



SAN FRANCISCO
PUBLIC LIBRARY

Literature Dept.

REFERENCE BOOK

Not to be taken from the Library

SAN FRANCISCO PUBLIC LIBRARY



3 1223 06897 9856



Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/bwb_S0-EAC-176_4

GRAND LAROUSSE

encyclopédique

4

GRAND LAROUSSE encyclopédique

en dix volumes



tome quatrième

15 772 articles
3 051 illustrations en noir
93 cartes en noir
28 pages en couleurs,
dont 9 hors-texte cartographiques

LIBRAIRIE LAROUSSE

17, rue du Montparnasse, et boulevard Raspail, 114, Paris VI^e

*34 V. 4
L323g

illustrations et cartes en couleurs

832715

REFERENCE

entre les

pages	222-223	Historique du DRAPEAU français DRAPEAUX étrangers
	404-405	ÉGYPTE, beaux-arts
	502-503	EMPIRE (premier), histoire et beaux-arts EMPIRE (premier), héraldique EMPIRE (second), beaux-arts
	670-671	ESPAGNE et PORTUGAL, carte ESPAGNE et PORTUGAL, histoire et beaux-arts
	680-681	ESPAGNE, beaux-arts
	746-747	ÉTATS-UNIS, histoire et beaux-arts ÉTATS-UNIS, cartes ÉTATS-UNIS, urbanisme
	818-819	EUROPE, cartes
	920-921	EXPRESSIONNISME, beaux-arts FAUNE, cartes FAUVISME, beaux-arts



SAN FRANCISCO
PUBLIC LIBRARY

Literature Dept



illustrations de P. E. Bécot
pour l' « Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut » (1941)

D

ESF

DESFONTAINES (Jean), compositeur français (v. 1658 - † apr. 1732). Il a laissé des *Airs sérieux et à boire*, des cantates, des airs religieux français, des motets latins et une pastorale, le *Désespoir de Tirsis* (1688).

DESFONTAINES (Pierre François GUYOT), écrivain français (Rouen 1685 - Paris 1745). Jésuite, il professa la rhétorique à Bourges, puis il quitta son ordre en 1715 et se rendit à Paris. Alors qu'il risquait les galères pour une affaire de mœurs, il fut mis en liberté grâce à Voltaire; mais il attaqua son bienfaiteur dans ses *Observations sur les écrits modernes* (1735), et Voltaire répliqua par un libelle : le *Préservatif*, auquel Desfontaines répondit dans la *Voltairemanie* (1738) et le *Médiataire* (1739). On a encore de lui : *Dictionnaire néologique* (1726), une traduction du *Gulliver* de Swift (1727).

DESFONTAINES (René LOUCHE), botaniste français (Tremblay, Bretagne, 1750 - Paris 1833). En 1786, il fut nommé professeur au Jardin des Plantes. On a de lui un grand nombre de publications, parmi lesquelles : la *Flora atlantique* (1798), où il donne la description de plus de trois cents espèces de plantes nouvelles, recueillies pendant un voyage de deux ans dans les pays barbaresques, *Catalogue des plantes du jardin du roi, 1815-1830*, etc. (Acad. des sc., 1795.)

DESFORGES (Pierre Jean-Baptiste CHOUARD, dit), écrivain français (Paris 1746 - id. 1806). Acteur à la Comédie-Italienne, puis bien accueilli à Saint-Petersbourg par Catherine II, il écrivit une vingtaine de pièces, dont : *l'Épreuve villageoise*, opéra bouffe, musique de Grétry (1783), *Joconde*, opéra, *Tom Jones à Londres*, la *Femme jalouse*, comédies en vers (1785), le *Sourd ou l'Auberge pleine*, comédie (1790). Dans le *Poète ou Mémoires d'un homme de lettres* (1798), il raconte sa jeunesse licencieuse.

DESFORGES-MAILLARD (Paul), poète français (Le Croisic 1699 - Paris 1772). Après des débuts littéraires assez malheureux, il adressa, en 1732, au *Mercur* de France, des lettres en vers et en prose signées Mlle Malcraiz de La Vigne, qui suscitèrent l'admiration de Destouches et de Voltaire. Mais, ayant révélé sa supercherie, il fut sifflé par ceux qu'il avait trompés. Piron a trouvé dans cet incident le sujet de la *Métromanie*.

DESFOSSÉS (Romain Joseph), amiral français (Gouesnou, Finistère, 1798 - Paris 1864). Marin depuis 1805, il assista à la prise d'Alger, à l'expédition de Veracruz, et traita

avec l'iman de Mascate. Ministre de la Marine de 1849 à 1851.

DESFOURNAUX (Edme Etienne BORNE, comte), général français (Vézelay 1767 - Paris 1849). Il expulsa les Anglais de Saint-Domingue en 1797 et devint gouverneur de la Guadeloupe. Les Anglais le firent prisonnier en 1801, alors qu'il commandait des renforts que Bonaparte envoyait en Egypte. Revenu en Amérique, il mit fin à la révolte de Toussaint Louverture. Disgracié à la fin de l'Empire, il fut fait comte par Louis XVIII.

DESFOUX [defu] n. f. (du nom du fabricant qui en avait la spécialité). Casquette bouffante portée jadis par les bouviers, laitiers, bouchers en gros, etc.

DESFRICHES (Aignan Thomas), dessinateur français (Orléans 1715 - id. 1800). Il est l'auteur de paysages de l'Orléanais, que conserve le musée d'Orléans, où se trouvent aussi son portrait au pastel par Perronneau et son buste en terre cuite par Pigalle. Il fonda, dans sa ville natale, une école de peinture, sculpture, architecture.

DESGABETS (Robert), bénédictin français (près de Verdun 1620 - Breuil, près de Commercy, 1678). Il donna à son ordre une impulsion littéraire et scientifique. Disciple de Descartes, il voulait appliquer les principes de sa méthode aux études théologiques.

DES GACHONS (Jacques Stéphane PEYROT, dit Jacques), écrivain français (Torcé, Sarthe, 1868 - Versailles 1945). Auteur de pièces de théâtre, il est connu surtout par ses romans : la *Maison des dames Renoir* (1904), peinture de la vie de province à la fin du XIX^e s., le *Chemin de sable* (1910), les *Patins de Gargantua* (1924), le *Champ et le Jardin* de Jacques Peyrot (1932). Dans *Gens de France au labour*, il eut, le premier, l'idée de raconter pour la jeunesse la journée de quelques grands hommes.

DESGENETTES ou **DES GENETTES** (Nicolas René DUFRICHE, baron), médecin militaire français (Alençon 1762 - Paris 1837). Il fut médecin en chef de l'armée d'Egypte. Il y anima, par un geste héroïque, la confiance des soldats en s'inoculant le pus d'un bubon pesteux. Il eut, à propos du sort des pestiférés, une vive discussion avec Bonaparte. Il fut ensuite inspecteur général du Service de santé, suivit la campagne de Russie, fut fait prisonnier et mis en liberté par l'empereur de Russie. Il assista à la bataille de Waterloo, fut professeur à la faculté

de Paris, destitué en 1822, et médecin en chef des Invalides. (Acad. des sc., 1832.)

DESGODETS (Antoine), architecte et dessinateur français (Paris 1653 - id. 1728). Colbert l'envoya en Italie, avec mission de faire graver les plus beaux monuments de l'Antiquité. Ses *Edifices antiques de Rome* parurent en 1682. Desgodets fut contrôleur des Bâtiments du roi, membre, puis professeur de l'Académie (1718).

DES GOUTTES (Philippe), marin français († 1649). Il avait fait son apprentissage sur mer dans les caravanes de l'ordre de Malte, qui plus tard le nomma grand prieur d'Auvergne. Capitaine de vaisseau de la marine royale en 1618, chef d'escadre en 1640, puis lieutenant général des armées navales en 1644, il se signala pendant la guerre franco-espagnole, notamment aux îles de Lérins (1637) et sur les côtes catalanes.

DESGRANGE (Henri), journaliste sportif français (Paris 1865 - Beauvallon 1940). Il s'attribua des records en cyclisme et en course à pied, et fut l'un des fondateurs du journal *l'Auto*, qu'il dirigea jusqu'à sa mort. Il créa le Tour* de France cycliste en 1903.

DESGRANGES (chanoine Jean-Marie), ecclésiastique français (Limoges 1874 - id. 1958). Ordonné prêtre en 1896, il fut vicaire à Limoges pendant quelques années. Il fonda en 1906 « le Sillon limousin », qui se sépara ensuite du « Sillon parisien », puis il coopéra à la création du *Petit Démocrate* et déploya une remarquable activité de conférencier. Mobilisé en 1914, il se signala par son courage comme aumônier militaire de l'armée d'Orient. Il fut député du Morbihan de 1928 à 1940. Après avoir, de 1940 à 1942, soutenu le gouvernement de Vichy, il s'en sépara, mais s'éleva contre les excès de l'épuration après la Libération.

DESGREZ (Alexandre), chimiste français (Bannes 1863 - Mennecey 1940). Il fut professeur de chimie à la faculté de médecine de Paris; il a réalisé la décomposition par l'eau du bioxyde de sodium, utilisé depuis sous le nom d'*oxylithe* pour la préparation de l'oxygène et la régénération de l'air en espace clos. On lui doit, en outre, une méthode de synthèse des aldéhydes et des cétones, ainsi que des procédés de dosage de l'oxyde de carbone et de l'urée. (Acad. des sc., 1924.)

Des Grieux, héros du roman *Manon Lescaut*, par l'abbé Prévost. Emporté par une passion irrésistible, il accepte la déchéance pour conserver la femme qu'il aime.

DÉSHABILITATION n. f. Dr. Action de déshabiliter.

DÉSHABILITER v. tr. Déclarer incapable, inhabile.

DÉSHABILLAGE n. m. Action de déshabiller, de se déshabiller : *Ils se rappelaient, tous les deux, le grelottement du déshabillage* (Huysmans).

DÉSHABILLÉ n. m. Vêtement d'intérieur très élégant : *Un coquet déshabillé.* || *En déshabillé*, incomplètement ou négligemment habillé; et, au fig., dans l'intimité, sans façons.

DÉSHABILLER v. tr. Enlever les habits de : *Bien que Claudine fût plus spécialement « fille de chambre », comme on dit au pays, ce n'était pas elle qui déshabillait le soir M^{lle} de Boussac* (Sand). || Laisser à découvert certaines parties du corps : *Beaucoup de toilettes de soirée déshabillent la femme.* || *Par extens.* Dégarnir de ses ornements, de ses accessoires, de son revêtement : *Déshabiller un salon, un fauteuil.* || *Fig.* Mettre à nu, dévoiler : *Déshabiller un hypocrite.*

— *Mar.* *Déshabiller un mâit*, une vergue, les dégréer en ne laissant que les pièces d'attache.

— *SYN.* : dénuder, dépouiller, dévêtir, dévoiler.

DÉSHABITUER v. tr. Faire perdre une habitude à : *L'usage de la gondole les a déshabitués de la marche* (Gautier).

DESHAIES, comm. de la Guadeloupe (arrond. de Basse-Terre); 2 531 hab. (518 aggl.).

DESHAIRS (Léon), historien d'art français (Chalon-sur-Saône 1874). Ancien élève de l'Ecole du Louvre, conservateur de la Bibliothèque des arts décoratifs (1904), il fut ensuite directeur de l'Ecole des arts décoratifs et rédacteur en chef d'*Art et Décoration* (1920); il a publié : *Documents inédits sur la chapelle du château de Versailles* (1904), *le Petit Trianon, le Grand Trianon* (1907-1908), *le Château de Maisons* (1907), *Architecture et Décoration au XVIII^e siècle* (1908-1910), *Nicolas et Dominique Pineau* (1911), *le Château de Bercy* (1911), *les Arabesques de Watteau* (1912), *Gustave Moreau* (1913), *l'Art décoratif français 1918-1925* (1925), *Despiou* (1930); il a collaboré à l'*Histoire de l'art* d'André Michel (1920-1927) et a dirigé la publication de *l'Art, des origines à nos jours* (1933).

DÉSHALOGÈNE v. tr. Chim. Eliminer un halogène dans un composé.

DESHAYES (Gabriel), prêtre français (Beignon, Bretagne, 1767 - Saint-Laurent-sur-Sèvre, Vendée, 1841). Curé d'Auray, il fut l'un des tout premiers à prendre l'initiative de missions paroissiales et d'œuvres d'assistance, puis il fonda et anima un grand nombre d'instituts religieux : Frères de la doctrine chrétienne, de Ploërmel; Sœurs de la doctrine chrétienne, de Saint-Gildas-des-Bois (Loire-Atlantique). Il devint en 1821 supérieur de la Compagnie de Marie et des Sœurs de la Sagesse, et prit part, en 1835, à la fondation des Frères de Saint-Gabriel.

DESHAYES (Gérard Paul), naturaliste français (Nancy 1795 - Boran, Oise, 1875). Il s'adonna à l'étude des coquilles fossiles et devint professeur administrateur du Muséum, à Paris. Outre de nombreux mémoires, on a de lui : *Description des coquillages fossiles des environs de Paris* (1824-1839), *Traité élémentaire de conchyliologie* (1834-1858), *Conchyliologie de l'île de la Réunion* (1863), etc. Il a continué l'*Histoire des mollusques terrestres et fluviatiles* de Férussac (1838-1851), et publié les *Mollusques décrits et figurés d'après la classification de Georges Cuvier*.

DESHAYS (Jean-Baptiste), dit le Romain, peintre français (Rouen 1729 - Paris 1765). Il reçut des leçons de Restout et de Van Loo. En 1751, il obtint le grand prix de Rome, épousa la fille de Boucher et entra à l'Académie royale de peinture en 1758. Le musée de Montpellier possède son morceau de réception : *Vénus jetant des fleurs sur le corps d'Hector*. Citons encore la *Flagellation de saint André* (musée de Rouen).

DÉSHERBAGE n. m. Action de désherber : *Le désherbage des allées d'un jardin.*

— *ENCYCL.* Hort. Le désherbage des allées se fait à la main, au moyen d'une binette ou d'une ratissoire. On peut aussi

utiliser les désherbants chimiques, dont le plus connu est le chlorate de sodium. Le désherbage sélectif se pratique avec des produits chimiques qui détruisent toute végétation, à l'exception des plantes d'une famille ou d'une espèce bien déterminée. Ils sont de plus en plus utilisés en agriculture et en horticulture. Il existe des désherbants pour céréales (2-4-D), pour lilacées, oignons et poireaux (colorants nitrés), pour ombellifères (dérivés du pétrole), pour pois, lins, asperges, etc.

DÉSHÉRBANT n. m. et adj. Produit chimique destiné à détruire l'herbe. (Il existe des désherbants totaux ou sélectifs.) [V. DÉSHÉRBAGE.]

DÉSHÉRBER v. tr. Enlever les mauvaises herbes; sarcler : *Désherber des plates-bandes.*

DÉSHÉRBEUR adj. Ch. de f. Se dit d'un appareillage roulant utilisé pour répandre sur les voies un liquide herbicide : *Train désherbeur.*

DES HERBIERS DE L'ÉTANDUÈRE (Henri François), marin français (Angers 1682 - Rochefort 1750). Il participa à diverses expéditions au Brésil et aux Antilles. Devenu chef d'escadre, il résista courageusement aux Anglais en 1747, au large du cap Finisterre, et réussit à sauver deux de ses navires, le *Tonnant* et l'*Intrépide*.

DÉSHÉRENCE [dezerâs] n. f. Absence d'héritiers naturels : *Succession en déshérence.*

— *Dr. féod.* Droit pour le seigneur haut-justicier de recueillir les successions de ceux qui mouraient sans héritiers ni dispositions testamentaires.

— *ENCYCL.* *Dr.* Une succession est en *déshérence* lorsqu'il est constaté que le défunt n'a laissé pour la recueillir ni héritier testamentaire, ni parents connus au degré successible, ni conjoint survivant. Dans ces conditions, la succession est dévolue à l'Etat.

L'administration des domaines demande l'envoi en possession au tribunal de grande instance du lieu où la succession s'est ouverte. Les héritiers peuvent exercer, pendant trente ans, leur action en pétition d'hérédité. Le droit attribué à l'Etat peut s'exercer également sur la succession d'un étranger décédé en France.

— *Dr. féod.* Le droit général attribuait en pareil cas les immeubles au seigneur haut-justicier et les meubles au seigneur du domicile. Quelques coutumes (Anjou, Maine) considéraient comme succession en *déshérence* celle où il n'y avait de parents que dans la ligne conjointe, et les attribuaient alors au seigneur. En Normandie, au-delà du septième degré, une succession était en *déshérence* et passait au seigneur.

DÉSHÉRITÉ, E adj. et n. Qui a été privé de sa part d'héritage. || *Par extens.* Qui est dépourvu de dons naturels ou de certains biens que les autres possèdent : *Les déshérités de la vie. Aider les déshérités.*

DÉSHÉRITEMENT n. m. Action de déshériter; son résultat.

DÉSHÉRITER v. tr. Priver de sa part d'héritage; exclure de sa succession : *Il n'est pas possible de déshériter un héritier réservataire.*

|| *Fig.* Priver d'avantages : *La nature a par trop déshérité cette province. Le peuple, chez nous, est déshérité de la vie intellectuelle* (Renan).

DÉSHEUREMENT n. m. Ch. de f. Retard d'ensemble apporté à la marche d'un train.

DÉSHEURER v. tr. Ch. de f. Retarder un train par rapport à son horaire normal.

◆ *V. intr.* Horlog. En parlant d'un appareil d'horlogerie à sonnerie, sonner les heures à des moments différents de ceux qu'indiquent les aiguilles.

DESHĠ n. f. Linguist. Principale variante du mahrâtte, parlée par environ 7 millions de personnes.

DÉSHONNÊTE adj. Contraire à la bienséance, aux bonnes mœurs : *Pensée, parole, action déshonnête.*

DÉSHONNÊTEMENT adv. De façon déshonnête.

DÉSHONNÊTÉTÉ n. f. Caractère de ce qui est déshonnéte : *La déshonnêteté dans les propos.* || Manière d'agir déshonnéte.

DÉSHONNEUR n. m. Perte de l'honneur; état d'une personne déshonorée : *Tomber*

dans le déshonneur. Faire quelque chose à son déshonneur.

— *SYN.* : honte, ignominie, infamie, opprobre, turpitude.

DÉSHONORANT, E adj. Qui déshonore : *Traffic déshonorant.*

DÉSHONORER v. tr. Faire perdre l'honneur à; avilir : *Cette conduite le déshonore. Déshonorer sa famille. Se déshonorer par des bassesses.* || Séduire (une fille). || *Par extens.* Faire du tort à; gâter : *Cette fenêtre mal placée déshonore la façade.*

— *LANGUE CLASS. et LITTÉR.* Enlever le titre qui anoblit : *Au nom du peuple souverain, le District déshonora la terre d'Escrignon* (Balzac).

— *SYN.* : décréditer, décrier, discréditer.

DÉSHOULIÈRES (Antoinette du LIGIER de LA GARDE, M^{me}), femme de lettres française (Paris 1637 - id. 1694). Remarquablement cultivée, amie des meilleurs hommes de lettres du temps, elle se fit un nom dans la société parisienne avant même d'avoir édité des poésies. La mollesse de leur langue empêche de les considérer comme des chefs-d'œuvre, mais on y discerne une mélancolie déjà romantique et un sens émouvant de l'impuissance de la raison, de l'écoulement des choses, de la présence de la mort. Les sympathies de M^{me} Deshoulières allaient au parti des Modernes. Elle eut part au sonnet injurieux qui fut écrit contre la *Phèdre* de Racine (1677).

DÉSHUILAGE n. m. Action de déshuiler. || Traitement des eaux provenant d'une machine à vapeur, pour en éliminer toute trace d'huile ou de matières grasses, avant de les utiliser à nouveau pour l'alimentation du générateur de vapeur.

DÉSHUILER v. tr. Séparer d'une matière l'huile qui s'y trouve mélangée.

— *Therm.* Séparer de la vapeur, ou de l'eau provenant de sa condensation, l'huile dont elle s'est chargée dans le cylindre d'une machine à vapeur.

DÉSHUILEUR n. m. Appareil servant à déshuiler une matière, notamment la vapeur sortant d'une machine à vapeur.

DÉSHUMANISER v. tr. Ôter le caractère humain à.

DÉSHUMIDIFICATEUR n. m. Appareil servant à déshumidifier l'air ou un gaz.

DÉSHUMIDIFICATION n. f. Action de déshumidifier.

— *ENCYCL.* *Therm.* La *déshumidification* de l'air peut être obtenue soit en faisant passer l'air au contact de matières absorbantes, soit, plus couramment, en le refroidissant de manière à condenser une partie de la vapeur d'eau. Même si l'humidité relative de l'air extérieur n'est pas très élevée, un rafraîchissement important implique en général une déshumidification plus ou moins poussée, qui constitue souvent l'opération la plus onéreuse lorsqu'on ne dispose pas d'eau assez froide et que l'on doit recourir à une machine frigorifique.

DÉSHUMIDIFIER v. tr. Rendre moins humide : *Déshumidifier un gaz.* || *Déshumidifier l'air d'une pièce*, réduire sa teneur en vapeur d'eau.

DÉSHYDRASE, DÉHYDRASE ou **DÉSHYDROGÉNASE** n. f. Groupe d'enzymes qui transportent de l'hydrogène d'une molécule sur une autre. (Les déshydrases sont des « transporteurs d'hydrogène », point de départ des phénomènes d'oxydoréduction.)

DÉSHYDRATANT, E adj. et n. m. Se dit d'un corps, d'un milieu capables de déshydrater.

DÉSHYDRATATION n. f. Chim. Action de déshydrater : *La déshydratation des sels.*

— *Pétr.* Extraction de l'eau d'un pétrole brut. (V. part. *encycl.*)

— *Physiol. et Pathol.* Perte de l'eau des tissus organiques. (V. part. *encycl.*)

— *Pyrotechn.* Dans la fabrication des poudres sans fumée, opération consistant à remplacer, le plus souvent au moyen d'une presse, l'eau qui imprègne la nitrocellulose par de l'alcool.

— *ENCYCL.* *Pathol.* La *déshydratation* peut être la conséquence soit d'une action osmotique intense, entraînant une grande quantité d'eau hors des tissus (purgatifs, diurétiques, toxines du choléra), soit de l'inter-



Léon DESHAÏRS
par Despiou



Madame DESHOULIÈRES
gravure d'après Chiron

tion des diastases déshydratantes, comme la transformation du glucose en glycose qui s'opère dans la cellule hépatique. Dans ce cas, la déshydratation est un processus biochimique normal. De nombreux troubles pathologiques s'accompagnent d'une déshydratation, qui en aggrave le pronostic : sont les hémorragies, les diarrhées intenses, les vomissements incoercibles, les maladies infectieuses et les toxi-infections, etc. Le mécanisme en est variable : ce peut être un défaut d'apport ou d'utilisation, un excès de pertes ou un trouble des métabolismes des électrolytes (Na, Ca, K, Cl), dont le retentissement sur le métabolisme de l'eau est essentiel. La réhydratation doit être faite tant que possible par la voie digestive (solutions répétées de petites quantités de liquides par voie buccale, lavements ou goutte-à-goutte) et, s'il est nécessaire, par voie générale (injections de sérum physiologique ou glucosé selon les cas), avec emploi des hormones qui régissent les métabolismes hydro-électrolytiques (corticoïdes surréniaux). [→ Biblio.]

— **Pétri**. La *déshydratation* joue un rôle important dans le raffinage, car des traces d'eau suffisent à « empoisonner » certains catalyseurs et à rendre corrosifs un grand nombre de réactifs. Les agents dessiccateurs habituels sont le sel marin, la bauxite, l'alumine activée, le gel de silice et les éthylènescoliques, qui sont les plus efficaces. La purge régulière des bacs de stockage est nécessaire pour que les produits finis soient exempts d'eau. Enfin, l'air comprimé utilisé pour les appareils de contrôle pneumatiques doit également être déshydraté.

DÉSHYDRATEUR v. tr. Chim. Priver d'eau : *Déshydrater de la chaux*. || *Pop.* *Être déshydraté*, être altéré. (Syn. **DESSÉCHER**.)

DÉSHYDRATEUR n. m. Industr. Produit qui prive d'eau, utilisé pour la déshydratation. (Syn. **DESSICCANT**.) || Tour ou autre appareil rempli de ce produit. (Syn. **DESSICCATEUR**.)

DÉSHYDRO-ANDROSTÉRONE n. f. Hormone corticostéroïdienne appartenant au groupe des *stéroïdes*.

DÉSHYDROGÉNANT, **E** adj. et n. m. Chim. Se dit d'un corps servant à déshydrogénéner.

DÉSHYDROGÉNASE n. f. Biol. V. **DÉSHYDRORASE**.

DÉSHYDROGÉNATION n. f. Chim. Action de déshydrogénéner.

— **ENCYCL.** **Pétri**. La *déshydrogénation* des hydrocarbures naturels permet d'obtenir des oléfines et des aromatiques d'une importance capitale en raffinage et en pétrochimie. Ainsi le reforming catalytique déshydrogène les naphthènes (le cyclohexane C_6H_{12} se transformant en benzène C_6H_6) et produit une essence à très haut octane. Le steam-cracking donne de l'éthylène C_2H_4 à partir de l'éthane C_2H_6 ; les catalyseurs à l'oxyde de chrome, de molybdène ou de vanadium donnent l'isobutylène, le butadiène, le styrène nécessaires à la synthèse des caoutchoucs.

DÉSHYDROGÈNER v. tr. (Se conj. comme *accélérer*.) Chim. Enlever l'hydrogène d'une substance.

DE SICA (Vittorio), acteur et metteur en scène italien (Sora 1901). Après avoir appartenu à la Compagnie théâtrale de Tatiana Pavlova, il débute au cinéma en 1930 et devient la vedette de plusieurs films de Mario Camerini, notamment *les Hommes, quels mufles!* (1932). Il réalise son premier film en 1940, *Roses écarlates*, puis tourne ensuite *Madeleine, zéro de conduite* (1940), *M^{lle} Vendredi* (1941), *Un garibaldien au couvent* et *Les enfants nous regardent* (1942), *la Porte du ciel* (1944), etc. A partir de 1946, il change de ton ; cantonné jusque-là presque exclusivement dans la comédie, il aborde le drame, et c'est *Sciuscia* (1946), *le Voleur* de bicyclette*, son chef-d'œuvre (1948), *Miracle à Milan* (1949), *Umberto D* (1951), *Station Terminus* (1953), *l'Or de Naples* (1954), *le Toit* (1956). Son œuvre, à partir de *Sciuscia*, est dominée par l'amour et l'indulgence que lui inspire l'être humain et par les préoccupations sociales de notre époque. Son style est réaliste, mais non dans un esprit systématique ; son œuvre est nuancée, profonde et émouvante. En marge de son

activité de réalisateur de films, il poursuit une carrière d'acteur. Citons, parmi ses meilleures créations : *Bonjour, éléphant* (1952), *Madame de...* (1953), *Pain, amour et fantaisie* (1953), *le Bigame* (1955), *General Della Rovere* (1959), *les Trois etc.* du colonel (1960).

DÉSIDÉRABILITÉ n. f. Econ. polit. Syn. d'UTILITÉ.

DÉSIDERATA n. m. pl. (du lat. *desideratum*, chose dont on regrette l'absence). Ce dont on regrette l'absence ; revendication. (Syn. **DÉSIRS**, **VEUX**.)

DÉSIDÉRATIF adj. et n. m. (du lat. *desiderare*, regretter, désirer). Linguist. Susceptible d'exprimer l'idée de désir : *Le suffixe latin -URIO sert à former des verbes désidératifs* (*esurio*, je désire manger).

DESIDERIO (Monsu). V. MONSUI.

DESIDERIO da Settignano, sculpteur italien (Settignano v. 1428 - Florence 1464). Il fut l'élève de Donatello. Modeleur délicat, on lui doit le tombeau de Carlo Marsuppini (1455, Santa Croce, à Florence), la *Madone du Bargello*, le tabernacle de marbre de l'église Saint-Laurent (1461), une statue en bois de la Madeleine à Santa Trinita. Parmi ses médaillons de marbre en faible relief, citons *Jésus et saint Jean-Baptiste enfant* (Louvre).

DESIDERIUS (saint). V. DIDIER (saint).

DÉSIGNATEUR n. m. Antiq. rom. Fonctionnaire qui jouait à peu près le rôle de maître de cérémonies.

DÉSIGNATIF, **IVE** adj. Qui désigne ; qui spécifie : *Emblème désignatif*.

DÉSIGNATION n. f. Action de désigner, de signaler avec précision : *La désignation de la demeure est essentielle dans les exploits d'huissier*. || Dénomination, appellation : *Personne connue sous telle désignation*. || Choix d'une personne pour occuper un poste ou remplir une mission : *Désignation d'un successeur*.

DÉSIGNER v. tr. (lat. *designare*, marquer, indiquer). Indiquer de façon à faire reconnaître : *Les Egyptiens désignaient l'éternité par la figure d'un serpent qui se mord la queue*. || Choisir, nommer : *Désigner un arbitre*. || Indiquer d'un geste : *Il saisit la feuille qu'elle désignait* (R. Martin du Gard). || Signaler, appeler l'attention sur : *Désigner un homme à la haine publique*. Se désigner à l'attention. || Dénommer, servir à appeler : *Le nom d'Hébreux désigna d'abord toute la branche de l'émigration de Tharé qui traversa l'Euphrate* (Renan).

— **SYN.** : dénoter, indiquer, marquer, noter.

DÉSILICIAGE n. m. (préf. priv. *dé*, et de *silice*). Traitement des eaux industrielles pour en éliminer la silice qu'elles peuvent contenir sous forme d'oxyde ou de silicates. (Cette élimination est très difficile, car il existe fort peu de composés obtenus par voie aqueuse qui soient rigoureusement insolubles.)

DÉSILLUSION n. f. Perte de l'illusion : *Eprouver une désillusion*.

DÉSILLUSIONNEMENT n. m. Action de désillusionner ; perte de l'illusion.

DÉSILLUSIONNER v. tr. Faire cesser les illusions de : *La vérité nous désillusionne souvent*.

DÉSINCARNÉ, **E** adj. Qui n'est pas uni à un corps : *Ces âmes désincarnées vagabondent jusqu'à ce qu'elles se réincarnent* (Huysmans). || Fig. Qui ne tient pas assez compte du corps : *Une morale désincarnée*.

DÉSINCRUSTANT, **E** adj. et n. m. Therm. Se dit d'une substance qui, ajoutée à l'eau d'une chaudière, dissout les incrustations, ou du moins les détache ou les réduit en boues. || Se dit aussi d'une substance qui s'oppose à l'incrustation des parois. (Le premier sens équivaut à celui de DÉTARTRANT, le second se rapproche de celui d'ANTITARTRE.)

DÉSINCRUSTATION n. f. Cosmét. Méthode de nettoyage de la peau du visage au moyen d'un courant galvanique de faible intensité, et en présence d'une solution légèrement alcaline appliquée préalablement sur la peau.

DÉSINCRUSTER v. tr. Ôter les incrustations de.

DÉSINCULPER v. tr. Dégager d'une inculpation : *Désinculper un accusé*.

DÉSINENCE n. f. (du lat. *desinere*, finir). Linguist. Élément grammatical qui se pré-

sente à la finale d'un mot, adapté au radical ou au thème de ce mot, pour constituer chacune des formes d'un paradigme nominal ou verbal.

— **ENCYCL.** Quand une forme se réduit au thème nu, on parle de *désinence zéro*, l'absence de désinence constituant une caractéristique au même titre que la présence d'une désinence : c'est souvent le cas des formes d'appel, vocatif des noms, impératif des verbes. Ce procédé est caractéristique des langues flexionnelles. Les désinences se distinguent des éléments qui s'agglutinent aux mots, dans les langues dites agglutinantes, par certains caractères. Les désinences font partie intégrante des mots, qui ne se sentent pas sans elles. (V. FLEXION.) Elles existent en nombre limité (on attribue, par exemple, huit cas à l'indo-européen) et forment un système très étroit, tandis que les éléments agglutinés sont généralement nombreux et forment un système moins cohérent. Il y a une fusion très étroite de la désinence avec le thème, la limite entre les deux étant parfois difficile à fixer. Les désinences sont généralement polyvalentes, c'est-à-dire réunissent des valeurs ressortissant à plusieurs catégories grammaticales (une forme nominale comme *magnōs*, de l'adjectif « grand » en latin, est caractérisée quant au genre [masculin], au nombre [pluriel] et au cas [accusatif] par la désinence *-ōs*; au contraire, dans la forme hongroise *házakban*, « dans les maisons », *-ak-* marque le pluriel, *-ban* l'inessif correspondant à « dans »). Malgré cette polyvalence, les désinences des noms sont dites *désinences casuelles*, parce que leur fonction essentielle semble être de caractériser les cas qui marquent le rôle syntaxique du nom dans la phrase ; celles des verbes sont dites *désinences personnelles*, parce que, dans un même paradigme, les différentes désinences distinguent entre elles les personnes. Les autres distinctions qu'on applique aux désinences se rapportent aux faits particuliers observés dans les langues. Dans la flexion verbale d'une partie des langues indo-européennes, outre les distinctions qui découlent de l'utilisation de désinences différentes selon les voix (*désinences actives ou moyennes*), on reconnaît une dualité supplémentaire : *désinences primaires* et *désinences secondaires* (ainsi en grec : à l'indicatif, les premières sont liées à la valeur de présent des formes, les secondes à la valeur de passé).

DÉSINENTIEL, **ELLE** adj. Linguist. Qui a des désinences, des terminaisons variables suivant les cas, les nombres, les personnes : *Formes désinentielles*. || Qui appartient à la désinence : *Élément désinentiel*.

DÉSINFECTANT, **E** adj. et n. m. Hyg. Se dit des substances ou des agents qui désinfectent : *Le chlore est désinfectant, est un désinfectant*.

— **ENCYCL.** Les *désinfectants* détruisent les germes pathogènes et leurs spores en dehors de l'organisme. Leur mode d'action peut être physique ou mécanique. C'est le cas de la lumière, du feu, des corps inertes (charbon, chaux vive).

Mais les désinfectants les plus répandus sont les agents chimiques, qui peuvent être employés sous trois formes : 1° sous la forme gazeuse (vapeurs de formol, chlore, gaz sulfureux) ; 2° sous la forme liquide (solutions de phénols, de crésyloles, de sulfate de cuivre, de sulfate de fer, de permanganate de potassium, de formol, d'hypochlorite de sodium [liqueurs de Labarraque et de Dakin], de chloral, eau oxygénée, teinture d'iode) ; 3° sous la forme solide ou de liquide épais (chaux, chlorure de calcium, trioxyméthylène).

DÉSINFECTER v. tr. Détruire ce qui infectait : *Désinfecter de l'eau, une chambre*.

DÉSINFECTEUR adj. et n. m. Propre à désinfecter : *Appareil désinfecteur*.

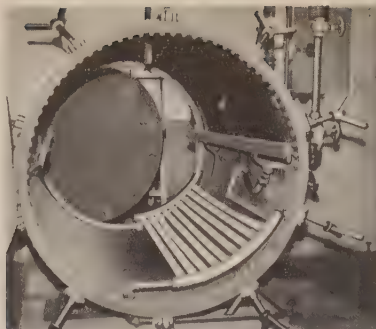
DÉSINFECTION n. f. Action de désinfecter : *La désinfection des wagons de chemins de fer est obligatoire après le transport des animaux*. || Résultat de cette action.

— **Agric.** et **Phytopathol.** Traitement, généralement d'ordre chimique ou physique, permettant d'éliminer les agents pathogènes ou les germes infectieux.

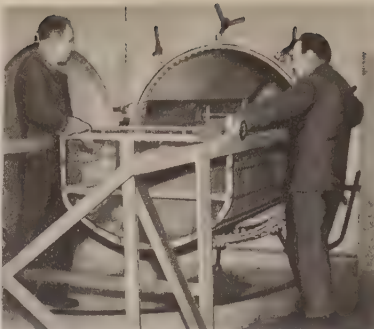
— **Dr. admin.** *Service de désinfection*, service municipal ou départemental dont la création a été rendue obligatoire par une



Vittorio DE SICA



cuves pour la désinfection



brûleur
de comprimés insecticides

désinsectisation
appareil à main
pour liquide
ou poudre D. D. T.



loi de 1902 sur la protection de la santé publique.

— **ENCYCL. Agric.** La *désinfection du sol* consiste à faire pénétrer en profondeur des liquides ou des gaz qui détruisent les insectes souterrains, leurs œufs, leurs larves, ainsi que les bactéries, moisissures, etc. Pour ces traitements, on utilise soit la chaleur, soit la vapeur d'eau (procédés d'ailleurs onéreux et applicables seulement en horticulture), soit des antiseptiques, comme le sulfure de carbone (à la dose de 2 à 4 kg à l'are, injecté au moyen d'un pal), le sulfocarbonate de potassium (épanché à la dose de 4 à 6 kg à l'are et enfoui par un labour) ou le formol (1 litre de formol Codex 35 p. 100 par mètre cube de terre). Ces divers procédés de désinfection du sol donnent des résultats intéressants et sont parfois indispensables (sols des pépinières et des couches).

— **Art vétér.** La *désinfection* a pour but de détruire les microbes partout où ils se trouvent. Elle doit intéresser non seulement tous les locaux, mais encore le matériel de transport, les couvertures, les instruments de pansage, les ustensiles divers et les animaux eux-mêmes. Elle doit être précédée d'un nettoyage à fond, d'un « décapage » à grande eau partout où cela est possible. Les désinfectants doivent être liquides; ils peuvent ainsi être projetés sous pression à l'aide d'un pulvérisateur et pénétrer dans toutes les anfractuosités. Ils doivent être alcalins; les substances neutres ou acides protègent les microbes. Ils doivent présenter des qualités mouillantes, pour faciliter le contact avec les germes à détruire et être dépourvus de propriétés corrosives. Un mélange de soude caustique à 1 p. 100, de chaux éteinte à 20 p. 100, additionné d'un produit mouillant, donne de très bons résultats pour les locaux, le sol et les véhicules; pour les objets et les animaux, on supprime la chaux du mélange. Pour éviter les accidents d'intoxication chez les animaux, il est nécessaire de procéder à un rinçage énergique des auges, râteliers, seaux et harnais.

Il est recommandé de faire une désinfection chaque année. Entre-temps, elle s'impose lorsqu'une maladie infectieuse a sévi dans l'exploitation; elle est obligatoire, prescrite par les règlements sanitaires, quand cette maladie est légalement contagieuse.

— **Hyg.** La *désinfection* détruit les germes pathogènes. Elle s'oppose ainsi à la stérilisation, qui est la destruction de tous les micro-organismes, pathogènes ou non.

Parfaite en théorie, la désinfection reste de portée assez restreinte en raison de la fréquence des formes frustes des maladies contagieuses et du grand nombre des porteurs de germes sains.

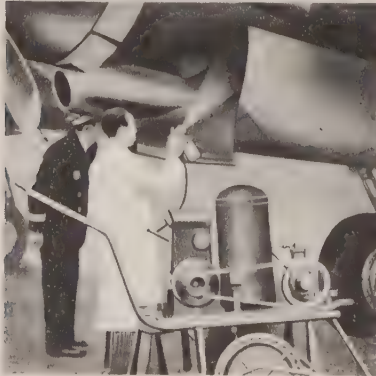
La désinfection se fait soit en cours de maladie, soit à la fin de la maladie (*désinfection terminale*). Elle devra non seulement s'appliquer au malade, aux objets qu'il touche, à son linge, à ses crachats, à ses déjections, mais s'étendre au personnel qui le soigne, aux personnes qui le visitent, à sa literie, aux locaux où il est renfermé et à leur mobilier, aux murs et aux planchers. La désinfection des locaux s'effectue soit par des vapeurs (formol, anhydride sulfureux, chlore), soit par des pulvérisations d'une solution antiseptique (sublimé, eau de Javel, acide phénique, formol, etc.). La désinfection des objets se fait en général dans des étuves fonctionnant à la chaleur sèche ou humide, ou bien avec des vapeurs ou gaz désinfectants. La désinfection est obligatoire au cours des maladies contagieuses* à déclaration obligatoire, à l'exception des toxi-infections alimentaires, du tétanos et de la tularémie.

desinit in piscem, mots lat. signif. *fini* en queue de poisson, allusion au passage de l'Art poétique d'Horace (v. 4), où le poète compare une œuvre d'art sans unité à un beau buste de femme qui se terminerait en queue de poisson. (Se dit des choses dont la fin ne répond pas au commencement.)

DÉSINSECTION n. f. Syn. peu usité de **DÉSINSECTISATION**.

DÉSINSECTISATION n. f. Pratique d'hygiène qui a pour objet la destruction des insectes (mouches, moustiques, vers, larves, punaises) capables de véhiculer certains germes pathogènes : *Le gaz sulfureux, l'essence de térébenthine, le pétrole sont des agents efficaces de désinsectisation.* (On utilise également de nos jours les insecticides de synthèse, tels que D. D. T., H. C. H., etc.)

— **ENCYCL. Art vétér.** La *désinsectisation* vise la destruction des insectes propagateurs de maladies infectieuses ou parasitaires. Il y a intérêt à utiliser alternativement des produits de nature chimique différente (insecticides chlorés, phosphorés, naphtaléniques, végétaux), de façon à éviter la résistance que les insectes sont susceptibles d'acquies à la suite de l'emploi répété d'un même insecticide. Le produit est pulvérisé, suivant les circonstances, dans l'atmosphère, sur les murs, les sols, les plafonds et même sur les animaux.



désinsectisation d'un avion
et destruction de larves
sur la surface d'un étang



DÉSINSECTISER v. tr. Détruire les insectes.

DÉSINTÉGRATEUR n. m. Appareil mécanique utilisé en métallurgie pour épurer les gaz des poussières qu'ils contiennent.

— **Papet. Syn.** de **DÉCHIQUETEUR**.
— **Trav. publ.** Appareil rotatif à lames métalliques, que l'on adapte à l'avant d'une drague pour désagréger le fond et faciliter l'enlèvement des matériaux.

DÉSINTÉGRATION n. f. Action de désintégrer. || **Fig.** Destruction, dissolution venue de l'intérieur : *La désintégration d'un parti.*
— **Géol.** Fragmentation d'une roche par le gel, la dissolution, les variations de température, la dessiccation, etc.

— **Physiq. nucl.** Transformation au cours de laquelle les atomes d'un élément, par suite de la rupture de leurs noyaux, sont transformés en atomes plus simples.

— **ENCYCL. Physiq. nucl.** La *désintégration* est spontanée dans le radium et les autres radio-éléments naturels; elle peut aussi être provoquée par un bombardement corpusculaire artificiel, en particulier grâce au cyclotron (v. **ATOME**, **RADIO-ACTIVITÉ**). La *fission* est un cas particulier de désintégration.

DÉSINTÉGRER v. tr. Détruire l'intégrité de ce qui formait un tout; miner peu à peu.

DÉSINTÉRESSÉ, **E** adj. et n. Qui n'est pas intéressé dans une affaire. || Qui n'est pas mu par l'intérêt : *Un flatteur se rarement désintéressé.*

◆ **Adj.** Qui n'est pas inspiré par l'intérêt : *Une pensée désintéressée a, je crois, plus d'utilité réelle que celle qu'on pressent et qu'on sait dictée d'avance par un parti* (Gide).

DÉSINTÉRESSEMENT n. m. Oubli, sacrifice de son propre intérêt : *Le désintéressement est nécessaire au bon exercice des mandats politiques et des fonctions publiques.* || Action de désintéresser quelqu'un.

DÉSINTÉRESSER v. tr. Satisfaire les intérêts de; indemniser, dédommager : *Bien heureux encore s'il y tirait [à la vente du puits] de quoi désintéresser ses créanciers* (Zola).
— **Se désintéresser** [de] v. pr. Ne plus prendre intérêt à; ne pas agir en vue de.

DÉSINTÉRÊT n. m. Absence d'intérêt, indifférence : *Le premier résultat de cet abandon de sa personne est le désintérêt absolu de ce qui se passe dans le reste de l'univers* (Huysmans).

DÉSINTOXICATION n. f. Procédé de traitement ayant pour objet d'éliminer hors de l'organisme les poisons et déchets, causes de maladies.

— **ENCYCL.** La cure de *désintoxication* a été, de tout temps, employée empiriquement sous forme de vomitifs, purgatifs, saignées, lixiviations à l'aide de boissons abondantes, sudorifiques, etc., mais c'est G. Guelpa qui, en 1908, en a précisé les termes. Cette cure se ramène à des purgations avec jeûne absolu, employées simultanément pendant une durée variable.

Grâce aux progrès thérapeutiques, on dispose de moyens efficaces contre l'*intoxication alcoolique*. La désintoxication de l'alcoolique consiste en général à créer un réflexe conditionné désagréable après absorption d'alcool. Plusieurs méthodes peuvent être utilisées, notamment l'emploi d'apomorphine ou de disulfure de tétraéthylthiourane. La désintoxication permet de sauver de l'alcoolisme un certain nombre d'individus; elle ne doit cependant pas être considérée comme un moyen de lutte contre l'alcoolisme. La *désintoxication d'un morphinomane* nécessite l'isolement dans un établissement spécialisé, pour réaliser un sevrage progressif et complet.

DÉSINTOXIQUER v. tr. Méd. Délivrer d'une intoxication. || **Fig.** Éliminer ce qui empoisonne les esprits.

DÉSINVAGINATION n. f. Chirurg. Réduction d'une invagination*. (La désinvagination de l'intestin peut être obtenue soit par lavement contrôlé radiologiquement, soit par intervention chirurgicale.)

DÉSINVAGINER v. tr. Chirurg. Pratiquer une désinvagination.

DÉSINVESTIR v. tr. Faire cesser d'être investi; débloquer : *Désinvestir une place.*

DÉSINVESTISSEMENT n. m. Action de désinvestir, de se désinvestir.

DÉSINVESTITURE n. f. Acte par lequel l'autorité publique met fin aux fonctions d'un agent, d'office ou sur sa demande. (Contr. INVESTITURE.)

DÉSINVITER v. tr. Annuler une invitation.

DÉSINVOLTE adj. (esp. *desenvuelto*, développé, dégagé, avec influence de l'ital. *disinvolto*). Qui a une allure dégagée, leste, sans embarras : *D'un mouvement désinvolté, il saisit son képi et s'en coiffa* (R. Martin du Gard). || *Par extens.* Trop libre, sans gêne : *Des manières désinvoltées.*

DÉSINVOLTURE n. f. (ital. *disinvoltura*). Manière d'être dégagée, remplie d'aisance. || *Par extens.* Manière trop libre de se comporter à l'égard de quelqu'un : *Mon ami Théodore accoudé sur sa table avec une désinvolture toute bachique fumait une pipe courte et noire* (Gautier). || *Fig.* Ton trop libre : *La désinvolture du langage.*

DESIO, v. d'Italie, en Lombardie (prov. de Milan), au N. de Milan; 19 900 hab. Cité industrielle (tissage de la laine). Patrie de Pie XI. En 1277, victoire des Visconti sur les Della Torre, qui leur assura la souveraineté du Milanais.

DÉSIONISATION n. f. Electron. Disparition des ions dans un gaz ionisé.

DÉSIR n. m. (déverbal de *désirer*). Action de désirer, d'aspirer à la possession d'un bien : *Aucun pauvre désir ne gonfle ma poitrine* (Apollinaire). *La pensée des trente écus par mois [...] la ravageait de désir* (Maupassant). || Chose désirée : *La paix est mon seul désir*. || *Particul.* Appétit sensuel.

— Psychol. Face subjective et affective de l'attention*, caractérisée du côté objectif par des réactions réflexes de nature motrice ou sécrétaire. (Ces réactions peuvent être déclenchées soit par la sensibilité pure [sensations*, images*], soit par des concepts*.)

— ★ *besoin, frustration, volonté, penchant, amour, libido, sensualité, vitalité, volonté de puissance.*

— ENCYCL. Tendance devenue consciente de son objet, le *désir* est donc à distinguer : du *besoin*, simple incitation physiologique ; de la *tendance*, ensemble plus ou moins complexe de besoins, rarement consciente ; de l'*inclination*, plus purement affective que lui ; de la *volonté*, plus active et plus élaborée intellectuellement. Toutefois, le *désir* est à la base de la vie affective et active, et il y a rarement volonté sans désir, de même qu'il n'y a pas de passions ni de sentiments sans désir.

— Relig. de l'Inde. *Région du désir*. Dans leur cosmologie, les bouddhistes désignent quelquefois sous le nom de « région du désir » (*kāma-loka* ou *kāma-dhātu*) la partie moyenne de l'univers située immédiatement au-dessus de l'enfer (terre et atmosphère), qui renferme les diverses résidences des êtres soumis au pouvoir des désirs sensuels (*kāma*, « amour ») et revêtus de corps plus ou moins matériels ; ce sont celles des animaux, des démons affamés ou *preta*, des génies *asura*, des hommes, et les *deva-loka*, demeures des dieux inférieurs.

DÉSIRABLE adj. Qui mérite d'être désiré. || Qui fait naître des désirs amoureux (en parlant d'une personne) : *Beaucoup de femmes qui ne sont pas jolies sont néanmoins fort désirables.*

DÉSIRADE (la), île des Antilles françaises, dépendance de la Guadeloupe (arrond. de Pointe-à-Pitre), à 10 km à l'E. de la Grande-Terre ; 27 km² ; 1 610 hab. Ch.-l. *Grande-Anse*, sur la côte sud-est. Elle fut découverte par Colomb en novembre 1493. Plantations de coton et de café. Elevage (moutons).

DÉSIRAT (saint), en lat. *Desideratus*, évêque de Clermont, en Auvergne, mort en 602. Ses reliques sont honorées à Saint-Alyre. — Fête le 11 février.

DÉSIRE, E adj. et n. Que l'on désire.

DÉSIRÉ n. m. Ling. ouvré, utilisé au XVI^e et au XVII^e s. : *Nappe en désiré ou façon désiré.*

DÉSIRÉ (saint), évêque de Cahors. (V. DIER [saint].)

DÉSIRÉ (saint), évêque de Besançon vers la fin du IV^e s. (fête le 27 juillet). — Saint *Désiré*, († entre 550 et 552), évêque de Bourges (fête le 8 mai). — Saint *Désiré* († av. 580, probablement en 569 ou 570), ermite à Gourdon, près de Chalon-sur-Saône (fête le 30 avril). — Saint *Désiré* († v. 700), religieux de Fon-

tenelle, fondateur du monastère de Fécamp (fête le 18 déc.).

DÉSIRÉE, reine de Suède (Marseille 1777 - Stockholm 1860). Elle était la fille d'un négociant de Marseille, François Clary. Sa sœur aînée, Julie, avait épousé Joseph Bonaparte en 1794 ; elle fut elle-même courtiisée par Bonaparte, mais épousa en 1798 le général Bernadotte. Elle resta à Paris pendant les campagnes de son mari et y tint un salon fort couru. Lorsque Bernadotte devint prince royal de Suède en 1808, elle fit un séjour dans ce pays (1810-1811). Devenue reine, elle ne rentra en Suède qu'en 1823 et joua ensuite un rôle modeste. (V. CLARY.)

DÉSIRÉ-LUCAS (Louis Marie), peintre français (Fort-de-France, Martinique, 1869 - Ploaré, Finistère, 1949). Elève, notamment, de Bouguereau, il se spécialisa dans la représentation de scènes de la vie bretonne. Le musée national d'Art moderne conserve de lui *l'Eglise dans la vallée* (1928). [Acad. des bx-arts, 1943.]

DÉSIRER v. tr. (lat. *desiderare*, regretter). Souhaiter pour soi ou pour autrui la possession, la réalisation de : *Désirer la santé*. *Je lui désire du bien. Je désire que vous soyez reçu*. || *Eprouver des désirs amoureux* : *Il désire cette femme plus qu'il ne l'aime*. || Souhaiter la présence ou la naissance de : *Mère qui désire un fils*. || *Se faire désirer*, faire attendre sa présence. || *Laisser à désirer*, être défectueux. || *Ne rien laisser à désirer*, être irréprochable.

— LANGUE CLASS. Se construisait avec la prép. « de » : *Elle avait désiré avec une extrême ardeur d'entrer à Port-Royal* (Racine).

— SYN. : convoiter, avoir envie.

DÉSIREUX, EUSE adj. Qui désire : *Homme désireux de domination. Femme désireuse de plaisir.*

DÉSIS [zis] n. m. Araignée brunâtre, couverte de poils, et qui vit au bord de la mer dans les régions tropicales. (Les désis font leur coque soyeuse dans les trous des récifs de coraux et vivent de petits crustacés marins ; à marée haute, ils restent submergés.)

DÉSISTEMENT [zis] n. m. Dr. Action d'abandonner volontairement un droit, une prétention.

— Instit. polit. Fait, pour un candidat à un mandat électif, de se retirer avant le scrutin, soit purement et simplement, soit en faveur d'un autre candidat.

— Procéd. Action de renoncer à une procédure commencée. || *Désistement d'appel*, v. part. *encycl.*

— ENCYCL. Procéd. Le *désistement* doit être accepté par le défendeur, qui peut, s'il le préfère, suivre le procès. Il se fait généralement par acte d'avoué, quelquefois par déclaration à l'audience. Une fois accepté, le *désistement* remet les choses au même état qu'avant la demande et laisse les frais à la charge de celui qui s'est désisté. Il ne l'empêche pas de recommencer ensuite le procès, sauf si au *désistement* de l'instance se joint le *désistement* de l'action, c'est-à-dire la renonciation au droit litigieux.

En procédure criminelle : 1° tout prévenu condamné peut se désister du recours par lui formé contre la condamnation ; 2° le ministère public ne peut se désister ; 3° le *désistement* de la partie civile est sans effet au point de vue de l'exercice de l'action publique.

DÉSISTER (SE) [de] v. pr. (lat. *desistere*, cesser). Renoncer, avant le scrutin, à brigueur un mandat électif : *Se désister en faveur d'un concurrent*.

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Renoncer à, abandonner : *Cette chute le désola* ; et il pleura amèrement sa mauvaise destinée sans se désister de son premier dessein (Nerval).

DESJARDINS (Catherine), dite M^{me} de Villadeu, femme de lettres française (Paris ou Alençon 1623, 1638 ou 1640 - Clinchmore, près d'Alençon [et non, comme on l'a cru longtemps, à Saint-Rémy-du-Plain, Sarthe], 1683). Elle mena une vie aventureuse et acquit, de son temps, une certaine célébrité. Parmi ses œuvres, on remarque surtout : *Les Désordres de l'amour*, *Portrait des faiblesses humaines*, *Cléonice*, *Carmente*, *Galanteries grenadines*, *les Amours des grands hommes*, *les Exilés de la cour d'Auguste*, *Annales galantes* ; enfin, deux tragédies :

Manlius Torquatus et *Nitétis*. Elle mit à la mode les romans brefs, sur une intrigue amoureuse mêlée à une trame d'histoire. Elle a, sur ce point, devancé M^{me} de La Fayette et indiqué la voie où le roman allait ensuite s'engager.

DESJARDINS (Martin VAN DEN BOGAERT, dit), sculpteur français, d'origine hollandaise (Bréda 1640 - Paris 1694). Il fit en France une brillante carrière et fut membre de l'Académie royale en 1671, puis directeur en 1681. A partir de 1670, il travailla pour Versailles (au parterre d'eau, on voit encore sa *Diane chasseresse* ou *l'Heure du soir*). Les monuments qu'il éleva à la gloire de Louis XIV ont été presque totalement détruits sous la Révolution ; ses bas-reliefs pour les piédestaux du monument de la place des Victoires sont au Louvre, de même que son morceau de réception à l'Académie, *Hercule couronné par la gloire*, ainsi que ses bustes de Mignard et de Villacerf. A l'Orangerie de Versailles se trouve son projet pour la statue du roi.

DESJARDINS (Jacques JARDIN, dit), général français (Angers 1759 - Eylau 1807). Engagé au régiment de Vivarais (1776), il fut nommé général de brigade en 1793 après Jemmapes, Neerwinden et Landrecies, et, en l'an II, général de division. Il commanda l'armée des Ardennes et servit à l'armée du Nord jusqu'à l'an V. Commandant d'une division de la Grande Armée, il se distingua à Austerlitz et fut tué à Eylau, alors qu'il lançait ses troupes contre le centre de l'armée russe.

DESJARDINS (Antoine), architecte français (Lyon 1814 - id. 1882). Elève de Duban, il fut architecte diocésain et architecte en chef de sa ville natale. Il a publié : *Monographie de l'hôtel de ville de Lyon* (1863-1871), *Souvenir d'un voyage à Rome* (1870), *l'Art des Etrusques et leur nationalité* (1875).

DESJARDINS (Ernest), historien français (Noisy-sur-Oise 1823 - Paris 1886). Professeur d'épigraphie et d'antiquités romaines au Collège de France en 1886, membre de l'Institut (1875), il a publié : *la Table de Peutinger, d'après l'original conservé à Vienne* (1869-1874) ; *les Antonins d'après les documents épigraphiques* (1875), et surtout sa *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine* (1876-1885).

DESJARDINS (Arthur), magistrat français (Beauvais 1835 - Paris 1901). Il fut avocat général près la Cour de cassation (1875). Son traité de *Droit commercial maritime* (9 vol., 1878-1889) est une des premières œuvres à s'élever au-dessus des commentaires de textes par l'emploi de la méthode historique et comparative. (Acad. des sc. mor. et polit., 1882.)

DESJARDINS (Michel Albert), écrivain et homme politique français, frère du précédent (Beauvais 1838 - id. 1897). Professeur de droit, il fut député de l'Oise à l'Assemblée nationale (1871-1875), où il siégea au centre droit, et sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique (1873), puis à l'Intérieur (1875). On lui doit des ouvrages d'histoire du droit et sur la morale et les moralistes du XVI^e s. (Acad. des sc. mor. et polit., 1887.)

DESJARDINS (Paul), écrivain français (Paris 1859 - Pontigny, Yonne, 1940), fils d'Ernest Desjardins. Il collabora au *Journal des débats*, au *Figaro*, à la *Revue bleue*. Il se révéla philosophe et homme d'action en fondant l'*Union pour l'action morale* (1892) et l'*Union pour la vérité* (1906). Principales œuvres : *Esquisses et impressions* (1888), *le Devoir présent* (1892), petit livre qui a fait grand bruit, *Catholicisme et critique : réflexions d'un profane sur l'affaire Loisy* (1905). C'est dans l'abbaye de Pontigny qu'il réunissait des écrivains pour y discuter de grands problèmes d'ordre philosophique et de morale pratique.

DESANDRES (Henri), astronome français (Paris 1853 - id. 1948). Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il entra dans le corps du génie ; mais, une fois capitaine et breveté d'état-major, il quitta l'armée pour s'adonner à la science (1883). Astronome à l'observatoire de Paris, puis à l'observatoire de Meudon, dont il devint directeur en 1907, il cumula cette fonction avec celle de directeur de l'observatoire de Paris, de 1927 à 1929, date de sa mise à la retraite. Ses principales



DÉSIRÉE
reine de Suède



Martin DESJARDINS
« Diane chasseresse »
parc de Versailles

recherches se rapportent à la spectroscopie céleste et à ses applications; grâce à son invention du *spectrohéliographe*, on peut en tout temps étudier la chromosphère et les protubérances solaires. (Acad. des sc., 1902.)

DESLAURIERS, dit **Bruscambille**, comédien français. V. **BRUSCAMBILLE**.

DESLIENS (Nicolas), cartographe de l'école dieppoise du xv^e s. Une de ses cartes, datée de 1541, existe encore à la bibliothèque de Dresde.

DESLIGNÈRES (André), peintre et graveur français (Nevers 1880). Il s'est fait apprécier surtout en tant que graveur sur bois. Il est l'illustrateur de Charles-Louis Philippe, Maurice Genevoix, Romain Rolland, Tristan Corbière, Colette, Francis Carco, et de lui-même (*Monologue du bon vigneron*).

DES LOGES (Marie). V. **LOGES** (Marie DES).

DESLYS (Charles COLLINET, dit), écrivain et auteur dramatique français (Sully-sur-Loire 1821 - id. 1885). Ancien acteur devenu écrivain, il a laissé des romans : *les Bottes vernies de Cendrillon* (1849), *le Millionnaire* (1852), *Rigobert le Rapin* (1854), *les Compagnons de minuit* (1857), etc., des livrets d'opéras-comiques et des drames : *le Pont rouge* (1858), *le Casseur de pierres* (1867).

DESMAHIS (Joseph François Edouard DE CORSEMBLEU), poète français (Sully-sur-Loire 1722 - Paris 1761). Patronné par Voltaire, il écrivit avec succès des poésies fugitives et des comédies, dont le *Billet perdu* ou *l'Impertinent*, en vers (1750). Un de ses meilleurs poèmes est le *Voyage de Saint-Germain ou Voyage d'Epône*.

DESMAN [desmā] n. m. Mammifère insectivore aquatique de petite taille. (Famille des talpidés.)

— **ENCYCL.** On connaît deux espèces de *desmans* : la plus grande (*Myogale moschata*) est le *desman* musqué ou de Moscovie, gros comme un fort écureuil; la plus petite (*M. pyrenaica*) vit dans les Pyrénées. Le premier possède sous la queue des glandes musquées très odorantes. Les *desmans* vivent d'insectes aquatiques et de petits poissons.

DESMARAIS (Régner), littérateur et grammairien français. (V. **RÉGNIER**.)

Desmarais frères, société française, fondée en 1861, pour le traitement et le commerce des huiles végétales. En 1863, le pétrole lampant commençant à faire son apparition en France, la société Desmarais devient rapidement l'un des principaux importateurs de ce produit. A la fin du siècle dernier, l'invention du moteur à explosion consacre définitivement cette nouvelle orientation.

En 1929, Desmarais participe à la création de la « Société française de raffinage », chargée d'exploiter la part française des pétroles de l'Iraq.

La branche « végétale » de Desmarais est constituée à l'heure actuelle par des huileries et des savonneries, ainsi que par des usines de margarine et autres corps gras alimentaires. Outre ses activités industrielles et commerciales, Desmarais frères est aussi une puissante société financière gérant un important portefeuille de participation dans diverses compagnies de pétrole.

DESMARES (Toussaint), oratorien français (Vire 1601 - Liancourt 1687). Il prêcha les doctrines jansénistes et fut aux prises avec les jésuites et Monsieur Olier. Il fut envoyé à Rome en 1653 pour empêcher la condamnation prononcée par la Sorbonne des Cinq Propositions extraites de l'*Augustinus** de Jansenius*. Il dut souvent se cacher pour éviter d'être emprisonné.

DESMAREST (Anselme Gaétan), zoologiste français (Paris 1784 - Alfort 1838). Professeur, en 1815, à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, où il occupa successivement les chaires de zoologie, d'anatomie et de botanique, membre de l'Académie de médecine, membre correspondant de l'Académie des sciences, il a laissé des travaux descriptifs, dont le plus important est la *Mammalogie* (1820-1822).

DESMARETS (Jean), avocat général au parlement de Paris (v. 1312 - Paris 1383). Il joua un rôle important au cours de la guerre de Cent Ans, lutta contre les partisans de Charles le Mauvais et soutint le duc d'Anjou contre les ducs de Berry et de Bourgogne. Il rendit à la cause royale les plus grands ser-

vices. Charles VI, à l'instigation de ses conseillers, le fit arrêter et condamner à mort comme fauteur de troubles et de séditions.

DESMARETS (Samuel), dit **Maresius**, théologien protestant français (Oisemont, Picardie, 1599 - Groningen 1673). Après avoir exercé son ministère en France, il devint (1643) pasteur à Groningen, où il enseigna l'histoire ecclésiastique. On lui doit une édition française des Ecritures (1669) et une certaine d'ouvrages où il expose le calvinisme strict, notamment contre Daillé et Amyraut.

DESMARETS ou **DES MARETS** (Nicolas), seigneur de Maillebois, ministre français (Paris 1648 - id. 1721). D'abord commis de son oncle Colbert, il devint maître des requêtes en 1674 et intendant des Finances en 1678. Disgracié en 1683, il repartit comme directeur (1703), puis comme contrôleur général des Finances (1708-1715). Il avait pris le ministère dans des circonstances difficiles, en pleine crise financière. Laborieux et intelligent, Desmarest prouva la confiance que le public avait en lui en émettant un emprunt qui rapporta 10 millions (1708). Il réussit à faire remise aux contribuables de 6 millions de taille. Grâce à lui, Louis XIV put faire face à ses engagements pendant la période la plus critique de son règne. L'administration de Desmarest a été néanmoins très attaquée.

DES MARETS (Jean-Baptiste). V. **MAILLEBOIS**.

DESMARETS (Henry), compositeur français (Paris [?] v. 1660 - Lunéville 1741). Elève de Lully, il succéda, vers 1690, à M.-A. Charpentier comme maître de la musique de la maison professe des Jésuites de Paris. En 1699, impliqué à cause d'un mariage secret dans un procès de rapt, il s'enfuit à l'étranger. Après un séjour à Bruxelles, à la cour de Maximilien-Emanuel de Bavière, il entra au service du nouveau roi d'Espagne, Philippe V, dont, de 1701 à 1706, il dirigea la musique de la Chambre. Nommé en 1707 surintendant de la musique du duc de Lorraine Léopold I^{er}, il occupa cette fonction jusqu'en 1737. Il a laissé de grands motets dans le style de Delalande, parmi lesquels : *Cum invocarem, Domine ne in furore, Usque quo Domine, Dominus regnavit, Lauda Jerusalem, Te Deum*. On lui doit aussi de nombreuses tragédies lyriques : *Didon* (1693), *Vénus et Adonis* (1697), *Iphigénie en Tauride* (1704), *Renaud* (1722); des ballets : *les Amours de Momus* (1695), *les Fêtes galantes* (1698), et quelques divertissements, comme la *Diane de Fontainebleau* (1689, ms.).

DESMARETS (Charles), chef de la police sous le Consulat et l'Empire (Compiègne 1763 - id. 1832). Il a laissé des *Mémoires*, publiés en 1833.

DESMARETS DE SAINT-SORLIN (Jean), écrivain français (Paris 1595 - id. 1676), dont le nom devrait plus exactement s'écrire **Des Marests**. Il étudia non seulement les lettres, mais encore la musique, la peinture et l'architecture. Ses adroites flatteries à l'égard de Richelieu lui valent la faveur du ministre, qui le range dans le premier groupe des académiciens. Sa comédie *les Visionnaires** (1637) a un succès inouï, dû à la verve caricaturale de quelques portraits dont les contemporains reconnurent les modèles. Il donne ensuite *Scipion et Roxane* (1639), tragi-comédie; *Mirame* (1641), tragédie à laquelle le cardinal collabora lui-même; *Erigone* (1642), tragi-comédie en prose. Richelieu le nomme conseiller du roi, contrôleur de l'extraordinaire des guerres, secrétaire général de la marine du Levant. A partir de 1645, Desmarets passe du libéralisme à la dévotion. Cette conversion s'opère pendant qu'il écrit son poème de *Clovis ou la France chrétienne*, en vingt-six chants (1657), œuvre médiocre. Il compose dans le même esprit les poèmes de *Marie-Madeleine* ou *le Triomphe de la grâce* (1669) et *Esther*. Son traité *De la comparaison de la langue et de la poésie française avec la grecque et la latine* (1670) ouvre la « querelle des Anciens et des Modernes ». Il devient un adversaire foudroyant des jansénistes. Il fait condamner au bûcher un fou, Simon Morin, qui se disait fils de Jésus-Christ. (Acad. fr., 1634.)

DESMARETSIALES n.f.pl. Ordre d'algues brunes (phéophycées), assez voisines des laminaires, mais s'en distinguant par une reproduction isogame.

DESMARRES (Louis Auguste), médecin français (Evreux 1810 - Neuilly-sur-Seine 1882). Il fit faire de grands progrès à l'oculistique, pratiqua le premier l'iridectomie. Il était d'une inépuisable charité.

DES MASURES (Louis), poète français (Tournai v. 1515 - † 1574). Il fut longtemps attaché au service de la maison de Lorraine. A la cour de François I^{er}, il fréquente les humanistes et les poètes. Exilé par Henri II, il embrasse le protestantisme et devient ministre à Metz, à Sainte-Marie-aux-Mines et à Strasbourg. Il fit des traductions de l'*Enéide* (1547), des *Psaumes* de David, des *Echecs* de Vida; il a laissé aussi un *Chant pastoral sur le parlement de France* (1559) et trois tragédies saintes sur David (1563), dans le style de l'*Abraham** sacrifiant de Théodore de Bèze.

DESMAZES (Charles), magistrat et écrivain français (Saint-Quentin 1820 - Paris 1900). Conseiller à la cour d'appel de la Seine, il a écrit des ouvrages, parfois curieux, sur diverses institutions judiciaires : le *Châtelet de Paris* (1854; 3^e éd., 1870), le *Parlement de Paris* (1852; 2^e éd., 1860), *Formulaire des magistrats* (1863), *Trésor judiciaire de la France, curiosités des anciennes justices* (1867), *les Métiers de Paris, d'après les ordonnances du Châtelet* (1874), *Histoire de la médecine légale en France* (1880).

DE SMEDT (Charles). V. **SMEDT** (de).

DE SMET (Gustave), peintre belge (Gand 1877 - Deurle-sur-Lys 1943). Après avoir passé par l'école des beaux-arts de sa ville natale, il subit l'influence du peintre français Le Fauconnier, devint un des principaux représentants de l'expressionnisme, tant dans son pays qu'à l'étranger, et fonda le second groupe de Lathem-Saint-Martin. Il est représenté aux musées d'Anvers, Bruxelles, Gand, La Haye, Grenoble.

DESMICHELS (Louis Alexis, baron), général français (Digne 1779 - Paris 1845). Volontaire à quinze ans, il servit en Italie, en Egypte, fut nommé colonel à Essling (1809) et général en Italie par le Prince Eugène. Commandant la province d'Oran en 1833, il battit Abd el-Kader, mais signa avec lui le traité de février 1834, qui porte son nom. (V. **ALGÉRIE**.)

DES MICHELS (Abel), linguiste français (Paris 1833 - Hyères 1910). Il a traduit en français les principaux monuments littéraires de l'Annam.

DESM(O)-, élément tiré du gr. *desmos*, lien, et entrant dans la composition de nombreux mots.

DESMIDIALES [des] n.f.pl. Ordre d'algues vertes du groupe des conjuguées, microscopiques, vivant dans les eaux douces limpides et dormantes, en particulier les tourbières à sphagnum.

— **ENCYCL.** Les *desmidiales* sont des algues unicellulaires, à membrane formée de deux valves, souvent capables de sécréter un mucus et de se déplacer par culbutes le long d'un support. La multiplication se fait par simple scissiparité, mais il existe une conjugaison isogame donnant deux embryons et qui a pour fonction de « rajeunir » les lignées.

DESMINE [des] n. f. Minér. Aluminosilicate naturel hydraté de calcium, appartenant au groupe des zéolites. (Syn. **STILBITE**.)

DESMOCERAS [desmoseras] n. m. Ammonite dont la coquille est à tours arrondis, à côtes simples, flexueuses. (Nombreuses espèces dans le Crétacé.)

DESMODE [des] n. m. Chauve-souris de taille médiocre, propre à l'Amérique tropicale. (Famille des phyllostomides, de l'ordre des chiroptères.)

DESMODIUM [desmodjòm] n. m. Plante connue pour les mouvements spontanés de ses folioles. (Famille des papilionacées.)

— **ENCYCL.** Les *desmodiums* sont des herbes ou des sous-arbrisseaux dont la gousse se divise, comme celle des sainfoins, en une série d'articles. Leurs feuilles ont ordinairement trois folioles, mais les deux folioles latérales sont souvent très petites. La plupart des espèces (plus de 150) sont tropicales. *Desmodium gyrans* (sainfoin oscillant) est une plante bisannuelle du Bengale, haute d'environ 1 m, remarquable par les mouvements spontanés de ses feuilles : quand la



desman

DESMARETS
DE SAINT-SORLIN

plante est exposée à une température d'au moins 22 °C, chacune des deux petites folioles latérales tourne lentement autour de la base, de manière à décrire un tour complet dans un temps qui varie entre deux et cinq minutes, tandis que la grande foliole reste immobile. D'autres espèces sont cuticulées, telles que *D. Canadense*, *D. ciliaefolium*, *D. penduliflorum*.

DESMODONTES [dés] n. m. pl. Ancien sous-ordre de mollusques bivalves hétérodonates, comprenant des espèces capables de creuser le sable (couteau), la pierre (pholade) ou le bois (taret), pour y vivre enfouies en respirant par des siphons.

DESMODROMIQUE [dés] adj. Se dit, dans un mécanisme, d'une liaison entre deux points telle que la vitesse de l'un entraîne une vitesse bien déterminée pour l'autre. (Ainsi, une transmission par courroie n'est pas desmodromique, à cause des glissements possibles.)

DESMOENZYME [dés] n. f. Syn. de DESMOLASE.

DESMOGNATHE [dés] n. m. Sorte de salamandre propre aux Etats-Unis. (La femelle enroule ses chapelets d'œufs autour de son corps. Famille des pléthodontidés.)

DESMOGRAPHIE [dés] n. f. Anat. Description des ligaments.

DES MOINES, riv. des Etats-Unis, dans le nord des Grandes Plaines, qui arrose la ville homonyme et qui rejoint le Mississippi (r. dr.); 658 km.

DES MOINES, v. des Etats-Unis, capit. de l'Iowa, sur la rivière *Des Moines*, au contact des moyennes et basses plaines; 178 000 hab. Evêché catholique. Nœud ferroviaire, la ville a un rôle commercial de marché agricole, en pleine zone du maïs; elle doit à cette fonction un certain développement industriel (usine de montage d'automobiles, industries mécaniques, conserveries, industries du bois et du papier).

DESMOLASE [dés] n. f. Nom donné aux diastases qui dégradent les molécules organiques, en donnant de l'eau, de l'acide carbonique et des déchets azotés. (Cette combustion s'accompagne d'une libération d'énergie nécessaire au maintien de la vie cellulaire.) [Syn. DESMOENZYME.]

DESMOLOGIE [dés] n. f. Anat. Etude, traité des ligaments.

DESMOMÉTOPE [dés] n. m. Insecte vivant en commensal de certaines mouches et punaises carnassières. (Lorsque celles-ci ont capturé une proie, il se hâte de prélever une part du sang qui s'écoule des blessures. Le genre fait partie des diptères brachycères acaulypères.)

DESMONCUS [dés] n. m. Palmier à tige grêle, à port de roseau, qui habite l'Amérique du Mexique au Brésil. (Plusieurs espèces, très jolies dans leur jeunesse, sont cultivées dans les serres.)

DESMOND, en gaél. *Des-Mumha* (*Munster méridional*), ancien royaume irlandais, couvrant le sud-ouest du Munster, gouverné par les MacCarthy, descendants des Eoghan. Edouard III d'Angleterre en fit un *earldom* (comté) en 1329; et l'attribua à Maurice Fitzthomas, de la branche cadette des Fitzgerald*, déjà implantée dans le pays.

DESMOTOMIE n. f. Opération pratiquée sur le ligament tibio-rotulien interne, principalement chez la vache, et ayant pour dessein la guérison de la pseudo-luxation, ou accrochement de la rotule.

DESMOTROPE [dés] adj. Chim. Se dit d'un composé qui présente le phénomène de desmotropie.

DESMOTROPIE [dés] n. f. Chim. Existence d'une molécule organique sous deux formes en équilibre qui se déduisent l'une de l'autre par migration interne d'un atome. (Certains auteurs emploient, dans le même sens, le terme *tautomérie*; il importe de ne pas confondre *desmotropie* et *mésomérie**)

DESMOTROPIQUE [dés] adj. Chim. Qui résulte de la desmotropie : *Changement desmotropique*.

DESMOULINS (Camille), publiciste et homme politique français (Guise 1760 - Paris 1794). Il fut, au collège Louis-le-Grand, le

camarade de Robespierre, et s'inscrivit, en 1785, au barreau de Paris. Dès 1788, il annonça l'approche de la Révolution, dans une brochure intitulée *la Philosophie du peuple français*; en juin 1789, il composa un violent réquisitoire contre l'Ancien Régime, intitulé *la France libre*. Le 12 juillet 1789, il appela aux armes la foule réunie dans le jardin du Palais-Royal et agitée par la nouvelle du renvoi de Necker, arborant (mais fut-il le premier?) une cocarde verte, couleur de l'espérance et de la livrée de Necker, et annonçant que la Cour préparait une « Saint-Barthélemy des patriotes ». Il exerça une action réelle sur l'opinion révolutionnaire par ses discours au club des Cordeliers et surtout par les publications dans lesquelles il donnait carrière à sa verve abondante et à ses idées républicaines : des pamphlets comme *le Discours de la Lanterne* aux Parisiens, son journal, *les Révolutions de France et de Brabant*. Ayant pris une part active à la journée du 10-Août, il devint le secrétaire de Danton et fut nommé député de Paris à la Convention. Il continua ses campagnes de presse, d'abord contre les Girondins, qu'il attaqua en 1793 dans *Fragment de l'histoire secrète de la Révolution ou Histoire des brissotins*, les représentant comme des agents d'un complot anglo-prussien pour diviser la France en vingt ou trente républiques fédératives, puis contre les hébertistes, dans le *Vieux Cordelier*, fondé dans cette intention (déc. 1793). Ce journal excita la défiance de Robespierre lorsqu'il soutint la politique de Danton et des indulgents, et demanda la formation d'un comité de clémence. La condamnation du régime de la Terreur par un des révolutionnaires les plus marquants de 1789 eut un grand retentissement. Aussi Camille Desmoulins fut-il enveloppé dans la disgrâce des dantonistes. Arrêté le 31 mars 1794, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, il fut exécuté le 5 avril suivant. (→ Biblio.) — Sa femme, Anne Louise DUPELLE-LARIDON, connue sous le nom de *Lucile Desmoulins* (Paris 1771 - id. 1794), était la fille d'un premier commis à l'administration des Finances. Quand son mari fut arrêté, elle protesta dans une lettre indignée adressée à Robespierre; accusée de complicité, elle fut condamnée à mort et exécutée le 13 avril.

DESNA, riv. de l'U. R. S. S., née à l'E. de Smolensk, qui rejoint le Dniepr (r. g.) en amont de Kiev; 1 180 km.

DESNOIRESTERES (Gustave LE BRIS-BOYS), érudit français (Bayeux 1817 - Paris 1892). Ses ouvrages les plus connus sont consacrés à la société française du XVIII^e s. : *Voltaire et la société française au XVIII^e siècle* (1867-1876, 8 vol.), *Grimod de La Reynière et son groupe* (1877), *Epicuriens et lettrés, XVII^e et XVIII^e siècles* (1879), *Iconographie voltairienne* (1879).

DESNOS (Robert), écrivain français (Paris 1900 - † en déportation à Terezin, Tchécoslovaquie, 1945). Il appartient au groupe surréaliste, improvisant des poèmes au cours de séances de sommeil hypnotique, proclamant sa révolte à l'égard de la société et de ses entraves, publiant une œuvre érotique (*la Liberté ou l'Amour*, 1927) qui sera mutilée par jugement du tribunal de la Seine. Mais, en 1930, il se sépare des surréalistes pour pouvoir donner libre cours à son inspiration personnelle, empreinte de fraternité humaine et d'espérance. Ses principales œuvres sont des recueils poétiques : *Corps et Biens*, publié en 1930, mais réunissant tous ses poèmes depuis 1919, *Fortunes* (1942), qui contient les poèmes écrits à partir de 1929, *Etat de veille* (1943), et des recueils posthumes : *Rue de la Galté* (1947), *les Trois Solitaires* (1947), *Domaine public* (1953). (→ Biblio.)

DESNOYER (Charles), auteur dramatique français (Amiens 1806 - Paris 1858). Il fut un des grands fournisseurs des théâtres du Boulevard. Parmi ses meilleures pièces, il faut citer : *le Naufrage de la « Méduse »*, drame en cinq actes (1839), et *le Roi de Rome* (1850).

DESNOYER (François), peintre français (Montauban 1894). Coloriste ardent et clair, il est l'auteur de paysages, de figures et de compositions dont la rigueur géométrique n'exclut pas la poésie, de peintures murales à la mairie de Cachan, de cartons de tapisserie (*la Plage*, Aubusson), et a illustré de



lithographies le *Dies Irae* de La Fontaine. Le musée national d'Art moderne, pour la décoration duquel il a peint, sur verre, *Paris-Port*, conserve de lui : *Vue d'Albi* (1934), *Bouquet de fleurs* (1936), *le Pont transbordeur à Marseille* (1940), *les Plaisirs de la plage* (1949). Professeur à l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs.

DESNOYERS (Auguste Gaspard Louis Boucher, baron), dit *Boucher-Desnoyers*, graveur français (Paris 1779 - id. 1857). Membre de l'Institut, graveur du roi en 1825.

DESNOYERS (Louis), journaliste et romancier français (Replonges, Ain, 1802 - Paris 1868). Il collabora à de nombreux journaux, puis fonda avec Philippon le *Charivari* et contribua largement au succès du *Journal des enfants*, en y publiant en feuilleton l'un de ses deux meilleurs ouvrages : *les Mésaventures de Jean-Paul Choppart* (1836); l'autre, *Aventures de Robert-Robert et de son ami Toussaint-Lavenette*, parut dans le *Siècle* lors de sa fondation (1840), et obtint également un très grand succès.

DESNOYERS (Fernand), écrivain français (Paris 1828 - id. 1869). Plus que par ses œuvres : *le Salon des refusés* (1863), *Petit Tableau de Paris illustré : mœurs, curiosités* (1864), *Chansons parisiennes* (1865), *Madame Fontaine, l'Amour dans les blés*, les *Poèmes du vin, Vers fantasques*, il est resté célèbre par son apostrophe *A Casimir Delavigne* :

Habitants du Havre, Havrais!
Je viens de Paris tout express
Pour jeter à bas la statue
de Delavigne (Casimir) :
Il est des morts qu'il faut qu'on tue!

DÉSŒBÉR v. tr. ind. [à]. Ne pas obéir : *Désobéir à ses parents, à ses maîtres*. || Enfreindre, transgresser : *Désobéir à la loi*. — Syn. : contrevir, enfreindre.

DÉSŒBÉISSANCE n. f. Action de désobéir; infraction à : *Désobéissance aux chefs*. || Habitude de désobéir : *Il faut sévèrement réprimer la désobéissance chez les enfants*.

DÉSŒBÉISSANT, E adj. et n. Qui désobéit; qui a l'habitude de désobéir : *Enfants désobéissants*.

DÉSŒBLIGEAMMENT adv. De façon désobligeante.

DÉSŒBLIGEANCE n. f. Action de désobliger; acte désobligeant.



Camille DESMOULINS
au Palais-Royal
12 juillet 1789



portrait par Rouillard
musée de Versailles



Lucile DESMOULINS



Robert DESNOS

François DESNOYER
« le Pont transbordeur
à Marseille »
musée nat. d'Art moderne

DÉSOLIGÉANT, E adj. Qui désoblige; désagréable, malveillant : *Remarque désobligeante. Procédés désobligeants.*

DÉSOLIGER v. tr. (Se conj. comme manger.) Causer de la peine, du déplaisir à : *Ils [ces journaux] offensent mon goût, incommode mon regard; ils désolent notre esprit (Gide).*

DÉSOLITÉRATION n. f. Chirurg. Syn. de **DÉSObSTRUCTION**.

DÉSObSTRUANT, E adj. Thérap. Qui est de nature à dissiper les obstructions : *Médicament désobstruant.* (On dit aussi **DÉSObSTRUCTIF**, IVE.)

DÉSObSTRUCTION n. f. Chirurg. Libération d'un canal ou d'une cavité de l'organisme, encombré le plus souvent par des caillots sanguins. (Le terme est surtout employé en chirurgie vasculaire : *Désobstruction artérielle.*)

DÉSObSTRUER v. tr. Débarrasser de ce qui obstruait : *Désobstruer un chenal. Les édifices [les monuments gothiques] perdent souvent plus qu'ils ne gagnent à être désobstrués (Gautier).*

DÉSOCUPATION n. f. LANGUE CLASS. Etat de celui qui est libéré de ses occupations : *Je ne sais si c'est le bon air, la vie réglée, la désoccupation, enfin [...] je jouis d'une santé parfaite (Sévigné).*

DÉSOCUPÉ, E adj. LANGUE CLASS. Désœuvré : *Il y a à la ville comme ailleurs [...] des gens jades, oisifs, désoccupés (La Bruyère).*

DÉSODÉ, E [desode] adj. Privé de sodium. — Méd. Régime désodé, régime alimentaire qui ne contient pas de sodium.

DÉSODORISANT, E adj. et n. m. Propre à désodoriser.

— Cosmét. Liquide, crème, bâton ou poudre ayant des propriétés astringentes capables de ralentir la sudation des aisselles, des pieds, etc. (Ces produits contiennent des corps astringents ou tannants, tels que acétate d'aluminium, alun, formol et dérivés, ainsi que des parfums.)

DÉSODORISATION n. f. Action de désodoriser.

— Corps gr. Opération destinée à débarrasser l'huile de son goût et de son odeur *sui generis*.

— ENCYCL. Corps gr. La désodorisation consiste à entraîner par de la vapeur surchauffée les produits volatils (acides gras libres, cétones, etc.) responsables du goût désagréable de l'huile brute. On opère à l'abri de l'air, sous pression réduite, à haute température, pendant un temps variable qui peut atteindre plusieurs heures. Le refroidissement doit également se faire à l'abri de l'air.

DÉSODORISER v. tr. Dépouiller de son odeur : *Désodoriser une huile.*

DÉSODORISEUR n. m. Corps gr. Appareil destiné à obtenir la désodorisation. (Les méthodes continues appliquent le principe de la circulation des fluides à contre-courant et celui d'un développement maximal des surfaces de contact entre l'huile et la vapeur surchauffée destinée à entraîner les substances odorantes.)

DÉSCEILLETS (Alice FAVIOLE, dite), actrice française (1621 - † Paris 1670). Elle joua les premiers rôles tragiques à l'Hôtel de Bourgogne, notamment Hermione dans *Andromaque*, dont Louis XIV disait que pour remplir parfaitement ce rôle il fallait M^{lle} Desceillets dans les deux premiers actes et la Champmeslé dans les deux derniers. Elle créa aussi Agrippine de *Britannicus*.

DÉSŒUVRÉ, E adj. et n. Qui n'a rien à faire; qui ne sait pas s'occuper : *Toute la population [...] était déhors, désœuvrée, inquiète (R. Martin du Gard).*

DÉSŒUVREMENT n. m. Etat d'une personne désœuvrée; inaction : *Rester dans le désœuvrement.*

— SYN. : inaction, inactivité, inertie, loisir, oisiveté.

DÉSOLANT, E adj. Qui désole : *Nouvelle désolante.* || Par exag. Contrariant, ennuyeux : *Pluie désolante.*

DÉSOLATEUR, TRICE adj. LANGUE CLASS. Qui cause la désolation : *Guerre désolatrice.*

DÉSOLATION n. f. Affliction extrême : *Etre plongé dans la désolation.* || Abomina-

tion de la désolation, v. **ABOMINATION**. || Par exag. Ennui, contrariété : *Ce temps me jette dans la désolation.*

— LANGUE CLASS. Ravage, dévastation : *Ils pleuraient la mort de leurs proches et la désolation de leur pays (Fléchier).*

— SYN. : affliction, amertume, douleur, mal, peine, souffrance, tourment.

DÉSOLATION (ÎLES DE LA). V. **KERGUELEN** (Îles).

DÉSOLÉ, E adj. Qui éprouve une grande affliction : *Une mère désolée.* || Par exag. Contrarié, ennuyé, fâché : *Je suis désolé de ne pas vous avoir rencontré.*

— LANGUE CLASS. Lâché seul, abandonné : *Sans parents, sans amis, désolée et craintive (Racine).*

DÉSOLER v. tr. (lat. *desolare*, ravager). Affliger profondément : *Cette mort me désole. Une famille désolée.* || Par exag. Causer de la contrariété, ennuyer : *Enfant qui vous désole par sa turbulence.*

— LANGUE CLASS. Dévaster, ravager : *Le Jourdain ne voit plus l'Arabe vagabond... || Comme au temps de vos rois désoler ses rivages (Racine).*

— Se désoler v. pr. S'affliger.

DÉSOLIDARISER v. tr. Dégager d'un lien de solidarité : *Désolidariser les membres d'un syndicat. Je ne me désolidariserai pas d'une défaite qui souvent m'humiliera. Je suis de France (Saint-Exupéry).*

DES OMBAUX (Maurice), écrivain belge d'expression française (Beauraing 1868 - Paris 1943). Il est le romancier du pays wallon. Sa verve abondante, rabelaisienne, se plaît à évoquer une vie truculente où la bonne chère tient sa place. Parmi ses ouvrages, fort nombreux, citons : *Mes tonnelles, contes de la Thudinie* (1898), *Histoire mirifique de saint Dodon* (1899), *Nos rustres* (1901), *le Joyau de la mitre* (1901), *Têtes de houille* (1902), *Contes de Sambre-et-Meuse* (1904-1905), *Mihien d'Avène* (1904), *Guidon d'Anderlecht* (1905), *la Petite Reine blanche* (1908), *Historiettes de Wallonie* (1909), *la Maugré* (1911), *Psychologie d'une capitale : Bruxelles* (1920). On lui doit aussi des ouvrages gastronomiques.

DESORNAY (Fernand), professeur et essayiste belge d'expression française (Petit-Rechain, Verviers, 1899). Professeur de philologie romane à l'université de Liège depuis 1929, il a contribué à éclairer les **XV^e** et **XVI^e** s. littéraires. Outre des éditions savantes d'Antoine de La Sale, de J. du Bellay et d'A. d'Aubigné, on lui doit : *Villon* (1933), *Ronsard, poète de l'amour* (1952-1959), ainsi qu'une thèse sur *le Rêve hellénique chez les poètes parnassiens* (1929), un commentaire du *Grand Meaulnes* d'Alain-Fournier (1941), et des essais de critique littéraire. (Acad. royale de langue et de littér. franç., 1950.)

DÉSOPERCULATEUR n. m. et adj. Cou-teau pour désoperculer les rayons de miel.

DÉSOPERCULATION n. f. Action de désoperculer.

DÉSOPERCULER v. tr. Enlever les opercules qui ferment les cellules des rayons de miel.

DÉSOPILANT, E adj. Fig. Qui incite à une grande gaieté (la mélancolie ayant été attribuée à une opilation de la rate) : *Histoire désopilante.*

DÉSOPILER v. tr. Fig. Désopiler la rate à, ou simplement, désopiler, exciter une grande gaieté chez.

DÉSORDONNÉ, E adj. et n. Qui est en désordre : *Une maison, une administration désordonnée.* || Dérégulé, inégal : *Des mouvements désordonnés. La foule avait repris sa course désordonnée (R. Martin du Gard).* || Par extens. Qui manque d'ordre dans sa conduite : *Enfant désordonné. Un désordonné.* || Fig. Excessif, effréné : *Degas, que le seul nom de beaux-arts jetait aux extrêmes de la fureur, entre dans une colère désordonnée (Valéry).*

DÉSORDONNER (SE) v. pr. Rompre les rangs, se débânder : *Le bataillon se désordonna.* || Fig. Se troubler : *Mon cœur qui, au plus fort des batailles, n'a jamais perdu son rythme royal, se désordonne et palpite (Montherlant).*

DÉSORDRE n. m. Manque d'ordre : *Des vêtements, des cheveux, une maison en désordre.* || Absence de rangement, de symé-

trie (parfois en bonne part) : *Un aimable désordre. Un désordre pittoresque.* || Confusion apparente : *Le désordre convient au genre lyrique.* || Dérangement dans le fonctionnement régulier d'un système, des organes. || Par extens. Manque d'organisation : *Le désordre des finances.* || Troubles, dissensions : *Pays en proie au désordre.* || Acte contraire à la loi, au règlement : *Réprimer le plus petit désordre.* || Fig. Dérèglement de la conduite : *Vivre dans le désordre.*

— LANGUE CLASS. Fig. Trouble de l'esprit : *De son désordre, Albine, il faut que je profite (Racine).*

— ALLUS. LITTÉR. *Chez elle un beau désordre est un effet de l'art, v. ART.*

— ★ *illégalité, confusionnisme, anarchie, licence, violence, révolte/règle, logique, méthode, organisation, planification.*

DÉSORGANISATEUR, TRICE adj. et n. Qui désorganise : *Substances désorganisatrices des tissus animaux.* || Fig. Qui engendre le désordre : *La philosophie est une puissance essentiellement désorganisatrice (J. de Maistre).*

DÉSORGANISATION n. f. Action de désorganiser, de se désorganiser; état de ce qui est désorganisé : *La désorganisation des tissus.* || Fig. Destruction de l'ordre : *La désorganisation de l'Etat.*

DÉSORGANISER v. tr. Mettre le désordre dans; déranger, troubler : *Désorganiser une administration, un parti.*

DÉSORIENTATION n. f. Action de désorienter, de se désorienter; son résultat.

DÉSORIENTÉ, E adj. Qui a perdu sa direction. || Fig. Déconcerté.

— SYN. : déconcerté, égaré, perdu, perplexe.

DÉSORIENTER v. tr. Faire perdre l'orientation à : *Désorienter une boussole.* || Faire perdre la direction à : *Coup de vent qui désorienta des marins.* || Faire dévier de sa direction, égarer : *[Elle] continua sa route par les rues, les places, les ruelles, les passages, les ponts à escaliers, de manière à nous désorienter complètement (Gautier).* || Fig. Égarer, déconcertar : *La Révolution avait désorienté l'esprit humain (Lamartine).*

DÉSORMAIS adv. (de *dés*, de l'anc. franç. *or*, à présent, et de *mais*, davantage, c'est-à-dire « dès l'heure actuelle et à l'avenir »). Dorénavant, à partir de maintenant : *Ne songez désormais qu'à vos erreurs passées (La Fontaine).*

DESORMES (Charles Bernard), chimiste et industriel français (Dijon 1777 - Verberie, Oise, 1862). Répétiteur à l'Ecole polytechnique, il participa aux travaux de Clément^e. Desormes.

DÉSORMIÈRE (Roger), chef d'orchestre et compositeur français (Vichy 1898). Auteur d'ingénieuses musiques de films, c'est surtout comme chef que son activité a été la plus efficace. Défenseur audacieux et inlassable de la musique nouvelle entre 1925 et 1951, il a été l'un des plus remarquables animateurs de la vie musicale française de cette époque féconde en nouveautés.

DÉSORPTION n. f. (préf. priv. *dé*, et lat. *sorbere*, avaler). Phénomène inverse de l'absorption ou de l'adsorption.

DÉSOSSÉ, E adj. et n. Qui est comme privé d'ossature, flasque, sans fermeté : *Un grand garçon mince et désoissé.* || Qui a les articulations flexibles : *Les désoisés du cirque.*

DÉSOSESSEMENT n. m. Action de désoesser : *Le désoressement d'une volaille.*

DÉSOSSER v. tr. Dépouiller de ses os, de ses arêtes : *Désoesser une volaille, un poisson.* || Fig. Décomposer dans ses détails : *Désoesser une pièce, une phrase.*

DÉSOUFFRAGE n. m. Opération ayant pour but de débarrasser certains tissus de laine (notamment les couvertures) des traces d'anhidride sulfureux qu'ils peuvent retenir à la suite d'un blanchiment opéré avec cet agent chimique : *Le désouffrage se fait en exposant simplement ces tissus à l'air.*

DÉSOUFFER v. tr. Débarrasser du soufre. || Pratiquer l'opération du désouffrage : *Désouffrer de la laine.* (On écrit aussi **DESSOUFFER**.)

DÉSOXALIQUE adj. Se dit d'un triacide dialcool, de formule



Maurice DES OMBAUX

constituant des cristaux déliquescents fondant à 78 °C. (On l'obtient à l'état d'ester par action de l'amalgame de sodium sur l'oxalate d'éthyle.)

DÉSOXYBENZOÏNE n. f. Cétone de formule $C_6H_5-CH_2-CO-C_6H_5$, fondant à 0 °C, bouillant à 314 °C, obtenue par réduction de la benzoïne au moyen du zinc et de l'acide chlorhydrique, ou bien par distillation d'un mélange de benzoate et de phénylacétate de calcium. (Syn. PHÉNYLSTYRÉNE.)

DÉSOXYCORTICOSTÉRONE n. f. Hormone corticostéroïdienne, appartenant au groupe des stéroïdes*.

DÉSOXYDANT, E adj. et n. m. Chim. Qui désoxyde; qui est propre à désoxyder : *Substance désoxydante*.

— Métall. Produit absorbant l'oxygène contenu dans un bain métallique fondu.

— ENCYCL. Métall. Un désoxydant est un corps plus avide d'oxygène que le produit à purifier. Les désoxydants des aciers sont l'aluminium, le manganèse, le silicium, ajoutés au bain en fusion sous forme de ferros (ferro-manganèse). Pour les alliages cuivreux, on utilise le magnésium, le calcium et surtout le phosphore (cuprophosphore).

DÉSOXYDATION n. f. Chim. Action de désoxyder; état de ce qui est désoxydé.

— Métall. Opération ayant pour objet la réduction des oxydes existant dans un bain liquide. || Traitement thermique pratiqué sur un métal à l'état solide, dans une atmosphère gazeuse réductrice.

— ENCYCL. Métall. En aciérie, après décarburation et affinage de la fonte au convertisseur, le métal, légèrement oxydé, est traité par du ferro-manganèse ou du ferro-silicium carburé, ou par les deux, qui désoxydent le bain et le recarburant au degré voulu. En fonderie, les métaux ou alliages sont traités par des additions plus oxydables (sodium pour certains alliages d'aluminium, magnésium pour les alliages de nickel, cuprophosphore ou cupromagnésium ou cuprosilicium pour les alliages de cuivre, etc.). La *désoxydation* se pratique également sur des métaux à l'état solide, par exemple durant le frittage de poudres métalliques dans une atmosphère d'hydrogène ou d'oxyde de carbone.

DÉSOXYDER v. tr. Chim. Priver de son oxygène. (On dit aussi DÉSOXYGÈNER.)

— Métall. Enlever l'oxygène dissous ou combiné à un métal ou à un alliage, par action d'un désoxydant : *On désoxyde l'acier par addition de ferro-manganèse dans le bain en fusion, alors que le fer en poudre est désoxydé à l'état solide par action de l'hydrogène à partir de 600 °C.*

— Se désoxyder v. pr. Au sens passif, perdre son oxygène.

DÉSOXYGÉNANT, E adj. et n. m. Chim. Syn. de DÉSOXYDANT, E.

DÉSOXYGÉNATION n. f. Chim. Syn. de DÉSOXYDATION.

DÉSOXYGÈNER v. tr. (Se conj. comme accélérer.) Chim. Syn. de DÉSOXYDER. || Enlever l'oxygène : *Désoxygène de l'air*.

DÉSOXYRIBONUCLÉIQUE adj. Biochim. Se dit d'un groupe d'acides nucléiques qui donnent par hydrolyse un pentose, le D-ribose ou désoxyribose. (Les acides désoxyribonucléiques sont des constituants du noyau cellulaire, de la chromatine et des chromosomes.)

DÉSOXYRIBONUCLÉOPROTÉIDE n. m. Biochim. Nucléoprotéide rencontré dans le noyau cellulaire : *On admet que les gènes sont constitués par des désoxyribonucléoprotéides*.

DÉSOXYRIBOSE n. m. Biochim. Pentose rencontré dans le groupement prosthétique de certains nucléoprotéides. (Syn. D-RIBOSE.)

DESPATCH MONEY [dispatʃ mœni] n. m. Expression anglaise utilisée en droit maritime pour désigner la rémunération payée par l'armateur aux affrèteurs, quand les opérations de chargement ou de déchargement sont terminées avant l'expiration du temps accordé par la charte-partie. (Véritable « prime de célérité », le *despatch money* est le contraire des *surestaries*.)

DESPAUTÈRE (Jan DESPAUTER ou DE SPOUTER, en franç. Jean), grammairien flamand, également connu sous le nom de Jean

le Ninivite (Ninove, Brabant, v. 1480 - Comines 1520). Il doit son renom à ses *Commentarii grammatici* (1537), grammaire latine complète, qui fut en honneur jusqu'au XVIII^e s. dans les établissements d'enseignement de plusieurs pays européens.

DESPENAPERROS (PUERTO DE), défilé de l'Espagne méridionale, faisant communiquer la Manche et l'Andalousie à travers la sierra Morena; 745 m. Il est utilisé par le chemin de fer de Madrid à Cordoue.

DESPENSER (Hugh le) [† Evesham 1265], un des principaux compagnons de Simon de Montfort, qui le fit nommer justicier en 1260. Il mourut au combat.

DESPENSER (Hugh le), dit l'Ainé, comte de Winchester, baron anglais (1262 - † Bristol 1326), fils du précédent. Il se tailla de larges fiefs dans les Marches galloises, et souleva contre lui l'innimitié des autres seigneurs de la région; il fut tué par la population de Bristol lors du grand soulèvement de 1326.

DESPENSER (Hugh le), dit le Jeune, baron anglais († 1326), fils du précédent, favori d'Edouard II. Il tenta de se constituer un vaste domaine dans le Pays de Galles, mais se créa de dangereuses inimitiés (Roger Mortimer). Victime de la chute d'Edouard II (insurrection de 1326), il fut exécuté par ses ennemis.

DESPENSER (Thomas le), comte de Gloucester, baron anglais (1373 - † Bristol 1400), arrière-petit-fils du précédent. Il soutint Richard II en 1397, mais l'abandonna en 1399. Ayant néanmoins perdu son titre, il conspira contre Henri IV, mais fut pris et exécuté par la foule.

DES PÉRIERS (Bonaventure), poète et conteur français (Arnay-le-Duc, Bourgogne, v. 1510 - † v. 1544). Valet de chambre de la reine de Navarre et ami des réformés, il défend Marot, proscrit pour sa traduction des Psaumes. Ami de Dolet, il demeure un pur évangéliste et collabore à la traduction de la Bible d'Olivetan. Ses ouvrages comprennent : des traductions de Platon et de Ténence, le *Voyage de Lyon à Notre-Dame de l'Isle* en 1539, la *Prognostication des prognostications*. En 1537, son *Cymbalum mundi*, publié sous les pseudonymes de SARCOMOROS et de THOMAS DU CLENIER, fut saisi et détruit par le bras séculier. Calvin déclara l'œuvre impie, et l'auteur fut sauvé par la reine de Navarre. Il est surtout connu par ses *Nouvelles Récréations et joyeux devis* (1558), dont la paternité a été à tort attribuée à Peletier du Mans et à Nicolas Denisot. Dans la tradition des fabliaux, ce recueil de plus de cent nouvelles est écrit dans un style agréable et contient une étude vivante des mœurs du temps (la Fontaine imitera quelques-uns de ces récits dans ses *Contes*).

DESPEYROUS (Théodore), mathématicien français (Beaumont-de-Lomagne, Tarn-et-Garonne, 1815 - Toulouse 1883). Professeur à la faculté de Dijon, puis à celle de Toulouse, et directeur de l'observatoire de cette dernière ville, il a publié un grand nombre de mémoires, notamment : *Sur les surfaces isothermes*, *Sur les fonctions elliptiques*, *Sur la théorie des permutations*, etc.

DESPIAU (Charles), sculpteur français (Mont-de-Marsan 1874 - Paris 1946). Fils et petit-fils de maîtres plâtriers, il obtient, à dix-sept ans, une bourse municipale, qui lui permet d'entrer à l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. Il fréquente ensuite l'atelier de Barrias, à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, mais c'est surtout au Louvre et au musée des Monuments français (alors musée de Sculpture comparée) qu'il fait lui-même son éducation. Il débute, au Salon de 1898, par un *Buste de M. B.* (Byas, un voisin d'atelier), est reçu de nouveau en 1899 et 1900, mais opte, dès 1901, pour le Salon de la Société nationale des beaux-arts, où expose Rodin, Bourdelle, Lucien Schnegg, et auquel il restera fidèle jusqu'en 1923 (il devient, cette année-là, membre du comité organisateur du Salon des Tuileries). Son premier envoi à la Société nationale des beaux-arts, intitulé *Au départ*, est une figurine représentant la femme de l'artiste vêtue à la mode du temps. Il entendait ainsi prendre position contre le drapé académique. Sa *Jeune Fille lisant* (accoudée, dans le jar-

din public de Mont-de-Marsan, au socle portant le buste de Victor Duruy par Ponscarme) est une œuvre de même esprit (1905). En 1906, Despiau exécute le buste, en marbre, de *Madame Causse*. En 1907, il expose la *Jeune Fille lisant*, la *Petite Fille des Landes* et *Paulette*, dont Rodin apprécie l'émotion contenue, le modelé délicat. Il invite Despiau à devenir son aide. Leur collaboration durera cinq années, au cours desquelles Despiau travaillera, en interprèteur inventif, au *Buste de M^{me} Elisséeff*, notamment, et au *Génie du Repos éternel*. L'œuvre de Charles Despiau comporte plusieurs milliers de dessins (il commençait toujours par dessiner, afin de fonder sur l'observation directe l'idéalisation ultérieure du modèle vivant); les bustes, les portraits y sont beaucoup plus nombreux que les bas-reliefs, les plaquettes, les statues. Citons, parmi ses bas-reliefs et ses plaquettes : le *Médailleur de M. Siegfried* (1912), *Léda* (1917), *Faune* (1918), la *Chasse* (1922); parmi ses statues : *Bacchante* (1909), *Faune* (1912), *Femme allongée* (1919), *Athlète au repos* (1923), *Eve* (1925), *Danseuse* (1927), *Adolescente* (1929), le *Réalisateur* (1932), *Assia* (1937), *Dionysos* (1939), *Apollon*, le monument aux morts de Mont-de-Marsan (1920-1922) et celui de *Georges Leygues* à Villeneuve-sur-Lot (1938-1940). On lui doit près de deux cents bustes, dont la *Dame au nez pointu* (1913), le peintre *Lucien Lièvre* (1918), *Madame André Derain* (1923), *Madame Othon Friesz* (1924), *Madame Henry de Waroquier* (1927), *Maria Lany* (1929), *Madame Charles Pomaret* (1933), le *Docteur Sabouraud* (1929), le *Docteur Debat* (1942), la *Grecque* (1944), *André Dunoyer de Segonzac* (1946). Charles Despiau est largement représenté au musée national d'Art moderne. (→ Biblio.)

DESPONSATION n. f. Mot employé pour désigner les fiançailles de la Vierge Marie.

DESORTES (Philippe), poète français (Chartres 1546 - Bonport, Normandie, 1606). Protégé dès sa jeunesse par de puissants personnages, il accompagne le duc d'Anjou, le futur Henri III, en Pologne, et, quand celui-ci monte sur le trône de France, devient le poète officiel du nouveau règne : son prestige est tel qu'il éclipse alors Ronsard. Ses premières œuvres comprennent trois recueils de sonnets amoureux (à *Diane*, à *Hippolyte*, à *Cléonice*), des imitations de l'Arioste, des *Élégies*, des *Bergeries*, des *Chansons*; elles sont publiées en 1573. Ses *Psaumes* (1591) prouvent son échec dans la grande poésie. Desportes est, en effet, surtout un poète mondain : par son style « doux-coulant », par sa langue claire et souple, il a réussi à séduire un public que lassait la poésie trop savante de Ronsard. Il continue l'imitation des pétrarquistes modernes, et prépare la voie à Malherbe, qui a cependant donné de ses œuvres le commentaire le plus malveillant. On cite souvent le sonnet sur « Icare », la pièce « Contre une nuit trop claire », et la jolie villanelle : « Rosette, pour un peu d'absence ». (→ Biblio.)

DESORTES (François), peintre français (Champigneulle, Ardennes, 1666 - Paris 1743). Elève à Paris du Flamand Nicasiaus, il collabora avec Audran à des travaux de décoration, puis fit un séjour en Pologne (*Portrait*



Charles DESPIAU
« Assia » (1937)



Philippe DESPORTES
médaillon sculpté, XVI^e s.
Louvre



François DESPORTES
par lui-même
Louvre

de Jean Sobieski). A son retour, reçu académicien en 1699, il se consacra à la nature morte et aux scènes de chasse; Louis XIV, puis Louis XV le firent peintre de leur vénérie et lui commandèrent des dessus-de-porte pour les maisons royales. Il exécuta encore des cartons de tapisserie, notamment pour la grande tenture des *Nouvelles Indes* (Gobelins). Citons également, à Compiègne, ses cinq grandes toiles, dont le *Cerf aux abois*. Ses natures mortes, où les argenteries fastueuses se mêlent au gibier, sont nombreuses dans les musées de France (Louvre, Arts décoratifs, Dijon, Lyon, Nancy), et dans ceux de Stockholm, Londres, Turin, Prague. Il s'est portraité en costume de chasseur (Louvre). C'est aussi un paysagiste qui annonce l'école de Barbizon (natures mortes disposées dans un parc, et surtout petits paysages de Compiègne). Dessinateur, on lui doit des études d'animaux à la pierre noire rehaussée de sanguine ou de pastel, que conserve le Louvre.

DESPOUTES (Yvonne), femme compositeur française (Paris 1907). Prix de Rome en 1932, on lui doit des poèmes symphoniques (*Résurrection, Hercule et les Géants*) et des ouvrages consacrés au théâtre (*le Rossignol et l'Orvet, les Sept Péchés capitaux, Maître Cornélius*).

DESPOTE n. m. Nom donné à certains Etats gouvernés par des princes honorés du titre byzantin de despote.

— ENCYCL. On rencontre des *despotes* à partir du XIII^e s. : les uns sont des apanages créés en faveur de princes de la famille impériale (despotat de Mistra [1348-1460]), les autres des Etats indépendants fondés à la faveur de l'anarchie qui régnait dans l'Empire byzantin (despotat d'Epire [1205-1418], de Ioannina [1366-1479], despotat de Valachie [1271-1318], de Roumanie [1274-1383]).

DESPOTE [despɔt] n. et adj. (gr. *despotēs*, maître). Souverain absolu : *Les despotes trouvent toujours les penseurs de trop dans leurs affaires* (M^{me} de Staël). || *Fig.* Personne qui cherche à exercer une domination absolue sur son entourage : *Il avait épousé [...] une jeune femme aimée tendrement qui le traitait à présent avec une rudesse et une autorité de despote tout-puissant* (Maupassant).

— Hist. V. part. *encycl.*

— ENCYCL. Hist. Le mot grec *despotēs* désignait à l'origine le « maître de maison ». Au sens politique, il signifiait « roi absolu ». Il s'appliquait donc à tous les souverains d'Orient. A partir de la fin du III^e s. apr. J.-C., il désigna l'empereur romain et, plus tard, l'empereur byzantin. Il devint par la suite un titre de la hiérarchie aulique, auquel s'adjoignait souvent un gouvernement de province ou un apanage. Encore exceptionnel sous les Commènes et impliquant une souveraineté limitée ou un droit de succession au trône, il fut reconnu à des princes pratiquement indépendants, comme le despote d'Epire, aux princes du sang et même, depuis Alexis III (1195-1203), aux gendres du basileus. Tous les fils d'Andronic II (1282-1328) reçurent cette dignité. Le titre de *despote* finit par éclipser tous les autres.

DESPOTIQUE adj. Qui tient du despote : *Gouvernement despotique. Lois despotiques.* || Qui exerce une autorité de despote : *Un souverain despotique.* || Qui a les prérogatives du despote : *Monarque vertueux, quoique né despotique* (Voltaire). || Gouverné par des despotes : *Dans les Etats despotiques, l'éducation est tout employée à briser les courages* (Turgot). || *Par anal.* Tyrannique : *Caractère despotique.*

DESPOTIQUEMENT adv. De façon despotique.

DESPOTISER v. tr. Soumettre à un pouvoir despotique : *Despotiser les âmes* (Barbey d'Aurevilly).

DESPOUISME n. m. (de *despote*). Pouvoir absolu et arbitraire : *Le despotisme mène à la liberté par l'abus du pouvoir* (La Rochefoucauld-Doudeauville). || Gouvernement despotique : *Un Etat violent qui dégénère toujours en despotisme ou en république* (Montesquieu). || *Par anal.* Volonté exercée d'une façon tyrannique : *Les petits esprits ont besoin de despotisme pour le jeu de leurs nerfs* (Balzac). || *Despotisme éclairé*, gouvernement autoritaire d'un Etat que son souve-

rain entend faire progresser en appliquant, pour le plus grand bien de ses sujets, les théories politiques des intellectuels du temps, et en particulier des philosophes français.

— ENCYCL. Le *despotisme*, domination sans contrôle d'un homme sur un Etat, est aussi ancien que l'histoire; mais en Europe, au XVIII^e s., « siècle des lumières » (en allemand *Aufklärung*), le despotisme des rois et de leurs ministres devient « éclairé ». Frédéric II, roi de Prusse (1740-1786), a été le premier monarque à se proclamer leur disciple; et, dans le demi-siècle qui correspond à son règne, les pays arriérés, où le roi est le premier propriétaire, où les nobles sont médiocrement riches, et les bourgeois peu nombreux, voient triompher ces principes. Catherine II, tsarine de 1763 à 1796, Marie-Thérèse (1740-1780) et Joseph II (1780-1790) à la tête des Etats autrichiens, Charles III à Naples, puis en Espagne (1759-1788), se réclameront d'une doctrine semblable. Même dans les petits Etats, on tente de suivre une politique de même nature : Pombal au Portugal, le grand-duc Léopold de Habsbourg en Toscane, Du Tillot à Parme, Tanucci à Naples, Struensee au Danemark, Gustave III en Suède. On place la fin du despotisme éclairé immédiatement après 1789 : les rois rejettent l'esprit philosophique en voyant à quels excès il a conduit en France; ils se réconcilient avec Rome, avec les nobles, contre l'ennemi commun, et, au siècle suivant, devant une opinion publique plus exigeante, ils ne verront de salut que dans la réaction la plus étroite. On peut toutefois considérer Napoléon I^{er} comme un despote éclairé — la légitimité en moins —, lorsqu'on le voit propager le Code civil et les institutions françaises pour mieux étendre sa domination.

Le despotisme éclairé, malgré ses références à la vérité abstraite, emprunte bien des éléments aux siècles précédents. Depuis la fin du Moyen Age, les monarchies européennes tendaient à l'absolutisme dans le cadre d'un Etat national; Louis XIV est un despote; roi chrétien, il ne rend compte de son devoir de souverain qu'à Dieu. Au XVIII^e s., l'idéologie change : la « philosophie » veut libérer l'homme, l'instruire, l'améliorer; au service de cette liberté, elle admet le pouvoir fort dans les grands Etats (« Au peuple sot et barbare, il faut un joug, un aiguillon et du foin » [Voltaire]). Les despotes prétendent réaliser le programme des philosophes. Frédéric II déclare à Wolff : « Les philosophes comme vous enseignent ce qui doit être, et les rois ne sont là que pour exécuter ce que vous avez conçu. » Les rois savent voir ce qui peut leur servir dans le système et rejettent tranquillement le reste; les flatteries à l'égard des intellectuels français suffisent à leur concilier ces maîtres de l'opinion européenne (Buffon, Diderot, Grimm, Voltaire). L'avis des sujets est moins important, et, selon Frédéric II, « le souverain doit voir, penser et agir pour toute la communauté ». Les despotes profitent du progrès de l'idée d'Etat : avec l'instruction plus répandue, l'obéissance et le dévouement à l'Etat s'imposent désormais comme le devoir suprême. Aussi, plus qu'aux philosophes, ont-ils emprunté à Louis XIV les méthodes de gouvernement, à l'Angleterre son système bancaire.

Les monarques continuent au XVIII^e s. la lutte contre l'aristocratie et les corps constitués; ils libèrent l'homme des cadres traditionnels pour mieux le soumettre à l'Etat. On proclame la tolérance religieuse, on contrôle les activités de l'Eglise romaine et l'on supprime les ordres monastiques (en particulier la Compagnie de Jésus, qui est toute dévouée au pape, souverain étranger). A défaut d'établir l'égalité sociale, encore trop loin des mœurs, on diminue les privilèges de la noblesse. Pour réaliser l'égalité, les gouvernements luttent contre les Etats provinciaux, les municipalités oligarchiques, qui représentaient autant de privilèges politiques. La centralisation, l'uniformisation de l'administration mènent à l'unification des Etats. Les paysans sont libérés des communautés agricoles, les artisans des corporations, car les physiocrates ont montré que la liberté n'empêche pas le contrôle, les interventions continues de l'Etat dans l'économie, comme à l'époque de Colbert : des cultures nouvelles sont propagées; des mines, des manufactures

d'Etat créées; la production nationale, orientée par les besoins de l'armée, est protégée par des douanes rigoureuses. Les théoriciens français s'étonnent de voir le grand domaine, la manufacture s'installer à la place qu'ils avaient indiquée pour le paysan petit propriétaire, pour l'artisan libre. Suivant l'exemple des Anglais, mais non de leur roi, les grands despotes créent une Banque nationale, imposent ses billets et attirent ainsi le numéraire de leurs sujets.

Au courant de la théorie démographique du temps, les despotes favorisent l'augmentation du nombre de leurs sujets (colonisation des provinces pauvres avec des vétérans et des étrangers attirés par des avances pour leur premier établissement). L'instruction est développée dans le sens indiqué par l'Encyclopédie... et par Colbert. La justice est humanisée comme le voulaient Beccaria, Voltaire, Montesquieu (peines moins sévères, suppression de la torture).

En fin de compte, si les sujets sont plus nombreux, plus riches, plus heureux, s'il y a moins de barrières politiques et sociales à leurs ambitions, l'Etat en est renforcé : il est mieux obéi; il lève davantage d'impôts et de soldats, ce qui permet de nouvelles conquêtes.

Toute l'Europe n'est pas également touchée par ce mode de gouvernement : il ne plaît pas au despote russe que la Suède (Gustave III) ou la Pologne (Stanislas Poniatowski) se renforcent par le moyen qui lui a réussi; l'Angleterre, où l'aristocratie a depuis longtemps prouvé sa capacité politique, n'a pas besoin de despotisme, même éclairé (George III); la France, où la bourgeoisie enrichie reproche aux intendants de ne pas la laisser administrer, se contente d'admirer de loin et de confiance les réalisations des souverains étrangers.

Chez les despotes éclairés, la structure sociale propre à chaque Etat, le tempérament personnel du monarque ou de ses ministres introduisent des nuances. Pombal, dictateur impitoyable, est surtout l'ennemi des Jésuites; Charles III ne progresse que lentement dans un pays particulièrement traditionaliste; Marie-Thérèse est maternelle et timorée; par réaction, son fils Joseph II est un théoricien maniaque qui provoque des révoltes (Hongrie, Pays-Bas autrichiens); Frédéric II continue l'œuvre de son père, le Roi-Sergent (Frédéric-Guillaume I^{er}), songeant avant tout à fortifier son armée et à lui donner un trésor de guerre; Catherine II sait exposer de belles théories à des assemblées consultatives, mais, en fait, elle partage l'exploitation de ses Etats avec l'aristocratie, à qui elle achève de livrer les serfs. L'application systématique des théories des philosophes français du XVIII^e s. a donc eu un double résultat : renforcer l'autorité de l'Etat en la personne du souverain et au détriment des oligarchies en place (noblesse, clergé, villes, communautés marchandes, etc.); accélérer l'évolution économique et sociale des pays soumis à ce mode de gouvernement. Mais, par un curieux paradoxe, celui-ci n'a pu s'imposer en Europe occidentale (France et Angleterre), qui en avait été pourant le berceau idéologique; il s'y est heurté aux structures en place et aux privilèges acquis, dont la résistance a pu être d'autant plus efficace que, socialement et économiquement, le besoin s'en faisait moins sentir. Au contraire, dans les pays de l'Europe méditerranéenne, et surtout dans ceux de l'Europe centrale et orientale, l'absence de cadres intellectuels, la prédominance écrasante de la population paysanne, enfin, le retard économique, à la fois cause et effet de la quasi-inexistence de la bourgeoisie, ont laissé toute liberté aux souverains pour faire passer le despotisme éclairé dans le champ des réalisations pratiques.

despotisme (ESSAI SUR LE), ouvrage de Mirabeau (1776), qu'il composa à l'âge de vingt-trois ans, sous l'influence des idées de Rousseau.

DESPOURRINS (Cyprien), poète béarnais (Accous 1698 - Argelès 1755). Il est l'auteur de chansons en dialecte, dont il a composé à la fois les paroles et la musique; ses œuvres sont restées populaires en Béarn.

DESPRÉAUX. V. BOILEAU-DESPRÉAUX.

DESPRÉAUX (Jean Etienne), danseur, chansonnier et auteur dramatique français

Paris 1748 - *id.* 1820). Son père était musicien à l'Opéra, où il débuta lui-même en 1764, comme danseur. Une blessure à un pied brisa sa carrière de danseur, et il devint violoniste, maître de ballet, inspecteur de l'Opéra, inspecteur des spectacles de la Cour, professeur au Conservatoire. En 1789, il poussa la danseuse Marie-Madeleine Guimard. Il écrivit : *Mes passe-temps*, chansons, suivies de *l'Art de la danse* (1800); *Poèmes en quatre chants, calqués sur l'Art poétique de Boileau-Despréaux*; *Momie*, opéra burlesque (parodie d'*Iphigénie en Tauride*); *Syncope*, reine de Mic-Mac (parodie de *Pénélope*); les *Exaltés de Charenton*; etc.

DES PRÉS (Josquin) [*Jodocus* ou *Josquinus Præsentis*], le plus grand des polyphonistes français (Beaurevoir, Picardie, v. 1440 - Condé-sur-l'Escaut 1521 [ou 1527?]). Il passa à l'école d'Ockeghem, après la maîtrise de Saint-Quentin, et commença son activité artistique parmi les musiciens de Cambrai. De 1459 à 1472, il fut chantre à la cathédrale de Milan. Il entra au service du cardinal Ascanio Sforza et vint avec lui à Rome; en juin 1486, il obtint aussi la place de chantre à la chapelle pontificale. En 1487-1488, il accompagna Ascanio à Milan, Pavie, Plaisance, Modène, et retourna à Rome en 1489. En 1493, il aurait séjourné avec des chantres à la cour de René II d'Anjou, à Nancy. Il quitta Rome pour Milan en 1499, puis on le trouve à Ferrare, à la direction de la chapelle du duc Hercule (messe *Hercules dux Ferrariæ*). En 1501, il fut envoyé à Bruges pour y engager de nouveaux chantres et, de là, voyagea avec l'archiduc Philippe le Beau en Espagne. En 1503, il reprit sa place à Ferrare, et y demeura jusqu'à la mort du duc Hercule (1505). Il revint alors en France, où il entretenait des rapports assidus avec la cour de Louis XII (motets *Memor esto*, *Bonitatem*). En 1509, il est de retour à Saint-Quentin. Nommé par l'empereur Maximilien I^{er} doyen prévôt de l'église collégiale de Condé-sur-l'Escaut, il passe là les dernières années de sa vie, demeurant en contact artistique avec les cours flamandes de la régente Marguerite d'Autriche et du jeune Charles Quint.

Il a laissé une importante production musicale : 22 messes complètes, à 4, 5, 6 voix, et 7 pièces détachées de messes éditées et rééditées par Petrucci; 129 motets, hymnes et psaumes; 86 morceaux profanes (chansons, etc.). Des œuvres manuscrites sont conservées dans les bibliothèques Vaticane, de Florence, Vérone, Modène, Bologne, etc. Il fut le musicien le plus souvent exécuté de son temps et le plus célèbre. Jusqu'à la seconde moitié du xvi^e s., ses pièces furent transcrites et citées comme modèles dans les traités de S. Heyden, G. Faber, Glaréan. Adrien Petit Collico, disciple de Josquin, publia, en 1552, la *Regula contrapuncti secundam doctrinam Josquini de Præsentis* et lui décerna le titre de *principes musicorum*. Après deux siècles d'oubli, son nom et ses œuvres firent de nouveau l'objet d'études et de rééditions isolées. L'édition générale critique des œuvres, en 40 fascicules, a été entreprise en 1921 par A. Smijers.

Formé aux manières d'Ockeghem et de Busnois, partant de principes constructifs fondés sur le travail du *cantus firmus* avec les complications canoniques et rythmiques les plus audacieuses, avec une conduite des voix hérissée souvent d'éléments instrumentaux, d'après harmoniques archaïques, Josquin subit l'influence rénovatrice des milieux artistiques d'Italie. A travers trois manières, dont il est possible de préciser la durée, il parvint à de nouveaux principes de structure : symétrie calculée, jeu savant des contrastes, emploi systématique des imitations et séquences, mélodies expressives formées sur le sens des mots, avec une claire disposition du texte — style rhétorique-dialectique d'une haute perfection, langage poétique pittoresque, que son élève Adrien Petit Collico appela *musica reservata*.

Il sut plaire à chacun par la variété de son talent. Ses chansons régalaient autant par leur esprit que par la science avec laquelle elles sont traitées. Mais Josquin est avant tout au service de son Eglise, et ce sont ses œuvres religieuses qui révèlent la somme de son génie. Il écrit comme il prie : avec toute son espérance, toute sa foi de chrétien. Sensible,

il est près du cœur humain. A chaque parole, il sait donner pleine signification. Il fait oublier le ténor souvent profane sur lequel il bâtit ses messes : de magnifiques contrepoints mélodiques transportent directement l'auditeur dans l'atmosphère souhaitable. Dans ses motets, il laisse entrevoir toute la puissance de la voix humaine. Son expression frôle souvent le dramatique, mais sans que la construction jamais en souffre. Sa science contrapuntique lui permet de mener aussi bien des pièces à 4, 5 ou 6 voix que de traiter un gigantesque canon entre 6 chœurs à 4 voix, par exemple : *Qui habitat in adiutorio* (Petrejus, Nuremberg, 1542). Il sait surtout se libérer des entraves : si la règle modale vient à le gêner dans son expression, il achève sa cadence par surprise, laissant sur une impression d'anxiété jusqu'à l'ors inégalée.

DESPRÉS (Suzanne), actrice française (Verdun 1875 - Paris 1951). Elle fit d'abord valoir son talent dans les drames d'Ibsen, aux spectacles de l'Œuvre, dirigés par Lugné-Poe, qui l'épousa. Engagée en 1898 au Gymnase, elle passa bientôt au théâtre Antoine, où elle joua *Poils de Carotte*, *la Clairière*, *les Remplaçants*. En 1902, elle débuta à la Comédie-Française dans *la Petite Amie*; après quoi, elle interpréta *Phèdre*. Elle ne resta pas à ce théâtre et reparut sur diverses scènes, où elle fit applaudir son jeu sobre, marqué de forte intellectualité et d'émotion contenue.

DESPRETZ (César), physicien français (Lessines, Hainaut, 1791 - Paris 1863). Répétiteur de chimie à l'Ecole polytechnique, il fut nommé professeur à la Sorbonne (1837). Il a étudié la compressibilité des gaz et des liquides (montrant le premier, en 1827, l'inexactitude de la loi de Mariotte), mesuré la pression et la densité des vapeurs saturantes, déterminé le maximum de densité de l'eau, observé le déplacement du zéro dans le thermomètre à mercure. En acoustique, il a cherché les limites de perception des sons. En 1849, il a construit le premier four à arc électrique et réalisé la fusion de corps réfractaires par action combinée du soleil, de l'électricité et du chalumeau. (Acad. des sc., 1841.)

DESPREZ (Louis Jean), architecte, peintre, décorateur de théâtre et graveur français (Auxerre 1743 - Stockholm 1804). Elève de Blondel et de Demailson, grand prix d'architecture (1776), il rencontra à Rome (1783-1784) Gustave III, roi de Suède, qui le décida à se rendre à Stockholm. Desprez y composa d'importants décors pour les opéras de Gluck, dessina les plans du château de Haga, où il construisit un pavillon, une auberge, un temple de l'Amour, comme à Versailles. Il éleva encore l'Institut botanique d'Uppsala et l'église de Tavastehus. Il s'y montre influencé par l'Antiquité gréco-romaine.

DESPREZ (Julien), cardinal-archevêque de Toulouse (Ostricourt 1807 - Toulouse 1895). Evêque de Saint-Denis de la Réunion (1850), de Limoges (1857), enfin archevêque de Toulouse (1859) et cardinal (1879), il prit une part active au concile du Vatican, où il fut l'un des chefs de la majorité, et créa l'Institut catholique de Toulouse (1877).

DESQUADERO (Río), riv. de l'Argentine, tête du río Salado, séparant les provinces de Mendoza et de San Luis.

DESQUAMATIF, *IVE* [deskwa] adj. Méd. Qui consiste dans l'exfoliation de l'épiderme sous forme d'écaïlles : *Processus desquamatif*.

DESQUAMATION [deskwa] n. f. Enlèvement, chute des écaïlles.

— Géomorphol. Désagrégation d'une roche cohérente sous la forme d'écaïlles plus ou moins concentriques. (La desquamation est particulièrement fréquente dans les roches cristallines compactes [granite notamment] et semble résulter des tensions développées par les différences de température entre la surface, alternativement réchauffée et refroidie, et les couches plus profondes, qui se dilatent et se contractent beaucoup moins. Elle se produit surtout sous les climats semi-arides.) [Syn. EXFOLIATION.]

— Pathol. Phénomène pathologique, qui consiste dans l'exfoliation de l'épiderme sous forme de lamelles cornées ou de larges lambeaux.

— ENCYCL. Pathol. La *desquamation* est un phénomène normal, mais, dans ce cas, inappréciable. Elle se montre avec des caractères pathologiques non seulement dans certaines affections cutanées, comme le psoriasis et les pityriasis, mais aussi dans certaines maladies éruptives et contagieuses, comme la scarlatine, la rougeole.

DESQUAMER [deskwame] v. tr. ou intr. (préf. priv. *dé*, et lat. *squama*, écaïlle). Perdre des squames : *La peau desquame en larges lambeaux dans la scarlatine*.

DESQUELS, ELLES pron. relat. V. QUEL.

DESREY ou **DESREZ** (Pierre), érudit français (Troyes 1450 - † apr. 1514). C'est un traducteur et un compilateur. Il a laissé une traduction et une continuation des *Chroniques de France de Gaguin* (1516); une traduction des *Postilles* de Nicolas de Lyre sur les Epîtres et les Evangiles; *Généalogie, gestes et nobles faits d'armes de Godefroy de Bouillon*; *Vie des Pères du désert*, traduit de saint Jérôme (1519).

DES ROCHES (Madeleine et Catherine). V. ROCHES (Madeleine et Catherine DES).

DESROUSSEAUX (Alexandre), chansonnier français (Lille 1820 - *id.* 1892). Il acquit une grande célébrité dans le nord de la France, par ses chansons écrites dans le patois lillois. Elles ont paru réunies en divers recueils : *Chansons et pasquilles lilloises* (1851-1885), *Sous les saules* (1854), *Almanachs chantants* (1859-1861), *Mœurs populaires de la Flandre française* (1889). La plus connue de ses chansons est *l'Canchon dormoire*, qui commence par ces mots : « Dors, min p'tit quinquin, Min p'tit pouchin, Min gros rogin. »

DESROUSSEAUX (Alexandre). V. BRACKE-DESROUSSEAUX.

DESSABLAGE ou **DESSABLEMENT** n. m. Action de dessabler : *Le dessablage des allées*.

— Trav. publ. Traitement des eaux usées pour en éliminer les matières lourdes (sables et graviers) en suspension. (Cette opération s'effectue dans des ouvrages à fond plat, ou bassins de *dessablement*, dont le radier présente une légère pente, et dans lesquels un ralentissement du courant force les matières à se déposer.)

DESSABLER v. tr. Ôter le sable de : *La pluie dessable les allées*.

— Métall. Enlever le sable qui a servi à former le moule dans lequel on a coulé une pièce de métal : *Dessabler une statue*.

DESSABLEUR n. m. Trav. publ. Ouvrage destiné à empêcher que les sables ne soient entraînés jusque dans les champs ou n'engorgent les canaux. (Syn. BASSIN DE DESSABLEMENT DES EAUX USÉES.)

DESSAIGNAGE n. m. Action de dessaigner : *Le dessaignage des peaux*.

DESSAIGNER v. tr. Laver les peaux venant de l'abattoir, pour les débarrasser du sang et des autres impuretés.

DESSAIGNES (Victor), chimiste français (Vendôme 1800 - *id.* 1885). Receveur municipal à Vendôme, il est l'auteur de multiples recherches d'analyse immédiate; il étudia les acides succinique, malique et tartrique, et donna un procédé de préparation du phénol.

DESSAISINE n. f. Dr. anc. Dépossession (par oppos. à *saisine*, qui signif. « possession »). [V. DÉVEST.]

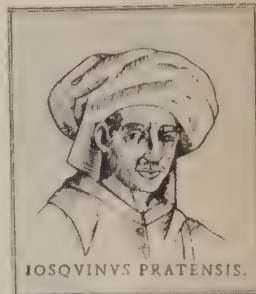
DESSAISIR v. tr. Procéd. Retirer à un tribunal la connaissance d'une affaire dont il était saisi. || Retirer à une personne l'administration de tout ou partie de son patrimoine. — Mar. Enlever les saïnes qui retiennent à poste fixe certaines pièces du bord : *Dessaisir les ancres, pour le mouillage*.

— *Se dessaisir* [de] v. pr. Se déposséder volontairement de; renoncer à : *Se dessaisir de ses biens, d'un gage*.

DESSAISISSEMENT n. m. Action de dessaisir : *Le dessaisissement d'un tribunal*. || Action de se dessaisir : *Le dessaisissement d'une créance*.

— Dr. Action d'une personne qui renonce volontairement à la possession d'un bien : *Le dessaisissement du créancier gagiste*.

— Procéd. Action de retirer à un tribunal la connaissance d'une affaire dont il était saisi : *Ordonnance de dessaisissement*. || Action de



Josquin DES PRÉS
gravure sur bois
d'après une œuvre
de la cathédrale
Sainte-Gudule à Bruxelles

retirer à une personne l'administration de tout ou partie de son patrimoine.

DESSAIX (Joseph Marie, comte), général français (Thonon 1764 - Marclaz, près de Thonon, 1834). D'abord médecin à Paris, il organisa en 1792 une légion allobroge, qui aida à l'occupation de la Savoie par les troupes françaises. Dans l'armée régulière, il se distingua à Toulon, aux Pyrénées et en Italie. Représentant du Mont-Blanc aux Cinq-Cents (1798-1799), il fut hostile au 18-Brunaire et retourna dans l'armée. Il devint comte de l'Empire (1809). Il défendit vaillamment la Savoie contre les Autrichiens en 1814. Il se retira au Piémont.

DESSALAGE n. m. Opération agricole ayant pour but de diminuer la proportion de sels solubles (sels de potassium, de sodium, de magnésium) que contiennent certains terrains, en vue de rendre ces terrains propres à la culture : *Le dessalage s'exécute par lavage superficiel ou, mieux, par submersion et drainage.*

— **Pétri.** Opération consistant à éliminer l'eau salée du pétrole. (Le pétrole brut contient presque toujours en suspension de l'eau salée que l'on a intérêt à éliminer avant la première distillation. Le dessalage s'effectue à 100 °C environ, sous l'effet combiné de la pression, d'un produit chimique désémulsionneur et, parfois, d'un champ électrostatique.)

DESSALÉ, E adj. et n. *Fam.* Déluré, égrillard : *Une fille dessalée.*

DESSALEMENT ou **DESSALAISSON** n. m. Action de dessaler ; son résultat : *Le dessalement total de l'eau de mer s'obtient par la distillation.*

DESSALER v. tr. Dépouiller de son sel : *Dessaler la morue.* || *Fam.* Dégourdir, déniaiser.

— **Pétri.** Extraire les sels contenus dans le pétrole brut.

DESSALEUR n. m. Pétri. Appareil pour le dessalage chimique ou électrostatique du pétrole brut.

DESSALINES (Jean-Jacques), empereur d'Haïti (en Guinée av. 1758 - Jacmel, Haïti, 1806). Esclave aux Cormiers, à Saint-Domingue, jusqu'en 1789, il s'échappa et dirigea une bande lors de la grande révolte des esclaves en 1791. Il prit parti pour la France aux côtés de Toussaint Louverture en 1794, quand la Convention eut supprimé l'esclavage, contribua à chasser les Anglais de l'île en 1797, et participa à l'organisation d'un Etat noir, qui vit arriver avec défiance l'expédition Leclerc en 1802. Il reçut alors le commandement du secteur sud, et s'insurgea de nouveau après la déportation de Toussaint en France, Maître de l'ancienne colonie française en 1803, il y fit massacrer les Blancs, et se proclama empereur en 1804, mais fut assassiné par ses rivaux Christophe et Pétion.

DESSANGLER v. tr. Détacher la sangle de : *Dessangler un cheval.*

DESSAU, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Halle), sur la Mulde, un peu en amont de son confluent avec l'Elbe ; 94 300 hab. Palais ducal du XVIII^e s., renfermant les archives, un musée et une bibliothèque. Dessau est un centre industriel : aciérie ; constructions de bateaux et de wagons ; industrie chimique ; verreries ; papeterie. Victoire de Wallenstein sur Mansfeld, au cours de la guerre de Trente Ans (1626).

DESSAU (Anhalt-). V. ANHALT-DESSAU.

DESSAUTAGE n. m. Constr. Fait de sauter périodiquement une liaison dans un ou plusieurs rangs d'ardoises répartis dans la hauteur d'une tourelle, afin d'éviter une réduction excessive de la largeur des ardoises. (Syn. DÉCHANGÉ.)

DESSAUTEMENT n. m. Trav. publ. Espèce de seuil d'écluse, dans un canal.

DESSÉCHANT, E adj. Qui dessèche : *Le simoun est un vent desséchant.* || *Fig.* Qui dessèche l'âme, l'esprit : *L'égoïsme est desséchant. Les sciences exactes sont accusées d'être desséchantes.*

DESSÈCHEMENT n. m. Action de dessécher : *Le dessèchement des polders a enrichi la Hollande.* || *Etat d'une chose desséchée.* || *Fig.* Sécheresse du cœur, insensibilité : *L'égoïsme conduit au dessèchement.*

— **Agric.** Action de mettre à sec un étang en faisant écouler les eaux qui y étaient contenues. (V. part. *encycl.*)

— **Dr. rur.** *Dessèchement des marais*, v. MARAIS.

— **Pathol.** Etat d'un organe ou d'un organisme qui se déshydrate. (V. DÉSHYDRATATION.)

— **ENCYCL.** Agric. Un terrain qui n'a pas de pente ou dont le sol est imperméable a souvent besoin d'être desséché. Le dessèchement est pratiqué à une double fin : rendre un terrain à l'agriculture et satisfaire aux exigences de la salubrité publique. Il peut se faire : par écoulement continu (canaux de dessèchement), par absorption (puits absorbants), par élévation mécanique de l'eau au moyen de pompes à très grand débit, ou encore par un exhaussement artificiel obtenu par colmatage. On combine ces différents systèmes avec des cultures de plantes absorbantes (eucalyptus, peuplier, etc.).

DESSÉCHER v. tr. (Se conj. comme céder.) Rendre sec (en privant de toute humidité, même intérieure) : *Desséchées par les cigarettes et la fièvre, ses lèvres étaient brûlantes* (R. Martin du Gard). || Mettre à sec : *L'été dessèche les torrents.* || *Par extens.* Amaigrir, consumer : *Un ermite qui se dessèche.* || *Fig.* Rendre sec, froid, insensible : *Dessécher l'imagination. Un homme que la culture n'a point desséché ni racorni* (Taine).

DESSEIN [desé] n. m. (ital. *disegno*, dessin et dessin [deux formes orthog. dont le sens ne s'est spécialisé qu'au XVIII^e s.]). Projet d'exécuter quelque chose ; plan : *Henri IV avait formé de grands desseins quand la mort le surprit.* || Intention, but que l'on se propose : *Les desseins de plus en plus impénétrables du gouvernement de Berlin* (R. Martin du Gard). || *Particul.* Intention de gagner le cœur, d'obtenir la main : *Avoir des desseins sur une jeune fille.*

— **LANGUE CLASS.** Faire dessein de, être résolu à : *Je te promets, Marquis, qu'il fait dessein d'aller, sur le théâtre, rire avec tous les autres* (Molière).

— **Loc.** A dessein, volontairement, intentionnellement, exprès : *Faire quelque chose à dessein.*

DESSEL, comm. de Belgique (prov. d'Anvers, arrond. de Turnhout), au S.-E. de Turnhout, en Campine ; 6 100 hab. Pépinières. Exploitations forestières. Carrières de sable.

DESSELGEM, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. de Courtrai), au N.-E. de Courtrai ; 4 100 hab. Marché agricole. Rouissage et commerce du lin.

DESSELLER v. tr. Ôter la selle à : *Desseller un cheval.*

DESSERRAGE ou **DESSERREMENT** n. m. Action de desserrer, de se desserrer : *Le desserrage d'un écrou. Le desserrement d'une étreinte.*

DESSERRE n. f. *Fam.* Action de desserrer les cordons de sa bourse, de payer : *Etre dur à la desserre.*

DESSERRER v. tr. Relâcher ce qui est serré : *Desserrer un nœud. Desserrer sa cravate.* || *Ecarter : Desserrer les dents à un malade pour le forcer à boire.*

— **LANGUE CLASS.** *Fam.* Décocher : *Le cheval lui desserre un coup* (La Fontaine).

— **Loc. div.** *Desserrer des liens*, rendre moins intime. || *Desserrer les dents*, faire parler, décider à parler ; parler : *Il faut se méfier de l'homme à qui le vin ne desserre jamais les dents* (G. Sand). *Assister à une soirée sans desserrer les dents.*

— *Se desserrer* v. pr. Relâcher sa ceinture.

DESSERT n. m. (déverbal de *desservir*). Dernier service d'un repas, généralement composé de pâtisseries, de fruits, etc. : *Un beau dessert.* || Moment où l'on mange le dessert : *Arriver au dessert.* || *Fig.* Ce qui arrive à la fin, comme complément, agréable ou non : *C'est un bon dessert qu'une telle nouvelle. Et pour son dessert il a eu une bonne réprimande.*

— **Archéol.** Corbeille d'osier, parfois dorée, dans laquelle, au XVIII^e s. et sous la Restauration, on servait les fruits sur la table.

DESSERTÉ n. f. Petite table de salle à manger, destinée à recevoir ce qu'on dessert. || Action de desservir (en divers sens) : *Etre chargé de la desserte d'une église, d'une paroisse.*

— **Ch. de f.** Mouvement d'un train, d'une manœuvre, pour desservir une gare, un embranchement, etc. : *La desserte de la mine se fait chaque jour à dix-neuf heures.* || *Voie de desserte*, voie établie pour desservir un point ou une installation déterminés.

— **Min.** *Galerie de desserte*, galerie qui dessert un chantier. (Syn. GALERIE DE TAILLE.) || *Bonne desserte*, bonne organisation de l'évacuation de la production du chantier.

— **Trav. publ.** *Chemin de desserte*, chemin spécialement affecté au service d'une exploitation. || *Voie de desserte*, ensemble des voies ne recevant qu'une circulation à caractère purement local et ayant pour seul but de conduire les véhicules et les piétons des limites de la grande voirie à proximité des immeubles d'habitation.

DESSERTIR v. tr. Dégager de sa monture. **DESSERTISSAGE** n. m. Action de desservir.

DESSERTANT n. m. Prêtre qui dessert une cure ou une chapelle : *Le desservant d'une église.* || Ministre d'un culte qui dessert un temple : *On appelait ministres les desservants des églises protestantes* (Voltaire).

— **ENCYCL.** Admin. ecclésiast. L'ancien droit ecclésiastique français nommait *desservants* des prêtres chargés, à titre provisoire, d'exercer les fonctions ecclésiastiques dans les paroisses dont les cures étaient vacantes, ou les curés interdits. En France, les articles organiques annexés au Concordat de 1802 donnaient le titre de desservants aux prêtres chargés des paroisses autres que les chefs-lieux de canton ou doyennés : l'évêque les nommait et les révoquait à son gré. Les desservants étaient ainsi de véritables curés, mais privés de leur droit à l'inamovibilité. Le droit canonique actuel ignore ce nom.

DESSERTIR v. tr. (lat. *deservire*, servir avec zèle). Assurer le service d'une cure, d'une chapelle : *Desservir deux paroisses.* || Assurer l'entretien, le service de : *Le puits commun était là, desservant quatre ménages* (Zola). || Assurer un service de transports pour : *Autocar qui dessert un grand nombre de villages.*

— **Min.** Servir à l'exploitation. (Se dit surtout pour l'évacuation locale des produits de l'abattage, et du service du chantier d'exploitation.)

DESSERTIR v. tr. (préf. *des*, et *servir*). Enlever ce qui était servi : *Desservir la table.* || *Fig.* Rendre un mauvais service à : *Desservir quelqu'un auprès de ses chefs.* || *S'est desservi par ses imprudences.*

DESETINE n. f. Métrol. V. DÉCIATINE.

DESSÈVAGE n. m. Opération qui a pour objet d'enlever la sève du bois.

— **ENCYCL.** Le *dessèavage* peut être défini comme l'étuvage de bois fraîchement sciés, encore verts, et dans lesquels il y a encore des tissus vivants, donc des matières albuminoïdes et des glucides, et dans les vaisseaux de la sève. Le traitement dans la vapeur à 100 °C produit un lessivage des matières solubles et une coagulation des matières insolubles qui facilitent le séchage ultérieur du bois. Le flottage des bois ou leur immersion dans des bassins procurent le même avantage.

DESSÈVER v. tr. Retirer la sève des bois.

DESSEWFFY, famille noble hongroise, dont les membres se sont distingués depuis la fin du XVIII^e s. dans la politique et dans les lettres. — Un des membres de cette famille, MIKLÓS, se rendit en France au début du XVIII^e s. et y obtint le titre de comte et la pairie. — AURÉL (Zemplén 1808 - Pest 1842), publiciste conservateur, fut un adversaire politique de Széchenyi et de Kossuth. — EMIL (Eperjes 1814 - Bratislava 1866), frère du précédent, homme politique conservateur et économiste, fut président de l'Académie des sciences de Hongrie (1855).

DESSICCATEUR n. m. Technol. Appareil servant à éliminer l'humidité d'une matière première ou d'un produit fini. (Les dessiccateurs fonctionnent le plus souvent sous pression réduite, afin d'opérer à température aussi basse que possible, tout en limitant la durée de l'opération. On dit aussi DÉSHYDRATEUR.)

DESSICCATIF, **IVE** ou **DESSICCANT**, E adj. et n. (bas lat. *desiccativus* ; de *siccare*, sécher). Qui, à la propriété de dessécher : *Vernis dessiccatif.* (On dit plutôt SICCATIF, IVE.)



dessiccateur



desserte roulante

SSICCATION n. f. Action de dessécher, se dessécher. || Etat qui en résulte : *ssiccation du foie*.

Bot. Opération consistant à priver un végétal de son eau d'imbibition en vue d'analyser. || Procédé pour conserver les plantes en bier.

ENCYCL. Chim. Pour opérer la *dessiccation* des substances chimiques solides ou liquides, on les place, par exemple, sous une cloche de verre hermétiquement close, en même temps qu'un vase rempli d'acide sulfurique concentré ou d'un produit quelconque qui avidement s'empare de l'eau (chaux vive, chlorure de calcium, etc.). On active la dessiccation en faisant le vide sous la cloche. Quand ces moyens sont insuffisants, on chauffe les corps dans des étuves spéciales. On accélère surtout la dessiccation en combinant l'action de la chaleur avec celle du vide. Pour dessécher les gaz, on les fait passer le plus souvent dans des tubes en U remplis de matières avides d'eau et présentant une grande surface, telles que le chlorure de calcium desséché, de l'anhydride phosphorique, des fragments de pierre ponce imbibés d'acide sulfurique concentré.

Géomorphol. La *dessiccation* agit surtout sur les roches argileuses, qui perdent une importante fraction de leur volume sous son effet, ce qui amène leur fendillement superficiel. Les fentes de dessiccation peuvent atteindre 2 à 4 cm de large et 1 à 2 m de profondeur; elles provoquent la pénétration d'eau et de l'air dans le sol des différences de température et d'humidité, jouent un rôle déterminant dans la formation de nombreux dépôts, et semblent intervenir dans la genèse des sols polygonaux. Les déplacements très faibles, mais souvent répétés, qui résultent des variations de volume des sols sous l'effet de la dessiccation interviennent dans les mouvements du creep*.

V. MÉTÉORISATION.)
Technol. Pour dessécher les plantes des prairies, on les soumet à l'opération du fanage. Le blé, le seigle, le chanvre, le lin, etc., doivent être rassemblés en bottes et disposés en moyettes.

Les plantes pharmaceutiques, les racines coupées en rondelles, les écorces sont souvent abandonnées à la dessiccation spontanée à l'air libre. Les fruits charnus (cerises, prunes, pommes, poires, pêches, abricots, etc.) sont desséchés soit au soleil, soit au four, ou dans des étuves spéciales.

Les résidus industriels (pulpes de sucreries, trébuches de brasseries, etc.) qui peuvent être donnés comme aliments aux bestiaux sont l'objet d'une conservation difficile à l'état humide; on les dessèche dans des fours ou des étuves à différents systèmes, qui les déshydratent suffisamment pour que leur conservation soit assurée; on dessèche de la même façon les légumineuses fourragères destinées à la production de farines (farine de luzerne).

Les bois, lorsqu'ils viennent d'être coupés, se conservent en moyenne la moitié de leur poids d'eau. Or, pour que les bois puissent être utilisés en construction, il faut que leur teneur en eau ne dépasse pas 15 à 20 p. 100. L'excès d'eau peut être enlevé par séchage naturel ou par dessiccation artificielle. Le séchage naturel étant assez long (on compte pour les bois durs un an par centimètre d'épaisseur, et pour les bois tendres et résineux environ la moitié), on a recours au séchage artificiel, qui donne au bout de quelques semaines des bois secs utilisables pour les diverses industries. Les procédés de dessiccation artificielle des bois peuvent être ramenés aux méthodes suivantes : séchage par aéro-condenseurs, par ventilation, par passage en autoclaves, par le vide; séchage fondé sur l'action combinée de l'air ozoné et de l'air chaud, que l'on envoie alternativement dans une chambre close où le bois vert est entreposé; enfin, séchage par courant électrique alternatif circulant dans des grilles métalliques mouillées sur lesquelles les bois débités sont rangés.

DESSIEU ou **DESSIEU**, v. de l'Ethiopie, ch.-l. de la prov. du Wollo, dans le nord du Massif éthiopien; 20 000 hab. env. Centre commercial.

DESSILLEMENT n. m. Action de dessiller, de se dessiller; état qui en résulte : [Il] *appelait à son aide, une fois de plus, le souvenir des bienfaits reçus, ce dessillement des yeux*.

cette marche insensible vers la foi (Huysmans).

DESSILLER [desije] v. tr. (du préfixe *des*, et de l'anc. franç. *ciller*). Découdre les paupières d'un faucon. || Séparer des paupières qui étaient jointes. || *Fig. Dessiller les yeux à ou de, ouvrir les yeux à, détromper : C'est l'expérience seule qui nous dessille les yeux*.

DESSIN n. m. (ital. *disegno*, dessin et dessein [deux formes orthogr. dont le sens ne s'est spécialisé qu'au XVIII^e s.]). Représentation, sur une surface, de la forme et non de la couleur des objets : *Dessin au crayon noir, à la sanguine, à la plume*. || Ensemble des lignes et contours d'une figure (par oppos. à *couleur*) : *La minutie du dessin*. || Plan d'un bâtiment : *Le dessin d'une maison*. || L'art de dessiner : *Apprendre le dessin*. || *Fig.* Disposition des parties d'une œuvre; plan d'un ouvrage : *Discours d'un dessin heureux. Le dessin est la loi première de tout art* (Hugo).

— **Ciném.** *Dessins animés*, suite de dessins à la main (exécutés à la plume, au pinceau, etc.), analysant, au rythme de 24 images/s., toutes les phases d'un mouvement, et qui, reproduits par le cinématographe, paraissent, à l'écran, doués de la mobilité des êtres vivants. (V. part. *encycl.*)

— **Dr. comm.** *Dessins et modèles industriels*, v. PROPRIÉTÉ.

— **Mus.** *Dessin mélodique*, disposition d'un motif linéaire, souvent épisodique, conditionné par certains intervalles mélodiques. (V. PHRASE.)

— **Technol.** *Dessin d'architecture*, représentation, d'après les procédés du dessin linéaire, du plan, de la coupe et de l'élévation d'un bâtiment. || *Dessin d'après la bosse*, dessin d'après un bas-relief ou une figure en ronde bosse. || *Dessin ou croquis coté*, genre de dessin qui s'effectue à main levée, c'est-à-dire sans le concours de règles ou de compas, et dans lequel on représente un objet tel qu'il est en réalité, en donnant les dimensions de toutes les pièces qui le composent et leur mode d'assemblage. (On représente, à cet effet, les projections de l'objet sur deux plans, l'un horizontal, l'autre vertical; la projection sur le plan vertical est l'élévation, la projection sur le plan horizontal est le plan; on représente aussi quelquefois des coupes de l'objet, c'est-à-dire le dessin coté des sections qui seraient obtenues en coupant l'objet par certains plans déterminés.) || *Dessin courant*, ornement sculpté ou peint, qui s'étend sans interruption sur toute la longueur d'une corniche ou d'une moulure. || *Dessin aux deux crayons*, dessin sur papier teinté, dans lequel les clairs intenses sont accusés au crayon blanc. || *Dessin aux trois crayons*, sorte de pastel très simplifiée, en usage au XVIII^e s., s'exécutant sur papier teinté (avec du crayon blanc pour les points lumineux et de la sanguine pour les carnations). || *Dessin géométrique*, dessin qui reproduit les proportions géométriques d'un objet. || *Dessin graphique*, dessin des coupes, plans, etc., en tant qu'il est appliqué aux sciences exactes. || *Dessin d'imitation*, dessin enseigné dans des cours pour apprendre à reproduire les figures, les paysages et les ornements. || *Dessin lavé*, dessin ombré à l'encre de Chine ou coloré avec des couleurs à l'eau. || *Dessin leucographique*, dessin en blanc sur fond noir. || *Dessin linéaire*, dessin technique pour la représentation des ornements ou des objets qui appartiennent à l'industrie. || *Dessin de machines ou industriel*, dessin au trait ou lavé, destiné à représenter des machines, des pièces de mécanique, etc. || *Dessin à main levée*, dessin d'édifices, de machines, etc., exécuté sans la règle ni le compas, et traité avec une grande liberté. || *Dessin d'après nature*, dessin d'après un modèle vivant, un paysage réel. || *Dessin ombré*, dessin dans lequel les ombres et les lumières sont rendues. || *Dessin au trait*, dessin qui ne donne que les linéaments des figures.

— **Text.** Ensemble des figures dont un tissu est orné : *Etoffes à dessins. Dessin bleu sur un fond blanc*.
— **SYN.** : image, représentation, reproduction, tracé.
— **ENCYCL.** Bx-arts. Avant de préciser le sens que les historiens d'art et les techniciens ont fini par donner au mot *dessin*, il convient de lui rendre son extension et son orthographe primitives : du même coup, on déterminera sa raison d'être et son importance.



« Jean Six à la fenêtre » par Rembrandt Louvre

A l'origine, on écrivait « dessein ». Ce terme marquait bien tout l'avenir que contenait en germe une anticipation, et ce qu'elle offre à la fois de décisif et de provisoire. « L'idée première, le croquis, qui est en quelque sorte l'œuf ou l'embryon de l'idée, est loin d'être complet, écrit Delacroix dans son *Journal*. Il contient tout, mais il faut dégager ce tout... Chez les grands artistes, le croquis n'est pas un songe, un nuage confus, il est autre chose qu'une réunion de linéaments à peine saisissables; les grands artistes seuls partent d'un point fixe, et c'est à cette expression pure qu'il leur est si difficile de revenir dans l'exécution, longue ou rapide, de l'ouvrage. »

Quelle que soit la technique pratiquée, on peut dire que tout visuel dessine. Si divers que soient les instruments dont il use pour donner corps à l'idée, qu'il soit peintre, graveur, sculpteur, architecte, il éprouve le besoin de fixer par des moyens expéditifs soit un ensemble, soit un fragment, et de devancer la réalisation définitive en jetant fébrilement des jalons sur une page vierge : d'où le nom d'*ébauches* appliqué souvent à ces recherches.

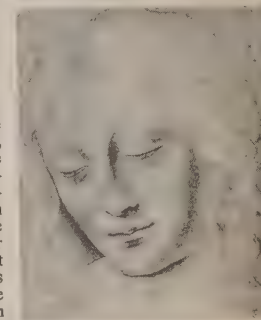
Si l'on entend généralement par « dessin » un graphisme transmis par l'extrémité d'une pointe d'argent, de plomb ou de bois, d'un pinceau imbibé d'encre, d'une mine dure ou tendre, et si ce mode de représentation s'associe presque toujours dans l'esprit à l'idée de monochromie — la main se contentant soit de contours, soit de contrastes du clair et de l'obscur pour reconstituer la lumière et la vie —, comment oublier que le peintre lui aussi, quand ses brosses courent de la palette à la toile, ou le sculpteur, quand son ébauchoir définit un plan, un profil, font également acte de dessinateurs : « Je puis, disait Donatello à ses élèves, vous enseigner l'art statuaire dans un seul mot : Dessinez. » Et, pareillement, le potier avec ses engobes, ou le peintre de vitraux ou le mosaïste avec leurs petits morceaux de verre ou de pierre.

Ainsi, le dessin demeure à l'origine et à la base de tous les arts qui s'adressent aux yeux. Bien plus, on peut dire que, du commencement à la fin, il constitue l'opération essentielle, commande à la matière, prévoit, contrôle, ajoute ou supprime. De sa qualité dépend qu'une œuvre soit ou non viable, porte le sceau du génie ou soit dépourvue de tout caractère original.

Si la peinture paraît, en général, offrir à beaucoup plus de séductions, c'est que l'austérité des moyens dont use le dessinateur, le peu de concessions fait à la sensualité, décourage les profanes. Ils ne voient là qu'abstractions, objets désincarnés, et, enclins à considérer l'artiste comme un miroir fidèle, ils s'étonnent qu'on puisse dissocier les formes de leur apparence colorée. On a très longtemps appelé *dessin d'imitation* celui qu'on enseignait dans les classes, où des apprentis peinaient à transcrire sur une feuille de papier, à l'aide de fusains, d'estompes, d'un compas et d'un fil à plomb les moindres particularités d'un plâtre ou d'un modèle vivant, à copier par le menu le visage d'un empereur romain ou les ornements d'un chapiteau grec. Sans doute, ces



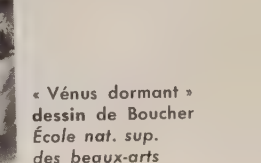
« Vierge et Enfant » par Raphaël musée de Vienne



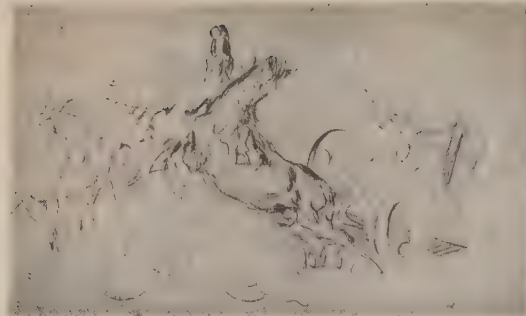
étude pour une tête de Vierge ou d'ange par Léonard de Vinci musée Bonnat, Bayonne



« Enfant jouant du violon » par Rubens, Louvre



« Vénus dormant » dessin de Boucher École nat. sup. des beaux-arts

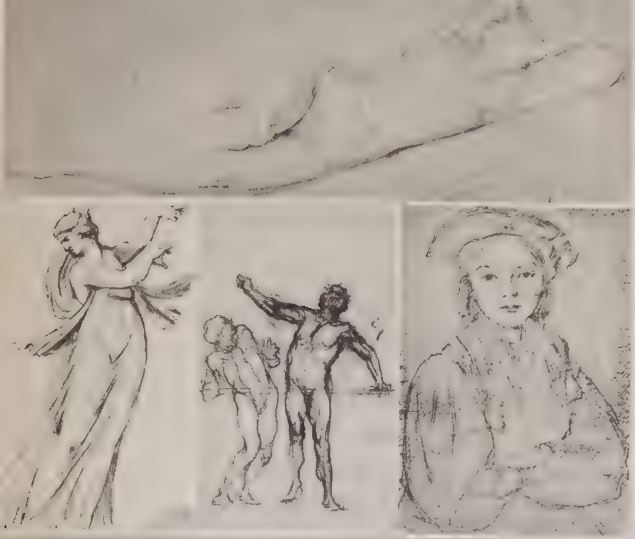


étude pour le plafond de la galerie d'Apollon par Delacroix
Louvre



« Grande cascade à Tivoli » par Fragonard
musée de Besançon

« Odalisque couchée » par Ingres, Louvre



à gauche, « Bacchante », par Louis David, Louvre
au centre, « la Parade », par Daumier, Louvre
à droite, « la Petite Fille au béret », par Corot, musée de Lille

Les grands maîtres du dessin sont ceux qui ont en quelque sorte inventé de toutes pièces, sans emprunt littéral au passé, leur écriture, et nous ont livré le plus secret de leur tempérament et de leur caractère en évoquant le monde extérieur. Alors que, si souvent, peindre c'est feindre, grâce au dessin qui ne ment pas — ou s'il ment nous le sentons vite — nous pouvons faire abstraction de l'habileté quelle qu'elle soit, même de celle qui se déguise en maladresse, et de tout ce qui ne s'acquiert que par rouerie ou par reflet.

Pourquoi la plupart des dessins anciens sont-ils restés anonymes et inidentifiables ? C'est que leurs auteurs n'en tiraient aucune vanité et ne s'en séparaient que par exception, les considérant simplement comme des recherches qu'ils détruiraient sitôt utilisées. Ce n'est guère qu'à dater du XVIII^e s. qu'y apparaît une signature, et qu'on voit des collectionneurs prêter à des feuilles volantes l'intérêt que nous leur accordons aujourd'hui. Un des plus riches cabinets de dessins du monde, avec ceux des Offices, du British Museum, du



« Arbres », illustration de Dunoyer de Segonzac pour « les Géorgiques »

Prado et de l'Albertina, le Cabinet des dessins du Louvre, fondé par Colbert, a puisé à ses origines dans le vaste fonds constitué par le baron Jabach, dont Crozat, le protecteur de Watteau, devait tirer l'essentiel de ses collections, dispersées à leur tour en 1741, et dont le catalogue allait être confié à l'un des premiers et des plus grands connaisseurs en blanc et noir, Mariette, auteur des *Réflexions sur la manière de dessiner des principaux maîtres*. Riche de 75 000 dessins ou albums, le cabinet des Dessins du Louvre, que des dons, des achats n'ont cessé d'enrichir, réunit aujourd'hui plus de 40 000 pages françaises, 20 000 italiennes, 4 000 flamandes et hollandaises.

Alors qu'au XV^e s. la *Piscine de Bethesda*, du Maître des Heures de Rohan, les *Trois Dames*, qu'on a crues d'abord de Schongauer, montrent les mains françaises tributaires encore des miniaturistes et des orfèvres, bientôt Fouquet, par son ampleur, annonce un art autochtone libéré des influences gothiques. La vogue des portraits d'Holbein (auquel on a attribué mainte œuvre de Dumonstier) est à l'origine de l'engouement que les Valois et leurs successeurs réserveront aux portraits aux trois crayons de Clouet, créateur d'une tradition de finesse et de rigueur qui, de Nanteuil à La Tour, à David, à Ingres, à Degas, à Toulouse-Lautrec, ne subira guère d'éclipse en France. Au XVIII^e s., Rembrandt a compté autant d'amateurs pour ses eaux-fortes ou ses fulgurants dessins, qui unissent l'observé au rêve, que pour ses peintures, tandis qu'à sa suite Watteau, Boucher, Hubert Robert, Fragonard seront recherchés de leur vivant même à l'égal de Raphaël, de Vinci, du Guerchin, de Rubens et de Van Dyck, qui les aideront à se découvrir. Non seulement les modes d'expression ont varié avec l'époque, mais les instruments mêmes. Alors que les Primitifs, dont on ne rechercha guère les dessins qu'au cours du XIX^e s., et les maîtres du XV^e s. et du XVI^e s. usent en général de la pointe d'argent sur papier préparé à la poudre d'os, traçant un trait indélébile et sans repentirs avec une

décision de graveurs au burin, bientôt se répandra l'usage de pointes moins acérées et de matières souples, comme le fusain, dont s'était servi Dürer, ou les bâtonnets de craie, de sanguine, déjà chers aux Italiens de la Renaissance. La plume d'oie ou de roseau, chargée d'encre de Chine ou de sépia, excelle à exprimer aussi bien la vigueur que les finesesses. Alors que Poussin et Claude Gellée, comme Rembrandt, aimeront rehausser largement de bistre ou de sépia les indications initiales, pour mieux suggérer la lumière, au siècle suivant, des maîtres voluptueux associeront, comme au temps de Fouquet, pour mieux suggérer les carnations, la sanguine au noir et au blanc, cependant qu'en Italie Guardi, le Canaletto, Tiepolo resteront fidèles à la nervosité du trait de plume, coloré ou non d'aplat d'encre. L'admiration d'Ingres pour Holbein et pour Raphaël lui fera recourir surtout, comme Corot et plus tard Degas à leurs débuts, sinon à la pointe d'argent, du moins à la mine dite « de plomb », alors que Goya, Delacroix, Daumier, Millet, Rousseau, accordant davantage au clair-obscur et à sa magie, préféreront le fusain, le crayon ou l'encre.

En un temps où la plume d'acier s'est substituée aux autres, Van Gogh, par admiration pour Rembrandt, restera fidèle au roseau, Seurat et Redon au fusain ou au crayon Conté. Si Courbet, Manet et les impressionnistes — Boudin et Jongkind exceptés — n'ont laissé qu'un assez petit nombre de dessins, on a vu chez Renoir, qui se confie à toutes les matières, Ingres corriger Rubens, chez Toulouse-Lautrec les enseignements des Nippons se mêler à ceux de Watteau. Plus près de nous, un Rouault, un Marquet, un Picasso, un Dufy, un Dunoyer de Segonzac, un Gromaire, artistes dont le trait de plume, rehaussé ou non, reste le mode d'expression favori, dessinent continuellement. C'est là, comme disait Delacroix, faire leur « prière quotidienne ».

L'une des grandes supériorités des Anciens sur les Modernes est d'avoir su développer leur mémoire visuelle de façon à pouvoir se libérer du modèle et à dessiner, comme on disait jadis, « de pratique ». Un des meilleurs professeurs du XIX^e s., Lecoq de Boisboudran, fondait son enseignement sur le souvenir, qui, ne retenant que l'essentiel, opère un tri qui se révèle bien plus malaisé en présence de la nature et du modèle. Le public est enclin à n'aimer que les dessins où il trouve beaucoup de soin et de travail, et à préférer les minuties d'une copie littérale aux grandeurs véritables. C'est ainsi que Meissonnier a été prisé vivant, bien plus qu'un Delacroix ou qu'un Daumier, ses contemporains, qui dessinaient le soir, à la lampe, et n'avaient qu'à redescendre en eux-mêmes pour y découvrir une réserve inépuisable d'images et de rythmes.

Une évolution sensible semble s'être opérée dans le goût depuis 1900. On a découvert, comme disait Manet, « que la concision est une nécessité et une élégance » et que l'art suprême est de suggérer le maximum avec un minimum de matière. Le dessin abrégé, ce dessin à chaud, si différent du dessin laborieux, du dessin à froid des bons élèves admirés pour leur « correction », un Rembrandt, un Rubens, un Van Dyck, un Goya l'avaient magnifiquement pratiqué. Mais, de nos jours, on est passé souvent d'un excès à l'autre, oubliant qu'un dessin peut être abrégé et sommaire sans avoir pour cela de qualité plastique. Nombre de notations hasardeuses, dont on se contente volontiers, sont aussi formulaires, aussi vides que les dessins dont on a pu dire qu'ils étaient finis avant d'avoir jamais été commencés. (→ Biblio.)

— Cinéma. Les *dessins animés* sont l'application d'un procédé ingénieux de la cinématographie et qui consiste à prendre une vue de chacune des phases d'un mouvement pour projeter ensuite l'ensemble de ces vues à la cadence habituelle des images cinématographiques. C'est par ce moyen que l'on a réalisé le spectacle d'une table servie pour un repas et sur laquelle, en l'absence de tout convive, les objets usuels (couverts, bouteilles, verres, serviettes, etc.) deviennent eux-mêmes acteurs ; c'est par le même moyen que Géo Méliès a montré les lettres d'une enseigne, d'abord mélangées et éparées, se mettant d'elles-mêmes en place et constituant des mots.

dessins animés, inventés par J. Stuart Cockton et repris plus tard par Emile Cohl, et des croquis schématisant en de multiples images les mouvements humains, et dont la projection à l'écran fournit une synthèse très usante. De petites scènes à plusieurs personnages ont été réalisées par ce moyen ; on obtient aussi, en combinant le procédé avec d'autres, de nouvelles et très curieuses applications. C'est ainsi qu'on a pu voir à l'écran des dessins paraissant s'exécuter tout seuls, bien encore une main armée d'un crayon dessinant la silhouette d'un clown sur un mur ; et, alors que le dessin est achevé, le clown lui-même s'anime et joue, au naturel, la scène qu'on lui avait préparée.

De nombreux dessinateurs se spécialisent dans cette branche du cinéma, mais c'est surtout l'Américain Walt Disney* qui, en industrialisant le procédé, donna au dessin animé sa plus large diffusion. En dehors de quelques grands films, qui restent rares, le dessin animé a été utilisé sur une grande échelle pour la publicité.

Mais ces procédés n'ont pas servi uniquement à la production de bandes poétiques et créatives : on les a appliqués à la démonstration schématisée de différents phénomènes physiologiques (par exemple circulation du sang, mécanisme de l'audition, de la respiration, de la digestion, etc.), géographiques (mouvements de trains, de bateaux, etc.), astronomiques, stratégiques, etc. (V. ANIMATION, CINÉMA.) [→ Biblio.]

Technol. Dessin linéaire. Ce genre comprend : le tracé des épreuves de géométrie élémentaire, descriptive et analytique ; la perspective ordinaire et isométrique ; les dessins d'architecture et de machines ; la topographie. Pour dessiner au trait, on fait usage de la règle, du té, de l'équerre, du compas, des compas, du double décimètre, du rapporteur, du tire-ligne, de la plume, du crayon de mine de plomb, de l'encre de chine, de quelques couleurs, du pinceau, de la gomme élastique, etc.

Avant de commencer le dessin, il est nécessaire de fixer l'échelle à laquelle on rapporte toutes les longueurs, hauteurs ou épaisseurs. Les échelles varient avec le but que l'on se propose et les dimensions des objets à représenter. Quand ces opérations préliminaires sont terminées, on fait le dessin au crayon complètement et avec exactitude ; puis on passe à l'encre.

Les dessins sont de deux sortes : les uns, appelés *minutes*, sont simplement au trait et doivent satisfaire aux conditions énumérées précédemment ; les autres, dits à l'effet, sont soumis à des lois plus complexes. Ce genre de dessin, que l'on fait d'abord au trait, exprime le relief des objets par des ombres propres et par des ombres portées. Il exige, de la part du dessinateur, une étude approfondie des projections et, par conséquent, de la géométrie descriptive.

Le dessin linéaire comprend, outre le dessin à la règle et à l'équerre, celui que l'on appelle *dessin à main levée*, et qui consiste à reproduire les formes et les contours des corps sans employer le secours des instruments de précision. Ce genre de dessin prend le nom de « croquis » ; les règles qui le concernent appartiennent à l'art du lever des plans.

Le dessin d'architecture comprend encore le dessin d'ornement, qui ne se fait généralement qu'à main levée. Ce genre de dessin, le plus souvent purement artistique et de fantaisie, s'exécute à la plume et diffère essentiellement du dessin linéaire.

Le dessin topographique demande des connaissances sur le lever des plans, sur le nivellement. Outre la configuration des terrains, il sert à reproduire le relief du sol, soit au moyen de courbes de niveau, soit au moyen de hachures. Le tracé de ces courbes ou de ces hachures exige une très grande habitude du travail à main levée, et surtout un grand sentiment des tons que chaque accident du sol demande pour être représenté exactement.

Le dessin linéaire est encore employé utilement par les artistes pour mettre les monuments en perspective et établir un rapport convenable entre les différents plans de leur tableau. Dans ce cas, le dessin est tout à fait graphique, et il est soumis entièrement aux règles de la géométrie descriptive.

L'étude des propriétés des lentilles optiques, des prismes à réflexion totale et des miroirs

plans a permis d'imaginer des appareils : chambre noire, chambre claire, carreau copieur, grâce auxquels l'opérateur n'a qu'à repasser un trait sur une image réelle ou virtuelle de l'objet à représenter ; d'autres appareils (pantographe inverseur, etc.) permettent d'obtenir mécaniquement des réductions, agrandissements ou anamorphoses de dessins originaux. (→ Biblio.)

DESSINATEUR, TRICE n. Personne qui sait dessiner : *Un excellent dessinateur est parfois un médiocre coloriste.* || Personne qui fait profession de dessiner : *Un habile dessinateur.* || Personne qui trace le dessin, le plan d'un jardin, d'une maison, etc. || Artiste qui fournit des dessins de modèles à l'industrie : *Un dessinateur en broderie.* || *Dessinateur-cartographe*, v. CARTOGRAPHE. || *Dessinateur détaillant*, dessinateur chargé d'exécuter, à partir de dessins d'un ensemble, ceux des différentes pièces le constituant. || *Dessinateur d'études*, dessinateur capable d'exécuter une étude d'organe ou d'appareil faisant partie d'un projet d'ensemble, ou une étude complète d'installation. || *Dessinateur d'exécution*, dessinateur capable de sortir le détail de toutes les pièces constituant un ensemble. || *Dessinateur industriel*, technicien intermédiaire entre le créateur, l'ingénieur ou l'architecte et le réalisateur. || *Dessinateur petites études*, dessinateur capable de mener à bonne fin une étude simple, proposée par écrit ou illustrée par des dessins ou des croquis rapidement faits, représentant graphiquement l'organe tel qu'il a été conçu. || *Dessinateur projeteur*, dessinateur d'études capable d'étudier seul un projet complet, qui doit répondre à un cahier des charges ou atteindre un but commercial donné.

DESSINER v. tr. (ital. *disegnare*). Tracer sur une surface l'image de : *Dessiner une tête, un paysage.* || *Spécialement.* Reproduire la forme des objets indépendamment de leur couleur : *Artiste qui dessine mieux qu'il ne peint.* || *Dessiner des tapisseries, des étoffes*, exécuter les dessins qui doivent servir de modèles. || *Par extens.* Représenter, figurer : *Jeu de lumière qui dessine une auréole.* || Faire ressortir, suivre les contours de : *Robe qui dessine bien la taille. L'aube commençait à dessiner vivement les contours des sapins sur la montagne (Stendhal).* || *Fig. Tracer, indiquer : Dessiner un caractère.*

— *Se dessiner* v. pr. Se détacher, se profiler : *Sur l'horizon encore flamboyant se dessinait le profil de ce fantastique rocher (Mau-passant).* || *Fig.* Prendre forme, approcher d'une conclusion : *La solution paraît se dessiner.*

DESSOLÉ, E adj. Chass. Se dit d'un chien qui a la peau de la sole endommagée par le terrain trop dur et trop sec : *Limier dessolé.*

DESSOLEMENT n. m. Action de dessoler un champ, d'y modifier l'ordre des cultures.

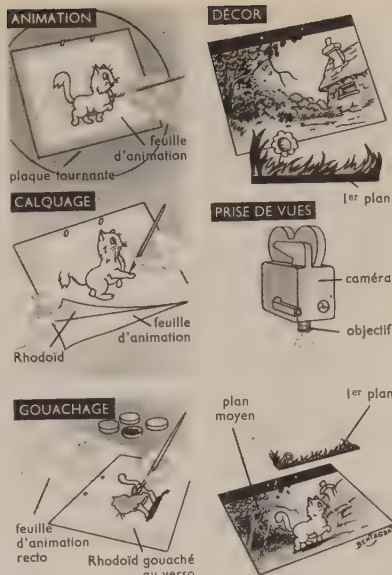
DESSOLER v. tr. (préf. *des*, et rad. *assoler*). Changer l'ordre des cultures d'une terre labourable.

DESSOLER v. tr. Ôter la sole à : *Dessoler un cheval.*

DESSOLLES (Jean, marquis), général français (Auch 1767 - Montluchet, Seine-et-Oise, 1828). Lieutenant de Moreau au cours des campagnes de 1800 et de 1801, il tomba en disgrâce avec son chef. Général de la garde nationale de Paris en 1814, il se prononça pour les Bourbons. Il fut alors nommé ministre d'Etat et fait comte, pair et major général des gardes nationales, en 1815 membre du Conseil privé, en 1817 marquis. La modération de ses opinions (il était centre-gauche) lui valut en 1818 le portefeuille des Affaires étrangères et la présidence du Conseil dans le ministère dont Decazes était le chef effectif. Il donna sa démission en 1819 et ne joua plus qu'un rôle effacé.

DESSOLURE n. f. Action de dessoler un animal, de détacher totalement ou en partie la sole ou corne qui garnit son pied.

— **ENCYCL.** La *dessolure* consiste à enlever complètement la corne de la sole et de la fourchette du pied des solipèdes en la désengrenant du tissu velouté sous-jacent. C'est une opération que l'on ne doit pratiquer que dans de rares cas et à laquelle on doit préférer l'amincissement à fond de la sole et de la fourchette. Elle est très douloureuse ; elle exige un traitement consécutif toujours long, parce que la corne se régénère très lente-



dessin animé
étapes successives

ment ; de plus, les tissus du pied irrité sont souvent le siège d'une boiterie.

DESSOUBRE, riv. du Jura septentrional, affl. de gauche du Doubs ; 33 km.

DESSOUCHEMENT n. m. V. ESSOUCHAGE.

DESSOUCHER v. tr. Syn. d'ESSOUCHER.

DESSOUDER v. tr. Ôter la soudure ; séparer des objets soudés l'un à l'autre.

DESSOUDURE n. f. Action de dessouder ; état d'un objet dessoude.

DESSOUFRAGE n. m. V. DÉSOUFFRAGE.

DESSOUFRER v. tr. V. DÉSOUFFRER.

DESSOUK. V. DISSOUK.

DESSOULER ou **DESSOULER** (Acad.) v. tr. Faire cesser l'ivresse de ; dégriser : *Ivrogne que le sommeil a dessolé.*

◆ V. intr. Cesser d'être ivre : *Il ne dessouille pas de la semaine.*

DESSOUS [dəsu] adv. (préf. *de* et *sous*). Dans une position inférieure à celle d'un autre objet : *S'endormir sur la table et rouler dessous.*

— **LOC. ADV.** *Au-dessous*, v. ce mot. || *Ci-dessous*, v. ce mot. || *Là-dessous*, v. ce mot. || *Par-dessous*, v. ce mot. || *En dessous*, dans la partie inférieure. — Sans lever les yeux : *Regarder en dessous.* — Sournement : *Ruminer toujours en dessous.* — En fonction qualificative, « sourné, dissimulé » : *Un caractère tout en dessous.*

— **LANGUE CLASS.** *Mettre dessous*, jeter à terre, renverser (dans une lutte) : *Il tacha donc de me mettre dessous (Fénelon).* || *Ici-dessous*, sous cet endroit-ci ; *au fig.*, sous cette apparence : *J'ai crainte ici-dessous de quelque manigance (Molière).*

— **Chorégr.** Se dit de la direction, dans un mouvement, lorsque la jambe qui travaille passe derrière la jambe de position.

— **Mar.** *Dessous!*, à bord d'un navire à voiles, commandement au timonier de mettre la barre sous le vent. (V. part. *encycl.*)

— **REM.** *Dessous* pouvait être employé comme préposition : *Je sais qu'il est rangé dessous les lois d'une autre (Molière).* Il ne peut plus s'employer ainsi que quand il est précédé d'une autre préposition : *Retirer quelque chose de dessous le lit. Traiter quelqu'un par-dessous la jambe.*

— **LOC. PRÉP.** *De dessous*, d'une position inférieure ou intérieure à.

◆ **N. m.** Partie située sous les autres : *Le dessous de la table.* || L'envers, par opposition à l'endroit, ou dessus : *Le dessous d'une étoffe.* || *Dessous-de-table*, v. ce mot. || *Fig.* *Avoir le dessous*, être vaincu, avoir le désavantage dans un combat, dans un procès, dans une discussion. || *Fam.* *Etre enfoncé dans le troisième dessous*, être réduit à la situation la plus basse possible, sans moyen de s'en tirer. || *Connaître le dessous des cartes*, v. CARTE.

— **LANGUE CLASS.** *Avoir du dessous*, avoir le dessous, être vaincu, avoir le désavantage : *Est-il possible que toujours j'aurai du dessous avec elle* (Molière).

— **Bouch.** Scrotum du bœuf.

— **Eaux et for.** Branchages inférieurs, broussailles. (Ne s'emploie qu'au plur.) [Peu us.]

— **Jeux.** Dessous des cartes, v. CARTE.

— **Théâtre.** Chacun des étages situés sous la scène : *Le premier dessous. Le troisième dessous.*

◆ **N. m. pl.** Lingerie de femme qui se porte sous la robe : soutien-gorge, culotte ou slip, combinaison, etc. || **Fig.** Côté secret : *Un de ces hommes qui passent dans la vie sans jamais en comprendre les dessous, les nuances et les subtilités* (Maupassant).

— **ENCYCL.** Mar. Pendant longtemps, les commandements se firent à la barre franche. Mettre la barre dessous avait pour résultat de mettre le gouvernail lui-même au vent et de faire loffer le navire. Actuellement, les commandements à la barre se rapportent toujours au gouvernail.

DESSOUS-DE-BLOUSE n. m. inv. Fond de blouse en tissu léger, que les dames portent sous le corsage.

DESSOUS-DE-BOUTEILLE, DESSOUS-DE-CARAFE n. m. inv. Petit disque en matière variée, que l'on met sur la nappe, sous les bouteilles et les carafes.

DESSOUS-DE-BRAS n. m. inv. Morceau de caoutchouc, de tricot caoutchouté ou de flanelle, qu'on place aux entourures des corsages afin de protéger le tissu contre la transpiration des aisselles.

DESSOUS-DE-JUPE n. m. inv. Fond de jupe agrémenté de volants plus ou moins rigides, qu'on porte sous une robe ou sous une jupe.

DESSOUS-DE-LANGUE n. m. inv. Bouch. Maniement pratiqué chez le bœuf, dans le creux de l'auge.

DESSOUS-DE-PLAT n. m. inv. Support sur lequel on dépose les plats pour qu'ils ne salissent pas ou ne brûlent pas la nappe.

DESSOUS-DE-TABLE n. m. inv. Somme versée de la main à la main et s'ajoutant au prix légal d'une traction.

DESSUINAGE n. m. Opération ayant pour but d'éliminer de la laine brute, dite en suint, la partie du suint soluble en eau chaude et représentée, pour la plus grande part, par des sels alcalino-terreux, principalement du carbonate de potassium. (Le dessuissage peut s'opérer avant le lavage proprement dit de la laine ou se faire directement dans le premier bac de la colonne de lavage.)

DESSUINTER v. tr. Débarrasser la laine brute du suint. || Faire le dessuissage.

DESSUINTEUSE n. f. Machine où se fait le dessuissage. (La plus simple est un tonneau à double fond, où l'on distribue l'eau tiède sur la laine. La dessuinteuse à marche continue Malard est un bac quadrangulaire à cinq compartiments. La laine se déplace sur un tablier sans fin à éléments métalliques ajourés; chaque compartiment est muni d'une pompe.)

DESSUS [dasy] adv. (préf. *de*, et *sus*, pour *sur*). Dans une position supérieure à; sur la face supérieure de : *Mahomet coupa sa manche plutôt que de réveiller son chat endormi dessus* (Gautier). || **Fig.** Sur cela, cet objet-là : *Ne croyez pas aux promesses des grands, ne comptez pas dessus.*

— **LOC. DIV.** Mettre la main dessus, saisir, empoigner. || Mettre le doigt dessus, deviner juste.

— **LOC. ADV.** Là-dessus, ci-dessus, au-dessus, par-dessus, v. ces mots. || **En dessus**, dans la partie supérieure : *Oiseau qui est blanc en dessous et noir en dessus.* || **Sens dessus dessous**, v. SENS.

— **LANGUE CLASS.** Mettre dessus, se couvrir, mettre son chapeau : *Mettez donc dessus s'il vous plaît* (Molière).

— **Chorégr.** Se dit de la direction, dans un mouvement, lorsque la jambe qui travaille passe devant la jambe de position.

— **Mar.** Avoir tout dessus, avoir toutes les voiles établies. || *Hale dessus!*, commandement pour faire tirer sur un cordage. || *Par-dessus bord ou le bord*, du navire à la mer : *Marins révoltés qui jettent le capitaine par-dessus bord.*

— **REM.** Dessus pouvait être employé comme préposition : *Faites parler les droits qu'on a dessus mon cœur* (Molière). Il ne peut plus l'être que quand il est précédé d'une autre préposition : *Enlevez cela de dessus la table. Je viens de l'y voir par-dessus la haie* (Balzac).

— **LOC. PRÉP.** De dessus, d'une position supérieure ou extérieure à; de la partie supérieure de; de la surface de : *Enlever les cahiers de dessus le bureau.* — De la direction de (en parlant du regard) : *Ne pas détacher ses yeux de dessus quelqu'un.*

◆ **N. m.** Partie située sur les autres : *Le dessus d'une cheminée.* || L'endroit, par opposition à l'envers : *Le dessus et le dessous d'une étoffe.* || Etage supérieur : *Le dessous est occupé, mais le dessus est à louer.* || Objet destiné à être placé sur d'autres : *Un dessus-de-table, un dessus-de-lit* (v. ces mots). || *Le dessus du panier*, proprement, ensemble des fruits, des légumes les plus beaux que l'on place sur les moins beaux pour mieux attirer la clientèle; au fig., ce qu'il y a de mieux : *Le dessus du panier de la société.* || — **Fig.** Avoir le dessus, avoir l'avantage, vaincre. || Prendre le dessus, triompher de (à propos d'une maladie, d'un chagrin).

— **LANGUE CLASS.** Adresse, suscription d'une lettre, d'un paquet : *En fermant le paquet, j'écrirai le dessus* (Corneille).

— **Mus.** La plus aiguë des parties de la musique, soit dans la musique instrumentale (on parle alors de dessus de violon, de flûte, et en général dessus de symphonie), soit dans la musique vocale, où il est exécuté par des voix de femmes ou d'enfants.

— **Théâtre.** Espace situé immédiatement au-dessus de la scène, et dans lequel se logent les parties supérieures des décors. (Les dessus sont munis, pour les manœuvres des machinistes, de passerelles appelées « ponts de service ». On leur donne aussi le nom de CINTRES.)

— **Verr.** Sorte de petite glace que l'on emploie pour adoucir ou dégrossir une autre glace de grandes dimensions.

DESSUS-DE-CÔTES n. m. inv. Bouch. Partie externe du train de côtes couvert du bœuf, constituée par les muscles trapèze et grand dorsal. (Le dessus-de-côtes est un morceau à mettre à bouillir ou en ragout.)

DESSUS-DE-NEZ n. m. inv. Bourrell. Pièce de la bride, qui va d'un montant à l'autre en passant par le nez.

DESSUS-DE-PORTE n. m. inv. Décoration sculptée ou peinte, parfois en grisaille à l'imitation de sculpture, enchâssée dans un cadre rectangulaire ou chantourné au-dessus du chambranle d'une porte. (Ce genre de compositions en largeur remplace, dans les salons et les petits appartements du XVIII^e s., les grandes peintures décoratives qui ornaient au siècle précédent les murs et les plafonds.)

DESSUS-DE-TÊTE n. m. inv. Pièce de la bride, du bridon et du licol, qui passe sur la tête du cheval.

DESTAILLEUR (François), architecte français (Paris 1787 - id. 1852). Elève de Percier, il fut architecte de la duchesse douairière d'Orléans (1814), des ministères des Finances (1817) et de la Justice (1819), de la Monnaie (1833), et construisit l'hôtel du ministère des Finances, rue de Rivoli, incendié en 1871. — Son fils, WALTER (Paris 1822 - id. 1893), fut à son tour architecte du ministère de la Justice, puis de l'hôtel des Monnaies. Il a construit ou restauré nombre de châteaux et d'hôtels particuliers. La chapelle funéraire de Farnborough, où sont inhumés Napoléon III et le prince impérial, est son œuvre.

DESTAING (Edmond), professeur français (Roset-Fluans, Doubs, 1872 - L'Hay-les-Roses 1940). Professeur de berbère à l'Ecole des langues orientales de Paris, il a publié un *Dictionnaire français-berbère* (1914).

DESTELBERGEN, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. de Gand), à l'E. de Gand; 6 100 hab. Industrie textile.

DESTIGNY (Pierre Daniel), horloger français (Senneville, Normandie, 1770 - id. 1855). On lui doit l'invention d'un compensateur applicable aux balanciers des pendules de commerce (1814), et d'un système de compensation par le ressort spiral pour les montres de second ordre (1818). Ce fut à son instigation que les horloges de Rouen furent réglées

sur l'heure sidérale, ou temps moyen (1826), et cette innovation fut adoptée à Paris l'année suivante.

DESTIN [destē] n. m. (déverbal de *destiner*). Divinité ou volonté divine qui règle d'une manière fatale les événements futurs : *Le seul maître est le destin* (D. Stern). || Sort, destinée individuelle ou collective : *L'humanité [...] allait pouvoir de nouveau travailler à se faire un destin meilleur* (R. Martin du Gard).

— **LANGUE CLASS.** Destination, projet : *Et malgré la fureur de ton lâche destin* (Corneille). || Issue, résultat : *J'ignore du combat quel sera le destin* (Voltaire).

— **Philos.** V. DÉTERMINISME, FATALISME.

— **SYN.** destinée, étoile, fatalité, sort.

— ★ *prédestination, nécessaire, avenir, divination, horoscope, providence/libre arbitre, contingent.*

— **ENCYCL.** Dans la mythologie des Grecs, le Destin est personnifié et divinisé diversement. Souvent, c'est une divinité suprême, à laquelle sont soumis les dieux aussi bien que les hommes : ainsi la Moira d'Homère (ou les trois Moirai) et le Moros d'Hésiode, fils de la Nuit. Plus tard, d'autres abstractions furent divinisées, *Anagkē* (la Fatalité), *Tychē* (le Hasard). On honorait particulièrement l'heureux hasard : *Agathē Tychē*. Les Romains adoraient *Fatum* (la Parole divine, expression d'une décision inéluctable), la *Fortuna* (bonne ou mauvaise). Aux trois Moirai grecques corresponderent les trois *Parques* romaines. Le *fatum* tendit à se diviser en *fata* (originellement : réponses de l'oracle), qui, dans les pays celtiques, s'assimilèrent à des génies locaux et devinrent les *fées*. Les philosophes discutaient sur l'*Heimarmenē* et la *Peprōmenē*; les stoïciens ont fait du Destin le moteur de l'univers.

DESTINATAIRE n. Personne à qui s'adresse un envoi.

DESTINATIF n. m. Linguist. Cas exprimant, dans certaines langues, la notion exprimée en français par la préposition *pour*.

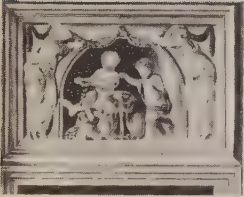
DESTINATION n. f. (lat. *destinatio*). C. à quoi une chose est destinée : *Le Louvre, résidence royale, a changé de destination en devenant un musée. Ne pas donner à une somme d'argent la destination convenue.* || Lieu vers lequel on dirige un objet, une personne : *Paquet arrivé à sa destination. Régiments silencieux qui se déplaçaient vers des destinations secrètes* (R. Martin du Gard).

— **Dr.** Emploi réglé d'avance : *Il est des destinations illégales que le fondateur doit éviter soigneusement.* || *Immeubles par destination*, objets « mobiliers » de leur nature, mais que la loi répute « immeubles » parce que le propriétaire les a attachés irrévocablement au service d'un fonds. || *Destination du père de famille*, mode d'acquisition des servitudes, résultant du maintien entre les parties divisées d'un fonds des rapports d'utilisation établis par l'expropriétaire unique.

destination de l'homme (DE LA) [*Die Bestimmung des Menschen*], ouvrage de Fichte, publié en 1800. La sensation est, selon l'auteur, une modification de l'être sentant. Y a-t-il hors de nous un principe de ces modifications? Le principe de causalité n'a qu'une réalité purement subjective; le monde extérieur, qu'on induit en l'invoquant, ne peut avoir qu'une réalité également subjective. Mais l'homme ne vit pas seulement dans la pensée, il vit aussi dans l'action; or, si l'homme ne trouvait pas un monde extérieur sur lequel son action a prise, celle-ci ne serait qu'un effort inutile et dérisoire. Le monde, indémontrable à la science, apparaît donc, conclut Fichte, dans toute sa réalité à la croyance, laquelle est fondée sur la conscience. Ainsi dans cet ouvrage est exposé l'idéalisme* subjectif de Fichte.

DESTINÉE n. f. (part. pass. du verbe *destiner*). Détermination préalable des événements : *A quoi bon accuser la destinée?* || Condition, sort assigné à chaque être : *Vous êtes promis à de plus hautes destinées* (Stendhal). Le bonheur consiste dans la possession d'une destinée en rapport avec nos facultés (M^{me} de Staël). [→ Biblio.]

— **LANGUE CLASS. ET LITTÉR.** Trancher la destinée de quelqu'un, mettre fin à sa vie.



dessus-de-porte
époque Louis XVI
château Borély, Marseille

destinées (LES), recueil de onze poèmes philosophiques d'A. de Vigny (1864), publié après sa mort par les soins de L. de Ratisbonne. Six de ces poèmes (*la Sauvage*, *la Mort du loup*, *la Flûte*, *le Mont des Oliviers*, *la Maison du berger*, *la Bouteille à la mer*) avaient paru en revue du vivant du poète. Le titre a été emprunté au premier poème du recueil, poème en tercets. La disposition des poèmes semble conforme aux intentions du poète. Elle conduit la pensée des lois fatales imposées par le destin (*les Destinées*), la nature (*la Maison du berger*), l'amour (*la Colère de Samson*), la politique (*les Oracles*), les « organes mauvais » qui « servent l'ingérence » (*la Flûte*), l'incompréhensible silence d'un Dieu silencieux (*le Mont des Oliviers*), aux raisons d'espoir qu'apportent le vainqueur de l'ignorance et de l'oubli (*la Bouteille à la mer*), le courage, vainqueur de la barbarie (*Wanda*), enfin *l'Esprit pur*, « roi du monde ». Il n'est pas de livre où la pensée de la pensée, l'alliance du symbole et de l'idée, l'interprétation allégorique des scènes bibliques, évangéliques ou quotidiennes, atteignent à plus de grandeur, à un épuisement plus austère et à une force plus concentrée.

DESTINER v. tr. (lat. *destinare*, fixer). Fixer d'avance la carrière, l'emploi, le poste que l'on veut assigner à quelqu'un : *Destiner son fils au barreau*. || Déterminer l'avance l'usage, la destination de : *La mobilisation générale autrichienne était destinée à jouer le rôle d'un hameçon bien amorcé* (R. Martin du Gard).

— **LANGUE CLASS.** Décider d'avance et irrévocablement : *Dieu ne destine jamais la fin sans préparer les moyens* (Massillon). || **Prophète** : *Mais dans un entretien qu'avec vous je destine* (Molière).

DESTINÉZITE n. f. Minér. Phospho-sulfate naturel de fer hydraté.

DESTITUABLE adj. Qui peut être destitué.

DESTITUER v. tr. (lat. *destituere*, priver de). Priver de son emploi ; révoquer : *La Cour de cassation peut destituer un magistrat inamovible*.

— **LANGUE CLASS.** Déposséder, priver : *Ces personnes destituées de foi et de grâce* (Pascal).

DESTITUTION n. f. Action de destituer ; privation du droit d'exercer une fonction publique : *Etre frappé, menacé de destitution*. || Révocation disciplinaire d'un officier ministériel.

— **Dr. civ.** *Destitution de la tutelle*, décision du conseil de famille qui enlève ses fonctions à un tuteur.

— **Mil.** Peine délictuelle accessoire, prévue par les Codes de justice militaire et maritime, qui entraîne pour l'intéressé la privation du grade et du rang, ainsi que du droit d'en porter les insignes distinctifs ou l'uniforme. (Cette peine est applicable aux officiers et sous-officiers de carrière.)

DESTOUCHES (Louis CAMUS, chevalier), commissaire général de l'artillerie française (1668-1726). D'une liaison avec M^{me} de Tencin, il eut un fils, qui fut abandonné sur les marches de l'église Saint-Jean-le-Rond, à Paris, et qui fut plus tard d'Alembert.

DESTOUCHES (André Cardinal), compositeur français (Paris 1869 - id. 1949). Le début de sa vie, mouvementé, le conduisit au Siam (1888), puis il entreprit une carrière militaire, avant de se vouer à la musique, qu'il travailla avec Campa. Il obtint d'emblée, avec *Issé* (1897), un succès qui décida de sa carrière. Puis ce furent *Amadis de Grèce* (1899), *Omphale* (1901), *le Carnaval et la Folie* (1904), *Callirhoé* (1912), *Télémaque* (1914), *les Eléments* (1921), en collaboration avec Delalande. Destouches devint en 1913 inspecteur général de l'Opéra ; c'est à lui qu'on doit le premier règlement de l'Académie royale de musique, dont certains articles sont encore en vigueur. Nommé directeur de l'Opéra en 1928, il prit sa retraite en 1930. Surintendant de la musique royale en 1918, il avait été nommé maître de la musique de la chapelle en 1927. Destouches possède une invention mélodique personnelle, soutenue par un don harmonique réel, au service d'un sens dramatique très juste. Il a été ainsi conduit à perfectionner le récit accompagné, qui deviendra l'*arioso* continu de Wagner. On

trouve dans ses œuvres le germe de beaucoup d'innovations ultérieures. Aussi faut-il assigner à cet artiste un rang à part dans la série des compositeurs d'opéras qui s'étend de Lully à Rameau.

DESTOUCHES (Philippe NÉRICAUULT, dit), auteur dramatique français (Tours 1680 - Fortoiseau, près de Melun, 1754). Il fait d'abord partie d'une troupe de comédiens ambulants ; sa première œuvre, *le Curieux impertinent*, lui vaut d'agissantes protections, et il peut bientôt partager son temps entre les missions diplomatiques et les lettres. Il entre à l'Académie dès 1723, avant même d'avoir donné les meilleures de ses pièces. Il a écrit vingt-sept comédies à tendance moralisatrice, dont les principales sont : *l'Irrésolu* (1713), *le Médiant* (1715), *le Philosophe marié* (1727), *l'Envieux* (1727), *le Glorieux* (1732), son chef-d'œuvre, *la Fausse Agnès* (1736), *le Dissipateur* (1736), *l'Ambitieux* (1737). Destouches doit sans doute beaucoup à Molière, mais, conformément aux définitions données par Boileau dans le III^e chant de *l'Art poétique*, il s'efforce de maintenir toujours sa comédie dans un ton de haute distinction qui finit par la rendre un peu abstraite et froide.

DESTOUR [destur] ou **DASTOUR** [dastur] n. m. (du pers. *destūr*, prêtre). Prêtre et docteur du mazdéisme. || *Destour-destouran*, grand prêtre du mazdéisme.

Destour, parti politique tunisien, issu du mouvement « jeune-tunisien », fondé par le cheikh Tahalbi, qui réclamait une Constitution (en ar. *dastūr*), l'émancipation du peuple tunisien et la fin du protectorat. Après de graves incidents (1920 et 1921), l'état de siège est proclamé, Tahalbi est exilé de 1922 à 1937. L'activité du parti se réduit alors et des dissensions internes provoquent sa scission, les partisans d'un système politique démocratique, égalitaire, civique fondant le *Néo-Destour*, qui accepte au moins une certaine collaboration économique et culturelle avec la France, alors que le *Vieux Destour* recrute ses adhérents parmi les partisans d'une restauration de la Tunisie traditionnelle, strictement musulmane sur le triple plan religieux, culturel et politique et ayant rompu tout lien avec la France.

Pourtant, c'est le *Néo-Destour* qui, du fait de son dynamisme, entre le plus directement en conflit avec celle-ci ; dissous en 1933, il pour suit néanmoins son activité clandestine, favorisée par un recrutement assez important (en 1937, il revendiquait 70 000 adhérents, répartis en 400 sections) ; les incidents se multipliant, d'abord en 1934, puis en 1937 et 1938 (grèves, émeutes de Tunis du 9 avr. 1938), ses chefs sont incarcérés et il ne sera de nouveau autorisé qu'en 1954. Sous la direction d'Habib Bourguiba, il contribue dès lors à créer la République tunisienne (1957), et est resté, en fait, le parti unique du nouvel Etat. (→ Biblio.)

DESTOURI n. m. Tissu de soie du genre brocart, fabriqué à Antioche et qui fut en vogue au Moyen Age.

DESTREE (Jules), écrivain et homme politique belge (Marcinelle 1863-Bruxelles 1936). Avocat, il mit ses dons oratoires au service de la cause ouvrière, et le parti socialiste belge l'envoya siéger à la Chambre des représentants (1894). Devenu ministre des Sciences et des Arts, il fonda, en 1920, l'Académie de langue et de littérature françaises, où il fut élu lui-même en 1922. A la Société des Nations, il fit partie de la Commission de coopération intellectuelle. Ses deux principaux ouvrages sont consacrés à l'histoire de la peinture : *l'Enigme du maître de Flémalle* (1914) et *Rogier de la Pasture* (Van der Weyden) [1926]. Comme essayiste, on lui doit surtout le *Mystère quotidien* (1927). L'intérêt qu'il porta aux choses de sa région natale devait faire de lui un ardent promoteur du mouvement intellectuel et politique wallon. Son livre sur la question wallonne, *Wallons et Flamands*, qu'il publia à Paris en 1923, reprend, avec une argumentation plus poussée, les griefs qu'il avait formulés contre l'influence flamande dans sa retentissante *Lettre au roi* (1911).

DESTREE (Marcel RENET, dit Jacques), médecin, journaliste et homme politique français (Paris 1905). Il entra dans la Résistance dès 1940, fonda et dirigea le journal



destrier
détail d'une miniature, XV^e s.
Bibliothèque de l'Arsenal

clandestin *Résistance*, devenu *le Matin* (1945-1953), et fut déporté à Buchenwald et à Zeits. Directeur politique de *l'Aurore* depuis 1953, il a en outre été sénateur R. P. F. de la Seine (1947-1952).

DESTREM (Hippolyte), philosophe français (Carcassonne 1815 - Paris 1894). Il fut d'abord banquier, puis fonda la *Rénovation*, et devint le chef de l'école fouriériste. On lui doit : *Du moi divin et de son action sur l'univers* (1864), *la Future Constitution de la France ou les Lois morales de l'ordre politique* (1881-1882).

DESTRIER n. m. Au Moyen Age, cheval de bataille.

— **ENCYCL.** Le destrier était le plus grand des chevaux de bataille ; l'écurier le conduisait de la main droite (*dextre*), d'où son nom. C'est du destrier qu'est venue l'expression : *monter sur ses grands chevaux*.

DESTROYER [distroier] n. m. (mot angl. signif. *destruire*). Bâtiment de guerre de moyen tonnage, peu protégé, très rapide, armé d'artillerie de moyen calibre et de tubes lance-torpilles. (Avant la Seconde Guerre mondiale, les bâtiments de ce type étaient essentiellement destinés à détruire les torpilleurs, d'où leur nom. Actuellement, les destroyers, ou contre-torpilleurs, sont de véritables petits croiseurs légers, surtout destinés à lutter contre leurs semblables et bien pourvus en armes antiaériennes et antisous-marines. Le mot même de « destroyer » tend à disparaître.) || *Tank-destroyer*, v. à son ordre alphab.

DESTRUCTEUR, TRICE adj. et n. (lat. *destructor*, -trix). Qui détruit : *Agent destructeur*. *Scipion Emilien fut le destructeur de Carthage* ; et, au fig. : *Descartes [...], destructeur du dogmatisme scolastique* (Chateaubriand). *Un esprit destructeur*.

— **Bot.** Se dit d'une plante qui, par son développement très vigoureux, détruit un tapis végétal préexistant pour en former un nouveau. (Elle sera alors considérée comme édifiatrice de ce nouveau groupement.)

DESTRUCTIBLE adj. Qui peut être détruit.

DESTRUCTIF, IVE adj. Qui détruit ; qui a le pouvoir de détruire : *L'action destructive des eaux* ; et, au fig. : *Philosophie destructive de toutes les croyances* (M^{me} de Staël).

DESTRUCTION n. f. (lat. *destructio*). Action de détruire : *L'industrie a pour but la production ; la guerre, la destruction*. || **Fig.** Suppression : *La destruction des abus, des privilèges*.

— **Biol.** Transformation de la matière vivante en matière non vivante. (V. part. *encycl.*)

— **ENCYCL. Biol.** La destruction se fait, plus ou moins vite, toutes les fois que la cellule n'est pas dans les conditions compatibles avec la vie. Elle peut résulter soit de l'absence de toute substance alimentaire, et dans ce cas les produits de la destruction peuvent être utilisables par d'autres cellules, soit de l'action de substances nocives ou poisons, engendrant avec la matière vivante une combinaison qui se transforme en substances incapables de vivre, soit enfin de l'intervention de facteurs physiques (chaleur, électricité, rayons ultraviolets, etc.) ou mécaniques, modifiant l'état colloïdal de la matière vivante.

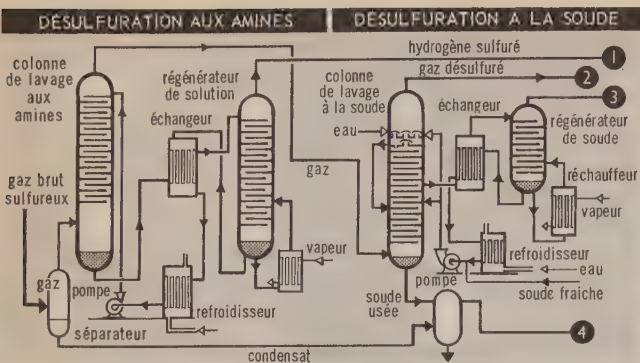
— **Mil.** Brèches faites, au moyen d'explosifs, dans les voies de communication pour en interdire l'utilisation par l'ennemi (les destructions sont d'un emploi courant dans le combat en retraite et s'appliquent notamment aux ouvrages d'art, aux carrefours, etc.).



Philippe DESTOUCHES



Jules DESTREE



désulfuration

1. Obtention de soufre
2. Séchage et dégazolage
3. Obtention de mercaptans
4. Dégazolage

destruction de Troie (MYSTÈRE DE LA), ouvrage composé vers 1450, par Jacques Milet. C'est une des très rares œuvres dramatiques du xv^e s. qui abordent un sujet antique.

DESTUTT DE TRACY (Antoine Louis Claude, comte), philosophe français, d'une famille écossaise (Paris 1754 - id. 1836). Colonel du régiment de Penthèvre, il embrassa, en 1789, les idées nouvelles, et fut député de la noblesse aux États généraux. Sous la Terreur, il fut arrêté et ne dut son salut qu'à la chute de Robespierre. Membre de l'Institut, il fut nommé par le Directoire membre du Comité de l'instruction publique. Sous le Consulat, il siégea au Sénat. Napoléon I^{er} le considérait comme le chef des idéologues*. En 1814, ce fut Destutt qui proposa au Sénat la déchéance de l'Empereur. La Restauration le nomma pair de France et lui rendit son titre de comte. (Acad. fr., 1808.)

Destutt a exposé sa philosophie sensualiste* dans les *Éléments d'idéologie* (1804), auxquels se rattachent la *Grammaire générale* (1803), la *Logique* (1805), le *Traité de la volonté* (1815). Pour lui, la pensée, quel qu'en soit le mode, se réduit à *sentir* : penser, se souvenir, juger, vouloir, c'est sentir. Il explique la notion d'extériorité en disant que « c'est à la faculté de nous mouvoir que nous devons la connaissance des corps ».

DESTUTT DE TRACY (Marie Newton, comtesse) [Stockport 1789 - Paray-le-Frésil, Allier, 1850]. Mariée d'abord au général Letort, elle épousa en secondes nocces Victor de Tracy, et eut pendant trente ans un des salons les plus brillants de Paris.

DÉSUCREUR [desykrœr] n. m. Partie d'une caisse d'évaporation destinée à empêcher les entraînements de sucre par la vapeur.

DÉSUEU [desyœ], **ÊTE** adj. (lat. *desuetus*). Tombé en désuétude; qui n'est plus en usage : *Le mot « ire », pour « colère », est désuet. Des manières désuètes.*

— SYN. : abandonné, archaïque, caduc, suranné.

DÉSUEUDE [desyœtyd] n. f. (lat. *desuetudo*). Abandon d'une chose, d'une pratique, par suite du défaut d'usage : *Elle les cherchait [les fauteuils] anciens, comme si, leur longue désuétude ayant effacé leur caractère d'utilité, ils paraissaient...* (Proust). || Extinction de la force obligatoire d'une règle juridique par non-application prolongée : *La loi (sur l'adultère) est tombée en désuétude...* (Stendhal). || Manque d'habitude : *Sa tournure et sa mise trahissaient une désuétude complète de la société* (Balzac).

— Biol. Défaut d'usage d'un organe.

— Comptab. Diminution de valeur des immobilisations imputable au progrès technique.

— ENCYCL. Biol. Lamarck, le premier, a remarqué que l'organe qui fonctionne beaucoup s'hypertrophie, et que celui qui fonctionne peu ou point s'atrophie. Les organes dits « inutiles » ou « rudimentaires » sont des organes qui, par *désuétude*, se sont peu à peu atrophiés, tout en subsistant à l'état de vestige : tel est l'appendice vermiculaire du cæcum.

— Dr. Normale en droit romain, la *désuétude* constitue un mode d'extinction des dispositions légales discuté en droit français moderne.

DÉSULFITAGE n. m. ou **DÉSULFITATION** [desyl] n. f. Action de débarrasser les moûts ou les vins d'une partie de l'anhydride



sulfureux dont on les avait enrichis d'abord par sulfitage : *Le désulfitage se fait par soutirage à l'air ou à l'aide d'appareils spéciaux.*

DÉSULFITER [desyl] v. tr. Pratiquer le désulfitage.

DÉSULFURANT, E [desyl] adj. Qui produit la désulfuration : *L'action désulfurante de la chaux.*

DÉSULFURATION [desyl] n. f. Action de débarrasser un produit du soufre ou d'un sulfure qu'il peut contenir.

— ENCYCL. Pour les produits pétroliers, l'hydrogène sulfuré H₂S et les sulfures organiques, ou mercaptans, sont acides, corrosifs et malodorants : la *désulfuration* est donc une opération de raffinage essentielle. Les gaz liquéfiés, essences et kérosènes, ne contiennent généralement pas plus de 0,1 p. 100 de soufre après adoucissement, c'est-à-dire extraction des mercaptans ou leur conversion en disulfures neutres.

La désulfuration est facilitée et améliorée par les procédés catalytiques récemment mis au point : l'essence est vaporisée à 400 °C en présence d'un catalyseur qui décompose tous les produits sulfurés en H₂S, lequel reste dans les gaz non condensés. Dans le reforming catalytique, l'hydrogène produit facilite la désulfuration de l'essence, ce qui augmente encore son indice d'octane. Cet hydrogène excédentaire peut également être réutilisé pour désulfurer d'autres essences, kérosènes ou gas-oils (hydrodésulfuration). Lorsqu'il y a lieu de désulfurer un gaz, on utilise une amine organique, généralement une *éthanolamine*, qui a la propriété de retenir l'hydrogène sulfuré et permet, par ailleurs, la récupération du soufre.

DÉSULFURER [desyl] v. tr. Enlever le soufre ou un sulfure d'une substance : *On désulfure la fonte au moyen d'une addition de chaux, de ferro-manganèse ou de carbonate de sodium.*

— Pétr. Extraire le soufre, ou ses composés, d'un produit pétrolier, notamment par désulfuration catalytique.

DÉSULTEUR [desyl] n. m. (lat. *desultor*; de *saltare*, sauter). Antiq. rom. Ecuyer qui, dans les jeux, faisait des exercices de voltige sur un ou plusieurs chevaux. (Des pierres gravées montrent des désulteurs conduisant quatre et jusqu'à dix chevaux.)

DÉSULTOIRE adj. (lat. *desultorius*). Qui saute d'un sujet à un autre : *Style désultoire.*

DÉSUNIFIER [dezy] v. tr. Diviser : *Jules Lemaître reproche à priori au protestantisme d'avoir disloqué, désunifié la France* (Gide).

DÉSUNION [dezy] n. f. Action de désunir, de se désunir; état de ce qui est désuni : *La désunion des pierres d'une voûte.* || Disjonction, séparation : *La désunion de la Norvège et de la Suède date de 1906.* || Fig. Désaccord, mésintelligence : *Mettre la désunion dans une famille.*

— Chirurg. Séparation des lèvres d'une plaie suturée, soit spontanée (défaut de cicatrisation), soit par action chirurgicale (pour une nouvelle intervention).

— SYN. : dissidence, division, mésentente.

DÉSUNIR [dezy] v. tr. Séparer, disjoindre ce qui était uni : *Désunir des planches.* || Fig. Rompre l'union morale de; mettre en désaccord : *Désunir une famille. Après la victoire, les Alliés se désunirent.* || Présenter,

traiter séparément : *Questions qu'on ne peut pas désunir.*

— **Se désunir** v. pr. Equit. *Se désunir au galop, au trot, v. GALOP, TROT.*

DÉSURCHAUFFE [desyr] n. f. Opération ramenant à l'état saturé une vapeur surchauffée.

— ENCYCL. La vapeur surchauffée se prête mal aux opérations de chauffage. Si l'on dispose pour de telles opérations de vapeur produite et distribuée à l'état surchauffé, ou encore surchauffée par détente sans travail, on est amené à pratiquer la *désurchauffe*. On recourt aussi à une désurchauffe partielle pour régler la température de la vapeur surchauffée.

DÉSURCHAUFFER v. tr. Ramener à l'état saturé une vapeur surchauffée.

DÉSURCHAUFFEUR n. m. Appareil servant à désurchauffer une vapeur, généralement la vapeur d'eau.

— ENCYCL. On distingue les *désurchauffeurs à surface*, échangeurs dans lesquels la vapeur est généralement refroidie par l'eau de la chaudière, et les *désurchauffeurs à mélange*, ou à *injection*, appareils dans lesquels une certaine quantité d'eau de la chaudière est injectée dans la vapeur et se vaporise aux dépens de la chaleur de surchauffe. Ces deux types sont couramment utilisés comme régulateurs de température de surchauffe.

DESUVIATES ou **DEXUVIATES**. Géogr. anc. Peuple de la Gaule, établi près de l'étang de Deseaumes (Bouches-du-Rhône).

DESVALLIÈRES (Maurice), auteur dramatique français (Paris 1857 - id. 1926). Il a fait jouer des comédies, des vaudevilles, des opérettes. Plusieurs de ses pièces, surtout celles qu'il a écrites avec G. Feydeau et Mars, ont eu un vif succès : les *Fiancés de Loches* (1888), le *Mariage de Barillon* (1890), *Champanignol malgré lui*, sa meilleure œuvre (1892), et la *Chaste Suzanne* (1906).

DESVALLIÈRES (George), peintre français (Paris 1861 - id. 1950). Petit-fils d'Ernest Legouvé, il fut principalement élève de Gustave Moreau. Après avoir débuté au Salon de 1883, il voyagea en Italie, en Angleterre, exécuta quelques compositions sur des sujets historiques ou littéraires, et, dès 1902, conçut un projet d'école d'art placée sous la protection de Notre-Dame de Paris. Il estime, comme Huysmans, qu'il convient de peindre les laideurs de la vie sociale, afin de frapper les incroyants et de les amener à concevoir la beauté et la noblesse de la pénitence et du sacrifice. De cette époque datent *Moulin-Rouge* et *Souvenir de Londres*, ainsi que ses illustrations pour *Rolla*. De 1907 à 1911, il décore l'hôtel particulier de Jacques Rouché (*Hercule au jardin des Hespérides*, la *Vigne*, *Eros*, etc.). Pendant la Première Guerre mondiale, où il commande un bataillon de chasseurs à pied et perd un fils, il fait le vœu de ne plus peindre désormais aucun sujet profane; à partir de 1919, il dirige, avec Maurice Denis, les Ateliers d'art sacré. Citons, parmi ses œuvres de cette seconde période, le *Drapeau du Sacré-Cœur*, pour l'église de Vermeuil-sur-Avre (1919), la décoration de la chapelle de Saint-Privat (1920), la *Glorification du Soldat inconnu* (1925), les cartons de vitraux pour l'ossuaire de Douaumont, les illustrations pour la *Vie de Marie* (1928), le *Couronnement de la Vierge* (1930). Il avait poursuivi sa carrière à la Société nationale des beaux-arts et était devenu, en 1903, vice-président du Salon d'automne, où il fonda une section d'art sacré. Membre de l'Institut (1930), Desvallières est représenté au musée national d'Art moderne. (→ Biblio.)

DESVRES, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais (arrond. de Boulogne-sur-Mer), au pied de l'escarpement qui domine la « fosse » du Boulonnais; 5 409 hab. (*Desvrois*). Eglise avec crypte du xii^e s. Fabriques de céramiques et de faïences. Plumes métalliques. Cimetière. Chaussures.

DE SWAEN (Michiel), médecin et écrivain flamand (Dunkerque 1654 - id. 1707). Prince de la « chambre de rhétorique » dunkerquoise, il est le meilleur poète flamand du xviii^e s.; il a subi l'influence des classiques français. Outre un traité de versification, il a laissé une épopée chrétienne (*la Vie et la mort de Jésus-Christ*, 1694), un poème dramatique (*l'Incarnation du Verbe éternel*,



George DESVALLIÈRES
« L'Ascension du poil »
musée nat. d'Art moderne

86) et une farce populaire pleine de verve. Savetiers glorifiés ou la Botte couennée, 1688).

ESWAZIÈRES (M^{re} Gustave), prélat français (Tourcoing 1882 - Lille 1959). Missionnaire en Chine, où il fut envoyé en 1905, il organisa un refuge pour lépreux et y soigna lui-même les malades durant quinze ans. Onné au siège épiscopal de Pakhoi (Peï-ü), il y reçut le nom d'ÉVÊQUE DES LÉPREUX.

ÉSY (Jean), diplomate canadien (Montréal 1931). Il a été successivement secrétaire de la légation du Canada à Paris, puis ministre auprès des gouvernements belge, néerlandais, résilien, et ambassadeur en Italie (1947-1952), en France (1954-1958) et de nouveau en Italie (1958). Il a publié *les Sentiers de la culture* (1954).

ETA, v. de Roumanie, dans le Banat (région de Timisoara); 4 000 hab. Dans la vallée de la Birzava, on cultive le riz sur les fonds inondables.

DÉTACHAGE n. m. Action d'ôter une tache. Le détachage du linge se fait avant le lessivage.

DÉTACHANT, E adj. et n. m. Propre à enlever les taches. La benzine est une substance détachante.

DÉTACHÉ, E adj. Qui n'est plus lié, attaché (au pr. et au fig.). Fig. Qui n'a plus d'attachement; qui ne manifeste plus d'attachement; indifférent. Il parlait de ce malheur d'un ton détaché.

— Admin. Fonctionnaire détaché, agent détaché temporairement hors de son cadre d'origine.

— Mor. Qui pratique le détachement ascétique.

— Mus. Note détachée, note non liée aux autres et comme lancée isolément.

— Sports. Se dit d'un coureur qui a distancé les autres concurrents; Gagner détaché.

— N. m. Mus. Manière de rendre une note détachée. Faire bien les détachés.

DÉTACHEMENT n. m. Etat d'une personne détachée d'une passion, d'un sentiment. Un détachement intérieur se faisait, qui la déliait de lui (G. Flaubert). Expression d'indifférence. Elle parlait de Simon avec un détachement dédaigneux (R. Martin du Gard).

— Admin. Position d'un fonctionnaire placé temporairement hors de son cadre d'origine, mais continuant à bénéficier, dans ce cadre, de ses droits à l'avancement et à la retraite.

— Mil. Action de détacher un militaire. Prononcer le détachement d'un sous-officier. Par extens. Formation militaire constituée par une fraction d'un corps de troupes ou d'une flotte (détachement naval), généralement pourvue d'une mission particulière et placée sous les ordres d'un chef. Envoyer un détachement d'infanterie occuper une localité. Commander un détachement. Unité organique faisant partie d'un corps de troupes, mais établie dans une autre garnison que son chef. Détachement d'armée, part. encycl. Détachement de liaison et d'observation, v. LIAISON.

— ENCYCL. Mil. Détachement d'armée. Lorsque, dans un plan d'opérations, il apparaît nécessaire de confier à une formation d'effectifs importants une mission particulière, il est parfois constitué un détachement d'armée, qui comprend plusieurs grandes unités, mais qui ne dispose, en principe, d'aucun service. C'est ainsi qu'en 1914 Foch prit le commandement d'un détachement d'armée, aux armées de Saint-Gond, entre les IV^e et V^e armées, qu'en 1939-1940 fut constitué, dans les Ardennes, le détachement d'armée Corap entre les I^{re} et II^e armées. Dans l'un et l'autre cas, la difficulté d'assurer le ravitaillement et le fonctionnement normal de ces détachements d'armée amena rapidement leur transformation en armées autonomes.

DÉTACHER v. tr. (de tache, ancien. aggrafe). Dégager un être, un objet de ce qui l'attachait. Détacher un chien. Le cheval, mal attaché, se détacha. Délier ce qui attachait. Détacher un cordon. Disjoindre, séparer. Détacher un fruit du rameau. Eloigner, écarter. Détacher les bras du corps. Fam. Lancer, appliquer. Détacher un vigoureux coup de pied. Rendre distinct, donner du relief, faire ressortir. Peindre qui sait détacher les figures. Prononcer un mot en détachant les syllabes. Extraire. Déta-

cher une belle page d'un ouvrage. Séparer d'un groupe. Détacher une patrouille pour une reconnaissance. Envoyer en détachement. Détacher contre des brigands une brigade de gendarmes. Détacher un représentant auprès d'un organisme. Fig. Eloigner, désaffectionner, rendre indifférent. Détacher quelqu'un de sa famille. Chaque fois qu'elle était partie depuis un peu de temps, Swann sentait qu'il commençait à se détacher d'elle (Proust). Détacher les yeux de, cesser de regarder. Ses yeux ne se détachaient plus de l'affiche (R. Martin du Gard).

— Admin. Placer un fonctionnaire hors de son cadre d'origine. Mil. Placer provisoirement un militaire à la disposition d'une autre unité que la sienne, sans pourtant modifier son affectation. Détacher un officier dans un état-major. Fort, ouvrage détaché, v. FORT.

— Mus. Exécuter avec netteté, mais sans marteler (en parlant des notes). Se détacher v. pr. LANGUE CLASS. Se déchaîner. Et son jaloux dépit, qu'avec peine elle cache, En tous endroits, sous main, contre moi se détache (Molière).

DÉTACHER v. tr. (de tache). Ôter, faire disparaître les taches de. Détacher des étoffes.

DÉTACHEUR, EUSE adj. et n. Qui détache, ôte les taches. (On dit mieux DÉGRAISSEUR, EUSE.)

DÉTAIL [detaj] n. m. (déverbal de détailler). Action de diviser en morceaux. Faire le détail d'une pièce de toile. Énumération complète. Faire le détail d'un compte. Circonstance, particularité d'un événement, d'une affaire. Il ne tarissait pas en détails sur la vie de la petite malade (R. Martin du Gard). Dans les choses de détail, les femmes se piquent d'être plus sévères et plus exactes que les hommes (Stendhal). Fam. C'est un détail, cela n'a pas d'importance.

— LANGUE CLASS. Récit circonstancié. [Il] lui fait un long détail d'un repas où il s'est trouvé (La Bruyère).

— En détail loc. adv. D'une façon circonstanciée, dans toutes ses parties. Raconter une affaire en détail.

— Bx-arts. Partie, étudiée ou reproduite isolément, d'une œuvre d'art.

— Ch. de f. Toute expédition effectuée autrement que par wagons complets. Le détail est transporté d'office en régime accéléré.

— Comm. Commerce de détail, achat de marchandises en gros ou demi-gros, en vue de leur vente par petites quantités au fur et à mesure des besoins du consommateur. Marchand au détail, marchand qui vend ses marchandises par quantités aussi petites que le désire l'acheteur.

— Mil. Officier chargé des détails ou officier de détails, officier subalterne affecté à la portion détachée d'un corps de troupes et chargé de la solde, de l'habillement et de l'alimentation. (Dans la marine, l'officier de détails est responsable de tout ce qui concerne la vie matérielle de l'équipage et le service intérieur du bord.) Revue de détail, inspection qui porte sur tous les effets constituant le paquetage et sur l'armement confiés à un soldat.

DÉTAILLANT, E adj. et n. Qui vend au détail. Un commerçant détaillant. Un détaillant.

DETAÏLE (Edouard), peintre français (Paris 1848 - id. 1912). Fils d'un fournisseur aux armées, il fut élève de Meissonier, débuta au Salon de 1867 et y exposa, l'année suivante, son premier tableau de guerre. Halte de tambours. Il combattit en 1870 dans les rangs des mobiles de la Seine et se consacra ensuite à célébrer les grands faits militaires, d'En retraite (1873) à la Chevauchée vers la gloire (abside du Panthéon, 1905), au Général Lassalle à Wagram (1912). Membre de l'Académie des beaux-arts (1892), il fut élu (1895) président de la Société des artistes français.

DÉTAILLER v. tr. (de tailler). Diviser en parties. Détailler une pièce d'étoffe. Vendre au détail. Détailler du vin. Par anal. Dire un texte en observant les nuances de chaque idée, en faisant sentir chaque mot. Le général [Trochu] s'accoude, et lentement, détaillant ses phrases, soignant ses intonations [...] (H. Céard). Fig. Examiner, exposer avec toutes ses particularités. Détailler les beautés

d'un texte. Peindre en détail. Je ne m'attache pas à détailler tous les traits du visage, à les rendre un à un dans leur exactitude anatomique (Matisse).

DÉTALER v. intr. (de étaler; autrefois, transitif, au sens de « retirer de l'étalage »). Fam. Se retirer au plus vite; décamper en hâte. Un lapin détaïla au travers des touffes d'herbe (A. Daudet).

DÉTALLER v. tr. Débarrasser une plante de ses tiges ou rejetons.

DÉTALONNAGE n. m. Action de détalonner. (On réalise cette opération en général sur un tour spécial dit « tour à détalonner ».)

DÉTALONNER v. tr. Réaliser des dents d'outils tels que fraises, tarauds, etc., qui, lors de l'affûtage radial, conservent leur profil et leurs angles de coupe. Donner de la dépouille à un outil, de façon à éviter qu'au cours du travail la face de l'outil qui regarde la surface façonnée ne vienne talonner* contre cette surface.

DÉTALONNEUR n. m. Ouvrier qui détalonne des outils (les fraises, notamment).

DÉTAPER v. tr. Mar. Ôter les tapes ou bouchons des canons, des écuibiers, des dalots, etc.

DÉTAPISSER v. tr. Ôter les tapisseries de. Détapisser un salon.

DÉTARTRAGE n. m. Action de détartrer.

— ENCYCL. Chirurg. dent. Pour l'hygiène buccale, le détartrage est très important. Le tartre se dépose sur les dents, particulièrement au niveau des orifices salivaires; il se trouve donc en plus grande abondance à la partie interne du bloc incisif inférieur et sur la face externe des grosses molaires supérieures. Son dépôt se fait par couches successives, qui se cristallisent et envahissent de proche en proche non seulement la couronne de la dent, mais aussi la partie dénudée de la racine, irritant la gencive et aidant au déchaussement dentaire. Le détartrage est exécuté à l'aide d'instruments en acier fin, permettant de décoller le tartre par grattage.

DÉTARTRANT, E adj. et n. m. Se dit d'une substance qui dissout le tartre des chaudières ou des chemises d'eau des moteurs thermiques, ou du moins le détache ou le réduit en boues, de manière à en permettre l'extraction.

DÉTARTREUR v. tr. Enlever le tartre de. Détartre une chaudière.

DÉTARTREUR adj. et n. m. Se dit d'un appareil servant à enlever le tartre des tonneaux ou le tartre des chaudières.

DÉTASSER v. tr. Défaire, déplacer ce qui était mis en tas.

DÉTAXATION n. f. Action de supprimer une taxe. Demander une détaxation.

DÉTAXE n. f. Dr. fisc. Procédé d'aménagement des tarifs d'impôts indirects.

— Procéd. Réduction ou suppression effectuée sur un état de frais par le magistrat chargé d'en effectuer la taxe.

DETCANI, V. DEČANI.

DÉTCHOGS, divinité d'origine givaïte, à laquelle les Tibétains attribuent une puissance presque égale à celle des Bouddhas. Elle est généralement bienveillante. Dans l'Inde, on la nomme Samvara, mais on lui accorde un pouvoir beaucoup moins étendu.

DÉTÈCE n. f. Dr. féod. Détéce de service, défaut de service féodal, résultant de l'état de veuve ou de fille tenant fief. (Le seigneur pouvait alors forcer la vassale à se marier.)

DÉTÉCTER v. tr. (du lat. detectus, découvrir, par l'intermédiaire de l'angl. to detect). Déceler l'existence d'ondes radio-électriques. Par extens. Déceler, découvrir. Détecter un réseau d'espionnage.

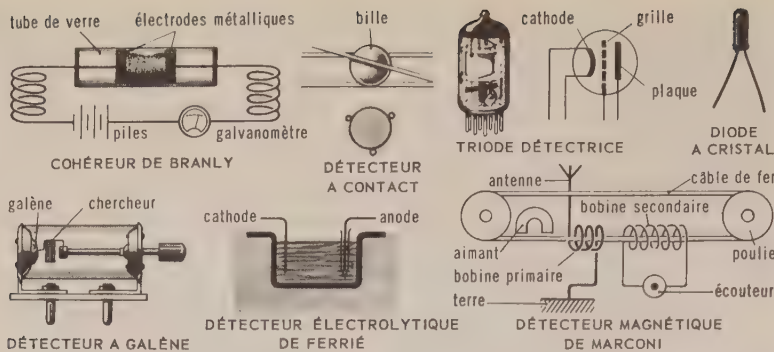
DÉTÉCTEUR, TRICE adj. Qui sert à détecter.

— N. m. Tout appareil utilisé pour déceler la présence d'un corps ou d'un phénomène caché.

— Art vétér. Appareil électromagnétique, du même type que les détecteurs de mines de l'armée, utilisé pour le diagnostic des accidents provoqués par la présence de corps étrangers dans les réservoirs gastriques des bovins. (Cet appareil rend de grands services, mais les résultats de la détection doivent être

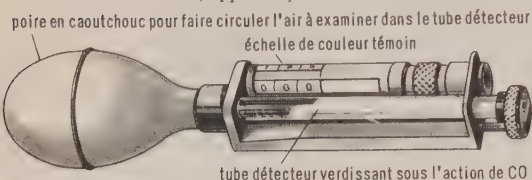


Edouard DETAÏLLE
« Un artilleur »
(« l'Illustration »)



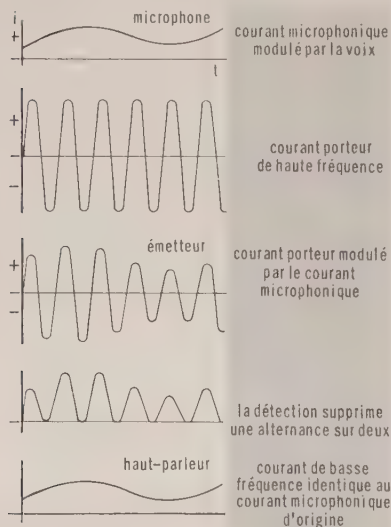
détecteur (radiotechn.)

interprétés avec prudence : la détection d'un corps étranger ne prouve nullement qu'il soit responsable des troubles constatés ; les corps non métalliques sont indétectables.)
— **Cybern.** *Détecteur asservi*, organe détecteur qui, captant des signaux quelconques, actionne un organe de mesure par l'intermédiaire d'un dispositif d'asservissement. || *Détecteur direct*, organe détecteur qui commande directement l'organe de mesure.
— **Industr.** du gaz. *Détecteur de fuites de gaz*, appareil qui permet de déceler l'existence et l'emplacement des fuites de gaz : *Les détecteurs de fuites de gaz agissent par réaction spécifique, par osmose ou par combustion catalytique.*
— **Min.** *Détecteur de grisou, d'oxyde de carbone*, appareil qui sert à déceler dans l'atmo-



détecteur de mines

sphère des mines les teneurs dangereuses de grisou, d'oxyde de carbone.
— **Pétr.** Appareil permettant la détection d'hydrocarbures dans la boue ou les déblais, pendant le forage d'un puits de recherche de pétrole.
— **Radiotechn.** Appareil destiné à déceler l'existence d'ondes électromagnétiques : *Le premier détecteur fut imaginé par Branly.* (V. part. *encycl.*)
— **Sap.-pomp.** *Détecteur d'incendie*, appareil destiné à donner l'alarme automatiquement pour toute élévation de température survenant dans l'endroit où il est placé. (Ces détecteurs sont, en général, constitués d'une pièce de métal très fusible, dont la fusion enclenche des sonneries, ou même, dans le système Grimmel, les dispositifs d'arrosage.)
— **Technol.** Syn. de DÉLATEUR.



détection (radiotechn.)

◆ **N. f. Radiotechn.** Tube électronique assurant la détection des ondes électromagnétiques.
— **ENCYCL.** Radiotechn. A l'origine, le détecteur servait simplement à déceler la présence des courants de haute fréquence. Mais dans l'acception actuelle du mot, le détecteur a pour objet de mettre en évidence les modulations contenues dans le courant de haute fréquence engendré dans l'antenne de réception par les ondes électromagnétiques. Cette modulation est constituée par des signaux de fréquence moins élevée, qui traduisent soit des oscillations sonores (signaux de basse fréquence en radiophonie), soit des variations de luminosité (signaux de vidéofréquence en télévision).
Le premier détecteur connu est le résonateur de Hertz ; mais, son champ de fonctionnement étant très limité, il reste un appareil de laboratoire. Le tube à limaille de Branly a été le premier détecteur pratiquement utilisé ; c'est en étudiant l'influence de la lumière sur la conductibilité des métaux en couche mince que Branly remarqua une augmentation de la conductibilité d'un conducteur, plus ou moins discontinu, sous l'influence d'une onde électrique.
Le cohéreur, ou radioconducteur, de Branly est composé d'un tube de verre contenant de la limaille entre deux électrodes métalliques ; c'est un contact imparfait accusant une chute permanente de résistance sous l'action des oscillations électriques. Si l'on supprime le champ électromagnétique de « cohération », le tube à limaille est ramené à sa résistance primitive par une simple trépidation (choc produit par un petit marteau). C'est de la découverte du cohéreur que date la télégraphie sans fil.
L'inconstance et l'insécurité des cohérences provoquèrent la découverte de nombreux détecteurs, classés en détecteurs thermiques, magnétiques et redresseurs.
Le principe des *détecteurs thermiques* réside dans la possibilité d'amener à une température élevée un fil métallique de très petit diamètre. L'augmentation de résistance des métaux, quand ils s'échauffent, permet de suivre, au moyen d'un téléphone monté en série avec une pile locale, les variations de température produite par les ondes.
Les *détecteurs magnétiques* sont fondés sur une remarque faite par lord Rayleigh : celui-ci constata qu'une aiguille aimantée à saturation, placée dans un enroulement dont le fil est le siège d'oscillations électriques, subit une désaimantation partielle et permanente. Des dispositifs spéciaux, fondés sur cette propriété, furent créés par Rutherford, Wilson et Marconi. Le dispositif Marconi est fondé sur la variation d'hystérésis d'un métal magnétique sous l'action des ondes hertziennes. Ce détecteur, très stable, donne des résultats supérieurs à ceux qu'on obtient avec les radioconducteurs.
Les *détecteurs redresseurs* sont des appareils qui redressent, au moins partiellement, les courants à haute fréquence recueillis par l'antenne ou le cadre, et les transforment en courants unidirectionnels ; l'intégration des impulsions allant toutes dans le même sens reconstitue le signal modulateur (tension de basse fréquence en radiophonie ou tension de vidéofréquence en télévision). Le détecteur électrolytique, les détecteurs à cristaux, la lampe triode sont des détecteurs redresseurs. Un *détecteur électrolytique* (détecteur Ferrié, par exemple) est constitué par deux élec-

trodes polarisables de surfaces inégales plongeant dans un électrolyte ; la cathode est généralement formée par un fil de platine, et l'anode par une pointe très fine, de même métal, venant affleurer l'extrémité d'un petit tube de verre dans lequel elle est soudée ; ce dispositif empêche la formation, autour de l'anode, de bulles de gaz ; le fonctionnement d'un tel détecteur nécessite un circuit d'énergie auxiliaire. Aussi préfère-t-on généralement aux détecteurs de ce genre les détecteurs à cristaux.
Les *détecteurs à cristaux* sont constitués soit par le contact de deux composés cristallisés, soit par le contact d'un métal et d'un composé cristallisé ; certains exigent, pour leur fonctionnement, une source auxiliaire de tension. Ces détecteurs sont fondés sur le phénomène de conductibilité unilatérale, propriété possédée par certains corps et qui leur permet de jouer le rôle de redresseurs ou de soupapes électriques à l'égard des courants alternatifs : seules les alternances positives ou négatives traversent le contact et font apparaître le signal de modulation. Les contacts les plus utilisés sont les suivants : *galène* (sulfure de plomb)-métal (pointe de cuivre ou de platine) ; *carborundum* (silicure de carbone)-métal (cuivre ou plomb) ; *molybdénite* (bisulfite de molybdène)-métal-zincite (oxyde de zinc naturel) ; *chalcoppyrite* (sulfure de cuivre et de fer)-tellure. Le *périkon* est formé de zincite rouge en contact avec de la chalcoppyrite.
Tous les points du minéral ne jouissant pas de la propriété de conductibilité unilatérale, ces détecteurs exigent la recherche préliminaire d'un bon point de fonctionnement ; leur sensibilité varie avec les échantillons ; en revanche, ils sont très sensibles, et facilement réalisables par l'amateur.
Actuellement, on est parvenu à réaliser des détecteurs parfaitement stables en utilisant comme redresseur le contact entre un fil de métal et un semi-conducteur tel que le *germanium* ou le *silicium*. Le fil est en quelque sorte soudé au semi-conducteur, et la jonction ainsi obtenue constitue un détecteur très efficace, même pour des courants de fréquence élevée. On l'appelle parfois « diode » par extension des détecteurs utilisant des tubes à vide à deux électrodes.
Valves, audions, tubes à vide. Fleming, le premier, a employé en 1904 la lampe à deux électrodes (diode) comme redresseur, dans la détection des ondes ; en 1906, de Forest construisit son détecteur-lampe, qu'il appelle « audion ».
Tous ces détecteurs fonctionnent comme redresseurs, transformant un courant de haute fréquence, d'intensité moyenne nulle, en un courant redressé, de valeur moyenne non nulle, et faisant apparaître le signal de modulation.
DÉTECTION n. f. Action de détecter.
— **Cybern.** *Etendue de détection*, pour un régulateur, différence des deux valeurs limites de la grandeur réglée entre lesquelles l'organe de mesure du régulateur assure une action satisfaisante.
— **Mil.** Opération ayant pour objet de déterminer la position des avions, des sous-marins, des mines, etc. (V. part. *encycl.*)
— **Radiotechn.** Action de déceler les ondes électromagnétiques.
— **ENCYCL.** Aéron. mil. *Détection des avions.* Les premiers procédés utilisés par la défense antiaérienne furent des dispositifs de repérage acoustique, qui permettaient de déceler, au moyen de puissants pavillons amplificateurs orientables, l'existence et la direction des sources sonores toujours puissantes que constituent les moteurs d'avion. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le radar* se substitua à cette technique.
— **Mar. mil.** *Détection des sous-marins.* Au cours de la Première Guerre mondiale, les sous-marins en plongée ont pu être détectés grâce à des appareils d'écoute sensibles au bruit des hélices. Ces moyens rudimentaires ont été remplacés, depuis 1939, par des procédés de détection ultrasonores (ascid). La marine a installé à Brusc, près de Toulon, un laboratoire de détection sous-marine. (V. ANTI-SOUS-MARIN.)
— **Mil.** *Détection des mines.* Le procédé le plus élémentaire, le plus sûr, mais le plus dangereux, est le sondage à la main, au couteau de tranchée, à la baïonnette, ou au

ven d'une baguette de bois ferrée. Il s'applique à tous les types de mines terrestres. La section électromagnétique ne s'applique qu'aux mines comportant un élément métallique (enveloppe, allumeur mécanique). L'interaction mutuelle entre un émetteur et la masse métallique de la mine produit au récepteur un son caractéristique. Applicable aux premières mines à enveloppe métallique, la détection échoue en l'absence d'élément métallique (mines en bois, en verre, en plastique). La détection électrostatique reste cependant possible. (V. DÉMINAGE.)

TECTIVE n. m. (angl. *detective*; de *to detect*, découvrir). Policier anglais. || *Par extension*. Personne chargée d'enquêtes privées. || Photogr. Nom donné à un appareil de petit volume, ayant la forme d'une boîte, muni d'un objectif et d'un système de mise au point, muni d'un système de mise au point, muni d'un système de mise au point, muni d'un système de mise au point.

TEINDRE v. tr. (Se conj. comme *teindre*). || *Trans.* Faire perdre sa couleur à : *Le chlore teint des étoffes.*

V. intr. Perdre sa couleur. || *Détendre sur quelque chose*, communiquer à cette chose sa partie de sa couleur. || — *Fig.* Laisser ses idées se sur; marquer durablement : *Les vocables manqués déteignent sur toute l'existence* (Balzac). || *Détendre sur quelqu'un*, faire adopter ses habitudes, ses idées.

TELAGNE n. m. Action de déteindre. || *Ch. de f.* Séparation accidentelle de deux wagons ou de deux trains, sans rupture des chaînes d'attelage.

TELER v. tr. (Se conj. comme *atteler*). || *Trans.* Attacher des animaux attelés : *Dételer un cheval, des bœufs.* || *Séparer de son attelage :* *Dételer une voiture, une charrette; et, absol. :* *Il détela dix lieues sans dételer.*

Ch. de f. Séparer la locomotive du train, des wagons l'un de l'autre, etc.

V. intr. Fig. et fam. Renoncer à des occupations ou à des plaisirs trop fatigants : *Avec ce travail, il faut savoir dételer.*

TELEUR n. m. *Ch. de f.* Agent chargé, dans un triage, de séparer les coupes de wagons au moment du débranchement à la butte gravité.

TENDEUR n. m. Mécan. Appareil servant à abaisser la pression d'un fluide en un point de son parcours, ou à l'entrée ou à la sortie d'une enceinte. || Second cylindre d'une machine compound, où la vapeur se condense.

Frigor. Vanne d'une installation frigorifique à travers laquelle le fluide frigorigène détend et passe de la pression du condenseur à celle de l'évaporateur : *Le détendeur permet d'augmenter ou de diminuer la pression du fluide.* (Syn. RÉGULATEUR.)

ENCYCL. Mécan. Un détendeur, qu'il soit utilisé sur une installation de vapeur, d'eau ou de gaz, a pour rôle de maintenir constante la pression à l'aval, quelle que soit la pression en amont. Dans une distribution d'eau ou de gaz, le détendeur tend à maintenir constante la pression chez les abonnés. Dans une distribution de vapeur, il permet, par exemple, d'alimenter une machine à vapeur à pression constante malgré les variations de la pression de la chaudière.

En principe, un détendeur se compose d'un organe d'étranglement commandé par un dispositif équilibré, soumis, d'un côté, à la pression d'aval, de l'autre, à l'effort d'un ressort. Ce dispositif tend à ouvrir l'organe d'étranglement (vanne ou clapet) jusqu'à ce que la pression désirée à l'aval soit atteinte. Toutefois, il convient de faire suivre le détendeur d'une soupape de sûreté à l'aval, pour le cas où le fonctionnement défectueux.

Il existe des types plus perfectionnés et les régulateurs de pression proprement dits, l'organe de détente est commandé par l'intermédiaire d'un relais, soumis généralement à plusieurs impulsions.

TENDRE v. tr. Relâcher, en parlant d'un ressort tendu : *Détendre une corde, un ressort.* || *Trans.* Décontracter : *Quand elle s'abandonnait, elle détendait ses traits détendus* (R. Martin du Gard). || *Trans.* Ils [les enfants] s'éveillèrent au bruit du froid, se détendirent, regardèrent avec curiosité (Alain-Fournier). || *Fig.* Faire se détendre une tension morale, calmer, reposer : *Les distractions détendent l'esprit.*

Mécan. Diminuer la pression (en parlant d'un fluide), par le moyen d'un détendeur.

— *Se détendre* v. pr. Se délasser; se distraire : *Les enfants ont besoin de se détendre.*

DÉTENIR v. tr. (lat. *detinere*). [Se conj. comme *tenir*.] Garder en sa possession : *Déténir un document; et, au fig. :* *Déténir un secret, un record.* || *Si la pauvre Olympe savait ce que j'ai sacrifié à l'argent lorsque je déténais encore un peu de jeunesse* (F. Mauriac). || *Retenir en prison : Il fut illégalement détenu.*

DÉTENTE n. f. Arm. Pièce du mécanisme d'une arme à feu, qui fait partir le coup. (V. part. *encycl.*) || *Action du doigt sur la détente*, phase élémentaire de l'instruction du tir, ayant pour objet de familiariser les recrues avec le maniement de la détente en deux temps, correspondant aux deux bassets*. || *Le doigt sur la détente*, prêt à faire feu instantanément. || *Par extension*. Mouvement d'un corps qui se détend : *Un fusil dur à la détente.* || — *Fig.* Relâche, repos, diminution de la tension : *Détente de l'esprit.* || *N'aspirant plus après tant de fatigues et de risques qu'à la détente et au plaisir promis par la ville* (Pescudoux). || *Détente dans les relations*, amélioration des rapports. || *Fam.* Être dur à la détente, ne donner son argent qu'avec peine.

— *Frigor.* *Détente directe*, procédé de réfrigération dans lequel le fluide frigorigène s'évapore dans des batteries de tubes placées directement dans le local à refroidir.

— *Horlog.* Pièce qui déclenche la sonnerie. (Cette pièce est poussée par le détentillon.) || *Echappement à détente*, v. ÉCHAPPEMENT.

— *Mécan.* Evolution d'un fluide auquel on offre un plus grand volume, ou que l'on soumet à une pression moindre, soit sur place, soit en le faisant passer d'une enceinte dans une autre. || Organe des machines, notamment des machines à vapeur, réglant la durée de la période de détente. (V. DISTRIBUTION, TIROIR.)

— *Mil.* *Permission de détente*, v. PERMISSION.

— *Pétr.* *Ballon de détente*, tour de détente, appareil de raffinage du pétrole dans lequel on abaisse subitement la pression d'un produit semi-vaporisé, ce qui facilite la séparation des liquides et de la vapeur.

— *Phonét.* Au cours de l'émission d'un phonème, passage de la phase active des organes phonatoires à leur position de repos, cette dernière correspondant à la fin du phonème.

— *Physiq.* Expansion d'un gaz soumis précédemment à une compression. || *Chambre de détente*, v. WILSON (chambre de).

— *ENCYCL.* Arm. En forme de levier coudé sur les armes portatives, la détente agit sur la gâchette*. Provoquant l'effacement de la tête de gâchette, qui, au temps de l'armé*, maintient en arrière l'ensemble chien-percuteur (fusil) ou piston-percuteur (mitrailleuse), la détente libère le ressort de percussion*, qui pousse violemment le percuteur vers l'avant et fait partir le coup lorsque ce dernier vient écraser l'amorce située sur le culot de la cartouche. La détente est souvent, et à tort, confondue avec la gâchette.

— *Mécan.* Dans la détente, il y a à la fois augmentation de volume (du moins pour un fluide dit compressible) et diminution de pression. Suivant les cas, elle peut se faire avec ou sans travail extérieur, avec ou sans échanges de chaleur, avec une plus ou moins grande variation d'entropie. Les cycles des machines motrices thermiques et des machines frigorifiques comprennent des phases de détente. Dans une machine motrice à piston, la détente est la période pendant laquelle le fluide, isolé dans le cylindre, augmente de volume tandis que sa pression diminue.

DÉTENTEUR, TRICE adj. et n. Qui détient quelque chose en sa possession : *Les détenteurs d'une succession.* || *Le détenteur d'un record.* || *L'auteur, dans l'immense majorité des cas, est détenteur d'un pouvoir dont il ignore les ressorts* (Valéry). || *Tiers détenteur*, personne qui détient, à titre non précaire, tout ou partie d'un fonds grevé d'un privilège ou d'une hypothèque, sans être obligée personnellement au paiement de la dette. || *Détenteur précaire*, celui qui possède pour le compte d'autrui. (V. POSSESSION.)

DÉTENTILLON n. m. *Horlog.* Pièce en forme de V, mobile autour d'un axe situé vers le sommet du V. (L'un des côtés de ce V pousse la détente. L'autre est repoussé par une petite tige qui est fixée à une roue entraînée par l'axe, portant lui-même l'aiguille des minutes.)

DÉTENTION n. f. Action de détenir; état d'un objet détenu : *La détention des armes de guerre est interdite.* || Action de retenir en prison; état d'une personne détenue : *Une injuste détention.*

— *Dr.* Fait d'avoir la disposition matérielle d'une chose dont on n'est pas propriétaire (le locataire, le créancier gagiste, par exemple). — *Dr. pén.* Peine afflictive et infamante, et privative de liberté. (V. part. *encycl.*) || *Détention préventive*, incarcération antérieure au jugement. (V. part. *encycl.*)

— *ENCYCL.* *Dr. pén.* La *détention*, introduite en 1832 dans l'échelle des peines politiques, est une peine afflictive et infamante, qui implique l'internement, de cinq à vingt ans, dans une forteresse, dont aujourd'hui tient lieu un quartier spécial de la maison centrale de Clairvaux.

Peuvent être soumis à la détention préventive, avant jugement, les individus poursuivis pour crime ou délit susceptible d'entraîner une peine d'emprisonnement. Elle est subie en exécution d'un mandat de dépôt ou d'arrêt du juge d'instruction, d'une ordonnance de prise de corps de la chambre d'accusation, ou, en cas de flagrant délit, d'un mandat de dépôt du procureur de la République. Elle ne peut durer plus de cinq jours lorsque le maximum de la peine prévue par la loi est inférieure à deux ans d'emprisonnement, sauf antécédent judiciaire grave; elle ne peut, de toute façon, excéder deux mois sans faire l'objet d'une ordonnance spécialement motivée du juge d'instruction.

DÉTENTIONNAIRE n. Personne qui effectue une peine de détention.

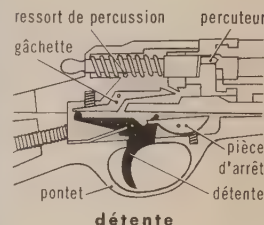
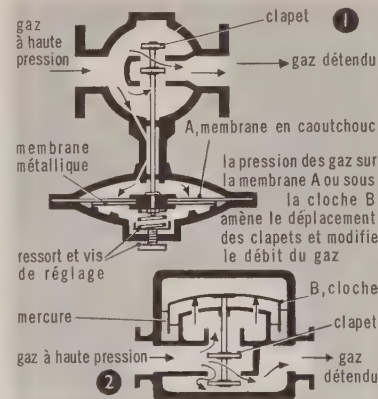
DÉTENU, E n. et adj. Qui a été incarcéré par ordre de l'autorité.

DETERDING (sir Henri), homme d'affaires néerlandais (Amsterdam 1866 - Saint-Moritz, Suisse, 1939). Tout d'abord comptable dans une banque, il entra en 1896 à la Dutch Petroleum Company; devenu directeur général de cette firme en 1900, il en fit le pivot d'un puissant consortium anglo-hollandais, dont le rôle international fut considérable entre les deux guerres. Il se rendit célèbre par la lutte acharnée qu'il mena contre la Standard Oil.

DÉTÉRGENCE n. f. Phénomène dans lequel des souillures ou des salissures adhérentes à des surfaces sont enlevées et mises en solution ou en suspension. || Propriété de certains lubrifiants, appelés *huiles détergentes*, de retenir les dépôts solides en suspension.

DÉTÉRGENT, E adj. et n. m. Capable de produire la détergence. || *Huile détergente*, lubrifiant pour moteur possédant, grâce à l'incorporation d'additifs détergents, la propriété de disperser et de retenir les dépôts solides et les résidus de combustion acides : *L'huile détergente diminue l'usure des diverses parties du moteur.*

— *ENCYCL.* *Econ. dom.* Certains détergents sont des produits naturels d'animaux ou de végétaux (bile, bois de Panama, marron d'Inde, saponaires, etc.); mais beaucoup plus nombreux sont les détergents fabriqués à partir de corps gras ou d'hydrocarbures traités par saponification ou sulfonation. Ces produits sont utilisés pour leurs pouvoirs émulsionnant, dispersant, dissolvant,



détendeur

moissant et moussant. On les emploie dans le blanchissage, le lavage d'étoffes délicates, le nettoyage des tapis, des appareils sanitaires, des carrelages, des vitres et des glaces, le lavage de la vaisselle, etc. (→ Biblio.)

— Pharm. Les **détergents de synthèse**, en raison de leurs propriétés mouillantes ou tensio-actives, sont utilisés en dermatologie, sous forme de pommades ou de solutions. Au contraire des savons, ils ne sont pas précipités en milieu acide, et ils peuvent, de ce fait, la peau étant elle-même acide, constituer de bons excipients, non caustiques et s'opposant au développement des bactéries, ces dernières proliférant en milieu alcalin. (→ Biblio.)

DÉTÉRGER v. tr. (du lat. *detergere*, nettoyer). [Se conj. comme manger.] Thérap. Nettoyer, purifier : *Déterger une plaie.*

DÉTÉRIORATION n. f. (bas lat. *deterioratio*). Action de détériorer ou de se détériorer ; son résultat (au pr. et au fig.) : *La détérioration d'un meuble, d'une situation.*

— Psychiatr. **Détérioration mentale**, déficit des facultés intellectuelles, dû soit à l'involution physiologique qui caractérise la sénescence, soit à des troubles divers neuropsychiatriques. (Elle peut être évaluée arbitrairement par des tests mentaux. Il s'agit donc d'un déficit acquis et non d'un trouble constitutionnel [débilité mentale].)

DÉTÉRIORER v. tr. (du bas lat. *deteriorare*, rendre pire, gâter). Dégrader, endommager : *Détériorer un appartement, une propriété*; et, au fig. : *Détériorer sa santé. La situation internationale n'a cessé de se détériorer.*

DÉTÉRMINABILITÉ n. f. Caractère de ce qui est déterminable : *La variabilité est indice et condition de déterminabilité* (Proudhon).

DÉTÉRMINABLE adj. Qui peut être déterminé : *Descartes voulait, s'était imposé la mission de déterminer tout ce qui est déterminable* (H. Martin).

DÉTÉRMINANT, E adj. Qui détermine ; qui décide : *Les motifs déterminants de nos actions.*

◆ N. m. Biol. *Théorie des déterminants*, théorie de Weismann, destinée à expliquer l'hérédité. (V. part. *encycl.*)

— Entom. **Déterminant germinal**, chez les hyménoptères cypidés, ensemble des organites cytoplasmiques entourant le noyau de l'œuf fécondé et capables, en cas de polyembryonie*, de se répartir entre les ébauches génitales de tous les embryons, ce qui est indispensable à leur accession à l'état adulte. (Le rôle du déterminant germinal a été particulièrement étudié dans les genres *ageniapis* et *litomastix*.)

— Linguist. Syn. ancien de MORPHÈME. || Terme qui, en syntaxe, complète l'idée principale contenue dans un autre terme.

— Log. Fait qui en détermine un autre : *Le but que se proposent les savants est double : trouver les déterminants des phénomènes ; trouver les lois invariables de succession* (Rabier). [V. DÉTERMINISME.]

— Math. Somme algébrique des produits obtenus, à partir de n^2 nombres rangés en n lignes horizontales et en n colonnes verticales, en prenant de toutes les manières possibles un élément et un seul dans chaque ligne et dans chaque colonne, chacun de ces produits étant affecté du signe + ou du signe - suivant que le nombre total des

inversions (v. PERMUTATION) des indices inférieurs et des indices supérieurs est pair ou impair. || Terme d'un déterminant, chacun des produits ainsi obtenus.

— ENCYCL. Biol. D'après Weismann, il existe des particules représentatives des caractères individuels, ou *biophores*, contenues dans le noyau cellulaire, dont l'ensemble constitue le *déterminant des caractères* d'une cellule donnée ; tous les biophores et déterminants de l'individu se trouvent réunis dans les cellules germinales. Par suite, l'hérédité s'explique par la répartition, après la fécondation ou sans fécondation, de tous les déterminants entre toutes les cellules de l'embryon et de l'adulte, pour leur donner les mêmes caractères topographiques ou physiologiques qu'à celles de leur ascendant immédiat. C'est pourquoi les enfants ressemblent à leurs parents ; et ainsi de suite... La théorie de Weismann est aujourd'hui abandonnée, mais on peut, à certains égards, la considérer comme à l'origine de la théorie chromosomique de l'hérédité.

— Math. Un déterminant Δ se présente sous la forme suivante :

$$\Delta = \begin{vmatrix} a_1^1 & a_1^2 & \dots & a_1^n \\ a_2^1 & a_2^2 & \dots & a_2^n \\ \dots & \dots & \dots & \dots \\ a_n^1 & a_n^2 & \dots & a_n^n \end{vmatrix}$$

Un déterminant formé de n^2 nombres est du $n^{\text{ième}}$ degré. Ainsi, le déterminant

$$\begin{vmatrix} a_1^1 & a_1^2 \\ a_2^1 & a_2^2 \end{vmatrix}$$

est, par définition :

$$a_1^1 a_2^2 - a_2^1 a_1^2;$$

et le déterminant

$$\begin{vmatrix} a_1^1 & a_1^2 & a_1^3 \\ a_2^1 & a_2^2 & a_2^3 \\ a_3^1 & a_3^2 & a_3^3 \end{vmatrix}$$

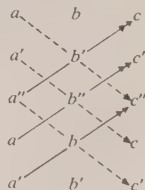
est, par définition :

$$a_1^1 a_2^2 a_3^3 - a_1^1 a_2^3 a_3^2 + a_1^2 a_2^3 a_3^1 - a_1^2 a_2^1 a_3^3 - a_1^3 a_2^1 a_3^2 + a_1^3 a_2^2 a_3^1.$$

Pour développer un déterminant du 3^e degré, on peut appliquer une règle pratique connue sous le nom de *règle de Sarrus*. Soit le déterminant

$$\begin{vmatrix} a & b & c \\ a' & b' & c' \\ a'' & b'' & c'' \end{vmatrix}$$

On écrit, au-dessous de la 3^e ligne, les deux premières :



Le développement est :

$$ab'c'' + a'b''c + a''bc' - a'b'c - ab''c' - a''bc''.$$

On obtient ce développement en prenant chaque terme suivant une des diagonales du déterminant modifié, et en l'affectant du signe + ou du signe - suivant que ce terme se trouve sur une diagonale descendante ou sur une diagonale ascendante.

Quand, dans un déterminant, on supprime k lignes et k colonnes, on obtient un déterminant mineur du $k^{\text{ième}}$ ordre du déterminant considéré.

La théorie des déterminants s'introduit en algèbre dans la discussion d'un système de n équations du premier degré à n inconnues. **Déterminant fonctionnel ou jacobien**. Etant donné un système de deux fonctions à deux variables $u = u(x, y)$, $v = v(x, y)$, on appelle

déterminant fonction de u et v par rapport à x et y le déterminant

$$\begin{vmatrix} \frac{\partial u}{\partial x} & \frac{\partial u}{\partial y} \\ \frac{\partial v}{\partial x} & \frac{\partial v}{\partial y} \end{vmatrix}$$

et on le représente par le symbole $\frac{D(u, v)}{D(x, y)}$

Cette définition s'étend au cas de n fonctions u_i de n variables x_i ; alors

$$\frac{D(u_1, u_2, \dots, u_n)}{D(x_1, x_2, \dots, x_n)} = \begin{vmatrix} \frac{\partial u_1}{\partial x_1} & \frac{\partial u_1}{\partial x_2} & \dots & \frac{\partial u_1}{\partial x_n} \\ \frac{\partial u_2}{\partial x_1} & \frac{\partial u_2}{\partial x_2} & \dots & \frac{\partial u_2}{\partial x_n} \\ \dots & \dots & \dots & \dots \\ \frac{\partial u_n}{\partial x_1} & \frac{\partial u_n}{\partial x_2} & \dots & \frac{\partial u_n}{\partial x_n} \end{vmatrix}$$

DÉTÉRMINATIF, IVE adj. et n. m. Linguist. Qui détermine le sens en le précisant : *On peut ranger l'article parmi les déterminatifs. L'adjectif possessif est un déterminatif. || Adjectifs déterminatifs*, adjectifs (démonstratifs, possessifs, interrogatifs, numéraux ou indéfinis) qui se joignent au nom pour en préciser la signification, par opposition à l'adjectif qualificatif. || **Complément déterminatif**, se dit du complément du nom. || **Proposition relative déterminative**, proposition qui précise et restreint le sens de l'antécédent en ajoutant un élément essentiel. (Ex. : « Les fables que La Fontaine a composées sont des chefs-d'œuvre. »)

DÉTÉRMINATION n. f. (lat. *determinatio*, terme, limite). Action de déterminer, de préciser : *La détermination d'une date historique, de la position exacte d'un astre.* || Etat de ce qui est déterminé, précisé : *De même que l'or et l'argent, toute valeur commerciale doit arriver à une exacte et rigoureuse détermination* (Proudhon). || Acte de la volonté qui décide : *Toute détermination humaine est le résultat d'une lutte* (J. Simon). || Résolution prise, souvent après hésitation : *Ton père a pris à ton sujet une grave détermination* (R. Martin du Gard).

— Biol. **Détermination du sexe**, ensemble des phénomènes cellulaires et hormonaux qui aboutissent à la conception et à la différenciation d'êtres de sexe opposé. (La détermination existe dès la fécondation et la répartition égale des autosomes [chromosomes sexuels] fait que sur un grand nombre de naissances il y a pratiquement autant de filles que de garçons.) [V. SEXE.]

— Linguist. Précision du sens produite par le déterminatif : *La détermination du nom par l'adjectif démonstratif.*

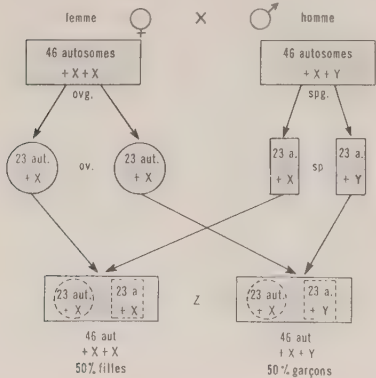
— Log. Multiplication logique.

— Math. Action de déterminer les inconnues d'un problème. || Caractère d'un problème déterminable : *Le caractère de la détermination, c'est l'égalité du nombre des inconnues et de celui des équations.* || **Détermination d'une fonction de la variable complexe**, différentes valeurs qu'est capable de prendre une fonction multiforme aux divers points d'un domaine contenant un point critique de cette fonction : *Dans un domaine entourant l'origine, la fonction $u = z^{\frac{1}{m}}$, avec m entier positif, admet m déterminations.*

— Pathol. Tendance à prendre certain caractère ou certaine direction : *La teigne a une détermination marquée vers le cuir chevelu.*

— ENCYCL. Philos. Alors que Leibniz attachait au mot *détermination* l'idée de nécessité absolue, dans l'acception déterministe son sens est relatif à un antécédent : toute chose en voie de détermination aura été déterminée jusqu'à chaque présent successif de son évolution. C'est donc abusivement, quand il s'agit d'un processus, que l'on prête à la détermination un sens téléologique qui l'apparente à une finalité. Au sens déterministe, l'idée de détermination est inséparable d'une liaison temporelle. (V. DÉTERMINISME.)

DÉTÉRMINÉ, E adj. Précisé, fixé : *Epoque déterminée. Le rire n'est pas un langage assez déterminé pour que je puisse être assuré de bien comprendre celui-là* (Proust). || Ferme, décidé, résolu : *Des soldats déterminés. Un air déterminé.*



Linguist. Se dit d'un terme dont la notion rimée se rapporte à une circonstance n'importe : « Parler » est indéterminé, « dire » déterminé. (On dit : Il parlait quand je suis entré, mais dire s'emploie avec un comment : Dire quelque chose à ses amis.) Existe, dans certaines langues, une déclinaison déterminée et une déclinaison indéterminée.)

Philos. Dans la chaîne causale, ou dans processus déterministe quelconque, s'oppose à *déterminant* — comme l'effet à la cause. (Au sens physique, biologique et philosophique, s'applique à tout fait en tant qu'effet.)

TERMINÈMENT adv. LANGUE CLASS. et RÉG. D'une façon nette, précise : Un pécheur qu'on ne peut encore déterminer prévoir (Corneille). || Résolument : Il a de certaines gens qui veulent déterminer une chose (La Bruyère). || Hardiment, rageusement : Aller déterminément à la mort.

TERMINER v. tr. (lat. *determinare*, limiter, fixer). Indiquer avec précision : Déterminer la distance d'un astre à la Terre. || Régler, établir : Déterminer son choix d'après raison. || Faire prendre une résolution à ; passer vers : Je l'ai déterminé à agir ainsi. || User, motiver, produire : Blessure qui détermine la mort. Déterminer un mouvement aléatoire et religieux (A. France).

LANGUE CLASS. Fixer : Afin que tu puisses bien rencontrer ou arrêter tes jeux et déterminer tes pensées (Molière).

Hist. nat. Reconnaître l'espèce, le genre, la famille, etc., auxquels un spécimen animal végétal (entier ou incomplet) appartient dans la classification des êtres.

Linguist. Préciser, en parlant de la fonction des adjectifs déterminatifs : L'adjectif possessif détermine le nom auquel il se rapporte.

Manège. Déterminer un cheval, le décider d'avancer.

Se déterminer v. pr. Se décider : Il eut la peine à se déterminer. Il se détermina à partir.

ENCYCL. Philos. Tantôt *déterminer*, au sens de « causer », suppose des raisons antérieures et n'anticipe aucunement sur le futur ; tantôt, au sens d'« engager », d'« entraîner », « destiner », ce mot implique une ténacité, voire une finalité* et un téléologisme*. Au point de vue déterministe, cette ambiguïté regrettable. En français, comme en allemand (*bestimmen*), le verbe *déterminer* prête à l'équivoque : il paraît supposer une action pure alors qu'il agit dans le futur antérieur. (V. DÉTERMINISME.)

TERMINISME n. m. (de *déterminer*). Principe scientifique d'après lequel tout fait a une cause et, dans les mêmes conditions, les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets, d'où il résulte que les faits sont régis par des lois nécessaires et universelles : le déterminisme dans les phénomènes de la physique est non seulement un déterminisme très complexe, mais en même temps un déterminisme qui est harmoniquement hiérarchisé (au sens de Bernard).

★ causalité, loi, science, positivisme, prédestination/hasard, finalité.

ENCYCL. Philos. Expression de l'interdépendance des phénomènes, le déterminisme suppose non seulement les événements qui ont été enregistrés au cours de l'Histoire et contrôlés par la science, mais encore ceux qui ont échappé à notre observation. « Tout phénomène issu d'une « raison antérieure » est attaché par une filiation » (Marc Aurèle). Le déterminisme suit nécessairement des temps temporels ; il faut aussi préciser qu'il peut se révéler qu'à partir d'un fait déterminé, donc par un raisonnement inductif.

Étymologie et sémantique. Depuis nombre d'années, le mot *déterminisme* a prêté à tant qu'il semble nécessaire d'expliquer d'abord sa filiation étymologique. Le mot se rattache à la double racine indo-européenne *ter* et *tre*. La racine *ter* exprime l'idée de terme délimité, d'arrivée au bout : en grec, *terma*, borne, extrémité ; en latin, *terminus*, terminare ; en anglais, *term*, *terminate*, *determine* ; en allemand, *Termin* ; en français, *terminer*, *déterminer*. La seconde racine, *tre*, a donné en latin le préfixe *trans* ; en français, *à travers* ; en anglais, *through* ; en allemand, *durch*. Ces deux racines indi-

quent déjà que l'idée de terme, de délimitation et, d'autre part, l'idée de transgression, de translation, de dépassement, d'engagement se trouvent l'une et l'autre en puissance dans le mot.

● **Historique du déterminisme classique.** Le français a emprunté le mot *déterminisme*, qui apparaît en 1844 dans le Dictionnaire de Franck, au *Determinismus* de la métaphysique de Kant (1793). Quant au concept, il vient de Platon, d'Aristote ; il vient de bien plus loin encore, de la métaphysique immémoriale des Anciens.

En 1814, Laplace, dans l'*Essai philosophique sur les probabilités*, s'exprime ainsi : « Nous devons envisager l'état présent de l'univers comme l'effet de son état antérieur et comme la cause de ce qui va suivre. Une intelligence qui, pour un instant donné, connaîtrait toutes les forces dont la nature est animée et la situation respective des êtres qui la composent, si d'ailleurs elle était assez vaste pour soumettre ces données à l'analyse, embrasserait dans la même formule le mouvement des plus grands corps de l'univers et ceux du plus léger atome ; rien ne serait incertain pour elle, et l'avenir comme le passé serait présent à ses yeux. »

A l'environ, savants et philosophes ont voulu voir dans l'hypothèse laplacienne la figure emblématique du déterminisme. Or, la première phrase seule en esquisse le visage. Le reste de la formule est construction de l'esprit, d'ailleurs exprimée avec art. Mais elle n'évoque qu'un déterminisme idéal, absolu, fabuleux ; c'est un concept subjectif, abstrait, prémonitoire. Laplace raisonne en mathématicien. Or, le déterminisme ne se révèle qu'après coup, dans les faits ; il s'identifie avec la genèse naturelle des faits.

Claude Bernard, lui, a voulu projeter par le mot « déterminisme » la trajectoire de l'expérimentation scientifique ; elle vise à reconstituer les conditions d'apparition, de reconstruction et de reproduction du phénomène naturel. « *Déterminisme* et *déterministe*, écrit-il dans son *Cahier rouge* (Gallimard, 1942), sont dans le *Dictionnaire philosophique* de Bouillet. Mais, dans Bouillet, on le fait synonyme de *fatalisme*, ce qui est tout à fait faux. » En ce qui concerne le concept, Claude Bernard en fut le grand animateur. « *La critique expérimentale*, dit-il, met tout en doute, excepté le principe du *déterminisme scientifique*. » En dépit de sa clarté, le grand physiologiste a parfois poussé le déterminisme au-delà du terme ; il l'a nuancé de téléologisme en lui prêtant tantôt une « cause prochaine », tantôt une détermination volontaire, voire une liberté. Du point de vue épistémologique, le déterminisme se présente en somme sous deux aspects : le *déterminisme des faits*, qui postule l'efficacité, et le *déterminisme des lois*, qui requiert la régularité ou la probabilité statistique.

● **Valeur sémantique du concept : antériorité et postériorité.** Déjà Kant, flairant l'ambiguïté du mot qu'il avait lancé, ne pouvait se résoudre, lui philosophe métaphysicien, à écarter la liberté ni à la disjoindre de l'acte subjectif. Mais, d'autre part, les « raisons antérieures », raisons objectives, caractéristiques du phénomène, s'imposaient à son esprit de savant. Ces deux acceptions originelles du déterminisme, Kant les a jugées dès l'abord inconciliables, et elles le sont en effet. Toutes les erreurs d'interprétation du déterminisme classique depuis cent cinquante ans ont pour origine le désaccord sur l'antériorité ou la postériorité du terme. Sémantiquement, philosophiquement, scientifiquement, tout le problème est là.

En levant l'hypothèse *liberté*, le déterminisme devient justiciable du sens concret et actif proposé par A. Lalande : *Ensemble des conditions nécessaires à la détermination d'un phénomène donné* — acception voisine de celle de Kant, qui apparentait *Determinismus*, en tant que phénomène à *Prädeterminismus*, mot allemand plus ancien. Dans ce sens, les raisons nécessaires relèvent du passé, et agissent *a tergo*, mais il va de soi que l'effet déterminé ne se réalise qu'*a posteriori*, c'est-à-dire au moment de l'expérience. On aperçoit ici le piège de langage qui sous-tend une ambiguïté de pensée : placé sous le signe de l'antériorité, le déterminisme agit dans le présent et se révèle *a posteriori*. Pour avoir cédé à la séduction et à l'envoû-

de la formule laplacienne, pour ne s'être point souciés de vérifier le contenu du mot « déterminisme » (que Laplace n'avait pas prononcé), beaucoup d'auteurs n'ont retenu que l'anticipation sur le futur, la prévision, alors que le verbe « déterminer » agit réellement dans le futur antérieur. En fait, toute chose en voie de détermination *aura été* déterminée jusqu'à chaque présent successif de son évolution.

● **Déterminisme et causalité.** « Une cause véritable est celle entre laquelle et son effet on voit une liaison nécessaire. » On reconnaît ici l'esprit lucide et le style concis de Fontenelle. Sa causalité s'apparente au déterminisme par l'implication des phénomènes. Cette implication est tirée de l'induction remontant de l'effet actuel vers les prémisses ; à l'induction succède, dans la méthode scientifique, la déduction explicite et démonstrative. Si l'on met l'accent sur l'induction qui mène son enquête à partir de l'effet, à quoi rime la cause ? En la cherchant, on ne trouve que prémisses ou effets antérieurs. De cause, pas de trace ; nulle cause dans la chaîne dite causale ! Quoi qu'il en soit du principe de causalité, cet évangile de la philosophie, la cause répond toujours à l'effet. Quand on étudie objectivement le déterminisme, le problème de la causalité se licencie de lui-même. L'interdépendance des phénomènes ne peut résulter de la relation de cause à effet : « Cette relation est un énoncé grammatical qui exprime l'interdépendance » (M. Boll). N'est-ce pas aussi par une confusion verbale que le mot *causalité* — significatif dans toutes les langues latines de l'idée de commencement, d'origine (sauf au sens métaphysique de « cause finale », qui remonte à Aristote) — est devenu synonyme de déterminisme, auquel nombre de savants et de philosophes ont prêté le sens de prévision ? Qu'est-ce que prévoir ? Ce mot a des acceptions multiples : anticiper, prédire, préjuger, destiner, augurer, engager, viser un but, etc. Remarquons-le : prévoir immédiatement, sans aucune action à distance, est une acception déterministe au sens classique du terme ; mais, à proprement parler, prévoir immédiatement, ce n'est plus prévoir. Dès qu'un atome de téléologisme s'immisce dans la prévision, celle-ci prend un tour finaliste ; elle entre alors dans le vocabulaire intentionnel et normatif. Toutefois, on comprend que se puissent confondre, dans l'esprit du savant expérimentateur, la prévision et l'enchaînement d'opérations dont il attribue l'effet à une sorte d'aimantation du futur. Bien que, dans la phase déductive de sa démarche, l'observateur ait tendance à suivre le phénomène au fil du temps, le déterminisme de l'expérimentation s'amorce auparavant dans une intuition, dans une induction — qui est le moment psychologique de la recherche. Davantage. La prévision de l'opérateur s'inspire de sa mémoire, et sa mémoire de sa vision. Son expérience lui ayant révélé l'ordre normal et rationnel, il rapporte à cette expérience, maintes fois vérifiée, son expérimentation actuelle.

Néanmoins, l'illusion de prévoir ne coïncide pas toujours avec l'idée de prévision. Nous n'apercevons l'avenir que dans le rétroviseur de la mémoire. Imaginons un cerveau dans lequel serait abolie toute fonction mnémonique : peut-on douter qu'il ne soit incapable de projeter, *a fortiori* d'anticiper ?

● **Genèse naturelle (donc temporelle) des faits.** Voilà, d'une part, les phénomènes ; les choses se succèdent de détermination en détermination ; c'est là un déterminisme *a posteriori*. D'autre part, voici l'homme, le sujet ; il agit — croit-il — selon sa volonté. Les raisons antérieures lui importent peu ; il ne lui chaut que de prévoir. Cet avenir finalisé, imputable à l'esprit *a priori*, s'oppose diamétralement au déterminisme, qui jamais ne se révèle avant l'expérience, mais par l'expérience même.

Il y a deux conceptions du futur : *avenir* et *devenir*. L'essentiel est d'associer le déterminisme au devenir et de le disjoindre de l'avenir, c'est-à-dire de la prévision, dont l'appareillement avec la finalité, sans toujours être visible, est pourtant démontrable.

● **Déterminisme naturel et déterminisme expérimental.** En somme, le déterminisme se révèle à deux échelles différentes : 1° l'échelle cosmique (déterminisme processus ou naturel), où nous ne pouvons l'atteindre dans son



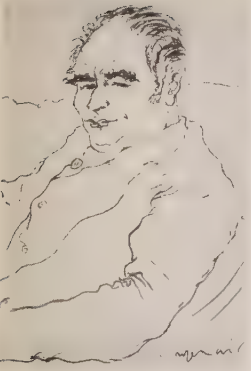
Maxime DETHOMAS
illustration pour
« le Lys dans la vallée »



détiré
(Claire Motte, de l'Opéra)



déto



Auguste DETCEUF
par Roger Wild

ensemble; 2° l'échelle expérimentale (déterminisme-implication). « Nos déterminismes expérimentaux ne sont que les entailles imparfaites sur un déterminisme général dont les réalisations, semées sur la vie libre, auront toujours sur les nôtres l'avantage inappréciable de la durée » (Eugène Bataillon). Voilà qui confirme singulièrement le distinguo entre déterminisme cosmique ou naturel et déterminisme expérimental. Celui-ci joue en outre pour l'astronome, le philosophe, l'historien, le pédagogue, le médecin, le commerçant, le sportif, l'artisan, l'ouvrier, le paysan, l'homme d'affaires, l'homme de la rue... Son rôle social, dans le politique aussi bien que dans l'économique, est celui d'un protagoniste; il joue aussi pour l'artiste. Dans le *Temps retrouvé*, Marcel Proust analyse avec art et subtilité ses expériences vécues; un peu de madeleine trempée dans du thé, dont le goût lui revient à la bouche, suffit à mobiliser ses souvenirs, à lui faire prendre conscience de ses moyens d'action et à décider de sa vocation d'écrivain. Jusqu'en 1927, le déterminisme gardera son acception classique et absolue — celle de Laplace —, qui sera répudiée par les physiciens « indéterministes »; ceux-ci entraîneront à leur suite la plupart des savants et des philosophes, qui s'égarent en des discussions byzantines pour finalement aboutir à une impasse.

● *Crise du déterminisme.* Où trouver les premiers symptômes de la révolution de 1927? Sans doute dans la théorie des quanta de Max Planck (1900). Jusqu'à sa mort (1947), ce grand physicien sera resté fidèle au déterminisme classique, dont sa théorie avait préparé la crise. Bien qu'il sût mieux que personne que le déterminisme ne pouvait être menacé qu'à l'échelle quantique, il s'est obstiné à défendre scientifiquement un déterminisme philosophique. En somme, Max Planck a mal posé le problème, et sa déconvenue est imputable à une erreur de sémantique; sa démonstration s'est trouvée faussée de prime abord par le chevauchement des vocables *Kausalität* et *Determinismus*, qu'il identifie. Au surplus, *Kausalität* n'ayant pas, en allemand, le même sens qu'en français « causalité », l'identité des deux termes n'est pas valable dans notre langue. Pour Max Planck, l'enchaînement causal ne se démontre que par la prédiction: « Un événement est causalement conditionné lorsqu'il peut être prédit avec certitude. » A peine eut-il énoncé son postulat, il se vit contraint de constater que, selon ses propres mots, « il n'est possible en aucun cas de prédire avec précision un phénomène de physique ». Cette sentence est en contradiction flagrante avec ledit postulat, et Max Planck ne s'y est pas trompé, mais il voulait donner un gage aux physiciens « indéterministes » et convenir avec eux que les lois physiques sont de nature statistique; ce sont des lois de probabilité. Or, il importe de souligner que ces physiciens probabilistes — notamment N. Bohr et W. Heisenberg — n'ont réfuté victorieusement que le déterminisme classique, supposé divinatoire et, de ce fait, nuancé de métaphysique. Mais ils n'ont point ébranlé le déterminisme effectif défini par A. Lalande, celui qui est lié à des « raisons antérieures nécessaires », et qui se rapporte au réel, c'est-à-dire à l'interaction des phénomènes.

Les relations de Heisenberg mettraient en cause la validité du déterminisme au niveau du microcosme parce qu'elles démontrent qu'il est impossible de mesurer exactement dans un système infinitésimal à la fois la position et la vitesse d'une entité élémentaire. Autrement dit, la connaissance statique du système interdit qu'on soit renseigné avec rigueur sur ses tendances dynamiques — et réciproquement. A Niels Bohr revient le mérite d'avoir établi cette relation de complémentarité. Il résulte donc des relations de Heisenberg une imprécision inévitable quant au devenir du système habituellement désigné sous le nom de « fonction d'onde ». Alors qu'en physique classique et dans le monde sensible on peut tenir pour négligeable l'intervention de l'observateur, en physique quantique, c'est le tout indivisible formé par le système observé et les instruments d'observation qui définit le phénomène. Les relations d'incertitude de Heisenberg ont eu un retentissement universel, donc à l'échelle du déter-

minisme. En effet, elles sont évidentes, évidentes jusqu'à la tautologie; la vitesse impliquant un déplacement de position, comment serait-il possible de saisir à la fois position et vitesse?

● *Résurgence du déterminisme.* Louis de Broglie a condensé la démonstration du théorème de von Neumann sur les répartitions de probabilités en mécanique ondulatoire dans le postulat suivant: « Toutes les répartitions de probabilités admises par la mécanique ondulatoire ont une existence physique avant même que l'on ait fait l'expérience qui fait entrer en jeu l'une de ces répartitions. » Le grand physicien français a voulu de surcroît lancer aux « indéterministes », trop pressés de se rallier aux vues de von Neumann, cet appel à la prudence: « Les relations de Heisenberg nous apprennent que le produit de ces incertitudes est toujours de l'ordre de la constante de Planck. On voit donc que les incertitudes de Heisenberg sont bien des incertitudes sur des résultats possibles de deux mesures incompatibles (celle de la position et celle de la quantité de mouvement), mais elles sont seulement des incertitudes de prévision et n'entraînent aucunement d'une façon nécessaire une véritable indétermination de la position et de l'état de mouvement du corpuscule. » Cette déduction logique, maintenue sur le terrain de la microphysique, semble s'apparenter à la pensée philosophique de G. Bachelard: « Affirmer l'indétermination d'un phénomène, c'est supposer qu'il est indépendant de tout autre phénomène capable de le déterminer. » Or, supposer le déterminisme inopérant à partir d'un certain niveau de petitesse, ce serait douter qu'il existe des interactions en dehors de notre champ d'observation ou de notre aire opérationnelle. En définitive, l'indétermination d'un phénomène postulant son indépendance, l'une et l'autre seraient incompatibles avec les conceptions scientifiques actuelles de l'univers.

● *Universalité du déterminisme.* De cette crise dont le déterminisme classique ne s'est pas relevé, un nouveau déterminisme a surgi. Ce néo-déterminisme, comme l'évolution, fait tantôt figure de théorie, tantôt de phénomène. Principe épistémologique, il ordonne le jeu des phénomènes après l'observation et d'après l'expérimentation; en tant que processus, il enregistre la succession des phénomènes, comme ferait le biologiste de l'évolution d'un phylum, s'il pouvait en suivre les variations infiniment multiples sur un diagramme, au long de la dimension du temps. Tout essai d'intelligence postule une filiation des faits observés à même la nature. C'est le sens général, sur le plan génétique, du déterminisme. Mais la difficulté d'appréhender dans son ensemble cosmique le processus des interactions impose à l'homme des systèmes d'implication. Aussi, le déterminisme se prête-t-il à une expérimentation qui n'exclut pas l'illusion de prévoir. Or, toute prévision implique une mémoire; celle-ci, meublée par l'expérience du passé, vivifiée par l'étincelle du présent, est capable d'engager l'homme dans le futur... où il prend ses risques. (→ Biblio.)

DÉTÉRMINISTE adj. Qui concerne le déterminisme.

◆ N. Partisan du déterminisme.

DÉTERRAGE n. m. Action de soulever hors de terre un soc de charrue.

— Chass. Ensemble des moyens que l'on utilise pour atteindre dans leur terrier certaines bêtes puantes, comme le blaireau ou le renard.

— ENCYCL. Chass. Le *déterrage* se pratique principalement au printemps, lorsque renards et blaireaux ont leurs petits. Pour les atteindre dans leur terrier, on est obligé d'effectuer des travaux de terrassement, de creuser la terre à l'aide d'outils (pioches, pelles, bèches, etc.) et d'utiliser des chiens tenaces, vifs, mordants, tel le fox-terrier.

DÉTERRÉ, E adj. et n. Mort retiré de terre. || *Avoir l'air d'un déterré*, être pâle, défait.

DÉTÈREMENT ou **DÉTERRAGE** n. m. Action de déterrer.

DÉTERRER v. tr. Tirer de terre: *Déterrer un trésor.* || *Fig.* Découvrir une personne ou une chose cachée, ignorée, ou simplement difficile à trouver: *Déterrer un manuscrit.* Le ministre *déterra* un *vieil arrêté* qui lui permit enfin d'agir.

DÉTÈRREUR, EUSE n. Qui détèrre; qui découvre: *Un grand détèrreur de manuscrits.* — Chass. Celui qui pratique le détèrrage.

DÉTÈRSIF, IVE adj. et n. m. (du lat. *detersus*, nettoyé). Propre à nettoyer, à purifier: *Une lotion détèrsive.*

DÉTÈRSION n. f. (lat. *detersio*). Effet produit par les détèrsifs; action de détèrger: *La détersion d'une plaie.* || Mise en œuvre du phénomène de détèrgence.

DÉTÈSTABLE adj. (lat. *detestabilis*). Qui mérite d'être détèsté: *Tout gouvernement, dans ce bas monde, est une chose détèstable* (Chateaubriand). || Par exag. Très mauvais: *Temps, livre détèstable.*

DÉTÈSTABLEMENT adv. De façon détèstale.

DÉTÈSTATION n. f. (lat. *detestatio*, exécution). LANGUE CLASS. et LITTÉR. Action de détèster; horreur d'une chose: [Cette] *invention [...] fut rejetée avec détèstation* par tout le concile (Racine). Lui *prêchant avec l'imitation la détèstation chrétienne de la connaissance et de l'étude* (Goncourt).

— Mystic. Horreur religieuse pour le péché et pour les occasions du péché.

DÉTÈSTER v. tr. (lat. *detestari*, exécuter). Avoir de l'aversion, de l'antipathie pour: *Détèster le mensonge.* || Par extens. Ne pas pouvoir supporter: *Détèster les bavardages.*

— LANGUE CLASS. Avoir en horreur, exécuter: *Détèster son crime.*

◆ V. intr. LANGUE CLASS. Lancer des imprécations: *Le voilà qui détèste et jure de son mieux* (La Fontaine).

— SYN.: abhorrer, exécuter, haïr, maudire.

DE THAM (HOANG-HOA-THAM, dit le), célèbre pirate annamite (Yen The v. 1840 - près de Cho Go 1913). Il fut le chef d'une bande de Pavillons-Noirs de 1882 à 1910. Habile et sans scrupule, il fit quatre fois sa soumission aux Français, moyennant de gros avantages, et fut ainsi alternativement leur allié et leur ennemi.

DETHAWIA n. m. Plante des Pyrénées, à souche épaisse, mais à tige grêle, poussant dans les rochers. (Famille des ombellifères.)

DETHOMAS (Maxime), dessinateur et décorateur de théâtre français (Garges-lès-Gonesse 1867 - Paris 1929). Il est l'auteur de fusains rehaussés représentant des types de Paris et de l'Italie, dans un style large et vigoureux. Ami de Toulouse-Lautrec, de Vuillard, de Jacques Rouché, il a exécuté des décors et des costumes pour le théâtre des Arts, l'Opéra, la Comédie-Française, etc.

DÉTIRÉ n. m. Chorégr. Exercice d'assouplissement de la jambe, effectué à l'aide de la main ou de la barre.

DÉTIREFONNER v. tr. Ch. de f. Enlever le tire-fond de: *Détirefonner un rail.*

DÉTIRER v. tr. Tirer pour étendre en tous sens: *Détirer du linge*; et, au fig.: *La science, la littérature, détirées dans tous les sens, déformées, déchiquées, s'en allaient en lambeaux* (A. DauDET).

— *Se détirer* v. pr. Etendre ses membres: *Se détirer au réveil.*

— Chappell. Déformer un feutre, un biais ou un gros-grain, par tension exercée sur un point déterminé, afin de l'adapter sur une forme choisie.

DÉTISSER v. tr. Défaire un objet tissé.

DÉTITRER v. tr. Priver de son titre: *Détitrer un noble.* || Priver d'une qualité, d'une propriété: *Détitrer de l'eau-de-vie.*

DETMOLD, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), ch.-l. de district, anc. capit. de la principauté de Lippe-Detmold, au pied du Teutoburgerwald; 31 000 hab. Ville surtout administrative, constamment embellie par ses princes, Detmold conserve un château Renaissance et le « Palais neuf », du XVIII^e s. (Académie de musique). Ebénisterie. Victoire de Charlemagne sur les Saxons (783). — Aux environs, carrière de gypse et de marbre. — Le district de Detmold a 1 499 500 hab.

DÉTO n. m. Cloporte à antennes externes de neuf articles, à dernières fausses pattes, avec lames terminales très longues. (Ordre des isopodes.)

DETCEUF (Auguste), industriel français (Lens 1883 - Neuilly-sur-Seine 1947). Ingé-

des Ponts et Chaussées, il prit une part importante au développement du port de Strasbourg après 1918. Puis il dirigea longtemps une importante usine de construction électrique et mécanique. Penseur, écrivain, réaliste, il chercha à promouvoir une meilleure attitude des élites de l'économie, notamment au Centre des jeunes patrons et la Commission générale d'organisation scientifique (Cégos), dont il fut le président pendant quinze ans.

DÉTONANT, E adj. Qui produit un bruit et soudain, rappelant celui du tonnerre. Qui est apte à subir la détonation. || *Mélange détonant*, mélange de deux gaz qui peuvent exploser en se combinant.

Balist. Se dit d'explosifs dont la vitesse de réaction atteint plusieurs milliers de mètres par seconde. (Le fulminate de mercure et le nitrate de plomb sont des explosifs détonants, qui se comportent de la sorte sous l'action d'un échauffement local ou d'un choc, et sont employés pour cette raison dans la fabrication des détonateurs et des amorces. Les explosifs chloratés et nitrates, la dynamite peuvent également détoner sous l'action d'un choc violent, d'un détonateur ou d'une source d'élevation de température.)

Pyrotechn. *Amorce détonante*, v. DÉTONATEUR. || *Étoile détonante*, étoile* qui claque, au lieu de brûler simplement. || *Jouet détonant*, jouet de réjouissance, dont le fonctionnement s'accompagne d'un bruit de détonation.

DÉTONATEUR n. m. Artifice ou partie de munition servant à provoquer la détonation d'un explosif.

ENCYCL. Les détonateurs de mine sont munis d'une charge explosive logée dans un tube en cuivre ou en aluminium emboîté, de 5 mm de diamètre environ; l'explosif est maintenu par une pièce dite *opercule*, petit couvercle percé d'un trou pour que la flamme puisse atteindre la charge. On ne comprend, dans les détonateurs simples, que du fulminate de mercure. Depuis quelques années, on fait des détonateurs mixtes, efficaces; leur chargement comprend au moins un explosif *secondaire* (acide picrique ou tétryl) comprimé et, par-dessus, un *explosif d'amorçage* (fulminate de mercure, nitrate de plomb).

Le détonateur pourvu d'un inflammateur électrique constitue un *détonateur électrique*. Les détonateurs à retard s'obtiennent en encastrant, entre l'inflammateur et l'explosif d'amorçage, une petite colonne de matière non déflagrante; il existe des détonateurs à retard d'une demi-seconde, de 1, de 2, ..., de 5 secondes, dans lesquels le retard est obtenu par une colonne de mélange combustible sans gaz, dont la longueur détermine la durée du retard; il existe aussi des détonateurs à microretard, dont le retard est de l'ordre de 1/200 de seconde.

Les amorces détonantes qui entrent dans la constitution des dispositifs d'amorçage des charges explosives de munitions ont une constitution analogue, mais sont généralement plus courtes et plus légères.

DÉTONATION n. f. Bruit produit par une explosion : *Une violente détonation*. (S. EXPLOSION.) || *Fig.* Explosion : *Il y a des mélanges d'opinions qui occasionnent la détonation* (Balzac).

Autom. Bruit sourd, ressemblant à une explosion, qu'on entend à l'intérieur d'un moteur lorsque la combustion est anormale.

Pyrotechn. Bruit produit par une explosion. || Explosion de caractère très brusque. *Détonation par influence*, détonation d'une charge explosive provoquée à distance par la détonation d'une autre charge explosive.

ENCYCL. Autom. La *détonation*, phénomène complexe dû à des causes très diverses, produit chaque fois que la combustion des gaz, à l'intérieur des cylindres, est perturbée par suite d'un préallumage accidentel : présence de « points chauds » dans la culasse inégalement refroidie sur toute sa surface et sur lesquels la calamine reste parfois rouge pendant le temps de compression; échappement incomplet des gaz brûlés; maint des poches à haute température au contact desquelles s'enflamme le mélange carburé dès le temps de l'aspiration suivant; mauvaise régulation de l'avance à l'allumage; taux de compression trop élevé pour la nature du combustible employé. Les remèdes proposés sont divers comme les causes qui

engendrent le phénomène : décalaminage, balayage des gaz en provoquant leur turbulence à l'intérieur du cylindre, adoption d'une culasse en alliage à base d'aluminium qui répartit uniformément la chaleur sur toute la surface et rayonne avec une grande intensité, correction du système automatique d'avance à l'allumage pour que son fonctionnement puisse tenir compte des variations de la charge du moteur, etc.

Enfin, l'addition de certains corps au carburant, comme le tétraéthyle de plomb, réduit l'intensité de la détonation ou la supprime, lorsqu'elle tient à la nature du combustible. Plus l'indice d'octane d'une essence est élevé, plus l'avance à l'allumage et la vapeur de la compression sont importantes avant d'entraîner la détonation. La présence de vapeur d'eau dans l'air carburé régularise aussi la combustion.

Pyrotechn. La *détonation* est une explosion se propageant dans une matière explosive par un mécanisme d'onde de choc; la célérité en est toujours très élevée, de 1 à 8 km/s. Le phénomène fut découvert dans les gaz explosifs en 1881, simultanément par Mallard et Le Chatelier, et par Berthelot et Vieille; ceux-ci donnèrent le nom d'*onde explosive* à la propagation en régime stable de la détonation.

D. L. Chapman (1899) et E. Jouguet (1901 à 1905) édifièrent une théorie de la détonation fondée sur les équations des ondes de choc établies antérieurement par Riemann et par Hugoniot; cette théorie, universellement acceptée maintenant, est connue sous le nom de *théorie de Chapman-Jouguet*, ou *théorie hydrodynamique* de la détonation. Crussard, en 1907, a forgé une expression heureuse en disant que la détonation est une *onde de choc et combustion*, car il y a association d'une réaction chimique (la combustion) et d'un phénomène mécanique (l'onde de choc); c'est l'énergie fournie par la réaction chimique qui entretient l'onde et lui permet de se propager sans affaiblissement dans la matière explosive.

Les températures constatées dans le front de détonation ne sont pas très différentes des températures* d'explosion en vase clos, mais les pressions peuvent atteindre des valeurs considérables (plus de 200 000 kg/cm²); cela, joint au fait que la détonation d'une charge explosive se produit en un temps extrêmement court, explique les effets brisants considérables que l'on observe au contact d'une charge qui détone.

C'est surtout par l'action de l'onde de choc lancée dans le milieu ambiant par la détonation de la charge excitatrice que se produit la *détonation par influence* de la charge excitée; la distance à laquelle la détonation peut se transmettre par ce mécanisme est approximativement proportionnelle à la racine carrée de la masse de la charge excitatrice.

DÉTONER v. intr. (lat. *detonare*, tonner). Produire une détonation.

DÉTONNELER v. tr. Tirer du tonneau : *Détonner de la bière*.

DÉTORDER v. intr. Mus. Chanter, jouer faux. || *Fig.* Produire un contraste désagréable : *Des couleurs qui détonnent*. Des manières, des propos qui détonnent dans un milieu distingué.

DÉTORDEUSE n. f. Machine pour détordre mécaniquement les écheveaux teints.

DÉTORDRE v. tr. (Se conj. comme *tordre*). Remettre dans son état premier ce qui est tordu : *Détordre du linge*.

— Text. Défaire les rubans de laine tortillés. || Exprimer les écheveaux passés au bain de teinture, ou qui viennent de subir le lavage.

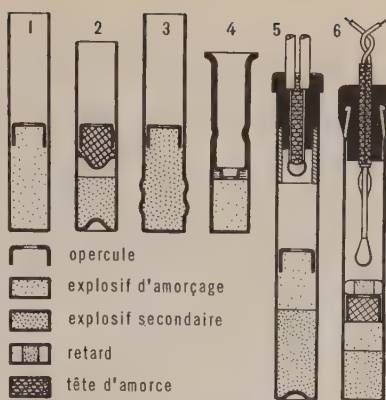
DÉTORS, E adj. (anc. part. de *détordre*). Qui n'est plus tors; détordu : *Du fil détors*. De la soie *détorse*.

DÉTORSION n. f. Action de détordre : *La détorsion d'une corde*.

DÉTORTILLER v. tr. Remettre dans son état premier ce qui est tortillé, entortillé : *Détortiller du fil, des cheveux*. *Détortiller des bonbons*.

DÉTOUPILLONNER v. tr. Débarrasser un oranger ou un citronnier des toupilles ou ramures inutiles.

DÉTOUR n. m. (déverbal de *détourner*). Route qui s'écarte du chemin direct : *Prendre*



- opercule
- explosif d'amorçage
- explosif secondaire
- retard
- tête d'amorce

détonateur

1. Ordinaire simple
2. Ordinaire mixte
3. Électrique mixte
4. Électrique à retard
5. Renforteur
6. Amorce à collerette

un détour pour arriver. || Endroit qui forme un tournant : *Le détour d'un chemin.* || Sinuosité : *Faire des détours en courant.* || — *Fig.* Secrets replis : *Les détours du cœur humain.* || Circonlocution, manœuvre, biais : *A quoi bon tant de détours?* || Parler sans détours, sans ambages ni subterfuge. || Sans détour, d'un caractère franc : *Ma mère est une femme admirable, je vous l'ai dit; mais elle est d'humeur simple, c'est une âme sans détour* (G. Duhamel).

— **LANGUE CLASS.** Ruse, subterfuge : *Ah! le détour est bon, et la ruse admirable* (Molière). *Le Roi, toujours fertile en dangereux détours* (Racine).

— **Psychol.** *Détour de préhension, de locomotion, etc.*, utilisation, par un animal, d'un moyen inédit pour prendre un objet ou atteindre un lieu en contournant un obstacle. (Ces phénomènes, auxquels certains expérimentateurs ont pu donner le nom d'« invention animale », sont dus non pas à une réflexion et à une compréhension abstraites, mais à une adaptation concrète de l'animal à la situation donnée, adaptation qui se fait par tâtonnements, essais et erreurs*, acquisition d'associations et de réflexes* conditionnés. On peut y voir, toutefois, la racine de l'intelligence animale.)

DÉTOURAGE n. m. (de *tour*). Photogr. Opération consistant à délimiter très exactement le contour d'un sujet sur un cliché au moyen du tire-ligne, de la plume ou du pinceau, avec des encres ou des enduits spéciaux rendant opaque toute la partie inutile.

— **Technol.** Opération ayant pour résultat de donner à une pièce en cours d'usinage le contour exact que lui impose le dessin.

— **ENCYCL.** Technol. Le *détourage* d'une pièce de révolution complètement dégagée peut être exécuté au tour. Dans le cas le plus général, on utilise la fraiseuse, et pour le travail du bois la toupilleuse.

DÉTOURER v. tr. Effectuer un détourage.

DÉTOUREUR, EUSE adj. Qui sert à détourer : *Outil détoureur. Machine détourieuse*.

◆ N. Ouvrier, ouvrier qui effectue le détourage d'une pièce.

DÉTOURNÉ, E adj. *Fig.* Voie détournée, moyens d'agir indirects. || Parler en termes détournés, d'une façon détournée, en évitant d'aborder de front la question. || Sens détourné, sens d'un mot qui n'est pas son sens naturel.

◆ N. m. Chorégr. Changement d'orientation qui s'effectue par un pivotement du côté de la jambe qui se trouve derrière l'autre jambe.

DÉTOURNEMENT n. m. Action de détourner : *Le détournement d'une rivière.* || Soustraction frauduleuse : *Des détournements de fonds*.

— Ch. de f. Modification de l'itinéraire d'un train, par suite d'une impossibilité momentanée d'emprunter l'itinéraire normal. || *Itinéraire de détournement*, itinéraire prévu par un plan spécial en cas d'interruption de l'itinéraire normal.

— Dr. Fait de se comporter comme un propriétaire sur une chose dont on est seulement détenteur précaire.

— Dr. admin. *Détournement de pouvoir*, attitude d'un administrateur utilisant ses pouvoirs dans un dessein qui n'est pas celui qui est prévu. (Il a pour effet de rendre illégaux les actes qui en résultent.)

— Dr. comm. *Détournement d'actif*, fait d'un commerçant qui, en état de cessation de paiement, soustrait une partie de ses biens aux poursuites de ses créanciers. (Accompli avec une intention frauduleuse, il constitue un cas de banqueroute frauduleuse.)
— Dr. pén. *Détournement de mineur*, v. MINEUR.

DÉTOURNER v. tr. (de *tourner*). En parlant des choses, changer la direction : *Détourner le cours d'une rivière*. || Tourner d'un autre côté : *Détourner la tête*. Et *détournant les yeux de ce vide avenir* || En moi-même je vois tout le passé grandir (Apollinaire). || Fig. Donner un autre cours à ; écarter : *Détourner les soupçons de quelqu'un*. *Détourner la conversation*. *Détourner la guerre*. || Soustraire frauduleusement : *Détourner des papiers, de l'argent*, etc. || En parlant des personnes, écarter, éloigner ; dissuader : *Détourner quelqu'un de ses tristes pensées, de ses devoirs, d'un projet*. *Le bonheur me détournait d'y attacher [à des ragots] aucune importance* (F. Mauriac). || Séduire : *Détourner des mineurs*.

— Vénér. Chercher l'enceinte où le cerf ou le sanglier est resté, et poser des brisées à sa dernière rentrée.

DÉTOXICATION n. f. Chim. biol. Ensemble de processus biologiques qui aboutissent à l'élimination, par l'organisme, des toxiques résultant de divers métabolismes. (C'est ainsi que, lors de la désintégration des protéines, l'ammoniaque résultant de la rupture des polypeptides se trouve transformée par le foie en urée, peu toxique et facilement excrétée par le rein.)

DÉTOXIFICATION n. f. Industr. du gaz. Suppression totale ou partielle de l'oxyde de carbone contenu dans le gaz, par transformation en méthane ou par absorption à l'aide d'un liquide approprié.

DÉTRACTER v. tr. (de *détracteur*). LANGUE CLASS. Chercher à rabaisser ; dénigrer : *Détracter les mérites de quelqu'un*.

DÉTRACTEUR, TRICE n. et adj. (lat. *de-tractor* ; de *de-trahere*, tirer en bas). Qui cherche à déprécier : *Les plus acharnés détracteurs du régime impérial* (R. Martin du Gard).

DÉTRACTION n. f. (de *de-tractio*, médecine). LANGUE CLASS. Dépréciation injuste du mérite d'autrui : *Penses-tu, m'amusant avec des sottises, | Par tes déstractions rompre mes entreprises ?* (Corneille).

— Dr. anc. Droit de détraction, droit en vertu duquel le roi distrairait à son profit une certaine quotité des successions des étrangers établis dans le royaume. (C'était une forme atténuée du droit d'aubaine. Il fut en vigueur au XVIII^e s.)

DÉTRANCANER v. tr. A Lyon, dévider la soie sur le détrancanier.

DÉTRANCANOIR n. m. Sorte de dévidoir léger, qui sert à détrancaner la soie. (Les écheveaux, ou flottes, sont dévidés et la soie est recueillie sur un bobinot de bois, dit *roquet*. Sur le trajet du fil se trouvent un tendeur, un épureur et un guide-fil. Le déchet produit représente 4 à 8 p. 100 de bourre.)

DÉTRANSPOSER v. tr. Imprim. Remettre à sa place une page, une ligne, etc., qui avait été transposée.

DÉTRAQUÉ, E adj. et n. Dont les facultés physiques ou intellectuelles sont dérangées.

DÉTRAQUEMENT n. m. Action de détraquer, de se détraquer ; état d'un objet détraqué : *Le détraquement d'une horloge* ; et, au fig. : *La solitude agit encore sur le détraquement de ses nerfs* (Huysmans).

DÉTRAQUER v. tr. (de l'anc. fr. *trac*, piste ; d'abord « détourner de sa voie »). Dé ranger dans sa marche, son fonctionnement : *Détraquer une montre, une serrure* ; et, par anal. : *Se détraquer l'estomac*. || Fig. et fam. Troubler : *La joie détraquant toutes les têtes, les cris continuaient, s'étranglaient* (Zola). — Equit. Dé ranger un cheval de ses allures normales.

DÉTREMPE n. f. Peint. Préparation aqueuse, plus ou moins riche en adhésif-liant organique, tel que la colle de peau : *Les détrempe* sont très souvent utilisées en application sur les plafonds ou sur les murs de pièces à l'abri de l'humidité. (Syn. PEINTURE À LA COLLE.) || Ouvrage exécuté avec une pré-

paration de ce genre. || Procédé de la peinture en détrempe. || Phénomène, de nature physico-chimique, que l'on constate lors de l'application, dans un trop bref délai, de certains films de peinture sur des films insuffisamment secs. || Fam. *Œuvre en détrempe*, œuvre banale, peu colorée. || *Peindre en détrempe*, manquer de vigueur, n'avoir pas de durée.

— Pâtiss. Mélange de farine et d'eau servant à préparer une pâte : *Faire la détrempe du feuilletage*.

— ENCYCL. Peint. Dans la *détrempe*, les solvants et diluants du film sous-jacent remontent plus ou moins nettement dans le nouveau film et viennent déséquilibrer la nature propre de la peinture. Ce défaut d'application provoque un manque d'homogénéité de l'ensemble du revêtement et nuit sensiblement à l'efficacité de protection recherchée. Au contraire, atténué, ou *détrempe légère*, il facilite l'application d'un film sur le film précédent et augmente leur adhérence respective.

— Bx-arts et Arts décor. Au Moyen Age, les artistes, principalement ceux d'Italie (Cimabué, Giotto, Fra Angelico, Mantegna), ont exécuté en détrempe la plupart de leurs tableaux portatifs, la fresque étant réservée aux peintures murales. A partir du XV^e s., la détrempe a été détrônée par la peinture à l'huile.

Dans les travaux modernes de décoration intérieure, la peinture en détrempe, ou à la colle, n'est plus guère employée que pour les plafonds et les corniches. Les parties inférieures, ainsi que les boiseries sont de préférence peintes à l'huile. Au XVIII^e s., on avait découvert l'art d'argentier en détrempe les murailles et les boiseries.

Les couleurs sont détrempées avec de l'eau pure et maintenues dans une consistance un peu épaisse ; on prend avec la brosse un peu de colle liquide contenue dans un récipient placé sur des cendres chaudes, ce qui doit permettre d'appliquer les couleurs un peu plus que tièdes. Pour obtenir des teintes franches et justes, il convient de ne jamais procéder par superposition. Après la retouche, on unit les teintes avec une brosse imbibée d'eau pure.

DÉTREMPE n. f. Métall. Action de supprimer la trempe de l'acier en chauffant le métal.

DÉTREMPEUR v. tr. (lat. *distemperare*, délayer). Amollir ou délayer dans un liquide : *La pluie a détrempe les chemins*.

— Peint. Opérer le mélange appelé *détrempe*. || Solubiliser partiellement le liant d'une peinture nouvellement appliquée, par le système des solvants et diluants d'une peinture sous-jacente, dont le film n'est pas encore complètement sec.

— Pâtiss. Faire la détrempe d'une pâte.

◆ V. intr. Fig. Affaiblir : *Ces colloques, ces paroles avec l'ennemi, qui détrempe* avant la bataille (Michelet).

DÉTREMPEUR v. tr. Métall. Supprimer la trempe de l'acier.

DÉTRESSE n. f. (lat. pop. **districtia*, étroitesse ; lat. class. *districtio*, embarras). Angoisse causée par un sentiment d'abandon, d'impuissance : *Cri de détresse*. *Deux sentiments opposés — joie et détresse — la déchirèrent* (R. Martin du Gard). || Situation misérable, périlleuse : *Une famille en détresse*.

— Ch. de f. *Train en détresse*, train immobilisé en un point quelconque de la voie, soit par suite d'avaries au matériel de traction ou de freinage, soit par insuffisance de puissance de la locomotive, dans une pente ou lors d'un démarrage dans de mauvaises conditions.

— Fr.-maçonn. *Signe de détresse*, signe par lequel un franc-maçon, se trouvant en grand danger, réclame le secours de ses frères.

— Mar. *Navire en détresse*, navire en position dangereuse par suite d'avarie, de voie d'eau ou d'épidémie à bord. || *Signaux de détresse*, signaux faits par un navire qui réclame du secours.

— SYN. : *adversité, désarroi, désespoir, disgrâce, infortune, malheur, misère*.

— ENCYCL. Mar. Les signaux de détresse actuellement utilisés sont les suivants : coups de canon ou autres signaux par explosion tirés à intervalles d'une minute environ ; son continu produit par un appareil quelconque pour signaux de brume ; fusées ou

bombes projetant des étoiles de toutes couleurs lancées une par une à de courts intervalles ; signal radiotélégraphique S. O. S. en code Morse ; signal radiotéléphonique consistant dans le mot MAYDAY ; signal N. C. du Code international par pavillons ; signal de grande distance consistant en un pavillon carré surmontant une boule ; flammes produites en brûlant un baril de goudron ou d'huile ; enfin, pour alerter les navires munis d'un appareil signal d'auto-alarme : un signal radiotélégraphique consistant en une série de douze traits d'une durée d'une minute.

DÉTRESSER v. tr. Défaire ce qui était tressé : *Détresser des cheveux*.

DÉTRET n. m. (forme dialectale de *détroit*). Etaut à main pour petites pièces.

DÉTRIE, comm. d'Algérie (départ. d'Oran, arrond. de Sidi-bel-Abbès), au S.-O. de Sidi-bel-Abbès ; 3 814 hab. (967 non-musulmans).

DÉTRIMENT n. m. (lat. *detritum*, usure, dommage). Perte matérielle ou morale : *Subir, causer un grand détirement*.

— Au *détrement* de loc. prép. Au préjudice de : *Acquérir la fortune au détrement de sa réputation*.

— LANGUE CLASS. Détritus, fragments : *Des détritons de coquilles ont formé nos montagnes calcaires* (Buffon).

— Astrol. Situation d'une planète qui se trouve dans un signe opposé à sa maison.

— SYN. : *dommage, préjudice, tort*.

DÉTRITIQUE adj. Se dit de toute formation sédimentaire résultant de la désagrégation mécanique de roches préexistantes.

DÉTRITOIR n. m. Moulin pour écraser principalement les olives.

DÉTRITUS [tys] n. m. (part. lat. *detritus*, usé par frottement, broyé). Résidu provenant de la désagrégation d'un corps ; amas de débris : *Les houillères sont formées de détritons végétaux*. || *Par extens.* Débris inutilisables.

DÉTROIT n. m. (lat. *districtus*, resserré). Autrefois, district, étendue d'une juridiction. || Bras de mer plus ou moins resserré entre les deux côtes qui le bordent, et mettant en relation deux étendues marines ou lacustres : *Le détroit de Gibraltar*. (V. part. encycl.) — LANGUE CLASS. Défilé : *Dans les Alpes, il y a des détroits* (Acad., 1694).

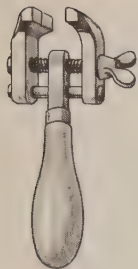
— Anat. Nom donné à deux rétrécissements que présente le bassin : le *détroit supérieur*, le *détroit inférieur*. (V. part. encycl.)

— Mar. anc. *Ancre de détroit*, ancre tenue sous le beaupré par son orin, qui est alors un grelin entier. (L'ancre de détroit était ainsi nommée parce qu'on l'employait lorsqu'un bâtiment à voiles franchissait un endroit resserré avec vent debout et pouvait être forcé de mouiller en toute hâte. C'était une précaution contre toute saute de vent ou contre une manœuvre manquée.)

— ENCYCL. Géogr. Les *détroits* sont parfois très courts et constituent un véritable seuil marin (tel est le détroit de Bâb al-Mandab), parfois très prolongés, et forment alors un véritable bras de mer (comme le *pas de Calais*, le *canal de Mozambique*, la *mer de Tartarie*, etc.). Ils ont une grande importance économique et stratégique, comme voies de communication entre deux mers, comme passages au point de plus grande proximité de deux continents, comme clefs d'un bassin maritime déterminé. (On en a créé artificiellement par le percement d'isthmes étroits [Suez, Panama].)

— Anat. Le *détroit supérieur* est la ligne de démarcation naturelle entre le grand et le petit bassin. Il est constitué, de chaque côté, d'arrière en avant, par le promontoire*, l'aileron du sacrum, les lignes innominées de la face interne de l'os iliaque, la branche horizontale du pubis, la symphyse pubienne. Son grand diamètre transversal est de 13,5 cm, son diamètre antéro-postérieur de 11 cm, ses deux diamètres obliques de 12 cm. Ses rétrécissements sont souvent causes de dystocie*, car lors de l'accouchement l'« en-gagement » correspond à son franchissement.

Le *détroit inférieur* n'est autre que l'ouverture inférieure du petit bassin, qu'il faut communiquer avec la région périnéale. Il est



détret

grande partie ligamenteux. Aussi est-il ment cause de dystocie.

Dr. intern. Régime des détroits. Les détroits sont des passages naturels resserrés de deux côtes, faisant communiquer une mer libre avec une autre mer, qui peut être une mer intérieure, soit une mer libre. **Détroits faisant communiquer une mer avec une mer intérieure.** On admet que si les Etats riverains ne doivent pas avoir la navigation commerciale, ils ne peuvent interdire le passage de tous les navires de guerre étrangers. Ainsi, le Danemark a interdit l'accès des Belts* et du Bosphore* aux navires de guerre pendant la Première Guerre mondiale, bien que la conférence de Copenhague (1857) ait prescrit la liberté totale de navigation à travers les détroits danois (suppression des péages près de l'Elseur, contre une indemnité de 10 millions pour l'entretien des passes).

Détroits faisant communiquer une mer avec une autre mer libre. Les Etats riverains ne peuvent contrôler que la zone prise dans leurs eaux territoriales. Le droit de passage existe pour tous les navires étrangers, de commerce ou militaires. **Détroits turcs.** D'abord totalement fermés aux navires des puissances étrangères, les détroits turcs furent ouverts à la navigation commerciale russe (traité de Kutchuk-Kaïdj, 1774), puis de toutes les puissances (traité d'Andrinople, 1829), mais l'accès en a toujours interdit aux navires de guerre russes et turcs (traité d'Unkiar-Skelessi, 1833). La convention de Londres (1856), confirmée par le traité de Paris (1856), dit à la Russie la fermeture des détroits aux navires de guerre et compléta ce régime par la neutralisation de la mer Noire; cette dernière clause fut supprimée à la demande du Danemark par le traité de Londres (13 mars 1871).

Les Turcs ayant autorisé les croiseurs cuirassés allemands *Gaeben* et *Breslau* à s'y rendre (sept. 1914) avant même de déclarer la guerre aux Alliés (oct. 1914), ceux-ci tentèrent en vain d'en forcer le passage (1915 et 1916); il parut alors nécessaire de réviser la convention des Détroits. Ainsi fut élaborée la convention de Lausanne (24 juillet 1923), qui proclamait le principe de la liberté complète de passage et de navigation, mais déterminait des règles à suivre pour le passage des navires de commerce et de guerre. Elle délimitait les Dardanelles et les îles qui en commandent les issues et en confiait le contrôle à une commission des Détroits*, siégeant à Constantinople en liaison avec la S. D. N. La réglementation actuellement en vigueur découle de la convention de Montreux du 20 juillet 1936, qui assure la liberté complète de passage dans le Bosphore et les Dardanelles aux navires de commerce en temps de paix, ainsi qu'en temps de guerre lorsqu'ils appartiennent à des Etats qui ne se trouvent pas en guerre avec la Turquie. Pour les navires de guerre, il convient de distinguer les temps de paix et temps de guerre. En temps de paix, les puissances non riveraines, si bien que les puissances riveraines ont droit de passage restreint. En temps de guerre, et si la Turquie est neutre, le passage est interdit qu'aux navires de guerre belligères. Si elle-même est en guerre, la Turquie devient libre de réglementer le passage comme il lui convient. Le survol des Détroits est permis qu'aux avions civils et seulement sur les routes aériennes prescrites par le gouvernement turc. En 1946, l'U. R. S. S. a même tenté d'obtenir la révision de cette convention. (→ Biblio.)

DETROIT, v. et port des Etats-Unis (Michigan), sur la rive gauche de la rivière de Saint-Clair (ou Saint Clair), qui unit les lacs Saint-Clair et Erié; 1 849 500 hab. (dont 1 000 Noirs). Universités. L'origine de la ville remonte à un fort fondé en 1666 par les Français. Bien qu'elle soit l'un des premiers ports des Etats-Unis, la fonction industrielle constitue son activité essentielle. C'est l'un des grands centres mondiaux de la production d'automobiles, créé par Ford au début du XIX^e s.; cette industrie, qui a largement contribué à l'essor des villes voisines, représente les trois quarts de l'activité de Detroit. Les entreprises fournissent les deux cinquièmes de la production automobile américaine : Ford et la General Motors. La ville est adrienne de Windsor est un satellite de Detroit et, dans l'Etat de Michigan, plusieurs

agglomérations vivent également de l'automobile (Flint, Pontiac, Lansing, Jackson, Toledo). Mais la métallurgie joue également un grand rôle, et Detroit possède le plus grand haut fourneau du monde. Les constructions aéronautiques, ferroviaires et navales, les industries des biens d'équipement et de consommation, les raffineries de pétrole et l'extraction du sel gemme complètent la gamme très variée des activités de ce foyer industriel, qui groupe près de la moitié de la population du Michigan.

Detroit a connu une croissance rapide; elle s'est étendue en éventail autour de l'ancien noyau, en bordure de la rivière, où est localisé l'actuel centre des affaires. Les faubourgs industriels sont aujourd'hui noyés dans les quartiers de résidence, qui s'étendent à l'E., au N. et au N.-O. (Ferndale, Van Dyke, Highlands Park, Hamtramck, Farm, Grosse Pointe). Cependant, l'industrie lourde, métallurgique et chimique, est reléguée au S. (Dearborn, River Rouge, Wyandotte). Le port alimente ces industries en charbon, minerais, ferrailles, etc.

DÉTROITS (GOUVERNEMENT DES) ou **STRAITS SETTLEMENTS**, anc. colonie britannique, constituée en 1867 et comprenant : Penang, bâtie en 1786 sur l'île achetée en 1785 par la Compagnie des Indes orientales; l'île et la ville de Malacca, enlevées aux Hollandais en 1785; la province continentale de Wellesley, située à proximité de Penang, cédée par le sultan de Kedah en 1798; enfin, l'île de Singapour, achetée par Raffles, ainsi que les îlots avoisinants, au sultan de Johore en 1819. Erigés en 1867 en colonie de la Couronne, distincte de la future Fédération des Etats malais* placés sous protectorat britannique entre 1874 et 1888, les *Straits Settlements* furent d'abord administrés par la Compagnie des Indes, avec pour capitale Penang, puis (1837) Singapour; ils s'agrandirent de l'île Christmas (1900), des îles Keeling (1903) et de l'île Labuan (1907), qui avaient déjà été placées antérieurement sous l'autorité de leur gouverneur, aidé dans sa triple administration par un Conseil exécutif et un Conseil législatif.

Ces établissements eurent d'abord pour rôle essentiel d'assurer à la Grande-Bretagne le contrôle stratégique et commercial de la route de l'Extrême-Orient; ainsi s'explique la réunion sous une même autorité de territoires souvent fort éloignés les uns des autres. Pourtant, dès la fin du XIX^e s., l'exploitation de la mer n'est plus leur seule source de prospérité; soulignant leur solidarité géographique et économique avec la Fédération des Etats malais, le gouvernement de Londres décide de confier à leur gouverneur la charge de haut-commissaire du nouveau protectorat (1896). Les *Straits Settlements* sont désormais les points d'entrée par lesquels déferle l'immigration chinoise dans l'intérieur de la péninsule et les débouchés naturels par lesquels peuvent être exportés l'étain et le caoutchouc de la Malaisie.

Très éprouvés par la guerre (chute de Penang, déc. 1941, et de Singapour, janv. 1942), les *Straits Settlements* virent leur statut profondément modifié au lendemain du conflit. Prévoyant l'évolution de la Malaisie vers l'indépendance, la Grande-Bretagne, dès 1946, fait de Singapour une colonie séparée des autres établissements; puis elle confie à l'Australie l'administration des îles stratégiques des Cocos (Keeling) (1955) et Christmas (1958), tandis que sont constitués les établissements de Penang et de Malacca, auxquels est reconnu le statut d'Etats, et qui sont intégrés avec les neuf Etats malais dans la Fédération de Malaisie constituée le 31 août 1957.

DÉTROMPER v. tr. Tirer d'erreur; désabuser : *Détrompez-vous : il vous a fait une promesse en l'air.*

DÉTRONCATION n. f. (lat. *detruncatio*; du préf. *de-*, et de *truncus*, tronc). Obstétr. Séparation de la tête d'avec le tronc du fœtus mort, au cours de l'accouchement. (V. DÉCOLLATION.)

DÉTRÔNEMENT n. m. Action de chasser du trône; état d'un souverain détrôné : *Le détronement d'un roi.* || *Par extens.* et fig. Renversement, destruction.

DÉTRÔNER v. tr. Déposséder de son trône, de son pouvoir souverain : *Jacques II fut*



détrôné par Guillaume d'Orange. || Fig. Déposséder de la prééminence : *Détrôner une mode.*

DETROIT

DÉTROQUAGE n. m. Dans les parcs à huîtres, action d'enlever le mollusque du support auquel il est fixé, pour le porter dans le parc d'engraissement.

DÉTROQUER v. tr. Faire le détroquage.

DÉTROUSSAGE n. m. Min. Abattage et enlèvement du charbon dans la partie inférieure d'une taille chassante, pratiqué en avance de quelques mètres sur l'alignement du front de taille, pour créer un vide qui facilite l'aéragé, la circulation du personnel, ainsi que le garage du matériel dans la partie inférieure de la taille. || *Par extens.* Vide ainsi créé.

DÉTROUSSEMENT n. m. Action de détrousser : *Le détroussement d'un voyageur.*

DÉTROUSSER v. tr. (de *trousse*). Enlever par violence à quelqu'un son argent, ses bagages : *Les seigneurs du Moyen Age détroussaient les voyageurs sur la grande route* (Proudhon). *En arrivant à Paris, Armand s'était fait détrousser de ses papiers* (Aragon). || *Par extens.* Dépouiller quelqu'un de ses biens; voler, escroquer : *Un usurier qui détrousse les pauvres gens.*

— SYN. : démunir, déposséder, dérober, dévaliser, escroquer, frustrer, piller, spolie.

DÉTROUSSEUR, **EUSE** n. Celui, celle qui détrousse les passants : *Leurs manteaux [...] avaient la forme de macfarlanes tels qu'en devaient porter [...] les détrousseurs de grands chemins* (Carco).

DE TROY, famille de peintres français, dont les principaux membres sont : ANTOINE (Toulouse 1608 - id. 1684), qui devint peintre de l'hôtel de ville de sa ville natale, où il ouvrit une école de peinture. On lui attribue un portrait de *Pierre Goudelin* (Toulouse); — JEAN III (Toulouse 1638 - Montpellier 1691), fils du précédent. Elève de son père et d'Antoine Durand, il fit un voyage à Rome. Mal reçu à Toulouse à son retour, il se fixa à Montpellier, où il fonda une académie (1679-1690). Parmi ses portraits, citons : *J.-L. Fontanilles* (Toulouse), *la Marquise de Castries* (Montpellier), *Madame de Mondonville*; — FRANÇOIS (Toulouse 1645 - Paris 1730), frère du précédent. Elève de son père, puis de Loir et de C. Lefebvre, il fit sa carrière à



Jean-François DE TROY
« Le Déjeuner d'huîtres »
musée Condé, Chantilly



François DE TROY
portrait de la duchesse
de La Force (détail)
musée de Rouen

Paris, entra à l'Académie de peinture (1674), en devint directeur (1708) et recteur (1722). Il eut un grand renom de portraitiste, soit de la Cour (la Duchesse d'Orléans [Versailles], la Duchesse de Bourgogne [Moscou], la Duchesse du Maine [Orléans], la Duchesse de La Force [Rouen]), soit des artistes (le Joueur de luth Mouton [Louvre], Mansart [Versailles], Mezzetin [Comédie-Française]). Il a peint aussi des portraits travestis et galants (*Vénus et Adonis*, Louvre); — JEAN-FRANÇOIS (Paris 1679 - Rome 1752), fils du précédent. Elève de son père, il séjourna à Rome (1698-1704 env.), où il peignit des tableaux relatifs à l'Histoire d'Esther (Louvre, Beaune), ainsi qu'à celle de Jason et Médée, qui furent traduits en tapisserie aux Gobelins. Reçu à l'Académie de peinture (1708), il fut directeur de l'Académie de France à Rome (de 1738 à sa mort). Ce fut surtout un peintre d'histoire. Citons, parmi ses œuvres : *Bethsabée au bain* (Leningrad, Stuttgart), *l'Enlèvement des Sabines* (Neuchâtel), *la Contenance de Scipion* (Neuchâtel), *le Châpitre de l'ordre du Saint-Esprit réuni par Henri IV* (Louvre). Il fut aussi peintre de genre (*Déjeuner d'huîtres*, Chantilly).

DÉTROVAT (Michel), aviateur français (Paris 1904 - Neuilly-sur-Seine 1956). Spécialiste de l'acrobatie aérienne, pilote très sûr, il établit, avec le commandant Weiss, la première liaison nocturne Paris-Marseille-Paris en 1928. Il fut le premier à voler complètement à l'envers.

DÉTRUIRE v. tr. (lat. pop. **destrugere*; de *destruere*). [Se conj. comme *conduire*.] Mettre à bas ce qui est construit; démolir, renverser : *Ce coin de ville détruite, au sortir de la rue du Temple, leur semblait tout à fait drôle* (Zola). || *Anéantir* : *Dans la Brie et le Beauvaisis surtout, il n'y avait plus de ressources. Tout était gâté, détruit* (Michelet). || *Fig. Supprimer, ruiner* : *L'habitude est une seconde nature qui détruit la première* (Pascal). *J'ai détruit par un seul instant d'oubli la pureté de la pensée qu'il put avoir de moi* (Stendhal).

— **LANGUE CLASS.** Faire perdre l'estime, le pouvoir, la fortune; discréditer : *Messieurs les courtisans, cessez de vous détruire* (La Fontaine).

— **SYN.** : *abattre, anéantir, démolir, dévaster, faire disparaître, jeter bas, raser, renverser, saccager*.

— **Se détruire** v. pr. Se donner la mort : *L'homme est le seul être sensible qui se détruise lui-même dans un état de liberté* (Bernardin de Saint-Pierre).

— **LANGUE CLASS. Fig.** Se perdre : *Comme si par ses dons il pouvait me séduire, | ou qu'il pût m'accabler, et ne se point détruire* (Corneille).

DÉTRUSOR n. m. Anat. Nom donné à la couche musculaire contractile de la vessie, qui joue un rôle important dans la miction.

DETSKOÏE SELO, nom porté, de 1920 à 1937, par la ville de Pouchkine* (U. R. S. S.), ancienn. *Tsarskoïe Selo*.

DETTE n. f. (lat. pop. *debita*; de *debitum*, de *debere*, devoir). Ce qu'une personne, appelée débiteur, est tenue de payer à une autre, appelée créancier, particulièrement une somme d'argent : *Roi étrange ! il payait et ne faisait point de dettes !* (Michelet). || *Fig. Obligation morale, devoir indispensable à accomplir* : *Avoir des dettes envers ses parents, envers la société*.

— **LOC. DIV.** *Dettes criardes*, v. **CRIARD**. || *Dettes d'honneur*, dette qu'on s'est engagé sur l'honneur à rembourser : *Mes dettes de Venise, dettes d'honneur, si jamais il en fut, me pesaient sur le cœur* (Rousseau). || *Etre perdu de dettes*, en avoir énormément. || *Payer sa dette à la société*, purger sa peine; être exécuté. || *Payer sa dette à la patrie*, faire son temps de service militaire; avoir de nombreux enfants. || *Payer sa dette à la nature*, mourir.

— **Dr. Dette caduque**, dette qui a cessé d'être exigible, pour laquelle il y a prescription. || *Dettes civiles*, dette ordinaire, qui ne résulte ni d'une opération commerciale ni d'une condamnation en matière criminelle. || *Dettes claires ou liquides*, dette dont la cause est certaine, et qui consiste en une somme déterminée. || *Dettes exigibles*, dette dont on peut exiger actuellement le paiement. || *Dettes commerciales ou consulaires*, dette qui a pour ori-

gine une opération de commerce. || *Dettes de communauté*, dette à la charge de la communauté, des deux époux. || *Dettes hypothécaires*, dette garantie par une hypothèque. || *Dettes chirographaires*, dette qui n'est pas garantie par une hypothèque. || *Dettes légales*, dette imposée par la loi. || *Dettes privilégiées*, dette pour laquelle le créancier a un privilège spécial de priorité. || *Dettes propres*, dette à laquelle un des conjoints est tenu sur ses biens personnels. || *Dettes simulées*, dette qui n'existe qu'en apparence, et qui est ordinairement annulée par une contre-lettre.

— **Dr. civ. Remise de la dette**, fait, pour le créancier, de renoncer à ses droits. (Elle peut avoir lieu à titre onéreux, c'est-à-dire moyennant certains avantages concédés par le débiteur, ou à titre gratuit; dans ce dernier cas, elle peut être faite par acte sous seing privé, mais elle est soumise au droit des donations; sa preuve nécessite un écrit toutes les fois qu'elle porte sur une somme supérieure à un certain plafond; toutefois, la loi présume la remise de la dette dans deux cas : le créancier a remis volontairement au débiteur le titre sous seing privé, ou la grosse du titre s'il s'agit d'un acte authentique; la preuve contraire n'est admise que dans ce dernier cas.) || *Reconnaissance de dette*, v. **RECONNAISSANCE**. || *Séparation de dettes*, v. **MATRI-MONIAL**, *Régimes matrimoniaux*. || *Dettes alimentaires*, v. **ALIMENT**, **Dr. civ.**

— **Législ. fin. Dette publique**, ou simplement *dette*, ensemble des engagements à la charge d'un Etat, contractés à l'occasion des émissions d'emprunts. (V. part. *encycl.*)

— **ENCYCL. Dr. intern. Dette publique**. Le transfert des dettes publiques se pose quand une portion d'un Etat est érigée en Etat indépendant ou est annexée à un autre Etat. On admet généralement que les dettes locales contractées dans l'intérêt exclusif du territoire cédé demeurent à la charge du dit territoire. Il en va autrement lorsqu'il s'agit de la dette publique proprement dite. Sa répartition soulève, en général, de grandes difficultés. Les traités de paix qui ont mis fin à la Première Guerre mondiale ont pris en général comme base la moyenne des trois années financières précédant les hostilités, le rapport constant entre certaines catégories de revenus dans le territoire cédé et les revenus globaux correspondants de l'Etat prédécesseur donnant la juste mesure des facultés respectives de paiement des territoires cédés. Les Etats successeurs ne sont pas solidairement responsables des dettes ainsi reprises. La France, conformément à l'article 255 du traité de Versailles, avait repris l'Alsace et la Lorraine franches de toute dette publique, étant donné que l'Allemagne, en 1871, avait refusé de prendre à sa charge aucune portion de la dette française.

— **Législ. fin. DETTE PUBLIQUE.** ● *Composition*. Considérée dans son origine, la dette publique se divise en *dette intérieure* et en *dette extérieure*. La *dette intérieure* (les quatre cinquièmes de la dette publique française) est constituée par des emprunts émis sur le marché national. La *dette extérieure*

est constituée par les emprunts émis sur les marchés étrangers; elle suppose entre l'Etat débiteur et l'Etat sur le territoire duquel se fait l'émission un accord international.

Considérée dans sa durée, la dette publique intérieure se divise en *dette flottante* (ou dette à court terme) et *dette inscrite* (ou dette à long terme). On appelle *dette flottante* l'ensemble des emprunts émis à court terme, généralement à moins de trois ans. Elle tire son nom de l'instabilité qui la caractérise, due à l'origine des fonds (disponibles momentanément) et à la nature des prêts qui la composent (prêts de courte durée émis en permanence), les nouveaux placements et les renouvellements compensant plus ou moins les remboursements, ou les dépassant, sorte que le montant de la dette est susceptible de varier d'un jour à l'autre en fonction de la conjoncture et de la situation politique et sociale. Elle tient une place considérable dans le passif de l'Etat et est surtout constituée par les bons* du Trésor. La *dette inscrite* ou *dette consolidée* est constituée d'engagements à long terme, dont l'Etat s'acquitte par le paiement trimestriel d'arrérages des rentes de divers types. Elle a été constituée à l'origine par la loi du 24 août 1793, qui a créé le grand-livre* de la dette publique. Cette loi, proposée par Cambon, en substituant l'inscription sur le livre aux anciens titres de créance, simplifiait la comptabilité, centralisée à Paris, et surtout diminuait la circulation du papier monnayable. Aux termes de la loi, le nouveau gouvernement de la République assumait intégralement les dettes de la Monarchie. Cambon en escomptait, avec l'assainissement des finances, la restauration du crédit de l'Etat; mais beaucoup de rentiers furent plus sensibles aux inconvénients immédiats.

Considérée par rapport à son extinction, la dette publique intérieure comprend la *dette perpétuelle*, la *dette remboursable* ou *amortissable*, et la *dette viagère*. La *dette remboursable* par annuités est cette partie de la dette consolidée dont le terme de remboursement a été fixé à une date précise (emprunts contractés à l'égard de la Caisse des dépôts et consignations, par exemple). La *dette perpétuelle* est cette partie de la dette inscrite et consolidée dont le terme de remboursement n'a pas été prévu au moment de l'émission de l'emprunt. Elle occupe maintenant une place peu importante, mais en 1913 représentait les deux tiers de la dette publique. La *dette viagère* est celle qui est conclue sous forme d'emprunt remboursable par une rente payée pendant la durée de survie du souscripteur; en France, elle désigne surtout celle qui met à la charge de l'Etat un service d'arrérages dont bénéficient les fonctionnaires retraités, civils ou militaires. A la dette de l'Etat proprement dite s'ajoute la dette garantie par l'Etat, qui comprend principalement des emprunts émis par diverses collectivités administratives et les emprunts émis par des entreprises publiques (S. N. C. F., E. D. F. et G. D. F., etc.). Une petite partie de cette dette a été contractée à l'étranger.

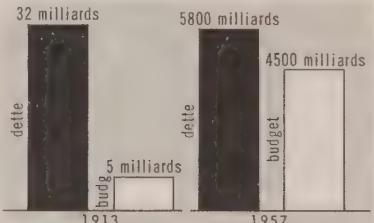
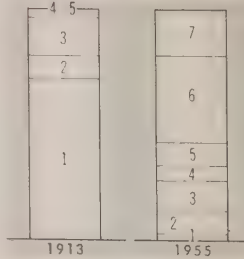


tableau II : évolution de la structure de la dette publique entre 1913 et 1955

1913		1955
68 %	(1) dette perpétuelle	2 %
12 %	(2) amortissable	10 %
18 %	(3) remboursable par annuités	12 %
1,5 %	(4) court et moyen terme	8 %
0,5 %	(5) dette envers la banque d'émission	12 %
0 %	(6) dette flottante	38 %
0 %	(7) dette extérieure	18 %

tableau I : charge annuelle de la dette

ANNÉE	CHARGE DE LA DETTE EN MILLIARDS	POURCENTAGE DES DÉPENSES PUBLIQUES
1914	0,9	18 %
1938	14,4	14,4 %
1955	27,3	6,6 %



cette publique peut être réduite par amortissement*, conversion* et consolidation*.

évolution de la dette publique française. cours du XX^e s., son montant nominal considérablement accru; mais son poids (on le compare avec la masse des dépenses publiques — s'est, en fait, allégé. En 1913, la dette de l'Etat s'élevait, en 1913, 10 milliards de francs (valeur 1914), et le total de l'Etat à 5 milliards; en 1957, cette dette s'élevait à 5 800 milliards de francs (valeur 1957), alors que le montant des dépenses inscrites au budget portait sur 10 milliards. La charge des intérêts représentait, en 1913, 20 p. 100 du budget; en 1957, elle ne représentait plus que 6 à 7 p. 100. Ce qui concerne la répartition interne de la dette, on constate l'accroissement de la dette flottante. Les inconvénients de cette dette sont toutefois sensiblement atténués par la concentration d'une grande partie des titres entre les mains d'établissements bancaires et financiers nationalisés et étroitement contrôlés. L'analyse de la composition de la dette publique met en lumière la répartition et le développement de la dette publique, nulle en 1913, et qui est passée de 100 en 1938 à 18 p. 100 en 1955. Elle comprend des emprunts contractés auprès du gouvernement des Etats-Unis, de l'Export-Import Bank, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, du gouvernement néerlandais, suisse, canadien et britannique.

THOW (Eric Otto), peintre suédois (Malmö 1893 - Paris 1952). Fixé en France dès 1920, il est l'auteur de paysages et de figures qui l'ont fait classer dans la descendance de Cézanne. Il est représenté au musée national d'Art moderne (*Bouquet de fleurs*, 1920).

TINGEN, village d'Allemagne (Bavière), dans le Main, au N.-O. d'Aschaffenburg; 100 hab. Défaite des Français devant les troupes des Autrichiens, des Hollandais et des Hanovriens (23 juin 1743), au cours de la guerre de la Succession d'Autriche.

TWEILER (Peter), médecin allemand (Hersfeld, Hesse-Rhénanie, 1837 - Kronach, 1904). Il a beaucoup contribué à la création de sanatoriums en Allemagne, surtout destinés aux ouvriers.

TWILLER, comm. du Bas-Rhin (canton de Saverne), à l'E. de Saverne, sur l'Orn et le canal de la Marne au Rhin; 16 hab. (2 006 aggl.). Fabriques de chaussons et d'agglomérés.

TUMESCENCE n. f. (préf. priv. lat. *de, de tumescere*, gonfler). Physiol. Dégonflement, par déplacement du sang, des organes mous, qui, de volumineux et durs, deviennent petits, mous et flasques.

TVA, v. de Tchécoslovaquie (cercle de Bystrica), dans les monts Métallifères, dans les montagnes, près de la Slatina; 10 000 hab. Centre artisanal du travail du bois, dans une région de folklore très riche.

UBEL (Léon), poète français (Belfort 1870 - Maisons-Alfort 1913). Répétiteur au lycée de Belfort, il était incapable de se plier aux conditions de l'existence. Révoqué, il mena une vie de misère et se suicida en se noyant dans la Marne. Poète « maudit », qui subit l'influence de J. Laforgue, de Verlaine, de Rimbaud, de Mallarmé, il exprime la désespérance d'un homme privé de pain et de amour. Ce dénuement, cette sensualité se retrouvent dans des accents parfois poignants, dans divers recueils : *Le Chant des routes et des déroutes* (1901), *Léliancolies* (1902), *Sonnet intérieurs* (1903), *Vers la vie* (1904), *La dernière natale* (1905), *Ailleurs* (1912). Ses œuvres 1897-1912 ont été éditées en 1931.

UCALION ou **DEUKALIÏON**. Myth. gr. Le fils de Prométhée. Zeus, irrité contre « les hommes viciés de l'âge de bronze », inonda la terre pour les détruire. Seuls Deucalion et Pyrrha, sa femme, furent trouvés assez justes pour échapper au châtiment. Sur les conseils de Prométhée, ils construisirent une arche, et flottèrent neuf jours et aborda sur un sommet de Thessalie. Pour repeupler la terre, ils leur conseilla de jeter les os de leur femme derrière eux. Deucalion comprit : les os qu'il lança devinrent des hommes, et Pyrrha qu'il lança devinrent des femmes. Tous deux passèrent ainsi pour être les ancêtres

des Grecs. Ce mythe du déluge, aux frontières de la cosmogonie et de la protohistoire, éclaire les grandes divisions du peuple grec. — Fils de Minos et de Pasiphaë, et père d'Idoménée.

DEUCE [dju] n. m. (mot angl. signif. *deux*). Au tennis, se dit lorsque, à partir de 40 dans un jeu, les deux camps sont à égalité.

— SYN. : à deux, égalité.

DEUCHER (Adolphe), médecin et homme d'Etat suisse (Steckborn, cant. de Thurgovie, 1831 - Berne 1912). Membre élu (1869), puis président (1882) du Conseil national, il fut chargé du commerce, de l'industrie et de l'agriculture au Conseil fédéral (1883). Il fut président de la Confédération en 1886, 1897, 1903 et 1909.

DEUIL [dœj] n. m. (bas lat. *dolus*; de *dolere*, s'affliger). Situation consécutive à la perte d'un parent, d'un ami, d'un être cher : *Il ignorait que, dans peu, ils auraient tous disparu [...] et que toutes ces filles charmantes dans un an seraient en deuil* (Michelet). || *Par extens.* Profonde tristesse, causée par un malheur : *On venait d'apprendre la mort d'Alfieri; c'était un deuil général pour tous les Italiens* (M^{me} de Staël). || Signes extérieurs du deuil : *Leurs vêtements de deuil lui causaient une horreur profonde* (Carco). || Couleur des vêtements portés pendant le deuil, etc. : *Le violet est le deuil des rois* (Michelet). || Temps pendant lequel se porte le deuil : *Deuil près de finir. Ce long deuil que Titus imposait à la cour* (Racine). || Cortège, convoi funèbre : *Jeunes morts qui seriez aujourd'hui des vieillards, [...] Nous envions, hélas! nous vos fils, nous la France, [...] Jusqu'au deuil qui suivit vos humbles corbillards* (Verlaine). || *Fig.* Les derniers moments : *J'emporte avec moi, disait-il* (Miraumont), *le deuil de la monarchie; ses débris vont être la proie des factieux* (Michelet).

— Loc. div. Grand deuil, costume de deuil complet, que l'on porte pendant les premiers temps qui suivent la mort d'un proche parent. || *Deuil deuil, demi-deuil*, costume de deuil moins sévère, que l'on prend après le grand deuil, où après que s'est écoulée la moitié du temps du deuil, ou à l'occasion de la mort d'un parent moins proche. || *Mener, conduire le deuil*, marcher à la tête du convoi funèbre. || — *Fam.* Porter le deuil de sa blanchisseuse, avoir du linge sale. || *Avoir les ongles en deuil*, avoir les ongles malpropres, noirs sur les bords. || *Faire son deuil de*, prendre son parti de la perte de.

— ALLUS. LITTÉR. *La gloire n'est que le deuil éclatant du bonheur*, reproduction inexacte d'une pensée de M^{me} de Staël, qui, jugeant les affaires publiques et civiles contraintes à la vocation de la femme, ajoute (*De l'Allemagne*, III, chap. XIX) : « La gloire elle-même ne saurait être pour une femme qu'un deuil éclatant du bonheur. »

— SYN. : affliction, chagrin, désolation, douleur, épreuve, infortune, malheur, peine, souffrance, tourment, tristesse.

— ENCYCL. Autrefois, le deuil, établi en France au cours du XIII^e s., s'appliquait non seulement aux vêtements, mais au décor de la vie : meubles, rideaux et tentures, carrosses et équipages. (On utilisait même des couteaux à manche noir, en ébène.) La plus ancienne chambre de deuil que l'on connaisse est celle de Clémence de Hongrie, décrite dans un inventaire de 1328. Au XIV^e s., le successeur du roi s'habillait de pourpre; la reine veuve, de blanc. Au XVII^e s., suivant l'exemple d'Anne d'Autriche, on porta le deuil en gris et parfois même en violet (Louis XV). Cet usage persista jusqu'à la Révolution. Napoléon I^{er} essaya de remettre en vigueur les pratiques mobilières du deuil et n'y réussit qu'auprès de son entourage direct. La couleur du deuil est partout le noir depuis le milieu du XIX^e s. Cependant, on rencontre le rouge, vers 1830-1840 (Angers), le bleu-gris ou bleu-brun (Isère, Savoie), toutes les couleurs sauf le rouge (Berry), le bleu (Bretagne). A la fin du XIX^e s., la durée des grands deuils était encore, pour les veuves, d'un an et six semaines; pour les veufs, parents, beaux-parents, grands-parents, d'un an; pour les enfants, frères, sœurs, beaux-frères, de six mois. La durée des petits deuils était, pour un oncle ou une tante, de trois mois; pour les cousins germains, de six semaines; pour les cousins issus, de trois semaines.

DEUIL-LA-BARRE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), agglomération de la banlieue nord de Paris, au S.-E. de la forêt de Montmorency; 12 154 hab. (*Deuill-la-Barre*). Agglomération résidentielle. L'église Saint-Eugène, qui conservait d'intéressants éléments des XI^e et XII^e s., a été très endommagée par un VI en 1944.

DEÛLE, riv. du nord de la France (Flandre), affl. de la Lys (r. dr.), qu'elle rejoint à *Deuilemont*, après avoir traversé Lens et Lille; 68 km. Cette rivière est en majeure partie canalisée (canaux de Lens, de la Haute-Deuile, puis de la Basse-Deuile).

Deuile (CANAL DE LA), canal qui relie la Scarpe à la Lys en utilisant le cours de la Deuile; 62 km, de Fort-de-Scarpe (près de Douai) à Pont-à-Vendin, sur la Deuile. En aval de Pont-à-Vendin, la Deuile canalisée garde encore le nom de canal de la Haute-Deuile, pour le changer, en aval de Lille, en celui de canal de la Basse-Deuile. Cet ensemble forme le plus important des canaux du nord de la France : le trafic y est de près de 6 millions de tonnes. Des travaux furent entrepris dès le XIII^e s., sur la Deuile. Au XVIII^e s., la rivière fut reliée à la Scarpe, et à la Lys au XVIII^e s.

DEULIN (Charles), écrivain français (Condé-sur-l'Escaut 1827 - id. 1877). Auteur des *Contes d'un buveur de bière* (1868), qui eurent un grand succès par leur saveur de terroir et leur bonne humeur, et des *Contes du roi Gambrinus* (1874).

DEULLIN (Albert), aviateur français (Epernay 1890 - Petit-Clamart 1923). Sous-lieutenant de dragons au début de la Première Guerre mondiale, il passe en 1915 dans l'aviation, où il sert notamment dans l'escadillon des Cigognes, et remporte vingt-cinq victoires homologuées. Il se voua après la guerre au transport aérien, et se tua dans un vol d'essai.

DEUPHINULE n. f. (francisation de *delphinula*). Malacol. V. ANGARIA.

DEURHOFF (Guillaume), philosophe et théologien hollandais (Amsterdam 1650 - id. 1717). Fabricant de paniers, il lut Descartes, Spinoza, des traités de théologie, et se créa un système théologico-philosophique. Ses idées soulevèrent de violentes controverses. Réfugié dans le Brabant, il revint à Amsterdam, où le baron de Pallandt le protégea. Ses traités ont été publiés sous le titre de *Système surnaturel et scriptural de la théologie, tiré de la connaissance de Dieu, des dons de la grâce et de la Sainte Ecriture* (1715).

DEURNE, comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers), dans la banlieue est d'Anvers; 64 400 hab. Aérodrome. Industries alimentaires, chimiques et textiles. Métallurgie. Instruments de précision. Taille du diamant.

DEUDEDIT, V. DIEUDONNÉ.

DEUDEDIT, cardinal du XI^e s. († entre 1097 et 1100). Il est l'auteur d'une célèbre collection canonique dédiée au pape Victor III et participa activement à la réforme grégorienne.

deus ex machina (mots lat. signif. *un dieu* [descendu] *au moyen d'une machine*), expression désignant l'intervention, dans une pièce de théâtre, d'un dieu, d'un être surnaturel descendu sur la scène au moyen d'une machine; et, au fig., toute intervention inattendue, venant opportunément dénouer une action dramatique.

Deus ignotus (mots latins signif. *le dieu inconnu*), nom donné à un dieu auquel les Grecs et les Romains ont élevé des monuments cultuels (dédicaces, un temple à Athènes). A Athènes, saint Paul déclara à son sujet : « Ce Dieu que vous adorez sans le connaître, c'est Lui que je vous annonce » (Actes des Apôtres, XVII, 23).

DEUS RAMOS (João de), poète portugais (São Bartolomeu de Messines, Algarve, 1831 - Lisbonne 1896). Il fut journaliste, puis député de l'Algarve en 1868. Son œuvre, populaire par la spontanéité et la limpidité incomparable du lyrisme, a été éditée par T. Braga : *Champ de fleurs (Campo de flores)* [1896] et *Proses (Prosas)* [1898].

DEUSSEN (Paul), philosophe et indianiste allemand (Oberdreis, district de Neuwied, 1845 - Kiel 1919). Professeur à l'université de Berlin, puis à Kiel, disciple de Kant et de

Schopenhauer, il subit également l'influence de la philosophie de l'Inde. On lui doit : *Système du Védānta* (1883), *les Soutas du Védānta*, trad. du sanskrit (1884), *Histoire générale de la philosophie avec une étude spéciale des religions* (1894 et suiv.), *Eléments de la philosophie hindoue* (1900), etc.

DEUTÉRO(O)- ou **DEUT(O)-**, élément tiré du gr. *deuteros*, deuxième, et entrant dans la composition de quelques mots.

DEUTÉRAGONISTE n. m. (gr. *deutéragônistês*; de *deuteros*, second, et *agônistês*, champion). Antiq. gr. Acteur qui remplissait les seconds rôles.

— ENCYCL. Avant Eschyle, on s'était contenté d'un seul acteur. Eschyle en ajouta un second, qui fut appelé *deutéragoniste*, l'acteur principal portant le nom de *protagoniste*. Il n'employa que dans ses dernières pièces un troisième acteur, dit *tritagoniste*.

DEUTÉRANOMALIE n. f. Ophtalmol. Deutéranopie légère.

DEUTÉRANOPE adj. Ophtalmol. Se dit de l'œil atteint de deutéranoopie, c'est-à-dire incapable de voir le vert.

DEUTÉRANOPIE n. f. Ophtalmol. Incapacité de voir le vert.

DEUTÉRIUM [rjòm] n. m. Chim. Isotope de l'hydrogène, de symbole D = 2, dit aussi **HYDROGÈNE LOURD**.

— ENCYCL. Le deutérium a été découvert en 1932 par le chimiste américain Urey. C'est un corps gazeux, deux fois plus dense que l'hydrogène, possédant les mêmes propriétés chimiques. On l'obtient par décomposition de l'eau* lourde.

DEUTÉRO-ALBUMOSE n. f. Chim. biol. Nom donné autrefois à des polypeptides résultant de la digestion trypsique des protéines.

DEUTÉROCAMPTE n. m. Insecte américain voisin des doryphores et des épigraphes. (Les *deutérocampes* habitent l'Amérique du Sud et sont de taille moyenne et tachetés. Le genre fait partie des coléoptères, famille des chrysomélidés.)

DEUTÉROCANONIQUE adj. Se dit des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament qui n'ont été admis dans le canon de l'Écriture que par la version des Septante et le concile de Trente. (Les protestants ont plutôt opté pour le canon hébraïque, en ce qui concerne l'Ancien Testament.) [Contr. PROTOCANONIQUE.]

— ENCYCL. Les livres deutérocanoniques sont, dans l'Ancien Testament : Tobie, Judith, la Sagesse, l'Éclésiastique, I et II Maccabées, des fragments de Daniel et d'Esther, Baruch et l'épître de Jérémie; dans le Nouveau Testament : l'épître aux Hébreux, celle de Jacques, la II^e de Pierre, la II^e et la III^e de Jean, celle de Jude, et l'Apocalypse.

Deutéro-Isaïe, nom donné à la seconde partie du recueil d'Isaïe, qui comprend les chapitres XL-LV. Les oracles qu'elle renferme doivent appartenir à un disciple d'Isaïe, qui vécut à la fin du VI^e s. av. J.-C. Vers 540, afin de soutenir les exilés de Babylone, il aurait rédigé cette suite, appelée aujourd'hui *le Livre de la consolation d'Israël*. C'est également dans cette partie du recueil qu'on lit les *Chants du serviteur de Yahvé*.

DEUTÉROLOGIE n. f. (du gr. *deuteros*, second, et *logos*, discours). Antiq. Répertoire devant les tribunaux grecs, après les premiers plaidoyers des deux parties.

DEUTÉRO-MALAIS, groupe de peuples indonésiens des côtes de la Malaisie et de Java, résultant de la fusion d'Indonésiens primitifs et d'un élément mongol méridional. Ils sont d'une taille relativement peu élevée (1,60 m), de couleur brune légèrement jaunâtre, brachycéphales, aux pommettes proéminentes et au nez aplati; leurs yeux présentent souvent le repli mongolique. Ce sont avant tout des marins.

DEUTÉROMYCÈTES n. m. pl. Nom souvent donné au groupe des champignons imparfaits.

DEUTÉRON n. m. V. DEUTON.

Deutéronome, cinquième livre du Pentateuque. Son nom (« seconde loi ») rappelle qu'il est une sorte de nouvelle édition des préceptes donnés au peuple juif par Moïse dans les livres précédents. Ce code de lois

civiles et religieuses est introduit et interrompu par des discours qui rappellent l'Exode, le Sinaï et les débuts de la conquête. La tradition mosaïque y est enrichie de l'apport des prophètes. La partie législative, qui constitue le fond du livre, provient sans doute des coutumes du royaume du Nord, que les Lévités apportèrent à Jérusalem après 721. Ces différents éléments se seraient fondus vers 621, au temps du roi Josias (II Rois, xxii, 8-20).

DEUTÉROPATHIE n. f. Affection secondaire résultant d'une maladie primitive. (Les complications de la grippe, par exemple, sont souvent des deutéropathies, en ce sens que le virus grippal diminue la résistance de l'organisme et permet ainsi à certains microbes d'augmenter de virulence et d'exercer une action pathogène.)

DEUTÉROSCOPIE n. f. Psychiatr. Hallucination qui présente au sujet l'image de son « double » et s'accompagne de l'impression pénible du dédoublement de la personnalité.

DEUTÉROSTOMIA ou **DEUTÉROSTOMIENS** n. m. pl. Vaste clade* d'animaux métazoaires célomates, comprenant tous ceux dont la bouche apparaît tardivement au cours du développement embryonnaire et dont le système nerveux est dorsal (d'où le synonyme, moins usité : ÉPINEURIENS), c'est-à-dire les *echinodermes*, les *stomacodermes*, les *procordés* et les *vertébrés*.

DEUTÉROTOQUE adj. Biol. Se dit d'un type de parthénogenèse qui peut engendrer aussi bien des mâles que des femelles.

— CONTR. : *anénotoque*, *thélytoque*.

DEUTO ou **DEUT-**, Chim. Préfixe jadis employé pour indiquer le second degré parmi les composés d'un même corps. (On emploie plutôt maintenant *bi* ou *di*. Ainsi, on dit *bioxyde*, *bichlorure*, etc., au lieu de *deutoxyde*, *deutochlorure*, etc.) [V. aussi DEUTÉRO(O).]

DEUTOGÈNE adj. Géol. Composé de débris de roches ou de minéraux préexistants. (Désuet.) [Syn. DÉTRITIQUE.]

DEUTOLÉCITHE n. m. Substance de réserve alimentaire accumulée dans les cellules de l'embryon.

DEUTOMÉRITE n. m. Zool. Partie postérieure du corps des grégaires actinocéphales*.

DEUTON ou, étymologiquement, **DEUTÉRON** n. m. (du gr. *deuteros*, second). Physiq. nucl. Noyau de l'atome de deutérium, ou hydrogène lourd. (Association d'un proton et d'un neutron, le deuton est souvent employé comme corpuscule transmutant dans les désintégrations d'atomes.)

DEUTONEURONE ou **DEUTÉRONEURONE** n. m. Histol. Second neurone centripète de l'arc réflexe. (Il correspond au neurone sensitif central.) || Neurone moteur périphérique du même arc réflexe.

DEUTOPLASMA n. m. Cytol. et Embryol. Matières de réserves ou enclaves vitellines incluses dans le cytoplasme de l'œuf et représentées par des sphérules de substances albuminoïdes dont la répartition varie, tantôt dispersées dans tout le cytoplasme, tantôt amassées à un pôle de l'œuf. (Le vitellus nutritif de l'œuf est donc souvent dénommé *deutoplasma*.)

DEUTOXYDE n. m. Chim. Ancien nom des bioxydes.

DEUTSCH (Niklaus Manuel, dit **N. M.**), peintre et graveur suisse (Berne 1484 - id. 1530). Élève de Mit der Neefie et de Hans Fries, il alla en Italie et revint à Berne peindre pour le couvent des Dominicains une *Danse macabre* (1514-1526) connue par des copies. On possède de lui quelques gravures sur bois d'une grande liberté d'exécution. Il eut, à Berne, une activité d'homme d'État et de réformateur, et composa des poésies.

DEUTSCH (Simon), socialiste autrichien (Vienne 1824 - Londres 1877). Il prit part à l'insurrection de Vienne en 1848 et fut condamné à mort. Il se réfugia en Suisse, puis à Paris, où il se lia avec Michelet, Proudhon, Tolain et les socialistes, entra dans l'Internationale, et chercha à concilier les extrêmes, représentés par Marx et Bakounine. En 1870, il se déclara en faveur de la France et combattit dans les armées de l'Est. En 1874, il remplaça Marx dans le comité

directeur de l'Internationale, mais ne put empêcher sa dislocation en 1876. Avant sa mort, il participa au mouvement jeune-turc.

DEUTSCH DE LA MEURTHE (Henry), industriel et philanthrope français (Paris 1846 - Ecqueville, Seine-et-Oise, 1919). Fils d'Alexandre Deutsch de la Meurthe, qui fut l'un des premiers en France à s'intéresser à l'industrie pétrolière, il se passionna pour le problème de la navigation aérienne, créant de multiples prix : prix de 100 000 francs, en 1900, destiné à récompenser l'aéronaute qui parti en dirigeable des coteaux de Saint-Cloud, réussirait à doubler la tour Eiffel et à revenir en moins d'une demi-heure; prix de 25 000 francs, en 1904, à l'aviateur qui couvrirait un kilomètre en volant et reviendrait à son point de départ; prix, en 1907, pour la traversée de la Manche avec passager, etc. En 1901, il fit étudier et construire à ses frais le dirigeable *Ville-de-Paris*, qu'il offrit au ministère de la Guerre. L'un des fondateurs de l'Automobile-Club, puis de l'Aéro-Club de France, il créa, en 1909, l'Institut aéronautique à Saint-Cyr, qu'il offrit ensuite à l'Université de Paris, et, en 1911, une chaire d'aéronautique au Conservatoire national des arts et métiers. — Sa fille SUZANNE (Paris 1892 - id. 1937) continua son œuvre et créa la coupe de vitesse qui porte son nom.

DEUTSCH EYLAU. V. ILAWA.

DEUTSCH WAGRAM. V. WAGRAM.

DEUTSCHE MARK n. m. invar. Unité monétaire principale de l'Allemagne, divisée en 100 pfennig (symbl. : DM).

— ENCYCL. Le 18 juin 1948, en Allemagne occidentale, les puissances d'occupation remplacèrent l'ancien Reichsmark, qui était complètement dévalué. La réforme monétaire par laquelle fut créé le *deutsche Mark* consista à réduire au dixième de leur montant antérieur tous les avoirs en Reichsmark anciens. Cette réévaluation radicale ruina les propriétaires de valeurs mobilières, mais créa une monnaie qui gagna vite la confiance du public allemand et des places étrangères. Son institution marqua le début de la renaissance économique de l'Allemagne fédérale.

Deutsche Ostafrikanische Gesellschaft (D. O. G.), compagnie à charte allemande fondée, en février 1885, par l'explorateur Karl Peters* au retour d'une expédition dans l'Est africain. Reconnue par le gouvernement allemand, elle contrôla, jusqu'en 1891, les territoires placés sous protectorat allemand à la suite des traités passés par K. Peters avec les chefs indigènes (1884). Imposés au sultan de Zanzibar (1885) et reconnus par la France et l'Angleterre (1886), la D. O. G., protégée par Guillaume II, sut maintenir l'intégralité des territoires allemands contre les intrigues de sa rivale, l'*Imperial* British East Africa Company*.

Deutscher Bund (*Ligue allemande*), association fondée en 1810 par Stuckradt et Luxheim, dans le dessein d'établir des Constitutions représentatives dans les différents pays d'Allemagne. Elle comptait parmi ses membres l'étudiant Karl Sand, qui assassina l'écrivain Kotzebue. (V. BURSCHENSCHAFT.)

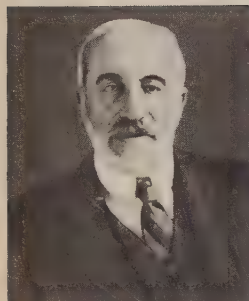
Deutschland über alles (*l'Allemagne par dessus tout*), chant populaire nationaliste allemand, composé en 1841 par Hoffmann von Fallersleben, adopté comme hymne national par l'Assemblée constituante de Weimar (1919) et conservé comme tel par la République fédérale allemande. L'air est celui de l'hymne national autrichien, œuvre de Haydn.

DEUTZ, quartier oriental de Cologne, sur la rive droite du Rhin.

DEUTZ (Simon), juif converti au catholicisme. Il obtint la confiance de la duchesse de Berry; plus tard, il révéla au gouvernement de Thiers la cachette de sa bienfaitrice et la fit arrêter à Nantes (1832). Son geste a été flétri même par les ennemis des Bourbons.

DEUTZIA n. m. Plante arbustive asiatique, ayant une floraison printanière abondante. (Plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins, notamment *Dentzia gracilis*, *D. purpurascens*, *D. Lemoinei*, *D. Schneiderriana*, etc. Famille des saxifragacées.)

DEUX adj. num. cardin. (lat. *duos*). Un plus un : *Nous avons deux yeux, deux narines*.



Henry DEUTSCH DE LA MEURTHE

tième, second : *Page deux. Article deux.* La suite des noms propres, deux s'écrit normalement II : *Henri II, roi de France.* || *extens.* Petit nombre indéterminé : *deux mots à dire. N'avoir pas plus de dix qu'un enfant de deux jours. J'habite dix pas d'ici.*

m. Nombre deux : *Le produit de deux multiplié par deux.* || *Le deuxième jour du mois.* || *Nous sommes arrivés le deux de ce mois.* || *Le deux janvier.* || Chiffre (2) qui indique un nombre de deux unités : *Deux vingt-deux s'écrit avec trois deux.* || *x personnes : Nous sommes deux. Quand on est avec un ami, on n'est pas seul et l'on parle deux (Barthélemy).* || *Tous les deux, les deux, l'un, ou l'une, et l'autre, ensemble ou séparément : M^{me} de Maintenon, avait aimé Fénelon comme elle aime Racine, abandonna tous les deux (Laharpe).* || *Nous deux ou toutes deux, l'un et l'autre ensemble, et l'autre, ensemble.* || *A deux, deux ensemble.* || *Travailler, jouer à deux.* || *Deux l'un, deux par deux, deux ensemble, par exemple : Les alexandrins vont deux à deux.* || *deux, en deux parties : Diviser une chose en deux.* || *Donner, piquer des deux, sentir à la fois les deux éperons à son al. || Etre à deux de jeu, se dit, au jeu, deux adversaires dont aucun n'a l'avantage sur l'autre; et, au fig., avoir les mêmes intentions pour réussir.* || *Fam. Ça fait deux, tout cas bien différents, choses non comblées.* || *Ne pas savoir dire deux, être en ignorance totale.* || *Cela est clair comme deux et deux font quatre, cela est évident.* || *Il n'y a ni une ni deux, se décider aussitôt, sans hésiter.* || *Fam. En moins de deux (en des de deux temps et trois mouvements), rapidement.*

Hérald. Deux et un, se dit de la disposition ordinaire de trois meubles, dont deux vers le chef et un vers la pointe, comme trois fleurs de lis de France. (Lorsque la disposition est inverse, on dit les meubles ordonnés.)

Deux. La plus basse carte, marquée de deux points : *Le deux de carreau, de trèfle, de cœur, de pique.* || *Face d'un dé marquée de deux points : Amener un deux.* || *Double, domino portant le point de deux sur une de ses parties.* || *Amener le doubleau jacquet, amener le deux sur chacun des deux dés. (On dit aussi DEUX TOUS.)* || *Deux cents, à la belote, réunion des quatre cents.*

x cent vingt et un (les), groupe de deux cents, qui, le 15 mars 1830, votèrent, en sens au discours du trône, une adresse de confiance à l'égard du ministre Polignac et du Charles X. Véritable manifeste de l'opinion libérale, l'Adresse des 221 fut comme le programme des journées de juillet 1830.

x Gentilshommes de Vérone (LES) *Two Gentlemen of Verona*, comédie en actes de Shakespeare, composée vers 1594, jouée en 1623. Silvia, fille du duc de Milan, aime Valentin, gentilhomme de Vérone. Le duc, ami de Valentin, le trahit et cherche à épouser la jeune fille. Elle s'enfuit, et retrouve Valentin, devenu chef de brigands, qui pardonne à Protée, le rend à sa fiancée Silvia, et épouse Silvia. C'est une œuvre de jeunesse, d'un lyrisme joyeux et coloré.

x Gosses (LES), mélodrame de P. Dezelles et P. Berton (1896). Soupçonnant sa femme d'adultère et doutant de sa fidélité, Kerlor livre son fils Fanfan au duc de Limace. Fanfan se lie d'amitié avec le duc, en qui M^{me} de Kerlor croira plus tard reconnaître son enfant. Enfin, Fanfan découvre ses parents, établit l'innocence de sa mère, et punit la Limace.

x Orphelines (LES), mélodrame de Denet et Cormon (1874). Sous Louis XV, deux jeunes orphelines, qui passent pour sœurs, arrivent à Paris. Louise, aveugle, est entre les mains d'une mégère, la Frochard; Henriette, qui a été enlevée, est confiée au déshonneur par le chevalier Roger Vaudrey, qui voudrait l'épouser, mais elle de celui-ci, le comte de Linères, lieutenant de police, n'accepte pas la mésalliance; il envoie le chevalier à la Bastille et Henriette à la Salpêtrière. La jeune fille de Louise et arrive dans le taudis où l'on retient la jeune aveugle. Jacques, le fils de la Frochard, un bandit, se prépare à disparaître les deux orphelines, mais son

frère Pierre les sauve après un sauvage duel au couteau avec Jacques. On découvre enfin que Louise est une fille que M^{me} de Linères a eue avant son mariage. Le comte pardonne et le chevalier épouse Henriette. Quant à Louise, on espère bien la guérir. Ce mélodrame est resté comme le modèle du genre.

Deux Pigeons (LES), ballet en 2 actes et 3 tableaux, livret d'Henry de Régnier, d'après La Fontaine, musique d'André Messager, chorégraphie de Louis Mérante. Première mondiale : Opéra de Paris, 1886. Il s'agit d'une sorte d'idylle, se déroulant dans une Thessalie de fantaisie, parmi des tziganes et des paysans. La musique de Messager est aimable, légère, fine et délicate; la partition, conçue en fonction de la danse, indique pour ainsi dire aux protagonistes les pas et les mouvements du ballet.

Deux Sources de la morale et de la religion (LES), ouvrage de Bergson. V. SOURCES DE LA MORALE ET DE LA RELIGION (les Deux).

DEUX-ACREN, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Soignies), au N. d'Ath; 3 900 hab. Fabrique de meubles. Carrosserie.

DEUX-ALPES, ensemble touristique formé par l'Alpe-de-Mont-de-Lans et l'Alpe-de-Venosc (Isère).

Deux-Anes (THÉÂTRE DES), salle de spectacles fondée en 1910, à Paris, boulevard de Clichy. Le théâtre des Deux-Anes a porté successivement les noms de « la Truie qui file », « l'Araignée », « les Truands » et « Théâtre des marionnettes ». Après la Première Guerre mondiale, Roger Ferréol et André Dahl achetèrent l'établissement et le baptisèrent « Théâtre des Deux-Anes ». En 1928, Henri Alibert devint directeur de ce cabaret d'auteurs.

Deux-Épées (ORDRE DES). V. VÉTÉRANCE (médaillon de).

DEUX-HUIT n. m. invar. Mus. Mesure peu usitée, à deux temps, ayant la noire pour unité de mesure.

DEUXIÈME adj. num. ordin. Qui occupe le second rang; qui vient après le premier : Etre deuxième sur une liste.

◆ *N. Le, la deuxième de sa classe. Occuper le deuxième (étage). || Deuxième régiment : Le deuxième hussards.*

DEUXIÈMEMENT adv. En second lieu.

DEUX-MÂTS n. m. Voilier à deux mâts.

Deux-Mers (CANAL DES), canal projeté, à diverses époques, entre la Méditerranée et l'Atlantique, à travers le sud-ouest de la France, qui aurait été accessible à des navires de fort tonnage. (Actuellement, le canal latéral à la Garonne et celui du Midi ne sont accessibles qu'à la petite batellerie fluviale.)

DEUX-MONTAGNES, comté du Canada (Québec), sur la rive nord de l'Ottawa;

27 000 hab. Ch.-l. *Sainte-Scholastique.* — Lac du Québec, au confluent de l'Ottawa et du Saint-Laurent.

DEUX-NETHES, départ. du Consulat et de l'Empire, formé en 1801, et dont le nom provient des deux rivières qui en arrosent le territoire. Il était composé de la partie nord du Brabant, du marquisat d'Anvers et de la seigneurie de Malines. Ch.-l. Anvers.

DEUX-PIÈCES n. m. Vêtement féminin composé d'une jupe et d'une veste d'une tunique, d'un boléro) de même tissu.

DEUX-POINTS n. m. Gramm. Signe de ponctuation, figuré par deux points superposés (:), que l'on place ordinairement à la fin d'une phrase pour annoncer une citation, un discours, une explication, une conséquence.

DEUX-PONTS n. m. Avion cargo dont le fuselage comprend deux étages superposés, et qui est utilisé soit à des fins militaires, soit à des fins commerciales.

DEUX-PONTS, en allem. Zweibrücken, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Palatinat), à l'E. de Sarrebruck; 32 000 hab. Métallurgie. Industrie textile. Travail du cuir et du bois. L'ensemble monumental baroque de cette ancienne résidence ducale a été sévèrement endommagé ou détruit pendant la Seconde Guerre mondiale.

— *Hist.* Le territoire dépendant de la ville forma d'abord un comté, puis un duché. La lignée des ducs de Deux-Ponts-Neubourg donna trois rois à la Suède (Charles X, Charles XI et Charles XII). En 1731, le duché passa à la branche de Deux-Ponts-Birkenfeld. Lors de la paix de Lunéville (1801), il fut cédé à la France et divisé en départements. En 1815, l'ancien duché de Deux-Ponts fut partagé entre la Bavière et la Prusse.

DEUX-QUATRE n. m. invar. Mus. Mesure à deux temps, qui a la blanche pour unité de mesure.

Deux-Roses (GUERRE DES), guerre civile qui opposa, entre 1455 et 1485, deux branches des Plantagenêts prétendant à la couronne, York* et Lancastre*, dont les armoiries portaient chacune une rose, blanche pour York, rouge pour Lancastre. Un profond malaise affectait l'Angleterre, causé par l'anarchie et les récents désastres de la guerre en France, encore aggravé par les crises mentales que traversait le roi. La direction du royaume était revendiquée par Edmond Beaufort, duc de Somerset, héritier des Lancastre après le jeune prince de Galles, et par Richard d'York, descendant plus direct d'Edouard III. Les Beaufort, alliés à la reine Marguerite, s'imposèrent d'abord. Leur intention évidente étant d'écraser la famille d'York, celle-ci prit les devants et remporta, en mai 1455, une victoire inopinée à Saint Albans. Mais, dès



guerre des Deux-Roses
plan et armes
du comté de Lancastre
avec les rois d'York
et de Lancastre
gravure de Hondius
cabinet des Estampes

1459, les lancastris regagnaient leur influence et préparaient leur revanche; en septembre, les yorkistes ripostèrent et, après plusieurs retournements du sort, leur victoire décisive de Towton (mars 1460) donna la couronne au fils de Richard, Edouard IV. Mais le nouveau roi se brouilla avec son ancien allié, Richard Neville, comte de Warwick. Celui-ci se révolta, cherchant d'abord à utiliser le duc de Clarence contre son frère, puis ralliant le parti lancastrien. Mais il ne réussit qu'à entraîner celui-ci à un nouveau désastre (bataille de Tewkesbury, mai 1471). Énergique et habile, Edouard IV sut se faire accepter; mais son frère et successeur, Richard III, perdit la cause yorkiste par son absolutisme sanguinaire, et, lorsque le dernier héritier des Lancastre, Henri Tudor, duc de Richmond, débarqua en août 1485, Richard fut abandonné par presque tous ses partisans. Sa défaite et sa mort, à Bosworth, substituèrent à la vieille dynastie Plantagenêt la dynastie Tudor, qui allait redonner à l'Angleterre la paix et la puissance.

DEUX-SEIZE n. m. invar. Mus. Mesure à deux temps, ayant la croche pour unité.

DEUX - SÈVRES (DÉPARTEMENT DES). V. SÈVRES (Deux-).

DEUX-SICILES (ROYAUME DES), royaume de l'Italie méridionale de 1442 à 1458 et de 1816 à 1861. Alphonse V le Magnanime, roi d'Aragon et de Sicile insulaire, constitua en 1442 le royaume des Deux-Siciles en s'emparant du royaume angevin de Naples, baptisé lui-même royaume de Sicile.

Le royaume de Sicile, fondé par les Normands de Robert Guiscard et ses successeurs, puis recueilli par les Hohenstaufen, s'étendait, aux XII^e et XIII^e s., sur l'île et sur le sud de la péninsule italienne. Après l'échec et la mort de Frédéric II (1250) et la disparition de Conrad IV (1254), Manfred, bâtard de Frédéric II, qui en hérita, reprit les prétentions et la tradition de lutte de ses prédécesseurs contre la papauté. Le pape Urbain IV fit appel à Charles d'Anjou, frère de Saint Louis, déjà « sénateur de Rome ». Celui-ci eut raison de Manfred, puis de son neveu Conradin (fils de Conrad IV), et devint maître de la monarchie sicilienne en 1268. Mais les droits des Hohenstaufen avaient été transmis par Constance, fille de Manfred, à Pierre III d'Aragon, qu'elle avait épousé. Ce dernier prit la tête du mouvement antiangevin qui aboutit aux Vêpres siciliennes de 1282 et à l'éviction des Angevins de l'île. Il y eut, dès lors, deux royaumes « de Sicile », prétendant chacun à l'autre moitié de l'ancien royaume normand.

A la fin du XIV^e s. et au XV^e, le royaume napolitain de Sicile fut l'enjeu des rivalités entre les Anjou-Durazzo, issus de Charles d'Anjou, et les Anjou-Valois, issus de Louis d'Anjou, fils de Jean II le Bon et adopté par Jeanne I^{re} de Naples. La reine Jeanne II, adoptant tour à tour Alphonse V d'Aragon, Louis III d'Anjou-Valois et, à sa mort, René d'Anjou, ressuscitèrent la lutte entre Angevins de France et Aragonais. Alphonse V fut finalement vainqueur, chassa le « roi René », frère de Louis III, et réunit les « Deux-Siciles » en un royaume qui allait durer de 1442 jusqu'à sa mort en 1458.

Le destin des deux royaumes redevint alors distinct en droit, sinon toujours en fait, pour plusieurs siècles; si le terme de « Deux-Siciles » fut et est encore souvent utilisé pour désigner l'ensemble formé par Naples et la Sicile du XVI^e au XIX^e s., c'est pourtant seulement après le Congrès de Vienne de 1815 que fut rétabli officiellement un « royaume des Deux-Siciles ».

La Sicile revint au royaume d'Aragon à la mort de Jean II d'Aragon (1479), avec l'accession de Ferdinand II le Catholique sur le trône de son père.

Quant au royaume de Naples, il était passé à un bâtard d'Alphonse V et à ses descendants. Objet des chevauchées en Italie de Charles VIII (1494), puis de Louis XII (1500-1504) en tant qu'héritiers des Angevins, il fut partagé, en 1500, entre le roi de France et Ferdinand le Catholique (qui dépossédait ainsi son cousin illégitime), puis revint entièrement à l'Aragon après l'expulsion des Français (1504).

Les deux royaumes furent dès lors gouvernés par des vice-rois pour le compte de l'Espagne jusqu'à la fin de la guerre de la Succession

d'Espagne : les traités d'Utrecht (1713) et de Rastatt (1714) cédèrent la Sicile à la Savoie et Naples aux Habsbourg autrichiens. Ceux-ci échangèrent en 1720 la Sardaigne, qu'ils détenaient, contre la Sicile (paix de Madrid). La guerre de la Succession de Pologne (1733-1735/1738) vit la conquête de Naples et de la Sicile en 1734 par don Carlos, duc de Parme (fils de Philippe V d'Espagne et d'Elisabeth Farnèse). Celui-ci abandonna son duché aux préliminaires de Vienne (1735), en échange du double royaume conquis par lui. Héritier du trône d'Espagne en 1759, il laissa ses possessions italiennes à son second fils, Ferdinand IV.

C'est ce dernier qui dut faire face aux entreprises de la Révolution et de l'Empire français : il entra dans la première coalition, dont il se retira par la trêve de Brescia (juin 1795), transformée en traité de paix le 11 octobre 1796. Intervenant à nouveau dans la deuxième coalition, il fut chassé de la péninsule par Championnet, qui établit à Naples l'éphémère république Parthénopéenne. Bien qu'il eût récupéré ses États, il dut signer la paix de Florence (28 mars 1800), qui lui imposait une alliance avec la France. Pourtant, dès le lendemain de la paix de Presbourg (26 déc. 1805), Napoléon décida de chasser les Bourbons au profit de son frère Joseph, qui fut proclamé roi de Naples le 30 mars 1806, tandis que Ferdinand IV se repliait sur la Sicile, une fois encore séparée de la péninsule. Joachim Murat succéda à Joseph en 1808, mais sa trahison de 1814 ne lui assura pas le trône usurpé : la convention de Casalanza (20 mai 1815) rendait Naples aux Bourbons. Ni l'intervention tardive de Murat aux côtés du vaincu de Waterloo ni la tentative de reconquête de son royaume ne le lui rendirent : pris, il fut fusillé le 13 octobre 1815. Ferdinand IV de Naples réunit enfin les deux parts de ses possessions et prit, en 1816, le titre de Ferdinand I^{er} « des Deux-Siciles ». Le royaume des Deux-Siciles ainsi officiellement restauré devait durer quarante-quatre ans, non sans vicissitudes; deux courants, parfois mêlés, devaient l'ébranler : l'autonomisme sicilien et le mouvement libéral, tous deux poussés à bout par l'absolutisme centralisateur des quatre rois qui se succédèrent. Ferdinand I^{er} ne put triompher des révolutions de 1820 (général Pepe), et abolir la Constitution qui lui avait été alors extorquée, que par l'intervention autrichienne de 1821, autorisée par les congrès de Troppau et de Laibach.

Si François I^{er} (1825-1830), son fils, n'eut pas de graves difficultés, Ferdinand II (1830-1859) devait gagner, pendant les révolutions de 1848-1849, le triste surnom de « roi-bombe ». Dès le 12 janvier 1848, les autonomistes siciliens, dirigés par Ruggero Settimo, soulèverent Palerme; les troupes royales furent bloquées dans Messine, et un gouvernement sicilien rétablit la Constitution libérale de 1812. Sur le continent, Ferdinand II doit accorder dès le 10 février une Constitution inspirée de la Charte française. La Sicile n'en proclama pas moins son indépendance le 13 avril. Pourtant, Ferdinand II, débordé, autorisa Siciliens et Napolitains à aller renforcer les troupes piémontaises en lutte contre l'Autriche. Mais, à la suite du rappel des troupes pontificales par Pie IX, il rétablit l'absolutisme par le coup d'État du 15 mai et rappela ses troupes le 22 mai.

Après la défaite piémontaise de Custozza (25 juill.), il entreprit la soumission de l'île : Messine, écrasée sous un bombardement d'artillerie, fut réoccupée (6 et 7 sept.). Le général Filangieri reconquit, du 29 mars au 11 mai 1849, la Sicile défendue par le Polonais Mieroslawski. 15 000 prisonniers furent jetés pour de longues années dans les geôles siciliennes. Ferdinand II mourut en 1859; son fils, François II, allait régner un an et demi.

Dès avant la déclaration de guerre de l'Autriche au Piémont (26 avr. 1860), la Sicile se souleva de nouveau. Plus ou moins favorisé par Cavour, Garibaldi s'embarqua dans la nuit du 5 au 6 mai à Gênes avec ses 1 200 Chemises-Rouges (les « Mille »). Il débarqua à Marsala, en Sicile, le 11 mai, et occupa Palerme (27 mai) et Messine (8 août), dont il franchit le détroit le 19 août. Il marcha sur Naples et l'occupa le 7 septembre. Le Piémont, libéré (malgré lui), au nord, par l'armistice de Villafranca et inquiet des pro-

grès de Garibaldi, intervint dans les États pontificaux soulevés et, les ayant traversés, écrasa à son tour les Napolitains sur le Volturno (1^{er}-2 oct.). François II, bloqué dans Gaëte, ne capitula que le 13 février 1861, puis partit en exil. Mais, dès les 21 et 22 octobre 1860, un plébiscite rattachait Naples et la Sicile à la nouvelle Italie unifiée. Le 7 novembre 1860, Victor-Emmanuel II fit sa son entrée solennelle à Naples, accompagné de Garibaldi. Le 17 mars 1861, le nouveau Parlement national proclamait le royaume d'Italie. (V. ANJOU, ARAGON, BOURBONS, NAPLES, SICILE.)

Deux-Siciles (ORDRE DES), ordre fondé à Naples par le roi Joseph Bonaparte en 1806 et supprimé en 1815.

DEUX-TEMPS n. m. Mus. Mesure écrite comme une mesure à quatre temps, mais qui se bat à deux plus rapidement que la mesure à quatre temps, et s'indique soit par un C barré verticalement, soit par la fraction $\frac{2}{2}$.

ou par le chiffre 2.

DEV, DIV, DIVE ou **DARVAND**, nom donné, dans le mazdéisme, aux génies du Mal. Ils sont en nombre infini; leur chef suprême est Ahriman; immédiatement au dessous de l'archidémon se trouvent six génies malfaisants, dont le rôle est de lutter contre les six Amshaspends, de même qu'Ahriman lutte continuellement contre Ormuzd. Ensuite viennent les *druj*, dont chacune a pour mission de contrarier et d'annihiler, s'il est possible, le bien fait par un esprit créé par Ormuzd. Ce mot dérive du zend *daëva*, démon, qui correspond au sanskrit *deva*, divinité (de la racine *div*, briller, qui se trouve dans *Zeus*, *Deus*, *dies*, etc.).

DEVA n. m. invar. (mot sanskr.). Nom donné, dans l'Inde, à tous les êtres divins en général.

— **ENCYCL.** Le nom de *deva* est attribué rarement aux grands dieux, mais fréquemment aux divinités inférieures. Le sens de sa racine indique que, dans le principe, les dieux de l'Inde ont été des personnifications des phénomènes lumineux et caloriques de la nature : le jour, l'aurore, le soleil, la lune, l'éclair, les astres, etc.; et aussi des éléments ignés du sacrifice : le feu, les flammes du foyer sacré, les libations alcooliques et grasses servant à activer et à entretenir ce feu. De même que ceux de la Grèce, les dieux du brahmanisme ne sont pas éternels, mais simplement immortels, et encore n'ont-ils pas toujours possédé cette immortalité : ils l'ont acquise en pratiquant le sacrifice et la force d'austérités religieuses. Ils ne sont ni tout-puissants ni omniscients, et peuvent être détrônés par la ferveur supérieure des ascètes. Dans le bouddhisme, les deva sont ravalés au rang de serviteurs des Bouddhas, soumis à la loi du Karma.

DEVA, v. de Roumanie, en Transylvanie, ch.-l. de la région d'Hunedoara, sur le Mureș; 13 000 hab. Ce petit centre historique est dominé par une citadelle dont les premiers éléments remontent au XIII^e s.

DEVA, v. d'Espagne (prov. basque de Guipúzcoa), sur le golfe de Gascogne; 3 500 hab. Station balnéaire.

DEVADASI n. f. (mot sanskr. signif. *la servante des dieux*). Danseuse sacrée de l'Inde brahmanique, qui, suivant la légende, descend des *apsaras*, courtisanes et danseuses du ciel, l'Indra.

— **ENCYCL.** Cette catégorie de danseuses dont l'institution fut sans doute, au début, purement religieuse, tend à disparaître; elle est du reste abolie dans un grand nombre d'États de l'Inde et ne persiste guère que dans le Sud. Attachées dès leur jeune âge (avant huit ans) au service d'un temple, elles ont de nombreux devoirs religieux, dont l'essentiel consiste à distraire les idoles par leurs chants et leurs danses, et à jouer auprès d'elles le rôle de servantes. Elles sont autorisées à se prostituer, sans pour autant cesser d'être respectées et de bénéficier de certaines prérogatives.

DEVAI BIRÓ MÁTYÁS ou **MATHIAS BIRÓ DE DEVA**, réformateur hongrois (Deva, Transylvanie, v. 1500-Debrecen 1547). Étant allé à Wittenberg, où Luther et Mélanchthon le prirent en affection, il embrassa la Confession d'Augsbourg. La lecture d

tution chrétienne modifia ses idées dans des doctrines calvinistes, qu'il réussit à planter chez les Magyars, au détriment de Luther. Il a publié plusieurs ouvrages en latin et en hongrois.

AINES (Jean), administrateur français (1870-1950 - Paris 1803). Collaborateur de Poincaré, il poursuivit sous la Révolution sa carrière de haut fonctionnaire des Finances, fut conseiller d'Etat en 1800. Son salon ouvert aux célébrités littéraires de son époque. (Acad. fr., 1803.)

AL (Jacques BOULARAN, dit Jacques), écrivain français (Paris 1890). Il est le fils de Jacques BOULARAN, dit Deval (Albi 1863 - Paris 1938), acteur et directeur du théâtre de la Comédie. Il fit représenter, en 1920, sa première pièce : *Une faible femme*. Son œuvre dramatique, qui mêle une amusante fantaisie à une aimable psychologie, devait connaître succès. Parmi ses principales comédies, on cite : *Etienne* (1930), *Mademoiselle et la* *des Indes* (1932), *Tovaritch* (1935), *Ce* *à Samarcande* (1950), *Ombre chère* *, Demeure chaste et pure* (1953), *Chère* *Soirée* (1955); et, parmi ses romans : *Le* *de bois* (1929), *Marie galante* (1932), *Le* *ancero* (1958).

ALAISSON n. f. Action de dévaler (ou dévaliser), en parlant des poissons : *André dévalissait*.

VALER v. tr. (de *val*, avec le préf. *dé*), valant un mouvement de haut en bas), valant en descendant : *On a souvent dévalé la vie comme une montagne qui se gravit d'un côté et que l'on dévale de l'autre* (Chateaubriand).

VALER CLASS. Descendre, porter en bas : *Un sac que je dévalais à terre avec un corde* (Rousseau).

VALER intr. Descendre vivement le long d'une pente : *Dévaler de la montagne. De temps en temps, une escouade dévalait en torrent par l'escalier* (A. France). || S'abaisser en descendant : *Terrain qui dévale tout à coup*.

VALER éch. En parlant du poisson, descendre vivement : *La truite arc-en-ciel dévale*. (On dit aussi *avaliser*.)

VALERA (Eamon), homme d'Etat irlandais (New York 1882). Né de père irlandais et de mère irlandaise, élevé en Angleterre, il y devint professeur de mathématiques et entra dans la Ligue gaélique. Membre des Volontaires irlandais depuis 1907, il fut l'un des chefs de l'insurrection irlandaise 1916; fait prisonnier et condamné à mort, il bénéficia, grâce à sa citoyenneté britannique, d'une commutation de peine. Libéré par l'amnistie de 1917, il revint militer dans le mouvement Sinn Féin. Arrêté en 1918, il était en prison quand le Dáil Éireann déclara la République irlandaise. En 1919, il fut élu avec l'aide de Collins et, prenant la tête du mouvement révolutionnaire, il collecta des fonds aux Etats-Unis et organisa des négociations avec Londres. Mais il fut obtenu par ses plénipotentiaires qu'il n'indépendance complète n'était nationale; il le refusa donc, mais la majorité vota en faveur de l'acceptation.

Les républicains manifestèrent leur opposition qui dégénéra en guerre civile, et Valera les suivit. Devant le risque d'un mouvement progressif du parti républicain, Valera décida en 1926 qu'il fallait siéger à l'Assemblée, boycottée depuis 1922; rompus avec les extrémistes du Sinn Féin, il dit son parti sous le nom de Fianna Fáil et en fit le principal parti d'opposition. Les élections de 1932 lui donnèrent la majorité sur son rival Cosgrave, et il devint premier ministre du Conseil exécutif de l'Etat libre et des Affaires étrangères (1932-1937). Il treprit alors de supprimer progressivement les liens subsistant avec le Royaume-Uni déclenchant avec ce dernier une « guerre douanière ».

La constitution de 1937 fut une étape importante dans sa politique d'indépendance et de nationalisme, dont il reprit la direction avec le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères (1937-1948). Les relations avec le Royaume-Uni s'améliorèrent d'ailleurs considérablement en 1938, facilitant l'attitude de modération et d'équilibre à l'égard de son propre parti. En même temps qu'un programme économique d'ins-

piration autarcique, il organisa des services sociaux, malgré de sévères contraintes financières; mais son programme était jugé insuffisant par deux tendances extrêmes dans le parti, l'une socialiste avancée, l'autre fasciste. Catholique fervent, réformiste mais respectueux des traditions, De Valera était hostile à ces deux groupes et à leur tint tête. La persistance de l'activité terroriste des extrémistes de l'I. R. A.* finit par lui faire prononcer, en 1939, l'illégalité de son ancienne organisation.

En politique extérieure, De Valera soutint constamment la Société des Nations, dont il présida l'Assemblée en 1933 et en 1938-1939, et pour laquelle il réclama un accroissement de pouvoir. Lorsque la guerre éclata en 1939, il proclama la neutralité de son pays, souhaitée par la majorité du peuple irlandais, et qu'il maintint malgré les pressions américaines.

Sa majorité s'amenuisant en 1948, il dut démissionner, et l'établissement définitif de la république fut l'œuvre du gouvernement rival de Costello. Son parti demeura néanmoins le plus nombreux de la Dáil et des dissensions au sein de la coalition adverse le ramenèrent au pouvoir de 1951 à 1954, et en 1957. En juin 1959, il a été élu à la présidence de la République.

DÉVALISEMENT n. m. Action de dévaliser.

DÉVALISER v. tr. (de *valise*). Dépouiller, dévaliser : *Ils accostaient au coin des rues hommes et femmes, les dévalisaient en vitesse* [...] (Carco). || Par extens. Pillier de fond en comble : *Dévaliser une maison*. || Mettre au pillage, vider : *Le Nabab dévalisait pour eux toute une devanture de confiseur* (A. Daudet).

DÉVALISEUR, EUSE n. Celui, celle qui dévalise. (Peu us.)

DE VALOIS ou **DEVALOIS** (Edris STANUS, dite Ninette), danseuse et chorégraphe anglaise (Dublin 1898). Première danseuse à Covent Garden en 1919, elle fait partie de la compagnie de Serge de Diaghilev de 1923 à 1925. En 1926, elle fonde à Londres une première école de danse, dont les élèves sont présentés dans les spectacles de l'Old Vic Theatre. Elle compose des chorégraphies pour l'Abbey Theatre, à Dublin, pour le festival de Cambridge, et, en 1928, son premier ballet, *Les Petits Riens* (Mozart). En 1931, elle ouvre à Londres l'école du nouveau théâtre Sadler's Wells. Pour celui-ci, elle composa : *Job, la Création du monde, The Rackett Progress, Echec et mat, Euridice, la Fête polonaise*, et, pour la compagnie de Marie Rambert, *Bar aux Folies-Bergère* (1947).

DEVA-LOKA n. m. invar. (du sanskr. *deva*, dieu, et *loka*, monde). Dans la mythologie de l'Inde, désigne le *Svarga*, ou paradis d'Indra, la plus élevée des trois régions qui constituent l'univers : *bhur-loka* (la terre), *bhuv-loka* (espace entre la terre et le soleil), *sva-loka* ou *svarga* (espace situé au-delà du soleil). [Les *deva-loka* des bouddhistes étaient purement métaphysiques et correspondaient aux divers degrés de perfection.]

DÉVALORISATION n. f. Diminution de la valeur d'un monnaie fiduciaire par rapport à l'or. || Fig. Diminution de la valeur, du crédit, de l'efficacité : *La dévalorisation d'une politique*.

DÉVALORISER v. tr. Diminuer la valeur d'un monnaie fiduciaire par rapport à l'or. || Fig. Enlever de sa valeur, de son efficacité : *Dévaloriser une doctrine*. || Faire perdre son crédit : *Ministre dévalorisé*.

DÉVALUATION n. f. Econ. polit. Technique qui consiste soit à abaisser le poids d'or légal de la monnaie, afin d'ajuster sa valeur à une situation nouvelle due à une hausse des prix antérieurs, soit à diminuer volontairement la valeur de la monnaie nationale sur le marché des changes.

— ENCYCL. Il convient de distinguer la *dévaluation*, qui est une technique, de la *dépréciation** monétaire, qui consiste simplement à constater un état de fait, et des « mutations monétaires », fréquentes sous l'Ancien Régime. La dévaluation, au sens technique, remonte à l'expérience Poincaré de 1926-1928 et à l'expérience anglaise de 1931, qui constituent, la première une *dévaluation-stabilisation* et la seconde une *dévaluation stimulant à l'exportation*.

● **La dévaluation-stabilisation.** L'exemple type en reste l'expérience Poincaré de 1926-1928. C'est une opération à caractère tout autant économique et social que monétaire. Elle vise, après une hausse des prix consécutive à une inflation qui provoque une dépréciation de fait de la monnaie, à ajuster la valeur légale de la monnaie à cette dépréciation. En 1926, l'inflation d'après guerre avait multiplié les prix par 5. Pour que la monnaie puisse retrouver sa stabilité par rapport à l'or et, par l'intermédiaire de ce dernier, par rapport aux prix intérieurs et extérieurs, elle reçoit une nouvelle définition. La loi du 25 juin 1928 dévalue des quatre cinquièmes le franc germinal. Le gouvernement Poincaré préférait dévaluer et stabiliser ainsi la monnaie dépréciée par la hausse des prix, plutôt que de recourir à une politique de déflation* qui eût risqué d'entraîner une crise des échanges avec l'extérieur, du chômage et des difficultés financières à l'intérieur. Des motifs économiques, sociaux et psychologiques, plus, peut-être, que des considérations strictement monétaires, militaient en faveur de la dévaluation-stabilisation.

● **La dévaluation stimulant à l'exportation.** Cette opération n'a pas pour objet d'enregistrer une dépréciation de fait de la valeur de la monnaie, mais d'adapter la monnaie à une situation économique nouvelle, qui ne correspond plus à son ancienne définition légale. Elle peut se réaliser, sans modification préalable de la définition légale, en établissant simplement de nouvelles parités de change*, en vue de lutter contre la crise des échanges internationaux et de développer les exportations nationales. C'est l'Angleterre qui inaugura, en 1931, ce type de dévaluation.

● **Conséquences des dévaluations.** La distinction entre ces deux types de dévaluation n'est pas toujours facile à établir. On a dit des premières qu'elles étaient imposées aux gouvernements par les circonstances, tandis que les secondes seraient voulues et choisies comme élément d'une politique économique. La réalité n'est peut-être pas aussi tranchée. Mais, quel que soit leur type, les dévaluations entraînent un certain nombre de conséquences sur le plan interne et externe.

A l'intérieur, les débiteurs sont favorisés. L'Etat peut être tenté d'avoir recours à cette technique pour diminuer le montant de sa dette publique, réévaluer le stock d'or et rembourser par les excédents fictifs ainsi créés les avances que la Banque d'émission a pu lui consentir dans une période antérieure. Cet expédient risque de détruire la confiance dans la monnaie, de décourager l'épargne, de rendre plus difficile une reprise des investissements, et de compromettre l'avenir. En revanche, la dévaluation qui survient à la fin d'une dépression prolongée peut stabiliser la situation, ajuster la monnaie au nouveau niveau des coûts, des prix, des revenus, et inaugurer ainsi une reprise dans un contexte psychologique assaini.

Sur le plan extérieur, les avantages attendus de la dévaluation et de la définition d'une nouvelle parité de change dépendent essentiellement, d'une part, du caractère plus ou moins dominant de la monnaie et, d'autre part, du degré de dépendance de l'économie du pays qui dévalue par rapport au commerce international.

Si la monnaie dévaluée est dominante, c'est-à-dire si, du fait de la situation du pays en tant qu'acheteur ou vendeur, sa monnaie a un caractère international et un rôle analogue à celui de l'or, au moins dans une large zone (c'est le cas aujourd'hui du dollar et, pour une importance moindre, de la livre sterling et du franc), sa dévaluation entraîne celle de toutes les monnaies des pays qui lui sont liés. La dévaluation initiale déclenche une série de dévaluations en chaîne.

D'autre part, le degré de dépendance du pays qui dévalue par rapport à l'économie internationale conditionne les effets probables de la diminution de la valeur externe de la monnaie. Si le pays est peu lié à l'extérieur et importe peu, ses prix internes seront peu entraînés à la hausse et ses exportations stimulées, tant que les autres pays ne dévalueront pas à leur tour en représailles. Si le pays est très lié au commerce extérieur, la manipulation du change risque de provoquer, par contre-coup, une hausse du prix des produits importés et, par le jeu de l'interdépendance des prix, une hausse de l'ensemble du



Eamon DE VALERA

niveau interne des prix. Le stimulant à l'exportation ne durera que l'intervalle de temps qui s'écoulera entre la dévaluation et le moment où le niveau général des prix internes, en s'élevant, aura détruit l'avantage acquis initialement. Les risques de détérioration de la situation économique interne et externe du pays sont grands dans ce dernier cas.

Signalons, enfin, que l'élasticité des importations et des exportations du pays et de l'étranger doit toujours être prise en considération lorsqu'il s'agit de prévoir les effets favorables ou défavorables d'une dévaluation sur la balance commerciale du pays qui utilise ce moyen. La baisse du taux de change n'améliorera la balance commerciale que si la somme des élasticités de la demande nationale et étrangère est plus grande que 1; la situation de la balance ne pourra qu'empirer si la somme des élasticités est inférieure à 1. Pour la période 1924-1938, d'après les calculs de Chang, la somme des élasticités de demande par rapport aux prix relatifs est plus grande que 1 au Canada (1,69), aux Etats-Unis (1,40), en Australie (1,33), en France (1,09), en Italie (1,08), au Danemark (1,08); cette somme est inférieure à 1 en Allemagne (0,95), en Afrique du Sud (0,95), en Suède (0,79), en Grande-Bretagne (0,68). La valeur de ces chiffres peut être contestée, mais les difficultés de prévision en ce qui concerne les effets positifs ou négatifs d'une dévaluation n'échappent aujourd'hui ni aux gouvernements ni au public, instruits par les expériences désastreuses de l'entre-deux-guerres. La dévaluation apparaît souvent comme un expédient, mais il arrive qu'elle constitue une bonne base de départ d'une politique économique cohérente, comme cela semble avoir été le cas, en France, en décembre 1958, à la veille de l'entrée en vigueur du traité de Rome.

DÉVALUER v. tr. Effectuer une dévaluation. || Fig. Faire perdre sa valeur à. — **Se dévaluer** v. pr. Perdre de sa valeur (au pr. et au fig.)

DEVAMBEZ (André), peintre français (Paris 1867 - id. 1944). Prix de Rome (1890), professeur à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (1929), son œuvre offre deux faces : d'une part, des compositions de style académique et des portraits (*Sainte Madeleine voyant le Christ pour la première fois, L'Homme à la robe de chambre verte, Portrait de Louis Baschet*); d'autre part, des dessins humoristiques, parus notamment dans *le Rire* et *l'Illustration*, ainsi que de nombreux tableaux de genre, peuplés d'une foule de petits personnages vus en perspective plongeante (*la Foire de Pâques, le Quatorze-Juillet place Pigalle, la Barricade sous la Commune*, etc.). On lui doit également des affiches (*l'Aliment complet, le Conseiller municipal*), et des illustrations pour *la Fête à Coqueville*, d'Emile Zola. Il est représenté au musée national d'Art moderne par *le Concert Colonne* (1932). [Acad. des bx-arts, 1929.]

DĒVANĀGARĪ n. f. et adj. (terme sanskrit signif. *écriture des dieux*). Linguist. Ecriture employée pour la langue sanskrite et un certain nombre de langues indiennes modernes (hindi, etc.). [On dit aussi NĀGARĪ.]

— **ENCYCL.** L'écriture *dēvanāgarī*, telle qu'elle est employée dans le sanskrit classique, comprend 49 signes simples et plus de 200 signes composés, résultant de la combinaison des premiers. Elle a, dans l'ordre, cinq voyelles brèves (*a, i, ou, r* voyelle, *l* voyelle), chacune suivie de la voyelle longue correspondante, deux diphtongues brèves (*é, o*), chacune suivie de la voyelle longue correspondante (*ai, au*), cinq consonnes gutturales (*k, kh, g, gh, n*), cinq palatales (*ch, chh, j, jh, ñ*), cinq dentales (*t, th, d, dh, n*), cinq dentales cacuminales (*r, ṭ, ḍ, ḍh, n*), cinq labiales (*p, p-h, b, bh, m*), deux semi-voyelles (*y, v*), deux vibrantes (*r, l*), trois sifflantes (*ç, sh, s*), deux aspirantes (*h, ḥ*), et un signe diacritique nasalisant indépendant (*m*). Lorsqu'une consonne n'est affectée d'aucun signe vocalique, elle est prononcée comme si elle était suivie d'un *a* bref. Une consonne finale ne comportant pas cet *a* bref est affectée du signe *ṃ*.

En plus de sa valeur phonique, chaque caractère a une valeur mystique, et joue à ce titre un rôle important dans diverses disciplines spirituelles.

signes		valeurs	signes	valeurs	signes	valeurs
en début de syllabe	après consonnes					
अ		a	क	k	द	d
आ	ā	ā	ख	kh	ध	dh
इ	i	i	ग	g	न	n
ई	ī	ī	घ	gh	प	p
उ	u	u	ङ	ṅ	फ	ph
ऊ	ū	ū	च	ch	ब	b
ऋ	r voyelle	ṛ	छ	ch h	भ	bh
ॠ	r voy. long	ṛ	ज	j	म	m
ऌ	l voyelle	ḷ	झ	jh	य	y
ॡ	l voy. long	ḷ	ञ	ñ	व	v
ए	e	e	ट	ṭ	र	r
ऐ	ai	ai	ठ	ṭh	ल	l
ओ	o	o	ड	ḍ	श	ś
औ	au	au	ढ	ḍh	ष	sh
			ण	ṇ	स	s
			त	t	ह	h
			थ	th	:	:
					.	.

écriture dēvanāgarī

DEVANCEMENT n. m. Action de devancer, de faire un certain acte avant l'époque fixée. — **Mil.** Devancement d'appel, possibilité donnée, par la loi de recrutement du 31 mars 1928, d'accomplir son service militaire avant l'âge fixé pour l'appel de sa classe.

— **ENCYCL.** Mil. Les bénéficiaires du *devancement d'appel* contractent, dans les conditions fixées par le ministre des Armées et pour une durée égale à celle du service militaire, un engagement, dit *engagement par devancement d'appel*. Cet engagement n'est accepté que dans certains corps et à certaines époques, dans les limites des possibilités budgétaires. Il cesse d'être praticable lors de l'incorporation de la fraction de contingent qui précède celle avec laquelle les intéressés devraient normalement être appelés.

DEVANCER v. tr. (de *devant*). [Se conj. comme *placer*.] Précéder dans l'espace : *Les hommes qui sont exercés à la course devancent les chevaux* (Buffon). || Précéder dans le temps; être ou agir antérieurement à : *Il m'aime avec une impatience qui devance l'heure des rendez-vous* (A. France). *Les générations qui nous ont devancés*. || Prévenir : *Devancer les coups de l'ennemi en le tuant*. — **Fig.** Etre en avance sur : *Et déjà son esprit a devancé son âge* (Racine). || Avoir l'avantage, la suprématie sur; l'emporter sur : *Devancer ses rivaux*. || Aller au-devant, prévenir : *Devancer les désirs de quelqu'un*. || Avoir le pas sur : *Dans les cérémonies publiques, la Cour de cassation devance toutes les autres*.

— **Mil.** Devancer l'appel, s'engager avant l'appel de sa classe d'âge. (V. DEVANCEMENT.) — **SYN.** : anticiper, dépasser, distancer, doubler, passer, précéder, préexister, prendre les devants, prévenir.

DEVANCIER, ÈRE n. Qui a précédé dans le temps : *Ma devancière dans ce monde et dans l'autre prie pour moi le Rédempteur* (Chateaubriand). || Qui a précédé quelqu'un dans ce que fait ou a fait celui-ci : *De l'immortel Molière, immortel devancier* (Musset).

— **SYN.** : ancêtre, prédécesseur.

DEVANT prép. (du préf. *de*, et de *avant*). En face, à l'opposite, vis-à-vis; du côté antérieur de; en avant de : *S'asseoir devant le*

jeu. Passer devant la maison. Regarder devant soi. Mettre le siège devant une ville. Courir devant la voiture. || En présence de : *Il ne faut rien dire devant les indiscrets. Porter une affaire devant le tribunal. Tous les hommes sont égaux devant Dieu.* || Au premier, sous l'influence de : *Dans ce siècle, on ne tient point devant l'opinion* (Chateaubriand). *Mon amour qui s'exacerbe | Devant son silence superbe* (Samain). || Au jugement de : *Tous les Français devraient être égaux devant la loi.* || En regard de : *Qu'est-ce qu'un conquérant devant un inventeur bien faisant ?* || Dans l'avenir, par rapport à : *Nous avons traversé l'âge de fer, l'âge d'or et nous sommes devant nous* (Bernardin de Saint-Pierre).

— **LOC. DIV.** Devant quelqu'un, devant la vue de quelqu'un, présent à sa pensée. *Aller devant soi, marcher sans s'écarter de sa route; aller bonnement, ne se préoccuper de rien : Allez devant vous, Dieu ne vous manquera pas* (Bossuet).

— **LOC. PRÉP.** Par-devant, en présence de. Par-devant notaire. || Au-devant, v. ce mot.

— **Mar.** Fuir devant le temps, prendre l'arrière du vent arrière par mauvais temps.

♦ **Adv.** Auparavant. (Subsiste seulement, en ce sens, dans l'expression : *Etre Gros-Jean comme devant*.) || En avant : *La paresse va devant, la misère la suit.* || Fam. Sortir, s'en aller les pieds devant, être emporté dans son cerceuil. || Par-devant, par la partie ou dans la partie antérieure : *Saisir quelqu'un par devant. Recevoir une blessure par-devant.* || Devant derrière, sens devant derrière, d'une manière retournée, en mettant devant ce qui devrait être derrière : *Mettre son chapeau sens devant derrière.* (C'est une altération de *cen devant derrière*, où *cen* équivalait à *ce en, c'en*.) || Ci-devant, v. ce mot.

— **LANGUE CLASS.** Devant peut marquer l'antériorité :

— Devant prép. Avant : *L'âne d'un jardinier se plaignait au destin | De ce qu'il ne faisait lever devant l'aurore* (la Fontaine). || Devant que, devant que de loc. prép. Devant un infinitif, avant de : *Si devant que mourir la triste Bérénice | Vous veut de ses trépas laisser quelque vengeur* (Racine). || Je reçu votre lettre un moment devant que monter en bateau (Sévigné).

— Devant adv. Avant, auparavant : *Un ombre qui vous laisse | Plus affamé qu'il devance* (Racine).

— Devant que loc. conj. Avant que : *Je crains toujours « Voilà qui est beau » devant que les chandelles soient allumées* (Molière).

— **Mar. SYN.** de AVANT : Aller devant. || Etre vent devant, avoir le vent debout, le recevoir par l'avant du navire. || Un navire devant un navire droit vers l'avant. || Virer de bord vent devant, en prenant le vent par l'avant.

♦ **N. m.** Partie antérieure : *Les pieds d'un cheval devant. Le devant d'une voiture, d'une jupe.* || Partie d'une maison qui donne sur la voie publique : *Loger sur le devant.* || Fam. Bâtir sur le devant, prendre du ventre. || Objet destiné à être placé devant un autre : *Devant de chemise.* || Prendre les devants, partir avant quelqu'un, le devancer; et, au fig., l'on ne prend pas les devants en affaires, c'est perdu.

— **Art vétér.** Partie antérieure d'un cheval vu de face. || Cheval serré, large du devant, cheval dont les membres antérieurs sont trop rapprochés ou trop écartés.

— **Bouch.** Quartier antérieur des bovins et porcins.

— **Mobil.** Devant de cheminée, panneau servant à boucher la baie d'une cheminée. — **Véner.** Prendre les devants, se porter en avant pour en recevoir de l'animal.

— **ENCYCL.** Mobil. Au Moyen Age et sous la Renaissance, on fermait, l'été, les baies de cheminée à l'aide d'armatures de bois. Avec la réduction du foyer, avant le tablier apparaissent les volets et ce qui prit le nom de devant de cheminée, en toile montée sur châssis et quelquefois décorée de tableaux de papier peint.

DEVANTIER, DEVANTEAU ou **DEVANTIER** n. m. Nom général du tablier, dans les divers costumes régionaux. || Protection mobile en cuir, que l'on plaçait à l'avant des voitures pour protéger les jambes du cocher. || Au XVII^e s., devant d'autel.

DEVANTIÈRE n. f. Long tablier, ou jupe fendue par-derrière, portés par les femmes pour monter à cheval à califourchon.



André DEVAMBEZ
« le Concert Colonne »
musée nat. d'Art moderne

explication, extension, marche, processus, progrès, progression, propagation.

— **ENCYCL. Math. Développement du cône.** On le coupe par une sphère ayant son centre au sommet du cône. Le cône étant sectionné suivant une génératrice, la circonférence qui est l'intersection de la sphère avec la surface conique se développe suivant un arc de cercle ayant pour longueur la longueur de la circonférence elle-même, et un rayon égal au rayon de la sphère; les génératrices se développent suivant des rayons. On obtient le développement d'une courbe située à la surface en développant les points d'intersection avec les génératrices.

Développement du cylindre droit. Le cylindre étant sectionné suivant une génératrice, la section droite se transforme en une droite de même longueur; les génératrices deviennent des perpendiculaires sur cette droite. On obtient le développement d'une courbe quelconque à la surface du cylindre en déterminant le développement de ses différents points d'intersection avec les génératrices. (Le développement de la section plane d'un cylindre de révolution trouve son application dans la confection, par les potiers, des patrons de leurs tuyaux coulés.)

D'une façon générale, étant donné une courbe sur une développable quelconque, on en obtient le développement au moyen des développements de ses intersections avec les génératrices. Les angles formés par les tangentes à la courbe et les génératrices aboutissant au point de contact se conservent dans le développement.

— **Photogr.** Le développement comporte presque toujours deux opérations. La surface sensible impressionnée, portant l'image latente, est immergée dans le révélateur pendant une durée déterminée, qui dépend de la composition du bain et de la température. On obtient ainsi l'image photographique, constituée par de l'argent très divisé. Après rinçage dans une eau légèrement acidulée pour arrêter l'action du révélateur, la surface sensible est plongée dans le bain fixateur (solution d'hyposulfite de sodium), qui élimine les sels d'argent non transformés pour ne laisser subsister dans la couche que l'image argentique. Ce processus constitue le **développement chimique**; il est effectué dans un laboratoire obscur, ou faiblement éclairé par une lumière inactinique*. Le **développement physique** s'opère de façon inverse; la surface sensible (notamment surexposée) est d'abord immergée dans l'hyposulfite, qui élimine tous les sels d'argent sans altérer l'image latente. La gélatine, apparemment nue, est bien lavée et traitée en pleine lumière dans un révélateur à base de nitrate d'argent; les germes sensibles qui ont été impressionnés à la prise de vue reçoivent progressivement le dépôt d'argent donnant l'image photographique.

— **Physiol.** Le développement n'est pas seulement la conséquence d'une assimilation prépondérante; d'autres facteurs interviennent pour déterminer l'organisation des éléments cellulaires et leur distribution topographique, notamment l'hérédité, qui fait que cette organisation et cette distribution sont les mêmes chez tous les adultes d'une espèce; c'est encore l'hérédité qui, conférant à l'espèce sa forme spécifique, limite, à l'état adulte, le développement et l'arrête définitivement. Le développement peut être normal ou anormal: dans le premier cas, il suit rigoureusement la marche propre à l'espèce considérée; dans le second, il aboutit à des malformations ou à des monstruosités qui peuvent rendre la vie impossible.

— **Sports.** La formule qui donne le développement d'un cycle, si l'on désigne par N le nombre de dents du grand pignon, par n celui des dents du pignon arrière et par D le diamètre de la roue, exprimé en mètres, est

$$\frac{N}{n} \times \pi D.$$

Ainsi, le développement d'un cycle muni de roues de 700 ($D = 0,7$ m), dont le rapport de multiplication est de 46 (N) $\times$ 18 (n), sera de $\frac{46}{18} \times 3,14 \times 0,7 = 5,620$ m.

développement (ASSOCIATION INTERNATIONALE DE) [A. I. D.], filiale de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (B. I. R. D.), qui peut consentir des prêts à long terme (jusqu'à 40 ans),

dont le remboursement pourra s'effectuer en monnaie locale et dont l'intérêt sera plus réduit que celui de la B. I. R. D. Du fait de l'internationalisation de la source des prêts, l'A. I. D. pourra intervenir en vue d'aider certains pays en cours de développement, lorsqu'un prêt direct du gouvernement américain ou du Development Loan Fund (D. L. F.) paraîtrait inopportun.

développement (ORGANISATION ÉCONOMIQUE DE COOPÉRATION ET DE). V. ORGANISATION.

développement économique et social (FONDS DE) [F. D. E. S.], fonds institué en 1955, en vue d'assurer le financement des projets prévus au plan de modernisation et d'équipement et aux programmes d'action régionale, notamment des opérations de construction, d'équipement rural et d'expansion économique, ainsi que des opérations d'accroissement de la productivité, de conversion industrielle et agricole, de reclassement de la main-d'œuvre et de décentralisation industrielle. Géré par le ministre des Finances et par un Conseil de direction, il consent des subventions et des prêts. Son comité de direction publie un rapport annuel où est retracé le mouvement des investissements sur crédits publics et privés dans la métropole et dans les pays d'outre-mer.

Développement de l'industrie, du commerce et de l'agriculture (SOCIÉTÉS POUR LE), sociétés constituées en vue de l'adaptation à la Communauté économique européenne — depuis 1959 — par de petites et moyennes entreprises qui bénéficient de ce fait de mesures fiscales de faveur.

Développement régional (SOCIÉTÉS DE), sociétés d'études constituées en vue de favoriser le développement économique régional.

DÉVELOPPER v. tr. (du préf. priv. *dé*, et du rad. *de envelopper*). Ôter de son enveloppe : *De la poche intérieure de sa veste, il tira un petit paquet qu'il développa lentement de ses belles mains attentives* (G. Duhamel). || *Dérouter : Développer une pièce d'étoffe, un rouleau de tapisserie*. || *Étendre, allonger, déployer : [...] Il jouait au billard, avec des grâces étudiées, développant ses hanches, arrondissant les bras et les jambes* (Zola). || *Fig. Faire croître, donner de l'ampleur à : La chaleur développe les germes des plantes. [...] Loin de mutiler sa nature, il faut la développer tout entière, le cœur, l'esprit, le corps* (Michelet). || *Faire usage, faire preuve de : Développer toutes les ressources de son talent. Un homme [...] qui si jeune développe une telle maturité de talent* (Stendhal). || *Exposer dans le détail : Pour n'énoncer ici que sommairement une loi qui demanderait à être développée en des volumes...* (Hugo). || *Donner sa pleine ampleur, ses dimensions exactes, son cadre à : dérouler complètement, en une série d'étapes : Développer une intrigue, un caractère*.

— **LANGUE CLASS.** Expliquer, débrouiller : *Ils nous laissent beaucoup d'obscurités dans leurs poèmes, qu'il n'y a que les maîtres de l'art qui puissent développer* (Corneille).

— **Archit.** Représenter sur un plan les diverses faces d'un objet.

— **Chorégr.** Lever une jambe, le genou plié, et l'allonger complètement d'un côté ou de l'autre.

— **Math.** Développer un calcul, effectuer les opérations indiquées, de manière que chaque résultat partiel sur lequel portera une des nouvelles opérations formulées soit le plus simple possible. || *Développer une fonction en série*, former la série entière qui, dans un certain intervalle, a pour somme la fonction considérée. || *Développer une surface sur une autre qui lui est applicable*, déterminer sur cette seconde surface la courbe qui correspond à une courbe située sur la première.

— **Photogr.** Développer un cliché, effectuer les opérations de développement.

— **Sports.** Pour une bicyclette, franchir l'espace déterminé par un tour complet d'une pédale.

— **Se développer** v. pr. Se déployer, se dérouler : *Ses phrases se développent, se balancent, deviennent des périodes harmonieuses* (Aragon). || *Croître, grandir : Le corps se développe jusqu'à la fin de l'adolescence*. || *Prendre de l'extension, croître : Ces deux grands peuples doivent [...] se développer à l'envi* (Michelet).

— **LANGUE CLASS.** Se dégager, se démêler de se tirer de : *Ce marchand s'est bien développé de l'embaras où il était* (Furetière).

DÉVELOPPOÏDE n. f. Math. Nom donné quelquefois à l'enveloppe des droites qui coupent une courbe donnée sous un angle constant.

DEVENIR v. intr. (lat. *devenire*, venir de [Se con], comme *venir*.) Passer d'un état à un autre : *Sa voix devenait grave et émue* (Zola). || *Passer d'une situation à une autre : Il faut n'être plus femme de marchand, et devenir une Montmorency* (Stendhal). || *Avoir le sort, telle issue : Que sont devenus ces Césars qui jadis mouvaient l'univers à leur gré* (Massillon). || *Être par voie de conséquence ou par l'effet des circonstances : Dès quatre heures dix, l'affaire était engagée de telle sorte qu'il devenait hasardeux de dépasser la porche* (J. Cocteau). || *Se changer en : Entrer les mains de fer de Dargelos, une boule de neige pouvait devenir un bloc plus criminel que son canif aux neuf lames* (J. Cocteau). || *Acquérir progressivement une certaine qualité; subir une transformation progressive, en qualité, en quantité ou en intensité : L'air faim devenait épouvantable après deux jours de sous-alimentation* (Aragon).

— **Loc. div.** Ne savoir que devenir, être dans une situation très pénible. || *Ne savoir ce qu'est devenu quelqu'un, ce qu'est devenue une chose, ne savoir où ils sont; le chercher inutilement. || Que devenez-vous? que faites-vous? || Que voulez-vous devenir? quelle carrière voulez-vous suivre?*

DEVENIR n. m. Mouvement progressif par lequel les choses se font ou se transforment. On oppose le devenir à l'être. La science d'un être qui est dans un perpétuel devenir ne peut être que son histoire (Renan).

— **ENCYCL. Philos.** C'est avec Héraclite qu'est la notion du devenir pénètre dans la philosophie européenne. Tout coule, disait-il. Les choses naissent et périssent; elles sont dans un mouvement continu, dans un perpétuel « devenir ». Ce devenir résulte de la lutte des contraires* (naissance et mort, froid et chaud, grand et petit, etc.). Avec Platon l'idée de devenir s'adjoint la notion de dialectique*, qui était déjà en germe dans Héraclite. Parmi les philosophes modernes, Hegel puis Marx développeront cette vision dialectique de tout devenir, où la lutte des contraires s'exprime par la thèse, l'antithèse et la synthèse, moments du devenir. Les théories évolutionnistes* sont, elles aussi, centrées sur la notion de devenir, par l'importance qu'elles accordent au temps. (V. CHANGEMENT, CONTRADICTION.)

DÉVENTER v. tr. Mar. Empêcher un concurrent de recevoir le vent : *Un yacht à voiles, en passant au vent près d'un autre, le dévente*. || *Placer un objet derrière un autre qui intercepte le vent. || Déventer les voiles, brasser au vent, pour empêcher que les voiles ne portent*.

DEVENTER, v. des Pays-Bas (prov. d'Overijssel), sur la rive droite de l'Isel, 53 300 hab. Eglise romane et église de xv^e-xvi^e s. Métallurgie. Chantiers navals. Constructions mécaniques et matériel de roulage. Matières plastiques. Industries textiles (tapis, confection) et alimentaires (pain d'épice renommé).

Deventer (TECHNIQUE DE), technique d'accouchement pratiquée en cas de présentation du siège avec relèvement des bras. Elle consiste à tirer par en bas sur le fœtus pour dégager le bras antérieur, par en haut pour dégager le bras postérieur.

DÉVERBAL, E, AUX ou **DÉVERBATIF** adj. et n. m. Linguist. Se dit d'un mot formé avec le radical du verbe : « *Pleur* » d'« pleurer », « *demande* » de « demander » sont des déverbaux.

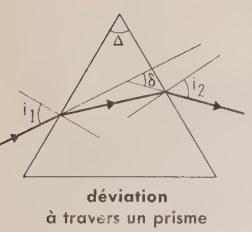
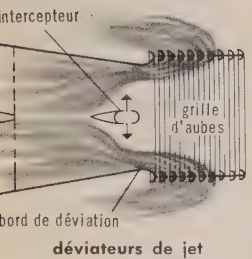
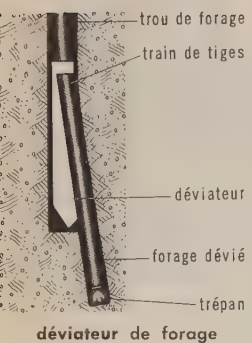
— **SYN.** : postverbal. — **CONTR.** : dénominatif.

DÉVERDIR v. intr. Perdre sa couleur verte.

DÉVERDISSAGE n. m. Œnol. Désacidification des moûts.

— **Text.** Opération de la teinture des étoffes en bleu d'indigo. (Quand l'étoffe est plongée dans le bain, l'indigo blanc se fixe sur elle sans la colorer, mais, lorsqu'on l'expose à l'air, l'oxydation transforme le dépôt d'indigo blanc en indigo bleu.)

DE VERE (Aubrey Thomas), poète et publiciste irlandais (Curragh Chase, Lime-



BF étant théoriquement arrondi, de sorte que les filets fluides deviennent sensiblement rectilignes et parallèles en EF. Les équations générales montrent que la pression varie hydrostatiquement suivant EF et S'R, tout comme en ST, où le liquide est sensiblement au repos. L'application du théorème de D. Bernoulli fournit aisément la vitesse commune à tous les filets dans la section contractée EF, ainsi que l'expression du débit. Les expériences de Bazin confirment suffisamment la théorie : elles sont d'ailleurs très délicates, car la direction et la courbure de veine changent avec la vitesse, et telle forme donnée au déversoir en amont ne sied qu'à une vitesse d'écoulement déterminée. Pour les déversoirs en mince paroi, on peut admettre simplement que, dans la section contractée OB, les filets fluides sont parallèles et ont même centre de courbure; le

rapport $C = \frac{g}{h}$ se nomme coefficient de contraction.

DÉVERTAGAOIR [gwar] n. m. Petit ciseau de tonnelier.

DEVÈS (CHAÎNE DU), région volcanique du Massif central, dans le sud-ouest du Velay; 1 463 m. Malgré l'altitude moyenne de ces hauts plateaux (800 à 1 200 m), les cultures y couvrent, en raison de la fertilité des sols, une grande partie du pays.

DÉVEST [vest] n. m. Dr. anc. Terme usité dans l'expression *vest et dévest*, pour désigner la clause que l'on appelait aussi *dessaisine-saisine*, et qui tenait lieu de tradition pour le transfert de la propriété. (On disait aussi *DIVEST*.)

— **ENCYCL.** Dr. anc. L'aliénation des fiefs et censives se décompose en deux actes : 1° le *dévêt* (ou *dessaisine*); 2° l'investiture (*vest* ou *saisine*). Le *dévêt* consiste dans la remise, par le vassal ou le censitaire, du fonds au seigneur de qui il le tient en déclarant qu'il s'en dessaisit entre ses mains. Le seigneur perçoit le droit de mutation et investit ensuite le nouveau propriétaire. Postérieurement à l'époque féodale, la clause de *dévêt-vest* était devenue de style, jusqu'au Code civil.

DÉVÊTEMENT n. m. Action de dévêtir; son résultat. (Rare.)

DÉVÊTIR v. tr. (Se conj. comme *vêtir*.) Dépouiller de ses vêtements ou d'une partie de ses vêtements : *Jean-Paul Sénac à moitié dévêtu, debout devant un comptoir, frissonna* (G. Duhamel).

— **SYN.** : *défaire, déshabiller*.
— **Se dévêtir** v. pr. Ôter son vêtement : *Paul se dévêtait, Gérard retrouvait sa robe de chambre* (J. Cocteau).
— **Dr.** Se dessaisir : *Se dévêtir d'un héritage*.

DÉVÊTISSEUR n. m. Mécan. Plaque fixée entre la plaque portant le poinçon et solidaire de celle qui porte la matrice. (On dit aussi *EJECTEUR*.)

— **ENCYCL.** Mécan. Le *dévêtisseur* empêche la bande découpée de remonter avec le poinçon et permet à cette bande, entraînée par un système d'avancement automatique, de se présenter en position correcte pour un nouveau découpage lors de la descente ultérieure du poinçon.

DEVÈZE (Albert), juriste et homme politique belge (Ypres 1881 - Bruxelles 1959). Docteur en droit (1902) et bâtonnier de l'ordre des avocats de l'université de Bruxelles (1926-1933), ce juriste averti fit également une brillante carrière politique. Député libéral de Bruxelles (1912-1958), président de son parti (1926-1933), il fut ministre de la Défense à trois reprises (1920-1923, 1932-1936, 1939-1940), et ministre de l'Intérieur (1939-1940). Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il continua de jouer un rôle de premier plan dans la vie politique de son pays en tant que vice-président du Conseil (1946 et 1949-1950) et président du parti libéral.

DEVĪ n. f. (mot sanskr. signif. *déesse*). Nom général de toutes les divinités féminines de l'Inde, surtout sous leur aspect démoniaque, à quelque religion qu'elles appartiennent, mais qui, chez les Civaïtes, s'applique particulièrement à la *Çakti* de Çiva, considérée comme incorporant en elle les formes diverses, bienveillantes et malfaisantes, de Prithivī, Pārvaṭī, Umā, Gaurī, Durgā, Kālī, Mahā-Kālī, Tārā, etc.

DÉVIEUR, TRICE adj. Qui produit la déviation.

◆ **N. m.** Aéron. Appareil permettant de faire dévier un ballon libre de la direction du vent, dans un voyage aérien au-dessus de l'eau. || *Déviateur de jet*, dispositif placé à l'arrière de la tuyère d'éjection d'un propulseur à réaction.

— **For.** Instrument permettant de dévier de la verticale un puits en forage.

— **ENCYCL.** Aéron. Le *déviateur* lamellaire, inventé par l'aéronaute Hervé pour permettre une dirigeabilité relative des ballons libres au-dessus de la mer, consistait en une série de lames parallèles que l'on pouvait orienter comme celles d'une persienne. Cet appareil plongeait dans la mer, et l'on pouvait, à l'aide d'un cordage le reliant à l'aérostât, donner une certaine inclinaison aux lames, de façon à créer une dérive qui orientait la marche du ballon dans le sens désiré.

Le *déviateur de jet* a pour objet de changer la direction des gaz afin de modifier l'orientation de la poussée. Sur les turboréacteurs, il autorise un certain freinage, comparable à celui des hélices à pas réversible.

DÉVIATION n. f. (lat. *deviatio*). Action de prendre une direction qui s'écarte d'une ligne déterminée théoriquement à l'avance : *La déviation des projectiles est due surtout à la résistance de l'air et à la pesanteur*. || — **Fig.** Ecart, variation dans la conduite : *Légère déviation de principes*. || Ecart hors d'une ligne morale, philosophique ou politique donnée : *En 1663, il y avait une diminution et, si j'ose dire plus [...], une déviation de l'esprit du premier Port-Royal* (Sainte-Beuve).
— **Art vétér.** V. part. *encycl*.

— **Balist.** Ecart entre la trajectoire réelle d'un projectile et sa trajectoire théorique, produit par des causes accidentelles (variation de vitesse initiale due au lot de poudre utilisé, direction et force du vent, inclinaison de l'axe des tourillons par rapport au plan horizontal, etc.). [La déviation s'ajoute à la déviation* du projectile.]

— **Ch. de f.** Voie provisoire détournée permettant le passage des trains pendant l'exécution de travaux.

— **Electr.** Ecart d'un équipage mobile d'appareil de mesure par rapport à une position déterminée. (Dans le cas d'un appareil à zéro mécanique confondu avec le zéro de la graduation, si on n'indique pas l'origine de la graduation, celle-ci est confondue avec le zéro de la graduation. La déviation peut être exprimée en divisions, en unités d'angle ou en unités de la grandeur mesurée.)

— **For.** Opération qui consiste à dévier de la verticale un puits en forage.

— **Mar.** Effet produit par la masse métallique du navire sur l'aiguille aimantée du compas (boussole). || *Déroutement*.

— **Opt.** Angle que fait un rayon incident avec le rayon réfracté ou le rayon émergent correspondant : *La variation de la déviation par un prisme avec l'indice de réfraction produit la décomposition de la lumière*.

— **Pathol.** Direction vicieuse que prennent certaines parties du corps : *Les déviations de la colonne vertébrale*.

— **Statist.** Différence algébrique (positive ou négative) entre deux valeurs. || *Déviation standard, déviation type*, syn. de *ÉCART TYPE*.

— **Télév.** Action de dévier les faisceaux électroniques d'un tube cathodique, en vue, notamment, de lui faire balayer toute la surface de l'écran fluorescent. (La déviation est imprimée au faisceau par des champs électriques ou magnétiques variables.)

— **Trav. publ.** Action de changer la direction d'une route, généralement pour éviter la traversée d'une localité ou des obstacles naturels d'un franchissement difficile. || *Itinéraire détourné, différent de l'itinéraire normal momentanément coupé par un obstacle, ou sur lequel on exécute des travaux*.

— **ENCYCL.** Art vétér. On voit quelquefois des muscles déviés; mais ce sont surtout certaines parties du squelette qui sont le siège de *déviation*, et principalement celles des membres et de leurs extrémités.

Les principales déviations chez le cheval sont : les *genoux cagneux* (portés en dedans), les *pièds panarés* (portés en dehors), le *boulet bouleté* (porté en avant), saillant plus ou moins, au lieu de faire un angle rentrant.

— **Mar.** Avec la construction métallique, et la grande quantité de machines de toute

sorte placées à bord des navires, on a constaté des effets magnétiques particuliers, différents de l'effet magnétique terrestre (v. *DÉCLINAISON*). Désignés sous le nom de *déviation*, ils tendent à écarter l'aiguille aimantée du compas tantôt dans le même sens que la déclinaison, tantôt en sens contraire. La déviation provenant des fers du navire varie avec le cap suivi par le bâtiment, c'est-à-dire avec la direction de celui-ci par rapport au N. L'aiguille aimantée conservant à peu près son orientation vers le N., on conclut que l'effet magnétique de la coque et des machines sera différent selon que la masse du navire sera elle-même dirigée vers le N., parallèlement à l'aiguille aimantée, ou transversalement vers l'E. ou l'O. Pour relever les déviations, on met donc l'avant du navire successivement devant chaque direction de la rose des vents, et l'on détermine à chaque station l'influence du navire sur l'aiguille du compas. On dresse alors une *table des déviations* pour chaque cap du navire, table qui servira dans la navigation à déterminer la *variation*. Cette opération s'appelle « faire la *régulation** des compas ».

— **Pathol.** Au niveau de la colonne vertébrale, les *déviation*s peuvent se produire selon trois directions : on appelle *cyphose* la déviation dont la convexité est dirigée en arrière; *lordose*, la déviation dont la convexité est dirigée en avant; *scoliose*, la déviation latérale. Ces diverses déviations peuvent être plus ou moins associées. Leurs causes sont multiples et gouvernent le traitement.

Les *déviation*s de l'utérus peuvent se faire soit en avant (antéversion, antéflexion), soit en arrière (rétroversion, rétroflexion); elles nécessitent parfois un traitement chirurgical par hystéropexie*.

DÉVIATIONNISME n. m. Attitude qui consiste à s'écarter systématiquement de la ligne politique de l'organisation à laquelle on appartient : *Exclure un militant pour déviationnisme*.

DÉVIATIONNISTE adj. et n. Qui s'écarter sciemment de la ligne politique de l'organisation à laquelle il appartient.

DE VICO (le P. Francesco), astronome italien (Macerata 1805 - Londres 1848). Entré dans la Compagnie de Jésus en 1823, il enseigna à Rome et fut nommé, en 1840, directeur de l'observatoire de cette ville. On lui doit des observations concernant la latitude et la longitude de Rome, la planète Vénus, les satellites et l'anneau de Saturne, les nébuleuses, ainsi que des recherches sur le système planétaire. Il venait d'entreprendre l'établissement de cartes astronomiques lorsqu'il fut chassé de Rome, avec les autres membres de son ordre, par la révolution de 1848.

DÉVIDAGE n. m. Action de dévider : *Le dévidage des soies*. || Atelier où l'on dévide. || *Fam.* Discours long et filandreux.

— **Text.** Mise d'écheveaux sur les tavelles d'un dévidoir pour les dévider et les bobiner : *Pêch. Moulinet à dévidage en bout, moulinet à tambour fixe*.

— **ENCYCL.** Text. Le *dévidage* consiste à mettre le fil sous forme d'écheveau pour faciliter les manutentions et classer les différentes sortes. Il sert aussi à échantillonner les fils, c'est-à-dire à apprécier leurs défauts, notamment pour les fils de soie grège qui sont classés suivant le nombre de casses observées pendant le dévidage des écheveaux d'éprouve. Très pratiqué lorsque la teinture des fils se faisait en écheaveaux, il a perdu actuellement beaucoup de son importance en raison de l'utilisation des machines à circulation teignant les fils en bobines. On dévidait également les fils de lin pour les crêmer mais actuellement le crémage se fait directement sur bobines.

DÉVIDER v. tr. (du préf. priv. *dé*, et *vider*). Mettre en écheveau ou en peloton du fil, de la soie, etc. : *Dévider un cocon*. || *Poétiq.* Faire passer entre ses doigts : *Dévider son rosaire* (Lamartine). || *Dérouter*, faire tourner; et, au fig. : *Dans ce réseau, dans cette toile gluante que sa mère, pour le protéger, avait dévidée autour de lui pendant un demi-siècle, il se débattait, grosse mouche prise* (F. Mauriac). || — *Fam.* Exposer, raconter rapidement ou avec prolixité : *Il en dévide, il en dévide! On ne peut le faire taire*. || *Dévider son écheveau, dévider*

chapelet, exposer ce qu'on a à dire : *comme Clémence lui dévidait son chapelet, elle souriait tendre et souriant* (Zola).
Arg. **Dévider le jar**, parler argot.

VIDEUR, EUSE n. Celui, celle qui dévide.
N. m. Technol. Syn. de **DÉVIDOIR**.
N. f. Ouvrière qui fait le dévidage.

VIDOIR n. m. Appareil sur lequel on roule des fils (mais aussi des ficelles, cordes, des tuyaux, etc.) que l'on veut voir ultérieurement étendre avec rapidité. Les dévidoirs mécaniques sont actuellement abondants dans l'industrie textile, où la production des fils sous forme d'écheveau de plus en plus rare. [On dit aussi **DÉVIDOIR**.]

Mobil. Petit appareil, généralement en bois, dont on se sert pour dévider les fils de coton ou de coton en bobine.

Papet. Syn. de **DÉBOBINAGE**.

Pêche. Plioir sur lequel un pêcheur range les lignes.

Sap.-pomp. Dispositif utilisé pour le ramassage des tuyaux d'incendie et pouvant être (cas des robinets* d'incendie armés), bobine, automobile, tournant à alimentation axiale.

VIÉ, E adj. Déformé; détourné de la norme normale; contrefait : *Portée dans ses flancs malades, Louise en était sortie le visage pauvre, les membres déviés, le cerveau courbé* (Zola).

Télécomm. **Télégramme dévié**, télégramme* acheminé par toute autre voie que la voie normale ou celle qui a été spécifiée par l'expéditeur.

VIENNE (François), flûtiste et bassoniste (Paris) (Joinville 1760 - Charenton 1803). Compositeur de flûte au Conservatoire (1795), composa de nombreuses œuvres pour les instruments à vent, dont il rénova la technique. Il est l'auteur des célèbres *Visitations* (1792).

VIÉ v. intr. (bas lat. *deviare*; de *via*, chemin). S'écarter de sa direction : *Dévier de son chemin*. || **Fig.** S'écarter de son objet : *la conversation déviait* (G. Duhamel). || **Technol.** S'écarter d'une ligne morale, philosophique ou politique donnée : *Dévier des principes de la vertu*.

tr. Détourner de sa direction : *Dévier le convoi*.

SYN. : dériver, dérouter, détourner, dévier, écartier, s'égarer, errer, obliquer.

VILLE, comm. des Ardennes (arrond. de Charleville), sur la Meuse, en aval de Montmédy; 1 788 hab. (1 723 aggl.). Fonderies.

VILLE (Antoine), ingénieur militaire (Toulon ou Toulouse 1596 - † 1657). Service de la Savoie, puis de la France, prit part aux sièges de Corbie, de Landrecies, de Hesdin, et fut chargé de fortifier des places cédées à la France. Il s'acquitta avec une grande réputation. Auteur de : *Fortification d'Antoine Deville* (1629), *De la charge d'artillerie d'Antoine Deville* (1639).

VILLE, V. **SAINTE-CLAIRE DEVILLE**.

VILLE-LÈS-ROUEN, comm. de la Seine-Maritime (arrond. de Rouen), dans la plaine ouest de Rouen; 8 037 hab. (22 aggl.) [*Dévillois*]. Centre industriel : importante usine de tubes, matériel pour chaudronnerie, mécanique générale; textiles (filature de coton, impression, confection, feutres); fabriques de biscuits, de chaux, d'agglomérants; constructions de bateaux.

VILLENEUVE ou **DE VILLENEUVE** (Esprit Marie Pierre LEMOINE), juriste français (Mortain 1790 - Paris 1859). A été rédacteur en chef du *Recueil général des lois et arrêtés* fondé par Sirey.

VIN, DEVINERESSE n. (du lat. *divinus*, divin). Personne qui se pique de découvrir des moyens surnaturels les choses, et de prédire l'avenir.

LOC. FAM. *Je ne suis pas devin*, je ne puis savoir ce qu'on ne m'a pas dit, commande l'intelligible. || *Pas besoin d'être devin pour comprendre...*, on peut facilement prendre...

TEM. Le féminin *devine* s'employait jadis : *devine!... On se moque* (La Fontaine).

SYN. : augure, haruspice, mage, magicien, devin, pythonisse, sibylle, sorcier, vaticinatoire, voyant.

— **ENCYCL.** Hist. Chez les Grecs, on distinguait les *devins libres*, sans caractère sacerdotal, et les associations religieuses attachées à un oracle. Les principaux devins furent Mélampus, Amphiaraus, Tirésias, Calchas, Hélios et Cassandre; il faut y joindre les sibylles et les oracles.

A Rome, la divination fut un service d'Etat, et les devins appartenaient à des collèges sacerdotaux. Ces devins officiels diminuèrent d'importance peu à peu, et les particuliers firent communément appel à toutes sortes d'astrologues, mages, chaldéens, etc.

— **Dr.** Les gens qui font métier de « deviner » et pronostiquer ou d'expliquer les songes* encourrent, aux termes du Code pénal, une amende contraventionnelle, la confiscation des instruments, ustensiles et costumes servant ou destinés à l'exercice de leur métier, et même, en cas de récidive, une peine de prison légère.

Devin du village (LE), pastorale en un acte, paroles et musique de Jean-Jacques Rousseau, représentée sur le théâtre de l'Opéra le 1^{er} mars 1753, après avoir été jouée d'abord à la Cour le 18 octobre 1752. Son succès est dû plus à la renommée de l'auteur qu'au mérite de la musique. Le sujet en est une bergerie fade. Les mélodies ont un cachet de simplicité et de gaucherie qui dénote une inexpérience complète de l'écriture musicale; l'harmonie est pauvre et incorrecte.

DEVIN n. m. Un des noms usuels du boa constricteur.

DEVINABLE adj. Qui se peut deviner.

DEVINER v. tr. (lat. pop. **devinare*; de *divinare*, conjecturer). Découvrir ou prédire par sortilège : *Les sorciers se flattent de deviner l'avenir*. || Découvrir intuitivement, sans le secours d'un raisonnement systématique : *Du Poirier est plus fin que moi, car du diable si je devine son moyen infailible* (Stendhal). || **Par extens.** Découvrir par conjecture : *Quand les pères ne savent pas ce qu'ont leurs filles, les mères le devinent* (Balzac). || Chercher à savoir : *M^{me} de Thérèse vint passer une heure avec sa jeune amie pour deviner si ce cœur était occupé de notre héros* (Stendhal). || — **Fig.** Découvrir, reconnaître sous un déguisement : *Le salon de sa mère lui avait appris à persifler l'hypocrisie et à la deviner assez bien* (Stendhal). || Pénétrer la pensée, les intentions, les projets, la valeur de : *On aime bien à deviner les autres, mais on n'aime pas à être deviné* (La Rochefoucauld).

— **LOC. DIV.** *Je vous le laisse à deviner*, vous devinerez facilement le reste. || *Je vous le donne à deviner*, se dit en parlant d'une chose dont on suppose que celui à qui l'on parle ne se doutait jamais.

— **ALLUS. LITTÉR.** *Devine si tu peux, et choisis si tu poses*, vers de Corneille (*Héraclius*, IV, v). Le tyran Phocas est perplexe : celui qu'il croit son fils désavoue cette parenté, et celui qu'il allait punir pour avoir voulu l'assassiner pourrait bien être son fils. Seule, Léontine, la nourrice des deux jeunes gens, connaît le secret de leur naissance, mais elle refuse de le révéler, et prononce le vers cité.

— **SYN.** : se douter, flairer, soupçonner, subodorer.

— **Se deviner** v. pr. Se laisser apercevoir; être confusément distingué : *Une grille se devinait parmi des molles vapeurs* (F. Carco).

DEVINERESSE n. f. Féminin de **DEVIN**.

DEVINETTE n. f. Ce que l'on donne à deviner. || Jeu où l'on donne à deviner. || **Fig.** Question à laquelle on ne trouve pas de réponse.

DEVINEUR, EUSE, ou **DEVINERESSE** n. Celui, celle qui devine, qui se pique de deviner : *Une devineresse avait empli sa bourse...* (La Fontaine). || Personne qui juge par voie de conjecture : *Un beau, un plaisant devineur*. || Personne qui sait expliquer les énigmes, les logoglyphes, etc. : *Pas un rébus n'échappe à certains devineurs*.

DEVINIÈRE (LA), hameau de la comm. de Seully (Indre-et-Loire, arrond. de Chinon), au S.-O. de Chinon. Maison natale de Rabelais (musée).

DÉVIRAGE n. m. Constr. Tour, courbure que l'on fait prendre à une pièce de construc-

tion pour qu'elle ait la forme voulue. (On dit aussi **DÉVIRANCE**.)

— **Mar.** Action de dévirer : *Le dévirage d'un cabestan*.

— **Technol.** Desserrément d'une vis sous l'influence des chocs provoqués par le travail de la machine dont elle fait partie. || **Dévirage d'une pompe**, rotation en sens inverse du sens normal.

— **ENCYCL.** Technol. Le **dévirage** peut se produire sur une pompe* centrifuge commandée par un moteur électrique et refoulant sur une conduite relativement longue, lorsque le courant électrique vient à manquer. En effet, il se produit tout d'abord, dans la conduite de refoulement, une dépression qui est bientôt suivie d'une surpression (coup de bélier). Si la conduite de refoulement n'a pas de clapet de retenue, il y a inversion du courant d'eau, qui fait alors fonctionner la pompe en turbine centripète; celle-ci tourne ainsi en sens inverse du sens normal jusqu'à fermeture de la vanne de la conduite de refoulement. Cette solution est utilisée parfois pour éviter la forte surpression qui se produirait avec un clapet de retenue, au moment de la fermeture brutale de celui-ci.

DÉVIRANCE n. f. Constr. Syn. de **DÉVIRAGE**.

DÉVIRER v. tr. (préf. priv. *dé*, et *virer*). Tourner en sens contraire : *Dévirer un cabestan*. || *Dévirer un cordage*, le faire tourner sur son axe dans le sens opposé à son commettage.

DÉVIRGINISER v. tr. Ôter la virginité.

DÉVIRILISER v. tr. (de *viril*). Efféminer, amollir : *Déviriliser les caractères*.

De viris illustribus (*Des hommes illustres*), titre adopté, pour leurs ouvrages, par différents historiens ou polygraphes latins : Varron, Santra, Cornelius Nepos, Hygin, Suétone, saint Jérôme. (Le recueil le plus connu est celui de Cornelius Nepos.)

DÉVIROLAGE n. m. Dans la fabrication des monnaies ou des médailles, action de dévioler.

DÉVIOLER v. tr. Extraire la pièce ou la médaille de la virole.

DÉVIRURE n. f. Constr. Relèvement des tuiles latéralement au droit d'une rive pour en éloigner les eaux.

DEVIS [vi] n. m. (déverbal de *deviser*). **LANGUE CLASS.** Action de deviser, de converser : *Ah! que de longs devis!* (Molière). *Un jour qu'ils étaient en devis...* (La Fontaine).

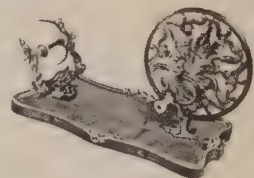
— **Aéron.** *Devis de poids*, tableau des poids des différents éléments d'un avion, que l'on établit au cours de l'étude et de la construction du prototype : *Le devis de poids détermine, en particulier, la répartition entre poids à vide, charge marchande et poids de combustible*.

— **Comm.** Etat détaillé et estimatif des travaux à accomplir, qui constitue un avant-projet et non pas un engagement formel. (Le devis comprend l'indication de chaque ouvrage, avec sa forme, sa superficie, son volume, les qualités et les prix des matériaux employés; il spécifie les délais d'exécution, le mode de vérification, de réception des travaux et leur règlement. Un devis complet se subdivise en devis justificatif, devis descriptif, devis quantitatif et devis estimatif.)

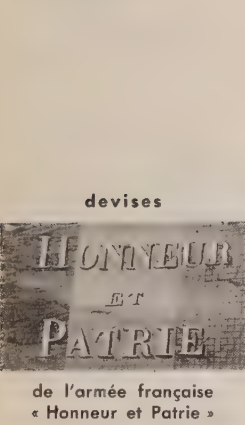
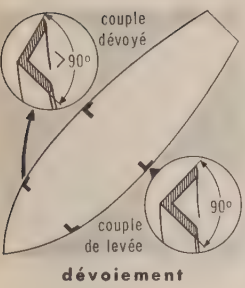
DÉVISAGER v. tr. (Se conj. comme *manger*). Regarder dans les yeux avec insistance, avec insolence : *Elle dévisagea son maître, habile à épier sur cette face les signes de la tempête* (F. Mauriac).

— **LANGUE CLASS.** Déchirer le visage de : *Et veut au moindre mot dévisager les gens* (Molière).

DEVISE n. f. (déverbal de *deviser*). Figure emblématique, avec une courte légende qui l'explique : *Ces fêtes ranimèrent plus que jamais le goût des devises et des emblèmes que les tournois avaient mis autrefois à la mode* (Voltaire). || **Par extens.** Brève formule qui caractérise la valeur symbolique d'une chose : *Honneur et Patrie, voilà la devise du drapeau*. || Sorte de sentence, qui indique les goûts, les habitudes, les qualités de quelqu'un : *Pas le moindre contact avec les politiques. Voilà ma devise* (G. Duhamel). — **Econ. polit.** Nom donné aux titres permettant d'effectuer des paiements avec l'étranger par voie de compensation (effets



dévidoir
musée des Arts décoratifs



ou traites sur l'étranger). || La monnaie étrangère elle-même. (Les devises se négocient sur un marché qui est le marché du change; le change est le prix des devises.) — Hérald. Courte sentence qui est inscrite sur un listel placé au-dessous de l'écu. (V. part. *encycl.*) || S'emploie quelquefois pour *divise*.* — Sculpt. Ornement en bas relief, composé d'une inscription accompagnée ou non de figures. — SYN. : *adage, aphorisme, apophtegme, axiome, emblème, exergue, légende, maxime, sentence.* — ENCYCL. Arts décor. En dehors des devises héraldiques, la *devise* apparaît dans la décoration dès le Moyen Age, mais alors on l'appelait *mot*. Certains objets antiques portent également des devises, mais c'est surtout la Renaissance qui s'en montra prodigue, sur les cadrans, les horloges, les verres à boire, les bagues, les miroirs, où elles sont compliquées d'emblèmes et d'attributs. La décoration intérieure du château d'Anet, résidence de Diane de Poitiers, est typique sous ce rapport. Sous Henri IV et sous Louis XIII, le goût des devises s'atténua. Il se révéilla sous Louis XIV. Sous Louis XVI, il se répandit dans le grand public et fit l'ornement des cachets. Sous la Révolution et la Restauration, il envahit les objets usuels (plats, assiettes, bibelots de toute sorte). — Hérald. L'origine des *devises* est extrêmement ancienne; elle doit être recherchée et dans les cris de guerre, qui permettaient l'identification des guerriers dont le visage était caché par le heaume, et dans des jeux de mots ayant pour base le nom des propriétaires. En principe, la devise héraldique est une courte sentence, écrite sur une banderole, ou *listel*, placée sous l'écu, le cri de guerre étant, lui, inscrit au-dessus du cimier. On entendait au début par « devise » la figure même servant d'emblème. Souvent, aussi, c'était un véritable rébus portant en lui-même sa sentence, ou bien une véritable exhortation se confondant avec le cri : *Aut Caesar, aut nihil* (Ou César, ou rien), devise de César Borgia; ou bien encore un symbole faisant allusion à un événement important, comme la devise d'Emmanuel-Philibert de Savoie, après qu'on l'eut dépouillé d'une partie de ses biens : *Spoliatis arma supersunt* (A qui est dépouillé, il reste les armes). Quand la devise comporte une figure et une inscription, la première en est le *corps*, et la seconde l'*âme*; ainsi un écu chargé d'une tour avec la devise : *Turris mea Deus* (Ma tour c'est Dieu), etc., ou bien la salamandre de Charles I^{er} avec les mots : *Nutrisco et exstinguo* (Je nourris et j'éteins). Les devises accompagnent presque toujours les armoiries des Etats, des provinces, des villes, des rois, des familles nobles, des corporations. En voici quelques-unes, parmi les plus célèbres. ● EMPIRES ET ROYAUMES. Autriche : A. E. I. O. U. (*Austriæ est imperare orbi universo* [Il appartient à l'Autriche de commander à l'univers]); Belgique : *L'union fait la force*; Danemark : *Dominus mihi adiutor* (Le Seigneur est mon secours); Ecosse (Marie Stuart) : *Dulce meum terra tegit* (La terre couvre ce qui m'est doux); Espagne : *Plus ultra* (Plus loin); France : *Dieu protège la France*; France avant 1789 : *Montjoye Saint-Denis* (cri de guerre); Grande-Bretagne : *Dieu et mon droit*; Irlande : *Erin go bragh!* (Pour toujours l'Irlande); Pays-Bas : *Je maintiendrai*; Portugal : *In hoc signo vinces* (Tu vaincras sous ce signe); Savoie : *Fert! fert!* (C'est-à-dire *Fortitudo ejus Rhodum tenuit* (Son courage a tenu Rhodes); Suède et Norvège : *Droit et Vérité.* ● EMPEREURS, ROIS ET REINES DE FRANCE. Louis XI (un fagot d'épines) : *Qui s'y frotte s'y pique*; Louis XII (un porc-épic) : *Cominus et eminus* (De près et de loin); François I^{er} (une salamandre au milieu des flammes) : *Nutrisco et exstinguo* (Je nourris et j'éteins); Henri IV (un Hercule domptant un monstre) : *Invia virtute nulla est via* (Pour la valeur, point d'obstacles); Louis XIV (un soleil) : *Nec pluribus impar* (Non inférieur à plusieurs, sous-entendu « mondes »); Anne d'Autriche : *Mon prix n'est pas dans ma couronne*; Anne de Bretagne : *Potius mori quam foedari* (Plutôt mourir que se salir); Blanche de Castille : *Lilium inter lilia* (Lis entre des lis); Marie de Médicis (une cascade) : *De mi caida mi candor* (De ma

chute ma blancheur); Marie Leszczińska (une corbeille de lis et de roses) : *Tout pour eux, tout pour elles.* ● ORDRES DE CHEVALERIE. Jarretière (Angleterre) : *Honni soit qui mal y pense*; Bain (Angleterre) : *Tria in unum*; Aigle blanc (Pologne) : *Pro fide, rege et lege*; Toison d'Or (Espagne et Autriche) : *Ante ferit quam flamma micet*; Saint-Esprit (France) : *Au droit désir*; Légion d'honneur (France) : *Honneur et Patrie.* ● VILLES DE FRANCE. Avignon : *Unguibus et rostro*; Bordeaux : *Lilia sola regunt lunam, undas, castra, leonem*; Bourges : *Salus dedit, Salus protegit*; Compiègne : *Regi et regno fidelissima*; Dijon : *Moult me tarde* (devise de Philippe le Hardi); Lyon : *Un Dieu, ung Roy, une loi*; Marseille : *Artibus immensis urbs fulget Massiliensis*; Nancy (un chardon) : *Qui s'y frotte s'y pique*; Nantes : *In te, domine, sperant oculi omnium*; Orléans : *Hoc vernunt lilia corde*; Paris (une nef) : *Fluctuat nec mergitur*; Reims : *Dieu en soit garde*; Tours : *Sustinent lilia turres*. La devise se retrouve dans les marques, les médailles, les monnaies. (→ *Biblio.*) ● DEVISER v. intr. (lat. pop. *divisare*; de *dividere*, diviser). S'entretenir familièrement; converser : *Nous devisons délicieusement*, *Et les amants luttent les amantes* (Verlaine). ● DEVISE-TITRE n. f. Avoir liquide qui peut être affecté librement à l'acquisition de valeurs mobilières étrangères à l'étranger. || Pl. des DEVISES-TITRES. — ENCYCL. Les *devises-titres* sont de deux sortes. Le plus généralement, elles proviennent de la vente en Bourse, à l'étranger, de valeurs étrangères appartenant à des résidents français. Elles peuvent également être constituées par tout autre avoir liquide à l'étranger appartenant à des résidents de nationalité française et qui n'est pas soumis à l'obligation de cession obligatoire. Les *devises-titres* sont pratiquement désignées dans la monnaie du pays considéré : *dollar U. S.-titre, franc belge-titre.* ● DÉVISSAGE n. m. Technol. Action de dévisser : *Le dévissage d'une serrure.* (On dit quelquefois DÉVIÈSSEMENT.) ● DÉVISSÉ n. m. Mouvement exécuté avec un hâtelier, qu'on amène à l'épaule et qu'on développe sans secousse, en inclinant le corps du côté opposé au poids. ● DÉVISSER v. tr. (du préfixe priv. *dé*, et de *visser*). Détacher un objet retenu par des vis : *Dévisser une serrure.* || Retirer, séparer d'un autre un objet vissé : *Dévisser le bouchon d'un flacon.* || Par anal. Allonger : *Les familles entraînent des enfants au cou dévissé, aux bouches pendantes, aux yeux hors de la tête* (J. Cocteau). || Pop. *Dévisser son billard, mourir.* — Arg. *Dévisser le coco, broyer la tête, tordre le cou.* ♦ V. intr. Fam. Tomber au cours d'une escalade en montage. ● DE VISU loc. adv. (mots lat. signif. d'après ce qu'on a vu). Après avoir vu, en témoin oculaire : *Parler d'une chose de visu.* ● DÉVITALISATION n. f. Chirurg. dent. Action d'enlever le tissu vital, la pulpe d'une dent. ● DÉVITALISER v. tr. Retirer toute vie à. — Chirurg. dent. Enlever le tissu vivant d'une dent. ● DÉVITRIFIABLE adj. Qui peut être dévitrifié. ● DÉVITRIFICATION n. f. Modification du verre sous l'action prolongée de la chaleur, qui entraîne la cristallisation de certains de ses constituants : *La dévitrification donne au verre l'aspect de la porcelaine.* || Action de se dévitrifier. — Minér. Transformation d'un verre (volcanique ou artificiel) en éléments cristallisés. ● DÉVITRIFIER v. tr. Détruire l'état de vitrification de : *Dévitrifier du verre.* ● DÉVITRITE n. f. Silicate de sodium et de calcium de composition Na₂O,3 CaO,6 SiO₂ : *Les cristaux de dévitrite se forment lors de la dévitrification des verres à vitre usuels.* ● DEVIZES, v. de Grande-Bretagne (Wiltshire), au S. des Marlborough Hills; 6 100 hab. Eglises Saint John's (XII^e s.) et Saint Mary's (XV^e s.). Important marché. Manufacture de tabac. Brasseries.

● DEVLET GIRAY I^{er} († 1574), khân tatar de Crimée (1551-1574), petit-fils de Mengli Giray. En guerre avec la Moscovie, il échoua en 1569 devant Astrakhan, à la tête de 120 000 hommes; il incendia Moscou en 1571. Revenu en 1572, il fut battu à Molodi, non loin de Moscou. ● DEVLET GIRAY II († 1724), khân de Crimée de 1699 à 1702, de 1709 à 1713 et de 1716 à sa mort, ayant été deux fois déposé. ● DÉVOICALISATION n. f. Phonét. Syn. d'ASSOUISSISSEMENT. ● DÉVOIEMENT n. m. (de *dévoier*). Flux du ventre, diarrhée. (Peu us.) ● DÉVOIEMENT n. m. Constr. Ecart, inclinaison d'un tuyau de cheminée ou de descente. — Mar. Modification de la forme des membrures aux extrémités du navire, nécessitée par l'amincissement de la coque à ces emplacements. — ENCYCL. Mar. Le *dévoisement* est dû au fait que le plan des membrures doit toujours être à angle droit avec la quille. Si la membrure est constituée par un fer en L ou en L à boudin, une des ailes, ou *pannes*, doit être perpendiculaire à l'axe longitudinal du navire pour être fixée à son pied à la varangue qui lui correspond, tandis que l'autre est fixée au bordé. Comme celui-ci, aux extrémités du navire, n'est pas parallèle au plan de la quille, il faut ouvrir la membrure, dont les pannes ne sont plus alors à angle droit, mais forment un angle obtus. C'est ce qu'on appelle le « *dévoisement des membrures* ». ● DÉVOIEMENT n. m. LANGUE CLASS. Fig. Action d'éclaircir, d'expliquer : *...L'éclaircissement et le dévoilement de ce qui se présentera par la suite...* (Saint-Simon). ● DÉVOILER v. tr. Lever, ôter le voile de : *Dévoiler une statue. Femmes dévoilées, mosquées à vendre* (Carco). || Par extens. Montrer, laisser voir : *L'aube me dévoilait tout le jour ennemi* (Valéry). || Fig. Révéler, expliquer, faire connaître ce qui était caché : *Je fais dire à ce gros Bardoux que nous ne dévoilerons que quelques-unes des moindres bordes de son budget* (Stendhal). — SYN. : *confier, déceler, découvrir, révéler.* ● DEVOIR v. tr. (lat. *debere*). [Je dois, tu dois, il doit, nous devons, vous devez, ils doivent. Je devais, nous devions. Je dus, nous dûmes. Je devrai, nous devrons. Je devrais, nous devrions. Dois, devons, devez. Que je doive, que nous devions. Que je dusse, qu'il dût. Devant. Dû (au pl. dus), due.] Avec un régime direct, avoir à payer une somme d'argent, à donner ou à rendre quelque chose : *Devoir un costume à son tailleur.* || — Fig. Etre tenu à quelque chose à l'égard de quelqu'un (par la loi, par la conscience, etc.). *Je vous devrai beaucoup pour un si bon office* (Corneille). Un enfant doit le respect à ses parents. || Etre redevable, avoir obtenu par, tenir de : *Le café des Arts devait son nom à des peintures qui représentaient Venise, Versailles, Alger* (Aragon). || Sui. d'un infinitif, avoir pour destin infaillible. C'était une croyance universelle au Moyen Age que le monde devait finir avec l'an 1000 de l'incarnation (Michelet). || Etre obligé moralement de : *Je dois me garder du rôle de père, si ennuyeux pour le fils quand le père s'ennuie* (Stendhal). || Etre contraint à : *Devoir renoncer, se disait-il, à tout ce qu'il y a de plus beau* (Stendhal). || Avoir l'intention de : *Quand il m'a quitté, il devait passer vous voir.* || Etre destiné à : *Lucien prolongea longtemps l'examen qui devait amener la réponse à cette question* (Stendhal). || Au conditionnel, pour une affirmation atténuée (il serait bon que) : *M^{me} d'Hocquincourt devrait bien se décider à quitter ce d'Antin* (Stendhal). || *Devoir*, suivi d'un infinitif, peut également marquer la supposition, la probabilité, parfois une simple croyance : *La Conciergerie primitive devait être située là où se trouvait, avant 1825, la Conciergerie judiciaire du parlement* (Balzac); un simple futur : *Je dois partir sous peu.* — Loc. div. *Devoir* de, avec un verbe à l'infinitif, être redevable de, avoir obtenu de : *Nous servions dans le même régiment, dont je vous dois d'être major* (Beaumarchais). || *Dussé-je, dusses-tu, dût-il, etc.*, quand même je, tu, il, etc.; fallût-il que, que, tu, qu'il, même si je, si tu, s'il, etc. : *L'homme aime*

ux ce qui est grand, dût cette grandeur passer, que ce qui est bon, dût cette bonté s'écouler (J. Janin). || *N'en devoir guère, pas être inférieur. || Ne s'en devoir guère, dit de deux personnes qui ont d'aussi grands défauts l'une que l'autre.*

LANGUE CLASS. *Devoir tribut*, ne pouvant parler à : *Une femme toujours doit tribut au mode* (Boileau).

Se devoir [à] v. pr. Fig. Etre obligé de consacrer à : *Un roi se doit à tous les mœurs qu'il gouverne* (Fénelon).

VOIR n. m. (de *devoir*, infinitif pris substantiv.). Ce à quoi l'on est obligé par la morale, etc. : *S'acquitter de son devoir. Remplir, trahir ses devoirs. Elle a son devoir. Elle n'a rien à se reprocher* (Mauriac). Le premier de nos devoirs est d'exprimer notre idée du devoir (Maeterlinck). Obligation particulière : *Est-ce que mon devoir sera déguisé du devoir de me payer le prix de sa ferme?* (Stendhal). Le devoir, le devoir conjugal. Il avait trouvé chez elle une stricte obéissance aux devoirs conjugaux (Zola). || Particul. Travail, exercice d'écolier : *Un devoir de grammaire. A la fin de la veillée, il corrigeait des devoirs qu'à ce que ce fut l'heure de la potion* (Mauriac). || Par extens. (et principalem. pl.). Hommages, marques de civilité, de respect : *Après avoir présenté ses respects, devoirs et tes hommages à madame et demoiselle Mignon...* (Balzac).

LANGUE CLASS. Actes de valeur, de dévouement, dont on s'acquitte en remplissant un devoir : *J'en aurai soin, allez : vos frères s'attendent ; || Ne pensez qu'aux devoirs vos pays demandent* (Corneille).

LOC. DIV. *Faire son devoir*, se conduire loyalement dans un combat. || *Rentrer dans son devoir*, se remettre dans la subordination dont on s'était écarté ; revenir à de bons sentiments : *Moi, je le blâme d'un si long oubli de ses devoirs et je le trouve heureux d'y être réprimé* (La Bruyère). || *Croire de son devoir*, juger nécessaire de : *Se mettre en devoir de se préparer à, commencer à : On se mit en devoir de déménager les meubles* (Rouss.). || *Derniers devoirs*, honneurs funéraires, cérémonie des funérailles.

Féod. *Devoirs seigneuriaux*, obligations toute nature dont le vassal était tenu envers son suzerain.

Mœurs et cout. Règle secrète du comportement du Tour de France, son idéal, et, par extension, ensemble de rites, comportant gestes, paroles, qu'il accomplit lors de rencontres lors du départ d'une ville.

Mor. *Morale du devoir*, morale qui définit le bien par le devoir : *La morale du devoir est une morale du devoir*.

Relig. *Devoir pascal*, obligation, pour les catholiques, de communier dans le temps pascal.

Théol. *Devoir conjugal*, obligation pour l'un des époux d'accepter l'union conjugale quand l'autre en exprime le désir, sauf non sérieuse.

SYN. : charge, contrainte, loi, nécessité, obligation, tâche.

★ loi, justice, société, nécessité, morale, impératif catégorique / droit.

ENCYCL. Mor. On appelle *devoir* toute obligation morale d'après laquelle nous agissons.

Il est en quelque sorte la formulation d'un principe moral. Cette règle est plus ou moins impérative selon les cas. Il existe même des conflits de devoirs où deux règles d'action, commandées par deux valeurs différentes, se heurtent dans la conscience d'un même individu (par exemple, conflit entre la loi morale et la pitié, chez Antigone).

Les certains moralistes, le devoir est une notion absolue, émanant de Dieu, de notre conscience ou de notre raison, de façon éternelle, innée, universelle. C'est ainsi que, chez Kant, le devoir est un impératif catégorique, absolu, qui oblige sans condition à être raisonnable, et qui diffère totalement des règles d'action non morales, qui ne sont que des impératifs hypothétiques, subordonnés à nos intérêts ou à nos desirs.

Les autres moralistes, au contraire, le devoir provient de l'expérience sensible, et son contenu varie selon les individus, les époques, les siècles. Il n'est donc pas absolu, mais au contraire relatif. Telle est, par exemple, la thèse des sociologues, pour lesquels la morale est l'expression des mœurs de

telle ou telle société, les conflits de devoirs résultant alors de ce que l'individu appartient à la fois à plusieurs groupes sociaux plus ou moins étendus.

Une synthèse de ces deux positions contraires a été faite par Frédéric Rauh, dans son ouvrage *L'Expérience morale*, où il voit dans la morale le résultat de l'expérience, mais d'une expérience organisée et mise en forme par la raison, comme l'expérience scientifique. Ainsi les morales et les devoirs apparaissent comme des vérités relatives progressant vers une vérité absolue (notion de progrès moral). [V. BIEN, CONSCIENCE, MORALE.] (→ Biblio.)

● *Les devoirs de l'homme*. La liaison nécessaire, en morale stricte comme en morale pratique, des notions de droit et de devoir est de tous les temps et de tous les systèmes. Le devoir est une « dette » (étymologiquement), contractée en corrélation avec un droit correspondant reçu ou proclamé. Tout droit crée un devoir, et réciproquement. Si cette idée n'est pas toujours expressément formulée, elle ressort toujours, depuis l'Antiquité, des différents courants religieux et moraux, comme des divers codes ou systèmes juridiques qui les transposent sur le plan social. Mais, pratiquement, tous les cadres politiques, sociaux, moraux et religieux, à l'intérieur desquels l'homme vivait, jusqu'au mouvement d'idées libérales du XVIII^e s., avaient été plus spécialement conçus pour imposer à l'homme des devoirs que pour lui reconnaître des droits.

Le christianisme faisait pourtant fondamentalement ressortir la liberté de l'homme dans son acceptation du plan divin, et, avec le devoir d'effectuer ce choix, le droit au choix. Mais, dans la pratique courante, l'Eglise elle-même rappelait plus fréquemment au fidèle ses devoirs envers Dieu, envers son souverain, envers son prochain et envers lui-même, que les droits corrélatifs à ces devoirs.

Tout mouvement protestataire contre l'ordre établi s'affirmait donc par une proclamation plus ou moins solennelle de droits jugés bafoués par l'autorité (doléances des états généraux ou remontrances du parlement en France, « Pétition des droits » de 1689 en Angleterre...).

On s'explique ainsi que le libéralisme du XVIII^e s. ait proclamé avec force, prédilection, et souvent exclusivisme, l'existence de droits attachés à la condition humaine.

Ceux-ci, affirmés d'abord en Amérique du Nord par la Déclaration d'indépendance de 1776, puis par les diverses déclarations de chacun des Etats américains entre 1777 et 1784, trouvèrent leur expression la plus achevée dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Pourtant, dès l'élaboration de celle-ci, certains constituants avaient préconisé qu'elle fût doublée, logiquement, d'une Déclaration des devoirs. Dupont, député de Bigorre, réclamait une « déclaration des droits et des devoirs de l'homme », pour que, connaissant ses droits, il sache « les bornes qu'il doit y mettre ». Lubersac, évêque de Chartres, l'abbé Grégoire, Camus, le duc de Lévis, etc., défendaient les mêmes thèses.

Mais l'idée en fut rejetée, parce que, disait-on, les devoirs découlaient évidemment des droits, et devaient, en outre, ressortir d'eux-mêmes du texte de la Constitution. En fait, la Déclaration des droits était une machine de guerre contre l'Ancien Régime et l'hymne célébrant la destruction de celui-ci. Toute déclaration des devoirs eût paru minimiser cette victoire. Les Conventionnels, Girondins ou Montagnards, ne songèrent pas, non plus, à rédiger une telle déclaration lorsqu'ils élaborèrent la Constitution de l'an I, précédée d'une Déclaration des droits plus « sociale » que la précédente. Pourtant, l'établissement de la conscription ou celui de l'enseignement primaire obligatoire (loi du 29 frimaire an II) supposaient préalable la notion de devoirs du citoyen.

Lorsque les thermidiens, après avoir abandonné l'idée de modifier la Constitution de l'an I, abordèrent l'étude de ce qui devait être la Constitution de l'an III, leurs préoccupations étaient bien différentes de celles de leurs prédécesseurs de 1789 et de 1793. Ils devaient, en effet, se prémunir non seulement contre une éventuelle restauration de l'Ancien Régime, mais aussi contre un possible retour de la Terreur et de la démagogie mon-

tagnardes. Il fallait pour cela émonder la Déclaration des droits de ses éléments les plus « dangereux » (ce qui fut fait), à leur point de vue. Surtout, il parut souhaitable de définir enfin les devoirs de l'homme et du citoyen, afin de prémunir le corps social contre un arbitraire individuel ou collectif fondé sur une exploitation abusive des droits corrélatifs. Un autre élément dut jouer, consciemment ou non. En 1789, comme en 1791, nul ne songeait à déchristianiser la France. En 1795, au contraire, l'Etat s'est pratiquement séparé aussi bien de l'Eglise constitutionnelle que de l'Eglise romaine ; le christianisme paraît moribond ; les cultes nouveaux (Raison, Etre suprême) sont loin d'y suppléer. Il faut donc remplacer une morale religieuse en voie de disparition, semble-t-il, par une morale civique. La référence de cette morale ne sera plus la volonté de Dieu, mais le « maintien de la société » (art. I^{er}).

Ainsi fut jointe, dans la Constitution de l'an III (5 fructidor an III = 22 août 1795), une *Déclaration des devoirs de l'homme* à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

art. premier La Déclaration des droits contient les obligations des législateurs ; le maintien de la société demande que ceux qui la composent connaissent et remplissent également leurs devoirs.

art. II Tous les devoirs de l'homme et du citoyen dérivent de ces deux principes, gravés par la nature dans tous les cœurs : Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir.

art. III Les obligations de chacun envers la société consistent à la défendre, à la servir, à vivre soumis aux lois, et à respecter ceux qui en sont les organes.

art. IV Nul n'est bon citoyen s'il n'est bon fils, bon père, bon frère, bon ami, bon époux.

art. V Nul n'est homme de bien s'il n'est franchement et religieusement observateur des lois.

art. VI Celui qui viole ouvertement les lois se déclare en état de guerre contre la société.

art. VII Celui qui, sans enfreindre ouvertement les lois, les élude par ruse ou par adresse, blesse les intérêts de tous ; il se rend indigne de leur bienveillance et de leur estime.

art. VIII C'est sur le maintien des propriétés que reposent la culture des terres, toutes les productions, tout moyen de travail et tout l'ordre social.

art. IX Tout citoyen doit ses services à la patrie et au maintien de la liberté, de l'égalité et de la propriété, toutes les fois que la loi l'appelle à les défendre.

La philosophie d'une telle déclaration apparaît, certes, dépourvue d'originalité et bien incertaine quant à ses bases. Il faut peut-être faire quelque violence à la vérité pour attribuer à la « nature » une formule (art. II) directement extraite de l'Evangile selon saint Matthieu (vii, 12). Quant à la notion d'« homme de bien », « franchement et religieusement observateur des lois », elle demeure très confuse, et l'on voit mal quelle « religion » peut intervenir dans cette observance (art. V).

Pourtant, réduite à l'essentiel, elle affirme quelques-uns des devoirs dont le respect conditionne la bonne marche de la société (du moins de la société bourgeoise issue de la Révolution française) : respect des lois et des autorités, de la famille, de la propriété ; devoir militaire envers la patrie (art. III et IX) ; bonne foi (art. VII) ; philanthropie ou « fraternité » (qui remplace la charité chrétienne), avec cette notion sous-jacente que les droits de chacun s'arrêtent là où commencent ceux des autres.

Une telle morale civique devait-elle s'imposer ? Juridiquement et constitutionnellement, non, car le Concordat rétablit la morale à base religieuse, et l'Empire, et plus encore la Restauration et la monarchie de Juillet n'eurent pas besoin d'autres bases pour assurer l'obéissance des sujets et leur bonne conduite. En fait, elle s'imposa dans la pratique, comme le prouve l'attitude des constituants de 1848, qui n'éprouvèrent pas la nécessité d'une nouvelle pétition de principes, la morale laïque définie en 1795 étant passée dans les mœurs. Les larges pans du corps civique qui s'étaient séparés de toute Eglise avaient fait leurs, par la force des choses, les règles de morale énoncées plus haut et qui furent, jusqu'à nos jours, celles

des libéraux laïques et, éventuellement, anticléricaux.

On mesure le chemin parcouru par la notion laïque et sociale du devoir, en la voyant réapparaître dans le préambule de la Constitution de la République française de 1946, confirmé par celui de la Constitution de 1958. Le mot « devoir » y apparaît deux fois :

« La France forme avec les peuples d'outre-mer une union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion. » Il ressort de ce texte que chacun a des devoirs qu'il est inutile de préciser. (On les suppose donc parfaitement connus, puisqu'ils ne sont pas énumérés, ni dans ce préambule ni dans la Déclaration de 1789 solennellement réaffirmée.) Une seule exception, et c'est l'autre mention du mot « devoir » : « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi... » ; il s'agit en effet, après cent ans de luttes, de la proclamation du droit au travail, dont on juge nécessaire — telle est la nouveauté — de préciser qu'il est corrélatif du devoir de travailler.

Pourtant, si la notion de devoir dépouillée d'une base religieuse se limite à l'observation de ce qu'impose la loi et au respect de ce qu'elle interdit, elle peut varier singulièrement, autant que la loi elle-même, au hasard des modifications politiques, économiques ou sociales.

Si elle prétend définir quelque morale laïque, civique et sociale, elle peut s'asseoir sur des bases tout autres que celles de 1795 ou que celles (supposées connues) de 1946. Par exemple, depuis le milieu du XIX^e s. s'est aussi développée une conception des devoirs totalement différente, parce que reposant sur une conception historique et philosophique de la société également différente. Loin d'affirmer, avec la société « bourgeoise », le respect nécessaire de la propriété, elle définit celle-ci comme le « vol » (Proudhon) ou comme la « base économique de l'oppression de l'homme par l'homme, d'une classe par une autre » (V. MARXISME). Le devoir de l'individu est donc, dans cette perspective, la solidarité de classe, avec pour but le renversement des structures capitalistes de la société et l'avènement d'une société sans classes, le sacrifice éventuel de l'individu à cette société nouvelle constituant finalement le devoir suprême.

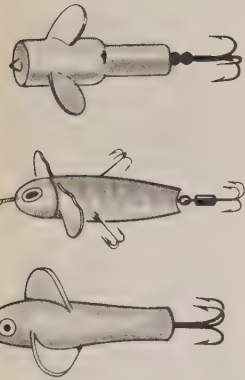
L'écueil représenté par la difficulté de définir des devoirs valables pour tous les hommes, quelle que soit la conception qui préside à la société dans laquelle ils vivent, fut rencontré par l'O. N. U., lorsque, à la fin de sa *Déclaration des droits de l'homme* (10 déc. 1948), elle s'efforça d'en fixer les limites par un article 29 consacré aux devoirs, et dont voici le texte :

« 1^o L'individu a des devoirs envers la communauté, dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible ;

« 2^o Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi, exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique ;

« 3^o Ces droits et libertés ne pourront en aucun cas s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations unies. »

L'article révèle, en fait, l'embarras de ses rédacteurs, qui n'ont ni défini ni énuméré « les devoirs envers la communauté », et qui n'ont pas indiqué s'ils variaient selon la nature de cette dernière. Les « limitations établies par la loi » diffèrent évidemment d'une loi à l'autre, et il n'y a guère de loi universelle...



devons



taureau du Devon

Ainsi, qu'on le veuille ou non, une définition des devoirs suppose une philosophie préexistante. Celle-ci doit trouver et définir d'abord des valeurs, auxquelles se référer une morale, qui justifiera, enfin, les devoirs qu'elle déterminera. Ces valeurs peuvent être de deux ordres : surnaturel ou naturel. Dans le premier cas, on aboutit à des devoirs envers un Dieu (ou divers dieux) et, à travers les exigences divines, à une série de devoirs envers autrui (soi collectivement et individuellement) et soi-même. Dans le second cas, on peut faire varier à l'infini le but suprême de la morale, l'objectif des devoirs, donc l'énoncé même de ceux-ci : selon que l'on considère comme premier, ou capital, l'individu (libéralisme individualiste) ou la collectivité (nation, Etat, classe sociale, ou même race), on définira des devoirs divers et une hiérarchie diverse de ces devoirs. Pour certains, la loi sera par elle-même justification du devoir (la loi leur paraissant bonne en soi en tant qu'expression même du droit) ; pour d'autres, elle ne sera que l'expression contingente de principes qui la transcendent ; pour d'autres encore, elle ne sera que la traduction, dans le domaine du droit, d'une situation de force considérée comme déterminante (la force ayant alors rang de justification).

Il semble donc souhaitable que, contrairement à ce qui pouvait paraître à une époque encore proche où croyants et incroyants acceptaient en fait les mêmes règles de morale privée et publique, toute société humaine contemporaine se définisse elle-même par un code des droits et des devoirs qu'elle reconnait. Se limiter à un code des droits est souvent solution de facilité, l'imprécision des formules ou des mots abstraits couvrant bien des incompatibilités d'interprétation. Supposer le code des devoirs connus sans que la précision en soit nécessaire est trop naïf ou trop habile. En un monde où il ne suffit plus d'invoquer une autorité d'ordre religieux pour définir droits et devoirs, il importe que chaque corps social exprime clairement ceux qu'il reconnait, ainsi que les principes qui les justifient.

devoirs (Des), traité de Cicéron. V. OFFICIIS (De).

DÉVOIRANT n. m. V. DÉVORANT et COMPAGNONNAGE.

DÉVOISÉ, E adj. Phonét. Se disait d'un phonème ayant subi une diminution de sa sonorité. (V. ASSOURDISSEMENT.)

DEVOL, ou **DEVOLL**, ou **DEVOLLI**, riv. d'Albanie, branche mère du Semeni avec l'Osum.

DÉVOLTAGE n. m. Action de dévolter.

DÉVOLTER v. tr. Diminuer la tension d'une source d'électricité.

DÉVOLTEUR n. m. Machine auxiliaire disposée de façon que sa force électromotrice se retranche de la tension fournie par une autre source électrique.

DÉVOLU, E adj. (lat. médiév. *devolutus* : de *devolvere*, dérouter). Qui a passé d'une personne à une autre, est échu par droit : *Succession dévolue à l'Etat*. || Fig. Acquis, réservé, destiné : *Fernand s'irrite de la petite part de sa vie dévolue à l'épouse* (F. Mauriac).

◆ N. m. Loc. *Jeter son dévolu*, un *dévolu* sur, fixer son choix sur.

— Dr. canon. Vacance d'un bénéfice par incapacité du sujet : *Bénéfice tombé en dévolu, vacant par dévolu*. || Provision de ce bénéfice vacant. (Les canonistes écrivaient plutôt DÉVOLUT.)

DÉVOLUTAIRE n. m. Dr. canon. Celui qui avait obtenu un bénéfice par dévolu.

DÉVOLUTIF, IVE adj. Dr. Qui fait qu'une chose passe d'une personne à une autre : *Appel dévolutif*.

DÉVOLUTION n. f. (de *dévolu*). Dr. Transfert, transmission d'un bien, d'un droit, qui se fait d'une personne à une autre. (Se dit particulièrement de la transmission par succession.) || Droit qui, dans certains pays, donnait la succession aux filles nées d'un premier mariage, de préférence aux fils nés d'un second lit.

— Dr. canon. Droit en vertu duquel la collation d'un bénéfice vacant revenait au supérieur, dans le cas où le collateur régulier avait négligé de pourvoir à la vacance dans

un délai de quatre ou de six mois, ou encore avait nommé un incapable ou un indigne (mais, dans ce dernier cas, il devait y avoir action judiciaire).

Dévolution (GUERRE DE). En 1665, à la mort de Philippe V d'Espagne, Louis XIV fit valoir les prétentions de sa femme, Marie-Thérèse, à une part de la succession d'Espagne, en vertu du droit de *dévolution*, coutume de droit privé en usage dans certaines provinces des Pays-Bas, en particulier au Brabant, et qui, en cas de remariage, attribuait les biens patrimoniaux aux enfants du premier lit, même si ces derniers n'étaient que des filles et même si des fils étaient nés de la seconde union. Marie-Thérèse était née d'un premier mariage de Philippe IV, tandis que Charles II, successeur de celui-ci, était né d'un second. Dès mai 1667, Louis XIV entra en Flandre aux côtés de Turenne. En quelques semaines, sans grande résistance, Charleroi, Tournai, Douai, Oudenaarde, Courtrai, Lille tombèrent en son pouvoir. Cependant, en janvier 1668, était signé un traité de partage avec l'empereur Léopold I^{er}, dont la femme, Marguerite-Thérèse, était également infante d'Espagne et qui, de ce fait, prétendait aussi à une part de la succession. Mais, au même moment, la Hollande, inquiète des progrès français, l'Angleterre et la Suède conclurent la *Triple Alliance de La Haye* et proposèrent leur médiation. Bien que Condé eût conquis la Franche-Comté en douze jours (fév. 1668), Louis XIV, par prudence, accepta et se résigna à signer le *traité d'Aix-la-Chapelle* (mai 1668), par lequel il rendait à l'Espagne la Franche-Comté, mais conservait onze places conquises, dont Lille et Douai.

DÉVOLUY, région des Alpes françaises du Sud (Hautes-Alpes), au S.-O. de la vallée du Drac, formée par une dépression dominée par de puissants escarpements calcaires (Obiou, 2 793 m). Le Dévoluy a un aspect désolé, avec des champs de pierreaille et des formes karstiques (lapiés, gouffres ou *chourins*). La principale activité du pays est l'élevage des moutons ; mais l'élevage extensif, qui avait accéléré le déboisement, se transforme (agneaux de boucherie, vaches laitières). Dans quelques vallées, de bons sols et l'insolation déjà forte permettent des cultures de céréales et d'arbres fruitiers.

DÉVOLUY (Paul Gros-Long, dit *Pierre*), poète dauphinois (Châtillon-en-Diois 1862 - Nice 1932). Il publia d'abord deux recueils de vers français, puis se joignit au mouvement du félibrige. Majoral en 1900, capoulit en 1905, il tint une place active dans le mouvement littéraire méridional.

DEVON n. m. Pêch. Leurme métallique rotatif, formé d'un corps ovoïde armé d'un ou de plusieurs hameçons triples et de deux palettes en forme d'hélice.

— ENCYCL. Tiré par une embarcation ou sous l'action d'un moulinet, le *devon*, en tournant, donne aux poissons carnassiers l'impression d'un poisson vivant. Les devons servent plus particulièrement à la pêche de la truite et du saumon.

DEVON ou **DEVONSHIRE**, comté de Grande-Bretagne, s'étendant sur une partie de la péninsule du sud-ouest de l'Angleterre, entre la Manche et le chenal de Bristol ; 798 300 hab. Ch.-l. *Exeter*. Le Devon est formé par un massif primaire, qui a été violemment plissé au Carbonifère. Aux confins nord du comté, les grès du Dévonien se relèvent jusqu'à 480 m. Au S., entre Exeter et Plymouth, la forêt de Dartmoor atteint 621 m d'alt. et domine une côte pittoresque, entaillée de « rias » profondes. Entre ces deux massifs, les roches rouges du Permien et du Trias, conservées dans une dépression médiane, forment des paysages caractéristiques. L'économie rurale du Devon est tournée vers l'élevage (la race bovine du Devon, aux longues cornes droites et à la robe rouge, est réputée) ; cette activité est complétée par des cultures fruitières (pompes), par la pêche qui joue un grand rôle (Plymouth, Dartmouth, Brixham), et par l'exploitation d'importants carrières de granite et de kaolin.

DEVON (ÎLE), île de l'archipel arctique canadien (Territoires du Nord-Ouest), au N. de la terre de Baffin. Elle dépasse 1 000 m d'alt. dans le secteur oriental, en partie couverte par une calotte glaciaire.

VON ou DEVONSHIRE (comtes DE). COURTENAY et MOUNTJOY.

VON (RACE DU), race de bovins anglais.

VONNIEN, ENNE adj. et n. m. (du comté annique du Devon). Géol. Se dit de la roche de l'ère paléozoïque comprise entre silurien et le Carbonifère.

ENCYCL. Le *Dévonien* va de — 330 à 400 millions d'années environ. Chez les végétaux apparaissent les pommiers et les premières marches; chez les plantes, les racines, les vraies feuilles, les ovules. On divise le *Dévonien* en six étages.

		MILLIONS D'ANNÉES
	famennien	— 280
DÉVONIEN	frasnien	— 285
	givetien	— 290
ODÉVONIEN	eifélien	— 300
	coblentzien	— 310
ÉVONIEN	gédinnien	— 320
		— 330

VONITE n. f. (de Devon, nom géogr.). Minér. Syn. de WAVELLITE.

VONPORT, port de Grande-Bretagne (Devonshire), à l'O. de Plymouth, dont il est qu'un faubourg. Situé sur l'estuaire du mar (le Hamoaze), ce port militaire important possède des industries métallurgiques.

VONSHIRE (William CAVENDISH, 1^{er} duc de Devonshire, homme politique anglais (1640-1707)). Député au Parlement en 1661, il manifesta violemment son opposition à la politique de la Cour et aux tendances catholiques. Il a joué un rôle important dans la révolution de 1688; ce fut l'un des sept signataires de l'acte lancé à Guillaume d'Orange, qu'il précéda dès le débarquement de ce dernier et par lequel il souleva les Midlands.

VONSHIRE (Spencer Compton CAVENDISH, 8^e duc DE), homme politique britannique (Holker Hall 1833 - Cannes 1908). Député libéral (1857) dans la tradition de la démocratie whig, il reçut la direction du parti aux Communes de 1874 à 1880, sur les instances de Gladstone. Secrétaire pour l'Inde (1880-1882) et secrétaire à la Guerre (1882-1885), il respecta toujours loyalement l'indépendance de parti. Hostile au nationalisme irlandais et au Home Rule voulu par Gladstone, il devint le chef des libéraux unionistes après la scission de son parti (1886). À l'abord circospect, il finit par collaborer avec les conservateurs et devint lord président du Conseil (1895-1903). Très attaché au libre-échange, il fut débordé par la majorité unioniste sur la question tarifaire et démissionna.

VONSHIRE (COLLECTION), collection conservée au château de Chatsworth (Derbyshire), qui fut commencée par le 2^e duc de Devonshire, William (1665-1729), et continuée par le 4^e et le 6^e duc. Elle comporte notamment le célèbre *Liber veritatis*, recueil de dessins de Claude Gelée.

VORANT, E adj. Qui dévore; qui mange avec avidité : *Des restes affreux | Que des chiens dévorants se disputaient entre eux* (Michelet). || Qui pousse à dévorer : *Faim vorante*. || — Fig. Qui détruit avec rapidité : *La flamme dévorante. Le temps dans sa marche dévorante...* || Qui épuise, qui consume; passionné : *Les soucis dévorants, les soucis, les ennuis* (La Fontaine). Elle avait emporté son personnage en souveraine de l'amour, avec de grands yeux sévères et dévorants (Zola).

VORANT n. m. (altér. de devorant). Vierge reçue compagnon du Devoir des enfants de maître Jacques ». (A l'origine, la dévotion ne comprenait que des charités, puis elle s'étendit à d'autres métiers. L'empêchement d'entraîner plus ou moins mêlé de franc-maçonnerie à partir du XVIII^e s., la dévotion a survécu à l'éclatement des corporations. [V. GAVOT.]

VORATEUR, TRICE adj. Qui dévore : *Le feu dévorateur des pignadas, dieu rapide qui court, insaisissable, allumant derrière une foule immense de torches* (F. Mauriac).

— Technol. *Cylindre dévorateur*, cylindre qui, dans les féculeries, sert à réduire en pulpe les tubercules.

DÉVORER v. tr. (lat. *devorare*). Manger en déchirant avec les dents : *Saturne dévorait ses enfants*. || Manger en rongeant : *Les chenilles dévorent les feuilles des arbres*. || Par anal. Manger avec avidité; avaler goulument : *[...] une certaine parquée au fond de cette cave, sans air, dévorant les quelques bouchées de pain qu'on leur jetait [...]* (Zola); et, absol. : *Cet homme ne mange pas, il dévore*. || Fam. Mordre, piquer abondamment : *De gros poux le dévoraient* (Zola).

|| — Fig. Consumer, anéantir, dissiper : *Les flammes ont dévoré des chefs-d'œuvre. Dévorer sa fortune*. || Miner, ronger : *Dévoré par un amour violent* (Stendhal). || Dévorer quelqu'un, le ruiner : *Ta famille m'a coûté assez cher et si je me laissais dévorer, ton fils, ta fille [...]* auraient bientôt fait d'anéantir ma fortune (F. Mauriac). || Lire avec rapidité et avidité : *Mon camarade, à son tour, les avait dévorés [des livres] en cachette* (Carco). || Dévorer des yeux, du regard, regarder avec ardeur. || Parcourir avec une extrême rapidité, réellement ou par l'imagination : *Dévorer l'espace, l'avenir*.

DÉVOREUR, EUSE n. Celui, celle qui dévore : *On peut juger quels terribles dévoreurs de viandes étaient les hommes de ce temps-là* (Rousseau).

DEVOSGE (François), peintre français (Gray 1732 - Dijon 1811). Auteur de portraits et de tableaux d'histoire, il fonda en 1765, à Dijon, une école de dessin que le prince de Condé, gouverneur de la province, prit sous sa protection. De 1770 à 1792, cette école put envoyer à Rome, annuellement, deux élèves qu'elle entretenait à ses frais; Prud'hon, entre autres, bénéficia de cette faveur. Il a laissé de François Devosge un beau portrait, conservé au musée de Dijon, qui possède aussi un buste du même, par Rude.

DÉVOT, E adj. et n. (lat. *devotus*, dévoué, consacré). Zélé pour la religion et les pratiques religieuses : *Un encyclopédiste, l'ami et l'allié de Diderot et de d'Alembert, pour suivi à la fois par les rois et par les dévots, leur livra en un an cent combats* (Michelet).

◆ Adj. Qui marque la dévotion : *Il salua une dernière fois le corps d'une génuflexion dévote* (Zola). || Qui porte à la dévotion (vieilli) : *Rien n'est plus agréable et plus dévot que cette église souterraine* (Chateaubriand). || Être dévot à, avoir une dévotion particulière pour : *Il était dévot, disait-on, particulièrement à la Vierge Marie* (Michelet).

— ALLUS. LITTÉR. *Ah! pour être dévot, je n'en suis pas moins homme*, vers de *Tartuffe* (acte III, sc. III), excusant ainsi sa faiblesse devant les tentations. (Ce vers est une parodie d'un vers du *Serriorius* de Corneille, acte IV, sc. 1 : *Ah! pour être Romain, je n'en suis pas moins homme*.)

— Relig. *Votre dévot fils*, formule employée par les souverains catholiques, pour se désigner eux-mêmes, lorsqu'ils écrivent au pape.

DÉVOTE (sainte) ou **DIVUE**, en lat. *Devota*, patronne de Monaco, où l'on vénère ses reliques. Honorée aussi à Nice et en Corse. — Fête le 27 janvier. Sa *Passion* ressemble si fort à celle de sainte Julie qu'on s'est demandé si *Devota* n'était pas une simple épithète.

DÉVOTEMENT adv. Avec dévotion : *Se signer dévotement. Un Anglais lui passa [à Jeanne d'Arc] une croix de bois, qu'il fit d'un bâton; elle ne la reçut pas moins dévotement* (Michelet). || Avec un amour teinté de respect quasi religieux : *Et je baisais sa main blanche, dévotement* (Verlaine).

DÉVOTIEUSEMENT adv. Avec grande dévotion. (Rare.)

DÉVOTIEUX, EUSE adj. Qui est d'une dévotion minutieuse (vieilli) : *Un homme fort dévotieux*.

Devotio Moderna ou *Dévotion moderne*, mouvement ascétique et mystique né à la fin du XIV^e s. aux Pays-Bas, qui s'épanouit chez les Frères (et Sœurs) de la Vie commune* de Deventer, qui avaient été réunis par Gérard de Groote, et parmi les chanoines réguliers de saint Augustin, qui s'établirent après sa mort à Windesheim.

Hostile à une spiritualité trop intellectuelle qui risque de manquer son objet, c'est-à-dire

l'amélioration de l'homme, la *Devotio Moderna*, dans l'esprit de ses protagonistes, doit promouvoir une spiritualité plus accessible à tous. Ses préceptes sont résumés sous forme de sentences faciles à retenir dans des recueils tels que les *Raparia*, destinés à susciter la méditation, considérée comme le moyen essentiel de s'élever vers Dieu, et dont Jean Wesel Gansfort proposa la méthode. Cette méditation, qui doit porter surtout sur la Passion du Christ et sur l'Eucharistie, se trouve valorisée par l'oraison qui aide l'âme à s'élever jusqu'à Dieu. La *Devotio Moderna* a entraîné l'adhésion de nombreux écrivains de qualité (Jean Vos de Heusden, Florent Radewijns, Thomas a Kempis) et s'est exprimée dans de nombreuses œuvres, dont la plus significative est l'*Imitation** de Jésus-Christ.

DÉVOTION n. f. (lat. *devotio*, dévouement). Dévouement à Dieu; zèle pour la religion, les pratiques religieuses : *On les vit sur les places, dans les accès de dévotion monacale, faire des rondes en chantant des hymnes ridicules* (Michelet).

— *Dévotions* n. f. pl. Pratiques dévotives : *M. Marescot, ayant achevé ses dévotions, passa dans la boutique* (Zola). || Absol. *Faire ses dévotions*, accomplir ses devoirs religieux. || — Fig. Attachement, respect comparable à celui qu'on éprouve pour les choses de piété : *Saccard montrait, dans toute cette affaire, un amour d'artiste; il regardait mûrir son plan avec dévotion* (Zola). || Adoration quasi religieuse : *Baiser les mains de quelqu'un avec dévotion*.

— Loc. div. *Fête de dévotion, jeûne de dévotion*, fête, jeûne, non commandés par l'Eglise, qu'on observe par pure dévotion. || *Livres de dévotion*, livres traitant de sujets pieux et qui servent aux exercices de dévotion. || *Tableau, image de dévotion*, tableau, image représentant un sujet pieux et ayant pour objet d'exciter la dévotion des fidèles. || Fig. *A la dévotion de quelqu'un*, entièrement dévoué à, à la disposition de : *On voit souvent de patients jeunes gens, à la dévotion des avoués, faisant le pied de grue à propos d'une seule cause retenue en dernier* (Balzac).

Dévotion à la Croix (LA), en esp. *La Devoción de la Cruz*, drame en trois « journées » de Calderón (1634), une des pièces les plus caractéristiques et les plus fameuses du théâtre espagnol. Le héros, Eusebio, tue en duel Lisardo, frère de sa fiancée, Julia; avant de mourir, Lisardo demande à Dieu qu'Eusebio, dont il connaît la dévotion à la croix, ne puisse mourir sans confession (1^{re} journée). Poursuivi par le père de Julia, le vieux patricien Curzio, Eusebio serait prêt à enlever Julia du couvent où elle s'est réfugiée, si la vue de la croix que porte la jeune fille ne le faisait renoncer à cet enlèvement (2^e journée). Curzio a rejoint Eusebio : il se bat avec lui. Mais, au cours de la lutte, il reconnaît sur la poitrine du jeune homme le signe de la croix, qui lui prouve qu'Eusebio est son propre fils, autrefois abandonné. Eusebio meurt en pardonnant à son père, qui l'ensevelit : Dieu le ressuscitera cependant juste assez de temps pour qu'il se confesse à un prêtre (3^e journée).

DEVOTO (Giacomo), linguiste italien (Gênes 1897). Professeur à l'université de Florence, il est l'auteur d'un ouvrage sur les *Fondements de l'histoire linguistique* (1951).

DÉVOUÉ, E adj. Zélé pour; disposé à tout pour : *Les autres [esclaves], entassés dans la ville, dévoués aux vices d'un maître, étaient souvent affranchis par lui* (Michelet). || Zélé, actif; qui aime à servir : *Le préfet [...] est un brave homme, très dévot, très dévoué* (Stendhal). || Particul. Entre dans des formules de politesse : *Je suis votre dévoué serviteur*; et, substantif. : *Votre dévoué, votre tout dévoué*.

— SYN. : empressé, fanatique, fervent, fidèle, vigilant.

DÉVOUEMENT n. m. Acte religieux des Anciens, par lequel un citoyen s'offrait aux dieux infernaux pour faire retomber sur sa tête le malheur dont sa patrie était menacée. || Par extens. Sacrifice volontaire de soi : *Tel fut le touchant esprit de dévouement, de sacrifice, qui anima ces hommes au départ* (Michelet). || Action de se dévouer, de se mettre tout entier au service de quelqu'un ou de quelque chose : *Il serait bien malheureux*

que mon dévouement à la cause royale me devint funeste (Balzac). || Aptitude morale à faire le don de soi à un être ou à une cause : Ces messieurs qui n'avaient ni zèle, ni fanatisme, ni dévouement, étaient bien aises de laisser se compromettre ce bourgeois hardi et grossier (Stendhal).
— SYN. : attachement, don de soi-même, empressement, fidélité, zèle.

DÉVOUER v. tr. (de vouer). Consacrer par un vœu (vieilles) : Dévouer un enfant à la Vierge.

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Immoler en sacrifice expiatoire : Un loup quelque peu clerc prouva par sa harangue | Qu'il fallait dévouer ce maudit animal (La Fontaine). || — Fig. Livrer en proie : Les temps difficiles approchaient, et son père n'ignorait pas qu'il [son fils] le dévouait à un danger (Nerval). || Dévouer sa tête, exposer sa vie à de grands dangers : Pendant cinq ans, il dévoua sa tête aux fureurs civiles (Bossuet).

— Se dévouer v. pr. Se sacrifier, s'exposer à la mort : Dans un tel désespoir, le fanatisme de la patrie mourante poussa un homme à se dévouer pour tuer Richelieu (Michelet). Se dévouer pour le salut de sa patrie. || Sacrifier ses intérêts à : Se dévouer pour un ami ; et, absol. : Sans doute, elle se dévouerait, elle garderait quand même l'enfant et attendrait des temps meilleurs (Zola). || Se livrer, s'appliquer à, se donner tout entier à : Se dévouer à la science.

— SYN. : se consacrer, se dépenser, s'immoler, se sacrifier, servir, se vouer.

DÉVOYÉ, E adj. et n. Egaré, entraîné hors des voies de la raison, de la religion ou de la morale : Spinoza avait donné cet exemple d'un grand esprit dévoyé par l'absolu (Proudhon). || Corrompu, débauché : Un jeune dévoyé.

— SYN. : dévergondé, dissolu.

DÉVOYER v. tr. Faire sortir de la voie du bien ou du vrai : L'exemple suffit pour dévoyer un jeune homme. ... Les enfants du prophète que le détestable Omar a dévoyés (Montesquieu).

— Ch. de f. Envoyer par erreur un wagon sur un itinéraire différent de celui qui correspond à son acheminement normal.

— Constr. Détranger de la ligne verticale : Dévoyer un tuyau de cheminée, de descente. — Mar. Présenter du dévoiement : Une membrure dévoyée. || Ouvrir les couples ou membrures des extrémités du navire.

— Pathol. Qui a le dévoiement.
— SYN. : corrompre, débaucher, dépraver, dérégler, dévergondé, égarer, perdre, pervertir.

DEVREESE (Godefrid), compositeur et violoniste belge (Courtrai 1893). On lui doit, outre un ballet, *Tombelène*, de nombreuses pièces symphoniques, des cantates, des mélodies, le tout d'une facture et d'un goût excellents.

DE VRIENDT (Cornelis et Frans). V. FLORIS.

DE VRIES (Matthias), linguiste hollandais (Haarlem 1820 - Leyde 1892). Il a fondé la philologie néerlandaise en Hollande. On lui doit des éditions de textes hollandais : *Warenar* de Hooft (1843), *Lekenspiegel* de Boendale (1844-1848), les premières livraisons d'un *Dictionnaire moyen-néerlandais* (1864-1865) et d'un grand *Dictionnaire néerlandais* (1852 et suiv.), commencé avec la collaboration de L.-A. de Winkel et continué par d'autres savants. Il a contribué à l'élaboration de la nouvelle orthographe hollandaise (1865).

DE VRIES (Hugo), botaniste hollandais (Haarlem 1848 - Lunteren 1935). Professeur de botanique à Amsterdam (1877), il devient professeur à l'université de Würzburg en 1897. Il propose une théorie nouvelle de la croissance des plantes et découvre le phénomène de la mutation. A partir de 1886, il fait des expériences méthodiques sur cette théorie, en particulier sur les onogères ou onagres. Il a écrit, entre autres ouvrages : *Recherches sur les causes mécaniques du développement de la cellule* (1877), *Monographie des déformations provoquées chez les plantes* (1892), *Théorie de la mutation* (1900-1903), *Espèces et variétés, leur naissance par mutation* (1908).

DÉVRILLAGE n. m. Pêch. Opération que l'on fait subir à une ligne qui a été vrillée

par un leurre tournant. (Autrefois, on dévillait certains fils de pêche qui avaient une tendance au vrillage lorsqu'ils étaient mouillés. A cet effet, on les immergeait, puis on les laissait sécher en les maintenant tendus.)

DÉVRILLER v. tr. Détordre un fil, une corde, une ligne, etc., qui sont vrillés.

DEVUEZ, V. VUEZ (Arnoul de).

DEWALQUITE n. f. (de *Dewalque* n. pr.). Miner. Silico-arsénio-vanadate hydraté d'aluminium et de manganèse.

DEWANDELAER (Franz), poète belge d'expression wallonne (Nivelles 1909 - Bruges 1952). Il fut le rénovateur de la poésie dialectale par les œuvres qu'il écrivit de 1928 à 1936 et dont certaines parurent seulement après sa mort. Sa générosité fougueuse, volontiers anticonformiste, et sa puissance verbale sont mises au service d'un lyrisme qu'inspirent l'enfance, la pitié, la révolte et l'amour.

DEWAR (sir James), chimiste et physicien écossais (Kincardine-on-Forth 1842 - Londres 1923). Son incomparable habileté lui permit d'aborder une très grande variété de sujets, notamment la production du vide en utilisant le pouvoir d'absorption des gaz par le charbon soumis à un froid intense (1904), l'étude de la phosphorescence de divers composés, l'utilisation des vases isolants à double paroi de verre argenté et sous vide pour la conservation des gaz liquéfiés (*vases de Dewar*). On lui doit également l'explosif appelé *cordite*. Mais son nom reste attaché à l'étude des basses températures, qui l'amènèrent à liquéfier un certain nombre de gaz réputés permanents, comme l'hydrogène et le fluor, ainsi qu'à étudier l'affinité de ces corps au voisinage du zéro absolu.

Dewarda (ALLIAGE DE), alliage d'aluminium (50 p. 100), cuivre (45 p. 100) et zinc (5 p. 100), utilisé en analyse chimique pour son action réductrice particulièrement intense par rapport aux métaux réducteurs classiques comme le zinc ou l'aluminium.

DÉWATTÉ adj. m. Electr. Se dit d'un courant alternatif en quadrature avec la tension, dont la puissance est par suite nulle, c'est-à-dire ne fournissant pas de watts. (On dit plutôt RÉACTIF.)

DEWAVRIN (André). V. PASSY (colonel).

DE WET (Christian), général boer (Leeuwkop, Smithfield, 1854 - Bloemfontein 1922). Chef insaisissable de partisans, il tint en échec, durant deux années, les forces britanniques lancées à sa poursuite. Le 12 mai 1902, il déposait les armes, signant avec les autres généraux le traité de Vereeniging. Débarqué en 1914 par le croiseur allemand *Emden* en Afrique du Sud, il reprit les armes contre les Anglais, mais il fut alors attaqué par ses anciens camarades Smuts et Botha, et dut se rendre en décembre à Waterberg. Libéré un an plus tard, il se retira à Bloemfontein.

DEWEY (George), amiral américain (Montpelier, Vermont, 1837 - Washington 1917). Sorti de l'Ecole navale en 1858, il participa, dans la flotte nordiste, à la guerre de Sécession lors de l'attaque de La Nouvelle-Orléans (1862). Commandant en chef de la flotte américaine du Pacifique pendant la guerre hispano-américaine, il détruisit la flotte espagnole à Cavite (1898) et occupa Manille.

DEWEY (Melvil), bibliographe américain (Adams Center, New York, 1851 - Lake Placid, Essex County, 1931). Connue comme inventeur de la classification décimale, qu'il introduisit, dès 1874, à la bibliothèque d'Amherst College (Massachusetts) pour le classement des livres et des brochures, il fonda en 1883, à l'université de Columbia, la première école de bibliothécaires et fit campagne pour l'adoption du système métrique par les pays anglo-saxons.

DEWEY (John), philosophe et pédagogue américain (Burlington 1859 - New York 1952). Il enseigna la philosophie aux universités de Minnesota (1888-1889), Michigan (1889-1894), Chicago (1894-1904). Il fonda une école expérimentale où il mit en pratique sa pédagogie, fondée sur la théorie philosophique dont il était l'auteur : l'instrumentalisme*, variété du pragmatisme*. Ses principaux ouvrages sont : *The School and Society* (1899), *Democracy and Education*

(1916), *Human Nature and Conduct* (1922), *Experience and Nature* (1925), *Art as Experience* (1934), *Logic, the Theory of Inquiry* (1938), *Problems of Men* (1946), etc. (→ Biblio.)

DEWEY (Thomas Edmund), avocat et homme politique américain (Owosso, Michigan, 1902). Inscrit au barreau de New York en 1927, procureur en 1936, puis attorney général en 1937, la lutte électorale qu'il mena contre les *racketeers* lui permit de se faire élire en 1942 gouverneur de l'Etat de New York. Candidat du parti républicain à la présidence de la République, il fut battu à une faible majorité par Franklin Roosevelt en 1944, puis par Truman en 1948. Il se retira de la vie publique en 1954.

DEWEYLITE n. f. Miner. Silicate hydraté magnésien et ferreux de Middelfield (Massachusetts), qui est une variété de serpentine.

DEWEZ (Louis), historien belge (Namur 1760 - Bruxelles 1838). Il a écrit de nombreux ouvrages sur l'histoire de sa patrie, dont une *Histoire générale de la Belgique* (1805-1807) qui rassembla pour la première fois l'ensemble des données sur le sujet.

DEWINDTITE n. f. Miner. Phosphate naturel d'uranium et de plomb hydraté, de couleur jaune, du système orthorhombique.

DEWINTER (Jean Guillaume), en holland. Jan Willem Van Winter, général et marin hollandais (Texel 1750 - Paris 1812). Réfugié en France après la révolte de 1787 contre le stathouder, il fit, sous Dumouriez et Pichegru, les campagnes de 1792 et 1793, puis, en 1795, rentra avec les Français dans son pays, où il fut nommé amiral de la flotte du Texel. Le roi Louis le créa maréchal et lui confia le commandement en chef de son armée.

DEWSBURY, v. de Grande-Bretagne (Yorkshire, West Riding), au S.-O. de Leeds ; 53 200 hab. Industries textiles (couvertures de laine, tapis) et fonderies.

DEXAMENOS (« l'Accueillant »). Myth. gr. Roi d'Olénos, en Achaïe, et père de Mnésmaché, qu'il promit en mariage à Héraclès, réfugié dans sa ville. Le héros, après quelque temps d'absence, trouva Mnésmaché fiancée de force au centaure Eurýtion. Héraclès le tua et épousa Mnésmaché. Une tradition aberrante fit de Dexaménos le père de Déjanire.

DEXIE n. f. Mouche de taille moyenne, ordinairement parasite de certains coléoptères nuisibles aux plantes cultivées. (Le genre fait partie des diptères, famille des tachinidés.)

DEXIPPOS, en lat. Publius Herennius Dexippus, historien grec du III^e s. apr. J.-C. Issu de la grande famille athénienne des Kerykes, il fut archonte éponyme en 267, stratège, et sauva Athènes des Hérules. Ses principaux ouvrages étaient des *Chronika* allant jusqu'en 268, et des *Skuthika*, relatifs à la période de 238 à 270. Dexippus a été souvent pillé par ses successeurs.

DEXIPPOS, philosophe grec du IV^e s. de notre ère, disciple de Jamblique. On a de lui un commentaire où, sous forme de dialogue, entre l'auteur et Séleucius, probablement son disciple, il est traité des difficultés que présentent les catégories d'Aristote.

DEXITHÉE, en gr. Dexitheia. Myth. gr. Femme de Minos.

DEXTANS n. m. (contract. de *desextans* [un sextans de moins que l'as]). Monnaie romaine qui valait les dix douzièmes de l'as ou unité.

DEXTER (Flavius Lucius), annaliste espagnol du IV^e s. de notre ère. Fils de saint Pacien et ami de saint Jérôme, il fut préfet du prétoire jusqu'en 395, puis gouverneur de Tolède. Il avait composé une chronique.

DEXTÉRITÉ n. f. (lat. *dexteritas*, de *dexter*, droit). Adresse de la main : L'habitude des mêmes mouvements donne de la dextérité (Droz). || Fig. Adresse d'esprit : Conduire une intrigue avec beaucoup de dextérité.

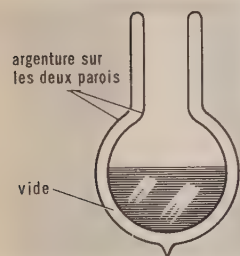
— SYN. : adresse, entente, facilité, habileté, savoir-faire, talent.

DEXTRA (Zacharias), faïencier hollandais, actif de 1712 à 1758, à Delft, où il fut un des derniers représentants de l'industrie de la faïence. On lui doit des décorations multicolores au feu de moufle, du genre de celles de Meissen.

DEXTRALITÉ n. f. (du lat. *dextra*, main droite). Caractère de celui qui est droitier.



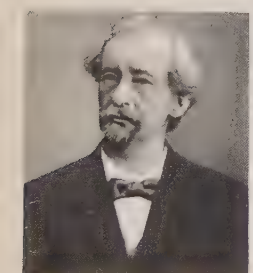
sir James DEWAR



calorimètre à vase de DEWAR



général DE WET



Hugo DE VRIES

XTTRAN n. m. Pharm. Dénomination commune d'un dextrane de synthèse, obtenu à partir du sucre de betterave et utilisé, pour ses propriétés physico-chimiques, comme substitut du plasma sanguin. (La solution p. 100 de dextran possède les propriétés physiques [densité, viscosité] du plasma. Dépourvue de toxicité, on l'utilise dans tous les cas où l'emploi de ce dernier est indiqué, choc, brûlures, etc.). Dans l'organisme, le dextran est transformé en glucose, qui se métabolise ensuite.

XTTRANE n. m. Polysaccharide produit par l'action de certains micro-organismes (*Micrococcus mesenteroides*) sur le saccharose.

XYCCL. Les *dextranes* ont un poids moléculaire élevé et donnent une solution visqueuse avec l'eau. Ils ont longtemps été considérés comme un sous-produit accidentel de l'abrication du sucre. Ils sont utilisés pour la préparation de plasma sanguin artificiel et injections intraveineuses lors d'hémorragies.

XTRE adj. (lat. *dexter*). Droit; situé à droite. (Employé encore en héraldique pour qualifier le côté droit de l'écu.)

XTRE adj. (lat. *dexter*). Droit; situé à droite. (Employé encore en héraldique pour qualifier le côté droit de l'écu.)

XTRE adj. (lat. *dexter*). Droit; situé à droite. (Employé encore en héraldique pour qualifier le côté droit de l'écu.)

XTRE adj. (lat. *dexter*). Droit; situé à droite. (Employé encore en héraldique pour qualifier le côté droit de l'écu.)

XTRE adj. (lat. *dexter*). Droit; situé à droite. (Employé encore en héraldique pour qualifier le côté droit de l'écu.)

XTRE adj. (lat. *dexter*). Droit; situé à droite. (Employé encore en héraldique pour qualifier le côté droit de l'écu.)

XTRE adj. (lat. *dexter*). Droit; situé à droite. (Employé encore en héraldique pour qualifier le côté droit de l'écu.)

XTRE adj. (lat. *dexter*). Droit; situé à droite. (Employé encore en héraldique pour qualifier le côté droit de l'écu.)

XTRE adj. (lat. *dexter*). Droit; situé à droite. (Employé encore en héraldique pour qualifier le côté droit de l'écu.)

XTRE adj. (lat. *dexter*). Droit; situé à droite. (Employé encore en héraldique pour qualifier le côté droit de l'écu.)

XTRE adj. (lat. *dexter*). Droit; situé à droite. (Employé encore en héraldique pour qualifier le côté droit de l'écu.)

— Physiq. Qui dévie vers la droite le plan de polarisation de la lumière : *Cristal dextrogyre*.

DEXTROSRUM [som] ou **DEXTROSE** adj. invar. et adv. (mot lat. signif. *vers la droite*). De gauche à droite. (V. HÉLICE.)

DEXTROSE n. m. Chim. Syn. désuet de GLUCOSE.

DEXTROVOLUBLE adj. Bot. Volubile à droite, qui s'enroule en montant de gauche à droite : *Le liseron, le haricot, le volubilis sont dextrovolubiles*.

DEY [de] n. m. (du mot turc *day*, oncle maternel). Titre donné à un officier de janissaires dans les régence barbaresques (Alger, Tunis).

— ENCYCL. A Tunis, en 1591, l'un d'eux fut investi du pouvoir suprême, reléguant le pacha, représentant du sultan, à des fonctions honorifiques, et désormais les *deys* élus par la milice se succédèrent à la tête de la régence. Puis le dey fut supplanté par un bey, et le bey Husayn constitua en 1705 la dynastie husaynide, qui régna jusqu'en 1957.

A Alger, après la période où le pouvoir fut exercé par l'agha de la milice, vint celle des deys à partir de 1671. Le dey fut d'abord élu par les chefs corsaires, puis par la milice. Le pacha, représentant du sultan, disparut. Le dey nommait les beys chefs de provinces. Le dernier dey d'Alger fut Husayn, qui gouverna depuis 1818 et fut détrôné par la France en 1830.

DEYEUX (Nicolas), pharmacien français (Paris 1745 - id. 1837). Pharmacien en chef de Napoléon, il participa aux différentes campagnes de l'Empire. Parmi ses travaux, on cite son étude de l'opium et du sucre de betterave, dont il organisa la production en France. (Acad. des sc., 1797; Acad. de méd., 1820.)

DEYRA n. m. Cavalier indigène chargé autrefois, dans les communes mixtes d'Algérie, de porter les ordres des administrateurs.

DEYSEL (Lodewijk VAN). V. VAN DEYSEL.

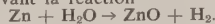
DEZ n. m. Ardois. V. DÉS.

DÉZALEY (le), partie du vignoble de la région de Lavaux (Suisse, cant. de Vaud), au bord du lac de Genève, dont le vin blanc est très estimé.

DEZALLIER D'ARGENVILLE (Antoine Joseph), naturaliste et historien d'art français (Paris 1680 - id. 1765). Ami du chancelier d'Aguesseau, il devint maître des comptes à Paris (1733), puis conseiller du roi. Outre un *Traité sur la théorie et la pratique du jardinage* (1709) et une *Histoire naturelle* (1757), il a écrit un *Abrégé de la vie des plus fameux peintres* (1745-1752), riche en indications sur les procédés utilisés par les artistes. — Son fils, ANTOINE NICOLAS († 1796), a laissé : *Voyage pittoresque des environs de Paris* (1749), *Voyage pittoresque de Paris* (1752), *Dictionnaire du jardinage* (1767), *Vie des fameux architectes et des sculpteurs* (1788).

DEZÈDE ou **DESAIDES** (Alexandre), compositeur français (Lyon ? v. 1740 - Paris 1792). Avec Grétry, il a continué la tradition de l'opéra-comique français. Ses deux partitions : *Blaise et Babet* et *Auguste et Théodore*, connurent un long succès.

DÉZINGAGE ou **DÉZINCAGE** n. m. Opération consistant à retirer le zinc contenu dans d'autres métaux ou alliages, ainsi qu'à enlever le revêtement de zinc sur des pièces. — ENCYCL. Lorsqu'on retire l'argent contenu dans le plomb argentifère par le procédé de zingage, il reste dans le plomb 0,6 p. 100 de son poids de zinc à 350 °C. Le zinc étant plus oxydable que le plomb, il sera, dans l'opération de *dézingage*, oxydé par la vapeur d'eau suivant la réaction



Pour cela, le plomb renfermant du zinc est mis dans une marmite hémisphérique chauffée. Lorsqu'il est suffisamment chaud, on injecte de la vapeur d'eau dans le bain en fusion. Au bout de quelques heures, une masse jaune rougeâtre surnage. Elle renferme tout le zinc du plomb et d'autres oxydes. On l'élimine, et il reste le plomb commercial. Pour enlever le zinc déposé sur une pièce (tôle galvanisée), on peut procéder soit par dissolution chimique alcaline, soit par dissolution anodique électrolytique du revêtement.

DÉZINGUER v. tr. Enlever le zinc soit contenu dans une masse métallique (par opération métallurgique d'affinage), soit formant revêtement protecteur (par dissolution).

DEZOBRY (Charles), érudit français (Saint-Denis, Seine, 1798 - Paris 1871). Il fonda à Paris une librairie classique, pour laquelle il composa notamment : *Dictionnaire général de biographie et d'histoire* (1857), *Dictionnaire des lettres, des beaux-arts, sciences morales et politiques* (1862), l'un et l'autre en collaboration avec Th. Bachelet, et un *Dictionnaire pratique et critique de l'art épistolaire* (1866).

DEZOTEUX (Pierre). V. CORMATIN.

dg, symbole du *décigramme*, unité de masse.

dgr, symbole du *décigrade*, unité d'angle.

D. G. S. S., sigle de DIRECTION* GÉNÉRALE DES SERVICES SPÉCIAUX.

DHAHABĪ (Chams al-din Muḥammad al-), historien et traditionniste arabe (Mayyāfāriqīn, Mésopotamie, 1274 - Damas 1348). Professeur de *hadīth* à Damas, il a écrit de nombreux livres, dont une grande *Histoire de l'islam*, allant jusqu'à 1340.

DHAHRĀN, en ar. *al-Zahrān*, v. d'Arabie Saoudite (prov. du Ḥasā); 15 000 hab. Créée par les Américains, sur une colline qui domine le golfe Persique, cette ville est le principal centre pétrolier de l'Arabie Saoudite et le siège des services administratifs de l'Aramco au Moyen-Orient. L'aérodrome est utilisé comme escale par de nombreuses lignes internationales.

DHANDIAM ou **JANUB** n. m. Cordon fait de trois petites ficelles, formées chacune de neuf fils, que les brahmanes de l'Inde portaient en bandoulière, et qui est leur signe distinctif. (Le coton dont il était constitué devait être cueilli et travaillé par des personnes de la caste.)

DHANIS (François, baron), officier, explorateur et administrateur colonial belge (Londres 1861 - en Belgique 1909). Entré au service de l'Etat indépendant du Congo en 1886, il combattit avec succès les marchands d'esclaves en 1892-1893, devint vice-gouverneur de l'Etat en 1895, puis gouverneur général l'année suivante. Il occupa Lado, sur le haut Nil, en 1896, mais eut à vaincre les mutineries des troupes indigènes.

DHANUSHKODI, localité de l'Inde (Madras), dans l'île de Rāmeswaram, entre la péninsule du Deccan et Ceylan; 2 650 hab. Liaison par ferry-boat avec Talaimanaar, au N.-O. de Ceylan.

DHARĀNĪ n. f. Nom générique de formules magiques (prière, invocation, incantation, exorcisme), en usage dans le bouddhisme. (La *dharānī* équivaut au *mantra* de l'hindouisme.)

DHARMA n. m. Terme sanskrit (*pāli dhamma*) désignant l'une des notions essentielles de la civilisation indienne. (Ce mot désigne la loi sous tous ses aspects : religieux, civil, politique, social, métaphysique; d'une façon dérivée : la religion, la vertu ou le bien, l'existence en tant que soumise à la relativité des causes et des effets. Ainsi les *dharmaśāstra* brahmaniques sont des compilations juridiques; le *dharmaśāstra* bouddhique un traité de morale.)

DHARMAKĪRTI, logicien indien, élève de Dignāga et auteur du *Nyāyabindu*, texte capital de la logique bouddhique, laquelle joua dans l'Asie centrale et orientale un rôle analogue à celui que joua la logique d'Aristote en Occident.

DHĀRĀWĀR, v. de l'Inde (Mysore), à l'E. de Goa; 48 000 hab. Centre commercial (coton). Industries textiles.

DHAULAGIRI, sommet de l'Himalaya central, en territoire népalais; 8 172 m. Il a été reconnu par l'expédition française de 1950, et son ascension tentée successivement par l'expédition suisse de 1953 (au cours de laquelle Peter Braun et Ruedi Schatz atteignirent 7 700 m sur l'arête nord-ouest), par l'expédition argentine de 1954 (le lieutenant Ibañez y trouva la mort) et, à nouveau, par une expédition argentine en 1955, qui atteignit 7 600 m. Il a été enfin conquis, en 1960, par l'expédition suisse de Max Eiselin.

DHEUNE (la), riv. de Bourgogne, affl. de droite de la Saône, qu'elle rejoint en amont

de Chalon-sur-Saône; 65 km. Sa vallée est empruntée par le canal du Centre.

dhikr et zikr. Dans l'islam, terme technique de la langue religieuse, glorification d'Allah par la répétition de formules déterminées accompagnée de mouvements et de gestes particuliers (balancement rythmé du corps, etc.), pratiquée par les ordres de derviches.

DHOFAR. V. DHUFAR.

DHONI ou **DONEY** n. m. Caboteur à voiles indien, effectuant généralement les voyages entre Madras et Ceylan, long de 20 à 30 m, gréé de deux mâts, ou parfois trois, et portant des voiles à antennes ou des voiles auriques.

DHOOTY [dute] n. m. (pl. angl. *dhoties*). Tissu filé, spécialement de cotonnade, employé au Bengale. (L'étoffe est passée flottante autour des jambes, à l'instar d'un pantalon. La matière première est généralement mélangée de jute ou de lin. Ce tissu fait l'objet d'un commerce important avec l'Inde; c'est une spécialité de Manchester.)

DHORME (Edouard), historien français (Armentières 1881). Ancien dominicain, professeur d'assyriologie et d'exégèse biblique à l'Ecole biblique et archéologique française de Jérusalem (1905-1931), professeur à l'Ecole des hautes études (1933-1951) et au Collège de France (1945-1951), on lui doit notamment les *Religions de Babylone et d'Assyrie* (1945), une traduction de l'Ancien Testament pour la Bible de la Pléiade (1956-1958), le *Recueil Edouard Dhorme* (recueil de ses articles parus dans la *Revue biblique*). [Acad. des inscr., 1946.]

DHOTI n. f. (mot hindi). Jupe portée jadis par les hommes et par les femmes dans l'Inde, et constituée par une pièce d'étoffe rectangulaire drapée autour des hanches sans le secours d'épingles ni de coutures (sanskrit : *paridhāna*).

DHRĀMA. V. DRAMA.

DHRĀṄGADHRA, v. de l'Inde (Bombay), à l'O. d'Ahmadābād; 21 300 hab. Industries chimiques et textiles.

DHUFAR ou **DHOFAR**, région méridionale de l'Arabie, au S. du sultanat d'Oman et de Mascate, entre le Rās Nūs et le Rās Dharbat 'Alī; 20 000 hab. Elle comprend une large plaine littorale jalonnée d'oasis et un arrière-pays montagneux (1 800 m env.), qui se couvre d'une savane d'aspect tropical en été, sous l'influence de la mousson. Avant les pluies, des Somaliens viennent recueillir l'encens et la myrrhe, qu'ils vendent à des marchands indiens dans les ports de *Sulalah* et de *Murbat*. Le Dhufar est la seule région sunnite de l'Oman.

DHUIS ou **DHUIS** (la), riv. du Bassin parisien (Champagne), affl. de gauche de la Marne; 15 km. Ses eaux, captées à 4 km de la source pour l'alimentation de Paris, sont amenées dans la capitale par l'aqueduc de la *Dhuis*, long de 131 km.

Dhū l-Faqār, sabre légendaire, à deux pointes, pris à l'ennemi par Mahomet à la bataille de Badr, passé ensuite à 'Alī et aux 'Abbassides.

DHŪ L-HIDJDA (« le Maître du pèlerinage ») n. m. Douzième mois de l'année musulmane. (C'est celui du pèlerinage à La Mecque.)

DHŪLIA, v. de l'Inde (Maharashtra), au N.-E. de Bombay; 53 000 hab. Textiles.

DHŪ L-QA'DA (« le Maître de la trêve ») n. m. Onzième mois de l'année musulmane, pendant lequel les anciens Arabes suspendaient toute guerre.

DHUNDARĪ n. f. Dialecte de la rāsthānī, parlé par environ un million de personnes dans l'est du Rājasthān. (On dit aussi JAI-PURĪ.)

DHYĀNA n. m. Procédé de concentration, de méditation, de recueillement, par lequel les philosophes indiens de l'école du yoga et les bouddhistes obtiennent l'arrêt progressif des fluctuations de la pensée et, du même coup, la puissance irrésistible de l'esprit. (Cette pratique est passée en Chine méridionale vers le VI^e s., sous le nom de *tch'an*.) [V. BODHIDHARMA.]

Dhyāni-bodhisattva, bodhisattva de contemplation.

Dhyāni-bouddha, bouddha de contemplation.

DI-, préfixe indiquant duplication, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots du langage chimique. (V. nis.) [Pour les mots commençant par *di* qui ne se trouveraient pas à leur ordre alphabétique, v. le mot qui suit le préfixe.]

DI, symbole chimique du *didyme*. (Vx.)

DIA- [dja], préfixe tiré du grec *dia*, à travers, et entrant dans la composition de nombreux mots.

DIA! interj. Cri des charretiers pour faire aller leurs chevaux à gauche.

— LOC. ANC. *Fam. N'entendre ni à dia ni à hue*, n'écouter aucune raison. || *L'un tire à dia et l'autre à hue*, se dit de deux personnes qui, dans la conduite d'une même affaire, emploient des moyens qui se contredisent.

DIA (Mamadou), homme d'Etat sénégalais (Khombole, Sénégal, 1910). Sénateur (1948-1955), puis député du Sénégal (1956-1959), il constitua en janvier 1957, avec le Bloc populaire sénégalais (B.P.S.), dont lui et Léopold Senghor étaient les principaux dirigeants, un nouveau groupement politique, la Convention africaine; il voulut en faire l'agent d'un regroupement politique de l'A.-O. F. dans le cadre d'une fédération franco-africaine. Président du Conseil du gouvernement du Sénégal (mai 1957), il apporta son appui au général de Gaulle lorsque celui-ci décida de transformer l'Union française en Communauté. Devenu président du gouvernement de la République sénégalaise (nov. 1958), il le resta quand celle-ci fut devenue un Etat pleinement indépendant (1960).

DIABANITE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de magnésium, appartenant au genre chlorite. (C'est une variété de ripidolite.)

DIABASE n. f. Roche endogène de la famille du gabbro ou de la diorite, ophtique, à minéraux non visibles à l'œil nu. (Cette roche est souvent altérée et verte.)

DIABELLI (Anton), compositeur autrichien (Mattsee, près de Salzbourg, 1781 - Vienne 1858). Pianiste et professeur de divers instruments à Vienne, il a laissé une œuvre considérable, notamment des pages pour piano, plus généralement appréciées pour leurs qualités pédagogiques. Diabelli est important surtout par son activité d'éditeur. C'est lui qui commanda à Beethoven les célèbres *Variations*, op. 120, sur une de ses valse, suscitant ainsi un des sommets de la musique (1821-1823). Il éditait et diffusa les œuvres des frères Haydn, de Mozart, de Cherubini, et surtout celles de Schubert, dont il établit le premier catalogue thématique.

DIABÈTE n. m. (gr. *diabētēs*; de *diabainein*, passer à travers). Pathol. Terme sous lequel on désigne des affections caractérisées par une importante fuite urinaire d'une substance : *Diabète calcique*. *Diabète azoté*. (En fait, ce terme a trois acceptions principales : diabète *sucrè*, diabète *rénal*, diabète *insipide*.)

— ENCYCL. I. **DIABÈTE SUCRÉ**. Le diabète sucré est l'une des maladies métaboliques les plus fréquentes (800 000 cas en France). Cette affection comporte un symptôme majeur, quoique ni constant ni caractéristique, la *glycosurie*. Découverte en 1674 par Willis, elle fut reproduite en 1846 par Claude Bernard, par lésion du système nerveux central. En 1877, Lancereaux montre la possibilité de lésions pancréatiques. En 1889, von Meuriss et Minkowski créent le diabète par pancréatocomie. En 1893, Laguesse attribue aux îlots de Langerhans (pancréas endocrine) le pouvoir de sécréter la substance qui manque dans le diabète. MacLeod la recherche et, en 1922, Banting et Best extraient l'*insuline*, dont la découverte a bouleversé le pronostic de cette maladie souvent meurtrière. Depuis, on a modifié l'insuline (insuline retard), découvert d'autres corps hypoglycémiant (sulfamides).

Le diabète sucré est dominé par un trouble de l'utilisation du glucose, qui, avec les protides et les lipides, constitue une importante source énergétique. Ce trouble peut être produit par lésion nerveuse (hypothalamus, 4^e ventricule, hyperactivité anté-hypophysaire), par hyperthyroïdie, hypercorticisme surrénal, insuffisance insulo-pancréatique,

enfin il peut être dû à un trouble d'utilisation du glucose au niveau des cellules. La maladie peut être favorisée par un facteur héréditaire (trouble latent fréquent chez les apparentés à des diabétiques), ainsi que par une surcharge alimentaire habituelle (le diabète est rare chez les sous-alimentés chroniques). Le diabète se comprend de la manière suivante : le débit d'utilisation du glucose étant réduit, le système de glycorégulation augmente la glycémie (normalement 1 g) pour faciliter la pénétration cellulaire de cette substance (jusqu'à 3 g et plus). Le seuil d'excrétion du glucose par voie rénale (1,30 g) étant dépassé, il apparaît une fuite glycosurique (quelques grammes à quelques centaines de grammes). Si cette fuite est très importante, elle entraîne une polyurie (osmotique) avec déperdition électrolytique (déshydratation). L'intensité du phénomène entraîne une chute pondérale par dénutrition, malgré la compensation par l'appétit (polyphagie et soif). Le manque d'utilisation du glucose au-delà d'un certain degré oblige l'organisme à utiliser en excès ses lipides et ses protides (chute de poids) en les transformant en glucides (en partie non utilisés, d'où majoration de la glycosurie), et cette transformation produit plus de corps cétoniques que l'organisme ne peut en utiliser (cétose). L'excès de ces corps acides produit l'acidocétose*, qui peut aller jusqu'au coma. C'est en somme une question de degré dans l'intensité du trouble de glycorégulation qui fait la différence entre le petit diabète et le diabète majeur.

Le *petit diabète* est dit *bénin* parce que non consommif. Les sujets mangent et boivent bien, ne maigrissent pas, gardent une glycémie plus ou moins élevée, une glycosurie variable et modérée, ne sont pas fatigués, mais ils sont, plus que les sujets de même condition, exposés aux infections (staphylococcie, tuberculose), les anti-infectieux modernes ont considérablement atténué ce danger, doublé du risque de soudaine aggravation du diabète sucré. Ils sont également exposés à des troubles trophiques, surtout d'origine artérielle (athéromatose, artérite, gangrène artérielle).

Le *grand diabète*, dit *consommif*, évolue au contraire inéluctablement vers la mort et l'absence d'insulinothérapie correctrice effondre le poids, polyurie, glycosurie intense, cétosurie, puis anorexie, asthénie, torpeur, enfin coma, avec corps cétoniques dans les urines, acidose avec réserve alcaline effondrée. A ce stade tardif, le risque vital est grand. La thérapeutique résulte de ces données physiopathologiques. Le régime alimentaire en est l'élément fondamental. Il doit réunir les éléments suivants : être assez varié pour éviter toute carence, assez abondant pour satisfaire les besoins (jugés non par l'appétit mais par l'équilibre pondéral), ne pas être surchargé en graisses, ne pas être, par conséquent, trop réduit en hydrates de carbone (glucides). Cependant les glucides ne doivent pas être abondants au point de nécessiter d'importantes majorations en doses médicamenteuses.

Selon l'âge et les cas, ce régime peut ou non nécessiter la pesée de tous les aliments.

Le *traitement médicamenteux* comporte deux aspects. Dans l'aspect *négaif*, il y a de nombreux produits offerts aux très nombreux petits diabétiques, et qui n'ont aucune efficacité réelle. Inutilement coûteux pour ceux-ci, ils sont dangereux pour les grands diabétiques par le retard apporté à l'application de médicaments utiles. Des médicaments par ailleurs très actifs, mais doués d'une action sur la glycorégulation, sont à utiliser avec une extrême prudence chez les diabétiques : hormones thyroïdiennes, hormones cortico-surrénales.

Il y a actuellement deux médicaments actifs : l'insuline et certains sulfamides. L'insuline, étant une hormone protéique, est détruite par voie alimentaire. Les injections sont donc nécessaires, à dose et rythme convenables suivant les cas. Il n'y a jamais d'accoutumance. Son emploi comble un besoin, ne le crée pas. Les sulfamides, contrairement à l'insuline, n'ont pas une constante efficacité. En revanche, leur emploi par voie buccale est un très grand avantage et, par eux, on peut équilibrer des diabètes d'intensité modérée. Le contrôle de la glycosurie est fait par dosage au laboratoire ou, plus aisément, avec une approximation suffisante, par des réactifs



Mamadou DIA

bles. Celui de la glycémie se fait par or- ou microméthode; cette dernière met l'étude du cycle glycémique dans la née (la glycémie du diabète est très able et ces variations ne sont pas, comme leurs le taux de la glycosurie, des mes- de gravité).

ains cas particuliers méritent d'être cités. **bête de l'enfant.** A cet âge, les besoins entaires créés par la croissance, dont le est variable, sont la cause de l'instabilité arente du diabète. Le régime doit être e sans être excessif, et l'insuline adaptée sa posologie aux fluctuations de la gly- rie.

bête bronzée. C'est le diabète de l'hémo- masose*.

bête en poussée d'acidose, qui constitue urgence médicale. Il faut cesser l'apport entaire protidique et lipidique, maintenir glucides, les boissons (eau), l'apport salé, aur ou élever l'insulinothérapie.

diabétique peut toujours être équilibré et idose évitée : l'équilibre se juge au main- d'un poids normal, avec possibilité d'ac- e normale, régime satisfaisant, diurèse ale, sans glycosurie importante, avec res peu anormaux de glycémie et de cho- érolémie.

DIABÈTE RÉNAL. Son seul point com- n avec les précédents est la glycosurie, e glycémie normale ou basse. C'est un ble rénal de réabsorption du glucose, et ois aussi d'autres substances (phosphore, ium, amino-acides...).

DIABÈTE INSIPIDE. C'est un syndrome polyurie et polydipsie pur, c'est-à-dire actérisé exclusivement par l'association e diurèse aqueuse. Les sujets rejettent très abondantes urines diluées (jusqu'à litres et plus par vingt-quatre heures). Il t s'agir soit d'une potomanie (trouble de soif), soit d'une polyurie primaire (sor- pensatrice). Dans le premier cas, l'hor- me antidiurétique peut être sécrétée dans aines conditions (test à la nicotine). Dans econd, elle fait défaut (test au sérum salé ertonique).

peut s'agir soit d'un trouble fonctionnel able par rééducation), soit d'une maladie anique touchant la région de l'hypotha- us et du lobe postérieur de l'hypophyse. ormone posthypophysaire antidiurétique e du trouble pendant sa durée d'action. (Biblio.)

Art vétér. Le **diabète sucré** se voit sur- t chez le chien, le chat et le singe; il est e chez les solipèdes et exceptionnel chez ruminants, qui ont normalement une gly- nie très faible. Le traitement est le même e chez l'homme.

diabète insipide, caractérisé par une po- rie et une polydipsie sans glycosurie, e éré principalement chez le chien; il s'ac- pagne parfois d'obésité et de troubles itaux (syndrome adipo-génital). L'opo- rapie posthypophysaire donne des résul- nconstants.

ABÉTIDE n. f. Nom donné aux accidents anés ou muqueux qu'on observe dans le diabète sucré, et qui sont en rapport avec l'hyperglycémie et les autres modifications orales.

ENCYCL. Ces accidents sont de deux es : les uns (anthrax, gangrène) sont dus a diminution de la résistance de l'orga- ne; les autres à l'action irritante exercée es sécrétions anormalement chargées de re. Ce sont des infections des plis des euses génitales (intertrigo). La guérison diabétiques nécessite la correction du dia- e et les traitements antiséptiques conve- nables. La prophylaxie des intertrigos des bétiques se fera par les mesures d'hygiène venables.

ABÉTIQUE adj. Relatif au diabète : *Le na diabétique.*

Adj. et n. Atteint de diabète.

ABÉTOGÈNE adj. Se dit d'une substance d'une affection qui fait apparaître le bête.

ABLASTIQUE adj. Se dit de la variété de cure de schistes cristallins, caractérisée la présence d'un minéral en grands cris- x, englobant, à la manière d'une éponge, utres minéraux en inclusions.

ABLE n. m. (lat. *diabolus*; du gr. *dia-* os, calomniateur). L'esprit du mal,

démon, d'après les croyances chrétiennes; mauvais génie en général : *Etre possédé du diable. Une tentation du diable.* || *Par anal. ou par iron.* Se dit d'une personne méchante ou simplement turbulente : [Les deux sœurs] *un diable et un ange, disait-on sans malice* (Balzac). *En effet, au lieu des diables qu'il redoutait, l'oncle s'émervilla de natures si sages* (Cocteau). || *C'est un bon diable, il n'est pas méchant, il est commode à vivre : Les officiers étaient les meilleures gens du monde, tous de bons diables, s'aimant comme des frères* (Mérimée). || *Pauvre diable, homme dans une piètre situation : Faites accueil au pauvre diable de provincial entêté de quelque idée folle* (Stendhal). || *Grand diable, homme d'une taille supérieure à la moyenne : Au Gros-Caillo, un grand diable, qui ferait un chef de section superbe, lui avait demandé le bras* (Zola). || *Un diable de...*, expression utilisée pour qualifier un être ou une chose singuliers, bizarres, dangereux : *Ce diable de Provençal ! Il ne peut se tenir en place* (Zola). || Le mot *diable* entre dans une foule de jurons ou de formules imprécatoires : *Au diable, se dit lors- qu'on renonce à faire quelque chose : Au diable le conte et le conteur historique!* (Diderot). || *Au diable soit, le diable soit de, ou simplement, au diable, sorte de malédiction : Au diable soit le bavard ! Le diable soit de toi !* ♦ Interj. Marque la surprise, l'admiration, l'inquiétude, le mécontentement, etc. : *Diable ! ce n'est pas de l'ivresse, se dit-il, c'est un bon coup d'épée* (Stendhal). || *Que diable !* marque la surprise, l'impuissance, l'exaspération, l'impatience : *Tu sais que nous ne te renvoyons pas, que diable !* (Zola). || *Que le diable m'emporte, même sens : Le diable m'emporte si je pense à toi deux mois après que je ne te verrai plus !* (Stendhal). || *Du diable si, se dit lorsqu'on doute que quelque chose se réalise : Du diable si je devine son moyen infailible* (Stendhal). || *Ce serait bien le diable si...*, il serait surprenant que... || *Diable* est souvent un mot expletif, donnant une couleur affective à la phrase : *Qui diable a pu vous dire cela ? Que diable me veut-il ?*

— LOC. DIV. *Avocat du diable*, v. AVOCAT. || *Comme un diable, comme un beau diable, comme tous les diables*, avec emportement, en furieux : *Se démener comme un beau diable. Le diable et son train*, un très grand nombre de choses diverses. || *Etre possédé du diable*, en théologie, être livré au pouvoir du démon; et, au fig., être livré à des passions fougueuses. || *Avoir le diable au corps*, être vif, emporté, passionné; avoir le corps ou l'esprit toujours en mouvement; être tourmentant. || *Donner, vendre son âme au diable*, faire un pacte avec le diable. || *Don- ner, envoyer au diable, à tous les diables, aux cinq cents diables*, maudire, rebuter avec colère. || *Envoyer à tous les diables*, envoyer promener, repousser, chasser. || *Aller au diable, à tous les diables, au diable vauvert, au diable vert*, aller fort loin, se perdre, disparaître tout à fait. (V. VAUVERT.)

|| *Etre au diable, être très loin, on ne sait où.* || *Faire le diable, faire le diable à quatre*, faire beaucoup de bruit, de désordre, s'em- porter à l'excès. || *Se démener comme un diable dans un bénitier*, faire mille contors- ions. || *Ne craindre ni Dieu ni diable*, n'être arrêté par rien. || *Ne croire ni à Dieu ni à diable*, être incrédule. || *Brûler une chandelle au diable*, flatter un pouvoir injuste pour en obtenir quelque chose. || *Tirer le diable par la queue*, avoir grand-peine à vivre. || *Loger le diable dans sa bourse*, n'avoir pas le sou. || *Etre battu du diable*, n'avoir aucun repos. || *Le diable bat sa femme et marie sa fille*, se dit quand il pleut et qu'il fait du soleil en même temps. || *Courir comme si le diable vous emportait*, courir éperdument. || *Le diable chante la grand-messe*, se dit d'un hypocrite qui prend le masque de la piété, de la vertu. || *C'est le diable, c'est là le diable, voilà le diable*, voilà ce qu'il y a de difficile, de fâ- cheux. || *C'est le diable à confesser*, c'est une chose extrêmement difficile. || *Le diable s'en mêle*, se dit d'une affaire qui tourne mal. || *Quand le diable y serait, quand ce serait le diable*, quels que puissent être les obstacles ou les moyens employés. || *Beauté du diable*, v. BEAUTÉ.

♦ Adj. Tapageur : *Il surveillera les enfants qui commencent à devenir trop diables pour vous* (Stendhal).

— LOC. ADV. *En diable*, extrêmement : *La justice, en ce pays-ci, est rigoureuse en diable contre cette sorte de crime* (Molière).

Du diable, de tous les diables, de cinq cents diables, extrême, excessif : *Je me donne un mal de cinq cents diables pour mon bouquin* (Flaubert). || *A la diable*, très mal, sans soin : *Elle était mise à la diable.*

— Archéol. *Tables du diable*, nom que le peuple donne aux dolmens. || *Murs du diable*, nom que le peuple donnait en Allemagne (*Teufelsmauer*) au *Limes raeticus*, mur de défense construit par les Romains pour empêcher les Germains d'envahir l'Empire.

— Equip. mén. Tuyau de tôle pour activer le feu d'un fourneau. || Double casserole en terre, servant à faire cuire les pommes de terre, marrons, etc., sans ajouter de liquide.

— Equip. Appareil en bois fixé sur le cheval pour imiter le cavalier et habituer l'animal à se laisser monter. (On dit aussi JOCKEY.)

|| Voiture sans caisse, à quatre roues, dont on se sert pour essayer les chevaux.

— Hist. mil. *Diables bleus*, nom donné, pendant la Première Guerre mondiale, par les Allemands, aux chasseurs français alpins ou à pied, en raison de la couleur de leur uniforme et de leur ardeur au combat, en particulier dans les opérations des Vosges et notamment à l'Hartmannswiekerkopf.

— Ichtyol. *Diable de mer*, nom donné à plusieurs poissons d'une forme hideuse, tels que les grandes raies, la baudroie, le cha- bot, etc.

— Jeux. Jouet fait de deux boules creuses réunies par une tige et percées de plusieurs trous, qui, en tournant sur une corde, produisait un ronflement sonore. || Jouet contenu dans une boîte, et tel qu'en soulevant son couvercle un ressort à boudin se détend et fait jaillir brusquement un diabolotin.

— Manut. Petit chariot à bras à deux roues, dont la forme permet de charger et de véhiculer facilement des sacs, de lourds colis. (Syn. CABROUET.)

— Math. *Courbe du diable*, courbe qui a pour équation $y^4 - x^4 + ay^2 + by^2 = 0$.

— Min. Syn. de GUIGNOL.

— Pathol. *Bruit de diable*, bruit de souffle intense, avec renforcement systolique, que l'on entend, chez les anémiques et surtout chez les chlorotiques, quand on place le stéthoscope dans le creux sus-claviculaire droit. (On dit aussi BRUIT DE ROUET.)

— Pêch. Filet fixe servant pour la capture des harengs et des sprats.

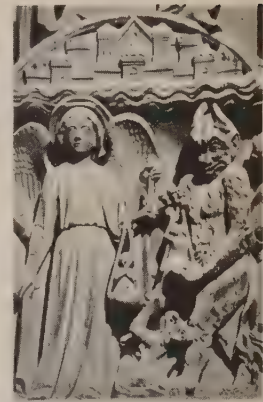
— Psychiatr. *Diables bleus*, nom donné par les Anglais à une sorte de spleen, de mélancolie. (On dit : *Avoir des diables bleus* [BLUE DEVILS].)

— Sylvic. Syn. de TRIQUEBALLE.

— Zool. *Diable des bois*, singe du genre atèle. || *Diable de Java*, pangolin; espèce d'iguane. || *Diable des savanes*, ani des savanes (*Crotophaga* ani). || *Diable des palé- tiuvers*, ani des palétiuvers (*Crotophaga major*). || *Diable de Tasmanie*, sarchophile.

— ENCYCL. En théologie, on désigne sous le nom de *diables* les esprits mauvais qui représentent dans le monde les forces du mal. On les appelle encore démons, d'un mot grec (*daimôn*) qui, dans la mythologie clas- sique, s'applique à des êtres intermédiaires entre les dieux et les hommes. La foi enseigne que Dieu a créé tous les anges purs et bons, mais qu'ils furent soumis à une épreuve. Tandis que les uns en sortirent vainqueurs, les autres résistèrent à Dieu, qui les condamna aux supplices de l'enfer; ce sont les diables ou démons. Ils obéissent à un chef, le Diable, que l'on désigne souvent par les noms de Satan (c'est-à-dire l'ennemi ou le mauvais), Lucifer (le brillant), Azazel, Belzébut, etc. En perdant la grâce, les diables ont conservé une partie des dons qui rendent la nature angélique supérieure à la nature humaine. Aussi sont-ils encore capables d'exercer leur puissance dans le monde : 1° ils tentent les hommes et s'efforcent de les porter au mal; 2° ils peuvent jeter un trouble profond dans les facultés humaines par l'obsession et la possession; 3° ils ont un pouvoir sur la nature matérielle, au point de produire des prodiges.

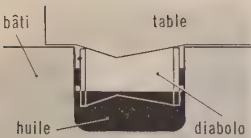
— Iconogr. Il n'est pas de figure qui ait plus prêté à l'imagination des artistes que celle du *diable*. L'incarnation du Mal apparait sous les figurations les plus variées (serpent, crapaud, dieux et déesses antiques, monstres, animaux fabuleux, etc.). Le type



le diable et saint Michel
détail du « portail
du Jugement dernier »
Notre-Dame de Paris



diable



diabolo (technol.)



« le Diable boiteux »
de Lesage
cabinet des Estampes



diablerie
« Tentation
de saint Antoine »
gravure
de Martin Schöngauer

le plus courant s'est fixé vers le XII^e s. ; il a une forme humaine, le corps velu, les oreilles pointues, les pieds fourchus ; il porte des cornes et est pourvu d'une longue queue (vitraux de Chartres, sculptures des cathédrales de Paris, de Reims, d'Amiens, etc.). Il est parfois accompagné d'acolytes aussi patibulaires que lui, grands et petits, « diableteux de chœur » disait Rabelais. Jean Wier, démonologue du XVI^e s., comptait 72 princes et 7 405 926 démons « tous immondes ». Le diable joue un grand rôle dans la pesée des âmes, scène du Jugement dernier au cours de laquelle saint Michel dispose les âmes sur un plateau de sa balance et, sur l'autre, les péchés commis par elles ; le diable s'accroche avec ses griffes au plateau des péchés pour le faire pencher vers lui (Paris, Bourges, etc.). [V. DÉMON.] (→ Biblio.)

— Théol. protest. Le protestantisme orthodoxe maintient la doctrine de la personnalité de Satan. Luther avait une conception très réaliste de la puissance physique du diable. Calvin est beaucoup plus sobre sur ce point. Le protestantisme libéral reléguait Satan dans le domaine du symbole.

Diable amoureux (LE), conte de Cazotte (1772). Un jeune Espagnol, Alvare, apprend l'art de soumettre le démon. Il va dans des ruines faire des incantations, et Belzébuth lui apparaît successivement sous plusieurs formes, notamment sous celle d'un jeune page qui se trouve, enfin, être une jolie fille, Biondella. Elle poursuit Alvare de ses séductions, et finit par triompher de sa vertu. A ce moment, Belzébuth reprend ses formes de monstre et disparaît.

Diable boiteux (LE), roman de R. Lesage (1707), tiré d'une nouvelle de l'Espagnol Guevara : *el Diablo cojeado* (1641). Délivré de sa prison (une bouteille) par un écolier, le diable Asmodée donne à ce dernier le don de voir à travers les toits et les murs des maisons ce qui se passe chez les particuliers. Fiction commode pour peindre avec esprit les mœurs parisiennes.

Diable au corps (LE), roman de R. Radiguet (1923). Ce récit est le plus impressionnant des témoignages sur la vie des adolescents qui grandissent entre 1914 et 1918, pendant que les adultes étaient mobilisés. Impitoyablement sincère, le *Diable au corps* a déjà cette netteté de forme que Radiguet devait pousser jusqu'au dépouillement classique dans *le Bal du comte d'Orgel*. — Ce roman a servi de thème à un film français (1949), mis en scène par Claude Autant-Lara et interprété par Micheline Presle et Gérard Philipe.

Diable à Paris (LE), publication romantique éditée par Hetzel en 1845-1846, avec des textes de George Sand, P. J. Stahl, L. Gozlan, Ch. Nodier, Balzac ; les illustrations, dues à Gavarni, représentent différents types de Parisiens observés avec humour.

DIABLE (ÎLE DU), îlot de l'archipel des îles du Salut, près de la côte de la Guyane française. Enceinte fortifiée où Alfred Dreyfus fut détenu du 13 avril 1895 au 5 juin 1899.

Diable (PONT DU) [en allem. *Stiebene Brücke*], pont jeté au XIII^e s. au-dessus des gorges de la Reuss (Schöllenen), en Suisse. Il a grandement facilité l'accès du col du Saint-Gothard en permettant la circulation entre Göschenen et Andermatt, et contribué à détourner vers la Suisse la grande circulation transalpine. L'essor de la route empruntant ce pont est à l'origine même de la formation de la Confédération helvétique : elle était contrôlée par les communautés de vallées pastorales des Waldstätten, qui se sont unies pour former le canton d'Uri et se sont alliées aux villes de la bordure montagneuse dès le XIV^e s. (Lucerne en 1332, Zurich en 1351, Berne en 1353). C'est pour s'emparer de la route du col que l'Autriche a essayé de conquérir les vallées et a dû finalement reconnaître l'indépendance de la Confédération.

DIABLEMENT adv. Fam. Excessivement, considérablement, très : *Est-ce que c'est pour te confesser que tu m'as emmené ? interrompit le jeune homme. Ce serait diablement long* (Zola).

DIABLERETS (les), massifs des Alpes suisses, aux confins des cantons de Vaud, de Fribourg et du Valais, dominant par des pentes abruptes et ravinees la vallée du Rhône, par des versants plus longs la région de la

haute Sarine. Il est formé par des nappes de charriage de calcaires secondaires descendant vers le N.-N.-O., ce qui donne un front abrupt du côté du S.-E. au *Diableret* ou *Sommet des Ormonts* ; 3 246 m. Station d'été et de sports d'hiver au pied nord du massif, très fréquentée. Alt. 1 150 m.

DIABLERIE n. f. (de *diable*). Magie, sortilège, maléfice : *Il n'y a point de diablerie à cela, c'est chose facile.* || Ouvrage représentant des scènes où figurent des démons : *Il n'appartient qu'à vous de voir une paraille diablerie* (Séverin). || Fig. et fam. Méchanceté extrême, qu'on pourrait croire une marque du diable : *Vous êtes trop convaincu de la diablerie de ce monde pour croire à sa justice* (Proudhon). || Machination diabolique : *Il y a là-dessous quelque diablerie.*

— Théâtre. Intermède, généralement comique, intercalé dans les « Passions » du xv^e s. (notamment celles de Gréban et de Jean Michel), où l'on voit des diables se livrer à des assauts d'injures ou à des agitations frénétiques, et venir tourmenter les humains.

— ENCYCL. Bx-arts. Certains artistes à l'imagination féconde ont excellé à représenter des diableries. Elles sont nombreuses dans l'œuvre de Jérôme Bosch (multiples « Tentations de saint Antoine », à Hampton Court, Prague, Vienne, Lisbonne, Madrid, Bruxelles, Anvers), de Teniers (Louvre) ; en France, de Jacques Callot, dont la *Tentation de saint Antoine* gravée a inspiré James Ensor (musée de New York). Les diableries jouent encore un rôle dans la légende du moine Théophile (bas-reliefs de Notre-Dame de Paris) ou de Faust (Delacroix).

DIABLESSE n. f. Diable femelle. || *Par extens.* Femme méchante, acariâtre ou extrêmement vive. || Une bonne diablesse, une femme de joyeuse humeur ou d'un caractère facile. || Une grande diablesse, une femme de grande taille. || Une pauvre diablesse, une femme misérable. || Suivi de la préposition *de*, sert à qualifier un être ou une chose singulière, bizarre, dangereuse : *Cette diablesse de soupe aux choux avait une odeur terrible* (Zola).

DIABLINTES, peuple des Gaules, membre de la confédération des Aulerques. Sa capitale était *Jublains* (Mayenne).

DIABLOTEAU n. m. Petit diable. (Vieilli.) — Ornith. Nom usuel du stercoraire pomarin.

DIABLOTIN, INE n. Petit diable, petite diablesse. || Fam. Enfant vif, espiègle, turbulent. — Art culin. Plat d'entremets, consistant en petits beignets de forme carrée ou ronde. (On les prépare avec des amandes, noisettes, avelines, du sucre en poudre, de la farine de riz et de la crème fraîche, dont on fait une pâte. On découpe dans cette pâte de petits fragments de la grosseur d'une aveline, que l'on passe à la friture chaude.)

— Confis. Dragée faite de chocolat et recouverte de nonpareille, qu'on met souvent en papillotes.

— Mar. Voile* d'étai du perroquet de fougue, qui se hisse au-dessus du foc d'artimon.

— Pharm. anc. Nom que l'on donnait à des pastilles employées comme aphrodisiaques. (Elles contenaient, entre autres produits, du safran, du musc, du gingembre.)

DIABOLIQUE adj. (du lat. *diabolus*, diable). Qui vient du diable : *Tentation, suggestion, inspiration diabolique.* || Fig. Qu'on pourrait croire créé par le diable, doué d'un pouvoir maléfique et mystérieux : *Pourquoi toucher à cette machine diabolique ?* (Stendhal). || A la fois méchant et inquiétant, qu'on pourrait attribuer à une inspiration du diable : *Cette pâleur qu'il avait parfois et ces regards tout à fait diaboliques lorsqu'un petit lui résistait* (Carco). || Bizarre, étonnant, surnaturel : *Quelle chose diabolique, le talent !* (Aragon).

— SYN. : démoniaque, ensorcelé, infernal, maléfique, malin, perfide, possédé, satanique.

Diaboliques (LES), recueil de six nouvelles de Barbey d'Aurevilly (1874) : *le Rideau cramoi, le Dessous de cartes d'une partie de whist, le Plus Bel Amour de Don Juan, le Bonheur dans le crime, Un dîner d'athées, la Vengeance d'une femme*, qui sont des peintures d'âmes démoniaques, et où l'auteur se propose, selon ses propres termes, de « terroriser le vice » par la hideur de scènes

vraies. Le livre fut saisi et une partie de l'édition détruite.

DIABOLIQUEMENT adv. De façon diabolique.

DIABOLISME n. m. Culte du diable : *Le seul maître moderne qui fût, en dépit de son exaspérant diabolisme de dandy et de romantique, attirant et curieux* (Huysmans).

DIABOLO n. m. (gr. *diabolos*, diable). Jeu d'adresse rappelant le « diable » japonais, qui connut une grande vogue au XVIII^e s.

— Aéron. Jambe de train d'atterrissage d'aéronef, comportant deux roues jumelées. — Technol. Pièce de bois, ayant la forme d'un diabolo à jouer, et qui, plongeant dans l'huile, sert au graissage des glissières dans certaines machines-outils à table lourde (raboteuses).

— ENCYCL. Jeux. Le jeu se compose de deux baguettes, réunies par une cordelette, et d'une sorte de bobine formée de deux cônes opposés (*diabolo*). Le joueur, par le mouvement des baguettes, fait rouler le diabolo sur la cordelette, le lance en l'air et le rattrape sur la corde tendue.

Diabolus in musica (« mi » contra « fa » est), anathème jeté par les musiciens de la Renaissance contre l'emploi du triton (*fa-si* bécarré, successifs ou simultanés), la note « mobile » si bécarré étant dénommée *mi* dans le système des muances.

DIABROTICA n. f. Petit insecte américain. (Le genre, qui comprend de nombreuses formes de couleurs variées, fait partie des coléoptères, famille des chrysomélidés.)

DIACÉNISME n. m. (du gr. *diakainêsimos*). Liturg. Semaine de Pâques, dans la religion orthodoxe.

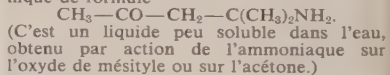
DIACENTROS [djasêtrɔs] n. m. (gr. *dia*, à travers, et *kentron*, centre). Astron. Ancien nom du petit diamètre de l'orbite elliptique d'une planète.

DIACÉTÉMIE [dia] n. f. Présence dans le sang de l'acide diacétique ou acétylacétique. (V. ACIDO-CÉTOSE et ACIDOSE.)

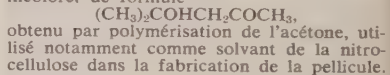
DIACÉTINE [dia] n. f. Diester acétique d'un glycol ou d'un triol. [A la glycérine correspondent deux diacétines, de formules respectives :



DIACÉTANAMINE [dia] n. f. Amine cétonique de formule



DIACÉTONE-ALCOOL [dia] n. m. Liquide incolore, de formule



DIACÉTURIE [dia] n. f. Méd. Présence dans l'urine de l'acide diacétique accompagnant la diacétémie au cours des acido-cétoses* et des acidoses*.

DIACÉTYLACÉTIQUE [dia] adj. Se dit d'un acide de formule $(\text{CH}_3\text{CO})_2\text{CH}-\text{CO}_2\text{H}$, stable seulement sous forme d'esters. (Le diacétylacétate d'éthyle est un liquide obtenu par action du chlorure d'acétyle sur l'éther acétylacétique sodé.)

DIACÉTYLACÉTONE [dia] n. f. Tricétone, de formule $\text{CH}_3-\text{CO}-\text{CH}_2-\text{CO}-\text{CH}_2-\text{CO}-\text{CH}_3$, fondant à 49 °C, obtenue par hydratation de la 2-6 diméthylpyrone.

DIACÉTYLDIOXIME [dia] n. f. Syn. de DIMÉTHYLDIOXIME.

DIACÉTYLE [dia] n. m. Premier terme de la série des α -dicétones, de formule $\text{CH}_3-\text{CO}-\text{CO}-\text{CH}_3$.

(Syn. DIMÉTHYLGLOXAL, BUTANÉDIONE.)

— ENCYCL. Le diacétyle est un liquide jaune, bouillant vers 88 °C, obtenu à partir de la méthyléthylcétone, soit par oxydation nitrique, soit par hydrolyse du dérivé isonitrosé. On le rencontre dans des huiles essentielles (essence d'aillette, de carvi) et dans le beurre, auquel il communique son odeur.

DIACÉTYLÈNE [dia] n. m. Nom impropre du carbure d'hydrogène gazeux, de formule $\text{CH}\equiv\text{C}-\text{C}\equiv\text{CH}$,

par décomposition de l'acide diacide-dicarboxylique. (Syn. BUTADIYNE.)

ÉTYLÈNE-DICARBOXYLIQUE [dia] Se dit du diacide diacétylénique, de

$\text{CO}-\text{C}\equiv\text{C}-\text{C}\equiv\text{C}-\text{CO}_2\text{H}$, H_2O , par action du ferricyanure de potassium la combinaison cuivreuse de l'acide

ÉTYLÉNIQUE [dia] adj. Se dit des osés renfermant deux triples liaisons

ÉTYLMORPHINE [dia] n. f. Syn. de

CHAIEN [diakɛn] n. m. Fruit sec indéch-

composé de deux chaînes rapprochées. l'observe chez les ombellifères et les

CHALASE [ka] ou **DIACHALASIE**

n. f. (gr. *dia*, à travers, et *khalasis*, ré-

laxité). Méd. Écartement ou relâchement

des sutures du crâne. (Vx.)

CHROMIE [kro] n. f. (gr. *dia*, à travers,

chroma, couleur). Photogr. Procédé peu

de virage par teinture sur mordantage.

CHROMUS [kromys] n. m. Carabe des

sables argileux et humides de la région

erranienne, d'une couleur rousse, sauf

le scutellum et la moitié postérieure des

élytres, tout bleus. (Nom sc. : *Diachromus*

gerardi). Le genre fait partie des coléoptères,

des charabidés.)

CHRONIE [kro] n. f. (gr. *dia*, à travers,

chronos, temps). Caractère des phéno-

mènes linguistiques observés du point de

vue de l'évolution dans le temps. (Leur

étude l'objet de la linguistique évolutive.)

Tr. SYNCHRONIE.]

CHRONIQUE adj. Relatif à la diachro-

nie dont l'objet est la diachronie : *Linguis-*

diachronique.

CHYLON ou **DIACHYLUM** [djakilɔm]

(gr. *dia*, avec, et *khulos*, suc). Emplâtre

fait sur un savon plombeux, additionné

de diverses résines. (Le diachylon est em-

ployé pour la confection de sparadraps ou

de bandes excipient de base dans la préparation

de bandes médicamenteuses [emplâtre bella-

lène].)

DIACIDE [dia] n. m. Corps possédant deux

fonctions acides. (On dit aussi *BIACIDE*.)

ENCYCL. En chimie organique, les *diacides*

sont des composés possédant deux groupes

CO_2H . Ils sont

divisés en deux séries, les diacides satura-

tes et les diacides non saturés (éthyléniques, acétyl-

éniques). Suivant la position relative des deux

groupes CO_2H , on distingue les diacides α , β , γ , etc., les deux carboxyles étant voisins

ou séparés par 1, 2, 3, etc., atomes de

carbone. Le diacide α est l'acide *oxalique*

$\text{HO}-\text{CO}_2\text{H}$. Les termes les plus simples

sont les diacides saturés et les diacides

non saturés. Les diacides saturés sont les

diacides $\text{HOCO}-\text{CH}_2-\text{CO}_2\text{H}$, $\text{HOCO}-$

$(\text{CH}_2)_2-\text{CO}_2\text{H}$, $\text{HOCO}-\text{CH}_2-\text{CH}_2-\text{CO}_2\text{H}$,

$\text{HOCO}-\text{CH}_2-\text{CH}_2-\text{CH}_2-\text{CO}_2\text{H}$, $\text{HOCO}-$

$(\text{CH}_2)_4-\text{CO}_2\text{H}$, $\text{HOCO}-\text{CH}_2-\text{CH}_2-\text{CH}_2-\text{CH}_2-$

CO_2H . On connaît de nombreux homologues supé-

rieurs de ces corps. Les diacides oxalique

et maléique sont instables et se décarboxy-

lent même à froid. Les diacides des groupes

éthylénique et glutarique se caractérisent par

une aptitude à fournir des anhydrides mono-

claires. Les diacides des groupes ad-

iphatique, pimélique, subérique et les diacides

aromatiques conduisent à des chaînes fermées

par distillation de leur sel de calcium ou par

action du sodium sur leurs esters.

Les diacides éthyléniques les plus courants

sont l'acide fumarique et l'acide maléique, pré-

sente l'isomérisme cis-trans, dont la formule est

$\text{HOCO}-\text{CH}=\text{CH}-\text{CO}_2\text{H}$.

Les diacides mésoconique et citraconique n'en

ont pas. Le fumarique est un diacide éthylé-

nique. Les diacides éthyléniques les plus courants

sont l'acide fumarique et l'acide maléique, pré-

sente l'isomérisme cis-trans, dont la formule est

$\text{HOCO}-\text{CH}=\text{CH}-\text{CO}_2\text{H}$.

Les diacides mésoconique et citraconique n'en

ont pas. Le fumarique est un diacide éthylé-

nique. Les diacides éthyléniques les plus courants

sont l'acide fumarique et l'acide maléique, pré-

sente l'isomérisme cis-trans, dont la formule est

$\text{HOCO}-\text{CH}=\text{CH}-\text{CO}_2\text{H}$.

Les diacides mésoconique et citraconique n'en

ont pas. Le fumarique est un diacide éthylé-

nique. Les diacides éthyléniques les plus courants

sont l'acide fumarique et l'acide maléique, pré-

sente l'isomérisme cis-trans, dont la formule est

$\text{HOCO}-\text{CH}=\text{CH}-\text{CO}_2\text{H}$.

Les diacides mésoconique et citraconique n'en

ont pas. Le fumarique est un diacide éthylé-

nique. Les diacides éthyléniques les plus courants

du pape. || Livre qui explique les devoirs du

diacre, dans l'Eglise grecque. || Prière que

l'on fait, dans l'Eglise grecque, après l'ordina-

tion du diacre.

DIACOUSTIQUE n. f. Physiq. Partie de

l'acoustique qui s'occupe de la réfraction des

sons et de l'étude des modifications qu'ils

subissent en traversant divers milieux.

DIACRE n. m. (lat. *diaconus*; du gr. *diako-*

nos, serviteur). Relig. Chez les catholiques,

celui qui a reçu l'ordre immédiatement infé-

rieur à la prêtrise : *Le diacre sert le prêtre ou*

l'évêque à l'autel, et lit l'Evangile. || Chez les

protestants, laïc chargé de visiter les malades,

de quêter ou d'administrer les fonds de

l'église et d'assister les pauvres.

— ENCYCL. Relig. cathol. Les *diacres* sont

des ministres sacrés, d'un ordre immédia-

tement inférieur aux prêtres. Ils peuvent porter

l'Eucharistie et même, en cas de nécessité,

donner la communion. Ils ont le droit de

prêcher et de conférer le baptême moyen-

nant autorisation. Les insignes liturgiques du

diacre sont l'étole, qu'il porte en écharpe

sur l'épaule gauche, et la dalmatique.

Pour ordonner les diacres, l'évêque impose

sa main droite sur chacun des ordinands, les

revêt de l'étole et de la dalmatique, et leur

fait toucher le livre des Evangiles. L'âge

requis est de vingt-deux ans accomplis.

— Hist. relig. Pour se réserver tout entiers

à la prière et au ministère de la parole, les

apôtres demandèrent aux disciples, à Jérusa-

lem, de désigner, pour servir les tables et

assister les pauvres, sept hommes à qui ils

imposeraient les mains. A la fin de l'âge

apostolique, les *diacres*, chargés spécialement

des œuvres de charité, existaient, semble-t-il,

dans toutes les Eglises et ils étaient au

nombre de sept dans beaucoup de commu-

nautes. Leur rôle devint de plus en plus

important, à mesure que s'accroissaient les

charges des communautés et leurs richesses.

Dès le III^e s., les diacres jouaient un grand

rôle auprès de l'évêque. Parmi eux, le pre-

mier diacre ou archidiacre, qui administrait

les biens de l'Eglise, devint un personnage



diachromus



étamines diadelphes

3 m de longueur, dont le crâne avait un grand trou pariétal, de grosses dents élargies transversalement, un organe pinéal très développé, qui fut peut-être un œil fonctionnel. (Des squelettes complets de ces animaux ont été retirés du Permien de l'Amérique du Nord. Le genre principal est *diadectes*.)

DIADELPHE [dia] adj. (du préf. *di*, marquant la dualité, et du gr. *adelphos*, frère). Se dit des fleurs où les étamines sont soudées en deux groupes. (On les oppose à *MONADÉLPHE*.)

DIADÉLPHIE [dia] n. f. Bot. Réunion des filets des étamines en deux faisceaux.

DIADÉLPHITE [dia] n. f. Minér. Arséniate hydraté naturel de manganèse et de fer. (Syn. *HÉMATOLITE*.)

DIADÈMA n. m. (gr. *diadēma*, bandeau royal). Oursin à très longs piquants, à taches bleues ocellaires sur le test. (Ces oursins vivent sur le littoral, dans les mers chaudes, et servent de type à la famille des *diadematidae*.)

DIADÈME n. m. (gr. *diadēma*). Bandeau royal. || *Par extens.* Symbole de la royauté : *Vois jusqu'où m'emporta l'amour du diadème* (Corneille).

— Archéol. Jusqu'au *xvi^e s.*, nimbe circulaire des saints et nimbe carré des personnages vivants.

— Cost. Serre-tête en pierreries, porté par les femmes, en soirée.

— Entom. Papillon. (V. *HYPOLIMNAS*.)

— Hérald. Nom donné au cercle servant à former la couronne des souverains.

— Sc. occult. *Triple diadème*, diadème symbolique, qui figura dans les représentations gnostiques longtemps avant que les papes eussent adopté la tiare, ou triple diadème.

— Encycl. Cost. Les tombes royales d'Our (Sumer, *v^e millénaire*) ont révélé une coiffure de reine, en or, formant *diadème*; on a également trouvé de ces bijoux dans les tombes égyptiennes, et notamment dans celle de la reine Ahhotep (*II^e millénaire*). Chez les Grecs, l'*ampyx* était un bandeau plus bas que la *stephanè*, et la *tainia* était plus étroite encore; il en a été retrouvé dans les ruines présumées de Troie. Les dames romaines enrichissaient leurs diadèmes de nombreuses pierreries venues des Indes. Aucun de ces ornements ne mérite véritablement le nom de « diadème », qui, étymologiquement, signifie « bandeau lié ». Sous cette forme, le diadème est essentiellement un ornement masculin :

il apparaît chez les rois perses comme un ruban de laine blanche, serti de pierres précieuses. Le diadème était noué par derrière autour de la tête. Alexandre le Grand, en adoptant certains éléments du costume royal perse, créa le prototype de la couronne*, dont le cercle inférieur évoque le diadème, et dont la calotte rappelle le bonnet macédonien. Les empereurs romains se sont souvent fait représenter la tête ceinte du simple bandeau; à Byzance, les empereurs portèrent plusieurs couronnes et diadèmes, parfois superposés.

Au *x^e s.*, le diadème entre dans la coiffure des femmes; la guimpe, qui entoure le haut de la poitrine et le cou, va rejoindre la coiffure, qui affecte par-devant la forme d'un diadème. Au *xii^e s.*, on nouait autour de la tête un diadème appelé *treisor*, enrichi de perles et d'orfèvrerie, qui servait à maintenir les cheveux sur la nuque. De 1340 à 1380, les diadèmes s'appellent *fronteaux*; à la fin du *xiv^e s.*, *chapeaux*. A partir du *xvii^e s.*, on voit fréquemment figurer les rangs de perles dans la coiffure des grandes dames. Au temps du premier Empire, les diadèmes devinrent lourds de forme et de dessin. La Restauration conserva le diadème de forme élevée. Très en faveur sous le second Empire, le diadème a évolué, depuis, vers la simplicité.

DIADÈME, E adj. Hérald. Se dit de l'aigle dont la tête est entourée d'une sorte d'aurole. (On dit aussi *AURÉOLE*.)

DIADÈS, ingénieur grec (v. 330 av. J.-C.). Après avoir appris son art de Polycleides, il suivit Alexandre en Asie et fit réaliser de grands progrès à la poliorcétique.

DIADOCHITE [kit] n. f. (gr. *diadokhos*, qui succède). Minér. Phosphosulfate naturel de fer hydraté amorphe.

DIADOCOCINÉSIE n. f. (gr. *diadokhos*, qui succède, et *kinesis*, mouvement). Physiolo.

Fonction qui permet à certains mouvements différents ou antagonistes, comme la pronation et la supination du poignet, de se succéder rapidement. (Contr. *ADIADOCOCINÉSIE*.)

DIADOQUE n. m. (gr. *diadokhos*, successeur). Titre donné aux généraux d'Alexandre le Grand qui se disputèrent son Empire après sa mort (323). [Ce sont Perdicas, Antigonos et son fils Démétrios, Séleucos, Lysimachos, Ptolémée, Antipatros et son fils Cassandre.] || Dans la Grèce moderne, titre porté par le prince héritier.

DIADUMÈNE (gr. *diadoumenos*, qui se ceint le front d'une bandelette de victoire), statue de Polyclète (seconde moitié du *v^e s.* av. J.-C.), représentant un jeune athlète. C'est l'un des exemples les plus caractéristiques du canon de Polyclète. Il en reste plus de 30 copies, dont les plus admirées sont le *Diadumène de Délos* et le *Diadumène de Vaison* (British Museum).

DIADUMÉNIEN (Marcus Opellius Severus Antoninus DIADUMENIANUS, en franç.), empereur romain (202-218) que son père, l'empereur Macrin (M. Opellius Macrinus), fit César (217) puis Auguste (218). Mais les soldats, fidèles à la mémoire de Caracalla et poussés par Elagabale le mirent à mort en même temps que son père. Lampride a raconté la vie de cet empereur enfant dans l'*Histoire Auguste*.

DIABOS ou **DIABOS**, homme d'Etat grec (Mégapolis - *id.* 146 av. J.-C.), stratège (150-149 et 148-147) de la ligue Achéenne. Ce démagogue antispartiate organisa la résistance contre les Romains et livra bataille au consul Mummius à Leucopétia, près de Corinthe (146 av. J.-C.). Mais après cette défaite, qui fut suivie de la destruction de Corinthe, il s'enfuit à Mégapolis, mit le feu à sa maison et se donna la mort.

DIABOIRUS, nom de deux médecins ridicules du *Malade imaginaire*, de Molière. Diafoirus père est comique par sa fatuité et ses prétentions. Thomas Diafoirus, son fils, est non moins prétentieux, mais, par surcroît, niais et pédant.

DIAGENÈSE n. f. Géol. Transformation subie par un sédiment, après son dépôt, sous l'effet des agents d'origine externe, comme les eaux d'infiltration, et qui tend souvent à le consolider (transformation d'un sable en grès, d'une vase calcaire en calcaire compact, etc.).

DIAGHILEV (Serge de), imprésario russe (caserne Selistchev, prov. de Novgorod, 1872 - Venise 1929). Il fait des études de droit à Saint-Petersbourg, se lie avec de jeunes artistes : le peintre Alexandre Benois, Léon Bakst, Walter Nouvel, et fonde une revue : *Mir Iskousstva* (*Le Monde des arts*) [1898-1904]. Entre 1904 et 1908, Diaghilev monte un grand nombre de spectacles à Saint-Petersbourg et à Paris. En 1908, il donne à l'Opéra de Paris *Boris Godounov*, avec Chaliapine. De retour en Russie, Diaghilev rassemble une compagnie de danseurs du Théâtre-impérial : Anna Pavlova, Michel Fokine, Tamara Karsavina, Ida Rubinstein, Vaslav Nijinski et sa sœur Bronislava, Adolphe Bolm, Michel Mordkine, etc. La saison de Paris, au Châtelet, en 1909, avec les *Sylphides*, le *Pavillon d'Armide*, le *Prince Igor*, *Cléopâtre*, est un triomphe. Diaghilev, en commençant ainsi son œuvre, attire au ballet les plus grands poètes, musiciens et peintres de son époque. La saison suivante, la compagnie de Diaghilev est à Paris avec *Shéhérazade* (Rimski-Korsakov, Fokine, Bakst), *l'Oiseau de feu* (Stravinski, Fokine, A. Golovine), *Carnaval* (Schumann, Fokine, Bakst), *Giselle* (A. Adam, décors et costumes de A. Benois). En 1911, Serge de Diaghilev forme sa propre compagnie, car, auparavant, il était soumis au bon vouloir du Théâtre-impérial, dont ses artistes dépendaient. La compagnie des Ballets russes se produit à Rome, Monte-Carlo et Londres, avec ses nouveaux ballets : *Petrouchka* (Stravinski, Fokine, A. Benois), *le Spectre de la rose* (J.-L. Vaudoyer, Weber, Bakst), et *le Lac des cygnes*, d'après Tchaïkovski et Marius Petipa. En 1912, Nijinski compose sa première chorégraphie, celle de *l'Après-midi d'un faune* (Debussy, Bakst), et Fokine, celle de *Daphnis et Chloé* (Ravel, Bakst) et du *Dieu bleu* (J. Cocteau et J. Madrazo, Reynaldo Hahn, Bakst). En 1913, Fokine

quitte la compagnie, et celle-ci présente deux ballets de Nijinski : *le Sacre du printemps* (Stravinski) et *Jeux* (Debussy). Dans la même année, la compagnie se présente à Londres, à Monte-Carlo et à Paris, pour l'ouverture du théâtre des Champs-Élysées. La rupture entre Diaghilev et Nijinski ramène à la compagnie Michel Fokine, et Léonide Massine fait ses débuts dans la *Légende de Joseph*, de Richard Strauss, en 1914. Vera Nemtchinova, Stanislas Idzikovski et Léon Woizkovsky rejoignent la compagnie, qui effectue alors deux grandes tournées aux États-Unis, puis en Amérique du Sud. De 1916 jusqu'à sa mort, en 1929, Diaghilev produit entre autres : *les Femmes de bonne humeur* (Scarlatti, Massine, Bakst); *le Troupeau* (Manuel de Falla, Massine, Picasso, Renard) (Stravinski, Nijinskaïa, Larionov, Noces) (Stravinski, Nijinskaïa, Gontchavova), *les Biches* (Poulenc, Nijinskaïa, Marie Laurencin); *le Train bleu* (J. Cocteau, Milhaud, Nijinskaïa et H. Laurens); *les Matelots* (Auric, Massine, Pruna); *la Chatte* (Sauguet, Balanchine); *Apollon Musagète* (Stravinski, Balanchine, Bauchant); *le Bal* (Vittorio Rieti, Balanchine, De Chirico); *le Fils prodigue* (Prokofiev, Balanchine, Rouault). En vingt ans, Serge de Diaghilev révèle le talent de grands chorégraphes (Léonide Massine, Georges Balanchine), de danseurs (Serge Lifar, Anton Dolin) et d'étoiles (Felia Doubrovskaïa, Alicia Markova, Olga Spessivtseva). Il associe à son œuvre, en une synthèse féconde, des musiciens tels que Stravinski, Prokofiev, Poulenc, Auric, Satie, Milhaud, Hindemith, des peintres comme Rouault, De Chirico, Utrillo, Picasso, Braque, Derain, Marie Laurencin, des écrivains (J.-L. Vaudoyer, J. Cocteau). La dernière saison de Diaghilev fut celle de Londres, à Covent Garden, en juillet 1929. Tout de suite après, il repartit pour Venise, où il devait mourir. (→ *BIO*.)

DIAGLYPHE n. m. (gr. *dia*, à travers, *glyphein*, tailler). Archéol. Ouvrage taillé en creux, ciselé. (On dit aussi *DIAGLYPTE*.)

DIAGNOSE [djaɲoz] n. f. (gr. *diagnōstikē*, connaissance). Bot. Description scientifique d'une espèce, qui doit permettre de la distinguer des espèces voisines. (La diagnose d'une espèce nouvelle doit être rédigée en latin.)

— Pathol. Art de définir les maladies par l'exposé, concis mais suffisant, de leurs symptômes caractéristiques et distinctifs.

DIAGNOSTIC [diagnostik] n. m. (gr. *diagnōstikos*, apte à reconnaître). Temps de l'acte médical qui permet de déterminer la nature de la maladie et, partant, de la classer dans le cadre nosologique. || Conclusion prospective de l'analyse de la situation économique, politique ou sociale d'une région.

— Encycl. Le diagnostic est l'acte médical le plus important, puisqu'il conduit à l'institution du traitement le plus approprié. Il est souvent très difficile et exige de la part du médecin non seulement le savoir qu'enrichit l'expérience, mais aussi un jugement sûr et parfois aussi, une véritable intuition.

Le diagnostic se bâtit en progressant selon des temps successifs; des renseignements aussi nombreux et précis que possible, sont tirés de l'étude des commémoratifs et de l'examen clinique; ils permettent le *diagnostic positif*. Par commémoratifs, il faut entendre tout ce qui est antérieur, chez le patient, à son état actuel, c'est-à-dire son hérédité, ses maladies antécédentes, ses occupations, son genre de vie, son milieu d'existence, etc. Pour la détermination des signes cliniques, on recueille les indications fournies par l'aspect du malade, son faciès, son attitude, l'odeur de son haleine, les colorations anormales de la peau et des muqueuses, l'état de la langue, la qualité du pouls, la pression sanguine, la température. Par l'auscultation, la percussion, la palpation, etc., on s'efforce de mettre en évidence et de donner toute leur valeur aux signes *pathognomoniques*, qui ne permettent plus de douter de l'authenticité du diagnostic.

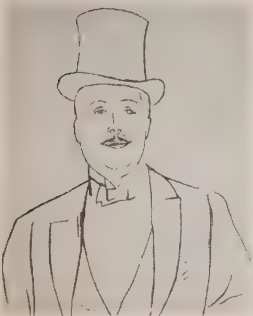
Les recherches de laboratoire, qui se perfectionnent sans cesse, selon les progrès des techniques physiques, chimiques et biologiques, sont d'un appoint non négligeable à la précision du diagnostic, mais il ne faut pas oublier que les techniques les plus perfectionnées ne sont pas exemptes d'erreurs, dont demandent à être interprétées et ne doivent



Diadumène de Délos



diadème



Serge de DIAGHILEV par Picasso

un cas tendre à détrôner les constata-

cliques.
investigations qui permettent les dif-
sciences vont dans de multiples
ons. L'endoscopie, la radiologie, l'élec-
trophysique, l'électro-encéphalographie,
du devenir dans l'organisme des iso-
radio-actifs, d'une part, l'analyse phy-
et chimique des humeurs (sang,
etc.), l'examen microscopique du
des dépôts urinaires, du pus, des secré-
des matières fécales, des tissus lésés,
e part, sont des applications des pro-
la physique (optique, électronique,
ons) et de la chimie biologique. Les
s proprement biologiques sont : les
éments et cultures des exsudats, du
la détermination des espèces micro-
s en jeu et leur sensibilité aux antibio-
(bactériologie), les réactions sérolo-
s, les séro-agglutinations, la déviation du
ément, etc. (sérologie). Enfin, diverses
es permettent de juger l'état fonction-
de l'organe ou des organes malades :
ac, foie, poudrons, cœur, glandes endo-
système nerveux. Ces épreuves se
nt sur la physiologie et la physio-
ologie.

oupement de tous ces éléments d'infor-
du diagnostic positif et du diagnostic
ique permet de discuter le diagnostic
ntiel, c'est-à-dire de différencier la
le incriminée d'autres affections pré-
t quelques symptômes communs.

agnostic étiologique est l'aboutissement
e du raisonnement : il permet de
naître la ou les causes de la maladie
tée; il n'est pas toujours obtenu com-
ment, et la part d'incertitude qui persiste
entraver en grande partie le traitement
ique. Quoi qu'il en soit, grâce à ce
stic, le médecin pourra supputer du
stic, c'est-à-dire de l'évolution probable
maladie selon l'influence de la théra-
e. (→ Biblio.)

ostic biologique de la grossesse. V. GROS-

ENOSTIQUE adj. (gr. *diagnōstikos*).
Se dit des caractères par lesquels on
ne la nature d'une maladie.

ENOSTIQUER v. tr. Déterminer l'es-
d'une maladie d'après ses symptômes.

GO (Francisco), érudit et dominicain
mol (Viver, prov. de Castellón - † 1615).
du couvent de Saint-Onuphre, près de
ce, il devint sous Philippe III historio-
d'Aragon et a publié plusieurs ou-
s importants.

OMÈTRE n. m. (du gr. *diagein*, faire
traverser, et *metron*, mesure). Sorte d'électro-
servant à la mesure de la conducti-
électrique.

OMÉTRIE n. f. Mesure de la conduc-
électrique.

OMÉTRIQUE adj. Qui se rapporte au
mètre ou à la diagraphie.

ONAL, E, AUX adj. et n. f. (du gr.
traverser, et *gônia*, angle). Math. Se dit
droite qui joint deux sommets non
cutifs d'un polygone. || *Matrice diag-*
matrice dont tous les éléments sont
sauf ceux qui sont situés sur la diag-
principale. || *En diagonale*, en allant
angle à un angle non consécutif : *Par-*
une salle en diagonale. || *Fam. Lire en*
onale, lire rapidement, superficiellement.
éol. *Faillle diagonale*, faille de direction
médiante entre longitudinale et transver-

m. En parlant des quadrupèdes, et en
ulier du cheval, bipède comprenant le
droit de devant et le pied gauche de
le (diagonal droit) ou le pied gauche
vant et le pied droit de derrière (dia-
gauche).

f. Ch. de f. Communication entre
voies parallèles, comportant un bran-
sur chaque voie et un court tronçon
ccord.

ext. Etoffe de laine, de soie ou de coton
tant une côte oblique par rapport aux
s. (Elle est caractérisée par le fait que
côte est formée par une bride de chaîne
dant sur 2, 3, 4, ..., duites consécutives
reproduisant sur tous les fils successifs
port d'armure avec un décalage en
égal à la hauteur de la bride.)

— ENCYCL. Math. Un polygone de n côtés a
 $\frac{n(n-3)}{2}$ diagonales, parce que de chaque

sommet on peut mener $n-3$ diagonales,
mais qu'en prenant chaque sommet à son tour
on compterait deux fois chacune des diag-
onales. Le rapport de la diagonale du carré à
son côté est $\sqrt{2}$. La somme des carrés des
quatre côtés d'un quadrilatère plan est égale à
la somme des carrés des diagonales, plus
quatre fois le carré de la ligne qui joint les
milieux de ces diagonales. Le carré de la
diagonale d'un parallélogramme rectangle est
équivalent à la somme des carrés des trois
dimensions.

DIAGONALEMENT adv. Dans le sens
d'une diagonale : Traverser une place dia-
gonalement.

DIAGONITE n. f. Minér. V. BREWSTÉRITE.

DIAGORAS de Mélos, surnommé l'Athée,
poète et philosophe grec (v^e s. av. J.-C.). Sui-
vant Elien, il aurait donné d'excellentes lois
à Mantinée, la patrie de son ami le législa-
teur Nicodorus. Il ne reste de ses ouvrages
que deux titres : *Discours phrygiens* et *Chants*
lyriques. Diagoras, accusé d'impiété (412)
pour ses railleries contre les dieux, s'enfuit
d'Athènes.

DIAGORAS de Rhodes, athlète grec (v^e s.
av. J.-C.) dont la famille descendait d'Aris-
tomène de Messénie. Pindare chanta dans
sa septième *Olympique* sa victoire au pugilat,
en 464 av. J.-C. Il remporta à plusieurs re-
prises la victoire aux quatre grands jeux, et sa
statue fut élevée par Calliclès à Olympie.
A côté se dressaient celles de ses fils, qui
s'illustrèrent également aux jeux Olympiques.

DIAGRAMMAGRAPHE n. m. Mécan. Instru-
ment pouvant s'adapter à une machine à
vapeur et qui trace des diagrammes. (Syn.
INDICATEUR.)

DIAGRAMME n. m. (gr. *diagramma*).
Figure graphique, propre à représenter un
phénomène déterminé. (Syn. GRAPHIQUE.)

— Bot. *Diagramme d'une fleur*, sorte de
plan où sont représentés le nombre et la dis-
position relative des pièces de ses verticilles.
(V. part. *encycl.*) || Répartition figurée des
feuilles le long de la tige.

— Ch. de f. Représentation de la marche
des trains par une ligne, dans un système
orthogonal de coordonnées, où les abscisses
figurent ordinairement les temps, et les ordon-
nées les distances, avec indication des gares,
des bifurcations, etc. (On dit aussi GRA-
PHIQUE.)

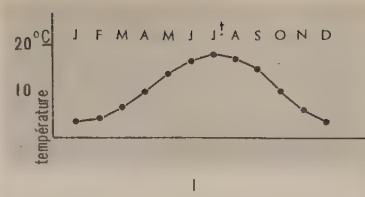
— Chim. Graphique illustrant telle ou telle
propriété d'un système chimique, en fonction
de sa composition, de la température, etc.
(V. ALLIAGE.)

— Mécan. Représentation graphique de
l'évolution du fluide moteur dans le cylindre
d'un moteur. (Les abscisses représentent les
déplacements du piston, et les ordonnées
représentent la pression à chaque instant. Les
diagrammes sont relevés au moyen des indi-
cateurs. La surface limitée par le diagramme
est proportionnelle au travail indiqué, c'est-à-
dire au travail du fluide dans le cylindre.) ||
Diagramme circulaire, épure représentant
sur un cercle les différentes phases de la dis-
tribution dans une machine à vapeur ou les
différents temps du cycle dans un moteur à
explosion.

— Métall. Graphique mettant en évidence
les propriétés physiques des métaux,
alliages ou matériaux, en fonction de facteurs
déterminés (température, composition chi-
mique, etc.).

— Statist. Sorte de dessin destiné à repré-
senter certaines séries statistiques. (V. part.
encycl.) || *Diagramme en bâtons*, diagramme
formé de traits horizontaux ou verticaux de
longueur proportionnelle aux termes de la
série à représenter. || *Diagramme en col-*
lonnes, diagramme formé de rectangles hori-
zontaux ou verticaux, dont la surface est
proportionnelle aux termes de la série à
représenter. || *Diagramme en secteurs*, dia-
gramme destiné à représenter une distribution,
grâce à la division d'un cercle en secteurs.

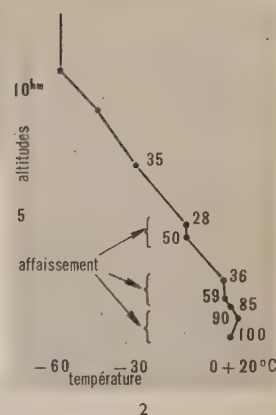
— ENCYCL. Bot. Dans le *diagramme d'une*
fleur, chaque élément est figuré par un dessin
purement théorique : chaque pièce du pé-
rianthe, par un arc de cercle; une étamine,
par un dessin qui représente le contour exté-
rieur de la coupe d'une anthère; le pistil, par



diagrammes climatologiques :

1. Marche annuelle des températures
moyennes mensuelles au Parc-Saint-Maur
période 1874-1943;

2. Température et humidité relatives
en fonction de l'altitude
le 12 juin 1950 à Trappes
(l'humidité relative est portée
le long du sondage).



une section de l'ovaire dans laquelle figurent,
à leur place, les ovules. Les dimensions et
les formes données aux divers éléments du
diagramme permettent d'apprécier le mode
de symétrie de la fleur. Les traits d'union
jetés entre les pièces d'un même verticille ou
d'un verticille à l'autre permettent aussi de se
rendre compte des phénomènes de concres-
cence qui peuvent les atteindre. Par le dia-
gramme et la coupe longitudinale d'une fleur,
on doit pouvoir connaître la fleur exactement
dans l'ensemble et les détails.

On figure aussi par un diagramme la répa-
rtition des feuilles le long de la tige, en repré-
sentant la série des projections des coupes
transversales faites au niveau des nœuds suc-
cessifs.

— Statist. Un diagramme est destiné moins
aux statisticiens qu'au public. Mais s'il est
trop chargé, il devient incompréhensible;
aussi le réserve-t-on aux résultats essentiels.
Dans le diagramme en colonnes, l'œil com-
pare à la fois la hauteur, l'épaisseur et la sur-
face des rectangles. Si l'on représente par les
deux dimensions du rectangle respectivement
le rendement d'une terre à l'hectare et sa
superficie, l'aire figure alors la récolte en
quintaux. Bâtons et colonnes peuvent com-
prendre plusieurs étages, d'où la représenta-
tion simultanée de plusieurs statistiques.
Par les suggestions que peuvent amener cer-
taines illusions d'optique, le diagramme est
souvent un instrument de réclame ou de pro-
pagande.

DIAGRAMME n. m. Poisson osseux à livrée
argentée, habitant toutes les mers chaudes,
et assez voisin de la perche.

DIAGRAPHE n. m. (du gr. *dia*, à travers, et
graphein, dessiner). Instrument qui permet de
reproduire, d'après le principe de la chambre
claire, les objets que l'on a sous les yeux.

DIAGRAPHIE n. f. Art de dessiner au
moyen du diagraphe.

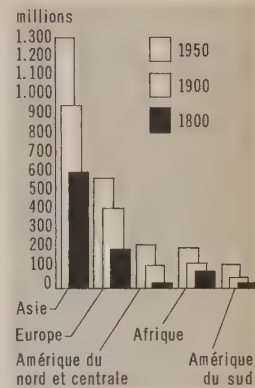
— For. Enregistrement continu dans un
puits, en fonction de la profondeur, d'une
grandeur physique déterminée, comme par
exemple la résistivité des terrains traversés.

DIAGUITES ou CALCHAQUIS, ancien
peuple qui occupait les territoires situés
aujourd'hui dans les Andes, au N.-O. de
l'Argentine, et dont la culture s'apparentait
à la civilisation quichua. Les Diaguites pra-
tiquaient l'agriculture sédentaire et savaient
faire des constructions en pierre sans ciment.
Ils martelaient l'or et l'argent, mais n'avaient
connu que très tardivement la technique de
la fonte.

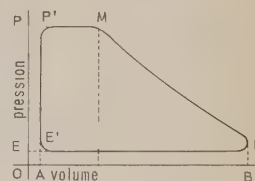
DIARI n. m. Coiffe populaire du pays de
Montbéliard, finement brodée, sur fond de
velours ou de satin.

DIATÈTE n. m. (gr. *diatêtēs*). Antiq. gr.
Arbitre public, dans les procès civils supé-
rieurs à dix drachmes à Athènes.

— ENCYCL. Il y avait des arbitres privés et
des arbitres publics. Les plaideurs étaient tou-
jours libres de recourir d'abord aux premiers.
Les seconds, qui étaient désignés par le sort
chaque année, en assez grand nombre, parmi
les hommes de plus de soixante ans, inter-
venaient avant que les parties aient recouru
au tribunal. Au IV^e s. av. J.-C., la juridiction
des diatètes devint obligatoire; elle prit alors

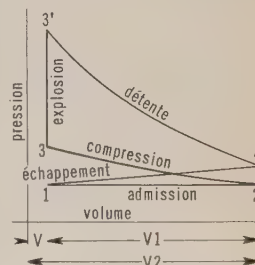


diagrammes théoriques



De machine à vapeur

AB course du piston
OP pression d'admission
OE pression d'échappement
E'P' période d'admission
P'M période de pression
maximale
MN période de détente
NE' période d'échappement



De moteur à explosion

V volume de la chambre
de combustion
V1 volume de la cylindrée
unitaire
V2 volume total

la forme et les fonctions d'une justice de paix expéditive et à bon marché; pour un procès donné, l'arbitre faisant fonction de juge était tiré au sort par un prytane. Sa sentence devait être sanctionnée par l'autorité d'un magistrat. Le tribunal de l'Héliée ne jouait ainsi, pour les affaires privées, qu'un rôle de cour d'appel.

DIAKÈNE [dia] n. m. Bot. V. DIACHAINE.

DIAKOS (Athanasios), patriote grec (Mousonitzas 1788 - † 1821). Il prit une part active au soulèvement de la Grèce orientale, défendit héroïquement le pont d'Alamán, sur le Sperchios, le 5 mai 1821, mais tomba aux mains des Turcs, qui le firent empaler. Son nom est célébré dans les chants populaires.

DIAL [dial] n. m. Chim. Syn. de DIALDÉHYDE.

DIALCOOL [dial] n. m. Chim. Corps ayant deux fois la fonction alcool. (On dit aussi DIOL ou GLYCOL.)

DIALDÉHYDE [dial] n. m. Chim. Corps possédant deux fonctions aldéhydes. (Syn. DIAL.)

— ENCYCL. Les *dialdéhydes* se classent en dialdéhydes α , β , γ , etc., suivant que les deux fonctions sont voisines ou séparées par 1, 2, 3, etc., atomes de carbone. Le corps le plus courant de la série est le glyoxal, dialdéhyde correspondant à l'acide oxalique.

DIALECTAL, E, AUX adj. Linguist. Relatif au dialecte.

DIALECTALEMENT adv. Linguist. D'une manière propre à un ou plusieurs dialectes.

DIALECTALISME n. m. Mot ou expression appartenant à un dialecte.

DIALECTE n. m. (lat. *dialectus*; du gr. *diaktes*, fém., conversation, langage; le mot a été fém. parfois au XVI^e s.). Nom donné à la forme particulière qu'a prise une langue dans une région plus ou moins étendue.

— ENCYCL. Il importe de distinguer les termes de *langue*, *dialecte* et *patois*, qui ne sont pas synonymes. Une *langue* est l'ensemble des signes et des procédés utilisés par un groupe humain qui leur accorde la même valeur symbolique et conventionnelle. Le *dialecte* est une langue qui a évolué sur un espace restreint, et qui se juxtapose à d'autres types similaires provenant d'une même souche; il ne connaît pas de langue centrale directrice, mais suppose, comme une langue, une grammaire. Quant au *patois*, c'est un dialecte dégénéré, parlé sur un espace très réduit, d'une utilisation limitée aux besoins quotidiens d'une collectivité rurale; il suppose une contamination entre le dialecte primitif et une langue officielle. Le *langage* est l'ensemble des procédés dont se servent les hommes pour communiquer entre eux; c'est un fait social. On appelle *idiome* la langue considérée dans ce qu'elle a de particulier dans la manière d'agencer les mots et les tours, ou une langue dont l'usage est peu répandu. Le terme de *parler* désigne n'importe quel type de langue utilisé en un endroit quelconque; il n'a pas la valeur péjorative qui s'attache souvent au mot *patois*. Le fait dialectal est connu depuis la plus haute Antiquité. Le morcellement d'une langue en différents dialectes tient à la plus ou moins grande facilité des communications; dans les pays de montagnes, il arrive souvent que chaque vallée ait son dialecte; en pays de plaine, inversement, le morcellement est très réduit. Chaque dialecte rayonne autour d'un centre, qui est le plus souvent le chef-lieu administratif ou commercial.

Dans la Grèce antique, pays très montagneux, la langue était morcelée en de très nombreux dialectes, dont les textes littéraires ou épiques ne nous ont pas toujours conservé le souvenir; nous ne connaissons guère que les dialectes qui ont eu une certaine notoriété littéraire, comme l'éolien ou l'ionien.

En Italie, les dialectes parlés par les Indo-Européens constituent le groupe linguistique dit « italique »; on comptait l'osque, l'ombrien, le sabin, le messapien, le latin, etc. Le latin était primitivement le dialecte du Latium, c'est-à-dire de la plaine environnant Rome. C'est la variété du latin parlée par la classe dirigeante de Rome, les patriciens, qui est devenue, à mesure que se développait la puissance romaine, la langue littéraire et officielle de l'Italie. L'état dans lequel, grâce aux efforts des écrivains romains, il était parvenu au I^{er} s. av. J.-C., à la fin de la répu-

blique et au début de l'empire, constitue le latin classique. Mais en même temps que l'Empire romain s'étendait d'un bout à l'autre de la Méditerranée, ce latin s'est altéré au contact des langues parlées par les peuples conquis; de plus, le latin populaire, celui de la plèbe romaine, elle-même constituée à la fois par des Latins et des non-Latins, contaminait la langue officielle, si bien qu'à la fin de l'Empire romain le latin s'est segmenté en différents idiomes. Les invasions germaniques ont précipité cette segmentation, et le latin s'est alors transformé dans les différentes régions de l'Empire romain pour devenir ce qu'on appelle les *langues romanes*. (V. ROMAN.) A leur tour, ces diverses langues se sont segmentées en d'autres dialectes, et nous constatons aujourd'hui une mosaïque de parlers sur toute l'étendue de la Romania, du domaine sur lequel s'est parlé le latin.

Il n'est pas toujours facile de tracer les limites des dialectes; de savants romanistes comme Gaston Paris ou L. Gauchat sont allés jusqu'à les nier. Quoique la seule limite qu'on puisse déterminer avec certitude soit celle du fait linguistique isolé, et que, le plus souvent, ces limites chevauchent les unes sur les autres pour former des zones de transition, en certains cas, elles se groupent en faisceaux suivant des lignes géographiques très nettes: ainsi les monts du Forez, entre l'Auvergne et le Forez. Aussi peut-on, malgré l'incertitude relative des limites dialectales, parler de dialectes.

Au cours de leur évolution linguistique, on voit un des dialectes s'élever au-dessus des autres jusqu'à devenir langue nationale, mais les raisons qui expliquent cette ascension sont variables. En Italie c'est le toscan qui est devenu l'italien officiel, grâce à l'influence littéraire exercée par Dante, Pétrarque et Boccace, qui ont écrit en toscan. En France, au contraire, c'est le dialecte de Paris qui est devenu langue nationale, parce que le comte de Paris est devenu roi de France.

Rien dans sa structure ne prédispose donc un dialecte à devenir une langue nationale ou à tomber au rang de patois; ce sont des circonstances extérieures à lui qui y contribuent: c'est pourquoi on a pu dire qu'une langue était un dialecte qui avait réussi.

DIALECTICIEN, ENNE n. Log. Qui pratique la dialectique

◆ Adj. Qui use des procédés de la dialectique: *L'éloquence de Robespierre, d'abord sèche, verbeuse et dialecticienne, s'éleva et s'éclaircit* (Lamartine).

DIALECTIQUE adj. (gr. *diaktes*; de *diagesthai*, s'entretenir). Philos. Qui est propre à l'art de la discussion ou du raisonnement: *Les procédés dialectiques*. || *Arguments dialectiques*, chez Kant, arguments seulement probables ou même sophistiques (pris en général dans un sens péjor.). || *Moment dialectique*, chez Hegel, passage d'un terme au terme antithétique, et impulsion que donne à l'esprit le besoin de surmonter cette contradiction. (V. part. *encycl.*) || *Évolution dialectique*, évolution qui s'accomplit dans la nature ou dans l'histoire en passant par des oppositions; devenir d'une notion dans la pensée scientifique ou philosophique. (On dit quelquefois: « dialectiser un concept », c'est-à-dire l'assouplir dans son développement.) || *Matérialisme dialectique*, v. MATÉRIALISME.

◆ N. f. Philos. Art du dialogue et de la discussion: *Toute saine dialectique se fonde sur la définition* (V. Cousin). || *Raisonnement* qui, comme dans un dialogue, comporte des oppositions ou des diversités de pensées, et s'achemine vers une synthèse. (V. part. *encycl.*) || Évolution dans les choses, qui procède par oppositions et par dépassement des oppositions: *La dialectique de la nature. La dialectique de la durée*.

— Math. Caractère que prennent les sciences mathématiques par leur rébellion à un système formel, incapable d'apporter par ses propres moyens la preuve de sa non-contradiction.

— ★ *évolution, dialogue, Platon, Hegel, matérialisme dialectique, marxisme*.

— ENCYCL. Philos. La *dialectique* fut primitivement l'art de la discussion. Aristote en découvre la source dans les arguments de Zénon d'Élée contre le mouvement et la multiplicité. La dialectique de Zénon semble

avoir eu un caractère surtout négatif. Elle mettait en lumière les contradictions comprises dans une notion. Socrate et Platon dépassèrent cet aspect purement négatif de la dialectique sans le faire disparaître complètement; l'ironie socratique, les oppositions de thèses dans les *Dialogues* de Platon conservent le côté négatif de la dialectique, mais la positivité de la dialectique apparaît dans le passage du sensible à l'intelligible (dialectique ascendante) et dans la démarche inverse, la descente de l'intelligible au sensible (dialectique descendante). Pour Platon, enfin, il y a une dialectique dans les idées elles-mêmes, chacune étant composée du même et de l'autre. La *dialectique*, en dépassant des sens divers attribués au mot, conservait toujours le caractère négatif (celui par lequel des oppositions, et même des contradictions sont mises en lumière) et aspirera toujours à une positivité, c'est-à-dire à une synthèse de ces contradictions ou de ces oppositions. A partir d'Aristote, la dialectique s'oppose à la démonstration analytique. Elle devient seulement un exposé des opinions probables sur un sujet, qui précède la science, mais qui n'est pas la science elle-même. C'est avec Aristote qu'on verra donner un sens péjoratif au mot « dialectique », la dialectique sera seulement extérieure à la stricte analyse d'une notion ou susceptible de se perdre dans de vaines subtilités. Ce sens s'oppose à celui que Platon conférait à la dialectique. Au Moyen Âge, la dialectique a désigné la *logique formelle*, par opposition à la *rétorique*.

Mais c'est à partir de Kant, et avec l'idéalisme allemand, de Fichte à Hegel, que la question de la dialectique et de sa nature particulière se pose à nouveau. Kant, s'inspirant d'Aristote, appelle « dialectiques » tous les raisonnements illusoirs. La dialectique devient une « logique de l'apparence ». Or, passant l'expérience, de tomber dans cette dialectique, qui est une apparence nécessaire. Elle se heurte à des contradictions insolubles, à une « antithétique de la raison pure ». Les successeurs de Kant s'efforcèrent de montrer que ces contradictions inévitables ne se présentent pas seulement dans les plus hauts problèmes métaphysiques que se pose la raison, mais qu'elles se rencontrent à tous les niveaux, et dans la structure même de l'expérience, que Kant étudiait sous le nom de *analytique transcendentale*.

Dès lors, la dialectique — en un sens non péjoratif — devient la démarche même de la pensée qui découvre l'inséparabilité des contradictoires et le principe de leur union dans un moment supérieur. C'est Fichte qui a pratiqué cette dialectique de la pensée, à la fois négative et positive, mais il appartenait à Hegel d'assimiler la dialectique de la pensée et la dialectique des choses, de relier la dialectique à l'histoire. La dialectique ne serait plus seulement un raisonnement, elle exprimerait le devenir* de la nature ou surtout celui de l'esprit dans l'histoire. C'est en s'inspirant de Hegel que Marx a constitué son *matérialisme* dialectique* et tenté d'expliquer l'histoire par des oppositions, comme celles du capital et de la classe ouvrière. En dépit de l'ambiguïté et de la diversité des sens du terme de « dialectique », on remarque la double tendance, soit à considérer la dialectique comme une sophistique qui dissout toute pensée dans la contradiction* (sens péjoratif), soit à y voir la démarche originale de la pensée dans le dialogue ou la formation d'une notion en devenant, démarche qui pourrait coïncider avec le mouvement même des choses. (V. CHANGEMENT, CONTRAIRE.)

[→ Biblio.]

Dialectique de la Nature, ouvrage de Friedrich Engels, écrit de 1873 à 1883 (publié en 1925). L'auteur y analyse l'évolution historique des sciences et met en lumière le caractère dialectique* des lois scientifiques et des faits naturels qu'elles expriment. Il étudie du point de vue matérialiste dialectique, les théories scientifiques, et cherche à prévoir leurs progrès. Citons en particulier ses développements sur la matière et l'énergie, sur le darwinisme, sur l'infini mathématique, sur la nécessité et le hasard, sur le travail et son rôle dans la formation de l'espèce humaine.

DIALECTIQUEMENT adv. Conformément aux règles de la dialectique: *Raisonnement répandre, argumenter dialectiquement*.

ECTOLOGIE n. f. Linguist. Etude des dialectes.

ENCYCL. Au cours d'un voyage qu'il fit dans notre pays en 1260, le moine anglais Bacon nota des variations en français; le premier témoignage de dialectologie est. Pourtant l'étude systématique des dialectes français resta négligée au XIX^e s. En 1882 fut créée à l'Ecole des lettres la chaire de dialectologie, Gilliéron occupa le premier; c'est lui qui réduisit le premier grand ouvrage de dialectologie (*Atlas linguistique français*). La dialectologie, qui peut s'exercer dans des domaines très avancés (lexicologie, phonétique...), découvre que les barrières dialectales coïncident non avec les barrières administratives anciennes ou modernes, mais les frontières naturelles (fleuves ou montagnes forestières).

ECTOLOGUE n. Linguiste spécialisé dans l'étude des dialectes.

EGMATIQUE adj. (du gr. *dialekein*, briser). Se dit des sciences qui ont pour objet l'étude des signes servant à la transmission des idées, des sentiments, des pas-

EURODE n. m. Insecte parasite des citrons. (Le dialeurode du citron (*Dialeurodes*) est un des principaux ennemis du citronnier en Amérique. Le genre fait partie des homoptères végétariens, famille des cicadellidés.)

IES n. f. pl. (du lat. *dialis*, de Jupiter). Relig. rom. Sacrifices offerts par le peuple à *dialis*, flamme de Jupiter.

LAGUE [dia] n. f. (du gr. *diallagê*, différer, changement). Minér. Silicate naturel de magnésium et de fer, appartenant au genre pyroxène. || *Diallage* minér. silicate naturel de magnésium. (Syn. *E.*) || *Diallage verte*, silicate naturel de fibreuse d'actinote ou d'amphibole verte. (On rencontre ce minéral en lamelles grises d'éclat nacré. L'*omé* est une variété de diallage.)

LAGUE [dia] adj. Minér. Qui tient à la diallage ou qui en renferme.

LE [dia] n. m. (gr. *diallêlos*, réciproque). Log. Sorte de pétition de principe, dans laquelle on cherche à prouver une chose vraie et obscure par une autre qui a les mêmes défauts, puis cette seconde par la première.

ENCYCL. Log. Les sceptiques de l'Antiquité appliquaient le *diallêlos*, dans un sens particulier, à la science elle-même qui, eux, était impossible et devait toujours être dans un « cercle ». D'une façon générale, le terme de diallêlos sert à désigner tout d'hui le paralogisme où l'on tombe quand on fait entrer dans une définition le même qu'il faut définir ou un mot qui se définit immédiatement, ou lorsqu'on donne comme preuve d'une proposition une seconde proposition que l'on prouve elle-même par la première. (V. CERCLE VICIEUX.)

LOGITE [dia] n. f. Minér. V. DIALLO-

LYL- [dialil]. Chim. Préfixe indiquant la présence dans un composé de deux radicaux.

LYLACÉTIQUE [dia] adj. Se dit d'un composé de formule $\text{CH}_3-\text{CH}=\text{CH}_2-\text{CH}-\text{CO}_2\text{H}$, qui, à 227 °C, oxydable par l'acide nitrique en acide tricarballoylique.

LYLE [dia] n. m. Chim. Syn. de DIALLO-

OGITE ou **DIALOGITE** n. f. Minér. Silicate naturel de manganèse, de formule $\text{Mn}_2\text{Si}_2\text{O}_7$. (Ses cristaux appartiennent au système rhomboédrique. Ils sont d'une couleur verte et présentent une double réfraction marquée. En général, la dialogite est souillée par la présence de fer, de calcium et de magnésium à cause de l'isomorphisme des autres silicates avec ce corps. — La rhodochroite est une variété de dialogite.)

OGUE n. m. (gr. *dialogos*). Conversation entre deux ou plusieurs personnes (général). || Contenu d'une conversation entre deux personnes : *M. Leuwen lui répéta la dialogue de son aparté avec le général* (Molière). || Dans une œuvre littéraire, conversation entre les personnages : *Le dialogue*

d'une pièce. || Dans un scénario de film, le texte destiné à être parlé par les personnages en action. || Ouvrage littéraire en forme de conversation, dans lequel l'exposé contradictoire des idées permet à l'auteur d'exprimer ses opinions morales, philosophiques, religieuses, etc. : *Les « Dialogues » de Platon*. *Les « Dialogues des morts » de Lucien*. Il faut de l'opposition et du jeu dans un dialogue (Fontenelle).

— SYN. : conversation, entretien, entrevue, interview, parole, tête-à-tête.

— ENCYCL. MUS. Le terme a été, par extension de son sens littéraire, appliqué à la musique depuis le milieu du XVI^e s., bien que l'écriture dialoguée ait été en usage depuis longtemps, notamment dans le chant liturgique, dans les motets et chansons polyphoniques de la Renaissance, dans le chant populaire strophique, dans les Laudi spirituali, etc. En Italie, on trouve, de 1544 jusqu'à la fin du XVII^e s., des dialogues en de nombreux recueils de motets à 6, 7 ou 8 voix (solos et chœurs alternés). En Allemagne, le « dialogue spirituel » est adopté par le culte luthérien et connaît un grand succès. En Angleterre, on trouve, de 1650 à la fin du XVII^e s., les noms de Dowland, Lawes, Hilton en de nombreux recueils d'*ayres and dialogues* profanes. En France, l'écriture dialoguée est d'usage courant dans la plupart des chansons polyphoniques du XVI^e s., puis, au XVII^e s., dans la musique sacrée (Bouzinac, du Mont, M. A. Charpentier). A la fin du XVII^e s. et au début du XVIII^e, c'est dans la musique instrumentale que se perpétue cet usage, notamment chez les organistes.

Dialogue des orateurs (*Dialogus de oratoribus*), ouvrage de Tacite qui, d'après les avertissements de l'auteur, aurait été composé en 81 apr. J.-C. Quintilien n'y faisant aucune allusion, on en conclut que Tacite ne l'a fait paraître que lorsqu'il eut atteint la célébrité, afin de satisfaire la curiosité du public relativement à ses œuvres de jeunesse. Sous la forme d'un dialogue, Tacite traite trois questions : mérites comparés de l'éloquence et de la poésie, — l'éloquence est-elle en décadence ? — causes de son déclin. Parmi celles-ci, l'auteur cite le fléchissement moral et les transformations politiques et sociales qui ont restreint à Rome la liberté de parole. Rédigé par un jeune avocat de 27 ans, ce dialogue n'est pas encore une création vraiment personnelle, mais son style est celui d'un orateur distingué, très bon élève de Cicéron.

Dialogues, de Platon, titre sous lequel on englobe l'ensemble de l'œuvre de Platon, si l'on en excepte quelques *lettres*.

Le dialogue philosophique, en tant que genre littéraire, est issu de l'enseignement de Socrate. Sans doute certains sophistes, avant lui, pratiquaient-ils parfois la méthode d'enquête par questions et réponses : mais Socrate en fit l'essentiel de son art « maïeutique », s'efforçant, par ses questions, de mettre au jour les idées que ses disciples portaient en eux. L'ample collection conservée sous le nom de Platon (42 dialogues) constitue le meilleur témoignage sur cet art. Le classement en est resté longtemps incertain, parce que l'on supposait connue une évolution de la pensée de Platon qui était en fait l'objet de la recherche, et l'on aboutit, au XIX^e s., à des résultats contradictoires. Grâce aux travaux de Lewis Campbell, Lutoslawski, Dittenberger, etc., qui, prenant pour référence les *Lois*, restées inachevées à la mort de Platon, pratiquèrent une vaste enquête stylistique, on obtint des résultats admis aujourd'hui universellement.

On distingue trois groupes de dialogues.

1. Les dialogues de jeunesse, ou dialogues socratiques, encore tout près de l'enseignement de Socrate, contiennent des discussions vives, tournant autour d'une définition : le courage (*Lachès*), la pitié (*Euthyphron*), la tempérance (*Charmide*). D'autres abordent une question plus complexe, comme de savoir si la vertu peut s'enseigner (*Protagoras*). Après avoir discuté plusieurs aspects de la question, ils aboutissent en général à une aporie.

2. Les dialogues de la maturité montrent que Platon, se dégageant de l'« ironie » socratique, pratique désormais une philosophie dogmatique. Il prête à Socrate de longs discours sur l'immortalité de l'âme (*Phédon*), sur l'amour (*le Banquet*, *Phédon*), sur l'orga-

nisation de la cité idéale, l'éducation du philosophe (*la République*), qui constituent l'essentiel de l'idéalisme platonicien.

Ces deux groupes ont en commun une riche affabulation. La conversation se développe naturellement, après un préambule pittoresque et animé (cercle des sophistes dans le *Protagoras*, promenade au bord de l'Ilissos dans le *Phédon*). Les personnages ont chacun une personnalité marquée et tiennent un rôle actif : ainsi les convives du *Banquet* ou les protagonistes du *Gorgias*.

3. Le troisième groupe, celui des dialogues de la vieillesse, a un caractère abstrait. Les sujets se sont élevés à une métaphysique critique et les dialogues font place à des exposés à peine interrompus par les formules d'acquiescement de disciples bien stylés. Le cadre vivant a disparu : le *Théétète*, le *Sophiste* et le *Politique* ne sont plus que la lecture d'un entretien ancien consigné par écrit. Les exposés ont la forme de discours, contenant une démonstration rationnelle, ou de mythes, récits fantastiques, quand la vérité ne peut être appréhendée par la raison. Les plus importants (*Phédon*, *la République*) évoquent la vie des âmes dans l'au-delà; celui du *Timée* explique la création et l'ordre du monde. Les mythes, à résonance religieuse, sont peut-être dus à une influence pythagoricienne. Il ne faut pas confondre avec eux les paradigmes, ou exemples symboliques, qui éclairent une idée abstraite : l'image de la Caverne (*la République*) et le paradigme du royal tissand (*le Politique*) sont les plus connus.

On comprendra l'importance philosophique du dialogue si l'on songe que la « dialectique », méthode de connaissance qui permet de s'élever à la contemplation de l'absolu, n'est autre chose à l'origine que l'« art de dialoguer ». Dans un état de civilisation où le livre écrit n'avait qu'une place restreinte, la parole était la source de toute connaissance et la science du dialogue était la science suprême.

(Pour le contenu de chaque dialogue, se reporter aux différents titres des dialogues.)

Dialogues des dieux (*Dialogoi theôn*), ouvrage de Lucien de Samosate, satire mordante de la religion antique. Les divinités de l'Olympe y apparaissent avec toutes les faiblesses et les ridicules des hommes. Il faut y joindre les *Dialogues marins*, satire des dieux de la mer.

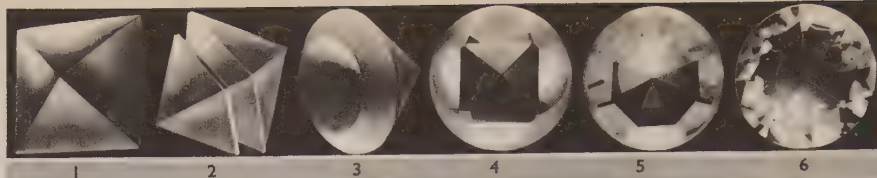
Dialogues entre Hylas et Philonotis, par Berkeley (Dublin, 1713). L'auteur y développe son idéalisme*, qui consiste à soutenir que l'existence des êtres se borne aux représentations que nous en avons (*Esse est percipi*). Cet *immatérialisme** a frayé la voie au *phénoménisme* de David Hume.

Dialogues des morts (*Nekrikoi dialogoi*), ouvrage de Lucien de Samosate (II^e s. apr. J.-C.). Des personnages de toutes les conditions et de toutes les époques se retrouvent aux Enfers : dieux, héros mythologiques, rois et philosophes. Leurs propos permettent à l'auteur de développer sa propre philosophie en montrant la vanité de toutes les grandeurs anéanties par la mort.

Dialogues des morts, de Fénelon (publiés successivement en 1712, 1718, 1730). Fénelon les a composés pour l'éducation du duc de Bourgogne, à l'imitation des *Dialogues des morts* de Lucien, et surtout des *Dialogues des morts* de Fontenelle, qui avaient eu le plus vif succès (1683). On y trouve, selon la tradition du genre, des entretiens entre Platon et Aristote, Confucius et Socrate, Horace et Virgile, etc.

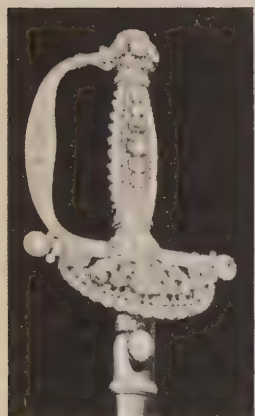
Dialogues philosophiques, d'Ernest Renan (1876). Les trois principaux interlocuteurs de ces dialogues sont Philalète, Théophraste et Théocliste. Philalète expose ses *certitudes* : nous ne trouvons nulle part trace de l'intervention d'une volonté supérieure à celle de l'homme, et pourtant il y a dans le monde une finalité, un devoir, auxquels la plupart des êtres obéissent obscurément. Théophraste superpose ses *probabilités* à ces certitudes : nous travaillons à faire un Dieu qui n'existera que lorsque l'univers, dans une humanité supérieure, sera parvenu à la pleine conscience. Théocliste rêve enfin ce que sera cette humanité. Une société bien entendue doit chercher à produire des hommes d'élite; ceux-ci seront comme des dieux, et la Science

taille du diamant



1. Octaèdre régulier
2. Après sciage
3. Débrutage
4. Taille en croix (4 facettes)
5. Taille à 8 facettes
6. Brillant, taille terminée

diamants de la Couronne

le « Régent »
Louvrel'épée de Charles X
le poisseux
Louvrepalais des diamants
détail de la façade
Ferrare

dialyseur

mettra entre leurs mains de formidables moyens de domination.

DIALOGUER v. tr. Mettre en dialogue : *DIALOGUER une scène.*

◆ V. intr. S'entretenir, converser : *Elle resta là [...] écoutant au loin les voix de Saccard et de madame Sidonie dialoguer* (Zola).

DIALOGUEUR n. m. Interlocuteur dans un dialogue.

DIALOGUISTE n. Auteur spécialisé dans la mise au point des dialogues d'un scénario.

DIALURIQUE adj. Se dit d'un acide obtenu par réduction de l'alloxanne. (Syn. TARTRO-
NYLURÉE.)

— ENCYCL. L'acide dialurique $C_4H_4O_4N_2$ est un uréide à chaîne fermée. On l'obtient par réduction de l'alloxanne ou par action de l'acide sulfhydrique sur l'acide dibromobutyrique. Il forme des aiguilles incolores, peu solubles dans l'eau. Ce corps présente un caractère acide et donne des sels avec les bases. Il existe un isomère de l'acide dialurique : l'acide isodialurique, obtenu par action de l'eau de brome sur l'oxyuracile ; ce corps se réarrange en acide dialurique sous l'action des alcalis.

DIALY- (du gr. *dialuein*, séparer). Bot. Préfixe entrant dans certains noms composés (dialyséales, dialycarpellé, etc.), et indiquant la séparation des pièces d'un même verticille floral.

DIALYPÉTALE adj. Se dit des fleurs à pétales distincts. (On dit aussi parfois POLY-
PÉTALE.)

— **Dialypétales** n. f. pl. Nom d'une ancienne sous-classe d'angiospermes dont les fleurs sont à pétales séparés.

DIALYSABLE adj. Chim. Qui peut être dialysé.

DIALYSE n. f. (gr. *dialysis*, dissolution). Purification ou analyse chimique, fondée sur la propriété que possèdent certains corps de traverser plus facilement que d'autres les membranes poreuses.

— Méd. *Dialyse intestinale*, méthode d'épuration extra-rénale qui consiste à extraire les déchets toxiques du sang (en particulier l'urée) en irriguant l'intestin entre une sonde duodénale et une sonde rectale. (La muqueuse intestinale sert de membrane d'échange.) || *Dialyse péritonéale*, autre méthode d'épuration extra-rénale utilisant une irrigation prolongée de la cavité péritonéale au moyen de sondes intra-abdominales. (L'épuration se fait par diffusion dans la solution qu'on injecte.)

— ENCYCL. Chim. Certaines substances possèdent la propriété de traverser facilement les membranes poreuses. On les désigne sous le nom de *cristalloïdes* ; d'autres substances (*colloïdes*) sont au contraire retenues par ces membranes. La *dialyse* a pour objet d'utiliser ces propriétés pour séparer les substances ; l'appareil qu'on emploie est appelé *dialyseur*. C'est Graham qui fut le promoteur de cette méthode d'analyse, qu'on fait servir aujourd'hui à la séparation des sucres et des gommes, au dosage de l'urée contenue dans l'urine, à la recherche des poisons solubles, etc.

DIALYSER v. tr. Chim. Opérer la dialyse. **DIALYSEUR** n. m. Chim. Instrument à l'aide duquel on effectue la dialyse. (C'est un récipient cylindrique de parchemin végétal, ouvert par le haut et plongeant dans un vase plein d'eau.)

DIAMAGNÉTIQUE adj. Se dit d'un corps dont l'aimantation induite, en général très faible, est de sens contraire à celle du champ inducteur : *Le bismuth est diamagnétique*. (Ces corps sont donc repoussés par les aimants.)

DIAMAGNÉTISME n. m. Physiq. Propriétés des substances dont la perméabilité magnétique est inférieure à celle du vide, et dont,

par suite, la susceptibilité magnétique est négative.

— ENCYCL. Un certain nombre de substances jouissent, comme le fer, de la propriété d'être attirées par l'aimant, furent nommées *substances magnétiques*, classées actuellement en *ferro-* et *paramagnétiques*. En 1778, Brugmanns découvrait que le bismuth se comportait de manière opposée, de sorte que, pour une aiguille oscillante, par exemple, la position d'équilibre serait perpendiculaire à la direction du champ magnétique. Le bismuth était *diamagnétique*. Les corps diamagnétiques prennent une polarité inverse de celle du fer. On peut dire que leur perméabilité est inférieure à celle du vide et, par suite, que leur susceptibilité magnétique est négative. Faraday a constaté que tous les corps connus sont magnétiques ou diamagnétiques. Les phénomènes diamagnétiques ont été étudiés par Tyndall, E. Becquerel, P. Curie, etc.

DIAMAGNÉTITE n. f. Minér. Magnétite pseudomorphe. (Syn. DIAMAGNÉTITE.)

DIAMANT n. m. (lat. *adamantum*, du gr. *adamas*, le fer le plus dur ; diamant). Carbone pur cristallisé, très dur mais cassant, généralement incolore et transparent, utilisé soit en joaillerie, comme pierre précieuse, après avoir été taillé, soit dans l'industrie, brut ou taillé, pour le perçage des roches, l'usinage des métaux, la rectification des meules, etc. || *Par extens.* Pierre taillée, formée de carbone pur cristallisé. (V. part. *encycl.*) || — Fig. Objet qui a l'éclat et la pureté du diamant : *Le glacier en face, si près, si près, de l'autre côté de la rue comme un immeuble de diamant* (Cocteau). || Objet qui a la dureté du diamant. || Objet d'un prix inestimable : *La beauté est un diamant qui doit être monté et enchâssé dans l'or* (Gautier).

— Bx-arts. En *pointes de diamant*, façon de tailler les pierres, le cristal, de sculpter les meubles, etc., en réservant des bossages à facettes. || *Pointes-de-diamant*, ornement qui décore l'archivolte des portails et les moulures des corniches extérieures dans les monuments romans. (Peu usité à la période gothique, cet ornement a fait sa réapparition à la Renaissance et à l'époque classique.)

— Dr. civ. Legs modique qui peut être fait par le testataire à son exécuteur testamentaire.

— Joail. *Diamant brut*, diamant qui n'a pas été taillé. || *Diamant brut ingénu*, diamant naturellement poli. || *Diamant de nature* ou *diamant industriel*, diamant inutilisable pour la joaillerie, en raison de sa couleur, de sa forme ou de ses impuretés, et qui, dûment taillé ou laissé brut, est employé sur des perforatrices, des aléseuses, etc. || *Diamant à pointes naïves*, diamant cristallisé naturellement en facettes régulières. || *Diamant en rose*, ou simplement *rose*, diamant dont le dessus est taillé en facettes et le dessous laissé plat. (La technique en apparaît vers 1520.) || *Diamant savoyard*, diamant coloré en noir ou en brun.

— Mar. *Diamant d'une ancre*, point de jonction de ses deux bras avec la verge.

— Métall. Défaut en surface d'une pièce coulée, constitué par une goutte froide particulièrement dure, comme une incrustation de diamant, qui gêne l'usinage : *Dans les fontes phosphoreuses, les diamants ont une teneur plus élevée en phosphore*.

— Ornith. V. part. *encycl.*

— Technol. Outil de miroitier et de vitrier, utilisé pour couper le verre, et initialement constitué d'un éclat de diamant fixé à un manche, mais maintenant formé d'une molette métallique mobile autour d'un axe. || Outil constitué par un éclat de diamant enchâssé à l'extrémité d'une pièce d'acier, servant au dressage ou à la mise en forme des meules de rectification ou d'affûtage. (V. part. *encycl.*)

◆ *Ad. Edition diamant*, très petit volume, en caractères très fins, dont le nom vient,

dit-on, d'une édition anglaise de la Bible intitulée la « Bible perle ».

— ENCYCL. Minér. Le *diamant* est le carbone pur dont la densité est 3,5 ; il appartient au système cubique, mais les formes courantes ne sont pas rares. Les faces du diamant sont très souvent striées. Il est le plus souvent transparent et incolore, mais quelquefois coloré en jaune ou jaunâtre, plus rarement en d'autres teintes. Il présente quatre clivages octaédriques. Sa dureté est 10 dans l'échelle de Mohs.

Il y a dans la nature trois variétés de diamants : le *diamant* proprement dit, ou *diamant incolore*, qui est considéré comme la première des pierres précieuses ; le *bort*, les faces courbes, qui sert au polissage du précédent ; enfin, le *carbonado*, de couleur noire qui est employé dans le forage des roches les plus dures par les machines perforatrices. Cette variété se présente quelquefois en morceaux gros comme le poing. Les gisements les plus célèbres sont ceux de l'Inde, du Brésil et du Cap. Les premiers sont presque épuisés.

On a, le plus souvent, trouvé le diamant dans des alluvions ; c'est le cas de ceux que l'on rencontre au Brésil. Cependant, dans ce pays, on en trouve aussi en place, dans des argiles résultant de la décomposition des schistes au sein desquels il se serait formé. A Bornéo, on l'a trouvé également en place dans une pegmatite. Les diamants du Cap se rencontrent dans une brèche de kimberlite (*blue-ground*) remplissant les cheminées volcaniques. (→ Biblio.)

— Chim. Le diamant taillé fournit de très beaux effets de lumière (*feux*), qui sont dus aux valeurs élevées de l'indice de réfraction et du pouvoir dispersif de ce corps ; les rayons qui y pénètrent subissent un grand nombre de réflexions totales intérieures, et la lumière blanche y est fortement dispersée. Diverses tentatives ont été faites en vue de la fabrication artificielle du diamant, parmi lesquelles on peut signaler celles de Moissan ; leur principe est de faire cristalliser par refroidissement, sous une très forte pression, une solution saturée de carbone dans un solvant approprié, la fonte par exemple ; elle ne semblent pas avoir encore donné de résultats techniquement utilisables. (→ Biblio.)

— Hist. Jusqu'au XVIII^e s., l'Inde fut le seul pays fournisseur de diamants. On en découvrit au Brésil (région de Minas Gerais [1728], en Afrique australe (région du Vaal [v. 1850]), ce qui provoqua une ruée d'aventuriers du Cap vers cette région, à partir de 1870 : ce surpeuplement d'origine anglaise saxonne en pays de peuplement hollandais fut une des causes de la guerre des Boërs. Parmi les diamants les plus célèbres, il faut noter le *Grand Mogol*, qui, au XVI^e s., appartenait au chah de Perse et a aujourd'hui disparu ; le *Florentin*, qui, de Charles le Téméraire, passa au chef de la Maison d'Autriche, l'Orlov, qu'acheta Catherine II à un prince russe ; le *Sancy*, qui appartenait à Charles le Téméraire avant d'être acheté plus tard par Henri III ; le *Régent*, qui appartenait au duc d'Orléans, régent de France ; l'*Etoile du Sud*, trouvé au Brésil en 1853 ; le *Koh-i-noor*, l'un des plus anciennement connus et qui fut offert à la reine Victoria ; enfin le *Cullinan*, trouvé au Transvaal en 1905, le plus grand diamant du monde, offert à Edouard VII. Le *Régent*, de bien moindre masse (135 carats), est considéré comme le plus pur des diamants célèbres.

● *Diamants de la Couronne*. On désigne ainsi l'ensemble des diamants et pierres précieuses ayant appartenu aux rois de France. La collection remontait à François I^{er}. Louis XIV augmenta ce trésor de plusieurs pierres, parmi lesquelles le *Diamant bleu* volé en 1792. Louis XV y ajouta le *Régent*. Louis XVI en retira, en 1785, une parure de brillants et de rubis dont il fit cadeau à Marie-Antoinette. En 1789, l'Assemblée

stante ordonna le dépôt des diamants garde-meuble de la Couronne, qui dépend du ministère de l'Intérieur, chargé d'en assurer la surveillance. Cela n'empêcha le vol, commis par une bande sous la suite d'un repris de justice, Paul Miette (sept. 1792). Une instruction fut ouverte, dans laquelle la plupart des pierres présentes furent retrouvées. Le procès des ours dura jusqu'en 1797; cinq furent condamnés à mort, les autres à la détention ou à la prison et à seize ans de réclusion.

Les diamants de la Couronne servirent sous la République, comme déjà au temps de la monarchie de Médicis, de gage à des emprunts, et le Sancy resta dans les mains d'un quaker berlinois. Ils suivirent Louis XVIII en exil, puis à Paris. Les gardes nationaux reprirent à Charles X, fuyant, Au 4 septembre 1870, ils furent envoyés à l'arsenal de Vincennes. La loi du 10 décembre 1886 prescrivait la vente d'une partie des joyaux de la Couronne.

Le Louvre conserve quelques très belles pierres, qui avaient été exclues de cette vente. Les plus remarquables sont le *Régent* et le *Sancy*, une broche-reliquaire du XVIII^e s., l'épée que Napoléon I^{er} avait fait enrichir de ces plus belles pierres d'autres joyaux montés à cet effet, et l'épée de Charles X. Joaill. Contrairement à la croyance populaire, un *diamant* ne brille pas, à moins avoir été taillé. Sa taille comporte trois opérations principales : le *clivage* ou le *brutage*, et la *taille* proprement dite. Le *clivage*, qui partage la pierre en deux, consiste à déterminer la forme de la pierre tirant parti de son plan de cristallisation naturel. Le propre de cette opération est l'unité. Le sciage s'effectue, suivant des axes cristallins bien déterminés, au moyen de disques en cuivre, très minces, garnis de *grise*. Le *brutage*, qui consiste à arrondir le diamant, est la seule opération qui puisse faire dans tous les sens. Il s'obtient par un travail réciproque de deux pierres clivées. La *taille* proprement dite comprend à son tour quatre phases : la mise en *croix*, la *taillerie* ou *huit*, le *brillantage* et le *polissage*. La *taillerie* s'exécute au moyen d'une meule horizontale d'acier garnie d'égrise, qui coupe la pierre, fixée par un ciment sur un support appelé *dop*. On taille le diamant en *brillants*, *brillantes*, *pendeloques* et *tables*. Les éclats ou les diamants noirs sont employés par les vitriers pour couper le verre, les horlogers pour faire des pivots de montre, les lapidaires en utilisent la poudre de *polissage* des gemmes; ils sont aussi employés sur des disques d'acier pour la fabrication des perforatrices utilisées dans les mines.

On distingue aisément un diamant vrai d'un véhicule, on les frotte d'un crayon d'aluminium, qui laisse une trace sur la fausse pierre et non sur le diamant véritable. Enfin, le diamant a un indice de dureté particulièrement élevé et résiste aux plus fortes pressions, il convient de noter qu'il casse facilement aux chocs. (→ *Biblio.*)

Technol. En raison de son incomparable dureté, on utilise le *diamant* pour l'usinage de matières diverses : aluminium, bois amérisé, bakélite, etc., pour le dressage* des outils* destinés à l'affûtage des outils ou la rectification* des métaux traités, ou encore pour l'exécution de filières* destinées à l'obtention de fils ténus et d'un diamètre régulier, par exemple fil de tungstène utilisé dans la fabrication des lampes d'éclairage ou de radio. Son utilisation pour les travaux d'usinage à très grande vitesse nécessite des conditions particulières. Le diamant est très fragile et ne supporte ni les chocs ni les vibrations. On n'exécute que de très petites passes; par la finesse de son arête, on obtient un excellent fini d'exécution. On utilise pour ce travail les diamants colorés, les « carbons », en provenance surtout du Brésil. Les déchets de la taille des diamants sont classés et agglomérés à des supports, en général des disques métalliques, pour former des meules spéciales dites « meules diamantées », qui servent à l'affûtage des outils spéciaux, en particulier de ceux qui sont établis « carbures ». La poudre de diamant, dite « grise », la plus dure de tous les abrasifs connus, est utilisée pour le polissage.

Ornith. Ce mot est employé par les oiseaux pour désigner un grand nombre de

petits oiseaux granivores du groupe des astrilds, au plumage particulièrement élégant, et qui sont pour la plupart originaires d'Australie. Un des plus recherchés par les amateurs est le *diamant de Gould* (*Poephila Gouldiae*), dont le dos et les ailes sont verts, la queue noire, la poitrine violette et le ventre jaune; la tête est rouge ou noire, suivant les individus.

DIAMANT, comm. de la Martinique, sur la côte sud de la péninsule de *Diamant*, dans la partie méridionale de l'île; 1 971 hab. (613 aggl.). Station balnéaire.

DIAMANT (CAP), promontoire abrupt du Canada (Québec), au confluent de la rivière Saint-Charles et du Saint-Laurent, portant la citadelle de Québec.

DIAMANTAIRE n. Professionnel capable de travailler le diamant depuis la pierre brute jusqu'à son emploi final. || Professionnel du commerce des diamants.

DIAMANTE (Juan Bautista), poète dramatique espagnol (Madrid 1625 - id. 1687). C'est un écrivain fécond, qui subit fortement l'influence française; sa première pièce est même une imitation du *Cid* de Corneille : *L'homme qui honore son père* (*El honrador de su padre*) [1658]. Ses autres pièces sont très souvent des adaptations d'œuvres antérieures, telle *La Dévotion au rosaire* (*La devoción del rosario*), qui rappelle *La Dévotion à la Croix* de Calderón. Son œuvre la plus originale est *La Juive de Tolède* (*La judía de Toledo*) [1673], drame plein d'intensité et de poésie, dont il n'a cependant pas inventé le sujet. Parmi ses comédies, *La valeur n'a pas d'âge* (*El valor no tiene edad*) est sa meilleure réussite.

DIAMANTÉ, E adj. Garni d'une pointe de diamant ou plus souvent d'une pointe d'iridium : *Plume de stylo, en or et à pointe diamantée*. || Fig. Qui a l'éclat du diamant : *Viviers où nage indolemment, dans une eau diamantée, quelque cygne le col replié* (Gautier).

— Technol. Dans la constitution duquel ou de laquelle entre de la poudre de diamant. || *Alliage diamanté*, v. ALLIAGE. || *Fleurs diamantées*, fleurs artificielles saupoudrées de verre broyé, de poudre d'acier ou d'aluminium, ou encore garnies de similis.

DIAMANTER v. tr. Rectifier le profil d'une meule d'affûtage avec un diamant.

DIAMANT-FOSSÉ n. m. Fossé de faible largeur, établi devant un mur d'embrasement pour éviter l'approche de l'ennemi, et en particulier l'embouchage des armes. (On dit aussi FOSSÉ-DIAMANT.) || Pl. des DIAMANTS-FOSSÉS.

DIAMANTIFIÈRE adj. Qui contient du diamant : *Terrains diamantifières*.

DIAMANTIN, E adj. Qui a la dureté ou l'éclat du diamant : *L'éclat diamantin d'un œil de scarabée* (Sand). [Rare depuis le XVII^e s.]

DIAMANTIN n. m. Nom usuel d'un crocodile*.

DIAMANTINA, v. du Brésil (Etat de Minas Gerais), au N. de Belo Horizonte; 10 200 hab. Archevêché. C'est l'ancienne *Arraial de Tejuco*, fondée en 1725 lors de la découverte de diamants. Ce marché de bétail s'anime lorsqu'une heureuse découverte est signalée. — La *chapada Diamantina* est un massif de type appalachien (1 850 m). C'est encore une région fréquentée par les chercheurs de diamant.

DIAMANTINE n. f. Poudre à polir, à base d'alumine cristallisée.

DIAMANTS (MONTS DES) ou **KUMGANG-SAN**, massif montagneux cristallin de Corée, parallèle à la côte orientale. Anciens temples bouddhistes.

DIAMARÉ, plaine du Cameroun septentrional, entre le Mandara, le Logone et le Mayo Kebi. Ch.-l. *Maroua*. Elle possède de riches cultures (coton et arachides); élevage des bovins par les Peuls. — La région du *Diamaré* a 440 000 hab. (374 Europ.); ch.-l. *Maroua*.

DIAMASTIGOSIS n. f. (mot gr. signif. action de fouetter). Antiq. gr. Pratique spartiate destinée à endurcir les jeunes gens à la souffrance. (Devant le sanctuaire d'Artémis Orthia, les jeunes Spartiates subissaient une flagellation cruelle, en rivalisant d'endurance

souvent jusqu'à la mort, devant des spectateurs installés dans un amphithéâtre. Cette coutume paraît le vestige de primitifs sacrifices humains.)

DIAMÉTRAL, E, AUX adj. Math. Relatif au diamètre : *Ligne diamétrale*. || Qui partage une surface en deux portions équivalentes : *Plans diamétraux d'un ellipsoïde*. || Fig. Direct, absolu, total : *Idées en opposition diamétrale*.

— Mar. *Plan diamétral*, plan qui partage le bâtiment en deux moitiés longitudinales.

DIAMÉTRALEMENT adv. Math. Dans le sens du diamètre. || Fig. *Diamétralement opposé*, en opposition directe, totale.

DIAMÈTRE n. m. (gr. *dia*, à travers, et *metron*, mesure). Ligne droite AB passant par le centre d'un cercle, d'une courbe fermée quelconque ou d'une sphère, et terminée à la périphérie : *La surface de la sphère est égale à son diamètre multiplié par la circonférence d'un grand cercle*. || Ligne qui passe par les milieux d'un système de cordes parallèles d'une courbe. (Les diamètres d'une courbe sont généralement d'autres courbes.) || *Diamètres conjugués*, diamètres dont chacun coupe les cordes parallèles à l'autre en deux parties égales. || *Par extens.* Ligne droite qui partage systématiquement une figure ronde ou arrondie : *Diamètre du visage*.

— Astron. *Diamètre apparent d'un astre*, angle sous lequel, d'un lieu d'observation, on perçoit l'image d'un astre qui ne se présente pas de façon punctiforme.

— ENCYCL. On appelle *diamètre d'une courbe* le lieu des milieux des cordes limitées à cette courbe et parallèles à une direction donnée. *Diamètres des courbes du second degré*. Soit $f(x, y) = 0$ l'équation de la conique, α, β les paramètres directeurs d'une direction donnée, x_0, y_0 étant un point du lieu, on démontre que :

$$(1) \quad \alpha'x + \beta'y = 0.$$

Cette équation montre que le lieu du point x_0, y_0 est une droite qui passe par l'intersection des droites $f'_x = 0, f'_y = 0$. Si donc la conique a un centre à distance finie, tous les diamètres passent par ce centre; si la conique est une parabole, tous les diamètres sont parallèles. Le diamètre ayant pour équation (1) est dit « conjugué de la direction $\alpha\beta$ ». Si l'on désigne par m, m' les coefficients angulaires du diamètre et de la direction donnée, et si

$$Ax^2 + 2Bxy + Cy^2 + 2Dx + 2Ey + F = 0$$

est l'équation de la conique, on trouve que m et m' sont liés par la relation

$$A + B(m + m') + Cmm' = 0.$$

La symétrie de cette relation entre m, m' montre que, réciproquement, le lieu des milieux des cordes de coefficient angulaire m sera le diamètre du coefficient angulaire m' . Ces deux diamètres sont dits « conjugués ».

On appelle « axes de la conique » les diamètres perpendiculaires aux cordes conjuguées. Les diamètres conjugués dans l'ellipse et l'hyperbole jouissent de propriétés remarquables, dont les principales sont connues sous le nom de « théorème d'Apollonius » : 1° la somme dans l'ellipse, et, dans l'hyperbole, la différence des carrés de deux demi-diamètres conjugués est constante et égale à la somme des carrés des axes; 2° la surface du parallélogramme construit sur deux diamètres conjugués est constante et égale à la surface du rectangle construit sur les axes. *Diamètres des surfaces de second degré ou quadriques*. On appelle « diamètre d'une surface » le lieu des milieux des cordes limitées à la surface et parallèles à une direction donnée. Soit $f(x, y, z) = 0$ l'équation de la quadrique; α, β, γ , les cosinus directeurs d'une direction donnée.

Si l'on suppose que (x_0, y_0, z_0) est le milieu de la corde, il faut que l'on ait

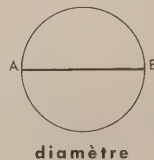
$$\alpha'x + \beta'y + \gamma'z = 0.$$

Cette équation montre que le lieu du point (x_0, y_0, z_0) est un plan qui passera en général par l'intersection des trois plans

$$f'_x = 0 \quad f'_y = 0 \quad f'_z = 0.$$

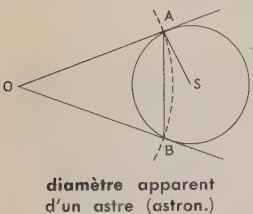
Ce plan est dit « conjugué de la direction $(\alpha\beta\gamma)$ ».

Plans diamétraux conjugués. Trois plans diamétraux sont dits « conjugués » lorsque chacun d'eux est conjugué de l'intersection des deux autres, et trois diamètres sont dits « conjugués » lorsque chacun d'eux est conjugué du plan formé par les deux autres. Il existe entre trois diamètres conjugués de





« Diane au bain »
par François Clouet
ensemble et détail
musée de Rouen



diamètre apparent
d'un astre (astron.)



Marie Adélaïde de Savoie
duchesse de Bourgogne
en Diane, par Coysevox
Louvre

l'ellipsoïde et de l'hyperboloïde des relations analogues à celles qui existent dans les coniques entre deux diamètres conjugués.

Plans principaux. Les plans principaux sont les plans diamétraux perpendiculaires aux cordes conjuguées; ces plans sont au nombre de trois, qui se coupent suivant les axes de la quadrique.

— Astron. Le **diamètre apparent** d'un astre est l'angle AOB des tangentes OA et OB aux points d'intersection de la sphère de centre S, figurant l'astre, avec la sphère de centre O, correspondant à l'astre sur lequel se trouve l'observateur; en raison de la distance du point d'observation, la corde AB peut être, sans erreur sensible, assimilée à un diamètre effectif de la sphère S. On passe ainsi du diamètre apparent (angulaire) d'un astre à son diamètre linéaire par la connaissance de la distance de O à S.

Les diamètres apparents des astres du système solaire ou de certaines nébuleuses sont mesurés directement par un procédé micrométrique (ou alors sur cliché photographique).

Pour les étoiles, certains diamètres apparents ont pu être mesurés par un procédé interférométrique mis au point par Michelson*. On a aussi trouvé 0",045 pour Bételgeuse, 0",022 pour Arcturus, etc. On en a conclu le diamètre linéaire de celles de ces étoiles dont on connaissait la distance par ailleurs. On a ainsi trouvé que les diamètres de Bételgeuse et d'Arcturus étaient respectivement 460 fois et 30 fois plus grand que celui du Soleil. Le diamètre le plus grand connu est celui de l'étoile supergéante « Cocher B, qui vaut 2 000 fois celui du Soleil et correspond ainsi à une dimension intermédiaire entre l'orbite de Saturne et celle d'Uranus.

DIAMIDE [dia] n. m. Chim. Corps possédant deux fonctions amides.

DIAMIDO- [dia]. Chim. Préfixe incorrect employé pour indiquer la présence dans une molécule de deux radicaux NH₂. (On dit mieux DIAMINO-.)

DIAMIDOPHÉNOL [dia] n. m. Chim. Syn. incorrect de DIAMINOPHÉNOL.



Diane chasseresse
par Jean Goujon
château d'Anet

DIAMINE [dia] n. f. Chim. Corps possédant deux fonctions amines.

— ENCYCL. Dans la série grasse, on connaît les **diamines** de formule NH₂(CH₂)_nNH₂. Certaines d'entre elles, la **putrescine**

NH₂(CH₂)₃NH₂ et la **cadavérine** NH₂(CH₂)₅NH₂, se forment dans la putréfaction des albuminoïdes. Le terme le plus simple est l'**éthylène-diamine** NH₂—CH₂—CH₂—NH₂. Ces corps sont des bases assez fortes, donnant des sels avec une ou deux molécules d'acide. En série aromatique, les diamines ortho, méta et para possèdent des propriétés caractéristiques qui sont celles des termes les plus simples, les **phénylènediamines**.

DIAMINOBENZÈNE [diaminobèzen] n. m. Chim. Syn. de PHÉNYLÈNE-DIAMINE.

DIAMINOPHÉNOL [dia] n. m. Chim. Substance cristalline obtenue par réduction du dinitrophénol. (On dit parfois incorrectement DIAMIDOPHÉNOL.)

— ENCYCL. Le **diaminophénol**, dont la formule est HO—C₆H₃(NH₂)₂, est utilisé en photographie sous forme de chlorhydrate, appelé aussi **amidol**, qui se présente en fins cristaux à reflets métalliques. C'est un révélateur énergétique, fonctionnant en solution additionnée de sulfite de sodium, ou même d'un peu de bisulfite de sodium.

DIAMINORÉSORCINE [dia] n. f. Corps de formule (OH)₂C₆H₃(NH₂)₂, obtenu par réduction de la dinitrorésorcine. (Le chlorhydrate est employé comme révélateur photographique.)

DIAMMONIQUE [dia] adj. Se dit d'un sel dérivant d'un acide, dans lequel deux atomes d'hydrogène sont remplacés par de l'ammonium : **Phosphate diammonique** (NH₄)₂HPO₄.

DIAMOND HARBOUR, localité de l'Inde (Bengale-Occidental), sur l'estuaire de l'Hooghly. C'est le premier port qui rencontrent les navires de mer remontant le fleuve vers Calcutta, situé à 70 km en amont. Douanes.

DIAMORPHINE [dia] n. f. Dénomination commune de la diacétylmorphine, ou héroïne. (C'est un dérivé de la morphine deux à trois fois plus actif que celle-ci, mais dont l'abus conduit à une toxicomanie avec phénomènes d'excitation psychique. Elle est de ce fait relativement peu utilisée en médecine.)

DIANA (Antonio), théatin italien, théologien et casuiste (Palermo 1585 - Rome 1663). Il fut longtemps examinateur des évêques. Ses **Résolutions morales**, vaste recueil de ses réponses à des consultations de casuistique, eurent un assez grand succès. Il fut vivement attaqué par Pascal dans ses *Provinciales*.

DIANDRE [diãdr] adj. (préf. di, et gr. *anêr*, *andros*, mâle). Se dit des végétaux qui possèdent deux étamines.

DIANDRIE [diãdri] n. f. Dans le système de Linné, classe de plantes dont les fleurs ont deux étamines libres, comme le lilas, la sauge. || Caractère des végétaux qui possèdent deux étamines.

DIANDRIQUE adj. Bot. Qui présente la diandrie : **Végétaux diandriques**.

DIANE n. f. (esp. *diana*; du lat. *dies*, jour). Batterie de tambour ou sonnerie de clairon ou de trompette qui, à la pointe du jour, réveille une troupe ou l'équipage d'un navire : **Batte ou sonner la diane**. || Moment où l'on sonne la diane. || **Coup de canon de diane**, coup de canon tiré autrefois dans les arsenaux de la Marine, à la mise au travail le matin. (Le soir, au moment de la fermeture des portes, on tirait un **coup de canon en retraite**.)

— ENCYCL. Exécutée au point du jour, marquée par un coup de canon, cette batterie de caisse donnait, au XVIII^e s., le signal de la reprise de la vie dans les places. Dans la cavalerie, la **diane** s'appelait alors « fanfare ». Au XIX^e s., une batterie et une sonnerie de clairon ou de trompette, dite **réveil**, remplacèrent la diane; celle-ci continue toutefois à être jouée dans les camps ou en campagne sous le nom de **réveil en campagne** ou en **fanfare**.

DIANE (du nom myth.) n. f. Alchim. Argent.

— Entomol. Papillon diurne. (V. THAIS et ZERYNTHIA.)

DIANE, en lat. **Diana**, divinité italique que les Romains identifièrent de bonne heure

avec l'Artémis grecque. La Diane primitive des Italiotes semble avoir été une déesse de la Nature sauvage, comme le dit le poète Catulle, « maîtresse des montagnes et des vertes forêts, des clairières désertes et des rivières murmurantes ».

Le culte de Diane était répandu dans diverses régions d'Italie. Il existait une Diane sabinienne (*Diana Tifatina*), qui régnait sur le mont Tifata, près de Capoue. Mais la plus célèbre est celle du Latium (*Diana Aricina*, *Diana Nemorensis* ou Diane de Nemi), qui avait un riche sanctuaire dans les monts Albains, près du lac de Nemi, et dont on n'obtenait le sacerdoce qu'après avoir rompu une branche d'un certain arbre et tué le prêtre en exercice. On honorait aussi à Nemi un dieu masculin, Virbius, prêtre mythique de Diane et qui formait avec la déesse un couple sacré. La fête de Nemi était célébrée chaque année le 13 août par des illuminations et par un cortège de femmes qui défilait couronnées de roses, une torche à la main. En cette occasion, les chiens de chasse étaient à l'honneur, mais on épargnait les bêtes fauves, car Diane était la déesse protectrice du gibier. C'était aussi une déesse de la Fécondité. Diane Lucine (*Diana Lucina*) présidait aux douleurs de l'accouchement.

Son culte a eu pendant un certain temps une importance politique dans le Latium. Les membres de la Confédération latine se réunissaient dans son temple de Rome, qui avait été édifié sur l'Aventin. C'était le plus grand temple de la déesse à Rome; il avait été édifié par Servius Tullius et reconstruit au début de l'Empire.

— Iconogr. Les images antiques de la déesse sont nombreuses, depuis la *Diane d'Éphèse* (répliques à Rome, au Vatican, à Dresde), statue de la Fécondité aux abondantes mamelles, jusqu'à la *Diane de Versailles* (Louvre), à l'élégance praxitélienne, proche de la *Diane de Gabies* (Louvre), l'*Artémis de Pompéi* (Naples), œuvre hellénistique archaïsante, celle de Larnaca (Vienne), la *Diane d'Ostie*, qui ont des sœurs nombreuses à Dresde, Munich, Stockholm, Londres, Rome, etc.

Ces œuvres ne furent pas sans inspirer plus tard les statues taillées par Jean Goujon, Germain Pilon ou leur école (*Diane d'Anet* au Louvre), Allegrain (Louvre), Desjardins (Versailles), Vassé (Potsdam), les sculpteurs du parc de Caserte (Naples), et surtout Houdon (Leningrad, Louvre).

La légende de Diane a maintes fois inspiré les peintres depuis le XVI^e s. : *Diane* (Phébé) sur son char a été peinte par le Corrège (fresques du couvent Saint-Paul à Parme) et par Gabriel Blanchard (plafond du salon de Diane à Versailles), *Diane et ses nymphes* ou la *Chasse de Diane*, par un peintre de l'école de Fontainebleau (Louvre), par Paris Bordone (Dresde), Véronèse (Leningrad), Rubens (Dresde), Claude Lorrain (Naples), Paul Bril (Louvre), J. Fyt (Vienne), Louis de Boullogne (Tours), de Troy (Nancy), les deux œuvres les plus célèbres étant celles de Dominique (galerie Borghèse à Rome) et de Vermeer (La Haye).

Le « bain de Diane » a été peint par François Clouet (Rouen), Carrache (Bruxelles), Cambrasio (Gênes), le cavalier d'Arpin (Louvre), l'Albane (Louvre), Watteau. Bouche (Louvre); la *Surprise de Diane par Actéon* par Titien (Madrid), le Corrège (villa San Vitale, près de Parme), J. Fr. de Troy (Bâle); *Diane découvrant la grossesse de Callisto*, par Titien (Vienne et Madrid), Annibal Carrache (Louvre), Dietrich (Dresde) *Diane et Vénus*, par le Primitice (Aix-en-Provence); *Diane et Pan* par Lanfranco (Louvre); *Diane et Endymion* par Annibal Carrache (galerie Farnèse, Rome), Dossi (Dresde), Blanchard (Versailles), J.-B. Van Loo (Louvre). Il faut encore citer les multiples dessins ou gravures sur ce sujet, les faïences italiennes, les motifs de boiseries ou de stuc; les tapisseries du château d'Anet et celles de l'*Histoire de Diane*, tissées à Paris d'après les cartons de T. Dubreuil, les peintures — dues à Abel de Pujol et Blonde — de la galerie de Diane, au château de Fontainebleau, les fresques de Romanelli aux appartements d'Anne d'Autriche (Louvre) et les portraits féminins en travestis mythologiques des XVII^e et XVIII^e s.

Diane (TEMPLE DE), à Nîmes. Ensemble de constructions d'époque romaine (règnes d'Au-

et de Trajan ou d'Hadrien, qui sont être les restes d'un lieu de culte consacré à dieu guérisseur Nemausus, et qui comportait un nymphæum, un temple hexastyle (six colonnes), une fontaine sacrée, des portiques, des salles d'incubation pour les consultants. Des bâtiments conservés, d'une remarquable harmonie, ont longtemps servi d'étape pour les pèlerins de France des compagnons maçons, qui ont laissé d'abondantes inscriptions.

DIANE (LA) [Los siete libros de la Diana], roman pastoral mêlé de prose et de vers, du poète Jorges de Montemaior (1559), écrit en castillan. Le berger Sireno, revenu d'une longue absence, retrouve Diana, dont avaient été si à l'éloigner les artifices d'un fourbe amoureux; mais son rival, Delio, finit par se venger sur sa maîtresse. D'autres bergers ou bergères, malheureux comme lui en amour, ont mutuellement confidences et récits qui forment la suite de ce roman, dont le succès retentissant est dû à l'élégance et à la pureté du style. La *Diane* de Montemaior a été continuée par Alonzo Perez, puis par la *jeune amoureuxse* de Gaspar Gil Polo (1564).

DIANE (ARBRE DE). Chim. V. ARBRE.

DIANE (PRIX DE), prix réservé aux pouliches de trois ans, et qui se court à Chantilly* le premier dimanche de la réunion de printemps.

DIANE DE POITIERS, favorite de Henri II (1559-1566), fille de Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier. Mariée en 1514 ou 1515 à Louis de Brézé, elle était dame d'honneur de la reine, lorsque son père convaincu d'avoir participé à la conspiration du connétable de Bourbon (1523), fut exécuté. Elle obtint la vie sauve. La tradition d'après laquelle elle aurait cédé à François I^{er} pour se venger de son père n'est nullement vérifiée. Veuve en 1531, ce fut vers 1536 que commença sa liaison avec le dauphin, le futur Henri II, déjà marié à Catherine de Médicis. Diane, qui reçut du roi Henri II le duché de Valentinois (1548), a laissé une extraordinaire réputation de beauté et de jeunesse persistante. Elle semble avoir été intelligente, dure et avide. Ardemment catholique, elle avait voué une haine mortelle aux protestants et favorisait le connétable de Montmorency et les Guise, car, toute dévouée à son Henri II, elle sut amasser les richesses et disposer des emplois. Elle s'intéressa aux arts, embellit le château d'Anet, avait été construit pour elle, et celui de Fontainebleau. A la mort de Henri II, en 1559, Diane de Poitiers fut obligée de quitter la France et de se retirer à Anet. Des *Lettres de Diane* ont été publiées en 1866. (→ Biblio.) (Iconogr.) L'abondance des représentations de Diane par les artistes du XVI^e s. les a souvent fait identifier avec les portraits de la reine. On revient généralement sur ces confusions : la Diane d'Anet et maints autres tableaux de l'école de Fontainebleau. Certaines effigies sont plus sûres : tapisseries de la Diane de Fontainebleau (New York); cartons attribués à Jean de Dinteville (Paris); portrait peint d'une colonnade anglaise, une autre toile anonyme à la Diane chasseresse (Louvre), qui peut-être le Bain de Diane par François de Clugny (Rouen). Les traits de Diane de Poitiers apparaissent encore sur sa statue érigée au tombeau de son mari (cathédrale de Rouen), sur un collier et une médaille de la Bibliothèque nationale.

DIANE DE POITIERS, ballet en trois tableaux, de Jean-Baptiste de Gramont, musique de Jacques Lully, chorégraphie de Michel Fokine. Première mondiale : Opéra de Paris (1934), première interprète à la création : Ida Rubinstein; décors d'A. Benois, costumes de Jeanne Bouchène. La mise en scène de ce ballet, comme celle de tous les spectacles d'Ida Rubinstein, était fastueuse. Au premier tableau, Diane de Poitiers recevait des ambassadeurs, qui lui offraient des présents. Elle pouvait ensuite le roi dans une forêt et avait une scène de chasse. Enfin, dans un troisième tableau, Diane allait s'embarquer, le peuple offrait des divertissements dansés. Jacques Lully avait émaillé sa partition de thèmes de danse et de chansons de la Renaissance française : pavanés, gaillardes, branles, etc.

DIANE DE VALOIS ou **DIANE DE FRANCE,** princesse française (en Piémont) (1590-1619). Elle était fille de Henri II, duc de Valois, et d'une Piémontaise, Filippa Duco. Henri II la fit venir en France dès son enfance et, devenu roi, la légittima. Il la maria, en 1553, à Horace Farnèse, duc de Castro, second fils du duc de Parme et petit-fils du pape Paul III; mais, six mois plus tard, son époux fut tué à la prise d'Hesdin par les Espagnols. En 1559, elle se remaria avec le maréchal François de Montmorency, fils aîné du connétable. En 1579, Diane de Valois devint veuve pour la seconde fois. Ses mœurs furent irréprochables au milieu d'une cour corrompue. En 1582, elle reçut le duché d'Angoulême. En 1589, elle travailla à la réconciliation de Henri III et de Henri de Navarre.

DIANELLA n. m. Liliacée ornementale des régions tropicales.

— **ENCYCL.** Les dianella sont des herbes vivaces à fleurs petites et bleues, disposées en une inflorescence terminale. On en connaît une douzaine d'espèces, de l'Afrique, de l'Asie, de l'Australie, etc. Quelques-unes sont cultivées en Europe, en particulier *Dianella caerulea*, *D. nemorosa*, qui atteignent un mètre de haut et exigent la serre chaude.

DIANISIDINE [diã] n. f. Base de formule $(CH_3O)(NH_2)C_6H_3-C_6H_3(NH_2)(OCH_3)$, fondant à 131°C, obtenue par réduction alcaline et transposition benzidinique de l'orthonitranisole. (On l'emploie pour la préparation de colorants azoïques substantifs.)

DIANTHE n. f. Minér. Variété de colombe.

DIANTHERA [diã] n. m. Sous-arbrisseau des régions tropicales, cultivé pour son feuillage ornemental. (Famille des acanthacées.)

DIANTHINE [diã] n. f. Chim. Matière colorante constituant une di-iodofluorescéine.

DIANTHÆCIA [diãtesja] n. f. Groupe de papillons de couleurs vives, dont on connaît une trentaine d'espèces répandues dans les régions tempérées, surtout où croissent les cileites, silènes, lychnis et saponaire. (Une d'elles, *Dianthæcia compta*, usuellement appelée *arrangée*, commune en France, est nuisible aux cileites cultivés, dont sa chenille, nocturne, dévore les graines. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des noctuides.)

DIANTHRACÈNE [diã] n. m. Carbone d'hydrogène de formule $(C_{14}H_{10})_n$, fondant à 244°C, obtenu par exposition au soleil d'une solution d'anthracène. (Syn. PARANTHRACÈNE.)

DIANTHRANILIDE [diã] n. m. Composé cyclique (v. formule ci-contre) résultant de l'action réciproque des fonctions acide et amine de deux molécules d'acide anthranilique. (Les atomes d'hydrogène liés à l'azote sont légèrement acides.)

DIANTHRANOL [diã] n. m. Corps de formule $C_{14}H_{10}O_2$, formant des cristaux jaunes fondant à 230°C et que l'on obtient en réduisant l'anthraquinone par le zinc et la soude à l'autoclave. (Il est oxydable en dianthrone $C_{14}H_{10}O_3$ par le chlorure ferrique.)

DIANTHRONE [diã] n. f. Chim. V. DIANTHRANOL.

DIANTHUS [diãtys] n. m. Nom scientifique de l'œillet.

DIANTRE! interj. (altér. de *diable!* [par euphémisme]). Juron : *Maître Arnoton, ses grandes lunettes d'acier sur le nez, cherche dans son paroissien où diantre on peut bien en être* (A. Daudet).

◆ N. m. ou f. Personne ou chose étonnante, bizarre : *Eh bien! même en s'acquittant d'une commission pareille, ce diantre d'homme avait tant de noblesse, de dignité naturelle* (A. Daudet).

DIANTREMENT adv. Forme euphémique de **DIABLEMENT** : *Nous comptons sur votre livre, et nous avons diantrement besoin d'un succès* (Balzac).

DIAPASON n. m. (lat. *diapason*; gr. *diapason*, à travers toutes [les cordes]). Terme de la théorie musicale grecque antique par lequel les musicologues du Moyen Âge et de la Renaissance ont désigné l'octave (do 1 — do 2). || Hauteur relative d'un son déterminé, dans une échelle sonore. || Instrument à deux branches métalliques en forme d'U, dont la vibration produit un son musical de hauteur déterminée. || Dans la construction des instruments à vent, ensemble des rapports adoptés entre la perce (diamètre) et la longueur ou hauteur des tubes.



temple de Diane à Nîmes

(Il en va de même pour les tuyaux d'orgue : un large diapason — on dit aussi *taille* — assure aux jeux ouverts, de fond, une sonorité plus ronde, proche des jeux flûtes; un diapason plus étroit leur donne une sonorité plus mordante [montres, gambes].) || Jeu d'orgue, spécifiquement anglais, de 32, 16 ou 8 pieds, appartenant à la famille des montres ou principaux, mais de sonorité plus tranchante. || *Diapason à bouche*, petit instrument à anche battante dont se servent les musiciens pour avoir le *la* normal (et même d'autres notes : *sol, ré, mi*). || — *Fig.* Niveau, état où se trouve quelqu'un, accidentellement ou habituellement, dans sa manière de parler ou d'agir, et servant pour quelqu'un d'autre de point de comparaison ou de référence : *Je ne pus ensuite retrouver dans nos entretiens le diapason de mon style* (Nerval). || *Hauser, baisser le diapason*, hauser, baisser le ton; augmenter, diminuer ses prétentions. — *Statist.* Correspondance conventionnelle établie, dans un diagramme ou un cartogramme, entre le type de hachures ou la couleur et les tranches de valeur des statistiques représentées.

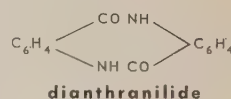
— **ENCYCL.** En 1713, l'acousticien Sauveur s'était efforcé de rechercher le diapason des tons de chapelle et d'opéra à Paris. La mort l'empêcha de réaliser cette expérience. Mais d'autres indications permettent d'avancer que le diapason était, à Paris, à cette époque, un ton plus bas que le nôtre. Cela explique pourquoi la plupart des œuvres vocales et chorales des compositeurs classiques du XVIII^e s. et début du XIX^e sont devenues d'une interprétation très difficile. Il faudrait presque toutes les transposer. Au XIX^e s., à Paris, le diapason passa de 423 périodes à 431,75, puis à 450 périodes vers 1856. A cette époque, en Angleterre, il atteignit 455 périodes. Fixé à 435 périodes par la commission internationale réunie à Paris, le *la* du diapason fut haussé de nouveau, en 1939, à 440 périodes, sous l'influence de la radio et de la phonographie.

Sur l'histoire du diapason ancien, les tuyaux d'orgue ne pourraient nous donner d'indications sûres que si nous en connaissions davantage les détails de fabrication et d'émission (ton de la note envisagée, pression originale, etc.). Mais, la plupart du temps, ceux-ci nous manquent. Il faut toutefois signaler les études de J. A. Ellis (1880), Mahillon, G. Le Cerf et E. R. Labande (1932) sur la détermination du diapason d'orgues anciennes. Avant le XIX^e s., il y avait d'ailleurs de nombreux termes pour qualifier des catégories différentes de diapason : ton « de chambre », « de chapelle », « d'opéra », « de cornets », etc. De 1600 à 1820 environ, les tons « de chambre » (ceux des flûtes, des hautbois et des bassons) étaient, en général, d'un ton à un ton et demi plus bas que le ton « de chapelle » (ceux des orgues d'église, des cornets et des trompettes). Les voix et les instruments à cordes s'accordaient au diapason, haut ou bas, des instruments à ton inaltérable avec lesquels ils devaient concourir. Des instruments à tons fixes différents ayant à concourir ensemble, l'un ou l'autre devait transposer ou jouer d'une partie transposée. Ce n'est que par une série de déductions qu'on peut estimer, avant 1834 (le *tonneme* de Scheibler), le diapason dont on s'est servi en un lieu et à un moment donnés. De nos jours, de très nombreux musiciens réclament un abaissement et une fixation définitive du diapason.

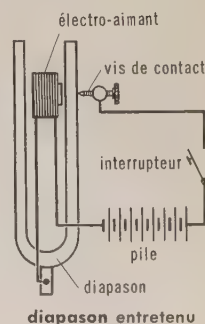
DIAPASONNER v. tr. Mettre au diapason : *Diapasonner un instrument*.



DIANE DE POITIERS école française, XVI^e s.



dianthranilide



DIAPAUSE n. f. Arrêt dans l'activité ou le développement des insectes : *La diapause s'observe chez les œufs (vers à soie), les larves (des mouches), les nymphes (nombreux exemples) ou les adultes (charançons).*

DIAPÉDESE n. f. (gr. *diapedan*, traverser). Physiol. Migration des leucocytes hors des capillaires.

— **ENCYCL.** Cette migration est normale, mais elle s'accroît le plus souvent sous l'influence d'une chimiotaxie positive, exercée par des substances étrangères, notamment par des toxines bactériennes. C'est grâce à cette chimiotaxie positive que les leucocytes sont attirés vers la source des toxines, c'est-à-dire vers les microbes eux-mêmes. Le leucocyte, devenu phagocyte, englobe la plupart du temps ces microbes et les détruit. La *diapédèse* est donc le premier procédé de défense dont bénéficie l'organisme, non seulement contre les infections, mais aussi contre la pénétration dans le milieu intérieur de tout corps étranger, brut ou vivant.

Ce phénomène, bien étudié par Metchnikoff en France, n'est pas toujours bénéfique. Il peut être nocif, en particulier si l'afflux leucocytaire, excessif, produit, par apport fermentaire exagéré, une lyse tissulaire. L'intérêt des agents médicamenteux anti-inflammatoires peut être, dans certains cas, de limiter le processus en ce qu'il a d'excessif et aussi de pathogène.

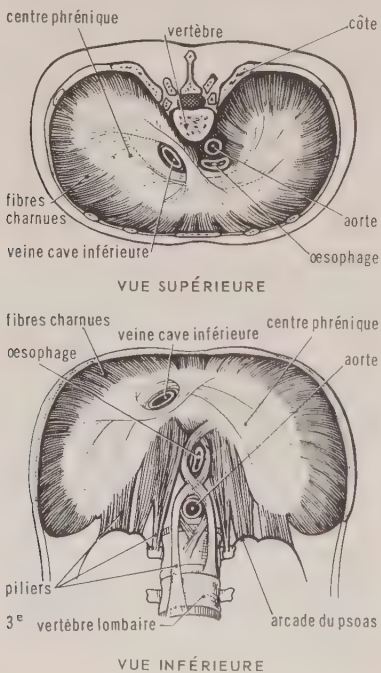
DIAPENSIE n. f. Petite plante ligneuse des montagnes d'Europe et d'Amérique.

— **ENCYCL.** Les *diapensies* ont des feuilles alternes, petites et nombreuses. Les fleurs sont hermaphrodites et pentamères, la corolle est gamopétale, régulière, l'ovaire supère, à trois loges multiovulées. Type de la petite famille des *diapensiaceae*.

DIAPENTE n. f. Terme de la théorie musicale grecque antique, que les musicologues du Moyen Âge et de la Renaissance ont adopté pour désigner la quinte juste.

DIAPÈRE ou **DIAPERIS** [peris] n. m. Insecte globuleux, lisse et brillant, noir, taché de rouge ou de jaune, et qui vit dans les champignons. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des ténébrionides.)

DIAPHANE adj. (gr. *diaphanês*; de *dia*, à travers, et *phainein*, briller). Se dit des corps qui se laissent traverser par la lumière sans toutefois être transparents : *Le verre poli est transparent, le verre dépoli est diaphane.* — Transparent, limpide (surtout en langue littér.) : *Pendant quelques minutes, le réseau flotte au-dessus du rucher dans un prodigieux murmure de soieries diaphanes* (Maeterlinck).



diaphragme (anat.)

|| **Fig.** Se dit des chairs auxquelles leur constitution propre ou l'extrême maigreur donne une sorte de demi-transparence : *Des mains diaphanes.*

— **Océanogr.** Se dit parfois de la région marine située entre 0 et 400 m de profondeur, où la lumière pénètre plus ou moins.

DIAPHANÉITÉ n. f. Physiq. et Optéol. Propriété des corps diaphanes : *On sait que l'opération de la cataracte consiste à enlever le cristallin qui a perdu sa diaphanéité.*

— **LANGUE LITTÉR.** Transparence des chairs, translucidité : *Elles [les mains] avaient sous l'éclairage la diaphanéité dorée de deux feuilles d'automne* (Proust).

DIAPHANOSCOPE n. m. Appareil pour la diaphanoscopie, comprenant une petite lampe électrique que des embouts de différentes formes permettent d'appliquer au point voulu.

DIAPHANOSCOPIE n. f. (gr. *dia*, à travers, *phainein*, briller, *skopein*, examiner). Eclairage interne des cavités naturelles du corps pour examiner leur transparence : *Certaines lésions de la face (sinusites) sont décelées par diaphanoscopie.*

DIAPHONIE n. f. Dans la musique grecque, contraire de *SYMPHONIE*, qui désigne les intervalles consonants (octave, quinte et quarte). || Nom donné, aux débuts de la polyphonie écrite (IX^e-XI^e s.), à la marche simultanée de plusieurs voix par mouvements obliques ou parallèles.

— **Technol.** *Diaphonie entre spires*, défaut de gravure d'un disque phonographique, se traduisant, lors de la lecture d'un sillon, par l'apparition de signaux parasites dus à l'action, sur le lecteur, de la modulation des spires voisines.

— **Télécomm.** Phénomène d'induction entraînant le mélange de conversations de deux circuits téléphoniques.

— **ENCYCL.** **Télécomm.** Sur les longues lignes téléphoniques parallèles ou dans les câbles téléphoniques multiples, la *diaphonie* est à peu près complètement supprimée par l'inversion ou le croisement des divers conducteurs de la ligne au passage d'une section à une autre. L'influence sur les brouillages des circonstances locales est éliminée par la répartition, de loin en loin dans la ligne, de bobines d'arrêt, dites « bobines Pupin », qui permettent l'établissement de conversations à de très grandes distances. (V. **PUPINISATION**.) En radiophonie, un émetteur puissant peut brouiller la réception d'autres émetteurs en provoquant par *diaphonie* un inextricable mélange dû au manque de linéarité des circuits.

DIAPHONOMÈTRE n. m. (gr. *diaphônîa*, discordance, et *metron*, mesure). Appareil de mesure électrique qui permet d'apprécier les effets de la diaphonie dans un circuit téléphonique.

— **ENCYCL.** Comme la diaphonie est un phénomène extrêmement complexe, il est préférable, pour obtenir une mesure précise au *diaphonomètre*, de substituer aux conversations une émission musicale sur une note pure. On évite ainsi les erreurs dues à l'équation personnelle de l'opérateur chargé de la mesure, et celles qui sont dues à la diversité de qualité de la propagation des différentes voix. Comme, d'autre part, les effets de la diaphonie varient avec la fréquence de la note musicale transmise, il faut opérer sur un certain nombre de ces fréquences.

DIAPHONOMÉTRIE n. f. Technique de la mesure des effets de la diaphonie.

DIAPHONOMÉTRIQUE adj. Relatif aux mesures des effets de la diaphonie : *Affai-blissement diaphonométrique.*

DIAPHORÈSE n. f. (gr. *diaphorêsis*; de *diaphorein*, faire transpirer). Transpiration, fonction de la peau qui a pour résultat l'excrétion de la sueur.

— **ENCYCL.** La *diaphorèse* est commandée par le système nerveux végétatif (sympathique et parasympathique), lui-même placé sous la dépendance de centres nerveux bulbaire et diencephaliques (notamment les centres thermo-régulateurs). Son augmentation peut être physiologique, après les efforts violents, les émotions, dans la lutte contre la chaleur, etc. Elle peut aussi être pathologique, notamment au cours des fièvres (tuberculeuse, paludisme, etc.), et au cours de certaines intoxications.

DIAPHORÉTIQUE adj. et n. m. Médicament ou remède qui favorise la transpiration cutanée d'une façon légère.

DIAPHORITE n. f. (du gr. *diaphoros*, différent). Minér. Antimoniosulfure d'argent et de plomb, orthorhombique.

DIAPHOTIE n. f. (gr. *dia*, à travers, et *phōtos*, lumière). Télév. Apparition d'une image parasite se superposant à l'image principale (phénomène analogue à la diaphonie dans la transmission des sons).

DIAPHRAGMATIQUE adj. Relatif au diaphragme.

— **Anat.** *Artère diaphragmatique supérieure*, petite branche collatérale de l'artère mammaire interne, destinée au diaphragme. || *Artères diaphragmatiques inférieures*, branches de l'aorte naissant juste au-dessous du diaphragme, et allant se ramifier sur la face inférieure du diaphragme. (Elles fournissent à la glande surrénale l'artère capsulaire supérieure.) || *Veines diaphragmatiques inférieures*, homologues des artères diaphragmatiques inférieures, s'abouchant à la face antérieure de la veine cave, au ras de son orifice diaphragmatique. || *Plexus diaphragmatique*, plexus nerveux constitué par l'anastomose de la branche postérieure du nerf phrénique droit avec des rameaux du plexus solaire et des nerfs intercostaux. (Le plexus diaphragmatique existe seulement à droite.) || *Plevre diaphragmatique*, partie de la plèvre pariétale, qui tapisse le diaphragme. || *Coupoles diaphragmatiques*, nom donné à chacune des deux moitiés (droite et gauche) du centre phrénique du diaphragme. (Leur nom est dû à leur aspect, qui apparaît à la radiologie comme un dôme aplati nettement dessiné. La coupole gauche est moins élevée que la droite qui recouvre le foie.)

— **Pathol.** *Pleurésie diaphragmatique*, pleurésie localisée à la plèvre diaphragmatique. || *Hernie diaphragmatique*, solution de continuité du diaphragme, permettant le passage d'organes abdominaux dans la cavité thoracique. (La hernie diaphragmatique siège le plus souvent au niveau de l'orifice œsophagien, dans lequel s'engage une partie plus ou moins importante de l'estomac; cette malformation peut nécessiter un traitement chirurgical. La hernie diaphragmatique ne doit pas être confondue avec l'éventration diaphragmatique, qui est une élévation parfois très prononcée d'une coupole diaphragmatique dans le thorax, par atrophie du centre phrénique; l'éventration diaphragmatique provoque parfois des troubles graves de la physiologie des organes abdominaux; en particulier à gauche, elle entraîne un volvulus de l'estomac. La cure chirurgicale de l'éventration diaphragmatique est de réalisation difficile.)

DIAPHRAGME n. m. (gr. *diaphragma*, cloison). Anat. Muscle qui sépare, chez les mammifères, le thorax de l'abdomen. (V. part. *encycl.*) || *Diaphragme du cerveau*, nom donné quelquefois à la tente du cervelet.

— **Bot.** Chacune des assises transversales de cellules qui interrompent, à l'intérieur des entre-nœuds, les canaux aérifères de l'écorce de la tige, dans les plantes aquatiques ou marécageuses. || Chacune des cloisons, transversales ou autres, qui séparent un fruit capsulaire en plusieurs loges.

— **Electr.** Cloison imperméable aux molécules, mais perméable aux ions, séparant en divers compartiments les récipients où se font des opérations électrochimiques. (Il est employé sous forme de corps poreux dans les piles à deux liquides.)

— **Opt. et Photogr.** Ouverture ménagée dans un écran opaque, pour limiter le contour d'un faisceau lumineux. (V. part. *encycl.*)

— **Technol.** Nom générique donné à tout cloison transversale séparant les tubes de divers instruments et machines. (V. part. *encycl.*)

◆ **Adj.** *Archit.* *Mur diaphragme*, mur transversal séparant les travées de certaines églises romanes, et dont la fonction est de soulager les murs latéraux ou les fermes des combles.

— **ENCYCL.** **Anat.** Le *diaphragme* est un muscle impair, aplati, constituant une cloison musculo-tendineuse qui sépare la cavité thoracique de la cavité abdominale; il a la forme d'une voûte allongée transversalement dont la convexité regarde en haut. La voûte diaphragmatique n'est pas régulière; a

e, elle présente une dépression sur elle repose le cœur; cette dépression est de deux parties latérales : les coupes anagmatiques droite et gauche; la gauche est moins élevée que la droite, qui, dans l'inspiration, atteint le niveau du quatrième espace intercostal.

Le diaphragme se divise en deux parties : une partie centrale, tendineuse, appelée *membrane phrénique*; une partie périphérique charnue, formée de faisceaux musculaires qui se réunissent au centre phrénique à l'orifice inférieur du thorax.

La *membrane phrénique* est une lame tendineuse triangulaire, ayant la forme d'un trèfle; elle est formée de faisceaux musculaires qui se réunissent au centre phrénique à l'orifice inférieur du thorax.

La *partie charnue* du diaphragme est composée de faisceaux musculaires qui se fixent en haut à l'appendice xiphoïde du sternum, sur les côtes aux six derniers arcs costaux, en arrière aux corps des deuxième et troisième vertèbres lombaires par deux puissants faisceaux musculaires appelés *pilliers du diaphragme*; ceux-ci s'entrecroisent entre eux formant un 8 et dessinent de la sorte les orifices : l'un, antérieur, pour l'œsophage et les nerfs pneumogastriques; l'autre, postérieur, fibreux, pour l'aorte et le canal aortique.

Il existe encore d'autres orifices, situés entre diverses insertions du diaphragme et que traversent le grand sympathique, les nerfs phréniques et les veines azygos.

Le diaphragme est innervé par les deux *nerfs phréniques*. C'est le principal muscle inspirateur : sa contraction détermine en effet l'augmentation des trois dimensions de la cage thoracique.

Photogr. Le diaphragme à vanne est une lame de métal noirci ayant au centre un trou cylindrique calibré; on glisse la lame dans une fente de la monture d'objectif. Le diaphragme à iris est composé de lamelles circulaires fixées par une extrémité à la monture d'objectif, et commandées à l'autre extrémité par une bague qui les rapproche ou les éloigne du centre, réduisant ainsi l'ouverture de l'objectif. Le Congrès international de photographie de Paris (1900) a décidé que l'adaptation des diaphragmes, partant de l'ouverture relative F/n, suivrait une progression géométrique en passant d'un chiffre au suivant le nombre de pose soit double du précédent :

ouverture relative (graduations) :
F/1,4 F/2 F/2,8 F/4 F/5,6 F/8...
relative :

Technol. Les diaphragmes peuvent remonter les pistons dans presque toutes leurs applications, chaque fois que la course utile est faible, que l'élasticité doit être absolue et qu'on peut les constituer par une matière élastique (caoutchouc, cuir, etc.), non attaquée par les fluides qui viennent à leur contact. On fait par exemple des pompes à diaphragme pour les pulvérisateurs de viticulture.

PHRAGME v. tr. Opt. et Photogr. Couvrir les parties externes d'un faisceau lumineux en introduisant un diaphragme ou un écran entre le diaphragme et l'iris.

PHYSIAIRE adj. Anat. Relatif à la diaphyse : *Fracture diaphysaire*.

PHYSE n. f. (gr. *diaphusis*, interstice). 1. Corps des os longs.

PHYSECTOMIE n. f. Chirurg. Opération qui consiste à réséquer une partie de la diaphyse d'un os long atteint d'ostéomyélite.

PIR adj. et n. m. (du gr. *diapiran*, travers). Géol. Se dit de la montée de roches tendres et plastiques à travers des roches dures, plus récentes et généralement plus dures.

PIR n. f. La cause du mouvement paraît être la différence de densité : ainsi le sel a une densité de 2,1 contre 2,5 à 2,7 pour les os. L'effet de cette différence est monté en colonnes, presque cylindriques, d'axes de 10 à 50 km, et qui parfois ont dépassé la surface même du sol (par exemple, les *Stettenschlag*, en Alsace). Quand la région affectée, les colonnes *diapirs* sont souvent isolées à l'intersection de failles, ou sur un tracé; parfois, elles font place à des *diapirs*, le long de certaines failles. Les

diapirs donnent des renseignements intéressants pour la prospection du pétrole, de la potasse ou des sels. Ils ont permis d'expliquer certaines dispositions structurales que l'on avait attribuées, à tort, à des charriages.

DIAPOSITIVE n. f. Photogr. Image positive tirée sur support transparent, généralement destinée à être projetée sur écran.

— **ENCYCL.** Les *diapositives* sont protégées par des lames de verre ou montées dans des cadres en carton; elles peuvent être tirées en bande sur pellicule. Les formats usuels de *diapositives* de projection fixe sont : 85 × 100 mm, 60 × 60 mm, 24 × 36 mm et 18 × 24 mm. Ces deux derniers sont tirés sur film de cinéma de 35 mm. On utilise aussi le film de 16 mm.

DIAPRE ou **DIASPRE** n. m. (lat. médiéval *diaprum*, altération de *jaspis*, jasper). Joaill. Ancien nom du jasper, syn. de *DIASPINEL*.

— **Text.** Au Moyen Âge, étoffe précieuse qui servait aux ornements d'église et aux vêtements des classes élevées. (Les *diapres* venaient d'Antioche. Il semble qu'ils aient été semés de fleurettes lamées.)

DIAPRÉ, **E** adj. De couleurs variées et brillantes, scintillantes : *De sombres basiliques aux vitraux diaprés* (Gautier). || Se disait autrefois de toute surface, d'un tissu comme d'un métal ou d'une céramique, ornée de figures, de rinceaux, de bêtes de diverses couleurs.

— **Hérald.** Se dit du champ ou des pièces d'un écu dont les émaux sont couverts d'arabesques décoratives.

DIAPRER v. tr. (de l'anc. franç. *diapre*, drap à fleurs; du lat. médiéval *diaprum*, altér. de *jaspis*, jasper). Semer, parer de couleurs variées : *Apparaissez, la verdure et les fleurs* | *Aux prés, aux bois, diaprent leurs couleurs* (Verlaine). [Vous verrez] | *La mer se diaprer et se gaufrir de moire* (Gautier). || **Fig.** Emailler, parer d'ornements variés : *Diaprer ses phrases de mots grecs et latins*.

DIAPRURE n. f. Etat de ce qui est diapré; manière dont un objet est diapré : *La diaprure des ailes de papillons*. || Partie diaprée d'un objet, marque qui fait dire qu'un objet est diapré : *Les diaprures des prairies*.

DIARCHE adj. (préf. *di* et gr. *arkhê*, principe). Bot. Se dit des racines à deux faisceaux ligneux.

Diarium sive Rerum urbanarum commentarii (*Journal ou Mémoires de la cour romaine* [sous Alexandre VI], 1483-1506). Ce journal, écrit par Johannes Burckard, maître des cérémonies pontificales, est un compte rendu des cérémonies et des fêtes que l'auteur avait à régler. Il relate bien d'autres choses, sans excepter les crimes et les anecdotes scandaleuses. Une édition complète, en 3 volumes, a été établie par L. Thuasne (1883-1885).

DIARRHÉE n. f. (gr. *diarrhein*, couler à travers). Etat des selles plus liquides, plus fréquentes et plus abondantes qu'à l'état normal. || *Diarrhée postprandiale*, celle qui survient après les repas. || *Diarrhée sanglante*, la dysenterie. || *Diarrhée verte*, diarrhée des nourrissons. (V. part. *encycl.*)

— **ENCYCL.** L'expulsion des selles diarrhéiques est souvent précédée de coliques et de malaises. Leur nombre peut varier de trois à quatre jusqu'à quarante à cinquante par jour. Elles sont accompagnées soit de soulagement, soit, au contraire, de défaillance. Les causes de la *diarrhée* sont très diverses. On l'observe dans l'indigestion, les intoxications, les entérites, et elle peut être le symptôme dominant de maladies comme le choléra et la dysenterie. Le diagnostic de ces causes se fait par l'interrogatoire du malade, son examen, et souvent par l'aspect des selles, qui peuvent être plus ou moins liquides, mélangées ou non de glaires, de sang, et d'aliments non digérés, ou contenir des parasites ou leurs œufs.

La diarrhée des enfants du premier âge peut avoir une réelle gravité, en raison de la déshydratation et de l'intoxication qui peuvent l'accompagner; la couleur verte des selles n'aggrave pas le pronostic, car elle est pratiquement constatée dans tous les cas. La première mesure à prendre est la mise de l'enfant à la diète hydrique. La privation d'aliments est, d'ailleurs, la plupart du temps, chez l'adulte aussi, le premier temps du traitement de la diarrhée.

L'opium, le bismuth, le charbon, les régulateurs du système sympathique sont les principaux médicaments de la diarrhée; ils ne doivent être administrés qu'après avis médical, en raison de la nécessité de connaître la cause de toute diarrhée. (→ *Biblio.*)

— **Art vétér.** La *diarrhée* est observée dans toutes les espèces animales. Elle est fréquente dans les indigestions, dont elle annonce souvent la résolution. Elle est quasi physiologique chez les herbivores, quand des aliments verts constituent la majeure partie du régime. Elle peut être consécutive à un refroidissement ou à une émotion vive, principalement chez les carnivores. Le plus souvent, la diarrhée est symptomatique d'une affection de l'intestin, et il s'agit d'une entérite infectieuse ou parasitaire. On l'observe, également, à la suite de l'ingestion d'aliments putréfiés, avariés ou de substances toxiques, à la période terminale des cardiopathies et à la phase urémique de la néphrite chronique du chien.

Le traitement doit viser non seulement la diarrhée, mais aussi la cause et être associé à un régime approprié.

Diarrhée blanche des poussins. V. *PULLOROSE*.

DIARRHÉIQUE adj. Pathol. Qui tient de la diarrhée; relatif à la diarrhée : *Selles diarrhéiques*.

◆ **Adj. et n. Affecté de diarrhée : Guérir un diarrhéique.**

DIARTHRODIAL, **E**, **AUX** adj. Anat. Relatif à la diarthrose : *Cartilage diarthrodial*.

DIARTHROSE n. f. (gr. *dia*, à travers, et *arthrosis*, articulation). Anat. Type d'articulation caractérisé par sa grande mobilité.

— **ENCYCL.** Les *diarthroses* présentent des surfaces articulaires lisses, recouvertes de cartilage, séparées par une cavité articulaire remplie de synovie, mobiles les unes sur les autres. Dans certains cas, la concordance des surfaces articulaires est établie par des fibrocartilages, appelés *ménisques*. Les surfaces articulaires sont maintenues en contact par un manchon fibreux appelé *capsule*; celle-ci présente des épaississements appelés *ligaments*. Sa face interne est doublée par une membrane mince, appelée *synoviale*, qui sécrète un liquide visqueux, lubrifiant, la *synovie*. Les anatomistes distinguent plusieurs genres de diarthroses, suivant la configuration des surfaces articulaires.

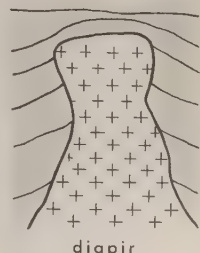
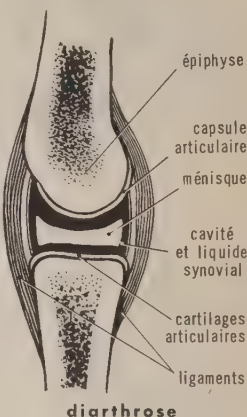
DIAS (Bartolomeu), navigateur portugais (en Algarve, v. 1450 - au large du cap de Bonne-Espérance, 1500). Elève, à Lisbonne, du cosmographe allemand Martin Behaim, il fut chargé par Jean II de Portugal, en 1486, de poursuivre les explorations de Diogo Cam sur les côtes d'Afrique, au sud du Congo, afin de découvrir une voie maritime vers le royaume du Prêtre Jean. Il doubla, sans la remarquer, la pointe extrême de l'Afrique (1487) et atteignit la baie d'Algoa, puis le río do Infante (Great Fish River). Mais, son équipage l'ayant obligé à faire demi-tour, il revint en longeant les côtes et découvrit le Cabo Tormentoso (le cap des Tempêtes), auquel le roi Jean II préféra plus tard le nom de Cabo de Boa Esperança. Rentré à Lisbonne à la fin de 1488, Dias accompagna Vasco de Gama dans l'Inde, en 1497, puis Cabral (1500). Au cours de ce dernier voyage il périt dans un naufrage.

DIAS (Vicente), navigateur portugais du xv^e s. (né à Lagos, Algarve). Il participa en 1446 à l'expédition qui découvrit le fleuve Sénégal, qu'il aurait en partie remonté.

DIAS (Dinis), navigateur portugais du xv^e s. (né à Lisbonne). Chargé par Henri de Viseu d'explorer la côte de Guinée, il vit, le premier, le cap Vert (1445).

DIAS (Baltasar), poète et dramaturge portugais des xvii^e-xviii^e s., originaire de Madère. Il vivait encore sous le règne du roi Sébastien I^{er}. Ses drames religieux (*autos sacramentales*) : *Saint Alexis*, *Sainte Catherine*, *la Naissance du Christ*, *Salomon*, *la Passion*, qui datent des années 1610 à 1620, en font l'un des continuateurs les plus populaires de Gil Vicente.

DIAS (Henrique), général brésilien (Recife v. 1600 - id. 1662). Noir affranchi, il parvint, par ses grandes qualités, en 1639, au commandement d'un régiment de Noirs. Il se couvrit de gloire lors de la guerre qui eut pour résultat de chasser les Hollandais du Brésil (1630 à 1654).



DIASCHISIS [djaskisis] n. m. (gr. *diaskhis*, action de déchirer). Perte d'une fonction nerveuse, à la suite d'une lésion cérébrale ayant entraîné un déséquilibre entre les territoires corticaux qui assuraient cette fonction.

DIASCOPE n. m. (du gr. *dia*, à travers, et *skopein*, voir). Appareil utilisé, surtout dans l'enseignement, pour la projection par transparence (diapositives photographiques, coupes, etc.). [Syn. LANTERNE DE PROJECTION*.]

— Arm. Instrument d'optique utilisé dans les chars, et qui permet d'observer tout en ayant les yeux protégés. (Employés sur certains chars français du début de la Seconde Guerre mondiale, les diasopes étaient constitués par deux cônes épais, en verre trempé, qui arrêtaient les balles. Une tirette blindée, déclenchée par le choc d'un projectile sur les cônes, venait compléter la protection des yeux.)

DIASCOPIQUE adj. Relatif aux diasopes.

DIASCORDIUM [dijom] n. m. Pharm. Electuaire opiacé et astringent, anti diarrhéique tombé en désuétude.

DIASIES n. f. pl. (gr. *diasia*). Antiq. gr. Très anciennes fêtes religieuses d'Athènes, en l'honneur de Zeus Melichios, divinité chthonienne. (Des sacrifices avaient lieu après le coucher du soleil.)

DIASPINEL n. m. Joaill. Variété de calcédoine, appelée DIAPRE au Moyen Age, et qui est l'héliotrope, ou jaspe sanguin, des minéralogistes.

DIASPIIS [pis] n. m. (gr. *dia*, à travers, et *aspis*, bouclier). Cochenille de petite taille, dont la femelle vit fixée sur les rameaux des plantes, le corps protégé par un bouclier circulaire arrondi.

— ENCYCL. Les diaspiis comptent parmi les plus redoutables ennemis de nos arbustes cultivés. *Diaspis rosae* infeste les rosiers; *D. pentagona* est nuisible à de nombreux arbres et arbustes dans la région méditerranéenne. Ils sont efficacement combattus par diverses coccinelles qu'on a acclimatées auprès d'eux. Le genre fait partie des homoptères, famille des coccidés.

Diaspora (la) [« dispersion »], ensemble des communautés juives établies hors de Palestine, surtout à partir de l'exil (VI^e s. av. J.-C.). Mais la « dispersion » avait commencé dès le temps d'Achab (IX^e s.) et, surtout, lors de la destruction de Samarie (721). Les principaux centres furent Babylone (VI^e s.), Alexandrie (IV^e s.), Antioche (III^e s.) et Rome (I^{er} s.). Entre les différentes communautés, un lien très serré existait, manifesté par les relations épistolaires et l'entraide fraternelle.

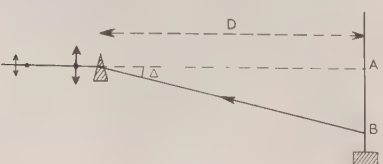
DIASPORAMÈTRE n. m. (gr. *diaspora*, dispersion, et suff. *mètre*). Diastimomètre composé de deux prismes pouvant subir une rotation commandée automatiquement par l'appareil : Le diasporamètre se comporte comme un diastimomètre à angle variable.

DIASPORE n. f. (gr. *diaspora*, dispersion). Partie, quelle qu'elle soit, d'un végétal, qui est entraînée loin de la plante mère et reprend son développement ailleurs, assurant ainsi la dispersion de l'espèce.

— ENCYCL. Chez les plantes à graines, c'est tantôt la graine elle-même qui constitue la diaspora (pin, genêt, pavot), tantôt le fruit, emporté par le vent (plantes *anémochores* : pissenlit) ou par l'eau (plantes *hydrochores* : nénuphar), ou ingéré par les animaux (plantes *zoochores* : pommier). Chez les fougères, c'est la spore. Chez certaines algues rouges, le cycle reproductif comporte l'alternance de deux diaspoires, la *carpospore* et la *tétraspore*. (V. aussi DISSÉMINATION.)

DIASPORE n. m. (gr. *diaspora*, dispersion). Minér. Alumine hydratée naturelle, de formule AlO(OH) , appartenant au système orthorhombique.

DIAPRE n. m. V. DIAPRE.



diastimomètre

DIASTASE n. f. (gr. *diastasis*, séparation). Nom donné communément à une enzyme extraite de l'orge germée, qui transforme l'amidon en maltose. || *Par extens.* Nom donné autrefois aux ferments solubles présents dans les organismes vivants, capables de dégrader les glucides, protéides ou lipides, de catalyser les processus d'oxydoréduction, et, plus généralement, de provoquer les réactions chimiques présidant à la vie de la cellule, et qui sont actuellement englobés sous le terme générique de *enzyme*.

— ENCYCL. Biochim. Si l'utilisation empirique des fermentations remonte à l'Antiquité (fabrication du pain, du vin, etc.), la notion de *diastase* n'apparaît qu'avec Kirschhoff (1814) et Mitscherlich (1827). L'amylase, qui hydrolyse l'amidon en sucre, fut isolée de l'orge germée par Payen et Persoz, qui lui donnèrent le nom de « diastase » (1832). La pepsine, la trypsine, la lipase et les autres ferments, longtemps réunis sous le nom de diastase, sont étudiés avec les enzymes*.

— Pharm. La *diastase* officinale est constituée par l'ensemble des enzymes solubles que l'on retire de l'orge germée par macération aqueuse et précipitation alcoolique. La plus importante de ces enzymes est l'amylase, qui amène la transformation de l'amidon en dextrine et en maltose, à un pH voisin de la neutralité. C'est une poudre blanc grisâtre, administrée à la dose de 0,5 g à 1 g, dans les insuffisances digestives.

DIASTASIQUE adj. Syn. de ENZYMATIQUE.

DIASTASIS [zis] n. m. (gr. *diastasis*, séparation). Écartement permanent de deux os normalement en contact et parallèles : *Un diastasis tibio-péronier*. || Écartement permanent des muscles grands droits de l'abdomen : *Le diastasis des droits est presque constant à la fin de la grossesse*.

DIASTÉMATIQUE adj. (du gr. *diastéma*, intervalle). Mus. Se dit d'une notation dans laquelle les neumes sont non plus alignés, mais placés à des intervalles variables, correspondant approximativement à leurs intervalles musicaux. (Cette notation apparaît vers la fin du X^e s. et se prolonge, dans certains pays, jusqu'au cours du XIV^e s.) [V. ARMÉNIE.]

DIASTÈME n. f. (gr. *diastéma*, intervalle). Pathol. Séparation entre deux parties qui sont normalement jointes (par exemple, division longitudinale du vagin en deux parties).

— Zool. Intervalle normal entre les dents de divers mammifères (rongeurs, équidés, ruminants, singes).

— ENCYCL. Zool. Chez les mammifères, la *diastème* constitue ce qu'on nomme vulgairement la *barre*; c'est le vide existant entre les canines (lorsqu'elles existent) et les molaires. Les singes supérieurs, eux-mêmes, comme les anthropoïdes, possèdent une *diastème* : c'est un des caractères par lesquels ils diffèrent de l'homme, qui n'en a jamais.

DIASTER n. m. (gr. *di*, deux, et *aster*, étoile). Cytol. Syn. d'AMPHIASTER.

DIASTÉRO-ISOMÈRE adj. et n. m. Chim. Se dit de composés organiques dont la formule renferme plusieurs carbones asymétriques, dont les uns ont la même configuration stérique, les autres les dispositions stériques inverses : La *d-mannite* et la *dulcité* sont diastéro-isomères.

— ENCYCL. En opposition avec les *inverses optiques* ou *énantiomorphes*, les *diastéro-isomères* ont des propriétés physiques distinctes, et peuvent, en principe, être séparés par les procédés généraux de l'analyse immédiate. Les propriétés chimiques des *diastéro-isomères* sont légèrement différentes.

DIASTIMOMÈTRE n. m. (gr. *diastéma*, intervalle, et suff. *mètre*). Topogr. Instrument de mesure automatique des distances courtes.

— ENCYCL. Un prisme de petit angle, donnant une déviation $\Delta = \frac{1}{100}$, est placé devant la moitié de l'objectif de la lunette.

On vise une mire parlante et l'on observe deux images, l'une directe A, l'autre réfractée B par le prisme. Le décalage des deux images donne la distance D par la formule : $D = 100 \text{ AB}$.

dans laquelle D est exprimé en mètres et AB en centimètres.

DIASTIMOMÉTRIQUE adj. Qui se rapporte au diastimomètre.

DIASTOLE n. f. (du gr. *diastellein*, dilater). Physiol. Dilatation des ventricules qui suit la systole. (C'est la période durant laquelle les cavités ventriculaires se remplissent de sang venu des oreillettes. Pendant la diastole, les orifices sigmoïdiens sont fermés et les orifices inter-auriculo-ventriculaires largement ouverts. La diastole commence après le 2^e bruit et se termine au moment du 1^{er} bruit. Elle correspond ainsi au grand silence. Elle raccourcit au cours des tachycardies.) [Contre SYSTOLE.]

— Linguist. Nom ancien de la décomposition d'une diphtongue en deux voyelles (*cu* pour *cui*). || Nom ancien du changement d'une syllabe brève en longue, par le redoublement d'une consonne (*relligio* pour *religio*).

— Log. anc. Espèce de définition ou de distinction.

DIASTOLIQUE adj. Physiol. Relatif à la diastole. (Un souffle diastolique occupe le grand silence et commence avec le 2^e bruit pour se terminer avant le premier.)

DIASTOLISATION n. f. Méd. *Diastolisation nasale*, méthode imaginée par G. F. Gautier pour traiter certaines obstructions nasales et qui est à peu près totalement abandonnée.

DIASTROPHISME n. m. (gr. *diastrophé*, distorsion). Géol. Ensemble des déformations et des dislocations subies par de vastes parties de l'écorce terrestre, sous l'action de forces internes.

DIASTYLE n. m. (gr. *dia*, entre, et *stulos*, colonne). Archit. Édifice dont les colonnes sont éloignées de trois diamètres ou six modules, le plus large entrecolonnement utilisé chez les Anciens.

DIASTYLIS n. m. Petit crustacé marin dont la partie antérieure du thorax est nettement distincte de la partie postérieure. (Le mâle a deux paires de pattes natatoires. Le telson est présent. Ordre des cumacés.)

DIATESSARON n. m. Pour les musiciens logues du Moyen Age et de la Renaissance, la quatrième juste (*do-fa*) dans la théorie antique de la musique grecque.

DIATHERMANE, **DIATHERME** ou **DIATHERMIQUE** adj. (du gr. *dia*, à travers, et *thermos*, chaleur). Physiq. Qui laisse passer la chaleur : *Corps, substance diathermanes*.

DIATHERMANÉITÉ n. f. Physiq. Propriété des corps diathermanes. (On dit aussi *diathermanie*, *diathermie* et *diathermanisme*.)

— ENCYCL. La *diathermanéité* est aux rayons infrarouges ce que la transparence est aux rayons lumineux; il n'existe aucune substance complètement diathermane : il y a toujours une certaine quantité de chaleur absorbée par le corps. Cette quantité absorbée varie avec la longueur d'onde du rayon correspondant. Pour une longueur d'onde donnée, le flux d'énergie transporté par un faisceau décroît en progression géométrique quand l'épaisseur traversée croît en progression arithmétique.

DIATHERMANIE n. f. Physiq. Syn. de DIATHERMANÉITÉ.

DIATHERMIE n. f. Méthode thérapeutique utilisant les courants de haute fréquence pour le développement d'effets thermiques à l'intérieur des tissus.

DIATHERMIQUE adj. Physiq. Syn. de DIATHERMANE.



diathermie

traitement par ondes courtes (le déplacement des plateaux internes des électrodes permet de régler la profondeur de l'échauffement des tissus) [appareil Duftot]

THERMOCOAGULATION n. f. Méthode thérapeutique qui utilise la diathermie pour détruire certains tissus organiques. (Le courant électrique en est une application.) **ELECTROCHIRURGIE, ELECTROCOAGULATION.**

THÈSE n. f. (gr. *diathesis*, disposition). Ensemble d'affections, différentes par leur siège et leurs symptômes, affectant simultanément ou successivement un sujet et dépendant de la même cause, qui est généralement un trouble de la nutrition. || *Diathèse rhumatismale*, v. **ARTHRITISME**. || *Diathèse scrofuleuse*, v. **LYMPHADÉNIE**. **linguist.** Syn. ancien de **VOIX** (voix active, voix passive, etc.).

ENCYCL. Méd. La morphologie de l'organe détermine la constitution, et son mode de fonctionnement détermine le tempérament. Or ce mode de fonctionnement est altéré, le tempérament devient morbide; c'est la diathèse. Les Anciens reconnaissaient un grand nombre de diathèses : diathèses rachitiques, diathèses tuberculeuses, diathèses goutteuses, ces deux dernières réunies sous le nom d'*arthritisme*. De toutes ces diathèses, il n'y a que la dernière (arthritisme) qui ait été conservée dans le cadre de la nosologie. La diathèse scrofuleuse est abandonnée, mais qu'ont été établies les relations entre la diathèse et la tuberculose. L'arthritisme se manifeste par des formes cliniques très diverses, se succédant chez le même individu suivant son âge, et aboutissant presque toujours à des maladies de la nutrition : diabète, lithiase, rhumatisme déformant, obésité, artériosclérose, diabète, etc. Ces maladies peuvent se superposer ou se compliquer, l'obésité notamment, qui tantôt précède le diabète et tantôt se superpose à la goutte. Un autre caractère de la diathèse, ou tempérament morbide, est son hérédité, similaire à la diathèse; quand un individu l'acquiert, elle transmette à ses descendants soit la même diathèse, soit l'un des autres, soit une autre diathèse : c'est ainsi qu'un gouteux peut léguer la goutte à l'un de ses enfants, le diabète à un autre, la lithiase ou le rhumatisme à un troisième, etc., et ceux-ci peuvent de même transmettre à leurs descendants soit l'une, soit l'autre de ces affections. (→ **BIBLIO.**)

THÉSÉIQUE adj. Qui appartient à une diathèse, ou qui en découle.

DIATOMÉES n. f. pl. (gr. *dia*, à travers, et *atomos*, section). Bot. Groupe d'algues unicellulaires, mobiles, à coquille siliceuse. (Syn. **DIATOMEES**.)

ENCYCL. Les diatomées (170 genres, avec de 5 000 espèces) sont des algues brunes microscopiques, d'eau douce, saumâtre ou marine, qui forment, au fond de l'eau ou sur la terre, une couche brune ou rougeâtre, de consistance gélatineuse. Le corps d'une diatomée est formé d'une simple cellule, ou *frustule*, qui est en forme de disque circulaire, elliptique, rectangulaire ou losangique. La membrane cellulosique est fortement incrustée de silice, ce qui lui donne une grande dureté; la surface est ornée de stries et de dessins caractéristiques, qui font de certaines espèces de diatomées des objets commodes pour apprécier les qualités d'un microscope (*test-objects*). La membrane comprend deux valves emboîtées l'une dans l'autre, comme le fond et le couvercle d'une boîte. Capables de lents déplacements, les diatomées se multiplient par une diminution de taille que la formation d'*auxospores* vient compenser de temps en temps. Leurs débris s'accumulant au fond de l'eau en masses considérables, forment la *boue à diatomées* (dite aussi *diatomite*, *kieselguhr*, *tripoli*), employée industriellement pour ses propriétés absorbantes ou adhésives.

DIATOMIQUE [dia] adj. Chim. Se dit de la coquille d'un corps simple ou composé, qu'elle est constituée de deux atomes : *molécules d'oxygène, d'oxyde de carbone diatomiques*.

DIATOMITE n. f. Minér. Sédiment siliceux, résultant, formé par l'accumulation des débris de diatomées. (C'est une variété de *diatomite* contenant de l'oxyde ferrique.)

DIATONIQUE adj. Mus. Qui procède par des demi-tons naturels et par degrés entiers.

ENCYCL. Le système *diatonique* est fondé sur la succession des notes formées par les

sept premiers sons du cycle des quintes, soit tels quels (système pythagoricien), soit légèrement déplacés sous des influences diverses, sans s'écarter de leur signification première (système zarlinien, tempéré, etc.).

En musique classique, *diatonique* désigne le même ordre de sons que ci-dessus, sans tenir compte des degrés dits « chromatiques », intercalés ultérieurement au milieu des tons. Le demi-ton diatonique est donc celui qu'on trouve seul dans ce système (en pratique, celui qui est formé par deux notes dont les noms se suivent normalement); il s'oppose au demi-ton chromatique (formé par deux notes de même nom et de qualification différente).

DIATONIQUEMENT adv. Suivant l'ordre diatonique.

DIATRIBE n. f. (gr. *diatribé*, exercice d'école). Critique amère et violente; pamphlet : *Les diatribes sont moins faites pour exulcerer, qu'une épigramme fine et mordante* (Voltaire).

— **ENCYCL.** Littér. La *diatribe*, d'abord simple dialogue entre maître et disciples sur un thème philosophique, devint en Grèce, dès le II^e s. av. J.-C., un genre littéraire complexe : elle est alors une forme populaire de prédication morale, pratiquée par les philosophes mendiants de l'école cynique. Prêchant le détachement, la soumission au sort, sans références à aucune doctrine systématique, elle mêle à une rhétorique savante, héritée des sophistes, anecdotes édifiantes, fables allégoriques, sentences de personnages célèbres, et, surtout, dialogues fictifs avec l'auditeur, en questions brèves et pressantes, d'un ton tantôt grave, tantôt plaisant (diatribes de Bion le Borysthénite). La diatribe cynique connut une telle vogue jusqu'à la fin de l'Empire romain que Sénèque en adopta la forme dans ses traités de morale, et qu'elle marqua de son influence la propagande stoïcienne et la prédication chrétienne.

Plusieurs érudits du XVI^e et du XVII^e s. ont intitulé *Diatribe* des ouvrages de controverse littéraire ou théologique. Mais, au sens moderne de critique amère et violente, dû sans doute à la réputation d'impertinence hardie des cyniques, le mot apparaît pour la première fois chez Voltaire (en 1734), qui le donna pour titre à plusieurs de ses opuscules (*Diatribe du docteur Akakia*, contre Maupertuis, 1752).

DIABLE [diol] n. m. (gr. *diabolé*). Antiq. gr. Course double, qui consistait à parcourir le stade dans toute sa longueur, à tourner autour de la borne, et à revenir par l'autre côté au point de départ.

DIABLE [diol] n. f. (du préf. *di*, deux, et du gr. *aulos*, flûte). Antiq. gr. Flûte double, à deux corps.

DIALODROME [diolo] n. m. (gr. *dialodromos*). Antiq. gr. Courseur qui exécutait le *diale** (385 m à Olympie).

DÍAZ (Miguel), voyageur espagnol (en Aragon, seconde moitié du XVI^e s. - † v. 1512). Il prit part à la deuxième expédition de Colomb, dont il demeura toujours le chaud partisan, découvrit en 1495, dans le sud de Saint-Domingue, les mines de San Cristóbal et contribua, plus tard, à la fondation de Nueva Isabela (depuis, Santo Domingo), dans le voisinage des districts aurifères.

DÍAZ de Toledo (Pedro), prosateur espagnol (sans doute à Séville dans la première moitié du XVI^e s. - Malaga 1499). Il a laissé un recueil de trois cents proverbes et sentences, traduits de Sénèque (1482).

DÍAZ de Lugo (Juan Bernardo), érudit et prélat espagnol (Séville fin du XVI^e s. - Calahorra 1556). Evêque de Calahorra, il occupa une place importante au concile de Trente. Il est l'auteur d'ouvrages de droit canonique.

DÍAZ de Solís (Juan), navigateur espagnol (Lebrija, prov. de Séville - † 1516). En 1508 et 1509, il explora, avec Pinzón, les côtes septentrionales et orientales de l'Amérique du Sud. Tombé en disgrâce à son retour en Espagne, il fut néanmoins chargé en 1515, après la découverte de l'océan Pacifique par Balboa, d'atteindre Panama en contournant l'Amérique par le Sud. Il découvrit ainsi le río de la Plata, qu'il prit pour un passage maritime, mais tomba entre les mains d'indiens qui le massacrèrent.



Narcisse DÍAZ DE LA PEÑA
« Chemin des bois »
(détail) Louvre

DÍAZ del Castillo (Bernal), conquistador et chroniqueur espagnol (Medina del Campo v. 1500 - Guatemala 1581). Embarqué pour l'Amérique dès 1514, il participa, avec Fernán de Córdoba, à la découverte du Yucatán (1517), puis, avec Cortés, à la conquête du Mexique (1519). Il raconta plus tard ses souvenirs dans son *Histoire véridique de la conquête de la Nouvelle-Espagne*, qu'il termina à Santiago de Guatemala, dont il était « regidor » perpétuel (trad. franç. par José María de Heredia [1878-1887]).

DÍAZ Navarro ou de **Navarrete** (Martín), architecte et sculpteur espagnol (XVII^e s.). Il construisit à Grenade, avec Al. Hernández, la façade de la Chancellerie (1581-1587), ainsi que, en collaboration avec P. de Orea, celle du cloître des Hiéronymites (1594-1595).

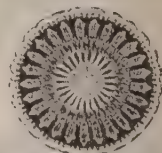
DÍAZ del Ribero (le R. P. Francisco), architecte et sculpteur espagnol (Mazueras, près de Burgos, 1592 - Grenade 1670). Entré chez les Jésuites, et formé à Madrid, puis à Séville, il se fixa à Grenade (1609) et exécuta pour l'église du Sacro Monte plusieurs retables (1630-1633), où apparaissent les premières colonnes torsées du baroque espagnol. Il construisit le cloître (1640), la sacristie (1642) et l'église San Justo y Pastor de Grenade.

DÍAZ (Juan Martín) **l'Empecinado**, chef de guérillas, célèbre en Espagne en 1808.

DÍAZ (J. M.), évêque espagnol († en Annam 1857). Missionnaire catholique en Annam, il fut exécuté en juillet 1857 sur ordre de l'empereur Tu-Duc, décidé à interdire toute émigration européenne dans ses Etats.

DÍAZ de La Peña (Narcisse Virgile), peintre français, né de parents espagnols (Bordeaux 1807 - Menton 1876). D'abord peintre sur porcelaine, il débuta avec succès au Salon de 1831; il est l'auteur de nombreux paysages de la forêt de Fontainebleau, où il travailla avec Théodore Rousseau. Une autre partie de son œuvre consiste en tableaux précieux sous le rapport de la matière et où son imagination se donne libre cours (nymphes, Vénus, amours, bouquets de fleurs); il se rapproche alors de Delacroix. Représenté au Louvre (*Sous-bois*, la *Fée aux perles*, *Chiens dans la forêt*, *Vénus et Adonis*, *Femme orientale*, *Petite Mare en forêt*, etc.), sa production fut abondante.

DÍAZ (Porfirio), homme politique mexicain (Oaxaca 1828 - Paris 1915). Sorti, en 1849, de l'université d'Oaxaca, il entra dans l'artillerie et devint général. Lors de l'invasion française, il combattit dans les rangs des juaristes. Après le départ des Français en 1867, il prit d'assaut Puebla. Mis ensuite à la tête des troupes républicaines lancées contre l'empereur Maximilien, il remporta une série de victoires à Tulancingo, à Miahuatlán, à San Lorenzo, et s'empara de Mexico (15 juill. 1867). Díaz prit successivement les armes contre Juárez (1871) et contre le successeur de celui-ci, Lerdo de Tejada (1876). Constamment réélu président de la République du 26 novembre 1876 au 25 mai 1911 (avec seulement une interruption de 1880 à 1884), il a favorisé le progrès matériel, assaini les finances et attiré les capitaux nord-américains, mais il n'a pas hésité à réprimer durement la conjuration de Zacatecas (1886). Deux formules résument son action : « peu de politique, beaucoup d'administration », et « se soumettre ou disparaître ». En 1911, il



diatomées



Porfirio DÍAZ



maréchal DIAZ

dut démissionner devant les progrès de la révolution dirigée par Francisco Madero.

DIAZ (Armando), duc de la Victoire, maréchal italien (Naples 1861 - Rome 1928). Sorti du collège militaire de Naples, puis de l'Académie militaire de Turin, il sert dans l'état-major et est blessé pendant la guerre de Tripolitaine (1913). Major général dès 1914, il est, en 1915, chef du bureau des opérations au grand quartier de Cadorna, et contribue aux succès sur le Carso et devant Gorizia. Il commande la 49^e division (1916), puis le 23^e corps d'armée qui opère en 1917 sur le bas Isonzo. Le désastre de Caporetto (24 oct. 1917) ramène sa grande unité sur la basse Piave. Alors appelé à remplacer Cadorna comme commandant en chef (6 nov.), il conduit les armées italiennes aux victoires de la Piave et de Vittorio Veneto (1918), qui entraînent la défaite autrichienne. Ministre de la Guerre dans le premier cabinet Mussolini (1922-1924), il fut fait maréchal en 1924.

DÍAZ (Adolfo), homme politique du Nicaragua, né en 1874. Protégé par les États-Unis, auxquels il est prêt à accorder des bases navales, il devient président de la République (1913-1916) en remplacement du président Zelaya et reprend le pouvoir de 1926 à 1929.

DÍAZ CÁNEJA GÓMEZ (Guillermo), écrivain espagnol (Madrid 1876 - id. 1933). Romancier réaliste et social, auteur de *l'Enveloppe blanche* (*El Sobre en blanco*) [1918].

DIAZINES n. f. pl. Chim. Nom générique donné à trois composés isomères qui résultent du remplacement, dans la pyridine, d'un des groupes CH par un atome d'azote. (Ces composés sont également connus sous les noms de pyridazine [α-diazine], pyrimidine [β-diazine], pyrazine [γ-diazine].)

DÍAZ MIRÓN (Salvador), poète mexicain (Veracruz 1853 - id. 1928), un des meilleurs représentants du mouvement moderniste dans son pays. Hostile à la dictature de Porfirio Díaz, il dut s'exiler longtemps à Cuba.

DIAZO [diazó] n. m. Chim. Abrév. courante de DIAZOIQUE ou de DIAZONIUM : *Le diazo de paratraniline est un sel de diazo*. || Préfixe indiquant la présence du groupe diazonium dans une molécule.

DIAZOACÉTIQUE [diazó] adj. Chim. Se dit d'un acide instable de formule N_2CH-CO_2H

dont les esters se forment par action de l'acide nitreux sur le glycolate d'éthyle.

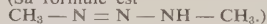
— ENCYCL. Les esters *diazoacétiques* sont très réactifs ; un corps à hydrogène mobile, AH, les décompose avec départ d'azote et fixation de A et de H à sa place ; par exemple, l'acide chlorhydrique décompose le diazoacétate d'éthyle en azote et chloracétate d'éthyle.

DIAZOAMINÉ [diazó] adj. ou n. m. Chim. Dérivés diazoaminés, corps dont le prototype est le diazoaminobenzène. (Ils se forment par copulation des sels de diazonium sur les arylamines primaires et secondaires, ou par action de l'acide nitreux libre sur les amines en solution alcoolique. Ils se réarrangent aisément en aminoazoïques.)

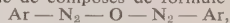
DIAZOAMINOBENZÈNE [diazóaminobénzen] n. m. Corps de formule $C_6H_5N=N-NH-C_6H_5$, fondant à 96 °C. (Il résulte de la condensation du chlorure de benzène-diazonium sur l'aniline. Il se transpose facilement en aminoazobenzène.)

— SYN. : benzène-diazoniline, diazobenzène-aniline.

DIAZOAMINOMÉTHANE [diazó] n. m. Chim. Liquide vénéneux, détonant par élévation de température, bouillant à 93 °C, dont le sel de magnésium s'obtient par action de l'iodure de méthylmagnésium sur la méthylazide. (Sa formule est



DIAZOANHYDRIDE [diazó] n. m. Nom générique de composés de formule



formés dans l'action ménagée d'un acide sur un diazotate alcalin. (Ils sont très instables et explosifs.)

DIAZOBYENZÈNE [diazóbénzen] n. m. Radical univalent de formule $C_6H_5-N \equiv N$, dont les sels se forment par action de l'acide nitreux sur l'aniline en milieu acide [ex. : chlorure de diazobenzène $C_6H_5-N(Cl) \equiv N$].

DIAZODINITROPHÉNOL [diazó] n. m. Composé obtenu par diazotation de l'acide picramique. (On a préconisé son emploi pour faire des amorces.)

DIAZOIMIDE [diazó] n. m. Nom générique des éthers de l'acide azothydrique de formule générale $R-N_3$. (Ce sont des liquides jaunes à odeur suffocante, détonant sous l'action de la chaleur.)

— SYN. : azide, diazoimine.

DIAZOÏQUE [diazóik] adj. ou n. m. Chim. Se dit de composés se formant par action de l'acide nitreux sur les arylamines primaires.

— ENCYCL. Les sels *diazoïques*, découverts en 1858 par l'Allemand Peter Griess, ont pour formule générale $ArN_2^+Ac^-$, où Ar représente un radical aryle (C_6H_5 , par ex.) et Ac un reste acide, $ClSO_3H$, etc. Ils sont plus correctement appelés *sels de diazonium*. Les sels de diazonium peuvent se préparer en solution ou à l'état cristallisé. Dans le premier cas, on dissout l'arylamine dans un excès d'acide étendu et l'on verse peu à peu une solution de nitrite de sodium. Il convient en général que la température n'excède pas 5 °C. Le sel de diazonium est soluble. Pour l'obtenir cristallisé, on dissout la base dans l'alcool et l'on fait réagir un éther nitreux. Les sels *diazoïques* sont incolores, mais brunissent à l'air ; ils sont peu solubles dans l'alcool et l'éther. Ils sont instables et peuvent se décomposer avec explosion. Généralement, on n'a pas à isoler le composé, les transformations s'effectuant sur la solution.

Les *diazoïques* présentent, grâce à leur faible stabilité, des réactions des plus intéressantes. C'est par leur intermédiaire qu'on peut passer d'une arylamine à d'autres fonctions. Ainsi, le sel de diazonium peut se réduire par l'alcool pour donner le carbure ArH . Par ébullition avec de l'eau, il donne le phénol $ArOH$. Traité par les sels cuivreux des hydracides, il donne les dérivés halogénés comme $ArCl$. Le cyanure cuivreux le transforme en nitrile $ArCN$. Toutes ces réactions s'effectuent avec départ d'azote.

Les réducteurs transforment les dérivés *diazoïques* en hydrazines $Ar-NH-NH_2$. L'application la plus importante de ces corps est la transformation en colorants azoïques* par condensation avec des arylamines ou des phénols.

DIAZOLE [diazól] n. m. Chim. Noyau hétérocyclique à cinq atomes, dont deux atomes d'azote.

DIAZOMA n. m. (gr. *diazōma*, ceinture). Antiq. gr. Barrière séparant, au théâtre, l'orchestre de la scène, selon Vitruve.

DIAZOMÉTHANE [diazó] n. m. Chim. Gaz jaune toxique et vésicant, de formule CH_2N_2 , se formant dans l'action de l'hydroxylamine sur la méthylchloramine. (Syn. AZIMÉTHYLE.)

— ENCYCL. Le *diazométhane* est le plus puissant des agents de méthylation, c'est-à-dire de remplacement d'un atome d'hydrogène par le radical CH_3 . Il transforme facilement les acides en esters méthyliques, et étend même son action à l'hydrogène très peu mobile de la fonction aldéhyde, qu'il transforme en fonction méthylcétone. Ces réactions sont évidemment accompagnées d'un départ d'azote.

DIAZONIUM [diazónjom] n. m. Radical de formule ArN_2^+ , rencontré dans les dérivés *diazoïques*, dont les sels sont dits *sels de diazonium* (ex. : chlorure de benzène-diazonium $C_6H_5N_2^+Cl^-$).

DIAZO-RÉACTION [diazó] n. f. Réaction de diazotation.

— Chim. biol. Réaction de diazotation donnée par l'acide sulfanilique avec l'histidine et la tyrosine. (Cette réaction est également donnée par la bilirubine [v. CHOLÉMIE].) [Syn. DIAZO-RÉACTION d'ERLICH.]

DIAZOTATION [diazó] n. f. Chim. Action par laquelle on transforme une amine aromatique en un *diazoïque*, en faisant réagir l'acide nitreux sur l'amine.

DIAZOTER [diazó] v. tr. Chim. Transformer une amine en dérivé *diazoïque*.

DIAZOTYPE [diazó] n. f. Procédé de tirage photographique fondé sur la destruction par la lumière de dérivés *diazoïques*.

— ENCYCL. La partie non exposée, imprégnant le papier ou la pellicule, se transforme en dérivés azoïques par la présence, dans la

couche, d'un phénol ou d'une amine aromatique qui prend une coloration assez intense sous l'action d'un produit basique jouant le rôle de développeur (ammoniac, carbonate alcalin, etc.).

DIAZOTYPIQUE [diazó] adj. Qui concerne la diazotypie.

DIBADJ n. m. (mot ar.). Etoffe de brocart de satin ou de velours, brochée d'or ou d'argent.

DIBAPTISTE n. (préf. *di*, deux, et gr. *baptizein*, baptiser). Hist. relig. Nom donné à des sectaires de l'Eglise byzantine qui, au IX^e s., croyaient à la nécessité d'un second baptême.

DIBASIQUE adj. Chim. Syn. de BIBASIQUE.

DIBATAG n. m. Zool. V. AMMODORCADE.

DIBAY ou **DUBAY**, principauté de l'Oman (Trucial Oman), sur la côte des Pirates, au S.-E. du golfe Persique, entre Abū Dhabi et Chārdja ; 20 000 hab. La population est concentrée à *Dibay*, capitale de la principauté, principal port et centre commercial de la côte des Pirates desservi par un aéro-drome. Une concession de recherches de pétrole, qui s'étend au-delà de la limite des eaux territoriales, a été accordée à une compagnie britannique.

DIBBLE [dibl] n. m. (mot angl.). Plantoir constitué par une plaque sur laquelle sont disposées des aspérités que l'on fait pénétrer dans le sol pour avoir un espacement régulier des plants.

DIBBLER v. tr. Planter à l'aide du dibble.

DIBDIN (Charles), dramaturge et chansonnier anglais (Southampton 1745 - Londres 1814). Il débuta dans les lettres à seize ans par une opérette : *l'Artifice du Berger* (1762). Sa renommée s'établit sur une série de chansons de marins : *Tom Bowling*, *le Pauvre Jack*, *Souffle fort, souffle doux* !

DIBELIUS (Otto), prélat et théologien luthérien allemand (Berlin 1880). Après avoir pris part à la résistance contre l'hitlérisme, il fut nommé évêque de Berlin (1945), président du conseil de l'Eglise évangélique allemande (1949) et l'un des présidents du Conseil oecuménique. En février 1960, une instruction fu ouverte contre lui par la République démocratique allemande. Par 97 voix contre 2, le synode de l'Eglise évangélique exprima sa confiance à l'évêque.

DIBENZOPYRROLE [bē] n. m. Chim. Composé hétérocyclique contenu dans le goudron de houille. (V. CARBAZOLE.)

DIBENZOYL- [bē]. Chim. Préfixe indiquant la présence, dans une molécule, de deux radicaux benzoyle.

DIBENZOYLE [bē] n. m. Chim. Syn. de BENZILE.

DIBENZOYLÉ, **E** [bē] adj. Chim. Qui contient deux radicaux benzoyle.

DIBENZYL- [bē]. Chim. Préfixe indiquant la présence, dans une molécule, de deux substitutions par un radical benzyle.

DIBENZYLAMINE [bē] n. f. Arylamine secondaire, de formule $(C_6H_5-CH_2)_2NH$ bouillant à 300 °C, se formant dans l'action du chlorure de benzyle sur l'ammoniac.

DIBENZYLBENZÈNE [bēzīlbénzen] n. m. Nom de l'un quelconque des carbures aromatiques $C_{18}H_{14}$ ($CH_2-C_6H_5$)₂, se produisant dans l'action du zinc en poudre sur un mélange de benzène et de chlorure de benzyle.

DIBENZYLACÉTONE [bē] n. f. Cétone de formule $C_{15}H_{14}$ — $CH_2-CO-CH_2-C_6H_5$, fondant à 40 °C, bouillant à 330 °C, obtenu par distillation du phénylacétate de calcium.

DIBENZYLE [bē] n. m. Chim. Hydrocarbure de formule $C_{10}H_8$ — $CH_2-CH_2-C_6H_5$ — SYN. : *diphényléthane symétrique*, *bibenzyline*.

— ENCYCL. Le *dibenzyle* fond à 52 °C, bout à 284 °C. On l'obtient par action du sodium sur le chlorure de benzyle, par condensation du chlorure d'éthylène sur le benzène en présence de chlorure d'aluminium anhydre, par hydrogénation du stilbène, de la benzoinène. Il fournit par pyroxygénation un mélange de stilbène et de toluène.

DIBENZYLIDÈNE-ACÉTONE [bē] n. f. Chim. Cétone de formule $(C_6H_5-CH=CH)_2CO$, se formant par condensation de deux molécules

d'aldéhyde benzoïque sur une molécule de cétone, avec élimination d'eau. (Elle forme des aiguilles jaunes fondant à 112 °C.) [Syn. ACÉTYLACÉTONE.]

DICÉTOU n. m. Bois d'Afrique tropicale, de mille des méliacées (genre *lova*), brun, rubané, se travaillant bien, très apprécié en ébénisterie, agencement, placage. (Il est parfois appelé ACAJOU GRIS ou NOYER DU NIGER.) [V. pl. BOIS.]

DICÉTOSE n. f. (préf. *di*, deux, et gr. *bios*, vie). Biol. Propriété que possèdent certains organismes unicellulaires d'être, suivant les conditions dans lesquelles ils se trouvent, aérobies ou anaérobies.

[Syn. : *aérobiose facultative*, *anaérobiose facultative*.]

DICÉTOLE n. f. Petit insecte noir ou métallique, à tibia postérieurs armés d'un large fourchu, qui vit dans les friches des sols calcaires, les plaines sablonneuses, dans les lieux humides, sur les menthes, *Dibolia occultans*. (Les larves mineuses se trouvent surtout dans les labiacées et se métamorphosent dans la terre. Le genre fait partie des coléoptères, famille des chrysomélidés.) [Syn. : *ALITSE*.]

DICÉTOUR n. m. pl. Une des deux sous-classes des mollusques céphalopodes, caractérisée par la présence de deux branchies et prenant presque tous les céphalopodes actuels. (L'autre division, les *tétrabranches*, est caractérisée par de nombreux fossiles, ne prend plus que les nautes à quatre branchies des mers équatérales actuelles.)

DICÉTOUR n. m. (gr. *dis*, deux fois, et *brachy*, court). Métrol. anc. Pied composé de deux brèves, appelé aussi PYRRHIQUE. (Il ne se rencontre qu'exceptionnellement, comme titulus de l'Ambe.)

DICÉTOUR, **DIBROMO-**, Chim. Préfixes indiquant la présence, dans une molécule, de deux atomes de brome.

DICÉTOURACÉTIQUE adj. Se dit d'un acide dont la formule est $\text{CHBr}_2\text{CO}_2\text{H}$, fondant vers 48 °C, ébulliant vers 233 °C. (Son ester éthylique $\text{Br}_2\text{C}_2\text{H}_5\text{CO}_2\text{C}_2\text{H}_5$ bout à 192 °C.)

DICÉTOURHYDRINE n. f. Chim. Ether résultant de l'action de deux molécules d'acide chlorhydrique sur une de glycérine ou d'un autre alcool.

DICÉTOURINDIGO n. m. Chim. Colorant noir identifié avec la pourpre des Rois, retirée de *Murex brandaris*.

DICÉTOURBOZÈNE [bē] n. m. L'un quelconque des trois dérivés isomères de substitution du benzène, de formule $\text{C}_6\text{H}_4\text{Br}_2$.

DICÉTOURSUCCINIQUE adj. Se dit d'un acide de formule

$\text{CO}_2\text{H} - \text{CHBr} - \text{CHBr} - \text{CO}_2\text{H}$, soluble dans l'eau. (La baryte le transforme en acide acétylène-dicarboxylique, et il se déshydrate, en acide mésotartrique.)

DICÉTOURUGARH, v. de l'Inde (Assam), en l'honneur du confluent du Dibang avec le Brahmaputra ; 23 000 hab. Evêché catholique. Inhabité du thé au centre d'une région de plaines. Actif centre commercial au point de départ de la navigation sur le Brahmapoutre.

DICÉTOURURINE n. f. Chim. Diester butyrique de la glycérine.

DICÉTOURURYLE n. m. Dicotéone α de formule $\text{H}_2\text{C} = \text{CO} - \text{CO} - \text{C}_6\text{H}_7$, bouillant à 145 °C, obtenue par oxydation de l'acétylène correspondant.

DICÉTOURALCIQUE adj. Se dit d'un sel dérivant d'un acide dans lequel deux atomes d'hydrogène sont remplacés par du calcium (ex. : phosphate dicalcique CaHPO_4).

DICÉTOURARBAMATE n. m. Chim. Ester de l'acide dicarbamique. (Le dicarbamate d'éthyle bout à 50 °C et bout à 215 °C. Il donne un sel sodé.) [Syn. : *IMINOCARBONATE*.]

DICÉTOURARBAMIQUE adj. Se dit d'un acide aminé à l'état libre, dont on prépare l'éther NH(CO₂ - C₂H₅)₂ par action du chlorure de carbamyle sur l'urée sodée. [Syn. : *IMINOCARBONIQUE*.]

DICÉTOURBOTHIONIQUE adj. Chim. Se dit d'un des acides sulfocarbamiques.

DICÉTOURARPE adj. (préf. *di*, deux, et gr. *karpos*, fruit). Bot. Se dit de bulbes qui produisent des tiges l'une après l'autre.

DICARYON ou **DICHARYON** n. m. Bot. Ensemble des deux noyaux, l'un d'origine mâle, l'autre d'origine femelle, qui coexistent dans les cellules du mycélium secondaire des champignons supérieurs (ascomycètes et basidiomycètes).

— **ENCYCL.** Dans le monde vivant tout entier, les champignons supérieurs sont les seuls êtres chez qui la fusion des cellules sexuelles, ou gamètes (cytogamie), n'est pas aussitôt suivie de la fusion des pronucléus sexuels (caryogamie). Il y a plus : la cellule à deux noyaux résultant de la cytogamie se reproduit par un processus compliqué (formation des anastomoses) en constituant un vaste mycélium, dit « secondaire », dont toutes les cellules sont dicaryotiques. Seules, quelques cellules dicaryotiques sont finalement le siège d'une caryogamie dont le résultat est la formation des ascus ou des basides, selon le groupe auquel appartient le champignon.

DICARYOTIQUE adj. Bot. Qui concerne les dicaryons ou qui contient un dicaryon.

DICARYOTISME n. m. Bot. Fait, pour une cellule, de contenir un dicaryon.

DICASTÉRION n. m. (gr. *dikastērion* ; de *dikazein*, juger). Hist. gr. Tribunal en général, local des juges. || En particulier, chaque section du tribunal des héliastes, à Athènes.

DICÉARQUE, en gr. *Dikaiarkhos*, historien, géographe et philosophe grec (Messène, v. 347 av. J.-C. - † v. 285). Disciple d'Aristote, lié avec Théophraste, il passa une partie de sa vie dans le Péloponnèse. Les Anciens l'admiraient unanimement ; Cicéron l'appelle ses « délices ». De ses nombreux ouvrages, il ne nous reste que des fragments. Il préférait la philosophie pratique à la science pure, et, matérialiste au fond, considérait l'âme comme le résultat de l'harmonie des parties du corps. Il développa sa doctrine dans deux dialogues intitulés *Corinthiaques* et *Lesbiennes*. Il avait reçu l'empreinte du pythagorisme et fut un des premiers à accréder la légende de Pythagore.

DICÉE ou **DICÉUM** [sœm] n. m. (lat. *dicēus*, petit oiseau des Indes). Très petit passereau insectivore et nectarivore d'Indo-Malaisie, dont le mâle possède un plumage aux couleurs tranchées, noir à reflets métalliques avec des taches rouges. (Famille des *dicéidés*.)

DICENTA (Joaquín), écrivain espagnol (Calatayud, Aragon, 1863 - Alicante 1917). Son activité littéraire s'est manifestée dans le domaine du roman et de la nouvelle (*El Spoliario*), ainsi que dans le journalisme. Mais c'est surtout au théâtre qu'elle s'affirme avec le plus d'éclat. Deux de ses pièces obtinrent un grand succès populaire à cause de leur signification sociale : ce sont *Juan José* (1895) et *le Loup* (*El Lobo*) [1913].

DICENTRA n. m. (préf. *di*, deux, et gr. *kentron*, éperon). Nom générique du cœur-de-Jeanette ou cœur-de-Marie, plante herbacée vivace originaire de Chine et cultivée dans nos jardins. (Nom sc. : *Dicentra spectabilis* ; famille des *fumariacées*.)

DICÉPHALIE n. f. (préf. *di*, deux, et gr. *képhalē*, tête). Tératol. Existence de deux têtes chez le même sujet.

DICERAS [seras] n. m. (préf. *di*, deux, et gr. *keras*, corne). Paléont. Mollusque lamellibranche du groupe des rudistes, dont les coquilles épaisses, au test compact, sont fixées par l'une ou l'autre des deux valves inégales, à crochets spiralés. (Caractéristique de certains niveaux du Jurassique supérieur.)

DICERATHERIUM [rjôm] n. m. Mammifère à sabots, fossile dans l'Oligocène et le Miocène d'Europe et d'Amérique. (Famille des rhinocéros.)

DICÉRION n. m. (préf. *di*, deux, et gr. *kērion*, cire). Liturg. Chandelier à deux branches portant chacune un cierge allumé, avec lequel le patriarche de l'Eglise orthodoxe donne la bénédiction au peuple.

DICERQUE ou **DICERCA** n. f. (préf. *di*, deux, et gr. *kerkos*, queue). Insecte bronzé dont la larve vit dans les souches de l'aune, dans les hêtres et dans les charmes. (Trois espèces de *dicerques* se trouvent en France. Le genre fait partie des coléoptères, famille des *buprestidés*.)

DICÉTO-, Chim. Préfixe indiquant la présence, dans une molécule, de deux fonctions cétone.

DICÉTOSE n. f. Chim. Nom donné aux composés renfermant deux fois le groupement fonctionnel CO des cétones.

— **ENCYCL.** Suivant la position relative des deux groupes CO, on distingue les *dicétones* α , β et γ , où les carbonyles sont voisins ou séparés par 0, 1, 2 atomes de carbone. Les termes les plus simples de ces trois groupes sont le *dicétylène*, l'*acétylacétone*, l'*acétyl-acétone*.

Les *dicétones*- α se préparent à partir des isonitrosocétone ou des acétylènes.

Ce sont des liquides ou des solides jaunes, caractérisés par la formation de *glyoxalines* en présence d'un aldéhyde et d'ammoniac, de *quinoxalines* en présence d'orthophénylène-diamine, et, si la constitution le permet, par une déshydratation entre deux molécules engendrant une *quinone*.

Les *dicétones*- β se préparent généralement par la réaction de *Claisen* (condensation d'un ester et d'une cétone avec élimination d'alcool). Ce sont des composés incolores se conduisant deux fois comme les monocétone si l'atome de carbone situé entre les groupes carbonyles est disubstitué ; la potasse les coupe en cétone et acide.

Si le carbone situé entre les groupes carbonyles n'est pas disubstitué, les *dicétones*- β présentent la *desmotropie* entre la *forme dicétylène* et la *forme énolique*. De plus, le groupe CH_2 , situé entre les groupes carbonyles, constitue un *méthylène actif* ; les hydrogènes qu'il porte sont très mobiles ; l'un d'eux est remplaçable par du sodium, et l'action des éthers halohydriques sur ce dérivé sodé permet le passage aux homologues. De plus, le méthylène actif est le siège de nombreuses condensations.

Les *dicétones*- γ sont surtout intéressantes par leurs relations avec les hétérocycles pentagonaux ; elles se forment dans l'action de l'hydroxylamine sur les *pyrroles*, et se déshydratent en *juranes*.

Les *dicétones*- δ , ϵ , ζ se déshydratent en cétones cycliques non saturées (crotonisation interne) ; les *dicétones* à fonctions plus éloignées se comportent deux fois comme les monocétone.

DICÉTONIQUE adj. Chim. Qui se rapporte aux dicétones. || Qui possède deux fois la fonction cétone.

DICÉTOPIPERAZINES n. f. pl. Chim. Produits d'anhydrosation des α -aminoacides.

DICHA-, **DICHO-**, élément tiré du gr. *dikha*, en deux, et entrant dans la composition de quelques mots.

DICHALCON [kal] n. m. (préf. *di*, deux, et gr. *khalkos*, airain). Petite monnaie de bronze, chez les Grecs. (Elle valait 2 *chalcques* ou 14 *lepta*, soit un quart de l'obole.)

DICHAPÉTALE [ka] adj. Bot. Qui a des pétales bifides.

DICHAPÉTALE [ka] ou **DICHAPÉTALUM** [kapetalom] n. m. Arbuste à feuilles alternes à pétioles stipulés, à fleurs en grappes allongées et ramifiées, originaire des régions tropicales. (Type de la petite famille des *dichapétalacées*.)

DICHARYON [ka] n. m. Bot. V. DICARYON.

DICHELESTIUM [kelestjom] n. m. Crustacé copépode, parasite sur les branchies de divers poissons, notamment de l'esturgeon. (Le corps est déformé ; les pattes thoraciques sont réduites à l'état de lobes amorphes.)

DICHELIA [ke] n. f. (préf. *di*, deux, et *khêlê*, pince). Petite tordeuse de l'Europe moyenne ou boréale. (La plus commune en France est *Dichelia gnoma*, dont la chenille vit sur les crosnes et les myrtilles. Le genre fait partie des papillons microlépidoptères, famille des *tortriciidés*.)

DICHIROTRICHUS [kiritrikys] n. m. Petit carabe vivant dans les terrains humides, surtout au bord des eaux saumâtres, où il creuse ses galeries. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des *carabidés*.)

DICHLOR-, **DICHLORO-** [klo]. Chim. Préfixes indiquant la présence, dans une molécule, de deux atomes de chlore.

DICHLORACÉTIQUE [klo] adj. Se dit d'un acide de formule $\text{CHCl}_2 - \text{CO}_2\text{H}$, liquide,



dicée



dicerque

bouillant à 190 °C, obtenu en chauffant le chloral avec du cyanure de potassium et un peu d'eau. (Son ester éthylique



bout à 158 °C.)

DICHLORACÉTONE [klo] n. f. Dérivé dichloré de l'acétone. (Il existe deux isomères, l' α -dichloracétone, de formule



bouillant à 120 °C, et le β -dichloracétone, de formule $\text{CH}_2\text{Cl}-\text{CO}-\text{CH}_2\text{Cl}$, fondant à 45 °C, bouillant à 173 °C.)

DICHLORÉ, E [klo] adj. Chim. Dérivé dichloré, corps dérivant d'un autre par la substitution de deux atomes de chlore à deux atomes d'hydrogène.

DICHLORÉTHANE [klo] n. m. Dérivé dichloré de l'éthane, de formule $\text{C}_2\text{H}_4\text{Cl}_2$. (Il existe deux isomères : le chlorure d'éthylène et le chlorure d'éthylène.)

DICHLORÉTHYLÈNE [klo] n. m. Dérivé de substitution dichloré de l'éthylène, de formule $\text{CHCl}=\text{CHCl}$. (Il existe deux isomères, *cis* et *trans*, bouillant respectivement à 60 °C et 48 °C. Ce corps est un solvant très employé, qui présente l'intérêt d'être inflammable. Il existe un autre isomère, de formule $\text{CH}_2=\text{CCl}_2$.)

DICHLORHYDRINE [klo] n. f. Chim. Ether dichlorhydrique de la glycérine. (V. CHLORHYDRINE.) || Nom générique des éthers dichlorhydriques des polyols.

DICHLORHYDRIQUE [klo] adj. Chim. Qui résulte de l'action de deux molécules d'acide chlorhydrique : *Ether dichlorhydrique*.

DICHLOROBENZÈNE [klorobēzn] n. m. L'un quelconque des trois dérivés du benzène, de formule $\text{C}_6\text{H}_4\text{Cl}_2$. (Les dérivés *ortho* et *méta*, liquides, bouillent à 180 °C et 172 °C. Le dérivé *para* fond à 53 °C et bout à 172 °C ; il est utilisé comme antimites, sous le nom de *polychlore*.)

DICHLOROPHÉNYLTRICHLORÉTHANE [klo] n. m. Voir D. D. T.

DICHOBUNE [ko] n. m. Petit mammifère fossile muni de sabots, dont la taille ne dépassait guère celle d'un lièvre. (Éocène supérieur et Oligocène. Type de la famille des *dichobunids*.)

DICHOBUNIDÉS [ko] n. m. pl. Famille de petits mammifères à quatre doigts, munis de sabots, dont les deux latéraux sont plus petits. (Fossiles dans les terrains éocènes et oligocènes, notamment dans les phosphorites du Quercy.)

DICHOGAME [ko] adj. Se dit des fleurs hermaphrodites dans lesquelles les étamines et le pistil ne sont pas mûrs en même temps.

DICHOGAMIE [ko] n. f. Biol. Fécondation croisée rendue nécessaire pour le maintien de l'espèce chez les organismes hermaphrodites.

— Bot. Condition d'une plante qui a des fleurs dichogames.

— ENCYCL. Biol. Quand un individu, végétal ou animal, possède à la fois un appareil génital mâle et un appareil génital femelle, il semble qu'il puisse se féconder lui-même. Or, dans beaucoup de cas, la maturation de l'ovule et celle du spermatozoïde ne se produisent pas en même temps, de sorte que les gamètes ne peuvent se fusionner et donner naissance à un œuf viable. D'où la nécessité, dans ces espèces hermaphrodites, d'une fécondation croisée.

— Bot. Ce phénomène a été découvert par Sprengel, qui a imaginé le terme de *dichogamie*. Dans son sens le plus restreint, il s'applique uniquement aux fleurs hermaphrodites. Tantôt (cas le plus fréquent : géranium, malvacées, ombellifères, campanulacées), c'est le pollen qui atteint le premier sa maturité, et la fleur est dite *protandre* ; tantôt, et plus rarement (ellébore, diverses graminées), c'est le pistil, et la fleur est dite *protogée*. Les fleurs dichogames, ne se prêtant pas à l'autofécondation, les plantes affectées de ce phénomène se comportent comme les espèces dioïques ; elles subissent la fécondation croisée. Une espèce monoïque, dont les deux sortes de fleurs, n'atteignant pas en même temps leur maturité, se comportent encore de même au point de vue physiologique, est dite aussi *dichogame*. La dichogamie est donc extrêmement fréquente et assurée par des processus très divers. Des

phénomènes analogues pouvant être observés chez les animaux hermaphrodites, la plupart des auteurs admettent que l'autofécondation* est généralement nuisible aux espèces.

DICHOGRAPTUS [kograptys] n. m. Graptolite fossile dans le Silurien inférieur, et caractérisé par sa disposition en huit rameaux simples, portant chacun une rangée de cellules et réunis par un disque central. (Type de la famille des *dichograptidés*.)

DICHOPÉTALE [ko] adj. (du gr. *dikha*, en deux, et de *pétale*). Bot. V. DICHAPÉTALE.

DICHORISANDRA [ko] n. m. Plante herbacée d'Amérique tropicale, dont plusieurs espèces (*D. albomarginata*, *D. thyrsiflora*, *D. mosaica*) sont cultivées en serre chaude pour leurs feuilles panachées. (Famille des commelinacées.)

DICHOTIQUE [ko] adj. Electroacoust. Se dit d'une stimulation inégale, ou d'une sensation auditive inégale pour chacune des deux oreilles. (V. BINAURALITÉ.)

DICHOTOME [ko] adj. Astron. Qui n'apparaît qu'à moitié éclairé par le Soleil. (C'est l'aspect de la Lune aux premier et dernier quartiers. V. PHASE.)

— Hist. nat. Syn. scientifique de BIFURQUÉ, E.

DICHOTOMIE [ko] n. f. Astron. Phase de la Lune, à son premier ou à son dernier quartier. || *Par anal.* et au fig. Partage des honoraires, consenti par le consultant, le spécialiste ou le chirurgien au médecin traitant qui a procuré le client. (Selon le Code de déontologie, la dichotomie constitue une faute grave.)

— Hist. nat. Division d'un organe en deux parties égales. (V. part. *encycl.*)

— Log. Division d'un concept en deux autres qui recouvrent toute son extension.

— ENCYCL. Hist. nat. La tige et la racine des végétaux supérieurs, ayant très généralement une ramification latérale, ne se divisent presque jamais réellement par *dichotomie* : ce phénomène ne se voit que chez les lycopodes et les sélaginelles ; on l'observe, au contraire, beaucoup plus communément sur le thalle des végétaux inférieurs.

Les flores ou les faunes utilisent souvent la dichotomie pour classer ou rechercher le nom d'une plante ou d'un animal. Ainsi, étant donné une plante, on peut indiquer un caractère au moyen d'une clé ; les meilleures clés sont dichotomiques, c'est-à-dire que le lecteur, pour arriver au nom de l'espèce, a plusieurs fois à choisir entre deux caractères opposés, comme si son chemin avait à chaque fois une bifurcation ou *dichotomie*.

— Log. Argument de Zénon d'Elée, tendant à prouver l'absurdité de la notion de mouvement en montrant qu'un corps, pour parcourir une certaine distance, doit d'abord en parcourir la moitié, mais d'abord le quart, mais d'abord le huitième, et ainsi de suite, et que, par conséquent, ce corps ne quittera jamais son point de départ. Cet argument sophistique s'apparente à celui dit de *l'achille** et, surtout, à celui dit de *la flèche**. On peut le réfuter à partir de la notion mathématique de *série* convergente*.

DICHOTOMIQUE [ko] adj. Qui se bifurque ; qui se divise et se subdivise de deux en deux : *Classification, méthode dichotomique*.

— ENCYCL. Dans la classification *dichotomique*, on choisit toujours deux caractères opposés pour séparer les genres et les espèces.

DICHOTOMIEMENT [ko] adv. En procédant par subdivisions à deux termes.

DICHROA [kroa] n. m. Plante médicinale (*D. febrifuga*) qui croît en Chine et en Indochine, dont le principe actif est la *dichroïne*. (Famille des *saxifragacées*.)

DICHROANTHE [kroā] adj. (préf. *di*, deux, et gr. *khroa*, couleur, et *anthos*, fleur). Dont les fleurs sont de deux couleurs.

DICHROÏQUE [kroik] adj. Physiq. Qui présente des phénomènes de dichroïsme.

— Photogr. *Voile dichroïque*, altération d'un phototype par précipitation d'argent colloïdal dans la gélatine, due généralement à l'emploi d'un bain fixateur épuisé et trop chargé en hyposulfite d'argent. (Le voile dichroïque a une teinte rougeâtre par transparence et verdâtre par réflexion ; il s'élimine difficilement par traitement ménagé au permanganate, puis au bisulfite de sodium.)

DICHROÏSME [kroism] n. m. (préf. *di*, deux, et gr. *khroa*, couleur). Propriété possédée par certaines substances qui offrent des colorations diverses, selon les circonstances d'observation.

— ENCYCL. Cristallogr. Dans un corps *isotrope*, tous les échantillons également épais offriront la même teinte, l'absorption de rayons lumineux dépendant, ici, uniquement de l'épaisseur.

Mais, dans un milieu *biréfringent*, les vibrations lumineuses parallèles aux différentes directions sont inégalement absorbées. Donc l'intensité et la nature de la lumière transmise varieront non seulement avec l'épaisseur, mais encore selon l'orientation suivant laquelle on les regarde. Par exemple, le zircon (cristal uniaxe) est brun dans le sens de l'axe et gris bleuâtre dans une direction perpendiculaire. Dans les cristaux biaxes, on pourra rencontrer des colorations plus complexes puisqu'il y a trois axes d'élasticité principales. Ainsi, la cordiérite montrera, selon les faces considérées, du bleu vif, du bleu très pâle ou du gris jaunâtre. L'absorption complète de l'un des faisceaux, telle que la présente la tourmaline, est le cas limite du *dichroïsme*.

Examinés en lumière convergente, les cristaux dichroïques montrent deux houppes obscures limitées par des courbes hyperboliques. Mallard en a donné l'explication. Comme on le voit, le nom de *dichroïsme* est très incorrect, puisqu'il y a, en définitive, une infinité de teintes possibles. Ce *polychroïsme* est, il est vrai, peu marqué pour la plupart des cristaux. Haidinger, en imaginant un appareil dit *loupe dichroscopique*, est parvenu à le rendre appréciable.

DICHROÏTE [kroït] n. f. Minér. Silicate naturel d'aluminium, de fer et de magnésium. (On l'appelle ainsi, parce qu'elle présente très nettement le phénomène du dichroïsme. [Syn. CORDIÉRITE.]

DICHROMATIQUE [kro] adj. (préf. *di*, deux, et gr. *khroma*, *atos*, couleur). Qui offre deux couleurs à l'œil.

DICHROME [krom] adj. Se dit d'un corps transparent qui se présente, pour des épaisseurs différentes, sous deux couleurs différentes.

DICHROSCOPIQUE [kros] adj. Se dit d'un loupe permettant de déceler des phénomènes de dichroïsme.

DICINIMIQUE adj. (préf. *di*, deux, et gr. *kinéma*, mouvement). Constr. Se dit d'un serrure à un tour et demi et à bouton double.

DICINNAMIQUE adj. Chim. Syn. de TRUXILLIQUE.

DICK (RÉACTION DE), réaction préconisée par les médecins G. T. et G. M. Dick, en 1924, pour étudier la sensibilité à la scarlatine. On pratique l'injection intradermique d'un dixième de centimètre cube de toxine diluée d'un streptocoque hémolytique. Si la réaction, qui doit être lue le lendemain, est positive, le sujet est réceptif à la scarlatine.

DICKENS (Charles), romancier anglais (Landport, Portsmouth, 1812 - Gadshill, Rochester, 1870). Fils d'un modeste employé à la trésorerie de la Marine et second de huit enfants, Dickens connut une enfance très difficile, qui lui fournit un thème inépuisable pour son œuvre future et que seules vinrent un peu adoucir la passion de la lecture et la tendresse de sa sœur Fanny. En 1823, la famille Dickens vient habiter Londres, mais criblé de dettes, le père est incarcéré à la prison de la Marshalsea — où il restera trois mois —, tandis que Charles — âgé de douze ans — entre dans une fabrique de cirage, où il est chargé de coller des étiquettes. Et ses dimanches, il les passe en famille, à la prison. Cette période frappa vivement l'esprit du futur romancier, tandis que ses contacts quotidiens avec les milieux les plus pauvres de Londres lui permirent d'accumuler les observations dont il tira ensuite de poignantes descriptions. Le père, libéré, la vie familiale reprend tant bien que mal, jusque vers 1827, où Dickens devient clerc de notaire. Événement décisif, il apprend la sténographie et, en 1831, entre au *Morning Herald* comme sténographe-reporter parlementaire. C'est aussi l'époque où il tombe amoureux de la fille d'un banquier



dichotomie (astron.)



Charles DICKENS

◆ N. m. Mar. anc. Navire à deux rangs de rames.

— ENCYCL. Mar. Les dicrites étaient des navires de construction très légère, utilisés par les marins des îles grecques; ils contribuèrent à la victoire d'Octavien à Actium.

DICROTISME n. m. Physiol. et Pathol. Modification de l'onde sanguine au niveau des artères, qui fait percevoir deux pulsations pour une seule systole.

— ENCYCL. A l'état normal, la tension artérielle ne baisse pas brusquement après la systole; elle subit des alternatives qui seul peut mettre en évidence le sphgmomètre. Mais, dans certains états pathologiques, comme la fièvre typhoïde, les alternatives de pression s'exagèrent, le dicrotisme devient perceptible au doigt qui prend le pouls; on dit alors que le pouls est dicrote.

DICRURIDÉS n. m. pl. (gr. *dikroos*, bifide, et *oura*, queue). Famille d'oiseaux passeaux dentirostres, comprenant les drongos (*dicurus* et genres voisins).

DICT [di] n. m. (lat. *dictum*). Terme archaïque, syn. de PAROLE, DISCOURS : *Les faits et les dictes*.

DICTAME n. m. (gr. *diktamnos*). Plante aromatique de la famille des rutacées, originaire de l'Europe australe et de l'Asie occidentale.

— LANGUE LITTÉR. Fig. Baume, apaisement : *Tous les dictames saints qui calment la souffrance* (Hugo).

— ENCYCL. Bot. La plante merveilleuse que les Anciens appelaient *diktamnos* (de *Dicta*, montagne de Crète), le dictame de Crète, paraît être une labiacée (*Origanum dictamnus*), à feuilles cotonneuses, à fleurs purpurines, d'odeur aromatique, de saveur âcre et amère, qui passent pour cordiales, vulnérables et emménagogues.

On appelle actuellement *dictames* ou *fraxinelles* les plantes du genre *dictamnus*, appartenant à la famille des rutacées. La principale espèce est la fraxinelle blanche (*D. albus*), qui croît dans les régions montagneuses de l'Europe australe et de l'Asie tempérée, et atteint jusqu'à 90 cm de haut; l'écorce de sa racine est employée en pharmacie comme stimulant tonique et emménagogue. Cette écorce entrait dans la préparation du baume de Fioravanti. Les parties aériennes de la plante sont couvertes de petites glandes sécrétant une essence qui, par les temps chauds et orageux, s'enflamme quand on approche une bougie allumée.

DICTAPHONE n. m. Nom déposé d'un magnétophone.

DICTATEUR n. m. Dans l'Antiquité romaine, magistrat extraordinaire, souverain et temporaire. (V. DICTATURE.) || Dans les Temps modernes, celui qui concentre entre ses mains tous les pouvoirs politiques. || — Fig. Maître absolu : *Monsieur de Meaux, le dictateur alors de l'épiscopat et de la doctrine* (Saint-Simon). || *Ton de dictateur, ton impérieux*.

— Hist. Titre que portait, à la Diète d'Empire, le secrétaire de l'archevêque de Mayence, archichancelier, parce que, dans la salle de la Dictature, il dictait aux cancellistes, ou secrétaires de légation des princes, les documents soumis aux délibérations des collèges.

|| Dans les anciens collèges de jésuites, titre donné à l'élève qui avait été plusieurs fois « empereur », c'est-à-dire premier.

— SYN. : despote, tyran.

DICTATORIAL, **E**, **UX** adj. Qui appartient à la dictature : *Pouvoir dictatorial*. || Par extens. Absolu : *Recevoir des pouvoirs dictatoriaux*. || Fig. Tranchant, impérieux : *Ton, air dictatorial*.

— SYN. : despotique, totalitaire.

DICTATORIALEMENT adv. De façon dictatorial.

DICTATURE n. f. Dans l'Antiquité romaine, dignité de dictateur. (V. part. encycl.) || Régime politique caractérisé par l'exercice sans contrôle d'un pouvoir politique absolu et souverain par un exécutif, qu'il soit personnel ou collégial. (V. CONSTITUTION.) || Par extens. Pouvoir absolu quelconque : *Le parti violent gouverne, et la mairie devient une dictature* (Michelet). || *Maîtrise absolue* : *Donc, il n'y a de ressource que dans le rappel des jésuites, et auxquels pendant quarante ans l'on donnera par une loi la dictature de l'éducation* (Stendhal).

— Sociol. *Dictature du prolétariat*, v. part. encycl.

— SYN. : absolutisme, totalitarisme.

— ★ *exécutif* (pouvoir), *décret*, *autocratie*, *oligarchie*, *illégalité*, *violence* / *démocratie*.

— ENCYCL. Hist. A Rome, la dictature, pouvoir temporaire, était exercée, uniquement à l'intérieur de l'Italie, pendant six mois par un dictateur, magistrat unique, choisi par les consuls sur l'invitation du sénat, dans des circonstances exceptionnelles. Dès qu'il avait été nommé par les consuls, le dictateur était investi de la puissance dictatoriale (*potestas*). Détenteur de la totalité du pouvoir exécutif, ne devant de comptes à personne, ni pendant ni après l'exercice de sa fonction, sauf en ce qui concernait le trésor public, il n'était justiciable que d'un blâme des censeurs. A l'expiration de ses pouvoirs, les magistrats reprenaient de droit leurs fonctions.

En campagne, le dictateur se faisait précéder de vingt-quatre licteurs; à Rome, il n'en avait que douze, mais les gardait tout le temps, tandis que le consul ne les avait qu'un mois sur deux.

A la dictature était toujours adjointe une autre magistrature subordonnée, celle du *magister equitum*, ou maître de la cavalerie, dont le titulaire pouvait commander aux consuls et même suppléer le dictateur. Il abdiquait ses fonctions en même temps que lui. Le dictateur pouvait le choisir, mais n'avait pas le droit de s'en passer.

Dans d'autres villes de la confédération latine, la dictature était une magistrature temporaire, limitée à un acte unique et solennel, dont les titulaires, des magistrats appelés « dictateurs », exerçaient à tour de rôle le pouvoir royal.

Tite-Live affirme qu'on ignore à quelle époque et dans quelles circonstances fut instituée cette magistrature à Rome. Toutefois, la version adoptée par la plupart des auteurs donne comme premier dictateur T. Larcus, qui aurait été investi de ces pouvoirs exceptionnels afin de résister dans une guerre dangereuse contre les Latins et les Etrusques, vers 501. Le dernier dictateur véritable fut créé en 216, au lendemain de Cannes, et encore, étant donné l'absence de consul, reçut-il du sénat le titre de producteur. Certes, quelques dictateurs furent encore créés par la suite; mais uniquement pour accomplir, en l'absence de magistrat compétent, un rite politique ou religieux. Les dictatures de Sulla et de César n'eurent de commun que le nom avec l'ancienne dictature, qui était une magistrature constitutionnelle; au contraire, celles-ci voulaient légaliser par un titre des tyrannies établies par la force des armes.

— Polit. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, on a appelé dictatures des régimes autoritaires caractérisés par la concentration, légale ou illégale, des pouvoirs politiques entre les mains d'un seul homme, en général chef d'un parti (qui devient très vite un parti unique), ainsi que par l'application d'un système économique du type autarcique. Certains de ces régimes sont nés de la nécessité soit de restaurer un pays vaincu (Hongrie du régent Horthy, 1920-1944), soit de le moderniser (Turquie de Mustafa Kemal Atatürk, 1923-1938). Des difficultés économiques, ainsi que l'exploitation des thèmes nationalistes expliquent le triomphe du fascisme en Italie (marche sur Rome, oct. 1922) et sa transformation définitive en dictature de 1926 à 1943. (V. FASCISME.) Des causes assez voisines permettent l'instauration de régimes analogues en Pologne, avec Pilsudski (1926-1935) et Rydz-Śmigły (1935-1939), et au Portugal, avec Salazar, depuis 1928.

Mais, incontestablement, c'est la crise économique de 1929 qui, par ses conséquences sociales (abaisssement presque général du niveau de vie), morales (désarroi de la jeunesse) et politiques (difficulté des démocraties à résoudre les problèmes du moment), provoque la multiplication rapide des dictatures, dont le système est poussé jusqu'à ses conséquences ultimes en Allemagne, par Hitler* et le parti nazi, de 1933 à 1945. (V. NATIONAL-SOCIALISME.) A son exemple, d'autres dictatures s'instaurent dans des pays européens économiquement arriérés, où la démocratie, d'introduction récente, ne résiste pas au déséquilibre provoqué par les passions politiques et l'instabilité ministérielle. Par-

fois, dans les petits pays de l'Europe balkanique, c'est le chef d'Etat lui-même, soit seul (Alexandre I^{er} de Yougoslavie, de 1929 à 1934; Charles II, en Roumanie, de 1938 à 1940), soit avec l'appui de l'armée (Georges I^{er} et le général Metaxas, en Grèce, de 1935 à 1941), qui suspend les libertés constitutionnelles pour mieux combattre la menace représentée par des partis totalitaires à l'intérieur (Gardes de Fer de Codreanu en Roumanie) ou par les grandes dictatures à l'extérieur. Des régimes analogues se constituent dans les Pays baltes, en Estonie de 1934 à 1939 (président Paets), en Lettonie en 1934 (président Ulmanis). Enfin, en Espagne, où Primo de Rivera avait déjà instauré une dictature relativement tempérée (1923-1930), le général Franco établit la sienne après la guerre civile (1936-1939), particulièrement sanglante. Paradoxalement, la crise économique qui avait facilité l'éclosion des dictatures en Europe semble avoir ébranlé les régimes personnels d'Amérique latine. Pourtant, ces derniers se ressaisissent vite : Batista à Cuba, le général Ubico, président du Guatemala (1931) en Amérique centrale, où il constitue une ligue des dictateurs (Guatemala, Salvador, Honduras, Nicaragua, puis Costa Rica), le colonel Busch en Bolivie (1937-1939), le général Estigarribia au Paraguay (1939-1940), le président Vargas au Brésil de 1930 à 1945.

Ainsi, quand se déclenche la Seconde Guerre mondiale, l'Amérique latine et l'Europe orientale, centrale, balkanique et méditerranéenne sont presque entièrement soumises des régimes totalitaires. Pourtant, c'est essentiellement en Europe que la psychologie du chef, du meneur d'hommes (le Duce en Italie, le Führer en Allemagne, le Caudillo en Espagne, et, à partir de 1940, le Conducător en Roumanie), a, semble-t-il, profondément pénétré les masses, dont les passions nationalistes sont soigneusement entretenues par une propagande qui fait espérer une expansion territoriale et une amélioration du niveau de vie grâce à une redistribution des richesses de la terre, obtenue, si possible, par la simple menace, ou par la guerre, si la première ne suffit pas.

— Sociol. L'expression *dictature du prolétariat* (ouvrier et paysan), qui n'apparaît pour la première fois dans un texte de Marx qu'en 1852, désigne, dans le langage marxiste-léniniste, à la fois un système politique et une étape en principe passagère de l'évolution historique par lequel et pendant laquelle les classes travailleuses d'ouvriers et de paysans ont seules le droit de diriger l'Etat, l'exclusion des représentants des anciennes classes exploitantes (selon cette doctrine « bourgeoisie et noblesse »), dont la liquidation économique et même physique doit être poursuivie jusqu'à son terme. Conséquence inévitable de la lutte des classes, la dictature du prolétariat n'est pas une fin en soi, mais une étape transitoire vers l'avènement d'une société sans classe, avènement inéluctable car la disparition de la classe bourgeoise entraînerait automatiquement celle de la classe prolétarienne, et par contrecoup aboutirait à la suppression de l'Etat, qui n'est qu'une expression de l'antagonisme des classes. C'est en U. R. S. S. que la « dictature du prolétariat » a pu être proclamée pour la première fois (1917) et être l'objet d'une expérience concrète; elle a été imposée de 1917-1918 par la terreur la plus sévère, afin de discipliner les citoyens et le parti par le canal duquel elle s'exerce. Cette terreur permet de repousser toute nouvelle ingérence du capitalisme et de supprimer ses derniers représentants dans le pays. Il en a été de même dans les démocraties* populaires qui se sont constituées depuis 1945 et qui ont toutes adhéré au principe de la dictature du prolétariat.

Dictatus papae (*Ordonnances du pape*) recueil d'aphorismes tranchants concernant l'autorité papale, et inséré dans le *Registrum* des actes de Grégoire VII. Son authenticité longtemps discutée, est admise aujourd'hui, mais on ignore à quelle occasion exactement Grégoire VII l'a rédigé ou fait rédiger.

DICTÉ ou **DIKTÉ** (MONT). Géogr. an. Sommet montagneux de l'est de la Crète. Le mont Dicté devint vite un des sanctuaires de Zeus, dont le culte fut assuré par les Courètes, et de la grande déesse Dictynna.

ÉTÉ ou **DIKTÉ**. Myth. gr. V. DICTYNNE.

TÉE n. f. Action de dicter : *Ecrire sous dictée de quelqu'un.* || *Spécialement*. Exercice d'écriture ayant pour but l'enseignement de l'orthographe, et consistant à faire écrire par un texte qu'on dicte : *Corriger une leçon.* || Fig. Inspiration, suggestion : *Agir à la dictée de quelqu'un.*

TER v. tr. (lat. *dictare*; de *dicere*, dire). Prononcer devant quelqu'un pour qu'il écrive sur et à mesure : *Le petit capitaine Méneval passa dans une chambre voisine à dicter à Coffe un mot sur chacun de ces lieux* (Stendhal). — Fig. Imposer à qu'un les paroles ou l'attitude qu'on veut de lui : *Son discours et ses marques d'approbation étaient dictés par Seignelay* (Maire). || Inspirer, suggérer : *Brusquet, il pensa qu'il venait d'accuser Dargès que la rancune lui avait dicté sa phrase* (Gautier). Les entraves que l'on mettait à la précoce indépendance n'étaient dictées par des principes excellents (Carco).

BUR. Machine à dicter, v. MAGNÉTOPHONE.

CTION n. f. (lat. *dictio*, mot). Manière de parler; prononciation des mots et débit des phrases : *Malgré l'habileté de sa diction provocative, Camusot n'arracha pas un aveu à cette physionomie placide* (Balzac). || Art de bien dire, de parler avec une clarté et une modulation aussi appropriées que possible au texte prononcé : *Art de la diction des courtes et des longues.*

LANGUE CLASS. (encore au XIX^e s.). Terme, d'une langue : *Les synonymes sont plusieurs dictionnaires qui signifient une même chose* (Bruyère). || Style : *Horace porte dans ses descriptions cette curiosité, cette ciselure de diction qui ne l'abandonne jamais dans ses vers* (Sainte-Beuve).

PHONÉT. Étude et pratique du langage (l'acoustique étant l'étude des sons phonétiques en eux-mêmes, la diction en est le complément, en tant qu'art et technique du langage).

SYN. : élocution, prononciation.

ENCYCL. Le mot *diction*, exprimant la manière de dire, de débiter des vers, un discours, un rôle théâtral, désigne un art dont l'instrument principal est un organe souple ou suppléé par le travail. Cet art embrasse l'ensemble de procédés, qui sont : l'articulation, la prononciation, la ponctuation, l'intonation, la déclamation. Tantôt plus conventionnelle de ton et de manière, tantôt plus naturelle de la parole ordinaire et de la vérité quotidienne, la diction théâtrale a subi une constante évolution, en rapport avec l'évolution littéraire et avec l'évolution scénique du théâtre. (→ Biblio.)

DCTIONNAIRE n. m. (lat. médiéval *diccionarium*, recueil de dictionnaires; de *dictio*, discours, locution). Recueil des mots ou d'une catégorie de mots d'une langue, généralement classés par ordre alphabétique (mais parfois classés par ordre de matières ou par analogie) et expliqués dans la même langue ou dans une autre : *Le Dictionnaire de l'Académie*. Les *Dictionnaires Larousse*. Veiller à définir les mots d'une langue et en donner des exemples tirés du bon usage : *Le propre d'un dictionnaire* (Racine). || *Extens.* Ouvrage dans lequel on traite, par ordre alphabétique, les matières relatives à un objet quelconque, à une science, à un art ou, même, à toutes les connaissances humaines : *Dictionnaire biographique, historique, Dictionnaire de médecine*.

LOC. DIV. Fam. C'est un dictionnaire, c'est une personne dont les connaissances sont fort étendues.

Dictionnaire de l'Académie française. 1638, l'Académie, sur l'invitation de Richelieu, s'occupa de rédiger un dictionnaire, mais dans ses statuts. Vaugelas et Chapelain présentèrent le projet, et Vaugelas fut chargé de diriger la rédaction. Le Dictionnaire ne comportait pas d'exemples. Certaines expressions étaient empruntées à des auteurs « approuvés », mais aucun nom propre n'était cité.

La première édition ne parut qu'en 1694. Elle eut cette particularité que les mots n'y sont pas rangés par ordre alphabétique : les principaux vocables, considérés comme « chefs de famille », amènent à leur suite les termes dérivés ou composés qui s'y rattachent.

L'ordre alphabétique fut adopté dans la deuxième édition (1718), à laquelle l'abbé Régnier-Desmarais prit la part principale, et dans les trois suivantes, qui sont de 1740 (3^e éd.), de 1762 (4^e éd.) et de 1798 (5^e éd.). L'édition « portative » de 1777 (2 vol., Nismes, Gaudet Père, Fils et C^{ie}, in-4^o) ajoute quelques mots au Dictionnaire de 1762, qu'elle reproduit en général textuellement. La sixième édition, celle de 1835, fut dirigée par Morellet, Suard, Raynouard, Auger, Andrieux, Arnault et surtout Villemain, qui en écrivit la préface. La septième édition, celle de 1878-1879, consacra quelques changements orthographiques et admit environ 2 200 mots nouveaux. La huitième édition comprend deux volumes, dont le premier porte la date de 1932, le second celle de 1935. Elle apporte, au point de vue de l'orthographe, un petit nombre de changements, et elle offre beaucoup de mots qui ne se trouvent pas dans l'édition de 1878-1879. Néanmoins, à une époque où le vocabulaire de la langue française est en perpétuel changement, elle donne l'impression d'avoir déjà vieilli. Une nouvelle édition est en préparation.

Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, de P. Robert, en cours de publication (premier volume paru en 1953). L'objet de cet ouvrage a été de mettre en évidence les associations de mots en s'inspirant du dictionnaire de Boissière. Il s'est enrichi de termes, acceptions et exemples empruntés à la langue usuelle et littéraire du XIX^e s. et de l'époque contemporaine.

Dictionnaire analogique de la langue française, de Boissière (1862). La méthode de cet ouvrage consiste à réunir autour d'un mot essentiel, concret (*bois*) ou abstrait (*attention*), tous les mots : adjectifs, verbes, etc., qui s'y rattachent en quelque manière par des relations de cause, de moyen, d'effet, etc. Ces groupes, au nombre d'environ deux mille, forment la partie principale de l'ouvrage.

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines. V. ANTIQUITÉS GRECQUES ET ROMAINES (*Dictionnaire des*).

Dictionnaire français, contenant les mots et les choses, etc., par Richelieu (Genève, 1680). Œuvre d'un secrétaire de Patru, le Dictionnaire de Richelieu est essentiellement un dictionnaire du bon usage : des astérisques signalent les emplois figurés; des croix indiquent ceux des mots qui ne sont pas « de bonne compagnie ». Le Dictionnaire de Richelieu, qui offre, pour la première fois, des exemples littéraires, est riche en termes familiers et en mots parisiens. Il contient de temps à autre des allusions plaisantes à des contemporains, dont les noms sont imprimés en toutes lettres. La première édition (1680) est particulièrement utile pour l'étude du vocabulaire des grands écrivains du règne de Louis XIV.

Dictionnaire général de la langue française, du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours, par A. Hatzfeld, A. Darmeteter et A. Thomas. L'ouvrage, publié, en 2 vol., de 1890 à 1900, comprend : la prononciation figurée des mots, leur étymologie (c'est la partie qui a le plus vieilli), leurs transformations successives, l'exemple le plus ancien de leur emploi, leurs sens propres et figurés, classés dans l'ordre à la fois historique et logique de leur développement, avec des exemples tirés des meilleurs écrivains. Il est fait dans l'ouvrage de nombreux renvois au *Traité de la formation de la langue*, en 300 pages, qui est placé en tête.

Dictionnaire de géographie universelle (NOUVEAU), par Vivien de Saint-Martin et L. Rousselet. Important répertoire en sept volumes, paru de 1876 à 1895, avec la collaboration des frères Reclus et de nombreux géographes.

Dictionnaire géographique et administratif de la France, par P. Joanne. Répertoire précédé d'une importante introduction d'Elisée Reclus, dans les sept volumes duquel, parus de 1889 à 1905, étaient alphabétiquement étudiés, au point de vue statistique, économique, historique et monumental, les régions, les départements, les villes et toutes les communes de France, ainsi que de nombreux écarts et hameaux, les cours d'eau, les sommets et massifs montagneux.

Dictionnaire historique (GRAND) ou **le Mélange curieux de l'histoire sacrée et profane**, par Moreri. Remarquable compilation de notions historiques (1674), consultée surtout dans sa 20^e édition, en dix volumes, considérablement remaniée par Drouet (1759). Le Dictionnaire de Moreri a été particulièrement utilisé par V. Hugo, qui l'a consulté, parfois hâtivement, pour recueillir les renseignements historiques nécessaires à la rédaction de la *Légende des siècles*.

Dictionnaire historique et critique, de P. Bayle (1^{re} éd., 1696-1697). Bayle n'avait, à l'origine, que l'intention de compléter Moreri; mais son esprit critique l'a entraîné à créer une œuvre bien supérieure à celle de son devancier. Considérant chaque article comme un simple sommaire, il en développe la matière, en marge ou en bas des pages, dans des commentaires où apparaît non seulement son érudition, mais aussi son souci de soumettre, sous une forme parfois plaisante, tous les dogmes et toutes les traditions au contrôle de la raison. Cette méthode annonce l'esprit philosophique du XVIII^e s. et l'*Encyclopédie*.

Dictionnaire de la langue française, d'E. Littré (4 vol., 1863-1873; 1 vol. de supplément, 1877). Cet ouvrage est essentiellement un dictionnaire de la langue française classique (XVII^e et XVIII^e s.) : rares sont les textes empruntés aux écrivains du XIX^e s. Littré a voulu donner un dictionnaire historique : après une brève définition, il fournit de nombreux exemples, souvent très étendus. Ces exemples sont signés, datés (quand il s'agit de lettres) et munis de références. Quand le mot étudié présente des sens divers, les exemples sont classés (l'article « aller », qui occupe près de quatre pages in-4^o, offre 39 divisions; l'article « faire », de huit pages, 82 divisions). Suivent l'étymologie du mot ainsi que des exemples empruntés à l'ancienne langue (jusqu'au XVI^e s. inclus). Quand l'occasion se présente, Littré ajoute des remarques grammaticales et autres (à l'article « enfuir », il précise qu'au XVII^e s. la préposition *en* restait mobile; Bossuet écrit : « Ils s'en sont fuis »).

Pour son supplément et ses additions, Littré a dépouillé non seulement des écrivains contemporains, mais aussi des journaux.

Le Dictionnaire de Littré est le premier dictionnaire français qu'un linguiste puisse qualifier de scientifique. Mais les progrès de la linguistique et de l'histoire de la langue ont rendu caduques un certain nombre d'étymologies; la publication des dictionnaires de l'ancien français fait que la plupart des documents contenus dans les historiques sont inutiles.

Le Dictionnaire de Littré demeure, pour la méthode et pour l'esprit qui a inspiré le choix des exemples, un modèle que tous les lexicographes devront méditer. (Un *Abbrégé* du Dictionnaire de Littré, dû à Beaujan, a été publié en 1874.)

Dictionnaire philosophique portatif ou la Raison par alphabet, par Voltaire. Conçu à Potsdam en 1752, paru sans nom d'auteur en 1764, il présentait, à côté de la volumineuse *Encyclopédie*, un ouvrage facile à manier et à cacher. Sur le ton d'une causerie étincelante, y sont traités les sujets les plus divers et souvent les plus subversifs : âme, beau, Dieu, fanatisme, goût, guerre, hommes, jésuites, juifs, ignorance, inquisition, liberté, martyrs, miracles, philosophie, providence, religion, rêve, style, superstition, supplices, tolérance, tragédie. Critique littéraire d'une délicatesse un peu étroite, l'auteur dénonce surtout la métaphysique d'école, l'absurdité des religions, les abus politiques et sociaux, les erreurs judiciaires, les rigueurs du Code pénal. Condamné en 1765 par le parlement et par la Cour de Rome, ce répertoire a été une des armes les plus efficaces contre l'Ancien Régime.

Dictionnaire de Trévoux (1704-1771), ouvrage encyclopédique, ainsi nommé du nom de la ville de Trévoux (Ain), où il était imprimé par les jésuites. Ceux-ci reprirent et enrichirent le Dictionnaire de Furetière (1690). L'édition de 1704 comptait trois volumes; celle de 1721, celles de 1732 (Paris) et de 1734 (Nancy), cinq volumes; celle de 1743, six volumes; celle de 1752, sept volumes, plus un supplément; celle de 1771,

huit volumes. Le *Dictionnaire de Trévoux*, destiné d'abord à combattre l'« hérésie janséniste » (défendue par le Dictionnaire de Richet), devint ensuite une machine de guerre contre les « philosophes » et l'*Encyclopédie* de Diderot. L'ouvrage, accueillant, comme le Dictionnaire de Furetière, les mots techniques, les mots sortis de l'usage, est incomparablement plus riche que les diverses éditions du Dictionnaire de l'Académie.

Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, etc., par A. Furetière (Amsterdam, 1690). Furetière passa quarante années de sa vie à la rédaction de cet ouvrage, qui ne put paraître qu'en 1690 en Hollande, deux ans après sa mort. Pour apprécier l'œuvre de Furetière, il faut la comparer au Dictionnaire de Richet* (1680) et à celui de l'Académie* (1694). Le dictionnaire de Furetière est plus riche que celui de Richet, qui ne donne que la langue littéraire, et plus facile à consulter que celui de l'Académie, où les mots ne sont pas rangés alphabétiquement, et surtout il mentionne de nombreux articles encyclopédiques et des étymologies qui représentent le dernier état de la science pour l'époque. Le dictionnaire de Furetière fut repris par les pères jésuites de Trévoux*, qui le réimprimèrent plusieurs fois.

Dictionnaire universel du XIX^e siècle (GRAND), par Pierre Larousse (1866-1876, 15 vol.; 1^{er} Supplément, 1878; 2^e Supplément, 1888). Cet ouvrage n'est pas seulement un recueil de mots, c'est aussi une encyclopédie. En ce qui concerne le vocabulaire, il est (si on le compare au Dictionnaire de l'Académie, traditionnellement « puriste ») d'une extrême richesse. Il accepte les néologismes, pourvu qu'ils répondent à un besoin et qu'ils soient viables; il ne recule pas, à l'occasion, devant certains termes argotiques qui ont passé dans l'usage commun. Comme le Littré, il comporte de nombreux exemples, empruntés non seulement aux grands écrivains de la période classique, mais aussi aux écrivains contemporains.

L'importante préface (LXXVI pages) constitue une sorte d'histoire de la lexicologie; elle passe en revue les divers dictionnaires et encyclopédies parus depuis le XVII^e s. Posant, en particulier, le problème délicat de la définition des mots, Pierre Larousse critique le procédé (académique) qui consiste à définir l'économie par épargne, puis épargne par économie.

Comme encyclopédie, le Dictionnaire universel se révèle, à l'usage, comme une œuvre de haute vulgarisation, où perce un certain esprit positiviste. Dix colonnes sont réservées à l'histoire des universités de France; douze colonnes aux universités étrangères. L'article **LANGUE**, qui considère successivement l'idiome particulier d'une nation et la manière propre de s'exprimer, est au courant des derniers progrès de la linguistique de l'époque. Parfois, une citation pittoresque vient égarer l'ouvrage : à l'article **ACROSTICHE**, par exemple, le lecteur peut lire le « chef-d'œuvre » d'un contemporain de Louis XIV, qui constate, avec quelque mélancolie, que l'image du Roi-Soleil est partout, sauf dans sa poche (allusion plaisante aux pièces d'or, appelées *louis*, qui portaient l'effigie du roi).

DICTON n. m. (lat. *dictum*, mot, chose dite). Parole sentencieuse, qui a passé en proverbe dans une région donnée, où elle est devenue populaire : « C'était un dicton entre les nobles : « Oignez vilain, il vous poindra; poignez vilain, il vous oindra » (Michelet). — **SYN.** : adage, aphorisme, devise, maxime, pensée, proverbe, sentence.

DICTUM [dikto] n. m. (mot lat. signif. chose dite). Dr. anc. Dispositif d'un jugement. (Lorsque les jugements étaient rendus en latin, le dispositif commençait généralement par les mots *Dictum fuit...*, etc.)

— **Log.** Enoncé. (Ce mot désigne particulièrement ce qui, dans une proposition modale, est transformé par le mode [possible ou impossible, nécessaire ou contingent].)

DICTYNE n. f. (gr. *diktuon*, filet). Genre d'arachnides, comprenant plus de cent espèces, dont beaucoup se trouvent en Europe. — **ENCYCL.** Les *dictynes* sont de petites araignées pourvues d'un cribellum et d'un calamarium, qui tissent leur toile sur les fleurs,

les arbustes, et parfois sur les murs des monuments, en Europe et dans une partie de l'Amérique du Nord. Type de la famille des *dictynnides*.

DICTYNE, en gr. *Diktuon*. Myth. gr. Nymphé qui donna son nom à la ville crétoise de *Dictynnaon*. Poursuivie durant neuf mois par Minos, elle se jeta dans la mer du haut d'un rocher, mais fut recueillie par le filet d'un pêcheur, d'où son nom (du gr. *diktuon*, filet). Elle était identifiée avec Britomartis et Artémis.

DICTYO-, élément tiré du gr. *diktuon*, filet, et entrant dans la composition de nombreux mots.

DICTYOCÉRATIDES n. m. pl. Ordre d'éponges cornuespongiées, renfermant les différentes espèces qui constituent les éponges de toilette.

DICTYOPHYLLUM [filom] n. m. Fougère fossile, à frondes palmées, pennées, nervures réticulées, sporanges annelés réunis en sores punctiformes. (Les *dictyophyllums* débutent dès la base du Lias et apparaissent jusqu'à l'Infracrétacé. Famille des *dictyopteridés*.)

DICTYOPTÈRE n. m. Insecte allongé, à élytres élargis en arrière, ordinairement rouges ou orangés, et de taille médiocre. (Trois espèces de dictyoptères se trouvent en France. Leurs larves carnassières vivent sous les écorces et dans le bois pourri. Le genre fait partie des coléoptères malacodermes, famille des lycidés.)

— **Dictyoptères** n. m. pl. Ordre d'insectes comprenant les blattes et les mantres. (Cet ordre, voisin de celui des orthoptères, est caractérisé par des pièces buccales du type broyeur, par des antennes fines, formées de nombreux articles, par des tarses composés de cinq articles; l'oviscapte est peu développé chez les femelles.)

DICTYOSIPHONALES n. f. pl. Ordre d'algues (phéophycées) au thalle massif, au gamétophyte microscopique, se reproduisant par isogamie.

DICTYOSOME n. m. Cytol. Granule en croissant, constituant l'appareil de Golgi*.

— **ENCYCL.** Chaque *dictyosome* se compose d'une zone externe chromophile et d'une zone interne chromophobe. Les dictyosomes sont constitués par des lipides, des holoprotéides et des nucléoprotéides. L'appareil de Golgi à dictyosome se rencontre chez les protozoaires, chez les protophytes, dans les tissus des invertébrés et dans les cellules sexuelles en général.

DICTYOSPORE n. f. Spore cloisonnée longitudinalement et transversalement. (On dit aussi **SPORE MURIFORME**.)

DICTYOSPORÉ, **E** adj. Se dit d'un champignon qui possède des dictyospores.

DICTYOTA n. f. Algue brune à thalle ramifié dichotomiquement. (Type de l'ordre des *dictyotales*.)

DICTYOTALES n. f. pl. Ordre d'algues brunes (phéophycées), au thalle massif, au gamétophyte bien développé, se reproduisant par hétérogamie, et dont ni les oosphères ni les spores ne sont ciliées.

DICTYS de Crète, compagnon légendaire d'Idoménée au siège de Troie, auteur supposé d'un récit de la guerre de Troie, écrit primitivement en phénicien, traduit en grec sous Nérone, puis en latin, très certainement au IV^e s., sous le titre de *EpheMERIS belli Trojani*. Le récit est précédé d'une lettre d'un certain L. Septimius, qui se donne comme le traducteur, à Q. Aradius. L'*EpheMERIS belli Trojani*, sorte de roman historique, à la fois œuvre de compilation et d'imagination, a été utilisé au Moyen Âge par les poètes du cycle troyen, qui y ont puisé à peu près tout ce qu'ils ont su des légendes que la poésie hellénique primitive avait si merveilleusement mises en œuvre. Dictys de Crète a été, avec Darès, l'un des premiers auteurs antiques imprimés au XVI^e s.

DICYANODIAMIDE n. m. Combinaison de formule $NH_2-C(NH)NH-CN$, se formant par polymérisation du cyanamide. (Il possède une réaction neutre. L'ammoniac le transforme en biguanide et les acides étendus en guanilylurée.) [Syn. **CYANOQUANIDINE**, **PARAM.**]

DICYANODIAMIDINE n. f. V. **GUANYLURÉE**.

DICYÉMIDES n. m. pl. Groupe d'animaux parasites vermiformes, pour lesquels on avait fondé un embranchement spécial, dit des *mésozoaires*.

DICYNODON n. m. Reptile fossile caractérisé par deux grosses dents semblables à des canines prolongées en défenses à la mâchoire supérieure, et qui a vécu au Permien-Trias, en Afrique, en Europe et en Asie. (Type de l'ordre des *dicynodontidés*, sous-classe des théromorphes.)

DICYRTOME n. m. Petit insecte sans aile, au corps court et renflé, aux antennes coudées, que l'on rencontre sous les écorces ou sur le bois tombé à terre dans les forêts. (Le genre fait partie des collembolles et constitue le type de la famille des *dicyrtomides*.)

DIDACE (saint), frère convers franciscain espagnol (Saint-Nicolas-du-Port, diocèse de Séville, v. 1400 - Alcalá de Henares 1463). Après avoir prêché la foi aux populations des Canaries, il s'illustra en Espagne et à Rome, par sa charité envers les malades. Canonisé, en 1588, par le pape Sixte Quint, il est connu en Aragon sous le nom de **Jaime**, et en Castille sous celui de **Diego**. Fête le 13 novembre.

DIDACTIQUE adj. (gr. *didaktikos*; *didaskhein*, enseigner). Qui sert, qui est propre à l'enseignement : *Termes didactiques*. **Ordre didactique**. || Se dit de tout ouvrage dont l'objet est d'enseigner les principes d'une science ou d'un art : *Tout ouvrage de génie, épique ou didactique, est trop long s'il ne peut être lu dans un jour* (Joubert).

— **ENCYCL.** A proprement parler, toute œuvre littéraire écrite pour donner un enseignement appartient au genre *didactique*. En l'occurrence, on pourrait trouver dans toutes les littératures des ouvrages destinés à présenter, sous une forme littéraire, des conseils relatifs à la morale, à la religion, aux techniques : les livres *canoniques* (*king*) de la Chine et les *sûtras* de l'Inde peuvent se ranger dans cette catégorie, tout aussi bien que les apologues et les fables, qui ont toujours pour but de dégager d'un récit un enseignement moral. Les ouvrages destinés à l'éducation, comme le *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet, les *Aventures de Télémaque* de Fénelon ou à la vulgarisation scientifique, comme les *Entretiens sur la pluralité des mondes* de Fontenelle, relèvent également du genre didactique, au sens général du terme.

Mais le terme s'applique plus spécialement dans la classification traditionnelle, à un genre de poésie qui prend pour sujet l'exposé d'une doctrine, de connaissances scientifiques ou techniques.

Dès l'origine, le vers, par sa concision et son rythme, apparut particulièrement apte à fixer un enseignement dans les mémoires (oracles, proverbes, sentences, etc.). Ce caractère rest sensible dans l'ancienne poésie didactique de la Grèce, très riche (poèmes philosophiques de Xénophane, de Parménide, d'Empédocle, poésie gnomonique de Solon, *Vers dorés* attribués à Pythagore), et dont Hésiode est pour nous le plus ancien témoin (*les Travaux et les Jours*, la *Théogonie*). Cependant, le souci de faire œuvre d'art l'emporta peu à peu sur l'intention d'enseigner : ainsi, déjà, dans le poème astronomique d'Aratos, les *Phénomènes* (III^e s. av. J.-C.). Mais tel fut le cas surtout, chez les Latins, que, par ailleurs, leur génie pratique orientait vers le genre didactique : ainsi, Lucrèce (*De natura rerum*) et Virgile (*les Géorgiques*) nous en ont donné les chefs-d'œuvre; citons encore l'*Art poétique* d'Horace, les *Fastes* et l'*Art d'aimer* d'Ovide, les *Astronomiques* de Manilius, les *Jardins* de Columelle, et toute une poésie d'auteurs chrétiens (Commodien, Prudence) exposant le contenu du dogme.

En France, si le caractère proprement didactique réapparaît, au Moyen Âge, dans les nombreux bestiaires ou lapidaires et dans bien des poèmes religieux ou moraux (*Distiques de Caïon*, *Proverbes*, *Débats de l'âme et du corps*, etc.), dès le XVI^e s. l'effort vers une grande poésie didactique apparaît chez Baïf, Belleau, et surtout chez Ronsard (*De la chasse*, *Institution pour l'adolescence du roi Charles IX*), puis chez Boileau (*Art poétique*). Le XVIII^e s., avec son appétit de savoir et sa conception toute formelle de la poésie, développa le genre du poème didactique; citons, parmi un grand nombre d'œuvres,

tre sur la philosophie de Newton et les cours sur l'homme de Voltaire, les *Jarvis* et l'Homme des champs de Delille, les *Œuvres* de Roucher, et les importants fragments de l'Hermès et de l'Amérique, laissés à A. Chénier.

romantisme, en ramenant la poésie à l'extension de la sensibilité et de l'imagination, il a eu le coup fatal au poème épique que n'ont pu ranimer les efforts de Sully-Prudhomme (*le Zénith*, *la Justice*).

DIDACTIQUEMENT adv. De façon didactique.

DIDACTYLE adj. (préf. di, deux, et gr. *daktylos*, doigt). Zool. Qui possède deux doigts : *la truche est didactyle*. || Qui se termine par deux appendices en manière de doigts : *les écrevisses, les homards ont des pinces didactyles*.

DIDAKHÉ (c'est-à-dire *Enseignement* ou *Doc-* *trine* [des douze apôtres]), un des monuments les plus anciens de la littérature chrétienne primitive, découvert à Constantinople en 1875. Ce traité, destiné à l'enseignement des chrétiens, se divise en trois parties. Les premières (I-VI) sont exposés les préceptes essentiels de la morale chrétienne; les deuxièmes (VII-XI), l'auteur décrit le régime, le jeûne, l'eucharistie; il expose les devoirs (XI-XV) l'organisation de la société chrétienne. La conclusion est une exhortation à la vigilance, fondée sur l'espérance de la vie prochaine du Seigneur. On date en général cette œuvre du III^e s. Elle était fort estimée des Anciens. C'est un reflet — peu sûr — des institutions ecclésiastiques de son époque.

DIDA (S.), peuple noir de l'Afrique occidentale, vivant en Côte-d'Ivoire, à l'O. de la Guinée; il fait partie du groupe des Krou et compte 75 000 individus environ.

DIDASKALÉ n. m. (gr. *didaskalos*, enseignant). Hist. ecclésiastique. Personne chargée de la formation des catéchumènes, dans les premiers siècles de l'Eglise.

DIDASKALÉON n. m. (du gr. *didaskaleion*, école). Hist. ecclésiastique. Ecole chrétienne officielle, organisée à Alexandrie, au III^e s., par l'initiative de l'évêque, et où l'enseignement élémentaire était complété par l'exposé d'une défense de la foi par des érudits et des philosophes hostiles principalement aux idées stoïciennes. Clément et Origène la dirigèrent.

DIDASCALIE n. f. (gr. *didaskalia*). Comptes rendus ou procès-verbaux des concours tragiques et comiques de l'ancienne Grèce. || *Un dictionnaire chronologique et abrégé de ces documents*. (V. part. *encycl.*) || Petite notice biographique que les Latins, donnaient tous renseignements relatifs à la représentation d'une pièce. On possède des fragments de didascalies composés par Lucius Accius.

DIDASCALIE n. f. Philos. anc. Art d'enseigner; ensemble de préceptes.

DIDASCALIE n. f. Dans la langue des archéologues modernes, le mot *didascalie* désigne plus spécialement des monuments épigraphiques, des plaques de marbre sur lesquelles ont été gravés des comptes rendus des concours tragiques et comiques qui se célébraient chaque année à Athènes pendant les grandes Dionysies et les Éphéries. Mais on désigne du même nom des comptes rendus officiels conservés dans les archives de l'Etat athénien. Aristote, Dicaearchus, Callimaque, Aristarque, Aristote de Byzance, etc., avaient composé des notices de ces documents, dans lesquels les historiens ont puisé de nombreux renseignements.

Les Latins appelaient *didascalie* les courtes notices mises en tête des pièces pour renseigner le lecteur sur la représentation.

DIDASCALIE DES APÔTRES, ouvrage sur la discipline ecclésiastique, composé dans la première moitié du III^e s., en Syrie ou en Palestine, postérieur à la *Didakhé*, antérieur aux *Constitutions apostoliques*. Elle se donne comme l'enseignement des Apôtres.

DIDOT (François), peintre suisse (Genève 1752 - id. 1877). Une fondation qui porte son nom a contribué à l'enrichissement du musée de Genève; il y est lui-même largement représenté par ses paysages alpestres.

DIDOT (Auguste), pasteur protestant français (Nîmes 1839 - Nice 1918). Sa thèse sur la *Conversion de saint Paul* le classa dans la lignée la plus radicale du protestantisme

libéral. En 1868, il fut nommé l'un des trois pasteurs de l'Eglise libérale, fondée par Athanase Coquerel fils. En 1885, il fut élu sénateur par le département du Gard.

DIDELOT (Charles), danseur et chorégraphe français (Stockholm 1762 - Kiev 1837). En 1796, il présente *Flore et Zéphyre*, qui établit sa grande réputation, et, le premier, il utilise dans ce ballet des fils d'acier pour faire voler les danseurs. En 1801, Didelot est engagé par la direction du Théâtre-impérial de Saint-Petersbourg, avec la triple charge de premier danseur, de maître de ballet et de professeur de danse : il contribuera beaucoup au développement du ballet en Russie. Pour le Théâtre-impérial, il compose notamment : *Apollon et Daphné*, *Cupidon et Psyché*, *Roland et Morgane*, *le Faune et l'Hamadryade*, et reprend son grand succès *Flore et Zéphyre*. Il revient à Paris en 1811, mais doit lutter contre les cabales et les intrigues que monte contre lui le chorégraphe Gardel. Découragé, Didelot rentre à Saint-Petersbourg en 1816. Il composera dans cette période une série de grands ballets : *Athis et Galathée* (1816), *Carlo et Rosalba* (1817), *la Jeune Fille d'Islande* (1818), *le Calife de Bagdad* (1818), *Raoul de Créqui* (1819), *Charles et Lisbeth* (1820), *Alceste* (1821), *le Prisonnier du Caucase* (1823). En 1829, il démissionne du Théâtre-impérial. En 1836, malade, il se rend à Kiev, où il meurt peu de temps après son arrivée.

DIDELOTIA n. m. Arbre de la famille des césalpiniacées, dont les espèces africaines (*Didelotia brevipaniculata*, *D. Letouzeyi*, etc.) fournissent des bois intéressants : ekop, gomme, zing.

DIDELPHÉ adj. (préf. di, deux, et gr. *delphus*, matrice). Obstétr. *Utérus didelphé* vrai, utérus dans lequel existent deux vagins, deux cols et deux corps indépendants. || *Utérus pseudo-didelphé*, celui où les deux vagins et les deux cols sont accolés, les deux corps étant indépendants.

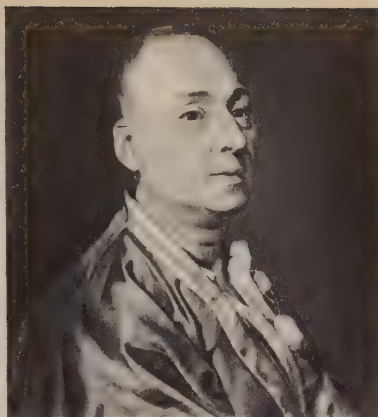
DIDELPHES ou **DIDELPHIENS** n. m. pl. (Syn. de MARSUPIAUX.)

DIDEMNIDÉS n. m. pl. Zool. Famille d'ascidies composées, caractérisées par des individus coloniaux enroulés dans une substance commune dérivée de la tunique, groupés irrégulièrement autour d'un cloaque commun. (Le genre *didemnum* en est le type; ils sont communs dans presque toutes les mers.)

DIDERMIQUE adj. (préf. di, deux, et du gr. *derma*, derme). Embryol. *Gastrula didermique*, gastrula composée seulement de deux feuillettes (ectoderme et endoderme), propre aux spongiaires et aux coelentérés.

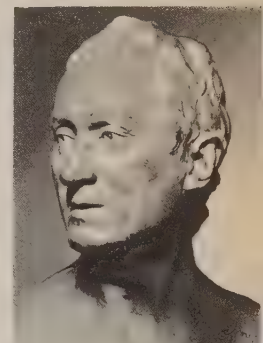
DIDERON (Louis), sculpteur français (Marseille 1901). Elève de l'école des beaux-arts de cette ville, il obtint le grand prix du Midi (1923), entra à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (1924), mais reçut surtout les conseils de Despiau. Il a été nommé, en 1948, professeur à l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. Son style est tout ensemble réaliste et soumis à des rythmes monumentaux. Parmi ses principales œuvres, citons : *la Normandie agricole* (gare de Caen, 1934), la décoration de la porte Alma au musée national d'Art moderne (1937), la fontaine monumentale de Lourmarin (1941), le *Monument aux mécaniciens de l'armée de l'Air* (Rochefort, 1948), *l'Homme parmi la Création* (lycée d'Amiens, 1953). Il est représenté au musée national d'Art moderne (*Vénus marine*, *Baigneuse*).

DIDEROT (Denis), écrivain français (Langres 1713 - Paris 1784). Fils d'un coutelier, d'ailleurs riche, il fit de bonnes études chez les jésuites et décida ses parents de l'envoyer à Paris au collège Louis-le-Grand, selon certains auteurs, ou d'Harcourt, selon d'autres. Quand il en sortit, au lieu de prendre, comme son père le désirait, une profession régulière, il se livra à toutes sortes d'études qui lui plaisaient, depuis la philosophie jusqu'aux mathématiques et à l'anatomie. Il mène une existence médiocre, vivant de traductions, de pamphlets, épouse une lingère, Anne Toinette Champion, qui lui donne une fille (la future Mme de Vandeul). Ses *Pensées philosophiques* (1746), dont les audaces indisposent le pouvoir, lui acquièrent parmi les gens de lettres une réputation qui s'élargit au grand public du jour où il



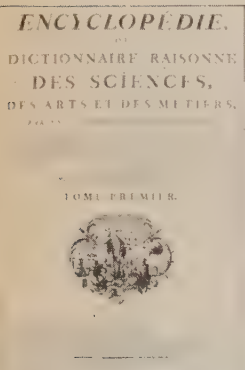
Denis DIDEROT
par Levitski
Genève

commence à publier l'*Encyclopédie*, dont le libraire Le Breton lui avait confié la direction dès 1745. Cette tâche immense et difficile, qui absorbe la plus grande part de son activité jusqu'en 1772, ne l'empêche cependant pas d'écrire de nombreux ouvrages, qu'il ne se préoccupe pas toujours de publier : un roman licencieux, *les Bijoux indiscrets* (1747); des essais philosophiques : *la Lettre sur les aveugles* (1749), qui lui vaut d'être incarcéré trois mois à Vincennes; *la Lettre sur les sourds et muets* (1751), les *Pensées sur l'interprétation de la nature* (1754); deux drames : *le Fils naturel* (1757), joué en 1771, et *le Père de famille* (1758), joué en 1761, qu'il publia avec un exposé de son système dramatique (*Entretiens sur « le Fils naturel »*, *Discours sur la poésie dramatique*). Ayant, non sans mal, achevé l'*Encyclopédie*, il peut faire en Russie le voyage auquel Catherine II le conviait depuis longtemps (1773); il reste sept mois auprès de l'impératrice. A son retour, il publie *la Religieuse* (1775), roman assez scabreux malgré ses prétentions moralisatrices. La dernière œuvre qu'il fait paraître de son vivant est l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*. Mais beaucoup de ses ouvrages les plus importants n'ont été publiés qu'après sa mort : deux romans, *Jacques* le Fataliste* (1796) et *le Neveu de Rameau* (1813); une méditation philosophique, *le Rêve de d'Alembert* (1830); un ouvrage critique, *le Paradoxe sur le comédien* (1830); de précieuses études sur les *Salons* de 1759 à 1781, qui avaient été insérées d'abord dans la *Correspondance littéraire* manuscrite de Grimm. Il a laissé une abondante correspondance, dont la partie la plus intéressante est constituée par ses lettres à son amie Sophie Volland. Certains écrits de Diderot sont encore inédits.



DIDEROT, par Houdon
Louvres

frontispice
de l'« Encyclopédie »
de Diderot
d'après Cochin le Jeune
gravure par Prévost



page de titre de l' « Encyclopédie » de Diderot



illustration pour « Jacques le fataliste » de Diderot

Pour les lecteurs de son temps, Diderot a été surtout une « tête philosophique », le directeur et comme le symbole de l'*Encyclopédie*, ainsi qu'un merveilleux causeur, une sorte d'apôtre, ardent, tumultueux, « inspiré » ; il « subjugait » tous ceux qui l'approchaient. Voltaire l'appela « Pantophage » (l'ami de toutes choses) ; Rousseau subit son empire avant de se brouiller avec lui (oct. 1758) ; l'étranger, principalement l'Allemand, reconnu en lui un romantique avant la lettre. Pour la critique actuelle, il reste le représentant le plus complet du XVIII^e s., avec ses curiosités scientifiques, ses utopies, ses contradictions. Il n'a pas établi de doctrine philosophique cohérente : tantôt déiste, tantôt matérialiste, il en arrive à un panthéisme qui établit une parenté entre les êtres et les choses, et considère la vie et la mort comme les deux aspects d'une même réalité. Cette théorie, assez voisine du transformisme et de l'évolutionnisme, et qui devrait normalement aboutir au déterminisme, ne l'empêche pas de croire à la liberté, à la bonté de l'homme, soutenues par le bienfait de l'institution sociale. Cette morale utilitaire annonce celle des philosophes anglais du XIX^e s., Bentham, Stuart Mill, Spencer. Enthousiaste de la vertu, il l'est aussi de la beauté, et, s'il préfère le génie sauvage de Shakespeare au goût raffiné de Racine, il ne renie pourtant pas le classicisme. Ses romans, surtout le *Neveu de Rameau*, sont la partie la plus durable de son œuvre. Il ne sait pas créer des personnages ni suivre une action, mais, dans des scènes prises sur le vif, il répand son esprit satirique, ses vues profondes, ses passions tumultueuses. Ses drames sont médiocres, mais ses théories dramatiques sont importantes. Elles tentent de substituer à la tragédie classique, ou plutôt de créer à côté d'elle, un théâtre où l'on accorderait une grande importance au décor, à la mise en scène, à la mimique, où l'on étudierait non plus des caractères abstraits, mais les conditions. Ces théories, illustrées par les pièces de Sedaine, préparées à la fois le mélodrame et les pièces d'Augier et Dumas fils. La critique des *Salons*, plus littéraire que technique, est suggestive, mais gâtée par le souci de chercher de la « sensibilité » et de la morale dans l'œuvre d'art. Diderot juge la peinture en homme d'action, cherchant l'intention dramatique non seulement dans la composition de l'œuvre, mais dans son exécution, dans la touche et le coup de ciseau ; de là sa préférence pour les maîtres du réalisme : Chardin, Greuze. Il a, d'autre part, écrit un *Essai sur la peinture*, dans lequel il assigne à l'art une inspiration poétique et non pas seulement une habileté de virtuose. L'œuvre est à l'image de l'homme, non sans reproche, mais généreux, mari patient, excellent père, ami dévoué jusqu'à l'indiscrétion, mélange de cynisme et de candeur, de scepticisme et d'exaltation. (→ Biblio.)

— Iconogr. On connaît de l'encyclopédiste des portraits peints par Levitski (Genève), Fragonard, Louis Michel Van Loo (Louvre), des bustes exécutés par Falconet (Leningrad) et Houdon (Louvre), des statues par Bartholdi (Langres) et Gautheron (Paris, boulevard Saint-Germain).

DIDIA (GENS), famille romaine à laquelle appartenait l'empereur Didius (Julianus), et **DIDIA** (Clara), fille de ce dernier. (V. **DIDIUS JULIANUS**.)

DIDIER ou **DIZIER** (saint), évêque de Langres (près de Gênes - † v. fin du III^e s.). La légende raconte qu'il fut mis à mort, au lieu où fut bâtie, plus tard, la ville de Saint-Dizier. Il est appelé en Belgique *Désir*, et en Languedoc *Déséry* ou *Drésery*. (Fête le 23 mai.) — Un autre saint *Dizier*, lecteur de saint Janvier, fut décapité avec lui. (Fête le 19 septembre.)

DIDIER (saint), évêque de Vienne (Autun v. 540 - près de Lyon entre 606 et 610). Brunehaut, qu'il avait osé blâmer, l'exila dans une île, près de Lyon, puis, l'impliquant dans un complot, le fit lapider. — Fête le 11 février.

DIDIER ou **DESIDERIUS** (saint) [Albi v. 580 - † 655], évêque de Cahors. Trésorier de Clotaire II et de Dagobert I^{er}, il fut gouverneur de Marseille, puis, en 629, évêque de Cahors. On l'appelle *Géry* dans le midi de la France, ailleurs *Désiré*. Il a laissé des lettres intéressantes. — Fête le 27 novembre.

DIDIER, duc de Toulouse († Carcassonne 587). Un des meilleurs généraux de son temps, il servit tout d'abord sous Chilpéric, puis à la mort de ce dernier, en 584, se prononça pour Gondowald, fils naturel de Clotaire I^{er}, contre Childebart. Il fit la paix avec Gontran, qui était intervenu, et conserva le gouvernement de Toulouse. Lors de la révolte des Goths de Septimanie, il assiégea Carcassonne, mais fut tué sous ses murs.

DIDIER, duc d'Istrie, dernier roi des Lombards († Liège ou Corbie apr. 774). Lorsque Aistolf, roi des Lombards, mourut sans enfants en 756, Didier prit les armes pour revendiquer la couronne. Le pape Etienne II intervint en sa faveur, et Didier fut couronné en 757 ; mais il ne respecta pas ses engagements : il refusa de restituer au pape les territoires conquis par Liutprand. Charlemagne épousa une fille de Didier, peu avant que celui-ci obligeât le pape Etienne III à lui livrer les chefs du parti franc à Rome pour les mettre à mort. Charlemagne répudia la fille de Didier. Le roi des Lombards donna asile aux fils de Carloman, qui venait de mourir, et dont le frère Charlemagne avait saisi la succession. Il exigea du pape Adrien I^{er} le sacre de ces jeunes princes et envahit une partie des Etats de l'Eglise. Charlemagne, appelé par le pape, envahit l'Italie. Didier, assiégé dans Pavie en 773-774, fut obligé de capituler. Il fut exilé dans un monastère, à Liège ou à Corbie.

DIDIER (Martin), émailleur limousin (XVII^e s.). Il fut probablement le successeur direct de Léonard Limosin. On lui attribue plusieurs triptyques, ainsi que des plaques émaillées en grisaille (musée civique de Bologne, Ermitage, musée de Lyon, musée des beaux-arts de la Ville de Paris).

DIDIER (Jean-Paul), conspirateur français (Uple, Dauphiné, 1758 - Grenoble 1816). D'abord avocat au parlement de Grenoble, il embrassa, en 1788, la cause des réformés ; en 1789, celle de la Révolution ; en 1793, celle de la résistance royaliste à la Convention ; en 1794, celle de la réaction thermidorienne. Il fut, sous le Consulat, professeur à l'école de droit de Grenoble (1802), puis, à la Restauration, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Toujours agité, il organisa dans l'Isère une conspiration bonapartiste ; le 4 mai 1816, il marcha sur Grenoble à la tête de quelques officiers en demi-solde et de cinq cents à six cents paysans, qui furent dispersés par le général Donnadieu. Lui-même s'enfuit en Savoie, mais, livré par les autorités sardes, il fut condamné à mort par la cour prévôtale de l'Isère et exécuté.

DIDIER (Charles), écrivain suisse d'origine française (Genève 1805 - Paris 1864). Devant aveugle, il se donna la mort. Son principal ouvrage est *Rome souterraine* (1883), roman sur les carbonari. Grand voyageur, il a encore publié : *Une année en Espagne* (1837), *Campagne de Rome* (1842), *Cinq Cents Lieues sur le Nil* (1858).

DIDIEREA n. m. Arbuste cactiforme, propre aux régions arides du sud et du sud-est de Madagascar. (Type de la famille des *didieracées*.)

— **ENCYCL.** Les principales espèces sont *Didierea Mirabilis* et *D. Madagascariensis*. On sépare maintenant le genre *alluandia*, dont une espèce fournit un bois léger et incorruptible, riche en tannin, qui est recherché pour le boilage des mines au Transvaal ; ce bois est connu sous le nom de *fantsyvolotra*.

DIDIEREACÉES n. f. pl. (de *Grandidier*, explorateur de Madagascar). Famille de plantes à fleurs sans pétales, ayant des affinités avec les sapindacées.

DIDIER-POUGET (William), peintre français (Toulouse 1864 - Digulleville, Manche, 1959). Il a produit de nombreux paysages où la brume et la bruyère jouent un rôle décoratif. Le musée des beaux-arts de la Ville de Paris conserve de lui *Landes aux bruyères*.

DIDION (Isidore), général français (Thionville 1798 - Nancy 1878). Professeur à l'école d'artillerie de Metz, puis directeur de la caspulerie de guerre, il se spécialisa dans des travaux relatifs à la balistique et à l'artillerie, publiés entre 1848 et 1875.

DIDION (Charles), ingénieur français (Charmes, Moselle, 1802 - Paris 1882). Ingénieur au corps des Ponts et Chaussées, il prit

une très grande part à la création des chemins de fer français, dont, avec les Séguin, les Talabot, les Flachet, il avait vite entrevu et pressenti l'avenir. Pendant treize années consécutives, il conserva la direction de la Compagnie d'Orléans.

DIDIUS JULIANUS (Marcus Severus), empereur romain (Milan 133 ou 137 - Rome 193). Issu d'une famille plébéienne de l'ancienne Rome, la gens Didia, élevé par la mère de Marc Aurèle, Domitia Lucilla, il fut nommé questeur avant l'âge légal puis édile et préteur sous Marc Aurèle, gouverneur de province, puis collègue au consulat du futur empereur Pertinax, il succéda à celui-ci dans le proconsulat de l'Afrique. Présent à Rome lors de l'assassinat de Pertinax par les prétoriens (28 mars 193), il acheta la pourpre grâce à son immense richesse. Reconnu par le sénat, mais non par le peuple, il fut abandonné de tous quand Septime Sévère, proclamé empereur par les légions d'Illyrie, marcha sur Rome. Didius offrit à Sévère de l'admettre au partage de l'Empire, mais, Rome s'étant déclarée pour ce dernier, le sénat le fit périr dans son palais le 2 juin 193, après soixante-six jours de règne, alors que Septime Sévère campait à trois journées de Rome. Sa vie, écrite par Spartien, fait partie de l'*Histoire Auguste*.

DIDIUS (Titus), général romain († 89 av. J.-C.). Il vainquit, vers 100, les Scordisques, qui avaient envahi la Macédoine, obtint le triomphe, fut consul en 98 ; il devint, l'année suivante, proconsul d'Espagne, battit les Celtibériens et combattit les Marses.

DIDO n. m. Linguist. Langue caucasienne du Nord-Est, parlée par environ 5 000 montagnards, dans la vallée du Koïssou d'Andi supérieur.

DIDODÉCAÈDRE adj. Minér. Se dit d'un cristal produit par l'union de deux dodécaèdres.

DIDON ou **ELISSA**, en lat. *Dido*, princesse tyrienne, fondatrice de Carthage, dont Virgile a célébré les amours malheureuses et la mort dans l'*Enéide*. Fille du roi de Tyr Mattan ou Mutto, elle devint reine à la mort de son père et épousa Siharbas (le *Sichaeus* de Virgile), prêtre de Melkart. Le jeune frère de la reine, Pygmalion, fit assassiner Siharbas et prit le pouvoir. Didon s'enfuit, entraînant avec elle des Tyriens des meilleures familles, accompagnés de leurs esclaves. Les fugitifs abordèrent d'abord à Chypre, où ils enlevèrent un certain nombre de jeunes filles, tandis que quelques prêtres se décidaient à les suivre. Les fugitifs abordèrent ensuite sur les côtes d'Afrique, et Didon demanda aux indigènes « autant de terre que pouvait en contenir la peau d'un bœuf ». La reine découpa la peau en bandes si étroites qu'elle obtint une longueur suffisante pour entourer l'espace sur lequel elle fonda la ville qu'elle appela *Qart Hadashi*, « la Nouvelle Ville » (Carthage). Peu après, Siharbas, roi des Maxitapiens, peuplade voisine, demanda Didon en mariage, menaçant, en cas de refus, d'exterminer les nouveaux venus. La reine obtint un délai, à l'expiration duquel elle monta sur un bûcher funèbre et se transperça d'un poignard. Après les guerres puniques, la tradition littéraire romaine s'est emparée de la légende, a fait débarquer Enée sur la côte carthaginoise et a identifié quelques-uns de ses exploits avec ceux d'Hiarbas. Après sa mort, Didon fut honorée comme une déesse, sans doute en tant que première reine et fondatrice de la cité. Son temple était situé près des ports. Le syncrétisme païen la confondit volontiers avec Aphrodite. Elle semble se rattacher à la personnalité mythique d'Ashtar (Astarté).

— Art dram. Peu de sujets ont été aussi fréquemment abordés au théâtre que l'histoire de Didon. Nous citerons : *Didon*, tragédie du poète valencien Critobal de Virués (XVI^e s.) ; — *Didon se sacrifiant*, tragédie en 5 actes et en vers, avec chœurs, d'Etienne Jodelle (v. 1555) ; — *Didon*, tragédie par Guillaume de La Grange (1576) ; — *Didon se sacrifiant*, tragédie d'A. Hardy (1603) ; — *Didon*, tragédie de G. de Scudéry (1636) ; — *Didon la chaste ou les Amours d'Hiarbas*, tragédie de Boisrobert (1642) ; — *Didon*, tragédie en 5 actes de Lefranc de Pompignan (1734) ; — *Didon abandonnée*, tragédie et

que de Métastase (1724); — *Didon*, tragédie lyrique de Marmontel, musique de Cinière père (1783); *Didon heureuse*, tragédie lyrique par Le Tuel de Méricourt (1776). Bx-arts. L'histoire de Didon a inspiré nombre de peintres. Outre les scènes de la « d'Enée », les suites peintes par Nicolo d'Abate (Modène) ou L. Carrache (Bologne), ou le *Festin d'Enée chez Didon*, par Paolo (Vicence), villa Valmarana) et de Laïresse (Schlessheim), on peut citer *Don faisant construire Carthage* (Janssens, Bruxelles; Turner, Londres) et surtout la *ru de Didon*, figurée sur une des miniatures du *Boccaccio* de Jean sans Peur, gravée par Marc-Antoine et Altdorfer, peinte par l'Estab (Florence), le Guernchin (Nîmes), Rus (Louvres), Berchem (Vienne), G. de Laïresse (Lübeck), S. Bourdon (Leningrad), Coppel (Montpellier), Natoire (Nantes), Reynolds (Londres) et Fuseli. Didon a été illustrée par Cayot (Louvres).

Didon et Enée, opéra en 3 actes et un prologue, de Purcell, livret de Nahum Tate, après l'*Énéide* de Virgile. Il a été écrit en 1689 pour l'institution de jeunes filles de Josiah Priest, à Chelsea; la première représentation publique eut lieu à Londres, en 1700. C'est la première œuvre française répondant exactement aux lois du « opéra ». Son succès a contribué à la gloire de son auteur.

DON (Le P. Henri), dominicain, écrivain, éducateur français (Le Touvet, Isère, 1800 - Toulouse 1900). Il se fit connaître de bonne heure comme prédicateur. A la suite de ses conférences à Saint-Philippe-du-Roule, en 1879 (*Indissolubilité et divorce*), et de ses positions, à la Trinité, sur l'antagonisme entre la science et de la foi, il fut envoyé par ses supérieurs en retraite à Corbara, en Corse. A son retour, il voyagea en Orient et en Allemagne, où il publia *les Allemands* (1884). Son livre sur *Jésus-Christ* (1891), fruit de son séjour en Palestine, eut un succès considérable. Il fut appelé, en 1890, à diriger l'école Albert-le-Grand, fondée à Arcueil par des dominicains, puis il créa à Paris l'école du Sordain. Il recommanda à prêcher avec autorité, notamment à la Madeleine. (→ Biblio.)

DOT, famille de libraires et d'imprimeurs parisiens. — FRANÇOIS (Paris 1689 - id. 1757), d'un marchand parisien originaire de Lorraine, fut reçu libraire en 1713. Ce fut lui qui édita les œuvres de l'abbé Prévost. Il fut pour enseigner *A la Bible d'or*. — Son fils aîné, FRANÇOIS AMBROISE (Paris 1730 - 1804) fut un libraire de beaucoup de goût d'initiative. On lui doit la fabrication du papier vélin, qu'il fit exécuter par une maison d'Annonay, la désignation des caractères typographiques en points, mais, surtout, la création de nouveaux caractères d'une élévation remarquable, qu'il fit graver par Wadé et par son propre fils Firmin. Il fit paraître la *Collection de divers ouvrages français imprimés par ordre du comte d'Artois* (64 vol.), qui est une merveille d'exécution, et la *Collection des classiques français* (finie à l'éducation du Dauphin (32 vol.). Le fils cadet de François, PIERRE FRANÇOIS (Paris 1731 - id. 1793), perfectionna la fonte des caractères et fonda la papeterie d'Esnes. Ce dernier eut trois fils : HENRI (Paris 1765 - 1852), graveur en caractères; PIERRE (1767-1829), qui fit construire la première machine pour la fabrication du « papier sans fin », inventé par Robert; **DIDOT le Jeune**, qui succéda à son père comme libraire et fit paraître le *Voyage du jeune Anacharsis*. De leurs sœurs avait épousé Bernardin Saint-Pierre. — Le fils aîné de François Ambroise, PIERRE (Paris 1761 - id. 1853), succéda à son père en 1789 et exécuta de magnifiques impressions, connues sous le nom d'*éditions du Louvre*. — Le fils de Pierre, PIERRE (Paris 1794 - Caen 1871), lui succéda. Il transporta ensuite à Bruxelles son imprimerie, qu'il vendit au gouvernement belge pour en faire l'imprimerie royale. Le fils cadet de François Ambroise, AMIN (Paris 1764 - Le Mesnil-sur-l'Estrée, 1836), fut un graveur et fondeur de caractères sans rival; c'est à lui qu'on doit l'invention de la stéréotypie. En 1811, son fils Didot devint l'imprimeur de l'Institut. On lui doit la traduction en vers des *Épigrammes de Tyrtée*, des œuvres de Théocrite et des *Bucoliques*. — Le fils aîné de Firmin,

AMBROISE FIRMIN (Paris 1790 - id. 1876), après avoir beaucoup voyagé en Orient, s'adonna à l'étude du grec. Il procéda, sous la direction de Hase et des frères Dindorf, à la refonte du *Thesaurus graecae linguae* d'Henri Estienne, et en grava lui-même les caractères. Il commença la *Bibliothèque des auteurs grecs*, et réimprima également le *Glossarium mediae et infimae latinitatis* de Du Cange. (Acad. des inscr. et belles-lettres, 1872.) — Le fils cadet de Firmin, HYACINTHE FIRMIN (1794-1880), se consacra à la direction de la papeterie du Mesnil, ainsi que son fils PAUL, auquel on doit des travaux sur l'application de la chimie et des sciences à l'industrie du papier. — Le troisième fils de Firmin, FRÉDÉRIC FIRMIN, mort jeune, avait fondé une papeterie dans le royaume de Naples. (Les Didot ont été autorisés à faire précéder leur nom patronymique de celui de Firmin.)

Didot (CARACTÈRE), caractère d'imprimerie créé par François Ambroise Didot, et qui est à la base de la typographie moderne française. Froid et sévère, bien adapté à l'art gréco-romain de la Révolution et du premier Empire, ce caractère fait si complètement corps avec les productions de Percier et de l'école davidienne qu'il s'impose sur-le-champ en maître. Dernière formule du roman classique français, il se caractérise par la suppression totale de tout ce qui, jusque-là, tenait encore à l'ancien tracé calligraphique. La lettre se présente nue, rigide, dans la sécheresse et la régularité de trait des pleins noirs et des déliés microscopiques. En 1800, Firmin Didot grava spécialement les poinçons des caractères qui servirent à composer la *Constitution de la République*, et dont le tracé fut exécuté uniquement à la règle et au compas.

DIDOUEFI ou **DJÉDEFRE**, 3^e pharaon de la IV^e dynastie; son règne se situe entre ceux de Chéops et de Chéphren; sa pyramide se trouve à Abou-Roache.

DIDRACHME [drakm] n. f. (préf. *di*, deux, et de *drachme*). Poids et monnaie d'argent, chez les peuples de race grecque, qui avait la valeur de deux drachmes. (Elle portait encore le nom de STATÈRE.)

DIDRIMITE n. f. Minér. Variété de mica, appartenant au genre muscovite. (Syn. DIDYMITÉ.)

DIDRON (Adolphe), archéologue français (Hautvillers, Marne, 1806 - Paris 1867). Membre du Comité des monuments historiques (1835), professeur d'iconographie chrétienne à la Bibliothèque royale (1838), il fonda les *Annales archéologiques* (1844-1887), recueil capital pour l'archéologie du Moyen Âge. Il a publié aussi : *Bulletin archéologique du comité des arts et monuments* (1840-1847), et *Histoire de Dieu, iconographie des personnes divines* (1843). — Son fils adoptif, EDOUARD AMÉDÉE, dit le *Jeune*, peintre verrier et écrivain d'art (Paris 1836 - id. 1902) fut son élève et continua la publication des *Annales archéologiques*; on lui doit en outre un volume sur les *Vitreaux du Grand-Andely* (1863). Parmi ses travaux de verrier, on signale les vitraux de Saint-Urbain de Troyes et de la cathédrale de Soissons.

DIDUCTEUR, **TRICE** adj. (lat. *diductus*, conduit çà et là). Anat. Qui produit la diduction : *Muscle diducteur*. *Force diductrice*.

DIDUCTION n. f. Physiol. Mouvement de latéralité de la mâchoire inférieure, qui s'écarte à droite et à gauche de la mâchoire supérieure.

— ENCYCL. La *diduction*, qui fait accomplir aux molaires leur rôle de meules, existe chez l'homme, mais elle est beaucoup plus marquée chez les herbivores et surtout chez les ruminants.

DIDUNCULE ou **DIDUNCULUS** [dōkylyls] n. m. Pigeon de la taille du ramier, roux et vert bronzé, caractérisé par un bec volumineux et crochu, dont la mandibule supérieure est denticulée. (C'est un oiseau terrestre, volant mal, qui habite les îles Samoa. Famille des columbides.)

DIDYME n. m. Chim. Terre rare, considérée d'abord comme un élément, qui se rencontre dans un certain nombre de minéraux avec le cérium et le lanthane. (Le didyme n'est autre chose qu'un mélange de néodyme et de praséodyme.)

DIDYME, en gr. *Didumos*, grammairien d'Alexandrie, surnommé *Chalcantère* (« aux entrailles d'airain »), contemporain de Cicéron. Il laissa des écrits sur les écrivains classiques, la grammaire et les antiquités.

DIDYME (Arius), en gr. *Didumos*, philosophe grec d'Alexandrie. Il fut le maître et l'ami d'Auguste. Il se rattache à l'Académie. Il avait écrit un ouvrage, l'*Épître*, dont il ne reste que des fragments et où il résumait les idées des platoniciens, des péripatéticiens, des pythagoriciens et des stoïciens.

DIDYME, surnom de saint Thomas, apôtre.

DIDYME l'Aveugle (ou d'Alexandrie), théologien chrétien (Alexandrie v. 311 - id. v. 398). Aveugle à quatre ans, il fut pourtant l'un des plus savants hommes du IV^e s. et dirigea l'école d'Alexandrie de 340 à 395. Saint Jérôme fut son élève, ainsi que Rufin et Palladius. Il lutta contre les ariens, mais sa fidélité aux théories d'Origène lui valut d'être condamné avec lui en 553. De ses nombreux ouvrages, il reste une traduction latine d'un livre *Sur le Saint-Esprit*, un traité *Sur la Trinité*, et quelques autres.

DIDYME (Gabriel ZWILLING, dit), réformateur allemand (Annaberg v. 1487 - Torgau 1558). Passé de la prêtrise aux idées de Luther, il inclina vers le radicalisme de Karlstadt et des « prophètes de Zwickau ». Il fut, en 1549, destitué par Maurice de Saxe pour avoir repoussé l'intérim de Leipzig.

DIDYMEIA n. f. pl. Antig. gr. Fêtes que les Milésiens célébraient au Didymeion.

DIDYMEION ou **DIDYMAION**, Antig. gr. Temple d'Apollon, à Didymes, près de Milet.

DIDYMES, en gr. *Diduma*. Géogr. anc. Ville d'Asie Mineure, près de Milet, en Ionie. C'était le siège d'un oracle d'Apollon. Un temple archaïque y était desservi par la famille des Branchides; brûlé par les Perses en 494 av. J.-C., il fut reconstruit entre 313 av. J.-C. et le début du I^{er} s. de notre ère, d'après un projet grandiose des architectes Paionios d'Ephèse et Daphnis de Milet, modifié, mais jamais terminé. C'est un des plus grands temples du monde grec (109 × 51 m env.), entouré de 120 colonnes. Au pronaos succède un vestibule surélevé, d'où l'on annonçait les oracles, puis une large cour non couverte, sans opisthodomé, qui tient lieu de la cella normale. Là où serait ailleurs la statue de culte est un petit temple ionique à quatre colonnes en façade, qui contenait la statue de l'Apollon Phileios, œuvre de Canachos, emportée de Grèce par Xerxès et reprise en 295 par Séleucos, à Ecbatane. Deux bases décorées des colonnes ioniques de façade sont au Louvre. De nombreuses inscriptions nous renseignent sur la construction du temple. Une fête annuelle, les *didymeia*, y réunissait les Grecs pour des jeux, à dater du II^e s. av. J.-C. Le temple joua souvent, pour le compte de Milet, le rôle d'un bureau d'informations pour toutes les entreprises colonisatrices. C'est l'actuelle Yenihisar.

DIDYMITÉ n. f. Minér. V. DIDRIMITE.

DIDYNAME ou **DIDYNAMIQUE** adj. Se dit d'une plante pourvue de quatre étamines, dont deux longues et deux courtes.

DIDYNAMIE n. f. (préf. *di*, et gr. *dynamis*, puissance). Classe du système de Linné, enfermant les plantes didynamiques : *Les labiacées* appartiennent à la didynamie.

DIE, ch.-l. d'arrond. de la Drôme, dans le Diois, sur la Drôme, dominé par la Glan-dasse; 3 326 hab. (2 633 aggl.) [*Diois*]. Ancienne cité (*Dea Augusta Vocontiorum*) et sanctuaire des Voconces, Die a conservé des vestiges de l'époque gallo-romaine (porte Saint-Marcel, antiquités dans le musée). Dans une salle de l'ancien évêché (fondé au III^e s., supprimé en 1790), aujourd'hui mairie, se trouve une belle mosaïque de pavement du début du XII^e s. La cathédrale, refaite au XVII^e s., possède des restes de la construction ancienne (murs latéraux, porche roman). Vins blancs (*clairette de Die*). Fabrique de meubles et bonnetterie. Aliments pour le bétail. — L'arrond. a 9 cant., 114 communes et 33 982 hab.

DIE (Béatrice, comtesse DE). V. BÉATRICE.

DIÉ (saint) ou **DIEUDONNÉ**, en lat. *Deodatus*, solitaire français († v. 510). Il fut moine dans un monastère d'Issoudun, puis ermite près de Chambord. — Fête le 24 avril.

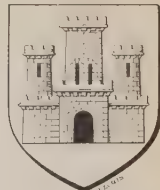


« La Mort de Didon »
par Rubens
Louvres

librairie
LAROUSSE

caractères Didot

Blason de DIE



De gueules au château d'or sommé de trois tours du même, celle du centre plus élevée, le tout crénelé, mûronné, ouvert et ajouré de sable.



diduncule

DIÉ (saint), évêque de Nevers († 679). Il finit sa vie comme ermite dans les Vosges, au Val de Galilée, qui prit son nom (Saint-Dié).

DIEBITSCH ZABALKANSKI (Hans, comte), feld-marchal de l'armée russe (Grossleipe, Silésie, 1785 - Kleczew, près de Putusk, 1831). Fils d'un aide de camp de Frédéric II, il prit du service en Russie en 1806 et devint lieutenant général en 1813. C'est lui qui, en 1814, décida le tsar Alexandre I^{er}, dont il avait la confiance, à marcher sur Paris en négligeant l'armée de Napoléon. Major général en 1820, il servit fidèlement Nicolas I^{er} et, en 1825, le préserva de divers complots. En 1827-1828, durant la guerre russo-turque, il traversa le Danube, s'empara de Varna, écrasa les Turcs à Koulévitchi, prit Andrinople et ne fut arrêté dans sa marche sur Constantinople que par la conclusion de la paix. Il fut récompensé par la dignité de feld-marchal et le titre de « Zabalkanski » (*Celui qui franchit le Balkan*). Lors de l'insurrection polonaise de 1830-1831, il est nommé commandant en chef de l'armée russe et bat les Polonais à Grochów, puis à Ostrołęka.

DIÉBOLT (Georges), sculpteur français (Dijon 1816 - Paris 1861). Il est l'auteur de sculptures historiques et allégoriques : statue de *d'Alembert*, pour la façade de l'Hôtel de Ville de Paris; le *Zouave en tenue de campagne* et le *Grenadier*, au pont de l'Alma*, devenus populaires; *Héro* et *Léandre*.

DIÉBOUGOU, localité de la Haute-Volta, ch.-l. de cercle, à l'E. de Bobo-Dioulasso; 1 700 hab. (14 Europ.). — *Le cercle de Dié-bougou* a 101 000 hab. (31 Europ.).

DIÈDRE n. m. et adj. (préf. *di*, deux, et du gr. *hedra*, plan). Math. Figure formée par deux demi-plans issus d'une même droite.

— Aéron. Angle formé par le plan horizontal et le plan des ailes. (En relevant les ailes pour leur donner la forme d'un V vertical aux branches très écartées, le dièdre augmente la stabilité latérale de l'avion.)

— ENCYCL. Math. Les deux plans qui limitent le dièdre sont appelés les *faces* du dièdre; leur droite d'intersection est appelée *arête* du dièdre. Pour désigner un dièdre, s'il est seul, il suffit de placer deux lettres sur l'arête et de nommer les deux lettres; ainsi, on dit : le dièdre AB. Si plusieurs dièdres ont la même arête, on place une lettre sur chaque face et deux lettres sur l'arête; on nomme les quatre lettres à la suite les unes des autres en ayant soin de placer les lettres de l'arête entre les lettres des faces; ainsi, l'on dit : le dièdre PABQ.

On dit que deux dièdres sont *opposés* par l'arête lorsque les faces de l'un sont formées par le prolongement des faces de l'autre. On dit que deux dièdres sont *adjacents* lorsqu'ils ont même arête, une face commune, et sont situés de part et d'autre de la face commune. On appelle *angle plan*, ou *rectiligne*, d'un dièdre l'angle plan que l'on obtient en élevant dans chaque face une perpendiculaire en un même point de l'arête. Si *Om* et *On* sont perpendiculaires au point O de l'arête AB, l'angle *mOn* est le rectiligne du dièdre.

DIEFENBAKER (John George), homme politique canadien (Newstadt, comté de Grey, Ontario, 1895). Avocat, député depuis 1940, il est élu président du parti conservateur en 1956. Il critique la politique des libéraux, qu'il estime liée trop étroitement à celle des

Etats-Unis. A la suite d'une active campagne électorale en 1957, les conservateurs remportent une éclatante victoire, qui leur assure la majorité. John Diefenbaker devient Premier ministre du Canada le 21 juin 1957.

DIEFFENBACHIA [difenbakja] n. m. (de *Diefenbach* n. pr.). Sous-arbrisseau de l'Amérique tropicale. (On en connaît une dizaine d'espèces, dont la plupart sont cultivées dans les serres d'Europe pour leur beau feuillage. Famille des aracées.)

DIEGEM, comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Bruxelles), dans la banlieue nord-est de Bruxelles; 4 500 hab. Aérodrome. Papeterie. Métallurgie.

DIEGO GARCIA, l'île la plus méridionale de l'archipel britannique des Chagos (océan Indien); 600 hab. Huile de palme.

DIÉGO-SUAREZ (BAIE DE), grande baie de l'extrémité nord de Madagascar, où est établi le port du même nom. Reconnue en 1500 par le Portugais Diego Diaz, cette baie borde des régions de vieille colonisation. La petite colonisation s'est maintenue près du port, dans les vallées qui rayonnent sur les pentes de la montagne d'Ambre; elle est le fait de cultivateurs dits « créoles », d'origine réunionnaise en général, ou d'autochtones (maïs, riz, pommes de terre, oignons, oranges). La grande colonisation a entrepris, sur des domaines appartenant à des sociétés ou à des particuliers, des cultures rationalisées d'arachide et de sésame; mais elle ne semble pas devoir s'étendre. Les populations malgaches vivent de l'élevage des bœufs.

DIÉGO-SUAREZ, ancienn. *Antsirana*, v. de l'extrémité septentrionale de Madagascar (prov. de Majunga), ch.-l. de circonscription autonome et de district, sur la rive sud de la *baie de Diégo-Suarez*; 38 000 hab. (7 100 Europ.). Evêché. Important port militaire; dépôts de charbon et de mazout. Huileries, savonneries, rizeries.

DIEGYLIS, roi thrace (milieu du II^e s. av. J.-C.). Pour se venger d'Attalos II, roi de Pergame, il s'empara de la ville de Lysimachie, et en traita les habitants avec férocité. Ses principaux sujets se réfugièrent à la cour d'Attalos, qui punit Diegylis.

DIEHL (Charles), érudit français (Strasbourg 1859 - Paris 1944). Au sortir de l'Ecole normale supérieure, il fut membre des Ecoles françaises de Rome (1881-1883) et d'Athènes (1883-1885), professeur d'histoire à la faculté des lettres de Nancy, puis de Paris (1899), et se consacra à l'étude de l'histoire byzantine. Parmi ses travaux, qui ont contribué à rendre à l'Empire byzantin sa vraie physiologie, il faut citer : *l'Afrique byzantine* (1896), *Justinien et la civilisation byzantine au VI^e siècle* (1901), *Ravenne* (1903), *Théodora, impératrice de Byzance* (1904), *Figures byzantines* (1906-1908), *Palermes et Syracuse* (1907), *Manuel d'art byzantin* (1910), *Une république patricienne : Venise* (1915), *Byzance, grandeur et décadence* (1919), *Salonique* (1920), *Histoire de l'Empire byzantin* (1921), *Jérusalem* (1921), *Constantinople* (1923). [Acad. des inscr., 1910.]

DIEKIRCH, ch.-l. de cant. du grand-duché de Luxembourg, sur la Sûre; 3 800 hab. Centre de villégiature. Fonderies. Machines agricoles. Industries alimentaires.

DIEL DU PARQUET (Jacques), colonisateur français († Saint-Pierre, Martinique, 1658). Lieutenant général du roi aux Antilles (1638), il introduisit la canne à sucre à la Martinique, fonda des établissements à Sainte-Lucie et à la Grenade en 1650, et disputa avec succès la possession de ces îles aux Caraïbes et aux Anglais.

DIELECTRINE n. f. Mélange de paraffine et de soufre, employé comme isolant électrique.

DIELECTRIQUE (du gr. *dia*, à travers, et *électricité*) adj. et n. m. Electr. Se dit d'un corps à l'intérieur duquel peut s'établir un champ électrique sans dépense d'énergie. (Syn. *ISOLANT*.) || *Constante diélectrique*, rapport de la capacité d'un condensateur formé d'un diélectrique donné à sa capacité lorsqu'il est vide. (V. *PERMITTIVITÉ*.) || *Hystérésis diélectrique*, phénomène par lequel la polarisation du diélectrique dépend non seulement de la valeur actuelle du champ, mais aussi des valeurs antérieures. || *Polarisation diélectrique*, séparation, sous l'influence d'un

champ électrique, des charges à l'intérieur d la molécule. (Celle-ci devient alors un dipôle électrique.) || *Rigidité diélectrique*, champ électrique capable de provoquer un décharge par étincelle dans un diélectrique. (L'unité de rigidité est donc la même que celle du champ électrique [volt par mètre dans le système M. K. S. A.].) [→ *Biblio.*]

DIELECTROLYSE n. f. Méthode thérapeutique, consistant à introduire des médicaments dans les tissus par voie électrolytique (V. *IONOTHÉRAPIE*.) || *Diélectrolyse trans-cérébro-médullaire*, application de l'ionisation* aux lésions cérébrales (hémiplegies).

DIELETTE, section de la comm. de Flamanville (Manche, arrond. de Cherbourg) au S. de l'anse de Vauville. Mine de fer dont l'exploitation se poursuit sous la mer; la production est exportée en Grande-Bretagne.

DIELS (Hermann), helléniste allemand (Biebrich 1848 - Berlin 1922). Il est surtout connu par ses travaux sur les philosophes grecs.

DIELS (Otto Paul Hermann), chimiste allemand (Hambourg 1876 - Kiel 1954). Après avoir fait ses études à Berlin, il devint professeur à l'université de Kiel. Il est, avec son élève Kurt Alder, l'auteur, en 1928, de la « synthèse diénique », procédé d'obtention des composés organiques comportant deux doubles liaisons. Outre l'intérêt théorique que présente cette méthode, elle a permis de réaliser la synthèse du camphre, de la vitamine D et de la cortisone. Ces deux chimistes, qui se sont aussi illustrés par des découvertes dans le domaine des stéréols, ont reçu le prix Nobel de chimie pour 1950.

DIÉLYTRE n. f. Plante ornementale de la famille des fumariacées. (On l'appelle encore DICLYTRE ou DICENTRE.)

— ENCYCL. Les diélytres ont leurs deux pétales externes dilatés en sac ou en éperon. Ce sont des plantes vivaces, originaires de l'Amérique du Nord, de l'Asie centrale et orientale. On en connaît une douzaine d'espèces. *Dielytra spectabilis* (cœur-de-Jeanette ou cœur-de-Marie) est souvent cultivée dans les parterres, où elle forme des touffes hautes de 60 à 75 cm, remarquables par leur feuillage élégamment découpé et leurs grappes pendantes de jolies fleurs roses. *D. formosa* a une souche riche en corydaline et en une résine âcre; on l'emploie, aux Etats-Unis, comme antiscrofuleuse et antisyphilitique.

DIEM (Ngô Dinh). V. NGÔ DINH DIEM.

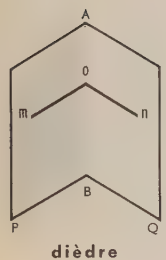
DIEMEN (Anthony Van). V. VAN DIEMEN.

DIÈMER (Louis), pianiste français (Paris 1843 - id. 1919). Professeur de piano au Conservatoire en 1888, fondateur de la Société des instruments anciens, on lui doit un concertstück et un concerto en ut mineur pour piano et orchestre, un concertstück pour violon et orchestre, une sonate et diverses pièces pour piano, un trio pour piano et archets; il a aussi publié un recueil d'œuvres des *Clavecinistes français* (2 vol.).

DIEMERINGEN, comm. du Bas-Rhin (arrond. de Saverne), dans la vallée de l'Eiche du plateau lorrain; 1 057 hab.

Diem perdidit, mots lat. signif. *J'ai perdu ma journée*. Paroles de Titus (selon Suétone *Vie de Titus*, 8), lorsqu'il avait passé un jour sans trouver l'occasion de faire du bien.

DIÊN BIÊN PHU, localité du Viêt-nam (Nord Viêt-nam, prov. de Lai Châu), dans le haut Tonkin, près de la frontière laotienne. Située dans la seule plaine alluviale de quelque étendue entre le fleuve Rouge et le Mékong, la localité fut l'enjeu de la bataille qui opposa, de décembre 1953 à mai 1954, une importante garnison française au corps de bataille du Viêt-minh. Réoccupé par les troupes françaises le 20 novembre 1953, dans le cadre de la stratégie mise en œuvre par le général Navarre, Diên Biên Phu fut transformé, grâce à un pont aérien, en un véritable camp retranché dont la garnison, bientôt rejointe par celle de Lai Châu et de Phong Saly, atteindra 15 000 hommes, avec de l'artillerie et quelque blindés. Dès décembre, les troupes vietminh sont au contact, et Giap, voulant livrer la bataille décisive de la campagne, utilis l'hiver pour rassembler autour de Diên Biên Phu 8 divisions de 9 000 hommes, qui, en février 1954, ont terminé l'investissement de la place. D'autres éléments attaquent les aéro-



dièdre



Charles DIEHL

DIÊN BIÊN PHU
vue du camp retranché



nes français. Les premiers assauts sont nés les 13 et 16 mars, précédés d'une préparation d'artillerie : le 16, les points d'appui français du nord sont pris. Une nouvelle attaque se déclenche le 30 mars ; le 8 avril, deux bataillons de parachutistes français sont lâchés essus de Dien Bien Phu. Ce seront les derniers renforts, car l'ennemi a atteint, le 17 avril, le terrain d'aviation, et la défense aérienne est si efficace qu'elle réussit à faire à la garnison française tout appui. Après une résistance acharnée, qui se prolonge encore trois semaines sous les ordres du colonel de Castries, les troupes françaises, décimées, doivent faire face à un assaut général du Viêt-minh, qui les contraint à cesser le feu le 7 mai 1954.

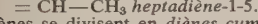
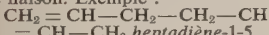
DIENCÉPHALE [diɛ̃s] n. m. (préf. di, et gr. *enkephalos*, tête). Anat. Zone du cerveau située en avant de celle-ci, à proximité du troisième ventricule, siège de nombreux centres de la vie végétative et du psychisme, lieu de passage des voies nerveuses allant du cortex cérébral vers le cerveau postérieur, et vice versa.

ENCYCL. Les noyaux de substance grise du diencéphale sont une partie des noyaux centraux : le thalamus (encore appelé « noyau optique ») intervient comme relais entre les voies sensitives ; au contact du thalamus se trouvent les formations du corps calleux, dérivés du télencéphale ; ces derniers reçoivent des relais des voies motrices et participent aux mouvements automatiques. Le thalamus et les noyaux lenticulaires du corps strié passent la capsule interne, masse de substance blanche qui contient les fibres du faisceau pyramidal, la capsule motrice volontaire. La partie antérieure du diencéphale, ou hypothalamus, est en rapport avec l'hypophyse, à laquelle elle est reliée par la tige pituitaire ; l'hypothalamus est le siège de nombreux centres végétatifs, notamment du centre du sommeil, et il règle les sécrétions de l'hypophyse, dont il subit l'influence hormonale. L'hypophyse est appendue à la partie postérieure du diencéphale.

DIENCÉPHALIQUE adj. Relatif au diencéphale.

DIÈNE [diɛ̃] n. m. Chim. Hydrocarbure à trois éthyléniques.

ENCYCL. Les diènes se nomment du nombre de carbones saturés correspondant, dans lequel se trouve une double liaison. Exemple :



Les diènes se divisent en diènes cumulés, ou diènes alléniques, constitués par l'allène $\text{C} = \text{C} = \text{C}$ et ses dérivés de substitution ; diènes conjugués, ou diènes érythréniques, constitués par l'érythène $\text{CH}_2 = \text{CH} - \text{CH} = \text{CH}_2$ et ses dérivés de substitution ; diènes éloignés, chez lesquels les carbones intéressés par la double liaison sont séparés par une chaîne contenant au moins un atome de carbone.

Les diènes cumulés se préparent par action organomagnésienne sur les éthers bromés α -acétyléniques (grâce à une transition) ; ce sont des liquides lentement décolorables. Les alcalis les isomérisent en carbures acétyléniques ; l'acide sulfurique H_2SO_4 , en présence de sulfate mercurique, les transforme en cétones.

Les diènes conjugués se préparent en particulier par déshydratation des alcools érythréniques, des glycols- β ou des glycols- γ (exceptionnellement des glycols- α). Ce sont des liquides très réfringents, dont les constantes physiques présentent des particularités caractéristiques (spectres d'absorption et de diffusion des vibrations lumineuses).

Ils sont, chimiquement, très actifs et présentent la propriété curieuse d'additionner des radicaux univalents, soit sur l'une des doubles liaisons (addition-1-2), soit aux deux extrémités du système des deux liaisons conjuguées, la double liaison se reformant entre les carbones intermédiaires (addition-1-4).

L'addition 1-4 est souvent prépondérante et parfois exclusive ; parmi les additions exclusives en 1-4, la plus importante est l'addition sur certaines liaisons éthyléniques ou acétyléniques avec formation d'un cycle (*synthèse diénique*).

Mais ce qui fait l'intérêt pratique des diènes conjugués, c'est leur polymérisation indéfinie sous l'influence du sodium ou des peroxydes, qui conduit aux caoutchoucs artificiels.

Les diènes éloignés n'offrent pas d'intérêt particulier, si ce n'est qu'un groupe CH_2 placé entre deux doubles liaisons présente, faiblement, le caractère de méthylène actif.

DIÉNIQUE [diɛ̃nik] adj. Chim. Qui concerne les diènes. || Se dit d'une synthèse réalisée à partir des diènes conjugués.

DIENNE, comm. du Cantal (arrond. de Saint-Flour), dans le massif du Cantal, au N. du plomb du Cantal ; 750 hab. (411 aggl.). Belle église romane.

DIENNEAËDRE [diɛ̃n] adj. et n. m. (préf. di, deux, et de *ennéaèdre*). Se dit d'un solide formé de deux pyramides à neuf faces, accolées par leurs bases.

DIENSTMANNEN n. m. pl. (mot allem.). V. SERR.

DIENTAMOEBIÉS n. m. pl. Famille de protozoaires rhizopodes parasites.

ENCYCL. L'espèce *Dientamoeba fragilis* vit dans l'intestin de l'homme, où elle se nourrit de bactéries, de levures, de grains d'amidon, de débris cellulaires et, parfois, d'hématies. L'espèce *Histomonas meleagridis* occupe les caecums de la poule, du faisan, du dindon, chez les jeunes duquel elle cause une maladie grave (connue sous le nom de « blackhead », à cause de la teinte foncée prise par les caroncules et les pendeloques de l'oiseau à l'époque du « rouge »). La maladie, qui se complique de diarrhée et d'anorexie, aboutit à la mort.

DIENTZENHOFER (les), famille d'architectes et de maîtres maçons bavares (XVII^e et XVIII^e s.). Ils contribuèrent à répandre le style baroque en Allemagne du Sud et en Bohême. -- CHRISTOPH (Rosenheim 1655 - Prague 1722) travailla aux églises de Prague (Dominicains, Jésuites, Bénédictines ; église de Lorette au Hradčany). -- GEORG (Aibling 1643 - Waldsassen 1689) travailla pour les jésuites de Bamberg. -- JOHANN LEONHARD (v. 1655 - Bamberg 1707), auteur de la résidence épiscopale de Bamberg, des bâtiments abbaciaux de Banz (Franconie), termina, après Dieussart, le château de Bayreuth. -- Son frère JOHANN (1665 - Bamberg 1726) travailla à la cathédrale de Fulda, et construisit, peut-être sur les plans de Maximilian von Welsch, le château de Pommersfelden (1711-1718) ; les églises de Banz et de Litzen-dorf lui sont attribuées. -- KILIAN IGNÁC (Prague 1689 - id. 1751), fils de Christoph, édifica des églises baroques à Prague, à partir de 1720 : les Ursulines, Saint-Jean-sur-le-Rocher, Saint-Nicolas, Sainte-Catherine, Saint-Charles-Borromée.

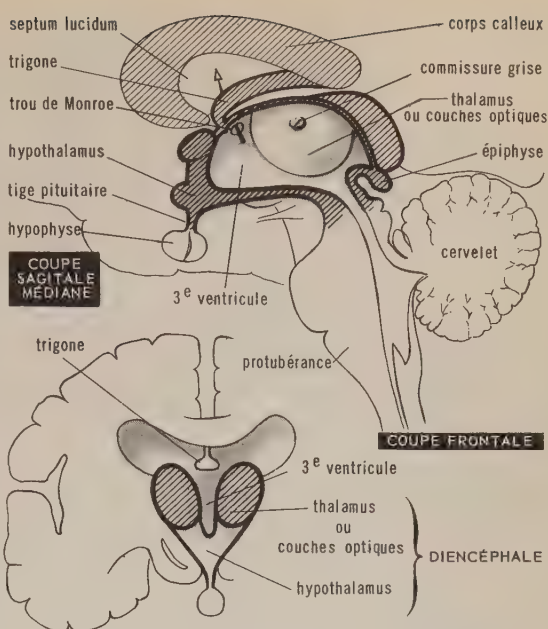
DIEPENBEEK, comm. de Belgique (Limbourg, arrond. de Hasselt), sur le Demer, à l'E. de Hasselt ; 9 450 hab. Ferrière ; quincaillerie. Matériel agricole et textile.

DIEPENBEEK (Abraham VAN). V. VAN DIEPENBEEK (Abraham).

DIEPENBROCK (Alphonsus Joannes Marie), compositeur néerlandais (Amsterdam 1862 - id. 1921). Il a laissé des pages religieuses (*Te Deum*, *Missa in die festo*) et de la musique de scène (*Marsyas*, *Faust*).

DIEPENBROCK (Melchior von), cardinal et prince-évêque de Breslau (Bocholt, Westphalie, 1798 - Schloss Johannisberg 1853). Officier, puis prêtre en 1832, et évêque de Breslau, il reçut le chapeau de Pie IX en 1850. C'était un orateur d'une grande éloquence. Outre sa *Lettre pastorale* de 1845, qui eut en Allemagne un grand retentissement, il a publié une *Vie de H. Suso* (1837).

DIEPPE, ch.-l. d'arrond. de la Seine-Maritime, sur la Manche ; 26 427 hab. (25 983 aggl.) [Dieppe]. Ecole d'hydrographie de la Marine.



Dieppe est placée dans la plus large écharcure des hautes falaises du pays de Caux, à l'embouchure de l'Arques. C'est un port très ancien, d'où pêcheurs, corsaires et marins partirent nombreux, dès le début de l'époque des grandes découvertes, vers les côtes africaines et américaines. Les guerres de Religion le ruinèrent, et la peste y tua 10 000 personnes au XVII^e s. Enfin, en 1694, la flotte anglo-hollandaise détruisit la ville, qui se releva lentement. Aujourd'hui, Dieppe reste l'un des grands ports de pêche français. Son port de commerce reçoit des bananes (premier port bananier de France), des agrumes et des primeurs (surtout du Maroc), du charbon, des bois, des nitrates et des graines oléagineuses. Il exporte du charbon, des pommes et des produits industriels. Dieppe est aussi un port de voyageurs à destination de l'Angleterre (Newhaven). Des industries se sont établies en relation avec les fonctions du port : armement de la pêche, fabrique de filets, chantiers navals, construction de moteurs. Des industries pharmaceutiques et des huileries complètent ces activités. Enfin, depuis le début du XIX^e s., Dieppe est devenue une importante station balnéaire. La ville possède de beaux vestiges de son passé, malgré les destructions de la Seconde Guerre mondiale. Sa vaste église Saint-Jacques, commencée au XIII^e s., terminée au XVI^e s., dans le style flamboyant, est richement sculptée et renferme de belles œuvres de la Renaissance. L'église Saint-Remy date des XVI^e et XVII^e s. La cathédrale (XIV^e, XV^e, XVI^e et XVII^e s.) domine Dieppe sur la falaise : il abrite aujourd'hui le musée. De nombreuses maisons anciennes rappellent la prospérité que connut la ville à l'époque de ses grands corsaires et de ses riches armateurs. Patrie de J. Ango, Parmentier, Duquesne, J. Pecquet, A. de La Force et du prince L. de Broglie. -- L'arrond. a 19 cant., 359 comm. et 203 536 hab. (→ Biblio.)

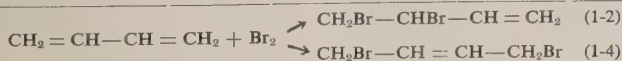
Dieppe (IVOIRES DE). L'ivoirerie semble se développer dès la fin du Moyen Âge à Dieppe, un des ports par lesquels l'ivoire



Parti d'azur et de gueules au navire d'argent, les voiles levées, brochant sur le tout.



DIEPPE
le château



1. À antichambre avec bougie
2. À injection directe
3. À antichambre et injecteur disposés horizontalement

diesel

V. MOTEUR



ivoire de Dieppe
Samuel Pepys
par David Lemarchand
collection Buckston-Browns
Londres

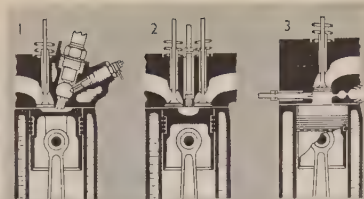


Rudolf DIESEL

dièse

	en mi majeur ou en do# mineur
	en si majeur ou en sol# mineur
	en fa# majeur ou en ré# mineur
	en do# majeur ou en la# mineur

ORDRE DES DIÈSES



était importé en Europe. On ne distingue pourtant pas de production typiquement dieppoise avant le XVI^e s. : les objets de piété (crucifix, grains de chapelet), plus tard les objets usuels (navettes à fil, râpes à tabac, tabatières) deviennent, aux XVII^e et XVIII^e s., une spécialité dieppoise. Plusieurs portraitistes sur ivoire ont travaillé à Dieppe : Jean Mauger, Jean Cornu, Pierre Cruppeville, Jean-Antoine Belletête ; de la même ville vient David Lemarchand, qui fit carrière en Angleterre. Aux XIX^e et XX^e s., l'ivoirerie s'est maintenue à Dieppe ; on doit citer, à cette époque, Paul-Antoine Craillon. Le musée de Dieppe possède une belle collection d'objets en ivoire de production locale.

DIEPPE (MUSÉE DE), musée municipal contrôlé, situé dans le château. Il possède des peintures du XIX^e s., une collection d'ivoires, des souvenirs de Camille Saint-Saëns et d'Albert Roussel, des documents sur les navigateurs dieppois.

DIEPPE (RAID ALLIÉ DU 19 AOÛT 1942 SUR), première opération amphibie menée par les Britanniques sur la côte française, dirigée par l'amiral Mountbatten, qui disposa, à cet effet, de 6 000 Anglo-Canadiens, appuyés par 70 escadrilles de la R. A. F. Après une matinée de combat qui les avait amenés au cœur de la ville, les commandos britanniques réussirent à s'emparer d'un nouveau type de radar allemand, dont la capture était l'un des objectifs principaux de l'expédition. Dieppe fut libérée par les Canadiens de Crerar le 1^{er} septembre 1944.

DIEPPEDALLE, section de la comm. de Canteleu (Seine-Maritime, arrond. de Rouen), sur la rive droite de la Seine, en aval de Rouen. Port fluvial. Importante centrale thermique.

DIEPPOIS, E. adj. et n. Relatif à Dieppe ; habitant ou originaire de cette ville.

— Art culin. *La dieppoise*, se dit d'une préparation culinaire de poissons de mer au vin blanc, avec moules et queues de crevettes.

DIÈRESE [djerès] n. f. (gr. *diæresis*, séparation). Phonét. Dissociation de phonèmes précédemment unis et formant une diphthongue. (Ainsi, *sangler*, prononcé aujourd'hui [sâglɛj].)

— Chirurg. Division, séparation de parties dont la continuité ou la contiguïté est nuisible.

— Métrique. anc. Coupe du vers grec qui se situe entre deux pieds et qu'il ne faut pas confondre avec une césure : *La dièrèse bucolique*.

— CONTR. : *crase, synérèse*.

— ENCYCL. Métrique. En versification française, la *dièrèse* est la lecture syllabique de voyelles en contact : *vi-o-lence, constellati-on*. Un i devant une voyelle est souvent devenu, dans la prononciation, y, sauf quand il était précédé de deux consonnes, dont la seconde

était r ou l. L'ancien *ou-vrier* est passé à *ou-vri-er*. Cette règle est due surtout à Corneille. La dièrèse est souvent un élément d'expressivité dans un vers ; elle en souligne les nuances vocaliques.

DIERICX (Charles), juriconsulte et historien belge (Gand 1756 - Froidmont 1823). Conseiller pensionnaire de sa ville natale et membre du conseil de Flandre, il défendit, en 1790, les droits de Joseph II pendant la révolution brabançonne, et se réfugia en France. Rentré dans son pays, il fut jeté en prison lors de l'entrée des Français, mais put gagner la Hollande. Dès lors, il se consacra à ses ouvrages d'histoire de la ville de Gand.

DIERVILLEA ou **DIERVILLA** n. m. (de *Dierville*, voyageur français du XVII^e s.). Arbrisseau voisin des chèvrefeuilles, à feuilles opposées, à fleurs jaunes, rouges, roses ou blanches. (On en compte une dizaine d'espèces de l'Amérique du Nord, de la Chine et du Japon. *Diervilla grandiflora* est cultivé pour la beauté de ses fleurs roses, ainsi que *D. floribunda*, *rosea*, *versicolor*. Famille des caprifoliacées.)

DIERX (Léon), poète français (la Réunion 1838 - Paris 1912). Il suivit les cours de l'Ecole centrale et se fixa définitivement à Paris. Son premier volume de poésies, *Aspirations*, date de 1858. Il publia encore deux recueils poétiques, *les Lèvres closes* (1867) et *les Amants* (1879). On lui doit aussi une « scène dramatique », *la Rencontre* (1875). Léon Dierx appartient au Parnasse, dont il a les caractères et les fanatismes : culte de l'art, impassibilité hautaine qui ne parvient pas à dissimuler une sensibilité pénétrée de tendresse, de tristesse et de nostalgie. La défaite de 1870 lui inspira *les Paroles du vaincu* (1871). A la mort de Mallarmé, en 1898, la jeune poésie l'élu « prince des poètes ». (→ Bibliographie.)

DIÈS (Auguste), professeur et prêtre français (Le Mans 1875 - Saint-Servan, Ille-et-Vilaine, 1958). Docteur ès lettres (1909), il enseigna aux facultés catholiques d'Angers. Ses principaux ouvrages sont consacrés à la philosophie platonicienne : *la Définition de l'Etre et la nature des idées dans « le Sophiste » de Platon* (thèse, 1909), *Autour de Platon, essais de critique et d'histoire* (1927), *Platon* (1930). Il a publié des traductions de plusieurs dialogues du philosophe grec (Acad. des inscr., 1943.)

dies a quem, altération d'une expression latine signif. *le jour jusqu'auquel*, et servant, en droit, à désigner le dernier jour d'un délai de procédure ou de prescription.

dies a quo, expression latine signif. *le jour à partir duquel*, et servant, en droit, à désigner le jour à partir duquel on décompte un délai de procédure ou de prescription.

DIESBACH (MAISON DE), famille allemande établie à Berne. Enrichie au commencement du XV^e s. par le commerce, elle acheta une partie de la seigneurie de Diesbach, près de Thun. — NICOLAS (1430-1475) fut le plus ardent champion de l'alliance française. Gagné par Louis XI, il fit conclure la *paix perpétuelle* entre les Cantons et l'Autriche (Senlis, 11 juin 1474), et, en octobre, l'alliance avec la France dirigée contre Charles le Téméraire. Lui-même prit une part active au début de la guerre contre la Bourgogne pour la délivrance de l'Alsace. — Ses cousins, WILHELM (1442-1517) et LUDWIG (1452-1527), furent, comme lui, dévoués à la France. Le premier, qui passait pour être le plus riche Bernois de son temps, fut conseiller à Berne, ambassadeur, et se battit à Morat (1476). — SÉBASTIAN (1480 - v. 1540), fils de Wilhelm, commanda les Suisses à la Bicoque (1522), puis les troupes réformées, et dut se retirer à Fribourg, après s'être attiré le mécontentement de ses concitoyens.

DIÈSE [djez] n. m. et adj. Signe qui, placé devant une note dans une mesure, indique l'élévation d'un demi-ton chromatique de la note qu'il affecte, jusqu'à la fin de la mesure. (L'ordre des sept dièses est le suivant : *fa dièse, ut dièse, sol dièse, ré dièse, la dièse, mi dièse, si dièse*.) || *Double dièse*, signe dont la valeur est double du dièse simple, c'est-à-dire qu'il hausse la note qu'il affecte d'un ton entier. (Les cinq doubles dièses usités sont : *fa* ✕, *ut* ✕, *sol* ✕, *ré* ✕, *la* ✕.)

[V. RAPPORT.]

— ENCYCL. La signification du mot *dièse* s'est complètement modifiée au XVIII^e s. Avant cette époque, ♯ et ♮ n'étaient que des graphies différentes d'un même signe, le bécarré, désignant facultativement le degré inférieur d'un demi-ton et la note à solfier quelle que soit sa position. La différenciation actuelle entre dièse et bécarré se fit avec la disparition de la solmisation. Avant la mise en usage du tempérament égal, on distinguait le *dièse simple*, le *double dièse* (ne pas confondre avec le double dièse actuel) et le *triple dièse*, élevant la note de fractions de tons différentes.

DIESEL (Rudolf), ingénieur allemand (Paris 1858 - † au cours d'une traversée entre Anvers et l'Angleterre 1913). D'origine bavaroise, ses parents, qui s'étaient établis à Paris, doivent après la guerre de 1870, émigrer en Angleterre, où Diesel passe toute son adolescence. Après avoir étudié à Augsburg et à l'Ecole polytechnique de Munich, sous la direction de Linde, l'un des promoteurs de l'industrie frigorifique, il débute dans l'industrie à Winterthur, puis dirige à Paris la Société des machines frigorifiques Linde et, finalement, se fixe à Munich en 1895. Depuis longtemps son attention est absorbée par la solution d'un problème qui lui tient particulièrement à cœur, et ses patients travaux aboutissent en 1893, à la publication de son fameux mémoire : *Théorie et construction d'un moteur thermique rationnel, destiné à remplacer la machine à vapeur et les autres machines à feu connues aujourd'hui*. Quoique énergiquement combattues, ses idées sont adoptées par de puissantes sociétés, comme Krupp, qui s'assurent des licences de ses brevets. En quelques années, il réalise son moteur, dont le parfait fonctionnement, au cours d'une démonstration publique à Kassel, en 1897, prouve la valeur des théories avancées. Dès lors, le succès est rapide, tant pour la possibilité d'utiliser des huiles lourdes de pétrole que pour la réduction de l'encombrement et l'absence de fumées, qui retiennent l'attention de la marine. Appelé en Angleterre pour étudier avec l'Amirauté de nouvelles applications de son invention, Diesel prend place, le 29 septembre 1913, sur le *Dresden* allant d'Anvers à Harwich. Dans la nuit, il disparaît du bord et l'on conclut à une chute malheureuse en mer.

DIESEL [djezel] n. m. (du nom de l'inventeur, Rudolf Diesel). Méc. Moteur à combustion interne à haute compression, et fonctionnant à l'huile lourde ou gas-oil. (On dit aussi MOTEUR DIESEL, MOTEUR À HUILE LOURDE et MOTEUR À INJECTION.) || *Semi-diesel*, diesel fonctionnant avec un taux de compression moins élevé, et nécessitant, de ce fait, un allumage électrique.

— Pétr. *Indice Diesel*, grandeur caractérisant l'aptitude à l'allumage d'un combustible

pour diesel par le nombre $\frac{G \times A}{100}$, où G es

la densité A. P. I. et A le point d'aniline du produit. (On préfère utiliser, en France, l'*indice de cétane*, qui est plus précis.)

— ENCYCL. Méc. Un *diesel* peut fonctionner suivant le cycle à deux ou à quatre temps et présente une analogie presque complète avec un moteur à essence. Toutefois, il s'en distingue essentiellement par l'absence de carburateur et de système d'allumage proprement dit. Au lieu d'un mélange d'air carburé, le cylindre aspire et comprime de l'air pur, auquel, à la fin du temps de compression est mélangé le combustible injecté, sous une très forte pression, directement dans la chambre de combustion. Le mélange gazeux s'enflamme de lui-même, par suite de l'élévation de la température de l'air, sous l'influence de la compression, dont le taux est généralement supérieur à 15. Comme le piston ne comprime que de l'air pur, l'allumage ne peut pas se produire avant le moment précis de l'injection du combustible. Celui-ci est distribué à chaque cylindre par une ou plusieurs petites pompes dont l'arbre d'entraînement est solidaire de l'arbre vilebrequin. Sur une auto, le débit des pompes, et par suite la puissance sont réglés par la pédale d'accélérateur. Réglé par la pompe, le carburateur est projeté dans chaque cylindre par un *injecteur*, qui a pour rôle de le pulvériser en une sorte de fin brouillard, capable de se mélanger intimement à l'air. Extrêmement

cat, cet organe est difficile à mettre au point. La fumée noire répandue parfois par les diesels provient d'une combustion incomplète du carburant, due à un mauvais réglage. La chambre de combustion peut revêtir des formes diverses. Dans les *moteurs à injection*, la culasse est sensiblement de même forme que celle d'un moteur à essence avec une distribution par soupapes en tête, et l'injection occupe la même position qu'une bougie d'allumage. Dans les *moteurs à antichambre*, la culasse comporte une sorte de cavité appelée *préchambre* ou *antichambre de combustion*, communiquant avec la chambre de combustion du côté du piston; l'injecteur se trouve placé dans cette cavité, ce qui permet d'obtenir un véritable tourbillonnement des gaz, favorable à une inflammation aussi complète que possible. Cette cavité est généralement maintenue très chaude, en ne la laissant pas participer au refroidissement du cylindre, pour faciliter l'inflammation du carburant. On assure les départs à froid à l'aide d'une bougie dite « de réchauffement », fixée dans la culasse; un contact fait passer le courant de la batterie dans l'électrode terminée en pointe de filament de cette bougie; ce filament, porté au rouge, provoque les premières inflammations, jusqu'au moment où l'allumage peut se produire de lui-même. Un gros intérêt du diesel est de présenter un rendement élevé, en employant des carburants lourds, notablement moins chers que l'essence. (→ Bibliographie.)

DIÉSEL-ÉLECTRIQUE adj. et n. m. Se dit d'une locomotive* dont la puissance est fournie par un moteur Diesel qui entraîne une génératrice électrique, celle-ci fournissant du courant à des moteurs qui entraînent les roues. || Pl. des DIESEL-ÉLECTRIQUES.

DIÉSEL-HYDRAULIQUE adj. et n. m. Se dit d'une locomotive dont la puissance, fournie par un moteur Diesel, est transmise aux roues par une transmission hydraulique ou mécanique. || Pl. des DIESEL-ÉLECTRIQUES.

DIÉSÉLISATION n. f. (de *diesel*). Transition de l'équipement de traction d'une compagnie ferroviaire, qui remplace ses locomotives à vapeur par des locomotives à moteur Diesel (diesel-électriques ou diesel-hydrauliques), ou qui remplace des trains par des autorails à moteur Diesel.

ENCYCL. Aux États-Unis, la diésélisation, commencée avant la Seconde Guerre mondiale, s'est étendue très rapidement à un grand nombre de réseaux entre 1945 et 1955. Elle a été caractérisée par la construction d'une série de locomotives en unités puissantes (1 500 à 2 000 ch), couplables par trois ou quatre unités. Les banques ont favorisé l'évolution, qui ne nécessitait pas d'investissements en installations fixes et accroissait la diésélisation des dérivés du pétrole national. En Europe, au contraire, la diésélisation a commencé vers 1930 avec la construction d'engins Diesel légers, les autorails, dont le nombre et la puissance n'ont cessé de croître. La construction de véritables locomotives Diesel n'a débuté, prototypes exceptés, qu'après la Seconde Guerre mondiale. Actuellement, deux méthodes, qui correspondent à des techniques différentes (moteurs légers rapides en Europe, moteurs lents et lourds aux États-Unis), tendent à se rejoindre. En France, les lignes non justiciables d'une électrification rentable sont diésélisées.

DIÉSÉLISER v. tr. Equiper une ligne, un train ou des chemins de fer en traction par des moteurs Diesel.

DIÉSEL-OIL n. m. (mot angl.). Combustible pour moteurs Diesel lourds, comme les machines de navire à rotation lente. (On dit aussi MARINE DIESEL-OIL ou M. D. O.) || Fractipolière située entre le gas-oil et le diesel. || Pl. des DIESEL-OILS.

DIÉSIS v. tr. Marquer une note d'un dièse. *Les Diesis*, célèbre planctus (et non prose), composé dès 1249, par les frères mineurs, est la *Missa pro defunctis*. En 1931, dom Jeanne en a trouvé la plus ancienne version. Bibliothèque nationale de Naples, dans un manuscrit du XII^e s. : un groupe de trois vers jumelés pour six strophes de trois vers, deux autres identiques, mais de six strophes. Dans le bréviaire de sainte Agathe (Assise), qui est de 1229, il figure en

ajouté (v. 1250), suivi du *lacrimosa* et du *judicandus*, versets en surmembre (XI^e s.) du *Liber* (X^e s.), dont le *Dies irae* est musicalement tributaire. Thème folklorique, il a été utilisé par Berlioz dans sa *Symphonie fantastique* et par Saint-Saëns dans sa *Danse macabre*.

DIESIS [diésis] n. m. Mus. Terme grec désignant non pas un petit intervalle musical de valeur fixe, mais le plus petit intervalle utilisé dans un système donné.

— ENCYCL. Le demi-ton pythagoricien, différence entre une quarte et un diton, porta le nom de *diesis*, puis de *limma*. Aristoxène divisait l'octave en 24 diesis, dont chacun valait donc un quart de ton (environ).

Le terme *diesis* a été retenu au Moyen Âge et à la Renaissance avec différentes valeurs. Il en resta cependant le nom de *dièse*, donné dans certains cas au bécarré, qui, dans son ancienne acception, se subdivise dans la théorie moderne, tantôt devenant le dièse, tantôt conservant le nom de *bécarré*.

DIESENHOFEN, v. de Suisse (cant. de Thurgovie), à la frontière allemande, sur le Rhin; 2 100 hab. Marché rural. Ebénisterie. Confection.

DIEST, v. de Belgique (Brabant, arrond. de Louvain), sur la Demer; 9 500 hab. Église gothique (mobiliier baroque); église Notre-Dame, des XIII^e-XIV^e s. Béguinage avec église du XIII^e s., possédant un mobilier intéressant (XIV^e-XVII^e s.). Maisons anciennes; halle du XIV^e s. Marché agricole. Industries diverses (confection, mobilier, papeterie, quincaillerie).

DIESTEMIUS ou **DIESTHEMIUS** (Justus), écrivain flamand du XV^e s. Il est l'auteur d'une morale, *Elckerlyc* (*Tout un chacun*), qui a été traduite en anglais (*Everyman*) et en allemand (*Jedermann*). Ce nom semble être la forme latine du nom de PETER VAN DIEST, chartreux (1454-1507).

DIESTER [diester] n. m. Chim. Corps possédant deux fois la fonction ester.

DIESTERWEG (Friedrich), pédagogue allemand (Siegen, Westphalie, 1790 - Berlin 1866). Attaché aux idées libérales, il lutta pour l'organisation d'un enseignement public qui ne fût plus soumis au contrôle de l'Église protestante de Prusse. Directeur de l'École normale de Berlin en 1832, il fut, à cause de ses opinions, mis en disponibilité, puis à la retraite (1850). Il fut élu au Landtag de Prusse en 1858.

DIET (Arthur Stanislas), architecte français (Amboise 1827 - Paris 1890). Prix de Rome (1853), il entra à l'Académie des beaux-arts (1884). On lui doit, notamment, la nouvelle préfecture de police, le nouvel Hôtel-Dieu de Paris, le musée d'Amiens.

DIÉTARQUE n. m. (gr. *diata*, substance, et *arkhos*, chef). Antiq. rom. Officier qui, chez les empereurs romains, était préposé à la garde de la salle à manger.

DIÈTE n. f. (bas lat. *dieta*; de *dies*, jour, et, par suite, jour d'assemblée). Assemblée politique où l'on discute les affaires publiques d'une nation : *Diète helvétique*. *Diète germanique*. *Diète particulière*. || Assemblée de quelques ordres religieux. || Petit chapitre, chez les Bénédictins.

— Chancell. rom. Chemin qu'on peut faire en un jour, évalué à dix lieues.

— ENCYCL. Hist. *Diète* est le nom donné aux assemblées qu'eurent au Moyen Âge le Saint Empire, la Pologne, la Hongrie, la Confédération helvétique, la Suède, le Danemark et la Croatie. Dans le Saint Empire, la diète eut longtemps un rôle considérable. Elle disparut en 1806, avec l'Empire lui-même. Le Congrès de Vienne (1814-1815) la rétablit et fixa son siège à Francfort.

Dès le haut Moyen Âge, la diète germanique était convoquée par l'Empereur, qui en fixait le lieu de réunion; on y convoquait les évêques et les abbés, les ducs et les comtes, et certains seigneurs que désignait l'Empereur; mais, à partir de 1255, les députés des villes y furent convoqués. La diète d'Empire comprit donc désormais trois collèges : collège des Electeurs, collège des princes et collège des villes. Des diètes importantes eurent lieu à Francfort, Ratisbonne, Spire, Augsbourg, Nuremberg, Worms et Mayence. Celle de 1663, à Ratisbonne, se prolongea et

devint permanente. Dès lors, les membres de la diète s'y firent représenter.

Chaque collège délibérait séparément. Les décisions prises étaient soumises à une assemblée générale; votées, elles étaient présentées à l'Empereur, qui les ratifiait par un édit. L'ensemble des décisions d'une diète s'appelait *recez de l'Empire*; elles avaient trait aux lois, à la guerre ou à la paix, aux levées d'impôts et de troupes. Les tribunaux devaient s'y conformer.

La diète disposait d'un conseil d'exécution, le *directoire*, présidé par l'Electeur de Mayence, archichancelier d'Empire. C'était une institution compliquée, pesante et lente; aussi son action diminuait-elle à partir du milieu du XVII^e s.

DIÈTE n. f. (du gr. *diata*, régime). Thérap. Emploi raisonné des aliments en vue d'un résultat hygiénique ou thérapeutique : *Diète lactée*. *Diète végétale*. || Abstinence momentanée, totale ou partielle, d'aliments : *Mettre à la diète*. || *Diète hydrique*, diète dont l'eau seule est exceptée. || *Diète sèche*, abstinence totale ou partielle de boissons. || Privation d'aliments, en général : *Les loups supportent aisément la diète* (Buffon).

— SYN. : abstinence, carême, jeûne, privation, régime.

— ENCYCL. Méd. Il y a deux sortes de diète, absolue et mitigée. La diète absolue, ou privation complète d'aliments, n'est plus guère d'usage actuellement que pendant la période aiguë de certaines infections fébriles. Encore les boissons aqueuses sont-elles toujours permises : c'est le cas dans la diète hydrique, préconisée dans les gastro-entérites du premier âge et qui consiste à supprimer le lait et à le remplacer par de l'eau bouillie, sucrée ou non.

La diète mitigée comporte généralement deux éléments : 1° la restriction de la ration alimentaire; 2° la suppression de certains aliments. Dans la diète lactée, par exemple, tous les aliments sont défendus, sauf le lait; dans la diète sans chlorure, tous les aliments sont permis ou à peu près, sauf le sel; dans la diète des diabétiques, ce sont les hydrates de carbone que l'on réduit; dans la diète des azotémiques, ce sont les aliments carnés ou riches en substances azotées. Dans tous les cas, il s'agit d'administrer à une personne malade les aliments qui ne lui sont pas nuisibles, tout en maintenant une ration juste suffisante pour couvrir ses besoins énergétiques et plastiques.

— Art vétér. Les animaux, grâce à leur instinct, se mettent très souvent spontanément à la diète dès qu'ils sont malades, et le retour de l'appétit est un bon signe, auquel il faut obéir non pas brutalement, mais avec précaution. Il est cependant des cas — affections gastro-intestinales, notamment — où il est nécessaire de modifier qualitativement ou de diminuer plus ou moins la ration alimentaire.

DIETERICI (Friedrich), arabisant allemand (Berlin 1821 - id. 1903). Il fit de longs voyages en Europe et en Orient, et devint, en 1850, professeur à l'université de Berlin. On lui doit : *la Logique et la psychologie des Arabes* (1868), *Anthropologie des Arabes* (1871), *la Philosophie des Arabes au X^e siècle* (1876-1879), *le Darwinisme au X^e et au XIX^e siècle* (1878), etc.

DIÉTÉRIE n. f. (gr. *dieteris*, -idos; de *dis*, deux fois, et *etos*, année). Cycle de deux ans, en usage dans certains calendriers des anciens Grecs.

DIÉTÉTICIEN, **IENNE** n. Méd. Personne chargée d'adapter le régime alimentaire aux besoins particuliers d'un malade.

DIÉTÉTIQUE adj. Qui concerne la diète : *Régime diététique*. || Qui concerne le régime de nourriture : *Le régime diététique de l'homme*.

◆ N. f. Partie de la médecine et de l'hygiène qui s'occupe d'adapter le régime alimentaire aux besoins particuliers des malades.

— ENCYCL. La diététique s'est enrichie des connaissances relatives, d'une part, à la valeur énergétique des aliments, mesurée en calories, de l'autre aux *vitamines*, qui sont des facteurs indispensables de la nutrition. D'une manière générale, la diététique tend à utiliser les aliments naturels tels qu'ils nous sont fournis, à éviter l'excès de certains aliments ou condiments et à rejeter toutes les



Marlène DIETRICH

préparations artificielles. La diététique est affaire d'hygiène pour les sujets sains et de thérapeutique pour les malades. Un bon régime alimentaire, en rapport avec l'âge et le mode d'existence, est une condition indispensable de la santé. L'alimentation a pour objet : 1° l'entretien du corps humain et la réparation des cellules usées; 2° la production de chaleur; 3° la production d'énergie mécanique. L'apport alimentaire est fonction de l'activité du sujet.

L'alimentation des malades a été l'objet de nombreuses recherches. Un régime ne s'applique pas à une maladie en général, mais à un malade en particulier. Le médecin indiquera avec détail la qualité, la quantité des aliments et la manière de les préparer, leur répartition. Le contrôle régulier du poids est un excellent moyen de surveillance. Les régimes s'appliquent aux affections digestives (gastrites, hyper- ou hypochlorhydrie, ulcère, entérocrites, etc.). Les affections hépatiques, les affections des voies urinaires, notamment les néphrites*, nécessitent des régimes parfois sévères. C'est dans le traitement des maladies de la nutrition (obésité*, goutte, diabète*, etc.) que la diététique permet d'obtenir les meilleurs résultats. (V. ALIMENTATION, CUISINE, DIGESTION.) [→ Biblio.]

DIÉTHANOLAMINE [die] n. f. Liquide légèrement coloré, de formule



obtenu par réaction de l'ammoniac avec l'oxyde d'éthylène, utilisé comme agent mouillant et comme solvant du gaz acide H_2S .

DIÉTHAZINE [die] n. f. Pharm. Dénomination commune de la N. (diéthyl-amino-2'-éthyl) dibenzoparathiazine, dérivé de la phénothiazine actif contre les symptômes de la maladie de Parkinson. (La diéthazine est un bon antiparkinsonien de synthèse, mais son administration doit être faite sous contrôle médical, en raison des variations de tolérance individuelles.)

DIETHELM (André), fonctionnaire et homme politique français (Bourg 1886 - Paris 1954). Inspecteur des Finances, il rejoignit à Londres le général de Gaulle, devint commissaire, puis ministre de la Guerre dans les gouvernements qu'il constitua, et le suivit dans sa retraite. Redevenu ensuite conseiller de la République, puis député, il présida le groupe parlementaire R. P. F. et U. R. A. S. des deux assemblées.

DIÉTHER [diéter] n. m. Chim. Corps deux fois éther. (On réserve souvent ce nom aux corps deux fois éther-oxydes ou deux fois éthers haloxydiques, les diéthers-sels étant dénommés *diesters*.)

DIÉTHYL- [diétil]. Chim. Préfixe indiquant la présence, dans une molécule, de deux radicaux éthyle.

DIÉTHYLACÉTAMIDE [die] n. m. Chim. Amide de l'acide acétique deux fois éthylé à l'azote. || *Diéthylacétamide bromé*, poudre blanche cristalline, de saveur amère, soluble dans l'alcool et l'éther, préconisée comme hypnotique contre l'insomnie nerveuse et celle des états maniaques. (Syn. NEURONAL.)

DIÉTHYLACÉTIQUE [die] adj. m. Se dit d'un acide, de formule $(\text{C}_2\text{H}_5)_2\text{CH}-\text{CO}_2\text{H}$, bouillant à 190 °C, obtenu à partir de l'éther diéthylmalonique.

DIÉTHYLAMINE [die] n. f. Chim. V. ÉTHYLAMINE.

DIÉTHYLAMINOPHÉNOL (méta-) [die] n. m. Composé, de formule $(\text{CH}_3)_2\text{N}-\text{C}_6\text{H}_4-\text{OH}$, fondant à 78 °C, analogue au diméthyl-méta-aminophénol et servant à la préparation du colorant appelé *rhodamine B*.

DIÉTHYLANILINE [die] n. f. Arylamine tertiaire, de formule $\text{C}_6\text{H}_5\text{N}(\text{C}_2\text{H}_5)_3$, constituant un liquide à odeur d'aniline, bruisant à l'air et bouillant à 213 °C. (On l'obtient en chauffant à l'autoclave l'aniline avec de l'alcool et de l'acide sulfurique. Ses propriétés sont analogues à celles de la diméthylaniline.)

DIÉTHYLBARBITURIQUE [die] adj. Chim. Syn. de VÉRONAL.

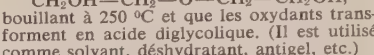
DIÉTHYLBENZÈNE [diétilbèzen] n. m. L'un quelconque des trois hydrocarbures isomères homologues du benzène et de formule $\text{C}_6\text{H}_4(\text{C}_2\text{H}_5)_2$.

DIÉTHYLCARBINOL [die] n. m. Chim. L'un des alcools secondaires dérivés du pentane. (Syn. PENTANOL-3.)

DIÉTHYLÉTONE [die] n. f. Cétoène, de formule $\text{C}_5\text{H}_8-\text{CO}-\text{C}_2\text{H}_5$, obtenue par distillation du propionate de calcium. (C'est un liquide un peu soluble dans l'eau, bouillant à 103 °C, jouissant de propriétés hypnotiques. (Syn. PENTANONE-3, PROPIONE.)

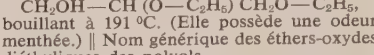
DIÉTHYLÈNEDIAMINE [die] n. f. Chim. Syn. de PIPÉRAZINE.

DIÉTHYLÈNEGLYCOL [die] n. m. Glycol, de formule



DIÉTHYLÉNIQUE [die] adj. Chim. Se dit d'un composé renfermant deux doubles liaisons éthyléniques. (V. DIÈNE.)

DIÉTHYLÈNE [die] n. f. Ether-oxyde diéthylène de la glycérine, de formule



DIÉTHYLIQUE [die] adj. Chim. Qui dérive de deux molécules d'alcool éthylique. || Qui contient deux radicaux éthyle.

DIÉTHYLMALONYLURÉE [die] n. f. Chim. Syn. de VÉRONAL.

DIÉTHYLPHOSPHINE [die] n. f. Chim. Phosphine secondaire, de formule $(\text{C}_2\text{H}_5)_2\text{PH}$, bouillant à 85 °C.

DIETIKON, comm. de Suisse (cant. de Zurich), dans la vallée de la Limmat, au N.-O. de Zurich; 7150 hab. Marché agricole. Métallurgie. Industries textiles et alimentaires. Matériaux de construction. Station préhistorique.

DIETL (Eduard), général allemand (Aibling 1890 - † dans un accident d'avion dans les Alpes 1944). Commandant les troupes de montagne allemandes en 1939, il dirigea les opérations de Norvège en 1940 contre les Franco-Anglais, puis celles de Finlande, de 1942 à 1944, contre les forces soviétiques.

DIETMAR ou **DITHMAR**, chroniqueur allemand, évêque de Merseburg (975 - 1018), fils du comte Siegfried von Waldeck. Parent des empereurs ottoniens, il fut abbé de Waldeck (1002), puis évêque de Merseburg (1009). Sa chronique, en huit livres, va de 908 à 1018.

DIETRICH, forme gothique du nom de THÉODORIC ou THIERRY.

DIETRICH Kagelwit, religieux allemand (Stendal 1300 - † 1367). Moine cistercien d'un couvent du Brandebourg, il fut successivement évêque de Sarepta, d'Olmouca, de Slesvig, de Minden. Pour récompenser ses services politiques en Bohême, où il occupa le poste de chancelier, l'empereur Charles IV de Luxembourg le fit archevêque de Magdebourg.

DIETRICH de Niem ou de Nieheim (Thierry) [Brakel v. 1340 - Maastricht 1418]. Chanoine de Bonn en 1361, il vécut, à partir de 1371, à la cour de plusieurs papes et fut évêque de Verden. Il fut envoyé par le pape, en 1414, au concile de Constance. Son principal ouvrage a pour titre *De schismate*.

DIETRICH (Veit), en lat. *Vitus Theodorus*, théologien protestant allemand (Nuremberg 1506 - id. 1549). Secrétaire de Luther (1527-1530), qu'il accompagna dans tous ses voyages, il devint pasteur à Nuremberg, sa ville natale.

DIETRICH (Dominique), *Ammeister* (président de la municipalité) de Strasbourg (1620-1692). Il signa en 1681, après avoir lutté jusqu'au bout en faveur de la neutralité de sa ville natale, à Illkirch, l'acte de capitulation avec Louvois. En 1685, mandé à Paris et sommé de se convertir au catholicisme, il persista dans sa foi et fut exilé à Guéret. Il ne reçut qu'en 1689 la permission de rentrer à Strasbourg.

DIETRICH (Adam), dit le *Botaniste* de Ziegenhain, naturaliste allemand (Ziegenhain, près d'Iéna, 1711 - † 1782). Quoique simple paysan, il était en correspondance avec Linné. Il fut la souche d'une famille de botanistes, dont les plus marquants sont :

FRIEDRICH GOTTLIEB (Ziegenhain 1768 - Eisenach 1850), petit-fils d'Adam, qui fut professeur de botanique après avoir été simple jardinier, et dont on possède : *Journal économique et botanique du jardinage* (Eisenach 1795-1804), et *Lexique du jardinage et de la botanique* (1802-1810); — DAVID (Ziegenhain 1800 - Iéna 1888), neveu du précédent, parmi les nombreux ouvrages duquel nous citerons : *Encyclopédie des plantes* (1841-1855), la *Flore de l'Allemagne* (1833), *Flore universalis* (1831-1856).

DIETRICH (Christian Wilhelm Ernst), dit *Diétrici*, peintre et graveur allemand (Weimar 1712 - Dresde 1774). Elève de Thiele, l'académie de Dresde, il devint directeur de la manufacture de porcelaine de Meissen (1762).

DIETRICH (Philippe Frédéric, baron de), minéralogiste et homme politique français (Strasbourg 1748 - Paris 1793), petit-fils de Dominique Dietrich. Maire de Strasbourg en 1790, c'est chez lui que Rouget de l'Isle chanta pour la première fois la *Marseillaise*. Emigré peu après le 10-Août, il fut, à son retour, arrêté et condamné à mort.

DIETRICH (Joseph, dit *Sepp*), général allemand (Hawangen, Bavière, 1892). Inscriit l'un des premiers au parti nazi et aux S. S., il gagna vite la confiance de Hitler. Membre du Reichstag et du Conseil d'Etat prussien, il commanda la garde personnelle du Führer, qui le chargea de l'organisation des unités militaires de S. S. Commandant un corps d'armée sur le front russe en 1942 et en 1943, il reçut, en décembre 1944, le commandement de la dernière armée blindée du Reich qu'il conduira à l'attaque dans les Ardennes, puis sur l'Oder, en janvier 1945. Chargé, en dernier lieu, de la défense de Vienne, il est fait prisonnier par les Américains. Condamné à la détention perpétuelle en 1946, il est libéré en 1955 et se retire à Ludwigsburg.

DIETRICH (Maria Magdalena von Losch, dite *Marlene*), actrice allemande, naturalisée américaine (Berlin 1902). Elle fit d'abord du théâtre (Max Reinhardt lui fit jouer la *Mégera apprivoisée*) et ne vint au cinéma qu'assez tard. Le film qui la révéla fut *L'Ange* bleu* de Josef von Sternberg (1930), où elle apparut en actrice de music-hall. Le triomphe de cette œuvre lança Marlene Dietrich, qui, bientôt, quitta l'Allemagne pour les Etats-Unis. Elle devint rapidement la plus célèbre des « vamps » de l'écran, et l'est restée pendant vingt ans. Parmi ses films, mentionnons : *Shanghai express* (1932), *l'Impératrice rouge* (1934), dirigés tous deux par Sternberg; *Ange* (1937), qui fut dirigé par Lubitsch; la *Belle Ensorcelée* (1940), par René Clair. Citons encore *Pittsburgh* (1942), *Kismet* (1944), *Martin Roumagnac* (1946), qui fut tourné en France.

DIÉTRICHITE [kit] n. f. Minér. Sulfate naturel d'aluminium et de zinc hydraté.

DIETRICHSTEIN, famille noble de Carinthie, où se trouve le château familial. Elle apparaît au début du XI^e s.; au XII^e, elle était établie à Bamberg. Les membres les plus éminents de cette famille furent : PANCRACE *von Dietrichstein* († 1508), qui combattit Mathias Corvin; — Son fils, SIGISMOND (1484-1533), qui se signala aux côtés de Bayard dans la guerre contre Venise et fut le favori de Maximilien I^{er}; — ADAM, comte *von Dietrichstein* (Graz 1527 - Nikolsburg 1590), conseiller de Ferdinand I^{er} et de Maximilien II; — FRANZ, prince *von Dietrichstein* (Madrid 1570 - Brunn 1636), cardinal et évêque d'Olmütz (1599), fils du précédent, ennemi acharné des protestants; — MORITZ JOSEPH JOHANN (Vienne 1775 - † 1864), qui fut aide de camp du général Mack, précepteur du duc de Reichstadt, conseiller aulique et chambellan.

DIETRICI. V. DIETRICH (Christian Wilhelm Ernst).

DIETSCH (Pierre Louis), compositeur et chef d'orchestre français (Dijon 1808 - Paris 1865). Chef d'orchestre à l'Opéra, il a écrit aussi vingt-cinq messes, de nombreux motets, une partition du *Vaisseau fantôme*.

DIETZ. V. NASSAU.

DIETZ, famille d'ingénieurs d'origine allemande. — JEAN-CHRÉTIEN (Darmstadt 1778 - † 1849) s'établit à Emmerich, où il inventa

ombrés instruments de musique ainsi que la machine spéciale qui servit en 1812 la construction du canal du Midi et l'assèchement des marais. Après la mort de Napoléon I^{er}, qui l'avait appelé en France, il fonda à Bruxelles un établissement pour la construction de machines hydrauliques et de machines à vapeur. De 1832 à 1837, il se consacra exclusivement, avec ses fils Charles, à la fabrication de voitures automobiles à vapeur. — Son fils, CHARLES MERCIER (1801 - † 1888), s'intéressa d'abord au perfectionnement de nombreux instruments de musique. Puis il fonda à Paris des ateliers où il construisait des voitures à vapeur contenant de nombreux points communs avec celles que son père sortait à Bruxelles. Il fut le premier à réaliser la remorque d'un camion routier effectuant le 26 septembre 1834 son premier voyage automobile de ville à ville (Paris-Saint-Germain-en-Laye et retour) et le premier service régulier automobile pour voyageurs en France le 1^{er} septembre 1835, entre Paris et Versailles. — Le fils cadet de Charles, CHRISTIAN (Emmerich 1803 - 1870), s'associa à son frère Charles pour fonder la Société des remorqueurs à vapeur de Bordeaux et Libourne (1841).

VITZKE (Constantin VON), ecclésiastique et théologien allemand (Gottesgnaden, près de Berlin, 1891). Professeur d'économie politique dans plusieurs universités à partir de 1900, il enseigna depuis 1937 à l'université de Göttingen-Brigau. Il fut arrêté à diverses reprises par les nazis du fait de son activité en faveur de l'Eglise confessante et de ses relations avec Carl Friedrich Gerdeler. Libéré en 1945, il devint recteur de l'université de Fribourg (1946-1949). Il fut élu en 1955 président du Synode de l'Eglise évangélique allemande.

VITZKE n. f. (du nom du chimiste Victor Dietze). Minér. Iodate-chromate naturel de calcium.

VITZGEN (Joseph), ouvrier tanneur allemand (Blankenberg, près de Cologne, 1828 - 1898). Autodidacte, il est l'auteur de nombreux ouvrages philosophiques : *Essence du travail intellectuel* (1865), *Etude sur l'histoire de K. Marx* (1866), *Excursions d'un matérialiste dans le domaine de la théorie de la connaissance* (1870), *L'Acquisition de la philosophie* (1871). Il vécut en Allemagne, puis, après la révolution de 1848, émigra en Amérique ; en 1863, il vint en Russie et y resta jusqu'en 1869, travaillant dans une tannerie à Saint-Petersbourg ; après 1869, il retourna en Allemagne, puis regagna l'Amérique. Sa philosophie matérialiste a été souvent citée avec mépris par les promoteurs du marxisme.

VI n. m. (lat. *deus*). 1. Etre suprême, créateur du monde (en ce sens, s'écrit avec une majuscule) : *Dieu est une sphère infinie dont le centre est partout, la circonférence partout* (Pascal). [Le mot Dieu est souvent accompagné de l'article, d'un adjectif ou d'un complément déterminatif : *Le Dieu jaloux, le Dieu des armées. Le vrai Dieu, le Dieu qui est le Dieu des idées* (Vigny).] 2. Nom donné aux divinités du paganisme, de nature supérieure à celle de l'homme et à celle des esprits ou génies, et généralement considérées de quelque attribution particulière au gouvernement de l'univers : *Les dieux du Ciel, de la Terre, des Enfers. Le dieu du Vin*. (Au fém. *DÉESSE*.) || Etre ou objet auquel on sacrifie tout, auquel on voue un culte, comme à une divinité : *Se faire un dieu de son argent, de son ventre. Le culte des Espagnols pour leurs dieux. Dieux des fêtes, de la danse, des églises, des statues, des de sang, de la peinture* (Carco). || Etre à laquelle on obéit sans résistance et avec complaisance : *L'avarice, la débauche, la luxure, étaient ses dieux* (Saint-Simon). || Etre du monde est la loterie (Michelet). || Etre ou entité redoutable (ou adorable) à l'égard d'un dieu : *Malheur dieu pâle aux yeux bleus* (Apollinaire). || Etre doué du pouvoir de créer : *La foi de l'action, du travail, du sacrifice à l'image de Dieu, qui nous fait aussi* (Michelet). || Personne vénérée à l'égard d'un culte ; personne tendrement chérie : *Elle se fait un dieu de ce petit enfant* (Racine). || Personnage aimé par tout un peuple : *Desmoulins, qui était respecté par plus les dieux que les rois,*

avait parfois du dieu Marat (Michelet). || Personne d'une puissance de pensée extraordinaire, surhumaine, ou d'un pouvoir considérable ; génie : *Ce héros, ce dieu, qu'on portait au tombeau avec tant de pompe* [Sulla], *n'était depuis longtemps que pourriture* (Michelet). || Autorité respectée, et dont on suit scrupuleusement les avis : *Cela m'est égal que Littré, qui est pourtant un de mes dieux, ne fasse aucune différence entre « à nouveau » et « de nouveau »* (G. Duhamel). || Inspiration mystérieuse, qu'on attribue à un démon intérieur ; Suite des oracles. *Elisabeth ne les rendait que les soirs où elle se sentait en forme, en proie au dieu, sur un trépied* (J. Cocteau). || Représentation figurée d'une divinité : *Une intrigue de tragédie de Racine se substituait aux machines que ce poète employa pour apporter et emporter les dieux des fêtes de Versailles* (J. Cocteau).

— Loc. div. 1. Se rapportant à un Dieu unique, généralement le dieu des chrétiens, et dans lesquelles Dieu est pris tantôt comme nom propre, tantôt comme nom commun (dans ce cas, il garde cependant le plus souvent une majuscule). || Exclamations : *Dieu ! Grand Dieu !* || *Grâce à Dieu, ou grâces à Dieu, par la grâce de Dieu, Dieu merci, Dieu soit loué, Dieu en soit loué, Dieu soit béni*, se disent pour reconnaître qu'on tient une chose de la bonté de Dieu, ou, en formules stéréotypées, pour exprimer la satisfaction que l'on éprouve de quelque chose : *Grâce à Dieu, je n'en avais plus à présent besoin* (Carco). || Formules imprécatives : *Dieu me damne*. || Jurons : *Dieu ! Mon Dieu ! Dieu de Dieu !, Bon Dieu !, Nom de Dieu !, Jour de Dieu !*, etc. (prononcés dans une intention blasphématoire, ou simplement sous le coup d'un vif sentiment quelconque : colère, surprise, indignation). || Expressions exclamatives diverses : pour rendre une prière plus pressante : *Au nom de Dieu, pour Dieu* ; pour exprimer le désir ou le regret que l'on a d'une chose : *Dieu le veuille ! Plaise à Dieu ! Plût à Dieu ! Dieu vous entende !* ; forme de salutation : *Dieu vous garde* ; souhait quand on quitte quelqu'un : *Dieu vous conserve !*, souhait que l'on adresse à une personne en diverses circonstances : *Dieu vous bénisse ! Dieu vous assiste ! Dieu vous contente ! Dieu vous soit en aide !* ; pour remercier quelqu'un d'un présent : *Dieu vous le rende !* || *Fam. De Dieu, précieux, aimé : Cent beaux écus de Dieu. Ceci est du bon bien de Dieu* (Stendhal). || *Du tonnerre de Dieu, considérable, extraordinaire : Une chaleur du tonnerre de Dieu* (Aragon). || *En dieu, comme un dieu, très bien, admirablement : Chanter comme un dieu. Parler, agir en dieu*. || Dans le langage de la vie spirituelle : *En Dieu, aux yeux de Dieu : Notre révérende mère en Dieu*. || Dans le langage du mysticisme : *En Dieu, en extase devant Dieu, dans la contemplation de Dieu : Etre tout en Dieu. Ne vivre qu'en Dieu*. || Expressions propres au langage religieux, dans lesquelles le mot a son sens propre et désigne le Père Eternel : *Bon Dieu*, nom populaire que l'on donne à Dieu, parce que l'Eglise met la bonté souveraine au nombre de ses attributs : *Aimer le Bon Dieu* ; nom que l'on donne à l'eucharistie : *Recevoir le bon Dieu, porter le bon Dieu à un malade*. — Fig. On lui donnerait le bon Dieu sans confession, se dit d'une personne qui présente les apparences de l'innocence et de la pureté. || *Main de Dieu, bras de Dieu*, puissance divine, aide ou colère divine. || *La voix de Dieu, la volonté divine*. || *Le doigt de Dieu*, l'intervention de Dieu dans les événements du monde. || *Homme de Dieu*, homme qui s'est voué au service de Dieu. || *Homme du Bon Dieu*, homme simple et doux (parfois candide, crédule). || *Par la grâce de Dieu*, formule employée par les souverains et les évêques pour marquer que leur puissance leur vient de Dieu : *Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français*. || *Pour l'amour de Dieu*, pour plaire à Dieu : *Faire l'aumône pour l'amour de Dieu* ; et, au fig., sans intérêt, gratis : *Les riches seuls peuvent travailler pour l'amour de Dieu*. || *A la grâce de Dieu, à Dieu vat*, en se confiant à Dieu ; advienne que pourra (formule d'espoir). || *S'il plaît à Dieu, avec l'aide de Dieu, Dieu aidant, si Dieu veut*, si rien ne s'y oppose. || *Etre devant Dieu, paraître devant Dieu*, être mort, mourir. ||



Dieu sait tout, se dit pour exprimer que l'avenir est inconnu, et qu'il adviendra selon la volonté de Dieu. || *Dieu sait...*, se dit pour donner plus de force à une affirmation : *Dieu sait si l'on se donne du mal pour vous satisfaire !* ; pour renforcer une négation : *Dieu sait si je l'ai fait, si j'en ai eu seulement la pensée* ; pour marquer l'incertitude : *Dieu sait ce qui arrivera*. || *Dieu m'est témoin, Dieu le sait, Dieu m'en est témoin*, expressions en usage dans les affirmations qu'on veut rendre solennelles. || *Dieu m'en préserve, à Dieu ne plaise*, pour exprimer combien l'on est éloigné de faire une chose, ou combien l'on redoute un événement. || *Dieu me pardonne*, pour s'excuser de quelque chose qu'on a fait ou qu'on allait faire, ou pour exprimer la surprise, l'indignation. || *Pop. Il n'y a pas de bon Dieu*, renforce une affirmation : *Il n'y a pas de bon Dieu, vous le ferez*. || *Ne craindre ni Dieu ni diable*, ne connaître aucune loi, n'être retenu par rien d'agréable selon sa volonté ; ne rien redouter, être prêt à tout braver. || *Sans dieu*, ne respectant aucune autorité religieuse : *Il se forma des armées sans patrie, sans loi, sans dieu, qui se vandaient au premier venu* (Michelet). || *Maître après Dieu, chef suprême*. || *C'est une affaire entre Dieu et moi*, c'est une affaire qui ne regarde que moi. || *Aller comme il plaît à Dieu, ou Dieu sait comme*, se dit d'une affaire qui est laissée à l'abandon, négligée. || *Venir de Dieu, de la grâce de Dieu, arriver par un heureux hasard*. || *Chaque jour du bon Dieu, Tous les jours que le bon Dieu fait*, chaque jour de la vie : *Elles n'avaient pas lavé par terre, fait la vaisselle chaque jour du bon Dieu* (Aragon).

2. Locutions se rapportant à plusieurs divinités, et héritées de souvenirs mythologiques (le mot y a perdu son sens propre, sauf dans quelques rares exceptions). || Exclamations : *Dieu !, Grands Dieux !, Dieux !* Que ne suis-je assise à l'ombre des forêts (Racine). Mais je ne fais que ça, vingt dieux ! (Carco). || Qualifications figurées : *Des dieux, délicieux : Plaisir des dieux. Festin des dieux*. || *Les dieux du stade, les champions d'athlétisme*. || *Beau comme un jeune dieu*, se dit d'un homme jeune et d'une beauté qui sort de l'ordinaire. || Expressions diverses : *Promettre, jurer ses grands dieux, faire de grandes protestations, de grands serments : Elle promit ses grands dieux de se taire*. || *Etre dans les secrets des dieux*, avoir reçu des confidences de personnages importants ; connaître des secrets d'Etat : *Nous autres fonctionnaires, nous ne sommes pas dans les secrets des dieux* (Aragon). || *Bénir les dieux*, se féliciter de, s'estimer heureux de : *Il bénissait les dieux d'en être quitte à si bon compte*.

— Loc. SUBSTANTIVE. Un sans-Dieu, un athée.

— ALLUS. LITTÉR. *Les dieux s'en vont*, v. ALLER. || *Des dieux que nous servons connais la différence*, v. DIFFÉRENCE. || *Dieu fait bien ce qu'il fait*, début de la fable de La Fontaine, le Gland et la Citrouille, illustrant la sagesse de la Providence. || *Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer*, vers

« Dieu crée le monde »
par Michel-Ange
chapelle Sixtine



Dieu en « pontifex »
miniature du XV^e s.
Bibliothèque nationale

fameux de Voltaire dans son *Épître à l'auteur du livre des Trois Imposteurs*. || Dans le lincoln de pourpre où dorment les dieux morts, derniers mots, formant un magnifique alexandrin, de « la Prière sur l'Acropole » de Renan (*Souvenirs d'enfance et de jeunesse*). Le penseur y exprime l'idée que toutes les religions sont périmées et n'ont plus que le prestige éclatant des choses du passé.

— ALLUS. HIST. *Ni Dieu ni maître*, devise d'Auguste Blanqui, dont il fit le titre de son journal en 1880, et qui devint le mot d'ordre des anarchistes.

— Dr. mar. *Acte de Dieu*, cas de force majeure dont, aux termes d'une charte-partie, les transporteurs publics ne sont pas responsables : *Les accidents dus à la violence des éléments, dépassant le pouvoir de l'homme, et toutes les circonstances extraordinaires et imprévisibles sont des actes de Dieu*.

— Hist. *Paix* et trêve** de Dieu, règlements de paix que le clergé imposa aux seigneurs féodaux.

— Mythol. *Les douze grands dieux*, les douze divinités principales du panthéon classique gréco-romain. (On les appelait à Rome *dii consentes* [dieux conseillers]. Ennius a réuni leurs noms dans deux vers célèbres : *Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars, Mercurius, Jovis, Neptunus, Volcanus, Apollo.*)

— Théol. *Dieu-homme, Dieu fait homme, homme-Dieu, fils de Dieu, Dieu le Fils, Jésus-Christ*. || *Mère de Dieu*, nom donné par l'Eglise à la Vierge Marie, mère de Jésus.

— SYN. : *déité, divinité, Éternel, Providence, Seigneur, Tout-Puissant*.

— ★ *absolu, transcendance, théologie, mythologie, déisme, théisme*.

— ENCycl. Philos. et Théol. L'idée de Dieu est inséparable de l'étude du phénomène religieux. La sociologie montre comment, au cours des âges, se sont constituées les diverses religions*, et comment elles ont évolué dans leur conception de la divinité, passant des notions primitives de *forces occultes*, magiques, à l'*animisme* (croyance à des « esprits » doués de volonté, mais très peu personnalisés), puis au *fétichisme* (fixation des idées animistes sur des objets précis, fabriqués, auxquels l'homme attribue des pouvoirs divers, et à qui il rend un culte), au *polythéisme* (par un effort d'abstraction, la personnalité et le pouvoir des idoles sont séparés de ces idoles mêmes, et attribués à des êtres semblables à l'homme, mais supérieurs à lui, invisibles, immortels, etc., situés en des lieux inaccessibles : l'Olympe des Grecs, ou les cieux, ou les entrailles de la terre), puis au *monothéisme* (idée d'une seule divinité, d'un Dieu en qui se trouvent rassemblées toutes les qualités divines) et au *panthéisme* (qui identifie Dieu et le monde).

Cette existence et cette évolution des religions sont expliquées de deux façons radicalement opposées :

Selon l'explication *idéaliste et spiritualiste*, les religions naissent de l'idée de Dieu, qui elle-même provient de Dieu, puisqu'elle ne peut provenir d'aucun être ni objet terrestres ; et, en analysant l'idée de Dieu, il est possible de « remonter » à l'être dont cette idée est la marque, c'est-à-dire à Dieu lui-même, à son existence et à ses attributs.

Selon l'explication *matérialiste*, les religions proviennent de l'homme et de la société, et reflètent des faits purement matériels. Elles constituent une forme archaïque d'explication de la nature, destinée à disparaître

devant les progrès de la science. Pour les marxistes, elles traduisent les idéologies des classes sociales dominantes, visant à maintenir le peuple dans une certaine ignorance.

● *Le problème philosophique de l'existence de Dieu*. Ce problème n'a, pour les philosophes matérialistes, aucun sens ; il est remplacé par le *problème de l'existence de l'idée de Dieu*.

Le problème de l'existence de Dieu a un sens, au contraire, pour les philosophes idéalistes, spiritualistes, et croyants. Ces philosophes, en présence de l'idée de Dieu, d'une part, en tirent les principaux attributs de Dieu (mais cela reste pourtant davantage du domaine de la théologie), et, d'autre part, remontent de cette idée de Dieu, aussi logiquement et rationnellement que possible, à l'être, à l'existence de Dieu.

Cette connaissance de Dieu pensé rationnellement, les philosophes ont tenté de l'obtenir soit par une expérience, soit par un raisonnement.

I. Pour aboutir à la *connaissance expérimentale de Dieu*, plusieurs voies ont été explorées.

Pour William James, c'est par l'expérience mystique que nous entrons en communication avec un autre monde que celui des apparences ou des réalités quotidiennes. Cette expérience permet d'accéder directement à Dieu, mais elle n'est valable que pour les individus qui peuvent la faire.

Pour H. Bergson (*Les Deux Sources de la morale et de la religion*), il existe deux formes de religions, l'une *statique*, qui est le produit de la « fonction fabulatrice de l'homme » (c'est la religion des sociétés dites « primitives », avec ses tabous, son spiritualisme élémentaire, ses mythes), l'autre *dynamique*, qui est d'origine supra-intellectuelle (telle est la religion des mystiques, qui ont le privilège de trouver Dieu comme objet d'expérience, par leur pure intuition). Comme l'expérience est notre seule source de connaissance, la seule voie qui conduise à Dieu est celle des mystiques. Ce sont, en définitive, l'expérience et le témoignage des saints qui nous renseignent sur Dieu, son existence et sa nature.

Malgré bien des nuances, pour l'école qui est représentée surtout par Blondel, Le Roy, Laberthonnière, la connaissance religieuse est l'expérience (que nous faisons) du divin opérant en nous. Cette méthode est dite méthode d'immanence*. Ainsi Blondel estime que les preuves rationnelles de l'existence de Dieu ne conduisent qu'à des conclusions de type algébrique ; Dieu vivant est objet d'expérience : on le connaît par l'action. L'action est avant tout « pratique de la vérité entrevue ». Surtout une concentration de « toutes nos ressources, non seulement affectives, mais intelligentes, volontaires, morales ».

Un professeur italien, M. Sciacca (*L'Existence de Dieu*, 1955), a, plus fortement que Blondel, tenté de faire la liaison entre les méthodes intuitives et les méthodes discursives de connaître Dieu. L'homme, étant esprit, connaît des vérités ; sans quoi, il ne penserait pas. Sans une vérité première, qui constitue l'homme comme esprit, l'homme ne penserait pas. Dieu est cette vérité première, présente en tout esprit. Connaître l'existence de Dieu, c'est prendre possession par la conscience de ce fondement même de notre esprit. L'universalité du vrai, le caractère nécessitant de la loi morale, ce sont deux absolus dont la nature finie et contingente de l'homme ne saurait rendre raison.

II. La *connaissance discursive de Dieu* est obtenue par ce qu'on nomme les « preuves de l'existence de Dieu », c'est-à-dire des raisonnements, des arguments, qui sont ou se veulent fondés sur la raison, et parmi lesquels on distingue les preuves *a priori* et les preuves *a posteriori*.

1° Les *preuves « a priori »* dépendent étroitement de la théorie adoptée sur l'origine des idées ; celle de Platon et des platoniciens de tous les temps, y compris l'école augustinienne et même l'école cartésienne, reconnaît à l'homme des idées indépendantes de l'expérience, et, par conséquent, admet que Dieu puisse être connu *a priori*, à partir de l'analyse d'une de ces notions : *idée de l'existence de Dieu* (preuve ontologique), *idée du parfait*, *idée du nécessaire*.

a) La *preuve ontologique*, ou *preuve de saint Anselme*, est énoncée ainsi : « Ce qui est tel

que rien de plus grand ne peut être conçu, cela ne peut exister seulement dans l'intelligence. En effet, si cela existait seulement dans l'intelligence, on pourrait le concevoir comme étant aussi dans la réalité : ce qui serait supérieur. Il existe donc quelque chose tel qu'on ne peut rien concevoir de plus grand, et ce à la fois dans l'intelligence et dans la réalité. » Cette argumentation a fait l'objet des critiques de Kant ; celui-ci a remarqué que l'idée de l'être infiniment réel ne peut contenir que l'idée de l'existence, et non l'existence en soi, en dehors de la pensée ; l'existence n'est pas une « perfection », un simple « attribut », dont on puisse enrichir l'essence d'un sujet ; elle le possède dans l'être, dans la réalité ; autrement dit, on ne peut déduire l'existence à partir de l'essence ; affirmer que « Dieu est parfait, ou s'il lui manquait l'existence, il ne serait pas parfait, donc il existe » serait, dans cette perspective, un sophisme. La preuve ontologique, subtile, belle, et d'une évidence presque « éblouissante » pour un croyant, ne prouve rien pour un incroyant, ne le convainc pas.

b) La *preuve par l'idée du parfait* est due à Descartes ; elle consiste à dire : « J'ai en mon esprit l'idée d'un être infini et parfait ; cette idée ne peut venir de moi, qui suis imparfait, ni de rien d'ici-bas ; elle ne peut donc venir que d'un être parfait, car il doit y avoir autant de réalité dans la cause que dans l'effet. » Leibniz ajoute à cette démonstration cartésienne un complément : l'être parfait est possible. Cette preuve, assez voisine de la précédente, est contestée également par les philosophes matérialistes, qui estiment qu'il est inexact d'affirmer que l'idée de Dieu enferme l'infini, car l'homme n'a pas d'idée claire de l'infini, ni du parfait, tout au plus aurait-il, selon eux, une *tendance* à dépasser toute idée, ce qui serait un contenu peu clair, non rationnel.

c) La *preuve par l'idée du nécessaire* a été exposée par saint Augustin, qui constate l'existence dans l'homme d'idées, de vérités éternelles et nécessaires ; Malebranche lui a donné une formulation plus précise : « Si nos idées sont éternelles, immuables et nécessaires, vous voyez bien qu'elles ne peuvent se trouver que dans une nature immortelle » ; démonstration que rejoint celle de Sciacca et que Leibniz a également renforcée en analysant la notion des possibles : « Si l'être nécessaire n'est point, il n'y a pas d'être possible. »

2° Les *preuves « a posteriori »* sont les preuves *cosmologiques, téléologiques, morales*. a) Les *preuves cosmologiques* font appel aux faits d'expérience externe, c'est-à-dire à notre connaissance du monde. Elles s'appuient sur le principe de raison suffisante et se diversifient suivant les types de faits envisagés :

— *preuve par le mouvement* (Aristote) : il y a du mouvement, donc un moteur, donc, en fin de compte, un premier moteur, non mu, donc un Dieu ;

— *preuve par la cause efficiente* : nous constatons des séries de causes efficientes ; car tout a une cause, donc chaque cause a elle-même une cause, etc. ; on peut remonter ainsi de cause en cause ; on arrive finalement à une cause première, qui n'est pas « causée » : c'est Dieu ;

— *preuve par la contingence du monde* : le monde étant contingent, il faut bien qu'il dépende d'un être qui, lui, soit nécessaire et non pas contingent, donc Dieu ;

— *preuve par la diversité des degrés de perfection* : la diversité des degrés de perfection observée chez les êtres qui sont objet de notre expérience suppose la perfection absolue, l'acte pur ;

— *preuve par la finalité* : la convergence de causes efficientes pour produire un effet aussi complexe qu'un organe vivant est une réalité qui ne peut s'expliquer par le simple hasard ; il y a donc des causes finales, c'est-à-dire une intelligence ordonnatrice. La série de ces intelligences ordonnatrices n'est pas infinie. Il en faut une qui soit première et infinie, donc Dieu.

Ces preuves, et en particulier celles qui contiennent toutes les autres (preuve par la cause efficiente et preuve par la finalité), ont été critiquées par Kant : si l'on remonte d'une cause en cause, pourquoi faut-il s'arrêter ? pourquoi le monde lui-même ne serait-il pas

? En outre, si l'on décide de s'arrêter, quel s'arrêter à cette cause que l'on décide première, et non avant, ou après ? quoi le monde lui-même ne serait-il précisément, nécessaire ? et pourquoi serait-il pas lui la vraie cause première ? La preuve téléologique repose sur la consistance de l'harmonie de l'univers et de la sagesse d'un être intelligent à la source de l'harmonie. Cette preuve a été critiquée par les philosophes chrétiens eux-mêmes. Descartes, Pascal, Malebranche ont déclaré qu'on ne pouvait fonder l'existence de Dieu sur une harmonie aussi peu parfaite que celle qui règne dans le monde, en particulier à l'égard de l'existence du mal.

Les preuves morales se fondent sur les relations au bien qui existent chez l'homme, et y voient la marque d'un Dieu bon. Mais ce n'est pas là une preuve certaine. Selon eux, le fait que la bonté est une récompense et ne l'ait pas toujours, n'est pas non plus une preuve qu'elle ne l'ait après la mort : tout au plus un postulat, a dit Kant (postulat de raison pratique).

Le problème de la valeur réelle des preuves rationnelles de l'existence de Dieu reste posé, malgré les innombrables controverses qu'il a suscitées. Pour les philosophes matérialistes, une de ces preuves n'apparaît comme suffisante pour imposer à la raison l'existence de Dieu. D'autres penseurs, par une démarche intellectuelle toute différente, et qui n'exclut pas la foi, peuvent laisser supposer qu'ils concordent aux preuves de l'existence de Dieu qu'une valeur de persuasion, inclinant à être certains esprits à croire, mais pas une valeur démonstrative, car on ne peut contraindre Dieu. L'argumentation de Pascal, qui la foi est « Dieu sensible au cœur », est intuitive et indémontrable, illustre cette confusion.

En fait, celle-ci, sous l'appellation de *théisme*, n'a pas été admise par l'Eglise, mais en 1840, imposa à l'abbé Bautain de recourir à la proposition suivante : « Le raisonnement peut prouver avec certitude l'existence de Dieu. »

En 1869-1870, le concile du Vatican a accédé aux preuves rationnelles de l'existence de Dieu une valeur réelle. Mais, entre la preuve objective d'un raisonnement et la conviction de produire la conviction dans la conscience individuelle, il y a un monde. Les preuves « physiques » (c'est-à-dire tirées de l'expérience du monde) supposent qu'on a préalablement établi en Dieu et content au fond à ramener au niveau de la pensée discursive un acte tout différent... La preuve ne peut que confirmer ce qui est en réalité été donné par ailleurs (Henri Marcel, *Etre et avoir*).

En théologie, l'Etre de Dieu. Dieu étant connu comme existant, la recherche de sa nature n'est faite de deux manières, soit en partant de la notion même de l'Etre absolu parfait, et en déduisant, par syllogisme, la série des perfections, soit en partant des créatures pour en découvrir les qualités qui bliment ces dernières de telle sorte qu'elles semblent convenir à un Etre parfait, c'est-à-dire à Dieu, auquel on les attribue.

Les conclusions sont les mêmes. Les théologiens et les philosophes spiritualistes énumèrent, parmi les « attributs » de Dieu, des *attributs métaphysiques* : unité, simplicité, immutabilité, éternité, immensité, pureté ; *attributs moraux* : intelligence, bonté, justice, sagesse, toute-puissance, liberté, personnalité, providence...

Il ne valent ces énumérations, s'agissant d'un être qui est l'acte pur et de données qui ne sont nécessairement conçues par une intelligence humaine, donc contingente et finie ? Les agnostiques* ont prétendu que l'esprit humain, ne pouvant dépasser l'expérience sensible, ne pouvait atteindre Dieu, qui, n'existe, est inconnaissable. La représentation qu'on peut s'en faire ne dépasse pas l'ossier anthropomorphe. Pour les philosophes déistes, les conceptions humaines de Dieu sont évidemment inadéquates, mais restent valables, car, si aucun mot ne peut être pris au sens univoque pour caractériser Dieu et la créature, ceux qui désignent des perfections illimitées par définition ont été pris dans un sens analogue et ont enir positivement à Dieu. (V. ALLAH, ISLAMISME, BOUDDHISME, CATHOLICISME, CHRISTIANISME, JUDAÏSME, PROTESTANTISME, RELIGION, etc.) [→ Biblio.]

— Iconogr. Représentation de Dieu dans l'art chrétien. La loi mosaïque avait ordonné : « Tu ne feras point d'image taillée. » Dans les premiers temps de l'Eglise chrétienne, la prescription ne fut observée que pour la première et la troisième personne de la Trinité (v. ESPRIT-SAINT), qui ne furent représentées que par des symboles, la deuxième (v. CHRIST et JÉSUS) étant au contraire figurée comme une créature humaine, du fait de l'Incarnation. Le symbole employé pour désigner la présence de Dieu le Père est une main droite sortant d'un nuage, qui apparaît soit dans les scènes de la vie de Caïn et d'Abel, de Noé, d'Abraham et Isaac, de Moïse au Sinaï, d'Ezéchiel (fresque de Doura Europos, du III^e s.; portes de bronze d'Hildesheim, mosaïque de Saint-Marc de Venise), soit dans les représentations du baptême du Christ et de l'Ascension (ivoire byzantin du IV^e s. à Munich; fonts baptismaux de Liège). Plus tard, les artistes s'avancèrent jusqu'à représenter le Père comme un vieillard, « l'Ancien des jours » de la vision de Daniel (fresques de Saint-Blaise, près de Brindisi, du XII^e s., et des Ermitani de Padoue, par Pizzolo), puis comme un souverain pontife ou un empereur portant le globe crucifère (G. da Milano, à Londres; miniatures des missels français du XV^e s.), enfin sous la forme d'un Jupiter tonnant à partir de Michel-Ange (chapelle Sixtine), Raphaël (Santa Maria del Popolo), suivis par le Dominiquin, le Guide, Vouet et Poussin. On sait aussi que les Noirs américains ont coutume d'imaginer Dieu le Père comme un vieux pasteur protestant, vêtu et coiffé de noir. La Première Personne est enfin représentée sur les images de la Trinité*.

● Représentation des dieux. Dès que l'homme s'est senti capable de créer une forme humaine, si primitive fût-elle, il s'est efforcé de capter et de représenter les forces de la nature. D'où l'anthropomorphisme qu'on rencontre en Chaldée, en Egypte et en Grèce. Plus la statue était parfaite, plus il était facile au dieu de s'y incarner. Les dieux égyptiens et les dieux grecs sont, en général, bienveillants. En revanche, les dieux assyriens, comme les rois, exigent le sang et la vengeance. La thèse de Banier, qui voyait dans les mythes païens les formes plus ou moins défigurées de la révélation divine, garde son actualité.

I. Egypte. Avant l'apparition des hiéroglyphes, dès le milieu du IV^e millénaire, se formèrent les premières représentations de divinités égyptiennes. Rê, le Soleil, était adoré sous la forme d'un gigantesque obélisque, rayon pétrifié de l'astre. Pour magnifier leurs forces, les Egyptiens attribuaient souvent à leurs dieux une forme animale. D'Osiris, d'Isis, et de leur fils Horus, nous possédons de nombreuses effigies. Isis, mère, allaita l'enfant Horus (statuette du Louvre); le sarcophage de Ramsès III (Louvre) nous montre la déesse agenouillée, ailes déployées, aux pieds du défunt, tandis que sa sœur Nephthys garde la tête du pharaon. Horus, identifié avec Apollon, est représenté par un faucon ou un dieu à tête de faucon. Celui du Louvre (en bronze), qui fait le geste de la prière, est l'un des plus caractéristiques. Hathor, divinité que les Grecs identifièrent avec Aphrodite, fille de Rê et femme d'Horus, déesse de la Joie et de l'Amour, est représentée sous la forme d'une vache nourrissant les hommes de son lait (statue d'Aménophis II agenouillé sous son ventre, musée du Caire), ou d'une femme coiffée de cornes et transmettant le fluide vital (Hathor et Seti I^{er}, bas-relief peint du Louvre). Thot, à la tête d'ibis est, ainsi que l'Hermès grec, le messager des dieux (Louvre). Anubis, à la tête de chacal, tient la croix ansée, symbole de la vie (Glyptothèque, Copenhague). L'une des plus extraordinaires statues est celle d'Amon-Rê, représenté sous la forme d'un bélier, premier signe du zodiaque, où le Soleil est dans toute sa vigueur, protégeant un fidèle appuyé contre son poitrail (musée de Turin). Les dieux égyptiens, par la simplicité de la conception, par la soumission sévère du détail à l'ensemble, atteignent à une grandeur spirituelle unique dans l'histoire de l'art.

II. Chaldée. Au contraire des dieux égyptiens, les dieux chaldéens, taureaux ailés à

tête humaine, génies ailés à tête d'aigle, gardent les portes des palais et des temples, paraissent cruels. Des textes babyloniens nous montrent cependant un *Ashtar* (Vénus) et un *Shamash*, dieu du Soleil, pitoyables aux hommes. Sa plus célèbre stèle représente Shamash dictant ses lois au roi Hammourabi (2000 av. J.-C.; Louvre). *Mardouk*, dieu de Babylone, a vaincu la monstrueuse Tiamat; *Gilgamesh*, l'Héraclès babylonien, d'une stature géante, est « celui qui a tout vu » (Louvre). La plupart de ces œuvres sont des reliefs trouvés dans des ruines ensablées. Les dieux phéniciens, *Baal* et *Ashtar*, connus surtout par la Bible, subissent les influences égyptienne, hittite et chaldéenne. *Baal-Tsaphon* (XIV^e s. av. J.-C.; Louvre) tient d'une main l'arbre de vie et de l'autre lance l'éclair. Du célèbre *Adonis*, on ne connaît guère qu'un monument sculpté dans le roc, à Gineh.

III. Grèce. Seule, une tête de taureau, très stylisée, représente *Minos*, le dieu crétois (musée de Candie). Deux statuette en faïence, à Cnossos, nous montrent une déesse, seins nus, robe à volants, maîtrisant des serpents. Vers 600 av. J.-C. commence l'art grec que nous appelons « archaïque », et dont l'*Héra de Samos* (Louvre) est le type. Alors que nous ignorons le nom des artistes égyptiens, nous savons que, vers 550 av. J.-C., Archermos de Chios inventa la victoire ailée s'avancant d'un pas rapide, dont la *Victoire de Samothrace* (Louvre) sera l'achèvement artistique. Phidias transforme le séduisant type archaïque de l'*Athéna* aux seins nus, aux vêtements transparents, en une déesse qui « aime les humains comme le pasteur ses brebis » (Eschyle, les *Euménides*, V). Celle placée devant le Parthénon, *Athéna-Promachos* (« gardienne »), avait 9 m de haut. Les dieux s'humanisent tout en adoptant une attitude protectrice. L'*Apollon* « purificateur » du musée des Thermes (Rome), ou le fameux *Apollon du Belvédère* (Vatican), attribué à Léocharès, le *Poséidon* de Milos (Musée national, Athènes), l'*Arès* du musée des Thermes (Rome), l'*Hermès* de Praxitèle ont fourni un canon de la beauté virile, accepté jusqu'à nos jours.

IV. Rome. Les plus anciens dieux romains, d'origine étrusque, *Mars* et *Junon*, fils et épouse de Jupiter, subissent l'influence hiératique grecque (*Mars*, en bronze doré, du Vatican). Bientôt, les Romains, grands collectionneurs de statues, imitent les dieux grecs et les assimilent. De plus ample stature, leurs dieux sont généralement décoratifs, mais dépourvus de la grandeur intérieure qui caractérise l'authentique statue grecque. V. Celtes et Gallo-Romains. Les Gaulois, n'imaginant pas sous un aspect concret les forces naturelles, ont laissé peu de statues avant la conquête romaine. Les pierres sacrées, *menhirs* d'Irlande, d'Angleterre, de Bretagne, du sud de la France, dont certaines portent des traces de vêtements sacerdotaux (musée de Rodez), n'évoquent pas de croyances précises. Les ruines du temple de *Teutates-Mercure*, sur le puy de Dôme, révèlent l'importance de ce dieu à l'époque gallo-romaine. Une des plus étranges découvertes est celle d'un vase en argent (musée de Copenhague) représentant le dieu cornu *Cernunnos* accroupi, tenant un serpent à tête de bélier.

VI. Germains, Slaves. Du *Valhalla* germanique, il ne reste guère que des ruines indéchiffrées (*Pierre de Kaarstad*, musée de Bergen). Quant aux idoles primitives slaves, elles rappellent les menhirs du sud de la France (statue dite « de Sviatovit », Husiatyn, Galicie).

VII. Extrême-Orient. Le bouddhisme apporta à l'Extrême-Orient un type de représentations sacrées inconnu jusqu'alors. Bouddhas et bodhisattvas, assis ou debout, selon une loi presque constante de frontalité, portent les signes distinctifs imposés par le canon traditionnel. A ces signes (*usniša*, *urna*) vient s'ajouter le langage symbolique des différentes *mudra* (geste d'absence de crainte, geste d'argumentation). Il faut noter que toute divinité, qu'elle appartienne au panthéon bouddhique, taoïque, confucéen ou shintoïque, porte en Extrême-Orient les signes et les attributs symboliques de sa fonction.

Au moment de la plus grande ferveur bouddhique en Chine correspond une idéalisation



Anubis à tête de chacal
art égyptien
Glyptothèque, Copenhague



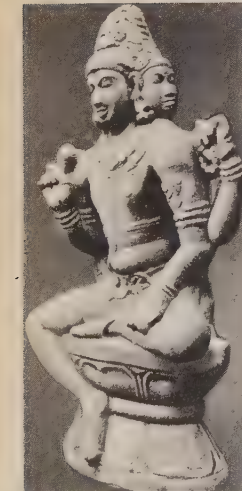
Ashtar
déesse de la Fécondité
art phénicien
XIV^e-XIII^e s. av. J.-C.
Louvre



Poséidon de Milos
art grec
Musée national, Athènes



Bodhisattva
art chinois, VIII^e s.
Louvre



Brahmā
art hindou
coll. part.

mystique de la divinité. Cette idéalisation se traduit dans le sourire bienheureux du Bouddha, comme dans le traitement nerveux des robes aux plis stylisés. Cette spiritualité évoluera peu à peu pour se rapprocher de l'humain, avec le paisible sourire de la fin du VI^e s. A l'époque des T'ang (618-907), le jeu des plissés s'efface devant un regain de plasticité des corps. En ce temps de religiosité moins profonde, les grandes statues bouddhiques tendent à représenter la puissance impériale, et le sourire se transforme en une expression tout humaine de condescendance. Cette humanisation des divinités demeurera présente dans les images bouddhiques postérieures, comme dans les figures de sages vénérés à l'égal de dieux (Confucius, Lao-tseu) sous l'aspect de fonctionnaires bienveillants.

Cependant, un trait demeure dans ces représentations sacrées, tant en Chine qu'au Japon : l'équilibre et la paix constituent le rayonnement même des grandes divinités. Le Bouddha n'est jamais représenté souffrant ou torturé, il est source de paix et de salut, comme Confucius est l'expression de la sagesse et de la Juste Voie.

VIII. Inde. L'artiste indien représentant la divinité cherche avant tout à en exprimer la force et la puissance. L'image du dieu, souvent hiératique, est d'une taille nettement supérieure à celle de ses acolytes. Plusieurs paires de bras harmonieusement disposées manifestent ses pouvoirs multiples ; chacun de ses gestes a une signification particulière, de même que les divers attributs qu'il tient. Chaque grande divinité a, en outre, ses caractères propres. C'est ainsi que l'omniprésence de Brahmā se révèle par ses quatre visages couvrant les quatre orients de leurs regards. Les représentations de Vishnu sont dominées par le calme et la grandeur, alors que c'est le dynamisme qui caractérise les images de Çiva, dynamisme particulièrement sensible dans les images de Çiva dansant. Le dieu est aussi figuré avec Parvati, son épouse (l'énergie féminine) ; il peut même ne plus faire avec elle qu'une seule divinité androgyne, la moitié droite du corps étant masculine et la partie gauche féminine. C'est parfois également sous la forme d'un enfant (Krishna, Skanda) qu'est représenté le dieu. Enfin, il peut revêtir une forme mi-humaine, mi-animale, ou même entièrement animale (avatars de Vishnu). Avec le tantrisme, le goût de l'horrible se développe dans l'Inde, et les divinités redoutables se parent d'attributs guerriers, tandis que leurs visages cherchent à effrayer : yeux exorbités, sourcils contractés, crocs, cheveux hérissés.

IX. Afrique noire. Dans l'art de l'Afrique noire, on ne distingue pas de représentations de divinités à proprement parler. Les « fétiches » figurent des ancêtres, des génies de la fécondité, des esprits spécialisés de la nature. Chez les Dahoméens, une importante statue de fer représente le génie de la guerre Ebo (au musée de l'Homme). Mais les divinités suprêmes dont parlent les légendes ne sont ni représentées ni objets de culte.

X. Océanie. En Océanie, la notion de divinité est extrêmement flottante. Les mânes des ancêtres, les héros, les esprits protecteurs, les génies, les innombrables divinités particulières ou générales sont mal définies, et le passage de l'une à l'autre est constant. Le mot *tiki* est le plus employé pour désigner ces puissances spirituelles et leurs représentations. En Nouvelle-Zélande, ce sont de petits démons plats en jade que l'on porte au cou ; aux îles Marquises, des figures anthropomorphes en ronde bosse d'une majesté expressive. Dans l'ensemble de la Polynésie, un dieu suprême, Tangaroa, se retrouve avec d'innombrables variantes. On le représente comme le créateur des dieux et des hommes, avec de petites figures grimpant sur son corps et remplissant l'intérieur de son buste creux (un exemple célèbre est conservé au British Museum). A Hawaï, le dieu de la Guerre, Kakailemoku, porte un casque à panache évoquant la Grèce archaïque. Dans la Nouvelle-Irlande, les Ulis hermaphrodites sont d'anciens chefs devenus génies de la fécondité. Les génies oiseaux ou poissons sont considérés tantôt comme des mânes promus divinités, tantôt comme des dieux déchus.

XI. Amérique précolombienne. L'Amérique précolombienne, surtout dans ses civi-

lisations les plus évoluées, possède une vaste mythologie. Aussi les représentations de divinités sont-elles très fréquentes dans les arts plastiques. Les figures les plus individualisées et représentées par les statues les plus intéressantes sont celles des divinités du Mexique (aztèques, mayas, toltèques) et du Pérou (incas). Les autres peuples américains, étant pour la plupart de religion totémique, ne possèdent pas de divinités bien caractérisées.

XII. Les dieux antiques de la Renaissance à nos jours. Après la victoire du christianisme, les dieux antiques, mutilés, décapités, enterrés ou noyés, disparurent pendant mille ans. Ils ressuscitèrent avec l'humanisme italien. La Naissance de Vénus de Botticelli (Offices, Florence), l'Éducation de Pan de Signorelli (Berlin), le Bacchus de Michel-Ange (Museo nazionale), la Vénus de Cranach et, surtout, celles de Giorgione et de Titien ouvrent de nouveaux thèmes à la peinture et à la sculpture. Raphaël, dans l'École d'Athènes, peint un Apollon et une Athéna dignes de l'Antiquité. Les fouilles qu'il entreprend systématiquement, avec l'appui de Léon X, font de lui le père de l'archéologie. Jean de Boullongne en sculptant son *Mercurie ailé* (Bargello, Florence), Benvenuto Cellini en fondant son *Persée* (Loggia dei Lanzi) subissent l'influence de ces découvertes. Les *Grâces* de Germain Pilon, la *Diane* de Jean Goujon introduisent les dieux en France. Ils deviendront si populaires que la monarchie en peuplera ses parcs et ses palais. A partir du XVIII^e s., les femmes se feront peindre en déesses. De la *Duchesse de Bourgogne en Diane*, par Coysevox (Louvre), à la reine Marie Leszczyńska, par Coustou, jusqu'à *Pauline Bonaparte en Vénus*, par Canova (villa Borghese, Rome), les portraits mythologiques abondent. A partir de la seconde moitié du XIX^e s., la représentation des dieux s'affaïdit encore et devient plus rare. *Thétis et Jupiter*, d'Ingres, est une véritable caricature (musée d'Aix). Seul, Gustave Moreau tente en peinture (*Orphée*, Louvre) de leur insuffler cette nouvelle vie que Bourdelle leur rendra, avec une puissance et une originalité singulières, dans son *Héracles* et dans son *Apollon*. Avec le naturalisme, les dieux disparaissent peu à peu des arts plastiques.

Dieu, poème de Victor Hugo (composé à Guernesey de 1853 à 1855, publié en juin 1891). L'œuvre se divise en trois parties : « Ascension dans les ténèbres », « Dieu », « le Jour ». Le poète, à la recherche de l'Infini, voit apparaître devant lui, dans les ténèbres, l'Esprit humain ; sous forme d'oiseaux symboliques, viennent à lui, dans un ordre de perfection croissante, les religions et les systèmes métaphysiques. Montant plus haut encore, il va pénétrer le mystère des mondes. Mais un spectre le touche du doigt, et il meurt.

Dieu (Démonstration de l'existence et des attributs de), par Samuel Clarke (Londres, 1705). Cet ouvrage, qui se compose de seize sermons sur la religion naturelle, a pour objet principal de réfuter Hobbes et Spinoza. Il y a un être éternel. On doit se soumettre à la loi morale. Les âmes sont immortelles, et Dieu les juge. La loi naturelle est inefficace, et une révélation est nécessaire.

Dieu et de soi-même (Traité de la connaissance de), un des ouvrages rédigés par Bossuet pour l'éducation du Grand Dauphin, fils de Louis XIV. Il ne fut publié qu'en 1722. D'inspiration assez éclectique, il analyse surtout l'âme considérée dans ses opérations intellectuelles, entendement et volonté.

Dieu et mon droit, mot d'ordre adopté par Richard Cœur de Lion et demeuré, sous sa forme française, la devise des rois d'Angleterre.

Dieux du stade (LES), film allemand, réalisé de 1936 à 1938 par Leni Riefensthal. En deux parties groupées sous le titre d'*Olympia*, le film original sorti en Allemagne en 1938, et les *Dieux du stade* en sont la version abrégée. Ce film nous montre, dans le cadre des jeux Olympiques de Berlin de 1936, des images très belles à la gloire du corps et de l'effort athlétique.

dieux ont soif (LES), roman d'Anatole France (1912), où l'auteur a peint les touristes de 1793. Le héros du livre, Evariste Gamelin, jeune peintre élève de David,

garçon d'esprit honnête mais étroit, devient, par la logique intérieure de son jacobinisme, juge implacable au Tribunal révolutionnaire ; il envoie tout le monde à l'échafaud, jusqu'à ce qu'il y monte lui-même. De nombreux personnages symbolisent les différentes attitudes que peut faire naître, sur le plan psychologique et social, une époque révolutionnaire. Parmi eux, le sceptique épicurien Brotteaux des Ilettes est sans doute, de tous, le plus semblable à l'auteur, par son dédain de tous les fanatismes et de toutes les violences.

DIEU (Louis DE), pasteur et orientaliste néerlandais (Flessingue 1590 - Leyde 1642). Professeur au collège wallon de Leyde, il fonda l'étude comparée des langues sémitiques.

DIEUCHIDAS ou DIEUKHIDAS de Mégare, historien grec du IV^e s. av. J.-C., auteur d'une histoire de Mégare (*Mégariaka*), qui a été utilisée par Diogène Laërce.

DIEU-CONDUIT n. m. invar. Mar. Autrefois, image pieuse qui représentait le saint ou la sainte sous la conduite de qui on mettait le navire.

DIEUDONNÉ ou DEODAT (lat. *Deodatus*, accordé par Dieu), nom ou surnom que l'on donne quelquefois à des enfants ardemment désirés. (C'est ainsi que le duc de Bordeaux, qui vint au monde plusieurs mois après l'assassinat de son père, reçut le nom de *Dieudonné*. Louis XIV, qui naquit après vingt-trois ans de stérilité d'Anne d'Autriche, sa mère, avait déjà été ainsi appelé.)

DIEUDONNÉ I^{er}, ou DEUSEDIT, ou ADÉODAT (saint), pape de 615 à 618. Il réagit contre le préjugé trop favorable accordé au clergé monastique depuis Grégoire le Grand. — Fête le 8 novembre.

DIEUDONNÉ II ou ADÉODAT, pape de 672 à 676. Il était bénédictin. Il mit le premier en tête de ses lettres la formule *Salut et bénédiction apostolique* ; il fut aussi le premier pape qui data ses actes des années de son pontificat. Il combattit le monothéisme, restaura la discipline monastique.

DIEUDONNÉ (Adolphe), numismate français (Paris 1868 - id. 1945). Il fut conservateur du cabinet des Médailles de 1924 à 1937. Son principal ouvrage est un *Traité de numismatique française*. Il fut aussi directeur de la *Revue numismatique*.

DIEULAFOY (Georges), médecin français (Toulouse 1839 - Paris 1911). En 1887, il occupa la chaire de pathologie interne à la Faculté ; il devient professeur de clinique à l'Hôtel-Dieu de Paris en 1896. Ses principaux travaux ont porté sur le mal de Bright, l'appendicite, la tuberculose. Il a inventé un *aspirateur* très pratique pour l'évacuation des collections pathologiques liquides, et notamment des épanchements pleurétiques. Parmi ses ouvrages, il faut signaler surtout ses *Cliniques médicales de l'Hôtel-Dieu* (1897) et son *Manuel de pathologie interne* (1893). [Acad. de méd., 1890.]

DIEULAFOY (Marcel), archéologue et ingénieur français (Toulouse 1844 - Paris 1920), frère du précédent. Ingénieur des Ponts et Chaussées, il fut chargé, en 1881, d'une mission archéologique en Perse et en Susiane, explora les palais de Darios et d'Artaxerxès et en rapporta (1886) des fragments considérables (Louvre). Il a publié : *L'Art antique de la Perse* (1884-1885), *L'Acropole de Sus* (1890-1894), *le Château-Gaillard et l'architecture militaire au XIII^e s.* (1898), *la Bataille de Muret* (1899), *la Bataille d'Issus* (1912). [Acad. des inscr., 1893.]

DIEULAFOY (Jeanne MAGRE, M^{me}), exploratrice et femme de lettres française (Toulouse 1851 - Pompertuzat, Haute-Garonne 1916). Elle épousa en 1870 Marcel Dieulafoy et le suivit à l'armée de la Loire. De 1881 à 1886, elle fit avec lui trois campagnes de fouilles en Perse, pour l'exploration de ruines achéménides de Suse, et elle présida à la reconstitution de la célèbre « frise de Archers » rapportée au musée du Louvre. Pendant la Première Guerre mondiale, elle accompagna son mari au Maroc, exécuta des fouilles près de Rabat et découvrit à Hajar les ruines d'une mosquée célèbre au XI^e s. bâtie par le sultan Ya'qûb al-Manşûr. Elle avait adopté le costume masculin.

DIEULEFIT, ch.-l. de cant. de la Drôme (arrond. de Montélimar), dans le Diois, sur l'

on; 2 704 hab. (1934 aggl.) [*Dieulef-*]. Place forte des calvinistes au XVI^e s. Station touristique. Draperies. Poteries.

IEULOUARD, comm. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Nancy), sur la Moselle, en cont. de Pont-à-Mousson; 3 536 hab. 869 aggl.) [*Déicustodiens*]. La ville s'est construite autour d'un château des évêques de Verdun, le château de *Dieu-le-Garde* (en lorrain, *Dieu-le-Ward*), auprès des restes de l'antique *Scarpona*, où la grande route de Lyon à Cologne traversait la Moselle. L'église, du XVI^e s., a été endommagée en 1944. Mine de fer. Acierie. Outillage.

IEUPART (Charles), violoniste, claveciniste et compositeur français (v. 1670-1740). Il a publié *Six Suites de clavier, mises en concert pour 1 violon et flûte avec basse de viole et archiluth*.

IEUZE, ch.-l. de cant. de la Moselle (arrond. de Château-Salins, dans le Saulnois, à la Seille); 3 431 hab. (*Dieuxards* ou *Dieux*). Exploitation du sel par dissolution. Briquerie d'engrais. Patrie d'Edmond About et de Gustave Charpentier.

ÈVES n. f. pl. Min. Couche argileuse imprévisible, qui, dans le bassin houiller du Nord, existe généralement à la base des dépôts marins aquifères : *La présence des Èves permet d'exploiter jusqu'au contact des dépôts marins sans qu'il y ait d'infiltration d'eau dans les travaux*.

IEZ (Juan Martín), dit *el Empecinado*, général espagnol (Castillo de Duero 1775-1825). Chef de guerrillas en 1808, il fit énergiquement contre l'invasion française et reçut de la junte de Cadix le grade de général. Il quitta l'armée en 1814 et prit part active au mouvement constitutionnel. Arrêté en 1825, lors de la restauration de la monarchie absolue, il fut tué en essayant de s'enfuir.

IEZ (Friedrich), philologue allemand (Gießen 1794 - Bonn 1876). Professeur à l'université de Bonn, il s'intéressa d'abord à l'antiquité littéraire provençale (*Essai sur les mœurs d'amour*, 1825; *la Poésie des troubadours*, 1826; *Vie et œuvres des troubadours*, 1829), puis à l'étude des langues romanes en général (*Grammaire des langues romanes*, 1836-1838; *Dictionnaire étymologique des langues romanes*, 1853; *Formation des mots dans les langues romanes*, 1875). Diez inaugura une méthode historique. Ses œuvres nombreuses, traduites en français, devinrent quelque sorte le bréviaire des romanistes français. Elles ont aujourd'hui vieilli, mais la méthode créée par Diez reste valable.

IEZ (Wilhelm), peintre et illustrateur allemand (Bayreuth 1839 - Munich 1907). Il a traité la peinture de genre, mais est surtout connu pour avoir illustré *la Guerre de Trente Ans*, de Schiller.

IEZ CANEDO (Enrique), poète et critique littéraire espagnol (Badajoz 1879 - Madrid 1944), auteur de poèmes d'une intense émotion esthétique, où se reconnaît l'influence de Pablo Neruda : *Vers des heures* (*Versos de las horas*) [1906], *la Visite du soleil* (*La Visita del sol*) [1907], *Epigrammes américaines* (*Epigramas americanos*) [1928].

IEZMANN ou **DIETRICH le Jeune**, marquis de Landsberg, landgrave de Thuringe (1260 - Leipzig 1307), fils d'Albert le Grand et frère de Frédéric I^{er}. Il disputa l'empereur Adolphe de Nassau la Thuringe, vaincue par son père.

IFFA n. f. (prononc. dialectale du mot ar. *ḥāfa*, hospitalité). Nom donné par les Arabes d'Algérie à la réception faite à des invités, et dans laquelle un repas tient la première place. (L'usage de la diffa est fondé sur le texte du Coran, et admis comme obligatoire par la coutume.)

IFFAMANT, E adj. V. DIFFAMATOIRE.

IFFAMATEUR, TRICE n. Personne qui fait diffamer par des paroles ou par des écrits.

IFFAMATION n. f. (bas lat. *diffamatio*). Action d'alléguer ou d'imputer d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé.

ENCYCL. Dr. pén. La *diffamation* se distingue de l'injure (avec laquelle elle se confondait en droit romain), définie par la loi comme « une expression outrageante, un

terme de mépris ou d'invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait ».

Pour constituer un délit, la diffamation doit être publique, c'est-à-dire être commise par un des moyens suivants : discours, cris ou menaces proférés dans des lieux ou réunions publics; écrits, imprimés, dessins, gravures, peintures, emblèmes et images mis en vente, distribués ou exposés au public.

Deux catégories de personnes sont protégées contre la diffamation : d'une part, les personnes publiques collectives (tribunaux, armée, corps constitués, administrations) et les personnes publiques individuelles (en raison de leur fonction ou qualité publique, spécialement le président de la République, les ministres, les agents diplomatiques); d'autre part, les simples particuliers (toutes personnes physiques ou morales).

La diffamation, longtemps réservée à la compétence de la cour d'assises, est déferée, depuis 1944, aux tribunaux correctionnels (prescription de trois mois), devant lesquels la preuve des faits diffamatoires peut être administrée, au bénéfice du prévenu, sauf si l'imputation concerne la vie privée de la personne, se réfère à des faits datant de plus de dix ans ou à des faits judiciairement effacés (c'est-à-dire amnistiés).

Les paroles, discours et écrits prononcés dans les conditions suivantes ne peuvent donner lieu à une action en diffamation : débats parlementaires, comptes rendus parlementaires, débats judiciaires, comptes rendus de ces débats effectués de bonne foi et d'une manière objectivement fidèle.

La diffamation commise par correspondance postale ou télégraphique, circulant à découvert, constitue un délit spécial.

Enfin, si la diffamation ne rentre dans aucune des catégories ci-dessus (défaut de publicité), elle n'est punie que des peines contraventionnelles de première classe prévues pour l'injure non publique, ou des peines prévues pour l'outrage envers les dépositaires de l'autorité et de la force publique.

DIFFAMATOIRE ou **DIFFAMANT**, E adj. Fait ou dit dans l'intention de diffamer : *Écrit diffamatoire*.

DIFFAMÉ, E adj. Dont la réputation a subi des atteintes déshonorantes.

— Hérald. Se dit d'un animal, en particulier du lion, représenté sans queue.

DIFFAMER v. tr. (lat. *diffamare*; de *fama*, réputation). Chercher à perdre de réputation un homme ou un corps, en lui imputant un fait qui porte atteinte à son honneur, à sa considération.

— LANGUE CLASS. Déshonorer, discréditer, déconsidérer, sans idée de critique malveillante : *Écouter ton amour, obéir à sa voix*; *C'était m'en rendre indigne et diffamer ton choix* (Corneille).

DIFFARRÉATION n. f. (lat. *diffarreatio*; de *farreum*, gâteau de froment). Dr. rom. Cérémonie religieuse, qui servait à dissoudre la *manus* dans le mariage, lorsqu'elle avait été établie par la *confarreatio*.

DIFFERDANGE, v. du grand-duché de Luxembourg (cant. d'Esch-Alzette), sur la Chiers; 17 900 hab. Minéral de fer. Important centre industriel (sidérurgie, métallurgie). Engrais.

DIFFÉRÉ, E adj. Ch. de f. *Arrêt différé*, indication fournie par un signal qui impose l'arrêt, non au droit de ce signal, mais en un point situé à une distance assez importante à l'aval : *Le disque rouge est un signal d'arrêt différé*.

— Dr. *Capital différé*, somme qu'une compagnie d'assurances s'engage à verser à l'assuré à une date fixe s'il est vivant, mais qui lui reste acquise si celui-ci est décédé.

— Télécomm. *Télégramme différé*, télégramme* du régime international admis à tarif réduit et transmis après les télégrammes ordinaires et de presse.

— N. m. Radiodiff. et Télév. *En différé*, se dit d'une émission transmise quelque temps après son enregistrement.

DIFFÉREMENT [ramɑ̃] adv. De façon différente; autrement : *Il n'en pourrait être différemment aujourd'hui*. || *Différemment de*, d'une autre manière que : *Il a agi différemment des autres*.

DIFFÉRENCE n. f. (lat. *differentia*). Caractère d'une personne ou d'une chose qui fait

qu'elle ne peut être confondue avec une autre; écart qui les sépare : *Mais si j'arrivais [...] dans les salons de cette opinion à Paris, j'y trouverais pour toute différence que les trois ou quatre chevaliers de Saint-Louis [...] seraient remplacés par trois ou quatre ducs et pairs* (Stendhal). || *Particul.* Écart d'âge : *Il y a entre eux près de cinq ans de différence*.

— Loc. div. *Faire, sentir, voir la différence*, remarquer en quoi une personne, une chose diffère d'une autre. || *Faire, mettre de la différence entre deux personnes, entre deux choses*, reconnaître qu'elles diffèrent l'une de l'autre, distinguer : *Vendeuse? Mannequin? Elisabeth ne faisait aucune différence* (Cocteau). || *Faire une différence, de la différence*, être différent. || *A la différence de*, différemment de, contrairement à.

— ALLUS. LITTÉR. *Des dieux que nous servons connais la différence*, vers de l'*Alzire* de Voltaire (acte V, sc. VII). Guzman, mourant, adresse ces belles paroles à son meurtrier :

Des dieux que nous servons connais la différence : Les tiens t'ont commandé le meurtre et la vengeance. Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner, M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

Ces vers sont inspirés des paroles que François de Guise adressa au huguenot qui venait d'attenter à ses jours.

— Banq. et Bours. Écart qui existe, au moment de la liquidation, entre le taux des valeurs vendues et achetées et le taux des mêmes valeurs au moment où le marché a été consenti : *Payer la différence. Toucher la différence*. || *Différence de Bourse*, solde débiteur ou créancier d'un compte, résultant de la compensation de deux opérations se faisant contrepartie respectivement. (Les opérations de Bourse se résolvant par des différences ont été reconnues légales en 1885.)

— Comptab. *Différence d'incorporation*, écart constaté entre les dépenses réelles d'un établissement et les charges imputées lors du calcul des prix de revient.

— Electr. *Différence de potentiel*, intégrale de ligne d'un point à un autre du champ électrique, prise le long d'un chemin donné. || Dans une génératrice, tension aux bornes de la machine en charge.

— Jeux. A certains jeux de cartes, principalement à la belote, *jouer la différence, à la différence*, fixer un enjeu subordonné à la différence, à l'écart entre les joueurs, à la fin de la partie.

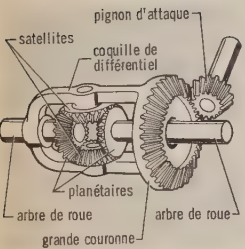
— Log. *Différence spécifique*, attribut essentiel et spécial qui distingue une espèce de toute autre espèce du même genre. || *Méthode de différence*, dans le système de Stuart Mill, une des méthodes pour trouver la cause d'un phénomène. (On peut la formuler ainsi : Si un cas où un conséquent est donné et un autre où il ne l'est pas ne diffèrent que par la présence ou l'absence d'un antécédent déterminé, c'est cet antécédent qui sera la cause. Cette méthode d'induction correspond approximativement aux tables d'absence de Francis Bacon.)

— Mar. Écart entre le tirant d'eau de l'arrière et celui de l'avant. || Écart entre les résultats fournis par l'estime et ceux que donne l'observation. || Écart de route fait par le bâtiment en vingt-quatre heures : *Différence en latitude. Différence en longitude*.

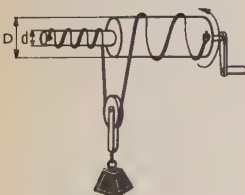
— Math. Résultat de la soustraction de deux nombres, ou de deux expressions algébriques. || Excès d'une quantité sur une autre. || *Différence d'une fonction, d'une variable*, accroissement que subit la fonction pour un accroissement donné à la variable.

— Psychol. *Méthode des plus petites différences perceptibles*, méthode préconisée en psychophysique* par Weber et Fechner, et qui consiste à faire croître une excitation sensorielle jusqu'à ce que le sujet perçoive cet accroissement. (On constate, après une série de telles expériences, que la plus petite différence perceptible [seuil différentiel] est proportionnelle à l'intensité de l'excitation initiale. Fechner en conclut que « la sensation varie comme le logarithme de l'excitation ». Cette loi, nommée loi psychophysique, est d'ailleurs contestée. [V. SEUIL.]

— Statist. *Différence moyenne*, moyenne arithmétique des différences en valeur absolue des termes d'une série statistique pris deux à deux de toutes les manières possibles. (La qualité essentielle de la différence moyenne est de ne pas dépendre de la valeur



différentiel (autom.)



différentiel (méc.)

Le câble s'enroulant sur D et se déroulant sur d, la charge ne monte à chaque tour que de π ($D - d$). Plus $D - d$ est petit, plus lourde peut être la charge soulevée par le treuil avec un même effort.

centrale de la série, ce qui conduit à l'utiliser dans les cas de distribution ne comportant pas à proprement parler de valeur centrale.) — SYN. : *contraste, discordance, disparité, dissemblance, distinction, diversité, écart, hétérogénéité, inégalité, nuance, opposition.*

DIFFÉRENCIATIF, IVE adj. Linguist. Qui tend à différencier. — Phonét. Qui tend à la dissimulation* de deux phonèmes.

DIFFÉRENCIATION n. f. Action de différencier ou de se différencier; résultat de cette action : *La différenciation des espèces animales.*

— Biol. Technique cytologique consistant à surcolorer une préparation, puis à la décolorer ensuite par un dissolvant approprié, afin de mettre en évidence un élément particulier. || *Différenciation cellulaire*, acquisition, pendant l'ontogenèse, par les nombreuses cellules semblables issues de la segmentation de l'œuf, de particularités morphologiques, structurales, fonctionnelles, qui donnent naissance à des groupes cellulaires caractérisés par leurs traits communs. (V. part. *encycl.*)

— Bot. Organisation anatomique distincte dans la forme, la structure, de certains organes (feuilles, racines, etc.). || Transformation de cellules et de tissus à partir d'un méristème. || *Ordre d'apparition des différents éléments d'un organe : La différenciation du bois et du liber est centripète dans la racine; elle est centrifuge pour le bois et centripète pour le liber dans la tige.*

— Géol. Dans la consolidation d'une roche endogène, apparition de différences suivant les points ou suivant les temps. (Une région est plus basique, une autre plus acide; ou bien un minéral a cristallisé en premier, un autre ensuite, comme il arrive dans une solution ou dans un mélange fondu.)

— ENCYCL. Biol. Les cellules, primitivement toutes semblables, acquièrent des formes, des structures, des fonctions nouvelles. Les éléments du même type assumant les mêmes fonctions constituent des familles cellulaires ou tissus*. La *différenciation*, qui correspond à une restriction, frappe l'ensemble des cellules et les divise en catégories morphologiques et fonctionnelles. Certaines d'entre elles sont différenciées très tôt, profondément et définitivement (cellules nerveuses). D'autres sont l'objet de différenciation moins intense (histiocytes) et demeurent totipotentes. Seuls les éléments germinatifs qui conservent toutes leurs potentialités échappent longtemps à la différenciation.

On a recherché les facteurs responsables de la différenciation tissulaire. La culture des tissus *in vitro* et la transplantation montrent que le phénomène de différenciation est une propriété inhérente à la cellule, et plus ou moins indépendante du milieu. Dans les tissus, les actions nerveuses et hormonales conditionnent souvent la différenciation fonctionnelle des cellules. Celle-ci peut aussi être conditionnée par des facteurs héréditaires.

— Philos. Dans le système d'Herbert Spencer, passage de l'homogène à l'hétérogène, qui est la loi du progrès.

— Phonét. Syn. de DISSIMULATION.

DIFFÉRENCIER v. tr. Séparer par une différence. || Distinguer les personnes ou les choses entre elles en établissant leurs défauts de similitude.

— Math. V. DIFFÉRENTIER.

— *Se différencier* v. pr. Se subdiviser en éléments ou en catégories comportant entre elles des différences.

— SYN. : *démêler, discerner, discriminer, distinguer, séparer.*

DIFFÉREND n. m. (variante orthogr. de *différent*). Désaccord, contestation résultant d'une différence d'opinion, d'intérêt, etc. : *Apaiser, vider, terminer, accommoder un différend.* || *Partager le différend*, accorder les parties en prenant un moyen terme.

— SYN. : *altercation, conflit, contestation, débat, démêlé, dispute, litige, querelle.*

DIFFÉRENT, E adj. (lat. *diferens*, part. prés. de *differre*, différer). Qui diffère; qui n'est pas semblable ou identique : *Tous les hommes sont semblables par les paroles; ce n'est que les actions qui les montrent différents* (Molière). || Qui n'a pas les mêmes caractéristiques : *C'était aussi dans une forêt, mais combien différente! que douze ans au-*

paravant il avait fait rencontre du cerf merveilleux (Michelet). || Autre que ce qui est ou était; distinct, opposé : *Si les circonstances étaient différentes...* || Avec un nom au pluriel, et accompagné de l'article ou d'un adjectif déterminatif, divers, distinct : *L'adjudant [...] offrit de laisser par écrit le signallement des accidents de terrain qui, sur les différentes routes...* (Stendhal). || Sans article devant le nom, peut indiquer à la fois la pluralité et la diversité : *Prud'hon a reproduit cent fois ce motif charmant sous différents noms* (Michelet).

— Loc. *C'est différent*, locution qui implique qu'on formule sur un objet donné un jugement exceptionnel, qui le fait échapper à une règle générale, ou bien qu'on insiste sur sa différence avec autre chose, ou sur sa singularité : *Il n'était pas triste du tout, il était abruti, c'est différent.*

— SYN. : *dissemblable, distinct, divers, inégal, hétérogène, varié.*

◆ N. m. Marque particulière à un graveur ou à un atelier, inscrite sur un coin de monnaie ou de médaille, ou directement sur une pièce ou une médaille.

DIFFÉRENTIATION n. f. Math. Opération par laquelle on trouve la différentielle d'une fonction ou d'une équation.

— ENCYCL. La *différentiation* d'une équation entre plusieurs variables consiste dans la mise en équation des différentielles des deux membres, lesquelles doivent être effectivement égales par l'hypothèse même que l'équation reste toujours satisfaite.

Différentiation sous le signe ∫. On peut avoir à différencier, par rapport à une lettre, une intégrale portant sur une fonction où cette lettre entre comme paramètre.

La dérivée et la différentielle d'une intégrale, par rapport à un paramètre considéré comme variable, s'obtiennent en dérivant ou différenciant l'expression placée sous le signe $\int$.

Ainsi :

$$\frac{\partial}{\partial y} \int_{x_0}^x f(x, y, z, \dots) dx = \int_{x_0}^x \frac{\partial f(x, y, z, \dots)}{\partial y} dx.$$

Cette relation n'est d'ailleurs valable que sous certaines hypothèses de continuité.

DIFFÉRENTIEL, ELLE adj. Math. Qui procède par différences infiniment petites. || *Calcul différentiel*, calcul qui s'occupe des quantités variables dans leur mode d'accroissement par différences infiniment petites. || *Equation différentielle*, v. EQUATION.

— Acoust. *Sons différentiels*, sons subjectifs que l'on perçoit quand on entend deux sons de fréquences différentes, et dont la fréquence est la différence des fréquences des deux sons, ou de multiples de ces fréquences.

— Ch. de f. *Tarif différentiel*, tarif perçu sur un chemin de fer ou une voie de transport, et qui varie entre les différents points de cette voie.

— Dr. fisc. *Droit différentiel*, taxe dont la valeur peut varier suivant la provenance de l'objet soumis au droit.

— Electr. Se dit d'un système comportant deux enroulements parcourus par des courants distincts, dont les actions électromagnétiques sont de sens inverses.

— Législ. soc. *Pension différentielle*, v. PENSION.

— Méd. *Diagnostic différentiel*, celui qui sert à établir pour des maladies qui ont des signes communs les symptômes qui les distinguent. (V. DIAGNOSTIC.) || *Pression différentielle*, chiffre marquant la différence entre la pression maximale et la pression minimale, et qui a lui-même une grande importance diagnostique et pronostique.

— Psychol. *Seuil différentiel*, v. DIFFÉRENCE, SEUIL.

◆ Adj. et n. m. Mécan. *Engrenage différentiel* ou *différentiel*, combinaison cinématique donnant des démultiplifications de mouvement par différence entre deux mouvements.

|| Dans un véhicule automobile, mécanisme de transmission de l'effort moteur aux roues motrices, qui leur permet de tourner à des vitesses différentes l'une de l'autre dans les virages. (V. part. *encycl.*)

◆ N. f. Math. *Accroissement* infiniment petit d'une quantité variable. (V. CALCUL.)

— ENCYCL. Mécan. ● Les *différentiels* sont des mécanismes utilisés pour obtenir de grandes démultiplifications, dans les appareils de levage (vérin différentiel, treuil différentiel) ou dans les appareils de freinage, chaque fois que l'on veut développer une grande force à partir d'un effort moyen.

Ils sont tous constitués par un mécanisme réducteur, qui, en réduisant la vitesse, permet de développer un effort plus grand. Dans la majorité des cas, on imprime à deux organes semblables des mouvements en sens inverse, de vitesses très peu différentes : l'organe qui progresse ne progresse que de la différence des deux autres mouvements, ce qui permet par un choix judicieux des éléments, de réduire dans une proportion très grande un mouvement déterminé.

● Dans une voiture automobile, le différentiel répartit entre les deux roues motrices l'effort de propulsion de l'arbre de transmission, pour leur permettre de tourner à des vitesses différentes dans un virage. Cette inégalité est nécessaire, puisque la roue située à l'extérieur de la courbe, parcourant un plus grand chemin que l'autre, doit tourner plus vite; sinon, elle glisserait sans rouler, usant anormalement le pneumatique et introduisant une certaine incertitude dans la direction.

Sur une voiture classique, le différentiel est accolé au couple conique, dans le pont arrière, où il est supporté par des roulements, et, sur une voiture à traction avant, dans le même carter que la boîte de vitesses. Il se compose d'un boîtier contenant deux pignons coniques, dits *planétaires*, solidaires chacun d'un arbre de roue et de deux ou plusieurs petits pignons coniques, dits *satellites*, disposés entre les planétaires. Ces satellites peuvent rouler sur les planétaires, mais leur axe est fixe et solidaire du boîtier de différentiel. Mû par la couronne du couple conique, le boîtier entraîne les planétaires par l'intermédiaire des satellites, qui agissent comme répartiteurs d'effort. Dans la marche en ligne droite, les planétaires, solidaires des roues, offrent une résistance égale et sont entraînés à la même vitesse : tout l'ensemble tourne d'un même mouvement, les satellites restant fixes par rapport à leur axe. Ils jouent alors le rôle d'un clavetage qui solidariserait les arbres de roues. Dans une courbe, le boîtier reste animé du même mouvement. L'une des roues, à l'intérieur du virage, a tendance à ralentir. Le pignon qui lui est solidaire a tendance à freiner les satellites, qui, solidaires du boîtier, font alors tourner plus vite le pignon solidaire de la roue extérieure à la courbe. Il n'y a de cette façon aucun glissement des roues sur le sol.

Sur un véhicule chenillé, le différentiel permet d'assurer la direction. Dans les engins les moins lourds, un différentiel du type *asserv* sert à freiner le barbotin, qui entraîne la chenille intérieure. Dans les engins plus lourds, un *double différentiel* permet, sans modifier la vitesse en ligne droite, d'accélérer la chenille extérieure et de ralentir la chenille intérieure.

DIFFÉRENTIER v. tr. Math. Prendre la différentielle : *Différentier une fonction.* (On écrit parfois à tort DIFFÉRENCIER.)

DIFFÉRER v. tr. (lat. *differre*). [Se conj. comme *céder*.] Porter à un autre moment; remettre, retarder : *Différer son départ. Différer de partir.* || *Absol.* Remettre à plus tard, se dérober : *Il ne faut pas différer. Lucien avait toujours trouvé des prétextes pour différer* (Stendhal).

— Ch. de f. *Différer un wagon*, le retirer d'un train, à la suite d'un incident, pour le remettre, après réparation, à un train suivant.

— SYN. : *ajourner, alermyer, lanterner, reculer, remettre, renvoyer, retarder, suspendre, temporiser.*

◆ V. intr. Ne pas être semblable, identique : *A tous les étages de la société, les usages se ressemblent, et ne diffèrent que par les manières, les façons, les nuances* (Balzac). || *Différer du tout au tout*, être complètement différent. || N'être pas du même avis : *Ils diffèrent sur les mots, mais s'accordent sur le fond.*

DIFFICILE adj. (lat. *difficilis*). Qui n'est pas facile; malaisé à exécuter : *Travail, opération difficile. Rien n'est plus difficile que d'offrir aux hommes que la vérité* (Voltaire). || Qui offre des obstacles, exige des efforts : *Gérard obtint sa grâce sous condition qu'il volerait*

« chose très difficile » décréta Elisabeth (beau). || Malaisé à pénétrer, à comprendre, à interpréter : *L'histoire de cette mode est difficile.* || Qu'on a peine à mettre : *M. Leuwen réservait toutes les lettres de l'esprit de ses députés pour cette chose difficile qu'il leur faisait conclure de la part des différents (Stendhal).* || Pénible, douloureux, préoccupant : *Une situation difficile.* Pour moi, qui traverse en ce moment la période difficile, il m'est nécessaire de sembler toutes mes forces (G. Duhamel). || Accommodant, peu traitable : *Compagnon difficile.* Cheval difficile. Caractère difficile. || Exigeant, malaisé à satisfaire : *Estomac difficile.* A mesure qu'on se forme le caractère, on devient plus difficile (Sainte-Beuve). || SYN. : acariâtre, ardu, complexe, délicat, épineux, dur, épineux, incommode, laborieux, malaisé, pénible, rude. || N. Faire le (ou la) difficile, ne se montrer pas satisfait de rien, être trop exigeant : *Il fait difficile.* || souvent le difficile.

DIFFICILEMENT adv. Avec difficulté, avec peine : *Tel était Sénac. Il s'endormait difficilement* (G. Duhamel). || Marque parfois une négation ou une restriction : *Pas si qu'Armand il n'avait de sympathie pour rien Arnaud, auquel il était difficilement donnable d'être le compagnon de jeux d'un homme d'Arnaud.*

|| SYN. : laborieusement, malaisément, avec peine, péniblement.

DIFFICULTÉ n. f. (lat. *difficultas*). Caractère de ce qui est difficile : *Il gémissait [...] de la difficulté des temps* (G. Duhamel). || Ce qui rend une chose difficile : *A soixante-dix ans, la vie est un problème [...] et il ne faut pas l'embrouiller par des difficultés techniques* (Stendhal). || Peine, obstacle, gêne, opposition qui rend une action difficile : *Epreuve de grandes difficultés.* || Triomphe d'une difficulté. Surmonter des difficultés. Les difficultés de l'heure. || Embaras dans lequel quelqu'un se trouve devant une action ; impuissance momentanée : *Ce qui augmentait cette difficulté à trouver quelque chose de passable dont Lucien était sûr* (Stendhal). || Manque, insuffisance, gêne : *J'ai des difficultés d'argent et des peines de cœur* (G. Duhamel). || SYN. : extens. Opposition, différend, contestation. || Nous n'aurons aucune difficulté en cela. || Objection : *Soulever une difficulté.* || Répugnance, hésitation : *A tout cela, peu de difficulté.* Pardonner avec difficulté.

LOC. DIV. Sans difficulté, sans peine ; de manière certaine : *Il réussira sans difficulté.* || Sans résistance, volontiers : *Nul ne se rend sans difficulté.* || Chercher, rechercher la difficulté, chercher à réussir par des moyens compliqués. || Trancher la difficulté, faire un coup d'autorité ; décider. || Faire difficulté, des difficultés, soulever des difficultés, présenter des objections, avoir répugnance à. || Avoir de la difficulté à, avoir du mal à. || Avoir des difficultés, être dans une situation difficile. || Avoir des difficultés avec quelqu'un, être en désaccord avec lui.

|| SYN. : complication, embarras, entrave, gêne, mal, obstacle, peine.

DIFFICULTUEUSEMENT adv. Avec beaucoup de difficulté ; en faisant beaucoup de difficultés.

DIFFICULTUEUX, EUSE adj. (de *difficile*, comme *majestueux* de *majesté*). Fam. Qui présente beaucoup de difficultés : *Entreprise difficile.* Voilà de grands et difficiles travaux (G. Duhamel).

LANGUE CLASS. ET LITTÉR. Qui est d'un ordre difficile ; qui a un caractère enclin à lever des difficultés à tout propos : *Colbert, de facile et aisé qu'il était, devint difficile et difficileux* (Perrault).

EFFLUENCE n. f. Division d'un cours d'eau, d'un glacier en bras qui ne se rejoignent pas, comme dans un delta, ou, en montagne, pendant les périodes glaciaires.

|| ENCYCL. La diffusion peut être due à la diminution de la pente, à l'accroissement de la charge ou, dans le cas d'un glacier, au bordement d'une langue principale dans la vallée voisine par un col de diffusion.

EFFLUENT, E adj. (de *diffuser*). Qui se répand, s'épand : *Engorgements effluents.* || Pathol. Se dit des tissus du corps ramollis qu'à une consistance presque liquide.

◆ N. m. Bras d'un cours d'eau, d'un glacier, qui se sépare du bras principal.

DIFFLUE v. intr. (lat. *diffluere*). Séméol. Se répandre, s'épancher de tous côtés : *Une collection de pus qui diffuse.*

DIFFORME adj. (bas lat. *difformis* ; lat. class. *deformis*, de *forma*, forme, beauté). Qui a une forme irrégulière, disproportionnée ; contrefait : *Et les vieux troncs d'arbres difformes | Qui se penchent sur les chemins...* (Hugo). Visage, corps difforme.

|| SYN. : contrefait, disgracieux, disproportionné, hideux, horrible, irrégulier.

DIFFORMER v. tr. Technol. Déformer la forme d'une médaille, d'une monnaie : *Il est défendu aux orfèvres de difformer les monnaies.*

DIFFORMITÉ n. f. (lat. *difformitas*, issu, par changement de préfixe, de *deformitas*). Etat de ce qui est difforme : *Difformité de la taille.*

DIFFRACTER v. tr. (du lat. *diffractus*, brisé). Physiq. Opérer la diffraction de : *Diffracter les rayons lumineux.*

DIFFRACTION n. f. (de *diffracter*). Phénomène observable en optique, en acoustique, en radio-électricité, suivant lequel les ondes (lumineuses, acoustiques, radio-électriques) peuvent quelquefois contourner les obstacles. (L'énergie cesse alors de se propager en ligne droite.)

|| Chim. et Métall. *Diffraction cristallographique par rayons X, électrons ou neutrons*, étude de la répartition des atomes ou des molécules dans un corps solide, et en particulier dans les corps cristallisés, par la diffraction que subissent les rayons X, les électrons ou les neutrons en traversant le corps étudié (diagramme par transmission) ou en s'y réfléchissant (diagramme par réflexion).

|| ENCYCL. Opt. Lorsqu'on utilise une source lumineuse très fine, le contour de l'ombre portée par un corps opaque n'est pas net, mais bordé de franges, c'est-à-dire de bandes alternativement sombres et brillantes. Ce fait, reconnu par Grimaldi, montre que la lumière ne se propage pas en ligne droite, mais s'infléchit en rasant le contour des corps.

Inexplicable dans la théorie de l'émission de Newton, la diffraction a été expliquée par Fresnel au moyen des interférences.

Soit une source lumineuse L, une onde OPO' qu'elle produit, et un écran E qui intercepte une partie. La portion OP qui subsiste est le lieu géométrique de points vibrants qui transmettent leur mouvement au-delà de l'écran comme autant de sources lumineuses synchrones, et les points tels que K, qui sont situés derrière l'écran dans l'ombre géométrique, reçoivent une partie de ce mouvement (principe de Huygens). La résultante des amplitudes qui proviennent de tous les points de la surface OP donnera l'amplitude au point K. Le calcul montre (et l'expérience confirme) la présence de franges.

La diffraction limite les possibilités des meilleurs instruments d'optique : dans un microscope, par exemple, l'image d'un point lumineux n'est jamais un point, mais une petite tache (tache d'Airy), d'autant plus étendue que l'ouverture de l'objectif est plus petite.

DIFFRINGENT, E adj. (du lat. *diffringens*, part. prés. de *diffingere*, rompre). Physiq. Qui opère la diffraction : *Contour diffringent.*

DIFFUS, E adj. (lat. *diffusus*). Répandu dans les diverses parties : *L'esprit est diffus dans toute la substance de l'âme, comme l'âme est diffusée dans toute la substance du corps* (Diderot). || Voilé, atténué, qui a perdu sa force et son éclat : *Une lumière diffuse.* || Fig. Trop abondant en mots ; qui manque de sobriété et de netteté : *Style diffus.* Ecrivain diffus.

|| LANGUE CLASS. ET LITTÉR. Répandu sur : *Et plus cette faveur sur la terre est diffuse, | Plus elle y fait briller ta grâce et ton amour* (Corneille). || Se répandant en tous sens : *Ils avaient des cheveux longs et diffus* (Huysmans). De longs rideaux diffus pendaient aux croisées (Hugo).

|| Bot. Se dit des tiges, branches, inflorescences ramifiées sans direction fixe.

|| Géomorphol. et Hydrogr. *Ruissellement diffus*, ruissellement caractérisé par l'écoulement des filets d'eau qui se rejoignent et se

divisent sans cesse, sans former de réseau élémentaire. (V. aussi RUISSELLEMENT.)

|| Opt. *Lumière diffuse*, lumière dont les rayons sont confusément réfléchis ou transmis et ne projettent pas d'ombres nettes, contrairement à celles qui sont dues à des rayons directs ou régulièrement réfléchis.

|| Pathol. Qui n'est pas circonscrit : *Phlegmon diffus.*

|| SYN. : atténué, confus, prolixe, redondant, verbeux, voilé.

DIFFUSANT, E adj. Opt. *Pouvoir diffusant*, propriété que possèdent les corps de diffuser les rayons lumineux dans toutes les directions.

|| Océanogr. *Couche diffusante profonde*, v. COUCHE.

DIFFUSÈMENT adv. De manière diffuse.

DIFFUSER v. tr. (du lat. *diffusus*, répandu). Opt. Répandre dans diverses directions : *Les molécules d'air diffusent la lumière solaire, principalement le bleu (interprétation du bleu du ciel).* || Fig. Porter à la connaissance du public, par radio ou par tout autre moyen permettant d'atteindre à la fois une grande quantité de personnes : *Diffuser une nouvelle.* || Comm. Distribuer un ouvrage de librairie. || Se diffuser v. pr. Se répandre, devenir connu d'un large public : *La nouvelle s'est diffusée très rapidement.*

DIFFUSEUR n. m. Aéron. Conduit divergent qui, dans une soufflerie*, assure l'écoulement de l'air après son passage dans la chambre d'expérience.

|| Autom. Partie du carburateur* d'un moteur à explosion dans laquelle s'effectue le mélange carburé.

|| Lum. Appareil permettant de diffuser et de répartir sur une grande étendue la lumière d'une lampe d'éclairage, pour réduire la luminance ou la brillance de chaque élément de la nouvelle surface, afin de ne pas créer une gêne pour la vision : *Un globe de verre opale est un bon diffuseur pour une lampe électrique à incandescence.*

|| Mécan. des fl. Conduit servant à ralentir l'écoulement d'un fluide en augmentant sa pression. || Conduit d'évacuation de l'eau, en aval de la roue d'une turbine, qui permet de récupérer, sous une forme potentielle, une partie de l'énergie cinétique de l'eau à la sortie de la roue. (V. part. *encycl.*)

|| Papet. Réservoir où s'opère le lavage et l'égouttage de la cellulose ou de la pâte à papier, après sa cuisson.

|| Radiotechn. Appareil qui, dans les postes radio-électriques récepteurs, transforme en vibrations sonores l'énergie électrique recueillie. (V. HAUT-PARLEUR.)

|| Sap-pomp. Ajutage se montant directement au bout d'une lance* d'incendie, pour projeter l'eau sous une forme pulvérisée. (On fait également des diffuseurs à double position, permettant, outre la fermeture, soit le jet franc, soit la pulvérisation.)

|| Sucr. Appareil au moyen duquel on extrait le jus sucré de la betterave. (V. part. *encycl.*)

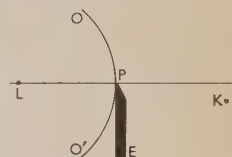
|| ENCYCL. Mécan. des fl. Pour des vitesses inférieures à la vitesse du son dans le fluide, un diffuseur est divergent, qu'il s'agisse d'un gaz ou d'un liquide. Les augmentations de section qui entraînent le ralentissement du fluide doivent être très progressives pour éviter des phénomènes de décollement pouvant désamorcer le diffuseur. Le diffuseur conique classique pour l'air a un angle au sommet d'environ 7°. On utilise les diffuseurs dans les souffleries, en aval des compresseurs, pour récupérer sous forme de pression une partie de l'énergie cinétique de l'air.

Dans une turbine hydraulique, le diffuseur est placé entre la roue et le canal de fuite : sa section va en augmentant pour réduire la vitesse de l'eau et augmenter sa pression. La pression en aval du diffuseur étant fixée par le niveau aval, il se crée ainsi une aspiration à la sortie de la roue. L'aspirateur diffuseur a souvent une forme coudée se terminant par une partie horizontale, afin de réduire l'importance des fondations en profondeur.

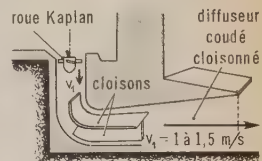
|| Sucr. Les diffuseurs sont des récipients métalliques (en tôle, fonte, etc.) étanches et clos, dans lesquels on introduit les cossettes de betteraves et que l'on groupe en séries (batterie de diffusion) de dix, douze, seize. Tous ces appareils, sauf deux (l'un en chargement, l'autre en vidange), sont parcourus



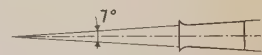
diffraction des rayons X



diffraction (opt.)



diffuseur (mécan. des fl.)



diffuseur (mécan. des fl.)

par un courant d'eau chaude, qui va s'enrichissant de plus en plus en sucre, tandis que, inversement, les cossettes s'appauvrissent et s'épuisent.

DIFFUSIBILITÉ n. f. Caractère de ce qui est diffusible.

DIFFUSIBLE adj. (lat. *diffusibilis*; de *diffusus*, répandu). Qui peut se répandre en tous sens : *Odeur diffusible*. || *Fig.* Propre à être diffusé : *L'esprit européen — ou du moins ce qu'il contient de plus précieux — est-il totalement diffusible ?* (Valéry).

— Méd. Qui se répand rapidement dans l'économie animale : *L'alcool, l'éther sont des médicaments diffusibles*.

— Physiq. Se dit des substances fluides dont le mélange s'opère spontanément par leur surface de contact, en sorte que celle-ci fait place à une zone de mélange qui s'étend de plus en plus.

DIFFUSIOMÈTRE n. m. Instrument propre à mesurer la diffusion.

DIFFUSION n. f. (lat. *diffusio*). Action par laquelle un fluide se répand : *La diffusion de la vapeur d'eau dans l'atmosphère*. || Distribution d'une substance dans l'organisme. || — *Fig.* Propagation, pénétration dans les esprits : *Diffusion des connaissances, de l'instruction*. || Action de porter une nouvelle à la connaissance d'un large public par voie de radio ou par tout autre moyen : *La diffusion d'un bulletin d'informations*. || Défaut de concision (en parlant du style).

— Acoust. *Diffusion acoustique*, réflexion ou diffraction irrégulière d'une onde acoustique dans plusieurs directions.

— Econ. fin. *Diffusion de l'impôt*, v. *IMPÔT*.

— Méd. Distribution d'une substance toxique ou médicamenteuse dans les différentes parties du corps, par la circulation tant sanguine que lymphatique. (Il est à remarquer que les leucocytes peuvent être des agents de diffusion très actifs pour certains médicaments, comme l'iode, et pour certains poisons, comme les endotoxines bactériennes.) || *Facteur de diffusion*, diastase qui a la propriété d'attaquer un des éléments constitutifs du tissu conjonctif, l'acide hyaluronique, et d'augmenter la vitesse de résorption sous-cutanée de produits de l'activité microbienne ou de médicaments injectés sous la peau. (Cette propriété est attribuée à une hyaluronidase.)

— Physiq. Phénomène par lequel différents fluides en contact prennent une répartition et des propriétés homogènes. || *Par extens.* Dis-sémination des rayons lumineux ou infrarouges. (V. part. *encycl.*)

— Sucr. Extraction du jus sucré que renferme la betterave.

— SYN. : *dispersion, distribution, expansion, propagation, progression, publication, vulgarisation*.

— ENCYCL. Physiq. *Diffusion des gaz*. Berthollet a montré que deux gaz qui n'exercent aucune action chimique l'un sur l'autre se mélangent, chacun d'eux se comportant comme s'il était seul et, par suite, occupant tout l'espace qui lui est offert. (V. *MÉLANGE des gaz*.)

● *Diffusion des gaz à travers les cloisons poreuses*. Quand deux gaz sont séparés par une cloison poreuse, la diffusion peut avoir lieu; mais, au cours de celle-ci, les pressions ne sont plus les mêmes de chaque côté de la cloison, car les vitesses de diffusion, ou volumes des gaz traversant la paroi pendant un certain temps, ne sont pas les mêmes. Graham a montré que, dans le cas de deux gaz différents, le rapport de ces vitesses de diffusion est égal à l'inverse du rapport des racines carrées des densités de ces gaz.

● *Diffusion thermique*. Dans un gaz qui contient des molécules de masses différentes et où la température varie d'un point à l'autre, les molécules les plus lourdes ont tendance à se concentrer dans les régions les plus froides. Sur ce principe est fondée une méthode de séparation de certains isotopes, notamment de l'uranium 235.

● *Diffusion des solutions*. Comme les molécules gazeuses, les molécules (ou les ions) des substances dissoutes tendent, par suite de leurs mouvements, à se répandre uniformément dans le volume du solvant.

La diffusion a été employée par Graham pour séparer dans les solutions les corps cristalloïdaux ou en solution vraie, qui sont dif-

fusibles, des corps en solution colloïdale, qui ne peuvent diffuser. La diffusion peut s'opérer librement au travers de la surface de séparation d'une solution et de son solvant pur; on sépare généralement les deux liquides par une membrane semi-perméable, telle qu'une feuille de parchemin, de collodion, de viscosse, etc.

On admet généralement que la diffusion par ces membranes équivaut à une filtration au travers de pores extrêmement petits et dont la dimension limite la grosseur des particules qui peuvent diffuser. (V. *ULTRAFILTRATION*.)

● *Diffusion de la lumière et de la chaleur*. Les ondes lumineuses ou calorifiques qui tombent sur la surface d'un corps mat sont renvoyées dans toutes les directions. Cela tient à ce que la surface d'un corps dépoli présente, en chacun de ses éléments, un grand nombre de petites facettes ayant toutes les directions; la réflexion sur chacune de ces facettes se fait bien spéculairement (tout au moins pour les vibrations de courte longueur d'onde), mais, par rapport à l'ensemble de l'élément, elle se fait irrégulièrement. La lumière réfléchit irrégulièrement se nomme *lumière diffuse*; c'est à cette lumière diffusée par les objets que nous devons de les apercevoir. La diffusion de la lumière est presque nulle pour les corps noirs ou doués d'un poli parfait.

DIFLUORACÉTIQUE adj. Se dit d'un acide, de formule $\text{CHF}_2-\text{CO}_2\text{H}$, bouillant à 134 °C, obtenu par oxydation de l'alcool éthylique difluoré.

DIFLUORÉ, E adj. Chim. Dérivé difluoré, corps dérivant d'un autre par substitution de deux atomes de fluor à deux atomes d'hydrogène.

DIFORMAZYLE n. m. Composé se formant par action de l'acide lévulique sur le diazobenzène.

DIFORMINE n. f. Chim. Diester formique de la glycérine.

DIFORMYLHYDRAZINE n. f. Composé, de formule $\text{CHO}-\text{NH}-\text{NH}-\text{CHO}$, fondant à 160 °C, qui s'obtient par action de l'hydrazine sur l'ester formique.

DIGALLIQUE adj. Se dit d'un acide, de formule

$(\text{OH})_3\text{C}_6\text{H}_2-\text{CO}_2-\text{C}_6\text{H}_2(\text{OH})_2\text{CO}_2\text{H}$, cristallisant avec deux molécules d'eau et fondant anhydre à 269 °C. (C'est un constituant du tanin.)

DIGAMBARA n. m. (mot sanskr. signif. *vêtu d'espace*). Nom donné aux adhérents de la plus ancienne et de la plus stricte des deux sectes entre lesquelles se partagea la religion jaina. (V. *JAINISME*.)

— ENCYCL. Primitivement, les *digambaras* se distinguaient surtout par une observation rigide des règles de leur religion et de l'ascétisme indien, leur nudité complète, leur refus d'accorder aux femmes la possibilité de parvenir au *nirvâna* et de leur permettre de se réunir en congrégations religieuses. Actuellement, leurs religieux n'observent plus la règle de nudité que pendant les repas pris à l'intérieur des maisons.

DIGAMÉTIQUE adj. Biol. Syn. de *HÉTÉROGAMÉTIQUE*.

DIGAMIE n. f. Phénomène caractéristique des plantes à fleurs proprement dites (angiospermes), chez lesquelles deux gamètes mâles produisent une double fécondation, la première avec l'ovosphère (l'œuf en résulte), la seconde avec le noyau secondaire du sac embryonnaire (l'albumen en est la conséquence).

DIGAMMA n. m. (mot gr. signif. *proprement, double gamma*). Sixième lettre de l'alphabet grec archaïque, appelée aussi *wau*, dérivée du signe phénicien *waw*.

— ENCYCL. Disparu de bonne heure en ionien attique, le *digamma* s'est conservé seulement dans les alphabets du grec occidental, et il est attesté par des inscriptions. La lettre a été maintenue ailleurs dans le système de numération, sous le nom de *stigma*. Le *digamma* avait la forme de l'F latin et notait une spirante vélaire dont la prononciation était analogue à celle du *w* anglais. Phonème fragile, il s'est amui à l'initiale ou en position intervocalique et n'a plus été noté. Il était encore prononcé à l'époque archaïque, comme l'attestent de nombreux vers homériques, où l'on doit le restituer pour justifier

la scansion. Les rapprochements étymologiques avec les autres langues indo-européennes permettent de retrouver un digamma disparu : ainsi (*woinos-vinum* (latin), (*Wergon-Werk* (allemand)).

DIGASTRIQUE adj. et n. m. (préf. *di*, et gr. *gastër*, -stros, ventre). Se dit d'un muscle du cou, allant de l'apophyse mastoïde au maxillaire inférieur, dans le voisinage de la symphyse mentonnière. (Il présente en son milieu un tendon intermédiaire attaché à l'os hyoïde. Ce tendon intermédiaire sépare ainsi le muscle en deux portions : le *ventre postérieur*, oblique en bas et en avant, et le *ventre antérieur*, oblique en haut et en avant.)

DIGBOI, localité de l'Inde (Assam), à l'E. de Dibrugarh. Gisements de pétrole. Rafineries.

DIGBY, comtes de Bristol. V. *BRISTOL*.

DIGBY (sir Everard), conspirateur catholique anglais (1578 - Londres 1606). Il était l'un des conjurés de la « Conspiration » des poudres » et fut exécuté.

DIGBY (sir Kenelm), homme politique et écrivain anglais (Gayhurst, Buckinghamshire, 1603 - Londres 1665), fils du précédent. Doué d'une curiosité intellectuelle insatiable, passablement instable au dire de ses contemporains, ce mystique catholique jouit d'une certaine influence à la cour de Charles I^{er}. D'abord membre du groupe royaliste modéré, comme Hyde, hostile à Strafford, les violences politiques et religieuses du Parlement lui firent prendre avec véhémence le parti du roi en 1642, pour le compte duquel il se lança, en France notamment, dans d'innombrables et vaines intrigues.

DIGENÈSE n. f. (préf. *di*, deux, et *genesis*, génération). Biol. Génération alternativement produite par une reproduction sexuée et une reproduction asexuée.

Digénis Akritas, en gr. *Digenēs Akritas*, héros d'une chanson de geste byzantine. L'histoire de Basile, surnommé *Digénis Akritas*, a son point de départ dans les aventures qu'eut, au x^e s., un membre de la famille des Doukas, Pantherios, dans la région perpétuellement troublée des rives de l'Euphrate. Sur ce fond historique s'est développé un vaste cycle de poèmes épiques, qui s'est répandu dans tout le monde byzantin et jusque dans les sociétés slaves.

DIGÉRABLE adj. Qui peut être digéré : [Ces novices] demandaient des mets digérables et voilà tout (Huysmans).

DIGÉRER v. tr. (lat. *digerere*, porter de divers côtés). [Se conj. comme *céder*.] Elaborer les aliments dans les voies digestives, de manière à les rendre assimilables : *Digérer péniblement son dîner*. || *Fam.* *Estomac qui digérerait du fer*, se dit en parlant d'une personne qui digérerait n'importe quoi. || — *Fig.* Assimiler par la pensée : *Pour bien lire, il faut digérer sa lecture et la convertir en sa propre substance* (Fénelon). || *Fam.* Supporter, endurer, se résigner à : *Les tas d'ordures, les sentines, N'ont rien qui nous puisse écœurer, Mais nous ne saurions digérer O Veul lot, tes tartines* (Verlaine). || Accepter pour vrai, croire : *Non, cela est trop dur à digérer*. — SYN. : *admettre, assimiler, comprendre, se faire à, souffrir*.

◆ V. intr. Cuire à petit feu : *Faire digérer une substance à une douce chaleur*. || Se pénétrer peu à peu d'un liquide : *Faire digérer des herbes dans l'eau*.

— *Se digérer* v. pr. Etre assimilé : *Ce qui se mange avec plaisir se digère ordinairement avec facilité*; et, au fig. : *Lectures qui se digèrent et se classent dans l'esprit*. || Etre accepté, être cru : *Racontars qui se digèrent difficilement*.

DIGES, comm. de l'Yonne (arrond. d'Auxerre), aux confins de la Champagne et de l'Auxerrois; 959 hab. (104 aggl.). Eglise des XII^e et XVI^e s.

DIGEST [daidzest] n. m. (de l'angl. *to digest*, analyser). Résumé d'un livre ou d'un article. || Petit volume renfermant de tels résumés.

DIGESTA n. m. pl. (mot lat. signif. *choses digérées*). Partie des aliments ingérés qui, en traversant le tube digestif, subit la digestion, puis l'absorption intestinale et échappe ainsi à la défécation. (On en détermine la valeur en mesurant la différence entre les ingesta et les égesta.)

DIGESTIF [dʒɛst] n. m. (du lat. *digesta*, les mises en ordre). Dr. rom. Recueil méthodique de droit. || *Absol.* (avec une asc.). Celui de Justinien.

ENCYCL. Sous Justinien, la constitution *auctore* de 530 prescrivait à Tribonien de constituer une commission chargée de faire choix d'extraits de jurisconsultes pour en composer un corps complet de droit. L'ouvrage fut rendu exécutoire le 30 décembre sous le titre de *Digesta sive Pandecta*. Les cinquante livres sont divisés en cinq, qui comprennent chacun une série de lois numérotées, avec leur référence. Ces lois, qui proviennent des traités de droit des commentateurs des édits des magistrats et des *responsa* des jurisconsultes, ont souvent été altérées, afin d'être accordées avec le nouveau droit. Ces altérations très nombreuses sont appelées des *interpolations*. Le *Digeste* nous a été conservé par un manuscrit du VI^e ou du VII^e s., la *Florentine* (*Codex Florentinus*), et quelques copies du XI^e et XII^e s., qui ont formé le texte commun des glossateurs nommé la *Vulgate*.

DIGESTÉ adj. *Fam.* Qui se digère facilement : *La chair de poisson est digérée.*

DIGESTÉ n. m. Produit de la macération d'une substance médicinale dans un liquide approprié et soumis à une température inférieure à l'ébullition.

DIGESTEUR n. m. Chim. Appareil servant à faire les parties solubles de certains corps. Hyg. Autoclave utilisé pour cuire rapidement les viandes, en vase clos et sous pression de vapeur d'eau, et dissoudre la gélatine os. (Cet appareil est employé pour l'alimentation de certains malades dont les fonctions gastriques sont déficientes.) [Syn. AUTOCLAVE.]

Urban. Ouvrage de digestion* des boues. **ENCYCL.** Chim. Il existe différents types de *digesteurs* : celui de Payen peut épuiser le produit, à l'aide d'un solvant volatil (alcool, éther, etc.) servant de véhicule, les substances enlevant certains principes solubles dans le solvant.

digesteur épuiseur de Bémont et Etard prend trois parties : A est un cylindre muni d'un double paroi qui constitue l'enveloppe extérieure ; dans un cylindre intérieur se trouve un panier en toile perforée contenant les matières à traiter ; ce panier plonge dans le solvant ; entre les deux parois du cylindre A, et appliqué sur le cylindre intérieur, se trouve un serpentín qui sert à chauffer les solvants lorsqu'on distille, à chauffer l'eau qui le baigne lorsqu'on veut sécher les matières après épuisement ; les niveaux *n* et *n'* indiquent, l'un la hauteur de la matière dans l'espace annulaire, l'autre la hauteur du solvant. Le solvant chargé de matières extractives passe dans le vase B, à l'extrémité du tube *r* ; un serpentín à vapeur le chauffe, et les vapeurs, après avoir passé par le tube *m* et dans le serpentín, arrivent dans le récipient C.

DIGESTIBILITÉ n. f. Physiol. Aptitude d'un aliment à être digéré, autrement dit rapport entre le poids total d'un aliment et celui de la portion assimilée par la digestion.

ENCYCL. Physiol. On détermine la *digestibilité* par l'étude du contenu gastrique et par l'examen microscopique et analytique des matières fécales. Cette digestibilité est influencée par deux facteurs principaux : la nature et la qualité des suc digestifs, et la nature des aliments, car certains, comme le glucose, sont directement absorbables, tandis que d'autres, comme la cellulose, ne le sont que difficilement. Enfin, la préparation culinaire des aliments dispose individuellement intervenant.

Zootecn. On appelle *coefficient de digestibilité* d'un aliment la fraction de cet aliment assimilable par l'organisme de l'animal. La valeur nutritive des aliments dépend de leur coefficient de digestibilité. D'une façon générale, les fourrages sont d'autant moins digestibles qu'ils renferment plus de cellulose. Il existe toutefois des différences selon les espèces animales. Les fourrages grossiers (paille, foin) ont, chez les ruminants, des coefficients de digestibilité supérieurs à ceux qu'ils ont chez les chevaux et chez les porcs.

DIGESTIBLE adj. (du lat. *digestus*, digéré). Se dit d'un aliment qui peut être digéré : *Aliment digestible.*

DIGESTIF, IVE adj. Qui sert à la digestion : *Organes digestifs.* || Qui facilite ou accélère la digestion : *Substances digestives.* || *Pouvoir digestif*, capacité des suc (stomacal, pancréatique, intestinal, etc.) qui, par la présence d'enzymes, interviennent dans la digestion des aliments. || *Suc digestif*, liquide que les glandes annexes de l'appareil digestif déversent normalement dans le tube digestif. || *Tube digestif*, canal digestif, nom donné à la partie tubulaire de l'appareil digestif.

◆ N. m. Liqueur prise après le repas, dans le dessein de faciliter la digestion.

— **ENCYCL.** Anat. humaine. *L'appareil digestif* de l'homme commence à la bouche, où les aliments sont dilacérés et broyés par les dents. De là, ils sont poussés en arrière par la langue dans le pharynx, puis dans l'œsophage, qui se continue par l'estomac, vaste poche où stagnent les aliments avant d'être chassés dans l'intestin grêle après avoir traversé le pyllore. L'intestin grêle se compose de trois parties : le duodénum, le jéjunum et l'iléon, qui se jette dans le caecum au niveau de la valvule iléo-cæcale. Le caecum commence le gros intestin, ou colon, divisé en colon droit ou ascendant, colon transverse, colon gauche ou descendant, et colon iléo-pelvien. Le colon se continue par le rectum, qui termine le tube digestif à l'anus.

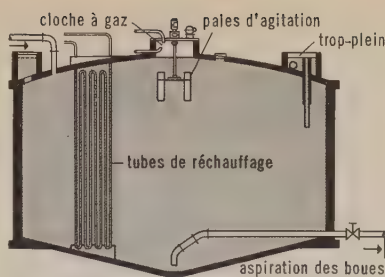
Au tube digestif sont annexées de nombreuses glandes qui jouent un rôle très important dans la transformation chimique des aliments : citons les glandes salivaires, au niveau de la bouche, les glandes gastriques de la paroi de l'estomac, le foie et le pancréas, au niveau du duodénum, et les glandes intestinales de la muqueuse de l'intestin grêle.

— **Anat. comparée.** Chez tous les animaux, l'appareil digestif est une cavité du corps, munie d'un ou plusieurs orifices ouvrant à l'extérieur, et tapissée de parois qui la séparent de la masse vivante du corps. En général, il constitue un tube non ramifié, le long duquel les aliments, puis les excréments, circulent en sens unique, de l'orifice d'entrée (bouche) jusqu'à l'orifice de sortie (anus), ce qui permet à chaque segment une spécialisation fonctionnelle. Mais les exceptions (absence d'anus ou de bouche, ramifications, retour des aliments en arrière, etc.) sont nombreuses et diverses. Chez les protozoaires, les éponges, les platodes parasites (ténia), pas d'appareil digestif nettement différencié.

Chez les coelentérés et les turbellariés, sac digestif sans anus et vomissement des déchets. Chez les étoiles de mer, il y a un sac digestif capable de se retourner comme un gant, pour s'appliquer sur les proies et les digérer *extérieurement au corps* ; l'anus existe, mais n'est pas fonctionnel. Chez les oursins, au contraire, tube digestif typique avec bouche munie de dents, anus fonctionnel, siphon de dérivation pour le passage de l'eau (cette dernière disposition se retrouvant chez les insectes piqueurs de l'ordre des hémiptéroïdes : cigales, pucerons). Chez les sangsues, 22 estomacs ne sont pas de trop pour digérer le sang des proies. Des animaux aussi différents que les rotifères, les crustacés décapodes et les oiseaux, ont en commun la capacité de leur estomac de broyer les proies solides qui y parviennent. Les procoelodés (amphioxus) n'ont qu'une *gouttière digestive* incomplètement fermée. Les larves de fourmilion n'introduisent que des liquides ayant subi une prédigestion externe dans le sac sans bouche ni anus où aboutissent les canaux sucres de leurs mandibules. La régurgitation des aliments s'observe soit en vue de l'alimentation des jeunes (miel des abeilles, aliment stomodéal des termites, graines ramollies dans le jabot des pigeons, etc.), soit au profit de l'animal lui-même (rumination* de certains mammifères).

— **Embryol.** Le tube digestif dérive de l'*endoderme*, qui constitue d'abord le feuillet interne de la gastrula (*archenteron*). Après évagination, chez les coelomates, de la chorde mésoblaste, il subsiste un *hypoderme*, qui donnera le tube entier chez les vertébrés, la partie moyenne du tube chez les arthropodés, chez qui les deux tronçons terminaux (*stomodæum* et *proctodæum*) sont d'origine ectodermique, comme le montre leur revêtement chitineux.

— **Pharm.** Parmi les substances *digestives*, on distingue celles qui agissent en augmentant la qualité ou la quantité des suc diges-



tifs gastro-intestinaux, soit la motilité de l'appareil digestif, comme le chlorure de sodium, le sucre, le boldo, certains aromates, etc., et celles qui viennent en substitution d'une sécrétion glandulaire déficiente, comme la pepsine et autres extraits des organes digestifs.

DIGESTION [dʒɛstjɔ̃] n. f. (lat. *digestio*). Ensemble des transformations mécaniques et chimiques que subissent les aliments dans les différentes parties du tube digestif. || *Fig.* Action d'élaborer, de s'assimiler : *La lecture n'est qu'une mastication ; la réflexion, c'est la digestion.* || Action d'endurer, de supporter : *Plaisanteries de facile digestion.* || *Fam.* Visite de digestion, visite qu'il était d'usage de faire à quelqu'un qui vous avait reçu à sa table.

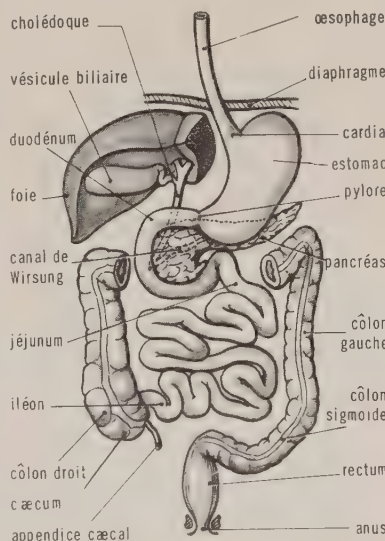
— **Cytol.** *Digestion intracellulaire*, digestion qui s'accomplit dans l'intérieur d'une cellule, grâce aux enzymes endocellulaires.

— **Géol.** Assimilation des roches encaissantes par une venue de roche endogène.

— **Pharm.** Opération qui consiste à mettre une substance dans un véhicule que l'on porte et maintient pendant un temps donné à une température inférieure à celle de l'ébullition. (Le produit obtenu est appelé *DIGESTÉ*.)

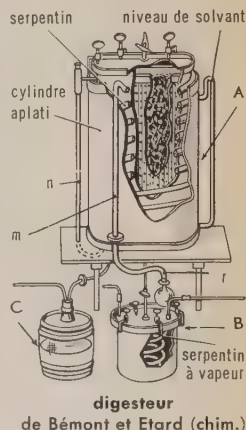
— **Urban.** *Digestion des boues*, fermentation par bactéries anaérobies, ou fermentation putride des boues des eaux d'égouts. (V. ÉPURATION.)

— **ENCYCL.** Physiol. La plupart des cellules des êtres complexes, végétaux et animaux, se nourrissent par osmose d'aliments directement absorbables (nutrition extracellulaire). Chez un certain nombre d'organismes inférieurs, et notamment chez les protozoaires et chez quelques cellules libres (leucocytes, cellules conjonctives) des métazoaires, les choses se passent différemment. Tantôt (gromie, rhizopodes réticulés) le corps alimentaire solide est englobé et pénètre dans le protoplasma où il est digéré et dissous ; tantôt (amibes, rhizopodes lobés, infusoires ciliés) le corps alimentaire entraîne avec lui, au cours de son englobement dans le protoplasma, une gouttelette d'eau dans laquelle il continue de baigner ; dans cette eau, formant vacuole, diffusent les ferments digestifs sécrétés par le protoplasma, ferments qui attaquent



digesteur (urban.)

En provenance des décanseurs, les boues arrivent à la partie supérieure du digesteur, dans lequel elles subsistent sous une faible élévation de température une fermentation alcaline à l'abri de l'air. Cette opération produit un dégagement de gaz carbonique, d'azote et de méthane entraînant une réduction importante du volume des boues traitées, qui se dessèchent ensuite facilement à l'air sans dégagement d'odeurs désagréables.



peu à peu le corps alimentaire, le dissolvent et le résorbent. C'est la *digestion intracellulaire* proprement dite. Chez les êtres pluricellulaires, la *digestion* se fait dans un appareil spécialisé ou tube digestif, où de multiples fonctions se trouvent réunies, mais dont les phénomènes peuvent être classés en mécaniques et chimiques.

Phénomènes mécaniques de la digestion. La mastication est un broyage des aliments par les dents, ce qui augmente leur surface d'attaque aux sucs digestifs. Pendant la mastication, les aliments s'imprègnent de salive, dont l'enzyme (amylase) détermine un début d'hydrolyse de l'amidon en maltose. Il y a formation d'un *bol alimentaire* qui est dégluti. Il passe dans l'œsophage, franchit le cardia pour arriver dans l'estomac. Il subit alors un brassage énergique, dû aux contractions des fibres musculaires de la paroi stomacale, ce qui permet une imprégnation par le suc gastrique.

L'action des sucs digestifs est facilitée dans l'intestin grâce à la motricité de cet organe (mouvements segmentaires). Cette motricité intervient aussi pour assurer la progression du contenu de l'intestin grêle dans le gros intestin (mouvements péristaltiques).

Phénomènes chimiques de la digestion. Ils assurent la transformation des différents aliments ingérés en éléments utilisables, parce que capables de franchir la barrière intestinale et d'être absorbés au niveau des villosités. Seuls l'eau, les sels minéraux et les sucres en C_6 peuvent franchir la barrière intestinale sans subir de modifications préalables : les glucides doivent être transformés en sucres en C_6 (glucose, lévulose, galactose), les protides en acides aminés ; les lipides doivent être émulsionnés, transformés en acides gras, savons et glycérine. Ces différentes transformations s'accomplissent grâce à l'intervention des sucs digestifs et des enzymes qu'ils renferment.

● **Enzymes impliqués dans la transformation des glucides.** Parmi eux, citons la *ptyaline* ou *amylase salivaire* ; l'*amylase pancréatique*, qui transforme les amidons cuits et crus en maltose ; l'*amylase intestinale*, ayant une action analogue. Toujours dans le suc intestinal, on trouve une *maltase*, qui hydrolyse le maltose en deux molécules de glucose, une *invertase* ou *sucrase*, qui hydrolyse le saccharose en le dédoublant en glucose et lévulose, la *lactase*, enfin, qui hydrolyse le lactose en glucose et galactose.

● **Enzymes intervenant dans les modifications que subissent les protides.** Dans l'estomac, la *pepsine* (due à la transformation du pepsinogène en pepsine sous l'influence de l'acide chlorhydrique du suc gastrique) transforme les protides en peptones et autres polypeptides ; la *présure* ou *labferment* est un enzyme qui coagule le lait (la caséine se prend en caillot). Dans l'intestin, la *trypsine* du suc pancréatique transforme les protéines restées intactes en polypeptides, qu'elle continue d'attaquer en détachant les acides aminés. L'*érepine* du suc intestinal attaque uniquement les polypeptides qui résistent à la digestion de la pepsine et de la trypsine, et les amène au stade d'acides aminés.

● **Digestion des graisses.** La *lipase pancréatique* émulsionne et saponifie les graisses. La *lipase intestinale* saponifie les graisses déjà émulsionnées. Il est à noter que la *bile* est nécessaire et doit être présente pour que le suc pancréatique exerce son action digestive sur les graisses. (→ *Biblio.*)

— **Physiol. comparée.** La *digestion* chez les êtres vivants se subdivise en deux fonctions distinctes : la digestion des *réserves nutritives* et la digestion des *proies*. La digestion des réserves nutritives se fait dans l'intérieur des cellules vivantes, soit à leur propre profit (glycogène du muscle), soit au profit d'autres parties de l'organisme (glycogène du foie, amidon du tubercule de pomme de terre, etc.) par déversement des produits digérés dans les *liquides circulants* (sang veineux, sève élaborée). Quant à la digestion des proies, elle affecte à son tour deux modalités : la digestion externe, ou *prédigestion*, et la digestion interne, ou digestion au sens usuel du mot, qui n'existe que dans le règne animal. La *prédigestion externe* n'existe que dans de petits groupes d'animaux ou de plantes sans aucune parenté entre eux : étoiles de mer, araignées, larves de fourmi-lion, plantes insectivores (dionée, droséra, utriculaire, né-

penthes). Elle implique l'excrétion préalable des sucs digestifs, puis l'absorption du produit digéré, qui passe soit directement dans la circulation générale (plantes insectivores, étoiles de mer), soit dans un appareil digestif généralement réduit (araignées, larves de fourmi-lion).

La *digestion* au sens usuel du mot ne présente une différence fondamentale avec celle de l'homme que dans le grand ordre des mammifères *ruminants*, qui accumulent énormément dans leur panse d'énormes quantités d'herbe non mâchée, puis, lorsqu'ils sont au repos, la font remonter à la bouche par petites fractions, la mâchent, la ravalent et la digèrent comme les autres animaux. Notons pour terminer que la digestion est *incomplète* chez beaucoup d'espèces, comme le prouvent les nombreux insectes qui se nourrissent des débris nutritifs contenus dans les bouses, et même les moineaux, qui trouvent des graines à picorer dans le crotin de cheval. (→ *Biblio.*)

— **Physiol. végét.** Le plus souvent, c'est à l'intérieur même du corps des plantes et aux dépens des matériaux mis en réserve par elles que s'exercent les facultés digestives : ces matériaux (amidon, corps gras, inuline, saccharose) sont attaqués par des diastases, qui les transforment en produits assimilables.

A l'intérieur de la graine en germination, on dit que la *digestion* est *interne* lorsque la diastase est produite par la cellule même qui contient la matière de réserve (graines exalbuminées ou graines albuminées à réserve oléagineuse) ; elle est *externe* lorsque la diastase est produite par une cellule différente de celle qui contient la réserve (graines albuminées à réserve amylacée). Chez les plantes carnivores, des phénomènes de digestion ont lieu, mais la destinée des produits obtenus est encore assez obscure.

DIGGES (Leonard), mathématicien anglais (Barham, Kent - † 1571). Il semble avoir pressenti les principes du télescope.

DI GIACOMO (Salvatore), écrivain italien (Naples 1860 - id. 1934). Il est l'auteur de nouvelles, de pièces de théâtre, où il décrit la vie des bas-fonds napolitains et où il se complait à des spectacles tragiques et macabres. Il a composé dans le dialecte napolitain des poésies et des chansons dans la tradition populaire, au style chaud et mélodieux (*Ariettes et Sonnets*, 1898 ; *Chansons et Ariettes*, 1916).

DI GIOVANNI (Vincenzo), philosophe et philologue italien (Salaparuta, Sicile, prov. de Trapani, 1832 - id. 1903). Sorti de l'université de Palerme, il obtint successivement la chaire de philosophie au lycée Victor-Emmanuel et au séminaire de Palerme. Il a publié de nombreux ouvrages, dont : *Chroniques siciliennes des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles* (1865), *Jean Pic de la Mirandole dans l'histoire de la Renaissance et de la philosophie en Italie* (2^e édit., 1899), *Philologie et Littérature siciliennes* (1871), *Histoire de la philosophie en Sicile, des temps anciens jusqu'au XIX^e siècle* (1872), *Critique religieuse et philosophique* (1898).

DIGIT-, élément tiré du latin *digitus*, doigt, et entrant dans la composition de nombreux mots.

DIGITAL, E, AUX adj. (lat. *digitalis* ; de *digitus*, doigt). Qui appartient aux doigts : *Arteries digitales. Veines digitales. Nerfs digitaux.* || *Impressions digitales*, légères dépressions de la face interne des os du crâne. || *Par extens.* Qui a la forme d'un doigt.

— **Bur.** Se dit d'une machine à calculer qui respecte dans son fonctionnement la structure décimale des nombres, qu'elle associe à des dents d'engrenage, à des impulsions électriques, etc. (V. *CALCULATEUR*.)

DIGITALE n. f. ou **DIGITALIS** n. m. (du lat. *digitus*, doigt). Plante très toxique, dont les fleurs ont généralement la forme d'un doigt de gant, à feuilles vertes et fleurs jaune pâle, ou bien à feuilles veloutées en dessous et fleurs pourpre clair. (Familles des scrofulariacées.)

— **ENCYCL.** La plus connue est la *digitale pourpre* (*Digitalis purpurea*), dite *gant de Notre-Dame*. C'est une plante bisannuelle, pouvant atteindre un mètre de haut, qu'on cultive dans les jardins pour l'ornement, à cause de ses longues grappes, terminales et unilatérales, de belles fleurs pourprées. Très

commune dans les bois siliceux après l'écoupe des taillis, c'est une plante très véneuse, dont les feuilles renferment un alcaloïde, la *digitaline*, qui est un médicament du cœur. Dans les terrains calcaires croît la digitale jaune (*D. lutea*).

— **Pharm.** On utilise en médecine les feuilles récoltées sur des plantes sauvages de seconde année, croissant dans des lieux secs, au moment où la plante va fleurir. La digitale des Vosges paraît la plus constante dans son action. La digitale est un tonocardiaque qui ralentit le rythme du cœur, régularise et renforce ses contractions, et secondairement un diurétique. Ces propriétés sont dues à un mélange complexe d'hétéroïdes extrêmement toxiques, les principaux étant le digitoxoside ou digitaline*, et le digitonoside*.

Outre la digitale pourpre (*D. purpurea*), on emploie également la digitale laineuse (*D. lanata*), cultivée en Autriche, qui renferme des hétéroïdes voisins, mais encore plus toxiques.

La digitale est administrée *per os* sous forme de poudre titrée, de teinture ; ses principes actifs s'accumulant dans l'organisme, il est prudent de la prescrire pour des périodes courtes, la surveillance médicale est toujours nécessaire.

DIGITALÈNE n. f. Chim. Glucoside extrait de la digitale brute, et désigné aussi sous le nom de DIGITONINE.

DIGITALINE n. f. (de *digitale*). Pharm. Un des alcaloïdes de la digitale. (Syn. DIGITOXOSIDE, DIGITOXINE.)

— **ENCYCL.** La *digitaline* cristallisée anhydre la seule qui figure au Codex, se présente sous forme de cristaux rectangulaires et lamellaires microscopiques ; elle a une saveur très amère et fait éternuer. Son point de fusion doit être supérieur à 265 °C ; elle est insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool, le chloroforme et l'acétate d'éthyle. Diverses réactions chimiques faisant intervenir les sels ferriques, l'acide acétique et l'acide sulfurique permettent de s'assurer de sa pureté. La digitaline est un hétéroglucoside (sucrose complexe) dont la molécule est constituée par la réunion d'un ose, le *digitoxose*, et d'une substance spécifique, la *digitoxigénine* (aglucone). Le digitoxose donne avec d'autres aglucones d'autres alcaloïdes, différents par leurs propriétés chimiques et physiologiques. L'action physiologique et pharmacodynamique de la digitaline est subordonnée à sa fixation presque électorale sur le myocarde où elle reste plusieurs jours. Elle est douée de quatre actions très fortes sur le cœur : elle en ralentit le rythme, elle renforce ses contractions, elle diminue son irritabilité et ses qualités de transmissibilité de l'influx nerveux. Employée à doses convenables, échelonnées de un dixième de milligramme à un milligramme au maximum et administrées en un ou plusieurs jours, la digitaline sera étonnamment bénéfique sur un cœur malade si celui-ci profite de ces quatre actions. Dans les cas contraires, elle peut avoir des inconvénients ; enfin, et surtout si les doses prescrites sont dépassées, une forte toxicité apparaît et l'intoxication par la digitaline est une des plus graves, d'où nécessité de respecter rigoureusement les prescriptions. La digitaline est inscrite au tableau « A » (toxiques).

DIGITALISATION n. f. Thérap. Administration contrôlée, à un cardiaque, de digitaline en quantités suffisantes pour ralentir le cœur.

DIGITALISER v. tr. Thérap. Introduire de la digitale dans l'organisme suivant une technique bien déterminée (doses, durée, régime concomitant, etc.).

DIGITARIA n. m. Herbe vivace ou annuelle poussant dans les cultures et les sables humides. (Familles des graminacées.)

DIGITATION n. f. Nom donné à certains faisceaux musculaires, en raison de leur forme et de leur disposition qui les font ressembler à des doigts : *Les digitations du grand dentelé.*

— **Bot.** Découpe des feuilles digitées.

DIGITÉ, E adj. Hist. nat. Qui est en prolongements divergents ou parallèles rappelant les doigts de la main : *Feuille, bractée, inflorescence digitée. Coquille digitée.*

DIGITIFORME adj. Hist. nat. En forme de doigt.



digitale

ITIGRADE adj. Se dit des animaux qui, marchant, appuient sur le sol toute la face de leurs doigts : tels sont les genres *tre, chien, civette, hyène, chat*. (On en dit autrefois une famille distincte dans celle des carnassiers.)

ITINERVE adj. Se dit des feuilles qui les nervures disposées comme les doigts à la main : *Les feuilles du platane sont itines*. (On dit aussi DIGITINERVÉ, E.)

ITIPENNÉ, E adj. Se dit des feuilles ées, dont chaque pétiole principal est éné par des pétioles secondaires qui ent les folioles, comme dans les mimosas. dit aussi DIGITIPALMÉ, E.)

ITONOSIDE n. m. Biochim. Hétéroside digitale, qui donne avec les stéroïdes des composés insolubles. (Cette propriété est mise à profit en analyse pour le dosage des stéroïdes, notamment du cholestérol.)

ITONCYCL Pharm. Le *digitonoside* est présent dans la feuille de digitale, à côté de la *calina*; bien que dépourvu de propriétés thérapeutiques, en tant que saponine il permet la dissolution de la digitale en milieu aqueux, ce qui explique l'activité des préparations aqueuses de digitale (infusé).

ITOPLASTIE n. f. Opération chirurgicale consistant à remplacer par greffe ou par prothèse un doigt amputé.

ITOXIGÉNINE n. f. Pharm. V. DIGITALINE.

ITOXINE n. f. Pharm. Syn. de DIGITALINE.

ITOXOSE n. m. Pharm. V. DIGITALINE.

ITOXOSIDE n. m. Syn. de DIGITALINE.

ITUS [tus] n. m. Anc. mesure romaine d'ongueur, qui valait 0,018 5 m environ. (MESURES.)

ITLOSSE n. f. Petit staphylin qui vit enfoui dans les sables recouverts à marée haute. *Glossa submarina* est assez commune sur les côtes de France. Le genre fait partie des coléoptères, famille des staphylinidés.)

ITLOSSIE n. f. (gr. *diglossia*, littéral. « dualité de langues » ou « bilinguisme »). Existence, dans un même pays, soit de deux langues différentes, soit de deux dialectes de même langue, l'un savant, l'autre populaire.

ITENCYCL. C'est en particulier en son sens que le mot s'applique à la Grèce antique, où le conflit des langues a été aigu à la fin du XIX^e s. et se perpétue encore aujourd'hui : le grec puriste, non parlé, est resté une langue officielle ; le grec populaire a été adopté par la littérature. Entre ces deux tendances extrêmes se sont constitués des dialectes intermédiaires, d'où une langue « mixte », fondée sur une alliance du purisme et du vulgarisme.

ITGLYCÉRINE n. f. Composé, de formule $(OH)_2C_3H_5OC_3H_5(OH)_2$, résultant de la condensation de deux molécules de glycérine avec élimination d'une molécule d'eau, sous l'influence de la chlorure sulfurique.

ITGLYCIDE n. m. Chim. Dimère du glycérol, se formant par action de l'acétate de cuivre sur l'épichlorhydrine.

ITGLYCOL n. m. Nom technique abrégé du glycérol.

ITGLYCOLAMIQUE adj. Se dit d'un composé, de formule $NH(CH_2-CO_2H)_2$, fondant à 125°C, obtenu dans l'action de l'acide moniac sur l'acide chloracétique.

ITGLYCOLIDE n. m. Lactide de l'acide chloracétique, fondant à 86°C, obtenu à partir du chlorure de l'acide.

ITGLYCOLIQUE adj. Se dit d'un diacide de formule $HO_2C-CH_2-O-CH_2-CO_2H$, H₂O, fondant à 148°C et se formant à côté de la glycolique par action d'un hydroxyde métallique sur l'acide chloracétique. (Il ne s'agit pas d'un anhydride, isomère du diglycolide, fondant à 97°C.)

ITGLYPHE n. m. (préf. *di*, deux, et gr. *glu-*, gravure). Console à deux cannelures en bronze.

ITYOGĀ, philosophe indien, de l'école védique des Yogācāras, fondateur de la philosophie bouddhique (fin du V^e ou début du VI^e s.). [V. DHARMAKĪRTI.]

DIGNE [dij] adj. (lat. *dignus*). [Suivi de la préposition *de*.] Qui, par ses qualités intrinsèques, par sa nature, et parfois par ses actions, sa conduite, est en droit d'obtenir quelque chose : *Jamais femme ne fut plus digne de pitié* (Racine). || Qui convient, qui est approprié à quelqu'un étant donné sa nature ou sa conduite habituelle : *Qui s'aime plus que son frère n'est pas digne du Christ* (Lamennais). *Cela n'est pas digne d'un homme tel que vous. Il semblait [...] que sa propre force trouvât enfin un rôle digne d'elle* (Cocteau). || Qui est approprié à une chose (en bonne ou en mauvaise part) : *L'abolition des spectacles serait une idée plus digne du siècle d'Attila que du siècle de Louis XIV* (Voltaire). || — Absol. et ellipt. Méritant, qui a le droit d'obtenir quelque chose : *Si j'avais connu un plus homme de bien et plus digne sujet, je l'aurais choisi* (Voltaire). || Apté à remplir une charge, des fonctions : *Envoyer à la Chambre de dignes représentants du peuple. M. de Granville, digne successeur des grands magistrats du vieux parlement* (Balzac). || Qui a de l'élevation dans les sentiments, de la noblesse et de la retenue dans la conduite : *De tout irréprochable amant | Comme de toute digne aimée* (Verlaine). || Bon, honorable, respectable : *Il les harangua pour leur montrer les bontés sans nombre de leur patron, ce digne M. Barret* (Aragon). *Un vieux monsieur tout blanc, très digne et fort aimable* (Carco); et, ironiq. : *Ce n'était pas précisément avarice, chez notre digne colonel* (Stendhal). || Qui montre le respect de soi-même : *Prendre un air digne*. || Qui affecte une gravité excessive (souvent employé par ironie) : *Les infirmières passaient très dignes, et n'en pensaient pas moins* (Aragon).

— **LANGUE CLASS.** D'élite, méritant (en parlant des personnes) : *J'étais un grand héros, j'étais un digne roi* (Cornille). || De prix, mérité, convenable (en parlant des choses) : *Qu'on regarde sa mort comme un digne supplice* (Cornille). — **ALLUS. HIST.** **Au plus digne.** Ses généraux ayant demandé à Alexandre mourant à qui il laissait l'empire : « Au plus digne », répondit-il. **DIGNE**, ch.-l. du département des Basses-Alpes, à 736 km de Paris, au pied des *Préalpes de Digne*; 10 436 hab. (8 098 aggl.) [*Digno*is]. Evêché. Ancienne cathédrale des XIII^e et XIV^e s. La cathédrale actuelle est de la fin du XV^e s. Musée (objets gallo-romains). Menuiserie. Scierie. Patrie du général Desmichels et de A. Beau de Rochas. — Aux environs, sources thermales utilisées contre les affections rhumatismales. — L'arrond. a 9 cant., 79 comm. et 29 369 hab. — Les *Préalpes de Digne* dominent le haut bassin de la Bièvre et du Bès. Crêtes déchiquetées, pentes ravinées et instables, villages abandonnés donnent à ce pays, malgré les succès du reboisement, un aspect désolé où l'activité humaine s'est réfugiée dans quelques bassins (engraisement des agneaux grâce aux luzernières).

DIGNEMENT adv. D'une manière digne; très bien : *Il s'est dignement conduit. Faire dignement les honneurs de sa maison*. || Dans les termes convenables : *Toute philosophie ne parle pas dignement de Dieu, de sa puissance* (La Bruyère). || En adoptant une attitude digne, empreinte de sérieux et de gravité : *Il s'en alla dignement*. || Ironiq. En adoptant une attitude qui cherche à inspirer le respect : *Du blanc bouché ? — Non, du moussoux, exigea dignement Filoche* (Carco). — **SYN.** : convenablement, correctement, gravement, honnêtement, honorablement, noblement, respectablement, sérieusement.

DIGNIMONT (André), peintre, graveur et illustrateur français (Paris 1891). Aquarelliste, ses paysages contrastent dans son œuvre avec des représentations de scènes de la vie galante. De 1930 à 1939, il a collaboré à divers journaux et revues, et produit un grand nombre d'eaux-fortes et de lithographies. En tant qu'illustrateur, on lui doit : *le Colonel Chabert* (1924), *la Maison Philibert* (1925), *Perversité* de Francis Carco (1927), *l'Ingénue libertine* de Colette (1929), *le Grand Meaulnes* d'Alain-Fournier (1924), *la Bohème et mon cœur* de Francis Carco



(1951), *les Hommes de bonne volonté* de Jules Romains (1952), ainsi que des décors et des costumes pour l'Opéra (*la Grisi*, 1936; *Guignol et Pandore*, 1943; *la Grande Jatte*, 1949), l'Opéra-Comique (*Carmen*, 1938; *l'Etoile*, 1941), la Comédie-Française (*le Voyage de M. Perrichon*, 1946).

DIGNITAIRE n. m. Personnage revêtu d'une dignité : *Les dignitaires de l'Etat*.

◆ N. f. Dans les communautés, nom donné aux religieuses revêtues des principaux offices.

dignitatem et augmentis scientiarum (DE) [De la dignité et de l'accroissement des sciences], première partie, parue en 1605, de l'*Instauratio magna*, de Francis Bacon, dont la seconde partie est le *Novum Organum*. Bacon y critique la philosophie scolastique et l'enseignement fondé sur l'autorité des Grecs et surtout d'Aristote, au nom desquels on empêchait, selon lui, tout progrès scientifique. L'esprit doit s'instruire dans le livre de la nature. Bacon propose ensuite sa célèbre classification des sciences, fondée sur la distinction des trois facultés : mémoire, imagination et raison, auxquelles correspondent respectivement l'histoire, la poésie et la philosophie.

DIGNITÉ n. f. (lat. *dignitas*). Respect que mérite quelqu'un : *Compromettre sa dignité*. || Grandeur, noblesse, situation éminente dans l'ordre naturel : *La dignité de l'homme consistait dans son innocence, à user et dominer sur les créatures* (Pascal). || Sentiment de ce qu'on doit à soi-même, respect de soi : *Vivre avec dignité*. || Sentiment qu'un être de sa propre valeur : *Il n'y a pas de dignité possible, pas de vie réelle, pour un homme qui travaille douze heures par jour sans savoir pour quoi il travaille* (Malraux). || Noblesse et gravité dans l'aspect, dans les manières : *Lucien quitta la Préfecture avec beaucoup de froideur et de dignité* (Stendhal). *Un maintien plein de dignité*. || Hautes fonctions : *Aspirer à la dignité épiscopale*. || Charges ou privilèges qui donnent à quelqu'un un rang éminent : *Dans la déroute des dignités et de la noblesse d'origine, l'argent est resté la seule chose* (Stendhal).

— **Astrol.** Situation d'une planète dans le signe où elle a sa principale influence. (Les dignités sont essentielles ou accidentelles. On dit qu'une planète est dans ses dignités essentielles lorsqu'elle est dans sa maison ou dans son exaltation*.)

— **Mor.** Dignité de la personne humaine, v. PERSONNE.

— **Relig.** Haute fonction exercée par un membre d'un chapitre ecclésiastique. || Officier qui exerce une de ces fonctions : *Toutes les dignités donnent leur démission*. (N'est usité qu'au plur. dans ce dernier sens.)

— **SYN.** : élévation, grandeur, gravité, majesté, noblesse.

— **ENCYCL.** Mil. La plus haute dignité militaire française est le maréchalat (dignité d'Etat), qu'on assimile souvent, à tort, à un grade. (V. MARÉCHAL.) Les deux titres de grand officier et de grand-croix de la Légion* d'honneur sont des « dignités » de l'ordre, les trois autres étant des « grades ».

dignus est intrare, mots lat. signif. *il est digne d'entrer*. Formule empruntée à la cérémonie burlesque du *Malade imaginaire* de Molière, qui s'emploie, toujours par plaisanterie, quand il s'agit d'admettre quelqu'un dans une corporation ou une société.

DIGOIN, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire (arrond. de Charolles), sur la Loire;

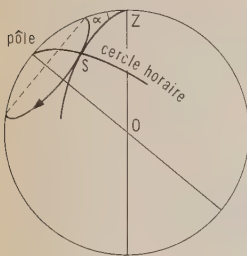
DIGNE
vue générale



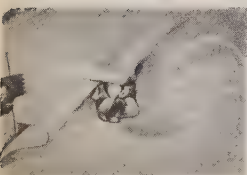
Blason de DIGNE
D'azur à une fleur de lis d'or entre deux lettres L affrontées d'argent, accompagnées en chef d'une croix sette de gueules et en pointe de la lettre D d'or.



André DIGNIMONT
illustration pour
« les Hommes
de bonne volonté »
de Jules Romains



digression

construction de la digue
délimitant le polder
de Flevoilanddigue à l'estuaire
de la Seine

digue (chirurg. dent.)

6 816 hab. (5 904 aggl.) [Digoinais]. Constructions de fours industriels. Grès et poteries; faïencerie d'art. Matériel agricole. Centre touristique.

DIGON n. m. Pêch. Syn. de ANCON.

DIGRAMME n. m. (préf. *di*, deux, et gr. *gramma*, lettre). Linguist. Groupe de deux caractères employé pour figurer un son unique, comme, en français, *ch* dans *chercher*.

DIGRAPHIE n. f. (préf. *di*, deux, et gr. *graphein*, écrire). Tenue des livres en partie double (par oppos. à *unigraphie*). [Ce terme, ainsi que chacun de ses dérivés, peut être appliqué à tout ce qui concerne la comptabilité en partie double. Ses dérivés sont : *digraphe*, *digraphié*, *e*, *digraphier*, *digraphique*, *digraphiquement*, etc.]

DIGRESSION n. f. (lat. *digressio*; de *di*-gredi, s'éloigner). Action de sortir de son sujet; développement parasite : *Tomber, s'égarer dans des digressions continuelles. Malgré l'immense intérêt de cette digression historique, elle sera tout aussi rapide* (Balzac).

— Astron. Ecart angulaire d'un astre (étoile ou planète) par rapport à un autre astre ou à un plan de référence. (V. part. *encycl.*)
— Math. Ecartement d'un point mobile par rapport à un axe ou à un point fixe.

— SYN. : à-côté, détour, excursus, hors-d'œuvre, parenthèse.

— ENCYCL. Astron. Le mot *digression*, en astronomie, est surtout utilisé dans le cas d'une étoile circumpolaire*. Une telle étoile est dite « à sa digression maximale » lorsque le plan vertical (azimutal) passant par l'étoile est tangent à la trajectoire de l'étoile et est perpendiculaire à son cercle horaire. L'azimut de l'étoile (E. ou O.) atteint alors une valeur maximale α , par rapport à laquelle elle varie très peu pendant un intervalle de temps appréciable. Pour l'étoile polaire observée sous la latitude de Paris, l'angle α vaut environ 1027'. Cet angle ne varie que de 1 minute d'arc pour 30 minutes de temps, avant ou après le passage en S. Cette propriété fournit l'une des méthodes les plus simples pour obtenir un orientation déjà précis, en utilisant des visées sur la Polaire. On emploie quelquefois aussi l'expression de *digression maximale* pour caractériser la position de l'une des deux planètes inférieures, Mercure ou Vénus, lorsqu'elles s'écartent le plus du Soleil par rapport à un observateur terrestre. Mais l'habitude a prévalu d'utiliser de préférence, dans ce cas, l'expression d'« élancement* maximale ». Les mots « digression » et « élancement » ont été longtemps considérés comme synonymes et employés l'un pour l'autre.

DIGTAREV (Vassili Alexandrovitch), général soviétique (1879-1949). Ingénieur d'armement, il mit au point une mitrailleuse et un engin antichar portant son nom, en service dans l'armée soviétique durant la Seconde Guerre mondiale. Il fut membre du Parti depuis 1941, et trois fois lauréat du prix Staline.

DIGUAÏL [gaj] n. m. Pêch. Grand filet en forme de tramail, muni d'une nasse à l'extrémité d'une manche. (Ce filet se tend à poste fixe, au pied des digues d'un étang ou d'un cours d'eau.)

DIGUANIDE n. f. Chim. Syn. de BIGUANIDE.

DIGUE n. f. (de l'anc. franç. *dike*, venu du moyen néerland. *dijk*). Construction de maçonnerie, de charpente, de terre, de fascines ou d'autres matières, destinée à retenir les eaux. || Obstacle naturel qui s'oppose à l'écoulement des eaux. || Obstacle artificiel destiné à briser l'effort des lames de la mer. (V. part. *encycl.*) || *Digue de réservoir*, mur de terre entourant un stockage de produits dangereux comme protection en cas d'incendie. || *Fig.* Obstacle destiné à contenir l'action d'une force quelconque, dans l'ordre naturel, moral, psychologique ou social : *Rompre toutes les digues.*

— Chirurg. dent. Feuille de caoutchouc ayant 15 cm de large sur 20 cm de long, servant de champ opératoire en art dentaire. (Quand on extériorise une dent ou un groupe de dents du milieu buccal, l'opérateur s'en sert pour pouvoir se livrer à son travail sans être gêné par la salive, la langue, la respiration ou la déglutition du patient.)

— ENCYCL. Trav. publ. La *digue* a pour principale fonction de s'opposer à la propa-

gation de la houle et d'assurer au port le calme nécessaire.

● Les *digues à talus*, les plus anciennes et les plus fréquentes, sont constituées soit par des couches d'enrochements de différentes catégories, les plus petits étant disposés en dessous, soit par des blocs artificiels.

● Les *digues verticales*, qui reviennent moins cher que les digues à talus, en particulier dans les mers profondes, peuvent être assises sur un fond affouillable émergeant à basse mer (digue des petits ports de pêche), ou établies sur un fond au-dessous des plus basses mers. Si le fond n'est pas affouillable, les digues reposent sur des caissons remplis de béton ou sur des massifs en béton coulés sous l'eau. Si le sol est affouillable, on établit au préalable une fondation en enrochements.

Les digues peuvent être soit parallèles au rivage, rattachées à lui ou non, soit convergentes, ou constituées par deux lignes parallèles, normales au rivage.

Les digues de polders, destinées à protéger des contrées basses contre l'invasion de la mer, sont constituées par des fascines et des clayonnages disposés dans le sable et l'argile et revêtus ensuite de gazon.

DIGULLEVILLE (Guillaume DE). V. GUILAUME DE DIGULLEVILLE.

DIGYNE adj. (préf. *di*, deux, et gr. *gunê*, femelle). Bot. Se dit d'un organe femelle composé de deux carpelles non soudés entre eux : *Fleur digyne*.

— *Digynes* n. f. pl. Classe de plantes du système de Linné, comprenant celles qui ont deux pistils ou deux stigmates.

DIHANG ou **DIHONG**, nom de la partie moyenne du Brahmapoutre durant sa traversée de l'Himalaya, en amont de son confluent avec son grand tributaire de gauche, le Lohit.

DIHEXAÈDRE adj. (préf. *di*, deux, et gr. *hexa*, six, et *edra*, surface). Minér. Se dit des cristaux ayant douze faces, qui, prises six à six et prolongées jusqu'à leur rencontre mutuelle, donneraient naissance à deux hexaèdres : *Chaux carbonatée dihexaèdre*.

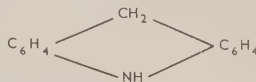
DIHOLOSIDE n. m. Chim. Nom générique des hydrates de carbone qui résultent de l'union de deux oses : *Le saccharose, le lactose, le maltose, sont des diholosides.* (Syn. BIOSE, DISACCHARIDE.)

DIHYBRIDE n. m. Biol. Individu qui est hétérozygote pour deux facteurs mendéliens. (V. MONO- et POLYHYBRIDE.)

DIHYBRIDISME n. m. Biol. Croisement de deux progéniteurs différents par deux caractères héréditaires. (Le croisement entre cobayes noirs à poils courts et cobayes blancs à poils longs est un exemple de dihybridisme.)

DIHYDRO(O). Chim. Préfixe indiquant la présence dans une molécule de deux atomes d'hydrogène d'addition.

DIHYDRACRIDINE n. f. Corps fondant à 168 °C, obtenu par action du zinc et de



l'acide chlorhydrique sur l'acridine. (Syn. HYDRURE D'ACRIDINE.)

DIHYDRANTHRACÈNE n. m. Carbone d'hydrogène, de formule $\text{C}_{14}\text{H}_{12}$ fondant à 108 °C, obtenu par réduction de l'anthracène au moyen d'amalgame de sodium. (Syn. HYDRURE D'ANTHRACÈNE.)

DIHYDRATE n. m. Chim. Composé contenant deux molécules d'eau.

DIHYDRITE n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel de cuivre.

DIHYDROBENZÈNE [bē] n. m. Carbone d'hydrogène, de formule C_6H_8 , bouillant à 81 °C, identique au cyclohexadiène 5-1-3.

DIHYDROCARVÉOL n. m. Chim. Syn. de CARVOMENTHOL.

DIHYDROCARVONE n. f. Cétone terpénique, de formule $\text{C}_{10}\text{H}_{16}\text{O}$, bouillant à 221 °C, rencontrée dans l'essence de kummel et obtenue par hydrogénation de la carvone.

DIHYDROERGOTAMINE n. f. Pharm. Dérivé de l'ergotamine, alcaloïde de l'ergot de seigle.

DIHYDRONAPHTALÈNE n. m. Carbone d'hydrogène, de formule $\text{C}_{10}\text{H}_{10}$, fondant à 15 °C, bouillant à 212 °C, obtenu par action du sodium et de l'alcool à l'ébullition sur le naphthalène. (Il correspond à l'addition d'hydrogène sur les sommets -1 et -4.)

DIHYDRONE n. f. Pharm. Dénomination commune de la dihydrohydrocortisone, médicament antalgique puissant, moins toxique que la morphine (qu'il remplace avantageusement dans de nombreux cas) mais qui figure, comme elle, au tableau « B ».

DIHYDROSTREPTOMYCINE n. f. Dérivé hydrogéné de la streptomycine. (Il en a les mêmes propriétés, mais est moins toxique.)

DIHYDROXY-. Chim. Préfixe indiquant la présence dans une molécule de deux substitutions par un radical hydroxyle — OH : *Le résorcin est un dihydroxybenzène.* (On emploie incorrectement dans le même sens le préfixe DIOXY-.)

DIHYDROXYACÉTONE n. f. Dialcool cétonique, de formule $\text{CH}_2\text{OH}-\text{CO}-\text{CH}_2\text{OH}$, obtenu par oxydation biologique de la glycérine (bactérie du sorbose). [C'est un solide soluble dans l'eau, de saveur sucrée. On l'appelle incorrectement DIOXYACÉTONE.]

DIHYDROXYANTHRACÈNE n. m. L'un des dérivés hydroxylés de l'anthracène, de formule $\text{C}_{14}\text{H}_8(\text{OH})_2$. (Les isomères les plus courants sont le *chrysazol* et le *rujol*. On l'appelle incorrectement DIOXYANTHRACÈNE.)

DIHYDROXYANTHRAQUINONES n. f. pl. Chim. V. ANTHRAQUINONE.

DIHYDROXYBENZOÏQUE adj. Se dit des acides benzoïques deux fois hydroxylés, dont les plus importants sont les acides protocatéchique, résorcylique, et gentisique. (Syn. incorrect DIOXYBENZOÏQUE.)

DIHYDROXYNDOLE n. m. Chim. Syn. plus correct de DIOXINDOLE.

DIHYDROXYMALONIQUE adj. Chim. Syn. de MÉSOXALIQUE. (On dit incorrectement DIOXYMALONIQUE.)

DIHYDROXYMÉTHYLANTHRAQUINONE n. f. Syn. d'ACIDE CHRYSOPHANIQUE (Elle se trouve dans le séné, la rhubarbe, etc. et cristallise en lamelles de couleur jaune d'or, sublimables et insolubles dans l'eau. [Syn. incorrect DIOXYMÉTHYLANTHRAQUINONE.]

DIHYDROXYTARTRIQUE adj. Se dit d'un acide de formule

$\text{HOCO}-\text{C}(\text{OH})_2-\text{C}(\text{OH})_2-\text{COOH}$, qui est le dihydrate de l'acide dicécosuccinique $\text{HOCO}-\text{CO}-\text{CO}-\text{COOH}$. (On l'appelle par action de l'acide nitreux sur la pyrocatechine.) [Syn. incorrect DIOXYTARTRIQUE.]

DIÏAMBE n. m. (préf. *di*, deux, et *iambe*). Métrique. anc. Pied composé de deux iambes.

DIÏAMBIQUE adj. Métrique. anc. Qui est composé de deux iambes ou de diïambes.

DIINDOGENÈ n. m. Chim. Syn. de INDIGO BLEU.

DIINDOXYLE n. m. Chim. Syn. de INDIGO BLANC.

DIOD(O)- [dijodo]. Chim. Préfixe indiquant la présence dans une molécule de deux atomes d'iode de substitution.

DIODÉ, E [dijodé] adj. Chim. Dérivé diodé de corps dérivant d'un autre par substitution de deux atomes d'iode à deux atomes d'hydrogène.

DIODHYDRINE [dijodi] n. f. Chim. Diéther iodhydrique de la glycérine.

DIODOBENZÈNE [dijodobēzen] n. m. Chim. L'un quelconque des trois dérivés diiodés du benzène, de formule $\text{C}_6\text{H}_4\text{I}_2$, ortho, méta et para.

DIODOFORME [dijodo] n. m. Nom donné au tétraiodéthylène, de formule C_2I_4 — ENCYCL. Le *diodoforme* s'obtient par action du carbure de calcium sur une solution aqueuse d'iode, ou par action de l'iodure d'azote sur l'acétylène. C'est un solide jaune, fondant à 192 °C, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, présentant sur l'iodoforme l'avantage d'être inodore.

DIODOMÉTHANE [dijodo] n. m. Chim. Syn. de IODURE DE MÉTHYLENE.

DIODOTHYMOL [dijodo] n. m. Chim. Syn. de ARISTOL.

DIÏSÉTHIONIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $\text{O}(\text{CH}_2-\text{CH}_2-\text{SO}_3\text{H})_2$, dont le sé-

monium se forme par chauffage de l'isolate d'ammonium.

MANIBUS, expression lat. signif. *aux mains*. Invocation dont les initiales, précédées ou suivies d'un nom du dieu, se retrouvent souvent sur les sépultures depuis le siècle d'Auguste, dans tout l'empire romain.

ISOPRÈNE n. m. Chim. V. ISOPRÈNE.

DIJON, ch.-l. du départ. de la Côte-d'Or, à 28 km de Paris, en Bourgogne, au confluent de la Saône et de l'Ouche, affl. de la Saône, et de la canal de Bourgogne; 112 844 hab. (1967 aggl.) [Dijonnais]. Cour d'appel, université, évêché. Capitale des ducs de Bourgogne, cité commerciale florissante, Dijon devint au ^{xx}e s. l'un des plus importants centres ferroviaires français, sur la ligne Paris-Lyon-Marseille, au carrefour des lignes ferrées conduisant en Italie, par le Simplon, en Suisse, et vers Nancy, Belfort et Nancy. La population de 32 253 hab. en 1851 à 76 847 en 1967. Le commerce connut un nouvel essor avec le développement de l'industrie : l'industrie (tréfileries et laminiers, matériel agricole, de fer, scooters, cycles, machines-outils, mécanique de précision, matériel de cuisine et de boucherie); industries alimentaires (moutarde, biscuits, chocolats, pains, confiseries, cassis); industries du cuir (chaussures, sacs, sacs); confection; industries électriques; manufacture de tabacs; savonneries; industries pharmaceutiques; industries du bâtiment; instruments de musique.

Le centre de la ville se trouvent les rues commerçantes et les monuments. De nouveaux quartiers sont créés au ^{xix}e s. Vers la gare s'agrandissent alors des immeubles bourgeois, mais au sud et au nord se rassemblent les constructions ouvrières. L'agglomération s'étend sur les versants des buttes et des plateaux, vers Talant et Fontaine (Montchapet). Le duc de Huguens Aubriot, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire, le duc de Bourgogne, le président Bouhvier, de Crébillon, de Piron, du président de Broglie, de Vergennes, Rude, Cabot, du maréchal de Saxe, d'Éiffel, Estanué, de Roupnel, de Petit de Julleville, etc. — L'arrond. de Dijon, 266 comm. et 204 754 hab. (→ Biblio.) Hist. La ville s'est développée grâce à sa position à la croisée des routes qui, du Nord au Sud, du Bassin de Paris, mènent vers la Méditerranée. Un camp romain s'installa sur les bords du Suzon, près de la voie d'Arles à Arles et au débouché de la vallée de la Saône. La petite localité prit de l'importance à partir des invasions barbares, comme ville fortifiée et comme centre religieux. — Bénigne* y aurait prêché au ⁱⁱe s. et, au ^ve s., une abbaye portant son nom fut fondée, autour de laquelle se forma un bourg. Le lieu castrum et le bourg furent bientôt réunis. La ville fit partie du royaume des Mérovingiens, puis appartint plus tard à l'évêque de Langres. Cédée à Robert le Pieux en 1015, fut alors rattachée au duché de Bourgogne. La foire de la Saint-Jean, fondée par le duc de Bourgogne, fut développée la fonction commerciale de la ville, qui dut finalement sa fortune à la magnificence et à la richesse des ducs de Bourgogne. Fortifiée par Charles VIII et par Louis XII, après le retour du duché de Bourgogne à la Couronne de France, Dijon réussit à tenir le siège de l'armée impériale, après la bataille de Novare en 1513. Les Allemands occupèrent la ville du 30 octobre au 27 décembre 1870 et Garibaldi les en éloigna peu après. Prise le 16 juin 1940, Dijon fut libérée par la 1^{re} armée française le 11 septembre 1944. (→ Biblio.)

Arts. Dijon est l'un des centres français les plus riches en monuments et en œuvres d'art. L'église Saint-Philibert (défaite) est de l'époque romane. La cathédrale de Saint-Bénigne, qui précéderent plusieurs édifices carolingiens et romans, date des ^{xiii}e et ^{xiv}e s.; elle repose sur une crypte du ^{xii}e s. Le tour de la double collatérale. L'église de la Vierge, du ^{xiii}e s., chef-d'œuvre de l'architecture gothique bourguignonne, est ornée d'une façade qui porte deux étages de gables superposés, d'une grande légèreté; elle est de la fameuse tour-horloge ramenée par Philippe le Bon (1382). On peut encore signaler : l'église Saint-Jean, construite à nef unique du ^{xv}e s.; la chapelle de Saint-Etienne (au). Chambre de com-

merce et musée Rude), l'église Saint-Michel, de la Renaissance, avec une magnifique façade; l'ancienne église Sainte-Anne (fin du ^{xvi}e s.); l'Hôpital général, reconstruit au ^{xviii}e s. Les vieilles maisons sont nombreuses, quelques-unes fort riches : hôtels de Vogüé (1614), Liégeard (1538), du Miroir, du Chambellan ou des Ambassadeurs, des Caryatides, de la place Ernest-Renan, de la rue Rude, de la rue Vannerie, de Saint-André, du Petit-Potet, l'école Saint-François de Sales, etc. Le splendide palais de justice, des ^{xv}e et ^{xvi}e s., couvert d'un haut pignon, a une façade décorée de niches et de guirlandes, et possède une grande salle des pas-perdus dont le plafond est voûté de lambris. Enfin, le palais des ducs de Bourgogne ou des États est fait de plusieurs parties : cour de Bar, avec une tour du ^{xiv}e s., où fut enfermé le duc René d'Anjou; cour d'honneur devant des bâtiments de la fin du ^{xviii}e s., qui masquent la tour de Philippe le Bon; cour de Flore, bordée par la chapelle des Elus (^{xviii}e s.) et la salle des États du ^{xviii}e s. (escalier de Gabriel). Ce palais renferme l'hôtel de ville et l'un des plus riches musées de province (v. art. suiv.), où ont été remontrés les tombeaux des ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur, œuvres de Claus Sluter, Jean de La Huerta et Antoine le Moitrier. La bibliothèque, également très riche, est établie, avec l'Ecole de droit, dans l'ancien collège des Jésuites, du ^{xvii}e s. Aux portes de Dijon, l'ancienne chartreuse de Champmol* possède le puits de Moïse et la façade de la chapelle des ducs de Bourgogne par Claus Sluter (1389-1406).

DIJON (MUSÉES DE). Le MUSÉE DES BEAUX-ARTS, musée classé, est situé dans le palais des États de Bourgogne. Il s'ordonne logiquement autour de la salle des Gardes (avec les tombeaux des ducs), de la salle des statues et du salon Condé. Pompon, sculpteur bourguignon, est largement représenté; on y voit également des primitifs (*Adoration des bergers* par le Maître de Flémalle), des peintures des écoles flamande, hollandaise, italienne et française, parmi lesquelles la Vierge présentant l'Enfant Jésus à saint François d'Assise, de Rubens, l'Enfant rieur, de Frans Hals, le Portrait de Rameau (?), par Aved, et celui de Marie Leszczyńska, par Nattier; une collection d'armes et d'armures. Le MUSÉE MAGNIN, musée national, légué en 1939 à l'État, situé dans l'hôtel Etienne-Lantini (^{xvii}e s.), comprend deux mille tableaux, dont des peintures flamandes (Bruegel le Vieux, Rubens, Jordaens) et françaises (Poussin, Vouet, Le Nain, Boucher, Fragonard, Gros, etc.).

Le MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE, musée contrôlé, conserve des collections d'objets préhistoriques, protohistoriques, gallo-romains, mérovingiens, du Moyen Âge et de la Renaissance. Citons encore le MUSÉE PERRIN-DE-PUYCOSA (collections bourguignonnes), dans l'ancien hôtel Aubriot, le MUSÉE RUDE, celui des HOSPICES CIVILS (sculptures) et le MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

DIJONNAIS, région de la Bourgogne, au sud du plateau de Langres. Le Dijonnais est constitué de plateaux calcaires pierreux et secs, parcourus par des vallées aux sols moins pauvres. Tandis que l'on développe sur les plateaux des plantations de résineux, les versants des vallées sont cultivés (houblon, cassis).

DIK-DIK n. m. V. MADOQUA.

DIKÉ, myth. gr. Personification de la Justice chez les Grecs; fille de Zeus et de Thémis.

DIKELOCEPHALUS [lys] n. m. Trilobite au pygidium assez grand et terminé de chaque côté par une épine. (Ces fossiles sont caractéristiques du Cambrien d'Europe et d'Amérique. Famille des olenidés.)

DIKSUIDE, nom flamand de Dixmude.

DIKSON, v. et port de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), dans l'Arctique, à l'extrémité aval de l'estuaire de l'énisseï, en face de l'île du même nom. Escalade de la voie maritime du Nord. Exportation de houille.

DIKTAT n. m. (mot allem.). *Péjor.* Traité imposé, et plus généralement exigence absolue imposée par le plus fort au plus faible, et n'ayant pour appui et justification que la force.



DIJON
château des ducs
de Bourgogne

DIKTONIUS (Elmer), poète finlandais (Helsingfors 1896). Ayant quitté l'école à l'âge de seize ans, il s'adonne à la musique et, grâce à un de ses élèves, le politicien socialiste Kuusinen, il est attiré par les idées radicales, tant en esthétique qu'en politique. Il est un des modernistes les plus dynamiques de la poésie finlandaise de langue suédoise, et il a subi les influences des poètes américains, qu'il a traduits. Ses principaux recueils ont pour titres : *Chansons dures* (1922), *Charbon minéral* (1927), *Fort mais sombre* (1930), *Herbe et Granit* (1936).

DILACÉRATION n. f. Action de dilacerer : *La dilacération d'un testament.*

— Pathol. Plaie par déchirure des tissus, ordinairement anfractueuse.

DILACÉRER v. tr. (lat. *dilacerare*). [Se conj. comme accélérer.] Mettre en morceaux : *Dilacerer un testament, un contrat.*

DILACYLIQUE adj. Se dit d'un diacyde de formule $\text{CO}_2\text{H} - \text{CH}(\text{CH}_3) - \text{O} - \text{CH}(\text{CH}_3) - \text{CO}_2\text{H}$, obtenu en chauffant le lactate de calcium vers 280 °C.

DILAPIDATEUR, TRICE adj. et n. Qui dépense sans mesure et de façon désordonnée; qui dissipe : *Un ministre dilapidateur.*

DILAPIDATION n. f. (de *dilapider*). Action de dépenser sans règle, sans mesure, et, quand il s'agit des deniers de l'État, frauduleusement; résultat de cette action.

— ENCYCL. A toutes les époques, la dilapidation exerça ses ravages. Le 14 messidor an VII, sous le Directoire, le Conseil des Cinq-Cents dut instituer une *Commission des dilapidations*.

DILAPIDER v. tr. (lat. *dilapidare* [de lapis, -idis, pierre], proprement. « disperser les pierres d'un édifice »). Dépenser avec excès et avec désordre, généralement en parlant d'une grande fortune ou des finances publiques : *Dilapider sa fortune, les deniers de l'État.* || Dépenser à son profit l'argent d'autrui : *Dilapider les biens d'une pupille.* || Fig. Gaspiller, dépenser inutilement, gâcher : *Il avait, à Chartres, le soir, l'impression qu'il n'avait pas prié, qu'il avait dilapidé son temps* (Huysmans).

DILATABILITÉ n. f. Caractère des corps dilatables. (V. DILATATION.)

DILATABLE adj. Qui peut se dilater : *Les gaz sont plus dilatables que les liquides.* || Susceptible de s'agrandir : *La pupille est très dilatée chez tous les animaux qui peuvent voir dans l'obscurité.*

DILATANT, E adj. Qui produit la dilatation, qui dilate.

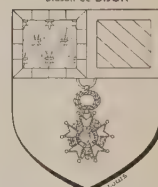
— Chirurg. Qui sert à agrandir, à étendre une ouverture ou une cavité.

DILATATEUR adj. et n. m. Se dit d'un muscle servant à dilater les parois des cavités auxquelles il adhère.

◆ N. m. Chirurg. Instrument employé pour dilater un orifice ou une cavité.

DILATATION n. f. (lat. *dilatatio*). Physiq. Augmentation en volume, sans changement de nature ou de constitution, sous l'influence de la chaleur : *La dilatation des liquides est plus grande que celle des solides.* (V. part. encycl.) || Fig. Expansion : *La joie résulte d'une dilatation de l'âme.* (En ce sens, on a

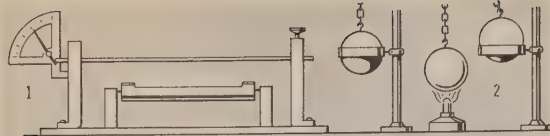
Blason de DIJON



De gueules au chef parti : au 1^{er} d'azur semé de fleurs de lis d'or à la bordure composée d'argent et de gueules; au 2^e bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules. L'étoile de la Légion d'honneur dans le champ de l'écu appendue à la partition du chef.

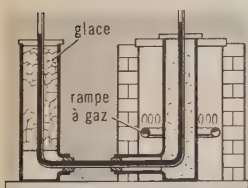


le puits de Moïse
par Claus Sluter

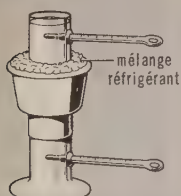


1. Pyromètre à levier montrant la dilatation d'une barre; 2. Anneau de S Gravesande (il est traversé par la boule froide, mais non par la boule chaude).

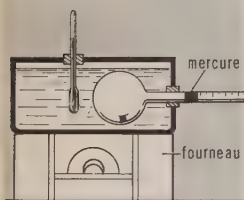
dilatation



du mercure: appareil de Dulong et Petit



de l'eau: appareil de Hope



des gaz: appareil de Gay-Lussac



dilatmètre à tige



appareil de dilatation de voie

dit aussi DILATÉMENT : Il eut cette sensation de dilatement, de joie presque enfantine [Huysmans].

— **LANGUE CLASS.** Développement, extension : *Les conquêtes prodigieuses de Charlemagne furent la dilatation du règne de Dieu* (Bossuet).

— **Ch. de f.** Appareil de dilatation de voie, dispositif destiné à permettre (et à compenser) les dilatations et contractions des organes métalliques influencés par les variations de température.

— **Métall.** Essai de dilatation, méthode d'essai par laquelle on étudie la dilatabilité d'un produit métallurgique et les transformations internes à l'état solide dans les alliages.

— **Obstétr.** Dilatation du col, agrandissement de l'orifice cervical au cours du travail, sous l'effet de la contraction utérine.

— **Pathol. (V. part. encycl.)** || Dilatation des veines, V. VARICES. || Dilatation des artères, V. ANÉVRISME.

— **Physiol.** Accroissement en dimensions d'une ouverture : *La dilatation de la pupille*.

— **Thérapi.** Intervention destinée à l'élargissement d'un conduit ou d'un orifice. (V. part. encycl.)

— **ENCYCL.** Physiq. Les changements de volume éprouvés par les corps sous l'influence d'une variation de température sont plus grands pour les liquides que pour les solides et encore plus grands pour les gaz.

● **Dilatations cubique, linéaire, superficielle.** Le coefficient de dilatation linéaire d'un solide est l'augmentation de longueur de l'unité de longueur pour une élévation de température de 1 °C. La longueur l à t °C est donnée en fonction de la longueur l_0 à 0 °C et de ce coefficient λ par la formule

$$l = l_0(1 + \lambda t)$$

où $1 + \lambda t$ est nommé le **binôme de dilatation linéaire**. De même le coefficient de dilatation cubique est l'augmentation de volume de l'unité de volume pour la même élévation de température de 1 °C. On a par suite :

$$v = v_0(1 + kt)$$

où k est ce coefficient. Et l'on définit encore le coefficient de dilatation superficielle. On démontre que, pour les solides isotropes, le coefficient de dilatation linéaire est sensiblement le tiers du coefficient de dilatation cubique, et que le coefficient de dilatation superficielle en est les deux tiers.

Pour les liquides, qui sont nécessairement contenus dans des vases, on n'observe que leur **dilatation apparente**, c'est-à-dire l'excès de la **dilatation absolue** du liquide sur la dilatation cubique du vase.

● **Dilatation absolue du mercure.** Dulong et Petit l'ont déterminée directement au moyen de l'appareil ci-contre.

Les deux branches verticales d'un tube, formant avec la branche horizontale un système de vases communicants, contiennent du mercure; mais l'une des branches est maintenue à la température de 0 °C et l'autre portée à une température t .

On s'aperçoit alors que les deux niveaux sont différents et que les hauteurs de mercure au-dessus de la branche horizontale sont en raison inverse des densités du mercure aux deux températures 0 °C et t °C.

Ils trouvent ainsi entre 0 °C et 100 °C, 200 °C, 300 °C des coefficients moyens allant en croissant :

$$\frac{1}{5550}, \frac{1}{5425} \text{ et } \frac{1}{5300}$$

Citons encore sur ce sujet les travaux de Regnault.

L'intérêt de cette détermination est qu'on peut obtenir la dilatation absolue d'un liquide quelconque par la comparaison des dilatations apparentes de ce liquide et du mercure dans une même enveloppe.

Les recherches de Biot, Kopp, etc., ont établi que le coefficient de dilatation de tous les liquides augmente avec la température.

● **Dilatation de l'eau.** L'eau présente une anomalie dans sa dilatation. A la température de 4 °C elle possède un maximum de

densité. L'expérience de Hope* le met en évidence.

● **Dilatation des solides.** Le pyromètre à cadran en permet une évaluation approximative.

Luc et Borda comparent l'allongement d'une tige à celui d'un étalon préalablement étudié. Enfin Royet, Ramsden, et surtout de Wrede et Benoit mesurent avec une grande précision les dilatations linéaires par le procédé du comparateur.

Pour la dilatation cubique, on utilise le procédé du thermomètre à poids, dû à Dulong et Petit.

Les corps cristallisés présentent des dilatations principales suivant les axes d'élasticité. Certains se dilatent dans certaines directions et se contractent dans d'autres.

● **Dilatation des gaz.** Gay-Lussac fut amené à penser que tous les gaz se dilatent également, d'une manière indépendante de la pression. Regnault distingue le coefficient de dilatation sous pression constante et à volume constant.

● **Dilatations électrique et magnétique.** Le son d'une verge métallique est modifié par le passage du courant. Joule, puis Wiedemann ont d'autre part observé l'allongement du fer dans l'aimantation.

Enfin, les cristaux hémihédres sont susceptibles de dilatations électriques (quartz piézoélectrique de Curie). Lorsqu'on soumet à des compressions ou à des tractions suivant certaines directions un cristal dépourvu de centre de symétrie, ce cristal se polarise suivant des directions déterminées, dites « axes électriques ». Inversement, quand on établit une tension électrique entre deux disques appliqués sur les deux faces d'une lame de quartz, le cristal se dilate ou se contracte suivant le sens de la tension (application à la production d'ultra-sons).

— **Physiol. et Pathol.** Il existe, en médecine, des dilatations physiologiques et des dilatations pathologiques.

Comme types des dilatations physiologiques, on peut citer la dilatation de la pupille sous l'action de l'obscurité ou de la belladone, et la dilatation du col de l'utérus, qui, au cours de l'accouchement, suit l'effacement de ce col et constitue le début du « travail » proprement dit.

Comme types de dilatations pathologiques, nous donnerons : la dilatation des cavités du cœur, due à la fatigue de l'organe dans certaines de ses maladies, et facteur d'asthysie; la dilatation des bronches, maladie infectieuse caractérisée surtout par une expectoration abondante et fétide; la dilatation de la pupille, au cours de plusieurs maladies nerveuses; la dilatation de l'aorte, dans les arthrites; la dilatation de l'estomac ou gastrectasie. Cet état peut être fonctionnel (trouble de la régulation neuro-végétative) ou organique (lésion tissulaire).

— **Thérapi.** La dilatation thérapeutique se pratique en différents points de l'organisme : œsophage, anus, urètre, vagin, col de l'utérus; elle est employée également pour agrandir certains trajets pathologiques comme les fistules. Cette dilatation peut être progressive ou brusque. Selon les cas, elle est obtenue à l'aide des doigts ou bien à l'aide d'instruments spéciaux : dilateurs*, bougies*, sondes* molles ou métalliques, lamineuses*.

DILATÉ, E adj. Agrandi; dont le volume s'est accru : *Paul gisait [...] les prunelles dilatées...* (Cocteau).

DILATER v. tr. (lat. dilatare; de latus, large). Physiq. Augmenter, sans changement de constitution ou de nature, le volume, la longueur des corps, par élévation de température. || *Par anal.* Aggrandir l'ouverture de : Dilater le canal de l'urètre. L'obscurité dilate la pupille. Elle dilatait ses narines, tirait un peu la langue (Cocteau). || — *Fig.* Donner de l'expansion à : *Que notre âme soit dilatée par l'inspiration de la charité* (Bossuet). || Épanouir, réjouir, emplir d'émotion, de joie : *Ce n'est pas un concert à dilater le cœur* (Musset).

— **SYN.** : agrandir, épanouir, étendre.

DILATION n. f. (lat. dilatio; de dilatus, retardé, reporté). Phonét. Transfert des qualités d'un phonème à un autre phonème, soit antérieur, soit postérieur : *En français, on a « chercher » de « sercher », où la dilation a été provoquée par le sentiment d'un redoublement suscité par l'idée* (M. Grammont).

— **LANGUE CLASS.** Action de différer, de retarder : *La dilation du baptême laissait un grand nombre d'enfants dans la malédiction* (Pascal).

DILATOIRE adj. (lat. jurid. dilatorius; dilatus, différé). Qui diffère, retarde, suspend : *User de moyens dilatoires*.

— **Procéd.** Se dit de toute mesure ou de marche judiciaire qui tend à retarder l'instruction ou le jugement d'un procès.

— **ENCYCL.** Les exceptions dilatoires tendent seulement à retarder la poursuite de l'instance, et s'opposent ainsi aux exceptions dilatoires. Elles sont au nombre de deux : celles dont jouissent la femme ou l'héritier pour repousser l'action des créanciers pendant les trois mois et quarante jours qui ont pour déliéré l'acceptation de la communauté ou de la succession, et celle dont jouit le défendeur pour appeler en cause ses garants.

DILATOIREMENT adv. De façon dilatoire : *Procéder dilatoirement*.

DILATOMÈTRE n. m. Physiq. Instrument pour mesurer la dilatation.

— **ENCYCL.** Le dilatomètre est utilisé pour déceler les transformations physico-chimiques pouvant se produire dans un alliage au cours du chauffage; ces transformations entraînent en effet des anomalies dans la courbe dilatation-température.

De nombreux instruments sont employés pour la dilatométrie : appareils de Fizeau de Le Chatelier, fondés sur les interférences lumineuses, comparateurs, amplificateurs, leviers. L'appareil le plus sensible comporte un système différentiel, la dilatation de la matière à étudier étant comparée à celle d'un produit à dilatation bien connue, régulière en fonction de la température; on enregistre alors la différence des deux dilatations.

Pour la mesure de la dilatation des liquides on utilise deux types de dilatomètres. Le dilatomètre à tige est, comme le thermomètre mercure, formé d'un réservoir surmonté d'une tige cylindrique divisée. Si le réservoir est tige ont été jaugés, et si l'on connaît leur dilatation, on peut, en mesurant le volume apparent d'un même liquide à deux températures différentes, déterminer son coefficient de dilatation. Dans le dilatomètre à poids, tige, recourbée, plonge dans une coupelle qui contient le même liquide; on détermine les variations de volume du liquide par pesées de la coupelle à des températures différentes.

DILAVAR PACHA ou **DILEVAR PASA**, homme d'Etat de l'Empire ottoman († Uskudar 1622). D'origine croate, mais élevé au palais impérial, il devint gouverneur de différentes provinces, participa à la campagne de Pologne (1621) et fut nommé grand vizir en 1621 par le sultan Osman II. Il fut massacré lors de la révolte des janissaires en 1622.

DILBECK, comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Bruxelles), dans la banlieue de Mairachère et résidentielle à l'O. de Bruxelles, 9 700 hab.

DILECTION n. f. (lat. dilectio; de diligere, chérir). Amour tendre et pieux : *Ce fut pour moi un inégalable bienfait que de partager ma convalescence dans ce milieu de dilection très doux* (Huysmans).

— **Ascét.** Dilection spirituelle, lien entre les âmes fondé sur l'amour de Dieu, et absolument étranger aux sens et aux intérêts de la terre. || *Enfant de dilection, fils de dilection* : âme tendrement aimée de Dieu.

— **Diplom.** Salut et dilection, formule qui se rencontre souvent dans la partie initiale d'un document diplomatique, à la suite de l'adresse, et désignée du terme général de salut*.

— **Hist.** Votre dilection, Sa dilection, titre que l'on donnait aux Electeurs de l'Empire.

DILEMMATIQUE adj. Log. Qui est de nature du dilemme : *Raisonnement dilemmatique*.

DILEMME [lɛm] n. m. (gr. dilemma; di, deux fois, et lēmma, proposition). Raisonnement présentant au choix de l'interlocuteur deux propositions, dont l'une est nécessairement vraie si l'autre est fausse, qui ont une même conclusion, en sorte que cette conclusion s'impose d'une manière absolue. (Ainsi, dans *Athalie*, Mathan s'efforce de démontrer à la reine la nécessité de mettre à mort Joas : *A d'illustres parents, s'il d'*

origine. | *La splendeur de son sort doit sa ruine.* | Dans le vulgaire obscur, l'ort l'a placé. | Qu'importe qu'au hasard l'ing vil soit versé ? || Par extens. Obligation de choisir entre deux partis possibles : devant un dilemme.

DILEMME n. m. Log. Le dilemme est une variété d'illogisme disjonctif, c'est-à-dire qui a une majeure une proposition disjonctive n'admettant aucune alternative. C'est un argument de grande force, à la condition que les hypothèses énoncées dans la majeure soient réellement les seules possibles. Cette condition est rarement réalisée. (V. TRIANGLE, QUADRILEMME.)

DILETTANTE n. et adj. (ital. *dilettante*, qui s'adonne à un art par plaisir; part. de *dilettare*; du lat. *delectare*). Au s. s., amateur passionné de musique italienne. || Personne qui s'adonne à une occupation quelconque en amateur, pour son seul plaisir (et plus particulièrement à un art). || Personne qui suit que les impulsions de son plaisir, sans goûts : *Vivre en dilettante*.

DILETTANTISME n. m. Goût très vif pour la musique. | *Chez les Italiens, le dilettantisme figure comme un besoin, et non pas comme un mode.* || Goût très vif pour un art quelconque ou pour les arts en général : *Le dilettantisme dégénère souvent en snobisme*. Caractère de celui qui s'occupe d'une chose en amateur. || Caractère de celui qui aime à se livrer à sa fantaisie et de ses goûts. || Capit. de la partie portugaise de l'île du Maroc, sur la côte nord; 1 800 hab. Evénement. Le port exporte du café, du coton et des bois de santal.

DILIGENT adv. Avec diligence; avec soin. | *Chercher, étudier diligemment.* || Avec soin, promptement : *Exécuter diligemment un ordre.*

DILIGENT n. : attentivement, avec application, avec soin, promptement, rapidement, soigneusement.

DILIGENCE n. f. (lat. *diligentia*, action de diligere, d'où soin, zèle; de *diligens*, diligent). Promptitude, hâte zélée, rapidité efficace. | *Régler une affaire avec diligence.* || Diligence, faire une chose promptement, avec soin. || Application, soin pressé : *montrait à critiquer les hommes, les faits et les événements, une verbeuse diligence et une joviale balourdise* (G. Duhamel) (loi moins usuel que le précédent).

DILIGENCE n. f. Application aux leçons du système : *Premier prix de diligence*. || Procédé. *Faire ses diligences contre quelque chose, exercer contre lui des poursuites judiciaires.* || *A la diligence de*, sur la demande

DILIGENCE n. : application, attention, célérité, emressement, hâte, promptitude, rapidité, scrupule, sollicitude, vigilance, zèle.

DILIGENCE n. f. (dérivé du précédent, on dit d'abord CARROSSE DE DILIGENCE). Grande diligence publique de voyage, montée sur roues, divisée en deux ou trois compartiments, et faisant un service régulier : *aller en diligence. Partir par la diligence.* || Diligence, voiture pour voyageurs, sur les chemins de fer : *La cloche sonna, la porte de la diligence s'ouvrit, et la jeune femme s'élança dans une diligence* (Mérimée).

DILIGENCE n. m. La grande diligence avait trois compartiments : le coupé en avant, l'intérieur au milieu, la rotonde en arrière. Sur l'arrière, derrière le cocher, se trouvait la petite diligence, et derrière cette banquette, sous laquelle, on mettait les colis. La petite diligence avait deux compartiments : le coupé en avant, et la rotonde en arrière.

DILIGENT, E adj. (lat. *diligens*, attentif; de diligere, choisir). Laborieux et actif : *Etre diligent en ses affaires.* || Qui agit avec promptitude : *Messenger, commissionnaire diligent.* || Extens. Fait avec un zèle vigilant : *La diligence allait à bien par son soin diligent* (La Fontaine).

DILIGENT n. m. Partie la plus diligente, celle qui agit la première dans une poursuite dont le but était commun avec d'autres.

DILIGENT n. : actif, appliqué, attentif, pressé, minutieux, prompt, rapide, scrupuleux, zélé, vigilant.

DILIGENT n. m. V. DILIGENT.

DILIGENT n. m. Se dit de l'acide nitro-barbiturique, obtenu par nitration directe de

l'acide barbiturique. (L'acide diluturique



à ses trois atomes d'hydrogène remplaçables par un métal.)

DILKE (sir Charles Wentworth), homme politique britannique (Londres 1843 - id. 1911). Elu député libéral en 1866, il représentait la tendance radicale extrême, dont il devint rapidement le dirigeant en association avec J. Chamberlain. Comme ce dernier, son radicalisme s'alliait avec une immense foi en un impérialisme renoué; il l'exprima avec talent dans un ouvrage qui eut un grand retentissement : *Greater Britain (la Plus-Grande-Bretagne)*, 1886. Sous-secrétaire aux Affaires étrangères (1880-1882), puis président du bureau de l'administration locale (1882-1885), il semblait destiné aux plus hautes fonctions quand un procès en adultère (1885) ruina sa carrière politique. Réduit à un rôle assez effacé, il utilisa ses loisirs à écrire des ouvrages sur les questions coloniales et internationales.

DILL, riv. d'Allemagne, dans le Massif schisteux rhénan, affl. de la Lahn; 48 km.

DILL (sir John), maréchal britannique (Belfast 1881 - Washington 1944). Sorti de Sandhurst en 1901, il participe à la guerre des Boers et sert surtout dans les états-majors pendant la Première Guerre mondiale. Envoyé en Palestine en 1936 pour rétablir l'ordre dans une situation particulièrement difficile, il se fait remarquer par son intelligente fermeté. Commandant un corps d'armée sur le front français en 1939, il est nommé, en juin 1940, chef d'état-major impérial et occupe ce poste jusqu'au début de 1941. Après avoir été quelque temps gouverneur de Bombay, Dill est placé par Churchill à la tête de la mission militaire britannique auprès du commandement américain, poste qu'il occupe jusqu'à sa mort.

DILLE n. f. Ornithol. Syn. de MYXA. (V. MANDIBULE.)

DILLÉNIACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs, voisine des renonculacées et des magnoliacées.

— **ENCYCL.** Les *dilléniacées* (dix-huit genres avec deux cents espèces) sont des arbres ou des arbustes souvent grimpants, à feuilles isolées, simples et sans stipules, dont la plupart habitent les régions tropicales. Leurs fleurs ont en général un seul verticille d'étamines très ramifiées. Le fruit est ordinairement formé de nombreux follicules contenant des graines albuminées et pourvues d'un arille; quelquefois, c'est une baie à fleurs.

DILLÉNIE n. f. (du nom du botaniste allemand *Dillenius*). Arbre de l'Inde, aux larges feuilles, dont le fruit est une baie (type de la famille des *dilléniacées*).

— **ENCYCL.** La baie de la *dillénie* n'est pas comestible, mais on consomme le calice parfumé et gorgé d'un suc acidulé. L'espèce la plus remarquable est *Dillenia elegans*, qui peut atteindre 15 m de haut, et dont le suc du calice est employé comme condiment. Quelques espèces sont cultivées dans les serres européennes pour la beauté de leur feuillage. D'autres donnent un excellent bois de menuiserie, telle la *dillénie* élevée.

DILLENUS ou **DILLEN** (Johann Jakob), botaniste allemand (Darmstadt 1687 - Oxford 1747). Il apporta une attention extrême à la distinction des genres au moyen de la fleur et du fruit, et fut appelé par Sherard à l'université d'Oxford. Il a publié deux ouvrages remarquables : *Hortus Elthamensis* (1732) et *Histoire des mousses* (1741).

DILLENS (Juliaan), sculpteur belge (Anvers 1850 - Saint-Gilles, près de Bruxelles, 1904). Fondateur de l'Essor, groupement qui organisa les premières expositions de beaux-arts en Belgique, et de l'académie de Saint-Gilles, il est l'auteur du *Monument d'Anspach*, à Bruxelles, où le musée conserve son *Génie de la tombe*.

DILLINGEN, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), sur le Danube; 10 200 hab. Industrie textile. Meubles. Chaussures. Siège d'une université de 1549 à 1804. Château du XII^e s.

DILLINGEN, v. d'Allemagne, dans la Sarre; 15 000 hab. Centre sidérurgique (aciéries, laminiers). Cokeries. Industrie mécanique.



diligence
gravure d'après Aubry

DILLIS (Johann Georg von), peintre allemand (Grünigebing, Haute-Bavière, 1759 - Munich 1841). Directeur de la Pinacothèque de Munich, qu'il réorganisa, on lui doit des paysages de Rome et de la Bavière.

DILLMANN (August), orientaliste et linguiste allemand (Illingen, Wurtemberg, 1823 - Berlin 1894). Il s'est surtout occupé de la langue éthiopienne; on lui doit le catalogue des manuscrits éthiopiens des bibliothèques de Londres et d'Oxford, des traductions de livres éthiopiens, une *Grammaire de la langue éthiopienne* (1857), un *Lexicon linguae Aethiopiae* (1862-1865), etc.

DILLON (Arthur, comte), officier irlandais au service de la France (Roscommon 1670 - Saint-Germain 1733). Mis hors la loi comme jacobite, il commanda le régiment qui portait son nom et que Jacques II mit à la disposition de Louis XIV en 1690. Il se distingua plusieurs fois en Espagne et en Italie. En 1713, Dillon s'empara de Kaiserslautern et contribua, en 1714, à la prise de Barcelone.

DILLON (Théobald, chevalier de), général français, d'origine irlandaise (Dublin 1745 - Lille 1792). Cadet au régiment de Dillon en 1762, capitaine en 1778, il en devint colonel en 1788. Maréchal de camp en 1791, il fut massacré par ses soldats de l'armée du Nord le 29 avril 1792.

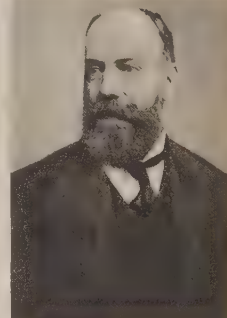
DILLON (Arthur, comte), général français, frère du précédent (Braywick, Berkshire, 1750 - Paris 1794). Cadet au régiment de Dillon en 1765, nommé, en 1768, colonel de ce régiment, dont il était le sixième colonel propriétaire, il fut autorisé à en prendre le commandement en 1772. Brigadier en 1780, maréchal de camp en 1783, il fut fait lieutenant général en 1792. En 1786, il avait été gouverneur de Tabago. Député de la Martinique aux Etats généraux, il combattit d'abord à l'armée du Nord, puis à celle du Centre (1792). Accusé de connivence avec l'ennemi (1793), il fut guillotiné.

DILLON (Edouard, comte), général français (Bordeaux 1751 - † 1839). Colonel du régiment de Dillon, à la tête duquel il fit la guerre d'Amérique, il fit ensuite la campagne de 1792 dans l'armée des princes, puis passa au service de l'Angleterre. A son retour en France en 1814, Louis XVIII le nomma lieutenant général, et, en 1816, l'envoya comme ambassadeur à Dresde, puis à Florence.

DILLON (Jacques Vincent Marie de LA-CROIX), ingénieur français (Capoue 1760 - Paris 1807). On lui doit le premier pont en fer qui ait été construit en France, le pont des Arts, à Paris (1798).

DILLON (Arthur Marie, comte), homme politique français (Paris 1834 - ile Berder, Morbihan, 1922), descendant du général guillotiné en 1794. Ami intime du général Boulanger, il négocia l'entente de celui-ci avec les monarchistes et s'enfuit avec lui à Bruxelles (1889). Condamné à la déportation perpétuelle, il fut élu député de Lorient en septembre 1889; mais la Chambre ne valida pas l'élection. Il fut amnistié en 1895.

DILLON (John), médecin et homme politique irlandais (Blackrock, près de Dublin, 1851 - Londres 1927). Fils de John Blake Dillon, un des chefs de « Young Ireland », il fut un nationaliste ardent. Il soutint énergiquement la Ligue agraire et le parti irlandais de Parnell, qu'il trouvait d'ailleurs trop modéré, et fit plus d'un séjour en prison. Député en 1880, il fut, lors de la rupture de 1890, l'un des chefs de la fraction antiparnelliste et intransigeante, et devint, en 1896, président de la Fédération nationale irlandaise. Mais il finit par se rallier à Redmond, qui refit l'unité du parti en 1900. Il



sir DILKE



John DILLON

se rapprocha dès lors des libéraux anglais, se satisfaisant du projet de Home Rule; il donna son appui au gouvernement pendant la Première Guerre mondiale, et succéda en 1918 à Redmond, à la tête du parti irlandais. Mais, à cette date, lui et son parti étaient dépassés par le mouvement Sinn Féin, qui les submergea aux élections de 1918.

DILLON (James Matthew), avocat et homme politique irlandais (Dublin 1902). Fils du dernier leader du parti nationaliste irlandais à la Chambre des communes, il entra au Dáil* Éireann en 1932, abandonna le Fine* Gaël durant la Seconde Guerre mondiale, parce qu'il n'approuvait pas sa politique de neutralité, mais le rejoignit en 1952. Ministre de l'Agriculture (1948-1951 et 1954-1957), il fut nommé, en 1959, chef du Fine Gaël et chef de l'opposition au Dáil, en remplacement de Costello et de Mulcahy.

Dilo (*l'Euvre*), journal ruthène fondé en 1880, à Lwów, par les chefs du mouvement nationaliste ukrainien. Cet organe, orienté dans un sens antipolonais, a joué un rôle de premier plan dans la vie politique de la minorité nationale ruthène ukrainienne, en Galicie orientale.

DILLOBA n. m. Papillon nocturne.

— **ENCYCL.** Le *diloba* à tête bleue, ou *double oméga*, est un papillon d'Europe, gris et jaune, avec le thorax ardoisé bleuâtre. Sa chenille, bleuâtre et jaune, vit sur l'aubépine, le prunellier et les arbres fruitiers; elle peut être nuisible. Le genre fait partie des Lépidoptères, famille des noctuidés.

DILOBÉ, **E** adj. (préf. di, deux, et *lobe*). Qui a deux lobes. (Syn. de *BILOBÉ*.)

DILOGIE n. f. (préf. di, deux, et gr. *logos*, discours). Log. Equivoque; double sens.

DILSEN, comm. de Belgique (Limbourg, arrond. de Maaseik), au S. de Maaseik; 3 200 hab. Scieries. Ameublement. Marché agricole.

DILTHEY (Wilhelm), philosophe et historien allemand (Biebrich 1833 - Seis, Tyrol, 1911). Il enseigna à Bâle, Breslau, Kiel et Berlin à partir de 1882. On lui doit : *Einleitung in die Geisteswissenschaften* (1883), *Ideen über eine beschreibende und zergliedernde Psychologie* (1894), *Jugendgeschichte Hegels* (1905), *Das Erlebnis und die Dichtung* (1905), *Das Wesen der Philosophie* (1907), *Der Aufbau der geschichtlichen Welt in den Geisteswissenschaften* (1910), *Weltanschauung und Analyse der Menschen seit Renaissance und Reformation* (1913). W. Dilthey allie au néo-kantisme* une tentative de compréhension de la vie, de l'histoire et du monde, qui intègre toute *Weltanschauung* dans l'évolution historique. « Tout est en marche, rien ne demeure », affirme Dilthey, toute idée, toute connaissance est relative. Il eut pour disciples : E. Troeltsch, E. Spranger, E. Rothacker, O. Spengler et, de manière générale, le mouvement historiciste*. (→ *Biblio.*)

DILUANT n. m. Peint. Liquide, simple ou mixte, volatil dans des conditions normales de séchage, non solvant du constituant filmogène essentiel, miscible au milieu de suspension, ajouté aux solvants propres, afin d'améliorer les caractéristiques d'application.

— **ENCYCL.** Le *diluant* est un composé ou un mélange de composés, généralement organiques, qui, sans pouvoir dissoudre une résine, peut être partiellement substitué à un solvant pour cet effet, en même temps qu'il réduit généralement la viscosité de la solution. Il est ajouté à la peinture au moment de la mise en œuvre de celle-ci sur un support déterminé, dans des proportions qui peuvent varier suivant l'outillage d'application utilisé (brosse, rouleau, pistolet, etc.).

DILUER v. tr. (lat. *diluere*, détrempier). Accroître une quantité de liquide et en altérer la teneur par l'adjonction d'une certaine quantité d'eau ou d'un autre liquide : *Diluer de l'alcool avec de l'eau*. || Délayer, étendre dans un liquide : *Diluer un médicament dans de l'eau*. || Fig. Affaiblir, atténuer : *Il sentait à la même place la même douleur, dont, la veille pendant la journée, il avait comme dilué la sensation dans le torrent des impressions différentes* (Proust).

— **SYN.** : couper, délayer, dissoudre, étendre, fonder.

DILUEUR n. m. Appareil dans lequel on effectue une dilution.

DILUTIF n. m. Peint. Liquide, simple ou mixte (mélange de solvants propres et, éventuellement, de diluants), volatil dans des conditions normales de séchage, miscible au milieu de suspension, ajouté à une peinture pour lui conférer ou lui conserver la consistance requise pour l'application.

DILUTION n. f. (lat. *dilutio*). Action de diluer, de délayer, d'étendre dans un liquide. || Substance diluée : *Avaler une dilution*.

— Méd. homéopathe. Procédé de dynamisation assurant la dispersion croissante d'une substance au sein d'un solvant (alcool). || Résultat de cette opération.

— **ENCYCL.** D'une substance définie, on peut faire une dilution : *hahnemaniene* (chacune des dilutions successives se fait dans un flacon neuf) ou *korsakovienne* (toutes les dilutions se font dans un seul flacon, la quantité de liquide retenue par la paroi du flacon vidé servant de base à la dilution suivante). Après chaque réplétion, le flacon subit une succussion, que l'expérience révèle indispensable, et qui modifierait la structure moléculaire et les propriétés physico-chimiques, tant du solvant que de la substance diluée. Le médicament obtenu porte un numéro d'ordre, qui représente le nombre d'opérations successives effectuées.

DILUVIEN, **ENNE** adj. (du lat. *diluvium*, déluge). Relatif au déluge universel. || *Par exag.* Très abondant : *Pluie diluvienne*. Inondation diluvienne.

— Géol. Se disait jadis du Quaternaire ou d'alluvions anciennes.

DILUVIUM [vjom] n. m. (mot lat. signif. déluge; de *diluere*, délayer). Ensemble des dépôts attribués jadis au déluge. (En Allemagne, s'applique au Quaternaire; en France, aux alluvions anciennes ou quaternaires des fleuves : *Diluvium de la Seine*, de l'Oise, etc.)

dim, abrég. musicale pour *diminuendo*.

DIMAGNÉTITE n. f. Minér. Syn. de *DIAMAGNÉTITE*.

DIMANCHE n. m. (lat. ecclési. *dies dominicus*, jour du Seigneur). Premier jour de la semaine : *Nous pourrions aller tous, en caravane, dimanche prochain, par exemple, chez Colonne ou chez Lamoureux* (G. Duhamel). || *Habits*, toilette du dimanche ou des dimanches, vêtements plus propres réservés pour les dimanches et les circonstances solennelles : *Le bon Jules [...] revêtit son habit des dimanches, prit son gros parapluie et se rendit chez l'humoriste* (Carco). || *Par extens.* et ironie. : *Prendre son sourire des dimanches*.

— **LOC. FAM.** *N'avoir ou ne connaître ni fêtes ni dimanches*, travailler sans relâche.

— Liturg. *Dimanche des Rameaux*, de *Quasimodo*, v. *RAMEAUX*, *QUASIMODO*. || *Dimanches de première classe*, ceux qui ne le cèdent à aucune fête et dont on fait toujours l'office. (Ce sont : les dimanches de l'Avent et du Carême, les dimanches de la Passion, des Rameaux, de Pâques, de Quasimodo, de la Pentecôte et de la Trinité.)

— Relig. *Ecoles du dimanche*, écoles établies pour la première fois dans les Pays-Bas, au XVI^e s., par des prêtres catholiques, pour développer l'instruction religieuse. (Elles se répandirent aux États-Unis, en Angleterre, en Suisse et, en France, dans l'église protestante.) || *Dimanche gras*, dimanche avant le carême, parce que c'était le dernier où il était permis d'user d'aliments gras.

— **ENCYCL.** Relig., Cout. et Dr. Dès les temps apostoliques, le jour consacré à Dieu, chez les chrétiens, fut le premier jour de la semaine, en l'honneur de la résurrection de Jésus-Christ. On le voit couramment désigné dès le II^e s., tandis qu'au I^{er} s. les chrétiens honoraient encore le sabbat juif (samedi). Par la suite, sabbat et dimanche coexistèrent dans certaines communautés. Le dimanche remplaçait le jour du soleil de la semaine planétaire, dont l'usage s'étendait à la même époque chez les païens. Le dimanche s'appelle toujours « jour du soleil » dans divers pays (Sunday, Sonntag, etc.). L'Eglise interdit, ce jour-là, tout travail manuel aux fidèles, et leur ordonne l'assistance au sacrifice de la messe. Dès le IV^e s., les conciles menaçaient d'excommunication ceux qui manquaient aux réunions dominicales.

Constantin, le premier, interdit en 321, par une loi, tout exercice de la justice et toute occupation manuelle le dimanche, mais le

chômage dominical ne s'instaura réellement qu'assez lentement. Les législations des États chrétiens allèrent dans le même sens.

Sous l'Ancien Régime, les règlements, arrêtés et ordonnances se succédèrent de 1560 (ordonnance d'Orléans) à la déclaration du 8 novembre 1780. Étaient interdits le travail, le commerce, les transports de marchandises, les danses publiques et les spectacles de bateleurs. Des exceptions étaient prévues pour les travaux urgents tels que rentrées, récoltes ou réparations de bâtiments en péril et pour quelques corporations privilégiées. Les infractions étaient en outre nombreuses. Pendant la Révolution, le dimanche fut remplacé par le *décadi*, mais, en 1802, Bonaparte fixa au dimanche le jour de repos des fonctionnaires. En 1814, on revint aux prescriptions d'avant 1793; elles tombèrent en désuétude en 1830 lorsque la religion catholique cessa d'être religion d'État, et furent abrogées par une loi de 1880 sous la pression conjuguée des anticléricaux et des économistes libéraux. Le repos du dimanche se reparu progressivement dans le droit du travail : 1841 pour les enfants, 1892 pour les femmes, 1906 pour tous les travailleurs, mais les dérogations légales sont nombreuses. Le code de procédure civile défend d'instrumenter les dimanches et jours de fête, et le Code pénal, de rendre exécutoires, ces mêmes jours, les jugements.

Les catholiques observent le « jour du Seigneur » d'une manière moins stricte que les protestants. Dans les pays anglo-saxons, en Angleterre notamment, les idées puritaines ont longtemps fait du dimanche un jour sans distractions. Le droit britannique a, dans le passé, strictement réglementé les activités dominicales (Acts de 1677 et de 1871), comporte encore, malgré les atténuations promulguées en 1931, des interdictions relatives aux divertissements dominicaux; cependant, sauf en Ecosse et dans le pays de Galles, le dimanche anglais tend à se rapprocher du dimanche « continental », les dîners et les théâtres demeurant toutefois fermés. Aux États-Unis, la législation varie selon les États : certains interdisent, le dimanche, la pratique des sports, les spectacles ou les activités commerciales.

Dimanche rouge, journée d'émeute qui inaugura à Saint-Petersbourg la révolution de 1905 (9 janv.; 22 janv. nouveau style). Le mécontentement dû à la situation sociale fut brusquement aggravé quand on apprit l'entrée des Japonais à Port-Arthur. Dirigé par un personnage louche, le pape Gapon, une manifestation pacifique d'ouvriers devait marcher sur le palais d'Hiver pour présenter au tsar, d'ailleurs absent, une pétition en faveur des réformes. Le grand-duc Serge, partisan de la répression, fit tirer sur les manifestants, qui se dispersèrent sous les balles. Ce massacre détruisit la confiance mystique conservée par une grande partie de la classe ouvrière à l'égard du tsar.

Dimanche (MONSIEUR), personnage du *Don Juan* de Molière : créancier timide que Don Juan a beau jeu de duper en le comblant de compliments tels que le pauvre homme peut placer un mot sur l'objet de sa visite et se retrouver dehors sans avoir été remboursé.

DÍMAS, **DISMAS**, **DYSMAS** ou **DIMSAS**, nom attribué au bon larron crucifié à la droite du Christ. Le bon larron figure au martyrologe romain, le 25 mars, mais sous le nom simplement de « bon larron ».

DIMBOKRO, comm. de la Côte-d'Ivoire (départ. du Centre), ch.-l. de cercle, sur la ligne Abidjan-Niger, entre Bouaké et Abidjan; 3 820 hab. (220 Europ.). Cultures (café et du cacao). — Le cercle de Dimbokro a 189 401 hab. (401 Europ.).

DÎMBOVIȚA ou **DÂMBOVIȚA**, riv. de Roumanie, qui descend des Carpates, entre les monts de Făgăraș et le massif de Bucegi, traverse la plaine valaque et rejoint l'Argée, 249 km. La Dîmbovița est la rivière de Bucarest. C'est un médiocre cours d'eau aux flots boueux, qui a été incorporé au réseau d'égout de la capitale dans la partie basse.

DÎME n. f. (lat. *decima*, dixième [partie]). Chez les Juifs, dixième partie de la récolte prélevée pour être offerte au Seigneur (attribuée aux lévites). || Dixième partie (ou fraction variable) des récoltes, qu'on payait à l'Eglise ou aux seigneurs : *La dime fut abolie*.

la Révolution. || En général, dixième ou on d'un revenu quelconque payé à titre pôt. || Impôt ou droit quelconque perçu è manière vexatoire : *La dime, de nos e, se paye dans les ateliers* (A. Blanqui). *Dime saladine*, impôt établi en 1188, par les de France et d'Angleterre, à la veille de croiserie, dirigée contre Saladin.

Monn. Aux États-Unis, pièce de un me de dollar, soit 10 cents.

ENCYCL. Hist. La dime est mentionnée la Genèse (XIV, 20; XXVIII, 22). La lation de Moïse établit une double dime : dime des fruits de la terre pour l'entre- des lévites, les prêtres recevant la *dime a dime*; 2° la dime de tous les revenus, la célébration d'un festin auquel ient prendre part tous les membres de e famille et tous les esclaves (Deut. LIV).

Dime ecclésiastique. Conseillée d'abord e une pratique de piété, la dime devint atoire vers le IV^e s. Deux capitulaires de emagne (en 779 et en 794) firent une loi e de la prescription ecclésiastique de la e en compensation des biens d'Eglise oliés » par Charles Martel et Charle- me lui-même — mesure qui avait fait re au clergé des biens fonciers dont il ut jamais récupérer l'équivalent.

tivement à l'incidence de cette contribu- on distinguait : les dîmes *personnelles*, vées sur les fruits du travail (salaires et s de l'industrie); les dîmes *réelles* ou *pré-* es, perçues sur les produits de la terre; dîmes *mixtes*, qui s'appliquaient aux pros des industries rurales, comme la mou- du blé. Relativement à leur valeur, on nguaît : les dîmes *grasses* (ou *grandes* es), affectant les objets de grande culture ins, foin, etc.); les dîmes *menues* ou es (ou *petites dîmes*), prélevées sur les gers et les jardins. Relativement à leur ine, on distinguait : les dîmes *anciennes*, venaient des terres cultivées depuis un os immémorial; les dîmes *nouvelles* ou ales, qui concernaient les terres nouvelle- t cultivées; les dîmes *solites*, perçues ormelement au droit commun; les dîmes ites, réclamées sur un genre de récoltes encore tarifé.

ai qui percevait la dime, le *décimateur*, de droit le curé de la paroisse. Ce pou- être aussi un titulaire de bénéfice qui urait pas lui-même le service paroissial; cordait alors au desservant une partie de ime, la *portion congrue*. Les *gros déci-* urs étaient les abbés et évêques, qui per- ient directement la totalité de la dime. trairement à l'étymologie du mot, la dime élévit, en France, qu'au 1/14 ou au des revenus. A la fin de l'Ancien ime, la dime était devenue impopulaire; erception donnait lieu à des plaintes et es procès. Elle fut supprimée en 1789 790.

Dime saladine. Décrétée par Henri II agenêt (synodes du Mans [janv. 1188] et dington [févr. 1188]) et par Philippe uste (Ordonnance de Paris, mars 1188), ut levée en Angleterre par les clercs et rance par les seigneurs laïcs; pourtant, es deux cas, elle fut sanctionnée par vêques, qui reçurent le pouvoir d'excom- ant tous ceux, clercs ou laïcs, qui, ne ant pas pour la croisade, ne verseraient la dime de leurs revenus annuels, ainsi e leurs biens meubles, non compris la lte de céréales en cours. La dime sala- ut également perçue en Ecosse (le roi on clergé s'en rachetèrent par un seul ement de 5 000 marcs d'argent) et sans e en Pologne, mais ne fut pas levée en agne, Frédéric Barberousse ayant fixé ontant des revenus indispensables pour se ser. Clément III, qui avait déjà exigé du gé qu'il participe financièrement à la croi- sans fixer le montant de cette contribu- ion, laissa son légat prêcher la levée de la e saladine.

Dime royale (PROJET D'UNE), ouvrage de an (1707). Sous le nom de *dime royale*, an proposa d'établir un impôt propor- el, frappant le revenu de tous les yens non pas d'un dixième, comme on dit à tort, mais dans une proportion ant du vingtième au dixième, suivant les ins du Trésor et réparti selon les res- ces de chacun. L'impression se fit clan- nement; néanmoins, le livre produisit

une émotion considérable. Les traitants et les collecteurs d'impôts obtinrent la saisie des exemplaires de la *Dime* non encore distri- bués, et le conseil du roi en ordonna la des- truction. Vauban, déjà miné par la maladie, fut profondément affecté de cette mesure, et mourut quelques jours après.

DIMÉE n. f. Droit de lever la dime.

DIMENSION n. f. (bas lat. *dimensio*; de *dimensus*, mesuré). Etendue d'un corps en tel ou tel sens : *Tout corps a trois dimen- sions : longueur, largeur et profondeur.* || Mesure : *Prendre des dimensions.* || Fig. Grandeur, importance : *Donner aux événe- ments une dimension historique.*

— LOC. FAM. *Prendre les dimensions de quelqu'un*, l'apprécier, le juger d'après son caractère, sa conduite, ses œuvres.

— Dr. fisc. *Timbre de dimension*, timbre tarifé selon la dimension du papier sur lequel il est apposé. (V. TIMBRE.)

— Math. Chacune des étendues nécessaires à considérer pour l'évaluation des aires des figures planes et des volumes des solides. (V. part. *encycl.*) || *Espace à quatre dimen- sions*, conception particulière de l'espace. (V. GÉOMÉTRIE, MULTIPLICITÉ.) || *Géométrie à deux dimensions*, géométrie plane. || *Géomé- trie à trois dimensions*, géométrie de l'es- pace. || *Quatrième dimension*, le temps dans la théorie de la relativité, ainsi que dans l'univers quadridimensionnel de Minkowski.

— Mécan. V. part. *encycl.*

— Métrol. Expression de la relation existant entre une grandeur dérivée et les grandeurs fondamentales dont elle dépend. (V. part. *encycl.*)

— Physiq. *Equation de dimensions*, v. ÉQUA- TION.

— SYN. : *format, grandeur, mesure, pro- portion.*

— ENCYCL. Math. Le mot *dimension*, à l'origine, a été employé pour distinguer les trois genres d'étendue. Les lignes n'ont qu'une dimension, les surfaces en ont deux, les volumes en ont trois. On dit « géométrie à deux ou à trois dimensions » pour distinguer l'étude des figures planes de l'étude des figures dans l'espace.

La *dimension d'un terme* ou, plus générale- ment, *d'une expression homogène* s'est dit, en algèbre, pour le degré de ce terme ou de cette expression. Cette assimilation vient de ce que l'expression d'une longueur est du premier degré; l'expression de la mesure d'une surface au moyen des mesures de quelques- unes des lignes qui s'y rapportent est du second degré. De même, l'expression de la mesure d'un volume, au moyen des mesures de lignes convenablement choisies, est du troisième degré. (→ *Biblio.*)

— Mécan. La détermination des *dimensions* des pièces employées en construction méca- nique ou métallique fait l'objet d'une branche spéciale de la mécanique appliquée : la *résis- tance des matériaux*. Les divers éléments d'un édifice étant, par leur situation dans l'ensem- ble et leurs liaisons, sollicités par des efforts déterminés, il convient, pour arriver à construire dans les meilleures conditions de prix et de résistance, de donner à chacun les dimensions minimales compatibles avec la sécurité.

Cette détermination, qui longtemps avait été fondée sur l'expérience, fait une part de plus en plus forte au calcul, l'industrie moderne exigeant des édifices à bon marché et des engins à la fois légers et puissants (automobile, aviation, etc.).

— Métrol. Les grandeurs physiques peuvent se ramener à un petit nombre de grandeurs fondamentales. Ainsi, une vitesse est le quotient d'une longueur par un temps; l'unité de vitesse varie donc en raison directe de l'unité de longueur et en raison inverse de l'unité de temps; ses *dimensions* sont 1 par rapport à la longueur L et — 1 par rapport au temps T; ce qu'on exprime par la formule

$$[v] = [LT^{-1}].$$

L'*accélération*, qui est le quotient d'une vitesse par un temps, a pour dimensions 1 et — 2; la formule de dimension de l'unité d'accélération est

$$[a] = [LT^{-2}].$$

La *force* est le produit d'une masse M par

une accélération; par suite, la formule de dimension de l'unité de force est

$$[F] = [LMT^{-2}].$$

Le *travail* ou l'*énergie* est le produit d'une force par une longueur; la force vive, le produit d'une masse par le carré d'une vitesse. Ces trois quantités ont donc pour formule de dimensions :

$$[W] = [L^2MT^{-2}].$$

Les exemples précédents, empruntés à la mécanique, suffisent pour montrer ce qu'on entend par les mots « dimensions des unités » et « équations aux dimensions ». Ces formules de dimensions sont utilisées dans les changements d'unités.

DIMENSIONNEL, ELLE adj. Relatif aux dimensions.

— Physiq. *Analyse dimensionnelle*, emploi des équations aux dimensions des grandeurs et unités physiques pour vérifier l'homogénéité des formules et en établir la forme algébrique. (V. ÉQUATION de dimensions.)

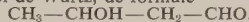
DIMER v. intr. (de *dime*). Percevoir la dime : *Dimer sur un champ.* || Avoir le droit de percevoir la dime : *Le seigneur, l'évêque et l'abbé dimaient sur le paysan.*

DIMERCAPROL n. m. Pharm. Dénomination commune du dimercaptopropanol. (Syn. B. A. L.) [C'est un contrepoison de l'arsenic, préconisé dans la lutte contre les gaz de combat (arsines). En solution huileuse injectable, collyres, pommades, le dimercaprol est utilisé pour combattre l'intoxication arsenicale ou mercurielle.]

DIMERCURIAMMONIUM [njɔm] n. m. Chim. Radical univalent de formule NH₂.

DIMÈRE adj. (préf. *di*, deux, et gr. *meros*, partie). Hist. nat. Qui est composé de deux articles ou de deux parties : *Tarse dimère.*

DIMÈRE n. m. Chim. Molécule résultant de la combinaison de deux molécules identiques. (L'aldol de Wurtz, de formule



est un dimère de l'acétaldéhyde CH₃—CHO.)

|| *Par extens.* Substance ayant fortuitement même composition chimique qu'une autre et un poids moléculaire double, sans qu'il existe entre elles une filiation directe. (L'acide acétique CH₃—CO₂H [C₂H₄O₂] est un dimère de l'aldéhyde formique HCHO [CH₂O].)

DIMERIA n. m. Genre de graminacées comprenant vingt espèces d'Australie, d'Asie et de Madagascar.

DIMÉSTYLE n. m. Carbone d'hydrogène, de formule (CH₃)₂C₂H₂—C₂H₂(CH₃)₂, obtenu par action du sodium sur le bromure de mési- tyle.

DIMESSES n. f. pl. (de l'ital. *dimesso*, humilié). Béguines italiennes faisant partie d'une sorte de tiers ordre régulier franciscain, fondé à Vicence en 1572.

DIMÉTHYL-. Chim. Préfixe indiquant la présence, dans une molécule, de deux substitutions par un radical méthyle.

DIMÉTHYLACÉTIQUE adj. Chim. Syn. de ISOBUTYRIQUE. (V. BUTYRIQUE.)

DIMÉTHYLAMINE n. f. Chim. Amine grasse secondaire, de formule NH(CH₃)₂.

— ENCYCL. La *diméthylamine* est un gaz d'odeur forte, soluble dans l'eau, liquéfiable et bouillant à 7,2 °C. On l'obtient par action de la potasse sur la paranitrosodiméthylaniline, et, industriellement, à partir de la triéthylamine et de l'ammoniac.

DIMÉTHYLAMINO-ANTIPYRINE n. f. Syn. de AMIDOPYRINE et de PHÉNYL-DIMÉTHYL-DIMÉTHYLAMINOPYRAZOLONE.

DIMÉTHYLAMINOPHÉNOL (MÉTA-) n. m. Composé, de formule HO—C₆H₄—N(CH₃)₂, fondant à 87 °C, obtenu par fusion alcaline du dérivé méta-sulfoné de la diméthylaniline. (Il est employé dans la préparation des rhodamines.)

DIMÉTHYLANILINE n. f. Chim. Base ter- tiaire, de formule C₆H₅—N(CH₃)₂.

— ENCYCL. La *diméthylaniline* se prépare industriellement en chauffant à l'autoclave l'aniline avec de l'alcool méthylique en présence d'acide sulfurique. C'est un liquide incolore brunissant à la longue, doué d'une odeur d'aniline et bouillant à 193 °C. La di- méthylaniline est une base faible trouvant son

cratie, longue famine dans les cam-
es), crise dont la Pologne comptait se
r. Autorisé par le roi de Pologne à for-
une armée à Sambar, le Faux Dimitri
endit avec les Cosaques, et, à la tête de
es importantes, envahit la Russie. La
subite de Boris Godounov (1605) lais-
le trône à un enfant, Fiodor, fut une
sion favorable pour les boyards qui sou-
ent le Faux Dimitri. Le jeune tsar fut
sacré et l'usurpateur entra à Moscou. Son
e de onze mois fut une perpétuelle con-
on aux intérêts de son entourage, aux
rs et à la civilisation polonaises, ce qui
aina contre lui une réaction nationale.
Russes, sous la conduite du prince Vas-
Chouiski, massacrèrent les étrangers et
aux Dimitri.

DIMITRI, dit l'Imposteur (Vor) ou sur-
mé le Brigand de Touchino, usurpateur
tenta de s'imposer en Russie, aussitôt
s le Faux Dimitri et le soi-disant tsaré-
Pierre, soutenu par l'aventurier Bolot-
v. Les éléments de l'armée de ce dernier,
giés dans le sud de la Russie, se mirent
service du nouveau Dimitri. Celui-ci
soutenu, lui aussi, par les Polonais
l. 1607), qui l'appuyèrent officiellement,
l'aide des Cosaques Zaporogues. Il
hit la Russie, assiégea Touchino, près
Moscou, et ravagea le centre du pays.
tsar appela contre Dimitri les Suédois.
s les Polonais ayant alors voulu imposer
Russie un tsar polonais, les éléments
es n'eurent plus comme ressource que de
rouper autour de l'« Imposteur ». Mais
-ci, que les Polonais avaient abandonné
not 1609, s'était enfui à Kalouga, où il
ué le 11 décembre 1610.

DIMITRI de Rostov ou **TOUPTALA** (Da-
v), ecclésiastique et écrivain ukrainien
de Kiev 1651 - † 1709). Issu d'une noble
ille cosaque, il étudia à l'académie de
r, fut évêque de Rostov, créa une des
es les plus actives du temps et écrivit des
iques et des ouvrages spirituels : *la Mé-
tion de l'âme, la Consolation de
me*. Pierre le Grand eut recours à lui
r combattre les sectes hostiles à l'Etat,
et taqua les protestants dans l'ouvrage inti-
é *la Pierre de la Foi*. Il composa des
es religieuses qui furent longtemps popu-
es, et une compilation de vies de saints
ue sous le nom de *Tchéti-Minéi* (*Années
ésiastiques*).

DIMITROV (Georges), homme politique bul-
e (Radomir 1882-Moscou 1949). Fils
artisan, il participa dès 1903 à l'action
lutionnaire. Député en 1913, puis empri-
é de 1915 à 1917, il se rendit en 1920
Russie, où il gagna la confiance des diri-
ts soviétiques et retourna faire de l'agi-
on en Bulgarie. Exilé, il fut arrêté en
magne en 1933 par les nazis, qui l'accu-
nt d'avoir incendié le Reichstag, ce dont
e défendit brillamment. Libéré en 1934,
tourna en Russie, où il acquit la citoyen-
soviétique et devint secrétaire général
Komintern. Rentré de Russie à la suite
la libération de la Bulgarie par l'armée
étique et de la proclamation de la Répu-
ue, il fut le premier président du Conseil
le nouveau régime en 1946. Miné par la
adie, il mourut au cours d'un séjour qu'il
n U. R. S. S.

DIMITROV (Georges), dit **Gemeto**, homme
tique bulgare, né en 1903. Médecin,
bre du parti paysan, il fut condamné à
t par le gouvernement d'Alexandre Can-
devint député en 1931, puis secrétaire de
ion paysanne. Ayant manifesté contre la
tique du roi Boris, il fut emprisonné,
ada et fut condamné à mort par contu-
e. Rentré en Bulgarie en 1944, il reprit la
ction de l'Union paysanne, mais fut pour-
pour hostilité au communisme. Il s'en-
en 1945 et fut de nouveau condamné par
umace. Il devint président du Comité des
grs bulgares à Washington.

DIMITROVGRAD, anc. **Rakouski**, v. de
arie (district de Haskovo), sur la Ma-
; 34 400 hab. Centre minier (lignite) et
striel (industries chimiques, ciment).

DIMITROVO, anc. **Pernik**, v. de Bulgarie
r. de Sofia), dans le bassin de Sofia, au
e de Sofia, sur la haute Struma;
00 hab. Houille. Hauts fourneaux et
ries; constructions mécaniques.

DIMITZANA, en gr. **Dhimítsána**, localité
située au cœur du Péloponnèse, où, dès la
fin du XVIII^e s., se constitua un centre intel-
lectuel dont les disciples propagèrent les
aspirations nationales tendant à l'indépen-
dence de la Grèce. Ce sont eux, notamment,
qui revendiquèrent les premiers l'appellation
d'*Ellines* (Hellènes), au lieu de celle de
Romii (Romains, c'est-à-dire Byzantins), par
laquelle on désignait jusqu'alors leurs compa-
triotes.

DIMORPHE adj. (préf. *di*, deux, et gr. *mor-
phê*, forme). Qui peut revêtir deux formes
différentes.

— Cristallogr. Se dit d'un composé chimique
pouvant se présenter sous deux états cris-
tallins différents. (V. DIMORPHISME.)

DIMORPHIE n. f. Biol. Se dit quelquefois
pour DIMORPHISME.

DIMORPHINE n. f. Minér. Variété d'or-
piment.

DIMORPHISME n. m. Biol. Existence de
deux formes spécifiques distinctes pour une
même espèce animale ou végétale. (On dit
aussi DIMORPHIE.)

— Minér. Caractère d'une substance di-
morphe, c'est-à-dire susceptible de cristalli-
ser sous deux états différents par leur mode
d'arrangement des atomes, entraînant une
différence de leurs propriétés physiques.

— Encycl. Biol. Les cas les plus intéres-
sants de *dimorphisme* sont :

1^o *Le dimorphisme sexuel*. Chez presque
toutes les espèces sexuées, il est possible de
distinguer le mâle de la femelle par la seule
observation extérieure, sans qu'il soit néces-
saire d'étudier la nature des organes géni-
taux. Ainsi l'on distingue sans peine le coq
de la poule, l'homme de la femme, etc. Ces
caractères extérieurs s'appellent caractères
sexuels secondaires; ils n'apparaissent que
lors de la maturité sexuelle. Leur développe-
ment dépend des gonades, car l'ablation des
testicules ou des ovaires, pratiquée avant la
maturité sexuelle, empêche à jamais ce déve-
loppement. Les glandes génitales élaborent
des hormones qui commandent l'apparition
et le maintien des caractères sexuels secon-
daires. Chez certains animaux, le dimor-
phisme sexuel est fortement accusé : la
femelle de quelques crustacés copépodes est
mille fois plus volumineuse que le mâle, qui
est parasite sur elle. Chez d'autres animaux,
au contraire, le dimorphisme sexuel est nul ;
2^o *Le dimorphisme dans la génération alter-
nante*. Beaucoup d'animaux et de végétaux
inférieurs ont deux formes spécifiques extrê-
mement différentes : l'une sexuée, l'autre
asexuée, qui se succèdent quelquefois très
régulièrement (méduses, fougères);

3^o *Le dimorphisme femelle de Wallace*.
Dans un certain nombre de papilionidés, on
a constaté la présence de deux formes
femelles (quelquefois de plusieurs, dans les
cas de polymorphisme) pour une seule forme
mâle;

4^o *Le dimorphisme saisonnier*. Beaucoup
d'animaux présentent des changements dits
saisonniers, qui portent soit sur l'aspect et les
couleurs (pelage d'été et pelage d'hiver), soit
sur le ralentissement de la vie (hibernation
des marmottes, diapause des insectes), ou
encore sur le mode de reproduction. (V. pl.
BIOLOGIE.)

— Bot. Chez certaines espèces végétales infé-
rieures, les champignons par exemple, un
même être, au cours de son développement,
passe par deux formes assez différentes pour
qu'on puisse être tenté, au premier abord, de
les attribuer à deux espèces distinctes; on
dit alors que l'espèce est *dimorphe*; c'est le
cas le plus simple du *polymorphisme*. Le
dimorphisme peut encore se manifester par
des différences considérables de taille entre
individus de même espèce, ou par un dimor-
phisme sexuel. On peut observer sur un
même individu des variations importantes
dans la forme des feuilles, dues à l'influence
du milieu (dimorphisme chez les renoncules
aquatiques), à l'âge de la plante (certains
végétaux, en effet, ont des « formes de jeu-
nesse » parfois extrêmement différentes des
formes adultes), à l'adaptation profonde des
rameaux florifères, à leur fonction spéciale
(feuilles entières des rameaux fertiles chez le
lierre, etc.). Le dimorphisme peut intéresser
la fleur et porter soit sur la totalité de son
organisation (fleurs cléistogames, fleurs sté-



le mausolée
de Georges DIMITROV
à Sofia



Georges DIMITROV
(1882-1949)

riles du sommet de la grappe de certains mus-
caris), soit sur un organe déterminé (chez
beaucoup de primulacées, les fleurs sont hété-
rostylees : les unes [brachystylées] ont un
style court, laissant le stigmate au-dessous
des anthères; les autres [dolichostylées] ont
un style long, portant le stigmate bien au-
dessus des anthères).

— Minér. Parmi les *corps dimorphes*, citons
le soufre, qui cristallise par voie sèche à
111 °C en prismes monocliniques (*soufre pris-
matique*), tandis qu'à l'état naturel ou dans
la cristallisation par voie humide il se pré-
sente sous la forme *octaédrique* appartenant
au système orthorhombique. Les deux vari-
étés obtenues ne diffèrent pas seulement par
leurs systèmes cristallins, mais aussi par les
densités, les points de fusion, etc. On peut
passer d'une forme à l'autre; ainsi le soufre
prismatique, par refroidissement lent, se
transforme peu à peu en chapelets d'oc-
taèdres, et réciproquement le soufre octaé-
drique chauffé pendant quelque temps se
transforme en soufre prismatique.

DIMORPHODON n. m. Reptile ptérosau-
rien à grosse tête, à longue queue, qui volait
comme les ptérodactyles. (La seule espèce du
genre est *Dimorphodon macronyx*, du Lias
inférieur du Dorsetshire [Angleterre], dont le
crâne mesurait 0,22 m, tandis que le sque-
lette entier ne dépassait guère celui d'un cor-
beau. Famille des ramphorynchidés.)

DIMORPHOTECA n. m. Composée de
l'Afrique australe, qui doit son nom aux deux
formes que présentent ses akènes.

— Encycl. *Dimorphoteca annua*, appelé
aussi « souci hygrométrique » ou « pluvial »,
est une plante annuelle dont les fleurs sont
réunies en larges capitules, blancs en dedans,
violets en dehors, solitaires à l'extrémité des
péduncules. Cette plante est cultivée dans
quelques jardins pour la singularité de ses
fleurs, qui s'ouvrent le matin, se ferment le
soir, et demeurent toujours closes par les
temps pluvieux.

DIMYIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques
bivalves à coquille ostréiforme fixée par une
valve, avec une charnière sans dents ou
garnie de dents symétriques. (Le seul genre
de la famille est le genre *dimya*; très rare
à l'état vivant, il a été dragué à grande pro-
fondeur dans la mer des Antilles, mais il a de
plus nombreux représentants, à l'état fossile,
dans les terrains tertiaires.)

D. I. N., initiales de *Deutsche Industrie-
Normen*, organisme allemand ayant établi
une méthode particulière pour la détermi-
nation de la sensibilité des couches photogra-
phiques. Les degrés D. I. N. sont en progres-
sion géométrique de raison $\sqrt[3]{2}$, soit une
sensibilité double quand le nombre augmente
de trois unités. Une émulsion de 30 °D. I. N.
est deux fois plus sensible qu'une autre ayant
27 °D. I. N. et quatre fois plus sensible que
celle de 24 °D. I. N. (V. SENSIBILITÉ et SEN-
SITOMÉTRIE.)

DINA ou **DINAH**, fille du patriarche Jacob
et de Lia. Sichem, l'ayant enlevée, lui fit vio-
lence et la retint prisonnière. Il osa ensuite
la demander en mariage à Jacob. Pendant
que le patriarche méditait sa réponse, deux
de ses fils, Siméon et Lévy, tendirent un
piège à Sichem, le massacrèrent avec toute sa
tribu, et ramenèrent leur sœur.

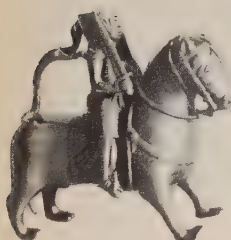
DINAGAT, île de l'archipel des Philippines,
entre les îles Mindanao et Leyte; 800 km²;
14 600 hab. Chrome et manganèse.

DINAN

château de la duchesse Anne



De gueules au château d'or sommé de trois tours du même, au chef d'hermine.

dinanderie aiguière en forme de cavalier XIV^e s. musée des Arts décoratifs

DINAN, ch.-l. d'arrond. des Côtes-du-Nord, sur la Rance; 13 844 hab. (11 550 aggl.) [Dinandois ou Dinannais]. Ancienne place forte du duché de Bretagne, Dinan garde une ceinture de remparts des XIII^e et XIV^e s., flanqués de tours. Le château est un bel édifice des XIV^e et XV^e s. L'église Saint-Malo, de style gothique flamboyant, n'a été achevée, avec la nef, qu'au XIX^e s. L'église Saint-Sauveur, en grande partie gothique, conserve un portail roman. Maisons anciennes. Musée (coll. de l'explorateur A. Pavie). Cette pittoresque cité possède des industries textiles (bonneterie), de la maroquinerie, une fabrique de jouets, des constructions mécaniques (matériel électrique, cycles). Patrie de Ch. Duclos et de A. Pavie. — L'arrond. a 17 cant., 128 comm. et 204 449 hab. (→ Biblio.)

DINANDERIE n. f. Objet de laiton coulé, ouvré à Dinant (Belgique), Bouvignes, ainsi que dans divers centres d'Allemagne, d'Italie et de France. — ENCYCL. La ville de Dinant, dès le XII^e s., a pratiqué cette industrie. Le mot « dinanderie » sert encore à désigner la vaisselle de cuisine en cuivre jaune, et, par abus, des travaux d'art en cuivre battu, c'est-à-dire des ouvrages de chaudronnerie*. De la vallée de la Meuse, l'industrie dinantaise se répandit dans toute la vallée du Rhin et rayonna jusqu'en France (Paris, Lyon, Normandie, Auvergne). — A partir du premier quart du XVIII^e s., la batterie de cuisine en fer battu et blanchi et les chaudrons en fonte de fer prirent la place de la dinanderie dans les intérieurs modestes. Les ustensiles de cuivre s'exécutent aujourd'hui par emboutissage à l'aide de presses et de matrices.

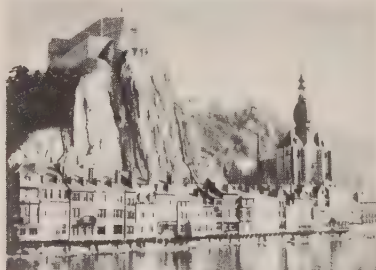
DINANDIER n. m. (de *Dinant*, ville de Belgique). Ouvrier, fabricant ou marchand de dinanderie.

DINANT, v. de Belgique, ch.-l. d'arrond. de la prov. de Namur, située au pied de rochers

DINANT



De sinople à la croix d'hermine



escarpés, sur la rive droite de la Meuse; 6 726 hab. Industries alimentaires. Tanneries. Carrières. Industrie traditionnelle des objets en laiton coulé et de la chaudronnerie de cuivre, dont il reste quelques ateliers (dinandiers). Centre de tourisme régional (vallées de la Meuse et de la Lesse). Collégiale Notre-Dame et Saint-Perpète, du XIII^e s., avec une chapelle des Fontes dans un portail roman;

DINARD

plage de Saint-Énogat



fontes baptismaux du XII^e s. Citadelle reconstruite au XIX^e s. — L'arrond. a 85 286 hab. — Hist. Dinant (lat. *Dinandium*) devint célèbre par son industrie du cuivre, qui atteignit son apogée aux XII^e et XIII^e s. Elle déclina après la destruction de la ville par Charles le Téméraire, qui, en 1466, fit jeter 800 habitants dans la Meuse. Dinant fut de nouveau pillée en 1554 par les Français, au cours de la guerre qui opposait Henri II et Charles Quint. Après son entrée en Belgique, la cavalerie de la III^e armée allemande s'empara de Dinant (15 août 1914) et occupa une tête de pont sur la rive gauche de la Meuse. Violentement contre-attaqués par le 1^{er} corps français, les cavaliers saxons durent repasser la rivière avec de lourdes pertes. Ce combat contribua à dévoiler à Joffre le développement de la manœuvre allemande. (V. GUERRE mondiale [Première].) Les Allemands se signalèrent à Dinant par de nombreuses atrocités commises sur la population civile. C'est à Dinant que, le 13 mai 1940, deux divisions blindées allemandes franchirent la Meuse après avoir bousculé les avant-gardes de la IX^e armée française. (V. SEDAN [bataille de].)

DINANT (Henri DE). V. HENRI DE DINANT. **DINANTIEN** [nãsijẽ] adj. et n. m. (de *Dinant*, ville de Belgique). Géol. Se dit de l'étage inférieur du système carbonifère. — ENCYCL. Le *dinantien* est compris entre le dévonien et le namurien. On y distingue deux sous-étages : le tournaisien et le viséen. En Europe occidentale, c'est un dépôt marin (calcaire carbonifère) avec de multiples variations de faciès (calcaires récifaux, etc.), dont l'étude est très importante parce qu'il constitue le soubassement des bassins houillers productifs.

DINAPHTYLE n. m. Chim. Composé (C₁₀H₇)₂, dont les trois formes isomériques prévues par la théorie ont été obtenues.

DINAPORE, v. de l'Inde (Uttar Pradesh), au N.-O. de Patna, sur le Gange; 40 100 hab. Ancien centre militaire anglais, où débuta en 1857 la révolte des Cipayes.

DINAR ou **DĪNĀR** n. m. (du lat. *denarius*, denier). Métrol. Ancienne unité de poids arabe (1 drachme et demie).

— Monn. Unité monétaire principale de l'Iraq (sym. : DIK), de la Jordanie (sym. : DJO), de la Tunisie (sym. : DTU) et de la Yougoslavie (sym. : DIN). || Unité monétaire divisionnaire de l'Iraq, valant 1/100 de rial.

— ENCYCL. Le *dinar irakien* et le *dinar jordanien* sont divisés en 1 000 fils, le *dinar tunisien* en 1 000 millièmes, et le *dinar yougoslave* en 100 paras. L'origine du mot est *denarius aureus*, venu de l'Empire de Constantinople par les califes arabes d'Orient.

DINARD, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine (arrond. de Saint-Malo), en face de Saint-Malo, à l'entrée de l'estuaire de la Rance; 8 540 hab. (7 325 aggl.; 40 000 hab. en août) [Dinardais]. Dinard est une des plus importantes stations balnéaires de France. Entre la pointe du Moulinet et la pointe de la Malouine s'allonge la plage de l'Ecluse, où aboutit le quartier central, et au-dessus de laquelle sont édifiés les casinos. Vers l'O. s'étend l'annexe la plus importante de Dinard, Saint-Énogat*. À l'E. de la pointe du Moulinet, la jolie côte de l'anse de Dinard est longée par une promenade réservée aux piétons. Le musée de la Mer, qui y est établi, abrite des souvenirs relatifs aux expéditions de Charcot et d'intéressants aquariums. C'est dans une échancre de cette côte, le bec de la Vallée, que viennent aboutir les vedettes qui font le service avec Saint-Malo et Saint-Servan. Le fond de l'anse de Dinard est occupé par la plage du Prieuré; cette dernière se prolonge vers l'E. par une côte rocheuse bordant le quartier récent de la Vicomté.

DINARDA n. f. Petit staphylin qui vit en Europe dans les fourmilères. (Il se nourrit des cadavres des fourmis, parfois aussi du couvain ou des œufs. Le genre fait partie des coléoptères, famille des staphylinidés.)

DINARIQUE adj. *Race dinarique*, race européenne caractérisée par un crâne brachycéphale et élevé, une haute stature et une pigmentation assez foncée. (Elle est abondamment représentée dans l'ouest des Balkans, mais se rencontre aussi dans les Car-

race dinarique



pates, en Autriche, et dans l'est de France.) [On dit aussi RACE ADRIATIQUE (→ Biblio.)]

DINARIQUES (ALPES OU MONTAGNES), ensemble montagneux de Yougoslavie, qui s'étend, d'une part, entre l'Adriatique et les plaines pannoniennes et, d'autre part, entre les Alpes slovènes et les massifs et bassins de Rhodope. Il tire son nom du *Dinara*, l'une des chaînes qui le constituent (1913 m. à Troglav). On englobe fréquemment sous ce vocable deux régions naturelles bien distinctes : le Karst, où le parallélisme des chaînes et des grands *poljes* allongés est le trait le plus frappant, et où les dépressions développées dans les calcaires du Jurassique et du Crétacé sont classiques; les montagnes bosniaques, moins élevées, formées de noyaux cristallins ou primaires isolés, séparés par des bassins d'effondrement et découpés par les profondes vallées des affluents de la Save. Les principales chaînes ou les massifs les plus élevés de la partie karstique sont, en Dalmatie et en Croatie : la Kapela, le Veliki bit, le Dinara; en Herzégovine, le Prenj et la Bjelašnica; au Monténégro, le Durmitor, la Sanjineva et les Komovi. Les plus hautes montagnes de l'Albanie appartiennent également au système dinarique.

DINARITES [tẽs] n. m. Cératite dont la coquille, à grand ombilic, est faiblement ornée et la ligne suturale, très simple. (Nombreuses espèces dans le Trias alpin. Les cératites sont des mollusques voisins des ammonites.)

DINARQUE, en gr. *Deinarkhos*, orateur grec (Corinthe v. 360 av. J.-C. - Athènes ap. 292 av. J.-C.). Élève de Théophraste et de Démétrios de Phalère, il se rallia au parti macédonien et exerça avec grand succès le métier de logographe. Il partit en exil en 307, lorsque Démétrios Poliorcète rétablit la démocratie, et vécut quinze ans à Chalcis, en Eubée. On lui attribue cent ou cent soixante discours, dont trois seulement, relatifs à l'affaire d'Harpalos, ont été conservés.

DINASSAUT n. f. (abrég. de *Division Navale d'ASSAUT*). Unité navale composée de quelques petits bâtiments légers, spécialisés dans les opérations de débarquement sur les côtes ou dans les rivières. (Souvent renforcées par des éléments de l'armée de terre, les dinassauts ont joué un rôle très important dans les opérations d'Indochine de 1946 à 1954.)

DÎNATOIRE adj. Qui sert de dîner : *Quant il y a un feu d'artifice, le rentier fait neuf heures un déjeuner dinatoire, met ses plus mauvais vêtements* (Balzac).

DINDE n. f. (abrég. de *poule d'Inde*, à cause de l'origine de cet animal venu d'Amérique [Indes occidentales]). Femelle du dindon. *La dinde a des œufs blancs et tachetés*. Nom donné, sans distinction de sexe, à poulet d'Inde. || *Dinde sauvage*, nom usuel de la grue, dans le Midi. || — Fam. Femme sottise et prétentieuse. || *Plumer la dinde*, tirer de l'argent ou d'autres valeurs de quelqu'un qui se laisse dépouiller sottement.

— REM. On disait autrefois *coq d'Inde* pour le dindon; on dit encore en certaines provinces un *dinde*.

Dindenault, personnage du *Pantagruel* (Quart Livre), de Rabelais : marchand de moutons dont Panurge se venge cruellement en provoquant la noyade de toutes ses bêtes.

DINDER, riv. du Soudan oriental, née en Ethiopie, affl. du Nil bleu. Autour de la

lité de *Dinder*, établie sur cette rivière, a aménagé un parc national pour coner la savane en son état primitif.

NDIGUL, v. de l'Inde (Madras), au N.-O. Madura; 56 300 hab. Manufactures de ac et de coton. Tanneries.

NDINGS, région de Malaisie (Perak), qui prend une étroite bande de territoire en dure de la côte, sur le détroit de Ma-a, l'île de Pangkor et l'archipel des Sem-n. Le Dindings, qui avait été acquis par angletterre au XIX^e s., a été rétrocedé à ak en 1935. Depuis, le territoire administré qui porte son nom a été largement du. Les principales ressources sont la ne et l'exploitation de cocoteraies. Des tations aménagées dans la forêt protent du caoutchouc.

NDON n. m. (de *dinde*). Oiseau gallinacé d'Amérique, au plumage bronzé ou doré, nestiqué depuis le XVI^e s. (Famille des sianidés.) || — *Fig. et fam.* Homme stu-niais, facile à bernier. || *Etre le dindon la farce*, être dupe dans une affaire; excila risée des gens. (Sans doute de *dindon la fable*.)

ALLUS. LITTÉR. *Le dindon de la fable*, sion à la fable de Florian, *Le singe qui tre la lanterne magique*. Bien que le singe oublé d'éclairer sa lanterne, le dindon, sé par le boniment, croit apercevoir lque chose. Dire de quelqu'un qu'il est *dindon de la fable*, c'est faire entendre il s'est laissé duper par quelque malin mpère.

ENCYCL. Ornith. Les *dindons* ont un plu-age brun à reflets métalliques vert brillant, front, la tête et le cou nus, avec des caron-es érectiles, et la queue formée de dix-huit rices. Ce genre comprend deux espèces. Le dindon commun (*Meleagris gallopavo*) ite les bois aux Etats-Unis et au Mexique. st la race mexicaine, déjà domestiquée sur ce lors de l'arrivée des Espagnols, qui a ntroduite en Europe au XVI^e s. Le dindon llé (*M. ocellata*), du Guatemala et du catan, possède un plumage plus brillant, elles dorées.

ur être rémunérateur, l'élevage du dindon ge un sol sablonneux, granitique ou cal-re, un terrain sec et bien abrité; de plus, nt à ces oiseaux, qui aiment à vagabon-er, un parcours assez étendu sur lequel on conduit à la pâture chaque jour quand il se sec.

existe différentes races de dindons domes-és : *noir de Sologne*, *rouge des Ardennes*, *nzé d'Amérique*, *blanc de Beltsville*. La ssance de cet oiseau, assez peu répandu France malgré les facilités de son élevage, r rapide, et une fois passé l'âge de deux is, auquel se situe la *crise du rouge* (mont où les caroncules et le cou se dévепт et prennent leur teinte rougeâtre), le donneau devient très rustique.

dinde est une pondeuse moyenne (seize à gt œufs par an), mais une excellente cou-se, et on doit même l'obliger à sortir, au rs de l'incubation (29 à 31 jours), pour nger et pour boire.

es jeunes dindonneaux doivent être tenus au ud; leur première nourriture consiste en n rassis trempé dans de l'eau ou du lait n pressé; au bout d'un jour ou deux, on ute des œufs durs et des oignons finement és. Peu à peu les pâtes se corsent; on ntroduit des farines de blé noir, d'orge, des oupes, des légumes cuits et hachés, des mmes de terre et des carottes cuites et asées, des fèves, toujours mouillées de lait émé; de temps en temps on saupoudre la ée d'une pincée de poivre ou de gin-bre. Fréquemment on ajoute de l'oignon, l'ail ou de l'échalote hachés menu, voire semen-contra, pour conjurer la synge-sse, qui peut décimer les élevages. On fait x distributions par jour ou une seule si ppoint fourni par la pâture est suffisant. ngraissement, qui peut durer jusqu'à l'âge huit mois, est souvent achevé par gavage. plume des dindons, surtout chez la variété nche, est d'une valeur commerciale appré-ble.

NDONNEAU n. m. Jeune dindon, jeune de.

NDONNER v. tr. Duper; mener comme dindon, un sot : *Elles te dindonnent et s se moquent de toi* (Huysmans). Je

t'aimé trop pour te laisser dindonner par des créatures (Balzac).

DINDONNIER, ÈRE n. Personne qui garde des dindons.

DINDORF (Wilhelm), helléniste allemand (Leipzig 1802 - id. 1883). Il collabora avec Hase et son frère L. Dindorf à la nouvelle édition du *Thesaurus Graecae Linguae* d'Estienne (1832-1865). Il publia en outre : *Poetae scenici Graeci* (1830), *Aristophane et ses scolastes* (1835-1839), *Eschyle* (1841-1851), *Sophocle* (1832-1836), *Euripide* (1834-1863), *Metra Aeschylus, Sophocles, Euripidis et Aristophanis* (1842), *Lexicon Sophocleum* (1871), *Lexicon Aeschyleum* (1876), *Homère* (1855-1856), *Démosthène* (1846-1851). — Son frère, Ludwig August (Leipzig 1805 - id. 1871), également helléniste, collabora à la réédition du *Thesaurus*, et publia : *Chronicon paschale* (1832), *Xénophon* (1849-1851), *Diodore* (1842, 1866-1868), *Pausanias* (1845), *Dion Chrysostome* (1857), *Dion Cassius* (1863-1865), *Polybe* (1866-1868), les *Historici Graeci minores* (1870-1871), *Zoharas* (1868-1875).

DINDYME, en gr. *Dindumon*. Géogr. anc. Montagne d'Asie Mineure, en Phrygie de l'Hellespont, s'avancant dans les eaux de la Propontide. On y célébrait les mystères de Cybèle *Dindymène*. (Peut-être l'actuel Kapu Dağ.)

DINDYMÈNE, en gr. *Dindymènè*. Myth. gr. Surnom de Cybèle, adorée sur le mont *Dindyme*, en Phrygie, où l'on célébrait ses mystères.

DÎNER v. intr. (lat. *disjunare*, pour *disjeunare*, cesser de jeûner). Prendre le repas du soir : *A huit heures, elle s'éloigna pour dîner avec Gisèle* (Carco). *Inviter à dîner. Recevoir à dîner.* || Dans certaines régions, prendre le repas de midi : *Comme le temps était fort beau, les gens de la ferme avaient dîné plus vite que de coutume et s'en étaient allés dans les champs* (Maupassant). || *Dîner de, manger pour son dîner : Ils firent un grand feu de bois, dînèrent de pain et de fromage* (G. Duhamel).

— **LANGUE CLASS.** Prendre son repas vers le milieu du jour (déjeuner) : *Les maçons dînent à dix heures, les moines à onze, le peuple à midi, les gens de pratique à deux heures* (Furetière).

— **LOC. FIG.** *Il me semble que j'ai dîné quand je le vois*, se dit de quelqu'un dont la vue cause une vive répugnance.

DÎNER n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Repas fait, selon les temps et les pays, au milieu du jour ou le soir. (Autrefois, le dîner était le repas de midi; c'est aujourd'hui celui du soir.) || *Particul.* Repas d'apparat : *Dîner de gala. Dîner politique, électoral.* || Moment où l'on dîne : *Le dîner est à huit heures.* || *Par extens.* Mets dont on fait son dîner : *Servir le dîner.* || *Dîner de garçons*, dîner où il n'y a que des hommes. || *Dîner fin*, dîner où l'on ne sert que des plats de choix : *Il commit cette impardonnable erreur de lui offrir un dîner fin pour le séduire* (Aragon). || *Partager le dîner de quelqu'un*, dîner avec quelqu'un, être invité à la table de quelqu'un : *Il refusa, cette fois encore, de partager notre dîner* (G. Duhamel).

DINERO n. m. Au Pérou, pièce de 1/10 de sol, ou 10 centavos.

DINETTE n. f. (dimin. de *dîner* n. m.). *Fam.* Petit repas, vrai ou simulé, que les enfants font ensemble ou avec leur poupée : *Faire la dinette. Jouer à la dinette.* || *Par extens.* Petit repas familial et intime. || Petit service de vaisselle servant de jouet aux enfants : *Acheter une dinette au magasin.*

DINETUS [tys] n. m. Sorte de guêpe qui approvisionne son nid en insectes hétéroptères paralysés, pour que ses larves puissent s'en nourrir. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des sphéridés.)

DÎNEUR, EUSE n. Personne qui dîne, prend part à un dîner : *Déranger des dîneurs.*

DINEUTES [tēs] n. m. Grand gyryn des régions chaudes, qui émigre par petites troupes et vit dans les flaques et les petits étangs. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des gyrynides.)

DINGELSTEDT (Franz von), poète et romancier allemand (Halsdorf, Hesse, 1814-Vienne 1881). Il fut bibliothécaire, puis directeur de théâtre. Il a publié des recueils de

vers qui l'apparentent à la Jeune-Allemagne par leur tendance libérale et leur forme qui rappelle celle de Heine. Ses *Chants d'un veilleur de nuit cosmopolite* (1840) firent grand bruit. Ses drames, dont le plus important est *la Maison de Barnefeldt* (1850), et ses romans, tels que *Sous la terre* (1840), ne sont pas sans mérite, mais ce sont ses travaux sur les œuvres de Molière et de Shakespeare, dont il a traduit certaines pièces, qui ont surtout fait sa renommée.

DINGHY [dɪŋgi] ou **DINGEY** n. m. (mot angl., de l'hindoustani *dingi*). Mar. Sorte de youyou léger. || Petite embarcation de course à la voile ou à moteur. (Les dinghys à voile sont en général des *dériveurs à bouchains vifs*; les dinghys de course, à moteur, sont toujours équipés de moteurs *hors bord*.)

— **Aéron. mil.** Canot en caoutchouc, embarqué à bord des avions, et pouvant être gonflé instantanément à l'aide d'une bouteille à air comprimé en cas d'amerrissage forcé.

DINGLE, en gaelique *Daengean*, v. et port de la république d'Irlande (prov. de Munster, comté de Kerry), sur la rive nord de la profonde *baie de Dingle*; 1 700 hab. Centre d'excursions. Port de pêche.

DINGLEY (Nelson), homme politique américain (Durham, Maine, 1832 - Washington 1899). Membre républicain de la Chambre des représentants, il est connu par le tarif des douanes qui porte son nom; promulgué en 1897, celui-ci renforçait le protectionnisme.

DINGO n. m. Chien qui habite l'Australie à l'état sauvage.

— **ENCYCL.** La ressemblance du *dingo* (*Canis dingo*) avec les chiens domestiques et demi-sauvages d'Asie et de Malaisie fait penser qu'il a été importé en Australie, où il est devenu sauvage et a pullulé comme le lapin. C'est un animal atteignant 80 cm de long (sans la queue, qui est touffue et pendante), robuste, à nez assez pointu, mais à tête large, entièrement rouge pâle, plus clair en dessous. Il chasse en troupes, *donne de la voix*, mais n'aboie pas.

DINGO adj. et n. *Pop.* Fou, détraqué.

DINGUE adj. et n. (de *dingo*). *Pop.* Fou : *Il est complètement dingue. Sa gentillesse pour la vieille dame un peu dingue* (Kemp).

DINGUER v. intr. *Pop.* Etre projeté avec violence à l'écart; être jeté, lancé brutalement : *Les livres dinguaient.* || *Envoyer dinguer*, se débarrasser de quelqu'un ou de quelque chose sans ménagement.

DINGUIRAYE, localité de Guinée, ch.-l. de circonscription, à l'E. du Fouta-Djalon; 2 000 hab. Mosquée construite par El Hadj Omar. — La circonscription de *Dinguiraye* a 48 200 hab. (24 Europ.).

DINGWALL, v. de Grande-Bretagne, dans le nord de l'Ecosse, ch.-l. du comté de Ross and Cromarty, sur le golfe de Cromarty; 3 400 hab. Marché.

DINH, nom d'une dynastie du Viêt-nam, fondée en 968 par Dinh Bô-linh après l'élimination de douze seigneurs rivaux. Elle régna douze ans (968-980) et ne compte que deux souverains, dont la capitale fut Hoa Lu.

DINH TUONG (PROVINCE DE), province du Viêt-nam (Sud Viêt-nam), au S.-O. de Saigon; 569 700 hab. Cap. *My Tho*.

DINI (Antonio), tapissier italien (Rome 1700 - Venise 1769). Elève, à Rome, de Pietro Ferloni, il fut appelé à Turin en 1738, puis alla se fixer à Venise, où il dirigea avec ses deux filles un atelier de tapisserie en soie et laine, appréciée pour l'harmonie de ses couleurs.

DINICHTHYS [niktis] n. m. Poisson placoderme du Dévonien, d'Europe et d'Amérique. (De très forte taille, son bouclier céphalique mesurait parfois 1 m, et son corps devait atteindre 3 m de longueur.)

DINICOTIQUE adj. Se dit de l'acide 3-5 pyridine-dicarboxylique, fondant à 323 °C.

DINICTIS [niktis] n. m. Mammifère carnivore, de la taille d'une panthère actuelle, que l'on trouve à l'état fossile dans l'Oligocène et le Miocène inférieur de l'Amérique du Nord. (Famille des félidés.)

DINING-CAR [dainingkar] n. m. (mot angl.; de *dining*, dînant, et *car*, wagon). Voiture-restaaurant.



dindon



dingo

DINIS (Júlio), écrivain portugais. (V. COELHO.)

DINIS DA CRUZ E SILVA (Antônio), poète portugais (Lisbonne 1731 - Rio de Janeiro 1799). Un des fondateurs de l'Arcadie lusitanienne (1756), il est célèbre surtout par son *Goupillon* (écrit vers 1770, publié en 1801), sorte de *Lutrin* portugais; il sait, ayant été magistrat outre-mer, tempérer la rigueur de son néo-classicisme par telle évocation précise du décor brésilien : *Odes pindariques* (1801) et *Métamorphoses du Brésil* (1807-1817).

DINITRÉ, E adj. Chim. Se dit d'un dérivé qui contient deux fois le radical NO₂.

DINITRILE n. m. Chim. Corps possédant deux fois le groupement fonctionnel nitrile — CN.

DINITRO-. Chim. Préfixe qui, placé devant le nom d'un corps, indique que le composé désigné par le tout a été obtenu par la substitution, dans le corps, de deux groupes NO₂ à deux atomes d'hydrogène. (Ainsi, le *dinitrothymol* résulte de la substitution de deux groupes NO₂ à deux atomes d'hydrogène du thymol; de même le *dinitroxylène*, etc. On dit aussi THYMOL DINITRÉ, XYLÈNE DINITRÉ, etc.)

DINITROBENZÈNE [bz] n. m. Dérivé dinitré du benzène.

— ENCYCL. Des trois isomères, le plus courant est le dérivé *méta* C₆H₄(NO₂)₂ 1-3, qui s'obtient par une deuxième nitration du nitrobenzène. Il constitue des aiguilles jaunâtres, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, fondant à 90 °C. Il est entré dans la composition de certains explosifs (bellite, tonite, etc.). On l'utilise également dans l'industrie des matières colorantes : il sert à la préparation de la métaphénylènediamine, de la métanilamine.

DINITROBENZÈNE-DIAZO-OXYDE n. m. Chim. Syn. de DIAZODINITROPHÉNOL.

DINITROCRÉSOL (ORTHO-) n. m. Dérivé dinitré d'un crésol.

— ENCYCL. Le corps le plus courant est le dérivé C₆H₃(CH₃)(OH)(NO₂)₂ 1-2-4-6, solide jaune, fondant à 86 °C. On l'obtient par nitration de l'acide orthocrésol-sulfonique. C'est un produit insecticide, ovicide et herbicide, doué d'un fort pouvoir colorant jaune, peu soluble dans l'eau. On l'emploie, ainsi que ses sels, comme insecticide pour les traitements d'hiver des arbres fruitiers, sous forme de bouillies contenant 600 g de matière active par hectolitre d'eau, ou additionné à des huiles émulsionnables. On l'utilise aussi pour le désherbage sélectif des céréales, en solution dans l'eau et à raison de 5 à 10 kg par hectare, selon le degré de résistance des mauvaises herbes.

DINITROGLYCOL n. m. Nom technique du dinitrate de glycol*.

DINITROMÉTHANE n. m. Composé CH₃(NO₂)₂, donnant des sels tels que CH(NO₂)₂K, qui forment des cristaux jaunes explosant par chauffage à 100 °C.

DINITRONAPHTALÈNE n. m. Dérivé dinitré du naphthalène, de formule C₁₀H₆(NO₂)₂.

— ENCYCL. La double nitration directe du naphthalène conduit à un mélange où dominent les isomères 1-5 et 1-8. Ce mélange entre dans la composition de quelques explosifs.

DINITRO α-NAPHTOL n. m. Dérivé dinitré de l'α-naphtol, de formule C₁₀H₇(OH)(NO₂)₂ 1-2-4,

obtenu par action de l'acide nitrique sur l'acide α-naphtol-disulfonique. (Il fond à 138 °C; c'est un colorant connu sous le nom de JAUNE DE MARTIUS, dont le sel de sodium sert à colorer les pâtes alimentaires.)



dinoceras

DINITRO-ORTHOCRÉSOL n. m. V. DINITROCRÉSOL.

DINITROPHÉNOL n. m. Dérivé dinitré du phénol, dont le plus courant a pour formule C₆H₄(OH)(NO₂)₂ 1-2-4.

— ENCYCL. Chim. Le *dinitrophénol* se prépare par action de la soude sur le dinitrochlorobenzène. Il fond à 111 °C. On l'emploie comme explosif en mélange avec la mélinite. Il sert, en outre, à la préparation de certains colorants au soufre.

— Thérap. Le *dinitrophénol* possède la propriété d'augmenter considérablement les combustions organiques, et, par suite, de brûler les graisses de réserve et de faire maigrir rapidement sans régime; il a été souvent prescrit à cet effet, mais il présente une toxicité non négligeable; il produit parfois une inhibition de l'hématopoïèse au niveau de la moelle osseuse, entraînant des anémies graves (aplastiques) et de l'agranulocytose; de plus, mais ceci très rarement, il rend aveugle par névrite optique. Les accidents ne sont pas toujours le fait des fortes doses, car il existe des sujets plus sensibles; c'est dire qu'il ne doit être pris par les personnes désirant maigrir que si elles connaissent ces dangers.

DINITROSORÉSORCINE n. f. Chim. Colorant, connu sous le nom de VERT D'ALSACE, obtenu dans l'action de l'acide nitreux sur la résorcine.

DINITROTOLUÈNE n. m. Dérivé dinitré du toluène, dont le plus courant a pour formule C₆H₄(CH₃)(NO₂)₂ 1-2-4.

— ENCYCL. Il y a six *dinitrotoluènes* isomères, dont les plus importants sont l'isomère 2-4, fondant à 70 °C, et l'isomère 2-6, fondant à 65 °C. L'industrie fabrique : 1° du dinitrotoluène cristallisé, formé surtout d'isomère 2-4; 2° du dinitrotoluène pâteux, renfermant les isomères 2-4 et 2-6; 3° des huiles de dinitrotoluène, ou dinitrotoluène liquide, qui renferment tous les isomères.

DINKARD n. m. Vaste recueil, en langue pahlavi, de fragments relatifs à l'histoire et à la littérature du mazdéisme.

DINKA(S), peuple négro-chamitique, habitant entre le Nil blanc et le Nil bleu. Les Dinkas sont de haute taille, et leurs membres inférieurs ont une longueur remarquable. Les hommes s'enduisent le corps de cendre. Les femmes portent deux tabliers de cuir, l'un en avant, l'autre en arrière, bordés d'anneaux de fer et de clochettes. Les deux sexes font usage d'une grande quantité d'objets de parure en ivoire, en fer ou en laiton. Éleveurs et chasseurs, ils tendent à se sédentariser et pratiquent de plus en plus l'agriculture; ils parlent une langue du groupe nilotique.

DINKELBERG, région d'Allemagne constituée par un plateau de calcaire triasique formant un gradin entre le bord sud-ouest de la Forêt-Noire et le fossé du Rhin, au N.-E. de Bâle. Il est entaillé par des vallées encaissées, dont celle de la Wiese, qui passe à Lorrach et où s'échelonnent des usines textiles dépendant partiellement de Bâle, voire de Mulhouse.

DINKELSBUHL, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), dans la vallée de la Würnitz; 7 300 hab. Ancienne ville impériale de Francie, Dinkelsbühl a conservé son aspect médiéval (fortifications du xiv^e s., église Saint-Georges [gothique flamboyant], maisons anciennes.)

DINO, titre ducal qui appartenait aux ducs de Courlande de la maison de Bühren. On connaît sous ce nom Dorothee de Bühren (1792-1862), duchesse de Dino, princesse de Sagan, fille de Pierre, duc de Courlande. Elle épousa en 1807 Edmond de Talleyrand-Périgord, neveu du prince de Bénévent. Elle devint la compagne du diplomate, qu'elle ne quitta plus jusqu'à sa mort. (V. TALLEYRAND.)

DINO-, élément tiré du gr. *deinos*, terrible, et entrant dans la composition de quelques mots.

DINOCERAS [seras] n. m. Mammifère tertiaire, remarquable par la réduction du cerveau et les excroissances du crâne. (Le genre *dinoceras* s'appelle aussi UINTATHERIUM. Il sert de type à la famille des *dinocératidés*, ordre des ambylopes.)

— ENCYCL. Le genre *dinoceras* comprend de grands animaux, de la taille d'un rhinocéros, parfois d'un petit éléphant, et réunis-

sant des caractères disparates : tête portant trois paires de protubérances en forme de cornes, armée d'énormes canines. Le cerveau est proportionnellement plus petit que celui d'aucun mammifère connu. Leurs squelettes se trouvent dans l'Éocène du Wyoming.

DINOCRATÈS ou **DEINOKRATÈS**, général messénien († 183 av. J.-C.). Agent de Rome, il détacha son pays de la ligue Achéenne, et présida l'assemblée qui condamna Philopœmen à mort. Lycortas, élu stratège de la ligue Achéenne, exigea la punition des meurtriers, et Dinocratès se donna la mort.

DINOCYON [sjɔ] n. m. Mammifère carnassier voisin de l'amphicyon, mais avec un museau plus court, et seulement deux arrièremolaires à la mâchoire supérieure. (Ses débris se trouvent dans le Pliocène d'Europe et d'Amérique. Famille des canidés.)

DINODERUS [derys] n. m. Petit bostryche cylindrique, qui habite les régions tropicales. (Les adultes creusent, dans le bois des bambous récemment morts, des galeries où ils déposent leurs œufs. Le genre fait partie des coleoptères, famille des bostrychidés.)

DINOFLAGELLÉS n. m. pl. Zool. V. PÉRIDINIENS.

DINOPHYSIDÉS n. m. pl. Famille de protozoaires flagellés, dont la thèque est toujours à deux valves presque symétriques et qui vivent dans les eaux marines ou saumâtres. (Principaux genres : *dinophysis*, *phalacroma*.)

DINOPIIS [pis] n. m. Grande araignée à pattes très longues, à corps élancé, aisément reconnaissable à ses yeux médians postérieurs énormes. (On en connaît une vingtaine d'espèces des régions chaudes du globe.)

DINORNIS [nis] n. m. Paléont. Genre d'oiseaux fossiles coureurs, renfermant des formes élancées, à bec pointu et court, à pattes plus ou moins massives munies de trois doigts. (Type de la famille des *dinornithidés*.)

— ENCYCL. On connaît une vingtaine d'espèces de *dinornis*, variant, comme taille, de 1 m à 3,50 m. Leurs ossements se trouvent dans les cavernes, les alluvions et les bas-fonds tourbeux de la Nouvelle-Zélande; on y a rencontré aussi des plumes, des portions de peau, et des œufs contenant encore des embryons. Bien que l'on ait exagéré les récits traditionnels des Maoris, qui désignaient cet oiseau sous le nom de « géant Moa », vieil habitant de l'île, on peut affirmer que les *dinornis* y ont été contemporains de l'homme, et peut-être à une époque historique.

DINORWIC, village de Grande-Bretagne, dans le pays de Galles (Caernarvonshire), au S.-E. de Caernarvon. Exploitation d'une des plus grandes ardoisières du monde.

DINOSAURIENS n. m. pl. Ordre de reptiles terrestres ne renfermant que des formes éteintes, ayant vécu sur toute la terre ferme pendant la durée des temps secondaires et comprenant des animaux de toutes tailles, depuis quelques décimètres jusqu'à 30 m de longueur.

— ENCYCL. Très différents d'aspect les uns des autres, leurs caractères communs sont un corps massif terminé par une longue queue et précédé ordinairement d'un long cou et d'une petite tête à cavité cérébrale très exigüe; une colonne vertébrale à la fois solide et légère; un sacrum à vertèbres nombreuses; des membres postérieurs plus développés que les membres antérieurs; des os à grandes cavités médullaires; un bassin rappelant parfois celui des oiseaux, avec lesquels les *dinosauriens* présentent de nombreuses affinités. On peut les diviser en quatre groupes principaux : 1° les théropodes, qui étaient carnivores, armés de dents et de griffes, par exemple le mégalosaurus; 2° les sauropodes, tous herbivores, de taille gigantesque, par exemple le brontosaurus, le diplodocus; 3° les ornithomèles, également herbivores, mais bipèdes à la manière des oiseaux et possédant un bec corné, par exemple l'iguodon, le trachodon; 4° les cératopsidés, à grande tête cornue, par exemple le tricératops. Les *dinosauriens* ont totalement disparu à la fin du Crétacé, pour des raisons encore mal établies.

DINOSTRATE, en gr. *Deinostratos*, mathématicien grec du commencement du iv^e s. av. J.-C. Il était élève de Platon. La géométrie lui dut, ainsi qu'à son frère Ménéchme,

progrès notables. D'après Pappus, il avait employé, dans ses essais de quadrature du cercle, une ligne courbe, appelée pour ce fait la *quadratrice*.

NOTHERIUM [terjom] n. m. Mammifère fossile à défenses fourchues. (Le terme constitue, à lui seul, la famille des *nothériidés*.)

ENCYCL. Ces animaux avaient la taille, les proportions et l'aspect extérieur des éléphants, mais leurs molaires ressemblaient à celles des tapirs, et leur mâchoire inférieure était armée de fortes défenses recourbées vers le bas. On rencontre leurs ossements dans le Miocène de divers pays de l'Ancien monde (Europe, Asie, Afrique). Le type du genre (*Dinotherium giganteum*) devait avoir une hauteur et 6,50 m de longueur, non compris la trompe.

MOLSHEIM, comm. du Bas-Rhin (arrond. de Molsheim), à l'O. de Molsheim, sur la Moselle (1 181 hab. (1 105 aggl.)). Tissage du coton. — Aux environs, des fouilles ont mis jour des poteries antiques.

MOSSLAKEN, v. d'Allemagne (Allem. Mosslaken, Westphalie), dans la Ruhr; 1 000 hab. Houillères. Métallurgie lourde et constructions mécaniques. Chaussures.

NOBOLÉ [diobol] n. m. Monnaie divisionnaire antique de deux oboles, soit un tiers de drachme. || Poids valant deux oboles. || Poids jadis usité en médecine et qui s'appelait aussi SCRUPULE.

NOBON (Pompeo), danseur et maître à danser italien du XVII^e s., né à Milan. Il suivit le maréchal de Brissac, en 1554, à la cour de France, avec la bande des violons dont faisait partie Balthazar de Beaujoyeux. Henri II lui confia l'éducation physique de Charles, duc d'Orléans, son fils cadet. Sa mission lui fut maintenue par Charles IX et Henri III. Il a vraisemblablement collaboré au *Ballet comique de la reine* (1581) et aux fêtes musicales et dansées organisées sur les indications de Baif et de Ronsard.

NOBESAIN, E adj. Qui est du diocèse : *choses nobesaines*. || Qui concerne le diocèse : *Evêque, catéchisme nobesain*. || Association nobesaine, association ayant pour but de subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public du culte catholique. (part. *encycl.*)

NOBON, n. m. Fidèle d'un diocèse : *Mandement en évêque à ses diocésains*. || Evêque du diocèse : *L'évêque de Chartres était monobesain à La Ferté* (Saint-Simon). [Vx.]

ENCYCL. Associations diocésaines. Le pape Pie X ayant condamné les associations sociales prévues par la loi instituant la séparation des Eglises et de l'Etat (9 déc. 1905), l'Eglise de France se trouvait pratiquement sans aucun statut légal en ce qui concernait les biens destinés au culte. Après la reprise des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la France (1920), et après des échanges de vues longs et complexes, le pape Pie XI, par l'encyclique *Maximam gravissimamque* (18 janv. 1924), maintenant la condamnation portée par Pie X contre la loi de séparation, autorisa les évêques à fonder des associations diocésaines dans le cadre des lois existantes. Un projet type de statut avait été élaboré par les services du Saint-Siège, approuvé par le Gouvernement et déposé légal par le Conseil d'Etat en 1923.

Ces associations ont pour objet exclusif de subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public du culte, et doivent se conformer aux lois d'organisation générales de ce dernier. Les seuls biens que puissent posséder les associations diocésaines sont des églises et chapelles, des évêchés ou presbytères, des séminaires et petits séminaires, des maisons de retraite pour le clergé. D'autre part, l'article 2 du statut type donne tous apaisements à l'Eglise en déclarant que l'association est créée sous l'autorité de l'évêque, en communion avec le Saint-Siège et conformément à la constitution de l'Eglise catholique, et que son fonctionnement doit être réglé en conformité avec les lois canoniques.

Il est à noter que les édifices culturels dévolus aux communes après le refus de Pie X d'accepter la constitution des associations sociales, conformément aux textes de la loi de séparation, demeurent la propriété des communes et n'ont pas été attribués aux associations diocésaines.

DIOCÈSE n. m. (gr. *diokésis*; de *dia*, à travers, et *oikos*, maison). Circonscription administrative de l'Empire romain. || Circonscription territoriale administrée par un évêque ou par un archevêque.

— **ENCYCL.** Antiq. rom. Le *diocèse* fut, aux premiers siècles de l'Empire romain, une subdivision de certaines provinces d'Orient. De là dérivait le diocèse ecclésiastique. Ayant morcelé les provinces et multiplié leur nombre, ainsi que nous le révèle la « Liste de Vérone » (début du IV^e s.), Dioclétien les regroupa en un nombre restreint de vastes ensembles administratifs : les douze diocèses, d'un type et d'une ampleur tout autres que les anciennes circonscriptions du même nom. Leur administration fut confiée à des *vicarii praefectorum praetorio*, choisis parmi les moins titrés des *perfectissimi*, et souvent d'un rang inférieur aux *consulares* et *correctores* placés sous leurs ordres pour gouverner les provinces : c'était bien faire ressortir leur rôle de simples exécutants de la volonté impériale en matière administrative et judiciaire (aucune fonction militaire ne leur était confiée).

Il y eut, sous Dioclétien, 12 diocèses, regroupant 104 provinces : en Orient, les diocèses d'Orient, du Pont, d'Asie, de Thrace, des Mésies et des Pannonies; en Occident, ceux des Bretagnes, des Gaules, de Viennoise, d'Italie, des Espagnes et d'Afrique.

Au IV^e s., trois de ces diocèses furent dédoublés, ce qui porta le nombre total des diocèses à 15 : sous Constantin, le diocèse d'Italie fut divisé en Italie annonaire (Nord) et Italie suburbicaine (Sud); celui des Mésies le fut en Macédoine et Dacie; enfin, sous le règne de Théodose, du diocèse d'Orient fut séparé celui d'Egypte.

A partir de Constantin, il semble, au reste, que le domaine du diocèse et la tâche du vicaire furent principalement d'ordre fiscal. Toutefois, les vicaires s'élevèrent dans la hiérarchie des dignités et furent, à partir de Constance II, classés parmi les *clarissimi*, au-dessus des *consulares* : seuls les proconsuls leur étaient supérieurs.

Aux IV^e et V^e s. furent réunies des assemblées des diocèses. Mais leur rôle fut le plus souvent mineur (exception faite pour l'assemblée viennoise, dont Honorius fit quelque temps un véritable organisme gouvernemental).

Dans le courant du IV^e s., les diocèses furent à leur tour groupés en de vastes ensembles qui devinrent des préfectures du prétoire : à la fin du règne de Constantin, il semble bien établi que quatre préfets du prétoire se partageaient l'un les diocèses d'Orient, un autre ceux d'Illyrie, un troisième ceux d'Italie et d'Afrique, le dernier ceux de Gaule, d'Espagne et de Bretagne. Les préfectures d'Orient et d'Occident se maintinrent pendant tout le Bas-Empire. Les autres eurent diverses vicissitudes, tantôt fusionnant, tantôt étant réparties entre les deux premières. Il est donc assez artificiel d'établir une répartition systématique des diocèses entre les deux, trois ou quatre préfectures du prétoire entre lesquelles l'Empire ne cessa de balancer.

Quoi qu'il en soit, les diocèses de Dioclétien, et parfois leur regroupement au sein des préfectures du prétoire, font apparaître en Occident des ensembles administratifs qui devaient curieusement coïncider avec des ensembles nationaux souvent très postérieurs : la Bretagne (1 diocèse), les Gaules (2 diocèses), l'Espagne (1 diocèse), l'Italie (1, puis 2 diocèses) prennent ainsi figure.

— Hist. relig. et Dr. can. A l'origine du christianisme, dans presque toutes les cités résidait un évêque assisté d'un collège de prêtres. Les églises que l'on construisait dans les bourgs et les villages furent desservies par des prêtres, que l'évêque y envoyait. La circonscription territoriale régie par l'évêque prit d'abord le nom de *pouissance*; ce fut assez tardivement qu'on lui donna le titre de *diocèse*, emprunté à l'administration civile.

Le diocèse porte habituellement le nom de la ville où est le siège de l'évêque. La réunion de plusieurs diocèses forme une province ecclésiastique. (V. FRANCE.)

En droit canon, les diocèses, établis d'abord par les apôtres et leurs successeurs, par les patriarches ou les exarques, relèvent uniquement du pape, au moins depuis le IX^e s. Seul celui-ci a le pouvoir de créer, de supprimer des diocèses ou d'en modifier les limites; ces

décisions sont prises après avis de la Congrégation Consistoriale ou de la Sacrée Congrégation de la Propagande. On distingue deux catégories de diocèses, auxquels sont assimilées des prélatures et abbayes *nullius* : les premiers, dits *résidentiels*, sont effectivement administrés par un évêque résidant à titre d'ordinaire; ils sont en général regroupés en provinces et par conséquent *suffragants* d'un métropolitain, un archevêque dont le diocèse porte le titre, d'ailleurs non reconnu par le code, d'archidiocèse : seuls échappent à cette organisation les évêchés dits *exempt*, qui relèvent directement du Saint-Siège; les seconds, dits *titulaires*, correspondent à des circonscriptions où l'Eglise catholique n'est plus organisée, mais dont le titre continue à être donné (pour perpétuer leur souvenir) à des prélats dont les charges requièrent la dignité épiscopale sans leur laisser le temps d'administrer un diocèse : tel est le cas de nombreux membres des congrégations romaines, de la diplomatie pontificale (les nonces), des coadjuteurs ou auxiliaires d'évêques et des évêques ou archevêques sortis de charge. Jusqu'en 1882, on a dénommé ces diocèses titulaires *in partibus infidelium*; on en compte plus de 1 700, dont seulement 600 sont pourvus habituellement. Une catégorie particulière de diocèses *résidentiels* est constituée par les diocèses suburbicains, qui apparaissent dès le IV^e s. Ils sont situés dans le voisinage de Rome et ont pour titulaire les cardinaux-évêques, dont les fonctions au Sacré Collège exigent que leur résidence soit proche de la Ville éternelle. On en compte sept, dont les sièges sont à Albano, Frascati (en lat. Tusculum), Palestrina (en lat. Praenestine), Porto et Santa Rufina, Sabina et Poggio Mirteto (en lat. Mandela), Velletri, Ostie. (→ Biblio.)

DIOCLEA n. m. Arbrisseau grimpant d'Amérique tropicale, cultivé pour la beauté de ses fleurs (*Dioclea glycinoides*). [Famille des papilionacées.]

DIACLÉE, DIOLIE ou DIOLITE, prov. médiévale de Serbie, qui occupait approximativement le territoire actuel du Monténégro et d'une partie de l'Albanie. Son nom provenait de la ville ancienne de *Dioclea* ou *Dioclea*. La Dioclée joua un rôle important dans la formation de l'Etat serbe et figura jusqu'en 1345 dans le titre royal serbe. Son nom fut remplacé par celui de *Zeta*.

DIOLÈS ou DIOLÈS, chef du parti démocratique syracusain (fin du V^e s. av. J.-C.). Il fut l'initiateur des sévices exercés contre les prisonniers athéniens (413). Il fit promulguer en 411 un nouveau code de lois, imité de la Constitution athénienne, qui prévoyait la nomination des principaux magistrats par tirage au sort. Il combattit la prise d'Himère et fut exilé sous l'influence d'Hermocrate (408).

DIOLÈS de Phlionte, poète comique grec (V^e s. av. J.-C.), un des représentants de la comédie ancienne.

DIOLÈS, mathématicien grec (fin du II^e s. - début du I^{er} s. av. J.-C.). La plus connue de ses découvertes est la solution du fameux problème de deux moyennes proportionnelles, entre deux droites données, au moyen d'une courbe qu'on nomma plus tard *cissoïde*.

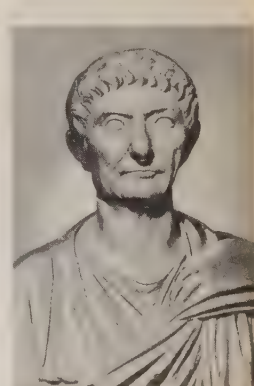
DIOLÈS de Carystos (Julius), poète grec contemporain d'Auguste, auteur de trois épiques insérées dans l'*Anthologie*. Il faut sans doute l'identifier avec *Diocles de Carystos*, que cite Sénèque le Rhéteur.

DIOLÉTIE, en lat. *Caius Aurelius Valerius Diocletianus* (près de Salone,auj. Split, 245 -id. 313), empereur romain (284-305). Dalmate, d'origine très modeste, il servit dans une légion, avança sous Probus, fut consul sous Aurélien. A la mort de l'empereur Numérien, assassiné par son beau-père Arrius Aper, il tua celui-ci et fut proclamé par les soldats (284). Il fut attaqué ensuite en Mésie, sur les bords du Margus, par Carin, frère de Numérien, qui régnait en Occident. Carin fut vainqueur, mais ses soldats se soulevèrent, le massacrèrent et reconquirent Dioclétien (285).

La première partie du règne (285-293) fut inaugurée par l'association au trône de Maximien, nommé César en 286 et auguste en 287. Dioclétien lui confia l'Occident et se réserva l'Orient, et aussi la prééminence, se réclamant de la protection de Jupiter, Maximien



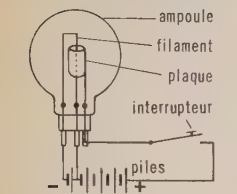
dinotherium giganteum



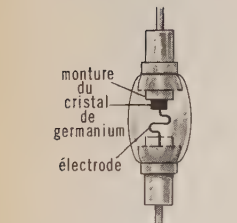
DIOLÉTIE
musée du Capitole



médaillon d'or à l'effigie de DIOCLÉTIEN



diode (radiotechn.)



diode au germanium



DIOGÈNE détail d'un bas-relief villa Albani

de celle d'Hercule. Hercule étant le fils de Jupiter, la fiction mythologique traduit les rapports hiérarchiques des empereurs et la présence du plus ancien. Ainsi, Dioclétien organisa dès le début la décentralisation administrative et militaire. Maximien réprima le soulèvement des Bagaudes et repoussa les Germains. En Orient, Dioclétien s'allia à Bahram II, roi de Perse, reprit une partie des territoires de Mésopotamie, et étendit son protectorat sur l'Arménie.

La seconde partie du règne (293-305) commença avec l'établissement de la tétrarchie*. Deux empereurs ne suffisant pas toujours à faire face à tous les dangers qui menaçaient l'Empire, Dioclétien désigna deux césars, Constance Chlore et Galère : Dioclétien adopta Galère, et Maximien, Constance ; le premier acquit le surnom symbolique de « Jovius », le second, celui d'« Hercule ». Les deux césars avaient moins de prérogatives que les augustes ; Constance, adopté le premier, était au-dessus de Galère. Celui-ci aidait Dioclétien en Orient, Constance soutenait Maximien en Occident, mais aucun partage effectif de territoires n'eut lieu. Un bas-relief de l'arc de triomphe de Thessalonique, représentant les quatre empereurs avec des attributs divins, met en évidence la place respective de chacun d'eux. De 293 à 296, Constance pacifia la Gaule, la Bretagne, où il vainquit l'usurpateur Carausius et le successeur de celui-ci, Allectus. Pendant ce temps, Maximien assura la défense du Rhin et contint les Germains, puis rétablit l'ordre en Afrique du Nord, troublé par les attaques nomades et les révoltes des tribus. En Orient, Galère pacifia les régions danubiennes, tandis que Dioclétien luttait contre le roi de Perse Narsès. Les Romains récupérèrent toute la Mésopotamie, annexèrent cinq provinces dans la haute vallée du Tigre et firent reconnaître leur protectorat sur l'Arménie et l'Ibérie.

Dioclétien mit de l'ordre dans les innovations du III^e s. et compléta les réformes antérieures. Il réorganisa les conseils impériaux, fit rédiger les codes grégorien et hermogénien, établit une législation de caractère à la fois conservateur et humain. Il sépara l'armée sédentaire des frontières (les *limitanei*) et l'armée mobile de l'intérieur (les *comitatenses*), qui faisait fonction de réserve (certains auteurs contemporains attribuent cette réforme à Constantin), et accrut le nombre des unités combattantes. Il réorganisa les divisions administratives, morcelant et multipliant les provinces, mais les regroupant en douze diocèses. Les gouverneurs portèrent de nouveaux titres : *consulares*, *correctores* et *praesides*. Comme les réformes coûtaient cher, de même que la remise en état des provinces et des routes, et les travaux de Rome (thermes, restauration des monuments du Forum), Dioclétien dut réorganiser un système rationnel d'établissement des impôts directs, classant les terres selon leur capacité productive, fixant tous les quinze ans (*indictio*) le montant de la taxe due par unité imposable (*jugatio*, *capitatio* [v. CAPITATION]). L'Italie perdit ses privilèges fiscaux. Enfin, il établit de nouveaux ateliers monétaires et fit circuler de nouvelles pièces, dont un *denarius compramis* ou *follis*, de bronze saucé. Pour conjurer la crise économique, la fixation légale d'un maximum des prix de vente (*édit du maximum*, 301) se révéla inefficace. A la fin de son règne, Dioclétien, voulant restaurer l'Empire dans tous les domaines, et par respect pour la tradition, se heurta au christianisme, dont les adeptes refusaient aux empereurs l'hommage de l'adoration (*prosynesis*), génuflexion dont l'usage venait d'être établi, et, quand ils étaient soldats, ne participaient pas aux manifestations officielles ; en outre, il fut poussé par Galère dans les voies de la persécution, qui, commencée en 303 et achevée seulement en 313, fut la plus violente de toutes. Des édits ordonnaient aux chrétiens de participer aux sacrifices de la religion traditionnelle. Les martyrs furent nombreux en Italie, en Afrique et en Orient. Dioclétien, vieilli et usé par le travail, abdiqua en 305, encore une fois poussé par Galère, et contraignit Maximien à en faire autant. Il se retira près de Salone, où il s'était fait construire un magnifique palais au lieu-dit *Aspalathos*, et dans les ruines duquel s'est édifiée la ville de *Spalato*. Mais ses successeurs ne s'entendirent pas ; à la demande de Galère, Dioclétien réunit

tous les empereurs à Carnuntum (307), pour réorganiser la tétrarchie. L'affaire n'eut pas de suite, et Dioclétien mourut dans la solitude de Salone. (→ Biblio.)

— Iconogr. On connaît un buste de l'empereur (musée du Capitole) et des monnaies ; il figure encore sur certains bas-reliefs de l'arc dit « de Constantin » (Rome), et sur un bloc de porphyre (Venise) où sont représentés les quatre empereurs de la tétrarchie.

DIOCLÉTIEN (ÈRE DE), ou ère des *Martyrs*, ère dont l'origine remonte au 29 août 284 de l'ère vulgaire. A cette date commence l'année dans le calendrier copte, en usage en Egypte et en Ethiopie.

DIOCLÉTIEN, ENNE adj. Relatif à Dioclétien ou à son règne : *Persécution dioclétienne*.

DIOCTAÈDRE [diokta] n. m. (préf. di, deux, et octaèdre). Cristal dont les faces sont combinées en deux octaèdres différents.

DIODATI (Jean), théologien protestant genevois, issu d'une famille d'origine lucquoise (Genève 1576 - id. 1649). En collaboration avec Le Clerc, il écrivit une préface à la confession de foi de Cyrille Lucer, le patriarche de l'Eglise grecque qui inclinait à la Réforme occidentale. Il est surtout connu par sa traduction italienne de la Bible (1607), encore en usage chez les protestants italiens ; il en publia également une en français (1644).

DIODE [diɔd] n. f. Radiotechn. Lampe* à deux électrodes (cathode et anode) utilisée comme redresseur de courant. || *Diode à cristal*, dispositif de redressement constitué par un contact métal — semi-conducteur. (Syn. REDRESSEUR À CRISTAL.) || *Diode au germanium*, ou *silicium*, tube pour hyperfréquences, utilisé dans les machines à calculer électroniques et dans les amplificateurs.

DIODON [diɔdɔ̃] n. m. Cétacé, dit aussi DEUX-DENTS (*Hyperoodon rostratus*). || Poisson osseux hérissé d'épines mobiles, et distinct du tétodon par son bec formé d'une seule pièce en haut et en bas. (Les diodons se nourrissent de mollusques et de coraux. Leur chair, non comestible, est souvent vénéneuse. Ils peuvent se gonfler à volonté. Leur longueur atteint 50 cm. Espèce principale : *Diodon hystrix* des mers chaudes.)

DIODONCEPHALE [diɔdɔ̃sɛfale] adj. (préf. di, deux, et gr. *odous*, -ontos, dent, et *kephalè*, tête). Tératol. Qui a deux rangées parallèles de dents : *Monstre diodoncephale*.

DIODONTUS [diɔdɔ̃tys] n. m. Petit insecte qui approvisionne son nid avec de pucerons paralysés, pour que ses larves puissent s'en nourrir. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des spidiés.)

DIODOTE de Sinope, en gr. *Diodōros*, poète grec (IV^e s. av. J.-C.) de la comédie moyenne. Nous connaissons de lui quelques fragments et quelques titres de pièces.

DIODOTE le Périégète, en gr. *Diodōros Periēgētēs*, auteur grec (IV^e s. av. J.-C.). Il écrivit deux ouvrages, sur les *Dèmes de l'Attique* et sur les *Monuments*, fort importants pour la topographie de l'Attique.

DIODOTE Cronos, en gr. *Diodōros Kronos*, philosophe grec, un des grands dialecticiens de l'école de Mégare (Iasos, Carie - † 296 av. J.-C.). C'est à tort qu'on lui a attribué les sophismes connus sous les titres de « voilé » et de « cornu », et qui appartiennent à Eubolide. Il prouvait l'impossibilité du mouvement et affirmait que rien n'est possible que ce qui doit nécessairement arriver. Pour justifier cette seconde thèse, Diodote avait inventé un argument, appelé *kuriueōn* (le triomphateur). « Rien d'impossible, disait-il, ne peut résulter du possible (pas plus que de l'être ne peut sortir le non-être) ; or, il est impossible qu'un événement passé soit autre qu'il n'est. Mais si un événement, à un moment quelconque, eût été possible, de ce possible il serait résulté quelque chose d'impossible ; il n'était donc pas possible. Il est donc absolument impossible que quelque chose arrive, hormis ce qui arrive réellement. »

DIODOTE de Tyr, en gr. *Diodōros*, philosophe grec (II^e s. av. J.-C.). Il devint, après son maître Critolaos, chef de l'école péripatéticienne. Comme Critolaos, il disait que l'âme était formée d'éther. En morale, il cherchait à concilier le stoïcisme et l'épicurisme.

DIODOTE de Sicile, en gr. *Diodōros Sikeliōtēs*, historien grec, contemporain de César et d'Auguste (Agrigium,auj. *Agirone*, Sicile, v. 90 - † fin I^{er} s. av. J.-C.). Il fit de longs voyages, en Egypte en particulier, séjourna longtemps à Rome, et compila une *Bibliothèque historique*, dont nous possédons des fragments considérables. C'est une histoire universelle, des temps les plus reculés à la conquête de la Gaule par César. Diodore a utilisé tous ses prédécesseurs grecs et romains ; écrivain inégal, assez clair, mais dépourvu de sens critique, il fournit en tout cas de nombreux et précieux renseignements.

DIODOTE (saint), en lat. *Diodorus*, martyr romain († Rome au III^e s.). Il fut tué sur l'ordre de Numérien. Selon certains, il serait mort muré dans les catacombes. — Fête 1^{er} décembre.

DIODOTE d'Antioche, en gr. *Diodōros*, évêque de Tarse et écrivain ecclésiastique († v. 392). Fondateur, à Antioche, d'une école d'exégèse littéraire et historique, il préfigure le nestorianisme.

DIODOTE, en gr. *Diodotos*, orateur athénien (fin du V^e s. av. J.-C.). En 427 av. J.-C., l'île de Lesbos rompit son alliance avec Athènes et s'allia aux Spartiates. Peu après, une armée athénienne s'empara de Mytilène, capitale de l'île, et le peuple athénien rendit un décret de mort contre tous les Mytiléniens. Une galère partit avertir l'amiral Pachès, qui devait exécuter cet ordre. Mais Diodote fut rapporteur le décret et le massacre fut évité.

DIODOTE I^{er}, en gr. *Diodotos*, roi de Bactriane (v. 250 av. J.-C.). Gouverneur de cette contrée pour le roi séleucide, il se déclara indépendant et fonda une nouvelle monarchie. — **Diodote** II, roi de Bactriane, fils du précédent auquel il succéda vers 238, fit alliance avec Tiridate, roi des Parthes, et contribua à la défaite de Séleucos Kallinikos, mais fut détrôné vers 220 par le satrape de Sogdiane, Euthydèmes.

DIOECÈTE [die] n. m. (du gr. *dia*, sur, et *oikia*, maison). Antiq. gr. Dans l'Egypte lagide, administrateur des affaires économiques du royaume. (On connaît particulièrement l'un des diocètes par les *papyrus* Zénon : Apollonios, Grec nommé à ce poste vers 268-267 av. J.-C. En contrôlant tout le domaine royal, le diocète, par l'usage des monopoles et du dirigisme, devint rapidement le maître absolu de l'économie égyptienne.)

DIOECIE [diesi] n. f. Etat d'une plante dioïque. || Classe de Linné, renfermant les plantes phanérogames dioïques (saule, datier).

DIESTRUS [diestrys] n. m. Phase de repos qui se produit au cours du cycle œstral* chez certains mammifères femelles.

DIOGÈNE ou **DIOGENES** [gɛnɛs] n. m. (du nom pr. gr., parce que ces crustacés traînent avec eux la coquille où ils logent leur abdomen, comme Diogène roulait son tonneau). Pagine dont les maxillipèdes de la troisième paire sont très proches l'un de l'autre à la base. (La pince gauche est nettement plus forte que celle de droite.)

DIOGÈNE n. m. Dérivé disulfoné d'un aminonaphtol, voisin de l'icônogène, utilisé comme révélateur photographique.

DIOGÈNE d'Apollonie, en gr. *Dionēnēs* ou *Apollōniatēs*, philosophe grec (Apollonie, Crète, v^e s. av. J.-C.), disciple d'Anaximène. Il modifia la doctrine de l'école ionienne par des emprunts faits à Anaxagore. Il admet que l'air est l'élément primordial, constitutif de toutes choses. Mais, pour lui, ce principe est doué des qualités du *Nous* d'Anaxagore : il est infini, éternel, immuable, tout-puissant, tout-connaissant, ayant disposé tout avec une beauté parfaite. Diogène d'Apollonie avait écrit un livre : *De la nature*, dont nous ne possédons que quelques fragments. Aristote cite de lui une description des veines, qui est un remarquable témoignage de ses investigations anatomiques. (→ Biblio.)

DIOGÈNE le Cynique, en gr. *Dionēnēs*, philosophe grec (Sinope 413 av. J.-C. - † 327). Une tradition fait de lui le fils d'un banquier, exilé pour avoir fabriqué de la fausse monnaie ; Diogène se vantait d'avoir été le complice de son père, et cette attitude de faux-monnayeur préfigurait sa mission philosophique. Il est le plus célèbre disciple

nisthène, fondateur de l'école cynique*. Le vertu, selon lui, est le souverain bien. La sagesse, les honneurs, les richesses sont de vains biens qu'il faut mépriser. Dénoncer par la convention et lui opposer la nature, est le principe de sa philosophie. S'affranchir du désir, réduire ses besoins au minimum, voilà à quoi doit tendre le sage. Cynocrate en délire », comme l'appelaient Platon et marchait pieds nus en toute saison, dormant sous les portiques des temples enveloppé dans son unique manteau et avait pour logis un tonneau. Alexandre, à Corinthe, ayant demandé s'il désirait quelque chose : « Oui », répondit Diogène, que tu t'ôtes de ta sandale. » Il aperçut un jour un enfant allant à une fontaine dans le creux de sa main : « Cet enfant m'apprend », s'écria-t-il, « je conserve encore du superflu », et il se précipita dans la fontaine. Assistant à une leçon de son élève, qui niait le mouvement, pour répondre il se leva et se mit à marcher. Il professait un si profond dédain pour l'humanité qu'on le rencontra un jour, en plein hiver, dans les rues d'Athènes, une lanterne à la main et disant : « Je cherche un homme. » Les Athéniens se moquaient de lui, ils le méprisaient et le respectaient aussi. Les philosophes lui consacrèrent une colonne, les habitants de Sinope une statue. Et longtemps après, le sage Epictète le révérait comme un modèle de sagesse. Ses écrits sont aujourd'hui perdus. (→ Bibliographie.)

DIAGÈNE (Antonie), en gr. *Diogenes*, philosophe stoïcien (Séleucie, s. de Babylone). Il vivait au II^e s. av. J.-C. Étudia la philosophie sous Chrysippe et non de Tarse ; les Athéniens l'envoyèrent, le péripatéticien Critolaos et l'académicien Carnéade, en ambassade à Rome, au sujet de la ville d'Oropos (156-155). Il fut un des grands noms du stoïcisme. Il avait rédigé un recueil d'observations concernant la divination par les songes et les astres, dont on a conservé des matériaux dans son *Sur la divination*.

DIAGÈNE (Antonie), en gr. *Diogenes*, philosophe grec de date incertaine (sans doute s. apr. J.-C.). Il avait composé les *Choses remarquables qu'on voit au-delà de Thulé*, roman en vingt-quatre livres, dont Photios nous a conservé une analyse.

DIAGÈNE (Antonie), en gr. *Diogenes*, philosophe grec de date incertaine (sans doute s. apr. J.-C.). Il avait composé les *Choses remarquables qu'on voit au-delà de Thulé*, roman en vingt-quatre livres, dont Photios nous a conservé une analyse.

DIAGÈNE (Antonie), en gr. *Diogenes*, philosophe grec de date incertaine (sans doute s. apr. J.-C.). Il avait composé les *Choses remarquables qu'on voit au-delà de Thulé*, roman en vingt-quatre livres, dont Photios nous a conservé une analyse.

DIAGÈNE (Antonie), en gr. *Diogenes*, philosophe grec de date incertaine (sans doute s. apr. J.-C.). Il avait composé les *Choses remarquables qu'on voit au-delà de Thulé*, roman en vingt-quatre livres, dont Photios nous a conservé une analyse.

DIAGÈNE (Antonie), en gr. *Diogenes*, philosophe grec de date incertaine (sans doute s. apr. J.-C.). Il avait composé les *Choses remarquables qu'on voit au-delà de Thulé*, roman en vingt-quatre livres, dont Photios nous a conservé une analyse.

DIAGÈNE (Antonie), en gr. *Diogenes*, philosophe grec de date incertaine (sans doute s. apr. J.-C.). Il avait composé les *Choses remarquables qu'on voit au-delà de Thulé*, roman en vingt-quatre livres, dont Photios nous a conservé une analyse.

DIOI [diój] n. m. Langue parlée par les tribus thaï des rives du Si-kiang et de ses affluents, jusqu'au milieu du Kouei-tcheou (Chine).

DIOICITÉ n. f. Bot. Caractère des espèces dioïques, aux pieds mâles et femelles distincts.

— **ENCYCL.** Un pied étant, en définitive, ce qui provient d'un œuf fécondé, la dioïcité est le seul cas comparable, dans le monde végétal, à la gonochorie*, ou séparation des sexes, si habituelle chez les animaux. En d'autres termes, c'est le seul cas où le zygote est unisé.

DIOÏLA, loc. du Mali (région de Bamako), ch.-l. de cercle, à l'E.-S.-E. de Bamako ; 1 100 hab.

DIOÏQUE [diójik] adj. (préf. *di*, deux, et gr. *oikos*, maison). Se dit des plantes qui ont les fleurs mâles et les fleurs femelles sur des pieds séparés.

— **ENCYCL.** Une espèce *dioïque* comprend des individus qui produisent exclusivement soit des étamines fertiles, soit des carpelles fertiles. Les individus mâles et les individus femelles sont parfaitement séparés.

DIOIS, massif des Préalpes (Drôme), au S. du Vercors, de part et d'autre de la Drôme ; 2 045 m à la *Montagne de la Glandasse*. C'est un pays de crêtes calcaires encaissant de petits bassins où l'on cultive des céréales, des vergers et la vigne. L'introduction de la luzerne dans l'assolement a permis l'engraisement à l'étable d'agneaux de boucherie. Le Diois offre souvent l'aspect d'un pays pauvre, très touché par l'émigration.

DIOIOL [diójol] n. m. Chim. Syn. de GLYCOL.

DIOIOLAS ou **YOLA** (S), peuple noir d'Afrique occidentale, vivant dans les marais, entre la Casamance et la Gambie.

DIOLEFINE [diój] n. f. Chim. Syn. de CARBURE DIÉTHYLÉNIQUE, DIÈNE. (Vx.)

DIOLEINE [diój] n. f. Chim. Diester oléique de la glycérine.

DIOIÈME (CHAMPS DE). Géogr. anc. Plaine d'Apulie, située le long de l'Aufidus, aux environs de Cannes, que le légendaire Ilyrien Daunus, fils de Lycaon, aurait donnée au Grec Diomède, avec la main de sa fille.

DIOIÈME (ILES DE). Géogr. anc. Groupe d'îles de l'Adriatique, près de la côte d'Apulie.

DIOIÈME, en gr. *Diomedes*. Myth. gr. Roi de Thrace, fils d'Arès et de Pyréne. Il possédait des chevaux farouches, qu'il nourrissait de la chair des naufragés. Héraclès le vainquit et le fit dévorer par ses propres juments.

DIOIÈME, en gr. *Diomedes*, un des principaux héros de l'Illiade et du cycle troyen. Originaire d'Étolie, un des princes d'Argos, il prit part à la guerre de Troie, où il accomplit un grand nombre d'exploits, grâce à la protection d'Athéna. Avec Ulysse, il alla chercher Achille à Skyros, et, plus tard, Philoctète à Lemnos. Avec Ulysse encore, il pénétra dans Troie et déroba le *palladium*. Il lutta contre Hector et Enée, blessa Aphrodite et défendit le corps d'Achille. Il fut un des héros qui s'enfermèrent dans le cheval de bois, et participa au sac de Troie. Après la victoire des Achéens, il revint à Argos, où le poursuivit le ressentiment d'Aphrodite. La trahison de sa femme, Égialée, le força à se réfugier dans un temple. Il quitta son pays pour la Libye, l'Ibérie, et se fixa enfin en Italie méridionale, où il épousa Eriippe, fille de Daunus, roi d'Apulie.

DIOIÈME (saint), martyr (Tarse, Cilicie - Nicée, Bithynie, v. 303). Médecin, il aurait été décapité durant la persécution de Dioclétien. — Fête le 16 août.

DIOIÈME, en lat. *Diomedes*, grammairien latin de la seconde moitié du IV^e s. apr. J.-C., auteur d'une *Ars grammatica*.

DIOIÈME (VILLA DE), une des plus vastes habitations découvertes à Pompéi, et qui doit son nom au tombeau de la famille d'Arrius Diomède dont elle est voisine.

DIOIÈME, petite planète n° 1 437, appartenant au groupe dit « des planètes troyennes* ».

DIOIÉDÉIDES n. m. pl. Famille d'oiseaux marins comprenant les albatros. (Genres *diomedea* et voisins. Ordre des procellariiformes.)

DIOMEDON, stratège athénien (fin du v^e s. av. J.-C.). Pendant la guerre de Décélie, il défendit les côtes d'Ionie (412-411). Après la bataille des Arginuses, il fut condamné à mort pour n'avoir pu recueillir les cadavres des Athéniens.

DIOMÉE, en gr. *Diomeia*. Géogr. anc. Dème de l'Attique (tribu des Egéens). La *porte Dioméenne*, à Athènes, y conduisait, à l'E. de la ville. Là s'élevait un temple d'Héraclès.

DIOMÉES n. f. pl. (gr. *diomeia*). Antiq. gr. Fêtes athéniennes en l'honneur d'Héraclès, instituées par Diomos, héros éponyme du dème de Diomée. (Des jeux burlesques étaient organisés et un jury de soixante arbitres décidait de la valeur des facéties*.)

DION ou **DIÓN**. Myth. gr. Roi légendaire de Laconie. Il donna l'hospitalité à Apollon, qui accorda à ses filles, Orphée, Lyco et Carya, le pouvoir de deviner l'avenir, à condition de ne trahir jamais les secrets des dieux. Plus tard, Carya fut aimée de Dionysos. Orphée et Lyco furent indiscrets. Le dieu, en punition, leur inspira un délire furieux, les changea en rochers, et Carya en noyer.

DION de Syracuse ou **DIÓN**, homme d'Etat syracusain (Syracuse 409 av. J.-C. - id. 354), beau-frère de Denys l'Ancien, et oncle de Denys II, le Jeune. Il avait la confiance de Denys l'Ancien, qui l'avait nommé navarque. Il fit venir Platon à Syracuse pour tenter de réformer les conceptions et la vie de Denys le Jeune, mais il fut bientôt exilé en Italie (366). Il partit ensuite pour la Grèce, où il fréquenta l'Académie et acquit une grande popularité parmi les platoniciens. Devenu le chef de l'opposition syracusaine, il leva des mercenaires, groupa les bannis et débarqua en Sicile en 357. Les principaux citoyens de Syracuse vinrent au-devant de lui et le peuple se souleva (355), mais Dion ne put enlever la citadelle d'Ortygie, qu'il dut assiéger. Les Syracusains, sûrs du succès, se divisèrent ; le parti populaire dirigé par Héracléides, craignant une tyrannie de Dion, le contraignit à se retirer avec ses mercenaires à Leontinoi (Leontium) [356], d'où il fut rappelé à la suite d'une sortie des assiégés. Proclamé stratège *autocrator* (355), il aurait laissé subsister la tyrannie sous un masque oligarchique. Se heurtant à la double hostilité des riches, écartés du pouvoir, et des pauvres, trop lourdement frappés d'impôts, il fit assassiner Héracléides. Il fut peu après tué lui-même par Callippos, le nouveau chef de la démocratie.

DION CHRYSOSTOME, en gr. *Diôn ho Khrusostomos*, rhéteur et philosophe grec (Prusa, Bithynie, 30 apr. J.-C. - Rome 117). Il enseigna d'abord la rhétorique dans sa ville natale, et y exerça diverses magistratures ; mais il dut, devant l'hostilité du peuple, abandonner sa patrie. Il voyagea en Égypte, en Grèce, et alla enfin se fixer à Rome, où Vespasien lui accorda sa confiance. Il y professa la rhétorique. Proscrit par Domitien, il mena une vie errante. Il se trouvait chez les Gètes, où campait l'armée romaine, lorsque arriva la nouvelle du meurtre de Domitien et de l'avènement de Nerva ; il empêcha les soldats de se révolter. Il revint à Rome, où il passa le reste de sa vie, et où il fut traité avec égards par Nerva et Trajan. Il resta de lui quatre-vingts ouvrages, pour la plupart des discours. (→ Bibliographie.)

DION CASSIUS, en lat. *Cassius Dio Cocceianus*, historien grec (Nicée, Bithynie, v. 155 - id. v. 235). Il descendait, par sa mère, de Dion Chrysostome. Son père, Cassius Apronianus, fut gouverneur de Dalmatie, puis de Cilicie. Il se rendit à Rome en 180 et devint un familier de Septime Sévère et de Sévère Alexandre. Il fut curateur de Smyrne et de Pergame, proconsul d'Afrique, légat de Dalmatie, puis de Pannonie supérieure, et consul en 229. Après un livre sur les prodiges qui avaient annoncé l'avènement de Septime Sévère, il rédigea une biographie de Commode, et, en grec, une *Histoire romaine*, qu'il poursuivit jusqu'à l'année 229 et à laquelle il consacra une partie de ses loisirs pendant trente ans. Il ne resta que vingt-cinq des quatre-vingts livres de l'*Histoire romaine*. Dion Cassius dispose d'une bonne information, qu'il utilise généralement avec impartialité, mais il est parfois crédule et cherche rarement la signification



DION CASSIUS

et la portée des événements relatés. Il reste néanmoins le meilleur des historiens du III^e s. et de la fin de l'Empire romain.

DION (Henri DE), ingénieur français (1828 - 1878). Il fut le promoteur des fermes à très longue portée et sans entrails. Comme son maître Flachet, il introduisit l'emploi presque exclusif du fer et de la fonte dans les travaux d'art pour la construction des ponts et viaducs de chemins de fer.

DION (Albert, marquis DE), industriel et pionnier français de l'automobile (Carquefou, près de Nantes, 1856 - Paris 1946). Tôt attiré par la mécanique, il rencontra, en 1881, Bouton et Trepardoux, constructeurs de moteurs à vapeur à Clignancourt, avec lesquels il s'associa. Leur premier brevet (1883), concernant un moteur à vapeur, relativement léger, fut utilisé pour un quadricycle en 1884, ce qui valut à de Dion (alors comte), le surnom de « comte mécanicien ». En 1889, il prit un brevet pour moteur à explosion, qui fut construit par Lalande en deux versions, à 4 et à 12 cylindres rotatifs. Mais en 1894, Trepardoux, qui ne s'intéressait qu'aux moteurs à vapeur, se retira. Elu député de Nantes en 1891, constamment réélu ensuite, sénateur en 1925, de Dion poursuivait au Parlement la défense de l'automobile, à laquelle il consacra toute sa vie.

En 1895, à la suite de la course Paris-Rouen, il fonda l'Automobile-Club de France, dont le premier président fut le baron de Zuylen, et qui, à l'origine, n'était qu'un cercle ayant pour mission de développer les courses de voitures à moteur. Il prit de très nombreux brevets, et, en 1905, il défendit même une idée à laquelle ne fut pas alors accordée l'attention qu'elle méritait : la voiture militaire blindée.

DIONÆA [nea] n. f. (de *Dioné*, mère d'Aphrodite). Plante carnivore de la famille des droseracées. (On l'appelle aussi *DIONÉE* GOBE-MOUCHES, ou *ATTRAPE-MOUCHES*.)

— **ENCYCL.** La *dionæa* est une petite herbe vivace des tourbières de la Caroline du Nord, découverte par Ellis en 1765, et introduite depuis un siècle environ dans les serres tempérées d'Europe. Chaque feuille comprend un limbe cordiforme prolongé par deux lobes latéraux, symétriques et aplatis, articulés comme autour d'une charnière. Chaque lobe est bordé de cils et porte, vers le milieu de sa face supérieure, trois épines, sensibles au moindre contact : qu'un insecte vienne à les froter, les deux lobes foliaires tournent autour de leur charnière, et, enchevêtrant étroitement leurs cils marginaux, emprisonnent l'animal; de nombreuses petites glandes rouges, dont la feuille est couverte, sécrètent un suc acide, riche en pepsine, qui tue l'insecte et en digère la substance : la plante absorbe le résultat de cette digestion, et le piège se rouvre après quelques jours, prêt à fonctionner de nouveau. Il est possible, mais non certain, que la plante utilise les aliments azotés ainsi obtenus pour remédier à la pauvreté en azote des sols tourbeux sur lesquels elle se développe.

DIONÆA ou **DIONÉE**. Myth. gr. Fille d'Ouros et de Gaia. Aimée de Zeus, elle fut mère d'Aphrodite. Dans l'*Illiade*, elle console et guérit sa fille, blessée par Diomède. On l'associait à Rhéa, à Thémis ou à Lété. C'était la déesse de Dodone, comme femme de Zeus Naïos.

DIONÉE, quatrième satellite de Saturne*, découvert par J. D. Cassini en mars 1684.

DIONIS (Pierre), chirurgien français (Paris 1643 - id. 1718). Nommé professeur d'anatomie et de chirurgie au Jardin des Plantes en 1672, il devint ensuite chirurgien de Marie-Thérèse, de la Dauphine, des enfants de France. Disciple d'Harvey, il a laissé : *Anatomie de l'homme suivant la circulation du sang et les nouvelles découvertes* (1690), *Cours d'opérations de chirurgie* (1707), *Traité général des accouchements* (1718). [→ **Biblio.**]

DIONIS DU SÉJOUR (Achille Pierre), astronome et mathématicien français (Paris 1734 - Angerville, Seine-et-Oise, 1794). Ses différents mémoires à l'Académie forment deux volumes sous le titre de *Traité analytique des mouvements apparents des corps célestes* (1787-1789). On a de lui également un *Essai sur les comètes en général et particulièrement sur celles qui peuvent approcher*

de l'orbite de la Terre (1775), destiné à dissiper les terreurs qui s'étaient emparées du public à la lecture d'un mémoire de Lalande. (Acad. des sc., 1765.)

DIONYSIADE n. f. Antiq. gr. Nom donné aux jeunes filles de Sparte qui concouraient aux fêtes de Dionysos.

DIONYSIAQUE adj. Relatif à Dionysos (culte, fêtes).

— **Esthét.** Dans la philosophie de Nietzsche, se dit de l'état où l'homme a conscience de soi comme capable de représentation ou d'intelligence. (La tragédie grecque et le drame de l'univers, interprétés ainsi par Nietzsche à l'aide des concepts philosophiques de Schopenhauer, résultent de ces deux facteurs complémentaires : instinct et sagesse, vie et pensée, musique et plastique [*Naissance de la tragédie*, 1872].) [Contr. **APOLLINIEN**.]

Dionysiaques (LES) [*Dionysiakai*], poème épique de Nonnos de Panopolis (v^e s. apr. J.-C.) sur l'expédition de Dionysos dans l'Inde; œuvre gâtée par la déclamation et la subtilité, mais pleine d'érudition.

DIONYSIEN, **ENNE** adj. et n. (du gr. *Dionysos*, Denis). Relatif à Saint-Denis, commune de la banlieue parisienne; habitant de cette commune.

DIONYSIEN, **ENNE** adj. Syn. de **DIONYSIAQUE**.

DIONYSIES [zi] n. f. pl. Fêtes en l'honneur de Dionysos.

— **ENCYCL.** Antiq. gr. Dans tout le monde grec, sous divers noms, on célébrait en l'honneur de Dionysos des fêtes, les unes champêtres, les autres orgiaques (mystères). C'était l'occasion de processions grotesques, de banquets, de phallophories. Les principales fêtes d'initiés se célébraient en Phrygie et en Lydie, en Thrace, en Macédoine, à Naxos, sur le Cithéron et sur le plateau de Delphes, tous les trois ans (orgies des bacchantes et des thyiades), en Italie (mystères dionysiaques, bacchanales de Rome). Nulle part, les fêtes de Dionysos n'égalèrent celles de l'Attique, aux v^e et iv^e s. av. J.-C. A Athènes, c'étaient les *oschophories*, les *anthesiades*, les *lénéennes*, les *petites dionysies champêtres*, enfin les *grandes dionysies urbaines*. Les dionysies champêtres étaient des fêtes du vin et se célébraient en décembre dans les villages. Le *komos* (*kômos*), cortège obscène et tapageur, en fut longtemps l'élément essentiel. Les grandes dionysies se célébraient au printemps et duraient six jours, sous la direction de l'archonte éponyme. Lors du *proagôn*, les artistes et les poètes étaient présentés au public. La statue de Dionysos était amenée au théâtre, en une procession somptueuse, qui s'accompagnait d'un sacrifice et d'un banquet. Du troisième au sixième jour avaient lieu les concours dithyrambiques et les représentations théâtrales. Au v^e s., chaque poète devait présenter une trilogie tragique et un drame satirique. Les fêtes de Dionysos ont joué un grand rôle dans l'histoire de la poésie lyrique et du théâtre.

DIONYSODORE d'Amisos, en gr. *Dionysodôros*, mathématicien grec, vivant, d'après Strabon, avant l'ère chrétienne. On a conservé de lui la solution du problème d'Archimède sur la section d'une sphère en parties qui soient dans un rapport donné. Cette solution est obtenue par l'intersection d'une hyperbole et d'une parabole.

DIONYSODORE de Chios, en gr. *Dionysodôros*, sophiste, frère d'Euthydème, lequel a donné son nom à un dialogue de Platon, où ils sont mis en scène tous les deux.

DIONYSOS. Myth. gr. Divinité de l'ancienne Grèce, dieu du Vin et de l'Ivresse. Sa personnalité paraît être le résultat d'un syncrétisme, d'une fusion entre un dieu grec du Vin et des Vignerons, un dieu thrace à mystères, et deux ou trois autres divinités de Crète, d'Égypte, etc. Les Anciens avaient déjà formulé des hypothèses à ce sujet : certains récits de la mythologie en faisaient expressément un dieu étranger tard venu, ou évoquaient encore la résistance opposée originellement à l'introduction des pratiques de son culte. C'est essentiellement de Thrace que sont venus les traits principaux du Dionysos classique. Le dieu thrace hantait les sommets boisés, mais rendait des oracles, patronnait l'agriculture et présidait à un culte

dont les manifestations dérivait de l'ivresse éthylique; selon la légende, des femmes, les ménades, se livraient, la nuit, dans les montagnes, à des orgies mystiques. Adopté en Grèce, Dionysos reçut des Bèotiens une histoire mythique. Selon eux, il était le fils de Zeus et de Sémélé, fille de Cadmos, foudroyée pour avoir voulu voir son divin amant dans toute sa gloire; l'enfant, dont l'heure n'était pas venue, fut enfermé quelques mois dans la cuisse de Zeus, d'où il sortit au jour fixé; aussi disait-on qu'il était né deux fois. Le culte se répandit de proche en proche à l'Attique, aux îles, à l'Asie, et le dieu aurait gagné l'Inde en une expédition triomphale (et légendaire) narrée par les Anciens. (Appel aussi *Bacchus** (en gr. *Bakkhos*), il fut identifié à Rome avec le dieu italique *Liber Pater*.)

Dieu de la Végétation, il a pour attributs le pin et le lierre (qui s'enroule autour des colonnes symboliques, près des autels), et préside à la culture de la vigne et du figuier. Certains traits le rattachent à l'eau, et il s'associe souvent aux nymphes. On voit encore en lui un dieu de la Génération : à cela se rapporte l'assimilation totale ou partielle de Dionysos à un bouc ou, plus souvent encore, à un taureau, dont il était réputé prendre les apparences lors de certaines fêtes. Enfin, Dionysos se range au nombre des divinités chthoniennes. La complexité de sa divinité se traduit, entre autres choses, par sa multitude de surnoms (*Nysaios*, *Bromios*, *Dithurambos*, *Evios*, *Bakkhos*, *Zagreus*, *Sabazios*, *Lyaïos*, etc.). On le représentait suivi d'un joyeux cortège où figuraient les satyres, les silènes, Pan, Priape, les ménades, les thyiades, les bacchantes, etc. Les rites religieux dérivent primitivement de l'ivresse et de l'orgie, qui sont censées permettre au fidèle de s'intégrer à la divinité elle-même.

Dans la légende, ils vont jusqu'à l'omophagie, qui consistait à dépecer et à dévorer des victimes vivantes. D'autre part, du cortège défilant de Dionysos et de ses compagnons de débauche sont issus la poésie dramatique des Grecs et le dithyrambe. (Pour ses fêtes, v. **DIONYSIES**.) Le culte de Dionysos a eu, en Grèce, une influence considérable : il a beaucoup contribué à introduire dans la religion le sens du mystère; dans la poésie lyrique, le sentiment de la nature; dans les arts plastiques, le mouvement passionné. (→ **Biblio.**)

— **Iconogr.** Le type archaïque de Dionysos est celui d'un dieu barbu, dans la force de l'âge, vêtu du chiton et de la peau de faon (*Dionysos assis* du musée d'Athènes, monnaies de Naxos en Sicile); parfois, c'est un simple masque, planté sur un poteau drapé et orné de lierre, entouré de vases à vin. Porteur du canthare (*amphore* d'Amasis, Louvre), il arrive en Attique sur un navire dont le mât est une vigne (*coupe* d'Exékias, Munich); un char entouré de son cortège, ou *thiasé*, conduit le navire à travers la campagne. Vêtu à l'orientale, il tient le thyrsé (sceptre décoré de lierre); il participe aux chœurs des ménades, avec les silènes et les satyres, Pan, Eros. On le voit dans les Gigantomachies (Delphes, Pergame). Au fronton est du Parthénon, c'est un beau jeune homme nu. L'époque classique et hellénistique développe le type du Dionysos imberbe, nu, et finalement efféminé, le front ceint d'une légère bandelette (*mitra*); petit enfant, il est porté par son frère Hermès (groupe de Praxitèle, à Olympie) ou par un silène (Lysippe). Il est aussi le dieu du théâtre (*Dionysos* d'Alcamène; monument de Thrasyllos; reliefs de *Dionysos chez le poète*, au Louvre); il apparaît dans le cycle éleusinien et dans ses propres mystères (villa des Mystères à Pompéi, *Noces de Dionysos et d'Ariane*). La représentation de son séjour avec Ariane à Naxos et celle de son triomphe dans l'Inde sont fréquentes dans les reliefs et les mosaïques. Son aventure avec les pirates tyrrhéniens est contée sur le monument de Lycistrate à Athènes.

Dionysos (THÉÂTRE DE), théâtre situé au flanc sud de l'Acropole d'Athènes, et qui fut partie du sanctuaire de Dionysos Eleuthereus. Etabli de façon très sommaire au début du v^e s. av. J.-C., avec une *orchestra* circulaire et des gradins de bois (les grandes pièces classiques du siècle de Périclès y ont été représentées), il fut reconstruit et agrandi, en pierre, vers 400, et terminé sous l'administration de Lycourge, vers 330. Des rema-



marquis de DION



théâtre de Dionysos à Athènes



DIONYSOS
détail d'une amphore
art italo-grec
IV^e s. av. J.-C.

ments intervinrent au temps de Sulla, de on, et sous l'archonte Phaidros (224-225). bâtiments de la scène sont très ruinés; il e une partie du proscenium romain, dés s de sculptures et de reliefs, empruntés a état plus ancien (légende attique de Dios- os). L'*Orchestra* est conservée dans son romain; la *cavea* pouvait contenir envi- 17 000 spectateurs, et servait pour les nions de l'Assemblée du peuple. On re- que le siège du prêtre de Dionysos, inscrit on nom, avec de fins hauts-reliefs du 1^{er} s. J.-C., et la « proédie », rangée de sièges de marbre à dossier, dont les titu- es, désignés par des inscriptions, sont les res, magistrats et bienfaiteurs de la cité. statues, dont il reste les bases, ornaient a *cavea* et les abords de la scène. Derrière e-ci, au sud, le sanctuaire proprement dit prend un portique, les restes de deux ples de Dionysos (ancien et nouveau) et a autel.

DIONYSOS, peintre russe d'origine grecque du xv^e s. - † apr. 1502). Il travailla à la décoration du couvent Borovskoi Pafnou- (1470), aux fresques de la cathédrale de Dormition à Moscou, décora le couvent Sifio-Volokolamski avec l'aide de ses fils Adossi et Vladimir (1484-1486). Son œuvre tresse, également exécutée avec ses fils, la peinture murale de la cathédrale du mastère de Thérapon ou Thérapontes, sur ac Blanc (1500-1502). Il est représenté à galerie Tretiakov (Moscou). Par le réa- ne des attitudes, des vêtements et des res, il incline vers l'art profane.

DIOON n. m. Petit arbre mexicain à fleurs euses extérieurement, à tronc renflé. (Fae- tes des cycadacées, du sous-embranché- at des gymnospermes.)

ENCYCL. Le *dioon* comestible (*Dioon le*) est cultivé dans les serres comme ent d'ornement, et est rustique dans le i de l'Europe; sa moelle est très riche en ale, ainsi que ses graines, qui ont une eur agréable.

DIOPHANTÈS, stratège athénien (milieu du s. av. J.-C.). Il conduisit en Chersonèse Thrace un corps de clérrouques, qui entrê- en conflit avec la ville de Cardia; e-ci obtint le secours de Philippe de Ma- ine, dont Diophtès ravagea alors le ter- ire limitrophe; il fut, pour ce fait, mis accusation à Athènes, mais, grâce à mosthène (341), il conserva son comman- ent et continua la guerre pendant les rations de Philippe contre Byzance.

DIOPHANE, en gr. **Diophanès**, rhéteur (Mytilène II^e s. av. J.-C. - † 132), un des remarquables orateurs de son temps. Il à Rome, le maître de Tiberius Gracchus, ut tué après lui.

DIOPHANTE, en gr. **Diophantos**, mathé- cien grec de l'école d'Alexandrie (v. 325- 110). Il a laissé treize livres d'arithmé- e, dont les six premiers seulement nous parvenus, et un autre sur les *Nombres ulaires*. S'il a emprunté ses méthodes aux aux d'Hipparque, sa théorie toute nou- e des équations du premier degré et la olution qu'il a donnée de celles du second ont un novateur dans ce domaine. Ses rages ont formé le sujet de méditation es Grecs ses contemporains, et des Arabes, plus tard, des géomètres de la Renais- ce. Viète même, dans son œuvre capitale, oduit ses propositions en substituant, il vrai, des questions de géométrie à ré- dre par l'algèbre aux problèmes abstraits on modèle.

DIOPHANTINE adj. f. (de *Diophante* n. *Analyse diophantine*, analyse particu- utilisée en théorie des nombres.

DIOPSIDE n. m. Minér. Espèce appartenant genre pyroxène. (C'est un silicate naturel alcium, de magnésium et de fer.)

ENCYCL. Le *diopside*, de formule $\text{Ca}(\text{Fe}, \text{Mg})\text{Si}_2\text{O}_6$, la plus pure et la moins commune de es espèces pyroxéniques. C'est une tance généralement transparente, inco- mais quelquefois gris verdâtre ou vert . Il est presque toujours cristallisé en nes plus allongés que ceux des autres oxènes appartenant au système mono- que. Citons, parmi les variétés les plus ortantes : l'*alalite*, d'Ala (Piémont), le

diopside asbestiforme, qui se rencontre dans le Tyrol, la *mussite*, de l'alpe de la Mussa, en Piémont, qui est en longs prismes d'un gris verdâtre ou d'un vert clair, tantôt opaques, tantôt translucides, etc.

DIOPSIS [psis] n. f. (préf. *di*, deux, et gr. *opsis*, vue, aspect). Curieuse mouche à tête ronde avec prolongements latéraux portant les yeux, à écusson armé d'épines. (Les larves sont nuisibles à diverses graminées des régions intertropicales. Le genre fait partie des diptères brachycères cyclorhaphes et constitue le type de la famille des *diopsidés*.)

DIOPTASE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel de cuivre $\text{CuSiO}_3 \cdot \text{H}_2\text{O}$, d'une belle couleur vert émeraude, se présentant en cristaux rhomboédriques.

DIOPTRE n. m. (gr. *dioptron* ou *dioptra*; de *dia*, à travers, et *opiethal*, voir). Opt. Surface séparant deux milieux transparents inégalement réfringents : *Dioptre sphérique*.

— **ENCYCL.** On appelle *dioptre* un système optique formé de deux milieux d'indices différents n et n' , séparés par une surface plane ou sphérique de faible ouverture. Examinons les propriétés du dioptre sphérique dans le cas de rayons para-axiaux.

I. Image d'un point sur l'axe principal. Soit un point lumineux P dans le premier milieu sur l'axe principal, et un rayon incident PI, peu incliné sur l'axe, qui se réfracte suivant IP' (fig. 1).

La loi de Kepler $ni = n'r$ et les relations $i = \alpha + \gamma$ et $r = \gamma - \alpha'$ conduisent à la formule

$$n\alpha + n'\alpha' = (n' - n)\gamma$$

et, en comptant les distances à partir du sommet S en sens inverse des rayons incidents, on a la formule générale

$$(1) \quad \frac{n}{p} - \frac{n'}{p'} = \frac{n - n'}{R}$$

II. Foyers principaux. Faisons dans la formule (1) $p = \infty$; on trouve pour p' la valeur f' :

$$f' = \frac{n'R}{n' - n}$$

et, si $p' = \infty$:

$$f = \frac{n - n'}{nR}$$

d'où l'existence de deux foyers principaux. Mais on déduit des formules précédentes :

$$\frac{f}{f'} = -\frac{n}{n'} \quad \text{et} \quad f + f' = R,$$

d'où $\frac{f}{p} + \frac{f'}{p'} = 1$. C'est l'équation des points conjugués.

III. Construction des images. Soit un point Q hors de l'axe principal. On mène QI parallèle à l'axe (fig. 2); il se réfracte en passant par F'. De même, le rayon incident passant par F se réfracte parallèlement à l'axe. Le point Q' de rencontre de ces deux rayons réfractés est l'image du point Q.

En convenant de compter les ordonnées positivement dans le sens SI à partir de l'axe, les triangles semblables IQI' et IFS donnent :

$$\frac{-y'}{y - y'} = \frac{f}{p}$$

et les triangles semblables ISF' et II'Q' donnent :

$$\frac{y}{y - y'} = \frac{f'}{p'}$$

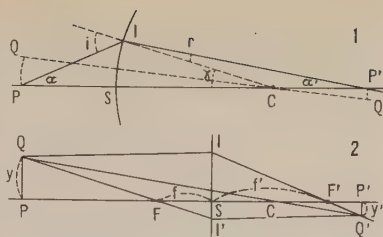
d'où

$$\frac{y'}{y} = -\frac{fp'}{f'p}$$

C'est la formule du grandissement linéaire. IV. Equation de Newton. Si l'on désigne FP par q et F'P' par q' , on obtient $qq' = ff'$.

DIOPTRIE n. f. (de *dioptrique*). Unité de convergence des lentilles ou de puissance des instruments d'optique (symb. : δ).

— **ENCYCL.** La *dioptrie* est la convergence d'un système optique qui a une distance focale de 1 m; la convergence d'une lentille ayant une distance focale de f mètres est $\frac{1}{f}$ dioptries. Communément, on évalue en dioptries le degré de myopie ou d'hypermétropie, ce degré correspondant à la convergence, positive ou négative, des verres correcteurs.



dioptre

DIOPTRIQUE n. f. (gr. *dioptriké*). Partie de la physique qui s'occupe de l'action des milieux sur la lumière qui les traverse.

— **ENCYCL.** L'optique est la science générale de la lumière; la *catoptrique* a trait à la lumière réfléchie, et la *dioptrique*, ou *anacastique*, aux lois auxquelles sont assujettis les rayons réfractés. Cette division n'est plus usitée aujourd'hui.

Dioptrique (LA), ouvrage de Descartes, publié en 1637, à la suite du *Discours de la méthode*, avec les *Météores* et la *Géométrie*. Il traitait de la construction des verres de lunettes. Le succès en fut prodigieux. Pourtant Descartes, ignorant la véritable composition de la lumière blanche, avait donné une théorie fautive des lois de la réfraction.

DIOPTRIQUE adj. Opt. Relatif à la dioptrique : *Instrument dioptrique*.

DIOR (Christian), couturier français (Granville 1905 - Montecatini, Italie, 1957). Fils d'un industriel, diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques, il s'oriente vers la diplomatie, quand la crise de 1930 provoque la faillite de l'usine familiale. Il monte alors une galerie de tableaux, où il expose les œuvres de Max Jacob, d'Eugène Bernan et de Christian Bérard. Il devient ensuite dessinateur de mode pour les maisons Agnès et Schiaparelli, puis modéliste chez Piquet. En 1945, il est engagé par Lucien Lelong et, en 1947, soutenu financièrement par Marcel Boussac, il fonde sa propre maison, avenue Montaigne, à Paris. En réaction contre la mode que les restrictions avaient imposée pendant la guerre, il lance la robe longue et le style « new look », dont le succès est grand. En 1948, il fonde une succursale à New York et une autre, en 1953, à Caracas.

DIORAMA n. m. (gr. *dia*, à travers, et *orama*, vue). Tableau de grandes dimensions, peint d'une manière spéciale sur une toile sans bords visibles, que l'on soumet à des jeux d'éclairage, tandis que le spectateur est dans l'obscurité.

— **ENCYCL.** Le premier *diorama* de Daguerre et Bouton fut installé, en 1822, rue Samson, derrière le Château d'Eau, à Paris; le spectacle le plus admiré fut celui de la *Messe de minuit à Saint-Etienne-du-Mont* : la nuit envahissait l'église, puis l'autel s'illuminait; peu à peu apparaissait une foule compacte. Brûlé en 1839, le diorama fut reconstruit boulevard de Bonne-Nouvelle, puis à nouveau brûlé en 1849.

DIORAMIQUE adj. Relatif au diorama.

DIORI (Hamani), homme politique nigérien (Soundouré, Niger, 1916). Directeur d'école à Niamey, il adhéra à l'U. D. S. R. et devint membre du R. D. A. Député du Niger (1946-1951 et 1956-1959), il est devenu président du gouvernement de la république du Niger (déc. 1958).

DIORITE n. f. Roche grenue formée d'un plagioclase acide (oligoclase à andésine) et d'un ou de plusieurs minéraux des groupes amphibole, mica ou pyroxène. (Accessoirement, on peut rencontrer la pyrite, l'ilménite, la magnétite, l'apatite et le sphène. D'après la nature du feldspath, on distingue la diorite *oligoclasique* et la diorite *andésitique*. D'après le minéral coloré, la diorite peut être *pyroxénique*, *amphibolique* ou *micacée*. Le quartz est souvent présent, et, quand sa quantité devient assez grande, on donne à la roche le nom de *diorite quartzifère*.) || *Diorite orbiculaire*, diorite à structure orbiculaire que l'on rencontre en Corse. (Syn. *CORSITE*.)

DIOSELLE adj. Se dit d'une acide de formule $\text{C}_{10}\text{H}_{16}\text{O}_7$, fondant à 153°C, rencontré dans les lichens *roccella* et *lecanora* et résultant de la condensation de deux



diopsis

molécules d'acide orsellique avec élimination d'eau. (Il est dédoublé par l'eau bouillante.)

DIOSAZ ou **DIOZAZ**, torrent des Alpes du Nord, affl. de l'Arve (r. dr.), qui, descendu du Buet, confue à Servoz. Gorges célèbres.

DIOSCORE, en gr. **Dioskoros**, patriarche d'Alexandrie († Gangra, Paphlagonie, 454). Devenu en 444 archevêque d'Alexandrie, il prit, quatre ans plus tard, parti pour le moine Eutychès, qui niait la réalité de la nature humaine en Jésus-Christ. Un concile réuni à Ephèse sous sa présidence en 449 réhabilita l'hérétique et excommunia Flavian de Constantinople et même le pape saint Léon. Mais, en 451, le concile œcuménique de Chalcédoine condamna Eutychès et déposa Dioscore, que l'empereur Marcien exila à Gangra.

DIOSCORE († Rome 530), pape de septembre à octobre 530. Diacre d'Alexandrie, réfugié à Rome pour échapper aux persécutions monophysites, il fut vite appelé aux premiers rôles : il intervint auprès de Théodoric en faveur de Symmaque ; envoyé à Constantinople, il réussit à mettre fin au schisme d'Acace. A la mort de Félix IV, il fut élu pape par la majorité du clergé romain, alors qu'une minorité acceptait le diacre Boniface, désigné par Félix IV. Dioscore fut élu le 22 septembre 530, mais sa mort subite (14 oct.) imposa finalement Boniface II, qui fit condamner sa mémoire. Le pape Agapet réhabilita Dioscore en 535. Certains le considèrent encore comme antipape.

DIOSCOREA n. m. V. **IGNAME**.

DIOSCORÉACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs unisexuées (sur le même pied ou sur des pieds différents), monocotylédones, de l'ordre des liliacées.

— **ENCYCL.** Les *dioscoréacées* sont des plantes des régions chaudes ou tempérées, à tige ligneuse et volubile, dont les fleurs sont petites, régulières. Ces plantes forment souvent un gros tubercule souterrain, riche en féculé, aux dépens soit du premier entrenœud de la tige principale (tamier, testudinaire), soit du bourgeon axillaire d'une feuille inférieure (igname) ; quelquefois (igname bulbifère), des bourgeons plus élevés se renfient en bulbilles.

DIOSCORIDE, en gr. **Dioskoridès**, érudit grec, élève d'Isocrate (IV^e s. av. J.-C.) et auteur d'ouvrages sur Homère.

DIOSCORIDE d'Alexandrie, en gr. **Dioskoridès**, poète grec de l'époque alexandrine, auteur d'épigrammes insérées dans l'*Anthologie*.

DIOSCORIDE d'Égée, en gr. **Dioskoridès**, graveur sur pierres fines grec (I^{er} s. av. J.-C.). Le Cabinet des médailles conserve de lui un camée d'améthyste au nom de Mécène. Le cachet dont Auguste scellait ses ordres était l'œuvre de Dioscoride. On lui attribue la *grand camée de Vienne*, sardoine à deux couches ; — **EROPHILE**, son fils, n'eut pas moins de réputation.

DIOSCORIDE, en gr. **Dioskoridès**, surnommé **Pedanius** (de la *gens Pedania*), médecin grec (probablement, à Anazarbe, Cilicie, I^{er} s. apr. J.-C.). Il voyagea beaucoup, peut-être à la suite des armées. Il paraît s'être occupé surtout de botanique. On a de lui un grand traité, en grec, *Sur la matière médicale*, qui fut composé sous le règne de Néron. La première édition grecque, imprimée par Alde Manuce en 1499, est un incunable extrêmement rare.

DIOSCORIEN, ENNE adj. et n. Partisan de l'hérésie de Dioscore.

DIOSCURES n. m. pl. (du gr. *Dios*, génit. de *Zeus*, et *kourai*, jeunes hommes). Myth. gr. Castor* et Pollux, fils jumeaux de Zeus et de Lédé.

DIOSCURIAS, en gr. **Dioskourias**. Géogr. anc. Ville de Colchide (bords orientaux du Pont-Euxin), qui devait son nom aux Dioscures, et où auraient débarqué les Argonautes, partis à la conquête de la Toison d'or. A peine fondée, en réalité par les Miliétiens, elle attira à elle la plus grande partie du commerce de la région. Quand les Romains se furent emparés du royaume du Pont, la ville était toujours florissante et exportait ses lins et ses chanvres travaillés, l'or de Colchide et le cuivre des mines du Caucase. Elle fut, sous les Romains, sous le nom de *Sébas-*

topolis, le grand entrepôt du commerce de l'Asie avec l'Europe. Auj. *Soukhoumi*.

DIOSGYÖR, centre industriel du nord de la Hongrie (départ. de Borsod-Abaúj-Zemplén), dépendance de la ville de Miskolc. On y exploite du lignite et du fer. L'agglomération a bénéficié d'un très gros effort d'équipement depuis la Seconde Guerre mondiale. Acieries.

DIOSME n. m. Arbrisseau aromatique du Cap. (Famille des rutacées.)

— **ENCYCL.** Le *diosme* a l'aspect des bruyères. Ses feuilles sont parsemées, à leur face inférieure, de points glanduleux qui sécrètent une essence d'odeur aromatique et très pénétrante, perçue de fort loin, à laquelle on attribue des propriétés stimulantes et toniques. Une espèce (*Diosma uniflora*) est cultivée dans les jardins et les serres froides.

DIOSPHÉNOL n. m. Chim. Aldéhyde phénol terpénique, principe spécifique retiré de l'huile essentielle contenue dans les feuilles de buchu, d'où il se dépose, même à la température ordinaire, sous forme de cristaux blancs doués d'une odeur camphrée. (On l'appelle aussi CAMPHRE DE BUCHU.)

DIOSPOLIS (« la Ville de Zeus »). Géogr. anc. Nom grec de plusieurs villes de l'Antiquité, et particulièrement de Thèbes (*Diospolis la Grande*), en Egypte.

DIOSPYROS n. m. Nom scientifique du plaqueminer, ébénacée arborescente des pays chauds. (Ce sont quelques espèces de ce genre qui fournissent l'ébène*. Une espèce originaire du Japon, *Diospyros kaki*, est cultivée pour ses fruits comestibles. D'autres sont plantées pour leur feuillage décoratif. Type de la famille des ébénacées.)

DIOTIME, en gr. *Diotima*, prêtresse de Mantinée, à qui Platon, dans le *Banquet*, attribue les théories développées par Socrate sur l'amour et la beauté. Cette attribution est une fiction littéraire, au même titre que celle qui donne à Socrate des théories qui appartiennent en propre à Platon. Mais le personnage de Diotime semble historique : la tradition la faisait venir à Athènes vers 440 av. J.-C., date à laquelle elle aurait pratiqué une cérémonie de purification de la ville et retardé de dix ans l'épidémie de peste qui éclata au début de la guerre du Péloponnèse. Elle appartenait sans doute à un milieu de prêtres qui avait conservé d'antiques traditions. C'est à un personnage du même milieu, semble-t-il, Démônax de Mantinée, que les Cyrénéens avaient, sur le conseil de l'oracle de Delphes, demandé, un siècle plus tôt, une réforme de leur Constitution.

DIOTIME, en gr. *Diotimos*, grammairien grec (Adramytteion, en Mysie, III^e s. av. J.-C.), auteur d'épigrammes. — Peut-être identique à *Diotime*, poète grec, auteur d'une épopée sur Héracles.

DIOTIME, en gr. *Diotimos*, philosophe grec (I^{er} ou II^e s. av. J.-C.). Adversaire d'Épicure, il publia des lettres apocryphes sous son nom, pour l'accuser de mener une vie déréglée ; il composa un autre recueil avec des lettres de Chrysippe, qu'il attribua à Épicure, raconte Diogène Laërce.

DIOTIQUE [diɔ] adj. Electroacoust. Se dit d'une stimulation égale ou d'une sensation auditive identique pour chacune des deux oreilles. (V. **BINAURALITÉ**.)

DIOTIS [diɔtis] n. f. Plante aromatique, blanche, cotonneuse, à feuilles oblongues et à fleurs jaunes, poussant dans les sables maritimes. (Famille des composées.)

DIOTOCARDES [diɔ] n. m. pl. Importante division des mollusques gastropodes prosobranches, comprenant ceux dont le cœur a deux oreillettes (ex. : la famille des néritidés).

DIU, comm. de l'Allier (arrond. de Moulins), dans le Bourbonnais (plaine de la Loire) ; 1 439 hab. (729 aggl.). Abbaye cistercienne de Sept-Fons, fondée en 1132 (bâtiments du XVIII^e s.). Cimetière.

DIOLA(S) ou **DYOULA(S)**, peuple noir vivant au N. de la Côte-d'Ivoire et de la Haute-Volta. Les Dioulas, au nombre de 180 000 env., appartiennent au grand groupe des Mandings*, dont ils parlent la langue. C'est un peuple commerçant, resté particulièrement au sein de la société mandingue.

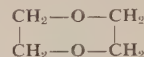
DIORBEL, comm. du Sénégal, ch.-l. de région et de cercle sur le Dakar-Niger, à l'E.

de Dakar ; 20 000 hab. (555 Europ.). Belle mosquée. Centre commercial et artisanal. Huilerie. — *Le cercle de Diourbel* a 192 112 hab. (1 112 Europ.).

DIOUR(S), V. DJUR(S).

DIOX(O)- [diɔksɔ]. Chim. Préfixe syn. de DICÉTO-, utilisé dans la nomenclature allemande.

DIOXANE [diɔ] n. m. Diéthère-oxyde, de formule



(Obtenu par ébullition du glycol avec de l'acide sulfurique dilué, c'est un liquide bouillant à 102 °C et se solidifiant à 9 °C très employé comme solvant.)

DIOXIME [diɔ] n. f. Chim. Corps deux fois oxime.

DIOXINDOLE [diɔ] n. m. Composé de formule $\text{C}_8\text{H}_7\text{O}_2\text{N}$, obtenu par réduction de l'isatine. (Syn. **DIHYDROXYINDOLE**.)

DIOXIPPE, en gr. *Diôxippos*, poète comique athénien, de la comédie nouvelle. On ne connaît que les titres de quelques-unes de ses pièces : *le Trésor*, *les Juges*, *l'Historiographe*, *l'Avare*.

DIOXY- [diɔksɪ]. Chim. Préfixe incorrect indiquant la présence, dans une molécule, de deux substitutions par un radical hydroxyle. (Il convient de dire **DIHYDROXY-**.)

DIOXYACÉTONE [diɔ] n. f. Chim. V. **DIHYDROXYACÉTONE**.

DIOXYANTHRACÈNE [diɔ] n. m. Chim. V. **DIHYDROXYANTHRACÈNE**.

DIOXYANTHRAQUINONES [diɔ] n. f. pl. Chim. Nom incorrect des dihydroxyanthraquinones.

DIOXYBENZOÏQUE [diɔ] adj. Chim. V. **DIHYDROXYBENZOÏQUE**.

DIOXYLITE [diɔ] n. f. Minér. Sulfate naturel de plomb. (Syn. **LANARKITE**.)

DIOXYMALONIQUE [diɔ] adj. Chim. V. **DIHYDROXYMALONIQUE**.

DIOXYMÉTHYLANTHRAQUINONE [diɔ] n. f. Chim. V. **DIHYDROXYMÉTHYLANTHRAQUINONE**.

DIOXYTARTRIQUE [diɔ] adj. Chim. V. **DIHYDROXYTARTRIQUE**.

DIPALMITINE n. f. Chim. Ester dipalmitique de la glycérine.

DIPAULI (Joseph, baron), homme politique autrichien (Kallern, Tyrol, 1844 - Vienne 1905). Il fut élu député en 1873 par le parti conservateur et, pendant trente ans, lutta avec passion pour l'autonomie du Tyrol.

DIPENTÈNE [pɛ̃] n. m. Chim. V. **LIMONÈNE*** **RACÉMIQUE**.

DIPÉPTIDE n. m. Chim. Nom générique des amides provenant de la condensation de deux acides aminés, comme la glycylglycine.

DIPHASÉ, E adj. Se dit de deux tensions ou de deux courants alternatifs de même fréquence et de même amplitude, déphasés l'un par rapport à l'autre d'un quart de période. *Enroulement diphasé*, enroulement disposé pour la production ou l'utilisation de courants diphasés.

DIPHENACYCLE n. m. Dicitone γ de formule $\text{C}_6\text{H}_5-\text{CO}-\text{CH}_2-\text{CH}_2-\text{CO}-\text{C}_6\text{H}_5$, fondant à 145 °C, obtenue par dédoublement de l'ester benzoylphénacétacétique. (Syn. **DIBENZOYLÉTHANE** **SYM.**)

DIPHÉNÉTIDINE n. f. Base de formule $(\text{C}_6\text{H}_5\text{O})(\text{NH}_2)\text{C}_6\text{H}_3-\text{C}_6\text{H}_3(\text{NH}_2)(\text{OC}_6\text{H}_5)$, fondant à 117 °C, servant à la préparation de colorants directs pour le coton.

DIPHÉNIQUE adj. Se dit d'un diacide de formule $\text{COOH}-\text{C}_6\text{H}_4-\text{C}_6\text{H}_4-\text{COOH}$, se présentant sous forme de cristaux peu solubles dans l'eau, fusibles à 229 °C, et dérivant du phénanthrène par oxydation.

DIPHÉNOL n. m. Chim. Corps possédant deux fois la fonction phénol.

— **ENCYCL.** Il existe trois *diphénols* isomères dérivés du benzène : l'ortho-, le méta- et le paradiphénol, appelés communément la *pyrocatechine*, la *résorcine* et l'*hydroquinone*.

DIPHÉNOQUINONE n. f. Quinone de formule $\text{O}=\text{C}_6\text{H}_3=\text{C}_6\text{H}_3=\text{O}$, décomposée vers 160 °C.



temple des Dioscures
à Rome

HÉNYL-, Chim. Préfixe indiquant, dans une molécule, la présence de deux substituants par le radical phényle.

HÉNYLACÉTÉTIQUE adj. Se dit d'un composé de formule $(C_6H_5)_2 = CH - CO_2H$, qui bout à 146 °C, obtenu par réduction de l'acide benzilique.

HÉNYLACÉTYLÈNE n. m. Chim. Syn. d'acétophène.

HÉNYLAMINE n. f. Arylamine secondaire, de formule $(C_6H_5)_2NH$.

HÉNYL n. m. La diphenylamine se prépare industriellement en chauffant à l'autoclave de l'amine avec du chlorhydrate d'aniline. Elle se cristallise sous forme de cristaux fondant à 53 °C. Elle bout à 254 °C. Elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, le benzène. On l'emploie dans l'industrie des matières colorantes, pour la fabrication des explosifs à base de nitrocellulose. La diphenylamine dissoute dans de l'acide sulfurique donne avec les nitrates une réaction bleue intense, caractéristique.

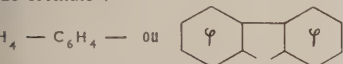
HÉNYLCARBINOL n. m. Chim. Syn. d'hydroquinone.

HÉNYLACÉTONÈ n. f. Chim. Syn. de benzophénone.

HÉNYLE n. m. Carbone de formule $C_{12}H_{10}$, formé par soudure de deux noyaux benzéniques. (On l'obtient par pyrolyse du benzène; il se rencontre dans le goudron de houille et se forme également par l'action du sodium sur le bromobenzène. Il bout à 71 °C et bout à 254 °C.)

SYN. : biphenyle, phénylbenzène.

HÉNYLÈNE n. m. Chim. Radical bivalent de formule :



le nom entre dans la désignation d'un grand nombre de composés carbocycliques ou hétérocycliques à noyaux condensés. (Ex. : diphenylméthane, ou dibenzocyclopentadiène, ou fluorène; acide diphenylène-acétique, ou acide diphenylacétique, dérivé carboxylé sur le groupe CH_2 du noyau central; diphenylnécétone, ou fluorénone, etc.; oxyde de diphenylène, ou dibenzopéroxyde; sulfure de diphenylène, ou diphenylsulfure; diphenylène-imine, ou diphenylimine, ou carbazole, etc.)

HÉNYLÉTHANE n. m. Chim. Syn. de diphenyléthane.

HÉNYLÉTHYLÈNE n. m. Nom de deux isomères, le stilbène et son isomère, le stilbène.

CH₂ = C(C₆H₅)₂, bout à 7 °C et bout à 277 °C.

HÉNYLHYDRAZINE n. f. Chim. Syn. d'hydrazobenzène.

HÉNYLINE n. f. Diamine de formule $NH_2 - C_6H_4 - C_6H_4 - NH_2$, qui bout à 254 °C, obtenu par l'action du chlorure de benzyle sur le benzène en présence de chlorure d'aluminium. (Syn. d'azobenzène.)

HÉNYLMÉTHANE n. m. Carbone de formule $C_{12}H_{10} - CH_2 - C_{12}H_{10}$, obtenu par l'action du chlorure de benzyle sur le benzène en présence de chlorure d'aluminium. (Syn. d'azobenzène.)

ENCYCL. Le diphenylméthane fond à 53 °C, bout à 261 °C; il possède une odeur d'essence de mandarine. Il lui correspond un alcool secondaire, le benzhydrol, et une amine, la benzophénone. La cétone de Michler est la tétraméthylidiaminobenzophénone; elle sert à préparer l'auramine, colorant du type du diphenylméthane.

HÉNYLSULFONE n. f. Chim. Syn. de diphenylsulfone.

HÉNYLURÉE n. f. Nom de deux isomères, la diphenylurée symétrique et la diphenylurée dissymétrique.

ENCYCL. La diphenylurée symétrique est née de la naissance dans l'action de l'eau ou de l'acide sur l'isocyanate de phényle; c'est un solide fondant à 240 °C, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool; la diphenylurée dissymétrique est un solide fondant à 189 °C.

HÉNYL, en gr. *Diphilos*, poète comique (Sinope - † Smyrne IV^e s. av. J.-C.), un des principaux représentants de la comédie

nouvelle. On lui attribuait une centaine de comédies, dont il ne reste que des fragments peu étendus. Plaute l'a imité dans plusieurs comédies : la *Casina*, le *Rudens*, l'*Asinaria*, et *Térence* dans les *Adelphes*.

DIPHOSGÈNE n. m. Chim. Syn. de surphalite.

DIPHÈRE n. f. (gr. *diphthera*, peau d'animal). Antig. gr. Peau préparée pour recevoir l'écriture. || Vêtement de peau des petites gens, esclaves, paysans, bergers, etc.

DIPHÈRE n. f. Jolie petite noctuelle de France, à ailes supérieures vertes, avec des nervures noires et blanches. (La chenille vit sur le chêne; le papillon éclot en avril et en mai. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des noctuidés. Nom sc. : *Diphthera Orion*. Noms usuels : *avrilère* ou *céladon*.)

DIPHÉRIE n. f. (gr. *diphthera*, membrane). Maladie toxi-infectieuse, fébrile, caractérisée par la production de fausses membranes sur les muqueuses, notamment sur celles de la gorge. — **ENCYCL.** Méd. La diphtérie est causée par une bactérie spécifique, découverte par Klebs en 1883, et cultivée par Loeffler en 1884. Cette maladie est caractérisée : 1° localement, par la formation de fausses membranes molles, grisâtres, constituées par des leucocytes et de la fibrine, et dans lesquelles se trouvent emprisonnés les microbes pathogènes; 2° par des phénomènes d'intoxication générale, dus à la diffusion, dans l'organisme, des poisons microbiens sécrétés au niveau de la lésion locale. La fausse membrane diphtérique peut apparaître en un point quelconque des téguments, mais surtout sur les muqueuses. La forme la plus commune est la diphtérie des amygdales et du pharynx, l'*angine diphtérique*.

L'angine diphtérique est caractérisée par l'apparition, sur les amygdales, de taches grisâtres (fausses membranes), qui restent isolées et peu nombreuses dans les formes communes; dans les formes graves, elles s'étendent, deviennent confluentes, envahissent le pharynx et le voile du palais, qui sont le siège d'un œdème inflammatoire; les ganglions du cou se tuméfient, et les phénomènes d'intoxication générale (malaise, affaiblissement profond, albuminurie, etc.) acquièrent ici une intensité exceptionnelle. La diphtérie maligne se présente comme une intoxication redoutable. Parmi les complications les plus fréquentes de l'intoxication diphtérique, il faut citer les paralysies musculaires (dont la plus ordinaire est celle du voile du palais), et, surtout, les accidents à type de collapsus, dont est responsable le *syndrome malin*.

La diphtérie prend le nom de *croup* quand les fausses membranes envahissent le larynx. L'obstruction des voies respiratoires provoque, surtout chez le nourrisson, des accès de suffocation avec tirage, et amène l'asphyxie et la mort; les broncho-pneumonies sont, sur ce terrain, très redoutables.

Le traitement actuel de la diphtérie et sa prophylaxie dérivent directement des travaux de Roux et Yersin, qui ont isolé la toxine diphtérique en 1888-1890. Behring et Kitasato montrèrent, en 1890, que le sérum d'animaux immunisés avec des doses croissantes de toxine a des propriétés préventives et curatives. Roux, en 1894, indique la technique précise de préparation du sérum antidiphtérique et l'applique à l'homme. Depuis lors, la sérothérapie est restée le seul traitement de la diphtérie. Le sérum antidiphtérique s'emploie à des doses variant, suivant la gravité et la date de mise en œuvre du traitement, de 20 000 à 150 000 unités antitoxiques. L'injection est faite en une ou deux fois. Le traitement des accidents d'asphyxie causés par le croup consiste, en outre, dans la trachéotomie ou le tubage du larynx.

La diphtérie est très contagieuse. Les malades doivent être rigoureusement isolés jusqu'à la disparition des microbes de leur organisme. La pièce où ils ont été soignés et tout ce qui leur a servi doivent être désinfectés. En 1928, le savant français Ramon a mis au point la vaccination antidiphtérique par l'anatoxine (toxine formolée). Dès lors, dans les pays où la législation l'a rendue obligatoire, la diphtérie tend à disparaître plus ou moins complètement. (→ *Biblio*.)

— **Art vétér.** Il existe une *diphtérie aviaire*, communément appelée *variole**; c'est une affection contagieuse, frappant les volailles

jeunes et adultes, qui se présente sous trois formes différentes : a) la *forme épithéliomateuse* ou *varioloïde*, caractérisée par l'apparition de boutons au niveau de la tête; b) la *forme diphtéroïde*, dans laquelle des fausses membranes apparaissent dans la bouche et la gorge (*angine diphtérique*); c) la *forme nasale et oculaire* (*conjonctivite contagieuse*). Il faut isoler les malades, désinfecter le poulailler. On prévient la contagion en soumettant à une quarantaine les oiseaux nouvellement achetés. Il existe un vaccin efficace contre la diphtérie aviaire.

DIPHÉRIE - RÉACTION n. f. Méd. V. SCHICK (*réaction de*).

DIPHÉRIQUE adj. Relatif à la diphtérie. ♦ Adj. et n. Qui est atteint de diphtérie : *Enfant diphtérique*.

DIPHÉROÏDE adj. Pathol. Qui a la forme, l'apparence d'une fausse membrane diphtérique.

DIPHONGAISON n. f. Phonét. Fait de se diphtonguer.

DIPHONGUE n. f. (préf. *di*, deux fois, et du gr. *phthoggos*, son). Voyelle unique, généralement longue, qui change de timbre au cours de son émission, par suite de la modification de la position primitive des organes phonateurs. (L'allemand et l'anglais sont riches en diphtongues; ex. : en anglais, *make*, *poor*.)

— **ENCYCL.** On appelle souvent *diphongue* la réunion de deux voyelles en une seule syllabe. Mais si les deux voyelles conservent chacune leur valeur de voyelle et se prononcent successivement et distinctement, il y aura nécessairement deux syllabes, comme dans le mot *naïf*, et non une diphtongue. Au contraire, quand deux voyelles qui se suivent dans l'écriture forment dans la prononciation un son unique, elles équivalent alors, en réalité, à une simple voyelle. C'est la fusion en un seul élément syllabique de ces deux voyelles (dont l'une, plus ouverte, apparaît en fonction vocale et l'autre, plus fermée, en fonction de semi-voyelle) qui constitue la diphtongue.

DIPHONGUER v. tr. Phonét. Transformer en diphtongue.

DIPHY(O)-, élément tiré du gr. *diphuê*, double, et entrant dans la composition de quelques mots.

DIPHYCERQUE adj. Se dit des poissons dont la nageoire caudale est parfaitement symétrique, en haut et en bas, par rapport à l'extrémité de la colonne vertébrale. (C'est une condition primitive rarement réalisée dans la nature actuelle.)

DIPHYES [fjes] n. m. Zool. Siphonophore flottant au moyen de deux cloches natatoires qui sont refoulées et remplacées périodiquement par deux nouvelles cloches bourgeonnant en dessous d'elles. (Les diphyes appartiennent au plancton des mers chaudes.)

DIPHYLODE n. m. Petit paradisier de Nouvelle-Guinée, au plumage orangé et jaune, avec un plastron vert soyeux, et dont la queue se prolonge par deux filets courbes divergents. (On le nomme couramment *PARADISIER MAGNIFIQUE*.)

DIPHYDONTÉ adj. Qui a deux dentitions successives. (Les mammifères diphyodontes sont ceux chez lesquels les dents de lait sont remplacées par des dents permanentes. Tous les mammifères, à l'exclusion des cétacés, des siréniens, des monotrèmes et des édentés [monophyodontes], sont diphyodontes.)

DIPICOLIQUE adj. Se dit d'un acide fondant à 225 °C, constituant l'acide 2-6 pyridine-dicarboxylique $(C_5H_3N)(CO_2H)_2$. [Il est isomère des acides lutidique et dimicotique.]

DIPL(O)-, élément tiré du gr. *diploos*, double, et entrant dans la composition de quelques mots.

DIPLACOUSIE n. f. Méd. Trouble de l'ouïe, dans lequel une oreille ou les deux oreilles perçoivent simultanément des sons différant entre eux d'une tierce, d'une quarte ou d'une octave. (Quand ces sons sont séparés par un intervalle de temps, on dit que la diplacousie est en *écho*.)

DIPLADENIA n. m. Arbuste qui croît dans l'Amérique tropicale, et dont une dizaine d'espèces sont cultivées dans les serres chaudes. (Famille des apocynacées.)

DIPLAZIUM [zjom] n. m. Fougère des régions chaudes du globe, cultivée en serre, voisine de l'asplenium. (Famille des polypodiacees.)

DIPLE n. f. (gr. diploos, double). Signe ayant à peu près la figure d'un V couché (<), et qui sert, dans les manuscrits, à indiquer les textes empruntés à l'écriture sainte.

DIPLECOLOBÉ, E adj. Bot. Qui a les cotylédons deux fois repliés sur eux-mêmes.

DIPLECTANUM [nom] n. m. Ver plat, qui vit fixé par son disque caudal sur les branchies des poissons marins. (Classe des trématodes.)

DIPLEGIE n. f. (gr. diploos, double, et plessein, frapper). Neurol. Hémiplegie double ou paralysie bilatérale, due généralement à une lésion cérébrale.

DIPLEURULA n. f. Etre imaginaire de l'Antécambrien, ancêtre supposé des échinodermes, animal pélagique à symétrie bilatérale, recouvert de bandes longitudinales de cils, sans squelette notable.

DIPLOBIONTE n. m. Biol. Syn. de DIPLONTE.

DIPLOBIONTIQUE adj. Biol. Se dit d'un être dont la diplophase s'étend à l'ensemble du corps.

DIPLOCAULUS [lys] n. m. Amphibien stégocéphale, au crâne plat, de forme triangulaire très large, fossile dans le Permien de l'Amérique du Nord.

DIPLOCENTRIDÉS n. m. pl. Famille de scorpions n'ayant qu'un seul épéron à la base des tarsi et un tubercule dentiforme sous l'aiguillon.

DIPLOCEPHALE adj. et n. m. Monstre possédant deux têtes et un seul corps.

DIPLOCIDARIS [ris] n. m. Oursin de forme sphérique, avec deux rangées de pores ambulacraires. (Fossile dans le Jurassique supérieur. Famille des cidaridés.)

DIPLOCOQUE n. m. Bactérie du groupe des cocci, mais dont les éléments sont associés deux à deux. (Ex. : diplocoque de la pneumonie, ou pneumocoque; diplocoque de la blennorragie, ou gonocoque; diplocoque de la méningite cérébro-spinale, ou méningocoque, etc. Cette association paraît nécessaire à la vie du microbe, car, lorsqu'on place celui-ci dans des conditions défavorables, ses deux éléments se séparent et meurent.)

DIPLODACTYLE n. m. Lézard australien aux ongles rétractiles. (Famille des gekkonidés.)

DIPLODOCUS [kys] n. m. (du gr. diplous, double, et dokos, poutre). Reptile dinosaure gigantesque, herbivore, fossile dans l'infracrétacé du Colorado et du Wyoming. (Type de la famille des diplodocidés.)

— ENCYCL. Le musée de Pittsburg possède un squelette complet de diplodocus, dont les moulages ont été offerts par Carnegie aux principaux musées d'histoire naturelle du monde, dont celui de Paris. Ce squelette mesure 25,60 m du museau à l'extrémité de la queue. Le cou, long et flexible, porte une tête extraordinairement petite, aux dents grêles, disposées en râtelier et simplement préhensiles. La queue, plus longue encore,

se termine par une sorte de fouet. Le cerveau était très réduit. Le corps devait peser une vingtaine de tonnes. Le diplodocus vivait au début des temps crétacés, au bord des lagunes, marchant à terre ou nageant dans des eaux peu profondes, broutant les herbes aquatiques.

DIPLODON n. m. Mollusque bivalve, à la coquille elliptique plus ou moins trapézoïdale, ornée de stries et de nodosités près des sommets, vivant dans les fleuves et les rivières de l'Amérique du Sud. (Famille des mutélidés.)

DIPLOË n. m. (gr. diploë, chose double). Autref., réunion de deux lames osseuses compactes, formant la surface interne et externe du crâne. || Couche de tissu spongieux, située entre les deux tables externe et interne des os du crâne.

— ENCYCL. L'interposition d'une couche spongieuse entre des lames osseuses très dures, qui semble spéciale au crâne, puisqu'on ne la retrouve pas, du moins sous cette forme continue, dans d'autres os plats, donne à la voûte crânienne une légèreté plus grande en augmentant sa résistance aux chocs.

DIPLOËDRE n. m. Minér. Forme cristalline constituée par vingt-quatre faces, caractéristique de l'hémiédrie centrée du système cubique.

DIPLOËRIQUE adj. Minér. Qui a la forme d'un diploëdre.

DIPLOGÈNE n. m. Chim. Ancien nom du deutérium.

DIPLOGENÈSE n. f. Biol. Nom donné à toute naissance double. || Nom donné au monstre qui résulte soit de la fusion de deux fœtus plus ou moins développés, soit de la fécondation d'un seul ovule par deux spermatozoïdes, amenant la formation de deux centres embryonnaires.

DIPLOGLOSSE n. m. Lézard de l'Amérique centrale, voisin des orverts, mais aux pattes bien développées et dépourvu de pli latéral. (Il fait passage des anouïdes aux scincoïdes.)

DIPLOGNATHE [gnat] n. f. Cétoine d'assez grande taille, habitant les régions chaudes de l'Afrique. (Les diplognathes sont noires ou fauves, souvent tachetées de rouge, parfois à reflets métalliques; leurs larves vivent, notamment, dans les toits de chaume des pailloles. Le genre fait partie des coléoptères, famille des scarabéïdes.)

DIPLOGRAPHIE n. m. Appareil avec lequel on peut faire à la fois deux copies sur des feuilles de papier différentes. || Machine imprimant à la fois les caractères ordinaires et les signes en relief à l'usage des aveugles.

DIPLOGRAPTUS [tys] n. m. Paléont. Graptolite à cellules obliques, disposées en rangées alternes. (Nombreuses espèces dans le Silurien. Type de la famille des diplograptidés.)

DIPLOÏDE adj. Biol. Se dit du nombre de chromosomes de l'œuf fécondé. (Il est représenté par 2N.)

DIPLOÏDIE n. f. Biol. Etat d'un œuf fécondé ou d'une cellule du soma qui renferme le nombre diploïde (2N) de chromosomes.

DIPLOÏQUE adj. Anat. Relatif au diploë.

DIPLOÏS [plois] n. m. (mot gr. formé sur diplous, double). Antiq. gr. Vêtement de femme, en forme de tunique double, et dont la partie supérieure, repliée, tombait des épaules sur la poitrine et le dos.

DIPLOLABIS [bis] n. m. Fougère du dinantien, caractérisée par la forme du faisceau vasculaire de la tige, qui, en coupe transversale, est celle de deux mors de tenaille soudés entre eux. (On le rattache aux botryoptéridés.)

DIPLOLÈMES n. m. pl. Entom. V. CYNIPIDÉS.

Diploma Leopoldinum, charte publiée par Léopold I^{er}, en 1691, et garantissant les principaux droits et libertés de la Transylvanie; le libre exercice des religions était reconnu; les donations faites par les princes étaient maintenues; les impôts ne seraient pas augmentés; les étrangers devaient être écartés des fonctions publiques.

DIPLOMATE n. (de diplomatique adj.). Personnage chargé de représenter son pays dans les affaires internationales: Il paraissait dans

beaucoup de salons, mais passait sa vie avec les diplomates gens d'esprit (Stendhal). Personne habile, versée dans la diplomatie: Talleyrand fut un diplomate dans toute la force du terme.

◆ N. et adj. Par anal. Fin, adroit, habile à négocier, à conduire une affaire: C'est un habile diplomate. Il s'est montré très diplomate.

— Pâtiss. Sorte de gâteau constitué par un pudding de fruits confits.

DIPLOMATIE [si] n. f. (de diplomatique adj.). Science des traités qui régissent les relations internationales. || Action et art de représenter son pays auprès d'une nation étrangère et dans les négociations internationales. || Fonction, carrière de celui qui est employé à cette représentation: Entrer dans la diplomatie. || Corps constitué par ces fonctionnaires: Le doyen de la diplomatie française. || Par extens. Politique extérieure d'un pays d'un gouvernement: Il s'agissait de devenir une Montmorency sans rien se permettre que l'on ne pût avouer, c'était comme la diplomatie de Louis XIV quand il était heureux (Stendhal). || Par anal. Habileté, adresse, souplesse, prudence que l'on apporte dans la conduite d'un entretien ou d'une affaire difficiles: Il aurait été nécessaire d'avoir plus de diplomatie dans cette affaire.

— ENCYCL. Dr. intern. Science et pratique des relations internationales, la diplomatie s'appuie sur le droit des gens: elle vise à faire prévaloir les solutions pacifiques sur les solutions violentes. Ses organes habituels sont les agents que les Etats entretiennent les uns chez les autres: ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, chargés d'affaires; mais, depuis 1918, l'essentiel du travail diplomatique est fait dans les entretiens personnels entre ministres des Affaires étrangères, chefs de gouvernement ou même chefs d'Etat. Les négociations qu'elle conduit aboutissent à la conclusion de traités ou à la formation d'alliances. Si son existence est aussi ancienne que les Etats, c'est seulement au XVI^e s. qu'elle a abouti à la création de missions permanentes. L'institution d'organismes internationaux, tels que la S.D.N. et l'O.N.U., chargés d'arbitrer les différends, a modifié ses conditions d'exercice.

— Hist. Dans l'Antiquité, on ignore l'usage des missions permanentes; les privilèges et les droits des ambassadeurs envoyés ou reçus en certaines circonstances et sur des points déterminés ne sont pas définis; généralement, ils sont bien traités, mais parfois on leur impute à crime les propositions qu'ils présentent.

Au haut Moyen Age, les chefs d'Etat recourent à des négociations directes soit entre eux, comme les Mérovingiens et les successeurs de Louis le Pieux (Verdun, 843), soit en recevant des porteurs de lettres, laïcs ou clercs. Il n'y a pas d'ambassade permanente; cependant, l'apocrisiaire représente le pape auprès des basileus aux VII^e et VIII^e s. Il n'y a pas non plus de spécialisation du personnel diplomatique; dans l'Empire byzantin, le mieux organisé, les envoyés sont des dignitaires divers (silenciers, sacelliers, etc.) dépendant du logothète du drome; le pape se fait représenter par des clercs de son entourage, legati ou missi. La personne de l'ambassadeur est inviolable; on l'entoure de solennité, mais on exige de lui un serment. A partir du XII^e s., on retient dans son entourage des « pléges-otages ».

Dans les trois derniers siècles du Moyen Age les souverains recourent toujours aux entrevues directes, mais celles-ci sont précédées ou s'accompagnent de conversations entre personnalités moins importantes (Avignon, 1334; Arras, 1435). La guerre de Cent Ans provoque une tendance à la spécialisation du personnel diplomatique: les mêmes noms se retrouvent; les problèmes épineux soulevés par les traités des XIV^e et XV^e s. amènent les souverains à recourir à des techniciens juristes, « clercs de chancellerie », qui sont nommés « procurateurs ».

En fait, c'est en Italie, où dès le XII^e s. les villes du nord de la péninsule (Venise, Gênes, Pise, etc.) avaient pris l'habitude, pour des raisons économiques, d'échanger des consultations qu'apparaissent au XV^e s. les premières missions diplomatiques permanentes à l'étranger; il semble que l'initiative en est due à François Sforza, qui accredité Nicodème de



ntremoli comme représentant permanent à l'ence (1446). Ludovic le More envoie un ambassadeur en Espagne (1490), près de Charles VIII (1492), à Vienne (1493); en 1494, Commynes représente Charles VIII à la messe; à la même année, l'Espagne y a un ambassadeur; Byzance envoie un ambassadeur près du Sultan à l'extrême fin de son règne (1413).

La Renaissance et la Réforme naissent avec le nationalisme; les relations politiques se compliquent d'intérêts économiques. Grotius définit le droit international. Avec les armées permanentes s'imposent les ambassades permanentes sur le modèle de la diplomatie vénitienne; Léon X crée les nonciatures. Malgré la répugnance, l'Angleterre, l'Empereur, le Sultan suivent le courant. Cependant, en 1511, il n'y avait encore que six ambassadeurs accrédités auprès de Louis XIV; aux XVI^e et aux XVII^e siècles, se substituent les gentilshommes, chargés moins de négocier que de représenter brillamment leur pays et de protéger ses ressortissants sous le contrôle de leur gouvernement. Le terme ambassadeurs (*ambasciatori*) ne s'impose qu'au XVIII^e s.; jusque-là, le rôle est tenu par les orateurs ou des résidents.

Dans certains pays, notamment dans l'Empire ottoman, les *consuls** adjoignent un rôle diplomatique à leur rôle mercantile.

Les souverains, parallèlement à la diplomatie officielle, ont leur « secret »; l'or français au XVIII^e s., l'or anglais au XVIII^e s. ont influencé la politique étrangère.

Indis qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles les congrès ont encore des formes bilatérales de la diplomatie, le XIX^e s. voit apparaître des rencontres plus larges (Erfurt, Vienne, Paris, Berlin), où, sous l'arbitrage d'une nation hôte, les problèmes européens sont débattus. Les deux guerres mondiales ont vu naître la naissance de deux organisations internationales à vocation universelle : S. D. N. (1919), O. N. U. (1945), auxquelles la diplomatie classique se réfère. (→ Biblio.)

DIPLOMATIQUE adj. Qui a rapport à l'étude formelle des actes et documents officiels (chartes, diplômes). || *Critique diplomatique*, critique formelle d'un acte et de son authenticité. || *Edition diplomatique*, édition d'actes selon les règles de la diplomatie. || *Par extens.* Relatif à la science des rapports d'Etat à l'Etat : *Langue diplomatique*. || *Relation* aux négociations entre Etats : *Vous savez bien qu'une bonne entente commerciale facilite les rapports diplomatiques de deux pays voisins*. || Qui remplit des fonctions dans la diplomatie : *Agent diplomatique*. (V. AGENT.) Qui est administré par un diplomate : *Poste diplomatique*. || Qui se fait pour des diplomates, pour le corps des diplomates : *Dîner diplomatique*. || Qui est le propre des diplomates : *Se réclamer de son ambassadeur, réclamer les privilèges diplomatiques* (Balzac). || *Corps diplomatique*, ensemble des ambassadeurs et ministres résidant auprès d'un gouvernement étranger. || *Par anal.* Circonspect, habile : *Avoir l'esprit diplomatique*. || *Systématiser* : *Avoir un air diplomatique*. || *Maladie diplomatique*, maladie alléguée pour s'excuser pour justifier une absence.

DIPLOMATIQUE n. f. (de *diplôme*). Connaissance raisonnée des règles formelles régissant à l'établissement des actes instrumentaires et documents assimilés.

ENCYCL. La *diplomatique* étudie les variations de ces formes au cours des âges et tente de les expliquer; elle étudie également l'évolution de ces actes (c'est-à-dire les étapes successives entre l'idée et l'expédition), leur transmission (depuis les caractères primitifs jusqu'aux dernières altérations des copistes), les institutions (personnes, chancelleries, archives) qui peuvent expliquer ces caractères diplomatiques. Un diplomate doit savoir également faire une critique d'authenticité sur le fond comme sur la forme d'un document, établi à date, sa provenance, son contenu, son texte, et qu'il en a su discerner l'auteur et les éléments, il aappréhendé le document pour l'historien.

Les historiens du Moyen Age se servent très peu des documents d'archives et ignorent la diplomatique et la doctrine diplomatiques. Au XVIII^e s., les historiens commencent à mettre au jour et à exploiter un abondant matériel diplomatique. Mais ce n'est qu'au XVIII^e s.

qu'apparaissent, dans ce domaine, les premiers travaux scientifiques. Le plus important est le *De re diplomatica* de dom Mabillon (1681), qui ouvre la voie à cette science grâce à l'établissement de règles de critique, à une méthode nouvelle et à une très grande qualité de jugement. Les bénédictins français entreprennent à sa suite une œuvre considérable au XVIII^e s. Le *Nouveau Traité de diplomatique* (1750-1765) de dom Tassin et dom Toussaint est une énorme compilation, certainement inférieure au travail de Mabillon, mais très utile cependant. Le XIX^e s. voit les travaux immenses et fort savants de l'école française (Benjamin Guérard, Brequigny, Pardessus, Natalis de Wailly, Léopold Delisle, Quicherat, puis J. Havet, M. Prou, Levillain, A. Giry, F. Lot) et de l'école allemande (Th. von Sickel, Julius Ficker, Harry Bresslau). Depuis sa fondation, en 1821, l'Ecole nationale des chartes est le centre français de l'enseignement de la diplomatique. (→ Biblio.)

DIPLOMATIQUEMENT adv. De façon diplomatique. || *Par la voie diplomatique : Nous allons éclaircir diplomatiquement sa conduite en Espagne* (Balzac). || Avec prudence, circonspection et habileté : *Agir diplomatiquement*.

DIPLOMATISTE n. Spécialiste de diplomatique.

DIPLOME n. m. (gr. *diplōma*, proprement « objet plié en deux »). Pièce émanant de l'autorité légale, et destinée à contester, établir ou confirmer un droit ou un titre : *Diplôme de bachelier, de licencié*.

— Antiq. rom. Permis donnant le droit d'utiliser les services du *cursum publicum* (transports officiels). || *Diplôme militaire*, livret formé d'un diptyque de bronze portant mention du congé honorable (*honesta missio*) du soldat et des privilèges que l'empereur lui octroyait. (En fait, c'était un extrait conforme de l'édit impérial, que se faisaient livrer les soldats qui en étaient bénéficiaires, c'est-à-dire les membres des cohortes prétoriennes et urbaines qui recevaient le *jus connubium* avec des pérégrines, et ceux des troupes auxiliaires, auxquels était octroyée, en outre, la cité romaine. Certains légionnaires ont été également titulaires de diplômes quand ils appartenaient à la catégorie des pérégrins.)

— ENCYCL. Diplôme. Les *diplômes* étaient, à l'origine, des diptyques*, souvent en ivoire, portant, gravés à l'intérieur, des actes concédant des avantages ou privilèges à leurs porteurs. Leur origine peut remonter aux Néo-Hittites; une stèle du Louvre représente un diplôme auprès d'un jeune prince debout sur les genoux d'une prêtresse. Les diptyques consulaires étaient probablement des diplômes dont la face extérieure était ornée de gravures en bas-relief; à Byzance, les patrices et les démarques détenaient des *libellari*, dont ils devaient se dessaisir à certaines occasions, et qui étaient aussi des diplômes. A Rome, les diplômes étaient utilisés pour des permis de circulation (*evictiones*) et des documents accordant certains droits aux soldats (diplômes militaires en bronze).

Le nom de « diplôme », à peu près inusité au Moyen Age, fut appliqué, à la Renaissance, aux actes solennels émis par les autorités constituées, bien que ces écrits, rédigés sur parchemin ou papier, eussent cessé d'être « pliés en deux ». Il fut accepté par les médiévistes et consacré par Mabillon. On l'applique plus particulièrement aux actes plus solennels des souverains et grands feudataires. Les plus anciens diplômes que nous possédions remontent au VII^e s. et sont sur papyrus, auquel, au VIII^e s., se substitue le parchemin. Le diplôme est authentifié par un sceau. Dans le courant du XIII^e s., les diplômes font place aux lettres patentes. De nos jours, le terme de « diplôme » s'applique aux documents qui constatent officiellement l'obtention d'une distinction honorifique, d'un titre ou d'un grade.

— Instr. publ. Le *diplôme d'études supérieures* est un certificat délivré par les facultés pour attester l'aptitude aux travaux d'érudition et de recherche dans les disciplines littéraires, scientifiques et juridiques. Dans les facultés des sciences et dans les facultés des lettres et sciences humaines, ce diplôme est exigé, en plus de la licence, des candidats aux différentes agrégations de



diplôme

détail

de la « Stèle de Marath »
art hittite
à droite, le diplôme
Louvre

l'enseignement secondaire. Les épreuves de l'examen comprennent un mémoire sur un sujet agréé par la faculté, et des épreuves orales. Dans l'ordre des lettres, le diplôme comporte sept mentions différentes (philosophie, langues classiques, langues étrangères vivantes, histoire, géographie, lettres modernes, art et archéologie), et trois dans l'ordre des sciences (mathématiques, sciences physiques, sciences naturelles).

Dans les facultés de droit et de sciences économiques, le diplôme d'études supérieures, auquel ne peuvent être candidats que les étudiants déjà licenciés, comporte six mentions (histoire du droit et des faits sociaux, droit privé, droit public, sciences criminelles, science politique, sciences économiques). Les candidats au doctorat en droit, au doctorat en science politique et au doctorat en sciences économiques doivent justifier d'un de ces diplômes.

DIPLOMÉ, E adj. et n. Qui a obtenu un diplôme : *Architecte diplômé, Dentiste diplômé de la faculté de médecine*.

DIPLOMER v. tr. Décerner un diplôme à : *Diplômer un candidat*.

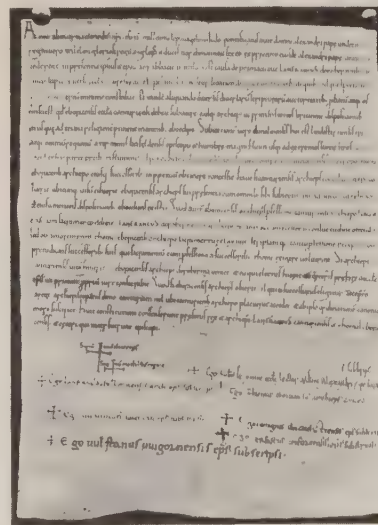
DIPLOME n. m. Etre vivant dont la diplophase s'étend à l'ensemble du corps. (Syn. DIPLOBIONTE.)

— ENCYCL. Chez un *diplopte*, la réduction chromatique précède immédiatement la formation des gamètes; ceux-ci, précédant immédiatement la fécondation, sont les seules cellules haploïdes de l'organisme.

Ce cycle est exceptionnel chez les végétaux (diatomées, certaines siphonales et levures). Il est la règle chez les infusoires et les métazoaires.

DIPLOPHASE n. f. Biol. Phase du cycle évolutif, caractérisée par des cellules à noyau diploïde à 2 n chromosomes. (La diplophase correspond au sporophyte.) [Contr. HAPLOPHASE.]

DIPLOPHONIE n. f. Méd. Troubles de la phonation, caractérisés par l'émission



charte de Philippe Auguste
Archives nationales

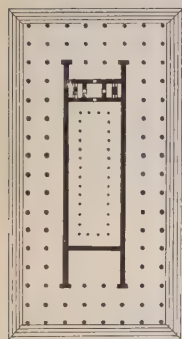
charte de Guillaume
le Conquérant
dite « de Canterbury »
(1072)



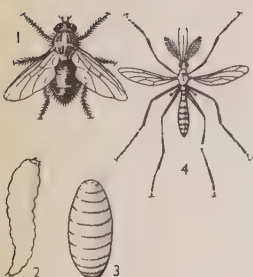
diplozoön



diplosis



temple diptère (archit.)



diptères

1. Mouche à viande
2. Sa larve
3. Sa nymphe
4. Cousin

simultanée de deux sons, et qui résulte soit d'une paralysie unilatérale, tendant inégalement les deux cordes vocales, soit d'un petit polype ou d'une petite tumeur qui partage la fente vocale en deux glottes donnant des sons de hauteurs différentes. (On dit aussi DIPHTONGUE ou VOIX BITONALE.)

DIPLOPIE n. f. Ophtalmol. et Neurol. Trouble de la vision dans lequel on voit les objets doubles.

— ENCYCL. Dans la *diplopie binoculaire*, le sujet ne superpose pas exactement les deux images perçues par les yeux; ce trouble est dû au strabisme, à des altérations des milieux transparents de l'œil et du cristallin, à des paralysies des nerfs moteurs de l'œil, ou même à une simple névrose sympathique. Dans la *diplopie monoculaire*, un seul œil perçoit deux images sous l'influence d'un défaut d'homogénéité ou d'une luxation du cristallin. (V. POLYOPIE.)

DIPLOPORE n. m. Algues siphonnées fossiles, localisées dans le terrain triasique. (Il y a dans les Alpes orientales un calcaire à diplopores, formé surtout par les débris calcaires de ces plantes.)

DIPLOPTÈRE adj. Qui peut replier ses ailes longitudinalement, comme les rais d'un éventail, à l'exemple des guêpes : *Les polybios, les polistes, les guêpes sont des hyménoptères diploptères*.

◆ N. m. Petit coucou à plumage brun tacheté, qui vit en Amérique tropicale. (Le diploptère, coucou tacheté ou coucou-paon [*Tapera navi*], est le seul coucou parasite de toutes les espèces américaines.)

— **Diploptères** n. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, caractérisé par les ailes supérieures pliées en long, au repos. (Il comprend les guêpes sociales et solitaires.)

DIPLORY ou **DIPLORRY** n. m. (de *diplo*, abrégé de *diplex*, et de *lorry*). Ch. de f. Véhicule constitué par deux poutres supportées chacune par deux essieux. (Le diplotry, qui



présente une grande facilité de manœuvre, permet de transporter un poids très important avec une faible dépense de traction.)

DIPLOSANTHÈRE, E adj. Bot. V. DIPLOSTÈME.

DIPLOSCOPE n. m. Ophtalmol. Instrument inventé par Rémy (de Dijon) et destiné à contrôler la vision binoculaire, à traiter et à guérir le strabisme. (Dans cette affection oculaire, les résultats, quoique assez longs à obtenir, ont été souvent très satisfaisants.) [V. ORTHOPTIQUE (traitement).]

DIPLOSIS [zis] n. f. Groupe de petites mouches dont certaines sont très nuisibles aux céréales. (C'est ainsi que *Diplosis Mosellana* attaque le blé, l'avoine, l'orge et le seigle. Ses habitades sont les mêmes que celles de *contarinia*.) [Le genre fait partie des diptères nématocères, famille des cécidomyiides.]

DIPLOSOME n. m. Monstre formé de deux corps complets, réunis par une ou plusieurs de leurs parties.

DIPLOSPONDYLE n. m. Qui a deux arcs et deux corps vertébraux dans chaque segment de la colonne vertébrale.

DIPLOSPORA n. m. Zool. Coccidie parasite de mollusques et de vertébrés terrestres. (Certaines espèces sont parasites de l'homme, notamment *Diplospora belli*, qui détermine une entérocolite aiguë avec diarrhée et douleurs intestinales; aucune médication n'est connue pour lutter contre cette maladie.)

DIPLOSTÈME adj. Bot. Se dit d'un androcée, et, par extens., d'une fleur et d'une plante dont le nombre des étamines est double de celui des sépales ou des pétales.

DIPLOSTÉMONIE n. f. Etat d'une fleur diplostème.

DIPLOSTIQUE adj. Bot. Se dit des racines dans lesquelles les radicelles naissent sur

deux rangs, en face des faisceaux du bois. (Ce terme s'oppose à ISOSTIQUE.)

DIPLOSTOME ou **DIPLOSTOMUM** [móm] n. m. Ver plat qui vit en parasite dans le tube digestif des oiseaux aquatiques. (Famille des holostomiés, ordre des polystomiens, classe des trématodes.)

DIPLOSTREPTOCOQUE n. m. Nom donné à une variété de streptocoque qui se présente à l'examen sous l'aspect d'éléments réunis deux par deux.

DIPLOTAXIS n. m. Plante à fleurs jaunes, blanches ou lilas, poussant généralement dans les vignes, ayant de 30 à 80 cm de hauteur. (Famille des crucifères.)

DIPLOTROPIS [pis] n. m. Arbre américain qui produit le bois dénommé *cœur dehors*. (Ordre des légumineuses.)

DIPLOURES n. m. pl. Ordre d'insectes sans ailes, comprenant les *campodes* et les *japyx*.

— ENCYCL. Ce sont de petits insectes ne dépassant pas un centimètre de longueur, décolorés, aplatis, allongés et aveugles, à antennes longues et en forme de chapelet. Ils vivent dans les régions chaudes et tempérées, dans la terre, sous les pierres, dans les mousses, les feuilles mortes et les trous d'arbres. Ils mangent des débris et du blanc de champignon; quelques-uns sont carnivores. De rares espèces habitent les cavernes.

DIPLOXYLE adj. Terme employé dans l'anatomie des plantes fossiles, pour les végétaux ayant deux tissus ligneux inverses dans le même faisceau : primaire centripète, puis secondaire centrifuge.

DIPLOZOAIRES n. m. pl. Ordre de protozoaires flagellés, dont le corps fuselé, cordiforme ou presque conique, limité par une membrane très mince, souple, déformable, porte huit flagelles diversement disposés. (Sous-classe des polymastigines.)

— ENCYCL. Les *diplozoaires* sont libres ou parasites; les libres vivent dans les eaux douces souillées, riches en matières organiques, parfois dans des eaux salées ou sur-salées; ils se nourrissent surtout de bactéries. Les parasites habitent le tube digestif, les voies biliaires et la vessie urinaire des batraciens, des poissons, d'oiseaux et de mammifères; ils sont bactériophages et attaquent parfois les parois des cavités qui les hébergent.

DIPLOZOON n. m. Zool. Trématode formé de deux individus hermaphrodites soudés en X au moyen d'une papille et d'une ventouse médiane, chacun des deux individus ayant ses organes indépendants. (Ils vivent sur les branchies de divers poissons d'eau douce, notamment sur celles du goujon. Embryonnement des plathelminthes, classe des trématodes, famille des polystomiés.)

DIPNEUMONE adj. Zool. Qui possède deux poulmons : *Poisson dipneumone*, *Araignée dipneumone*. || Se dit des araignées qui ont deux poulmons et six filières, et les chélicères à crochets recourbés en dedans. (Elles ont souvent des trachées respiratoires.)

DIPNEUSTES n. m. pl. Sous-classe de poissons osseux très anciens (Dévonien), seulement représentée, à l'époque actuelle, par les *protopètres* d'Afrique tropicale, les *cératodes* d'Australie et les *lépidosirènes* d'Amérique du Sud. (Ces poissons ont à la fois des branchies et des poulmons, ce qui indique leur nom [à double respiration], et constituent une sorte de passage entre les vertébrés aquatiques et les vertébrés aériens.)

DIPODE adj. Qui a deux membres ou deux organes analogues à des pieds.

DIPODIDÈS n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, comprenant les *gerboises* et autres espèces sauteuses : *alagagas*, *smintins*, *zapodes* et *platycercus*, et appelés communément *RATS SAUTEURS*.

DIPODIE n. f. Métrique. anc. Assemblage de deux pieds : *Dipodie trochaïque*. (On dit aussi *SYZYGIE*.)

DIPOLAIRE adj. Relatif à un dipôle : *Moment dipolaire*. || Syn. de BIPOLAIRE.

DIPÔLE n. m. Physiq. Ensemble de deux pôles magnétiques infiniment voisins, de masses magnétiques opposées. || Ensemble analogue de deux points porteurs de quantités d'électricité opposées, infiniment rapprochés. || Assemblage de circuits électriques ne

communiquant avec l'extérieur que par deux bornes.

— Télécomm. Antenne en demi-onde, composée de deux conducteurs égaux placés dans le prolongement l'un de l'autre. (Syn. DOUBLER.)

DIPPEL (Johann Konrad), médecin allemand (château de Frankenstein, près de Darmstadt, 1673 - château de Wittgenstein, Berleburg, 1734). Il découvrit l'huile empyrématique connue sous le nom d'*huile de Dippel*, le bleu de Prusse, etc.

Dippel (HUILE DE). Chim. Produit de la distillation répétée de l'huile d'os ou de corne de cerf. Elle contient des bases (aniline, pyridine, picoline, lutidine), des carbures (benzène et homologues) et des pyrroles.

DIPROPARGYLE n. m. Hydrocarbure diacétylénique, de formule

$\text{CH} \equiv \text{C} - \text{CH}_2 - \text{CH}_2 - \text{C} \equiv \text{CH}$, bouillant à 85 °C, obtenu par action des alcalis sur le tétrabromure de biallyle.

— SYN. : *bipropargyle*, *hexadiène-1-5*.

DIPROPYL-. Chim. Préfixe indiquant la présence, dans une molécule, de deux substitutions par un radical propyle.

DIPROTODON n. m. Gigantesque mammifère marsupial apparenté aux kangourous et fossile dans les terrains pléistocènes d'Australie.

DIPROTODONTES n. m. pl. Sous-ordre de mammifères marsupiaux herbivores, renfermant les familles des *phalangéridés*, *phascolumioidés*, *macropodidés*, *tarsipédidés*, *phascolarctidés* d'Australie. (Ils se caractérisent par le développement de leurs incisives, rappelant celles des rongeurs. De dimensions gigantesques aux époques géologiques, ils comptent aujourd'hui les plus grands des marsupiaux vivants, qui sont les kangourous.)

DIPS(O)-, élément tiré du gr. *dipsè*, soif, et entrant dans la composition de quelques mots.

DIPSACCUS [kys] n. m. Malacol. V. BABYLONIA.

DIPSACÉES ou **DIPSACACÉES** n. f. pl. Famille de plantes herbacées à fleurs réunies en capitules et plus ou moins irrégulières (Ordre des rubiales.)

DIPSACUS [kys] n. m. (lat. *dipsacus*; du gr. *dipsan*, avoir soif; à cause de la disposition connée des feuilles, qui retiennent l'eau de pluie). Nom scientifique de la cardère. (Le chardon à foulon [*Dipsacus sativus*] est l'objet d'une culture importante en Normandie. Famille des *dipsacées*.)

DIPSAS n. m. V. CRISTARIA.

DIPSOMANE ou **DIPSOMANIAQUE** n. et adj. Psychiatr. Malade atteint de dipsomanie.

DIPSOMANIE n. f. Psychiatr. Tendance consciente, mais impossible à maîtriser, qui pousse le sujet à boire des boissons alcoolisées en quantité excessive.

DIPTÈRE adj. (préf. *di*, deux, et du gr. *pteron*, aile). Archit. Se dit d'un édifice antique caractérisé par un portique se développant sur le pourtour, avec une double rangée de colonnes.

— Zool. Qui a deux ailes et, par extens., deux expansions membraneuses : *Insecte diptère*. *Nageoire diptère*. *Voile diptère* (chez un mollusque). || Se dit de certains insectes à quatre ailes, qui semblent n'en avoir que deux : *Cloé diptère*.

— **Diptères** n. m. pl. Zool. Ordre d'insectes comprenant les mouches, les cousins, les tipules et toutes les formes qui sont munies de deux ailes et dont les pièces de la bouche sont adaptées pour sucer ou pour piquer. (On compte plus de 200 000 espèces de diptères dans le monde entier, dont 12 000 en France.)

— ENCYCL. Zool. Chez les *diptères*, les ailes postérieures, avortées, sont réduites à l'état de petits organes en masse, appelés *balanciers*. Les métamorphoses sont complètes. Les larves, vermiformes, privées de pattes, se développent dans l'eau, dans les matières animales ou végétales décomposées; beaucoup sont parasites des plantes ou des animaux, et il en est qui produisent chez l'homme les accidents appelés *myiases*. Un grand nombre sont nuisibles à l'agriculture. A l'état d'adulte, la plupart des diptères vivent du nectar des fleurs ou d'autres liquides excrétés par les êtres vivants. De

abreuses espèces recherchent les matières éminentes ou percent avec leur trompe le peau des vertébrés pour sucer leur sang. On divise les diptères en deux sous-ordres : les *nématocères* et les *brachycères*. Chez les premiers, l'adulte, qui porte de longues antennes, sort de l'enveloppe nymphale par une fente en T; chez les seconds, munis d'antennes courtes et qui se divisent à leur base en deux groupes, la portion antérieure puparium se détache, lors de l'éclosion, par une fente annulaire, dans le groupe des *orthopneustes*, tandis que l'éclosion des *orthopneustes* se fait comme celle des nématocères.

DIPTÉRIQUE adj. Archit. Syn. de DIPTÈRE.

DIPTEROCARPACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs, de l'ordre des pariétales.

ENCYCL. Les *diptherocarpaceae* (plusieurs centaines d'espèces réparties en une vingtaine de genres, dont *monotes*, *anisoptera*, *diptherocarpus*, etc.) sont de grands arbres des régions tropicales (Afrique, Madagascar, Asie, Océanie) à feuilles isolées, simples et pourvues de petites stipules caduques. Ils contiennent des canaux sécréteurs oléorésineux. Leurs fleurs, à symétrie rayonnée du type *actinomorpe*, ont un androcée formé, par ramification, de nombreuses étamines uniformément articulées, et un pistil formé de trois carpelles soudés. Le fruit se réduit ordinairement à une akène, qui contient une graine sans albumen.

DIPTEROCARPOXYLON n. m. Nom de genre de bois fossile ayant les caractères des diptherocarpaceae actuelles.

ENCYCL. Les *diptherocarpoxyloons* se rencontrent dans les couches du Tertiaire récent Indo-Malaisie, où se trouvent les espèces actuelles de diptherocarpaceae, ainsi que sur la côte orientale d'Afrique.

DIPTEROCARPUS [pys] n. m. Arbre d'Asie tropicale ou de Madagascar. (Le genre sert de type à la famille des *diptherocarpaceae*.)

ENCYCL. Le fruit du *diptherocarpus*, le *diptherocarpe* ligneux, contient une ou deux graines et est protégé par un calice persistant à deux grandes ailes. Le bois est employé pour les constructions, et on en extrait une « huile de bois », employée comme vernis en Cochinchine et à Java.

DIPTERUS [rys] n. m. Petit poisson d'Europe couvert d'écailles rondes, à tête nue, de plaques osseuses. (Fossile dans les grès dévoniens d'Europe et d'Amérique.)

DIPTERYX n. m. Bot. Syn. de COUMAROUNA.

DIPTEYOTE adj. et n. (gr. *dis*, deux fois, et *teyos*, cas). Se dit, dans certaines langues, d'un nom dont la déclinaison ne comporte que deux cas.

DIPTYQUE n. m. (du gr. *diptukhos*, plié en deux). Antiq. rom. Tablette à deux volets, articulés par une charnière, s'ouvrant et se fermant comme un livre, et garnis intérieurement de cire pour écrire au stylographe. (Par opposition aux tablettes ordinaires, les diptyques contiennent des objets de luxe, décorés à l'extérieur de sculptures ou de cisèlements. Les magistrats en distribuaient à leur entrée en charge. L'ivoire était réservé aux diptyques luxueux. On en a conservé une cinquantaine.)

Liturg. Tablette sur laquelle on inscrit, dans l'Eglise primitive, les noms des défunts, des martyrs, des bienfaiteurs, dont devait être faite mention à la messe et dans les prières. || **Auj.**, nom donné à cinq prières canon de la messe (*Te igitur*, *Memento* des vivants, *Communicantes*, *Memento* des défunts, et *Nobis quoque peccatoribus*).

Peint. et Sculpt. Ouvrage composé de deux panneaux, fixes ou mobiles. (Les tableaux à volets ont été très répandus pendant le Moyen Âge, époque où l'on avait l'habitude de faire voyager avec soi la plupart des meubles. Le volet protecteur de la peinture était, dans ces conditions, une nécessité. Aux XIII^e et XIV^e s., on a sculpté en bois de petits diptyques à sujets religieux (*pytyque* de Soissons, au Victoria and Albert Museum); il existe enfin des diptyques profanes à sujets profanes, qui servaient de lettres à notes [Louvre].)

PYTYE adj. (préf. *di*, deux, et gr. *pugé*, ployé). Se dit d'un monstre double au-dessous de l'ombilic, simple au-dessus.

PYLIDIDIUM [djom] n. m. Petit ténia parasite des oiseaux et des mammifères.

— ENCYCL. Le *dipylidium* possède un rostre rétractile armé de plusieurs couronnes de crochets. Chaque anneau possède deux appareils reproducteurs symétriques. L'espèce type est *Dipylidium caninum*, ou ténia du chien. Long de 15 à 40 mm, large de 2 à 3 mm, il vit dans l'intestin grêle du chien ou du chat. Les anneaux mûrs, de couleur rouge, ont l'aspect de graines de concombre; ils sont mobiles et sortent spontanément par l'anus. Ingréés par les puces du chien, ils sont absorbés avec celles-ci, ce qui provoque la réinfestation. Le *dipylidium* est parfois parasite de l'homme ou de l'enfant; on peut observer un nombre considérable de vers chez un même individu.

DIPYRE n. m. Minér. Silicate naturel d'aluminium, de sodium et de calcium, appartenant au genre wernérite (ainsi appelé par Haüy, à cause de la double action que le feu exerce sur lui : premièrement, en le fondant; deuxièmement, en le rendant phosphorescent) : *Le dipyre se trouve en plusieurs points de la chaîne des Pyrénées*.

DIPYRÉNÉ, **E** adj. (préf. *di*, deux, et gr. *pyrén*, noyau). Se dit des fruits qui renferment deux noyaux.

DIPYRITE n. f. Minér. Sulfure naturel de fer. (Variété de pyrrhotine.) [On dit aussi DIPYRRHOTINE.]

DIPYRRYLMÉTHANES n. m. pl. Chim. Nom générique d'hétérocycles formés de deux noyaux pyrroliques reliés par le groupe CH₂. (V. formules ci-contre.)

— ENCYCL. Les *dipyrrolylméthanés* se forment, en particulier, dans la condensation de l'aldéhyde formique avec les pyrroles; ce sont des solides incolores, que l'oxydation déshydrogène en *dipyrrolylméthènes*, intensément colorés.

DIPYRRYLMÉTHÈNES n. m. pl. V. DIPYRRYLMÉTHANES.

DIR n. m. (mot ar. signif. littéral. *le poitrail* [du cheval]). Au Maroc, région de piémont, contact brutal entre la plaine et la montagne.

— ENCYCL. Cette frange de pays est considérée comme privilégiée, car elle bénéficie des ressources complémentaires de la montagne (riche en eau, en pâturages et en bois) et de la plaine (où les sols horizontaux sont fertiles). La zone du *dir* se caractérise par ses belles cultures irriguées, ses plantations d'oliviers, ses vergers, ses souks et ses bourgades prospères au débouché (*foum*) des torrents dans la plaine. Les *dirs* les plus riches sont ceux du versant atlantique du Moyen Atlas (Tadla) et du Haut Atlas. Sur le versant sud du Haut Atlas, le débouché des oueds, de Ksar-es-Souk à Ouarzazate, forme également un *dir*.

DIR, nom d'un des chefs varègues qui, au IX^e s., s'établirent dans les pays russiens. Avec Askold*, il descendit jusqu'à Kiev, régna sur les Polianes, et entreprit les premières expéditions contre Byzance (860). Oleg, frère de Riurik, s'empara de lui à Kiev, par trahison, et le fit mettre à mort avec Askold (882).

DIRA. V. DERA.

DIRAC, comm. de la Charente (arrond. d'Angoulême), au S.-E. d'Angoulême; 611 hab. (82 aggl.). Belle église romane.

DIRAC (Paul), physicien anglais (Bristol 1902). Il fit ses études à Saint John's College, Cambridge, et y devint, en 1932, professeur de mathématiques. Il est surtout connu pour ses travaux de physique théorique. Il introduisit la relativité en mécanique ondulatoire et fut l'un des fondateurs de la mécanique quantique, donnant une interprétation statistique de cette mécanique, conforme au principe d'exclusion de Pauli (*statistique de Fermi-Dirac*). Il avait prévu, dès 1930, avant sa découverte, l'existence d'un électron positif. Ses travaux lui valurent, en 1933, le prix Nobel de physique, qu'il partagea avec l'Autrichien E. Schrödinger. Son principal ouvrage est *The Principles of Quantum Mechanics* (1930).

DIRAISON (Eugène Olivier), officier de marine et écrivain français (Plouescat, Finistère, 1873 - Thiaumont 1916). Il dut quitter la marine en 1902, à la suite de la publication d'un ouvrage, *les Maritimes*, mettant en cause des personnalités officielles. Il publia

ensuite des romans exotiques. Engagé en 1914, il fut tué comme lieutenant d'infanterie.

DIRAMATION n. f. (préf. *di*, deux, et lat. *ramus*, rameau). Bifurcation, partage d'un cours d'eau en branches ou en bras.

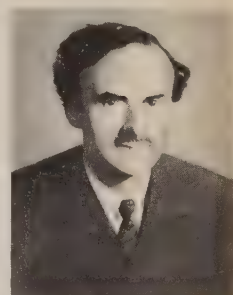
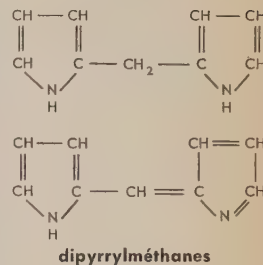
DIRAN, rois d'Arménie. V. TIGRANE.

DIRCA n. m. Arbrisseau qui croît dans les marais de l'Amérique du Nord. (*Dirca palustris*, vulgairement *bois de cuir*, croît au Canada et dans le nord des Etats-Unis. Son écorce, tenace comme du cuir, est employée pour faire des cordages. Famille des thymélacées.)

DIRCÉ ou **DIRKÉ**. Myth. gr. Femme de Lycos, roi de Thèbes. Elle maltraita Antiope, qui venait de répudier Lycos. Plus tard, Amphion et Zétos, fils d'Antiope, pour venger leur mère, s'emparèrent de Dircé, et, sur le Cithéron, l'attachèrent aux cornes d'un taureau, qui la déchira sur les rochers. A cet endroit jaillit une fontaine, qu'on situait près de Thèbes.

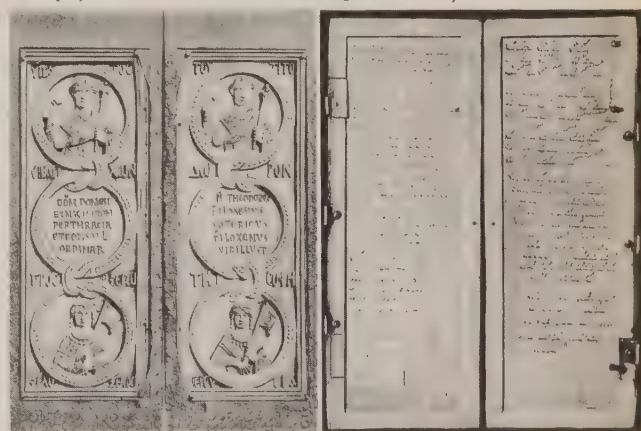
DIRCÉE n. f. (n. mythologique). Insecte chez lequel les élytres sont ornés chacun de deux grandes taches jaune-orangé. (Les larves se développent dans le vieux bois. Le genre fait partie des coléoptères, famille des mélanodryidés.)

DIRE v. tr. (lat. *dicere*). [*Je dis, tu dis, il dit, nous disons, vous dites, ils disent*. Je disais, nous disions. Je dis, nous disons. Je dirai, nous dirons. Je dirais, nous dirions. Dis, disons, dites. Que je dise, que nous disions. Que je dise, qu'il dise. Disant. Dit, e.] Exprimer, transmettre par la parole, et, par extens., exprimer par écrit ou par un signe, par une marque extérieure : *Lucien ne dit rien à Coffe qui travaillait dans une pièce voisine (Stendhal). Les journaux, observai-je, ont dit là-dessus bien des sottises (Carco).* || Réciter, débiter (de mémoire ou en lisant) : *Je vous dirai, si vous voulez [...], le conte de Peau d'Ane (Molière). Dire des vers. — Particul. Dire la messe, la célébrer : Le curé [...] allait chaque année dire une messe à la fontaine (Michelet).* || Rendre sa pensée d'une certaine façon, avec un certain style : *Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement | Et les mots pour le dire arrivent aisément (Boileau).* || Croire, penser, juger : *Qu'est-ce que vous dites de ça? (G. Duhamel).* || Blâmer, reprendre : *Il n'y a rien à dire à sa conduite.* || Exprimer par un détail extérieur, une manifestation : *Le premier aspect d'un homme dit tout à un physionomiste exercé (Lamennais).* || Divulguer, révéler : *Aucun des prisonniers ne savait cet événement, car le voisin de Lucien [...] n'en avait rien dit (Balzac).* || Faire savoir, indiquer : *Dire les raisons de son départ. Pouvez-vous me dire à la suite de quoi vous êtes évanoui? (J. Cocteau).* || Raconter, rapporter : *Vrai ou faux, ce qu'on dit des hommes tient souvent autant de place dans leur vie [...] que ce qu'ils font (Hugo).* || Prédire, annoncer : *Cette fois tout sera gelé. Vous verrez ce que je vous dis. Nous n'aurons pas une prune (G. Duhamel).* || Affirmer, assurer : *Je vous dis que oui.* || Objection : *On dira que cette éducation est trop riche, trop pleine, trop savante (Michelet).* || Conseiller, recommander, ordonner : *Vous me dites d'oublier [...]. Je n'ai rien à oublier (L. Aragon).*



Paul DIRAC

diptyque en ivoire de Philoxène. IX^e s. au verso le « Gloria in excelsis » sur le volet gauche le « Kyrie »



◆ V. intr. Parler : *Ayant dit, le profond philosophe rejoignit la Pouraille* (Balzac).

— **Dites?** interj. N'est-ce pas?, hein?, voulez-vous? : *Voulez-vous qu'on soit des amis, dites?*

— Loc. div. *On dirait, on aurait dit que*, il semble, il semblerait (avec l'ind. ou le subj.) : *On dirait que le tumulte augmente* (J. Cocteau). || *On aurait dit de (vieilli)*, *On dirait*, on aurait pris, on prendrait cette personne-là pour : *Quand Santeuil récitait ses vers, on aurait dit d'un démoniaque* (Boileau). *On dirait une race méridionale grelottant au vent du Nord* (Michelet). || *C'est comme qui dirait*, c'est l'équivalent de. || *Je vous l'avais bien dit*, reproche adressé à quelqu'un qu'on a averti de ce qui allait lui arriver. || *Dit-on*, d'après le bruit qui court. || *Quoi qu'on dise, quoi qu'on en dise, quoi que dise, quoi qu'on dise*, malgré ce qu'on dit, ce qu'on en dit, ce que dit, ce qu'en dit. || *J'ai dit*, indique la fin d'un discours. || *Que dis-je!*, tournure oratoire par laquelle on feint de reprendre ce qu'on a dit pour dire quelque chose de plus fort ou de plus exact. || *Pour ainsi dire*, en quelque façon. || *Pour ne pas dire*, pour ne pas dire plus : *Il y a des positions où le silence est une défection, pour ne pas dire une complicité* (E. Augier).

— **Disons-le**, convenons-en, avouons-le. || *Si j'ose dire*, s'il m'est permis de parler ainsi. || **Dites donc**, expression servant à apostropher. || *Vous l'avez dit*, c'est cela, voilà qui est vrai. || *Qui dit...* dit, nommer telle personne ou telle chose revient à en désigner telle autre : *Qui dit conquérant dit bourreau*. || *Qui dirait?*, qui aurait dit?, comment croirait-on?, comment aurait-on pu croire? || *Qui vous dit que?*, qui vous a dit que?, sur quoi vous fondez-vous pour croire que? || *Quelque chose me dit*, mon cœur me dit, je suis instinctivement porté à croire, j'ai le pressentiment que. || *En dire*, en dire de belles, en dire de toutes les couleurs, dire beaucoup de choses étranges. || *En dire long*, être révélateur de : *Son père avait surpris des petits dessins qu'il faisait en cachette, et qui en disaient long sur les conversations qu'Etienne pouvait avoir* (Aragon). || *Vouloir dire*, avoir l'intention de dire : *Souvent, ce que l'on veut dire vaut mieux que ce que l'on dit*. — Signifier : *« Vertu » vient d'un mot latin qui veut dire « force »*. || *Pouvoir dire*, pouvoir avancer, affirmer. || *Ce n'est pas à dire pour cela que*, ce n'est pas à dire que, ce n'est pas une raison pour que; il ne faut pas inférer de là que. || *Qu'est-ce à dire?*, qu'est-ce que cela signifie? || *C'est tout dire*, cela dit tout, il n'y a rien à ajouter à cela. || *A vrai dire*, à dire vrai, à ne point mentir. || *Il n'y a pas à dire*, cela est vraiment ainsi, il n'y a rien à objecter. || *Comme qui dirait*, à peu près, approximativement. || *Trouver à dire*, trouver à reprendre. || *Dire son mot*, placer une observation. || *Ne dire mot*, garder le silence. || *Sans mot dire*, sans dire le mot, sans ouvrir la bouche. || *Dire un mot, un petit mot*, converser un moment. || *Dire son fait*, ses vérités à quelqu'un, le malmenier en paroles. || *Ne savoir ce qu'on dit*, parler inconsidérément. || *Ce n'est pas pour dire*, sorte de restriction, d'adoucissement vague, dont on fait précéder ce qui est pénible à énoncer. || *Ce que j'en dis n'est pas...*, ce n'est pas à l'intention de ou dans l'intention de. || *Aller sans dire*, être tout naturel : *Cela va sans dire. Rien de plus, il va sans dire* (G. Duhamel). || *Vous n'avez qu'à dire*, il suffit que vous exprimiez un désir. || *Si le cœur vous en dit*, si vous le désirez. || *Cela ne me dit rien*, cela ne me va pas; cela me laisse indifférent. || *Cela ne me dit pas*, cela ne me plaît pas. || *Il n'y a pas à dire*, il n'y a pas à raisonner; cela est nécessaire ou certain. || *A qui le dites-vous?*, je ne le sais que trop. || *Avoir beau dire*, perdre ses paroles et sa peine. || *Mettez, prenez que je n'ai rien dit*, ne tenez aucun compte de mes paroles. || *Cela vous plaît à dire*, vous ne me dites pas cela sérieusement. || *Je ne vous dis que cela*, s'emploie pour annoncer une chose extraordinaire : *Nous vous promettons une surprise, je ne vous dis que cela*. || *Se le faire dire deux fois*, hésiter beaucoup à faire une chose. || *Ne pas se le faire dire deux fois*, obéir sur-le-champ : *Ces messieurs ne se le firent pas dire deux fois* (Carco). || *Je ne vous le fais pas dire*, vous le reconnaissez, vous l'avouez vous-même. || *Je ne vous l'envoie pas dire*, je vous dis cela en

face : *Ils trouvent que notre genre risque de gâcher leur existence. Gérard ne me l'a pas envoyé dire* (J. Cocteau). || *Dire pis que pendre de quelqu'un*, l'accuser de pis que d'avoir mérité d'être pendu; dire beaucoup de mal de lui. || *Comme dit l'autre*, formule dont on accompagne souvent une citation dont on suppose l'auteur bien connu, ou une maxime, un proverbe. || — **Pop.** C'est rien de le dire, il faut l'avoir éprouvé (sorte de superlatif). || *Que je dis, qu'il dit*, a-t-il dit, a-t-il dit (sorte de parenthèse dans le rapport d'une conversation). || *Que tu dis!*, c'est toi qui le dis, mais c'est contestable (sert d'interruption dans le dialogue).

— **LANGUE CLASS.** Loc. div. *Il y a bien à dire*, il s'en faut de beaucoup; il y a une grande différence : *Je crois qu'il y a bien à dire que ces sentiments ne soient les vôtres* (Racine). || *Trouver à dire*, à trouver qu'il manque quelque chose à : *La robe de Médée a donné dans mes yeux*; || *Mon caprice, à son lustre attachant mon envie*, || *Sans elle trouve à dire au bonheur de ma vie* (Corneille).

— **SYN.** : commenter, communiquer, développer, émettre, énoncer, expliquer, exposer, exprimer, formuler, narrer, raconter, stipuler.

— **Se dire** v. pr. Dire en soi-même, monologuer intérieurement, réfléchir : *C'est trop fort, se disait-elle, il agit en cachette* (J. Cocteau).

— **ALLUS. LITTÉR.** *Quoi qu'on die*. Cette expression, qui se trouve dans le fameux sonnet sur la fièvre de la princesse Uranie, que Trissotin lit à la scène II du III^e acte des *Femmes savantes*, et fait les délices des pédantes, est souvent reprise par affectation ironique de préciosité. || **Je ne dis pas cela**. Dans le *Misanthrope*, de Molière (acte I, sc. II), Alceste, sommé de donner son avis sur un sonnet que lui lit Oronte, n'ose dire franchement son opinion et, par trois fois, réplique à l'interprétation défavorable, mais correcte, de ses paroles par l'auteur blessé : *« Je ne dis pas cela, mais... »*, ce qui suffit à faire comprendre que c'est précisément « cela » qu'il a voulu dire. C'est avec cette valeur de réticence comique que le mot est généralement cité. || **Tout est dit, et l'on vient trop tard**, réflexion que La Bruyère place en tête de ses *Caractères*, affirmant qu'il n'y a plus rien à découvrir sur la nature humaine «...depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes, et qui pensent ».

DIRE n. m. (infin. pris substantiv.). Affirmation, déclaration : *D'après les dires du docteur, ces gens-ci m'ont l'air à la fois trop fous et trop bêtes pour comprendre la raison* (Stendhal).

— **Au dire de, selon leur dire** loc. prép. D'après l'affirmation de, d'après le témoignage de : *Au dire de ses amis, il était honnête. Tous les gens querelleurs [...], au dire de chacun, étaient de petits saints* (La Fontaine).

— **Dr.** Témoignage, déclaration juridique : *Le dire des experts*. || Moyens, prétention, affirmation : *Répéter les dires de la partie adverse*. || Pièce de procédure signifiée d'avoué à avoué et contenant les moyens et les défenses des parties. || Toute observation faite sur un procès-verbal ou sur un cahier des charges. || Toute note remise à un expert ou à un arbitre pour l'éclairer sur les opérations dont il a été chargé. || *Faire ses dires et réquisitions*, exposer ses moyens et formuler ses demandes. || *A dire d'experts*, par l'avis des experts.

DIRECT, E adj. (lat. directus, droit). Droit, sans détour : *Chemin direct. Ligne directe*. || Qui se fait en ligne droite : *Mouvement direct. Marche directe*. || *Par extens.* Qui s'approche de la ligne droite; qui conduit droit au but : *A l'intérieur de Paris [...], de larges îlots de calme subsistent entre les quelques voies directes par où se fait le ruissellement matinal des piétons vers le centre* (J. Romains). — **Fig.** Qui va droit au but, sans ambages, sans déguisement : *Défi direct. Démenti direct*. || Qui se fait sans intermédiaire (en parlant d'une personne ou d'une étape) : *Remise directe d'une lettre. Communications directes*. || Qui est à mettre en relation immédiate avec quelque chose; étroitement lié : *Ils ne pesaient pas les conséquences directes ou indirectes de leur acte* (J. Cocteau). || Absolu, complet : *Deux opinions en contradiction directe ne*

peuvent être vraies l'une et l'autre. || Dont les moyens d'expression sont immédiatement accessibles et compréhensibles : *Il n'est pas d'artiste [...] comparable [à Utrillo] par l'apreté tragique de la vision [...], l'atmosphère et ce langage direct et tourmenté [...]* (Carco). || Sans nuances dans l'expression, sans voiles : *Les mots étaient trop directs pour la circonstance*.

— **Astron.** *Mouvement direct*, mouvement des astres qui s'effectue dans le sens inverse de celui du mouvement diurne apparent. (Le mouvement propre apparent du Soleil dans le plan de l'écliptique* s'effectue dans le sens direct avec une vitesse de l'ordre de 1° par jour.)

— **Ch. de f.** Se dit d'un train qui, entre deux stations principales, ne s'arrête à aucune station intermédiaire. (On le dit *semi-direct* quand il ne s'arrête qu'à quelques stations seulement parmi celles qui sont situées entre son point de départ et son point d'arrivée.) || *Entrée directe*, dispositif de voies qui permet à un train arrivant sur la voie principale, et dans le sens normal de circulation, d'être acheminé directement sur une voie de garage.

— **Dr. fisc.** *Impôts directs, contributions directes*, v. ASSIETTE, IMPÔT.

— **Econ. polit. et Dr. du trav.** *Action directe*, v. ACTION.

— **Féod.** *Seigneur direct*, seigneur qui possède sur un fief la directe. (V. ci-après, n. f.) || *Seigneurie directe*, droit et titre du seigneur direct.

— **Généal.** Qui a lieu de père en fils; qui ne contient que des ascendants et des descendants ou ne se rapporte qu'à eux : *Succession directe. Ligne directe*.

— **Linguist.** *Construction directe*, se dit d'une proposition où le verbe est construit avec un complément d'objet direct. || *Complément d'objet direct*, complément qui énonce la personne ou la chose sur laquelle s'exerce directement l'action marquée par le verbe : *Dans « il ouvre la porte », « porte » est complément d'objet direct de « il ouvre »*. || *Complément direct*, complément introduit sans l'intermédiaire d'une préposition, que ce complément soit un complément d'objet (j'ouvre la porte) ou un complément circonstanciel (il est resté huit jours). || *Proposition complétive directe*, proposition qui remplit à l'égard du verbe la fonction de complément d'objet direct. (Ex. : *Je pense qu'il est sorti*.) || *Discours direct*, discours où l'on rapporte directement les paroles réellement prononcées ou supposées prononcées par quelqu'un : *Les discours directs s'écrivent entre guillemets*. || *Cas direct*, se dit du nominatif, forme de base, par opposition aux cas obliques (datif, ablatif), formes dérivées. — Se dit aussi du cas régime en ancien français, cas du complément d'objet direct.

— **Log.** *Proposition directe* (par opposition à *proposition inverse*), proposition dont les termes ne sont pas renversés. (Ainsi, si l'on renverse la proposition : *Tout ce qui est juste est licite*, et que l'on dise : *Tout ce qui est licite est juste*, cette seconde proposition sera l'inverse de la première, qui prendra alors le nom de « proposition directe ».) || *Preuve directe*, preuve réelle, rigoureuse, par opposition aux inductions et conjectures, qui sont des *preuves indirectes*. || *Conclusion directe*, conclusion dans laquelle le petit terme est sujet et le grand terme attribut.

— **Mar. mil.** *Pointage en tir direct*, celui dans lequel la pièce est au milieu du sabord. || *Ordre direct et naturel*, formation navale dans laquelle les navires ou les divisions sont alignés dans l'ordre de numérotage.

— **Math.** *Géométrie infinitésimale directe*, étude des courbes et des surfaces faite à partir de la théorie des ensembles, en éliminant le recours aux hypothèses de dérivabilité introduites par la représentation cartésienne des courbes et des surfaces. || *Grandeurs en raison directe*, grandeurs directement proportionnelles. (S'emploie, dans le langage commun, pour indiquer des variations proportionnelles et simultanées de deux ou plusieurs choses : *L'iniquité de l'impôt est en raison directe de son énormité* [Proudhon].) || *Règle de trois directe*, règle de trois dans laquelle les grandeurs sont deux à deux directement proportionnelles. || *Sens direct*, pour la mesure des angles, sens qui est l'inverse de celui des aiguilles d'une

ontre. || *Trièdre de sens direct* ou *Trièdre direct*, trièdre Oxyz, tel qu'un observateur placé sur la demi-droite Oz, les pieds en O, voit s'effectuer, de gauche à droite en passant devant lui, la rotation qui amène Ox et Oy, en balayant l'angle des deux demi-axes Ox et Oy.

— Mus. *Mouvement direct*, progression de deux ou plusieurs voix montant ou descendant à la fois. (C'est donc un mouvement harmonique, qui évolue dans un même sens.) — Pédagog. *Méthode directe*, procédé d'enseignement qui consiste à apprendre une langue étrangère sans passer par l'intermédiaire de la langue maternelle.

— Philos. *Connaissance directe* ou *intuitive*, connaissance que l'on obtient sans avoir besoin de passer par aucune autre (par opposition à la *connaissance discursive*).

— N. m. Dans la boxe, coup porté devant soi en étendant brusquement le bras : *Un direct du droit*. *Un direct du gauche*.

— Radiodiff. et Télév. *En direct*, se dit d'une émission de radiodiffusion ou de télévision transmise sans enregistrement ni film intermédiaires.

— N. f. Féod. *Directe*, ou *domaine direct*, droit réservé, appartenant au suzerain, par opposition au *domaine utile*, droit immédiat, appartenant au vassal. (Ce mot indiquait que le suzerain avait un droit de propriété légal; mais le domaine utile fut de plus en plus considéré comme la véritable propriété.)

— SYN. : *absolu, droit, franc, immédiat, naturel, rectiligne*.

DIRECTANÉ adj. m. (du lat. *in directum*, tout droit). Dans la musique liturgique, se dit d'un psaume en récitatif simple, devant être chanté par la collectivité, sans alternance de demi-chœurs. || Se dit d'un psaume très bref, devant être exécuté tout d'un trait par un soliste.

DIRECTEMENT adv. Tout droit; en ligne recte : *Aller directement devant soi*. || Par plus court chemin : *Retourner directement chez soi*. || Par extens. Sans intermédiaire : *Les deux qui sont mêlés directement ou indirectement à ce procès* (Balzac). || Diagonalement : *Directement contraire* est la *condamnation de Rabelais* (Michelet). || Immédiatement, sans séparation : *Elle fit mine d'aller jusqu'à la porte qui donnait sur le quartier directement et de l'ouvrir* (Carco). || Fig. Tout droit, sans détour : *Répondre directement à la question*. || Tout droit, nécessairement, fatalement : *L'alcool mène directement à la folie*.

— SYN. : *absolument, diamétralement, immédiatement, sur-le-champ, tout droit*.

DIRECTEUR, TRICE n. (lat. *director, -trix*). Qui dirige, administre une entreprise, un service, une société : *Le directeur d'un théâtre*. *La directrice d'un pensionnat*.

— Dr. admin. Chef de service dans une administration. || Fonctionnaire chargé d'administrer un service public dans une circonscription, qui peut avoir pour cadre le département ou la région.

— Econ. de l'entr. Personne chargée d'administrer une entreprise, un établissement ou un service important, d'en coordonner les opérations et de les conduire pour atteindre l'objectif visé : *Directeur administratif*. *Directeur financier*. *Directeur de fabrication*, etc. || *Directeur commercial*, personne chargée de diriger l'ensemble des opérations commerciales d'une entreprise, et les services qui exécutent ces opérations. || *Directeur général*, personne qui dirige l'entreprise. || *Directeur du personnel*, personne qui dirige les services d'embauche et de paiement, les services sociaux, les centres de perfectionnement, etc.

— Hist. Titre que portait le président des cercles germaniques. || Nom des membres du comité choisi par les Etats de Bohême, en 1609, lorsqu'ils se rebellèrent contre l'empereur Rodolphe pour obtenir la liberté en faveur des non-catholiques. || Chacun des cinq membres qui composaient, en France, le Directoire exécutif de 1795 à 1799.

— Littér. *Directeur de l'Académie française*, membre du bureau de la compagnie. (Il est élu pour trois mois par ses collègues. Le vote est à la majorité absolue.)

— Relig. *Directeur de conscience*, directeur spirituel, ou, simplement, directeur, ecclésiastique choisi par une personne pour diriger sa conduite au point de vue religieux, ou

proposé par l'évêque pour vaquer à la direction des consciences dans une communauté. (Dans les séminaires sulpiciens, tous les professeurs portent ce titre.) [V. part. *encycl.*]

— Théât. *Directeur artistique*, personne qui dirige toute la partie artistique dans un théâtre ou un music-hall, et qui est parfois chargée des engagements. || *Directeur de scène*, personne qui dirige les différents services de la scène et la marche d'un spectacle. (Dans les grands établissements, il est assisté d'un régisseur général et d'un régisseur adjoint.)

— SYN. : *administrateur, chef, dirigeant, gouverneur, président, régent, régisseur, supérieur*.

◆ Adj. Qui dirige, conduit : *Force, puissance, autorité directrice*. *Principe directeur*. *Ligne directrice*.

— Ch. de f. *Bogie directeur*, essieu directeur, essieu ou bogie placé à l'avant dans le sens de la marche, et lié au châssis de la machine par un dispositif de rappel qui oblige l'axe de la locomotive à s'orienter convenablement, lors des entrées en courbe. || *Levier directeur*, dans une cabine d'aiguillage munie d'enclenchements, levier grâce auquel on peut réaliser, par un même groupe de signaux, les enclenchements correspondant à un itinéraire commun à plusieurs directions.

— Math. Qui dirige le mouvement d'un point ou d'une ligne en fournissant plus ou moins complètement la direction de ce mouvement. || *Cercle directeur d'une ellipse* ou d'une hyperbole, cercle ayant pour centre un des foyers de la courbe et pour rayon le grand axe de l'ellipse ou l'axe transverse de l'hyperbole. || *Coefficient directeur*, chacune des trois quantités p , q et r de l'équation

$$\frac{x-a}{p} = \frac{y-b}{q} = \frac{z-c}{r}$$

représentant une droite passant par le point de coordonnées (a, b, c) , l'espace étant rapporté à trois axes de coordonnées (Cx, Oy, Oz) . [On dit aussi PARAMÈTRE DIRECTEUR.] || *Cône directeur d'une surface du second degré*, cône dont les génératrices sont parallèles à celles de la surface. (Ce cône, pour certaines surfaces, est un plan; on l'appelle *plan directeur*.) || *Plan directeur d'un cône*, plan auquel la génératrice droite doit rester constamment parallèle.

— Télév. *Élément directeur d'une antenne de télévision*, conducteur placé à une certaine distance du collecteur d'ondes proprement dit, en avant de celui-ci, et servant à accroître l'effet directif de l'antenne.

— ENCYCL. Relig. L'expression de *directeur spirituel* ou *directeur de conscience* n'est usitée en France que depuis le XVII^e s., mais la fonction est aussi ancienne que l'Eglise. Le plus souvent, le directeur est le prêtre qui reçoit la confession; il peut être distinct du confesseur, comme cela arrive assez souvent dans les communautés religieuses.

DIRECTIF, IVE adj. (lat. *directus*; de *dirigere*, diriger). Qui dirige, règle, sans imposer : *Cette décision n'a qu'une force directive*.

— Linguist. Se dit d'un suffixe verbal marquant, dans certaines langues négro-africaines, que l'action est faite dans l'intérêt de quelqu'un ou dans un dessein déterminé.

— Math. *Algèbre directive*, ensemble des théories fondées sur la représentation géométrique d'une quantité imaginaire, et comprenant, par suite, non seulement le calcul des imaginaires, mais la véritable traduction analytique de faits géométriques connus. — Méthode des équipollences.

— Télécomm. *Effet directif*, effet d'une antenne qui rayonne ou capte les ondes d'une façon plus marquée dans une direction que dans toute autre.

DIRECTION n. f. (lat. *directio*). Action de diriger, de guider la marche : *Prendre la direction d'une barque, d'une voiture, des opérations*. || Fonction, poste de directeur : *Démander une direction*. || Ensemble des bureaux qui ont pour fonction de diriger, d'administrer, et qui relèvent d'un même directeur : *La direction d'un théâtre*. || Bureaux d'un directeur : *Aller à la direction*. || Ensemble, réunion des directeurs ou du personnel directeur : *S'adresser à la direction d'un journal*. || Personnel, circonscription dépendant d'un directeur : *Inspecter sa direction*. || Par anal. Action de diriger, de veiller sur : *Avoir une direction active et vigilante*;

et, au fig., avis, conseils : *M. de Saint-Cyr, principalement homme d'étude et de doctrine, [...] et de direction grave, occulte, réservée et sévère* (Sainte-Beuve). || Côté vers lequel on va, vers lequel tend quelque chose ou d'où vient quelque chose : *Une fois dehors, les complices obliquèrent à gauche, suivant la direction qu'avait prise la mère Trogne* (Carco). || Ligne droite : *Points pris dans la même direction*; et, au fig., ligne de conduite : *S'engager dans une mauvaise direction*.

— Arm. *Direction repère*, alignement matérialisé sur le terrain, en vue du tir, par un jalonnement de piquets. (V. part. *encycl.*)

— Astrol. Partie de l'astrologie qui traite de la date des événements futurs. (Les directions sont *primaires* lorsqu'elles sont calculées d'après la rotation de la Terre autour de son axe; *secondaires* lorsqu'elles sont établies d'après les révolutions des corps célestes autour de la Terre, et des planètes autour du Soleil.)

— Autom. Ensemble des organes qui, commandés par le volant, permettent d'orienter les roues directrices. (V. part. *encycl.*)

— Ch. de f. Voie à suivre. (Le mécanicien, à l'approche d'une bifurcation, demande sa direction en sifflant un nombre de fois correspondant au numéro d'ordre de la voie demandée, comptée à partir de la gauche.) || *Indicateur de direction*, signal comportant autant de flèches (ou de feux blancs) qu'il y a de directions possibles en aval, et donnant au mécanicien, par le nombre de flèches en position horizontale ou de feux blancs éclairés, l'indication de la direction qui lui est donnée, comptée à partir de la gauche.

— Dr. admin. Service d'une administration ayant à sa tête un directeur. || *Direction de la surveillance du territoire* (sigle : D. S. T.), service de police* dépendant de la Direction générale de la Sûreté nationale, chargé de la répression de l'espionnage à l'intérieur du territoire.

— Géol. *Direction d'un pli*, orientation de son axe, c'est-à-dire de son allongement. || *Direction d'un plan de stratification, de schistosité ou de cassure*, orientation d'une ligne de niveau tracée sur ce plan.

— Hist. ecclésiast. Maison de la congrégation des missionnaires du Saint-Sacrement.

— Math. *Directions asymptotiques*, v. ASYMPTOTE.

— Mécan. *Direction d'une force*, sens du mouvement que cette force tend à imprimer au point sur lequel elle agit.

— Mil. Organe de l'administration centrale du ministère des Armées, chargé de l'administration d'une arme, d'un service. || *Direction d'arme, direction du personnel militaire de l'armée de terre*, etc., v. part. *encycl.*

— Organ. *Direction multiple*, art de diriger au moyen de comités constitués par les cadres de l'entreprise appartenant à des niveaux divers. (V. part. *encycl.*)

— Relig. *Direction spirituelle*, ou simplement *direction*, action qu'exerce, par ses conseils et ses décisions, un directeur de conscience. (Se dit aussi, au sens passif, de celui qui reçoit cette action.)

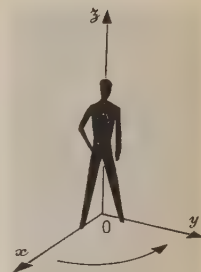
— Théol. *Direction de l'intention*, action d'un fidèle qui règle l'intention de ses actes douteux ou indifférents, pour les rendre bons ou méritoires, ou qui se fixe, dans une série d'actes divers, l'intention supérieure de plaire à Dieu.

— SYN. : *but, cap, chemin, côté, destination, ligne, orientation, route, sens, voie*.

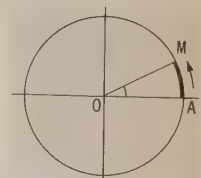
— ENCYCL. Arm. *La direction repère*, dont l'orientation est mesurée, permet de préparer rapidement le tir des pièces d'artillerie que l'on place à sa proximité. L'emplacement topographique de chaque pièce est déterminé à l'aide des repères de position, et la pièce directrice est orientée grâce à la direction repère.

— Autom. *La direction* fut inventée en 1817 par le Bavaïrois Lankenoperger, et le brevet anglais fut pris sous le nom de Rudolph Ackerman. En 1878, le Français Charles Jeantaud démontrait que les axes des quatre roues d'une automobile devaient rencontrer une même verticale, appelée *axe instantané de rotation*, pour que le véhicule effectue un virage sans dérapage latéral des roues.

Une direction comprend un volant qui, par l'intermédiaire d'un arbre ou colonne de direction, commande dans un boîtier un



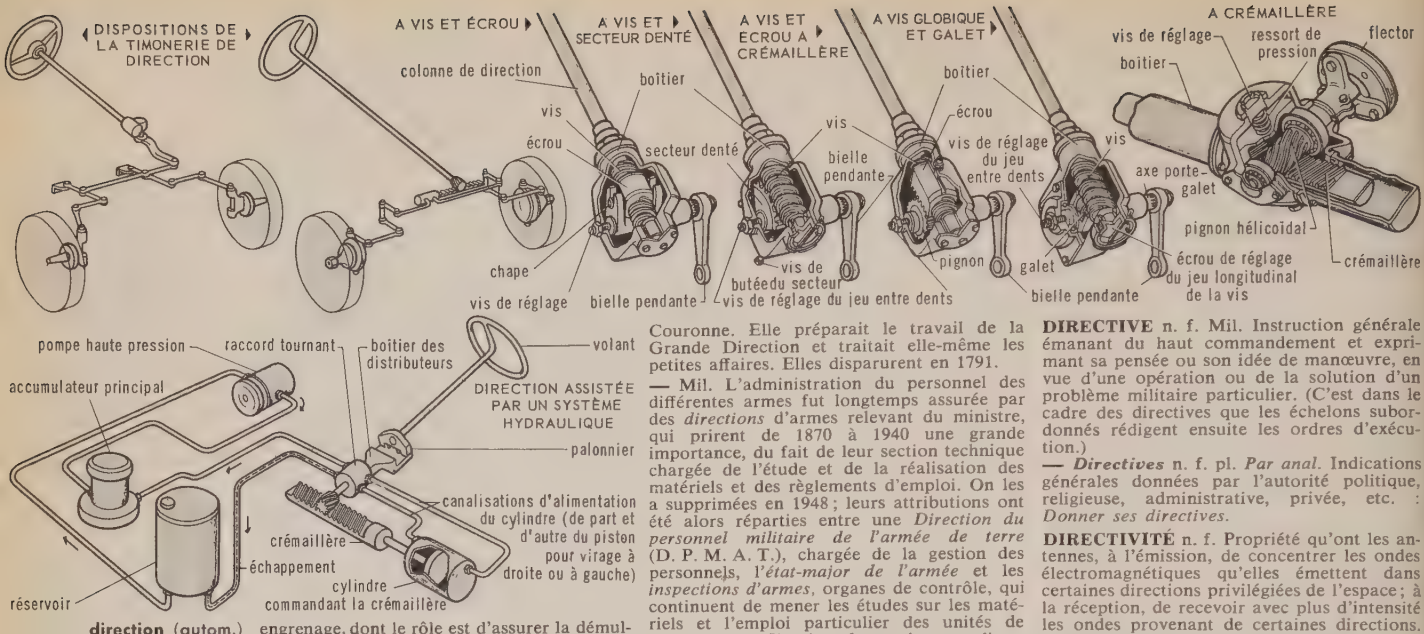
trièdre de sens direct ou trièdre direct



sens direct de la mesure de l'angle AOM de A vers M



indicateur de direction (ch. de f.)



engrenage, dont le rôle est d'assurer la démultiplication et l'irréversibilité du mouvement imprimé par le conducteur. Ce mouvement est ensuite transmis au pivot des roues par des leviers et *barres de timonerie*. L'ensemble peut être complété par un dispositif de direction assistée ou *servo-direction*. Les systèmes les plus répandus sont la *direction à vis et secteur* et la *direction à crémaillère*.

● **Direction à vis et secteur.** La colonne de direction comporte à son extrémité inférieure une vis sans fin qui attaque un secteur denté. A la sortie du boîtier de direction, l'axe du secteur est solidaire d'un levier de commande de direction, appelé encore *bielle de direction* ou *levier pendant*, qui transmet aux roues le mouvement imprimé par le volant. Le secteur est souvent remplacé par un galet double, qui roule au lieu de frotter sur la vis et rend la direction plus douce.

● **Direction à crémaillère.** La colonne de direction comprend à sa partie inférieure un pignon qui commande le déplacement transversal d'une barre dentée de crémaillère. Cette dernière attaque directement par des barres les leviers des fusées des roues. La timonerie est différente suivant que l'essieu avant est rigide ou qu'il s'agit de train avant à roues indépendantes. Dans le premier cas, le braquage des fusées de roues autour de leur pivot est commandé par le *levier de commande*, la *barre de commande* et le *levier d'attaque de fusée*. La liaison d'une roue à l'autre est réalisée par des petits leviers de fusées, réunis par une *barre d'accouplement*. Dans le cas de roues avant indépendantes, la barre d'accouplement est supprimée, et le levier de commande attaque les leviers de fusées par des bielles, de manière à orienter les deux roues en leur laissant les déboitements nécessaires au fonctionnement de la suspension. Toute la timonerie est articulée sur rotules, pour permettre aux leviers de se mouvoir dans des plans différents.

Une direction doit être *stable*, c'est-à-dire revenir automatiquement, après un virage, à la position de marche en ligne droite, sans s'en écarter. Cette qualité dépend de la *chasse** donnée au pivot des roues. Elle doit être également *irréversible*, c'est-à-dire absorber les chocs subis par les roues, sans provoquer de réaction au volant.

— Hist. Sous l'Ancien Régime, le conseil des Finances comprenait deux commissions : la *Grande* et la *Petite Direction*. En 1789, la *Grande Direction* était composée du chancelier, du contrôleur général, des intendants des Finances et de plusieurs conseillers d'Etat. Les intendants y étaient rapporteurs, et les maîtres des requêtes pouvaient y être appelés. La *Petite Direction* comprenait des conseillers d'Etat, des intendants des Finances et des inspecteurs généraux des domaines de la

Couronne. Elle préparait le travail de la Grande Direction et traitait elle-même les petites affaires. Elles disparurent en 1791.

— Mil. L'administration du personnel des différentes armes fut longtemps assurée par des *directions* d'armes relevant du ministre, qui prirent de 1870 à 1940 une grande importance, du fait de leur section technique chargée de l'étude et de la réalisation des matériels et des règlements d'emploi. On les a supprimées en 1948 ; leurs attributions ont été alors réparties entre une *Direction du personnel militaire de l'armée de terre* (D. P. M. A. T.), chargée de la gestion des personnels, l'*état-major de l'armée* et les *inspections d'armes*, organes de contrôle, qui continuent de mener les études sur les matériels et l'emploi particulier des unités de chaque arme. Il existe de nombreuses directions dans l'administration centrale des armées : les directions de services (intendance, matériel, santé, etc.), les directions du contrôle*, des troupes d'outre-mer*, du commissariat de la Marine, des constructions navales, de la gendarmerie, la direction technique et industrielle de l'Air, etc.

— Organ. Diriger une entreprise, c'est la gouverner, c'est-à-dire la conduire vers son but, lui assurer les moyens dont elle a besoin pour l'atteindre, la rendre prospère en utilisant les moyens dont elle dispose. Telle est la fonction de la direction dans une entreprise, et qui ne peut être remplie que s'il y a une *unité de direction*, unité que H. Fayol définit ainsi : « un seul programme pour un ensemble d'opérations visant un but unique ». Le programme unique peut être l'œuvre de plusieurs ; son exécution le sera nécessairement, mais sous un commandement unique, celui de la direction.

La première tâche de la direction est l'examen approfondi des questions posées, base de la prévision et du programme : étude générale des conditions économiques, étude de marché pour chaque produit à vendre ; planification de la fabrication et de la vente, compte tenu de la concurrence ; budget à envisager en fonction des ressources financières. C'est à la direction qu'incombent ensuite la réunion et la préparation de tous les moyens à employer pour la réussite des projets formés ; à elle, enfin, de mettre en œuvre ces moyens et d'administrer l'ensemble de l'entreprise en accord avec les données connues ou à prévoir.

La direction a donc un rôle de prévision, de commandement et d'action. Le devoir d'adaptation à l'évolution technique, économique et sociale requiert d'elle un effort continu de pensée et de jugement, ainsi qu'une faculté de décision s'exerçant avec la volonté de servir au mieux le consommateur dans le cadre de l'intérêt général, et d'assurer le développement et la prospérité de l'ensemble de l'entreprise*. (→ Bibli.)

Direction générale des Services spéciaux (D. G. S. S.), organisme créé à Alger en 1944, par la fusion du B. C. R. A. et des Services spéciaux classiques de l'armée d'Afrique, et rattaché au chef du gouvernement. Dirigée par le général Cochet, puis par J. Soustelle, chargée d'équiper en armes et en matériel la Résistance clandestine, la D. G. S. S. devint la Direction générale d'enquête et de recherches à la Libération.

DIRECTIONNEL, ELLE adj. Radio. Qui émet suivant un faisceau dirigé étroit. || *Antenne directionnelle*, antenne d'émission ou de réception douée de directivité. (On dit aussi ANTENNE DIRIGÉE.)

DIRECTIVE n. f. Mil. Instruction générale émanant du haut commandement et exprimant sa pensée ou son idée de manœuvre, en vue d'une opération ou de la solution d'un problème militaire particulier. (C'est dans le cadre des directives que les échelons subordonnés rédigent ensuite les ordres d'exécution.)

— **Directives** n. f. pl. *Par anal.* Indications générales données par l'autorité politique, religieuse, administrative, privée, etc. : *Donner ses directives*.

DIRECTIVITÉ n. f. Propriété qu'ont les antennes, à l'émission, de concentrer les ondes électromagnétiques qu'elles émettent dans certaines directions privilégiées de l'espace ; à la réception, de recevoir avec plus d'intensité les ondes provenant de certaines directions.

DIRECTOIRE n. m. Hist. Conseil d'administration créé, par la Constituante, au chef-lieu de chaque département et de chaque district. (V. part. *encycl.*) || En Suisse, conseil qui était chargé de l'administration générale des affaires de la Confédération : *Le Directoire fédéral*. || Juridiction de Strasbourg, qui connaissait en première instance des affaires relatives aux gentilshommes, et en appel des causes jugées en première instance par les juges seigneuriaux.

— Liturg. Livre qui donne l'indication des offices et des messes à célébrer durant l'année. (On dit plus souvent, en ce sens, un ORDO.)

— ENCYCL. Hist. *Le directoire départemental* fut créé par la Constituante au chef-lieu de chaque département. Il représentait, à côté du conseil départemental, assemblée délibérante, l'organe exécutif permanent. Ses membres, comme ceux du conseil, étaient élus par les *électeurs* (eux-mêmes désignés par les citoyens actifs).

Le directoire de district, créé par la Constituante, fonctionnait au chef-lieu de chaque district dans les mêmes conditions que le directoire départemental à l'échelon supérieur.

Directoire, régime qui, en France, a succédé à celui de la Convention, le 4 brumaire an IV (26 oct. 1795), et a duré jusqu'au coup d'Etat du 18 brumaire an VIII (9 nov. 1799). Il a été organisé par la Constitution de l'an III, votée par la Convention le 17 août 1795 et adoptée par le peuple français, au cours d'un référendum, en septembre 1795, par 1 057 390 « oui » contre 49 978 « non », sur 6 000 000 d'électeurs environ. La Constitution de l'an III avait été adoptée par la Convention au cours de la période de réaction qui suivit la chute de Robespierre ; c'est ce qui explique son caractère beaucoup moins démocratique que celui de la Constitution de 1793. La Constitution de l'an III organise effectivement un régime, le roi excepté, très voisin de celui de 1791. Aussi lui a-t-on donné souvent le nom de « république bourgeoise ». A la *Déclaration des droits* de l'homme et du citoyen* de 1789, la Constitution de l'an III substitue une *Déclaration des droits** et des *devoirs*, dans laquelle un des articles les plus significatifs de 1789, « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », est éliminé. La liberté et l'égalité sont définies de manière restrictive. La déclaration ne mentionne ni le droit à l'instruction, ni le droit au travail, ni le droit à l'assistance, ni le droit à l'insurrection qui figuraient dans la *Déclaration des droits* de 1793.

La Constitution de l'an III conserve le régime républicain créé en 1792, mais elle supprime le suffrage universel, institué avec

publique. Seuls étaient citoyens et possèdent le droit de vote les Français payant contribution directe; le suffrage était plus large qu'en 1791, époque où il fallait payer un impôt égal au moins à trois années de travail pour être électeur. Toutefois, le système électoral à deux degrés, qui avait depuis le début de la Révolution, maintenu.

Le pouvoir législatif est confié non pas à une assemblée unique, comme depuis 1789, mais à une première fois en France, à deux assemblées, le Conseil des Cinq-Cents* et le Conseil des Anciens*, composé, lui, de membres de plus de quarante ans, mariés et pères. La France devait conserver jusqu'à la fin de la Révolution, sauf une brève interruption de quatre ans sous la II^e République. Les Conseils législatifs étaient renouvelés chaque année par tiers.

Le pouvoir exécutif est exercé par un directoire de cinq membres, d'où le nom du Directoire. Les directeurs, élus pour cinq ans, ont des Conseils législatifs et renouvelables tous les cinq ans, disposent de tous les pouvoirs, mais ne peuvent pas être réélus. Ils nomment les ministres, qui sont devenus les commissaires de l'administration, de la justice, de la police, de la diplomatie. Seules, les finances leur échappent; elles sont contrôlées par le Trésorier public et les commissaires de la Comptabilité nationale. Les directeurs ont des pouvoirs étendus dans les mêmes conditions que les rois.

La centralisation administrative de la France en 1790 fut maintenue dans ses grandes lignes. On ne toucha pas aux départements. Les préfets furent dirigés par une administration centrale de cinq membres élus, mais contrôlés par un commissaire central nommé par le Directoire, préfiguration du préfet. Les districts furent supprimés, mais à la tête de chaque canton il y eut une municipalité cantonale, expérience intéressante qui aurait pu servir de dur et qui permit le maintien d'une certaine centralisation jusqu'à la dislocation en l'an VIII. En revanche, les communes de moins de 5 000 habitants perdirent leur conseil municipal, remplacé par un conseil de prud'hommes et un adjoint élus. Ainsi se trouvaient éliminés ou affaiblis les organes locaux auxquels s'étaient appuyés les jacobins. La centralisation de la justice subit les conséquences de ces modifications administratives. Il y eut toujours un juge de paix par canton, les tribunaux civils sont réduits à un par département.

La volonté de réaction de la Convention thermidorienne se manifesta par les entraves mises par la Constitution de l'an III à l'activité des clubs et des sociétés populaires. La loi fut réglementée, les journaux pouvant être suspendus par une loi pour un an. Toutefois, la presse fut beaucoup plus libre sous le Directoire que sous la Convention.

En matière de vue économique, toute la législation établie sous la Terreur fut abolie, on revint au libéralisme intégral. Dans le domaine spirituel, la séparation des Églises et de l'État, proclamée par la Convention, fut maintenue, mais le gouvernement tenta d'implanter un culte déiste, la « théophilanthropie », puis, après son échec, un culte laïque, rationaliste. Un gros effort fut fait pour réformer et répandre l'instruction. L'enseignement primaire avait été déclaré obligatoire, mais faute de crédits les dispositions ne purent être appliquées. En revanche, l'enseignement secondaire fut réorganisé par l'ouverture d'écoles centrales rompant avec les traditions, mirent au premier plan des études des sciences, le despotisme des langues vivantes. L'enseignement supérieur fut amélioré par l'ouverture de l'école polytechnique et l'établissement de l'Institut national, destiné à grouper les savants et à diriger la recherche scientifique. Les Archives nationales et départementales, le Conservatoire de musique, le musée du Louvre, le Muséum d'histoire naturelle et le Conservatoire des arts et métiers créés par la Convention furent mis en activité sous le Directoire.

Le régime créé par la Constitution de l'an III fonctionna mal parce que le Directoire n'avait aucune possibilité d'agir sur les Conseils législatifs, et réciproquement : la séparation des pouvoirs était trop absolue. Aussi, le Directoire se divisa-t-elle en trois groupes séparés par deux coups d'État,

ceux du 18 fructidor an V (4 sept. 1797) et du 30 prairial an VII (18 juin 1799). Toutefois les difficultés politiques internes ne suffisent pas à expliquer cette évolution, il faut tenir compte aussi de la situation internationale et de la volonté des armées ou du moins de leurs généraux.

Le « premier Directoire » fut composé d'anciens conventionnels républicains, Barras, Reubell, La Révellière-Lépeaux, Carnot et Letourneur. Il essaya d'abord de gouverner avec les jacobins, mais la découverte, en mars 1796, d'une conjuration formée par Babeuf et Buonarroti pour renverser le régime et le remplacer par une espèce de communisme (la « conjuration de l'égalité ») le rejeta le Directoire vers les modérés. Lors des élections de l'an V (printemps 1797), qui devaient renouveler le tiers des Conseils législatifs, les modérés remportèrent un succès éclatant et élurent au Directoire, à la place de Letourneur, un des leurs, Barthélemy. Dès lors, le Directoire, composé d'une majorité jacobine, entra en conflit avec les Conseils où les modérés, fortement noyautés par les royalistes, dominaient. Les Conseils souhaitaient une paix rapide, sans annexions; les royalistes espéraient qu'elle permettrait une prochaine restauration. Mais précisément les armées, et notamment l'armée d'Italie commandée par Bonaparte, venaient de remporter de grandes victoires, elles ne pouvaient admettre que le fruit de leurs succès fût sacrifié. Les armées de Sambre-et-Meuse, commandées par le général Hoche, et d'Italie comprenant d'ailleurs de très nombreux jacobins; seule celle de Rhin-et-Moselle, qui avait eu pour chef Pichegru, vendu aux royalistes, professait une opinion différente.

A l'occasion du 14 juillet 1797, les deux premières envoyèrent au Directoire des « adresses », le sommant d'agir contre les « cliques », comme on appelait alors royalistes et modérés, du nom du quartier de Paris où se trouvait leur club. En juillet, le Directoire tenta, avec l'aide de Hoche, un coup d'État contre les Conseils législatifs, mais il avorta. Les « cliques » auraient pu profiter de cet échec pour s'emparer du pouvoir, mais ils n'osèrent agir. Le Directoire renouvela sa tentative le 18 fructidor (4 sept.), cette fois avec l'aide de Bonaparte qui avait délégué à Paris son subordonné Augereau. Ce fut un succès : les hommes qui préparaient le lit de la monarchie furent éliminés des Conseils législatifs, Barthélemy déporté en Guyane; Carnot, qui, par souci de la légalité, s'était joint aux modérés, put s'enfuir. Désormais les « fructidoriens » aux tendances jacobines vont gouverner, mais ils sont sous la coupe des généraux qui les ont consolidés au pouvoir et qui, par les contributions qu'ils lèvent dans les pays occupés, permettent d'équilibrer le budget français. Bonaparte impose ses conceptions au traité de paix de Campoformio signé avec l'Autriche le 18 octobre 1797. L'Autriche reconnaît l'indépendance de la République cisalpine, où Bonaparte s'exerce au pouvoir personnel, mais elle reçoit en échange une partie importante de la vieille République de Venise, qui était pourtant restée neutre dans le conflit. Ce partage constituait une grave atteinte au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, que la France avait proclamé en 1790. En revanche, l'annexion de la Rhénanie à la France, désirée par le Directoire, n'est pas reconnue, un congrès réuni à Rastadt devra en discuter. La guerre ne se poursuivait plus qu'avec l'Angleterre, et Bonaparte fut nommé général en chef d'une armée destinée à débarquer dans les îles Britanniques.

Le « second Directoire » aurait eu quelques chances de durer s'il s'était appuyé franchement sur les jacobins à l'intérieur de la France et dans les pays occupés. Mais son attitude fut extrêmement réticente. A l'intérieur, par le coup d'État du 22 floréal an VI (11 mai 1798), il annula la plupart des élections de l'an VI, qui avaient été marquées par le succès des jacobins : il craignait l'arrivée au pouvoir des « anarchistes », partisans de Robespierre et de Babeuf. Dans les pays occupés, par crainte aussi des « anarchistes », il ne soutint que mollement les jacobins, qui pourtant constituaient le plus ferme appui de sa politique. En Italie, pour les satisfaire, il se lança dans une politique d'expansion, fit occuper par ses armées toute la péninsule.

Mais au lieu d'y créer une république italienne unitaire, comme les jacobins le réclamaient, il maintint le morcellement de l'Italie, qui comprit, à côté de la République cisalpine, une République ligurienne, une République romaine et une République napolitaine. De sorte que le Directoire s'aliéna la grande majorité des Italiens; par ailleurs, cette expansion alarma toute l'Europe. L'alarme s'accrut encore lorsqu'on vit l'armée de Bonaparte, au lieu de débarquer en Angleterre, entreprise jugée impossible par le jeune général, s'emparer de l'île de Malte et s'installer en Égypte (été 1798). Mais le 1^{er} août 1798, l'escadre française qui avait transporté l'armée de Bonaparte est détruite par l'amiral anglais Nelson à Aboukir, non loin d'Alexandrie. Cette catastrophe donne le signal d'une nouvelle coalition contre la France, l'Angleterre obtient l'alliance de la Turquie, du roi de Naples, de la Russie et de l'Autriche. La guerre générale reprend au printemps de 1799, après que les plénipotentiaires français au congrès de Rastadt eurent été lâchement assassinés. Les coalisés remportent d'abord une série de victoires, notamment en Italie, d'où ils chassent les Français.

Ces défaites entraînent un mécontentement général contre le Directoire. Les jacobins le rendent responsable de la perte de l'Italie. Or, aux élections de l'an VII (printemps 1799), les jacobins ont obtenu la majorité dans les Conseils, et le Directoire n'a pas osé les en chasser. Les Conseils obligent, le 30 prairial an VII (18 juin 1799), les directeurs les plus compromis, La Révellière-Lépeaux, Treillard et Merlin de Douai, à démissionner. Un « troisième Directoire » est formé, les meneurs en sont Barras et Sieyès. Il prend des mesures énergiques pour repousser l'invasion menaçante et réprimer les insurrections royalistes qui ont éclaté dans la région de Toulouse, en Bretagne et en Vendée. Grâce à la rigoureuse application de la loi Jourdan sur la conscription, votée l'année précédente et qui organisait pour la première fois en France le service militaire universel et obligatoire, le Directoire peut trouver les effectifs nécessaires.

Un emprunt forcé procure l'argent. Une loi des otages esquisse un retour à la Terreur et comprime le royalisme. En automne, les Austro-Russes sont battus en Suisse, à Zurich, et les Anglo-Russes rejetés à la mer en Hollande. Le danger immédiat est écarté. Mais, à l'intérieur, l'équilibre politique est précaire. Les bourgeois qui composent le troisième Directoire n'osent pas plus se fier aux jacobins que leurs prédécesseurs. La voie est étroite entre l'opposition de gauche et celle de droite, seule une dictature militaire semble capable de permettre la survie de la République bourgeoise. Sieyès, qui « cherche un sabre », songe au général Joubert, mais celui-ci est tué à Novi, en Italie. C'est alors que Bonaparte, le vainqueur d'Italie, le prestigieux héros d'Orient, échappe miraculeusement aux croisières anglaises et débarque à Fréjus (9 oct. 1799). Le 14 octobre, il est à Paris. Avec l'aide de Sieyès, il prépare le coup d'État qui, le 18 brumaire an VIII (9 nov. 1799), met fin au régime du Directoire. Ce régime a été victime de ses contradictions internes. Refusant l'appui des jacobins, répugnant à l'aide des modérés, il n'a été soutenu que par une infime minorité, tant en France que dans les pays occupés. Cependant, son œuvre est loin d'être négligeable. A l'extérieur, il a propagé le mouvement révolutionnaire des rives du Zuyderzee aux bouches du Nil. A l'intérieur, il a procédé à la liquidation des assignats, à la stabilisation monétaire, il a jeté les bases de l'organisation financière que Bonaparte n'aura plus qu'à perfectionner sous le Consulat. Le Directoire est une étape essentielle dans l'organisation de la France bourgeoise du XIX^e s. (→ Biblio.)

Directoire (STYLE). Le style Directoire, où persiste le souvenir du style Louis XVI, prépara en même temps le style Empire. On l'a également appelé « style Messidor ». Il faut d'ailleurs remarquer que chacun de ces noms ne désigne qu'une des périodes successives d'un grand courant artistique qui prend naissance vers 1750 et ne s'atténue que vers 1830, et qui est essentiellement marqué, après les excès du style rocaille, par une volonté de retour à la pureté antique, qu'elle soit romaine, étrusque, grecque ou même égyptienne. Le



costume d'apparat de membre du Directoire

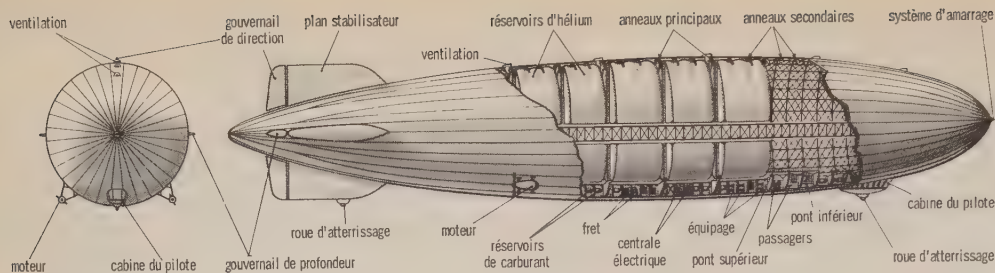


Incroyable et Merveilleuse musée des Arts décoratifs



vase en bronze ciselé et doré

v. également CHAISE, FAUTEUIL



dirigeable

v. tome I, p. 120

style Directoire, en raison de l'instabilité politique et économique, n'a guère laissé de traces en architecture. Mais il a produit des meubles, des pendules, des pièces d'orfèvrerie et de sculpture sur bois. Le décor comporte des dorures sur bois clair, blanc, gris ou soufre, rehaussé en camaïeu de couleurs plus foncées. L'acajou commence à être en faveur. Les dossiers de sièges sont enroulés légèrement dans le haut, et l'extrémité du bras des fauteuils est souvent carrée. Les chaises et les fauteuils en bois découpé sont fort appréciés. En général, le style Directoire affecte des formes carrées.

DIRECTOIRE, conseil militaire de neuf membres qui gouverna l'Espagne, sous la dictature du général Miguel Primo de Rivera, entre le 15 septembre 1923 et le 3 décembre 1925.

DIRECTOIRE D'ALSACE. Il y avait à Ensisheim, avant 1648, sous la domination autrichienne, une régence. Après l'annexion de l'Alsace à la France, ce directoire se confondit avec le conseil souverain d'Alsace. — La noblesse de la Basse-Alsace avait, de même, un directoire siégeant à Strasbourg, qui exista jusqu'en 1789.

DIRECTORAT n. m. Titre, fonction de directeur, et en particulier de directeur de l'Académie française. || Exercice de cette fonction.

DIRECTORIAL, E, AUX adj. Hist. Qui appartient au Directoire exécutif : *Pouvoirs directoriaux*. || Relatif à la direction d'un établissement quelconque (usine, théâtre, etc.) : *Le cabinet directorial*.

DIRECTORIALISME n. m. Tendance qui — selon certains sociologues, notamment l'Américain Burnham — caractériserait l'évolution actuelle du monde moderne vers une technocratie* aussi éloignée du socialisme classique que du capitalisme libéral.

DIRECTRICE n. f. Math. Ligne sur laquelle on suppose qu'une autre ligne s'appuie constamment pour engendrer une surface. || Ligne droite qui, avec le foyer*, concourt à définir une conique. (V. part. *encycl.*)

— Fortif. Ligne de tir idéale qui passe par le milieu d'une embrasure et aboutit à l'objectif correspondant.

— Mécan. Dans une turbine, chacune des aubes, généralement fixes, qui ont pour fonction de diriger le fluide moteur (eau, vapeur...) vers les aubes, dites « réceptrices », d'une roue mobile auxquelles ce fluide cède son énergie.

— Topogr. *Directrice d'un niveau*, tangente au point le plus haut de la fiole : *La directrice d'un niveau est une ligne horizontale*.

— *ENCYCL.* Math. On nomme généralement *directrice* d'une surface la ligne sur laquelle doit s'appuyer constamment la génératrice. Lorsque la génératrice est droite, la surface est déterminée par trois directrices. Le cylindre et le cône sont définis par une seule directrice, parce que la génératrice se trouve déjà assujettie à deux conditions analytiques.

DIRÉDAOUA ou **DIRE DAWA**, v. d'Ethiopie (prov. de Harar), sur la ligne de chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba, au N.-O. de Harar; 30 000 hab. env. Commerce du café. Filature de coton. Cimenterie.

DIREMPTION n. f. (du lat. *diremptus*, abrogé). Dissolution (en parlant d'un mariage).

DIRHEM ou **DIRHAM** n. m. Métrol. Ancienne mesure de poids correspondant, en Egypte, en Arabie, en Perse et en Turquie, à la drachme grecque, et qui valait de 2 à 3 g. — Monn. Unité monétaire principale du Maroc, égale, en principe, à 100 francs marocains, créée en octobre 1959.

DIRICHLET (Gustav Lejeune-), mathématicien allemand (Düren, Prusse-Rhénane, 1805-1859). Il termina à Paris ses études scientifiques et, dans la maison du général Foy, dont il était le commensal, se mit en étroits rapports avec les principaux mathématiciens de l'époque. Fourier le recommanda à Alexander von Humboldt, qui le fit nommer, en 1827, répétiteur à l'université de Breslau. Il devint successivement professeur à l'Ecole générale militaire de Berlin (1828), professeur extraordinaire (1831), et enfin professeur ordinaire de mathématiques à l'université de cette ville (1839). En 1855, il succéda à Gauss dans la chaire de mathématiques supérieures à l'université de Göttingen, où il enseigna également l'astronomie. Ses travaux portent surtout sur la théorie des équations aux différentielles partielles, ainsi que sur celle des séries et des intégrales trigonométriques, dont l'importance est considérable pour la physique mathématique, et la théorie des nombres, la partie la plus abstraite des mathématiques. (Acad. des sc., 1854.)

Dirichlet (CONDITIONS DE), conditions suffisantes auxquelles doit satisfaire une fonction pour pouvoir être développée en série de Fourier dans un intervalle d'amplitude 2π .

Dirichlet (PROBLÈME DE), recherche d'une fonction harmonique dans un domaine prenant, par continuité, sur la frontière du domaine, des valeurs données se succédant de façon continue.

DIRIGÉ, E adj. Dont le fonctionnement n'est pas entièrement libre, mais est orienté selon une direction ou un plan donnés : *Economie dirigée. Activités dirigées*.

— Math. Segment dirigé, v. *VECTEUR*.

— Radiotechn. Se dit d'un phénomène qui présente un maximum d'efficacité dans une direction déterminée par certains dispositifs orienteurs : *Dans les radiocommunications, les antennes à rayonnement dirigé permettent d'obtenir soit une émission dirigée, soit une réception dirigée*.

DIRIGEABILITÉ n. f. Aéron. En parlant d'un aérostat, aptitude à être dirigé par un moteur, suivant un itinéraire convenu.

— Radiotechn. Propriété des ondes électromagnétiques, de longueur inférieure à une certaine de mètres, de pouvoir être dirigées par des systèmes d'aériens réflecteurs ou projecteurs.

DIRIGEABLE adj. Qui peut être dirigé.

◆ N. m. Aéron. Aérostat comprenant d'une part une carène renfermant un certain nombre de ballonnets d'hydrogène ou d'hélium destinés à assurer la sustentation, d'autre part un dispositif de propulsion lui conférant une dirigeabilité totale.

— Carr. Sorte de burin de carrier, dont l'extrémité active est aplatie à une largeur légèrement supérieure à celle du trou de mine dans lequel il tracera ainsi deux saignées qui constitueront une amorce de plan de rupture. (On dit aussi *BURIN RAYEUR*.)

— *ENCYCL.* Aéron. Un dirigeable comporte, comme tous les aérostats*, une enveloppe en toile caoutchoutée, ou carène, remplie de gaz et soutenue une nacelle, des organes de propulsion (moteurs et hélices), de direction et de stabilisation (gouvernails et empennages). Pour diminuer la résistance à l'avancement, l'enveloppe, ou carène, a la forme d'un fuseau.

Dans les dirigeables souples, la forme de la carène est maintenue par la pression intérieure du gaz. Pour remédier aux différences des volumes occupés par l'hydrogène, qui modifieraient la forme du ballon et risqueraient de la rendre flasque, la pression est maintenue par un ou plusieurs ballonnets

gonflés au moyen d'un ventilateur. Par ailleurs des soupapes automatiques ou commandées limitent la pression.

La nacelle est réunie à la carène par des câbles de suspension fixés à une ralingue de l'enveloppe. Cette nacelle est une poutre armée en bois ou en métal sur laquelle sont groupés le personnel et les appareils de pilotage (commandes de moteurs, de gouvernails en hauteur et de direction). La propulsion est assurée soit par une hélice dans l'axe de la nacelle, soit par deux hélices latérales. Les dirigeables rigides, dont le prototype est le « zeppelin », ont une carène rigide en alliage léger, formée de larges anneaux reliés entre eux par des poutres longitudinales. Chaque extrémité est terminée par un cône et celui de l'arrière, le plus effilé, porte des empennages et les gouvernails de profondeur et de direction. Cette charpente est recouverte de toile étanche et vernissée pour diminuer la résistance à l'avancement. L'intérieur est divisé en tranches dans chacune desquelles se trouve un ballonnet rempli d'hydrogène. Ce type est évidemment plus lourd qu'un aérostat souple de même cubage, en raison du poids de la charpente, mais il peut atteindre des vitesses plus élevées, grâce à la solidité de sa carène, et transporter un tonnage plus fort, grâce à la possibilité de construire des enveloppes de grande capacité (10 000 m³ en 1900, 70 000 m³ en 1924, et 200 000 m³ en 1938).

Les derniers grands rigides allemands furent le *Hindenburg* (ou LZ-129) qui assura la ligne transatlantique, et les LZ-130 et LZ-131 en construction au moment de la Seconde Guerre mondiale. Le *Hindenburg* d'un cubage de 190 000 m³, pesait au total 195 000 kg, se répartissant ainsi : 107 800 kg à vide, 65 000 kg de combustible, 22 200 kg pour les passagers et le fret. Il avait 247 m de long et un diamètre maximal de 41,20 m. Mû par quatre moteurs de 1 100 ch chacun, le *Hindenburg* avait une vitesse maximale de 135 km/h, une vitesse de croisière de 125 km/h, et pouvait franchir 14 000 km. Quant aux *Graf Zeppelin* LZ-130 ou LZ-131, ils avaient 245 m de long et cubaient 200 000 m³. Destinés au transport de 40 passagers et de fret, ils avaient un poids total de 222 000 kg et pouvaient parcourir 16 500 km.

Dans les dirigeables semi-rigides, l'enveloppe du ballon est souple, mais comporte à sa base une quille rigide.

Une fois au sol, les dirigeables doivent rentrer dans des hangars spacieux, à l'abri du vent, ou être solidement amarrés au sol (campement). On utilise des mâts d'amarrage auxquels le dirigeable est fixé par son extrémité antérieure. Il peut ainsi s'orienter facilement comme une girouette. Ces mâts servent à l'embarquement de l'équipage et des passagers et au ravitaillement en hydrogène et en combustible. (V. *AÉROSTATION*.)

— Mar. mil. Dès le milieu de la Première Guerre mondiale, les marines alliées employèrent des dirigeables : leur grand rayon d'action permet soit des patrouilles d'observation systématiques, soit la protection des convois par la détection à vue des champs de mines. Après 1918, une série d'accidents survenus dans l'utilisation des rigides* (dirigeable *Dixmude*, ex-*Zeppelin*, en 1923), le fait abandonner des marines européennes. Seuls, les Etats-Unis persévérèrent dans l'étude et l'emploi du moins lourd que l'air. Ils y apportèrent des modifications qui en rendirent l'utilisation économique et l'affranchirent d'une trop lourde infrastructure (hélium et place d'hydrogène, mâts d'amarrage sur camion, ancre flottante pour le mouillage et mer, etc.). En 1943, la marine américaine possédait 70 dirigeables; elle en avait, à la fin des hostilités, 134, servis par 4 500 hommes. Les résultats furent aussi remarquables dans les deux guerres mondiales : pas un seul bâtiment d'un convoi protégé par un dirigeable ne fut coulé. A partir de 1943, un escadron basé à Port-Lyautey interdit aux sous-marins allemands le passage de Gibraltar. Depuis 1945, à côté de modèles utilisés comme engins d'observation et de sauvetage, la marine américaine emploie comme stations radar volantes, pour la veille éloignée de la défense aérienne du territoire, de gros dirigeables, notamment le ZPG-2 mis au point en 1953 (27 000 m³, 2 moteurs de 800 ch, vitesse 136 km/h).



Gustav DIRICHLET
dessin par Hersel

DIRIGEANT, E adj. Qui dirige : *Pouvoir dirigeant*. || Qui sert à guider, à régler : *Principes dirigeants*. || *Classes dirigeantes*, classes qui, par leur savoir ou leur force, exercent dans l'Etat une influence plus ou moins directe, mais prépondérante.

N. Personne qui est à la tête d'un organe quelconque : *Les dirigeants d'un syndicat*. La dirigeante d'un mouvement féminin.

DIRIGER v. tr. (lat. *dirigere*, conduire). [Se j., comme *manger*.] Imprimer une direction à ; déterminer la direction de : *Diriger une voiture, une barque*. *Diriger une armée* quelqu'un. Une colonne était chargée de petites, dont la voix perçante dirigeait, onçait les mouvements dans l'espace immense (Michelet). || Guider, mener, acheminer : *Il me dirigea doucement vers la sortie et l'expliqua...* (Carco). || Faire aller, envoyer : *Diriger un paquet sur Paris*. || Régler le moment, le rythme de : *Diriger un orchestre, une symphonie*. || Commander, régler l'exécution de : *Louis XIV passa sur un pont bateaux avec l'infanterie, après avoir dirigé lui-même toute la marche* (Voltaire).

Avoir la direction, l'administration de : *Il naissait déjà l'héritage et que Gérard dirigeait les usines de son oncle* (J. Cocteau). Être le conseiller et l'inspirateur écouté de quelqu'un : *Il finira par me prendre pour un guignon, disait-il à M^{me} Leuwen, si je dirige trop et lui parle sans cesse de ses idées* (Stendhal). || Avoir l'autorité sur, animer : *Diriger les hommes, le peuple*. || Exercer une autorité morale ou religieuse sur : *Diriger la conscience de quelqu'un*. || — *Fig.* — Être maître de, dominer, discipliner : *Diriger ses desirs, ses passions*. || Porter, tourner : *C'étaient les jésuites du Canada qui avaient dirigé les colons vers la culture du blé* (Maurand). || Régler la marche de : *Il dirige le train*. || — *Fig.* — Être à la tête de, diriger : *Il dirigeait les troupes* (Stendhal). || Donner un certain sens à : *Ce discours eut sens qu'il dirigea ses trois ou quatre dernières conversations avec un grand sonnet* (Stendhal).

Se diriger v. pr. [vers, sur]. Tendre, progresser, avancer vers, au pr. et au fig. : *Se diriger vers la ville*. *Se diriger sur l'adversaire*. Il se dirigea vers un mur, gratta, enleva la grosse pierre... (Carco).

Mus. Action de conduire une exécution musicale à laquelle participent un nombre plus ou moins grand de chanteurs et d'instrumentistes.

Relig. Guider, par ses conseils ou ses déons, les démarches religieuses d'une âme. **SYN.** : administrer, commander, conseiller, dominer, gérer, gouverner, régenter, diriger. — Conduire, emmener, guider, mener, diriger, piloter.

ENCYCL. Mus. Dans l'Antiquité, au moyen âge et à la Renaissance, les chefs de chœurs ou d'ensembles instrumentaux utilisaient la *chironomie*, gesticulation de la main, pour dessiner la ligne mélodique ou mener l'impulsion. Aux XVII^e et XVIII^e s., frappait les temps avec le pied ou avec la canne. Depuis le début du XIX^e s., on utilise la mesure silencieusement en tenant à la main une légère baguette de bois clair.

DIRIGEUR n. m. Télécomm. Agent chargé de la direction d'une installation d'appareils électroniques (réglage et fonctionnement).

DIRIGIBILITÉ n. f. Syn. de DIRIGEABILITÉ.

DIRIGISME n. m. Système dans lequel l'Etat oriente l'activité économique par une intervention tantôt directe, tantôt indirecte.

★ *étatisme, nationalisation, administration, communauté, planification, libéralisme*.

ENCYCL. Le terme fait son apparition dès 1930. Le dirigisme désigne une politique économique qui conserve les cadres de l'économie capitaliste — propriété privée des moyens de production, recherche du profit, etc. — mais par laquelle l'Etat assure l'orientation de l'activité économique grâce à une intervention directe et indirecte par l'intermédiaire du crédit, de la monnaie, de la fiscalité, des prix, de la politique du commerce extérieur, de la politique de sécurité nationale, des salaires, des investissements, etc. Les succès de la direction économique par l'Etat ont été liés à la connaissance qu'il possède de l'économie du pays, au moyen d'un appareil statistique perfectionné. Faute de cet appareil, il n'y a plus qu'interventionnisme

sans caractère scientifique. L'absence de véritables données concrètes sur l'économie explique l'échec relatif du dirigisme depuis 1930. (→ *Biblio.*)

DIRIGISTE n. Partisan du dirigisme.

DIRIKS (Christian Adolf), avocat et homme politique norvégien (Copenhague 1775 - † 1837). Juge de Larvik, il fut membre et même président de l'Assemblée d'Eidsvold (1814) et prit part à la rédaction de la Constitution.

DIRIMANT, E adj. (du lat. *dirimens*, rompant). Dr. Se dit, en droit civil et en droit canon, des empêchements qui rendent nulle une union contractée nonobstant cet empêchement. (V. *MARIAGE*.) || *Par anal.*, dans le langage courant, se dit d'un empêchement radical, formel, absolu.

DIRIMER v. tr. (du lat. *dirimere*, rompre). Annuler, anéantir un acte : *Dirimer un contrat*.

DIRINON, comm. du Finistère (arrond. de Brest), au N. de Daoulas ; 1 120 hab. (69 aggl.). Pèlerinage à la chapelle Sainte-Nonne (XVI^e s.). Eglise de style gothique flamboyant.

DIRK [dɔrk] n. m. Dague lourde portée par les Highlanders d'Ecosse en costume national et placée dans un de leurs bas. || Arme réglementaire des Scottish Highlanders et des cadets et enseignes de la marine anglaise.

DIRT-TRACK [dɔrt] n. m. (mot angl.). Epreuve motocycliste disputée sur une piste circulaire en sol meuble mesurant moins d'un kilomètre de longueur.

DIRUTA (Gerolamo), religieux, compositeur et théoricien italien (Pérouse v. 1560 - † v. 1615 ?). Auteur de compositions pour orgue, il eut le mérite de donner d'excellentes indications didactiques et techniques sur l'exécution instrumentale, sur le doigté et la tablature des instruments polyphoniques dans son ouvrage : *Il Transilvano, o Dialogo sopra il vero modo di sonar organi e istrumenti da penna* (1593-1609).

DIS [dis] n. m. Nom que les Allemands donnent à la note que les Français et les Italiens appellent *ré* dièse.

DIS. Myth. rom. V. **DIS PATER**.

DISA n. f. Orchidée d'Afrique tropicale et australe, remarquable par la beauté de ses fleurs d'un rouge éclatant.

DISACCHARIDE [ka] n. m. Chim. Syn. de DIHOLOSIDE. (V. **GLUCIDE**.)

DISACRYLE n. m. Chim. Polymère de l'acroléine, se formant à la longue et constituant une masse blanche amorphe.

DISAMARE n. f. Fruit formé de deux samares rapprochées. (Ex. : le fruit de l'érable.)

DISAMIS [mis]. Log. Terme mnémotechnique qui, dans l'ancienne logique, désignait un syllogisme de la troisième figure, dont la majeure et la conclusion sont particulières affirmatives (I,I) et la mineure générale affirmative (A).

DISAZOÏQUE n. m. Chim. Colorant renfermant deux fois le groupement chromophore azoïque — N = N —. (On dit plus fréquemment BISAZOÏQUE.)

DISCAL, E, AUX adj. (de *disque*). Pathol. Qui se rapporte à ou concerne un disque*. || *Hernie discale*, protrusion dans le canal rachidien du noyau d'un disque intervertébral*. (V. **DISCOPATHIE**, **HERNIE**, **VERTÈBRE**.)

DISCALE n. f. (ital. *discolo*, déchet). Comm. Déchet par perte de matière qui se produit dans les marchandises de toute espèce, transportées ou emmagasinées sans emballage : *La discale peut donner lieu à réfaction sur la facture*. (Cette réduction est appelée *don*, si le déchet est forcé par la nature même de la marchandise [charbons, matériaux de construction, etc.] ; si le déchet est accidentel, la réduction prend le nom de *surdon*.)

DISCALES n. f. pl. Ordre de champignons ascomycètes à fructifications (apothécies) largement ouvertes vers l'extérieur. (Syn. **DISCOMYCETES**.)

DISCARTROSE n. f. Pathol. Arthrose vertébrale affectant particulièrement les disques intervertébraux.

DISCERNABLE [disernabl] adj. Que l'on peut discerner : *Les microbes ne sont pas discernables à l'œil nu*.

— **SYN.** : distinct, observable, perceptible.

DISCERNANTS n. m. pl. Hist. relig. Secte de convulsionnaires* qui voulaient que l'on discernât ce qui venait de Dieu ou du démon.

DISCERNEMENT [disernəmɑ̃] n. m. Action de distinguer par les yeux : *Discernement des couleurs*. *Discernement des nuances*. || — *Fig.* Action de séparer, de distinguer par l'esprit : *Discernement de la réalité et des apparences*. || Faculté d'apprécier sagement les choses ; intelligence, sens critique : *J'ai fait ma religion de la qualité et du fin discernement tels qu'on les trouve en France surtout* (J. Charbonne).

— **Dr.** Saine appréciation, au point de vue moral, des actes que l'on accomplit.

— **ENCYCL.** **Dr. pén.** La question de savoir si l'enfant avait agi avec discernement était le pivot du système pénal auquel étaient soumis, depuis la grande loi de 1912, les mineurs délinquants de plus de treize ans. Cette question était posée à toute juridiction devant laquelle le mineur était appelé à comparaître. De la réponse, affirmative ou négative, dépendait la condamnation à une peine ou seulement le recours à une mesure de rééducation. Dans la pratique, on cherchait surtout la réponse la plus favorable au redressement du mineur et, en fait, elle était le plus souvent négative. Aussi, l'ordonnance du 2 février 1945, relative à l'enfance délinquante, n'a-t-elle fait qu'accorder le droit et la pratique en supprimant cette question de discernement.

DISCERNER [diserne] v. tr. (lat. *discernere* ; du préfixe séparatif *dis* ; et de *cernere*, voir). Reconnaître par les yeux parmi d'autres personnes, d'autres objets : *Discerner quelqu'un, un objet, des couleurs*. || *Par extens.* Reconnaître plus ou moins nettement : *Discerner de petits objets à de grandes distances*. || *Fig.* Apercevoir par l'esprit ; découvrir dans un ensemble : *Il y avait très peu de personnes en France, du temps du cardinal de Richelieu, capables de discerner les défauts du « Cid »* (Voltaire).

— **LANGUE CLASS.** Séparer, faire le départ entre, opérer une discrimination parmi des personnes ou des choses confondues : *On verra l'innocent discerné du coupable* (Racine). — **SYN.** : apercevoir, démêler, distinguer, percevoir, repérer, saisir.

DISCESSION [disesjɔ̃] n. f. (lat. *discessio*). Hist. rom. Moyen de vote usité au sénat, qui consistait à se grouper auprès de celui dont on partageait l'avis.

DISCIFLORE [disi] adj. (du lat. *discus*, disque, et *flos*, -oris, fleur). Bot. Chez qui les pièces florales sont réunies en un disque.

— **Disciflores** n. m. pl. Groupe de plantes dicotylédones dialypétales ayant ce caractère. (Ce sont les géraniales, les rutales, les célas-trales et les sapindales.)

DISCIGYNE [disi] adj. (du lat. *discus*, disque, et du gr. *gunê*, femelle). Bot. Qui a son ovaire implanté sur un disque.

DISCINA n. f. Brachiopode inarticulé, à valves coniques et cornées, qui vit fixé au sol sous-marin par un court pédoncule traversant la valve centrale.

— **ENCYCL.** Les *discinas*, réduites à trois espèces actuelles, étaient très nombreuses aux temps primaires. Ce genre a une grande importance, car il permet de se rendre compte de la structure des brachiopodes de la même famille qui pullulaient dans les mers primaires, et ont presque complètement disparu depuis.

DISCIPLE [disipl] n. (lat. *discipulus*). Personne qui reçoit un enseignement d'un maître. || *En partic.* Elève d'un artiste : *La sculpture commence en France même avec le fameux disciple de Michel-Ange, Jean de Boulogne* (Michelet). || Personne qui adhère à l'enseignement, aux doctrines d'un maître : *Les disciples de Socrate*. || Admirateur, qui suit l'exemple de : *Il se manifestait en tout comme un disciple de Sénac...* (G. Duhamel). || *Poétiq.* Disciple d'Apollon, poète. || Disciple de Bacchus, amateur de bon vin ; ivrogne. || Disciple d'Esculape, médecin.

— **Hist. relig.** Disciples de Jésus-Christ, ou simplement. Disciples, se dit spécialement : 1° des douze apôtres de Jésus-Christ ; 2° des

hommes et des femmes qui le suivaient et l'aidaient et auxquels il confia des missions temporaires. || *Disciples de Jésus-Christ*, les premiers chrétiens; les chrétiens fervents. || *Le disciple bien-aimé*, saint Jean l'Évangéliste, celui des apôtres que Jésus préféra.

— SYN. : *adepte, admirateur, élève, fidèle, imitateur, partisan, sectateur*.

— ENCYCL. Hist. relig. En dehors des douze apôtres, sa compagnie habituelle, Jésus était souvent suivi d'un groupe d'auditeurs. Nombre d'eux s'attachèrent à lui, dont soixante-douze qu'il envoya, sans bourse et sans vêtement de rechange, pour prêcher l'Évangile dans les bourgades de Galilée. Des légendes tardives prétendent connaître les noms de ces *disciples*, mais l'Évangile les ignore; par lui, nous savons seulement les noms de quelques femmes qui s'étaient attachées à Jésus : Marie de Magdala, Jeanne, femme de Chusa, Suzanne. Après la résurrection, le Seigneur se manifesta aux disciples d'Emmaüs, puis à cinq cents frères assemblés. Au lendemain de l'Ascension, la communauté chrétienne comprenait cent vingt frères présents, parmi lesquels Mathias et Joseph Barabbas. Bien d'autres parmi les premiers convertis de Jérusalem devaient avoir été plus ou moins longtemps les disciples de Jésus. Le mot ne tarda pas d'ailleurs à prendre un sens large et à s'appliquer à tous ceux qui crurent à l'Évangile.

Disciple (LE), roman de Paul Bourget (1889). Robert Greslou, disciple du philosophe déterministe Adrien Sixte, tente par jeu une expérience psychologique sur la fille du marquis de Jussat-Randon, chez qui il est précepteur, pour la déterminer à l'aimer. La jeune fille est séduite et se tue. Greslou, accusé du meurtre, refuse de se défendre; mais le frère de la victime, à qui sa sœur avait tout avoué, vient déclarer en cour d'assises l'innocence de l'accusé, puis l'abat d'un coup de revolver. L'histoire de Greslou, à quelques égards analogue à celle du Raskolnikov de *Crime et Châtiment* (et aussi à celle de Julien Sorel dans *le Rouge et le Noir*), pourrait bien avoir été inspirée par un fait réel, dont le héros avait été Henri Chambige. Quant à M. Sixte, il semble que Taine ait cru, non sans tristesse, se reconnaître en lui. L'effet de ce roman sur la génération de 1889 fut considérable. Il a contribué à une réaction contre le positivisme et le naturalisme.

Disciples du Christ, confession protestante fondée en 1830 aux États-Unis par Alexander Campbell*, à partir de communautés baptistes, dans un dessein de fusion des différents groupes protestants. Elle comptait 400 000 membres à la mort de son fondateur (1866) et réunit actuellement près de deux millions de croyants.

DISCIPLINABLE [disi] adj. Qui peut être soumis à une discipline, à des règles de comportement : *Tel peuple est disciplinable, tel autre ne l'est pas au bout de dix siècles* (Rousseau). || Qui peut acquiescer l'habitude de l'obéissance.

— SYN. : *domptable, gouvernable, réglable*.

DISCIPLINAIRE [disi] adj. Relatif à la discipline d'une assemblée, d'un corps, etc. : *Règlement, punition disciplinaire*.

— MIL. *Sanctions disciplinaires*, sanctions infligées aux militaires par leurs supérieurs hiérarchiques et en application du règlement sur la discipline générale (par oppos. aux condamnations prononcées par les tribunaux des forces armées). [V. DISCIPLINE.]

◆ N. m. Militaire des compagnies de discipline ou des sections spéciales.

disciplinaire et pénal de la marine marchande (CODE), code institué par le décret-loi du 17 décembre 1926, qui énumère les infractions susceptibles d'être commises par les marins et les sanctions qui les frappent.

DISCIPLINAIREMENT [disi] adv. En vertu des règles de la discipline, d'une condamnation disciplinaire : *Un ordre disciplinairement établi. Enfermer disciplinairement un coupable*.

DISCIPLINANTS n. m. pl. Hist. relig. Nom des confréries dont les membres se frappaient mutuellement avec le fouet nommé *discipline*.

— ENCYCL. En Allemagne, en Italie, en Espagne et dans le midi de la France, des confréries s'organisaient au XIII^e et au XIV^e s.,

dont les membres s'engageaient à se donner mutuellement la discipline. Ces associations de *disciplinants* ou de *flagellants* ne tardèrent pas à dégénérer : des scandales se produisirent que l'autorité ecclésiastique et le pouvoir civil durent réprimer sévèrement.

DISCIPLINE [disiplin] n. f. (lat. *disciplina*). Matière d'enseignement : *Le latin et les mathématiques sont deux disciplines formatrices*. || Ensemble de connaissances qui peuvent être objet d'enseignement : *Les disciplines scientifiques*. || Ensemble de lois, de règlements qui régissent une collectivité et en garantissent le bon ordre : *La discipline d'un collège, d'un club. La discipline militaire*. || Soumission aux règles que s'est données le groupe auquel on appartient : *Sans manquer à la discipline du Désert, nous pourrions aller, tous, en caravane, dimanche prochain, par exemple, chez Colonne ou chez Lamoureux* (G. Duhamel). *La discipline de vote au sein d'un parti politique*. || Aptitude à accepter la soumission aux lois, règlements ou règles; qualité de la personne qui obéit sans discuter à son devoir, aux ordres reçus, aux règles imposées : *Ils sont tous très épatants, c'est entendu, mais ils ne ferment pas les portes, ils ne ferment pas les placards. Ils n'ont aucune discipline* (G. Duhamel). || Maîtrise de soi : *Descendre en soi demande une discipline dont ils étaient incapables* (J. Cocteau). || Organisation rigoureuse des règles d'une méthode scientifique ou d'une conduite morale : *Le travail le plus obstiné ne produit rien sans une discipline qui le dirige. Il éprouvait [...] le besoin de se reconnaître et s'offrait à la foi comme à l'importe quelle discipline de la pensée* (Saint-Exupéry).

— LANGUE CLASS. Direction, d'ordre intellectuel ou moral : *On a vu les plus sublimes esprits [...] apprendre à bégayer humblement dans l'école de Jésus-Christ sous la discipline de Paul* (Bossuet).

— DR. admin. *Conseil de discipline*, v. CONSEIL.

— DR. can. *Discipline ecclésiastique*, ou simplement *discipline*, ensemble de règlements formulés par les apôtres, les papes et les conciles, et qui servent de base à la vie extérieure et au gouvernement de l'Eglise. (V. part. encycl.)

— MIL. *Conseil de discipline*, v. CONSEIL. || *Discipline du feu*, disposition impérative assurant la meilleure efficacité du feu d'une troupe au combat : *La discipline du feu exige une stricte application des consignes* de tir**. || *Compagnie de discipline*, v. COMPAGNIE.

— RELIG. Sorte de fouet, composé de chaînettes ou de cordelettes à nœuds, qui sert d'instrument de pénitence : *Laurent, serrez ma haine avec ma discipline* (Molière). || Coups appliqués avec le même instrument. || Pratique de la flagellation volontaire.

— SYN. : *connaissances, doctrine, enseignement, matière; assujettissement, autorité, ordre, organisation, règle, règlement, soumission*.

★ *justice, ordre, règle, sanction, timarchie / anarchie, individualisme*.

— ENCYCL. DR. can. ● *Discipline ecclésiastique*. Dès les premiers temps, des règlements disciplinaires furent édictés par les apôtres (cf. les lettres de saint Paul). Ensuite, la discipline ecclésiastique prit des développements nouveaux, dont certains ne furent que locaux et temporaires, dont les autres sont devenus lois définitives de l'Eglise (conciles, décrétales). Le concile de Trente fit une large place aux questions disciplinaires et promulgua de nombreux décrets pour la réforme des usages et des mœurs. Actuellement, le Code de droit canonique promulgué par Benoît XV donne les règles disciplinaires valables pour l'Eglise universelle, et, dans les divers diocèses, des statuts synodaux fixent la discipline locale.

Les Eglises et les communautés protestantes entendent par le mot discipline leurs règlements intérieurs. Les Eglises orthodoxes d'Orient reconnaissent une autorité particulière aux canons des sept premiers conciles, parmi lesquels elles placent le concile in Trullo de 692. (V. TRULLO.)

● *Discipline du secret*. C'est la règle en vertu de laquelle, dans l'ancienne Eglise, on tenait secrètes certaines parties de l'enseignement et du culte chrétien aux non-baptisés. (V. ARCANÉ.)

— MIL. *Discipline militaire*. Soumettre des hommes aux impératifs d'un service supérieur, d'un bien commun dont la force armée doit assurer la défense, telle est la raison d'être de la discipline militaire. Rendre ces hommes capables de remplir victorieusement cette mission dans l'ambiance de la bataille et de la guerre, telle est sa forme particulière et d'où découlent notamment les règles strictes de la hiérarchie et du commandement militaires : « La discipline faisant la force principale des armées, il importe que tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière et une soumission de tous les instants, que les ordres soient exécutés littéralement, sans hésitation ni murmure; l'autorité qui les donne en est responsable; la réclamation n'est permise au subordonné que lorsqu'il a obéi. » (Ordonnance du 13 mars 1818, toujours en vigueur comme règlement de discipline générale dans l'armée.) Si cette discipline est impérative, elle n'est en rien totalitaire, puisque son domaine est strictement limité « au bien du service et à l'exécution des règlements militaires ». En toutes matières (instruction, combat, service intérieur, marques extérieures de respect, sanctions, etc.), droits, devoirs et responsabilités de chacun sont fixés par des textes réglementaires. Enfin, si la discipline extérieure vise essentiellement à traduire l'adhésion de la volonté et du cœur, elle exige chez le chef un effort intellectuel et une loyauté morale (*discipline intellectuelle*) par lesquels le subordonné s'associe aux vues de celui qui commande : « Etre discipliné ne veut pas dire se taire, s'abstenir ou ne faire que ce que l'on croit pouvoir entreprendre sans se compromettre, l'art d'éviter les responsabilités, mais bien agir dans le sens des ordres reçus et, pour cela, trouver dans son esprit... la possibilité de réaliser ces ordres, dans son caractère, l'énergie d'assurer les risques qu'en comporte l'exécution... En haut lieu, discipline égale donc activité de l'esprit, mise en œuvre du caractère. La paresse de l'esprit mène à l'indiscipline comme à l'insubordination. » (Foch, *Principes de la guerre*). [V. PUNITION, RÉCOMPENSE.] (→ Biblio.)

DISCIPLINÉ, E [disi] adj. Obéissant; qui se soumet à une discipline : *Une Allemagne armée jusqu'aux dents, disciplinée, elle, avec un Empereur, et pas tous ces bavardages parlementaires* (Aragon).

DISCIPLINER [disi] v. tr. Former, dresser à la discipline; soumettre à une règle, assujettir au bon ordre : *Discipliner une armée, un collège*. || Rendre docile : *Discipliner un enfant, un animal*. || Soumettre [une chose] à des lois, en vue de certains effets : *On est parvenu à discipliner la vapeur*. || — FIG. Donner des règles de conduite à : *Discipliner les esprits*. || Assujettir à une méthode : *Discipliner son travail*. || Imposer un ordre, une disposition, une structure, une organisation à; se rendre maître du mouvement de : *Le portrait était antérieur au moment où Odette disciplinant ses traits avait fait de son visage et de sa taille cette création [...] (Proust)*.

— SYN. : *asservir, assujettir, contraindre, gouverner, maîtriser, ordonner, organiser, policer, réglementer, régler, soumettre*.

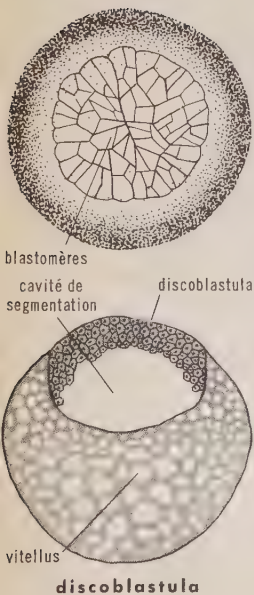
DISCISSION [disi] n. f. (lat. *discissio*, séparation). Ophtalmol. Opération par laquelle on pratique une ouverture à la cristalloïde antérieure, de manière à favoriser la résorption du cristallin par l'humeur aqueuse. (La dissection est d'ordinaire réservée aux caractères des sujets jeunes.)

DISCITE [diskit] n. f. Pathol. Inflammation d'un disque intervertébral. (Le suffixe *-ite* signifiant inflammation aiguë, le terme de *discite* s'applique surtout aux arthrites vertébrales ou aux inflammations traumatiques, à l'exclusion des arthroses.)

DISCO-, élément tiré du grec *diskos*, disque, et entrant dans la composition de quelques mots.

DISCOBLASTULA n. f. Blastula résultant de la segmentation partielle discoïdale des œufs téloécithes (mollusques céphalopodes, poissons séliens, reptiles, oiseaux) et de quelques œufs hétéroécithes (scorpions). (La blastula, très modifiée, n'est plus qu'un disque cellulaire appliqué à même le vitellus.)

DISCOBOLE n. m. (gr. *diskobolos*; de *diskos*, disque, et *balloin*, lancer). Antiq. gr. Athlète qui disputait le prix du disque*.



ENCYCL. Iconogr. Le jeu du disque était ancien chez les Grecs. La statue que a souvent représenté l'athlète au dans les différentes phases de l'ac- : avant le lancer (*Discobole* du Louvre, d'un original de Naucydès ou Alca- e, fin du v^e s.), levant le disque (statuette bronze de New York, v. 480), en pleine on, comme le célèbre bronze par Myron 50 av. J.-C.), décrit par Lucien, et qu'on tue d'après de nombreuses copies; le obole après l'action (musée de Naples) ole, par son attitude, suivre le disque lancé.

COBOLE adj. Se dit du poisson dont nageoires ventrales se réunissent sous la e en forme de disque. (Tels sont les us, lépidogasters, liparis et cycloptères mers d'Europe.)

COCELIS [diskoselis] n. m. Planaire ine rubanée, large, dont on connaît trois es vivant dans la Méditerranée. (Famille eptoplanides, ordre des polyclades, es des turbellariés.)

CODACTYLE adj. Zool. Qui a les doigts inés par des disques adhésifs : *Rainette odactyle*.

COELIUS [diseljys] n. m. Guêpe solitaire e, rayée de jaune ou de blanc. (*Discaliscus* lis, qui loge dans le vieux bois, approm- ne ses larves avec de jeunes chenilles. genre fait partie des hyménoptères eumé- s.)

COGASTRULA n. f. (gr. *diskos*, disque, e, *gastrula*). Embryol. *Gastrula* des oufs gmentation partielle. (Elle dérive de la oblastula.)

COGLOSSE n. m. Grenouille de la ré- méditerranéenne. (Nom sc. : *Discogloss-* pictus. Type de la famille des *discoglos-* s.)

COGLOSIDÉS n. m. pl. Famille d'am- iens anoures, arcifères, caractérisés par langue circulaire et plus ou moins adhé- e au plancher de la bouche. (Elle com- d trois genres européens : *discoglosse*, *abina* et *alyte*.)

COGRAPHIE n. f. Énumération d'un mble de disques concernant un sujet é, une œuvre, une composition, etc.

COÏDE ou **DISCOÏDAL**, **E**, **AUX** adj. a la forme d'un disque.

Zool. Qui se rapporte au disque. (Le mot que ne désigne d'ailleurs pas la même ie du corps chez tous les animaux. La ale discoïdale de l'aile, chez les insectes, celle qui occupe le milieu ou disque de e; la tache discoïdale, celle qui est illement placée.)

COLICHENS n. m. pl. Groupe de lichens e du champignon constituant appartient à re des discales.

COMÉDUSES n. f. pl. Une des deux ennes divisions des méduses, acalèphes, ctérisées par leur disque aplati, à bord rellaire divisé en huit lobes, à glandes tales gastriques.

COMYCÈTES n. m. pl. Ordre de cham- ons ascomycètes, caractérisés par des ifications généralement en forme de pe ou au moins largement ouvertes, appe- apothécies. (Les *pezizes*, les *morilles*, des *discomycètes*.) [Syn. **DISCALES**.]

COMYCOSE n. f. Maladie causée par champignons *discomycètes*.

CONTINU, **E** adj. (lat. scol. *disconti-* u). Qui n'est pas continu, qui s'inter- pt, qui cesse par moments de se pro- e : *Un effort discontinu. Un mouvement ontinu.* || Dont le développement n'est uniforme : *Un débit discontinu.*

Ch. de f. *Traction discontinue*, système liaison des véhicules entre eux dans la titution d'une rame, dans lequel l'effort raction entre les deux extrémités d'un e véhicule est transmis par le châssis. **Dr.** *Servitudes discontinues*, v. **SERVITUDE**. **Math.** *Fonction discontinue*, fonction qui pas continue. (V. **CONTINUITÉ**.)

SYN. : *entrecoupé, haché, intermittent, rompu, irrégulier*. **(dj.)** et n. **Philos.** Qui est constitué d'élé- ts originairement extérieurs les uns aux es.

ENCYCL. **Philos.** Le *discontinu* a été long- is opposé au *continu* durant toute l'his-

toire de la philosophie. Par exemple, le célèbre adage : « *La nature ne fait pas de sauts* » (*Natura non facit saltus*), énoncé par Leibniz, était une affirmation de la conti- nuité dans la nature. Au contraire, l'ato- misme* épicurien supposait, à l'origine de toutes choses, des éléments distincts et insé- cables, donc une discontinuité fondamentale. Avec les progrès de la science (et en par- ticulier de la physique et de la biologie), l'op- position classique entre continu et discontinu tend à s'atténuer. Par exemple, les théories de la lumière en font à la fois une réalité continue (ondes) et discontinue (corpus- cules); il en est de même pour la matière (ondes et corpuscules, mécanique ondu- laire). Il semble donc qu'actuellement le continu et le discontinu soient plutôt deux aspects complémentaires d'une même réalité, qui s'exprime par l'un ou par l'autre, selon les cas.

DISCONTINUATION n. f. Défaut de conti- nuité dans l'état ou l'action : *Discontinua- tion des recherches*. (Peu us.)

DISCONTINUER v. intr. Usité seulement aujourd'hui dans l'expression *sans disconti-* nuer, sans interruption, sans arrêt : *Charles [...] prépara sans discontinuer les matières de ses examens, dont il apprît d'avance toutes les questions par cœur* (Flaubert).

— **LANGUE CLASS. ET LITTÉR.** V. tr. Ne pas continuer, cesser : *La confusion des langues (à Babel) force les travailleurs à discontinuer leur ouvrage* (Gautier).

— **SYN.** : *s'arrêter, cesser, finir, s'inter-* rompre.

DISCONTINUITÉ n. f. Manque de conti- nuité, interruption : *Travailler sans disconti-* nuité.

— **Dr.** Vice de la possession*.

— **Math.** *Discontinuité d'une fonction*, v. **CONTINUITÉ**. || *Point de discontinuité de première espèce pour une fonction*, point de discontinuité tel qu'à la limite la fonction prenne des valeurs finies distinctes lorsque la variable tend vers la valeur de l'abscisse de ce point par valeurs supérieures et par valeurs inférieures.

— **SYN.** : *arrêt, cessation, coupure, suspen-* sion.

DISCONVENANCE n. f. **LANGUE CLASS.** Défaut de convenance, de rapport, de proportion entre deux ou plusieurs choses ou êtres : *Selon la disconvenance que nous trouvons entre nous et ces objets...* (Rous- seau).

— **SYN.** : *désaccord, discordance, dispropor-* tion, incompatibilité.

DISCONVENIR [de] v. tr. ind. (lat. *discon-* venire). [Se conj. comme venir.] Ne pas convenir de, nier, contester (employé sur- tout dans des phrases négatives) : *Son père était chevalier, banquier, usurier; il n'en dis-* convenait pas (Michelet).

— **SYN.** : *contester, mettre en doute, nier*.

DISCONVENU, **E** adj. **LANGUE LITTÉR.** Anormal; qui ne convient pas à l'ordre naturel : *Tout ce que la mouvante nature humaine pouvait lui présenter de bizarre, de fantasque, de maniaque ou de disconvenu* (Gide).

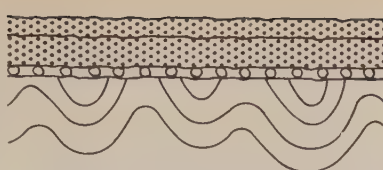
DISCOPATHIE n. f. **Pathol.** Terme général désignant une affection des disques interver- tébraux, quelle qu'en soit la cause et quelles qu'en soient les manifestations.

— **ENCYCL.** On distingue, d'une part, des *discopathies* d'origine traumatique, survenant soit après un trauma violent et unique, soit à la suite de microtraumatismes répétés (la hernie discale en est le type); et, d'autre part, des *discopathies* consécutives aux arthrites et arthroses vertébrales, ou provo- quées par une lésion spécifique des vertèbres (mal de Pott), dans lesquelles on constate parfois une destruction complète de certains disques.

DISCOPHILE n. Amateur de disques.

DISCOPHILIE n. f. Intérêt voué aux disques; tendance à les collectionner.

DISCORD n. m. (lat. *discors*, *discordis*). **LANGUE CLASS. ET LITTÉR.** Désaccord, dispute : *Et nous verrons bientôt votre amour le plus fort | Par un heureux hymen étouffer ce discor-* d (Corneille). *Nos discords n'étaient jamais envenimés et la colère elle-même, entre nous deux, gardait quelque chose de véniel et de tendre* (G. Duhamel).



discordance (géol.)

DISCORDANCE n. f. Succession ou simu- tanéité de sons dont le rapport est musica- lement illogique ou incompréhensible. || Défaut d'accord entre plusieurs voix ou ins- truments. || *Par anal.* Défaut d'accord, de proportion entre les parties : *La discordance des couleurs, des membres d'une statue, des parties d'un édifice*.

— **Géol.** Disposition d'une série de couches reposant sur des couches plus anciennes qui ne leur sont pas parallèles.

— **Psychiatr.** Etat mental caractérisé par des contradictions entre les différentes formes de l'activité psychique. (Par exemple, le sujet émet des propos sensés et agit inconsi- dérément, ou bien il exprime des idées oppo- sées à ses sentiments réels, sans prendre conscience de l'incohérence qu'acquiert ainsi sa personnalité.)

— **Statist.** Situation réciproque de deux phé- nomènes dont les variations sont de sens contraires.

— **SYN.** : *contradiction, désaccord, dissymétrie, incompatibilité, inharmonie, opposi-* tion.

— **ENCYCL.** **Géol.** La *discordance*, au sens strict, est dite encore *discordance angulaire*. Elle prouve qu'entre le dépôt des deux séries il y a eu plissement ou gauchissement. Sur le terrain, elle n'est pas toujours facile à dis- tinguer de *contacts anormaux*.

Certains auteurs étendent le nom de discor- dance au cas de deux couches présentant un parallélisme approximatif, lorsque la couche inférieure a été érodée avant le dépôt de la couche supérieure.

L'étude et l'interprétation des phénomènes de discordance jouent un rôle très considé- rable en géologie stratigraphique.

DISCORDANT, **E** adj. Dont les sons ne sont pas d'accord : *Instruments discordants*.

|| Qui manque de justesse, d'harmonie : *Voix discordante. Cris discordants. Vers discor-* dantes. *Les deux voix se répandaient, discor-* dantes, dans l'appartement trop étroit (G. Duhamel). || *Par extens.* Qui manque d'accord dans ses diverses parties : *Carac-* tères discordants. || Qui manque d'ordre et d'unité : *L'armée de Jemmapes était [...] discordante surtout, présentant je ne sais combien de bandes de volontaires, ou encore sans uniforme, ou sous l'uniforme varié des* *Fédérations de 90* (Michelet). || *Fig.* Qui ne parle pas ou n'agit pas à l'unisson des autres : *Une seule voix discordante, et le monde me déplaît, me dégoûte, me fait hor-* reur (G. Duhamel).

— **Géol.** Qui est en discordance sur les couches situées en dessous.

— **SYN.** : *dépareillé, désordonné, disparate, hétérogène, incohérent*.

DISCORDE n. f. (lat. *discordia*). Désaccord, dissentiment violent qui oppose des per- sonnes entre elles et les dresse, en paroles ou en actes, les uns contre les autres : *Allu-* mer, semer la discord. *Apaiser la discord*. *Livré à lui-même depuis le mutisme d'Éli-* zabeth, privé du crépitement vivant de la discord, Paul suivait sa pente (J. Cocteau).

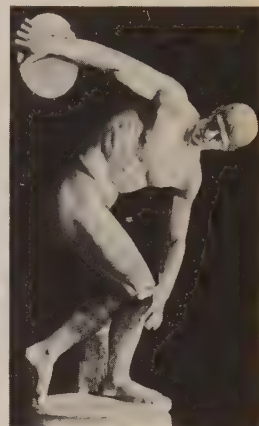
|| Dissension d'ordre politique, divergence de vues, opposant entre eux des hommes ou des groupes d'une même nation : *Telle devait être (telle eût été, sans nos affreuses discor-* des) l'œuvre de la Convention : fonder la *Propriété pour tous...* (Michelet).

— **LANGUE LITTÉR.** *Pomme de discorde*, sujet de division, de querelle.

— **SYN.** : *brouille, brouillerie, chicane, conflit, démêlé, désaccord, désunion, diffé-* rend, dispute, dissension, division, froid, mésintelligence, querelle, scission, zizanie.

DISCORDE. Myth. gr. et rom. Divinité romaine malfaisante, identifiée à l'Eris* grecque.

DISCORDER v. intr. (lat. *discordare*). Etre en discordance : *Des instruments qui discor-* dent. || *Par anal.* Manquer d'harmonie, faire disparate : *Des couleurs qui discordent*.



discobole musée des Thermes, Rome

DISCOTHÈQUE n. f. Collection de disques classés. (Deux modes de classement sont usités : classement vertical, classement horizontal.) || Meuble contenant la collection de disques. (→ Biblio.)

DISCOURS n. et adj. *Péjor.* Qui aime à discourir ; qui fait de longs discours : *Un ennuyeux discoureur. Paix ! discoureuse* (Molière). *Candide écoute ce propos avec attention et conçut une grande idée du discoureur* (Voltaire). [En bonne part : *Un agréable discoureur.*]

DISCOURIR v. intr. ou tr. ind. [sur, de] (bas lat. *discurrere*, influencé par *courir*). [Se conj. comme *courir*.] Parler longuement sur un sujet donné. || *Particul.* et *péjor.* Parler trop longuement ou avec affectation : *Coquelin passait en discourant au milieu d'amis qui l'écoutaient et faisaient avec la main, à des personnes en voiture, un large bonjour de théâtre* (Proust). || Tenir des propos sur le compte d'autrui : *Laissons discourir le monde.*

— **SYN.** : bavarder, converser, dissenter, pérorer, prêcher.

DISCOURIR n. m. (syn. vieilli et peu usité de discours). Conversation, bavardage : *Je n'ai pas fait de gaucherie mais pas dit, à elle, la moindre chose au-dessus du plus vulgaire discourir* (Stendhal).

DISCOURS n. m. (bas lat. *discursus* ; en lat. class., action de courir cà et là, influencé par *cours*). Développement suivi, sur un sujet déterminé, prononcé en public par un orateur, dans un dessein didactique ou persuasif : *De son discours, absolument perdu dans un tel espace, rien n'arriva à la foule, sinon : « Périssent les tyrans !... »* (Michelet). || Dans un sens plus général, n'importe quel développement suivi et oral, quels que soient le personnage qui parle et le contenu de ses paroles : *Il fallait à tout prix arrêter son discours fatal.* || *Péjor.* Développement lassant ou inutile, vaines paroles : *Point de bavardage superflu... Mac Orlan ne se perdait jamais en discours* (Carco). || Conversation, propos que l'on tient en conversant : *M^{me} Leuwen avait une grande conversation avec son mari [...]. Après des discours infinis, M. Leuwen ne put plus nier sa dette* (Stendhal). || Développement écrit à caractère didactique, dissertation, traité : *Le « Discours sur le style », de Buffon.*

— **GRAMM.** Suite des mots et des phrases dans lesquels s'actualise, sous forme écrite ou parlée, une langue donnée. || *Parties du discours*, les neuf catégories grammaticales dans lesquelles sont répartis les divers éléments du vocabulaire (nom, article, pronom, adjectif, verbe, adverbe, préposition, conjonction, interjection). || *Discours direct*, indirect, v. DIRECT.

— **LANGUE CLASS.** Exposé narratif, récit : *On sème de sa mort d'incroyables discours* (Racine). || Thèse, opinion : *Il ne faut point juger des gens sur l'apparence. [...] Jadis l'erreur du Souriceau ! Me servit à prouver le discours que l'avance* (La Fontaine). || Façon de parler ou d'écrire, l'élocution, le style : *Sans cesse en écrivant variez vos discours* (Boileau). *Olivier Patru [...] contribua beaucoup à régler, à épurer le langage ; [...] on lui dut l'ordre, la clarté, la bienséance, l'élégance du discours* (Voltaire).

— **RHÉTOR.** Développement oratoire dont le but est de produire la persuasion dans l'esprit des auditeurs : *Discours d'un avocat, d'un député. L'exorde, la péroraison d'un discours. Les discours de Démosthène, de Cicéron.* || *Discours d'ouverture*, discours prononcé à l'ouverture d'un cours public. || *Discours de réception*, discours prononcé par un membre nouvellement élu à son entrée dans une académie. || *Discours en vers*, dissertation poétique sur un sujet moral. || Composition d'élèves (vieilli) : *Discours français. Discours latin.*

— **LOC. FAM.** Reprendre le fil de son discours, revenir à son sujet, recommencer à parler. || *C'est un autre discours*, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. || *Un faiseur de discours*, un bavard intarissable. || *Assez de discours*, assez parlé sur ce sujet.

— **ALLUS. LITTÉR.** *C'est à vous, s'il vous plaît, que ce discours s'adresse*, vers du *Misanthrope*, de Molière (acte I, sc. II). C'est ainsi qu'Oronte finit par interpellier Alceste, obstinément indifférent aux politesses du poète désireux de lui lire son sonnet.

— **HIST.** *Discours du trône*, discours par lequel un souverain constitutionnel inaugure les sessions législatives. (Les discours du trône présentent le tableau général de la situation [tant intérieure qu'extérieure], font connaître les intentions de la couronne et annoncent les projets dont les Chambres sont saisies. En Angleterre, ils sont l'œuvre des ministres. En France, ils étaient en partie l'œuvre des souverains. Louis-Philippe y manifesta son incessante préoccupation d'assurer l'accord des deux Chambres, la satisfaction des intérêts et la réforme de la législation. Disparus avec la monarchie, les discours du trône reparurent avec le second Empire et disparurent de nouveau avec lui.)

— **LOG.** Langage logique servant à développer la pensée : *Le discours est fait de mots, de jugements, de propositions enchaînées.* || *Univers du discours*, expression employée en logique moderne pour désigner l'ensemble des classes mises en jeu par un jugement ou un raisonnement.

— **ENCYCL. RHÉTOR.** Les rhéteurs anciens divisaient les discours en trois classes : ceux du genre démonstratif, ceux du genre délibératif, ceux du genre judiciaire. Les discours prononcés à la tribune ou sur les bancs des assemblées délibérantes (et aussi les discours de la couronne, les adresses, les proclamations, etc.) rentrent dans l'éloquence politique. L'éloquence de la chaire comprend le sermon, l'homélie, le prône, la conférence, le panégyrique, l'oraison funèbre. On range sous le titre d'éloquence du barreau les plaidoyers, les réquisitoires et les mercuriales. L'éloquence académique comporte les discours académiques, les discours prononcés sur la tombe d'un personnage, les discours de distribution de prix, etc. Les antiques divisions du discours en six parties : *exorde, proposition ou division, narration, preuve ou confirmation, réfutation, péroraison*, n'ont plus qu'une valeur historique. (V. ÉLOQUENCE.)

— **LITTÉR.** *Discours de réception à l'Académie française. Discours académiques.* C'est du succès d'Olivier Patru, admis à l'Académie française en 1640, que datent les discours de réception. Celui-ci y prononça, rapporte Pellisson, « un fort beau remerciement, dont on demeura si satisfait qu'on a obligé tous ceux qui ont été reçus depuis d'en faire autant ». Ch. Perrault, en 1671, connut un succès plus grand encore. On décida alors que les séances de réception se feraient publiquement. En 1673, Fléchier fut le premier à prononcer son discours dans ces conditions. On devait assez vite s'aviser que, d'éloge en éloge, tout n'était que louange dans ces discours. Le cardinal de Richelieu, le chancelier Séguier, Louis XIV, le prédecesseur, la Compagnie elle-même, en avaient leur part, et bien entendu, le récipiendaire. Sur la fin du siècle, le discours changea de caractère ; les débats littéraires apparurent à côté de l'éloge du défunt ; ainsi La Bruyère prend parti pour les Anciens dans son discours de réception (1693). Avec le XVIII^e s., cette place s'élargit au point d'englober parfois tout le discours : ainsi dans les discours de réception de Voltaire (qui avait été un des premiers à railler la monotonie des discours) et de Buffon. Avec le XIX^e s. et avec le XX^e s., si les discours aimables, gracieux, anecdotiques, tel celui de R. de Flers, ont eu et ont encore un succès légitime, les discussions, les théories, les professions de foi littéraires qu'on trouve dans les discours de V. Hugo, d'E. Renan, de F. Brunetière, de P. Valéry — qui réussit à ne pas prononcer le nom d'Anatole France, son prédecesseur, tout en invoquant la personne de celui-ci —, de J. Cocteau, de Daniel-Rops, ont fait souvent le fond principal de ces discours ; d'autre part, les plus hautes questions dans le domaine de la pensée ont été pleinement traitées par un Royer-Collard, un Thiers, un J.-B. Dumas, un Pasteur, un A. Siegfried, etc.

Certes, le discours de réception et la réponse du directeur n'en rentrent pas moins, d'une façon générale, dans la classe des éloges. Mais l'art des sous-entendus malicieux, l'ingéniosité des allusions, font que les éloges n'ont plus guère de cette « forme pompeuse », de cette « éloquence de convention » qu'on leur reprochait.

Il était difficile de ne pas être élogieux lorsque ce thème : *l'Utilité des académies*, avait les honneurs du discours qu'un académicien prononçait à l'ouverture de la séance

solennelle de la Saint-Louis, fête de l'Académie, séance qui a trouvé son remplacement, fin décembre, dans la réunion consacrée aux rapports sur les prix de vertu et les prix littéraires. Là aussi, l'éloquence est à l'honneur, et c'est l'occasion d'excellents discours académiques.

La dénomination de *discours académique* appartient aussi aux discours faits par des candidats au prix d'éloquence que fonda en 1654 Guez de Balzac, en vue d'instituer un concours d'éloquence religieuse. M^{lle} de Scudéry fut la première à remporter le prix. Pendant un siècle, ces discours académiques furent surtout consacrés au développement des lieux communs de morale. L'Académie en 1758, décida de modifier les sujets au bénéfice de l'éloge d'hommes illustres. Le premier lauréat dans ce sens fut A.-L. Thomas, futur membre de l'Académie française, avec un éloge du maréchal de Saxe.

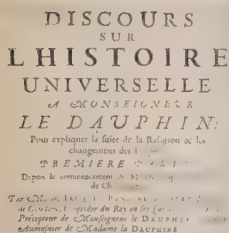
Discours (LES), poèmes de Ronsard (1560-1563) ; ils comprennent : le *Discours des misères de ce temps* et sa *Continuation*, la *Remontrance au peuple de France*, la *Réponse aux injures des ministres de Genève*. Œuvre de polémique ardente contre les Réformés, qui a le mérite de manifester la sincérité du poète dans son indignation et dans sa pitié pour les misères du royaume.

Discours sur l'esprit positif, ouvrage d'Auguste Comte, paru en 1844, où l'auteur essaie de définir les caractères essentiels de la « positivité » rationnelle et leur influence sur la marche des sciences et le progrès moral. Il recherche une « entière harmonie entre la vie spéculative et la vie active ». Cet ouvrage constitue un complément du *Cours de philosophie positive*. On y retrouve la « loi des trois états » et le classement des sciences allant des mathématiques à la sociologie.

Discours sur l'histoire universelle, ouvrage de Bossuet (1681), composé pour l'éducation du Dauphin, fils de Louis XIV. Il est ainsi divisé : première partie, les *Epoques ou la Suite des temps* (d'Adam à Charlemagne) ; deuxième partie, la *Suite de la religion* (de la création à Jésus-Christ) ; troisième partie, les *Empires*. C'est un essai d'histoire générale fondée sur la révélation. Bossuet y développe une vue de l'histoire qui est celle du *De civitate Dei* de saint Augustin. La même doctrine occupait alors des hommes qu'il fréquentait ; et tout particulièrement son ami l'abbé Fleury avait, de 1671 à 1676, écrit dans le même esprit une *Histoire universelle* menée jusqu'à l'époque romaine. D'autre part, Bossuet s'appuyait sur l'historien Polybe pour marquer les rigoureux enchaînements de l'histoire.

Discours de la méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences, par Descartes (1637). Cet ouvrage, écrit en français pour toucher un grand public, était destiné à exposer les principes et la forme de pensée appliqués dans la *Dioptrique*, les *Météores* et la *Géométrie*, auxquels il servait de préface. Ces trois essais n'ont plus qu'une valeur historique ; le *Discours* apparaît, en revanche, comme la définition du rôle et des moyens réels de la philosophie. Descartes y pose le droit, pour toute pensée qui sait convenablement se conduire de construire la science à partir de principes formant « le bon sens », qui est également en tous ; il rejette donc toute autorité. Il rejette aussi comme douteuses les diverses connaissances acquises jusqu'alors, et décide « d'aller si lentement et d'user de tant de circonspection en toutes choses, que, si je n'avais que fort peu, je me garderais bien de tomber ». La première exigence de sa méthode sera donc de *douter* jusqu'à ce qu'une évidence puisse sortir de ce doute ; c'est la première des quatre règles de la méthode. « Ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle ».

Les trois autres règles de la méthode sont destinées à « conduire la raison » correctement, de manière à enchaîner les diverses vérités. Descartes pense, en effet, que la science étant une, dès qu'on tient une première vérité on peut trouver les autres, à condition de bien raisonner. Or, l'art de bien raisonner se trouve dans la logique, et aussi dans les mathématiques, « ces longues chaînes de raisons, toutes simples et faciles dont les géomètres ont coutume de se servir ».



page de titre de l'édition originale (1681)

ir parvenir à leurs plus difficiles démonstrations...». C'est pourquoi Descartes leur prunte leurs procédés dans ces trois règles la méthode : règle de l'analyse : « diviser une des difficultés que j'examinerais en tant de parcelles qu'il se pourrait et qu'il ait requis pour les mieux résoudre » ; règle la synthèse : « conduire par ordre mes idées, en commençant par les objets les plus simples et les plus aisés à connaître, et monter peu à peu, comme par degrés, jusqu'à la connaissance des plus composées... » ; enfin, règle de l'énumération : « faire tout des dénombrements si entiers et des idées si générales, que je fusse assuré de ne m'omettre ».

Les quatre règles de la méthode renfermaient, sous une forme abstraite et sèche, les exigences de la pensée scientifique ; la méthode de Descartes marque le début de la science moderne, et Descartes s'en est bien du compte : « au lieu de cette philosophie culative qu'on enseigne dans les écoles, on peut trouver une pratique, par laquelle, naissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les autres corps... nous les pourrions employer à tous les usages auxquels ils sont propres et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature ».

En appliquant sa méthode à l'expérience de la nature, Descartes parvint à établir une astronomie, une physique mécanique, une biologie mécaniste* (théorie de l'animal-machine), qui, bien qu'insuffisantes de nos jours, constituaient pour l'époque un notable progrès. Pour la première fois, un effort de compréhension cohérente, totale, rationnelle, du monde était entrepris. C'est pourquoi le discours de la méthode est un des textes essentiels de la philosophie : il marque l'avènement du rationalisme scientifique et de la pensée moderne.

Discours à la nation allemande (*Reden an deutsche Nation*), ensemble de 14 leçons données à l'université de Berlin par Fichte, 1807-1808. Véritable manifeste du nationalisme allemand, cette œuvre, écrite après l'annexion de la Prusse, exalte les vertus du peuple qui, selon Fichte, a pour mission de sauver le monde, après avoir accompli sa propre régénérescence morale.

Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, de Jean-Jacques Rousseau (1755). Cet ouvrage répond à la question mise au concours par l'Académie de Dijon : « Quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes, et si elle est autorisée par la loi naturelle. » Il faut, au départ, distinguer l'inégalité naturelle et l'inégalité sociale. L'homme primitif, imaginé par Rousseau, se rebâtit selon les observations incompréhensibles de l'anthropologie, est vigoureux, sans crainte, sans pitié, car il n'a pas de rapports avec ses semblables, et n'obéit qu'à l'instinct de conservation, facile à exercer dans un monde où chacun se suffit. Mais la civilisation, qui différencie l'homme des animaux, développe en lui une fâcheuse volonté de perfectionnement.

Le développement social, l'homme aurait pu rester libre, mais l'agriculture et la métallurgie, en naissant, ont créé la propriété, la dépendance.

La loi ayant prétendu sanctionner les privilèges, l'inégalité devient, dans chaque Etat, une menace de révolte contre l'oppression et, entre Etats, une menace de guerre.

Il est donc conduit que le *Discours sur les sciences et les arts*, ce second discours n'eût pas le prix : il effraya, car il attaquait la civilisation avec une violence réprouvée par les philosophes.

Discours sur les sciences et les arts, de Jean-Jacques Rousseau (1750). Il répond par la négative à la question mise au concours par l'Académie de Dijon : « Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à améliorer les mœurs. » Les faits montrent que la dépravation accompagne la civilisation : le déclin de la société du XVIII^e s., l'Égypte, la Grèce et la Rome antiques. A l'inverse, les Scythes, les Germains, Sparte, sont forts parce qu'ennemis de la culture. Fabricius, le Romain de vieille roche, en est la preuve. Rousseau confirme les faits. Chaque science, chaque art est né d'un vice : l'astrologie, de la superstition ; l'éloquence, de

l'ambition et du mensonge ; la géométrie, de l'avarice ; la physique, de la curiosité ; tous de l'orgueil. Ils entretiennent l'oisiveté, et la lecture nous éloigne du réel. L'inculture primitive n'est pourtant ni possible ni souhaitable, et il faut encourager les génies, mais « la véritable philosophie » sera réalisée si nous écoutons la voix de la conscience. En lui accordant le prix, les académiciens de Dijon récompensèrent le talent imprévu et vigoureux d'un docteur dont l'éloquence avait la chaleur d'une rancune. Ce paradoxe, qui bousculait la croyance de Voltaire et des Encyclopédistes dans les « lumières » de la raison, ne laissa personne indifférent et orienta toute la carrière de son auteur.

Discours de la servitude volontaire, dissertation politique de La Boétie, écrite probablement vers 1553, publiée (incomplètement) en 1574 (dans le *Réveil-matin des Français*) et en 1576 (par Simon Goulard, dans les *Mémoires de l'Etat de France*, t. III, sous le titre de *Contr'un*). Le plan du discours est simple, mais troublé par de fréquentes digressions. Après avoir, dans un long exorde, distingué trois sortes de tyrans (selon qu'ils doivent leur pouvoir « à l'élection du peuple, à la force des armes, ou à la succession de leur race »), après avoir montré que Dieu a créé tous les hommes égaux et libres, La Boétie entreprend d'expliquer le fait de l'existence de la tyrannie. Il lui assigne trois causes : la première est la coutume ; il trouve la deuxième dans la lâcheté et la « stupidité du populaire » ; la troisième dans l'intérêt. La Boétie termine en conseillant d'abandonner la tyrannie à ses propres forces, et de laisser à Dieu le soin de la punir. Les polémistes protestants qui publièrent ce discours voulaient en faire une arme contre Henri III, mais l'époque où La Boétie avait écrit l'ouvrage prouve qu'il n'avait point d'intentions polémiques, sinon peut-être de critiquer Machiavel.

Discours sur le style, titre donné au discours prononcé par Buffon à sa réception à l'Académie française, le 25 août 1753. (V. art. BUFFON, dernier paragraphe.)

Discours sur l'universalité de la langue française, dissertation de Rivarol, qui remporta le prix à l'Académie de Berlin en 1784. Le sujet était celui-ci : « Qu'est-ce qui a rendu la langue française universelle ? Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative ? Est-il à présumer qu'elle la conserve ? » Rivarol examine pour quelles raisons l'allemand, l'italien, l'anglais n'ont pu arriver à l'universalité. La langue française se distingue par l'ordre et la clarté de sa constitution : « Ce qui n'est pas clair n'est pas français. » Circonspecte dans l'emploi des métaphores, harmonieuse, notre langue « est la seule qui ait une probité attachée à son génie... Sûre, raisonnable, sociale, c'est la langue humaine. » Il termine par une esquisse de l'état des lettres françaises sous Louis XV.

DISCOURTOIS, E. adj. (préf. priv. dis, et de *courtois*, influencé par l'ital. *cortese*). Sans courtoisie : *Refus discourtois*.

— SYN. : goulai, grossier, impoli, incivil, incorrect, mal élevé, rustre.

DISCOURTOISEMENT adv. De façon discourtoise.

DISCOURTOISIE n. f. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Défaute de courtoisie, de civilité : *Il me cacha son obstination. Et c'est à vous qu'il la jette, avec une discourtoisie qui m'atterre* (H. de Montherlant).

DISCRASE n. f. Minér. Syn. de *DYSCRASE*.

DISCRÉDIT n. m. (ital. *discredito*). Diminution de crédit, de valeur : *Le discrédit des assignats ruina beaucoup de gens*. || Fig. Diminution ou perte d'influence, de considération, de prestige, de pouvoir : *Un ministre, un écrivain, un livre tombés dans le discrédit. Les dieux qu'on cesse de craindre tombent en discrédit* (Renan).

DISCRÉDITER v. tr. Faire tomber dans le discrédit (en parlant d'une valeur) : *Plusieurs causes s'unirent pour discréditer les assignats*. || — Fig. Faire perdre à quelqu'un son autorité, son prestige, son influence : *Discréditer un homme politique. Il y a d'assez bonnes raisons pour persuader un chacun, sans discréditer Sa Majesté* (Bainville). || Par anal. Faire perdre de sa valeur à : *Discréditer une opinion*. || Tenir des propos

dépréciateurs sur quelqu'un ou quelque chose.

— SYN. : compromettre, déconsidérer, décrier, déprécier, déshonorer, difflamer, vilipender.

DISCRET, ÈTE adj. (lat. médiév. *discretus*, capable de discerner, d'après le verbe *discernere*). Qui sait garder un secret : *J'ai besoin d'une femme discrète pour porter une lettre, se charger d'une commission* (Balzac). || Qui ne se mêle pas des affaires d'autrui : *Il était de ces gens naïfs qui se désespèrent [...] de paraître hardis quand ils sont timides, curieux quand ils sont discrets* (Balzac). || Qui agit avec retenue et réserve : *Il entra en conversation d'un air sage et discret...* (Stendhal). || Qui se manifeste avec prudence et retenue ; qui n'attire pas l'attention : *Un sourire discret* (Verlaine). || Qui cherche à passer inaperçu : *Une ombre discrète. Une entrée discrète*. || Faire le discret, affecter de garder un secret. || Poét. Qui favorise l'isolement et le mystère : *Un coin discret*. — Hist. relig. *Vénéérable et discrète personne*, titre que l'on donne quelquefois aux prêtres et aux religieux. || Père discret, Mère discrète, religieux, religieuse faisant partie du conseil du supérieur ou de la supérieure. || Père discret, autrui, titre d'un religieux député au discrétatoire.

— Math. *Grandeur discrète*. Grandeur composée d'unités physiquement distinctes, comme des pièces d'or, des grains de blé, etc., par opposition aux grandeurs continues, comme le temps, la vitesse, les forces, etc. || *Proportion discrète*, proportion dans laquelle le rapport du premier au second moyen n'est pas égal au rapport des antécédents à leurs conséquents respectifs, comme la suivante :

$$3 = \frac{4}{6}, \text{ dans laquelle } \frac{3}{4} \text{ n'est pas égal à } \frac{2}{3}.$$

(Dans les cas contraires, la proportion serait dite continue.)

$$\text{Telle est la suivante : } \frac{1}{3} = \frac{9}{27}, \text{ dans laquelle } \frac{3}{9} = \frac{1}{3}.$$

— Pathol. *Variole discrète*, variole dans laquelle les pustules sont séparées et distinctes. (On le dit par opposition à *VARIOLE CONFLUENTE*.)

— Philos. V. DISCONTINU.

— Physiq. Discontinu, en nombre limité : *Les raies du spectre d'un élément forment une suite discrète*.

— SYN. : circonspect, muet, réservé, secret, silencieux.

DISCRÈTEMENT adv. Avec discrétion, réserve, prudence : *Nous sommes là pour remettre les choses discrètement en place. Intervenir discrètement*. || Sans s'imposer à autrui, sans se faire remarquer : *Il serra discrètement la main des habitués*. || Avec modération, sans éclat excessif : *Le clair de lune faisait discrètement pétiller la chaux bleue, rose ou blanche qui recouvrait ces tombes* (Carco).

— SYN. : prudemment, secrètement.

DISCRÉTIF, IVE adj. (lat. *discretus*, distingué, mis à part). Log. anc. Proposition composée qui contient deux affirmations, dont l'une exprime la convenance et l'autre la disconvenance de l'attribut avec des sujets différents, comme la suivante : *L'astronomie est scientifique, l'astrologie ne l'est pas*.

DISCRÉTION n. f. Aptitude à ne dire et à ne faire que ce qu'il convient ; retenue, modération : *Agir avec discrétion. Un homme plein de discrétion*. || Action de garder secret un événement, de ne pas l'ébruiter : *Discrétion absolue jusqu'à demain soir !* || Aptitude à garder les secrets : *Asie pouvait compter sur l'inviolable discrétion d'une marchande à la toilette appelée Madame Nourrisson* (Balzac). || Souci de ne pas gêner : *Se retirer avec discrétion*. || Etat de ce qui passe inaperçu ou de ce qui cherche à ne pas être remarqué : *La discrétion d'un décor. La discrétion du service d'ordre*. || Age de discrétion, âge de raison.

— A *discrétion* loc. adv. A volonté : *Manger, boire à discrétion*. || *Vivre à discrétion*, se disait particul. des soldats qui rançonnaient à leur gré les habitants des pays occupés ou traversés : *En paix ou en guerre, une troupe armée vivait toujours à discrétion partout où elle se trouvait* (Mérimée).

— **A la discrétion** de loc. prép. A la volonté, à la merci de : *Se mettre à la discrétion de gens sans conscience. Il se moquait àprement de ceux qui placent à la discrétion de l'opinion, des pouvoirs constitués, ou des intérêts du commerce, le destin de leur œuvre* (Valéry). || A la compétence, à la sagesse de : *Remettre une affaire à la discrétion d'un homme prudent.*

— Jeux. Enjeu indéterminé que le gagnant règle à sa volonté : *Gagner, perdre une discrétion.*

— Philos. **Loi de discrétion des phénomènes**, loi cosmologique, affirmée par l'école néo-criticiste. (Les mathématiciens distinguent entre les grandeurs discrètes ou discontinues [nombres] et les grandeurs continues [étendue géométrique]. — La loi de discrétion ou de discontinuité, appliquée à la réalité concrète, signifie que celle-ci se compose de quantités discrètes. Elle est radicalement opposée aux doctrines de déterminisme rigoureux qui supposent absolues l'unité, la continuité et la solidarité.)

— Statist. Caractère de discontinuité des observations d'un ensemble statistique.

— SYN. : bienséance, circonspection, quant-à-soi, réserve, retenue, réticence, savoir-vivre, tact.

DISCRÉTIONNAIRE adj. Usité dans l'expression *pouvoir discrétionnaire*, liberté donnée en certaines circonstances à un administrateur, au président d'une assemblée délibérante ou d'un tribunal, de prendre la décision qui lui semble la meilleure sans que sa conduite soit précisée à l'avance par une règle de droit ; et, par extens., pouvoir absolu, entièrement dépendant de la volonté de celui qui le détient.

DISCRÉTOIRE n. m. Assemblée de religieux ou de religieux, formant le conseil du supérieur ou de la supérieure. || Salle où se tient cette assemblée.

DISCRIMINANT, **E** adj. (du lat. *discrimen*, -inis, caractère distinctif). Qui établit une séparation entre deux termes.

◆ N. m. Math. **Discriminant d'une équation du second degré à deux variables**, fonction des coefficients qui permet de discerner si la courbe représentée par cette équation en coordonnées rectangulaires est une courbe proprement dite ou un système de deux droites, et, dans le cas de l'ellipse, si elle est réelle ou imaginaire. || Expression $b^2 - 4ac$; a, b, c étant les coefficients de l'équation $ax^2 + bx + c = 0$. (V. ÉQUATION.)

— ENCYCL. Math. Considérons l'équation du second degré :

$Ax^2 + 2Bxy + Cy^2 + 2Dx + 2Ey + F = 0$. Si on la résout par rapport à y , après avoir posé

$$\begin{aligned} B^2 - AC &= m \\ BE - CD &= n \\ E^2 - CF &= p, \end{aligned}$$

on a

$$y = - \frac{(Bx + E) \pm \sqrt{mx^2 + 2nx + p}}{C}$$

Le trinôme sous le radical $mx^2 + 2nx + p$ joue un rôle important dans la nature de la courbe représentée par l'équation ; il a ses racines

$$\begin{aligned} \text{réelles et inégales si } n^2 - mp &> 0 ; \\ \text{réelles et égales si } n^2 - mp &= 0 ; \\ \text{imaginaires si } n^2 - mp &< 0 ; \end{aligned}$$

Or, la fonction $n^2 - mp$ développée prend la forme

$$C[A^2 + CD^2 - 2BDE + F(B^2 - AC)].$$

La quantité entre crochets est le **discriminant** de l'équation ; ce discriminant Δ sert à discuter la nature de la courbe.

Quand le discriminant est nul, la courbe se réduit à un système de deux droites. On peut donc encore trouver le discriminant en exprimant que l'équation du second degré peut se décomposer en deux facteurs du premier degré.

DISCRIMINATEUR n. m. Cybern. Appareil capable de comparer une grandeur à sa valeur de référence pour faire apparaître l'écart éventuel. (On dit aussi **COMPAREUR**.)

— ENCYCL. Un **discriminateur** est généralement constitué par un circuit électrique comportant un amplificateur. Les tensions d'entrée et de sortie du circuit sont montées en opposition, de telle sorte que la différence de potentiel aux bornes d'entrée de l'amplificateur ait pour valeur la différence entre ces

tensions. Le discriminateur est utilisé en radiotechnique comme démodulateur pour des émissions en modulation de fréquence.

DISCRIMINATION n. f. (angl. *discrimination*). Action de séparer, de distinguer deux ou plusieurs êtres ou choses qui ne peuvent être confondus : *Condamner tous les prévenus sans discrimination.* || *Discrimination raciale*, v. RACISME et SÉGREGATION.

— Dr. fisc. **Discrimination selon les sources de revenus**, v. LIQUIDATION.

— Econ. polit. Possibilité de vendre le même produit à des prix différents pendant une période donnée. (V. **PRIX DIFFÉRENTIELS**.)

— ENCYCL. Econ. polit. La **discrimination** peut se développer dès que la concurrence* est imparfaite ou monopolistique. Plus le vendeur possède la maîtrise du marché, plus la pratique de la discrimination s'en trouve facilitée. La discrimination peut être *personnelle*, les prix sont fixés différemment selon le revenu de la clientèle à laquelle on s'adresse, de manière à confisquer la rente* du consommateur. Elle peut être *matérielle*, les prix du produit ou du service varieront selon l'usage, par exemple en matière d'électricité : le tarif du kilowattheure sera différent selon qu'il s'agit de l'usage domestique ou industriel. Elle peut être *géographique* : le salaire horaire, à qualification égale, sera différent selon les régions d'un pays (pratique dite « des zones de salaire ») ; le prix du produit sera plus élevé pour le marché national que pour le marché étranger (pratique du dumping*).

DISCRIMINER v. intr. (du lat. *discrimen*, inis, caractère distinctif). Distinguer entre ; établir une différence entre. (Rare.)

DISCULPATION n. f. Action de mettre hors de cause quelqu'un ; résultat de cette action : *Je suis ravi que ce soit à M. Puget que je doive ma disculpation* (Boileau). [Rare.]

DISCULPER v. tr. (préf. priv. *dis*, et lat. *culpa*, faute). Prouver l'innocence de quelqu'un : *Disculper un accusé. Il revit [...] son effort surhumain pour dire : « Tu es fou ! » et pour disculper le coupable* (J. Cocteau).

— LANGUE CLASS. Justifier quelque chose en en montrant la nécessité ou la légitimité, ou en montrant que le fait a été commis innocemment : *Eût-il pu disculper son injuste manie ?* (Boileau).

— SYN. : acquitter, blanchir, dédouaner, innocenter, justifier, laver, mettre hors de cause, réhabiliter.

DISCURSIF, **IVE** adj. (lat. *scolast. discursivus* ; de *discursus*, discours). Qui va d'une idée à une autre ; qui porte sur plusieurs objets : *Intelligence discursive.* || *Particul.* Qui cherche à se rapprocher de Dieu par actions et efforts successifs (par oppos. à *contemplatif*) : *Passage de l'état discursif à l'état contemplatif* (Bossuet).

— Log. Qui procède par étapes, tire une proposition d'une autre par raisonnement : *Connaissance discursive.* || Qui n'est pas intuitif : *Platon et Spinoza distinguent la connaissance discursive, ou raisonnement, de la connaissance intuitive, ou directe.* (V. INTUITION, RAISONNEMENT.)

DISCURSIVEMENT adv. De façon discursive.

DISCUSSIF, **IVE** adj. (lat. *discussus*, secoué). Log. Qui appartient à la discussion : *Question entrée dans la phase discursive.*

DISCUSSION n. f. (lat. *discussio*). Débat, conversation au cours desquels deux ou plusieurs personnes examinent contradictoirement une question : *Après une longue discussion qui ne fut pas sans charmes pour M^{me} Leuwen, elle finit par convenir de cette vérité* (Stendhal). || Echange de paroles animées entre personnes d'opinions contraires ; contestation, altercation : *La discussion commencée sur le pas de la porte se poursuivait dans la rue.* || Manière de s'exprimer dans un débat, de le conduire : *Elle l'éteignait constamment par le brillant de sa discussion* (Balzac).

— Loc. *Sujet à discussion*, contestable, qu'on ne peut accepter sans examen critique. || *Entrer en discussion*, venir à être discuté : *La loi, entrée en discussion à la Chambre depuis le début du mois.*

— ALLUS. HIST. **Discussions byzantines**, discussions oiseuses (par allus. aux débats

qui occupaient les Grecs du Bas-Empire, alors qu'ils n'auraient dû songer qu'à se défendre contre leurs ennemis). [V. BYZANTINISME.]

— Dr. **Discussion de biens**, recherche, saisie et vente en justice des biens d'un débiteur. || **Bénéfice de discussion**, v. BÉNÉFICE. || **Sans division ni discussion**, solidairement.

— Math. **Discussion d'une équation**, examen théorique de ses termes et des diverses solutions auxquelles donnent lieu les diverses hypothèses qu'on peut faire sur les données.

— SYN. : *altercation, chamaillerie, contestation, controverse, débat, délibération, démêlé, différend, dispute, palabre, polémique, querelle.*

DISCUTABLE adj. Qui peut être discuté, qui offre matière à discussion : *Des raisons discutables.* || Dont on peut mettre en doute la réalité : *Justin, dans les querelles, faisait état de ce dévouement que nul ne jugeait discutable* (G. Duhamel). || *Cela n'est pas discutable*, c'est absolument certain, ou cela ne mérite pas d'être examiné.

— SYN. : *contestable, critiquable, douteux, sujet à caution.*

DISCUTAILLER v. intr. *Péjor.* Discuter sans cesse et sur de petites questions.

DISCUTER v. tr. (lat. *discutere*, secouer). Examiner avec soin : *Discuter un problème, un texte, un fait, une question.* || Examiner contradictoirement, débattre, traiter : *Discuter une opinion, une affaire, un projet de loi.* || Contester, mettre en doute la valeur, l'opportunité, la justification ou l'intérêt de quelque chose : *On ne discute pas le prix, mais seulement la sûreté de la livraison de la chose vendue* (Stendhal). || *Discuter quelqu'un*, le soumettre à un examen critique sous tous les rapports : *Enfin, depuis dix ans, on ne me discute plus, on m'accepte* (Stendhal). || *Discuter politique, affaires, théâtre, etc.*, discuter de politique, etc.

◆ V. intr. Protester, rechigner : *Nous donnâmes sans discuter beaucoup de notre cœur à ce métier tout nouveau* (G. Duhamel). || *Discuter sur*, examiner contradictoirement, en agitant le pour et le contre : *Tu penses bien qu'il n'est pas d'humeur à discuter sur l'article.* || *Participer à un entretien animé* (Le jockey discutait toujours (Carco)). || Se dit en parlant de personnes qui échangent des opinions fortement opposées ou divergentes. || *Discuter avec*, avoir un entretien contradictoire avec : *Il discutait toujours avec son père, autoritaire.*

— Procéd. *Discuter les biens d'un débiteur*, discuter un débiteur, rechercher les biens d'un débiteur, dans l'intention de les faire vendre par voie de justice.

— SYN. : *agiter, chicaner, contester, débattre, délibérer, disputer ; parlementer, traiter.*

DISCUTEUR, **EUSE** adj. et n. Qui discute, aime la discussion : *Un esprit discuteur.*

DISENTIS, en romanche **Mustet**, bourg de Suisse (cant. des Grisons), au confluent du Rhin antérieur et du Rhin moyen ; 2 300 hab. Centre touristique. Principal marché de la haute vallée du Rhin antérieur. Abbaye de bénédictins, fondée au VIII^e s., et dont les abbés étaient jadis princes de l'Empire et présidents de la Ligue grise.

DISERT, **E** adj. (lat. *disertus*). Qui parle facilement et avec agrément : *Des gens diserts, c'est-à-dire qui parlaient avec agrément et d'une manière élégante* (Fénelon). || Qui est dit avec une élégance facile : *Discours disert.*

— SYN. : *beau parleur, brillant causeur, éloquent.*

DISERTEMENT adv. De façon diserte.

DISETTE n. f. (origine inconnue ; peut-être dérivé du verbe *dire*, ou emprunté au grec *disekhtos*, année bissextile, année de malheur). Rareté ou manque de choses nécessaires à la vie, et en particulier d'aliments : *Une année de disette.* || Par extens. Manque, pénurie individuelle : *Etre dans une grande disette de vrais amis.* || Fig. Privation, défaut : *Disette d'esprit, d'idées, de sujets.* || *Nous sommes dans une grande disette de prêtres* (Bossuet).

— SYN. : *besoin, carence, dénuement, faim, famine, jeûne, manque, pénurie, privation.*

DISETTEUX, **EUSE** adj. et n. Qui manque des choses nécessaires.

SEUR, EUSE n. (de dire). Qui dit habituellement des choses d'un genre particulier : *euse de riens*.

LOC. DIV. Un beau diseur, un homme qui pique de bien dire, même s'il ne sait pas grand-chose. || Un fin diseur, une fine diseuse, sonne qui débite bien, déclame avec art. || *eur, diseuse de bonne aventure*, personne qui fait profession d'annoncer ce qui doit venir.

ALLUS. LITTÉR. *Diseur de bons mots, avais caractère*, sentence de Pascal. **CARACTÈRE.)**

SGRACE n. f. (préf. priv. *dis*, et grâce) ec le sens latin de faveur, crédit, d'après *disgratia*; par l'ital. *disgrazia*. Perte de la faveur d'un haut personnage : *Un Persan qui fut attiré la disgrâce du prince est sûr de mourir* (Montesquieu). || Perte de la faveur, crédit, de l'estime, de l'affection dont on jouissait auprès d'une personne quelconque : *ne puis plus me présenter chez M^{me} de Castelles, tout est fini entre nous*. [...] *Les têtes Roller, mes ennemis [...] tout cela va bientôt s'apercevoir de ma disgrâce* (Stendhal). || *Mettre en disgrâce*, priver des honneurs qu'on accordait jusqu'alors. || Défaut de grâce, de charme; gaucherie, lourdeur, bêtise : *Le ventre commençait, chez ce tel homme, à soulever le gilet*. [...] *et le gilet la disgrâce de proportions malheureuses, Justin Weill respirait l'intelligence* (Duhamel).

SGRACIÉ, E adj. (ital. *disgraziato*). Qui manque de grâce; qui est laid, difforme : *un visage disgracié*. || Fig. Peu favorisé; mal partagé : *Les plus disgraciés de la fortune de la nature*.

SGRACIER v. tr. Retirer sa faveur, ses honneurs à : *J'avais disgracié, depuis quelques jours, mon ministre et mon favori* (Voltaire).

SYN. : discréditer, faire tomber en disgrâce, mettre en disgrâce.

SGRACIEUSEMENT adv. De façon disgracieuse : *Donner disgracieusement. Refuser gracieusement un service*.

SGRACIEUX, EUSE adj. Dépourvu de grâce : *Robe, tournure disgracieuse. Sa petite figure écrasée, [...] ses bras courts, [...] son pauvre corps pesant et disgracieux* (Carco). || Discourtois : *Refus disgracieux*.

SHLEY n. m. Race de moutons anglais, lignée actuellement en Angleterre sous le nom de *Leicester*.

ENCYCL. Le nom de *dishley* vient de la ferme de Dishley Grange, où l'éleveur Bakewell réussit à obtenir les premiers sujets de cette race; en croisement avec la race mérinos, le *dishley* est à la base du mouton *dishley-rimino*, que l'on doit à Yvart, et qui est venu maintenant la race « Ile-de-France ».

SILANE n. m. Chim. V. **SILANE**.

jecti membra poetæ (les membres d'un poète mis en pièces), mots tirés d'un passage d'Horace (*Satires*, I, IV, 62). L'expression est employée soit à propos d'œuvres restées incomplètes, soit pour caractériser des ouvrages faits d'imitations serviles et sans talent quel que grand modèle.

SJOINDRE v. tr. (réfection de *déjoindre*; *disjungere*). [Se conj. comme joindre.] Séparer ce qui est joint : *Un vil lierre suffit à joindre un trophée* (Heredia).

Procéd. *Déjoindre deux causes*, les séparer pour que chacune soit l'objet d'une procédure spéciale.

SYN. : démembrer, désagréger, désarticuler, désunir, disloquer, écarteler, séparer.

SJOINT, E adj. Math. Se dit de deux éléments A et B qui n'ont aucun élément commun.

Mus. Se dit de deux degrés de la gamme qui ne se succèdent pas immédiatement (par exemple : *do-mi*).

SJOINTURE n. f. Action de se disjoindre : *La disjoindre des marches, des sauts*. (Rare.)

DISJONCTEUR n. m. Electr. Interrupteur par lequel l'ouverture du circuit se produit automatiquement dans des conditions prédéterminées. || *Disjoncteur à manque de tension*, disjoncteur qui fonctionne lorsque la tension qui l'alimente est supprimée. || *Disjoncteur à maximum de courant*, disjoncteur qui fonctionne lorsque le courant qui le par-

court dépasse une certaine valeur. (Lorsqu'il est alimenté sans l'intermédiaire d'un transformateur de courant, on dit qu'il est à **MAXIMUM DE COURANT DIRECT**.) || *Disjoncteur à minimum de courant ou de tension*, disjoncteur qui fonctionne lorsque le courant qui le parcourt ou la tension qui l'alimente descendent au-dessous d'une valeur prédéterminée. — Biol. Petite cellule intercalaire, souvent fagocytique, séparant les écidiospores chez les urédinées.

— **ENCYCL.** Electr. Un *disjoncteur* comprend essentiellement : 1° un châssis métallique extrêmement rigide, en profilés d'acier pour les petites et moyennes intensités, en profilés de Duralumin pour les grandes intensités en courants alternatifs, afin d'éliminer toute possibilité d'échauffement par courants de Foucault; 2° les pôles, formant chacun un ensemble indépendant. Cet ensemble réunit : une partie fixe montée sur des barreaux isolés verticaux, boulonnés sur le châssis; une tête mobile s'articulant sur un arbre; des pare-étincelles; un mécanisme de déclenchement; les contacts auxiliaires nécessaires aux différentes signalisations et verrouillages. Le disjoncteur peut être à commande manuelle ou à commande automatique.

On a longtemps utilisé, pour obtenir un pouvoir de coupure élevé, des disjoncteurs plongés dans l'huile. On préfère actuellement les disjoncteurs à coupure sèche. Le principe repose sur le refroidissement de l'arc qui prend naissance à l'ouverture d'un circuit électrique, par son passage entre des plaques isolantes en matière minérale réfractaire à haute résistance aux chocs thermiques et mécaniques. L'énergie dégagée au moment de la coupure de l'arc chauffe des briques constituant la chambre de coupure, et fait en quelque sorte de l'interrupteur un accumulateur de chaleur.

L'arc qui prend naissance entre les contacts fixes et mobiles situés à la partie inférieure de la chambre est soumis à un champ magnétique produit par un puissant électro-aimant, et dont le rôle est de diriger l'arc verticalement dans la chambre de coupure. Au fur et à mesure que l'arc gagne la partie supérieure de la chambre, il s'engage dans des lumières alternées à droite et à gauche, ménagées dans des plaques en matière céramique spéciale constituant cette chambre. L'arc se propage en zigzag sur une assez grande longueur, avec un encombrement relativement faible.

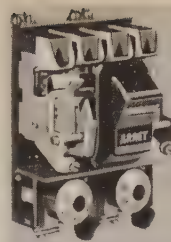
La surface d'échange entre les calories produites par l'arc et la chaleur spécifique de la matière isolante est très grande. Les isolants actifs sont des réfractaires : ils accumulent la chaleur pendant un temps très court, puis la restituent au milieu ambiant, et on ne risque pas l'échauffement des plaques, qui ne subissent aucune altération.

Les contacts principaux des disjoncteurs sont généralement en argent massif. Les contacts pare-étincelles sont en alliage à base de tungstène. La séparation réelle du circuit principal, au moment du déclenchement, s'effectue toujours sur le pare-étincelles, afin d'éviter l'érosion électrique des contacts principaux.

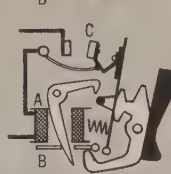
Un disjoncteur peut être *unipolaire, bipolaire, tripolaire ou tétrapolaire*, chaque pôle pouvant comporter des organes de déclenchement automatique.

Un disjoncteur est caractérisé par sa *tension nominale* (tension de régime la plus élevée pour laquelle il a été établi), par son *courant nominal* (courant d'après lequel sont déterminées ses conditions d'échauffement) et par son *pouvoir de coupure* (valeur la plus élevée du courant de court-circuit que le disjoncteur doit pouvoir couper sous une tension spécifiée, sans manifestations extérieures ni détériorations). Il peut être utilisé pour fonctionner à un courant inférieur au courant nominal, appelé *courant de réglage*, et que l'on peut faire varier à volonté sur les appareils modernes entre 0,8 et 1,2 fois sa valeur normale. Actuellement, les disjoncteurs des grands réseaux de distribution ont les caractéristiques suivantes : tension nominale, 400 kilovolts; courant nominal, 1 250 ampères; pouvoir de coupure, 18 000 ampères efficaces.

DISJONCTIF, IVE adj. et n. m. (lat. *disjunctus*, disjoint). Linguist. Se dit d'une particule qui marque une distinction, une séparation entre les deux termes qu'elle relie : *OU, SOIT, NI sont des particules disjonctives*



Si le courant dépasse une certaine valeur l'électro-aimant A attire la palette B qui libère le contact C



ou des *disjonctifs*. || *Accents disjonctifs*, accents toniques qui servent de signes de ponctuation dans la langue hébraïque.

◆ **Adj.** et n. f. Log. *Addition disjonctive*, addition logique dont les différents termes doivent s'exclure.

— **CONTR.** : *conjonctif, copulatif; conjonction, copule*.

— **ENCYCL.** Log. On appelle *disjonctive* une double proposition séparée en deux par la conjonction *ou* : *Ce général a exécuté les ordres reçus ou il a trahi*. On appelle *disjonctif* un raisonnement dont la première proposition est disjonctive : *Ce général a exécuté les ordres reçus ou il a trahi*. — *Or il a exécuté les ordres*. — *Donc il n'a pas trahi*. Une question étant posée, on peut faire plusieurs suppositions. Si l'on prouve que toutes ces suppositions, moins une, sont inadmissibles, et qu'on en conclue que la dernière doit être admise, on aura un raisonnement disjonctif. Pour que ce raisonnement soit bon, il faut que l'on ait fait une énumération complète de toutes les suppositions possibles dans le cas donné, et que ces suppositions soient contradictoires.

DISJONCTIFLORE adj. (lat. *disjunctus*, disjoint, et *flos*, -oris, fleur). Dont les fleurs sont très écartées.

DISJONCTION n. f. (lat. *disjunctio*). Action de disjoindre, de séparer, ou de se disjoindre, de se séparer : *Mettre une traverse à un volet pour empêcher la disjonction des ais*.

— Biol. *Disjonction des caractères*, séparation des caractères paternels et maternels dans les gamètes des hybrides. (V. part. *encycl.*) [Syn. *SÉGRÉGATION OU DIVORCE DES FACTEURS*.]

— Dr. Séparation de deux ou plusieurs causes qui étaient réunies, chacune pouvant être jugée isolément.

— Instit. polit. Décision d'une assemblée délibérante dont la majorité décide de retirer d'un texte soumis à ses suffrages un paragraphe, une phrase ou un membre de phrase.

— Pathol. *Désunion*, séparation de parties qui doivent normalement être contiguës. (Dans les traumatismes très violents, le massif facial est complètement séparé de la base du crâne : c'est la *disjonction crâniofaciale* ou *fracture transversale haute*.) || *Disjonction épiphysaire*, syn. de *DÉCOLLEMENT ÉPIPHYSAIRE*. || *Désunion traumatique* de parties qui doivent être normalement contiguës : *Disjonction des symphyses*.

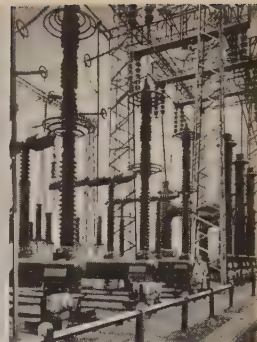
— **ENCYCL.** Biol. La *disjonction* des caractères correspond à la deuxième règle de l'hérédité. Lorsque les hybrides de première génération forment leurs gamètes, les caractères reçus du père et de la mère se séparent les uns des autres. La moitié des gamètes reçoit les caractères paternels, l'autre moitié les caractères maternels.

DISKO, île de la côte ouest du Groenland, fermant au N. la baie de *Disko*. Ch.-l. *Godhavn*. C'est un plateau basaltique qui s'élève à 1 600 m d'alt. Exploitation de lignite à Qutdligssat. Grandes pêcheries de crevettes.

DISLOCATION n. f. Disjonction, écartement de choses contiguës ou emboîtées : *La dislocation des pierres d'un mur, des os*. || *Par extens.* Démembrement, séparation des parties d'un tout : *La dislocation de l'Empire carolingien fut définitive après le traité de Verdun (843)*.

— Chirurg. Luxation simultanée de plusieurs os : *Dislocation des os du carpe*.

— Cirq. V. **CONTORSIONNISTE**.



disjoncteurs



dishley

— Cristallogr. Défaut d'un édifice cristallin, caractérisé par l'absence d'atomes tout le long d'une ligne du réseau.

— Géol. Séparation de deux parties de terrain par faille, décrochement ou autre effet tectonique ayant entraîné rupture.

— Mil. *Dislocation des troupes*, ordre donné à la fin d'une manœuvre ou d'une prise d'armes pour faire regagner aux troupes leurs casernements.

DISLOQUÉ, E adj. Déplacé; dont les diverses parties sont dérangées et ne tiennent plus. || Qui impose à son corps une attitude anormale : *Une des petites filles, disloquée sur sa chaise, tendait son regard vers la table* (J. Cocteau).

DISLOQUER v. tr. (lat. médical *dislocare*, déplacer). Désunir des choses contiguës ou emboîtées : *Disloquer les os d'un membre. Les derniers groupes se disloquèrent.* || Diviser, fractionner un objet en ses parties constituantes avec une certaine violence : *Disloquer un bras, une machine.* || Particul. Rompre les articulations par un accident ou par un supplice : *En l'y étendant, on lui disloque tous les membres* (Bourdoulou). || — Fig. Détranger les parties de; désunir : *Disloquer un système. J'ai disloqué ce grand niais d'alexandrin* (Hugo). || Changer, transformer par dérangement des proportions : *Un portrait génial disloque le type d'une femme, tel que l'ont défini sa coquetterie et sa conception égoïste de la beauté* (Proust).

— Mar. Syn. de DÉCLINQUER.

— SYN. : déboîter, démantibuler, démettre, désarticuler, désembroïter, luxer.

— **Se disloquer** v. pr. Se contorsionner, remuer son corps en tous sens, comme si l'on en disloquait les membres : [...] *une démente qui se disloque, s'approche de la glace, grimacant, s'arrachant les cheveux, louchant, tirant la langue* (J. Cocteau).

DISMAL SWAMP, région marécageuse de la côte E. des Etats-Unis (Virginie et Caroline du Nord), entre Norfolk et Elizabeth City, aujourd'hui en partie drainée et mise en valeur. La chasse et la pêche y sont encore actives.

dis manibus ou **diis manibus**, mots lat. signif. *aux dieux mânes*, formule latine funéraire, dont les initiales D. M. se retrouvent souvent sur les sépultures païennes.

DISMUTATION n. f. Type de réaction chimique dans lequel une partie des molécules est oxydée, tandis que d'autres, initialement identiques, subissent une réduction équivalente.

— ENCYCL. La réaction de Cannizzaro (transformation par la potasse de deux molécules de benzaldéhyde en une molécule d'alcool benzylique et une molécule de benzoate de potassium) est un exemple de *dismutation*. La réaction de Wurtz (formation d'un carbure saturé en C_{2n} par action du sodium sur un iode en C_n) est souvent accompagnée d'une *dismutation* qui donne un mélange de carbures saturé et éthylénique en C_n .

DISNEY (Walter Elias, dit *Walt*), dessinateur, cinéaste et producteur américain (Chicago 1901). Il créa de nombreux dessins animés cinématographiques inspirés souvent de contes ou de fables populaires et d'un style volontairement caricatural. Parmi ses œuvres, citons les séries de *Mickey la souris*, *Blanche-Neige** et *les Sept Nains* (1937), *Pinocchio* (1939), *Fantasia* (1940), *Dumbo* (1947), *Bambi* (1948), *Alice au pays des merveilles* (1951), *la Belle au bois dormant* (1959). De nombreux films documentaires sur la découverte du monde et des animaux ont été réalisés sous sa direction.

DISODÉ, E adj. Chim. Qui contient deux atomes de sodium.

DISODIQUE adj. Se dit d'un sel dérivant d'un acide dans lequel deux atomes d'hydrogène sont remplacés par du sodium : *Phosphate disodique* Na_2HPO_4 .

DISOMOSE n. f. Minér. Arséniosulfure naturel de nickel ($NiAsS$), qu'on appelle aussi *NICKEL ÉCLATANT*, *NICKEL GRIS*. (Syn. GERSDORFFITE.)

DISON, comm. de Belgique (prov. de Liège, arrond. de Verviers), au N. de Verviers; 9 300 hab. Filature et tissage de la laine. Tricots. Apprêts et teinture. Industries annexes pour l'équipement textile (coursières, broserie, tuberie, outillage mécanique). Cou-

leurs et vernis. Emballages en papier. Travail du bois. Imprimeries. Matériaux de construction. Laiterie.

DISPACHE n. f. (ital. *dispaccio*). En langage d'assurances maritimes, document* qui donne en détail la part contributive de chaque partie intéressée dans l'avarie commune, au prorata de son importance. (Il est établi par les dispatcheurs et distribué aux intéressés quand le règlement final peut être effectué.)

DISPACHEUR n. m. En matière d'assurances maritimes, agent spécialisé dans les avaries communes, chargé de répartir proportionnellement les pertes et dépenses entre les parties intéressées dans l'expédition maritime, et aussi de classer les dépenses en avaries communes et avaries particulières. (Les litiges importants, comme certains cas d'abordage, sont également réglés par des dispatcheurs.)

DISPARAÎTRE v. intr. (préf. priv. *dis*, et *paraître*). [Se conj. comme *paraître*. — Prend l'auxiliaire *avoir* ou, plus rarement, *être*.] Cesser d'être visible, de paraître : *Les ombres du plafond disparaurent* (Zola). || Être arraché à la vue d'autrui; se retirer précipitamment; s'absenter : *Gérard souhaita disparaître dans une trappe* (J. Cocteau). *Les ennemis ont disparu. Elle écarta la chemise, disparut pendant deux minutes, revint avec le collier et la croix* (Zola). || Cesser d'être; ne plus exister : *Ils ignoraient que, dans peu, ils auraient disparu, l'aimable Dietrich entre autres* (Michelet); et, au fig. : *Mes douleurs, mes soucis ont disparu.* || Venir à manquer subitement : *Livres, pièces qui ont disparu.* || Être soustrait, subtilisé, égaré : *Mes gants ont disparu; qui me les a pris?* || *Faire disparaître*, détruire, anéantir, supprimer : *Elle alla dans le cabinet de toilette du vestiaire, déchira le pneumatique et fit disparaître les traces* (J. Cocteau); *escamoter* : *Il fit disparaître les pièces de monnaie qui étaient sur la table; et, par extens., voler.*

— SYN. : s'absenter, se cacher, s'échapper, s'élancer, s'esquiver, s'évanouir, faire défaut, filer, fuir, manquer, se retirer.

DISPARATE adj. (lat. *disparatus*, rendu inégal). Qui contraste d'une façon choquante, qui est d'un effet désagréable : *Nos accoutrements étaient fort disparates : blouses de peintres ou de paysans, cottes bleues, vestes de treillis* (G. Duhamel). || Qui contient des éléments très dissemblables : *Jamais ménage plus disparate ne s'entendit mieux* (Zola).

◆ N. f. Manque d'accord, d'harmonie; contraste choquant : *La disparate de goûts et de caractères éclata dès le lendemain du mariage* (Fourier).

DISPARITÉ n. f. Manque de parité, de proportion, d'harmonie, d'égalité : *La disparité de l'âge, des caractères.*

— Econ. polit. Toute divergence qui, par son ampleur ou par sa durée, vient, à un moment donné, modifier profondément ou détruire la situation d'équilibre ou de déséquilibre relatif existant entre les éléments de l'économie.

— SYN. : différence, disproportion, dissemblance, inégalité.

— ENCYCL. Parmi les *disparités* les plus significatives, retenons : la *disparité entre les prix agricoles et industriels* (on lui a donné le nom de « ciseaux ») : si la *disparité* s'accroît, les ciseaux s'ouvrent tantôt à l'avantage des prix agricoles, tantôt à celui des prix industriels; elle entraîne des réactions sociales de la part des catégories défavorisées; la *disparité entre les prix des biens de production et les prix des biens de consommation*; la *disparité entre les prix de gros et les prix de détail*, etc.

DISPARITION n. f. Action de cesser d'être visible en un lieu donné, de disparaître : *La disparition de Malot au moment du combat* (Stendhal). || Absence qui est le résultat de cette action : *A son retour, il en avait constaté la disparition, de cette enveloppe* (Aragon). || Mort : *Qu'on ne m'accuse pas d'écrire, hélas! après la douloureuse disparition de Du Fresnois, ces lignes* (Carco).

— SYN. : absence, anéantissement, défection, destruction, éloignement, fuite.

DISPARU, E adj. et n. Mort ou considéré comme mort.

— ENCYCL. En campagne, les militaires *disparus* sont ceux dont l'absence est constatée, mais dont on ne peut certifier le décès confor-

mément à la loi. L'officier chargé de l'état civil établit alors un procès-verbal de disparition relatant les circonstances. Transmis au département de la Guerre, il servira à établir la présomption de décès (ordonnance du 30 oct. 1945), puis, éventuellement, la déclaration judiciaire de décès prononcée par le tribunal civil. Les disparus, dont le nombre fut très élevé au cours des deux guerres mondiales, sont décomptés séparément dans les états de pertes* des militaires.

DISPATCHER [dispatʃər] n. m. (mot angl.). Agent d'un dispatching. (On dit plutôt RÉGULATEUR.)

DISPATCHING [dispatʃɪŋ] n. m. (mot angl.). Organisme assurant, à partir d'un bureau unique, la régulation du trafic sur une section de ligne de chemin de fer, la répartition de l'énergie électrique, la diffusion aux avions en vol de toutes instructions sur les routes favorables à la poursuite de leur voyage, etc.

DIS PATER, dieu romain du monde souterrain, identifié de très bonne heure à Pluton.

DISPENDIEUSEMENT adv. De façon dispendieuse; en dépensant beaucoup. (Rare.)

DISPENDIEUX, EUSE adj. (bas lat. *dispendiosus*; de *dispendere*, dépenser). Qui nécessite une grande dépense, de grands frais : *L'idée de la fête prit corps. Pourvu d'ailleurs qu'elle fût modeste, raisonnable, peu dispendieuse...* (G. Duhamel).

— SYN. : cher, coûteux, exorbitant, onéreux, ruineux.

DISPENSABLE adj. Qui peut être dispensé.

DISPENSARE n. m. Etablissement de diagnostic, de prophylaxie et de soins, public ou privé, dont les services sont gratuits ou peu coûteux. || *Voiture-dispensaire*, camion spécialement aménagé pour la protection maternelle et infantile, la surveillance sanitaire des collectivités, la médecine du travail, etc.

— ENCYCL. Méd. et Hyg. Les premiers *dispensaires* ont été créés par des bureaux de bienfaisance ou par des associations charitables pour permettre aux indigents, et même aux personnes simplement nécessiteuses, de recevoir les secours de la médecine. Au cours du XIX^e s., ces centres médicaux se sont multipliés et ont amélioré leurs équipements et leurs possibilités diagnostiques et thérapeutiques par des installations radiologiques et des laboratoires divers. L'intérêt croissant marqué par les pouvoirs publics aux problèmes de santé a incité à la création de nombreux *dispensaires* destinés à faciliter la prévention et la prophylaxie des fléaux sociaux : tuberculose, cancer, maladies vénériennes. L'augmentation considérable du coût des examens et des traitements médicaux a orienté des couches de plus en plus nombreuses de la population à s'adresser aux *dispensaires*, qui se sont alors spécialisés dans tel ou tel domaine particulier (radiologie, puériculture, maladies vénériennes, tuberculose, etc.). Par ailleurs, l'extension des vaccinations obligatoires les a naturellement désignés aux pouvoirs publics pour ces nouvelles activités, qu'ils accomplissent gratuitement (toutefois, le libre choix du médecin, constamment respecté en France, laisse aux familles la possibilité de s'adresser à leur médecin habituel).

● *Dispensaires spéciaux*. Les *dispensaires antivenériens* sont chargés du dépistage et du traitement des malades atteints de maladies vénériennes.

Les *dispensaires antituberculeux* sont chargés du dépistage précoce de la tuberculose, de la protection de l'entourage et de l'aide sociale aux malades. Le premier *dispensaire antituberculeux* fut créé en Angleterre par sir Robert Philip en 1887. Calmette fonda le premier *dispensaire français antituberculeux* à Lille en 1901; ces établissements se développèrent à la suite de la loi Léon Bourgeois (15 avr. 1916), et leur réglementation fut réformée par l'ordonnance du 31 octobre 1945.

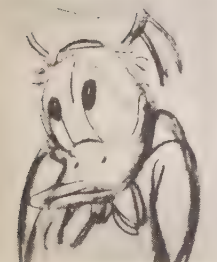
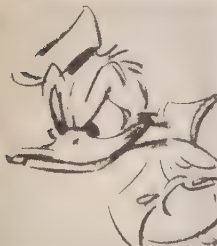
DISPENSATAIRE n. et adj. Se dit de la personne qui a reçu une part dans la distribution d'une somme.

DISPENSATEUR, TRICE n. Qui distribue, répartit : *Un grand ministre est celui qui est le plus sage dispensateur des revenus publics* (Montesquieu). *Les journaux sont les souverains dispensateurs de bien des choses, parmi lesquelles il y en a de bonnes* (Musset).



Walt DISNEY

quelques expressions
de son personnage
« Donald »



Antiq. rom. Payer ou trésorier militaire civil, de la cour ou de l'administration *pensator Augusti*, sous les empereurs. || Avoir chargé des écritures, de la caisse ou l'intendance d'une maison, d'une cité, d'une confrérie, etc.

PENSATION n. f. **LANGUE CLASS.** Distribution, répartition : *L'inégale dispensation des biens et des maux du monde* (Bossuet). || Administration : *La dispensation des choses saintes* (Massillon).

PENSE n. f. (déverbal de *dispenser*). Dément d'une règle établie ; permission accordée par faveur spéciale, de ne pas faire chose obligatoire : *Dispense de jeûne*. *Dispense d'âge*. || Pièce qui constate la dispense.

Diplom. *Lettre de dispense*, v. **LETTRE**. || Dr. canon. Suspension par un supérieur, dans un cas particulier, de l'obligation de prêter une loi religieuse en vigueur. || *Dispense de mariage*, dispense relative aux empêchements, et, dans le droit canonique, publications et au domicile.

Hist. *Dispense de bâtardise*, acte par lequel le pape ou le roi donnait à un bâtard d'enfant légitime, et le rendait apte à exercer dans les ordres ou à posséder un bénéfice.

ENCYCL. Dr. canon. L'Eglise ne peut dispenser ni de la loi naturelle ni des lois positives ; elle peut seulement les interpréter. Elle ne donne véritablement de dispenses que de ses propres lois. En principe, l'autorité qui a édicté la loi peut seule dispenser. Le pape peut dispenser de la loi ecclésiastique, les simples prêtres certains cas d'empêchement de mariage. Dans le concile de Trente, il faut, pour légiférer la dispense : 1° un motif urgent et sérieux ; 2° une enquête préalable et sérieuse ; 3° la gratuité. Cette condition n'exclut ni les dispenses de chancellerie ni les *compendenses*. || Dr. civ. V. **MARIAGE**, **RAPPORT**, **TUTELLE**.

Mil. *Dispenses de service militaire*. Actes par une très lente évolution qu'au cours des siècles le principe de l'égalité absolue des services devant le service militaire s'est imposé en France, où il a été mis en pratique pour la première fois par la loi du 21 mars 1831. Celle-ci n'accorde en effet d'exemption de service qu'aux jeunes gens reconnus infirmes physiquement à tout service armé ou militaire. De 1815 à 1870, le service n'était accordé qu'à une minorité du contingent (100 à 60 000 hommes), qui bénéficiaient d'exemption du remplacement* ou de l'exonération*. La loi de 1872 est la dernière à prévoir des dispenses totales du service militaire en faveur des soutiens* de famille, et, sous certaines conditions, des étudiants et des militaires des cultes. La loi de 1889 supprime les dispenses totales, mais maintient des dispenses partielles du temps de service en faveur des anciens exemptés. Depuis 1905, si le principe de l'égalité a été maintenu par les lois de recrutement*, le gouvernement a souvent allégé les obligations du service militaire de certaines catégories de citoyens particulièrement intéressantes du point de vue social (frères de militaires morts pour la France, mariés, soutiens de famille, etc.). Des familles nombreuses, etc.), qui ont été efficients de libérations anticipées. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le principe fut largement appliqué en faveur des jeunes ayant combattu dans la Résistance ou ayant particulièrement souffert de la guerre (déportés, réfractaires, jeunes du Service du travail obligatoire, etc.). Certaines catégories furent même considérées comme ayant accompli leurs obligations militaires d'activité et dispensées de présence sous les drapeaux lors de l'appel de leurs classes. Pour des raisons d'ordre économique, les dispenses de fond furent fréquemment dispensées de leur service actif depuis 1946. Ces dispenses ont cependant conservé un caractère temporaire et exceptionnel. (V. **RECRUTEMENT**.)

PENSER v. tr. (lat. *dispensare*, répartir). Répartir, donner, accorder : *L'instruction l'on dispensait vers 1850 dans les lycées n'était être aussi absurde, quoique plus utile*, que celle qui se donne aujourd'hui (Lévy). || *La lune à l'écrivain public* || *Dispense sa lumière obscure* (Verlaine). || *Dispense de*, autoriser à ne pas faire, décharger. || *Toute une jolie collection de sourires*

qui le dispensaient presque de jamais se servir de la parole (Zola). || Dans le langage religieux, absoudre : *Le pape seul peut dispenser en cas de simonie*.

— **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Répartir, régler : *Quant à son temps, bien sut le dispenser* (La Fontaine). || *Dispenser à*, dispenser de, autoriser à faire quelque chose qui est défendu : *Je ne suis plus à moi, quand je viens à penser* || *A quoi l'occasion me pourra dispenser* (Corneille).

— *Se dispenser* [de] v. pr. Se soustraire à l'obligation, au besoin de : *Quand Lucien rencontrait un de ses nouveaux amis, il ne pouvait guère se dispenser de s'arrêter avec lui dans la rue* (Stendhal).

— **SYN.** : distribuer, donner, octroyer, procurer ; décharger, dégaier, exempter, exonérer, libérer, tenir quitte.

DISPERSAL [disparsal] n. m. (mot angl. signif. *dispersion*). Aéron. mil. Ensemble des plates-formes cimentées où sont stationnés les appareils militaires sur une base d'opérations. (Ces plates-formes sont éloignées les unes des autres pour protéger les avions des effets d'un bombardement et sont réunies entre elles par des chemins de roulement.) [V. **BASE AÉRIENNE**.]

DISPERSANT, **E** adj. Chim. physiq. *Pouvoir dispersant*, degré d'aptitude à provoquer et à maintenir la suspension de particules solides au sein d'un milieu présentant les caractères d'une phase liquide.

— Peint. Se dit d'un agent dont l'intervention, dans les milieux de suspension des peintures et enduits, facilite la dispersion des grains élémentaires des constituants solides : *Un agent dispersant, comme le stéarate d'aluminium, agit rarement sur la tension superficielle du liquide auquel il est ajouté*.

DISPERSEMENT n. m. Action de disperser ; état de ce qui est dispersé : *Trois arbres, dont un énorme, sur cette vague place autour de laquelle se groupe le dispersement des huttes* (Gide).

DISPERSER v. tr. (du lat. *dispersus*, répandu). Éparpiller, jeter çà et là : *Nous ramassâmes, à la lueur des bougies, les poignées de caractères que Justin avait dispersées* (G. Duhamel). || Répartir, répandre de divers côtés : *Dispenser une collection. Le zéphir souffle, moqueur, | Dispersant l'aphrodisiaque | Effluve* (Verlaine). || Repousser, écarter, mettre en fuite : *La grande affaire d'Octave n'était pas de poursuivre son rival, mais de licencier, de disperser, de contenir cette prodigieuse armée...* (Michelet). || *Fig.* *Dispenser son esprit, ses forces, disperser son cœur*, les appliquer à divers objets : *Elle restait inerte, ne sentant plus son corps, et l'esprit dispersé* (Maupassant).

— **LOC.** *En ordre dispersé*, de façon désordonnée, sans ordre, en laissant à chacun son initiative individuelle.

— *Se disperser* v. pr. Ne pouvoir se concentrer sur un seul objet : *Le jour où l'on enterre, nous nous dispersons en piétinements, en mains d'amis vrais ou faux à serrer* (Saint-Exupéry).

— **SYN.** : disséminer, distribuer, éparpiller, fragmenter, morceler, répandre.

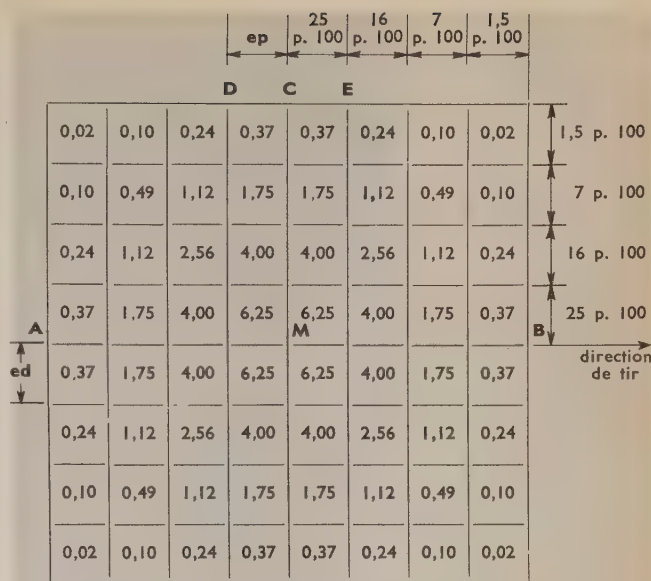
DISPERSEUR n. m. Instr. agric. Machine servant à étaler par dispersion centrifuge le fumier, les gadoues, les fanes en tas.

DISPERSIF, **IVE** adj. Opt. Qui disperse la lumière : *L'effet dispersif du prisme*. || *Pouvoir dispersif*, rapport $\frac{\Delta n}{n-1}$, où Δn représente la variation de l'indice de réfraction de la substance entre les limites du spectre visible, et n l'indice pour les radiations moyennes.

DISPERSION n. f. (lat. *dispersio*). Action de disperser ou de se disperser ; état de ce qui est dispersé : *L'anthologie accuse alors durement la dispersion de l'œuvre* (R. Verce). || *Fig.* Manque de concentration : *Nous autres, gens cultivés, nous nous égarons par la dispersion de l'esprit* (Michelet).

— **Acoust.** Séparation d'une onde acoustique complexe en ses différentes composantes, produite généralement par une variation, en fonction de la fréquence, de la vitesse de l'onde dans le milieu de propagation.

— **Balist.** *Dispersion du tir*, phénomène qui fait qu'en tirant plusieurs fois avec la même



D' **C'** **E'**
M, point moyen de tir ; **ed**, écart probable en direction ; **ep**, écart probable en portée
les chiffres indiqués dans chaque petit carré donnent le pourcentage de coups qu'il reçoit en fonction de sa proximité du point moyen

arme et dans les mêmes conditions, on n'atteint cependant pas l'objectif au même point. || *Rectangle de dispersion*, v. part. *encycl.*

— **Chim.** Nom donné à tout corps solide, liquide ou gazeux contenant, uniformément réparti dans sa masse, un autre corps en solution vraie ou colloïdale. (L'air est une dispersion gazeuse d'oxygène dans l'azote, ou inversement ; le brouillard, une dispersion d'eau dans l'air ; les solutions et les émulsions sont des dispersions de solides et de liquides dans un autre liquide ; les verres colorés sont des dispersions de métaux ou de métalloïdes [or, cuivre, sélénium] dans le verre.)

— **Electromagnét.** *Dispersion magnétique*, rapport entre le flux inducteur total Φ , créé dans une machine, et la partie utile Φ_u , recueillie par l'induit. (Le coefficient de dispersion, ou coefficient d'Hopkinson, est le nombre : $\nu = \Phi/\Phi_u$. Il est compris entre 1,05 et 1,3 dans les machines usuelles.)

— **Mat. plast.** *Dispersion macromoléculaire*, mélange liquide dans lequel des agrégats moléculaires forment les particules solides ou liquides d'une phase dispersée dans une phase liquide continue où elles sont généralement visibles à l'œil.

— **Méd.** En acupuncture, diminution de l'énergie d'un organe. (Pour disperser un organe surchargé, on emploie des aiguilles d'argent ou de métal blanc.)

— **Opt.** Séparation de la lumière blanche en radiations de diverses couleurs. (V. part. *encycl.*)

— **Statist.** Expression de l'éloignement plus ou moins grand des termes d'une série les uns par rapport aux autres, ou par rapport à une valeur centrale choisie ou moyenne.

— **ENCYCL.** *Balist.* *Dispersion du tir*. Les conditions de tir d'un projectile déterminé dans un canon donné, avec les mêmes éléments de pointage, ne sont jamais identiques d'un coup à l'autre. Les irrégularités sont dues à des causes balistiques, aérologiques, à l'erreur personnelle des pointeurs et au jeu des instruments de pointage. Les causes balistiques (différence de poids des obus, des charges, variation de la vivacité de la poudre suivant le lot employé, différence de forme de la fusée) agissent sur la vitesse initiale du projectile, qui varie légèrement d'un coup à l'autre. Les causes aérologiques (variation de la pression, de la température et de l'état hygrométrique de l'air ambiant) modifient la densité balistique de l'air et, par suite, sa résistance : d'où variation dans la portée et dans la dérivée*. Dans le tir fusant, les diverses irrégularités propres au

fonctionnement de la fusée s'ajoutent aux causes de dispersion.

De ces causes d'irrégularité, il résulte qu'une série de projectiles tirés d'un canon, dans les mêmes conditions de pointage et de chargement, ne tombent pas au même point, mais se répartissent sur le terrain suivant une loi, déterminée empiriquement, qu'on appelle *loi de dispersion du tir*. Tant que le nombre de coups tirés est faible, les projectiles semblent se répartir sur le terrain d'une manière arbitraire; mais si le nombre de coups tirés devient suffisamment grand (100, par exemple), on remarque : 1° que les points de chute se répartissent à l'intérieur d'une surface sensiblement rectangulaire, appelée *rectangle de dispersion*; 2° que les points de chute sont beaucoup plus nombreux dans la région centrale du rectangle que dans les régions marginales; 3° que si, par le centre du rectangle de dispersion, appelé *point moyen du tir*, on mène une droite perpendiculaire à la direction du tir, les deux demi-rectangles ainsi formés contiennent chacun la moitié des coups tirés.

Si, dans le rectangle de dispersion, M est le point moyen, AB la direction du tir, CC' une perpendiculaire à la direction du tir passant par le point moyen, DD' et EE' deux parallèles à CC' telles qu'entre CC' et chacune d'elles il y ait 25 p. 100 des coups, la distance *e* entre CC' et DD' ou EE' est l'*écart probable en portée*. L'*écart probable en direction* se définit de la même façon par rapport à AB. En traçant des parallèles à CC' situées aux distances *e*, 2 *e*, 3 *e*, 4 *e*, de part et d'autre de cette droite, on détermine 8 bandes qui contiennent 25 p. 100, 16 p. 100, 7 p. 100 et 1,5 p. 100 des coups. En faisant ensuite de même par rapport à la direction de tir AB, on obtient le rectangle de dispersion donnant le pourcentage de répartition des coups. Dans ce rectangle, on appelle *fourchette* la distance de 4 écarts probables en portée. Les notions d'écart probable et de fourchette sont essentielles pour le réglage* des tirs.

— Opt. Si l'on pratique dans le volet d'une chambre noire une petite ouverture par laquelle on laisse pénétrer les rayons solaires, et qu'on les reçoit sur une des faces d'un prisme, ces rayons seront non seulement déviés de leur direction naturelle, mais décomposés en un spectre coloré dans lequel nos ancêtres distinguaient sept couleurs se présentant dans l'ordre suivant : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge. (V. SPECTRE.) La différence entre les indices de réfraction des rayons violets et des rayons rouges est appelée *coefficient de dispersion*. La dispersion des verres est d'autant plus importante qu'ils sont plus absorbants dans l'ultraviolet, ou même parfois dans le violet.

— Statist. Calculer la *dispersion* revient à calculer l'amplitude des variations des termes d'une série statistique. Cette opération est nécessaire pour préciser et compléter les enseignements imparfaits de la moyenne. On peut calculer soit la dispersion absolue, soit la dispersion relative exprimée en pourcentage, ce qui permet d'effectuer des comparaisons. La dispersion absolue peut être caractérisée par des coefficients simples, calculés à l'aide des écarts* des termes de la série par rapport à des valeurs choisies à l'avance. La dispersion relative a pour objet de faciliter entre elles la comparaison de la dispersion des séries statistiques différentes; dans ce cas, on rapporte la dispersion brute à la moyenne ou à la médiane.

DISPERSOÏDE n. m. Système colloïdal dans lequel une substance est dispersée sous forme de particules dans un milieu solide, liquide ou gazeux.

— ENCYCL. Peint. On distingue, d'ailleurs arbitrairement, les *dispersoïdes moléculaires* et *ioniques*, entrant dans la constitution de solutions vraies; les *dispersoïdes colloïdaux*, formant des solutions colloïdales ou sols, et les *dispersoïdes grossiers*, eux-mêmes répartis en dispersoïdes microscopiques et macroscopiques. Les pigments sont des dispersoïdes solides, systèmes pulvérulents dont les corpuscules élémentaires accusent un certain degré de ténuité; les gouttelettes d'eau des peintures émulsions sont des dispersoïdes liquides dont les vésicules élémentaires, assimilables à des sphéroïdes, offrent un très faible diamètre moyen.

DISPONAÏQUE adj. Métrique. anc. Formé par un double spondée.

DISPONDÉE n. m. (gr. *dis*, deux fois, et *spondée*). Métrique. anc. Pied composé de deux spondées, c'est-à-dire de quatre syllabes longues.

DISPONIBILITÉ n. f. Etat d'une chose ou d'un être disponible : *Le désarmement, cette disponibilité totale* [...] (F. Mauriac). || Faculté de disposer d'une chose : *La disponibilité des capitaux*.

— Admin. Position d'un fonctionnaire qui, placé hors de son service, cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite.

— Ch. de f. Temps, calculé en pourcentage du temps total, pendant lequel une locomotive est disponible, c'est-à-dire peut être utilisée (indépendamment de son utilisation réelle) : *La disponibilité des locomotives électriques atteint 90 p. 100*.

— Dr. Condition des biens que le propriétaire peut librement aliéner.

— Mar. mil. *Disponibilité armée*, position d'un bâtiment de guerre qui est disponible matériellement, mais qui n'a à son bord ni équipage ni ravitaillement. (Les machines et les divers appareils auxiliaires de ces bâtiments sont enduits de graisse et entretenus par une équipe réduite de techniciens. En temps de paix, par mesure d'économie, un certain nombre de navires de guerre sont mis en position de disponibilité armée.)

— Mil. Période des obligations militaires prévues par les lois de recrutement des 31 mars 1928 et 30 novembre 1950, faisant suite au service militaire actif : *La durée totale du service actif et de la disponibilité est de quatre ans et demi*. (Pendant la disponibilité, les militaires des contingents libérés restent à la disposition du gouvernement, qui peut les rappeler par décret.) || *Position de disponibilité*, position d'un officier d'active qui, tout en restant dans les cadres, est temporairement sans emploi et dispensé de tout service. (Créée par la loi du 19 mai 1834, cette position n'était attribuée jusqu'en 1925 qu'aux officiers généraux sans emploi. La loi du 26 décembre 1925 l'a étendue à tous les officiers ayant quinze ans de service, dans la limite de 10 p. 100 des effectifs de chaque grade. Les intéressés perçoivent pendant ce temps une solde égale au tiers de la solde d'activité et conservent leurs droits à l'avancement. La disponibilité ne peut être accordée à un officier que sur sa demande.)

— SYN. : *affranchissement, chômage, désarmement, inactivité, liberté*.

— *Disponibilités* n. f. pl. Fonds dont on dispose : *J'ai entrepris, vous le savez, par amitié pour certaines de nos relations communes, bien des choses qui ont engagé fort avant mes disponibilités* (Aragon).

— Comptab. V. DISPONIBLE.

— Econ. polit. *Disponibilités nationales*, ensemble des biens et des services dont un pays dispose pour sa consommation et son équipement.

DISPONIBLE adj. (lat. médiév. *disponibilis*; du lat. *disponere*, disposer). Dont on peut disposer; qu'on peut utiliser librement : *Logement, capital disponible*. || Qui est libre pour une tâche quelconque : *Cette soif d'errer « à la rencontre » de tout, dont je m'assure qu'elle me maintient une communication mystérieuse avec les autres êtres disponibles, comme si nous étions appelés à nous réunir soudain* (A. Breton).

— Dr. Se dit de la portion de biens dont on peut disposer par donation ou par testament : *Quotité disponible*.

— SYN. : *inactif, inoccupé, libre*.

◆ N. m. Banq., Bours. et Comm. Ensemble des marchandises ou titres qui peuvent être livrés immédiatement.

— Comptab. Valeurs disponibles ou disponibilités. (V. part. encycl.)

— Mil. Militaire ayant terminé son service actif et appartenant aux classes de la disponibilité*.

— ENCYCL. Comptab. On distingue entre les valeurs d'exploitation (stocks), les valeurs réalisables (créances) et les valeurs disponibles qui sont constituées par les valeurs en banque, en compte de chèques postaux et en caisse; les valeurs immobilisées ou indisponibles sont celles qui sont formées par les moyens permanents d'exploitation (construction, matériel, outillage, titres de participation, etc.). La notion de *disponible* est

importante pour la conduite d'une entreprise. A tous les échelons, on essaie de connaître le disponible actuel ou à terme en : personnes, trésorerie, matières, machines, compte tenu des engagements déjà pris.

Pour la trésorerie, le manque de disponible peut amener l'entreprise à l'état de cessation de paiement : il est une préoccupation majeure du directeur financier. Le disponible en matières est aussi important, étant donné la valeur souvent considérable des stocks. Le disponible doit être le plus faible possible pour diminuer la valeur des stocks, mais être suffisant pour absorber les à-coups de mise en fabrication des commandes. Ce but fait l'objet de la gestion des stocks*. Le disponible en personnel et machines pose le problème de l'évaluation des charges*, dont la connaissance est nécessaire pour fixer les délais de fabrication.

DISPORE n. m. Liliacée herbacée à feuilles alternes, à fleurs en cymes latérales, qui croît en Asie montagneuse et en Amérique boréale et qui a été introduite en Europe.

DISPOS [po] adj. m. (lat. *dispositus*; de *disponere*, disposer). Qui est dans de bonnes dispositions de santé, d'activité : *Soldat dispos. Frais et dispos. Esprit dispos*.

— REM. Le féminin DISPOSE était usité autrefois.

— SYN. : *bien portant, florissant, gaillard, valide, vigoureux*.

DISPOSANT, E n. Personne qui fait une donation entre vifs ou par testament.

◆ N. m. Astrol. Planète qui possède plusieurs dignités dans les régions du ciel et au lieu du Soleil et de la Lune.

DISPOSER v. tr. (lat. *disponere*, refait sur *posere*). En parlant des choses, arranger, placer dans un certain ordre : *Disposer des chaises autour d'une table, des fleurs sur un étagère, des sentinelles autour d'un poste*. || Mettre en place, établir selon un plan : *pour une certaine fin : Disposer des troupes sur le champ de bataille*. || Régler, prescrire : *La loi ne dispose que pour l'avenir. Règlement qui dispose que les ouvriers du bâtiment...* || En parlant des personnes, mettre dans un certain état d'esprit : *Le rôle joué la veille par Jeanne ne la disposait guère en faveur de cette femme secouée d'hystérie* (Aragon). || Préparer pour; mettre en état : *Il répondit : « Il y a longtemps que j'en suis disposé à mourir... »* (Michelet).

Fig. Organiser : *Il s'ingéniait pour disposer son temps de façon à suivre les cours de la Faculté* (Zola).

— Loc. Être bien disposé, être de bonne humeur : *Si elle était bien disposée, il comptait même lui annoncer son mariage* (Zola). || Être bien disposé envers quelqu'un, pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un, avoir le désir de lui être utile.

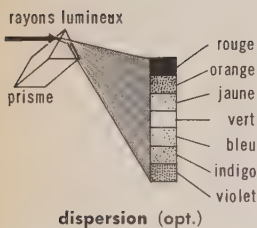
— ALLUS. LITTÉR. *L'homme propose et Dieu dispose*, citation de l'imitation de Jésus-Christ (I, ch. xix), qui commente : « ... et la voie de l'homme n'est pas dans le pouvoir de l'homme. »

◆ V. tr. ind. [de]. Avoir en sa possession : *Je disposerai, moi aussi, de deux mille francs à peu près* (G. Duhamel). || Avoir à son service : *M. de Beauséant dispose de vingt, de trente, peut-être de quarante espions diplomatiques* (Stendhal). || User librement de : *Les mineurs ne peuvent disposer de leurs biens*. || User de l'aide de : *Disposez de moi comme il vous plaira*. || Fam. Disposer de quelqu'un comme des choux de son jardin : *en disposer sans réserve, en user sans ménagement; et, au fig. : Dieu a disposé de lui* (il est mort). || Aliéner : *Disposer de ses biens en faveur d'un ami*. || Arranger à son gré : *Armand supportait de moins en moins la pensée que les siens disposaient de sa vie* (Aragon). || Prévoir un usage déterminé de : *[...] la plupart avaient disposé de leur soirée et comptaient la passer de façon plus profitable et plus gaie* (Stendhal).

— Comm. Tirer une traite sur un client. (On dit aussi FOURNIR.) [Le commerçant qui dispose sur un client a soin de l'en prévenir pour que celui-ci prenne note de la somme qu'il devra payer à l'échéance.]

— SYN. : *adapter, agencer, aménager, arranger, installer, ordonner, organiser, préparer, ranger*.

— Se disposer [à] v. pr. Avoir l'intention de; se préparer à : *Se disposer à partir à combattre*.



DISPOSITIF n. m. (du lat. *dispositus*, disposé). Partie d'un acte législatif ou d'une décision judiciaire qui statue et dispose impérativement. || Partie des conclusions d'un plaideur qui détermine la décision sollicitée par lui. || Manière particulière dont on agence les divers organes d'un appareil, d'une machine quelconque; et, *par extens.*, mécanisme, appareil. || Mise en place d'éléments d'armée ou de police, destinés à une intervention en temps voulu: *Dispositif de sécurité*. — Aéron. mil. *Chef de dispositif*, officier navigant désigné pour commander en l'air une formation aérienne: *Le chef de dispositif est le seul autorisé à utiliser la liaison radio avec le sol*.

— Mil. Ensemble des moyens d'une formation militaire terrestre, navale ou aérienne, articulés en vue de l'exécution d'une mission de combat et suivant l'idée de manœuvre de son chef: *Il est toujours difficile de modifier un dispositif en cours de combat*. (D'une façon générale, un dispositif doit être assez souple pour permettre au chef de manœuvrer et assez rassemblé pour posséder la puissance nécessaire à toute action de combat.)

— ENCYCL. Diplom. Le *dispositif* est la partie essentielle du discours diplomatique qui fait connaître l'objet, la nature juridique d'un acte. Il est souvent confondu avec l'*exposé*, qui a pour objet le récit des circonstances ayant accompagné ou motivé l'acte juridique. Mais le *dispositif* est seul essentiel, et doit être retenu en premier pour la rédaction de l'analyse de l'acte, car il exprime l'objet précis du document.

— Dr. Qu'il s'agisse d'une loi, d'un jugement ou de conclusions, le *dispositif* s'oppose aux *motifs*, autre partie de ces mêmes actes, laquelle précède le *dispositif*. Le *dispositif* d'une loi a seul force législative proprement dite. Le *dispositif* d'un jugement a seul autorité de chose jugée, mais les motifs qui servent à l'interpréter, et, en outre, permettent aux juridictions d'appel ou de cassation d'apprécier si le *dispositif* est dûment justifié, appartiennent au support juridique nécessaire du *dispositif* dont ils ne sont pas détachables. Enfin, le *dispositif* des conclusions fixe seul l'objet du procès. Toutes ses propositions devront faire l'objet d'une disposition du jugement.

DISPOSITION n. f. (lat. *dispositio*). Arrangement, manière dont une chose est disposée, distribuée, ordonnée: *La disposition d'un appartement*. || Arrangement préalable, préparatifs (ne s'emploie qu'au plur.): *Ces dispositions prises, trois chambres restaient libres sur la façade ensoleillée* (G. Duhamel). || Décisions, mesures d'organisation: *J'imagine qu'il suffirait d'une assurance sur la date du versement, pour que le ministère prit des dispositions immédiates, que je considère, moi, comme salvatrices* (Aragon). || Pouvoir de disposer; acte, clause par lesquels on dispose: *Avoir la libre disposition de son bien*. *Disposition testamentaire*. || Pouvoir d'user à son gré: *Au premier étage, ces dames avaient à leur disposition plusieurs pièces* (Zola). || Façon d'être, de se sentir, état du corps: *Etre dans de bonnes, de mauvaises dispositions*. || — Fig. Manière de voir ou de sentir: *J'espère bien me trouver en cette disposition à l'article de la mort* (A. France). || Au plur. surtout (en bonne ou en mauv. part), goût, penchant: *Avoir des dispositions pour la paresse, pour le travail*. *Avoir une disposition à s'enrhumer*; et, absol. (en bonne part): *Enfant qui a des dispositions*. *Je veux bien reconnaître que Florence a de remarquables dispositions pour la musique vocale* (G. Duhamel). || Dessin, intention: *Sonder les dispositions de quelqu'un*. || *A la disposition de*, au pouvoir, à la discrétion de, au service de: *Mettre une somme d'argent à la disposition d'un ami*. *Ces deux voleurs soient à ma disposition et prêts à jouer le rôle que je leur indiquerai* (Balzac). || *A votre disposition*, je suis prêt à faire ce que vous voulez: *Il se releva, en disant: «Eh bien, à votre disposition... Je vous trouverai la somme quand le moment sera venu.»* (Zola).

— Ch. de f. *Mise à disposition*, moment précis où une locomotive, sortie du dépôt en état de marche, est remise au service de l'exploitation pour assurer la traction d'un train.

— Dr. Chacun des points réglés par une loi, un jugement, un arrêté. || *Acte de disposition*,

celui qui fait sortir un bien d'un patrimoine (vente, donation, apport en société) ou qui crée un droit réel sur un bien continuant à faire partie du patrimoine (hypothèque, constitution de servitude).

— Hist. rom. *Bureau des dispositions* (*scriinium dispositionum*), bureau qui s'occupait des affaires privées de l'empereur.

— Mil. *Dispositions de combat*, mise en garde d'une unité pour qu'elle puisse intervenir immédiatement avec tous ses moyens.

— Philos. scolast. *Disposition prochaine*, état dans lequel se trouve une chose pour revêtir une nouvelle manière d'être.

— Rhétor. Ordonnance d'une œuvre littéraire; manière dont on dispose les idées dans le discours*. || Une des parties de la rhétorique avec l'invention et l'élocution.

— Technol. *A dispositions*, se dit de robes, jupons, etc., dont la garniture est imprimée sur le tissu même de la robe, du jupon, etc.

— SYN.: aptitude, inclination, penchant, propension; classement, mise en ordre, mise en place, ordonnancement, préparatif, préparation, rangement; arrangement, mesure, ordonnance, règle, règlement, statut, volonté.

DISPROPORTION n. f. (préf. priv. *dis*, et *proportion*). Défaut de proportion, de convenance, de rapport entre deux ou plusieurs choses ou êtres: *Disproportion d'âge*. *C'est dans la disproportion de nos désirs et de nos facultés que consiste notre misère* (Rousseau). || Inégalité: *On a dû déjà remarquer l'excessive disproportion des armes dans cette lutte entre les prévenus et les juges d'instruction* (Balzac).

— SYN.: contraste, disparité, dissemblance, dissimilitude, écart, hétérogénéité, inégalité.

DISPROPORTIONNÉ, **E** [avec, à] adj. Qui n'est pas proportionné; qui n'est pas en rapport de convenance ou de correspondance: *Godefroi trouvait son état présent si disproportionné avec le reste de ses parents et des siens, qu'il éprouva du découragement* (Balzac). || Qui est de taille ou de proportions anormales: *Des bras énormes, des poings disproportionnés, où, bleu pâle, grimpaient des tatouages* (Aragon).

— SYN.: anormal, difforme, discordant, dissemblable, incomparable, inégal.

DISPROPORTIONNEL, **ELLE** adj. Qui n'est point proportionnel (à une quantité).

DISPROPORTIONNELLEMENT adv. De façon disproportionnelle.

DISPROPORTIONNER v. tr. Priver de proportions; rendre disproportionné: *La perspective mal observée dans un tableau disproportionne les objets qui y sont représentés*.

DISPUTAILLER v. intr. Fam. Discuter longuement sur des bagatelles.

DISPUTAILLERIE n. f. Fam. Discussion longue et vaine.

DISPUTAILLEUR, **EUSE** n. Fam. Personne qui se plaît aux longues et vaines discussions: *Quelque grand que soit un homme d'Etat, il a besoin d'une femme de ménage avec laquelle il puisse être faible, indécis, disputailleur* (Balzac).

DISPUTATION n. f. Théol. Au Moyen Age, discussion entre étudiants, qui faisait souvent partie des épreuves d'examen. || Au XVI^e s., discussion publique sur un sujet emprunté aux grands problèmes de la théologie. (Ces joutes avaient lieu entre des ministres protestants et des théologiens catholiques, et avaient souvent pour témoins des foules immenses. Une des plus célèbres est celle de Berne [janv. 1528].)

DISPUTE n. f. (déverbal de *disputer*). Discussion vive; querelle, altercation: *Elisabeth, livrée à ses propres moyens, aurait sans doute engagé une dispute et les injures l'eussent vite distraite* (J. Cocteau).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Discussion, publique ou privée, sur une thèse donnée ou sur un point de doctrine: *Il n'y a point de candidat qui ait fait plus de bruit que lui dans toutes les disputes de notre école* (Molière). || Contestation, discussion théorique: *Cent choses sont restées, une surtout qui [...] est au-dessus de toute dispute: [...] c'est la famille* (Michelet).

— Loc. div. *Esprit de dispute*, inclination à discuter sur toutes les questions: *Il y a eu bien des martyrs; [...] l'orgueil a eu les siens, et la haine et l'esprit de dispute* (Michelet).

— SYN.: altercation, chamaillis, chicane, conflit, démêlé, noise, polémique, querelle.

Dispute du saint sacrement (LA), titre traditionnel, mais inexact, qui désigne la fresque du Vatican (chambre de la Signature), où Raphaël a développé la réunion idéale des théologiens qui ont exalté le saint sacrement de l'Eucharistie. A droite, saint Augustin et saint Ambroise, revêtus de leurs habits épiscopaux; à gauche, saint Jérôme, absorbé dans la lecture des livres sacrés, et saint Grégoire le Grand, coiffé de la tiare et dont les yeux sont levés vers le ciel. A côté de saint Ambroise est Pierre Lombard, évêque de Paris; derrière lui, on voit Duns Scot (le Docteur subtil). Le pape, sur la première marche de l'autel, est Innocent III, et le cardinal est saint Bonaventure (le Docteur séraphique). On entrevoit la tête de Dante, couronnée de lauriers.

DISPUTER v. tr. (lat. *disputare*). Contester, réclamer pour soi: *Personne ne lui disputait une part de son abominable festin* (Carco). *Tous ces demi-frions qui vont se disputer le ministère* (Stendhal). || *Disputer le terrain*, se défendre pied à pied; et, au fig., soutenir sans faiblir son opinion. || *Disputer un match, un combat, lutter pour obtenir la victoire, le succès*. || *Tenter d'arracher; défendre contre: Il lui disputait [à la justice] une tête* (Balzac). || *Fam. Disputer quelqu'un*, le réprimander, le gourmander: *M^{me} de Pontchartrain le disputa* (Saint-Simon).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. *Disputer*, débattre: *Les difficultés qui ont coutume d'être disputées entre les doctes* (Descartes).

◆ V. intr. et tr. ind. [de]. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Soutenir un débat, discuter sur: *La fureur de disputer des choses divines* (Bossuet). || *Le disputer avec ou à, lutter, rivaliser avec: Thèbes le pouvait disputer aux plus belles villes de l'univers* (Bossuet). || Soutenir une thèse: *Le Huron disputa contre l'évêque* (Voltaire). || Se quereller, avoir une altercation: *Ne suis-je à l'Opéra que pour y disputer?* (Voltaire).

— *Se disputer* v. pr. Se quereller, être en violent désaccord: *Et ton papa, il n'est pas méchant non plus, il ne te bat pas, il ne se dispute pas avec ta maman?* (Zola).

DISPUTEUR, **EUSE** adj. et n. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Qui dispute, aime à disputer: [Degas] était [...] grand disputeur lui-même et raisonneur terrible, particulièrement excitable par la politique et le dessin (Valéry). [On a dit DISPUTATEUR, TRICE.]

DISQUAIRE n. m. Commerçant spécialisé dans la vente des disques de phonographe: *Les disquaires doivent posséder des connaissances musicales et techniques pour juger de la qualité d'un enregistrement*.

DISQUALIFICATION n. f. Action de disqualifier. || Résultat de cette action.

— ENCYCL. Sports. La *disqualification* peut être prononcée en cours d'épreuve, par exemple en boxe contre un adversaire coupable de coup bas, en athlétisme contre un coureur qui gêne volontairement et de manière répréhensible les autres concurrents. Elle peut être décidée après épreuve, à la suite d'une réclamation, la preuve ayant été faite que l'équipe ou le concurrent mis en cause ne remplissait pas les conditions exigées par les règlements de l'épreuve.

— Turf. Un cheval peut être *disqualifié* dans les cas suivants: avoir couru dans une course dont les conditions n'ont pas été publiées dans le Bulletin officiel des courses; être muni d'un tube destiné à faciliter la respiration; être déclaré incapable de courir par décision parue au Bulletin; avoir été l'instrument d'une manœuvre frauduleuse. La privation d'engager, de faire courir, d'entraîner, de monter, d'entrer au pesage ou sur les terrains d'entraînement sanctionne la faute de toute personne ayant tenté de fausser une course ou convaincu de complicité.

DISQUALIFIER v. tr. (de l'angl. *to disqualify*). Sports. Exclure d'une course, d'une compétition, pour infraction au règlement: *Disqualifier un cheval, un coureur*. || Fig. Rendre quelqu'un indigne de ses fonctions: *Un homme politique disqualifié par ses compromissions*.

DISQUE n. m. (lat. *discus*; du gr. *diskos*, palet). Palet rond et pesant que les Anciens s'exerçaient à lancer. || Auj., palet de bois



lancer du disque

cerclé de fer, de forme lenticulaire, pesant au moins 2 kg pour les lancers masculins et 1 kg pour les lancers féminins, son diamètre étant au moins égal à 18 cm. (Après quelques balancements de bras, l'athlète effectue, dans un cercle de 2,50 m de diamètre, une rotation rapide du corps, le bras propulsant le disque avec l'appoint de la force centrifuge acquise. Les performances actuelles sont de l'ordre de 60 m.) || *Par anal.* Objet plat et circulaire : *Le disque d'une horloge.* || Plateau.

— Anat. *Disques intervertébraux*, moyens d'union des corps vertébraux entre eux. (Leur forme est celle d'une lentille biconvexe qui s'adapte et s'attache aux surfaces articulaires des corps vertébraux. Ils sont surtout développés au niveau de la colonne lombaire. Ils sont constitués de deux parties : une partie périphérique très dure, de texture très serrée, et une partie centrale qui est une substance molle et gélatineuse appelée *nucleus pulposus*. Les *hernies discales* sont provoquées par un déplacement du *nucleus pulposus*, qui vient comprimer en avant les racines médullaires [racines des nerfs rachidiens], et peuvent ainsi être la cause de certaines névralgies sciatiques.)

— Archéol. *Disque ailé*, en Egypte, soleil souvent encadré de deux *uraeus* et flanqué de deux ailes de faucon figurant le dieu céleste dispensateur de vie. (Sous Thoutmès IV [Nouvel Empire], il est représenté parfois avec une seule aile. Dans le cintre de certaines stèles, les ailes épousent une forme arrondie. Des Egyptiens, il passa chez les Hittites, les Assyriens et les Perses. En Assyrie, il porte souvent une figure du dieu Assour; en Perse, celle d'Ahura-Mazda.) || *Disque du soleil*, bloc de porphyre de 4 m de diamètre, sculpté sur une seule face, et qui représente le calendrier aztèque avec le résumé des mystères cosmogoniques. (Au centre, la face conventionnelle de l'astre-dieu; autour, entre des cercles concentriques, des hiéroglyphes expliquent le passé et l'avenir du monde. Jeté bas de la Grande Pyramide et enfoui en 1560, il fut retrouvé en 1790 enchâssé dans un des murs de la cathédrale de Mexico, et a été placé en 1885 au musée de cette ville.)

— Astron. Surface des astres qui apparaît plane et circulaire à un observateur terrestre : *Le disque de la Lune.*

— Autom. *Disque d'embrayage*, pièce maîtresse d'un embrayage*, réalisée en tôles minces, serrées entre les plateaux. || *Frein à disque*, système de freinage dans lequel l'effort est appliqué non à des sabots frottant sur un tambour, mais à des mâchoires serrant un ou plusieurs disques calés sur l'axe de la roue. (Ce système permet de séparer entièrement les fonctions de roulement et celles de freinage, et d'offrir pour celles-ci une surface de frottement importante. (V. FREIN.)

— Bot. Portion centrale du capitule, chez les composées radiées. (V. part. *encycl.*) || *Disque adhésif*, organe qui sert à la fixation de certaines germinations de plantes parasites (gui). [On en trouve aussi chez les algues fixées sur les rochers.]

— Bur. *Mémoire à disques*, ensemble de disques d'aluminium recouverts d'une pellicule d'oxyde magnétisable sur laquelle peuvent être enregistrés des chiffres ou des lettres. (V. part. *encycl.*)

— Ch. de f. Dispositif de signalisation constitué par un disque plein en tôle peinte, placé sur un mât, et mobile autour d'un axe vertical. (V. part. *encycl.*) || *Sifflet au disque*, en parlant du mécanicien d'une locomotive qui trouve la voie fermée — ce que lui indique un disque —, faire agir le sifflet de la machine pour signaler son approche et demander qu'on lui ouvre la voie.

— Chirurg. dent. Petite lame circulaire très mince, fixée en son milieu à un mandrin. (Le disque est utilisé pour tailler les différentes faces des dents là où ne peut être utilisée une meule en raison de son épaisseur. Il est en papier, en carton ou en acier, recouvert sur une de ses faces par une poudre abrasive plus ou moins fine [silice, Carborundum, poudre de diamant].)

— Electr. *Disque d'épreuve* ou *plan d'épreuve*, petit disque métallique isolé, dont on se sert pour recueillir une certaine quantité d'électricité sur un conducteur électrisé. || *Enroulement en disque*, enroulement d'une machine dans lequel les conducteurs actifs sont disposés dans un plan perpendiculaire à l'axe de rotation.

— Electro-acoust. Plaque circulaire en matière thermoplastique pour l'enregistrement et la reproduction phonographiques. (V. part. *encycl.*) || *Disque mère*, pièce métallique destinée à la réalisation d'une ou plusieurs matrices, obtenue à partir du père, et dont le relief est identique à celui de l'original.

|| *Disque moulé*, disque obtenu par moulage d'une matière thermoplastique, au moyen de matrices réalisées à partir d'un disque enregistré. || *Disque original*, disque obtenu par enregistrement direct et destiné à la fabrication d'un père ou, éventuellement, d'une pelure. || *Disque père*, pièce métallique destinée à la réalisation d'une ou plusieurs mères, obtenue à partir d'un original, et dont le relief se trouve inversé par rapport à celui de l'original. || *Gravure sur disque*, v. GRAVURE. || *Fig. et fam. Changer de disque*, prendre un autre sujet de conversation.

— Entom. *Disque imaginal*, v. IMAGINAL. — Histol. *Disque musculaire*, partie sombre de la myofibrille, biréfringente ou anisotrope, fixant énergiquement les matières colorantes. (Par ces caractères, elle s'oppose aux bandes claires de la fibre musculaire, qui sont, au contraire, monoréfringentes ou isotropes. Une partie des propriétés du muscle dérive des caractères physiques différentiels des bandes et des disques.)

— Liturg. anc. *Disque crucifère*, accessoire liturgique en forme d'écran, composé d'une palette d'orfèvrerie rehaussée souvent de gemmes, qui se trouve, au Moyen Age, dans le mobilier de toutes les églises et dont il subsiste des spécimens. (Dans les liturgies orientales, le mot désigne l'équivalent de la patène, mais le disque est plus profond et peut être muni d'un pied.)

— Opt. *Disque de Newton*, v. SPECTRE LOIAIRE.

— Math. Ensemble des points d'un plan dont la distance à un point de ce dernier est au plus égale à un nombre réel positif donné.

— Télév. *Disque de Nipkow*, disque opaque, percé de très petites ouvertures, de telle sorte qu'on ne puisse voir une surface élémentaire par plus d'un trou du disque. (Ces trous sont équidistants et disposés le long d'une spirale. Le pas de la spirale est égal à la largeur de l'image. Imaginé en 1884 par l'ingénieur allemand Nipkow, ce disque sert à explorer l'image à transmettre.)

— ENCYCL. Bot. On appelle *disque nectarifère*, dans la fleur, un corps charnu et glanduleux, ordinairement jaunâtre, qui laisse exsuder à sa surface un liquide sucré, et qui n'est constitué directement aux dépens d'aucun des verticilles floraux. Il est ordinairement situé entre l'androcée et le pistil. Tantôt il est formé de plusieurs tubercules indépendants, en nombre égal à celui des pétales opposés (joubarbe) ou alternes (vigne) avec eux; tantôt il est représenté par une masse unique, qui prend une symétrie bilatérale dans les fleurs zygomorphes, qu'elle soit située à la partie postérieure de la fleur (réséda) ou à sa partie antérieure (labiées). Le disque n'est qu'une forme particulière des nectaraires, dont il partage le rôle : c'est un magasin de matière sucrée, que la plante consomme pour la maturation du fruit et de la graine. Les familles de plantes dialypétales qui présentent un disque sont souvent rangées parmi les disciflores.

On appelle *disque préhensile* l'extrémité des vrilles d'ampélopsis qui se collent (gélification) sur leurs supports, permettant ainsi l'accrochage de ces plantes grimpantes.

— Bur. Une *mémoire à disques* se compose, en général, de 50 disques superposés enregistrés sur leurs deux faces. Chaque disque est divisé en 100 pistes, contenant chacune

de 500 à 600 chiffres ou lettres. La lecture s'effectue par l'intermédiaire d'un bras de lecture mobile se déplaçant le long d'une crête maillière et venant se placer sur le disque de la piste choisie.

Les disques magnétiques constituent des mémoires économiques, de lecture relativement lente par rapport aux bandes magnétiques, mais dans lesquelles chacune des données enregistrées est directement accessible, puisque chaque disque, chaque face et chaque piste possèdent leur adresse propre. Une mémoire à disques se connecte à un ordinateur ou à un calculateur électronique.

— Ch. de f. Actuellement, les chemins de fer français n'utilisent plus que le *disque rouge*, signal d'arrêt différé, présentant de jour un corcadre circulaire rouge, de nuit ou en signalisation lumineuse un feu rouge et un feu jaune-orangé. Il impose au mécanicien de s'arrêter immédiatement de sa vitesse et de s'arrêter avant la première aiguille ou le premier signal d'arrêt, même ouvert, rencontré en aval. On l'appelle encore parfois *disque à distance*. (V. SIGNALISATION.)

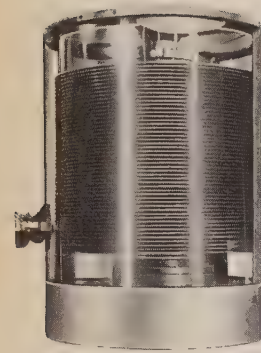
— Electro-acoust. Les modifications permanentes apportées au tracé du sillon lors de la gravure constituent le support de l'enregistrement sonore. Après enregistrement, le sillon est dit « modulé ». Si la modification du tracé du sillon affecte seulement sa profondeur, la gravure est verticale. La gravure latérale, seule employée actuellement, n'intèresse que la forme du tracé superficiel du sillon, dont la profondeur demeure constante. Le nombre de sillons par centimètre se nomme le « pas » de la gravure. Cette grandeur, déterminée par l'obligation d'éviter le chevauchement de deux sillons consécutifs, aux maximums d'intensité sonore, influe notablement sur la durée du disque. Le « pas » peut être constant ou variable; dans ce dernier cas, l'écart entre les sillons suit l'intensité de la modulation, et il devient possible d'augmenter sensiblement la durée d'une face de disque. Le sens de rotation adopté pour les disques phonographiques est celui des aiguilles d'une montre, l'enregistrement commençant par le bord extrême.

Les disques peuvent différer : 1° Par leur diamètre : 17, 25 ou 30 cm, existe également des disques de 40 cm, réservés aux usages professionnels; 2° par leur vitesse de rotation : 78, 45, 33 1/3 et même 16 2/3 tours par minute; 3° par leur matériau : disques vernis ou souples, formés d'une âme ou flan, recouverte d'un composé cellulosique tendre permettant la gravure directe; disques durs, en gomme laque ou en vinyle, obtenus par pressage à chaud à l'aide d'une matrice métallique; 4° par le diamètre du trou central : 7,3 mm pour les disques 78 et 33 tours; 38,5 mm pour les disques 45 tours; 5° par la largeur du sillon et le « pas » de la gravure : le sillonnage normal, ou standard, utilise un sillon de 150 microns de largeur et 35 sillons au centimètre. Pour le sillonnage serré ou microsillon, la largeur est réduite entre 6 et 70 microns, et il est possible de loger en moyenne 100 sillons par centimètre.

Bien que théoriquement moins satisfaisant que le cylindre proposé par Edison (variation de la vitesse de défilement en fonction de la distance au centre), le disque s'est finalement imposé commercialement par de nombreuses qualités pratiques : possibilité de tirage économique à très nombreux exemplaires, robustesse, facilité de manipulation, qualité de reproduction, encombrement réduit autorisant la constitution d'importantes collections ou discothèques.

● *Historique.* L'évolution du disque phonographique est caractérisée par deux tendances constantes : accroissement de la durée ou capacité d'enregistrement, amélioration de la qualité de reproduction. On peut définir deux grandes périodes dans l'histoire du disque : *période mécanique*, où l'énergie acoustique sert directement à la gravure; *période électrique*, où l'énergie acoustique est d'abord transformée en énergie électrique maniable et susceptible d'amplification afin d'actionner le burin graveur avec plus de précision et de sensibilité.

1° *Enregistrement mécanique.* L'idée d'un disque, support d'enregistrement sonore, est clairement exprimée, dès avril 1877, dans une lettre de Charles Cros à l'Académie des sciences. Emile Berliner, technicien américain, réussit à mettre en pratique l'idée d'un



mémoire à disques (bur.)



disque de Nipkow

Ch. Cros. Il obtient, en 1887, un brevet couvrant un procédé d'enregistrement sur un disque de zinc, la gravure latérale étant effectuée par voie chimique. L'appareil conçu pour la reproduction de ces enregistrements est dénommé « gramophone ». Il est présenté, en 1888, au Franklin Institute de Philadelphie, mais cinq années de travail s'écouleront avant que soit mise au point une méthode de pressage convenable pour le tirage industriel des disques. Ces disques primitifs sont en ébonite, leur diamètre est de 17 cm; ils durent deux minutes et tournent à 70 tours à la minute. Cette vitesse de rotation est fixée ensuite à 78,26 tours à la minute, par suite de l'adoption du moteur électrique synchrone pour l'entraînement des tourne-disques de gravure. A la fin de 1897, Berliner abandonne l'ébonite, difficile à presser, pour une composition à base de gomme laque. Ce matériau sera pratiquement seul utilisé par l'industrie phonographique jusqu'à l'avènement des disques microsilons en vinyle en 1948. En 1896, E. Johnson met au point le premier gramophone avec moteur à ressort. Il essaie aussi de perfectionner les grossières méthodes de gravure de Berliner. Il revient à la gravure originale sur cire de Bell et Tainter, mais ne parvient qu'en 1899 à fabriquer des matrices métalliques de pressage.

L'année 1904 est marquée par un mouvement dissident. En Angleterre, W. Michaelis propose une formule de disques à gravure verticale, ainsi qu'un nouvel appareil de reproduction mécanique : le « néophone ». Ce mouvement s'étend à la France, où les frères Pathé adoptent également le disque gravé verticalement à partir de 1906, et fabriquent, sous le nom de « Pathéphone », l'appareil de reproduction approprié. Pathé se convertit à la gravure latérale en 1920.

2° Enregistrement électrique. Deux amateurs anglais, Lionel Guest et H. O. Merriman, sont les premiers à avoir expérimenté une méthode d'enregistrement avec prise de son par microphone, amplification, puis gravure électrique. Les premiers disques officiellement réalisés par cette méthode datent de 1920. Des travaux analogues étaient entrepris à la même époque en Amérique par les techniciens des « Bell Telephone Laboratories », sous la direction de J. P. Maxfield et de H. C. Harrison. La « Western Electric Co. », organisme commercial des « Bell Telephone Laboratories », était en mesure d'offrir, en 1924, un disque où se trouvaient convenablement gravées les fréquences du registre 100-5 000 hertz, et un appareil reproducteur mécanique à pavillon exponentiel, conçu rationnellement sur le principe des analogies dynamiques mis en lumière par H. C. Harrison. En peu de temps, tous les éditeurs de disques viennent à l'enregistrement électrique. Sur le plan technique, d'importants progrès se dessinent. La notion de caractéristique de gravure se précise et, vers 1942, la « National Association of Broadcasters » s'efforce de faire adopter une formule où la réduction du bruit de surface est obtenue par une pré-accélération à la gravure des sons aigus. Les méthodes de lecture et de reproduction électriques se généralisent. Le terme « haute fidélité », apparu vers 1934 dans la publicité radio-électrique, commence à s'appliquer au disque.

A partir de 1947, les procédés d'enregistrement sur bandes magnétiques s'introduisent dans l'industrie phonographique comme support de l'enregistrement original, la gravure s'effectuant après coup au laboratoire. Cette méthode s'est imposée partout dès 1949.

Le disque 78 tours en gomme laque demeure cependant affecté de bruits de surface qui nuisent à la fidélité de reproduction, et sa durée maximale de quatre minutes paraît insuffisante malgré l'existence d'appareils changeurs de disques automatiques. Pour remédier à ces inconvénients, Peter Goldmark, de la firme américaine Columbia, met au point un disque en résine vinylique tournant à 33 1/3 tours à la minute, à sillonnage serré ou microsilon. La lecture de ces disques, dont la durée atteint vingt-cinq à trente minutes, s'effectue par voie électrique, grâce à des phonocapteurs ou pick-up, piézo-électriques ou magnétiques, très légers, munis d'une pointe lectrice se terminant par une calotte sphérique de 25 microns de rayon. En 1949, la compagnie Victor met au point un disque de 17 cm de diamètre, à sillonnage

serré, tournant à 45 tours à la minute pendant sept minutes, qui s'impose dans le domaine des variétés. Puis la mise au point du disque stéréophonique amène de nouvelles améliorations. (V. STÉRÉOPHONIE.)

La remarquable qualité des disques microsilons se traduit par une intense activité commerciale et artistique, et l'on a même tenté de lancer un disque de 30 cm tournant à 16 tours.

Il existe également d'autres procédés de tirage des disques durs (injection, microfusion...), ayant certains avantages, mais qui ne paraissent pas s'être encore imposés industriellement.

A côté du disque dur, de bonne conservation et capable d'une excellente qualité sonore, apparaissent depuis peu de nouveaux disques très minces et souples, généralement de faible diamètre (15 à 17 cm), tournant à 33 1/3 ou 45 tours à la minute, pressés en matière plastique translucide. Ces nouveaux disques, dont la plasticité limite les qualités acoustiques, sont tirés rapidement, en très grande quantité, par des méthodes voisines de celles de l'imprimerie. La « Presse » sonore constitue actuellement leur principale utilisation.

● **Technologie.** L'enregistrement original des disques modernes s'effectue sur une bande magnétique. Après l'opération de montage, par laquelle on ne laisse subsister que les parties réellement utilisables de l'enregistrement magnétique, se place la gravure sur un disque vernis (disque acétate ou néocire) par le moyen d'un burin chauffé actionné par une tête graveuse solidaire d'un dispositif de déplacement radial, ou pont de gravure, destiné à produire un sillon en spirale. La gravure sur néocire, soigneusement vérifiée, constitue le disque original à partir duquel seront fabriquées les matrices de pressage par galvanoplastie. Ces matrices de pressage sont centrées et munies de la broche qui percera le trou central du disque. Elles sont ensuite montées deux par deux sur une presse pouvant être chauffée à la vapeur ou refroidie à l'eau. La matière à mouler est introduite entre les matrices chauffées, qui la soumettent à une pression suffisante pour prendre fidèlement l'empreinte des sillons. Après un certain temps, les matrices sont refroidies, la matière à mouler se solidifie, la presse s'ouvre et rejette le disque terminé. (→ Biblio.)

DISRAELI ou, mieux, **D'ISRAELI** (Isaac), homme de lettres britannique (Enfield, Middlesex, 1766 - Bradenham House, Buckinghamshire, 1848). Fils unique d'un riche marchand israélite de Venise, Benjamin D'Israeli, établi à Londres en 1748, il se fit naturaliser britannique en 1801 et rompit en 1817 avec la communauté juive. Ecrivain agréable, il s'orienta vers la critique et l'histoire littéraires, publiant : *Essays on the Literary Character* (1795), *Curiosities of Literature* (1791-1834), *Commentary on the Life and Reign of King Charles I^{er}* (1828-1831), ouvrage historique bien documenté, et *Amenities of Literature* (1841), début d'une vaste histoire de la littérature anglaise.

DISRAELI (Benjamin), comte de **Beaconsfield**, homme d'Etat et écrivain britannique (Londres 1804 - *id.* 1881), fils du précédent. Il reçut le baptême anglican en 1817, ce qui allait lui permettre une carrière politique. Agressivement excentrique, comme tous les jeunes aristocrates romantiques d'alors, il tenta d'abord une carrière littéraire. Après divers échecs, il obtint quelque succès en 1826 avec un roman à clef, *Vivian Grey*. En 1830, il put entreprendre un grand voyage à travers l'Orient méditerranéen.

A son retour, il aborda la politique, se présentant comme candidat radical à une élection partielle en 1832; ce fut un échec. Il se tourna vers le parti tory, justifiant cette apparente volte-face dans de brillants pamphlets politiques où il proclamait déjà sa foi en un conservatisme progressiste. Elu enfin aux Communes en 1837, il s'imposa progressivement, bien que son goût pour les attitudes théâtrales et son éloquence très fleurie fussent étrangers au tempérament britannique, et qu'il affichât toujours une grande fierté de ses origines orientales.

Il se sépara bientôt de Peel et, contre les « peelites », prit la direction d'un groupe de jeunes députés tories dont il exposa les idées dans son roman politique *Coningsby* (1844). Un second roman, *Sybil* (1845), rappela sa

sollicitude envers les problèmes sociaux; il restait, dans ce domaine, plus proche des radicaux que des « peelites » et des libéraux. Contre les intérêts de la bourgeoisie commerçante et industrielle, favorisés par les libéraux et les peelites, il défendait la vieille conception paternaliste d'un Etat monarchique protégeant les classes populaires : l'alliance du trône, de l'Eglise et de toute la nation, piliers de la grandeur britannique. A cet idéal d'un Etat traditionaliste et évolutif à la fois, Disraeli allait demeurer fidèle toute sa vie.

Il entra dans le gouvernement Derby en 1858, mais sans réussir à lui communiquer sa propre vigueur, et son projet de réforme électorale causa la chute du ministère dès 1859. La nécessité d'une réforme électorale était pourtant certaine, et l'opinion publique la réclamait avec une passion croissante; mais elle se heurtait toujours à une irréductible opposition parlementaire, et un nouveau projet proposé par le ministère libéral de Russell, en 1866, causa la chute de celui-ci et ramena au pouvoir les conservateurs avec Derby et Disraeli. Constatant l'aggravation rapide de l'agitation populaire, et fort de l'appui de la reine Victoria, Disraeli s'empara audacieusement du projet libéral et, après l'avoir encore élargi, réussit à le faire passer en 1867. La démission de Derby, en février 1868, fit de Disraeli le Premier ministre, mais, quelques mois plus tard, les élections ramenaient un gouvernement libéral. Du moins Disraeli était-il désormais le chef incontesté du parti conservateur, et la vie politique britannique fut alors dominée par le duel entre les deux grandes personnalités rivales de Gladstone et de Disraeli. Disraeli avait pour lui l'amitié de la reine, à qui il prodigua toujours une flatteuse déférence. Aussi, les élections de 1874 ayant donné la majorité aux conservateurs, Disraeli fut-il choisi comme Premier ministre. Au cours de ce ministère, qui dura jusqu'à 1880, Disraeli put réaliser d'intéressantes réformes sociales, mais son activité fut surtout tournée vers l'extérieur, pour la défense des intérêts britanniques dans le monde. Il remporta d'abord une série de succès : achat d'une importante participation à la Compagnie du canal de Suez en 1875, sévère échec infligé à l'expansion russe lors du Congrès de Berlin en 1878; en 1877, il faisait proclamer la reine Victoria impératrice des Indes, donnant ainsi un éclat nouveau à la politique coloniale sur laquelle il avait misé. Et ce furent des aventures coloniales qui mirent en difficulté son gouvernement. En Afrique du Sud, contre les Zoulous, et en Afghanistan, les erreurs des autorités locales engendrèrent coup sur coup, en 1879, échecs et massacres. Une dépression économique, particulièrement grave pour l'agriculture, ajouta en 1880 une nouvelle cause de mécontentement. Aussi les élections de 1880 furent-elles une défaite pour Disraeli, devenu lord Beaconsfield depuis 1876. (→ Biblio.)

DISRUPTEUR n. m. Electr. Appareil qui provoque la disruption. (S'emploie comme syn. de ÉCLATEUR, DISJONCTEUR.)

DISRUPTIF, IVE adj. Qui éclate. (Se dit de la décharge électrique avec étincelle.)

— Biol. *Livree disruptive*, v. NOMOCHROMIE.

DISRUPTION n. f. Electr. Ouverture brusque d'un circuit.

DISS n. m. Nom arabe d'une graminée du Sahara algérien (*Ampelodesmos mauritanicus*) employée en sparterie.

DISSAY, comm. de la Vienne (arrond. de Poitiers), au N. de Poitiers, sur le Clain; 1 097 hab. (576 aggl.). Château construit par Pierre d'Amboise au xv^e s. et remanié au xviii^e s.; chapelle ogivale (fresques). Vins rouges. Fabrique de lessives. Ganterie.

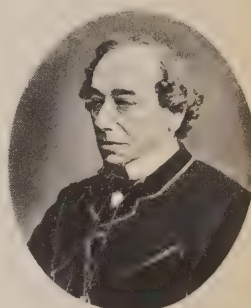
DISSAY-SOUS-COURCILLON, comm. de la Sarthe (arrond. du Mans), dans le sud du haut Maine; 1 133 hab. (266 aggl.). Eglise en partie romane (xii^e et xvi^e s.). — Aux environs, ruines du château de **Courcillon**.

DISSÉCABLE adj. Qui peut être disséqué.

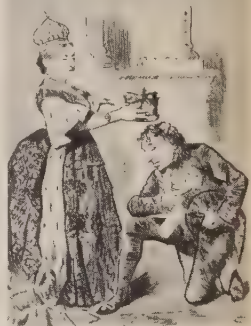
DISSECTEUR n. m. Personne qui dissèque les cadavres.

DISSÉCTION n. f. Action de disséquer : *Disséction d'un muscle, d'un cadavre.*

— Géomorphol. Modification d'un relief par développement d'une entaille fluviale qui



Benjamin DISRAELI



élévation de Benjamin DISRAELI à la pairie (1876) d'après le « Punch »



dissémination

1. *Ecballium elaterium*
2. *Impatiens noli-tangere*
3. *Erable*
4. *Lactuca virosa*

devient de plus en plus dense. (La dissection est caractérisée par la multiplication progressive des croupes. On parle ainsi d'une surface d'érosion [ou structurale] disséquée, d'un modèle de dissection, etc.)

— ENCYCL. La dissection est une des branches les plus importantes des études zoologiques. Toutes les notions exactes que nous possédons sur l'anatomie de l'homme et des autres animaux sont dues à la dissection. Les premières dissections de cadavres humains furent probablement faites par Hérophile (307 av. J.-C.) et Erasistrate (304), fondateurs de l'école d'Alexandrie, qui obtinrent des Ptolémées l'autorisation d'ouvrir les cadavres humains. La dissection fut interdite par les Romains. Quelques hommes seulement chez les Grecs : Rufus, Marinus, Soranus et Arétée, continuèrent les traditions de l'école d'Alexandrie.

Galien (né en 131 apr. J.-C.) ne disséqua point de cadavres d'hommes, mais d'un grand nombre d'animaux s'en rapprochant beaucoup par leur conformation, des singes surtout. Les médecins de l'école arabe ne disséquèrent pas. Il faut arriver à l'an 1315 apr. J.-C. pour trouver Mondini de Luzzi, le restaurateur de l'anatomie, qui, le premier, disséqua en public deux cadavres de femmes et publia un traité orné de planches faites d'après nature. Enfin, le XVI^e s. vit les travaux anatomiques remis en honneur parmi les savants et notamment par André Vésale. Fallope, son élève, attacha son nom à de brillantes découvertes. Eustachi étudia comparativement les mêmes organes chez l'homme et chez les animaux, et l'on vit naître, en même temps, l'anatomie comparée, l'anatomie pathologique et l'anatomie de texture. La dissection du corps humain passait encore pour un sacrilège au commencement du règne de François I^{er}.

Au XVII^e s., les dissections devinrent chose courante. Ruysch injectait dans les vaisseaux non seulement des liquides colorés, pénétrants et solidifiables, destinés à démontrer leur trajet et la distribution de leurs moindres rameaux, mais encore des liquides conservateurs. C'est dire que les procédés de dissection étaient déjà fort perfectionnés.

Aujourd'hui, toutes les écoles de médecine de France et de l'étranger ont leur salle de dissection, et les élèves doivent disséquer, dès la première année de leurs études médicales. Les sujets sont fournis par les hôpitaux, dont l'administration livre aux études anatomiques les corps qui n'ont pas été réclamés.

La dissection des cadavres n'est pas sans risque, et l'on considérait naguère que la piqure anatomique était très dangereuse. Actuellement, grâce aux mesures de stérilisation prises sur le cadavre et à l'emploi des antibiotiques, ce risque a considérablement diminué.

DISSECTOR n. m. (mot angl.). Télév. Dispositif d'analyse électrique, permettant la transmission successive des points de l'image du sujet à téléviser.

— ENCYCL. Dans un tube à rayons cathodiques, l'image est projetée à l'aide d'un objectif photographique sur une couche métallique extrêmement mince et translucide (photocathode), dont la face de droite est recouverte d'une matière photo-émissive (césium, par exemple). Sous l'action de la lumière, chaque élément de la photocathode émet un nombre d'électrons d'autant plus élevé qu'il est plus éclairé. Ces électrons se propagent normalement à travers le tube, sous l'action d'un champ électrique créé par la tension appliquée entre écran et cathode et sous l'action d'un champ magnétique axial créé par un solénoïde. A chaque point de l'image correspond un certain nombre d'électrons

émis. L'écran est percé d'un trou correspondant aux dimensions d'un point d'image. Pour l'analyse, on fait défiler devant l'ouverture de l'écran tous les points de l'image électronique, en agissant sur les électrons au moyen de bobines de déviation parcourues par un courant, ce qui fait dévier l'image entière à la façon d'un prisme de jumelle. De la sorte, chaque trajectoire électronique correspondant à un point de l'image formée sur la cathode vient frapper l'anode, donnant ainsi aux bornes d'une résistance de charge une tension variable, appliquée ensuite à des amplificateurs. La sensibilité de ce dispositif est la même que celle d'une cellule photo-émissive ordinaire, et on a disposé, à l'intérieur du tube, un multiplicateur d'électrons entre l'ouverture de l'écran et l'anode collectrice.

DISSEMBLABLE adj. Qui n'est pas semblable : *La Seine qui s'ouvre en deux bras dissemblables : l'un d'eau courante et mouvementée, l'autre tout uni [...]* (Carco).

DISSEMBLABLEMENT adv. De façon dissemblable, différente.

DISSEMBLANCE n. f. Manque de ressemblance ; caractère de ce qui est dissemblable : *Elle devait à son heureux caractère, à son génie naturel, ce point de dissemblance marqué avec la province [...]* (Stendhal).

DISSEMBLER v. intr. Ne pas être semblable ; différer : *Rien ne dissemble plus de lui que lui-même* (Diderot). [Rare.]

DISSÉMIE n. f. (préf. *dis*, et gr. *séma*, signe). Neurol. Trouble de l'utilisation des symboles du langage.

DISSÉMINATION n. f. Bot. Dispersion naturelle des graines, des spores et du pollen sur la terre, à l'époque de leur maturité. || *Par extens.* Dispersion sur un espace étendu : *Dissémination de troupes. Dissémination des Européens sur le globe.*

— ENCYCL. Tantôt la graine sort du fruit avant d'être entraînée (fruits déhiscents), tantôt elle est entraînée en même temps que le fruit lui-même, avec lequel elle fait corps (fruits indéhiscents). Les causes de la dissémination peuvent être intrinsèques : le phénomène même de la déhiscence peut projeter les graines à de grandes distances (fruits charnus d'*Ecballium elaterium*, d'*Impatiens noli-tangere* ; fruits secs du géranium, etc.) ; mais elles sont surtout extrinsèques. L'action du vent se fait sentir sur les fruits, auxquels adhèrent de larges bractées (charme, tilleul), sur les fruits ailés (érable) ou pourvus d'aigrettes (pissenlit, épilobe). Darwin a montré jusqu'où peut aller la résistance du pouvoir germinatif à une immersion prolongée dans l'eau, même dans l'eau de mer, et ainsi s'explique le rôle considérable que jouent les cours d'eau ou les courants marins dans la dissémination de certaines espèces. Les êtres vivants disséminent aussi beaucoup d'espèces : les oiseaux, graminivores surtout, dispersent de préférence les fruits charnus et les akènes ; certains fruits ou groupes de fruits à appendices crochus (bardane, benoîte) se fixent à la toison des mammifères. Enfin, citons le transport des marchandises par l'homme : les graines d'*Erigeron Canadense* sont venues du Canada en France avec des matières d'emballage.

Le pollen est transporté d'une fleur à l'autre et souvent d'une plante à une autre, soit par le vent (pollinisation anémophile : conifères, graminées), soit par les animaux et surtout par les insectes (pollinisation entomophile : vanille, sauge, orchis), soit même par l'eau (pollinisation aquatique : vallisnérie), permettant ainsi la fécondation croisée. Les spores transportées par le vent, les insectes et l'eau ont également leurs mouvements propres, dus au déroulement et à l'enroulement de bandelettes hygrosopiques (élatères). [V. aussi DIASPORE.]

DISSÉMINEMENT n. m. Etat de ce qui est disséminé.

DISSÉMINER v. tr. (lat. *disseminare* ; de *semen*, semence). Répandre çà et là sur un espace étendu : *Le vent dissémine les graines de certains végétaux.* || *Par extens.* Répandre en différents endroits : *Le torrent français était déjà tari par cette quantité de garnisons où il s'était disséminé* (Michelet).

— SYN. : disperser, dissiper, éparpiller, semer, répandre, répartir.

DISSENSION n. f. (lat. *dissensio* ; de *dissensire*, être en désaccord). Opposition violente d'avis, de sentiments, d'intérêts ; discorde : *Persone ne gagne aux dissensions politiques* (Grimm).

— SYN. : conflit, démêlé, désaccord, dissension, différend, discorde, dissentiment, divergence, division, méintelligence, zizanie.

DISSENTER [sɛntər] n. m. (du verbe *antidissenter*, être d'avis opposé). Hist. rel. Nom par lequel on désigne les chrétiens habitant l'Angleterre, qui n'appartiennent pas à l'Eglise anglicane. (Ce sont les baptistes, les méthodistes, etc. Pratiquement, on classe plus les catholiques dans ce groupe, les appelle plus souvent NON-CONFORMISTES ou FREE CHURCHMEN.)

DISSIDENT n. m. Différence, divers dans les avis, les opinions : *Des dissidents naissent souvent les dissensions.*

DISSÉPIMENT n. m. (du lat. *dissepimentum*, séparer par une cloison). Zool. Cloison qui sépare incomplète, en forme de plancher, qui divise la cavité d'un polypier en étages superposés.

DISSÉQUANT, E-adj. (de *disséquere*). Pathol. Se dit de certaines affections dans lesquelles les tissus offrent l'aspect que leur donnerait la dissection : *Anévrisme disséquant.*

DISSÉQUER v. tr. (préf. *dis*, et lat. *secare*, couper). [Se conj. comme accélérer.] Analyser. Ouvrir un corps organisé, pour en étudier l'organisme : *Disséquer un corps, un bras, une tête, une fleur.* || Fig. Analyser minutieusement : *Disséquer une œuvre littéraire. Disséquer un philosophe.*

— Bot. Se dit des feuilles profondément découpées.

— Géomorphol. V. DISSECTION.

DISSÉQUEUR, EUSE adj. et n. Qui dissèque : *Un habile disséqueur. Certain frère grand disséqueur de corps* (J.-B. Rousseau), et, au fig. : *Un habile disséqueur d'idées, de théories, de livres.* (On dit mieux DISSECTEUR.)

DISSERTATEUR, TRICE ou **DISSERTEUR**, EUSE n. Personne qui disserte, aime à dissertar : *Nombre de dissertateurs... marquant de goût* (Vauvenargues). || Critique qui disserte sur les développements théoriques.

DISSERTATION n. f. Examen critique d'une question, détaillé, argumenté et composé (vieilli) : *Faire une dissertation sur un point d'histoire, de philosophie, de religion.* Exercice scolaire de composition écrite consistant dans la discussion d'un sujet de littérature, de morale ou de philosophie. Fam. et péjor. Développement long, ennuyeux, pédant : *Il fit une véritable dissertation sur les maladies du cœur.*

— LANGUE CLASS. Discussion : *Ces spectateurs faisaient redoubler les dissertations ; et quand on ne disputait pas, l'ennui était si excessif [...]* (Voltaire).

— SYN. : composition, cours, développement, essai, étude, mémoire, rédaction.

— ENCYCL. La dissertation n'apparaît que vers le XVIII^e s. comme un court mémoire sur un problème d'érudition ou de critique (Saint - Evremont : *Dissertation sur l'Alexandre de Racine*, 1666 ; Boileau : *Dissertation critique sur l'aventure de Jocrisse*, 1669). C'est avec ce caractère qu'elle remplace dans les universités l'ancienne *disputatio* ou discussion orale de thèses, en particulier en Allemagne, où la dissertation en latin ou en allemand reste l'épreuve indispensable à l'obtention des grades universitaires. En France, la dissertation littéraire a remplacé le discours comme exercice scolaire depuis la réforme de 1885 qui supprima l'enseignement de la rhétorique, tandis que la dissertation philosophique est en usage dans les lycées depuis 1864.

DISSERTER v. intr. (lat. *dissertare*). Discourir méthodiquement, oralement ou par écrit, sur un point, une question : *[...] Epouse les questions avec des ménagements bien choisis que l'abbé put dissarter sur la matière sans entrer dans les personnalités* (Zola). || *Par extens.* Parler longuement de : *Il pouvait dissarter longuement de son amour pour elle.*

DISSERTÉUR, EUSE n. V. DISSERTATEUR.

DISSIDENT n. f. (lat. *dissidentia*). Etat d'un individu ou d'un groupe qui ne reco-

naît plus l'autorité d'une puissance politique à laquelle il obéissait jusqu'alors : *Une tribu en dissidence*. || Etat d'un individu ou d'un groupe qui s'est séparé d'une communauté déterminée : *Il s'est produit des dissidences dans ce parti*.

— **LANGUE CLASS.** (encore au XIX^e s.). Divergence d'opinions : *Serrons nos rangs, oublions nos petites dissidences* (Chateaubriand).

— **SYN.** : *faction, rébellion, schisme, scission, sécession*.

DISSIDENT, **E** adj. et n. (lat. *dissidens*; de *dissidere*, s'écarter). Qui ne reconnaît plus une autorité à laquelle il obéissait jusqu'alors : *Les tribus dissidentes*. || Qui se sépare, à cause d'une divergence d'opinions, d'une communauté dont il faisait jusqu'alors partie (communauté religieuse, école philosophique, parti politique) : *Votre sainteté ne penserait-elle pas que le moment est favorable à la réconciliation des sectes dissidentes, par de légères concessions sur la discipline ?* (Chateaubriand).

— **ENCYCL.** Hist. relig. Le nom de *dissident*, au sens ecclésiastique, a été employé à dater de 1573 par les catholiques de Pologne pour désigner toute personne qui se séparait de l'Eglise romaine.

Mais le nom est surtout employé aujourd'hui pour traduire le terme anglais de *dissenter*. La tendance actuelle, dans l'Eglise catholique, est d'employer le terme de « dissident » (au lieu d'hérétique ou de schismatique) pour désigner des Eglises séparées par suite d'un lointain schisme ou d'une hérésie. Le terme canonique est *acatholique*.

DISSIMILAIRE adj. Qui diffère de genre, d'espèce : *Parties dissimilaires* (comme les os, les artères, les muscles).

— **Minér.** Se dit d'un corps dont la poussière a une couleur différente de celle que présente la masse compacte : *Cristal dissimilaire*.

DISSIMILATION n. f. Phonét. Changement apporté par un phonème à un phonème voisin présentant des caractéristiques proches du premier. (La dissimilation présente plusieurs degrés; elle peut être partielle ou totale. On l'appelle totale quand elle cause la disparition du phonème atteint; ainsi, dans *PÉLERIN*, il y a eu dissimilation du premier *r* de *peregrinum*, par le second *r*. La dissimilation est le contraire de l'ASSIMILATION.)

DISSIMILER v. tr. Linguist. Modifier un phonème (voyelle ou consonne) sous l'influence d'un autre phonème : *Pour qu'un phonème puisse en dissimiler un autre, il faut qu'ils possèdent tous deux un ou plusieurs éléments communs* (Grammont).

DISSIMILITUDE n. f. Manque de similitude, de conformité, de ressemblance : *La dissimilitude de deux ouvrages*.

DISSIMULATEUR, TRICE adj. et n. Qui emploie la dissimulation : *Les courtisans sont d'habiles dissimulateurs*.

DISSIMULATION n. f. Action de cacher ce qui existe, dans le domaine matériel ou dans le domaine moral : *La dissimulation est une imposture réfléchie* (Vauvenargues).

— **Dr. comm.** *Dissimulation d'actif*, action frauduleuse, qui consiste, pour un commerçant en état de cessation de paiement, à omettre volontairement l'indication d'une partie de son actif. (Il ne faut pas confondre dissimulation d'actif et réserves latentes ou occultes.)

— **SYN.** : *arrière-pensée, feinte, fourberie, hypocrisie, perfidie, ruse, sornioiserie, tautufferie*.

DISSIMULÉ, **E** adj. Caché, secret : *Ces gamins errants, d'une existence secrète, dissimulée [...]* (Carco). || Accoutumé à la dissimulation : *Nous riions des ennemis de M. de Fontanes qui le voulaient faire passer pour un politique profond et dissimulé* (Chateaubriand).

DISSIMULER v. tr. (lat. *dissimulare*). Cacher; rendre invisible; ne pas laisser paraître : *Dissimuler un objet, sa fortune*. Elle s'était tellement serrée pour dissimuler sa grossesse [...] (Zola). || Rendre moins visible, moins apparent : *Le damas était un peu passé, mais ce défaut était dissimulé par des portraits de famille qui avaient fort bonne mine* (Stendhal). || **Fig.** Cacher à quelqu'un, taire, déguiser : *Ce pamphlet [...] circule depuis*

avant-hier et je ne puis vous le dissimuler, messieurs, il produit l'effet le plus déplorable (Stendhal). || **Absol.** Cacher ses pensées, ses intentions véritables : *Beauveau présentait Frédéric tel qu'il devait se révéler : ambitieux, profond calculateur, habile à dissimuler* (Bainville).

— **ALLUS. HIST.** *Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner*, v. QUI NESCIIT DISSIMULARE...

— **SYN.** : *cacher, camoufler, celer, déguiser, farder, maquiller, masquer, taire, voiler*.

— **Se dissimuler** v. pr. *Se dissimuler quelque chose*, ne pas vouloir voir une chose telle qu'elle est. || Rester inaperçu : *Une véritable cour oblongue où de petits hôtels particuliers se dissimulent au bas des hautes murailles plates du pâté de maisons* (J. Cocteau).

DISSIPATEUR, TRICE adj. et n. Qui dépense follement le bien dont il dispose : *Diderot dépensait ses idées avec l'insouciance d'un riche dissipateur* (L. Blanc).

— **SYN.** : *dépensier, dilapidateur, gaspilleur, prodigue, viveur*.

DISSIPATION n. f. Action de dissiper, de faire disparaître : *Remède pour la dissipation de la migraine*. || Action de se dissiper, de disparaître progressivement, de s'évaporer, de se perdre : *La dissipation d'un nuage*. || Action de dépenser follement : *Ce qui est dans les grands splendeurs, somptuosité, est dissipation, folie, ineptie, chez les particuliers* (La Bruyère). || — **Fig.** Distraction de l'esprit : *La dissipation est le propre des écoliers*. || Turbulence, manque de sérieux, d'attention : *Une classe en proie à la dissipation*. || Vie de désordre, d'amusement, de libertinage : *La dissipation mène au vice*.

— **LANGUE CLASS.** Action de disperser, en parlant de choses matérielles : *J'ai grand regret à l'entière dissipation que M. de Vendôme et ses gens vont faire de vos meubles* (Sévigné). || Récréation : *Je me suis contentée de lui répondre que plus de dissipation serait utile à sa santé* (Choderlos de Laclos).

— **Mil.** Infraction commise par le militaire qui dissipe ou détourne les armes, munitions, effets, etc., à lui remis pour le service. (Les codes de justice militaire prévoient des peines de trois mois à deux ans de prison.)

— **SYN.** : *dépense, dilapidation, disparition, dispersion, distraction, étourderie, gaspillage, inattention, prodigalité, turbulence*.

DISSIPÉ, **E** adj. et n. Etourdi, inattentif, turbulent : *Un enfant dissipé*. || Qui aime les plaisirs et les frivolités : *Un jeune homme dissipé*.

◆ **Adj.** Qui s'écoule dans les plaisirs, la débauche : *Une vie dissipée*.

DISSIPER v. tr. (lat. *dissipare*, disperser). Faire disparaître en dispersant : *Il y vient aussi nos ombres | Que la nuit dissipera* (Apollinaire). || Dépenser follement, anéantir, consumer en prodigalités : *Les forcés dont le trésor [...] avait été dissipé pour Lucien* (Balzac). || — **Fig.** Faire disparaître; mettre fin à; chasser de son esprit : *Un sage a dit que pour dissiper ses craintes, il suffisait presque toujours d'en approfondir la cause* (Choderlos de Laclos). || Perdre, gaspiller : *Dissiper sa jeunesse dans les plaisirs*. || Distraire, détourner de l'application, de la réflexion, etc. : *Dissiper un camarade*. *Les jeux dissipent et passionnent trop* (Fénelon).

— **LANGUE CLASS.** Distraire, récréer : *La comédie dissipe l'esprit. Il faut promptement que je me dissipe* (Sévigné).

— **Se dissiper** v. pr. Disparaître progressivement; s'évanouir; être de moins en moins sensible : *La beauté de ce coin de Turquie où l'illusion du passé ne s'est point encore tout à fait dissipée* (Carco). || Se détourner de ce qu'on doit faire; devenir inattentif, agité, débauché : *Cet enfant se dissipe, il finira mal*.

DISSOCIABILITÉ n. f. Caractère de ce qui est dissociable.

DISSOCIABLE adj. Qui peut être dissocié : *La vapeur d'eau est dissociable par la chaleur*.

DISSOCIATION n. f. Séparation d'éléments qui étaient unis.

— **Chim.** Réaction limitée qui se produit lorsque certains corps composés sont maintenus dans des conditions déterminées de température et de pression, en présence des pro-

duits de leur décomposition. (V. part. *encycl.*) || *Dissociation électrolytique*, décomposition réversible des molécules d'électrolytes en ions. (V. ÉLECTROLYSE, ARRHENIUS.)

— **Pathol.** *Dissociation auriculo-ventriculaire*, syndrome caractérisé généralement par un pouls lent permanent, et, à l'électrocardiogramme, par l'absence de liaison entre les ondes auriculaires (P), qui se font généralement sur un rythme sinusal normal, et les contractions ventriculaires (Q. R. S. T.), qui se font sur un rythme beaucoup plus lent qui trouve son origine dans un foyer d'excitation situé dans le ventricule lui-même. (V. ADAMS-STOKES [syndrome d']).

— **Psychiatr.** Désintégration de la personnalité. (La dissociation des idées représente pour certains psychiatres le processus primaire de la schizophrénie*. Elle rompt l'harmonie qui lie normalement les composantes intellectuelles, effectives, et le comportement de l'individu.)

— **Statist.** Séparation ou élimination de différents mouvements composant la conjoncture économique.

— **ENCYCL.** Chim. Le mot *dissociation*, dans la terminologie chimique, a été créé par H. Sainte-Claire Deville, dont les leçons qu'il fit sur ce sujet à la Société chimique de Paris, en 1864, font date dans l'histoire des théories chimiques modernes. Depuis, Debray, Isambert, Troost et Hautefeuille se sont particulièrement occupés de cette question. Voici quelques indications.

● **SYSTÈMES HÉTÉROGÈNES.** Dans un système hétérogène, c'est-à-dire où le composé est solide et où l'un au moins des produits de sa décomposition est gazeux, les recherches de Debray sur le carbonate de calcium et d'Isambert sur les chlorures ammoniacaux ont permis de reconnaître des lois bien nettes :

1° *Carbonate de calcium.* Expériences de Debray. Dans un récipient de porcelaine relié à un manomètre et pouvant être mis en communication soit avec une pompe à vide, soit avec un réservoir de gaz carbonique, on chauffe du spath d'Islande à une température constante T. De l'anhydride carbonique se dégage, dont la pression augmente jusqu'à un maximum F. Si alors, au moyen de la pompe, on enlève du gaz, une nouvelle décomposition du carbonate se produit, libérant une nouvelle quantité de gaz carbonique jusqu'à rétablissement de la pression F. On peut ainsi obtenir la décomposition totale du carbonate avec résidu de chaux anhydre et de gaz sous la pression F.

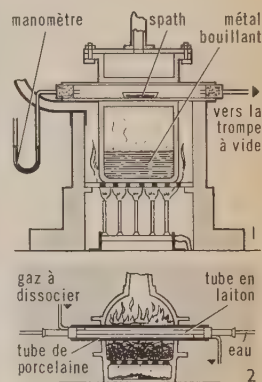
Si maintenant on fait arriver du gaz carbonique sous une pression supérieure à F, la température T étant maintenue la même, le gaz se combine à la chaux de façon que sa pression soit ramenée à la valeur F. Les deux réactions inverses peuvent donc se produire à la même température. Le sens dépend de la pression du gaz. La pression d'équilibre est appelée *tension de dissociation* à la température T.

2° *Chlorures ammoniacaux.* Ces résultats ont été généralisés par Isambert, dont les expériences portèrent sur les deux chlorures d'argent AgCl₃NH₃ et AgCl₃/2NH₃.

3° *Efflorescence.* L'efflorescence (ou le phénomène inverse, la *déliquesence*) d'un sel est, comme l'a montré Debray, déterminée par la pression de la vapeur d'eau dans l'atmosphère où est plongé le sel, et suivant que cette pression est supérieure ou inférieure à la tension de dissociation du sel hydraté à la température où il se trouve.

● **SYSTÈMES HOMOGÈNES.** C'est le cas où tous les éléments du système sont gazeux : 1° *Vapeur d'eau.* La décomposition de l'eau par la platine incandescente — fait connu depuis Grove — a été expliquée par H. Sainte-Claire Deville comme cas particulier de la dissociation. Il a montré que la vapeur d'eau décomposée à la température de 1 500 °C se reformait dans les parties moins chaudes de l'appareil.

2° *Oxyde de carbone, gaz sulfureux, gaz chlorhydrique*, etc. C'est encore Sainte-Claire Deville qui, au moyen de l'appareil connu sous le nom de *tube chaud et froid*, a mis en évidence la dissociation de ces gaz. L'axe du tube de porcelaine fortement chauffé est occupé par un tube plus étroit, en laiton argenté, où passe un courant d'eau froide. Dans l'espace annulaire compris entre les deux tubes on fait circuler le gaz à dissocier.



dissociation

1. Appareil de Henri Debray pour l'étude de la dissociation du carbonate de calcium; 2. Appareil de Sainte-Claire Deville (tube chaud et froid).

Avec l'oxyde de carbone, la surface argentée se trouve recouverte de carbone : avec le gaz sulfureux elle est noircie par le sulfure d'argent formé. C'est qu'il y a eu dissociation sous l'action de la chaleur, et les éléments dissociés, refroidis au contact du tube intérieur froid, n'ont pu réagir pour reconstituer le composé. Avec le gaz chlorhydrique, si le tube froid est amalgamé, il se forme à sa surface un dépôt de chlorure mercurieux. Actuellement, les réactions de dissociation ont pris place dans le groupe plus général de celles qui conduisent à des *équilibres chimiques*; les systèmes formés par les dissociations obéissent aux lois générales des équilibres*.

DISSOCIER v. tr. (lat. *dissociare*; préf. *dis*, et *sociare*, de *socius*, compagnon). Désagréger, désassocier les molécules d'un corps : Les affinités chimiques dissocient après la mort les éléments des corps organiques. || Décomposer partiellement par une réaction chimique réversible : Le carbonate de calcium se dissocie par élévation de température en gaz carbonique et chaux. || Fig. Séparer, distinguer : Dissocier deux questions.

DISSOLU, E adj. (part. passé de dissoudre). Dérégulé dans ses mœurs : [César] n'avait encore d'autre réputation que celle d'un jeune homme singulièrement éloquent, dissolu et audacieux (Michelet). || Corrompu, impudique : Mœurs dissolues. Vie dissolue. Chansons dissolues. || Fig. Sans ténacité, sans éclat : En fixant des yeux la couleur délavée, liquide, mauve et dissolue des violettes de Parme (Proust).

DISSOLUBILITÉ n. f. Qualité de ce qui est dissoluble : La dissolubilité du sucre dans un liquide.

DISSOLUBLE adj. (lat. *dissolubilis*; de dissolvere, dissoudre). Physiq. Qui peut être dissous. (Vieilli.) [On dit plus ordinairement SOLUBLE.]

— Dr. Qu'on peut rompre, annuler : Union dissoluble.

DISSOLUTIF, IVE adj. et n. m. (lat. *dissolutus*, dissous). Qui a la propriété de dissoudre : Remède dissolutif. (Vieilli.)

DISSOLUTION n. f. (lat. *dissolutio*). Physiq. Action de dissoudre; état de ce qui est dissous : Dissolution du sel, du sucre dans l'eau. Employer une dissolution de sulfate de cuivre. (V. part. encycl.) || Dissolution fractionnée, séparation des constituants d'un mélange par action d'un solvant dans lequel ces constituants sont inégalement solubles. || Par extens. Désagréation; action de décomposer, de défaire, d'annuler par dislocation des éléments constituants : La corruption du corps s'opère par la dissolution des parties. || — Fig. Rupture; action de mettre fin à : La dissolution d'un mariage. || Action de se décomposer, de se disloquer; état de ce qui est ainsi ruiné : Napoléon a connu cette dissolution de toutes les forces humaines sur le champ de bataille de Waterloo (Balzac). || Dérèglement de mœurs : Corinthe fut fameuse par son luxe et par ses dissolutions (Fénelon). || Par anal. Corruption : La polémique politique est le plus puissant instrument de la dissolution des langues (Saint-Marc Girardin).

— Dr. Rupture d'un contrat d'association ou de société du fait des parties, du pouvoir administratif ou du juge : Dissolution d'un mariage, d'une association. (V. ASSOCIATION, DIVORCE, SÉPARATION DE CORPS, SYNDICAT.)

— Instit. polit. Procédure au moyen de laquelle le pouvoir gouvernemental met fin, avant le terme légal, aux pouvoirs d'une assemblée délibérante : Dissolution de l'Assemblée nationale, d'un conseil municipal. (V. part. encycl.)

— Technol. Solution visqueuse de caoutchouc non vulcanisé, que l'on utilise pour coller une pièce de caoutchouc sur une déchirure de la chambre à air d'un pneumatique.

— ENCYCL. Géomorphol. et Géol. On a attribué autrefois à la simple dissolution presque tous les effets de corrosion, comme l'érosion chimique du calcaire, qui résulte, en fait, de la formation d'un bicarbonate soluble. Aussi le mot revient-il dans de nombreuses expressions ayant trait à l'érosion chimique : alvéole de dissolution, rainure de dissolution, cupule de dissolution, etc. C'est une acception usuelle, mais impropre.

— Instit. polit. La dissolution provoque de nouvelles élections générales avant le terme légal.

En France, le pouvoir gouvernemental dispose du pouvoir de dissoudre les conseils municipaux, les conseils généraux et l'Assemblée législative élue au suffrage direct (Chambre des députés ou Assemblée nationale).

Le sénatus-consulte du 16 thermidor an X donnait au Sénat le droit de dissoudre le Corps législatif et le Tribunat, les chartes de 1814 et de 1830 donnaient au roi le droit de dissoudre la Chambre des députés, la Constitution de 1852 accordait au président de la République (plus tard à l'empereur) le pouvoir de dissoudre le Corps législatif. Les lois constitutionnelles de 1875 donnaient au président de la République la possibilité de dissoudre la Chambre des députés, sous réserve d'obtenir l'avis conforme du Sénat. Il a toujours été considéré, sous la III^e République, que la loi Trévenec* du 15 février 1872 pouvait permettre la formation d'un gouvernement régulier en cas de dissolution illégale de la Chambre des députés et, éventuellement, du Sénat. Seul le premier président, le maréchal de Mac-Mahon, a usé du droit de dissolution; il le fit dans des conditions parfaitement constitutionnelles, mais en faisant preuve d'une maladresse politique incontestable; le 16 mai 1877, le maréchal de Mac-Mahon demandait la démission du gouvernement Jules Simon, qui jouissait de la confiance de la Chambre, et lui substituait un gouvernement de Broglie-Fourton, dont les membres étaient choisis dans la minorité de l'Assemblée; le 16 juin, il adressait au Sénat un message où il lui faisait connaître son intention de dissoudre la Chambre; le Sénat rendit un avis conforme, et un décret fut pris qui portait dissolution; ampliation du décret fut adressée au président de la Chambre; ce dernier en donna lecture aux députés, qui se séparèrent; dans ce conflit survenu entre l'exécutif et le législatif, les électeurs rendirent un arbitrage en faveur du législatif. Cette expérience malheureuse eut pour conséquence de faire tomber en désuétude le droit de dissolution, dont il ne fut plus usé pendant trois quarts de siècle. Les Constituantes de 1945 et de 1946 étaient profondément divisées sur l'opportunité d'introduire le droit de dissolution dans la constitution de la IV^e République. Un compromis fut adopté : le pouvoir de dissolution de l'Assemblée nationale fut accordé au Conseil des ministres sous trois conditions : 1^o l'Assemblée devait avoir été élue depuis plus de dix-huit mois; 2^o deux crises ministérielles devaient s'être produites au cours d'une même période de dix-huit mois; 3^o ces deux crises devaient avoir été provoquées par un vote de défiance acquis à la majorité absolue des membres de l'Assemblée (et non des votants). Les habiletés gouvernementales (de nombreux gouvernements de la IV^e République se sont démis sans que la majorité requise ait été obtenue) et parlementaires (de nombreux votes de défiance ont été acquis à la majorité simple et non à la majorité constitutionnelle, du fait d'un habile dosage des abstentions et des votes émis par les bœufiers), ainsi que l'hostilité des députés auraient peut-être abouti à faire tomber en désuétude ce nouveau droit de dissolution si le gouvernement Edgar Faure, désireux d'éviter le vote d'une réforme électorale et servi par les circonstances, n'avait usé, le 1^{er} décembre 1955, du droit qui lui était conféré par la Constitution du 27 octobre 1946.

Bien accueillie par l'opinion publique dans son ensemble, bien que peut-être plus conforme à la lettre qu'à l'esprit de la Constitution (ainsi que l'estime, notamment, Maurice Duverger), la dissolution de 1955 paraît avoir effacé le précédent de 1877. La Constitution du 4 octobre 1958 confère au président de la République — après consultation du Premier ministre et des présidents des deux assemblées constituant le Parlement — le droit de prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale. Les élections générales doivent avoir lieu vingt jours au moins et quarante jours au plus après la dissolution. L'Assemblée nouvellement élue se réunit de plein droit le deuxième jeudi qui suit son élection; la session dure quinze jours si la réunion a lieu en dehors des périodes prévues pour les sessions ordinaires. Il ne peut être procédé à une nouvelle dissolution

dans l'année qui suit les élections générales consécutives à la dissolution.

Les controverses autour du caractère plus ou moins démocratique ou de l'efficacité du droit de dissolution apparaissent comme assez vaines. Les adversaires de la dissolution estiment qu'elle constitue une survivance du « despotisme royal » et nient qu'elle soit effectivement un moyen d'assurer la stabilité gouvernementale, en s'appuyant sur le précédent de la Constitution de Weimar; de 1919 à 1933, l'abus du droit de dissolution, au lieu d'assurer la stabilité ministérielle en Allemagne, aurait été un instrument de la prise du pouvoir par les nationaux-socialistes. Les partisans du droit de dissolution considèrent généralement, avec Léon Duguit, qu'il est la « condition indispensable de tout régime parlementaire et la garantie la plus efficace du corps électoral, de la souveraineté nationale contre les excès de pouvoirs toujours à craindre d'un parlement », le principal caractère d'un tel régime étant l'action réciproque que le gouvernement et le parlement exercent l'un sur l'autre. L'expérience de la Grande-Bretagne paraît favorable à l'exercice du droit de dissolution; l'usage de ce droit y est considéré comme favorisant la stabilité gouvernementale (les députés hésitent à renverser un gouvernement pour des raisons mineures lorsqu'ils savent que toute crise ministérielle est susceptible d'entraîner des élections générales; par ailleurs, le gouvernement en place choisit le plus souvent une période de popularité pour provoquer le renouvellement de la Chambre des communes, sans attendre la fin du mandat de cette dernière) et comme épargnant au pays les accès de démagogie auxquels risquent de s'abandonner une majorité parlementaire en fin de mandat. Certains observateurs politiques font toutefois remarquer que la stabilité du régime parlementaire britannique et la faiblesse du régime issu de la Constitution de Weimar tiennent à bien d'autres causes qu'à l'utilisation du droit de dissolution.

— Physiq. et Chim. Une substance solide, liquide ou gazeuse se dissout dans un liquide mis à son contact quand elle disparaît dans la masse de ce liquide pour donner un tout homogène. Il y a lieu de distinguer la dissolution simple, comme celle du sucre dans l'eau, de la dissolution d'un métal dans l'acide, du fer dans l'acide sulfurique étendu, par exemple; dans le premier cas, il suffit d'évaporer la dissolution pour retrouver le sucre solide, identique à celui qui a été employé en premier lieu; il n'en est pas de même dans le second cas, qui constitue une réaction chimique. Nous ne parlerons que des phénomènes de dissolution simple.

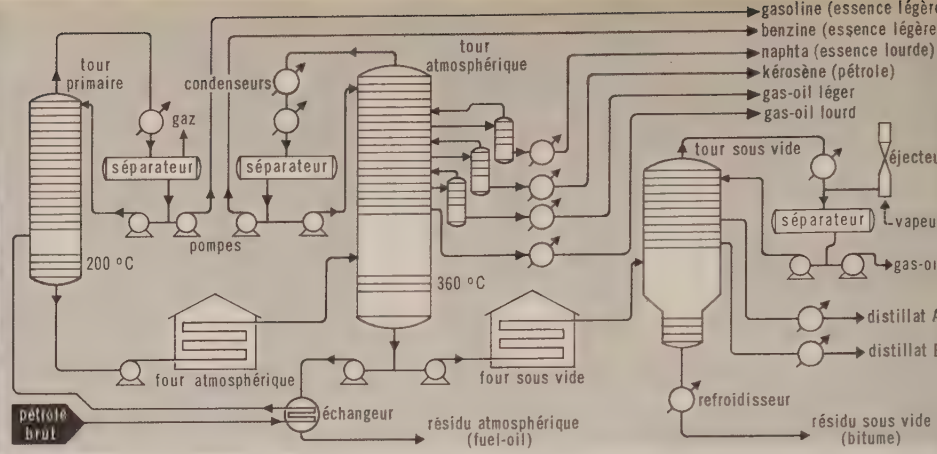
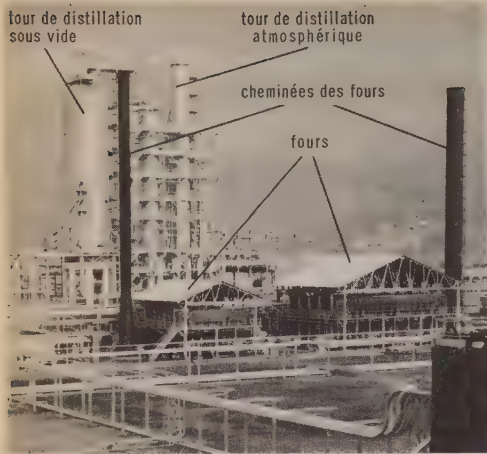
Une solution est dite saturée quand, à la température à laquelle elle se trouve, elle renferme la plus grande quantité possible de la substance à dissoudre. En général, la solubilité d'un solide dans un liquide, c'est-à-dire la quantité de substance dissoute dans 100 parties du liquide, diminue quand la température s'abaisse. Lorsqu'on a une solution saturée d'un solide dans un liquide à une température déterminée, si on la refroidit une portion du corps dissous va, en général, se solidifier; cependant, dans certains cas, il arrive que cette solidification ne s'effectue pas : on dit alors que la solution est sursaturée.

Quand un solide se dissout dans un liquide, il éprouve un changement d'état, et il existe une chaleur latente de dissolution en tout point comparable à la chaleur latente de fusion. C'est là l'explication des abaissements de température observés dans certains mélanges réfrigérants. Il peut arriver qu'une réaction chimique s'effectue en même temps que la dissolution, et que la variation de température observée résulte de la superposition de deux phénomènes. C'est le cas du chlorure de calcium anhydre dissous dans l'eau : le sel s'unit à l'eau, et la chaleur de formation de l'hydrate l'emporte de beaucoup sur la chaleur de dissolution.

Température de solidification et d'ébullition des solutions. V. CRYOSCOPIE et ÉBULLIOSCOPIE.

● **Dissolution des gaz.** Les gaz se dissolvent dans les liquides. La solubilité est la masse, en grammes, de gaz absorbé par 100 g du solvant, la pression totale (pression du gaz + pression de vapeur du liquide) étant de 760 mm de mercure. Le coefficient

comptées en angles
sur la sphère céleste HZH'
AOB, *distance angulaire*
des astres A et B
ZOA, *distance zénithale*
de l'astre A
POA, *distance polaire*
de l'astre A



distillation de combustible (therm.)

Tout dernièrement, les géodésiens ont introduit des instruments nouveaux de mesure directe : le géodimètre* et les méthodes par radar* « shoran ».

— Math. Distance d'un point à une droite, en géométrie plane. La distance d'un point M [x, y] à la droite $y = ax + b$, en coordonnées obliques, est

$$\delta = \frac{(y - ax - b) \sin \theta}{\sqrt{1 + 2a \cos \theta + a^2}}$$

Distance d'un point à un plan. La distance d'un point x, y, z à un plan

$$Ax + By + Cz + D = 0,$$

en coordonnées rectangulaires, est

$$\delta = \frac{Ax + By + Cz + D}{\sqrt{A^2 + B^2 + C^2}}$$

DISTANCÉ, E adj. Turf. Se dit d'un cheval qui a failli à quelqu'une des conditions de la course, ou qui a gêné l'un de ses concurrents. (Il est alors réputé n'avoir pas pris part à la course.)

DISTANCEMENT n. m. Turf. Sanction prise contre un cheval en lui faisant perdre la place qu'il avait à l'arrivée et en l'excluant du classement.

— ENCYCL. Cette sanction peut intervenir dans de très nombreux cas, dont les principaux sont : le cheval appartient à un propriétaire frappé d'interdiction ; il a porté un poids différent de celui qui lui était fixé ; son jockey était frappé d'interdiction ; son engagement n'était pas valable ; il n'a pas effectué le parcours ; il y a eu manœuvres frauduleuses ou incidents de course ; il n'a pas rempli les formalités de certaines courses spéciales ; le jockey ne s'est pas présenté aux balances avant ou après la course ; le cheval (au trot) est parti à une distance inférieure à celle qui était déclarée ou que lui assignaient les conditions de la course.

DISTANCER v. tr. (Se conj. comme *placer*.) Sports. Laisser derrière soi : *Cheval qui distance facilement ses rivaux* ; et par anal. : *Il faisait de très petits pas, se laissait distancer* [...] (G. Duhamel). || Déclarer qu'un cheval sera considéré comme n'ayant pas pris part à la course : *Cheval que les commissaires ont distancé pour avoir passé en dehors d'un drapeau*. || Fig. Surpasser, devancer, laisser derrière soi dans l'ordre de la valeur : *Ecolier qui distance tous ses camarades*.

DISTANCIÉ, E adj. Math. Se dit d'un espace métrique.

DISTANCIOMÈTRE n. m. Appareil télémétrique servant à mesurer les distances.

DISTANT, E adj. (lat. *distans*, de *distare*, être éloigné). Qui est à une certaine distance, dans l'espace ou dans le temps : *Villes distantes l'une de l'autre de 100 kilomètres*. || Fig. Réservé, froid dans sa manière d'être : *Il est distant. Attitude distante*.

DISTATÈRE n. m. Monnaie de deux statères, ou tétradrachme d'or, frappée seulement sous Alexandre le Grand, ou en Egypte sous les premiers Lagides.

DISTEMONANTHUS [tys] n. m. Légumineuse africaine qui fournit le bois du commerce dénommé *movingui**.

DISTENDRE v. tr. (lat. *distendere*). [Se conj. comme *tendre*.] Produire une forte tension en divers sens, de manière à écarter les parties composantes : *Le corps de la dent distend la gencive au point de la déchirer pour passer au travers* (Buffon). || Fig. Relâcher, éloigner l'un de l'autre des choses auparavant fortement liées : *Distendre les attaches sociales et politiques*.

DISTÉNIE n. f. Insecte allongé, noir et roux, couvert d'une pubescence grise formant des bandes ou des taches, et répandu dans les deux Amériques. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des cérambycides.)

DISTENSION n. f. (lat. *distensio*). Augmentation de surface ou de volume sous l'effet d'une tension considérable en divers sens : *La distension de l'estomac sous l'influence des gaz*. || Tiraillement en sens opposé des tissus d'une articulation : *La distension, portée à un certain degré, constitue l'entorse*. — Art vétér. Tiraillement considérable. (Se dit de l'extension forcée des muscles ou des ligaments d'une articulation, à la suite des mouvements des membres : distension du boulet, par exemple.)

DISTHÈNE n. m. Minér. Silicate naturel d'aluminium, qu'on appelait autrefois *SCHORI BLEU* ou *TALC BLEU*.

— ENCYCL. Le *disthène*, dont la formule est Al_2SiO_5 , se présente ordinairement en cristaux lamellaires allongés, appartenant au système triclinique. Il est transparent ou translucide, le plus souvent bleu de saphir. On voit parfois, dans les lamelles, les deux couleurs à la fois, savoir : une bande bleue entre deux bords blancs.

DISTHÉNIQUE adj. Minér. Qui contient du disthène : *Schiste disthénique*.

DISTHÉNITE n. f. Minér. Schiste cristallin, constitué presque entièrement par du disthène. (A Madagascar, cette roche renferme de l'or natif.)

DISTICHIASE [distikjaz] ou **DISTICHIASIS** [zis] n. f. (gr. *dis*, deux, et *stikhos*, rang). Disposition des cils sur deux rangs, le postérieur ayant les cils dirigés vers l'œil, dont il irrite la conjonctive. (Cette malformation entraîne des accidents variés : conjonctivite, kératite, ulcérations de la cornée, entropion, etc.) [V. TRICHIASIS.]

DISTILLABLE [distilabl] adj. Qui peut être distillé : *Moût distillable*.

DISTILLAT [distila] n. m. (lat. *distillatum*). Ce qui a été distillé, par opposition au liquide qui est resté dans l'alambic.

— Pêtr. Produit obtenu par distillation du pétrole brut ou craqué : *Les distillats comprennent les essences, les kérosènes, les gas-oils et les lubrifiants, par opposition aux résidus*. (On dit aussi *CONDENSAT*.) || *Distillat paraffineux*, fraction visqueuse contenant de la paraffine, et obtenue lors de la distillation sous vide du pétrole brut ou de produits intermédiaires utilisés plus spécialement par l'industrie du gaz pour la carburation du gaz à l'eau.

DISTILLATEUR [distilatœr] n. m. Industr. Celui qui distille les substances dont on tire des produits essentiels : *On nomme distilla-*

teurs ceux qui fabriquent des eaux-de-vie et des liqueurs.

DISTILLATION [distilasj] n. f. Séparation par la chaleur des principes contenus dans certaines substances solides, en vue, essentiellement, de recueillir les produits gazeux. Séparation en produits de caractéristique plus rigoureuses d'éléments contenus dans des mélanges liquides de composition complexe et variable. || Opération consistant à extraire des vins ou des moûts fermentés l'alcool contenu dans un liquide, en même temps que tous les produits volatils. || *Distillation fractionnée*, séparation par ébullition d'un mélange de plusieurs liquides en fractions ayant des points d'ébullition différents.

— ENCYCL. Physiq. On peut distiller certains liquides peu volatils à une température inférieure à celle de leur point d'ébullition sous la pression atmosphérique en les entraînant par un courant de vapeur d'un autre liquide plus volatil, de vapeur d'eau par exemple : c'est la *distillation par entraînement*. La distillation des liquides qui se dissolvent mutuellement est plus compliquée. Au point de vue expérimental, il est souvent très difficile de séparer par distillation les corps miscibles ; il y a même des mélanges qui distillent comme un liquide pur, sans qu'on puisse réaliser de séparation (alcool à 97 p. 100 ; mélange d'eau et d'acide butyrique à 25 p. 100). Ce sont les mélanges azéotropes*.

Dans les laboratoires, on a successivement utilisé un certain nombre de dispositifs : citons le tube de Le Bel et Henninger, qui se compose d'une série de boules superposées communiquant directement suivant leur axe et indirectement par de petits tubes latéraux ; les étranglements axiaux sont obturés par de petites toiles métalliques ou par un fil de platine enroulé en spirale plate. La vapeur suit la voie axiale et traverse le liquide condensé dans chaque boule. La puissance de séparation du tube Le Bel augmente avec le nombre de boules ; c'est une *distillation fractionnée*. Il existe d'autres modèles de colonnes à distiller, plus utilisés que la colonne Le Bel : colonnes Vigreux (à pointes de verre), Cressmir (à hélice), Dupont (à plateaux). Enfin, certains liquides ne peuvent être distillés sous la pression atmosphérique, parce qu'ils se décomposent à la température d'ébullition sous cette pression. On peut éviter cet inconvénient en distillant sous pression réduite, ce qui abaisse la température d'ébullition. Ce procédé peut, en outre, avoir l'avantage de faciliter le fractionnement.

— Technol. *Distillation du benzol brut*. Réalisée dans une chaudière surmontée d'une colonne d'analyse, elle donne des produits de tête riches en sulfure de carbone, de benzol-moteur et du solvant-naphta. Le résidu est constitué par des produits lourds : naphthaline et huiles.

● *Distillation des bois*. Elle a pour but d'extraire du bois divers produits qui entrent dans sa composition. Elle est réalisée en chauffant dans des cornues, disposées verticalement ou horizontalement, le bois découpé en rondins d'égale longueur ou fendus s'il s'agit de grosses bûches.

Dans les cornues verticales, il faut de douze à quinze heures pour une opération, chaque cornue pouvant contenir de 1 300 à 2 000 kg de bois; il ne faut pas dépasser la température de 350 °C pendant les dix premières heures; on monte ensuite jusqu'à 430 °C. Les cornues disposées horizontalement ont jusqu'à 1,35 m de diamètre et 2,66 m de longueur.

On utilise aussi, dans les grosses installations de distillation des bois, des fours continus à chauffage par calorifère.

Les produits de la distillation des bois sont, outre le charbon de bois : 1° des goudrons, qui sont en général plus lourds que l'eau; 2° une solution aqueuse contenant de l'acide pyroligneux (acide acétique impur) et du méthylène (alcool méthylique impur); 3° des gaz résiduels, qui sont soit rejetés dans l'atmosphère, soit brûlés sous la grille du foyer. Les bois résineux donnent en plus, au début de l'opération, une essence particulière appelée *essence de pin*, qui est employée comme succédané de l'essence de térébenthine. Le goudron de la distillation des bois résineux est meilleur et plus abondant que celui de la distillation des bois feuillus; mais, en revanche, les bois résineux donnent très peu de méthylène et de pyroligneux.

● **Distillation des eaux ammoniacales.** Réalisées dans des colonnes spéciales chauffées à la vapeur, elle est à la base de la fabrication du sulfate d'ammonium, des eaux dites concentrées et de l'alcali volatil.

● **Distillation du goudron brut.** Elle permet d'obtenir des huiles de caractéristiques déterminées, du brai et du noir de fumée.

● **Distillation de la houille.** Réalisée dans une enceinte fermée et à l'abri de l'air, la distillation de la houille à haute température (vers 1 000 °C) libère du gaz utilisé dans les réseaux de distribution, des eaux ammoniacales et du goudron. Le résidu de la distillation est le coke, employé pour le chauffage domestique, dans les hauts fourneaux et en fonderie. La distillation à basse température, au cours de laquelle le charbon est chauffé entre 450 et 600 °C, a pour objet la dégazéification partielle du charbon et la fabrication du semi-coke. La distillation est dite *sèche* lorsque le charbon est traité sans addition de vapeur d'eau ou d'hydrocarbures. Elle est dite *sous vapeur* ou *humide*, lorsqu'elle est conduite avec injection de vapeur d'eau à la base des chambres qui contiennent le charbon. Dans la distillation *discontinue*, les chambres sont chargées périodiquement en charbon, après défournement ou délutage de la totalité du coke produit au cours de l'opération précédente. On préfère utiliser actuellement la distillation *continue*, opérée dans des fours dont les chambres sont alimentées sans interruption en charbon, et le coke évacué de la même façon.

● **Distillation du pétrole.** Dans le raffinage du pétrole, les gaz (butane, propane et gaz plus légers), l'essence (gasoline et benzine), le naphta, le kérosène (pétrole lampant), le gas-oil et un résidu long (fuel ou mazout) sont obtenus par la simple ou première distillation, dite *topping* ou *distillation atmosphérique*, vers 350 °C.

La distillation *sous vide* du résidu long donne un gas-oil visqueux, des distillats paraffineux et un résidu court (bitume, asphalte ou brai). Les produits très voisins, comme le benzène, qui bout à 80,1 °C, et le cyclohexane, à 80,8 °C, peuvent ensuite être séparés par *distillation extractive* à l'aide d'un solvant qui écarte les points d'ébullition.

Une unité de distillation comprend essentiellement un four tubulaire, dans lequel le produit est en partie vaporisé, et une tour de fractionnement, ou colonne à plateaux, où s'effectue la séparation : les vapeurs les plus légères sortent en tête et passent dans un condenseur, les fractions intermédiaires sont soutirées latéralement, et le résidu reste en fond de tour. Chaque coupe est refroidie et envoyée à son réservoir de stockage par une pompe.

● **Distillation des produits agricoles.** Les matières premières utilisées pour la distillation sont des matières susceptibles de donner des sucres fermentescibles : ce sont soit des matières sucrées, comme les fruits (pommes, poires, etc.), des feuilles (agave), des tiges (canne à sucre, sorgho), des racines (betteraves), soit des matières amylacées (grains de

céréales, tubercules de pommes de terre et de topinambours), soit des matières celluloseuses (bois, lessive sulfiteuse de pâte à papier).

La distillation est utilisée soit en vue de la fabrication des alcools de bouche, en particulier l'eau-de-vie, soit en vue de la préparation d'alcools industriels.

Pour les eaux-de-vie de qualité, on utilise généralement pour la distillation des alambics*.

La distillation industrielle traite principalement en France les betteraves, les vins, les cidres.

Les betteraves, lavées abondamment, sont transformées en cossettes par râpage; de ces cossettes on extrait des jus sucrés, en général par diffusion en milieu acide, parfois par malaxage, tamisage et pression. Le jus sucré acide est alors refroidi, puis envoyé en fermentation, qui s'effectue, sous l'influence de levures cultivées, dans des cuves cylindriques. On obtient ainsi des vins. Ces vins subissent alors la distillation dans une colonne à plateaux, après être passés dans un chauffe-vin ou échangeur de températures. Les flegmes obtenus, ou alcools impurs (ils contiennent des acides organiques, des aldéhydes, des esters, etc.), sont alors rectifiés dans une nouvelle colonne : on obtient l'alcool rectifié ou alcool neutre, qui titre au maximum 97°,1.

Lors du traitement des matières amylacées, il est nécessaire de faire une hydrolyse de ces corps, afin de transformer l'amidon en dextrines, puis en maltose et glucose, hydrolyse qui se fait soit par des acides, soit par des diastases (amylases) produites par germination des grains (hydrolyse au malt) ou sécrétées par des champignons (hydrolyse au mûcor ou amylomyces). [V. SACCHARIFICATION.] (→ Biblio.)

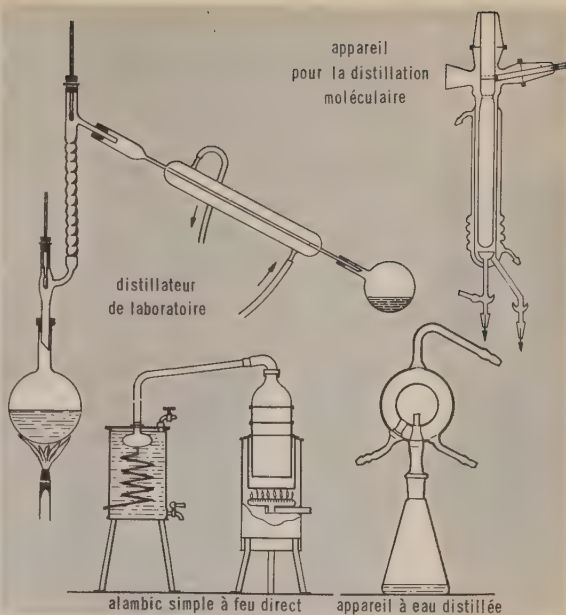
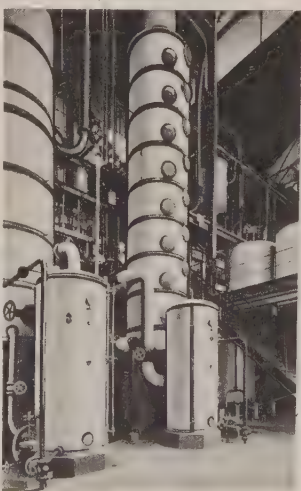
DISTILLATOIRE [distilatwar] adj. Qui sert à la distillation : *L'alambic est un appareil distillatoire.*

DISTILLER [distile] v. tr. (lat. *distillare*; de *stilla*, goutte). Extraire d'un mélange les produits les plus volatils, en les transformant en vapeurs, puis en condensant par refroidissement ces vapeurs et en les recueillant goutte à goutte : *Distiller du vin, des grains, de la houille.* || Sécréter goutte à goutte : *Il y a des plantes qui distillent le poison.* || Elaborer une substance à partir d'une autre : *Les abeilles vont butiner les fleurs et reviennent à la ruche distiller leur miel.* || Fig. Verser goutte à goutte, répandre : *Ai-je, d'un style affreux, || Distillé sur sa vie un venin dangereux?* (Boileau).

— **LANGUE CLASS. V. intr.** Tomber goutte à goutte; être sécrété : *La houille est formée d'un suc bitumineux qui distille du roc* (Buffon).

DISTILLERIE [distilri] n. f. Usine où l'on distille certains produits (betteraves, grains, pommes, etc.).

— **ENCYCL. Dr fisc.** On distingue trois sortes de production d'alcool : la production industrielle, semi-industrielle et familiale.



C'est en fonction de ces trois sortes de production qu'a été prévu le régime fiscal des distilleries.

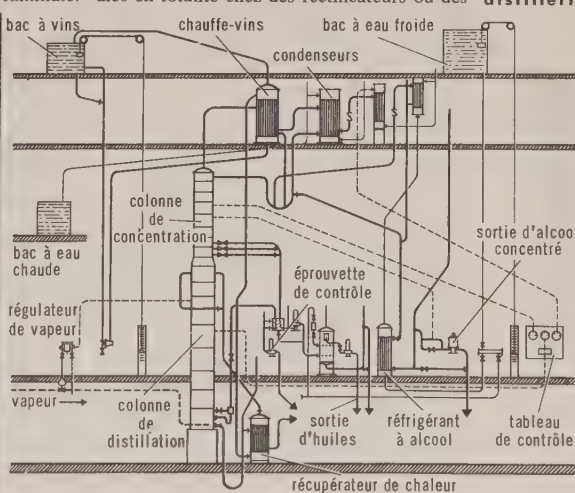
1° La production industrielle d'alcool peut être assurée soit par des distilleries industrielles, soit par des distilleries agricoles. Les distilleries industrielles sont des usines qui rectifient soit des flegmes, soit des esprits imparfaits fabriqués dans d'autres établissements ou qui, mettant en œuvre des matières autres que des vins, cidres, poirés, lies, marcs et fruits, obtiennent, par de simples distillations ou par des opérations de rectification, des produits propres à être livrés directement à la consommation, et dans lesquelles l'Administration juge utile d'établir un service de surveillance permanente.

Les distillateurs sont astreints à des déclarations de fabrication, de mise en distillation, de rectification, etc., à la tenue de registres spéciaux, sur lesquels le service puisera les éléments de ses propres comptes. Le rôle essentiel du Service des contributions indirectes consiste dans la surveillance permanente des opérations, laquelle porte d'abord sur l'agencement des ateliers et implique ensuite des vérifications de tous ordres et des contrôles à toutes les phases de la fabrication de l'alcool.

Les distilleries agricoles mettent en œuvre des matières autres que les vins, cidres, poirés, lies, marcs et fruits, ne reçoivent aucune quantité de spiritueux du dehors et ne produisent que des flegmes destinés à être expédiés en totalité chez des rectificateurs ou des

distillation
(chimie générale)

distillerie



dénaturateurs. Ces établissements sont généralement annexés à des exploitations agricoles. Ils sont néanmoins régis par un règlement spécial, dont les dispositions ne diffèrent que sur quelques points de celles qui sont relatives aux distilleries industrielles. Ainsi, ledit règlement comporte la distillation en vase clois (scellement aux éprouvettes), et, par suite, soumet seulement les usines de l'espèce à un régime de vérifications intermittentes.

2° La production semi-industrielle se place entre la précédente et celle des récoltants, appelés pour la circonstance « bouilleurs de cru ». Sa réglementation s'applique aux distillateurs ou bouilleurs de profession mettant en œuvre des vins, cidres, poirés, lies, marcs et fruits, et chez lesquels, étant donné la faible importance des opérations de distillation, on n'a pas jugé utile d'établir une surveillance permanente. La production semi-industrielle peut aussi être assurée par des distilleries ambulantes. Mais, depuis 1953, la profession de distillateur ne peut s'exercer que dans un établissement fixe, sauf dérogations individuelles accordées par arrêté du préfet sur proposition du directeur des Contributions indirectes.

3° La production familiale. En dehors des gros industriels, se trouvent les petits producteurs, ainsi nommés parce qu'ils n'obtiennent, en général, que de petites quantités d'alcool destinées à être consommées au siège même de l'exploitation. Ils sont aussi appelés « bouilleurs* de cru » parce qu'ils ne mettent en œuvre, dans des conditions strictement déterminées par les textes, que certains produits de leur récolte. Le « privilège des bouilleurs de cru » consiste dans la faculté laissée aux intéressés de faire distiller, en exemption de droits, 10 litres d'alcool pur. Depuis 1960, ce privilège est devenu personnel à chacun des propriétaires qui pouvaient l'exercer au cours de la campagne 1959-1960, tant qu'ils remplissent les conditions de production, ainsi qu'à leur conjoint survivant.

DISTINCT [distɛ̃t ou distɛ̃kt], **E** adj. (lat. *distinctus*; de *distinguer*, *distinguer*). Qui ne se confond pas avec un autre : *Populations distinctes. Articles distincts.* || Qui se laisse percevoir par la vue : *Jugez de ma joie, en y apercevant les traces, bien distinctes, des larmes de mon adorable Dèvote* (Choderlos de Laclos). || Qui se fait entendre clairement : *Voix distincte.* Puis, elle saisit un murmure à peine distinct, un chuchotement affectueux et triste (Zola). || Précis, net, clair à l'esprit : *Je n'avais nulle notion distincte de mon individu* (Rousseau).

— Bot. Qui n'adhère pas aux organes voisins : *Étamines distinctes. Lobes distincts. Stipules distinctes.* (Dans ce sens, on dit aussi LIBRES.)

— Log. Idée claire et distincte, v. **DISTINCTIO**.

DISTINCTEMENT adv. De façon distincte; avec netteté : *On voit distinctement, malgré la dorure déjà à demi écaillée, les lignes de suture des planches de sapin* (Hugo). || De façon aisément perceptible : *Parler distinctement. Apparaître distinctement.*

DISTINCTIF, **IVE** adj. Qui sert à reconnaître, à distinguer : *Les cheveux longs étaient le signe distinctif de la royauté, chez les Mérovingiens.*

DISTINCTION [distɛ̃ksjɔ̃] n. f. (lat. *distinctio*). Action de distinguer, de ne pas confondre : *Faire la distinction du bien et du mal.* || Etat de ce qui est distingué; différence, séparation : *Peut-être avons-nous un sentiment si marqué de la distinction des genres, c'est-à-dire de l'indépendance des divers mouvements de l'esprit, que nous ne souffrons point les ouvrages qui les combinent* (P. Valéry). || Signe destiné à éviter la confusion entre les personnes ou les choses : *Distinctions extérieures.* || Marque d'honneur : *Nous n'attachons et ne devons attacher aucune ombre d'importance aux distinctions officielles* (G. Duhamel). || Estime, prédilection (vieilli) : *On peut attribuer à ce moment la naissance d'un sentiment de distinction et de faveur pour Lucien* (Stendhal). || Manières élégantes, dignes et raffinées, soit dans l'attitude, soit dans le langage : *Une grande demoiselle brune, très belle, d'une beauté plus éclatante que la sienne, avec une démarche de royale distinction* (Zola).

— Loc. div. *Sans distinction*, sans faire de différence : *Les grands et les nobles se déclarent tous contre eux, sans distinction de parti* (Michelet).

— Log. Qualité d'une idée dont on saisit nettement les différents éléments.

— ENCYCL. Log. La distinction est, avec la clarté, une qualité essentielle des idées. L'idée claire est, selon Descartes, celle qui se distingue nettement d'une autre idée. L'idée distincte est celle dont on distingue nettement les différents éléments. A l'idée claire s'oppose l'idée obscure, et à l'idée distincte, l'idée confuse.

La distinction réelle, modale, de raison est une classification faite par les scolastiques et reprise par Descartes. La distinction réelle est la distinction entre deux substances*; la distinction modale est celle du mode* et de la substance ou de deux modes d'une même substance; la distinction de raison ne se fait que par la pensée.

DISTINCTIVE n. f. Cordelette d'une ou de plusieurs couleurs, terminée par quatre glands, et qui, portée sur le turban, servait, chez les spahis, à distinguer les escadrons avant que ceux-ci soient groupés en régiments formant corps.

DISTINCTIVEMENT adv. De façon distincte.

DISTINGUÉ, **E** adj. S'emploie souvent dans des formules de politesse avec le sens de particulier, spécial : *Croyez à ma considération distinguée.* || Supérieur, remarquable, hors du commun : *Un musicien distingué.* || Qui donne ou marque la distinction (par le rang, ou par une qualité naturelle) : *C'était une beauté élancée et blonde, comme les jeunes Vénitiennes de Paul Véronèse. Les traits étaient jolis, mais pas très distingués* (Stendhal). || De bon ton, élégant : *Toilette distinguée. Un air distingué.*

DISTINGUER v. tr. (lat. *distinguere*). Caractériser; rendre remarquable; faire reconnaître : *C'est la raison qui distingue l'homme des autres animaux* (La Bruyère). || Percevoir clairement par les sens ou par l'esprit; discerner, reconnaître : *Dès le début, Monmerqué nous donna l'amour de l'élégance et, d'abord, la façon de le distinguer* (G. Duhamel). Lorsqu'ils s'avancèrent nous distinguâmes deux têtes échevelées et défigurées (Chateaubriand). Distinguer les odeurs, les sons, etc. || Fig. Honorer d'une estime particulière, d'une marque de faveur : *Quoi! je désire être aimé d'elle et je suis triste parce qu'il me semble qu'elle me distingue!* (Stendhal). || Faire la différence entre une personne ou une chose, et une autre : *Distinguer le vrai du faux.* || Envisager séparément les diverses parties d'un tout, d'un ensemble : *Dans un ouvrage de l'esprit, il y a deux choses à distinguer : le fond et la forme.*

— Log. Spécifier d'une manière précise les divers sens d'une proposition, les diverses acceptions d'un mot : *Distinguer les termes d'une proposition complexe.*

— REM. On peut dire indifféremment distinguer de et distinguer d'avec.

◆ V. intr. Faire un choix : *Naturellement elle prit un jour, elle distingua parmi les célébrités, elle ne voulut voir que des gens sérieux et d'un âge mûr* (Balzac).

— Se distinguer v. pr. S'élever au-dessus des autres; se rendre célèbre : *Se distinguer par ses talents.* || Être différencié, caractérisé : *Les sciences ne se distinguent pas moins par leur méthode que par leur objet.* || Être séparé, différent, distinct de : *Les allées ne se distinguaient plus des anciennes pelouses* [...] (G. Duhamel).

Distinguished Service Cross (abrév. D. S. C.) [en franc., *croix du Service distingué*], décoration militaire anglaise, correspondant à la *Military* Cross* de l'armée de terre, pour les officiers de la marine, créée en 1914 (ruban bleu à bande médiane blanche), et de l'armée de l'air (*Distinguished Flying Cross*, abrég. D. F. C., créée en 1918; ruban blanc à raies transversales violettes). Ces décorations, qu'il ne faut pas confondre avec l'ordre du Service distingué, sont attribuées dans les mêmes conditions aux sous-officiers et hommes de troupes sous les noms de *Distinguished Service Medal* et *Distinguished Flying Medal*.

Distinguished Service Cross (abrév. D. S. C.) [en franc., *croix du Service distin-*

gué], décoration militaire américaine, créée en 1918, pour récompenser les actes d'héroïsme accomplis devant l'ennemi. Ruban violet bordé d'une bande rouge et blanc. Cette décoration porte, pour la marine, le nom de *Navy Cross*, et, depuis 1926, pour l'armée de l'air, celui de *Distinguished Flying Cross*. (Ruban bleu traversé verticalement d'une bande médiane rouge liserée de blanc et de deux bandes latérales blanches).

Il existe également une médaille du Service distingué (*Distinguished Service Medal*) créée en 1918 pour services militaires méritoires (Ruban blanc bordé d'une bande écarlate liserée intérieurement d'un filet bleu foncé).

Distinguished Service Order (abrév. D. S. O.) [en franc., *ordre du Service distingué*], ordre militaire de chevalerie anglais créé par la reine Victoria en 1886 et réservé aux officiers des forces armées, et, depuis 1942, aux officiers de la marine marchande. Une seule classe. Ruban rouge bordé de bleu et limité par deux agrafes d'or (une barre peut y être ajoutée pour nouveaux services exceptionnels). Cet ordre, auquel est attachée une pension, ne doit être confondu ni avec les *croix du Service distingué* ni avec la *Military* Cross*. (V. hors-texte DÉCORATIONS.)

DISTINGUO [distɛ̃go], mot lat. signif. *je distingue*, et qui, dans l'arsenal de la scolastique, signifie que, dans une proposition, on admet une partie (*concedo*), mais qu'on nie l'autre (*nego*).

◆ N. m. Invar. Action d'énoncer une distinction : *J'appréhende furieusement le distinguo* (Pascal). || Distinction fine, argutie : *Des distinguo subtils.*

DISTIQUE n. m. (gr. *distikhos*; de *dis*, deux fois, et *stikhos*, vers). Métrique anc. Couple de vers grecs et latins. (Le plus fréquent est le distique élégiaque, formé d'un hexamètre et d'un pentamètre dactyliques, mètre favori des poètes élégiaques et de l'épigramme.)

— Versif. franc. Ensemble de deux vers isométriques ou hétérométriques, à rimes plates formant une unité de sens. (Ex. :

Sur les champs un ciel étroit
Soc du néant sur les tombes
Au tournant les chiens hurlant
Vers une carcasse folle
[P. Eluard, *Poésie ininterrompue*].)

Chaque distique est habituellement séparé par un espace blanc du distique suivant.)

— ENCYCL. Comme modèle de distique antique, rappelons celui que Virgile composa pour sa propre épitaphe :

*Mantua me penit; Calabri rapuer; tenet nunc
Parthenope; cecini pascua, rura, duces.*

(Mantoue m'a donné le jour; la Calabre me l'a ôté; Naples garde maintenant mes cendres; j'ai chanté les pâturages, les champs, les héros.)

Presque toutes les épigrammes de l'*Anthologie* grecque sont composées en distiques élégiaques, employés d'abord par les poètes élégiaques du VI^e s. av. J.-C., Archiloque et Mimnerme.

Chez les poètes modernes, on applique sur tout le nom de distique à deux vers rimant ensemble, formant un tout et un sens complet et c'est ainsi que certains ont essayé de faire revivre le distique comme genre de poésie. Fr. Jammes a écrit en distiques ses *Géorgiques chrétiennes* :

Le bonheur entourait cette maison tranquille
Comme une eau bleue entoure exactement une île
.....
Là, père, mère, enfants, rompaient avec amour
A côté de l'aïeul le pain de chaque jour.

Il n'en reste pas moins que le distique a une valeur plus étendue, et que l'on pourra dire ainsi que certains sixains sont composés d'un distique (deux vers à rimes plates) et d'un quatrain (quatre vers à rimes embrassées).

DISTIQUE adj. (gr. *distikhos*; de *dis*, deux fois, et *stikhos*, rangée). Bot. Se dit des feuilles isolées, avec la divergence 1/2. (Elles sont insérées suivant deux génératrices de la tige, et alternent d'un nœud au suivant; ex. : les feuilles de l'orme, des graminées, etc.)

DISTLER (Hugo), compositeur, organiste et chef de chœur allemand (Nuremberg 1908 — † par suicide, Berlin 1942). Il a laissé 52 motets, des œuvres chorales, des œuvres pour orgue, une sonate concertante pour 2 pianos.



DISTOMATOSE n. f. Maladie parasitaire, des ruminants principalement, provoquée par la présence de douves, *distomes*, dans l'organisme.

— **ENCYCL.** On distingue la *distomatose bucco-pharyngée* due à la consommation de foie frais parasité, et la *distomatose hépatique*, provoquée par plusieurs trématodes, dont le plus fréquent est *Clonorchis sinensis*. Les douves se nourrissent de sang et de bile et causent une anémie grave, puis des lésions hépatiques importantes. Le pronostic est sévère, malgré les traitements par l'émétine, l'acétarsol, et le violet de gentiane. La prophylaxie générale consiste en la destruction des mollusques, hôtes intermédiaires des trématodes. Chez l'homme, il existe également une *distomatose pulmonaire*, caractérisée par un infiltrat diffus fugace.

DISTOME ou **DISTOMUM** [móm] n. m. (du gr. *dis*, deux, et *stoma*, bouche). Helminth. Nom scientifique de la douve.

DISTOMIENS n. m. pl. Ordre de vers trématodes, comprenant les douves et autres vers plats, toujours parasites, munis d'une ou deux ventouses sans crochets.

— **ENCYCL.** Les *distomiens* présentent un développement très complexe, dominé par deux phénomènes : une multiplication asexuée, intensive aux divers stades larvaires (un seul œuf peut donner des milliers d'adultes) et le passage sur deux hôtes successifs, le premier étant un mollusque d'eau douce (limnée ou planorbe), le second un mammifère ou un oiseau. (V. *douve du foie*.)

DISTORDRE v. tr. (de *distors*). Déformer en tordant. || Donner une entorse.

DISTORS [distor], **E** adj. (préfixe *dis*, et *tors*). Tordu : *Membres distors*.

DISTORSIOMÈTRE n. m. Electroacoust. Appareil permettant la mesure du taux de distorsion pour l'appréciation de la qualité d'une partie, ou de la totalité, d'une chaîne de transmission. (Dans un tel appareil, on établit le rapport entre la somme des distorsions imprimées à un signal sinusoïdal et la valeur de ce signal débarrassé des fréquences harmoniques à l'aide d'un filtre approprié.)

DISTORSION n. f. (lat. *distorsio*). Action de distordre. || *Fig.* Déséquilibre, absence d'harmonie dans une évolution : *La distorsion existant entre l'agriculture et l'industrie*.

— **Aéron.** V. **AÉRODISTORSION**.

— **Electr.** Déformation d'un champ électrique ou magnétique sous l'action d'un autre champ.

— **Electroacoust.** Déformation de la forme d'une onde au cours de sa propagation : *Les changements désirés dans la forme d'une onde et du bruit ne doivent pas être considérés comme de la distorsion*. || *Distorsion de contact*, défaut de reproduction présenté par un disque phonographique, dû à ce que, par suite de sa dimension finie, la pointe de lecture prend appui sur les flancs du sillon et que son axe ne rencontre pas, à chaque instant, la ligne médiane du sillon.

— **Mus.** Terme générique qui, dans la reproduction du son, couvre toutes les catégories d'écarts pouvant se produire entre le son reproduit et le son original, et par extension la cause de ces écarts.

— **Opt.** Aberration des lentilles ou des miroirs, qui se caractérise par une déformation de l'image. (V. part. *encycl.*)

— **Radiotechn.** Déformation d'un son, qui se manifeste lorsque la courbe représentant le mouvement du système reproducteur en fonction du temps n'est pas rigoureusement identique à celle qui représente le mouvement de la source sonore.

— **Statist.** Effet qui prive un résultat statistique de son caractère représentatif en le faussant systématiquement.

— **Télécomm.** Dans une modulation télégraphique, écart entre le plus grand et le plus petit retard à la restitution observée au cours de la transmission des signaux. (Le retard à la restitution dans les télé-imprimés est le délai qui s'écoule entre l'instant caractéristique à l'émission et l'instant caractéristique à la réception qui lui correspond.)

|| *Distorsion arithmétique*, distorsion qui caractérise la possibilité de traduire correctement les signaux avec un récepteur arithmétique. || *Distorsion biaisée*, sorte de distorsion qui consiste en un allongement ou un

raccourcissement systématiques des signaux d'une polarité déterminée : *La distorsion biaisée provient généralement d'un mauvais réglage d'organes de l'appareil*.

— **Télev.** *Distorsion de non-linéarité du balayage dans un récepteur de télévision*, variation de l'écart entre les raies d'une image obtenue à partir d'une mire électronique : *Il existe une distorsion de non-linéarité horizontale et une distorsion de non-linéarité verticale*. || *Distorsion de forme*, écart par rapport à un rectangle parfait du contour complètement visible, le plus étendu de l'image de la mire électronique, dans un récepteur de télévision.

— **ENCYCL.** *Opt.* Si l'on examine l'image d'un quadrillage régulier dans une lentille diaphragmée, on observe, dans le plan de l'image, non des droites, mais des courbes. Lorsque le diaphragme est en avant de la lentille, ces courbes tournent leur concavité vers l'axe : la distorsion est dite en *barillet*; lorsque le diaphragme est en arrière, ces courbes sont convexes du côté de l'axe : il y a distorsion en *croissant*. Pour éviter ces défauts, particulièrement gênants dans les objectifs photographiques, on peut utiliser un système de lentilles symétriques par rapport au plan du diaphragme (objectif *rectilinéaire*).

— **Télécomm.** Pour reproduire correctement divers sons émis simultanément ou successivement, il faut rétablir les diverses vibrations simples qui composent le son émis, en respectant les rapports d'amplitude. La musicalité d'un poste de réception radiophonique est bonne s'il présente peu de *distorsion*. Cette distorsion se manifeste surtout par une inégalité dans la reproduction des sons de différentes fréquences. D'autre part, si, pour une fréquence donnée, les rapports des amplitudes ne sont pas correctement respectés, on est en présence de *distorsions non linéaires* qui se manifestent par une altération du timbre des sons.

DISTORTIX n. m. Mollusque gastropode répandu dans les mers chaudes. (Les *distortix* ou *persona* sont des animaux à coquille oblongue, spiralée, terminée en pointe, et dont l'ouverture est étroite et irrégulière. Famille des *cymatiidés*, de la sous-classe des *prosobranchés*.)

DISTRACTION n. f. (lat. *distraction*). Action de détourner l'esprit d'une occupation : *Nous retournâmes [...] à notre lent travail d'apprentis. Mais les causes de distraction étaient fréquentes* (G. Duhamel). || Etat de celui qui ne fixe pas son attention sur un objet précis : *étourderie* : *Il sentait une espèce de distraction dans les paroles. Elle lui épargnerait les suites fâcheuses de sa distraction* (J. Cocteau). || Phénomène qui détourne l'esprit de ce qui le préoccupe : *J'espérais que l'absence, les distractions détruiraient bientôt un amour que je regardais plutôt comme une erreur* (Laclos). || Ce qui récrée, délasse, amuse : *La lecture est la plus saine des distractions*.

— **LANGUE CLASS.** Action d'écarter : *Nous faisons une distraction violente de ses deux parties* (Bossuet). || *Par extens.* Action de prélever, de détourner : *Distraction d'une somme d'argent* (Littré).

— **Procéd.** *Demande en distraction*, revendication par un tiers d'un objet indûment compris dans une saisie. || *Distraction des dépens*, jugement qui donne à l'avoué de la partie gagnante le droit d'agir directement en paiement des frais de la procédure, contre la partie condamnée aux dépens, sans préjudice d'ailleurs de son droit subsidiaire contre son client, en cas d'insolvabilité de l'adversaire.

DISTRACTIVITÉ n. f. Psychol. Incapacité pathologique à fixer son attention.

DISTRAIRE v. tr. (lat. *distrahere*, tirer en divers sens). [Se conj. comme *traire*.] Séparer d'un tout : *Distraire une somme de son capital*. || *Fig.* Détourner à son profit ou pour un autre ; dérober : *Je distraisais pour celle-ci* [Gertrude] *un temps que j'eusse dû donner à d'autres* (Gide). || Détourner l'esprit de ce qui l'occupe, le préoccupe : *Nous avons un impérieux besoin de nous distraire de la vie réelle par les mensonges de l'art* (G. Sand). || Divertir, récréer : *Il faut distraire les enfants. Elle promet [...] de chercher quelque jeu innocent qui pût la distraire, comme aux jours heureux du pensionnat* (Zola).

— **LANGUE CLASS.** Détourner de ; écarter de : *Les dieux de ce dessein puissent-ils le distraire!* (Racine).

— **Procéd.** *Opposition à fin de distraire*, opposition formée afin de revendiquer un objet indûment compris dans une saisie. || *Distraire quelqu'un de ses juges naturels*, le faire comparaître devant une juridiction incompétente.

◆ **V. intr.** Verr. Dans l'étamage des glaces, disparaître dans l'amalgame, en parlant du mercure.

— **Se distraire** v. pr. Se détourner, se débarrasser : *Afin de se distraire de ses malheurs, il dépensait au cabaret tout l'argent qu'il gagnait le fleuret à la main* (Stendhal). || *Absol.* Se récréer, s'amuser : *Tu as besoin de te distraire un peu*. || Se laisser aller à des distractions, à des rêveries : *Travailler sans se distraire*.

DISTRAIT, **E** adj. Qui est peu attentif à ce qu'il dit ou fait : *Un homme rangé, chétif, [...] et toujours si distraité qu'il semblait vivre dans un perpétuel quiproquo* (Carco). || Absorbé par autre chose : *Quand Maxime parut sur le seuil de la porte, Renée, qui écoutait la marquise d'une oreille distraite, se leva vivement* (Zola).

DISTRAITEMENT adj. De façon distraite, sans fixer son attention : *Sur des wagons de marchandises garés là, il lisait distraitemment, et sans y reconnaître un présage horrible, l'inscription : Hommes 38-40* (F. Mauriac).

DISTRAT ou **DISTRACT** n. m. (du lat. *tractatus*, retiré, séparé, distraité). Dr. anc. Acte qui modifie ou rompt un contrat. (On opposait *distrat* à *contrat*.)

DISTRAYANT, **E** [trɛjɑ̃] adj. Propre à distraire : *Lecture distrayante*.

DISTRÉ, comm. de Maine-et-Loire (arrond. de Saumur), au S. de Saumur ; 745 hab. (276 aggl.) Vins mousseux appréciés. Eglise des *X^e* et *XII^e* s.

DISTRIBUABLE adj. Qui peut être distribué : *Secours distribuables en nature*.

DISTRIBUER v. tr. (lat. *distribuire*; de *tribuere*, assigner). Répartir ; donner à chacun des membres d'un groupe une partie d'un tout : *Picquet allait de l'un à l'autre et distribuait le travail* (G. Duhamel). || Dispenser, octroyer : *Les conseils sont un bien qu'on aime plus à distribuer qu'à recevoir* (Séguir). || Répartir en divers lieux : *L'eau distribuée dans la maison provenait d'un réservoir cimenté* (G. Duhamel). || Disposer, ordonner : *Des groupes d'anges [...] si heureusement distribués aux retombées des voûtes qu'ils ont l'air descendus du ciel à l'instant même et prêts à s'envoler* (Carco). || Diviser, agencer : *Le logis était distribué de telle sorte que, pour passer dans l'oratoire où était l'alcôve [...] il fallait traverser la chambre à coucher de l'évêque* (Hugo). || Classer, distinguer : *Servius Tullius avait distribué tous les citoyens en six classes* (Montesquieu). || *Fam.* Donner de tous côtés, au hasard : *Distribuer des saluts, des coups de poing*.

— **Imprim.** *Distribuer les lettres ou, absol., distribuer*, remettre dans leurs casses et casettes respectifs les caractères d'une composition typographique dont on n'a plus l'emploi.

— **Procéd.** *Distribuer un procès*, en attribuer l'instruction à un juge.

— **Théâtre.** et **Cin.** *Distribuer une pièce, un film*, en attribuer les personnages à des comédiens, en fonction de leur emploi théâtral, de leur physique, de leur tempérament et de leurs qualités (voire de leurs défauts, qu'il convient de savoir utiliser) : *Distribuer judicieusement une pièce est un élément capital de son succès*.

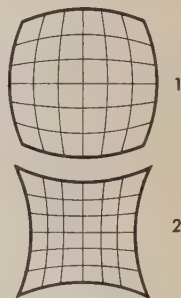
DISTRIBUTAIRE adj. et n. Qui a reçu une part dans une distribution.

DISTRIBUTEUR, **TRICE** n. Personne qui distribue : *Un distributeur de prospectus*.

◆ **N. m.** Nom donné à divers appareils qui servent à distribuer des objets, des liquides, etc. : *Un distributeur de billets de quai*.

— **Autom.** Organe de l'allumeur distribuant le courant secondaire aux bougies.

— **Constr.** Appareil pour la production instantanée d'eau chaude, dont la puissance utile est supérieure à 400 millithermies par minute. (Sa conception est identique à celle des chauffe-bains.)

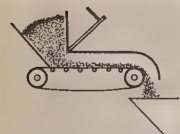


distorsion

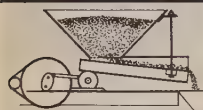
1. En barillet
2. En croissant



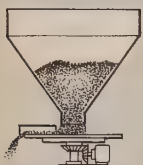
distributeur d'engrais



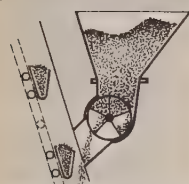
à courroie ou à palettes



à va-et-vient

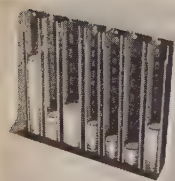


à sole tournante



rotatif à alvéoles

distributeurs de levage



distributeur de monnaie

— Electr. Boîte de dérivation permettant de relier à volonté chacun des circuits dérivés à l'un quelconque des circuits principaux sans démontage des conducteurs.

— Instr. agric. Distributeur d'engrais, appareil pour épandre les engrais. (On dit aussi, abusivement, SEMOIR à ENGRAIS, ainsi qu'ÉPANDEUR.) [V. part. *encycl.*]

— Manut. Dispositif qui, généralement disposé au-dessous d'une capacité de stockage (trémie, silo), est destiné à assurer un débit régulier et contrôlé, parfois un transport très court, de matières pulvérulentes ou granuleuses. (V. part. *encycl.*) || Appareil de distribution ou de vente mesurant le débit, le volume, le poids ou le prix d'un produit pétrolier. || Personne employée à la distribution ou à la vente d'un produit pétrolier.

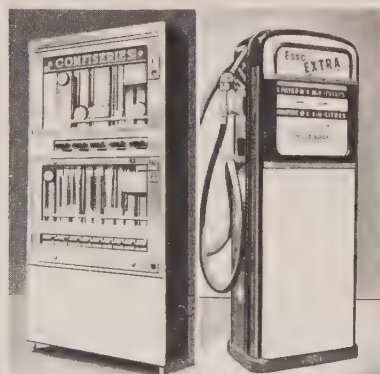
|| Distributeur automatique, appareil de formes diverses qui, à la suite de l'introduction d'une pièce de monnaie par une fente, distribue de menus objets (chocolat, bonbons, parfums, cigarettes, billets de chemin de fer, timbres-poste, etc.), des liquides (bières, vins, liqueurs), des comestibles divers ou encore des jetons de valeurs diverses. || Distributeur-doseur, distributeur permettant de doser et de mesurer la quantité des produits distribués. — Mar. Agent de cambuse, sous les ordres du commis aux vivres.

— Technol. Tuyauterie servant à répartir ou à expédier un produit dans plusieurs directions. || Appareil employé, dans les machines à vapeur, pour établir alternativement la communication, d'une part entre la chaudière et l'une des faces du piston moteur, d'autre part entre l'autre face de ce piston et l'atmosphère ou le condenseur, suivant le système de la machine. (V. DISTRIBUTION.) || Appareil utilisé sur les machines-outils automatiques pour répartir les pièces sur le chemin qui doit les amener à proximité de l'outil.

— Télécomm. Disque divisé en autant de secteurs ou de groupes de secteurs isolés qu'il y a d'appareils à desservir et qui, par le jeu de commutateurs tournants, fait communiquer successivement et pendant un temps très court les appareils transmetteurs avec leurs récepteurs respectifs correspondants, en utilisant un seul conducteur.

— ENCYCL. Comm. Les distributeurs automatiques sont des appareils de formes variées, présentant, dans une partie vitrée, un article que l'on peut acquérir en plaçant dans une ouverture appropriée une pièce de monnaie, dont l'introduction déclenche la descente de l'article dans un tiroir ou une cuvette.

Les premiers distributeurs automatiques ont apparus à la fin du siècle dernier; ils ont fait depuis et font encore l'objet de nombreux perfectionnements, qui les rendent capables non seulement de « vendre » un nombre de produits de plus en plus grand, mais encore d'effectuer certains services, comme de cirer les chaussures, de délivrer une boisson ou un aliment chaud ou de rendre la monnaie.



distributeurs de confiseries et d'essence

La vente par distributeur automatique suppose à la fois le magasin et le vendeur, et permet d'étendre à toute la journée et à toute la nuit les « heures d'ouverture ». Ces avantages évidents ont comme contrepartie des servitudes qui tiennent aux appareils eux-mêmes et aux emplacements où ils peuvent être installés.

Les distributeurs automatiques — du moins des qu'on dépasse le niveau du distributeur de gares — sont relativement chers; ce prix élevé oblige à prévoir un chiffre d'affaires suffisant, qui ne peut être obtenu qu'avec des produits dont l'écoulement soit important et quotidien. Pour pouvoir être mis partout, le distributeur automatique ne doit pas être trop volumineux. Il ne peut donc vendre que des objets de dimensions réduites et ne peut en entreposer qu'un stock limité, par conséquent il doit être réapprovisionné fréquemment. Il n'est en réalité utilisable que là où il peut toucher une clientèle régulière et abondante, c'est-à-dire soit dans des endroits très fréquentés où tout autre mode de vente ne serait ni praticable ni rentable, soit, au contraire, dans ou devant des magasins où il complète et prolonge l'activité commerciale de type habituel. Les distributeurs automatiques ne fonctionnent pas avec des billets de banque; il faut des pièces métalliques; il est indispensable que les prix ne changent pas trop souvent, sous peine d'entraîner des modifications mécaniques onéreuses.

Si, en France, ce procédé de vente est relativement peu répandu, il est courant dans les pays scandinaves, aux Pays-Bas et en Allemagne. Aux États-Unis, le nombre des distributeurs automatiques en service dépasse 3 500 000. C'est sans doute dans ce pays que le plus grand nombre d'articles différents sont vendus par ce procédé : 20 p. 100 de la confiserie, 25 p. 100 des boissons non alcoolisées, 17 p. 100 des cigarettes.

— Instr. agric. Il existe des distributeurs pour les engrais liquides ou pulvérulents. Les premiers sont constitués par de gros tonneaux laissant écouler l'engrais par de petits orifices ménagés dans une rampe à l'arrière du récipient. Les seconds comprennent une trémie recevant l'engrais, et dont le fond peut être fixe ou mouvant. Le fond mouvant est constitué soit d'un ensemble de lattes parallèles articulées entre elles, soit de grilles fixes renfermant une grille mobile. Lorsque le fond est fixe, la trémie est munie à sa base d'un agitateur qui dirige l'engrais vers l'organe distributeur : hérisson, ensemble d'assiettes, plateau centrifuge ou rouleau; ou bien une chaîne sans fin munie de doigts obliques lamine l'engrais contre le fond et l'expulse de la trémie.

— Manut. Les distributeurs permettent de doser et de mesurer la quantité de produit distribué; c'est pourquoi ils sont souvent appelés distributeurs-doseurs. De plus, ils assurent la fermeture de la trémie. Les principaux types sont à courroie ou à palette, rotatifs à alvéoles, à sole tournante, à va-et-vient, vibrants, etc.

DISTRIBUTIF, IVE adj. (lat. médiév. *distributivus*). Qui distribue, répartit; qui donne à chacun ce qui lui revient : Mesures distributives. Justice* distributive.

— Linguist. Se dit de formes qui expriment une idée de répartition et s'appliquent à des objets pris chacun en particulier. (Ainsi, en latin, il existe des mots numéraux exprimant une idée distributive : *singuli*, un à un, *bini*, deux à deux, *terni*, *quaterni*, etc. On les appelle *adjectifs numéraux distributifs*.)

— Log. Qui s'applique à chacune des parties d'un tout (par opposition à *collectif*).

— Math. Multiplication distributive par rapport à l'addition, en algèbre moderne, multiplication distributive à la fois à droite et à gauche par rapport à l'addition. || Multiplication distributive à droite par rapport à l'addition, multiplication telle que

$$(a + a')b = ab + a'b.$$

|| Multiplication distributive à gauche par rapport à l'addition, multiplication telle que

$$a(b + b') = ab + ab'.$$

|| Opération distributive, opération qui, effectuée sur une somme de termes, donne un résultat semblable à celui que l'on obtient en faisant la somme des résultats obtenus en effectuant cette opération sur chaque terme de la somme.

DISTRIBUTION n. f. (lat. *distributio*). Action de distribuer; répartition : Distribution des tâches. Distribution de vivres, de vêtements. || Action d'amener en divers lieux : La distribution de l'électricité par lignes aériennes. || Action de classer : La distribution des animaux en familles a facilité l'étude de la zoologie. || Au théâtre, au cinéma, etc., répartition des rôles entre les acteurs : Je vous conseille d'être très raide pour la distribution de votre comédie (Zola). || Par extens. Ensemble des acteurs d'une production : Un film qui a une bonne distribution. || Distribution des prix, solennité dans laquelle on récompense les plus méritants.

— Archit. Ordonnance et répartition des diverses pièces composant l'intérieur d'une maison, d'un hôtel, d'un appartement. (V. part. *encycl.*)

— Autom. Entraînement par le moteur de certains organes auxiliaires. (Cet entraînement se fait soit par engrenages pour les organes, tels que l'arbre à cames et l'allumeur, dont la commande doit être desmodromique, soit à l'aide d'une courroie, commandée par une poulie montée à l'extrémité du vilebrequin, pour d'autres organes : ventilateur, pompe à eau, dynamo.)

— Constr. Distribution en chandelle, système de distribution d'eau par colonnes montantes. || Distribution « en parapluie », système de distribution d'eau dans lequel la ceinture principale est reportée à l'étage le plus élevé du bâtiment. (Les colonnes alimentant les différents étages prennent alors le nom de COLONNES DESCENDANTES.)

— Dr. Distribution par contribution, répartition, entre les créanciers, au prorata de leurs droits, des deniers provenant de la réalisation de biens de leur débiteur.

— Econ. polit. Ensemble des opérations par lesquelles les produits et les services sont répartis entre les divers consommateurs à l'intérieur du cadre national. (Le mot tend à remplacer l'expression de *commerce intérieur*.) [V. part. *encycl.*]

— Imprim. Action de répartir les caractères et les blancs d'une composition typographique dans leurs casses et cassetins respectifs après tirage ou clichage.

— Littér. Disposition, ordonnance : La distribution des parties d'un discours.

— Mécan. Manière dont le fluide moteur se répartit et agit dans le cylindre d'une machine à piston. || Ensemble des organes mécaniques qui règlent l'admission et l'échappement du fluide moteur. (V. part. *encycl.*)

— Mil. Remise aux bénéficiaires individuels (militaires) ou collectifs (unités) des vivres, effets et équipements de toute nature qui leur sont destinés. (Leur réception est assurée par un officier de distribution, qui vérifie la qualité et la quantité des denrées délivrées.)

— Pétr. Activité finale de l'industrie du pétrole, qui consiste à prendre les produits évacués à la sortie des raffineries et à les remettre dans leur forme définitive aux utilisateurs. (V. part. *encycl.*)

— Statist. Ensemble de données classées, triées et ordonnées par rapport à un ou plusieurs caractères. || Distribution binomiale, v. BINOMIAL. || Distribution empirique, distribution où les fréquences sont fournies d'après la mesure d'un caractère. || Distribution hétérograde, distribution où les fréquences sont classées suivant les attributs qualitatifs. || Distribution homograde, distribution où les fréquences sont classées suivant des caractères quantitatifs et mesurables. || Distribution théorique, distribution répondant à une formule mathématique bien déterminée.

— Télécomm. Service d'un facteur qui porte les lettres, les imprimés, à domicile.

— Urban. Ensemble des moyens employés pour permettre l'approvisionnement d'une ville en eau potable, en gaz, etc. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Archit. La nécessité de la défense extérieure du logis passait avant tout au Moyen Age, et assignait aux diverses pièces une situation isolée ou indépendante, on multipliait les corridors, les escaliers et les galeries. La Renaissance rétablit un niveau exact pour chacun des étages, mais l'escalier resta au milieu du corps de logis. Ce n'est qu'au XVIII^e s. que l'on reléguait cet escalier à l'une des extrémités du corps de logis et que l'on put établir des enfilades de

pièces d'un bel effet. Il fallut attendre le XVIII^e s. pour voir apparaître les corps de logis doubles, comportant deux pièces d'égale importance prenant jour sur deux façades opposées. Ce ne fut en réalité qu'à cette époque que l'on trouva le moyen, en passant d'une pièce à une autre, de faire tout le tour de l'appartement sans traverser deux fois la même. On eut ensuite tendance à distribuer, dans les hôtels particuliers, les pièces d'habitation autour d'un hall central régnant sur plusieurs étages.

— Dr. La distribution par contribution, entre les créanciers, des deniers réalisés sur leur débiteur a lieu toutes les fois que ces deniers ne suffisent pas à régler le passif de celui-ci. Toutefois, s'il y a des créanciers hypothécaires ou privilégiés sur un immeuble saisi, la distribution par contribution est remplacée par l'ordre[®] judiciaire.

La distribution doit avoir lieu entre les créanciers proportionnellement à leurs créances respectives. Elle peut être amiable et résulter de leur entente. Si celle-ci n'intervient pas dans le mois, les sommes à distribuer sont déposées à la Caisse des dépôts et consignations pour être réparties par justice. Le tribunal commet à cet effet un juge devant lequel les créanciers produisent les pièces établissant leurs droits. Le procès-verbal de collocation[®] dressé et clos par le juge, suivant les formes réglées par le Code de procédure civile peut être l'objet de contestations qui sont de la compétence du tribunal, et qui doivent être faites dans les quinze jours de la dénonciation aux parties de la clôture. Il n'est définitif qu'une fois tranchées ces contestations. Les créanciers sont alors payés sur bordereaux délivrés par le juge.

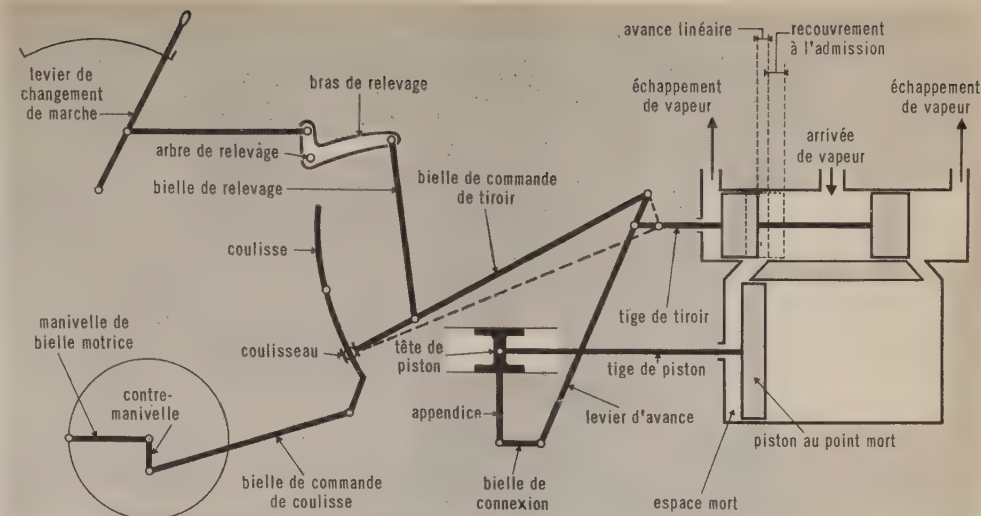
— Econ. polit. Le mot *distribution* est parfois employé (sous l'inspiration de l'anglais *distribution*) pour désigner la répartition finale des revenus entre les personnes ou groupes de personnes, ainsi que les mécanismes par lesquels s'opère le partage. Dans son acception française usuelle, la distribution est l'ensemble des opérations par lesquelles les marchandises sont acheminées du producteur au consommateur. En économie politique, la distribution est cette partie de la science qui étudie le commerce (spécialement le commerce intérieur); elle traite notamment des circuits, du coût, etc.

Il n'y a pas, dans la science économique, en dehors de la théorie du prix et de celle des formes de marché, de véritable théorie de la distribution. La science en est encore, dans ce domaine, aux études descriptives.

● *Nécessité d'un secteur de la distribution.* La distribution pose des problèmes sérieux. Dans tous les pays, les « distributeurs » (intermédiaires et commerçants) sont nombreux, et l'on a parfois mis en doute leur utilité sociale. Les physiocrates les considéraient comme une « classe stérile », c'est-à-dire non productive. Cette conception est aujourd'hui abandonnée, car la production ne se limite pas à la fabrication matérielle. Puisque produire c'est créer un supplément d'utilité, le commerçant qui transporte une marchandise d'un lieu où elle est moins utile à un autre lieu où elle est plus utile a augmenté l'utilité, et, donc, produit.

Les économistes reconnaissent que, dans tous les régimes économiques, doit être remplie une fonction commerciale ou de distribution. La marchandise doit être emballée, transportée, conservée, déballée, divisée, mise à la disposition du consommateur en temps et lieu convenables. Le distributeur doit prévoir les besoins, faire des stocks, accorder des délais de paiement, etc. Plus encore, le distributeur doit être une antenne de la production renseignant celle-ci sur les désirs et les possibilités de la clientèle, contribuant ainsi à régler la marche de l'industrie.

Si tout le monde reconnaît qu'il existe une fonction de distribution (ne se réduisant pas à des opérations matérielles) et qu'elle doit être remplie, certains déplorent qu'elle soit trop coûteuse. Bien qu'il soit difficile de généraliser, vu la diversité des situations, on peut dire que sur 10 NF payés par le consommateur, il est courant que 3 ou 5 NF (parfois davantage) aillent à la « distribution ». C'est dire que la distribution coûte parfois aussi cher que la production. Certes, les marges retenues par les intermédiaires aux différents



stades (gros, demi-gros, détail) ne comprennent pas uniquement des bénéfices; il y a aussi des débours : frais de transport, emballages, coût du stockage, amortissement de magasins et matériels, manutention, comptabilité, publicité, impôts, etc. Néanmoins, le public a parfois l'impression que les sommes prélevées par les intermédiaires sont hors de proportion avec le service réellement rendu et que leurs revenus (très mal connus) sont trop élevés. De leur côté, les commerçants, très nombreux, et pas toujours bien adaptés à la complexité de leur tâche, se plaignent de l'excès de leurs charges.

La vérité est que notre appareil de distribution est à la fois pléthorique et mal organisé, de sorte que l'acheminement d'une marchandise coûte en effet très cher; beaucoup de magasins ont un chiffre d'affaires insuffisant pour couvrir les charges, si bien que — même en retenant une marge de 30 ou 50 p. 100 — le commerçant n'arrive pas toujours à faire face à ses besoins. Il faudrait que les charges de personnel, de loyer, d'éclairage, de chauffage, etc., puissent être étalées sur un chiffre de vente plus important par magasin. Seulement, cela exigerait une réduction des points de vente, ce qui pose de vastes problèmes économiques de reconversion, sociaux et politiques.

Il semble, cependant, qu'un certain effort de modernisation du secteur commercial ait été récemment entrepris en vue d'alléger les frais de gestion : création de groupements de grossistes et constitution de chaînes* volontaires, création de coopératives* de détaillants, ouverture de magasins « libre-service* ». Ces formules, accessibles aux entreprises à forme personnelle, se traduisent par un déplacement de la clientèle des unités les moins dynamiques vers les magasins modernisés. Il convient également de signaler l'apparition d'entreprises nouvelles qui tendent à vendre au détail à des prix proches des prix de gros : l'accroissement du volume des ventes, la rotation accélérée des stocks, la réduction des charges fiscales paraissent devoir assurer une certaine rentabilité aux promoteurs de cette nouvelle conception du commerce de détail.

● *La structure du commerce français.* « La structure du commerce français est particulièrement complexe et elle évolue continuellement... La complexité du commerce français se manifeste de multiples façons : un même établissement assure souvent non seulement des fonctions commerciales de vente en gros ou au détail, mais encore des activités de fabrication, de transformation ou des prestations de services. Il peut également cumuler les positions de grossiste, demi-grossiste et détaillant; ses sources d'approvisionnement peuvent être très diverses (achats directs en fabrique, achats près des grossistes, adhésion à un groupement d'achats de commerçants, à une centrale d'achats); la gamme des produits vendus peut être très

importante, la clientèle composée d'entreprises variées (consommateurs, particuliers, producteurs agricoles, industriels, artisans, etc.). Enfin, l'importance des magasins va de la plus petite boutique de campagne au grand magasin à multiples rayons spécialisés » (« le Commerce intérieur français en 1953 », *Documentation française*, n° 1893, 9 juill. 1954, p. 3).

La structure de la distribution peut être examinée d'après les catégories de produits vendus, d'après la forme juridique de l'entreprise, d'après sa place dans le circuit, d'après son importance et, éventuellement, d'après sa localisation géographique. Au point de vue de l'économie générale, il y a lieu de considérer le rapport entre le nombre des intermédiaires et la population, la place de la distribution dans l'ensemble du revenu national, et les institutions destinées à assurer un minimum de coordination, d'impulsion et d'études dans le domaine de la distribution. Malheureusement, nous sommes encore mal documentés, en France, sur ces différents points. Aucun recensement général de la distribution n'a été effectué, et les renseignements tirés soit du registre du commerce, soit du recensement général de la population, soit des déclarations fiscales sont très insuffisants. Toutefois, il y a lieu de prévoir des progrès appréciables dans les prochaines années.

Le tableau I (p. suiv.) donne le nombre des points de vente (détail) pour diverses catégories de produits ou plus exactement par types de commerce; chaque type correspond plus ou moins à une catégorie de marchandises, des chevauchements étant naturellement fréquents.

Les entreprises commerciales sont classées juridiquement en entreprises individuelles, sociétés à responsabilité limitée (qui ne sont parfois en réalité que de simples entreprises individuelles), sociétés anonymes, autres sociétés. Le tableau II (p. suiv.) indique comment le chiffre d'affaires s'est réparti en pourcentage entre les diverses formes juridiques.

Il est clair que les entreprises individuelles et les S.A.R.L. réalisent, en France, la plus grande partie du chiffre d'affaires, sauf pour les « matières premières, combustibles et carburants », où les « grosses » sociétés ont la place principale. A part cette branche, les sociétés anonymes ne dépassent pas le cinquième du chiffre d'affaires total. On n'oubliera pas, naturellement, que ces statistiques, d'origine fiscale, appellent bien des réserves. Le tableau III (p. suiv.) présente la classification d'après la place occupée dans le circuit de distribution.

En ce qui concerne l'importance des établissements, elle peut être appréciée soit d'après le nombre de salariés occupés, soit d'après le chiffre d'affaires. En attendant que des statistiques valables soient publiées, indiquons que les petits et moyens établissements constituent la très grande majorité. Par exemple,

distribution (ch. de f.)

dans le commerce de détail alimentaire plus de 94 p. 100 des établissements n'occupent pas plus de deux salariés.

Pour l'ensemble de la France, le nombre des points de vente par 10 000 habitants se présentait comme suit en 1954 (source : le Commerce intérieur en 1954) :

<i>sédentaires :</i>	
commerces alimentaires	86,6
commerces agricoles	6
commerces non alimentaires	50,3
commerces multiples	1,6
<i>Non sédentaires</i>	22,8
TOTAL	167

Faute de connaître l'importance et la proportion des revenus encaissés par les distributeurs en France, signalons qu'aux Etats-Unis (1953) le commerce de gros et de détail (transports exclus) a encaissé 20,8 p. 100 du revenu national non agricole.

Des statistiques précises permettent de suivre le mouvement « des fonds de commerce » (création, cessation, transferts, etc.).

On sait ainsi que, de 1954 à 1958, le nombre des établissements s'est réduit de 33 850, alors que, dans le même temps, le nombre des points de vente (chaque rayon est considéré comme constituant un point de vente) s'accroissait de 37 905. Une certaine tendance à la concentration peut être ainsi décelée : les sociétés de capitaux sont responsables des créations de nombreux points de vente, alors que les disparitions affectent les commerces indépendants et les sociétés de personnes.

Depuis quelques années, l'attention des pouvoirs publics s'est portée sur la distribution. Leur intervention s'est manifestée par une réforme du cadre législatif (par ex., décret du 9 août 1953 sur la libre concurrence), par la création du Conseil supérieur du commerce (décret du 15 août 1953) et par une action d'encouragement à la productivité.

● *L'activité de la distribution.* Cette activité porte sur le chiffre d'affaires, les salaires payés, les charges fiscales, la politique des achats, la rotation des stocks, la publicité, la vente à crédit, les marges brutes et les bénéfices réalisés. Les renseignements dans ces domaines sont malheureusement très insuffisants en France. Si l'on connaît les marges brutes (souvent fixées par la loi ou par accords professionnels), on ne connaît pas les divers éléments qui constituent le coût de la distribution.

Des renseignements sont publiés sur le chiffre d'affaires global, par catégories de commerces, sur l'indice des prix et sur le volume des affaires. Nous en donnons un aperçu dans le tableau IV. On possède des chiffres suivis en ce qui concerne la Fédération nationale des coopératives de consommation et quelques grands magasins. On peut également trouver les quantités vendues de quelques articles de base (sucre, chocolat, café, riz, sel, etc.).

Aux Etats-Unis, des statistiques excellentes permettent de suivre notamment : le revenu total, les salaires payés, les effectifs employés, ainsi que les montants des ventes pour un grand nombre de produits. (→ Biblio.)

— Electr. Les usines hydrauliques et thermiques produisent l'énergie électrique sous des tensions variant de 5 000 à 30 000 volts ; cette énergie ne peut être transportée économiquement vers les centres de distribution éloignés que sous une tension d'autant plus élevée que la distance est plus grande (60 000, 150 000, 220 000 et même 400 000 volts). Elle n'est utilisée par les usagers que sous des tensions assez faibles (110 et 220 volts).

On utilise généralement le courant alternatif, dont la tension peut être élevée au départ de la centrale et abaissée au centre de distribution par des appareils statiques de grand rendement : les transformateurs.

a) *Lignes à haute tension.* Elles sont généralement aériennes, l'énergie étant transportée sous forme de courants triphasés ou hexaphasés (lignes à 3 fils ou à 6 fils) ; on peut aussi utiliser des câbles souterrains qui présentent l'inconvénient d'avoir une capacité beaucoup plus grande que les aériens.

Les lignes provenant des différentes centrales sont connectées dans des postes de couplage. Des organismes spéciaux, appelés « dispatchings », sont reliés par téléphone aux centrales et permettent de régler au mieux la distribution du courant suivant la demande des usagers et la capacité de chaque centrale. Ce

tableau I : NOMBRE DE POINTS DE VENTE (DÉTAIL) [a]
(source : « le Commerce intérieur en 1954 », la Documentation française, n° 2 044, 11 juill. 1955)

TOUS COMMERCES	714 620	COMMERCES DIVERS	212 73
COMMERCES ALIMENTAIRES	370 514	14 377 quincailleries	
212 866 alimentation générale (b)		9 700 fournitures industrielles	
68 700 boucheries, charcuteries		8 000 véhicules	
63 225 boulangeries		77 403 textiles, maroquinerie	
6 325 poissonneries		13 260 cuirs, chaussures	
19 398 divers		24 594 matières premières	
COMMERCES AGRICOLES	26 504	11 458 drogueries	
COMMERCES MULTIPLES	7 234	9 920 ameublement	
COMMERCES NON SÉDENTAIRES	97 537	7 650 librairies	
		36 372 divers	

(a) Il y a lieu d'ajouter environ 300 000 établissements autres que de détail. (Ann. statist. 1956, p. 271.)

(b) Dont 29 550 points de vente dans des entreprises à succursales multiples et coopératives de consommation.

tableau II : PART EN P. 100 DANS LE TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENTREPRISES DES DIVERSES FORMES JURIDIQUES (EXERCICE 1951)
(source : Bulletin mensuel de statistique, suppl. trim., juill.-sept. 1954)

	ENTREPRISES INDIVIDUELLES	S. A. R. L.	SOCIÉTÉS ANONYMES	AUTRES SOCIÉTÉS
alimentation	56	23	18	3
matières premières				
combustibles, carburants	17	23	59	1
quincaillerie, machines	35	47	17	1
textiles et cuirs	35	49	15	1
autres	48	29	21	2

tableau III : NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX D'APRÈS LA PLACE DANS LE CIRCUIT DE DISTRIBUTION (1953)
(source : « le Commerce intérieur français en 1953 », la Documentation française, n° 1 893, 9 juill. 1954)

	COMMERCES AGRICOLES	COMMERCES ALIMENTAIRES	COMMERCES MULTIPLES	COMMERCES DIVERS (a)	TOTAL
établissements					
à fonctions multiples	13 000	24 600	100	43 500	87 200
gros	8 800	26 700	30	23 800	59 300
demi-gros	500	1 800	5	3 500	5 800
détail					
indépendants	16 000	324 900	7 100	269 900	617 900
succursalistes		38 800		2 700	41 500
non-sédentaires		43 000		60 700	103 700
TOTAL	38 300	453 800	7 200	410 100	915 400

(a) Matières premières, quincaillerie, textiles, etc., v. liste complète au tableau I.

tableau IV : ÉVOLUTION DES CHIFFRES D'AFFAIRES, DES PRIX ET DU VOLUME DES VENTES DANS QUELQUES BRANCHES EN 1958 (MOYENNE MENSUELLE 1950 = 100)
(source : « le Commerce intérieur français en 1958 », la Documentation française, n° 2 596, 20 nov. 1959)

	CHIFFRE D'AFFAIRES	PRIX	VOLUMES
COMMERCES ALIMENTAIRES	236	160	148
Alimentation générale : grossistes	212	128	166
détaillants indépendants	218	131	166
succursalistes	287	131	219
coopératives de consommation	291	134	217
boucherie : mandataires aux Halles de Paris	234	207	113
détaillants indépendants	231	191	121
charcuterie	249	154	162
COMMERCES MULTIPLES	272	142	213
grands magasins : Paris	269	142	207
province	275	142	218
COMMERCES NON ALIMENTAIRES	205	143	154
ameublement	318	183	189
chaussures	175	128	145
droguerie	215	130	188
librairie	254	150	165
quincaillerie	246	178	179
textiles	172	132	134
ENSEMBLE DES COMMERCES	211	151	154

sont les dispaichings qui, aux époques de restrictions de courant électrique, procèdent aux « délestages », c'est-à-dire à des coupures systématiques de courant pendant certaines heures.

b) *Lignes à basse tension.* Les centres de distribution livrent l'énergie électrique aux usagers sous forme de courants triphasés par des lignes à 4 fils : 3 fils de phase et 1 neutre généralement mis à la terre.

Le courant continu n'est utilisé que dans le cas de petits réseaux. On peut utiliser une distribution à deux fils entre lesquels les appareils d'utilisation sont placés en dérivation ; leur tension d'alimentation est sensiblement constante (110 volts). En disposant de deux générateurs en série, on peut utiliser une distribution à trois fils, le fil central (appelé « compensateur ») aboutissant à la borne commune des deux générateurs ; on a ainsi une tension de 110 volts entre le fil central et chacun des fils extrêmes, et de 220 volts entre les fils extrêmes. En étendant ce système, on a pu réaliser des distributions à cinq fils avec 110 volts entre deux fils voisins et 440 volts entre les fils extrêmes.

— *Mécan.* Dans une machine à vapeur, la distribution sert à régler les diverses phases de l'action de la vapeur dans le cylindre. En supposant, au départ, le piston à fond de course, ces phases sont les suivantes :

1° *Période de pleine admission* (ab), (AB'). Le piston se déplace de a en b. La pression dans le cylindre reste constante et le diagramme présente une portion de droite AB ; mais l'étranglement des orifices produit une dépression qui augmente avec la vitesse du piston ; la ligne s'incline suivant AB'.

2° *Période de détente* (bc), (B'C'). La vapeur, entièrement isolée de son réservoir, se détend en diminuant de pression, à peu près dans la même proportion qu'elle augmente de volume.

3° *Avance à l'évacuation* (cd), (C'D'). Cette avance est indispensable, en raison de la lenteur du mouvement de l'obturateur d'échappement, pour que l'orifice soit complètement ouvert en bout de course, et qu'il n'y ait pas de contrepression excessive pendant le commencement du mouvement de retour du piston.

4° *Période d'évacuation* (df), (D'F'). Le diagramme présente une ligne droite sensiblement horizontale quand la vapeur s'évacue dans un réservoir à pression constante, comme dans un condenseur.

5° *Période de compression* (fg), (F'G'). L'orifice d'évacuation est fermé. L'intérieur du cylindre est de nouveau isolé de l'extérieur ; la pression varie donc dans la même proportion qu'elle diminue de volume.

6° *Avance à l'admission* (ga), (G'A). Cette avance est indispensable pour que la vapeur trouve les orifices suffisamment ouverts au début de la période d'admission.

Les *obturateurs* du passage de la vapeur peuvent être à glissement (tiroirs), à soulèvement (soupapes). L'obturateur à glissement le plus simple dessert un seul orifice, qu'il découvre ou qu'il ferme par une de ses arêtes, mais, dans certains systèmes de détente, les deux arêtes sont actives. La surface de contact peut être plane : on a alors un tiroir plan, mais elle peut aussi être cylindrique : le mouvement de commande est alors oscillant. Dans les obturateurs à soulèvement, une soupape ne peut desservir qu'un seul orifice. Un *tiroir à coquille* est une sorte de coquille qui porte deux larges barrettes glissant sur la glace du cylindre, où se trouvent les orifices d'admission sur chaque face du piston et l'orifice central d'évacuation au condenseur. Pour assurer l'étanchéité au contact des surfaces de glissement, celles-ci sont rabotées, puis rodées l'une sur l'autre. Le tiroir se meut dans une boîte étanche, appelée *boîte à tiroir*, sur laquelle se trouve l'arrivée de vapeur. L'évacuation au condenseur se produit par un conduit central, généralement venu de fonte avec le cylindre. Lorsqu'il y a admission sur la face du piston côté tige, il y a échappement par la face opposée et réciproquement.

Les mouvements du tiroir sont commandés par un excentrique calé sur l'arbre de la machine à vapeur ; mais un tiroir unique ne permet pas de régler à volonté l'admission de la vapeur dans le cylindre et de réaliser de longues détente. On atteint ce but au moyen de tiroirs superposés. Dans la distribution

Meyer, on adjoint au tiroir ordinaire une plaque de détente qui glisse sur le dos du tiroir. Cette plaque comporte deux tasseaux, commandés par un excentrique spécial, et montés sur une même tige filetée à pas contraires, en sorte que, par un mouvement de rotation de cette tige, qui ne change rien à son déplacement longitudinal, on peut rapprocher ou écarter les tasseaux, et ainsi fermer ou ouvrir des lumières communiquant avec le tiroir inférieur, donc régler la quantité de vapeur admise. Le système Meyer nécessite plusieurs révolutions de la tige filetée pour modifier l'admission entre ses valeurs extrêmes.

Dans le système Tyler les lumières d'admission ont une certaine inclinaison, et un seul tasseau, en forme de coin, est alors suffisant. Le dispositif *Rider* consiste en un tiroir, lui aussi à lumières obliques, mais ce tiroir est cylindrique, et les arêtes sont enroulées en forme d'hélice ; avec ce système, une rotation de 60° est suffisante pour ouvrir ou fermer complètement l'admission.

Dans la *distribution à obturateurs indépendants*, on emploie quatre distributeurs séparés, qui sont soit des tiroirs cylindriques ou oscillants, soit des soupapes équilibrées, soit des pistons-valves.

Les obturateurs d'admission sont ouverts par la machine, mais au moment où ils doivent se fermer, leur liaison avec les organes de commande est rompue : ils obéissent à un moyen de rappel (ressort, dash-pot, etc.), et restent fermés jusqu'au moment où ils sont repris à nouveau par le mécanisme qui doit les ouvrir.

Le régulateur intervient donc pour rompre la liaison entre les vannes d'admission et leurs organes de commande. Il ne faut, pour opérer le déclenchement, qu'un effort insignifiant, et l'on peut employer un régulateur même peu énergique.

Dans ce système, les obturateurs d'admission doivent être séparés des obturateurs d'échappement, mais il faut, de plus, que les premiers soient distincts des seconds, d'où la nécessité de quatre obturateurs. Ce système à obturateurs indépendants permet en outre de réduire les espaces morts et, partant, d'améliorer le rendement.

L'obturateur *Corliss* est constitué par un tiroir oscillant tournant sur une surface cylindrique percée d'une lumière. Ce type d'obturateur convient pour une machine à faible vitesse, jusqu'à 150 tr/mn et sans surchauffe. Les *soupapes équilibrées* sont à double siège, ou même parfois, pour les grandes machines, à quatre sièges, afin que leur diamètre et leur levée soient moins importants. L'ensemble, généralement en fonte dure, est rodé à chaud. La chute des soupapes est amortie par des dash-pots, à air ou à huile, ou bien, pendant leur retombée, elles continuent de s'appuyer sur le mécanisme dépendant de la machine, ce qui permet d'atteindre de plus grandes vitesses qu'avec les machines à dé clics. Ces soupapes sont commandées par des leviers roulants ou par des cornes oscillantes.

Un *piston-valve* est constitué par un anneau cylindrique en fonte, qui se déplace dans une lanterne également cylindrique, percée de lumières aboutissant au cylindre de la machine. Lorsque le piston se trouve en face de ces lumières, il ferme l'admission de la vapeur. L'étanchéité est obtenue au moyen de segments placés extérieurement sur l'anneau. Ce piston est rappelé en position de fermeture par un ressort, d'où une coupure franche de l'admission, qui évite le laminage de la vapeur. Ce mouvement de fermeture est d'ailleurs freiné, en fin de course, par un dash-pot. Ce système évite les chocs de fermeture des soupapes et le matage qui en résulte pour celles-ci. Les machines locomotives, locomobiles, marines, etc., ont besoin non seulement de proportionner la puissance à la résistance, ce qui implique une détente variable, mais aussi de réaliser le changement de leur sens de marche. Les *coulisses* diverses remplissent cette double fonction : coulisses de Stephenson, de Walschaerts, etc.

Dans les moteurs à explosion, les températures élevées qui règnent dans les cylindres imposent la distribution par des soupapes. Celles-ci sont commandées : pour leur levée, par des cames portées par un arbre de distribution, qui reçoit son mouvement du vilebrequin ; pour leur retombée, par des ressorts hélicoïdaux ou, encore, pour les

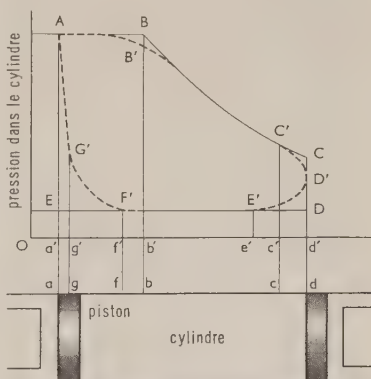
moteurs à grande vitesse de régime et à forte compression, par des ressorts en épingle à cheveux, appelés parfois « ressorts à pin-cettes ». Dans certains cas, les soupapes sont commandées par des barres de torsion pour éviter leur « affolement » dû à l'inertie du système classique de distribution, qui ne garantit pas une régulation parfaite.

Il existe plusieurs façons de disposer les soupapes dans la culasse et de les commander. La plus ancienne est celle qui est dite « en chapelle latérale », où les deux soupapes (admission et échappement), logées dans un prolongement de la culasse, sont attaquées soit directement par une came, soit par l'entremise de poussoirs. Pour améliorer le rendement thermique, on s'efforce de dessiner des culasses se rapprochant de la forme hémisphérique. On place alors les soupapes dans le fond de la culasse, la tête en bas : c'est la distribution par *soupape en tête*. L'attaque se fait par poussoirs et culbuteurs lorsque l'arbre à cames se trouve dans le carter moteur, ou par culbuteurs seulement lorsque l'arbre à cames est placé au-dessus des culasses.

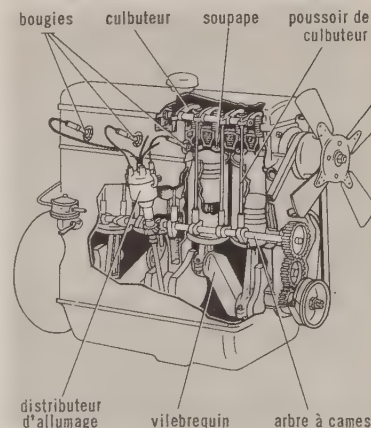
Une variante de la commande des soupapes par arbre à cames en tête est la commande desmodromique*, où les culbuteurs sont supprimés. Enfin, certains moteurs sont dotés de poussoirs hydrauliques d'un fonctionnement parfaitement silencieux, puisque le jeu entre la tige de la soupape et le poussoir n'existe pas. Dans le moteur sans soupape, des fourreaux entourant le piston et commandés par un arbre à biellettes découvrent en temps voulu les lumières de distribution. Dans le moteur à deux temps, c'est au piston qu'est dévolu ce soin.

Le moteur Diesel est pourvu d'une distribution à deux soupapes en tête de culasse (admission d'air et échappement des gaz brûlés), à laquelle on adjoint un distributeur de combustible liquide. Celui-ci est constitué par un ajutage placé au centre de la culasse, et dans lequel se déplace une aiguille d'acier qui se soulève au moment voulu pour laisser passer le combustible pulvérisé par l'injecteur. (→ Biblio.)

— *Pétri.* La distribution comprend : la constitution des produits commerciaux par



distribution (mécan.)



distribution (autom.)



« Dit des trois morts et des trois vifs » miniature, XIII^e s.

mélange des bases* et incorporation des additifs* ; le conditionnement en bouteilles, bidons, fûts, jerricans, etc. ; le transport par voies maritime, fluviale, ferroviaire ou routière ; le stockage sur place dans les dépôts et chez les revendeurs ; le chargement des véhicules et la livraison à la clientèle de tous les produits pétroliers.

— **Urban.** La distribution des eaux nécessite le captage d'eaux de source ou de rivière et leur amenée, au moyen d'aqueducs à ciel ouvert ou souterrains, dans un réservoir. Du réservoir, les eaux se déversent dans des conduites en fonte ou en acier, sur lesquelles, suivant les besoins, viennent se brancher d'autres conduites secondaires, qui elles-mêmes alimentent les bouches à incendie ou de lavage, les fontaines, les locaux industriels, etc., ou les maisons particulières.

La distribution du gaz de ville exige, à partir du gazomètre, l'emploi d'un réseau souterrain constitué de conduites maitresses, ou principales, qui alimentent les conduites secondaires. Sur ces conduites, maitresses ou secondaires, sont raccordées des tuyauteries appelées « branchements » qui relient les canalisations soit aux robinets chefs disposés sur les colonnes montantes, soit directement aux robinets d'entrée des compteurs. Dans le premier cas, des piquages de tuyauterie exécutés sur les colonnes montantes permettent de conduire le gaz aux compteurs et, du compteur, aux appareils d'utilisation.

DISTRIBUTIVEMENT adv. Log. Dans un sens distributif* : *Discuter distributivement.*

DISTRICT n. m. (lat. *districtus*, resserré). Étendue d'une juridiction : *Un juge ne peut juger hors de son district.*

— Bot. D'après Flahault, très petite aire géographique (subdivision du secteur) où l'endémisme des espèces jordaniennes est peu visible.

— Ch. de f. Circonscription comprenant un parcours de voies et une zone d'installations diverses, d'étendue variable, et placée, pour la surveillance, le contrôle, la sécurité et la direction des travaux, sous les ordres d'un chef de district, dont les attributions s'étendent aux installations fixes, voies et bâtiments divers, ainsi qu'à l'administration du personnel chargé de leur entretien.

— Dr. admin. Subdivision territoriale établie en France en 1790 et répondant à peu près aux arrondissements actuels. (Elle disparut en 1795.) || Depuis 1959, groupe de communes ayant des intérêts économiques communs. (V. part. *encycl.*)

— Eaux et for. Réunion de trois à cinq triages. (On disait autrefois. **BRIGADE DES EAUX ET FORÊTS.**)

— Géogr. Subdivision territoriale, d'étendue variable suivant les États où elle est adoptée (Allemagne, Autriche, Suède, etc.). || **District fédéral**, nom donné, dans les républiques fédérales de l'Amérique et en Australie, au territoire qui constitue la capitale générale de la fédération, sans appartenir à aucun État particulier : *Aux États-Unis, Washington et son territoire forment un district fédéral, le « district of Columbia ».*

— Hist. V. part. *encycl.*

— **ENCYCL.** Dr. admin. Les communes constituant une même agglomération (qu'elles appartiennent à un ou plusieurs départements) peuvent — depuis 1959 — être constituées en **district urbain**, soit sur décision gouvernementale prise en Conseil d'État (après avis du Conseil général ou des conseils généraux intéressés), soit sur la demande des

deux tiers des conseils municipaux des communes, représentant plus de la moitié de la population intéressée, soit encore sur la demande de la moitié des conseils municipaux des communes groupant les deux tiers de la population intéressée (un arrêté préfectoral ou un arrêté du ministre de l'Intérieur est alors nécessaire, suivant que le district s'étend sur un ou plusieurs départements). Le district urbain exerce certaines attributions au lieu et place des communes groupées (logement, lutte contre l'incendie, etc.) ; la gestion de services communaux, l'étude et l'exécution des travaux neufs peuvent lui être confiées. C'est un établissement public, administré par un conseil composé de délégués des communes et par un bureau élu. Les deux premiers districts urbains créés ont été ceux de Paris et de Montbeliard.

— Hist. **Districts de Paris.** « District » désignait, au XVIII^e s., un groupe de localités, et l'Assemblée constituante, en 1790, divisa les départements en districts. Pour l'élection aux États généraux, une ordonnance du 15 avril 1789 divisa les seize quartiers de Paris en soixante districts, dont le lieu de réunion servit de salle électorale ; de même que l'assemblée des électeurs, les assemblées de district subsistèrent et prirent une part active aux manifestations de la politique et de l'administration municipale. En juin 1790, une loi substitua quarante-huit sections aux soixante districts.

DISTRICT FÉDÉRAL DE COLUMBIA. V. **COLUMBIA.**

DISTRIGLYPHE n. m. Archit. Espace qui sépare deux triglyphes l'un de l'autre.

DISTYLE adj. (préf. di, deux, et gr. *stulos*, colonne). Archit. Se dit d'une construction présentant deux colonnes de front : *Porche, temple distyle.*

DISUBSTITUÉ, E adj. Chim. Se dit d'un composé dans lequel deux atomes d'hydrogène ont été remplacés par deux autres atomes ou par deux radicaux.

DISULFONÉ, E ou **DISULFONIQUE** adj. Chim. Se dit des dérivés deux fois sulfonés.

DISUQ. V. **DISSOUX.**

DISULFURES n. m. pl. Nom générique de composés organiques de formule générale R—S—S—R, ou peut-être R—S(S)—R, formés, à côté des thiols, dans l'action du soufre sur les organomagnésiens.

DISULFURIQUE adj. Chim. Se dit quelquefois de l'acide pyrosulfurique.

DIT, E adj. et part. pass. Appelé, prétendu : *Que de choses, dites l'œuvre du génie, qui furent l'œuvre du hasard !* (Chateaubriand). || Surnommé : *Louis II, dit le Bègue. Louis VII, dit le Jeune.* || Appelé communément : *Un tel, dit Fil-d'Acier.* || Fixé, indiqué : *Arriver à l'heure dite.*

— Loc. div. **Proprement dit**, dans l'acceptation la plus rigoureuse du mot. || **Autrement dit**, en d'autres termes. || *Bien dit, C'est bien dit, on a bien fait de dire cela.* || *C'est dit, Voilà qui est dit, c'est entendu.* || *C'est bientôt dit, c'est plus facile à dire qu'à faire.* || *Tout est dit, tout est terminé, l'affaire est réglée.* || *Il ne sera pas dit que...*, je ne souffrirai pas que... || *Se tenir pour dit*, être bien convaincu d'une chose ; n'avoir plus à y revenir. || *Ce qui fut dit fut fait*, on a exécuté la chose convenue. || *Aussitôt dit, aussitôt fait*, la réalisation a suivi immédiatement la décision. || *Il est dit que*, il semble décidé par la fatalité que. || *Entre nous soit dit*, exprime qu'on ne veut pas qu'un tiers entende ce qu'on dit. || *Cela soit dit en passant*, ou, simplement, *soit dit en passant*, exprime qu'on ne veut pas s'appesantir sur ce qu'on dit. || *Cela dit, ou (fam.) ceci dit*, après ces paroles. || *Audit, ledit, dudit*, v. **LEDIT.**

DIT n. m. (lat. *dictum*, de dicere, dire). Mot, maxime : *Les dits mémorables de Socrate.* *On ne conte que ses dits pleins d'esprit* (Sévergné). || Promesse, parole donnée : *Il faut tenir son dit.* (Vx.) || *Avoir son dit et son dédit*, être susceptible de revenir sur une promesse.

— Littér. Au Moyen Âge, pièce de vers sur un sujet familier : *Le dit du Bon Vin, du Bauf.* (V. part. *encycl.*)

— Procéd. Pièce affirmant certains faits relatifs à la cause.

— **ENCYCL.** Littér. *Dit ou dict, dictié ou ditie.* Ce mot, dérivé du verbe *ditier*, qui, au

Moyen Âge, signifie « écrire », « composer », a donc, à l'origine, le sens général de *composition*. Il désigna d'abord de petits poèmes sur des sujets empruntés à la vie quotidienne ; certains, comme les *Dits des Rues de Paris*, des *Cris de Paris*, des *Moustiers* (couvents) de Paris, ont un caractère purement descriptif ou énumératif. Vers le milieu du XIII^e s., quand la poésie didactique et satirique prit un grand développement, ce fut le mot *dit* qui en désigna la principale variété. Au XIV^e s., la plupart des « dits » affectent un caractère moral ou religieux. Au XV^e s., le dit est remplacé par le *diction*, ou *blason*, qui, en affectant la prétention de moraliser, est souvent fort licencieux.

Dit des trois morts et des trois vifs (LE) poème moral ; il en reste cinq rédactions différentes, dont une de Baudouin de Condé et une de Nicole de Margival (XIII^e s.). C'est un dialogue de trois jeunes seigneurs avec trois squelettes, leurs doubles, qui leur rappellent leur destin inévitable et la toute-puissance de la mort. Ces poèmes sont la source des fameuses *Danses macabres*.

DITERPÈNE n. m. Chim. V. **TERPÉNIQUE.**

DITHÉISME n. m. (préf. di, deux, et *theos*, dieu). Croyance à deux dieux suprêmes égaux, dont l'un est un dieu bon et l'autre un dieu mauvais. (V. **DUALISME.**)

DITHÉISTE adj. Relatif au dithéisme. ♦ Adj. et n. Qui professe le dithéisme.

DITHÉMATISME n. m. Mus. Syn. de **BI-THÉMATISME.**

DITHIOBENZOÏQUE [bē] adj. Se dit d'un acide de formule C₆H₅—CSSH, constituant une huile rouge peu stable, obtenue par action du sulfure de potassium en solution alcoolique sur le phénylchloroforme.

DITHIOCARBAMIQUE adj. Se dit de l'acide non isolé NH(COSH)₂, dont divers sels sont employés comme anticyptogamiques.

DITHIOCARBONIQUE adj. Se dit d'un acide hypothétique CO(SH)₂, connu seulement par ses sels et ses esters, comme l'acide carbonique normal CO(OH)₂, dont il diffère par la substitution de deux atomes de soufre à deux atomes d'oxygène en dehors du groupe carbonyle. (C'est un isomère de l'acide xanthique ou sulfothiocarbonique.)

DITHIONIQUE adj. Chim. Se dit de l'un des acides de la série thionique*.

DITHIOSALICYLIQUE adj. Se dit d'un acide de formule C₆H₃(OH)(CO₂H)—S—S—C₆H₃(OH)(CO₂H), obtenu en chauffant avec du chlorure de soufre l'acide salicylique. (Il constitue, ainsi que ses sels, un succédané thérapeutique, peu employé, de l'acide salicylique.)

DITHMARSCHEN, région d'Allemagne, sur le littoral occidental du Schleswig-Holstein, au N. de l'estuaire de l'Elbe. C'est un pays d'élevage et de riches cultures (cultures maraîchères et florales). V. princ. : *Heide.*

— Hist. C'est la *Nordalbinge* des temps anciens, appelée également pays des Dithmarses. Dépendant théoriquement de l'archevêque de Brême, puis du roi de Danemark (en qualité de duc), les habitants, longtemps réputés pour leurs brigandages, ne furent soumis que tardivement et moyennant le respect des us et coutumes locaux, codifiés dès le XIV^e s.

DITHMARSUS (Ursus), astronome du XVI^e s., élève de Byrgie. Il est connu par sa table des sinus, calculée par la méthode des différences.

DITHYRAMBE n. m. (gr. *dithurambos*). Dans l'Antiquité, chant liturgique en l'honneur de Dionysos. || Poème lyrique qui respire l'enthousiasme : *Delille a fait un dithyrambe sur l'immortalité de l'âme.* || *Par extens.* Louanges enthousiastes, et, le plus souvent, démesurées, exagérées : *Ecrire, prononcer un dithyrambe.*

— **ENCYCL.** Primitivement, le *dithyrambe* est un hymne consacré à Dionysos. Les choristes, serviteurs du dieu, exécutent, déguisés en satyres, une danse autour de l'autel, sur des cantiques vifs ou lents et sous la conduite d'un coryphée. Jusqu'au milieu du VII^e s. av. J.-C., le dithyrambe reste lié au culte de Dionysos, puis s'en sépare complètement : au VI^e s. av. J.-C. à Sicilyone, on ne célèbre plus la passion de Dionysos, mais les souff-

frances d'Adraste ; et Clisthènes tente en vain de revenir à l'usage primitif. Avec les nouvelles mélodies de Lasos d'Hermione, le rythme devient plus enfiévré, tandis que le thème des cantiques varie à l'infini avec Simonide. Le dithyrambe, toujours célébré dans les sanctuaires dionysiaques, prend alors une ampleur inouïe, usant de tous les moyens d'expression pour traiter des sujets divins ou héroïques. Il devient ainsi la forme poétique d'où sortira la tragédie grecque.

DITHYRAMBIQUE adj. De la nature du dithyrambe : *Poésie dithyrambique*. || *Poète dithyrambique*, poète qui fait des dithyrambes. || *Par extens.* Très élogieux ; d'un enthousiasme parfois outré : *Louanges dithyrambiques*.

DITIÉ n. m. V. DIT (part. *encycl.*).

Ditié de Jeanne d'Arc, poème de Christine de Pisan (1429), composé quelques semaines après le sacre du roi Charles VII à Reims. L'auteur s'émervaille de la délivrance d'Orléans, et des exploits de cette « fillette de XV ans » ; il proclame le caractère divin de sa mission, et invite Paris à ouvrir promptement ses portes à son roi légitime.

DITION n. f. Vieux mot français repris par certains botanistes et qui sert à désigner une région correspondant à une étude botanique.

DITO mot invar. (ital. *detto*, dit). Susdit ; de même (par abrég. : *d°*) : *Trois châles bleus et six dito noirs*.

DITOLE n. m. Chim. Syn. de DICRÉSYLE.

DITOMA n. m. (gr. *dis*, deux fois, et *tomé*, section). Petit insecte allongé et aplati, vivant sous les écorces. (*Ditoma crenata*, qui habite l'Europe, se nourrit des larves et des nymphes de divers scolytides. Le genre fait partie des coléoptères, famille des colydiidés.)

DITOMUS [mys] n. m. Carabe de taille moyenne, noir. (Un étranglement très prononcé sépare le corselet des élytres ; la tête est ronde et grosse. Les ditomus sont fousseurs et nocturnes, et entassent dans leurs terriers les grains de graminées, dont ils se nourrissent. Ils habitent surtout la région méditerranéenne. Le genre fait partie des coléoptères carabidés.)

DITON n. m. (gr. *ditonon* ; de *dis*, deux fois, et de *tonos*, ton). Dans le système musical des Grecs, intervalle de deux tons entiers, soit d'une tierce majeure.

DITROCHÉE n. m. Métrique anc. Pied de vers latin ou grec, composé de deux trochées.

DITROPIQUE adj. Chim. V. TRANSPOSITION.

DITTE (Alfred), chimiste français (Rennes 1843 - Paris 1908). Ancien élève de l'École normale supérieure, il fut professeur de chimie à la faculté des sciences de Caen, puis à la Sorbonne (1888). On lui doit un traité d'analyse minérale (1879), ainsi que des travaux sur l'acide iodique et les équilibres chimiques. (Acad. des sc., 1897.)

DITTE (Albert), général français (Besançon 1858 - Paris 1934). Sorti de Saint-Cyr en 1881 dans l'infanterie de marine, il sert en Nouvelle-Calédonie, puis se distingue comme chef d'état-major des troupes de marine lors de l'expédition de Madagascar, en 1895. De 1897 à 1907, il fait campagne au Tonkin et reçoit, en 1911, le commandement de la brigade coloniale envoyée au Maroc, où il est l'un des principaux collaborateurs de Moinier et de Franchet d'Espèrey. En 1913, Lyautey en fait son adjoint ; il quitte ce poste en 1914, avec une brigade marocaine qu'il conduit à la bataille de la Marne. Gouverneur de la base de Calais, il devient, en 1919, membre du Comité supérieur de défense des colonies. Il a fondé la *Revue des troupes coloniales* en 1905.

DITTEN (Thor von), diplomate norvégien (Oslo 1860 - Skarvestad, près de Sandefjord, 1936). Après avoir occupé de nombreux et importants postes diplomatiques à partir de 1891, il décida, lors de la dissolution de l'Union suédo-norvégienne, de servir la Norvège (1905), dont il organisa le nouveau ministère des Affaires étrangères ; en son nom, il signa le traité de Karlstadt, dont il avait débattu la rédaction française (5 oct. 1905). Il représenta ensuite son pays à Berlin et à Vienne (1906-1920).

DITTENBERGER (Wilhelm), philologue et épigraphiste allemand (Heidelberg 1840 - Halle 1906). Il collabora au tome III du *Corpus des inscriptions attiques*, et publia deux recueils d'inscriptions grecques : *Sylloge inscriptionum graecarum* (1883) et *Orientalis graeci inscriptiones selectae* (1903-1905).

DITTERSDORF (Karl DITTERS von), violoniste et compositeur autrichien (Vienne 1739 - Neuhoft, Bohême, 1799). Il fut membre de la chapelle de divers princes et évêques, et de l'Opéra de Vienne. Ses œuvres, où il se montre plus improvisateur que savant, comprennent : quatre oratorios (1766-1786), quatre messes et des pièces religieuses, une cinquantaine de symphonies éditées (1766-1785), quatre-vingt-cinq restées manuscrites, vingt-deux concertos pour instruments divers (1766-1777), plus de cent cinquante œuvres diverses pour piano, plus de cinquante opéras-comiques sur des livrets italiens ou allemands (1767-1799).

DITTOGRAPHIE n. f. (gr. *dittos*, double, et *graphê*, écriture). Paléogr. Répétition fautive, dans un manuscrit, d'une lettre, d'un mot ou d'un passage : *Les dittoographies sont fréquentes dans les manuscrits grecs et latins*.

DITTOLOGIE n. f. (gr. *dittos*, double, et *logos*, discours). V. SYNONYMIE.

DITTON (Humphry), mathématicien anglais (Salisbury 1675 - Londres 1715). Entré dans les ordres, il fut d'abord ministre à Tunbridge, dans le Kent. Il abandonna l'Eglise afin de se livrer exclusivement aux mathématiques, et devint professeur à l'école spéciale de Christ's Hospital. En 1714, il publia, en collaboration avec Whiston, une méthode nouvelle pour trouver la longitude en mer, méthode qui reçut l'approbation de Newton, mais fut repoussée par le Bureau des longitudes. Il rédigea nombre d'ouvrages.

DIU, file et port portugais de l'Inde, au S. de la presqu'île du Gujerat. Port excellent, mais très déchu. Les Portugais s'y établirent en 1535 ; l'île fut occupée en 1670 par les Arabes de Mascate, auxquels les Portugais la reprirent en 1717.

DI-UREÏDE [diyreid] n. m. Chim. Corps ayant deux fois la fonction urée.

DIURÈSE [djyrez] n. f. (gr. *dia*, à travers, et *ouron*, urine). Sécrétion de l'urine par le rein. || Quantité d'urine sécrétée en un temps donné.

— *ENCYCL.* Dans l'équilibre physiologique, la quantité d'urine émise quotidiennement répond, à peu près, à la quantité d'eau ingérée, car on compte que l'eau produite, dans l'intimité des tissus, par la combustion des graisses et des hydrates de carbone surtout, s'équilibre à peu près avec l'élimination pulmonaire et cutanée. Différentes circonstances peuvent faire que la partie aqueuse de l'urine excrétée dépasse ou soit au-dessous du volume des boissons. Dans le premier cas seulement, il y a polyurie (ou hyperurésie) ; dans le second, il y a rétention aqueuse, ou *hydrémie*. Si alors on intervient sur la cause de la rétention, par exemple en imposant le régime déchloruré dans les œdèmes, on produit l'exposition de l'eau accumulée dans les tissus et, par conséquent, une *diurèse* abondante, dépassant de beaucoup la quantité d'eau ingérée dans les vingt-quatre heures. Certains médicaments agissent pour régulariser la diurèse, soit en s'attaquant à la cause même de la rétention, soit en excitant le fonctionnement rénal. (V. DIURÉTIQUE.)

DIURÉTIQUE adj. et n. m. Se dit d'un médicament qui augmente l'excrétion urinaire. || *Coefficient diurétique*, rapport entre le volume d'urine sécrétée sous l'influence d'un diurétique et le volume de la solution diurétique introduite dans l'organisme.

— *ENCYCL.* D'après leur mode d'action dominant, les *diurétiques* peuvent être divisés en quatre grands groupes :

1° *Diurétiques aqueux*. Certaines eaux minérales sont particulièrement favorables à l'élimination rénale, comme les eaux d'Evian, de Vittel, de Contrexéville, de Vals, de Royat, de Capvern. Les tisanes, le lactose, les bouillons de légumes, les jus de fruits augmentent la diurèse.

2° *Diurétiques chloruriques*. Les dérivés xanthiques (théobromine, théophylline, caféine...) ont une action excitante directe sur le rein et une action cardiovasculaire plus

ou moins importante. Les diurétiques mercuriels agissant sur les tubes rénaux ont une action puissante. Les digitaliques agissent sur la diurèse en corrigeant un déficit circulatoire.

3° *Diurétiques azoturiques*. Ils ont une action prédominante seulement sur l'élimination des déchets azotés. Les deux médicaments essentiels de ce groupe sont la scille et le cinchophène.

4° *Diurétiques mixtes*. Ce sont ceux dont l'action s'exerce sur l'élimination des différents constituants de l'urine.

DIURIS n. m. Orchidacée d'Australie, cultivée pour l'élégance de ses fleurs.

DIURNAL n. m. (bas lat. *diurnale*, office pour le jour). Livre de prières qui contient seulement l'office du jour. (C'est une partie du bréviaire.)

DIURNAL, E, AUX adj. Hist. rom. *Actes diurnaux*, comptes rendus des événements de la vie romaine.

— *ENCYCL.* Les *Actes diurnaux* (*Acta diurna, populi Romani*), institués par César, ainsi que les *Acta senatus* (comptes rendus des séances du sénat), étaient le « Journal officiel » de Rome. On y trouvait, outre les textes législatifs, un carnet mondain, des nouvelles de la famille impériale, les cérémonies, les faits divers et nouvelles de toute sorte. Le texte n'était pas seulement envoyé dans les provinces, mais pouvait sans doute être reproduit sur un mur (*album*).

DIURNE adj. (lat. *diurnus* ; de *dies*, jour). Qui se fait dans un jour. || *Par extens.* Qui se fait pendant le jour : *Travaux diurnes*.

— *Astrol.* Se dit d'une naissance lorsqu'elle a lieu pendant le jour, c'est-à-dire, astrologiquement parlant, de midi à minuit.

— *Astron.* *Mouvement diurne*, mouvement quotidien apparent de rotation du ciel autour de la Terre, dû au mouvement réel de rotation de la Terre. (V. part. *encycl.*)

— *Bot.* Se dit des fleurs qui ne s'épanouissent que pendant le jour.

— *Pathol.* *Fièvre diurne*, fièvre qui se fait sentir pendant le jour.

— *Zool.* Se dit des animaux qui ne vivent qu'un jour, comme les éphémères. || Se dit des papillons (piérides, vanesses, etc.) qui volent en plein jour. (Ils présentent, en outre, assez de ressemblances morphologiques pour être réunis dans un même groupe, les *rhopalocères*.) || *Rapaces diurnes*, nom donné aux oiseaux de proie de l'ordre des accipitriformes actuels. (Ce sont les faucons, les aigles, etc., par opposition aux *hiboux* et aux autres *rapaces nocturnes*.)

— *ENCYCL.* *Astron.* Le *mouvement diurne* s'effectue dans le sens rétrograde, alors que le mouvement de rotation de la Terre sur elle-même s'effectue dans le sens direct. A la considération du mouvement diurne, qui s'effectue avec une vitesse uniforme autour de la ligne des pôles, sont liées de près la définition des coordonnées équatoriales* et celle du temps sidéral*.

DIV n. m. Myth. pers. V. DEV.

DIVA n. f. (mot ital. signif. *déesse*). Grande, célèbre cantatrice.

DIVAGANT, E adj. Qui s'écarte de la norme : [Cette abside] est *biscornue*, de forme *divagante* (Huysmans). || *Fig.* Qui se perd en divagations.

— *Géogr.* *Méandre divagant*, v. DÉVERSEMENT (*méandre à*) et MÉANDRE.

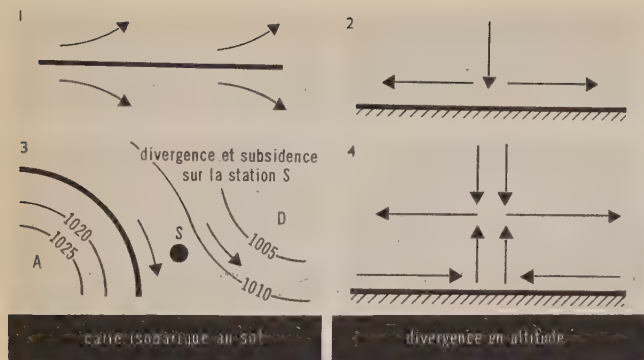
DIVAGATEUR, TRICE adj. Qui divague : *Imagination divagatrice*. || *Empreint de divagation* : *Enthousiasme divagateur*. (Peu us.)

DIVAGATION n. f. Action d'errer çà et là, hors du lieu où l'on doit être. || *Contravention* consistant à laisser errer sans surveillance des animaux malfaisants ou féroces.

— *Divagations* n. f. pl. *Fig.* Action d'un esprit qui s'égare, qui erre au gré de sa rêverie : *Raudot ne répondait pas* [au professeur], aimant mieux se laisser punir que renoncer à ses *divagations* (Carco). || *Paroles incohérentes* : *Les divagations d'un fou*.

— *Hydrogr.* Déplacement total ou partiel du lit d'un cours d'eau. || Plus précisément, changement temporaire, le plus souvent rapide et même soudain, dû à l'action propre du cours d'eau.

— *ENCYCL.* *Hydrogr.* On distingue : 1° les *divagations internes*, affectant les courants fluviaux à l'intérieur de lits trop larges ;



divergence (météorol.)

2° les *divagations* externes, rendues possibles si le lit n'est pas encaissé dans la plaine alluviale, à plus forte raison si alluvionnement et engendement l'ont surélevé par rapport à celle-ci. Elles se produisent le plus souvent à la suite d'une crue et du dépôt massif d'alluvions.

DIVAGUER v. intr. (bas lat. *divagari*; de *vagari*, errer). Errer çà et là, sans but, à l'aventure : *Je n'étais qu'une âme errante qui divaguait çà et là dans la campagne pour user les jours* (Lamartine). || Fig. Prononcer des paroles incohérentes, sans suite; délirer : *Il divaguait à haute voix...* : « Mes rhumes de cerveau, à moi, ne sont pas comme ceux des autres. Ils ont un caractère métaphysique, ni plus, ni moins... » (G. Duhamel). — Hydrogr. En parlant d'une rivière, sortir de son lit, le déplacer.

DIVAGUEUR, **EUSE** adj. et n. Qui divague. (Peu us.)

DIVALENT, **E** adj. (préf. *di*, et lat. *valens*, qui vaut). Chim. Syn. peu correct de **BIVALENT**. (V. VALENCE.)

DIVAN n. m. (pers. et ar. *dīwān*, registre de comptabilité, puis bureau administratif, département ministériel). Chez les Ottomans et dans les régence barbaresques, conseil du souverain ou des ministres, qui se tenait dans une salle autour de laquelle se trouvait une sorte d'estrade ou de sofa servant de siège. || Gouvernement de la Sublime Porte, à Constantinople. || *Divan ad hoc*, nom donné aux assemblées spéciales composées de membres élus et réunies, en Moldavie et en Valachie, pour se prononcer sur l'avenir des principautés. (Les premières élections [juill. 1857], viciées par les pressions de l'Empire ottoman et la présence de troupes autrichiennes, ayant été annulées sur l'intervention de Napoléon III, de nouvelles élections désignèrent à une écrasante majorité des membres favorables à l'union des deux principautés [sept. 1857].)

— Littér. Recueil des poèmes d'un auteur musulman, rassemblés de son vivant ou après sa mort, et comprenant divers types de poèmes (panégyriques, distiques, poèmes strophiques, odes, quatrains, fragments).

— Mobil. Long siège, sans bras ni dossier, généralement étroit et garni de coussins. (D'origine orientale, le *divan* apparaît en France au cours du XVIII^e s. Il connut une vogue particulière à l'époque romantique. Garnissant la salle de certains cafés, il donna son nom à cette salle, puis au café lui-même; le plus célèbre fut le *Divan Le Peletier* [1837-1859].)

Divan oriental-occidental (LE) [*West-östlicher Divan*], recueil poétique de Goethe (1819); il s'y inspire des poètes persans et arabes, mais l'exotisme de Goethe s'harmonise parfaitement avec sa propre sagesse et avec l'expérience du bonheur que lui donne une carrière déjà longue.

DIVANA-I-MACHRAB, poète mystique du Turkestan, né à Namagan en 1640. Vif et spirituel, il est encore déclamé et chanté par les conteurs populaires.

DIVANI n. m. Autref., écriture spéciale au Divan et aux bureaux de la chancellerie, à Constantinople.

DIVE adj. f. (lat. *diva*, divine). Divine (vx) : *La dive bouteille* (Rabelais).

DIVERBIUM [bjom] n. m. (mot lat.). Dans la comédie latine, toute partie déclamée

sans accompagnement de musique. (Les *diverbia* étaient écrits en sénaires iambiques. Les parties déclamées avec accompagnement musical ou chantées s'appelaient les *cantica* [v. CANTICUM].)

DIVERGENCE n. f. Situation de deux lignes, de deux rayons qui vont en s'écartant. || Fig. Différence, désaccord entre les opinions : *La divergence des idées, en politique, brouille les meilleurs amis.* || Opposition : *La divergence des intérêts.*

— Bot. Angle de divergence, v. CYCLE, Cycle foliaire.

— Math. Marche irrégulière. || Non-convergence. || Tendance alternative vers diverses valeurs. || Divergence d'un vecteur, dans un

champ de vecteurs $\vec{V}$, quantité scalaire, définie en chaque point comme la somme

$$\frac{\partial X}{\partial x} + \frac{\partial Y}{\partial y} + \frac{\partial Z}{\partial z}$$

des dérivées partielles des composantes de $\vec{V}$ par rapport aux variables correspondantes. (Cette quantité, indépendante du repère utilisé, est notée *div. $\vec{V}$* . Un champ de vecteurs dont la divergence est nulle en chacun de ses points est dit *solénoïdal*.) || Divergence des séries, v. SÉRIE.

— Météorol. V. part. *encycl.*

— Physiq. nucl. *Entrer en divergence*, se dit d'un réacteur nucléaire lorsque la masse fissile est suffisante pour que puisse s'établir une réaction* en chaîne.

— ENCYCL. Météorol. Le terme s'applique à la divergence des lignes de flux dans le sens horizontal (fig. 1). Au sol, ce processus détermine la subsidence des masses d'air supérieures, puisqu'il provoque un vide relatif des basses couches (fig. 1 et 2). La divergence existe au sein des anticyclones (A) et au contact des anticyclones et des dépressions (D) [fig. 3]. En altitude, la divergence détermine un double mouvement : subsident au-dessus, descendant au-dessous (fig. 4). Aussi, la divergence des isobares en altitude (qui entraîne la divergence des courants) provoque-t-elle l'ascendance des basses couches et le creusement d'un cyclone.

DIVERGENT, **E** adj. Qui diverge : *Rayons divergents. Il avait [...] les pieds trop longs et non point parallèles pendant la marche et le repos, mais divergents* (G. Duhamel). || Fig. Qui est opposé : *Idees divergentes. Principes divergents. Leurs goûts étaient divergents.*

— Math. *Série divergente*, v. SÉRIE.

— Opt. *Lentille divergente*, lentille qui fait diverger des rayons primitivement parallèles : *Les lentilles de verre divergentes sont plus épaisses sur les bords qu'au centre.*

◆ N. m. Aéronef. Portion de la soufflerie située après la chambre d'expérience, également appelée *DIFFUSEUR*. (En écoulement subsonique, la vitesse diminue dans le divergent; en écoulement supersonique, la vitesse augmente derrière l'onde de choc formée au colsonique. La forme du divergent constitue l'élément essentiel des souffleries supersoniques.)

— Bot. Élément libéro-ligneux élémentaire, que l'on trouve chez les fougères.

— Technol. Dans un injecteur de machine, pièce évasée dans laquelle le jet rapide, diminuant de vitesse, sa pression augmente, devient supérieure à celle de la chaudière, et permet à l'eau entraînée de pénétrer à l'intérieur de celle-ci.

DIVERGER v. intr. (lat. *divergere*, pencher vers). [Se conj. comme *manger*.] En parlant de plusieurs éléments qui ont été un moment unis ou rapprochés, s'écarte de plus en plus les uns des autres, à mesure qu'ils s'éloignent du point de départ : *Routes qui divergent*; et, au fig. : *La philosophie est une sorte de centre lumineux où toutes les connaissances se rencontrent par le sommet, en divergeant à mesure qu'elles descendent aux détails* (Renan). || Fig. Etre en désaccord; s'opposer : *Nos opinions divergent complètement.*

DIVERGINERVÉ, **E** adj. (de *diverger*, et du lat. *nervus*, nerf). Se dit des feuilles dont les nervures divergent de la base du limbe à sa périphérie.

DIVERS [diver], **E** adj. (lat. *diversus*, tourné dans des directions contraires). Qui présente des différences; dissemblable, varié (s'emploie d'ordinaire au pl., plus rarement au sing.) :

Il [...] avait une réponse prête à toutes les demandes, si diverses et si compliquées qu'elles fussent (Zola). Telle fut l'influence commune des deux ordres. Toutefois, ils eurent, dans cette ressemblance, un caractère divers (Michelet). || Variable, inégal : *Question qui suscite, selon les lieux, un intérêt divers.*

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Contraire, opposé : *Tant [...] de divers intérêts* (La Bruyère). || Changeant; qui présente plusieurs aspects différents : *Combien l'homme est inconstant, divers!* (La Fontaine).

◆ Pl. (devant le nom, et généralement sans article). Plusieurs, quelques : *La nuit [...] M^{me} de Beaumont remarquait diverses constellations* (Chateaubriand). *J'exécutai ce projet lentement et à diverses reprises* (Roussseau). || De plusieurs sortes : *Déjà divers excès avaient lieu le jour et la nuit* (Michelet). — ENCYCL. Philos. V. MULTIPLE.

DIVERSEMENT adv. En diverses manières; de plusieurs façons : *Un passage diversement interprété par deux traducteurs.* || De manière différente : *Chacun parlait diversement de la terre* (Chateaubriand).

DIVERSICORNES n. m. pl. Nom donné à un groupement d'insectes coléoptères polyphages, dans lequel sont rassemblées diverses familles dont les affinités sont incertaines. (Ce sont les *clavicornes* et les *serricornes* des anciens auteurs.)

DIVERSIFIABLE adj. Susceptible de diversité. (Peu us.)

DIVERSIFICATION n. f. Action de diversifier.

DIVERSIFIER v. tr. Rendre divers; varier : *De là, ces bizarres contrastes qui font de l'Allemagne un pays monstrueusement diversifié* (Michelet).

— *Se diversifier* v. pr. Prendre des caractères, des aspects divers : *Les nuances se diversifient à l'infini.*

DIVERSIFLORE adj. Dont les fleurs ont une grande variété de formes et de couleurs.

DIVERSIFORME adj. Hist. nat. V. HÉTÉROMORPHE.

DIVERSION n. f. (lat. *diversio*; de *divertere*, détourner). Opération ayant pour but d'attirer l'ennemi loin du terrain où l'on veut diriger contre lui l'attaque principale : *Opérer une diversion.* || Action de détourner l'esprit de ce qui le préoccupe; dérivation, distraction. || *Faire diversion*, détourner l'attention par une manœuvre quelconque.

DIVERSITÉ n. f. (lat. *diversitas*). Caractère de ce qui est divers, varié, différent : *Diversité d'occupations. La diversité des races.*

— SYN. : différence, disparité, dissemblance, variété.

— *Diversités* n. f. pl. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Choses diverses : [...] *Qui mêle en discours tant de diversités* (Corneille).

— ENCYCL. Philos. V. MULTIPLE.

DIVERTICULE n. m. (lat. *diverticulum*, chemin écarté). Anat. Cavité anormale, terminée en cul-de-sac et communiquant avec un organe creux. || *Diverticule de Meckel*, appendice long de 3 à 9 cm, vestige du canal omphalo-mésentérique de l'embryon, que l'on trouve chez quelques sujets sur la partie terminale de l'iléon. (Il peut être le siège d'inflammations et causer des hémorragies digestives.)

— Pathol. *Diverticule vésical*, hernie de la muqueuse vésicale à travers la couche musculaire. (Son volume est très variable, parfois considérable. Il peut être congénital ou être le résultat d'une lutte du muscle vésical contre un obstacle à l'écoulement de l'urine vers l'extérieur.)

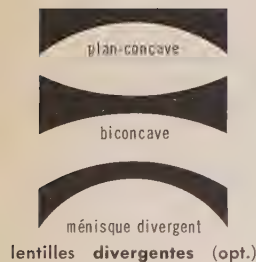
DIVERTICULECTOMIE n. f. Ablation chirurgicale d'un diverticule. (Cette opération se pratique surtout au niveau de l'œsophage et de la vessie.)

DIVERTICULITE n. f. Pathol. Inflammation d'un diverticule.

DIVERTICULOPEXIE n. f. Fixation chirurgicale d'un diverticule, pour en favoriser l'évacuation.

DIVERTICULOSE n. f. Pathol. Existence de diverticules au niveau du tube digestif, notamment au niveau de l'œsophage, du duodénum et de l'intestin grêle.

DIVERTICULOSTOMIE n. f. Chirur. Abouchement d'un diverticule à la peau.



DIVERTIR v. tr. (lat. *divertere*, séparer, détourner). Amuser, récréer : *Ses aventures avaient quelque chose de stupéfiant dont il tirait parti pour nous mieux divertir* (Carco).

— **LANGUE CLASS.** Détourner à son profit : *Dévertir les deniers de l'Etat*. || — **Fig.** Détourner : *Mon esprit épuisé | Pour divertir ce coup n'est point assez rusé* (Corneille). || Détourner de ce qui occupe : *Si notre condition était heureuse, il ne faudrait pas nous divertir d'y penser* (Pascal). || Distraire, adoucir : *Et, cherchant à divertir cette tristesse, nous sommes allés nous promener sur le port* (Molière).

— **SYN.** : amuser, déridier, distraire, égayer, récréer, réjouir.

— **Se divertir** v. pr. Se récréer : *Se divertir par la lecture. Mais derrière les troènes de la halle, les ébats d'un autre couple déjà l'avaient détournée de se divertir avec les Lachassaigne* (F. Mauriac). || *Se divertir* v. se récréer aux dépens de (vieilli) : *Se divertir des sots*.

— **LANGUE CLASS.** Se détourner de : *Tu ne t'es jamais divertit | De suivre le juste parti* (Malherbe).

DIVERTISSANT, E adj. Propre à divertir, à récréer : *Un spectacle divertissant. Lecture divertissante*.

DIVERTISSEMENT n. m. Récréation amusante et agréable : *Rien que ce divertissement du découpage, comme lorsqu'il était enfant, le secourait* (F. Mauriac). || Tout ce qui détourne d'une préoccupation ; diversion : *La seule chose qui nous console est le divertissement, et cependant c'est la plus grande de nos misères* (Pascal).

— **Dr.** Détournement par un copartageant des effets de la succession ou de la communauté. (Le fraudeur est privé de sa part dans les objets divertis ou recelés ; il est toujours traité comme s'il avait accepté purement et simplement la succession ou la communauté.) [V. RECEL.]

— **Mus.** Aux XVII^e et XVIII^e s., sorte d'intermède fait de danses et d'airs chantés, intercalés dans les comédies-ballets (Molière-Lully), les opéras et les opéras-ballets, dont il suspend souvent l'action. || Petit opéra de circonstance, tels l'*Eglogue de Versailles* (Lully, 1688) ou le *Triomphe de la république* (Gossec, 1793). || A la fin du XVIII^e s., ensemble de pièces de musique instrumentale formant un tout du genre suite, partita, sérénade, cassation. (Mozart a écrit six divertissements pour instruments à vent [1775-1777].) [Syn. DIVERTIMENTO.] || Intermède dans la fugue. || Titre donné par des compositeurs contemporains à des compositions de style sérieux, en forme de suite. || **SYN.** de PORPOURRI. || Grande pièce chorégraphique introduite dans un opéra : *Le divertissement de « Faust »*. || Dans un ballet classique, série de danses (soli ou ensembles), généralement placées à la fin du dernier acte (le « Mariage d'Aurore », dans la *Belle au Bois dormant*).

— **Théâtre.** Morceau le plus souvent accompagné de danses et de chants, et qui est destiné à occuper le public pendant un entracte. || Petite pièce écrite pour un théâtre de société.

— **SYN.** : amusement, distraction, fête, jeu, passe-temps, plaisir, récréation, réjouissance.

DIVES (la), petit fleuve côtier de la Normandie ; 100 km. Née dans les coteaux du Perche, près d'Exmes, la Dives traverse les prairies du pays d'Auge et finit, en aval du bourg de Dives, après avoir reçu la Vie et l'Ante.

DIVES-SUR-MER, comm. du Calvados (arrond. de Pont-l'Évêque), dans la zone littorale du pays d'Auge, à l'embouchure de la Dives ; 5 893 hab. (Divaïs). Ancien port de mer d'où Guillaume le Conquérant s'embarqua vers l'Angleterre, et qui est réduit aujourd'hui à un quai sur la Dives. Importante usine électrométallurgique (cuivre et ses alliages), briquetterie et usine de constructions de machines.

DIVETTE n. f. (dimin. de l'ital. *diva*). Chanteuse en renom, d'opérette ou de café-concert (XIX^e s. et début du XX^e s.).

DIVICIAC ou **DIVITIAC**, druide éduen qui séjournait à Rome dans les années 60-59 av. J.-C. Pénétré de culture romaine, il était l'ami de César, auquel il servit de conseiller et d'interprète lors de la guerre des Gaules.

DIVICO, chef helvète du I^{er} s. av. J.-C.

Il vainquit Cassius, qui fut tué (107), ainsi que son légat L. Calpurnius Piso, beau-père de César. C'est, selon César, le même Divico qui, en 58, entraîna de nombreux émigrants helvètes pour les établir en Gaule. César les refoula, et ce fut le prétexte de la campagne qui donna la Gaule aux Romains. Il aurait péri à Bibracte. (→ Biblio.)

Divide ut regnes, mots lat. signif. *Divise afin de régner*. [V. DIVISER.] (On dit aussi *Divide ut imperes* ou *Divide et impera* [Divise et règne].)

DIVIDENDE n. m. (lat. *dividendus*, devant être partagé). Math. Quantité ou nombre que l'on se propose de diviser.

— **Banq. et Bours.** Part du bénéfice social attribuée à chaque actionnaire.

— **Dr. comm.** Part proportionnelle de chaque créancier dans le partage du fonds d'un failli. || Pourcentage de ses dettes que le débiteur en état de faillite ou de règlement judiciaire a accepté de payer pour obtenir le concordat.

DIVIDIVI n. m. Gousse, encore appelée *libidibi*, qui est le fruit d'une césalpiniaquée de l'Amérique du Sud (*Casalpinia coriaria*), contenant beaucoup de tanin.

DIVIDUEL, ELLE adj. (du lat. *dividere*, diviser). Log. Composé de parties qui peuvent être conçues séparément.

DIVIN [vê ; vin devant une voyelle, comme dans *divin enfant*]. E adj. (lat. *divinus*). De Dieu ; qui est propre à Dieu ou à un dieu : *La majesté divine. La sagesse divine. Si du rivage de ce monde nous ne découvrons pas distinctement les choses divines, ne nous étonnons pas* (Chateaubriand). || Qui vient de Dieu : *La grâce divine*. || **Droit divin**, fondement surnaturel attribué à la souveraineté des princes par certains écrivains politiques : *D'après Bossuet, l'autorité du roi est de droit divin*. || Que Dieu inspire : *Les prophètes divins*. || Qui a Dieu pour but : *L'office divin. Les honneurs divins*. || Comparable à Dieu : *Le poète divin | Qui peut créer un monde avec une parole...* (Hugo). || Mis au nombre des dieux : *Le divin Auguste*. || *Par exagér.* Sublime, exceptionnel, exquis, adorable, merveilleusement beau : *Il se persuada que le seul tracas de ses rentes et de ses terres détruisait cette quiétude, cette hébététe divine ou naguère il rejoignait Mathilde* (F. Mauriac). *Quand Renée entra, il y eut un murmure d'admiration. Elle était vraiment divine* (Zola). || *Il fait divin, il fait un temps exquis*. (Vieilli.)

— **Théol.** *Personne divine*, chacune des trois personnes de la Trinité. || *Verbe divin*, deuxième personne de la Trinité.

◆ **N. m.** Ce qui est propre à Dieu : *L'instinct du divin, comme explication de l'humain, se retrouve dans la masse de l'humanité* (Vinet).

DIVINATEUR, TRICE adj. et n. Qui devine ; qui prévoit : *Science divinatorie. Instinct divinateur*.

DIVINATION n. f. (lat. *divinatio*). Art ou action de prédire l'avenir. || *Par extens.* Sorte de prévision instinctive ; intuition : *La divination des mères. La divination du désespoir* (Hugo). *Sur tout ce qui touche à sa qualité de juif, Justin Weill fait preuve d'une sensibilité qui frise la divination* (G. Duhamel).

— **Antiq. rom.** Choix, qui faisaient les juges, d'un accusateur unique parmi les personnes qui revendiquaient ce rôle dans les procès criminels. (Cette pratique fut surtout développée à la fin de la République, quand les accusés suscitaient des accusateurs fictifs.)

— **Philos.** *Philosophie de la divination*, nom donné par un penseur italien, A. Basevi, à une philosophie de la finalité*. (« Divination » est, dans son système, synonyme de « prévision » et de « sagesse providentielle »). Il a développé ses théories dans : *Sul principio universale della divinazione* [1872], *la Divinazione e la Scienza* [1876], *la Filosofia della divinazione* [1880].

— **SYN.** : intuition, prescience, pressentiment, prévision, pronostic, pronostication.

— **ENCYCL.** La divination, comme la magie, est l'un des principaux éléments de la religion assyro-babylonienne. Les présages que la divinité envoyait, soit directement par apparition ou par songe, soit par des phénomènes naturels tels que vol d'oiseaux ou comportement d'êtres vivants, soit encore par l'examen du calendrier (hémérologies), étaient interprétés par des devins (*barou*).

Une grande place était réservée à l'hépatoscopie (examen du foie des moutons). Par les tablettes cunéiformes, plusieurs traités sont parvenus jusqu'à nous.

Les Etrusques furent, eux aussi, de fervents adeptes de la divination, dont ils transmièrent les règles aux Romains.

En Etrurie et à Rome, la divination officielle était limitée ; mais la foule s'inquiétait, en outre, de mille signes fortuits, qui s'observaient dans le vol, le cri, l'espèce des oiseaux, les paroles entendues par hasard, dans les entrailles, le feu, l'eau, les sorts, les astres, etc. Sous l'Empire romain, les magiciens et astrologues chaldéens venus en nombre à Rome élargirent et renouvelèrent la gamme des pratiques divinatoires. Traqués par les empereurs, ils semblent avoir eu une large audience dans la population. (→ Biblio.)

DIVINATOIRE adj. Relatif à la divination : *L'art divinatoire. La baguette divinatoire*. || *Par extens.* Qui est doué du pouvoir de deviner ce qui reste caché aux sens ou à la réflexion : *Un instinct divinatoire*.

— **SYN.** : augural, magique, visionnaire, voyant.

Divine Comédie (LA) [*La Divina Commedia*], poème de Dante Alighieri, commencé probablement vers 1307 et terminé en 1321. Reproduit de nombreuses fois en manuscrits enluminés, imprimé à partir de 1472, traduit dans presque toutes les langues du monde, le poème fut d'abord intitulé *Comédie*. Mais c'est dès l'édition vénitienne de 1555 que lui est adjointe l'épithète de *Divine*.

Du point de vue de la forme, la *Divine Comédie* se compose de cent chants, répartis en un prologue et trois parties (*l'Enfer, le Purgatoire, le Paradis*) de trente-trois chants chacune. Chaque chant comporte de cent trente à cent quarante vers environ, disposés en *terza rima*. Le chiffre trois, nombre parfait, symbole de la Trinité, garde donc ici, comme dans la *Vita nuova*, sa valeur mystique.

Quant au contenu du poème, il s'agit d'un thème fréquent dans la littérature du Moyen Âge : la description du monde de l'au-delà. Pour Dante, cette vision se situe dans la semaine sainte de l'année 1300. Sous la conduite du poète Virgile, envoyé vers lui par sa chère Béatrice, le poète va successivement traverser les neuf cercles de l'Enfer et gravir les pentes de la montagne du Purgatoire. Arrivé là, il est guidé par Béatrice elle-même vers le Paradis. Le premier guide de Dante, Virgile, représente la sagesse humaine avant qu'elle ait été éclairée par le christianisme : le poète païen ne peut même pas accéder au Purgatoire. Quant à Béatrice, elle symbolise la foi, qui seule peut nous sauver et mener à une connaissance de Dieu en tant qu'objet d'amour.

C'est surtout dans *l'Enfer* que Dante a su donner libre cours à son imagination descriptive. Les supplices réservés aux damnés y sont relatés avec un réalisme inouï, dont n'est pas exclue toute intention moralisatrice. Il est évident que Dante est d'accord sur les peines infligées à ces pécheurs qui, de leur vivant, ont méconnu ou bafoué la loi de Dieu ; mais aussi les passions et les haines personnelles du poète transparaissent à travers l'image des supplices qu'il réserve à certains de ses contemporains. Le Purgatoire, dont Dante fait symboliquement garder l'entrée par Caton, est le royaume de la liberté,



« la Divine Comédie »
miniature du XIV^e s.
« Dante arrive aux enfers »
Bibl. Laurentienne, Florence



« la Divine Comédie »
illustration de Botticelli
« l'Enfer », chant V
cabinet des Estampes

où chacun peut choisir les moyens de son propre salut. Les âmes du Purgatoire ne sont pas encore des âmes élues, ce qui explique le ton de prière et de mélancolie qui domine toute cette deuxième partie. Mais c'est la joie, la lumière, l'harmonie qui éclatent dans le Paradis, où la gloire de Dieu resplendit. Admirablement construite, la *Divine Comédie* forme un ensemble cohérent jusque dans ses moindres détails. Le réalisme le plus cru et la passion s'y mêlent aux plus hautes expressions du mysticisme et de la spéculation philosophique. Expression parfaite de l'humanisme chrétien du XIII^e s., elle est la synthèse spirituelle et poétique de tout le Moyen Age et mérite bien ainsi la définition qu'en donne Dante lui-même : « Le poème sacré auquel Ciel et Terre ont mis leurs mains » (*Paradis*, XXV, 1-2).

DIVINEMENT adv. Par Dieu ; par la puissance divine : *Un écrivain divinement inspiré.* || *Par extens.* Excellément, merveilleusement : *Bourdoulou préche divinement bien aux Tuileries* (Sévin).

divinis (a), locution latine employée en droit canon, quand l'autorité ecclésiastique interdit à un prêtre la célébration des choses divines, c'est-à-dire des fonctions de son ordre. (On dit, alors, qu'il est « suspens a divinis ».)

DIVINISATION n. f. Action de diviniser : La divinisation de la matière. La divinisation de César.

DIVINISER v. tr. Reconnaître pour divin ; mettre au rang des dieux : *Les Romains divinisaient leurs empereurs.* || *Par extens.* Revêtir du caractère divin : *Les païens ont divinisé la vie, et les chrétiens ont divinisé la mort* (Staël). || *Par exagér.* Exalter sans mesure ; mettre au rang des dieux : *L'amour divinise ce qu'il aime* (Ségur). || Sanctifier, associer à la vie divine : *L'eucharistie étend sa vertu sur toute la vie de l'homme pour la sanctifier, et, si je puis parler de la sorte, pour la diviniser* (Bourdoulou).

— **SYN.** : déifier, glorifier, idéaliser, magnifier, sanctifier.

DIVINITÉ n. f. (lat. *divinitas*). Nature, essence divine : *Les Sarrasins tous également ennemis de la divinité de Jésus-Christ* (Michelet). || Etre divin, objet d'un culte : *En chassant les divinités païennes des bois, notre culte élargi a rendu la nature à sa solitude* (Chateaubriand). || Dieu : *On parla de plaisir, et l'ermite prouva que c'est un présent de la divinité* (Voltaire). || — **Fig.** Ce qu'on adore : *L'espérance est une divinité qu'il n'a ni temple ni autels que dans nos cœurs* (Fénelon). || Femme d'une rare beauté ; femme aimée : *Buckingham mit la flotte en mer. Mais lentement ; car on assure que sa divinité, Anne d'Autriche, lui avait écrit de trahir* (Michelet).

— **SYN.** : déité, Dieu.

— **ALLUS. LITTÉR.** *Le silence éternel de la Divinité*, allusion au dernier vers du poème de Vigny « Le Mont des Oliviers ». Le poète, jugeant le monde abandonné de Dieu, conclut :

Le juste opposera le dédain à l'absence.
Et ne répondra plus que par un froid silence
Au silence éternel de la Divinité.

— **Divinités** n. f. pl. Dieux et déesses du paganisme : *Les peuples qui adorent de fausses divinités* (Bossuet). Les divinités infernales.

DIVINÓPOLIS, v. du Brésil (Minas Gerais), au S.-O. de Belo Horizonte ; 20 600 hab.

Evêché. Centre commercial. Exploitation de minerais d'uranium dans la région.

DIVINYLE n. m. Chim. Syn. de ÉRYTHRÈNE ou BUTADIÈNE-1-3.

DIVINYLIQUE adj. Ether divinylque, éther non saturé de formule

$\text{CH}_2=\text{CH}-\text{O}-\text{CH}=\text{CH}_2$.

liquide incolore d'odeur étherée, très volatil. — **ENCYCL.** L'éther divinylque est très inflammable et explosif en mélange avec l'air et l'oxygène. C'est un produit instable, décomposé par l'air, la chaleur, la lumière. Il n'est pas dangereux pour le cœur, ni irritant pour les voies respiratoires. Son action sur le foie, à concentration anesthésique normale et non prolongée, est bien supportée. Au-delà, des lésions hépatiques sont à craindre. Sa marge de sécurité est grande. On l'administre de préférence en circuit ouvert (à la compresse), mais aussi en système demi-clos et fermé. Sa rapidité d'action pour la mise en route et le retour à la normale, sa facilité d'emploi en font un agent de choix pour l'indication anesthésique et les interventions courtes, mais il impose les mêmes précautions que les autres explosifs. (V. CYCLOPROPANE.)

DIVION, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), dans le bassin houiller (groupe de Bruay), au S.-O. de Bruay-en-Artois ; 11 187 hab. (*Divionnais*). Eglise du XV^e s. Mines de charbon.

DIVIS [vi], E adj. (lat. *divisus*). Divisé, partagé. (Usité seulement par opposition à *indivis*.)

— **Par divis** loc. adv. Après partage : *Posséder par divis*. (Usité seulement par opposition à *par indivis*.)

DIVISE n. f. Hérald. Fasce réduite à environ un tiers de sa largeur.

DIVISER v. tr. (du lat. *divisus*, séparé). Séparer un objet, un ensemble en plusieurs parties : *Devrons-nous voir leur fortune divisée, morcelée entre tous ces enfants ?* (Stendhal). || Etablir un partage dans un tout, de façon à y distinguer plusieurs parties : *Diviser un angle en deux parties égales. Les premiers républicains divisaient les mois en trois décades.* || *Diviser le travail*, confier chaque partie d'un travail à un ouvrier spécial. || — **Fig.** Désagréger, détruire l'unité et l'homogénéité d'un ensemble : *Diviser les forces de l'ennemi. La coutume de Troyes, qui consacrait l'égalité des partages, a de bonne heure divisé et anéanti les forces de la noblesse* (Michelet). || Désunir ; mettre en désaccord : *Il ne faut pas diviser notre armée au moment du combat* (Stendhal). *Le Corps législatif, qu'une loi de dotation avait divisé, discutait maintenant un projet d'impôt très impopulaire* (Zola).

— **LANGUE CLASS.** *Diviser de*, mettre à part, séparer de : *Du reste des humains ils semblent divisés* (Racine). || Etre divisé en sentiments contradictoires, être incertain, irrésolu.

— **ALLUS. HIST.** *Diviser pour régner*, maxime politique énoncée par Machiavel, et qui fut celle du sénat romain, de Louis XI, de Catherine de Médicis.

— **HIST. NAT.** Se dit de tout organe qui, bien que formé en apparence d'une seule pièce, est partagé profondément en parties qui se continuent presque jusqu'à sa base.

— **Imprim.** *Diviser un mot*, le séparer en deux parties, dont on place l'une à la fin d'une ligne et l'autre au commencement de la ligne suivante.

— **Math.** Partager en parties égales (en parlant d'un nombre). || D'une façon générale, effectuer une division : *On divise les nombres décimaux par 10 en déplaçant la virgule d'un rang vers la gauche.*

— **Technol.** *Machine à diviser*, machine employée pour établir des échelles mathématiquement exactes sur les instruments dits « de précision » utilisés en métrologie.

— **SYN.** : couper, débiter, découper, démembrer, dépecer, fractionner, fragmenter, morceler, partager, répartir, scinder, séparer, tailler, tronçonner.

— **Se diviser** v. pr. Etre divisé (au pr. et au fig.) : *Le Rhin se divise en plusieurs bras. Cette question, ce discours se divise en plusieurs points. Sur presque toutes les questions, les philosophes se divisent.*

DIVISEUR adj. et n. m. (lat. *divisor* ; de *divisum*, sup. de *dividere*, diviser). Nombre

par lequel on en divise un autre. || *Commun diviseur*, nombre qui en divise exactement plusieurs autres : *5 est un commun diviseur de 15 et de 20.* || *Diviseur d'un nombre*, nombre qui le divise exactement. || *Diviseur d'un polynôme*, polynôme qui le divise exactement, c'est-à-dire qui fournit des quotients entiers. || *Diviseur premier*, nombre qui en divise un autre, mais qui n'a pas lui-même de diviseur. || *Plus grand commun diviseur*, le plus grand de tous les communs diviseurs de plusieurs nombres donnés : *15 est le plus grand commun diviseur de 30 et de 45.* || **Fig.** Celui qui désunit : *Jouer le rôle de diviseur dans un parti, un syndicat.*

— **Instr. agric.** Plaque ou tige métallique courbée, placée de chaque côté et en avant de la barre de coupe d'une faucheuse ou d'une moissonneuse, et qui sert à écarter la récolte.

— **Mécan.** Partie des machines-outils servant à faire des divisions (division d'une grume en planches, d'un angle en parties égales, etc.), à réduire la grosseur d'un produit. || Appareil destiné à faire tourner d'un certain angle une pièce à usiner.

— **Trav. publ.** *Système diviseur*, procédé de vidange consistant à obtenir la séparation des matières fécales liquides de celles qui sont solides. (Les matières liquides s'écoulent dans les égouts en suivant des branchements spécialement établis pour cet usage, tandis que les matières solides restent dans un réceptacle *ad hoc*.)

— **ENCYCL. Math.** ● *Les diviseurs*, sous-multiples ou facteurs d'un nombre, sont les nombres qui le divisent exactement ; par exemple, 2, 3, 4, 6 sont des diviseurs ou sous-multiples de 12.

Les diviseurs premiers ou facteurs premiers d'un nombre sont les nombres premiers qui le divisent exactement. Les diviseurs premiers de 12 sont 2 et 3.

Pour déterminer les diviseurs d'un nombre, on commence par en chercher les diviseurs premiers ; pour cela, on divise le nombre proposé, autant de fois que possible, par le plus petit nombre premier : 2 ; on divise de même, autant de fois que possible, le dernier quotient obtenu par le second nombre premier : 3 ; et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on parvienne à un quotient égal à l'unité.

Les diviseurs premiers d'un nombre donné étant connus, on en forme les diviseurs composés, en multipliant deux à deux, trois à trois, etc., les diviseurs premiers.

Deux ou plusieurs nombres peuvent avoir plusieurs diviseurs communs ; le plus grand de tous les diviseurs communs à ces deux nombres est appelé *plus grand commun diviseur* des deux nombres.

Pour obtenir le plus grand commun diviseur de plusieurs nombres, on commence par décomposer ces nombres en leurs facteurs premiers, puis on fait le produit des facteurs premiers communs à ces nombres, chacun de ces facteurs étant affecté du plus petit des exposants qu'il a dans les décompositions.

On peut aussi, pour trouver le plus grand commun diviseur de deux nombres, diviser le plus grand par le plus petit, le plus petit par le reste obtenu, le premier reste par le second, le troisième par le quatrième, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on arrive à un reste nul. Le diviseur de la dernière division est le plus grand commun diviseur cherché.

Pour trouver le plus grand commun diviseur de plusieurs nombres A, B, C, D, on peut encore chercher le plus grand commun diviseur α de A et B, puis le plus grand commun diviseur β de α et C, et enfin le plus grand commun diviseur γ de β et D ; γ est le plus grand commun diviseur cherché.

On démontre que :

1° Tout nombre qui en divise d'autres divise leur plus grand commun diviseur ;
2° Lorsqu'on multiplie des nombres par un même facteur, leur plus grand commun diviseur est multiplié par ce facteur ;
3° Si l'on divise deux nombres par leur plus grand commun diviseur, les quotients obtenus sont premiers entre eux.

● Les diviseurs les plus simples d'un polynôme en x sont du premier degré et de la forme $(x - a)$. On reconnaît qu'un polynôme en x est divisible par $x - a$ quand ce polynôme s'annule lorsqu'on y remplace x par a. — **Mécan.** Le diviseur le plus simple est constitué par un plateau fixe, percé de nom-

eux trous, équidistants sur une ou plusieurs confrences. Une manivelle liée à la pièce diviser porte une broche, qui, se déplaçant régulièrement d'un certain nombre de trous, permet la division. En disposant une vis sans fin entre la manivelle et la broche, on augmente les possibilités de la division. En ajoutant à ce dispositif un train d'engrenages monté sur une « tête de cheval », on obtient le *diviseur différentiel*, le plus complet et le plus utilisé. Dans le *diviseur optique*, les angles de rotation sont lus, directement sur un disque gradué, par un oculaire; les jeux de tous les systèmes mécaniques sont, de ce fait, supprimés et la précision est considérablement augmentée.

DIVISEUR n. f. Machine employée pour adapter les appareils à réglettes, ou à limbes gradués. (Syn. MACHINE À DIVISER.)

DIVISIBILITÉ n. f. Math. Qualité de ce qui peut être divisé. || *Caractères de divisibilité*, caractères ou opérations simples permettant de reconnaître *a priori* si un nombre est exactement divisible par un autre.

— **ENCYCL.** Math. ● *Caractères de divisibilité d'un nombre par 2 et ses puissances 4, 8, 16, etc.* Le reste de la division d'un nombre par 2 est le même que le reste de la division par 2 du chiffre des unités du nombre considéré. Le reste de la division d'un nombre par 4 est le même que le reste de la division par 4 du nombre formé par les deux derniers chiffres à droite du nombre considéré, etc. On en conclut que : pour qu'un nombre soit divisible par 2, il faut et il suffit que le chiffre de ses unités soit divisible par 2, c'est-à-dire que ce chiffre soit pair; pour qu'un nombre soit divisible par 4, il faut et il suffit que le nombre représenté par ses deux derniers chiffres à droite soit divisible par 4. Pour qu'un nombre soit divisible par 8, par 16, etc., il faut et il suffit que le nombre formé par ses trois, quatre, etc., derniers chiffres à droite soit lui-même divisible par 8, par 16, etc.

Caractères de divisibilité d'un nombre par 5 et ses puissances 25, 125, etc. Le reste de la division d'un nombre par 5 est le même que le reste de la division par 5 du chiffre des unités; le reste de la division du nombre par 25 est le même que le reste de la division par 25 du nombre formé par les deux derniers chiffres à droite du nombre considéré, etc. On en conclut que, pour qu'un nombre soit divisible par 5, il faut et il suffit que son dernier chiffre soit 5 ou 0; pour qu'il soit divisible par 25, il faut et il suffit que ses deux derniers chiffres forment les nombres 25, 50 ou 75 ou soient deux zéros.

Caractères de divisibilité d'un nombre par 9. Tout nombre est un multiple de 9, augmenté de la somme de ses chiffres significatifs; il ensuit qu'un nombre est divisible par 9 lorsque la somme de ses chiffres significatifs forme un nombre divisible par 9. C'est ce que nous venons de dire du diviseur 9 revient aussi au diviseur 3.

Caractères de divisibilité d'un nombre par 11. Tout nombre se compose d'un multiple de 11, augmenté du nombre obtenu en faisant la somme de ses chiffres de rangs impairs à partir de la droite, et en retranchant du total la somme de ses chiffres de rangs pairs. Par suite, un nombre est divisible par 11 lorsque l'excès de la somme de ses chiffres de rangs impairs à partir de la droite sur celle de ses chiffres de rangs pairs, ou inversement, est 11 ou un multiple de 11. Si la soustraction est impossible, on augmente le plus petit nombre de 11 ou d'un multiple de 11, de façon à la rendre possible.

On démontre aussi que si un nombre est divisible par deux nombres premiers entre eux il est divisible par leur produit; si un nombre est divisible par 2 et 3, il est divisible par 6; s'il est divisible par 2 et 9, il est divisible par 18, etc.

En algèbre, le mot *divisibilité* n'a de sens qu'autant qu'il s'agit d'expressions entières ou de polynômes. On dit qu'un polynôme est divisible par un autre polynôme lorsque le quotient de leur division peut être exprimé par un polynôme.

Il est très important d'établir le caractère de divisibilité d'un polynôme, en x par exemple, par un binôme $x - a$, a représentant soit un nombre, si les coefficients du polynôme proposés sont eux-mêmes numériques, soit une

expression formée des lettres qui entrent dans ces coefficients.

On démontre que le reste de la division d'un polynôme entier en x par $x - a$ est le résultat que l'on obtient en remplaçant dans le polynôme x par a ; on en conclut que : *Pour qu'un polynôme en x soit divisible par un binôme $x - a$, il faut et il suffit que la substitution de a à x dans le polynôme le rende identiquement nul.*

— **Physiq.** La *divisibilité des corps* est une propriété générale de la matière : certains corps peuvent être divisés en parties d'une ténuité extrême; ainsi, un grain de carmin, quantité de matière à peine visible, communique sa couleur à une quantité d'eau dix millions de fois plus volumineuse.

On n'admet pas, cependant, que la matière soit divisible à l'infini; mais que les corps, quels qu'ils soient, sont formés par le groupement d'éléments très petits indivisibles, atomes ou molécules.

DIVISIBLE adj. (bas lat. *divisibilis*). Qui peut être divisé.

— **Dr.** *Obligation divisible*, obligation dont certaines parties peuvent être isolées et accomplies indépendamment des autres. (V. INDIVISIBLE.)

— **Math.** Qui se divise exactement; qui ne donne pas de reste à la division : *Un nombre divisible par un autre est un multiple de cet autre.*

DIVISION n. f. (lat. *divisio*). Action de séparer en parties distinctes, de morceler; état qui en résulte : *Les parjures auxquels il avait exposé le peuple par de nouvelles divisions de l'Empire* (Michelet). *La division de la propriété*. || Action d'établir des parties distinctes dans un tout; son résultat : *La division de la France en arrondissements*. || *Par extens.* Partie d'un tout divisé : *La minute est une division de l'heure partagée en 60 parties égales*. || Partie distincte d'un ouvrage : *Le grand nombre de divisions, loin de rendre un ouvrage plus solide, en détruit l'ensemble* (Buffon). || — **Fig.** Opération de l'esprit par laquelle on isole un objet pour le mieux étudier : *La division est l'instrument de l'analyse*. || Dissension, désunion, due à la séparation des intérêts ou des idées : *Semer, fomenteur la division*.

— **Admin.** Réunion sous un même chef de plusieurs bureaux ayant des attributions voisines : *Un chef de division*.

— **Ch. de f.** Dans les chemins de fer français, chacune des branches principales des trois grands services (exploitation, traction et voie) de chaque région : *Le service de l'exploitation comporte une division commerciale, une division du mouvement et une division du personnel*.

— **Chirug.** *Division des urines*, étude séparée des urines émises par chaque rein, à l'aide de sondes introduites dans chacun des uretères.

— **Constr.** Pièce comportant généralement un robinet à deux départs, ou *tubulures*, se montant sur un gros tuyau et servant à alimenter deux petits tuyaux.

— **Cytol.** *Division cellulaire*, multiplication des cellules. (V. part. *encycl.*) || *Division réductionnelle*, division cellulaire particulière, au cours de laquelle le nombre des chromosomes est réduit de moitié. (De 2 N, nombre diploïde, il passe à N, nombre haploïde.) [Syn. DIVISION HÉTÉROTYPIQUE.] || *Division équationnelle*, division cellulaire maintenant le même nombre de chromosomes dans les cellules filles. (Syn. DIVISION HOMÉOTYPIQUE.)

— **Dr.** *Division de biens*, partage entre vifs d'un héritage. || *Bénéfice de division*, exception en faveur de la caution, par laquelle celle-ci obtient que le créancier divise sa demande entre toutes les cautions.

— **Econ. polit.** *Division du travail*, v. TRAVAIL.

— **Enseign.** Groupe d'élèves soumis à la surveillance d'un même maître d'étude : *La division des petits, des moyens, des grands*. || Chacune des sections formées dans une classe trop nombreuse pour être confiée à un seul professeur.

— **Imprim.** Opération consistant à couper, à la fin d'une ligne de prose, un mot en deux parties, pour rejeter la seconde au commencement de la ligne suivante. (La coupure ne va pas sans l'adjonction, à la syllabe laissée en fin de ligne, d'un petit trait spécial,

appelé, lui aussi, *division*. Ce nom de « division » a été improprement donné par les typographes au trait d'union.)

— **Instit. polit.** *Division des pouvoirs*, séparation effective des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. || *Scrutin par division*, scrutin dans lequel l'assemblée est appelée à voter successivement, c'est-à-dire par votes distincts, les différentes parties d'un ordre du jour, d'un amendement, etc., ou les paragraphes d'un article de projet ou de proposition de loi. — **Procédé de comptage** employé lors des votes au Parlement britannique. (Le pointage se fait à deux portes opposées où passent, d'un côté, les partisans, de l'autre, les adversaires du projet.)

— **Log.** Énumération des espèces contenues dans un genre. (La division, en énumérant les espèces d'un genre, situe un concept, ou les concepts qui y sont subordonnés, et permet de se rendre un compte exact de la portée des raisonnements qui y correspondent. Elle est nécessaire, par exemple, dans la démonstration indirecte, qui établit une idée en excluant toutes les positions, sauf une. La forme rigoureuse de la division est la *dichotomie*.)

— **Mar. mil.** Groupement organique de bâtiments de ligne, immédiatement inférieur à l'escadre et commandé en général par un contre-amiral. || *Division navale*, groupe de bâtiments légers, de composition et d'importance variables, en station outre-mer, sous le commandement d'un capitaine de vaisseau ou d'un contre-amiral. || *Division navale d'assaut*, v. DINASSAUT. || *Division de l'équipage*, nom donné à chaque demi-bordée. (Il y a quatre divisions sur les grands bâtiments.)

— **Math.** En arithmétique, opération par laquelle on partage une quantité en un certain nombre de parties égales. (V. part. *encycl.*) || En algèbre, opération qui a pour but, deux expressions algébriques étant données, l'une appelée *dividende*, l'autre *diviseur*, d'en trouver, s'il est possible, une troisième dont le produit par le diviseur soit égal au dividende.

— **Mil.** Grande unité militaire réunissant organiquement, sous les ordres d'un seul chef, des corps de troupes d'armes différentes et des unités des services. || Circonscription territoriale militaire. (V. part. *encycl.*, Hist. mil.)

— **Rhét.** Opération qui consiste à partager un discours, une composition, un ouvrage en plusieurs parties qui se lient entre elles. (La division précède la narration dans le discours. Son but est d'indiquer aux auditeurs les points principaux sur lesquels portera la discussion. Les orateurs de l'Antiquité n'en ont pas usé d'une manière méthodique et rigoureuse. Chez les modernes, les orateurs de la tribune et du barreau l'emploient assez rarement. Les orateurs de la chaire, au contraire, distinguent nettement les divers points qu'ils ont l'intention de traiter et divisent d'avance leurs discours en parties nettes. Bourdaloue, par exemple, s'est rendu fameux par la rigueur et parfois la minutie de ses divisions.)

— **Technol.** Opération intervenant au cours du sciage d'une grume entre chaque trait de scie, afin de donner au débit l'épaisseur voulue : *De manuelle qu'elle était, la division est devenue automatique grâce à des asservissements électriques*.

— **SYN.** : *démembrement, discorde, disjonction, dissension, dissociation, fractionnement, morcellement, répartition, sécession, séparation*.

— **Divisions** n. f. pl. Constr. Dans une serrure de sûreté, échancrures en forme de gradins, découpées dans le panneton de la clef, et de profondeurs ou de tailles correspondant à chacune des gorges.

— **ENCYCL.** Cytol. Toute cellule provient d'une cellule préexistante : *Omnis cellula e cellula*, tel est l'adage énoncé par Virchow au milieu du XIX^e s. La *division cellulaire* s'accomplit selon deux modalités : la *division directe*, ou *amitose**, la *division indirecte*, ou *mitose**, ou *caryocinèse*. Un troisième type de division, la *méiose**, n'intervient que pour les gamètes; elle comprend successivement une division réductionnelle et une division équationnelle.

— **Hist. mil.** Le terme de *division* (ou l'expression *division d'armée*) n'a pris un sens militaire qu'au XVIII^e s. Il désigne alors aussi

bien la réunion permanente de plusieurs corps de troupes de mêmes armes ou d'armes différentes qu'une circonscription territoriale, sans que ces deux sens se recouvrent toujours.

C'est pendant la campagne de 1756 que le maréchal de Broglie essaya de grouper ses corps en divisions. L'articulation de l'armée en divisions formées dès le temps de paix fut ensuite tentée en 1776 et 1778. Elles comprennent alors une brigade de cavalerie et trois ou quatre brigades d'infanterie. Gribeauval évalua à 36 pièces l'artillerie qui leur était nécessaire; mais ce type d'organisation fut abandonné. L'ordonnance du 17 mai 1788 créa 21 divisions, implantées chacune sur une portion de territoire commandée par un maréchal ou un lieutenant général; ces divisions n'étaient pas des unités tactiques. Cette destination leur fut donnée par Dubois-Grancé, dont le rapport de mars 1793 conduisit à une organisation divisionnaire qui subsista jusqu'en 1815. La division comprit alors un état-major et des éléments d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie, sous le commandement d'un général, dit « de division ». Après 1815, la division cessa d'exister en tant qu'unité tactique. Le terme ne désigna plus, jusqu'en 1873, qu'une circonscription territoriale. (La France était alors partagée en 22 divisions continentales et 3 algériennes.) Mais la loi du 24 juillet 1873 rendit à la division son rôle de grande unité de base de l'armée de terre. Si les guerres du XIX^e et du XX^e s. amenèrent la constitution de grandes unités plus importantes (corps* d'armée, armée, etc.), c'est par son nombre de divisions mobilisables que fut longtemps évalué le potentiel militaire d'un pays. Les types des divisions d'infanterie et de cavalerie, uniques et interchangeables en 1914, se différencièrent progressivement à partir de 1919. En 1940, à côté des divisions d'infanterie de type normal (D. I.), de composition voisine de celles de leurs devancières de 1918 (infanterie : 3 régiments et une compagnie antichars; artillerie : 3 groupes légers et 2 groupes lourds; cavalerie : un groupe de reconnaissance; éléments du génie et des services, soit un total de 500 officiers et 16 000 hommes), on trouvait : des *divisions d'infanterie motorisée* (D. I. M.) [artillerie et trains motorisés, renforcement d'automitrailleuses et d'armement], des *divisions d'infanterie alpines* (D. I. A.), des *divisions d'infanterie de forteresse* (D. I. F.), groupant les troupes de secteur de la ligne Maginot, des *divisions légères de cavalerie* (D. L. C.) [2 régiments à cheval, éléments d'automitrailleuses, de dragons portés et d'artillerie], des *divisions légères mécaniques** (D. L. M.) et des *divisions cuirassées**, premiers types de grandes unités blindées autonomes.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, ces dernières divisions (chars et cavalerie) se fondirent en une seule, la *division blindée*, de modèle anglo-saxon, adopté par l'armée française d'Afrique en 1943, tandis que les moyens en matériel des divisions d'infanterie étaient augmentés (notamment d'un régiment blindé de reconnaissance) et leur motorisation intégralement réalisée (2 000 véhicules environ par division). Pendant le conflit apparurent aussi les divisions aéroportées* de type allemand, puis alliées. Mais on notera qu'au combat divisions d'infanterie, blindées ou aéroportées s'articulent le plus souvent en groupements tactiques dont la composition, variable, s'adapte aux missions particulières. D'autre part, l'importance du facteur logistique a rendu la division moderne étroitement solidaire de ses bases, d'où la notion nouvelle de *tranche divisionnaire*, qui exprime l'ensemble des moyens en personnel et en matériel nécessaires à l'avant, sur les arrières et dans les bases, pour permettre à une division d'être commandée, de vivre et de combattre. Enfin, l'apparition du facteur atomique dans le domaine tactique imposa, depuis 1955, une nouvelle modification de l'organisation divisionnaire; elle aboutit, après de nombreuses études et expérimentations, à un nouveau type de division allégée (12 000 à 13 000 hommes), dit *pentomique**. Un type différent, groupant trois brigades (4 000 à 5 000 hommes), soit d'infanterie, soit blindées (dotées de services), a été adopté par la France en 1959. Dans ce genre de grande unité, dont l'armement comprend des engins spéciaux sol-sol et sol-air et d'importants moyens de renseignements

(avions légers, hélicoptères, etc.), l'emploi de l'arme atomique est réservé à la décision du général commandant la division. (→ Biblio.)

— Math. ● *Division arithmétique des nombres entiers*. La division est une opération qui a pour but de partager un nombre, appelé *dividende*, en autant de parties égales qu'il y a d'unités dans un autre nombre, appelé *diviseur*. Le résultat de l'opération est appelé *quotient**. Si le dividende contient un nombre exact de fois le diviseur, on peut encore dire que la division est une opération qui a pour but, étant donné un produit de deux facteurs et l'un de ces facteurs, de trouver l'autre. Dans ce cas, on dit que la division se fait exactement.

Il peut se faire que le dividende ne contienne pas un nombre exact de fois le diviseur; ainsi, le dividende 58 contient 7 fois le diviseur 8, et il reste 2 unités indivises; le nombre d'unités restant indivises dans l'opération est appelé *reste* de la division. D'après sa définition même, il est plus petit que le diviseur.

On indique une division à faire par le signe : ; ainsi, $54 : 7$ indique la division de 54 par 7; on peut encore écrire les mêmes nombres l'un au-dessus de l'autre et séparés par une

$$\begin{array}{r} 54 \\ \hline 7 \end{array}$$

Si l'on désigne par D le dividende d'une division, par d le diviseur, par Q le quotient, et par R le reste, on a évidemment la relation $D = d \times Q + R$.

Voici la règle générale permettant de trouver le quotient de deux nombres entiers : pour diviser deux nombres entiers, on commence par séparer sur la gauche du dividende autant de chiffres qu'il en faut pour former un nombre qui contienne le diviseur au moins une fois et moins de dix fois; le quotient par le diviseur du nombre ainsi séparé est le premier chiffre du quotient. On fait le produit du diviseur par le premier chiffre du quotient et l'on retranche le résultat du dividende partiel considéré; on abaisse à la droite de la différence obtenue le premier chiffre qui suit le nombre séparé au dividende, et l'on forme ainsi un second dividende partiel; en le divisant par le diviseur, on a le second chiffre du quotient. On continuera de la même façon pour avoir successivement les autres chiffres du quotient : le dernier dividende partiel donnera le dernier chiffre du quotient.

Preuve de la division. Pour faire la preuve de la division, on se reportera à l'égalité donnée plus haut :

$$D = d \times Q + R;$$

on effectuera le produit du diviseur par le quotient trouvé; au résultat, on ajoutera le reste de la division et, si l'opération est exacte, on devra retrouver le dividende.

● *Division des nombres décimaux*. La division des nombres décimaux repose sur cette remarque qu'on n'altère pas le quotient de deux nombres décimaux en multipliant chacun d'eux par une même puissance de 10, ou, ce qui revient au même, en déplaçant dans chacun d'eux la virgule d'un même nombre de rangs vers la droite.

Pour faire l'opération, on commence par rendre le diviseur entier en appliquant le principe précédent, puis on divise la partie entière du dividende par le diviseur; à la droite du quotient obtenu, qui peut être nul, on place une virgule et on continue l'opération comme pour des nombres entiers.

● *Division des fractions*. Diviser deux fractions ordinaires, c'est chercher une troisième fraction* qui, multipliée par la fraction diviseur, reproduise la fraction dividende. On l'obtient en multipliant la fraction dividende par la fraction diviseur renversée.

● *Division algébrique*. Il existe deux façons de diviser deux polynômes.

a) *Division de deux polynômes suivant les puissances décroissantes de la variable*. Soit A et B deux polynômes de la variable x, le degré de A étant supérieur à celui de B, diviser A par B, c'est trouver deux polynômes Q et R, le degré de R étant inférieur à celui de B, tels que l'on ait identiquement $A \equiv B \times Q + R$.

Q(x) est appelé le *quotient* et R le *reste*. On établit que l'opération n'est possible que d'une seule manière; si le reste R est identiquement nul, le polynôme A est dit *divisible* par le polynôme B. Le polynôme Q(x) étant supposé ordonné suivant les puissances de-

croissantes à la variable, son premier terme s'obtient en divisant le premier terme de A par le premier terme de B. Le premier terme du quotient étant ainsi obtenu, pour avoir ses autres termes on opère de la façon suivante : on multiplie le polynôme B par le premier terme du quotient et on le retranche de A; le reste de cette soustraction (premier reste partiel) ne contient plus que le produit du diviseur B par la partie encore inconnue du quotient; pour trouver cette partie inconnue on opère comme précédemment. On continuera ainsi jusqu'à ce qu'on parvienne à un reste de degré inférieur à B, ou que l'on arrive à un reste identiquement nul (A est alors divisible par B).

b) *Division de deux polynômes suivant les puissances croissantes de la variable*. Soit A et B deux polynômes quelconques de la variable x, le second possédant un terme constant, et un nombre p également quelconque; diviser A par B suivant les puissances croissantes d'après la puissance p^{me} , c'est trouver un polynôme Q, de degré au plus égal à p, et un polynôme R, tels que l'on ait identiquement $A \equiv B \times Q + x^{p+1}R$.

On montre, là encore, que l'opération n'est possible que d'une seule manière. Pour déterminer le quotient Q, on opère comme précédemment, avec cette seule différence que les polynômes sont ordonnés suivant les puissances croissantes de la variable et que l'on arrête l'opération dès que l'on obtient un reste partiel commençant par un terme de degré au moins égal à p + 1. Ce reste partiel est le reste $x^{p+1}R$ de la division; l'ensemble des termes partiels obtenus au quotient constitue le quotient Q tout entier.

— Pathol. Les *divisions d'organes* normalement homogènes peuvent être le fait de traumatismes; la suture aseptique en est alors le traitement. Quelques-unes de ces divisions sont congénitales (ailes du nez, paupières, voile du palais, paroi abdominale) et constituent alors des anomalies, sinon des monstruosités.

DIVISIONNAIRE adj. Mil. Qualification donnée aux troupes des différentes armes faisant organiquement partie des divisions par opposition aux éléments non endivisionnés : *Artillerie divisionnaire*. *Infanterie divisionnaire*. || *Général divisionnaire*, ou, substantiv., un *divisionnaire*, général de division || *Tranche divisionnaire*, v. division, part. encycl.

— Admin. *Commissaire divisionnaire*, commissaire de police* chargé d'un service ou d'un commandement important, ou des fonctions de commissaire central d'une grande ville de province.

— Ch. de f. *Inspecteur divisionnaire*, agent supérieur chargé de la direction et de la surveillance d'une fraction du service auquel il appartient.

— Législ. fin. *Monnaie divisionnaire*, v. MONNAIE.

— Technol. *Compteur divisionnaire*, compteur placé en aval du compteur principal de distribution et n'enregistrant qu'une fraction de la consommation totale.

DIVISIONNISTE n. m. Syn. de POINTILLISTE.

DIVISIONNISTE n. Peintre qui pratique le divisionnisme.

DIVITIAC. V. DIVICIAC.

DIVITIEN (saint), premier évêque de Soissons († début du IV^e s.). — Fête le 5 octobre.

DIVITIS (Antoine), latinisation de Du Rycke ou Le Riche, compositeur, né à Louvain à une date inconnue, mort vraisemblablement vers 1526. Chantre à la chapelle de Philippe le Beau, à celle de Louis XII, et probablement à la Chapelle pontificale, il laissa des messes, des Magnificat, des motets en comparaison desquels sa production profane n'occupe qu'une place insignifiante.

DIVONNE-LES-BAINS, comm. de l'Ain (arrond. de Gex), dans le pays de Gex, près de la frontière suisse; 1 644 hab. (1 001 aggl.) [Divonnais]. Station thermale pour les maladies nerveuses. Casino. Fabrique de jouets en peluche.

DIVORCE n. m. (lat. *divortium*; de *divertere*, se séparer). Rupture d'un mariage valable prononcée par un tribunal, du vivant des deux époux, pour l'un des motifs prévus

ar la loi : *Demander, obtenir le divorce.*
— Fig. Rupture de l'union entre personnes
entre choses ; séparation : *Le divorce de la*
vilisation et de la liberté est le côté honteux
de notre histoire (Quinet). || Différence, diver-
gence, absence de correspondance : *Ainsi*
établissait entre la salle et lui un étrange
divorce d'émotion (Aragon).

— LANGUE CLASS. *Faire divorce avec, d'avec,*
divorcer avec : Pour elle avec Martie il avait
le divorce (Cornille); et, au fig., aban-
donner : *Il demeure à ces mots sans parole,*
sans force, | Tous ses sens d'avec lui font un
anglant divorce (Cornille). || Division, désun-
ion, querelles : *Ils ont assez longtemps joui*
de nos divorces, | Contre eux dorénavant
signons toutes nos forces (Cornille).

— SYN. : désaccord, désunion, différend, dis-
sension, dissolution, divergence, querelle, ré-
pudiation, rupture, séparation.

— ENCYCL. DR. ● *Historique.* Dans les
sociétés primitives, le mariage n'est générale-
ment pas considéré comme indissoluble, et
dans les plus archaïques d'entre elles, il ne
devient qu'à la naissance d'un fils. L'ini-
tiative de la rupture est ordinairement unila-
térale et le fait de l'homme; la cause de
divorce la plus fréquente est la stérilité de la
femme. Evidemment, il n'en va pas de même
dans les sociétés matriarcales.

Le divorce était prévu dans toutes les législa-
tions de l'Orient ancien. En Mésopotamie, la
femme pouvait demander le divorce si son
mari la négligeait. La stérilité de l'épouse
était motif à divorce, mais son infidélité était
unie de mort. La femme divorcée restait en
possession de sa dot et conservait ses droits
d'héritage de son ancien époux. Dans le
droit assyrien, l'homme pouvait librement
épouser son épouse et conserver sa dot, si
elle avait habité chez lui. L'épouse d'un guer-
rier fait prisonnier pouvait se remarier après
cinq ans; l'épouse délaissée devait attendre
cinq ans. Chez les Hébreux, la répudiation
par l'homme était admise, avec des limita-
tions plus ou moins définies. Le cas biblique
célèbre est celui du renvoi d'Agar par
Abraham.

En Grèce, le divorce était permis aux femmes
comme aux hommes. A Athènes, la répudiation
entraînait la restitution de la dot. L'homme
devait répudier sa femme adultère sous
peine de perdre ses droits civils, selon
la législation de Solon. La femme pouvait
abandonner la vie commune et se faire resti-
tuer sa dot, si l'archonte lui avait accordé le
divorce. A Rome, le divorce ne devint fré-
quent qu'à dater du II^e s. av. J.-C. Il faut
distinguer à ce propos le mariage *cum manu*,
qui donnait au mari une forte autorité et à lui
seul le droit de répudiation, et le mariage
sine manu, qui ne constituait qu'un accord
mutuel. Dans ce cas, la volonté de la femme
comme de l'homme suffisait pour dissoudre
le mariage, et il fallait notifier la répudiation
devant sept témoins. On ne se priva pas, dans
la société romaine du Haut-Empire, de divor-
cer et de se remarier. Juvénal se moque des
femmes qui changent de mari huit fois en
cinq ans. Sur les épitaphes, on précisait, le
cas échéant, dans l'énumération des vertus
de la défunte, le fait qu'elle n'avait eu qu'un
seul époux (*conjugi univirae*). Sous l'Empire
chrétien, le divorce demeura dans les mœurs.
La législation de Justinien réglementa minu-
cieusement les peines, surtout pécuniaires,
qui incombait aux répudiants, la répudiation
en elle-même étant librement admise.

Les lois barbares admettaient le divorce.
L'Eglise le fit peu à peu prohiber. Cette
évolution est bien visible dans les capitulaires
de Charlemagne. Au Moyen Age, toutefois,
on constate que certaines coutumes locales
permettent au mari de renvoyer sa femme
première ou affligée d'infirmités gênantes.
Jusqu'au concile de Trente, les canonistes
ont, en effet, divergé sur le caractère absolu
de l'indissolubilité du mariage, les évangé-
listes ayant rapporté différemment les paroles
au Christ qui servent de fondement à la
prohibition du divorce. Sous l'influence de
saint Augustin, plusieurs conciles ont affirmé
le caractère absolu que l'Eglise parvint à
faire reconnaître dans tout l'Occident. La
femme y gagna la sécurité que l'institution
de la dot n'avait pu lui donner, ainsi qu'une
considération et une dignité certaines. Sans
pourtant le droit canonique avait-il admis la
séparation de corps, mais il avait exigé que
cette dernière fût prononcée en justice. Con-

traire aux tendances individualistes, le prin-
cipe de l'indissolubilité du mariage fut aban-
donné par la Réforme (dès le XVI^e s., le
divorce réapparut dans la plupart des pays
protestants), puis violemment critiqué par les
« philosophes » du XVIII^e s. La Constituante
supprime la séparation de corps et instaure
le divorce (même par consentement mutuel et
pour incompatibilité d'humeur); la procé-
dure, qui avait été rendue très facile en flo-
réal an II, redevient cependant plus stricte
dès thermidor an III devant les abus
constatés. Le Code civil, sans doute sous l'in-
fluence de Bonaparte, maintient le divorce,
mais en réduit les causes possibles et en rend
la procédure plus difficile; afin de répondre
aux souhaits des catholiques, il rétablit la
séparation de corps. Supprimé en 1816,
lorsque la religion catholique redevient reli-
gion d'Etat, le divorce ne fut rétabli ni par
la monarchie de Juillet, lorsque la Charte eut
enlevé au catholicisme son caractère de reli-
gion d'Etat, ni par le second Empire; il le fut
par la III^e République, et seulement en 1884.
La pratique et le législateur ont abouti à
faciliter davantage le divorce (depuis 1908,
la conversion de la séparation de corps en
divorce est automatique sur demande de l'un
des ex-conjoints). Devant la multiplication
des divorces constatée depuis le rétablisse-
ment de l'institution (environ 29 000 par an à
l'heure actuelle), la plupart des juristes sont
aujourd'hui d'accord pour en envisager une
très sévère réglementation; les partisans de
l'indissolubilité du mariage admettent géné-
ralement que l'institution est trop profondé-
ment ancrée dans les mœurs pour qu'une
suppression totale soit possible; les partisans
du divorce ne nient pas tous le caractère
indissoluble du sacrement que constitue le
mariage religieux, mais ils rappellent qu'il
s'agit également d'un contrat civil, qui,
comme tout contrat, ne peut en aucune
mesure avoir un caractère permanent.

Une tentative en vue de rendre le divorce
plus difficile a été faite en 1941, sur laquelle
le législateur est en partie revenu en 1945.
Mais il semble que l'opinion publique et les
tribunaux n'aient pas appuyé cette tentative.
Les protestants admettent le divorce pour
divers motifs graves, dont l'adultère. L'Eglise
grecque orthodoxe fait de même. L'Eglise
catholique admet des causes de nullité de
mariage, très rares, et qui relèvent du juge-
ment des autorités ecclésiastiques. Elle consi-
dère le mariage comme strictement indissol-
uble. (V. DIVORTIALITÉ.)

● *Causes légales.* Cinq causes de divorce
sont admises en droit français : l'adultère de
l'un des époux, la condamnation de l'un des
époux à une peine afflictive et infamante, les
excès, sévices ou injures graves d'un époux
envers l'autre, dès lors que ces excès, sévices
ou injures constituent une violation grave ou
renouvelée des devoirs et obligations résultant
du mariage et rendent intolérable le
maintien du lien conjugal. Ne constituent pas
légalement des causes légitimes de divorce :
le consentement mutuel, l'incompatibilité
d'humeur, l'aliénation mentale, la maladie
grave ou incurable, l'absence, l'abandon d'un
époux par l'autre. Mais la jurisprudence ayant
considérablement élargi la notion d'injure
grave, on admet généralement qu'en pratique
les causes de divorce tendent à se ramener à
la seule injure grave, ce qui permet aux juges
de prononcer le divorce pour une des causes
légales même lorsque la preuve formelle ne
peut être juridiquement établie (par exemple,
certains cas d'adultère du mari en dehors du
domicile conjugal) et, parfois même, pour
une des causes non prévues par le législateur
(par exemple, consentement mutuel ou incom-
patibilité d'humeur).

● *Procédure.* La procédure s'ouvre par
une requête que l'époux demandeur présente
en personne devant le président du tribunal
de grande instance (ou le juge commis par
lui) du domicile du mari. Il est admis que le
requérant se fasse accompagner de l'avoué
(qui a rédigé la requête) ou de son conseil
(lorsque l'époux demandeur est empêché de
se présenter, le magistrat se transporte à son
domicile). Le magistrat doit, en principe,
s'efforcer d'amener le requérant à renoncer à
sa demande; s'il n'y parvient pas, il accorde
un permis de citer l'autre époux et, éventuel-
lement, prend certaines mesures provisoires
(par exemple, autorise la femme requé-
rante à avoir un domicile séparé). Le prélimi-

naire de conciliation constitue une forma-
lité absolument obligatoire; les deux époux
doivent se présenter en personne, mais l'ab-
sence du défendeur ne peut faire obstacle au
déroulement de la procédure. A l'origine, le
Code civil autorisait le magistrat à suspendre
la procédure pendant vingt jours; à l'issue du
délai, l'autorisation d'assigner était donnée
par le tribunal lui-même. La loi de 1886
reprit une disposition analogue. En 1941, le
délai d'ajournement fut porté à un an (renou-
velable une fois); le délai fut réduit de moitié
en 1945. Un usage assez large du délai avait
été fait de 1941 à 1945; il tend actuellement
à tomber en désuétude. En cas de sursis, le
magistrat conciliateur peut maintenir une
résidence séparée aux époux, celle-ci étant
considérée comme propre à faciliter la récon-
ciliation.

La suite de la procédure est généralement
assez semblable à la procédure de droit com-
mun. L'assignation doit être faite dans les
vingt jours, sinon les mesures provisoires
sont annulées. La procédure comporte le plus
souvent une enquête (un magistrat reçoit, en
présence des deux époux et de leurs conseils,
les dépositions des témoins cités par les
parties; il est possible de faire appel au
témoignage de certaines personnes qu'on ne
pourrait faire entendre dans un procès ordi-
naire), en vue de rechercher toute preuve du
motif légal de la demande en divorce. (L'aveu
de l'époux coupable n'est pas, en principe,
recevable, du fait de la prohibition du
divorce par consentement mutuel.) Le ministè-
re public est nécessairement entendu au
cours des débats, dont la reproduction est
interdite, bien qu'ils aient lieu en audience
publique. Le jugement est rendu en audience
publique. Le tribunal peut surseoir au juge-
ment pendant un délai qui ne peut excéder
une année (ce sursis avait été institué par le
Code civil de 1804, sauf en matière d'adultère
et de condamnation de l'un des époux à une
peine afflictive et infamante; il a été réduit à
six mois en 1886, mais étendu à l'adultère,
porté à deux ans en 1941, puis ramené à
un an en 1945); lorsqu'un tel sursis a été
imposé, le tribunal ne peut, à son expiration,
rouvrir les débats : s'il y a eu réconciliation,
il refuse le divorce; dans le cas contraire, il
l'accorde. Le jugement de divorce peut être
frappé d'opposition (dans le mois de la si-
gnification à personne ou les huit mois si la
signification n'a pas pu être faite à per-
sonne), d'appel (dans le délai franc d'un mois
à dater de la signification). En cas d'appel,
l'arrêt de la cour d'appel peut être déferé à
la Cour de cassation (dans le délai de deux
mois à dater de la signification de l'arrêt).
Lorsqu'il est devenu définitif, le jugement
doit être transcrit sur les registres de l'état
civil du lieu où le mariage a été célébré;
mention en est faite en marge de l'acte de
mariage et des actes de naissance des époux.
L'action en divorce s'éteint : 1° par la
réconciliation des époux, survenue soit
depuis les faits allégués dans la demande,
soit depuis cette demande; 2° par le décès
de l'un des époux, survenu avant que le juge-
ment soit devenu définitif.

● *Divorce après séparation de corps.* Si
l'un des époux le sollicite, trois ans après le
jugement de séparation de corps, le divorce
est de droit.

● *Effets du divorce.* Quant à la personne
des époux, le mariage est dissous pour
l'avenir. Les droits et devoirs réciproques dis-
paraissent entre les anciens conjoints. Cha-
cun reprend l'usage de son nom et peut
contracter un nouveau mariage (la femme
doit néanmoins attendre trois cents jours
depuis l'ordonnance de domicile séparé). La
femme recouvre le plein exercice de sa capa-
cité civile.

Quant aux biens des époux, il y a lieu de
liquider le régime matrimonial. De plus,
l'époux contre lequel le divorce a été pro-
noncé perd tous les avantages que l'autre
époux lui avait faits par contrat de mariage
ou autrement; il peut être condamné à verser
une pension alimentaire à son ex-conjoint ou
des dommages et intérêts.

Quant aux enfants, les effets du mariage et
de la filiation légitime subsistent. Mais la
garde de l'enfant est en principe confiée à
celui qui a obtenu le divorce, à moins que le
tribunal n'en juge autrement. La puissance
paternelle et l'administration légale sont
confiées à celui qui a la garde de l'enfant.

L'époux contre lequel le divorce a été prononcé perd la jouissance légale.
Les effets entre époux remontent au jour de la demande du divorce; à l'égard des tiers, le divorce n'a d'effet qu'à dater de la transcription. (→ Biblio.)

DIVORCÉ, E adj. et n. Qui a divorcé : *Une femme divorcée.*

DIVORCER v. intr. (Se conj. comme *placer*.) En parlant des époux, se séparer par le divorce : *Henri VIII divorça malgré le pape.* || *Fig.* Rompre avec; renoncer à : *Divorcer avec tous ses amis. Divorcer avec le bon sens. Divorcer avec le mensonge (Sand).*

DIVORTIALITÉ n. f. Phénomène démographique en rapport avec les divorces. || *Taux brut de divortialité*, rapport annuel du nombre des divorces à l'effectif moyen de la population. (On calcule souvent, ce qui est plus suggestif, un taux — qui n'a pas de nom particulier — rapporté à l'effectif de la seule population mariée.)

— **ENCYCL.** Démogr. L'analyse statistique de la *divortialité* est encore embryonnaire. Au-delà des statistiques globales qui font état de la fréquence des divorces dans l'ensemble de la population mariée, des études plus poussées ont montré qu'en France, chez une promotion* de mariés, les risques de rupture d'union s'accroissent régulièrement durant les sept premières années de mariage, pour décroître lentement ensuite et ne devenir négligeables que vers trente-cinq ans de mariage : la durée moyenne des unions rompues est d'environ douze ans.

Au-delà des à-coups enregistrés au lendemain des guerres, des mouvements de longue durée sont perceptibles. Ils affectent à la fois la fréquence des divorces et celle des ordonnances de non-conciliation, en hausse régulière toutes les deux depuis le début du siècle. Alors qu'immédiatement avant la Première Guerre mondiale, environ 6 p. 100 des mariages se terminaient en France par un divorce, le pourcentage est monté à 9 avant la Seconde Guerre mondiale, et il est à près de 11 actuellement. Pour les ordonnances de non-conciliation, les pourcentages correspondants s'élèvent à 7, 11 et 12 environ.

DIVRIGI, v. de Turquie (prov. de Sivas), à l'E.-S.-E. de Sivas; 6 800 hab. Située à l'emplacement de l'antique Tephriké, la ville garde une mosquée et un hôpital du XIII^e s. Minerais de fer approvisionnant Karabük.

DIVULGATEUR, **TRICE** adj. et n. Qui divulgue, public. || Qui fait connaître : *Signe divulgateur.*

DIVULGATION n. f. (bas lat. *divulgatio*). Action de divulguer, de rendre public : *La divulgation d'un secret. La divulgation des offres qu'on lui fait (Beaumarchais).*

— **SYN.** : dévoilement, diffusion, ébruitage, proclamation, propagation, révélation.

DIVULGUEUR v. tr. (lat. *divulgare*; de *vulgus*, peuple). Répandre dans le public : *Divulguer un secret. Ces grands comédiens savent d'un seul coup se hérisser de pointes comme une bête ou s'armer d'humble douceur comme une plante et ne divulguent jamais les rites obscurs de leur religion (J. Cocteau).*

DIVULSEUR n. m. (du lat. *divellere*, arracher). Instrument chirurgical, destiné à dilater, par une expansion brusque, un canal rétréci.

DIVULSION n. f. (lat. *divulsio*, arrachement). Chirurg. Dilatation brusque et forcée d'un canal rétréci, comme le rectum, l'utérus ou le col de l'utérus.

— **Pathol.** Arrachement : *Fracture par divulsion.*

DIWÂN n. m. V. **DIVAN**.

DIWÂNĪYYA (Al-), v. d'Iraq, ch.-l. de prov. sur la Hilla, dérivation de l'Euphrate; 62 000 hab. Marché agricole (dattes et riz). — *La province d'Al-Diwāniyya*, l'une des plus riches de l'Iraq, a 507 600 hab.

DIX [dis, devant une pause; diz, devant une voyelle ou un h muet; di, devant une consonne ou un h aspiré] adj. num. cardin. (lat. *decem*). Neuf plus un : *Les deux mains ont ensemble dix doigts.* || Peut désigner un nombre indéterminé, grand ou petit : *On vous l'a dit déjà dix fois. Cela peut se dire en dix lignes.* || *Dix*, suivi ou précédé d'un autre nombre plus petit que cent, se joint à ce

nombre par un trait d'union : *Dix-sept. Dix-huit. Quatre-vingt-dix.*

◆ Adj. num. ord. Dixième : *Page dix.*

◆ N. m. Dixième nombre entier : *Dix et dix font vingt.* || Chiffre qui représente dix unités simples : *Le dix romain a la forme d'un X.* || Dixième jour du mois : *Partir le dix.* || *Le dix*, le dixième jour du mois : *Nous sommes le 10 mars.* || *Fam.* Valoir dix, être remarquable.

— **Hist.** *Conseil des Dix*, assemblée de dix magistrats qui gouverna Athènes en 403 av. J.-C. (V. part. *encycl.*) — Conseil occulte qui gouverna la république de Venise de 1310 à 1797. (V. part. *encycl.*)

— **Jeux.** La plus forte des cartes basses, marquée de dix points : *Le dix de carreau, de trèfle, de cœur et de pique. Le dix s'appelle « manille » dans le jeu de ce nom.* || *Dix de dernière*, au piquet et à la belotte, réussit la dernière levée, qui compte pour dix points. || *Dix de blanc*, au piquet, n'avait aucune « figure » dans son jeu, accident qui compte pour dix points. || *Quatorze de dix*, au piquet, réunion, dans les mains d'un joueur, des quatre dix du jeu.

— **Véner.** *Cerf dix cors*, ou *absol.*, *dix-cors*, cerf âgé de sept ans. || *Cerf dix cors jeune*, cerf âgé de six ans. || *Grand dix-cors*, ou *royal*, cerf de huit ans au moins.

— **ENCYCL.** **Hist.** Après la prise d'Athènes (404), Lysandre avait soumis la ville à trente archontes dévoués à Sparte. L'année suivante, Thrasybule, réfugié en Béotie, s'empara du Pirée, puis d'Athènes, et remplaça les Trente par le *conseil provisoire des Dix*, qui ne dura que quelques mois. D'autres « conseils des Dix » furent établis par Lysandre en diverses cités, sous la protection d'une garnison et d'un harmoste.

● *Le conseil des Dix* — ou, plus exactement, la *commission des Dix* — créé en 1310 à Venise, après la conspiration démocratique de Bajamonte Tiepolo, pour dix ans seulement, fit prolonger ses pouvoirs de dix ans en dix ans jusqu'en 1355, où il devint permanent, à la suite de la tentative de Marino Falieri de restaurer la puissance dogale. Il comprenait, en fait, dix-sept membres, se composant du doge, président à vie, des six conseillers *rouges*, élus pour huit mois par le Grand Conseil, et des dix conseillers *noirs*, élus pour un an par le même conseil. Il n'avait, à l'origine, qu'un pouvoir de haute police et de contrôle sur tous les habitants, en vue d'empêcher tout complot pour renverser le gouvernement établi, essentiellement aristocratique (déposition du doge Foscarini en 1457). Trois des membres du conseil des Dix, les inquisiteurs d'Etat (1539), eurent pleins pouvoirs en matière de police et justice, et le conseil accapara peu à peu toutes les attributions du gouvernement, devenant ainsi le véritable pouvoir exécutif de la République.

Dix-Août (JOURNÉE DU). V. **AOÛT** 1792.

Dix-Décembre (SOCIÉTÉ DU). Fondée en 1849 par des amis du prince Louis-Naparte, président de la République, pour faire de la propagande politique en sa faveur, cette société fut dissoute à l'avènement du second Empire.

Dix Mille (RETRAITE DES), retraite effectuée à travers la haute Asie par les mercenaires grecs enrôlés par Cyrus le Jeune (401-400 av. J.-C.). Après la bataille de Cunaxa, où avait péri Cyrus, ils résolurent de regagner leur pays. Le satrape Tissaphernes attira leurs chefs à une entrevue et les fit massacrer. Les Grecs en élurent d'autres, parmi lesquels Xénophon. A travers les montagnes d'Arménie, au milieu de difficultés de tout genre, ils réussirent à gagner le Pont-Euxin, et s'embarquèrent à Sinope, d'où ils atteignirent la Thrace. De 12 000 au départ, 5 000 hommes parvinrent à ce terme. Cette héroïque retraite, que Xénophon a racontée dans *l'Anabase*, eut un grand retentissement. Elle élargit les connaissances géographiques des Grecs et leur révéla la faiblesse de l'Empire perse.

DIX (John Adams), général et diplomate américain (Boscawen, New Hampshire, 1798 - New York 1879). Après avoir quitté l'armée, il se fit avocat et fut élu sénateur au Congrès (1845-1849). Nommé général dans le camp nordiste au début de la guerre de Sécession, il fut commandant militaire du Maryland et de la Virginie orientale, puis commandant

du port de New York. Ministre des Etats-Unis à Paris (1866), il devint gouverneur de l'Etat de New York (1873).

DIXA n. f. Petit moustique aux antennes filiformes, aux ailes sans écailles, fréquent dans les lieux humides. (Sa larve vit à la surface de l'eau des mares. Le genre fait partie des diptères nématocères et constitue le type de la famille des *dixidés*.)

DIXENCE (la), ou **BORGNE D'HEREMENCE** (la), riv. torrentielle de la Suisse (Valais), affl. de g. de la Borgne; 17 km. Sur le cours supérieur de la Dixence, à 2 200 m d'altitude, on a édifié un barrage de 284 m de hauteur. Du type poids, cet ouvrage, à la base, une épaisseur maximale de 198,5 m. Son couronnement, large de 22 m seulement, a une longueur développée de 700 m. Le volume total de béton mis en place dépasse 5 900 000 m³.

DIX-EN-DIX n. m. Papier de mise en carte, dans la mécanique Jacquard.

DIXÉNITE n. f. Minér. Silicate-arséniate naturel de manganèse.

DIX-HUIT [dizjit] adj. num. card. Dix et huit : *Etre émancipé à dix-huit ans.*

◆ Adj. num. ord. Dix-huitième : *Page dix-huit.*

◆ N. m. Dix-huitième nombre entier : *Dix-huit et dix-huit font trente-six.* || Dix-huitième jour du mois : *Ecrire le dix-huit janvier.*

Dix-Huit-Brumaire. V. **BRUMAIRE** AN VIII.

Dix-Huit-Fructidor. V. **FRUCTIDOR**.

DIX-HUITAIN n. m. et adj. Autrefois, dans le midi de la France, drap dont la chaîne était composée de dix-huit cents fils. (On l'appela *dix-huit-cents*, dans les fabriques du Nord et du Centre.)

DIX-HUITIÈME adj. num. ordin. (de *dix-huit*). Qui suit immédiatement le dix-septième : *Le dix-huitième siècle. Occuper la dix-huitième place.*

◆ N. Qui occupe la dix-huitième place : *Etre le (ou la) dix-huitième de sa classe.*

◆ N. m. Dix-huitième partie d'un tout : *Le dix-huitième de 36 est 2.*

— **LANGUE CLASS.** Dix-huitième jour du mois : *Partir le dix-huitième (d') avril.*

— **Jeux.** Au piquet, suite de huit cartes de même couleur, qui compte pour dix-huit points.

DIX-HUITIÈMEMENT adv. En dix-huitième lieu.

Dixi (mot lat. signif. *J'ai dit*), formule par laquelle se terminait autrefois une argumentation, un plaidoyer, etc. (S'emploie parfois par plaisanterie, pour indiquer qu'on a fini de parler.)

DIXIÈME [dizjem] adj. num. ordin. Qui suit immédiatement le neuvième : *Lire le dixième chapitre.*

◆ N. Qui occupe la dixième place : *Etre le (ou la) dixième en composition.*

◆ N. m. Dixième partie d'un tout.

— **LANGUE CLASS.** Dixième jour du mois : *Le dixième (de) mars.*

— **Dr. fisc.** Impôt extraordinaire qu'on levait autrefois au nom du roi.

◆ N. f. Enseign. Dans un établissement secondaire, classe dont le programme correspond à celui de la première année du cours élémentaire dans l'enseignement du premier degré. || Ensemble des élèves de cette classe. || Salle où cette classe se tient.

— **Mus.** Intervalle qui donne le redoublement de la tierce à l'octave supérieure.

DIXIÈMEMENT adv. En dixième lieu.

DIXMONT [dimɔ̃], comm. de l'Yonne (arrond. de Sens), dans le pays d'Othe; 754 hab. (282 aggl.). Eglise des XII^e et XIII^e s.; boiseries du XVI^e s.

DIXMUDE, en flam. *Diksmuide*, v. de Belgique, ch.-l. d'arrond. de la Flandre-Occidentale, sur un affluent de l'Yser; 3 800 hab. Marché agricole. Matériel agricole. Brasserie; minoterie; huilerie; brulerie de café. Matériaux de construction. Taille du diamant. — L'arrond. a 48 700 hab.

— **Hist.** Au cours de la mêlée des Flandres, lors de la bataille de l'Yser*, *Dixmude* a été l'objet, de la part des Allemands, d'attaques acharnées, du 27 octobre au 10 novembre 1914. Défendue sous de violents bombardements par une brigade belge et par les bataillons de fusiliers marins de l'amiral Ronarc'h,



DIXENCE
le barrage



dix-cors

ville, en ruine, ne fut abandonnée que le novembre, après quatorze attaques menées une seule nuit par l'assaillant. Dixmude fut réoccupée par les Alliés le 29 septembre 1918, au cours de la bataille dite « de Crête des Flandres ». (→ Biblio.)

DIXMUE, nom donné à un ballon dirigeable, ex-zepplin allemand (68 500 m³, 6 m de long), livré à la marine française en 1919 et détruit au cours d'une croisière en Afrique et sur la Méditerranée, en décembre 1923, après avoir franchi 8 000 km en cent x-neuf heures. Commandé par le lieutenant de vaisseau du Plessis de Grenédan, dont les corps furent retrouvés sur les côtes de Sardaigne, le *Dixmude* avait à son bord plusieurs officiers éminents de l'aéronavale française, qui périrent tous dans cet accident.

DIX-NEUF adj. num. cardin. Dix et neuf : engager dans l'armée à dix-neuf ans.

Adj. num. ordin. Dix-neuvième : Tome x-neuf.

N. m. Dix-neuvième nombre entier : *Dix-neuf et sept font vingt-six*. || Dix-neuvième jour du mois : *Ecrivez-moi le dix-neuf du mois courant*. || Le numéro dix-neuf.

DIX-NEUVIÈME adj. num. ordin. Qui suit immédiatement le dix-huitième : *Le dix-neuvième siècle*.

N. qui occupe la dix-neuvième place : *Le (ou la) dix-neuvième en composition*.

N. m. Dix-neuvième partie d'un tout : *Le x-neuvième de 38 est 2*.

— **LANGUE CLASS.** Dix-neuvième jour du mois : *Ce dix-neuvième (de) mai*.

DIX-NEUVIÈME adv. En dix-neuvième lieu.

DIXON (George), navigateur anglais (1755-1800). Après avoir fait partie de la seconde expédition de James Cook, il explora avec Portlock la côte nord-ouest de l'Amérique et continua la reconnaissance hydrographique du groupe d'îles qu'il appela *îles de la Reine-Charlotte*, dont un an plus tôt (1786), La Pérouse avait étudié la partie occidentale. Il a publié la relation de son *Voyage autour du monde, mais plus particulièrement la côte nord-ouest de l'Amérique* (1799).

DIXON (Harold Baily), chimiste anglais (Andres 1852 - Lytham 1930). On lui doit de très importantes recherches expérimentales sur les explosions dans les gaz. Il professa à Manchester de 1874 à 1922.

DIX-SEPT adj. num. cardin. Dix et sept : *ivre qui coûte dix-sept nouveaux francs*.

Adj. num. ordin. Dix-septième : *Tome x-sept*.

N. m. Dix-septième nombre entier : *Dix-sept est un nombre premier*. || Dix-septième jour du mois : *Nous sommes le dix-sept*. || Le numéro dix-sept.

Dix-Sept Provinces (les), nom donné aux provinces qui formaient, dans le Saint Empire, le cercle de Bourgogne. Douze provenaient de l'héritage bourguignon : les duchés de Limbourg, Luxembourg, Brabant, les comtés de Bourgogne (Franche-Comté), Zélande, Hollande, Flandre, Artois, Namur, Ainaut ; les territoires d'Anvers et de Malines. Cinq avaient été acquises par Charles Quint : l'évêché d'Utrecht, le duché de Gueldre, le comté de Frise, les territoires d'Overijssel et de Groningen (avec la renthée).

DIX-SEPTIÈME adj. num. ordin. Qui suit immédiatement le seizième : *Le dix-septième siècle a été appelé le « grand siècle »*.

N. qui occupe la dix-septième place : *Le (ou la) dix-septième de sa classe*.

N. m. Dix-septième partie d'un tout : *Touner le dix-septième d'une somme*.

— **LANGUE CLASS.** Dix-septième jour du mois : *Le dix-septième (de) mars*.

— Jeux. Au piquet, suite de sept cartes de même couleur, qui compte pour dix-sept points.

DIX-SEPTIÈME adv. En dix-septième lieu.

DIXTUOR n. m. Mus. Pièce instrumentale destinée à un groupe de dix instruments et souvent construite sur le modèle du quatuor. On dit aussi *DIXUOR*.

DJIA n. m. Chez les Arabes, prix du sang, compensation payée par celui qui a tué ou blessé quelqu'un. (Syn. ¹AQL.)

DIYALĀ (la), riv. de l'Iraq, affl. du Tigre, qu'elle rejoint au S.-E. de Bagdad ; 442 km. La Diyālā est le dernier affluent important sur la rive gauche du Tigre, en amont du Chatt al-'Arab. Sa vallée est la partie la plus riche de la province du même nom (palmeraies et vergers). La rivière est, en été, complètement asséchée par six canaux d'irrigation alimentés par pompage, qui sont à l'origine de l'extension récente des cultures commerciales, en particulier celle du coton. Ses affluents ouvrent une série de passages, suivis traditionnellement par les caravanes vers l'Iran et par les nomades kurdes qui élèvent des troupeaux de moutons dans la montagne. Des villes, prospères dès la haute antiquité sumérienne, ont été retrouvées sur les bords de la Diyālā. De nombreux tells ont livré des temples de diverses époques, des palais, une abondante sculpture et de la céramique couvrant environ le III^e millénaire avant notre ère, du dynastique archaïque à la I^{re} dynastie de Babylone. — *La province de la Diyālā* a 329 800 hab. Ch.-l. Ba'qūba.

DIYARBAKIR, v. de Turquie, ch.-l. de prov., dans l'Anatolie méridionale, sur la rive droite du Tigre ; 63 200 hab. Autrefois peuplée de populations très variées, la ville est surtout habitée aujourd'hui par des Turcs et des Kurdes ; les chrétiens (Grecs, Arméniens, Syriens) se sont peu à peu retirés. Diyarbakir occupe une situation de premier ordre dans une plaine irriguée (riz, coton, etc.) et sur la route qui unit la Mésopotamie à la mer Noire, à proximité du bassin minier d'Erghani. La principale activité résulte, cependant, de l'élevage du ver à soie, qui alimente l'industrie textile. Raffinerie de pétrole.

Souvent disputée au cours de l'histoire (v. AMIDA), la ville est fortifiée d'une enceinte jalonnée de tours ; la muraille a été édifiée sous Constantin et Justinien, renforcée après la prise de la ville par les musulmans. La citadelle est séparée de la ville par une courtine. La grande mosquée (Ulu Cami) a été construite en grande partie au XI^e s. Le pont sur le Tigre, qui enjambe le fleuve par dix arches en ogive, est également du XI^e s. — *La province (« il ») de Diyarbakir* a 345 300 hab.

DYILOS d'Athènes, historien athénien (déb. III^e s. av. J.-C.), continuateur d'Ephore. Il écrivit une histoire de la Grèce et de la Macédoine, de 357 à 296, dont il reste quelques fragments.

DIZAIN n. m. Assemblage de dix objets de même nature (rare) : *Son père possédait pour tout bien un dizain de petites pièces blanches* (Huysmans).

— Archéol. Portion de chapelet que les femmes, au XVI^e s., portaient en bracelet.

— Littér. Poème composé de deux groupes de cinq vers, fortement liés par le mouvement, et ne comptant que quatre rimes, selon le schéma *a b a b c c d c d*. (Distinct de la strophe de dix vers formée de deux éléments [4 vers plus 6 vers] construits sur cinq rimes, le dizain fut inventé, dit-on, par Maurice Scève, qui composa sa *Délie* de 449 dizains, et fut en faveur, au XVI^e s., dans la poésie amoureuse ou épigrammatique [Marot, Melin de Saint-Gelais].)

— Numism. Pièce de billon, qui valait dix deniers tournois, et qui fut frappée en France sous Louis XII et sous François I^{er}. (Elle portait un L couronné, puis un F couronné. Sous Charles VIII, on frappa un dizain dit *Karolus*, ou *grand blanc* au K couronné.)

DIZAINE n. f. (de dix). Math. Total, groupe de dix unités : *Les nombres de la première dizaine*. || Chacun des multiples de dix par les neuf premiers nombres : *Nombre qui se compose de centaines, de dizaines et d'unités*. || Total composé de dix objets ou de dix personnes : *Diviser une somme par dizaines de francs. Compter par dizaines*. || Particul. Suite de dix jours consécutifs : *Le receveur général est constitué débiteur de ce qui est entré dans la dizaine écoulée* (Thiers). || Dizain de chapelet : *Les dernières dizaines du rosaire*. || Par extens. Dix environ : *Une dizaine de personnes. Une dizaine de pas*.

— Hist. Subdivision des seize anciens quartiers de Paris.

— Text. Chacun des grands carreaux du papier de mise en carte, c'est-à-dire chacune des divisions formées par les lignes fortes appelées *lignes de compte* ou de *démарcation*.



DIXMUE
« les Fusiliers marins
au combat dans la ville »
par Charles Fouqueray
l'illustration, 1914

DIZANGUÉ, localité du Cameroun méridional, dans la région d'Edéa. Grande plantation d'hévéas.

DIZEAU n. m. (de dix). Tas de gerbes au nombre de dix, relevées et appuyées l'une contre l'autre. (On écrit aussi *dizot*.)

DIZENIER n. m. Hist. Titre de certains magistrats municipaux. (On écrit aussi *DIZAI-NIER*.)

— **ENCYCL.** A Paris, les *dizeniers* étaient chargés de faire connaître aux habitants de la dizaine les ordres de la municipalité. Il y en avait seize par quartier, subordonnés aux quatre cinquanteniers.

DIZFŪL, v. d'Iran (VI^e prov.), dans le Khūzistan ; 32 000 hab. Marché commercial d'une région productrice de riz, d'orge et de coton. Beau pont sassanide.

DIZIER (saint), évêque de Langres. V. DIDIER.

DIZYGOTE adj. (préf. *dis*, deux, et *dzeugunai*, unir). Se dit des jumeaux qui proviennent du développement de deux ovules fécondés par deux spermatozoïdes différents, donnant naissance à deux œufs séparés. (V. GÉMELLAIRE.) [Syn. *DIZYGOTIQUE*, *BIVULVAIRE*, *BIVITELLIN*.]

DIZYGOTHECA n. m. Genre de plantes arbustives ou même de petits arbres, à feuilles digitées, de la famille des araliacées, originaires du Pacifique. (Plusieurs espèces sont cultivées en serre chaude. Citons *Dizygotherca Veitchii*, *D. elegantissima*, *D. leptophylla*.)

DIZYGOTIQUE adj. Syn. de *DIZYGOTE*.

DIZY-MAGENTA, comm. de la Marne (arrond. de Reims), sur le versant sud de la montagne de Reims ; 3 004 hab. (2 079 aggl.). Vins de Champagne. Fabrique de contre-plaques. Bouchonnerie.

DJ, prononciation anglaise du *j*, mi-occlusive. (Dans l'ancien français, jusqu'au XIII^e s., le *j* se prononçait *dj* ; par ex., *Jacques* [ʒak], se prononçait [dʒakas] ; c'est cette prononciation qui a passé en anglais et n'a pas évolué.)

DJABAL n. m. (mot ar.). V. DJEBEL.

DJABARITES n. m. pl. (ar. *djabariyya*). Partisans d'une secte musulmane qui nie le libre arbitre et attribue tous les actes à la contrainte divine (*djabr*). [Ils étaient opposés aux qadarites.]

DJABLÉ, V. DJEBLÉ.

DJABRĀ'IL, nom que porte dans le Coran l'archange Gabriel, chargé par Allāh (Dieu) de porter ses messages à Mahomet.

DJABRĀN KHALIL DJABRĀN, poète et écrivain libanais (Becharré 1883 - Beyrouth 1931). Il vécut aux États-Unis et a laissé une œuvre abondante, constituée par des poèmes en prose, des nouvelles, des romans de mœurs (*les Ailes brisées*, *Ames en révolte*) et plusieurs ouvrages rédigés directement en anglais (*The Prophet*, *The Son of Man*, etc.).

DJA'FAR, grand-vizir et favori du calife Hārūn al-Rachīd († 803), de la famille des Barmakides*. Il fut gouverneur d'Égypte, envoyé en mission en Syrie, puis gouverneur du Khurāsān et du Sedjīstān, mais vécut surtout dans l'intimité du calife et épousa sa



avers

dizain de François I^{er}
cabinet des Médailles

revers





DJAKARTA

1. Le palais présidentiel
2. Le quartier des affaires dans la ville basse

sœur 'Abbāsa. Pour des motifs d'ordre personnel ou pour écarter la menace représentée par la puissance des Barmakides, Hārūn al-Rachid fit subitement emprisonner tous les membres de la famille, confisquer leurs biens et exécuter Dja'far.

DJA'FAR (Ibn Muḥammad Abū Ma'char), astronome arabe, connu également sous le nom de **Albumazar** († Wāsit, Mésopotamie, 886). Ses ouvrages ont été traduits en latin (1489).

DJA'FAR AL-ŠADIQ, sixième imān des Chi'ites (Médine v. 700 - id. 765), fils de Muḥammad al-Bāqir. Il eut quatre fils Muḥammad, 'Abd Allāh, Mūsā al-Kāzim* et Ismā'il*. Il était célèbre par sa science du Hadith. On lui attribuait des connaissances secrètes relatives à l'avenir, et la composition d'un livre à ce sujet, appelé *Djafr**.

DJA'FAR KHĀN, souverain de la Perse, de la dynastie Zend († 1789), neveu de Karīm khān et fils de Šadiq khān, qui le nomma gouverneur d'Ispāhān. Echappé au massacre de sa famille grâce à 'Alī Murād, neveu de Šadiq, il eut à lutter contre l'eunuque Agha Muḥammad qui fondait, dans le nord de la Perse, la dynastie des Qādžars. Il fut empoisonné à Chīrāz, et laissa le trône à son fils Luṭf 'Alī khān, dernier prince de la dynastie des Zends.

DJA'FR n. m. *Science du djafr* ou *science des lettres* ('ilm al-hurūf), dans l'islām, science qui permet de connaître les valeurs secrètes des lettres, qui contiennent, pense-t-on, les secrets primitifs de la création, et aussi des noms et des nombres qu'elles peuvent composer, et ainsi de connaître l'avenir et d'exercer un pouvoir sur le monde matériel.

Djafr (KITĀB AL-), livre de prédictions relatives aux dynasties musulmanes, dont on fait remonter la composition à l'imām Dja'far al-Šadiq, sans en avoir la preuve formelle.

DJAGHATAÏ, ou **TCHARHATAY**, ou **ÇAGATAY**, empereur mongol de 1227 à 1242, fils de Gengis khān, fondateur de la dynastie des Djaghataïdes ou Tcharhataïdes. Il participa à toutes les expéditions de son père et faisait autorité en matière de droit national mongol (*yasā*). Son nom a été appliqué aux peuples turcs, ou turquifiés, de Transoxiane, et à la langue littéraire turque orientale.

DJAGHATAÏDES ou **TCHARHATAÏDES**, dynastie mongole qui régna en Transoxiane de 1227 à 1369 et tire son nom de *Djaghataï*, bien que ses princes n'aient pas tous été des descendants de Djaghataï. Elle exerça le pouvoir sous la suzeraineté plus ou moins effective du Grand Khān.

DJAGIR ou **ÇAĞIR** n. m. Dans l'Empire des Grands Moghols, terre cédée à un officier au service de l'empereur, dont les revenus correspondaient au montant des sommes qui lui étaient assignées, et qu'il prenait en charge.

DJAHĀNGHĪR. V. JAHĀNGĪR.

DJĀHĪZ (Abū 'Uthmān 'Amr ibn Bahr al-), écrivain et théologien arabe (Bassora v. 780 - id. 868). Véritable créateur de la prose littéraire arabe, il a le mérite d'avoir choisi, parmi les traditions arabes et les données de l'hellénisme, les éléments qui pouvaient constituer la base de la culture islamo-arabe, et de les avoir réunis dans de nombreux ouvrages, parmi lesquels il convient de citer

le *Kitāb al-Bayān* (Livre de l'éloquence) et le *Kitāb al-Hayawān* (Livre des animaux); il est également l'auteur d'un *Livre des avarès* (*Kitāb al-Bukhalā'*), qui a été traduit en français par Ch. Pellat (1951).

DJAHWAR IBN MUHAMMAD IBN DJAHWAR ABŪ AL-HAZM, souverain maure de Cordoue († 1043). Il monta sur le trône en 1031 lorsque le califat de Cordoue se démembra.

DJAIMINI ou **DJĒMINI**, philosophe hindou légendaire, considéré comme fondateur de la *Pūrvā Mīmāṃsā*, laquelle enseigne les moyens d'interpréter les Védas et de déterminer les règles du devoir religieux. Les sūtras de cette école paraissent dater de la seconde moitié du III^e s.

DJAÏN n., **DJAÏNA** n., **DJAÏNISME** n. m. Relig. hind. V. JAIN, JAÏNA, JAÏNISME.

DJA'IZÉ ou **CAIZE** n. m. (mot ar. signif. *cadeau*). Dans l'Empire ottoman, redevance payée à l'agha des janissaires par les officiers qui entraient en fonction.

DJAKARTA ou **JAKARTA**, ancienn. **Batavia**, capit. de l'Indonésie, sur la côte septentrionale de l'île de Java; 3 millions d'hab. env. Située au fond d'une baie malsaine, mais bien placée vis-à-vis des plaines sèches du nord de Java et proche du détroit de la Sonde, Batavia fut un grand centre du commerce des épices, du café et du sucre au XVIII^e s., après le déclin de Bantam. La vieille ville, qui abrite désormais les Chinois, a perdu sa fonction ancienne : le quartier administratif et commercial (Wetureden), et les quartiers de résidence aisés (Gondangdia, Menteng, Meester Cornelis) se sont allongés vers le S., sur une douzaine de kilomètres. Le port moderne s'est installé à 8 km à l'E., à Tandjungperiuk. Les matières premières en transit dans le port de Djakarta ont attiré de nombreuses industries : métallurgie (fonderies, usines de matériel ferroviaire et de montage d'automobiles), industries textiles et chimiques, travail du cuir et du bois.

— Hist. Le nom de la vieille agglomération malaise en ruine, que les Hollandais avaient remplacé par Batavia* en 1619, a été rétabli par la République indonésienne en décembre 1949. La ville avait dû sa fortune au commerce avec la Hollande, organisé par la Compagnie des Indes orientales, dont les magasins abandonnés subsistent encore. Le long des canaux, les maisons à briques rouges et à pignons néerlandais rappellent aussi cette ancienne activité. Mais, dès le XVIII^e s., les Chinois devinrent beaucoup plus nombreux que tous les autres immigrants : un certain nombre d'entre eux furent massacrés en octobre 1740. Profitant de l'annexion des Provinces-Unies par la France, les Anglais occupèrent la ville en 1811, mais durent la céder en 1814. Batavia fut, après la Première Guerre mondiale, l'un des principaux centres d'agitation nationaliste des Indes néerlandaises : dès 1926, une révolte éclata, et c'est à Batavia, appelée de nouveau Djakarta, que l'indépendance indonésienne fut proclamée le 17 août 1945.

DJAKOVICA ou **DAKOVICA**, v. de Yougoslavie (Kosovo-Métohija); 18 000 hab. Marché agricole.

DJAKOVO, v. de Yougoslavie (Croatie); 9 600 hab. Evêché. Cathédrale. Ruines d'une forteresse turque.

DJALĀLABĀD ou **JALALABAD**, v. d'Afghanistan, ch.-l. de la province de Machriqi, sur le Kabūl; 14 750 hab. Grand centre commercial, bien situé sur la route de Kaboul à Peshāwar, Djālālabād assure la moitié des échanges entre l'Afghanistan et l'étranger.

DJALAL-ABAD, v. de l'U. R. S. S. (Kirghizistan), à l'E. de la Ferghana. Exploitation de la houille du gisement voisin de Kok-tangak.

DJALĀL AL-DĪN MANGŪBERTI, souverain du Kharezm (première moitié du XIII^e s. - † 1231). Il succéda en 1219 à son père, 'Alā' al-Dīn Muḥammad, vaincu par les Mongols et mort dans une île de la Caspienne. Lui-même fut vaincu par Gengis khān. Il envahit la Perse, mais ne put s'y maintenir. Battu par le sultan seldjoukide 'Alā' al-Dīn Kayqobād et le sultan ayūbide Malik al-Achraf, il voulut se réfugier en Géorgie, et fut assassiné pendant sa fuite.

DJALĀL AL-DĪN RŪMĪ, poète mystique de l'islām (Balkh, Khurāsān, 1210 - Konya dans le pays de Rūm, 1273). De race royale, il fut obligé de quitter Balkh par suite de la jalousie du sultan et, venu à Konya, où il fut le disciple des principaux sufis, il fonda l'ordre des derviches *mewlĕvis* (*tourneurs*). Outre un recueil lyrique, d'inspiration souvent sublime, sa grande œuvre est le *Mathnawī* (*les Distiques*), vaste poème en langue persane, essentiel pour l'étude de la mystique orientale, éclairant d'anecdotes et de nouvelles l'exposé détaillé de la doctrine du *sūfisme*, à la manière de ses devanciers Sanā'ī et 'Attār; mais il les surpasse par la hauteur et l'ampleur constantes de son inspiration. En établissant la règle de son ordre, il donna une large place au chant, à la musique et à la danse pour provoquer l'enthousiasme mystique.

DJALALÉEN, **ENNE** adj. (adaptation du pers. *djalālī*; tiré du n. pr. *Djalāl al-Dīn*). *Réforme djalaléenne*, celle du calendrier persan qui fut opérée sous le règne du sultan seldjoukide Malik chāh (1072-1093).

DJALĀYRIDES, dynastie mongole qui régna à Bagdad de 1335 à 1410.

DJALMAÏTE n. f. Minér. Tantalate naturel de calcium et d'uranium.

DJALO (OASIS DE), en ital. *Gialo*, oasis de Libye, en Cyrénaïque; 2 700 hab.

DJA-LOBO, région du Cameroun méridional; 75 900 hab. (42 Europ.). Ch.-l. *Sangme-lima*.

DJAMĀA, oasis du Sahara algérien (départ. des Oasis, arrond. de Touggourt), dans la région du Rhir.

DJAMĀL AL-DĪN AL-AFRHĀNĪ, publiciste, philosophe et homme politique afghan (Asadābād 1838 - Constantinople 1897). Jeune encore, il s'adonna à la théologie et à la philosophie. Ministre de l'émir d'Afghanistan Muḥammad 'Azam, il fut obligé, après la chute de ce prince, de s'exiler en Inde, puis en Egypte et en Turquie. Il vécut plus tard à Londres et à Paris, où il publia des articles politiques et polémiques avec Renan dans le *Journal des débats*. Expulsé d'Angleterre en 1879, il fut détenu dans l'Inde, où il composa un traité sur le matérialisme. Libéré, il se rendit successivement en Amérique, en Angleterre et en France. Il publia une revue arabe *al-Urwā l-Wuthqā*, destinée à contrecarrer la politique britannique en Orient. Cependant, en 1885, l'Angleterre lui demanda son appui pour combattre le mahdisme. Il partit ensuite pour la Perse et la Russie. De retour en Perse en 1889, ses théories sur la réforme politique du pays le firent expulser. Il dirigea alors en Angleterre une violente campagne contre le terrorisme qui sévissait en Perse. En 1892, il accepta l'invitation de Abūlḥamid et se fixa à Constantinople jusqu'à sa mort. Il a écrit une brève histoire de l'Afghanistan, mais a surtout publié des articles politiques signés *al-Sayyid* et *al-Sayyid al-Husayni*. Il fut l'un des plus grands représentants de l'idée panislamique, opposant à la pénétration des puissances occidentales les vertus et le prestige de la civilisation musulmane. Mais à la politique centralisatrice et brutale des Turcs, il préférait la souplesse des Arabes, capables, selon lui, d'unifier le monde musulman tout en laissant les nationalismes et les libertés s'épanouir.

DJAMĀLĪ ou **CEMALI** n. m. pl. Ordre de derviches, fondé, dans la première moitié du XVIII^e s., par Muḥammad Djamāl al-Dīn d'Andrinople.

DJAMĀL PACHA (Ahmad) ou **CEMAL PASHA** (Ahmet), général et homme politique ottoman (Mytilène 1873 - Tiflis 1922). Il fut, avec Enver et Talaat, un des chefs du comité « Union et Progrès » qui lia le sort de la Turquie à celui des Empires centraux dans la Première Guerre mondiale. Ministre des Travaux publics (1913), puis de la Marine (1914), commandant de la IV^e armée en Syrie (1915-1917), il dirigea le raid manqué contre le canal de Suez. Après la guerre, il se rendit en Afghanistan à la tête d'une mission turque et s'occupa de l'organisation militaire de ce pays. Il quitta l'Afghanistan pour la Turquie en 1922, mais, en route, fut assassiné à Tiflis (Tbilissi), soit par des Arméniens, soit par

es bolcheviks, pour empêcher la réalisation d'un plan d'union entre Mustafa Kemal et son pacha.

DJAMBALA, localité de la république du Congo, ch.-l. de la région de l'Alima; 6 000 hab. (40 Europ.). Cultures de tabac.

DJAMBI ou **JAMBI**, région de l'île de Sumatra (Indonésie), au S. des plaines orientales, ancien sultanat malais et résidence néerlandaise. L'abondante production du caoutchouc est l'œuvre des indigènes depuis le début du siècle; elle complétait, à l'origine, la récolte des plantations de Deli, en période de forte demande.

La principale ville de la région est *Djambi* (36 400 hab.), dont le port, sur le Batang Hari, exporte le caoutchouc, du pétrole et le bois extrait des mangroves par les Chinois. Son site correspond à la capitale de l'ancien royaume de Malayu.

DJAMBOUL, v. de l'U. R. S. S., dans le sud du Kazakhstan; 67 000 hab. Industries chimiques et industries diverses. Gare sur le chemin de fer de Tachkent à Frounze.

DJAMBOUL DJABAÏEV, poète russe de langue kazakh (Semiretche 1846 - † 1945). Son village natal est proche de la montagne Djamboul, d'où vient son nom. Fils d'un berger nomade, il se fit remarquer très jeune pour ses talents musicaux et poétiques par le garde Sioulioumbaï. Instruit dans l'art des bardes (*akyn*), il devint un remarquable improvisateur, qui surpassa tous les bardes de son temps. A soixante-dix ans, il accueillit avec enthousiasme la révolution d'Octobre, et consacra de nombreuses œuvres à célébrer le régime soviétique : *Lénine et Staline* (1936), *Grande Loi de Staline* (1936), *Habitants de Leningrad, mes enfants* (1941), *Amitié des peuples* (1942). Cette inspiration politique et patriotique s'exprime toutefois sous une forme qui reste fidèle aux traditions de la poésie orientale.

DJAMI n. m. (mot ar. signif. *qui rassemble*). Mosquée cathédrale où l'on fait la grande prière du vendredi avec la *khuṭba* (prône), comprenant une invocation en faveur du souverain régnant, mentionné avec ses titres.

DJAMĪ, écrivain persan (Djām, Khurāsān, 1414 - Herāt 1492). Il s'adonna, dès sa jeunesse, au mysticisme qui imprègne ses ouvrages; on a prétendu qu'il finit dans la folie, ce qui est fort douteux puisqu'il composa l'un de ses plus parfaits poèmes, l'épopée courtoise de *Yūsuf et Zulaykhā*, à l'âge de soixante-dix ans. D'une surprenante fécondité, il a prouvé sa maîtrise en tous les genres, prose et vers, notamment en sept grands poèmes, trois recueils lyriques, un recueil d'anecdotes, le *Bahārīstān**, un recueil de biographies et une riche série d'ouvrages philologiques et religieux.

DJAMILA, femme esclave de Médine (1^{er} s. de l'hégire), qui put, en donnant des leçons de musique, gagner beaucoup d'argent, s'affranchir, et attirer dans sa maison une cour de poètes et d'admirateurs.

DJANET, ancien. **Fort-Charlet**, oasis du Sahara algérien, ch.-l. d'arrond. du départ. des Oasises, sur la bordure sud-est du Tassili des Aijers. Poste militaire.

DJANNABĪ (Abū Sa'īd al-), missionnaire qarmate († prov. de Ḥasā 914). Il prêcha en Perse méridionale, puis dans l'Ḥasā à partir de 894. Il s'empara de toute cette région et fonda la principauté qarmate de Bahrayn. En 900, au cours d'une expédition dans la région de Bassora, il vainquit et fit prisonnier le général du calife. Il fut assassiné dans des circonstances obscures. — Il eut pour successeur son fils, Abū Ṭāhir Sulaymān, qui dévasta le bas Iraq, intercepta le pèlerinage, et, en 930, prit La Mecque, où il enleva la Pierre noire.

DJARABOUB, en ital. *Giarabub*, oasis de Libye, en Cyrénaïque, près de la frontière égyptienne. C'est l'un des principaux centres d'activité de la confrérie religieuse des Senousis.

DJARET (OUED), oued du Tassili des Aijers (Sahara algérien, départ. des Oasises), au S. de Fort-Polignac. Nombreuses gravures rupestres près de la palmeraie de Nafeg.

DJARIR, poète arabe († v. 728). Il est célèbre par ses poèmes satiriques, mais aussi par ses panégyriques des califes omeyyades.

DJATE(S), importante population de cultivateurs du nord-ouest de l'Inde. Ils sont de race indo-afghane.

DJATI ou **JATI** n. m. Nom donné dans l'île de Java au bois de teck.

DJAWF. V. *Djōf*.

DJAWHARĪ (Ism'īl ibn Ḥammād), lexicographe arabe d'origine turque (Otrār sur le Sir-Daryā - † Nichāpūr v. 1010).

DJAZZĀR PACHA (Ahmad) ou **CEZZAR PAŞA**, officier musulman (v. 1720 - † 1804), d'origine bosniaque. A la suite d'un séjour en Egypte avec le grand vizir ottoman, il entra dans le corps des mamelouks. Les exécutions auxquelles il se livra comme préfet du district de Buhayra le firent surnommer le « boucher » (*djazzār*). Compromis dans un meurtre, il quitta l'Egypte, passa en Turquie, puis en Syrie, où il obtint le gouvernement de Saydā, puis de toute la Syrie. Il s'établit à Acre qu'il fortifia, et en 1799 la défendit, avec l'aide de l'amiral anglais Sidney Smith et de l'émigré français Philopoteaux, contre Bonaparte, qui dut lever le siège.

DJAZZIN. V. *DJEZZIN*.

DJBAIL ou **DJBAYL** ou **JEBAIL** ou **JBAYL**, loc. du Liban, sur la Méditerranée, à l'embouchure du Nahr-Ibrahim; 2 000 hab. Evêché maronite. Port important de la Phénicie antique sous le nom de *Byblos*, ce fut ensuite une forteresse des croisés (importante enceinte et donjon).

DJEBALA(S) ou **JEBALA(S)** [de l'ar. *djabal*, montagne], population marocaine habitant la partie occidentale, la plus humide, de la chaîne du Rif. Ce sont des villageois qui cultivent de petits champs d'orge, des jardins, des plantations d'oliviers, de figuiers et d'autres arbres fruitiers. Relativement très dense (40 à 60 hab. au km²), cette population doit son ancienne arabisation à l'influence des centres religieux d'Ouezzan et de Chaouen et à la proximité de la vieille route d'Espagne.

DJEBALIA(S), population de la Tunisie méridionale habitant les montagnes de la région de Gafsa et le rebord (*djabal*) du plateau du Dahar au-dessus de la plaine de la Djefara. Les Djebalias sont des villageois qui associent les ressources de la plaine steppe à celles de la montagne, plus humide. Cultivant des jardins, des vergers et des oliviers sur les versants, ils descendent dans la plaine en hiver pour y faire paître leurs troupeaux de moutons et y cultiver des céréales.

DJEBÉ ou **CEBE**, conquérant mongol, qui fut, avec Subutāy, l'un des meilleurs lieutenants de Gengis khān, au XIII^e s. Après la conquête de la Chine du Nord, il fut envoyé contre Kutchuk, prince naïman devenu souverain des Qara-Khitāy. Il le vainquit en 1218 et fut accueilli en libérateur par les musulmans du Turkestan oriental, persécutés par le nestorien Kutchuk. Il fut, avec Subutāy, le héros de l'expédition de 1222 à travers la Perse, la Géorgie et la Russie.

DJEBEL (en ar. *djabal*) n. m. En Afrique du Nord, montagne.

DJEBEL-DJELLOUD, localité de Tunisie, dans la banlieue industrielle de Tunis. Cité ouvrière autour des ateliers de chemin de fer. Usine de superphosphate.

DJEBILET (« petite montagne »), chaîne de collines du Maroc méridional, située entre la plaine du Haouz au S. et celles de la Bahira et des Srahna au N. Ce bombement de roches anciennes érodées est dominé seulement par quelques reliefs résiduels; il est considéré comme l'amorce occidentale du Moyen Atlas.

DJEBILET (GARA), escarpement du Sahara algérien (départ. de la Saoura), près de la frontière de la République islamique de Mauritanie, au S.-E. de Tindouf. L'escarpement de la gara Djebilet, formé par des grès dévoniens, recèle un très riche gisement de minerais de fer oolithique, qui fut signalé pour la première fois en 1952. L'étude détaillée du gisement a nécessité l'implantation d'un camp permanent. Les réserves exploitables dépassent, semble-t-il, 450 millions de tonnes. L'exploitation pourrait se faire à ciel ouvert, mais l'exportation du minerai vers l'Atlan-



DJEDDA

tique devrait traverser des territoires étrangers (Maroc ou Sahara espagnol).

DJÉBLÉ, **DJABLÉ**, **JEBLE** ou **JABLEH**, v. de Syrie (prov. de Lattaquié), sur la Méditerranée, au S.-E. de Lattaquié; 11 900 hab. Importante cité antique, la ville garde les vestiges d'un grand théâtre romain et les traces d'un port phénicien.

DJED n. m. Mythol. égypt. Amulette égyptienne (autref. appelée *TAT* ou *DAD*), dans laquelle on a successivement voulu voir un autel à quatre degrés, un nilomètre, ou la représentation en perspective des quatre colonnes qui soutenaient le ciel. En réalité, le djed symbolisait les idées de durée et de stabilité. Il reproduisait peut-être le tronc d'arbre ébranché qui aurait été le fétiche primitif du dieu Osiris.

DJEDDA, en ar. *Djidda*, v. et port d'Arabie Saoudite, dans le Hedjaz, sur la mer Rouge; 60 000 hab. Djedda est animée par les foules de pèlerins musulmans qui débarquent pour se rendre aux villes saintes de La Mecque et de Médine. Le port reçoit aussi les denrées alimentaires destinées à compléter le ravitaillement des grandes villes de l'intérieur et exporte de la gomme, des peaux et de la nacre (produit de la pêche locale). Ce lieu d'échanges et de passage constitue la seule ville traditionnelle d'Arabie Saoudite réellement ouverte vers l'extérieur : la population, très mêlée, comprend des Arabes, des Persans, des Indiens, des Noirs et quelques Européens et Américains. Djedda est le siège des missions diplomatiques étrangères.

DJÉDI, oued du Sahara algérien, alimenté par les eaux venues des monts des Ouled Naïls et des Zibans. Une de ses branches de tête, l'oued Mzi, passe à Laghouat. Son cours, le plus souvent caché sous les sables, parallèle à l'Atlas saharien, aboutit au chott Melghir.

DJEFFARA, plaine de la Tunisie méridionale et de la Libye, comprise entre la Méditerranée et les reliefs de côte limitant les plateaux du Dahar et du djebel Neffoussa. Cette plaine de remblaiement alluvial quaternaire est semée de petites collines et de dépressions salées. Les tribus semi-nomades qui la parcourent mènent leurs troupeaux sur les terres les plus arides; mais les cultures (céréales et oliviers) se développent sensiblement, principalement, au pied des escarpements du Dahar.

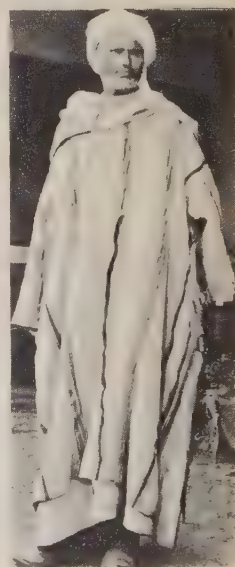
DJEIRANE-TCHOL (« Steppe du djéirane [antilope d'Asie] »), steppe de l'U. R. S. S., dans l'ouest de l'Azerbaïdjan, mise en valeur grâce à l'irrigation (pâturages).

DJELFA, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Médéa), sur le flanc nord des monts des Ouled Naïls; 10 100 hab. (1 231 non-musulmans). Djelfa doit son origine à un poste militaire créé en 1852; c'est le principal marché de la confédération des Ouled Naïls. Dans le voisinage, un curieux massif de sel a été profondément disséqué par l'érosion. — L'arrond. a 19 comm. et 110 640 hab.

DJELLĀBA n. f. Blouse tombant jusqu'aux pieds, avec capuchon et manches, assez larges, fendues sous les bras et à la saignée du bras pour la facilité des mouvements. (Ce vêtement, en laine, coton ou drap, est porté en Algérie et au Maroc par les autochtones.)



djed



djellāba



DJIBOUTI : la rade

DJEM (El-), comm. de Tunisie (gouvern. de Sousse), entre Sousse et Sfax; 6 800 hab. Important centre artisanal. Olivettes. Vestiges très importants de la ville romaine de *Thysdrus*, qui, au III^e s., était l'une des plus riches cités d'Afrique du Nord. L'amphithéâtre est peut-être le monument romain d'Afrique le plus impressionnant (148 m sur 122). La légende en a fait la palais de la célèbre héroïne berbère, la Kâhina.

DJEM, appelé aussi **DJEMCHID**, roi mythique de la Perse, le *Vima-Khadrâta* de l'Avesta, qui fut vaincu et tué par Dâhhâk, autre roi de légende.

DJEM ou **DJIM** (*Zizim* pour les Occidentaux, *Com* pour les Turcs), prince ottoman (Andrinople 1459 - Naples 1495), fils de Mehmet II. A la mort de son père, il tenta de ravir le trône à son frère aîné Bayazid II. Vaincu à Yenishahr (1481) et à Ankara, il se réfugia au Caire, puis, après un nouvel échec devant Konya, il chercha asile près des chevaliers de Rhodes, qui le transportèrent en France. Désireux d'assurer un atout à son projet de croisade, Innocent VIII réclama le prisonnier, qui fut gardé à Rome jusqu'en 1494. A son entrée dans Rome, le roi de France Charles VIII se fit remettre le prince musulman, qu'il voulait utiliser pour reprendre Constantinople aux Turcs, mais Djem mourut peu après.

DJEMĀ'A ou **DJAMĀ'A** n. f. invar. (mot ar. signif. *assemblée*). Dans l'Afrique du Nord, réunion des notables (*kebar* en pays arabe, *oumena* en pays kabyle) qui représentent le douar.

— **ENCYCL.** Dans les communes mixtes, les membres de la *djemā'a*, autrefois choisis par le préfet, sont aujourd'hui nommés à l'élection, et le président de la *djemā'a* est membre de la commission municipale de la commune. Dans les communes de plein exercice, où les *djemā'a* n'avaient plus d'existence légale depuis 1884, celles-ci ont été reconstituées à la suite d'une loi du 1^{er} août 1918 portant que toutes les questions concernant les intérêts des douars ou des fractions de douars doivent être soumises à l'avis d'une *djemā'a*, préalablement à la délibération du conseil municipal.

DJEMDET-NASR, site de Mésopotamie, voisin de Kish. On y a trouvé une poterie de fond chamois à décor noir, blanc et rouge, de pâte assez grossière, des cylindres, les vestiges d'un palais, des tablettes d'écriture archaïque. On donne le nom de *période de Djemdet-Nasr* à la dernière période proto-historique (fin du IV^e millénaire-début du III^e) qui fait suite à la période d'Ourok et qui aurait duré environ deux cents ans.

DJEMILA, comm. d'Algérie (départ. de Constantine, arrond. de Mila), en bordure des monts du Ferdjouah, au N.-E. de Sétif; 10 742 hab. (8 non-musulmans). Ruines antiques; ce sont les restes de *Cuicul**, colonie romaine fondée par Trajan, puis ville byzantine; thermes, théâtre, temples, maisons, arc, enceinte, colonnade, forum, marché et quartier chrétien.

DJEMĪLA. V. **DJAMĪLA**.

DJĒMINI. V. **DJAIMINI**.

DJEMMAL, comm. de Tunisie (gouvern. de Sousse), dans le Sahel; 11 200 hab.

DJENANE, comm. d'Algérie (départ. de Sétif, arrond. de Sidi-Aïch), sur la bordure

sud-est de la Grande-Kabylie; 12 347 hab. (22 non-musulmans).

DJENDJEN (Oued), fleuve côtier de l'Algérie, né dans le massif des Babors, qui rejoint la Méditerranée à l'E. de Djidjelli. Important barrage sur le cours supérieur dit barrage de l'Oued Djendjen ou de Merdj-er-Raouene (production : 160 millions de kWh).

DJENIN ou **JENIN**, v. de Jordanie (prov. de Naplouse), au S. de la plaine d'Esdréon, à 6 km de la frontière israélienne; 12 000 hab. Oasis groupant palmeraies, oliviers et vergers de caroubiers et de figuiers.

DJENNÉ, v. du Mali (région et cercle de Mopti), sur le Bani, près de son confluent avec le Niger; 6 500 hab. (17 Europ.). Aujourd'hui, simple centre commercial, Djenné fut longtemps la capitale de l'empire songhay. Sa belle mosquée, construite en 1905, témoigne de son importance comme ville sainte. La ville fut prise par le colonel Archinard en 1893.

DJERACH ou **DJERASH**. V. **GERASA**.

DJERADA ou **JÉRADA**, v. du Maroc oriental (prov. d'Oujda), au S.-O. d'Oujda, dans la vallée de l'Oued Isly, au pied de l'amorce occidentale des monts de Tlemcen (*monts de Djérada*); 11 100 hab. (1 800 non-musulmans). Gisement d'anthracite, dont les réserves seraient de 100 millions de tonnes; la production est de 500 000 t par an.

DJERBA, île de Tunisie, dans le golfe de Gabès, rattachée au littoral par une route. Basse et plate, Djerba est l'ancienne *Meninx* phénicienne, l'île des Lotophages » de l'*Odyssée*. Du Moyen Âge au XVI^e s., elle eut à subir les incursions des Normands de Sicile et des Espagnols, qui y subirent un grand désastre en 1560. La population (58 600 hab.), d'origine berbère et israélite, est constituée pour une grande part de musulmans hétérodoxes kharedites (ibadites). Le principal centre est le bourg d'Houmt Souk, sur la côte nord. Près de 4 000 puits et plus de 2 000 citernes permettent l'irrigation de beaux jardins, de vergers, de plantations d'oliviers, de palmiers, d'orangers. Autour de gros villages se dispersent de nombreuses petites maisons blanches. Un artisanat important (poteries, bijoux, tissus de laine et de soie, tapis) et la pêche (éponges) complètent les ressources de l'île, qui reste cependant un centre d'émigration important : les Djerbiens sont les épiciers de la plupart des villes tunisiennes.

DJÉRID (*Blad al-Djarid*, le « pays des palmiers »), région de la Tunisie méridionale, située sur l'isthme de Kriz, entre les chotts el-Djérid et Rharsa. Le Djérid possède quatre oasis (Tozeur, Nefta, Oudiane, El-Hamma) ayant une population totale de 45 000 hab. De nombreuses sources alimentent près d'un million de palmiers, de beaux jardins et des vergers.

DJÉRID (CHOTT el-), dépression fermée du Sud tunisien. Situés à 16 m d'alt., ces bas-fonds boueux et salés, où parfois une croûte de sel cache les eaux, s'étendent sur 5 000 km². L'étroite branche orientale porte le nom de « chott Fedjedj ».

DJÉRISSA, localité de Tunisie, dans le haut Tell (gouvern. du Kef). Importante mine de fer.

DJERMA(S) ou **ZERMA(S)**, peuple noir de la région de Niamey.

DJERME n. f. Petit bâtiment qui navigue sur la côte d'Alexandrie et sur le Nil.

DJÉZIREH, en ar. al-Djazira (« l'île »), région du Proche-Orient, limitée par l'Euphrate et le Tigre, entre le plateau de Diyarbakir (Turquie) et Bagdad; elle comprend le nord et le centre de l'ancienne Mésopotamie. La partie qui dépend de l'Iraq s'étend, au S. du djabal Sindjar, sur un vaste plateau désertique et salé, parcouru par des bédouins. Les plaines syriennes de la haute Djézireh occupent au N. la dépression structurale qui sépare le djabal Abdulaziz de l'avant-pays du Taurus. Lieu de passage traditionnel entre la Perse, la basse Mésopotamie et le Levant syrien, la Djézireh a subi une histoire agitée qui lui a légué une population très mêlée : Kurdes, Arabes, Arméniens émigrés de Turquie et Assyriens d'Iraq. La conquête des terres arabes a été poussée activement au cours des dernières décades; elles sont con-

sacrées à la culture des céréales (blé et orge), du riz et du coton. — La province syrienne de la Djézireh a pour ch.-l. Hassetché.

DJEZKAZGAN, v. de l'U. R. S. S. (Kazakhstan), entre Karaganda et la mer d'Aral. Exploitation des minerais de cuivre et de manganèse. Fonderies. La ville a été fondée de toutes pièces dans un véritable désert.

DJEZZIN ou **DJAZZIN** ou **JEZZIN**, v. du Liban, dans le sud de la montagne du Liban, sur le versant occidental; 4 350 hab. (en majorité maronites). Station estivale, à proximité d'une cascade célèbre. Marché agricole d'une région de polyculture prospère (culture du blé, vergers, sériciculture).

DJIBOUTI, capit. de la Somalie française, sur la côte sud du golfe de Tadjoura, terminus du chemin de fer d'Addis-Abeba, et escale pour les navires à destination de Madagascar ou de l'Extrême-Orient; 31 000 hab. Port artificiel créé en 1888, Djibouti succéda en 1892 à Obok comme capitale du Territoire. Le port est très bien équipé (jetée de 600 m, quais, docks, hangars), et les navires peuvent s'y approvisionner en eau, vivres, combustible. Autour du port s'étale la ville basse, aux grandes places vides et aux rues envahies par le sable. La cité administrative et marchande se dresse sur une plate-forme corallienne émergée, avec ses maisons à arcades et ses comptoirs. Plus loin, le quartier indigène de *Bender Djedid* se groupe autour de blanches mosquées, tandis que les boutiques et les cafés maures regorgent d'une population très mélangée. Depuis 1938, la ville est approvisionnée en eau douce grâce à la nappe souterraine de l'oasis voisine d'Ambouli, qui n'est malheureusement pas suffisante, et où l'eau de mer s'infiltre depuis que l'on pompe les quantités considérables d'eau nécessaires pour les besoins de la ville.

Djibouti est le principal débouché de l'Éthiopie grâce au chemin de fer qui le relie à Addis-Abeba. Projeté dès 1894, mais retardé par des difficultés techniques et financières, et aussi par suite des attaques armées, il ne fut réalisé jusqu'à Harar qu'en 1904, et n'atteignit Addis-Abeba qu'en 1917. D'une longueur totale de 784 km (92 km en Somalie française), à voie de 1 m, il s'élève en Éthiopie jusqu'à près de 2 400 m d'altitude. Il est conçu pour transporter jusqu'à 400 000 t de marchandises (en fait, moins de 300 000 t sont transportées annuellement); le tonnage est moindre à la descente qu'à la montée, mais le nombre de voyageurs est sensiblement équivalent dans les deux sens (370 000 environ). Depuis 1946, la concurrence par route vers les ports de l'Erythrée, aujourd'hui unie à l'Éthiopie, est de plus en plus redoutable. (→ *Biblio.*)

DJIBRAÏL. V. **DJABRAÏL**.

DJIDDA. V. **DJEDDA**.

DJIDJELLI, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Constantine), sur la côte de Kabylie des Babors; 29 142 hab. (23 624 aggl.; 2 119 non-musulmans). Djidjelli est l'ancien comptoir punique et romain d'*Igilgili*; ce fut une base des frères Barberousse au XVI^e s. Le port est peu actif, malgré le développement des vignobles autour de la ville. Pêche. Industries et exportation du liège. Station balnéaire. — L'arrondissement de Djidjelli a 26 comm. et 178 187 hab. (→ *Biblio.*)

DJIGHITE n. m. (mot d'origine tatare). Cavalier cosaque ou caucasien exécutant une voltige équestre de caractère militaire appelée « djighitovka ».

DJIGHITOVKA n. f. Sorte de voltige équestre pratiquée par les Cosaques et les Caucasiens dits *djighites*.

DJIGOKU. V. **JIGOKU**.

DJIHÂD n. m. (de l'ar. *djihâd*, effort). Guerre sainte que tous les musulmans doivent faire sans cesse contre les infidèles. (Le *dâr el-djihâd* [ou *dâr al-harb*, « théâtre de la guerre sainte »] comprend les confins et les places frontalières des pays musulmans.)

DJIHUN ou **DJAYHÛN**, nom donné au cours moyen de l'Amou Daria (Amû Daryâ), suivi par la frontière soviéto-afghane, en aval du Pandj.

DJILAS (Milovan), homme politique yougoslave d'origine monténégrine (Polja, près de Kolašin, Monténégro, 1911). Il participe



djerme



DJEMILA
arc du Grand Cardo

ux manifestations de Belgrade en 1931 et est emprisonné peu après. Lorsqu'il est libéré, en 1936, il devient un collaborateur direct de Tito, est nommé membre du comité central du parti communiste yougoslave en 1937, puis membre du bureau politique en 1941. Chargé d'organiser la résistance au Monténégro en 1941, il combat à la tête de la 1^{re} division de partisans. Secrétaire de la Ligue des communistes après la libération, il se consacre à l'élaboration de la doctrine socialiste yougoslave et représente son pays au cours de diverses missions diplomatiques. Vice-président du Conseil en 1953 et président de l'Assemblée nationale la même année, il entre bientôt en conflit avec Tito. Partisan de la suppression de la Ligue des communistes après la liquidation des derniers vestiges de la société bourgeoise, il se montre favorable à une application immédiate de la doctrine du dépérissement de l'Etat. Il est privé de toutes ses fonctions en janvier 1954, et condamné à trois puis à sept ans de prison, à la suite de la publication de divers articles et ouvrages, et particulièrement de la *Nouvelle Classe*.

DJILVETI n. m. Ordre de derviches, fondé par Brousse, vers la fin du XVI^e s., par Pir 'Uftadé Muhammad *Djilveti*. (Le nom de *djilveti* dérive de *djilvet*, qui désigne la manifestation de la divinité à l'initié.)

DJIMMA ou **JIMMA**, v. d'Ethiopie, ch.-l. de la prov. du Kaffa, au S.-O. d'Addis-Abeba; 15 000 hab. env. Centre commercial (café).

Djin, mot japonais (du chin. *chen*) qui figure dans le nom d'un grand nombre de divinités.

DJINN n. m. Dans la croyance musulmane, être corporel créé de flamme, doué d'intelligence, imperceptible à nos sens, susceptible d'apparaître sous diverses formes, et qui joue un grand rôle dans la littérature populaire et le folklore. (On dit aussi, au pluriel, *DJOUN* ou *JOUN*.)

— **ENCYCL.** Les *djinn*s passent pour hanter de préférence certains lieux : grottes, ruines, puits, bains, latrines, etc. D'esprit fantasque, leur influence est surtout redoutable à l'ombée de la nuit. On s'en protège à l'aide d'amulettes ou de talismans, qui consistent, le plus souvent, en versets du Coran calligraphiés, que l'on suspend au cou ou que l'on coud dans les vêtements. Parfois, ils justifient des sacrifices. Selon une légende, Dieu créa les djinn mille ans avant Adam (*Adam*), et les relégua dans un désert après leur avoir enlevé la maîtrise de l'univers pour la donner à Adam et à ses fils.

DJIRING ou **DI LINH**, v. du Viêt-nam (Sud Viêt-nam), dans la région des plateaux noirs, au N. de Phan Thiet. Principal centre commercial du plateau de *Djiring*.

DJISR ECH CHOUGHOUR ou **JISR ESH SHUGUR**, v. de Syrie (prov. d'Alep), dominant la rive gauche de l'Oronte; 10 800 hab. Située sur l'antique route d'Alep à Lattaquié, elle garde un très vieux pont, maintes fois restauré. — Aux environs, vestiges d'un château double des croisés.

DJIZA, v. GUIZÈH.

DJIZYA ou **DJEZYE**, en turc **CIZYE** n. f. Impôt de capitation qui, dans le droit musulman traditionnel, pèse sur les non-musulmans, adeptes d'une religion révélée (juifs, chrétiens, etc.) jouissant du statut de « protégés » (*dhimmis*).

DJNOUN, v. DJINN.

DJO-BOURGEOIS, architecte et décorateur français (Bezons 1898 - Paris 1937). Elève de Mallet-Stevens, diplômé de l'Ecole spéciale d'architecture (1922), il fut l'un des premiers à concevoir et à réaliser la mission de l'embellir. Pour l'Exposition internationale de 1937, il avait composé l'*Appartement d'un architecte sur la Côte d'Azur*.

DJODO, v. JÖDÖSHÜ.

DJOF ou **DJAWF**, groupe d'oasis d'Arabie saoudite, situé au S. du plateau triangulaire de la Châmiyye, aux confins nord-ouest du Nufud, sur le territoire des nomades 'Anaza. Le Djof, qui faisait partie du pays Chammâr, fut annexé en 1923 par l'émirat du Nadj, et, désormais, est administré par le Hedjaz. C'est le principal centre de commerce caravanier entre le désert de Syrie et l'intérieur de la péninsule Arabique.

DJOHÂ ou **DJUHÂ** (SI), polichinelle arabe, aussi célèbre en Algérie et dans l'Afrique du Nord que Karagöz l'est chez les Turcs et en Egypte. Malgré ses libertés de langage, il est loin d'avoir la licence grossière de Karagöz : c'est plutôt une sorte de Paillasse madré, vivant au jour le jour, se tirant toujours d'affaire aux dépens d'autrui, et ripostant par des saillies cruelles et souvent ingénieuses.

DJOKJAKARTA, v. JOGJAKARTA.

DJOSER ou **ZOSER** ou **ZESER**, nom égyptien qui désignait dans la tradition deux rois de la III^e dynastie (entre 2800 et 2600 av. J.-C.). — Le premier DJOSER (*Tosorthos* chez Manéthon), connu par de nombreux documents contemporains sous le nom d'*Horus Nétérirkhet*, fit construire à Saqqarah la pyramide à degrés et les splendides constructions funéraires qui entourent ce tombeau. Compris dans une enceinte de 1 600 m de périphérie, ces édifices constituent le plus vieil ensemble de monuments bâtis exclusivement en pierre de taille; ils sont l'œuvre du fameux architecte Imhotep*. Divers témoignages postérieurs attestent la renommée de Djoser; une stèle rupestre de Séhel raconte notamment comment le dieu Khnoum mit fin à sept années de famine qui auraient désolé son règne. — DJOSER-TÊTI (*Tosertasis* chez Manéthon), plus obscur, est très probablement l'*Horus Sékhemkhet*, dont la pyramide inachevée a été dégagée à Saqqarah entre 1951 et 1955.

DJOUBA, en angl. *Juba*, en ital. *Giuba*, fl. de l'Afrique du Nord-Est, formé par plusieurs rivières du massif central d'Ethiopie; 880 km. Il se dirige vers le S.-E. et rejoint l'océan Indien vers l'équateur après avoir traversé du N. au S. la Somalie. Sa basse vallée est la principale région d'agriculture sédentaire de la Somalie (maïs, riz, sésame).

DJOUÉ, riv. de la république du Congo, affl. du Congo. Le Djoué passe à Mayama et se jette dans le Congo un peu en aval de Brazzaville, en formant des rapides qui sont utilisés par une usine hydro-électrique. — La région du Djoué, dont le chef-lieu est Brazzaville, a 121 600 hab. (5 900 Europ.).

DJUGOU, localité du Dahomey septentrional, ch.-l. d'arrond. du département du Nord-Ouest; 4 900 hab. (25 Europ.). Centre commercial. Egrename du coton.

DJOUNGARIE, v. DZOUNGARIE.

DJOUNIYÉ ou **DJOUNIEH** ou **DJUNIYA** ou **JOUNIYÉ** (en ar. *Djuniya*), v. du Liban, sur la baie de *Djouniye*; 5 000 hab. Port de pêche. Centre agricole (céréales, agrumes, sériciculture).

DJOUR ou **JUR**, riv. du Soudan méridional, descendue de la dorsale Congo-Nil. Son cours inférieur se perd dans les marais des « sads ». C'est le principal affluent du Bahr el-Arab, qui devient alors le Bahr el-Ghazal.

DJUNDA (Raden Hadji), homme politique indonésien (Java 1911). Ingénieur de l'Ecole polytechnique de Bandung, il adhéra à l'Union des partis indonésiens, devint en 1946 ministre des Communications, et participa aux diverses négociations destinées à obtenir une aide financière pour le développement de l'Indonésie. Nationaliste modéré, il fut chargé en 1957, par Sukarno, de la présidence d'un gouvernement de techniciens et réussit à maintenir l'ordre face à plusieurs mouvements de rébellion et à organiser l'économie du pays.

DJUNAYD (Abū al-Qāsim ibn Muḥammad ibn al-), mystique musulman († Bagdad 910), neveu du mystique Sarī al-Saqatī et élève de l'ascète Ma'rūf al-Karkhī. Il plaça au centre de sa pensée l'amour de Dieu, qui doit pénétrer entièrement l'homme au point de le faire s'oublier soi-même. Il avait étudié le droit chāfi'ite et fait trente fois à pied le pèlerinage de La Mecque. Il eut comme disciple le fameux mystique al-Hallājī.

DJUNIYA, v. DJOUNIYÉ.

DJUNUBI (PROVINCE DE) ou **province Méridionale**, prov. du sud-est de l'Afghanistan, sur la frontière du Pakistan. Ch.-l. *Gardiz*.

DJURDJĀNĪ (Alī ibn Muḥammad), écrivain musulman (près d'Astarābād, Iran, 1389 - Chirāz 1413). Il écrivit surtout en arabe. On lui doit une série d'opuscules phi-

losophiques et de commentaires d'ouvrages de philosophie, de jurisprudence et de sciences exactes. Son principal ouvrage est un recueil de définitions (*Ta'rifāt*) de termes techniques.

DJURDJURA, **DJURJURA** ou **JURJURA**, chaîne montagneuse d'Algérie, dominant le massif ancien de Grande Kabylie, au N. de la dépression de l'oued Soummam. La chaîne, longue de 50 km, est une grande *sierra* calcaire aux flancs abrupts; elle forme un parc national. Les principaux sommets sont l'Heidzer (2 123 m), l'Akouker (2 305 m), le pic de Lalla-Khedidja (2 308 m).

DJUR(S) ou **DIOUR(S)**, population nilo-chamitique du Soudan, vivant sur le bas Souch.

DJURSLAND, région du Danemark, dans l'ouest du Jylland. C'est un pays assez pauvre, constitué de sables et de tourbières.

DJURCHET, en chinois *Jou-Tchen*, peuple toungouse, qui habitait les forêts du nord-est de la Mandchourie. Il resta très arriéré jusqu'au moment où un chef énergique, Akouta, l'organisa (1113-1123). Ayant vaincu les K'ï-tan et détruit leur royaume, ils constituèrent eux-mêmes un Etat à la chinoise. La dynastie Wan-yen, qui prit le nom de *dynastie d'or*, *Altchoun* en toungouse et *Kin* en chinois, régna sur le nord de la Chine, conquis sur les Song, de 1115 à 1234. Le royaume Kin fut annexé par l'empire mongol à cette date.

DJUWAYNĪ ('Alā al-Dīn 'Atā Malik ibn Muḥammad al-), homme d'Etat et historien persan († Harran 1283), au service des Mongols. Gouverneur de Bagdad pour Hülāgū et pour Abaqa, il rétablit l'ordre, décida de nombreux travaux publics, dont la construction d'un canal reliant l'Euphrate à Kūfa et à Nadjaf. Sa gestion fut plusieurs fois soumise à enquête par Abaqa, ses biens furent confisqués et il fut emprisonné. Très cultivé, il protégea poètes et savants. Son ouvrage, *Ta'rikh-i Dihān Kuchāy* (Histoire du conquérant du monde), est très précieux pour l'histoire des Mongols, des Khārezmshāhs et des Assassins. C'est à al-Djuwaynī que furent remis les livres de la bibliothèque des Assassins à Alamūt, lorsque la ville fut prise par Hülāgū.

DKAR-RTSIS (« mathématiques blanches »), nom donné, au Tibet, à la science astronomique apportée de l'Inde, par opposition à celle qui est venue de la Chine et qui est appelée *nag-rtsis* (« mathématiques noires »). Cette astronomie n'a point d'autre utilisation que l'astrologie.

dl, symbole du *décilitre*, dixième partie du litre.

D. L. F., sigle de DEVELOPMENT* LOAN FUND.

DLUGOSZ (Jan), en lat. *Longinus*, chroniqueur polonais (Brzezinka 1415 - Cracovie 1480). Chanoine de Cracovie et précepteur des fils de Casimir Jagellon, il accompagna diverses missions diplomatiques et fit un voyage en Terre sainte. Son principal ouvrage : *Historiae Polonicae libri XII*, écrit de 1455 à 1480, a été imprimé en 1614.

dm, symbole du *décimilli*. || Symbole du *décimètre*, dixième partie du mètre.

dm², symbole du *décimètre carré*, centième partie du mètre carré.

dm³, symbole du *décimètre cube*, millième partie du mètre cube.

D. M., abrég. de *Dis* manibus*.

D M, symbole du *deutsche Mark*, unité monétaire principale de l'Allemagne.

D. M. A., abrég. de la formule latine *Dolus* malus abesto*.

D. M. E. (SYSTÈME) [abrég. de *Distance Measuring Equipment*], dispositif permettant de connaître la distance et la position, souvent utilisé en navigation aérienne.

— **ENCYCL.** Le système D. M. E. consiste à associer une balise* répondeuse aux radiophases omnidirectionnels qui donnent la direction d'une station fixe; en ajoutant un *répondeur* à cette station fixe, on permet au mobile de déterminer sa distance et de connaître exactement sa position.

dmh, abrég. de DIX-MILLIÈME D'HEURE, unité de mesure du temps employée dans la mesure du travail et valant 0,36 seconde.



DJOSER
musée du Caire



Jan DŁUGOSZ

DMITREVSKI (Ivan Afanassievitch), acteur et écrivain russe (Iaroslavl' 1734 - Saint-Petersbourg 1821). Il entra dans la première troupe théâtrale régulière fondée à Saint-Petersbourg en 1756 et joua un rôle de premier plan dans l'organisation du théâtre russe. Il a laissé, en outre, des pièces traduites ou originales.

DMITRI. V. DIMITRI.

DMITRIEV (Ivan Ivanovitch), poète russe (près de Simbirsk 1760 - Moscou 1837). Ministre de la Justice de 1810 à 1814, il a écrit des poésies dans le goût sentimental de l'époque, ainsi que plusieurs recueils de fables (1795, 1818).

DMITRIEV (Radko), général russe d'origine bulgare (Gradec 1859 - Rostov 1917). Ambassadeur de Bulgarie à Saint-Petersbourg en 1914, il démissionna et commanda la III^e armée russe en 1914-1915. Il s'empara de Przemyśl, puis fut chargé de la défense du front balte.

DMITRIEV (Nikolaï Konstantinovitch), linguiste soviétique, né en 1898. Spécialiste du bachkir, de l'azéri, du turkmène, du tatar, du turc et des langues turques d'Asie, il est l'auteur d'une *Grammaire de la langue koumik* (1940), et d'une *Grammaire de la langue bachkir* (1948).

DMITROV, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), au N. de Moscou, sur la rive est du canal de Moscou, dans la vallée de la Iakhroma. Petite métallurgie. Fondée en 1154 par le prince Iouri Dolgorouki, elle devint au XIII^e s. le centre de la principauté féodale. Ce n'est qu'au XIV^e s. qu'elle fut reliée à Moscou. De ses monuments ne restent que le kremlin, entouré d'un fossé, et la cathédrale de l'Assomption, datant de la fin du XV^e s., bâtie dans le style moscovite. Des fouilles (1933-1934) ont mis au jour des habitations des XI^e et XII^e s. Aux confins de la ville se trouve le monastère Borisso-glebsski, fondé au XII^e s. et dont subsistent seuls les bâtiments des XVI^e et XVII^e s.

DMOCHOWSKI (Franciszek Ksawery), écrivain polonais (en Podlachie 1762 - Varsovie 1808). Il fut l'un des fondateurs de la Société des amis des sciences, à Varsovie (1800). Chef de l'école classique, il a traduit l'*Illiade* en polonais, et composé un *Art poétique*.

DMOWSKI (Roman), homme politique polonais (Varsovie 1864 - Drozdovo 1939). Docteur ès sciences, il fut l'un des fondateurs, en 1893, de l'organisation patriotique clandestine « Ligue nationale ». Organisateur de la manifestation commémorant à Varsovie le centenaire de la Constitution du 3 mai 1791, il fut arrêté et déporté à Mitava. Après sa fuite en Galicie, il devint journaliste. Il voyagea à l'étranger et fonda, en 1897, avec J. L. Paplowski et Z. Balicki, le parti national-démocrate, qui avait pour but la lutte pour l'indépendance et le rétablissement de l'Etat polonais, et l'organisation de la nation par l'action sociale et politique. Elu président du groupe polonais à la première et à la seconde Douma*, il se fit, pendant la Première Guerre mondiale, le défenseur ardent de la cause polonaise auprès des Alliés et fonda à Paris, en août 1917, le Comité national polonais. Délégué de la Pologne avec Ignace Paderewski à la conférence de paix à Paris, Dmowski ne put obtenir pour son pays, au traité de Versailles, que la Posnanie, une partie de la Poméranie et de la Silésie, mais il fit reconnaître à la Pologne la propriété de l'ancienne Galicie autrichienne (traité de Saint-Germain-en-Laye). Député de la Diète (1919-1921), puis ministre des Affaires étrangères dans le deuxième cabinet de W. Witos (1923), il se consacra ensuite à des travaux littéraires et politiques et à l'éducation politique de la jeunesse polonaise. Après le coup d'Etat militaire du maréchal Pilsudski en 1926, il fonda le Mouvement de la Grande Pologne, dont le programme social et politique était contraire aux principes de Pilsudski et des socialistes et restait attaché à la pensée catholique. Il est l'auteur de nombreux ouvrages politiques.

D. N., dans l'Antiquité chrétienne et au Moyen Age, abrégé. de *Dominus noster*.

D. N. A., sigle de l'angl. *desoxyribo-nucléic-acide* (acide desoxyribonucléique*).

D. N. B., abrégé. de *Deutsches Nachrichten Büro* (« Bureau d'informations allemand »),



Dnieproghes, barrage et bâtiment des machineries.

agence officielle de presse allemande organisée le 5 décembre 1933, sous la direction de Goebbels, en remplacement des anciennes agences de presse, en particulier de l'agence Wolff. Le D. N. B. eut le monopole de l'information en Allemagne jusqu'en 1945.

DNIEPR (le), fl. de l'U. R. S. S., qui draine une partie du territoire de la Biélorussie, de la R. S. F. S. de Russie et de l'Ukraine; 1 950 km.

Le Dniepr prend sa source au S. du plateau des Valdaï, passe à Smolensk, entre en Biélorussie, traverse la partie orientale de cette République et, à son entrée en Ukraine, reçoit la Pripiat', qui écoule les eaux de la Polésie (marais de Pinsk). Le fleuve reçoit la Desna (r. g.), passe à Kiev, puis décrit une vaste courbe en contournant le plateau du Dniepr, avant-pays des hauteurs de Podolie et de Volhynie. Il aboutit à la mer Noire, à l'E. d'Odessa, par un estuaire que ferme en partie un cordon littoral. La grande station électrique du Dniepr, *Dnieproghes*, a été établie à Zaporojie, en aval des rapides qui franchissent un seuil de roches dures du massif de Volhynie. Dans son cours inférieur, le fleuve alimente un important réseau d'irrigation, dont la prise d'eau est combinée avec l'aménagement hydro-électrique de Kharkovka, en amont de Kherson.

Le Dniepr a un débit moyen de 2 000 m³/s dans son cours inférieur. Son régime est celui des fleuves de l'Europe orientale : aux maigres d'hiver, pendant la période du gel, succède une forte poussée d'écoulement au printemps, à la fonte des neiges (plus de 5 000 m³/s sont écoulés en mai sur le cours inférieur); les maigres de l'été sont dus à la forte évaporation.

Dniepr (BATAILLES DU), nom donné à l'ensemble des combats livrés par l'armée soviétique en 1943-1944 pour refouler les forces allemandes à l'O. de ce fleuve.

Le Dniepr avait été franchi sur tout son cours par la Wehrmacht durant l'été de 1941. C'est en septembre 1943 que l'offensive d'été soviétique partie d'Orel, de Kharkov et de Rostov, parvint sur la rive gauche du fleuve, de Zaporojie au N. de Kiev. Au début d'octobre, l'armée rouge forma trois têtes de pont sur la rive droite; l'une au N. de Kiev, l'autre au S. à Kanev, la troisième à Kremenchtoug. Au cours de violents combats, le cours supérieur du fleuve fut atteint jusqu'à Orcha en novembre, tandis que les troupes soviétiques, élargissant leur tête de pont, fondaient sur Jitomir et Korosten' (18 novembre), qu'elles durent bientôt abandonner devant la violente contre-attaque de Manstein. C'est en janvier 1944 que le cours moyen du Dniepr fut franchi en force sur toute sa longueur par l'armée rouge, qui détruisit, à Kanev et à Korsoun' (févr. 1944), les divisions allemandes qui s'étaient accrochées à la défense du fleuve. Le cours inférieur du Dniepr de Nikopol' à Kherson fut dépassé par Malinovsky en mars 1944. (V. GERMANO-SOVIÉTIQUE [guerre].)

Dniepr au Bug (CANAL DU), en russe *Dnieprovsko-Bougski kanal*, canal de l'U. R. S. S. (Biélorussie), faisant communiquer la Pripiat' et le Bug occidental par la Polésie occidentale. Il unit le réseau fluvial russe au réseau de la Pologne.

DNIEPRODZERJINSK, ancienn. *Kamensk-koïe*, v. de l'U. R. S. S. (Ukraine), sur la rive droite du Dniepr, en amont du coude de Dniepropetrovsk; 194 000 hab. Métallurgie lourde et constructions mécaniques. Électrométallurgie. Centrale hydro-électrique produisant 1,2 milliard de kWh par an.

Dnieproghes, barrage de l'U. R. S. S. (Ukraine), établi sur le Dniepr, et destiné à

fournir l'énergie électrique dans toute la région (usines de Zaporojie, de Dniepropetrovsk, de Dnieprodzerjinsk, etc., électrification de la campagne, connexion avec le bassin du Donets) et à améliorer la navigation sur le fleuve en noyant les rapides qui imposaient des transbordements. Le barrage a 760 m de long, 60 m de haut et un volume de 720 000 m³. Terminé en 1932, il fut détruit par les Allemands en 1941; il a été reconstruit au lendemain de la Seconde Guerre mondiale avec une puissance installée de 700 000 kW et une production annuelle de 3,6 milliards de kWh. Lors de sa construction, le barrage fut appelé « chantier du Dniepr » (*Dnieprostroï*).

DNIEPROPETROVSK, ancienn. *Iekaterinoslav* ou *Ekaterinoslav*, v. de l'U. R. S. S. (Ukraine), sur la rive droite du Dniepr; 658 000 hab. Sidérurgie et métallurgie. Matières plastiques. Exploitations de minerais d'uranium dans la région.

DNIEPROSTROÏ. V. DNIEPROGHES.

DNIESTR, en russe *Dnestr*, fl. de l'U. R. S. S. (Ukraine et Moldavie); 1 411 km. Le Dniestr prend sa source dans les Carpates, près de la frontière polonaise, à l'O. de Boryslav. Il s'encaisse dans le plateau de Podolie et de Volhynie, dont il sort, en aval de Soroki, pour pénétrer dans la plaine bessarabienne; le fleuve rejoint la mer Noire par un vaste liman (estuaire barré par un cordon littoral). Son régime, continental, est caractérisé par de hautes eaux de printemps, correspondant à la fonte des neiges.

DO n. m. Nom d'une note de musique. (Cette syllabe a remplacé *ut*, peu euphonique pour la solmisation. *Do* semble avoir été employé pour la première fois par G. M. Bononcini dans *Musico pratico* [1673].)

DOAB (mot sanskr. signif. *les deux eaux*), dénomination, dans l'Inde du Nord, de toute région située entre deux cours d'eau voisins et d'une façon générale parallèles. (Ainsi, le Pendjab est découpé, par l'Indus et ses tributaires, en doabs.)

DOAN-THI-DIEM, femme de lettres vietnamienne (commencement du XVIII^e s.). Elle vécut sous la dynastie des Lê. Elle traduisit en vers sino-annamites le poème écrit en chinois par Dang Tran Côn : le *Chinh phu ngam* (*Plaintes d'une femme dont le mari est parti à la guerre*). Elle a laissé de nombreux contes et nouvelles, dont la plus célèbre fut le *Chuyen Ky Tan Pha* (*Histoires merveilleuses*).

DOAZIT, comm. des Landes (arrond. de Dax), dans la Chalosse; 1 028 hab. (121 aggl.). Château du XVI^e s. Eglise fortifiée. Patrie de J. d'Arcet.

DOBA, localité du sud-ouest du Tchad (région du Logone), sur le Logone oriental; 5 200 hab. Centre commercial. Egrenage du coton.

DOBBIACO, comm. d'Italie, dans le Trentin (prov. de Bolzano); 2 600 hab. Située dans la Pusteria, sur le col qui sépare les vallées de la Drave et de la Rienza, Dobbiaco commande l'important carrefour des routes vers Cortina d'Ampezzo et l'Autriche. Centre touristique fréquenté.

DOBELL (Sydney Thompson), poète anglais (Cranbrook, Kent, 1824 - Nailsworth, Gloucestershire, 1874). Il fit paraître en 1850, sous le pseudonyme de SYDNEY YENDYS, son premier poème : le *Romain*. Son œuvre la plus importante, *Balder* (1854), est un vaste poème d'inspiration philosophique. *Les Sonnets sur la guerre* (en collaboration avec Alexander Smith) parurent en 1855, et l'*Angleterre en temps de guerre*, l'année suivante. Ses poèmes montrent de l'imagination et un



Roman DMOWSKI

de brillant ; mais ils tombent parfois dans la grandiloquence caractéristique de l'école spasmodique » à laquelle il appartenait.

ÖBELN, v. d'Allemagne (Allem. orient., str. de Leipzig) ; 30 300 hab. Ecole d'agriculture. Industries mécaniques. Travail du cuir et du bois. Sucrerie.

ÖBEREINER (Johann Wolfgang), chimiste allemand (Bug, près de Hof, 1780-1849). Pharmacien, il fut, depuis 1810, professeur de chimie à l'école et conseiller scientifique de Goethe. On lui doit la méthode d'analyse des corps organiques par l'oxyde de cuivre et, en 1821, la découverte de l'aldéhyde. Il constata, en 1823, que le platine divisé provoque la combinaison de l'hydrogène et de l'oxygène. En 1831, il a découvert le furfural en chauffant du son avec de l'acide sulfurique dilué. Il est l'auteur de la première évaluation de la fréquence des divers éléments chimiques dans l'écorce terrestre.

ÖBERMAN [man] n. m. (mot allem.). Chien de garde, d'origine allemande.

— **ENCYCL.** La race *doberman* a été créée vers le milieu du XIX^e s. par un amateur du nom de *Dober*, à la suite de différents croisements. C'est un chien de proportions moyennes, solidement bâti et musclé, sans poils, à la robe à un poil ras, dur, et peut présenter différentes couleurs (noir et feu, brun et feu, bleu et feu). Le doberman est un chien agréable, fidèle, très courageux et très bon pour la garde.

DOBI (Etienne ou István), homme politique hongrois (Szöny 1898). Appartenant à une famille d'ouvriers, il milita dans les milieux de gauche, se lia aux sociaux-démocrates après la Première Guerre mondiale, puis adhéra au parti des petits propriétaires, dont il devint vice-président (1945), puis président (1947-1949), après avoir pris part à l'organisation de la Résistance hongroise pendant la Seconde Guerre mondiale. Premier ministre (1948-1952), il accéda à la présidence du conseil du présidium en 1952 et adhéra au parti communiste en 1959.

DOBLADO (Manuel), général et homme d'Etat mexicain (San Pedro Piedra Gorda, Guanajuato, v. 1822 - New York 1865). Avocat et gouverneur de l'Etat de Guanajuato, choisi par Juárez en 1861 comme ministre des affaires étrangères, il négocia la convention de Soledad avec la Grande-Bretagne, l'Espagne et la France (1862). Nommé commandant en chef, il fut battu en juin 1864 et quitta les Etats-Unis.

DOBLIN (Alfred), écrivain et médecin allemand (Stettin 1878 - Emmendingen 1957). Le souci de peindre les masses plus que les individus se révèle dans ses premiers romans, enrichis d'éléments mythiques et historiques : *Les Trois Bonds de Wang-Lun* (Die drei Sprünge des Wang-Lun) [1915], *Wallenstein* (1920), *Montagnes, mers et géants* (Berge, Meere und Giganten) [1924]. Mais son œuvre la plus originale est *Berlin Alexanderplatz* (1929), roman qui fait fi de toutes les techniques traditionnelles. Contraint de s'exiler lors de l'avènement du régime national-socialiste, il fait un séjour en France (1933-1940), en Amérique (1940-1945), et ne rentre en Allemagne qu'en 1945. Il publie durant cette période : *On ne fait pas de quartier* (1936), histoire religieuse de l'Amérique du Sud ; *Novembre 1918* (1937-1942), évocation de la débâcle allemande ; *L'Homme immortel* (Der unsterbliche Mensch) [1945], qui annonce un retour au sentiment religieux.

DOUBLON n. m. Monn. Syn. de DOUBLON.

DOBNER (Jakob Felix), en relig. *Gelase de sainte-Catherine*, historien tchèque (Prague 1719 - id. 1790). Il entra dans la congrégation des piaristes et reçut de l'impératrice Marie-Thérèse le titre d'« historiographe impérial et royal ». Il écrivit, sur l'histoire de la Bohême, des ouvrages précieux : *Wenceslas Hagek a Libocan Annales Bohemorum* (1762-1782), *Monumenta historica Bohemiae usquam antehac edita* (1764-1786), etc.

DOBOSZYŃSKI (Adam), homme politique polonais (1904-1949). Ecrivain catholique influencé par G. K. Chesterton (*Economie nationale, le Nationalisme chrétien*), il prit parti contre le gouvernement des successeurs du maréchal Piłsudski et fut emprisonné. Officier dans l'armée polonaise en France en 1940, il retourna en Pologne en

1946 ; accusé d'espionnage, il y fut condamné à mort par le tribunal populaire.

DOBOUJINSKI (Mstislav Valerianovitch), peintre russe (Novgorod 1875 - New York 1958). Président du *Mir Iskousstva* (Monde de l'art), il a illustré les *Nuits blanches* de Dostoïevski, et le *Maître de poste* de Pouchkine. On lui doit des maquettes de décors, notamment pour les ballets russes de Serge de Diaghilev.

DOBRÃO n. m. Numism. Doubloon*, nom de deux anciennes monnaies d'or portugaises.

DÖBRENTEY (Gábor), écrivain hongrois (Nagysszölös 1786 - Pest 1851). En 1831, il fut élu secrétaire de l'Académie et, deux ans plus tard, directeur du Théâtre national. Traducteur de Shakespeare et de Molière, il se consacra à des recherches linguistiques (*les Anciens Monuments de la langue magyare*).

DOBRIANSKY (Antonin), ecclésiastique et écrivain ruthène de Galicie (diocèse de Przemyśl 1810 - † 1877). Après des études à Vienne, il devint prêtre unié et chanoine, puis député à la Diète de Galicie. Il fut un de ceux qui contribuèrent le plus efficacement au réveil national des Ruthènes en écrivant dans leur langue, et non plus en polonais, des monographies historiques et des ouvrages religieux tels que : *Vie des saints, Explication de la sainte liturgie*, etc.

DOBRIANSKY (Adolphe), homme politique ruthène (diocèse de Brasso, Hongrie, 1817 - Innsbruck 1901). Il fut député au Parlement magyar et occupa de hautes fonctions en Hongrie et à Vienne. Célèbre par sa propagande russophile dans les milieux ruthènes de Hongrie et de Galicie, il affirmait l'identité ethnique des Grands-Russiens et des Petits-Russiens. Un procès retentissant lui fut intenté en 1882. Traduit devant la cour d'assises de Lvov pour haute trahison, en même temps que sa fille, Olga Hrabar, et un prêtre unié, Ivan Naoumovitch, il fut acquitté.

DOBOGEANU-GHEREA (Salomon KATZ, dit Constantin), écrivain roumain (Iekaterinoslav, Russie, 1855 - Bucarest 1920). Il dut, à cause de son activité socialiste, quitter la Russie et se réfugier en Roumanie, où il exerça divers métiers, tout en menant une active propagande pour ses idées. Il adopta le nom de Constantin Dobrogeanu et collabora au journal *Contimporanul* sous le pseudonyme de ION GHEREA. En 1882, il prit la direction du restaurant de la gare de Ploesti, ville que l'exploitation des pétroles avait transformée en centre ouvrier. L'échec du mouvement socialiste roumain le laissa, vers la fin de sa vie, dans un isolement à peu près complet. Il s'est occupé de critique littéraire : fortement influencé par Taine, il a publié, entre 1890 et 1897, trois volumes intitulés *Critiques*, où il applique aux écrivains de son temps des principes d'analyse littéraire appuyés sur ses doctrines socialistes.

DOBROKLONSKI (Mikhaïl Vassilievitch), critique d'art soviétique (1886). Professeur à l'université A. Jdanov et à l'institut des beaux-arts I. Répine, à Leningrad, collaborateur au musée de l'Ermitage à partir de 1919, il y a rédigé des catalogues et s'est spécialisé dans l'étude des arts graphiques.

DOBROLIOBOV (Nikolaï Alexandrovitch), révolutionnaire, philosophe et critique littéraire russe (Nijni-Novgorod 1836 - Saint-Petersbourg 1861). Dans ses célèbres articles du journal le *Contemporain*, il se montra partisan de la révolution paysanne. Il lutta aussi contre la théorie de « l'art pour l'art » dans la littérature, en défendant avec ardeur les principes du réalisme. Dobrolioubov fut un des plus remarquables représentants des idées révolutionnaires en Russie.

DOBRO POLJE, village de Yougoslavie (Serbie), au N.-N.-E. de Niš, sur un affluent de droite de la Crna. La position de Dobro Polje, entre le Sokol et la Sušita, constituait en 1918 un des objectifs principaux de l'offensive de Franchet d'Esperey. Elle fut emportée du 15 au 18 septembre par la II^e armée serbe (Stepanović), renforcée de deux divisions françaises. Le front, crevé sur 15 km, laissait passer aussitôt les divisions serbes vers le Vardar, pendant que la I^{re} armée serbe (Boiović), engagée le 16 septembre, franchissait la Crna le 23 et engageait la poursuite qui devait l'amener à Belgrade le 1^{er} décembre. (V. MACÉDOINE [campagne de].)

DOBROTIČ, boyard bulgare du XIV^e s. († 1386). Grâce à la protection de l'Empire byzantin, il s'était taillé une principauté autonome sur les bords de la mer Noire, à la faveur de la décomposition de l'Empire bulgare. — Son fils IVANKO lui succéda, mais sa mort, en 1390, mit fin à cette principauté éphémère, qui tomba aux mains des Turcs comme le reste de la Bulgarie. Dobrotič donna son nom à la *Dobroudja*.

DOBRUDJA, en roum. *Dobrogea*, en bulgare *Dobrudža*, région de l'Europe orientale, partagée entre la Bulgarie, au S., et la Roumanie. (La province roumaine de la Dobrogea a 503 200 hab.) La Dobroudja est limitée au N. par le delta du Danube, à l'O. par la Balta, la vallée marécageuse du fleuve, au S. par le Deli Orman, qui annonce le mont Balkan, à l'E. par la mer Noire. Au point de vue physique, elle comprend deux ensembles : un grand plateau steppique au S. et un massif aplani vers le N. Une dépression, importante voie de passage, sépare ces deux unités régionales, entre Cernavodă et Constanța. La diversité du peuplement est grande dans toute la Dobroudja : Tatars, Turcs et Lipovans (Vieux Croiyants russes) vivent aux côtés des Roumains et des Bulgares.

— **Hist.** Partie de la province romaine de Mésie, la Dobroudja devint sous Dioclétien la *Scythia minor*. Tour à tour soumise par les Goths, les Slaves et les Bulgares, elle fut disputée entre ceux-ci et l'empire d'Orient pour finir par être conquise par les Turcs en 1396. Le traité de San Stefano (3 mars 1878) l'attribua, sauf le Sud, à la Roumanie reconnue indépendante, en échange de la Bessarabie, qu'elle avait reçue au traité de Paris (1856), mais qu'elle dut rétrocéder à la Russie au congrès de Berlin (juill. 1878), qui confirma cet échange. A la suite des guerres balkaniques, le traité de Bucarest (1913) alloua à la Roumanie la partie méridionale de la Dobroudja enlevée à la Bulgarie et, à la fin de la Première Guerre mondiale, le traité de Neuilly (1919) confirma cette possession. Vers le début de la Seconde Guerre mondiale, en septembre 1940, la Roumanie céda cette région à la Bulgarie, rétrocession sanctionnée par le traité de Paris (11 fév. 1947).

DOBROVSKÝ (Josef), jésuite et philosophe tchèque (Darmout, Slovaquie, 1753 - Brno 1829). Il fut un des hommes les plus savants de son temps. Son ouvrage le plus célèbre, *Institutiones linguae slavicae dialecti veteris* (Vienne, 1882), est la première grammaire vraiment scientifique du vieux slave.

DOBRZYŃ, v. de Pologne (voïévodie de Bydgoszcz), sur la Vistule ; 2 400 hab. Gisements de lignite. Cette ville fut la capitale de la terre de Dobrzyń, où Conrad de Mazovie, au XIII^e s., établit, pour lutter contre les Prussiens païens, un nouvel ordre religieux et militaire. Le premier noyau, les chevaliers du Christ ou chevaliers de Jésus-Christ, avait été constitué par Christin (moine d'Oliwa nommé en 1212 évêque pour les Prussiens) avec les règles de l'ordre du Glaive de Livonie. Les chevaliers du Christ furent transférés à Dobrzyń par Conrad, duc de Kujavie et de Mazovie. Ce furent dès lors les chevaliers de Dobrzyń, qui, dès 1235, se fondirent avec l'ordre Teutonique.

DOBŠINA, centre minier de Tchécoslovaquie, situé dans les monts Métallifères slovaques (cercle de Košice), près des sources de la Slaná. Mines de fer, de cuivre et de cobalt. Grotte englacée dans un massif calcaire.

DOBSON (William), peintre anglais (Londres 1610 - id. 1646). Elève de Francis Cleyn, il fut présenté à Charles I^{er} par Van Dyck ; de 1642 à 1646, il travailla à Oxford et à Londres, portraiturant des enfants et l'entourage du roi (le duc d'York [Windor], Endymion Porter [Londres]). Plus robuste et moins élégant que Van Dyck, il annonce Hogarth.

DOBSON (Henry Austin), poète et critique anglais (Plymouth 1840 - Ealing 1921). Il a ingénieusement adapté en anglais diverses formes françaises de poésie : rondeau, ballade, villanelle. Il publia en 1873 le recueil de ses premiers vers, *Vignettes rimées et Vers de société*, et *Sous le signe de la lyre* en 1875 ; *Proverbes en porcelaine* parut en 1877,



doberman



Nikolaï DOBROLIOUBOV

Idylles du vieux monde en 1883. En 1879, il commença de publier ses études critiques et biographiques sur le XVIII^e s. Il a rédigé de multiples articles sur la littérature française, tels que *Quatre Françaises* (1890).

Doccia (MANUFACTURE DE), manufacture de poterie opaque et translucide, fondée vers 1740, à Doccia (comm. de Sesto Fiorentino, Toscane), par le marquis Carlo Ginori, et qui signa en creux : *Ginori*. Doccia s'inspira d'autres fabriques italiennes et produisit de remarquables ouvrages en relief.

DOCE (RIO), fl. du Brésil, tributaire de l'Atlantique; 977 km. Né dans la serra do Espinhaço (Minas Gerais), il traverse une zone montagneuse, couverte de forêt dense, riche en minerais de fer; son cours inférieur arrose l'Etat d'Espírito Santo, au N. de Vitória. Dans cette région, la progression du peuplement s'accompagne du développement des plantations de cacaoyères et de cafés. Une compagnie d'Etat équipe une voie ferrée qui suit le fleuve, afin de transporter le minerai de fer au port de Vitória.

DOCÈTE n. m. (gr. *dokêtês*; de *dokein*, paraître). Partisan du docétisme.

DOCÉTIQUE adj. et n. Se disait de ceux qui professaient le docétisme; de ce qui les concernait.

DOCÉTISME n. m. Hérésie des premiers siècles de l'Eglise, qui consistait à enseigner que Jésus-Christ, n'ayant eu qu'un semblant de chair, était né, avait souffert et était mort seulement en apparence.

— ENCYCL. Les origines du *docétisme* sont assez obscures, mais elles remontent encore à l'âge apostolique. Au début du II^e s., saint Ignace d'Antioche le combat vivement. Les gnostiques du II^e et du III^e s., en particulier les valentiniens, le reprennent, par haine pour la matière impure de ce monde. Après le III^e s., le docétisme disparaît presque entièrement, pour renaître au VI^e s. dans certaines sectes monophysites. La réfutation de ce système tient une grande place dans la littérature chrétienne des trois premiers siècles.

DOCHE (Marie Charlotte Eugénie DE PLUNKETT, dame), actrice française (Bruxelles 1821 - Paris 1900). Elle débuta en 1838 au Vaudeville, sous le nom d'EUGÉNIE FLEURY. En 1852, elle créa, au Vaudeville, *la Dame aux camélias*, de Dumas fils.

DOCHMAIQUE [dokmjak] adj. et n. m. Métrique. anc. Se dit de vers grecs, rares dans la comédie, fréquents dans la tragédie, où le dochmius est employé soit seul, soit associé à des iambes ou à des crétiques. (Syn. de DOCHMIUS.)

DOCHMIUS [dokmjys] n. m. (gr. *dokhmios*). Métrique. anc. Pied, ou plutôt mesure à trois temps, composé d'une brève, de deux longues, d'une brève et d'une longue. (Les résolutions de syllabes longues et la substitution de la longue irrégulière aux syllabes brèves permettent trente-deux combinaisons, dont quelques-unes seulement se rencontrent.)

DOCHNA n. m. (mot arabe). Nom donné à un groupe de variétés cultivées du sorgho, rattachées à l'espèce *Sorghum dochna*. (Elles sont employées dans le sud de la France, en Italie, aux Etats-Unis pour la confection des balais [sorgho à balai].)

DOCILE adj. (lat. *docilis*; de *docere*, enseigner). Disposé à se laisser conduire, diriger; soumis : *Elle regrettait presque de ne pas nous voir timides, faibles, dociles à son appel* (G. Duhamel). *Elle avait roulé de patrons en patrons, docile, travailleuse* (Aragon). — Fig. Qu'on manie aisément : *Rime docile*. || Qui atteste la soumission, la docilité : *Un sourire docile était à demeure sur sa face de serve* (F. Mauriac).

— SYN. : discipliné, facile, gouvernable, maniable, obéissant, résigné, soumis, souple.

DOCILEMENT adv. Avec docilité : *Maxime, auquel elle donnait à voix basse des ordres sans réplique, et qui lui obéissait docilement* (Zola).

DOCILITÉ n. f. (lat. *docilitas*). Disposition à se laisser conduire, diriger, commander : *Les oiseaux chantent avec lui; il les pêche, ils écoutent [...]* Puis, satisfait de leur docilité, il les bénit et leur permet de s'envoler (Michelet).

DOCIMASIE n. f. (du gr. *dokimasia*, examen). Antiq. gr. Examen que subissaient, à Athènes, les citoyens appelés à remplir diverses fonctions.

— Chim. Science qui enseigne à déterminer, sur échantillons, les proportions des métaux utilisables contenus dans les minerais ou dans des mélanges artificiels. (On dit auj. ANALYSE ou ESSAI QUANTITATIF.)

— Méd. lég. *Docimasie pulmonaire*, épreuve à laquelle on soumet le poulmon d'un enfant nouveau-né et mort, pour savoir s'il a respiré ou non. (Elle consiste à couper le poulmon en morceaux que l'on jette dans l'eau. Si le poulmon surnage, c'est qu'il s'est rempli d'air par l'inspiration : l'enfant a donc vécu. Si, au contraire, les morceaux tombent au fond de l'eau, c'est que l'enfant n'a pas respiré et était mort avant de naître.) || *Docimasie hépatique*, recherche du glycogène et du glucose dans le foie d'un cadavre. (Si ces deux substances sont présentes dans le foie, le sujet a succombé en pleine santé; si elles sont absentes, le sujet est mort à la suite d'une longue agonie; si enfin on trouve du sucre, mais pas de glycogène, il s'agit d'une mort subite au cours d'une maladie.)

— ENCYCL. Antiq. gr. La plus connue des *docimasies* est celle à laquelle on soumettait les fonctionnaires, avant leur entrée en charge. La *docimasie* des archontes avait lieu devant le sénat et devant les héliastes; celle des stratèges, devant les héliastes seulement; celle des nouveaux sénateurs, devant le sénat sortant, avec recours aux héliastes. On examinait si le nouvel élu avait rempli ses devoirs de fils, de citoyen, de contribuable, et ses devoirs de piété envers les dieux. — D'autres *docimasies* visaient : les naturalisés; les cavaliers; les jeunes gens de dix-huit ans avant l'inscription sur le registre civique; les orphelins et les orateurs. La *docimasie* ne fut pas toujours impartiale et servit à l'élimination de rivaux politiques. Le magistrat refusé pouvait poser à nouveau sa candidature.

DOCIMASTE n. m. Nom scientifique du porte-épée, oiseau-mouche au bec aussi long à lui seul que le corps et la queue, ce qui lui permet d'aspirer le nectar des fleurs aux corolles les plus profondes.

DOCIMASTIQUE n. f. Syn. de DOCIMASIE.

DOCIOSTAUROS [rys] n. m. Crique de taille médiocre, à livrée grise ou rousse. (Une espèce très nuisible dans la région méditerranéenne, *Dociostaurus Marocanus*, apparaît en Algérie, par grands vols, de juin à juillet : c'est le *djerad* al Adami des Arabes. Moitié plus petit que le cricquet pèlerin, cet acridien reste cantonné dans l'Afrique du Nord et dans certaines parties de l'Europe méridionale, sans effectuer de migrations à rayon très étendu. Le genre fait partie des orthoptères, famille des acrididés.) [V. ACRIDIENS, CRICQUET, SAUTERELLE.]

DOCIMOLOGIE n. f. (gr. *dokimê*, épreuve). Psychol. Etude scientifique tendant à améliorer les méthodes des examens et des concours.

DOCK n. m. (mot angl. ; du néerl. *docke*, bassin). Bassin entouré de quais, pour le déchargement des navires. || Ensemble de magasins construits sur les quais pour recevoir les marchandises. || Dépôt, magasin ou stockage de matériaux en un lieu généralement approprié à leur déchargement, à leur manutention, etc. || *Dock flottant*, bassin mobile et flottant, permettant de caréner les navires.

— ENCYCL. Le mot *dock* désignait, au début, les constructions faites par des compagnies privées, tant en hangars qu'en estacades et quais, pour recevoir les navires de commerce et emmagasiner les marchandises. On appliqua ensuite ce nom indistinctement aux hangars et aux bassins (ce qui est illogique), et

enfin aux bassins de radoub, dont le nom français est si expressif. En France, on ne trouve pas, comme en Angleterre, de compagnies privées ayant consacré à ces services maritimes des sommes importantes. Les bassins sont propriété de l'Etat, et seuls les hangars ont été construits, le plus souvent, par les compagnies de navigation, qui louent les places occupées par leurs navires devant les docks. En Angleterre, c'est dans les docks que se font toutes les formalités et les contrôles, et la rapidité des opérations commerciales en est accrue d'autant. (V. MAGASINS GÉNÉRAUX.) Les *docks flottants* sont des bassins de radoub mobiles, composés de caissons qu'on emplit pour faire entrer le navire et qu'on vide quand il est dedans. Les docks flottants coûtent moins cher à établir que les bassins de radoub, mais ils sont plus onéreux d'entretien. Ils présentent l'avantage de pouvoir se déplacer et d'être plus rapidement construits. Certains docks flottants ont une puissance de levage qui atteint et dépasse 40 000 tonnes.

Docks rémois, société à succursales multiples fondée à Reims en 1887. Disposant de plus de 1 200 succursales connues sous le nom de « Familistère » et implantées dans plus de 20 départements, notamment dans l'Est, le Nord et la région parisienne, les Docks rémois possèdent, à Bétheny, près de Reims, et à Pantin (Seine), deux puissants entrepôts où sont effectués les conditionnements et les manutentions de tous les produits commercialisés. Celui de Reims comprend, en outre, différentes installations consacrées à des fabrications ou à des transformations de produits alimentaires : chocolaterie, charcuterie, café, etc. En plus de son propre réseau de distribution, la société possède d'importants intérêts dans des entreprises de même nature.

DOCKER [døkər] n. m. Ouvrier employé au chargement et au déchargement des navires.

DOCOGLOSSES n. m. pl. Ancien groupe de mollusques gastropodes prosobranches, caractérisés par leur radula très développée, portant des dents verticales et allongées (acméidés, patelles). [Syn. HÉTÉROCARDES]

DOCTE adj. (lat. *doctus*; de *docere*, instruire). *Péjor.* Qui est infatué de ses connaissances; pédant : *Un docte personnage*.

— LANGUE CLASS. Qui est instruit, à des connaissances étendues : *Ayons plus de soin de nous rendre intelligibles que de paraître doctes* (Saint-Evremond). || *Par extents*. En parlant des choses, savant, grave, sérieux : *Un docte livre. J'aurai pu troubler quelque docte entretien* (Molière); fait avec science, art, habileté : *Un docte mélange de couleurs. De doctes vers* (Boileau).

◆ N. m. Homme instruit, érudit : *La probité est encore plus chère aux gens de bien, que l'érudition aux doctes* (Rousseau).

DOCTEMENT adv. *Péjor.* D'une façon pédantesque : *Prouver doctement les vérités les plus banales*.

— LANGUE CLASS. D'une manière docte; avec compétence et érudition : *J'en ai beaucoup vu qui philosophaient bien plus doctement que moi* (Rousseau).

DOCTEUR n. m. (lat. *doctor*; de *doctum*, supin de *docere*, enseigner). Celui qui enseigne publiquement des choses de doctrine : *Les docteurs de la Loi, de l'Eglise. Il fit même signer cet anathème par sept docteurs de Sorbonne* (Voltaire). || Qui a obtenu le plus haut des grades d'une faculté : *Un docteur ès sciences, ès lettres. Un docteur en droit*. (V. DOCTORAT.) || Personne qui, pourvue du doctorat, exerce la médecine.

— LANGUE CLASS. Homme très savant, très capable : *Combien de grands docteurs qui ne voient goutte!* (Fénelon). || *Péjor.* Personnage qui affecte de se donner pour savant : *Ce motif, qui n'agit que sur les âmes vraiment aimantes, est nul pour tous nos docteurs et doctresses* (J.-J. Rousseau). || *Ironiq.* Personne qui se mêle d'enseigner les autres : *Les femmes docteurs ne sont pas de mon goût* (Molière). || Fig. Guide, maître : *Une conscience droite est le meilleur de tous les docteurs* (Massillon). Le besoin, docteur en stratagèmes (La Fontaine).

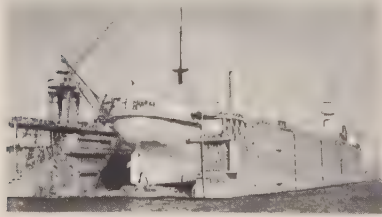
— Loc. div. *Docteur « in utroque jure »*, ou simplement, « docteur en utroque », docteur dans l'un et l'autre droit, en droit civil et en droit canon : *Je suis et serai toujours, in utroque*



porcelaine de Doccia
bibl. des Arts décoratifs



docimaste



dock flottant

re, le docteur Pancrace (Molière). || « Docteur » *« honoris causa »*, v. HONORIS CAUSA.

— Hist. relig. Docteur de la Loi, docteur en Israël, interprète des livres de l'Ancien Testament. || Docteur de l'Eglise, ou simplement Docteur, écrivain ecclésiastique d'une très grande autorité, remarquable par la sainteté de la vie, la pureté de l'orthodoxie ou la valeur de la science. (Les plus célèbres docteurs de l'Eglise sont : saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire le Grand, saint Thomas d'Aquin, saint François de Sales.) || Nom donné aux principaux maîtres de la scolastique. (Dans ce cas, docteur est accompagné d'une épithète : Docteur irréfragable, Alexandre de Hales ; Docteur angélique, saint Thomas d'Aquin ; Docteur séraphique, saint Bonaventure ; Docteur subtil, Duns Scot ; Docteurs illuminés, Raimond Lulle et Jean Tauler ; Docteur invincible, Guillaume d'Occam ; Docteur extatique, Denys le Charré.) || Docteur en théologie, en philosophie scolastique, en droit canon, en Ecriture sainte, étudiant ayant satisfait aux examens du doctorat et soutenu sa thèse.

— Papet. Lame métallique ou en matériau synthétique appuyée fortement sur un rouleau de presse coucheuse ou sur un cylindre écheur, pour le maintenir propre. (Syn. LACLETTE.)

— Théâtre. Le docteur, un des personnages traditionnels de la *commedia dell'arte*. Originaire de Bologne, il est la caricature de l'universitaire pédant ; son rôle se caractérise par d'interminables discours, bourrés de formules latines plus ou moins écorchées et de maximes bouffonnes.)

— ENCycl. Les Juifs conféraient le titre de docteurs à ceux de leurs rabbis (maîtres) qui étaient distingués par une connaissance approfondie de la Loi : ils établissaient, enseignaient, interprétaient et appliquaient la Loi. Le même nom désignait chez les chrétiens ceux qui excellaient dans l'interprétation des Livres saints. C'est seulement au XII^e s. que la dénomination de docteur » devint un titre, décerné après un certain nombre d'épreuves et conférant des droits. La première réception de docteurs eut lieu à l'université de Bologne, vers 1140. L'université de Paris, peu de temps après, adopta ce nouvel usage. Vers la fin du XII^e s., cette dénomination remplaça celle de maître, qui se conserva toujours dans quelques ordres religieux. En 1340 furent organisées définitivement les quatre facultés de l'université de Paris : théologie, droit (canonique et romain), médecine, arts, c'est-à-dire lettres et sciences. Seules, les trois premières conféraient le titre de « docteur ». Après un stage, qui variait de huit à quatorze ans, et une série d'épreuves parfois très compliquées, les docteurs recevaient solennellement les insignes de leur grade, c'est-à-dire la robe, l'anneau et le bonnet carré. Primitivement, ils étaient astreints au célibat, même s'ils n'étaient pas prêtres ; les docteurs en médecine furent dispensés de cette obligation au milieu du XV^e s. Cette exemption fut étendue, quelque temps après, aux docteurs en droit. Le doctorat conférait à ceux qui en étaient revêtus le droit d'enseigner. Il rendait les docteurs en théologie aptes à être promus aux bénéfices les plus importants, et donnait aux médecins la faculté d'exercer légitimement leur art.

Dans l'Empire, tout docteur était anobli par son titre. En France, l'ancienne organisation du doctorat subsista jusqu'à la Révolution. Le décret du 17 mars 1808, en établissant la nouvelle Université, réglementa le doctorat*.

— Iconogr. Les docteurs de l'Eglise grecque, saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze et saint Jean Chrysostome (parfois accompagnés de saint Cyrille d'Alexandrie), représentés nu-tête, vêtus de la dalmatique et ornés, figurent sur les mosaïques du baptistère de Saint-Marc de Venise, sur celles de Monreale ou de Sainte-Sophie de Kiev. Ceux de l'Eglise latine, différenciés par leurs attributs, saint Grégoire (avec la tiare), saint Jérôme (en cardinal), saint Ambroise et saint Augustin (en évêques), apparaissent fréquemment sur les fresques italiennes : Giotto à Florence et à Ravenne, Simone Martini aux Palais communal de Sienne, Baldovinetti à Florence, Mantegna à Padoue, Fra Angelico au Vatican, Signorelli à Orvieto, Pinturicchio à

Rome, le Corrège à Parme. On les voit encore, sculptés, sur les chaires de Balduccio (Saint-Pierre de Vérone), Brambilla (Dôme de Milan), Riemenschneider (Karlstadt), Jean de Rouen (Coimbra), ou Pilgram (cathédrale de Vienne), aux angles du mausolée des Rois Catholiques à Grenade, à la corniche de la chapelle royale de Versailles et de la cathédrale de Mexico. Citons encore les retables peints par Bellegambe (Douai), M. Pacher (Munich), A. Sacchi (Louvres), Moretto (Francfort), Zurbaran (Séville), Berruguete (Avila), D. Dossi (Dresde), les vitraux de Beauvais, Bourges, Oxford.

Docteur Jekyll et M. Hyde (*The Strange Case of doctor Jekyll and Mr. Hyde*), roman de R. L. Stevenson (1886), récit fantastique dans lequel un honorable médecin de Londres, le Dr Jekyll, découvre le moyen de se dédoubler et de devenir à volonté, sous l'action d'une drogue de son invention, un certain M. Hyde, monstre effrayant de laideur et de vice. Malgré toutes les précautions prises par le Dr Jekyll, on découvre l'identité des deux personnages, au moment même où, par une funeste malchance, M. Hyde ne peut plus reprendre les traits du Dr Jekyll : il ne lui reste pour solution que le suicide. James Stuart Robertson tira de ce roman un film muet (1920) ; une version en parlant, de Rouben Mamoulian, eut beaucoup moins de succès.

DOCTISSIME adj. (lat. *doctissimus*, superlatif de *doctus*, savant). Très docte. (Généralement ironique.)

DOCTORAL, E, AUX adj. De docteur : La dignité doctorale. || Fig. Qui affecte les manières d'un savant ; grave, pédantesque : Je prenais avec les femmes, par timidité et par orgueil, ce ton supérieur et doctoral qu'elles exécutent (Mauriac).

DOCTORALEMENT adv. De façon doctorale : Prononcer doctoralement que ces réponses ne sont pas satisfaisantes (Diderot).

DOCTORAT n. m. (lat. médiév. *doctoratus*). Grade de docteur : Aspirer au doctorat en droit. || Examen que l'on subit pour devenir docteur : Passer son doctorat.

— ENCycl. Doctorat d'Etat. Le doctorat est resté, dans l'Université napoléonienne, le grade le plus élevé conféré par les facultés, comme il l'était déjà dans l'Université du Moyen Age ; et il garde encore aujourd'hui cette valeur. Les modalités du doctorat d'Etat sont les suivantes dans les cinq ordres d'enseignement.

● Doctorat *ès lettres*. Les candidats doivent être licenciés ; ils soutiennent deux thèses (thèse principale, thèse complémentaire), dont les sujets correspondent à une des disciplines enseignées dans les facultés de lettres (philosophie, histoire, géographie, français, latin, grec, langues vivantes). Le doctorat est, en principe, le seul grade exigé de tout candidat à un poste de professeur dans une faculté de lettres ; en fait, la plupart des professeurs de facultés sont aussi pourvus de l'agrégation. D'autre part, pour favoriser les travaux de recherche, il a été créé en 1958 un troisième cycle d'études, qui confère aux licenciés *ès lettres* (et exceptionnellement à des non-licenciés) un titre de docteur, après deux années au moins d'études et la soutenance d'une thèse relative à une discipline nettement spécialisée. Cette thèse est équivalente (en fait, elle peut en donner la dispense si le jury le juge bon) à une thèse complémentaire de l'ancien doctorat *ès lettres*.

● Doctorat *ès sciences*. Les candidats doivent être licenciés ; les épreuves consistent en deux thèses ; la seconde peut être remplacée par une discussion de propositions désignées par la faculté. Selon les sujets choisis, le doctorat peut comporter une des trois mentions : sciences mathématiques, sciences physiques, sciences naturelles. Le doctorat d'Etat est le grade exigé de tout candidat à un poste de professeur dans une faculté des sciences.

Il existe aussi depuis 1927 un titre d'ingénieur-docteur, accordé, après deux années d'études dans un laboratoire scientifique et la soutenance de deux thèses, aux candidats déjà pourvus d'un titre d'ingénieur diplômé créé par l'Etat (Ecole polytechnique, Ecole des mines, etc.). Enfin, pour favoriser les travaux de recherche dans les différentes spécialités scientifiques, il a été créé en 1954 un

troisième cycle d'études, qui confère aux licenciés *ès sciences*, après deux années au moins d'études et la soutenance d'une thèse, un titre de docteur, défini strictement par la spécialité sur laquelle a porté le travail (botanique, mathématiques statistiques, mécanique des fluides, etc.).

● Doctorat en droit, en science politique et *ès sciences économiques*. Le doctorat en droit est délivré avec quatre mentions différentes (histoire du droit et des faits sociaux, droit privé, sciences criminelles, droit public). Depuis 1960, il existe un doctorat en science politique et *ès sciences économiques*. Les candidats doivent être pourvus de la licence et d'un diplôme d'études supérieures ; ils ont une thèse à soutenir. Le doctorat, utile pour accéder à certaines fonctions administratives ou aux professions juridiques, ne donne pas accès aux chaires de facultés, qui sont réservées aux agrégés de droit. (→ Biblio.)

● Doctorat en médecine. Le grade de docteur en médecine est conféré au candidat qui, ayant subi avec succès les cinq examens de fin d'année et les trois examens de clinique, soutient une thèse devant la faculté. Il est indispensable pour exercer légalement la médecine en France ; c'est l'agrégation de médecine qui donne accès à l'enseignement dans les facultés.

● Doctorat en pharmacie. Ce grade, créé par le décret du 11 août 1939, modifié par les décrets du 1^{er} février 1960, remplace l'ancien diplôme de pharmacien de première classe. Les candidats doivent être pourvus du diplôme de pharmacien et d'une licence de sciences physiques ou de sciences naturelles.

● Doctorat en théologie. Depuis la suppression des facultés de théologie en 1885, ce grade n'est plus conféré que par la faculté de Strasbourg, seule faculté d'Etat existant en France dans l'ordre de la théologie.

● Doctorat d'université. Depuis 1897, les universités sont autorisées à conférer un doctorat d'université, qui n'est pas considéré comme un grade, mais comme un titre purement scientifique, délivré, après la soutenance d'une thèse, sur la production de diplômes que chaque université détermine. Ce titre est surtout recherché des étudiants étrangers ; en médecine, il est réservé exclusivement à ceux-ci.

DOCTORESSE n. f. Femme docteur en médecine.

DOCTOR TEST n. m. (mot angl.). Pétr. Dosage du soufre corrosif contenu dans les essences ou les gaz liquéfiés, par précipitation au plombite de sodium :

$\text{Na}_2\text{PbO}_2 + \text{H}_2\text{S} \rightarrow \text{PbS} + 2\text{NaOH}$;
Le doctor test permet de détecter 1 partie d'hydrogène sulfuré ou de mercaptans pour 100 000 d'essence.

DOCTRINAIRE adj. (de doctrine). Qui se rapporte, se rattache à des doctrines systématiques : Ecole doctrinaire. || Par anal. Systématique, étroit : Termes abstraits et doctrinaires (Sainte-Beuve).

◆ N. m. Personne qui participe activement à l'élaboration ou à la vulgarisation d'une doctrine ; théoricien d'un système : Si tu avais trente-six ans ou, du moins, la mine revêche d'un doctrinaire, je pourrais te donner la position que je voudrais (Stendhal).

— Doctrinaires n. m. pl. Sous la Restauration, partisans d'une école politique fondée par Royer-Collard et Guizot, et qui avait pour but d'élever à la hauteur d'un système philosophique la politique de juste milieu qu'ils avaient adoptée, pour l'opposer à la fois à la souveraineté du peuple et au droit divin. (L'école doctrinaire s'est toujours élevée contre la conception gouvernementale des libéraux : « Le roi règne et ne gouverne pas », et a proclamé, par la bouche de Guizot, que « Le trône n'est pas un fauteuil vide ». Son rôle a été dominant de 1840 à 1848.)

— Hist. relig. Nom donné souvent aux pères et quelquefois aux frères de la Doctrine chrétienne. [V. DOCTRINE CHRÉTIENNE.]

DOCTRINAIREMENT adv. De façon doctrinaire. || Selon le système des doctrinaires.

DOCTRINAL, E, AUX adj. Qui est l'expression d'une doctrine : Les décisions doctrinales des papes ont toujours fait loi dans l'Eglise (J. de Maistre). || Avis doctrinal, sentiment écrit d'un docteur en théologie. || Livre doctrinal, au Moyen Age, livre destiné à l'enseignement.

docteurs de l'Eglise



saint Augustin
par Giotto
église Santa Maria Novella
Florence



saint Jérôme
par Mantegna
musée d'Art de São Paulo

DOCTRINALEMENT adv. De façon doctrinale ; en exprimant une doctrine.

DOCTRINARISME n. m. Système des doctrinaires.

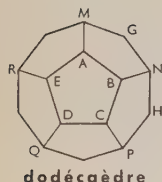
DOCTRINE n. f. (lat. *doctrina*, action d'enseigner, d'où ensemble de choses enseignées, instruction). Ensemble des dogmes ou des notions qui constituent un système d'enseignement religieux, philosophique ou politique. || Ensemble des dogmes ou des notions qui portent sur une matière particulière : *La doctrine de l'immortalité de l'âme*. || Ensemble des opinions d'un philosophe, d'un savant, etc. : *Les doctrines de Spinoza, de Leibniz*. || Par extens. Opinion : *Changer de doctrine tous les jours ; se faire une doctrine sur un sujet donné*.

— **LANGUE CLASS.** Science, ensemble des connaissances possédées : *N'allez point déployer toute votre doctrine* (Molière).

— **Dr.** Ensemble des travaux ayant pour objet d'exposer ou d'interpréter le droit (livres, articles, cours), qui constituent l'une des sources des sciences juridiques. (V. **DRONT**.) || Plus restrictivement, opinion d'un ou plusieurs auteurs sur un point particulier.

— **SYN.** : conception, discipline, enseignement, idées, pensée, science, système.

— ★ **dogmatisme, scepticisme, système, utopie** || pratique.



dodécaèdre

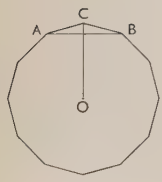
Doctrine chrétienne (CONFRÉRIE OU SODALITÉ DE LA), fondée en Italie vers 1560 par Marco de Sado Cusani, pour enseigner la doctrine chrétienne aux enfants et aux artisans. Le pape Clément VIII confirma les règles que Baronius rédigea avec l'aide du cardinal Bellarmine.

Doctrine chrétienne (FRÈRES DE LA), congrégation religieuse fondée par le chanoine Meritan, en 1845, à Hilsenheim (Alsace). Vouée essentiellement à l'enseignement et répandue uniquement en Alsace, elle groupe des prêtres et des religieux laïcs pratiquant la même règle.

Doctrine chrétienne (PRÊTRES DE LA), communauté religieuse d'hommes fondée en 1592 par César de Bus, approuvée par Clément VIII en 1597, et qui dura jusqu'à la Révolution. Une branche italienne s'est reformée en 1805 et comprend actuellement six maisons.

Doctrine chrétienne (SŒURS DE LA). Plusieurs congrégations de femmes portent ce nom. La plus ancienne est celle de Nancy, fondée au début du XVIII^e s. par l'abbé Jean Vatelot. D'autres ont leurs maisons mères à Digne, à Bordeaux et à Meyrueis.

doctus cum libro (mots lat. signif. *savant avec le livre*), se dit de ceux qui ne savent rien par eux-mêmes, ou qui, incapables d'une pensée personnelle, puisent leurs idées dans les ouvrages des autres.



dodécagone

DOCUMENT n. m. (lat. *documentum*; de *docere*, enseigner). Renseignement écrit, servant de preuve ou de titre : *Les documents sont muets pour qui ne sait pas les animer* (Renan). || Étudiai alors les registres, les documents qui lui passaient sous les yeux, avec une tendresse recueillie (Zola). || Fig. Objet quelconque servant de preuve, de témoignage. || *Document humain*, ou simplem. *document*, renseignement pris sur le vif et concernant les mœurs de l'humanité : *Pour un curieux qui ne veut pas courir le monde en quête de documents, Montmartre peut suffire* (Carco).

— **LANGUE CLASS.** Enseignement, leçon : *Allons, Monsieur le comte, faites voir que vous profitez des bons documents qu'on vous donne* (Molière).

— **Bur.** *Document carboné*, imprimé commercial, industriel ou administratif, dont le verso a reçu une couche d'impression carbonée sur tout ou partie de sa surface, et qui se présente sous forme de duplicata, de triplicata, etc., permettant la reproduction de l'original sans interposition de papier carbone. (On dit aussi **DOCUMENT MULTIPLE**.)

|| *Document circulant ou de liaison*, document, tel qu'une note, qui circule entre plusieurs employés de l'entreprise, ainsi désigné par opposition au *document fixe*, ou de position, qui, comme une fiche, est utilisé par un seul employé.

— **Documents** n. m. pl. Dr. comm. Titres qui permettent de spécialiser les marchandises transportées par voie maritime (notam-

ment le connaissance, la police d'assurance, la facture, etc.).

DOCUMENTAIRE adj. Qui a le caractère d'un document : *Un ouvrage d'intérêt documentaire*. A titre documentaire.

— **Banq. et Bours.** *Traite documentaire*, traite accompagnée de documents. || *Crédit documentaire*, v. **CRÉDIT**.

◆ **N. m. Cin.** Film, le plus souvent de court ou de moyen métrage, à caractère didactique, et donnant une représentation authentique d'un pays, d'une ville, d'un monument, d'une fabrication, d'un personnage connu, etc.

DOCUMENTALISTE n. et adj. Personne chargée d'établir, de rechercher, de sélectionner, de classer, de diffuser et de conserver tous documents dans une administration publique ou privée.

DOCUMENTARISTE n. Cinéaste qui se consacre à la réalisation de films documentaires.

DOCUMENTATION n. f. Action d'appuyer une assertion, un récit, etc., sur des documents : *Il se mit à une Histoire de France [...] pour la préparation et la documentation de laquelle il trouvait de nombreux éléments aux Archives nationales* (M. Allem). || Ensemble de ces documents : *Réunir une documentation sur une question*. (→ **Biblio.**)

— **SYN.** : dossier, étude.

Documentation française (PUBLICATIONS DE LA). Rattachés d'abord, en 1944, au ministère de l'Information, puis, depuis 1947, aux services du chef du gouvernement (président du Conseil ou Premier ministre), les services de la *Documentation française* éditent une série de publications périodiques qui constituent une source précieuse d'informations sur le monde contemporain : *Articles et Documents* (traductions d'articles de la presse étrangère), *Chroniques étrangères* (Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, États-Unis et U. R. S. S.), *Notes et Etudes documentaires*, *Problèmes économiques* (avec l'Institut national de la statistique et des études économiques), *Cahiers français*, sans compter des cartes et divers instruments de travail, périodiques ou occasionnels, destinés à l'enseignement (*Documentation photographique*, *Documentation française illustrée*, etc.).

DOCUMENTER v. tr. Fournir des documents à : *Documenter quelqu'un sur une affaire*. || Appuyer par des documents : *Peu d'écrits sont aussi bien documentés* (Renan). — **SYN.** : démontrer, étayer, prouver, vérifier.

DÓCZI (Lajos), écrivain hongrois (Németkeresztúr 1845 - Budapest 1919). Il était particulièrement doué pour le conte dramatique. Une de ses pièces en vers, *Baiser*, fut couronnée par le prix Teleki de l'Académie hongroise (1871). Il traduisit le *Faust* de Goethe en hongrois et la *Tragédie de l'homme*, de Madách, en allemand.

DODDS (Alfred Amédée), général français (Saint-Louis, Sénégal, 1842 - Paris 1922). Issu d'une lignée de colons, il se distingue à Bazeilles, est fait prisonnier à Sedan, s'évade d'Allemagne, sert à l'armée de la Loire puis à l'armée de Bourbaki, avec laquelle il est interné en Suisse. Il s'évade encore pour servir à l'armée de Paris puis au Sénégal, en 1871, où il séjourne presque sans interruption jusqu'en 1883. Parti ensuite au Tonkin, Dodds revient comme colonel au Sénégal en 1887 et continue l'œuvre de Faidherbe, notamment au Fouta-Djalon. Commandant supérieur du Bénin en 1892, il est mis à la tête de l'expédition du Dahomey contre le roi Béhanzin, qu'il dirige de main de maître entre Porto-Novo et Abomey, où il entre le 18 novembre. Promu général de brigade, il fait un court séjour en France et retourne en 1893 au Dahomey, où il réduit définitivement la résistance de Béhanzin. Divisionnaire en 1899, il commande les troupes coloniales de 1903 à 1907. (→ **Biblio.**)

DODE (sainte), abbesse et vierge française († v. la fin du VII^e s.), parente du roi Dagobert I^{er}. || Fête le 24 avril.

DODE DE LA BRUNERIE (Guillaume, vicomte), pair et maréchal de France (Saint-Geoirs, Dauphiné, 1775 - Paris 1851). Après avoir brillamment prit part aux guerres du Consulat et de l'Empire, il se rallia aux Bourbons et se distingua en Espagne (1823).

Organisateur, en 1840, du camp retranché de Paris, il fut promu maréchal en 1847.

DODÉC(A)-, élément tiré du grec *dōdeka*, douze, et entrant dans la composition de nombreux mots.

DODÉCACORDE n. f. (littéral. *système de douze sons*). Ensemble des douze sons chromatiques de l'octave. (V. **TÉTACORDE**.) || **XVI^e s.**, ensemble de douze modes que Glarean entendait substituer aux huit modes ecclésiastiques. || A la même époque, recueil de pièces écrites sous ce titre, notamment par Claud Le Jeune, en vue de la démonstration de cette théorie.

DODÉCAÈDRE n. m. (gr. *dōdeka*, douze, *ēdra*, face). Math. Solide à douze faces : *Dodécaèdre régulier*. (V. part. **ENCYCL.**)

— **Minér.** Forme cristalline appartenant au système cubique (V. **CRISTALLOGRAPHIE**), et provenant de tronçures faites parallèlement aux arêtes du cube et perpendiculaires au plan de symétrie passant par ces arêtes (l'ensemble obtenu forme un polyèdre à douze faces.)

◆ **Adj.** Qui a la forme d'un dodécaèdre : *Un cristal dodécaèdre*.

— **ENCYCL.** Math. Le *dodécaèdre régulier* est l'un des cinq polyèdres réguliers connexes. Ses 12 faces sont des pentagones réguliers qui se rencontrent deux à deux sur 30 arêtes et trois à trois en 20 sommets.

Soit ABCDE un pentagone régulier. Si l'on mène du point A une droite AM faisant avec AB et AE des angles égaux à l'angle EAB du pentagone, de manière que l'angle trièdre ABEM soit régulier, et si l'on forme de même en B, C, D, E quatre autres angles trièdres réguliers, que l'on prenne les longueurs AM, BN, CP, DQ et ER égales à AB, et qu'on achève dans les plans MABN, NBCP, etc., les pentagones réguliers MABNG, NBCPH, etc., les six faces pentagonales ainsi ajoutées formeront la moitié de la surface du dodécaèdre régulier.

DODÉCAÉDRIQUE adj. Math. Relatif au dodécaèdre : *Forme dodécaédrique*.

DODÉCAGONAL, E, AUX adj. Math. Qui a douze angles : *Figure dodécagonale*. || Qui a pour base un dodécagone.

DODÉCAGONE n. m. (gr. *dōdeka*, douze, *e*, *gōnia*, angle). Math. Polygone qui a douze angles et, par conséquent, douze côtés : *Un dodécagone régulier a douze angles égaux et douze côtés égaux*.

— **ENCYCL.** Le *dodécagone régulier* s'obtient en portant six cordes consécutives AB égales au rayon OC sur le périmètre d'un cercle, ce qui permet de diviser la circonférence en six parties égales, puis en partageant chacun des arcs obtenus en deux parties égales et en joignant les nouveaux points de division aux anciens, de proche en proche.

L'angle au centre du dodécagone régulier est 360°

ou 30° ; les angles au sommet sont de 150° . Si R est le rayon du cercle circonscrit au dodécagone régulier, le côté de celui-ci et son apothème valent respectivement

$$R\sqrt{2-\sqrt{3}} \text{ et } \frac{R}{2}\sqrt{2-\sqrt{3}}.$$

La surface est égale à $S = 3R^2$.

Deux dodécagones réguliers égaux, juxtaposés le long d'un côté, laissent entre eux un angle vide de 60° ; c'est l'angle du triangle équilatéral; par conséquent, on peut dalle une surface plane au moyen de dodécagones réguliers et de triangles équilatéraux.

DODÉCAGYNE adj. (du gr. *dōdeka*, douze, et *gunê*, femelle). Bot. Qui a douze pistils styles ou stigmates.

DODÉCAGYNE n. f. Ordre de la deuxième classe du système de Linné, comprenant les genres dont la fleur a douze pistils.

DODÉCANDE adj. (gr. *dōdeka*, douze, *e*, *anêr*, andros, mâle). Bot. Qui a entre dix et vingt étamines.

DODÉCANE n. m. Carburé d'hydrogène saturé, de formule $C_{12}H_{26}$, fondant à $-12^\circ C$, bouillant à $214^\circ C$.

DODÉCANÈSE, en gr. mod. *Dōdekanēso* ou *Dhodhekanīsa* (littéral. *les douze îles*) archipel grec situé au S.-E. de la mer Égée formé par les îles constituant les Sporades du Sud : Astypalaia (Astropaliá), Kalymno (Kálimno), Karpathos (Skárpatho), Kassos

ás), Kôs (Kô), Leros (Léro), Nisyros (Ní-
ro), Patmos, Rhodes (Rodos, Ródho),
mê (Sîmi), Têlos (Tîlo), Khalkê (Kharkîa),
psô (Lîpsi). Les douze îles principales se
nt unies en 1908 contre le gouvernement
rc. Elles furent cédées par le traité de
vres à l'Italie, qui forma la colonie des
le *italiane dell'Egeo* et revinrent à la
èce le 31 janvier 1948. — Le nome du
dodécane 121 500 hab. Ch.-l. Rhodes.

DODÉCAPHARMACUM [kom] n. m. (gr.
dêka, douze, et pharmakon, remède).
arm. anc. Onguent fort réputé au Moyen
ge, qui contenait douze drogues dont on
tribuit l'indication à chacun des Apôtres.
a formule ne nous est pas parvenue. On le
omait aussi ONGUENT DES DOUZE APÔTRES.)

DODÉCAPHONIQUE adj. Relatif au dodé-
phonisme.

DODÉCAPHONISME n. m. Terme qui, uti-
lé pour la première fois par R. Leibowitz
ins son ouvrage *Introduction à la musique*
de douze sons, désigne une technique com-
positionnelle créée par Schönberg (*Komposition*
it zwölf Tönen) et qui a été adoptée par un
and nombre de compositeurs.

— ENCYCL. Schönberg lui-même a été amené
formuler sa méthode (vers 1923) à la suite
es nécessités suivantes : en premier lieu, il
i parut essentiel de créer une organisation
hérente de l'atonalité telle qu'il l'avait pra-
guée dans ses œuvres, depuis 1908 environ.
ne telle organisation devait tout d'abord
nir compte de l'utilisation constante du
tal chromatique qui constitue la base même
toutes ses œuvres écrites depuis la suspen-
des fonctions tonales. En second lieu, il
lloit arriver à créer un moyen capable de
nfer des fonctions logiques aux phéno-
ènes mélodiques et harmoniques, ainsi que
e régler leurs rapports réciproques. Après
es multiples tâtonnements, Schönberg par-
nt à concevoir la série de 12 sons ou tous
s 12 sons de la gamme chromatique se
ouvent agencés selon un certain ordre, et à
rtir de laquelle se trouvent déduits tous les
énomènes mélodiques et harmoniques de
œuvre. Cette technique de composition
vient assez rapidement un instrument fort
omplexe, capable de se plier à des usages
ultiples et raffinés (cf. *Variations pour*
rchestre, op. 31). En fait, la série schönber-
enne admet, outre sa forme originale, trois
ariantes fondamentales, qui sont : 1° son
ouvement rétrograde ; 2° son renversement
es intervalles identiques se font entendre
ar mouvement contraire) ; 3° le mouvement
rograde du renversement (ou renversement
u mouvement rétrograde). De plus, ces
atre formes peuvent être transposées sur
us les degrés de la gamme chromatique, de
orte que chaque œuvre dodécaphonique dis-
se au départ de 48 possibilités sérielles.

est impossible d'énumérer tous les compo-
seurs dodécaphoniques ni les différents ma-
tements et interprétations auxquels cette
chnique a donné lieu. Disons simplement
ue de nombreux compositeurs suivent
assez près la méthode telle qu'elle a été
appliquée et développée par Schönberg, alors
ue d'autres s'en servent de manières diffé-
rentes et fort divergentes entre elles.

DODÉCAPHONISTE n. Compositeur prati-
quant le dodécaphonisme.

DODÉCAPOLE n. f. (gr. dôdeka, douze, polis, ville). Groupe ou confédération de douze villes, dans l'Antiquité.

DODÉCARCHIE n. f. (gr. dôdeka, douze, et archê, commandement). Hist. anc. Nom donné par Hérodote au gouvernement des douze princes entre lesquels, au VII^e s. av. — C., les rois d'Assyrie Asarhaddon et Assurbanipal divisèrent la Basse-Egypte.

DODÉCASCÈNE, en gr. Dôdekaskhoios. Géogr. anc. Nom donné parfois, à l'époque gréco-romaine, à la partie de la Libye qui s'étend sur une longueur de douze stades le long du Nil, d'Éléphantine à Hiérasykaminos, près de la route des mines d'or.

DODÉCASTYLE adj. (gr. dôdeka, douze, stulos, colonne.) Archit. Qui a douze colonnes sous le fronton : Temple dodécastyle.

— ENCYCL. La disposition dodécastyle est assez rare. On en voit à Paris un exemple : la façade du Palais-Bourbon, construite sous le premier Empire, par Poyet, pour faire pendant à celle de la Madeleine.

DODÉCASYLLABE adj. et n. m. Qui a douze syllabes.

DODÉCATHEON n. m. Jolie plante herbacée d'Amérique et d'Asie, à feuilles radicales disposées en rosette et irrégulièrement dentées, à douze fleurs d'un beau rose pourpre terminant une hampe de 30 à 35 cm. (On la cultive parfois dans les jardins. Nom sc. : *Dodecatheon Meadia*. Famille des primulacées.)

DODÉCATOMORIE n. f. Astrol. Chacune des douze maisons ou parties du zodiaque, pour les distinguer des douze signes. (Les dodécatomories, ou maisons, sont situées d'une manière invariable et offrent toujours le même symbolisme, tandis que les signes peuvent se trouver sur la pointe de telle ou telle maison.)

— Pharm. anc. Nom que les Grecs donnaient à un médicament composé de douze ingrédients.

DODÉCOUPLE adj. Qui contient douze objets ; qui est répété douze fois ; qui est multiplié par douze.

DODELINEMENT n. m. Oscillation légère de la tête ou du corps : *Je me sentais [...] bercé par une sorte de dodelinement très doux* (Huysmans).

— SYN. : balancement, dandinement, oscillation.

DODELINER v. tr. (peut-être en relation avec *dormir* et le mot enfantin *dodo*). Berceur, balancer doucement (peu employé transitivement) : *Des enseignes de sage-femme représentant une matrone en bonnet, dodelinant un poupon dans une courtépote* (Flaubert).

◆ V. intr. *Dodeliner de la tête, remuer doucement la tête : Robine dodelinait doucement de la tête, sans que son menton quittât l'ivoire de sa canne* (Zola).

— SYN. : balancer, bercer, dandiner, osciller, tanguer.

DODELINEUR adj. Berceur (rare) : *La voix douce et claire du petit frère Blanche [...] poursuivi sur un rythme dodelineur et dodelant la leçon du Prophète...* (Huysmans).

Döderlein (BACILLE DE). Gynéc. Gros bacille, immobile, Gram positif, hôte normal caractéristique du vagin, où il assure la fermentation des hydrates de carbone avec production d'acide lactique. Il est antagoniste de la plupart des autres germes, et réalise ainsi la protection du vagin. Il doit son nom au médecin allemand Albert Döderlein (1860-1941).

DODGSON (Charles Lutwidge), plus connu sous le nom de **Lewis Carroll**, mathématicien et écrivain anglais (Daresbury, Cheshire, 1832-Guildford 1898). Professeur de mathématiques à l'université d'Oxford de 1855 à 1884, il a publié divers ouvrages scientifiques, notamment : *Formules de trigonométrie plane* (1861), *Traité élémentaire des déterminants* (1867), *Euclide et ses rivaux modernes* (1879). Il a composé d'autre part, pour les enfants, sous le pseudonyme de **LEWIS CARROLL**, une série d'ouvrages pleins d'humour et de fantaisie, dont le premier, et nettement le meilleur, *Alice* au pays des merveilles* (*Alice's Adventures in Wonderland*) [1865], illustré par sir John Tenniel, eut un immense succès ; *A travers le miroir* (*Through the Looking-glass*) [1871], *Une histoire compliquée* (*A Tangled Tale*) [1885], *Sylvie et Bruno* (1889-1893). La même imagination étrange se révèle dans le court poème *la Chasse au snark* (*The Hunting of the Snark*) [1876].

DODINAGE n. m. (de *dodiner*). Mouvement régulier, dans le sens de la longueur, de la chausse d'un blutoir. || Action de secouer des clous de tapisserie dans un sac avec de l'émeri, pour les polir.

DODINE n. f. Sauce au blanc avec des champignons et du jus de volaille rôtie.

DODINER v. tr. Osciller régulièrement, en parlant du balancier d'une pendule.

DODINGTON (George). V. **MELCOMBE**.

DODO interj. (onomatop. tirée de *dormir*). Invitation à dormir que l'on adresse aux jeunes enfants : *Dodo, l'enfant do, l'enfant dormira bientôt* (berceuse populaire).

◆ N. m. *Fam.* Sommeil, somme : *L'heure du dodo*. || *Faire dodo*, dormir. || Lit : *S'agiter dans son dodo*.



DODOMA, v. du Tanganyika, ch.-l. de la Province-Centrale, sur le chemin de fer de Dar es-Salam à Kigoma ; 9 400 hab. (7 500 Africains). Evêché catholique.

DODONE, en gr. Dôdônê. Géogr. anc. Ville de l'Épire, dans le pays des Molosses, qui a dû toute son importance à son temple et à son oracle de Zeus. Dodone aurait été le principal sanctuaire et oracle des Pélagés ; il était desservi par des prêtres dits *selloi*. On adorait là des divinités chthoniennes, qui furent dénommées Zeus Naïos, Aphrodite et Dioné par les Grecs. Le culte était austère, dépourvu de danses et de chants. L'oracle recourait à divers procédés de divination : le vol des colombes, les dés, le son rendu par un bassin de bronze, surtout le bruit du vent dans les chênes sacrés où la voix de Zeus se mêlait au bruissement des feuilles. Cet oracle donnait à Dodone une importance politique autant que religieuse. Les Athéniens venaient consulter l'oracle d'autant plus volontiers que celui de Delphes leur était rarement favorable. Le temple fut détruit par le stratège des Éoliens Dorimachos en 219 av. J.-C., et fut sans doute saccagé encore par les Romains et les Thraces alliés à Mithridate. Le christianisme le transforma en église, et des évêques de Dodone assistèrent aux conciles des V^e et VI^e s., dont la fin vit la mort de la vieille cité. Ses ruines sont au S.-O. de Ioannina, sur la route d'Arta (*Dhônî*).

DODRANTAIRE adj. Antiq. rom. Qui concerne le *dodrants* ou les trois quarts d'un tout. || *Tables dodrantaire*, registres de créances établis par la lex *Valeria feneratoria*, qui réduisait les dettes de trois quarts.

DODRELABI n. m. Cépaga noir d'origine orientale, donnant de très beaux fruits, remarquables par la grosseur de leurs grains, mais qui sont sans saveur.

DODSLEY (Robert), poète, éditeur et écrivain anglais (près de Mansfield, Nottinghamshire, 1703-Durham 1764). Commis, puis valet, il composa des vers qui parurent par souscription sous le titre de *la Muse en livrée* (1732). Il écrivit ensuite une pièce de théâtre, *la Boutique de jouets* (*The Toy Shop*), qui fut représentée à Covent Garden en 1735, grâce à la protection de Pope. Avec le produit de cette œuvre, Doddsley ouvrit une librairie, qui devint le rendez-vous des écrivains, fonda d'importants recueils périodiques et fit fortune. Doddsley a écrit plusieurs autres pièces : *le Roi et le Meunier de Mansfield* (*The King and the Miller of Mansfield*) [1737], *le Mendiant aveugle de Bethnal Green* (1741), *Rex et Pontifex* (1745), *Cleone* (1758). Il devint l'éditeur de Pope, de Johnson, d'Akenside, de Chesterfield, de Goldsmith, d'Horace Walpole.



Charles DODGSON

DODU, E adj. (même famille que *dodiner*, *dodo*; a peut-être signifié d'abord « bien soigné », « dorloté »). Gras, bien en chair : *Il lui tapait sur les joues quand il la rencontra; elle était dodue et exquise de chair* (Zola). Ferme et replet : *Des joues dodues*. *Bras dodus, bouche rosée* (Beaumarchais).

DODU (Juliette), héroïne française de la guerre de 1870-1871 (Saint-Denis de la Réunion 1848 - Clarens, près de Montreux, Suisse, 1909). Avec l'aide de sa mère, fonctionnaire de l'administration des Postes à Pithiviers, elle aurait été, par un branchement secret, surpris les dépêches prussiennes et transmis leur texte au général d'Aurelle de Paladines, permettant à ce dernier de sauver une partie de ses troupes menacées d'encerclement. Condamnée à mort par les Allemands, elle aurait été graciée par le prince Frédéric Charles, étonné de son courage. Cet exploit, qui lui a permis d'être la première femme décorée de la Légion d'honneur (1878), a été très controversé.

DODWELL (Henry), théologien anglais (Dublin 1641 - Shottesbrooke, Berkshire, 1711), célèbre en son temps par ses écrits polémiques et son opposition à Guillaume III, qui lui fit retirer sa chaire d'Oxford (1691).

DÖBEREINER (J. W.). V. **DÖBEREINER**.

DÖDES (Jacobus Isaäk), théologien protestant hollandais (Langerak 1817 - Utrecht 1897). En 1884, il fut reçu docteur en théologie avec la thèse *De Jesu in vitam reditu* (*Du retour de Jésus à la vie*), et il reçut la médaille d'or de la société Teyler pour un travail sur la *Critique du texte du Nouveau Testament*. Pasteur à Hall, puis à Rotterdam, il devint, en 1859, professeur à l'université d'Utrecht. Son *Herméneutique des livres du Nouveau Testament* fut très remarquée. Sa doctrine prétend se tenir à égale distance du calvinisme et des idées modernes.

DOEG, Edomite, chef des « coursiers » de Saül. Sur l'ordre du roi, il mit à mort les 85 prêtres de Nobé qui avaient accueilli David dans sa fuite.

DOES (Pieter Van der). V. **VAN DER DOES**.

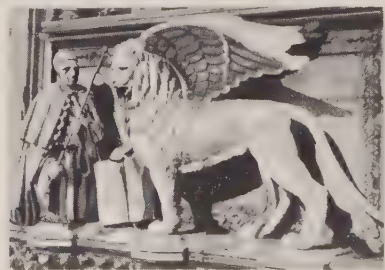
DOESBURG, v. des Pays-Bas (Gueldre), à l'E. d'Arnhem, sur l'IJssel; 7 100 hab. Ancienne place forte conservant un bel hôtel de ville, une église gothique (xv^e s.) et quelques pittoresques maisons. Métallurgie lourde et différenciée. Constructions mécaniques.

DOESBURG (Theo van). V. **VAN DOESBURG**.

DOETINCHEM, v. des Pays-Bas (Gueldre), à l'E. d'Arnhem; 25 300 hab. Quincaillerie et objets en émail. Produits laitiers. Métallurgie.



le doge Mocenigo par le Tintoret



le doge Loredano par le Tintoret

le doge Foscari et le lion palais des Doges, Venise

gie et constructions mécaniques. Industries électriques et alimentaires.

DOFF (Neel), femme de lettres hollandaise de langue française (Buggenum, près de Roermond, 1858 - Bruxelles 1942). Née hollandaise, naturalisée belge par son mariage avec G. Ségriers, vivant en Flandre flammingante, elle a écrit dans le meilleur français des récits réalistes et des contes qui sont, plutôt que des fictions, des mémoires autobiographiques : *Jours de famine et de détresse* (1911), *Keetje* (1919), *Campine* (1926), *Une journalière* (1933).

DOFFER [dofér] n. m. Text. Tambour dont la surface extérieure est recouverte d'une garniture de carde, et qui, placé à proximité du grand tambour des cardes, sert à regrouper et à recueillir les fibres cardées sur le grand tambour. (Dans les peigneuses, le doffer, d'une présentation analogue, sert à recueillir les déchets de peignage ou blouse.) [On dit aussi PEIGNEUR.]

DOFTANA, riv. de Roumanie, affl. de la Prahova. — Ce terme désigne aussi la prison d'Etat construite à la fin du siècle dernier au N. de Ploesti, et qui s'est partiellement écroulée le 10 novembre 1940, par suite d'un tremblement de terre, sur les prisonniers politiques qui y étaient enfermés. C'est aujourd'hui un musée.

D. O. G., sigle de DEUTSCHE* OSTAFRIKA GESELLSCHAFT.

DOGALI, localité d'Erythrée à l'ouest de Massauah. Une colonne italienne de 400 soldats y fut anéantie (janv. 1887); Crispi*, jusqu'alors hostile à l'expansion coloniale, en devint dès lors un des partisans les plus déterminés.

DOGALINE n. f. (de *doge*). Robe à larges manches, talaira pour les femmes, tombant aux genoux pour les hommes, portée en Italie du xiv^e au xvi^e s.

DOGARESSA n. f. (ital. *dogaressa*). Femme du doge.

DOGAT n. m. Fonction de doge, à Venise et à Gènes.

DOG-CART [dogkart] n. m. (mots angl. signif. *charrette à chien*). Voiture spéciale permettant de transporter des chiens de chasse. || Pl. des DOG-CARTS.

DOGE n. m. (ital. *doge*, duc). Chef élu de la république de Venise ou de la république de Gènes.

— **ENCYCL.** A l'origine, le *doge* de Venise n'est en fait qu'un duc choisi par Byzance, ou sous son contrôle, pour renforcer la défense et l'administration locale de cette position byzantine en butte aux attaques des Lombards et dont l'isolement s'accroît après la chute de Ravenne (751 apr. J.-C.).

Sans doute l'existence de doges antérieurement à cette date est-elle mentionnée dès la fin du vii^e s., et il est vrai qu'Orso (726-737), assassiné pour s'être révolté contre les décrets iconoclastes de Léon III et remplacé par cinq *magistri militum*, était le troisième de la liste traditionnelle et le premier doge réellement indigène. En fait, ce n'est qu'après 751 et le transfert des Vénitiens à Malamocco que la fonction accrut son importance et son indépendance à l'ombre de plus en plus lointaine, mais toujours protectrice, de l'Empire d'Orient. Souverains presque absolus à l'origine (l'Aréngo, ou assemblée du peuple, leur délègue en général ses pouvoirs), les doges développent leur ville dans les îles proches du littoral. Malheureusement, leur désir de rendre leurs fonctions héréditaires provoque des luttes intestines entre les représentants des trois grandes familles qui se disputent le pouvoir suprême : Particiaci, Candiani et Orsoli; ces troubles intérieurs cessent à la fin du x^e s., lors de l'élection de Pietro II Orseolo (991-1008), qui fait voter la loi de 997 (aggravation des peines frappant les rebelles) et s'efforce d'assurer au commerce vénitien des débouchés faciles (amitié de l'empereur Otton III; appui de Byzance, surtout pour pénétrer dans les Balkans; le doge prend le titre de duc de Dalmatie). Le prestige acquis par la fonction de doge incite alors l'aristocratie, méfiante, à limiter les pouvoirs de son titulaire. Mais cette réforme de l'exécutif s'est réalisée progressivement à la faveur d'événements défavorables au prestige du doge.

Au début du xi^e s., il gouverne encore Venise d'une façon patriarcale, aidé seulement de quelques conseillers; mais son autorité est réduite peu à peu, d'abord par l'élimination brutale d'Otton Orseolo, fils et successeur de Pietro II (1026), par la création du Conseil des sages, enfin par la réforme électorale de 1172, motivée par l'échec de l'expédition de Chio, qui provoque une révolte dont le doge Vitale Michiele II (1156-1172) est victime à son retour; la désignation de son successeur est alors enlevée au peuple et confiée à 40 électeurs, portés plus tard à 41 pour assurer une majorité en cas de partage des voix et choisis par une commission spéciale de 11 membres; ce choix est soumis à la ratification populaire, mais celle-ci perd son importance après le xi^e s. Contraint de prêter serment (*promissio*) à Venise, devant le clergé et les assemblées, assisté par 6 conseillers représentant chacun un des quartiers de la ville, privé de ses pouvoirs de décision les plus importants au profit de nombreux conseils, le doge, jadis chef absolu de l'Etat, assuré de l'appui du peuple qui l'avait, par son vote, élevé au pouvoir, n'est plus, dans la cité, que le premier magistrat, dont les fonctions sont désormais viagères. Ce qu'il perd en autorité, le doge le gagne en prestige; la cérémonie annuelle des épousailles de la mer (*spozalizio del mare*), la magnificence de son vêtement, la majesté de ses titres : « Excellent seigneur, par la grâce de Dieu, doge de Venise, duc de Dalmatie et de Croatie, maître du quart et demi de l'Empire de Romanie » (il ne porte ce dernier titre que de 1205 à 1354, mais devient ensuite *Prince sérénissime*). De plus en plus étroitement assujettis à l'aristocratie (interdiction d'épouser des étrangères décidée en 1275, contrôle par le Conseil des Dix depuis la conspiration de Bajamonte Tiepolo en 1310), certains doges songent à se révolter : l'exécution de Marino Faliero, qui avait conspiré contre le pouvoir des nobles (1355), renforce au contraire leur sujétion, que vient préciser la déposition illégale par le Conseil des Dix, devenu permanent depuis 1355, de Francesco Foscari (1423-1457), qui avait pourtant joué un rôle essentiel dans la constitution des Etats de Terre Ferme au xv^e s.

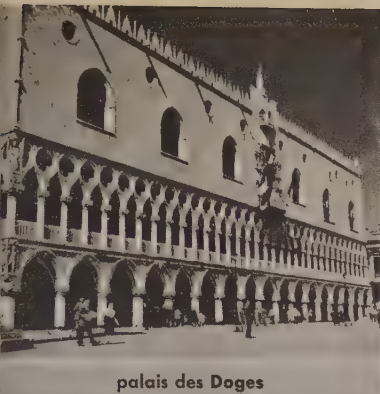
Depuis lors, et jusqu'à l'abdication de Ludovico Manin (mai 1797), les doges sont seulement les exécuteurs du Conseil des Dix.

A Gènes, le premier magistrat de la cité reçut en 1339, à l'imitation de Venise, le titre de « doge » : le premier fut Simone Boccanegra. Cette fonction, créée par la parti populaire, supprimée puis rétablie à plusieurs reprises, fut abolie par les Français en 1797; mais depuis 1528 et l'élimination des Français par Andrea Doria, le doge n'était plus que l'instrument de l'aristocratie.

— **Iconogr.** Les peintres de l'école vénitienne ont laissé de fastueux portraits de leurs doges : G. Bellini (National Gallery), L. Bassano, le Tintoret et ses élèves (Avisse Mocenigo, Girolamo Priuli, Nicolo da Ponte [palais des Doges], Trevisani [Francfort], V. Zeno et L. Cornaro [Florence]). Citons encore B. Strozzi (Académie, Venise), le bas-relief représentant Foscari à genoux devant le lion ailé (xiv^e s., palais des Doges), les tombeaux sculptés des doges (Saint-Marc), le buste de Foscari par B. Bon (palais des Doges) et les tableaux de P. Bordone, *L'Anneau remis au doge* (Venise), et de Guardi, *L'Embarquement du doge sur le « Bucintaurus »* (Louvre).

Doges (PALAIS DES) ou **Palais ducal** (*Palazzo Ducale*), à Venise. Tourné à l'O. vers la Piazzetta et au S. vers la lagune, il fut bâti en 814, et reconstruit à plusieurs reprises. La façade sur la mer (1309-1404) est ornée d'un balcon sculpté en 1404 par les Dalle Massegne; la façade sur la Piazzetta est l'œuvre des Florentins Niccolò et Piero Lambertini (1424-1444). Au xv^e s., A. Da Ponte entreprit une nouvelle restauration du palais, ravagé par un incendie.

La « porta della Carta », voisine de Saint-Marc, élevée par G. et B. Bon (1438-1443), conduit dans une cour dont les façades sont dues à A. Rizzo, P. Lombardo et A. Scarpagnino. L'escalier des Géants doit son nom aux statues colossales dont il est décoré (*Mars et Neptune*, par Sansovino). Le palais ducal est riche en œuvres du Tintoret, de Palma le Jeune, de Véronèse et de leur



palais des Doges

élèves. La salle du Grand Conseil, où le plafond représente notamment l'Apothéose de Venise, par Véronèse, conserve le Paradis*, du Tintoret.

DOGEN, bonze japonais dont le nom posthume est Shōyō-Daishi.

DOGGER [dɔgɛr] n. m. (mot angl.). Géol. Jurassique moyen. (Il va de — 130 à — 125 millions d'années environ. Il est compris entre le lias et le malm; on le subdivise en deux étages, bajocien et bathonien. Il est représenté dans le Yorkshire [Angleterre] par un grès ferrugineux avec grosses concrétions.) [Syn. JURA BRUN, OOLITHIQUE INFÉRIEUR.]

DOGGER BANK (nom néerland. signif. banc des « dogger » [type de bateau de pêche]), haut-fond sableux de la mer du Nord, dont la profondeur n'est parfois que de 13 m, et qui constitue une grande zone de pêche (morue et hareng).

— Hist. Le Dogger Bank fut le théâtre de plusieurs batailles navales, notamment de la victoire de Jean Bart sur les Anglais (1697) et de l'engagement victorieux des croiseurs anglais de l'amiral Beatty, le 23 janvier 1915, contre quatre croiseurs allemands.

Dogger Bank (INCIDENT DU). V. HULL.

DOGLIANI, comm. d'Italie, dans le Piémont (prov. de Cuneo), sur le Tanaro; 4 950 hab. Vins renommés.

DOGMATIQUE adj. (lat. *dogmaticus*; du gr. *dogmatikos*; de *dogma*, -atos, dogme). Qui a rapport au dogme; qui affecte la forme d'un dogme : *Les vérités dogmatiques*. || Relatif aux doctrines religieuses, philosophiques (par oppos. à *historique*, relatif aux faits) : *Les unes [matières] dépendent seulement de la mémoire et sont purement historiques; [...] les autres dépendent seulement du raisonnement et sont entièrement dogmatiques* (Pascal). || Qui tient pour vérités absolues un certain nombre d'opinions (philosophiques ou religieuses) : *En fait de sciences, les hommes sont nés dogmatiques et hardis* (Fontenelle). || Qui dogmatise, tranche, décide : *Le ton dogmatique sur ces matières ne convient qu'à des charlatans* (J.-J. Rousseau). || *Style dogmatique*, manière d'écrire tranchante, pédantesque, procédant par affirmations péremptoires : *Il semble qu'il fuie le style dogmatique* (Guez de Balzac).

— Méd. Qui a rapport au système médical connu sous le nom de « dogmatisme », ou aux auteurs qui suivent ce système : *Doctrine dogmatique. Médecins dogmatiques*.

— SYN. : didactique, doctoral, doctrinaire, péremptoire, professoral, tranchant.

◆ N. m. Celui qui dogmatise, qui parle ou écrit avec assurance, comme détenant la vérité et se refusant à toute discussion : *Missionnaires d'athéisme et très impérieux dogmatiques, ils n'enduraient point sans colère que, sur quelque point que ce pût être, on osât penser autrement qu'eux* (J.-J. Rousseau). || Partisan du dogmatisme* : *La nature confond les pyrrhoniens, et la raison confond les dogmatiques* (Pascal).

◆ N. f. Partie de la théologie qui contient l'exposition et les preuves des dogmes : *Saint Thomas d'Aquin a résumé la dogmatique catholique*. (V. part. encycl.)

— Dr. Dans le système de Bentham, partie de la science juridique qui critique les lois au point de vue de leur rapport avec le droit naturel.

— ENCYCL. Théol. cathol. La *dogmatique* est l'œuvre des docteurs et des écrivains ecclésiastiques, qui s'appliquèrent à coordonner les vérités révélées d'après leurs vues personnelles. Le premier essai de dogmatique remonte à Origène, qui, au III^e s., tenta, dans le *De principiis*, une synthèse de la doctrine chrétienne. Saint Augustin, au V^e s., fut, en Occident, le véritable fondateur de la théologie dogmatique.

Du V^e au X^e s., la dogmatique fut surtout pratiquée en Orient. Elle trouva son apogée avec saint Jean Damascène. Mais, après le schisme de Photius, elle ne produisit plus d'œuvres de premier plan dans les Eglises séparées. En Occident, au contraire, surtout à partir du XIII^e s., les docteurs appliquèrent à la théologie les principes de la philosophie d'Aristote. La *Somme* de saint Thomas d'Aquin est le chef-d'œuvre de cette méthode. Aussi beaucoup, parmi les théologiens postérieurs, se sont-ils contentés de commenter la *Somme* sans chercher à faire œuvre originale. Il faut pourtant citer, au début du XVII^e s., les noms de Suarez, de Bellarmine, de Melchior Cano; plus tard ceux de PP. Pétau et Thomassin. Au XIX^e s. s'est produit un renouveau de la théologie dogmatique, avec des hommes tels que Perrone, Franzelin, Hurter, de Rignon; il s'est poursuivi au XX^e s. avec Billot, de La Taille, Roland-Gosselin, Bernadot, Deman.

— Théol. protest. Chez les protestants, la *dogmatique* tient une grande place dans les écrits des Réformateurs. D'une « orthodoxie » codifiée au XVII^e s., elle a tendu, au XIX^e s., à se confondre avec la critique biblique et la psychologie religieuse (Schleiermacher et, en France, sur la fin de cette période, Auguste Sabatier représentent bien cette dogmatique « moderne »). Depuis, un retour au confessionnalisme et à l'intellectualisme est illustré par le néo-luthéranisme orthodoxe de la *Lutherische Dogmatik* de von Göttingen (1897-1902), le strict calvinisme de la *Gerformeerde Dogmatiek* du Hollandais H. Bavinck (1918), les *Dogmatiques* de Karl Barth et d'Emil Brunner, celle d'Auguste Lemaître représentant encore le « libéralisme ».

DOGMATIQUEMENT adv. D'une manière dogmatique : *Philosopher dogmatiquement*. || D'un ton décisif, tranchant : *Pour dire dogmatiquement des choses toutes nouvelles, mais à son gré décisives et sans réplique* (La Bruyère).

DOGMATISATION n. f. Action d'ériger en dogme une opinion.

DOGMATISER v. intr. Enoncer les principes d'une théorie (philosophique, religieuse, politique) : *Dogmatiser en vers* (Boileau). *Les grands hommes dogmatisent, le peuple croit* (Vauvenargues). || Parler, écrire d'un ton sentencieux, tranchant : *Il ne faut pas dogmatiser, mais s'expliquer*.

DOGMATISEUR, EUSE n. et adj. Qui aime à prendre le ton dogmatique; qui traite du dogme : *Vous êtes une dogmatiseuse, une théologienne, une philosophe* (Sainte-Beuve).

DOGMATISME n. m. Théorie qui admet la certitude : *Il faut que chacun prenne parti et se range nécessairement au dogmatisme ou au pyrrhonisme* (Pascal). || Par extens. Disposition à affirmer péremptoirement : *La réaction catholique du siècle de Louis XIV fut proclamée devant le monde par le dogmatisme superbe de Bossuet* (Michelet). || Attitude d'esprit qui consiste à admettre un certain nombre de principes, de règles, d'idées comme vrais absolument et valables une fois pour toutes. || Affirmations données sur un ton sentencieux et tranchant : *Livre plein d'un dogmatisme négatif* (Sainte-Beuve).

— Méd. Système de médecine ancien qui consistait à chercher à connaître, par le raisonnement, les causes profondes de la maladie, et qui s'opposait à l'empirisme.

— SYN. : étroitesse, intolérance, rigueur, sectarisme.

DOGMATISTE adj. Relatif au dogmatisme : *Les opinions dogmatistes. Les philosophes dogmatistes*.

◆ N. m. Celui qui croit pouvoir affirmer des certitudes : *Vous êtes donc les plus absurdes des dogmatistes* (Diderot). || Celui qui soutient les dogmes d'une Eglise.

DOGME n. m. (gr. et lat. *dogma*, ce qui paraît bon; d'où « opinion certaine », « dogme »).

Point fondamental d'une doctrine religieuse ou philosophique : *Les dogmes de la religion. Le dogme de la vie future. Les dogmes cartésiens*. || L'ensemble des dogmes : *Le dogme chrétien*. || Par extens. Opinion donnée comme certaine, intangible; point de doctrine fondamental : *L'unité de la patrie fut pour eux la seule vie réelle* [...]. *Ebranler ce dogme, de près ou de loin, ce fut à leurs yeux assassiner la patrie elle-même* (Michelet).

— SYN. : conviction, croyance, doctrine, foi, principes, système, théorie, thèse.

— ★ religion, révélation, certitude, système, conservatisme, loi.

— ENCYCL. Théol. Dans la langue ecclésiastique, le mot *dogme* s'applique uniquement aux doctrines que l'Eglise enseigne au nom de Dieu. Le dogme peut être étudié soit dans ses sources, soit dans ses caractères.

● *Sources du dogme*. Le *dogme catholique* est puisé à deux sources : l'Ecriture* sainte et la Tradition*.

● *Caractères du dogme*. Les dogmes, qui sont les vérités révélées par Dieu, sont *immuables*. La Révélation ayant été close à la mort du dernier des Apôtres, l'Eglise n'a pas le droit d'inventer de nouveaux dogmes. Elle se contente de déclarer que telle ou telle croyance fait ou non partie de la Révélation. Définir un dogme n'est donc pas le créer, mais déclarer officiellement qu'il doit être cru par tous les fidèles.

D'autre part, la recherche des théologiens aboutit à un approfondissement, à une explicitation progressifs du contenu du dogme. C'est cette recherche progressive qu'on a appelée *développement* du dogme. Enfin, les dogmes sont en relation étroite avec la morale, puisque toute la Révélation a pour but de conduire les hommes à leur destinée éternelle.

— Théol. protest. La théologie orthodoxe entend par *dogme* une vérité révélée dans l'Ecriture sainte. La théologie « moderne » entend plutôt par ce terme l'expression traditionnelle d'une expérience de la piété, sanctionnée officiellement par une Eglise. Le radicalisme protestant tend à substituer au dogme l'expérience religieuse.

DOGON(S), peuple noir d'Afrique occidentale, vivant sur les hauteurs de Bandiagara, au Soudan, au nombre d'environ 220 000 individus. Les Dogons conservèrent longtemps leur culture particulière. D'inspiration exclusivement religieuse, leur art est austère et dépouillé. Les œuvres les plus frappantes, assez rares, représentent des couples, homme et femme assis côte à côte, ou bien des hermaphrodites d'assez grande taille, creusés dans des troncs d'arbres et délicatement ornés de tatouages et de bijoux. Ils ont pu être considérés comme les chefs-d'œuvre de l'art nègre. Les masques, en bois tendre, donc fragiles, figurent des animaux totems (antilope, panthère, crocodile) et évoquent le mythe de la création du monde. Très originaux, ils ont la forme d'un parallélogramme rectangle, surmonté d'un échafaudage de latis. Certains sont dits à étages, ou *kunga*. On trouve chez les Dogons des objets décorés, tels que boîtes à tabac, volets de maison, cadenas en bois. Les Dogons ont fait l'objet d'importants travaux d'ethnologie, poursuivis sous la direction de M. Griaule. (→ Biblio.)

DÔGRĀ n. f. Linguist. Dialecte pendjābi parlé par environ un million de personnes, dans le Jammu.

DOGRE n. m. (holland. *dogger*). Petit navire de pêche hollandais, maintenant disparu, qui jaugeait jusqu'à 150 tonneaux et était gréé en ketch*.

DOGUE n. m. (angl. *dog*, chien). Nom donné à différentes races de chiens à tête courte, épaisse, et à fortes mâchoires. || Fig. Personnage qui se lance ou qu'on lance dans une attaque violente contre quelqu'un : *Nous révérons avec les honnêtes gens de l'Europe tous les passages après lesquels ces dogues du cimetière Saint-Médard ont aboyé* (Voltaire). || Fam. Caractère, humeur de dogue, caractère irascible; très mauvaise humeur.

— ENCYCL. Il existe différentes races de dogues, présentant toutes les mêmes caractéristiques et les mêmes particularités de la tête : prédominance d'un crâne volumineux par rapport à la face, museau court, profil concaviligne. Leur mâchoire inférieure, généralement large et puissante, est plus longue que la mâchoire supérieure; la peau de la

dogon
masque de danse

dogre



dogue de Bordeaux

tête est lâche et forme des plis plus ou moins importants. La force et la taille de ces chiens, leur courage, en font des chiens de garde. Parmi les races de dogues, on peut citer le *dogue de Cuba*, à l'aspect féroce, utilisé jadis pour rechercher les esclaves noirs fugitifs (chien des esclaves); le *dogue espagnol*, le *dogue du Tibet*, que certains considèrent comme descendant du molosse assyrien jadis utilisé pour combattre le gros gibier, et qui est maintenant un gardien des troupeaux de yacks; le *dogue de Bordeaux*, race d'origine française, chien puissant et courageux, aux mâchoires développées qui en font un gardien et un défenseur de premier ordre, très affectueux et soumis à son maître.

DOGUER (SE) v. pr. Se frapper à coups de tête, de cornes : *Deux béliers qui se doguent.*
DOGUIN, E n. Jeune dogue. || Petit dogue. (Le terme sert à désigner notamment des chiens présentant les caractéristiques du dogue de Bordeaux, mais plus petits et plus légers.) || *Fam.* En certains pays, individu lubruberlu, qui agit sans réflexion.

DOHA. V. **ḌUHĀ.**

DŌHACHI n. m. Vase sacré dont le son, très puissant et prolongé, sert, au Japon, pour annoncer aux bouddhas et aux dieux le commencement et la fin des cérémonies religieuses.

DOHLE n. m. V. **CYON.**

DOHM (Ernst), écrivain allemand (Breslau 1819 - Berlin 1883). Rédacteur en chef du *Kladderadatsch*, il est un des meilleurs représentants du journalisme satirique dans l'Allemagne du XIX^e s.

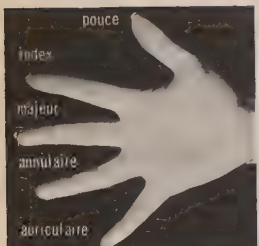
DOHNA (von), famille germanique qui est mentionnée dès le XI^e s. et tire son nom du château de Dohna, près de Dresde. JEAN ou JESCHKE **von Dohna** fut décapité sur ordre de l'empereur Sigismund. La famille se partagea en deux branches, dont l'une se fixa en Silésie et l'autre en Prusse. Les membres les plus notoires furent : **FABIAN, comte von Dohna** (1550-1621), homme de guerre au service de la Pologne, puis du roi de France Henri IV; — **CHRISTOPH, burgrave et comte von Dohna-Carwinden** (1628-1668), diplomate au service de la Suède; — **ALEXANDER von Dohna-Schlobitten** (Genève 1661 - Königsberg 1728), feld-maréchal au service de la Prusse; — **CHRISTOPH von Dohna-Schlobitten** (château de Coppet, sur le lac Léman, 1665 - † 1733), colonel d'un régiment formé par les émigrés protestants français; — **FRIEDRICH ALEXANDER von Dohna-Schlobitten** (château de Finckenstein 1771 - Königsberg 1831), ministre de l'Intérieur en Prusse de 1808 à 1812; — **KARL EMIL von Dohna-Schlobitten**, feld-maréchal (Schlobitten 1784 - Berlin 1859), genre de Scharnhorst. animateur de la résistance prussienne contre les Français de 1806 à 1811, il passa dans l'armée russe de 1812 à 1815, avec laquelle il prit part aux campagnes contre la France.

DOHNÁNYI (Ernö ou Ernst von), pianiste, chef d'orchestre et compositeur hongrois (Bratislava 1877). Directeur du conservatoire de Budapest, il est l'un des grands virtuoses de son temps, et, comme compositeur, on lui doit de nombreux ouvrages de musique de chambre pour piano et archets, deux symphonies, deux concertos de piano, un concert-stück pour violoncelle, de nombreuses pièces pour piano et deux opéras : *Der Turm des Woioden* et *Tante Simona*.

DO HUU PHU'ONG, dit le Phu de Cho Lon, mandarin annamite (Cho Dui, près de Saigon, 1840 - Cho Lon 1915). Il contribua puissamment à la pacification de la Cochinchine, dont il devint le plus haut fonctionnaire indigène. Il fut, vers la fin de sa vie, naturalisé français. Deux de ses fils passèrent par Saint-Cyr, et l'un mourut capitaine à la tête de sa compagnie dans les batailles de la Somme (1916).

DOICESTI, v. de Roumanie (région de Ploesti), au N. de Tirgoviste; 2 100 hab. Exploitation de lignite et centre pétrolier. Centrale électrique.

DOIDALSES de Bithynie, sculpteur grec (III^e s. av. J.-C.). Il est l'auteur du *Zeus Stratos* de Nicomédie et de la célèbre *Vénus accroupie* (copies à Rome, à Ostie et au Louvre, dite *Vénus de Vienne*).



doigts



DOIDALSES de Bithynie
« Vénus de Vienne »
Louvre

DOIGT [dwa] n. m. (lat. *digitus*). Chacune des parties libres et mobiles qui terminent les mains de l'homme et de quelques animaux : *Nous avons dix doigts aux mains.* (On dit parfois *doigts de pied* pour désigner les *orteils*.) || Mesure approximative évaluée par l'épaisseur d'un doigt : *Un mouchoir noir, de deux grands doigts trop courts* (La Fontaine). || *Un doigt, deux doigts, une petite quantité : Boire un doigt de vin; et, au fig. : Faire un doigt de cour à une femme.* || *À deux doigts de, très près de : Ce vent vous avait jeté sous une arche à deux doigts du pilier* (Séverin); et, au fig. : *Ah! Cliton, je me trouve à deux doigts de ma perte* (Cornille).

|| *Doigt de gant, chacune des parties d'un gant qui sont destinées à couvrir les doigts.* || *Fig. Action : Les mots s'illuminent quand le doigt du poète y fait passer son phosphore* (Joubert). || *Doigt de Dieu, action, influence de Dieu sur les événements humains.*

— Loc. drv. *Mettre les quatre doigts et le pouce, prendre à pleine main; agir brutalement, sans délicatesse.* || *Le petit doigt, le plus court et le plus éloigné du pouce.* || *Compter sur ses doigts, calculer au moyen des doigts de la main.* || *On peut les compter sur les doigts, sur les doigts d'une seule main, il y en a un très petit nombre.* || *Montrer du doigt, désigner avec le doigt; et, au fig., désigner comme un objet digne de moquerie ou de réprobation.* || *Taper sur les doigts à, donner des coups sur les doigts de; et, au fig., réprimander, gourmander.* || *Avoir sur les doigts (vieilli), être repris, châté ou humilié.* || *Se mordre les doigts, donner des marques d'impatience, d'inquiétude; se repentir.* || *Mettre le doigt sur la bouche, faire signe de garder le silence.* || *Toucher du doigt, mettre clairement en lumière; ou voir, comprendre très nettement : Toucher du doigt la distinction fondamentale, l'air touché du doigt les conséquences de certaines idées de Rousseau* (Lemaître). || *Du bout des doigts, du bout du doigt, très légèrement, avec beaucoup de ménagements : C'est un sujet qu'il ne faut toucher que du bout du doigt.*

|| *Savoir, connaître sur le bout du doigt, savoir très bien, connaître à fond : Savoir son rôle, connaître quelqu'un sur le bout du doigt.* || *Conduire, mener au doigt et à l'œil, diriger avec une grande énergie : La maîtresse de poste qui [...] menait la maison au doigt et à l'œil, selon l'expression populaire des voisins* (Balzac). || *Obéir, marcher au doigt et à l'œil, obéir au premier signe, ponctuellement.* || *Mettre le doigt sur, deviner juste.* || *Mettre le doigt sur la plaie, découvrir la source du mal.* || *Avoir des doigts de fée, être d'une adresse merveilleuse.* || *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des doigts, être plein d'esprit.* || *Ne pas faire œuvre de ses dix doigts, ne rien faire.* || *Ne pas remuer le petit doigt, ne se donner aucun mouvement, aucun mal.* || *Mon petit doigt me l'a dit, paroles dont on se sert, en portant le petit doigt à l'oreille, pour arracher la vérité aux enfants, en leur faisant croire que le petit doigt sait tout.* || *Se lécher les doigts de quelque chose, trouver cette chose très bonne, très agréable.* || *Ça ne vous brûlera pas les doigts, ne comptez pas là-dessus.* || *Glisser, filer entre les doigts de quelqu'un, échapper à (au pr. et au fig.).* || *Se mettre ou (pop.) se fourrer le doigt dans l'œil, se tromper grossièrement.* || *Être comme les doigts de la main, être des amis très intimes.* || *Poétiq. L'Aurore aux doigts de rose* (à cause de la couleur du ciel avant le lever du soleil) [La Fontaine].

— Astron. Chacune des douze zones parallèles par lesquelles on divise le disque lunaire pour indiquer l'étendue d'une éclipse de Lune. (Lorsque le cône d'ombre de la Terre s'étend sur le tiers de la Lune, on dit que l'éclipse est « de quatre doigts » — et ainsi proportionnellement jusqu'à douze, nombre indiquant qu'elle est totale.)

— Electr. Règle des trois doigts, règle pratique donnant le sens de la force électromagnétique qui s'exerce sur un conducteur parcouru par un courant lorsqu'il est placé dans un champ magnétique. (On considère par exemple l'index, le majeur et le pouce de la main gauche, pris dans l'ordre alphabétique, et on leur associe, dans le même ordre, le champ, le courant et la force, le sens de cette dernière étant donné par celui du pouce. Cette règle est équivalente à celle du bonhomme d'Amperé. Une règle analogue [règle des trois doigts de Fleming] donne le

sens de la force électromotrice induite lorsqu'un circuit se déplace dans un champ : on oriente l'index de la main droite dans la direction du flux, le pouce dans la direction du mouvement, le médium indique alors le sens de la force électromotrice. Cette règle dérive de la loi de Lenz.) || *Doigt-de-gant, tubulure avec raccord étanche, fixée sur le couvercle d'un transformateur, permettant la mise en place d'un appareil de contrôle, tel qu'un thermomètre : Le doigt-de-gant est constitué par un métal susceptible de n'être attaqué ni par le fluide d'immersion du transformateur ni par l'air.*

— Fauconn. Serres de faucon.

— Horlog. Pièce de la cadrature d'un appareil à répétition, qui entre dans la composition du petit rouage.

— Métrol. Mesure de longueur, usitée notamment chez les Egyptiens, les Grecs et les Romains, et valant de 18 à 19 mm.

— Pêch. *Pêche au doigt, pêche à la ligne à main.* (Le fil tendu passe sur l'index allongé de façon que la touche soit facilement perçue.)

— Prestidig. *Faux doigt, doigt creux* (en carton, celluloïd, etc.) ayant la couleur d'un doigt naturel et qu'on emploie parfois les prestidigitateurs pour escamoter un papier, un petit foulard, etc.

— Technol. Pièce de dimensions et de formes variées, pouvant tourner autour d'un axe, présentant une extrémité pointue ou arrondie, destinée à pousser une autre pièce.

— ENCYCL. Anat. La base des *doigts* s'articule avec le métacarpien correspondant, et leur sommet libre et arrondi se termine, à la face palmaire par une pulpe couverte d'une peau très sensible, à la face dorsale par une lame cornée appelée *ongle*, d'où le nom de « phalange unguéale » donné à la dernière phalange des doigts.

À chaque main, les doigts sont au nombre de cinq : le pouce, l'index, le majeur ou médium, l'annulaire, l'auriculaire ou petit doigt. Le pouce est le plus fort des doigts; le médium est le plus long; l'auriculaire est le plus grêle. On compte à chaque doigt trois articles appelés *phalanges*, soutenus par autant d'os distincts, appelés aussi *phalanges*. La première phalange s'articule avec le métacarpien correspondant; la première, la seconde et la troisième phalange sont encore désignées sous le nom de *phalange, phalangeon, phalangelette*. Le pouce n'a que deux phalanges.

Les doigts sont parcourus en arrière par un tendon extenseur; en avant par deux tendons fléchisseurs, l'un profond, l'autre superficiel. Il faut encore ajouter l'action des muscles lombriques et interosseux qui permettent l'écartement et le rapprochement des doigts. Sur le pouce et sur le premier métacarpien viennent se fixer, en plus, les tendons des muscles abducteurs, de l'adducteur et de l'opposant du pouce; ces muscles donnent à celui-ci une complexité de mouvements plus grande que pour les autres doigts, en particulier l'opposition, dont le rôle est très important dans le fonctionnement de la main. Les artères des doigts proviennent des différentes arcades* artérielles de la main. Les vaisseaux lymphatiques aboutissent aux ganglions de l'aisselle. L'innervation sensitive est fournie par les nerfs médian, cubital et radial.

— Pathol. Les *doigts* peuvent présenter des anomalies dans leur nombre (polydactylie) ou dans leur conformation (syndactylie). Les infections des doigts portent le nom de *paronyxis*; ceux-ci siègent surtout au niveau de la pulpe de la phalange unguéale. *Le doigt mort*, qui consiste en une pâleur cireuse avec refroidissement et engourdissement du doigt, est un signe de la maladie de Raynaud*.

Les traumatismes des doigts, fréquents au cours des accidents du travail, réclament un traitement chirurgical parfois difficile. Les *doigts hippocratiques* désignent une déformation des doigts caractérisée par un élargissement de la pulpe de la dernière phalange et une incurvation exagérée des ongles en verre de montre, donnant au doigt la forme d'une baguette de tambour; cette déformation s'observe dans les suppurations pulmonaires prolongées.

Le doigt à ressort se caractérise par un blocage, lors de la flexion ou de l'extension du doigt, suivi d'un ressort qui termine le mouvement brutalement.

— Zool. En zoologie, on appelle *doigts* les parties du corps qui entourent les phalanges et qui constituent des appendices attachés séparément à la main ou au pied. Les vertébrés n'ont jamais plus de cinq doigts par patte et peuvent en avoir moins. Les mammifères terrestres n'ont jamais plus de trois phalanges par doigt, mais les cétacés ont de nombreuses phalanges. Les doigts se terminent chez la plupart des espèces par des griffes. Seuls, les mammifères herbivores du groupe des ongulés ont des sabots, tandis que l'homme et les singes ont les ongles plats. Chez les chauves-souris, les doigts (sauf le pouce) sont très allongés et servent à soutenir l'aile membraneuse.

Le nom de doigt s'applique plus spécialement aux doigts du membre antérieur.

DOIGTÉ [dwatɛ] n. m. Annotation portée sur la partition des instruments à cordes, à clavier, à vent, pour indiquer le doigt à employer pour jouer telle ou telle note. || *Par extens.* Adresse des doigts. || *Fig.* Savoir-faire, habileté, tact : *Pour faire des vers, il faut un doigté, si l'on peut s'exprimer ainsi, acquis de longue main* (Gautier).

— *SYN.* : agilité, délicatesse, dextérité, finesse, prestesse, subtilité.

— *ENCYCL.* Le *doigté* a beaucoup d'importance sur les instruments à cordes, où la réalisation du démanché et du glissando, par exemple, est en relation directe avec la mise en valeur de l'accent rythmique ou expressif. Au piano, à l'orgue, à la harpe, le passage du pouce doit être judicieusement établi.

DOIGTER [dwatɛ] v. tr. Indiquer par des chiffres, sur la partition des instruments à cordes, à clavier, à vent, le doigt dont l'exécutant doit se servir pour chaque note : *Doigter un morceau difficile.*

DOIGTIER [dwatɛj] n. m. Fourreau en forme de doigt de gant, dont on revêt un doigt pour le protéger.

— *Flor.* Nom usuel de la digitale.

— *Mil.* Sachet de buffe, garni de crin ou de rognures de peau, dans lequel, jusqu'au chargement des pièces par la culasse (xix^e s.), le chef de pièce plaçait le pouce gauche pour obturer la lumière d'un canon qu'on chargeait par la bouche, afin d'assurer la combustion complète des débris de gargousse du coup précédent.

— *Passem.* Dé de cuivre ouvert aux deux bouts, employé par le passementier pour frapper la trame.

DOINĂ [doince] n. f. (mot roum. signif. *romance*). Dans la littérature populaire roumaine, chanson qui exprime tantôt l'amour, tantôt la plainte et le deuil.

DOINGT, comm. de la Somme (arrond. de Péronne), à l'E. de Péronne; 1 570 hab. (1 564 aggl.). Confection.

DOIRAN. V. DOJRAN.

DOIRE (DÉPARTEMENT DE LA), départ. français du premier Empire, formé d'une partie du Piémont et tirant son nom de la *Doire Baltée*. Ch.-l. : Ivrye (Ivrea); sous-préf. : Aoste et Chivas (Chivasso).

DOIRE BALTEÉ, riv. d'Italie; 160 km. Née au pied du mont Blanc, la Doire Baltée traverse le val Ferret et le val d'Aoste, où elle alimente des centrales hydro-électriques, débouche dans la plaine à Ivrea et rejoint le Pô en aval de Chivasso. Alimentée par les glaciers, son maximum est en juillet.

DOIRE RIPAIRE, riv. d'Italie; 125 km. Née près du col du Mont-Genèvre, elle draine le val de Suse. En aval de cette ville, sa vallée s'élargit; elle rejoint le Pô à Turin.

Doisteau (COLLECTION), ensemble de miniatures de l'école française des xviii^e et xix^e s. déposées (1906), puis données (1919) par Félix Doisteau au Louvre (œuvres de Fragonard, Lavreince, Hall, Sicardi, Dumont).

DOISY (Edward Adelbert), biochimiste américain (Hume, Illinois, 1893). Après avoir fait des études à l'université d'Illinois, puis à Harvard, il devint, en 1919, professeur de chimie biologique à l'université de Washington, puis à celle de Saint Louis, en 1923. Il est connu pour ses travaux sur l'insuline, les vitamines, les hormones et les composés antibiotiques. Il prépara la vitamine K à l'état cristallisé et en réalisa la synthèse. Prix Nobel de médecine pour 1943.

DOIT n. m. Comptab. Partie du compte qui relate les opérations à la charge de son titulaire. || *Doit et avoir*, actif et passif : *La comptabilité est fondée sur la distinction du doit et avoir.*

— *SYN.* : *débit*.

DOJRAN ou **DOIRAN**, en gr. *Doiranes*, village de Yougoslavie (Macédoine), sur la rive sud-ouest du lac de *Dojran*, près de la frontière grecque.

La rive ouest du lac a été l'objectif d'opérations fréquentes au cours de la Première Guerre mondiale. Refoulée par les Bulgares en décembre 1915, la droite du dispositif français dut retraiter vers Dojran par les gorges de Tatarli et de Furka pour trouver une ligne de repli tenue par les Britanniques. Une diversion franco-anglaise y fut exécutée contre la II^e armée bulgare en août 1916. Enfin, l'offensive anglo-hellénique de septembre 1918, qui atteignit Strumica, rendit Dojran à la Serbie. (V. MACÉDOINE [campagne de].)

DOKIĆ (Lazare), médecin et homme politique serbe (Belgrade 1846 - Opatija 1893). Précepteur du roi Alexandre, il joua un rôle dans le coup d'Etat par lequel son élève se déclara majeur (1893). Dokić devint président du Conseil.

DOKIMOS, général grec de la fin du iv^e s. av. J.-C. Satrape de Babylonie, il fut l'un des derniers partisans de Perdicas, mais fut battu et fait prisonnier par Antigone, près d'Antioche, au printemps de 319. Passé au service de son vainqueur, il gouverna en son nom la Phrygie hellespontique, mais, en 302, il livra à Lysimachos la ville de Sunda et les trésors royaux qu'elle renfermait.

DOKKUM, v. des Pays-Bas (Frise), près de la mer du Nord; 6 800 hab. Constructions mécaniques et industries alimentaires.

DOKŌ n. m. Objet du culte bouddhique japonais, employé dans les cérémonies mystiques et magiques, qui figure la foudre, arme d'Indra contre les démons.

DOKŌJIN, nom des dieux protecteurs du sol, au Japon.

DOKPA(S), peuple pasteur des hautes régions du Sin-kiang septentrional et occidental. Ils transhumant avec leurs troupeaux. Des essais de sédentarisation ont été entrepris par les Chinois.

DŌKYŌ, moine bouddhiste japonais. Particulièrement intrigant, il fut l'amant de l'impératrice Kōken († 773). Nommé par elle grand chancelier, Dōkyō exerça à la Cour une énorme influence, et il se préparait à se faire attribuer le titre d'empereur lorsque l'impératrice Kōken mourut; le premier acte d'autorité du nouvel empereur fut de bannir Dōkyō, qui mourut en exil.

dol., abrég. de l'expression musicale **DOLCE**.

DOL n. m. (du lat. *dolus*, ruse). Dr. Tromperie commise en vue de décider une personne à conclure un acte juridique (*dol principal*) ou à l'amener à consentir à une clause plus onéreuse (*dol incident*) : *Le dol principal, s'il émane de l'un des contractants, est une cause de nullité du contrat (sauf en matière de mariage).*

— *ENCYCL.* Art vétér. Assez souvent, les vendeurs d'animaux atteints de vices ou de défauts susceptibles d'en diminuer la valeur essaient par des stratagèmes plus ou moins ingénieux de masquer ces infirmités. Parmi les innombrables ruses ainsi utilisées, citons les modifications des dents du cheval pour le rajeunir, l'administration d'un narcotique à un animal méchant, de belladone à un animal emphysemateux, la dissimulation d'une fissure du sabot (seime) par de la gutta-percha, etc. On considère également comme une forme de *dol* (*dol par réticence*) le fait de taire l'existence d'un vice important, dont la méconnaissance par l'usager peut mettre en péril la vie des personnes ou des autres animaux (méchanceté, par exemple).

DOL. V. **DOL-DE-BRETAGNE**.

DOLABELLA. V. **CORNELIUS DOLABELLA**.

DOLABELLA (Tommaso), peintre italien (Belluno v. 1570 - Cracovie 1650). Après avoir exécuté quelques tableaux d'histoire (*le Doge et les procureurs adorant l'hostie*, palais des Doges), il se rendit à Cracovie, où il devint premier peintre de la Cour, et se distingua surtout dans le portrait. L'un de ses

mérites est d'avoir affranchi de l'influence allemande la peinture polonaise et de lui avoir transmis celle de Véronèse et du Tintoret.

DOLABELLE n. f. (du lat. *dolabella*, petite dolaire). Archéol. Instrument servant à débarrasser la vigne du bois mort.

DOLABRIFÈRE ou **DOLABRIFERA** n. m. Molluscs opisthobranch rampants, dont le pied est au moins aussi large que le corps, qui habite l'océan Indien, les mers chaudes d'Amérique et les côtes du Groenland.

DOLAGE n. m. Peauss. Travail qui consiste à amincir la peau et à l'assouplir. (Il s'exécute à l'aide du couteau à doler, ou à la machine appelée « dérayeuse ». Le couteau à doler est préférable à la machine, car il dénerve mieux la peau.)

DOLBEAU, v. du Canada (Québec), dans la région du Lac-Saint-Jean-Saguenay, près du confluent de la Mistassini et de la Mistassibi; 5 000 hab. Papeterie.

DOLBEAU (Henri Ferdinand), chirurgien français (Paris 1830 - id. 1877). Il fut nommé chirurgien des hôpitaux en 1858 et, en 1872, professeur de pathologie externe et membre de l'Académie de médecine. Son nom est resté attaché à l'opération de la lithotritie périméale, qu'il conçut et réalisa le premier. Il a laissé, outre de nombreux mémoires : *Recherches sur les vaisseaux du bassin* (1855), *Traité de la pierre dans la vessie* (1864), *De la lithotritie périméale* (1872), etc.

DOLCE [dolʒe], **DOLCISSIMO** adv. (mots italiens). Mus. D'un mouvement doux, très doux.

DOLCE (Ludovico), humaniste italien (Venise 1508 - id. 1568). Il écrivit, outre des traductions d'Homère, d'Horace, de Virgile et d'autres écrivains de l'Antiquité, des *Observations sur la langue italienne* (1550), des comédies (*le Garçon*, 1541; *le Mari*, 1545) et des tragédies (*Marianne*, 1565), où il imite les classiques latins.

dolce stil nuovo (« le doux style nouveau »), expression par laquelle Dante (*Purgatoire*, XXIV, 55) désigne l'école des poètes florentins qui, préparée par Guido Guinizelli, eut pour chef Dante, et pour sectateurs Guido Cavalcanti, Lapo Gianni, Dino Frescobaldi, Gianni Alfani, Cino da Pistoia; école savante, raffinée, caractérisée surtout par une conception élevée et spiritualiste de l'amour.

DOLCETTO n. m. Cépage précoce de la région septentrionale de l'Italie. (Il donne une grappe moyenne, un peu allongée, et dont les grains, à peau fine, ont une chair molle et sucrée, et fournissent un vin très coloré.)

DOLCI (Carlo), peintre italien (Florence 1616 - id. 1686). Elève de Jacopo Vignali, il est l'auteur de madones (Avignon, Budapest, Florence, Vienne) et de christs (Florence), peints avec minutie. — Sa fille AGNESE († v. 1690) a copié maintes fois les œuvres de son père.

DOLCIAN ou **DULCIAN** n. m. V. **DOUCAINE**.

DOLCINO, hérésiarque italien (Ossola, Novare, première moitié du xiii^e s. - † 1307). Il succéda à Segarelli comme chef des apologistes.

DOL-DE-BRETAGNE, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine (arrond. de Saint-Malo), en bordure des *marais de Dol*; 4 770 hab. (3 800 aggl.) [*Dolois*]. L'ancienne cathédrale Saint-Samson (xiii^e s.; adjonctions aux xiv^e, xv^e et xvi^e s.) est précédée de deux beaux porches sculptés; tombeau par les frères Juste de l'évêque Thomas James († 1504), verrière du xiv^e s. Maisons anciennes. Cultures fruitières (pommes). Fabrique d'engrais. Machines agricoles. Patrie de Ch. Toullier. — *Le marais de Dol* forme la partie colmatée de la baie du Mont-Saint-Michel; l'ancien îlot granitique de Dol (97 m) est isolé au milieu des terres. Petite région très fertile, analogue aux polders, elle est défendue par des digues contre la mer et drainée par des canaux ou *bieds* (→ *Biez*).

DOLDRUMS [doldrəmz] n. m. pl. (de l'angl. *doldrum*, abattement, humeur triste). Météorol. Zone des basses pressions équatoriales (terme employé par la marine anglaise depuis 1850, et adopté aujourd'hui par les météorologistes du monde entier).

— *ENCYCL.* La zone des *doldrums* est une région de calme atmosphérique séparant les



Carlo DOLCI
« Ecce Homo »
galerie Pitti, Florence



DOL-DE-BRETAGNE
la cathédrale



DOLE
l'église Notre-Dame
et le Doubs

alisez des deux hémisphères. L'air soulevé par la convergence* des alizés ne connaît que des mouvements verticaux, et ces mouvements déterminent un ciel couvert avec des pluies quotidiennes. Au temps des voiliers, les équipages immobilisés subissaient ce temps désagréable pendant des semaines. Les doldrums se déplacent en latitude, suivant la déclinaison du Soleil (position moyenne sur les océans : 5° à 10° N. en août ; 5° N. à 1° S. en févr.).



Blason de DOLE
Coups : au 1^{er} d'azur semé de billettes d'or au lion issant du même armé et lampassé de gueules brochant sur le tout ; au 2^e de gueules au soleil d'or.

DOLE, ch.-l. d'arrond. du Jura, sur le Doubs, à l'O. de la forêt de Chaux ; 22 022 hab. (19 785 aggl.) [*Dolois*]. Dole conserve des monuments intéressants : l'église Notre-Dame, de style flamboyant (xvi^e s.), l'hôpital Pasteur (ancien hôtel-Dieu du xvii^e s.), le collège de l'Arc (xvi^e et xvii^e s.), qui abrite la bibliothèque et les musées de la ville (bons tableaux de Vouet, Le Brun, etc.), enfin des hôtels particuliers des xvi^e et xvii^e s. La maison natale de Pasteur abrite un musée pasteurien. Des industries actives sont concentrées à Dole : industries métallurgiques (fonderies, décolletage) et mécaniques (appareils sanitaires, bicyclettes et motocyclettes) ; produits alimentaires (fromageries, pains d'épice, biscuiterie, minoterie, conserves de viande) ; travail du bois (tourneries, scierie, fabriques de caisses) ; confection ; tanneries. Patrie du général Malet et de Pasteur. — L'arrond. a 9 cant., 136 comm. et 63 358 hab.

— Hist. La ville est établie sur un site où abondent les témoignages d'une occupation préhistorique et gallo-romaine. Elle a été longtemps la capitale de la Franche-Comté, fut le siège du parlement de la province et d'une université célèbre fondée en 1422. Dole fut prise par Charles d'Amboise, général de Louis XI, en 1479, et complètement ruinée. Fortifiée par Charles Quint à partir de 1540, la ville, tout entière levée contre l'ennemi, put résister en 1636 au prince de Condé. Prise par les armées de Louis XIV (1674), ses murs furent rasés et elle fut attribuée définitivement à la France par le traité de Nimègue (1678). Elle perdit alors son rang de capitale, son parlement et son université au profit de Besançon. (→ Biblio.)

DÔLE (la), sommet du Jura suisse (cant. de Vaud), sur la frontière de France ; 1 680 m. Magnifique panorama.

DOLÉANCES n. f. pl. (du lat. *dolere*, souffrir). Plainte répétée de celui qui réclame ou qui veut qu'on s'apitoie sur son sort : *Les doléances d'un créancier. Assurément je ne perdrai pas mon temps à écouter ses do-*

lances, si cela ne doit nous mener à rien (Laclos).

— Hist. Demandes ou représentations consignées aux cahiers des états généraux.

DOLEAU n. m. Sorte de couteau en forme de sabre, utilisé autrefois pour fendre l'ardoise.

DOLEMMENT [lamã] adv. LANGUE CLASS. D'une manière dolente : *Le maréchal s'écrit dololement qu'il a une migraine à mourir* (Saint-Simon).

DOLENCE n. f. LANGUE LITTÉR. Ton plaintif, expression de la douleur, de l'inquiétude, de la souffrance : *Malatesta, est-ce vous ? Est-ce Malatesta qui se plaint avec une telle dolence ?* (H. de Montherlant).

DOLENJSKO (« le pays bas »), région de Slovaquie, entre la Save et la Kupa. Elle comprend des chaînons calcaires de direction dinarique, des plateaux et des poljés étages (Bela Krajina et Suha Krajina : *Carniole Blanche* et *Carniole Seche*). Culture de céréales et élevage des ovins. Des villes-marchés sont établies au contact de la plaine : Kočevje, Novo Mestro.

DOLENT, E adj. (lat. *dolens* ; de *dolere*, souffrir). Qui se plaint : *Un vieillard dolent. A la fin de chaque grande époque, on entend quelque voix dolente des regrets du passé* (Chateaubriand). [Ce terme est souvent employé dans une intention péjorative.] || exprime la douleur, l'inquiétude, l'épuisement : *Un ton dolent. Belhomme, un grand maigre, s'approcha, le cou de travers, la face dolente, un mouchoir appliqué sur l'oreille comme s'il souffrait d'un fort mal de dents* (Maupassant). || Lent, sans énergie : *La voix douce et claire du petit frère Blanche [...]* poursuivait sur un rythme dodelineur et dolent la leçon du Prophète (Huysmans).

— LANGUE CLASS. *Etre sa commère dolente*, souffrir, avoir sujet de se plaindre : *Et je suis maintenant ma commère dolente* (Molière).

— LANGUE LITTÉR. Douloureux : *La plus dolente angoisse est celle d'être loin* (Verlaine).

— SYN. : affaibli, chagrin, douloureux, épuisé, faible, fatigué, maladi, plaintif, souffrant.

DOLENT (MONT), sommet des Alpes, aux confins des frontières française, suisse et italienne ; 3 830 m.

DOLENT (Charles Antoine FOURNIER, dit Jean), littérateur français (Paris 1835 - id. 1909). Ami d'Eugène Carrière, qui fit son portrait, il est surtout apprécié comme critique d'art : *Petit Manuel d'art* (1874), *le Livre d'art des femmes* (1877), *Amoureux d'art* (1888).

DOLER v. tr. Peauss. Racler, poncer à la main ou plus souvent à l'aide d'une meule spéciale, la surface du côté chair d'une peau. — Tonnell. Aplanir, amincir avec la do-loire.

DOLÉRIS (Amédée), gynécologue et accoucheur français (Lembeve, Basses-Pyrénées, 1852 - Pau 1938). Après avoir travaillé dans le laboratoire de Pasteur à l'Ecole normale, et avoir soutenu sa thèse de doctorat en 1880, il devint accoucheur des hôpitaux en 1885, et fut élu membre de l'Académie de médecine, qu'il présida en 1924. Il a écrit de nombreux mémoires et ouvrages de gynécologie et d'obstétrique. Il a fondé en 1886 les *Archives d'obstétrique et de gynécologie* et, en 1896, la revue mensuelle la *Gynécologie*.

DOLÉRITE n. f. (du gr. *doleros*, trompeur). Roche de la famille du gabbro, à texture ophtique et à minéraux visibles à l'œil nu. (Intermédiaire entre le gabbro et le basalte, la dolérite est mouchetée et verdâtre.)

DOLÉROPHANE n. f. (du gr. *doleros*, trompeur, et *phainein*, paraître). Minér. Sulfate naturel de cuivre, brun, cristallisé dans le système clinorhombique, de formule Cu_2SO_4 et prenant une teinte bleue dans l'eau avant de se dissoudre.

DOLÉROPHYLLUM [lɔm] n. m. Paléobot. Plante répandue dans le terrain houiller supérieur et le terrain permien, caractérisée par des feuilles rondes ou ovales, épaisses, sessiles, à nervures rayonnantes, accompagnées de canaux résineux.

DOLES (Johann Friedrich), organiste et compositeur allemand (Steinbach-Hallenberg

1715 - Leipzig 1797). D'abord cantor et directeur de la musique à Freiberg, il succéda ensuite, en 1755, à J. G. Harrer comme cantor de l'église Saint-Thomas à Leipzig. De ses compositions, citons plusieurs passions et oratorios, cinq *missae breves*, des psaumes et cantates, des motets, des chorals, des lieder, des œuvres pour piano et pour orgue.

DOLET (Etienne), imprimeur et humaniste français (Orléans 1509 - Paris 1546). A douze ans, il se rend à Paris pour y faire ses études, qu'il poursuit à Padoue et à Venise. Il fait ensuite son droit à Toulouse, où, à propos d'un édit contre les associations d'étudiants, il attaque le parlement de la ville dans deux discours, qui font scandale. Obligé de se réfugier à Lyon, il y demeure quatre ans (1534-1538), au service de Sébastien Gryphius, comme correcteur d'imprimerie. Condamné pour le meurtre du peintre Compain, en 1533, il obtient le pardon royal, pour avoir agi en état de légitime défense. Il se marie en 1538 avec Louise Giraud, qui lui donne un fils, Claude. Dans son imprimerie de Lyon, rue Mercière, il adopte l'enseignement de la *Doulouère d'or*, et publie des brochures de combat, des almanachs et des satires. Un opuscule, le *Cato christianus* (1542), le fait accusé d'hérésie et d'athéisme et jeter une première fois en prison ; il y retourne en 1544, pour avoir introduit en France des livres genevois et traduit un passage de l'*Axiocchos*, dialogue attribué à Platon, dans lequel on trouve une négation de l'immortalité de l'âme. Condamné à mort, il est pendu et brûlé à Paris, place Maubert.

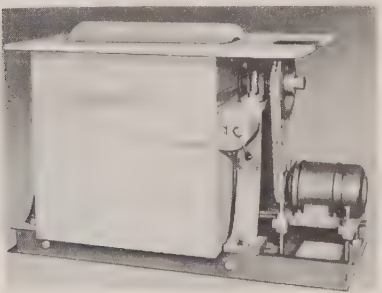
Courageux et hardi, Dolet avait un caractère entier, volontiers irritable, qui le fit se brouiller avec ses amis, Budé, Rabelais, Marot. Avec une rare liberté d'esprit, il proclame sa haine contre les persécutions, et il fait entendre des accents pathétiques dans son *Second Enfer* (1544). Son activité intellectuelle fut considérable : on lui doit des éditions de Marot, de Rabelais, des commentaires sur les discours de Cicéron et sur l'*Andrienne* de Térence. Partisan de Cicéron, il adresse à Erasme une violente réplique dans son *Dialogus de imitatione Ciceroniana* (1535). En 1536 et en 1538, il donne son œuvre capitale : *Commentarii linguae latinae*, répertoire savoureux des richesses de la langue latine. Il dédie à Baif son *De re navali* (1537). Il se tourne, en 1540, vers la philologie française, et dédie à Guillaume du Bellay sa *Manière de bien traduire d'une langue en l'autre*. Avant la *Défense et illustration de la langue française*, Dolet se pose en défenseur de la langue nationale. Poète, il publie des *Carmina* (1534-1538) et son douloureux *Cantique sur la désolation et la consolation* (1546). Champion de la libre pensée ou sectateur de l'Evangile, Dolet reste surtout un éveilleur d'esprits et un témoin sincère de la Renaissance intellectuelle au xvi^e s. (→ Biblio.)

DOLEUR n. m. Ouvrier qui dole les peaux. (Ce travail est très minutieux, très important dans la coupe du gant. Il se fait également à l'aide de machines : *dérayeruse* et *meule*.)

DOLEUSE n. f. Peauss. Meule utilisée pour doler ou poncer les peaux.

DOLFINO. V. DELFINO.

DOLGOROUKI ou **DOLGOROUKOV**, famille princière russe dont l'origine est très ancienne. Ses principaux membres sont : le prince *Dolgorouki*, qui construisit un octroi dans la vallée de la rivière Moskova (1156), poste qui est à l'origine de Moscou ; — GRIGORI FIODOROVITCH, qui se distingua en défendant le monastère Saint-Serge, près de Moscou, contre les Polonais (1608-1610) ; — MARIA *Dolgoroukova* († 1625), qui épousa en 1624, le tsar Michel Fiodorovitch, premier Romanov ; — IOURI, général, tué pendant la révolte des streltsi (1682) en défendant Pierre le Grand ; — IAKOV FIODOROVITCH (1659-1720), sénateur sous Pierre le Grand, ambassadeur en France et en Espagne. Il négocia un traité de commerce avec les Turcs. Fait prisonnier par les Suédois, il demeura dix ans incarcéré. Il fut parmi les conseillers les plus courageux de Pierre le Grand ; — VASSILI VLADIMIROVITCH, feld-marchal (1667-1746) ; il remplit des missions sous Pierre le Grand, tomba en disgrâce en 1717, mais revint à la Cour, en 1726, sous Catherine I^{re}, qui le nomma général. Il fit la



doleuse

guerre en Perse et devint feld-maréchal; en 1730, le Conseil suprême le chargea d'aller à Mittau, où était réfugiée la duchesse Anna, et de la ramener à Moscou. Il entra alors en conflit avec D. Golitsyne et ne joua plus aucun rôle politique, bien qu'il ait reparu à la Cour en 1741. — IVAN (1710-1739); ami de Pierre II, il dirigea l'opposition contre le favori Menchikov et obtint du jeune tsar un rescrit contre lui. Mais sa puissance fut éphémère. A la mort du tsar (1730), il fut exilé en Sibérie, ainsi que ses frères Serge et Alexandre, à la demande de Biron, duc de Courlande, puis exécuté; — VASSILI (1722-1782), neveu du précédent, surnommé *Krymskoi*, parce qu'en quinze jours il conquit la Crimée (1771); — IVAN MIKHAILOVITCH, officier et poète russe (Moscou 1764 - Saint-Petersbourg 1823). Colonel d'un régiment de la garde polonaise, il combattit en Crimée. Sous Paul 1^{er}, il devint conseiller d'Etat, puis, sous Alexandre 1^{er}, gouverneur de Vladimir de 1802 à 1812. Tout en remplissant ses missions, il écrivait des poésies qui eurent un grand succès en Russie; — VASSILI (1804-1868), qui fut, de 1849 à 1856, ministre de la Guerre, et ensuite chef de la gendarmerie; — PIOTR VLADIMIROVITCH (Moscou 1807 - Berne 1868), cousin du précédent. Historien spécialisé dans les généalogies, il publia une *Histoire de la famille Dolgorouki* (1840), *Généalogies russes* (1841). Une *Notice sur les principales familles de la Russie*, publiée en 1843, et écrite en français, le fit exiler en raison de l'esprit libéral dont elle témoignait. Il composa alors un *Dictionnaire de la noblesse russe* (1845-1857), puis, en 1860, un volume d'une extrême hardiesse, la *Vérité sur la Russie*, qui le fit bannir de la Russie à perpétuité. Réfugié en France, il dut quitter ce pays à la demande du gouvernement russe. Ses *Mémoires* furent publiés de 1867 à 1871; — ÉKATERINA MIKHAILOVNA Dolgoroukova (1848 - Cannes 1922). Demoiselle d'honneur de l'impératrice, elle devint la maîtresse d'Alexandre II, qui, après avoir eu d'elle trois enfants, l'épousa morganatiquement en 1880, un an avant d'être assassiné. Brutale et expulsée du palais par ordre d'Alexandre III, elle s'installa à Cannes, et se consacra à l'éducation de ses enfants. Elle publia, sous le pseudonyme de Victor Laferté, *Alexandre II. Détails inédits sur sa vie intime et sa mort* (1883).

DOLHAIN, nom flamand de LIMBOURG*.

DOLIA n. f. Anc. mesure* de masse, en usage en Russie, qui valait 0,044 g environ.

DOLIC ou **DOLIQUE** n. m. Papilionacée alimentaire des pays chauds, très voisine des haricots, avec lesquels on la confond souvent. — ENCYCL. Dans les genres *dolichos* et *vigna*, très voisins et longtemps confondus, la fleur est à carène non spiralee, ce qui les distingue des haricots. Chez les *dolichos*, le stigmate est terminal, la gousse a des bords épaissis. Il n'y a qu'une seule espèce cultivée de *dolichos*, appelée, aux Antilles françaises, *Dolichos Lablab*. C'est le *dolic d'Egypte*, ou pois indien, pois-coilis ou pois-en-tout-temps, à Madagascar, nakope. Les nombreuses variétés de *vignas* sont réparties en deux espèces : *Vigna Sinensis* et *V. Catjang*. Les *dolichos mongette*, *dolic à ongles*, *bannette* (France), *cowpea* (Angleterre), *niebé*, *soso* (Afrique occidentale), désignent la première. Les *dolichos asperges*, *pois longs* (Antilles), *asparagus bean* (anglais) en sont une sous-espèce. Dans le *V. Catjang*, les gousses sont dressées.

DOLICHENOS. Mythol. Dieu, représenté debout sur un taureau, brandissant d'une main la hache et de l'autre le foudre, et qui était, à l'origine, le dieu hittite de l'orage, Tarhoun ou Teshouh; on le retrouve sur les bas-reliefs de Malatya, dans la région de Doliché. Comme ils le firent pour d'autres divinités de Syrie, les légionnaires romains introduisirent ce dieu à Rome et l'identifièrent avec Jupiter. A la fin du II^e et au III^e s. de notre ère, Jupiter Dolichenos eut un temple sur l'Aventin et un autre sur l'Esquiline; il fut détrôné par le dieu-soleil d'Emèse, introduit à Rome sous Aurélien.

DOLICHO- [ko], préfixe emprunté au grec *dolikhos*, allongé, et employé dans la formation de nombreux mots.

DOLICHOCÉPHALE [ko] adj. et n. Anthropol. Se dit d'un individu dont le diamètre

antéro-postérieur maximal de la tête est beaucoup plus long que le diamètre transverse maximal. (De tels individus sont extrêmement fréquents dans certaines races, dites à cause de cela *dolichocéphales*.)

DOLICHOCÉPHALIE [ko] n. f. Anthropol. Forme du crâne des dolichocéphales.

— ENCYCL. Elle est caractérisée par un indice céphalique horizontal inférieur à 77. Cette *dolichocéphalie* est surtout postérieure; elle est le propre de certaines grandes races, notamment la race nordique, la race méditerranéenne, et certaines races noires, lesquelles n'ont d'ailleurs entre elles aucun rapport génétique. Virchow soutenait que la civilisation diminue la *dolichocéphalie* en développant le crâne en largeur, et c'est ainsi qu'il expliquait le nombre de moins en moins grand des dolichocéphales dans les peuples de l'Europe occidentale et centrale.

DOLICHOCÔLON [ko] n. m. Pathol. Allongement anormal d'un segment ou de la totalité du gros intestin.

DOLICHOCRÂNE [ko] adj. et n. Anthropol. Qui présente de la dolichocranie.

DOLICHOCRÂNE [ko] n. f. (gr. *dolikhos*, allongé, et *kranion*, crâne). Anthropol. Syn. de *DOLICHOCÉPHALIE*. (S'emploie quand on parle du crâne squelettique et non du sujet vivant.)

DOLICHODERUS [koderys] n. m. Petite fourmi à tête allongée, à abdomen presque rond, à pétiole épais. (La seule espèce européenne est noire et rouge, avec quatre taches claires sur l'abdomen; elle fait ses nids dans le bois mort ou sous les écorces. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des formicidés.)

DOLICHOMÉGALIE [ko] n. f. Allongement et dilatation d'un segment, d'un vaisseau ou du tube digestif.

DOLICHOMITUS [komitys] n. m. Insecte à tarière d'une longueur démesurée. (Le genre, dont l'espèce type habite l'Amérique tropicale, fait partie des hyménoptères, famille des ichneumonidés.)

DOLICHOPITHECUS [kopitekys] n. m. Singe fossile dans le Pliocène de Perpignan, voisin du *sempithecus*, mais au museau plus allongé et aux extrémités plus robustes.

DOLICHOPODE [ko] n. m. Sauterelle grêle, décolorée, à appendices extraordinairement allongés, qui vit dans les cavernes de l'Europe méditerranéenne. (Les dolichopodes sont carnassiers. Le genre fait partie des orthoptères sauteurs, famille des gryllacridés.)

DOLICHOPODIDÉS [ko] n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères orthorhaphes, comprenant de petites mouches au corps vert ou gris bleuâtre métallique, généralement carnassiers. (Les larves, également carnivores, sont terrioles ou aquatiques; certaines vivent avec les insectes xylophages, qu'elles dévorent.)

DOLICHOPUS [kopys] n. m. Petite mouche carnassière, ordinairement d'un beau vert métallique, avec les yeux rouges. (Le genre fait partie des diptères brachycères et constitue le type de la famille des *dolichopodidés*.)

DOLICHOS [kos] n. m. Genre de plantes herbacées, généralement volubiles, de la famille des papilionacées, comprenant des centaines d'espèces. (Quelques-unes sont cultivées comme ornementales.) [V. *DOLIC*.]

DOLICHOSIGMOÏDE [ko] n. m. Pathol. Allongement anormal de l'anse sigmoïde du côlon.

DOLICHOSOMA [ko] n. m. Amphibien stégocéphale, au corps serpentiforme comprenant cent cinquante vertèbres, au crâne relativement petit, triangulaire, fossile dans le terrain houiller d'Irlande et le Permien inférieur de Bohême.

DOLICHOTIS [kotis] n. m. Mammifère rongeur, appelé aussi *lièvre des pampas* ou de *Patagonie*. (C'est le *mara* [*Dolichotis patagonica*], répandu en Amérique du Sud. Famille des subungulés.)

DOLIHIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes prosobranches, caractérisée par la grandeur du pied, qui déborde de la coquille, par la finesse des tentacules acérés portant des yeux à leur base, et surtout par la coquille sans varices et sans opercule.

DOLIMAN n. m. (turc *dholâma*). Robe turque, longue et étroite, ouverte par-devant, et qui se portait par-dessus les autres vêtements.

DOLIN (Patrick HEALEY-KAY, dit *Anton*), danseur et chorégraphe anglais (Slinfold, Sussex, 1904). En 1923, il rejoignit la compagnie de Diaghilev à Monte-Carlo, où il débute dans *Daphnis et Chloé*. En cette même année, il crée le rôle du « Beau Gosse » dans le ballet *le Train bleu* de J. Cocteau. Désormais attaché à la compagnie, Dolin paraît dans *Cimariosiana*, le *Lac des cygnes*, le *Spectre de la rose*, les *Fâcheux*, *Pulcinella* et le *Mariage d'Aurore*. En 1925, il se brouille avec Diaghilev. En 1927, Dolin est le partenaire de Tamara Karsavina à Londres, dans une reprise du *Spectre de la rose*, et fonde une compagnie. En 1928, il présente à Paris sa chorégraphie *Rapsodie en bleu* (musique de Gershwin), le *Rossignol* et la *Rose* et un *Ballet espagnol*. Il retourne avec Diaghilev pour sa dernière saison, et danse, entre autres, le *Bal* et le *Fils prodigue*. A la mort de Diaghilev (1929), Dolin se rend à New York; en 1930, il est de nouveau à Londres. De 1931 à 1935, il est premier danseur au Vic Well's Ballet, et, jusqu'en 1937, dans sa compagnie Markova-Dolin. En 1939, il rejoint l'Original Ballet russe en Australie, puis la compagnie américaine du Ballet Theatre. Depuis 1952, Dolin est directeur artistique du London Festival Ballet.

DOLINE n. f. (d'un mot slave *dolina*, signif. *vallée*). Dépression fermée d'origine karstique.

— ENCYCL. On distingue deux grands types de dolines : les *dolines de dissolution*, qui résultent de la dissolution lente et diffuse par les eaux qui stagnent quelque temps après les averse aux abords d'un point absorbant; les *dolines d'effondrement*, qui naissent de l'affaissement du sol au-dessus d'une cavité karstique effondrée.

Les dolines sont *absorbantes* dans un premier stade, mais il arrive que les eaux qui s'y rassemblent apportent de l'argile de décalcification qui colmate les conduits karstiques. La doline se transforme alors en mare ou en étang après chaque pluie, s'assèche lentement sous l'effet de l'évaporation. Les dolines absorbantes ont généralement un bord raide, au moins sur une partie de leur pourtour. Mais les périodes froides du Quaternaire ont souvent estompé la dépression par développement de la solifluxion. La dissolution par les eaux de fonte des congères de neige semble jouer un grand rôle dans la formation des dolines.

DOLIOLARIA n. f. Nom donné à la deuxième forme larvaire des holothuries, succédant au premier stade, dit *auricularia*. (La larve doliolaria ne s'alimente plus, et précède immédiatement la transformation en holothurie définitive.)

DOLIOLUM [lôm] n. m. (mot lat. signif. *petit tonneau*). Zool. Ascidie pélagique caractérisée par les métamorphoses extrêmement compliquées que subissent ses larves. (Le genre vit dans le plancton des mers chaudes, notamment de la Méditerranée, et sert de type à la famille des *doliolidés*, qui fait partie des procordés, sous-embranchement des tuniciers, classe des thaliacés.)

DOLIOPHIS n. m. (gr. *dolios*, faux, et *ophis*, serpent). Serpent venimeux, protérotyphé, famille des colubridés, dont les glandes à venin, au lieu d'être limitées à la région temporale, s'étendent en arrière jusque vers le milieu du corps. (On en connaît quatre espèces d'Indochine et de Malaisie. Leur longueur dépasse rarement un mètre.)

DOLIOS. Myth. gr. Esclave jardinier donné par Icaros à Pénélope, qu'il suivit à Ithaque. Il reconnut très vite Ulysse déguisé, et, avec ses six fils, se joignit à son maître pour repousser les parents des prétendants tués.

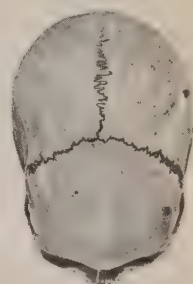
DOLIQUE n. m. Bot. V. *DOLIC*.

DOLISIE, v. de la république du Congo, ch.-l. de la région du Niari, sur le Congo-Océan, au N.-E. de Pointe-Noire; 9 000 hab. (400 Europ.). Centre commercial important. Exploitations forestières.

DOLISIE (Albert), administrateur colonial et explorateur français (Mutzig 1856 - Orléans 1899). Il fut, de 1882 à 1898, un des plus actifs collaborateurs de la mission de l'Ouest



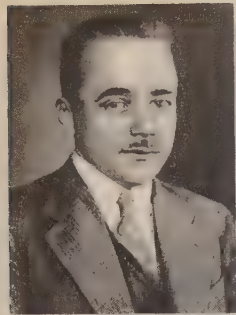
Anton DOLIN dans un ballet espagnol « le Soldat »



dolichocrâne



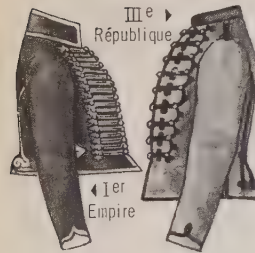
DOLICHENOS



Engelbert DOLLFUSS



avers

pièce de 20 dollars or
revers

dolmans

dolmen
« la Table des marchands »
à Locmariaquer
(Morbihan)

africain dirigée par Brazza, reconnu les affluents de la rive droite du Congo jusqu'à l'Oubangui inclusivement, fut, dès 1888, administrateur à Brazzaville et fonda le poste de Bangui. Gouverneur en 1894.

DOLIM [lɔm] n. m. (mot lat.). Antiq. rom. Grand récipient de terre cuite du type jarre, dont les anciens Romains se servaient pour mettre le vin nouveau avant de le transvaser dans les amphores. (Ce type de récipient était déjà d'usage courant dans la Grèce homérique. Il en existait dont la hauteur atteignait 3 m. Ils ne pouvaient être faits au tour et l'on pense qu'on les édifiait dans un four spécial. On les réparait soigneusement en cas de fêlure, car leur valeur était élevée. Le « tonneau » de Diogène était un de ces vases. On y mettait non seulement le vin, mais l'huile, le blé, les figues, etc. On y plantait aussi des arbustes.)

— Zool. Mollusque gastropode à coquille mince, ventreuse, avec spire courte et ouverture très grande. (L'animal a un pied très développé, une longue trompe épaisse et un long siphon. Les *doliums*, vulgairement appelés *tonnes*, sont de grandes coquilles brillamment colorées, habitant les mers chaudes; à l'état fossile, on les connaît depuis le Crétacé, mais elles sont surtout abondantes dans les terrains tertiaires.)

DOLLAR n. m. (mot angl., corrupt. de l'allemand *thaler*). Unité monétaire de divers pays, et plus spécialement des Etats-Unis (symbole : \$) et du Canada (symbole : \$ CAN.). — ENCYCL. Le dollar a été adopté comme unité monétaire par les Etats-Unis en 1793. Il équivalait alors sensiblement au peso espagnol, monnaie d'argent analogue à l'ancien écu français de 5 livres. Il se divise en 100 cents. Le dollar est défini par un poids de 25,8 grains, soit 1,671 8 g d'or à 900/1 000, soit 1,504 6 g d'or fin. La pièce d'or de un dollar n'a été frappée que de 1849 à 1889. Les monnaies des Etats-Unis portent à l'avers une « liberté », et au revers la légende *United States of America — E pluribus unum*; le revers des pièces d'or de 20, 10, 5, 2,5 dollars, appelées respectivement double aigle, aigle, demi-aigle, quart d'aigle, comporte un aigle. Le dollar constitue également l'unité monétaire du Canada (divisé en 100 cents et d'une parité de 807,883 milligrammes d'or fin depuis 1949), de l'Ethiopie (depuis 1945), de quelques républiques d'Amérique centrale, et du Libéria. De 1910 à 1948, il a constitué l'unité monétaire chinoise sous la dénomination de *yuan*.

DOLLARD DES ORMEAUX (Adam), jeune héros canadien français (en Ile-de-France 1635 - Long-Sault 1660). Venu au Canada en 1657 avec Maisonneuve, il commanda le fort de Montréal. En avril 1660, accompagné de seize jeunes gens, il partit en expédition contre les Iroquois. Attaqué au Long-Sault, après avoir résisté plusieurs jours, il finit par être massacré avec la majeure partie de sa troupe. La colonie dut son salut à ce sacrifice.

DOLLART (GOLFE DE), échancrure de la côte de la mer du Nord, formant frontière entre les Pays-Bas et l'Allemagne. Il doit, comme le Zuiderzee, son origine à des tempêtes, à de brusques invasions de la mer du Nord en pays frison (1277 et 1362). L'Ems se jette au fond du golfe de Dollart, qui en constitue l'estuaire et qui abrite le port d'Emden.

DOLLÉANS (Edouard), économiste et écrivain français (Tilly-Saint-Fargeau 1877 - Villeblevin, Yonne, 1954). Professeur aux facultés de droit de Dijon et de Paris, son *Histoire du mouvement ouvrier* (1939) est importante.

Il s'est également intéressé au théâtre et à la littérature; il a fait partie de l'équipe d'écrivains de la *Nouvelle Revue française*.

DOLLERN — et non *Doller* — (*die Tollre* [xiv^es.]), riv. d'Alsace, affl. de gauche de l'Ill; 150 km. Elle naît au fond de la vallée de Sewen, au pied du Ballon d'Alsace, passe à Masevaux et à Senteim, et finit à Illzach, un peu en aval de Mulhouse.

DOLLFUS, famille d'industriels alsaciens, originaire de Mulhouse, où elle est mentionnée dès 1552. Ses principaux membres sont : JEAN HENRI, l'un des trois fondateurs de la fabrication de l'indienne à Mulhouse (1746); — JEAN (Mulhouse 1800 - id. 1887), partisan déterminé du libre-échange. Longtemps maire de Mulhouse, on lui doit la construction des cités ouvrières. Sa courageuse conduite lors de l'invasion allemande, en 1870, lui acquit la sympathie générale, et il resta jusqu'à sa mort le député protestataire de Mulhouse au Reichstag; — CHARLES EMILE (Mulhouse 1805 - Bade 1858), frère du précédent. Il fut fondateur et président de la société industrielle de Mulhouse, maire de la ville en 1843, député du Haut-Rhin en 1846 et en 1848. Il quitta la vie publique après le coup d'Etat du 2 décembre 1851.

DOLLFUSS (Engelbert), homme d'Etat autrichien (Texing 1892 - Vienne 1934). Fils de paysans de Basse-Autriche, il fit des études de droit et fut, après avoir fait la guerre comme officier de troupes alpines, secrétaire de la fédération paysanne de Basse-Autriche. En 1931, il devint ministre de l'Agriculture dans le cabinet de Buresch, auquel il succéda comme chancelier le 20 mai 1932.

Il entreprit alors, pour résoudre des problèmes auxquels le système parlementaire lui semblait incapable de donner une réponse, une refonte complète de l'Etat autrichien sur la base de principes autoritaires et corporatifs. Il suivait largement l'exemple des fascistes italiens, mais puisait plus qu'eux dans les encyclopedes de Léon XIII, et l'Etat qu'il définissait la nouvelle Constitution autrichienne du 1^{er} mai 1934 méritait d'être appelé « Etat corporatif chrétien ».

Patriote autrichien et fidèle catholique, Dollfuss s'opposa à l'emprise nationale-socialiste sur son pays. Appuyé sur le parti chrétien-social et les *Heimwehren*, il interdit le parti national-socialiste (13 mars 1933). Mais, d'un autre côté, poussé par les conservateurs et par son allié Mussolini, il s'attaqua aussi à la social-démocratie et brisa, par les armes, en février 1934, les milices ouvrières de Vienne et de la banlieue. Il fut assassiné le 25 juillet 1934 au cours d'une tentative avortée de coup d'Etat des nationaux-socialistes. Sa mort débarrassait Hitler d'un adversaire résolu et tenace. (→ Biblio.)

DOLLFUSVILLE, comm. d'Algérie (départ. d'Orléansville, arrond. de Miliana), sur l'oued Chélif; 10 584 hab. (125 non-musulmans). Centre de colonisation près du barrage des Ghrîb.

DOLLIAN (Guy), peintre, graveur et illustrateur français (Paris 1887). Peintre de la vie moderne (la *Loge*, le *Manège des cochons*, le *Moulin de la Galette*, la *Rue Pigalle*), il se rattache, comme graveur, à la tradition des imagiers populaires. On lui doit également des décors et des costumes de théâtre, ainsi que des illustrations.

DÖLLINGER (Johann Ignaz von), prêtre et écrivain allemand (Bamberg 1799 - Munich 1890). Professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Munich. En 1848-1849, il défendit avec éloquence l'indépendance de l'Eglise catholique au parlement de Francfort. De 1861 à 1870, il attaqua à plusieurs reprises le pouvoir temporel des papes. Sous le pseudonyme de JANUS, il publia une brochure intitulée *le Pape et le Concile*, qui contenait de vives critiques contre le *Syllabus* et la politique de Pie IX. Il refusa, après le concile du Vatican, d'admettre l'infaillibilité pontificale. L'archevêque de Munich l'excommunia (avr. 1871). Döllinger, soutenu par le roi de Bavière Louis II, consacra le reste de sa vie à essayer de réaliser le projet de la fusion de toutes les communions chrétiennes dissidentes.

DÖLLINGER (Konrad von), architecte allemand (Biberach, Wurtemberg, 1840 - Stutt-

gart 1912). Professeur à l'école polytechnique de Stuttgart (1872), il dirigea les constructions intérieures du château de Montfort, sur le lac de Constance (1865), éleva le Kurhaus à Friedrichshafen, le monument des guerriers à Biberach, l'église de la garnison à Stuttgart, les monuments de Schiller, à Marbach, et de Wieland, à Biberach. Il a publié : *Esquisses de voyages en Allemagne, en France et en Italie* (1872-1880).

Dollo (LOI DE). Biol. Une des grandes lois de l'évolution : l'évolution régressive est irréversible; un organe perdu ne réapparaît pas. Si un organe jouant le même rôle que l'ancien réapparaît, il a une origine différente; ce sont des organes analogues* et non homologues*. Déjà pressentie par Edgar Quinque, cette loi a été développée, en 1893, par Louis Dollo, paléontologue belge (1857-1931).

DOLLOND (John), opticien anglais (Spitalfields, Londres, 1706 - id. 1761), d'origine française. Il construisit en 1757 le premier objectif achromatique pour lunette astronomique, ainsi que des oculaires à quatre ou cinq lentilles, travaux qui lui valurent le titre de membre de la Société royale. — Son fils, PETER (1730-1820), poursuivit son œuvre. — Le neveu de ce dernier, George DOLLOND, également opticien (1774 - 1852), a construit des lunettes à réticule, un micromètre en quartz et un instrument pour la mesure des angles.

DOLMAN n. m. (turc *dolaman*). Veste d'uniforme ajustée à la taille et garnie de brandebourgs.

— ENCYCL. Mil. Vêtement d'origine turque, apparue en France avec les hussards hongrois, le *dolman* constituait au xviii^e s., sous forme d'une soubreveste boutonnée au droit de la poitrine, avec basques flottantes jusqu'aux genoux, la tenue des archers turcs et des stradiots. Il fut ensuite porté dans l'armée française jusqu'au début du xx^e s. par tous les officiers et par les militaires de certaines armes montées (hussards, chasseurs, dragons, artilleurs, cavaliers de remonte et du train). Il est encore porté en grande tenue par certains militaires étrangers (guides belges, artilleurs britanniques, cavaliers suédois, etc.).

DOLMAS n. m. Plat constitué par un hachis de mouton auquel on ajoute la graisse de la queue du mouton, et qu'on fait cuire en boulettes enveloppées dans des feuilles de vigne, de chou, etc. (Cuisine turque et plat arabe d'Afrique du Nord.)

DOLMEN [mɛn] n. m. (breton *dol*, table, et *men*, pierre). Monument mégalithique formé par un ou plusieurs blocs horizontaux reposant sur des pierres dressées. (Parfois enfouis dans des tumulus, les dolmens sont des sépultures collectives; ils ont livré d'importants outillages. En France, ils sont nombreux dans le Massif central et surtout en Bretagne, où l'on en compte un millier; l'un des plus célèbres est la Table des marchands, à Locmariaquer.) (→ Biblio.)

DOLMETSCH (Arnold), musicologue anglais, d'origine continentale (Le Mans 1858 - Haslemere, Surrey, 1940). Spécialiste des instruments des xviii^e et xviii^e s., il fonda à Haslemere une maison de lutherie ancienne et organisa un festival annuel. Il a publié : *Select English Songs and Dialogues of XVIIth and XVIIIth centuries* (1912), *The Interpretation of the music of the XVIIIth and XVIIIth centuries* (1915). — RUDOLPH, harpiste, gambiste et chef d'orchestre, fils aîné d'Arnold (Cambridge 1906 - † 1942). Il a écrit : *The Art of orchestral conducting* (1942). — CARL, virtuose de la flûte à bec (Fontenay-sous-Bois 1911), frère du précédent. Il est directeur de la *Society of recorder players* et du festival de Haslemere.

DOLO, comm. d'Italie, en Vénétie (prov. de Venise), sur l'ancien cours de la Brenta, transformé en canal navigable de Padoue à Venise; 11 100 hab.

DOLOIRE n. f. (du lat. *dolare*, doler). Technol. Instrument de charpentier, de fendeur de merrain, de tonnelier, servant à dresser le parement des pièces de bois. || Instrument de maçon pour gâcher le sable et la chaux.

— Arm. Arme de guerre qui était une sorte de hache.

— Hérald. Meuble représentant une hache de tonnelier. (V. pl. HERALDIQUE, 197.)

— **ENCYCL. Technol.** La *doloire*, instrument de charpenterie, qui est, en principe, une cognée à taillant droit, oblique par rapport au manche, et toujours large, avec manche court, était employée au Moyen Âge comme fer de justice pour décapiter les condamnés. Mais alors elle était montée sur un manche beaucoup plus long, comme les doloires de guerre. Dans ces dernières, la tête du taillant est évitée en croissant, de manière à fournir une pointe d'estoc comme dans certaines haches danoises. Dans un appareil à exécution remontant au-delà du XVI^e s., une lourde doloire attachée à une corde et maintenue entre deux poteaux descendait sur le cou du patient.

DOLOMEDES [medes] n. m. Araignée allongée, de forte taille, habitant l'Ancien Monde et l'Amérique du Nord.

— **ENCYCL.** Les *dolomides* sont ou bruns ou fauves, variés de noir ou de blanc; ils vivent dans les marécages, parfois sur un radeau de feuilles mortes sur lequel ils se laissent dériver. L'espèce la plus commune en France est longue de 12 à 20 mm. (Famille des pisauridés.)

DOLOMIE n. f. (du nom du géologue *Dolomieu*). Minér. et Géol. Carbonate naturel, double, de calcium et de magnésium.

— **ENCYCL.** Parfois présente dans les formations filoniennes, la *dolomie* forme le plus souvent des gites lenticulaires. Les phénomènes métamorphiques semblent avoir une importance primordiale dans sa formation (v. aussi *DOLOMITISATION*). En Europe, elle est surtout répandue dans le Dévonien (Marquise et Avesnes-sur-Helpe), dans le Trias (keuper de Lorraine) et dans le Jurassique (bajocien et bathonien). Blanche quand elle est pure, la dolomie cristalline dans le système rhomboédrique; elle forme une masse grenue plus ou moins compacte. Les procédés imaginés pour séparer le carbonate de calcium du carbonate de magnésium ne permettent pas d'obtenir d'une façon rentable de la magnésie pure à partir de la dolomie. Néanmoins, la magnésie blanche, ou carbonate basique industriel, obtenue par la carbonisation d'un mélange de dolomie et de coke, constitue un excellent isolant thermique. La *dolomie activée*, obtenue par frittage incomplet de la dolomie brute, est utilisée dans le traitement des eaux naturelles acides et comme revêtement des sols de fours.

DOLOMIEU, comm. de l'Isère (arrond. de La Tour-du-Pin), dans les Terres basses du bas Dauphiné; 1 307 hab. (526 aggl.). Tissage de la soie. Patrie du géologue Dolomieu.

DOLOMIEU (Dieudonné ou Déodat de Gratet de), géologue et minéralogiste français (Dolomieu, Dauphiné, 1750-Château-neuf, Saône-et-Loire, 1801). Admis dans l'Ordre de Malte dès le berceau, il faisait son noviciat sur les galères des chevaliers, lorsque, à l'âge de dix-huit ans, il tua en duel un de ses camarades. Condamné à mort, il fut gracié par le grand maître. Dolomieu quitta alors le service militaire pour se livrer aux sciences; au cours de voyages, effectués pour son ordre, il fit de nombreuses observations géologiques. Il publia (1784) des études sur les tremblements de terre, puis différents mémoires sur le basalte, sur les calcaires auxquels on a donné depuis le nom de *dolomie*. Nommé, en l'an III, professeur de géologie à l'Ecole des mines, il devint membre de l'Institut (1795) après avoir appartenu à l'Académie royale des sciences (1778) comme correspondant. Dolomieu fit partie de l'expédition d'Égypte, où il séjourna deux ans. A son retour, poussé par une tempête dans le golfe de Tarente, Dolomieu fut fait prisonnier et transféré à Messine. C'est pendant sa captivité qu'il écrivit son *Introduction à la philosophie minéralogique*. Ses principaux ouvrages sont : *Voyage aux îles Lipari* (1783), *Mémoire sur les îles Ponces et les produits volcaniques de l'Etna* (1788), *Dernier Voyage dans les Alpes* (1802), etc.

DOLOMITE n. f. Minér. Nom parfois donné pour désigner le cristal de dolomie*.

DOLOMITES ou **ALPES DOLOMITIQUES** (de *Dolomieu*, nom propre), massif italien des Alpes orientales, compris entre l'Adige et la Piave, la Pusteria et le Val Sugana. Il est formé d'une roche calcaire, la *dolomie*, où l'érosion sculpte des formes

étranges, caractéristiques de ce massif. D'immenses marches d'escalier sont découpées dans les couches horizontales du Trias et du Lias, très épaisses. Le point culminant des Dolomites est la Marmolada (3 342 m). La grande route des Dolomites traverse le massif de Bolzano à Cortina d'Ampezzo.

— **Alp.** L'allure verticale des montagnes, la nature du rocher, l'absence de neige (en raison de la faible altitude), donnent un caractère particulier à l'alpinisme dans les Dolomites, essentiellement axé sur l'escalade rocheuse, poussée aux derniers degrés de la perfection. Les grimpeurs considèrent les Dolomites comme le paradis de l'escalade pure. Les ascensions y ont été multipliées, les itinéraires y sont particulièrement nombreux. Parmi les montagnes les plus célèbres, il faut citer : dans les Dolomites orientales, la Civetta*, le Pelmo, le Sorapis, le Tofane, le Cristallo, les cimes de Lavaredo*; dans les Dolomites occidentales, le Catinaccio, les tours de Vajolet*, le Latemar, le Sassolungo*, le groupe de Sella, les Pale di San Martino et la Marmolada*; enfin, plus à l'O., le groupe de la Brenta*. (→ *Biblio.*)

DOLOMITIQUE adj. Qui contient de la dolomie : *Roches dolomitiques*. || *Calcaire dolomitique*, roche renfermant de 25 à 50 p. 100 de dolomie. || *Sable dolomitique*, résidu d'une roche dolomitique attaquée par l'érosion des eaux pluviales qui ont dissous le ciment formé par le carbonate de calcium.

DOLOMITISATION n. f. Transformation d'une roche, par exemple d'un calcaire, en dolomie.

— **ENCYCL.** La *dolomitisation* peut se faire de plusieurs façons : par l'action de l'eau de mer sur des calcaires coralliens (elle apporte alors du magnésium et enlève le calcium); par l'action des eaux d'infiltration souterraine (l'enrichissement en magnésium peut être le fait du métamorphisme); enfin, à partir d'un calcaire magnésien, la dolomitisation peut résulter de l'appauvrissement en calcium, entraîné par les eaux d'infiltration; on a ainsi des dolomies vacuolaires, ou cargneules.

DOLON. Myth. gr. Guerrier troyen. Il offrit à Hector de pénétrer de nuit dans le camp des Grecs afin de découvrir leurs desseins, mais il fut surpris par Ulysse et Diomède, qui le tuèrent, bien qu'il leur eût livré les secrets des Troyens.

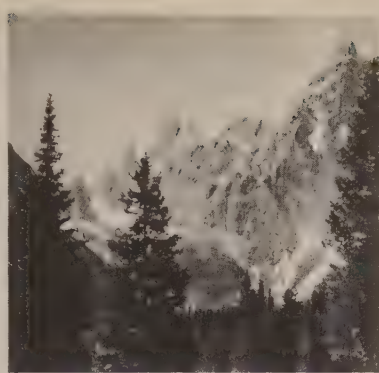
Dolopathos, traduction en vers français du XIII^e s., par un trouvère nommé Herbert, d'un roman latin de Jean de Hauteville (XII^e s.). On y trouve une série de contes qui ont surtout pour objet de démontrer la subtilité et la malice des femmes. C'est, à travers des intermédiaires latins, l'adaptation en français du roman, d'origine indienne, *le Roi et les Sept Sages*. On en a diverses transcriptions et continuations en prose, du XIII^e s.

DOLOPES. Géogr. anc. Peuple de Thessalie, aux confins de l'Étolie et de l'Épire, réduit à la vassalité par les Thessaliens. Aux temps héroïques, une armée de Dolopes, conduite par Phœnix, combattit à Troie. — Peuplade fixée dans l'intérieur de la Libye.

DOLOPIE, en gr. *Dolopia*. Géogr. anc. Pays habité par les Dolopes et situé à l'O. de la Phthiotie grecque; il était arrosé par l'Achéloos. Il fit partie du royaume de Pélée aux temps héroïques, et fut soumis ensuite à la Thessalie. Strabon le place au sud du Pinde.

DOLORISME n. m. Doctrine qui attribue une valeur morale et intellectuelle à la maladie et à la douleur, en particulier à la douleur physique.

— **ENCYCL.** Cette doctrine est à distinguer des théories classiques concernant l'utilité indirecte de la douleur, soit comme facteur d'endurcissement physique et moral (stoïcisme), soit comme épreuve dans un sens spirituel et purificateur (religions, en particulier christianisme) ou comme aspect du sacrifice. Dans le *dolorisme*, c'est la douleur même qui enrichit l'homme, « en ce qu'elle arrête les impulsions de la vie animale et permet ainsi à l'esprit d'acquiescer une hégémonie particulièrement efficace pour la création artistique et littéraire » (J. Teppe). Ces idées et cette position ont été très discutées. Le dolorisme, en tant que « mouvement », s'est traduit par des écrits : *Apologie pour l'anormal, manifeste du dolorisme* (1935), *Dictature de la*



douleur (1936), et la fondation d'une *Revue doloriste* (1936). Le promoteur de ce mouvement fut Julien Teppe. (V. *DOULEUR*.)

DOLORISTE n. et adj. Partisan du dolorisme*.

DOLOSIF, IVE adj. (du lat. *dolosus*, rusé). Dr. Qui est entaché de dol : *Une clause doloriste*.

DOLURE n. f. Partie de la peau, du côté chair, que les mégissiers enlèvent avec la doloise.

DOLUS, comm. de la Charente-Maritime (arrond. de Rochefort), dans l'île d'Oléron; 1 604 hab. (421 aggl.). Église des XV^e et XVII^e s. Ancien prieuré et chapelle du XII^e s. à La Perroche. — Station balnéaire à la plage de La Remigeasse.

Dolus malus abesto, formule latine signif. *Que toute ruse déloyale soit absente*, et dont les initiales, D. M. A., figuraient fréquemment dans les actes de vente, les contrats, etc., chez les Romains.

DOLVAT (Emir) ou **EMIR DOLVAT**, médecin arménien (Amasya 1418-Brousse 1498). Il fut le médecin particulier du sultan Mehmet II. Il écrivit quelques ouvrages remarquables, tels que *l'Utilité de la médecine* (1466), un *Dictionnaire de thérapeutique* (1478), un *Traité de pharmacopée* (1480).

D. O. M., abrég. des mots latins *Deo optimo maximo* (Au Dieu très bon, très grand), formule de dédicace des édifices religieux catholiques, inspirée de la formule latine J. O. M. (*Jove optimo maximo*, A Jupiter, très bon, très grand).

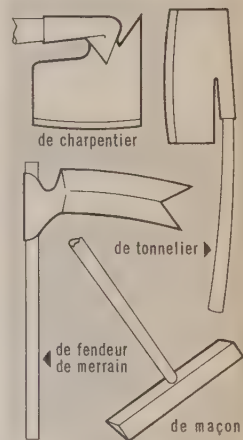
DOM [dɔ̃] n. m. (abrég. du lat. *dominus*, maître). Titre donné à certains religieux (bénédictins, chartreux). || Au Portugal, titre donné aux nobles; et, *par extens.*, titre d'honneur donné à une personne quelconque.

— **ENCYCL.** Dès le XI^e s. *dom* s'emploie comme titre honorifique devant le nom de famille ou celui de la fonction. Après le XIV^e s., il n'est resté d'usage que pour les bénédictins, les feuilants, les chartreux, etc.

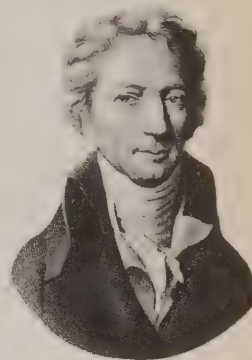
DOMAGK (Gerhard), biochimiste allemand (Lagow, Brandebourg, 1895). Professeur à l'université de Münster, puis directeur de l'institut de pathologie et de bactériologie d'Elberfeld, il est connu pour ses travaux sur le cancer expérimental, et surtout pour la découverte de l'action bactéricide de la sulfachrysoïne (ou prontosil) en 1935, ouvrant ainsi l'ère de la chimiothérapie par les sulfamides. Il obtint le prix Nobel de médecine de 1939, mais, déchu par Hitler, ne put recevoir sa médaille qu'en 1947. Depuis, il a poursuivi ses travaux sur la chimiothérapie, notamment dans le traitement de la tuberculose.

DOMAINE n. m. (du lat. médiév. *domanium*; de *dominus*, maître; ou de l'anc. adj. *domaine*, seigneurial). Terre dont on a la propriété : *Elle n'était pas peu fière des domaines paternels* (Aragon). || Ensemble des biens qui appartiennent à une personne, à une catégorie sociale : *L'inviolabilité du domaine féodal étant une fois rompue [...], beaucoup perdaient le respect des clôtures* (Michelet). || Propriété d'une étendue quelconque, avec habitation de maître : *Dans le bas du domaine, séparé du parc par une haie d'arbustes, s'étendait le potager* (G. Duhamel). || Lieu préféré ou sur lequel on a une

DOLOMITES



doloires



Dieudonné DOLOMIEU



Gerhard DOMAGK

autorité particulière : *L'hospice qu'il administrait, ce domaine chéri dont il avait voulu qu'un peu de terre grasse recouvrit sa tombe* (F. Mauriac). || — *Fig.* Tout ce qu'embrasse une institution, une technique, un art, une science, etc.; attributions, fonctions, ressort : *Cela n'est pas du domaine des tribunaux.* || Secteur de la connaissance ou de l'activité : *Un homme peut être charitable, doux, clément, vraiment humain en tout, sauf dans le domaine dont il a fait sa carrière* (G. Duhamel). || *Etre du domaine de quelqu'un*, relever de sa compétence.

— *Acoust.* *Domaine des fréquences audibles*, ensemble des fréquences perceptibles par un auditeur normal moyen. (V. SEUIL D'AUDITION.)

— *Bot.* D'après Flahault, vaste région où l'endémisme des genres est peu visible, mais où celui des espèces linéennes est très net. (Elle se subdivise en secteurs et districts.)

— *Dr. admin.* Ensemble des biens qui, par leur nature ou leur affectation à l'usage public ou à un service public, ne sont pas susceptibles de propriété privée. (Ce domaine est national, départemental ou communal.) [V. part. *encycl.*]

— *Dr. civ.* *Tomber dans le domaine public*, se dit, en matière de propriété littéraire, artistique, industrielle, d'une invention, d'une œuvre d'art ou de l'esprit lorsque, n'étant plus protégée par la loi, elle n'est plus susceptible d'un droit d'appropriation privée, et qu'elle peut, dès lors, être librement publiée, représentée, reproduite. (V. PROPRIÉTÉ.)

— *Dr. intern.* *Domaine aérien*, v. part. *encycl.*

— *Hist.* *Domaine royal*, *domaine seigneurial*, v. part. *encycl.*

— *Math.* Ensemble de points ou de valeurs auquel doit revenir une fonction déterminée : *Domaine de définition, domaine d'intégration.* (On dit aussi DOMAINE CONNEXE, DOMAINE D'UN SEUL TENANT.) || *Domaine ponctuel simplement connexe*, domaine formé par l'ensemble des points intérieurs à un contour simple fermé. || *Domaine ponctuel doublement connexe*, domaine formé par l'ensemble des points situés entre deux contours simples fermés ne se coupant pas, l'un d'eux étant intérieur à l'autre. || *Domaine de rationalité*, ensemble de fonctions rationnelles de paramètres indéterminés, indépendants, les coefficients figurant dans ces fonctions étant des nombres entiers.

— *SYN.* : attributions, bien-fonds, compétence, fonction, fonds, juridiction, patrimoine, possession, propriété, ressort, terre.

— *ENCYCL.* *Dr. admin.* Le domaine public national comprend : les rivages de la mer, ports, havres et rades (*domaine maritime*); les fleuves et rivières navigables et flottables, les canaux (*domaine fluvial*); les forts, remparts et autres dépendances des places de guerre, les établissements militaires (*domaine militaire*); les routes, ponts et rues, les chemins de fer; les musées, monuments et édifices publics; et, d'une façon générale, les biens indispensables au fonctionnement des services publics.

Le domaine public départemental se compose des routes départementales, palais de justice, prisons, hôtels des préfectures et sous-préfectures.

Le domaine public communal comprend les chemins vicinaux, les rues et promenades, les hôtels de ville, les églises paroissiales et les cimetières.

Les biens du domaine public sont *inaliénables et imprescriptibles*.

Tous les meubles et immeubles administratifs qui ne sont pas affectés à l'usage du public forment le *domaine privé*. L'Etat, les départements et les communes ont leur domaine privé; ils en perçoivent les revenus (qui ne représentent qu'une très faible partie des ressources publiques) et peuvent vendre, échanger, louer les différents biens qui le constituent.

Font partie du *domaine de l'Etat* : les lais et relais de mer; les biens vacants et sans maître; les biens du domaine public désaffectés; les bois et forêts (*domaine forestier*); les palais, châteaux, établissements nationaux; les successions en déshérence; les établissements régis ou affermé par l'Etat; la location de la chasse et de la pêche, etc. Le domaine départemental comprend les immeubles dont le département tire des reve-

nus; le mobilier des préfectures, sous-préfectures, palais de justice, etc.

Le domaine communal comprend les biens communaux dont la jouissance en nature est laissée aux habitants, tels que pâturages, forêts affouagères, et les biens patrimoniaux, loués et exploités au profit de la commune. Le domaine non forestier de l'Etat est régi par l'administration de l'enregistrement et des domaines. Le domaine forestier, considérable, est aménagé et exploité par l'administration des eaux et forêts. Les communes et les établissements publics de bienfaisance ont également un important domaine forestier, dont l'administration des eaux et forêts assure la gestion. (→ *Biblio.*)

— *Dr. intern.* *Domaine aérien.* On a discuté sur le point de savoir si les Etats disposaient d'une domination exclusive sur l'espace aérien situé au-dessus de leur territoire. Cette controverse ne présente plus qu'un caractère théorique : la convention de Paris, en date du 13 octobre 1919 et les accords consécutifs à la Conférence de Chicago, tenue en novembre-décembre 1944, consacrent la pleine souveraineté des Etats sous-jacents. De multiples conventions sur la navigation aérienne autorisent pourtant, dans certaines limites, le survol inoffensif du territoire des Etats, ainsi que l'atterrissage des aéronefs. Ceux-ci doivent avoir une nationalité, être immatriculés et porter les marques distinctives de leur nationalité. Il est fréquemment interdit aux avions militaires et aux autres aéronefs d'Etat de survoler un territoire étranger sans autorisation spéciale.

— *Hist.* ● *Le domaine royal en France.* Au cours de la longue histoire de la royauté, de Clovis (vi^e s.) à la Révolution de 1789, l'expression de « domaine royal » a désigné des réalités bien différentes : sous les Mérovingiens et les Carolingiens, les fermes du roi et les revenus qu'il en tirait; au début de la monarchie capétienne, une petite région de la France où le roi n'avait pas de vassaux, mais des tenanciers. Après les grandes conquêtes de Philippe Auguste, au début du XIII^e s., le domaine royal représente, pour les historiens, l'ensemble des provinces où le roi se substitue, par voie d'annexion, à ses grands vassaux, et, pour les juristes, un ensemble de redevances qui sont censées se rattacher à un droit de propriété sur certains points précis du royaume.

Les premiers Mérovingiens (vi^e s.), à côté du domaine (*dominium*) public composé de l'impôt et de tous les revenus du royaume perçus pour le roi, s'étaient constitué un vaste domaine personnel en s'emparant du domaine impérial en Gaule (plus d'un millier de villae éparses à travers le pays). Ils vivaient des revenus, essentiellement agricoles, de ces domaines, menant une existence itinérante pour aller consommer sur place des produits d'un transport difficile à l'époque. L'économie monétaire et l'impôt ayant disparu au cours du vi^e s., les rois soldent leurs fidèles par des dons de domaine. L'affaiblissement de la dynastie mérovingienne est liée à son appauvrissement.

La dynastie carolingienne connaît la même évolution; de plus, des invasions du ix^e s. provoquent un morcellement régional du royaume; les représentants du roi, les comtes, usurpent l'essentiel de la souveraineté et les villae royales situées dans leur comté.

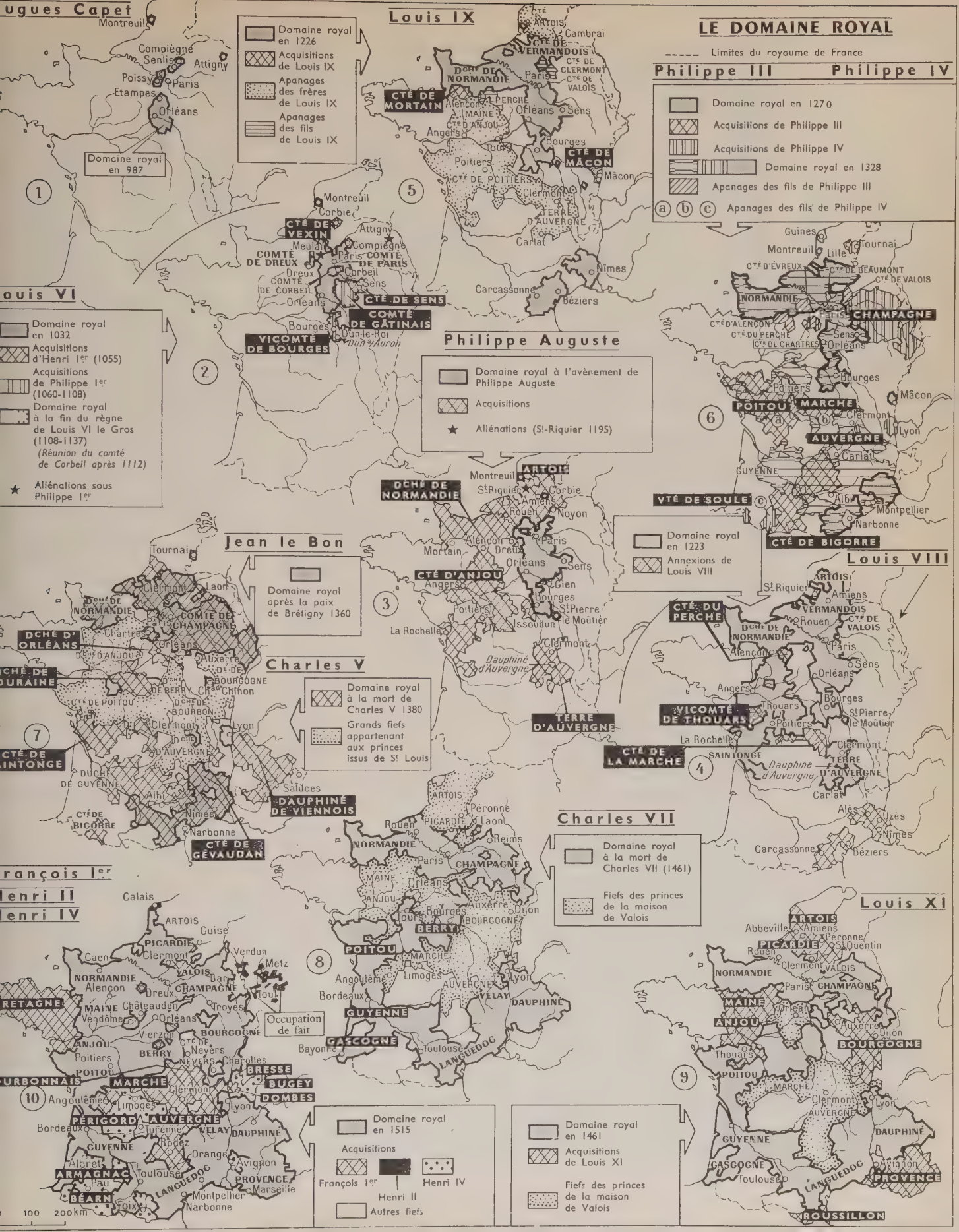
Un de ces usurpateurs, le duc de France (centre du Bassin parisien), va remplacer les Carolingiens : Hugues Capet (987-996); il n'arrivera au trône qu'après avoir distribué, lui aussi, une partie de son domaine pour assurer son élection. Ce qui lui reste (régions de Paris, d'Etampes, d'Orléans et de Compiègne) ne couvre guère plus de surface qu'un département actuel (environ 7 000 km²) et comporte de multiples enclaves, seigneuries laïques ou ecclésiastiques, mais c'est un ensemble plus cohérent, plus facile à surveiller que ce qu'avaient possédé les rois précédents.

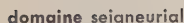
Ce nouveau domaine royal où se confondent biens privés et revenus publics et dont font partie temporairement les grands fiefs lors d'un changement de titulaire quand le roi peut percevoir le relief*, est divisé en quatre prévôtés : Paris, Etampes, Orléans, Sens : les prévôts*, qui reçoivent leur charge en fief, rendent la justice en l'absence du roi et perçoivent les redevances domaniales. Si Robert le Pieux annexe la

Bourgogne à l'extinction de la dynastie locale (1002), son fils Henri I^{er} l'inféode à son frère Robert, créant ainsi la première dynastie apanagée (apanage) [1032]. Robert le Pieux a déjà rasé plusieurs châteaux appartenant à des vassaux pillards enclavés dans le domaine royal; Philippe I^{er} (1060-1108) entreprend de le prolonger au S. de la Loire. Louis VI (1108-1137) passe la majeure partie de son règne à lutter contre les dangereux barons de l'Ile-de-France, qui coupaient les routes de son domaine : les seigneurs de Montlhéry, du Puiset, de Coucy sont les plus connus. Le domaine royal en sort unifié, mais la même évolution se produit alors dans la plupart des grands fiefs, renforçant les grands vassaux du roi. Habiles ou prudents, Louis VI, son fils Louis VII (1137-1180), acceptent le mouvement communal : les villes s'affranchissent, ou plus exactement voient leurs redevances, leurs prestations de service fixées par des chartes; dans les campagnes, le nombre de serfs diminue.

Philippe Auguste (1180-1223) décuple le domaine royal : héritage de la Picardie, ou, plus exactement, de plusieurs comtés et châtellenies picards (traité de Boves, 1185) et surtout annexion des possessions des Plantagenêts de 1203 à 1205 (Normandie, Maine, Anjou, Touraine, Poitou, etc.). Son fils Louis VIII (1223-1226) prépare l'annexion de Beaucaire, Nîmes, Béziers, Carcassonne, reconnue au traité de Paris (1229), dont les termes rendront possible, en 1270, celle du comté de Toulouse. Enfin, préparée depuis 1284, l'incorporation de la Champagne et de la Brie au domaine ne devient définitive que par les deux actes de 1335 et de 1361. En fait, l'extension du domaine royal avait pratiquement cessé à la mort du dernier des Capétiens (1328), la cession du Dauphiné à l'héritier de la couronne de France ne pouvant être considérée juridiquement comme une incorporation à ce domaine (1349), non plus que la possession temporaire du duché de Bourgogne (1361-1363), apanagé aussitôt à Philippe le Hardi, fils de Jean II, ou le retour définitif de ce duché à la Couronne en 1477, puisqu'il avait déjà relevé directement du roi de 1002 à 1031 et que les gens des Comptes ne l'excluaient pas du domaine dans leurs relevés (comme en témoigne l'« Etat des paroisses et des feux » de 1328). Louis XI, libéré de la guerre anglaise, renoua avec la politique de ses prédécesseurs, mais en agissant plus en conquérant qu'en justicier : annexion de la Cerdagne et du Roussillon (1463), du comté de Provence (actes de 1481 et de 1486). Ainsi donc, à la fin du xv^e s., seule, ou presque, la Bretagne reste, pour peu de temps, en dehors du domaine royal.

La royauté ne cherche pas à uniformiser l'administration de ce domaine; la Normandie, qui avait une administration bien supérieure, la conserve. Cependant, pour surveiller les prévôts, Philippe Auguste envoie des inspecteurs, qui vont se fixer : baillis dans le Nord, sénéchaux dans le Midi; le prévôt survit comme subordonné du bailli dans une partie du bailliage. Les agents du roi (officiers), avides et tyranniques, sont détestés; Louis IX (1226-1270) envoie des franciscains, puis des clercs du Conseil, pour enquêter sur leurs méfaits; la Chambre des comptes apparaît pour vérifier les revenus du domaine versés par les officiers. C'est d'ailleurs grâce à ces revenus du domaine royal (ou Ordinaire) que la monarchie peut vivre : ils sont très divers, liés pour une partie à l'exercice des droits régaliers du souverain (taxes de toute sorte : régales, dîmes inféodées, etc.) ou de suzeraineté (relief, aide aux quatre cas), auxquels viennent s'ajouter les revenus de la terre (cens, lods et ventes), les redevances perçues sur les paysans à titre personnel (chevage*), les confiscations dont sont frappés les usuriers et les donations faites au roi. Bientôt, l'administration royale reprend ses mauvaises habitudes. Le souverain conclut alors des contrats de pariage avec des seigneurs ecclésiastiques, qui lui cèdent une partie de leurs droits pour mieux assurer la perception du reste. Mais il augmente son autorité en empiétant sur la justice seigneuriale et en diminuant l'autonomie communale, la bourgeoisie se montrant incapable de gérer les finances municipales. Pourtant, malgré cet effort considérable pour étendre le domaine aux dimensions du royaume, les souverains n'hésitent pas à





Les droits seigneuriaux sont impopulaires comme nous le montrent les cahiers de doléances de 1789; une jacquerie éclate au mois de juillet 1789 et les députés, des propriétaires en majorité, font des concessions au cours de la nuit du 4-Août. Les décrets qui suivent (5-11 août) distinguent : des droits

personnels (ceux qui proviennent de l'usurpation des pouvoirs royaux), qui sont supprimés sans compensation; des droits réels, qui correspondent à une concession de terres faite autrefois par le seigneur, et qui sont rachetables; la Convention les supprime totalement le 17 juillet 1793. C'est alors que la France devient un pays de petits propriétaires agricoles: si la grande propriété persiste dans certaines régions, le partage du droit de propriété entre deux possesseurs de qualité inégale, le seigneur et le tenancier, ne reparaît plus.

La suppression du domaine seigneurial se poursuivit dans toute l'Europe, la dernière étape étant, en 1861, la suppression du servage en Russie.

DOMANIAL, E, AUX adj. (lat. médiév. *domanialis*; de *domanium*, domaine). Qui tient à un domaine: *Possessions domaniales*. || Relève du domaine de l'Etat: *Les biens domaniaux. Une forêt domaniale*.

DOMANIALISER v. tr. Annexer au domaine de l'Administration: *Domanieliser une forêt*.

DOMANIALITÉ n. f. Caractère des biens qui composent le domaine de l'Administration et plus spécialement le domaine public.

DOMANIER n. m. Dr. féod. Tenancier prenant un domaine congéable.

DOMANOVIĆ (Radoje), écrivain serbe (Ovsište, près de Kragujevac, 1873 - Belgrade 1908). Il a débuté dans la littérature avec des nouvelles de la vie paysanne idéalisée, pour se tourner ensuite vers les satires de la vie politique et sociale serbe (*Stradija*, 1902). La violence de ses attaques lui valut d'être révoqué deux fois de son emploi.

DOMARD (Joseph François), médailleur français (Paris 1792 - id. 1858). Il travailla à la Galerie métallique des grands hommes de la France. Il est l'auteur de la pièce de cinq francs de Louis-Philippe. Ses modèles furent choisis pour les monnaies de bronze de la II^e République. Domard était aussi un graveur en pierres fines.

DOMART-EN-PONTHIEU, ch.-l. de cant. de la Somme (arrond. de Doullens), dans le Ponthieu; 1 193 hab. (1 019 aggl.). Ruines d'un château fort (XIII^e s.) et maison de l'ordre du Temple (XIII^e s.). Fabrique de meubles.

DOMAT (Jean), juriste français (Clermont-Ferrand 1625 - Paris 1696). Il fut avocat au présidial de Clermont-Ferrand et ami de Pascal. C'est le plus grand juriste du XVIII^e s. Son œuvre capitale, *les Loix civiles dans leur ordre naturel* (1689-1694), introduisit l'ordre et la clarté dans les difficultés du droit romain et dans la confusion des lois françaises. C'est depuis son exposé du droit romain que celui-ci est vraiment apparu comme la « raison écrite ».

DOMAŽLICE, v. de Tchécoslovaquie (cercle de Plzeň), au pied du Český Les; 7 200 hab. Cette vieille ville très pittoresque commande l'accès au passage entre Český Les et Sumava, conduisant de Bohême en Franconie (passe de Vseruby). Ruines d'un château du XI^e s. Cathédrale baroque. Maisons anciennes.

DOMBASLE, comm. d'Algérie (départ. de Mostaganem, arrond. de Palikao), à l'E.-S.-E. de Palikao; 6 466 hab. (1 610 aggl.; 304 non-musulmans).

DOMBASLE (Mathieu de), agronome français (Nancy 1777 - id. 1843). Il inventa une charrue et perfectionna les méthodes de culture en révélant, notamment, l'importance du chaulage dans les terres argileuses. Il fonda en 1822, à Roville, près de Nancy, une école d'agriculture qui devait donner une vive impulsion à l'enseignement agricole. On lui doit: *Essai sur l'analyse des eaux naturelles* (1810), *Théorie de la charrue* (1821), *Calendrier du bon cultivateur* (1821), *Instruction sur la distillation des grains et des pommes de terre* (1829), *Sur la fabrication du sucre de betterave* (1839), etc.

DOMBASLE-SUR-MEURTHE, comm. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Nancy), entre la Meurthe et le canal de la Marne au Rhin; 8 590 hab. (7 449 aggl.) [*Dombaslois*]. Mines de sel. Importante fabrique de soude. Industries textiles (confection). Patrie de François Raucourt.

DOMBES (la), région de France (Ain), au N.-E. de Lyon, entre le Jura et le Beaujolais. — Géogr. La Dombes est un plateau sableux et caillouteux, tapissé d'argiles morainiques apportées par l'ancien glacier du Rhône, et qui s'élève de 250 à 370 m du N.-O. au S.-E. C'est un pays parsemé d'étangs, viviers à poissons qu'on assèche régulièrement pour les transformer en prairies (engraissement des bovins) ou pour y pratiquer des cultures maraîchères. La Dombes est bordée par les Côtières, pays plus sec dont l'activité est tournée vers le ravitaillement de Lyon en produits alimentaires. (→ *Biblio.*)

— Hist. La Dombes fit d'abord partie du royaume de Bourgogne, puis forma une principauté indépendante (capit. *Trévoux*), au profit des Bourbons (1424). Elle fut réunie à la couronne de France en 1762. (→ *Biblio.*)

DOMBES (Louis Auguste de BOURBON, prince de) [Versailles 1700 - Fontainebleau 1755]. Fils aîné du duc du Maine et de Louise Bénédicte de Bourbon-Condé, il reçut, en 1714, le rang de prince du sang. En 1717, il alla servir en Hongrie sous le Prince Eugène. Exilé pour avoir pris part à la conspiration de Cellamare (1718), il servit pendant la guerre de la Succession de Pologne et fut fait lieutenant général en 1735. Colonel général des suisses, gouverneur du Languedoc, il participa à la guerre de la Succession d'Autriche. A la suite d'un duel où il tua le comte de Coigny (1748), il dut se faire oublier.

DOMBEY (Joseph), botaniste et voyageur français (Macon 1742 - Antilles 1794). Il fut chargé, en 1777, d'une mission scientifique dans l'Amérique du Sud. Il parcourut le Pérou et le Chili, et en rapporta une quantité de plantes et d'objets d'histoire naturelle, dont la moitié, à son arrivée à Cadix (1785), fut confisquée au profit du roi d'Espagne. Dombey ne put pas éditer ses travaux, qui parurent après sa mort, par les soins de L'Héritier. Son herbier fut déposé au Muséum.

DOMBEYA n. m. (de *Dombey*, explorateur et botaniste français). Arbrisseau pubescent de Madagascar et de la Réunion. (Famille des sterculiacées.)

— ENCYCL. Les *dombeyas* sont de petits arbres à feuilles alternes et munies de stipules. L'écorce de ces végétaux est, en général, très tenace et en même temps souple et liante; on en fait des cordages. Les *dombeyas* se font remarquer par l'élégance de leur port et la beauté de leurs fleurs; plusieurs sont cultivés dans les serres d'Europe.

DOMBISTE adj. et n. Relatif à la Dombes; habitant ou originaire de cette région.

DOMBROWA. V. DĄBRÓWA.

DOMBROWSKI. V. DĄBROWSKI.

DÔME n. m. (ital. *duomo*; du lat. *domus*, maison, puis maison de Dieu, cathédrale). Nom donné en Italie à certaines églises cathédrales: *Le dôme de Milan*.

DÔME n. m. (prov. *doma*; du gr. *dōma*, maison, toiture plate). Couverture d'un édifice, constituée par l'extrados d'une coupole ou supportée au-dessus de celle-ci par l'intermédiaire d'une charpente. (V. part. *encycl.*, *Archit.*) || *Par anal.* Ce qui offre l'aspect d'un dôme: *Les dômes des forêts que les brises agitent* (Lamartine). || Voûte céleste: *Le ciel d'Espagne forme un dôme d'azur*.

— Anat. Terme employé pour désigner certaines portions d'organes, en raison de leur forme. (Le *dôme vésical* désigne la face supérieure de la vessie à l'état de réplétion; le *dôme pleural* désigne la partie supérieure de la plèvre, qui recouvre le poulmon; il est relié aux organes et au squelette voisins par des éléments musculaires et fibreux dont l'ensemble constitue l'appareil suspenseur de la plèvre; le *dôme pleural* forme le plancher du creux sus-claviculaire du cou.)

— Géol. Brachyanticlinal à pendage faible. — Mar. A bord des navires de guerre, carcasse en bois ou en métal formant voûte au-dessus des panneaux de descente, et permettant de disposer un capot pour le temps de pluie.

— Technol. Partie supérieure d'un four à réverbère.

— Therm. *Dôme de prise de vapeur*, capacité formant saillie vers le haut, à la partie supé-

rieure de la chambre de vapeur d'une chaudière, et destinée à éloigner la prise de vapeur de la surface de l'eau en ébullition, afin d'éviter les entraînements de liquide dans la vapeur. (On dit aussi *DÔME DE VAPEUR*.)

— ENCYCL. Archit. Le *dôme* s'adapte particulièrement, mais pas uniquement, aux constructions circulaires ou polygonales, remises en honneur au XVI^e s. Sous l'influence des Italiens Bramante, San Gallo, Peruzzi, il s'implanta en France grâce à Philibert Delorme (chapelle d'Anet), à Mansart (chapelle de la Visitation, à Paris) et devint un élément caractéristique du style classique. Généralement sphérique, le dôme peut être surbaissé ou surélevé. On peut citer comme types: en Italie, le Panthéon de Rome, la cathédrale de Florence et la nouvelle basilique Saint-Pierre de Rome; à Paris, les églises de la Sorbonne, du Val-de-Grâce, des Invalides, le collège des Quatre-Nations (Institut), le Panthéon; à Londres, la cathédrale Saint-Paul; à Leningrad, la cathédrale Saint-Isaac. (V. *COUPOLE*.)

DÔME (MONTS) ou **CHAÎNE DES PUYs**, groupe de volcans éteints d'Auvergne (Puy-de-Dôme), s'allongeant du N. au S. au-dessus de la Limagne; 1 465 m au *puy de Dôme*. Ce sont les volcans les plus récents de l'Auvergne (Quaternaire). Leurs formes, très bien conservées, montrent presque tous les aspects classiques des cônes (cônes emboîtés, égueulés, etc.) et des coulées volcaniques, les *cheires*.

DOMEJKO (Ignacy). V. DOMEYKO.

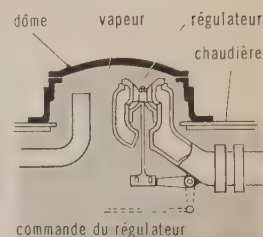
DOMÈNE, ch.-l. de cant. de l'Isère (arrond. de Grenoble), dans le Grésivaudan; 3 418 hab. (*Doménois*). Métallurgie et constructions mécaniques. Papeteries. Meubles.

DOMENICO (Polo di Angelo de VETRI), graveur en pierres dures et médailleur italien (Florence 1482 - id. 1548). Il fut élève de Giovanni delle Corniole et de Pier Maria da Pescia. Parmi ses médailles, on cite *Alexandre de Médicis*, *Cosme I^{er}*, *François I^{er}*. Le musée des Offices conserve de lui un camée en onyx et la Bibliothèque nationale une médaille en cristal taillé.

DOMENICO DA FERRARA ou **DA PIACENZA**, en franç. *Dominique de Ferrare* ou de *Plaissance*, théoricien de la danse italienne du XIV^e s. († v. 1462). Il est l'auteur du premier traité technique d'art chorégraphique: *De arte saltandi et choreas ducendi*, dont le manuscrit est à la Bibliothèque nationale de Paris. Dans son ouvrage, qui compte des exemples musicaux, il dénombre les premiers pas de danse, donne les règles pour bien danser en mesure, et décrit ses danses dans leurs composition, pas et figures.

DOMENICO DA VENEZIA, un des plus célèbres céramistes et émailleurs vénitiens (1511 - † 1578). Son chef-d'œuvre est un plat qui représente une scène de bataille (musée de Brunswick). Dans ses majoliques ornementales, il sépare en petits compartiments les bords de la pièce et y distribue des figures allégoriques. Son fils, MARCO ANTONIO, continua son œuvre.

DOMENICO DI BARTOLO, peintre italien (Asciano v. 1400 - † 1445). Il travailla



dôme de prise de vapeur



Mathieu de DOMBASLE par David d'Angers cabinet des Médailles



cathédrale de Florence

église des Invalides



surtout à Sienne (*Vierge à l'Enfant avec des anges musiciens*, 1433), participa à l'exécution du pavement du dôme (*Scènes historiques*, 1434), et, sous l'influence des Florentins, décora de fresques l'hôpital (1441-1444).

DOMENICO VENEZIANO, peintre italien (Venise v. 1400 - Florence 1461). Appelé à Florence vers 1435, il peignit dans le chœur de Sant'Egidio, avec Baldovinetti et Piero della Francesca, son élève, des fresques aujourd'hui disparues (1439-1445). Il apportait aux peintres florentins un sens nouveau de la couleur, légère et claire, et une conception plus aérée de l'espace, qui se manifestent progressivement à travers son œuvre : l'*Adoration des Mages* (1435, Berlin), la *Madone de Santa Lucia dei Magnoli* (v. 1445, Florence) et les fragments de fresques préservées à Santa Croce (v. 1460) ou transposées sur toile (*Madone*, Londres).

DOMENTIJEAN, religieux et écrivain serbe du XIII^e s. Moine au monastère du Mont-Athos, il écrivit la Vie de saint Sava et celle du père de saint Sava, Etienne Nemanja. Ces textes remarquables ont été édités par Daničić (Belgrade, 1865).

DOMÉRAT, comm. de l'Allier (arrond. de Montluçon), dans le Bourbonnais (Marne) ; 5 072 hab. (998 angl.). Eglise romane. Machines à bois. Confection.

DOMERGUE (François Urbain), grammairien français (Aubagne 1745 - Paris 1810). Frère de la Doctrine chrétienne, il enseigna dans divers collèges et se fixa à Paris au commencement de la Révolution. Poète médiocre, il fut bon grammairien : *Grammaire française simplifiée* (1778), *Mémorial d'un jeune orthographe* (1790), la *Prononciation française déterminée par des signes invariables* (1797). Il faut mettre à part le *Manuel des étrangers amateurs de la langue française* (1805), qui présente encore aujourd'hui un réel intérêt. Enfin, Domergue créa un *Journal de la langue française, soit exacte, soit ornée* (1784-1787). Domergue, qui fut, sur certains points, un novateur, peut être considéré par les grammairiens d'aujourd'hui comme un précurseur. (Acad. fr., 1803.)

DOMERGUE (Jean-Gabriel), peintre français (Bordeaux 1889). Prix de Rome (1913), membre de l'Académie des beaux-arts (1950), conservateur du musée Jacquemart-André (1956), on lui doit des scènes vénitienes, des peintures décoratives et surtout de nombreux portraits féminins.

DOMERIE n. f. Bénéfice ecclésiastique, généralement hospital, dont le possesseur portait le titre de *dom*. (Le fameux hospice d'Autrac était une domerie.)

Domesday-Book, recueil cadastral donnant la situation de toutes les terres anglaises à la fin du XI^e s. Commencé sur l'ordre de Guillaume^e le Conquérant, il fut terminé un peu avant 1090. C'était une gigantesque compilation, réalisée à partir d'enquêtes locales, sur la répartition et la valeur des propriétés et tenures, leurs droits, etc., destinée surtout à établir exactement les droits fiscaux du roi ; elle doit son nom (*Livre du Jugement dernier*) à la minutie avec laquelle les comptes avaient été relevés.

DOMESTICATION n. f. Action de domestiquer : *Les bêtes ont des instincts sauvages qui survivent à la domestication* (Sand). ||

Mise au service de l'homme : *La domestication de l'énergie atomique*.

— **ENCYCL.** La domestication de l'animal est l'association de son existence à celle de l'homme. Cette association, si elle est imposée par l'homme, est au moins subie passivement par l'animal et, quelquefois, elle est recherchée par lui. La domestication doit résulter essentiellement d'une tendance innée, chez certaines rares espèces, à vivre en troupes sous la conduite d'un chef. Il faut distinguer l'« apprivoisement » de la « domestication ». L'apprivoisement contraint par force ou par ruse un instinct naturel d'indépendance, tandis que la domestication exploite un instinct naturel de sociabilité. Les animaux qui vivent solitairement ou par couples ne sont jamais qu'apprivoisés. Les premières formes de domestication sont peut-être apparues en Inde. Mais on ignore encore exactement l'origine des espèces domestiquées les plus courantes (chien, bœuf, cheval). Il y eut sans doute plusieurs foyers de domestication de races différentes pour chaque espèce et des croisements d'individus déjà domestiqués avec d'autres restés sauvages. Parmi les carnassiers, le chat domestique paraît avoir une origine méditerranéenne. On observe encore des chiens sauvages, mais ce sont peut-être d'anciens animaux domestiqués. Le chien existe partout à l'état domestique et les croisements ont été tels qu'on ignore son origine comme son aspect primitif. L'ours est domestiqué, et même élevé pour être consommé, par les Aïnoûs. Les ruminants sont peut-être les animaux qui ont été le plus anciennement et le plus facilement domestiqués pour le trait et pour la viande : le bœuf est utilisé dans le monde entier, le zèbre en Afrique orientale et en Inde, le buffle depuis les Balkans jusqu'en Asie, le yak au Tibet (pour le portage). Les moutons et les chèvres ont une aire d'extension limitée aux steppes et aux montagnes. Le renne reste encore à demi sauvage dans beaucoup de régions. Le chameau et le lama sont domestiqués, le premier dans les steppes africaines et asiatiques, le second dans les Andes. La domestication du cheval a été précédée de celle de l'âne. Connus très anciennement, l'un comme l'autre, dans les zones de steppes, ils sont peut-être originaires de zones forestières. La poule est l'oiseau domestique le plus répandu. Elle est sans doute originaire de l'Asie méridionale. Le dindon est issu d'Amérique, la pintade d'Afrique. Le pigeon, de domestication facile, est surtout connu en Europe ; le cormoran est élevé en Asie pour la pêche. Parmi les insectes domestiques, l'abeille et le ver à soie sont les plus communs.

DOMESTICITÉ n. f. (bas lat. *domesticitas*). Etat de domestique : *La domesticité est beaucoup moins antipathique à la femme qu'à l'homme* (Proudhon). || *Par extens.* Ensemble des domestiques d'une maison : *Quand on sonna à la grande porte, la domesticité s'étonna* (Aragon). || *Par anal.* Etat de dépendance, par rapport à l'homme, des animaux qui ne sont pas sauvages : *La domesticité est un effet de l'instinct sociable* (Cuvier).

DOMESTIQUE adj. (lat. *domesticus*). Qui concerne la maison, la famille : *L'autorité domestique. Les querelles domestiques*. || Qui concerne l'administration du ménage : *Les femmes s'occupaient de la table et nous nous partageons au petit bonheur les autres corvées domestiques* (G. Duhamel). || Qui est au service, aux gages d'une maison : *Le personnel domestique*. || *Dieux domestiques*, les dieux pénates et les dieux lares, qui présidaient à la garde de la maison chez les Anciens : *La plupart [des Romains] n'avaient plus même ni terre, ni abri, plus d'autres dieux domestiques que les aigles des légions* (Michelet). || *Tribunal domestique*, tribunal de famille à qui les lois romaines attribuaient la connaissance de certaines affaires. || *Animal domestique*, animal qui vit dans l'entourage de l'homme et qui a été dressé à lui obéir (par oppos. à *animal sauvage*). || *Tyrant domestique*, mari ou père autoritaire à l'excès.

— **LANGUE CLASS.** Qui a rapport à l'intérieur de l'Etat : *Guerres domestiques* (Dict. de Trévoux).
◆ **N.** Personne qui est payée pour le service d'une maison.

— **LANGUE CLASS.** Qui vit sous le toit, fait partie de la maison d'un grand personnage, voire d'un bourgeois, et y exerce certaines fonctions : *Les grands ont des domestiques qui les gouvernent* (Le Sage). || L'intérieur de la maison, le ménage : *Tel, connu dans le monde pour de grands talents [...], est petit dans son domestique* (La Bruyère). || Ensemble des serviteurs d'une maison : *Une cuisinière, une femme de chambre, deux laquais et un cocher composaient tout le domestique* (Chateaubriand). — **Cycl.** Dans les courses par étapes, coureur qui aide un champion.
— **Hist.** Chef militaire byzantin. (V. part. *encycl.*)

— **SYN.** : bonne, femme de chambre, femme de ménage, garçon, gens de maison, gouvernante, servante, serviteur, valet, etc.

— **ENCYCL.** Dr. Le domestique est un travailleur salarié au service d'une personne ou d'une famille ; le terme tend à prendre un certain caractère péjoratif et à être remplacé par ceux d'*employé des services domestiques* ou même, plus récemment, d'*employé de maison*, comme le terme de « domestique agricole » tend à être remplacé par celui de « journalier ». Pendant longtemps, le statut juridique des domestiques est resté celui que leur avait fixé le Code civil ; progressivement, il tend à se calquer sur celui des autres travailleurs salariés.

— **Hist.** byzantine. Le domestique des scholes, chef d'un corps de la garde, apparut en 759. L'ordre des domestiques se composait des commandants des régiments de la garde impériale, auxquels s'ajoutait le domestique des murs, chef de la défense de Constantinople. Le domestique des optimates était l'un des plus anciens stratèges d'Asie, qui avait gardé un titre antérieur à la création des thèmes. En outre, un domestique des jeux était l'intendant des jeux publics subventionnés par l'empereur.

A la fin du XI^e s., un retour à la centralisation se manifesta dans le domaine militaire. Sous les Comnènes (1081-1185), le commandement de l'armée fut confié pour la première fois à un grand domestique. Quand Jean Cantacuzène fut créé grand domestique, Andronic II et Andronic III le placèrent au 5^e rang de la hiérarchie, puis Andronic III (1328) l'éleva au 4^e rang. Le commandement unique des forces impériales, exceptionnel jusqu'au début du XIII^e s., avait été amorcé par la transformation du domestique des scholes en chef suprême de l'armée. Du fait de sa résidence à Constantinople, le domestique des scholes, qui venait après le stratège d'Anatolie, avait pris une autorité plus grande. Inquiet peut-être de cette influence, Basile II divisa la fonction en créant Bardas Phokas domestique des scholes d'Orient, et Etienne Kontostéphanos domestique des scholes d'Occident. On finit par appliquer à ces deux grands chefs l'épithète de « grand » (1057). Le premier qui exerça le commandement suprême fut Jean Aouchou, sous Jean II Comnène ; il eut pour successeur Jean Vatatzès, neveu de Manuel I^{er}. La dualité reparut sous Isaac II Ange. A Nicée, comme il n'y avait plus qu'une armée, le commandement unique fut rétabli, et il subsista après la reconquête de Constantinople (1261). Le grand domestique prit alors une importance considérable dans l'Etat, d'autant plus que, la valeur militaire des thèmes étant réduite, aucun stratège ou duc ne pouvait plus soutenir une guerre à lui seul. Si l'empereur était présent à l'armée, le grand domestique devenait son major général. A côté de ses fonctions militaires, il avait un service de cour qui accroissait son prestige. Son seul rival était le *mégaduc*, amiral suprême, comme le montre la lutte entre Jean Cantacuzène et Alexis Apokaukos (1341-1345). Le grand domestique avait sous ses ordres un nombreux état-major.

DOMESTIQUEMENT adv. Comme domestique.

DOMESTIQUER v. tr. Rendre domestique un animal sauvage : *Les Chinois ont complètement domestiqué la loutre depuis des siècles*. || *Par dénigr.* Amener à une soumission servile : *Et tu vendrais tes bijoux, pour me domestiquer de leur prix* (Aragon). || Utiliser à son service : *Domestiquer l'énergie solaire*.

— **SYN.** : apprivoiser, dompter, dresser, familiariser, réduire, soumettre.



Jean-Gabriel DOMERGUE
« Femme au boa vert »

DOMETT (Alfred), poète et homme politique anglais (Camberwell Grove, Surrey, 1811 - † 1887). Ami de Robert Browning, il se fit connaître dès 1832 par un volume de vers et par des poèmes publiés de 1836 à 1838 dans le *Blackwood's Magazine*. En 1842, il alla se fixer en Nouvelle-Zélande, où il occupa les plus hautes fonctions, jusqu'à celles de Premier ministre (1862). En 1871, Domett se retira des affaires publiques. De retour à Londres, il publia, en 1872, *Ranolf et Amohia, rêverie des mers australes*, qui est une épopée des Maoris. Son recueil *Flotsam et Jetsam* (1877) fut dédié à son ami Robert Browning.

DOMÈVRE-EN-HAYE, ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Toul), en bordure de la Woèvre; 241 hab.

DOMEYKITE n. f. Minér. Arsénure naturel de cuivre, Cu₃As, qui se trouve, en nodules blanchâtres, au Mexique et au Chili.

DOMEYKO (CORDILLERA DE), chaîne montagneuse des Andes du Chili, limitant vers l'O. le Salar de Atacama; 5 070 m.

DOMEYKO (Ignacy), savant polonais (Niedzwiedka, Nowogród, 1801 - Santiago du Chili 1889). Ami du célèbre poète polonais Mickiewicz à Vilno, il partit en exil après l'insurrection de 1831, et devint professeur de chimie et de minéralogie à l'université de Santiago du Chili. Infatigable voyageur, il fut l'un des organisateurs de la vie scientifique en Amérique du Sud.

DOMFRONT, ch.-l. de cant. de l'Orne (arrond. d'Alençon), dans le sud du Bocage normand, ville principale du Passais; 3 951 hab. (2 448 aggl.) [*Domfrontais*]. La ville, qui remonterait au VI^e s. et devrait, dit-on, son origine à l'ermite *saint Front*, est perchée sur une colline qui domine la vallée de la Varenne. Très pittoresque, elle a gardé des vestiges de son enceinte du XI^e s., le donjon de son château (XI^e s.), de vieilles maisons de granite et l'église romane de Notre-Dame-sur-l'Eau. — Aux environs, nombreux manoirs. (→ Biblio.)

DOMFRONT-EN-CHAMPAGNE, comm. de la Sarthe (arrond. du Mans), dans le haut Maine; 847 hab. (324 aggl.). L'église a un beau chœur du XII^e s.

DOMICE (saint), ermite près d'Amiens († début du VIII^e s.). Sainte Ulpe se mit sous sa direction. — Fête le 23 octobre.

DOMICILE n. m. (lat. *domicilium*; de *domus*, maison). Lieu où quelqu'un habite ou est censé habiter en permanence ou de façon habituelle. || *Certificat de domicile*, attestation qu'on habite en un lieu donné. || *Elire domicile*, se fixer dans un endroit. || *Par anal.* Lieu où un animal habite ordinairement : *Le domicile de l'écureuil est propre, chaud et impénétrable à la pluie* (Buffon).

— **A domicile** loc. adv. Dans la demeure même, chez soi : *Colis livrable à domicile*. — **Astrol.** Signe du zodiaque dans lequel une planète a sa principale influence. (Les astrologues disaient « que la planète s'y complaisait dans la plénitude de ses facultés ».) — **Dr.** *Domicile légal*, ou simplement *domicile*, lieu où la loi présume qu'une personne se trouve, pour l'exercice de ses droits et l'accomplissement de ses devoirs. (Il se distingue de la *résidence*, lieu où l'on se trouve en fait. On ne peut, en principe, avoir qu'un seul domicile.) || *Domicile de droit*, domicile assigné par la loi à certaines personnes, soit en raison de leurs fonctions, soit en raison de leur capacité juridique réduite (femme mariée, mineur non émancipé, interdit). || *Domicile élu*, domicile fictif fixé par la loi ou choisi par les parties pour l'exécution d'un acte. || *Domicile matrimonial*, lieu où peut être célébré le mariage (commune, où l'un des deux époux a établi son domicile ou sa résidence par un mois au moins d'habitation). || *Domicile de naissance* ou *d'origine*, domicile du père et de la mère. || *Domicile de secours*, lieu où, d'après les règlements, les personnes nécessiteuses ont droit à être secourues.

— **SYN.** : demeure, gîte, habitation, logis, nid, résidence, séjour.

— **ENCYCL.** **Dr. canon.** Le *domicile*, en droit canonique, a autant d'importance qu'en droit civil, puisqu'il définit la juridiction à laquelle ressortit le curé de paroisse, ou *ordinaire*. L'enfant a pour domicile celui de ses parents.

Les adultes acquièrent domicile en demeurant dans une paroisse ou un diocèse (ou dans des ressorts assimilés), soit avec l'intention de s'y installer, soit en y habitant en fait depuis dix ans. On acquiert un quasi-domicile en s'installant dans un endroit pour au moins la moitié de l'année, ou avec l'intention d'y séjourner ce laps de temps.

Par rapport au domicile, le droit distingue quatre types de personne : *incola*, le domicilié; *advena*, celui qui habite dans son quasi-domicile; *peregrinus* (le voyageur), celui qui, ayant un domicile, se trouve actuellement hors de chez lui; *vagus*, celui qui n'a pas de domicile ni de quasi-domicile.

— **Dr. intern.** La détermination du *domicile* a perdu en France de son importance depuis qu'il est admis que la loi nationale régit le statut personnel. Elle continue toutefois à jouer pour les successions mobilières, les cessions de créance, et à fixer également la compétence judiciaire. C'est à son sujet que peuvent également naître des conflits de lois.

— **Mil.** *Domicile des militaires*. V. MILITAIRE.

DOMICILIAIRE adj. Relatif au domicile; qui se fait dans le domicile : *Description domiciliaire*. || *Visite domiciliaire*, celle qui est faite par autorité de justice au domicile de quelqu'un.

DOMICILIATAIRE n. m. Tiers au domicile duquel est payable une lettre de change ou un chèque fourni sur une personne.

— **ENCYCL.** Le nom du *domiciliataire*, qui est généralement un banquier, peut être indiqué par le tireur lors de l'émission de la traite; le plus souvent, par le tiré au moment de l'acceptation.

DOMICILIATION n. f. **Dr. comm.** Endroit où un effet est payable.

— **ENCYCL.** La *domiciliation*, lieu où doit s'effectuer le paiement d'un effet, est généralement le domicile du tiré; si la lettre de change est payable dans un autre lieu que celui de la résidence de l'accepteur, la lettre de change est dite *domiciliée*. La plupart des entreprises domiciliaient chez leur banquier les traites qu'elles ont acceptées; le banquier les règle au moment de leur échéance, débite le compte de son client et lui remet les traites acquittées, avec un bordereau d'accompagnement; le fait de domicilier des traites les soumet à un droit fixe très faible, alors que les effets non domiciliés sont soumis au timbre proportionnel.

DOMICILIER v. tr. Désigner, indiquer un domicile pour. || *Etre domicilié* à, avoir son domicile à : *Si je me présentais pour voter à Paris où on me dit domicilié* (P.-L. Courier).

— **Banq.**, **Bours.** et **Dr. comm.** Rendre payable un effet de commerce au domicile d'un tiers, généralement le banquier du tiré.

DOMINANCE n. f. Caractère de ce qui est dominant : *La dominance d'une couleur dans un tableau*. (Rare.)

— **Biol.** *Loi de dominance*, la première règle de l'hérédité : « Lorsqu'on croise une souris grise avec une souris albinos, tous les petits sont identiques au parent gris; le caractère gris est dominant. »

DOMINANT, **E** adj. Qui a la prépondérance par l'influence, le nombre, l'étendue : *La religion dominante se crée d'ordinaire un privilège contre la critique* (Renan). *L'homme étrange que l'Autriche elle-même, pour entraîner la France, fut obligée de rendre à l'opinion dominante* (Michelet). || *Par extens.* Qui joue le principal rôle; qui domine parmi d'autres : *Une ruse vicieuse qui était le trait dominant de son caractère* (Zola).

— **Astrol.** *Astre dominant*, astre qui a la principale influence dans un horoscope.

— **Biol.** *Caractère dominant*, caractère qui s'exprime toujours chez un hybride. (Par exemple, la couleur grise est un caractère dominant. Si l'on croise une souris grise et une souris albinos, les hybrides sont tous gris.) [S'oppose à *caractère dominé* ou *récessif*/*.]

— **Dr.** *Fonds dominant*, fonds en faveur duquel est établie une servitude.

— **Hist. relig.** *Père dominant*, nom donné par les cordeliers à un ancien provincial qui gardait le pouvoir sur les maisons d'une province.

— **Minér.** *Forme dominante*, en parlant d'un cristal, solide simple d'où la forme du cristal est dérivée.

— **SYN.** : capital, essentiel, fondamental, prépondérant, primordial, principal.

DOMINANTE n. f. Partie, trait caractéristique : *L'avarice est la dominante de son caractère*.

— **Agric.** Expression employée quelquefois pour désigner, parmi les éléments chimiques essentiels dont se nourrit une plante (azote, potasse, acide phosphorique, chaux, etc.), celui dont elle paraît plus particulièrement avide.

— **Bot.** Espèce qui, dans une région ou une association, est de beaucoup la plus fré- quente. (On dit aussi **ESPÈCE DOMINANTE**.)

— **Mus.** Dans un système modal ou tonal, son le plus important dans la structure de la gamme après la tonique ou finale, celui autour duquel s'articule le plus volontiers la mélodie avant de retomber sur la finale. (Dans les modes grégoriens, la dominante est, en principe, la quinte de la finale pour les authentiques, la tierce pour les plagaux, mais elle ne peut jamais être un *si* pour les premiers ni un *sol* pour les seconds : en ce cas, elle monte d'un degré. Dans la tonalité classique, la dominante est toujours le 5^e degré, quinte juste de la tonique.) || *Septième de dominante*, accord majeur avec septième mineure, placé sur le cinquième degré d'une gamme.

— **Statist.** **SYN.** de **MODE**.

— **Versific.** Celle des deux syllabes formant la rime, qui est la syllabe tonique. (On dit aussi **SYLLABE DOMINANTE**.)

DOMINATEUR, **TRICE** n. (lat. *dominator, -trix*). Personne qui domine, qui détient le pouvoir, l'autorité, la propriété : *Dominateur des mers*. || Qui cherche à dominer autrui : *Comme cela nul ne pourra plus dire que je suis [...] un arriviste et un dominateur* (G. Duhamel). || Fig. Qui exerce une influence souveraine : *La parole éloquent est une dominatrice qui se fait obéir* (Lacordaire).

◆ **Adj.** Qui détient l'autorité : *Un peuple dominateur peut s'affranchir de tout impôt* (Montesquieu). || Qui a un caractère autoritaire; qui cherche par nature à dominer : *Sa mère majestueuse, dominatrice, plus imposante encore dans la mort* (F. Mauriac). || Qui est le signe de l'autorité : *Un regard dominateur*.

— **SYN.** : autoritaire, impératif, impérieux, majestueux, souverain, supérieur, volontaire. ◆ **N. m.** *Astrol.* *Dominateur* (ou *seigneur*) d'une maison astrologique, planète qui y possède plusieurs dignités ou puissances, dont la somme constitue l'influence principale de cette planète, de préférence à toutes les autres.

DOMINATION n. f. (lat. *dominatio*). Action de dominer, d'exercer son autorité ou son influence dans l'ordre : 1^o de la politique : *A la mort de Charles l'Espagne passerait sous la domination de l'Empereur* (Voltaire); 2^o de la famille, des rapports entre individus : *Le besoin insatiable de domination, de possession spirituelle que lui inspira le bien-aimé* (F. Mauriac). *Des histoires singulières couraient au sujet de la domination exercée dans la maison par l'ancien avoué* (Zola); 3^o de la nature : *La domination de l'homme sur les animaux*; 4^o de la psychologie ou de la morale : *La domination de la volonté sur les passions*. *L'Eglise était alors sous la domination d'un moine, d'un simple abbé de Clairvaux, de saint Bernard* (Michelet). || *Par extens.* Objet sur lequel la domination s'exerce : *A en juger par l'étendue de sa domination, il se trouvait alors le plus grand souverain du monde* (Michelet).

— **Econ. polit.** *Effet de domination*, influence dissymétrique ou irréversible exercée, intentionnellement ou non, par une unité économique sur une autre. (V. part. *encycl.*)

— **SYN.** : autorité, despotisme, dictature, empire, hégémonie, puissance, suprématie.

— **Domination** n. f. pl. **Théol.** Premier ordre de la deuxième hiérarchie des anges.

— **ENCYCL.** **Econ. polit.** L'expression *effet de domination* est dû à F. Perroux, dont les travaux visent à analyser les effets économiques de l'inégalité et de la contrainte, et à présenter une théorie des influences asymétriques dans la vie économique. « La dissymétrie et l'irréversibilité qui sont constitutives de l'effet de domination sont en opposition logique avec l'interdépendance réciproque et universelle sur laquelle se construit la théorie de l'équilibre général et de son rétablissement ou de sa correction



dominicain

automatiques dans le cas où il est troublé. » L'influence unilatérale, irréversible ou partiellement réversible qu'exerce l'unité économique dominante sur les autres unités tient à trois causes : ses dimensions et l'importance qu'elles lui confèrent dans l'activité économique ; son pouvoir de négociation à l'égard de ses partenaires ; la nature de ses activités, qui lui permet de contrôler certains secteurs clefs de l'économie. L'unité dominante peut être simple ou complexe : grande firme capitaliste (telle, en France, l'entreprise Michelin, dont l'action est prépondérante dans l'activité de la région de Clermont-Ferrand ; telle la British Petroleum Company en Iran), villes (telles les cités italiennes du Moyen Âge), zones industrielles (telles la Ruhr, la Silésie), places financières (Londres ou New York), nations (la Grande-Bretagne au XIX^e s., les États-Unis et l'U. R. S. S. dans la seconde moitié du XX^e s.). L'unité économique dominante peut jouer un rôle de moteur ou de frein dans le développement économique (v. CROISSANCE ÉCONOMIQUE). Sur les relations économiques internationales, l'influence de la nation économiquement dominante s'exerce par le poids de son activité propre, qui réagit sur l'activité des autres nations, par sa politique d'achats et de ventes, de prêts, dont certains, appelés « prêts liés », ont pour but de favoriser les achats par les pays étrangers de produits nationaux, par sa politique douanière, de change et d'investissement, par les modifications que sa politique peut provoquer, volontairement ou non, dans la structure des

marchés internationaux et dans celle de l'économie de certains pays. « La croissance de l'économie mondiale, le progrès de l'économie mondiale se sont faits jusqu'à ce jour dans l'inégalité et par l'inégalité, et il y a de fortes raisons de croire que les croissances et les progrès ultérieurs dépendront, non d'une plus grande égalité, mais de l'élimination ou de la correction des inégalités improductives » (F. Perroux).

DOMINÉ n. m. Miner. Variété de limonite, communément dénommée pierre d'aigle ou aëtie.

DOMINÉ (Marc Edmond), officier français (Vitry-le-François 1848 - Vertus 1921). Sorti de Saint-Cyr dans les zouaves en 1868, il fut blessé en Afrique et participa, avec le 2^e zouaves, aux combats de la Loire en 1870. Blessé à Beaune-la-Rolande, il partit en 1884 pour le Tonkin et s'illustra avec Bobillot à la défense de Tuyén Quang (1885). Colonel en 1888, il quitta de bonne heure l'armée, après avoir publié, en 1885, son émouvant *Rapport sur le siège de Tuyén Quang*.

Domine, non sum dignus, mots lat. signif. *Seigneur, je ne suis pas digne*. Paroles que dit au Christ le centurion qui le pria de guérir son serviteur (Matthieu, VIII, 8). Le prêtre applique ces paroles à ceux qui vont recevoir le sacrement de l'eucharistie.

Domine, quo vadis? (*Seigneur, où allez-vous?*). Suivant une tradition, saint Pierre, quittant Rome pour fuir la persécution, rencontra Jésus chargé de sa croix, et lui dit :

« Seigneur, où allez-vous ? — Je vais à Rome, dit Jésus, pour y être crucifié à ta place. » Une église a été élevée sur le lieu où l'on situe l'apparition.

Domine, salvam fac Rempublicam, mots lat. signif. *Seigneur, sauvez la République*. Premiers mots d'une prière publique qui, depuis le régime concordataire, se chante parfois le dimanche dans les églises. Elle a succédé au *Domine, salvam fac imperatorem* (sous l'Empire) et au *Domine, salvum fac regem* (sous la royauté).

DOMINER v. tr. (lat. *dominari* ; de *dominus*, maître). Être maître de : Rome domina l'Italie. || Par extens. Disposer à son gré de : La mort nous domine. || Par anal. Exercer son autorité, son ascendant sur : Paul le dominait et son influence avait à la longue transfiguré tout (J. Cocteau). || — Fig. Être maître de ; prendre de l'empire sur : Dominez vos passions. || Avoir plus d'intensité, plus de force, d'influence que : Le rouge domine les autres couleurs. Puis, peu à peu, Charvet, dominant le tumulte, continuait tout seul (Zola). || Avoir au-dessous de soi : Les cubes immenses de l'hôpital qui dominaient la mer (Carco). — Astrol. Exercer son influence principale dans une maison astrologique.

— Biol. Caractère dominé, caractère qui ne s'exprime pas toujours chez un hybride, parce qu'il est masqué par un caractère dominant. (L'absence de pigment [albinisme] est un caractère dominé. Le caractère dominé ne s'exprime que chez un individu homozygote *.) [Syn. CARACTÈRE RÉCESSIF.]



◆ V. intr. Etre le maître : *C'était Muffat qui s'imposait, qui dominait avec son éducation dévote, ses pénitences et ses jeûnes* (Zola). || Faire le maître; détenir la puissance; commander en tyran : *Les hommes veulent être esclaves quelque part, et puiser là de quoi dominer ailleurs* (la Bruyère). || Prédominer, l'emporter; être le plus apparent, le plus fort : *Le génie narratif qui domine en Champagne* (Michelet).

— **Se dominer** v. pr. Etre maître de soi.

— **SYN.** : asservir, commander, diriger, gouverner, régir, soumettre.

DOMINGITE n. f. Minér. Antimoniosulfure naturel de plomb et de fer. (SYN. WARRENTIE.)

DOMINGUES (Afonso), architecte portugais (XIV^e s.). Il fut (1388-1402) le premier architecte du monastère de Batalha*.

DOMINICA (Albia), première femme de Valens, empereur d'Orient.

DOMINICAIN, E n. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Dominique.

— **Ornith.** Nom que les oiseleurs donnent à un oiseau du genre *paroara*.

◆ Adj. Qui appartient aux ordres de Saint-Dominique : *Solennités dominicaines*.

— **Ornith.** *Veuve dominicaine*, espèce de veuve à plumage noir et blanc (*Vidua macroura*), très répandue comme oiseau de cage.

— **ENCYCL.** ● L'ordre des dominicains fut fondé en 1215 par saint Dominique, de qui il prend ce nom (le nom officiel est *Frères prêcheurs*). Le concile de Latran (1215) ayant interdit la création d'ordres nouveaux, Dominique choisit la règle dite « de Saint-Augustin », mais en l'adaptant et en incorporant dans les constitutions certains détails de structure qui rappellent les associations communales. De ce fait, l'ordre a un caractère démocratique accentué. Il fut confirmé solennellement par Honorius III le 22 décembre 1216. Les dominicains sont un ordre mendiant, fondé pour lutter contre l'hérésie cathare : saint Dominique, se rendant compte que ni le clergé séculier ni les réguliers n'étaient équipés pour lutter contre l'hérésie, a voulu que ses fils mènent une vie aussi austère que les « parfaits » cathares; il a voulu, en second lieu, qu'ils soient essentiellement des prêcheurs. De là la primauté donnée par la règle aux études, même sur l'office. Entièrement vêtus de laine, ils portent une robe blanche avec un scapulaire de même couleur, un manteau noir, une ceinture de cuir à laquelle est attaché un rosaire. L'ensemble de l'ordre est gouverné par un maître général élu, et les dominicains sont le seul ordre dont le général, pour entrer en fonctions, n'a pas besoin que son élection soit confirmée par le pape. L'ordre est divisé en provinces, dont chacune a pour supérieur un prieur provincial; un prieur conventuel dirige chaque couvent.

Du vivant même du fondateur, en Espagne, en Angleterre, en Italie, en France — où les dominicains furent appelés couramment *jacobins*, du nom de leur couvent de Saint-Jacques de Paris —, les dominicains tirèrent une grande place dans l'histoire de l'Eglise, comme prédicateurs, docteurs et missionnaires. L'Inquisition, notamment, a été presque partout dirigée par eux. Le maître du *Sacré Palais*, la plus haute instance catholique pour la censure des livres, est toujours un dominicain. Les grandes illustrations de l'ordre sont ses docteurs : saint Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin; ses prédicateurs : saint Vincent Ferrier, Savonarole. Les constitutions n'ont jamais varié substantiellement, mais de nombreuses réformes eurent lieu à dater de la fin du XIV^e s., sans jamais entraîner une division de l'ordre en branches rivales.

Celui-ci, supprimé en France en 1792, y fut rétabli par Lacordaire, qui prit l'habit à Rome en 1839. Le premier couvent fut ouvert à Nancy, en 1843.

● Les moniales dominicaines cloîtrées (contemplatives) remontent au petit groupe de dames ou de filles cathares, converties et installées par saint Dominique à Notre-Dame-de-Prouille, dans l'évêché de Toulouse (1206), et à la réforme que fit le saint du monastère de Saint-Sixte à Rome. Elles font partie de l'ordre des Frères prêcheurs, dont elles ont l'habit, la règle, la liturgie. Elles comptent actuellement, en France, 17 monastères.

● Le tiers ordre dominicain n'a pas été fondé par saint Dominique, mais par un de

ses successeurs, Munio de Zamora (1285). Sainte Catherine de Sienne a été une des plus illustres de ces tertiaires vivant dans le monde. La constitution de groupements ou de communautés de tertiaires a donné naissance au tiers ordre régulier, auquel se rattachent les nombreuses congrégations de dominicaines (une trentaine, en voie de regroupement, en France) qui se vouent à l'enseignement, aux soins des malades, aux missions, etc. (→ Biblio.).

— **Bx-arts.** Les dominicains se sont attachés, en France, depuis le commencement du XX^e s., à la rénovation de l'art sacré. Leur revue *Art sacré*, fondée en 1936, a publié, des RR.PP. Couturier et Régamey, des études qui ont eu de l'influence. Parmi les réalisations suscitées par l'ordre, citons la chapelle des dominicains de Vence, par Matisse.

DOMINICAINE (RÉPUBLIQUE), en esp. *República Dominicana*, Etat des Antilles, occupant la partie orientale de l'île d'Haïti (anc. Saint-Domingue); 48 442 km²; 2 894 000 hab. Capit. Ciudad Trujillo.

Géographie.

● **Géographie physique.** Cette république est un pays montagneux, haché de failles qui délimitent des blocs soulevés formant la Cordillère centrale (plus de 3 000 m) et la Cordillère septentrionale. Ces blocs limitent des fossés effondrés, comme celui qui est compris entre Port-au-Prince et le rio San Juan, et au fond duquel se blottit le lac Enriquillo. Le climat, tropical, est caractérisé par des nuances très sensibles dues au relief : si les montagnes septentrionales sont battues de plein fouet par l'alizé du N.-E. et, recevant de fortes pluies d'été, se couvrent d'une épaisse forêt, les vallées abritées du sud portent, en revanche, une végétation steppe. De violents cyclones accompagnent le passage du soleil au zénith, surtout au début de l'automne.

● **Géographie humaine et économique.** Le régime de Trujillo a systématiquement attiré de nombreux immigrants européens, et la population comprend 600 000 Blancs. Les ressources essentielles sont fournies par l'agriculture, qui fait vivre 80 p. 100 de la population. Les principales productions sont le sucre, qui est raffiné, pour les quatre cinquièmes, par deux grandes compagnies, le café et le cacao, exportés en grande partie vers les Etats-Unis, le tabac et les bananes.



Mais les cultures vivrières sont insuffisantes pour l'alimentation du pays, sauf en ce qui concerne le riz. Le sous-sol fournit du minerai de fer à haute teneur (région de Hatillo), du pétrole (région d'Azuza), de la bauxite, de l'or, du cuivre, du platine.

La balance commerciale est saine et, au cours des dernières années, les exportations l'ont toujours emporté sur les importations de manière sensible. Elles se dirigent en premier lieu vers les Etats-Unis, dont les capitaux ont joué un rôle essentiel pour la mise en valeur, puis vers la Grande-Bretagne. Les autres clients sont de beaucoup moins importants. (V. carte AMÉRIQUE CENTRALE ET ANTILLES.) (→ Biblio.)

Histoire.

Saint-Domingue fut officiellement partagée entre la France et l'Espagne au traité de Ryswick (1697). La France acquit la partie occidentale de l'île, mais la délimitation des deux territoires ne fut réalisée qu'en 1777 par le traité d'Aranjuez. L'Espagne céda sa colonie à la France en 1795, lors du traité de Bâle; néanmoins, la France et l'Espagne décidèrent

carte et armoiries de la république DOMINICAINE



« Incendie du Cap-Français », gravure par Bertaux (cabinet des Estampes)



ancienne église de las Mercedes à Ciudad Trujillo



maison de Diego Colomb



général Leclerc
image populaire
cabinet des Estampes



Ciudad Trujillo

en 1801 une expédition commune contre les insurgés dirigés par Toussaint Louverture. Les troupes françaises, victorieuses avec Leclerc (1802), furent chassées par les Dominicains (1808), et en 1809 fut fondée la première république Dominicaine. Mais l'Espagne restaura son autorité, qui fut confirmée par le traité de Paris (1814). A la suite d'une révolte, l'indépendance dominicaine fut de nouveau proclamée le 30 novembre 1821; la jeune République fut envahie par les Haïtiens et l'unité de l'île fut ainsi réalisée de 1822 à 1844. La troisième république Dominicaine réussit à se maintenir plus longtemps (1844-1861) et la dernière domination espagnole ne fut qu'éphémère (1861-1865). Mais l'existence de la république Dominicaine fut depuis troublée de manière permanente par des révoltes et divers coups d'Etat. A partir de 1930, l'ordre fut rétabli par Rafael Trujillo*, qui contrôla ensuite totalement la vie politique dominicaine. La monnaie, l'économie et les travaux publics ont largement bénéficié de l'administration efficace de Rafael Trujillo, qui a instauré une politique extérieure marquée par une certaine liberté d'action à l'égard des Etats-Unis. Rafael Trujillo a cédé la présidence de la République à son frère Hector en 1952, mais continue à jouer un rôle politique de premier plan. Le caractère autoritaire du régime a entraîné en 1960 des prises de position défavorables à son égard de la part de l'Organisation économique américaine et de l'épiscopat catholique.

● **Constitution.** La Constitution de 1955 a institué un Congrès, formé d'un Sénat et d'une Chambre, dont les membres (23 pour le Sénat, 52 pour la Chambre) sont élus pour cinq ans au suffrage direct. Le pouvoir exécutif est exercé par le président, élu pour cinq ans au suffrage direct. (→ Biblio.)

Littérature.

● **La poésie.** La poésie a d'abord des accents patriotiques, au moment de la proclamation de l'indépendance; elle puise son inspiration dans les traditions et les légendes du pays, avec Félix María del Monte (1819-1899), Javier Angulo y Guridi (1816-1884), Manuel Rodríguez Objio (1838-1871), Henriquez (Enrique) et Gastón Fernando Deligne (1861-1913). Puis Fabio Fiallo Cabral (1866-1942) représente le mouvement moderniste; par ses poésies, mais aussi par ses contes et ses drames, il domine la littérature de son pays pendant tout le début du xx^e s. Mais c'est avec Moreno Jiménez et le mouvement « postumiste » que la poésie dominicaine acquiert une véritable originalité.

● **La prose.** Le roman débute avec Manuel Jesús Galván (1834-1910), qui a écrit *Enri-*

quillo, roman colonial historique qui se passe au xvi^e s. Francisco Gregorio Billini (1844-1898) écrit un roman régionaliste, *Engracia y Antoñita*, et César Nicolás Penson (1855-1901) des contes. Federico García Godoy (1867-1924) a laissé plusieurs romans de mœurs et d'évocations historiques qui ne manquent pas de caractère : *Rufinito*, *Ame dominicaine*, *Guanamu*. Quant à Juan Bosch (né en 1909), il a été comparé à l'Uruguayen Horacio Quiroga pour son style direct et incisif.

Max Henríquez Ureña (né en 1885) est un essayiste et un historien de grande valeur, à qui l'on doit un excellent *Panorama historique de la littérature dominicaine* (1945) et une *Brève Histoire du modernisme* (1954) qui relate tout le développement de cet important mouvement poétique dans tous les pays de l'Amérique espagnole. Son frère, Pedro Henríquez Ureña (1884-1946), est lui aussi un essayiste et un historien de grande classe.

DOMINICAL, E, AUX adj. (bas lat. *dominicalis*; de *dominus*, Seigneur). Du Seigneur. || *Oraison dominicale*, le « Notre Père » : *Qu'est-ce que l'oraison dominicale ? C'est le précis de toutes les demandes que nous devons faire à Dieu* (Bourdalaue). || Du dimanche : *Repos dominical*.

— Chronol. *Lettres dominicales*, v. LETTRE. — Relig. cathol. *Lettre dominicale*, ou *dominical*, n. f., lettre qui, dans le calendrier romain, désigne le dimanche. || *Instruction dominicale*, ou *dominical*, n. f., instruction religieuse pour un dimanche non compris dans l'Avent ou le Carême : *Prêcher les dominicales. Les dominicales de Bourdalaue*.

◆ N. m. Voile dont les femmes se couvraient la tête pour communier. || Cznail de prêtre. || *Linge dominical*, ou *dominical*, v. part. *encycl.*

— ENCYCL. Hist. relig. Dans les premiers siècles de l'Eglise, les fidèles qui se présentaient à la communion recevaient le pain eucharistique dans leurs mains, qu'ils couvraient d'un linge blanc appelé *dominical* (de *dominus*, Seigneur). Lorsque, au vi^e s., l'eucharistie commença à être déposée sur les lèvres des fidèles, le dominical fut remplacé par la « nappe de communion ».

DOMINICI (Giovanni BACCHINI, dit), cardinal et théologien italien (Florence 1357-Buda 1419). Prédicateur, réformateur des dominicains, fondateur du couvent florentin de Fiesole, il s'employa à mettre fin au Grand Schisme. Grégoire XII le nomma archevêque de Raguse (1407) et cardinal (1408). Plus tard, Martin V l'envoya prêcher parmi les hussites (1418).

DOMINION [njon] n. m. (mot angl.). Nom donné aux Etats indépendants membres du Commonwealth*.

— ENCYCL. Originellement, le mot *dominion* s'appliquait à tout territoire reconnaissant la souveraineté britannique, ce qui s'exprimait dans la terminologie officielle de la monarchie par l'expression « roi (ou reine) des dominions britanniques au-delà des mers ». Lorsque les colonies canadiennes furent fédérées et dotées d'un gouvernement autonome en 1867, le nouvel Etat s'intitula « Dominion du Canada ». En 1900, la nouvelle Fédération australienne et la Nouvelle-Zélande accédèrent à leur tour à l'autonomie. et, en 1907, les divers territoires pourvus d'un gouvernement responsable obtinrent d'être distingués dans la terminologie officielle comme « dominions autonomes ». Dès lors, le terme « dominion » ne s'appliqua plus pratiquement qu'à ces derniers. Ceux-ci passèrent progressivement de l'autonomie à l'indépendance, et le statut de Westminster de 1931 les définit comme des Etats souverains, égaux en droits, librement associés dans une Communauté de nations, le droit de sécession leur étant expressément reconnu. Depuis 1947, l'emploi du terme « dominion » diminue au profit de l'expression « membre, ou Etat du Commonwealth ».

DOMINIQUE n. m. *Fam.* Nom que les marins donnent à la caisse du bord.

DOMINIQUE (la), en angl. *Dominica*, île des Petites Antilles (Fédération des Indes-Occidentales, Windward Islands), entre la Martinique et la Guadeloupe; 64 400 hab. Ch.-l. *Roseau*. Cette île volcanique atteint 1 447 m d'altitude au *Morne Diablotin*. La principale culture est celle des agrumes, qui constituent la plus grande partie des expor-

tations. Les autres ressources sont fournies par le coprah, les bananes, le cacao, la vanille.

— Hist. Le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) laissa sa neutralité à la Dominique. Des colons français s'y installèrent, mais les Anglais occupèrent l'île en 1759 et l'annexèrent au traité de Paris (1763).

DOMINIQUE l'Encuirassé (saint), camaldule italien (entre 1000 et 1010 - † Suavicinum, entre Fabriano et San Severino, Marches, 1060). Ayant été ordonné prêtre par simonie, du fait de ses parents, il voulut expier par une rude pénitence. Il se fit ermite, puis devint moine au monastère de Fonte Avellana, dirigé par saint Pierre Damien. Il porta longtemps sur lui une cuirasse de fer qui lui fit donner le nom d'Encuirassé. Il est souvent considéré comme l'inventeur de la discipline*. — Fête le 14 octobre.

DOMINIQUE (saint), fondateur de l'ordre des Frères prêcheurs (Caleruega, prov. de Burgos, 1170 ? - Bologne 1221). Espagnol, chanoine régulier d'Osma, il dut, en 1203, accompagner son évêque, Diego de Acevedo, dans un voyage de négociations au Danemark. Les deux voyageurs, témoins en Languedoc des progrès de l'hérésie albigeoise, se joignirent à leur retour, après une visite à Rome, aux légats envoyés par Innocent III pour convertir les hérétiques du midi de la France. Après la mort de Diego (1207) et l'assassinat du légat Pierre de Castelnau (1208), Dominique resta seul. Il ne voulut pas s'associer à la croisade guerrière décidée par Innocent III et s'obstina à pratiquer une prédication pacifique auprès des albigeois, le monastère de moniales fondé par lui à Prouille, près de Franjeaux, en 1206, demeurant le centre matériel et spirituel de son action. Il refusa plusieurs évêchés, entre autres celui de Béziers. En 1215, il réunit à Toulouse, avec le concours de l'évêque Foulques, quelques compagnons, qui, s'initiant sous sa direction à la vie religieuse, entendaient être comme lui des prédicateurs. Après une première démarche effectuée à Rome pendant le concile du Latran (1215), il obtint du pape Honorius III, pour lui-même et pour ses frères, confirmation de leur fondation de Toulouse (22 déc. 1216) et de leur titre propre de « prêcheurs » (21 janv. 1217). Le 15 août suivant, il dispersait ses seize religieux, les envoyant à Paris, Madrid, Bologne et Rome. Dès lors, Dominique partagea sa vie entre la prédication et l'organisation de son ordre. Celui-ci prend sa forme définitive au premier chapitre général, tenu à Bologne en 1220, qui lui fixe un statut original de pauvreté mendiant, inspiré certainement beaucoup plus de la législation de l'ordre de Grandmont que de celle, encore inexistante, de saint François d'Assise. L'année même de sa mort, saint Dominique divisa son ordre en huit provinces et met sur pied une grande campagne de prédication en Lombardie, qui durera une dizaine d'années. Il fut canonisé en 1234, par le pape Grégoire IX. Ses restes reposent à Bologne. (V. DOMINICAIN.) — Fête le 4 août.

— Iconogr. Signalons d'abord le tombeau du saint, « arche » de marbre blanc qui fut commandée à N. Pisano et exécutée par son élève Fra Guglielmo, à San Domenico de Bologne (xiii^e et xv^e s.; reliefs narratifs et statues). La figure du saint a été peinte par Duccio (Londres), Guido da Siena (Cambridge), Fr. Traini (Pise), Gentile Bellini (Londres), Fra Angelico (San Marco de Florence), C. Tura (Florence), Carreño de Miranda (Budapest), sculptée par Pierre II Legros (Saint-Pierre de Rome). Les épisodes de son existence ont été représentés sur les fresques de Sainte-Marie-Nouvelle (Florence), et par Fra Angelico à la prédelle du retable de Fiesole (Louvre). Certains événements ont été peints isolément : sa *Naissance avec la vision des chiens blancs*, par Traini (Pise); sa *Flagellation*, par Luis Tristán (Tolède); le *Miracle du livre incombustible*, par L. Spada (Bologne), sculpté par Berruguete (Madrid); la *Vision de la Vierge du Rosaire*, par Tintoret (Ferrare), Allori (Pistoia), Cl. Coello (Madrid), Van Dyck (Palerm); la *Vision des saints Pierre et Paul*, par Orcagna (Florence) et B. Daddi (Yale); la *Vision du Christ aux trois fleuves*, par P. Bordone (Milan) et Rubens (Lyon); l'*Accolade de saint François*, par Gozzoli (Montefeltro); ses *Miracles*, par



saint DOMINIQUE
par Fra Angelico



bâtiments de l'Électricité
à Ciudad Trujillo

uardi (Vienne), Gozzoli (Milan) et L. Lotto (Bergame); son *Apothéose*, par le Guide (Bologne). Saint Dominique figure souvent dans les *Saintes Conversations**. (→ Biblio.)

DOMINIQUE (Domenico Giuseppe BIANCOLLI, dit), acteur italien (Bologne 1636 ou 1637 - Paris 1688). Il se rendit à Paris avec une troupe appelée par Mazarin (1661), et s'y fit remarquer dans les rôles d'Arlequin. Il eut la bienveillance de Louis XIV et, par sa régularité de ses mœurs, l'estime de tous. Il fut pour lui que Santeul composa la célèbre devise : *Castigat ridendo mores*. — Son fils aîné, Louis (Paris - † Toulon 1729), fut pour parain Louis XIV. Ingénieur militaire et directeur des fortifications de Provence. Il écrivit pour le théâtre italien plusieurs comédies. — Son second fils, PIERRE-FRANÇOIS, acteur et auteur dramatique français (Paris 1680 - id. 1734), suivit la carrière de théâtre en Italie, puis à Paris, à l'Opéra-comique et à la Comédie-Italienne, où il excellait dans les rôles de Pierrot, d'Arlequin et de Trivelin. Il a écrit un grand nombre de comédies, entre autres : *La Femme fidèle* (1711), *l'Agnès de Chaillot* (1723), *la Foire des poètes* (1730), *Arlequin Hullo* (1731), etc.

DOMINIQUE, roman d'Eugène Fromentin (1863). Dominique aime Madeleine, une amie d'enfance qui est maintenant mariée. Il cache ses sentiments à la jeune femme; celle-ci les découvre et, bientôt, sent qu'elle les partage. Sans doute, elle ne cède pas, mais il lui est impossible de dissimuler longtemps un amour qui est devenu toute sa vie. Dans ce roman, l'auteur s'inspire avec une discrétion, une pudeur tout en demi-teintes, d'un roman d'amour qui fut le sien et dont l'héroïne s'appelait M^{me} Béraud, née Jenny Chessel. On retrouve dans cette œuvre quelque chose de l'analyse subtile des sentiments qui se trouve dans *le Capitaine Corcoran*, mais il n'avoue pas, à laquelle *la Princesse de Clèves* et une part de *Vulpé*, de Sainte-Beuve, doivent leur charme mélancolique. La conclusion est de résignation aux devoirs quotidiens de la vie, de défiance à l'égard du romantisme et des illusions romantiques.

DOMINIQUE FLORENTIN. V. DEL BARBIERE (Domenico).

DOMINIQUE SAVIO (saint), le plus jeune saint non martyr (Riva, Piémont, 1842 - id. 1857). Elève à l'oratoire de dom Bosco, se distingua par ses vertus héroïques et ses extases. Il fut canonisé en 1954.

DOMINIQUE (Domenico ZAMPIERI, dit il *Domenichino*, ou le), peintre italien (Bologne 1581 - Naples 1641). Elève de Denis Calabrese, puis des Carrache, il fut l'assistant d'Annibale au palais Farnèse, et l'un des principaux représentants de l'académisme. En 1608, il peignit à fresque le *Martyre de saint André*, à Saint-Grégoire-du-Célio, dont le dessin sec et trop étudié veut imiter Raphaël; décora ensuite la chapelle de Saint-Nil dans l'abbaye de Grottaferrata (*Vie de saint Nil*, 1608-1610), puis, à Rome, un plafond du palais Costaguti (*Le Char du Soleil*, 1613-1614). A Saint-André-du-Val, dans les écoinçons de la coupole, le Dominiquin peignit des *Évangélistes* avec une verve plastique, inspirée de Michel-Ange, qu'il ne retrouvera dans ses autres œuvres (à San Carlo ai Catinari et à Saint-Janvier de Naples). Les ouvrages qui ont assuré jusqu'au XVIII^e s. la gloire du Dominiquin sont : *la Dernière Communion de saint Jérôme* (1614, Vatican), d'effort plus pathétique, plus appuyée, d'un tableau d'Annibale Carrache, et *la Chasse de Diane* (v. 1620, galerie Borghèse), d'une agitation et d'un goût déjà rococo, mais déployée sur un beau paysage léger. C'est l'équilibre des plans, le répertoire des gestes et de la mimique qui intéresseront Poussin dans l'art du Dominiquin. Il exécuta aussi quelques sculptures, et cultiva la musique avec passion. En 1621, le pape Gègoire XV le nomma architecte du palais apostolique.

DOMINIS (Marco Antonio DE). V. DE DOMINIS (Marco Antonio).

DOMINIUM [nj:m] n. m. (mot lat.). Droit de propriété. || *Dominium ex jure quiritium* ou *propriété quiritaire*, expression qui désignait la propriété telle que la concevait le droit civil romain, par opposition à l'*in bonis*, propriété prétorienne.

DOMINO n. m. (emprunté probablement de quelque expression religieuse où figurait le

mot *Domino*). Liturg. Robe d'hiver que les ecclésiastiques mettaient par-dessus le surplis. || Se dit encore du camail que les ecclésiastiques portaient au chœur pendant l'hiver. || *Par anal.* Vêtement flottant, avec capuchon, porté dans les bals masqués : *Je mettrai un domino bien sombre, nous ne ferons que traverser les salons* (Zola). || Personne qui porte un domino : *Un malicieux domino*.

— Electr. Appareil servant à la jonction des fils souples aux fils rigides. (Il se compose d'un raccord à vis de serrage, monté sur un bloc isolant en porcelaine ou en galalithe.)

— Jeux. Chacune des pièces du jeu de domino, constituée par un petit rectangle plat dont l'une des faces est généralement d'ébène et l'autre d'os, d'ivoire, etc. (V. part. *encycl.*) || Le jeu lui-même : *Jouer aux dominos*. || *Faire domino*, gagner la partie en se débarrassant de son dernier domino. || Ellipt. *Domino!* J'ai gagné!

— Zootechn. *Pigeon domino*, une des variétés de pigeons cravatés orientaux.

— ENCYCL. Cost. Le domino était un capuchon que les clercs mettaient l'hiver; le nom est demeuré au camail noir des prêtres, puis fut donné aux vêtements à capuchon pouvant servir à dissimuler les traits. Le domino se complète, au bal masqué, à partir du XVIII^e s., par un loup de soie ou de velours.

— Jeux. Les dominos, ou dés, sont divisés en deux parties égales portant en creux les différentes combinaisons de points. Le jeu comporte vingt-huit dominos formant toutes les combinaisons du double-blanc au double-six. Il existe divers jeux de dominos : le tête-à-tête, la pêche, la poule, le matador, le cinq partout.

Les dés sont mélangés, la face tournée contre la table; chacun des joueurs en prend un certain nombre (7), le reste constituant le talon, la pioche ou la pêche. Le premier joueur pose un dé, et le second doit en placer un autre, de manière qu'une des moitiés soit semblable à une des moitiés du dé précédent; et ainsi de suite, jusqu'à épuisement des dés. Suivant les jeux, le joueur doit tirer au talon jusqu'à ce qu'il fournisse un dé répondant à la demande, ou bien les dés sont abattus quand les deux joueurs ne peuvent fournir. Le décompte des points se fait par différence.

DOMINOTERIE n. f. Fabrication et commerce de papiers marbrés et coloriés, pour servir à certains jeux.

— ENCYCL. Aux XVII^e et XVIII^e s., le terme de *dominoterie* a servi à désigner toute l'industrie du papier imprimé ou peint en diverses couleurs, et que l'on employait à doubler les coffres, les tiroirs, les layettes, à former les gardes de livres, à couvrir les boiseries, à décorer les murailles. La dominoterie est à l'origine du papier peint pour tentures; elle comprenait les grandes images gravées sur bois et enrichies de légendes, première forme de l'imagerie populaire. En relevaient aussi les feuilles imprimées et peintes pour différents jeux, tels que le loto, le jeu de l'oie, les dames, ainsi que les lanternes de papier.

DOMINOTIER, ÈRE n. (de *domino*). Artisan qui, au XVI^e s., fabriquait le papier appelé *domino*. || Nom donné autrefois aux graveurs sur bois, aux éditeurs d'images populaires coloriées au moyen de patrons.

Dominus dedit, Dominus abstulit; sit nomen Domini benedictum, mots lat. signif. *Le Seigneur a donné, le Seigneur a enlevé; que le nom du Seigneur soit béni*. Paroles de Job (Job, I, 21) tombées dans une extrême misère. (On les cite comme exemple de résignation.)

DOMINUS FLEVIT, lieu du mont des Oliviers où, d'après la tradition, Jésus aurait pleuré sur Jérusalem le jour des Rameaux.

Dominus vobiscum, mots lat. signif. *Le Seigneur soit avec vous*. Paroles que le prêtre prononce plusieurs fois au cours de la célébration de la messe, en se retournant vers les fidèles.

DOMISME n. m. (du lat. *domus*, demeure). Science qui tend à assurer, par des garanties de structure, la fonction tutélaire de la demeure.

DÔMITE n. f. (de *puy de Dôme*). Trachyte léger, un peu poreux, gris clair ou rose, où les minéraux les plus visibles sont des lamelles de mica noir.

DOMITIA (GENS), famille plébéienne de Rome, à laquelle appartenait Néron. On en connaît surtout deux branches : les **Calvinus**, qui parvinrent au consulat dès 422, et les **Ahenobarbus** (A la barbe d'airain), ainsi nommés de la couleur de la barbe d'un Domitius. Cette dernière branche s'éteignit avec l'empereur Néron (Nero Claudius Caesar Domitianus), fils de Cneius Domitius Ahenobarbus, consul en 32 apr. J.-C., et de la célèbre Agrippine.

Domitia (VIA) ou **voie Domitienne**, route construite en Gaule par Cneius Domitius Ahenobarbus.

DOMITIA LEPIDA, tante de Néron, femme de M. Valerius Messala Barbatus (1^{er} s. apr. J.-C.). Elle eut pour fille Messaline, femme de l'empereur Claude. Accusée par Agrippine d'avoir jeté un sort sur le mariage de Néron, elle fut mise à mort.

DOMITIA LONGINA, fille de Domitius Corbulo, préfet de Germanie sous Néron. Mariée d'abord à Lucius Aelius Lamia, elle se fit aimer de l'empereur Domitien, qui l'épousa. Mais elle prit pour amant le comédien Pâris. Domitien la répudia, fit mourir Pâris, puis rappela Domitia. Mais elle-même se mit à la tête de la conjuration qui le fit périr (96 apr. J.-C.). Elle mourut sous Trajan.

Domitiana (VIA) ou **voie Domitienne**, rampeau de la via Appia, construit par l'empereur Domitien en 95. Partant de Sinuessa (auj. Mondragone), la via Domitiana longeait la côte jusqu'à Naples.

DOMITIEN (saint), nom de plusieurs saints, dont l'un fut le troisième évêque de Châlons-sur-Marne (fête le 9 août). — Un deuxième, moine à Lérins, puis dans le diocèse de Lyon, au VI^e s. (fête le 1^{er} juill.). — Un troisième, évêque de Tongres, puis de Maastricht († v. 560) (fête le 7 mai). — Un quatrième, évêque de Mytilène, vers la fin du VI^e s.

DOMITIEN, en lat. **Titus Flavius Domitianus**, empereur romain de la famille des Flaviens (Rome 51 apr. J.-C. - id. 96). Fils de Vespasien et frère cadet de Titus, il succéda sans difficulté à celui-ci, mort en 81. Il porte dans l'histoire le surnom de **NÉRON CHAUVÉ**, dont l'accablèrent ses ennemis triomphants, et aussi le poids d'une réputation sinistre, en grande partie injustifiée. A l'intérieur, il fut un administrateur habile, réorganisant le Conseil impérial, les bureaux de correspondance (*ab epistulis*) et de finances (*a rationibus*), où il appela des chevaliers, et contrôlant sans faiblesse la gestion de ses subordonnés, chefs de bureaux ou gouverneurs de provinces. Il fut le premier à



domino vénitien
du XVIII^e s.
coll. Rezzonico, Venise

le DOMINIQUE
« la Chasse de Diane »
ensemble et détail
Villa Borghèse, Rome

imposer des curateurs, nommés par lui, aux cités mal gérées par leurs magistrats municipaux. Il veilla à la régularité de la justice et à son équité, revêtant à cet effet la charge de *censor perpetuus*. Il assura la prospérité des provinces, favorisa les provinciaux, nommant des consuls parmi eux, donnant même, en 93, le consulat à deux provinciaux. Son échec majeur resta le domaine financier, où ses efforts ne parvinrent pas à remettre à flot un trésor déjà exsangue, et sans cesse sollicité par les jeux publics, les constructions et les guerres aux frontières. Il dut relever à Rome les ruines issues des deux incendies de 64 et de 80, et embellit encore la ville (arc de Titus, temple de la Gens Flavia, Odéon et Stade, sans compter l'achèvement de divers autres monuments, dont l'amphithéâtre Flavian).

Bien qu'il n'eût ni la formation ni les aptitudes militaires de son père et de son frère, il mena sans relâche la lutte aux frontières. Les campagnes d'Agriкола, au nord de la Bretagne, permirent de mater les Calédoniens pour longtemps (82-84). Au cours des guerres sur le Danube, contre les Sarmates et les Daces unifiés par Décébale, les revers alternèrent avec les succès, de 84 à 92. Domitien n'en parvint pas moins à imposer aux Daces une paix à l'avantage de Rome et qui ouvrait la voie aux campagnes de Trajan. Quant aux Sarmates, aux Suèves, aux Quades et aux Marcomans du Danube, ils furent vaincus, et la frontière danubienne fut couverte par un limes fortifié. Sur le Rhin, les Chattes furent battus en 83, puis de nouveau en 89, après qu'ils se furent joints à la révolte de Saturninus. La conséquence en fut l'organisation de la vaste région romanisée entre Rhin et Danube (champs Décumates et zones limitrophes) et sa couverture par le *limes Germanicus* et le *limes Raeticus*. Enfin, Domitien réprima, en Afrique, les insurrections des Maures et des Nasamons de Tripolitaine. Si les trois triomphes que Domitien célébra en 83 (Chattes), 86 (Daces) et 89 (Chattes et Daces) furent quelque peu surfaits, et si les surnoms qu'il se fit décerner de Germanicus, Dacicus et Sarmaticus ont pu paraître usurpés, surtout aux yeux de ses impitoyables ennemis de l'intérieur, Domitien n'en avait pas moins mis en place, sur plus d'une de ses frontières, le dispositif de défense de l'Empire.

Mais la politique de Domitien dressait contre lui bien des opposants. Avec lui, le principat libéral cède la place à un « dominat » autoritaire et centralisateur : censeur « perpétuel », il revêt, en 95, son dix-septième consulat. S'il s'applique à réformer la religion traditionnelle, il en profite pour se faire proclamer *Dominus* et *Deus*. Le trésor étant peu fourni, il était tentant de le remplir du produit de confiscations, de détournements d'héritages au détriment des grandes familles ; le contrôle étroit des « athées », en particulier des juifs et des chrétiens, encore plus ou moins assimilés à eux, permettait de percevoir le didrachme (impôt sur les juifs) avec une rigueur excessive.

Les années passant, l'empereur se faisait plus exigeant, plus méfiant, plus cruel et, partant, les haines contre lui se multipliaient. La révolte des légions de Germanie Supérieure et l'usurpation de leur chef, Lucius Antonius Saturninus, appuyé sur les Chattes et soutenu à Rome par bien des membres de l'aristocratie, marquèrent en 89 le tournant du règne. Une véritable terreur régna désormais, qui rappela la fin du règne de Tibère, les délateurs professionnels jouèrent le même rôle. Cette terreur toucha tour à tour ou simultanément les aristocrates, les philosophes, tenus pour responsables de l'état d'esprit hostile au prince, les juifs et les chrétiens, l'entourage même de l'empereur : ses deux cousins germains, L. Flavius Sabinus et M. Flavius Clemens périrent ainsi. Clemens, taxé d'« athéisme », ainsi que sa fille Domitilla étaient chrétiens (à tort on les a dit influencés par quelque néo-judaïsme). Nul ne se sentait plus en sûreté et Domitilla Longina, femme de Domitien, entra elle-même dans la conjuration qui abattit son mari, le 18 septembre 96, et lui substitua Nerva.

DOMITILLA (sainte), martyre de la fin du 1^{er} s. Flavia Domitilla appartenait à la famille impériale des Flaviens. Fille du consul

Flavius Clemens, elle était chrétienne comme lui. Domitien l'exila, mais Nerva lui rendit la liberté. — Fête le 12 mai.

DOMITIUS AHENOBARBUS, famille romaine de la gens DOMITIA : Cneius Domitius Ahenobarbus, consul en 192 av. J.-C., vainqueur des Boiens, fut lieutenant de Scipion contre Antiochos le Grand, qu'il vainquit lors de la bataille de Magnésie (189 av. J.-C.) ; — Cneius Domitius Ahenobarbus, consul en 122, battit les Allobroges et leur allié, l'Arverne Bituit, construisit en Gaule une voie qui porta son nom (la voie Domitia), exerça la censure en 115 ; — Cneius Domitius Ahenobarbus, fils du précédent, tribun du peuple en 105, consul en 96, censeur en 92, en même temps que Licinius Crassus Domitius, eut avec celui-ci de violents démêlés. Sous leur censure, les écoles de rhéteurs furent fermées ; — Cneius Domitius Ahenobarbus, frère du précédent, préteur en 96, consul en 94, embrassa le parti de Sulla et périt par ordre de Marius ; — Cneius Domitius Ahenobarbus († Pharsale 48 av. J.-C.), beau-frère et partisan de Caton d'Utique, fut consul en 54 ; il présida le tribunal qui jugea Milon, meurtrier de Clodius. Il tenta de défendre contre César Cornifinium et Marseille, et fut tué à Pharsale ; — Cneius Domitius Ahenobarbus, fils du précédent, consul en 32, fut au nombre des meurtriers de César, prit part à la lutte contre Antoine, puis se réconcilia avec ce dernier. Il fut gouverneur de Bithynie et devint consul en 32. Il quitta enfin Antoine pour Auguste, et mourut peu de temps après ; — Lucius Domitius Ahenobarbus, consul en 16 apr. J.-C., commanda, en 17, l'armée de Germanie et obtint le triomphe. Il se fit remarquer par sa cruauté dans les combats de gladiateurs ; — Cneius Domitius Ahenobarbus, consul en 32 apr. J.-C., fut proconsul en Sicile, où il mourut. Père de Néron, il se rendit coupable de multiples violences et mena une vie scandaleuse.

DOMITIUS CORBULO (Cneius), général romain († Cenchréai, près de Corinthe, 67 apr. J.-C.). Il reçut de Claude le commandement d'une armée en Germanie (47). Il battit les Chauques et creusa un canal de la Meuse au Rhin. Sous Néron (54), il fit la guerre aux Parthes, chassa d'Arménie le roi Vologèse et lui imposa la paix (58-59), ainsi qu'à Tiridate. Malgré ces services, Néron donna l'ordre de le tuer. Corbulo préféra se percer de son épée.

DOMITIUS DOMITIANUS (Lucius), général et usurpateur romain du III^e s. († Alexandrie 296 apr. J.-C.), qui se disait descendant de l'empereur Domitien. Général d'Aureolus, il battit les deux Marius proclamés empereurs en Orient, se fit donner la pourpre à Alexandrie (entre 293 et 296), et fut mis à mort à l'issue du siège d'Alexandrie, par Dioclétien, Constantin et Galère.

DOMITIUS MARSUS, poète latin du siècle d'Auguste. Protégé par Mécène, il fut l'ami de Virgile et de Tibulle, pour lequel il composa une élégante épithaphe, souvent citée à la suite des œuvres de ce poète. Il avait composé un long poème épique, l'*Amazonide*, des épiques, des poésies érotiques, enfin un ouvrage en prose sur l'urbanité. Il ne reste de lui que des fragments.

Dom Juan, comédie de Molière (orthographe du XVII^e s.). V. DON JUAN.

DOMLESCHG, région de Suisse, formée par la partie aval de la vallée du Rhin postérieur, entre Thuisis et Reichenau (Grisons). — Le versant de droite porte spécialement ce nom, celui de gauche étant appelé *Heinzenberg*.

DOMMAGE n. m. (anc. franc. *damage*, dérivé de *dam*). Préjudice porté à quelqu'un ; dégât causé à quelque chose : *Quiconque cause un dommage doit le réparer.* || Perte subie par quelqu'un : *Brénugat, mélomane médiocre, affirma généreusement qu'il se passerait de concert sans grand dommage* (G. Duhamel). || *C'est dommage, quel dommage, et, jam., dommage*, c'est fâcheux, regrettable : *C'est dommage d'abattre de si beaux arbres. Dommage que vous ne veniez pas avec nous.* (Se dit aussi ironiquement, par une sorte de défi.)

— Dr. Préjudice subi par une personne : *Le dommage peut être matériel ou moral.* || *Dommages et intérêts* ou *dommages-intérêts*, proprement, somme destinée à réparer un dom-

mage, et intérêts de la même somme accumulés depuis que le dommage a été porté.

— SYN. : *avarie, déficit, dégât, dégradation, détérioration, détriment, manque à gagner, perte, préjudice, ravage, tort.*

— ENCYCL. Dr. Le *dommage* est le préjudice que l'on cause à autrui. Il peut résulter d'une faute délictuelle : il doit alors être intégralement réparé. Quand le dommage résulte de l'inexécution d'un contrat, la loi n'oblige à réparer que le dommage direct et prévisible lors de la convention. Le dommage comporte d'ailleurs non seulement la perte subie, mais le gain manqué.

Le Code pénal punit le dommage causé volontairement à la propriété d'autrui. (V. RESPONSABILITÉ.)

— Dr. intern. *Dommages de guerre*. Avant 1914, on admettait généralement que les victimes de dommages de cette nature ne pouvaient prétendre à aucune indemnité, mais pouvaient solliciter seulement un secours gracieux. Cette thèse se fondait sur l'idée de force majeure, qui excluait toute responsabilité. Une seconde conception proclame le droit à réparation, fondé sur l'idée de solidarité nationale ; elle a été consacrée en France par la loi du 17 avril 1919, et appliquée au bénéfice des sinistrés des deux guerres mondiales (1914-1918 et 1939-1945). La France est ainsi un des rares pays à avoir indemnisé à 100 p. 100 les dommages de guerre, au contraire de l'Allemagne, qui n'a pas prévu d'indemnisation après la Seconde Guerre mondiale.

DOMMAGEABLE adj. Qui cause un dommage : *Le poids de la guerre avait forcé le roi aux conditions les plus honteuses et les plus dommageables* (Saint-Simon).

DOMMARTIN, en lat. *Dominus Martinus* (« saint Martin, le seigneur Martin »), nom de nombreuses localités placées sous le vocable de saint Martin.

DOMMARTIN-SUR-YÈVRE, comm. de la Marne (arrond. de Sainte-Menehould), aux confins de la Champagne pouilleuse et de la Champagne humide ; 138 hab. Anc. ch. de cant.

DOMME, ch.-l. de cant. de la Dordogne (arrond. de Sarlat), dans le sud du Périgord, au-dessus de la Dordogne ; 949 hab. (464 aggl.) [*Dommois*]. Cette bastide, fondée au XIII^e s., occupe un beau site et conserve une partie de ses remparts des XIII^e et XIV^e s. Hôtel de ville du XIV^e s. Des grottes pittoresques s'étendent sous la ville. Gisement de pierre à meule réputé. Cimetière.

DOMMEL (la), riv. de Belgique et des Pays-Bas ; 100 km. Grossie de l'Aa, elle se jette dans la Meuse.

DOMMELDANGE, localité du grand-duché de Luxembourg, dans la banlieue nord de Luxembourg. Acieries. Métallurgie du fer et autres métaux. Briquetterie.

DOMNE ou **ALOMNE** (sainte), en lat. *Domna*, martyre à Lyon en 177, en même temps que saint Pothin et sainte Blandine. Fête le 2 juin.

DOMNIN (saint), jeune martyr, peut-être légendaire (Avrillé, Vendée, fin du III^e s. ou début du IV^e s.). Ses reliques furent transportées au Puy et à Chantieu. (Fête le 16 ou le 21 juillet). — Premier apôtre de Digne († v. 365). Venu d'Afrique avec saint Marcellin et saint Vincent, il évangélisa la région d'Embrun, puis celle de Digne, dont il devint, vers 360, le premier évêque. (Fête le 13 février.) — Premier évêque de Grenoble. Il participa au concile d'Aquilée, en 381. (Fête le 3 novembre.)

DOMNINE (sainte), martyre, morte au temps de la persécution de Maximien. Domnине s'enfuit d'Antioche à Edesse avec ses deux filles, Bérénice et Proscodie. Dénoncée par son mari, resté païen, elle fut arrêtée avec ses filles. Pour éviter la brutalité des soldats, toutes trois se jetèrent dans un fleuve et s'y noyèrent. L'Eglise les a mises au nombre des martyrs. Leur cas, proche du suicide, a provoqué des explications embarrassées des Pères de l'Eglise. — Fête le 4 octobre.

DOMNINOS, philosophe et mathématicien grec du V^e s. apr. J.-C. Il était né à Larissa de Syrie et avait suivi, à Athènes, les leçons de Syrianus, à qui il succéda à la tête de l'école d'Athènes. Il avait écrit sur la doc-



DOMITIEN
musée du Vatican, Rome

ne platonicienne un livre que Proclus sut réfuter.

DOMNOLE (saint), en lat. **Domnulus**, évêque du Mans († 581). Il était frère de saint Audoin, évêque d'Angers. Abbé de saint-Laurent de Paris, il fut le conseiller du Clotaire I^{er} et l'ami de saint Germain, évêque de Paris. — Fête le 16 mai.

DOMNONÉE (« la Vallée profonde »), territoire de l'Armorique où les *Domnonii*, originaires d'Angleterre au v^e s., se maintinrent entre les Francs jusqu'en 848. Il comprenait les diocèses de Vannes, de Cornouaille, de Tréguier et une partie de celui de saint-Malo. Les habitants étaient appelés *domnonéens*.

DOMNUS ou **DONUS**, pape, élu en 676 (Rome 678). Il obligea l'archevêque de Ravenne à reconnaître la suprématie du Saint-siège.

DOMODOSSOLA, v. d'Italie, dans le Piémont (prov. de Novare), dans le val d'Ossola, à la Toce; 13 550 hab. Située à la sortie du tunnel du Simplon, Domodossola est une importante station de transit international sur ligne Lausanne-Milan. Electrometallurgie électrochimie.

DOMONT, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), au pied de la forêt de Montmorency; 4 153 hab. (3 902 aggl.) [*Domons*]. Eglise avec chœur du xiii^e s. Briqueterie. Brique de peintures.

DOMOSTROÏ (propres. le *Ménager*), recueil usages domestiques russe, longtemps attribué au pape Sylvestre, conseiller du tsar Ivan IV. Très populaire jusqu'au règne de Pierre le Grand, il formule des prescriptions minutieuses sur la tenue de la vie domestique et abonde en témoignages sur l'histoire des mœurs. Il accorde une grande importance à l'autorité du chef de famille, donne à la femme une place humble et reléguée, et insiste sur les châtimens corporels. La vie familiale y apparaît profondément pénétrée de pratiques religieuses.

DOMOVOÏ n. m. invar. (du russe *dom*, maison). Dans le folklore russe, génie familier qui préside aux destinées de la maison. (On donne la figure d'un homme velu, qui se sa vie derrière le poêle. Il protège la maison où il s'est fixé; mais il joue de mauvais tours aux maisons voisines. Les domovoï sont issus de l'ancien culte slave des esprits.)

DOMPAIRE, ch.-l. de cant. des Vosges (arrond. d'Épinal), dans la Lorraine méridionale, sur la Gîte; 1 007 hab. Brosses.

DOMPIERRE D'HORNOY (Charles-Marie Albert DE), amiral français (Hornoy, 1816-1901). Arrière-petit-fils de Voltaire, il prit part au siège de Bastia, commanda, comme contre-amiral, la division navale de la Manche (1864) fut ministre de la Marine de septembre 1870 à janvier 1871, puis dans le cabinet de Dufaure, en 1873.

DOMPIERRE-SUR-BESBRE, ch.-l. de cant. de l'Allier (arrond. de Moulins), dans le Bourbonnais (plaine de la Loire); 3 014 hab. (521 aggl.). Fonderie. Tracteurs agricoles. Foires importantes.

DOMPTABLE [dõtabl] adj. Qui peut être dompté, soumis à une discipline : *Cheval domptable*.

DOMPTAGE [dõtaz] n. m. Action de dompter : *Le domptage d'un cheval, d'un ours*, etc.

DOMPTER [dõtè] v. tr. (lat. *domitare*, fréquentatif de *domare*). Soumettre de force : *Il dompte les nations pauvres et barbares qui ont toujours dompté les peuples policés et riches* (Grimm). || Accoutumer un animal à l'obéissance, le domestiquer : *L'homme a su dompter par l'esprit les animaux qui le surprenaient par la force* (Bosquet). || Fig. Réduire à l'obéissance, discipliner : *Il s'efforçait de dompter une mémoire indocile* (G. Duhamel).

DOMPTEUR [dõtèr], **EUSE** n. Personne qui rend dociles des animaux sauvages par la douceur ou la violence, par opposition au *chasseur*, qui emploie la persuasion et la douceur. || Fig. : *Un dompteur d'intelligences*.

DOMPTE-VENIN [dõtè] n. m. invar. Nom vulgaire du *vincetoxicum*, dont la racine est médicinale. (Famille des asclépiadacées.)

— **ENCYCL.** Le *dompte-venin* est une herbe à souche vivace, à feuilles opposées, haute d'environ 50 cm, à fleurs petites et blanches. On la considérait autrefois comme un préservatif contre les venins.

DOMRÉMY-LA-PUCELLE, comm. des Vosges (arrond. de Neufchâteau), dans le pays de Neufchâteau, sur la Meuse; 240 hab. (173 aggl.). La maison natale de Jeanne d'Arc renferme un musée qui a été entièrement réorganisé en 1954. — Aux environs, basilique Sainte-Jeanne-d'Arc (xix^e s.), sur l'emplacement de la chapelle où Jeanne allait prier.

Domus Augustana, ruines de la maison de l'empereur Auguste à Rome. La *Domus Augustana*, demeure impériale jusqu'au viii^e s., comprenait un péristyle, avec temple, entouré de deux étages. (V. PALATIN.)

Domus Aurea (« Maison dorée »), ensemble de palais et de jardins construits par Néron, sur l'Esquiline, à Rome. Les salles étaient décorées de fresques, où la Renaissance prit le modèle des grotesques. La *Domus Aurea* fut en partie recouverte par les thermes de Trajan.

DON n. m. (lat. *donum*). Action de remettre à quelqu'un la possession de quelque chose, sans rien recevoir en échange. || Ce qui est donné : *Recevoir un don*. || Avantage, qualité naturelle : *Justin Weill avait le goût et le don de l'imitation* (G. Duhamel); et, ironiq. : *Avoir le don d'indisposer tous ses amis*.

— **Loc. div.** *Don des larmes*, facilité à pleurer. || *Dons de la terre*, ses productions. || *Dons de la fortune*, biens, richesses. || *Don de soi*, abnégation de soi-même. || *Poétiq.* *Dons de Flore*, *dons de Pomone*, *dons de Bacchus*, *dons de Cérès*, etc., fleurs, fruits, vendanges, moissons, etc.

— **Dr. Donation*** entre vifs. || *Don manuel*, donation faite de la main à la main. || *Don mutuel*, donation réciproque entre époux. (V. part. *encycl.*)

— **Hist.** Libéralités que le roi faisait à ses sujets, soit par brevet, soit par lettres patentes. || *Don gratuit* ou *don du gratuit*, taxe volontaire que le clergé s'imposait à la demande du roi; taxe du même genre que votaient les états des provinces. || *Dons patriotiques*, dons offerts par les particuliers, pour subvenir aux besoins de l'Etat.

— **Hist. ecclési.** *Don des langues*, faculté de parler toutes les langues, que le Saint-Esprit accorda aux Apôtres et à certains fidèles, dans les premières années de l'Eglise. (V. CHARISME.)

— **Liturg.** orthodoxe. *Saints dons*, symboles du corps et du sang du Christ, espèces eucharistiques.

— **Mœurs** et cout. Faculté extraordinaire accordée par une fée à un enfant. || *Avoir le don*, avoir le pouvoir de deviner le mal, de le guérir, en récitant des prières ou en imposant les mains. (Le don passait pour transmissible et disparaissait subitement si le possesseur divulguait ses secrets.)

— **Théol.** *Don du Saint-Esprit* : 1^o Chacune des sept grâces dont la liturgie fait mention pour définir l'action que le Saint-Esprit exerce sur l'âme par le sacrement de confirmation (sagesse, intelligence, science, conseil, force, piété, crainte de Dieu); 2^o Charisme*.

— **SYN.** : *aumône, bienfait, cadeau, gratification, largesse, legs, offrande, présent*.

— **ENCYCL.** **Dr. admin.** En France, les dons et legs faits à des personnes morales ont toujours suscité la méfiance des pouvoirs publics craignant la formation de biens de mainmorte*, ce qui explique le régime spécial qu'on leur applique.

Les dons et legs faits à l'Etat ou aux services nationaux non pourvus de la personnalité civile sont acceptés par arrêté ministériel; en cas de réclamation des familles, un décret en Conseil d'Etat est nécessaire.

Les dons et legs faits aux départements sont acceptés par le conseil général, qu'il y ait ou non réclamation des familles, sauf s'il intervient une transaction avec les héritiers, auquel cas un décret est nécessaire; le conseil général peut toujours refuser le don ou le legs.

Le conseil municipal statue définitivement sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune, à moins qu'il ne décide de transiger avec les héritiers de l'auteur de la libéralité, auquel cas l'autorisation d'accepter ne



DOMRÉMY-LA-PUCELLE
la maison et la chambre
de Jeanne d'Arc

peut être donnée que par décret en Conseil d'Etat. Si le conseil municipal refuse le don ou le legs, le préfet peut l'inviter à prendre une nouvelle délibération, et le refus ne devient alors définitif que s'il est maintenu par cette seconde délibération.

Les établissements publics acceptent et refusent, sans autorisation de l'administration supérieure, les dons et legs qui leur sont faits sans charges, conditions ni affectation immobilière. Lorsque ces dons ou legs sont grevés de charges, de conditions ou d'affectation immobilière, l'acceptation ou le refus sont autorisés par arrêté du préfet si l'établissement bénéficiaire a le caractère communal ou départemental, et par décret en Conseil d'Etat s'il a le caractère national.

L'acceptation des dons et legs faits aux établissements d'utilité publique est autorisée par le préfet du département où est le siège de l'établissement; toutefois, une autorisation par décret en Conseil d'Etat est nécessaire quand la valeur de la libéralité dépasse un certain plafond.

Les associations non reconnues d'utilité publique ne peuvent recevoir de dons ou legs, non plus que les congrégations non autorisées.

Aux Etats-Unis, sont exempts d'impôts les revenus affectés à des dons aux musées, aux universités et aux hôpitaux (« Internal Revenue Law », 1917).

— **Dr. civ.** ● Les dons et legs obéissent à des règles communes. Le disposant doit être sain d'esprit, ce qui permet d'attaquer les dons et legs pour cause de démence, après la mort de leur auteur.

Les conditions impossibles, immorales et illicites, mises à un don ou à un legs, sont réputées non écrites, à moins qu'elles ne soient la cause déterminante de la libéralité, qui dans ce cas est nulle.

Il existe de nombreuses incapacités de disposer ou de recevoir à titre gratuit.

La liberté de disposer par don ou par legs n'est pas absolue : elle est limitée au profit de certains héritiers, appelés *réserveataires*. (V. QUOTITÉ DISPONIBLE.)

● **Don manuel.** Donation, faite de la main à la main, d'un meuble corporel ou d'un titre au porteur. Cette libéralité n'est assujettie à aucune condition de forme. Si le don manuel échappe aux règles de forme, il reste soumis à toutes les règles de fond qui régissent les donations*. Il est donc rapportable, sujet à réduction, révocable. Mais, dans la pratique, ces diverses opérations se révèlent impossibles, car la preuve du don manuel, qui doit se faire dans les termes du droit commun, est très difficile à apporter.

● **Don mutuel.** Donation réciproque que se font deux personnes, surtout pratiquée entre époux, et généralement au profit du survivant. Sauf si elle est faite par contrat de



dompte-venin

mariage, elle est toujours révocable et ne peut se faire par un seul et même acte.

— Hist. ecclés. *Don des langues*. Les Actes des Apôtres (chap. II, 4-14) racontent que les Apôtres, réunis au cénacle le jour de la Pentecôte, virent paraître comme des langues de feu, qui s'arrêtèrent sur chacun d'eux. Aussitôt, ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et ils commencèrent à parler diverses langues. D'autre part, saint Paul raconte, dans la première Épître aux Corinthiens (chap. XIV), que les fidèles de l'Eglise de Corinthe étaient parfois saisis, pendant les assemblées, de transports au cours desquels ils s'exprimaient de manière inintelligible (*glossolalie*). Il y avait là un phénomène mystérieux, dans lequel saint Paul, suivi par la tradition catholique, a vu un don du Saint-Esprit, un charisme.

DON n. m. (mot esp.; du lat. *dominus*, maître, seigneur). Titre d'honneur donné aux nobles en Espagne et appliqué aujourd'hui à tout le monde. (Ne s'emploie que devant les prénoms : *Don Juan*. Le mot portugais correspondant est *dom*.) || *Par extens.* Noble d'Espagne, et, *fam.*, surnom donné aux Espagnols : *Voilà les dons qui sortent du détroit* (E. Sue). [V. *DOÑA*.]

DON, riv. de Bretagne, affluent de la Vilaine (r. g.), qui passe à Guéméné-Penfao; 80 km.

DON, riv. de Grande-Bretagne, née dans les Pennines; elle arrose Sheffield et rejoint l'Ouse (r. dr.); 110 km. — Riv. du nord de l'Ecosse (Aberdeenshire), qui rejoint la mer du Nord près d'Aberdeen; 132 km.

DON, fl. de l'U. R. S. S., qui naît près de Toura et partage le drainage du sud de la Russie avec la Volga; 1 967 km. Après s'être rapproché de la Volga à moins de 100 km, le Don s'infléchit vers le S., puis vers le S.-O., et se jette dans la mer d'Azov. Ses principaux affluents sont le Khoper (r. g.) et le Donets du Nord (r. dr.). Le Don a un régime continental de plaine : l'hiver est une période de maigres, en raison du gel (193 m³/s à Kalatch, en décembre); la fonte des neiges détermine une forte crue (3 538 m³/s en avril); une nouvelle période de maigres, en été, est due à la très forte évaporation (181 m³/s en septembre).

D'importants travaux ont été entrepris pour régulariser le régime du fleuve et utiliser son énergie hydraulique : l'installation hydroélectrique de Tsimliansky, inaugurée en 1951, comporte un barrage en terre (permettant une retenue de 12,6 milliards de mètres cubes d'eau) et un canal latéral alimentant une centrale de 160 000 kW. Du lac de retenue de Tsimliansky part un grand canal d'irrigation, souterrain sur 6 km de long. En 1952 était inauguré le canal Volga-Don (v. *VOLGA*), qui, parti de la Volga à Krasnoarmeïsk, au S. de Stalingrad, rejoint le Don à l'extrémité amont de la mer de Tsimliansky, après un parcours de 102 km. Le Don est le *Tanaïs* des Anciens.

Don (COSAQUES DU). V. *COSAQUES*.

Don paisible (LE), roman de Chokolov (1928-1940), récit épique sur la vie des Cosaques avant et pendant la Révolution; une des œuvres les plus monumentales et les plus caractéristiques de la littérature soviétique.

DOÑA n. f. (mot esp. signif. *dame*). Titre d'honneur donné aux princesses ou aux femmes nobles d'Espagne et appliqué aujourd'hui à tout le monde. (Le mot s'emploie seulement devant les prénoms.)

d'hui à tout le monde. (Le mot s'emploie seulement devant les prénoms.)

DONACIDÉS n. m. pl. (gr. *donax*, roseau). Famille de mollusques bivalves. (L'animal a un grand pied, les bords du manteau garnis de papilles, deux siphons et des branches très inégales. La coquille, équivalve, trigone, est épidermée, mais dépourvue de nacre.)

DONACIE n. f. (gr. *donax*, roseau). Éléphant insecte, ordinairement « métallique », qui vit sur les plantes aquatiques. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des chrysomélidés.)

— *ENCYCL.* On connaît de nombreuses espèces de *donacies*, répandues dans l'hémisphère boréal. Leurs larves, toujours submergées, se transforment en nymphes dans une coque fixée au pied des végétaux qui les ont nourries.

DONAGE n. m. Mœurs et cout. Pairage public, imposé à un couple par une collectivité de jeunes gens.

DONAGHADEE, v. de l'Irlande du Nord (comté de Down), au S. du Belfast Lough, sur la mer d'Irlande; 2 500 hab. Station balnéaire.

DONAL V. *DONG NAI*.

DONALD I^{er} († près de Scone 864), roi des Scots et des Pictes (860-864), frère et successeur de Kenneth I^{er}.

DONALD II († Dunfether [Danottar], Kincardine ou Forres, v. 900), roi des Scots et des Pictes (889-900). Au début de son règne, les Norvégiens conquièrent les îles de l'Ouest et du Nord.

DONALD III Bane, roi d'Ecosse (1093-1097), frère et successeur de Malcolm III. Son règne fut marqué par une réaction celtique et antianglaise, ainsi que par les compétitions autour de la couronne : lutte contre Duncan II (1093-1094), puis contre Edgar, qui réussit, en 1097, à le vaincre et à le destituer.

DONALITIUS, nom latin de DONELAITIS.

DONANMA n. m. (mot turc signif. *illumination, pavoiement*). Fête turque à l'occasion d'une victoire ou de la naissance d'un prince.

DONARIUM [rjɔm] n. m. Antiq. rom. Partie d'un temple ou d'un autre édifice, où l'on conservait les offrandes faites aux dieux.

DONAS (saint). V. *DONATIEN*.

DONAT n. m. (du lat. *donatus*, gratifié). Laïque à qui le grand maître de l'ordre de Malte avait accordé la demi-croix. (C'était le dernier rang de l'ordre. La croix ne comporte pas de branche supérieure.)

DONAT n. m. Titre d'anciens traités de grammaire élémentaire, que l'on considérait comme extraits de la grammaire latine de Donat*. || Nom donné, par analogie, à un grand nombre de livres élémentaires. (Il existe, par exemple, un *donat* de la religion chrétienne.)

— *ENCYCL.* L'usage de la grammaire abrégée de Donat* était fort répandu dans les écoles du Moyen Âge, ce qui donna l'idée aux premiers imprimeurs de la reproduire. Les plus anciens *donats* sont xylographiques, mais on en connaît également des éditions en caractères mobiles, conservées en général à l'état de fragments. L'une d'elles est signée de Peter Schöffer et contemporaine de la première bible imprimée (v. 1455).

DONAT (saint) [† 361], deuxième évêque d'Arezzo. — Fête le 7 août.

DONAT (saint) [Orléans - † v. 535], prédicateur, puis ermite près de Sisteron. — Fête le 19 août.

DONAT (saint), moine à Luxeuil, puis évêque de Besançon (Besançon entre 591 et 596 - *id.* 660). Il était le fils de Vandelène ou Valdelène, duc de Bourgogne Transjurane. Il participa aux conciles de Clichy (626-627), de Chalons-sur-Saône (v. 650), et fonda deux monastères à Besançon, dont il édicta les règles. — Fête le 7 août.

DONAT, en lat. *Donatus*, évêque de Casae Nigrae, en Numidie († en Gaule ou en Espagne v. 355). Après la persécution de Dioclétien, il prit vivement à partie l'évêque de Carthage et son diacre Cécilien, pour l'indulgence qu'ils montraient à l'égard des chrétiens *traditeurs*, c'est-à-dire ceux qui avaient livré les Livres saints aux païens. Quand

Cécilien fut élu évêque de Carthage, Donat prit la tête du mouvement donatiste*, qui s'opposait au « bourreau des martyrs » et qui refusait de le reconnaître (311). Il ordonna Majorinus comme métropolitain en 312 et ouvrit ainsi un schisme. Elu ensuite pour remplacer Majorinus, Donat fut condamné aux conciles de Latran (313), d'Arles (314) et, en 316, par l'empereur Constantin, qui l'envoya en exil.

DONAT, en lat. *Donatus*, schismatique d'Afrique au IV^e s. Il aurait été évêque de Casae Nigrae. On le considère comme un personnage distinct du fondateur du donatisme mais cette distinction pourrait bien avoir été créée artificiellement dès l'Antiquité.

DONAT, en lat. *Aelius Donatus*, grammairien latin (IV^e s. apr. J.-C.), précepteur de saint Jérôme. Il est l'auteur d'un *Commentaire de Tércence* et d'un *Commentaire de Virgile*. Quant à sa grammaire, une des œuvres les plus complètes de ce genre qu'il légua à l'Antiquité, elle fut longtemps considérée comme un ouvrage classique.

DONATAIRE n. (lat. *donatarius*; de *donare*, donner). Personne qui reçoit une donation.

DONATELLO (Donato di BETTO BARDI, dit), sculpteur italien (Florence 1386 - *id.* 1466). Après un séjour de deux ou trois ans à Rome (à partir de 1401), où il étudia, avec Brunelleschi, les œuvres de l'Antiquité, il revint à Florence. Ses premières sculptures, la *Saint Jean-Baptiste* de la cathédrale (1415) et la *Saint Georges* destiné à Orsanmichele (1416), expriment une tension inédite, une insistance neuve sur l'énergie, qui refuse les conventions du drapé et renoue le vocabulaire du geste. Dans la statue d'*Habacuc* sculptée pour le Campanile (1427-1436) Donatello traduit par des moyens techniques prestigieux une force expressive, un réalisme d'une autorité nouvelle.

Vers 1440, il exécute l'admirable *David* de bronze, au corps nerveux et gracieux, où jouent des reflets lumineux (Bargello). Dans les panneaux de bronze comme le *Festin d'Hérode*, aux fonts baptismaux de Sienne (1421-1427), avec son architecture en relief dégradée dans l'*Annonciation* de Santa Croce (1433) où le fond est relevé de fins motifs décoratifs, Donatello diversifie les rapports de la figure et de l'ornement. A la tribune (*cantoria*) des chanteurs de la cathédrale, il déroule la danse exubérante des enfants sur un mosaïque d'or encadrée de colonnes.

A Padoue, où il séjourne de 1443 à 1453, Donatello trouve un milieu plus informé de l'Antiquité qu'à Florence. Sur le type équestre du Marc Aurèle romain, il va composer la première œuvre monumentale de l'époque, l'effigie du *Gattamelata** (1447), qu'il réalise avec une maîtrise complète des difficultés techniques. De 1447 à 1450, il exécute le grand assemblage de reliefs et de statues destiné à l'autel de la basilique Saint-Antoine. La *Vierge assise* évoque un type archaïsant d'idole; les reliefs, où sont évoqués les miracles du saint, introduisent avec une ampleur nouvelle de grands motifs d'architecture, qu'enveloppe l'agitation des foules. Donatello, revenu à Florence, y donna encore une série de sculptures d'une puissante originalité : la *Crucifixion* du Bargello, la statue de Marie-Madeleine (Baptistère), celle de Judith, les reliefs tumultueux et pathétiques des ambons de Saint-Laurent, achevés par Bellano et Bertoldo, ont cette intensité expressive qui donne une autorité hors du pair à son œuvre. (→ *Biblio.*)

DONATERIE n. f. Charge de donat.

DONATEUR, **TRICE** n. (lat. *donator*, -*trix* de *donare*, donner). Personne qui fait une donation : Monument dû à la générosité d'un donateur.

— *SYN.* bienfaiteur, donneur.

— *ENCYCL.* Bx-arts. L'usage de se faire représenter soi-même dans une œuvre que l'on offre à un établissement religieux est très ancien. Le donateur est le plus souvent le genoux, sur le côté de la scène principale. C'est ainsi que le pape Félix IV apparaît sur les mosaïques de Saints-Cosme-et-Damien (Rome, VI^e s.), suivi par ses successeurs Pélage II, Symmaque et Honorius, Jean IV, Etienne III et Paul I^{er}, Zacharie, Pascal Léon III (VI^e-IX^e s.), dans les différents sanctuaires romains. Il en est de même pour l'évêque Eufrasius à Parenzo, pour Justinien

DONATELLO



« Habacuc », Florence



« Judith » ensemble et détail place de la Seigneure Florence



Théodora à Ravenne, Beno de Rapiza et son épouse à Saint-Clément de Rome (XI^e s.). L'usage existe aussi pour l'orfèvrerie (le doge aliero, sur la *Pala d'Oro* de Venise), la miniature (Henri III, empereur germanique, dans les *Evangelies de Spire*, à Madrid), le trail (Suger, à Saint-Denis) ou la sculpture (Philippe le Hardi, au portail de Champmol, Dijon), mais il est surtout fréquent en peinture, en Flandre particulièrement, avec Van Eyck (Jodocus Vydyts sur le *Retable de l'Agneau mystique*, Gand; *Madone du chancelier Rolin*, Louvre; *Madone du chapeau Van der Paele*, Bruges), Van der Meyden (*Déposition de croix*, Louvain), activité de Middelburg, Berlin), Van der Goes (*Triptyque Portinari*, Florence), Memling (*La Vierge aux donateurs*, Louvre; *Triptyque des Florents aux pieds de la Vierge*, Louvre; *Triptyque Moreel*, Bruges), Jean Bellegambe (*Polyptyque de la trinité*, Douai); en France, citons N. Froent (le roi René, dans le *Buisson ardent*, ix), Fouquet (Etienne Chevalier, Berlin), Maître de Moulins (les Beaujeu, retable de Moulins), la piété de Villeneuve-lès-Avignon (Louvre) et celle de Nouns; en Allemagne, Witz (cardinal de Mies, dans la *Parenté de la Vierge*, Genève), Holbein (*Madone du pourgatoire Meyer*, Darmstadt); en Italie, Pietro (chapelle Scrovegni, à Padoue), Filippo Lippi (*Apparition de la Vierge*, Florence), Titien (*La Vierge des Pesaro*, Venise), Jérôme (Sainte Famille, Louvre); en Espagne, L. Dalmay (*Vierge des conseillers*, Barcelone). L'usage se perd ensuite quelque peu : après les vitraux d'Ecouen ou de Montorency, où l'on voit la famille de ce nom en prière, il faut citer encore les tableaux offerts par les échevins de la Ville de Paris, en particulier l'*Ex-voto* de Largillière.

DONAT - GUIGUE (Charles), magistrat français (Vauvert 1879 - Paris 1948). Procureur général de la Seine, puis conseiller à la cour de cassation, il siégea lors des procès Morguloff (1932), Stavisky (1934) et Pétain (1945).

DONÁTH (Gyula), sculpteur hongrois (Budapest 1850 - id. 1909). Il fut, à Vienne, élève de Semper. On lui doit nombre de sculptures pour les palais de Budapest, ainsi que le monument de l'impératrice Elisabeth (1908). Au musée des Beaux-Arts est conservé son *Génie de la Mort*.

Donath-Landsteiner (TEST DE), méthode de diagnostic hématologique, introduite par le médecin allemand Julius Donath (né en 1870) et par Landsteiner en 1904. Cette preuve, qui fait le diagnostic de l'hémoglobinurie paroxystique froide, montre que la crise survient lorsque les globules rouges d'un malade ou ceux d'un sujet normal sont refroidis à 0°C, puis chauffés à 37°C dans le sérum du malade.

DONATI (Corso), chef de parti florentin (Florence 1308). D'une illustre famille noble, devenu populaire par sa victoire de Campaldino sur les Arétins, il forma le parti des Noirs contre la bourgeoisie dominante des Blancs, s'appuyant à la fois sur l'aristocratie et sur le peuple; en 1300, il fut exilé avec son rival Cerchi. Soutenu par Boniface VIII et par Charles de Valois, il revint en triomphe à Florence dès 1301 et exerça la dictature jusqu'en 1308. Un soulèvement obligea alors à se donner la mort.

DONATI (Baldassare), compositeur italien (Venise v. 1530 - id. 1603). Successivement maître, maître des enfants de chœur, maître de chapelle à Saint-Marc de Venise, il fit paraître un livre de *Canzoni villanesche alla apolitana*, deux livres de madrigaux, un livre de motets. Publiée dans les recueils de Camps, sa *Canzon della gallina* suscita des imitateurs chez les clavecinistes (*la Poule*, de Rameau).

DONATI (Ignazio), compositeur italien (Casalmaggiore, Crémone, v. la fin du XVI^e s. - v. 1640). Il fut maître de chapelle à Urbino (1612), Ferrare (1616), Casalmaggiore (1618-1623), Novare (1626), Lodi (1629-1630) et Milan (1631-1634). Il paraît avoir écrit seulement de la musique religieuse et, de 1612 à 1636, il publia au moins quatorze livres de compositions à une et plusieurs voix, avec sans orgue, dont les préfaces ont un intérêt didactique : dans les motets à voix seule, il demande que la plus complète liberté

rythmique soit laissée au chanteur, et cela au profit de l'expression. Dans les compositions polyphoniques, il recommande souvent l'emploi du chœur divisé en plusieurs groupes, dispersés dans l'église.

DONATI (Giovanni Battista), astronome italien (Pise 1826 - Florence 1873). Professeur d'astronomie à l'Institut royal de Florence, puis directeur de l'observatoire de cette ville, il acquit une grande réputation en découvrant, en 1858, la comète qui porte son nom et qui fut pour lui l'occasion de travaux remarquables. Il étudia aussi les aurores boréales et l'application du spectroscopie à l'étude de la constitution des astres.

DONATIEN (saint), martyr, mort à Nantes vers 299 ou sous la persécution de Decius (249-251). Il fut emprisonné avec son frère Rogatien et mourut avec lui dans les supplices, après avoir refusé d'abjurer le christianisme. — Fête le 24 mai.

DONATIEN (saint) ou **DONAS**, septième évêque de Reims († v. 389). Il est devenu le patron de la ville de Bruges, où son corps a été transféré. — Fête le 14 octobre.

DONATION n. f. Dr. civ. Contrat par lequel une personne (le *donateur*) se dépouille irrévocablement, et sans contrepartie, d'un bien, en faveur d'une autre personne (le *donataire*), qui l'accepte expressément. || Acte qui constate la donation. || *Donation à titre particulier*, donation d'un ou de plusieurs biens déterminés. || *Donation à titre universel*, donation d'une fraction du patrimoine du donateur (un quart, un tiers, etc.). || *Donation-partage*, v. PARTAGE d'ascendants. || *Donation testamentaire*, v. DON et TESTAMENT.

— ENCYCL. Dr. civ. *Donation entre vifs*. A Rome, à l'origine, les actes les plus variés pouvaient servir à réaliser une donation entre vifs et permettre le passage du patrimoine du donateur au patrimoine du donataire de certains éléments. Mais la loi intervint rapidement (loi Cincia) pour limiter la faculté de donner, que Justinien réglementa en définitive.

L'ancien droit français, en vue d'assurer la conservation des biens dans les familles, assujettit les donations au double principe de la solennité (acte notarié) et de l'irrévocabilité.

Dans le droit moderne, la *donation entre vifs* est l'acte par lequel une personne se dépouille actuellement et irrévocablement de la propriété d'une chose en faveur d'une autre personne, qui l'accepte.

La donation est *gratuite* de sa nature; toutefois, elle peut être faite sous certaines charges (*donation onéreuse*), sans perdre son caractère, pourvu que ces charges ne puissent être considérées comme l'équivalent ou le prix de l'objet donné.

Elle doit être *irrévocable* : ainsi sont prohibées les donations sous condition potestative, et surtout les donations de biens à venir (c'est-à-dire des biens que laissera le donataire à son décès).

Les donations peuvent cependant être révoquées (donations caduques) : 1° pour inexécution des charges; 2° pour ingratitude; 3° pour survenance d'enfants au donateur. Toute donation doit être passée par acte devant notaire : l'acceptation du donataire doit être expresse et donnée par acte authentique. Toutefois, la jurisprudence française admet la validité des donations *indirectes* (résultant d'une autre opération juridique (remise de dette, par exemple), des donations *déguisées* sous la forme d'un contrat à titre onéreux, et des *don manuels*. La donation d'immeubles est soumise à la transcription.

Donation par contrat de mariage. On nomme ainsi la donation faite par des tiers aux futurs époux ou par les futurs époux entre eux, dans leur contrat de mariage. Elles peuvent avoir pour objet soit les biens présents du donateur, soit ses biens à venir, soit à la fois ses biens présents et à venir. Les donations de biens à venir sont désignées plus spécialement sous le nom d'*institutions contractuelles*.

Donation entre époux. Les donations entre époux, autres que celles qui sont faites par contrat de mariage, ont toujours été vues avec défaveur. Le droit romain, après les avoir prohibées, décida qu'elles seraient valables au profit du survivant. Cette solution



donateur
le chancelier Rolin
par Van Eyck

donatrice
Anne de France
par le Maître de Moulins

fut admise par les pays de droit écrit, alors que dans les pays de coutume les donations entre époux furent interdites, à l'exception des dons mutuels.

D'après le Code civil, les donations entre époux sont permises, mais sont essentiellement révocables jusqu'à la mort du donateur : aucun don mutuel ne peut être fait par un seul et même acte, si ce n'est par contrat de mariage. (→ Biblio.)

— Dr. fisc. V. MUTATION à titre gratuit.

donation de Constantin (DE LA FAUSSE), pamphlet de Lorenzo Valla (1440; imprimé en 1520). Il porte pour titre latin : *Laurentii Vallensis de falso credita et ementita Constantini donatione Libellus*. A l'époque de Lorenzo Valla, la « Donation de Constantin », document apocryphe par lequel Constantin* accordait au pape Sylvestre la possession de Rome et de l'Italie, telle qu'elle est insérée dans la compilation du XII^e s. connue sous le nom de *Décret de Gratien*, passait pour absolument authentique. La réfutation de Lorenzo Valla fut la première attaque savante dirigée contre cette imposture.

DONATISME n. m. Hérésie des donatistes.

DONATISTE n. m. Hist. relig. Nom donné aux disciples de Donat.

— ENCYCL. Le schisme des *donatistes*, ainsi nommés parce que leur principal chef fut l'évêque schismatique de Carthage Donat*, troubla l'Eglise d'Afrique pendant tout le IV^e s. Ce schisme, qui eut pour principal centre la Numidie, semble avoir trouvé un terrain d'expansion particulièrement favorable dans les pays ruraux, surtout ceux où s'était maintenu le culte de Saturne. Il apparaît donc comme une réaction contre le christianisme romain, religion des villes et des détenteurs du pouvoir et de la richesse. Le donatisme fut condamné par plusieurs conciles, et en particulier par celui d'Arles (314). Une conférence solennelle, tenue à Carthage en 411, lui porta un coup mortel. Cependant, la secte subsista jusqu'à l'invasion des Arabes. Les donatistes prétendaient que seuls étaient valides les sacrements administrés par un juste. Aussi se proclamaient-ils l'Eglise des saints, par opposition aux catholiques, qu'ils appelaient les « fils des pécheurs ». Les violences des donatistes contre les catholiques s'expliquaient en partie par l'opposition sociale qui dressait les pauvres cultivateurs berbères contre les riches colons romains. Pourtant, ce serait une erreur de confondre les donatistes avec les circoncelions*, dont la révolte endémique n'a pas eu de base religieuse et qui n'ont lié leur cause à celle des premiers que tardivement et dans la mesure où ceux-ci représentaient également une forme d'opposition au pouvoir civil.

DONATIVUM [vɔm] n. m. (mot lat.). Distribution d'argent faite aux soldats (par opposition aux largesses faites au peuple, *congiarium*).

— ENCYCL. Sous la République, l'usage s'était établi de distribuer de l'argent aux



donativum
l'empereur Trajan
récompense ses soldats
détail de la colonne Trajane
Rome

soldats, à la suite des triomphes. Des *donativa* furent distribués par les empereurs en l'honneur de leur avènement. Aux époques où l'empire était âprement convoité par les chefs de l'armée, la promesse d'un gros *donativum* était un moyen de s'assurer la désignation à l'empire. Outre le *donativum* de l'avènement, l'usage s'établit d'en distribuer un à chaque événement important intéressant l'un des membres de la famille impériale. Cette institution eut pour résultat de corrompre l'armée en accroissant sa puissance de fait. Elle fut, pour l'empereur, une menace perpétuelle.

DONATORIO n. m. (mot portug.). Grand seigneur portugais, à qui le roi de Portugal avait confié l'administration du Brésil.
— **ENCYCL.** Les *donatorios* étaient nantis de fiefs gigantesques, sur lesquels leurs pouvoirs étaient discrétionnaires. Leurs exactions les firent supprimer en 1549, et remplacer par un capitaine général, siégeant à Rio de Janeiro, et treize capitaines.

DONAU, nom allemand du Danube.

DONAUESCHINGEN, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bade-Wurtemberg), à la source du Danube; 8 000 hab. Château princier datant de 1722. Eglise paroissiale baroque. Musée. Centre routier et ferroviaire. Fabriques d'horlogerie. Tissage de la soie. — Aux environs, ruines du château de Fürstberg, résidence des princes de ce nom avant la guerre de Trente Ans.

DONAUWÖRTH, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), sur le Danube, au N. d'Augsbourg; 8 800 hab. Ancienne abbaye bénédictine, transformée en maison d'éducation (style baroque). Eglise gothique. Imprimeries. — Hist. Au XIII^e s., Donauwörth fut résidence des ducs de Bavière et, en 1308, ville impériale. Victoire de Marlborough sur l'armée franco-bavaroise de Max-Emmanuel Tallard et Marcin (1704). L'occupation de cette ville par Napoléon, en octobre 1805, entraîna la capitulation, à Ulm, du général autrichien Mack, désormais privé de communications avec Vienne.

DONAWITZ, faubourg de Leoben (Autriche, Styrie). Importante aciérie.

DONAX n. m. (mot gr. signif. *roseau*). Mollusque bivalve des mers chaudes et des estuaires.

— **ENCYCL.** Les *donax* ont une coquille plus ou moins cunéiforme, avec une charnière portant deux dents cardinales sur chaque valve. Ils servent de type à la famille des *donacidae*.

DONBASS, bassin houiller de l'U. R. S. S. (Ukraine et R. S. F. S. de Russie), situé dans la boucle du Don et qui a pour axe la vallée du Donets du Nord. C'est une des plus grandes régions industrielles de l'U. R. S. S. Les réserves de houille sont évaluées à près de 100 milliards de tonnes, et la production annuelle approche de 150 millions de tonnes. Elle fournit une gamme complète de charbons, depuis les anthracites (en partie exportés) jusqu'aux houilles sèches à longues flammes, en passant par les charbons à coke et à gaz. Le Donbass traite les minerais de fer des gisements de Krivoi-Rog, en Ukraine, et de la steppe de Koursk, en Russie méridionale. Il est partagé lui-même entre le territoire ukrainien, qui en possède la majeure partie, et celui de la R. S. F. S. de Russie (régions de Kamensk-Chakhtinski et de Rostov-sur-le-Don). La fonte et l'acier sont produits en grande quantité en Ukraine (Stalino, Makeïevka, Gorlovka et Vorochilovsk) et à Krasnyï-Souline, en Russie. La métallurgie de transformation est localisée surtout à Kramatorsk (fabrication de machines-outils et d'appareillage industriel dans les usines de la Krammach), Gorlovka, Stalino, Lougansk et Jdanov, en Ukraine; à Taganrog, Rostov-sur-le-Don (fabrication de matériel agricole) et Novotcherkassk, en Russie. Le Donbass est une région de forte accumulation de population urbaine, rassemblant plus de 3 millions de citadins. Les plus grandes villes sont, en dehors de Rostov, qui est hors du Donbass proprement dit, Stalino (701 000 hab.), Makeïevka (358 000 hab.), Gorlovka (293 000 hab.), Lougansk (274 000 hab.), Chakhty (196 000 hab.).

— Hist. mil. Le Donbass fut conquis par les troupes allemandes après la prise de Rostov, en juillet 1942; elles en furent chassées

quelques mois plus tard, à la suite de leur abandon du Caucase. (V. GERMANO-SOVIÉTIQUE [guerre].)

DON BENITO, v. d'Espagne (Estremadura, prov. de Badajoz), sur le Guadiana; 22 800 hab. Centre commercial. Melons renommés. Industries alimentaires.

DONC [dɔ ou dɔk] conj. (lat. *dumque*, élargissement de *dum*). Marque la conclusion d'un raisonnement : *Je pense, donc je suis* (Descartes); l'étonnement, la surprise : *Qu'a donc le mariage en soi qui vous oblige?* (Molière). *C'est donc terminé!*; l'incrédulité : *Allons donc! pas possible!*; l'ironie : *Allons donc! comme s'il n'était pas chez lui!* || *Donc* accompagne parfois, pour y ajouter plus de force, une interrogation : *Qu'as-tu donc aujourd'hui?*; une injonction, un avertissement : *Arrive, arrive donc!* || Enfin, *donc* marque la reprise d'une pensée interrompue : *Donc, pour en revenir à notre homme...*

— **LANGUE CLASS.** La forme ancienne *donques* se trouve encore au XVII^e s.

Don Carlos, drame de Schiller, en 5 actes et en vers, imprimé d'abord à Leipzig en 1787 et publié sous sa forme actuelle en 1801. Schiller a emprunté son sujet au *Don Carlos* de Saint-Réal et à Brantôme; l'action naît de l'amour de don Carlos (Charles* d'Autriche) pour Elisabeth, sa fiancée, devenue femme de Philippe II, et de l'amitié dévouée que témoigne à don Carlos le marquis de Posada. D'abord tragédie de famille, *Don Carlos* est devenu, dans le dernier remaniement, un plaidoyer fervent en faveur des idées de liberté et de justice, opposées à l'absolutisme gouvernemental; Carlos et Posada meurent victimes du despotisme, représenté par Philippe II et par l'Inquisition.

Don Carlos, un des opéras les plus grandioses de G. Verdi, écrit à la demande de l'Opéra de Paris, sur un livret français de Méry et C. du Locle, et créé sur cette même scène en 1867.

DONCASTER, v. de Grande-Bretagne (Yorkshire, West Riding), sur la Don; 84 600 hab. Centre d'un important bassin houiller. Construction de locomotives. Importantes courses de chevaux.

Don César de Bazan, personnage épisodique du *Ruy* Blas* de Victor Hugo; type de bohème gentilhomme devenu un gueux picaresque, mais encore noble et généreux. A la reprise du drame, le rôle fut interprété par Frédéric Lemaître. Le succès de ce personnage fut tel qu'il devint le héros d'un mélodrame (5 actes en prose mêlée de chant) de Dumanoir et Denney (*Don César de Bazan*, Porte-Saint-Martin, 1844). De cette pièce fut ensuite tiré, par les mêmes auteurs, un opéra-comique, musique de J. Massenet (1872).

DONCHERY, comm. du départ. des Ardennes (arrond. de Sedan), dans la dépression pré-ardennaise, sur la Meuse, en aval de Sedan; 1 556 hab. (1 333 aggl.). Fonderies. Emaux vitrifiés. La commune a beaucoup souffert de la Première Guerre mondiale, et sa belle église des XII^e, XVI^e et XVIII^e s. a été très endommagée.

DONCHŌ, bonze venu de Corée, qui passe pour avoir appris aux Japonais, au VII^e s., à fabriquer l'encre de Chine et le papier.

DONDAINE n. f. Gros carreau d'arbalète, dont l'empenne était souvent de cuivre. || Machine de guerre du Moyen Age, qui lançait des boulets de pierre, ou *bedaines*.

DONDERS (Franciscus Cornelis), oculiste hollandais (Tilburg 1818 - Utrecht 1889). Il enseigna l'anatomie à l'Ecole militaire d'Utrecht. En ophtalmologie, il étudia surtout les anomalies de la réfraction et de l'accommodation, et établit la *loi de Donders*, qui explique les mouvements de l'œil.

DONDI (Jacopo), médecin et mécanicien italien (Padoue 1298 - Venise 1359). Il publia quelques ouvrages, mais il se rendit surtout célèbre par la construction d'une horloge qui fut placée sur la tour du palais des Capitano, à Padoue, ce qui lui valut le surnom de *DALL' OROLOGIO*, dont hérita sa famille. Cette horloge comportait un cadran lunaire. — Son fils GIOVANNI (Chioggia 1318 - Gênes 1389) fut aussi un médecin et un astronome distingué. Il construisit une horloge à sept cadrans, placée à la bibliothèque de Pavie. Décrite dans un manuscrit de la bibliothèque

Saint-Marc, à Venise, elle reproduit, sur six de ses cadrans, respectivement le mouvement de la Lune, de Vénus, de Mercure, de Saturne, de Jupiter et de Mars. Le dernier cadran donne l'heure, en se déplaçant devant une aiguille fixe.

DONDON n. f. (mot expressif, à rapprocher de *dandiner*, *dodeliner* [idée de balancement]). *Fam.* Femme ou fille grasse et toute ronde.

DONDOS n. m. Anthropol. Terme désignant les albinos des races noires. (V. ALBINISME.)

DONDOK OMBO, prince kalmouk, petit-fils d'Ayouk, qui prit le titre de khân en 1735. Durant son règne, il dut combattre les Tatars du Kouban' et fit quelques expéditions sur le littoral de la Caspienne. Au cours de l'une d'elles, il amena du Manguichlak 6 000 familles de Turkmènes, qu'il installa dans les steppes où s'étendait son pouvoir. Il établit également sur son territoire, sensiblement supérieur à celui qui, de nos jours, constitue la République des Kalmouks, près de 8 000 familles de Nogais. La population de son Etat compta plus de 100 000 familles.

DONDOKOV - KORSKOV (Alexandre Mikhaïlovitch, prince), homme d'Etat et officier russe (dans le gouvern. de Pskov 1820 - Saint-Petersbourg 1893). Il se distingua dans la campagne du Caucase et dans la guerre de Crimée, fut quelque temps gouverneur général de la principauté de Grande-Bulgarie (1878-1879), puis gouverneur général de Karkhov, d'Odessa et du Caucase.

Donce totum impleat orbem, mots lat. signif. *Jusqu'à ce qu'il emplisse la terre entière*. Devise du roi de France Henri II, placée au-dessous d'un croissant, et qu'il portait, dit-on, en l'honneur de Diane de Poitiers.

DONEGAL, en gaél. *Dhún na nGall*, v. de la république d'Irlande (prov. d'Ulster), ch.-l. de comté, sur la *baie de Donegal*; 1 100 hab. Ruines d'une abbaye du XV^e s. et d'un château du XVI^e s. — Le comté de *Donegal* est situé entre la frontière de l'Irlande du Nord et l'Atlantique; 122 100 hab.

DONEGAL (MONTS DE), petit massif cristallin de l'extrémité nord-ouest de l'Irlande (république d'Irlande, prov. d'Ulster), formé de hautes surfaces tourbeuses et désolées; 750 m au mont Errigal.

DONEGANI (Guido), industriel italien (Livourne 1877 - Bordighera 1947). Ingénieur à la Société Montecatini* en 1903, il en fut nommé directeur général en 1910, puis président en 1918. Représentant le parti libéral de Livourne au lendemain de la Première Guerre mondiale, il fut élu député au cours de cinq législatures successives, avant d'être nommé sénateur. Considéré comme le fondateur de la grande industrie chimique italienne, Guido Donegani fit de la Montecatini l'une des plus grandes firmes chimiques du monde. Il fut incarcéré à la suite de l'abolition du régime fasciste, avec lequel on l'accusait d'avoir collaboré.

DONELAÏTIS ou **DUONELAÏTIS** (Krištianas), connu aussi sous son nom latinisé de *Donalitiūs*, poète lituanien (Lasdehnen, près de Gumbinnen, Prusse-Orientale, 1714 - Tollmingkehmen 1780). Il étudia la théologie à Königsberg, puis fut pasteur à Tollmingkehmen, où il consacra ses loisirs à la poésie et à la musique. Il fut à peu près le seul représentant de la littérature lituanienne avant le XIX^e s. On a conservé de lui six fables, un *Récit d'une noce lituanienne*, et surtout un poème en hexamètres, *Météo (les Saisons)*, qui présente, dans une forme élégante, une description de la nature et une peinture des mœurs et traditions de son pays.

DONETS, DONETZ ou **DONETS DU NORD**, riv. de l'U. R. S. S., affl. du Don inférieur (r. dr.); 1 016 km. Le Donets prend sa source dans la steppe de Koursk, près de Bielgorod, passe près de Kharkov et borde au N., dans son cours inférieur, le grand bassin houiller du Donbass*, appelé pour cette raison *bassin du Donets* au début du XX^e s.

DONETS, v. russe des XI^e-XIII^e s., dont subsistent des vestiges près du village de Karatchevki, à 7 km de Kharkov. D'après le *Dit de la bande d'Igor'* (1185), ce fut la pre-

ère ville que le prince rencontra près des pps, après sa fuite de Polovets.

DONETSKI KRIAJ («chaîne du Donets»), semble de collines situé au S.-O. de la lée du Donets, de structure hercynienne; 7 m. Le gisement houiller du Donbass* tend sur cette région.

DONEY n. m. Mar. V. DHONI.

DONEZAN ou **DONNEZAN**, région des rénées (Ariège), formée par un petit bassin vert dans la granite, au-dessus de la grande gorge de l'Aude; v. princ. *Quérigut*. es arrosés, de climat rude, le Donezan est tivé en pommes de terre, seigle, avoine.

DONG n. m. Ancienne monnaie de l'Empire Annam, qui fut d'abord en plomb ou en ivre, puis en alliage de fer et d'étain. Il tité monétaire du Nord Viêt-nam, appelée ancienne PIASTRE DÔNG NGÂN HĂNG (symb. : NH).

DONGEN (Kees VAN). V. VAN DONGEN.

DONGES, comm. de la Loire-Atlantique ronds, de Saint-Nazaire), sur la rive droite l'estuaire de la Loire; 4 590 hab. (19 aggl.) [*Dongeois*]. Important port pétro- raffineries de pétrole; pétrochimie. Tête ligne du pipe-line de Metz, utilisé par rmée américaine.

DONG-HOI, v. du Viêt-nam (Nord Viêt- m), ch.-l. de province, sur la côte d'An m. Port de pêche. Citadelle annamite.

Don Giovanni (ou *Il Dissoluto punito* le Débauché puni »), *dramma giocoso* en actes, de Mozart, sur un livret italien de Lorenzo Da Ponte, créé en 1787, à Prague, us la direction du compositeur.

Le vieux thème espagnol, varié tant de fois puis Tirso de Molina, semble avoir trouvé ns cette forme, sortie de la collaboration e Mozart et Da Ponte, sa plus haute per- ction. Cette œuvre s'impose par la sous- esse, la variété, la grâce et la profondeur e l'inspiration, comme par la force et la rité du sentiment et de l'expression drama- ges. La peinture très poussée des perso- ges se révèle au cours de scènes pleines de ntrastes, pathétiques, amoureuses ou bouf- nnes. Cette partition, célèbre dans le nde entier, a été montée pour la première is à l'Opéra de Paris en 1905.

DONG NAI, DONNAI ou **DONAI**, fl. du d Viêt-nam, né sur les plateaux moïs, N.-O. de Dalat, qui rejoint la « rivière » Saïgon. Le *delta du Dong Nai*, parcouru r un lacis très serré de défluent, est une gion aux terres souvent marécageuses et umâtres, relativement peu peuplée.

— *La province du Haut-Dong Nai*, qui a ur capitale *Dalat*, a 102 400 hab.

DONGOLA, DUNQUA ou **DUMQUA**, alités de la république du Soudan (prov. Nord), sur le Nil. L'une, le *Vieux- ongola*, sur le site de l'ancienne Dongour, t la capitale du royaume chrétien de Nubie squ'au *xvi*^e s., puis, au commencement du *xviii*^e, du *royaume musulman de Dongola*; le fut ruinée en 1822 par la conquête yptienne. En aval se trouve le *Nouveau- ongola*, ou *Al-Urda* (3 350 hab.), qui devint euf-chef-lieu de province sous la domination yptienne.

— Hist. Le Dongola est l'ancien Etat chrén de Maqurra, installé au *vi*^e s. sur le Nil, S. du 20^e parallèle. Cet Etat subit l'in- uence égyptienne à partir du *xiii*^e s. Les amelouks échappés à Méhémet Ali s'y fugèrent en 1811, puis l'Egypte en fit la nquête en 1820-1822. Le Mahdi* en était ignaire, mais, depuis la campagne de 196, le Dongola est au Soudan la région la us sensible à l'influence égyptienne.

DONGRIS n. m. Toile de coton de l'Inde.

DONG SON, village du Viêt-nam (Nord t-nam), au N.-E. de Thanh-hóa. Il a été, usieurs siècles avant notre ère, un des ntres d'une culture du bronze qui a connu e certaine diffusion dans le sud-ouest de Chine, et dont les manifestations les plus ré- sentatives sont des tambours et des mes diverses à décor d'animaux, de per- nages parés de plumes et de pirogues.

DONG TRIEU, v. du Viêt-nam (Nord Viêt- m, prov. de Haiduong), en bordure du lta du Tonkin, à l'E. d'Hanoi. Exploita- ns houillères dans la région.

DONI (Anton Francesco), écrivain italien (Florence 1513 - Monselice 1574). Il fut moine, prêtre, puis éditeur, en même temps qu'auteur, à Florence et à Venise. Dans son œuvre abondante, il apparaît à la fois comme un moraliste sévère pour la société de son temps et comme un penseur, dont les idées scientifiques et sociales annoncent déjà certains points de vue modernes. Il eut de vifs démêlés avec Domenichi et l'Arétin. Son œuvre principale est un recueil de dialogues, *les Marbres* (*I Marmi*) [1553].

DONI (Giovanni Battista), savant italien (Florence 1594-id. 1647). Attaché à la famille Barberini, on trouve parmi ses traités des études sur la théorie de la musique, et, lié comme il était aux musiciens de la « Camerata fiorentina », il en fut le théoricien, dans l'illusion d'arriver à faire renaître l'ancienne pratique musicale des Grecs. Ami du P. Mer- senne, il écrivit deux traités en français, dont les manuscrits (1640) sont conservés à la Bibliothèque nationale de Paris (*Deux Traic- tez de musique*).

DONIAMBO (POINTE), cap de la Nouvelle- Calédonie, à proximité de Nouméa. Fonderie de nickel et production de sulfure de nickel.

DONICI (Alexandru), fabuliste roumain (Bessarabie 1806 - Iasi 1866). Il a laissé un recueil de *Fables* (1840), imitées pour la plupart de Krylov et de La Fontaine.

DÖNITZ (Karl), amiral allemand (Grünau, près de Berlin, 1891). Entré comme cadet dans la marine impériale en 1910, il participe à la Première Guerre mondiale comme com- mandant de submersible et est capturé par les Anglais dans les eaux de Malte, en 1918. Capitaine de corvette en 1928, il dirige, en 1935, la flotte de sous-marins que l'Alle- magne vient de reconstituer, puis est promu contre-amiral en 1939 et vice-amiral en 1940. Il organise la guerre sous-marine contre l'Angleterre, jusqu'à la fin de l'été 1942, puis succède à Raeder comme commandant su- prême de la marine de guerre (1943). A la mort de Hitler, désigné dans le testament de celui-ci comme son successeur, Dönitz s'ef- force d'obtenir la paix à l'Ouest, pour conti- nuer la lutte contre l'U. R. S. S. Installé dans son quartier général du Schleswig- Holstein, il est contraint d'accepter une capi- tulation sans condition en mai 1945. En octobre 1946, il est, au procès de Nuremberg, condamné à dix ans de prison et enfermé à Spandau, près de Berlin, d'où il est libéré en 1956. Il a publié ses Mémoires en 1959.

DONIZETTI (Gaetano), compositeur italien (Bergame 1797 - id. 1848). Son premier opéra (*Zoraide di Granata*), représenté à Rome en 1822, eut un certain succès; aussi conti- nua-t-il à écrire pour le théâtre. Son premier opéra bouffe de quelque importance fut *l'Ajo nell'imbarazzo* (1824). Dès lors, il dut ré- pondre avec une prodigieuse fertilité aux continues requêtes d'opéras nouveaux pour tous les théâtres d'Italie. En 1827, il s'établit à Naples et écrivit douze opéras en trois années. En 1829, il fut nommé directeur du Théâtre royal de Naples, et, en 1834, maître de contrepoint au Conservatoire de cette ville. Toutefois, après avoir quitté Naples en 1838, il s'établit à Paris, où, s'étant

accordé avec Scribe, il fit représenter : *les Martyrs* (Poliuto, 1840), *la Fille* du régiment* (1840), *la Favorite** (1840), *Rita, ou le Mari battu*, *Don Pasquale* (1843) et *Don Sébastien du Portugal* (1843). Il fit de brefs séjours en Italie, et se rendit souvent à Vienne. En 1846, il fut interné à Ivry comme fou, et, l'année suivante, on le transporta à Bergame. Il était membre de l'Institut. Il a écrit vingt-huit cantates, cent quinze compositions de musique religieuse, dix-huit quatuors, trois quintettes, treize symphonies, beaucoup d'airs de chambre et de pièces de salon, des oratorios et soixante et onze opé- ras. *Elisir d'amore* (1832), *Lucie* de Lam- mermoor* (1835), *la Favorite* (1840) et *Don Pasquale* (1843) sont entrés triomphalement dans le répertoire. Sa production théâtrale est inégale, mais, dans ses meilleurs opéras, il introduit une puissance dramatique qui prépare le romantisme de Verdi, et il réussit la fusion du style sérieux et du style bouffe.

DONJON n. m. (lat. *dominionem*). Tour maî- tresse d'un château fort, qui était, à l'origine, la demeure du seigneur (*dominus*).

— Mar. Nom donné quelquefois à la tour métallique des cuirassés modernes, aux divers étages de laquelle sont les passerelles, les couronnes de veille, les postes de direction de tir, etc.

— ENCYCL. Archéol et Hist. mil. Dans l'his- toire de la fortification permanente, le *don- jon*, où la résistance doit se prolonger jusqu'à ses dernières limites, est l'ancêtre du réduit* ou noyau* central des ouvrages modernes. Tour principale du château fort, primitive- ment carrée et en bois, il se dresse sur une motte naturelle ou artificielle, le plus souvent à une extrémité ou sur un côté d'une enceinte. Démuni de porte au rez-de-chaussée, il est accessible au premier étage par une passerelle jetée par-dessus les fossés. Le rez-de-chaussée, obscur, servait de cachot et de magasin. Le premier étage formait la salle; au-dessus étaient les logements, et le haut de la tour comportait des galeries pour la défense. Au *xv*^e s., on substitua pour la construction du donjon la maçonnerie au bois. A la fin du *xix*^e s., la forme ronde ou polygonale tendit à remplacer la forme carrée. Le type des châteaux à donjon s'est maintenu dans cer- tains sites jusqu'à la Renaissance. Parmi les plus célèbres donjons du Moyen Age, on peut citer ceux de Langeais (992), d'Ardres (1099, disparu), de Falaise (1123), d'Etampes (1140), de Niort (1160), du Château-Gaillard (1196). Les Allemands ont fait sauter, pendant la Première Guerre mondiale, le donjon de Coucy, dont l'extérieur était resté intact. Le donjon de Vincennes, commencé en 1336 par Philippe VI et achevé par Charles V, a con- servé les dispositions intérieures de l'époque, où il servait d'habitation royale; il est haut de 62 m.

DONJON (LE), ch.-l. de cant. de l'Allier (arrond. de Vichy), dans le Bourbonnais; 1 592 hab. (739 aggl.) [*Donjonnaix*].

DONJON (Geoffroi DE), dit à tort *Juissou*, grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de- Jérusalem († v. 1201). Elu grand maître à la fin de 1191, il reçut, en 1194, avec le grand maître des Templiers, Robert de Sablé, la mission de défendre les dernières places que



Gaetano DONIZETTI



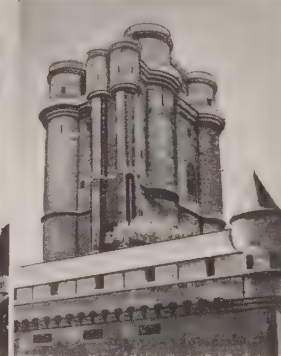
amiral DÖNITZ



Niort
(Deux-Sèvres)



Coucy (Aisne)
détruit en 1917



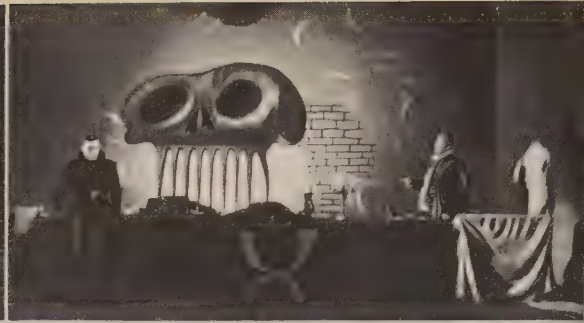
château de Vincennes

donjons



Don Juan
décor

par Cassandre (1949)



par Salvador Dalí (1950)

les chrétiens possédaient en Palestine. Il lutta contre les Templiers pour la possession de Margat.

DONJONNÉ, E adj. Hérald. Se dit d'une tour, d'un château, etc., qui porte une ou plusieurs tourelles.

Don Juan, personnage légendaire, dont les aventures semblent bien avoir pour origine un fait réel. La *Chronique de Séville* raconte en effet que don Juan Tenorio tua une nuit le commandeur Ulloa, après avoir enlevé sa fille. Les Franciscains, dans la chapelle desquels le commandeur avait été enterré, attirèrent Don Juan dans leur couvent et le tuèrent. Ils firent ensuite courir le bruit que ce dernier était venu insulter le commandeur sur son tombeau, et que la statue l'avait englouti et entraîné dans l'enfer.

Les poètes ont adopté la version des Franciscains et ont attribué le châtimement au ciel. Le premier, Tirso de Molina compose la comédie *El Burlador de Sevilla y Convidado de piedra* (le Trompeur de Séville et le Convié de pierre) [v. 1625].

De bonne heure, le personnage de Don Juan passe en Italie, où il inspire à Giliberto une tragi-comédie (aujourd'hui perdue) et à Cicognini une comédie d'aventures à la fois sanglantes et bouffonnes (av. 1650). Ce sont les comédiens italiens qui font connaître en France (sans doute dès 1658) le personnage de Don Juan. Les pièces italiennes suscitent plusieurs imitations, celle de Villiers (1659), puis celle de Dorimond (1661); l'une et l'autre portent le même titre : *le Festin de pierre*. Molière s'approprie à son tour Don Juan (1665) [v. art. suivant].

Peu après, d'autres pièces prouvent le succès du personnage auprès du public : *le Festin de pierre* ou *l'Athée foudroyé* (1669), de Rosimon, et *le Festin de pierre*, de Thomas Corneille (1677), qui n'est autre que la pièce de Molière mise en vers. Don Juan pénètre aussi en Angleterre, et Sadwell adapte ce sujet à la scène anglaise, dans son *Libertin* (1677).

En Espagne, Antonio de Zamora reprend, vers la fin du XVII^e s., la pièce originale de Tirso de Molina, qu'il arrange pour la scène moderne. Cette imitation est devenue le fonds où ont puisé, au XVIII^e s., les librettistes italiens qui ont mis sur la scène le sujet de Don Juan. En 1734, Goldoni fait représenter à Venise son *Giovanni Tenorio ossia il Dissoluto punito*; en 1761, Gluck donne à Parme un ballet en quatre actes, intitulé *Don Giovanni ossia il Convitato di pietra* (chorégraphie d'Angiolini); mais le premier compositeur qui ait fait de Don Juan le sujet d'un opéra est Vincenzo Righini, qui intitule le sien *Il Convitato di pietra ossia il Dissoluto* (1777). Enfin, en 1787, Lorenzo Da Ponte écrit, d'après la pièce de Zamora, le libretto qui a donné naissance au chef-d'œuvre de Mozart (v. DON GIOVANNI). Au XIX^e s., le romantisme européen s'est emparé du personnage de Don Juan, en insistant tantôt sur le satanisme du personnage, en qui s'incarne le génie du mal, tantôt sur l'inquiétude profonde qui ravage le séducteur incapable de trouver l'amour. Parmi les principales œuvres qu'inspire la légende de Don Juan, on peut citer : *le Convive de pierre*, de Pouchkine (1830); *Don Juan de Mañara* ou *la Chute d'un ange*, drame d'Alexandre Dumas (1836); *les Ames du pur-*

gatoire ou *les Deux Don Juan*, nouvelle de Prosper Mérimée (1834); *Don Juan Tenorio* (1845), drame de Zorrilla, qui l'a encore pris pour héros de *El Desafío del diablo* et un *Testigo de bronce*. Parmi les auteurs allemands qui ont mis Don Juan à la scène, il faut citer surtout Grabbe, qui a fondé la légende de Don Juan avec celle du *Faust* de Goethe (1839), et Lenau (1844). Quant au *Don Juan* de Byron, il s'éloigne sensiblement de la légende espagnole (v. art. séparé).

Parmi les ouvrages dramatiques plus récents écrits sur Don Juan, on peut citer : *Miguel Mañara*, de Milosz (1911-1912); *la Dernière Nuit de Don Juan*, d'Edmond Rostand (1922); *l'Homme à la rose*, d'Henry Bataille (1921); *l'Homme de cendres*, d'André Obey (1949); *Don Juan*, d'H. de Montherlant (1958).

Les représentations figurées de Don Juan sont loin d'atteindre l'importance et le nombre de celles d'autres héros littéraires, Don Quichotte par exemple. Citons, depuis le frontispice de l'édition de Molière de 1682, *le Naufrage de Don Juan* inspiré à Delacroix par l'œuvre de Byron (1841, Louvre), le même sujet par Ch. Ricketts (Londres), et *Don Juan naufragé trouvé par Haydée*, de A. Johannot (Besançon). [→ Biblio.]

Don Juan (ou **Dom Juan**) ou *le Festin de pierre*, comédie de Molière, en 5 actes et en prose, représentée sur le théâtre du Palais-Royal le 15 février 1665. Molière y reprend un sujet qui avait récemment inspiré Villiers (1659) et Dorimond (1661). Le Don Juan de Molière reste le libertin, grand coureur de femmes, qui brave les avertissements du ciel, invite à dîner la statue du commandeur qu'il a naguère tué, et finit par recevoir de Dieu son juste châtimement. Mais, tout en conservant les épisodes traditionnels de l'aventure de Don Juan, Molière approfondit le caractère de son héros; ce « grand seigneur méchant homme » devient un monstre d'orgueil, poussé par le désir de dominer les êtres humains; il se joue des larmes d'Elvire, qu'il a abandonnée; il s'amuse à séduire de pauvres paysannes; il cherche à corrompre le mendiant en l'obligeant à blasphémer, s'il veut recevoir une aumône; il dupe par de belles paroles son créancier, M. Dimanche; s'il fait l'hypocrite en feignant de se repentir, ce n'est pas par lâcheté, c'est par mépris des hommes assez naïfs, comme Don Luis, son propre père, pour croire à cette conversion. L'orgueil de Don Juan ne cède pas non plus devant Dieu : son athéisme est peut-être une provocation à l'égard de Dieu beaucoup plus qu'une conviction philosophique. Tant de cynisme soulève, tout au long de la pièce, l'indignation du brave Sganarelle, valet de Don Juan. Quant à la composition de la pièce, elle est extrêmement libre : les épisodes prennent les tours les plus variés, allant de la farce paysanne à la comédie grave. Des pièces de ce genre, romanesques, mêlées de machines, plaisaient vivement au spectateur et rappellent, en tout cas, que le goût classique n'est pas si étroit qu'on l'imagine parfois.

Don Juan, poème de Byron, commencé en 1818 et laissé inachevé. L'œuvre se compose de seize chants, dont les premiers firent scandale lors de leur publication, en 1819. Le héros, dans lequel se personnifie Byron, parcourt toute l'Europe; ses aventures le conduisent de Séville dans une île de Grèce,

apprès d'Haydée, la fille du corsaire Lampro, puis à Constantinople, où il séduit une sultane, ensuite à la cour de Catherine de Russie, et enfin dans la puritaine Angleterre. Cette œuvre, une des meilleures du poète, est animée d'une verve et d'un humour qui s'exercent surtout aux dépens de la société anglaise.

Don Juan, de Mozart. V. DON GIOVANNI.

Don Juan, poème symphonique de R. Strauss (Weimar, 1889). Trois scènes tirées du *Don Juan* de N. Lenau fournirent le sujet de cette œuvre exaltée. La première partie dépeint le tourbillon des plaisirs, la deuxième, l'amour, la troisième, le calme après la tempête.

DON JUAN n. m. Grand séducteur; homme à succès féminins, celui qui est toujours en quête d'aventures amoureuses : *Cérizet était devenu le don Juan en casquette de trois ou quatre petites ouvrières* (Balzac). || Pl. des DONS JUANS.

DONJUANESQUE ou **DON-JUANESQUE** adj. Fam. De don Juan, de séducteur : *Je n'oserais te dire que ma carrière donjuanesque se soit poursuivie toujours avec le même bonheur* (Nerval).

DONJUANISER ou **DON - JUANISER** v. intr. Fam. Faire le don Juan, le séducteur.

DONJUANISME ou **DON-JUANISME** n. m. Ensemble des qualités et des défauts qui constituent le don Juan, sa manière d'être, son habileté : *Le donjuanisme est la science de la séduction*. || Conduite d'un don Juan : *Swann ayant pris à l'aristocratie cet éternel donjuanisme qui entre deux femmes de rien fait croire à chacune que ce n'est qu'elle qu'on aime sérieusement* (Proust).

DONKER CURTIUS VAN TIENHOVEN (Willem), juriconsulte hollandais (Bois-le-Duc 1778 - La Haye 1858). Il fut, de 1800 à 1810, membre de la Cour suprême de la Hollande-Méridionale, proclama, le premier, à Dordrecht, en 1813, le prince d'Orange souverain des Pays-Bas, et devint, en 1825, membre des états généraux de Hollande. Donker fut nommé, en 1831, président de la première cour de La Haye, et, plus tard, vice-président du Conseil suprême de Hollande.

DONNACONA, v. du Canada (Québec), au confluent de la rivière Jacques-Cartier et du Saint-Laurent; 4 200 hab. Installation hydro-électrique alimentant en énergie une scierie et une usine de pulpe et de papier. Fabrique de plaques isolantes.

DONNADIEU (vicomte Gabriel), général français (Nîmes 1777 - Courbevoie 1849). Carabinier à douze ans, brillant officier de cavalerie sous la République, il fut arrêté pour activité politique en 1802 et amnistié en 1804. Baron en 1809, général en 1811, il est à nouveau arrêté pour conspiration contre l'Empereur. Nommé lieutenant général par Louis XVIII, il fut mis en prison sur ordre du duc de Richelieu, puis servit en Catalogne en 1823 et fut renvoyé par Moncey pour insubordination. Condamné pour offense à la personne du roi en 1837, Donnadieu fut mis à la retraite.

DONNAI. V. DONG NAI.

DONNANT, E adj. Qui aime à donner : *Le maréchal de Noailles [...], fort riche et fort donnante* (Saint-Simon). || *Donnant, donnant* pour rien.

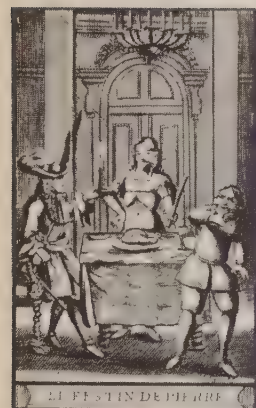


illustration de Brisart
pour l'édition de 1682
du *Don Juan*
de Molière

DONNAY (Maurice), écrivain français (Paris 59 - id. 1945). Sorti de l'École centrale (1885), il renonça à sa carrière d'ingénieur, revint des vers, des saynètes, et fut un des poètes les plus goûtés du « Chat Noir ». Après la comédie aristophanesque, *Lysistrata* (1892), il obtint une série de succès de théâtre avec *Folle Entreprise* (1894), *Amants* (1895), *la Douleureuse* (1897), *l'Affranchie* (1898), *Georgette Lemeunier* (1898), *le Tortin* (1899), *l'Autre Danger* (1902), *l'Escaud* (1904), *Education de prince* (1906), *Patience* (1906), *la Patronne* (1908), œuvres où ternent l'ironie gouailleuse, la fantaisie gogole, la comédie de mœurs, l'analyse attentive du sentiment. Il aborda le théâtre d'idées avec deux pièces écrites en collaboration avec Lucien Descaves : *la Clairière* (1900), *l'oiseau de passage* (1904), puis dans *le retour de Jérusalem* (1904) et *les Eclatantes* (1913); il revient à la pure comédie de mœurs dans *la Chasse à l'homme* (1919). On peut citer aussi les pièces écrites en collaboration avec A. Roivore (*la Belle Angevine*, 1922) et H. Duvernois (*le Geste*, 1924), une pièce en vers en hommage à Molière (*le Ménage de Molière*, 1912), et des volumes de poésies (*Centrale*, 1930; *Mes débuts à Paris*, 1937; *le Lycée Louis-le-Grand*, 1939; *ai vécu 1900, 1950*; *Mon Journal*, 1953). Dans toutes ces œuvres transparaît le talent d'un esprit bien parisien, plein de facilité et de légèreté. [Acad. fr., 1907.]

DONNE n. f. (déverbal de *donner*). Jeux d'action de donner. || Cartes distribuées en nombre égal aux joueurs. || *Fausse donne, mauvaise donne ou maldonne*, donne qui n'est pas faite selon les règles.

DONNE (John), ecclésiastique, philosophe et poète anglais (Londres 1573 - id. 1631). Levé dans la religion catholique, il traversa une crise religieuse à l'issue de laquelle il revint fervent anglican. Il eut une jeunesse tumultueuse, voyagea sur le continent, tourmenté sans cesse par une insatiable curiosité intellectuelle et une spiritualité intense et inquiète, contrastant avec ses propres faiblesses. Il était tombé dans une misère qui mina sa santé, lorsque son ouvrage le *Pseudo-artary* (1610), où il entreprenait de convaincre les catholiques de prêter le serment d'allégeance au roi, lui attira la faveur de Jacques I^{er}. Sur les instances de celui-ci, il accepta la prêtrise anglicane en 1615 et devint, en 1621, doyen de Saint Paul. Pour suivre ses études théologiques, il rédigea divers ouvrages philosophiques et d'admirables poèmes religieux, tandis que ses recherches attiraient des foules de plus en plus considérables. La plupart de ses œuvres ne furent publiées qu'après sa mort; elles révèlent un des plus grands écrivains anglais au début du XVII^e s.; on peut citer : *Of the progress of the Soul* (rédigé en 1601, publié en 1633), *Holy Sonnets* (écrits en 1618, éd. définitive en 1899), et les vingt-six sermons dictés en 1661. (→ Biblio.)

DONNÉ, E adj. et part. pass. Posé comme chose incontestable, comme chose parfaitement assurée : *L'homme est donné, sa nature est donnée, son intelligence est donnée, sa constitution physique est donnée avec ses bornes nécessaires* (V. Cousin). || Pris à part, choisi comme exemple : *Il n'en faut de beaucoup que la même action soit également criminelle de la part de deux hommes donnés* (J. de Maistre). || Dans un temps donné, sur un point donné, dans un temps fixé, sur un certain point.

— REM. Dans la locution *étant donné*, l'acorde de *donné* est facultatif : *Étant donné ces circonstances* (G. Duhamel). *Étant donnée la modestie de mon grade* (G. Duhamel).

— *Étant donné* que loc. conj. Vu que, puisque. (Cette locution est toujours suivie de l'indicatif.)

— Math. Énoncé comme hypothèse, par opposition aux propositions à démontrer : *Cela est donné, vous n'avez pas à le démontrer*. || Connu, déterminé : *Deux des angles d'un triangle étant donnés, déterminez le troisième*.

— Psychol. Offert immédiatement à l'esprit, par opposition à ce qui est construit : *Le monde nous est donné à chaque moment de notre vie comme un tout dont nous aurons à séparer les éléments*.

► N. m. Ensemble de ce qui est donné à l'esprit avant toute élaboration : *Le donné*

concret offre prise à l'action du sujet. (Hamelin).

— Hist. Au Moyen Âge, laïque qui se donnait corps et biens à une abbaye, à charge d'entretien. (Syn. OBLAT.) || Soldat invalide qu'on mettait autrefois à la charge d'une abbaye. (Les donnés étaient souvent une cause de désordres dans les abbayes, qui s'en plaignaient. C'est en partie pour y obvier que Louis XIV fit construire l'hôtel des Invalides.)

DONNEAU DE VISÉ (Jean), écrivain français (Paris 1638 - id. 1710). Il a publié des *Nouvelles nouvelles* (1663) et des *Nouvelles galantes, comiques et tragiques* (1669), où se remarque surtout un curieux réalisme. Dans le domaine de la critique, il écrit, en 1663, une *Défense de la Sophonisbe* et une *Défense du Sertorius* de Corneille. Il attaqua grossièrement Molière dans *Zélinde ou le Portrait du peintre* (1663), puis devint son ami. Fort actif, il créa le *Mercurie* galant* (1672), s'associa quelques années plus tard Thomas Corneille pour se faire aider dans la rédaction de sa gazette, mais il en garda la direction jusqu'au bout, malgré l'affaiblissement de sa vue. Il a composé des pièces de théâtre, dont plusieurs échouèrent, mais sa *Devineresse* (1679) fut un des grands succès du temps.

DONNEDIEU DE VABRES (Henri), juriste français (Nîmes 1880 - Paris 1952), l'un des criminalistes français les plus éminents du XX^e s. Professeur de droit criminel et de législation pénale comparée à la faculté de droit de Paris de 1924 à sa mort, il se spécialisa dans l'étude du droit pénal international. Juge au Tribunal militaire international des grands criminels de guerre à Nuremberg, de 1945 à 1946. Il fonda la *Revue de science criminelle*.

DONNÉE n. f. Point incontestable ou admis comme tel, sur lequel on peut fonder un raisonnement : *L'homme n'a pas les données nécessaires pour répondre aux questions qu'il s'adresse* (Renan). || Idée fondamentale qui sert de point de départ : *Les données de l'expérience*. La donnée d'une comédie, d'un roman. J'appelle artistes ceux qui sont sensibles à la donnée spécifique d'un art; les autres sont sensibles à sa donnée sentimentale (A. Malraux). || Renseignement, document qui sert de point d'appui : *Des données chronologiques*. || Circonstance, état de fait : *La rivalité de la France et de l'Autriche reposait sur des données qui n'existent plus* (Proudhon).

— Math. Dans un problème, chacune des grandeurs connues citées dans l'énoncé, par opposition aux inconnues, qui sont les grandeurs à calculer.

— Séric. Distribution aux vers à soie de la quantité de feuilles de mûrier nécessaires pour un repas.

— Statist. Résultat d'observations ou d'expériences faites délibérément ou à l'occasion d'autres tâches et soumis aux méthodes statistiques. || *Donnée corrigée*, donnée dont on a éliminé les manifestations de variations systématiques. || *Donnée discrète*, donnée se présentant séparément, lorsque la notation est impossible à l'intérieur des intervalles. || *Donnée régularisée*, moyenne de données comptables qu'affectaient des variations accidentelles : *Les ordonnées de la droite* de tendance sont des données régularisées, par opposition aux ordonnées de la véritable courbe chronologique, qui sont des données brutes*. || *Donnée relative*, quotient exprimé en pourcentage d'une donnée brute par la donnée régularisée correspondante.

Données (LES), ouvrage d'Euclide, qui forme à ses *Éléments* un appendice destiné à en faciliter les usages et les applications.

données immédiates de la conscience (ESSAI SUR LES), ouvrage d'Henri Bergson (1889). L'auteur y distingue deux aspects de la conscience : une *conscience superficielle*, qui nous fait connaître un « moi » symbolique, formé d'états psychiques bien distincts les uns des autres, de sensations ayant une intensité variable (ce moi se prête à la psychométrie et à la psychophysique; c'est lui que les déterministes placent au sein des faits naturels, pour le soumettre aux lois de la nature); et une *conscience attentive*, qui nous découvre tels que nous sommes, échappant, par notre nature même, purement qualitative,

à la mesure, à la quantification, à l'appréciation objective et, par conséquent, à tout déterminisme. L'obsession de la forme spatiale a perversi complètement, selon Bergson, notre notion de la durée interne. Cette durée est telle, en effet, que ses moments « ne sont pas extérieurs les uns aux autres », ne se distinguent pas, et que, si l'on veut les séparer, les opposer pour les unir ensuite par un rapport de causalité, ils disparaissent et l'on ne garde que leur symbole. Par cette distinction, la philosophie de Bergson se rangeait aux côtés de l'idéalisme psychologique, qui niait toute possibilité de psychologie scientifique et se présentait comme un empirisme intégral, fondé sur l'expérience de la vie.

DONNE-JOUR n. m. invar. Petite ouverture destinée à donner du jour.

DONNEMARIE-EN-MONTOIS, ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne (arrond. de Provins), dans la Brie, au S.-O. de Provins; 864 hab. Restes de fortifications. Eglise de l'Assomption (1^{re} moitié du XIII^e s.), qui possède deux beaux portails, l'un orné de grandes statues malheureusement mutilées (dont un Christ), l'autre d'un tympan remployé du XII^e s. (Vierge encensée par deux anges). Scierie.

DONNER v. tr. (lat. *donare*). Gratifier de; faire un présent, une libéralité : *Donner un cadeau, une montre, une bague*. Dieu donne l'air à l'homme, la loi le lui vend (Hugo); et, absol. : *La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne* (Cornéille). || Agir en vue d'être agréable, offrir, présenter : *Donner l'accolade*. *Donner des conseils, des soins*. *Donner le bras*. *La réception avait été donnée avant les grandes vacances* (Carco). || Accorder, octroyer : *Donner son amitié, son appui*. Il est furieux de l'attention que leur donne cette Madame Beurdeley (Aragon). || Procurer, fournir : *Tous les matins, elle lui donna alors des nouvelles de la rue Pirouette* (Zola). || Produire, rapporter : *Arbre qui donne des fruits*. Champ, vigne, troupeau qui ne donne presque rien. || Faire bénéficier de : *Dès que le matériel fut en exacte ordonnance, Picquard nous donna notre première leçon* (G. Duhamel). || Garnir de, enrichir de : *Il donnait à la ville un nouveau pont, des murs, des portes, une bonne bastille* (Michelet). || Tendre, laisser prendre : *Donne tes pieds, que je te déchausse* (J. Cocteau). || Procurer, fournir en échange : *Donner un livre pour rien*. || Confier aux soins, à l'attention de : *Donner une villa à garder*. On m'a donné leur linge à porter à Sœur Marthe (Carco). || Garantir, faire considérer comme : *Donner pour bon*. Ce jeune homme [...] donna Madame de la Baudraye aux deux Parisiens [...] comme une femme qui produirait à Paris la plus profonde sensation (Balzac). || Employer, consacrer, sacrifier : *Donner son temps, ses veilles, ses loisirs*. Nous donnâmes sans discuter beaucoup de notre cœur à ce métier tout nouveau (G. Duhamel). || Agir contre ou sur; exercer une action contre : *Donner l'assaut*. *Donner une bataille*. *Donner des coups de bâton*. || Exercer une action sur; imprimer un mouvement, un changement, etc.; conférer : *Donner une grande vitesse, une direction, le branle à la lumière et le climat du Nord donnent aux objets une teinte funèbre* (Custine). || Causer, inspirer, faire concevoir, fournir matière à : *Donner de l'inquiétude, de la joie, du mal*. Donner à entendre. Donner à rire. || Faire partager : *On donne sa science, mais non son esprit* (Bonald). || Manifester, émettre, laisser aller librement : *Sénac ne donnait encore aucun signe de vie* (G. Duhamel). *Donner passage aux eaux*; et, au fig. : *Donner libre cours à sa colère, à son éloquence*. || Spécialement. Produire, représenter une pièce de théâtre, un spectacle cinématographique : *On donne ce soir « Faust » à l'Opéra*. || Proposer, promulguer, imposer : *Donner un problème, une question à résoudre*. *Donner des lois*. || Assigner, indiquer, fixer, établir : *Donner à l'âme une origine divine*. *Donner un nom à un enfant*. *Donner un rendez-vous*. || Déclarer, faire connaître, expliquer, citer : *Donner son adresse*. *Donner les motifs de son refus*. *Donnez-moi un homme sans orgueil, je vous donnerai une femme sans vanité* (Fénelon). || Engager, lier : *Donner sa parole, sa foi*. || Prêter, attribuer : *Donner tel âge à une personne*. *Vous donnez souvent vos qualités aux autres* (Molière). || Remettre, livrer : *Donner des otages*. *Donner le pouvoir*



Maurice DONNAY

DONNEMARIE-EN-MONTOIS
tympan du XII^e s.

à quelqu'un. Donner un martyr aux bêtes. || Par extens. et pop. Dénoncer : Donner un complice. || Administrer : Donner un remède. Tous les parents du mort allèrent [...] visiter le corps et lui donner l'eau bénite (Michelet). || Transmettre par contagion : Donner une maladie. || Il est donné de, on a la possibilité, la permission, le loisir de : Il nous est donné souvent de voyager.

— Loc. div. Donner du monseigneur, du cher maître à quelqu'un, lui prodiguer des titres en lui parlant. || Donner à penser, à songer, à réfléchir, causer un certain embarras ou une certaine inquiétude d'esprit : Une comète qui parut à son avènement donnait fort à penser (Michelet). || Donner à entendre, faire comprendre, faire soupçonner. || Donner prise, fournir une bonne occasion à un adversaire. || En donner à quelqu'un pour son argent, proportionner la marchandise qu'on lui cède au prix qu'il veut y mettre; et, au fig., proportionner la récompense ou le salaire au service rendu; distribuer largement. || Donner tout au monde, être disposé aux plus grands sacrifices; de même : Je donnerais dix ans de ma vie pour... || Ne pas donner un sou de, ne pas attacher le moindre prix à. || Donner lieu à, causer, produire, motiver. || Le donner en dix, en cent, en mille, etc., proprement, donner dix, cent, mille coups pour deviner, mettre au défi de deviner, de faire : Devinez-le; je vous le donne en mille.

— LANGUE CLASS. Donner un crime, une réputation, imputer un crime, une réputation : J'ignore le détail du crime qu'on vous donne (Molière). || En donner, en donner d'une, en donner à garder, donner une baie, en faire accroire : Mais le fourbe qu'il est nous en a trop donné (Corneille).

— ALLUS. LITTÉR. Qui donne aux pauvres prête à Dieu, traduction concise, par V. Hugo, dans le poème « Dieu est toujours là » (*Les Voix intérieures*), d'une phrase de l'Écriture : *Faeneratur Domino, qui miseretur pauperis*, « Qui a pitié du pauvre prête à Dieu » (Prov., xix, 17). Cette phrase signifie que Dieu rend à chacun le bien qu'il fait aux malheureux.

— Vénér. Donner le cerf aux chiens, le livrer aux rapprocheurs ou à la meute, à la brisée ou à son premier passage.

◆ V. intr. Produire largement : La vigne donnera beaucoup cette année. || Distribuer les cartes au jeu : Qui mal donne perd sa donne. || Se montrer en nombre, abonder : Subitement le maquereau donna, à faire fumer (Vercel). || Charger, attaquer : Régiment prêt à donner. || Heurter, choquer : Donner de la tête contre un mur. || Donner dans, à, sur, se lancer, se jeter avec empressement : J'ai la manie de donner généralement sur tout ce qu'il y a de plus beau (Molière); et, par extens., affecter les manières de, se laisser aller à : Donner dans les bizarreries du destin ou les excentricités de la couleur (Matisse); se jeter par mégarde : Donner dans un piège (au pr. et au fig.); ajouter sottement foi à : Il ne faut point douter qu'elle ne donne à pleine tête dans cette tromperie (Molière); être tourné du côté de : La chambre [...] donnait sur les escaliers de la rue du Mont-Cenis (Carco); diriger son action : Vent qui donne en plein dans la voile. Soleil donnant à plomb.

— Loc. div. Donner sur les nerfs, agacer. || Donner de la tête, en parlant d'un animal, secouer la tête, donner des coups de tête; en parlant de personnes, porter son attention, s'occuper de : Ne plus savoir où donner de la tête.

— Mar. Donner sur un banc, y toucher. || Donner de la bande, être incliné sur un bord, en parlant d'un navire. || Donner à la côte, sur un écueil, s'échouer par nécessité ou par naufrage, toucher sur un rocher. || Donner sur un danger, courir dessus. || Donner dans une passe, dans un port, entrer dedans.

— Se donner v. pr. Se donner soi-même à quelqu'un ou à quelque chose, ou bien se donner quelque chose à soi-même : Il ne restait plus aux gens de Calais qu'à se donner à l'ennemi, s'il voulait bien d'eux (Michelet). Il finit par se donner un coup de scie (G. Duhamel). || En parlant d'une femme, accorder les dernières faveurs : Et pourtant Madame Bovary se donne [...], elle se donne magnifiquement, généreusement (Baudelaire). || Se

gratifier mutuellement de quelque chose, s'offrir, se procurer, etc.

— Loc. div. Se donner la main, v. MAIN. || Se donner le mot, v. MOT. || Se donner pour, se faire passer pour : Nous sommes habitués [...] à prendre généralement les apparences pour les réalités, et à tenir les gens pour ce qu'ils se donnent (Maupassant). || Se donner du bon temps, v. TEMPS. || S'en donner, se divertir, s'amuser beaucoup. || S'en donner à cœur joie, v. JOIE. || Se donner l'air, prendre l'air, l'aspect.

— SYN. : abandonner, allouer, attribuer, céder, décerner, distribuer, fournir, gratifier, octroyer, offrir, pourvoir, procurer, remettre, transmettre.

Donner à voir, poèmes et essais de Paul Eluard (1939). Ce recueil forme une anthologie, composée par Eluard lui-même, de textes qu'il avait publiés entre 1919 et 1938. Le titre indique sa conception du rôle du poète, qu'il définit ainsi : « Voir, c'est recevoir; refléter, c'est donner à voir. » En même temps qu'un indispensable témoignage sur « la poésie surréaliste, la poésie de toujours », *Donner à voir* défend et illustre la position personnelle d'Eluard comme poète de l'amour et de la communion sociale.

DONNER (Georg Raphael), sculpteur autrichien (Esslingen 1693 - Vienne 1741). Après un voyage en Italie (av. 1715), il exécuta la décoration de l'escalier du château Mirabell (Salzburg, 1726), puis devint architecte et sculpteur du prince Esterházy, primat de Hongrie, et travailla à la cathédrale de Bratislava. Revenu à Vienne, il amora le retour aux lignes classiques avec son *Apothéose de l'empereur Charles VI* (Belvédère, 1734), *Persée et Andromède*, et, surtout, avec les statues de plomb (remplacées par des bronzes) de la fontaine du Neuer Markt (Vienne), représentant des divinités fluviales.

DONNERSBERG (le Mons Jovis des Romains), pointement volcanique du Hardt (Palatinat rhénan); 687 m. Il a donné son nom, sous le premier Empire, au département français du Mont-Tonnerre, traduction française et officielle, même sur les documents de langue allemande, du mot *Donnersberg*.

DONNET (Ferdinand), cardinal français, archevêque de Bordeaux (Bourg-Argental, Loire, 1795 - Bordeaux 1882). Cardinal (1852), sénateur sous le second Empire, ce bonapartiste ardent fut un des évêques les plus pittoresques du XIX^e s.

DONNEUR, EUSE n. Personne qui donne habituellement, qui aime à donner : Un donneur généreux. Les donneurs de sérénades | Et les belles écouteuses | Echantent des propos fades | Sous les ramures chanteuses (Verlaine). || Donneur de saluts, donneur de bonjour, donneur d'embrassades, personne obséquieuse à l'excès, qui ennuie par ses démonstrations exagérées. || Pop. Personne qui dénonce quelqu'un à la police.

— Banq. et Bours. Donneur d'ordre, celui qui tire une traite pour son compte. || Celui qui donne un ordre de Bourse. || Donneur d'aval, v. AVAL. || Donneur de valeurs, celui qui fait les fonds d'une lettre de change. || Donneur à la grosse, assureur d'un navire ou de la cargaison; prêteur à la grosse.

— Jeux. Joueur qui distribue les cartes.

— Méd. Donneur, donneuse de sang, personne qui donne son sang pour une transfusion ou une perfusion. || Donneur universel, sujet dont les globules rouges ne contiennent pas d'agglutinogène et, par conséquent, ne sont agglutinables par aucun sérum. (Le donneur universel peut donner son sang à un individu de n'importe quel groupe* ; il appartient lui-même au groupe 0.)

— Télécomm. Atome d'impureté contenu dans un semi-conducteur et capable de céder un électron à des atomes voisins.

— Turf. Celui qui reçoit les paris (il donne un cheval à telle cote).

◆ Adj. Qui aime à donner; qui donne facilement.

— Chirurg. Région donneuse, nom donné à la zone sur laquelle est prélevée une greffe de peau.

DONNEZAN. V. DONEZAN.

DÖNNIGES (Helene von) [Munich 1846 - id. 1911]. Allemande célèbre par ses relations avec le socialiste Lassalle. Déjà fiancée avec le Roumain Ianko de Racowitza, elle

s'éprit de Lassalle. Mais sa famille s'opposa à toute union entre elle et celui-ci, qui provoqua Racowitza et fut tué. Helene épousa Racowitza, puis l'acteur S. Friedmann, puis le baron von Schewitz. Elle mit fin à ses jours par le poison. Elle a publié de curieux Mémoires : *De moi-même et des autres* (Von andern und mir) [1909]. Ses amours avec Lassalle ont inspiré le roman de G. Meredith : *les Tragi-Comédiens* (1880).

Donogoo, pièce de J. Romains (1930). Médiocre et ambitieux géographe, Yves Le Trouhadec voit son élection à l'Institut compromise par la grossière erreur qu'il a commise en décrivant, dans son ouvrage sur l'Amérique du Sud, une ville qui n'existe pas : Donogoo. Pour réparer cette bêtise, un fantasiste, Lamendin, décide d'aller fonder la cité imaginaire, et, avec un banquier véreux, crée une société anonyme dont l'énorme publicité attire au fond de la pampa une foule de pionniers. Ceux-ci, las de chercher l'introuvable Donogoo, finissent par créer eux-mêmes une agglomération sur laquelle Lamendin n'aura plus qu'à installer sa puissance financière.

Conçue d'abord comme scénario cinématographique, cette comédie unanimiste, à mi-chemin entre la farce et le conte philosophique, tire sa principale source comique de l'ironie croissante des situations. Mais, sous ses allures de joyeuse mystification, elle montre les effets dévastateurs de la propagande et la faillite du sens critique devant les impulsions collectives.

DONON, sommet gréseux des Vosges septentrionales (Bas-Rhin); 1 008 m. Un sanctuaire gallo-romain important se trouvait au sommet du Donon. Des fouilles entreprises entre les deux guerres mondiales ont dégagé des restes de plusieurs édifices religieux, surtout des bas-reliefs représentant des dieux indigènes dont le plus important, un dieu chasseur, est au musée archéologique de Strasbourg. — En contrebas, le col du Donon (739 m) est franchi par la route de Schirmeck à Raon-l'Étape. Station de sports d'hiver sur la commune de Grandfontaine.

DONOSO-CORTÉS (Juan), marquis de Valdegamas, publiciste et diplomate espagnol (Valle de la Serena, prov. de Badajoz, 1809 - Paris 1853). Son *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme* est écrit avec éloquence. Il a publié aussi *Classicisme et Romantisme, De la monarchie absolue en Espagne, Pie IX, Esquisses historico-philosophiques*. Il est le plus typique représentant de l'idéologie traditionnelle espagnole face aux courants libéraux. Il fut ambassadeur à Berlin, puis à Paris.

DONOSTIA (José Antonio DE), religieux et musicien basque (Saint-Sébastien 1886 - Lecaroz, Navarre, 1956). Il est l'auteur d'œuvres musicales de caractère basque, notamment d'un opéra, et de travaux sur la musique et le folklore basques.

DONOSTIARRA n. m. Habitant de Saint-Sébastien (du nom basque de la ville : *Donostia*).

DONOVAN (William), général et diplomate américain (Buffalo 1883 - Washington 1959). Après s'être distingué pendant la Première Guerre mondiale, il est chargé de missions secrètes en Asie et en Europe, notamment dans les Balkans en 1941. Chef de l'Office des services stratégiques (O. S. S.) pendant la Seconde Guerre mondiale, il est, en 1953-1954, ambassadeur à Bangkok (Krung Thep).

DONOVANOSE n. f. (de *Donovan*, nom du médecin qui la décrit). Maladie de peau qui s'observe aux États-Unis et en Amérique du Sud, surtout chez les Noirs. (Syn. GRANULOME ULCÉREUX DES ORGANES GÉNITAUX.)

— ENCYCL. Les lésions débütent sur les organes génitaux et s'étendent progressivement, provoquant de vastes ulcérations. La guérison peut être obtenue par plusieurs antibiotiques (auréomycine, streptomycine, etc.).

DONQUES conj. V. DONC.

Don Quichotte de la Manche (L'INGÉNIEUX HIDALGO) [*Don Quijote*], roman espagnol en deux parties, de Cervantes (1605-1616). C'est le chef-d'œuvre de son auteur, l'une des plus grandes créations de la littérature universelle.

Un vieil hidalgo, confiné dans sa maison où il passe son temps à lire des romans de che-



DONNER
une figure de la fontaine
du Neuer Markt

lerie, en a la tête tellement tournée que l'entôt il veut absolument jouer le rôle de héros, délivrer les princesses opprimées, chasser les félons et remplir toute la terre du fruit de ses exploits. Monté sur son étique cheval, la fameuse Rossinante, coiffé d'un casque rouillé et vêtu d'une armure qui gisait dans son grenier, il s'échappe de chez lui et va courir les aventures. Un aubergiste l'arme chevalier, et il se choisit la dame de ses pensées en la personne d'une paysanne du voisinage, qu'il baptise « Dulcinée du Toboso ». Des muletiers qu'il rencontre, auxquels il veut faire proclamer que sa Dulcinée est la plus belle du monde, se fâchent et rouent de coups le pauvre chevalier. On le ramène chez lui, et le curé, aidé du barbier, ruse solennellement tous ses romans de chevalerie; mais la folie de Don Quichotte est incurable : il repart bientôt, toujours sur sa Rossinante, mais cette fois accompagné de son écuyer Sancho Pança, dont le bon sens tentera de lui épargner les aventures trop échevtrées. Sancho, c'est la raison positive

Le sujet de *Don Quichotte*, qui n'est pourtant point réellement théâtral, a tenté néanmoins une foule de compositeurs, et l'on compte un grand nombre d'opéras sous ce titre : Förtsch (en Allemagne, 1690), Purcell (Londres, 1694), Hubatscheck (Hermannstadt, 1791), Ditters von Dittersdorf (Els, 1795), Miani (Venise, 1810), Mercadante (Naples, 1829), Mazzucato (Milan, 1836), Macfarren (Londres, 1846), E. Boulanger (1869), Frédéric Clay (Londres, 1875), Massenet (Monte-Carlo, 1910). Richard Strauss a donné un poème symphonique *Don Quichotte* (1898).

— Iconogr. Les éditions illustrées du chef-d'œuvre de Cervantès sont légion, depuis celle qui parut à Londres en 1617; citons celles de Philips (1687), Vanderkank (1738), Coypel (1744), Devéria (1831), Cruikshank (1834), Tony Johannot (1836), C. Nanteuil (1845), Grandville (1858), Horace Vernet (1861), Carnicero (1862) et surtout Gustave Doré (1863; 114 planches, 256 vignettes), suivi par Mestres (1879), Daniel Vierge (1909), Berthold Mahn (1935), Gus Bofa,

plaît à soutenir, même dans des circonstances difficiles, des causes qui sont étrangères à ses propres intérêts.

Don Sanche d'Aragon, comédie héroïque de P. Corneille (1650). Cette pièce est tirée de *Dom Pélage*, roman du sieur de Jovenel (1644), et d'une pièce espagnole intitulée *El Palacio confuso*.

Un inconnu, don Carlos, est aimé de doña Isabelle, reine de Castille. Isabelle, pressée par son peuple de choisir un époux, ne peut se prononcer en faveur de don Carlos, dont la naissance et la condition sont incertaines; elle confie toutefois à don Carlos le soin de choisir le futur roi. Don Carlos dit aux prétendants que la princesse appartiendra à celui qui saura le vaincre en combat singulier. Mais on découvre que don Carlos est don Sanche, l'héritier du trône d'Aragon qu'on croyait mort, et le prince épouse la reine Isabelle.

Dans sa *Lettre à M. de Zuylichem*, sorte d'avertissement à sa pièce, Corneille esquisse à propos de *Don Sanche* une théorie de la tragédie. Il s'écarte franchement de l'histoire et admet un sujet tout romanesque. D'autre part, il renonce entièrement à la terreur et à la pitié pour ne faire appel qu'à l'admiration.

DONT [dɔ] pron. rel. (lat. pop. de unde, d'où). *Dont* était primitivement un adverbe de lieu signifiant d'où. Dans la langue moderne, *dont* s'emploie comme équivalent d'un pronom relatif précédé de la préposition *de*, quelle que soit sa fonction dans la subordonnée relative : Rien de plus rare qu'un caractère dont toutes les parties soient dans un accord parfait (Mérimeé). C'est ce dont il s'agit. Les Romains tirèrent un grand parti des Huns, peuple dont étaient sortis les Parthes (Montesquieu). Les maux dont on est accablé. Il en verra vite la fin, du train dont il y va. Toute affaire présente plusieurs solutions, dont une seule est bonne.

— **LANGUE CLASS.** Au XVII^e s., *dont*, comme les autres pronoms relatifs, peut avoir pour antécédent l'idée exprimée dans la proposition principale (et non un mot en particulier) : Oui, mais il veut avoir trop d'esprit, dont l'enrage (Molière).

— **GRAMM.** *Dont* ne peut pas être employé si le nom dont il est complément est lui-même précédé d'une préposition (parce que, dans ce cas, ce nom et la préposition qui le précède passent devant le pronom relatif, construction possible pour *de qui*, *duquel*, etc., impossible pour *dont*). On ne dira pas : La personne dont je m'intéresse au sort, mais : La personne au sort de laquelle je m'intéresse. — *Dont* ne doit jamais être employé concurremment avec un autre mot tel que *en* ou un possessif exprimant, dans la même proposition, la réponse à la question *de qui* ou *de quoi*, déjà résolue par *dont*.

Les grammairiens du XVIII^e s., soucieux de distinguer *dont* et *d'où*, ont proscriit l'emploi de *dont* pour marquer le point de départ, l'origine. C'est un purisme excessif. Racine a écrit : Rentre dans le néant dont je t'ai fait sortir. On dit fort bien : Le pays dont il est exilé. La famille dont je suis issu.

— **Banq. et Bours.** *Dont 100 francs, dont 50 francs*, termes employés dans les opérations à terme, qui consistent à acheter ou à vendre une valeur qu'on ne possède pas et qu'on pourra se dispenser de lever ou de livrer, moyennant le paiement d'une prime de 100 francs ou de 50 francs, de 25 francs, de 10 francs, par chaque unité, etc. (Ces sommes, destinées à profiter au vendeur délaissé, s'appellent « primes dont 100 francs, dont 50 francs », etc.)

DONUS. V. DOMNUS.

DONUSSA ou **DONUSIA**. Géogr. anc. Ile de la mer Egée (archipel des Cyclades), à l'E. de Naxos. Célèbre pour la beauté de son marbre vert. Lieu d'exil au temps de l'Empire romain.

DONVILLE-LES-BAINS, comm. de la Manche (arrond. d'Avranches), non loin de Granville; 2 356 hab. (7 000 hab. en août) [Donvillais]. Station balnéaire. Fabrique de biscuits.

DONY (l'abbé Jean-Jacques Daniel), chimiste et industriel belge (Liège 1759-*id.* 1819). Il réussit en 1805 à isoler le zinc de ses minerais. La même année, il obtint la concession des mines de la Vieille-Montagne, près



Don Quichotte
par Gustave Doré



Don Quichotte
et Sancho Pança
par Daumier



Don Quichotte
et Sancho Pança
par Pablo Picasso



page de titre de la comédie
tirée par Guérin de Bouscal
du roman de Cervantès



« Cervantès écrivant Don Quichotte »
par Goya
British Museum, Londres

pratique, le bon sens terre à terre, en opposition avec la folie généreuse qui ne calcule pas. Toute la philosophie du roman est dans ce contraste. Les deux héros de l'ouvrage, Don Quichotte et Sancho, incarnent admirablement les deux types principaux de l'esprit espagnol : l'un idéaliste, toujours en quête de chimères inaccessible, oublieux des exigences de la vie matérielle pour rêver d'un passé héroïque et d'un avenir fabuleux; l'autre pratique, positif, quoique assez fataliste et plus confiant dans la chance que dans le travail pour atteindre la fortune. La philosophie de cette œuvre est si humaine, si accessible qu'elle a conquis le monde entier. Le style en est si naturel, si riche et si pittoresque que l'on peut considérer l'œuvre de Cervantès comme un des modèles les plus parfaits de la langue espagnole. Parmi les nombreux épisodes de *Don Quichotte*, les plus connus sont : le combat contre les moulins à vent, l'armet de Mambrin, les bœufs de Gamache*, l'île de Barataria*.

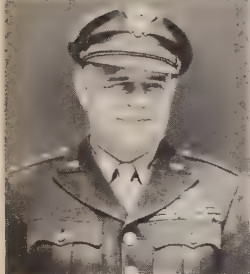
En 1614, entre la publication de la première et de la seconde partie de *Don Quichotte* de Cervantès, parut à Tarragone, sous le pseudonyme de FERNÁNDEZ DE AVELLANEDA, une suite à *Don Quichotte* (*Segundo Tomo del ingenioso hidalgo Don Quijote de la Mancha*), plate rhapsodie attribuée au moine fray Aliaga, ennemi de Cervantès, que cette mauvaise élucubration décida à terminer son ouvrage. Dans le corps de son œuvre, Cervantès inséra deux nouvelles : *le Curieux mal avisé* (*El curioso impertinente*) et *le Captif* (*El cautivo*). La seconde raconte l'histoire d'un chrétien captif à Alger, situation qui fut celle de l'auteur lui-même entre 1575 et 1580. Une traduction française de *Don Quichotte* parut en 1614 pour la première partie, et dès 1618 pour la seconde.

J. Touchet, Gischia, Rey Vila, Decaris. Signalons encore les compositions de R. de Miranda (Madrid), Richard, Nanteuil, Leslie, Pille, Decamps (Chantilly), Pedro Florès; les dessins d'A. Marchand, Picasso, Grau Sala, Carzou, Dignimont, Cocteau, Dali, Buffet, et surtout Goya. Daumier mérite d'être cité à part; on a en effet catalogué de lui une trentaine de peintures, d'aquarelles et de dessins relatifs à Don Quichotte (musées de Zurich, de Berlin). Notons aussi les suites de tapisseries (XVIII^e s.) tissées aux Gobelins d'après Ch.-Antoine Coypel, à Beauvais d'après Natoire (cartons à Compiègne). A Madrid, un groupe de bronze, *Don Quichotte et Sancho Pança*, décore la place d'Espagne.

— **Chorégr.** Dans le répertoire chorégraphique, on trouve plusieurs ballets inspirés du roman de Cervantès : *Don Quichotte chez la duchesse*, ballet comique de Favart, musique de Boismortier, costumes de Louis Boquet, avec Marie Allard (Opéra de Paris, 1743); *Don Quichotte* de J. G. Noverre (Vienne, 1750); *les Noces de Gamache*, chorégraphie de Milon (Opéra de Paris, 1801); *Don Quichotte* de Paul Taglioni (Berlin, 1850), et enfin le ballet de Marius Petipa, sur une musique de Ludwig Minkus (Moscov, 1860). Anna Pavlova avait aussi dans son répertoire le *Don Quichotte* de Laurent Novikoff, costumes de Korovine.

DON QUICHOTTE n. m. Celui qui, comme le héros de Cervantès, se pose en redresseur de torts, en défenseur des opprimés, etc. || Personne très grande et très maigre. || Pl. des DONS QUICHOTTES.

DONQUICHOTTISME ou **DON-QUICHOTTISME** n. m. Caractère de don Quichotte, de celui qui affecte les allures d'un don Quichotte. || Attitude de celui qui se



général DOOLITTLE

d'Aix-la-Chapelle, et créa l'industrie métallurgique du zinc.

DONZELLA (ÎLE DE LA), île du delta du Pô, limitée par le Po della Donzella et le Po delle Tolle. Les lagunes sont consacrées à la pêche ou bonifiées.

DONZELLE n. f. (anc. provenç. *doncella*, demoiselle). *Fam.* Fille ou femme de mœurs légères : *Quelle donzelle! Quelqu'un les a aperçus ensemble à l'Ambigu, la donzelle et son matou* (Zola). || Fille ou femme d'humeur capricieuse ou difficile. || Dans le Midi, demoiselle d'honneur dans un mariage.

DONZELLE n. f. Etrier de la crémaillère, au xv^e s., destiné à soutenir les pots et les poêles.

DONZELLE n. f. Poisson osseux dont les nageoires pelviennes, situées sous la mâchoire inférieure, ont la forme de barbillons. (L'espèce méditerranéenne [*Ophidium barbatum*] n'excède pas 30 cm de long.)

DONZELON n. m. Garçon d'honneur à un mariage (Midi).

DONZELOT (François Xavier, comte), général français (Mamirolle, Franche-Comté, 1764 - château de Ville-Evrard 1843). Il prit part aux campagnes de la Révolution et de l'Empire, puis fut gouverneur des îles Ioniennes (1807-1814) et de la Martinique (1816-1825).

DONZENAC, ch.-l. de cant. de la Corrèze (arrond. de Brive-la-Gaillarde), dans le pays de Brive, sur une colline dominant le Maumont, affl. de la Vézère; 2 069 hab. (976 aggl.) [*Donzenacois*]. Eglise (xii^e et xiii^e s.). Maisons anciennes. Ardoisières. Fabrique de feutres.

DONZÈRE, comm. de la Drôme (arrond. de Nyons), près du Rhône, située à l'endroit où le fleuve franchit par un défilé le *dôme de Donzère*, avant de pénétrer dans la plaine de Pierrelatte; 2 089 hab. (1 542 aggl.) [*Donzé-rois*]. Eglise romane. Ruines d'un château du xv^e s. Vieilles portes de ville. Chocolaterie.

Les ouvrages de *Donzère-Mondragon* y ont été édifiés dans un triple dessein : irrigation, amélioration de la navigation du fleuve, accroissement des ressources en énergie hydraulique. L'installation comprend : un barrage de retenue sur le Rhône, qui relève les eaux à 5 m au-dessus de l'étiage et à 2 m au-dessous de la cote atteinte par la plus forte crue connue; un canal d'amenée de 17,3 km et un canal de fuite de 10,7 km; une usine hydraulique, la centrale André-Blondel, qui comporte une puissance installée de 300 000 kVA, répartie en 6 groupes de 50 000 kVA. Cette usine fournit annuellement plus de 2 000 GWh. A l'usine, est accolé un déchargeur à 6 pertuis, pour que la navigation ne supporte aucun inconvénient grave, même dans le cas exceptionnel d'un arrêt brusque et prolongé de l'installation, et aussi une écluse de 195 m de long sur 12 m de large et de 31,50 m de profondeur, permettant de franchir la chute en une seule opération. La vitesse de remplissage est de 3,50 m/mn, et il s'écoule en moyenne un quart d'heure entre le moment où un bateau se présente à l'écluse et celui où il en sort. Tous ces ouvrages ont été prévus pour un débit maximal turbinable de 1 530 m³/s.

DONZÈRE
vue d'aval
du barrage de retenue



Commencés en octobre 1947, les travaux ont été menés pour que le premier groupe soit accroché au réseau électrique en avril 1952.

DONZY, ch.-l. de cant. de la Nièvre (arrond. de Cosne-sur-Loire), dans le Nivernais, au confl. de la Talvanne et du Nohain; 1 911 hab. (1 218 aggl.). Donjon restauré. Forêt. Travail du bois.

DONZYAIS ou **DONZIOIS** (le), pays du Nivernais (Nièvre), entre la Loire et l'Yonne. L'importante seigneurie de Donzy fut unie au comté de Nevers en 1199. C'est un plateau de calcaire jurassique, sec et découvert, qui unit l'Auxerrois à la Champagne berrichonne.

DOOLITTLE (Hilda), dite **H. D.**, poétesse américaine (Bethlehem, Pennsylvanie, 1886). Elle a épousé en 1913 le poète anglais Richard Aldington et habite Londres depuis cette date. Amie et disciple d' Ezra Pound, elle a fait d'abord partie du groupe des « imagistes », école qui a fortement insisté sur la plasticité et la précision verbales. Ses premiers vers, de facture parnassienne, sacrifient parfois l'émotion à la perfection formelle (*Sea Garden*, 1916; *Hymen*, 1921). Puis elle traduit du grec, évoque des visions helléniques (*Heliodora*, 1924; *Palimpsest*, 1926; *Red Roses for Bronze*, 1929). La Seconde Guerre mondiale, les bombardements de Londres l'ont profondément touchée : cette expérience explique sans doute le ton plus personnel, plus pathétique de *The Walls do not fall* (1944).

DOOLITTLE (James Harold), général de l'aviation américaine (Alameda, Californie, 1896). Après des études à l'université de Californie et à l'institut de technologie du Massachusetts, il se spécialisa dans l'aéronautique et participa comme aviateur à la Première Guerre mondiale. Il passe ensuite plusieurs années à la section expérimentale de l'armée de l'air, qu'il quitte en 1926 pour se consacrer, à titre civil, à la science aéronautique. Titulaire de plusieurs records entre 1925 et 1936, il est appelé à l'activité en 1941 et nommé brigadier général. C'est lui qui, en avril 1942, conduit le premier bombardement stratégique sur Tôkyô. Il exerce ensuite divers commandements importants en Afrique et en Grande-Bretagne, où il est en 1944, comme lieutenant général, à la tête de la 8^e flotte aérienne des États-Unis. En 1946, Doolittle quitte de nouveau l'armée.

DOOMER (Lambert), peintre néerlandais (Amsterdam 1622 - Alkmaar 1700). Probablement élève de Rembrandt (v. 1642), il voyagea en Allemagne, en France, en Angleterre et peut-être en Italie. Il a peint et surtout dessiné au lavis des paysages dont l'atmosphère est délicatement rendue. Citons une *Auberge* (Amsterdam), *Bergère et son chien* (Louvre), *Portrait de trois directrices de l'orphelinat* (Alkmaar).

DOON, petit lac du sud de l'Ecosse (aux confins du Kirkcudbrightshire et de l'Ayrshire), allongé au fond de la *vallée du Doon*, qui rejoint l'estuaire de la Clyde; les poèmes de Burns l'ont célébré.

Doon de Mayence (GESTE DE), un des trois grands cycles épiques du Moyen Âge; il comprend des œuvres d'époques diverses, que l'on a, vers le XIII^e s., rattachées artificiellement entre elles en inventant un ancêtre commun, Doon de Mayence, à tous les héros qui y figurent. Ceux-ci sont des féodaux vio-

lents, qui se jettent dans la révolte contre leur suzerain pour réparer une injure reçue; le plus souvent, cette violence fait place à un repentir qui ramène les nobles cœurs à l'humilité chrétienne. Les principales « chansons » de cette geste sont : *Raoul de Cambrai*, *Doon de Mayence*, *Le chevalier Ogier*, *Renaud de Montauban*, *Girart de Roussillon*.

DOONA n. m. Grand arbre d'Indonésie et d'Indochine, dont le bois est utilisé dans l'industrie. (Famille des diptérocarpacées.)

DOORN, v. des Pays-Bas (prov. d'Utrecht); 8 100 hab. Château de Doorn-Huis (tour du xiv^e s.), résidence de l'ex-empereur allemand Guillaume II après son départ d'Amerongen.

DOP n. m. (mot holland.). Calotte métallique sur laquelle on fixe le diamant pour la taille. || *Dop automatique*, machine de très haute précision, qui permet de tailler successivement plusieurs facettes d'un brillant, sans l'intervention du diamantaire. || *Dop de brutage*, poupée en cuivre à l'extrémité de laquelle on sertit, à l'aide d'une cire spéciale, le diamant à bruter. || *Dop mécanique*, appareil muni de griffes pour la taille des grosses pierres.

DOPAGE n. m. Action de doper. (Syn. ACTIVATION.)

DOPA-RÉACTION n. f. Pathol. Réaction spéciale de certaines cellules de la peau, qui deviennent noires lorsqu'elles sont mises au contact d'une solution de dioxyphénylamine (dopa). [C'est ainsi que l'on distingue les cellules mélaniques non pigmentées.]

DOPE n. m. Matér. Produit activant, employé pour améliorer les conditions d'affinité des agrégats-liants en présence d'eau.

— *Pétri*. Produit dont l'addition en petite quantité améliore une essence, une huile, un bitume.

— *SYN.* : *additif, adjuvant*.

DOPER v. tr. (angl. *to dope*, droguer). Adjoindre en quantité minime une substance modifiant ou exaltant considérablement certaines propriétés. || Administrer un *doping* : *Doper un cheval de course*.

DÖPFNER (Julius), ecclésiastique allemand (Hausen 1913). Ordonné prêtre en 1939, il fut promu évêque de Würzburg (1948), puis de Berlin (1957), et élevé au cardinalat (1958). Il réside à Berlin-Ouest, mais administre un diocèse qui s'étend essentiellement sur le territoire de la République démocratique.

DOPING [piŋ] n. m. (mot angl.). Emploi d'excitants propres, au moment d'une épreuve sportive, à donner au concurrent qui en use un surcroît d'ardeur. || Ces excitants eux-mêmes.

— *ENCYCL.* Le *doping* s'est surtout répandu parmi les coureurs cyclistes. Les fédérations le combattent non seulement pour préserver la régularité des courses, mais encore parce que l'absorption de stimulants qui agissent sur le rythme cardiaque risque de provoquer des accidents graves. Le *doping* est également interdit par les codes des courses hippiques.

DOPPIA n. f. (mot ital. signif. *double*). Ancienne monnaie d'or des Deux-Siciles et du duché de Toscane.

DOPPLER (Christian), mathématicien et physicien autrichien (Salzbourg 1803 - Venise 1853). Il fut professeur à l'Ecole polytechnique de Prague, à l'Académie des mines et forêts de Chemnitz (1847) et à l'Institut polytechnique de Vienne (1850), ensuite à l'université de Vienne, et reçut la direction de l'Institut de physique de cette ville (1851). Il a découvert, en 1842, le phénomène d'acoustique qui porte son nom, et qui fut, par la suite, étendu à l'optique par Fizeau.

Doppler-Fizeau (EFFET). Acoust. Modification de la fréquence du son perçu par un observateur, lorsque la source sonore est en mouvement par rapport à celui-ci. (C'est ainsi que le son du sifflet d'une locomotive paraît plus aigu quand celle-ci s'approche de l'observateur, plus grave quand elle s'en éloigne.)

— *Opt.* Phénomène analogue présenté par les ondes lumineuses. (Ainsi, la lumière émise par une source qui s'éloigne d'un observateur paraît plus rouge que si elle était immobile. Ce phénomène, utilisé pour la mesure des vitesses radiales des étoiles, est à l'origine de la théorie de l'expansion de l'univers.)

DORPTER (Charles Alfred Henri), médecin militaire français (Paris 1875 - Créon 1950). Professeur d'épidémiologie (1912), puis directeur du Val-de-Grâce, il a étudié les maladies infectieuses, et notamment la dysenterie et la méningite cérébro-spinale, pour chacune desquelles il a indiqué la technique de préparation d'un sérum curatif. (Acad. de méd., 1918.)

DORADE n. f. V. DAURADE.

DORADO, nom lat. de la constellation de la Dorade* (au génit. : *Doradus*; abrég. : [Dor]).

DORADE (en lat. *Dorado*, -us), constellation australe située entre l'Eridan et le Navire. Elle est dessinée par quelques étoiles peu brillantes, dont la principale n'est que de troisième magnitude. La partie supérieure de cette constellation est occupée par la *Grand Tache de Magellan*. (V. GALAXIE.) On distingue à l'œil nu, dans cette région, une nébuleuse diffuse (NGC 2070), ayant 120 a. l. de diamètre. On y découvre au télescope l'étoile péragante exceptionnelle δ *Doradus*, qui a l'étoile de plus forte magnitude absolue connue. Sa luminosité est 500 000 fois supérieure à celle du Soleil.

DORAGE n. m. Bijout. Action de dorer un objet quelconque; son résultat.

Céram. *Atelier de dorage*, cour, terrain sont séchés les carreaux bruns.

Pâtiss. Action de donner à la pâtisserie, par une couche de jaune d'œuf, une coloration appétissante.

ENCYCL. Bijout. L'opération exige l'application préalable sur la pièce découpée d'une pression de plâtre tamisé et de colle. La feuille d'or, détachée à la palette, est posée plate, pour *happer* fortement, puis *ravalée* brunissoir. Le dorage électrolytique consiste en un dépôt d'une couche d'or en solution cyanurée, avec anodes solubles.

DORAT (LE), ch.-l. de cant. de la Haute-Loire (arrond. de Beillac), dans la Marche nantaise; 2 681 hab. (1 737 aggl.) [*Dorations*]. Restes d'une enceinte du ^{xv}^e s. Eglise de la fin du ^{xiii}^e s., avec clocher octogonal crypte.

DORAT (Jean DINEMANDI, surnommé), poète humaniste français (Limoges 1508 - Paris 1588). Il fut précepteur de Jean Antoine de Montmorency et principal du collège de Coqueret (1547), où il eut pour élèves Ronsard et Du Bellay. En 1555, il devient précepteur des enfants d'Henri II et prend le titre de poète royal. En 1556, il est nommé lecteur de grec au Collège royal et, dix ans plus tard, de sa chaire à son gendre Goulu. Ses poésies latines ont été réunies sous le titre de *Poemata* (1586). Il se fit une place de choix parmi les humanistes, qui appréciaient sa culture; son grand mérite est d'avoir donné ses élèves un goût très vif pour les auteurs anciens et pour l'hellénisme. Le nom de Dorat fait partie de la liste des sept poètes de la Pléiade. Toutefois, c'est seulement après la mort de Peletier du Mans (1582) que Ronsard limite Dorat dans cette liste; jusque-là, il avait pas voulu placer son maître vénéré sur le même plan que ses disciples.

DORAT (Claude Joseph), poète français (Paris 1734 - id. 1780). Avocat, musquetaire, survoyeur de l'*Almanach des Muses*, il a fait représenter un grand nombre de tragédies médiocres : *Théagène et Chariclée* (1763),

Régulus (1773), *Adélaïde de Hongrie* (1774), et quelques comédies : *la Feinte par amour* (1773), *les Prôneurs ou le Tartufo littéraire* (1777), satire dirigée à la fois contre Palissot et contre d'Alembert. Dans le genre descriptif, héroïque et sentimental, il a écrit les petits poèmes de *la Volière*, *Sélim* et *Sélina*, *le Mois de mai*, *les Tourterelles*, *les Baisers*, *Zelmis*. De ses romans, le plus connu a pour titre *les Sacrifices de l'amour*, ou *Lettres de la vicomtesse de Sénanges et du chevalier de Versenay* (1771).

DORAT-CUBIÈRES. V. CUBIÈRES (Michel de).

D'ORBAY (François), architecte français (Paris 1634 - id. 1697). Élève de Le Vau, puis son collaborateur ainsi que celui de Jules Hardouin-Mansart, il fut l'un des sept premiers membres de l'Académie d'architecture. Ses œuvres principales demeurent les portails des Prémontrés, de l'hôpital de la Trinité et des Carmélites de Lyon, la cathédrale de Montauban. Il semble avoir remplacé Le Vau (1670) à la direction des travaux de Versailles, jusqu'à l'arrivée de Mansart en 1678. On lui attribue une grande part dans la conception et la construction des principaux monuments d'architecture de son temps, du collège des Quatre-Nations à l'Observatoire, la colonnade du Louvre, la galerie des Glaces du château de Versailles, le Trianon de porcelaine, et même, peut-être, le dôme des Invalides. (→ Biblio.)

DORCADION n. m. Insecte assez lourd, noir ou gris, rayé longitudinalement de blanc, et vivant à terre, dans les lieux secs et découverts, où sa larve est enfouie au pied des graminées, dont elle ronger les racines. (On en connaît de nombreuses espèces, répandues de l'Europe jusqu'au nord de la Chine. Le genre fait partie des coléoptères, famille des cérambycides.)

DORCAS [kas] n. m. (gr. *dorkas*). Nom spécifique d'une gazelle qui habite le nord de l'Afrique et de l'Arabie.

DORCATOME n. f. Petit insecte globuleux, à antennes branchues. (Sa larve vit dans le bois mort ou les champignons. Le genre fait partie des coléoptères, famille des anobiidés.)

DORCHAIN (Auguste), écrivain français (Cambrai 1857 - Paris 1930). Poète d'inspiration délicate, il a publié : *la Jeunesse pensive* (1881), *Sans lendemain* (1890), *Vers la lumière* (1896), *Poésies* (1896), ainsi qu'un essai sur *l'Art des vers* (1905). Il a également laissé quelques œuvres dramatiques et une traduction du *Captif*, de Cervantès.

DORCHESTER, v. du sud de la Grande-Bretagne, ch.-l. du Dorsetshire, sur la Frome; 12 500 hab. Existant dès les temps brittoniques, elle fut très importante à l'époque romaine sous le nom de *Durnovaria*; depuis, elle n'a cessé de décliner. Les environs de Dorchester possèdent de remarquables ouvrages protohistoriques et romains : gradins de Maumbury Rings, Maiden Castle, etc.

DORCHESTER, loc. de Grande-Bretagne (Oxfordshire), au S.-E. d'Oxford, sur la Tamise; 900 hab. Ville romaine, puis saxonne, elle devint en 635 le siège d'un évêché s'étendant sur les royaumes de Wessex* et de Mercie*. En 1087, son évêché fut transféré à Lincoln*, et, depuis lors, l'agglomération a

perdu toute importance. Remarquable église abbatiale de Saint-Pierre-et-Saint-Paul (célebre vitrail avec un arbre de Jessé).

DORCHESTER, comté du Canada (Québec), dans les cantons de l'Est; 39 000 hab. Ch.-l. *Sainte-Hénédine*.

DORCHESTER (Guy CARLETON, lord). V. CARLETON.

DORCUS [kys] n. m. Lucane de taille médiocre, à mandibules de longueur moyenne, à corps robuste. (L'espèce commune en France [*Dorcus parallelepipedus*], d'un brun noir, vit sur les vieux arbres où se développe sa larve, qui creuse des galeries dans le bois altéré. Le genre fait partie des coléoptères, famille des lucanides.)

DORDOGNE (la), riv. du Massif central et du bassin d'Aquitaine, aff. de la Garonne (r. dr.); 490 km. Sous le nom de *Dore*, la Dordogne prend sa source au pied du puy de Sancy (Puy-de-Dôme). Après s'être d'abord dirigée vers l'O. par Le Mont-Dore et La Bourboule, elle s'infléchit au S. Jusque'en amont d'Argentat, elle coulait dans des gorges, qui sont aujourd'hui presque entièrement noyées par les diverses retenues établies sur cette partie de son cours. Après avoir reçu, à gauche, la Rhue, la Maronne et la Cère, elle s'oriente à nouveau vers l'O., serpente entre les falaises calcaires du Quercy et du Périgord au milieu de bassins fertiles; elle passe à Souillac, reçoit la Vézère à droite, puis arrose Bergerac. A Libourne, elle s'accroît de l'Isle et devient sensible à la marée, puis, au bec d'Ambès, elle s'unit à la Garonne, dont le débit est à peine supérieur au sien, pour former la Gironde. Le débit moyen de la Dordogne est de 405 m³/s, mais son débit maximal atteint 5 700 m³/s. Le régime, de type pluvio-nival, passe vers l'aval à un régime pluvial océanique. La rivière est navigable sur 117 km, en aval de Saint-Avit-du-Moiron. La Dordogne supérieure a été équipée par les installations hydro-électriques de Marçes (1935), de L'Aigle (1947), de Chastang (1951) et de Bort (1951). Ces quatre usines sont régularisées par le réservoir de Bort, qui reçoit maintenant les eaux de la Rhue. La Dordogne fournit 1 800 GWh et, avec ses affluents, 3 000 GWh. (→ Biblio.)

DORDOGNE (DÉPARTEMENT DE LA), départ. du bassin d'Aquitaine, en bordure du Massif central; 9 224 km²; 379 000 hab. (32 au km²). Ch.-l. *Périgueux*; 4 arrond. (*Périgueux*, *Bergerac*, *Nontron*, *Sarlat*), 47 cant. et 587 comm. Il fait partie de la IV^e région militaire (Bordeaux), ressortit à la cour d'appel, à l'académie et à l'archevêché de Bordeaux. Sa lisière nord-est appartient aux collines bocagères du *Limousin*, mais la plus grande partie du département s'étend sur le *Périgord*, formé de plateaux calcaires séparés par les profondes vallées de l'Isle, de la Dordogne et de la Vézère. De vastes boisements de châtaigniers, de chênes et de pins s'étendent sur ces plateaux; les cultures y produisent des céréales (blé) et des fruits (noix, pommes, poires, prunes); l'élevage des moutons et des bœufs de travail est important. Les vallées, peuplées depuis l'époque préhistorique, concentrent les cultures les plus riches (blé, maïs, tabac) et les plus grasses prairies. La région de Bergerac possède un important vignoble. Dans ce département, l'industrie est



Jean DORAT
portrait attribué
à Nicolas Deuricott
XVI^e s.
Bibliothèque nationale



François D'ORBAY
la cathédrale de Montauban



le château de Beynac

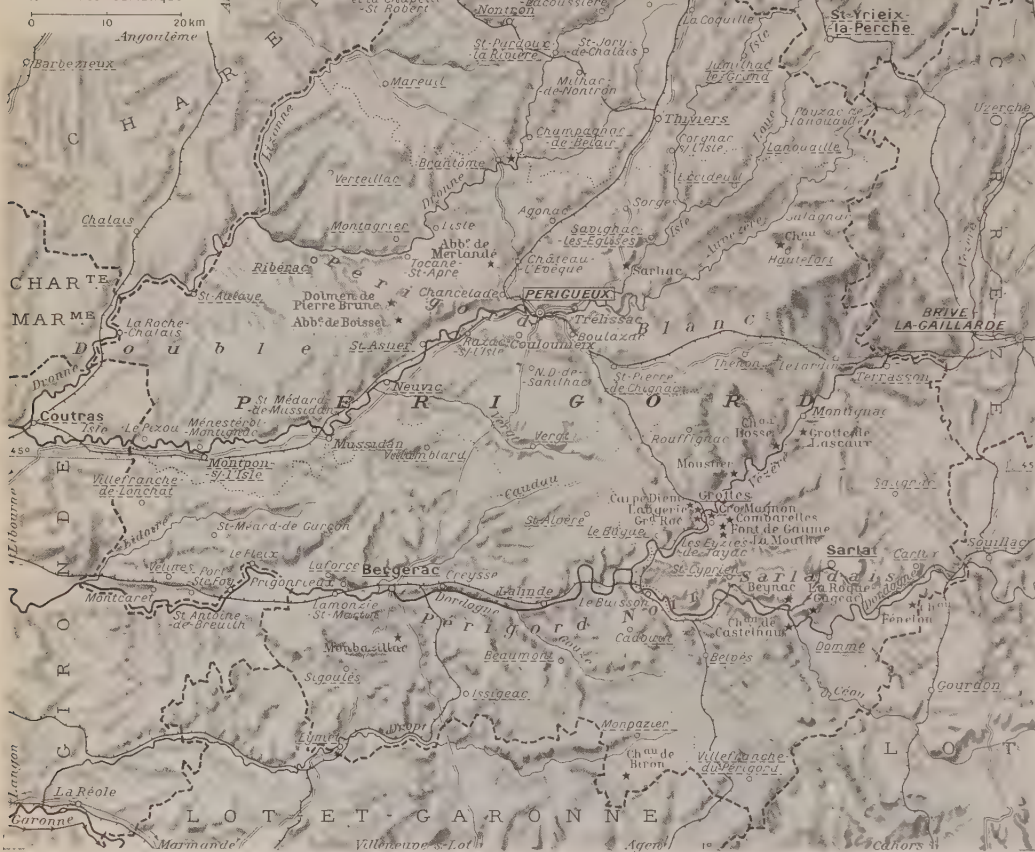


la Dordogne à Vitrac

vallée de la Dordogne, château de Belcastel

DORDOGNE

PERIGUEUX Préfecture
Sarlat Sous-préfecture
Isle Chef-lieu de canton
 --- Limite de département
 --- d'arrondissement
 --- Ch^e de fer principal
 --- Route principale
 * Lieu touristique



essentiellement représentée par des manufactures de papier, le travail du cuir et la fabrication des chaussures, les industries du bois et quelques industries textiles et mécaniques. Par son activité économique globale, le département occupe un rang moyen dans

département de la Dordogne

population active employée dans

- **l'agriculture : 59 p. 100**
moyenne de la France : 28 p. 100
- **l'industrie et les transports : 22 p. 100**
moyenne de la France : 41 p. 100
- **le commerce, les « services », l'Administration : 19 p. 100**
moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France
6,8 p. 1000

- **rang du département**
d'après le produit : 45^e sur 90
- **indice du produit par habitant : 77**
France entière : moyen 100

le classement général de la France. L'agriculture joue un rôle essentiel : le pourcentage de la population agricole active est l'un des plus élevés de la France.

DORDRECHT, v. et port des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), au carrefour de nombreux bras fluviaux (Vieille Meuse, Merwede,

Nouvelle Merwede, Kil); 78 800 hab. Eglise des XIII^e-XV^e s., hôtel de ville, vieilles maisons; musées. Centre très actif de chantiers navals. Métallurgie lourde, constructions mécaniques, camions. Appareillage électrique. Industries chimiques et explosifs. Verrerie. Patrie des deux de Witt, du géographe Paulus Merula (XVI^e s.) et du peintre Ary Scheffer.



— Hist. Dordrecht fut au Moyen Age la résidence des comtes de Hollande et la plus importante place commerciale du pays. Elle connut un grand épanouissement au XIV^e s., où elle devint la concurrente de Bruges. Son excellente situation sur la Merwede lui attira les visites fréquentes des bateliers anglais, aquitains ou baltes. Par deux fois, en 1295 et en 1337, elle fut l'étape des laines anglaises. Les hanséates, séduits par les privilèges que leur consentirent les comtes de Hollande, en firent une escale régulière de leur trafic. En 1299, Dordrecht était consacrée étape pour tout le Lek, et, à partir de 1338, tout le commerce hanséatique passa par elle. Enfin,

quand, dans la seconde moitié du XIV^e s., des conflits s'élevèrent entre Bruges et la Hanse, les hanséates émigrèrent tous à Dordrecht : finalement, ils revinrent à Bruges, et Dordrecht ne fut plus un concurrent sérieux pour le grand port flamand. En 1572, les états de Hollande réunis dans cette ville reconnurent à Guillaume d'Orange le titre de stathouder, au nom du roi.

Dordrecht (SYNODE DE), grande assemblée de théologiens protestants de plusieurs pays, tenue dans la ville de Dordrecht (Provinces-Unies), de novembre 1618 à mai 1619. Il avait pour objet de trancher le débat entre arminiens* et gomaristes*. Les arminiens furent condamnés comme perturbateurs de l'Eglise profane, et déchu de toute fonction ecclésiastique. La victoire gomariste aggrava la réaction orangiste et ne fut étrangère ni à la mort de Barneveldt ni à la condamnation de Grotius. Lors du synode d'Alès (1620), l'Eglise réformée de France s'associa aux décisions du synode de Dordrecht; les tendances arminiennes pénétrèrent néanmoins dans l'enseignement par l'école de Saumur. Les canons du synode de Dordrecht se divisent en cinq chapitres, portant sur la prédestination, la rédemption particulière, la corruption totale, la vocation efficace, et la persévérance finale des prédestinés.

DORÉ (la), riv. de l'Auvergne, affl. de droite de l'Allier; 140 km. Sa vallée sépare les monts du Forez de ceux du Livradois, où elle prend naissance. Elle passe à Ambert et à pour affluents : la Dolore, le Couzon, la Durolle de Thiers. Elle conflue en amont de Vichy. Deux centrales hydro-électriques utilisent ses eaux : Olliergues et Sauviat.

DORÉ (MONT). V. MONT-DORÉ (massif du).
DORÉ n. m. Etat d'un objet doré; manière dont un objet est doré : *Cadre dont le doré s'en va.*

— Joaill. Travail de bijouterie imitant l'orfèvrerie : *Paris est le centre le plus important du doré.* || Bijou en métal commun, recouvert d'une mince couche d'or par trempage, galvanoplastie ou laminage, après achèvement du cisailage pour éviter tout percement de la couche d'or. (Il ne faut pas confondre le doré avec le doublé*.)

DORÉ, E adj. D'une couleur d'or : *Ses parents lui gardaient les sous neufs qui sont tout dorés* (Aragon). || Qui a des reflets d'or : *Sa petite figure était adorable, sous la plume de frisons dorés qui lui descendaient maintenant jusque dans les sourcils* (Zola). || — Fig. Riche, donnant l'apparence de la richesse : *D'aventure en aventure, il n'avait plus que la façade dorée d'un capital absent* (Zola). || *Ses rêves dorés, les rêves de bonheur : Laisant là l'espérance et les rêves dorés* (Hugo) || Lumineux, ensoleillé : *Sous tes cieux dorés et clairs, Hellas antique...* (Verlaine).

— Loc. pr. *Doré* au feu, durable, solide (en parlant de quelque chose d'éclatant) : *Beauté dorée au feu* (E. About). || *Chevaliers dorés*, gentilshommes anglais qui, ayant reçu l'ordre de chevalerie, ont le droit de porter des éperons dorés.

— Art culin. Se dit d'une viande rissolée et ayant pris, par la cuisson, une couleur brune : *Un rôti cuit et doré à point.* || Coloré et jaune par le safran : *Une soupe dorée.* || *Pain doré*, tranche de pain que l'on trempe dans des œufs battus et que l'on fait frire au beurre.

— Hist. *Jeunesse dorée*, jeunes gens de la riche bourgeoisie, qui se ligèrent, en 1794, pour soutenir les thermidorien. (L'expression s'emploie de nos jours pour désigner les jeunes gens riches, élégants.)

— Hist. relig. *Légende dorée*, nom donné au recueil de Vies des saints (*Legenda sancta*) de Jacques de Voragine.

DORÉ (Gustave), dessinateur et peintre français (Strasbourg 1833 - Paris 1883). Il n'avait pas plus de quinze ans quand il présenta ses dessins à Philippon, qui le fit collaborer au *Journal pour rire*, et que parut, chez Aubert son premier album de lithographies, les *Travaux d'Hercule*. Dessinateur extrêmement inventif, Gustave Doré a illustré plus de cent vingt ouvrages, parmi lesquels les plus répandus ont été *l'Enfer* de Dante (1861) et *Don Quichotte* (1863). On n'en considère pas moins comme ses chefs-d'œuvre les *Contes drolatiques* de Balzac (1855) et *les Aventures* du baron de Münchhausen (1866). Citons encore son *Rabelais* (1851 et 1873) et

Bible (1866). La plupart des grandes illustrations de Gustave Doré sont des gravures interprétation; il en indiquait sur bois, au vis et à la gouache, la composition générale des principales valeurs; d'habiles spécialistes, comme Pannemaker, Gusman, Pisan, aient chargés de terminer l'ouvrage. Sa photographie la plus estimée figure la mort agique de Gérard de Nerval (1855). Dans le même style romantique, Gustave Doré a tissé des peintures et des aquarelles (musées de Bayonne, Grenoble, Montpellier, Rouen, ersailles), ainsi que quelques sculptures, ont la plus connue est la statue d'Alexandre Dumas, place Malesherbes, à Paris (1882). → Biblio.]

DORÉE n. f. Tranche de pain très mince, sur laquelle on a étendu une couche légère de confiture ou de beurre.

DORÉE n. f. Nom usuel principal d'un poisson osseux des mers d'Europe (*Zeus faber*), nommé aussi *jean-doré*, *poule de mer*, *poisson de saint Christophe*, *poisson de saint Pierre* ou *saint-pierre*. || *Dorée d'étang*, variété à effets métalliques de la tanche vulgaire.

— **ENCYCL.** La *dorée* est remarquable par sa forme aplatie, sa bouche énorme et très rotracite, ses dents en velours, les longs rayons de ses nageoires dorsale et pelvienne, les épines qui garnissent les bords supérieur et inférieur de son corps. Sa coloration est argentée, avec une grande tache noire arrondie sur chaque flanc. Ces taches noires, à la légende, seraient les marques des doigts de saint Pierre, qui avait saisi le poisson pour en retirer l'obole destinée au cens. Sa longueur n'excède guère 50 cm. Sa chair est comestible et de bonne qualité, mais le poisson entier fournit un abondant déchet.

DORELOT [lo] n. m. Boucle de cheveux tombant au milieu du front des hommes, aux III^e et XIV^e s. || Menus ornements de la coiffure des femmes.

DOREMA n. m. Ombellifère originaire de la Perse, qui produit la *gomme ammoniacque* employée en thérapeutique. (Nom sc. : *Doema ammoniacum*.)

DORÉNAVANT adv. (anc. franç. *d'or en avant*, de l'heure actuelle en avant). A l'avenir, à partir de ce moment-ci : *Au lieu de déplorer la mort des autres, grand prince, dorénavant je veux apprendre de vous à rendre la vieienne sainte* (Bossuet).

DORER v. tr. (lat. *deaurare*; de *aurum*, or). Recouvrir d'or une surface ou lui donner l'aspect de l'or : *Industriellement, on dore les pièces métalliques par électrolyse, alors que pour la décoration on dore à la feuille suivant un ancien procédé.* || *Par anal.* Donner la couleur de l'or à : *Les sillons que la moisson d'ore* (Hugo). || — *Fig.* Embellir : *Quand le soleil couchant, si beau, dorait la vie* (Veraine). || Déguiser sous une apparence séduisante : *Dorer sa pensée.* || *Fam.* Dorer la pilule, v. PILULE.

— **Art culin.** Couvrir une pièce de pâtisserie d'une légère couche de jaune d'œuf : *Dorer une galette, un pâté.*

DORER (Robert), sculpteur suisse (Baden, Suisse, 1830 - id. 1893). On lui doit, à Genève, le monument *Genève et l'Helvétie* (1871); à Berne, le *Monument national*.

DORÉ (Louis Hilaire), marin français (Cognac 1789 - Paris 1866). Après avoir proposé à Napoléon, en 1815, de le conduire aux États-Unis, il fut destitué par Louis XVIII. Pouvant reprendre du service dans la marine après 1830, il fit partie de l'expédition du Mexique. Gouverneur de l'île Bourbon en 1849, il fut sénateur en 1853.

DORÉ (Gustave), compositeur suisse (Aigle, Valais, 1866 - Lausanne 1943). Ses œuvres principales sont : *Fête des vignerons* (1905), *Alléluia*, *Tell*, *Davel*, *les Armillaires*, *le Nain du Jassli*, *la Tisseuse d'orties*, drames lyriques, et des mélodies qui firent de lui, avec Jacques-Dalcroze, le fondateur d'un art populaire suisse romand.

DORÉ (Marcel), aviateur français (Paris 1896 - Venerque, Haute-Garonne, 1955). Engagé pendant la Première Guerre mondiale, il est muté dans l'aviation en 1918. Après les hostilités, il entre comme pilote d'essai chez Dewoitine. En 1930, il porte le record des 1000 km à 286 km/h. Les 7 et 10 juin 1931, en compagnie de Le Brix et Mesmin, il s'attribue le record de distance en circuit fermé

avec 10 372 km. Pendant plus de vingt ans, il fit applaudir ses acrobaties aériennes dans les meetings, sur son légendaire avion aux ailes rayées de blanc et de rouge. Après la Seconde Guerre mondiale, il refit des apparitions dans les meetings et assura la présentation de nouveaux avions français à l'étranger.

DOREUR, EUSE n. Spécialiste qui pratique la dorure.

DOREZ (Léon), érudit français (Villemaur, Aube, 1864 - Paris 1922). Ancien élève de l'Ecole des chartes, de l'Ecole des hautes études et ancien membre de l'Ecole française de Rome, bibliothécaire au cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, de 1893 à 1922. Historien de l'humanisme, humaniste lui-même, ses principaux travaux sont : *Pic de la Mirandole en France* (1897), *Chronique d'Antonio Morosini, 1396-1433* (1898-1902), *Itinéraire de Jérôme Maurand...* (1901), *la Faculté de Décret de l'Université de Paris au XV^e s.* (1913), etc. Son plus important ouvrage, *la Cour du pape Paul III*, fut édité après sa mort, par les soins de M^{me} Léon Dorez, en 1932. Grand spécialiste des miniatures (manuscrits à peintures), dont il révéla la valeur artistique, il publia : *la Canzone delle virtù e delle scienze* (musée Condé, Chantilly) [1904], *les Manuscrits à peintures de lord Leicester* (1908), *le Psautier de Paul III* (1909), etc.

DORFEL (Georg Samuel), astronome allemand (Plauen, Saxe, 1643 - Weida 1688). Il s'est particulièrement intéressé à l'étude des comètes, et fut le premier astronome à imaginer le mouvement parabolique de ces astres avec le Soleil pour foyer commun de leur trajectoire.

DORFEUILLE (Paul Pierre GObet, dit), acteur français (1745 - 1806). Longtemps comédien nomade, il fut ensuite directeur de théâtre à Bordeaux, à Lyon, à Paris. Il fonda le théâtre des Jeunes-Élèves et écrivit *les Éléments de l'art du comédien ou l'Art de la représentation théâtrale considéré dans chacune des parties qui la composent* (1801).

DORFEUILLE (Antoine), comédien et publiciste français (v. 1750; † Lyon 1795). Il quitta le théâtre pour prêcher la révolution dans toute la France. Il présida avec une extrême cruauté la commission qui jugea les insurgés de Lyon. Arrêté après le 9-Thermidor, il fut tué dans sa prison.

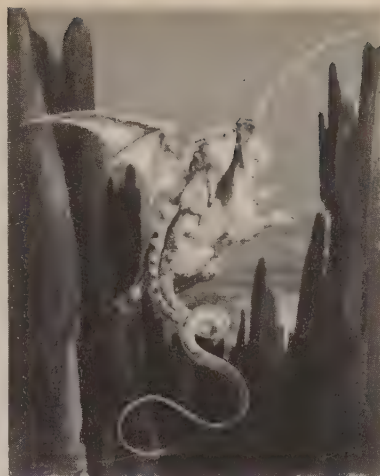
DORGE n. f. Nom donné, dans le Jura, au chancro ou chaudron du sapin.

— **ENCYCL.** La *dorge* est caractérisée par un renflement du tronc ou de la branche. Les dorges dites « en tonnelet » n'occasionnent pas habituellement la mort du sapin, mais la partie rosée des planches débitées dans un sapin atteint de cette dorge est cassante. Les dorges creuses sont presque toujours pourries et entraînent la perte d'une partie de la bille.

DORGELES (Roland LÉCAVELÉ, dit *Roland*), écrivain français (Amiens 1886). Il suit d'abord les cours de l'Ecole des beaux-arts, avant de faire du journalisme. Il vit alors de l'existence bohème de Montmartre, participe à la vie des peintres. Lors de la Première Guerre mondiale, il s'engage, et, en 1917, publie son premier livre, *la Machine à finir la guerre*. En 1919, *les Croix* de bois* lui donnent la célébrité. Il publie par la suite d'autres romans sur la guerre : *le Cabaret de la Belle Femme* (1919), *Saint-Magloire* (1922), *le Réveil des morts* (1923), *Tout est à vendre* (1956); des impressions de voyages : *Sur la route mandarine* (1925), *Vive la liberté!* (1937); enfin des livres de souvenirs pénétrés de poésie : *le Château des brouillards* (1932), *Quand j'étais Montmartrois* (1936), *Bouquet de bohème* (1948), *Portraits sans retouches* (1952). [Acad. Goncourt, 1929.]

DORGÈRE (le P. Alexandre), missionnaire français des missions africaines de Lyon (Nantes 1855 - Sainte-Anne-d'Evenos, Var, 1900). Envoyé d'abord en Guinée, puis au Dahomey, il gagna la confiance de Béhanzin et facilita la pacification lors des négociations entre la France et ce dernier, en 1890. Malade, il quitta le Dahomey en 1896.

DORGES (Edouard), ingénieur français (Lille 1892). Ingénieur au corps des ponts et chaussées, il a construit de nombreux ouvrages dans l'Isère : pont du Drac, à Grenoble, pont de Ponsonnas sur le Drac, pont de la Gâche sur l'Isère, pont de Vienne sur



Gustave DORÉ
illustration pour
« l'Enfer » de Dante
cabinet des Estampes

le Rhône. Dans l'Isère également, il a aménagé de grands itinéraires routiers, en particulier celui de Grenoble à Lyon. Directeur général des Chemins de fer et des Transports dès la Libération, en 1944, il s'est attaché à moderniser et à équiper les réseaux terrestres de communications, ainsi qu'à coordonner les modes de transport, d'abord sur le plan national, puis sur le plan international.

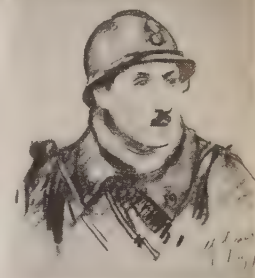
DORI, localité de la Haute-Volta, ch.-l. de cercle du nord-est de la république, dans une région d'élevage (Peuls); 3 500 hab. (14 Europ.). Centre artisanal (couvertures). — *Le cercle de Dori* a 117 000 hab. (14 Europ.).

DORIA, famille de Gênes, qui fut à la tête de la faction gibeline de la ville pendant tout le Moyen Âge. Exclue de la vie politique lors de l'institution du dogat populaire (1339), elle a compté parmi ses membres des hommes d'Etat, de nombreux marins et des savants : OBERTO, le vainqueur de la bataille navale de la Meloria, qui anéantit la flotte pisane (1284); — CORRADO, son fils, un des chefs de la faction gibeline qui expulsa le parti guelfe (1296); — LAMBA, vainqueur, à Curzola, de la flotte vénitienne (1298) et qui porta la puissance navale génoise à son apogée; — PAGANO, vainqueur de la flotte vénitienne à Constantinople (1352) et à Porto Longo (1354); — LUCIANO, un des héros de la guerre de Chioggia, vainqueur à Pola (1379); — PIETRO, son frère, qui faillit prendre Venise et fut tué devant Pola (1380); — FILIPPINO, amiral au service de François I^{er}, vainqueur d'une flotte espagnole à Capo d'Orso (1528).

— **Andrea Doria**, amiral (Oneglia 1466 - Gênes 1560). Habile condottiere, il servit d'abord le Saint-Siège, les rois de Naples et divers princes. De 1503 à 1506, il soumit la Corse qui s'était révoltée contre Gênes. C'est après cela qu'il entreprit de pratiquer la guerre sur mer et de pourchasser les navires turcs. Il se distingua par sa victoire de Pianosa sur les Turcs (1519), et François I^{er} le nomma général des galères de France. Arrivé un jour trop tard pour sauver Gênes que les Impériaux avaient encerclée (1522), Doria seconda le lieutenant général Antoine de La Fayette, lors de l'invasion de la Provence par l'armée du connétable Charles de Bourbon, et força la flotte espagnole de Moncada à rétrograder (1524). Avec son concours, Louis de Lorraine-Vaudémont s'empara de Castellammare, Sorrente, Salerne, et sa victoire navale de Rapallo eut pour corollaire la capitulation de Gênes, qu'occupaient les Impériaux (1527). Puis, avec Lautrec, il assiégea Naples (1528), mais, mécontent de l'attitude du roi de France à l'égard de Gênes et pour des raisons multiples, dont les incertitudes de la politique française, Doria abandonna le siège de Naples, que les Français ne purent occuper. Il renvoya à François I^{er} le collier de son ordre et passa au service de Charles Quint, en lui réclamant la restauration de la liberté de Gênes, qu'il délivra rapidement de la présence française, et où il effectua une réorganisation politique en vue de réduire à l'avenir les rivalités des grandes familles grâce à un gouvernement oligarchique



Andrea DORIA
par Bronzino
musée Brera, Milan



Roland DORGELES
en 1915 au 39^e R. I.
par Charles Garry



Marcel DORÉ

stable. Charles Quint le nomma à son tour général de la mer et prince de Melfi. Il mit en fuite l'escadre de Barbezieux qui allait secourir l'attaque de Lautrec contre Naples (1528), puis dirigea deux expéditions contre Cherchell, Alger (1530) et Tunis (1535). Lors de l'invasion de la Provence par Charles Quint, Doria essaya vainement de forcer l'entrée du port de Marseille (1536). Il réprima en 1547, à Gênes, la conspiration des Fieschi, avec une exceptionnelle cruauté ; — PAOLO MATTEO, philosophe (Gênes v. 1662 - Naples 1746), auteur d'une *Idea d'una perfetta repubblica* ; — GIUSEPPE PAMFILI (1751-1816), cardinal en 1785.

DORIA (Giacomo, marquis), naturaliste et voyageur italien (La Spezia 1840 - Borzoli, près de Gênes, 1913). Après d'importants voyages scientifiques en Perse et à Bornéo, où il recueillit de magnifiques collections zoologiques et botaniques, il fonda le musée d'histoire naturelle de Gênes qui porte son nom, et qu'il dota généreusement. Il avait créé un recueil, *Archivio per la zoologia, l'anatomia e la fisiologia*, et fonda les *Annali del museo civico d'histoire naturelle*.

DORIA (Arnauld, comte), écrivain d'art et collectionneur français (Orrouy 1890), petit-fils d'ARMAND, comte **Doria** (Paris 1824 - Orrouy 1896), qui posséda 95 peintures de Corot et s'intéressa un des premiers à Paul Cézanne, et fils de FRANÇOIS, comte **Doria** (Orrouy 1853 - id. 1935), qui collectionna les œuvres de Vlamincq, de Derain et des Fauves. Branche de la grande famille génoise, les Doria de France sont fixés dans ce pays depuis le début du XVIII^e s. La collection du comte Arnauld Doria comprend, outre des tableaux du XVIII^e s., des peintures impressionnistes et de la jeune école. Il a publié notamment le catalogue de l'œuvre de Louis Tocqué (1929), ainsi que de nombreux articles dans la *Gazette des beaux-arts* et diverses revues. (Acad. des bx-arts, 1950.)

DORIAN (Pierre Frédéric), homme politique français (Montbéliard 1814 - Paris 1873). Député de la Loire au Corps législatif de 1863 à 1870, ministre des Travaux publics du gouvernement de la Défense nationale, il fut chargé, avec Jules Favre, d'ouvrir des négociations avec Bismarck au sujet de la capitulation de Paris.

DORIDE, en gr. **Dōris**. Géogr. anc. Région montagneuse de la Grèce centrale, limitée par le mont Eta au N. et arrosée par le Céphise supérieur, dont la plaine étroite était riche en céréales et en pâturages. La Doride, appelée d'abord *Dryopide*, était encore nommée *Tétrapole dorieenne*, à cause de ses quatre villes principales : Bœon, Cytiniei, Erinée et Pinde.

DORIDE, en gr. **Dōris**. Géogr. anc. Région du sud-ouest de l'Asie Mineure, sur les côtes de Carie, où s'était constituée une communauté de six villes surnommée l'Hexapole, et qui comprenait : Cnide et Halicarnasse sur le continent, Cos dans l'île homonyme, Ialysos, Camiros et Lindos à Rhodes. Elle constituait une amphictyonie de caractère uniquement religieux, dont le centre était un temple d'Apollon au cap Triopion, près de Cnide, où étaient célébrées des fêtes en l'honneur de ce dieu, de Poséidon et des Nymphes. Cette amphictyonie, qui écartait toutes les autres îles doriennes (Kalyrna, Nisyros, ainsi que les Cyclades également doriennes, telles que Mélos, Théra, Astypalaia, etc.), se réduisit à une Pentapole quand Halicarnasse, trop liée aux Cariens qu'elle hellénisait, et surtout aux Ioniens dont elle subissait l'influence, en

eut été exclue. Les villes qui la composaient furent relativement prospères dans la mesure où elles contrôlaient, grâce à leur situation géographique, le commerce entre la Crète, la Syrie et l'Égypte, mais l'éclat de leur civilisation fut atténué par celui de l'Ionie trop proche.

DORIDIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes opisthobranches, comprenant de nombreux genres, notamment le genre *doris*. (Ces animaux marins ont des tentacules buccaux peu développés, et leurs branchies rétractiles forment une couronne autour de l'anus.)

DORIEN, **ENNE** adj. et n. Relatif aux Doriens ; membre de ce peuple. || Relatif à la Doride ; habitant ou originaire de ce pays. — Linguist. *Dialecte dorien*, ou *dorien* n. m., importante famille de dialectes du grec ancien.

— Littér. *Comédie dorieenne* ou *sicilienne*, genre de comédie grecque, qui fut cultivé à Syracuse.

— Mus. Se dit du principal des modes grecs classiques. (V. part. *encycl.*) || *Dorien ecclésiastique*, dès le X^e s. au plus tard, premier mode ecclésiastique, essentiellement constitué de l'échelle *rê-mi-fa-sol-la-si-do-ré*, avec *rê* comme finale.

— ENCYCL. Linguist. Les dialectes doriens représentent l'apport linguistique de la dernière couche d'envahisseurs qui occupa la Grèce entre le XII^e et le IX^e s. av. J.-C. Leur domaine est très étendu et leurs formes sont variées. L'étude des inscriptions a permis de définir avec précision la plupart d'entre elles. Les principaux dialectes sont le *laconien*, le *crétois*, le *rhodien*, le *cyrénéen* (issu du *théarien*), les dialectes des villes grecques de Sicile. L'*achéen* récent, l'*éléen* et les dialectes du Nord-Ouest (*phocidien*, *locrien*, *étolien*, *épirote*) peuvent être rattachés à la même famille.

C'est en pays dorien que le chant choral naquit, et, traditionnellement, le dorien resta la langue de la poésie lyrique chorale, mais un dorien mêlé de formes épiques et lesbiennes (langue pindarique) : on en trouve les principaux traits dans les chœurs de la tragédie attique. La comédie, créée à Syracuse par Epicharme, fut d'abord écrite en dorien, comme le mime, créé dans la même ville par Sophron. Celui-ci servit de modèle à certaines idylles de Théocrite, Syracusain qui mêla des particularités de son idiome natal au dorien littéraire traditionnel. Les philosophes pythagoriciens écrivirent aussi en dorien.

La caractéristique phonétique essentielle du dorien est le maintien de l'a long du grec commun, dont la fréquence donnait à la prononciation dorieenne une sonorité large et monotone qui agaçait les étrangers.

— Mus. Le mode dorien était formé des deux tétracordes *mi-fa-sol-la* et *si-ut-rê-mi*, avec la faisant office de tonique. Les sons extrêmes de chaque tétracorde (*mi*, *la*, *si*, *mi*) étaient fixes, les autres mobiles. Ces derniers, en restant tels quels, formaient le genre diatonique ; en variant, ils donnaient naissance soit au genre chromatique, soit au genre enharmonique.

DORIENS, en gr. **Dōrieis** ou **Dōrioi**, peuple qui pénétra en Grèce péninsulaire à partir du XII^e s. av. J.-C.

Les invasions doriennes, que la légende grecque présente comme un retour des enfants d'Héraclès au pays d'où ils avaient été chassés, sont aujourd'hui mieux connues, grâce au déchiffrement d'une inscription égyptienne (1200 av. J.-C.) et aux récentes recherches archéologiques le long du Vardar. Peuple du Nord menant une existence marginale dans la région danubienne, les Doriens s'engagèrent dans les vallées de la Morava et du Vardar (Axios). Après avoir couvert la Thessalie, la vague dorieenne se divisa, de part et d'autre du Pinde, en deux grandes poussées aboutissant l'une au golfe de Corinthe par l'Aspropotamos (Achelous) et l'Épire, l'autre au golfe Maliaque en suivant le Pénée. La conquête du Péloponnèse suivit la traversée des golfes, marquée par des destructions : Mycène fut brûlée, Tyrinthe rasée. Le Péloponnèse apparut comme un domaine dorien essentiel — à l'exception de l'Arcadie, de l'Élide, de l'Achaïe —, face à une Grèce septentrionale, qui, à l'exclusion de leur patrie légendaire, la Doride, n'était qu'une

zone de passage pour les Doriens. Les aptitudes navales des Doriens seront vite confirmées par la constitution de leur domaine insulaire et asiatique, constitution simultanée à celle des autres domaines grecs d'Asie (Eolide, Ionie). La Crète, Théra, Rhodes, Cos, les cités doriennes de Chypre sont les jalons de cette Doride d'Asie qui réunit au cap Triopion, en un culte commun à Apollon, les délégués des cités d'Halicarnasse, Cnide, Cos et des trois cités de Rhodes. Au sud de la péninsule anatolique, les influences doriennes sont sensibles en Lycie et en Pamphylie. Enfin, les cités doriennes de Grèce (Corinthe, Argos, Mégare, Egine) essaimèrent en Méditerranée. Cyrène, Agrigente, Syracuse, Tarente durent leur grandeur aux éléments doriens.

Les conséquences immédiates des invasions doriennes furent importantes : brassage de populations infirmant le mythe de la pureté raciale des Doriens, fuite de populations pré-doriennes devant les envahisseurs ; les Achéens du Péloponnèse, réfugiés en Arcadie, y menèrent longtemps une vie attardée. A propos des innovations traditionnellement attribuées aux Doriens — maîtrise dans les techniques du fer, incinération des cadavres —, on peut seulement affirmer que leur apparition est contemporaine de l'arrivée des Doriens en Grèce.

Le goût dorien de l'éducation civique et militaire est certain : « troupeaux » (*agelai*) d'adolescents en Crète, à Sparte ; repas communautaires d'adultes (*andreia*) ; constitution d'un art équestre, où excellent les Doriens combattants. Si l'on retrouve partout la trace des trois tribus doriennes traditionnelles (Hylléens, Dymanes, Pamphyles), leur existence peut être exclusive, comme à Sparte, ou concurrente à l'existence d'une quatrième tribu non dorieenne, dont l'importance politique est parfois évidente : à Corinthe, à Argos, à Sicyone, où le parti non dorien appuya les Orthagorides au VII^e s. On cite en exemple des méthodes doriennes la constitution de groupes sociaux serfs ou demi-serfs : hilotes de Laconie, gymnètes (« nus ») d'Argos, korynéphores (porteurs de bâtons) de Sicyone, clarotes de Crète ; le sort de ces catégories resta variable. En matière politique, peu de similitudes rapprochent les constitutions des cités doriennes : nulle trace à Sparte des dix *cosmoi* (régulateurs) crétois, nulle trace en Crète des deux rois ou des éphores spartiates. On ne saurait donc rapporter aux invasions doriennes l'établissement en Grèce d'un système nouveau ; il reste à nuancer la réalité de leurs apports, tant en matière politique que sociale et culturelle. Sur ce dernier point, les thèmes du « Moyen Âge grec », du tarissement des sources d'inspiration, de la modification totale des moyens d'expression consécutifs à l'arrivée des Doriens sont également à reconsidérer.

DŌRIEUS, athlète rhodien (fin du V^e s. av. J.-C.), souvent vainqueur aux jeux Olympiques, Néméens et Isthmiques. Il combattit les Athéniens sur mer dans les rangs des Spartiates, et fut fait prisonnier en 407. On lui rendit la liberté contre rançon. Il devint partisan des Athéniens ; les Spartiates le capturèrent et le mirent à mort.

DŌRIEUS, prince spartiate († v. 500 av. J.-C.), frère du roi Cléomène. Il voulut s'établir en Libye, mais fut chassé par les habitants ; sur l'avis de l'oracle, il se dirigea vers la Sicile, où il fonda une colonie à Eryx. Il fut tué dans une bataille contre les Egestéens.

DORIGNY, famille d'artistes français, qui compte parmi ses membres : MICHEL, peintre et graveur (Saint-Quentin 1617 - Paris 1685). Il était élève et gendre de Simon Vouet, dont il imita le style et dont il grava à l'eau-forte un grand nombre d'ouvrages. Académicien en 1663, il décora le château de Vincennes. On cite de lui la *Mansarade*, dessin satirique contre l'architecte Mansart, qui avait proposé un impôt sur les arts ; — LOUIS, peintre et graveur (Paris 1654 - Vérone 1742), fils du précédent. Élève de son père et de Le Brun, il échoua au concours de Rome (1671), mais partit néanmoins ; il étudia la fresque à Rome jusqu'en 1677, passa à Venise, puis demeura de longues années à Vérone, où il exécuta d'immenses décorations. Il se rendit en 1711 en Autriche. Son chef-d'œuvre est la coupole de Sainte-Marie-Majeure, à Trente. Citons



Michel DORIGNY
« la Mansarade »
cabinet des Estampes

ussi Suzanne et les vieillards (Bordeaux); — NICOLAS, graveur (Paris 1657 - id. 1746), frère du précédent. Après avoir achevé de bonnes études dans l'atelier de son père et d'être essayé dans la peinture d'histoire, il se consacra à la gravure et passa vingt-huit ans en Italie. De retour en France en 1711, déjà célèbre, il fut appelé en Angleterre par le roi Charles II, qui le chargea de reproduire ses cartons de Raphaël à Hampton Court.

DORIMAKHOS, général grec, de Trichon, en Etolie (III^e s. av. J.-C.). En 221, élu stratège des Eoliens, il envahit la Messénie, puis battit les Achéens à Caphyes (220). En 219, Dorimakhos porta la guerre enpire et brûla le temple de Dodone; l'année suivante, il entra en Thessalie, mais Philippe III de Macédoine le fit reculer. En 204, il fut un des auteurs de la nouvelle législation des Eoliens.

DORIMOND (Nicolas DROUIN, dit), acteur et auteur dramatique français (Paris 1628 - id. 1693). Il appartenait probablement à la troupe de Mademoiselle quand elle joua à Poitiers, Saumur, Dijon et aux Pays-Bas (1651-1656). En 1659, on le trouve en Savoie, puis à Turin. Il arriva à Paris en décembre 1660, puis séjourna à Bruxelles de 1661 à 1666. Il composa plusieurs pièces, dont la plus connue est le *Festin de pierre* (1661), qui a peut-être inspiré à Molière l'idée d'écrire son *Don Juan*.

DORIN (René), chansonnier et revuiste français (La Rochelle 1891). Il interprète lui-même ses œuvres, d'une verve satirique mordante, et qui ont fait de lui un des maîtres du genre. La qualité de ses chansons, son interprétation et la poésie de ses écrits lui ont fait attribuer le titre de « Prince des chansonniers ». Comme auteur dramatique, il fit représenter *Mailloche, Français moyen* (1939) et *Jeune Fille toute simple* (1943).

DORINE n. f. Nom usuel du chrysosplénium.

Dorine, nom de soubrettes familières et au franc-parler, dans l'ancien répertoire théâtral. Mais la Dorine la plus connue est la suivante de Marianne dans *le Tartuffe*. Elle fit franchement son avis sur toutes choses; elle ne craint pas de tenir tête à Orgon et contribue à démasquer Tartuffe.

DORIOLE (Pierre), sire de Loiré, magistrat français (La Rochelle 1407 - † 1485). Maire de La Rochelle en 1451, il fut député de la province d'Aunis auprès de Charles VII, et nommé général des Finances. Il succéda à Guvenal des Ursins, comme chancelier, en 1472. Louis XI l'employa à des négociations politiques, notamment en Angleterre. En mai 1483, le roi lui enleva les fonctions de chancelier et le nomma premier président de la Chambre des comptes.

DORIOT (Jacques), homme politique français (Bresles, Oise, 1898 - en Allemagne 1945). Ouvrier métallurgiste à Saint-Denis, membre des Jeunesses communistes, dont il devient secrétaire général, il est élu député (1924) et maire de Saint-Denis, mais est exclu du parti communiste pour avoir prématurément participé, au lendemain du 6 février 1934, à la création d'un « Front commun contre le fascisme », avec le socialiste Georges Monnet et le radical-socialiste Gaston Bergery. Se réclamant toujours communiste, constituant avec des amis fidèles le « Noyau communiste de Saint-Denis », il réussit à conserver la mairie et la députation de cette commune, notamment lors des élections d'avril-mai 1936. Mais, déjà, il a évolué, et, considérant le communisme comme son principal adversaire, il fonde, à la fin de juin 1936, le P. P. F. Parti populaire français, organisé en sections, peut-être lié à la « Cagoule » et d'orientation fasciste. Il combat le Front populaire, en particulier par la presse (*l'Emancipation nationale, la Liberté*). Rallié à la politique de collaboration en 1940, il devient l'un des dirigeants de la L. V. F., combat sur le front de l'Est aux côtés des Allemands et contre les Russes, puis, après le débarquement du 6 juin 1944, fonde en Allemagne un « Comité de libération » distinct de la Commission gouvernementale de Sigmaringen. Il meurt sur une route allemande, dans son automobile mitraillée par un avion allié.

DORIQUE adj. Archit. *Ordre dorique*, le plus ancien des ordres grecs, caractérisé



ordre dorique : les Propylées

essentiellement par l'absence de base. (V. ORDRE.)

DORIS [ris] n. m. Embarcation de pêche à fond plat. (D'origine américaine, elle a été adoptée par les pêcheurs de Terre-Neuve pour la pêche de la morue. Elle est montée



par deux hommes; les bancs sont démontables, et à bord du navire morutier les doris sont empilés les uns dans les autres.)

DORIS [ris] n. f. Mollusque opisthobranch, type de la famille des *doridés*.

— **ENCYCL.** Les *doris* sont des animaux au corps aplati, elliptique, munis de tentacules buccaux peu développés et de branches rétractiles placées à l'arrière du corps, dans une cavité. L'orifice buccal est protégé par une cuticule. Les nombreuses espèces habitent toutes les mers du globe.

DORIS. Myth. gr. Fille d'Okéanos et de Téthys; épouse de Nérée et mère des cinquante Néréides. Son nom, chez les poètes latins, désigne quelquefois la mer. — Néréide, fille de l'Euros.

DORIS, femme d'Hérode 1^{er} († 4 av. J.-C.).

DORISLAUS (Isaac), magistrat hollandais établi en Angleterre (Alkmaar 1595 - La Haye 1649). Juge à la cour d'amirauté, il travailla à la rédaction de l'acte d'accusation contre Charles 1^{er}. Parti à La Haye négocier une alliance entre le Commonwealth et les Provinces-Unies, il y fut assassiné par des réfugiés royalistes.

DORISME n. m. Linguist. et Littér. Caractère propre à la littérature grecque dorienn. || Particularité du dialecte dorien.

DORISQUES, en lat. *Dorisci*. Géogr. anc. Peuple de la Perse, aux confins de l'Arie, de la Carmanie et de la Drangiane.

DORIVAL (Bernard), écrivain d'art français (Paris 1914). Conservateur au musée national d'Art moderne et professeur à l'Ecole du Louvre (1941), il a publié : *La peinture française* (1942), *les Etapes de la peinture française contemporaine* (1943-1946), *Du côté de Port-Royal*, essai sur l'itinéraire spirituel de Racine (1946); des monographies sur Cézanne, Rouault, Desnoyer; *la Belle Histoire de la fée Electricité*, d'après l'œuvre de Dufy (1953); *les Peintres du XX^e siècle* (1957).

DORJÉ ou **DORDJÉ** n. m. Instrument sacré du culte bouddhique, au Tibet, qui représente le *vajra*, ou foudre du dieu Indra, tombé miraculeusement du ciel, près du monastère de Séra, où il est conservé. (Le dorjé est l'arme par excellence pour combattre et détruire les démons, et, par suite, le talisman le plus efficace pour obtenir le bonheur et se préserver du malheur. On le voit dans les mains de plusieurs bouddhas et bodhisattva, dans celles de tous les dieux chargés de lutter contre les démons. Le prêtre officiant l'a toujours à sa portée.)

DORKING, v. de Grande-Bretagne (Surrey), au pied des North Downs; 20 300 hab. Centre d'excursions. — Aux environs, château de Polesden Lacey (collection de tableaux).

DORKING (RACE DE) ou **DORKING** n. et adj. Race de poules anglaise. (Il existe différentes variétés de cette race de volaille au beau plumage et à l'exquise qualité de chair.)

DORLSHEIM, comm. du Bas-Rhin (arrond. de Molsheim), dans la banlieue de Molsheim; 1 781 hab. Fonderie.

DORLOTEMENT n. m. Action de dorloter : *Le dorlotement d'un bambin gâté* (Huysmans).

DORLOTER v. tr. (de l'anc. franç. *dorelot*, grande boucle de cheveux, influencé par le verbe *dormir*). Traiter délicatement; entourer de soins : *Elles n'étaient occupées que de lui, le soignant, le dorlotant, veillant à son verre et à son assiette* (Zola). || Fig. Calmer, lénifier : *La pluie qu'on voit tomber, s'arrête, pour tomber de nouveau, nous dorloter, nous engourdir* (Carco).

— **Se dorloter** v. pr. Rechercher son confort, son bien-être.

— **SYN.** : *choyer, gâter*.

DORMANS, ch.-l. de cant. de la Marne (arrond. d'Épernay), au N. de la Brie; 1 970 hab. (1 517 aggl.). La ville avait été très endommagée pendant les deux Guerres mondiales. L'église conserve un chœur des XIII^e et XV^e s. Cimetière militaire. Fabrique de machines à bois. Scierie. — Au-dessus de la ville, la chapelle de la Reconnaissance commémore les deux victoires de la Marne; ossuaire. Patrie de C. N. Ledoux.

— **Hist.** En 1575, victoire du duc de Guise sur les réîtres allemands que Thoré, frère du maréchal de Montmorency, conduisait au secours de François d'Anjou. Henri de Guise y fut blessé et porta depuis le surnom de *Balafré*. Dormans fut occupé par les Allemands en septembre 1914, puis en mai 1918, et fut le centre des combats livrés du 15 juillet au 3 août 1918. L'église et le château du XVII^e s. ont souffert des bombardements.

DORMANT n. m. Constr. Partie fixe des fenêtres, scellée à la maçonnerie de la baie. (On dit aussi **BÂTI DORMANT**. En ce qui concerne les portes, la menuiserie fixe s'appelle simplement **BÂTI**. Celui-ci est généralement renforcé et orné d'un chambranle*.) || Sorte de panneau vitré, placé au-dessus d'une porte, d'une fenêtre, pour donner plus de jour à l'intérieur d'une pièce.

— **Mar.** Extrémité fixe d'une manœuvre. || Point où un cordage est fixé.

— **Orfèvr.** Grosse pièce d'orfèvrerie que l'on plaçait autrefois au milieu de la table comme support.

— **Verr.** Barreau des grilles dans les fours de verrerie.

DORMANT, **E** adj. Qui dort : *L'homme dormant n'a qu'un sentiment vague de son existence*. || Qui reste immobile : *Une eau dormante*. || Fig. *Eau dormante*, personne d'apparence tranquille.

— **Bot.** *Bourgeon dormant*, bourgeon axillaire qui ne se développe pas, mais qui garde la possibilité de le faire.

— **Mar.** *Manœuvre dormante*, cordage placé à poste fixe dans la mâture, par opposition à *manœuvre courante* : *Les haubans, galhaubans, étaient sont des manœuvres dormantes*.

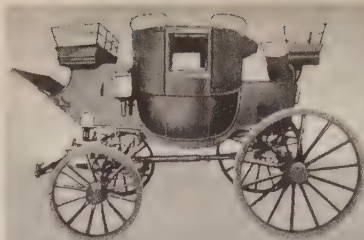
— **Pêch.** *Ligne dormante*, ligne de fond établie à poste fixe; ligne de fond posée à mer basse et que la marée recouvre. || *Filet dormant*, filet posé à mer basse, dans lequel les poissons sont retenus jusqu'à la marée suivante.

— **Technol.** *Serrure dormante*, sorte de serrure dont le pêne, parallélépipédique et sans biseau, ne se ferme pas seul. (Pour ouvrir ou fermer une telle serrure, il faut, à l'aide de la clef, imprimer au pêne un mouvement de translation.)

DORMANTS (LES SEPT), nom donné à sept fidèles d'Ephèse, martyrs au III^e s. Murés, dit la légende, par ordre de l'empereur Dèce, dans une caverne où ils s'étaient réfugiés, les sept fidèles d'Ephèse y dormirent d'un sommeil miraculeux pendant deux siècles et ne se réveillèrent que sous le règne de Théodose II. — Fête le 27 juillet.



dorking



dormeuse

DORMASSER v. intr. Fam. Se laisser aller au sommeil : *Désirée dormissait sur une chaise* (Huysmans).

DORME (René), officier aviateur français (Eix-Abaucourt, Meuse, 1894 - mort au champ d'honneur en 1917). Les exploits du « Père Dorme », le plus populaire des chasseurs du groupe des Cigognes, rivalisaient avec ceux de Guynemer. Il totalisait à son dernier combat 43 victoires, dont 23 homologuées en moins d'un an.

DORMEUR, EUSE n. Personne qui dort : *Réveiller un dormeur. Fernand se retourna, prit sur la table la lampe et s'approcha de la dormeuse* (F. Mauriac).

◆ N. et adj. Qui aime à dormir : *Les grands dormeurs se refusent à tout ce qui leur présente jusqu'à l'ombre d'une fatigue* (Brillat-Savarin). *Un animal lourd et dormeur*.

◆ N. m. Crust. Nom usuel d'un crabe que l'on prend dans les anfractuosités des rochers, et qui, lors de sa capture, semble dormir profondément. (Syn. **TOURTEAU**.)

◆ N. f. Boucle d'oreille formée d'une perle ou d'un diamant, montés sur pivot, qui se fixe au lobe de l'oreille par un écrou ou un fermoir.

— Carross. Voiture de voyage disposée pour qu'on puisse s'y étendre et dormir commodément.

— Coiff. Coiffe de femme, au XVIII^e s.

— Mobil. Nom donné, au XIX^e s., à des pendules très larges, tenant sur la cheminée une place étendue. || Sorte de chaise longue, dite aussi *dorlotine* (style Empire).

DORMILLE n. f. Ichtyol. Un des noms usuels de la loche.

DORMIR v. intr. (lat. *dormire*). [*Je dors, nous dormons. Je dormais, nous dormions. Je dormis, nous dormîmes. Je dormirai, nous dormirons. Je dormirais, nous dormirions. Dors, dormons, dormez. Que je dorme, que nous dormions. Que je dormisse, qu'il dormît. Dormant. Dormi.*] Etre, reposer dans le sommeil : *Elle était la mère qui, dans les nuits d'hiver, veillait parce que l'enfant ne pouvait dormir qu'en lui tenant la main* (F. Mauriac). || Etre assoupi par l'ennui : *En lisant certains livres, on dort.* || Par anal. Etre ou paraître immobile : *L'hiver, la nature dort. Luisants comme ces trous où l'eau dort dans la nuit* (Baudelaire). || Etre dans le repos de la mort : *Les morts dorment en paix dans le sein de la terre* (Musset). || — Fig. Rester inactif : *Tu regardais dormir ma belle négligence* (Valéry). || S'abandonner avec confiance ; ne pas veiller sur soi : *La noblesse d'extraction peut dormir sans se perdre ; celle de caractère ne peut sommeiller sans périr* (Chateaubriand). || Rester improduttif : *Capitales qui dorment.* || Rester inutilisé, hors de la vue ou de l'usage des hommes : *De statues, on n'en voyait guère ; elles dormaient encore sous le sol* (Michelet).

— Loc. div. *Dormir comme un loir, comme une marmotte, comme une souche*, très profondément. || *Dormir comme une toupie, comme un sabot*, en ronflant (à cause du bruit que font la toupie, le sabot, en tour-

nant). || — Fig. *Dormir sur ses deux oreilles*, se tenir dans une profonde sécurité. || *Ne dormir que d'un œil, ne dormir que sur une oreille, dormir les yeux ouverts, dormir en lièvre, en gendarme, dormir d'un sommeil que rend léger quelque préoccupation.* || *Dormir avec une femme*, dans le langage biblique, avoir des rapports charnels avec elle. || *Dormir debout, tout debout*, être pris d'un besoin très impérieux de dormir. || *Histoire, conte à dormir debout*, absurde, invraisemblable. || *Ne pas savoir si l'on dort ou si l'on veille*, être tout à fait troublé, déconcerté. — REM. Ce verbe s'emploie parfois transitivement, avec le mot *sommeil* comme complément : *Dormez votre sommeil, grands de la terre* (Bossuet). Il avait appris à dormir éveillé un sommeil qui vous met hors d'attente (J. Cocteau). || *Dormir son dernier sommeil*, être mort.

— ALLUS. HIST. *Les lauriers de Miltiade m'empêchent de dormir*, v. LAURIER.

— Bot. Se dit des plantes lorsqu'elles replient leurs feuilles ou ferment leurs fleurs, des végétaux à l'époque où la sève n'est pas en mouvement.

— Mar. *Compas qui dort*, compas qui n'est pas sensible aux embardées du navire.

— SYN. : être assoupi, faire un sommeil, reposer, roupiller, sommeiller, somnoler.

Dormi secure (Dors tranquille : ton sermon est fait), recueil de sermons à l'usage des prédicateurs, publié en Angleterre vers le milieu du XIV^e s. et attribué au carme Richard Maidstone. Il eut de nombreuses éditions.

DORMITIF, IVE adj. et n. m. Fam. Qui fait dormir. (Syn. **HYPNOTIQUE**.)

DORMITION n. f. (du lat. *dormitio*, sommeil). Terme que l'ancienne liturgie appliquait à la mort de la sainte Vierge, qui devait être suivie de son Assomption*.

— ENCYCL. Thème iconographique, la scène a souvent inspiré les artistes chrétiens. Elle apparaît sur les fresques de Cappadoce, de Serbie ou de Grèce, les mosaïques de Daphni, de la Martorana, de Sainte-Marie-du-Transtévère à Rome (par Cavallini) ; plus tard sur la Maestà de Sienne, par Duccio, le retable de Klosterneuburg, ou celui de Veit Stoss, à Cracovie. Mais elle est surtout l'un des thèmes de prédilection traités sur les portails gothiques : celui de Senlis (XII^e s.), puis ceux de Mantès, Chartres, Laon, Paris, Lausanne, Léon, Esslingen, Strasbourg, Bourges (1513). Elle fut peinte par Mantegna (Madrid), Carpaccio (Venise, Vérone), Van der Goes (Bruges), Holbein le Vieux (Munich), Schaffner (Munich), L. Carrache (Parme), le Caravage (*la Mort de la Vierge* [Louvre]).

Dormition (CATHÉDRALE DE LA) ou de l'Assomption (*Ouspenski Sobor*), l'une des cathédrales de Moscou, dans le centre du Kremlin, bâtie en 1479, sous Ivan III, et où avait lieu le couronnement des tsars. Elle a le plan carré et la silhouette traditionnelle des églises byzantines. L'architecte italien Fieravanti s'y est inspiré du plus ancien sanctuaire de la Moscovie, la cathédrale de la Dormition de Vladimir (XII^e s.).

Dormition de Marie, titre d'une œuvre grecque (IV^e ou V^e s.?), qui se présente comme un discours de saint Jean sur la mort de la sainte Vierge.

DORMONT DE BELLOY. V. BELLOY.

DORMOY (Marx), homme politique français (Montluçon 1888 - Montélimar 1941). Maire de sa ville natale (1926), député (1931), puis sénateur de l'Allier comme représentant du parti socialiste (1938), il fut sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil dans le premier gouvernement Blum (juin 1936 - juin 1937), puis ministre de l'Intérieur dans le troisième cabinet Chautemps (juin 1937 - janv. 1938) et le second ministère Blum (mars-avr. 1938). Il eut à arbitrer de nombreux conflits opposant patrons et ouvriers. Il périt victime d'un attentat organisé à Montélimar, où il était en résidence surveillée, par des membres du Comité secret d'action révolutionnaire (la Cagoule), qu'il avait poursuivi étant ministre de l'Intérieur. (→ Biblio.)

DORNACH, quartier sud-ouest de Mulhouse (Haut-Rhin). Usine de tubes d'acier.

DORNACH, bourg de Suisse (cant. de Soleure), sur la Birse, au S. de Bâle ; 3 600 hab. Vergers et vignobles. Dans l'église, tombeau de Maupertuis. Métallurgie du cuivre. Vic-

toire des confédérés helvétiques sur l'armée autrichienne de Maximilien I^{er} (1499).

DORNBERN, v. d'Autriche (Vorarlberg), dans la vallée du Rhin, sur la *Dornbirner Ache* ; 22 500 hab. Industries textiles. Constructions mécaniques. Station de sports d'hiver (alt. 1 148 m).

DORNEL (Antoine), organiste français (v. 1685 - Paris 1765). Rival heureux de Rameau, il obtint, en 1706, l'orgue de Sainte-Madeleine-en-la-Cité et succéda à Raison, en 1716, comme organiste à l'abbaye Sainte-Geneviève, puis, en 1725, à J.-B. Drouard de Bousset, en qualité de maître de musique de l'Académie française. Excellent professeur, a publié en 1745 une méthode : *le Tour du clavier* ; il a fait graver des symphonies en trio (1709), des sonates de violon (1711), des pièces de clavecin (1731), des pièces d'orgue (1756), conservées en manuscrit à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.

DORNER (Isaak), théologien luthérien allemand (Neuhausen ob Eck, Wurtemberg, 1809 - Wiesbaden 1884). Professeur de théologie, en dernier lieu à Berlin, il fut l'un des chefs de l'« école de la conciliation » entre la tradition et la science moderne.

DORNES, ch.-l. de cant. de la Nièvre (arrond. de Nevers), dans la plaine de la Loire et de l'Allier, sur la *Dornette*, sous-affl. de la Loire ; 1 318 hab. (367 aggl.). Patrie de l'abbé Fauchet.

DORNEVAL ou **D'ORNEVAL**, auteur dramatique français (Paris ? - id. 1766). Il composa plus de soixante pièces, jouées pour la plupart sur les théâtres des foires Saint-Germain et Saint-Laurent.

DORNIER (Claudius), industriel allemand (Kempen, Bavière, 1884). Ingénieur, il se consacre dès le début de sa carrière aux problèmes aéronautiques et devient le principal collaborateur du comte von Zeppelin, le « père » du dirigeable. Peu avant la Première Guerre mondiale, il fonde ses propres ateliers de construction : les Etablissements Dornier, de Friedrichshafen, et se distingue par ses premières réalisations dans le domaine du « plus lourd que l'air ». Entre 1920 et 1935, il réalise de nombreux prototypes d'avions et d'hydravions, qui marquent, pour l'époque et par rapport aux productions des autres pays, une incontestable avance. Après la défaite de l'Allemagne en 1945, il se consacre, sur de petits avions, au perfectionnement des techniques de construction permettant le décollage rapide.

DORNIS (Jean). V. DROIN.

DORNOCH, bourg de Grande-Bretagne, dans le nord de l'Ecosse, ch.-l. du Sutherlandshire, sur la rive nord de l'estuaire du *Dornoch* ; 800 hab. Cathédrale reconstruite au XIX^e s. Station balnéaire.

DOROCHENKO (Piotr), hetman d'Ukraine (Tchighirine 1627 - Iaropovtse 1698). Devenu hetman des Cosaques de la rive droite en 1665, appartenant à l'aristocratie des Cosaques* « inscrits », il voulut maintenir l'Ukraine occidentale indépendante à l'égard de la Russie aussi bien que de la Pologne. Il reconnut le protectorat turc, mais ne réussit qu'à provoquer une invasion de l'armée moscovite qui soutenait son rival Samoilovitch, et dut se soumettre aux Russes en 1676.

DOROHOL, v. de Roumanie, dans le nord de la Moldavie (région de Suceava), sur la Jijia ; 15 000 hab. Eglise en bois du XVIII^e s.

DOROIR n. m. (de *dorer*). Au XIX^e s., petite broche ou petite agrafe d'orfèvrerie. (On disait aussi *DORURE*.)

— Art culin. Petite brosse pour dorer la pâtisserie.

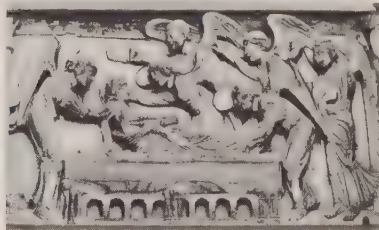
DOROKHOV (Ivan Semionovitch), général russe (1762 - Toulou 1815). Il fut, en 1812, lors de l'invasion française, opposé au corps de Davout. Il prit part aux combats devant Smolensk, et sa belle conduite à Borodino lui valut le grade de lieutenant général.

DORON DE BEAUFORT, torrent des Alpes du Nord, affluent de l'Arly (r. g.) ; 30 km. Il est utilisé par de nombreuses centrales : sur le *Dorinet* (Belleville, Hauteluce, Beaufort) et sur le *Doron* proprement dit (Gittaz, Villard, Queige, Roçgers).

DORON DE BOZEL, torrent des Alpes du Nord, affluent de l'Isère (r. g.), qu'il rejoint



Claudius DORNIER

Dormition de la Vierge
cathédrale de Senlis

Moultiers; 36 km. Il est utilisé par les entrales de Pralognan, Villard-du-Planay, Jozel, Vignot-la-Perrière.

DORONICUM [kɔm] ou **DORONIC** n. m. plante à fleurs jaunes à grandes capitules. Famille des composées.)

— **ENCYCL.** Les *doronicum* sont des herbes vivaces à rhizome souvent tubéreux. La *moritux-panthères* (*Doronicum pardalianches*), commune dans les Alpes et les Pyrénées, aux haies, fameuse chez les Grecs et les Arabes, passait pour empoisonner les bêtes éroces. Le *doronicum* à feuilles de plantain, commun dans les environs de Paris, est cultivé en bordure dans les jardins.

DOROS. Myth. gr. Héros éponyme des Dorien. Il était le fils d'Hellen et d'Orséis, eut pour frère Eole, éponyme des Eoliens. Fixé d'abord en Phthiotide, il émigra avec son peuple vers l'Olympe et l'Ossa, puis vers l'intérieur, dans la région du Pinde. Il repartit ensuite vers l'Éta et s'établit finalement dans la Péloponnèse.

DOROTHÉE n. f. Espèce de libellule.

DOROTHÉE (saint), martyr en 303, avec saint Gorgon. Tous deux, officiers de la cour de Dioclétien, furent mis à mort comme chrétiens. (Fête le 9 sept.) — **Dorothée** (saint), ermite du IV^e s. († 395). — **Dorothée** (saint), de Gaza, moine palestinien du IV^e s. Il composa en grec, sur la vie monastique, un traité que l'abbé de Rancé traduisit sous le titre d'*Instructions* du P. Dorothée (Paris, 1686). — **Dorothée** (saint), le Jeune, moine byzantin (Trébizonde v. 950 - id. 1045). Fête de l'Eglise grecque le 5 juin.

DOROTHÉE (sainte), vierge et martyre († Césarée de Cappadoce v. 310). Arrêtée comme chrétienne, elle fut soumise à la torture et condamnée à avoir la tête tranchée. Sur le chemin du supplice, elle rencontra, dit-on, un jeune avocat, nommé Théophile, qui lui demanda en riant des fleurs et des fruits du jardin de son époux. Elle les lui promit, et un enfant apporta une corbeille de fleurs et de fruits à Théophile, qui se convertit. Le corps de sainte Dorothée fut transporté à Rome, où la sainte a son église.

Don culte fut très populaire au Moyen Age, et sainte Dorothée fut fréquemment représentée par les artistes germaniques au cours des XV^e et XVI^e s. Elle est la patronne des jardiniers. — Fête le 6 février.

Dorothée (CONFRÉRIE DE Sainte-), établie en Flandre à la fin du XVI^e s., au moment où la passion des tulipes faisait fureur. Composée exclusivement d'amateurs de tulipes, elle dura jusqu'à la Révolution française.

DOROTHÉE (sainte), vierge d'Alexandrie. Après avoir repoussé les sollicitations de l'empereur Maximin Daïa, elle se retira dans la solitude, où elle mourut (IV^e s.). — Fête le 6 ou le 7 février.

DOROTHÉE, recluse prussienne (Montau n der Weichsel 1347 - Marienwerder 1394). Veuve à quarante-quatre ans, elle se retira à Marienwerder, dans une cellule dont elle fit murer la porte et où elle mourut. Elle est la patronne de la Prusse. — Fête le 25 juin.

Dorothée (LA) [*La Dorotea*], comédie en prose, en 5 actes, de Lope de Vega, publiée en 1632, mais dont la rédaction a probablement été commencée vers 1585. On la regarde généralement comme une autobiographie du poète et une évocation de son grand amour de jeunesse pour Elena Osorio. On l'y voit, tout jeune homme, amoureux d'abord d'une certaine Marphise, que ses parents marient à un homme plus riche que lui. Il s'en console avec Dorothée, femme richement entretenue par un prince étranger, qui, pour lui, abandonne tout et veut travailler de ses mains. Mais elle ne tarde pas à regretter ses riches amants et l'amoureux retourne à Marphise, devenue veuve.

DOROTHÉE de Sidon, en gr. *Dôrotheos*, poète grec (III^e s. apr. J.-C.), auteur d'un poème astrologique dont il reste une quarantaine de vers.

DOROTHÉE, en gr. *Dôrotheos*, juriconsulte byzantin du VI^e s. Il fut questeur du palais et professeur de droit à Bérée. Il a pris part à la rédaction du *Digeste*, des *Institutes* et du second *Code Justinien*. Il a écrit des commentaires sur le *Digeste* et les *Institutes*.

DOROW (Wilhelm), archéologue et architecte allemand (Königsberg 1790 - Halle 1846).

Il fonda à Bonn le musée d'Antiquités nationales (1820) et dirigea (1827) des fouilles en Etrurie pour le musée de Berlin; il a publié notamment *Voyages archéologiques dans l'ancienne Etrurie* (1829).

DORPAT. V. TARTU.

DÖRPFELD (Friedrich Wilhelm), pédagogue allemand (Wermelskirchen 1824 - Ronsdorf 1893). Professeur et publiciste, il a, dans une série d'écrits publiés entre 1863 et 1892, combattu la prépondérance que la Prusse protestante laissait à l'Eglise sur l'école. Il a été aussi un des créateurs et des animateurs des mouvements de jeunesse (Wandervogel).

DÖRPFELD (Wilhelm), architecte et archéologue allemand (Barmen 1853 - Leucade 1940), fils du précédent. Après avoir étudié à l'Académie d'architecture de Berlin, il fut attaché aux fouilles d'Olympie de 1877 à 1881. Il collabora ensuite, à partir de 1882, aux dernières campagnes de Schliemann et, en 1893, reprit les fouilles de Troie. Dörpfeld dirigea de nombreux chantiers allemands ou participa, à titre de conseiller, à des fouilles étrangères à Pergame, à Athènes et en Attique, à Thermos, en Eolie, à Thèbes et dans l'île de Corfou. A partir de 1930, il travailla surtout dans le domaine de la civilisation homérique, en particulier à Leucade, qu'il propose d'identifier avec l'ancienne Ithaque. Principaux ouvrages : *Troie et Ilion* (1902), histoire architectonique de Troie jusqu'à la période romaine; *le Retour d'Ulysse* (1924), *Ithaque ancienne* (1927), *Olympie ancienne* (1935), *Athènes ancienne* (1937-1939).

DORQUE n. m. Nom que les baleiniers donnent à l'épaulard.

DORREGARAY Y ROMIGUERA (Antonio), général espagnol (Ceuta 1820 - Madrid 1881). Combattant carliste de 1836 à 1839, il passa dans l'armée royale et se distingua dans la campagne du Maroc (1859). Fonctionnaire à La Havane (1866-1868), sa vénalité le fit rappeler et il reprit les armes pour don Carlos en 1872. Promu capitaine général, il fut relevé de ses fonctions et dut se réfugier à Paris. Rentré en Espagne, il reprit la guerre, mais dut reculer jusqu'en Navarre et, en 1876, suivit don Carlos en exil en France, puis en Angleterre.

DORSAL, **E**, **AUX** adj. (lat. *dorsum*, dos). Anat. Qui appartient au dos.

◆ Adj. et n. m. Anat. Nom donné à deux muscles de l'organisme : le *grand dorsal* et le *long dorsal*. || *Epine dorsale*, système entier des vertèbres d'un animal vertébré, depuis le crâne jusqu'au coccyx. || *Vertèbres dorsales*, vertèbres, au nombre de douze, s'articulant en haut avec les vertèbres cervicales, en bas avec les vertèbres lombaires. (Elles forment la partie postérieure de la cage thoracique et servent d'appui aux côtes.) [V. COLONNE vertébrale.] || *Face dorsale*, face postérieure de la main ou face antérieure du pied. (Au niveau du pied, on parle ainsi de *flexion dorsale*, par opposition à la *flexion plantaire*, pour éviter toute confusion entre l'extension et la flexion du pied, termes qui, au point de vue anatomique, sont peu explicites.) || *Par extens.* Situé sur le revers : *Les parties dorsales du pied. Les veines dorsales de la langue.*

— Bot. Se dit de la partie d'un organe qui est opposée à l'axe : *La face inférieure des feuilles est la partie dorsale.*

— Ichtyol. Inséré sur le dos : *Nageoires dorsales.*

— Phonét. Se dit d'un phonème dans l'articulation duquel intervient le dos de la langue, par opposition à *apical*.

◆ N. m. Archéol. Tenture que l'on employait, au Moyen Age, dans les églises, comme dossier des stalles dans le chœur. (Les dorsaux étaient en soie, en velours, en laine, en tapisserie, en cuir gaufré et doré. Au XVII^e s., on en voyait encore à Saint-Denis et à Notre-Dame de Paris. Quelques églises de Rome en conservent.)

◆ N. f. Météorol. *Dorsale barométrique*, crête de haute pression sur la carte isobarique. (V. ISOBARE.)

— Océanogr. Elevation du fond des océans, aux pentes plus raides que celles des seuils.

— **ENCYCL.** Anat. Le muscle *long dorsal* est une longue bande musculaire étendue de chaque côté de la face postérieure de la

colonne vertébrale, à partir de la première vertèbre dorsale.

Le muscle *grand dorsal*, large et aplati, superficiel, recouvre toute la partie inférieure du dos. Il s'étend ainsi, en bas de la colonne vertébrale, depuis la sixième vertèbre dorsale jusqu'à la face interne de l'humérus, dans le fond de la coulisse bicipitale. Le grand dorsal est adducteur et rotateur du bras en dedans.

DORSALE CONGOLAISE, hauteurs formant le partage des eaux entre les affluents du Congo et ceux du Nil.

DORSALE GUINÉENNE, hauteurs longeant vers le sud-est le massif du Fouta-Djalou; 1 854 m au mont Nimba.

DORSALE TUNISIENNE, chaîne de montagnes de Tunisie, qui prolonge vers le nord-est les monts de Tébesa et aboutit au golfe de Tunis. Ces montagnes, extrémité orientale du « domaine atlasique », sont constituées, à l'E., par trois chaînons, qui se rapprochent pour ne plus former qu'une seule chaîne à partir du djebel Zaghouan. Ces reliefs dominent des dépressions synclinales. Ils séparent les plateaux et les montagnes du Haut Tell (ancien. monts de Zeugitane), au N.-O., des montagnes qui se dressent au S.-E., au-dessus des hautes steppes (monts de Byzacène.) Ces régions sont peuplées de populations qui cultivent des céréales, des oliviers, et de petits jardins.

DORSALGIE n. f. Pathol. Douleur du dos, qui peut avoir des origines diverses.

DORSALISATION n. f. Pathol. Hypertrophie de la septième vertèbre cervicale, dont l'apophyse costiforme s'est transformée en une côte plus ou moins marquée, pouvant amener des phénomènes de compression des racines basses du plexus brachial.

DORSAY [sɛ] n. m. (du comte d'Orsay, dandy célèbre). Long pardessus d'homme. — Carross. Voiture hippomobile à quatre roues, suspendue sur des ressorts, qui était en usage au siècle dernier.

DORSENNE (Jean-Marie LEPAIGE, comte), général français (Ardres, Picardie, 1773 - Paris 1812). Volontaire en 1791, il fit les campagnes de la Révolution, se distingua en Egypte et dans la Garde à Austerlitz, Eylau, Essling et Wagram. Général de division en 1809, il remporta en 1811, en Espagne, les victoires de San Martín de Torres et d'As-torga, à la tête de l'armée du Nord.

DORSET (Thomas SACKVILLE, comte DE). V. SACKVILLE.

DORSET (Edward SACKVILLE, 4^e comte DE), homme politique anglais (1591 - † Londres 1652). Il combattit pour l'Electeur palatin (1620), fut ambassadeur auprès de Louis XIII (1621) et devint conseiller privé sous Charles I^{er}; il suivit le roi quand éclata la guerre civile (1642), mais tenta en vain de le réconcilier avec le Parlement.

DORSET (Charles SACKVILLE, 6^e comte DE), et 1^{er} comte de MIDDLESEX, courtisan et poète anglais (Copt Hall? 1638 - Bath 1706), petit-fils du précédent. Il acquit une certaine notoriété, autant par sa vie dissolue que par son esprit.

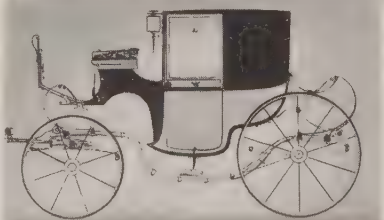
DORSET [sɛ ou set] adj. et n. m. Se dit d'une race de moutons anglais. (Originaire du sud de l'Angleterre, la race dorset présente la particularité d'être pourvue de cornes chez les deux sexes.)

DORSETSHIRE, comté de Grande-Bretagne, sur la Manche; 291 000 hab. Ch.-l. Dorchester.

DORSIFÈRE adj. Bot. Se dit d'une feuille au dos de laquelle sont attachés les organes de la fructification. (On dit aussi DORSIGÈRE.)



sainte DOROTHÉE
gravure sur bois, 1450



petit coupé dorsay
cabinet des Estampes

DORSIFIXE adj. (lat. *dorsum*, dos, et *fixus*, attaché). Bot. Se dit d'une anthère qui est fixée par sa face dorsale à l'extrémité du filet.

DORSIGÈRE adj. Bot. V. DORSIFÈRE.

DORSIVENTRAL, E, AUX adj. Biol. Se dit de la structure d'un organe qui possède une symétrie par rapport à un seul plan : Les feuilles des plantes supérieures ont ordinairement une structure dorsiventrals.

DORSO-LOMBAIRE adj. Anat. Qui intéresse à la fois la partie dorsale et la partie lombaire du corps.

DORSO-VÉLAIRE adj. Phonét. Se dit d'un phonème dont le point d'articulation se situe à la jonction du dos de la langue et du voile du palais.

DORSTENIA n. m. Herbe vivace ou petit arbrisseau de l'Amérique tropicale. (Famille des moracées.)

— ENCYCL. Les fleurs des *dorstenia*, unisexuées et monoïques, sont situées dans les alvéoles d'un réceptacle charnu, aplati ou concave. Deux ou trois espèces sont cultivées dans nos serres.

DORTAN, comm. de l'Ain (arrond. de Nantua), dans le Jura ; 861 hab. (*Dortanais*). Le bourg a été incendié par les Allemands en 1944. Tournerie sur bois. Objets en matières plastiques.

DORTMUND, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), dans la région de la Ruhr, sur l'Emscher ; 625 200 hab. C'est une des capitales de la Ruhr, le siège d'importants Konzerns, un centre de formation technique, une ville administrative et culturelle. L'ancienne ville hanséatique, tombée en sommeil, et dont l'aspect est encore reconnaissable dans le centre de l'agglomération, cependant fort détruit, a repris vie au XIX^e s. avec l'essor de la Ruhr. Point de départ du canal en direction de l'Ems et terminus du canal de Herne, Dortmund est un grand port de batellerie, dépassé seulement par Duisburg-Ruhrort, et une des plus grandes gares de la région, sur la ligne de Berlin. La ville elle-même, au centre d'importantes mines de houille, possède de grandes cokeries et aciéries, des usines très variées de constructions mécaniques, des brasseries de réputation mondiale, des industries chimiques et des céramiques, des centrales thermiques. L'urbanisme y a ménagé des espaces verts, tandis que les usines se construisent au-dessus des mines. L'agglomération s'étend sur une immense superficie (300 km²) : c'est d'ailleurs plus un élément de la conurbation de la Ruhr qu'une ville nettement délimitée ; seul le centre est bien individualisé, avec la vieille ville (Reinoldikirche, Marienkirche) et le quartier des buildings colossaux des grosses sociétés et des administrations publiques.

— Hist. Dortmund (lat. *Tremonia* ; anc. franç. *Trémoigne*) est mentionnée comme palais impérial dès 809. Au XIII^e s., la cité fut une ville hanséatique puissante, et la Sainte-Vehme y eut une de ses principales cours. Elle souffrit beaucoup de la guerre de Trente Ans, passa en 1803 aux Orange-Nassau, fut annexée au grand-duché de Berg en 1808 et à la Prusse en 1815.

Dortmund-Ems (CANAL DE), voie navigable d'Allemagne, reliant la Ruhr aux ports de la mer du Nord par l'intermédiaire de l'Ems ; 280 km.

DORTOIR n. m. (lat. *dormitorium*). Salle commune où sont les lits, dans certains couvents, collèges, etc. || *Ville-dortoir*, v. VILLE.

— ENCYCL. Dans les couvents, le *dortoir* a été une pièce d'apparat où des rois et des princes donnèrent, lors de leurs retraites, dîners et réceptions. Les moines de Cluny, au XIV^e s., y introduisirent des séparations en planches, les divisant ainsi en compartiments ou cellules. Celles-ci, au XVI^e s., avaient presque partout remplacé le dortoir.

DORURE n. f. (de *dorer*). Art d'appliquer l'or en feuille et l'or moulu sur diverses matières. || Revêtement d'or ou d'une matière ayant l'aspect de l'or. || Or employé pour dorer. || — Fig. Décoration, clinquant ; parements luxueux, éclatants : Des généraux de la réquisition [...] croisaient les officiers brillants de dorure de l'armée consulaire (Chateaubriand). || Eclat extérieur ; apparence trompeuse : Méfiez-vous, ce n'est que de la dorure.

— Archéol. Petit bijou féminin, au XIV^e s.

— Chapell. Couche de poils riches (castor), que les chapeliers posaient à la fin de la fabrication d'un feutre.

— Cost. Broderie, passementerie ou petite pièce d'orfèvrerie qui se cousait sur le chaperon féminin, au XV^e et au XVI^e s.

— Pâtiss. Préparation composée d'œufs battus et passés au tamis, dont on se sert pour lustrer les pâtes avec un pinceau.

— Rel. Art de décorer les couvertures des livres reliés avec des ornements, principalement d'or fin. || *Dorure industrielle* ou *dorure au balancier* (du nom de la machine employée), procédé de décoration pour la réalisation en série de reliures en peau ou en toile (cartonnage romantique). || *Dorure à la plaque*, procédé de décoration utilisant une plaque gravée en relief pour des motifs de grande surface. || *Dorure sur tranches*, opération consistant à recouvrir de couleurs ou d'or fin les tranches d'un livre relié, pour les protéger et ajouter un ornement à l'extérieur du livre. (V. part. ENCYCL.)

— Technol. Couverture en gros papier chargé d'une mince couche de terre, que l'on établit sur le pot du petit fourneau destiné à la cuisson des pipes, après l'enfournement et avant la mise au feu.

— ENCYCL. Arts décor. Des manuscrits égyptiens et des boîtes à momies présentent des ornements dont la *dorure* s'est conservée. Les Grecs et les Romains dorèrent certaines statues ; les feuilles d'or dont on se servait étaient de faible épaisseur (*bractées*), d'où le nom de « bractées » donné aux médailles produites par estampage ; ces lames d'or étaient également employées en incrustations dans le mobilier. La véritable dorure, à l'or moulu ou à l'or sur enduit, a été connue en premier des Romains ; ils y employaient le mercure, procédé qu'a appliqué le Moyen Âge à l'ameublement et à la sculpture sur bois ; les Arabes l'ont également pratiqué. Les retables à figures peintes et dorées sont en vogue aux XV^e et XVI^e s. L'Italie, à la même époque, dore ses meubles. La dorure est employée au décor de la céramique à Delft, près d'un siècle avant que l'Italien Giacomo Lanfranco, de Pesaro, se fasse breveter pour « l'or sur la faïence » (1567). La dorure sur bois domine dans l'ameublement sous Louis XIV et Louis XV, et elle fait encore une sérieuse concurrence, sous Louis XVI, aux bois peints. On dore au mat, à la fin du XVIII^e s., les bronzes des meubles, les appliques et les pendules.

Au XVIII^e s., les doreurs au mercure sur métal (Jacques Cloquemain, Claude Harlau, Quentin-Claude, Pitoin, Benoît) portèrent ce genre de travail à sa perfection. Les autres procédés de dorure du métal sont la dorure au feu avec de l'or en feuille, la dorure à froid et au ponce, la dorure au trempé et la dorure galvanique. La dorure du bois, du plâtre, du carton s'exécute soit à l'huile, soit à la détrempe. Dès le XVI^e s., on a essayé de dorer avec des feuilles d'un métal autre que l'or : feuilles d'argent revêtues d'une couche d'or ou d'un vernis ; feuilles d'étain ; couleurs, vernis.

La dorure sur cuir se pratique sur les tentures, les reliures, les meubles garnis de cuir. Les reliureurs, au XVI^e s., s'intitulaient « doreurs sur cuir ». Les ornements dorés de la reliure s'obtiennent au moyen de fers à dorer, gravés en relief, que l'on désigne sous le nom général de « petits fers ». La dorure sur porcelaine ou sur faïence s'exécute en appliquant sur la pièce à décorer (ayant déjà subi toutes les opérations de grand feu), à l'aide d'un

pinceau, de la poudre d'or ou un sel d'or mis en pâte ; un feu de moufle intervient, qui attendrit l'émail et permet à l'or de s'incorporer à celui-ci.

L'expression *dorer d'or moulu*, courante à la fin du XVII^e s. et pendant tout le XVIII^e s., est synonyme de *dorer au mercure*. On désignait sous le nom de *dorées verrées* les pièces en partie dorées et en partie d'argent blanc.

— Métall. En raison de la résistance de l'or à de nombreux agents chimiques, la *dorure* est utilisée pour la protection de pièces ayant à résister à l'oxydation à température ambiante ou à chaud, ou à l'attaque de produits corrosifs ; de plus, l'or ne se ternit pas facilement et conserve un bon poli. On l'utilise donc en joaillerie, en orfèvrerie, en horlogerie, pour des pièces de contacts électriques, pour l'appareillage chimique, les plumes de stylographes, etc. Avant l'invention des techniques électrochimiques, la dorure s'opérait suivant deux procédés : la *dorure au mercure* et la *dorure à la feuille*. Le premier procédé, réservé aux métaux, consistait à poser sur l'objet un amalgame dont le feu volatiliserait le mercure et fixait l'or. Le deuxième procédé s'exécutait à froid, la lamelle d'or étant étendue sur un apprêt dont l'objet était préalablement enduit. La *dorure à la pâte*, utilisée pour le bois, fait appel à une matière pâteuse, tenant de l'or en suspension. Industriellement, la dorure ne se fait plus que par voie électrolytique.

Alors que l'on peut effectuer la dorure directement sur le cuivre, l'argent, le nickel, il faut cuivrer avant dorure pour les métaux ferreux. Deux types de bains existent : le *bain acide*, à base de chlorure d'or ; le *bain alcalin*, au cyanure double d'or et de potassium ou de sodium (ce bain est le plus utilisé, avec une concentration en or de 2 à 10 g/l). Suivant la teinte du dépôt d'or que l'on veut obtenir, on procède dans le bain à des additions métalliques (cadmium pour dorure verte, cuivre pour dorure rose). Lorsque la dorure n'a pas pour seule fin un effet décoratif, mais une protection, une forte épaisseur est obtenue à l'aide de deux bains, d'abord un *bain de charge*, ensuite un *bain de teinte* suivant la couleur désirée pour le dépôt. Les anodes sont en platine, en graphite ou, éventuellement, en acier inoxydable type 18-8.

La concentration en or du revêtement s'exprime souvent en carats, le dépôt d'or le plus pur titrant 24 carats. — Rel. D'origine arabe, la *dorure* sur cuir se trouve dans les reliures vénitiennes (ateliers Aïde) des XIV^e et XV^e s. et, en France, dans les reliures exécutées à la suite des guerres d'Italie à la même époque (Grolhier). Depuis lors, les volumes reliés en peau sont décorés par ce procédé, chaque siècle ayant marqué les ornements de son style propre.

La dorure est exécutée avec des fers à dorer. En dorure manuelle, on dit *pousser un fer*. Le fer est chauffé, frotté sur un frotoir en peau pour assurer une surface polie. La pression du fer chauffé sur la peau humidifiée écrase le grain de la peau, donnant un aspect uni et brillant appelé *froid*. Au XII^e s., le froid était obtenu par la pression de blocs de bois ou de métal qui n'étaient pas chauffés. Pour appliquer l'or, le doreur procède au traçage à froid du titre ou de l'ornement, puis il apprête la peau avec un vinaigre d'alcool et deux couches de blanc d'œuf. Après séchage, il couche la feuille d'or sur les traces légèrement huilées et applique exactement dans les traces le fer chauffé. Les parties d'or non fixées, en excès, sont enlevées avec un tampon d'ouate.

A l'or peuvent être substitués l'argent ou le palladium, qui ne ternit pas. La couleur en feuille, dite « couleur pâte », est utilisée de même. Le doreur peut employer des morceaux de peau très minces sertis à froid (v. MOSAÏQUE). La *dorure à la plaque* est un procédé employé par les reliureurs flamands dès le XIV^e s. En France, elle fut utilisée par Geoffroy Tory au XVI^e s. et, par la suite, pour les armoiries. C'est une sorte d'estampage. Le doreur utilise une plaque chauffée, qui est appliquée à l'aide d'une presse sur l'or préalablement couché.

Utilisée en France au XIX^e s., la *dorure industrielle* dérive de la dorure à la plaque. La plaque, qu'on nomme toujours le *fer*, est fixée sur le nez de la presse, la couverture du livre sur le tas. La pression et la chaleur

usines métallurgiques à DORTMUND



l'or sur la couverture. On pratique en dorure industrielle :

a) Le tirage par simple pression, écrasant la partie superficielle de la matière de recouvrement (peau, toile ou papier);

b) Le tirage à froid, combinant chaleur et pression et donnant une surface brillante et polie;

c) Le tirage couleur typographique, sans chaleur, utilisant l'encre d'imprimerie sur papier et toile seulement;

d) Le tirage couleur pâte ou décalque, dans lequel la couleur, préparée en feuille ou sur un rouleau de papier cristallin ou analogue, se dépose sur la couverture sous l'action de la chaleur et de la pression;

e) Le tirage bronze (imitation or fin) ou aluminium, sur papier et sur toile seulement, dans lequel la feuille métallique peut être sur un rouleau de papier, comme la couleur pâte, ou fixée sur la couverture par la chaleur et la pression;

f) Le tirage or fin, dans lequel le métal en feuilles ou sur un rouleau de papier est fixé par la chaleur et la pression, et parfois par un apprêt albumineux.

La dorure sur tranchée apparaît en France au XVIII^e s., de même que les tranches antiques, colorées, unies ou semées de fleurs d'or, ou marbrées. Le plus souvent, on ne dore que la tranche de tête.

Les livres sont mis en presse après rognure; la tranche, grattée, passée au papier de verre pour présenter une surface parfaitement lisse, reçoit un enduit de colle de pâte, puis de bol d'Arménie, puis de blanc d'œuf. L'or est couché sur la tranche, puis, après séchage, passé au brunissoir ou dent (agate emmanchée). Les tranches de couleur sont exécutées de même, la couleur étant dissoute dans l'albumine ou la gomme arabique. Les couleurs peuvent aussi être appliquées au pinceau ou au pistolet pneumatique. Les tranches marbrées sont obtenues en posant des tranches sur un bain préparé comme pour le papier marbré.

DORUS l'Arabe, philosophe néo-platonicien, élève d'Isidore d'Alexandrie, au VI^e s. apr. J.-C.

DORVAL, v. du Canada (Québec), à 16 km S.-O. du centre de Montréal; 14 000 hab. Aéroport à trois pistes, dont une de 2 134 m. Produits pharmaceutiques.

DORVAL (Marie DELAUNAY, connue sous le nom de Mme), actrice française (Lorient 1798 - Paris 1849). Fille de comédiens, elle parut tout enfant sur les planches et épousa, à seize ans, l'acteur Allan, dit Dorval, qui mourut plus tard en Russie. Après des débuts difficiles, elle révéla son talent dans *Trente Ans ou la Vie d'un joueur*. Ensuite, elle personifia les grandes héroïnes du drame romantique : Adèle d'Antony, Marion Desorme dans la pièce de Victor Hugo, Catarina d'Angelo, Kitty Bell de Chatterton (1834). Elle épousa en secondes noces le journaliste Merle (1829). A une liaison de six ans (1832-1838) avec Alfred de Vigny en succéda une avec Alexandre Dumas. Vigny a laissé des traces de sa douleur dans le *Journal d'un poète* et la *Colère de Samson*. (→ Biblio.)

DORVAULT (François Laurent Marie), pharmacien français (Saint-Etienne-de-Montluc 1815 - Paris 1879). Il est surtout connu pour avoir réalisé en 1844 un répertoire de pharmacie pratique, appelé *L'Officine*. Cet ouvrage, mis à jour grâce à 18 rééditions la plus récente est due à René Weitz, apporte aux pharmaciens, depuis plus d'un siècle, les notions scientifiques et pratiques, sous une forme condensée, mais précise.

DORVEAUX (Paul), médecin français (Courcelles, près de Metz, 1851 - Paris 1938). Docteur en médecine en 1880, il prépare l'examen des bibliothèques universitaires. Nommé en 1884 bibliothécaire de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, qu'il réorganise et dont il fait le dépôt spécialisé des ouvrages qui intéressent la pharmacie, il a rédigé plus de 300 travaux concernant l'histoire et la bibliographie pharmaceutiques. Fondateur, avec C. H. Guizard, de la Société d'histoire de la pharmacie.

DORVIGNY (Louis François ARCHAMBAULT, dit), auteur et acteur comique français (Paris 1742 - id. 1812), fils, dit-on, de Louis XV et d'une pensionnaire du Parc-aux-Cerfs. Acteur chez Nicolet, il écrivit des vaudevilles, dans

lesquels il créa deux types devenus populaires : Janot* et Jocrisse*.

DORVO (Hyacinthe), écrivain français (Rennes 1769 - Fontainebleau 1851). Outre des romans et des poèmes, on lui doit de nombreuses comédies en vers et des drames, dont deux obtinrent un très grand succès : *Frédéric à Spandau* (1804) et *Elisabeth ou les Exilés en Sibérie* (1807).

DORY-, élément tiré du gr. *doru*, lance, et entrant dans la composition de quelques mots.

DORYANTHE n. f. Plante australienne que l'on cultive en Europe dans les serres tempérées, pour ses belles fleurs pourprées, réunies en épis formant capitules. (Famille des amaryllidacées.)

DORYNIUM [njom] n. m. Plante à fleurs blanches, à corolle bleuâtre, poussant dans les lieux humides (*Dorycium gracile*) ou sur les coteaux arides (*D. suffruticosum*). [Famille des papilionacées.] (Syn. BADASSE.)

DORYNOPSIS [psis] n. m. Plante herbacée à fleurs roses, de 20 à 60 cm de hauteur, poussant dans les chemins ou les cultures. (Famille des papilionacées.)

DORYGNATHUS [tys] n. m. Reptile volant, voisin du rhamphorhynchus, fossile dans le Lias d'Allemagne.

DORYLÉE, en gr. *Dorulaion*, en lat. *Dorylaeum*. Géogr. anc. Ville d'Asie Mineure, en Phrygie, sur le Thyrris, affluent du Sangarios, où Antigonus assiégea Lysimachos. Victoire des croisés, commandés par Godefroi de Bouillon, Bohémond et Tancrede, sur les Turcs du sultan Kilij Arslan (1097). C'est l'actuelle *Şarhöyük*, près d'Erskşehir.

DORYLINÉS n. m. pl. Tribu de fourmis, propres aux régions chaudes du globe et remarquables par les différences extraordinaires de forme et de taille qui existent entre les mâles, les femelles et les ouvrières. (Cette tribu fait partie des hyménoptères, famille des formicidés.)

— ENCYCL. Les *dorylinés* sont presque toujours roux ou jaunes; les mâles sont ailés; les femelles, très grandes, sont aptères et aveugles. Les ouvrières, également aptères, sont de dix à douze fois plus petites. Ces fourmis, très carnassières, ne construisent pas de nids permanents. Elles habitent les régions tropicales et semi-tropicales. C'est à ce groupe qu'appartiennent les fourmis visiteuses, ou fourmis légionnaires, de l'Afrique.

DORYLUS n. m. Type des *dorylinés*.

DORYPHORE n. m. (du gr. *doru*, lance, et *phoros*, qui porte). Antiq. gr. Soldat armé d'une lance; garde du corps.

— Entom. Insecte, originaire de l'Amérique du Nord, très nuisible à la pomme de terre et plus généralement aux solanacées. (L'espèce fait partie des coléoptères, famille des chrysomélidés.)

— ENCYCL. Entom. Le *doryphore* de la pomme de terre, ou *bête du Colorado* (*Leptinotarsa* ou *Chrysomela decemlineata*), insecte jaune ou roux, de 10 à 12 mm de longueur, avec cinq lignes noires sur chaque élytre, est célèbre par les dégâts qu'il cause aux Etats-Unis, parmi les pommes de terre, les tomates, etc. Il a passé en Europe, où il fait aussi des ravages. Adultes et larves dévorent les feuilles; il y a trois générations par an. C'est un insecte dont la multiplication est un fléau redoutable. Sa présence constatée doit être signalée par une déclaration au maire de la commune. Pour sa destruction, on prescrira le ramassage ou des traitements insecticides (bouillies arsenicales et poudrage à base de roténone), et, parfois, la désinfection du sol.

Doryphore (le), statue, due au bronzier argien Polyclète (seconde moitié du V^e s. av. J.-C.), représentant un homme nu portant une lance. Le *Doryphore* est connu par une réplique conservée au musée de Naples. Les Anciens l'appelaient le *Canon*, la volonté de l'artiste ayant été de représenter le corps humain à l'aide d'un système de proportions atteignant l'harmonie parfaite, dans l'anatomie et dans le mouvement. Son influence sur la sculpture grecque fut considérable.

DORYTOME n. m. Charançon dont la larve vit soit dans les bourgeons, soit dans les chatons femelles des saules et des peupliers. (Les adultes hivernent au pied des arbres ou

sous les écorces. Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.)

DORZIAT (Gabrielle SIGRIST-MOPPERT, comtesse E ZOGHEB, dite Gabrielle), actrice française (Eprenay 1886). Elève de Gerfaut au Conservatoire, elle a été, au Boulevard, l'élégante interprète de Capus, de Donnay, de Bernstein, d'Abel Hermant, puis de Giraudoux (*Electre*), de Cocteau (*les Parents terribles*). A l'écran, elle a tourné de nombreux films, entre autres la *Fin du jour*, Monsieur Vincent, Mayerling, *Demain il sera trop tard*, la *Vérité sur bébé Donge*, *les Espions*.

DOS [do] n. m. (lat. *dorsum*). Partie supérieure (postérieure en cas de station debout) du corps d'un animal, vertébré ou non, en position de déplacement, opposée à la face ventrale (thorax et abdomen), et située depuis le cou jusqu'à l'anus ou à la queue : *Le dos d'un poisson, d'un oiseau, d'un insecte, d'un ver*. || Chez l'homme, partie postérieure du torse, depuis la base du cou jusqu'à la naissance des reins. || Partie d'un siège sur laquelle on appuie le dos. || Partie d'un vêtement qui couvre le dos : *Habit déchiré dans le dos*. || Par anal. Partie supérieure : *Le dos de la main*. Nous montions sur le dos des vagues (Fénelon). || La face inférieure, le revers, le verso : *Au dos de la revue, une photo du « lapin »* m'avait fort étonné (Carco). || *Le dos d'un rasoir, d'un couteau*, la partie opposée au tranchant.

— Arg. Souteneur. (On dit aussi **DOS** VERT, **DOS** d'AZUR, à cause des couleurs du dos du maquereau.)

— Loc. DIV. *Faire pénitence sur le dos d'autrui*, faire expier par un autre ses propres fautes. || *Etre sur le dos*, être couché, malade, exténué. || *Faire le gros dos*, en parlant du chat et de quelques autres animaux, relever le dos en lui faisant faire une sorte de pont; et, au fig., se donner des airs d'importance. || *Courber, ployer le dos*, s'incliner en avant, en pliant les reins; et, au fig., se soumettre humblement. || *Tourner, monter le dos à*, se tourner de façon à présenter le dos à; être à l'opposé de; marcher dans une direction opposée à; quitter brusquement, abandonner, délaissier; et, au fig., renoncer à, refuser : *Tourner le dos aux honneurs*. Rembrandt sait bien qu'il n'a pas besoin d'imaginer de vaines merveilles. Il tourne le dos à la fantaisie (Michelet). || *Avoir bon dos*, supporter avec bonne humeur les railleries, etc. : *Riez, riez, j'ai bon dos*; servir de bon prétexte : *Il avait décidément bon dos*. || *Avoir quelque chose ou quelqu'un sur son dos*, en être sans cesse importuné. || *Fam. En avoir plein le dos*, être excédé. || *Etre sur le dos de quelqu'un*, le surveiller sans relâche, le harceler. || *Mettre une chose sur le dos de quelqu'un*, la mettre à sa charge, la lui attribuer : *Vous mettez sur mon dos des choses que je n'ai pas dites*. || *Tomber sur le dos de quelqu'un*, se précipiter sur lui pour le battre; et, au fig., arriver chez lui à l'improviste; être mis à sa charge, lui incomber, lui être attribué; également en parlant d'un événement fâcheux. || *Avoir dans le dos*, avoir derrière soi : *Ce qui gâtait la chose, c'est que l'armée française avait dans le dos la rivière* (Michelet). || *Avoir, se mettre quelqu'un à dos*, avoir en lui, se faire de lui un ennemi : *Ce compliment, en m'opposant à mes camarades, eut pour résultat le plus clair de me les mettre tous à dos* (Gide). || *Mettre, renvoyer dos à dos deux personnes, deux parties*, ne donner gain de cause ni à l'une ni à l'autre. || *Avoir le dos tourné*, être tourné de façon à présenter le dos; avoir fait les premiers pas pour s'en aller; et, au fig., avoir un moment d'inattention, ne plus surveiller. || *Pop. Scier le dos*, fatiguer, importuner terriblement. || *Faire froid dans le dos de quelqu'un*, lui causer une grande frayeur. || *Se mettre sur le dos une chemise, un veston*, etc., s'en vêtir : *Je n'ai même plus un complet à me mettre sur le dos* (G. Duhamel). || *Mettre tout sur son dos*, dépenser en toilette tout ce qu'on a. || *Pop. L'avoir dans le dos*, se tromper dans ses espérances, échouer. || *Sentir quelqu'un ou quelque chose dans son dos*, deviner la présence de quelqu'un ou de quelque chose derrière soi : *Derrière eux, les hommes de la Préfecture passèrent*. Armand sentit le danger dans son dos (Aragon). || *Fam. Ne pas y aller avec le dos de la cuiller*, agir avec brutalité, sans mesure, en donner copieusement.



Marie DORVAL dans le rôle de Kitty Bell de « Chatterton » bibl. de l'Arsenal



doryphore



le Doryphore musée de Naples



pont en dos d'âne
à Santa-Lucia-di-Tallano
(Corse)

— **De dos** loc. adv. Par le dos.
— **LOC. PRÉP.** *A dos de*, sur le dos de (en parlant d'une bête de somme) : *Voyager à dos de mulet*. || **En dos d'âne**, se dit en parlant de choses qui sont ou semblent formées de deux parties réunies de façon à présenter une pente de chaque côté : *Pont en dos d'âne*. *Bureau en dos d'âne*.

— **Bot.** Partie d'un organe opposée à l'axe.
— **Carr.** *A dos*, défaut naturel de la roche à extraire, se présentant sous la forme d'une fissure apparemment limitée.

— **Chirurg.** *Dos de fourchette*, déformation du poignet, qui lui donne la courbure d'une fourchette, et qui caractérise la fracture de l'extrémité inférieure du radius.

— **Mobil.** *Chaise à dos*, v. part. *encycl.*

— **Monn.** Anc. monnaie d'or de la Thaïlande.

— **Ornith.** *Dos-bleu*, nom usuel de la sittelle ou torche-pot.

— **Rel.** Dans un volume broché ou relié, partie opposée à la tranche de gouttière, et où se trouve la couture : *Extérieurement, le dos reçoit le titre du livre*. || *Faux dos*, carte sur laquelle est collée la matière de recouvrement du dos du volume. || *Dos long*, dos d'une reliure sur lequel il n'y a pas de nerfs apparents. || *Dos à nerfs*, dos d'une reliure sur lequel les nerfs sont en relief. || *Reliure à dos brisé*, reliure dans laquelle le dos de la couverture n'adhère pas au dos des cahiers cousus. || *Reliure à dos plein* ou *à dos fixe*, reliure dans laquelle le dos de la couverture adhère au dos des cahiers cousus.

— **ENCYCL. Anat.** Chez l'homme, le dos est la partie postérieure du tronc comprise entre la dernière vertèbre cervicale et la première lombaire. Il est séparé, dans le sens de la longueur, en deux parties symétriques par une dépression plus ou moins profonde, au fond de laquelle font saillie les apophyses épineuses des douze vertèbres dorsales. Chacune des vertèbres dorsales s'articule avec une côte. Le squelette du dos ainsi constitué est recouvert de nombreux muscles disposés en plusieurs plans : masse commune, long dorsal, sacro-lombaire, muscles petits dentelés postérieurs, rhomboïde, grand dorsal, trapèze.

— **Anat. compar.** Le dos est généralement plus coloré que la face ventrale chez les vertébrés terrestres ou des eaux peu profondes, chez lesquels la lumière l'atteint davantage que le ventre. Ne portant ni les appendices locomoteurs (pattes ou nageoires paires) ni les orifices du corps, il est moins différencié que le ventre, sauf chez certains crapauds (v. PIPA, NOTOTREMA). Chez les invertébrés, ces caractères distinctifs se retrouvent, moins marqués cependant. Les animaux de tous groupes, qui se roulent en boule, présentent leur dos à l'agresseur. Le transport des jeunes sur le dos de leur mère s'observe chez certaines espèces (v. LYCOSE, PHILANDER).

— **Art vétér.** Le dos des grands quadrupèdes est limité en avant par le garrot, en arrière par les reins, et de chaque côté par les côtes. Pour être bien conformé, le dos doit présenter dans sa longueur une concavité très légère, une grande largeur d'un côté à l'autre, une longueur proportionnée à celle des colonnes de soutien. Lorsque la ligne dorso-lombaire présente une concavité trop grande, le cheval est dit *ensellé*. Lorsque le dos est droit ou même convexe, on le désigne sous le nom de *dos de mulet* ou *dos de carpe*. Les chevaux qui offrent cette conformation ont les réactions très dures ; mais ils ont plus de force dans cette région, et sont très aptes au service du bât. C'est pourquoi l'âne et le mulet, qui, en général, présentent cette con-

formation, sont employés à ce service. Lorsque les muscles du dos sont peu développés, les parties latérales sont trop inclinées et plus ou moins déprimées ; alors, la crête médiane, exagérée, fait qualifier le dos de *tranchant*. D'autres fois, au contraire, les parties latérales de cette région sont rebondies et laissent entre elles, en arrière, un sillon qui se continue en devenant plus profond sur le rein et la croupe : on dit que le dos, le rein, la croupe sont *doubles*. La région du dos est sujette à des contusions produites par l'application des harnais, telles qu'excoriations, cors, kystes, abcès, fistules, etc. Les maladies du dos sont relativement peu dangereuses, mais d'une guérison difficile.

— **Mobil.** Jusqu'à la fin du XVI^e s., la chaire ou chaise comporta un siège, un dossier et des bras. Le développement des vertugadins nécessita une chaise nouvelle, dite *à dos* ou « à vertugadin », sans bras. A partir du milieu du XVII^e s., la chaise à dos, dans la hiérarchie des sièges de cour, prend place avant le tabouret et le pliant, et immédiatement après la chaise à bras (devenue le fauteuil), réservée au souverain.

DOSAAR (sigle de *Dobrovolnoc Obetchestvo Sodëstbua Armii Aviatzii i Flotou*, Société volontaire d'aide à l'armée, à l'aviation et à la flotte), organisation paramilitaire soviétique. Créée en 1951, elle a pris la suite de l'Ossoaviakim et est chargée, en U. R. S. S., de la formation militaire et patriotique de la jeunesse et des réservistes. Elle comptait environ 15 millions de membres en 1955.

DOSABHAI SORABJI, écrivain persi (Broach 1786 - Bombay 1870). On lui doit d'excellentes traductions du persan.

DOSABLE adj. Que l'on peut doser ; dont on peut déterminer la quantité, la proportion.

DOS-À-DOS n. m. Siège double, sur lequel on s'asseyait de part et d'autre d'un dossier médian (XIX^e s.). [On l'appela aussi *boudeuse*.]

DOSAGE n. m. (de *doser*). Chim. et Pharm. Action de doser : *Le dosage de l'oxygène*. || — **Fig.** Action de mettre la quantité convenable, de mêler dans une proportion équilibrée : *La perfection de l'art, c'est le dosage, dans une proportion juste, du réel et de l'imaginé* (Goncourt). || Action d'étudier les proportions, d'identifier les éléments constituant un ensemble complexe : *Que nous voilà donc loin, pensais-je, des querelles de métier, des dosages, des aperçus de la critique !* (Carco).

— **Enol.** Dans la fabrication des vins mousseux, opération consistant à introduire dans les bouteilles une liqueur plus ou moins sucrée, suivant la destination du produit et le goût de la clientèle. (Les liqueurs sont obtenues par dissolution de sucre dans du vin, auquel on peut ajouter de vieilles eaux-de-vie.)

DOS-D'ÂNE n. m. invar. Surface formée de deux pentes inclinées de chaque côté de leur ligne de jonction. || *En dos d'âne*, v. dos.

DOS-DE-BAHUT n. m. invar. Surélévement artificiel donné au terrain d'un parterre. (On dit aussi *DOS-DE-CARPE*.)

DOSÉ n. f. (gr. *dosis*, action de donner). Méd. et Pharm. Quantité prescrite d'un médicament. || *Dose usuelle*, celle qui est habituellement prescrite dans un dessin thérapeutique. (V. part. *encycl.*) || *Dose maximale*, celle qu'on ne peut dépasser que sous la surveillance et la responsabilité directes du médecin prescripteur. (Le Codex renferme des tables des doses usuelles et des doses maximales des médicaments toxiques, par prise et par vingt-quatre heures.) || *Dose toxique*, celle qui est de nature à produire une intoxication : *Un médicament est d'autant plus maniable que sa dose usuelle est inférieure à sa dose toxique*. || *Par extens.* Quantité de chacun des éléments qui entrent dans un composé : *Introduire une dose de zinc dans du bronze*. || Quantité déterminée employée, prise en une seule fois : *On verra, sur le cahier de laboratoire, on verra que j'ai fait cette injection [...]. D'ailleurs, il manque une dose* (G. Duhamel). || Action physique ou morale, considérée sous le rapport de son intensité : *Doublez la dose des coups de bâton*. || — **Fig.** Quantité d'éléments constituant un ensemble : *Je me mis de suite*

à travailler à mon discours [...]. Je ne savais comment mesurer la dose de l'éloge académique (Chateaubriand). || *Fam.* En avoir une dose, être niais.

— **Radiol.** Quantité totale de radiations en un point donné, cumulée pendant un certain temps, et exprimée en roentgens. (V. part. *encycl.*)

— **SYN.** : *masse, quantité, ration, volume*. — **ENCYCL. Méd. et Pharm.** La dose administrée aux enfants ne peut être rapportée, pondéralement, à celle de l'adulte : l'enfant, unité physiologique et organisme jeune, supporte mieux et élimine mieux certaines drogues (ex. : sulfamides), mais il peut être très sensible à d'autres (ex. : opium). D'où la nécessité d'une posologie* infantile.

La dose usuelle varie, pour l'adulte normal, comme le poids du malade, mais quelques sujets peuvent être particulièrement sensibles à l'action de certains médicaments.

— **Radiol.** La dose maximale pouvant être reçue au cours de l'irradiation de tout le corps humain, pendant une semaine, est de 0,5 roentgen. La dose maximale pouvant être reçue au cours de l'exposition partielle des mains et des avant-bras, pendant une semaine, par la couche de base de l'épiderme, est de 1,5 roentgen.

On utilise, pour effectuer ces mesures, un appareil appelé *dosimètre**.

DÔSEH n. f. (ar. égypt. *dôse*, action de fouler avec les pieds). Autrefois, cérémonie de la confrérie des derviches des Rifā'iyya, au Caire, dont le supérieur, ou cheikh, passait à cheval sur les derviches étendus par terre. (Elle a été abolie par le khédive Tawfiq [1881-1892].) Auj., cette cérémonie est remplacée par une procession du cheikh et la lecture de la prière dans la tente khédiviale.)

DOSER v. tr. Régler la dose de : *Doser un médicament*. || Déterminer la quantité de médicament à prendre en une fois : *Doser une potion*. || Préparer un mélange dans les proportions convenables : *Doser de l'oxygène*. || **Fig.** Unir, mélanger dans une proportion déterminée : *Doser les compliments et les reproches*.

DOSEUR n. m. Appareil utilisé au dosage de certains mélanges.

DOS HERMANAS, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Séville), au S. de Séville, près du Guadalquivir ; 21 300 hab. Minoteries. Huileries.

DOSIADAS ou **Désiadas**, poète grec (III^e s. av. J.-C.). Il reste de lui un *bômos* (autel), groupe de vers disposés de façon à reproduire la forme d'un autel.

DOSIMÈTRE n. m. Appareil utilisé lors des traitements par les rayons X (rentgénéthérapie), permettant de déterminer à l'avance et d'apprécier durant l'application la quantité de rayonnement reçue par le sujet. (Aucune application radiothérapique ne doit être faite sans le contrôle d'un dosimètre.) || *Dosimètre* ou *compteur de Geiger-Müller*, v. GEIGER-MÜLLER (compteur de).

DOSINIA n. f. Mollusque bivalve, qui a les bords du manteau plissés, des palpes labiaux très petits, des branchies inégales, et de très longs siphons. (Sa coquille est orbiculaire, comprimée et à sommets saillants. Il en existe plus de 100 espèces, réparties dans toutes les mers ; les dosinias sont abondantes à partir des terrains tertiaires. Famille des vénéridés.)

DOSIO (Giovanni Antonio), sculpteur et architecte italien (Florence 1553 - Rome v. 1609). Elève de Raffaello da Montelupo, il travailla à Anagni pour Pie II, sculpta le buste d'Annibal Caro (San Lorenzo in Damaso), puis se consacra à l'architecture (chapelle Gaddi, Santa Maria Novella et palais Larderel-Giacomini [1580, à Florence]).

DOSTHÉE (saint), moine du VI^e s. Converti, dit-on, par la vue d'un tableau représentant l'enfer, il entra au monastère de Gaza, où il mourut. — Fête le 23 février.

DOSITHÉE de Samarie, hérésiarque du I^{er} s. apr. J.-C., qui se considérait comme un prophète et dont la vie est plus ou moins légendaire. Partisan de la stricte observance de la loi juive, il a eu des adeptes jusqu'au VI^e s. On a trouvé en 1946, en Haute-Egypte, à Nag-Hammadi, une *Apocalypse* de Dosithée.

DOSITHÉE, en lat. **Dositheus**, grammairien du IV^e s. apr. J.-C., qui traduisit en grec la grammaire latine de Cominianus, un de ses prédécesseurs.

DOSITHÉE (Dimitri FILITTI, dit), prélat roumain (en Épire 1734 - en Transylvanie 1826). Fils d'un aumônier de Catherine I^{re} de Russie, il devint archevêque métropolitain de Valachie en 1793, mais sa résistance à l'influence russe lui fit abandonner son siège en 1810. S'efforçant de libérer les chrétiens de la domination ottomane, il encouragea les études religieuses aussi bien chez les Roumains que parmi les Grecs et les Bulgares, et laissa un legs destiné à faciliter les études de jeunes gens peu fortunés.

DOSITHÉEN, ENNE n. et adj. Membre de la secte fondée par Dositheé* de Samarie.

DOSNE (Félicie), philanthrope française (Paris 1823 - id. 1906). Sœur de M^{me} Thiers, elle consacra la fin de sa vie à la publication des papiers de l'homme d'Etat et créa la *Fondation Thiers* (1891).

DOSOFTEI (Dimitrie BARYLOVICZ, dit), ou parfois **DOSITHÉE**, métropolitain de Moldavie (1624 - † 1693 ou 1705). Elevé à cette dignité en 1671, il dut, dès 1673, se réfugier en Pologne. Rétabli dans ses fonctions en 1676, il renoua à l'épiscopat l'année suivante, et se rendit de nouveau en Pologne, puis en Russie, où il se retira dans un monastère. Ses *Psautiers versifiés* (1673) sont un des monuments littéraires les plus remarquables du XVIII^e s. Il est aussi l'auteur d'une *Vie des saints* (1682-1686).

DOSOJIN n. m. Nom des divinités des chemins, au Japon, dans le culte shintô.

DÔ SON, v. du Viêt-nam (Nord Viêt-nam), sur une pointe du delta du fleuve Rouge, au S.-E. de Haiphong. Station balnéaire et port de pêche. Préparation de pâte de crevettes.

DOS PASSOS (John Roderigo), romancier américain (Chicago 1896). Contemporain de Hemingway et de Fitzgerald, c'est l'un des écrivains les plus importants de la « génération perdue » des lendemains de la Première Guerre mondiale. Il fit ses études à Harvard (1912-1916). Ses débuts littéraires furent ceux d'un jeune esthète bourgeois. Mais la guerre devait profondément modifier son attitude : Dos Passos en revient désillusionné, amèrement réaliste. *L'Initiation d'un homme (One Man's Initiation)* [1919] et *Trois Soldats (Three Soldiers)* [1921] sont des livres caractéristiques de l'antimilitarisme de l'époque et de l'évolution de leur auteur, qui ne tarde pas à s'affirmer comme un créateur extrêmement original avec *Manhattan* Transfer* (1925), étude unanimiste de New York. La nouveauté et l'audace du métier qui se manifestent dans cette œuvre se confirment brillamment dans *U. S. A.** (1930-1936), vaste trilogie qui est un des sommets de la production romanesque de l'Amérique moderne. *U. S. A.* est suivi par une autre trilogie, consacrée aux Etats-Unis des années 30 ; moins réussie que la précédente, elle traite de la désillusion politique sous ses diverses formes : le premier volume, *Aventures d'un jeune homme (Adventures of a Young Man)* [1939], expose l'échec d'un communisme idéaliste ; le deuxième, *Numéro Un (Number One)* [1943], celui d'un fascisme américain qui s'inspire de la dictature de Huey Long ; le troisième, *Le Grand Dessein (The Great Design)* [1949], celui du New Deal socialisant de F. D. Roosevelt. Aucune foi politique ne résiste à cette analyse triste, amère et négative. Les derniers romans de Dos Passos, comme *les Trois Femmes de Jed Morris (Most likely to succeed)*, n'ont pas retrouvé le « grand souffle » de *U. S. A.* Dos Passos a fait aussi œuvre de reporter, en écrivant : *Sur toute la terre* (1934), *Voyages entre les guerres* (1938), *Bilan d'une nation* (1943), *Service commandé* (1946).

DOSSARD n. m. (de *dos*). Carré d'étoffe, reproduisant un numéro d'ordre, que les concurrents d'une compétition sportive portent sur leur maillot.

DOSSE n. f. (de *dos*). Technol. Pièce de bois qu'on détache lorsqu'on lave* un grume au début du sciage. Une dosse présente une face plane dressée à la scie ; le reste de la surface, le *dos*, est un segment de la grume.)

— Jeux. Partie bombée des osselets, opposée à la partie creuse.

DOSSE (Edmond), général français (Embrun 1874 - Annecy 1949). Sous-chef, puis chef d'état-major de l'armée d'Orient en 1918 et de l'armée de Hongrie, il succéda à Niessel à la tête de la mission militaire dans les Pays baltes. Commandant la 3^e division pendant la campagne du Rif, gouverneur militaire de Lyon en 1931, membre du Conseil supérieur de la Guerre de 1936 à 1939, il se consacra à la formation des troupes alpines et créa l'Ecole de haute montagne de Chamonix.

DOSSEN (le) ou **RIVIÈRE DE MORLAIX**, petit fleuve côtier de Bretagne, formé, à Morlaix, par la jonction du Queffleuth et du Jarlot ; 36 km. Il finit dans la Manche par un bel estuaire.

Dossennus ou **Dossenus**, personnage traditionnel des atellanes*, bossu glouton et filou.

DOSSERET n. m. (de *dos*). Archit. Pilastre ou saillie qui sert soit de pied-droit à un arc doubleau, soit de jambage à une ouverture.

— Constr. Portion de mur exhauscée au-dessus d'un comble, pour y adosser une ou plusieurs cheminées. || Espace compris entre l'angle intérieur d'une chambre et l'arête la plus voisine de la baie d'une fenêtre ou d'une porte. || Surface verticale adossée au plan de travail ou à un appareil sanitaire, dans une cuisine, un laboratoire. (Le dossierer doit pouvoir résister aux actions mécaniques et chimiques. On utilise couramment les revêtements céramiques, l'acier inoxydable, la tôle émaillée, les matières plastiques, etc.)

— Technol. Pièce de bois ou de métal portant une rainure, dont on renforce le dos d'une scie. || Chacune des pièces métalliques qui, dans un dossier*, soutiennent une lime mince.

DOSSET n. m. Peauss. Peau de bœuf dont les flancs ont été enlevés.

DOSSEUSE-NIVELEUSE n. m. Instr. agric. Machine simple servant à aplanir le terrain avant certains semis. || Pl. des DOSSEUSES-NIVELEUSES.

DOSSI (Carlo PISANI). V. PISANI DOSSI.

Dossier n. m. (de *dos*). Partie postérieure verticale d'un siège, contre laquelle une personne assise s'appuie le dos. || Ensemble de documents se rapportant à un même sujet, à une même affaire. || Chemise de carton léger, dans laquelle sont groupés des documents se rapportant à un même sujet. || Sorte de carton léger, utilisé dans la fabrication des chemises de classement dites « dossiers ».

— Carross. Extrémité postérieure de la caisse d'une voiture. || Pièce de garniture constituée d'une carcasse, d'une matelassure et d'une couverture généralement en tissu, et qui permet de s'adosser. || *Dossier rabattable*, dispositif utilisé dans certains véhicules publics, de tramways ou de chemins de fer, et qui peut s'incliner d'un côté ou de l'autre, de manière à offrir un point d'appui au voyageur.

— Constr. Derrière d'une cuvette pour la descente des eaux.

— Ornith. Partie pleine de l'aile de l'oiseau, par opposition à la partie en pointe formée des rémiges.

— Technol. Sorte de chape composée de deux pièces métalliques coudées, dans laquelle on introduit la queue d'une lime, pour régler la profondeur d'une denture.

— ENCYCL. Mobil. En Egypte, en Grèce et à Rome, le dossier des sièges était élevé, ajouré ou sculpté, sans rembourrage, garni de coussins. Au Moyen Age, la hauteur du dossier des chaises, garni d'une pièce de tapisserie appelée *dorsal*, correspondait à la hiérarchie sociale ; il se recourbait parfois en forme de dais ; son décor rappelait les formes de l'architecture. Dans la seconde moitié du XVI^e s., le dossier des chaises à bras, de proportions très réduites, fut muni d'un rembourrage de cuir ou d'étoffe, fixé par des clous. Au XVII^e s., le dossier, très élevé, prend une forme rectangulaire ; on le recouvre d'étoffe ou de tapisserie garnies de franges. Sous Louis XV, il s'adapte à la forme du corps humain et reçoit un rembourrage, tantôt fixe, tantôt amovible. De forme géométrique sous Louis XVI, on le voit souvent accosté de colonnettes ; le rembourrage tend à disparaître ; dans les chaises de Jacob, les dossiers sont ajourés de gerbes, lyres, montgolfières. Enroulé en arrière sous le Directoire, le dossier s'alourdit sous l'Empire, pour prendre de nouveau, sous la Restauration,

des formes incurvées et légères. Le XIX^e s. a recours au capitonnage. Le modern style revient aux dossiers ajourés. Au XX^e s., le dossier, de formes et de proportions très diverses, est souvent construit d'un seul tenant avec le siège (bois, tubes métalliques, rotin, toile, matière plastique) et ne comporte aucun décor.

Le mot *dossier* a également servi à désigner le rembourrage de celui-ci et son coussin, de même que le chevet du lit ou la tenture décorant le mur auquel il est adossé.

DOSSIÈRE n. f. Arm. Partie du dos d'une cuirasse.

— Bourrell. Pièce de harnais qui se place sur la selle ou la sellette, et qui sert à soutenir les limons ou les brancards.

— Zool. Partie supérieure ou dorsale de la carapace des tortues.

DOSSIER-LIT n. m. Appareil destiné à tenir redressés les coussins d'un lit de malade. || Pl. des DOSSIERS-LITS.

DOSSIER-MACHINE n. m. Documentation concernant une machine et réunie sous une forme commode pour faire connaître au service des méthodes la capacité et les servitudes d'emploi, les outillages nécessaires pour chaque opération, les temps élémentaires des principales opérations-main (montage, etc.) : *Les premiers dossiers-machines ont été élaborés pour les machines utilisées dans l'industrie mécanique : tours, etc.*

DOSSIN (Georges), assyriologue belge (Wandre, près de Liège, 1896). Professeur à l'université de Liège (1924), il participa comme épigraphiste aux fouilles françaises d'Arslan Tash et de Tell Ahmar, avec François Thureau-Dangin, ainsi qu'à celles de Mari (1933), avec A. Parrot. Il dirige la publication des Archives royales de Mari, qui comptent des milliers de tablettes cunéiformes.

DOSSINIA n. m. Orchidée de Java et de Bornéo, fréquemment cultivée en serre pour son joli feuillage.

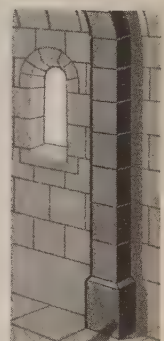
Dosso, localité du Niger, ch.-l. de cercle, au S.-E. de Niamey ; 2 500 hab. (21 Europ.). Production de gomme. — *Le cercle de Dosso* a 271 000 hab. (37 Europ.).

Dosso Dossi (Giovanni LUTERI, dit), peintre italien (Ferrare v. 1490 - id. v. 1542). Elève de Lorenzo Costa (1512), il séjourna à Rome, puis à Venise, et connut Raphaël, Giorgione et Titien. Revenu à Ferrare, il travailla pour les ducs d'Este, peignant des cartons de tapisseries (Ferrare, Modène), décorant le château ducal. Parmi ses tableaux mythologiques, citons : *Apollon et Daphné*, *Circé* (galerie Borghèse), *Antiope* (collection Northampton), *Groupes d'hommes et de femmes* (Florence) ; il a également peint des tableaux religieux : *les Quatre Docteurs* (Dresde), *Saint Jérôme* (Vienne), *Saint Michel* (Dresde), et des figures : *Guerrier* (Florence). Ami de l'Arioste, dont il avait fait le portrait, il illustra de dessins son *Roland furieux*. — Son frère aîné, BATTISTA (Ferrare v. 1474 - id. 1548), travailla avec lui à Rome, puis à Venise (*Sainte Famille*, *Cérès*, galerie Borghèse ; *Nativité*, Modène).

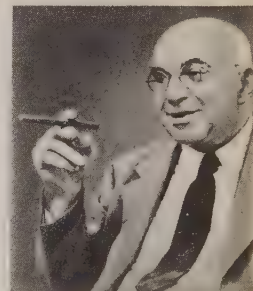
DOSSONVILLE (Jean-Baptiste), agent de police politique français (Auneau, près de Chartres, 1753 - Paris 1833). Chargé de la surveillance des Tuileries, il accepta de



dosseret (technol.)



dosseret (archit.)



DOS PASSOS



DOSSO DOSSI
« Circé »
galerie Borghèse
Rome

Louis XVI, en 1791, une mission secrète en Angleterre. Constamment — et à juste titre — soupçonné de royalisme, il fut périodiquement inquiété, mais exerça cependant longtemps son habileté dans la police secrète, pendant la Révolution et sous l'Empire. Après 1814, il fut commissaire de police dans l'île Saint-Louis.

DOST MOHAMMED. V. DÜST MUHAMMAD.

DOSTOÏEVSKI (Fiodor Mikhaïlovitch), romancier russe (Moscou 1821 - Saint-Petersbourg 1881). Fils de médecin, il est né dans un logement de l'hôpital Marie, à Moscou. C'est là qu'il passe ses premières années, entre un père tyrannique et une mère malade, qui finit par disparaître, emportée par un mal incurable. Son père sombre alors dans l'alcoolisme, et, pour n'avoir plus à s'occuper de son fils, le fait entrer à l'école des ingénieurs de Saint-Petersbourg; Dostoïevski, à dix-huit ans, y apprendra la mort de son père, torturé et mis à mort, sur son domaine de Darovoïé, par des paysans que la brutalité de leur maître avait exaspérés.

Rigueur scientifique et discipline militaire dominent la vie du jeune Dostoïevski à Saint-Petersbourg. Ce sont là deux contraintes peu conformes à ses propres aspirations, qui le portent vers la lecture et les essais littéraires. Aussi, après avoir terminé ses études à vingt ans, pauvre et solitaire, Dostoïevski reste à Saint-Petersbourg et, pour vivre, effectue quelques traductions. C'est le moment où il compose sa première œuvre, un roman par lettres, *les Pauvres Gens*, qu'il soumet au jugement du poète Nekrassov et du critique Bielinski. Tous deux s'accordent à reconnaître la valeur de l'ouvrage, qui, édité en 1846, rencontre un accueil chaleureux dans le public. Mais les récits que Dostoïevski écrit ensuite (*le Double*, 1846; *la Logeuse*, 1847; *Nuits blanches*, 1848; *Cœur faible*, 1848; *Netotchka Nezvanov*, 1849) sont loin d'être de la même veine, et le public se détourne de lui, aussi rapidement qu'il s'était enthousiasmé. Déçu, Dostoïevski se mêle à un groupe de jeunes libéraux, ce qui lui vaut d'être arrêté par la police de Nicolas I^{er} et, après huit mois de cellule, d'être condamné à mort (22 déc. 1849). Gracié quelques instants avant l'exécution, il voit sa peine commuée en quatre ans de déportation en Sibérie. Ces années, qu'il passe fers aux pieds, vont le marquer profondément, à la fois dans sa chair — il en reviendra sujet à de fréquentes crises d'épilepsie — et dans son esprit. A sa sortie du bagne, Dostoïevski est incorporé, à Semipalatinsk, dans un régiment de tirailleurs sibériens. Par esprit de sacrifice, il épouse une jeune veuve misérable, Marie Dmitrievna Irsaïev, qu'il considérera plus tard comme « la femme la plus honnête, la plus noble, la plus généreuse » de toutes celles qu'il ait connues, mais avec laquelle il ne vivra pas heureux.

Après un long séjour à Tver', Dostoïevski est autorisé à rentrer à Saint-Petersbourg (1859). Son nom est oublié, ses amis ont disparu. C'est dans ces conditions qu'il se remet à écrire : *Stepantchikovo et ses habitants* (1859), *le Songe de l'Oncle* (1859), et, surtout, ses admirables *Souvenirs* de la maison des morts* (1861), œuvre réaliste sur sa vie au bagne, qui lui rend sa notoriété, et touche le tsar Alexandre II lui-même. Ce sont encore les souvenirs de sa vie de bagnard qui inspirent son œuvre suivante, les *Mémoires écrits dans un souterrain* (1864). Mais, malgré le retentissement de ces œuvres, Dostoïevski est loin de connaître l'aisance. Criblé de dettes, il doit encore, coup sur coup, perdre sa femme et son frère. Il ne renonce pas, fait front, et, de ces malheurs qu'il accueille comme une nécessité, il tire une expérience sans cesse plus approfondie des ressorts de l'âme humaine. En 1866, il publie *Humiliés et offensés*, écrit dès son retour de Sibérie, *Crime** et *Châtiment*, première œuvre de la série de romans qui vont assurer sa réputation définitive, et *le Joueur*. C'est alors qu'il se remarie, épousant, à quarante-six ans, une jeune fille de vingt et un ans, Anna Grigorievna, avec laquelle, poursuivi par ses créanciers, il quitte bientôt la Russie. Parti sans argent, le couple vivra tant bien que mal, de quelques subsides envoyés de Russie, passant de ville en ville : Dresde, Hambourg, Baden-Baden, Genève, Vevey, Florence. Une fillette naît, qui meurt au bout

de quelques jours, et cette mort entraîne Dostoïevski au bord de la démence. Il joue, perd au casino l'argent du ménage, supplie sa femme de lui pardonner, passe des nuits à écrire, voit naître un deuxième enfant, est repris par les crises d'épilepsie. Pourtant, il publie *l'Idiot** (1868), mal accueilli par la critique, et *l'Eternel Mari* (1869). Mais *les Possédés** (1870) portent sa gloire à son comble et lui rapportent assez d'argent pour qu'il puisse rentrer en Russie. Il rédige alors son *Journal d'un écrivain* (1873-1876-1880), dans lequel, se faisant le guide spirituel de son pays, il prend parti, en chrétien, sur tous les grands problèmes de son époque. Cette œuvre d'analyse et de réflexion intérieure ne l'empêche pas de publier plusieurs autres romans : *Bobok* (1873), *l'Adolescent* (1875), *la Douce* (1876), et surtout *les Frères** *Karamazov* (1879-1880), qu'il considère comme son chef-d'œuvre. Sa gloire, dès lors, éclipse même celle de Tourguéniev et de Tolstoï. Le 8 juin 1880, il prend la parole en public, à l'occasion du centenaire de la naissance de Pouchkine. Mais, le 28 janvier 1881, il succombe à une hémorragie. A cet ancien forçat, la Russie fait de somptueuses funérailles. L'œuvre de Dostoïevski vaut surtout par les extraordinaires analyses psychologiques auxquelles le romancier se livre à propos de chacun des principaux personnages de ses récits, tous confrontés à Dieu, ou du moins à l'idée que Dostoïevski se fait de Dieu. Tout en admirant la civilisation européenne, il est persuadé de la décadence spirituelle de l'Occident, et le croit incapable de comprendre jamais la Russie. Celle-ci a pour mission de réaliser la synthèse des cultures orientales et occidentales, et de conduire l'humanité vers la réconciliation dans la liberté humaine. Telles sont les sources du profond mysticisme qui anime l'œuvre de Dostoïevski et l'apparente aux théoriciens de la Troisième Rome. (→ Biblio.)

DOT [dot] n. f. (lat. *dos, dotis*). Ensemble des biens meubles ou immeubles donnés par un tiers à l'un ou l'autre des époux dans le contrat de mariage : *Le patrimoine sans cesse grossi de dots et d'héritages* (F. Mauriac). || Biens que la femme apporte en se mariant, en vue de participer à la subsistance du ménage et auxquels le contrat de mariage donne un statut spécial. (V. MATRIMONIAL, Régimes matrimoniaux.) [Ce mot fut masculin dans l'ancienne langue, et se trouve encore ainsi chez Molière : *C'est une raillerie que de vouloir me constituer son dot de toutes les dépenses qu'elle ne fera point.*] || Par extens. Apport que fait à sa communauté religieuse une fille qui entre en religion.

— LOC. FAM. *Epouser une dot*, épouser quelqu'un à cause de sa dot. || *Etre amoureux d'une dot*, courtiser une personne pour sa dot.

— ALLUS. LITTÉR. *Sans dot!* Dans *l'Avare*, de Molière (I, vii), exclamation par laquelle Harpagon répond à toutes les objections qu'on fait à son projet de marier sa fille au vieux seigneur Anselme, qui consent à la prendre sans dot. *Le Sans dot!* d'Harpagon est l'argument sans réplique.

— MIL. *Dot des militaires*, v. MILITAIRE.

— ENCYCL. *La dot*, chez les premiers Grecs comme chez presque tous les peuples primitifs et très longtemps dans les pays orientaux, est le prix payé au père de la jeune fille par le mari : le mariage est un achat. Par la suite, le prix est payé non plus par le mari, mais par la femme, plus exactement par son père. Sans doute, ce qui fit la transition, c'est l'habitude prise par les pères de faire don à leurs filles des sommes reçues des gendres. A l'époque féodale, la nécessité de conserver l'intégrité du fief diminua le chiffre des dots; mais le fief pour la femme héritière constituait une dot considérable. Le suzerain imposait alors une alliance à la femme. Anne de Bretagne apporta la Bretagne en dot à la France. Les maisons de Bourgogne et d'Austriche firent des réunions territoriales par mariages le principe de leur politique d'expansion. (→ Biblio.)

DOTAL, E, AUX adj. (lat. *dotalis*). Relatif à la dot : *Les revenus dotaux. Les biens dotaux.*

— Dr. Régime dotal, v. MATRIMONIAL. Régimes matrimoniaux.

DOTALITÉ n. f. Dr. civ. Régime auquel est soumis tout bien dotal. || *Dotalité incluse*,

état particulier d'un bien paraphernal qui représente ou contient une valeur dotal (acquisition au moyen de deniers dotaux ou en échange de biens dotaux), et qui se trouve soumis aux règles applicables aux biens paraphernaux, bien que la valeur dotal qu'il représente ou contient soit soumise aux règles de la dotalité.

DOTAN ou **DOTHAÏN**. Géogr. anc. Ville située au N. de Samarie. Dans le récit de la Genèse, Joseph y trouva ses frères au milieu de leurs troupeaux et fut vendu par eux à des marchands madianites. Il reste des ruines, non explorées, à *Tell Dotân*.

DOTATION n. f. (lat. *dotatio*). Action de doter, de constituer un revenu en faveur d'une personne, d'une collectivité, d'un établissement. || Fonds assigné pour cet objet. || Fig. Ce qui appartient, ce qui est attribué à quelqu'un ou à quelque chose : *Le génie est, avec la conscience, la plus belle dotation de l'humanité* (Lacordaire).

— Hist. V. part. encycl. || *Dotation de la couronne*, sous l'Ancien Régime, revenus et immeubles mis à la disposition du souverain.

— Instit. polit. Revenus attribués au chef de l'Etat, ainsi qu'aux membres de la famille d'un souverain. (V. LISTE civile.)

— Législ. fin. Revenus assignés à un service.

— ENCYCL. Hist. Sous Napoléon I^{er}, le mot *dotation* a désigné particulièrement les largesses faites par l'Empereur sur la caisse de l'extraordinaire des guerres, ou Trésor de l'armée. De 1805 à 1814, il y eut 5 176 dotations, comprenant habituellement un capital en argent et des domaines à l'étranger. La Restauration les réduisit, mais elle fut amenée à en rétablir une partie en allouant des pensions aux bénéficiaires dépossédés par le Congrès de Vienne de leurs dotations en pays étrangers. Le mot « dotation » a désigné aussi le traitement viager des sénateurs du second Empire.

DOTER v. tr. (lat. *dotare*). Donner une dot à; faire une dotation en faveur de : *Doter une fille, une religieuse.* || Fig. Pourvoir, gratifier de : *Parmentier a doté l'Europe du plus précieux des tubercules. La nature l'a bien doté.*

DOTHICHIZA n. m. Champignon, dont une espèce, *Dothichiza populea*, attaque les rameaux des peupliers, principalement dans les jeunes plantations, et entraîne leur mort.

DOTHÉNENTÉRIE [nā] n. f. Pathol. Syn. de FIÈVRE TYPHOÏDE*.

DOTO n. f. (gr. *Dôtd*, nom d'une néréide). Mollusque opisthobranch de petite taille, ayant l'aspect d'une limace, avec des papilles dorsales renflées et un pied arrondi en avant. (Les dotos habitent les mers d'Europe; une espèce intéressante, type du genre *dotilla*, est spéciale à la mer des Sargasses. Type de la famille des *dotides*.)

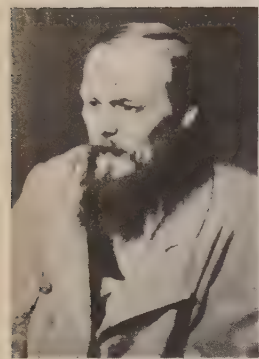
DOTRENGE (Théodore), juriconsulte et homme politique belge (Bruxelles 1761 - id. 1836). Il fut un des principaux rédacteurs des lois fondamentales des Pays-Bas en 1815, siégea aux Etats généraux jusqu'en 1828, et devint, à cette époque, conseiller d'Etat.

DOTTI (Carlo Francesco), architecte et sculpteur italien (Bologne v. 1670 - id. 1759). On le considère comme un des meilleurs artistes baroques bolonais. On lui doit l'escalier du palais Davia-Bargelli, l'arc du Meloncello (1721-1722), l'église de la Madone-de-Saint-Luc, de plan elliptique (1723), et le chœur de San Procolo.

DOTTIGNIES, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. de Courtrai), au S. de Courtrai; 6 015 hab. Marché agricole. Industries textiles. Meubles. Brasserie.

DOTTIN (Henri Georges), linguiste français (Liancourt 1863 - Rennes 1928). Parmi ses travaux, citons : *les Formations verbales en -r en sanskrit, en italique et en celtique* (thèse 1896), *Glossaire des parlers du Bas-Maine* (1899), *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique* (1906), *Manuel d'irlandais moyen* (1913), *la Langue gauloise* (1920), *les Littératures celtiques* (1924).

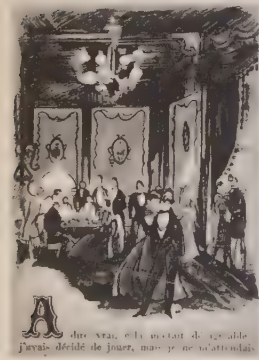
DOTTORI (Carlo), poète italien (Padoue 1618 - id. 1685). Il est surtout connu par deux œuvres : *l'Ane* (*L'Asino*) [1652], poème héroïque-comique sur les querelles entre Padoue et Vicence, et *Aristodème* (1675), tragédie antique.



Fiodor DOSTOÏEVSKI
par Perov



illustrations de Grau Sala
pour « le Joueur »
(Hazan édit.)



« le Joueur », de Fiodor DOSTOÏEVSKI.
Paris, dessin de Grau Sala, pour le roman de DOSTOÏEVSKI.

DOTZINGER (Jost), architecte et sculpteur allemand (Worms - † Strasbourg apr. 1472). Il fut, de 1450 à 1472, l'architecte de la cathédrale de Strasbourg, dont il sculpta le baptistère (1453). Principal organisateur des grandes associations d'architectes et de maçons allemands (1452), Dotzinger fit reconnaître à Ratisbonne (1459) la prééminence de la loge (*Hütte*) de Strasbourg.

DOU (Gérard), peintre néerlandais (Leyde 1613 - id. 1675). Fils d'un peintre verrier, il fut l'élève du graveur Dolendo, puis travailla à Leyde avec Rembrandt (1628-1631). Peintre de genre, il emprunte ses sujets à la vie bourgeoise, qu'il décrit avec minutie : *la Femme hydropique* (1663) et *le Dentiste* (Louvre), *Vieille Femme en prière* (Munich), *la Marchande de gibier* (Londres), ses deux autoportraits des musées d'Amsterdam et de Londres.

DOUAI, ch.-l. d'arrond. du Nord, dans le bassin houiller, sur la Scarpe et le canal de la Sensée; 43 380 hab. (41 649 aggl.) [*Douaiens*]. Cour d'appel. Ecole technique des mines, Ecole des industries agricoles. Malgré des destructions des deux guerres mondiales, la ville garde encore des vestiges de son passé : l'hôtel de ville (en partie xv^e s.), un beffroi haut de 64 m (xiv^e-xv^e s.), le palais de justice (xviii^e s.), reste de l'abbaye de Marchiennes), les églises Saint-Pierre (xvi^e et xviii^e s.) et Notre-Dame (gothique; retable de Jean Bellegambe). Les collections du musée incendié en 1944) ont été installées dans l'ancien couvent des Chartreux. Douai est un grand centre industriel, grâce aux importantes ressources en houille de la région : fonderie, tréfilerie, chaudronnerie, usine de ressorts, fabrique de produits chimiques, brasserie, confection, imprimerie. Patrie de J. Bellegambe, J. Bologne ou Giambologna, Calonne, M. Desbordes-Valmore. — L'arrond. : 6 cant., 64 comm. et 216 621 hab. (→ Biblio.).

— Hist. Peut-être forteresse romaine à l'origine, Douai (*Duacum*) est mentionnée dès le vii^e s. Elle appartient aux comtes de Flandre et acquit progressivement ses libertés communales aux xii^e et xiii^e s., possédant dès 1228 une charte prévoyant le renouvellement de son échevinage par cooptation. Cette large autonomie de la ville s'explique par la prospérité de l'industrie de la draperie, dont l'essor engendra à la fois un prolétariat urbain et une bourgeoisie qui, de père en fils, parvint depuis le début du xii^e s. (les Du Markiet), s'est assuré le contrôle des affaires. Les exactions de certains marchands, dont Jean Boinebroke* représente le type le plus caractéristique (2^e moitié du xiii^e s.), aggravèrent les tensions sociales, engendrant des grèves (pourant interdites en 1245) et parfois même de véritables révoltes ouvrières (1280). Mais la guerre de Cent Ans, le ralentissement de l'arrivée des laines anglaises marquèrent le début du déclin de la cité. Celle-ci tomba plusieurs fois au pouvoir du roi de France et passa aux ducs de Bourgogne. Louis XI l'assiégea sans succès (1479), et son échec donna lieu à l'institution de la procession traditionnelle des géants, mannequins d'osier appelés *gayants*. En 1667, Louis XIV prit Douai, dont l'université datait alors d'un siècle (1560), et la fit fortifier par Vauban. Les Coalisés s'en emparèrent en 1710, et le duc de Villars la reconquit en 1712. Le traité d'Utrecht (1713) l'attribua à la France. (→ Biblio.).

— Bx-arts. Aux xiv^e et xv^e s., Douai eut des ateliers de tapisserie qui, à la fin du xviii^e s., rivalisaient encore avec ceux d'Aubusson. En 1780, les frères Leigh, faïenciers anglais, fondèrent à Douai une manufacture de faïences fines de genre anglais.

Douai (MUSÉE DE), musée contrôlé. Il comprend un musée lapidaire, une galerie d'archéologie, des sculptures et une collection de peintures, composée, entre autres, du polypptyque de J. Bellegambe pour l'abbaye d'Anchin (xvi^e s.), la Vierge, l'Enfant Jésus et sainte Anne de Van der Goes, *Saint Bertin* par le Maître de Flémalle, *Prométhée enchaîné* de Van Dyck, ainsi que des œuvres de Delacroix, Largillière, David (*Portrait de Mme Tallien*) et des impressionnistes.

DOUAIRE (dwerj) n. m. (lat. pop. *dotarium*; de *dos*, dot). Dr. anc. Biens que le mari assignait à sa femme pour en jouir si elle lui survivait. || *Douaire des enfants*, biens formant

le douaire de la femme et passant de droit aux enfants à la mort des parents. || *Douaire sans retour*, douaire qui ne faisait pas retour à la succession du mari. || *Demi-douaire* ou *midouaire*, pension alimentaire servie à la femme du vivant de son mari.

— ENCYCL. Le *douaire* — d'origine germanique — était un gain de survie, résultant de la convention des parties ou accordé par la coutume, au profit de la veuve, sur une quote-part des biens propres du mari. Cette institution paraît dériver en partie du *Morgengab* (don du matin). Le douaire constituait d'abord une compensation donnée à la femme en retour de son apport et, en cas d'insuffisance de celui-ci, un moyen de l'empêcher de tomber dans la misère. Plus tard, il fut destiné à permettre à la veuve de vivre honorablement selon la condition de son mari, et de garder son rang dans la société. Ce n'était qu'un usufruit, qui entrait en vigueur à la mort du mari. D'après la plupart des coutumes, la femme acquérait le douaire à la date de la célébration du mariage. La tradition avait répudié la règle de l'ancien droit qui exigeait la consommation du mariage : « Au coucher gagne la femme son douaire. » L'adultère de la femme, son incontinence pendant l'an de deuil entraînaient la déchéance du douaire. Le douaire a été aboli par la Révolution.

DOUAIRIÈRE [dwerjèr] n. f. Veuve de grande famille, qui jouit d'un douaire : *Une aimable et jeune douairière*. || *Péjor.* Vieille femme : *L'Académie, aïeule et douairière*, | *Cachant sous ses jupons les tropes effarés* (Hugo).

DOUAIS (Marie), évêque et érudit français (Boujan-sur-Libron, près de Béziers, 1848 - Beauvais 1915). Professeur à l'Institut catholique de Toulouse, vicaire général de Montpellier et évêque de Beauvais en 1899. Auteur de nombreux ouvrages relatifs aux albigeois et à l'Inquisition.

DOUALA, v. et port du Cameroun, ch.-l. de la région du Wouri, sur la rive gauche du Wouri; 119 000 hab. (6 000 Europ.). Evêché. La ville a connu récemment un grand essor. Située à la tête d'une des principales voies de communication vers la République centrafricaine et le Tchad, c'est le principal débouché du Cameroun; le port, amélioré récemment, exporte des bois, des bananes, du café, du cacao. Douala est aussi un centre industriel d'avenir, grâce à l'électricité fournie par le barrage d'Edéa et au gaz naturel découvert dans le voisinage. Autour de la ville commerciale européenne et des quartiers habités par les *Doualas*, se sont construits des centres extracoutumiers, faubourgs où s'assemblent des populations venues des diverses régions du Cameroun méridional. Le principal est New Bell. Douala est aujourd'hui reliée par un pont à Bonaberi, sur la rive droite du Wouri. (→ Biblio.)

DOUALAS, peuple du Cameroun, occupant le bassin du Wouri et venu probablement de la boucle du Congo. Souvent mêlé au groupe bakunda, il compte environ 46 000 individus.

DOUANE n. f. (anc. ital. *doana*; ar. *diouân*). Administration chargée de percevoir les taxes imposées sur les marchandises importées ou exportées. || Siège de cette administration : *Entrer à la douane*. || *Par extens.* Droits perçus : *Marchandises qui ne paient pas de douane*.

— ENCYCL. Dr. fisc. et Econ. polit. ● *Historique.* En France, les marchandises ont, semble-t-il, de tout temps été frappées de droits de douane, souvent appelés *traites*. A l'origine, leur rôle était essentiellement de procurer des ressources aux seigneurs et au souverain; à partir du xvi^e s., la douane commence à jouer un rôle économique : protéger les industries textiles naissantes.

Longtemps, les douanes ont été établies à la frontière de chaque province, et les tarifs variaient de l'une à l'autre. Colbert s'efforça de détruire ces barrières et de reporter les douanes aux frontières du royaume. Il n'y parvint que partiellement, en réunissant, dans une sorte d'union douanière, douze provinces du nord de la France, connues sous le nom de « Provinces des cinq grosses fermes ». La Révolution acheva l'œuvre de Colbert. L'Assemblée constituante déclara



Gérard DOU
« La Femme hydropique »
ensemble et détail
Louvre



abolir tous les droits de *traites* et les remplaça par un tarif unique et uniforme, applicable seulement à l'entrée et à la sortie de la France.

● *Les divers droits de douane.* Ce sont les taxes qui frappent les marchandises à l'entrée (droits d'importation) ou à la sortie (droits d'exportation) du territoire. Le système douanier d'un pays est constitué par l'ensemble des lois et règlements nationaux, et par les conventions internationales conclues et ratifiées par ce pays. On peut distinguer trois types de systèmes tarifaires : le *tarif autonome* (aucune convention internationale ne vient limiter la liberté de fixer unilatéralement les tarifs des droits); le *tarif conventionnel*, fixé à la suite d'accords entre Etats intéressés; le *système du double tarif* (appliqué notamment en France), qui comporte un tarif général, du type du tarif autonome, et un tarif minimal, applicable aux pays avec lesquels des accords ont été conclus.

Les droits de douane peuvent être *spécifiques* (établis suivant le poids, le nombre, les dimensions ou le volume des marchandises) ou *ad valorem* (établis d'après la valeur des marchandises; cette valeur est déterminée suivant les principes posés par la Convention internationale de Bruxelles de 1950).

● *Organisation.* Les douanes sont dirigées par une Direction générale des douanes et des droits indirects. Le directeur général est assisté d'un conseil d'administration composé des chefs des quatre divisions (administration générale, questions législatives, régimes spéciaux et navigation, commerce extérieur) et de l'administrateur chef du Service national de la répression des fraudes douanières. Il n'existe pas de directions départementales, mais des directions régionales, réparties le long des frontières.

Le personnel est divisé en un service de brigades (brigades de ligne ou mobiles), organisées militairement, sous le commandement d'officiers, veillant à ce que les marchandises ne passent les frontières terrestres ou maritimes qu'aux points prévus, et un service de bureaux. Ce dernier comprend les directions régionales et les divers postes de douane. Les postes les plus importants comprennent des vérificateurs des douanes, qui assurent l'assiette des droits, un receveur particulier, qui encaisse, et des contrôleurs, qui dirigent des sections d'écriture et de statistiques. Le

DOUAI
l'hôtel de ville et son beffroi



DOUARNENEZ
le port

Blason de DOUARNENEZ

Coupé : au 1^{er} d'or au canot de trois pêcheurs de sable voguant sur une onde d'argent; au 2^e d'azur à trois sardines contournées d'argent.

plus souvent, un poste ne comprend que des vérificateurs et un receveur particulier. Parfois, ces fonctions sont remplies par un seul agent, receveur auxiliaire ou ruraliste. Au-dessus de ces postes de douane existent des receveurs principaux, analogues à ceux des contributions indirectes, qui s'occupent de documentation et de crédit des droits.

● **Fonctionnement.** Le dédouanement comporte des opérations administratives et comptables. Le fait générateur est le passage de la frontière, sauf en cas d'*entrepôt**, de *transit** et d'*admission** temporaire. Le redevable doit toujours faire une déclaration préalable. Pour une importation par air et mer, il faut deux déclarations : une sommaire de l'importateur, une détaillée du capitaine. Le déclarant est tenu pour propriétaire par l'Administration. Les déclarations se font aux bureaux de la première ligne de douane. Ces déclarations doivent être faites dans les termes du Code. Les droits sont liquidés non pas d'après la déclaration, mais d'après la vérification. Les opérations comptables comportent la prise en charge sur un registre ; le paiement se fait au comptant, sauf cas de crédit des droits : crédit à l'enlèvement pour marchandises périssables, paiement par obligations cautionnées à quatre mois. Enfin, l'administration des douanes apporte son concours aux autres administrations financières (recouvrement des taxes sur le chiffre d'affaires, perception des droits de garantie sur les métaux précieux importés, etc.) et non financières (contrôle du commerce extérieur et des changes, police des personnes, répression des fraudes commerciales et protection des marques d'origine, etc.).

● **Contentieux.** Le contentieux douanier est spécial, en ce sens qu'il s'écarte des règles ordinaires du droit pénal. Il existe deux catégories d'infractions : les *délits* et les *contraventions*. Les délits correspondent à des faits de contrebande, d'importation ou d'exporta-

tion sans déclaration, ayant trait à des marchandises prohibées ou assimilées. Toutes les autres infractions constituent des contraventions. L'Administration peut transiger. Les droits se prescrivent par deux ans au profit des redevables, ainsi que les actions en restitution contre la douane. En cas de manœuvres frauduleuses, la prescription est de trente ans. Enfin, des dispositions spéciales visent la répression de la contrebande, les fraudes commises à bord des navires, l'exportation des marchandises prohibées, les fausses déclarations. (V. *TARIF, Tarifs douaniers*.) [→ *Biblio.*]

Douanes (MÉDAILLE D'HONNEUR DES), décoration française créée en 1894, pour récompenser les services ou actes de courage d'agents des brigades des douanes. Ruban jaune bordé de rouge et coupé verticalement de cinq raies rouges.

DOUANER v. tr. Marquer du plomb de l'administration des douanes : *Douaner des paquets*.

DOUANIER n. m. Agent appartenant au corps de la douane, et chargé de la surveillance et de la vérification des marchandises qui entrent dans un pays ou en sortent.

DOUANIER, ÈRE adj. Qui a rapport à la douane : *Convention douanière*.

DOUAR n. m. (de l'ar. maghrébin *dwar*, désignant initialement « le cercle » formé par les tentes, au milieu duquel le troupeau est abrité). Chez les pasteurs d'Afrique du Nord, ensemble de groupes familiaux ayant des habitudes de vie et des intérêts communs.

— **ENCYCL.** Les habitants d'un même *douar* se considèrent généralement comme descendant d'un ancêtre commun. Le douar fait partie d'un groupe social, économique et politique plus large, la tribu.

En Algérie, le douar, qui correspond en fait à l'ancienne fraction de tribu ayant à sa tête un caïd, fut longtemps la principale unité territoriale. Les douars sont groupés dans les circonscriptions, qui, en général, ne correspondent pas aux anciennes tribus.

douars (CHIEN DES), race de chiens de berger d'Afrique du Nord. Ce chien est encore appelé *BERGER ALGÉRIEN* ou *CHIEN KABYLE* ; il a une ouïe très fine et un odorat très subtil, qui en font un bon chien pour la garde à la fois du troupeau et du douar.

DOUARNENEZ, ch.-l. de cant. du Finistère (arrond. de Quimper), sur la *baie de Douarnenez* ; 20 089 hab. (18 519 aggl.) [*Douarnistes* ou *Douarnéziens*]. Eglise du *xvi*^e s. Important port de pêche (sardines, thons, maquereaux). Conserves de poisson. Fabrication de boîtes métalliques. Construction de bateaux de pêche.

DOUARNENEZ (BAIE DE), vaste baie de la côte occidentale de la Bretagne (Finistère), entre la presqu'île de Crozon, au nord, et l'extrémité de la Cornouaille, au sud.

DOUAUMONT, comm. du départ. de la Meuse (arrond. de Verdun), sur les Hauts de Meuse, au-dessus de la plaine de la Woëvre ; 10 hab.

— **Hist.** Le *fort de Douaumont*, puissante fortification, à 388 m d'altitude, au N.-E. du camp retranché de Verdun, fut le théâtre de sanglants combats lors de la bataille de Verdun*, en 1916. Dès le 25 février, sa garnison supprimée, il fut enlevé par surprise par les Allemands. Les Français reprirent Douaumont le 22 mai ; ils ne purent s'y maintenir plus de trois jours. Le fort ne fut définitivement reconquis que par la contre-offensive du 24 octobre 1916, au cours de laquelle il reçut 3 700 coups de canon, dont 1 100 de calibre supérieur à 270 mm. *L'ossuaire de Douaumont*, œuvre des architectes Azéma, Hardy et Max Edrei, dominé par une tour de 45 m que termine un phare, a été inauguré en 1932. Il contient les restes, non identifiés, d'environ 300 000 soldats français morts devant Verdun, répartis en 46 tombeaux correspondant aux 46 sous-secteurs du champ de bataille. (→ *Biblio.*)

DOUAY (Abel), général français (Besançon 1809 - Wissembourg 1870). Après avoir servi en Algérie, en Crimée et en Italie, il fut tué à l'ennemi à la tête de la 2^e division du corps Mac-Mahon.

DOUAY (Félix), général français (Besançon 1816 - Paris 1879), frère du précédent. Com-

mandant le 7^e corps en 1870, prisonnier à Sedan, il fut mis à la tête du 4^e corps dans l'armée de Versailles, et entra le premier dans Paris enlevé à la Commune (1871).

DOUBLA n. f. Monnaie d'argent à bas titre, qui se fabriquait autrefois à Alger ou à Tunis, et valait à peu près 12 sols tournois.

DOUBLAGE n. m. Action de doubler : *Le doublage des fils. Le doublage d'une étoffe.* — Ardois. Procédé employé pour diviser les plaquettes dans le travers, à l'aide du maillet à querner.

— Ciném. Remplacement de la piste sonore originale d'un film par une autre piste, qui donne le dialogue des personnages dans une autre langue, tout en respectant le mouvement de leurs lèvres.

— Mar. Ensemble des feuilles de métal appliquées sur la carène pour la préserver. || Renfort d'une voile.

— Pêch. Partie de la ligne tout au long de laquelle le fil est double.

— Text. Réunion, à l'entrée d'une machine de filature, d'un certain nombre de rubans de matière textile qui vont y subir une opération d'étréage. || *Ordre du doublage*, nombre des rubans ainsi juxtaposés. (V. part. *encycl.*)

— **ENCYCL.** Mar. Pour les navires en bois, le *doublage* consistait en feuilles de cuivre ou de zinc, clouées sur la carène au moyen de clous en cuivre ou en fer zingué, à tête plate, dits *clous de doublage*. Ce doublage protégeait la coque contre l'attaque des tarets, et, comme il se transformait lentement en chlorure et carbonate de cuivre, peu adhérents, il s'usait par exfoliation, c'est-à-dire par détachement des couches superficielles, qui entraînaient avec elles les herbes et mollusques fixés à la coque. La disparition de ces parasites pouvait être accélérée par l'emploi de brosses dures, dites « gorettes », qu'on faisait passer sous la coque.

Les carènes métalliques se salissent très vite, et, tant que des peintures efficaces ne leur furent pas appliquées, on dut installer, à bord des navires qui ne pouvaient caréner fréquemment, un doublage en bois, recouvert à son tour de feuilles de cuivre.

— Text. Le *doublage* a pour objet de régulariser la section des rubans de matière textile. Ceux-ci portant en effet, lors de leur formation à la sortie des cardes, des défauts répartis au hasard (grosseurs et parties fines ou coupures), on conçoit que l'opération du doublage puisse apporter une certaine compensation de ces défauts. Le doublage, amenant un grossissement de la section des rubans, puisqu'on en juxtapose plusieurs, est toujours combiné avec un étréage*.

On pratique également des doublages lorsqu'on procède à des opérations de mélange de diverses matières ou d'une même matière teinte diversément, en plaçant des bobines des rubans à mélanger à l'alimentation d'une machine où se fera un étréage.

On fait des doublages en filature sur toutes les machines travaillant les rubans textiles et dans lesquelles on procède à l'étréage (bancs d'étréage de coton, lin, jute ; étréages à hérissons ou à gills en filature de laine).

DOUBLE adj. (lat. *duplus*). Qui égale deux fois une autre quantité : *Un double décaltre.* || Formé de deux choses identiques, analogues, qui composent un tout : *Il se levait à trois heures, buvait le café, emportait la double tartine que madame Rassenne lui préparait dès la veille* (Zola). || Composé de deux choses identiques ou analogues qui ne forment pas un tout proprement dit : *Chambre qui a une double porte. Boîte à double fond.* || A deux exemplaires : *Il exigea [...] qu'on n'en fit point une double copie, selon l'usage* (Voltaire). || Par extens. Supérieur, par la qualité ou par la force de son action : *Encre double. Bière double. Avec ce grand miroir du lac et ce brillant fleuve azuré, Genève a double ciel* (Michelet). || Qui possède à un degré supérieur le vice qu'on lui attribue : *Un double coquin. Un double traître.*

— **LANGUE CLASS. et LITTÉR.** Fig. Qui a de la duplicité : *Petit-Claud était un de ces hommes profondément retors et traîtreusement doubles* (Balzac). || Poét. *Double Coline, Double Mont, Double Sommet, Double Cime*, le mont Parnasse, qui avait deux cimes et que la mythologie grecque avait donné pour séjour aux Muses.



l'ossuaire de DOUAUMONT

le fort de DOUAUMONT
le 19 mai 1916

— Loc. div. *Double sens, double entente*, double manière possible d'interpréter quelque chose : *Phrase à double sens*. || *Faire double emploi*, être rendu inutile par l'existence d'un autre objet identique ou analogue. || *Double clef*, clef ouvrant la même serrure qu'une autre clef. || *Homme à double face*, homme qui se montre tantôt sous un aspect, tantôt sous un autre. || *Double chaîne*, ensemble de deux chaînes que l'on attachait à la cheville et à la ceinture d'un forçat puni. || *Fermer à double tour*, fermer par deux tours de clef. || *Vêtement à double face*, vêtement qu'on peut mettre à l'envers aussi bien qu'à l'endroit. || *Mettre les bouchées doubles*, les morceaux doubles, manger en toute hâte, et, au fig., agir avec plus de rapidité. || *Agent double*, agent secret au service de deux puissances rivales. || *Double jeu*, attitude qui consiste à persuader deux camps opposés que l'on ne sert que la politique de chacun d'eux, de façon à en tirer tous les avantages possibles sur le moment et à se mettre en position favorable pour une solution future.

— Astron. *Etoile double*, ensemble de deux étoiles qui gravitent l'une et l'autre autour de leur centre de gravité commun. (V. part. *encycl.*)

— Bot. *Fleur double*, se dit d'une fleur dans laquelle, accidentellement ou par l'effet de la culture, le nombre normal des pétales se trouve accru par la transformation d'un certain nombre d'étamines ou, même, de carpelles. || Désigne aussi, assez improprement, un capitule de composée radiée dans lequel une partie ou la totalité des fleurs tubuleuses du disque se sont transformées en fleurs ligulées. || *Calice double*, calice et involucre affectant la forme d'un second calice. || *Périanthe double*, périanthe composé d'un calice et d'une corolle. || *Double fécondation*, v. FÉCONDATION.

— Chim. *Sel double*, sel qui, à l'état solide, est formé par la cristallisation simultanée de deux sels en proportions définies, et qui, en solution, se comporte comme un simple mélange de ces deux sels. || *Double décomposition*, réaction chimique entre deux corps composés, avec échange d'atomes ou d'ions entre leurs molécules. || *Double liaison*, représentation, par deux traits parallèles, de l'union de deux atomes de carbone échangeant deux valences dans un composé éthylique.

— Ch. de f. *Double traction*, disposition qui consiste à atteler deux locomotives en tête d'un même train, pour augmenter l'effort de traction.

— Comm. *Partie double*, manière de tenir des comptes, qui consiste à passer deux fois chaque article, une fois au crédit, une autre au débit. || *Double emploi*, action de porter par erreur deux fois le même article.

— Dr. Fait en deux exemplaires, en parlant d'un acte : *Fait double à Paris*, le 2 janvier 1961. || *Double lien*, parenté des enfants qui ont le même père et la même mère.

— Gramm. *Lettre double*, réunion de deux consonnes semblables prononcées comme une consonne simple (ll dans *allant*) ou affectées d'une prononciation déterminée (ss dans *embarrasser*). || *Consonne double*, consonne représentant deux phonèmes unis dans une seule articulation, comme x notant ks ou gz.

— Jeux. *Partie double*, au jacquet, avoir sorti toutes ses dames, alors que l'adversaire n'a pas rentré toutes les siennes.

— Liturg. *Fête double*, ou double n. f., fête à l'office de laquelle on double les antienne, avant et après chaque psaume.

— Mar. *Poulie double*, poulie à deux réas parallèles où le cordage, le *garant*, passe deux fois.

— Math. *Intégrale double*, v. INTÉGRALE. || *Point double d'une courbe*, d'une surface, point singulier de cette courbe ou de cette surface. [Sur une courbe $f(x, y) = 0$, ils satisfont aux conditions $\frac{\partial f}{\partial x} = 0$, $\frac{\partial f}{\partial y} = 0$. Il en

existe trois sortes : les nœuds, où la courbe se recoupe, les points de rebroussement et les points isolés. La classification des points doubles d'une surface se fait par l'intermédiaire du cône que forment les tangentes en ce point.]

— Mécan. *Double effet*, mode de fonctionnement d'une machine à piston (moteur, pompe, etc.), dans laquelle le piston travaille sur ses deux faces.

— Métall. *Double duo*, laminier à quatre cylindres superposés permettant un laminage continu à grand débit.

— Métrique. anc. *Pied du genre double*, celui où l'une des parties du pied vaut le double de l'autre, comme le trochée, l'iambe ou le tribrache.

— Métrol. *Double denier*, ou double n. m., petite pièce de billon qui valait deux deniers. — Monn. *Double aigle*, aux Etats-Unis, pièce d'or de 20 dollars, au poids de 516 grains ou 33,436 g d'or à 900/1 000 et d'un diamètre de 34 mm.

— Numism. *Double henri, double paris, double tournois*, v. part. *encycl.*

— Pathol. *Fièvre double*, fièvre intermittente, dont les accès périodiques ne laissent aucun jour intercalaire entre eux. (Syn. FIÈVRE QUOTIDIENNE.)

— Pêch. *Hameçon double*, hameçon à deux points, constitué comme si deux hameçons simples étaient soudés de façon diamétralement opposée.

— Sports. *Double faute*, au tennis, faute commise par le servant dont les deux balles de service sont mauvaises. (Elle entraîne la perte d'un point). || Au volley-ball, irrégularité commise simultanément par deux joueurs ne faisant pas partie de la même équipe. (Le point est à remettre.)

— SYN. : *bissé, couplé, gémé, jumeau, pair, répété*.

◆ N. m. Quantité égale à deux fois une autre : *Le double de dix est vingt. Le double du prix. Faire le double du chemin*. || Reproduction authentique d'un objet d'art : *On a plusieurs doubles de « la Cène » de Léonard de Vinci, si ces doubles ne sont pas des copies*. || Reproduction d'un document original par l'emploi de papier carbone ou par l'utilisation d'un procédé de photocopie. || Deux ou plusieurs exemplaires, échantillons d'un ouvrage, d'une plante, etc. : *Avoir beaucoup de doubles dans sa collection*. || Chose semblable ou symétriquement pareille : *Le double d'un corps de logis*.

— Loc. div. *Parier double contre simple*, s'engager à payer, en cas de perte, le double de ce qu'on recevra si l'on gagne. || *Se mettre, se tenir, être en double*, avoir son corps plié sur lui-même ; et, au fig., *se mettre en double*, se donner beaucoup de mal. || *Quitter ou double*, v. QUITTE. || *Fam. Mener quelqu'un en double, mettre quelqu'un en double*, le tromper : *Dites ! sans blague... Vous voulez nous mettre en double (Carco)*.

— Jeux. Aux dominos, abrégé. DE DOUBLE-DE. || *Faire des doubles*, en sautant à la corde, faire passer deux fois la corde avant de retomber à terre.

— Joail. *Double de voisines*, mince éclat taillé de pierre fine, que l'on colle sur du cristal ayant la même taille, ce qui donne à la pierre une épaisseur plus considérable que celle qu'elle possède en réalité.

— Relig. Nom par lequel on désigne le ka* dans l'Egypte ancienne.

— Spirit. Autre nom de l'astral.

— Sports. Au tennis, partie jouée deux contre deux : *Double messieurs. Double dames. Double mixte*.

— Zootechn. Jumeau, en parlant des agneaux : *Il faut sélectionner les brebis qui produisent des doubles*.

— SYN. : *copie, duplicata, expédition, facsimilé, redite, répétition, reproduction ; alter ego, doublure*.

◆ N. f. Mar. Deuxième ration de vin que l'on accorde, soit à l'ensemble, soit à une partie de l'équipage ou à un matelot, comme récompense ou à l'occasion d'une fête.

◆ Adv. En quantité ou en nombre double : *Payer double*. || *Voir double*, voir plus d'objets, de personnes qu'il n'en existe, avoir la vue trouble : *On voit double après boire*.

— Au double loc. adv. A un prix double ; et, au fig., largement : *Payer au double les bienfaits*.

— ENCYCL. Astron. Le nombre des étoiles doubles (parfois même triples ou quadruples) est très grand dans l'univers (40 étoiles doubles sur les 130 étoiles de magnitude inférieure à 3). La séparation des deux composantes d'un couple peut se faire, suivant le cas, par observations visuelles, spectroscopiques ou photométriques, les trois procédés pouvant se compléter l'un l'autre dans certaines circonstances. La connaissance du mouvement orbital des composantes d'une étoile double, comparé au mouvement orbital

de la Terre autour du Soleil, permet de calculer les masses de chaque étoile composante par rapport à celle du Soleil. A ce titre, cette étude est d'une importance essentielle pour notre connaissance de l'univers. Ce calcul, qui reste très délicat, effectué pour quelques centaines de couples, a permis d'établir que les masses des étoiles étaient toutes comparables entre elles : les masses extrêmes qui ont été obtenues sont dans le rapport de 20 à 1, alors que les densités des étoiles sont de 1 à 100 000 000 par rapport à la densité du Soleil, elle-même voisine de 1, très exactement 1,41.

— Numism. De même qu'il y eut en France, sous les Capétiens, deux sortes de deniers : le parisien et le tournois, il y eut aussi le *double parisien* et le *double tournois*. Philippe VI fit fabriquer des deniers d'or, appelés *doubles d'or*, et des demi-doubles d'or. Sous Henri III, on frappa le *double henri*, d'une valeur de deux écus. Le *double carl*, monnaie d'or, fut frappé, dans le duché de Brunswick, au début du XIX^e s.

DOUBLE INCONSTANCE (LA), comédie en 3 actes, de Marivaux (1723). Deux jeunes paysans, Silvia et Arlequin, s'aiment ou croient s'aimer. Le Prince, épris de Silvia, la fait enlever et amener à son château, tandis qu'il attire Arlequin, afin de le rendre infidèle à sa fiancée en l'intéressant à Flaminia, fille d'un domestique du Prince, acquise au dessein de son maître. Cependant, Silvia, moquée pour sa rusticité par les dames de la Cour, veut plaire à un bel officier, qui n'est autre que le Prince déguisé. Celui-ci, en se faisant estimer d'Arlequin par sa bonté et aimer de Silvia par sa délicatesse, détache l'un de l'autre les deux fiancés, qui trouvent chacun le vrai emploi de leur cœur.

Cette comédie de jeunesse est peut-être, dans sa minceur, plus riche que les suivantes, car elle décrit, au lieu de l'habituel amour naissant, le double transfert d'un sentiment affectueux à une passion profonde.

DOUBLE (la), région du Périgord (Dordogne et Gironde), entre les vallées de l'Isle et de la Dronne. Formé d'argiles, le sol de la Double fut longtemps couvert de forêts et de prairies marécageuses, les « mauves » ; de nombreux étangs y furent créés pour l'élevage du poisson. Il n'en subsiste plus qu'une centaine. La Double est restée très boisée.

DOUBLE (François Joseph), médecin français (Verdun-sur-Garonne 1776 - Paris 1842). Il fut, avec Portal, qu'il remplaça à l'Académie des sciences en 1832, un des fondateurs de l'Académie de médecine. Il a publié sur le croup un mémoire qui lui valut une première mention honorable dans le concours ouvert en 1811 par Napoléon I^{er} sur ce sujet, entre tous les médecins de l'Europe.

DOUBLÉ, E adj. Fig. Complété ; ayant en outre telle ou telle qualité : *C'est un savant doublé d'un artiste*.

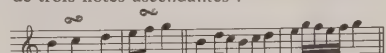
— Verr. *Verre doublé*, verre formé d'une couche de verre coloré appliquée sur une autre couche de verre incolore, ou inversement.

◆ N. m. Bijout. Matière formée d'une épaisseur d'or adhérent à une feuille de cuivre jaune par un écrasement opéré au laminier.

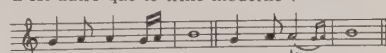
— Chass. Action d'un chasseur qui, de deux coups de fusil successifs, abat deux pièces de gibier : *Faire un doublé*.

— Equit. Action de faire deux à droite ou deux à gauche reliés par une ligne droite conduisant perpendiculairement d'une piste à l'autre. (On écrit aussi DOUBLER.)

— Mus. Ornement, encore dénommé TOUR DE GOSIER, inventé par d'Anglebert. (En voici le type classique, toujours présenté au milieu de trois notes ascendantes :



La *double cadence*, très voisine du doublé, n'est autre que le trille moderne :



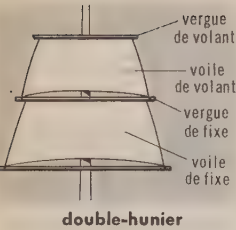
— Papet. *Doublé de papier*, papier sur lequel on fait adhérer par collage une autre feuille de papier ou de métal.

— ENCYCL. Arts décor. Un plateau antique en cuivre doublé d'argent fut trouvé, en 1788,



« la Double Inconstance » illustration par Bertall cabinet des Estampes

doublé



double-hunier

près du château de Chantelle; les découvertes faites à Pompéi et à Herculaneum sont venues, depuis, confirmer que les Anciens ont connu le doublage et le placage. Sous le nom de *fourné* fut pratiqué, au Moyen Âge, un procédé analogue de superposition de métaux par corroyage; après avoir servi à la falsification des monnaies, il s'appliqua ensuite à la fabrication des bijoux. Au commencement du XVIII^e s., un industriel français adapta le procédé du *fourné* à la production de vaisselle de table, mais cette industrie nouvelle émigra en Angleterre, pour nous revenir, vers 1766, sous le nom de *platterie anglaise*. L'invention du *doublé* fut longtemps attribuée, à tort, à un coutelier de Sheffield, Thomas Bolsover. La rareté des métaux précieux, pendant la Révolution, donna un nouvel essor à l'industrie du doublé, ou *plaqué*, qui reçut de considérables améliorations. Sa vogue a duré jusqu'à ce que la galvanoplastie soit venue rendre possible une production moins coûteuse.

— Bijout. Le *doublé* est un véritable placage d'or, dans lequel la feuille d'or est superposée à la feuille de chrysocale avant que le bijou ait sa forme. La matière obtenue sort du laminage en un large ruban qu'on sectionne aux mesures voulues. Appliqué à l'argent, ce procédé prend le nom de *plaqué*.

DOUBLE-APPRÊT n. m. Confect. et Cout. Retouche exécutée en épingles sur la personne au moment de l'essayage, puis décalquée sur papier pour obtenir la forme exacte de la retouche à faire sur la pièce du vêtement : *Faire un double-apprêt*. || Pl. des DOUBLES-APPRÊTS.

DOUBLE-AS n. m. Domino dont chaque moitié porte un point. (On dit aussi DOUBLE-UN.) || Pl. des DOUBLES-AS.

DOUBLEAU n. m. (de *double*). Solive qui entraînait autrefois dans la construction du plancher d'un moulin à vent.

◆ Adj. m. Archit. *Arc doubleau*, v. ARC-DOUBLEAU.

DOUBLE-BÉCASSINE n. f. Nom usuel de la grande bécassine (*Capella media*). || Pl. des DOUBLES-BÉCASSINES.

DOUBLE-BLANC n. m. Domino dont chaque moitié est blanche. || Pl. des DOUBLES-BLANCS.

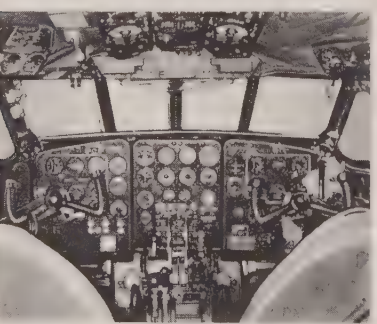
DOUBLE-CHŒUR n. m. Réunion de deux groupes de chanteurs formant chacun un chœur complet à voix égales ou à voix mixtes, et qui peuvent alterner ou se fondre. || Pl. des DOUBLES-CHŒURS.

DOUBLE-CINQ n. m. Domino dont chaque moitié porte cinq points. || Pl. des DOUBLES-CINQ.

DOUBLE-COMMANDE ou **DOUBLE-COMMANDE** n. f. Dispositif permettant à un moniteur de parer aux fautes de conduite de son élève, soit sur une automobile, soit sur un avion. || Dispositif de pilotage permettant à deux pilotes d'agir sur les gouvernes de l'avion : *Tous les avions d'école ou de transport possèdent une double-commande*. || Pl. des DOUBLES-COMMANDES.

DOUBLE-CORDE n. f. Dans la technique des instruments à cordes, emploi simultané de deux ou plusieurs cordes. || Se dit aussi des triples ou quadruples cordes qu'on est contraint d'arpéger. || Pl. des DOUBLES-CORDES.

DOUBLE-CORPS n. m. Text. Réunion de deux corps ajoutés bout à bout, l'un devant l'autre, sur une même planche d'arcade. ||



double-commande de la « Caravelle »

Etoffe confectionnée d'après ce genre de montage. || Pl. des DOUBLES-CORPS.

DOUBLE-CRÈME n. m. Fromage frais, fabriqué avec du lait non écrémé dont le caillé est additionné de crème après l'égouttage. || Pl. des DOUBLES-CRÈMES.

DOUBLE-CROCHE n. f. Valeur de note représentant le seizième de l'unité ronde. (Sa forme dérive de la semi-fusa.) || Pl. des DOUBLES-CROCHES.

Doubleday and Co., maison d'édition américaine, à New York, fondée en 1897 par F. N. Doubleday; elle publie, à côté de la littérature générale, des ouvrages pour les enfants, et a un département de livres de clubs et de vente par correspondance.

DOUBLE-DÉ n. m. Domino dont chaque moitié porte le même point, comme le *double-as*, le *double-deux*, etc. || Au jacquet, action d'amener le même point sur chacun des deux dés. (Par abrégé, on dit DOUBLE.) || Pl. des DOUBLES-DÉS.

DOUBLE-DEUX n. m. Domino dont chaque moitié porte deux points. || *Amener le double-deux*, au jacquet, amener le deux sur chacun des deux dés. (On dit aussi DEUX TOUS ou TOUS LES DEUX.) || Pl. des DOUBLES-DEUX.

DOUBLE-DOUBLET n. m. Jeu de dés doubles. || Pl. des DOUBLES-DOUBLETS.

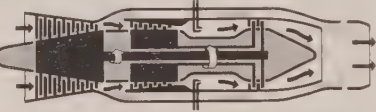
DOUBLE-ÉTOFFE n. f. Etoffe à quatre éléments (deux chaînes et deux trames), tissée directement sur le métier à tisser. (On pourrait laisser séparées les deux étoffes ainsi obtenues. On préfère les solidariser par l'artifice du liage*. On obtient ainsi un tissu* épais, pouvant présenter deux aspects totalement différents sur ses deux faces. Cette technique est surtout utilisée dans le tissage de la laine.) || Pl. des DOUBLES-ÉTOFFES.

DOUBLE-FACE n. f. Text. Etoffe à trois éléments (deux chaînes et une trame, ou deux trames et une chaîne), laissant apparaître deux armures différentes sur chacune de ses faces, par le jeu des brides en contiguïté. (V. FACE.) || Pl. des DOUBLES-FACES.

◆ Adj. Econ. dom. *Brosse double-face*, brosse à chaussures ayant d'un côté des crins durs pour ôter la boue, de l'autre des crins plus souples pour étaler le cirage.

DOUBLE-FLUX n. m. Ensemble de deux trajets différents suivis par l'air dans un turboréacteur. || Pl. des DOUBLES-FLUX.

— ENCYCL. Dans un turboréacteur à *double-flux*, l'air qui pénètre dans le moteur ne suit pas dans sa totalité le trajet classique par le



compresseur, la chambre de combustion, la turbine et la tuyère d'éjection; il se divise en deux flux différents : un *flux primaire*, qui suit le trajet classique, et un *flux secondaire*, ou *flux de dilution*, qui se sépare du premier à la sortie des premiers étages du compresseur. Le flux secondaire ne traverse ni la chambre de combustion ni la turbine, et vient se mélanger au flux primaire au moment de la détente terminale dans la tuyère d'éjection. D'une manière très générale, cette disposition permet d'obtenir un meilleur rendement global et un gain sur la consommation spécifique, ainsi que, éventuellement, un accroissement de la poussée par la postcombustion* des deux flux mélangés dans la tuyère terminale. Actuellement, plusieurs types de turboréacteurs à compresseur axial utilisent le principe du double-flux.

DOUBLE-FOND ou **DOUBLE FOND** n. m. Partie d'un navire comprise entre les varangues, un bordé intérieur appelé *plafond de ballast*, le bord tombé du ballast et le bordé de coque. || Pl. des DOUBLES-FONDS.

— ENCYCL. Le *double-fond* s'étend généralement du coqueron avant au coqueron arrière, et est divisé en compartiments indépendants par des varangues étanches et les supports longitudinaux. Il sert au transport du lest et du combustible liquides. Il a fait son apparition sur les navires métalliques dans la seconde moitié du XIX^e s.

DOUBLE-HUNIER n. m. Mar. Hunier divisé en deux parties à la hauteur de la troisième bande de ris.

— ENCYCL. Les *doubles-huniers* ont été inventés dans la seconde moitié du XIX^e s., pour rendre plus facile la manœuvre des anciens *huniers pleins*. Le *double-hunier* a deux vergues : la vergue de *volant* et la vergue de *fixe*. Lorsqu'on amène la vergue de volant sur la vergue de fixe, le hunier se trouve diminué de toute la surface du volant, ce qui est précieux en cas de grain subit. Les *doubles-huniers* ont complètement remplacé les anciens *huniers pleins*. Les derniers grands bâtiments de commerce à voiles avaient aussi des *doubles-perroquets* établis suivant le même principe.

DOUBLEMARD (Amédée Donatien), sculpteur français (Beaurain, Aisne, 1826 - Paris 1900). On lui doit les statues du *Maréchal Sérurier* (Laon 1863) et du *Maréchal Moncey* (place Clichy, à Paris).

DOUBLEMENT adv. D'une double façon; à un double titre : *Etre doublement heureux*. *Etre doublement obligé à quelqu'un*.

— Math. *Fonctions doublement périodiques*, v. ELLIPTIQUE.

DOUBLEMENT n. m. Action de porter au double : *Le doublement des prix, des impôts*. || Action de plier en deux : *Le doublement d'une feuille de papier*.

— Ch. de f. Action de doubler un train, c'est-à-dire d'en mettre en marche un second dans un horaire très voisin du premier.

— Eaux et for. Surenchère augmentant de moitié le prix fixé primitivement dans la vente d'une coupe.

— Gramm. Action de doubler une lettre : *Le doublement de la lettre « l » a lieu devant un « e » muet dans la conjugaison des verbes en « eler » du type « appeler »*.

— Mil. *Doublement d'une balle*, dans le tir à la cible, action de placer deux balles au même impact.

DOUBLE-MÈTRE n. m. Pop. Homme très grand, d'environ deux mètres. || Pl. des DOUBLES-MÈTRES.

DOUBLE-PLI n. m. Essai de résistance du papier au pliage. || Pl. des DOUBLES-PLIS.

DOUBLE-QUATRE n. m. Domino dont chaque moitié porte quatre points. || Pl. des DOUBLES-QUATRES.

DOUBLER v. tr. (lat. *uplicare*). Porter au double : *Chaque fois, on doublait la mise* (Carco). || Mettre en double : *Doubler une feuille de papier*. || Remplacer, jouer un rôle à la place de ou concurremment avec : *La cabine des mannequins est une rude épreuve [...]. On lui faisait passer des robes moctes qui la mortifiaient. Elle doublait Agathe (J. Cocteau). Circulaire qui ne fait que doubler une lettre personnelle*. || Garnir d'un revêtement : *Chaque matin, de petites voitures fermées, en forme de caisses, doublées de zinc et garnies de soupapures, s'arrêtent aux portes des grandes cuisines (Zola)*. || Franchir, dépasser : *Nous voulions tous deux à la fois // Doubler le même promontoire (Hugo)*; et, au fig., v. CAP. || *Doubler un véhicule, ou, absol., doubler*, dépasser un véhicule en mouvement : *Comme il allait doubler, un camion arriva dans l'autre sens*. || *Doubler le pas*, marcher plus vite. || Fig. Accroître, augmenter : *A-t-on jamais vu un homme né riche qui ne songe pas à doubler sa fortune? Il mériterait d'être pauvre (Stendhal)*.

— Ciném. *Doubler un film*, effectuer son doublage*.

— Cout. Garnir d'une doublure : *Doubler un habit, une jaquette*.

— Imprim. Répéter par erreur : *Doubler une lettre, un mot, une ligne, un alinéa*. || Terminer une ligne, un vers, à la fin de la ligne précédente ou suivante, quand la justification est insuffisante.

— Mar. Munir un bâtiment d'un doublage. || *Doubler les avirons*, faire agir deux hommes sur chaque aviron. || *Doubler un bâtiment en marche*, le gagner de vitesse et le dépasser. || *Doubler un cap*, manœuvrer et faire route de manière à contourner un cap. || *Doubler un danger*, passer au large et le dépasser. || *Doubler les manœuvres, les cordages*, les disposer en double, en cas de mauvais temps.

— Mil. *Doubler les rangs*, mouvement d'ordre serré, utilisé au combat jusqu'en 1870 et qui, doublant le nombre de fusils en ligne, accroissait d'autant la puissance de feu. || *Doubler l'étape*, faire deux étapes dans la même journée.

— Mus. **Doubler les parties**, faire exécuter chacune des parties par deux voix ou deux instruments.

— Sports. Dans une course sur piste, disancer un autre coureur d'un tour de piste. || Dans les jeux de balles, se dit de la balle quand elle touche deux fois la terre avant d'être renvoyée.

— Text. Procéder à l'opération du doublage. || Réunir ensemble, avant de les retordre, deux ou plusieurs fils simples. (Syn. ASSEMBLER.)

— Théât. **Doubler un rôle**, le jouer à la place du titulaire. || **Doubler un acteur**, jouer un rôle à sa place, ou être prêt à le jouer éventuellement.

— Vénér. **Doubler ses voies**, se dit d'un animal qui, pour ruser et embarrasser les chiens, revient sur sa voie et repart. (Dans le *hourvari*, l'animal reprend carrément son contre.)

◆ V. intr. Devenir double : *Arbuste qui a doublé en hauteur*. || *Doubler de*, s'élever au double de : *Terrain qui a doublé de valeur*; s'accroître, augmenter considérablement : *Doubler de vitesse*. Si la culture doublait d'activité [...], la richesse allait croître énormément (Michelet).

— Equit. **Doubler**, faire exécuter à son cheval un *doublé*.

DOUBLE-SIX n. m. Domino dont chaque moitié porte six points. || Pl. des DOUBLES-SIX.

DOUBLET n. m. Nom donné à des mots de même étymologie, mais entrés dans la langue par des voies différentes et présentant d'ordinaire des sens différents; couple formé par ces mots : *Les mots « sacrement » et « serment », qui viennent du même mot latin « sacramentum », sont des doublets (ou forment un doublet), mais « sacrement » est de formation savante et « serment » de formation populaire*. (V. part. *encycl.*, Linguist.) || Nom que l'on donne aussi aux diverses formes d'un mot dont l'emploi est réglé par la syntaxe. (Ainsi *jol* et *fou* forment un doublet [*doublet syntactique*].)

— Bijout. Pierre fausse obtenue en fixant un corps coloré derrière un morceau de cristal. (V. part. *encycl.*)

— Cost. Au Moyen Age, camisole faite de deux étoffes appliquées l'une sur l'autre, portée sur le corps, puis sur la chemise. (Pour recevoir l'onction le jour du sacre, les reines revêtaient un doublet.) || *Doublet à armer*, gambaison piquée.

— Electr. *Doublet électrique*, ensemble de deux quantités ponctuelles d'électricité égales et de signe contraire, infiniment rapprochées; ensemble de deux pôles situés à une distance très petite. (Syn. *DIPÔLE*.)

— Opt. Ensemble de deux raies très voisines dans un spectre lumineux : *Le doublet du sodium est formé de deux raies, de longueurs d'onde 5 890 et 5 896 angströms*. || Oculaire composé de deux lentilles, permettant d'achromatiser et d'obtenir une plus grande image, tout en empêchant la déformation de celle-ci.

— Physiq. *Doublet électronique*, ensemble de deux électrons, grâce auquel se fait, dans certaines molécules chimiques, la liaison entre deux atomes.

— Télécomm. Antenne demi-onde formée de deux conducteurs disposés en prolongement l'un de l'autre : *Les doublets sont employés pour la réception des ondes métriques de la télévision et de la modulation de fréquence*. (Syn. *DIPÔLE*.) [V. part. *encycl.*]

— ENCYCL. Bijout. Les *doublets* ont été employés dans l'orfèvrerie médiévale. Il existe plusieurs catégories de doublets. L'une comprend les *cabochons* de verre laissant transparaître soit une feuille de clinquant ou d'argent, soit une composition colorée vitrifiée, qu'on loge entre deux parties de cristal pour en faire des *doublets à deux faces*. On appelle également « doublets » les pierres véritables dont la grosseur est doublée par un prisme de cristal collé sous la *culasse*.

— Linguist. La plupart des *doublets* résultent de la création, à partir du latin, de mots savants : *auscultare* a donné *écouter* par formation populaire, *auscultar* par formation savante. Toutefois, les doublets peuvent résulter encore de l'introduction en français de mots dialectaux ou étrangers (*échelle* et *escale* viennent tous deux du latin *scala*, mais *escale* est d'origine italienne), d'un même mot latin pris au nominatif et à l'accu-

satif, au singulier et au pluriel, etc. : *grain*, issu du latin singulier *granum*, *graine*, du pluriel *grana*, forment un doublet. Enfin, les doublets ne sont parfois que des variantes orthographiques consacrées par l'usage : *fatigant* adjectif et *fatiguant* participe.

— Télécomm. Le *doubler* a un effet directif, le rayonnement étant maximal dans le plan perpendiculaire aux brins et nul suivant leur axe. Lorsque le doublet d'émission est horizontal, l'onde rayonnée est polarisée horizontalement; lorsque le doublet est vertical, l'onde rayonnée est polarisée verticalement. L'antenne de réception doit avoir la même disposition.

La télévision utilise des aériens, dérivés du doublet, dont les dimensions sont voisines de la moitié de la longueur d'onde; dans la disposition de ces aériens, on cherche à diminuer le rayonnement vers le haut et vers le bas, où il est inutile, pour l'augmenter aux environs du plan horizontal, où se trouvent les téléviseurs. Pour cela, on empile verticalement, le long du pylône de support, plusieurs doublets dans le même plan horizontal.

DOUBLET (Jean-François), marin français (Honfleur 1655 - id. 1728). Il navigua dès l'âge de sept ans. Capitaine marchand en temps de paix, il armait en course aux époques de guerre. Louis XIV le fit lieutenant de frégate en 1692. Son *Journal*, publié en 1883, est un vrai roman d'aventures.

DOUBLET (Marie Anne LEGENDRE, dame), femme de lettres française (Paris 1677 - id. 1771). Elle réunit dans son salon Piron, l'abbé Legendre, l'abbé Chauvelin, Bachaumont, Voisenon, Caylus, dont beaucoup d'anecdotes, publiées par elle sous le titre de *Nouvelles à la main*, ont passé dans les *Mémoires de Bachaumont*.

DOUBLE-TOIT n. m. Toile supplémentaire recouvrant complètement une tente de camping pour la protéger. || Pl. des DOUBLES-TOITS.

DOUBLE-TOMAN n. m. Ancienne monnaie persane d'or, valant 20 kranas. || Pl. des DOUBLES-TOMANS.

DOUBLE-TROIS n. m. Domino dont chaque moitié porte trois points. || Pl. des DOUBLES-TROIS.

DOUBLETTE n. f. Archéol. Au XVII^e s., taffetas rayé.

— Mus. Jeu d'orgue à bouche, qui sonne l'octave du prestant. (Il est en étain, et son tuyau le plus long ne dépasse pas 0,35 m. Il fait partie des jeux de fond, à tuyaux ouverts.)

— Technol. Ancien nom donné parfois encore à des avivés de chêne d'une épaisseur de 55 mm et ayant une valeur double, au mètre linéaire, du débit, appelé *échantillon*, de 34 mm.

DOUBLEUR n. m. *Doubleur de fréquence*, appareil, comportant une valve et un transformateur, qui produit un courant alternatif d'une fréquence double de celle du courant qui l'alimente.

DOUBLEUSE n. f. Text. Machine utilisée pour bobiner ensemble deux ou plusieurs fils sans leur donner de torsion. (On dit aussi ASSEMBLEUSE.)

— ENCYCL. La *doublouse* comprend un râtelier, sur lequel sont disposées les bobines de fil simple, et, à une certaine distance, un dispositif d'enroulement sur un bobinot de bois ou un tube de carton. Les fils simples, appelés simultanément, s'enroulent sous forme de bobine, en restant parallèles. Sur leur parcours, on dispose toujours un casse-fil, organe destiné à arrêter la machine automatiquement si un des fils simples constituants se rompt. Les fils ainsi réunis servent à l'alimentation des métiers à retordre.

DOUBLIER n. m. Archéol. Nappe que l'on plaçait, repliée en double, sur la table, devant les hauts personnages. || Grande serviette essuie-mains, cousue par ses deux extrémités et passée sur un rouleau. (On l'appelle aussi LONGIÈRE.) || Au Moyen Age, vase contenant deux pintes, ou plat de grandes dimensions.)

— Econ. rur. Râtelier double, que l'on place au milieu de la bergerie.

◆ Adj. m. Archéol. *Heaume doublier*, heaume à doubles lames. || *Haubert doublier*, chemise de mailles dont les anneaux étaient doubles.

DOUBLIÈRE n. f. Brebis ou chèvre portant deux petits.

DOUBLIS n. m. Constr. Ouvrage exécuté au départ d'une couverture en ardoises et consistant à placer, sous les liaisons du premier rang de la couverture, au moins un rang d'ardoises de hauteur réduite. || Partie inférieure d'un treillage quelconque.

DOUBLON, ONNE n. Nom donné, dans certaines régions, aux animaux de deux ans (génisses, brebis, mules, poulains).

◆ N. m. Imprim. Répétition vicieuse d'une lettre, d'un mot ou d'une partie quelconque de la copie.

— Technol. Réunion de deux lames de métal, qu'on fait passer ensemble au laminoir pour obtenir des lames très minces.

DOUBLON n. m. (esp. *doblón*). Monnaie d'or d'Espagne et des anciennes colonies espagnoles, dont il a existé de nombreux types de valeurs diverses.

DOUBLURE n. f. Etoffe légère ou de soutien, que l'on emploie pour doubler un vêtement, un rideau, une tapisserie, etc. : *La doublure d'un manteau, d'une tenture*. Les rideaux et portières étaient en guipure de Venise, posée sur une doublure de soie (Zola). || Par extens. Objet, matière qui en double un autre : *Une doublure de fer-blanc*. || Fig. Personne qui n'est que la copie d'une autre : *Faux noble, qui n'est qu'une doublure de marquis*.

— Ciném. Acteur secondaire, remplaçant la vedette pendant la préparation technique d'une prise de vues et le réglage des éclairages. || Spécialiste, ou acrobate, ou « casse-cou », remplaçant effectivement un acteur pour des scènes exceptionnelles et dangereuses (exploits sportifs, acrobatiques, etc.).

— Constr. Opération consistant à fixer, derrière une dalle de pierre ou une tranche de marbre, une dalle d'une autre qualité de pierre, pour en améliorer la résistance.

— Métall. Défaut rencontré dans les tôles, feuillets ou fils, sous forme d'une séparation sur l'épaisseur, dans le sens longitudinal du produit. (Des soufflures et inclusions dans le lingot, ou ségrégation axiale, créent des plans de séparation empêchant le soudage du métal lors des déformations mécaniques par forgeage, laminage, étirage ou tréfilage.) || Défaut d'une soudure manquée, lorsque les pièces soudées sont simplement en contact, de telle sorte que, ne faisant pas corps ensemble, elles peuvent être facilement séparées.

— Text. Groupement de certaines duites disposées, dans le rapport d'armure d'un tissu, de manière à former des brides sur l'envers du tissu.

— Théât. Acteur ayant appris un rôle pour être prêt à le jouer en cas d'empêchement ou de défaillance du titulaire.

DOUBNO, v. de l'U. R. S. S. (Ukraine), au N.-E. de Lvov; 12 700 hab. Centre d'études nucléaires. Prise et détruite par les Austro-Allemands en 1915, la ville fut, en 1916, le pivot de la manœuvre offensive de Broussilov en direction de Lvov, au cours de laquelle les Russes refoulèrent largement vers l'O. les forces allemandes de von Linsingen. (V. GALICIE [batailles de].)

DOUBROVITSY, localité de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), près de Podolsk. Eglise édifiée, de 1690 à 1704, sur une terre du prince Vassili Galitsyne. Bien que portant encore la marque du style vieux-russe, elle serait l'œuvre d'un élève suédois de Bernin, Nicodemus Tessin. La richesse de sa décoration sculptée la rend particulièrement remarquable.

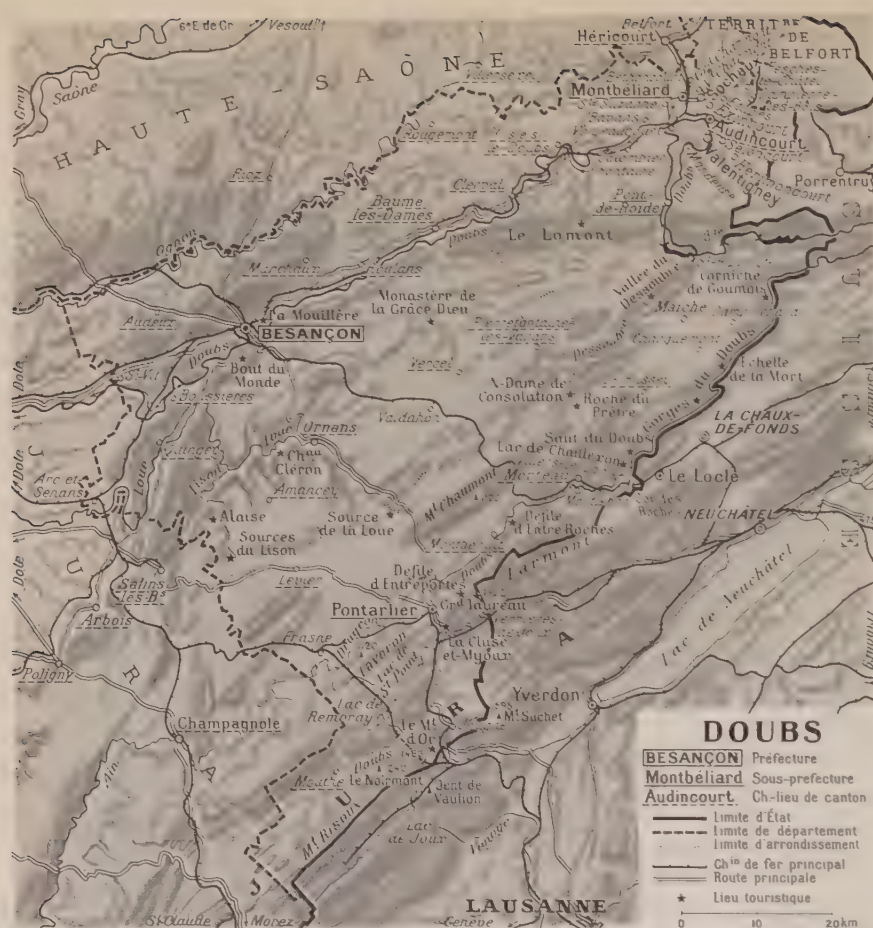
DOUBS (le), riv. de France et de Suisse, affl. de la Saône (r. g.); 430 km. Né dans le Jura à 937 m d'alt., près de la Suisse, le Doubs remplit le lac de Saint-Point, passe à Pontarlier et traverse le lac de Chaillexon, d'où il sort par le saut du Doubs (27 m de haut); il pousse une pointe en Suisse. Rentré en France en continuant son cours sinueux à travers les chaînes du Jura, il reçoit le Desoubre à Saint-Hippolyte, l'Allaine près de Montbéliard, et passe à Baume-les-Dames, Besançon, Dole; grossi par la Loue, il finit à Verdun-sur-le-Doubs. Il n'y a pas 100 km de distance entre la source du Doubs et son confluent avec la Saône. Son tracé en baïonnette est caractéristique des régions plissées.



doublouse



saut du DOUBS



Son débit moyen est de 154 m³/s et son débit maximal de 1 750 m³/s. Le régime est de type pluvio-nival.

DOUBS (DÉPARTEMENT DU), départ. de l'est de la France; 5 260 km²; 351 000 hab. (66 au km²). Ch.-l. Besançon; 3 arrond. (Besançon, Montbéliard, Pontarlier), 27 cant. et 630 comm. Il fait partie de la VII^e région militaire (Dijon), ressortit à la cour d'appel, à l'université et à l'archevêché de Besançon. Le département s'étend pour sa plus grande partie sur le Jura central et septentrional; au-delà du Doubs, il couvre l'ancien-pays jurassien, jusqu'à l'Ognon, et la région de la porte de Bourgogne. Vers la Suisse, le Jura est formé de chaînons montagneux séparés par des vales (vuls de Mouthe, de Maiche, etc.). Au N.-E., il constitue de hauts plateaux calcaires monotones, limités par le Lomont, qui domine la porte de Bourgogne et le Doubs. L'économie agricole de ces régions est tournée essentiellement vers l'élevage des bovins et la fabrication, en coopératives, de fromages de type gruyère. Les forêts et les bois, composés de plus en plus de conifères, fournissent des ressources supplémentaires, parfois considérables, aux villageois. Les collines et les plaines comprises entre le Doubs et l'Ognon laissent une place beaucoup plus considérable que dans le haut pays aux cultures de céréales et aux plantes fourragères. Dans ce département, l'industrie joue un rôle important : ce sont d'abord, dans la montagne, les industries du bois et, surtout, l'horlogerie, dont l'origine est due à la nécessité, pour les paysans, d'utiliser les longues soirées de l'hiver; elle est surtout le fait, aujourd'hui, d'ateliers spécialisés dispersés entre Morteau et les confins alsaciens. Mais la grande région industrielle est celle de Montbéliard, tournée vers la métallurgie, les constructions mécaniques (automobiles) et le petit outillage.

Eu égard à sa population, le département occupe un rang exceptionnel par son activité économique globale : l'indice de son « pro-

département du Doubs	
population active employée dans	
● l'agriculture, les forêts : 25 p. 100	moyenne de la France : 28 p. 100
● l'industrie et les transports : 51 p. 100	moyenne de la France : 41 p. 100
● le commerce, les services, l'Administration : 24 p. 100	moyenne de la France : 31 p. 100
produit départemental	
caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France	
10,0 p. 1 000	
● rang du département d'après le produit : 25 ^e sur 90	
● indice du produit par habitant : 132	France entière : moyen 100

duit départemental », calculé par habitant, vient immédiatement après ceux des départements de la Seine et du Nord. C'est aux industries de la région de Montbéliard que le département doit, en grande partie, la valeur élevée de cet indice. Par rapport à 1936, le chiffre de sa population est en très nette augmentation (+ 7,3 p. 100). [→ Biblio.]

DOUC n. m. Nom usuel d'une espèce de singe du genre *sempnopithecus*, qui habite la Cochinchine.

— **ENCYCL.** Les *doucs* sont des singes à pelage gris, bigarré de noir et de brun. Leur front est surmonté d'un haut toupet de poils. Ils ont des favoris blancs; taille : 0,50 m, sans compter leur longue queue.

DOUCAINE n. f. Mus. Instrument médiéval à perce conique et anche double, qui est l'ancêtre du basson moderne. (Les Allemands

désignent sous le nom de *dolcian*, *dolcian* ou *doucaine* un jeu d'orgue à anche douce de 8 ou 16 pieds.)

DOUCE, nom de deux comtesses de Provence*.

DOUCÉ n. m. Emeri presque impalpable, employé pour achever le polissage du verre.

DOUCE-AMÈRE n. f. Nom usuel de *Solanum dulcamara*, plante sarmenteuse à fleurs violettes. (Famille des solanacées.) || Pl. des DOUCES-AMÈRES.

— **ENCYCL.** La *douce-amère* est un arbrisseau grimpant à feuilles alternes, qui est très commun en France dans les bois humides. On cultive quelques espèces comme ornementales; on emploie les feuilles en infusion comme dépuratif. Le nom de *douce-amère* provient de la saveur de l'écorce qui, d'abord amère, devient ensuite douceâtre.

DOUCEÂTRE adj. Qui est fade au goût : Une liqueur douceâtre. || Fig. Qui a une expression fade : Visage douceâtre.

— **SYN.** : doucereux, jalot, insipide, mielleux, plat.

DOUCÉLIN (saint), en lat. *Dulcidinus*, patron de plusieurs paroisses du Saumurois. Sa vie est inconnue. — Fête le 8 juillet.

DOUCELINE (sainte), moniale franciscaine (Digne v. 1214 - Marseille 1274), sœur de Hugues de Digne, fondatrice de couvents de béguines en Provence. Elle fut très attachée aux doctrines des Spirituels, dont elle était l'une des inspiratrices. — Fête le 1^{er} septembre.

DOUCEMENT adv. Délicatement, avec précaution : Je la vis [...] caresser doucement la bête qui se plaignait (Carco). || D'une façon agréable pour les sens : Musique qui caresse doucement les oreilles. || Lentement, peu à peu : Avancer doucement. || Sans bruit, discrètement : Marcher doucement. || Faiblement, de façon à peine perceptible : Quelquefois le vent remue si doucement les feuilles qu'on jurerait d'un bruit de pas (F. Mauriac). || Légèrement, à peine, un peu : Picquenart passait derrière nous et nous versait des conseils d'une voix doucement pargote (G. Duhamel). || — Fig. Avec douceur bienveillante; avec des précautions délicates : Quand elle trouve que ce n'est pas bien, elle me gronde quelquefois; mais c'est doucement (Laclos). || Patiemment, avec résignation : Je prends tout doucement les hommes comme ils sont (Molière). || En cachette, sourdement : Se payer doucement la tête de quelqu'un. || Ni bien ni mal, médiocrement : Santé, affaires qui vont tout doucement.

♦ Interj. Allez moins vite, pas de précipitation : Doucement, allez, prenez votre temps, grand-mère (Carco).

— **SYN.** : graduellement, insensiblement, lentement, progressivement; agréablement, délicatement, légèrement, suavement, tendrement.

DOUCEREUSEMENT adv. De façon doucereuse; avec une douceur affectée.

DOUCEREUX, **EUSE** adj. Qui a une douceur déplaissante, affectée : Laissez là le doucereux Danceny, pour ne vous occuper que de moi (Laclos). || Inspiré par une douceur fade ou simulée : Puis, se calmant, elle ajouta d'une voix doucereuse comme on parle à une personne à qui la vérité ne vaudrait rien... (Zola).

— **SYN.** : affecté, douceâtre, enjôleur, insinuant, mielleux, papelard, sucré.

DOUCET, **ETTE** adj. et n. **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** D'une douceur apparente : Mon fils, dit la souris, ce doucet est un chat (La Fontaine).

DOUCET (Camille), auteur dramatique français (Paris 1812 - id. 1895). Il étudia le droit, puis entra dans l'administration et devint directeur de l'administration des théâtres (1863). Outre des vaudevilles, des à-propos, des scènes lyriques, il donna des comédies en vers, assez habilement construites : le *Baron de Lafleur* (1843), le *Fruit défendu* (1858), la *Considération* (1860). [Acad. fr., 1865; secrét. perpétuel, 1876.]

DOUCET (Jacques), couturier et amateur d'art français (Paris 1853 - Neuilly-sur-Seine 1929). Il s'intéressa d'abord à l'art du xviii^e s. et forma une importante collection, qu'il dispersa en 1912 pour acquérir des peintures modernes (Manet, Van Gogh, Cézanne, Picasso). Il est à l'origine de grandes publi-



douce-amère

cations d'histoire de l'art, comme le *Répertoire d'art et d'archéologie* ou les *Reproductions de manuscrits à miniatures*. Il avait constitué une bibliothèque d'art et de littérature, dont il fit don à l'Université de Paris; celle-ci l'a répartie entre l'Institut d'art et d'archéologie et la bibliothèque Sainte-Genève.

DOUCETTE n. f. Etoffe de soie très légère, du XIV^e s.

— Art culin. Sorte de sirop de sucre, que l'on appelle également **ROUSSETTE** à cause de sa couleur.

— Bot. Autre nom de la mâche (*valerianella*).

— Chim. Solution aqueuse de carbonate de potassium ou de carbonate de sodium.

DOUCETEMENT adv. Fam. Tout doucement : *Une mignonne petite dague [...] avec quoi je trouverai tout doucement votre peau blanchette* (Gautier).

DOUCEUR n. f. Qualité de ce qui est sans rudesse, de ce qui produit une impression agréable aux sens : *Leurs voix étaient sans douceur* (G. Duhamel). || *Par extens.* Etat de ce qui est calme, tranquille, et produit une impression reposante : *Une douceur, un calme étranges [...] imprégnaient l'atmosphère d'une délicieuse langueur* (Carco). || — Fig. Modération, mesure, attitude de celui qui évite d'agir avec violence : *Avec une douceur qu'on n'eût pas attendue de lui, M. le Directeur [...] écarta les mains de ce visage dévasté par les larmes* (Aragón). || Gentillesse; affection tendre, empressée : *Il se le répétait, trouvant du confort à la pensée de lui avoir montré quelque douceur dans le temps de sa grossesse* (F. Mauriac). || Tranquillité, résignation : *Elle eut la douceur des anciens martyrs* (Michelet). *Une douceur stoïque*.

— *En douceur* loc. adv. Avec précaution ou ménagement; et, au fig., sans hâte : *Faire son chemin en douceur* (Regnard). || Avec calme : *Prendre les choses en douceur*.

— ALLUS. LITTÉR. *La douceur angevine*, v. ANGEVIN.

— Mar. *File en douceur!* Amène en douceur!, commandements pour faire mollir, filer peu à peu, également et sans secousse, en cordage tendu.

— Métall. Malléabilité, ductilité.

— *Douceurs* n. f. pl. Agréments matériels ou moraux quelconques : *Les douceurs de la table, du sommeil*. || Sucreries, friandises : [...] *Sans compter les douceurs, des dragées et des biscuits* (Zola). || Ironiq. Injures : *Ils n'ont fait que se dire des douceurs*. || Paroles de galanterie : *Il lui conte des douceurs* (Molière).

DOUCEUR, famille de relieurs parisiens (XVII^e, XVIII^e s.). Parmi les plus importants, citons Louis († 1769), qui, maître en 1721, fut relieur du roi pour le dépôt des affaires étrangères. Il est l'auteur du buvard mosaïqué de M^{me} de Pompadour et d'un La Fontaine de maroquin rouge orné de dentelles (Bibl. nat.).

DOUCHAN ou **DUŠAN**. V. ETIENNE IX UROŠ IV DUŠAN.

DOUCHE n. f. (ital. *doccia*; du lat. *ducere*, conduire). Autrefois, gorgouille pour l'écoulement des eaux; et, par extens., eau rejetée par cette gorgouille. || Jet d'eau dirigé sur le corps, et utilisé pour la toilette, en remplacement du bain, ou comme traitement curatif (chaud, froid ou tiède). || Robinetterie pouvant être placée directement sur l'alimentation en eau de la baignoire, et comprenant les robinets mélangeurs avec inverseur, le collier-douche, la pomme orientable, le diffuseur, etc. || *Douche écossaise*, douche d'abord chaude, puis froide; et, au fig., alternance de bons et de mauvais traitements, de bonnes et de mauvaises nouvelles, etc. || *Par plaisant.* Averse, tout liquide jeté sur quelqu'un. || — Fig. et fam. Violente réprimande. || Tout ce qui calme une surexcitation, une exaltation quelconque : *Les déceptions, les critiques, autant de douches*.

— Hyg. *Cabine de douche*, dispositif fixe ou mobile, placé dans une salle de bains, un cabinet de toilette ou une salle d'eau, et comportant l'appareil à douche (robinets mélangeurs, diffuseur ou collier), le receveur ou réceptacle, avec vidange et, pour les cabines fixes, un siphon. (V. aussi BLOC-DOUCHE.) || *Douche annamite*, sorte de douche

portative, constituée par un récipient cylindrique dont le couvercle est percé d'un très grand nombre de petits trous. || *Douche carbo-gazeuse*, appareil permettant la pulvérisation de divers liquides sous différentes pressions à l'aide de gaz carbonique. || *Douche filiforme*, appareil permettant d'obtenir un jet d'eau mince sous une certaine pression, servant au nettoyage et au massage de l'épiderme.

— Physiq. méd. *Douche électrostatique* ou *franklienne*, nom donné autrefois au jet électrique (effluve statique) lancé par un appareil à pointes multiples relié à une machine électrostatique. (Actuellement, on utilise, pour des applications analogues, des électrodes reliées à un appareil de haute fréquence [électrodes condensatrices de Oudin et de MacIntyre].)

— ENCYCL. Hyg. et Thérap. La *douche* chaude, froide ou tiède, appliquée sur l'ensemble du corps (douche générale) ou sur une région particulière (douche locale), est un agent physique à intérêts multiples : outre le nettoyage et le rinçage de la peau, elle exerce une action modificatrice sur le système nerveux central et une action réflexe sur les organes périphériques qui en font un moyen thérapeutique non négligeable.

La *douche chaude* active la circulation et provoque une hyperémie cutanée qui diminue la congestion éventuelle des organes sous-jacents. Si on l'applique sur tout le corps, elle abaisse la tension artérielle et doit être suivie d'une « réaction » par douche froide, qui provoque une vaso-constriction et rétablit une pression artérielle normale (douche écossaise). La *douche tiède* est sédative, ainsi que la *douche froide*, dont l'action peut cependant provoquer une stimulation réflexe chez les sujets atones.

On peut pratiquer des douches au jet ou à la pomme, le trajet de l'eau étant horizontal, descendant ou ascendant. La *douche sous-marine* se pratique, le corps étant plongé dans une baignoire d'eau tiède, par projection d'un jet provenant d'un tuyau également immergé, et fournissant une eau plus chaude ou plus froide; elle se fait spécialement au niveau des régions de l'hypocondre droit (foie) et dans la région lombaire (reins). La *douche filiforme* est utile pour lutter contre la cellulite et contre certaines dermatoses.

Bien que suppléant dans de nombreux cas par d'autres moyens physiques (électricité) ou médicamenteux, les douches conservent un certain nombre d'indications dans le traitement des affections nerveuses et mentales.

DOUCHER v. tr. Donner une douche à : *Donner une douche à un malade*. || Fig. et fam. Calmer, atténuer l'ardeur ou l'enthousiasme de; décevoir : *Il a été douché, on ne l'y reprendra plus*.

— SYN. : arroser, asperger, baigner, rincer, saucer, tremper.

— *Se doucher* v. pr. Se donner une douche. || Fam. *Se faire doucher*, rester exposé à la pluie : *Je me suis fait doucher*.

DOUCHI n. m. Verr. Syn. de DOUCISSAGE.

DOUCHKINE (Alexeï Nicolaïevitch), architecte soviétique (1903). Il a collaboré au plan du métro moscovite, en a réalisé plusieurs stations (Sovietskaïa, Maïakovskaïa, Place-de-la-Révolution), et fut nommé (1941) architecte en chef de cette entreprise. Appelé en 1943 à assumer les mêmes fonctions au ministère des Transports, il a conçu notamment les gares de Simferopol', de Dniepropetrovsk, de Sochi.

DOUCHY, comm. du Loiret (arrond. de Montargis), dans le Gâtinais; 963 hab. (447 aggl.). Eglise en partie du XII^e s. Fabrique d'appareils de radio. Laiterie.

DOUCHY-LES-MINES, comm. du Nord (arrond. de Valenciennes), dans le bassin houiller (groupe de Valenciennes), sur la Selle; 3 864 hab. (3 798 aggl.). Houille.

DOUCI n. m. Verr. Syn. de DOUCISSAGE. || Etat d'une glace doucie.

DOUCI, E adj. Verr. Se dit d'une glace dont les deux faces sont parfaitement dressées et parallèles : *La glace doucie n'est pas transparente*. (V. DOUCISSAGE.)

DOUCIER, comm. du Jura (arrond. de Lons-le-Saunier), au S. du lac de Chalain; 210 hab. (135 aggl.). Centre de villégiature.

DOUCIN ou **DOUCAIN** n. m. Pommier sauvage de moyenne vigueur, employé comme porte-greffe. (De nombreux types existent; le plus utilisé est le *doucain* de Fontenay.)

— Agric. Dans certains départements, terre qui n'est pas pierreuse.

— Cénol. En Bourgogne, mauvais goût que prennent quelquefois les vins.

— Zool. Nom dialectal de l'oursin comestible. (On écrit aussi, en ce sens, DOUSSIN.)

DOUCIN (Louis), jésuite français (Vernon 1652 - Orléans 1721), connu surtout par sa polémique avec les jansénistes à propos de la bulle *Unigenitus*. Il a écrit quelques travaux d'histoire de la théologie.

DOUCINE n. f. Archit. Moulure à double courbe, convexe en bas, concave en haut, formée d'un quart-de-rond raccordé à un cavet. (Ce profil convient aux sousbassements et aux entablements.)

— Ch. de f. *Raccordement en doucine*, dans le passage d'une voie d'un alignement à une courbe, variation progressive du dévers entre une valeur nulle et une fonction linéaire de la distance, entraînant une variation progressive concomitante du rayon de courbure.

— Technol. Rabot de menuisier dont le fer a la forme d'une doucine, et qui sert à pousser les moulures de ce profil.

— Trav. publ. *Profil en doucine*, v. PROFIL.

DOUCIR v. tr. Opérer le doucissage.

DOUCISSAGE n. m. Carr. Opération qui consiste à surfaçer une pierre de taille ou un bloc, une plaque de marbre, en vue de donner au parement l'aspect de taille adoucie.

— Opt. Opération intermédiaire entre l'ébauchage et le polissage. (Le doucissage permet d'obtenir des surfaces finement dépolies; on l'effectue à l'aide d'émeri fin.)

— Verr. Usure des bosses sur chacune des faces d'une glace brute, de façon à obtenir une lame de verre ayant deux faces planes et parallèles. (On dit aussi DOUCI ou DOUCHI.)

— ENCYCL. Verr. Le *doucissage* de la surface d'une glace est assuré par le twin*, qui travaille à la fois les deux faces, inférieure et supérieure, de la feuille de verre, au moyen de deux trains de meules en fonte, les *ferrasses*. Une boue de sable et d'eau sert d'abrasif. A chaque passage sous les ferrasses, en même temps que la surface du verre est usée, le sable est broyé. Ces boues sont alors récupérées, reclassées et utilisées dans les éléments suivants, pour y effectuer un travail de plus en plus fin. A la sortie du twin, les deux faces de la glace sont doucies, c'est-à-dire parfaitement dressées, mais non polies.

DOUCISSEUR n. m. Ouvrier qui doucit les glaces.

DOUDAH n. m. Maladie du dattier, causée par le champignon *Manginiella caetiae*, et caractérisée par l'atrophie des fleurs et le brunissement des inflorescences.

DOUDAN (Ximénès), écrivain d'art français (Douai 1800 - Paris 1872). Directeur, après 1830, du cabinet de Victor de Broglie, ministre de l'Instruction publique, des Affaires étrangères, puis président du Conseil, il resta son secrétaire intime. On lui doit un recueil posthume de mélanges et de lettres (1876), et principalement un *Traité des révolutions du goût*, composé en 1855, publié en 1924.

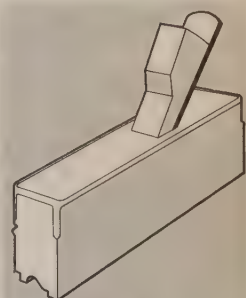
DOUDART DE LAGRÉE (Ernest), officier de marine français (Saint-Vincent-de-Mercure, Isère, 1823 - T'ong-tch'ouan, Yun-nan, 1868). Il prit part à l'expédition de Crimée (1854), puis (1862) commanda les troupes françaises au Cambodge, où il représenta la France, et prépara l'établissement du protectorat sur le pays. En 1866, à la tête d'une mission scientifique, il remonta le cours du Mékong, à travers le Laos, jusqu'à Yun-nan, où il succomba, laissant à Garnier la tâche de ramener la mission à Saigon et de faire connaître son œuvre.

DOUDEVILLE, ch.-l. de cant. de la Seine-Maritime (arrond. de Rouen), dans le pays de Caux; 2 150 hab. (1 334 aggl.) [*Doudevilla*]. Eglise du XVI^e s. Teillage du lin. Confection.

DOUDINSKAÏA (Nathalie), danseuse soviétique (Kharkov 1915). Élève à l'école de ballet de Leningrad, Nathalie Doudinskaïa connut son premier grand succès en 1936. Deux ans plus tard, elle devait trouver son meilleur rôle : celui de la Laurencia dans le



doucine (archit.)



doucine (menuis.)



DOUDART DE LAGRÉE

ballet homonyme. Le répertoire de Nathalie Doudinskaïa est très étendu : le *Lac des cygnes*, la *Belle au bois dormant*, *Giselle*, *Casse-Noisette*, la *Fontaine de Bakhchisarai*, *Flammes de Paris*, etc.

DOUDOU n. m. Monnaie de l'Inde française, frappée à Pondichéry au XVIII^e s., au type de la fleur de lis, avec une légende tamoule. (On frappa également des demi-doudous et des quarts de doudou, ou *caches*.)

DOUDOU n. f. Fam. Native des Antilles.

DOUÉ, E adj. Pourvu de qualités : *Un élève doué pour les études secondaires. Tu es le plus intelligent d'entre nous, le plus doué* (G. Duhamel).

DOUÉ-LA-FONTAINE, ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire (arrond. de Saumur), dans le Saumurois ; 3 398 hab. (*Douéssins*). Restes romains et charnier (XII^e s.) de la collégiale Saint-Denis. Eglise du XV^e s. Belles sources. Enceinte du château (bâtiment du XVIII^e s.). Mottes féodales. Arènes et galeries souterraines. Pépinières. Laiterie. Conserverie. Laboratoire pharmaceutique. La ville, d'origine gauloise, est construite sur d'anciennes carrières qui ont servi d'habitations. Victoires des Vendéens sur les républicains (6 juin et 14 sept. 1793), des républicains sur les Vendéens (4 août 1793). [→ Biblio.]

DOUELLE n. f. (de l'anc. franç. *doue*, autre forme de *douve*). Archit. Parement intérieur ou extérieur d'un voûsoir. (Les douelles intérieures constituent l'intrados, les douelles extérieures l'extrados.)

— Technol. Pièce de bois rectangulaire qui sert à former le corps d'une futaie. (Syn. *DOUVE*.) || Élément en bois tranché ou déroulé, de forme rectangulaire ou trapézoïdale, formant les parois latérales de certains emballages non parallélépipédiques (billots, paniers à beurre, etc.).

— ENCYCL. Archit. Les tailleurs de pierre distinguent la *douelle plate* et la *douelle courbe*. Celle-ci est la surface rentrante d'une partie creusée ; l'autre est la surface plane qui, par rapport à la précédente, joue le rôle d'une corde relativement à son arc. Si la pièce à tailler est, par exemple, un prisme droit dont la section droite a la forme ci-contre, la douelle courbe sera la surface cylindrique *ab*, et la douelle plate sera le plan conduit par les génératrices *a* et *b* de ce cylindre.

Les douelles sont, suivant les cas, elliptiques ou sphériques ; les premières se rencontrent dans les voûtes cylindriques, en arc de cercle, en anse de panier, en ogive, d'arc ou de cloître ; les secondes, dans les voûtes en ellipse et dans les dômes et les niches.

DOUELLIÈRE n. f. Plantation de châtaigniers, exploitée pour la fabrication des douelles ou douves de tonneaux. (Dialectal.)

DOUEN (Emmanuel Orentin), pasteur et historien français (Templeux-le-Guérard, Somme, 1830 - † 1896). On lui doit d' excellents travaux, parmi lesquels : *Histoire de la Société biblique protestante de Paris* (1868), *l'Intolérance de Fénelon* (1872), *Clément Marot et le psautier huguenot* (1878-1879), *Les Premiers Pasteurs du Désert* (1879), *la Révolution de l'Édit de Nantes à Paris* (1894).

DOUENTZA, v. du Mali (région de Mopti), ch.-l. de cercle, au N.-E. de Bandiagara ; 3 200 hab.

DOUER v. tr. (lat. *dotare* ; de *dos*, dot). Dr. anc. Assigner un douaire à. || *Par extens.* *Douer* de, pourvoir, doter de : *La nature avait doué Alcibiade des plus brillantes qualités.* || *Avantage*, pourvoir de certaines qualités : *La nature l'a bien doué.*

DOUËRA, comm. d'Algérie (départ. et arrond. d'Alger), dans les collines du Sahel ; 10 114 hab. (2 739 aggl. ; 1 814 non-musulmans). Vignobles.

DOUET D'ARCQ (Louis Claude), archéologue français (Paris 1808 - id. 1883). Mêlé dans sa jeunesse au Cénacle, ami notamment de Gérard de Nerval et de C. Nanteuil, il entra en 1833 à l'École des chartes, fut attaché au classement des manuscrits de la Bibliothèque nationale (1837), entra aux Archives nationales (1841), où il devint chef de la section historique. Il a publié, entre autres ouvrages : *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde* (1846 - 1848),

Comptes de l'argenterie des rois de France au XIV^e siècle (1851), *Catalogue de la collection de seaux des Archives nationales* (1863-1872), *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI* (1863-1864), *Nouveau Recueil de comptes de l'argenterie des rois de France* (1874), etc.

DOUFFET (Gérard), peintre wallon (Liège 1594 - id. 1660-1665). Il passa deux ans dans l'atelier de Rubens, à Anvers, puis fit un long séjour en Italie, où il subit l'influence du Caravage. De retour à Liège (1624), il devint le peintre du prince-évêque Ferdinand de Bavière. Considéré comme le fondateur de l'école liégeoise du XVII^e s., il fut le maître de Bertholet Flémalle. Son *Invention de la croix* (Schleissheim) fait penser au Dominiquin. Portraitiste, il se rapproche de Corneille de Vos et de Ph. de Champaigne.

DOUGÉ n. m. Le plus fin des ciseaux utilisés pour fendre l'ardoise : *D'une longueur de 60 cm environ, le dougé est effilé et flexible.* (On écrit aussi DOUGET.)

DOUGGA, village de Tunisie (gouvern. de Béja), près de Téboursouk.

Dougga fut d'abord une ville humide : de l'époque préromaine subsistent des dolmens, un mur d'enceinte mégalithique, des vestiges de sanctuaires indigènes et le mausolée d'un prince de la fin du III^e s. av. J.-C. Comprise dans la province d'*Africa nova*, centre administratif pour l'exploitation des domaines impériaux, chef-lieu d'un territoire peuplé, qui conserve les ruines de nombreuses fermes, Dougga devint municipe, puis colonie. La prospérité économique, la réussite sociale et politique de quelques grandes familles expliquent le grand nombre des monuments de cette ville de 5 000 hab. : le théâtre (168-169 apr. J.-C.) ; le Capitole (166-167) ; plusieurs autres temples, qui témoignent de la diversité des cultes, avec subsistance d'anciens rites (temples de la Piété Auguste, de Mercure, de Caelestis, de Tellus, de la Concorde, de Frugifer, de Liber pater, de Pluton, de Saturne, de Minerve) ; un exèdre de Junon ; une église chrétienne, une hypogée et un columbarium ; des places (le forum, la place de la Rose-des-Vents) ; deux arcs monumentaux (de Septime Sévère et de Sévère Alexandre) ; un cirque ; divers bâtiments utilitaires (marché, aqueduc, thermes, nymphée, citernes, système d'égouts) ; une enceinte de basse époque et un fort byzantin. Plusieurs maisons à cour ou jardin central, avec bassin, étaient ornées de mosaïques, dont les plus belles ont été transportées au musée du Bardo. De nombreuses inscriptions donnent une idée de l'existence d'une cité provinciale de l'Empire.

DOUGHTY (Thomas), peintre américain (Philadelphie 1793 - New York 1856). Il abandonna en 1820 son commerce de cuirs pour devenir un des premiers peintres professionnels américains et, dès sa première exposition (1822), à l'Académie de Philadelphie, fut très apprécié par ses compatriotes. Il a peint surtout des paysages des bords de l'Hudson. Il est représenté dans les collections publiques de son pays, et notamment à l'Addison Gallery of Art d'Andover (Massachusetts) : *Dans les Catskill*.

DOUGHTY (Charles Montagu), voyageur et poète anglais (Theberton Hall, Suffolk, 1843 - Sissinghurst, Kent, 1926). On lui doit des *Voyages en Arabie déserte* (1888), abrégés en *Excursions en Arabie* (1926). Il a écrit de longs poèmes d'une saveur archaïque : *l'Aube de la Grande-Bretagne* (*The Dawn in Britain*) [1906, 6 vol.], *les Falaises* (drame, 1909), *les Nuages* (*The Clouds*) [1912], *les Titans* (1916), *Man-soul* (1920).

DOUGLAS n. m. Nom donné, par abrég., à l'arbre dit « sapin de Douglas » (*Pseudotsuga Douglasii*), dédié au botaniste anglais David Douglas.

— ENCYCL. Le *douglas* forme de très importantes forêts dans les États-Unis et le Canada de l'Ouest. Il a été introduit en France depuis la première moitié du XIX^e s. C'est un beau résineux d'ornement, mais surtout une essence de boisement d'un intérêt considérable, à croissance rapide. Son bois, assez foncé, est utilisé en caisserie, en menuiserie et pour la pâte à papier. Les sciages de cette essence importés d'Amérique sont désignés sous le nom de *pin d'Orégon*.

DOUGLAS, v. et port de Grande-Bretagne, sur la côte est de l'île de Man, ch.-l. de l'île ; 20 400 hab. Importante station balnéaire.

DOUGLAS, v. de Grande-Bretagne, en Écosse (Lanarkshire), sur la rivière Douglas, affl. de la Clyde ; 2 900 hab.

DOUGLAS, puissante famille écossaise, originaire du Lanarkshire, qui sort de l'obscurité à la fin du XII^e s. On distingue les *Douglas Noirs*, branche principale de la famille, titulaire de la baronnie de Douglas à partir de la fin du XIII^e s., et les *Douglas Rouges*, branche bâtarde qui apparaît à la fin du XIV^e s., titulaire du comté d'Angus. Les membres les plus célèbres de cette famille ont été : WILLIAM le Hardi, 1^{er} seigneur de Douglas, un des compagnons de Wallace*, mort prisonnier à Londres en 1298 ; — JAMES le Bon, 2^e seigneur de Douglas (1286 - Andalousie 1330), fils du précédent, le plus remarquable compagnon de Robert Bruce, fondateur de la puissance des Douglas. Rebuté par Édouard 1^{er}, il s'engagea à fond, dès les premiers jours, dans la guerre d'indépendance menée par Bruce, dont il partagea les difficultés, puis le triomphe. Ses exploits lui valurent chez les Anglais le surnom de *Douglas Noir*, resté à ses descendants. Parti en 1330 à la croisade contre les Maures d'Espagne, il y fut bientôt tué ; — WILLIAM, 1^{er} comte de Douglas et de Mar (v. 1327 - Douglas 1384), neveu du précédent. Il resta longtemps en Angleterre comme otage. Nommé par Robert II le justicier de l'Écosse méridionale, il se trouva ainsi engagé dans de fréquents conflits frontaliers ; — ARCHIBALD le Hideux, 3^e comte de Douglas (1328 - Edimbourg ? 1400), fils naturel de James le Bon. Il fut gouverneur des Marches, où il imposa la loi féodale ; sous le règne du faible Robert III, c'était le plus puissant seigneur d'Écosse ; — ARCHIBALD, 4^e comte de Douglas (1369 ? - Verneuil 1424), fils du précédent. Après avoir guerroyé contre les Anglais dans les Marches, il passa en France en 1412 et, en 1423, il commandait une armée écossaise pour le compte de Charles VII, qui le nomma lieutenant général et duc de Touraine ; il fut vaincu et tué à Verneuil ; — ses deux petits-fils, WILLIAM, 6^e comte, et DAVID, furent exécutés en 1440 sur l'ordre de sir William Crichton, pour briser la puissance des Douglas Noirs ; — WILLIAM, 8^e comte de Douglas (v. 1425 - Stirling 1452), qui reconstitua la puissance de sa famille. En lutte contre le chancelier Crichton depuis 1443, il disputa aux Stuarts la première place dans le royaume à partir de 1450 et tint tête même au roi Jacques II. Mais son frère et successeur, JAMES, fut vaincu en 1455 avec ses parents, et la puissance des Douglas Noirs définitivement amoindrie.

DOUGLAS (Gavin), prélat et poète écossais (Breachin, Écosse, v. 1474 - Londres 1522). Il fit ses études à Saint Andrew's, prit les ordres, et fut dès 1515 évêque de Dunkeld. Il écrivit en dialecte écossais des poèmes allégoriques dans la tradition médiévale : *le Palais de l'honneur* (*The Palace of Honour*) [1501] et *le Roi Cœur* (*King Heart*). Mais il a déjà le culte de l'Antiquité : sa traduction en vers de l'*Enéide* (1512-1513) est la première œuvre de ce genre en langue anglaise. Il prit part aux luttes entre factions nobles, attaché au parti pro-anglais de son neveu, Archibald Douglas, 6^e comte d'Angus*.

DOUGLAS, V. QUEENSBERY.

DOUGLAS (Thomas), comte de Selkirk. V. SELKIRK.

DOUGLAS (James), comte de Morton, régent d'Écosse (1525 ? - 1581). [V. MORTON.]

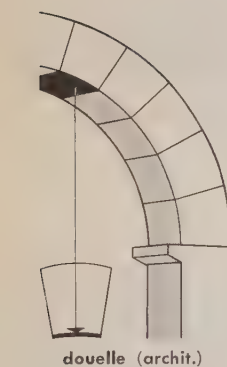
DOUGLAS (Robert, comte), général et diplomate suédois (Écosse 1611 - Stockholm 1662). Écossais, venu en Suède en 1631, il fit une brillante carrière militaire et diplomatique, fut anobli et fonda la branche suédoise de la famille Douglas.

DOUGLAS (John), chirurgien anglais de la première moitié du XVIII^e s. Lithotomiste de l'hôpital de Westminster, il remit en pratique, en 1719, l'opération sus-pubienne, depuis longtemps abandonnée.

Douglas (CUL-DE-SAC DE), cul-de-sac du péritoine viscéral, situé, chez l'homme, entre la vessie et le rectum ; chez la femme, entre le rectum et l'utérus. Ce cul-de-sac est très profond et constitue la partie la plus déclive de



DOUGGA
le Capitole



douelle (archit.)



cavité péritonéale. Ce fait explique que les ancrages liquidiens de l'abdomen et du lvis viennent se collecter électivement dans cul-de-sac de Douglas. Celui-ci est explo- ble cliniquement par le toucher rectal ou le ucher vaginal; c'est ainsi que, dans les ossesses extra-utérines rompues, la palpa- on du cul-de-sac de Douglas entraîne une oubleur très violente, qui engendre une réac- on caractéristique, la *cri du Douglas*.

DOUGLAS (sir Howard), général anglais osport, Hampshire, 1776 - Tunbridge Wells 1861). Il sert au Canada, puis participe aux mpagnes contre la France, en Espagne et x Pays-Bas (1808-1811). Gouverneur du ouveau - Brunswick (1823), haut-commis- re dans les îles Ioniennes (1835-1840), 3puté de Liverpool (1842-1847), il laisse des vtrages sur l'artillerie et la fortification.

DOUGLAS (David), botaniste écossais cone, Perthshire, 1798 - Hawaii 1834). Il plora, en 1824, les rives du fleuve Columbia la Californie, et traversa, en 1827, le conti- ent depuis Vancouver jusqu'à la baie d'Hu- on. Il a introduit en Angleterre 217 espèces ouvelles de plantes, et a collectionné 00 échantillons de la flore californienne.

DOUGLAS (Stephen Arnold), homme d'Etat méricain (Brandon, Vermont, 1813 - Chi- ngo 1861). Après une enfance difficile, où il ena de front plusieurs métiers et des études e droit, il devint juge en 1841, et commença a carrière politique comme démocrate; il fut uis à la Chambre des représentants en 1843, uis au Sénat en 1847. Il soutint Lincoln, qui i donna la mission de parcourir les États 3ssistants, à la veille de la Sécession, pour les allier à la cause fédérale. Il mourut au cours e cette mission.

DOUGLAS (sir Robert Kennaway), sino- gue britannique (Larkbear House, Devon- ire, 1838 - Chippenham 1913). Auteur de ombreux ouvrages sur la langue et la civa- sation de la Chine.

DOUGLAS (George Norman), écrivain anglais (Tilquhillie, Ecosse, 1868 - Capri 1952). Ayant abandonné la carrière diploma- que dès 1896, il se fixe à Capri. Son pre- mier roman, *le Pays des Sirènes* (*Siren Land* 1911), passa inaperçu; c'est *Vent du Sud* (*South Wind*) [1917] qui le fit connaître. Parmi ses autres ouvrages, on peut citer un vre de voyages, *Vieille Calabre* (*Old Cal- aria*) [1928], et des œuvres autobiog- aphiques : *En regardant en arrière* (*Looking ack*) [1933] et *Dernière Moisson* (*Late Har- est*) [1946]. Esprit aristocratique, Douglas 3crit dans un style raffiné où s'exprime son édain de toute vulgarité.

Douglas Aircraft, société de constructions éronautiques américaine, créée en 1928 pour uccéder aux activités de la Douglas Com- any, procédant elle-même de l'absorption de a compagnie Davis-Douglas. En 1937, la ociété Douglas fusionne avec la Northrop orporation. Au cours de la Seconde Guerre oniale, elle développe, entre autres fabri- ations, la construction en grande série d'un e ses bimoteurs de transport, qui devient avion le plus célèbre du monde : le Douglas DC-3, dit « Dakota ». En 1946, la Douglas 3ircraft rachète au gouvernement un certain ombre de ses installations industrielles du mps de guerre qu'elle utilise pour ses acti- és, notamment les usines et bases aériennes e Santa Monica et de Los Angeles, en Cal- ornie. Sur le plan de l'aviation commer- ale, une autre de ses réalisations, le « DC-7 », est inscrite dans les annales de aviation civile américaine comme le pre- ier appareil ayant relié sans escale la côte atlantique à celle du Pacifique. En 1960, la ociété a signé avec la société française Sud- aviation un accord pour la production et la ente de la « Caravelle ».

DOUGLASIA n. f. (de *Douglas*, botaniste écossais). Ancien nom scientifique de *Grega- lia vitaliana*.

DOUGLASS (Frederick), abolitionniste amé- cain (Tuckahoe, Maryland, v. 1817 - Ana- stasia, près de Washington, 1895). Fils d'une esclave noire, esclave lui-même, il s'enfuit n 1838, s'instruit et mena une campagne ntiesclavagiste aux États-Unis et en Grande- retagne. Il écrivit son autobiographie (1845) et publia un journal, le *North Star*, à Ro- Chester.

DOUGLASSECTOMIE n. f. Gynéc. Interven- tion qui consiste à procéder à l'ablation du cul-de-sac péritonéal de Douglas, par voie vaginale, abdominale ou mixte.

DOUGLASSITE n. f. Gynéc. Syndrome douloureux abdomino-pelvien, caractérisé par le siège électif de la douleur au niveau du cul-de-sac vaginal postérieur, dit « de Dou- glas », qui est souvent rétracté.

DOUHAULT (marquise de), héroïne d'une énigme judiciaire. De 1789 à 1832, une per- sonne à laquelle on n'a jamais pu attribuer avec certitude une autre identité, a prétendu être Adélaïde Marie Rogres de Lusignan de Champignelles, marquise de Douhault, que sa famille aurait mensongèrement déclarée morte en 1788. Aucun des tribunaux auxquels elle s'adressa ne voulut admettre ses revendi- cations. Elle est demeurée pour l'histoire la « femme sans nom ».

DOUHAUT (Giulio), général italien (Caserte 1869 - Rome 1930). Commandant, en 1912-1915, du premier bataillon d'aviation créé en Italie, il ne tarda pas à se signaler par la har- diesse de ses conceptions. Son œuvre prin- cipale, *Il Dominio dell' aria* (1921), traduite en français en 1936 par J. Romeyer, et ses *Prophéties de Cassandre* (1931) ont exercé une certaine influence sur la conduite de la Seconde Guerre mondiale. Il fut, en effet, l'un des premiers à concevoir et à précon- iser l'emploi de l'aviation comme arme stratégique, capable, par son action massive et profonde, de détruire le potentiel de guerre ennemi sur son propre territoire. Toutefois, l'expérience a prouvé qu'il était allé trop loin en croyant l'aviation en mesure d'emporter, seule, la décision dans un conflit et en limi- tant à un rôle secondaire et strictement dé- fensif l'emploi des forces terrestres.

DOUIL [duj] n. m. (lat. *dolium*, tonneau). Cuveau d'une contenance de 7 à 8 hectolitres, qu'on emploie dans le Sud-Ouest de la France pour transporter la vendange de la vigne au cellier.

DOUILLE [duj] n. f. (étymol. incertaine; ou lat. pop. **ductile*, mobile; ou francique **dulja*, restitué d'après l'allemand *tülle*, de sens analogue). Technol. Partie creuse d'un instrument, dans laquelle est adapté le manche. || Tube cylindrique en cuivre ou en laiton, dans lequel viennent se fixer le culot d'une lampe électrique ou les broches termi- nant le culot d'un tube électronique. || Bout de tuyau soudé sur le côté d'un alambic, par lequel on peut introduire le liquide sans découvrir l'appareil.

— Arm. Etui métallique contenant la charge de poudre d'une cartouche d'arme à feu. (V. part. *encycl.*) || Ouverture circulaire mé- nagée dans la coque de certaines baïon- nettes, et où l'on introduit l'extrémité du canon du fusil.

— Equip. mén. Ustensile en fer-blanc, de forme conique, que l'on place à l'extrémité des poches en toile et dont l'embouchure revêt différentes dimensions et formes per- mettant de varier les décors culinaires.

— ENCYCL. Arm. Pour les cartouches de chasse, la *douille* est un étui cylindrique de carton dans lequel on introduit les charges de poudre et de plomb, séparées par des bourres et retenues par un sertissage; le culot (en métal) contient la capsule, qui détone sous l'action d'un percuteur (percussion cen- trale) ou d'un chien (cartouches à broche). Dans les cartouches des armes de guerre, la douille est en métal assez épais pour résister à la déflagration de la charge de poudre. Elle comprend un corps cylindrique, terminé à sa partie postérieure par un culot portant l'amorce, et dont la circonférence forme un bourrelet destiné à arrêter la douille à sa position de chargement et à servir d'*obtu- rateur**. A l'avant, le corps de la douille est prolongé par un cône de raccordement et par un collet dans lequel est serti le culot du projectile (balle ou obus). Dans certains canons de calibre moyen, la douille, qui n'était pas réunie au projectile, avait un corps cylindrique.

DOUILLE v. tr. et intr. Arg. Donner de l'argent à quelqu'un, le payer.

DOUILLET, **ETTE** adj. (de l'anc. franç. *douille*, mou, tendre; du lat. *ductilis*, mal- léable). Qui est doux, agréablement rem- bourré : *Un lit bien douillet*.

◆ Adj. et n. Fig. Sensible à la plus légère douleur : *Enfant trop douillet*.

DOUILLETTE n. f. Pardessus des ecclésiasti- ques. || Vêtement chaud, ouaté ou fourré : *Douillette d'enfant*.

— Mobil. Petit fauteuil bas, en forme de gondole et à roues rembourrées (XIX^e s.).

DOUILLETTEMENT adv. D'une manière douillette : *Etre douillettement couché*.

DOUILLON n. m. En cuisine normande, pomme ou poire entière cuite dans la pâte.

DOUI MENIA, confédération de tribus arabes, nomadisant avec ses troupeaux de chameaux et de moutons sur les confins algéro-marocains, entre Bou-Denib, sur le haut Guir, et Beni-Abbès, sur la Saoura.

DOUIN DE LAVENES (Lou d'AVENES), trouvère du XIII^e s. Il est l'auteur d'un fabliau ordurier intitulé *Trubert*.

DOUIRAT (DIEBEL), petit massif de la Tu- nisie méridionale, reliant le massif des Ma- matas au djebel Dahar.

DOUX [dwi] n. m. (lat. *ductus*). Nom donné, en Bourgogne, aux sources vives et jaillissantes ou résurgences, particulièrement dans le Châtillonnais. (On trouve ailleurs, comme synonymes de ce mot : DOUX, DOIX, DOUISE, DHUIS, DOUÉ, DOUET, etc.)

DOUJAT (Jean), juriste et érudit français (Toulouse 1609 - Paris 1688), précep- teur du Dauphin et historiographe de France. C'était un des hommes les plus savants de son temps. On a de lui : *Dictionnaire de la langue toulousaine* (1638), *l'Etat ancien et moderne de la Lorraine* (1673), *Histoire du droit canonique* (1677), etc. (Acad. fr., 1650.)

DOUKA n. m. Bois du commerce, originaire d'Afrique, fourni par *Dumoria Africana* (famille des sapotacées). [C'est un bois très fin, souvent figuré, d'un brun-rose employé en ébénisterie et en placage; il rappelle le *makoré*.]

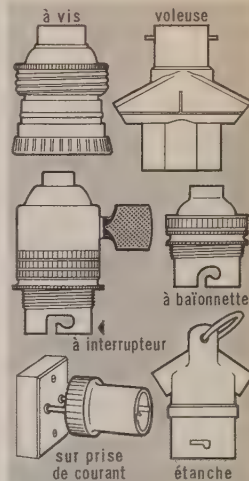
DOUKAS, grande famille de l'aristocratie byzantine, qui se flattait de descendre d'un duc de Constantinople, parent de Constantin le Grand, et qui a fourni plusieurs empereurs à Byzance. Elle apparaît dans l'histoire vers le milieu du IX^e s. Au XI^e s., elle parvint au trône avec Constantin X Doukas (1059-1067) et son fils Michel VII (1071-1078). Appa- rentés à ce que Byzance comptait de plus illustre, alliés à la maison impériale même, les Doukas jouèrent, au XI^e s., un grand rôle dans l'Etat, et, avec Alexis V Murzuphle (1204), reprirent un instant possession du trône. Plus tard, les souverains des divers Etats grecs, Nicée, Epire, se complurent, comme Jean III Doukas Vatatzès, à ajouter à leur nom de famille le nom illustre des Doukas, leurs parents.

DOUKAS, chroniqueur byzantin du XV^e s., issu de l'illustre famille des Doukas. Il vécut en Asie Mineure; ensuite, peut-être, à Constantinople. Après la chute de la monarchie, il se mit au service des Gattilusi, seigneurs de Lesbos. Il a composé une chronique qui va de 1341 à la prise de Lesbos par les Turcs (1462). C'est en grande partie l'œuvre d'un témoin oculaire, bien informé et impartial; le récit est attachant et vivant.

DOUKATON, promontoire formant l'extré- mité méridionale de l'île grecque de Leu- cade, d'où Sapho se jeta dans la mer.

DOUKHAN (DJABAL), massif porphyrique de la chaîne Arabique (Egypte); 1 662 m. C'est le *mons Porphyrites* des Anciens.

DOUKHOBORS n. m. pl. (mot russe signif. *luteurs de l'esprit*). Membres d'une secte fondée en Ukraine, dans la région de Khar- kov, dans la seconde moitié du XVIII^e s. (Certains doukhobors avaient subi l'influence des anabaptistes. Ils rejetaient le ministère du clergé officiel, les dogmes de l'Eglise orthodoxe, surtout le péché originel. Ils prenaient pour guide la seule parole inté- rieure qui parle en chaque homme. Persé- cutés pendant un demi-siècle, les dou- khobors furent amnistiés sous le règne d'Alexandre I^{er} et autorisés à coloniser la région de la rivière Mologa. Exilés au Cau- case en 1843, ils se révoltèrent fréquemment contre les autorités, s'efforçant surtout d'échapper aux obligations militaires. Vers 1898, avec l'aide des quakers américains, une partie des doukhobors émigra au Canada.)



douille (électr.)

DOUKALAS (PLAINE DES), région du Maroc occidental, comprise entre l'Océan à l'O., la plaine des Abdas au S., le massif des Rehannas à l'E., la vallée encaissée de l'Oum-er-Rbia au nord. V. pr. *El-Jadida* (Mazagan). Cette plaine, constituée d'alluvions quaternaires anciennes recouvertes de sols riches, est isolée de l'Océan par une suite de collines pierreuses. Si la côte est assez arrosée et fraîche, l'intérieur reçoit moins de 400 mm de pluie. La population est dense (plus de 60 hab. au km²) et sédentarisée depuis longtemps. Les paysans, habitant des *noudas* ou des maisons de pisé, cultivent sur de petites parcelles l'orge, le maïs, les légumes secs, et élèvent des volailles et des moutons. La colonisation, sous forme de grands domaines céréaliers, a pris un notable développement.

DOULAINCOURT, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne (arrond. de Saint-Dizier), dans le Barrois, sur le Rognon; 820 hab. (776 aggl.). Fabrique de treuils. Lingerie.

DOULCEMER n. m. Instrument de musique médiéval, de la famille du psaltérion*, mais dont les cordes étaient frappées avec deux bâtonnets terminés en cuiller.

DOULCET DE PONTÉCOULANT. V. PONTÉCOULANT.

DOULÈBES, tribu slave d'Europe orientale, qui était établie dans la région du Bug. Les Doulebès paraissent avoir, les premiers de tous les Slaves, créé une organisation politique importante. Ils eurent à subir, au VI^e s., l'attaque des Avars, qui ruinèrent leur domaine. Les documents anciens mentionnent également des Doulebès tchèques, au sud de la Bohême, et des Doulebès slovènes, dans la basse vallée de la Mur.

DOULEUR n. f. (lat. *dolor*). Souffrance physique : *Il trouva Quessel alité, se tordant de douleur* (Aragon). || *Par extens.* Sentiment pénible, affliction, souffrance morale : *M^{me} Grandet songea que M. Leuwen pouvait être égaré par la douleur de voir son fils devenir la victime d'un amour sans espoir* (Stendhal). || Expression de la douleur : *Un chant plein de douleur*.

— ALLUS. LITTÉR. *Douleur, tu n'es pas un mal!* Maxime des stoïciens, dont la devise générale était : *Souffrir et abstenir-toi*. On attribue cette maxime au philosophe Posidonius qui, recevant à Rhodes la visite de Pompée, alors qu'il souffrait vivement de la goutte, parla longuement malgré son mal; quand la douleur se faisait trop vive, il s'écriait : « Douleur, tu as beau faire, je n'avouerai jamais que tu sois un mal. » || *L'homme est un apprenti, la douleur est son maître*, v. APPRENTI.

— Acoust. *Seuil de douleur*, intensité d'un son au-delà de laquelle son audition n'est plus supportable.

— Obstétr. Perception douloureuse de contraction utérine lors du travail. (Les contractions utérines espacées et peu intenses au début sont appelées *mouches*. Elles vont s'accroissant en intensité et en durée pour devenir *concassantes* à la période d'expulsion.)

— SYN. : affliction, amertume, chagrin, désolation, détresse, épreuve, infortune, mal, misère, peine, souffrance, tourment, tribulation, tristesse.

— ★ *passion, pathétique, stoïcisme, mortification, masochisme, sadisme, crise, anesthésie*.

— ENCYCL. Philos. Dans le *Phédon*, Platon tente de montrer comment *douleur* et plaisir naissent l'un de l'autre. Selon Aristote, il y a plaisir quand l'activité de l'être s'exerce dans le sens de sa nature, et douleur si l'activité est contraire à la nature de l'être, en étant trop faible ou excessive. Selon les philosophes pessimistes, tel Schopenhauer, la douleur seule est réelle, et le plaisir n'en est que l'absence, toujours provisoire; la douleur manifeste, selon eux, le « vouloir-vivre » universel. Pour les philosophes optimistes, comme Epicure, les seuls éléments valables de l'existence humaine sont, au contraire, le plaisir et le bonheur, tandis que la douleur apparaît comme le mal, qu'il faut réduire par un constant exercice de la volonté et de l'intelligence.

De nos jours, la douleur est considérée sous ses diverses formes : douleur essentiellement physiologique (rage de dents), entraînant un

minimum de réaction psychologique, émotionnelle et représentative; douleur essentiellement psychologique, c'est-à-dire émotion, entraînant un retentissement physiologique. L'ancienne distinction entre douleur « physique » et douleur « morale » doit donc être atténuée, toute douleur présentant à la fois l'intériorité d'un fait de conscience et l'extériorité d'un fait physiologique observable, et révélant, selon des dosages différents, l'union profonde du *subjectif* et de l'*objectif*. (V. RÉFLEXE.)

— Physiol. La douleur est la sensation pénible due à une excitation violente des terminaisons nerveuses sensibles ou centripètes. Quel que soit son point de départ, elle a son siège dans les neurones de l'écorce cérébrale, qui, d'ailleurs, ne sont pas, par eux-mêmes, sensibles. La douleur est purement subjective et il est, par conséquent, difficile d'en classer les différentes variétés. On distingue cependant, un peu arbitrairement : les douleurs *sourdes*, *aiguës*, *lancinantes*, *térébrantes*, *cuisantes*, *tensives*, *ponctives*, *ostéoscopiques*, *pulsatiles*, *fulgurantes*, etc. La localisation des douleurs fournit des renseignements précieux au clinicien, suivant leur siège et leurs irradiations. On les désigne souvent sous le nom d'*algies* (*céphalalgies*, douleurs de tête; *gastralgies*, douleurs d'estomac; *myalgies*, douleurs musculaires, etc.). La peau, qui possède des corpuscules du tact différenciés pour produire la douleur, est le plus sensible de nos organes, mais tous les autres sont également capables de la faire éprouver, dès que leur excitation est assez intense pour se transmettre au cerveau. D'ailleurs, toutes les impressions trop vives peuvent donner lieu à la douleur : une lumière trop intense, un son trop violent, la faim, la soif.

Bien que subjective, la douleur s'extériorise par des manifestations reconnaissables : manifestations musculaires (mimique faciale, gestes, cris, attitude), manifestations sécrétoires et circulatoires (larmes, sueurs, pâleur, rougeur, palpitations), et manifestations d'ordre nerveux (tremblements, fièvre, convulsions).

La douleur est souvent un procédé de défense des plus efficaces, parce qu'elle est éducative et, par conséquent, préventive. Nous cherchons à éviter ce qui peut causer de la douleur et c'est ainsi que l'enfant peu à peu apprend à se conduire. Toutefois, l'intensité de la douleur n'est pas, tant s'en faut, toujours proportionnée à la gravité de l'affection en cause; ainsi la plupart des cancers, au début, la tuberculose pulmonaire sont en général absolument indolores, ce qui en retarde le diagnostic; inversement, certaines crises douloureuses, certaines névralgies, certains spasmes d'organes creux, etc., peuvent comporter un pronostic très bénin. (→ Biblio.)

DOULEVANT-LE-CHÂTEAU, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne (arrond. de Saint-Dizier), dans le Barrois, sur la Blaise; 411 hab. (373 aggl.). Eglise des XIII^e et XV^e s.

DOULLENS [dulã], ch.-l. de cant. de la Somme (arrond. d'Amiens), en Picardie, sur l'Authie; 6 169 hab. (4 695 aggl.) [Doulle-nais]. Eglise (XVI^e s.). Beffroi (XVII^e s.). Filatures de jute et de coton. Cartonnerie. Ancienne place forte des comtes de Vermandois et de Ponthieu, elle devint définitivement française au traité de Vervins (1598). Elle fut ravagée à plusieurs époques, et notamment en 1475 par Louis XI, et par les Russes en 1814. A la suite de la rupture du front anglais, consécutive à l'offensive allemande du 21 mars 1918, les Anglais de Haig cherchèrent à couvrir leurs bases du Pas-de-Calais, tandis que les Français de Pétain protégeaient Paris : l'unité du commandement entre les Alliés s'imposa alors pour sauver le front occidental et fut confiée à Foch dans une réunion célèbre tenue à Doullens le 26 mars, en présence du président Poincaré, par Clemenceau, Pétain, lord Milner et Haig. La décision fut confirmée à Beauvais le 3 avril, et, le 14, Foch reçut le titre de général en chef des armées alliées.

DOULON, faubourg est de Nantes. Eglise Notre-Dame-de-Toutes-Aides (XVII^e s.). Château du Blottereau (XVIII^e s.).

DOULOUREUSEMENT adv. Avec douleur physique : *Coup qui meurtrit douloureusement*. || Avec un sentiment de douleur, de

souffrance morale : *Cette question l'assiégea si douloureusement qu'il faillit s'arrêter en route...* (Carco). || Durement, sévèrement : *Le coup fut si douloureusement ressenti par l'Angleterre, qu'on put croire qu'elle en oublierait ses discordes* (Michelet).

DOULOUREUX, EUSE adj. (lat. *dolorosus*). Qui cause une douleur physique : *J'avais [...] le genou gauche aussi très gonflé, et qu'une contusion forte et douloureuse empêchait totalement de plier* (Rousseau). || *Par extens.* Très sensible, endolori : *Ces mains forcées par le travail, rouges, aux doigts gonflés, douloureux, avec de longues lignes partout* (Aragon). || Qui cause une douleur morale : *Ce spectacle douloureux brisait les cœurs, et personne n'y faisait rien* (Michelet). || Qui éprouve de la douleur : *Un cœur douloureux. Désœuvrée, douloureuse, elle voudrait courir jusqu'à lui* (F. Mauriac). || Qui exprime la douleur : *Un cri, des regards douloureux. Il avait cet air douloureux que l'on voit aux grands incompris* (G. Duhamel). || Qui s'accompagne de douleur : *Un orgueil douloureux crispait leur lèvres amères* (Verlaine). — Séméiol. *Point douloureux*, région limitée de l'organisme où existe une douleur, soit spontanée, soit provoquée par l'examen. La recherche précise des points douloureux revêt une grande importance dans le diagnostic des affections viscérales et neurologiques, ainsi qu'en traumatologie.

— SYN. : aigu, atroce, cruel, cuisant, infernal, insupportable, lancinant, pénible, poignant, sensible, torturant.

◆ N. f. Fam. La douloureuse, l'addition, chez le restaurateur. || *Par extens.* Note quelconque à solder.

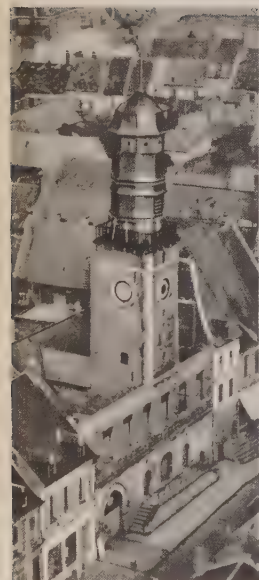
DOULS (Camille), explorateur français (Rodez 1864 - au Sahara 1889). Il explora en 1887 les pays de l'oued Dra et du Sous, dans le sud du Maroc. Vouant gagner Tombouctou en partant du Maroc, il repartit en 1888, pour traverser le Touat, mais fut assassiné, probablement par ses guides touaregs.

DOUM n. m. Palmier d'Egypte et d'Arabie. — ENCYCL. Le *doum*, nom arabe d'*Hyphæna Thebaica*, est un palmier dont la tige rameuse, souvent ramifiée, atteint une hauteur de 10 m sur 1 m de tour à la base. Le fruit est une drupe à exocarpe sucré farineux. La graine est composée d'un album corné (ivoire végétal). Cet arbre est très répandu dans tout le Sahara, depuis la Mauritanie jusqu'à l'Erythrée, la Haute-Egypte et le Soudan, où il rend d'importants services : en fixant les sables du désert, il permet d'étendre la culture. Le bois est employé dans la construction des édifices; les feuilles fournissent des fibres utilisées à la confection de nattes, de tapis, de corbeilles; dans beaucoup de régions, certaines variétés entrent pour une très grande part dans l'alimentation. (V. aussi CHAMÆROPS.)

DOUMA n. f. (mot russe signif. conseil). Nom donné à des assemblées russes, dans la Russie tsariste, dont le rôle et la composition ont varié selon les époques.

— ENCYCL. Dans l'ancienne Moscovie, le *douma* était un conseil qui assistait le grand-prince et n'avait pas, à l'origine, d'attributions bien déterminées. Elle s'appelaient *boyarskaïa douma*, ou Conseil des boyards. Elle limitait en principe l'autorité du souverain. Mais, après 1516, les grandes décisions de politique générale furent prises par une assemblée nouvelle, le *Zemski Sobor*. Cependant, on repare de la *douma* des boyards à partir du XVI^e s. A ce moment, elle comprenait quatre *tchins** : deux de boyards et deux de fonctionnaires, et elle joua à la fois le rôle de Chambre suprême, de Conseil privé et de Chambre de justice. Au temps de Pierre le Grand, la *douma* n'existe plus; il n'y a plus sous ce nom que des assemblées composées de personnalités nommées par le tsar, et principalement de hauts fonctionnaires. Sous Alexandre II, le gouvernement institua dans les villes des *doumas*, assemblées élues, avec un bureau permanent et des commissaires qui réglaient les affaires municipales. Grâce à cette réforme décentralisatrice, la vie urbaine fut transformée, et le développement du pays y gagna considérablement.

Enfin, le nom a été repris par les assemblées législatives russes élues de 1905 et de 1917. Le manifeste impérial du 30 octobre 1905 avait annoncé la réunion d'une *douma*. L.



DOULLENS
le beffroi

réunion de la douma
(1912-1917)

gime électoral, peu libéral (et modifié par un simple décret), distribuait les électeurs en plusieurs curies correspondant aux différentes classes sociales. La douma avait le pouvoir législatif et votait le budget (dont une partie échappait à son contrôle). La douma des espérances populaires » (mai 1906-début 1907), dominée par les *Cadets*, déclara le régime parlementaire et fut dissoute. La deuxième douma (mars-juin 1907), plus hostile encore au gouvernement du tsar, fut éliminée par le Premier ministre Stolypine. La troisième, la « douma des seigneurs » (1907-1912), fut un instrument assez docile entre les mains du gouvernement. La quatrième douma (1912-1917), composée en majorité d'opposants, ne réussit pas à imposer son contrôle au gouvernement tsariste, malgré les mécomptes de la guerre, et, après la formation du Soviet des ouvriers et des soldats, qui lui faisait concurrence, elle fut remplacée en août 1917 par une grande assemblée nationale.

DOUMA ou **DUMA**, localité de Syrie (prov. de Damas), dans l'oasis de Damas; 3 800 hab. Vignobles.

DOUMENC (Joseph), général français (Grenoble 1880 - mort accidentellement dans le massif du Pelvoux 1948). Artilleur, ancien élève de Polytechnique et de l'Ecole de guerre, il est, pendant la Première Guerre mondiale, directeur du Service des transports automobiles des armées. Son nom reste attaché à l'organisation de la *Voie sacrée*, qui assura les relèves et le ravitaillement du front de Verdun en 1916. Adjoint du général Estienne à la fin du conflit, il se consacre ensuite à l'étude de la motorisation des transports. En 1939, il dirige à Moscou la mission militaire chargée des pourparlers avec l'état-major soviétique, interrompus par l'accord germano-russe du 23 août. Major général des armées en 1940, il quitte le service en 1942.

DOUMER (Paul), homme politique et administrateur français (Aurillac 1857 - Paris 1932). D'abord professeur et publiciste, il entra de bonne heure dans la vie politique. Député radical de Château-Thierry en 1888, député de l'Yonne, puis ministre des Finances (1895-1896) dans le cabinet Léon Bourgeois, il présenta le premier projet d'impôt sur le revenu. De 1896 à 1902, il occupa, avec autochtonie, le poste de gouverneur général de l'Indochine. De nouveau député en 1902, président de la Chambre en 1905, sénateur de la Corse en 1912, ministre des Finances en 1921-1922 dans le cabinet Briand, il fut rapporteur général, puis président de la commission des finances du Sénat. Ministre des finances, avec Loucheur, dans le cabinet Briand en 1925, il avait repris la direction des travaux de la commission sénatoriale du budget lorsqu'il fut élu président du Sénat en 1927. Président de la République en 1931, il fut assassiné par Gorgulov en mai 1932. a publié : *L'Indochine française, Souvenirs* (1903), *le Livre de mes fils* (1906).

DOUMERGUE (Emile), pasteur et historien français (Nîmes 1844 - Montauban 1937).

Professeur d'histoire ecclésiastique (1880) à la faculté de théologie protestante de Montauban, dont il fut longtemps doyen, il consacra un monumental ouvrage à *Jean Calvin et son temps* (1899-1927, 7 vol.). Champion de l'« orthodoxie » traditionnelle, il s'opposa au mouvement de l'« unité réformée ».

DOUMERGUE (Gaston), homme politique français (Aigues-Vives, Gard, 1863 - *id.* 1937). Avocat protestant de Nîmes, il devint magistrat colonial en Indochine et en Algérie de 1885 à 1893. Député radical-socialiste de Nîmes en 1893, il fut plusieurs fois ministre, notamment des Colonies, dans le cabinet Combes (1902-1905), et du Commerce, dans celui de Clemenceau (1906-1909). Sénateur du Gard en 1910, il fut quelques mois président du Conseil (décembre 1913-juin 1914), mais abandonna volontairement le pouvoir. Il fut de nouveau ministre dans les premiers cabinets ministériels de la guerre. Chef du groupe sénatorial de la gauche démocratique, il fut élu président du Sénat en février 1923 et, le 13 juin 1924, il était porté à la présidence de la République. Cette élection, survenue après les incidents qui avaient amené la démission du président Millerand, fut saluée comme une victoire de l'esprit national sur l'esprit de parti. Gaston Doumergue exerça avec une adresse prudente et une affabilité enjouée son rôle d'arbitre entre les partis. Retiré en 1931 dans sa propriété de Tournepieu, il fut rappelé à Paris au lendemain de l'émeute du 6 février 1934 et constitua un gouvernement dit d'« Union nationale ». Mais ses intentions de réforme constitutionnelle en vue de renforcer l'exécutif, et particulièrement le projet de dissolution de la Chambre sans l'avis du Sénat et l'octroi de l'initiative des dépenses au seul gouvernement, provoquèrent les inquiétudes de la gauche et entraînèrent la démission des ministres radicaux. Doumergue fut contraint de se démettre le 8 novembre 1934, et il se retira définitivement de la vie politique. (Acad. des sc. mor. et polit., 1934).

DOUMIC (René), critique littéraire français (Paris 1860 - *id.* 1937). Elève de l'Ecole normale supérieure, agrégé des lettres, il enseigna au Collège Stanislas. Ses ouvrages (*Etudes sur la littérature française*, 1896-1908; *Lamartine*, 1912) étaient déjà nombreux lorsqu'il fut appelé à la direction de la *Revue des Deux Mondes* (1916). L'Académie française, dont il était membre depuis 1909, en fit son secrétaire perpétuel (1923). Son influence, que confirmaient encore ses talents de conférencier, a été grande sur la vie littéraire de son temps : traditionaliste, il a usé de son autorité pour critiquer, parfois avec intransigence, toutes les nouveautés littéraires et poétiques de ses contemporains.

DOUMOIZELLA n. f. Ichtyol. V. CÉPOLE.

DOUMOZI ou **TAMMÜZ**, de son nom primitif sumérien *Doumou-zî Apzou*, « vrai fils d'Apzou », dieu de la Végétation dans la religion sumérienne. Il était considéré comme le fils de la Terre fécondée par l'eau

douce. Les Sumériens lui consacraient un mois de l'année; cette coutume a survécu jusqu'à nos jours dans le calendrier hébreu et arabe, où le mois de juillet-août est appelé *tammûz*. Tammûz est, comme Osiris, un « dieu qui meurt ». Tous les ans, il descend chez les morts; sur terre, les femmes le pleurent (v. Ezéchiel, VIII, 14) et espèrent sa résurrection. Les Sémites ont donné à ce dieu le nom d'Adon, « seigneur », d'où les Grecs ont tiré *Adonis*.

Doumy, épopée historique du peuple ukrainien; elle commença à se créer aux *xv^e-xvii^e s.* et se répandit grâce aux ménestrels, qui la chantaient en s'accompagnant d'un bandour (sorte de guitare). Elle racontait le combat du peuple ukrainien contre ses ennemis turcs, tatars et polonais. Cette épopée nationale a contribué encore à exalter les sentiments patriotiques au cours de la Seconde Guerre mondiale.

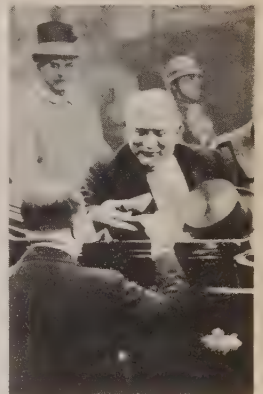
DOUNGANE(S), groupement ethnique de race mongole, mais de religion musulmane, qui habitait autrefois la région de Kouldja. Après s'être soulevés contre la Chine, qui les vainquit, les Dounganes émigrèrent en Russie. Vers 1868-1870, de nombreuses familles se fixèrent en territoire russe. Le nombre des immigrants augmenta, surtout à la suite de la rétrocession aux Chinois de la région de Kouldja, occupée par les tsars de 1871 à 1881. Actuellement, ils forment des minorités nationales d'environ 15 000 individus dans les républiques soviétiques d'Asie centrale (Kazakhstan et Kirghizistan). Ils parlent chinois et tarantchi.

DOUPION n. m. Soie grège très grosse et irrégulière, fournie par le dévidage des cocons doubles, c'est-à-dire filés par deux vers pour un seul et même cocon. (On l'emploie pour la trame de quelques tissus et la fabrication de cordonnets, de franges et de passementeries.) [On dit aussi *DUPION*.]

DOUPOV (MASSIF DE), hauteurs de Tchécoslovaquie, en Bohême, au S. de la vallée de l'Ohře; 925 m. Le massif de Doupov se continue à l'O. par les hauteurs de la Tepla. Cet ensemble est surtout volcanique.

DOUR, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Mons), au S.-O. de Mons; 11 640 hab. Fonderie. Constructions métallurgiques. Sucrieries. Matériel de mines. Matériaux de construction. Papeteries. Brasserie.

DOURA-EUROPOS. Géogr. anc. Ville fondée sur l'Euphrate, d'abord sous le nom de *Doura*, vers 300 av. J.-C. par Nikanor, général d'Antigonos, puis, sous le nom d'*Europos*, par Séleucos I^{er}. Ruines à *Salhiyeh* (Syrie). Colonie fortifiée des Séleucides, elle passa ensuite sous la domination parthe, devint une ville de garnison et une colonie romaines sous Caracalla; elle fut détruite par les Perses au *iii^e s.* (en 260, d'après les recherches les plus récentes). Cité hellénistique en terre orientale, elle était formée par la réunion de trois communautés : grecque, thrace, perse. C'est le droit grec, avec une forte proportion de droit athénien,



Gaston DOUMERGUE



Paul DOUMER



DOURA-EUROPOS
frésc
musée de Damas

qui régissait la vie de tous les habitants. Ville militaire et centre financier proche de Babylone, elle admit officiellement les divinités babyloniennes *Adad* et *Nanaïa*. La découverte de Doura a permis de préciser l'histoire religieuse des communautés juives et du culte chrétien primitif.

Après la mise au jour de peintures anciennes par les troupes britanniques, en 1920, des fouilles ont été commencées sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et, à partir de 1928, reprises avec la collaboration de l'université américaine Yale. Elles ont permis de reconstituer l'image de la cité, avec son réseau de rues, ses maisons, ses temples, son agora et son marché, le palais de son gouverneur, sa nécropole, et, en particulier, de mettre au jour des monuments dont l'importance est capitale : un sanctuaire de Mithra, construit vers 168 apr. J.-C. et rebâti deux fois avant l'abandon de la cité, orné de peintures murales où se décèle l'influence perse ; une synagogue, datant du premier tiers du III^e s. apr. J.-C., dont les parois, contrairement à la coutume juive qui répugnait à la représentation d'images, sont revêtues de scènes de l'Ancien Testament, aux personnages hiératiques ; une chapelle chrétienne, ménagée dans la maison d'un particulier ; et, de même époque, un baptistère groupant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament contemporaines de celles des catacombes romaines, mais qui permettent de saisir sur le vif, presque à l'autre extrémité de l'Empire, dans des peintures à but didactique, un style purement oriental et d'un caractère assez artisanal, dont l'influence devait bientôt se faire sentir dans l'art chrétien d'Occident.

DOURBIE (la), riv. du Massif central, dans les Grands Causses, affl. du Tarn (r. g.) ; 80 km. Descendue de l'Espérou, elle se grossit du Trévezal et conflue en face de Millau, après un parcours encaissé entre le causse Noir et le causse de Larzac.

DOURDAN, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise (arrond. de Rambouillet), en bordure de la Brie, sur l'Orge ; 3 672 hab. (3 313 aggl.) [Dourdannais]. Ancienne capitale du Hurepoix, la ville conserve les restes d'un château reconstruit vers 1220, avec un donjon circulaire dit « de Philippe Auguste ». Eglise Saint-Germain des XII^e et XIII^e s., remaniée du XIV^e au XVII^e s. Vieilles maisons ; restes d'enceinte. Produits pharmaceutiques. Objets en matières plastiques. Patrie de Francisque Sarcey.

DOURDOU (le), riv. du sud du Massif central, affl. du Tarn (r. g.) ; 75 km. Né à l'extrémité orientale des monts de Lacagne, il coule dans la dépression de Camarès et reçoit à droite la Sorgue du Larzac.

DOURGES, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), dans le bassin houiller (groupe d'Hénin-Liétard), sur le canal de la Haute-Deûle ; 5 267 hab. (4 917 aggl.). Fabrique de carrelages. Malterie. Ebénisterie.

DOURGNE, ch.-l. de cant. du Tarn (arrond. de Castres), au pied de la Montagne Noire ; 1 393 hab. (570 aggl.) [Dourgnois]. Eglise du XVI^e s. Matières plastiques. Effilochage et bonneterie. — Aux environs, à En-Calcat, se trouvent deux abbayes bénédictines modernes (Saint-Benoît et Sainte-Scholastique).

DOURIAN ou **DURIAN** n. m. Fruit qui provient d'un arbre assez commun dans les Indes, *Durio Zibetinus* (famille des bombacées), et qui est l'objet d'un commerce important. (Ce fruit a la grosseur d'un melon et, bien que répandant une odeur désagréable, il est délicieux à manger.)

DOURINE n. f. Art vétér. Maladie infectieuse, contagieuse, spéciale aux équidés, due à un protozoaire flagellé, *Trypanosoma equiperdum*.

— ENCYCL. La *dourine* est rare en France, mais elle est fréquente en Afrique du Nord. Elle est transmise par le coït. Elle se traduit par une inflammation locale, généralement légère, de la vulve ou du pénis et, ultérieurement, par des lésions cutanées et ganglionnaires, puis par des paralysies consécutives à l'atteinte des nerfs périphériques. La guérison spontanée est très rare. La *dourine* est une maladie légalement contagieuse, dont la constatation entraîne l'application de mesures sanitaires rigoureuses ; l'efficacité de la prophylaxie chimique a cependant permis d'assouplir ces mesures. La chimiothérapie donne de bons résultats, si l'intervention est suffisamment précoce.

DOURIS, peintre de vases grec (fin VI^e s. - début V^e s. av. J.-C.). Les coupes attiques portant son nom sont assez nombreuses ; elles sont décorées, en noir ou, surtout, en rouge,



Eos et Memnon, Louvre

dans un style austère, de scènes mythologiques (*Eos et Memnon*, Louvre ; *Silènes*, Londres ; *Amazones*, Bruxelles ; *Ajax et Ulysse*, Vienne) ou de palestres (Berlin).

DOURIS de Samos, historien grec (v. 340 - v. 260 av. J.-C.). Elève, à Athènes, de Théophraste, il retourna à Samos et y devint tyran. Il reste quelques fragments de ses ouvrages historiques.

DOURISBOUR (Pierre), missionnaire et orientaliste français (Briscoux, Basses-Pyrénées, 1825 - Marseille 1890). Il étudia, en Indochine, les Bakhars, leur langue et leurs mœurs. Il créa chez eux des villages entièrement composés de chrétiens.

DOURNAZAC, comm. de la Haute-Vienne (arrond. de Rochechouart), dans le sud du Limousin ; 1 414 hab. (219 aggl.). Eglise à coupes du XII^e s. Vestiges d'un prieuré de la même époque. — Aux environs, château du XV^e s., restauré, avec donjon du XII^e s.

DOURNOVO (Ivan Nikolaïevitch), homme d'Etat russe (1834 - 1903). Il fut gouverneur de province et ministre de l'Intérieur (1889-1895). Il fit, en cette qualité, prendre un certain nombre de mesures réactionnaires (restriction des attributions des zemstvos et des franchises municipales).

DOURNOVO (Piotr Nikolaïevitch), homme d'Etat russe (1844 - 1915). Chef de la police et ministre de l'Intérieur, il lutta énergiquement contre les révolutionnaires en 1905.

DOURO n. m. (esp. *duro*). Anc. monnaie d'argent espagnole de 5 pesetas. (Le *douro*, équivalent à 8 réaux d'argent, fut frappé à partir de Philippe II [1556-1598].)

DOURO, en esp. *Duero*, fl. de la péninsule ibérique ; 850 km. Né dans la sierra d'Urbión, le Douro s'oriente d'abord vers l'E. Un coude brusque le fait revenir dans les plaines de Vieille-Castille, où il forme un cours d'eau médiocre avant de recevoir les apports d'affluents issus des monts Cantabriques (Pisuegra et Esla). Le Douro s'encaisse profondément dans la partie occidentale de la Meseta, et la section des gorges, qui sépare l'Espagne du Portugal, est aujourd'hui noyée par une série de lacs formés par de grands barrages ; trois d'entre eux ont été construits par le Portugal : Miranda, Picoste et Bemposta ; quatre par l'Espagne : Villalcampo, Castro, Saucelle (300 MVA) et, surtout, Aldeadávila, l'une des plus importantes installations hydro-électriques de l'Europe (750 MVA), alimentée par un barrage haut de 140 m.

DOUROCOULI n. m. V. NYCTIPITHÈQUE.

DOUR-SHARROUKIN, ville fondée à la fin du VIII^e s. av. J.-C. par Sargon, roi d'Assyrie, et abandonnée peu après la mort de ce prince. Ses ruines, au-dessous du village moderne de Khursabad, ont été explorées par Botta et d'autres, à dater du milieu du XIX^e s.

DOUSHRATTA, roi du Mitanni, dont la sœur, puis la fille entrèrent successivement dans le harem du pharaon Aménophis III, ce qui consolidait l'entente du Mitanni et de l'Egypte face à la menace des Hyksôs.

DOUSIL ou **DOUZIL** n. m. (lat. *duiculus*). Petit morceau de bois taillé en pointe et qui sert à boucher un trou fait à un tonneau pour en tirer du vin.

DOUSSIÉ n. m. Bois du commerce, originaire d'Afrique, produit par plusieurs espèces d'afzelia (légumineuses) : *Afzelia pachyloba*, *A. Africana*, *A. bipindensis*, *A. quanzensis*, etc. (V. pl. BOIS.)

— ENCYCL. Le *doussié* est un bois assez lourd, brun-rouge, fonçant à l'air, à grain grossier, contenant souvent des poches de résine pulvérulente jaunâtre. Il a de nombreuses utilisations pour les constructions et dans la cuverie pour industrie chimique. Il provient surtout de la Nigeria et du Cameroun.

DOUTCITCH. V. DUČIT.

do ut des (loc. lat. signif. je donne pour que tu donnes). Dr. rom. Opération juridique consistant dans une dation translatrice de propriété faite à une personne en vue d'obtenir de celle-ci une dation semblable.

DOUTE n. m. (déverbal de *douter*). Etat de l'esprit qui hésite à prendre parti entre plusieurs opinions : *Le doute amène l'examen*, et *l'examen la vérité* (Abélard). || Incertitude où l'on est sur la réalité d'un fait, sur la vérité d'un jugement : *Des doutes lui revenaient, sa femme ne pouvait être chez cet homme, c'était monstrueux et impossible* (Zola). Incertitude où l'on est sur la valeur, la justification d'un acte : *Sauf ces furieux en petit nombre, la masse regardait avec tristesse et doute ; dans plus d'une âme s'éveillait le repentir* (Michelet). || Défaut de croyance à une religion révélée. || Soupçon plus ou moins fondé, méfiance : *Avoir des doutes sur une personne, sur sa conduite*. || Par extens. Difficulté opposée ou proposée en matière religieuse ou philosophique : *J'ai encore un doute à vous proposer* (Pascal).

— LOC. ADV. **Sans doute**, certes, je vous accorde que : *Sans doute cet ouvrage est-il imparfait, cependant il peut rendre bien des services*. || Probablement : *D'autres planètes que la nôtre sont sans doute habitées*. || **Sans nul doute, sans aucun doute**, de façon très certaine, il est absolument certain que.

— LANGUE CLASS. **Sans doute**, sans nul doute ; assurément, certainement : *Ta vertu m'est connue*. — *Elle vaincra sans doute* (Corneille).

— LOC. DIV. **Mettre, révoquer en doute**, contester la vérité de. || *Ne faire aucun doute*, être certain, incontestable. || *Hors de doute*, incontestable. || *Il est hors de doute que*, il est certain que.

— REM. Après *nul doute que*, il n'y a pas de doute que, le ne explétif a été de rigueur



DOURO
écu d'argent
sous Philippe III (1600)
cabinet des Estampes



DOURDAN
le donjon

se rencontre encore le plus souvent : *Nul* *ute que la chose ne fasse sensation.*

Philos. Scepticisme, doctrine des philosophes qui n'admettent pas la certitude. || *tion de suspendre son jugement jusqu'à l'acquisition de la certitude (doute philosophique ou méthodique).* [V. part. encycl.]

Psychiatr. *Folie du doute*, variété de névrose obsessionnelle qui groupe les obsessions de caractère interrogatif. (Forme nible, angoissante de l'obsession, la folie du doute peut porter sur les problèmes métaphysiques ou moraux [folie du scrupule] ou en son des faits banals, lesquels font l'objet de vérifications incessantes et incertaines.)

Rhét. Figure par laquelle l'orateur feint hésiter, paraît douter de ce qu'il doit conclure.

— SYN. : conjecture, défiance, embarras, titement, hésitation, hypothèse, incertitude, décision, indétermination, irrésolution, perplexité, scepticisme, soupçon, supposition, spicion, tergiversation.

— ENCYCL. Philos. Le doute est la suspension du jugement. Lorsque les raisons qui l'itent en faveur d'une opinion sont, ou us paraissent, équivalentes à celles de l'opion contraire, nous ne pouvons nous prononcer entre elles; nous restons suspendus tre les deux : nous « doutons ». Le doute ut être soit définitif (doute des sceptiques), it momentané (résultat passager de la réion, ou instrument de recherche). Dans le dernier cas, il s'agit du doute méthodique, pliqué et recommandé par Descartes. lui-ci a marqué lui-même les différences sentielles. Les sceptiques ne doutent que our douter; Descartes ne doute que pour rvenir à la vérité. Le doute des sceptiques t une fin, celui de Descartes un moyen, une éthode pour vérifier et éprouver toutes es connaissances; il n'est pas un doute scientiique. Descartes l'énonce ainsi dans son *Discours de la méthode* : « Le premier (pré-é) était de ne recevoir jamais aucune ose pour vraie que je ne la connusse évi-ement être telle [...] et de ne comprendre en plus de mes jugements que ce qui se présenterait si clairement et si distincte-ment à mon esprit que je n'eusse aucune occasion de le mettre en doute. »

— **OUTER** v. tr. ind. [de] (lat. *dubitare*), re dans l'incertitude sur la réalité ou la ité de : *Douter de l'âme. Douter de ieux. Douter d'une doctrine. On pouvait outer que cette réalité visible fût autre ose qu'un songe* (Michelet). *Je doute si je is lui donner ce conseil.* || Ne pas croire en; pas être certain de; n'avoir pas confiance : *Il finissait, à la longue, par douter de la ussité de son projet* (Carco). *Qui doute e son ami n'a pas d'ami.* || — **Absol.** Etre ans l'incertitude, hésiter à énoncer un eugent : *Il ne doute jamais, puisque le doute t l'effet de la réflexion* (A. France). || e pas croire qu'il soit possible de trouver vérité en philosophie; professer le scepticisme : *Les sceptiques ne doutent que pour outer* (Descartes). || N'être sûr de rien; être ans une incertitude permanente sur la nature e toutes choses : *Douter est sa puissance sa punition* (Hugo). || Ne pas croire à une lision révélée.

— Loc. div. *Ne douter de rien*, être plein e hardiesse, de présomption pour décider : *La otité et la fatuité ne doutent de rien.* || *A n'en as douter*, sans aucun doute, assurément.

— REM. Quand le verbe *douter* est à la rme négative ou interrogative, le *ne* explétif été de rigueur devant le verbe de la proposition dépendante et s'emploie souvent encore aujourd'hui : *Je ne doute pas qu'il ne soit gu à son examen. Doutez-vous donc qu'il e vous aime?*

— SYN. : balancer, hésiter, tergiverser; se fier de, se méfier, soupçonner, suspecter. — **Se douter** v. pr. Avoir l'idée, le soupçon, pressentiment de : *Demain, j'irai faire une site adroite à M^{me} de Vaize. Il ne faudrait as qu'elle se doutât que je viens relever tait de sa maison* (Stendhal).

— SYN. : deviner, flairer, pressentir, suborer.

— **OUTEUR, EUSE** adj. et n. Qui doute : *oethe, le grand moqueur, le grand douteur* (Michelet).

— **OUTEUSEMENT** adv. D'une manière certaine, mal connue, suspecte : *Une for-ne douteusement acquise.*

— **DOUTEUX, EUSE** adj. Qui offre des doutes; sur quoi on peut hésiter : *Victoire douteuse.* || Mal déterminé, mal connu : *Une date douteuse. C'était un homme grand, maigre, de mine sinistre, de douteuse race* (Michelet). || Équivoque : *Un mot douteux. Un sens douteux. Mœurs douteuses. Bonne foi douteuse.* || D'une valeur incertaine : *Un vin douteux.* || Malpropre, défraîchi : *Des mains douteuses.* || *[Il] allait dans les rues en habit noir râpé, en cravate d'un blanc douteux* (Gobineau). || Sur qui on ne peut pas compter; dont on n'est pas sûr : *Un allié douteux. Ce qui, mourant, l'inquiétait le plus, c'était l'attitude douteuse, menaçante des Anglais* (Michelet). || *Par extens.* Faible, peu lumineux : *Dans la douteuse lumière qui arrivait d'en bas par l'escalier, elle distinguait une glace à son reflet gris et oblique* (Carco).

— **LANGUE CLASS.** Indécis, irrésolu : *Douteux en son choix* (Cornille). || Qui a des soupçons, des appréhensions; timide, craintif : *Il [le lièvre] était douteux, inquiet : Un souffle, une ombre, un rien, tout lui donnait la fièvre* (La Fontaine).

— **Métriq. anc.** *Syllabe douteuse*, syllabe qui, bien que brève ou longue par elle-même, est de quantité indifférente pour la constitution d'un vers.

— **SYN.** : ambigü, amphibologique, conjectural, contestable, équivoque, hasardeux, incertain, indéterminé, louche, suspect, trouble.

— **DOUTIS** n. m. Grosse toile blanche de coton, originaire de l'Inde.

— **DOUTRELAINE** (Louis Toussaint Simon), général français (Landrecies 1820 - Paris 1881). Il prit part aux campagnes d'Italie et du Mexique et commandait le génie du 7^e corps en 1870. Membre de la commission de délimitation de la nouvelle frontière de 1871, il réussit à conserver à la France plus de 60 000 Alsaciens ou Lorrains.

— **DOUTREPONT** (Georges), professeur et philologue belge d'expression française (Herve, Liège, 1865 - Louvain 1938). Il a enseigné à l'université catholique de Louvain. Après s'être occupé, à ses débuts, de philologie dialectale et s'être fait apprécier par une étude sur *la Littérature à la cour des ducs de Bourgogne* (1909), il se tourna vers l'histoire et la sociologie littéraires, où il excella, comme le montrent ses deux grands ouvrages : *les Types populaires de la littérature française* (1926-1928) et *la Littérature et la société* (1941). Parmi les nombreuses publications qu'il consacra aux lettres françaises de son pays, il convient de citer son mémoire : *Jean Lemaire de Belges et la Renaissance* (1934). [Acad. royale de langue et de litt. fr., 1921.]

— **DOUTTÉ** (Edmond), sociologue et orientaliste français (Evreux 1867 - Paris 1926). Il se consacra à l'étude de l'Afrique du Nord et spécialement du Maroc. Professeur à l'université d'Alger, il a publié : *la Société musulmane du Magreb : magie et religion dans l'Afrique du Nord* (1909), *Enquête sur la dispersion de la langue berbère en Algérie* [1913], etc.

— **DOUVAIN** n. m. (de *douve*). Bois de chêne, destiné à être transformé en doutes de tonneau. (On écrit aussi DOUVIN.)

— **DOUVAINE**, ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie (arrond. de Thonon-les-Bains), dans l'avant-pays savoyard, près du lac Léman; 1 305 hab. (641 aggl.). Château de Troche (xvi^e et xvii^e s.). Sources alcalines.

— **DOUVE** n. f. (bas lat. *doga*, correspondant au gr. *dokhê*, réservoir). Chacune des pièces de bois longitudinales assemblées pour former le corps d'une futaille (tonneau, cuve ou foudre). [On dit aussi DOUELLES, et LONGAILLES, par opposition à FONCAILLES, désignant les pièces de bois servant à monter les fonds.]

— Agric. Étroit fossé qui, tout en séparant un champ d'un champ voisin, sert à l'écoulement des eaux pluviales et autres.

— Fortif. Nom donné parfois à la cunette de fossé, et, par extens., au fossé lui-même. — Trav. publ. Mur de soutènement d'un bassin ou d'un canal.

— Turf. Dans le steeple-chase, large fossé plein d'eau, précédé d'une claie, d'une haie ou d'une barre fixes.

— Urban. Habitation creusée dans le tuf.

— **DOUVE** n. f. (lat. *dolva*). Ver parasite, type de la famille des distomides. (Syn. DISTOME.) — **ENCYCL.** Les doutes sont des vers plats de la classe des trématodes. Deux espèces jouent un rôle très important en médecine vétérinaire : la grande douve et la petite douve.

La grande douve (*Fasciola hepatica*), agent de la fasciolose, se trouve à l'état adulte dans les canaux biliaires du foie des ruminants. Les œufs sont évacués par la bile dans l'intestin et rejetés à l'extérieur avec les excréments. Dans des conditions favorables de chaleur et d'humidité, l'œuf donne un embryon qui vit dans l'eau et pénètre très vite dans la cavité respiratoire d'un mollusque (une limnée principalement), chez lequel il poursuit son évolution. Au stade de *cercaires*, les parasites, quittant l'hôte intermédiaire, s'enkystent sur les feuilles des plantes ou même restent à la surface de l'eau et pénètrent alors passivement par la voie buccale chez leur hôte définitif, quand celui-ci boit de l'eau ou ingère des végétaux contaminés. Dans l'intestin, les larves (métacercaires) empruntent la voie circulatoire, qui les amène dans le foie, et se fixent dans les canaux biliaires, où elles se transforment en doutes en trois mois.

La petite douve (*Dicrocoelium lanceolatum*), agent de la dicrocoeliose hépatique, se trouve à l'état adulte dans les plus fins canaux biliaires du foie des ruminants, principalement du mouton. Le cycle biologique est à peu près semblable à celui de la grande douve. Les deux espèces coexistent fréquemment dans le foie du mouton.

— **DOUVE** (la), fl. côtier du Cotentin; 64 km. Née au S. de Cherbourg, elle passe à Saint-Sauveur-le-Vicomte et possède avec la Taute, qui passe à Carentan, un estuaire commun débouchant dans la baie des Veys.

— **DOUVÉ, E** adj. Art vétér. Qui contient des doutes, des vers (en parlant du foie du mouton).

— **DOUVELLE** n. f. Petite douve de tonneau.

— **DOUVEN** (Jean-François VAN). V. VAN DOUVEN.

— **DOUVILLÉ** (Henri), ingénieur des mines français (Toulouse 1846 - Paris 1937). Attaché en 1875 aux collections de paléontologie de l'Ecole des mines à Paris, il était appelé en 1881 à professer la paléontologie dans cette même école. On doit à Douvillé de nombreux mémoires et notes de paléontologie, notamment sur les rudistes et les foraminifères. (Acad. des sc., 1907.)

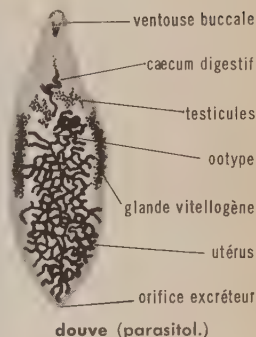
— **DOUVIN** n. m. Technol. V. DOUVAIN.

— **DOUVRES**, ch.-l. de cant. du Calvados (arrond. de Caen), dans la campagne de Caen; 2 216 hab. (1 675 aggl.) [*Douvrais*]. Eglise (xii^e-xiii^e-xv^e s.). — Dans la commune se trouve *La Délivrande*.*

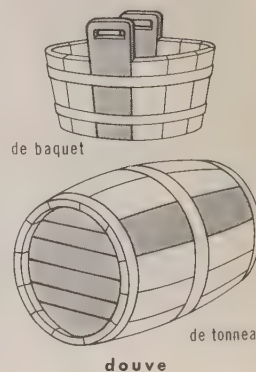
— **DOUVRES**, en angl. *Dover*, v. et port de Grande-Bretagne (Kent), sur le pas de Calais; 35 200 hab. Dès l'époque romaine, Douvres (*Dubris*) fut un point de pénétration pour les soldats et les marchands venus du continent. Pendant le Moyen Age, la ville, l'un des « Cinq Ports », conserva une grande importance stratégique, et le château de Douvres réunit une très grande variété de styles d'architecture militaire. Au xx^e s., la fonction militaire de Douvres est toujours essentielle, et ce port joua un grand rôle pendant les deux guerres mondiales. C'est également un grand port de voyageurs : des ferry-boats assurent les services avec la France (Boulogne, Calais, Dunkerque), la Belgique (Ostende) et les Pays-Bas (Flessingue). Les falaises de craie qui s'étendent de part et d'autre de la ville sont très visibles depuis la côte française.

— **Douvres** (TRAITÉ DE), traité secret, conclu le 22 mai 1670 entre les rois Louis XIV de France et Charles II d'Angleterre, par lequel Charles II s'engageait à déclarer la guerre aux Provinces-Unies conjointement avec la France, à soutenir les droits éventuels de Louis XIV sur la monarchie espagnole, et à favoriser le catholicisme en Angleterre, tandis que le roi de France lui promettait aide financière et militaire.

— **DOUVRES** (Thomas DE), prélat normand (Bayeux 1027 - † 1100). Trésorier de la cathédrale de Bayeux, il devint ensuite archevêque d'York, sur la proposition de Guillaume le Conquérant.



douve (parasitol.)



DOUVRIEN, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), en bordure du bassin houiller (groupe de Lens), au N. de Lens; 4 061 hab. Distillerie de coke. Mine de houille. Céramiques industrielles.

DOUWES DEKKER (Eduard), connu sous le pseudonyme de **Multatuli** (en lat. *J'ai beaucoup supporté*), écrivain hollandais (Amsterdam 1820 - Nieder-Ingelheim 1887). Fils d'un capitaine au long cours, il obtint en 1838 un emploi à Java. Voyant les populations de son district exploitées par un régiment indigène que protégeait le résident hollandais, il essaya vainement d'obtenir justice; après avoir démissionné, il revint en Hollande (1858) et y écrivit son célèbre roman *Max Havelaar* (1860), qui prenait généreusement parti contre les injustices et les hypocrisies dont il avait été témoin. Il publia ensuite *Minnebrieven* (1861), lettres d'amour adressées à sa Fantaisie; *Mille et Quelques Chapitres sur les spécialités, Essais millénaires* (1872), études d'une ville d'eaux, *Dialogues japonais, Idées* (7 vol., 1862-1877). Son œuvre, inégale, mais d'une vaste portée humaine, exerça une profonde influence sur les jeunes générations et prépara le renouveau littéraire de 1880.

DOUX, DOUCE adj. (lat. *dulcis*). Qui a une saveur agréable, sans rien de rude : *Doux comme le miel. Des fruits doux.* || Fade, peu relevé, qui manque de sel ou d'assaisonnement : *Une sauce trop douce.* || Qui est agréable au toucher : *Le doux contact de la soie.* || Qui produit une impression agréable à l'odorat, à la vue, à l'ouïe : *Le doux parfum de la rose. Une lumière douce. Son nom ? Je me souviens qu'il est doux et sonore* (Verlaine). || Qui procure du bien-être : *Une douce tranquillité. Un doux sommeil.* || Qui n'est ni brusque, ni heurté, ni escarpé : *Pente douce. Escalier très doux. Fatigué de marcher entre les pierres et les ronces, je cherchais parfois une route plus douce* (Nerval). || Qui a des mouvements non saccadés : *Voiture bien douce.* || De caractère facile, sans méchanceté, sans brutalité : *Abel, doux confident de mes jeunes années* (Hugo). || Modéré, tempéré : *Un temps doux.* || Prix doux, prix non exagéré. — *Fig.* Qui produit sur l'âme une impression agréable : *Doux entretien. Le souvenir doux et triste de cette journée de santé claire* (Zola). || Qui est tendre, inspiré par l'amour : *Tenir de doux propos. Faire les yeux doux.* || Qui exprime la douceur, la bienveillance : *Un air doux. Un doux sourire. Une très belle personne au doux visage courageux* (G. Duhamel).

— Loc. div. *Eau douce*, eau qui contient peu ou point de sel : *Le poisson d'eau douce.* || *Marin d'eau douce*, marin qui n'a, en général, navigué que sur les fleuves. (Se dit souvent par ironie). || *Faire doux*, faire un temps doux. || *Pop. Se la couler douce*, vivre agréablement, sans se faire de souci. || *Fam. En douce*, en cachette, sans se faire remarquer : *Il a filé en douce.*

— Métall. Malleable, ductile, peu dur et non fragile (en parlant des métaux) : *Le fer doux est employé dans les électro-aimants.* || *Acier doux*, v. **ACIER**.

— Enol. *Vin doux*, jus de raisin qui n'a pas encore fermenté.

— Phonét. *Consonne douce*, ou *douce* n. f., terme équivalant à « consonne sonore », par opposition à *forte* ou « consonne sourde » (Exemple : [g] cons. sonore ou *douce* et [k] cons. sourde ou *forte*.)

— Technol. *Lime douce*, lime dont les dents, peu écartées (0,3 mm) et peu saillantes, permettent un travail plus délicat.

— SYN. : accueillant, affable, bienveillant, bon, caressant, clément, conciliant, indulgent, modéré, moelleux, pacifique, paisible, suave, sucré, tempéré, tendre, tranquille.

◆ N. f. Variété de minerais de fer très pur, qui ne renferme ni phosphore ni soufre.

◆ Adv. *Filer doux*, obéir sans résistance. — *Tout doux !* loc. interj. Doucement ! Ne vous emportez pas : *Mon Dieu, tout doux !* (Molière).

DOUZAIN n. m. Monnaie d'argent ou de billon, frappée pour la première fois par Charles VIII (1483-1498) et valant 12 deniers tournois. (On connaît des douzains à la couronne, des douzains à la croixette.)

— Littér. Pièce de poésie de douze vers.

— Mœurs et cout. Dans le Berry et l'Anjou particulièrement, cadeau de nocces qui con-

sistait en douze pièces, douze douzaines ou douze centaines de pièces d'or ou d'argent.

DOUZAIN n. f. Nombre de douze; réunion d'objets de même nature au nombre de douze : *Une douzaine de mouchoirs.* || Nombre indéterminé, douze environ : *Il n'y a dans la nature humaine qu'une douzaine, tout au plus, de caractères vraiment comiques et marqués de grands traits* (Voltaire).

— Loc. FAM. *A la douzaine*, se dit d'une personne, d'un objet sans valeur. || *Il ne s'en trouve pas à la douzaine, on n'en trouve pas treize à la douzaine*, il ne s'en trouve pas communément.

— Technol. Dans l'art du batteur* d'or, réunion de douze poses, série de coups de marteau qui se frappent immédiatement l'un après l'autre.

DOUZE adj. num. cardin. (lat. *duodecim*). Dix et deux : *Il y a douze mois dans l'année.*

◆ Adj. num. ordin. Douzième : *Article douze. Page douze. Louis douze.*

◆ N. Nombre de douze unités : *Dix et deux font douze.* || Numéro douze : *A la roulette, le douze est rouge.* || Douzième jour du mois : *Partir le douze.*

— Arts graph. Mesure typographique qui vaut douze points, soit environ 4,51 mm.

— Hist. relig. *Les Douze*, les douze Apôtres.

Douze (COMMISSION DES), organisme institué par la Convention nationale, le 18 mai 1793, sur la proposition des Girondins, pour enquêter sur les actes de la Commune de Paris, qui préparait un mouvement populaire dirigé contre eux. Elle ordonna des arrestations, dont celle d'Hébert. La Commune contre-attaqua : l'insurrection du 31 mai obligea la Convention à supprimer la commission des Douze; ce fut le prélude à la proscription des Girondins, qui survint le 2 juin.

Douze Ans (TRÊVE DE), trêve entre les Provinces-Unies et le roi d'Espagne Philippe III, signée le 19 avril 1609. Cette trêve marquait, en fait, la fin de la domination espagnole dans les Pays-Bas du Nord. Elle ratifiait leur indépendance et brisait définitivement l'Etat bourguignon, dont Guillaume de Nassau s'était acharné — sans y parvenir — à maintenir l'intégrité. Les deux sections des Pays-Bas allaient désormais connaître des destinées de plus en plus divergentes. Pour les Pays-Bas espagnols, ce fut dès lors la décadence matérielle et morale, tandis que les Provinces-Unies jouèrent, dans les domaines économique, politique et artistique, un rôle de premier plan au XVII^e s. D'autre part, cette trêve marque la fin de la tentative d'hégémonie de l'Espagne en Europe, dont la possession des Pays-Bas était la condition.

Douze Tables (LOI DES), code de lois rédigé à Rome par les décemvirs, et adopté en 451 et 449 av. J.-C. dans les comices centuriates. Telle est du moins la tradition, très discutée par la critique moderne. Cette législation fort ancienne avait été élaborée afin d'éviter aux plébéiens de subir, par ignorance du droit, l'arbitraire des magistrats. Elle ne fut jamais formellement abrogée. Les sentences brèves, d'un style très archaïque, reflètent un droit très primitif, avec des peines assez rigoureuses et une procédure formaliste. Mais la peine de mort intervient rarement.

DOUZE (la), riv. du bassin d'Aquitaine, qui, à Mont-de-Marsan, s'unit au Midou pour former la Midouze, affluent de droite de l'Adour; 110 km.

DOUZE-EN-DIX n. m. invar. Text. Papier de mise en carte, dont chacun des grands carreaux a sa base divisée en douze parties et sa hauteur en dix.

DOUZE-HUIT n. m. invar. Mesure à quatre temps, qui se compose de douze croches, soit trois par temps, et se marque à la clef par la fraction $\frac{12}{8}$.

DOUZIÈME adj. num. ordin. et n. (de douze). Qui est immédiatement après le onzième : *Décembre est le douzième mois de l'année. Etre le (ou la) douzième de sa classe.* ◆ N. m. Douzième partie : *Hériter pour un douzième.*

— Législ. fin. *Douzième provisoire*, loi financière reconduisant pour un mois les dispositions du budget de l'exercice écoulé. (Le procédé est utilisé lorsque le budget n'a pu être voté par le Parlement en temps utile.)

DOUZIÈME adv. En douzième lieu.

DOUZY, comm. du départ. des Ardennes (arrond. de Sedan), dans la région pré-ardennaise, sur la Chiens, en amont de Sedan 1 037 hab.

DOV (Gérard). V. **DOU**.

DOVATOR (Lév Mikhaïlovitch), général soviétique (district de Bechenkovitch, Biélorussie, 1903 - Palachino 1941). Membre du parti communiste depuis 1928, il commanda en 1941, un corps de cavalerie cosaque, qui joua un rôle important sur les arrières allemands pendant la bataille de Moscou (oct. 1941), au cours de laquelle il fut tué.

DOVE (Heinrich Wilhelm), physicien allemand (Liegnitz, Silésie, 1803 - Berlin 1879). Membre de l'Académie des sciences et directeur des observatoires de Prusse, il créa et dirigea l'Institut de météorologie de Berlin. On lui doit des travaux de météorologie et de climatologie, ainsi que des études sur l'électricité induite et la lumière polarisée.

DOVE (Richard), érudit et juriste allemand (Berlin 1833 - Göttingen 1907), fils du précédent. Il a laissé, sur l'histoire du droit ecclésiastique, de remarquables travaux : *Recherches sur les tribunaux ecclésiastiques* (1850), *Recueil des nouvelles ordonnances ecclésiastiques les plus importantes de l'Allemagne protestante* (1865), etc.

DOVER, nom anglais de Douvres.

Dover (POUDRE DE) [du nom du médecin anglais Thomas Dover (1660-1742)], poudre d'ipéacacua opiacée (Codex), renfermant 10 p. 100 de son poids de poudre d'ipéacacua et 10 p. 100 de poudre d'opium. La poudre de Dover est un calmant et un diaphorétique à la dose de 0,05 à 1 g par vingt-quatre heures chez l'adulte.

DOVERN, riv. du nord de l'Ecosse, qui draine le comté d'Aberdeen et qui rejoint la mer du Nord à Banff; 100 km.

D'OVIDIO (Francesco), linguiste et critique italien (Campobasso 1849 - Naples 1925). Il s'est occupé particulièrement de la question de l'unité de la langue italienne, et a écrit, sur ce sujet : *les Corrections aux « Fiancés » à la Question de la langue* (1880), *Etudes sur « la Divine Comédie »* (1901).

DOVIZI (Bernardo), dit le **Bibbiena**, cardinal italien (Bibbiena 1470 - Rome 1520). Protégé du cardinal Jean de Médicis, il se rendit à Rome avec lui et fut employé par Jules II dans les affaires les plus importantes. Le cardinal Jean, devenu pape (Léon X), donna au Bibbiena le chapeau de cardinal (1513), et l'envoya cinq ans plus tard en France, comme légat. Erudit, lettré, le cardinal Bibbiena écrivit des comédies imitées de Plaute et de Térence, dont l'une, *la Calandria*, est scabreuse.

DOVJENKO (Alexandre Petrovitch), metteur en scène et scénariste soviétique (Sostits, Ukraine, 1894 - Moscou 1956). Il fut d'abord instituteur et peintre, puis débuta au cinéma en réalisant deux films de second ordre. Vint ensuite *Zvenigora* (1927), qu'Eisenstein et Poudovkine saluèrent comme un chef-d'œuvre. Cette épopée ukrainienne fixe le sens de sa carrière : son amour de la terre d'Ukraine lui inspira des films d'un grand lyrisme, comme *la Terre* (1930). Mais son chef-d'œuvre reste *l'Arsenal* (1929), qui, par la qualité de ses images et la maîtrise de sa mise en scène, place Dovjénko au premier plan des réalisateurs soviétiques. On lui doit également : *la Bataille de l'Ukraine* (1943) et *Mitchourine* (1949).

DOVRE, massif montagneux du centre de la Norvège; 2 286 m au *Sngghetta*.

DOW (Alexander), orientaliste écossais (Crieff - † Bhāgalpur 1779). Il a traduit l'*Histoire de l'Indoustan* de Ferishta (1768-1772).

DOWBOR-MUSNICKI (Joseph), général polonais (Grotow 1867 - Batorow 1937). Général de l'armée tsariste, il commanda le 38^e corps d'armée russe en 1917. Après la Révolution, il prend la tête d'un corps polonais en Ruthénie, mais se heurte aux Allemands, qui désarment ses troupes (mai 1918). Peu après, il organise l'armée de Grande-Pologne (60 000 hommes), avec laquelle il lutte à nouveau contre les Allemands, mais son hostilité à Pilsudski lui fait refuser l'



DOVJENKO

commandement d'une armée lors de l'invasion soviétique de 1920.

DOWGIRD (Ange), théologien catholique polonais (gouvernement de Mohilev 1776-1835). On lui doit : *la Logique, la Métaphysique et la Philosophie morale* (1821); *exposition des sources naturelles de la pensée ou Logique théorique et pratique* (1828).

DOWIE (John Alexander), pasteur britannique d'origine écossaise (Edimbourg 1847 - City, Illinois, 1907). Il fonda en Australie une secte attachée à la guérison des malades, se rendit en Amérique en 1888, et y devint l'organisateur de l'« Église chrétienne postolique de Sion », qui bâtit une ville, Zion City, sur les bords du Michigan, en 1901. Le prophète fut déchu par ses fidèles, pour despotisme, hypocrisie et polygamie.

DOWLAND (John), luthiste et compositeur anglais (1563 - Londres 1626). De 1580 à 1584, il fut au service des ambassadeurs d'Angleterre à Paris. En 1594, il fit un nouveau séjour sur le continent, fut reçu à la cour du duc de Brunswick et du landgrave de Hesse, puis se fit entendre à Venise, où il rencontra Giovanni Croce, à Padoue, Gênes, Ferrare et Florence. De 1598 à 1606, il fut luthiste à la cour de Christian IV, roi de Danemark. C'est seulement en 1612 qu'il trouva à la cour d'Angleterre un emploi qu'il conserva jusqu'à sa mort. Ses quatre livres d'airs parurent en 1597, 1600, 1603 et 1612. Ces airs se divisent en deux groupes. Les uns existent en deux versions, à quatre parties vocales et leur voix seule accompagnée au luth. Les autres sont nettement conçus comme des mélodies accompagnées. Toutes ces chansons se distinguent par leur beauté mélodique. Son œuvre pour luth seul n'est pas moins importante; elle comprend, entre autres, d'admirables fantaisies chromatiques. Sa suite de valse pour cinq violons, parue en 1604, sur le thème des *Lacrimae*, est un des sommets de la musique d'ensemble élisabéthaine. En 1606, il publia une traduction du *Micrologus* d'Ornithoparcus. — **ROBERT** (Londres 1586 - d. 1641), fils du précédent. Luthiste à la cour de Charles I^{er}, il publia deux anthologies en 1610 : *A Varietie of Lute Lessons, A Musical Banquet*.

DOWN [daun] n. m. (mot angl. signif. en bas). Commandement fait à un chien de se hasser pour qu'il s'aplatisse immédiatement à terre. || Position de l'animal aplati à terre.

DOWN (COMTÉ DE), comté de l'Irlande du Nord, en bordure de la mer d'Irlande, au S. de Belfast; 241 200 hab. Ch.-l. *Downpatrick*.

DOWNEY, faubourg sud-est de Los Angeles (Californie); 9 400 hab. Réacteur de recherche atomique.

DOWNING (sir George), diplomate et militaire anglais (Dublin 1623 - East Hatley, près de Gamlingay, Cambridgeshire, 1684). Après un séjour en Amérique de 1638 à 1645, il entra dans l'armée de Cromwell. En 1657, il fut nommé résident à La Haye pour y harmoniser et, si possible, unir les politiques des pays protestants. Il se rallia à Charles II lors de la Restauration et déploya dès lors un intempestif zèle royaliste. Rentré en Angleterre, il poussa à la guerre contre les Provinces-Unies, dont il redoutait la concurrence commerciale, et sa seconde ambassade en ce pays (1671) fut destinée à briser la Triple-Alliance.

Downing Street, rue de Londres, conduisant de Whitehall au parc Saint James et où se trouvait l'hôtel du Premier ministre. On n'a conservé que la façade de cette résidence lors de sa démolition en 1960.

DOWNINGIE [daun] n. f. Plante à rhizome rampant, à fleurs réunies en ombelle, de l'Amérique boréale. (La *downingie* élégante est parfois cultivée en pleine terre. Famille des smilacées.)

DOWNPATRICK, v. de l'Irlande du Nord, ch.-l. du comté de Down, au S.-E. de Belfast; 4 400 hab. La cathédrale, construite de 1790 à 1826, conserve quelques éléments de l'édifice antérieur (XII^e s.). — Aux environs, ruines d'une abbaye du XIII^e s. (Inch Abbey).

— Hist. Downpatrick fut l'une des anciennes résidences des rois ultériens. Siège des diocèses catholique et protestant de Down, son nom rappelle le passage de saint Patrick, qui, vers 440, y aurait fondé l'évêché et aussi,

dans le voisinage, le monastère de Saul, où il semble être mort et avoir été enterré.

DOWNs, collines de Grande-Bretagne, dans la partie méridionale du bassin de Londres. On distingue les *North Downs* et les *South Downs*, dont la direction générale est E.-O. et qui se font face de part et d'autre de la région du Weald. Ce sont des escarpements de craie qui peuvent dépasser 300 m de hauteur relative : ils résultent de l'attaque, par l'érosion, d'un anticlinal à grand rayon de courbure, et correspondent à la forme de relief que l'on trouve de l'autre côté de la Manche, dans le pays de Bray*. Les surfaces dénudées des Downs sont très faiblement peuplées; ces régions sont essentiellement vouées à l'élevage, dont celui des ovins.

DOWN-STREAM [daunstrim] n. m. (mot angl. signif. bas et courant). Technique de pêche à la mouche pratiquée en descendant le courant. (Contr. UPSTREAM.)

DOWSON (Ernest Christopher), poète anglais (Lee, Kent, 1867 - Catford 1900). Ses poèmes, réunis dans un recueil de *Vers* (1896), sont de courtes pièces où la perfection de la forme s'unit à la délicatesse du sentiment.

DOXAT (Nicolas), général suisse (Yverdon 1682 - † 1738). Il servit la Hollande et l'Électeur palatin, se battit sous les ordres du Prince Eugène, et fit une campagne contre les Turcs. Il se distingua au siège de Belgrade en 1717, contribua, en 1737, à la prise de Nisch, mais dut ensuite se rendre devant des forces supérieures. Un conseil de guerre tour le condamna à mort.

DOXOGRAPHE n. m. (gr. *doxa*, opinion, doctrine, et *graphein*, écrire). Linguist. Nom donné par les philologues modernes aux compilateurs grecs d'extraits des philosophes anciens, tels que *Diogène Laërce* ou *Stobée*.

DOXOLOGIE n. f. (gr. *doxologia*, glorification, hymne de louanges). Formule de louange à la sainte Trinité, dans la liturgie catholique. (On appelle de ce nom le *Gloria in excelsis* de la messe, le verset *Gloria Patri* qui termine les psaumes, la dernière strophe des hymnes, le *Per Ipsum* du canon de la messe, etc.)

— Log. Énoncé se bornant à reproduire une opinion commune ou une apparence : *Ce jugement ne contient nulle assertion métaphysique et n'est qu'une doxologie*.

DOXOLOGIQUE adj. Relatif à la doxologie.

DOXOMÉTRIE n. f. (gr. *doxa*, opinion, et *metron*, mesure). Étude de l'opinion publique au moyen de sondages méthodiques sur une question quelconque.

— ENCYCL. Cette méthode, due en Amérique à George Horace Gallup, fait porter ses enquêtes, par l'application des lois de la probabilité, sur un nombre restreint d'individus, choisis de manière à former un échantillonnage de toutes les classes sociales et de toutes les professions. Les questions posées, toujours très précises, ne demandent comme réponse que les mots « oui », « non », « indifférent ».

DOYAT (Jean DE), gentilhomme français (près de Cusset v. 1440 - royaume de Naples 1495). Serviteur dévoué de Louis XI, Doyat contribua à combattre la maison de Bourbon comme bailli de Montferrand et gouverneur d'Auvergne. Appelé au Conseil du roi par Louis XI (1482), il subit, après la mort de ce prince, les effets de la réaction féodale, fut condamné et exilé. Charles VIII le réhabilita, le nomma grand maître de l'artillerie et l'emmena en Italie.

DOYEN, ENNE n. (lat. ecclés. *decanus*, chef d'un groupe de dix). Personne qui est la plus ancienne d'âge ou de réception dans un corps, dans une compagnie : *Le doyen d'âge. Tous connaissent bien le père Quandieu, le doyen des porions de Montsou (Zola)*.

— Instr. publ. *Doyen de faculté*, administrateur de chacune des facultés d'une université. (Il est nommé pour trois ans par le ministre de l'Éducation nationale, sur présentation de la faculté, parmi les professeurs titulaires de cette faculté; son mandat est renouvelable.)

— Relig. Dans l'Église catholique, curé de la paroisse la plus importante du canton. (V. part. *encycl.*) || *Doyen de la cathédrale*, dans l'Église anglicane, fonctionnaire ecclésiastique venant immédiatement après l'évêque. || *Doyen du chapitre*, président de

ce corps. || *Doyen du Sacré-Collège*, président du collège des cardinaux.

— ENCYCL. Relig. Le mot *doyen* dérive du lat. *decanus*. Il désignait, dans la règle bénédictine, le chef d'un groupe de dix moines. Lors de la fondation des chapitres cathédraux, on appela « doyen » le prêtre qui présidait les chanoines. Plus tard, ce nom désigna simplement une des dignités des chapitres. (V. DÉCANAT et DOYENNÉ.)

Doyen de Killerine (LE), roman en 6 volumes, de l'abbé Prévost (1735-1739-1740). Chrétien d'abord rigoriste, le personnage central, plusieurs fois aux prises avec la fatalité de la passion et la bassesse des hommes, renonce à réformer le monde, pour s'en tenir aux « tempéraments que la charité demande et que la justice tolère ».

DOYEN (Gabriel François), peintre français (Paris 1726 - Saint-Petersbourg 1806). Élève de Carle Van Loo, il obtint le prix de Rome (1746), revint à Paris en 1755 et fut reçu à l'académie en 1759. Une de ses meilleures œuvres est la décoration de la chapelle Saint-Gregoire, aux Invalides. En 1777, appelé en Russie par Catherine II, il y passa plus de seize ans à décorer les palais impériaux. L'église Saint-Eustache, à Paris, possède de lui la *Mort de Saint Louis* (1773); le *Triomphe d'Amphitrite* est au Louvre. Par la vigueur de son réalisme, il annonce Gros.

DOYEN (Eugène Louis), chirurgien français (Reims 1859 - Paris 1916). Opérateur de grande valeur, innovateur en matière de médecine opératoire et d'instrumentation, il écrivit un *Traité de la chirurgie de l'estomac* (1895) et une *Technique chirurgicale* (1897). Il a introduit le cinématographe dans l'enseignement de la chirurgie.

DOYEN (Paul André), général français (Cabanac-et-Villagrains, Gironde, 1881). Chef de la délégation française à la Commission d'armistice franco-allemande de Wiesbaden en 1940, il commanda, en 1945, le détachement d'armée française des Alpes qui pénétra en Italie, où il prit liaison avec les troupes alliées du général Clark.

DOYEN (Albert), compositeur français (Vendres, Ardennes, 1882 - Paris 1935). Son nom reste attaché à la création des « Fêtes du peuple » (1918), pour lesquelles il a écrit des œuvres de tendances sociales et humanitaires. Il faut citer : des sonates de piano (1910), de piano et violon (1907), un trio de piano et violon (1910), un quatuor à cordes (1909), trente mélodies (1904-1930), le *Chant de midi*, oratorio (1919), les *Voix du vieux monde* (1925), poème de G. Duhamel.

Doyen (THÉÂTRE), un des plus anciens théâtres de Paris. Doyen était un peintre décorateur, qui abandonna ses pinceaux pour le théâtre. Dès avant la Révolution, il avait établi rue Notre-Dame-de-Nazareth sa petite scène d'amateurs, qu'il transporta plus tard rue Transnonain (auj. rue Beaubourg), et qui dura jusqu'aux environs de 1825.

DOYENNÉ [dwajene] n. m. Circonscription ecclésiastique dépendant d'un doyen. || *Par extens.* Demeure du doyen : *Se rendre au doyen*.

DOYENNÉ [dwajene] n. f. Nom donné à diverses variétés de poires à chair fondante et sucrée : *Doyenné du Comice. Doyenné d'hiver*.

◆ N. m. Le poirier qui produit ces fruits.

DOYENNETÉ n. f. Qualité du doyen d'âge.

DOYET, comm. de l'Allier (arrond. de Montluçon), dans le Bourbonnais (bassin de Commenry); 1 461 hab. (760 aggl.). Accès-voies d'automobiles.

DOYLE (sir Arthur CONAN), romancier anglais (Edimbourg 1859 - Crowborough, Sussex, 1930). Né dans une famille catholique anglaise, il fait ses études de médecine à l'université d'Edimbourg, dont il sort docteur en 1881, et s'établit, en 1882, dans un faubourg de Portsmouth, Southsea, où il exercera jusqu'en 1890. C'est là qu'il écrira sa première œuvre, *Une étude en rouge* (*A Study in Scarlet*) [1887]. L'ouvrage connaît un grand succès, qui incite Conan Doyle à se consacrer entièrement à la littérature. Il ne perdra cependant pas tout contact avec la profession médicale, exerçant à nouveau, attaché aux armées anglaises, à l'occasion de la campagne du Soudan (1898) et de la guerre des



sir Arthur Conan DOYLE

Boers (1899-1902). En 1908, il se fixe à Crowborough (Sussex); il quitte toutefois sa résidence pour accomplir de nombreux voyages; au début de la Première Guerre mondiale, il s'engage comme simple soldat, avant d'être, à partir de 1916, chargé de mission sur le front, dans le nord de la France, en Italie et à Verdun. Les événements de la guerre le poussent à tourner son activité vers le spiritisme. C'est pour cette cause nouvelle qu'il entreprend de nombreuses tournées de propagande.

L'œuvre de Conan Doyle comprend quelques romans historiques, écrits au début de sa carrière et dont le meilleur est *Rodney Stone* (1896). Mais il est surtout connu par ses romans policiers : dès 1887, dans *Une étude en rouge*, apparaît le personnage de Sherlock Holmes, qui réparaît successivement dans *Le Signe des quatre* (*The Sign of Four*) [1889], *les Aventures de Sherlock Holmes* (*The Adventures of Sherlock Holmes*) [1892], *les Mémoires de Sherlock Holmes* (*The Memoirs of Sherlock Holmes*) [1893], *le Chien des Baskerville* (*The Hound of the Baskervilles*) [1902] et *le Retour de Sherlock Holmes* (*The Return of Sherlock Holmes*) [1905], avant que Conan Doyle, lassé de ce genre de littérature, ne fasse mourir son héros, au grand désespoir du public. Mais il publiera encore, en 1927, les *Souvenirs de Sherlock Holmes* (*The Case Book of Sherlock Holmes*). Pour la scène, il a écrit une pièce historique, *l'Histoire de Waterloo* (*The Story of Waterloo*) [1894], la *Maison de Temperley* (*The House of Temperley*) [1909], *les Feux du Destin* (*The Fires of Fate*) [1909] et *la Ceinture empoisonnée* (*The Poison Belt*) [1913]. On peut citer encore de lui quelques œuvres de propagande ou d'histoire sur la guerre des Boers et la Première Guerre mondiale. (→ Biblio.)

DÓZSA (György), capitaine hongrois (Transylvanie v. 1474 - † 1514). Issu de la petite noblesse sicule, il fut le chef de la jacquerie hongroise de 1514. Le cardinal Bakócz, ayant prêché la croisade contre les Turcs, lui confia le commandement de 100 000 serfs croisés. L'indiscipline de cette masse éveilla l'inquiétude des magnats, qui s'opposèrent à la croisade; alors, Dózsa entreprit de renverser l'ordre social établi; vainqueur dans la région de Csanád, il dévasta toute la Hongrie du Sud. Battu par Jean de Zápolya et capturé, il fut placé sur un trône de fer rougi au feu, et couronné d'un diadème ardent. La noblesse profita de cette jacquerie pour condamner tous les paysans du pays au servage perpétuel et leur interdire de quitter leur maître.

DOZULÉ, ch.-l. de cant. du Calvados (arrond. de Pont-l'Évêque), dans le pays d'Auge; 901 hab. (557 aggl.). Marché agricole. — Aux environs, château du *xvi^e s.*

DOZY (Reinhart) orientaliste hollandais (Leyde 1820 - id. 1883). Ses travaux portèrent à la fois sur l'histoire et la géographie du Maghreb et sur la lexicographie arabe. Son principal ouvrage est le *Supplément aux dictionnaires arabes* (1881). On lui doit en outre : *Catalogus codicum orientalium* (1851), *Histoire des musulmans d'Espagne* (1861), *Description de l'Afrique, d'après Edrisi* (1866), *Essai sur l'histoire de l'islamisme* (éd. franç., 1879), *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne, d'après Ibn Adhâri* (1848-1851).

D. P., abrég. anglaise pour *displaced person* (personne déplacée).

D. Q. Astron. Abrég. de DERNIER QUARTIER.

D. R. Ch. de f. Sigle de DEUTSCHE REICHSBAHN (chemins de fer de l'Etat allemand, Allemagne de l'Est).

DR, abrég. de DOCTEUR.

DRAA ou **DRA** (Oued), fl. du Maroc méridional, formé, au pied sud du Haut Atlas central, par la réunion de l'oued Imini (prolongation de l'oued Ouazazate) et du Dades; 1 000 km env. Il traverse l'Anti-Atlas et le djebel Bani du N.-O. au S.-E., séparant l'Anti-Atlas occidental de l'Anti-Atlas oriental. Après un coude, le Draa coule vers l'O. Ses crues ne dépassent guère ce coude, en raison de l'évaporation et de l'infiltration; elles s'étalent dans les *maïder*, en atteignant rarement l'Océan. Le fleuve donne vie à toute une série d'oasis et de zones de cultures concentrées dans les fonds alluviaux inondés lors des crues.

DRABA n. m. Nom scientifique de la drave.

DRAC (le), torrent des Alpes du Nord, aff. de l'Isère (r. g.), dans laquelle il conflue à 4 km en aval de Grenoble; 150 km. Descendu du Champsaur, il draine la partie méridionale du « sillon intra-alpin ». Il reçoit à droite la Séveraise (Valgaudemar), la Bonne, la Romanche (Oisans); à gauche, la Souloise (Dévoluy), l'Ebron (Trièves) et la Gresse. Sur le Drac ont été construites les installations hydro-électriques du Sautet, de Cordéac, de Saint-Pierre-Cognet et de Notre-Dame-de-Commiens; celle de Monteynard, en cours de réalisation, formera une retenue de 240 millions de mètres-cubes et aura une puissance installée de 320 000 kW; sur la Séveraise, celles de Saint-Maurice, de Saint-Firmin et de Trinité; sur la Bonne, celles de Beaumont et de Bonne-Inférieure.

D. R. A. C., sigle de la LIGUE DES DROITS DU RELIGIEUX ANCIEN COMBATTANT, créée en 1924.

DRACÆNA n. m. (mot lat. signif. dragon femelle). Grand lézard de l'Amérique tropicale (80 cm de long), d'un brun olive, avec des taches claires sur les flancs, des marques noires sur la tête, et le ventre jaunâtre marqué de blanc. (Il vit dans les forêts, grimpe aux arbres, se nourrit d'œufs d'oiseaux, de petits animaux, etc. Nom sc. *Dracæna Guyanensis*; famille des tégidiés.)

◆ Flor. Genre de liliacées des régions chaudes du globe.

— ENCYCL. Flor. L'aspect des *dracænas* est très variable suivant les espèces : tige unique, simple ou rameuse, basse ou arborescente et, en ce cas, pouvant atteindre de grandes dimensions, parfois se développant en plusieurs tiges partant de la même souche; feuilles ordinairement réunies au sommet des tiges glabres, lancéolées; inflorescences terminales en grappes simples ou ramifiées. Il en existe une quarantaine d'espèces dont les plus connues sont *Dracæna draco*, ou *dragonnier*, *D. fragrans*, *D. umbraculifera*, etc. Plusieurs espèces sont cultivées dans les serres d'Europe. Certaines espèces du genre *cordylina*, très voisin, sont cultivées aussi sous le nom de *dracænas*.

DRACH (Jules), mathématicien français (Sainte-Marie-aux-Mines 1871 - Cavalaire-sur-Mer 1949). Successivement maître de conférences à Clermont et à Lille, puis professeur à Poitiers, à Toulouse et à la Sorbonne, où il fut nommé en 1913, il occupa à la faculté des sciences de Paris, d'abord la chaire de mécanique analytique, puis celle d'analyse supérieure. Tout au long de sa carrière scientifique, et malgré de multiples obstacles, il chercha à étendre aux problèmes les plus généraux des mathématiques la théorie célèbre de Galois et l'idée essentielle du groupe de rationalité. Mais c'est surtout en analyse, avec l'introduction de la notion algébrique de l'irréductibilité, que son apport a été fondamental. Enfin, sur le plan théorique, il se préoccupa de l'application de ses conceptions à des problèmes divers de mécanique et de physique mathématique. (Acad. des sc., 1929.)

DRACHEN [draken] n. m. (abrég. du mot allem. *Drachenballon*, cerf-volant). Ballon captif d'observation, d'invention allemande, utilisé au cours de la Première Guerre mondiale et dénommé vulgairement SAUCISSE en français. (Sa forme allongée lui permettait de s'orienter dans le plan du vent, à la façon d'une girouette.)

DRACHENFELS (« Rocher du Dragon »), hauteur d'Allemagne (325 m), appartenant aux *Siebergengebirge* (les Sept Montagnes), sur la rive droite du Rhin, en amont de Bonn. C'est un culot volcanique escarpé. La légende en fait le séjour du dragon que tua Siegfried.

DRACHKOVITCH. V. DRAŠKOVIČ.

DRACHMA n. f. Ancienne mesure* romaine de masse, qui valait 3,411 g environ.

DRACHMANN (Holger), écrivain danois (Copenhague 1846 - Hornbæk, Sjælland, 1908). Attiré par le naturalisme de Brandes, par son côté social et démocratique, il reste cependant un romantique et un individualiste; sa vie sera un incessant va-et-vient entre l'esprit social, familial et patriotique, d'une part, et ses aspirations romantiques et son enthousiasme d'artiste, d'autre part. Il a publié un grand nombre de recueils lyriques, depuis *Poèmes* (1872), exprimant ses sympathies pour l'Internationale et la Commune de Paris, jusqu'à *Jeunes Chansons*

(1892), où il rompt de nouveau avec la bourgeoisie, après avoir, entre-temps, exalté des idées nationales et conservatrices. Son œuvre comprend aussi des romans, en particulier l'extraordinaire *Pacte avec le Diable* (1890), des pièces de théâtre et des récits de voyages.

DRACHME [drakm] n. f. (gr. *drakhmē*). Monnaie d'argent en usage dans la Grèce antique. (Sauf mention spéciale, le terme désigne la drachme euboïco-attique, d'un peu plus de 4 g. Mais il y en eut d'autres, dont le poids varia de 4 à 6 g.) || Unité monétaire de la Grèce (symb. : DR), divisée en 100 lepta. — Métrol. Anc. mesure* grecque de masse, qui valait 4,36 g environ. || Anc. mesure* de masse, qui équivalait à un gros du marc de Paris, soit 3,825 g environ.

— ENCYCL. Numism. On désigne sous le terme générique de *drachme* des monnaies frappées dans le monde grec selon des systèmes pondéraux fort différents : 1° la *drachme éginétique*, frappée dans l'île d'Égine, et qui était du poids de 5,970 g à 6 g; 2° la *drachme phénicienne*, de 3,500 g ou 3,540 g; 3° la *drachme asiatique*, de 3,250 g, dont les pièces de Rhodes et les *cistophores* d'Asie sont des multiples; 4° la *drachme attique*, de 4,250 g. On la confond avec la *drachme euboïque*, et, après Alexandre, elle reçoit le nom de *alexandria*; 5° la *drachme corinthienne*, de 2,91 g; 6° la *drachme babylonienne*, de 5,440 g à 5,500 g, que les Perses employèrent pour leur monnaie d'argent au type de l'archer (dans certains de ces pays, elle portait le nom de *sicle*); 7° la *drachme olympique*, qui servait de base au système des monnaies de la Macédoine avant Philippe. (La drachme de ce système pèse environ 4,880 g.)

Les multiples de la drachme sont : le didrachme (ou double drachme), le tridrachme (ou triple drachme), le tétradrachme (ou quadruple drachme) ou statère d'argent, etc. L'obole valait le sixième de la drachme. Les archéologues distinguent : la *drachme milésienne*, monnaie d'argent de 1,76 g, 3,53 g, 5,29 g, 7,06 g, 8,82 g; la *drachme d'or*, moitié du statère d'or, qui répondait au poids de la drachme d'argent; enfin, la *drachma aerea*, drachme de cuivre, qui représentait le soixantième de la drachme d'argent.

DRACON, nom lat. de la constellation du Dragon* (au génit. : *Draconis*; abrég. [Dra]).

DRACOCÉPHALE DE VIRGINIE n. m. Nom usuel de *Physostegia* Virginica*.

DRACOCEPHALUM [lɔm] n. m. (gr. *drakōn*, dragon, et *kephalē*, tête). Plante à grandes fleurs bleues, poussant sur les pelouses. (Famille des labiacées.)

— ENCYCL. La mélisse turque, ou de Moldavie (*Dracocephalum Moldavia*), cultivée dans les jardins, répand une odeur agréable; on l'emploie en infusions théiformes, comme cordial et vulnéraire.

DRACON, en gr. *Drakōn*, législateur athénien (fin du *viii^e s.* av. J.-C.). Avant lui, faute de lois écrites, le peuple était à la merci de la noblesse (*eupatrides*), qui rendait la justice au nom du droit coutumier de l'âge héroïque, interprété au gré de ses intérêts. Dracon, thesmothète, fut chargé de donner un code de lois qui ramenât le calme dans la République. Il ne modifia pas la forme du gouvernement, et son code n'est resté célèbre que par la rigueur des pénalités. Il représentait cependant un gros progrès par rapport à la barbarie de la justice primitive : ainsi l'homicide involontaire n'était plus punissable. Il travailla surtout à supprimer les guerres privées entre familles et les vendettas au profit du pouvoir judiciaire de l'Etat.

DRACON de Stratonice, en gr. *Drakōn*, grammairien grec (*ii^e s.* av. J.-C.), auteur de divers ouvrages de grammaire et de traités sur les mètres, dont il ne reste à peu près rien.

DRACONAIRE n. m. (lat. *dracōnarius*). Antiq. rom. Soldat de l'armée romaine, qui portait l'enseigne appelée *dragon**.

DRACONIEN, ENNE adj. (de *Drakon*). Qui est empreint d'une rigueur excessive : *Les lois draconiennes. Sévérité draconienne.*

DRACONITE n. f. (du lat. *draco*, -onis, dragon). Antiq. Pierre précieuse qui, suivant les naturalistes anciens, se trouvait dans la tête du dragon.

DRACONITÉS (Johann DRACH, dit), théologien luthérien allemand (Karlstadt 1494 -



Drach

Jules DRACH

Vittenberg 1566). Expulsé d'Erfurt (1521) pour avoir manifesté en faveur de Luther, il mena une vie errante et agitée. Il publia artistiquement une *Biblia pentapla* en hébreu, haldéen, grec, latin, allemand (1563-1565).

DRACONTIQUE adj. (de *dragon*). Qui a rapport à la ligne des nœuds de la Lune, c'est-à-dire à la droite d'intersection du plan de l'orbite lunaire et du plan de l'écliptique. On disait autrefois **DRACONTIQUE**.)

— **ENCYCL.** Les éclipses* ne peuvent se produire que lorsque la Lune passe par la ligne des nœuds de son orbite, alors que le Soleil qui parcourt l'écliptique est lui-même dans le voisinage immédiat de cette direction. Les anciens disaient de façon imagée que, au moment d'une éclipse, la Lune est avalée par le « dragon » qui se trouve embusqué au voisinage des nœuds de l'orbite lunaire, d'où l'étymologie du mot *draconique*.

On appelle *révolution draconique* de la Lune la valeur moyenne de l'intervalle de temps qui sépare deux passages consécutifs de la Lune par son nœud ascendant (passage de la Lune de l'hémisphère Sud à l'hémisphère Nord par rapport à l'écliptique). Du fait de la rotation de la ligne des nœuds de l'orbite lunaire (mouvement rétrograde de période 18,6 ans environ), la révolution draconique de la Lune est un peu plus courte que sa révolution sidérale* (27 j 5 h 5 mn 5 s 8 au lieu de 27 j 7 h 43 mn 11 s 5). La révolution synodique*, ou lunaison*, comptée par rapport à la position apparente du Soleil, vaut 29 j 12 h 44 mn 2 s 8.

DRACONTIASE n. m. Parasitol. Syn. **DRACUNCULOSE**.

DRACONTIUM [sjom] n. m. Herbe à rhizome vivace, charnu et fœculent, voisine des amorphophallus, de l'Amérique tropicale, souvent cultivée dans les serres chaudes, à cause de la beauté de son feuillage. (Familles des aracées.)

DRACONTIUS (Blossius Aemilius), poète latin chrétien, né à Carthage. Il vivait en Afrique, à la fin du v^e s., sous la domination des Vandales. Il s'attira l'inimitié du roi Gunthamund, qui le fit mettre en prison. Son œuvre principale est un poème en trois livres, la gloire de Dieu (*De laudibus Dei*), mais il avait écrit, sans doute auparavant, des poèmes profanes.

DRACUNCULOSE n. f. (du gr. *drakontion*, petit dragon). Parasitol. Maladie provoquée par le développement, dans l'organisme, de la filaire de Médine, ou ver de Guinée (*Dracunculus Medinensis*).

— **ENCYCL.** La *dracunculose* se manifeste par une ou plusieurs tumeurs sous-cutanées, mais plus souvent localisées aux jambes, qui s'abcèdent, et d'où l'on peut extraire les parasites. Les indigènes sortent une extrémité du ver et l'enroulent sur un bâtonnet; ils arrivent ainsi à l'extraire en une quinzaine de jours. Des traitements locaux à base de cocaïne et de sublimé donnent de bons résultats.

La dracunculose est une maladie africaine et asiatique (10 p. 100 des individus sont contaminés dans la région de Bombay), mais elle a été importée en Amérique, où elle est endémique aux Guyanes et au Brésil.

La prophylaxie consiste à détruire les cyclopes, hôtes intermédiaires de la filaire, par désinfection des puits.

DRACUNCULUS [kôkylys] n. m. Ver nématode parasite de l'homme. (Son hôte intermédiaire est un cyclope. Famille des filaridés.)

DRAEGER (les), famille d'imprimeurs français. — CHARLES (Paris 1844 - id. 1899) fonda à Paris (1886) un atelier d'impression typographique et acquit un renom de qualité dans des procédés modernes à l'époque (similigravure et trichromie). — Ses fils, GEORGES (Paris 1869 - id. 1945), MAURICE (Paris 1872 - id. 1942) et ROBERT (Paris 1876 - id. 1947), ont poursuivi le même effort (ateliers de photographie, photogravure, clicherie, héliogravure), puis ses petits-fils (CHARLES et JACQUES).

DRA EL-MIZAN, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Tizi-Ouzou, en Grande Kabylie), au pied nord du Djurdjura; 5 508 hab. (1 384 aggl.; 313 non-musulmans). — L'arrond. a 17 comm. et 67 575 hab.

DRA n. m. (mot angl.; de *to drag*, tirer, traîner). Course simulant une chasse à courre, dans laquelle la bête est figurée par un cava-

lier dont le cheval traîne une peau de renard, traçant ainsi une piste sur laquelle des chiens sont lâchés. || Mail-coach dans lequel les femmes suivent ces sortes de courses; et, par extens., tout mail-coach de maître, ne faisant pas un service public. || *Journée des drags*, à Auteuil, réunion sportive qui a lieu le vendredi précédant le jour du Grand Prix, et qu'on nomme ainsi parce qu'il était de tradition, naguère, de s'y rendre en drag.

DRAGA, reine de Serbie (Gornji Milanovac 1867 - Belgrade 1903). Petite-fille d'un compagnon d'armes de Milan Obrenović, elle épousa, très jeune, l'ingénieur tchèque Mašin. Veuve au bout de deux ans, elle devint, en 1892, dame d'honneur de la reine Nathalie, qui l'emmena en France, où le jeune roi Alexandre s'éprit d'elle à Biarritz. Congédiée par Nathalie en 1897, elle retourna à Belgrade. En 1900, Alexandre, bien que beaucoup plus jeune qu'elle, l'épousa. Draga s'attira des haines et, victime d'une conspiration militaire, fut assassinée, ainsi que le roi et plusieurs membres de la famille Obrenović, dans le palais royal de Belgrade (nuit du 10 au 11 juin 1903).

DRAGAGE n. m. Trav. publ. Extraction de roches meubles au-dessous du niveau de l'eau : *Le dragage est généralement exécuté soit de la rive par un excavateur, soit à bord d'une drague*. (V. part. *encycl.*)

— **Mar. mil.** Opération ayant pour objet l'enlèvement ou la destruction des mines marines, dans une zone de mer, afin d'y permettre sans danger le passage des navires. (V. part. *encycl.*)

— **Pêch.** Dérive vicieuse de la mouche artificielle, qui glisse sur l'eau, tirailée par le bas de ligne nu par des courants de vitesses différentes. (Syn. *SILLAGE*.)

— **ENCYCL.** Trav. publ. Le *dragage* est un déblai qui s'effectue sous l'eau à l'aide d'une drague*. Il sert à augmenter la profondeur d'un cours d'eau, à creuser des tranchées, ou le lit d'un futur canal.

— **Mar. mil.** Le *dragage* des mines* marines employées pendant la Première Guerre mondiale se faisait à partir de *dragueurs* remorquant des câbles munis de cisailles, suivant un dispositif imaginé en 1915 par l'amiral français Ronarc'h et permettant de couper les orins qui retenaient entre deux eaux ces mines à leurs crapauds. L'orin cisaillé, la mine remontait à la surface, où elle était détruite ou désamorcée.

Les mines magnétiques et acoustiques utilisées pendant la Seconde Guerre mondiale étaient des mines posées au fond, contre lesquelles le dragage précédait est inefficace. Mais on a continué à appeler « dragueurs » les bateaux équipés de leurres, chargés de détruire ces mines par explosion, soit au moyen d'un champ magnétique produit par un circuit électrique remorqué par un navire en bois (mines magnétiques), soit en plaçant à l'avant du dragueur un bruiteur auxiliaire (mines acoustiques). Entre 1940 et 1945, la marine anglaise employa 700 dragueurs et 16 000 hommes aux travaux de dragage. Les pertes furent lourdes. De leur côté, les Allemands y sacrifièrent 143 dragueurs et 108 « Sperrenbrecher » (bateaux rayonnant un champ magnétique particulièrement intense). On notera l'immense effort poursuivi par les marines en 1946 et 1947 pour rouvrir les eaux européennes à la navigation (1 900 dragueurs sur 140 000 milles carrés).

Le rôle des dragueurs est de plus en plus ardu. L'emploi simultané de mines de types divers peut les mettre en défaut et, par suite, en danger. Par ailleurs, les influences magnétiques, acoustiques et dépressionnaires d'un navire, qui sont suffisantes jusqu'à une centaine de mètres pour déclencher la mise de feu des mines-robots en usage de nos jours, ne sont sans doute pas les seules qu'il soit possible d'exploiter dans l'avenir. L'exploration sous-marine par scaphandre autonome humain ou par robot permettra sans doute de déceler les mines de fond, d'en déterminer le type et d'en assurer la destruction sur place.

DRĂGĂȘANI, v. de Roumanie, en Olténie (région de Pitești), dans la vallée de l'Olt; 9 700 hab. Marché rural.

DRA GÉE n. f. (lat. *tragemata*, du gr. *tragemata*, friandises). Amande recouverte de sucre durci. (V. part. *encycl.*) || *Pop.* Balle, projectile : *Recevoir une dragée*.

— **Loc.** *Tenir la dragée haute à quelqu'un*, lui faire attendre, lui faire payer cher ce qu'il désire.

— **Archéol.** Au Moyen Age, toute espèce de sucreries. (On appelait *magistrales* les dragées auxquelles on prêtait des vertus médicinales; celles de saint Roch étaient réputées souveraines contre la peste.)

— **Chass.** Plomb de chasse qui diffère du plomb ordinaire en ce qu'il est fondu à l'eau ou au moule. (Il y en a de deux sortes : la *grosse dragée* et la *petite dragée*.) || *Ecarter la dragée*, en parlant d'un fusil, ne pas lancer son plomb bien serré, l'éparpiller trop.

— **Minér.** *Dragées de Karlsbad*, variété d'aragonite en grains. || *Dragées de Tivoli*, variété de calcite en grains.

— **Pétoigr.** *En dragées*, ayant la forme, plate et émaillée, d'une dragée. (C'est le cas de certains petits galets, façonnés sur de grandes plages, ou encore des minéraux qui sont venus remplir les anciennes bulles de gaz des roches volcaniques.)

— **Pharm.** Pilule ou comprimé médicamenteux enrobés de sucre poli au moyen d'une turbine. (La dragéification a pour objet de faciliter l'absorption de ces médicaments, en masquant leur goût.)

— **Séricic.** Larve ou chrysalide momifiée par la muscardine à l'intérieur du cocon. (Celui-ci rend un son caractéristique quand on le secoue.)

— **ENCYCL.** Confis. La fabrication des dragées à amande ou à liqueur se faisait autrefois à la main; aujourd'hui, on a recours aux procédés mécaniques. La fabrication des dragées aux amandes exige diverses opérations : le *mondage*, pour enlever la pellicule qui recouvre l'amande; le *grossissage*, qui sert à recouvrir l'amande de sucre et qui se fait dans une bassine dite *branlante*, suspendue au plafond par des chaînes et chauffée par en dessous, les bassines étant agitées mécaniquement (turbines); le *blanchissage*, consistant à ajouter de l'amidon, puis à humecter les amandes de gomme et de sucre à blanchir, à sécher à l'étuve et à recommencer ce travail plusieurs fois; le *remplissage*, qui a pour objet de recouvrir les amandes blanchies d'un sirop de sucre, en renouvelant l'addition sept ou huit fois; le *lissage*, consistant à ajouter des charges successives de sucre froides et chaudes; le *séchage*, à l'étuve, des dragées achevées.

La fabrication des dragées à liqueur consiste à déposer, dans des empreintes faites sur l'amidon tassé, une goutte de liqueur, en chauffant légèrement le tout afin de former une pellicule à la surface de la goutte saupoudrée de gomme et de sucre. Dès que chaque goutte devient maniable, elle est grossie, puis blanchie, remplie et lissée comme dans les dragées aux amandes.

— **Mœurs et cout.** Les *dragées* de baptême, bleues pour les garçons, roses pour les filles, sont jetées, à la sortie de l'église, par le parrain et la marraine, aux enfants, qui se les disputent. Les dragées de mariage, blanches, servies dans des coupes ou une soupière, sont symboles de prospérité et de fécondité.

DRAGÉE n. f. (lat. vulg. *dravocata*). Fourrage obtenu par l'ensemencement d'un mélange de divers grains et graines.

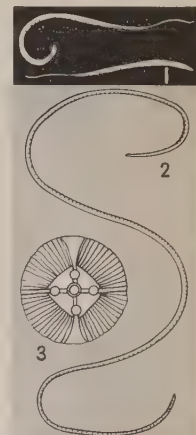
— **ENCYCL.** Les *dragées* sont obtenues, en général, par l'association d'une céréale et d'une plante légumineuse volubile, de végétation à peu près concordante (par exemple l'avoine de printemps avec la vesce, le pois gris ou le lentillon de printemps; le seigle ou l'escourgeon d'hiver avec la fève, la vesce d'hiver, etc.). Tandis que les racines de la céréale sont plutôt superficielles, les racines de la légumineuse plongent profondément, si bien que les deux plantes ne se nuisent pas réciproquement. En outre, les tiges rigides du seigle ou de l'avoine fournissent à leurs associées les supports ou rames qui leur sont indispensables.

DRAGÉIFICATION n. f. Action ou manière de faire des dragées.

DRAGÉIFIER v. tr. Mettre sous la forme de dragées : *Dragéifier des noisettes, des amandes*.

DRAGEOIR [3war] n. m. Coupe en cristal, en porcelaine, ou d'orfèvrerie, qui servait à présenter ou à contenir des dragées et autres sucreries. || Boîte à mettre les dragées.

— **ENCYCL.** Au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, le *drageoir* fut une coupe



Dracunculus Medinensis
agent de la dracunculose

1. Embryon du parasite
2. Parasite femelle
3. Extrémité inférieure, vue de face



drageoir, XVI^e s.
Louvre



dragons

couverte, accompagnée le plus souvent d'un plateau et d'une cuiller. On y mettait des sucreries variées (dragées, sucre rosat, noisettes confites, citron, fruits glacés, confitures sèches). Après les grands repas, on présentait le drageoir aux convives. Certains drageoirs ayant appartenu aux rois ou aux princes sont en cristal de roche avec pied émaillé, en or, en argent, en vermeil, et enrichis de pierres. A partir du *xvii*^e s., l'usage des grands drageoirs des tables et des dressoirs fait place à celui des petits drageoirs, de poche ou de ceinture, dont on avait commencé à se servir au *xv*^e s., et que nous appelons « bonbonnières ». On en fit en métal précieux, ainsi qu'en céramique.

DRAGEON [35] n. m. (francique *drabjō*). Rejeton qui naît de la racine des arbres.

— **ENCYCL.** Les *dragions*, qui naissent des bourgeons adventifs sur des racines traçantes, peuvent servir à la reproduction de la plante, et ce moyen naturel de multiplication est utilisé quelquefois, en effet, pour obtenir des arbres fruitiers venant promptement à fruit, ou pour faire développer avec rapidité des cultures arborescentes à racines traçantes (comme les faux acacias), destinées, par exemple, à maintenir les terres d'un talus; mais ils peuvent être une cause d'affaiblissement de la plante qui les nourrit, aussi les détruit-on souvent.

DRAGEONNEMENT ou **DRAGEONNAGE** n. m. Action de drageonner.

DRAGEONNER v. intr. Pousser des dragons : Les pruniers, les cerisiers drageonnent beaucoup.

DRAGHI (Antonio), compositeur italien (Rimini 1635 - Vienne 1700). Au service, depuis 1658, à Vienne, d'Éléonore de Gonzague, veuve de l'empereur Ferdinand III, il fut nommé, en 1668, « Intendente delle musiche teatrali ». Il devint le compositeur officiel de la musique de la cour viennoise, avec une production prodigieuse, qui comprend au moins quarante oratorios et cent soixante-dix opéras, sérénades, fêtes musicales.

DRAGISTE n. m. Celui qui fait des dragées. (Peu us.)

DRAGLINE [lain] n. f. (angl. *drag*, herse, et *line*, câble). Matériel mixte de terrassement, qui agit par raclage du terrain au moyen de godets traînés par des câbles.

— **ENCYCL.** La *dragline* se compose d'un ou de plusieurs godets racleurs articulés, dont les mouvements sont assurés par des câbles mus par un treuil, comportant un tambour de levage et un tambour de traction. Le travail s'effectue soit entre deux mâts métalliques, armés et haubanés, soit entre un mât et un ancrage fixe ou mobile, les portées variant de 50 à 350 m. Le treuil sert, d'autre part, à régler la tension des câbles, qui permet elle-même de déterminer l'incidence du godet pendant le raclage. Il existe également des *draglines* mobiles sur chenilles ou mues par un dispositif de translation à patins. Les *draglines* travaillent en excavation dans des terrains meubles, et sont utilisées à la fouille de fondations, canaux, tranchées, à la construction de digues et remblais, à l'extraction de sable et cailloux, en rivière ou en carrière.

DRAGO (Luis María), homme d'Etat argentin, d'origine espagnole (Buenos Aires 1859 - id. 1921). Avocat, puis magistrat, il publia la *Bête de proie*, qui représente l'homme criminel comme irresponsable. Ministre des Affaires étrangères en 1902, il est l'auteur de la note du 29 décembre 1902, adressée au gouvernement de Washington. (V. art. suiv.)

DRAGO (DOCTRINE DE), doctrine préconisée par Luis Drago. A l'occasion de mesures militaires prises par l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie contre le Venezuela, Luis Drago, ministre des Affaires étrangères de la république Argentine, envoya le 29 décembre 1902 une note aux Etats-Unis, dans laquelle il signifiait qu'il ne pouvait plus y avoir d'expansion territoriale en Amérique de la part de l'Europe, ni aucune intervention, sous prétexte de créances non payées.

Cette doctrine, discutée devant la Conférence de La Haye, ne fut admise qu'avec de sévères restrictions (convention Porter, 1907).

DRAGOMANOV (Mikhaïl Petrovitch), en ukrainien *Dragomaniv*, écrivain et homme politique ukrainien (Gadiatch, gouvern. de Poltava, 1841 - Sofia 1895). Professeur d'histoire à l'université de Kiev, il fut révoqué en 1876, à cause de ses tendances démocratiques et de sa défense du nationalisme ukrainien. Il alla s'établir à Genève, où, avec d'autres compatriotes, il fonda, en 1878, la *Hromada*, première revue nationale ukrainienne, d'ins-

piration socialiste. Une chaire lui fut donnée, en 1889, à l'université de Sofia. Il publia : *la Pologne historique et la Démocratie moscovite* (1882), *Chants politiques du peuple ukrainien* (1883-1885), etc.

DRAGOMIROV (Mikhaïl Ivanovitch), général russe (Konotop 1830 - id. 1905). Professeur à l'Ecole de guerre russe, dont devint directeur de 1878 à 1889, il se distingue dans la guerre serbo-turque (1877) et commande la région de Kiev de 1889 à 1898. Aide de camp de l'empereur, il a de nombreux contacts avec la France et l'état-major français, mais, sous-estimant la puissance du feu, il s'oppose à l'adoption de la mitrailleuse par l'armée russe. Dragomirov a écrit de nombreux ouvrages : *Principes essentiels pour la conduite de la guerre* (1889), *le Soldat français* (1897), *Jeanne d'Arc* (1899).

DRAGON n. m. (lat. *draco*). Animal fabuleux, représenté généralement avec des griffes de lion, des ailes, et la queue d'un serpent. || En style mystique, le démon : *Abominations suggérées par le Dragon* (Pascal). [Prend une majuscule en ce sens.] — **Fig.** Gardien vigilant, farouche. || Personne rigide, intraitable sur quelque point : *Ces dragons de vertu* [...]. || *Se retranchent toujours sur leurs sages poudres* (Molière). || Personne terrible, turbulente, acariâtre.

— **LANGUE CLASS.** **Fig.** Chagrin, souci, chimère : *J'ai mille dragons* (Séverin).

— **Arm.** Sorte de couleuvrine, en usage jusqu'à la fin du *xvi*^e s.

— **Erpétol.** Sorte d'agame arboricole de Malaisie. || *Dragon de Komodo*, espèce de varan des îles de la Sonde.

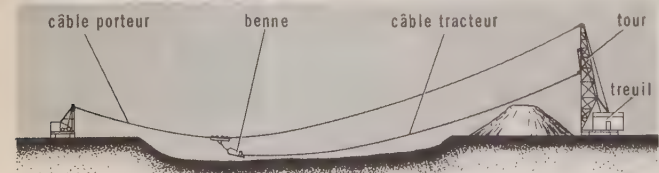
— **Flor.** *Dragon végétal*, syn. de **DRAGONNIER**. || *Sang de dragon* ou *sang-dragon*, liqueur que distille le dragonnier.

— **Hérald.** Animal fantastique, représenté avec une queue de serpent, les ailes du papillon, de l'aigle ou de la chauve-souris. (Il peut avoir deux ou quatre pattes, et être représenté de profil, accroupi, passant ou éployé.) [V. pl. **HERALDIQUE**, 165.]

— **Hist. mil.** Soldat combattant indifféremment à pied ou à cheval : *Servir dans les dragons*. (V. part. *encycl.*) || *Dragon porté*, nom donné, de 1928 à 1940, aux unités de dragons motorisées.

— **Hist. rom.** *Dragon des cohortes romaines*, enseigne empruntée aux Barbares par les Romains. (On l'employa à partir de l'époque de Trajan. C'était une gueule de dragon, en argent, placée au bout d'une pique et dans laquelle le vent s'engouffrait. On fit, au Bas-Empire, des dragons d'étoffe. La turme de

dragline



valerie prit ce guidon en même temps que sa cohorte.)

— Joaill. Tache dans un diamant. (On dit aussi CRAPAUD.)

— Mar. Voile supplémentaire de forme triangulaire.

— Mythol. Dragon du jardin des Hespérides. v. HESPÉRIDES.

— Zootechn. Pigeon dragon, race de pigeons du groupe des pigeons caroncés. (Élevé le plus souvent en volière, le dragon a le corps en forme de coin, large aux épaules et à la poitrine, étroit au bassin.)

— ENCYCL. Des êtres fabuleux très différents, issus de l'imagination humaine, ont été appelés dragons. Dans la littérature chinoise, le livre du *Yi King* accorde une grande place aux dragons. Le dragon est un des éléments les plus courants dans l'art chinois; il figure dans les anciennes armes de la Chine et était représenté par des trigrammes dans les armes de la Corée. On le représentait sous la forme d'une sorte de crocodile orné d'ailes, d'aigle, de griffes de lion et d'une queue de serpent. Les *séraphs*, ou serpents volants, mentionnés dans la Bible, étaient sans doute des dragons. Dans la mythologie grecque, les dragons sont souvent mentionnés, mais ils ne correspondent pas à un type unique et plusieurs noms leur sont donnés. Un dragon aux cent têtes, les yeux constamment ouverts, veillait sur le jardin des Hespérides; Héracles le tua. Cadmos et Jason eurent des dents de dragon d'où naquirent des hommes. Gardiens de trésors fabuleux, les dragons sont souvent représentés comme constituant une lourde charge pour le pays: il faut leur payer un tribut annuel de jeunes gens et de jeunes filles, qu'ils dévorent. Ainsi, la lutte contre le dragon devient moins une entreprise pour la conquête de richesses qu'un exploit libérateur. Dans la légende germanique des Nibelungen, Siegfried tue le Lindwurm, qui veillait jalousement sur le Rhin. Dans d'autres légendes, de vaillants chevaliers libèrent des villes et contrées de ces monstres, plutôt placides, que la force principale réside dans la terreur qu'ils inspirent. Les légendes chrétiennes mentionnent souvent des luttes contre des dragons. Saint Georges sauva la fille du roi de Libye au moment où, désignée par le sort, elle allait être dévorée par l'animal monstrueux; tenu en laisse comme le chien le plus fou, le dragon suivait la princesse jusqu'à la ville, où il fut décapité. Sainte Marthe s'attaqua au dragon qui habitait un bois entre Arles et Avignon. Marthe l'aspergea d'eau bénite, et le monstre, devenu plus doux qu'un agneau, se laissa attacher jusqu'à ce que le peuple vint le tuer à coups de lances et de pierres. Ce dragon, appelé *tarasque*, est figuré dans les processions annuelles à Arles; à Metz, un dragon similaire, le *raouilli*, est promené à la fête des Rogations. Dans l'iconographie chrétienne, le dragon est devenu le symbole du mal; il est parfois représenté dans les tableaux de l'Immaculée Conception, foulé aux pieds par la Sainte Vierge ou encore terrassé par saint Georges.

— Erpétol. La taille des dragons ne dépasse guère 20 cm. Elancés, élégants, ils sont remarquables par le repli cutané qui s'étend de chaque côté de leurs flancs, comme un parachute, ou se replie à volonté, au moyen des côtes allongées et redressées qui lui servent de nervures. Ce repli s'appelle le *paravent*. Grâce à lui, les dragons peuvent s'élancer dans l'air et accomplir des sauts de 20 m. Ils vivent dans les arbres et chassent des insectes. Leur coloration, gris, jaune et verdâtre, leur permet de se cacher facilement dans le feuillage. Un des plus communs est le dragon volant (*Draco volans*) de Java, Sumatra, Bornéo. (Famille des agamides.)

— ENCYCL. Hist. mil. L'institution du corps militaire des dragons, dérivé de celui des arquebusiers à cheval, est due au maréchal de Brissac, en 1554. Ce sont des soldats combattant à pied et se déplaçant à cheval. Anciens en 1628, reconstitués en 1635, les dragons formèrent deux régiments, celui du roi et celui de La Ferté, qui, en 1665, prirent rang dans l'infanterie. Douze corps furent créés en 1668 et constitués en arme, avec un colonel général (le duc de Lauzun), en 1669. En 1762, les volontaires de Saxe du maréchal comte de Scharnhorst formèrent un 11^e régiment de dragons et donnèrent leur uniforme à l'arme



saint Georges combattant le Dragon
Michel Colombe, Louvre

tout entière: casque à crinière, habit vert, veste chamois, culotte de peau et manteau blanc. Aux *xvii^e* et *xviii^e* s., les premières familles de France (les Belle-Isle, les Boufflers, les Grammont, etc.) se faisaient gloire de servir dans les dragons. Napoléon eut trente et un régiments de dragons, dont plusieurs s'illustrèrent, notamment à Nangis et à Provins, en 1814. Classés, en 1831, dans la cavalerie de ligne, ils reçurent le fusil sans baïonnette et formèrent douze régiments; un treizième s'y ajouta dans la garde impériale, en 1855, sous le nom de dragons de l'Impératrice. En 1869, ils quittèrent l'habit vert et reçurent une tunique courte bleu foncé, puis, en 1884, un dolman avec collet blanc. En 1890, les dragons furent armés de la lance; le nombre de leurs régiments atteignit trente-deux en 1914. Il existait alors au moins une brigade de dragons dans chacune des dix divisions de cavalerie françaises.

A partir de 1928, les régiments de dragons — au nombre d'une vingtaine, — furent progressivement transformés en bataillons de dragons portés (B. D. P.), qui constituaient, en 1940, l'élément de combat à pied des divisions légères de cavalerie et des divisions légères mécaniques. Transportées sur camionnettes ou sur véhicules tout terrain, les unités de dragons portés étaient douées d'une puissance de feu très supérieure à celle de l'infanterie. Depuis 1945, les unités de dragons ont été transformées en régiments blindés. (→ Biblio.)

DRAGON (en lat. *Draco*, -onis), constellation de l'hémisphère boréal. Elle se compose de nombreuses étoiles, peu brillantes. La plus belle, α Dragon, n'est que de magnitude 3,6. La tête du Dragon est figurée par trois étoiles, dont l'étoile γ Dragon, ou *Etamin*, à partir desquelles les autres étoiles sont rangées en une longue file sinueuse, qui sépare les deux Ourses et se replie vers l'étoile Polaire pour former la queue. (V. OURSE [Petite].)

Dragon, yacht monotype de course à coque en forme et grée en sloop marconi. A l'origine, le bateau était prévu pour pouvoir être utilisé également comme yacht de croisière et comportait un petit rouf fermé, abritant deux couchettes; il s'apparentait alors au Requin. De formes très fines, ce yacht bien voilé a une très bonne tenue à la mer et une excellente marche sous voiles, qui en fait un yacht de course très apprécié, dont la série connaît un développement très rapide. Ses dimensions sont: longueur, 8,90 m; largeur, 1,96 m; tirant d'eau, 1,20 m; déplacement, 1 850 kg; surface de voilure, 25 m². Son adoption



dragonnades
estampe satirique
cabinet des Estampes

comme yacht de course le fit évoluer rapidement vers la formule du yacht de régate pure, ne comportant qu'un minimum d'aménagements intérieurs.

Dragon de l'Annam (ORDRE DU), ordre annamite créé en 1886 par Dông Khan pour récompenser les mérites civils et militaires, et devenu, en 1896, ordre colonial français. Ruban vert bordé d'orange. Cet ordre a été supprimé en tant qu'ordre colonial français en 1950. (V. OUTRE-MER [ordres de la France d']).

Dragon (ORDRE DU Double), ordre chinois créé en 1881, avec trois grades pour les Chinois et quinze classes pour les étrangers. Ruban variable, suivant les grades et classes.

DRAGONERA, petite île de l'archipel des Baléares, à l'O. de Majorque.

DRAGONETTI (Luigi, marquis), écrivain et homme politique italien (Aquila 1791 - id. 1871). Sa vie politique commença avec la révolution des Deux-Siciles de 1820; élu député, il fut, dès 1821, persécuté par les absolutistes et emprisonné plusieurs fois. Écarté de la vie politique, il repartit lors de la révolution de 1848 et devint ministre des Affaires étrangères, dans le cabinet Troya; mais une nouvelle réaction l'exila une seconde fois jusqu'à la chute des Bourbons des Deux-Siciles (1860); il fut alors nommé sénateur du royaume d'Italie en 1861.

DRAGONI (Giovanni Andrea), compositeur italien (Mendola v. 1540 - Rome 1598). Il fut élève de Palestrina et devint, en 1576, maître de chapelle de Saint-Jean-de-Latran. On connaît de lui plusieurs livres de madrigaux à cinq et six voix, des motets à trois et cinq voix, des villanelles à cinq voix, des *Benedictus* à huit voix, des messes, etc.

DRAGONNADES n. f. pl. Nom donné à un procédé de persécution utilisé contre les protestants sous le règne de Louis XIV.

— ENCYCL. Le logement des gens de guerre, lourde charge pour tous ceux qui n'étaient pas nobles ou privilégiés, fut appliqué aux protestants, avec l'approbation de Louvois, comme moyen de conversion. Marillac, intendant du Poitou, en fit un système en 1681. Le logement des dragons (d'où le nom) n'incombait qu'aux protestants, que l'on surchargea de garnisaires; vingt, par exemple, chez un seul particulier; une compagnie et demie chez une protestante de Poitiers. Au lieu d'être réprimée, la licence de la soldatesque était encouragée. Elle vivait « à discrétion » chez l'habitant, et aucune classe sociale n'en était exempte. Les *missionnaires bottés* obtinrent ainsi 38 000 « conversions » en quelques mois. Louvois, ayant vaincu les hésitations de Louis XIV, étendit les dragonnades à toute la France en 1685. Mais le Poitou, avec Marillac, le Languedoc et le Béarn, où Bâville et Foucault étaient respectivement intendants, en ont particulièrement souffert.

DRAGONNE n. f. (de dragon). Mil. Courroie attachée à la garde d'un sabre ou d'une épée, et que l'on fixe autour du poignet au moyen d'un passe-coulant. (Les dragons, ayant été les premiers à tirer à cheval, suspendaient alors leur sabre au poignet au moyen d'une courroie à laquelle ils ont donné leur nom. La dragonne fut utilisée ensuite dans toutes les armes: les officiers portaient la dragonne avec gland doré, quelle que fût la couleur de leur arme.) || Batterie de tambours propre aux dragons des *xvii^e* et *xviii^e* s.

— Passem. Passenterie ou lanière de cuir formant anneau et servant à porter au bras le parapluie. (Syn. PASSE-MAIN.)

DRAGONNE (Geneviève PRÉMOY, dite la Chevalière Balthazar ou la), héroïne française (Guise 1660 - † début du *xviii^e* s.). Engagée à quinze ans dans l'armée du prince de Condé, elle devint cornette, puis lieutenant de cavalerie et accompagna de multiples faits d'armes. Mais une blessure au sein fit découvrir son véritable sexe (1691).

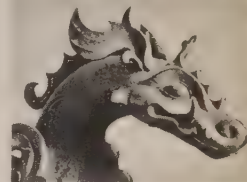
DRAGONNEAU n. m. Nom usuel des nématodes du genre *gordius*. || Syn. de FILAIRE DE MÉDINE*. (V. DRACUNCULOSE.)

— Joaill. Petit grain de couleur qui altère la pureté d'un diamant.

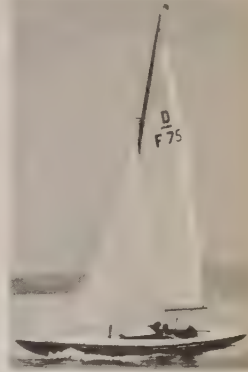
DRAGONNER v. tr. Maltraiter un pays à la manière des dragonnades: On avait dragonné la Hollande, la Westphalie, le Rhin (Michelet).



ordre du
Dragon de l'Annam



tête de dragon en bronze
art chinois
V^e-III^e s. av. J.-C.



Dragon



dragon (erpétol.)



dragueur océanique
« Bir-Hakeim »

DRAGONNET n. m. Poisson osseux marin à corps allongé, à grosse tête plate et large (avec les yeux sur le dessus), et à grandes nageoires dorsales, surtout chez les mâles.

— **ENCYCL.** Les dragonnets mâles ont une parure de noces splendide et se livrent à une cour d'amour. Enlaçant la femelle, la prenant par les nageoires pectorales, le séducteur l'entraîne vers la surface, où ont lieu la ponte et la fécondation des œufs. L'espèce de la Manche et de l'Océan (*Callionymus lyra*) est appelée aussi *dragon*, *doucet*, *chiqueur*, *lavandière*, etc. Sa longueur n'excède pas 25 cm.

DRAGONNIER n. m. Arbre ou arbuste de la famille des lilacées. (Nom sc. : *dracaena*.)

— **ENCYCL.** Les dragonniers (*Dracaena draco*) ont un port général rappelant celui des palmiers et, malgré l'extrême lenteur de leur croissance, peuvent atteindre des dimensions colossales. Leur tige, d'abord simple, se ramifie plus tard avec l'apparence d'une dichotomie, souvent très régulière; la tige principale et chaque branche se terminent par une touffe de feuilles à nervures parallèles, lancéolées, entières, membraneuses et charnues. Le dragonnier commun, ou dragonnier des Canaries, est le rival des baobabs. Un exemplaire célèbre est le gigantesque dragonnier d'Orotava dominant la vallée de ce nom, au pied du pic de Ténériffe. L'écorce de certains dragonniers laisse écouler une sorte de gomme, le *sang-dragon*, qui, en séchant, devient friable et rouge sang.

DRAGOS, premier prince de Moldavie (XIII^e-XIV^e s.). Seigneur de la région du Maraure en Transylvanie, il aurait, dit la légende, traversé les Carpates en poursuivant un aurochs jusque dans la vallée de la Moldava. En fait, il fut envoyé dans la région par le roi de Hongrie pour la protéger des Tatars. Toutefois, Bogdan est considéré comme le fondateur de la principauté.

Dragstedt (OPÉRATION DE). Chirurg. Résection des deux nerfs pneumogastriques au niveau de la portion inférieure de l'œsophage, comme traitement de l'ulcère gastro-duodénal. Elle doit son nom au chirurgien américain Lester Reynold Dragstedt (né en 1893).

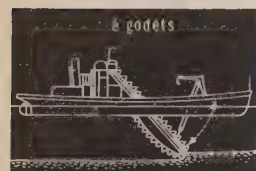
DRAGUE n. f. (angl. *drag*; de *to drag*, tirer). Engin de terrassement, muni d'une machine à vapeur, et destiné à enlever du fond d'un cours d'eau ou du fond de la mer, du sable, du gravier ou de la vase. || Gros filet destiné à racle le fond d'un bassin, d'une rivière, etc., pour ramener à la surface des objets tombés à l'eau. || *Par extens.* Ponton flottant supportant une drague. || *Capitaine de drague*, chef d'équipe des dragueurs sur les dragues importantes. || *Drague hydrographique*, appareil utilisé pour la recherche et le repérage des roches sous-marines. (On dit aussi **DRAGUE FLOTTANTE**.)

— **Mar. mil.** Dispositif permettant la destruction des mines sous-marines. (V. **DRAGAGE**.)

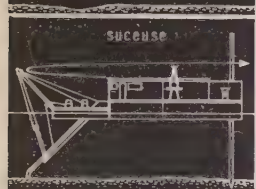


dragonnier

dragues



à godets



à benne preneuse



drague de carrière



— **Pêch.** Filet à manche, souvent en arc de cercle, dont on se sert pour pêcher à la traîne. || **Petit chalut.**

— **ENCYCL.** Trav. publ. 1^o *Dragues à godets*. Ce sont des bateaux rectangulaires à fond plat, fendus d'une rigole où passe une chaîne mobile sans fin, munie de godets d'extraction qui creusent le fond en se déplaçant le long d'une élinde, généralement articulée pour régler la hauteur de fouille. Ces dragues sont actionnées par des machines à vapeur et peuvent se rendre sur place par leurs propres moyens, l'appareil moteur commandant aussi une ou deux hélices.

2^o *Dragues à benne preneuse*. Elles sont montées ordinairement sur un ponton, et l'organe de dragage est une benne articulée, mue par une grue pivotante à vapeur ou électrique.

3^o *Dragues suceuses ou aspiratrices*. Elles sont employées dans les fonds mous. L'organe principal est un aspirateur constitué par une série de tuyaux qu'on immerge jusqu'au fond et qui aspirent la vase. Parfois, le tuyau d'aspiration est pourvu d'un appareil qui fouille la vase (désintegrateur).

La *drague hydrographique* se compose d'un filin horizontal, ou *entremise*, maintenu à la profondeur voulue par des orins munis de flotteurs. Ceux-ci sont reliés entre eux par un filin de même longueur que l'entremise, et l'ensemble est remorqué à petite vitesse par deux embarcations.

DRAGUELLES n. f. pl. Grandes chausses que portent les pêcheurs.

DRAGUER v. tr. Nettoyer avec la drague ou avec un bateau dragueur : *Draguer un canal*. || Retirer avec la drague : *Draguer une ancre*. *Draguer des mines*.

— **Pêch.** Prendre des coquillages avec une drague. || *Draguer à mort*, draguer un banc d'huîtres ou de moules jusqu'à épuisement complet. || Faire dériver la mouche artificielle de façon anormale. (V. **DRAGAGE**.)

DRAGUETTE n. f. Petite drague, spécialement employée pour arracher les huîtres et les moules des rochers auxquels ces mollusques sont fixés.

DRAGUEUR n. m. et adj. Bateau qui porte une machine propre à draguer. || Ouvrier qui travaille à bord d'une drague.

— **Mar. mil.** *Dragueur de mines*, petit bâtiment de guerre équipé pour le dragage des mines et, accessoirement, pour la lutte anti-sous-marine ou anti-aérienne. (Les dragueurs océaniques sont des bâtiments d'environ 800 t, les dragueurs côtiers de 300 à 400 t. Ils filent de dix à quinze nœuds. La plupart ont des coques en bois pour être moins sensibles aux mines magnétiques. Certains chalutiers sont mobilisés en temps de guerre comme dragueurs.) (V. **DRAGAGE**.)

— **Pêch.** Bâtiment normand, destiné à la pêche du hareng, de la morue.

DRAGUIGNAN, ch.-l. du départ. du Var, à 850 km de Paris, en basse Provence;



DRAGUIGNAN : la préfecture

13 402 hab. (10 249 aggl.) [*Dracénois*]. L'ancien palais d'été des évêques de Fréjus (XVIII^e s.) abrite un musée (buste par Houdon, statue par Canova). Restes de fortifications (porte Aiguère [XIII^e s.]; tour de l'Horloge [XVIII^e s.]). Centre commercial (foire de l'olive). Confection. Fabrique de chaussures. — L'arrond. a 16 cant., 97 comm. et 115 052 hab.

DRAGUT, en turc *Turgud*, corsaire turc (Anatolie - † Malte 1565). Il commença à être connu en 1533 parmi les corsaires atta-

quant les vaisseaux vénitiens dans la mer Egée. Capturé par les Génois en 1540, il fut racheté par Khajr al-Din Barberousse, participa à ses courses, puis installa son quartier général à Al-Mahdiyya, qu'il avait enlevée aux Espagnols. Ceux-ci l'ayant reprise (1550), il s'installa à Djerba, où il fut bloqué en 1551 par Andrea Doria, mais il s'en échappa par un audacieux stratagème. Il servit ensuite directement la Porte, participa à la prise de Tripoli en 1551, en demanda le gouvernement, mais ne l'obtint qu'en 1556. De 1551 à 1560, il ravagea périodiquement les côtes et les îles italiennes, et fit des incursions en Afrique du Nord, où il prit Gafsa (1556), Kairouan (1558) et battit la flotte espagnole à Djerba (1560). Il périt en 1565, frappé par un boulet de canon, en assiégeant Malte.

DRAGUTIN, V. ETIENNE V DRAGUTIN, roi de Serbie.

DRAHANSKÁ VISOČINA, chaîne de collines de Tchécoslovaquie, séparant, en Moravie, les deux bassins d'Olomouc et de Brno; alt. maximale : 700 m. La portion la plus curieuse du massif est le Moravský Kras, un petit causse aux grottes étranges.

DRAHOMIRA, femme du duc de Bohême Vratislav († dans la première moitié du X^e s.). Bien que son époux fût chrétien, les légendes la présentent comme fortement attachée au paganisme et lui attribuent l'assassinat de plusieurs membres de la famille royale.

DRAILLE [draj] n. f. (autre forme de *traille*; du lat. *tragula*). Câble, cordage tendu, le long duquel une voile, une tente peuvent courir ou glisser par le moyen d'un transfilage ou d'anneaux fixés sur la toile.

DRAILLE [draj] n. f. Piste suivie par les moutons transhumants, en particulier dans le Languedoc. (En Provence, on disait *drayes* pour les pistes secondaires et *carraïres* pour les pistes principales. C'est l'équivalent français des fameuses *cañadas* espagnoles.)

— **ENCYCL.** L'établissement de *drailles* à travers le territoire de cultivateurs qui ne participaient pas à cet élevage représentait une victoire momentanée des éleveurs de moutons à laine, soutenus par les pouvoirs publics. Mais dès le XVIII^e s., l'intégrité de ces voies pastorales était menacée par les empiètements des sédentaires. Elles avaient l'avantage de diminuer les causes de friction entre transhumants et sédentaires, et aussi de soustraire les premiers aux exactions des seconds (droits de pulvérage dans les Alpes du Sud). Les drailles n'ont jamais eu en France les dimensions ni les privilèges des *cañadas*, et elles ont disparu, ou à peu près. Les bergers de transhumants ont d'ailleurs de bonne heure apprécié les routes, dont le profil et la chaussée fatiguaient moins les bêtes, et sur lesquelles, depuis la Révolution, ils pouvaient circuler sans être en butte aux demandes des riverains.

DRAIN n. m. (mot angl.). Constr. Conduit souterrain, tuyau, généralement en terre cuite, qui sert à épuiser l'eau dans les terres trop humides.

— **Industr.** du gaz. Tuyauterie spéciale, en poterie ou en bois, utilisée pour parer aux conséquences des fuites de gaz éventuelles des conduites ou des branchements. || *Drain flamand*, genre de caniveau en bois, avec couvercle, servant de protection aux tuyaux de branchement. || *Drain de ventilation*, ensemble des dispositions prises pour assurer l'écoulement, hors du sol, du gaz provenant d'une fuite souterraine.

— **Méd.** Tube de métal, de verre, de caoutchouc ou de matière plastique, percé de trous de loin en loin, servant au drainage des plaies qui renferment des collections liquides.

DRAINAGE n. m. Action de drainer : *Le drainage assainit les sols humides*. || *Fig.* Action de rassembler, d'attirer à soi : *Le drainage de l'or*.

— **Chirurg.** Traitement destiné à évacuer les collections liquides qui se sont constituées à un certain point de l'organisme, soit spontanément (abcès), soit à la suite d'interventions chirurgicales. (Le drainage peut être réalisé par des tubes, des mèches, etc., tous ces moyens ayant pour objet d'empêcher la fermeture de la plaie. En chirurgie dentaire, on pratique le drainage des abcès à l'aide du thermocauté; le drainage des lésions périapicales, par trépanation de la dent et alésage de ses racines.)

— Hydrogr. et Géomorphol. *Diversification de l'écoulement*, phénomène caractérisant l'évolution d'un cours d'eau qui emprunte un nouveau cours en se déversant par-dessus un seuil, à la suite du barrage de son cours antérieur par une coulée volcanique, une accumulation glaciaire, un glissement de terrain, etc. Une même rivière peut alimenter, pendant quelque temps, deux diffuents qui rejoignent deux bassins différents. On connaît des temples de tels cours d'eau nés de la réorganisation postglaciaire du drainage sur le bouvier canadien. Le terme de diversion s'applique également à eux.)

— Pétr. Convergence souterraine d'une nappe de pétrole en direction des puits en exploitation.

— ENCYCL. Agric. Le *drainage* sert à débarrasser une terre de son excès d'eau. Le procédé le plus simple consiste à creuser une tranchée à ciel ouvert, dirigée dans le sens de la plus grande pente; en règle générale, la tranchée est fermée, après que le fond en a été aménagé en caniveau, soit au moyen de dalles, soit au moyen de tuyaux de poterie (drains). Les drains aboutés, dont l'inclinaison est d'environ 3 millimètres par mètre, débouchent dans un caniveau plus grand (collecteur), disposé suivant le thalweg et qui aboutit lui-même à un puits absorbant ou à un forage atteignant une couche perméable profonde. Des saignées souterraines, effectuées par le moyen d'une charrue sous-solée ou aussi charrue-taube ou *draineuse* (à une profondeur de 0,20 m à 0,30 m au-dessous d'un sillon), ameublissent suffisamment le sol pour que le drainage s'effectue à peu près normalement et sans le secours de tuyaux de poterie; mais le résultat est évidemment moins durable. Ces opérations peuvent donner lieu à l'attribution de subventions et de prêts.

DRAINE ou **DRENNE** n. f. Nom usuel d'une grande espèce de grive d'Europe, *Turdus viscivorus*.

DRAINER v. tr. Débarrasser un sol humide de son excès d'eau au moyen de drains : *Les terres argileuses doivent être soigneusement drainées.* || *Par anal.* Pour un cours d'eau, action de rassembler les eaux d'une région : *La Garonne draine le bassin d'Aquitaine.* || *Drainer les plantes en caisse ou en pot, remplir de pierre ou de gravier le fond des récipients.* || *Fig.* Attirer à soi : *Drainer le commerce d'une région, l'épargne des petites gens.*

— Méd. homéopathe. Assurer par l'emploi de médicaments à basse dilution l'élimination des toxines par les émonctoires (exemples : purgatives, pulsatilla, zea italica, etc.).

— Pétr. Provoquer le drainage du pétrole.

DRAINETTE ou **DRIVONETTE** n. f. Petite trappe, que l'on traîne à la dérive pour rendre le petit poisson.

DRAINEUR n. m. Celui qui draine.

DRAINEUSE n. f. Charrue employée quelquefois pour tracer la direction que doivent suivre les tranchées de drainage.

DRAIS (Karl Friedrich), baron von Sauerbronn, sylviculteur et ingénieur badois (Karlsruhe 1785 - id. 1851). On lui doit l'invention des véhicules connus sous le nom de *draisiennes* et dont il exhiba lui-même le premier modèle au jardin de Tivoli, à Paris.

DRAISIENNE n. f. (du nom du baron Drais on Sauerbronn, son inventeur). Instrument de locomotion à deux roues, mû par l'action alternative des pieds sur le sol et muni d'une direction à pivot.

— Ch. de f. Sorte de gabarit employé pour vérifier l'écartement des rails d'une voie ferrée.

DRAISINE n. f. Wagonnet léger utilisé par les ouvriers de chemins de fer pour l'entretien et la surveillance de la voie.

— ENCYCL. Les *draisines* modernes sont munies de moteurs à essence, qui permettent un déplacement rapide; elles sont utilisées tant pour le transport du personnel que pour celui des matériaux à répartir ou à ramasser le long de la voie. On leur adjoint parfois des remorques, qui permettent d'augmenter le tonnage transporté. Certaines sont assez légères pour être dérailables afin de ne pas gêner la circulation des trains.

DRAKE n. m. Mar. Syn. de **DRAKKAR**.

DRAKE (DÉTROIT DE), détroit séparant la terre de Feu du continent antarctique (terre de Graham).

DRAKE (sir Francis), le plus célèbre marin anglais de l'époque élisabéthaine (près de Tavistock, Devonshire, v. 1540 - mort au large de Portobelo 1596). Entré fort jeune dans la marine, il s'illustra sous Hawkins dans la mer Caraïbe. La reine Elisabeth lui donna en 1570 ses lettres de course et participa aux frais et au butin des trois audacieuses expéditions que Drake lança contre les colonies espagnoles (1570-1572). Après avoir servi quelque temps en Irlande sous Essex, il réalisa le premier voyage anglais de circumnavigation, ravageant au passage les côtes du Chili et du Pérou et faisant plusieurs escales dans les îles de la Sonde (1577-1580). Pour cet exploit il fut fait chevalier, malgré les protestations espagnoles. Les hostilités contre l'Espagne s'étant rouvertes en 1585, sir Francis Drake alla détruire une grande flotte adverse dans le port de Cadix (1587), puis commanda une des escadres qui dispersèrent l'Invincible Armada (1588). Il mourut de chagrin et de maladie au cours d'une expédition vers les Amériques, marquée par sa mésaventure avec son second, Hawkins, puis par la mort de celui-ci et de graves échecs.

DRAKE (Friedrich), sculpteur allemand (Pyrmont 1805 - Berlin 1882). Élève de Rauch, il exécuta surtout des statues colossales : *Justus Möser* (1836), *les Huit Provinces de la Prusse* (1844), deux figures du roi *Frédéric-Guillaume III*. Après la guerre de 1870-1871, il fit les bustes de *Bismarck*, de *von Moltke*, de *Ranke*, ainsi qu'une statue de *la Victoire*, haute de 9 m; on lui doit aussi le monument d'*Humboldt* à Philadelphie. Il est représenté aux musées d'Anvers, Berlin, Brême, Hambourg.

DRAKE (Edwin Laurentine, dit le Colonel), industriel américain (Greenville, New York, 1819 - Bethlehem, Pennsylvanie, 1880). Fils de fermier, il fut successivement employé sur un bateau, vendeur dans un magasin de nouveautés et conducteur de trains. Ayant été envoyé à Titusville (Pennsylvanie) pour s'y renseigner sur l'existence d'huile minérale naturelle, il eut l'idée de faire forer un puits en employant comme sonde un tube de fer. En 1859, il réalisa ainsi la première exploitation industrielle de pétrole.

DRAKENSBERG, principal massif montagneux de l'Union sud-africaine, s'étendant sur plus de 1 100 km, du tropique du Capricorne, au Transvaal, jusqu'au S. de la province du Cap. Ce rebord escarpé de la plate-forme sud-africaine culmine au mont Thabantshonyana (3 482 m), dans le Basutoland, et au Mont-aux-Sources (3 350 m), considéré longtemps comme le point culminant. Le Drakensberg s'abaisse en pente douce vers les hauts plateaux du Transvaal et de l'Orange, mais il domine les régions côtières par une série de gradins escarpés.

DRAKKAR, DRAKE ou **DREKI** n. m. Nom des bateaux scandinaves des premiers siècles de l'ère chrétienne. (Leur nom vient du *dragon* qui ornait généralement leur proue.)

— ENCYCL. Jusqu'en 1881, on n'avait pas de données précises sur ce qu'étaient les navires des Vikings, mais, à cette époque, on trouva sous un tumulus, à Gokstad, près de Sandefjord, un *drakkar* parfaitement conservé, ayant servi, suivant l'usage, à la sépulture d'un grand chef.

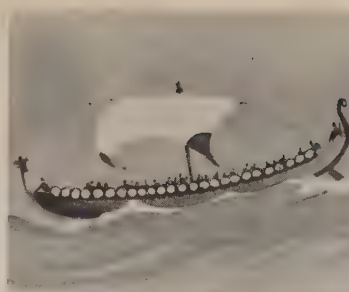
Ce bateau remonte à une période comprise entre l'an 700 et l'an 1000 apr. J.-C. Il est construit en chêne et à clins avec un soin et une perfection remarquables. C'est une sorte de baleinière d'une forme très stable, de 24 m de longueur, 5,20 m de largeur au maître bau, creux sur quille 1,80 m. Il avait 16 avirons de chaque bord. Le déplacement était de 23 tonnes.

Ces bâtiments étaient excellents à la mer; les Scandinaves parcoururent ainsi toutes les mers d'Europe, jusqu'en Méditerranée.

DRAM n. m. Métrol. Avant 1825, deux cent cinquante-sixième partie de la pound avoirdupois anglaise.

DRAMA, usuellement *Dhrâma*, v. de Grèce, en Macédoine, ch.-l. de nome, au pied du Falakro; 29 500 hab. Centre commercial. Manufactures de cigarettes. — Aux environs, mines de manganèse. — Le *nome* de *Drama* a 120 500 hab.

— Hist. C'est l'antique *Drabêskos*. Saint Paul y fut emprisonné. — Aux environs, ruines de Philippos.



drakkar

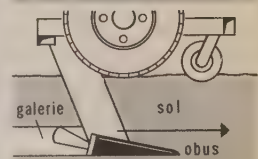
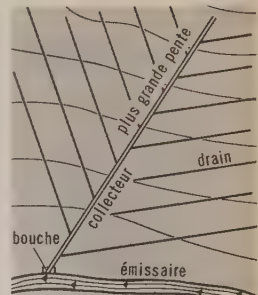
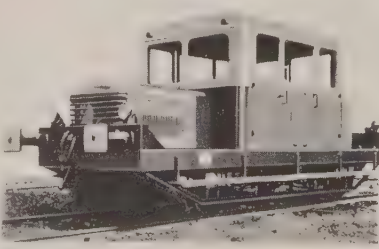
DRAMATIQUE adj. (lat. *dramaticus*). Qui a rapport au théâtre : *Art dramatique. Ouvrage dramatique. Style dramatique.* || Qui s'occupe de théâtre : *Auteur, artiste dramatique.* Le directeur s'était précipité pour donner une poignée de main à un critique dramatique, dont le feuilleton avait une grande influence (Zola). || *Par extens.* Qui émeut particulièrement les spectateurs : *Déroulement dramatique.* Puis, une autre procession, dramatique et d'effet lugubre, tout le bureau en robes noires (Michelet). || Qui a la forme mouvementée, passionnée du drame. || — *Fig.* Qui excite vivement l'émotion : *Une lutte dramatique.* || Qui est rempli de péripéties émouvantes et de personnages aux aventures surprenantes, comme dans un drame : *Là, l'imagination des marchandes se lançait librement, rêvait les choses les plus dramatiques, une bande de contrebandiers en plein Paris, ou bien une vaste association qui centralisait les vols commis dans les Halles (Zola).*

— Mus. *Musique dramatique*, toute musique destinée à commenter, exprimer ou simplement accompagner la représentation scénique d'une œuvre théâtrale. (Alors que la musique de scène se contente de créer l'ambiance du drame, dans le drame lyrique, l'opéra-comique, l'opéra, la musique dramatique s'intègre à l'action.) || — *Par extens.* Toute forme musicale mettant en jeu les éléments d'une action dramatique non destinée à la représentation scénique, tels la cantate, l'oratorio, la Passion. (Ce terme peut également viser certains aspects du lied ou de la mélodie dans la mesure où ceux-ci apparaissent comme la condensation d'un véritable drame [la Jeune Fille et la Mort, Le pays où se fait la guerre].)

◆ N. m. Effets émouvants analogues à ceux du drame : *Ah! s'ils pouvaient l'entendre, les jurés du concours, ainsi, avec cette éloquence sobre, et ce sens du dramatique aujourd'hui perdu (Aragon).*

— ENCYCL. Littér. Le *genre dramatique* embrasse toutes les œuvres dont l'objet consiste à représenter sur la scène une action. Varié à l'infini selon les temps et le génie des peuples ou des écrivains, il exprime tantôt une vision de la vie humaine, soit tragique (tragédie) ou mêlée au mystère de la religion (mystère du Moyen Âge ou de l'Asie, nō japonais), soit comique (comédie, farce, atellane latine, sotie, etc.), soit de ton plus complexe (drame satyrique grec, moralité, tragi-comédie, drame, mélodrame); tantôt il vise à la représentation d'un merveilleux irréel (féeries, pastorales). Art du spectacle plus que de la parole, il peut emprunter ses effets à la musique (opéra, opéra-comique, opérette) ou au jeu symbolique des acteurs (marionnettes, théâtre d'ombres islamique); il peut même se satisfaire d'un jeu muet (mime, pantomime, ballet). [V. aussi CRITIQUE.]

DRAMATIQUEMENT adv. De façon dramatique : *Parler dramatiquement.*



drainage
(en haut et en bas
charrue draineuse)



draïne

draisine
à moteur Diesel
80 ch, 18 places

DRAMATISER v. tr. Donner un tour dramatique à un récit; interpréter une situation en faisant ressortir systématiquement ses aspects de gravité: *Il en disait même un peu trop, un peu plus que la vérité, lui sembla-t-il à lui-même. Pour se faire entendre, il était bien obligé de dramatiser* (Aragon).

DRAMATISEUR n. m. Celui qui dramatiser, qui est habile à dramatiser.

DRAMATURGE n. (gr. *dramatourgos*; de *drama*, action dramatique, et *ergon*, ouvrage). Auteur de drames: *Shakespeare fut un dramaturge de génie*.

DRAMATURGIE n. f. Art de la composition des pièces de théâtre. || Traité sur la composition des pièces de théâtre: *La Dramaturgie de Hambourg*. || Catalogue raisonné de pièces dramatiques.

Dramaturgie de Hambourg (LA) [*Hamburgische Dramaturgie*], recueil d'articles de critique théâtrale que Lessing écrivit en 1768, lorsque la ville de Hambourg l'eut chargé de présider au choix des pièces de son nouveau théâtre. Lessing soutient qu'il faut, avant tout, soustraire l'Allemagne à l'influence française. Pour démontrer que le théâtre français — seul joué à l'époque en Allemagne — ne mérite pas cette exclusivité et que sa prétention d'être conforme aux règles d'Aristote n'est aucunement justifiée, il prend à partie Corneille et Voltaire, dont il démonte successivement toute l'œuvre dramatique; mais ce n'est là que la partie négative de son œuvre. En revanche, il glorifie Shakespeare, alors peu en faveur en Allemagne. Il rend pourtant hommage à Diderot et avoue ce qu'il lui doit. La critique, ardente et incisive, mais souvent injuste, de Lessing favorisa l'éclosion du drame classique allemand.

DRAME n. m. (gr. *drama*, action). Pièce de théâtre de ton moins élevé que la tragédie, représentant une action violente ou douloureuse. || Cette action elle-même. || *Particul.* *Drame romantique*, pièce de théâtre où le comique se mêle au tragique. || *Drame satyrique*, dans la littérature de la Grèce antique, pièce de théâtre mi-tragique, mi-bouffonne, dont le chœur était formé par des satyres. (V. part. *encycl.* et *CHŒUR*.) || *Drame lyrique*, opéra, drame qui s'exprime par le chant et la musique. || — *Fig.* Événement émouvant, série de scènes violentes mettant en jeu la vie des individus: *La Révolution française fut un grand drame politique. Il ne comprend rien du drame qui se joue, avec sa vie et celle de millions d'hommes* (Aragon). || Événement ou série d'événements tragiques, opposant des êtres humains les uns aux autres: *Un drame de la jalousie*.

— *Loc. div.* *Faire des drames*, provoquer des disputes ou des événements aux rebondissement fâcheux: *Cela risquait d'être découvert par maman, c'est-à-dire de faire des drames* (G. Duhamel). || *En faire tout un drame*, donner à un événement une importance ou une gravité excessive. || *Tourner au drame*, en parlant d'une scène, devenir subitement violente, tragique.

— *Mus.* *Drame musical*, nom donné (*dramma per musica*) par les Italiens à ce que nous appelons couramment « opéra ». (Le terme fut appliqué aux œuvres de l'école florentine dès l'apparition du *stilo rappresentativo*.) || De nos jours, œuvre lyrique dont l'esthétique s'apparente à celle des œuvres de R. Wagner, bien que l'auteur de *Parsifal*, dans ses *Œuvres complètes* (t. XI), ait accueilli défavorablement la dénomination *musik-drama*.

— *Relig. cathol.* *Drame liturgique*, nom moderne donné à des additions non officielles, de caractère représentatif, insérées à partir du x^e s. dans l'office catholique, et à leurs prolongements immédiats. (V. *MYSTÈRE*.)

— *ENCYCL.* Littér. Le drame présente, dans sa longue histoire, des formes si variées qu'il paraît déborder toute définition. On peut dire cependant qu'il répond à l'une des exigences permanentes du théâtre: le besoin de pouvoir représenter une action sans la contraindre à la stylisation propre à la tragédie ou à la comédie.

Dès l'origine du théâtre grec, entre tragédie et comédie s'élabora un genre hybride, le *drame satyrique*, qui, dans les représentations officielles organisées en concours, doit accompagner la trilogie tragique présentée par chaque poète; on y voit, à côté du héros, des

personnages traditionnels: Silène, satyres, bacchantes, animant des scènes bouffonnes et grossières, héritage du dithyrambe originel. Le *Cyclope* d'Euripide est le seul drame satyrique complet qui nous soit parvenu. Ignoré des Latins, le drame reparait au Moyen Âge sous la forme du *drame liturgique*, mise en action de textes sacrés, et surtout dans les *mystères**, où la verve populaire se mêle à l'inspiration religieuse.

De ton moins disparate est, au xvii^e s., la *tragi-comédie**, drame romanesque laissant place à l'observation comique, mais qui finit par disparaître à mesure que le goût classique impose une stricte séparation des genres.

Vers la même époque fleurit en Espagne, à côté du *drame sacré* de Calderón (*la Dévotion à la Croix*), etc., le genre très riche de la *comedia*, avec Lope de Vega, Cervantes, Calderón, etc.: à la fois drames de l'honneur et de l'amour, et peinture satirique des mœurs. Cependant, en Angleterre, le *drame élisabéthain** peint avec violence l'ivresse de vivre (Marlowe, Ben Jonson) et produit ses chefs-d'œuvre dans les drames de Shakespeare, où, des rois aux savetiers, les types humains les plus divers servent à la représentation totale de la vie et de ses passions. En France, le souci de renouveler les traditions classiques par plus de réalisme, l'influence étrangère et celle de la bourgeoisie grandissante donnèrent naissance, au xviii^e s., au *drame bourgeois*, ou genre sérieux, défini par Diderot: drame en prose visant à la vérité dans le ton, cherchant le mouvement et le pathétique, et représentant les conditions et les conflits de la vie privée, avec une intention moralisante: *le Fils naturel* (1757) et *le Père de famille* (1758) de Diderot, *le Philosophe sans le savoir* (1765) de Sedaine, *Eugénie* (1767) de Beaumarchais, *la Brouette du vinaigrier* (1787) de L.-S. Mercier illustrèrent le genre, dont se distingue à peine la *comédie* larmoyante* de Nivelle de la Chaussée. Après la Révolution, les traditions du théâtre populaire de spectacle et d'action, sans prétentions littéraires, s'épanouissent dans le *mélodrame**, dont la vogue, au début du xix^e s., avec Pixérécourt et Ducange, se prolongera même après Eugène Sue.

Les idées dramatiques de Diderot furent reprises en Allemagne par Lessing dans sa *Dramaturgie de Hambourg* (1768) et ses drames bourgeois ou philosophiques (*Nathan le Sage*). Dans le même sens, et par protestation contre les contraintes classiques, Goethe compose son drame *Götz de Berlichingen*. Cependant, Schiller se fait plutôt l'imitateur de Shakespeare dans les *Brigands* et donne les modèles du drame historique avec *Wallenstein*, *Don Carlos* et *Guillaume Tell*.

Sous ces influences combinées de Shakespeare, du drame allemand, du mélodrame et des théories dramatiques de l'Italien Manzoni s'élabora en France le *drame romantique*, dont, après Stendhal (*Racine et Shakespeare*, 1823) et avant Vigny (préface du *More de Venise*, 1829), V. Hugo donne la définition dans la *Préface de Cromwell* (1827): « Le caractère du drame est le réel: le réel résulte de la combinaison toute naturelle de deux types, le sublime et le grotesque, qui se croisent dans le drame comme ils se croisent dans la vie et dans la création. » Théâtre d'action complexe, plus lyrique que psychologique, substituant les sujets modernes aux sujets antiques, épris d'histoire et de « couleur locale », mêlant les genres et rejetant les unités et les règles classiques, le drame romantique s'impose dès 1830 (bataille d'*Herminie*) pour une quinzaine d'années, avec les œuvres de V. Hugo (*Marion Delorme*, *Marie Tudor*, *Ruy Blas*), d'Alex. Dumas père (*Henri III et sa cour*, *Antony*), de Vigny (*la Maréchale d'Ancre*, *Chatterton*) et même celles, non jouées alors, de Mérimée (*Théâtre de Clara Gazul*) et de Musset (*Lorenzaccio*). Si l'échec des *Burgraves* de Hugo (1843) marque la fin du théâtre romantique, le drame, devenu un genre aux contours mal définis, et supplantant la tragédie disparue, continuera de vivre comme à peu près la seule forme d'expression, très diverse, du théâtre sérieux: ainsi le drame bourgeois et réaliste renaît-il dans la « pièce à thèse » d'Alex. Dumas fils (*la Dame aux camélias*, 1852; *la Question d'argent*, 1857) et dans le théâtre naturaliste (H. Becque: *les*

Corbeaux, 1882; O. Mirbeau: *Les affaires sont les affaires*, 1903), prolongeant encore sa carrière à travers l'œuvre de H. Bataille, de Bernstein, de H. R. Lenormand. A ce réalisme brutal s'opposent l'ambition de grandeur du drame historique (Sardou, A. Obey, P. Raynal, etc.), les délicatesses du drame psychologique (Porto-Riche) et du théâtre d'idées (F. de Curel), le drame romanesque en vers d'Ed. Rostand (*Cyrano de Bergerac*, 1897; *l'Aiglon*, 1900). Mais c'est à l'étranger que le drame donne alors ses œuvres les plus fortes avec Ibsen en Norvège, Strindberg en Suède, Tchekhov en Russie, G. Hauptmann en Allemagne, Synge en Irlande, Pirandello en Italie. L'exemple du *drame musical* de Wagner engage le symbolisme dans la voie du drame poétique (Maeterlinck), qui conduira au théâtre de P. Claudel; mais si *l'Otage*, *le Pain dur*, ou même *Partage de midi* restent dans la tradition du drame, il est plus difficile d'y rattacher des œuvres comme *l'Annonce faite à Marie* ou *le Soulier de satin*. Ainsi en est-il souvent du théâtre contemporain, qui préfère en général le terme indéfini de *pièce* à toute détermination de genre: si l'on peut appeler drames telles pièces de Salacrou (*La terre est ronde*, etc.), de J. Anouilh (les « pièces noires »), de Cocteau (*l'Aigle à deux têtes*), le terme convient mal à la fantaisie de Giraudoux (*Electre*), *la guerre de Troie n'aura pas lieu*), au théâtre philosophique de Sartre (*les Mouches*) ou à l'œuvre dramatique de Montherlant, plus proche de la tragédie (*la Reine morte*, *Port-Royal*).

Ainsi se présente aujourd'hui l'évolution d'un genre qui a perdu son autonomie propre au profit d'une diversité extrême de formes d'expression, bien caractéristique du mouvement littéraire contemporain.

DRAMMEN, v. et port de Norvège, ch.-l. du Buskerud, sur le *Drammensfjord*, au S.-O. d'Oslo; 30 450 hab. Industries métallurgiques (fonderies). Travail du bois. Papier. Constructions navales. Verrerie.

DRAMMENSELV, riv. du sud de la Norvège, qui rejoint le *Drammensfjord*; 250 km.

DRAMONT (Le), écart de la comm. de Saint-Raphaël (Var), sur la côte de l'Esterel. Station balnéaire. Les Américains y débarquèrent le 15 août 1944. Carrières de porphyres.

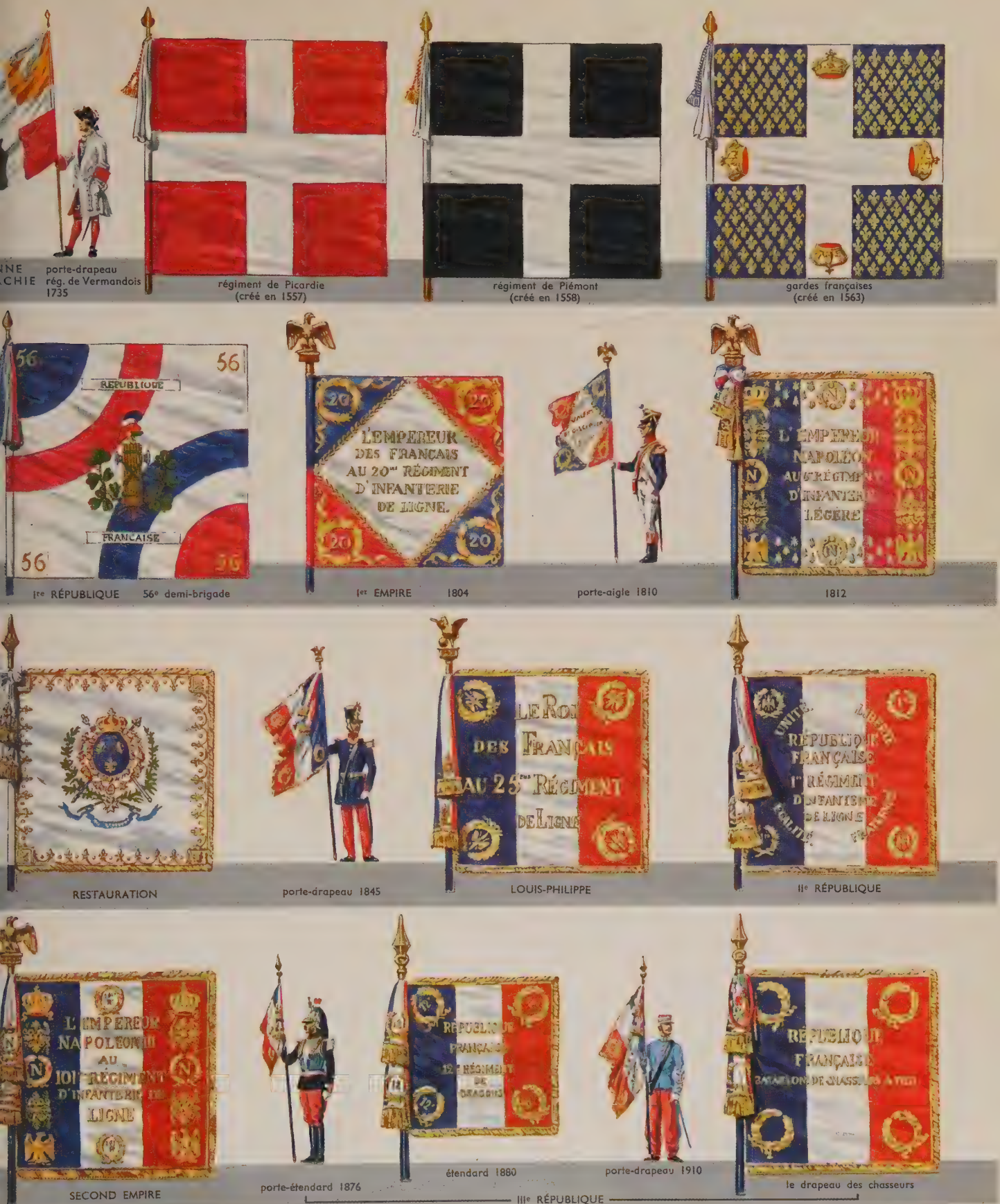
DRANCE ou **DRANSE** (la), riv. de Suisse, un des plus grands affluents du Rhône supérieur, descendu des Alpes pennines; 45 km. Elle est formée de trois branches: à l'O., la *Drance de Ferret*, qui reçoit les émissaires des glaciers orientaux du massif du Mont-Blanc; au centre, la *Drance d'Entremont*, venue du col du Grand-Saint-Bernard; à l'E., la *Drance de Bagnes*, alimentée aussi par de nombreux glaciers, et qui draine le Val de Bagnes; grossie des deux autres, elle débouche dans le Rhône, près de Martigny. Le bassin de la Drance a été l'objet d'importants aménagements hydro-électriques qui ont fixé à Martigny des industries électrochimiques: le barrage de Mauvoisin*, sur la Drance de Bagnes, est l'un des plus hauts du monde.

DRANCY, comm. de la Seine (arrond. de Saint-Denis), dans la banlieue nord-est de Paris; 57 208 hab. Eglises modernes. Lotissements. Fabrique de freins d'automobiles. Brasserie. Biscottes. De 1941 à 1944 y fut installé par les Allemands un camp d'internement pour les juifs, d'abord les étrangers, puis les français. Après les grandes rafles de juillet 1942 en zone Nord et d'août 1942 en zone non occupée, Drancy compta jusqu'à 10 000 détenus. Les malheureux en partaient par convois de 1 000 personnes environ, pour les camps de concentration — Auschwitz, Birkenau principalement —, où la plupart furent exterminés. Le dernier convoi est du 17 août 1944. (→ *Biblio.*)

DRANEM (Armand MÉNARD, dit), artiste de café-concert français (Paris 1869 - *id.* 1935). Il lança, aux environs de 1900, un genre original de chanson volontairement bête, débitée avec un mélange amusant de naïveté et de malice, dans un accoutrement ridicule: *les Petits Pois* en sont le meilleur exemple. Pendant plus de trente ans, Dranem a créé de nombreuses revues et opérettes. En 1910, il joua le *Médecin malgré lui* à l'Odéon. Il a fondé l'œuvre de la maison de retraite des artistes lyriques, située à Ris-Orangis.



DRANEM





FRANCE



ĀFGHĀNISTAN



ALBANIE



ALLEMAGNE DE L'EST



ALLEMAGNE DE L'OUEST



ANDORRE



ARABIE UNIE (Rép.)



ARABIE SAOUDITE



ARGENTINE



ARMÉNIE



AUSTRALIE



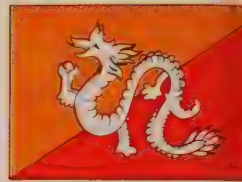
AUTRICHE



AZERBAIDJAN



BELGIQUE



BHOUTAN



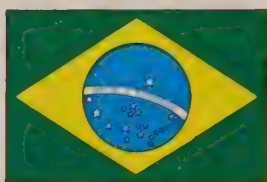
BIÉLORUSSIE



BIRMANIE



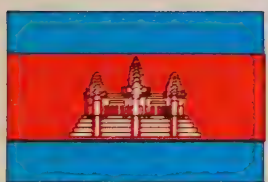
BOLIVIE



BRÉSIL



BULGARIE



CAMBODGE



CAMEROUN



CANADA



CENTRAFRICAINE (Rép.)



CEYLAN



CHILI



CHINE NATIONALISTE



CHINE POPULAIRE



COLOMBIE



CONGO



CONGO (cap. Brazzaville)



CORÉE DU NORD



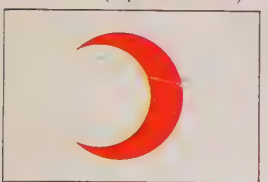
CORÉE DU SUD



COSTARICA



CÔTE-D'IVOIRE



CROISSANT-ROUGE



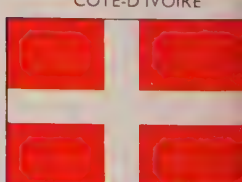
CROIX-ROUGE



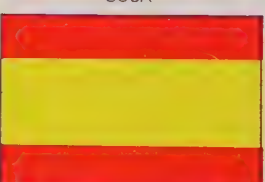
CUBA



DAHOMÉY



DANEMARK





ÉTHIOPIE



EUROPE



FÉROÉ (îles)



FINLANDE



GABONAISE (Rép.)



GÉORGIE



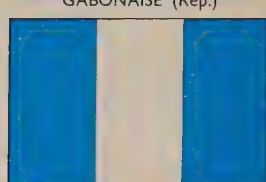
GHANA



GRANDE-BRETAGNE



GRÈCE



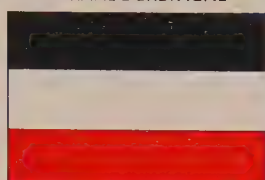
GUATEMALA



GUINÉE



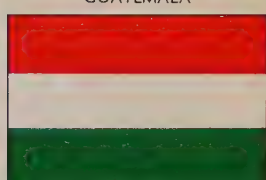
HAÏTI



HAUTE-VOLTA



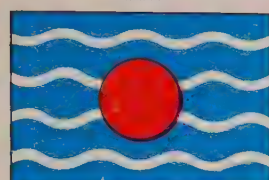
HONDURAS



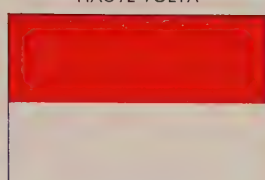
HONGRIE



INDE



INDES OCCIDENTALES



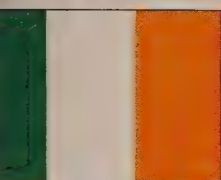
INDONÉSIE



IRAN



IRAQ



IRLANDE



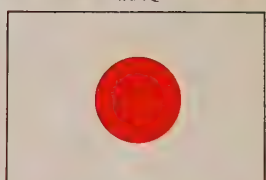
ISLANDE



ISRAËL



ITALIE



JAPON



JORDANIE



KAZAKHSTAN



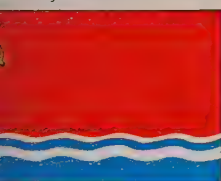
KENYA



KOWEÏT



LAOS



LETTONIE



LIBAN



LIBÉRIA



LIBYE



LIECHTENSTEIN



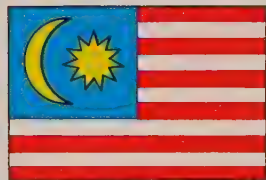
LITUANIE



LUXEMBOURG



MADAGASCAR



MALAÏSE (Fédération de)



MALI



MAROC



MAURITANIE (Rép. islamique de)



MEXIQUE



MOLDAVIE



MONACO



MONGOLIE



NATIONS-UNIES



NÉPAL



NICARAGUA



NIGER



NIGERIA



NORVÈGE



NOUVELLE-ZÉLANDE



OUGANDA



OUBÉKISTAN



PĀKISTĀN



PANAMA



PARAGUAY



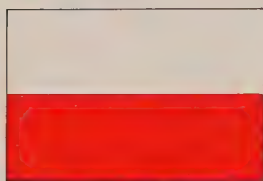
PAYS-BAS



PÉROU



PHILIPPINES



POLOGNE



PORTUGAL



QUÉBEC (province de)



RHODÉSIES et NYASSALAND



ROUMANIE



RUSSIE



SAINT-SIÈGE



EL SALVADOR



SÉNÉGAL



SOMALIE



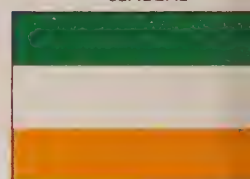
SOUDAN



SUÈDE



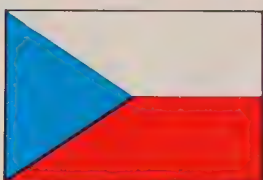
SUISSE



TANGANYIKA



TCHAD



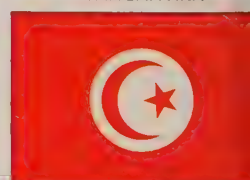
TCHÉCOSLOVAQUIE



THAÏLANDE



TOGO



TUNISIE



TURQUIE



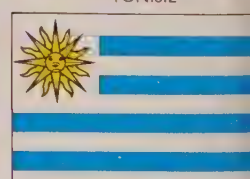
UKRAINE



UNION SUD-AFRICAINE



U. R. S. S.



URUGUAY



VENEZUELA



VIÊT-NAM (Nord)



VIÊT-NAM (Sud)



YÉMEN



YOUGOSLAVIE

DRANER (Jules RENARD, dit), dessinateur et caricaturiste belge (Liège 1833 - Paris 1926). À partir de 1861, il a collaboré à presque tous les journaux illustrés parisiens; ses caricatures militaires ont été populaires.

DRANET n. m. Petite seine employée comme filet dormant, dans la Manche.

DRANGIANE, en gr. *Drangianê*. Géogr. c. Contrée du plateau de l'Iran, qui formait une satrapie de l'Empire des Perses, autour du lac Hamûn. C'est la partie sud-est de l'Afghanistan actuel.

DRANG NACH OSTEN (« Marche vers l'Est »), expression allemande désignant la progression continue de l'influence germanique vers l'Europe orientale et plus spécialement les pays de l'ordre Teutonique à dater du xiii^e s., puis de la poussée de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans, au xix^e s.

DRANGUEL n. m. ou **DRANGUELLE** n. f. Filet à large ouverture, en forme de chausse, employé dans les pêches flamands et pirogues. (Il est traîné par deux bateaux avançant parallèlement.)

DRANSE ou **DRANSE DE SAVOIE**, torrent des Alpes du Nord, formé par la réunion des Dranse de Bellevaux, du Biot (ou de Morzine) et d'Abondance; 41 km. Elle finit dans le lac Léman, à l'E. de Thonon. Ces cours d'eau est utilisé par les centrales de Bellevaux, Chevenoz, Bioge.

DRANSE (la), riv. de Suisse. (V. DRANCE.)

DRAP [dra] n. m. (bas lat. *drappus*). Etoffe résistante en laine pure ou mélangée de coton ou de fibres artificielles et synthétiques, ayant subi l'opération du foulage et une série de traitements mécaniques d'apprêt qui rendent essentiellement à rendre sa surface veloutée, ce qui lui confère de grandes qualités de protection thermique. (V. part. *encycl.*) || *Par extens.* Pièce de toile de lin, de coton ou de chanvre, taillée et ourlée à des dimensions diverses, et dont on garnit les lits : *Une paire de draps de lit. Les draps un berceau.* || *Draps imperméables*, draps traités. || *Draps d'or, draps d'argent*, étoffes dont le tissu est d'or ou d'argent. || *Draps de lit*, pièce de drap que l'on étend sur un lit. || *Draps de Sceaux*, forme incorrecte pour « drap d'Usseau ». || *Draps de soie*, draps de belle qualité, ayant beaucoup de valeur. || *Draps zéphyr*, drap de tissu léger et fin.

— Loc. FAM. *Tailler en plein drap* ou *en pleine étoffe*, user abondamment de quelque chose; être libre dans ses agissements. || *Se mettre entre deux draps*, se fourrer dans les draps, se coucher. || *Fig. et ironiq.* *Etre, mettre dans de beaux draps*, être, mettre dans une position très fâcheuse.

— Carr. Variété de marbre lumachelle.

— Chass. *Draps des morts*, nom donné par les braconniers à une sorte de grand filet que plusieurs hommes traînent la nuit dans les endroits où le gibier repose. (Ils laissent tomber le filet sur le sol dès que le moindre bruit d'effroi poussé par une perdrix se fait entendre.)

— Liturg. *Draps mortuaires*, pièce de drap ou de velours noir dont on recouvre le cercueil et le cénotaphe.

— Moll. *Draps marins* ou *simples*, draps, épiermes qui recouvrent certains mollusques. (Il faut être presque imperceptible ou très épais. C'est une sécrétion cuticulaire produite par le bord du manteau.)

— ENCYCL. Text. La fabrication du drap exige un certain nombre d'opérations successives, postérieures au tissage. A sa tombée en métier, le drap n'a qu'un rapport très incertain avec son aspect final. Il se présente sous forme d'un tissu assez peu serré en général, et réalisé avec des fils peu tordus. Après un épincetage qui consiste à éliminer annuellement, à la pince, les nœuds et défauts du tissage, le drap est dégraissé en solution de carbonate de sodium, lavé, puis foulé. Le foulage a pour résultat de resserrer considérablement le tissu pour lui donner le corps et la résistance désirés. Cette opération se fait en milieu humide, en présence de savon ou de carbonate de sodium, et consiste à soumettre le drap à des pressions fortes entre des cylindres, ou à des chocs donnés par des maillets. Le foulage entraîne un double trait, en longueur et en largeur, et on arrête dès qu'on a obtenu les dimensions

souhaitées. Ces retraits, qui peuvent être très importants, augmentent l'épaisseur du produit obtenu. C'est ainsi que certains draps, tissés sur une largeur de 220 cm et même plus, sont ramenés, au foulage, à une largeur de 140 cm. A la sortie du foulon, le drap est séché sur une rame, puis on procède au garnissage en le passant sur une laineuse, machine comportant des chardons (naturels ou métalliques) ou des cylindres garnis de pointes recourbées qui grattent le drap et développent un fort duvet à sa surface. Un tondage égalise ce duvet, puis un brossage régularise les effets du tondage. On passe ensuite le drap à la presse à chaud, en intercalant entre chaque pli de tissu des feuilles de carton. Le décatissage et un dernier pressage à froid terminent les opérations de fabrication. Les draps de Sedan, d'Elbeuf, de Roubaix sont particulièrement réputés.

Les tentures de tapisserie, au Moyen Age, furent appelées *draps de haute lisse*, ou *draps*, ou bien encore *draps à histoires* quand elles figuraient des personnages. Le drap de pied était une pièce d'étoffe, ou tapis, à mettre sur un prie-Dieu. *Draps de lit* et *linceul* ont été synonymes pendant près de trois siècles; les draps dans lesquels on avait l'habitude de coucher étaient encore appelés *draps-linge*. Ils furent d'abord de toile (de Compiègne, de Reims, de Flandre ou de Hollande). Au xviii^e s. apparaissent les draps de coton. Du drap de laine, ou drap proprement dit, employé dans l'ameublement et le costume, on fit grand commerce pendant tout le Moyen Age, sous des désignations différentes et nombreuses selon la qualité du tissu ou la couleur dont il était teint : blanchet, camelot de Reims, ribaudeau de Rouen, etc. On appelait *draps londrins* ceux qui imitaient ceux de Londres; *draps seizes*, ceux qui avaient 1 600 fils en chaîne; *draps above-couchons*, des draps destinés à l'Egypte; *draps mahous*, des draps faits avec la laine de Ségovie. Le Brabant et les Flandres étaient les principaux centres de production; au xv^e s., les draps fins se fabriquaient à Paris, Louviers, Elbeuf, Sedan, Abbeville, Caen, Carcassonne, etc.; les draps moyens à Rouen, Darnétal, Orival, et dans le Dauphiné; les gros draps à Lodève, Dreux, Saint-Lubin, Châteauroux, Romorantin, Gisors, Vire, Valognes, Cherbourg, Semur, etc. On a donné jadis les noms de drap d'or, d'argent, de soie, à de riches étoffes tissées d'or et d'argent fin, dont la plupart étaient d'importation étrangère; les sacres étaient l'occasion d'un grand étalage de ces magnifiques étoffes; le plus extraordinaire eut lieu sous François I^{er}, en 1520, lors de l'entrevue de celui-ci avec Henri VIII au Camp* du Drap d'or. Au xvi^e s., le centre de production le plus considérable de ces draps est à Lyon, et y demeure. (→ Biblio.)

DRAPAGE n. m. Apprêt destiné à former un duvet à la surface des fleurs artificielles. (Syn. de FÉCULAGE.)

DRAPÉ, E adj. Text. Epais, étoffé : *Du bon drap, bien drapé.* || *Bas drapés*, bas de laine imitant le drap.

◆ N. m. Terme par lequel on désigne un mouvement obtenu par le sens plus ou moins biaisé du tissu, et qui constitue le plus souvent toute la garniture d'un vêtement (robe, chapeau) : *Un élégant drapé.* || Agencement des vêtements représentés par le pinceau ou par le ciseau : *Un bon drapé.*

DRAPEAU n. m. (de *drap*). Pièce d'étoffe portant les couleurs, les emblèmes d'une nation, d'une unité militaire, etc., et attachée à une sorte de lance, de manière qu'elle puisse se déployer et servir de signal, de signe de ralliement : *Le drapeau du régiment. Le drapeau est l'emblème de la patrie. Bonaparte avait emmené l'Europe avec lui; toutes les langues se parlaient dans son armée; toutes les cocardes, tous les drapeaux s'y voyaient* (Chateaubriand). || — Fig. Signe de ralliement : *Toujours le drapeau de la liberté a servi à abriter le despotisme* (Proudhon). || Personne qui symbolise un parti : *Etre le drapeau des protestataires.* || Pop. Planter un drapeau, partir sans payer sa note.

— Loc. div. Sous les drapeaux, en activité de service militaire. || *Garde du drapeau*, escorte d'honneur chargée de garder le drapeau. || *L'honneur du drapeau*, l'honneur de l'armée : *Dans leur fanatisme admirable, ils n'avaient pas besoin d'espérer la victoire;*

il leur suffisait du combat, de l'honneur du drapeau, d'une sublime défaite qui étonnât (Michelet). || *Mettre son drapeau dans sa poche*, dissimuler ses opinions. || *Planter, lever son drapeau*, faire sa profession de foi hautement.

— LANGUE CLASS. Morceau de linge, chiffon : *Le papier se fait avec de vieux drapeaux de linge* (Académie, 1694).

— Aéron. *Mise en drapeau*, action de mettre les pales d'une hélice à pas variable au pas qui offre le moins de résistance à l'avancement, lorsque le moteur est stoppé.

— Ch. de f. *Train drapeau*, train à grand confort et à marche particulièrement rapide, sur la réputation duquel une compagnie ferroviaire compte pour maintenir son prestige.

— Cirq. Equilibre de force, exécuté par un gymnaste ou un artiste d'agilité qui se tient horizontalement à un support vertical : corde, barre, perche, ou à un porteur dans les figures du main-à-main.

— Imprim. Signe que trace un auteur sur son manuscrit ou sur une épreuve typographique pour indiquer qu'il y aura un ajout à faire ultérieurement.

— Industr. agric. Appareil constitué par un serpent métallique destiné à rafraîchir ou à réchauffer un moût en fermentation.

— Mil. *Au drapeau!*, batterie ou sonnerie militaire exécutée pour rendre les honneurs au drapeau militaire ou national.

— Rel. Morceau d'étoffe utilisé pour enlever l'or en excès après la dorure d'un livre.

— Symbol. *Drapeau tricolore*, symbole de la nation française. || *Drapeau noir*, insigne de la guerre à outrance, enseigne des pirates : *Le drapeau noir hissé sur les mers d'une place exprimait la volonté de résister jusqu'au bout.* (Le drapeau noir, symbole de la fureur populaire, a été arboré sur Paris en 1830; il reste l'emblème des anarchistes.)

|| *Drapeau rouge*, drapeau dont la loi du 20 octobre 1789 prescrivait le déploiement, en cas de révolte, pour annoncer l'imminente proclamation de la loi martiale et l'intervention de la force armée : *La Fayette fit déployer le drapeau rouge au Champ de Mars le 17 juillet 1791.* (Au xix^e s., et en guise de protestation contre cette loi, le drapeau rouge est devenu le symbole de l'insurrection révolutionnaire, puis, en 1918, l'emblème de l'Union soviétique.) || *Drapeau blanc*, drapeau de colonelle, v. part. *encycl.*

— ENCYCL. Hist. mil. ● *Drapeau militaire*. Le mot *drapeau*, importé par les troupes de Charles VIII, est peu employé jusqu'à Louis XIV, qui qualifie ainsi l'enseigne* de l'infanterie. Jusqu'en 1703, chaque unité de l'arme comprend un *corps de bataille* (piquiers) et deux *ailes* (mousquetaires) : elle a donc trois drapeaux. En 1749, divisée en deux demi-bataillons, l'unité de bataille en a deux. Saint-Germain en supprima un, et, depuis lors, le régiment n'a plus qu'un drapeau. Dérivé de l'enseigne, le drapeau comprend une *lance*, une *cravate* et une *draperie*. Le fer de lance a été remplacé depuis 1804 par des symboles de régime (aigle, fleur de lis, coq). La République a repris la pique traditionnelle de l'ancienne monarchie. La cravate*, signe national distinctif, est blanche sous l'Ancien Régime, parce que le blanc est la couleur française (et non celle du roi); elle devient tricolore sous la 1^{re} République et l'Empire, de nouveau blanche de 1815 à 1830, et reprend les trois couleurs depuis cette date. La draperie, généralement carrée, porte sous l'Ancien Régime la croix blanche, en souvenir des croix des bannières des paroisses portées en tête des hommes de pied appelés par le roi. Les couleurs des cantons varient avec les corps. Appliquant aux drapeaux des régiments les tendances fédératives de l'Assemblée, Louis XVI décide que les tabliers des drapeaux seront bleu, blanc et rouge. Ce sont les couleurs de la livrée du roi; celles aussi de la cocarde* de la garde nationale depuis le 27 juillet 1789. Les trois couleurs sont alors réparties suivant des formes géométriques très différentes pour tous les régiments. Reprenant les traditions des enseignes féodales, la République décore les draperies avec des inscriptions et emblèmes entourant le numéro du corps. Napoléon confère au drapeau l'uniformité. A partir de 1804, le tablier est partagé en un losange central blanc et quatre triangles bleus et rouges alternés. Depuis 1812, il est divisé en trois bandes verticales, le bleu à

la hampe. Sous la Restauration, pour renouer avec la tradition monarchique, le roi donna aux régiments autant de drapeaux qu'ils comptaient de bataillons. De même, la II^e République apposa en 1848 sa marque sur les drapeaux, en ajoutant au haut du tablier et près de la hampe un canton rouge. La devise *Honneur et Patrie*, adoptée par Napoléon I^{er}, a subsisté, sauf sur les drapeaux des régiments de Légion* étrangère, où elle est remplacée par celle de *Honneur et Fidélité*. En garnison, le drapeau est déposé chez le chef de corps ou dans la salle d'honneur du régiment. Lorsqu'il figure dans les cérémonies militaires, la remise s'en fait à l'officier désigné comme *porte-drapeau* suivant un cérémoniel réglementaire : le porte-drapeau, escorté des cinq hommes (dont un sous-officier) de la *garde du drapeau*, est accompagné d'un détachement en armes et de la musique, qui exécute la sonnerie *Au drapeau*, tandis que la troupe rend les honneurs. Chaque année a lieu la présentation des recrues au drapeau de leur régiment. A sa cravate sont accrochées les décorations et fourragères qui lui ont été attribuées; sur son tablier s'inscrivent les noms des batailles où le régiment s'est illustré.

● **Drapeau national.** On ne peut donner ce nom à la *bannière de France*, d'azur à fleur de lis d'or, déployée par Charles VII, qui symbolise seulement la volonté de reconstituer la France. Ayant perdu plus tard sa signification première, l'emblème ne survécut que par tradition. De la sorte, et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, il n'existe pas de drapeau national : la personne du roi est le symbole même du principe royal, alors inséparable de la nation. La transformation de ce principe en 1791, son abolition en 1792 et la suppression de la personne du roi (1793) amenèrent la Convention à créer un symbole de la Patrie, sous forme d'une enseigne tricolore et uniforme : ce fut le premier drapeau national de la France. On notera qu'il n'était pas identique au drapeau militaire, dont les couleurs affectaient les formes géométriques les plus diverses. De 1816 (ordonnance du 18 avril) à 1830, la Restauration adopta comme emblème national un drapeau blanc à fleur de lis, mais le drapeau redevint tricolore en 1830 et le resta après la révolution de 1848, grâce à l'énergique intervention de Lamartine contre une tentative d'adoption du drapeau rouge : « Le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec vos libertés et vos gloires, tandis que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans les flots du sang du peuple. » Au cours du XIX^e s., les formes des drapeaux militaires et nationaux tendirent à s'identifier; mais ce ne fut chose faite que sous le second Empire.

● **Drapeau blanc, drapeau colonelle.** Le drapeau blanc était, au Moyen Age, le signe de la défaite, l'appel de la miséricorde, l'exorde du parlementaire suppliant. Il est resté dans ce sens l'insigne arboré au combat par une troupe qui demandait à parlementer, voire à capituler. Les défenseurs d'une place aux abois arboraient sinon un drapeau blanc, du moins une écharpe accrochée à un bâton. Cette écharpe, marque personnelle du chevalier, devint plus tard une distinction de la dignité de colonel général de l'infanterie*. En 1661, Louis XIV supprima cette charge et transporta ses prérogatives à la Couronne. Le drapeau blanc devint alors non le drapeau national, mais le pennon* du roi, considéré comme colonel général de son infanterie. Une ordonnance du 12 mai 1696 a prescrit que le drapeau blanc fût gardé par la 1^{re} compagnie de chaque régiment, dite *compagnie colonelle*. Il porta dès lors le nom de *drapeau colonelle*. Le drapeau blanc ne devint emblème national que sous la Restauration. (→ Biblio.)

Drapeau (LE), titre porté par plusieurs journaux. Les deux plus connus sont : le *Drapeau blanc*, quotidien ultra-royaliste, publié par Martainville de juin 1819 à février 1827 (il fut alors racheté par le Gouvernement) et de juillet 1829 à la chute de Charles X. Il compta parmi ses collaborateurs, venus du *Conservateur*, Lamennais, Saint-Victor, O'Mahony, etc., et mena de violentes campagnes contre les libéraux; — le *Drapeau*, fondé par Déroulède, comme organe de la ligue des patriotes (1882-1889).

Drapeau rouge (ORDRE DU), ordre militaire soviétique institué en 1918 par la République soviétique de Russie (R. S. F. S. R.) et étendu en 1924 à toute l'Union soviétique. Une seule classe. (V. h.-t. DÉCORATIONS.)

DRAPELER v. tr. (de *drapelet*). Dans les fabriques de papier, défilier les chiffons avant de les mettre à la pile.

DRAPEMENT n. m. Bx-arts. Action ou manière de draper.

DRAPER v. tr. Fouler, tondre et apprêter comme on apprête le drap : *Draper des étoffes sorties du métier à tisser*. || Couvrir de drap ou d'une draperie, en particulier d'une draperie noire, en signe de deuil. || Arranger en draperie, disposer en plis harmonieux : *Les rideaux de soie rouge drapés aux fenêtres du rez-de-chaussée* (Zola). || Envelopper, vêtir : *Les hommes, [...] drapés dans leurs capes, opéraient volte-face pour la lorgner une fois encore avant de s'éloigner* (Carco).

— **LANGUE CLASS.** Fig. et fam. Railler, se moquer de : *On dit qu'on l'a drapé dans certaine satire* (Boileau).

— **Bx-arts.** Disposer, dessiner les plis des vêtements : *Draper un personnage*.

— **Rel.** Enlever, au moyen d'un drapeau, l'or en excès après la dorure.

— **LANGUE CLASS.** V. intr. Porter le deuil : *Le roi drapa pour un an* (Saint-Simon).

— **Se draper** v. pr. S'envelopper : *Se draper de son manteau*. || *Se draper dans*, et absol. *se draper*, se prévaloir, s'enorgueillir : *Se draper dans sa vertu, dans sa dignité*. *Se draper dans sa honte* (Hugo). *Ce n'est pas devant toi, à coup sûr, que je me draperai* (Gautier).

DRAPER (Henry), astronome américain (Prince Edward Country, Virginie, 1837 - New York 1882). Il a été le premier à étudier sur plaque photographique les spectres stellaires des étoiles, au sujet desquels il écrivit un ouvrage remarquable : *Découverte de l'oxygène et nouvelle théorie du spectre solaire* (1877). Son nom est d'ailleurs resté attaché au catalogue fondamental des spectres stellaires. Le premier *Draper Catalogue*, publié en 1890 par Pickering*, contenait 10 351 étoiles, dont les spectres avaient été enregistrés à Harvard. Le nouveau *Henry Draper Catalogue*, publié à Harvard également, de 1918 à 1928, donne les spectres de 240 000 étoiles; il contient toutes les étoiles jusqu'à la magnitude 8, sans compter un grand nombre d'étoiles plus faibles.

DRAPERIE n. f. Etoffe de drap. (Vx.) || Tissu tendu à plus ou à fronces régulières ou irrégulières, pour l'ameublement. (V. part. *encycl.*) || Terme général qui comprend tous les lainages : *Maison de draperies*. *Rayon des draperies*. || Fabrication du drap : *La draperie flamande*. || *Par anal.* Ce qui est comme drapé, qui figure des tentures drapées : *Les berceaux, avec leurs draperies de laines, se noyaient dans les ténèbres* (Zola).

— **Bx-arts.** Etoffes représentées par le ciseau ou le pinceau. (V. part. *encycl.*)

— **Géol.** Concrétions calcaires revêtant les parois d'une grotte.

— **ENCYCL.** Arts décor. On désigne sous le nom de *draperies* les rideaux, portières, dais, lambrequins, en étoffe plissée et flottante, les noms de « tenture » et de « tapisserie » étant réservés aux étoffes tendues sur la muraille. Les draperies apparaissent dans le décor intérieur sous Louis XIV; les styles Louis XV et Louis XVI en font grand usage, de même que le style Empire; au XIX^e s., on en orna jusqu'aux plafonds; l'art décoratif moderne a réduit au minimum leur rôle. Au XVI^e s., on a appelé *meubles à draperie* des coffres recouverts de drap.

— **Bx-arts.** La manière de mettre les draperies en harmonie avec l'état physique ou moral des personnages était, chez les Grecs, l'objet d'une étude approfondie. Le Moyen Age imite tantôt la statuaire antique, tantôt recherche le naturel et la vie; au commencement du XVI^e s., Raphaël, notamment, s'inspire tout à la fois de la nature et des chefs-d'œuvre de l'Antiquité. Les peintres de Versailles, au XVII^e s., se plaisaient à faire un étalage pompeux de riches étoffes, mais Pousin, Le Sueur, drapent avec plus d'austérité. La Régence, après le XVIII^e s., affectionne les draperies élégantes et fantaisistes; puis, sous l'influence de David, on drape les figures

de façon à dessiner les formes comme revêtues d'étoffes mouillées et collées à la chair. Les romantiques s'inspirent plus volontiers de Véronèse. L'art moderne recherche surtout la simplicité et le naturel.

— **Hist.** Entre la fin des XI^e et XVIII^e s., la draperie, fabrication des étoffes de laine, figure d'industrie d'avant-garde, tant par ses procédés que par l'importance et la qualité des milieux qui s'y adonnèrent. Auparavant la fabrication du drap était surtout domestique. A partir du XIX^e s., les industries du coton prennent plus d'importance, et les draperies deviennent des industries parmi d'autres.

● A la faveur de l'essor urbain et de la révolution commerciale du XI^e s. se dissocient, au sein de la draperie, les milieux producteurs et consommateurs, laissant place à la constitution d'un artisanat et d'un commerce prospères. En Europe du Nord-Ouest (Flandres, Bruges, Ypres, Gand, Courtrai; dans le Hainaut; Tournai; dans le nord de la France, Beauvais, Abbeville, Saint-Quentin, Saint-Omer; en Champagne : Châlons, Provins; en Alsace : Strasbourg) et en Italie centrale et septentrionale (Toscane, Lombardie), l'activité drapière connaît alors des bouleversements considérables. Pour satisfaire les besoins accrus d'une clientèle élargie et exigeante, les techniques se perfectionnent; à Douai, à la fin du XIII^e s., la fabrication du drap requiert une série d'opérations : tonte sur place à la campagne, achat de ballots de laines en Flandre et surtout en Angleterre, choix des qualités par les « éliseresses » battage et onction au beurre, cardage et peignage, filature, teinture, tissage, foulage, tonte finale et apprêts.

De telles opérations ne peuvent être pratiquées sur une grande échelle par les artisans ruraux, le plus souvent agriculteurs par ailleurs. Les artisans urbains entendent s'en réserver jalousement les bénéfices, d'une part en renforçant l'organisation corporative des métiers, d'autre part en exigeant des monopoles de fabrication pour leurs villes. Les tisserands d'Oxford et de Londres obtiennent de Henri I^{er} (1100-1135) leurs statuts, ceux de Mayence en 1099, ceux de Valenciennes en 1167; la corporation parisienne des « tisserands de lange » (1188) interdit à ses adhérents de posséder plus de deux métiers larges et un étroit.

Mais le cadre corporatif enferme mal une activité débordante où la fonction commerciale devient sans cesse plus importante. Entre drapiers incorporés et drapiers libres se multiplient les conflits : les premiers ne peuvent évincer les seconds à Paris, près de Saint-Denis (1242); quand ils obtiennent confirmation de leur monopole (Bruges, 1322; Gand, 1476), l'organisation de la draperie est telle que le contrôle leur en échappe.

A partir du début du XIII^e s. se développe, en effet, la classe des marchands drapiers — eux aussi, du reste, assemblés en guildes et corporations, mais dont le genre d'activité contrevient aux principes mêmes des corporations traditionnelles. Simples artisans drapiers à l'origine, les marchands, en devenant les fournisseurs du commerce international du drap, confèrent à la draperie un caractère capitaliste. Disposant seuls des capitaux nécessaires aux achats massifs de laine et d'outillage, contrôlant la vente par les contacts permanents qu'ils entretiennent avec les milieux d'affaires et de banque (dont parfois ils font eux-mêmes partie), ils soumettent à leur profit l'ensemble des métiers de la draperie offrant au tisserand soit la laine, soit l'outil, soit le débouché, soit les trois à la fois.

Ainsi se distinguent les apports du capital et ceux du travail; dès 1231, les drapiers du Provens se font banquiers-prêteurs; ceux de Paris comprennent les « grands maîtres » (commerce) et les « petits maîtres » (fabrication pour les premiers), selon les termes d'un arrêt de 1270, réduisant ainsi les petits maîtres à la condition de vrais salariés. L' puissance des marchands drapiers est considérable; à Douai, à la fin du XIII^e s., Jean Boinebroke, neuf fois échevin, exerce un ascendant considérable sur la foule de ses employés, clients, locataires, débiteurs, obligés à Florence, l'ascension des drapiers porte leur corporation parmi les sept arts majeurs puis en avant même du puissant « arte de Calimala » au début du XIV^e s. Il se crée un véritable patriciat qui prétend se réserver le



Henry DRAPER



Victoire de Samothrace
fin IV^e s. av. J.-C.
Louvre



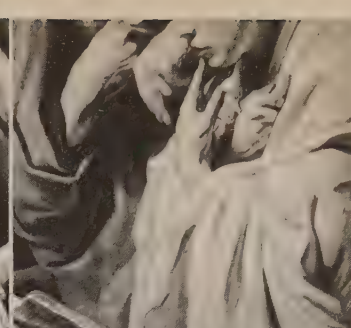
tympan du narthex
église de Vézelay



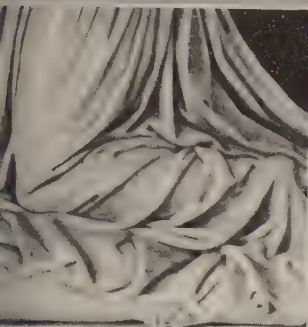
comtesse de Boulogne
(XIII^e s.), cathédrale
de Chartres



« Descente du Saint-Esprit »
par le Greco
musée du Prado



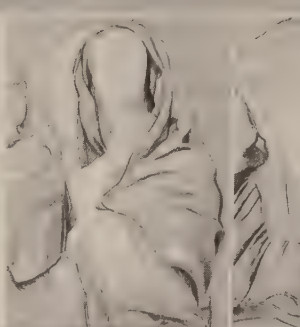
« les Quatre Évangélistes »
par Jordaens
Louvre



statue funéraire de Gasparde
de La Châtre, par Anguier
Louvre



M^{me} de Pompadour
par Quentin de La Tour
Louvre



« la Vierge à l'hostie »
étude, par Ingres
musée de Lille



amazone vue de dos
par Degas
Louvre



« la Vierge et l'Enfant »
par Bourdelle

magistratures urbaines, en excluant les « gens mécaniques » (Lübeck, 1312), brigant même l'accès à la noblesse d'épée (Douai). L'assujettissement des gens de métier à cette vieille caste provoque de violents mouvements sociaux : massacre de onze échevins à Douai (1279), des maires de Provins et de Sens (1280). De telles crises et la lutte contre Philippe le Bel expliquent, en partie, le déclin relatif de la draperie flamande au XIV^e s., celui des villes de métier en général, malgré leur résistance acharnée (en 1556 encore, l'« Acte des tisserands » qu'obtiennent les guildes anglaises prétend entraver le travail de la laine dans les campagnes).

La carte de la draperie européenne se modifie à partir du XIV^e s. Jadis pays agricole et pastoral, exportateur de laine brute vers la Flandre, l'Angleterre commence à fabriquer du drap, assurée d'une abondante matière première avec la pratique des « enclosures » (à partir du XVI^e s.) ; les draps légers anglais, vendus sur bon marché, concurrencent durement la fabrication flamande, qu'entravent par ailleurs les hauts tarifs anglais frappant l'exportation des laines brutes (Henri VIII). Plus d'un siècle que la draperie flamande, qui pourtant restera prépondérante sur le marché hanséatique jusqu'à la fin du Moyen Âge, la draperie brabançonne s'adapte plus facilement aux nouvelles conditions du marché : Louvain, Bruxelles, Malines ont leurs usines à Paris et exportent vers les bouches du Rhin. Partout enfin la nécessité de produire beaucoup et peu cher facilite l'implantation des activités drapières dans les campagnes, où s'y adonnent les populations misérables (Languedoc, Berry, vallée de la Loire), dans de nouveaux centres libérés de statuts tracassiers : Baillieux, Lille, Hondschoote, Montiers, Bergues. En fait, cette évolution avait débuté au XIII^e s., quand les marchands drapiers s'étaient efforcés de trouver en Flandre de la main-d'œuvre dans le « plat pays » et de promouvoir les cultures industrielles dont ils avaient besoin : garance en Flandre, pastel dans le Toulousain.

Le financement de cette réorganisation revient aux marchands drapiers — plus marchands que les seigneurs —, dont la puissance ne se dément pas, ainsi que le prouvent le rôle d'Etienne Marcel, de Jacques Cœur, etc., ou le privilège

conféré à la corporation des tisserands parisiens. De solides capitaux se révèlent encore nécessaires quand apparaissent au XVI^e s. des matériels nouveaux : moulin à fouler le drap, qui tend à remplacer le foulage à pied de rendement deux fois moindre, fuseau à roue actionné par pédale, machine à tricoter de William Lee, en Angleterre (1589).

Aux XVII^e et XVIII^e s., la primauté anglaise s'affirme avec trois centres principaux de fabrication : Yorkshire (Leeds, Halifax), Norfolk (Norwich), Sud-Ouest entre la Manche et le canal de Bristol ; mais dans toute l'Angleterre on fabrique des draps fins (laines espagnoles) et grossiers (exportés en Prusse, Russie). Les Provinces-Unies acquièrent une célébrité (draps de Leyde) que Colbert enviera. En France même, Sedan, Abbeville, Elbeuf se spécialisent dans la fabrication du fin ; Rouen, Lisieux et le Dauphiné dans le demi-fin ; le Berry et le Languedoc dans le grossier. Allemagne et Pays-Bas bénéficient de l'immigration de drapiers français protestants après la révocation de l'édit de Nantes (1685) : Abraham Valery introduit la draperie à Halle (Brandebourg). La concentration financière des activités drapières atteint alors son apogée ; les marchands fabricants picards (surtout ceux d'Amiens) contrôlent la presque totalité des 19 000 métiers à tisser fonctionnant dans les campagnes ; dix d'entre eux y font vivre 100 000 personnes (fin du XVIII^e s.).

Les formes modernes de fabrication apparaissent alors dans la draperie. D'une part, la division du travail est plus nette, chaque fabricant confiant à des ouvriers spécialisés les travaux. D'autre part, l'atelier central, qui n'avait jamais disparu dans la mesure où le marchand était resté un drapier, mais où l'on s'était longtemps contenté d'opérations de finissage, devient plus important : c'est la « fabrique » où travaillent plusieurs centaines d'ouvriers à Leeds, Bradford, dans la vallée de la Clyde ; la manufacture Van Robais, créée en 1655 par Colbert à Abbeville, emploie à la fin du XVIII^e s. 11 800 personnes, dont 1 800 en atelier central ; à ce moment, plus de la moitié des métiers à tisser de Reims sont groupés, et en 1755 les ateliers de Sedan abritent 552 métiers sur les 1 000 qui fonctionnent alors pour le compte des

fabricants de la ville. Les progrès techniques (navette volante de John Kay, 1733 ; mule jenny de Crompton, 1779 ; métier mécanique de Cartwright, 1785), bien que plus vite adoptés dans les industries du coton, précipitent la concentration géographique des entreprises. A l'aube du XIX^e s., avec l'essor des industries du coton et de la métallurgie, la draperie cesse progressivement d'être la plus importante et surtout la plus originale des activités industrielles.

DRAPETES [petas] n. m. Petit insecte allongé dont la larve vit dans le vieux bois. (Outre les nombreuses espèces tropicales de drapetes, il en existe une en Europe qui vit dans les amas de sciure ou dans la vermine des vieux arbres. Le genre fait partie des coléoptères, famille des throscidés.)

DRAP-FEUTRE n. m. Sorte de drap épais que l'on emploie en carrosserie, et qui est utilisé également comme filtre. || Pl. des DRAPS-FEUTRES.

DRAPIER, ÈRE n. et adj. Celui, celle qui vend ou qui fabrique du drap.

drapiers (LES SYNDICS DES), un des chefs-d'œuvre de la dernière période de la vie de

draperies

« les Syndics des drapiers »
par Rembrandt
Rijksmuseum d'Amsterdam



Rembrandt (1662; 1,91 m × 2,79 m; Rijksmuseum d'Amsterdam). Composition extrêmement vivante, admirable pourtant sous le rapport de l'ordonnance et de l'unité, représentant cinq personnages puissamment individualisés : les *staalmeesters* (maîtres experts), chargés notamment de vérifier l'honnête fabrication des étoffes.

DRAPIÈRE n. f. Epingle courte et grosse pour maintenir fermés les ballots.

DRAPPÉS, Gaulois Sémon qui, après avoir pris une part active à la lutte de Vercingétorix contre les Romains, reprit les armes en 51 av. J.-C. et se joignit à un autre chef, Lucter. Ils défendirent longtemps Uxellodunum, qui finit par être pris. Drappés se laissa alors mourir de faim.

DRAŠKOVIĆ, grande famille croate, qui paraît originaire de Dalmatie. Plusieurs de ses membres, au Moyen Âge, se distinguèrent dans les guerres des rois de Hongrie.

DRAŠKOVIĆ (Jean, dit le comte Ianko), patriote et écrivain croate (Zagreb 1770 - Radogna 1856). Il fonda une société de lecture qui devint le principal foyer de l'illyrisme. Il vécut beaucoup à Paris et publia en serbo-croate et en allemand des brochures qui eurent un certain retentissement, et dans lesquelles il exposait son programme de résistance nationale contre les Hongrois et d'unification des Slaves du Sud.

DRAŠKOVIĆ (Milorad), homme politique yougoslave (Polom 1873 - Delnice 1921). Il fut avocat, député, puis ministre en 1905. Il participa, comme chef démocrate, à tous les cabinets de coalition et assura l'interim du ministre de la Guerre lors de la retraite d'Albanie. Après la formation de l'Etat yougoslave, il fut membre de la plupart des gouvernements et entreprit une lutte énergique contre le communisme. Il fut assassiné par un communiste musulman.

DRASSODES [des] n. m. Araignée rousse ou fauve, ordinairement soyeuse, vivant sous les pierres. (Les drassodes sont de tailles très diverses; *Drassodes lapidosus* est très commun en France. Les nombreuses espèces sont réparties dans les régions tempérées et froides du globe. Type de la famille des *drassodidés*.)

DRASSODIDÉS n. m. pl. Famille d'arachnides comprenant des araignées de taille moyenne, habitant ordinairement des tentes soyeuses sous les pierres, les mousses, ou dans de petits terriers. (Les drassodidés comptent des représentants sur toute la terre, et aussi des fossiles dans l'ambre tertiaire.)

DRASTIQUE adj. et n. m. (gr. *drastikos*, énergique; de *drân*, faire). Se dit des purgatifs violents.

— Econ. polit. (Par l'intermédiaire de l'anglais.) Draconien; d'une très grande sévérité : *Des mesures financières drastiques*.

— ENCYCL. Pharm. Les purgatifs *drastiques* agissent surtout en irritant violemment les muqueuses intestinales et en provoquant des coliques qui aboutissent à l'émission de selles liquides, nombreuses et abondantes. Ils découpent le tube intestinal et débarrassent bien celui-ci des déchets qui l'encombrent : recommandables quand il s'agit de produire une dérivation rapide et énergétique, ils sont contre-indiqués, en revanche, quand la muqueuse intestinale est déjà irritée ou lésée.

La plupart des drastiques sont empruntés au règne végétal, tels la gomme-gutte, le jalap, le colchique, l'aloès, la scammonée, l'huile de croton et l'huile de ricin; cette dernière agit un peu plus doucement que les précédents. Ces purgatifs sont à éviter dans la grossesse.

DRAUGAR n. m. Nom donné aux revenants dans la mythologie scandinave. (Odin est dit souvent : *Draugadrotten*, roi des esprits.)

DRAULT (Alfred GENDROT, dit Jean), écrivain français (Le Tremblay-le-Vicomte 1866 - Paris 1951). Il créa le personnage de Chapuzot, qu'on retrouve dans plusieurs de ses romans : *le Soldat Chapuzot, scènes de la vie de caserne* (1889), *Chapuzot au Dahomey* (1895), *la Cantine Chapuzot* (1935). Galupin est un autre de ses personnages : *les Cent Métiers de Galupin* (1931), *Galupin touriste* (1934), *le Voyage de M. Galupin* (1939). Jean Dault est en outre l'auteur de nombreux romans, saynètes et ouvrages pour la jeunesse. Ancien collaborateur de *la Libre Parole*, il écrivit un livre consacré à Drumont (1935). Son activité antisémite sous l'occupation allemande lui valut d'être condamné à la réclusion en 1946.

DRAUPADĪ, épouse commune des cinq Pândava dans le *Mahābhārata*.

DRAUPNE n. m. Myth. scand. Anneau magique d'Odin, fabriqué par les nains, symbole de la fertilité matérielle et de la fécondité de l'esprit.

DRAUSIN ou **DROSIN** (saint), en lat. *Drausius* ou *drausio* ou *drautio* (v. 606 - v. 674), évêque de Soissons. Il fonda les abbayes Saint-Michel de Rethondes et Notre-Dame de Soissons. — Fête le 5 mars.

DRAVE (la), en allem. *Drau*, riv. d'Autriche et de Yougoslavie, affl. du Danube (r. dr.); 707 km. Née en Italie, dans les Alpes Carniques, elle draine la Carinthie et le nord de la Slovénie et de la Croatie. Sur 95 km, la rivière forme frontière avec la Hongrie. Ses débits varient de 2 000 à 3 000 m³/s dans le cours inférieur; le maximum est en mai-juin. La Drave est navigable sur 105 km. Centrale hydro-électrique à Maribor.

DRAVELL, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Corbeil-Essonnes), agglomération de la banlieue sud de Paris, sur la rive droite de la Seine; 13 943 hab. Fonderie. Câbles conducteurs. Peintures. Verres optiques. En 1908, de graves heurts se produisirent entre la troupe et des grévistes.

DRAVEUR n. m. Au Canada, celui qui dirige le flottage des troncs d'arbres.

DRAVIDIEN, **ENNE** adj. et n. Qui se rapporte aux Dravidiens; individu qui fait partie de ces peuples.

◆ N. m. Groupe de langues indiennes que l'on n'a pu jusqu'ici rattacher à aucun autre groupe. (Elles sont parlées par environ 95 millions de personnes, dans le sud de l'Inde et le nord de Ceylan. Les principales sont le télougou, le tamoul, le canara, le malayalam, le toulou et la brâhouï; parmi les autres, il faut citer la gondi, le kodagou, le kôta, la kouï, le kouroukh, le malto et le toda. On les divise parfois en langues dravida et ândhra, ces dernières comprenant le télougou et le tamoul.)

DRAVIDIEN(S), ensemble de peuples qui comptent d'innombrables représentants, depuis l'Inde jusqu'en Birmanie. De taille variable et de coloration foncée, ils offrent des traces sensibles du fonds australo-mélanosidé des races noires. Plutôt qu'une race, le terme s'applique à l'ensemble des groupes humains, pour la plupart agriculteurs, qui parlent les langues dravidiennes. (V. MÉLANO-HINDOUS.)

DRAVITE (du n. de la riv. *Drave*) n. f. Minér. Silicate naturel qui est une variété ferromagnésienne, brune, de tourmaline.

DRAW [dro] n. m. (mot angl.). Sports. Match nul.

DRAWBACK [drowbak] n. m. (de l'angl. *to draw*, tirer, et *back*, arrière). Système de subvention à l'exportation, consistant à verser à certains exportateurs de produits manufacturés, au moment de l'exportation de ceux-ci, une somme égale au montant des droits de douane payés sur les matières premières importées pour la fabrication de ces marchandises.

DRAYAGE [drejaʒ] n. m. Opération de corroyage qui consiste à égaliser les peaux en enlevant une partie de la chair, soit à la drayoïre, soit à la drayeuse.

DRAVER [dreje] v. tr. (Se conj. comme *balayer*.) Pratiquer le drayage des peaux.

DRAYPEUSE [drejœz] n. f. Machine à drayer les peaux.

DRAYOIRE n. f. ou **DRAYOIR** [drejwar] n. m. Couteau droit à deux manches et à fil retourné, utilisé en corroierie pour égaliser les peaux et en finir le côté chair. (On dit aussi COUTEAU à DRAVER, COUTEAU à REVERS.)

DRAXTON (Michael), poète anglais (Hartshill, Warwickshire, 1563 - Londres 1631). Sa vie est mal connue : sans doute protégé par plusieurs personnages importants, il aurait été envoyé en Ecosse par la reine Elisabeth pour une mission diplomatique, d'ailleurs vouée à l'échec. Après un premier volume de poèmes, *l'Harmonie de l'Eglise* (*The Harmony of the Church*) [1591], il publia *Idee la Guirlande du berger* (1593) et *Miroir d'Idee* (*Idea's Mirror*) [1594], poèmes d'amour platonique dédiés à Anne Goodere, fille d'un de ses protecteurs. Puis il écrivit des poèmes historiques : *Matilda* (1594), *la Légende de Piers Gaveston* (1594), *la Tragique Légende de Robert, duc de Normandie* (1596), *Mortimeriados* (1596), *la Légende du grand Cromwell* (1607); c'est aussi de cette époque que date la « Ballade d'Azincourt », publiée dans les *Poèmes lyriques et pastoraux* (1606). Pendant la même période, il collabora avec Th. Dekker et d'autres poètes à des drames aujourd'hui perdus. Mais son œuvre la plus importante est son *Poly-Oblion*, dont les dix-huit premiers chants paraissent en 1613, les douze derniers en 1622 : c'est une géographie poétique de l'Angleterre, où les descriptions se mêlent à l'évocation des légendes nationales.

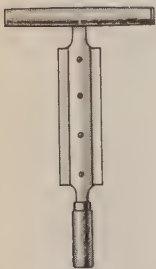
DRAÏURE [drejyr] n. f. Rognure de peau détachée en drayant.

DRDA (Jan), romancier et dramaturge tchèque (Příbram 1915). Il accéda à la notoriété dès son premier roman, *Une petite ville dans une main* (1940), description exubérante de mœurs provinciales; dans *l'Eau vive* (1941), les *Pérégrinations de Pierre Septemsonnes* (1943), il a renouvelé chaque fois son art. Ses recueils de nouvelles : *la Barricade muette* (1946), sont d'inspiration patriotique et sociale. Parmi ses comédies, on retiendra surtout : *Causette avec le Diable* (1946), *gaubiau symbolique*, et *le Roman d'Ulrich de Božena* (1953), à tendances sociales.

DREADNOUGHT [drednɔt] n. m. (abrégé angl. de *which dreads nought*, qui ne redout rien). Nom d'un cuirassé* anglais lancé en 1907, et qui marqua une ère nouvelle dans la construction des navires de ligne.

— ENCYCL. Les plans du *dreadnought* furent étudiés en secret par une commission nommée en 1905 par l'amiral sir John Fisher (futur lord Fisher), pour tenir compte des enseignements de la bataille de Tushima. Le bâtiment reçut une artillerie principale homogène de 10 canons de 305 mm en 5 tourelles doubles. L'artillerie légère comprenait 24 petits canons pour la défense contre les torpilleurs. Il avait 4 hélices, mues par des turbines à vapeur développant une puissance totale de 23 000 ch, et lui assurant une vitesse maximale de 21 nœuds. Son déplacement était de 18 000 tonnes. Ce type surclassa tous les navires antérieurs et fut copié par toutes les marines. Les cuirassés de type dreadnought, puis super-dreadnought, restèrent l'épine dorsale des flottes de guerre pendant la première moitié du XX^e s., jusqu'à ce que l'aviation vienne mettre en cause leur suprématie. Les Anglais donnèrent ce nom à leur premier sous-marin atomique (2 850 t), lancé en 1966.

DREBBEL (Cornelis), mécanicien et physicien hollandais (Alkmaar 1572 - Leyde 1633).



drayoïre



drassodes



dreadnought

abli à Londres en 1620, il consacra les premières années de sa vie à des travaux scientifiques. On attribue à Drebbel l'invention d'un microscope composé et d'un thermomètre. Il découvrit un procédé de teinture au cochenille et construisit en 1624 le premier sous-marin qui ait descendu la Tamise. Il a écrit : *De natura elementorum* (1621).

DRÈCHE n. f. (origine celtique). Résidu du d'orge qui a servi à faire de la bière. (Les drèches, à condition d'être consommées fraîches, constituent un bon aliment pour le bétail; lorsqu'elles ont fermenté, leur consommation peut causer différents accidents.)

DRÈCHÉ A. Terre-Neuve, huile de foie de morue brute.

DRED SCOTT, esclave américain que son maître, John Emerson, chirurgien militaire, avait emmené en Illinois et au Minnesota, l'esclavage était aboli. Il revendiqua par suite sa liberté; de là, un procès qui dura de 1850 à 1857 et fut suivi avec passion. Arrêté de la Cour suprême (6 mars 1857), il décidait que Dred Scott demeurerait esclave et que le Congrès n'avait pas le pouvoir d'apporter de restrictions à l'esclavage, donna aux adversaires de ce dernier une impulsion irrésistible.

DRÉLITE ou **DRÉLITE** n. f. Minér. Sulfate naturel de baryum et de calcium, variété barytine.

DREES (Willem), homme politique néerlandais (Amsterdam 1886). Sténographe parlementaire (1907-1919), membre du parti socialiste S. D. A. P. depuis 1904, il représenta le oupe au conseil municipal de La Haye. Chevin pour les Finances et les Travaux publics en 1919, il fut élu député en 1933, et fit peu à peu la direction du parti socialiste. Pendant l'Occupation, qu'il subit en partie, comme otage, dans les camps allemands, Willem Drees fut membre du Comité patriotique et de la Commission de liaison clandestine. Il y joua un rôle important dans la préparation des mesures à prendre lors de la Libération. Grand promoteur de la législation sociale d'après guerre, il jouit dans les Pays d'une immense popularité, ce dont témoigne la dénomination populaire de **PÈRE DREES**. Il a été Premier ministre de 1948 à décembre 1958.

DRÈGE n. f. (du germ. *dresche*, fléau). Signe de fer dont on se sert pour séparer la graine de lin d'avec les capsules, avant l'extraction de l'huile.

DRÈGE ou **DREIGE** n. f. (du néerl. *dreg*, filet ancre). Grand filet pour la pêche au fond de la mer.

DRÈGEUR n. m. Bateau pour pêcher à la drège.

DREIKANTER n. m. Géol. Variété de caillou à facettes, présentant trois faces sur les bords. (Contrairement à une idée trop répandue, les dreikanters ne sont ni plus ni moins caractéristiques de l'action du vent que les autres cailloux à facettes.)

DREISAM, riv. d'Allemagne, affl. du Rhin, qui draine la Forêt-Noire et passe à Fribourg-Brisgau. La partie montagnarde de sa vallée suit une zone broyée par les failles; est une auge étroite et profondément encaissée, le *Höllental*. Là fut installée une des premières lignes électrifiées allemandes à traction industrielle.

DREISER (Theodore), romancier américain (Terre Haute, Indiana, 1871 - Hollywood 1945). De parents pauvres, très catholiques, d'origine allemande, il fait d'abord du journalisme. L'expérience de ce métier devait largement l'influencer dans sa carrière de romancier, qu'il inaugure en 1900 avec *Sœur Carrie* (*Sister Carrie*). Puis Dreiser développe le thème de l'émancipation économique et sociale de la femme dans un second roman, *Année Gerhardt* (1911). Il peint la cruauté de la lutte pour la vie dans le *Financier* (1912) et le *Titan* (1914), montre la faillite d'un surhomme dans le *Génie* (1915), tandis que dans *Une tragédie américaine* (*An American Tragedy*) [1925], il étudie l'âme d'un assassin. Dreiser est considéré comme le fondateur du naturalisme américain, et *Sœur Carrie* a pu être comparé à *Nana* d'Emile Zola. Son réalisme s'accompagne d'une vision grandiose des forces fatales qui

dominent le destin des hommes; il rêva, surtout dans la dernière partie de sa vie, de réformes sociales, mais ces visions d'un avenir meilleur ne suffisent pas à corriger son pessimisme. Les romans de Dreiser, s'ils manquent souvent de perfection formelle, ont pour qualité majeure d'être extrêmement vivants; cette qualité se retrouve dans ses ouvrages autobiographiques et ses récits de voyages : *Un voyageur de quarante ans* (1913), *En vacances au pays Hoosier* (1916), *Hey, rub-a-dub-dub* (1920), *Un livre sur moi-même* (2 vol., 1922-1931).

DREISSENA, **DREISSENSIA** ou **DREYSSENSIA** [dresé] n. f. (du n. du médecin belge *Dreysen*). Mollusque bivalve d'eau douce, ressemblant à une moule.

— ENCYCL. L'animal a les bords du manteau réunis, laissant une ouverture pour le passage du pied, qui est linguiforme et pourvu d'un byssus; il possède des palpes courts, des branchies égales et des siphons saillants; la coquille ressemble à celle d'une moule comestible. Les *Dreissenas* habitent les rivières; on en connaît une vingtaine d'espèces, dont la plus répandue est la *Dreissena polymorpha*, qui envahit parfois les conduites d'eau des villes. Ces animaux se trouvent, à l'état fossile, à partir des terrains tertiaires. Type de la famille des *dreissénidés*.

DREISSÉNIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques bivalves d'eau douce. (Ce sont des animaux ressemblant à de petites moules, et qui vivent fixés par leur byssus sur les pierres, les végétaux aquatiques.)

DREKI n. m. Mar. Syn. de **DRACKAR**.

DRELIN. Onomatopée imitant le bruit d'une sonnette : *Ma sonnette ne fait pas assez de bruit... drelin, drelin, drelin* (Molière).

DRELINCOURT (Charles), prédicateur protestant français (Sedan 1595 - Paris 1669). Pasteur estimé de l'Eglise de Paris, il a laissé des sermons et des *Consolations*.

DRENNE n. f. Ornith. Syn. de **DRAINE**.

DRENTHÉ, prov. du nord-est des Pays-Bas; 2 619 km²; 301 800 hab. Ch.-l. *Assen*. Autrefois recouverte par le glacier quaternaire, la Drenthe est une province naturellement pauvre. Le secteur oriental possède un sol créé artificiellement sur la tourbe et gorgé d'engrais chimiques. On y cultive le seigle, l'avoine et surtout les pommes de terre, qui alimentent une très active industrie féculière. Le paysage est caractérisé par des parcelles rectilignes séparées par des canaux; à l'O. s'élèvent les collines découpées dans des dépôts glaciaires; le sol s'y partage entre forêts et prairies. Importantes exploitations de pétrole.

— Hist. La Drenthe est un ancien comté, vassal de l'évêché d'Utrecht, réuni aux Pays-Bas par Charles Quint en 1528.

DREPANA n. m. (gr. *drepanon*, faux). Papillon diurne de taille moyenne, roux ou jaunâtre, avec les ailes supérieures recourbées en faux. (Sa chenille vit sur les arbres forestiers. La faucille [nom sc. : *Drepana falcatoria*] est nuisible au chêne, au bouleau, au saule, au peuplier. Le genre fait partie des lépidoptères et constitue le type de la famille des *drepandés*.)

DREPANASPIS n. m. Paléont. Ostracoderme* ayant l'aspect d'un poisson cuirassé, sans mâchoires, à région céphalique protégée par une grande plaque médiane entourée de plaques plus petites, à queue courte, écailleuse. (Fossile dans le Dévonien de l'Eifel.)

DREPANIA n. m. Mollusque gastropode opisthobranch, ressemblant à une limace et muni d'une branchie trilobée, qui vit notam-

ment dans le golfe de Gascogne et en Méditerranée. (Famille des polycérédés.)

DREPANOCYTOSE n. f. (gr. *drepanon*, faux, et *kutos*, cellule). Hématol. Présence dans le sang de globules rouges en forme de faux. (La drépanocytose caractérise un type d'anémie hémolytique congénitale, due à une anomalie de l'hémoglobine entraînant une morphologie « en faux » des hématies [hématies falciformes].)

DREPANOPTERYX n. m. Petit insecte à tête cachée sous le corselet et à ailes falquées, appliquées l'une contre l'autre et tenues verticalement au repos. (*Drepanopteryx phalanoïdes* vit en France dans les bois; on le trouve surtout sur les ormes. Le genre fait partie des planipennes, famille des hémérobiidés.)

DREPANORNIS [nis] n. m. Paradisier à long bec courbe, dont le plumage brun et roux est orné d'un plastron noir à reflets verts et d'éventails de plumes aux côtés de la poitrine. (Il vit en Nouvelle-Guinée.)

DREPANOSTOMA n. m. Sorte d'escargot possédant une coquille nautiliforme avec une ouverture contractée. (Il vit dans les Alpes, notamment en Lombardie. Nom sc. : *Drepanostoma nautiliforme*. Famille des hélicidés.)

DREPANUM. Géogr. anc. Ville de Sicile, au pied du mont Eryx, ainsi nommée à cause de sa forme en faux (en gr. *drepanon*). Victoire navale du Carthaginois Adherbal sur Claudius Pulcher (249 av. J.-C.). Ce fut la dernière ville que les Carthaginois gardèrent en Sicile. C'est l'actuelle *Trapani*.

DREPUNG, grande lamaserie du Tibet, au N.-O. de Lhassa. Elle a été fondée au xv^e s.

DRÉSA (André SAGLIO, dit *Jacques*), peintre français (Versailles 1869 - id. 1929). Il a exécuté, dans le goût du xviii^e s., mélangé d'orientalisme, de nombreuses compositions décoratives et fut, au Théâtre des arts, l'un des collaborateurs de Jacques Rouché (décors et costumes pour *Le Sicilien* ou *L'Amour peintre*, la *Nuit persane*, *Ma mère l'Oye*). On lui doit également des cartons de tapisserie pour la manufacture nationale de Beauvais, ainsi que des modèles de tissus.

DRESDE, en allem. *Dresden*, v. d'Allemagne (Allem. orient.), ch.-l. de district, capit. de l'ancien royaume de Saxe, au contact des plateaux sédimentaires et du massif ancien des monts Métallifères (Erzgebirge) et de la Lusace, sur l'Elbe; 496 500 hab. Tout le centre monumental a été détruit par un bombardement aérien, et ne se reconstruit que lentement. On a achevé la restauration du palais baroque du Zwinger, œuvre de Pöppelmann et celle de la très riche pinacothèque. Les rois de Saxe avaient fait de leur capitale une ville d'art et un centre universitaire. Sur la rive droite de l'Elbe, autour des palais, s'étendait la vieille ville (*Altstadt*); de l'autre côté, la ville nouvelle. Tout autour, de nombreuses industries se sont développées, profitant des capitaux amassés par le commerce et bénéficiant des voies de communication (l'Elbe est navigable et la ville est un grand centre ferroviaire). L'exploitation des bassins de lignite situés au N. de la ville a favorisé cet essor. Les industries de transformation dominent : produits pharmaceutiques, industries chimiques, parfumerie, constructions aéronautiques et mécaniques, mécanique de précision, optique, machines à coudre, cigarettes, travail du caoutchouc, automobiles, construction de bateaux, verreries, etc. En plein essor, ces activités emploient une grande partie de la population de la ville et des agglomérations satellites qui la prolongent, surtout le long de l'Elbe. Dresde



drépanornis



Willem DREES



Theodore DREISER



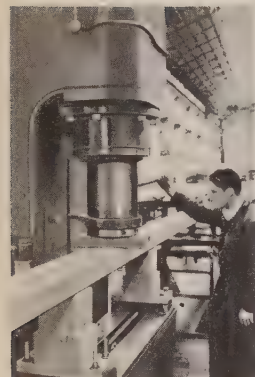
Blason de DRESDE
Parti, à dextre d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, à senestre d'or à deux pals de sable



DRESDE
l'Elbe vue depuis
le pont Sainte-Marie

DRESDE

le salon des Sciences
vu depuis la cour du Swinger

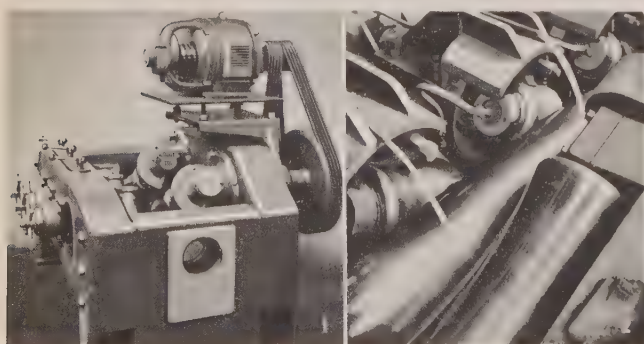


dressage des gros profilés
à la presse de 400 tonnes



cône dressé (bot.)

dresse-tube



Frédéric II, qui reconnaissait comme empereur François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, gardait la Silésie, déjà acquise en 1742.

Dresde (GEMÄLDEGALERIE DE), l'un des plus importants musées d'Europe, riche de très nombreuses estampes et de plus de 2 000 peintures, successivement acquises, pour la plupart, par Frédéric le Sage (1463-1525), Electeur et duc de Saxe, ami de Luther, protecteur de Dürer et de Cranach; Auguste II (1670-1733), Electeur de Saxe, roi de Pologne; et surtout par le collectionneur passionné que fut le fils et le successeur de celui-ci, Auguste III (1696-1763). Parmi les nombreux chefs-d'œuvre de ce musée, partiellement transféré en U. R. S. S. après la Seconde Guerre mondiale, puis rétabli à Dresde, citons (outre ceux de Véronèse, Andrea del Sarto, le Tintoret, Holbein, Vélasquez) : le *Saint Sébastien* d'Antonello da Messina, le *Christ au denier* de Titien, la *Vierge de Foligno* de Raphaël, *Ganymède* et *Saskia à la fleur rouge* de Rembrandt, *Bethsabée à la fontaine* de Rubens. Il est également riche en peintures françaises du XIX^e s.

DRESDEN, localité des Etats-Unis (Illinois), au S.-O. de Chicago. Centrale nucléaire la plus importante des Etats-Unis.

DRESSAGE n. m. Action ou manière de dresser : *Le dressage d'un échafaud* (Balzac). *Le dressage des chevaux*. (V. part. encycl., Zootechn.)

— Arm. Opération qui permet de vérifier, au cours de l'opération de forage, que le canon d'une arme est rigoureusement rectiligne.

— Art culin. Art de présenter sur un plat, en les disposant d'une manière agréable à l'œil, la pièce principale et les éléments de la garniture d'une préparation culinaire.

— Industr. agric. En fromagerie, opération qui consiste à préparer les moules qui recevront le caillé.

— Pêche. *Dressage d'une mouche artificielle*, montage d'une imitation de mouche, pour la pêche des poissons de surface.

— Technol. Opération consistant à faire disparaître les irrégularités d'un fil métallique ou d'une surface plane. (V. part. encycl.)

— Text. Opération consistant à disposer sur l'ensouple qui doit être montée sur le métier à tisser, les diverses sections de la chaîne, ourdis sur un ourdissoir à section ou sur un ourdissoir à tambour. (On dit aussi PLIAGE.)

— Trav. publ. Battage des pavés au moyen d'une hie de 25 à 30 kg.

— ENCYCL. Technol. *Le dressage d'un fil métallique* est exécuté en tirant celui-ci à travers un certain nombre de galets dont on peut régler la position. Pour dresser une tôle, on la fait passer entre des cylindres métalliques, comme dans l'opération du cintrage*.

Le dressage d'une tôle sert essentiellement à la rendre plate; l'opération porte le nom de « planage* » lorsqu'on se propose de faire disparaître les petites irrégularités superficielles, telles des traces de coups de marteau. Le dressage des pièces métalliques se fait à la lime ou à la raboteuse. Pour les pièces de bois, en emploie une dégauchisseuse. Dans ce cas, c'est la première phase du corroyage.

— Zootechn. Les animaux domestiques peuvent être dressés à servir l'homme, soit en le transportant sur leur dos (cheval, âne, mulet, chameau, éléphant), soit en tirant des charges ou des véhicules divers (chevaux, bœufs, mulets, ânes, rennes, chiens, etc.). Les procédés de dressage diffèrent selon les animaux et les résultats à obtenir, mais leur application nécessite toujours de l'expérience, de la patience et de la fermeté. Le chien est particulièrement dressé pour la chasse, le sauvetage ou comme policier.

Le dressage savant est beaucoup plus délicat. Il peut s'appliquer à un grand nombre d'animaux, parmi les plus sensibles ou les plus intelligents : chiens, chats, chevaux, éléphants, singes, phoques, etc. Le dresseur arrive à se faire comprendre et obéir pour la réalisation d'exercices, voire de tours parfois surprenants. Ce dressage peut être obtenu par la contrainte et les punitions, mais plus sûrement, et mieux en tout cas, par la douceur, la patience et les récompenses judicieusement et généreusement données.

Le dressage du cheval par son cavalier comporte deux stades : le *dressage élémentaire*, qui consiste seulement à rendre le cheval obéissant et agréable à monter, et le *dressage*

supérieur, ou *haute école*, qui constitue, côté de ses applications sportives (cours de jumping, polo), la branche artistique de l'équitation. (V. ÉCOLE.)

DRESSANT n. m. (de *dresser*). Min. Couché de forte pente (au-dessus de 45° de pente). [On dit aussi un DROIT.] || *Exploitation e. dressant*, exploitation en forte pente.

— CONTR. : plateure.

DRESSE n. f. Opération qui donne au gain une présentation parfaite. (Elle se fait maintenant sur des mains chauffées électriquement.) || Outil du pelletier-mégissier.

DRESSÉ, E adj. Discipliné, formé, qui n'est plus sauvage : *Un cheval bien dressé*.

— Bot. Se dit de tout organe dont l'axe se rapproche de la verticale, la pointe dirigée vers le haut : *Tiges, rameaux, feuilles, pédoncules, cônes dressés*.

DRESSEMENT n. m. Action de dresser : *Le dressement d'une liste* (langage administratif).

— Ch. de f. *Dressement d'un talus*, d'une voie, opération qui consiste à rectifier et à régulariser la surface d'un talus ou le tracé des rails d'une voie de chemin de fer.

DRESSER v. tr. (lat. pop. **directiare*; *droit*, *directus*, *droit*). Lever, mettre et tenir droit : *Dresser la tête*. || Faire tenir droit : *Dresser un mâit, des quilles, des échelles*. || Eriger : *élever* : *On leur a dressé des statues et des monuments superbes* (Massillon). || Monter, tendre, construire : *Dresser un lit, une tente, l'échafaud*. || Disposer, arranger, mettre en position : *Dresser le couvert, la table*.

Etablir, exécuter : *Dresser un plan, une carte de géographie*. || Préparer en secret : *Risquons le coup, et dressons l'embuscade* (Gautier). *Dresser un piège, des embûches*.

|| Rédiger dans la forme prescrite ou ordinaire : *Dresser un acte, un contrat, les statuts d'une société*. || Fig. Faire acquiescer certaines habitudes : *Dresser un cheval, un chien, un soldat, un élève*. || Fam. Imposer un régime sévère à : *habituer à l'obéissance*. *Ça le dressera!* || Mettre en opposition : *Dresser une personne contre une autre*. || Fig. *Dresser l'oreille, les oreilles* : devenir attentif, écouter.

— Art culin. Disposer les mets sur plat, sur socle, etc., en leur donnant l'aspect le plus appétissant : *Dresser des côtelettes en couronne*. *Dresser un gibier à plume en volière*.

— Chapell. Mettre en forme sur un type.

— Ch. de f. *Dresser une voie*, l'amener progressivement, par petits déplacements horizontaux ou verticaux répétés, à coïncider avec le tracé théorique.

— Hortic. *Dresser une planche*, la ratisser, la préparer en vue d'un semis ou d'une plantation.

— Mar. *Dresser la barre du gouvernail*, le mettre ou la ramener dans une situation parallèle à la quille du bâtiment.

— Pêche. *Dresser une artificielle*, monter une mouche factice pour la pêche des poissons de surface.

— Technol. Dans différents corps de métiers, uniformiser en épaisseur, aplanir, rendre droit une surface, une barre, etc. || Dans l'industrie du contre-plaqué, rendre parfaitement rectilignes les bords d'une feuille de placage en vue du jointage.

— Vénér. *Dresser la voie*, en parlant de chiens, suivre franchement la voie de l'animal attaqué.

◆ V. intr. Constr. *Dresser d'alignement*, construire un mur en faisant constamment usage du cordeau.

— Se dresser v. pr. Se mettre, se tenir droit : *Diego Lagnez d'un bond sur ses pieds s'est dressé* (Heredia). || *Il vit se dresser du fond de la crique les mâts des navires vénètes* (A. France). || Fig. *Se dresser contre, s'insurger* : *Se dresser contre les abus*. || *Se dresser sur ses ergots*, prendre une attitude provocante.

— SYN. : élever, ériger, hausser, lever, planter; apprivoiser, dégrossir, jaconner, former.

DRESSE-TUBE ou **DRESSE-TUBES** n. m. Etrier en acier moulé, qui porte une vis sans fin en acier trempé, déplaçant une griffe en acier moulé, et que l'on utilise pour redresser des tubes qu'un traitement quelconque fausse manœuvre ont coulés.

DRESSEUR, EUSE n. Celui, celle qui dresse : *Il est habile à dresser* : *Il en usa comme les dresseurs de chiens* : *il employa la faim et la bastonnade* (Saint-Simon).

N. m. Carr. Ouvrier meulier chargé d'aplanir la surface du morceau de pierre à meule avant de constituer la partie travaillante.

Technol. Ouvrier qui ouvre les peaux dessemées à faire des gants.

N. f. Machine utilisée dans l'industrie du contre-plaqué pour dresser d'une façon parfaite les rives d'une feuille de placage.

ENCYCL. Technol. Dans la *dressseuse*, les queues ou poignées de feuilles, rendus solitaires d'une table, se déplacent devant deux porte-couteau verticaux, dont l'un dégrossit la rive et l'autre la dresse avec précision. Dans certains types, le bois est fixe, et les outils, mobiles sur un rail (scie circulaire pour dégrossir, toupie pour finir). Il ne faut pas confondre cette machine avec le masicot*. (V. CONTRE-PLAQUÉ.)

RESSOIR n. m. Buffet en bois sculpté sur lequel on dressait les plats avant de les présenter sur la table. || Vaisselier à tablettes superposées en gradins, servant à exposer les pièces de montre » en argenterie ou en vermeil. (V. part. *encycl.*)

Joail. Plaque métallique employée au polissage du diamant.

Verr. Instrument qu'employaient les ouvriers dans les fabriques de glace (étamage au mercure) pour aplanir les feuilles d'étain et les appliquer sur une face de la glace, avant de verser le mercure.

ENCYCL. Mob. Le *dressoir* était un meuble usuel dès le Moyen Âge, aussi bien dans les logis bourgeois que dans les maisons princières. Il est souvent confondu, en raison de sa forme, avec le buffet et la crédence. Sur des dressoirs de cuisine, on préparait les plats. Les dressoirs de salle (à partir du XIII^e s.) comportaient un nombre de gradins qui variaient selon le titre de noblesse de leur propriétaire; ils servaient à présenter la vaisselle précieuse. On en plaça également dans les chambres; le dressoir, dans celle des nouvelles accouchées, était souvent garni des plus belles pièces d'orfèvrerie de la maison. Par extension, on a donné le nom de « dressoir » à l'ensemble des pièces d'orfèvrerie ou même à la nappe le garnissant.

DREU ou DROGON, comte normand de Pouille († 1051), deuxième fils de Tancrède de Hauteville et demi-frère de Robert Guiscard. Arrivé en Italie vers 1038, avec ses frères Guillaume Bras de Fer et Onfroi, il combattit avec eux contre les Arabes de Sicile, puis contre les Byzantins de Pouille (1042). Comte de Pouille (1046), reconnu à ce titre par Henri III, marié à la fille de son vassal Guaimar V, comte de Salerne, chargé par le pape de la défense de Salerne (1051), il fut assassiné.

DREUX, ch.-l. d'arrond. d'Eure-et-Loir, sur la Blaise, près de son confluent avec l'Eure; 5 818 hab. (12 874 aggl.) [Drouais]. Petit centre industriel (fonderie, chaudronnerie, estampage, appareils de radio et de télévision, peinture d'automobiles, machines agricoles, articles de ménage, biscuiterie, distillerie d'alcool, confection, chaussures). Dreux est riche en monuments anciens: église Saint-Jacques (XIII^e-XVIII^e s.; beaux vitraux), beffroi (XIV^e s.), hôtel-Dieu, vieilles maisons. La chapelle royale Saint-Louis, commencée en 1616 (Lefranc architecte, Dantan sculpteur), sert de sépulture aux princes de la maison d'Orléans depuis Louis-Philippe. Musée d'art et d'histoire (importante collection de peintures modernes). Patrie des Métézeau, de Godeau, J. de Rotrou, F. Philidor et Ch. Delescluze. — L'arrond. a 7 cant., 26 comm. et 63 432 hab. (→ Biblio.)

Hist. Dreux est l'ancienne capitale de la tribu gauloise des *Durocasses*. Le comté, qui appartenait aux comtes de Vexin et aux ducs de Normandie, fut réuni à la France par Robert II le Pieux; Louis VII en fit un apage pour son frère cadet Robert. Il fut plusieurs fois réuni à la Couronne, puis aliéné; son retour définitif eut lieu sous Louis XV. En 1662, le duc François de Guise y vainquit les protestants conduits par Condé et Coligny. Henri IV l'assiégea et en démantela le château. (→ Biblio.)

DREUX (saint). V. DROGON.

DREUX (MAISON DE), branche de la famille capétienne, issue de Robert I^{er} de France († 1188), fils du roi Louis VI le Gros. Elle se divisa en plusieurs rameaux: le rameau principal, celui des comtes de Dreux, eut pour

héritières à partir de 1355 les maisons de Thouars, d'Amboise et de La Trémoille. Le rameau de Bar, issu de Robert I^{er} de Dreux, seigneur de Beu († 1264), deuxième fils de Robert III, comte de Dreux († 1234), se continua dans la famille de Brézé. Le rameau de Bretagne, issu de Pierre I^{er} de Dreux, comte de Bretagne (1213-1237), deuxième fils de Robert II, comte de Dreux et mari d'Alix de Thouars, comtesse de Bretagne, se termina avec Anne de Bretagne.

DREUX (Philippe DE), prélat français (v. 1156 - † Beauvais 1217), quatrième fils de Robert I^{er}, comte de Dreux. Elu évêque de Beauvais vers 1175, il se rendit deux fois en Palestine (1178 et 1190) et fut fait prisonnier à Saint-Jean-d'Acre. A son retour, il combattit les Anglais, qui le retinrent prisonnier de 1197 à 1202, puis les albigeois (1210), enfin la coalition formée autour de Jean sans Terre et qui fut écrasée à Bouvines (1214). Le droit canonique interdisait de verser le sang, il assomma ses ennemis avec la masse d'armes.

DREUX (Henri DE), prélat français († 1240), troisième fils de Robert II, comte de Dreux. Archevêque de Reims à partir de 1227, il se prit de querelle avec les bourgeois de Reims et, à cette occasion, se dressa contre Saint Louis, qu'il osa excommunier (1235).

DREUX ou DRUES (Jean), miniaturiste flamand († Bruxelles 1470). Il travailla pour Philippe le Bon (1439), puis pour Charles le Téméraire (1464). Il illustra une douzaine de manuscrits, dont la *Chronique de Jérusalem* (bibl. de Vienne) et, en 1447, le *Roman de Girart de Roussillon* (*ibid.*). Il fut longtemps connu sous le nom de MAÎTRE DU GIRART DE ROUSSILLON.

DREUX-BRÉZÉ (Henri Evrard, marquis DE), grand maître des cérémonies du roi de France (Paris 1762 - *id.* 1829). Nommé, en 1781, à cette dignité, héréditaire dans sa



DREUX-BRÉZÉ et Mirabeau
haut-relief de la Chambre des députés
par Dalou

famille, il eut à organiser le cérémonial des États généraux. Il fut chargé le 23 juin 1789 de congédier le Tiers État qui, selon la réplique légendaire de Mirabeau, ne quitterait la salle « que par la force des baïonnettes ». Emigré après le 10 août 1792, il entra en France en 1801 et retrouva sa charge à la Restauration.

DREUX-BRÉZÉ (Scipion, marquis DE), pair de France (Les Andelys 1793 - Brézé 1845), fils du précédent. Il hérita, en 1827, des charges de son père. Royaliste modéré, il essaya d'empêcher la publication des Ordonnances de Charles X.

DREYANT, comm. du Cher (arrond. de Saint-Amand-Mont-Rond), sur le Cher, au S.-E. de Saint-Amand-Mont-Rond; 235 hab. (213 aggl.). Ruines de l'antique *Derventum*: un théâtre, un sanctuaire et des thermes.

DREVET (Pierre), graveur français (Loire, près de Condrieu, Lyonnais, 1663 - Paris 1738). Elève, à Lyon, de Germain Audran, puis, à Paris, de Gérard Audran, il est l'auteur de plus de cent portraits au burin, principalement d'après Rigaud, Largillière, De Troy. — PIERRE IMBERT (Paris 1697 - *id.* 1739), son fils et son élève, est l'auteur d'un *Bossuet*, d'après Rigaud, d'un chef-d'œuvre du burin français.



Pierre DREVET
portrait de Bossuet
d'après H. Rigaud (détail)

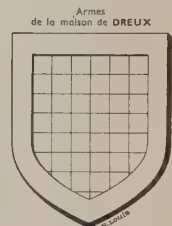
DREWS (Arthur), philosophe allemand (Utersen 1865 - Achern 1935). Il enseigna à Karlsruhe après 1896. Disciple de Hegel et de N. Hartmann, il professait un monisme panthéiste et immanentiste qu'il appliqua à la critique de la religion chrétienne, en particulier en niant l'existence historique de Jésus et de tout théisme en général. Son ouvrage essentiel, exposé de cette critique, est *Die Christumythe* (1909-1911).

DREYER (Johan Ludwig Emil), astronome danois (Copenhague 1852 - Oxford 1926). Assistant astronome à l'observatoire de Dunsink (1878-1882), il dirigea ensuite l'observatoire d'Armagh (1882-1916). En 1886, il dressa un catalogue de 3 300 étoiles, puis un catalogue de nébuleuses (1888). Il a écrit un ouvrage sur Tycho Brahé (1890), et un autre sur l'histoire des systèmes planétaires (1906).

DREYER (Max), auteur dramatique et romancier allemand (Rostock 1862 - Göttingen, île de Rügen, 1946). Ses premières œuvres théâtrales, *Trois (Drei)* [1892] et *Sommeil d'hiver (Winterschlaf)* [1895], se ressentent de l'influence d'Ibsen. Les pièces suivantes sont davantage des œuvres d'observation et des études de caractère: *le Stagiaire (der Probekandidat)* [1899] eut un très grand succès en raison de son non-conformisme et de son apologie de la vérité contre tous les mensonges officiels; *Jeunes de dix-sept ans (Siebzehnjährigen)* [1904] a trait à la puberté. Parmi ses romans, *la Matinée allemande* (1915) et *la Forêt victorieuse* (1926) méritent une mention.

DREYER (Carl), metteur en scène danois (Copenhague 1889). Il est d'abord journaliste, puis scénariste, et débute dans la mise en scène avec *le Président* (1920). L'année suivante, il tourne en Suède la *Quatrième Alliance de dame Marguerite*, puis, dans son pays, *le Maître du logis* (1925). C'est en France, pourtant, qu'il réalisera son chef-d'œuvre, *la Passion* de Jeanne d'Arc* (1928). Un autre film tourné en France, *Vampyr (l'Etrange Aventure de David Grey)* [1931], n'a aucun succès. Interrompue pendant des années, la carrière de Carl Dreyer reprend en 1943 avec *Dies irae (Jours* de colère)* et *Ordet* (1955). On a dit de Dreyer qu'il était le dernier expressionniste, mais son goût du fantastique est tempéré par une grande rigueur de mise en scène.

DREYFUS (Alfred), officier français (Mulhouse 1859 - Paris 1935). Fils d'un industriel alsacien israélite, ancien élève de l'Ecole



Armes de la maison de DREUX
Echiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules.



Armes du marquis de DREUX-BRÉZÉ
D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'un soleil d'or.



Carl DREYER



DREUX
la chapelle Saint-Louis

Affaire Dreyfus lecture du verdict devant le conseil de guerre de Rennes (1899)



Alfred DREYFUS



commandant Esterhazy



le capitaine DREYFUS
entre ses gardes
après sa dégradation
(« le Monde illustré »)

polytechnique, après être passé par l'Ecole d'application de Fontainebleau et l'Ecole de guerre il entra avec le grade de capitaine à l'état-major général de l'armée. Victime des préjugés sociaux et raciaux de ses collègues de l'état-major général, il devint le héros involontaire de l'*Affaire Dreyfus* (v. art. suiv.). Condamné à la détention perpétuelle et à la dégradation militaire, il fut déporté à l'île du Diable (déc. 1894). Grâce à une campagne de révision, un second jugement, à Rennes (sept. 1899), le déclara coupable avec circonstances atténuantes. Gracié sous le ministère Waldeck-Rousseau, il ne fut acquitté et réhabilité qu'en juillet 1906. Réintégré dans l'armée, décoré de la Légion d'honneur et promu commandant, il termina sa carrière avec le grade de lieutenant-colonel pendant la Première Guerre mondiale.

Dreyfus (Affaire), un des scandales de la vie politique française entre 1894 et 1914.

● **Origines de l'affaire.** Le service des renseignements (S. R.) au ministère de la Guerre découvre, dans la corbeille à papiers de l'attaché militaire allemand à Paris, Schwartzkoppen, une lettre-bordereau non signée lui annonçant l'envoi de documents secrets (notes sur le frein hydraulique du canon de 120 et sur un manuel d'artillerie de campagne). Le S. R. accuse un officier israélite, le capitaine Dreyfus. Celui-ci est jugé (sur pièces, qu'on refuse de lui communiquer, ainsi qu'à la défense), condamné en décembre 1894 et déporté à l'île du Diable, malgré deux témoignages contradictoires sur ses écritures et l'absence de motif de trahison (Dreyfus est fortuné). Mais le frère de Dreyfus, Mathieu, convaincu de l'innocence de celui-ci, décide, avec les appuis de Bernard Lazare, de Clemenceau dans l'*Aurore* et de Joseph Reinach dans le *Siècle*, de la faire reconnaître (1897). De son côté, le commandant Picquart, le nouveau chef du S. R., acquiert la conviction que le vrai coupable est un officier d'origine hongroise, le commandant Esterhazy, très dépensier et fort endetté, quand il reçoit communication d'un pneumatique (le « petit bleu ») adressé à ce dernier par l'attaché militaire allemand (l'écriture d'Esterhazy était d'ailleurs identique à celle du bordereau). Promu lieutenant-colonel, Picquart est alors envoyé en Tunisie; de plus, malgré ce nouveau document, le vice-président du Sénat, Scheurer-Kestner, ne peut obtenir du gouvernement la révision du procès. Esterhazy, dénoncé par Mathieu Dreyfus, passe, sur sa propre demande, en conseil de guerre: il est acquitté, ce qui rend normalement toute révision impossible (janv. 1898). Quelques jours après, Zola publie dans l'*Aurore* une lettre ouverte au président de la République, « J'accuse », où il attaque violemment l'état-major. Zola est condamné au maximum (un an de prison, 3 000 F d'amende), radié de la Légion d'honneur, mais le procès est, par-là, porté devant l'opinion publique, qui, dès lors, va se passionner. En août 1898, un technicien du S. R., Cuignet, découvre que le seul document accusant pour Dreyfus, une lettre de l'attaché militaire italien Panizzardi à son collègue allemand, est un faux. Son auteur est un officier du S. R., le colonel Henry, désireux sans doute de protéger l'honneur de l'armée. Celui-ci avoue et se suicide au Mont-Valérien.

● **Le dreyfusisme.** Malgré le refus du ministère de la Guerre de demander la révision du procès, le gouvernement charge la Cour de cassation d'examiner la demande en révision du capitaine Dreyfus (sept. 1898). Aussitôt, l'opinion publique se divise. Chez les

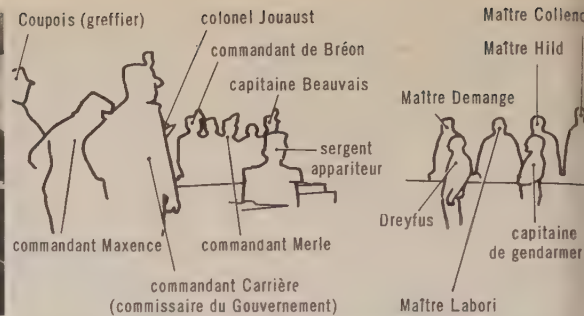
gens de droite, l'affaire Dreyfus ravive la campagne antisémite déclenchée depuis 1886 par Drumont; chez ceux de gauche, les maldresses de l'état-major développent une campagne antimilitariste qu'alimentent les jeunes bourgeois, obligés désormais de faire leur service militaire et que choquent les rudesses de la caserne. D'où les heurts entre dreyfusards, qui exigent la « justice et la vérité », et les antidreyfusards, qui mettent le « prestige de l'armée » au-dessus de toute question. Groupés dans la *Ligue des droits de l'homme*, les dreyfusards comptent de nombreux intellectuels parmi eux. Leurs adversaires forment la *Ligue de la patrie française*, avec Barrès, de Mun, Fr. Coppée, Déroulède, que soutient le journal la *Croix*; en 1898, le comité de l'Action française, qui se détache de cet organisme, adopte une attitude également défavorable à la révision du procès Dreyfus. Désormais, le pays va vivre dans une atmosphère de guerre de religion: les groupements politiques, les familles se divisent, les vieilles amitiés se rompent.

● **La révision.** Les manifestations de plus en plus violentes (Déroulède) déterminent l'attitude du parti radical, jusque-là divisé et opportuniste, et qui, désormais, pour défendre la République menacée, va s'unir aux progressistes et même aux socialistes pour constituer le « bloc des gauches ». En juin 1899, la Cour de cassation renvoie Dreyfus devant le conseil de guerre. D'où de nouvelles et très violentes manifestations antidreyfusardes. Waldeck-Rousseau forme alors un nouveau ministère qui rétablit l'ordre public (juin 1899). L'affaire Dreyfus va être liquidée par paliers: en septembre 1899, Dreyfus est à nouveau condamné par le conseil de guerre de Rennes, mais avec circonstances atténuantes: Loubet le gracie dix jours plus tard, lui enlevant ainsi toute possibilité de se faire réhabiliter. En juillet 1906, la Cour de cassation casse le jugement de Rennes, sans renvoi, et réhabilite Dreyfus, promu chef de bataillon, décoré de la Légion d'honneur, tandis que Picquart, écarté de l'armée en 1898, est réintégré et devient général. Mais l'opinion, lasse de l'affaire, est depuis longtemps préoccupée par d'autres débats, nés d'ailleurs en partie des divergences qui avaient opposé partisans et adversaires de l'innocence de Dreyfus (séparation des Eglises et de l'Etat). De fait, les ultimes séquelles de la crise lui surviendront longtemps, en particulier l'antisémitisme.

Cependant, un doute subsistait encore sur l'innocence de Dreyfus. Or, le dossier de l'affaire, détenu par le S. R., avait été détruit en 1914. Mais la publication des *Carnets* de l'attaché militaire allemand Schwartzkoppen, en 1930, a achevé de lever les derniers doutes: Dreyfus était innocent; le vrai coupable (mais non le seul) serait Esterhazy. Deux lacunes subsistent seules: le rôle exact joué dans l'affaire par Esterhazy, seul coupable ou instrument de l'état-major (dont trois membres auraient été compromis) et le rôle joué par Schwartzkoppen lui-même, à qui Guillaume II avait interdit de disculper Dreyfus. (→ Biblio.)

DREYFUS (Carle), collectionneur français (Paris 1875 - id. 1952). Formé par son père, Gustave, à la connaissance des objets d'art, il a consacré à ceux-ci de nombreux ouvrages. Après avoir constitué une collection personnelle (principalement de dessins et de bronzes de la Renaissance), il la légua au Louvre, dont il avait été conservateur.

DREYFUS (Louis). V. ÉOÛIS DREYFUS ET C^{ie}.



DREYFUS (Pierre), industriel français (Paris 1907). Docteur en droit, il entre en 1933 au ministère du Commerce comme conseiller technique. Mobilisé en 1939, il participe à l'action clandestine après l'armistice de 1940. En 1948, il est président du conseil d'administration de la Régie nationale des usines Renault, en même temps qu'administrateur des Charbonnages de France et directeur du cabinet du ministre de l'Industrie et du Commerce. En 1950, il accède à la présidence des Houillères de Lorraine. En 1954, il est à nouveau appelé à la direction du cabinet du ministre de l'Industrie et du Commerce. L'année suivante, à la mort de Pierre Lefaucheur, il est nommé président-directeur général de la Régie Renault.

DREYFUSARD, E ou **DREYFUSISTE** n. et adj. Partisan de Dreyfus.

DREYLING [drajlin] ou **DREYELLER** [drajeler] ou **DREYER** [drajer] n. m. (de l'allemand *drei*, trois, et *heller*). Ancienne monnaie de cuivre de Saxe, du Brandebourg et du Holstein, valant environ 3 pfennig.

DREYSE (Johann Nikolaus von), industriel allemand (Sömmerda 1787 - id. 1867). Il construisit, en 1827, le premier fusil* à aiguille et, en 1836, mit au point un procédé de chargement de ce fusil par la culasse. Ce modèle de fusil (calibre 15 mm, portée 600 m, longueur 1,42 m) arma les troupes prussiennes de 1840 à 1870.

DRIANT (Emile Cyprien), officier et écrivain français (Neufchâteau-sur-Aisne 1855 - devant Verdun 1916). Sorti de Saint-Cyr en 1877 dans l'infanterie, il fait campagne en Tunisie, où il devient, en 1884, l'officier d'ordonnance du général Boulanger, qu'il suit ensuite au ministère de la Guerre (1886-1887) et dont il épouse la fille. Écarté de ce fait de tout avancement, il quitte l'armée en 1905, non sans avoir protesté ouvertement contre l'affaire des fiches. Député de Nancy en 1910, il devient un membre influent de la commission de l'armée. A la déclaration de guerre, en 1914, il obtient de Messimy de prendre le commandement d'un bataillon sur le front. Promu lieutenant-colonel en 1915, il dirige le groupe des 56^e et 59^e bataillons de chasseurs, à la tête duquel il mène la défense du bois des Caures, où il trouve une mort glorieuse. Sous le pseudonyme de CAPITAINE DANRIT, il a écrit plus de trente volumes d'aventures et d'histoire militaire. Citons: *la Guerre de demain* (1889-1891), *l'Invasion jaune* (1898), *l'Invasion noire* (1894), *la Guerre en ballon* (1894), *Robinsons sous-marins* (1895), *Jean Tapin* (1898), *la Guerre fatale* (1901).

DRIAULT (Edouard), historien français (Le Neufville-sur-Essonne, Loiret, 1864 - Marseille 1947). Fondateur de la *Revue des études napoléoniennes* (1921), il a publié sur Napoléon de nombreux ouvrages estimés.

DRIBBLE n. m. Action de dribbler.

DRIBBLER v. tr. et intr. (angl. *to dribble*). Au football, au rugby, conduire le ballon par petits coups successifs. || *Par extens.* Se dit aussi pour d'autres sports (basket-ball).

DRIBBLING [lɪʒ] n. m. (mot angl.). Action de dribbler.

DRIEGULDEN [driɣuldɛn] n. m. (du holland. *drie*, trois, et *guldén*, florin). Ancienne monnaie de Hollande, qui valait 3 florins.

DRIESCH (Hans), philosophe et biologiste allemand (Bad Kreuznach 1867 - Leipzig 1941). Il fut, de 1891 à 1900, l'animateur de la station zoologique de Naples, puis ensei-

la philosophie à Aberdeen (1906-1909), Eidelberg (1909-1920), Cologne (1920-1921) Leipzig (1921-1926). Il voyagea en Chine en Amérique, où il répandit son enseignement. La philosophie de H. Driesch, étroitement liée à ses recherches biologiques, est rattachée à la philosophie vitaliste; elle fait une place à la notion de principes immatériels (entéléchies) qui gouvernent la vie, et se rapproche, par certains côtés, des idées d'Aristote sur ce sujet. H. Driesch édifie sur cette base sa métaphysique. On lui doit : *Geschichte des Vitalismus* (1905), *Philosophie des Organismus* (1909), *Leib und Seele* (1916), *Wirklichkeitslehre und Das Problem der Freiheit* (1917), *Metaphysik* (1924), *Grundprobleme der Psychologie* (1926), *Parapsychologie* (1932), *Die Maschine und der Organismus* (1935), *Der Mensch und die Welt* (1945).

RIEU LA ROCHELLE (Pierre), écrivain français (Paris 1893 - id. 1945). Combattant à la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle il est plusieurs fois blessé, il se mêle aux mouvements littéraires de l'après-guerre. Auteur de nouvelles : *Plainte contre inconnu* (1925) et *la Comédie de Charlevoix* (1934), il aborde le roman avec *l'Homme couvert de mimes* (1926), et donne la mesure de son talent avec *Gilles* (1939) et *l'Homme à cheval* (1943). Dans ses essais : *Mesure de la France* (1922), *Genève ou Moscou* (1928), *l'Europe contre les patries* (1931), *Socialisme fasciste* (1934), *Notes pour comprendre le siècle* (1941), il se montre fortement influencé par ses expériences politiques et sociales du fascisme. Directeur, sous l'occupation allemande, de la *Nouvelle Revue française*, il se donne la mort après la Libération. (→ Biblio.)

RIFFIELD ou GREAT DRIFFIELD, ville de Grande-Bretagne (Yorkshire, East Riding), à l'E. des York Wolds; 6 300 hab. Marché. — Aux environs, église médiévale de Kirkburn.

RIFT n. m. (mot angl.) Océanogr. Dans les régions polaires, chenal d'eau libre entre les plaques de glace (*floes*) de la banquise.

RIFTER n. m. (de l'angl. *to drift*, dériver). Pêcheur qui utilise des filets dérivants pour pêcher aux harengs. (Syn. HARENGUIER.)

Righ Road, aéroport de Karachi (Pakistan), à 13 km au N.-E. de la ville.

RILE n. m. Petit insecte allongé, dont le mâle est ailé, tandis que la femelle, aptère, est beaucoup plus grosse, ressemble à une arve. (Le genre fait partie des coléoptères et constitue le type de la famille des *drilidés*.) — ENCYCL. Le *drile* jaunâtre (*Drilus flavescens*) est noir avec les élytres fauves; sa femelle est d'un brun jaunâtre. Les larves vivent pendant deux ou trois ans aux dépens des petits escargots.

RILL [drij] n. m. (angl. *drill*, foret). Sorte de semoir qui, en même temps, trace les sillons dans lesquels tombent les grains.

RILL [drij] n. m. Nom usuel d'un singe nocturne (*Papio leucophaeus*) qui habite l'Afrique occidentale.

— ENCYCL. Le *drill* est remarquable par la coloration de ses callosités fessières, qui ont une teinte rouge vif. Le museau noir est plissé et fourré comme celui du mandrill.

RILL [drij] n. m. (de l'anc. allem. *drillen*, faire tourner). Méthode prussienne de dressage intensif et mécanique des recrues, destinée, à l'origine, à obtenir des évolutions parfaites en ordre serré, et généralisée dans l'armée allemande après 1870.

RILL-COLLAR [drikolar] n. m. (de l'angl. *drill*, forer, et *collar*, collier). For. V. MAÎTRESSE-TIGE*, MASSE-TIGE.

RILLE [drij] n. m. Nom usuel du chêne* vert.

RILLE n. f. (anc. allem. *drillen*, faire tourner). Sorte de porte-foret, qui fonctionne par le mouvement d'un écrou agissant sur une tige verticale en forme de vis sans fin, qui est fondée sur l'enroulement et le déroulement alternatifs d'une ficelle.

RILLE n. m. (peut-être de l'anc. franc. *driller*, courir çà et là; emprunté au néerl. *drillen*). Terme argotique désignant, au 19^e s., un soldat vagabond, qui n'hésitait pas à brandir l'arme à la main. || *Fam. Bon drille*, bon camarade. || *Fam. Bon drille*, bon compagnon, homme jovial.

RILLER v. pr. Percer avec la drille.

DRILLIA [drija] n. f. Mollusque gastropode des mers chaudes, à longue coquille turriculée. (Famille des conidés, de la sous-classe des prosobranchés.)

— ENCYCL. Les *drillias* ont une ouverture à bords épaissis, fermée par un opercule à nucléus voisin du sommet. L'animal est muni de tentacules rapprochés à leur base et portant les yeux à leur extrémité. Les *drillias* se rencontrent, fossiles, dès le Miocène.

DRIMYE ou DRIME n. f. Petite plante bulbeuse, à feuilles épaisses, à fleurs ordinairement pendantes, réunies en grappes au sommet d'une hampe partant de la racine, habitant le Sud africain et cultivée dans les jardins d'Europe. (Famille des liliacées.)

DRIMYS [mis] n. m. Plante médicinalement d'Amérique. (Famille des magnoliacées.)

— ENCYCL. L'écorce du *drimys*, douée d'une odeur aromatique, d'une saveur âcre et piquante, contient une essence, une résine et un tanin qui lui communiquent des propriétés toniques et stimulantes, analogues à celles de la cannelle.

DRIN ou DRIM (le), fl. de Yougoslavie et d'Albanie, aboutissant à la mer Adriatique, au S. de Shkodër; 151 km. Il est formé par deux branches; le *Drin Noir* (132 km), qui est l'émissaire du lac d'Okhrida, atteint le territoire albanais à travers des gorges très sauvages; à Stalini, il reçoit les eaux de la Prokletije par le *Drin Blanc* (128 km). Avant son embouchure, le Drin est grossi par les eaux venues du lac de Shkodër.

DRINA (la), riv. de Yougoslavie, affl. de la Save (r. dr.); 346 km. La Drina est formée de la Tara et de la Piva, qui prennent naissance dans les massifs monténégrins. Les débits varient de 70 à 1 900 m³. Cette rivière est utilisée pour le flottage du bois. On observe un maximum principal en mars-avril et un maximum secondaire en novembre. Centrale hydro-électrique à Zvornik.

Drina (BATAILLE DE LA), bataille livrée contre les Serbes dans la région de la Drina, du 7 septembre au 7 novembre 1914, par les Austro-Hongrois de Potiorek. D'abord victorieux par la résistance de ses troupes sur la Save à Mitroviça, le voïvode serbe Putnik ne put, cependant, repousser les Autrichiens jusqu'à la Drina. Après deux mois de lutte, ceux-ci se rendirent maîtres des crêtes commandant le fleuve et forcèrent les Serbes à se replier; mais les heureux retours offensifs de Putnik interdirent toute poursuite à Potiorek. (V. SERBIE [campagne de].)

DRINKWATER (John), écrivain anglais (Leytonstone, Essex, 1882 - Kilburn, près de Londres, 1937). Il a commencé à publier, à partir de 1903, des poèmes, généralement en vers blancs, méditatifs et descriptifs, mais il doit surtout sa réputation à ses œuvres théâtrales, qui essaient de renouveler le drame historique. Son *Abraham Lincoln* (1918), sorte de chronique dramatisée, a remporté un grand succès; sa *Marie Stuart* a été représentée en Amérique en 1921 et son *Cromwell* en 1923. Il a publié des études sur *William Morris* (1912) et sur *A. C. Swinburne* (1913).

DRINN n. m. Nom arabe d'une grande graminée du Sahara algérien (*Aristida pungens*), employée en sparterie. (Les indigènes mangent ses graines; la plante est fourragère pour les chameaux.)

DRINOV (Marin), patriote et historien bulgare (Panagjuriste 1838 - Kharkov 1906). Professeur d'histoire, gouverneur de Sofia et président du Conseil d'Etat lors de la libération de la Bulgarie, il a fondé la Société littéraire bulgare (1869), origine de l'Académie des sciences de Bulgarie.

DRITON (Etienne), ecclésiastique et égyptologue français (Nancy 1889 - Montgeron 1961). Professeur à l'Institut catholique de Paris (1919), conservateur adjoint au département des Antiquités égyptiennes du musée du Louvre (1926), directeur général du service des Antiquités de l'Egypte (1936-1952), il fut nommé professeur au Collège de France en 1957. Il a notamment fait avancer la science par le déchiffrement de l'écriture hiéroglyphique secrète, dans la restitution du théâtre égyptien et sur de nombreux points de la religion égyptienne, en particulier sur l'aspect monothéiste de celle-ci. Il a jeté les bases de l'archéologie copte.

DRISSE n. f. (ital. *drizza*; de *drizzare*, dresser). Cordage servant à hisser. || *Drisses de mât*, cordages servant à hisser à hauteur voulue, le long du mât, une corne de goélette.

DRIVE [draiv] n. m. (du v. angl. *to drive*). Au tennis, coup qui consiste à renvoyer la balle avec force, en lui faisant raser le filet. || Au golf, coup de longue distance donné au départ d'un trou.

DRIVE-IN [draivin] n. m. invar. (mot angl.). Aux Etats-Unis, cinéma où les spectateurs, branchés individuellement sur le son, suivent le film sans sortir de leur voiture.

DRIVER [draivər] n. m. (mot angl.). Nom du jockey, lorsqu'il conduit un sulky, dans une course au trot attelé. || Au golf, club (bois) avec lequel on exécute le drive.

DRIVIER (Léon), sculpteur français (Grenoble 1878 - Paris 1951). Après être passé par l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, il entre, en 1907, dans l'atelier de Rodin et exécute les bas-reliefs de la Fondation S. de Rothschild. En 1910, il sculpte pour l'Argentine le monument du *Colonel Falcón* et le groupe du *Printemps*; pour la ville de Grenoble, le monument du *Général Beylié*; en 1916, il est chargé par le Chili du monument à la *Charité*; en 1918, il modèle le buste officiel de la *France victorieuse*. Notons encore sa médaille de *Paul Deschanel* (1924) et son buste de *Bolívar*. Drivier s'est inspiré des maîtres florentins, en particulier de Donatello. Il est représenté au musée national d'Art moderne. (Acad. des bx-arts, 1943.)

DRIVING [draivin] n. m. (mot angl.). Turf. Action de conduire un attelage.

DRNIŠ, v. de Yougoslavie (Croatie); 13 800 hab. Mosquée. Extraction de bauxite.

DROBISCH (Moritz Wilhelm), philosophe et mathématicien allemand (Leipzig 1802 - id. 1896). Comme philosophe, il appartenait à l'école d'Herbart. Ses principaux ouvrages sont : *Principes de la théorie des équations numériques supérieures* (1834), *Nouvelle Exposition de la logique* (1836), *Science fondamentale de la philosophie de la religion* (1840), *Psychologie empirique* (1842), *Premières Théories fondamentales de la psychologie mathématique* (1850).

DROCTOVÉE ou DROTTÉ (saint), abbé (diocèse d'Autun, v. 535 - Paris 576). Disciple de saint Germain de Paris, il fut le premier abbé de Saint-Germain-des-Près, à Paris. — Fête le 10 mars.

DROGENBOS, comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Bruxelles), dans la banlieue industrielle du sud de Bruxelles; 3 661 hab. Eglise des 14^e et 15^e s. Papeteries. Industries chimiques. Montage de véhicules.

DROGHEDA, en gaél. *Dróichead Átha*, v. et port de la république d'Irlande (prov. de Leinster, comté de Louth), sur l'estuaire de la Boyne; 16 800 hab. Restes de fortifications et d'une abbaye du 13^e s. Importante cimenterie. Métallurgie. Brasseries. Centre d'excursions vers la vallée de la Boyne et la colline de Tara.

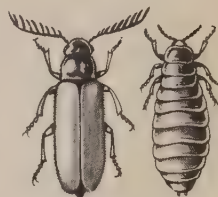
— Hist. Centre important de la résistance royaliste, Drogheda fut pris et détruit par Cromwell (sept. 1649), qui massacra la garnison et les habitants.

DROGMAN n. m. (ar. *turdjumān*, par l'intermédiaire de l'ital.). Interprète officiel, à Constantinople et dans le Levant.

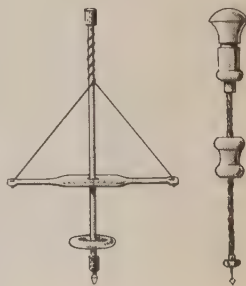
— ENCYCL. Le nom de *drogman* s'appliquait aux interprètes chargés, dans les pays musulmans, de seconder les agents diplomatiques et consulaires. Le titre d'« interprète » était réservé aux agents d'Extrême-Orient. Il n'y a plus, depuis 1902, que des interprètes recrutés parmi les élèves diplômés de l'Ecole des langues* orientales, et appartenant aux cadres des conseillers et secrétaires d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale.

DROGOBYTCH, v. de l'U. R. S. S. (Ukraine), dans la zone pétrolière subcarpatique du bassin supérieur du Dniestr; 42 000 hab. Raffineries de pétrole et pétrochimie.

DROGON, DREUX ou DRUNS (saint), en lat. *Drogo*, reclus flamand (Epinoy, Artois, 1102 - Sebourg, près de Valenciennes, 1189). Après avoir distribué ses biens, il fit plusieurs pèlerinages à Rome et vint finir sa vie comme reclus à Sebourg, où il avait été berger. Il est le patron des bergers. — Fête le 16 avril.



driles jaunâtres



drilles



drill

DROGON ou **DREUX**, fils naturel de Charlemagne (801 - † près de Luxeuil 856). Confesseur de Louis le Pieux et évêque de Metz, il fut nommé par le pape Sergius II vicaire apostolique des Gaules à l'instigation de Lothaire; il renonça à ce titre et présida, en 844, le concile de Thionville. Il se noya dans la rivière Ognon et fut enterré à Metz, près de Louis le Pieux.

DROGON, comte de Pouille. V. **DREU**.

DROGUE n. f. (origine douteuse). Nom des ingrédients qui servent à la teinture, à la chimie, à la pharmacie : *Vendre, acheter des drogues*. || *Par extens.* Mauvais remède : *La médecine a beaucoup de drogues et presque point de spécifiques* (Chamfort). || *Spécialem.* Stupéfiant (cocaïne, morphine, etc.) : *La même dissimulation que l'on remarque chez les toxicomanes à la recherche de leur drogue* (Valéry). || *Fig.* Chose qui intoxique : *La politique épouvantait, comme une drogue dangereuse* (Zola).

— Jeux. Ancien jeu de cartes en usage chez les soldats et les matelots, dans lequel le perdant se mettait sur le nez un ou plusieurs morceaux de bois fourchus. || Petite fourche de bois qui servait à ce jeu.

— Pharm. Nom donné à des produits fournis par la matière médicale, végétale ou animale, dans l'état où on les trouve sur les marchés commerciaux (ex. : la manne en larmes, l'opium en pains, le rhizome de chiendent, etc.).

DROGUE n. f. (du néerl. *droog*, sec). Pêch. Harengs de drogue, harengs mis pêle-mêle dans les barils, mais après avoir été apprêtés comme ceux qui sont rangés par lits réguliers.

DROGUER v. tr. Donner des médicaments avec excès : *Le sage Locke recommande fortement de ne jamais droguer les enfants* (Rousseau).

◆ V. intr. *Fam.* Attendre, se morfondre : *Aussi pourquoi l'avait-on laissé droguer sur la route de Saint-Denis?* (Zola).

— Jeux. Jouer à la drogue. || Garder la drogue sur le nez jusqu'à ce qu'on gagne.

— *Se droguer* v. pr. *Péjor.* Prendre des médicaments en assez grande quantité. || Prendre de la drogue, au sens spécial du mot (cocaïne, morphine, etc.) : *C'est une drogue, dit Paul. Il se drogue* (J. Cocteau).

DROGUERIE n. f. Commerce des drogues. || Magasin où l'on vend des produits d'hygiène, de toilette, de ménage.

DROGUERIE n. f. (du néerl. *droog*, sec). Préparation que les pêcheurs font subir au hareng pour le mettre en baril.

DROGUET n. m. Tissu tramé de laine sur chaîne de fil ou de coton, qui paraît être d'origine poitevine et remonte au xvi^e s. || Etoffe brochée de soie, ou de laine et coton, ou de laine, coton et soie, dont les fils forment les dessins brochés passant à l'envers d'un dessin à l'autre sans être tissés dans le fond de l'étoffe : *Un petit Français, poudré et frisé, habit vert pomme, veste de droguet [...], raclait un violon de poche* (Chateaubriand).

— **ENCYCL.** Autrefois employé dans l'ameublement, pour faire des tapis de table et des garnitures de lit, le droguet était fabriqué, aux xvii^e et xviii^e s., à Amboise, Parthenay, Niort, Reims, Rouen, Darnétal, Troyes, Chaumont, Langres, Châlons-sur-Marne, etc. On en importait également de Hollande et d'Angleterre.

DROGUEUR n. m. Bateau avec lequel on pêche le hareng et à bord duquel on le prépare.

DROGUISTE n. m. Commerçant qui vend des matières premières aux pharmaciens et aux industriels. || Détaillant qui tient une droguerie.

— **ENCYCL.** On distingue la *droguerie* médicale, la droguerie industrielle, la droguerie-épicerie. La fabrication et la vente des drogues nécessaires à la médecine et à la pharmacie furent réglementées pour la première fois par l'édit du 30 août 1682. De nos jours, le commerce de la droguerie est régi par les lois des 21 germinal et 25 thermidor an XI, 29 pluviôse an XIII, 20 septembre 1820, et par celle de 1941. Une loi du 25 avril 1895 a réglementé la préparation, la vente et la distribution des sérums thérapeutiques et autres produits analogues.

DROIN (Alfred), poète français (Troyes 1878). Officier d'infanterie coloniale, il fit campagne au Cambodge, au Tonkin, au Maroc. Il a publié des recueils de vers d'une inspiration idéaliste et chaleureuse : *la Jonque victorieuse* (1906), *le Crêpe étoilé* (1917), *le Songe de la terre* (1932), *les Flambeaux sur l'autel* (1936). — Sa femme, née Elena Goldschmidt (Florence 1871-Montmorillon 1948), a écrit, sous le pseudonyme de JEAN DORNIS, des romans et des essais d'histoire et de critique littéraire.

DROIT n. m. (bas lat. *directum*, issu de l'adjectif). Ensemble des règles qui gouvernent les rapports des membres d'une même société : *Droit civil. Droit international. Avoir le droit pour soi*. || Science qui a pour objet l'étude de ces règles : *Etudier le droit*. || Faculté de faire un acte, de jouir d'une chose, d'en disposer, ou d'exiger quelque chose d'une autre personne ou de la collectivité : *Les droits de l'homme et du citoyen. La vie momentanée à son droit et n'est pas tenue de se sacrifier sans cesse à l'avenir* (Hugo). || Impôt, taxe : *Droits de mutation*. || *Par extens.* Ce qui donne une autorité morale, une influence, un pouvoir d'exigence : *Numance n'a point perdu ses droits à l'admiration des hommes* (Chateaubriand).

— **LOC. DIV.** *De droit, de plein droit*, sans matière à contestation : *Ses grâces appartiennent de droit aux pauvres* (Bossuet). || *A bon droit*, en toute justice ; avec raison. || *Qui de droit*, la personne compétente. || *En droit*, juridiquement, légalement. || *Etre en droit de*, avoir le droit de dire ou de faire une chose. || *Avoir des droits sur*, avoir des titres à la possession, à l'autorité, etc. : *Le père a des droits sur ses enfants*. || *Faire droit à une demande*, l'accueillir favorablement, accorder ce qui est demandé. || *Faire son droit*, poursuivre des études supérieures de droit. || *Etre dans son droit*, avoir le droit d'agir comme on le fait : *Je me défendais. J'étais dans mon droit* (F. Mauriac).

— **LANGUE CLASS.** *A droit de*, à titre de : *Supplante ton rival par une heureuse audace, Viens à droit de conquête en occuper la place* (Corneille). || *Avoir droit*, avoir raison : *Hé bien, vous le voyez, ma chère, si j'ai droit* (Molière).

— **ALLUS. HIST.** *La force prime le droit*, v. FORCE.

— **DR.** *Droit acquis*, prérogative d'un individu ou d'une collectivité auxquels il ne peut être porté atteinte par une législation ou une réglementation nouvelle. || *Droit administratif*, règles du droit interne relatives à l'organisation et au fonctionnement des services publics, ainsi qu'à leurs rapports avec les particuliers. || *Droit d'affouage*, v. AFFOUAGE. || *Droit d'asile*, v. ASILE. || *Droit d'attache*, droit de fixer à la rive opposée d'un cours d'eau l'extrémité d'un barrage. || *Droit d'auteur*, v. PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE. || *Droit canon, droit canonique*, ensemble des règles juridiques édictées par l'Eglise catholique. (Le *Codex juris canonici* de 1917 codifie ce droit.) [V. CANON.] || *Droit de chasse, de circulation*, v. CHASSE, CIRCULATION. || *Droit civil*, ensemble des règles de droit interne relatives à l'état et à la capacité des personnes, à la famille, au patrimoine et à sa transmission, aux contrats et aux obligations ; au sens large, syn. de **DROIT PRIVÉ** ; au pl., prérogatives de droit privé réservées aux membres d'une collectivité nationale. || *Droit commercial*, ensemble des règles de droit interne relatives à l'accomplissement des actes de commerce et à l'organisation des sociétés et des professions commerciales. || *Droit commun*, ensemble des règles juridiques qui s'appliquent à un rapport de droit donné, en l'absence de dispositions législatives ou réglementaires impératives et de stipulations particulières des parties. || *Droit de communication*, v. IMPÔT. || *Droit comparé*, branche des sciences juridiques qui a pour objet la comparaison entre les institutions, législations et réglementations de plusieurs pays. || *Droit de congé, de consommation*, v. CONGÉ, CONSOMMATION. || *Droits constatés*, v. IMPÔT, RECOUVREMENT. || *Droit constitutionnel*, ensemble des règles relatives à l'organisation et aux rapports des pouvoirs publics entre eux, ainsi qu'à la façon dont les citoyens participent à l'exercice de la puissance publique. || *Droits de correction, de créance*, v. CORRECTION, CRÉANCE. ||

Droit coutumier, ensemble des règles juridiques établies par l'usage, la tradition. (S'oppose au *droit écrit*.) || *Droit criminel*, syn. de **DROIT PÉNAL**. || *Droits de la défense*, ensemble des possibilités d'organiser sa défense reconnues à tout inculpé ; ensemble des dispositions légales édictées en vue d'assurer la protection des plaideurs devant les juridictions civiles. || *Droits de douane*, v. DOUANE. || *Droit écrit*, ensemble des règles juridiques rédigées et promulguées par le législateur (s'oppose au *droit coutumier*) ; syn. de **DROIT ROMAIN**, dans les provinces de la France d'Ancien Régime où le droit romain prédominait. || *Droits d'enregistrement, d'entrée*, v. ENREGISTREMENT, ENTRÉE, ÉVOCACTION, FABRICATION. || *Droit d'épaves, d'évocation*, v. ÉPAVE, ÉVOCACTION. || *Droit fiscal*, traduction, sur le plan du droit, des principes et lois dégagés par l'étude des impôts dans leur répartition et leur incidence. || *Droit fixe*, v. FIXE. || *Droit forestier*, ensemble des règles édictées en vue d'assurer la conservation des forêts. || *Droits de francisation, de garantie, de garde*, v. FRANCISATION, GARANTIE, GARDE. || *Droit des gens*, syn. de **DROIT INTERNATIONAL PUBLIC** ; droit que l'Etat romain appliquait à la fois aux citoyens et aux étrangers ; ensemble des règles de droit qui se retrouvent dans tous les pays. || *Droits de greffe*, v. GREFFE. || *Droits de l'homme et du citoyen*, ensemble des garanties ayant pour objet de protéger tout homme contre les excès de la puissance publique, ainsi que d'associer ceux des habitants d'un pays ayant la qualité de citoyens à l'exercice de la puissance publique. (V. art. spéciaux.) || *Droit incorporel*, ensemble des droits (sauf le droit de propriété, que le droit romain comprenait parmi les biens corporels). || *Droit intermédiaire*, droit élaboré par les assemblées révolutionnaires, de 1789 à 1804. (On considère qu'il effectue la transition entre le droit ancien et le droit moderne.) || *Droit international privé*, branche du droit qui étudie comment la législation interne de chaque Etat règle les rapports entre les nationaux et les étrangers. || *Droit international public*, ensemble des règles qui gouvernent les relations des divers Etats entre eux ou avec les organismes internationaux. || *Droit interne*, ensemble des règles de droit privé ou public applicables dans un pays donné. || *Droit de jouissance légale*, v. JOUISSANCE. || *Droit maritime*, lois, règles et usages qui s'appliquent à la navigation maritime. || *Droit mobilier*, droit réel portant sur un bien meuble, ou dont l'objet est de faire entrer dans le patrimoine un bien meuble. || *Droits de mutation*, v. MUTATION. || *Droit national*, v. **DROIT INTERNE**. || *Droit naturel*, conception que l'homme se fait du droit en fonction de sa morale et de son idée de la justice ; droit commun à tous les hommes, ayant pour fondement la raison divine. (V. part. *encycl.*) || *Droits de navigation*, v. NAVIGATION. || *Droit objectif*, v. part. *encycl.* || *Droits d'octroi, de passeport*, v. part. *encycl.* || *Droits d'octroi, de passeport, de pêche, v. OCTROI, PASSEPORT, PÊCHE*. || *Droits des pauvres*, v. PAUVRE. || *Droit pénal*, branche du droit qui a pour objet la prévention et la répression des faits susceptibles de porter atteinte à l'ordre social. || *Droit pénal international ou interétatique*, droit actuellement en élaboration, qui aura pour objet de sanctionner pénalement les infractions aux règles du droit international public. || *Droit personnel*, droit exclusivement attaché à la personne et qui ne peut être exercé par un créancier au nom de son débiteur ; syn. de **DROIT DE CRÉANCE***. || *Droits de place*, v. PLACE. || *Droits politiques*, prérogatives du citoyen (par opposition à *droits civils*). || *Droit positif*, ensemble des règles juridiques que le membre d'une société organisée doit appliquer ou respecter sous peine de sanctions. (Il s'oppose au *droit naturel*, qui nie que la conscience des hommes et ne s'impose — sans sanction d'ailleurs — qu'au législateur.) || *Droits de poste, de préemption de préférence, de présentation*, v. POSTE, PRÉÉPTION, PRÉFÉRENCE, PRÉSENTATION. || *Droit prétorien*, droit créé, à Rome, par le préteur. || *Droit privé*, ensemble des règles juridiques qui gouvernent les rapports des particuliers entre eux. || *Droit professionnel*, ensemble des règles juridiques relatives à l'organisation des professions. || *Droit de propriété*, v. PROPRIÉTÉ. || *Droit public*, ensemble des règles juridiques relatives à l'organisation de l'Etat. || *Droits de quoi*, v. QUAI. || *Droit réel*, droit qu'un individu a

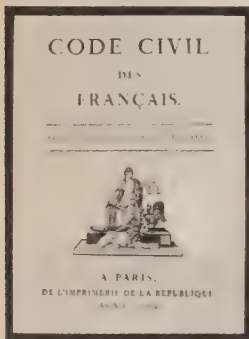
not. Larousse.



la double origine
du droit féodal
miniature XIV^e s.



les ordonnances de Louis IX
miniature XV^e s.



page de titre
de l'exemplaire offert
à Napoléon I^{er}
ci-dessous, Napoléon
écrivant le Code civil
château de la Malmaison



particulier d'un jeu étonnant de fictions qui lui permettent d'élargir les cadres de formules anciennes déjà admises, il va pénétrer le droit romain, conformément à l'équité, d'un esprit correspondant aux conditions modifiées de la vie et de la société romaines. Il prend particulièrement en considération les solutions qui d'ores et déjà étaient admises dans les rapports entre Romains et non-Romains par le *jus gentium*, droit moins formaliste, dont l'importance devient de plus en plus considérable. Le préteur annonce, au début de son mandat, dans un édit, selon quels principes il se propose de délivrer les formules au cours de sa magistrature annuelle, et, en fait, une grande uniformité existe entre les édits des différents préteurs de l'Empire, les dispositions prises dans son édit par un préteur étant en général reprises par son successeur, avec seulement de très légères modifications ou adjonctions. Au II^e s. de notre ère, l'édit du préteur sera stéréotypé dans ce que l'on appelle l'*édit perpétuel* de Salvius Julien.

Les II^e et III^e s. de notre ère sont la grande période de plein épanouissement du droit romain, celle où paraissent les plus illustres des juristes romains : Papinien, Paul, Ulpien, Modestin, Gaius et beaucoup d'autres. La plupart des œuvres de ces juristes, cependant, ont été perdues ou ne nous sont conservées que par fragments; le plus important d'entre eux est constitué par les *Institutes* de Gaius.

Avec l'établissement de la monarchie absolue, au III^e s., une nouvelle étape commence dans l'histoire du droit romain. Elle est marquée par l'avènement d'une nouvelle procédure, la procédure dite « extraordinaire ». La justice, qui avait jusque-là été rendue par de simples citoyens, est désormais rendue par des magistrats rétribués par l'Etat. La source principale du droit, dans l'Empire romain, tend à être constituée, en dehors de la tradition, par la volonté de l'empereur, du prince, c'est-à-dire par la législation. Le droit romain, au Bas-Empire, va prendre cet aspect nouveau qui imprègne aujourd'hui encore tous les droits dérivés de lui, et qui se caractérise par la prédominance de la loi écrite et la toute-puissance de la législation. Il deviendra le mode favori de l'expression du droit dans les monarchies absolues, qui recueilleront avec faveur un adage nouveau : « Ce qui plaît au prince a force de loi » (*Quod principi placuit, legis habet vigorem*).

Il devient nécessaire, devant la complication nouvelle du droit, d'établir des compilations, soit officielles, soit privées, parmi lesquelles il est utile de signaler, au début du IV^e s., le *Code théodosien*, promulgué dans l'Empire d'Occident par l'empereur Théodose II.

L'Empire romain d'Occident cesse d'exister en 476, mais dans l'Empire d'Orient, sous l'impulsion de l'empereur Justinien, le droit romain va briller d'un nouvel et durable éclat. A côté d'autres compilations (un code, reproduisant différentes constitutions ou lois des empereurs; les *Institutes*, servant de manuel de droit aux étudiants), Justinien ordonne et voit réaliser, en 529, une œuvre d'une importance capitale, le *Digeste* (connu également sous son nom grec de *Pandectes*). C'est une vaste compilation, divisée en cinquante livres, et dans laquelle sont rangés selon un ordre méthodique, avec l'indication de leurs sources, un très grand nombre de fragments tirés des œuvres des grands juristes de l'époque classique. Ces fragments, souvent interpolés (c'est-à-dire modifiés de manière à en altérer le sens), se voient reconnaître par Justinien force de loi, conformément d'ailleurs à une pratique déjà inaugurée par de précédents empereurs (loi des citations, de 426). L'œuvre de Justinien, que nous appelons maintenant le *Corpus juris civilis* (*Institutes*, *Code*, *Digeste*), et lois postérieures appelées *Novelles*), a mis à la disposition des juristes des temps à venir, sous une forme systématique et condensée, la science juridique romaine, accommodée aux conditions de vie d'une société civilisée, pénétrée par le christianisme. Cet instrument, après l'obscurcissement du temps des invasions barbares et du haut Moyen Age, devait paraître avoir atteint le degré de perfection le plus admirable auquel puisse parvenir la science du droit, et constituer aux yeux des juristes le droit idéal, la *raison écrite* dont

il convenait de rapprocher, autant que possible, les droits nationaux.

● *Apparition d'un droit français.* Le droit français va précisément trouver son origine dans le droit romain du Bas-Empire. Le *Code théodosien* continua, après les invasions barbares, à régir les sujets d'origine gallo-romaine, conformément au principe dit de la *personnalité des lois*, tandis que les Barbares établis en Gaule vivaient selon leurs lois personnelles, telles que les *lois salique*, *ripuaire*, *burgonde*, *wisigothique*; l'Eglise et le clergé étaient soumis à la loi romaine. Le principe de la personnalité des lois était donc appliqué. Au contact des Romains et à celui de la civilisation chrétienne, les coutumes barbares se modifièrent du reste rapidement. En partie pour freiner cette évolution dans un dessein conservateur, en partie, au contraire, pour la consacrer surtout selon le désir de l'Eglise, des rédactions de coutumes intervinrent peu après l'établissement des Barbares en Gaule. En même temps que les coutumes de leurs sujets barbares, les rois burgondes et wisigoths rédigèrent à nouveau le code du droit applicable à leurs sujets gallo-romains; le *Breviaire d'Alaric* se substitua de la sorte, dans le midi de la France, au *Code théodosien*.

● *Le droit féodal.* Lorsque les Barbares ariens eurent abandonné l'hérésie et que les Barbares païens devinrent chrétiens, un mélange des populations se produisit. Le système de la personnalité des lois perdit sa raison d'être. A ce système se substitua, aux VIII^e et IX^e s., un système tout opposé, fondé sur la stricte territorialité des lois, tous les habitants d'un même territoire étant soumis à la même loi. Ce système demeure en vigueur pendant toute l'époque féodale, avec les principes de laquelle il est le plus en harmonie. Le droit français n'existe pas encore, les *Capitulaires* des empereurs carolingiens n'ayant unifié que des points infimes dans l'ensemble du droit; il y a autant de droits variés qu'il existe en France de fiefs, de seigneuries, de villes affranchies. La souveraineté et la propriété se confondent. La justice, considérée comme un attribut de la propriété, est administrée dans le cadre de chaque seigneurie par des juridictions seigneuriales privées, à moins qu'il ne s'agisse de matières sur lesquelles l'Eglise affirme son contrôle (questions de privilèges ecclésiastiques, de mariage, de testament, de respect de la foi jurée), et sous réserve de la possibilité, plus ou moins effective selon les temps et les lieux, d'un recours au roi de France, souverain justicier du royaume. Les droits territoriaux variés ont naturellement subi l'influence prépondérante du droit des populations qui étaient les plus nombreuses sur chaque territoire; ainsi, les droits du midi de la France sont davantage inspirés par le droit romain, tandis que ceux du nord de la France ont surtout subi l'influence des coutumes germaniques.

● *Le droit ancien.* Insensiblement, la situation évolue, certains droits affirment leur originalité, tandis que d'autres se fondent avec les droits de territoires voisins ou sont absorbés par eux. La carte juridique de la France, la carte des *coutumes*, peut être dressée à peu près définitivement au XV^e s. A cette époque, la France est divisée en deux grandes régions, les *pays de coutumes* et les *pays de droit écrit*. Les pays de droit écrit sont, de façon générale, ceux qui se situent au sud d'une ligne qui va de Genève à La Rochelle. On les appelle « pays de droit écrit » parce que la coutume générale applicable dans ces pays (et à laquelle dérogent une quantité de coutumes locales ou municipales) est constituée par le droit romain. Dans le nord de la France, au contraire, le droit romain s'est heurté à une plus forte résistance. On s'en est bien servi pour combler les lacunes des coutumes, notamment en ce qui touche les contrats, pour lesquels les coutumes germaniques n'avaient prévu que des dispositions très insuffisantes; mais, dans les matières où elles comportaient une réglementation élaborée, les coutumes du nord de la France, dont l'inspiration était plus germanique, ont pu dans l'ensemble résister, et la renaissance des études de droit romain n'a pas entraîné leur disparition. Le nord de la France se trouve ainsi divisé en un certain nombre de grandes coutumes (coutumes de Paris, d'Orléans, de

Normandie, de Bretagne, d'Anjou, de Bourgogne, etc.), qui s'appliquent en de vastes étendues de territoire, sauf à être modifiées elles aussi, par de nombreuses coutumes locales, et à se voir compléter, en certaines matières, par les dispositions du droit romain considéré comme *raison écrite*. Des juristes fixent par écrit et commentent ces grandes coutumes; ainsi Beaumanoir commente, au XIII^e s., la coutume du Beauvaisis. Il s'agit là sans doute, de compilations privées dont la valeur peut être discutée, mais l'autorité des auteurs est grande et les compilations ainsi rédigées font disparaître en fait le grand inconvénient des coutumes, qui est leur incertitude. En 1453, un nouveau pas est accompli lorsque, par l'*Ordonnance de Montil-l-Tours*, Charles VII ordonne la rédaction officielle des coutumes de France. L'œuvre officielle de rédaction, puis de révision des coutumes est accomplie avec beaucoup de soin à partir de cette date et pendant tout le XVI^e s. En dehors d'éditions particulières, qui sont souvent préférables, les principales coutumes de l'ancienne France ont été publiées dans le *Coutumier général* de Bourdout de Richebourg, en 1724.

Différents facteurs, dans l'ancienne France, atténuent la diversité des droits qui sont appliqués. Le droit romain règle toute l'importante matière des obligations et des contrats, et les romanistes (Cujas, Doneau, etc.) s'efforcent d'accroître son influence et d'élargir son domaine; le droit romain, seul enseigné dans les universités avec le *droit canonique* jusqu'en 1679 (où est créée à Paris la première chaire de droit français), fournit d'autre part, le cadre dans lequel est ordonné et présenté le droit coutumier lui-même. D'autres matières importantes, comme le mariage, sont réglées de façon uniforme dans toute la France, car partout elles sont déterminées par l'autorité de l'Eglise et soumises au droit canonique, dont les règles se trouvent en différentes compilations, qui sont réunies en 1582 dans un recueil appelé *Corpus juris canonici*. L'action de la doctrine (Dumoulin, d'Argentré, Domat, Bourjon, Pothier, etc.) et celle des parlements ont tendance à rapprocher les unes des autres, au moins dans un cadre régional, les diverses coutumes. Un dernier facteur d'unification est constitué par l'action du pouvoir royal qui joue un rôle considérable en matière de droit public et, à certaines époques, en matière aussi de droit privé (Grandes Ordonnances de Colbert au XVII^e s.; Ordonnances du chancelier d'Aguesseau au XVIII^e s.).

Jusqu'à la Révolution, cependant, l'unité du droit français n'est pas faite. Il subsiste, en dehors des pays de droit écrit, environ 300 coutumes différentes, dont 60 sont de grandes coutumes, applicables à un territoire important. La diversité des droits présente des inconvénients d'ordre pratique. Elle est combattue de plus, au XVIII^e s., au nom de la raison, par la philosophie dominante, celle de l'école du droit naturel, dont on croit depuis Grotius (XVII^e s.), pouvoir déduire le contenu de la pure raison; la reconnaissance de cette notion conduit à critiquer la diversité des droits existants et à prôner l'unification nationale, et même internationale, du droit.

● *Le droit moderne.* C'est sous l'influence de ces idées que, dès 1791, les hommes de la Révolution française prévoient, dans la Constitution, que le droit français sera unifié et qu'il sera fait, pour la France, un code des lois civiles. Après différentes vicissitudes l'œuvre ainsi envisagée est accomplie en 1804 : c'est le *Code civil*. Celui-ci, parfois appelé *Code Napoléon*, a été modifié à diverses reprises depuis sa rédaction. Il correspond essentiellement aux besoins de la société du XVIII^e s.; sa révision, décidée à plusieurs reprises déjà, n'a jamais été effectuée. Mais il ne représente plus aujourd'hui qu'un élément dans l'ensemble des législations françaises, dont une codification a été commencée au cours des dernières années.

Les diverses branches du droit.

Le droit moderne est caractérisé par la grande diversité des règles qu'il édicte, par la complexité croissante des rapports entre les personnes et par le développement des fonctions de l'Etat. Les matières relevant du droit moderne étant nombreuses et différentes, il n'était plus possible de les faire régir par le

mes règles de droit; la naissance de droits particuliers est donc devenue nécessaire. On distingue ainsi un nombre croissant de branches du droit. Dans certains pays, en France notamment, on a pris l'habitude de grouper ces différentes branches en deux groupes : le droit public et le droit privé.

Le **droit public** serait l'ensemble des règles de droit qui s'appliquent à l'Etat. Il se divise en droit public externe et en droit public interne. Le droit public interne est subdivisé en **droit public général** (principes du droit public), en **droit constitutionnel** (organisation des pouvoirs politiques), en **droit administratif** (ensemble des règles qui régissent les rapports nés entre l'Etat et toute autre personne à la suite d'un acte administratif), en **droit pénal ou criminel** (infractions et peines), en **droit de la procédure** (procédure des juridictions non répressives, dite **procédure civile commerciale**, et procédure des juridictions répressives, dite **procédure pénale**).

Le **droit privé** serait l'ensemble des règles applicables aux rapports des personnes — individuelles ou collectives — non publiques. Ses deux principales branches sont le **droit civil** (règles relatives aux rapports de famille, aux contrats entre particuliers et à la responsabilité non délictuelle) et le **droit commercial** (règles relatives aux rapports pécuniaires entre particuliers lorsqu'un acte de commerce a été accompli).

Cette distinction reste importante du fait de la coexistence de deux appareils juridictionnels, destinés l'un à régler les différends d'ordre privé, l'autre les différends d'ordre public. Mais elle a cessé de correspondre à la réalité. En effet, au cours du XIX^e s. est apparu un droit intermédiaire, souvent appelé **droit social**, correspondant à l'organisation des relations de travail et à la protection des individus contre les divers risques pouvant troubler, sur le plan économique, la vie de leur foyer. Ainsi entendu, le droit social comprendrait le **droit professionnel**, le **droit du travail** ou **droit ouvrier**, le **droit familial**, ainsi que les diverses législations de **protection sociale** : aide sociale et Sécurité sociale, par exemple. (Il faut noter que certains juristes considèrent que tout droit positif est un droit social, et que certains philosophes du droit réservent cette dénomination au droit qui, dans un avenir plus ou moins proche, régirait « une association égalitaire et collaborative » et non plus « une association hiérarchique de domination » [Gurvitch].)

Les sources du droit positif.

Les sources du droit positif sont multiples. En France, la plus importante est constituée par la **loi**, complétée par la **réglementation**. La loi est l'expression de la volonté nationale; c'est une règle de droit directement émanée du pouvoir législatif et promulguée par le président de la République (la promulgation a trois objets : attester l'existence et la réalité de la loi, ordonner sa publication, donner aux agents du pouvoir mandement d'exécution). Les décrets, règlements ou arrêtés ont l'expression de la volonté des administrateurs. Le citoyen n'a aucun moyen d'action contre la loi promulguée, même si elle est contraire à la Constitution ou au droit naturel; en revanche, il possède un recours contre ses réglementations. Dans d'autres pays, aux Etats-Unis par exemple, le citoyen peut évoquer l'inconstitutionnalité de la loi devant un tribunal qui doit lui en faire application. Même dans les pays de droit anglo-saxon, où la **common law** joue encore un rôle important, la loi tend, aujourd'hui, à devenir la principale source du droit positif.

La **doctrine**, mode d'expression des conceptions du moment sur le droit et des diverses solutions positives proposées en vue de résoudre certaines difficultés ou suggérées au législateur, constitue encore, dans une certaine mesure, un guide et un auxiliaire pour le juge, et, à ce titre, figure toujours parmi les sources du droit (en droit romain, les réponses des **prudens** constituaient une des sources formelles du droit).

La **jurisprudence** constate l'état actuel du droit, tel qu'il est reflété par l'ensemble des solutions qui, en une matière donnée, sont consacrées par les décisions des tribunaux. Il convient, à cet effet, de distinguer les arrêts de principe et les arrêts d'espèce; les premiers sont particulièrement importants, car le juge qui les a rendus a commencé par

énoncer l'exposé d'une théorie juridique, parfois construite de toutes pièces, avant de régler le problème particulier qui lui a été posé. En France, la Cour de cassation, qui coordonne la jurisprudence des divers tribunaux, change parfois d'avis avec une certaine fréquence. En Angleterre, au contraire, la jurisprudence des cours d'appel et de la Chambre des lords est, en général, fixée pour longtemps.

Les **contrats** et **conventions** constituent également une importante source du droit, dans la mesure où les citoyens sont libres de contracter à leur guise, c'est-à-dire dans les matières où les dispositions de la loi ne sont pas d'ordre public. Il convient de noter l'importance croissante de la convention collective, qui donne une nouvelle vigueur à la source du droit que constitue la volonté des parties. (→ Biblio.)

— Hist. **Droits seigneuriaux**. Le seigneur jouissait de droits divers, la plupart consistant d'ailleurs en des revenus financiers. L'origine exacte de ces divers droits a été l'objet de longues discussions de la part des historiens. Les uns, d'origine régalienne, relèvent de la justice et du droit de ban; d'autres, d'origine domaniale, sont issus de la police économique et sociale de la seigneurie; d'autres, enfin, d'origine féodale, proviennent du droit de guerre et de l'organisation militaire dans le cadre de la hiérarchie féodale. Parmi les droits paraissant usurpés à l'Etat, on peut citer d'anciens impôts publics : **capitatio humana**, devenue le **chevage**; **capitatio terrena**, devenue le **cens**; certaines corvées qu'entraînaient les travaux d'utilité générale; certains **tonlieux**; les **droits de gîte**; certains **droits de justice** (amendes, confiscations) ou militaires (services d'ost et de chevauchée et leur rachat éventuel); certains droits sur les églises (élection des évêques et des abbés, régale, dépouille, etc.); les **droits de monnayage**, etc. Parmi les revenus d'origine domaniale, il y avait : 1° la **taille**, des serfs aux vilains, signe de roture; 2° le **fouage**; 3° les **corvées**; 4° les **banalités**; 5° les **profits** de basse justice; 6° les **droits de patronage** sur les églises du domaine, etc. Enfin, parmi les **droits d'origine féodale**, nous trouvons les revenus procurés par les vassaux. Les deux principaux étaient les **aides** aux **quatre cas** et les **lods et ventes**. Il faut y ajouter le **quint** et le **requint**, **rachat** ou **relief**, **l'amortissement**. Les censitaires payaient, eux, le **champart**, le **banvin**, les **aides**, etc. Il existait une infinité de droits seigneuriaux, variables, selon les coutumes locales, dans leur dénomination et leur portée. On désignait du nom d'**exactions**, ou **mauvaises coutumes**, les redevances injustifiées ou créées tardivement sous quelque prétexte.

— Inst. polit. **Déclaration des droits de l'homme**. A diverses reprises, on a cru nécessaire de rappeler, en tête des Constitutions, certains principes fondamentaux de droit naturel. En 1689, le Parlement d'Angleterre, adopta une déclaration des droits qui substituait la royauté consentie à la royauté de droit divin. En 1776, les représentants des Etats-Unis d'Amérique, assemblés en congrès, votèrent à l'unanimité une déclaration des droits, qui se terminait par l'affirmation que les « Colonies-Unies sont et ont droit d'être des Etats libres et indépendants ». Une autre déclaration des droits (**Bill of Rights**) s'adjoignit en 1789 à la Constitution de 1787 (dix premiers amendements). [V. art. spéciaux.]

Droit (PÉTITION DU) [*Petition of Right*], texte présenté par les deux chambres du Parlement anglais au roi Charles I^{er}, en 1628, rappelant les divers statuts sur lesquels était fondé le fonctionnement légal du gouvernement, notamment ceux qui reconnaissaient au Parlement, et particulièrement à la Chambre des communes, le droit exclusif de consentir toute taxe ou impôt, et protestant contre les entorses faites à la loi, telles que taxation arbitraire, emprisonnements illégaux, emploi abusif de la loi martiale. En juin 1628, le roi sanctionna ce texte, qui devint donc **statut** et réalisa la première limitation constitutionnelle des pouvoirs de la monarchie anglaise depuis la fin du XV^e s.

droit international (INSTITUT DE); association fondée à Gand, en 1873, par un groupe de juristes, et dont le but est de favoriser le

progrès du droit international : ses annuaires sont d'une valeur estimable dans ce domaine.

droit international (INSTITUT AMÉRICAIN DE), organisme scientifique fondé en 1912, à Washington, par Alejandro Álvarez et James Brown Scott, en vue d'étudier plus spécialement les questions intéressant l'Amérique.

droits (DÉCLARATION DES) [*Bill of Rights*], texte constitutionnel anglais, élaboré, en février 1689, par le Parlement convention, pour assurer la continuité et le bon fonctionnement du gouvernement monarchique après la révolution de 1688. Cette déclaration commençait par prononcer l'abdication de fait de Jacques II; elle appelait ensuite les libertés et droits fondamentaux du royaume, fondés sur tous les statuts antérieurs, et la supériorité de la loi sur le roi, limitant de ce fait sévèrement l'exercice de la prérogative royale; enfin, elle prenait des précautions contre une éventuelle succession catholique. Avant d'être proclamés reine et roi d'Angleterre, la princesse Marie et Guillaume d'Orange durent souscrire à cette déclaration, qui devint statut au décembre 1689. Sa rigueur et sa précision en font un des textes les plus importants de l'histoire constitutionnelle anglaise.

droits de l'homme et du citoyen (DÉCLARATION DES) [1789], déclaration composée de 17 articles et précédée d'un préambule, dont le texte fut discuté et voté par les membres de l'Assemblée constituante, du 17 au 26 août 1789. Elle servit de préface à la Constitution de 1791.

Sans doute, la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis (4 juill. 1776) et, surtout, les nombreuses déclarations des droits qui ont accompagné les Constitutions promulguées de 1777 à 1784 par six Etats américains ont pu influencer les rédacteurs de la Déclaration française. Il semble pourtant que ces derniers, qui comprenaient nombre d'anciens parlementaires, tel Adrien Du Port, dont la connaissance de l'ancien droit français était fort étendue, aient été surtout influencés par les déclarations de principe faites soit par les états généraux, en particulier ceux de 1484, soit par le parlement de Paris, notamment dans ses remontrances de 1755 et de 1788, et qui revendiquaient, au nom de prétendues lois fondamentales du royaume, de nombreuses libertés, et surtout celle de consentir l'impôt. Il est certain également que l'influence des philosophes du XVIII^e s. a marqué profondément le texte de cette déclaration, comme le révèlent les allusions du préambule à l'existence de droits naturels (Jean-Jacques Rousseau), ainsi qu'à celle d'un Etre suprême, sous les auspices duquel se place l'Assemblée pour définir ces droits, donnant ainsi satisfaction tant aux catholiques ou aux protestants fervents qu'à ceux qui, ayant abandonné toute religion, se contentent de pratiquer un vague déisme. Enfin, ni la pensée de Montesquieu (allusion à la nécessaire séparation des différents pouvoirs, art. 16) ni celle des physiocrates, dont Condorcet est l'un des meilleurs représentants (importance accordée au respect de la propriété, art. 2), ne sont absentes de cette Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.



le Droit civil et le Droit canon
église Sainte-Marie Nouvelle
Florence

Déclaration
des droits de l'homme
dessin et gravure
de Niquet le Jeune (1789)



DÉCLARATION
DES DROITS
DE L'HOMME

préambule Les représentants du Peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer dans une Déclaration solennelle les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme; afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de chaque institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et au bonheur de tous. En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen :

article premier Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

art. II Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

art. III Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

art. IV La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

art. V La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

art. VI La loi est l'expression de la volonté générale; tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Les idées des philosophes et des physiocrates sur l'existence de tels droits avaient d'ailleurs pénétré profondément l'opinion publique, grâce à de multiples brochures de propagande, et de nombreux cahiers de doléances exigèrent des députés des Etats généraux la rédaction d'une telle Déclaration des droits de l'homme opposés aux droits féodaux, c'est-à-dire, en fait, à l'arbitraire royal ou seigneurial.

Aussi, trois comités furent-ils constitués pour en élaborer le texte, le premier le 9 juillet, jour où l'Assemblée se proclama constituante, le deuxième le 14 juillet et le troisième le 4 août, quand, quelques heures avant l'abolition des droits féodaux, les jeunes nobles libéraux firent décider sa rédaction d'urgence. Après avoir discuté les projets de La Fayette et de Sieyès, ce nouveau comité fit adopter celui du 6^e bureau, qui était, en réalité, l'œuvre de M^{sr} Champion de Cicé (19 août). Le 26 août, le texte définitif, réduit de 24 à 17 articles, et précédé d'un préambule, œuvre de Mounier et de Mirabeau, était voté.

Les auteurs de ce document ont voulu en faire une déclaration de principe de portée universelle, valable dans tous les temps et dans tous les pays : ils prétendent définir, dans le préambule, « les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme », dont ils précisent à l'article 2 qu'ils sont « imprescriptibles ».

Pourtant, l'énumération même de ces droits prouve que cette Déclaration est en grande partie une œuvre de circonstance, rédigée par et pour la bourgeoisie. En fait, elle n'admet, parmi les droits imprescriptibles, que des droits civils, au premier rang desquels elle place la liberté (art. 1 et 2), sous ses différentes formes : individuelle (art. 7, 8 et 9), de pensée (art. 10 et 11), de la presse (art. 11) et de croyance (art. 10), tout en

art. VII Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

art. VIII La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

art. IX Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

art. X Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

art. XI La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

art. XII La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

art. XIII Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

art. XIV Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

art. XV La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

art. XVI Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a pas de constitution.

art. XVII La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est quand la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.



Déclaration des droits de l'homme en 1789
cabinet des Estampes

fixant pour limite à la jouissance de cette liberté l'exercice de droits analogues par les autres membres du corps social (art. 4 et 5). Ainsi protégeait-elle les citoyens contre les abus dénoncés naguère par les philosophes : arbitraire judiciaire (lettres de cachet), censure des écrits, intolérance religieuse; mais

elle omettait de garantir à chacun l'exercice d'un certain nombre de libertés essentielles, parmi lesquelles il faut citer les libertés de domicile, d'association et de réunion. Son silence est également total en ce qui concerne les libertés économiques fondamentales (industrie, commerce, travail), dont les rédacteurs de la Déclaration ne pensaient pas qu'elles puissent être contestées aux possédants, et la liberté d'enseignement, la grande majorité des Constituants ne la concevant sans doute pas en dehors des cadres ecclésiastiques et universitaires traditionnels.

Elle réserve aussi une place de choix à la propriété, dont ses auteurs, nobles et bourgeois, riches détenteurs de biens fonciers ou immobiliers, rappellent par deux fois qu'elle est « sacrée », afin d'en renforcer le caractère intangible (art. 2 et 17), et c'est pour défendre l'homme tant dans ses biens que dans sa personne que la Déclaration précise qu'il a droit à sa sûreté (art. 2), qui sera assurée par une force publique (art. 12).

Quant à l'égalité, si la Déclaration reconnaît qu'elle est voulue par la nature à la naissance (art. 1), et que l'Etat doit l'assurer au citoyen et à l'homme sur le triple plan législatif (art. 6), judiciaire (art. 6 et 7) et fiscal (art. 13), ainsi que de nombreux écrits l'avaient réclamé depuis la fin du XIII^e s., en revanche elle ne figure pas parmi les droits naturels et imprescriptibles de l'homme, car, dans la société hiérarchisée de 1789, les détenteurs de la puissance politique et économique entendent s'en réserver implicitement le monopole; ils furent donc contraints de reconnaître que l'égalité absolue est impossible, les individus se différenciant rapidement sur le double plan de l'utilité sociale (art. 1) et de la capacité intellectuelle (art. 6); cette double réserve permettrait au législateur, sans contredire les principes de la Déclaration, de distinguer, sur le plan politique, des

oyens passifs, des citoyens actifs et même électeurs.

On s'explique que les *droits politiques* du citoyen soient pratiquement exclus des droits prescriptibles de l'homme, à l'exception en son seul, qui est plus un devoir qu'un droit, sur la définition duquel un silence prudent d'ailleurs observé, mais qui justifie à la fois les révolutions du passé (14 juill. 1789) et celles de l'avenir (10 août 1792, 9 thermidor an II, etc.) : la *résistance à l'oppression*. Or, pourtant, la Déclaration insiste sur deux conquêtes politiques essentielles réalisées entre le 5 mai et le 9 juillet 1789. La première est le *transfert de la souveraineté du roi à la Nation* (art. 2), cette souveraineté résidant, en fait, en chaque citoyen, qui pourra l'exercer soit personnellement (justification future du plébiscite), soit par l'intermédiaire de ses représentants, ce qui prépare l'avènement d'un régime parlementaire (art. 6); le vote de la loi (art. 6), celui des contributions (et en plus des impôts) [art. 13 et 14] et le contrôle des dépenses (art. 14 et 15) par les citoyens en découlent.

La *séparation des pouvoirs* est la seconde conquête politique des révolutionnaires de 1789, qui la consacrent par l'article 16, moins, sans doute, par fidélité à Montesquieu que par une méfiance égale à la sienne à l'égard du pouvoir exécutif (c'est-à-dire du pouvoir royal), systématiquement abaissé au profit des pouvoirs législatif et judiciaire, bien que le texte des Constituants ne détermine pas encore comment ces deux derniers pouvoirs vont être séparés dans l'avenir.

Si l'on analyse la Déclaration des droits de 1789 se présente d'abord et avant tout comme une machine de guerre dressée contre l'«*Ancien Régime*» (Godechot), dont elle représente l'«*acte de décès*» (Aulard) : c'est pourquoi ses rédacteurs ont plus insisté sur les abus auxquels ils voulaient remédier que sur les abus dont ils n'avaient pas à souffrir.

Or, pourtant, son aspect positif est bien supérieur à son aspect négatif. Œuvre de la bourgeoisie, elle servait les intérêts jusque dans les plus minutieux détails (indemnité d'expropriation implicitement définie par l'art. 17, protection de l'ordre public assurée par l'art. 13, responsabilité des fonctionnaires établie par l'art. 15), la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen a favorisé, dans l'immédiat et au bénéfice de la Révolution, la mise en œuvre d'innombrables talents d'hommes politiques, de généraux, de savants, qui n'auraient restés cachés si la reconnaissance officielle de l'égalité native des hommes et l'admission de tous à tous les emplois publics n'avaient été proclamées dans ce texte, suscitant un enthousiasme qui permit aux partisans du nouveau régime de triompher de tous ses adversaires.

Enfin, malgré ses insuffisances (absence, grettée par de nombreux Constituants, d'une Déclaration des devoirs*, ces derniers étant limités pratiquement au seul devoir moral mentionné par l'art. 13), la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, évitant toute allusion à un régime politique déterminé (le mot de «*roi*» n'apparaît pas dans le texte) et désireuse d'assurer le bonheur du



table des droits de l'homme
affichée dans la salle des séances
de la Convention

genre humain, se présente comme un document de valeur universelle, auquel se réfèrent, depuis près de deux siècles, tous les hommes et tous les peuples épris de liberté.

droits de l'homme et du citoyen (DÉCLARATION DES) [1793], déclaration composée de 35 articles, dont le texte précéda celui de la Constitution du 24 juin 1793.

Discuté avant le 31 mai, ce texte fut un compromis entre celui qu'avait proposé Robespierre aux Jacobins (21 avr.) et à la Convention (24 août 1793) et celui des Girondins. Aussi la Déclaration reconnut-elle, malgré Robespierre, la propriété comme l'un des droits naturels de l'homme et réservait-elle la primauté aux droits individuels sur les droits sociaux (les droits à l'instruction [art. 22] et aux secours publics sont reconnus, mais non pas le droit au travail). Pourtant, ayant été définitivement adoptée après la chute des Girondins (31 mai et 2 juin 1793), cette Déclaration, placée également sous les auspices de l'Être suprême, est plus démocratique que celle de 1789, car elle range l'égalité au premier rang des droits fondamentaux de l'homme, et relègue au dernier la

propriété. Enfin, elle interdit l'esclavage et fait du droit à l'insurrection contre la tyrannie le plus impérieux des devoirs de l'homme (art. 28 et 35).

droits de l'homme et du citoyen (DÉCLARATION DES) [1795], déclaration qui précède la Constitution de l'an III, discutée du 3 au 17 août 1795.

Plus éloignée, dans son texte, de la Déclaration de 1793 que de celle de 1789, elle écarte pourtant l'article 1^{er} de cette dernière : «*Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits*», afin de faciliter l'instauration d'un régime censitaire et d'empêcher l'avènement d'une démocratie sociale, tant redoutée par les possédants de juillet 1793 à juillet 1794.

En réaction contre la démocratie égalitaire de la Montagne, elle ne reconnaît aux citoyens que l'égalité devant la loi, ne mentionne plus les différentes formes de liberté de pensée et d'expression, ni les droits à l'instruction, au travail, à l'assistance et à l'insurrection, mais confirme la liberté économique, ainsi que la condamnation portée contre l'esclavage par la Déclaration de 1793 (art. 15). Complétée par une Déclaration des devoirs*, ce document est donc, en grande partie, une arme de guerre destinée à maintenir les privilèges acquis des hommes au pouvoir et à les prémunir contre toute subversion de l'ordre social.

droits de l'homme (DÉCLARATION INTERNATIONALE DES), exposé des garanties fondamentales accordées à tout individu par les Etats appartenant à l'Organisation des Nations unies.

L'O. N. U., constituée après une guerre où les principes de morale avaient été délibérément violés, les rappela de façon plus concrète et plus complète que les Déclarations des droits américaine de 1776 et française de 1789; elle précisa, en outre, les règles qui président aux relations sociales et internationales, et souligna l'égalité raciale, à laquelle il avait été porté particulièrement atteinte.

La Déclaration internationale des droits de l'homme, qui comporte un préambule et un texte de 30 articles, a été, après des débats prolongés, adoptée par l'Assemblée de l'O. N. U., à Paris, le 10 décembre 1948. Quarante-huit Etats émisrent un vote favorable, huit s'abstinrent (U. R. S. S., Pologne, Ukraine, Biélorussie, Yougoslavie, Tchecoslovaquie, Union sud-africaine, Arabie Saoudite).

Cette déclaration a été fortement inspirée par la Déclaration française de 1789, dont elle souligne ainsi la portée universelle. C'est ainsi que l'on peut comparer : les art. 1 de la Déclaration internationale et 1 de la Déclaration française (égalité des hommes à la naissance); les art. 7 et 6 (égalité devant la loi); les art. 29 et 4 (respect de la liberté d'autrui); les art. 9 et 7 (condamnation des arrestations arbitraires); les art. 11 et 9 (présomption d'innocence de tout accusé jusqu'à ce que sa culpabilité soit établie officiellement; proclamation du droit à la propriété); les art. 18-19 et 10-11 (libertés de pensée et d'opinion);

considérant que le respect de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables est le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde;

considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie outrageants pour la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme l'aspiration la plus élevée de l'homme du commun;

considérant qu'il est essentiel, pour éviter que l'homme soit contraint à user du suprême recours qui est la révolte contre la tyrannie et l'oppression, que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit;

considérant que les peuples des Nations unies ont, dans la charte, proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur des hommes et des femmes, qu'ils sont résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus complète;

considérant que les États membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation, le respect effectif et universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus grande importance pour la pleine réalisation de cet engagement;

considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre les nations;

L'Assemblée générale

proclame la présente Déclaration des droits de l'homme comme représentant l'idéal commun que tous les peuples et toutes les nations devront s'efforcer de réaliser afin que tous les individus et tous les groupes sociaux, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par le moyen de l'enseignement et de l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des États membres eux-mêmes que parmi celles de territoires sous leur juridiction.

DÉCLARATION
INTERNATIONALE
DES DROITS
DE L'HOMME

DÉCLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

article premier Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

art. II Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, administratif ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce territoire soit indépendant, sous tutelle ou non autonome ou subisse toute autre limitation de souveraineté.

art. III Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

art. IV Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

art. V Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

art. VI Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

art. VII Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

art. VIII Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la Constitution ou par la loi.

art. IX Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé.

art. X Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

art. XI 1° Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées;

les art. 21 et 6 (admission de tous à tous les emplois publics).

Mais elle remédie également aux lacunes de la Déclaration de 1789, à la lumière de cent cinquante ans d'histoire, qui ont été marqués essentiellement par la conquête de nouveaux droits individuels (liberté de domicile [art. 12] et de circulation [art. 13]; liberté d'association et de réunion [art. 20]), et, surtout, de droits sociaux et familiaux inconnus des Constituants de 1789 (égalité de l'homme et de la femme, droit au mariage [art. 16]; droit à la sécurité sociale et à l'assistance [art. 22 et 25]; droit au travail [art. 23] et à son corrélatif, le repos [art. 24]).

De plus, complètement indispensable à l'exercice des droits politiques, elle proclame pour tous les hommes le droit à l'éducation et à la culture, déjà reconnu, en fait, par la Déclaration de 1793 (art. 26 et 27).

Enfin, elle condamne indirectement, par l'art. 21, les régimes qui privent l'homme de son droit de vote ou s'arrangent pour le rendre inefficace (élections retardées ou irrégulières, publicité du vote); surtout, elle stigmatise les crimes commis contre l'humanité depuis l'instauration du régime national-socialiste en Allemagne: ainsi s'explique la condamnation de la torture (art. 5), de l'esclavage (art. 4), du racisme sous toutes ses formes, tant sur le plan du droit civil ou politique (art. 2) que dans le domaine matrimonial (art. 16) ou intellectuel (art. 26, § 2). Et, par là, nous constatons que les rédacteurs de la Déclaration internationale de 1948 ont voulu poser également, aux yeux de l'humanité entière, le problème de la réintégration dans le corps social de tous ceux que les préjugés ethniques (art. 2, 16 et 26, § 2), politiques (apatrides, art. 15), sociaux

(esclaves, art. 4) ou moraux (filles mères, enfants illégitimes, art. 25, § 2) privent de la jouissance effective de leurs droits civils et politiques.

Se voulant universelle comme la Déclaration française de 1789, la Déclaration internationale des droits de l'homme de 1948 est néanmoins, comme elle, une œuvre de circonstance; ses liens étroits avec l'actualité expliquent sans doute pourquoi huit des membres de l'O. N. U. se sont abstenus lors du vote final. L'U. R. S. S. et les démocraties populaires ne pouvaient sans doute pas voter en faveur d'un texte qui consacre la légitimité de la propriété individuelle, condamnée par le marxisme (art. 17); de même, l'Union sud-africaine et l'Arabie Saoudite ne pouvaient approuver ce document, qui condamne en fait implicitement la politique de ségrégation raciale du premier de ces pays (art. 2) et la pratique de l'esclavage par le second (art. 4). Ainsi se révèle la difficulté de trouver, à l'intérieur du monde moderne, un système de références intellectuelles et morales communes à tous les Etats, quand les structures sociales reposent sur des bases idéologiques fondamentalement différentes. (→ Biblio.)

droits de l'homme (LIGUE DES), ligue fondée en 1898, à l'occasion de l'affaire Dreyfus et sur l'initiative de Ludovic Trarieux, pour défendre les libertés humaines menacées par des décisions arbitraires prises par le pouvoir politique ou par le pouvoir judiciaire, au mépris du Code et du droit naturel.

L'émotion suscitée par le rebondissement de l'affaire Dreyfus, à la suite de la publication dans *l'Aurore*, le 13 janvier 1898, de l'article « L'accuse » d'Emile Zola, et par le procès intenté à son auteur avait incité un sénateur républicain et modéré, Ludovic Trarieux,

2° Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui au moment où elles ont été commises ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

art. XII Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

art. XIII 1° Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État;
2° Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

art. XIV 1° Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays;
2° Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux principes et aux buts des Nations unies.

art. XV 1° Tout individu a droit à une nationalité;
2° Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité ni du droit de changer de nationalité.

art. XVI 1° A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution;
2° Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre consentement des futurs époux;
3° La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.

art. XVII 1° Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété;
2° Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

art. XVIII Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte ou l'accomplissement des rites.

art. XIX Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre,

convaincu de l'innocence du capitaine Dreyfus, à constituer une association, dont il définit les principes dès le 20 février 1898, alors que le procès de Zola passionnait encore l'opinion: défense de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, de la justice. Se plaçant strictement sur le terrain de la recherche de la vérité, les fondateurs de la Ligue des droits de l'homme cherchèrent à l'origine à n'admettre en leur sein que des personnalités universitaires ou de milieu de pensée proches de ces derniers. Pourtant, dès le 4 juin 1898, lors de son assemblée constitutive, qui vota les statuts élaborés le 20 février, la Ligue accepta la présence dans son premier comité central de sept représentants des milieux politiques, opportunistes et modérés.

Dès lors, l'action de la Ligue se situe sur un double plan: celui du droit (elle constitue pour la défense des libertés menacées, des conseils juridiques chargés d'étudier les dossiers de toutes les personnes qui, comme Dreyfus, peuvent être victimes d'une erreur judiciaire, voulue ou non); celui de la politique (la défense du droit s'identifiant pour elle à celle de la République et des principes de 1789). Cette dernière action se concrétisa à la fois par des manifestations publiques et par des interventions parlementaires. Bien qu'elle ait désiré officiellement rester en dehors et au-dessus des partis politiques pour mieux remplir son rôle d'apôtre de la tolérance et de la justice, la Ligue s'est trouvée liée par ses origines à la cause de la gauche française, dont elle est devenue l'un des organes d'expression les plus autorisés.

En effet, ayant dû combattre dès sa constitution les conservateurs de droite, très souvent catholiques et volontiers nationalistes

ns considération de frontière, les informations et les idées
r quelque moyen d'expression que ce soit.

. XX 1° Toute personne a droit à la liberté de réunion et
association pacifique;

Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

. XXI 1° Toute personne a le droit de prendre part à la
élection des affaires publiques de son pays, soit directement,
et par l'intermédiaire de représentants librement choisis;

Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'éga-
té, aux fonctions publiques de son pays;

La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pou-
voirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections
libres, qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage
universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équi-
valente assurant la liberté du vote.

. XXII Toute personne en tant que membre de la société
a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satis-
faction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables
à sa dignité et au libre développement de sa personnalité,
accès à l'effort national et à la coopération internationale,
compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

. XXIII 1° Toute personne a droit au travail, au libre choix
de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de
travail et à la protection contre le chômage;

Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal
pour un travail égal;

Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et
satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence
conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par
autres moyens de protection sociale;

Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndi-
cats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses
intérêts.

. XXIV Toute personne a droit au repos et aux loisirs, et
notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail
et à des congés payés périodiques.

. XXV 1° Toute personne a droit à un niveau de vie suffi-
sant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille,
notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les
soins médicaux, ainsi que pour les services sociaux nécessaires :
elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'inva-
lidité, de veuvage, de vieillesse, ou dans les autres cas de
perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances
dépendantes de sa volonté;

antisémites, elle fut rejetée vers les partis
antimilitaristes de gauche (radicaux et socialistes).
En 1898, à partir d'août 1898, se rallièrent défini-
tivement à la cause de Dreyfus.

ainsi s'expliquent le refus de la discrimi-
nation raciale, l'anticléricalisme militant et
l'antimilitarisme latent de la Ligue, qui, à
politique de défense sociale et politique
son fondateur, Trarieux (1898-1904), va
tenté substituer, sous la présidence de
Francis de Pressensé (1904-1914), une poli-
tique d'action républicaine, sur le triple plan
de la laïcité (séparation de l'Eglise et de
l'Etat, liberté et non monopole de l'ensei-
gnement public, refus de subvention à l'en-
seignement privé), de la démocratie politique
(vote des femmes, liberté de la presse, etc.)
et sociale (défense du droit de grève générale
en 1909), et du pacifisme (organisation inter-
nationale de la paix).

ne telle action n'a pu être entreprise sans
une organisation efficace, composée de sec-
tions locales, de fédérations départementales
accrues sous le contrôle d'un comité central
permanent, siégeant à Paris et élu par les
membres des sections.

La qualité de son recrutement (membres
des professions libérales; universitaires,
armés, auxquels les instituteurs sont les plus
nombreux), ses effectifs élevés (près de
100 000 membres en 1933), la puissance de
ses moyens financiers jusqu'à cette date
de 77 000 cotisations perçues), le rôle joué par
la presse, soit bimensuelle (les *Cahiers des
droits de l'homme*, fondés en 1920), soit quo-
tidienne (la *Quotidienne*, lancée en 1923),
l'influence de la Ligue dans la
politique du pays, où son action fut
renforcée par la constitution, dès
1919, sous la direction de Ferdinand Buisson

et de Henri Guernut, d'un groupe inter-
parlementaire, qui, en 1933, compta plus de
163 radicaux et de 116 socialistes.

La Ligue est alors à l'apogée de sa puissance,
mais de son triomphe vont sortir les raisons
de son relatif effacement : la socialisation
de la Ligue, dont les radicaux perdent le
contrôle en 1933, entraîne de nombreux dé-
parts parmi ces derniers, et même des exclu-
sions (celle d'Edouard Herriot, en 1934),
tandis qu'une minorité pacifiste, avec Féli-
cien Challaye, se sépare de la Ligue lors
des procès de Moscou. Victor Basch, qui la
préside depuis 1926, avait regretté dès 1929
qu'elle ne consacrait pas l'essentiel de son
activité à ses conseils juridiques.

La ligue ne retrouva pas, après la Libération,
l'audience de jadis, ainsi que le prouve le
nombre relativement réduit des demandes
d'intervention juridique faites auprès d'elle
par les particuliers : 19 406 en 1931, 4 000
en 1945, 2 500 en 1956. Pourtant la Ligue,
sous les directions successives d'Emile Kahn
et de Daniel Mayer, a manifesté son existence
chaque fois qu'une crise internationale sem-
blait mettre en danger la libre disposition des
droits de l'homme et du citoyen : c'est ainsi
qu'elle protesta contre l'invasion de la Corée
du Sud par la Corée du Nord, et contre
l'action américaine en Corée (1950), ou
contre les interventions soviétiques en Hongrie
(1956) et franco-britannique en Egypte (1956).

DROIT, E adj. (lat. *directus*). Qui va sans
déviation, sans courbure, d'un point à un
autre : La ligne droite est le plus court
chemin d'un point à un autre. *Chemin tout
droit*. L'avenue de l'Impératrice s'allongeait
tout droite dans le crépuscule (Zola). ||
Perpendiculaire à l'horizon; dressé, vertical :
Il part au petit trot, puis à fond de train, et

2° La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une
assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le
mariage ou hors du mariage, jouissent de la même protection
sociale.

art. XXVI 1° Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation
doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement
élémentaire et fondamental. L'enseignement technique et profes-
sionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit
être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite;

2° L'éducation doit viser au plein épanouissement de la person-
nalité humaine et au renforcement du respect des droits de
l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la
compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations
et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le dévelop-
pement des activités des Nations unies pour le maintien de la
paix;

3° Les parents ont par priorité le droit de choisir le genre
d'éducation à donner à leurs enfants.

art. XXVII 1° Toute personne a le droit de prendre part libre-
ment à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts
et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en
résultent;

2° Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et maté-
riels découlant de toute production scientifique, littéraire ou
artistique dont il est l'auteur.

art. XXVIII Toute personne a droit à ce que règne sur le
plan social et sur le plan international un ordre tel que les
droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent
y trouver plein effet.

art. XXIX 1° L'individu a des devoirs envers la communauté,
dans laquelle seul le libre et plein développement de sa person-
nalité est possible;

2° Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses
libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la
loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le
respect des droits et des libertés d'autrui et afin de satisfaire
aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du
bien-être général dans une société démocratique;

3° Ces droits et libertés ne pourront en aucun cas s'exercer
contrairement aux buts et aux principes des Nations unies.

art. XXX Aucune disposition de la présente Déclaration ne
peut être interprétée comme impliquant pour un Etat, un grou-
pement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une
activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits
et des libertés qui y sont énoncés.

s'arrête encore, les oreilles droites (F. Mau-
riac). Elle lui avait souvent répété : « *Tiens-
toi droit!* » ou « *Mets tes mains sur la table* »
(J. Cocteau). || Se dit de ce qui est placé, chez
l'homme et l'animal, du côté opposé à celui
du cœur : *La main droite. L'œil droit.* || *La
rive droite*, la rive qu'on a à sa droite en
descendant le cours d'une rivière : *La rive
de la rive droite porte, comme des fruits,
toutes sortes de villages neufs* (G. Duhamel).
|| — *Fig.* Qui ne dévie pas; sain, sensé, judi-
cieux : *Avoir le sens droit, l'esprit droit.* ||
Qui ne dévie pas du devoir; juste, sincère :
*Un homme droit. Un cœur droit. Une âme
droite. Un homme qu'il aimait, Maréchal, un
homme excellent, ferme et droit, eut le cou-
rage de lui dire la situation* (Michelet).

— Loc. div. En ligne droite, En droite ligne,
sans dévier dans aucun sens : *Chemin tracé
en ligne droite*; et, au fig., *Suivre la ligne
droite*, se conduire sans avoir recours à
aucun expédient douteux. || — *Fig.* *Droite
voie, voie droite, droit chemin*, voie de
l'honneur ou de la vertu : *Quand le chemin
est droit jamais il n'est mauvais* (Hugo). ||
*Etre, se tenir droit comme un jonc, comme
un peuplier, comme un cerf, comme un
piquet, comme un pieu, comme une statue,
comme un I*, se tenir droit et raide. || *Ironiq.*
*Droit comme la jambe d'un chien, droit
comme mon bras quand je me mouche*, se
disent d'une chose tortueuse, mal conformation.

— Anat. *Muscle droit*, ou *droit* n. m., nom
de plusieurs muscles du corps humain.
(V. part. *encycl.*)

— Bot. Se dit des organes dont l'axe est rec-
tiligne; des ovules, par opposition à *ana-
trophe*; de l'embryon, par opposition à *ren-
versé*, etc. (Syn. ORTHOTROPE [quand il s'agit
des ovules].)

DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

— Chim. Syn. de DEXTROGYRE : *Acide tartarique droit*.

— Equit. Qualité fondamentale du cheval de selle, qui, à toutes les allures, conserve une attitude d'une absolue rectitude de la tête aux hanches.

— Géol. *Pli droit*, pli dont le plan axial est vertical et dont les deux flancs ont la même épaisseur et la même inclinaison.

— Mar. *La barre est droite*, le gouvernail est à zéro.

— Math. *Angle droit*, v. ANGLE. || *Cylindre droit* ou *de révolution*, *cône droit* ou *de révolution*, v. CYLINDRE, CÔNE, etc. || *Prisme droit*, prisme dont les arêtes sont perpendiculaires aux deux bases.

— Monn. Se dit du poids et du titre d'une pièce de monnaie qui sont le poids et le titre fixés par la loi, laquelle définit en même temps les tolérances en plus ou en moins accordées à la fabrication.

— Pêch. *Lancer en coup droit*, ou *droit*, lancer exécuté d'arrière vers l'avant, la canne à l'horizontale se déplaçant par rapport au pêcheur, du même côté que la main qui la tient. || *Hameçon droit*, hameçon dont la hampe et la pointe sont dans un même plan.

— Sports. *Coup droit*, en escrime, coup sans dégagement ; au tennis, attaque de la balle du côté où le joueur tient sa raquette (à droite pour un droitier), le bras étant allongé. (Le contraire du coup droit est le *revers*.) En boxe, v. DROITE.

◆ Adv. En droite ligne : *Aller droit devant soi*. *Tirer, viser droit*. *Je pris l'éponge toute ruisselante et je l'envoyai tout droit sur le nez de Sénac* (G. Duhamel). || Sainement : *Juger droit*. || Honnêtement : *Ceux qui vont droit ne sont jamais confus* (Fénelon). || Fig. et fam. *Marcher droit*, se bien comporter.

◆ N. m. Min. Syn. de DRESSANT.

— Numism. Face principale d'une monnaie ou d'une médaille. (Syn. AVERS.)

— Sports. V. DROITE n. f.

— Vêner. *Prendre, chasser, tenir le droit*, se dit du chien qui prend ou suit bien la voie.

— ENCYCL. Anat. On donne le nom de *muscles droits* à douze muscles pairs de l'organisme.

Cinq sont situés dans la région du cou : le petit droit antérieur, le grand droit antérieur, le droit latéral, le petit droit postérieur, le grand droit postérieur. Les trois premiers sont de petits muscles prévertébraux ; les deux autres appartiennent à la nuque.

Quatre muscles droits sont situés dans l'orbite et sont destinés à mouvoir le globe oculaire. Ils naissent tous du sommet de l'orbite par un tendon commun, appelé *tendon de Zinn*. Ce sont : le droit supérieur, le droit inférieur, le droit interne, le droit externe.

Le grand droit de l'abdomen est un muscle aplati, s'étendant du pubis à l'appendice xiphoïde, ainsi qu'aux 5^e, 6^e et 7^e cartilages costaux. Ce muscle présente des intersections tendineuses transversales, dont le nombre varie de 2 à 5. Chacun des deux muscles grands droits est contenu dans une gaine aponeurotique connue sous le nom de *gaine des droits*. Les deux muscles droits sont séparés l'un de l'autre, sur la ligne médiane, par un raphé tendineux nommé *ligne blanche*.

Deux autres muscles droits sont situés à la cuisse : le droit antérieur, qui est le faisceau le plus profond du quadriceps, et le droit interne de la cuisse, qui est une mince bande musculaire allant du pubis à la face interne du tibia en longeant le bord interne de la cuisse ; son tendon terminal participe à la formation de la « patte d'oie » ; il est fléchisseur de la jambe et adducteur de la cuisse.

DROITE n. f. Côté droit : *Une bande de moquette d'escalier traversait son linoléum sur la droite et s'arrêtait au mur* (J. Cocteau). || *Spécialement*. Côté droit d'une route : *Placer sa droite*. || *La droite de*, la place qui est à droite de : *Le Fils de l'Homme est assis à la droite de Dieu* (Massillon). || Dans les assemblées parlementaires, partie qui siège à la droite du président, et qui comprend traditionnellement les représentants des partis conservateurs : *La droite applaudit*. *Les voix de droite*. || *Par extens.* Ensemble de ceux qui soutiennent des idées conservatrices ; d'où *De droite*, conservateur, réactionnaire : *Il y avait deux médecins à Sérignan, celui de*

gauche et celui de droite (Aragon). [V. part. *encycl.*, Polit.] || En style élevé, la main de Dieu : *Seigneur, votre droite est terrible!* (Hugo).

— Loc. adv. *À droite*, du côté droit, à main droite : *Turner à droite*; et, n. m., mouvement sur la droite, dans le langage militaire : *Faire un à droite*. || *À droite et à gauche*, *de droite et de gauche*, de côté et d'autre : *Gérard regardait la pauvre tête cahotée de gauche et de droite à l'angle du véhicule* (J. Cocteau).

— Math. *Ligne droite* : *Deux droites parallèles*. (V. part. *encycl.*) || *Droite d'Euler*, droite qui, dans un triangle, passe par le centre du cercle circonscrit, l'orthocentre et le centre de gravité. || *Droite de Simpson*, droite passant par les pieds des perpendiculaires abaissées d'un point quelconque d'un cercle sur les trois côtés d'un triangle inscrit dans ce cercle ou sur les prolongements de ses côtés. (Quand le point varie sur la circonférence, la droite de Simpson enveloppe une hypocycloïde à trois rebroussements.)

— Sports. En boxe, coup porté avec le poing droit. (On dit aussi *droit*.)

— Statist. *Droite de tendance*, représentation d'un ensemble ou d'un nuage de points figuratifs, à l'aide d'une droite dont la somme des carrés des distances aux divers points figuratifs est minimale, ces distances étant comptées parallèlement à l'axe des ordonnées. (On dit aussi *DROITE D'ESTIMATION*, *DROITE DE LONGUE DURÉE* ou, encore, *DROITE DE RÉGRESSION*.) [V. part. *encycl.*]

— ENCYCL. Math. *La droite* est une notion fondamentale de la géométrie. Elle ne se définit pas : son image nous est suggérée par un fil tendu ou par une ligne de visée. Dans l'édification axiomatique de la géométrie, certaines de ses propriétés élémentaires sont posées comme axiomes, ainsi : « il ne passe qu'une droite par deux points » ; « deux droites qui ont deux points communs coïncident dans toute leur étendue » ; « le segment de la droite qui joint deux points est le plus court chemin de l'un à l'autre ».

En géométrie analytique plane, l'équation de la *ligne droite* en coordonnées rectilignes est du premier degré, et réciproquement toute équation du premier degré représente une ligne droite. Si nous définissons la droite par deux de ses points M'M'' de coordonnées x'y' et x''y'', on montre que son équation est

$$\frac{y - y'}{x - x'} = \frac{y' - y''}{x' - x''}$$

Dans cette équation, mise sous la forme

$$y = ax + b,$$

a est un rapport et *b* une longueur. Le rapport *a* prend le nom de *coefficient angulaire*, parce que c'est de lui que dépend l'angle *a* que la droite fait avec l'axe des x. On obtient, en effet, *θ* étant l'angle que font les axes,

$$\tan \alpha = \frac{a \sin \theta}{1 + a \cos \theta}$$

La longueur *b* est la distance OA de l'origine au point de rencontre de la droite avec l'axe des y ; elle prend le nom d'*ordonnée à l'origine* de la droite.

On peut aussi la mettre sous la forme dite « normale » :

$$x \cos \alpha + y \sin \alpha - p = 0.$$

L'équation de la droite en coordonnées polaires est

$$p = \frac{p}{\sin(\omega - \alpha)}$$

p désignant la distance PQ du pôle à cette droite et *α* l'angle que fait la droite avec l'axe polaire.

Dans l'espace, la position d'une droite est souvent fixée par six coordonnées homogènes, liées par une équation du second degré.

— Polit. L'emploi, dans le vocabulaire politique, du mot *droite* remonte à la Révolution française. Il date, indirectement, de la séance du 11 septembre 1789, où, pour la première fois, les désaccords politiques s'exprimèrent dans la répartition des bancs à l'Assemblée constituante, les défenseurs d'un pouvoir monarchique fort se plaçant à la droite du président. Après n'avoir correspondu pendant quelque temps qu'à des secteurs topographiques de la salle des séances, les expressions « côté droit » et « côté gauche » en vinrent bientôt à désigner des nuances d'opinion. L'habitude était désormais prise, qu'un partage dans l'espace figurait visiblement les oppositions doctrinales. Depuis, l'opposition

droite-gauche a dominé toute l'histoire politique française.

Mais son contenu a varié, précisément parce que la droite a une position relative dans un débat dont l'objet s'est plusieurs fois modifié. Avec le changement de l'enjeu, le centre de gravité se déplaça, de nouvelles droites surgirent au côté des anciennes, ou des forces anciennement de gauche passèrent à droite ; ce fut le cas, tour à tour, du libéralisme et du radicalisme. La droite n'est donc pas unique : ce qu'on appelle ainsi associe plusieurs traditions d'ancienneté différente. On peut en distinguer sommairement trois : la première tient des ultras de la Restauration sa doctrine contre-révolutionnaire ; la seconde, passée à droite sous la monarchie de Juillet, conservatrice et libérale tout ensemble, vient de l'orléanisme. La troisième, qui amalgame dans le nationalisme des apports disparates, ne s'est établie à droite qu'à la fin du XIX^e s., à la suite du boulangisme. Toutes les formations de droite se rattachent à l'une ou l'autre de ces trois grandes tendances. Leur identification est rendue difficile par la répugnance des partis de droite à s'avouer pour ce qu'ils sont : le mot souffrant d'un certain discrédit auprès de l'opinion, on se défend d'être de droite ; plutôt que d'en prendre le nom, on préfère adopter toutes sortes d'autres vocables, y compris ceux de gauche.

La fortune du mot et de la notion débordent largement le cadre des frontières françaises : leur emploi est devenu presque universel. Un des grands procès intentés à Moscou en 1938 le fut à un groupe dénommé « bloc antisoviétique droitier » ; le vocabulaire politique de chaque pays, ou presque, apporte sa contribution à cet inventaire. Il semble que la distinction droite-gauche convienne à l'expérience politique de la plupart des sociétés.

— Statist. *La droite de tendance* est aussi appelée *droite de régression*, à la suite des recherches de Galton sur la relation entre la taille des enfants et la moyenne des tailles des parents : cette droite lui permettait de voir dans quelle mesure les tailles des enfants marquaient un retour, une régression vers celles des parents. Cette dénomination est restée, bien que le nom de *droite d'estimation* ou celui de *droite de tendance* soient mieux appropriés à la généralité des cas.

DROITEMENT adv. Équitablement ; avec droiture : *Se conduire droitement*. || Judicieusement : *Penser droitement*. (Peu us.)

DROIT-FIL n. m. Chez les tailleurs, morceau de toile résistante, servant à renforcer, à l'intérieur, certaines parties du vêtement (poches, pinces, etc.). || Pl. des DROITS-FILES.

DROITIER, ÈRE adj. et n. Qui se sert surtout de la main droite : *L'homme est-il droitier par nature ou par éducation?* || Qui fait partie de la droite politique. (Contr. GAUCHER, ÈRE.)

DROITURE n. f. Qualité d'une personne qui ne s'écarte pas de la ligne du devoir : *Il découvrirait dans son maître un naturel porté au bien, beaucoup de droiture et de bon sens* (Voltaire).

— SYN. : *équité, franchise, honnêteté, impartialité, incorruptibilité, loyauté, probité, sincérité*.

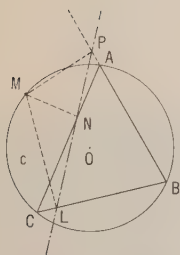
— En *droiture* loc. adv. LANGUE CLASS. Directement, par la voie la plus prompte : *Combien voulez-vous pour me mener en droiture à Venise?* (Voltaire).

DROITWICH, v. de Grande-Bretagne (Worcestershire), au N.-E. de Worcester ; 5 500 hab. C'est la *Salinae* de l'époque romaine. Eaux minérales radio-actives. L'exploitation du sel par le pompage des eaux salées naturelles du sous-sol provoque des effondrements de terrain qui endommagent les constructions. — Au N.-E., à *Wychbold*, importante station émettrice de radio.

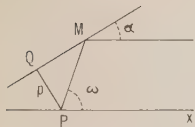
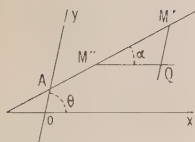
DROLATIQUE adj. Plaisant, récréatif (vieux mot, repris par H. de Balzac) : *Une scène drolatique*.

DROLATIQUEMENT adv. De façon drolatique.

DRÔLE, DRÔLESSE n. (moyen néerl. *drol*, lutin). Personne rouée, et, particulièrement, enfant rusé, fripon : *Un petit drôle. Une petite drôlesse*. || Dans le Sud-Ouest, enfant, sans nuance péjor. : *Comme s'il était homme*



droite de Simpson (math.). D'un point M du cercle c, on abaisse les perpendiculaires ML, MN, MP, respectivement sur les trois côtés CB, CA, AB du triangle ABC, inscrit dans le cercle c. La droite LNP est la droite de Simpson.



droite (math.).

se gêner pour un drôle! L'enfant l'avait distrait pendant quelques jours (F. Mauviel). || Mauvais sujet, homme méprisable (vieilli): Le drôle s'est laissé prendre la main dans le sac (A. Daudet).

◆ N. f. Femme perdue de mœurs: C'est une drôlesse. (Vx.)

◆ Adj. Amusant, gai, spirituel: Sénac a trouvé cela très drôle. Il chante, depuis deux jours (G. Duhamel). || Fam. Ça n'est pas drôle, c'est ennuyeux, fâcheux, vexant: Il était toujours, mais l'estomac si mal à l'aise, si serré, qu'il ne trouvait plus ça drôle (Zola).

◆ Bizarre, plaisant: Avoir une tournure drôle. Se prend, dans cet emploi, substantif, et se construit avec la prép. de: Elle, la petite, fûtée et mince, avait un drôle de museau, sous la broussaille noire de ses cheveux crépus (Zola).

◆ Adv. Pop. Ça me fait tout drôle, cela me fait une impression singulière.

DRÔLEMENT adv. De façon plaisante: Se déguiser drôlement. || D'une manière imprévue: On fait toujours des projets. Mais les choses tournent si drôlement (Zola). || D'une manière bizarre: Elle m'a regardé drôlement (L. Aragon). || Fam. Beaucoup, à un degré élevé: Il fait drôlement chaud.

DRÔLERIE n. f. Caractère de ce qui est drôle: Une scène d'une drôlerie incroyable. || Drôlerie gouailleuse d'ouvrier parisien (Zola). || Action, parole, œuvre singulière et cocasse: Dire des drôleries.

— Bx-arts. Manifestation d'une verve malicieuse dans les arts plastiques du Moyen Age.

— ENCYCL. Bx-arts. Les enlumineurs de textes liturgiques ou profanes se plaisent à camper des drôleries, petites scènes marginales, figurines grotesques, monstres hybrides, épisodes comiques sans rapport avec la miniature principale; le bréviaire de Belleville, de Jean Pucelle (v. 1325), en contient de nombreux exemples. Une fantaisie analogue se retrouve dans la sculpture (portails de la Calende, des Libraires, à la cathédrale de Rouen; façade de la cathédrale de Lyon; stalles de la cathédrale d'Amiens). En Flandre, un humour sarcastique se manifeste dans la peinture de la fin du Moyen Age. Jérôme Bosch l'exprime en peuplant ses tableaux (Jugement dernier, Tentation de saint Antoine) de gnomes et de sorciers, de monstres fantaisistes, dont il emprunte les éléments à la réalité minutieusement observée. Jérôme Bosch influença Bruegel le Vieux, parfois surnommé le Drôle (Chute des anges rebelles, Triomphe de la mort).

DRÔLESSE n. f. V. DRÔLE.

DRÔLE, ETTE adj. Assez drôle.

◆ N. Petit drôle, petite drôlesse.

DROLLING (Martin), peintre français (Oberherghheim, Alsace, 1752 - Paris 1817). Il vint étudier à Paris les maîtres hollandais et se spécialisa dans la représentation des scènes de la vie familiale et des types populaires. Le Louvre a de lui un *Intérieur d'une cuisine*. — Son fils, MICHEL, peintre d'histoire (Paris 1786-id. 1851), fut prix de Rome. On lui doit un plafond au Louvre et la décoration d'une chapelle à Saint-Sulpice.



Martin DROLLING
« Intérieur d'une cuisine »
Louvre

DROLLINGER (Karl Friedrich), juriconsulte et poète allemand (Durlach 1688 - Bâle 1742). Il a écrit des poésies, surtout des *Psaumes*, et peut être considéré comme un précurseur de Klopstock.

DROMADAIRE n. m. (lat. *dromedarius*; dérivé du gr. *dromas*, -ados, coureur). Mamm. Espèce du genre chameau*, répandue à l'état domestique depuis le désert de l'Indus jusqu'au Sénégal, employée comme bête de somme et comme monture. (Le dromadaire n'a qu'une bosse. Il marche l'amble.) (Syn. MÉHARI.)

— ENCYCL. Mil. L'emploi militaire du dromadaire remonte à l'Antiquité. Dans les Temps modernes, Iraniens et Afghans l'ont également utilisé au transport d'une artillerie légère. Bonaparte créa en Egypte (an VII) un *régiment de dromadaires*, qui dura moins de trois ans. Formé de fantassins montés, il combattait à pied, mais chaque homme emportait un supplément de 150 cartouches et dix jours de vivres. Il y avait un chamelier pour six hommes, chargé de tenir en main les animaux pendant le combat. En Algérie, les dromadaires furent employés pour la première fois comme animaux de bât par Bugeaud, en 1844. En 1891, les compagnies sahariennes, chargées de la police du désert, furent équipées en dromadaires rapides, appelés *méhara*, et, depuis cette époque, les unités françaises qui utilisent le dromadaire ont reçu l'appellation de « méharistes ».

DROMAS [mas] n. m. Oiseau au plumage blanc et noir, au bec très fort, aux pattes longues, qui vit en troupes sur les rivages de l'océan Indien. (Cette espèce forme à elle seule la famille des *dromadidés*, de l'ordre des charadriiformes.)

DROMATHERIUM [terjom] n. m. Vertébré fossile du Trias des Carolines (Etats-Unis). [Sa denture est caractérisée par des molaires à trois denticules en pointe et disposées sur une seule ligne. On préfère actuellement le classer parmi les reptiles thériodontes à caractères mammaliens, plutôt que parmi les mammifères primitifs.]

DROME n. f. Mar. Faisceau de pièces de mâture ou de bois flottant. || Nom couramment donné par les exploitants forestiers, en Afrique noire, aux radeaux construits pour la descente des billes de bois par flottage. || Réunion des pièces de rechange d'un navire à voiles: mâts, bout-dehors, vergues. || Ensemble des embarcations d'un navire de guerre. || Mettre les embarcations en drome, les mettre en dedans du navire, à leur poste de mer, sur le pont ou sur les barres de théorie.

— Pêch. Gros cordage qui réunit des filets et tient la bouée. (Syn. ORIN.)

DRÔME (la), riv. des Préalpes et du couloir rhodanien; 110 km. Elle naît dans les monts du Diois, passe à Die, Saillans et Crest, et se jette dans le Rhône (r. g.) en aval de Livron.

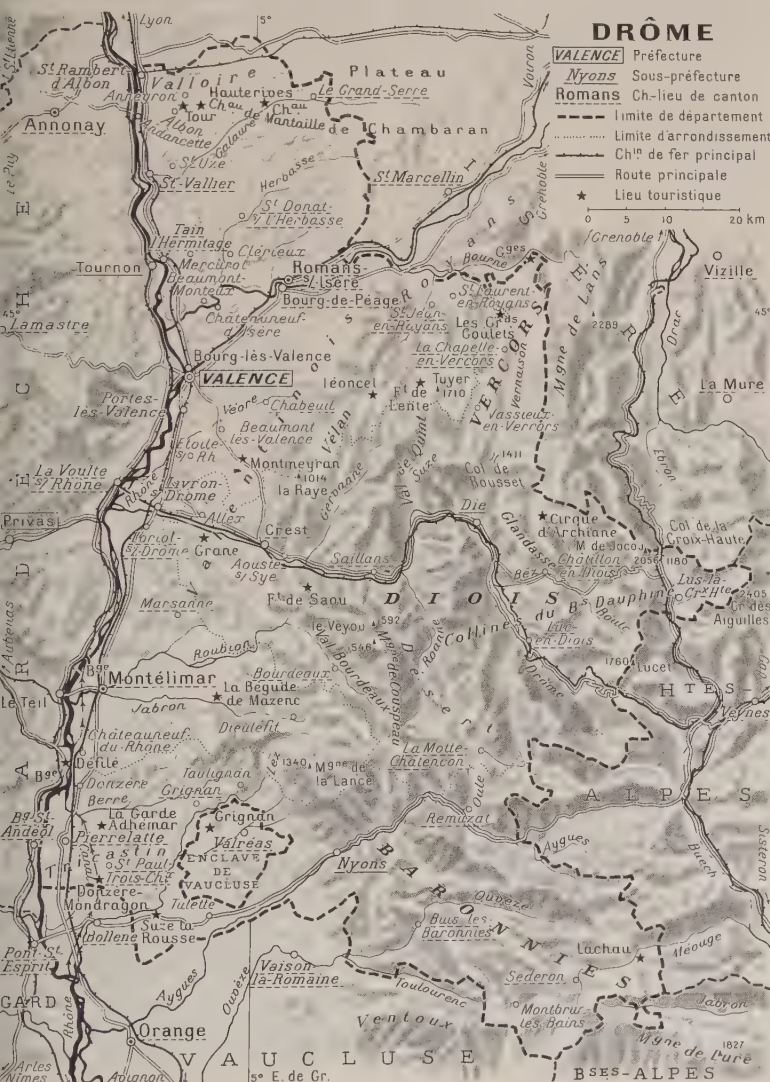
DRÔME (DÉPARTEMENT DE LA), départ. du sud-est de la France, qui tire son nom d'une rivière coulant entièrement dans ses limites; 6 531 km²; 287 000 hab. (43 au km²). Ch.-l. Valence; 3 arrond. (Valence, Die, Nyons), 29 cant. et 381 comm. Il fait partie de la VIII^e région militaire (Lyon), ressortit à la



dromadaire



dromas



cour d'appel et à l'université de Grenoble, à l'archevêché d'Avignon.

Le département s'étend, vers l'E., sur des massifs pré-alpins et, vers l'O., sur les bassins et les collines de la région du Rhône moyen. Au N.-E., le *Vercors*, formé de plis calcaires aux formes lourdes, est limité vers l'extérieur par de très grandes falaises : c'est un pays de forêts et d'élevage (bovins et moutons). Vers le S. s'élève le relief confus du *Dauphiné*, dont les crêtes ont des orientations variées ; ce pays dénudé tire l'essentiel de ses ressources de l'élevage des moutons. L'extrémité sud-est du département s'étend sur les *Baronnies*, où des bassins allongés sont limités par des crêtes calcaires souvent hardies ; ici, à l'élevage montagnard des ovins s'ajoutent les ressources de la vigne et des arbres fruitiers. Vers l'O., la région débouche sur le *Tricastin*, couvert de riches cultures fruitières et de vignobles. En remontant vers le N., le long du Rhône, on débouche dans la plaine de Montélimar, séparée de celle de Valence par de hautes collines : ces deux secteurs, réputés pour leur richesse agricole, sont également couverts de cultures maraîchères, d'arbres fruitiers et de vignes. L'extrémité septentrionale du département s'étend sur les collines du *Bas Dauphiné*, où l'on pratique une polyculture complexe et prospère.

Outre les grandes installations hydro-électriques de la vallée du Rhône, les principales industries du département sont représentées par des fabriques de chaussures (bas Dauphiné), les industries du bois et des papeteries, des textiles et des céramiques, de la confiserie (Montélimar). Mais c'est à l'agriculture et aux exploitations forestières que le département doit l'essentiel de son activité économique. (→ *Biblio.*)



drongo



dronte



chromosomes de la drosophile

département de la Drôme

population active employée dans

- **l'agriculture, les forêts** : 39 p. 100
moyenne de la France : 28 p. 100
- **l'industrie et les transports** : 35 p. 100
moyenne de la France : 41 p. 100
- **le commerce, les « services », l'Administration** : 26 p. 100
moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France
5,6 p. 1 000

- **rang du département**
d'après le produit : 54^e sur 90.
- **indice du produit par habitant** : 87
France entière : moyen 100

DROMICHAÏTES ou **DROMIKHAÏTES**, roi gète. Attaqué en 292 av. J.-C., il fit prisonnier Lysimaque, roi de Thrace, qu'il renvoya moyennant la main de sa fille et le territoire situé au nord du Danube.

DROMIE n. f. ou **DROMIA** n. m. Petit crabe des mers chaudes, globuleux, velu, à fortes pattes courtes, dont les deux dernières paires, relevées sur le dos, sont armées de pinces didactyles. (Une espèce, *Dromia vulgaris*, est commune sur les côtes françaises ; elle porte souvent, à l'aide de ses deux pattes postérieures, une éponge qui lui tient lieu d'abri protecteur. Lorsqu'il reste immobile, ce crabe peut être pris pour une pierre.)

DROMIUS [mɔjys] n. m. Petit insecte allongé et aplati, de teintes vives, qui vit sous l'écorce des arbres ou au bord des eaux. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)

DROMO-, élément tiré du gr. *dromos*, course, et entrant dans la composition de quelques mots.

DROMOMANIE n. f. Neurol. Impulsion morbide à marcher ou à courir.

DROMON n. m. (du gr. *dromôn*, navire de course). Mar. mil. Vaisseau de guerre à rames, employé du v^e au xii^e s. en Méditerranée, surtout sous l'Empire byzantin.

— *ENCYCL.* Au ix^e s., les *dromons* de l'empereur Léon étaient des navires effilés d'environ

50 m de long, à deux rangs de rames superposés (100 rames en tout). L'équipage comprenait, en plus des rameurs, un certain nombre de combattants. La proue était en forme d'éperon. Au Moyen Âge, les dromons donnèrent naissance aux galères.

DROMON ou **DROMÔN**, poète comique athénien (iv^e s. av. J.-C.). De son œuvre, il ne reste que deux fragments.

DROMOS [mɔs] n. m. (mot gr. signif. course). Antiq. gr. Piste réservée à la course. — *Archéol.* Couloir d'accès aux chambres, dans les maisons mésopotamiennes (maisons rondes d'Arpachiyah), mycéniennes, crétoises, et dans les tombes phéniciennes (Ougarit). || En Egypte, voie d'accès aux temples, généralement bordée de sphinx.

DROMOTROPE adj. Physiolo. Se dit de tout ce qui concerne la conductibilité de la fibre musculaire, et en particulier de la fibre musculaire cardiaque : *L'excitation du pneumogastrique a une action dromotrope négative sur le cœur, celle du sympathique une action dromotrope positive.*

DRONGAIRE n. m. Titre militaire byzantin. — *ENCYCL.* Dans l'armée de terre, le terme de *drongaire* désignait un officier commandant l'une des subdivisions du *thème*, ou *dronge* (1 000 hommes).

Dans la marine, les contingents des thèmes étaient commandés par un drongaire. D'autre part, le *grand drongaire de la veille* était le chef du corps de la garde, dit *arithmos*, chargé de veiller à la garde extérieure du palais, d'où l'origine de sa juridiction sur tout ce qui intéressait la sécurité du palais, puis sa transformation, au xii^e s., en un juge ordinaire, compétent en matière civile. Faisant partie en campagne de l'état-major du grand domestique, il était responsable de la garde du camp et chargé d'établir et d'inspecter les postes de jour et de nuit.

Le *drongaire de la marine* était le commandant en chef de la flotte. A partir d'Alexis I^{er} Comnène (1081-1118), il y eut une flotte unique, commandée par un duc, qui dirigeait à la fois, dans les expéditions, les forces militaires et navales, alors que le chef de la flotte était le *grand drongaire*, ou *thalassocrator*. Celui-ci se trouva désormais placé sous l'autorité du *mégaduc*, ou chef suprême de la flotte.

DRONGE n. m. Subdivision de la légion byzantine, ou *thème*, ayant un effectif de 1 000 hommes.

DRONGO n. m. (mot malgache). Passereau de taille moyenne, entièrement d'un noir à reflets métalliques verts ou bleus, caractérisé par des pieds faibles, des ailes longues et un bec fort. (La queue porte souvent des plumes ornementales très différenciées. C'est un insectivore au caractère hardi et agressif, qui poursuit tous les oiseaux, même les grands rapaces qui passent auprès de lui. Il habite les régions tropicales de l'Ancien Monde. Famille des dicuridés.) [V. pl. OISEAUX, 4.]

DRONNE (la), riv. du Périgord, affl. de l'Isle (r. g.) ; 189 km. Née dans le Limousin, elle passe à Brantôme et conflue à Coutras.

DRONTE n. m. (mot indigène de l'île Maurice). Espèce d'oiseaux actuellement éteinte, qui vivait encore au xviii^e s., aux îles Mascaraignes. (Famille des raphidés, de l'ordre des columbiformes.)

— *ENCYCL.* Le *dronte* (*Raphus cucullatus*), appelé aussi *dodo* (du holland. *dodars*, ou *dodoors*, paresseux), fut découvert par des marins hollandais, en 1598, à l'île Maurice. Ce gros oiseau, marchant mal et incapable de voler, fut vite détruit. Il avait 70 cm de haut, le poids et le volume d'un dindon, les ailes courtes et grêles, les pattes fortes, à quatre doigts, le bec allongé et recourbé au bout. Il n'est plus connu aujourd'hui que par des débris fossiles et quelques fragments de têtes et pattes et des dessins anciens.

DROPER v. intr. *Pop.* Courir, s'enfuir rapidement.

DROP-GOAL [drɔpgol] n. m. (mot angl.) Au rugby, coup de pied en demi-volée, expédiant en plein jeu le ballon par-dessus la barre du camp adverse. (Il compte pour trois points, mais n'est valable que si le ballon, dans sa trajectoire, n'a pas touché un joueur. Dans le jeu à treize, le drop-goal [on dit plus brièvement *drop*] vaut deux points.) || Pl. des *DROP-GOALS*.

DROPPAGE n. m. (de l'angl. *to drop*, jeter). Opération qui consiste à larguer du personnel ou du matériel à partir d'un avion. (Syn. *PARACHUTAGE*.) || *Zone de droppage*, étendue de terrain destinée à recevoir des parachutistes ou du matériel largué par avion. (On dit, en angl., *dropping zone*; abrégé : *D. Z.*)

DROPSY (Henri), médailleur français (Paris 1885). Second grand prix de Rome (1908), professeur à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (1930), il est l'auteur de près de 300 médailles (*Aristide Briand*, 1927 ; *Clemenceau*, 1930 ; *Albert Lebrun*, 1936 ; *Monsieur Grente*, 1942 ; *Maurice Denis*, 1944 ; *Farouk I^{er}*, 1948 ; *Elisabeth de Belgique*, 1949 ; *Elisabeth II*, 1958). [Acad. des beaux-arts, 1942.]

DROPT ou **DROT** (le), riv. du bassin d'Aquitaine, affl. de la Garonne (r. dr.) ; 125 km. Née dans le sud du Périgord, elle passe à Eymet et conflue un peu en aval de La Réole.

DROS(O)-, élément tiré du gr. *drosos*, rosée, et entrant dans la composition de quelques mots.

DROSE n. m. Plante insectivore, type de la famille des *droséracées*.

— *ENCYCL.* Les *droséras* habitent les marécages et tourbières des régions chaudes et tempérées. La plus commune en France est *Drosera rotundifolia*, petite herbe vivace à fleurs blanches. Les feuilles, rougeâtres, ont un long pétiole et un limbe arrondi, couvert à sa face supérieure de poils glandulaires irritables. Au contact d'un insecte, ces poils se rabattent, tout le limbe de la feuille se contracte : l'insecte est capturé et meurt, puis il est digéré par le liquide acide, riche en pepsine, sécrété par les glandes, sous forme de gouttelettes qui brillent au soleil, d'où le nom de *rossolis* (rosée du soleil) donné aux *droséras*. La teinture de *droséra* est employée en thérapeutique comme calmant de la toux.

DROSÉRACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs, de l'ordre des pariétales.

— *ENCYCL.* Les *droséracées*, dont on connaît une centaine d'espèces réparties entre quatre genres (*droséra*, *drosophyllum*, *aldrovandea*, *dionaea*), sont des herbes vivaces, habitant les marécages et tourbières des régions chaudes et tempérées. Leurs feuilles, aux nervures arquées, sont réunies en une rosette à la base de la tige. Leurs fleurs, régulières et du type cinq, contiennent ordinairement cinq étamines extrorses. Le fruit est une capsule et les graines ont un albumen charnu. La plupart des *droséracées* sont des plantes insectivores, ce que l'on explique par la pauvreté en azote du sol où elles poussent.

DROSINIS (Georgios), poète grec (Athènes 1859 - id. 1951). Ses premières œuvres (*Stalactites*, 1881) témoignent d'une influence de l'école parnassienne française. Mais son œuvre, sans jamais renoncer à la beauté de la forme et de l'harmonie, s'est orientée ensuite vers un lyrisme plus profond. Ses principaux recueils sont : *Idylles* (1885), *Sérénité* (1902), *Ténèbres lumineuses* (1914), *Paupières closes* (1918), les *Hirondelles fugitives* (1936). Il a écrit aussi des romans (*l'Herbe d'amour*, 1877).

DROSOPHILE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des *drosophilidés*, comprenant de petites mouches sans cuillerons, dont le corps est généralement rouge brique et les yeux rouges.

— *ENCYCL.* Les *drosophiles* se rencontrent fréquemment dans les habitations, où elles viennent pondre sur les fruits altérés et fermentés et sur les robinets de tonneaux de vin en vidange. L'une des plus fréquentes est la mouche du vinaigre (*Drosophila ampelophila*).

L'espèce *D. melanogaster* a été rendue célèbre par le généticien américain T. H. Morgan et ses disciples, qui l'ont choisie comme objet de leurs travaux sur les chromosomes* et les mutations*, travaux qui constituent l'une des bases de la théorie actuelle de l'hérédité. Les chromosomes de la *drosophile* sont mieux connus que ceux d'aucune autre espèce, y compris l'homme.

DROSOPHILIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères cyclorhaphes, dont le représentant le plus connu est la mouche du vinaigre (*drosophile*).

DROSOPHYLLUM [lom] n. m. Plante insectivore appartenant à la famille des drosacées, et que l'on rencontre au Maroc et dans la presqu'île Ibérique. (Les feuilles du drosophyllum n'ont pas de mouvements comme celles du drosera, mais elles sécrètent en abondance une matière visqueuse qui enlève les insectes dont la plante fait sa proie.)

DROSSART n. m. Au Moyen Age et à l'époque moderne, bailli noble, en Saxe, Hanovre, Holstein et Hollande.

DROSSE n. f. (ital. *trozza*). Mar. Appareil qui transmet le mouvement de la roue ou du servo-moteur au gouvernail. || Filin utilisé pour limiter le recul des canons, dans l'ancienne marine.

— **ENCYCL.** La *drosse* est faite généralement de tiges d'acier et de chaînes, entre lesquelles l'intercalent des amortisseurs à ressort. Elle est frappée sur la barre du gouvernail (petits navires), mais plus généralement sur le secour fixé sur la mèche.

DROSSER v. tr. (de *drosse*). En parlant du vent, des courants, déranger un navire de sa route : *Le navire a été drossé sur l'écueil.*

DROST, DRODS, DROTZOETE ou **DROS-SAARD** n. m. Nom porté autrefois, en Danemark, en Allemagne, en Suède et en Hollande, par un haut fonctionnaire royal qui fut successivement placé à la tête des finances, de la justice, etc. (Il disparut au ^{xviii} s., après avoir vu ses attributions diminuer peu à peu.)

DROST (Cornelis), peintre néerlandais († Amsterdam 1678). Il reçut des leçons de Rembrandt, puis se rendit à Rome avec Jean Van der Meer. Le musée d'Amsterdam conserve de lui *Hérodiade recevant le chef de Jean-Baptiste*.

DROSSTE-HÜLSHOFF (Annette, baronne von), poétesse allemande (Hülshoff, près de Münster, 1797 - château de Meersburg, sur le lac de Constance, 1848). Son enfance et sa jeunesse, rendues difficiles par un mauvais état de santé, furent cependant très studieuses. Son œuvre témoigne d'une lutte ardente, d'un élan sincère vers la pureté et la perfection morale. Sa poésie n'a guère subi d'influences extérieures; elle est authentiquement le reflet de sa vie spirituelle et affective. Sa prédiction : « Mes poèmes commenceront à vivre quand je ne serai plus », s'est parfaitement réalisée. Considérée aujourd'hui comme l'un des plus grands poètes lyriques d'Allemagne, elle avait vingt-deux ans lorsqu'elle écrivit ses premiers poèmes : *l'Année liturgique* (*Das geistliche Jahr*) [publiée en 1852], d'inspiration religieuse. Plus tard, sous l'influence du philosophe Christoph Schlüter, elle écrivit divers poèmes épiques, tels que *le Testament du docteur* (1832-1834). C'est en 1841-1842 que parut le recueil important de *Poèmes*, dans lesquels l'humour et la poésie sont admirablement fondus. Après sa mort, on publia un autre recueil : *Dons suprêmes* (*Letzte Gaben*) [1860], dont certaines parties sont considérées comme son chef-d'œuvre poétique. Parmi ses œuvres romanesques, il convient de citer *le Hêtre aux Juifs* (*Die Judenbuche*) [1842], où l'on trouve un tableau de mœurs du ^{xviii} s.

DROSTE ZU VISCHERING (Klemens, baron von), prélat allemand (Münster 1773 - id. 1845). Ordonné prêtre en 1797, vicaire général de Münster, il devint archevêque de Cologne en 1835. En 1837, il fut enfermé dans la forteresse de Minden pour avoir appliqué les prescriptions de Pie VIII et de Grégoire XVI sur les mariages mixtes et les doctrines d'Hermès. Libéré en 1842, il consentit, pour le bien de la paix, à laisser administrer son diocèse par un coadjuteur.

DROTTARS n. m. pl. Myth. scand. Génies qui présentent le double caractère de prêtres et de dieux.

Drottningholm, château et résidence royale de Suède, construit en 1681 par la reine Hedvig Eleonore, sur les plans de Tessin l'Aîné, dans l'île de Lovö (lac Mälaren). Magnifiques jardins, pavillon chinois et figures de bronze d'A. de Vries.

DROUAIS, pays de France, une des subdivisions de la *Civitas Carnutum*, qui s'appelaient en latin le pays *Durocassinus* ou *Dorcasinus* et tiraient son nom de Dreux (*Durocasses*), la capitale. Il était situé aux confins de l'Ille-de-France et du Perche, dans notre départe-

ment d'Eure-et-Loir, et répondait à l'archidiaconé de Dreux.

DROUAIS (Hubert), peintre français (La Roque, près de Pont-Audemer, 1699 - Paris 1767). Élève de François De Troy, il fut employé par Nattier et J.-B. Van Loo à peindre, dans leurs tableaux, les costumes et les accessoires. Le Louvre conserve de lui deux portraits : celui du peintre *Joseph Christophe* et celui du sculpteur *Robert le Lorrain*. — Son fils, **FRANÇOIS HUBERT** (Paris 1727 - id. 1775), est considéré comme l'un des meilleurs portraitistes du ^{xviii} s. Élève de son père, de Nonotte, de Carle Van Loo, de Natoire et de Boucher, il fut reçu académicien en 1758. Il est représenté au Louvre (*le Comte d'Artois*, *M^{me} Clotilde*, *Bouchardon*, *Coustou fils*), à Versailles (*Louis XV*, *Louis XVIII* [alors comte de Provence], *Charles X* [alors comte d'Artois]), ainsi que dans de nombreux musées de France et de l'étranger (*M^{me} du Barry*, Berlin; *Marie-Antoinette en Hébé*, Chantilly; *M^{me} de Pompadour*, Orléans). Il a peint également de charmants portraits d'enfants déguisés en Savoyards, en jardiniers, en vendeurs. — Son fils, **GERMAIN JEAN** (Paris 1763 - Rome 1788), fut un des élèves préférés de David. Il obtint le prix de Rome (1784) avec la *Cananéenne aux pieds de Jésus-Christ* (Louvre), et remporta un autre vif succès avec *Marius à Minturnes* (croquis au musée de Lille). Sa mort prématurée fut ressentie comme une grande perte pour l'école française. D'autres musées conservent de ses œuvres (Aix, Chartres, Rouen).

DROUARD DE BOUSSET. V. BOUSSET.

DROUËJE n. f. Dans la religion mazdéenne, le « mensonge » et ses acolytes, qui, en dehors des démons, peuplent l'enfer. (Une des drouïjes est la *nasou*, démon de la corruption des cadavres.)

DROUË, ch.-l. de cant. de Loir-et-Cher (arrond. de Vendôme), dans le Perche vendômois, sur le *Drouë*, affluent du Loir; 1 013 hab. (652 aggl.).

DROUET (Jean-Baptiste), homme politique français (Sainte-Menehould 1763 - Mâcon 1824). Fils du maître de poste de Sainte-Menehould, le 21 juin 1791, il reconnut Louis XVI au relais de la ville. Il le devança à Varennes, et participa à son arrestation. L'Assemblée constituante le félicita de son initiative. Député de la Marne à la Convention, il fut envoyé en mission à l'armée du Nord, se laissa assiéger dans Maubeuge et fut pris par les Autrichiens qui, avec d'autres conventionnels, l'échangèrent en 1795 contre la fille de Louis XVI. Membre du conseil des Cinq-Cents, il prit part à la conspiration de Babeuf. Enfermé à l'Abbaye, il s'évada. Rentré en France, Napoléon I^{er} le nomma sous-préfet de Sainte-Menehould. Proscrit comme républicain en 1816, il disparut et finit ses jours à Mâcon sous le faux nom de MERGER.

DROUET (Jean-Baptiste), comte d'Erion, maréchal de France (Reims 1765 - Paris 1844). Soldat dès 1782, général de brigade en 1799, de division en 1805, il est impliqué dans le complot Lefebvre-Desnouettes en 1815, et incarcéré. Libéré au retour de l'île d'Elbe, il est nommé pair de France et se distingue à la tête du 1^{er} corps à Waterloo. Condamné à mort par les Bourbons, il s'exile. Rappelé en 1830, il est gouverneur de l'Algérie en 1834-1835 et y crée les *bureaux arabes*. La dignité de maréchal de France lui est conférée en 1843.

DROUET (Louis François Philippe), flûtiste français (Amsterdam 1792 - Berne 1883), né de parents français. Il fut nommé flûtiste solo à la cour du roi de Hollande, puis à la cour de Napoléon I^{er}, et enfin à la cour de Louis XVIII. Il a publié une bonne méthode de flûte, et revendiqué la paternité de la romance : *Partant pour la Syrie*, publiée sous le nom de la reine de Hollande.

DROUET (Juliette GAUVAIN, dite Juliette), actrice française (Fougères 1806 - Paris 1883). Après diverses liaisons avec le sculpteur Pradier, avec A. Karr et F. A. Harel, celui-ci la fit débiter en 1829 au théâtre de Bruxelles; puis elle vint jouer à Paris. Victor Hugo la remarqua dans le rôle de la princesse Negroni, de *Lucrèce Borgia*, l'aima et entretint avec elle, à partir d'une date que l'histoire anecdotique semble avoir fixée au 16 février 1833, une liaison qui dura jusqu'à la mort de



François Hubert DROUAIS
« Charles de France
et Marie-Adélaïde
de France »
Louvre

Juliette Drouet. Son image est présente dans *Tristesse* d'Olympio*. (→ Biblio.)

DROUILLET n. m. Filet dormant monté sur des perches, pour prendre de petits poissons.

DROUIN (Florent), dit le Jeune, sculpteur et architecte français (Nancy v. 1540 - id. 1612). Il travailla au palais ducal de sa ville natale (*Adonis*) et fut chargé de la décoration des fêtes de la Cour. Il est également l'auteur des sculptures de la porte Notre-Dame (1596), d'une *Cène* (musée lorrain), du *Mausolée du cardinal de Vaudémont* (église des Cordeliers, Nancy, 1589).

DROUJINA n. f. (du russe *droug*, ami). Au Moyen Age, garde du corps ou troupe de mercenaires au service des princes russes ou des cours slaves. || Au ^{xix} s., en Russie, bataillon de milice; en Serbie et en Bulgarie, unités de volontaires des guerres de l'Indépendance.

— **ENCYCL.** A l'origine, la *droujina* était un groupe formé par les compagnons d'un prince. Son importance était très variable : elle pouvait comprendre plusieurs milliers de boyards. Les droujinas constituaient le conseil du prince et avaient des pouvoirs militaires, judiciaires et fiscaux.

DROUJININE (Alexandre Vassilievitch), écrivain russe (Saint-Petersbourg 1824 - id. 1864). Auteur d'un célèbre roman à thèse, *Polinka Saks* (1847), il fut le directeur du *Cabinet de lecture* (1856-1861) et le défenseur de la doctrine dite de « l'art pour l'art ».

DROUOT (Antoine, comte), général et pair de France (Nancy 1774 - id. 1847). Fils d'un boulanger, il servit à Fleurus et à Hohenlinden. Colonel de l'artillerie à pied de la garde en 1808, il contribua aux victoires de Wagram et de la Moskowa, puis devint général de division et aide de camp de l'Empereur en 1813. Surnommé le SAGE de la GRANDE ARMÉE, il accompagna Napoléon I^{er} à l'île d'Elbe, et, après Waterloo, ramena les débris de la garde derrière la Loire. Acquitté par le conseil de guerre devant lequel l'avait traduit Louis XVIII, il se retira à Nancy. Son oraison funèbre fut prononcée par Lacordaire. (→ Biblio.)

DROUOT (Paul), poète français (Vouziers 1886 - tué à l'ennemi devant Notre-Dame-de-Lorette 1915). Dès 1906, il fonda avec des amis la revue *Psyché*, et publia divers recueils de vers, d'un lyrisme grave et fier. Un roman inachevé et posthume parut en 1921 : *Eurydice deux fois perdue*.

Drouot (HÔTEL). V. VENTES (*Hôtel des*).

DROUYN DE LHUYS (Edouard), diplomate et homme politique français (Paris 1805 - id. 1881). Directeur du service commercial au ministère des Affaires étrangères, protégé de Guizot, il fut élu député de Melun (1842). Membre de la Constituante de 1848, il fut un moment ministre des Affaires étrangères. Sous le second Empire, il occupa à plusieurs reprises ces mêmes fonctions. Partisan convaincu de l'alliance autrichienne, il dut par deux fois se retirer, en juillet 1852 et en mai 1855. Rappelé en 1862 pour réagir contre les tendances trop favorables à l'Italie du ministre Thouvenel, il fut tout naturellement



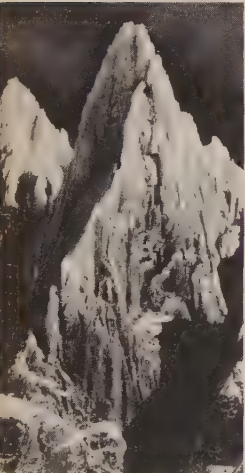
drosse (mar.)



Juliette DROUET
par Champmartin
musée Victor-Hugo
Paris



DROUYN DE LHUYS



aiguille du DRU



Jean-Pierre DROZ
monnaie de Louis XVI (1791)
revers
cabinet des Médailles

rendu responsable des échecs de la politique de rapprochement avec l'Autriche (v. MEXIQUE [guerre du]). Après Sadowa, Bismarck ayant divulgué la démarche du gouvernement français réclamant pour prix de sa médiation les territoires bavarois de la rive gauche du Rhin, Napoléon III, effrayé de l'impression produite, se hâta de désavouer son ministre (sept. 1866). Ainsi sacrifié, Drouyn de Lhuys se retira de la vie publique.

DROYLSDEN, agglomération de la banlieue est de Manchester (Lancashire) ; 26 400 hab. Industries textiles (coton).

DROYSSEN (Johann Gustav), philologue, historien et homme politique allemand (Treptow an der Rega 1808 - Berlin 1884). Député au parlement de Francfort (1848), professeur aux universités de Kiel, Iéna, Berlin, il a exploré deux domaines différents : 1° l'Antiquité, avec ses traductions d'auteurs grecs, et ses livres : *Histoire d'Alexandre le Grand* (Berlin, 1883), *les Colonies d'Alexandre et de ses successeurs* (1843), *Histoire de l'hellénisme*, dont la 2^e édition (Gotha, 1877-1878) a été traduite en français (1883-1885), comme son *Précis de la science de l'histoire* (1887) ; 2° l'histoire moderne ; citons : *les Duchés de Sleswig-Holstein* (Hambourg, 1850), *Histoire de la politique prussienne* (Berlin, 1855-1886), *Correspondance politique et papiers d'Etat de Frédéric II* (Berlin, 1877-1885). — Son fils, GUSTAV (Berlin 1838 - Halle 1908), s'occupa surtout de l'histoire de l'Allemagne aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e s. Parmi ses travaux, citons : *Recherches sur le siège et sur la destruction de Magdebourg, la Bataille de Lützen*, articles parus dans les *Matériaux pour l'histoire moderne* ; *Gustave-Adolphe* (Leipzig, 1869-1870). La guerre de Trente Ans devint, à la fin de sa carrière, son principal sujet d'étude, d'où ses livres : *Fragments des écrits de Gustave-Adolphe* (1877), *le Duc Bernard de Saxe-Weimar* (2 vol., 1885), *la Guerre de Trente Ans* (1888). Il avait encore édité un excellent *Atlas historique*.

DROZ (Jean-Pierre), médailleur français (La Chaux-de-Fonds 1746 - Paris 1823). Elève de Duvivier, il est l'auteur de l'écu de six livres à l'effigie de Louis XVI, commandé par Calonne en 1786. Il introduisit à la Monnaie de nouveaux procédés de fabrication dus à son invention, et, en 1792, fournit quatorze mille planches d'assignats. Il fut appelé à exercer ses talents et son industrie en Angleterre. En 1799, le Directoire le nomma garde des monnaies et médailles ; en 1802, il reçut le titre d'administrateur général et de conservateur du musée monétaire. Son œuvre est considérable : monnaies telles que la pièce de cinq francs de 1815, jetons, médailles.

DROZ (François Xavier), moraliste et historien français (Besançon 1773 - Paris 1850). Obligé par l'état de sa santé d'abandonner la carrière militaire, il se consacra aux études philosophiques et historiques. Il écrivit, entre autres ouvrages : *Philosophie morale ou Des différents systèmes sur la science de la vie* (1823), *Application de la morale à la philosophie* (1825), *Economie politique ou Principes de la science des richesses* (1829). Son travail le plus important est *l'Histoire du règne de Louis XVI pendant les années où l'on pouvait prévoir et diriger la Révolution française* (1839-1842). [Acad. fr., 1824.]

DROZ (Jules Antoine), sculpteur français (Paris 1807 - id. 1872), fils de Jean-Pierre Droz. Il est l'auteur de *l'Ange du martyre* (église Saint-Sulpice, à Paris), ainsi que de *l'Hiver* et de *l'Été*, au palais du Luxembourg.

DROZ (Gustave), écrivain français (Paris 1832 - id. 1895), fils du précédent. Il s'adonna à la peinture de 1857 à 1865. Ensuite, il collabora à *la Vie parisienne*, à *la Revue des Deux Mondes*, et publia des romans de mœurs : *Monsieur, Madame et Bébé* (1866), *Entre nous* (1867), *le Cahier bleu de M^{lle} Cibot* (1868), *Autour d'une source* (1869), *Un paquet de lettres* (1870), *Babolain* (1872), *les Etangs* (1875), *Tristesses et Sourires* (1884), *l'Enfant* (1885).

DROZ (Numa), homme d'Etat suisse (La Chaux-de-Fonds 1844 - Berne 1899). Conseiller fédéral, puis président de la Confédération en 1881 et en 1887, il dirigea les départements de l'Intérieur, du Commerce et des Affaires étrangères. C'est en cette qualité qu'il tint tête à Bismarck, en 1889, au moment de l'affaire Wohlgenuth.

DRTINA (František), philosophe et pédagogue tchèque (Hněvín 1861 - Prague 1925). Professeur puis doyen à l'université de Prague, il consacra sa vie à préparer l'organisation d'une pédagogie nationale. On lui doit une série d'ouvrages, tels que : *les Idéals de l'éducation* (1902), *l'Évolution de la pensée européenne* (1912), où se constate une forte influence des idées françaises.

DRU, E adj. (gaulois *druto*, fort). Epais, touffu, serré : *Dans l'herbe humide et drue il plonge son visage* (Samaïn). Là, une nouvelle averse arriva, si drue que, malgré les parapluies, les toilettes des dames s'abîmaient (Zola). || Fort, vigoureux (vieilli) : *Il était devenu un beau petit drôle dru, aux grandes oreilles décollées, la poitrine cuite comme une poterie* (F. Mauriac).

◆ Adv. D'une manière serrée ; en grande quantité : *Arbres plantés dru. Blés qui poussent dru. Pluie qui tombe dru.*

DRU (AIGUILLE DU), montagne du massif du Mont-Blanc, dans le groupe de l'aiguille Verte, présentant deux sommets voisins, le *Petit Dru* (3 733 m) et le *Grand Dru* (3 754 m). Le Grand Dru a été conquis par C. T. Dent et J. Walker Hartley, avec Alexandre Burgener et Kaspar Maurer, le 12 septembre 1878 ; le Petit Dru, par J. E. Charlet-Straton, Prosper Payot et Frédéric Folliguet, le 19 août 1879. La traversée des Drus, soit que l'on monte par le Grand Dru et que l'on descende par le Petit Dru, soit dans le sens Petit Dru-Grand Dru, plus difficile, est une des courses les plus célèbres de la chaîne du Mont-Blanc (la première traversée a été effectuée dans le sens Petit Dru-Grand Dru, sans aide extérieure, par E. Fontaine, avec Joseph et Jean Ravanel, 23 août 1901). En plus de ces voies classiques, l'aiguille du Dru a inspiré des itinéraires qui comptent parmi les plus difficiles des Alpes : la face nord (escaladée pour la première fois par P. Allain et R. Laiminger les 31 juill. et 1^{er} août 1935), la face ouest (première ascension en deux temps, du 1^{er} au 5 juill. 1952 par L. Berardini, A. Dagory et G. Magnone, et du 16 au 18 juill. par L. Berardini, A. Dagory, M. Lainé et G. Magnone), l'éperon sud-ouest (première ascension du 16 au 22 août 1955 par Walter Bonatti, seul). Ces deux derniers itinéraires peuvent être considérés comme le type même de l'escalade dite « artificielle ».

DRUDE ou **DRUTE** n. f. Sylphide malaisante, dans les croyances populaires de la haute Allemagne.

DRUDE (Antoine Benoît), général français (Condé-sur-l'Escaut, Nord, 1853 - Marseille 1943). Sorti de Saint-Cyr, en 1874, dans l'infanterie, il fait campagne, de 1889 à 1895, en Algérie, au Tonkin et au Dahomey. Il part en 1900 pour la Chine, où, sous les ordres de Bailloud, il enlève Pao-ting. Général en 1907, il se distingue à la tête du corps d'occupation de Casablanca, enlève, le 1^{er} janvier 1908, la kasbah des Médiouna. Remplacé par d'Amade, il commande les divisions de Constantine, puis d'Oran. En 1914, il conduit au feu la 45^e division.

DRUDE (Paul), physicien allemand (Brunswick 1863 - Berlin 1906). Professeur à Leipzig (1894), Giessen (1900), puis Berlin (1905), il s'est occupé d'optique et a développé, en 1902, la théorie électronique des métaux. Il a laissé : *Physik des Äthers* (1892), *Lehrbuch der Optik* (1900).

DRUEY (Henri), homme d'Etat suisse (Faoug, Vaud, 1799 - Berne 1855). Conseiller d'Etat en 1830, il fut un des instigateurs du coup d'Etat de 1845, par lequel les radicaux vaudois renversèrent le gouvernement libéral, qui, par respect pour la souveraineté cantonale, refusait de forcer le canton de Lucerne à expulser les jésuites, et devint chef du nouveau gouvernement. Dans la lutte du Sonderbund, il contribua à arracher la déclaration de guerre aux cantons de la majorité. La lutte terminée, Druey fut un des deux rapporteurs dont le projet servit de base à l'établissement de la Constitution de 1848.

DRUIDE n. m. (lat. *druida*, du celtique *drui-*, qui voit le chêne). Prêtre celtique.

— ENCYCL. Les druides ont formé, tant en Gaule qu'en Bretagne ou en Irlande, une classe sacerdotale, héritière et gardienne des traditions religieuses des Celtes. Néanmoins, il ne s'agissait pas d'une caste fermée, et moins d'une communauté cléricale que d'une



autel druidique

confrérie hiérarchisée, se recrutant par cooptation. La science du druide résulte d'un long apprentissage à la fin duquel une consécration manifeste que l'initiation est complète. Le druide se mêle alors à la vie des autres et partage leurs occupations. En Gaule, César leur attribue trois fonctions : les druides sont éducateurs, juges et prêtres. Leur enseignement purement oral, très long, sous forme de chants et de prose rythmée, nous est, pour l'essentiel, perdu. Nous savons cependant qu'avec l'immortalité de l'âme ils enseignent la métempsycose. Mais leur eschatologie ne se fonde pas sur une éthique et la vie éternelle n'est que le prolongement, sans sanctions, de la vie terrestre antérieure. Comme juges, les druides ont à connaître des crimes, des meurtres et des procès d'héritage ; souvent, ils jouent le rôle d'arbitre entre tribus. La peine la plus grave qu'ils infligent est une excommunication qui interdit toute participation aux sacrifices. Car les druides sont prêtres : vêtus de blanc, ils deviennent l'intermédiaire entre le monde surnaturel et les hommes ; ils fixent le calendrier de la tribu, notant les jours fastes. La cueillette sacrée du gui, que Pléne nous décrit, ne fut sans doute qu'un rite gaulois. Chez les Irlandais, les druides sont plus magiciens, évoquant le passé, prévoyant l'avenir et guérissant les malades. Jusqu'au 1^{er} s. av. J.-C., les druides ont été les sacrificateurs des holocaustes humains, non dans des temples, mais au profond d'un bois sacré, image du chaos de leur cosmogonie et des croyances celtes. Par leur organisation, leur science, leur sagesse, ils ont donné à ce monde celtique, si mobile, un semblant d'unité religieuse. (V. DRUIDISME et GAULE.)

DRUIDESSE n. f. Prêtresse celtique. (On ne possède de témoignage historique sur ces prêtresses que pour le III^e s. de notre ère, à une époque très tardive, où le druidisme avait en grande partie déjà disparu, pourchassé par Rome. Ces druidesses font figure de diseuses de bonne aventure.)

DRUIDIQUE adj. Relatif aux druides : *La Gaule druidique.*

DRUIDISME n. m. Institution religieuse des Celtes, d'origine indo-européenne, et comparable au brahmanisme hindou.

— ENCYCL. Le druidisme fut l'un des facteurs d'unité du monde celtique. En Gaule, dès la fin de la conquête romaine, il devint aux yeux des vainqueurs un dangereux ferment de nationalisme : en lui s'incarnaient les traditions nationales. La romanisation de la Gaule était au prix de sa disparition : l'empereur Claude abolit pour quiconque le druidisme. Dès lors, il continua, clandestinement, surgissant chaque fois que la puissance romaine parut un instant ébranlée (révoltes de Sacrovir, de Civilis), et se maintint, latent, dans le peuple, jusque vers le IV^e s. de notre ère. Pourchassé en Gaule et en Bretagne, vidé de ses spéculations scientifiques et cosmogoniques, le druidisme subsista en Irlande sous une forme archaïque et offrit un sérieux obstacle à la christianisation. Il ne fut vaincu que vers la fin du VI^e s., et nombre de ses pratiques furent poursuivies durant tout le haut Moyen Age, jusque vers le XII^e s.

DRULINGEN, ch.-l. de cant. du Bas-Rhin (arrond. de Saverne), sur l'Isch, aux confins du plateau lorrain et des Vosges ; 693 hab. Fabrique de fours et de machines agricoles. Laiterie et beurrierie.

DRUMEV (Vasil), prélat et écrivain bulgare, métropolitain de Tarnovo sous le nom de *Clément* (Šumen, aujourd'hui Kolarovgrad, 1841-Tarnovo 1901). Auteur de la nouvelle *la Famille malheureuse* (1860), qui eut un immense succès, et du drame patriotique et

ilénophobe *Ivanko* (1872), le meilleur des écrivains bulgares écrits avant l'émancipation du pays, il fut, avec l'historien Marin Drinov, un des organisateurs de la Société littéraire bulgare de Brăila (Roumanie), d'où devait sortir l'Académie bulgare. Membre de l'Assemblée constituante bulgare en 1879, il joua un rôle éminent dans le parti russophile, et fut un des meneurs du complot qui, en 1886, entraîna le prince Alexandre à abdiquer. Ses intrigues contre Ferdinand, successeur d'Alexandre, provoquèrent, en 1887, la déposition de Clément, qui fut rappelé d'exil en 1894, après la chute de Stambolov.

DRUMLIN [drœmlin] n. m. (mot irlandais). Géomorphol. Colline allongée, sur le fond d'anciens lits glaciaires, le plus souvent de rochers continentaux (inlandais). Les drums sont constitués soit par des roches cohérentes plus ou moins masquées de moraines, soit par des formations graveleuses proclaciaires, datant de la période de progression de l'inlandais. Ils résultent d'une ablation par glace. Ce sont des reliefs résiduels, indiquant une ablation incomplète.]

DRUMMOND, comté du Canada (Québec), dans les cantons de l'Est; 57 000 hab. Ch.-l. *Drummondville*.

DRUMMOND. V. PERTH (comte et duc de).

DRUMMOND (William), poète écossais (Lawthornden, près d'Edimbourg, 1855 - 1926). C'est surtout l'influence italienne (française qui se révèle dans ses poèmes : *Leurs sur la mort de Meliades* (1613), *Poèmes nouveaux, funèbres et divins* (1616), *Les Révolutions de Forth* (1617). Ses *Fleurs de l'an* (1623), sonnets empreints d'une mélancolie douce, lui valurent le surnom de « *Shakespeare écossais* ». Drummond a composé, en prose, une méditation sur la mort : *Le poète de cypres* (*The Cypress Grove*) (1623). Il conserva aussi par écrit le souvenir des *Entretiens* qu'il eut avec Ben Jonson en janvier 1618 (publiés en 1832).

DRUMMOND (Thomas), ingénieur écossais (Edimbourg 1797 - Dublin 1840). Etant, en 1826, lieutenant d'artillerie, il eut l'idée, pour faire des signaux, de produire une lumière éblouissante en projetant un jet d'oxygène et d'hydrogène mélangés sur une boule de verre, créant ainsi la « *lumière oxyhydrique* ». Il remplit diverses fonctions publiques, notamment celle de sous-secrétaire d'Etat pour l'Irlande.

DRUMMOND (Henry), pasteur et théologien écossais (Stirling 1851 - Tunbridge Wells 1897). Membre de l'Eglise libre d'Ecosse, il essaya d'appliquer la notion scientifique d'évolution au domaine spirituel.

DRUMMOND DE ANDRADE (Carlos), poète brésilien (Itabira, Minas Gerais, 1902). Il est un des chefs de file de la poésie brésilienne contemporaine (*A rosa do povo*, 1945; *Azendeiro do ar*, 1954).

DRUMMONDVILLE, v. du Canada (Québec), ch.-l. du comté de Drummond, dans les cantons de l'Est, sur la rivière Saint-François; 27 000 hab. Centre industriel (rayonne, coton pour pneumatiques, soie, papier) et ferroviaire.

DRUMMOND WOLFF (sir Henry). V. WOLFF.

DRUMONT (Edouard), écrivain polémiste et homme politique français (Paris 1844 - id. 1917). D'origine paysanne, journaliste à *Univers* de Louis Veuillot, il consacra sa vie à lutter contre les puissances d'argent, qu'il accusait de corrompre les traditions nationales. Estimant que les familles israéliques étaient les plus dangereuses de ces puissances, il écrivit contre elles un violent pamphlet, *La France juive, essai d'histoire contemporaine* (vol., 1886). Désormais célèbre, il fonda *Libre Parole*, organe nationaliste et antimite, dans lequel il révéla les collusions politiques et financières de l'« *Affaire de Panama* » (1892); à celle-ci, il consacra un ouvrage : *De l'or, de la boue, du sang. De Panama à l'anarchie* (1896). Il combattit ensuite les partisans de Dreyfus, fut élu député d'Alger (1898-1902), puis perdit peu à peu son influence.

DRUPACÉ, E. adj. Qui ressemble, qui se rapporte à la drupe; qui a pour fruit une drupe.

DRUPE n. f. (ou n. m. suivant quelques auteurs) [du lat. *drupa*, olive mûre]. Nom

scientifique des fruits à noyau (cerises, abricots, amandes, etc.): *Dans la drupe, la partie profonde du péricarpe (« endocarpe ») prend la consistance du bois.*

DRUPEOLE n. m. (dimin. de *drupe*). Petite drupe qui ne dépasse pas la grosseur d'un pois, et qui est généralement agglomérée (fruit de ronce).

DRUPEOLÉ, E. adj. Qui a l'apparence d'une petite drupe.

Drury Lane (THÉÂTRE), un des plus anciens théâtres de Londres. Inauguré en 1663, il fut incendié en 1672, reconstruit en 1674, démoli en 1791, rebâti en 1794, de nouveau brûlé en 1809, et enfin rouvert en 1812. Dans presque toute la seconde moitié du XVIII^e s., l'opéra anglais y fut fureur. Cependant, la tragédie et le drame y étaient en grand honneur à la même époque, qui était celle de la direction du célèbre Garrick. L'opéra anglais fut ensuite abandonné et, jusque vers 1830, on vit à Drury Lane toute une succession d'acteurs de premier ordre : John Kemble, Charles Kemble, Kean, Terry, Macready, Burke. Quelques années plus tard, l'opéra anglais reprenait possession de ce théâtre. La célèbre cantatrice la Malibran attirait alors la foule à Drury Lane. Plus tard encore, c'est l'opéra italien qui y régna presque en maître. Depuis lors, on y joue des pièces de Shakespeare, des comédies, des mélodrames, des opéras; et, en hiver, des « *pantomimes* », sortes de revues-féeries à grand spectacle.

DRUSE n. f. (mot allem.). Minér. Cristallisation incrustée dans un minéral étranger.

— Géol. Dans une roche, cavité tapissée de minéraux. || *Par extens.* Masse pierreuse en forme de rognon ou d'amande.

DRUSE (DIABAL). V. DRUZE.

DRUSENHEIM, comm. du Bas-Rhin (arrond. de Haguenau), dans la région de Haguenau, sur la Moder, proche du Rhin; 2 454 hab. Filature de la laine.

DRUSES. V. DRUZES.

DRUSIA (GENS), famille plébéienne de Rome, qui fut honorée une fois de la dictature, huit fois du consulat, deux fois de la censure. Livie, femme d'Auguste, appartenait à la gens *Drusia*.

DRUSILLA (Julia), une des filles de Germanicus et d'Agrippine (Trèves 15 apr. J.-C. - v. 40), sœur de Caligula. Son frère, après l'avoir déshonorée, la maria à L. Cassius Longinus, et poursuivit avec elle ses relations incestueuses. Il la déclara héritière de l'Empire. A la mort de Drusilla, il fit éclater une douleur qui touchait à la folie. Sur l'ordre de Caligula, un culte fut consacré à Drusilla.

DRUSILLA, fille d'Agrippa le Grand, roi de Judée (v. 38 apr. J.-C. - 79). Elle quitta son époux Azoze, roi d'Emèse, pour suivre Antonius Félix, procureur de Judée (54 apr. J.-C.), et assista avec lui aux prédications de saint Paul à Césarée. Elle périt, avec son fils Agrippa, dans l'éruption du Vésuve.

DRUSILLAIRE adj. Minér. Qui affecte la forme des druses.

DRUSUS (Marcus Livius). V. LIVIUS DRUSUS.

DRUSUS (Nero Claudius), frère de Tibère et fils de Livie (38 - 9 av. J.-C.). Il mena une carrière de soldat. Ses nombreux succès en Germanie lui valurent son surnom de GERMANICUS. En 15, en particulier, eurent lieu les très belles campagnes combinées de Germanie inférieure, où Drusus, prenant pour base la plaine du Pô, s'ouvrait la route du Tyrol, pendant que Tibère, prenant pour base la Gaule, avançait vers le plateau bavarois. Elles se terminèrent par la création des provinces de Rhétie et de Vendélicie, et, peu après, par l'annexion du royaume du Norique. Drusus fut chargé de la réorganisation de la Germanie et fonda plusieurs villes, dont Mayence. Il fut légat impérial en Gaule en 12 et reçut l'*imperium* proconsulaire en 11. Il mourut prématurément en 9 av. J.-C., laissant pour fils Germanicus, qui épousa Agrippine, fille d'Agrippa et de Julie, fille d'Auguste.

DRUSUS (Caesar), fils de Tibère et de Vipsania (10 av. J.-C. - 23 apr. J.-C.). Il fit de brillantes campagnes en Pannonie, en Illyrie et en Germanie. En 21, il devint collègue de son père au consulat, puis, en 22, au-tribunat. Il périt empoisonné par sa femme Livilla, poussée par son amant Séjan.

DRUSUS, fils de Germanicus et d'Agrippine († Rome 33 apr. J.-C.). Questeur, augure, puis préfet de Rome, il prit le parti de Séjan, par jalousie de son frère aîné Nero*. Tibère, jaloux de sa popularité, l'accusa devant le sénat, qui le condamna. Il mourut de faim après quatre ans de prison.

DRUYES - LES - BELLES - FONTAINES, comm. de l'Yonne (arrond. d'Auxerre), au N.-O. de Clamecy; 468 hab. (263 aggl.). Ruines d'un château des XII^e, XIII^e et XIV^e s. Belle église romane. Restes de fortifications.

DRUŻBACKA (Elżbieta), poétesse polonaise (1695-1765). Elle écrivit des poésies de circonstance, des romans en vers, des récits allégoriques, mais surtout des satires (*Plaintes de quelques dames, l'Aversion d'une certaine dame*) et des idylles remarquables par le don de la description et par le sentiment de la nature (*Eloge des forêts, Description des quatre saisons*).

DRVAR, v. de Yougoslavie (Bosnie); 10 300 hab. Vestiges de la vie romaine et de la citadelle féodale. Industries du bois (cellulose).

DRUZE ou **DRUSE** (DJEBEL ou DJABAL), en ar. *Darazi*, massif volcanique de Syrie, entre le Haourân (Hawrân) et le désert syro-arabe, aux confins de la Jordanie. Vaste dôme elliptique culminant à 1 799 m, au *Tall al-Dayna*, le djebel Druze est composé de plateaux basaltiques (1 100 à 1 200 m d'alt.), de cônes de scories, de volcans récents, et, à proximité de Damas, de culots volcaniques anciens en voie de dégagement. Les coulées de lave, épanchées à plusieurs reprises, forment des « *cheires* » d'âge récent, à la surface chaotique, et des *harra*, champs de pierres provenant de la désagrégation du basalte. Le massif fut occupé, au XIX^e s., par les Druzes. Cette population, très dense (82 hab. au km²), vit de l'élevage des moutons et des chèvres, et de la culture des céréales, qui souffrent parfois de la sécheresse, car l'eau s'infiltre profondément dans les roches volcaniques. La production reste néanmoins excédentaire et le djebel Druze est à l'origine d'un important commerce des grains. — La province du *djabal Druze* a 121 500 hab.; ch.-l. *Soueïda* (Suwayda). [→ Biblio.]

DRUZES ou **DRUSES**, population du Proche-Orient, vivant en Syrie et au Liban. Les Druzes sont établis soit sur le territoire de la République libanaise (versant occidental du Liban et de l'Anti-Liban), soit surtout dans le djebel Druze.

Les Druzes parlent la langue arabe et sont musulmans. Ils forment une secte ismaélienne extrémiste, car leur religion est issue de l'ismaélisme des Fâtimites. Ils tirent leur nom de *Darazi*, l'apôtre de la divinité de Hâkim, qui, forcé de quitter l'Egypte, vint répandre sa doctrine en Syrie (Wâdi al-Taym, Liban, etc.), mais c'est Hamza qui est le véritable créateur de leur système religieux. Ils croient à l'unité absolue de Dieu (Hâkim), au-dessous duquel il y a une hiérarchie de cinq principes, dont le plus élevé est l'Intelligence universelle, et leur doctrine emprunte beaucoup au symbolisme ismaélien. Ils se divisent en initiés, ou *spirituels*, catégorie qui comprend plusieurs degrés, dont les membres les plus élevés sont les véritables chefs religieux de la nation, et en



drupe



William DRUMMOND



costume masculin DRUZE
et jeune fille en tenue de mariée

profanes, ou *corporels*, qui se répartissent en plusieurs degrés également. Ils n'ont pas de liturgie ni d'édifices religieux, mais ils ont des assemblées d'initiés. Ils croient en la métépsychose.

Jusqu'au XIX^e s., ils vécurent en bonne intelligence avec les maronites, auxquels ils étaient mêlés, sous la domination des Turcs et sous la protection de la France, dont, au XVIII^e s. encore, ils se réclamaient; l'histoire de l'émir Fakhr al-Dîn, un Druze, fournit la preuve de cette entente. Au siècle dernier, tout changea; sous l'impulsion de l'émir Yûsuf Chihâb, les Druzes virent dans les maronites des insoumis religieux qu'il fallait détruire, et, soutenus par l'administration turque, ils massacrèrent à différentes reprises les maronites (1842, 1846), en particulier en 1860. Alors, la France intervint (août 1860-juin 1861), ce qui incita les Turcs à rétablir l'ordre, et les Druzes, quittant pour la plupart le Liban, autonome en 1861, allèrent s'établir dans le Hawrân, ne laissant plus que de petites colonies dans les districts du Chouf et de Djezzîn, dans la Baq'a (Bekaa) et dans l'Hermôn (Hermûn); de même firent les Druzes de la Galilée. Epris d'indépendance, les Druzes y luttèrent vaillamment contre les Turcs à plus d'une reprise, et y demeurèrent toujours, en fait, à peu près leurs maîtres. Quand la Syrie fut, en 1920, reconnue sous le mandat français, on constitua un Etat séparé du djabal Druze à côté de ceux de Damas et du Grand-Liban; mais, bientôt, sous des influences diverses, les Druzes se révoltèrent contre la puissance mandataire, et les grands chefs féodaux et terriens du pays, se croyant menacés par elle dans leur autorité, voulurent se débarrasser de ses conseils. Il fallut plus d'un an (1925-1926) pour vaincre leur résistance et les amener à se soumettre. (V. SYRIE, Hist. milit.) Dans la Syrie actuelle, ils ont conservé leur individualité et leur autonomie, et élisent des députés spéciaux au Parlement. (→ Biblio.)

DRY [drai] adj. et n. m. (mot angl.). Sec (en parlant du champagne). [On dit *extra-dry* en parlant du champagne très sec.] || Cocktail composé de vermouth et de gin.

DRY(O)-, élément tiré du grec *drus*, *druos*, chène, et entrant dans la composition de quelques mots.

DRYADE n. f. Myth. Nymphes qui présidaient aux bois et aux arbres en général.

— **ENCYCL.** Les *dryades* étaient des nymphes qui vivaient dans les forêts, dont elles incarnaient la force végétative. Elles différaient des *hamadryades* en ce qu'elles n'étaient pas des prisonnières faisant corps avec des arbres. Elles pouvaient errer en liberté, danser autour des chênes (leur occupation favorite) et, même, épouser de simples mortels; elles-mêmes étaient non pas immortelles, mais leur vie était très longue. On les représentait sous la figure d'une belle jeune fille, dont le corps se terminait en une sorte d'arabesque, imitant un tronc d'arbre.

DRYANDER (Jonas EICHMANN, dit), naturaliste suédois (Göteborg 1748 - Londres 1810). Il fut l'élève et l'ami de Linné, et sir Joseph Banks se l'attacha comme bibliothécaire (1782). Dryander fut également bibliothécaire de la société Linnéenne. Il a dirigé la publication de l'*Hortus Kewensis* (« Jardin botanique de Kew ») et des *Plantes de la côte de Coromandel*, de Roxburgh. Son *Catalogus bibliothecae historico-naturalis Josephi Banks baronetii* (1798) est considéré comme un modèle.

DRYANDER. V. ECINAS.

DRYAS [drija] n. m. Plante rampante, buissonnante, à fleurs blanches solitaires, à feuilles vertes en dessus, blanches en dessous, persistant l'hiver, poussant dans les pelouses ou les rochers, notamment dans les Alpes. (Famille des rosacées.) [Syn. CHÊNETTE, THÉ SUISSE.]

DRYAS ou **DRUAS**. Myth. gr. Fils d'Arès et sans doute frère de Térée, il prit part à la chasse de Calydon. — Un autre Dryas fut le père de Lycourgos, roi de Thrace.

DRYDEN (John), écrivain anglais (Aldwinkle, Northamptonshire, 1631 - Londres 1700). Après avoir fait ses études à Cambridge, il vint à Londres en 1657. Malgré ses origines puritaines, et malgré ses *Stances héroïques sur la mort de Cromwell* (1659), il

compose peu après plusieurs poèmes à la gloire de la Restauration (*Astraea Redux*, 1660). Sa carrière d'auteur dramatique commence en 1663, et, pendant trente ans, il va contribuer à faire renaitre le goût du théâtre qu'avait brimé la sévérité puritaine; mais, tout en rendant hommage à Shakespeare, il affirme son goût pour les classiques français. Parmi la trentaine de ses œuvres dramatiques, on compte des tragi-comédies : *les Rivaux* (*The Rival Ladies*) [1663], *la Reine vierge* (*The Maiden Queen*) [1667], *le Moine espagnol* (*The Spanish Friar*) [1681], *l'Amour vainqueur* (*Love triumphant*) [1694]; des tragédies héroïques : *l'Impératrice indienne* (*The Indian Empress*) [1667], *Almanzor et Almehide ou la Conquête de Grenade* (1669-1670), *Aureng-Zeb* (1675), *Tout pour l'amour* (*All for love*) [1677]. Toutes ces œuvres démontrent la recherche de qualités qui puissent concilier les traditions de la littérature nationale avec un goût et une élégance toutes classiques; c'est ce qu'affirmait d'ailleurs l'*Essai sur la poésie dramatique* (1668). Applaudi par le public et bien vu du roi, Dryden était devenu poète lauréat (1668) et, deux ans plus tard, historiographe du roi. Il n'en avait pas moins des ennemis; c'est pour répondre à Buckingham, qui avait parodié son théâtre dans la *Répétition* (*The Rehearsal*) [1671], que Dryden écrit son poème *Abson et Achitophel* (1681); *la Médaille* (*The Medal*) [1682] prend à partie le comte de Shaftesbury; peu après, *Religio laici* (1682) est une profession de foi anglicane dirigée contre les dissidents. Ces poèmes ont peut-être plus d'importance encore que les œuvres dramatiques de Dryden : elles font de lui le créateur de la satire politique dans la littérature anglaise.

Quelque temps après, Dryden se convertit au catholicisme, et le résultat de cette conversion fut la *Biche et la Panthère* (*The Hind and the Panther*) [1687], où il fait l'éloge de l'Eglise romaine. La révolution de 1688 priva le poète de ses pensions; c'est alors qu'il traduisit Juvénal, Perse et Virgile, et qu'il publia des *Fables*, imitées de Chaucer et de Boccace (1700). De la même époque sont ses grandes odes : *le Festin d'Alexandre* et *l'Ode pour la Sainte-Cécile*. Sans être un très grand poète, Dryden tient une place considérable dans l'histoire de la littérature anglaise; son jugement très sûr, son goût de la mesure et de la clarté contribuent à faire de lui un des créateurs de l'esprit classique en Angleterre.

DRY-FARMER [prononç. angl. draifarmər] n. m. (mots angl.). Cultivateur qui pratique le dry-farming. || Pl. des DRY-FARMERS.

DRY-FARMING [prononç. angl. draifarming] n. m. (mots angl. signif. culture sèche). Ensemble des procédés agricoles mis en pratique dans les régions semi-arides.

— **ENCYCL.** L'insuffisance des précipitations pluviales (moins de 500 mm par an) rendrait inefficaces, dans certaines régions du globe, les méthodes culturales habituelles. Toutes les plantes, en effet, ont besoin d'eau. Les procédés de *dry-farming* consistent uniquement à retenir l'eau dans les terres où elle est peu abondante. L'évaporation est empêchée par un travail incessant de la terre (labours légers, binages, scarifiage, écroûtages, hersages) qui rompt la croûte superficielle et maintient l'eau dans le sous-sol. Cette méthode, appliquée en grand dans les terrains arides de l'Ouest américain, a donné d'excellents résultats, notamment pour les céréales.

DRYGALSKI (Erich von), géophysicien et explorateur allemand (Königsberg 1865 - Munich 1949). Il fit au Groenland d'importantes observations sur les glaciers de la baie de Disko et des environs (1891-1893); puis conduisit sur le *Gauss*, de 1901 à 1903, dans les régions antarctiques, une expédition qui découvrit la terre de l'Empereur-Guillaume-II.

DRYINUS [nys] n. m. Insecte remarquable par ses tarses antérieurs en forme de pinces. (Sa larve est parasite de petits homoptères. Le genre fait partie des hyménoptères et constitue le type de la famille des dryinidés.)

DRYMÆUS [meys] n. m. Mollusque gastropode à coquille ovale brillamment colorée, qui vit sur les arbustes et les herbes de l'Amérique intertropicale. (L'appareil génital est simple, la mâchoire fortement arquée, les dents de la radula sont très nombreuses. Très

riche en espèces, le genre appartient à la famille des bulimulidés.)

DRYOMOMYS [mis] n. m. Petite souris de l'Amérique du Sud, à nez pointu, à lèvre fendue, à grandes oreilles, à longue queue écaillée, munie partout de poils peu serrés. (Famille des muridés, de l'ordre des rongeurs.)

DRYMONIA n. m. Arbrisseau des forêts de l'Amérique tropicale, dont deux espèces sont cultivées dans les serres chaudes. (Famille des gesneracées.)

DRYOBALANOPS n. m. Bel arbre des régions chaudes de l'archipel Indien. (Famille des diptérocarpées.)

— **ENCYCL.** Le tronc âgé de cet arbre creuse de fissures, qui contiennent une huile camphrée dont la solidification fournit le camphre de Bornéo ou bornéol, différent du camphre ordinaire, peu connu en Europe, mais très employé au Japon, où il est d'un prix élevé et était naguère accaparé en grande partie par les rajahs de Bornéo et de Sumatra pour embaumer les corps de leurs parents (d'où le nom latin : *Dryobalanops aromatica*).

DRYOCETES [setes] n. m. Groupe de minuscules xylophages bruns, vivant sous l'écorce de divers arbres.

— **ENCYCL.** Trois *dryocetes* habitent la France : *Dryocetes autographus*, importé de l'extrême Nord, vit dans les conifères; *D. villosus*, plus petit, dans les châtaigniers et les chênes; *D. coryli*, dans les noisetiers et les charmes. Le genre fait partie des coléoptères, famille des scolytidés.

DRYOMYZE n. f. Mouche jaunâtre d'Europe dont la larve vit dans les champignons. (Le genre fait partie des diptères brachycères cyclorhaphes acaulypères.)

DRYOPÉ, en gr. *Druopé*. Myth. gr. Fille de Dryops, dont elle gardait les troupeaux sur le mont Céta. Les hamadryades lui enseignèrent les chants qui plaisaient aux dieux, et Apollon l'aima. Par précaution, elle épousa Andraemon et mit au monde Amphisos. Ce dernier éleva un temple à Apollon, auprès duquel Dryopé fut enlevée par ses anciennes compagnes, les hamadryades : on planta des peupliers à cet endroit. — Nymphé d'Arcadie. Aimée d'Hermès, elle fut la mère de Pan.

DRYOPES, en gr. *Druopes*. Géogr. anc. Tribu pélasgique qui habitait le massif de l'Eta. Devant l'invasion thessalienne, les Dryopes émigrèrent vers diverses régions : en Argolide, en Eubée, à Cythnos, à Abydos, en Ionie, à Chypre.

DRYOPHANTE n. m. Insecte qui produit des galles sur les chênes. (Le genre, riche en espèces européennes, fait partie des hyménoptères, famille des cynipidés.)

DRYOPHILE n. m. Groupe de petits insectes ressemblant aux vrillettes, dont ils ont le port et les mœurs. (Leurs larves sont xylophages; les adultes recherchent les conifères en fleur. Le genre fait partie des coléoptères, famille des anobiidés.)

DRYOPIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, remarquables par l'allongement du dernier article des tarses, qui porte de crochets très développés.

— **ENCYCL.** Les *dryopidés* sont aquatiques. Les adultes vivent solidement cramponnés sous les pierres ou sur les racines immergées. Les larves respirent à l'aide de branchies trachéennes.

DRYOPITHEQUE ou **DRYOPITHECUS** [kys] n. m. Singe anthropomorphe, fossile dans les terrains miocènes de divers pays.

— **ENCYCL.** Les molaires du *dryopithecus* ne sont pas sans ressemblance avec les molaires des grands singes et même de l'homme. Aussi considère-t-on souvent le *dryopithecus* comme une forme ancestrale et synthétique. La première mâchoire de ce grand singe fut découverte en 1856, dans la molasse de Saint-Gaudens, et décrite par E. Lartet. On a trouvé dans l'Inde une espèce géante.

DRYOPS (« l'Arbre »). Myth. gr. Héros éponyme des Dryopes, fils du dieu-fléuve Sperchéios et de Polydora, il passa pour l'un des premiers habitants de la Grèce. Ses fils, chassés de la région du Parnasse par les Doriens, vinrent s'établir en Eubée et en Thessalie. Il existait une version arcadienne et une version thessalienne de cette légende, qui date des origines du peuple hellénique.



John DRYDEN
par Gottfried Kneller
National portrait Gallery
Londres

DRYOPS [ops] n. m. Petit insecte oblong, antennes courtes, qui vit au bord des eaux, entièrement recouvert d'une toison hydrophobe. (Plusieurs espèces habitent la France. Famille des parnidiés.)

DRYOPTERIS [teris] n. m. Nom scientifique de la fougère* mâle.

DRYOSCOPIUS [pys] n. m. Petit passereau africain, voisin des pies-grèches, au plumage blanc et noir, caractérisé par les plumes des ailes longues et duvetueuses, souvent relevées en forme de houppe. (Famille des laniidés.)

DRYPTE n. f. (du gr. *druptein*, déchirer). Insecte répandu dans les régions chaudes et empestées de l'Ancien Monde, et qui vit dans les marécages ou au pied des arbres. *Drypta dentata*, bleuâtre avec les pattes rousses, se trouve en France. Le genre fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)

DRŽIĆ (Džore), poète dalmate (Raguse 1861 - † 1901). Ses poésies lyriques, d'inspiration amoureuse et populaire, ont été conservées par le *Canzoniere* de Ranina (1907).

DRŽIĆ (Marin), poète ragusain (Raguse 1807 - Venise 1867). Il a écrit, dans une langue remarquable, la pastorale *Tirena*. C'est le plus grand poète dramatique de la littérature ragusaine. Sa comédie *Dundo Marofe* (1850) fait partie du répertoire classique et se joue toujours avec succès.

DRŽISLAV (Etienne), roi de Croatie de 1069 à 995, fils de Michel Krešimir. Ses bonnes relations avec l'Empire byzantin, dont il était l'allié contre les Bulgares, lui valurent l'envoi par Basile II des insignes royaux. Ce fut le premier roi couronné de Croatie et de Dalmatie. Il eut pour successeur Svetoslav.

D. S. B., sigle de DÅNSKE STATSBANERNE *Chemins de fer de l'Etat danois*.

DSCHANG, loc. du Cameroun, ch.-l. du pays Bamileké, dans les monts Bamouto, à 1 500 m d'alt. Plantations de café et de quinquina.

D. S. O., sigle de DISTINGUISHED* SERVICE ORDER.

D. S. T., sigle de DIRECTION* DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE.

DU art. contracté masc. sing., mis pour *de*. S'emploie devant les mots qui commencent par une consonne ou un *h* aspiré : *L'odorat est l'avant-coureur du goût* (Bernardin de Saint-Pierre). *Le cri du héros est discordant*. Pour son emploi comme partitif, v. **DE**.

Du côté de chez Swann. V. A LA RECHERCHE DU TEMPS PERDU.

Du côté de Guermantes. V. A LA RECHERCHE DU TEMPS PERDU.

Du sang, de la volupté et de la mort, de Maurice Barrès (1894). Ce livre se compose d'études et de méditations sur des sujets divers ; mais elles ont toutes ce caractère commun de chercher dans la volupté, dans les larmes, dans la douleur, une exaltation de la personnalité. C'est surtout au paysage, à l'art et à l'âme de la Castille que l'auteur a demandé. C'est là que se situe l'une des parties maîtresses de l'œuvre. *Un amateur d'âme*, où le dilettantisme appliqué à la connaissance des cœurs et au jeu sentimental est incarné en un artiste raffiné dans l'art de cultiver les passions.

DÛ n. m. Ce qui est dû à quelqu'un : *Réclamer son dû. Elle s'acharnait à réclamer encore, et encore davantage. Elle parlait de son dû!* (Aragon).

DÛ, DUE part. pass. du verbe *devoir*. — *Dr. Jusqu'à due concurrence*, jusqu'à concurrence de la somme, de la quantité dont il s'agit. || *En bonne et due forme*, selon les formes voulues, légales.

DU'ALĪ AL-BASRĪ (Abū l-Aswad Zālim ben Sufyān al-), grammairien arabe (v. l'an 600 de l'ère chrétienne - Bassora 688 [d'où son nom d'*Al-Basrī*]). Ami de 'Alī, fils d'Abū 'Alī, genre du Prophète, il combattit à ses côtés à Siffin. Ce fut ce prince qui l'engagea à écrire un traité de grammaire arabe ; il commença par fixer la lecture du Coran en inventant les points-voyelles et les signes de ponctuation ; il écrivit un *Traité de l'actif et du passif*, et composa également des poésies.

DUALISME n. m. (du lat. *dualis*, de deux). Système religieux, philosophique ou cosmogonique qui admet deux principes, la matière

et l'esprit, en les supposant coéternels. || Coexistence de deux éléments différents : *Le dualisme des partis*.

— **Hist.** Système politique qui, à partir de 1867, régla les relations de l'Autriche et de la Hongrie, jusqu'à l'effondrement, en 1918, de la monarchie austro-hongroise, et dans lequel les deux États, tout en confondant leur souveraineté externe, conservaient distinctement leur autonomie.

— **ENCYCL.** Philos. Le *dualisme philosophique* est une des réponses apportées au problème de l'être*. Il consiste à soutenir que l'être est double, matière et esprit. Il s'oppose au *monisme*, selon lequel l'être est un, fait d'une seule substance, soit matière (*monisme matérialiste*), soit esprit (*monisme spiritualiste*).

L'un des principaux philosophes dualistes fut Descartes ; l'un des principaux monistes, Spinoza. Le problème essentiel de toute philosophie dualiste est celui du passage, des rapports possibles entre les deux principes radicalement séparés qu'elle a posés comme base, car qui dit passage dit transition, c'est-à-dire soit empiètement des deux réalités l'une sur l'autre (ce qui est exclu de l'idée même de dualisme), soit intervention d'un troisième principe fait d'un dosage des deux premiers (ce qui ne fait que repousser le problème) ou qui leur est hétérogène (hypothèse également exclue, puisqu'on n'a posé que deux principes). Le dualisme absolu semble donc être source de contradictions et d'antinomies. Pour être conséquent, il devrait nier tout rapport entre les deux principes posés ; mais il s'y refuse généralement pour conserver vraisemblance et autorité dans les domaines psychologique et moral.

— **Relig.** Le *dualisme religieux* était professé dans toute sa rigueur, en Perse, par une secte de mages qui expliquaient l'origine du mal par la lutte de deux êtres éternels : l'un bon, l'autre mauvais. Il se retrouve dans la religion de Zoroastrianisme*. La doctrine réapparaît dans les systèmes des gnostiques Bardesane et Marcion. Manès opposait à Dieu, auteur des esprits, du bien et du Nouveau Testament, Satan, auteur de la matière, du mal et de l'Ancien Testament. L'influence manichéenne se perpétua jusqu'aux XII^e et XIII^e s. dans l'hérésie des albigeois.

DUALISTE n. Partisan du dualisme.

◆ **Adj.** Relatif au dualisme : *Philosophie dualiste*. || *Par extens.* Qui contient deux principes opposés : *La guerre est un fait dualiste, qui implique à la fois revendication et dénégation* (Proudhon).

DUALISTIQUE adj. Se dit d'une notation chimique, utilisée par Berzelius, dans laquelle la formule d'un sel est obtenue par juxtaposition de celles de l'acide et de l'oxyde basique correspondants.

DUALITÉ n. f. (du lat. *dualis*). Caractère de ce qui est double en soi : *La dualité de l'être humain*.

— **Log.** Loi de *dualité*, en logique moderne, principe de contradiction (*une chose ne peut être à la fois a et non-a*) tel qu'il a été explicité en particulier par Boole et Hilbert.

— **Math.** Correspondance réciproque entre deux catégories C_1 et C_2 d'objets qui permet de déduire d'une relation entre des objets de C_1 et des objets de C_2 la même relation entre leurs correspondants respectifs dans C_2 et dans C_1 .

DUARDOS. V. OUDART (Philippe).

DUAREN ou **DOUAREN** (François), juriconsulte français (Moncontour, Bretagne, 1509 - Bourges 1559). Elève d'Alciat, il professa les *Pandectes* à Paris (1536), occupa ensuite une chaire à Bourges, puis revint à Paris où il plaïda, et, enfin, reprit son cours à Bourges. J. A. de Thou dit qu'il était le plus grand juriconsulte de son temps avec Alciat. Il correspondait avec Calvin et penchait vers les idées nouvelles. Ses *Œuvres* (2 vol.) ont été publiées en 1550.

DUARTE (PROVINCE DE), prov. de la république Dominicaine, 149 900 hab. Ch.-l. San Francisco de Macoris.

DUARTE. V. EDOUARD.

DUAUT (François Marie Guillaume), poète lyrique français (Saint-Malo 1757 - Paris 1833). Ses *Poésies* (1803), composées surtout d'épigrammes, attestent de la grâce et une sensibilité qui annoncent le romantisme.



Félix DUBAN
École nationale supérieure
des beaux-arts
façade sur le quai Conti

DUB n. m. Nom usuel d'un gros lézard d'Afrique du Nord.

DUBAIL (Auguste Edmond), général français (Belfort 1851 - Paris 1934). Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie en 1870, il combattit sous Metz, où il fut fait prisonnier. Professeur à Saint-Cyr en 1878, il servit ensuite en Algérie, fut par deux fois chef du cabinet militaire du ministre de la Guerre Berteaux, et revint plus tard à Saint-Cyr pour y commander l'École, où il laissa un brillant souvenir. Chef d'état-major de l'armée en 1911, il fut envoyé en Russie et prit à son retour le commandement du 9^e corps à Tours. Membre du Conseil supérieur de la guerre, il commanda en 1914 la 1^{re} armée, avec laquelle il s'opposa, en août, à l'attaque allemande sur Sarrebourg, puis remporta, dans la trouée de Charmes, un succès qui mettait définitivement fin aux entreprises ennemies sur les Vosges. Commandant du groupe des armées de l'est en 1915, il devint en 1916 gouverneur militaire de Paris. Grand chancelier de la Légion d'honneur de 1918 à sa mort, Dubail créa en 1921 la société et, en 1925, le musée de la Légion d'honneur.

DUBAN (Félix Louis Jacques), architecte français (Paris 1797 - Bordeaux 1870). Prix de Rome en 1823, sa *Restauration du portique d'Octavie* fit sensation en 1830. Il restaura notamment la Sainte-Chapelle de Paris, le château de Blois et celui de Dampierre. Il transforma la cour d'honneur de l'École nationale supérieure des beaux-arts (1833), y réédifia les portiques d'Anet et de Gaillon, éleva les bâtiments du quai Conti. Architecte du Louvre (1848), il reconstruisit notamment la galerie d'Apollon. En 1854, il entra à l'Institut et fut nommé inspecteur général des bâtiments civils.

DU BARAIL. V. BARAIL (DU).

DU BARRY. V. BARRY (DU).

DU BARTAS (Guillaume). V. BARTAS (Guillaume DU).

DUBAWNT, fl. du Canada (Territoires du Nord-Ouest, Mackenzie), qui traverse les lacs Dubawnt (4 300 km²), Aberdeen et Baker, avant de finir dans le Chesterfield Inlet (baie d'Hudson) ; 930 km.

DUBAY. V. DIBAY.

DUBBELTJE [dubelti] n. m. Petite pièce de monnaie des Pays-Bas, valant 1/10 de florin, ou 10 cents.

DUBBING [dæbiŋ] n. m. (mot angl. signif. *dégras*). Tour de main par lequel on fixe, sur la soie de montage poissée, des poils d'animaux destinés à imiter le corps des insectes artificiels utilisés à la pêche.

DUBECH (Lucien), critique français (Romorantin 1882 - Saint-Didier 1940). Critique littéraire, dramatique et sportif à l'*Action française*, à *Candide*, à la *Revue universelle*, il est l'auteur de nombreux livres : *Histoire de Paris*, avec Pierre d'Espezel (1926), *Jean Racine politique* (1927), *Histoire générale illustrée du théâtre* (5 vol., 1931-1934).

DU BELLAY. V. BELLAY (DU).

DÜBEN (Gustaf), compositeur allemand (Stockholm 1624 - id. 1690). Maître de chapelle de la Cour à Stockholm, il laisse plusieurs œuvres instrumentales et vocales, ainsi que d'importants recueils de musique du temps qu'il avait recopiés.



dryoscopus



Ambroise DUBOIS
« Le Baptême de Clorinde
par Tancrède »

DUBENDORF, comm. de Suisse (cant. de Zurich); 6 750 hab. Aéroport de Zurich. Métallurgie. Industrie du bois. Tabac.

DUBH, roi d'Alba* (962-967).

DUBHE, nom donné à l'étoile α Grande Ourse* ou α *Ursae Majoris*. Magnit. 2,0. Type spectral G 8. (V. ÉTOILE.)

DUBIECKI (Marjan), patriote et historien polonais (Zastaw, Volhynie, 1838 - Cracovie 1926). Il fut, en 1863, secrétaire de Romuald Traugutt, chef de l'insurrection polonaise. Arrêté par les Russes en 1864, il fut condamné à mort, mais la peine fut commuée en celle de la déportation à perpétuité. Après avoir passé vingt ans en Sibérie, il fut libéré en 1885, et vint s'établir à Cracovie, où il se consacra à l'enseignement et aux travaux historiques. Il publia des études sur Edmond Różycki (1895), sur Romuald Traugutt et sa dictature pendant l'insurrection de 1863 (5^e éd., 1924), etc.

Dubini (CHORÉE DE). Neurol. Forme de chorée dans laquelle les attaques convulsives sont quelquefois suivies de paralysie et se terminent par le coma et la mort. On la considère comme la forme myoclonique de l'encéphalite aiguë épidémique. Elle doit son nom au médecin italien Angelo Dubini (1813-1902).

DUBITATIF, **IVE** adj. (bas lat. *dubitativus*; de *dubitare*, douter). Qui marque le doute : *Forme dubitative*. Dans trois mois ? dit M. Leuwen avec un air naturellement dubitatif... (Stendhal).

— Linguist. Qui convient à l'expression du doute : *Proposition dubitative*. || Se dit d'une forme verbale ayant valeur de doute, distinguée dans certaines langues du conditionnel ou du subjonctif.

DUBITATION n. f. (lat. *dubitatio*). Rhétor. Figure par laquelle l'orateur feint de douter de la proposition qu'il veut prouver, pour prévenir les objections qu'on pourrait lui faire.

DUBITATIVEMENT adv. De façon dubitative : *Répondre dubitativement*.

DUBLIN, en gaélique **Baile Átha Cliath** (« la Ville du gué aux claies »), capit. de la république d'Irlande (prov. de Leinster), ch.-l. de comté, sur la côte orientale de l'Irlande; 539 500 hab. (576 000 hab. avec les faubourgs). Archevêchés catholique et protestant. Universités. Au XVIII^e s., le rôle militaire de

Dublin, devenu très secondaire, était supplanté par les fonctions commerciales, intellectuelles et administratives. Au XIX^e s. et de nos jours, ces fonctions constituent toujours l'essentiel de l'activité de Dublin, qui est, par ailleurs, le premier port de pêche irlandais. L'industrie est représentée par des distilleries et des brasseries réputées, des biscuiteries, des minoteries, une manufacture de tabac, etc. Dublin montre de larges artères à l'aspect imposant; mais les bâtiments qui bordent ses avenues, modernes pour la plupart, sauf quelques hôtels du XVIII^e s. et les constructions de la Douane et de la Haute Cour de justice dues à James Gandon, ne possèdent pas un grand intérêt, en dehors de la cathédrale protestante Saint Patrick, de la fin du XIII^e s. (restaurée au XIX^e s.), et de l'église gothique Saint Audoen. Des galeries de peintures et de riches musées (National Museum, National Gallery of Ireland, Municipal Gallery of Modern Art) compensent cette indigence relative. Au cours de son extension récente, Dublin est devenu le centre d'une vaste conurbation qui s'étend sur les rives de la large *baie de Dublin*, et qui englobe, outre l'avant-port de Dun Laoghaire, de nombreuses stations balnéaires. — Le comté de Dublin s'étend en bordure de la mer d'Irlande; 705 800 hab.

— Hist. La fondation de Dublin en tant que vraie ville date de son occupation par les Norvégiens (841), qui en firent la capitale de leurs établissements irlandais. Passée aux mains des Danois, elle garda son caractère scandinave, même après Clontarf, jusqu'à la conquête du territoire par Richard Strongbow en 1170. Puis Henri II* s'en empara et lui donna une charte en 1172, l'ouvrant comme colonie aux gens de Bristol. Dublin devint alors le centre le plus actif du commerce avec l'Angleterre. C'était surtout la capitale du « Pale », seule véritable colonie anglaise. Là se trouvait le château du représentant du roi (justicier, lieutenant, député) et se tenait — rarement — le Parlement d'Irlande, pâle réplique du Parlement anglais, encore amoindri par la loi Poyning de 1495. Pendant toute cette période, Dublin ne fut qu'une bien petite capitale provinciale, ni irlandaise, ni, déjà, franchement anglaise. Il faut attendre le XVIII^e s., avec l'enracinement d'une aristocratie anglo-irlandaise et la prospérité générale des îles Britanniques, pour voir Dublin devenir une grande cité, faisant dès lors figure de capitale nationale. Centre principal de l'activité politique irlandaise au XIX^e s., première ville de l'île, consacrée par l'insurrection de Pâques 1916, Dublin ne pouvait qu'être la capitale du nouvel Etat libre d'Irlande.

DUBINEAU, comm. d'Algérie (départ. de Mostaganem, arrond. de Mascara), sur l'oued El-Hammam, au N.-O. de Mascara; 2 893 hab. (1 275 aggl., 285 non-musulmans). Vigne et agrumes (oranges).

DÜBNER (Friedrich), philologue allemand (Hörselgau 1802 - Montreuil-sous-Bois 1867). Professeur à Gotha en 1826, il vint en 1836 se fixer à Paris, où il collabora à la nouvelle édition du *Thesaurus linguae graecae*, d'Estienne. Il a donné aussi à la collection des auteurs grecs publiée par Didot les *Œuvres morales* de Plutarque, *Arrien*, *Maxime de Tyr*, les scolies d'Aristophane et de *Théocrite*, *Polybe*, *Théophraste* et l'*Anthologie grecque*; puis des ouvrages classiques.

DUBOIS (Pierre), en lat. **Petrus a Bosco**, publiciste français (près de Coutances, entre 1250 et 1260 - † peu après 1321). Elève de l'Université de Paris, avocat royal à Coutances, il fit partie des états généraux de Paris en 1302 et de Tours en 1308, prit une part active à la guerre de pamphlets contre Boniface VIII. Il quitta plus tard le service du roi de France pour devenir bailli d'Arras. La hardiesse de ses idées : suppression du pouvoir temporel, confiscation par la Couronne des biens d'Eglise, arbitrage international, trouvèrent peu d'écho, comme son projet de restauration du royaume de Jérusalem au profit d'un fils du roi de France.

DUBOIS (Jacques), en lat. **Sylvius**, médecin français (Amiens 1478 - Paris 1555). Le premier, il se servit de cadavres humains pour l'étude de l'anatomie, mais il sacrifia, malheureusement, les données expérimentales ainsi acquises aux idées d'Hippocrate et de Galien, qu'il n'osait combattre.

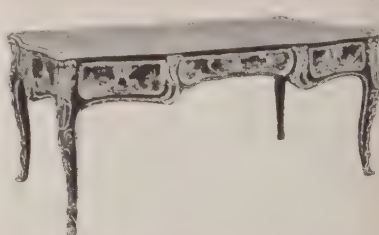
DUBOIS (Ambroise), peintre français d'origine flamande (Anvers 1543 - Fontainebleau 1614). Peintre de Marie de Médicis dès 1606, il devint peintre ordinaire du roi sous Henri IV et travailla, dans le goût romaniste, au palais du Luxembourg et au palais de Fontainebleau où il décora entièrement la galerie de Diane, détruite sous l'Empire. Il ne reste de ses œuvres que des vestiges : *Baptême de Clorinde par Tancrède* (Louvre), *la Charité romaine* (Saint-Lô).

DUBOIS (Jean), en lat. **Joannes a Bosco**, surnommé **OLIVIER**, prédicateur français (Paris v. 1550 - Rome 1626). Entré dans l'ordre des Céléstins, il se fit séculariser pour s'enrôler dans les armées du roi Henri III. Il reprit ensuite l'habit monastique et prêcha plusieurs fois avec succès devant Henri IV. Il prononça l'oraison funèbre du roi (1610) et accusa les jésuites de complicité dans son assassinat. Etant allé à Rome en 1611, il y fut arrêté et enfermé au château Saint-Ange, sur la requête du cardinal Bellarmin. Dans sa *Floriacensis vetus bibliotheca* (1605), il a réuni les ouvrages des moines de Saint-Benoît-sur-Loire.

DUBOIS, famille de relieurs parisiens, dont les plus connus sont : **GILLES** († 1671), reçu maître en 1628; il travailla pour le cardinal de Richelieu et fut nommé relieur du roi (1648); — **LOUIS-JOSEPH** († 1728), reçu maître vers 1690, et qui devint relieur du roi vers 1705. Aucun ouvrage ne peut leur être attribué avec certitude.

DUBOIS (Guillaume), cardinal et homme d'Etat français (Brive-la-Gaillarde 1656 - Versailles 1723). Fils d'un apothicaire, il devint précepteur de Philippe d'Orléans, duc de Chartres (1687), qui le fit entrer au Conseil d'Etat quand lui-même eut été proclamé régent (1715). Cet homme petit, maigre et laid, vénal, libertain, intrigant et ambitieux, selon le portrait exagéré qu'en fit Saint-Simon, sut assurer seul la direction de la politique étrangère. Du fait des difficultés parallèles éprouvées par les Hanovre et les Orléans à asseoir leur pouvoir en Angleterre et en France, Dubois décida avec Stanhope de lier les destinées politiques des deux maisons et des deux pays : convention de Hanovre (9 oct. 1716), puis Triple-Alliance de La Haye entre la France, l'Angleterre et la Hollande (1717), qu'il élargit en Quadruple-Alliance grâce à l'adhésion de l'Autriche à son système (1718). De peur d'un conflit européen, Dubois refusa de s'associer à la politique de reconquête des anciennes possessions espagnoles en Italie d'Alberoni. Il ne put donc éviter une très courte guerre avec l'Espagne (1719-1720), mais anéantit les efforts de celle-ci pour restaurer sa grandeur militaire et navale. Il contraignit Philippe V à renvoyer Alberoni (19 déc. 1719) et à adhérer à la Quadruple-Alliance (1720). Ministre secrétaire d'Etat des Affaires étrangères dès le 24 septembre 1718, il fit enregistrer avec habileté la bulle *Unigenitus* par le parlement de Paris (4 déc. 1720), ce qui facilita sa rapide ascension dans la hiérarchie ecclésiastique. Il n'était que tonsuré; on lui conféra en un jour tous les ordres jusqu'à la prêtrise (mars 1720). Archevêque de Cambrai (juin 1720), cardinal (1721), Premier ministre (1722), il entra à l'Académie française (1722) et fut élu président de l'Assemblée du clergé de France, dont il n'était pas membre. (→ Biblio.)

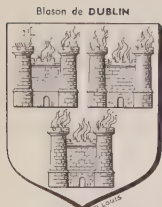
DUBOIS (Jacques), ébéniste français (v. 1693-Paris 1763). Reçu maître en 1742, juré de la corporation en 1752, il pratiqua avec somptuosité le style rocaille. On lui doit notamment le fameux bureau de Choiseul (Louvre).



Jacques DUBOIS : bureau de Choiseul
ébène et laque de Chine noir. Louvre



cardinal Guillaume DUBOIS
par Guillaume Coustou
église Saint-Roch
Paris



D'azur à trois châteaux d'argent
enflammés de gueules



DUBLIN

Son fils, **RENÉ** (Paris 1737 - id. 1799), travailla pour le prince de Soubise, pour Catherine II et surtout pour Marie-Antoinette. Un des premiers, il a exécuté des « bon-purs-du-jour ».

DUBOIS (Nicholas), architecte et écrivain anglais (Ecosse 1665 - 1735). Auteur d'une adaptation anglaise de Palladio, il fut ainsi, avec Campbell, Benson et le graveur vénitien Giacomo Leoni, l'un des promoteurs de l'architecture classique en Angleterre. Il a construit à Glasgow et à Londres.

DUBOIS (Robert), céramiste français (Bezancourt 1709 - Tournai 1769). D'abord actif la manufacture de porcelaines de Chantilly, incita le conseiller royal des finances Orry de Fulvi à fonder la manufacture de Vincennes. Robert Dubois en partagea la direction, à partir de 1738, avec son frère **GILLES** Bezancourt 1713 - Pontoise 1774; ils s'y virent ensemble à des prodigalités qui les firent chasser de ce poste (1741). On retrouve en 1750 Robert Dubois directeur de la manufacture de Tournai. Gilles travailla à Valenciennes, Saint-Amand, Tournai, et se fit emprisonner (1752) pour avoir divulgué des secrets de fabrication.

DUBOIS (Paul Alexis), général français (en Auvergne 1754 - Rovereto, Italie, 1796). Maréchal des logis en 1789, il dut à son intrépidité d'avancer rapidement. Général de division en 1790, il fut nommé à l'armée de Sambre-et-Meuse, il se signala à Fleurus (1794). Ses démêlés avec le général de division de division pendant le fient revenir à Paris, où il fut mis à la tête de la cavalerie, lors de l'insurrection du 1^{er} prairial an III (1795). Il se distingua ensuite à Haguenau, à Charleroi, et tomba mortellement blessé à Rovereto.

DUBOIS (Antoine, baron), accoucheur français (Gramat, Quercy, 1756 - Paris 1837). Il fut professeur à l'Ecole de santé et médecin des armées. En 1798, il prit part à l'expédition d'Egypte, mais la maladie l'obligea à retourner en France. Il se consacra alors à l'obstétrique et accoucha heureusement l'impératrice Marie-Louise en 1811.

DUBOIS (Paul François), dit **Dubois de la Voie-Inferieure**, publiciste et homme politique français (Rennes 1793 - Paris 1874). Fondateur, avec Pierre Leroux, du journal *Globe*, nommé en 1830 inspecteur général de l'Université, il fut député de Nantes de 1831 à 1848. En dehors de ses articles, il a publié une traduction de *l'Histoire de l'Eglise de Reims*, par Flodoard.

DUBOIS (Eugène), médaillier français (Paris 1795 - Lignières-la-Doucelle, Mayenne, 1863). Il fut élève de Bridan et de Droz. Attaché, sous la Restauration, à la Monnaie, on cite de lui : la *cathédrale de Paris*, la *richesse de Berry*, le *duc de Bordeaux*, *Mademoiselle Joseph Bonaparte*, pièces remarquables pour la finesse de leur travail. — Son fils, **ALPHÉE**, médaillier et sculpteur (Paris 1831 - Clamart 1905), obtint le prix de Rome (1855), et est notamment l'auteur d'un bas-relief, *Industrie et Commerce*, à l'Hôtel de Ville de Paris, ainsi que de la médaille commémorative de la proclamation de la République (1882).

DUBOIS (Charles Frédéric), naturaliste belge (Barmen, Prusse, 1804 - Bruxelles 1867). Il est fait connaître par plusieurs ouvrages sur les oiseaux et sur les papillons : *Planches coloriées des oiseaux de l'Europe et de leurs œufs*, *Planches coloriées des oiseaux de la Belgique et de leurs œufs*, les *Lépidoptères de l'Europe*, leurs chenilles et leurs chrysalides, *Catalogue systématique des oiseaux de l'Europe*, les *Oiseaux de l'Europe et de leurs œufs*, les *Lépidoptères de la Belgique*, etc.

DUBOIS (Paul), sculpteur et peintre français (Nogent-sur-Seine 1829 - Paris 1905). Son *Chanteur florentin* (1865) fut populaire (musée de Troyes). On lui doit la statue équestre du comte d'Anne de Montmorency, au château de Chantilly, celle de Jeanne d'Arc (1895), sur la place Saint-Augustin à Paris, ainsi que divers bustes : *Bonnat* (Bayonne), *Louis Pasteur* (Troyes). Il fut directeur de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (1878-1905). [Acad. des bx-arts, 1876.]

DUBOIS (Théodore), compositeur français (Rosnay, Marne, 1837 - Paris 1924). Successeur de Saint-Saëns au grand orgue de la Madeleine, directeur du Conservatoire de Paris (1896-1905), il a, comme compositeur,

abordé tous les genres, mais c'est dans la musique religieuse qu'il semble avoir donné le meilleur de lui-même : 5 grands oratorios, 10 messes, 87 motets et de très nombreuses pièces d'orgue. Ses ouvrages théoriques : *Notes et Etudes d'harmonie* (1889), *Traité d'harmonie, de contrepoint et de fugue* (1901), font toujours autorité.

DUBOIS (Pierre Alfred), général français (Sedan 1852 - Tours 1924). Chef du cours de cavalerie à l'Ecole de guerre, commandant l'Ecole de Saumur, directeur de la cavalerie en 1901, il prend part, à la tête du 9^e corps, aux batailles des frontières de la Marne et de la « course à la mer ». En septembre, il remplace Maunoury, grièvement blessé, à la tête de la VI^e armée, qu'il commande jusqu'en 1916. Organisateur des bases américaines de la région nantaise en 1917, il publie en 1920 des mémoires intitulés : *Deux Années de commandement sur le front de France*.

DUBOIS (Louis), prélat français (Saint-Calais, Sarthe, 1856 - Paris 1929). Evêque de Verdun en 1901, il eut à résoudre les difficultés provenant de la loi de séparation. Il fut désigné ensuite pour les sièges de Bourges (1909) et de Rouen (1915) et créé cardinal en 1916. Il se préoccupa pendant la Première Guerre mondiale du sort des Belges réfugiés en France. Le gouvernement le chargea ensuite d'une mission en Orient (1919-1920). Archevêque de Paris en 1920, il fonda l'Institut grégorien, participa à la création des associations culturelles diocésaines, favorisa le premier essor de la Jeunesse ouvrière chrétienne et porta son attention sur les nombreux étrangers de son diocèse. Il fut le principal artisan de la réconciliation de l'Etat et de l'Eglise.

DUBOIS (Eugène), savant néerlandais (Eysden 1858 - Haalen 1940). Il fit à Amsterdam des études de médecine, devint en 1881 professeur d'anatomie à l'Ecole de dessin industriel, en 1886 officier de santé près de l'armée des Indes, en 1898 professeur à l'université d'Amsterdam. Chargé, de 1889 à 1895, de recherches paléontologiques à Sumatra et à Java, il découvrit (1891), en faisant des fouilles dans les terrains quaternaires de Trinil, une calotte crânienne, deux molaires et un fémur d'un animal intermédiaire entre l'homme et le gibbon. Cet ancêtre préhistorique a reçu le nom de *pithecanthrope*.

Dubois (*Maison municipale de santé*, dite MAISON), maison de santé, sise rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris, et qui doit son nom au chirurgien Paul Dubois (1795-1871), qui y exerça. Installée primitivement faubourg Saint-Martin, elle fut transférée à son adresse actuelle en 1860. Murger y mourut en 1861.

DUBOIS DE CRANCÉ ou **DUBOIS-CRANCÉ** (Edmond Louis Alexis), général et homme politique français (Charleville 1747 - Bethel 1814). Il servit quelque temps aux mousquetaires, et fut élu, en 1789, député du Tiers de Vitry-le-François aux Etats généraux. Il prit l'initiative de la plupart des réformes introduites dans le régime militaire français, proposa le service obligatoire pour tous. Pendant la Législative, il reprit du service et parvint rapidement au grade de colonel. Elu député des Ardennes à la Convention, il prit place à la Montagne et vota la mort du roi. C'est à lui qu'on doit les mesures qui assurèrent la cohésion des armées républicaines, l'*Amalgame* (1793) et l'*embrigadement* (1794). Quoique ayant vaincu la révolte royaliste de Lyon (1793), il fut un instant accusé de modérantisme par Robespierre. Membre du Conseil des Cinq-Cents, il fut ministre de la Guerre en 1799; mais, s'étant prononcé contre le coup d'Etat du 18-Brumaire, il se retira de la vie publique.

DUBOIS DE JANCIGNY (Adolphe Philibert), diplomate et orientaliste français (Paris 1795 - Chandernagor 1860). Mis en demi-solde par la Restauration, il se rendit aux Indes. En 1830, il entra au service du roi d'Aoudh, Nâsir al-din Haydar chah. Chargé en 1841 d'une mission en Chine, il défendit avec énergie les intérêts du commerce français. Il a publié des volumes sur *l'Inde* et sur *l'Extrême-Orient* (1845 et 1850).

DUBOIS-PILLET (Albert), peintre français (Paris 1845 - Le Puy 1890). Commandant de gendarmerie dans la Haute-Loire, il pratiqua en amateur la peinture divisionniste et

fut un des fondateurs de la Société des artistes indépendants, dont il devint vice-président. Il est représenté principalement au musée du Puy; le musée national d'Art moderne conserve de lui la *Marne à l'automne*.

DU BOIS-REYMOND (Emil), physiologiste allemand (Berlin 1818 - id. 1896). Il professa pendant trois ans à la Royal Institution de Londres, sous le patronage de Faraday. En 1851, il était nommé membre de l'Académie des sciences de Berlin, et, en 1858, il succédait à son maître Jean Müller dans la chaire de physiologie. Il fut un des créateurs de la physiologie expérimentale. Citons, parmi ses ouvrages : *Recherches sur l'électricité animale* (1848, 1849, 1860), *Description de quelques méthodes de recherches électrophysiologiques* (1863), *les Idées de Leibniz dans les sciences modernes* (1871), *les Limites de la connaissance de la nature*, *Recueil d'études sur la physique générale des muscles et des nerfs* (1875-1877). — Son frère, **PAUL** (Berlin 1831 - Fribourg-en-Brigau 1889), fit des recherches en mathématique.

DUBOS ou **DU BOS** (Jean-Baptiste, abbé), historien, critique et diplomate français (Beauvais 1670 - Paris 1742). Chargé de missions diplomatiques en Europe sous la Régence, il a écrit des ouvrages de propagande, des *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture* (1719), d'où Voltaire a tiré l'idée de sa *Henriade*, et *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules* (1734), dans laquelle il s'efforce de prouver que les Francs furent appelés par les Gaulois eux-mêmes pour les gouverner. (Acad. fr., 1720; secrétaire perpétuel, 1722.)

DU BOS (Charles), écrivain et critique français (Paris 1882 - La Celle-Saint-Cloud 1939). Il étudia à Oxford et fut influencé par la pensée et la littérature anglaises, mais aussi par la philosophie de Bergson et par l'œuvre de Proust. Dans ses entretiens avec les plus grands esprits de son temps, dans les cours libres qu'il professa en France et aux Etats-Unis, au cours des rencontres de Pontigny, il acquit son goût pour l'analyse morale et la subtilité psychologique; son retour à la foi catholique (1927) ne fit que lui confirmer le prix des valeurs spirituelles et morales dans la création des œuvres littéraires. Sa pensée revint dans les 7 volumes de ses *Approximations* (1922-1937) et dans son *Journal*, publié après sa mort (1946-1954), où sa nature profondément religieuse, affinée par la souffrance physique, pénètre toutes ses opinions littéraires et artistiques. On lui doit des traductions, un essai sur *François Mauriac et le problème du romancier catholique* (1933) et un *Gœthe*, ouvrage posthume (1949). En 1950, ont été publiées les *Lettres de Charles du Bos et Réponses d'André Gide*. (→ Biblio.)

DU BOSCH (Pierre), pasteur français (Bayeux 1613 ou 1623 - Rotterdam 1692). Bien qu'il n'ait jamais voulu quitter l'Eglise de Caen, où il avait été nommé en 1645, il fut tenu pour le meilleur prédicateur protestant de son époque. Après avoir été employé à des négociations auprès de Louis XIV, il fut banni à la révocation de l'édit de Nantes et émigra aux Provinces-Unies.

DUBOSCQ (Jules), opticien français (1817 - † Paris 1886). Elève, gendre et successeur de Soleil, il prit part à la construction des principaux appareils qui ont fait la réputation de son beau-père. On lui doit entre autres la première application des doubles épreuves photographiques au stéréoscope. Il a inventé le phénakistoscope (1850).

DUBOST (Henri Antoine, dit *Antonin*), homme politique français (L'Arbresle, Rhône, 1844 - Paris 1921). Journaliste républicain sous le second Empire, préfet de l'Orne en 1871, député de l'Isère (1880-1897), il fut ministre de la Justice dans le cabinet Casimir-Perier (déc. 1893 - mai 1894), et élu sénateur en 1897. Président du Sénat de 1906 à 1920, il fut alors remplacé par Léon Bourgeois. Il prit part aux débats concernant les syndicats et rapporta plusieurs lois sur l'organisation du protectorat de Tunisie.

DUBOUCHÉ (Adrien), mécène français (Limoges 1818 - Jarnac 1881). Il acquit dans le commerce des eaux-de-vie une fortune qu'il employa à fonder, en 1865, à Limoges, dont il devint maire en 1870, le musée qui porte son nom. (V. LIMOGES, *musées de*.)



Emil DU BOIS-REYMOND



Charles DU BOS



Eugène DUBOIS

général
DUBOIS DE CRANCÉ
d'après David
cabinet des Estampes



DUBROVNIK **DU BOULAY** (César EGASSE), érudit français (Saint-Ellier v. 1610 - Paris 1678). Elu recteur de l'Université de Paris en 1661, il a publié une intéressante *Histoire de l'Université de Paris* (6 vol., 1665-1673).



DUBOUT
illustration pour
« Gargantua »
(Gibert Jeune, édit., 1940)

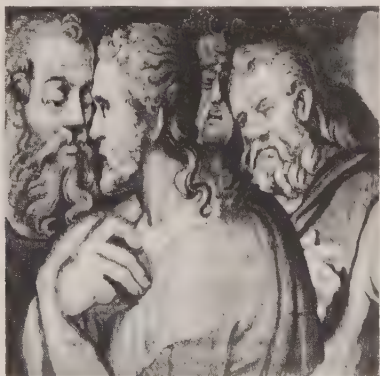
DU BOURDIEU (Bernard, baron), officier de marine français (Bayonne 1773 - Lissa 1811). Simple timonier en 1789, capitaine de vaisseau en 1808, il reçut en 1810 le commandement des navires réunis à Ancône, et força l'entrée du port de Lissa, dont il détruisit l'arsenal. Il fut tué lors d'une nouvelle expédition au cours du débarquement dans l'île de Lissa. Il venait d'être promu contre-amiral; il avait été fait baron en 1810.

DU BOURDIEU (Louis-Napoléon, baron), amiral français (Fort-de-France, Martinique, 1804 - Toulon 1857), fils du précédent. Il perdit une jambe à Navarin, commanda au Levant et en Algérie, puis bombarda Salé en 1851. Il fut préfet maritime de Toulon (1853) et sénateur (1856).

DU BOURG (Antoine), baron de Saillans, légiste français (La Seille, Auvergne - ? 1538). Il présida les Grands Jours de Moulins en 1534, devint président du parlement de Paris (1534) et chancelier de France (1535), en remplacement du cardinal Duprat. Il élabora l'édit de Joinville (1535), qui réduisait les attributions des états provinciaux au profit de l'autorité royale, et chercha à améliorer l'organisation de la justice.

DU BOURG (Anne), magistrat français (Riom 1521 - Paris 1559), neveu du précédent. Ordonné prêtre, avocat, puis professeur de droit à l'université d'Orléans, il devint conseiller clerc au parlement de Paris (1557). Il avait fait sienne presque toute la doctrine de Calvin. A la *mercuriale*, c'est-à-dire à l'assemblée des diverses Chambres du parlement, tenue à la fin d'avril 1559 en présence de Henri II, Du Bourg fut parmi les plus énergiques à prendre la défense des protestants, et déclara qu'il serait odieux d'appliquer à des innocents la peine qu'on épargnait aux adultères dont la Cour offrait le spectacle. Henri II vit dans ces mots une allusion à sa liaison avec Diane de Poitiers et ordonna l'arrestation immédiate de Du Bourg. Sur ces entrefaites, le roi mourut. Anne Du Bourg fut déferé à l'officialité ou tribunal ecclésiastique de l'évêque de Paris, et, plusieurs appels ayant été rejetés, livré au bras séculier. Le 23 décembre, il fut étranglé, puis brûlé en place de Grève.

DUBOURG ou **DU BOURG** (Maurice), tapisserieur français (Paris 1561 - id. 1639). Il



Maurice DUBOURG
« Résurrection de Lazare »
détail d'une tapisserie
pour l'église Saint-Merri
musée des Gobelins

reçoit son éducation professionnelle à l'Ecole des métiers fondée par Henri II à la Trinité, et entreprend en 1584, pour l'église Saint-Merri de Paris, l'exécution de vingt-sept tapisseries retraçant la vie du Christ, d'après les dessins originaux de Henri Lerambert. Il n'en reste que des fragments au musée des Gobelins et au musée de Cluny. Vers 1598, il s'associe avec Gérard Laurent pour l'exploitation d'un atelier de tapisseries installé par ordre de Henri IV dans la maison des jésuites de la rue Saint-Antoine. En 1608, Dubourg et Laurent bénéficièrent de l'édit royal qui installait les meilleurs « ouvriers » dans les grandes galeries du Louvre. Ils y exécutèrent, d'après les cartons de Simon Vouet, une tenture de l'Ancien Testament, dont il reste, au musée des Gobelins, de beaux fragments.

DUBOURG-BUTLER (Frédéric, comte), général français (Paris 1778 - ? 1850). Cadet dans la marine en 1789, il combattit avec les Vendéens, mais fut fait prisonnier par Bernadotte, qu'il suivit plus tard en Suède. Rappelé par Napoléon en 1812, il fut fait prisonnier en Russie à la tête d'une division polonaise et revint en France avec Louis XVIII (1814). Peu favorable aux *ultras*, il fut tenu à l'écart sous la seconde Restauration. En juillet 1830, il prit l'Hôtel de Ville de Paris, mais, devenu suspect au nouveau gouvernement, il finit ses jours misérablement.

DUBOUT (Albert), dessinateur humoriste français (Marseille 1905). Il est l'auteur de compositions à nombreux personnages burlesques, publiées dans les journaux et réunies en albums. On lui doit également des illustrations (*Carmen*, *le Barbier de Séville*, *Gargantua*, *Poésies de Villon*). Il recherche les effets de grosse cocasserie, aussi bien dans les figures que dans les menus détails du costume et des attitudes.

DUBOUZET. V. Nou.

DUBRAY (Gabriel Vital), sculpteur français (Paris 1818 - id. 1892). Il fut, sous le second Empire, un des sculpteurs ordinaires des Tuileries. On lui doit des bustes et des statues officiels (*Napoléon III*, *Napoléon I^{er}* [Rouen], le cardinal Fesch [Ajaccio]).

DUBREKA, localité de la Guinée, ch.-l. de circonscription, au N.-E. de Conakry; 740 hab. (140 Europ.). Important centre de culture de bananes, d'ananas, de cola et de riz. Des gisements de bauxite existent à proximité. — La circonscription de *Dubreka* a 69 000 hab. (185 Europ.).

DUBRETON (Jean Louis, baron), général français (Ploermel 1773 - Versailles 1855). Il s'illustra en Espagne par sa défense de Burgos contre Wellington (1811).

DU BREUIL (Guillaume), avocat au parlement de Paris (Figeac - ? apr. 1344). Il a écrit, vers 1330, *Stylus curiae parlamenti Franciae* ou *Stylus du parlement*, traité de procédure civile, le premier qui ait été composé en France, et qui fut d'un usage courant durant plusieurs siècles.

DU BREUIL (Toussaint), peintre français (Paris 1561 - id. 1602). Peintre ordinaire de Henri III, il avait été chargé de la décoration, au Louvre, de la petite galerie (auj. galerie d'Apollon), ravagée par l'incendie en 1661. Il s'inspirait du Primatice, mais est considéré comme un des précurseurs du baroqueisme. On a de lui, au Louvre, *Sacrifice antique*, ainsi que de nombreux dessins.

DU BREUIL (Alphonse), horticulteur français (Rouen 1811 - id. 1890). En 1849, il occupa la chaire d'arboriculture du Conservatoire des arts et métiers, puis organisa l'enseignement arboricole dans les départements. A la création de l'Institut agronomique, il fut chargé d'y professer l'horticulture, l'arboriculture et la viticulture. Citons de lui : *Cours d'arboriculture*, *Cours d'agriculture*, puis les *Vignobles*, les *arbres à fruit*, à cidre, etc.

DUBREUIL (Hyacinthe), écrivain français (Bérou - la - Mulotière, Eure-et-Loir, 1883). Après avoir travaillé aux Etats-Unis en 1927 et en 1928, il publia dès son retour en France *Standards*, dans lequel il décrit le travail américain vu par un ouvrier français. Par la suite, il écrivit d'autres ouvrages, dont l'un en collaboration avec le colonel Rimailho, consacrés à la réforme sociale de l'entreprise, sur la base de sa subdivision en équipes jouissant de l'autonomie budgétaire.

DUBREUIL (Pierre), peintre et graveur français (Quimper 1891). Après avoir terminé à Vannes ses études classiques, il vint à Paris recevoir les conseils d'Henri Matisse (1908), qui lui fit connaître les fauves et les cubistes. Il a participé à la renaissance de la tapisserie (Gobelins, Aubusson) et a exécuté des peintures murales à l'Ecole nationale de navigation (Paimpol). Président de la Société des peintres-graveurs français, il a été nommé conseiller technique à la Chalcographie (musée du Louvre); il pratique le plus souvent le burin pur. Ses thèmes préférés sont le nu et le portrait, les paysages d'eau, qu'il associe en des compositions équilibrées, sobres quant aux couleurs. Il a illustré, notamment, *La Chaumière indienne* de Bernardin de Saint-Pierre, la *Nichina* d'Hugues Rebelle, les *Sonnets* pour Marie, de Ronsard.

DUBROVNIK, anc. *Raguse*, en ital. *Ragusa*, v. de Yougoslavie (Croatie), sur la côte de Dalmatie; 19 100 hab. Evêché catholique. Pressée sur son rocher, entourée d'une magnifique enceinte, Dubrovnik est l'une des plus belles villes de la Yougoslavie; elle conserve de nombreux vestiges de son grand passé : le palais des Recteurs, gothique et Renaissance, le palais Spozza (xv^e s.), une cathédrale de style baroque, des églises, des fontaines, etc. Dubrovnik est un grand centre touristique, et son port, le meilleur de la côte sud de la Yougoslavie, fait l'objet d'un trafic commercial important.

— Hist. Ce port yougoslave, alors connu sous le nom de *Raguse*, eut une période de large prospérité, sous l'autorité byzantine, dès le milieu du ix^e s. La république de Raguse assurait le contact entre deux civilisations, celle des Latins de la Méditerranée et celle des Slaves des Balkans, auxquels elle servait de débouché vers la mer. Soumise ensuite à la suzeraineté de Venise jusqu'en 1358, puis à celle de la Hongrie jusqu'en 1526, Raguse était, elle aussi, devenue une métropole commerciale importante (monopole du marché du sel dans les Balkans, trafic d'esclaves), et, plus tard, « l'Athènes des Slaves du sud ». La progression ottomane dans les Balkans marqua le début de son déclin. La ville eut beaucoup à souffrir d'un tremblement de terre en 1667. Les Français l'occupèrent de 1806 à 1813, et le traité de Vienne (1815) la céda à l'Autriche. En 1918, elle fut annexée à la Yougoslavie, à laquelle elle appartient depuis lors, si l'on excepte une éphémère occupation italienne entre 1941 et 1943.

DUBS (Jakob), homme politique suisse (Affoltern, canton de Zurich, 1822 - Lausanne 1879). Appartenant au parti radical allemand, il fut président de la Confédération en 1864, 1868 et 1870. Chef du parti fédéraliste, il combattit le projet de réforme constitutionnelle de 1872, qu'il contribua à faire échouer, et soutint la révision constitutionnelle de 1874.

DU BUAT (Pierre, comte DE), ingénieur militaire français (Tortisambert, Normandie, 1734 - Vieux-Condé 1809). Ingénieur à seize ans, il fit campagne en 1756 contre les Anglais sur les côtes bretonnes, puis sur le Rhin. Capitaine au siège de Mappen (1761) il fortifia Valenciennes (1763-1773) et construisit l'hôtel de ville de Condé. Colonel en 1787 et directeur des fortifications de Lille, il revint à Condé comme lieutenant du roi, et émigra en 1793. Ses *Principes d'hydraulique* (1779) renouvelèrent cette science.

DUBUFE (Claude), peintre français (Paris 1789 - La Celle-Saint-Cloud 1864). Elève de David, on lui doit des scènes mythologiques et des tableaux religieux (*Apollon et Cyparisse*, musée d'Avignon), ainsi que des portraits (*le Marquis A. P. de Montesquiou*, Versailles). — Son fils, LOUIS EDOUARD (Paris 1820 - Versailles 1883), est l'auteur de portraits élégants (*Rachel*, musée de la Comédie-Française). — EDOUARD MARIE GUILLAUME (Paris 1853 - ? en mer, près de Buenos Aires, 1909), fils du précédent, s'adonna à la peinture allégorique et exécuta un plafond pour le foyer de la Comédie-Française.

DUBUISSON (Paul), auteur dramatique et révolutionnaire français (Laval 1746 - Paris 1794). Il partit pour les Etats-Unis lors de la guerre de l'Indépendance et écrivit à son retour un *Abregé de la révolution des Etats d'Amérique* (1779). Au théâtre, il fit repré-

inter Nadir, tragédie, le Vieux Garçon, l'Avare cru bienfaisant, comédies (1783-84), les Deux Frères, Lélia, opéras (1792). Lepté de la Révolution, il fut attaché à Duouriez en qualité de commissaire du conseil écutif, et dévolla au Comité les projets de fectiôn du général (1792); l'année suivante, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire avec Hébert et guillotiné.

UBUSSION, famille de relieurs parisiens (viii^e s.) dont le plus connu est **PIERRE PAUL** (1762); reçu maître en 1746, il devint relieur u roi en 1758. On lui attribue les reliures un grand nombre d'*Almanachs royaux* (bibl. de l'Arsenal), exécutées à l'aide de aquies finement gravées, poussées au balaner, et d'un grand effet décoratif.

UBUQUE, v. des Etats-Unis (Iowa), sur le ississippi; 49 700 hab. Archevêché cathoique. Université et collège. Centre commerial et industriel (métallurgie, usine de tracsurs). Exploitation de minéral de plomb.

DU BUT ou **DUBUT**, nom d'une dynastie e violonistes et luthistes français du xvii^e s. es mieux connus sont **PIERRE**, le père, désié-é comme joueur de luth en 1644, et ses ux fils — dont **PIERRE II** —, luthistes èbres de leur temps. Les œuvres des Dubut ont conservées en manuscrit à Paris, Aix-n-Provence et Besançon. Celles qui furent omposées après 1644 ont un aspect neuf et aprévu; les plus tardives, aux titres évocars, annoncent le nouveau style de clavecin.

UC n. m. (du lat. *dux*, chef). Sous l'Ancien égime, titre de noblesse le plus élevé dans elques Etats. || Sous l'Empire français, tre de noblesse le plus élevé après celui de rince. || Titre porté par le souverain d'un duché. (S'est dit autrefois pour *doge*.) || *duc-duc*, titre porté autrefois en Espagne par ux qui réunissaient plusieurs duchés en ur personne. (On disait, d'une manière anaue, *duc-comte* ou *comte-duc*, *duc-marquis*.) || *Duc à brevet*, duc qui n'avait d'autre préroative que celle de porter son titre et de uir des honneurs y attachés. || *Duc et pair*, lui auquel son titre de duc conférait les pri-èges de la pairie (droit de siéger au parment, etc.). || *Monsieur le duc*, nom donné, ux xviii^e et xviii^e s., au fils aîné du prince de ondé, duc d'Enghien. || *Duc de fer*, en gl. *Iron Duke*, surnom donné au duc de ellington*, à cause de sa ténacité.

— **ENCYCL.** Hist. Au commencement du v^e s., *duc* (*dux*) possédait le commandement militaire des troupes romaines cantonnées ans une province. Il était alors subordonné es comtes (*comites*). La *Notitia dignita-*um nomme vingt-cinq ducs : treize en Orient, ouze en Occident. Justinien rétablit l'insti-tution en Italie et en Afrique, qu'il avait éconquises. A Byzance, les ducs, choisis le lus souvent dans la noblesse palatine, étaient e véritables vice-rois, à la tête de tous les ervices civils et militaires. Ils perdirent leurs ouvoirs au profit des stratèges, lors de la ivision de l'Empire en thèmes (vii^e s.); mais, sous les Comnènes (1081-1185), les èmes furent réduits en surface et accrues en ombre; à leur tête furent placés des ducs, ui ne faisaient partie de la hiérarchie palae-ne qu'en raison de leur titre aulique.

En dehors de cette origine romaine, le titre e-duc pouvait provenir de la tradition geranique, et représenter la traduction du mot *herzog*, désignant un chef militaire élu. Les rands duchés germaniques, le duché de rmandie, les duchés de Spolète et de énévent viennent de là. Superposés aux omtes, les ducs cumulèrent, comme eux, les ouvoirs civils, administratifs et judiciaires, mais leur titre était viager ou même temporeire. Chez les Mérovingiens, la fonction ucale demeure principalement militaire, mais l'aspect territorial se précise : certaines égions relèvent d'un duc (Dentelin, Chamagne, Outre-Jura), et quelques cités peuvent tre groupées sous l'autorité ducale, au-dessus es comtes. Charlemagne multiplia les comtes s'évertua à limiter la puissance des ducs. Au cours de la période d'anarchie qui suivit le mort de Louis le Pieux (840), le titre se onfondit avec le bénéfice et devint hérédire. C'est à cette époque que le terme de *ducé** (lat. *ducatatus*) se répand, avec une ception territoriale bien précise. La créa-on des duchés est un des éléments du pro-ess de féodalisation de l'Occident.

Lorsque l'Europe occidentale sort de l'anarchie féodale, que les souverains retrouvent une certaine autorité, les duchés et leurs ducs ne naissent plus spontanément. Il appartient au souverain d'accorder le titre ducal à telle famille et à telle seigneurie : soit en raison de l'importance de la région qu'occupe cette dernière (duché d'Autriche, duché de Bretagne), soit pour en honorer le seigneur, soit parce qu'elle est entrée dans la famille royale. C'est spécialement le cas des apanages constitués par les Capétiens pour leurs puînés (Bourbons [1327], Orléans, Berry, etc.). En Angleterre, le titre n'existait pas : ce fut Edouard III qui créa le premier duc en 1337, érigeant la Cornouailles en duché. A dater de la Renaissance, on pouvait distinguer trois ordres de ducs : les ducs presque souverains (Savoie, Mantoue), ceux dont les terres dépendaient d'un suzerain (comme dans l'Empire et en Italie), et ceux qui étaient seulement honorés de ce titre (France, Espagne, Angleterre). A partir de Frédéric III (1440-1493), les princes d'Autriche prirent le titre d'archiduc. On appelle à tort grands-ducs les princes de Lituanie et de Moscovie, qui s'intitulaient « grands-princes ».

En France, à partir du xvi^e s., le titre tendit à se dégarer du fief correspondant. L'autorité royale s'exerça désormais sur l'ensemble du royaume; les terres attachées au titre furent dès lors souvent très symboliques. Le roi prit soin de ne pas nommer un duc gouverneur de la province dont il portait le nom. Enfin, il distribua le titre ducal à qui bon lui semblait (favorites, bâtards et leur descendance, voire officiers royaux ou nobles de moindre rang remarqués par lui).

A partir du xvii^e s., on distinguait ainsi des ducs à brevet, dont le titre n'était que viager. Les ducs recevaient des rois le titre de « cousin »; leur couronne était un cercle d'or, avec pierrieres, rehaussé de huit fleurons d'ache d'or posés sur des pointes également d'or.

Le premier Empire, par le sénatus-consulte de mars 1808, modifia le système nobiliaire en le rétablissant; la noblesse devint une caste fonctionnarisée et hiérarchisée. Le titre ducal fut attaché à certaines fonctions ou dignités, civiles ou militaires. Le duché correspondant fut plus ou moins fictif, qu'il s'agisse de domaines italiens, dont les revenus allaient effectivement à leur titulaire (Fouché, duc d'Ortrante), ou de noms de victoires (Kellermann, duc de Valmy). Le duc se situait au-dessous du prince, au-dessus du comte (notion hiérarchique absolument étrangère à l'Ancien Régime, où tels ducs, comme ceux de Lorraine ou de Luxembourg, étaient supérieurs en dignité à bien des princes). A l'ascension d'une carrière correspondait une promotion de la titulature (Davout, d'abord duc d'Auerstaedt, puis prince d'Eckmühl). Créés non héréditaires, les ducs d'Empire le devinrent bientôt par la constitution de majorats. Les armoiries ducales étaient timbrées d'une toque de velours noir, retroussée d'hermine, avec porte-aigrette d'or, et rehaussée de sept plumes. (V. pl. hors texte **EMPIRE** [héraldique].)

La Restauration fusionna les deux noblesses; celle d'Ancien Régime (qui s'était souvent fait confirmer par l'Empire, bien qu'elle ne fût pas reconnue par lui) tendit à se plier en pratique à la hiérarchisation impériale (le titre de marquis se situa, dès lors, entre ceux de duc et de comte). Le second Empire reprit la politique nobiliaire du premier et fut le dernier régime à reconnaître légalement l'existence d'une noblesse et à créer des titres.

DUC n. m. Voiture de luxe à quatre roues et à deux places, avec un siège par-derrière et un par-devant, chacun pour deux domestiques. || *Petit duc*, voiture analogue, mais avec un seul siège de domestique par-derrière.

DUC n. m. (de *duc*, titre de noblesse). Nom donné à diverses espèces de hiboux.

— **ENCYCL.** On désigne par *grand duc* de très grands hiboux, principalement le plus grand rapace nocturne d'Europe (*Bubo bubo*), brun fauve varié de taches et de lignes plus sombres, et qui atteint 0,70 m de longeur. Cet oiseau, qui vit dans toute l'Europe, en Asie et dans le nord de l'Afrique, est devenu rare en France, où on ne le trouve plus que dans les régions de grands rochers. Des espèces voisines habitent diversés régions du globe. Le *moyen duc* (*Asio flammeus*) est un oiseau moitié plus petit que le précédent,



qui vit dans les forêts. On désigne enfin par *petit duc* le *scops* (*Otus scops*), très petite espèce, commune surtout dans le Midi.

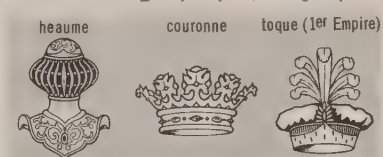
DUC (FRONTON du ou FRONTON le), en lat. *Ducaeus*, jésuite et érudit français (Bordeaux 1558 - Paris 1624). Editeur des Pères grecs, il a publié aussi une réponse au livre de Duplessis-Mornay sur l'*Eucharistie*.

DUC (Joseph Louis), architecte français (Paris 1802 - id. 1879). Elève de Percier, il modifia le projet d'Alavoine pour la colonne de Juillet, place de la Bastille, à laquelle il donna sa silhouette actuelle en transformant le soubassement et le décor. On lui doit également les bâtiments du Palais de Justice dominant sur la place Dauphine.

DUCA, famille d'origine grecque, établie en Moldavie, et dont sont issus plusieurs princes de ce pays, parmi lesquels : **GEORGES**, qui, après avoir acheté le trône (1666) et s'être rendu odieux par ses exactions, fut tout à tour destitué et rétabli par les Turcs (1672), mis en prison, transféré en Valachie (1674), et revint régner en Moldavie (1678). Finalement, enlevé par les Polonais (1683), il mourut en Pologne après une vie agitée; — **CONSTANTIN**, son fils, qui fut à deux reprises prince de Moldavie (1693 à 1696 et 1700 à 1704). Elevé sur le trône à la mort de Constantin Cantemir, il exploita le pays, fut destitué par la Porte, puis rétabli à force de largesses provenant de la fortune de son beau-père Costantino Brâncoveanu.

DUCA (Ion), homme politique roumain (Bucarest 1879 - Sinaia 1933). Député, membre puis chef du parti libéral (1930), il fit quatre fois partie de divers gouvernements entre 1913 et 1928, devint président du Conseil en 1933 et fut assassiné le 30 décembre de la même année par la Garde de fer.

DUCAL, **E**, **AUX** adj. Qui appartient, qui est propre à un duc, à une duchesse : *Couronne ducale. Quelque part, en grim pant.*



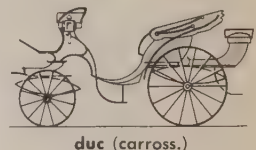
vers les demeures ducales, d'une croisée ouverte s'exhalait le gémissement... (Aragon). || *Grand-ducal*, v. **GRAND-DUCAL**.

— Hist. Autref., relatif au doge de Venise : *Le palais ducale*. || *Dignité ducale*, le dogat.

◆ N. f. Hist. Lettre du doge de Venise. (Sorte de *motu proprio*.)

DU CAMP (Maxime), écrivain et voyageur français (Paris 1822 - Baden-Baden 1894). Il fut blessé et décoré lors de l'insurrection de juin 1848, voyagea à diverses reprises en Orient, notamment en compagnie de Flaubert, et en Europe; il suivit, en 1860, l'expédition de Garibaldi. Esprit curieux de nouveauté, collaborateur de la *Revue de Paris*, de la *Revue des Deux Mondes*, du *Journal des débats*, il fut poète, romancier, critique d'art, sociologue, historien. Parmi ses nombreux ouvrages, qui abondent en souvenirs de voyages, on citera : *Souvenirs et Paysages d'Orient* (1848), *Egypte, Nubie, Palestine et Syrie* (1852), *Le Livre posthume, Mémoires d'un suicidé* (1853), *le Nil* (1854), *En Hollande* (1859), *Orient et Italie* (1868), *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du XIX^e siècle* (1869-1875), *les Convulsions de Paris* (1878-1879), études

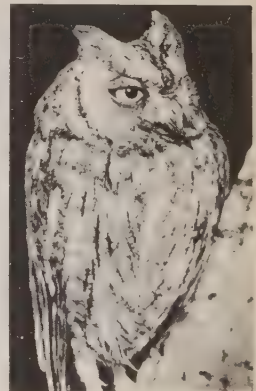
J. L. DUC
Palais de Justice de Paris
façade sur la place Dauphine



duc (carross.)



grand duc



petit duc

sur la Commune, *Souvenirs littéraires* (1882-1883), où il parle longuement de Flaubert (avec qui il fut très lié et qui composa avec lui *Par les champs et par les grèves*, 1885); la *Charité privée à Paris* (1885), *Paris bien-faisant* (1888). Les deux volumes de ses *Souvenirs d'un demi-siècle* ont été publiés en 1949. (Acad. fr., 1880.) [→ Biblio.]

DU CANGE (Charles du FRESNE, seigneur). V. CANGE (Charles du Fresne, seigneur du).

DUCANGE (Victor Henri Brahm), romancier et auteur dramatique français (La Haye, Pays-Bas, 1783 - Paris 1833). Il fit imprimer en 1820 son premier roman : *Agathe ou le Petit Vieillard de Calais*, et, peu après, *Valentine* (1821), tableau de la Terreur blanche, qui lui valut une condamnation à six mois de prison. Un autre roman, *Thélène ou l'Amour de la guerre* (1822), le força à fuir en Belgique. Il fut, dès lors, le romancier des libéraux. Il fit représenter, à l'Ambigu et à la Gaité, des mélodrames longtempes célèbres, particulièrement *Trente* Ans ou la vie d'un joueur* (1827).

DUCASSE n. f. Fête patronale (fête de la *Dédicace* [de *dédier*, consacrer] des églises) dans la plupart des communes de Flandre, du Hainaut et de l'Artois.

DUCASSE ou **DU CASSE** (Jean-Baptiste), officier de marine français (Saubusse, près de Dax, 1646 - Bourbon-l'Archambault 1715). Passé de la Compagnie du Sénégal au service du roi, il fut nommé capitaine de vaisseau. En 1686, il attaque en Guyane la colonie hollandaise de Surinam; puis, comme gouverneur de Saint-Domingue (1691), il tient tête aux Anglais et aux Espagnols durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Il organise une expédition de filibustiers contre la Jamaïque (1694) et prend part lui-même à l'attaque de Carthagène dirigée par Pointis (1697). Pendant la guerre de la Succession d'Espagne, devenu chef d'escadre, il dirigera des expéditions contre les ports espagnols.

DUCASSE (Jacques), général français (Bayonne 1771 - id. 1836), petit-neveu du précédent. Sous-lieutenant d'infanterie quand éclata la Révolution, et poursuivi pour son attitude royaliste le 10-Août, il s'engagea à l'armée des Pyrénées-Orientales et devint rapidement adjudant-lieutenant. Son esprit critique le fit mettre à la retraite comme colonel en 1809. Rétabli en 1810, il devint chef d'état-major d'Augereau et fit la campagne de 1814 comme général de brigade. Rallié aux Bourbons, il fut chargé d'arrêter Napoléon I^{er} au retour de l'île d'Elbe. Resté fidèle à la branche aînée, il dut quitter l'armée en 1830.

DU CASSE (Pierre Albert, baron), officier et écrivain militaire français (Bourges 1813 - Paris 1893). Après avoir servi en Algérie puis en Italie, il prit sa retraite et fut conseiller référendaire à la Cour des comptes de 1864 à 1880. Auteur d'études historiques sur la période napoléonienne (*Mémoires du roi Joseph, les Trois Frères de Napoléon I^{er}*, etc.).

DUCASSE (Isidore). V. LAUTRÉAMONT.

DUCASSE (Jean Jules Amable Roger). V. ROGER-DUCASSE.

DUCAT n. m. (ital. *ducato*). Monnaie d'or, introduite à Venise par Giovanni Dandolo, doge (ou *duc*), en 1284. (Elle équivalait au *sequin*, et avait pour type le doge agenouillé, d'où son nom. On frappa aussi des ducats d'argent, au même type, à Venise et en d'autres ateliers.)

— Métrol. Poids qui servait autrefois, en Autriche et en Allemagne, à peser les matières précieuses. (Il équivalait à 3,491 g dans le premier Etat, et à 3,459 g dans le second, et se divisait en 60 *as ducats*.)

◆ Adj. Or *ducat*, or pur au titre du duc d'or.

— ENCycl. Numism. Bien des Etats européens frappèrent des *ducats*, à l'imitation des ducats vénitiens, notamment l'Espagne au XV^e et au XVI^e s., mais il faut observer qu'à côté des monnaies réelles ainsi émises il y avait des ducats de compte ou de banque qui correspondaient à une valeur qui varia au cours des temps. D'autres expressions nous sont connues : le *ducato corrente piccolo*, à Venise, le ducat de Raguse, les ducats de Gênes, de Modène, de Reggio, de Naples. Aux Pays-Bas, et jusqu'à la plus récente époque, il a été frappé des pièces d'or de *commerce*, au diamètre de 21 mm, au poids

de 3,494 g et au titre de 983/1 000; la valeur moyenne de ces *ducats* était de 5,70 florins. Autrefois, on a frappé des doubles ducats au même titre, au diamètre de 26 mm, et d'un poids de 6,988 g.

Le ducat autrichien était une pièce d'or de 3,490 g, au titre de 986 1/9/1 000, et ayant un diamètre de 20 mm.

DUCATILLON (Joseph Vincent), dominicain et théologien français (Hem, Nord, 1898 - Paris 1957). Entré dans l'ordre des Frères prêcheurs en 1919, il publia en 1933 un ouvrage sur *le Vrai et le Faux Patriotisme*, qui fut violemment attaqué par l'Action française, et en 1937, *Doctrine communiste et doctrine chrétienne*. Partisan de la lutte spirituelle contre le totalitarisme, s'efforçant de dégager l'essentiel du christianisme tout en tenant compte de l'évolution du monde, il prêcha, de 1934 à 1948, le carême en Amérique et professa, durant la Seconde Guerre mondiale, à l'université française de New York. Prieur de son couvent en 1949, il devint en 1951 professeur à l'Institut catholique de Paris et fut nommé en 1954 provincial de France.

DUCATON n. m. Monnaie d'argent, frappée pour la première fois par Charles Quint à Milan.

DU CAUROY (Eustache), compositeur français (Beauvoir, près de Beauvais, 1549 - Paris 1609). Compositeur de la Chambre, sous-maître de la Chapelle, il ne publia rien avant 1583; la majeure partie de ses œuvres parut au moment de sa mort et après : cinquante motets de 4 à 7 voix dans deux livres de *Preces ecclesiasticae* (1609); une soixantaine de chansons et de psaumes de 4 à 6 voix dans les *Meslanges* (1610); quarante-deux fantasmes instrumentales dans *Fantaisies à 3, 4, 5 et 6 p.*; enfin, trois messes, dont on ne conserve que la *Missa pro defunctis* à 5 voix. Dans le domaine de la chanson, il s'est montré moins en progrès, écrivant sans doute à deux chœurs, mais utilisant maladroitement les possibilités de la musique mesurée. Son œuvre religieuse et instrumentale est beaucoup plus importante, et fait comprendre sa grande influence.

DUCCIO di Buoninsegna, peintre italien (Sienne v. 1260 - id. 1319). Sa première œuvre connue est la *Madone Rucellai* (Florence), où il s'affranchit de la convention byzantine pour s'exprimer avec élégance et sensibilité. Il est vraisemblablement l'auteur des cartons du vitrail circulaire du dôme de Sienne (1287-1288) et de la *Madone avec trois franciscains* (pinacothèque de Sienne). On voit encore de lui, dans sa ville natale, son grand retable de la Vierge (*Maestà* [1311], musée de l'Œuvre); il représente, d'un côté, la Vierge trônant au milieu des saints, de l'autre, la vie du Christ, en quarante panneaux, dont certains ont été dispersés (Londres, Berlin). Citons encore le retable de l'hôpital de Santa Maria della Scala (Sienne), la Vierge à l'Enfant avec des scènes de la Passion (Massa Marittima). Il a exercé sur l'école siennoise une influence profonde.

DUC-D'ALBE n. m. Dans les ports maritimes ou fluviaux des pays de l'Europe septentrionale, faisceau de pieux placé dans les bassins et auquel viennent s'amarrer les navires. (Les ducs-d'albe sont constitués habituellement par des pieux en bois dur et

résistant bien à l'eau. On utilise également des poteaux métalliques ou en béton armé.)

DUC-DE-MALAKOF n. m. Variété de cépage blanc cultivée dans le département de Maine-et-Loire et donnant des fruits à pulpe ferme et très sucrée. (On le cultive de préférence en espalier, en vue de la production de raisins de table.)

DUCE [dut, re] (mot ital. signif. *chef*; du lat. *dux, ducis*). Titre pris par Mussolini, « chef » du fascisme.

DUCÉ ou **DUSSE** n. m. (ital. *duce*, chef). Code de signaux convenus et presque imperceptibles (légers mouvements des lèvres, des paupières, de chaque doigt, des mains, position des pieds, etc.), permettant à un tricheur assistant à une partie de jeu de communiquer à son complice, assis à la table, l'indication des cartes qu'il voit entre les mains d'un partenaire. (Utilisé par les illusionnistes qui présentent la *transmission de pensée* ou la *double vue*; des mots convenus, nullement remarquables, complètent ce système de communication occulte.)

— Arg. Signal convenu. || *Balancer le ducé*, faire signe.

DUCÉNAIRE n. m. Antiq. rom. Officier qui commandait à deux cents hommes ou deux centuries. || Nom donné également à différentes catégories de magistrats subalternes, sous l'Empire.

DU CERCEAU (ANDROUET), famille d'architectes français. — JACQUES I^{er} (Paris v. 1510 - Anney v. 1585) est considéré surtout comme un des théoriciens de la première architecture classique en France. Il voyagea en Italie (1533), d'où il rapporta les nombreux dessins de monuments antiques dont il se servit pour établir ses grands recueils gravés : *Arches et monuments antiques* (1549-1560), *Temples* (1550), *Livre des édifices antiques et romains* (1584), *Livre des Grotesques* (1566), et surtout son *Livre d'architecture* (1559). Il a, d'autre part, reproduit les meilleures œuvres françaises de son siècle dans ses précieux *Plus Excellents Bâtimens de France* (1576-1579). Ayant adhéré à la Réforme, il remania, pour sa protectrice Renée de Ferrare, le château de Montargis, puis il dut s'expatrier. On connaît de lui des gravures d'après Raphaël, le Rosso, Bramante, le Parmesan. Ses trois fils furent architectes, et sa fille fut la mère de Salomon de Brosse. — BAPTISTE (v. 1544 - 1547 - † 1590), fils aîné du précédent, fut, après lui, de 1572 à 1577, architecte du château de Charleval (Normandie). Il commença la construction du Pont-Neuf (1571), travailla à la rotonde des Valois (Saint-Denis), ainsi qu'au château de Monceaux. Quoique huguenot, il fut nommé par Henri III architecte ordinaire des Bâtimens du roi (1586). — JACQUES II (v. 1550 - † 1614), son frère, fut architecte du duc d'Anjou, puis de Henri IV, et travailla aux châteaux de Charleval, de Verneuil, de Monceaux, de Nérac et de Pau. Il construisit à Paris la seconde moitié de la Grande Galerie du Louvre et l'ancien pavillon de Flore, qui la réunissait aux Tuileries (1600-1608), ainsi que quelques hôtels particuliers, dont il reste l'hôtel de Mayenne, rue Saint-Antoine (1613). — CHARLES et RENÉ, fils et petit-fils de Jacques I^{er}, travaillèrent à Châtelleraut. — JEAN I^{er} (1585-1649), fils de Baptiste, devint



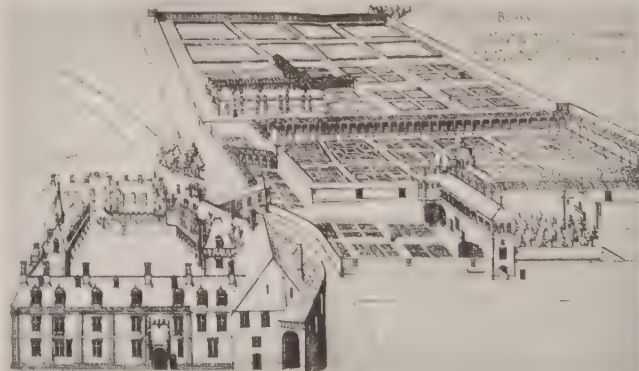
DUCCIO di Buoninsegna
« la Vierge et l'Enfant »
musée de l'Œuvre
Sienne



avers

ducat Louis XIV

revers



Jacques I^{er}
Androuet
DU CERCEAU
château
de Blois
au XVI^e s.
extrait des
« Plus
Excellents
Bâtimens
de France »
Bibliothèque
nationale

chitecte du roi (1617), construit à Paris les hôtels de Bretonvilliers (détruit), de Sully (1624), et fut chargé de la reconstruction du pont-au-Change (1639). Il est l'auteur du célèbre escalier en fer à cheval de Fontaine-neau (1632). — Moins connus sont : JEAN II, petit-fils de Jacques I^{er} (Verneuil-sur-Oise 1623 - Paris 1644); — JACQUES III, fils de Jacques II (?), qualifié d'« architecte du roi », en 1628; — PAUL, dessinateur, graveur et graveur (v. 1630 - † 1710), auteur des *Cahiers d'ornements* (1669). — GUILAUME GABRIEL, fils du précédent, qualifié de dessinateur pour le roi » de 1697 à 1710.

DU CÉRCEAU (le P. Jean-Antoine), jésuite, écrivain français (Paris 1670 - château de Peretz, Touraine, 1730). Fabuliste, auteur de poésies latines et françaises, d'une *Histoire des dernières révolutions de Perse* (1728), il est surtout connu par des pièces de théâtre, qu'il écrivait à l'intention des élèves des jésuites : *L'enfant prodigue* et *les Incommodes de la grandeur*, entre autres. Il mourut accidentellement, tué d'un coup de fusil tiré par son élève le prince de Conti.

DUCEY, ch.-l. de cant. de la Manche (arrond. d'Avranches), dans l'Avranchin, sur la Sélune; 1 768 hab. (1 061 aggl.) [*Ducéens*]. Possédons d'un château du XVII^e s. Installations hydro-électriques (barrages de Vezins de la Roche-qui-boit). Distillerie; cidrerie; viticulture.

DU CHAILL (Paul), voyageur américain (Paris 1835 - Saint-Petersbourg 1903). Fils d'un agent consulaire français du Gabon, il vint à New York à dix-sept ans et s'y fit naturaliser américain. En 1855, l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie l'envoya en Afrique explorer le delta de l'Ogoué et l'estuaire du Gabon : d'un voyage de quatre ans, il rapporta maintes observations sur les races africaines et sur les grands singes; publiées à Londres en 1861 (*Exploration and adventures in Equatorial Africa*), elles soulevèrent une tempête de railleries. Un autre voyage en Afrique (1863-1865) l'amena à étudier la race des Pygmées. Etabli à Londres, consacra plusieurs voyages aux pays du nord de l'Europe. Il a donné son nom à un massif montagneux du Gabon.

DUCHAMP (Marcel), peintre français (Painville 1887). Après avoir subi l'influence de l'impressionnisme et collaboré au *Courrier français* (1908), il commença en 1911 à critiquer la dissociation des formes et exposa au salon de la Section d'or *Nu descendant un escalier* (1912), qui fit sensation. Il participa ensuite au mouvement dada, au mouvement surréaliste, et, fixé aux Etats-Unis, se consacra à l'« anti-art » (*la Joconde aux moustaches surajoutées*). Il est principalement représenté au musée de Philadelphie. — Sa sœur, SUZANNE (Blainville 1889), épousa le peintre Jean Crotti. Après s'être livrée aux mêmes expériences que ses frères, elle a produit des paysages, dans un style voisin de celui de Raoul Dufy.

DUCHAMP-VILLON (Raymond), sculpteur français (Dampville 1876 - Cannes 1918). Frère de Marcel Duchamp et de Jacques Villon*, il pratiqua le cubisme, après avoir exposé, au salon de la Société nationale des beaux-arts, des statues et des bustes réalistes. Il est représenté au musée national d'Art moderne : *Torse de femme* (1907), *l'Athlète* (1910), *Baudelaire* (1911), *Tête* (1912), *les Femmes* (1913), *Femme assise* (1914), *Cheval* (1914).

DUCHARTRE (Pierre), botaniste français (Portiragnes, Hérault, 1811 - Paris 1894). Professeur de botanique à la Faculté des sciences de Paris, il a écrit des *Eléments de botanique* (1867). [Acad. des sc., 1861; président, 1890.]

DUCHÂTEL ou **DU CHASTEL** (Tanne-guy), officier breton (Trémazan v. 1368 - Beaucuire v. 1458). Il se rendit célèbre par ses exploits en France, en Angleterre, en Aragon, en Portugal et en Italie. Après l'échec des Cabochiens, il fut nommé prévôt de Paris (1413) et fut peut-être l'auteur principal du meurtre de Jean sans Peur à Montreuil. Il devint grand maître d'hôtel de Charles VII en 1423. En 1425, l'arrivée de Richemont au pouvoir entraîna sa chute. Mais Charles VII lui confia la sénéchaussée de Beaucuire, et, en 1440, il devint lieutenant du gouverneur de l'anguedoc et général des Finances.

DUCHÂTEL (Tanne-guy), vicomte de La Bellière († Bouchain 1477), neveu du précédent. Capitaine de Beaucuire en 1458, gouverneur de la Cerdaigne et du Roussillon en 1468, il fut tué au siège de Bouchain. Il fut un des plus dévoués conseillers de Charles VII et de Louis XI.

DUCHÂTEL (Pierre), en lat. *Castellanus*, évêque français (Arc-en-Barrois 1480 - Orléans 1552). A seize ans, il enseignait déjà le latin et le grec. Il parcourut l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, l'Egypte et la Turquie. Il fut lecteur de François I^{er}, qui le nomma évêque de Tulle (1539). Transféré à Mâcon (1544), il devint, sous Henri II, grand aumônier de France et, enfin, évêque d'Orléans (1551). Duchâtel prit une part active à la fondation du Collège de France.

DUCHATEL ou **DUCHASTEL** (François), peintre flamand (Bruxelles 1625 - † v. 1694). Elève de D. Teniers le Jeune, puis, à Paris, de Van der Meulen (1668), il a représenté des fêtes villageoises (*Réunion de chasseurs*, Anvers; *Corps de garde*, Avignon; *Paysans*, Vienne), ainsi que diverses cérémonies.

DUCHÂTEL (Charles Marie Tanne-guy, comte), homme politique français (Paris 1803 - id. 1867). Député de la Charente-Inférieure (1833), il fut plusieurs fois ministre sous la monarchie de Juillet. Il est à l'origine de la réforme douanière de 1834, et fit, plus tard, transférer les fonds des caisses d'épargne à la Caisse des dépôts et consignations.

DUCHÂTEL (Charles Jacques Marie Tanne-guy), homme politique français (Paris 1838 - id. 1895), fils du précédent. Député à l'Assemblée nationale, partisan de Thiers et battu aux élections de 1876, il fut ministre plénipotentiaire à Copenhague, Bruxelles et Vienne. Démissionnaire lors de la loi exilant les membres des familles ayant régné en France, il redevint député de 1885 à 1889.

DU CHÂTELET (marquise). V. CHÂTELET (marquise du).

DUCHATELIER (Armand), historien et économiste français (Quimper 1797 - Kernus, Finistère, 1885). Il est l'auteur d'ouvrages sur l'histoire de la Bretagne : *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne* (1836), *la Représentation provinciale en Bretagne après l'union à la France* (1857), *Brest et le Finistère sous la Terreur* (1858), *l'Agriculture et les classes agricoles de la Bretagne* (1862).

DUCHÉ n. m. (de *duc*). Hist. Ensemble des terres et seigneuries auquel le titre de duc est attaché.

— **ENCYCL.** Le terme de *duc** désigne, à l'origine, un chef militaire, et n'a pas de lien organique avec la circonscription territoriale où s'exerce le commandement de ce chef; mais les ducs ont très tôt cherché à établir un tel lien, et à se fixer héréditairement dans cette circonscription. Dès le début du VII^e s. apparaît le terme de *ducat* (duc), pour désigner des entités géographiques tenues par un duc. Aux VII^e et VIII^e s., les *duchés* se multiplient dans le Regnum Francorum, dans la Germanie contrôlée par les Francs, en Italie byzantine et lombarde. Les premiers Carolingiens s'efforcent de les faire disparaître, dans la mesure où ils sont déjà symboliques d'un souci d'autonomie, voire d'indépendance à l'égard du souverain. Charlemagne veut rendre au mot duc son sens militaire et ne connaît qu'une division administrative, le comté. Mais les ducs réapparaissent avec l'affaiblissement de la monarchie carolingienne et face aux invasions normandes, hongroises ou sarrasines.

Celui qui est à même de défendre une région s'en trouve le maître, et en transmet la direction à ses successeurs (ainsi les Robertiens, futurs Capétiens, dans la région parisienne). Puis ils se font reconnaître, bon gré mal gré, le titre ducal (Charles le Gros reconnaît le Robertien Eudes « duc de France »). Parallèlement, le ducé entre dans le système féodal : il est toujours fief direct de la Couronne; les ducs sont vassaux du roi ou de l'empereur; ils ont pour vassaux les comtes des divers comtés sur lesquels s'étend le ducé.

Le ducé n'est pas, à ses débuts, distinct du marquisat : la *marche* n'est que le cas particulier d'un commandement militaire en zone frontalière. L'usage, seulement, distingue progressivement duchés et marquisats (ces der-

niers plus fréquents dans l'Empire germanique et en Italie qu'en France). On trouve même certaines survivances de la confusion initiale avec les duchés-marquisats de Spolète et de Camerino.

Lorsque la monarchie française eut repris une autorité incontestée dans le royaume, elle distingua ses principaux vassaux en leur accordant le titre de pair*. C'est alors que les duchés des intéressés furent érigés en duchés-pairies, dont la dignité l'emportait sur les simples duchés.

En Allemagne, les duchés jouèrent un rôle politique encore plus grand qu'en France. Constitués dès la fin du IX^e s., les plus importants d'entre eux, dits *duchés nationaux* (Saxe, Bavière, Souabe, Franconie, Lorraine, bientôt subdivisée en Haute- et Basse-Lorraine), furent en fait de véritables Etats indépendants jusqu'à la restauration de l'autorité impériale. D'ailleurs, cette dernière fut plus d'une fois fondée sur la puissance territoriale, militaire et financière d'un ducé dont le maître avait reçu la couronne impériale : Otton le Grand, restaurateur de l'Empire en 962, était duc de Saxe; en 1024, ce sont les ducs de Franconie qui accèdent à leur tour à l'Empire avec Conrad II et, en 1138, les ducs de Souabe avec Conrad III.

A l'époque moderne, les duchés ne subsistèrent, en tant qu'Etats autonomes et indépendants, que dans les contrées où une autorité centrale n'avait pu s'imposer (Allemagne et Italie surtout). En France, en Angleterre, en Espagne, ils devinrent honorifiques. Des anciens duchés désormais soumis à l'autorité royale, les ducs ne tenaient plus que certains revenus et certaines terres symboliques du titre. Les rois érigeaient en duchés les terres des seigneurs qu'ils voulaient honorer.

Au contraire, en Allemagne et en Italie, les duchés ont subsisté jusqu'à l'unité de chacun de ces Etats, au XIX^e s., et même jusqu'à la disparition de la monarchie allemande en 1918-1919. Il n'en reste actuellement qu'une survivance : le grand-duché de Luxembourg. En France, un nouveau type de ducé, purement honorifique, fut créé par Napoléon I^{er}.

Duchés (GUERRE DES), conflit qui opposa, en 1864, au Danemark la Prusse et l'Autriche, pour la possession des duchés de Slesvig (en allem. Schleswig), de Holstein et de Lauenbourg. Sur ces trois duchés, le roi de Danemark régnait à titre personnel et en tant que duc; mais, alors que le Holstein et le Lauenbourg étaient peuplés d'Allemands et faisaient partie de la Confédération germanique depuis 1815, le Slesvig, peuplé presque également de Danois et d'Allemands, en était exclu. Cette situation assez complexe était aggravée par les différences existant entre le droit successoral du royaume de Danemark, qui reconnaissait l'aptitude des femmes à régner, et celui des duchés, qui n'admettait la transmission du titre ducal qu'en ligne masculine, depuis le XV^e s.

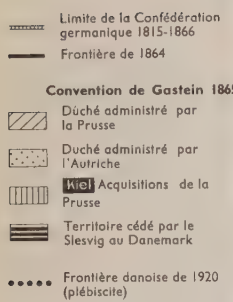
Afin d'éviter que les hasards d'une succession féminine ne séparent définitivement les duchés du royaume, et afin d'en simplifier l'administration, les rois de Danemark Christian VIII, en 1846, et Frédéric VII, en 1848, se proposèrent d'incorporer étroitement le Slesvig au royaume (constitution du 28 janv. 1848), provoquant de violentes réactions dans les milieux allemands : lettre ouverte des professeurs Waitz et Droysen, de l'université de Kiel; revendication des duchés pour l'Allemagne, par le congrès de germanistes de Francfort (1846); révolte des Allemands des duchés, qui s'inscrivait dans le cadre du mouvement des nationalités (févr. 1848) et aboutit à la constitution d'un gouvernement provisoire à Kiel (23 mars 1848). Ce dernier appela à régner le prince Christian-Auguste d'Augustenborg (en allem. Augustenburg). La Prusse intervint aussitôt, pour soutenir l'action des Allemands du Slesvig, eux-mêmes commandés par le général prussien von Bonin. Le Holstein fut alors envahi par les armées prussiennes, puis confédérales, levées par le Parlement de Francfort. Commandées par Wrangel (1848), puis par Prittwitz, ces troupes ne parvinrent pas à briser la résistance des Danois, qui les tinrent en échec à Düppel (juin 1848 - avr. 1849), à Kolding (23 avr. 1849) et à Fredericia (5 juill. 1849). Les combats se prolongèrent jusqu'en 1850, interrompus fréquemment par de longues périodes d'armistice,



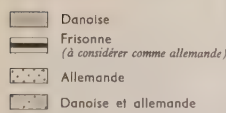
DUCHAMP-VILLON

« cheval »
musée national
d'Art moderne

l'affaire et la guerre des Duchés



Langue dominante



provoquées par l'intervention des grandes puissances, et en particulier de l'Angleterre (armistice de Malmö du 26 août 1848). Finalement, malgré l'opposition du Parlement de Francfort, pour lequel l'affaire des duchés était l'occasion d'affirmer son existence, celle-ci fut réglée par le protocole de Londres, qui rendit l'administration des duchés au roi de Danemark, obtint, contre compensation, la renonciation du duc d'Augustenborg à ses droits sur les duchés à condition que leur statut personnel ne fût jamais modifié (1852). Les souverains danois ne renoncèrent pourtant pas à unifier leurs Etats. Frédéric VII, tout en accordant l'autonomie législative, administrative et militaire au Holstein et au Lauenbourg, incorpora le Slesvig au royaume (patente du 30 mars 1863), et prépara une Constitution unitaire, que son successeur, Christian IX de Glücksburg, commit la faute de publier trois jours après son avènement, sans s'assurer de l'appui des grandes puissances (18 nov. 1863). La diète de Francfort, qui n'avait pas signé la convention de Londres, vota aussitôt l'exécution fédérale (7 déc. 1863), et ses troupes occupèrent le Holstein et Kiel, où elles installèrent Frédéric d'Augustenborg, qui prétendait faire valoir ses droits malgré la renonciation de son père en 1852. Bismarck, qui désirait se poser en défenseur des populations allemandes opprimées et éprouver les qualités de l'armée prussienne qu'il venait de

réformer, déclara la guerre au Danemark, avec pour alliée forcée l'Autriche (janv. 1864) : 90 000 Austro-Prussiens entrèrent en campagne le 1^{er} février, pour contraindre le Danemark à renoncer au Slesvig. L'armée danoise, forte de 35 000 hommes, évacua le Slesvig et se retrancha sur les lignes fortifiées de Düppel en mars. Elle y résista courageusement pendant cinq semaines, mais, le 18 avril, Düppel fut enlevé d'assaut par le prince Frédéric-Charles, tandis que Fredericia était pris le 29 avril par les Autrichiens. Le 9 mai, la flotte danoise de Suenson eut l'avantage sur l'escadre austro-prussienne à Heligoland. Le même jour, les Danois, devant l'occupation quasi totale du Jylland par les Austro-Prussiens, demandaient la paix. Cette courte campagne avait permis à Bismarck et à Moltke d'éprouver leurs troupes et de juger de la valeur de l'armée autrichienne, qu'ils devaient combattre deux ans plus tard (V. AUSTRO-PRUSSIANNE [Guerre]). Le Danemark dut céder les trois duchés, remis en indivision à la Prusse et à l'Autriche en attendant que soit fixé leur sort futur (traité de Vienne, 30 oct. 1864). Bismarck ayant écarté la candidature du duc d'Augustenborg en raison de la renonciation de 1852, le sort des duchés fut réglé par la convention austro-prussienne de Gastein (14 août 1865) : l'administration du Holstein était confiée à l'Autriche ; celle du Slesvig à la Prusse, qui se faisait céder en outre le Lauenbourg (contre indemnité) et Kiel, avec le droit de creuser un canal à travers le Holstein et d'y entretenir une route stratégique pour assurer le passage de ses troupes. Ainsi, Bismarck, se posant en champion de la nation allemande, avait-il acquis des positions capitales sur les bords de la Baltique et préparé avec habileté le futur conflit austro-prussien. L'Autriche ayant demandé à la Diète de reprendre en main les duchés, Bismarck, sous le prétexte que cette puissance administrait mal le Holstein, provoqua des troubles en Slesvig et voulait rétablir le duc d'Augustenborg, fit envahir le Holstein (juin 1866) : la guerre austro-prussienne commençait.

DUCHÉ DE VANCY (Joseph François), écrivain français (Paris 1668 - id. 1704). Secrétaire du duc de Noailles, il visita l'Espagne avec lui. Il composa des tragédies sacrées pour Saint-Cyr (*Absalon*, 1702), et des livrets d'opéras, dont le meilleur est *Iphigénie en Tauride* (1704), musique de Desmarests et Campra.

DUCHÉ-MARQUISAT n. m. Seigneurie d'un duc-marquis. (V. duc et duché.) || Pl. des DUCHÉS-MARQUISATS.

DU CHEMIN (Nicolas), imprimeur français (Sens v. 1510 - Paris 1576). Installé libraire en 1540, il ne publia de musique qu'à partir de 1549, entouré des conseils de N. Regnes, C. Goudimel, L. Bisson et H. Chandor. Il publia ainsi une centaine de volumes de musique, comprenant 40 messes, 90 motets, 200 psaumes, 175 pièces instrumentales et près de 700 chansons. Parmi ces œuvres, il faut citer celles de Goudimel, A. Cartier et Costeley.

DUCHÈNE (Georges), journaliste français (Beaumont-la-Ronce, Indre-et-Loire, 1824 - Ville-Evrard 1876). Il fut d'abord compositeur typographe, puis correcteur. En qualité de rédacteur et gérant du journal proudhonnien *le Peuple*, il fut condamné, en moins d'un an, à 80 000 F d'amende et trente-trois ans de prison. L'amnistie du 2 décembre 1862 lui rendit la liberté. Pendant l'insurrection de 1871, il écrivit dans la *Commune*. Editeur des œuvres posthumes de Proudhon.

DUCHÈNE (Denis Auguste), général français (Juzennecourt, Haute-Marne, 1862 - Bihorel-lès-Rouen 1950). Commandant du 2^e corps en 1915-1916, il fut mis, en 1917, à la tête de la X^e armée, qu'il conduisit à la bataille de l'Aisne, puis, en 1918, à celle de la VI^e armée, en Picardie et sur l'Oise.

DUCHENNE de Boulogne (Guillaume Benjamin), médecin électrologiste français (Boulogne-sur-Mer 1806 - Paris 1875). Il fut l'initiateur de l'électricité médicale, tant au point de vue thérapeutique qu'à celui du diagnostic. Il individualisa de la sorte d'importantes maladies nerveuses, telles que l'ataxie locomotrice, la paralysie musculaire progressive, la paralysie glosso-labio-laryngée, et étudia

la physiologie des émotions. Il est un des fondateurs de la neuropathologie et a influencé Charcot et l'école de la Salpêtrière.

Duchenne (MALADIE DE). Neurol. Nom donné à la paralysie glosso-labio-laryngée, isolée par Duchenne de Boulogne en 1860. On l'a aussi donné au *tubercule dorsalis*, qui a été décrit, en 1858, par le même auteur.

DUCHÉ-PAIRIE n. m. Terre à laquelle étaient attachés les titres de duc et pair. (V. duc et duché.) || Pl. des DUCHÉS-PAIRIES.

DUCHESNE ou **DUQUESNE** (Jean), prosateur français du xv^e s. Il traduisit pour Charles le Téméraire les *Commentaires* de César, en 1472.

DUCHESNE (André), en lat. *Chesneus* ou *Quercetanus*, historien français (L'Île-Bouchard 1584 - écrasé sur la route de Paris à Verrières 1640). Ses travaux le firent nommer historiographe du roi et lui valurent le titre de PÈRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE. Parmi ses œuvres, citons : *Histoire générale d'Angleterre* (1614), *Histoire des papes* (1616), *Bibliothèque des auteurs qui ont écrit de l'histoire de France* (1618) ; il est aussi l'auteur de nombreuses et solides histoires généalogiques (maisons de Châtillon [1621], de Montmorency [1624], de Béthune [1639], etc.).

DUCHESNE (Vincent), bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne (Besançon - † id. 1724). Moine à Faverney, il se distingua par ses talents en architecture et en mécanique. Il dessina les plans de plusieurs abbayes de son ordre (Saint-Pierre de Chalon, Morey, etc.).

DUCHESNE (Antoine Nicolas), naturaliste français (Versailles 1747 - Paris 1827). Il a publié un *Manuel de botanique* (1764) et une *Histoire naturelle des fraisières*.

DUCHESNE (Jean-Baptiste Joseph), miniaturiste français (Gisors 1770 - Paris 1856). Il fut chargé, en 1840, de continuer la série des émaux du Louvre, et exécuta notamment, sur émail, le portrait de la *Duchesse de Berry*, considéré comme son chef-d'œuvre. On lui doit quelques sculptures.

DUCHESNE (Edouard Adolphe), botaniste français (Paris 1804 - Vannes 1869). Il a écrit un *Répertoire des plantes utiles et des plantes vénéneuses du globe*.

DUCHESNE (Jacques Achille), général français (Sens 1837 - Penney, Loiret, 1918). Prisonnier à Metz en 1870, il fit campagne dans le Sud oranais en 1881, puis, de 1883 à 1885, comme lieutenant-colonel de la légion au Tonkin, où il se distingua à Bac Ninh et à Tuyén Quang. En 1894, il prit la tête de l'expédition de Madagascar, où il fit preuve de talents de chef et d'organisateur. Maintenu en activité sans limite d'âge au Conseil supérieur de la guerre, il publia un *Rapport sur l'expédition de Madagascar*.

DUCHESNE (M^{re} Louis), prélat, érudit et archéologue français (Saint-Servan, Ille-et-Vilaine, 1843 - Rome 1922). Ancien membre de l'Ecole française de Rome, il fut nommé professeur d'archéologie et d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Paris après ses thèses de doctorat : *De Macariorum Magnete et Etude sur le Liber pontificalis* (1877). Maître de conférences à l'Ecole des hautes études (1885), il devint, en 1895, directeur de l'Ecole française de Rome. Citons, parmi ses nombreux ouvrages d'érudition : le *« Liber pontificalis » en Gaule au VI^e siècle* (1882), l'*Historiographie pontificale du VIII^e siècle* (1884), le *« Liber pontificalis »* (1886-1892), *Origines du culte chrétien* (1889), *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* (1894-1899), *Les Premiers Temps de l'Etat pontifical* (1898), *Histoire ancienne de l'Eglise* (1907-1926). [Acad. des inscr., 1888 ; Acad. fr., 1910.]

Duchesse (LA MÈRE), type populaire de la femme républicaine, qui a donné son nom à des publications révolutionnaires (1791).

Duchesse ou **Duchène** (LE PÈRE), type populaire consacré par la farce et par le théâtre. Connu bien avant la Révolution, ce personnage symbolique était censé exprimer, en 1789, les opinions politiques du peuple de Paris. Son nom servit de titre à plus d'un pamphlet, mais surtout à un journal célèbre, qu'*Hébert** fit paraître à partir de 1790. Les jurons et les vociférations y fourmillaient, traduisant la colère et les outrances révolutionnaires.



LES COMMÈNSES ET LES VIEUX
du Jour de l'An
DU
PÈRE DUCHESNE
Les dernières patentes de la Nation, de l'Assemblée Nationale, du Roi, de la Reine, de MM. Bailin & La Fayette

Bon jour, bon an, mes chers amis !... Valla donc, Français, la dernière année de la liberté qui commence pour nous !... ah ! fouette, n'oublions pas la première page d'un numéro du « Père Duchesne » Bibliothèque nationale

naires de l'auteur. *Le Père Duchesne* disrupt avec Hébert. — Ce nom a été repris tard par d'autres journaux, notamment en 1848 et en 1871.

UCHESNEA n. m. (du nom du botaniste N. Duchesne). Plante à tige couchée, dont fruit rouge ressemble à une fraise, mais a pas de saveur. (On le cultive comme plante ornementale.) [Familles des rosacées.]

UCHESNOIS (Catherine Joséphine RAUFIN, dite M^{lle}), tragédienne française (Saint-ouaire, près de Valenciennes, 1777 - Paris 1835). Elle débuta à la Comédie-Française en 1802 et eut pour rivale M^{lle} Georges, c'était le même jour qu'elle (17 mars 1804). La rivalité des deux actrices se prolongea jusqu'en 1833, date de la retraite de M^{lle} Duchesnois.

UCHESSE n. f. Femme d'un duc, ou qui possède un duché. || Fam. Femme qui affecte des manières au-dessus de sa condition : *l'air de la duchesse*.

— Arbor. Variété de poire d'automne, à chair fondante et parfumée.

— Mobil. Sorte de chaise longue, au dossier rond en gondole, qui fut à la mode de 1645 à 1780. (Les duchesses en bateau sont une seule pièce, alors que les duchesses *aisées* sont formées du rapprochement d'une bergère, d'un tabouret et d'un bout-de-pied, combinant pour former une sorte de lit. *Le lit à la duchesse*, bas, surmonté d'un fronton ou d'un dais, avec pentes, rideaux et canapés, apparaît dans le mobilier français vers 1790 ; il était fait pour être vu du pied, un chevet étant adossé à la muraille. La *table à la duchesse*, également à la mode au XVIII^e s., est une table à ouvrage en forme d'étagère.)

— Mod. Nœud de ruban, que les femmes portaient sur le haut du front. || Guipure beige, de qualité plus fine et plus serrée que celle de Bruges, et enrichie de petits motifs à l'aiguille.

— Pâtis. *Petite duchesse*, petit four à base de sucre en poudre, de chocolat, d'amandes, de noix, de noisettes et de blancs d'œufs.

— Text. Satin très brillant sur une face et mat sur l'envers, avec une tenue particulière. Parfois, l'envers est gratté pour lui donner l'aspect du drap. On l'appelle aussi SATIN DUCHESSE TAILLEUR.)

— ENCYCL. Hist. Il faut distinguer les deux conceptions du mot *duchesse* : dans le premier cas, la duchesse n'est pas titulaire du duché. Elle peut-elle en hériter si son mari meurt sans enfants. Dans le second cas, elle est maîtresse du duché par héritage (Aliénor de Poitiers, duchesse d'Aquitaine). Elle y possède alors tous les droits et prérogatives d'un prince. Présentée directement au roi, la duchesse jouissait à la Cour du privilège du tabouret : droit de s'asseoir, dans les cérémonies officielles, sur un tabouret devant le roi et la reine. Le mari d'une duchesse devenait duc, à titre de sa femme. Quelquefois, il fallait une nouvelle érection de la terre en duché (Valentinois).

— Lors de la création de duchés fut devenue pratique royale courante, des duchés furent accordés directement par les rois à certaines duchesses, particulièrement à leurs favorites (duchesse de La Vallière).

Duchesse de Langeais (LA). V. TREIZE (*Histoire des*).

DUCHET (Roger), homme politique français (Lyon, 1906). Docteur vétérinaire, maire conseiller général de Beaune (1934), il est secrétaire général du Centre national des républicains indépendants et paysans depuis 1946. Secrétaire d'Etat dans le cabinet Plevin du août 1951, ministre des P. T. T. (1951-1953), il a été également ministre de la Reconstruction et du Logement (1955).

DUČIĆ (Nicéphore), archimandrite et historien serbe (Duga, Herzégovine, 1832 - † 1900). Il a la tête de bandes armées, il combattit les Turcs à plusieurs reprises, et occupa des fonctions officielles au Monténégro et en Serbie. Il a publié des ouvrages sur l'histoire de l'Eglise orthodoxe serbe.

DUČIĆ (Jovan), poète serbe (Trebinje, Herzégovine, 1874 - Gary, Etats-Unis, 1943). Il vint à Genève et à Paris, entra dans la carrière diplomatique et représenta son pays à Rome, Lisbonne et Bucarest. Après avoir chanté ses états d'âme, la nature, la passion

et le problème de l'homme devant l'amour et la mort, il s'est attaché à l'harmonie de la forme et à la richesse des détails. Ses deux recueils, intitulés tous les deux *Poésies*, sont respectivement de 1901 et de 1908.

DUCIS (Benedictus), compositeur allemand (probablement entre 1485 et 1495 - † Schalcksteden 1544). Pasteur protestant, successivement à Ulm (1532), à Stubersheim (1533) et à Schalcksteden (de 1535 à sa mort), sa production musicale consiste en odes d'Horace mises en musique, en *Geistliche Lieder* et autres compositions religieuses comportant le cycle entier du propre de la messe. On a résolu, dans le sens ternaire, la question de savoir s'il a existé deux ou trois Benedictus (*Benedictus de Opatitz, Benedictus Ducis, Benedictus Appenzeller*), dont le seul prénom figurait sur de nombreuses compositions de la première moitié du XVI^e s., ce qui rendait difficile l'attribution de certaines.

DUCIS (Jean-François), poète tragique français (Versailles 1733 - id. 1816). Enthousiasme par la traduction de Shakespeare due à Letourneur, il entreprit d'adapter quelques drames shakespeariens en les soumettant aux règles de la tragédie française ; son *Hamlet* (1769), que Lekain avait refusé de jouer, obtint un grand succès. Il adapta ensuite : *Roméo et Juliette* (1775), *le Roi Lear* (1783), *Macbeth* (1784), *Othello* (1792). Ces œuvres, qui donnent une image bien fade de leurs modèles, ont cependant contribué à faire connaître Shakespeare au public français, qui l'ignorait encore presque complètement. Ducis composa deux autres tragédies, dont l'une, *Edipe chez Admète* (1778), lui ouvrit les portes de l'Académie française, et l'autre, *Abufar* (1795), compte parmi les meilleures pièces de l'époque. Connu pour son désintéressement et pour sa fidélité à la royauté et au catholicisme, il refusa les faveurs de Napoléon I^{er}.

DUCIS (Louis), peintre français (Paris 1773 - id. 1847), neveu du précédent et beau-frère de Talma. Elève de David, il exécuta notamment, dans un style sévère, la *Première Entrée en scène de Talma* (musée de la Comédie-Française), ainsi que le portrait de Napoléon (musée de Versailles).

DUCK BILL [dœkbil] n. m. (angl. *duck*, canard, et *bill*, bec). Min. V. BEC-DE-CANARD.

DUCKWORTH (sir John Thomas), amiral anglais (Leatherhead, Surrey, 1748 - Plymouth 1817). Vainqueur d'une escadre française devant Saint-Domingue (1806).

DUCLAIR, ch.-l. de cant. de la Seine-Maritime (arrond. de Rouen), sur la basse Seine ; 2 332 hab. (1 562 aggl.) [*Duclairois*]. Port fluvial. Eglise en partie romane, en partie Renaissance (restaurée). Clouterie ; boulonnerie. Race de canards renommée.

Duclair (CANARD DE), race de canards domestiques, exploitée en Normandie, dont elle est originaire. Bonne pondeuse, d'un engraissement facile, la race de Duclair a un plumage noir à reflets verts et bavette blanche ; elle provient d'un croisement entre le canard de Rouen et la race noire de Cayuga, d'origine américaine.

DUCLAUX (Emile), biochimiste français (Aurillac 1840 - Paris 1904). Elève à l'Ecole normale supérieure, il y fut préparateur de Pasteur, devint professeur de physique à la faculté des sciences de Lyon, et, en 1885, professeur de chimie biologique à la Sorbonne. En 1895, à la mort de Pasteur, dont il était un des élèves favoris, il fut chargé de la direction de l'Institut. On lui doit un grand nombre de travaux sur les fermentations, les micro-organismes, les maladies microbiennes et, à la fin de sa vie, sur l'hydrographie souterraine. Dans une théorie de la capillarité, il a assimilé la surface des liquides à une membrane élastique tendue (1872) et étudié les lois du mouvement dans les tubes capillaires. Il se mêla aux agitations que suscita l'affaire Dreyfus, et fut un des fondateurs de la Ligue des droits de l'homme. (Acad. des sc., 1888.)

DUCLAUX (Jacques Eugène), biologiste et chimiste français (Lyon 1877), fils du précédent. Préparateur à l'Institut Pasteur, puis professeur de biologie au Collège de France, il étudia les propriétés physiques et chimiques des colloïdes. Il est l'auteur de recherches sur les dérivés de la cellulose,

notamment ses esters nitriques, et aussi sur les radiations ultraviolettes, la transparence et l'absorption de l'atmosphère. (Acad. des sc., 1939.)

DU CLEUZIOU (Henri RAISON), archéologue et dessinateur français (Lannion 1833 - Bicêtre 1896). Il débuta par la publication d'articles signés HENRI DE KERSEVANT, fonda avec Vermorel, en 1861, la *Jeune France*, puis la *Jeunesse* et le *Mouvement*. On lui doit des études, qu'il illustrait lui-même, sur le Paris d'avant Haussmann, ainsi que : *Bric-à-brac* (1859), *L'Art national* : l'œuvre de Delacroix (1885) ; la *France artistique et pittoresque* : Bretagne (1886-1888).

DUCLOS (Marie-Anne de CHÂTEAUNEUF, dame DUCHEMIN, dite M^{lle}), tragédienne française (Paris 1668 ou 1670 - id. 1748). Fille d'un acteur, elle échoua dans le chant et entra à la Comédie-Française en 1693. D'une beauté opulente, elle exerçait un singulier prestige sur le public, malgré l'emphase de sa déclamation. Largillière l'a peinte dans Ariane, rôle de ses débuts.

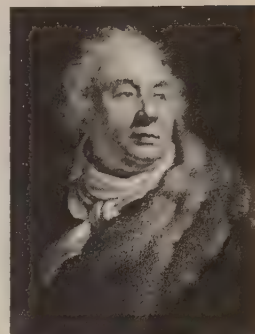
DUCLOS (Charles PINOT), écrivain français (Dinan 1704 - Paris 1772). Sa famille appartenait à la bourgeoisie de province. Son intelligence brillante et son talent lui assurèrent une carrière assez facile. Membre de l'Académie des inscriptions dès 1739, il acquit sa réputation d'écrivain en publiant un roman (*Histoire de la baronne de Luz*, 1741), un conte (*Acajou et Zirphile*, 1744), des *Considérations sur les mœurs de ce siècle*, sa meilleure œuvre, où il se révèle un observateur pénétrant de la société de son temps et un moraliste plein de scepticisme (1754), un *Essai de grammaire française* (1754), un *Essai sur les ponts et chaussées* (1759), de nouveaux romans (*Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs du XVIII^e siècle*, 1751 ; *Confessions du comte de ****, 1762). Elu à l'Académie française en 1748, il fut nommé historiographe de France en 1750. Devenu secrétaire perpétuel de la compagnie en 1755, il favorisa l'élection d'écrivains « philosophes ». Après sa mort, on publia ses *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV, la Régence et le règne de Louis XV* (1790) et un *Voyage en Italie* (1791).

DUCLOS (Jacques), homme politique français (Louey, Hautes-Pyrénées, 1896). Ouvrier pâtissier, blessé et prisonnier de guerre 1914-1918, il fut, avec Henri Barbusse, l'un des dirigeants fondateurs de l'A. R. A. C. (Association républicaine des anciens combattants). Membre du parti communiste en 1921, il entra au comité central en 1926, devint secrétaire du bureau politique du parti en 1931 et membre de la commission exécutive de la III^e Internationale en 1935. Chargé des services de propagande, il a joué un rôle capital dans la formation du Front populaire (1936). Sous l'occupation allemande, il dirigea l'appareil clandestin du parti communiste de 1941 à 1944. Député de 1926 à 1932 et de 1936 à 1939, vice-président de la Chambre de 1936 à 1939, Jacques Duclos a de nouveau siégé au Palais-Bourbon de 1945 à 1958, où il a présidé le groupe parlementaire communiste (1946-1958) ; il a été vice-président de l'Assemblée nationale de 1946 à 1948. Battu aux élections législatives de 1958, Jacques Duclos est entré au Sénat en 1959. Il dirige plusieurs journaux (*Démocratie nouvelle*, la *Voix de l'Est*, etc.) et est éditorialiste à l'*Humanité*.

DUCORNET (César), peintre français (Lille 1806 - Paris 1856). Né sans bras, il se servit de ses pieds pour peindre des œuvres dans le goût romantique (*Saint Denis prêchant dans les Gaules* [1846] ; église Saint-Louis-en-l'Île, Paris). Pensionné par sa ville natale, ainsi que par Louis XVIII, il est représenté aux musées d'Amiens, de Dijon, Lille, Montpellier, Reims.

DUCOS, comm. de la Martinique, à l'E.-S.-E. de Fort-de-France ; 5 167 hab. (471 aggl.). Importantes plantations de canne à sucre et de bananiers.

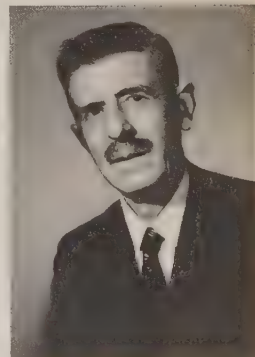
DUCOS (Roger), homme politique français (Dax 1747 - près d'Ulm 1816). Avocat à l'époque de la Révolution, il fut élu député des Landes à la Convention et vota avec la majorité montagnarde. Il entra au Conseil des Anciens, dont il fut exclu le 22 floréal an VI, et devint président du tribunal criminel des Landes. Après le 30 prairial an VII, il fut



Jean-François DUCIS d'après Gérard



Jacques DUCLOS



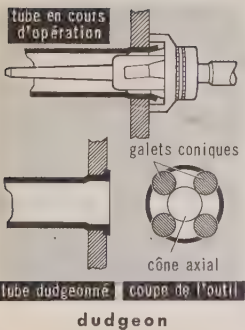
Emile DUCLAUX



Roger DUCOS



Joseph DUCREUX
portrait de l'archiduchesse
Marie-Antoinette



dudgeon

nommé membre du Directoire exécutif, grâce à l'influence de Barras. Ayant favorisé, avec son ami Sieyès, le coup d'Etat du 18-Brunaire, il entra comme troisième consul dans le nouveau gouvernement. Remplacé par Lebrun, Ducos reçut en compensation la vice-présidence du Sénat conservateur. Plus tard, Napoléon lui accorda le titre de comte et la sénatorialité d'Orléans. Il vota la déchéance de l'Empereur en 1814, fut élevé à la pairie pendant les Cent-Jours, mais dut, comme républicain, prendre le chemin de l'exil en 1816. Il périt dans un accident de voiture.

— Son frère NICOLAS (Dax 1756 - près de Saint-Omer 1823) fut général et baron de l'Empire, et siégea au Corps législatif de 1804 à 1810. Il défendit Longwy contre les Prussiens en 1815.

DUCOS (Jean-François), homme politique français (Bordeaux 1765 - Paris 1793). Elu à l'Assemblée législative, il siégea à l'extrême gauche, puis passa à la Convention, où il vota la mort du roi. Il chercha à empêcher la lutte de la Gironde et de la Montagne, échappa aux proscriptions du 31 mai grâce à Marat, mais il voulut défendre ses amis girondins et fut guillotiné avec eux.

DUCOS (Jean), homme politique français (Bordeaux 1801 - Paris 1855). Négociant, puis député de Bordeaux sous Louis-Philippe, il siégea à gauche. Député de Paris en 1849, ministre de la Marine en 1850, il se retira sur un vote de défiance de l'Assemblée. Rappelé à la Marine après le coup d'Etat de 1851, il transféra à Cayenne les bagnes de Rochefort et de Toulon, et seconda notre essor colonial à la Nouvelle-Calédonie et au Sénégal.

DUCOS DU HAURON (Louis), physicien français (Langon, Gironde, 1837 - Agen 1920). Inventeur du procédé d'impression des gravures en couleurs dit *procédé trichrome*, il a réalisé, indépendamment de Ch. Cros et à peu près en même temps que lui (1869), la photographie des couleurs par ce procédé. En 1891, il utilisa la juxtaposition de deux clichés de couleurs complémentaires pour obtenir l'impression du relief (*anaglyphes*). [V. pl. PHOTOGRAPHIE.]

DUCPÉTAUX (Edouard), publiciste et économiste belge (Bruxelles 1804 - id. 1868). Avocat et journaliste, il prit une part active à l'émancipation de la Belgique en 1830. Il se consacra ensuite à l'étude des questions sociales, et spécialement de la réforme pénitentiaire et de la condition des détenus.

DUCQUET n. m. Un des noms du hibou.

DUCRAY-DUMINIL (François Guillaume), romancier français (Paris 1761 - Ville-d'Avray 1819). D'abord chansonnier, auteur dramatique, rédacteur des *Petites Affiches*, il publia ensuite des romans populaires : *les Soirées de la chaumière* (1794), *Victor ou l'Enfant de la forêt* (1796), *Coelina ou l'Enfant du mystère* (1798), *les Petits Orphelins du hameau* (1800), *Paul ou la Ferme abandonnée* (1800), *Lolotte et Fanfan* (1807). De nombreux mélodrames en ont été tirés.

DUCREST DE VILLENEUVE (Alexandre Louis), amiral français (Le Theil, près de Vitry, 1777 - Paris 1852). Aspirant en 1796, blessé et fait prisonnier à Trafalgar, il fut chargé de mission à l'île de France par Napoléon. De nouveau pris par les Anglais en 1810, il fut échangé. Grièvement blessé en 1814, contre-amiral en 1829, il commanda les opérations maritimes de l'Escaut lors du siège d'Anvers (1832).

DUCREUX (Joseph), peintre, pastelliste et graveur français (Nancy 1737 - Paris 1802). Il reçut les leçons de Maurice Quentin de La Tour, et fut choisi, en 1769, pour aller faire, à Vienne, le portrait de l'archiduchesse Marie-Antoinette, qui, devenue reine, fit de lui son premier peintre. Pendant la Révolution, Ducreux exécuta les portraits de Mirabeau, de Barnave, de Robespierre, de Couthon, de Saint-Just, de Bailly. Il s'est très souvent représenté lui-même (Louvre, National Gallery, musées Jacquemart-André, de Rouen, de Versailles).

Ducrey (BACILLE DE), bacille du chancre mou, découvert en 1889 par le dermatologue italien Augusto Ducrey (1860 - 1940) et étudié par Unna, Nicolle et Griffon. C'est un bacille fin, un peu allongé, que l'on trouve dans le pus, chancrilleux, associé à de nombreux microbes secondaires. Il ne prend pas le

gram et ne se colore que faiblement à ses extrémités par les couleurs d'aniline; ses cultures ne réussissent pas sur des milieux usuels, mais seulement sur des milieux au sang.

DUCROCQ (Théophile Auguste Gabriel), juriste français (Lille 1829 - Poitiers 1913). Il enseigna à la faculté de droit de Poitiers (où il fut nommé doyen), puis à la faculté de droit de Paris (1884). Il apparut comme l'un des fondateurs du droit administratif en tant que discipline autonome (*Traité de droit administratif*, 7 vol.; 1897-1905).

DUCROIRE n. m. (de *du*, et *croire*, au sens ancien de « vendre à crédit »). Convention où le commissionnaire répond de la solvabilité du contractant qu'il procure à son mandant. || Prime accordée à ce commissionnaire. || Le commissionnaire ou le commettant lui-même.

— **ENCYCL.** Le *ducroire* suppose une convention formelle et ne se présume qu'en matière de transport. Le commissionnaire *ducroire* perçoit en général une commission double, pour se couvrir du risque, assumé par lui, de l'insolvabilité du contrepartiste. Il doit satisfaire lui-même immédiatement aux obligations que celui-ci refuse de remplir, sans pouvoir invoquer de bénéfice de discussion.

DU CROISY (Philibert Gassot, dit), comédien français (Paris v. 1626 - Conflans-Sainte-Honorine 1695). Entré en 1659 dans la troupe de Molière, il tint un rôle dans la plupart des comédies écrites par celui-ci, et en particulier celui de Tartuffe. Il se retira en 1689.

DUCROT (Auguste Alexandre), général français (Nevers 1817 - Versailles 1882). Après s'être battu en Algérie, il commanda une brigade en Italie (1859) et se distingua à la tête d'une division à Fréschwiller, en 1870. A Sedan, il reçut de Mac-Mahon blessé le commandement de l'armée, à laquelle il donna l'ordre de retraite, mais dut le céder aussitôt à Wimpfen, titulaire d'une lettre de service ministérielle. Prisonnier, il s'évada, rejoignit Paris, où il commanda un corps d'armée pendant le siège de la capitale. Il fut député monarchiste de la Nièvre à l'Assemblée nationale (1871-1872). Commandant du 8^e corps à Bourges, il dut quitter le service en 1878, en raison de son attitude hostile au régime républicain.

DUCTILE adj. (lat. *ductilis*, malléable). Qui peut être tiré, étiré, étendu sans se rompre : *On fabrique le papier, on file les métaux ductiles* (Voltaire).

DUCTILITÉ n. f. Métal. Propriété, pour un métal ou un alliage, de se laisser étirer facilement. (La ductilité se caractérise par une limite élastique faible et des allongements importants.)

— **Pétri.** *Essai de ductilité*, mesure des qualités élastiques d'un bitume. (On étire à une vitesse de 5 cm par minute un échantillon maintenu à 25°C et on mesure en centimètres l'allongement au moment de la rupture.)

DUDELL (William Du Bois), électrotechnicien anglais (Londres 1872 - id. 1917). Il construisit divers appareils électriques (oscillographes mécaniques, alternateurs à haute fréquence) et inventa l'arc électrique chantant (1901).

DU DEFFAND (marquise). V. DEFFAND (marquise du).

DUDÉLANGE, en allem. *Dudelingen*, v. du grand-duché de Luxembourg (cant. d'Esch-Alzette), à l'E. d'Esch, près de la frontière française; 14 900 hab. Minéral de fer. Sidérurgie et métallurgie. Engrais.

DUDEN (Konrad), lexicographe allemand (Gut Bossigt 1829 - Sonnenberg 1939), auteur de dictionnaires allemands et bilingues.

DUDEVANT, V. SAND (George).

DUDGEON n. m. (du nom de l'inventeur). Sorte de mandrin servant à fixer les tubes dans les plaques qui doivent les supporter.

— **ENCYCL.** Pour fixer un tube dans la plaque qui doit le supporter (chaudières multitubulaires), on dilate la partie du tube comprise dans l'épaisseur de la plaque à l'aide du *dudgeon*. Cet outil est constitué par une série de galets s'appuyant à l'extérieur sur le tube, à l'intérieur sur une broche conique. En avançant la broche, on oblige les galets à refouler le métal et à l'appliquer étroitement contre la plaque.

DUDGEONNAGE n. m. Opération qui a pour but de fixer un tube dans la plaque qui doit le supporter, par expansion du tube.

— **ENCYCL.** Le *dudgeonnage* est une sorte de forgeage à froid, dans lequel le tube, en acier doux, maté par refoulement au moyen du *dudgeon*, augmente de diamètre et vient en contact intime avec la pièce qui l'entoure. Il est appliqué dans la construction des chaudières à vapeur, où les extrémités des tubes sont fixées dans les réservoirs, les collecteurs de vapeur, etc. Pour les chaudières à haute pression, la pièce extérieure au tube comporte des rainures intérieures dans lesquelles pénètre la matière refoulée du tube, ce qui assure une plus grande sécurité et une meilleure étanchéité.

DUDGEONNER v. tr. Fixer un tube dans une plaque tubulaire au moyen d'un *dudgeon*.

DUDGEONNEUR n. m. Ouvrier qui exécute les *dudgeonnages*.

DUDÍK (Běda), bénédictin et historien morave (Kojetín 1815 - Rajhrad 1890). Après de patientes recherches dans les archives de son pays et de l'étranger, il publia divers ouvrages, dont une *Mährens allgemeine Geschichte* (1859-1888).

DÜDINGEN, comm. de Suisse (cant. de Fribourg; 4 000 hab. Allumettes. — Aux environs, eaux thermales).

DUDITH (András), théologien hongrois (Buda 1533 - Breslau 1589). Appelé, en 1560, à l'évêché de Knin, en Dalmatie, il fut envoyé au concile de Trente, où il se rendit suspect aux légats du pape, qui mandèrent son rappel. Il était évêque des Cinq-Eglises quand Maximilien II l'envoya en Pologne, où il se maria. Il se démit de son évêché, devint ambassadeur et conseiller secret de Maximilien, mais fut excommunié. Remarié en 1579, il se convertit au protestantisme.

DUDLAY (Adeline DULAIT, dite), actrice française (Bruxelles 1859 - Paris 1934). Engagée à la Comédie-Française, elle débuta, en 1876, dans *Rome vaincue*, et fut nommée sociétaire en 1883. Elle a tenu les grands rôles tragiques des deux répertoires. Elle se retira en 1908.

DUDLEY, v. de Grande-Bretagne (appartenant à une enclave du Worcestershire dans le Staffordshire), à l'O. de Birmingham; 64 600 hab. Ruines d'un château des *xiv^e* et *xvi^e* s. Industries métallurgiques. Mines de houille (la veine de charbon la plus épaisse de l'Angleterre est exploitée aux environs). Confection. Constructions mécaniques.

— **Hist.** Au début du *xiv^e* s., cette ville fut titrée baronnie, par Edouard III, en faveur des Sutton, famille qui donna, au *xvi^e* s., les Dudley, comtes de Warwick, comtes de Leicester, ducs de Northumberland.

DUDLEY (Edmund), conseiller privé du roi d'Angleterre Henri VII v. 1462 - Londres 1510). La rigueur avec laquelle il collabora à la politique financière du souverain lui attira une extrême impopularité et il fut exécuté au début du règne de Henri VIII.

DUDLEY (John), vicomte de Lisle, comte de Warwick et duc de Northumberland, homme politique anglais (1502[?] - Londres 1553), fils du précédent. Il sut acquérir l'amitié de Henri VIII, pour lequel il guerroya contre les Français et les Écossais, déployant de remarquables talents militaires. Vers la fin du règne, son influence était déjà considérable et activement engagée au service du parti protestant. L'avènement d'Edouard VI (1547) lui fit réaliser de nouveaux progrès; il détenait sans conteste la deuxième place derrière le protecteur Somerset, dont il trouvait la politique modérée et trop favorable à la paysannerie, et son ambition le poussait également à intriguer contre la famille Seymour. La jacquerie de 1549, qu'il écrasa cruellement, en fit le champion de l'aristocratie foncière et lui permit de préparer la ruine du protecteur, consommée en 1552. Acquéreur une influence croissante sur le jeune Edouard VI, il ne cessa de lutter en faveur d'une monarchie absolutiste, qu'il comptait dominer, et d'une orientation plus résolument protestante de l'Eglise, dont il poursuivait par ailleurs la domestication. Mais son ambition sans vergogne aggravait son impopularité, et il fut incapable d'empêcher la détérioration rapide de la situation économique et financière. Sentant son avenir

acé, il usa de tout le crédit qui lui restait pour opérer une révolution gouvernementale, persuadant le roi et le Conseil de désigner comme héritière du trône sa fille Jeanne Grey (1553). Mais la mort de la reine survint trop tôt. Malgré les efforts du duc, des soulèvements éclatèrent contre la nouvelle reine, et l'héritière Marie, triompha en quelques jours. Le duc, Northumberland implora pardon, mais il fut condamné à mort et exécuté en août 1553.

DUDLEY (lord Guildford) [† Londres 1554], troisième fils du précédent. Il avait épousé Jeanne Grey en 1553; il se trouva impliqué dans le complot organisé par son père pour faire couronner sa femme à la mort de la reine. L'échec du complot et l'arrestation de Marie entraînaient sa condamnation et son exécution.

DUDLEY (Robert), comte de Leicester. (1532-1592).

DUKE (Willem Marinus), architecte hollandais (Amsterdam 1884). Ingénieur de la ville de Leyde, il devint, en 1928, directeur des travaux publics à Hilversum, dont il a plusieurs quartiers, auxquels il donna une remarquable unité. On lui doit de nombreux bâtiments à Velsen (1926), à Rotterdam, à Schiedam (1934-1935), à Arnhem, à Alcutta (1936-1938); le pavillon hollandais, à la Cité universitaire de Paris (1938), son œuvre. Après la Seconde Guerre mondiale, il a été chargé d'établir le plan de reconstruction de La Haye.

DUC de Saint-Quentin, historien de la Normandie (Saint-Quentin, entre 965 et 970 - entre 1015 et 1043). Envoyé en mission auprès de Richard I^{er}, duc de Normandie, le comte de Vermandois, menacé par Hugues Capet, il obtint une médiation du duc. Il devint ensuite chanoine, puis doyen de la collégiale de Saint-Quentin. Il écrivit *de moribus et actis primorum Normanniae ducum*, histoire des ducs de Normandie et traditions de la maison ducal.

DUELLER, v. d'Allemagne (Allem. occid., *duell*); 28 000 hab. Vestiges d'un sanctuaire celtique. Houillères. Métallurgie. Equipement électrique. Instruments de précision.

DUEÑA n. f. (esp. *dueña*, gouvernante, prem. « dame »; du lat. *domina*, maîtresse). Gouvernante ou vieille femme chargée, en Espagne, de veiller sur la conduite d'une jeune personne. || *Par extens.* Vieille femme revêche, gênante.

DUEL n. m. (lat. *duellum*, guerre, que l'on croyait venir de *duo*, deux). Combat singulier (un homme contre un homme) : *Le vainqueur fit le duel au nouveau roi* (Bossuet). || *Fig.* Rencontre entre deux adversaires, dont l'un a demandé à l'autre réparation d'une offense par les armes, et qui sont assistés par deux témoins. || *Duel au premier sang*, celui qui doit s'arrêter au premier sang coulé. || — *Fig.* Conflit entre deux puissances (politiques, financières, sociales, idéologiques, etc.) : *Cette inégalité dans le duel siècle entre la France et l'Angleterre, au moment de 95, étonne peu* (Michelet). || *Impétition*, lutte entre deux individus : *Un duel oratoire*.

Hist. *Duel judiciaire*, combat entre un usateur et un accusé, admis jadis comme preuve juridique. (V. part. *encycl.*)

Statist. Jeu pratiqué par quelques personnes, dans lequel le gagnant ramasse toutes les mises engagées au départ, si bien que la somme algébrique des gains est nulle. (La théorie économique contemporaine a étudié les problèmes sous la forme de jeu à somme nulle, surtout lorsque intervient l'action des comportements de groupes sociaux : producteurs, salariés, agriculteurs, etc.).

SYN. : affaire d'honneur, combat singulier, conflit, rencontre.

ENCYCL. Dr. Le duel était en France, avant la Révolution, puni comme crime de lèse-majesté. Le Code pénal de 1810 ne traitait pas spécialement incriminé, la Cour de cassation, après quelques hésitations, déclara qu'il fallait appliquer aux duellistes : peine de l'assassinat, qui est aussi celle de l'assassinat, lorsque le duel a été provoqué à mort; au cas contraire, celle des coups et blessures volontaires, qui peut aller jusqu'à l'emprisonnement jusqu'aux travaux for-

cés à perpétuité. Les duellistes sont, en fait, rarement poursuivis, et plus rarement encore condamnés.

— **Hist.** Considéré de bonne heure comme un jugement de Dieu, le *duel judiciaire* fut, à l'origine, une forme atténuée de la vengeance familiale. Dans l'Antiquité, les duels n'étaient que des combats singuliers, avant, pendant ou après les batailles. La loi salique ne mentionne pas le duel judiciaire, bien qu'il ait été pratiqué par les anciens Germains, mais il apparaît dans quelques lois barbares (loi Gombette, loi des Ripuaires), et fut surtout en vigueur du x^e au xiii^e s., période où l'on se référait à la coutume, transmise oralement, et où, faute de juges suffisamment informés des lois, on s'en remettait à ce procédé de hasard pour trancher les différends. On y recourait souvent pour attaquer un jugement ou un serment, mais les hommes libres et les nobles seuls étaient admis à se justifier par ce moyen. Dans les affaires criminelles, le vaincu était réputé coupable et subissait sa peine. Eventuellement, on pendait son cadavre. Les deux parties prenaient l'engagement de se battre en combat singulier et se remettaient des gages de bataille. Le combat avait lieu publiquement, devant des juges de camp. Dès le ix^e s., un mouvement hostile au duel se manifesta dans l'Eglise. Aux xii^e et xiii^e s., le pape, puis divers souverains prirent des mesures limitatives ou d'interdiction formelle du duel judiciaire; mais ces duels subsistèrent jusqu'au xvi^e s.

A partir de cette époque, aucune rencontre ne fut plus autorisée. Mais, alors, se développa rapidement la forme moderne du duel, le *duel privé*, destiné à vider les querelles d'honneur. D'une fréquence abusive dans la noblesse, il fut l'objet d'interdictions multiples. Richelieu, surtout, se montra sévère pour les duellistes, et alla jusqu'à leur appliquer la peine capitale. Parmi les duels célèbres, citons ceux des mignons de Henri III contre les Angevins (1578), et de Montmorency-Beuvron (1627). Jusqu'au milieu du règne de Louis XIV, les duels étaient plutôt des combats désordonnés. Ce n'est qu'au xviii^e s., époque où le duel bénéficia d'une tolérance assez étendue, que l'égalité sur le terrain commença d'exister et que des conventions précises réglementèrent le combat. Le duel au pistolet ne date que du commencement de la Révolution. A partir de 1837, la Cour de cassation poursuivait les duellistes. Sous la III^e République, le parti boulangiste alimenta abondamment la chronique des duels.

DUEL n. m. (lat. *duellus*, double; de *duo*, deux). Linguist. Nombre distinct du singulier et du pluriel qui, dans certaines langues, est employé dans les déclinaisons et les conjugaisons pour désigner deux personnes ou deux choses.

DUELLISTE n. m. Celui qui se bat en duel : *Le ministre de la Justice ose prendre sur lui de tempérer la sévérité de la loi contre les duellistes* (Diderot).

— **SYN.** : bretteur, ferrailleur, pourfendeur, spadassin.

DUESMOIS (le), petit pays de Bourgogne, qui fut uni dès le début du xii^e s. au comté d'Auxois; ch.-l. *Duesme* (Côte-d'Or).

DUETTISTE n. Personne qui chante ou qui joue en duo avec une autre.

DUETTO ou **DUETTINO** n. m. Termes italiens traduisant le mot latin « duo » : air chanté à deux voix. || *Par extens.* Pièce instrumentale pour deux instruments monodiques (flûtes, violons, etc.). [Un duettino est un duo de peu d'étendue.]

DUEZ (Ernest), peintre français (Paris 1843 - Saint-Germain-en-Laye 1896). Elève de Pils, on lui doit notamment un *Saint Cuthbert*, acquis par l'Etat en 1879. Exécutant habile, il s'efforça surtout de rénover, sous l'influence de Manet, le tableau de genre (*L'Heure du bain au bord de la mer*, musée de Rouen) et exerça quelque influence au Salon des artistes français.

DUEZ (Paul), juriste français (Epinoy, Pas-de-Calais, 1888 - Paris 1947). Agrégé des facultés de droit en 1921, il est l'auteur de plusieurs monographies de droit administratif, dont les plus connues sont : *les Actes de gouvernement* (1934), *la Responsabilité de la puissance publique* (1938). Il avait préparé un traité de droit administratif qui a été édité

en 1952. En 1933, il avait publié, en collaboration avec J. Barthélemy, un remarquable *Traité de droit constitutionnel*.

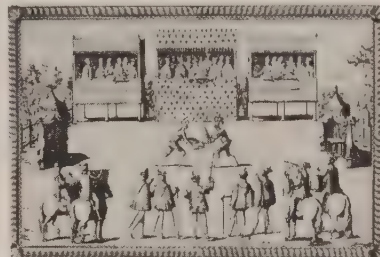
DU FAIL (Noël). V. FAIL (Noël du).

DUFAU (Hélène), femme peintre française (Quinsac, Gironde, 1869 - Paris 1939). Elle se fit connaître au Salon des artistes français et s'adonna surtout à la peinture décorative (maison d'Edmond Rostand à Cambo, 1906; *L'Automne*, musée national d'Art moderne).

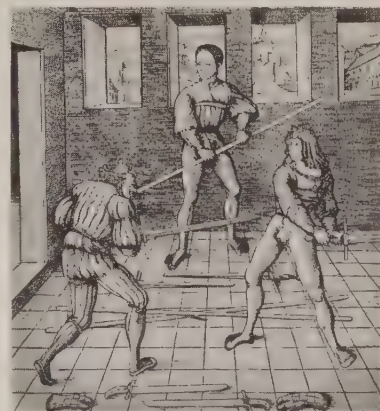
DUFAURE (Armand), avocat et homme politique français (Saujon, Charente-Inférieure, 1798 - Rueil 1881). Député de Saintes en 1834, ministre des Travaux publics en 1839, dans le cabinet du maréchal Soult, il fut, en 1845, élu vice-président de la Chambre. Représentant de la Charente-Inférieure à la Constituante de 1848, puis à la Législative, deux fois ministre de l'Intérieur, rendu au barreau de Paris par le coup d'Etat du 2-Décembre, il remplaça en 1863 le duc Pasquier à l'Académie française. Républicain et conservateur tout à la fois, il revint à la vie politique en 1871. Elu député de la Charente-Inférieure, il devint rapidement l'un des chefs du centre gauche; après la démission de Gambetta, il fut nommé ministre de la Justice le 19 février dans le premier cabinet Thiers, dont il assura en fait la direction comme vice-président du Conseil du 18 au 24 mai 1873; il fut de nouveau ministre de la Justice dans le cabinet Buffet (mars 1875-mars 1876). Il constitua le premier ministère républicain du maréchal de Mac-Mahon (mars-déc. 1876), fut élu entre-temps sénateur



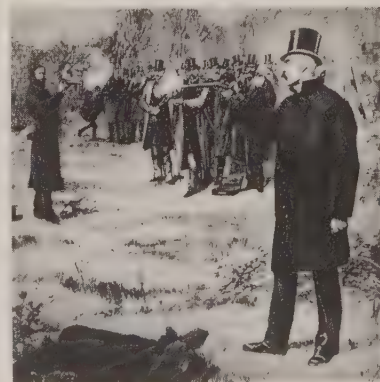
John DUDLEY
duc de Northumberland
cabinet des Estampes



duel judiciaire
entre le comte de Jarnac
et La Châtaigneraie



leçon de duel au XVI^e s.
par Hans Burgmaier



duel au pistolet
entre Déroulède
et G. Clemenceau (1892)



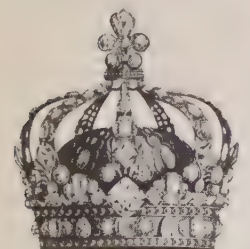
Guillaume DUFAY
détail d'une miniature
dans le « Champion
des dames »
de Martin de France
Bibliothèque nationale



Charles de Cisternay
DU FAY
d'après Rigaud



général DUFOUR



Augustin DUFLOS
couronne du sacre
de Louis XV

inamovible, et se retira devant un vote des Chambres favorable à la cessation des poursuites contre les participants à la Commune. Redevenu président du Conseil et ministre de la Justice en 1877, après la chute du ministère de Rochefort, il fit voter l'amnistie en 1879 et prit définitivement sa retraite politique en février de la même année.

DUFAY (Guillaume), compositeur du xv^e s. (v. 1400 - † Cambrai 1474). Il entre au service des Malatesta, à Rimini, où il compose, à partir de 1419-1420, ses premières œuvres d'adabiles. Il demeure au service de cette famille princière jusqu'en 1426; après quoi, on le retrouve dans son pays d'origine pendant environ deux ans. De 1428 à 1433, il occupe à Rome le poste de chantre de la chapelle pontificale. Un congé de deux ans lui permet de se mettre au service du duc de Savoie, comme maître de chapelle. De 1435 à 1437, il reprend ses fonctions de chantre pontifical, cette fois à Florence et à Bologne, le pape ayant dû fuir Rome troublée par une insurrection. En 1436, le souverain pontife lui octroie l'importante prébende de chanoine à la cathédrale de Cambrai, qu'il conservera jusqu'à sa mort. A dater de 1445, il réside principalement à Cambrai, où sa renommée lui permet d'exercer une influence musicale décisive, sans qu'il soit pour cela pourvu d'une fonction régulière de direction. Conservées en grand nombre, ses œuvres comportent des messes, des fragments de messes, des motets latins de forme très diverse, des chansons françaises (principalement des rondeaux) et italiennes. Il est, de tous les musiciens de la première moitié du xv^e s., le plus digne d'admiration, et on a pu parler d'une « époque Dufay ». Son œuvre entière respire effectivement un esprit de synthèse : elle se classe parmi les créations d'art les plus transcendantes de tous les temps. C'est à lui que l'on doit la mise au point de l'ordinaire de la messe, l'usage, sous les espèces du faux-bourdon, de combinaisons harmoniques dont la nouveauté devait révolutionner l'art du contrepoint, la vie insufflée aux poèmes courts des rhétoriciens.

DU FAY ou DUFAY (Charles François de CISTERNAY), chimiste et physicien français (Paris 1698 - id. 1739). Il fut d'abord militaire, s'occupa ensuite d'archéologie et s'attacha enfin à des études scientifiques. Un *Mémoire sur le baromètre lumineux* le fit admettre en 1723 à l'Académie des sciences. Il fut, avec l'Anglais Stephen Gray, le grand électricien du début du $xviii^e$ s. Sa principale découverte est celle des deux types d'électrisations, « résineuse » et « vitrée » (1733). Il démontra la transmission de l'électricité par les conducteurs (corde mouillée de 400 m de longueur), les phénomènes d'attraction et de répulsion électrostatiques, découvrit la conductibilité des flammes et celle du corps humain. Chargé de comparer entre elles les unités employées dans les diverses provinces, il mourut avant d'avoir achevé ce travail. Intendant du Jardin du Roi (le Jardin des Plantes actuel, à Paris), il en fit le premier établissement de ce genre en Europe.

DUFAY (Jean Claude Barthélemy), astronome français (Blois 1896). Professeur d'astronomie à l'université de Lyon (1930), directeur de l'observatoire de cette ville (1932) et de l'observatoire de haute Provence (1948), il s'est illustré par des études sur la lumière du ciel nocturne, en particulier par des mesures photométriques, des études spectroscopiques et polarimétriques. A l'observatoire de Lyon, il a appliqué ses méthodes à l'étude des étoiles variables et de la couronne solaire. Nommé correspondant du Bureau des longitudes en 1946, il a notamment écrit : *Nébuluses galactiques et matière interstellaire* (1954).

DUFAYCOLOR n. m. (nom déposé). Procédé de photographie et de cinéma en couleurs, réalisé en 1908 par Louis Dufay, et qui faisait appel à une mosaïque de traits de couleur, géométriquement disposés. (V. pl. PHOTOGRAPHIE.)

DUFOT (Michel), architecte-décorateur et écrivain d'art français (Deville-lès-Rouen 1888). Ses premiers ouvrages, en 1913, sont des meubles de grand luxe, exécutés en petite série; il se consacra ensuite à la fabrication en grande série et contribua à l'introduction du cubisme dans la décoration intérieure.

Auteur du bureau du maréchal Lyautey à l'Exposition coloniale (1931), il fut chargé de la décoration du grand étage du Pavillon français à l'Exposition internationale de New York (1939). Il a fondé *Feuilles d'art* en 1918, a assumé la rédaction en chef de *Décor d'aujourd'hui* (1933-1958) et a publié *L'Art moderne* (1958).

DUFF n. m. Sorte de tambourin utilisé par les musiciens arabes. (On dit aussi DEFF, DUFF, DOFF, DOUDOUF, SINDEF, CHENDEF.)

— **ENCYCL.** Le duff est constitué par une armature carrée en bois, d'environ 20 cm de côté sur 3 cm d'épaisseur, sur laquelle est tendue une peau. Il est surtout employé en Afrique du Nord, dans les orchestres de femmes, pour scander les chants et les danses.

DUFF (Alexander), missionnaire écossais (Auchnahyle, Moulin, Perthshire, 1806 - Edimbourg 1878). Il fut missionnaire de l'Eglise d'Ecosse, dans l'Inde, mêlant au prosélytisme religieux un travail d'enseignement très ouvert à la civilisation indigène.

DUFF COOPER (lord Alfred). V. COOPER.

DUFFEL, comm. de Belgique (prov. d'Anvers, arrond. de Malines), au N. de Malines; 13 076 hab. Métallurgie. Raffinerie de métal. Industries alimentaires. Papeterie.

DUFFERIN AND AVA (Frederick HAMILTON-TEMPLE-BLACKWOOD, 1^{er} marquis DE), diplomate et homme politique britannique (Florence 1826 - Clanclochy, Irlande, 1902), fils de la poétesse Helena Sheridan. Ses talents d'administrateur et de diplomate lui firent confier de nombreux et importants offices. Membre de la commission d'enquête au Levant (1860), sous-secrétaire pour l'Inde (1864-1866), gouverneur général du Canada (1872-1878), ambassadeur à Saint-Petersbourg (1879-1881), puis à Constantinople (1881-1882), commissaire en Egypte (1882-1883) chargé de rétablir l'ordre, il fut vice-roi des Indes de 1884 à 1888; à ce titre, il dut régler avec la Russie l'épineuse question de l'Afghanistan et de la frontière du Nord-Ouest, et protégea la frontière nord-est par l'annexion de la Haute-Birmanie en 1886; il fut ensuite ambassadeur à Rome (1889-1891), puis à Paris (1891-1896).

DUFFTOWN, v. du nord de l'Ecosse (Banffshire), au S.-O. de Banff; 4 500 hab. Fondée en 1817 par James Duff, comte de Banff, elle a cependant des rues tortueuses comme celles d'une vieille ville, parce que son fondateur ne voulait pas qu'on puisse embrasser d'un seul coup d'œil toute l'agglomération. Distilleries (whisky). Centre de séjour.

DUFFY (sir Charles GAVAN), homme politique irlandais (Monaghan 1816 - Nice 1903). L'un des fondateurs du journal *The Nation* (1842), il milita dans le parti « Jeune Irlande », s'attirant des difficultés avec les autorités britanniques, et essaya d'organiser la paysannerie irlandaise. Désespérant de parvenir à une véritable unité nationale devant l'importante question agraire, il émigra en Australie en 1856. Il y réussit brillamment et devint Premier ministre de l'Etat de Victoria (1871-1873), travaillant, mais sans succès, en faveur d'une fédération australienne. Il se retira de la vie politique en 1880, passant ses loisirs à écrire et à voyager en Europe.

DUFIEUX (Julien Sosthène), général français (Mascara 1873 - Paris 1959). Sorti de Saint-Cyr en 1893 dans l'infanterie, chef d'état-major de Gouraud au Maroc en 1913, il est appelé par Joffre au grand quartier général en 1914. Chef d'état-major de la 5^e armée en 1915, il commande ensuite une brigade sur le front et devient en 1917-1918 chef du 3^e bureau, puis aide-major général de Pétain. En 1919, Dufieux est désigné pour commander la division d'occupation de Cilicie, puis revient en France à la fin de 1921 pour succéder à Debeney dans le commandement de l'Ecole supérieure de guerre. Envoyé au Maroc en 1926 pendant la guerre du Rif, où il dirige le groupe de divisions qui réduit la tache de Taza, il est nommé membre du Conseil supérieur de la guerre et inspecteur général de l'infanterie (1931-1938). En 1940, Pétain l'appelle de nouveau auprès de lui et le charge de présider la cour martiale créée le 24 septembre pour juger les officiers qui ont rejoint les forces gaullistes. Après quelques condamnations, pour la plupart par contumace, Dufieux réussit à neu-

traliser les effets de ces jugements et à faire entrer cette juridiction en sommeil.

DUFLOS (Augustin), orfèvre parisien du $xviii^e$ s. Il a exécuté la couronne du sacre de Louis XV (1722, Louvre, galerie d'Apollon) et laissé un recueil de dessins.

DUFORT DE CHEVERNY (Jean Nicolas), mémorialiste français (Paris 1731 - Blois 1802). Nommé introducteur des ambassadeurs en 1752, il se défit de sa charge en 1764, pour acheter la terre de Cheverny et la lieutenante générale du Blaisois. La même année, il obtint une nouvelle érection de Cheverny en comté. Il a laissé des *Mémoires* (publiés en 1886, 2 vol.), qui sont l'un des témoignages les plus sûrs sur la cour de Louis XV et la vie en province de 1764 à 1801.

DUFOR (POINTE), en allem. *Dufourspitze*, point culminant du massif du Mont-Rose, à la frontière italo-suisse; 4 634 m.

DUFOR (Guillaume Henri), général suisse (Constance 1787 - Genève 1875). Après incorporation du territoire genevois à la France, il fut admis à l'Ecole polytechnique (1807) et en sortit dans le génie. Au service de la France jusqu'à la chute de Napoléon, il entra alors dans sa patrie et fut fait quartier-maître de la Confédération (1832). Il créa l'école militaire de Thonon, réorganisa l'armée et dirigea pendant trente-deux ans la rédaction de la carte topographique de la Suisse (1833-1865), qui porta son nom. Lors de la révolte des cantons catholiques du Sonderbund, il commanda l'armée fédérale et réduisit en deux mois l'insurrection avec habileté et humanité (1847). La Suisse eut recours à ses relations avec Napoléon III (qui avait été élevé à Thonon) pour régler certains différends internationaux; enfin, après avoir eu l'idée de la Croix-Rouge, comme emblème des services de secours aux blessés de guerre (1863), il présida en 1864 la conférence d'où sortit la *Convention de Genève*. Dufour est l'auteur de plusieurs ouvrages d'histoire militaire. (→ Biblio.)

DUFOR (Valentin), ecclésiastique et archéologue français (Paris 1826 - Sarron, Oise, 1896). Il a publié : *les Charniers des églises de Paris* (1866-1884), *Recherche sur la Danse macabre peinte en 1425 au cimetière des Innocents* (1873), *la Danse macabre des Saints-Innocents de Paris, d'après l'édition de 1484* (1874), *le Vieux Paris, ses derniers vestiges* (1878), *Bibliothèque artistique, historique et littéraire de Paris avant 1789* (1882).

DUFOR (Théophile), magistrat et écrivain suisse (Genève 1844 - id. 1922). Président de la cour d'appel de Genève, député au Grand Conseil, il avait été nommé directeur des archives et de la bibliothèque de cette même ville. On lui doit : *Notice bibliographique sur le catéchisme et la confession de foi de Calvin* (1878), *Jean-Jacques Rousseau et M^{me} de Warens* (1878), *Clément Marot et le psautier huguenot* (1881). Il a préparé la publication, en partie inédite, de la *Proposée de J.-J. Rousseau*, que P.-P. Plan a mise en œuvre aussitôt après sa mort.

DUFORCQ (Albert), historien français (Paris 1872 - id. 1952). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole française de Rome, ancien pensionnaire de la Fondation Thiers, agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres (1900), A. Dufourcq — successeur d'Imbart de La Tour et disciple de M^{re} Duchesne — a professé l'histoire du Moyen Age à la faculté des lettres de Bordeaux de 1901 à 1937. On doit à cet historien — qui a été l'un des premiers à traiter de la *Christianisation des foules* (1902) — deux amples fresques, la première (*Gesta martyrum*, 4 vol.) axée sur les légendes des martyrs aux v^e , vi^e et vii^e s., la seconde (*L'Avenir du christianisme II. Le Passé chrétien*, 10 vol., 1907-1954) brochant une vaste *Histoire de l'Eglise* depuis les origines jusqu'en 1799, travail d'érudition et de synthèse, que l'auteur a résumé en deux livres, *le Christianisme antique* (1936) et *le Christianisme moderne et contemporain* (1946).

DUFORZ (André), médecin français (Lyon 1885 - id. 1957). Médecin des hôpitaux de Lyon (1922), professeur de clinique de la tuberculose à la faculté de Lyon (1941), il a consacré ses recherches à l'étude de la pneumo-phthisologie. Deux traités sont le recueil de ses travaux et de ses leçons : *Tu-*

culose médicale de l'enfance (1927) et de la pathologie clinique (1944).

FRAISSE (Charles Robert), chimiste français (Excideuil, Dordogne, 1885). Professeur à l'Ecole nationale supérieure de physique et chimie (1927), puis au Collège de France (1942), il est l'auteur de nombreux travaux de chimie organique. Mais ses principales recherches, effectuées en collaboration avec Ch. Moureu, ont eu trait à l'oxygène par l'air. Elles ont abouti, en premier lieu, à la découverte de l'effet antioxygène, suppression de l'oxydation par d'infimes quantités de matières. De là un procédé très simple et peu coûteux pour la protection des métaux altérables à l'air (caoutchouc, carburants, lubrifiants, matières plastiques, par exemple, etc.). Cet effet paraît aussi jouer un rôle important dans les deux règnes de la nature vivante. Une autre étude concerne la stabilité de l'oxygène au carbone, phénomène qui s'apparente aux propriétés respiratoires des pigments sanguins. (Acad. des sciences, 1948.)

FRÉRE (Maurice), artiste décorateur français (Paris 1876 - Nogent-sur-Marne 1955). Il produisit d'abord des objets de luxe et usage en argent, avant de se consacrer principalement à la décoration intérieure. En 1904, il exposa au Salon de la Société nationale des beaux-arts une chambre à coucher qui fut considérée comme l'œuvre la plus accomplie dans les tendances de l'art décoratif moderne. Ses papiers peints, ses tapisseries, ses dentelles empruntent beaucoup au monde végétal, tout en donnant une impression de sobre harmonie linéaire. Il fut nommé en 1913 professeur à l'Ecole municipale professionnelle Boule et devint directeur, dans un grand magasin de nouveautés, d'un atelier d'art décoratif.

FRÉRE n. f. (de *Dufrénoy*, minéralogiste). Minér. Phosphate hydraté naturel de France.

FRÉNOY (Adélaïde Gillette BILLET, ne), femme de lettres française (Paris 1855 - id. 1825). Femme de Petit-Dufrénoy, peintre ruiné et aveugle, elle écrivit pour elle, Fontanes la protégée. Divers ouvrages de littérature : *Livre du premier âge*, la *Petite Menace* ou l'éducation maternelle, lui valurent la pension de Napoléon I^{er}. Après 1815, son salon devint un des petits cénacles de la opposition libérale. Elle a écrit plusieurs romans : la *Femme auteur* (1812), la *Jeune Française*, les *Françaises* (1818), et un volume de légendes (1815).

FRÉNOY (Armand Petit-), géologue et minéralogiste français (Sevran, Seine-et-Oise, 1822 - Paris 1857), fils de la précédente. Polytechnicien (1811), directeur de l'Ecole des mines, il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1840. Avec Elie de Beaumont, il courut à pied la France, de 1823 à 1836, pour l'exécution de la *Carte géologique générale de France* (1841).

FRÉNOY (Georges), peintre français (Paris 1870 - Sallies-en-Beaujolais 1943). Auteur de paysages de Paris, Vienne, Sienne, Bruxelles, ainsi que de Provence et de Vallée du Rhône, il a illustré notamment, avec Gustave Flaubert, *Par les champs et par les grèves*. On lui doit une grande *Pietà* au musée de Pradines (Vaucluse). Il est représenté au musée national d'Art moderne par une *Nature morte à la langouste*, 1929.

FRÉNOYSITE n. f. (de *Dufrénoy*, minéralogiste). Minér. Arséniosulfure naturel de France, de formule $Pb_2As_2S_5$. (Le terme de *dufrénoysite* est quelquefois employé pour désigner l'arséniosulfure de cuivre, ou *biné*. Ce dernier nom sert d'ailleurs, à son tour, pour les deux espèces.)

FRESNE (Guillaume), navigateur français (Saint-Malo 1688 - † v. 1730). Capitaine de vaisseau au service de la Compagnie des Indes, il prit possession pour la France, en 1705, de l'île Maurice, qui fut alors appelée *de France*.

FRESNE (Charles), peintre français (Milan, 1876 - La Seyne-sur-Mer 1958). D'abord élève graveur en médailles à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, il travailla ensuite dans l'atelier du sculpteur Félix Charpentier, exposa des pastels au Salon de la Société nationale des

beaux-arts à partir de 1905, et séjourna, en 1906, en Italie. Ses premières peintures datent de 1908. Pensionnaire à la Villa Abd el-Tif (1910-1912), il fut, en 1923, un des fondateurs du Salon des Tuileries. Par ses peintures, ses gouaches et ses gravures, il a tendu à démontrer que les procédés de l'art moderne ne sont nullement incompatibles avec le goût des grands sujets traditionnels empruntés à l'histoire, à la mythologie, à la religion : la *Chasse*, les *Demoiselles de la Marne*, la *Découverte de l'Amérique*, l'*Enlèvement des Sabines*, *Orphée*, *Galatée*, *Persée et Andromède*, la *Crucifixion*, la *Résurrection de Lazare*, *Tobie recouvrant la vue* sont parmi ses œuvres principales. Une salle lui est consacrée au musée national d'Art moderne. Il est représenté au musée Carnavalet, aux musées de l'Armée, de la France d'outre-mer, de Grenoble, Limoges, Saint-Tropez, Alger, Amsterdam, Moscou, Stockholm.

DU FRESNOY (Charles Alphonse), peintre et esthéticien français (Paris 1611 - Villiers-le-Bel 1668). Elève de Simon Vouet, il partit en 1633 pour l'Italie et n'en revint qu'en 1656. On connaît de lui *Groupe de naïades* (Louvre), ainsi que *Athénienne au tombeau d'un amant* (musée Magnin, Dijon). On cite surtout son poème latin *De arte graphica*, qui eut de l'influence sur les peintres français du XVII^e s., et notamment sur Pierre Mignard.

DUFRESNY (Charles RIVIÈRE), auteur dramatique français (Paris 1648 - id. 1724). Arrière-petit-fils de Henri IV par son grand-père, fils de la belle jardinière d'Anet, il jouit, grâce à cette origine, de la faveur de Louis XIV. Doué également pour la peinture, la musique, l'architecture et la poésie, il aimait à l'excès les plaisirs, qui le ruinèrent. Devenu auteur, il a composé des comédies, originales par l'intrigue, le dialogue, la facture du vers, jouées d'abord au Théâtre-Italien (*l'Opéra de campagne*, 1692; *les Adieux des officiers*, 1693), puis au Théâtre-Français : *le Chevalier joueur* (1697), cause de sa brouille avec Regnard, accusé de lui avoir pris son sujet (*le Joueur*); *Malade sans maladie* (1699); *l'Esprit de contradiction* (1700), où il se peint lui-même; *le Double Veuvage* (1702), *le Jaloux honteux de l'être* (1708), la *Joueuse* (1709), la *Coquette de village* (1715), la *Réconciliation normande* (1719). Parmi ses romans, il faut citer : *Amusements sérieux et comiques d'un Siamois* (1707), qui a pu donner à Montesquieu l'idée de ses *Lettres persanes*.

DUFTITE n. f. Minér. Arséniate naturel de plomb et de cuivre.

DUFY (Raoul), peintre, graveur et décorateur français (Le Havre 1877 - Forcalquier 1953). Son père, employé de commerce, le fait entrer, à quatorze ans, dans la même profession, mais Raoul Dufy, aîné d'une famille de huit enfants, suit les cours du soir de l'école des beaux-arts du Havre, y a pour professeur Charles Lhullier* et s'y lie d'amitié avec Othon Friesz et Georges Braque; il obtient en 1900 une bourse municipale d'études, qui va lui permettre d'entrer à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (atelier Léon Bonnat). C'est au Salon des artistes français qu'il débute en 1901, mais il participe au Salon des artistes indépendants dès 1904, puis au Salon d'automne (1907), au Salon des artistes décorateurs (1922) et au Salon des Tuileries (1940). D'abord impressionniste, il est bientôt sensible à l'influence de Toulouse-Lautrec. Entre 1905 et 1908 se situe son époque « fauve », où il tente de tout exprimer par la couleur; Cézanne l'oriente



Charles DUFRESNE
« Forêt tropicale » (détail)
musée nat. d'Art moderne

ensuite vers une affirmation plus nette des structures, et Dufy côtoie le cubisme. Pensionnaire, en 1910, à la Villa Médicis libre, que venait de fonder à Orgeville le président Bonjean, il y exécute des gravures sur bois pour le *Bestiaire* de Guillaume Apollinaire. Il étudie la gravure populaire, y trouve les éléments de son écriture personnelle, imprime dans ce goût des tentures pour Paul Poiret (*Chasseur, Marine, Automne, Nature morte*), et, de 1912 à 1930, fournit des modèles à un fabricant de soieries. Il séjourne à Vence en 1919, et commence à s'abandonner à sa grâce naturelle, dans des peintures plus claires aussi bien que dans les lithographies qu'il exécute pour *Madrigaux* de Mallarmé. Il voyage en Italie (1922-1923) et rapporte de Sicile des aquarelles où se manifeste enfin, dans l'allégresse et sous toutes les apparences de la désinvolture, l'originalité, méditée, de son dessin et de son coloris. Voici les principales étapes de sa carrière : voyage au Maroc (1925), décors et costumes pour *Palm Beach* (Ballets de Paris, 1926), cartons de tapisserie pour la manufacture nationale de Beauvais (salon Paris, 1929-1930), eaux-fortes pour l'illustration de la *Belle Enfant* d'Eugène Montfort (1930); il compose les aquarelles de l'album *Monseigneur le Vin* (1936) et, pour le pavillon de l'Electricité à l'Exposition internationale de 1937, peint une immense décoration, la *Fée Electricité**, de 10 m de haut sur 60 de large; il exécute deux décorations pour la singerie du Jardin des Plantes, et la *Seine de Paris à son embouchure* pour le bar du théâtre du palais de Chaillot (1937-1940), des décors pour les *Fiancés du Havre* de Salacrou (1944) et pour l'*Invitation au château d'Anouilh* (New York, 1951). En 1952, il remporte, à la Biennale de Venise, le prix international de peinture. La même année, il s'installe à Forcalquier. (→ Biblio.)

DUGALD STEWART. V. STEWART.

DUGAS (Charles), archéologue et historien français (Alès 1885 - Lyon 1957). Ancien élève de l'Ecole d'Athènes, il enseigna à la faculté des lettres de Montpellier, puis à celle de Lyon, dont il devint doyen (1939). Il se spécialisa dans l'étude de la céramique grecque et publia : la *Céramique grecque* (1924), les *Vases de l'Héraion de Délos* (1928), *Aison et la peinture céramique à Athènes* (1930). [Acad. des inscr. et belles-lettres, 1942.]

DUGAS-MONTBEL (Jean-Baptiste), helléniste français (Saint-Chamond 1776 - Paris 1834). Il publia une édition critique et commentée des œuvres d'Homère (1828-1833).



Georges DUFRENOY
« Nature morte
à la langouste » (détail)
musée nat. d'Art moderne



autoportrait

Raoul DUFY



« Bateaux à Trouville »
coll. Girardin
(Petit Palais)



Jean-Baptiste DUGAZON
dans le rôle
du père Bonnard
Bibl. de l'Arsenal



Rose DUGAZON
par Hoin

Gaspard DUGHET
« paysage »
musée de Narbonne



DUGAT (Gustave), orientaliste français (Orange 1824 - Barjols, Var, 1894). Il fut professeur d'histoire et de géographie musulmanes à l'Ecole des langues orientales, et publia : *Grammaire arabe et française* (1854), *Histoire des orientalistes de l'Europe, du XII^e au XIX^e s.* (1868-1870), *Cours complémentaire de géographie, histoire et législation des Etats musulmans* (1873).

DUGAZON (Jean-Baptiste Henry GOURGAUD, dit), acteur français (Marseille 1746 - Sandillon, Loiret, 1809). Il débuta en 1771 à la Comédie-Française, et, dans l'emploi de grande livrée, fut, après la mort de Prévêlle, le valet le plus comique. Il fut professeur à l'Ecole de déclamation (1786) et, plus tard, au Conservatoire. La fin de sa vie fut attristée par des marques d'aliénation mentale. On lui doit quelques comédies en vers : *L'émigrante* (1792), *le Modéré* (1793), etc. Il avait épousé Rose Lefèvre en 1776.

DUGAZON (Rose LEFÈVRE, dame), actrice française (Berlin 1755 - Paris 1821), femme du précédent. Fille d'un maître de ballet, elle débuta comme danseuse en 1767 à la Comédie-Italienne, où elle profita des leçons de M^{me} Favart, et appartint bientôt au personnel chantant de ce théâtre. Ses succès furent éclatants dans une foule de créations qu'elle fit des opéras-comiques de Grétry, Dezède et autres. On donne son nom aux actrices de l'Opéra-Comique qui se distinguent dans les rôles qu'elle créa, ou dans des rôles analogues d'ingénues amoureuses et de soubrettes.

DUGDALE (sir William), historien anglais et héraut d'armes de Charles I^{er} (Shustoke, près de Coleshill, Warwickshire, 1605 - id. 1686). Il tint sa charge de héraut pendant la Guerre civile et dut se réfugier quelque temps en France. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels le monumental *Monasticon anglicanum*, publié avec Dodsworth (1655-1673), une histoire du dessèchement des marais britanniques (*History of unbanking and draining of divers Fens and Marshes*, 1662), une histoire de la noblesse anglaise (*Baronage of England*, 1675-1676).

DUGÈS (Antoine Louis), médecin et zoologiste français (Mézières 1797 - Montpellier 1838). Agrégé de la faculté de Paris en 1824, professeur d'accouchement, puis de pathologie externe et de médecine opératoire, membre de l'Académie de médecine. Ses principaux ouvrages sont : *Recherches sur les maladies les plus importantes des nouveau-nés* (1821), *Manuel d'obstétrique* (1826), *Traité de physiologie comparée de l'homme et des animaux* (1838).

DUGHET (Gaspard), dit le Guaspre Poussin, peintre français (Rome 1613 - Florence 1675). A Rome, il accueillit dans sa famille Nicolas Poussin (1620), qui devint son beau-frère. Il alla peindre, en Italie du Nord, des paysages pour le palais Pitti, et, de retour à Rome, subit l'influence de Claude Lorrain. Il est largement représenté dans les musées d'Europe (Avignon, Bergame, Berlin, Flo-

rence, Londres, Prague, Vienne, Narbonne, Munich) et à New York. Citons son *Paysage de Tivoli* (Louvre), *l'Orage* (Edimbourg), *Agar abandonnée* (Lyon), *Enée et Didon* (Londres). — Son frère JEAN (Rome 1614 - † apr. 1679), marchand d'estampes et graveur, s'attacha particulièrement à reproduire l'œuvre de Nicolas Poussin.

DUGI OTOK (« île longue »), en ital. *Isola Lunga*, île yougoslave de l'Adriatique, dans le nord de la Dalmatie, au littoral très découpé ; 114 km² ; 4 500 hab. Salines et pêche.

DUGLÈRE (Adolphe), cuisinier français (1805-1884). Il exerça chez le baron de Rothschild, au café de la Paix et au célèbre Café anglais. On lui doit plusieurs créations culinaires : le potage Germiny, la sole à la Mornay, la pomme de terre Anna, le poulet à la d'Albufera, la barbutte à la Duglère, etc.

DUGNY, comm. de la Seine (arrond. de Saint-Denis), dans la banlieue nord de Paris, en bordure de l'aéroport du Bourget ; 6 960 hab. (5 352 aggl.).

DUGOMMIER (Jacques François COQUILLE, dit), général français (La Basse-Terre, Gadeloupe, 1738 - près de Figueras, Catalogne, 1794). Soldat à treize ans, il quitta l'armée comme lieutenant-colonel et cultiva ses propriétés aux Antilles. Partisan enthousiaste de la Révolution, il fut mis à la tête des gardes nationales de la Martinique en 1790. Député à la Convention en 1792, général de brigade à l'armée d'Italie en 1793, il commanda l'armée assiégeant Toulon. Nommé, en 1794, au commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales, il rejeta les Espagnols en Catalogne. Il périt au moment où il allait remporter la victoire dans une action décisive.

DUGONG ou **DUGON** n. m. (d'un mot indonésien). Mammifère marin voisin des lamantins, herbivore, propre à l'Océan Indien et communément appelé VACHE MARINE.

— ENCYCL. L'espèce type du genre est le dugong indien (*Halicore dugong*), répandu



depuis l'Inde jusqu'aux Philippines et au détroit de Mozambique ; c'est un animal nocturne, atteignant 3 m de long, vivant par troupes et pâturant dans les anes tranquilles, où sont les prairies de zostères et autres phanérogames marines.

DUGONICS (András), écrivain hongrois (Szeged 1740 - id. 1818). Frère des Ecoles chrétiennes, il est le chef de l'école populaire et a écrit des romans destinés au peuple (*les Argonautes*, *les Bracelets d'or*, *Etelka*, *les Maures*). Il est aussi l'auteur de quelques pièces de théâtre et d'un recueil de sentences populaires. Toute son œuvre tend à lutter contre les influences étrangères prédominantes en Hongrie à la fin du XVIII^e s.

DU GORT (Jean et Robert), imprimeurs français, nés à Rouen au xv^e s. Les plus célèbres parmi les ouvrages sortis de leurs presses sont : *Bringuénarilles*, cousin germain de Fesse-Pinte (1544), la *Déduction du somptueux ordre, plaisants spectacles et magnifiques théâtres dressés par les citoyens de Rennes* (1551).

DUGOULON (Jules), sculpteur et artiste décorateur français († 1731). Il exécuta de nombreuses boiseries aux châteaux de Versailles (chambre de la Reine), de Meudon, de Marly, du Buen Retiro (Madrid), ainsi que les galeries sculptées du canal de Fontainebleau. On lui doit les stalles de Notre-Dame de Paris (1699-1714), sur les dessins de Robert de Cotte, celles de la cathédrale d'Orléans (auj. au grand séminaire), le buffet d'orgue de la chapelle Royale de Versailles.

DUGOURC (Jean Démosthène), décorateur français (Versailles 1749 - Paris 1825). Il fit, en 1764, un premier voyage en Italie et travailla toute sa vie dans le goût pompéien. Il a décoré notamment le château de Bagatelle*, œuvre de l'architecte Bellanger, son beau-frère. Directeur des décorations et des costumes à l'Opéra de Paris (1783), il a également travaillé, dans ce domaine, pour Paul I^{er}, Catherine de Russie et le roi de

Suède. Dessinateur du garde-meuble de la Couronne et intendant des Bâtiments du comte de Provence (1784), il a exercé sur les arts appliqués (du bijou à la soierie, à la tapisserie) une considérable influence. Son style annonce celui du Directoire. Pendant la Révolution, réfugié à Madrid, il décora le Palais royal. Le Louvre, les musées de Saint-Germain-en-Laye et de Versailles conservent de ses œuvres.

DUGUAY-TROUIN (René), corsaire français (Saint-Malo 1673 - Paris 1736). Sa famille était apparentée à celle de Porcon. Son père, Luc Trouin de La Barbinai, négociant armateur, avait été consul à Malaga. René Trouin, sieur du Guay, connu sous



René
DUGUAY-
TROUIN
gravure
par René
Bradel
cabinet
des
Estampes

nom de Du Guay-Trouin, fut, dès 1689, volontaire sur un bâtiment corsaire et, à dix-huit ans, il était capitaine d'un navire qui appartenait à sa famille. En 1697, commandant une escadre de cinq vaisseaux corsaires, il remportait au large de Bilbao, sur trois vaisseaux de guerre hollandais escortant dix-neuf bâtiments de commerce, une victoire que récompensa un brevet de capitaine de frégate légère dans la marine royale. Après une campagne au Spitzberg, il fut promu capitaine de vaisseau en 1705, et, l'année suivante, Louis XIV lui donna le commandement de quatre vaisseaux et deux frégates. Mais c'est en 1711 que Duguay-Trouin accomplit son plus grand exploit, s'emparant de Rio de Janeiro, par un audacieux coup de main, avec sept vaisseaux et quatre frégates seulement. Chef d'escadre en 1715, lieutenant général en 1728, il alla encore, en 1731, combattre les Barbaresques. Ses Mémoires sont d'un intérêt indiscutable. (→ Biblio.)

Duguay-Trouin, nom d'un ancien transport de troupes de la fin du XIX^e s. Longtemps vaisseau-école d'application des aspirants de marine, il remplaça le *Borda* en 1913.

DU GUÉ (abbé Guilleminot), compositeur parisien de la fin du XVIII^e s. Il fut le dernier maître de chapelle à Notre-Dame sous l'Ancien Régime ; il a fait paraître, en 1770, deux messes, et composé plusieurs motets, dont un *O salutaris hostia*, que l'on chante encore aujourd'hui et que Saint-Saëns a transcrit et inséré dans sa *Messe solennelle* de 1856. En 1786, il écrivit la musique des offices du centenaire de la maison royale de Saint-Cyr.

DUGUÉ (Ferdinand), écrivain français (Chartres 1816 - Paris 1913). Il a écrit, le plus souvent en collaboration, des mélodrames, dont le plus populaire a été la *Bouquetière des Innocents* (1862).

DU GUERNIER, famille de miniaturistes français : ALEXANDRE I^{er} (v. 1550 - apr. 1628) pratiqua la peinture sur vélin et orna des livres d'heures et des bréviaires ; protestant, il s'expatria avant l'édit de Nantes ; — Louis I^{er} (1614 ? - Paris 1659), fils du précédent, fut l'un des fondateurs de l'Académie de peinture (1648). On lui doit un portrait en miniature de Louise Henriette d'Orange (coll. de la reine de Hollande), un autre de Jacques II d'Angleterre ; — PIERRE (Paris v. 1624 - id. 1674), frère du précédent fut peintre sur émail (portrait de *Marianne de Châteauneuf*). Il entra à l'Académie de peinture (1663) ; — LOUIS II, dessinateur et graveur (Paris 1658 - Londres 1716), fils de



Karel DUJARDIN
« les Charlatans italiens »
(détail) Louvre

de Sicile. Il avait eu l'idée de munir les vaisseaux romains de « corbeaux », longs crochets avec lesquels les soldats agrippaient les navires carthaginois, qu'ils prenaient ensuite à l'abordage. C'était la première grande victoire navale des Romains; les éperons des navires carthaginois furent rapportés à Rome pour en orner une colonne commémorative dressée sur le forum : c'est la colonne rostrale, située près de la tribune aux harangues.

DUM n. m. Métrol. Ancien nom du centimètre des Pays-Bas.

DUINGT, comm. de la Haute-Savoie (arrond. d'Annecy), sur le lac d'Annecy, au pied du Taillefer; 302 hab. (204 aggl.). Station touristique. Château du x^e s., restauré au $xviii^e$ s. et situé sur une presqu'île. — Aux environs, château d'Héré (xv^e s.).

DUIRE v. tr. (lat. *docere*, instruire). **LANGUE CLASS.** Dresser, accoutumer : *Duire à combattre. Ce cheval est duit à la chasse* (Furetière, 1690).

DUIRE v. tr. (lat. *ducere*, tirer, mener). **LANGUE CLASS.** (vx déjà au $xvii^e$ s.). Conduire. ♦ V. intr. Convenir, être utile : *Genre de mort qui ne duit pas* | *A gens peu curieux de goûter le trépas* (La Fontaine).

DUISBURG, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), sur le Rhin, au confluent de la Ruhr; 485 400 hab. Cette ancienne ville hanséatique, qui eut son université, a été complètement transformée par l'essor de la Ruhr. Sa principale fonction est d'être le port de la plus grande région industrielle de l'Allemagne, sur un fleuve qui accueille les chalands de 2 000 t : manipulant plus de 40 millions de tonnes par an, c'est le premier port fluvial européen. Il reçoit les minerais, les céréales, les hydrocarbures, les produits exotiques, transbordés à Rotterdam, et redistribue ces marchandises dans toute la Ruhr. Il expédie du charbon, des aciers, des produits industriels de toute sorte et sert de point d'attache à une grande partie de la flotte rhénane allemande. La ville est également une cité industrielle du même type que les autres villes de la Ruhr : elle exploite des mines de charbon, possède des industries métallurgiques (aciéries, traitement du cuivre, du cobalt, de l'étain et du zinc, laminaires), des constructions mécaniques, des cokeries et des industries chimiques. Il s'y ajoute des constructions navales, des textiles (sous l'influence de München-Gladbach), le travail des bois importés, des industries alimentaires. La ville a poussé de manière désordonnée, et n'a guère de plan, d'autant plus qu'elle a annexé, comme toutes ses voisines, de nombreux faubourgs et les communes industrielles voisines, en particulier Hamborn, au N., où sont localisées des aciéries et des houillères. Elle garde une importante église gothique, endommagée en 1943 (tombeau de Mercator). Le port est situé au N. du confluent de la Ruhr, sur le territoire de l'ancienne commune de Ruhrort, d'où le nom de *Duisburg-Ruhrort*, qui lui est parfois donné.

DUIT n. m. (de *duire*). Chaussée artificielle peu élevée, formée de pieux et de cailloux, en travers d'un fleuve, pour arrêter le poisson au reflux.

— Trav. publ. Lit que l'on crée artificiellement, à l'aide de digues, à un cours d'eau qui divaguait.

DUITAGE n. m. Disposition des duites d'un tissu. || Nombre de duites au centimètre.

DUITE n. f. (de *duire*). Quantité de trame qui est déroulée et insérée par la navette du métier à tisser, d'une lisière à l'autre. || Double fil de chanvre employé pour consolider une série horizontale de nœuds, dans la confection des tapisseries. || Fil simple, en chanvre ou en jute, entrant dans la fabrication des ficelles composées de plusieurs duites retordues ensemble. || *Fausse duite*, trame ne passant pas régulièrement dans les fils de la chaîne.

DUITER v. tr. Passer le fil de trame entre les fils de chaîne pour constituer un tissu.

DUIVELAND, anc. île des Pays-Bas (Zélande), aujourd'hui rattachée à l'île de Schouwen*.

DUJARDIN (Karel), peintre et graveur néerlandais (Amsterdam v. 1622 - Venise 1678). Elève de Nicolaas Berchem, il travailla en Italie (1642), puis en France (1650) et de nouveau en Italie (1674-1678). Son œuvre se compose de portraits (autoportrait présumé, au Louvre) et surtout de paysages, sites italiens ou hollandais, dont les premiers plans sont souvent animés de groupes d'animaux : le *Gué, Charlatans italiens* (Louvre), *Danse de paysans* (Aix-en-Provence), *Bergers et bœufs sous les arbres* (Londres), *la Chèvre malade* (Munich).

DUJARDIN (Félix), naturaliste français (Tours 1801 - Rennes 1860). Professeur de minéralogie à Toulouse, puis de zoologie à la faculté des sciences de Rennes, membre correspondant de l'Institut, il est surtout connu par ses observations au microscope et ses travaux sur les infusoires.

DUJARDIN (Albert), ingénieur français (Lille 1847 - † 1903). Après avoir fabriqué de l'outillage pour filatures (machine à peigner de type Heilmann) et pour sucreries (presse continue), il fit breveter, en 1887, un système de distribution à longue admission pour les machines à vapeur. En 1902, il introduisit en France la distribution par pistons-valves équilibrés, permettant l'emploi des hautes pressions et des températures de surchauffe élevées.

DUJARDIN (Edouard), écrivain français (Saint-Gervais-la-Forêt, Loir-et-Cher, 1861 - Paris 1949). Il fonda différentes revues, dont la *Revue wagnérienne*, et écrivit des ouvrages très divers : des romans, des recueils de vers, des tragédies, des études sur le judaïsme et le christianisme primitif. Poète, il se rattache à l'école symboliste et participa à la création du vers libre moderne. Romancier, il fut en 1888, dans *Les lauriers sont coupés*, le premier à utiliser le procédé du « monologue intérieur », que James Joyce devait plus tard reprendre avec éclat. Partisan, dès 1919, d'un rapprochement entre la France et l'Allemagne, Dujardin milita, durant l'Occupation, en faveur de la collaboration.

DUJARDIN-BEAUMETZ (Georges), médecin français (Barcelone 1833 - Paris 1896). On lui doit un grand nombre de mémoires et d'ouvrages, surtout consacrés à la thérapeutique : *Leçons de clinique thérapeutique* (1879-1883), *Dictionnaire de thérapeutique, de matière médicale, de pharmacologie, de toxicologie et des eaux minérales*, en collaboration avec Debieux, Egasse, Hetet, Bardet, etc. (1883-1889); *Formulaire pratique de thérapeutique et de pharmacologie* (1887), avec le Dr Yvon. (Acad. de méd., 1880).

DU JON (François), en lat. *Junius*, théologien réformé français (Bourges 1545 - Leyde 1602). Pasteur à Anvers, puis à Schönaü, il reçut de Henri IV une mission diplomatique en Allemagne. Il termina sa carrière comme professeur de théologie à Leyde. Parmi ses ouvrages, citons sa *Méthode des lieux communs de la sainte Ecriture*, disposés selon l'ordre des chapitres que Calvin a suivi dans son *Institution* (1599).

DUKAS (Paul), compositeur français (Paris 1865 - id. 1935). Elève d'Ernest Guiraud, il obtint, en 1888, un second prix de Rome avec sa cantate *Velléda*. Sa production, peu nombreuse, comporte : une symphonie en ut majeur (1896); un scherzo symphonique, *L'Apprenti* sorcier*, sur une ballade de Goethe (1897); une sonate pour piano (1902); des *Variations* sur un thème de Rameau, pour piano (1903); *Ariane* et Barbe-Bleue*, conte lyrique en 3 actes, sur un poème de Maeterlinck (1907); *la Péri*, poème chorégra-

phique d'après une légende orientale (1912); *Villanelle*, pour cor et piano (1906); *Prélude élégiaque sur le nom de Haydn*, pour piano (1909); *la Plainte au loin du faune*, pour piano, dédiée à la mémoire de Claude Debussy (1921); *Sonnet de Ronsard*, pour chant et piano (1924). On lui doit aussi des révisions d'œuvres de Rameau, Couperin, Scarlatti et Beethoven. Professeur de la classe d'orchestre (1910-1913), puis de la classe de composition au Conservatoire (1913-1927) et à l'Ecole normale de musique, il a formé toute une école de compositeurs qui ont amplement profité de sa science et de sa vaste culture. Parmi ses disciples, citons : O. Messiaen, M. Duruflé, T. Aubin, J. Hubeau, J. Langlais, G. Hugon, E. Barraine. A l'Institut, succéda à A. Bruneau, peu avant d'être terrassé par une crise cardiaque. Comme critique, il a collaboré à de nombreuses revues (*Revue hebdomadaire*, *Gazette des beaux-arts*, *Revue musicale*); ses articles ont été réunis en un volume intitulé *Les Ecrits de Paul Dukas sur la musique* (1948). L'art de Dukas s'impose par son architecture, conçue dans la tradition de la grande variation beethovenienne, mais son langage s'est enrichi au contact du lyrisme, du chromatisme de Wagner, s'est raffiné auprès des subtilités harmoniques de son ami Debussy; son orchestration colorée s'inscrit dans la lignée de Berlioz et de Rimski-Korsakov, la *Péri* étant directement inspirée de l'esthétique des ballets russes. Conçue dans la forme cyclique, sa sonate pour piano reste une des plus grandes œuvres françaises de la littérature du clavier. (→ Biblio.)

Dukes-Filatow (MALADIE DE), fièvre éruptive ressemblant, par ses signes, à la rubéole et à la scarlatine, à symptômes généraux peu marqués, que l'on appelle aussi *quatrième maladie ou rubéole scarlatineuse*. Son individualisation n'est pas admise par tous les auteurs. Elle a été décrite par le pédiatre anglais Clement Dukes (1845-1925).

DUKHAN, localité d'Arabie, dans la presqu'île du Qatar, à proximité de la côte occidentale. Gisement de pétrole, relié au port d'Umm Sa'ïd par deux pipe-lines.

DUKINFELD, v. de Grande-Bretagne, agglomération de la banlieue est de Manchester (Cheshire); 18 400 hab. Mines de houille. Industries textiles (coton). Constructions mécaniques.

DUKLA (PASSE ou COL DE), en polon. *Przełęcz Dukielska*, trouée à travers les Carpates occidentales, permettant le franchissement de la chaîne entre la Pologne et la Tchécoslovaquie, entre les vallées de la Wisłoka, du côté polonais, et de l'Onđava, du côté tchécoslovaque; 502 m. Paradoxalement, les voies ferrées transcarpatiques empruntent des passages plus élevés : la passe de Dukla n'est franchie que par une route.

DU LAC (le R. P. Stanislas), jésuite, éducateur et prédicateur français (Paris 1835 - id. 1909). Recteur du collège de Sainte-Croix au Mans, de l'école Sainte-Geneviève et de Sainte-Marie de Canterbury, il exerça sur des générations d'élèves une action profonde. Du retour en France en 1889, il s'adonna surtout à la prédication. Par suite de ses relations avec le général de Boisdeffre, il fut attaqué par J. Reinach lors de l'affaire Dreyfus.

DULAC (Charles Marie), peintre et lithographe français (Paris 1865 - id. 1898). Ses effets de neige à Montmartre attirèrent d'abord l'attention, puis ce furent ses vues de cathédrales, et en particulier de la basilique de Vézelay. Le musée national d'Art moderne conserve de lui *l'Eau et le Feu* (1894).

DULAC (Germaine), metteur en scène de cinéma français (Asnières 1882 - Paris 1942). Elle fut la première femme ayant réalisé des films de long métrage. Venue de la littérature et du journalisme, elle s'intéressa au cinéma dès 1910 et chercha à lui trouver des correspondances musicales. Parmi ses œuvres principales, citons : *Sœurs ennemies* (1915), *la Fête espagnole*, en collaboration avec Louis Delluc* (1919), *le Diable dans la ville* (1924), *la Folie des Vaillants* (1925), et surtout *la Souriante M^{me} Beudet* (1922), l'une des œuvres les plus marquantes de l'avant-garde cinématographique française après la Première Guerre mondiale. Elle réalisa, entre autres, plusieurs courts métrages : *Arabesques*



Paul DUKAS

mes et variations, illustrations de thèmes musicaux de Claude Debussy, et la Coquille Clergyman (1926), essai surréaliste ayant pour auteur du scénario et interprète Antoinette.

LAU (Jean-Marie d'Allemans, dit), pré-fraçais (château de la Coste, près de Pézou, 1738 - Paris 1792). Archevêque des en 1775, député du clergé aux Etats généraux de 1789, il combattit la Constitution. Arrêté après le 10 août 1792, il fut tué des massacres des Carmes, le 2 septembre. Il a été béatifié en 1926.

LAURE (Jacques), homme politique et écrivain français (Clermont-Ferrand 1755 - 1835). Député du Puy-de-Dôme à la Convention, il siégea avec les Girondins et s'enfuit en Suisse. Rappelé en 1795, puis membre des Cinq-Cents, il renonça à la politique après le 18-Brumaire, et publia des œuvres historiques, dont une *Histoire physique, civile et morale de Paris* (1821-1822) et *Histoire physique, civile et morale des environs de Paris* (1825-1827).

LAURENS (Henri Joseph Laurens, dit), écrivain français (Douai 1719 - près de Valenciennes 1797). Entré chez les chanoines de l'Oratoire, haï des moines pour son esprit satirique, il écrivit, lorsque les jésuites furent expulsés de France, les *Jésuitiques* (1761), violente satire contre la Compagnie de Jésus et les corps religieux, puis s'enfuit en Hollande, où il fit imprimer ses autres ouvrages : *Le Balai* (1761) et *la Chandellette d'Arras*, romans héroï-comiques (1766); le *Compère Mathieu ou les Bigarrures de l'esprit humain*, roman philosophique, fort licencieux, mais sans verve, qui est resté le plus populaire de ses ouvrages (1766); *Je suis pucelle, histoire véritable* (1767); *l'Observateur des spectacles* (1780), journal fourmillant d'anecdotes curieuses. Il passa ses dernières années dans une maison de correction pour ecclésiastiques.

LAURIER (Jean-Paul); orientaliste français (Toulouse 1807 - Meudon 1881). Professeur à l'Ecole des langues orientales, il a écrit : *Récit de la première croisade, extrait de la chronique de Mathieu d'Edesse et traduite de l'arménien* (1850), *Histoire, dogmes, missions et liturgie de l'Eglise arménienne primitive* (1859). [Acad. des inscr., 1864.]

LAYM (PROVINCE DE), prov. d'Iraq, située entre le Tigre et le désert de Syrie; 300 hab. Ch.-l. Ramādī.

LACUICOLE adj. (du lat. *dulcis*, doux, et *lacus*, eau, et *colere*, habiter). Qui vit dans les eaux douces, c'est-à-dire dans les eaux non salées : Les brochets, les carpes, les poissons font partie de la faune lacuicole.

LACUICOLE. Faune et flore lacuicoles. Les eaux douces peuvent former un milieu continu (lacs, étangs, marécages, certains lacs), ou constituer des bassins fluviaux et leurs torrents, leurs lacs et leurs fleuves, jusqu'en définitive à la mer. Dans le premier cas, l'eau est stagnante; dans le second, elle est en mouvement continu. De la profondeur de l'eau et du climat dépendent la température et les conditions des eaux douces, et de leur variation de niveau (mares terrestres intérieures). C'est dire combien diverses sont les eaux douces, tant par l'origine que par leur peuplement animal et végétal, et par les adaptations que doivent présenter les êtres pour y vivre et y faire souche.

Eaux torrentielles. Froides, riches en oxygène, du fait de leur agitation, fortement oxygénées, elles hébergent des algues filamenteuses fixées aux pierres, des poissons riches en oxygène (truite, saumon en période frai), des écrevisses, des mollusques à sucs (dreissénie), des têtards à ventouse caudale (megophrys), etc.

Eaux fluviales. Elles sont le lieu d'une concurrence vitale impitoyable, tant pour l'oxygène que pour la nourriture, et dont les principales victimes sont les œufs et les larves, d'où la très grande fécondité des poissons. En outre, la résistance à l'entraînement par le courant exige des œufs fixes et enfoncés, des larves déjà vigoureuses et très évoluées; les espèces vivipares (paludine), les métamorphoses (écrevisse) ou à larve parasitaire (mulette), sont favorisées. Enfin, le fait que la sécheresse peut se produire, ne permettant pas que les formes enkystées des poissons, les cladocères, les planaires, etc.

● **Etangs et marécages**. Eaux stagnantes, très pauvres en oxygène, à cause de la vase réductrice qui en occupe souvent le fond et en dépit d'une abondante végétation verte flottante (lenticilles d'eau, élodée) ou à feuilles flottantes (nénuphar, sagittaire), qui porte ombre aux eaux. La faune y est riche en espèces à respiration aérienne ou amphibie (limnée et planorbe, dytique et nêpe, grenouille et triton), ou à besoins respiratoires limités (carpe). Chez les végétaux eux-mêmes, la respiration des racines peut exiger des organes spéciaux (pneumatophores du cyprès chauve).

● **Lacs**. Les plus profonds ont des abîmes obscurs à température constante, correspondant au maximum de densité de l'eau (+ 4 °C). On retrouve souvent les mêmes faciès faunistiques et floristiques que dans l'océan, l'absence de sel étant la principale différence avec le milieu marin.

● **Estuaires et lagunes**. V. SAUMÂTRE (Eaux saumâtres).

Le peuplement des eaux douces reliées à la mer a pu se faire par des espèces végétales et animales préadaptées, supportant notamment les écarts de température et de salinité (anguille) et résistant à l'entraînement (paludine). Le peuplement des eaux douces discontinues est en grande partie d'origine terrestre (hippopotame, crocodile, araignées, plantes monocotylédones...), mais la présence d'une méduse dans le lac Tanganyika, par exemple, montre qu'une relation très ancienne avec la mer (il y a environ 75 millions d'années) peut encore laisser des traces dans la composition de la faune.

DULCE (GOLFE), large baie de la côte du Costa Rica, s'ouvrant entre les caps Matapalo et Burica, sur le Pacifique.

DULCE (RÍO), riv. d'Argentine, qui se termine dans la lagune intérieure appelée *Mar Chiquita*; 700 km. Ses crues fertilisent la région de Santiago del Estero (blé et élevage). L'érosion des berges amène le déplacement de la surface irriguée et fertilisée, ce qui entraîne l'émigration des *Santiagueños*, qui comportent un fort contingent d'Indiens et de métis.

DULCE Y GARAY (Domingo), marquis de Castell Florit, général espagnol (Sotés, Logroño, 1808 - Amélie-les-Bains 1869). Il suivit, en 1854, le parti de O'Donnell, et fut gouverneur de la Catalogne. Exilé aux Canaries en 1867, il contribua au succès de la Révolution de 1868 et devint gouverneur de Cuba, mais la rigueur de la répression qu'il dirigea contre les insurgés provoqua son rappel.

DULCIMER n. m. V. DOULCIMER.

DULCIFICATION n. f. Action de rendre doux les liquides âcres et amers; résultat de cette action.

— Métall. Premier affinage que l'on fait subir au plomb, avant de le soumettre à la désargenterie par patinonage ou par zincage.

— ENCYCL. Métall. La *dulcification* comprend : la *liquation*, opération qui consiste à chauffer juste au-dessus de la température de fusion du plomb : le cuivre reste à l'état solide à la surface du bain et peut être facilement éliminé; l'*oxydation* et la *scorification*, phase au cours de laquelle on retire tous les éléments plus oxydables que le plomb, qui forment une scorie se séparant du plomb.

DULCIFIER v. tr. (du lat. *dulcis*, doux). Adoucir, corriger l'amertume ou l'acidité de : On dulcifie les acides minéraux au moyen de l'alcool.

— Métall. Soumettre le plomb à un premier affinage, dans un four à réverbère.

— SYN. : adoucir, atténuer, édulcorer, lénifier, mitiger, sucrer.

DULCIMER [mɛr] n. m. Instrument à clavier du xv^e s., décrit par Henri de Zwolle, médecin et astronome du duc de Bourgogne, dans son traité sur les instruments de musique. (Peut-être issu du primitif *doulcemer*, il possédait un mouvement simple et ingénieux, composé de marteaux. Comme dans le clavecin et le piano à queue, les cordes étaient tendues horizontalement sur une table. L'instrument ne comportait pas d'étouffoirs.)

DULCIN. V. DOLCINO.

DULCINE n. f. Nom donné à la phénétolurée, de formule

$\text{NH}_2-\text{CO}-\text{NH}-\text{C}_6\text{H}_4-\text{OC}_2\text{H}_5$, obtenue par action de l'isocyanate de potassium sur la phénétidine. (On l'emploie comme succédané de la saccharine.) [Syn. SUCROL.]

Dulcinée, personnage de *Don Quichotte*, de Cervantès. C'est une vulgaire paysanne du Toboso, dont le héros fait la dame de ses pensées, en s'obstinant à trouver en elle un modèle de toutes les perfections.

DULCINÉE n. f. *Par plaisant*. La dame des pensées d'un jeune homme; amante, maîtresse : Ne rêver qu'à sa dulcinée.

DULCITE n. f. ou **DULCITOL** n. m. (du lat. *dulcis*, doux). Chim. Hexite isomère de la mannite, de formule $\text{C}_6\text{H}_{14}\text{O}_6$. (Syn. ÉVONYMITE, MÉLAMPYRINE.)

— ENCYCL. La *dulcite* s'extrait, par l'eau, de la manne de Madagascar. On la retire aussi du mélampyre. C'est un corps six fois alcool, inactif sur la lumière polarisée. La dulcite cristallise en prismes fondant à 188 °C, très solubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool, insolubles dans l'éther. Les oxydants énergiques la transforment en acide mucique et acide oxalique. Par action prolongée de la chaleur, elle se transforme en *dulcitane*, $\text{C}_8\text{H}_{12}\text{O}_6$, qui en est un anhydride cyclique. La synthèse totale a été faite à partir de l'acroléine.

DULIE n. f. (gr. *douleia*, servitude). Théol. Culte de *dulie*, culte que l'on rend aux anges et aux saints.

— ENCYCL. L'Eglise, qui réserve le culte de *latrerie*, c'est-à-dire d'adoration, à Dieu seul, offre aux saints le culte de *dulie*, c'est-à-dire d'hommage et de vénération.

Les honneurs rendus aux saints sont : 1° l'office célébré le jour de leur fête; 2° la mention qui est faite d'eux au sacrifice de la messe; 3° les hommages extérieurs dont on entoure leurs images; 4° les prédications qui célèbrent leurs vertus; 5° l'usage de donner leurs noms aux nouveaux baptisés et de les choisir pour patrons des fidèles, des églises, des corporations, des instituts religieux, des villes, des Etats, etc.

Le culte rendu à la Sainte Vierge reçoit habituellement le nom d'*hyperdulie*, Marie occupant parmi les saints un rang supérieur.

DU LIS (Charles), juriconsulte et historien français (Paris v. 1560 - † v. 1632). Descendant de la famille de Jeanne d'Arc, qui avait pris le nom de *Du Lis* (ou *Du Lys*), il s'attacha à l'histoire de l'héroïne, et à sa généalogie.

DULLES (John Foster), avocat et homme politique américain (Washington 1888 - id. 1959). Après avoir fait des études de droit aux Etats-Unis et en France, il commence une carrière juridique à New York, puis assure la direction d'entreprises industrielles et financières, ainsi que celle de la fondation Rockefeller et de la fondation Carnegie pour le maintien de la paix internationale. Il se spécialise dans le droit international et débute réellement dans la vie politique comme envoyé spécial du président Wilson à Panama, pendant la Première Guerre mondiale. Conseiller de la délégation américaine à la Conférence de la paix et à la Commission des réparations (1919), et spécialiste de la finance internationale, il représente les intérêts des Etats-Unis à la Conférence internationale de Berlin sur les dettes de guerre (1933). Ayant tenté d'analyser les causes de la Seconde Guerre mondiale dans son ouvrage *War, Peace and Change* (1939), il s'efforce dès lors, aux côtés de ses amis T. E. Dewey et A. H. Vandenberg, de formuler le programme de politique étrangère du parti républicain. Il participe ensuite aux principales conférences internationales de l'après-guerre, dont celle de San Francisco qui fonde l'O. N. U. (1945). Nommé conseiller du secrétaire d'Etat Dean Acheson (1950), il dirige les négociations qui aboutissent au traité de paix avec le Japon (1951) et à la mise en place du S. E. A. T. O. Préoccupé par la puissance croissante de l'U. R. S. S., et convaincu, à la fois par patriotisme et par ferveur religieuse (il est membre du Conseil fédéral des Eglises depuis 1940), de la nécessité de refouler le communisme international, Foster Dulles fait adopter par la Convention républicaine de Chicago un programme de politique étrangère élaboré dans cette intention (juill. 1952). Nommé secrétaire d'Etat

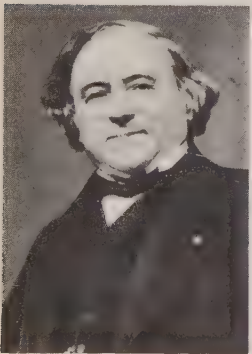


John Foster DULLES



Charles DULLIN

ci-dessous
dans le rôle de « Volpone »

Pierre DULONG
cabinet des Estampes

Jean-Baptiste DUMAS

par le président Eisenhower (nov. 1952), il entre en fonction en janvier 1953. Multipliant les contacts personnels avec les dirigeants de tous les pays amis des Etats-Unis, il s'efforce d'empêcher la diffusion du communisme dans de nouvelles régions, en particulier dans les pays sous-développés, mais ne parvient pas à faire reculer l'influence de l'Union soviétique et, pour éviter une conflagration mondiale, doit se contenter de conserver les positions acquises, maintenant la VII^e flotte américaine dans le détroit de Formose, acceptant le partage du Viêt-nam (conférence de Genève, 1954), intervenant au Liban (juill. 1958). Epuisé par la multiplicité de ses tâches, il doit démissionner en avril 1959. Nommé conseiller spécial du président Eisenhower, il meurt en mai. (→ Biblio.)

DULLIN (Charles), acteur et metteur en scène français (Yenne, Savoie, 1885 - Paris 1949). Après des débuts difficiles, il collabora avec Copeau au théâtre du Vieux-Colombier, puis avec Gémier. Il fonda, en 1920, le théâtre de l'Atelier, l'installa place Dancourt en 1923, y produisant jusqu'en 1939 les auteurs qui ont renouvelé le théâtre contemporain : Pirandello, Marcel Achard, Salacrou, etc., ou des œuvres anciennes comme *les Oiseaux*, d'Aristophane, *l'Avare*, de Molière, ou *Volpone*, de Ben Jonson. Il dirigea, de 1941 à 1947, le théâtre Sarah-Bernhardt, devenu théâtre de la Cité, et y monta notamment *les Mouches*, de Sartre. Sa dernière création fut le grand-père de *l'Archipel Lenoir*, de Salacrou, en 1947, au théâtre Montparnasse. Outre l'influence profonde qu'il eut sur des élèves comme J.-L. Barrault, Jean Vilar, il a laissé le souvenir d'un grand metteur en scène. Comme ses confrères du Cartel, il signa, de 1936 à 1941, plusieurs mises en scène de la Comédie-Française. (→ Biblio.)

DULONG (Pierre Louis), chimiste et physicien français (Rouen 1785 - Paris 1838). Il entra à l'Ecole polytechnique à l'âge de seize ans, mais n'accepta, en sortant, aucun emploi public. Elève de Berthollet, puis de Thenard, il s'attacha d'abord à des travaux de chimie. Il fut nommé maître de conférences à l'Ecole normale, directeur des études à l'Ecole polytechnique (1830), puis professeur de chimie à la faculté des sciences de Paris (1832). Il se signala d'abord par sa découverte du chlorure d'azote, dans la préparation duquel il perdit un œil et deux doigts (1812), puis par celle de l'acide hypophosphoreux. Mais c'est surtout comme physicien qu'il s'est acquis une grande renommée. Il énonça en 1819, à la suite de mesures effectuées avec Petit, la fameuse loi relative aux chaleurs spécifiques des corps simples et solides, loi qui permit de choisir de nombreuses masses atomiques. Ces deux physiciens sont aussi les auteurs des premières mesures précises du coefficient de dilatation absolue du mercure. Dulong a encore déterminé les indices de réfraction des gaz, ainsi que les vitesses du son dans différents gaz, par des mesures effectuées sur les tuyaux sonores. L'Académie ayant été invitée par le gouvernement, en 1825, à fournir les données scientifiques nécessaires pour la rédaction de la loi sur les machines à vapeur, il fut désigné, avec Arago, pour procéder aux expériences et rédiger le rapport demandé par le ministre. C'est à cette occasion qu'il imagina le *caténotomètre*, ainsi qu'un thermomètre à poids. (Acad. des sc., 1823.)

Dulong et Petit (LOI DE). Chim. Le produit de la chaleur spécifique par la masse atomique des corps simples solides est sensiblement le même pour tous les corps, et sa valeur moyenne est 6,4. (Cette loi, approchée, tend à devenir exacte aux hautes températures.)

DULONGPRÉ (Louis), peintre canadien d'origine française (Saint-Denis, Seine, 1754 - Saint-Hyacinthe 1843). Il a exécuté des compositions religieuses, mais ce sont ses portraits de bourgeois, de prêtres campagnards, de paysans, que l'on estime surtout pour leur style précis, sans maniérisme, qui a fait parfois songer à celui de François Clouet.

DU LORENS (Jacques), poète français (Tillières-sur-Avre 1580 - † 1658). Il passa sa jeunesse à Paris, puis resta quelques années à Chartres, et se fixa à Châteauneuf-en-Thimerais. Il a publié des *Satires* en 1624, 1633 et 1646. Il appartient au groupe des satiriques

normands, avec Ango de l'Esperonnière, Sonnet de Courval et Jean Auvray.

DULOT, poète français de la première moitié du XVII^e s. Il passe, selon Ménage, pour avoir été l'inventeur des bouts-rimés, ou, du moins, il les mit à la mode. Sous le titre de *Dulot vaincu ou la Défaite des bouts-rimés*, Sarasin composa un poème ingénieux en quatre chants.

DULUTH, v. et port des Etats-Unis (Minnesota), à la pointe occidentale du lac Supérieur, à proximité de gisements de minerai de fer; 104 500 hab. Evêché catholique. Trafic intense de minerais, de charbon, de grains. Centre industriel (métallurgie et nombreuses manufactures de biens de consommation). Station balnéaire.

DULWICH, quartier résidentiel de Londres, au S. de la Tamise. Galerie de tableaux endommagée pendant la Seconde Guerre mondiale. Collèges.

DUMA. V. DOUMA.

DU MAGE (Pierre), organiste français (Beauvais 1684 - Laon 1751). Fils d'un musicien, il fut, à Paris, l'élève de L. Marchand, avant d'être nommé titulaire des orgues de la collégiale de Saint-Quentin, construites par Clicquot, puis de la cathédrale de Laon jusqu'en 1719. En 1733, il reçoit le grand orgue de Notre-Dame de Paris, œuvre de Fr. Thierry, en compagnie de Calvière, Clémambault et d'Aquin. Du Mage a publié, en 1708, un *Livre d'orgue contenant une suite du premier ton*, écrit dans un style brillant et décoratif.

DUMAGUETE, v. des Philippines, sur la côte sud-est de l'île Negros; 6 000 hab. Evêché. Le port exporte du coprah et du sucre.

DUMAINE (Louis François PERSON, dit), acteur français (Lieuxaint, Seine-et-Marne, 1831 - Paris 1893). Secrétaire d'Alexandre Dumas, il obtint son premier succès à l'Ambigu, dans la *Case de l'oncle Tom* (1852). Il fut un des acteurs les plus populaires du Boulevard, créa nombre de drames à l'Ambigu, à la Porte-Saint-Martin, à la Gaité, et fut aussi directeur de ce dernier théâtre (1865-1868) et de l'Ambigu (1869-1870).

DUMANDRÉ ou **DEMANDRE** (Antoine), sculpteur français (Tency, Lorraine, v. 1700 - Madrid 1761). Il fut le premier directeur de l'Académie San Fernando, et travailla à la décoration du château et des jardins de la Granja (San Ildefonso, près de Ségovie), ainsi qu'à celle du palais royal de Madrid. — Son frère, **HUBERT** (Tency 1701 - Madrid 1781), participa aussi à la décoration du château de la Granja, dans la collégiale duquel il exécuta, en collaboration avec Pierre Pitù, les tombeaux de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse.

DUMANOIR (Guillaume), violoniste français (Paris 1615 - id. 1697). Il fit partie à deux reprises de la grande bande des violons du roi, et fut, dans l'intervalle, maître de danse à la Petite Ecurie. En 1657, nommé roi des joueurs d'instruments, il entraîna la corporation dans des procès. On lui doit une allemande, une sarabande, trois airs (*les Charivaris*, 1648), cinq suites d'orchestre inédites. Il écrivit un pamphlet à l'adresse de l'Académie de danse : *le Mariage de la musique et de la danse* (1664).

DUMANOIR (Philippe François PINEL), auteur dramatique français (la Guadeloupe 1806 - Pau 1865). Auteur, avec Denney, du drame *Don^e César de Bazan* (1844), et vaudevilliste d'un certain talent.

DUMAREST (Frédéric Denis), médecin français (Hauteville-Lompnès, Ain, 1870 - id. 1951). Interne des hôpitaux de Lyon (1891), il se spécialisa dans l'étude et le traitement de la tuberculose, fonda, en 1900, le premier sanatorium populaire français d'Hauteville-Lompnès. Elève direct de Forlanini, il introduit en France, en 1908, la thérapeutique de la tuberculose par le pneumothorax artificiel.

DU MARTEAU (Pierre), imprimeur supposé, sous le nom duquel les Elzévir et d'autres imprimeurs, principalement hollandais, firent paraître un grand nombre de livres clandestins. Le premier livre paru sous ce nom est le *Recueil de diverses pièces servant à l'histoire de Henri III, roi de France* (1660), imprimé par Jean Elzévir, de Leyde.

DUMAS, v. des Etats-Unis (Texas), au N. d'Amarillo; 6 200 hab. Exploitations de pétrole. Métallurgie du zinc et du cadmium.

DUMAS (Louis), littérateur et musicographe français (Nîmes 1676 - Vaujours, près de Paris, 1744). On lui doit l'invention du bureau typographique, ingénieuse imitation des procédés de l'imprimerie pour la composition qui a pour objet d'apprendre aux enfants la lecture, l'écriture et la grammaire. Il a écrit *l'Art de composer toutes sortes de musique sans être obligé de connaître ni le ton ni le mode* (1711), la *Bibliothèque des enfants ou les Premiers Eléments des lettres* (1733), *l'Art de la musique enseigné et pratiqué par la méthode du bureau typographique* (1750).

DUMAS (François), administrateur colonial français du XVIII^e s. Gouverneur de la Compagnie française des Indes orientales (1735-1741), il résista à une attaque maharattée contre le Carnatic et Pondichéry. Ayant reçu le titre de nabab pour la Compagnie, il s'immisça dans la politique locale par le jeu des alliances qu'il conclut afin d'étendre son influence.

DUMAS (Guillaume Mathieu, comte), général, homme politique et historien français (Montpellier 1753 - Paris 1837). Aide de camp de Rochambeau en Amérique, puis de La Fayette en 1789, Mathieu Dumas fut un des commissaires chargés de ramener Louis XVI à Paris, après son arrestation à Varennes. Député à la Législative, il quitta la France après le 10-Août, y revint après le 9-Thermidor. Membre du Conseil des Anciens, de tendance modérée, il fut pros crit au 18-Fructidor, et ne revint que sous le Consulat. Nommé conseiller d'Etat et général de division en 1805, il devint ministre de la Guerre du roi Joseph à Naples, puis à Madrid. Elu député de Paris en 1828, il prit part à la révolution de 1830, et mourut pair de France. Il a laissé des *Souvenirs* et un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire militaire de son temps, dont un *Essai historique sur les campagnes de 1799 à 1814* (1816-1826).

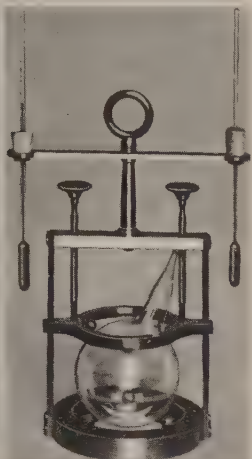
DUMAS (René François), homme politique français (Jussey, Franche-Comté, 1753 - Paris 1794), frère du précédent. Vice-président puis président du Tribunal révolutionnaire sous la Terreur, il tenta d'organiser la résistance des robespierristes au 9-Thermidor. Mis hors la loi, il fut guillotiné avec Robespierre le 10 thermidor au soir.

DUMAS (Thomas Alexandre DAVY DE LA PAILLETERIE, dit), général français (Jérémie, Saint-Domingue, 1762 - Villers-Cotterêts 1806), père du romancier. Fils naturel d'un riche colon, le marquis Davy de La Pailletterie, et d'une Noire, il s'engagea en 1786 dans les dragons de la reine, sous le nom de Dumas, et, déjà célèbre par sa haute taille et sa force herculéenne, il se fit remarquer en 1792 par son audace. Général de division en 1793, il commanda l'armée des Pyrénées-Orientales. Avec Bonaparte en Italie, en 1797, il battit Wurmsur sous Mantoue; puis, à Brixen (Tyrol), défendit seul un pont contre un escadron autrichien, d'où son surnom de HORATIUS COCLÈS DU TYROL. Il accompagna Bonaparte en Egypte (1798), mais sa fidélité républicaine le fit tenir à l'écart par le Premier consul.

DUMAS (Jean-Baptiste), chimiste français (Alès 1800 - Cannes 1884). Il étudia d'abord la pharmacie dans sa ville natale, puis continua ses études à Genève. Candolle et Prévost le remarquent. Ce dernier l'associe même à ses célèbres travaux sur la génération et sur la physiologie du système nerveux. A la fin de 1821, Dumas se rend à Paris, où Thenard lui obtient un emploi de répétiteur à l'Ecole polytechnique et de professeur à l'Athénée. En 1832, il est nommé membre de l'Académie des sciences, puis professeur à la faculté des sciences de Paris, à la faculté de médecine au Collège de France, et fonde l'Ecole centrale des arts et manufactures. En 1849, il est envoyé à l'Assemblée législative et sera ministre de l'Agriculture et du Commerce durant trois mois (1850); mais, après le coup d'Etat, il est l'un des premiers sénateurs nommés. Membre du conseil municipal de Paris, puis président de ce conseil (1859), Dumas s'occupe activement de l'assainissement de la capitale. Ses fonctions politiques finissent par l'absorber complètement. En 1875, il remplace Guizot à l'Académie française.

mas est l'auteur d'un nombre considérable d'ouvrages, tant en chimie théorique qu'en chimie expérimentale. Il est le premier à étudier couramment les réactions chimiques d'équilibre. Dans un mémoire de 1826, *Sur les principes de la théorie atomistique*, il énonce les principes fondamentaux de la chimie générale : d'une part, l'adaptation de la notion de molécule, d'autre part, une classification des métalloïdes fondée sur leurs propriétés. En 1827, il indique les premières méthodes de mesure de densité des vapeurs et observe les anomalies présentées par la densité du soufre. Spécialiste de l'analyse chimique, il effectue avec Boussingault la

appareil pour mesurer la densité des vapeurs conservatoire national des arts et métiers



première étude pondérale de la composition de l'air. Avec Stas, il réalise des expériences de précision sur les combustions du carbone et de l'hydrogène, qui permettent la fixation de nombres proportionnels de ces éléments. Il met au point, en 1830, la méthode de dosage organique du carbone, de l'hydrogène, de l'oxygène et de l'azote, par emploi d'un oxyde de cuivre au rouge. La même année, il découvre les amines primaires ; dix ans plus tard, avec Laurent, il retire l'anthracène des goudrons de houille. En 1844, il prépare les acides chloracétiques, et déduit sa fameuse théorie des substituts. Une étude complète de l'alcool amylique lui permet aussi de définir la fonction alcool. Parmi ses nombreuses ouvrages, citons : *Manuel de chimie appliquée aux arts* (1828), *Principes de l'art de la teinture* (1841), *Essai de théorie chimique des êtres organisés* (1842), et surtout, en 1837, ses *Leçons de philosophie chimique professées au Collège de France*.

DUMAS (Alexandre), écrivain français (1802-1882), fils du général Dumas. Sa date de naissance est confirmée par les premières pages de ses *Mémoires* ; l'erreur courante qui fait naître en 1803 vient d'une mauvaise lecture du calendrier républicain : 5 thermidor an X. De clerc de notaire, de commis secrétaire du duc d'Orléans, il devint, encouragé d'ailleurs par maints collaborateurs, principalement par Auguste Maquet, le plus célèbre (il a laissé près de 300 ouvrages) et le plus populaire des écrivains de son temps. En 1825, il avait, avec un ami, fait jouer *Ambigu la Chasse et l'Amour* ; l'année suivante, il avait donné un vaudeville, *la Cécile et l'enterrement* ; il avait déjà présenté au Théâtre-Français sa première tragédie, *Christine*, quand il y fit triompher, en 1829, son premier drame romantique, *Henri III et sa Cour*. En 1830, *Christine* fut jouée à la Comédie-Française, et le 3 mai 1831, *Antony* à la Comédie-Saint-Martin. Ce succès triomphal se transforma en une carrière dramatique qui se poursuivit avec *Charles VII chez ses grands vassaux* (1831), *Richard Darlington* (1831), *la Tour de Nesle* (1832), avec Guilleminet, *Kean** (1836), *Mademoiselle de Belle-Isle* (1839). Les mêmes qualités de vie intense se retrouvent dans des comédies telles qu'*Un mariage sous Louis XV* (1841) ou *les Demoiselles de Saint-Cyr* (1843). De même, aussi, dans ses romans historiques : *Acté* (1839), *la Conquête de l'époque néronienne* ; *les Trois musquetaires* (1844), continués par *Vingt-*

Ans après (1845) et *le Vicomte* de Bragelonne* (1850) ; *le Comte* de Monte-Christo* (1846) ; *la Reine* Margot* (1845), continuée par *la Dame* de Monsoreau* (1846) et *les Quarante*-Cinq* (1848) ; *le Chevalier de Maison-Rouge* (1846) ; *Mémoires d'un médecin* (Joseph Balsamo [1848], suivi par *le Collier de la reine* [1850], *Ange Pitou* [1853] et *la Comtesse de Charny* [1855]). Ajoutons ses amusantes *Impressions* de voyages* (1834 et suiv.), pleines d'anecdotes piquantes, ses *Causeries* (1860) et ses *Mémoires* (1852-1854), qui ne sont pas de très sûrs documents d'histoire, mais débordent de verve et de vie. Directeur de théâtre et de journaux éphémères, vivant fastueusement, Dumas se trouva ruiné vers la fin de sa vie, malgré des gains fabuleux. (→ Biblio.)

DUMAS (Adolphe), écrivain français (châreaux de Bonpas, Vaucluse, 1806 - Puy, Seine-Inférieure, 1861). Activement mêlé au mouvement littéraire de 1830, il fut le secrétaire de Lamartine. Il écrivit alors quelques drames historiques (*le Camp des croisés*, 1838 ; *Mademoiselle de La Vallière*, 1842), qui eurent un certain succès. Chargé en 1856, par Fortoul, ministre de l'Instruction publique, de recueillir les vieux chants populaires provençaux, il devint un ardent félibre et fit connaître Mistral à Lamartine. Il publia un recueil de poésies provençales : *Un liame de rasi* (*la Grappe de raisin*) [1858].

DUMAS (Michel), peintre français (Lyon 1812 - id. 1885). Élève d'Ingres, il a collaboré avec Orsel à la décoration de l'église Notre-Dame-de-Lorette à Paris, avant d'aller retrouver Ingres à Rome (1838). Il séjourna en Italie jusqu'en 1854, puis devint, en 1878, directeur de l'école des beaux-arts de sa ville natale. On lui doit des portraits, des paysages, des compositions religieuses (musées de Langres, églises de Saint-Cloud, Notre-Dame de Clignancourt, Saint-Louis d'Antin, de la Trinité, musée de Lyon).

DUMAS (Alexandre), dit *Dumas fils*, écrivain français (Paris 1824 - Marly-le-Roi 1895), fils naturel d'Alexandre Dumas. Après un recueil poétique (*Péchés de jeunesse*, 1847), il donne un roman, *la Dame* aux camélias* (1848). Cette histoire, transportée à la scène en 1852, comme celle de *Diane de Lys* (1853), et avec un grand succès, décida de sa carrière dramatique, sans qu'il renonce au roman, puisqu'il composa, par exemple, *l'Affaire Clémenceau* (1866). Se faisant l'apôtre du théâtre utile, voulant établir « la génération et la famille », comme il dit, sur l'amour, il donne des pièces, peintures de mœurs contemporaines, aux tirades enflammées ou spirituelles, virulentes attaques contre les préjugés et le Code, plaidoyers généraux en faveur de la femme et de l'enfant, et dont les thèses se retrouvent dans les *Préfaces*, morceaux d'une verve savoureuse et piquante : *le Demi*-Monde* (1855) et *la Question* d'argent* (1857), *le Fils naturel* (1858) et *Un père prodigue* (1859), *l'Ami des femmes* (1864), *les Idées de M^{me} Aubray* (1867), *Une visite de noces*, *la Princesse Georges* (1871), *la Femme de Claude* (1873), *Monsieur Alphonse* (1874), *l'Etrangère* (1876), *la Princesse de Bagdad* (1881), *Denise* (1885), *Francillon* (1887).

Dumas collabora aussi, avec divers auteurs, et parfois sous des pseudonymes, à un certain nombre de pièces : *le Supplice d'une femme* (1865), *Héloïse Paranquet* (1866), *le Filleul de Pompignac* (1869), *la Comtesse Romani* (1877), *les Danicheff* (1879). Enfin, il écrivit des brochures d'actualité : *Lettre sur les choses du jour* (1871), *l'Homme-femme* (1872), *la Question du divorce* (1880), *la Recherche de la paternité* (1883), sans parler de ses articles ou notes dramatiques. Il est mort laissant inachevées deux œuvres dramatiques : *la Troublante* et *la Route de Thèbes*. Son théâtre garde un intérêt de document sur la société du second Empire. A partir de 1870, il se donna une tâche d'assainissement de la nation, affaiblie, déclarait-il, par la débauche, « vibration » qui en avait détruit les forces vives. (Acad. fr., 1874.) (→ Biblio.)

DUMAS (Georges), philosophe, psychologue et médecin français (Lédignan, Gard, 1866 - id. 1946). Il fut nommé, en 1902, chargé de cours et, en 1912, professeur titulaire à la Sorbonne. Avec Pierre Janet, il contribua aux progrès de la psychologie scientifique. En plus de sa collaboration à la *Revue philoso-*



Alexandre DUMAS père
ci-dessous
lithographie
par Achille Devéria

phique, au *Journal de psychologie* (qu'il fonda avec Pierre Janet), citons, parmi ses ouvrages : *Philosophie de Léon Tolstoï* (1893), *les Etats intellectuels dans la mélancolie* (1894), *la Tristesse et la Joie*, thèse pour le doctorat ès lettres (1900), *la Psychologie des deux messies positivistes, Saint-Simon et Auguste Comte* (1906), *Névroses et psychoses de la guerre chez les Austro-Allemands*, en collaboration avec le Dr Henri Aimé (1918), *Troubles mentaux et nerveux de la guerre* (1919). En 1923 et 1924 parut un grand *Traité de psychologie* (2 vol.), rédigé sous sa direction, et réédité en 1930. Il fonda plusieurs instituts français, notamment à Buenos Aires, à Santiago du Chili, et, à Rio de Janeiro, un institut franco-brésilien.

DUMASITE n. f. (de *Dumas*, chimiste). Minér. Espèce minérale, appartenant au genre chlorite.

DU MAURIER (George Busson), dessinateur et écrivain anglais (Paris 1834 - Londres 1896). D'origine française, il étudia d'abord la chimie à Londres, puis se tourna vers la peinture, qu'il apprit à Paris, sous Gleyre, à Anvers et à Düsseldorf. De retour en Angleterre, il donna des dessins satiriques à divers journaux, notamment au *Punch*. Comme écrivain, il a laissé des romans : *Peter Ibbetson* (1891) et *Trilby* (1894).

DU MAURIER (Daphné), romancière anglaise (Londres 1907), petite-fille du précédent. De ses ouvrages, parmi lesquels on doit citer *l'Auberge de la Jamaïque* (*Jamaica Inn*) [1936] et *le Général du roi* (*King's General*), le plus célèbre est *Rebecca* (1938), où la psychologie se nuance de mystère, et dont le sujet fut porté à la scène et à l'écran.

DUMBARTON, v. et port de Grande-Bretagne, en Ecosse, ch.-l. de comté, près de l'estuaire de la Clyde ; 23 700 hab. Il ne reste qu'un donjon de l'ancien château. Constructions navales et aéronautiques. Fonderies. Brasseries.

Dumbarton Oaks (PLAN DE), projet destiné à organiser la sécurité collective après la Seconde Guerre mondiale. Une conférence, présidée par le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, Stettinius, se tint du 21 août au 7 octobre 1944 à Dumbarton Oaks, près de Washington, avec la participation de délégués britanniques, américains, chinois et russes, pour établir la paix et la sécurité internationales.

Cette conférence élaborait le plan de l'Organisation des Nations unies et fixa les dispositions qui devaient assurer, du point de vue économique et social, les libertés essentielles de l'être humain. Elle institua d'ores et déjà un Conseil de sécurité, dont elle fixa la constitution et le fonctionnement, un Conseil économique et social et une Cour internationale de justice. Ce projet, qui fut discuté à la Conférence de San Francisco, servit de base à la Charte des Nations unies.

DUMBARTONSHIRE, comté de Grande-Bretagne, dans le centre de l'Ecosse, au N. de la Clyde ; 174 200 hab. Ch.-l. *Dumbarton*.

DUMDUM ou **DUM DUM**, v. de l'Inde (Bengale-Occidentale), au N.-E. de Calcutta ; 39 400 hab. Aéroport de Calcutta. Industries du jute. C'est à l'arsenal de Dumdum que l'on fabriquait, au XIX^e s., les balles de ce nom.



Alexandre DUMAS fils
par Meissonier



DUM-DUM [dœmdœm] adj. *Balle dum-dum*, balle explosive de fusil, dont l'ogive présente deux cisaillements en forme de croix. (Cette balle de plomb chemisée d'acier s'entrouvre à sa pointe et projette, par expansion, le plomb dans le corps où elle a pénétré. Ses blessures sont si graves que son usage a été prohibé par la convention internationale de La Haye, en 1899. Elle n'est plus utilisée que pour la chasse aux grands fauves.)

DUMÉE (Guillaume), peintre français du XVII^e s. Elève de Toussaint Dubreuil, il travailla aux châteaux de Fontainebleau, des Tuileries, de Saint-Germain (scènes de la *Vie de Chlorinde* ou du *Pastor fido*). Il fut peintre ordinaire du roi pour les tapisseries (1605) et garde de ses peintures à Saint-Germain. On conserve de lui, au musée de Rouen, un *Paysage des environs de Rouen*.

DUMENT adv. Selon la forme prescrite; en due forme : *Chose dument constatée. Être dument autorisé.* || *Par plaisant.* Comme il faut, convenablement : [Notre défunt] bien et dument empaqueté (La Fontaine).

DU MERSAN (Théophile MARION), auteur dramatique et numismate français (château de Castelnau, près d'Issoudun, 1780 - Paris 1849). Il débuta en 1798 par *Arlequin perruquier ou les Têtes à la Titus*, comédie satirique sur les modes du temps. Il écrivit nombre de vaudevilles, parmi lesquels la *Descente de la Courtille* et les *Saltimbanques** (1831), son œuvre la plus connue. Attaché au cabinet des Médailles, dont il devint conservateur adjoint en 1842, il a publié une *Histoire du cabinet des Médailles* (1838).

DUMESNIL (Marie-Françoise MARCHAND, dite), tragédienne française (Paris 1713 - id. 1802). Elle joua en province, puis débuta avec succès, en 1737, à la Comédie-Française, dans le rôle de Clytemnestre d'*Iphigénie en Aulide*, de Racine, et créa *Mérope*, de Voltaire; elle interpréta par la suite plusieurs tragédies de ce dernier. Pleine de fougue, dédaignant la tradition, ayant un sens profond de l'émotion lyrique, elle excella dans les grands rôles tragiques. Elle prit sa retraite en 1776.

DUMESNIL (René), critique et érudit français (Rouen 1879). Sa thèse de doctorat en médecine sur *Flaubert, son hérédité, son milieu, sa méthode* (1905) a été suivie d'une série d'ouvrages qui sont consacrés à Flaubert, ainsi qu'aux romanciers naturalistes : la *Publication de « Madame Bovary »* (1928), *Guy de Maupassant, l'homme et l'œuvre* (1935), *le Réalisme* (t. IX de l'*Histoire littéraire de la France*, 1945), *l'Époque réaliste et naturaliste* (1945). Son talent de critique musical s'est affirmé dans de nombreuses chroniques et dans les ouvrages suivants : *le Rythme musical* (1921), *le « Don Juan » de Mozart* (1926), *la Musique contemporaine en France* (1930), *Richard Wagner* (1931-1955), *Histoire illustrée de la musique française* (1935), *la Musique romantique française* (1945), *Histoire illustrée du théâtre lyrique* (1953). Il est l'auteur du livret de *Lucifer*, mystère de Cl. Delvincourt, et a réédité, en le complétant, l'*Histoire de la musique de Combarieu* (5 vol.).

DUMESNIL DE LATOUR. V. LATOUR.

DUMFRIES, v. de Grande-Bretagne, dans le sud de l'Ecosse, ch.-l. de comté, sur la Nith; 26 300 hab. Ruines d'une abbaye et d'un château du Moyen Âge. Important marché. Textiles artificiels. Le poète Robert Burns y séjourna à la fin de sa vie.

DUMFRIESHIRE, comté de Grande-Bretagne, dans le sud de l'Ecosse, sur la rive nord du Solway Firth; 88 700 hab. Ch.-l. *Dumfries*.

DUMICOLE adj. (lat. *dumus*, buisson, et *colere*, habiter). Hist. nat. Qui habite dans les buissons.

DUMINY (saint), en lat. *Dominus*, solitaire à Gimel, en Limousin, au VII^e s. — Fête le 16 novembre.

DÜMMER (Ernst Ludwig), historien allemand (Berlin 1830 - id. 1902). Professeur d'histoire à Halle à partir de 1858, il devint, en 1888, président de la direction centrale des *Monumenta Germaniae historica*. Son ouvrage capital est la *Geschichte des ostfränkischen Reiches* (Berlin, 1862-1865, 2 vol.; 2^e éd. en 3 vol., 1887-1888).

DUMNAC l'Angevin, Gaulois, chef des Andécaves, au I^{er} s. av. notre ère. Après la défaite de Vercingétorix (51 av. J.-C.), il tenta de résister encore et assiégea *Lemonum* (Poitiers), mais, attaqué par Fabius, il dut lever le siège. Son armée fut écrasée.

DUMNORIX, chef des Eduens († 54 av. J.-C.), frère cadet de Diviciac. Gendre d'Orgetorix, chef des Helvètes, il favorisa leur passage à travers le pays des Séquanes, bien qu'il commandât pour César un corps de cavalerie gauloise. Découvert, il dut son salut à son frère Diviciac. En 54, il refusa d'accompagner César au cours de son expédition dans l'île de Bretagne, et périt en luttant contre la cavalerie romaine.

DUMONCEAU (Jean-Baptiste), comte de Bergendael, maréchal de Hollande (Bruxelles 1760 - id. 1821). Architecte, il prit part à l'insurrection du Brabant (1788-1789) et se réfugia en France après le triomphe des Autrichiens. Il se distingua à Jemmapes (1792), dans la conquête de la Hollande (1795) et, lieutenant général de la République batave, battit à Bergen les Anglo-Russes (1799). Louis Bonaparte, roi de Hollande, le mit à la tête du corps auxiliaire contre la Prusse (1806), puis le nomma maréchal, conseiller d'Etat, ministre plénipotentiaire à Paris. Comte de l'Empire, il fut pris à Dresde en 1813. Libéré en 1814, il revint en Belgique après les Cent-Jours et fut élu, en 1820, membre des états généraux. Sa loyauté l'a fait surnommer LE GÉNÉRAL SANS TACHE.

DUMOND (Jacques), architecte et décorateur français (Paris 1906). Elève à l'Ecole Boulle (1923-1927), puis de l'architecte Patout, sa première réalisation, une villa à Bucarest pour le ministre de France en Roumanie, date de 1927. Il a exécuté pour le Mobilier national le bureau du chef du protocole à l'Elysée, les salons et la salle à manger de l'ambassade de France à Sarrebruck, le bureau de l'ambassadeur de France à Ottawa, ainsi qu'un mobilier pour le général Eisenhower à Marnes-la-Coquette. Nommé en 1947 professeur à l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs, il a été chargé à l'Exposition internationale de Bruxelles (1958) de la présentation du pavillon de la Ville de Paris.

DU MONIN (Jean Edouard), poète français (Gy, Franche-Comté, 1557 [d'où son surnom de *Gyanin*] - assassiné à Paris 1586). Doué d'un savoir encyclopédique, il tient sa place dans la poésie scientifique de l'époque, mais son œuvre est bizarre et obscure. Il a écrit deux poèmes didactiques : *l'Uranologie* (1583) et *le Phenix* (1585).

DUMONSTIER, famille de peintres, miniaturistes et dessinateurs français (XVI^e-XVIII^e s.). GEOFFROY, né à Paris, actif à Rouen et à Fontainebleau entre 1535 et 1547. On connaît de lui la *Vierge et l'Enfant* (Ecole nationale supérieure des beaux-arts); — ETIENNE I^{er} († 1530), enlumineur. Il travailla à Gailion pour Georges d'Amboise (1501); — ETIENNE II, dit *l'Aîné* (Paris 1520 - id. 1603), fils de Geoffroy. Peintre et valet de chambre des derniers Valois, il fut envoyé en mission diplomatique, par Catherine de Médicis, à Vienne (1570). Portraitiste habile, il a laissé des dessins au crayon (*Charles de Mayenne*, Bibl. nat.); — COSME II († 1605), frère du précédent. Il fut le peintre de Marguerite de Valois à Nérac, puis de Catherine de Médicis; — PIERRE I^{er} (v. 1524 - 1604), frère des précédents. Peintre et valet de chambre de Catherine de Médicis, il suivit son frère Etienne II à Vienne. Un portrait dessiné, signé (Bibl. nat.), a permis de reconstituer son œuvre, qui compte plus de 60 pièces, d'un dessin moins rigoureux, plus souple que celles d'Etienne (*Henri IV jeune*, Bibl. nat.; portrait de *G. Le Gagneur*, gravé par Th. de Leu); — PIERRE II (Paris v. 1585 - id. 1656), fils d'Etienne II. Il fit un voyage en Flandre pour vendre des dessins de son père et y subit l'influence de Pourbus et de Rubens; il séjourna ensuite à Rome. On connaît de lui une dizaine de portraits dessinés (*Henri de Lavardin Beaumanoir*, Bibl. nat.); — DANIEL (Paris 1574 - id. 1646), fils de Cosme II. Il fut le portraitiste favori de la cour de Henri IV et de Louis XIII, l'ami de Malherbe et de Peiresc. Sa technique aux crayons de couleur fit son succès : portraits du *Président de Thou*, de *Sully*, *Concini*, *Sillery*, du *Duc*

de Longueville, de *Malherbe*, *Jacques de Harlay* (Douai); — ETIENNE III (1604 - ap. 1653), fils du précédent. Il continua l'activité de son père; — NICOLAS (Paris 1612 - id. 1667), frère du précédent. Peintre et valet de chambre de Louis XIV, il fut reçu à l'Académie en 1665; — CHARLES († 1784) qui portait une *Louis XV*, *Marie Leszczyńska* et le *Dauphin Louis XV*.

DU MONT (Henry DE THIER, dit), compositeur wallon (Villers-l'Évêque, près de Liège 1610 - Paris 1684). Enfant de chœur à la collégiale de Maastricht, il reçut, probablement à Liège, les conseils de Léonard de Hode mont. Etabli à Paris en 1638, organiste, en 1643, de l'église Saint-Paul (aujourd'hui détruite), claveciniste de la chambre du duc d'Anjou (1652), de la reine Marie-Thérèse (1660), il devint successivement maître de la chapelle royale (1663), compositeur de musique de la Chapelle (1672), maître de musique de la reine, et reçut le bénéfice de l'abbaye de Silly. A part quelques chansons et pièces instrumentales dans un volume de *Meslanges* à 2, 3, 4 et 5 parties (1657), Du Mont n'a publié que de la musique religieuse : *Cantica sacra* (1652), *Airs à 4 parties... sur la paraphrase des Psaumes* (1663), *Motets à 2 v. et b. c.* (1668), *Cinq Messes en plain-chant musical* (1669), *Motets à 4 et 4 parties* (1681), *Motets à 2 chœurs pour la chapelle du roy* (1686). Un oratorio, *Dialogus de anima*, est resté manuscrit. S'il n'est pas l'introduit de la basse chiffrée en France, Du Mont a beaucoup contribué à faire pénétrer dans la musique religieuse française le style de la monodie accompagnée. Dans le grand motet à deux chœurs, il a développé les essais de Formé et de Veillon, mettant au point le genre qui sera illustré par les maîtres de l'école versaillaise. — LAMBERT, musicien liégeois (v. 1612 - ap. 1667), frère du précédent, fut petit chœur puis organiste de Notre-Dame de Maastricht (1632). Un inventaire de l'église de Looz (1638) mentionne ses messes, hymnes, *Magnificat*, *Te Deum* et psaumes.

DUMONT, famille d'artistes français. PIERRE, sculpteur (Valenciennes 1660 - id. 1737), travailla à Paris, Compiègne, Rennes et surtout à Nancy pour le duc Léopold II. — FRANÇOIS (Paris 1688 - Lille 1726), fils du précédent et son élève, remporta le premier prix de sculpture (1709). Il épousa Ann Coppel, sœur du peintre, et devint premier sculpteur du duc Léopold de Lorraine. On lui doit les statues des portails latéraux de Saint-Sulpice (Paris, 1725) et un *Titus fou droyé* (Louvre); — JEAN ou JACQUES, dit *Dumont le Romain*, peintre (Paris 1701 - id. 1781), frère du précédent, voyagea en Italie, puis entra à l'Académie de peinture dont il devint recteur (1752), et chancelier (1768). On connaît de lui des scènes historiques ou mythologiques : *Mucius Scaevola* (Besançon), *Moïse* (La Fère), *Hercule et Omphale* (Tours), ainsi que le portrait de la nourrice du duc d'Anjou (Louvre); — EDMOND sculpteur (Paris 1722 - id. 1775), fils de François et élève de Bouchardon, fut reçu à l'Académie en 1768. On lui doit un *Milon de Croton* (Louvre) et le fronton de l'hôtel de Monnaies représentant *l'Expérience et la Vigilance*, ainsi que celui de l'ancienne manufacture de Sèvres; — JACQUES EDMOND sculpteur (Paris 1761 - id. 1844), fils du précédent, fut élève de Pajou. Il participa au décor de la chaire de Saint-Sulpice (Paris, 1787), puis traita sous la Révolution quelques thèmes littéraires : *Paul et Virginie*, *Emile et Sophie* (Semur-en-Auxois), avant de bénéficier de commandes officielles de l'Empire (statue de *Marceau* [1804; Versailles et Chartres] de *Malesherbes* [1829; Palais de justice], d'un *Sapeur* [1807; arc de triomphe du Carrousel]). On lui doit également des bustes (la mère de l'artiste [Louvre], le *Général Causse* [Versailles], le *Conventionnel Coustois* [Carnavalet]); — AUGUSTIN ALEXANDRE sculpteur (Paris 1801 - id. 1884), est l'auteur du *Génie de la liberté*, plus connu sous le nom de *Génie de la Bastille* (colonne de Juillet), du *Napoléon I^{er}* de la colonne Vendôme (1863), du *Philippe Auguste* de la barrière du Trône. Les musées de Versailles d'Alger, de Montbard, d'Auxerre conservent de ses œuvres.

DUMONT (Gabriel Pierre Martin), architecte français (Paris v. 1720 - † apr. 1790).



Daniel DUMONSTIER
portrait de Sully
Louvre



A. A. DUMONT
« Génie de la Bastille »
colonne de Juillet

and prix de Rome en 1737, il ne revint que s 1755 à Paris, où il professa l'architecture publi : *Détail des plus intéressantes par d'architecture de la basilique de Saint-rré de Rome* (1763), *Parallèle des plus s des salles de spectacle d'Italie et de France* (1763).

DUMONT (Etienne), pasteur et publiciste ssse (Genève 1759 - Milan 1829). Il fut rétaire de Mirabeau et de Bentham, ot raduisit des œuvres. On lui doit *Souvenirs Mirabeau et sur les deux premières semblées législatives* (1832).

DUMONT (Léon), écrivain et esthéticien nçais (Valenciennes 1837 - Saint-Saulve, rd, 1877). On lui doit : *Des causes du rre* (1862), *Le Sentiment du gracieux* (1863), *Jeanul et sa poésie* (avec Buchner), *De l'éduon des femmes* (1868), *Haeckel et la éorie de l'évolution en Allemagne* (1873), *éorie scientifique de la sensibilité* (1875), etc.

DUMONT (Albert), historien, archéologue administrateur français (Scey-sur-Saône, ute-Saône, 1842 - La Queue-les-Yvelines 194). Membre de l'Ecole d'Athènes, il en vint le directeur (1875), après avoir orga- é l'Ecole française de Rome. Il a publié : *sai sur la chronologie des archontes athé- ns* (1870), *Inscriptions céramiques de la éce* (1872), *Fastes éponymiques d'Athènes* (1874), *Essai sur l'éphébie attique* (1875-1876), *les Céramiques de la Grèce propre : es points* (1888-1890), en collaboration ec J. Chaplain. Il a fondé le *Bulletin de rrespondance hellénique*, ainsi que la *Bi- thèque des Ecoles françaises d'Athènes de Rome*. (Acad. des inscr., 1882.)

DUMONT (Arsène Jean Louis), démographe nçais (La Cambe, Calvados, 1849 - Paris 192). Auteur de *Dépopulation et civilisation, ai de démographie*, paru en 1902, où il ose sa théorie de la capillarité sociale, après laquelle le besoin d'ascension sociale s individus est universel et trouve son prin- pal obstacle dans l'existence des enfants ; ssi les couples sont-ils amenés à réduire ur descendance.

DUMONT (Pierre), peintre français (Paris 184 - id. 1936). Il reçut du paysagiste nord- d Joseph Delattre des conseils qui de- ent l'orienter d'abord vers les maîtres pressionnistes, ensuite vers Cézanne et an Gogh. Fixé à Paris en 1910, il fonda 1912, avec Guillaume Apollinaire, le Salon de la section d'or, où se rassemblèrent les bistes. Exposant au Salon d'automne à par- de 1908 et au Salon des artistes indépen- ts à partir de 1910, il est l'auteur de mbreux paysages riches de pâte et de cou- rs, conservés notamment au musée natio- l d'Art moderne et au musée de Rouen. On it tout également des natures mortes et elques portraits.

DUMONT DE COURSET (Georges Louis arie, baron), agronome français (château ourset, près de Boulogne, 1746 - id. 1824). ntroduisit sur ses terres la culture d'une ande quantité de plantes. Ses principaux v- rages sont : *la Météorologie des cultiva- rs* (1798), le *Botaniste cultivateur* (Paris, 198-1805), ouvrage fort estimé, où l'on uve la description de 8 700 plantes.

DUMONT D'URVILLE (Jules Sébastien ar), navigateur français (Condé-sur- ireau 1790 - Meudon 1842). Après avoir t ses études à Caen, il entra dans la marine oopéra, en 1819-1820, aux campagnes drographiques de la *Chevette* dans la mer ée et dans la mer Noire ; il signala au gou- ernement français la découverte de la *Vé- us Milo*. Nommé commandant en second e corvette la *Coquille*, sous les ordres de rperrey, il contribua activement au succès l'expédition de circumnavigation entre- e de 1822 à 1825, explorant les côtes la Nouvelle-Guinée et de la Nouvelle- lande, les détroits de Torrès et de Cook, adiant en même temps divers dialectes éaniens. Capitaine de frégate, il fut envoyé l'*Astrolabe* (1826-1829) à la recherche des tes de La Pérouse en Polynésie. Il accom- t un voyage fructueux au point de vue entifique et recueillit à Vanikoro des iques de La Pérouse.

son retour, il conduisit en Angleterre arles X et sa famille, chassés par la révo- ion de 1830. En 1836, il soumit à Louis-

Philippe un plan d'étude des terres australes, et fut chargé d'un voyage d'exploration, qu'il réalisa, de 1837 à 1840, avec Jacquinot, sur l'*Astrolabe* et la *Zélée*. Il découvrit les terres Louis-Philippe et Joinville (1839), et la terre Adélie en 1840. Ce dernier voyage lui valut le titre de contre-amiral et la grande médaille d'or de la Société de géographie. Il périt dans une catastrophe de chemin de fer sur la ligne de Paris à Versailles.

Les résultats de ses voyages ont été consignés dans *Voyages et découvertes autour du monde et à la recherche de La Pérouse* (1822-1834), *Voyage pittoresque autour du monde* (1833-1834), et *Voyage au pôle Sud et en Océanie* (1842-1846) (*Journal de bord* (dé- couvert en 1949). [→ Biblio.]

DUMONTITE n. f. Minér. Phosphate naturel d'uranium et de plomb, de couleur jaune.

DUMONT-WILDEN (Louis), journaliste et écrivain belge d'expression française (Gand 1875). Il est un des fondateurs de l'hebdoma- daire bruxellois *Pourquoi pas ?* Ses princi- paux ouvrages sont consacrés à l'histoire et à la pensée européennes : *les Grandes Epoque- s de l'esprit français* (1901), *les Soucis des derniers soirs* (1906), *Amsterdam et Harlem* (1913), *l'Esprit européen* (1914), *la Belgique en guerre* (1918), *la Vie de Charles-Joseph de Ligne* (1928), *la Vie de Benjamin Constant* (1930), *Albert 1^{er}, roi des Belges, le Prince errant Charles-Edouard, le dernier des Stuarts* (1934), *l'Evolution de l'esprit européen* (1937). [Acad. royale de langue et de littér. fr., 1925.]

DUMORIA n. m. Plante de la famille des sapotacées, comprenant deux espèces afri- caines : *Dumoria Heckelii* et *D. Africana*, qui donnent les bois du commerce connus respectivement sous les noms de *makoré* et de *douka*, employés en menuiserie, placage et contre-plaques.

DUMORTIÈRE n. f. (de *Dumortier*, n. pr.). Minér. Borosilicate naturel d'aluminium. (Cette espèce, d'un beau bleu, a été trouvée dans certains gneiss de Norvège.)

DUMOUCHEL (Jean-Baptiste), évêque cons- titutionnel du Gard (près de Rouen v. 1747 - † 1820). Député aux Etats généraux de 1789, il fut le premier à prêter le serment constitutionnel. Elu évêque du Gard et consacré à Paris, en 1791, il abandonna son diocèse en 1793, pour se marier.

DUMOULIN (Charles), en lat. *Molinaeus*, jurisconsulte français (Paris 1500 - id. 1566). Reçu avocat au parlement de Paris en 1522, il réussit mal au barreau. Il renonça aux principes de Calvin, pour se rallier à la Confession d'Augsbourg. Il publia, en 1522, un *Commentaire sur l'édit des petites dates* (Lyon, 1554), qui fut condamné par la Sor- bonne et le parlement. Il dut s'expatrier, fit des cours à Strasbourg et à Tübingen, et revint en France en 1557. Pressé par la cour de Rome de publier les déclarations du concile de Trente, le roi prit conseil de juris- consultes, et Dumoulin fit décider que la publication n'aurait pas lieu. Il rédigea, sous le titre de *Conseil sur le fait du concile de Trente*, une consultation qui souleva contre lui les catholiques et les calvinistes. Il fut enfermé par ordre du parlement, et élargi seulement en 1564. Comme jurisconsulte, Dumoulin a exercé une influence considé- rable. Par ses travaux sur les coutumes et le droit romain, il a préparé l'unité du droit. Il est aussi à la transition des deux écoles qui se sont occupées du conflit des lois : l'école française et l'école de Bologne. Principaux ouvrages : *Commentarium in consuetudines Parisienses pars I^a* (1539), *De feudis* (1539), *Sommaire du livre analytique des contrats, usures, rentes constituées, intérêts et mon- noyes* (1547-1556), *Extrication labyrinthi divi- dui et individui*.

DU MOULIN (Antoine), écrivain fran- çais (Mâcon v. 1510 - † v. 1578). Il étudia la médecine à Toulouse et devint valet de chambre de Marguerite de Navarre. Accusé d'être favorable aux idées de la Réforme, il fut emprisonné quelque temps. Ami de Bona- venture Des Périers et de Clément Marot, il publia leurs œuvres (1544 et 1546). On lui doit aussi : *Panegyric des damoiselles de Paris, sur les neuf muses* (1545), *Déploration de Vénus sur la mort du bel Adonis* (1545), *De diversa hominum natura* (1549), traduit en français et en italien.

DUMOULIN (Pierre), ministre et théologien réformé français (château de Buhuy, Vexin, 1568 - Sedan 1658). Sauvé de la Saint-Barthé- lemy par une servante, il fit ses premières études à Sedan et passa en Angleterre. Dumoulin s'acquies une influence qui le dési- gna à l'attention du roi Jacques d'Angleterre, qui projetait un rapprochement entre les diverses communions protestantes. Nommé professeur de théologie à l'académie de Sedan, il revint à Paris en 1625, mais la guerre l'obligea à fuir de nouveau en 1628. Il a laissé environ quatre-vingts ouvrages, notam- ment le *Bouclier de la foi* (1617) et *Ana- tomie de la messe* (1636-1639).

DUMOULIN (Henri), danseur français († 1730). Entré à l'Académie royale de mu- sique en 1695, il composa les ballets à l'Opéra-Comique de 1714 à 1718. — Son frère cadet, FRANÇOIS, débuta à l'Opéra en 1700 et y resta jusqu'en 1748. Il remplissait très bien les rôles d'Arlequin. — PIERRE, frère des précédents, entré à l'Opéra en 1705, se retira en 1748. Il fut excellent dans les rôles de Polichinelle et de Pierrot. — DAVID, le plus jeune des quatre frères et le plus célèbre, débuta à l'Opéra en 1705, et y resta jusqu'en 1751. Il était réservé, sur scène, aux pre- mières entrées, aux danses graves et sérieuses ; son style rappelait celui de Ballo.

DUMOULIN (Evariste), publiciste français (Villegoude, Gironde, 1770 - Paris 1833). En 1815, il fonda avec Maisseau de Bellemare le *Messenger des Chambres*, et fut un des premiers actionnaires du *Constitutionnel*. En 1818-1819, il créa la *Minerve française*, l'or- gane le plus énergique de l'opposition. Il prit une part active aux journées de Juillet. Il a écrit l'histoire des procès du maréchal Ney et des généraux Drouot et Cambronne (1815-1816).

DUMOULIN (Louis), peintre français (Paris 1860 - id. 1924). Son tableau intitulé *les Che- vaux de bois* illustre des vers de Verlaine, qui, à son tour, écrivit son sonnet *L'Aube à l'envers* d'après un autre tableau de Louis Dumoulin, le *Point-du-Jour*. Il a décoré l'amphithéâtre de l'Ecole des chartes et est représenté au Louvre (*Portrait de la Calende*).

DUMOUREZ (Charles François du PÉRIER, dit), général français (Cambrai 1739 - Turville Park, près de Henley-on-Thames, Oxfordshire, 1823). Officier dès 1758, mais réformé à la paix de 1763, il entra dans la diplomatie secrète de Louis XV. Choiseul le chargea de mission en Espagne et au Por- tugal ; puis il reprit du service comme aide- major général en Corse en 1768-1769. Chargé de mission en Hongrie, puis en Suède en 1772, ses initiatives personnelles le firent rappeler par d'Aiguillon et enfermer à la Bastille. Plus tard, il dressa les plans du port militaire de Cherbourg. Chef de la garde nationale de Cherbourg en 1789, lié avec Mirabeau, La Fayette et le duc d'Orléans, il s'inscrivit aux Jacobins en 1790 et devint populaire. Nommé ministre des Affaires étrangères (10 mars 1792), il décida Louis XVI à la guerre, mais dut démissionner le 16 juin 1792, du fait du congédiement par le roi de trois ministres girondins. Il se rendit alors à l'armée du Nord. Commandant en chef au lendemain du 10-Août, il fut assez heureux pour manœuvrer l'ennemi dans les défilés de l'Argonne, pour joindre Keller- mann à Valmy et décider, le 20 septembre, les Prussiens à la retraite. Vainqueur des Autrichiens à Jemmapes le 6 novembre 1792, il occupa rapidement la Belgique. Mais,



Charles DUMOURIEZ par Duplessis-Bertaux cabinet des Estampes



Jules DUMONT D'URVILLE



l' « Astrolabe »



dumper

desservi à Paris, il accourut dans la capitale, y intrigua, se rapprocha de Danton tout en plaçant son espoir dans les Girondins. Après avoir occupé la Hollande, il fut battu à Neerwinden (18 mars 1793); relevé de son commandement, il refusa d'obéir, livra les commissaires à la Convention à l'ennemi, et, reconnaissant l'impossibilité d'entraîner ses troupes contre l'Assemblée, passa dans les rangs autrichiens. Il erra dès lors en Europe, prodiguant ses conseils aux puissances et aux émigrés, mais n'obtint jamais la confiance des royalistes. En 1814, il ne fut pas admis par les Bourbons à rentrer en France. (→ Biblio.)

DUMPER [dœmpər] n. m. (de l'angl. *to dump*, décharger). Tombereau automoteur, comprenant une benne basculante montée à l'avant d'un châssis.

— **ENCYCL.** Employé sur les chantiers de terrassement, le *dumper* possède un dispositif permettant de faire pivoter le siège du conducteur en même temps que ses organes de conduite et selon le sens de la marche. La benne repose uniquement sur les roues avant, qui sont motrices, alors que les roues arrière sont directrices. Dans les petits modèles, d'une capacité de transport de 3 m³, le culbutage de la benne s'opère par gravité. Le *dumper* à gros débit, dont la capacité atteint 30 m³, prend la forme d'un camion à benne basculante muni de vérins hydrauliques.

DUMPING [dœmpɪŋ] n. m. (mot angl., de *to dump*, déblayer). Econ. polit. Pratique consistant à vendre un produit déterminé moins cher sur les marchés extérieurs que sur le marché intérieur.

— **ENCYCL.** Le mot *dumping* a parfois été employé pour désigner les pratiques commerciales consistant à vendre un produit donné ou une série de marchandises à des prix inférieurs au prix courant et même parfois au prix de revient. C'est ainsi que les ventes publicitaires, les soldes, les liquidations de stocks en période de crise, certaines méthodes américaines de ventes à prix dégressifs, en vue de rendre plus rapide la rotation des stocks, pourraient être assimilées à quelques pratiques de concurrence déloyale, largement utilisées, au début du siècle, par certains cartels. Il en serait de même de contrats passés par des industriels avec des magasins à prix unique, en vue de fournir des marchandises à un prix ne comportant pas de frais généraux, ces derniers ayant été répartis sur les marchandises fournies aux autres clients.

Actuellement, le mot n'est plus guère utilisé que pour désigner des pratiques de commerce international. Une entreprise, une industrie, un Etat vendent leurs produits moins cher à l'étranger que sur le marché intérieur. Les raisons de cette pratique sont diverses : conquérir un marché nouveau, éliminer un concurrent sur un marché, défendre une position menacée par de nouveaux concurrents, acquérir des devises étrangères, asservir économiquement et même politiquement un pays étranger. Un exemple typique de dumping est celui que pratiquait, avant 1914, le cartel allemand de l'acier, qui vendait deux fois moins cher à l'utilisateur anglais qu'au client allemand.

Il existe des formes indirectes de dumping, telles que le remboursement aux exportateurs de tout ou partie des charges fiscales et sociales, la fixation de tarifs de transports différentiels, l'attribution de primes à l'exportation. En principe, ces mesures sont condamnées par le droit international public, notamment par la charte de La Havane.

Il ne semble pas qu'on puisse qualifier de *dumping* ce que certains ont appelé « dumping social » ou « dumping de change ». La première expression vise les pays — Japon par exemple — où le bas prix de la main-d'œuvre permet d'obtenir des prix de revient particulièrement bas; dans la mesure où le prix intérieur et le prix à l'exportation sont identiques, il n'y a pas vraiment dumping. La seconde expression s'applique aux pays dans lesquels, au lendemain d'une dévaluation importante, les prix de revient deviennent — temporairement le plus souvent — inférieurs aux prix mondiaux. (→ Biblio.)

DUMPLING [dœmplɪŋ] n. m. (mot angl.). Chausson en pâte fourrée de marmelade de fruits (pâtisserie anglaise).

DUMQULA. V. DONGOLA.

DUMUR (Louis), romancier suisse d'expression française (Genève 1863 - Neuilly-sur-Seine 1933). Après avoir participé à la fondation du *Mercur de France*, il écrit, en 1896, son premier roman, *Pauline ou la Liberté de l'amour*, mélange de sérieux et d'humour. Il revient pour quelque temps à des études de la vie genevoise : *les Trois Demoiselles du père Maire* (1909), *le Centenaire de Jean-Jacques Rousseau* (1910), *l'Ecole du dimanche* (1911). Après la Première Guerre mondiale, il s'oriente vers le roman historique et de propagande : *Nach Paris* (1919), *le Boucher de Verdun* (1921), *les Défaitistes* (1923), *Dieu protège le tsar* (1928).

DUN, [dɒn] n. f. (mot angl. signif. *brun foncé*). Terme usité par les pêcheurs à la mouche pour désigner les subimagos d'éphémères, qui ont généralement une teinte brune, plus foncée que celle des imagos.

DUN, petit pays du Berry, qui avait pour ch.-l. *Dun-le-Roi*,auj. *Dun-sur-Auron* (Cher).

DÜNABURG. V. DAUGAVPILS.

DUNAFÖLDVÁR, v. de Hongrie (départ. de Tolna), sur la rive droite du Danube; 14 000 hab. Centre ferroviaire et routier.

DUNAJEC (la), riv. de Pologne, née dans la Haute Tatra, affl. de la Vistule (r. dr.); 207 km. Elle passe à Nowy Sącz.

— **Hist. mil.** C'est dans la région de la Dunajec, près de Gorlice, que déboucha sur un front de 20 km, le 2 mai 1915, l'offensive générale de von Mackensen en vue de rompre le front russe. Préparée dans le plus grand secret par son chef d'état-major von Seeckt, elle contraignit les Russes, après plusieurs semaines de violents combats, à se replier sur le Bug et la Vistule moyenne.

DUNAJEWSKI (Julien), homme politique polonais (Stanisławów 1824 - Cracovie 1907). Professeur de science financière et de statistique à l'université de Cracovie (1861), puis député au Parlement autrichien. En 1880, il devint ministre des Finances du gouvernement Taaffe (1880-1891). De retour à Cracovie, il siégea à la Diète de Galicie, où il fut le chef du parti conservateur.

DUNAL (Michel Félix), botaniste français (Montpellier 1777 - id. 1856). Il étudia la botanique avec Candolle. En 1816, on rétablit à son profit la chaire de botanique qu'avait occupée son maître. On lui doit d'importants *Rapports et mémoires*, une *Monographie des anonacées* (1816), etc.

DUNALIELLA n. m. (du botaniste *Dunal*). Protozoaire flagellé vivant dans les eaux sursalées des salines languedociennes, qu'il colore d'une teinte rougeâtre.

DUNAN (Charles Stanislas), philosophe français (Nantes 1849 - † 1918). Ses thèses ont pour titres : *Zenonis Eleatici argumenta et Essai sur les formes a priori de la sensibilité* (1884). Il nie l'objectivité de l'espace et du temps, pensant que ces idées sont acquises par l'expérience. On lui doit, en outre : *Essai de philosophie générale* (1898) et *Les Deux Idéalismes* (1911). Il qualifie lui-même sa philosophie d'« idéalisme expérimental ».

DUNAN (Marcel), historien français (Paris 1885). Professeur d'histoire de la Révolution à la Sorbonne, il a publié *Napoléon et l'Allemagne*, le *Système continental et le début du royaume de Bavière, 1806-1810* (1942). Il a dirigé une *Histoire universelle* (1960). [Acad. des sc. mor. et polit., 1947.]

DUNANT (Henri), philanthrope et homme de lettres suisse (Genève 1828 - Heiden, canton d'Appenzell, 1910). S'étant lancé dans des spéculations en Algérie, il alla en Italie solliciter l'appui de Napoléon III. C'est à Castiglione della Stiviere, où affluaient les blessés de Solferino (24 juill. 1859), que s'éveilla son humanitarisme. Pour intéresser l'opinion internationale au sort des blessés de guerre, il publia *Un Souvenir de Solferino* (1862); ses multiples démarches assurèrent le succès de la conférence de Genève (1863), d'où sortit la *Convention de Genève* (22 août 1864) sur les blessés de guerre (v. CROIX-ROUGE). Oublié, il était tombé dans la misère quand il reçut un prix du Conseil fédéral (1897), puis le prix Nobel pour la paix (1901). On lui doit encore : *l'Esclavage chez les musulmans* et *aux Etats-Unis de l'Amérique* (1863), *Fraternité et charité inter-*

nationales en temps de guerre, la Rénovation de l'Orient (1865). (→ Biblio.)

DUNAPENTELE. V. SZTÁLINVÁROS.

DUNBAR, v. de Grande-Bretagne, dans le centre de l'Ecosse (East Lothian), sur la mer du Nord; 4 100 hab. Station balnéaire. Ruines d'un château médiéval. Victoire de Cromwell sur les Ecossois (3 sept. 1650).

DUNBAR (William), poète écossais (Saltoun v. 1460 - † v. 1520). Il fit ses études à l'université de Saint Andrews, puis, vers 1480, entra dans l'ordre des Franciscains, et parcourut l'Angleterre et la France. Il se fixa ensuite à la cour de Jacques IV, roi d'Ecosse. Disciple de Chaucer, il continue la tradition du poème allégorique dans *le Chardon* et *la Rose* (*The Thirissil and the Rois*), chant nuptial pour le mariage de Jacques IV et de Marguerite d'Angleterre (1503); *la Danse des sept péchés capitaux* (*The Dance of the Seven Deidlie Synnis*), vigoureuse satire; *les Deux Epousées et la veuve* (*The Two Marriid Wemen and the Wedo*), conte plein de verve; *Lamentation pour les poètes*.

DUNBLANE, v. de Grande-Bretagne, dans le centre de l'Ecosse (Perthshire); 3 000 hab. Ancien évêché. Cathédrale du XIII^e s.

DUNCAN I^{er} († Bothngouane ou Bothgofnane,auj. Pitgavny, près d'Elgin, 1040), roi d'Ecosse (1034-1040), petit-fils et successeur de Malcolm II. Vaincu par les Norvégiens et les Northumbriens, il fut assassiné par le comte de Moray, Macbeth.

DUNCAN II († 1094), roi d'Ecosse (1093-1094), fils de Malcolm III. Il détrôna son oncle Donald III (1093), mais fut tué (1094).

DUNCAN (William), philosophe écossais (Aberdeen 1717 - id. 1760). Il vécut à Londres, puis occupa une chaire de philosophie à Aberdeen. Citons sa *Logique*, son édition de *Discours choisis de Cicéron*, et sa traduction des *Commentaires de Jules César*.

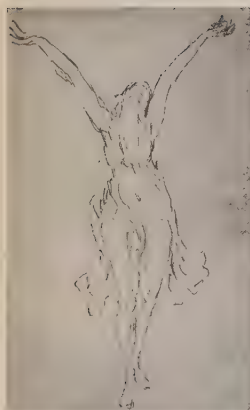
DUNCAN (John), voyageur écossais (Kirkcudbright 1805 - † 1849). Il accompagna les frères Lander au Niger (1842), puis de Ouidah parvint, à travers le Dahomey, jusqu'à Adafoudia (1845-1846). Il a publié *Travels in Western Africa* (Londres, 1847).

DUNCAN (sir Patrick), administrateur colonial britannique (Fortrie, Banffshire, 1870 - Pretoria, 1943). Secrétaire de lord Milner en Afrique, il devint l'un des principaux administrateurs du Transvaal (1901-1907) et contribua à la formation de l'Union sud-africaine dont il fut gouverneur général (1938-1943).

DUNCAN (Raymond), peintre et artiste décorateur américain, frère d'Isadora Duncan (San Francisco 1874). Partisan de l'hellénisme dans la vie moderne, il se fit remarquer par son originalité vestimentaire (sandales et toge). Il a organisé en 1909-1911 aux Etats-Unis et à Paris, des représentations de l'*Electre* de Sophocle. En 1911, il a fondé à Paris son *Akademia*, afin d'y enseigner en même temps que la sagesse grecque, les techniques artisanales primitives (filage, teinture, tissage). On lui doit des tissus, des tapis un caractère d'imprimerie et des poèmes.

DUNCAN (Isadora), danseuse américaine (San Francisco 1878 - Nice 1927). Sa danse était une libre interprétation de musiques qui n'avaient pas été écrites pour être dansées : Gluck, Schubert, Chopin, etc. Peu appréciée aux Etats-Unis, elle se présenta à Paris en 1903, suscitant des admirateurs et des détracteurs passionnés. Influencée par l'art grec, elle monta la première sur scène sans maillot et pieds nus, enveloppée dans une tunique. Dès 1904, elle fonda une école à Berlin avec sa sœur Elizabeth, fixant son style personnel, appelé « danse libre », en opposition aux formes traditionnelles du ballet. En Russie, où elle se rendit en 1905 et en 1908 et en 1912, elle souleva une très vive controverse entre conservateurs et novateurs du ballet. Elle établit des écoles en France, en Allemagne, en U. R. S. S. Elle retourna aux Etats-Unis plusieurs fois, la dernière en 1922. Frappée par un étrange destin, elle perdit ses enfants dans un accident; elle-même périt étranglée par son écharpe, qu'elle enroula dans les roues de sa voiture. Elle a laissé des *Mémoires*. Elle avait épousé E. Gorgon Craig, puis Serge Iessenine.

DUNCAN OF CAMPERDOWN (Adam I^{er} vicomte), amiral britannique (Lundie



Isadora DUNCAN
par Antoine Bourdelle
(1909)



Henri DUNANT

farshire, 1731 - Cornhill, Banff, 1804). Il inquit la flotte batave à Camperduin* 797).

UNCANNON (John William PONSONBY, comte), 4^e comte de Bessborough, homme politique britannique (1781 - Dublin 1847). Leader » du parti whig aux Communes (1805-1834), il fit partie du comité chargé de réparer la réforme électorale de 1832 ; il fut ensuite ministre de l'Intérieur sous lord Melbourne (1834-1835) et lord-lieutenant d'Irlande (1846-1847), entretenant de bonnes relations avec O'Connell.

UNCANSBY (CAP), pointe septentrionale de la Grande-Bretagne, à l'extrémité nord-est de l'Ecosse (comté de Caithness).

UNCIADE (IA) [*The Dunciad*], poème satirique de Pope. Les trois premiers chants furent publiés en mai 1728 ; le quatrième parut en 1742. *Dunciade* vient de *dunce*, imbécile, et pourrait se traduire par « Sottitude ». Pope y a déversé toutes ses rancunes contre ses ennemis littéraires, qu'il ridiculise un après l'autre.

UNCCKER (Maximilian Wolfgang, plus connu sous le nom de **Max**), historien allemand (Berlin 1811 - Ansbach 1886). Il se joignit au mouvement révolutionnaire de 1848, fut partie du Parlement de Francfort et de celui d'Erfurt. En 1857, il occupa une chaire à Tübingen. C'était un écrivain de talent. Ses *Études sur l'Histoire de l'Antiquité*, en sept volumes (1852-1885).

DUNDALK, en gaélique *Dún Dealgán*, ville et port de la république d'Irlande (prov. de Leinster), ch.-l. du comté de Louth, sur la baie de Dundalk ; 19 700 hab. Centre d'excursions. Festival d'art dramatique. Matériel de chemins de fer. Manufacture de tabac. Fabrication de chaussures. Industries alimentaires : brasseries ; distilleries ; préparation du bacon.

DUNDAS (Henry), vicomte Melville. V. MELVILLE.

DUNDASITE n. f. Minér. Carbonate basique naturel d'aluminium et de plomb.

DUNDEE [dœndi] n. m. (mot angl.). Mar. syn. de KETCH. || Bateau de pêche et de cabotage, portant un grand mât de cotre et un mât plus petit à l'arrière, sur l'avant de la tête du gouvernail. (Ce second mât, d'une seule pièce, porte une voile à corne et une flèche.)

DUNDEE, v. et port de Grande-Bretagne, en Ecosse (Angus), sur la rive nord de l'estuaire du Tay ; 178 500 hab. Eglise Saint Mary (XIV^e s.). L'Albert Institute comprend une bibliothèque, un musée et une galerie d'art. Industries textiles (grand centre de tissage du coton ; lin). Constructions navales. Fonderies. Cordages. Confitures.

DUNDEE (John GRAHAM OF CLAVERHOUSE, vicomte). V. GRAHAM.

DUNDERDALE (David), céramiste anglais (Castleford 1759 - id. 1811). Il fonda, à la fin du XVIII^e s., une fabrique de faïences à Castleford, qui produisit de grands bocaux, des assiettes avec ornements en relief et figurines, et des services de table.

DUNDONALD (comtes DE). V. COCHRANE.

DUNE n. f. (moyen néerl. *dunen*). Colline constituée par un amas de sable accumulé par le vent. (Les dunes peuvent avoir de quelques décimètres de hauteur à plusieurs dizaines de mètres ; leur longueur peut varier de l'ordre du mètre à la dizaine de kilomètres dans les chaînes de dunes des ergs.) || *Dune arabique*, type de dune formant des

ensembles confus, où la convexité fait face au vent, à l'inverse des barkhanes : *Les dunes paraboliques semblent résulter d'une entrave du mouvement du sable par la végétation ou par d'autres dunes.*

— **ENCYCL.** Géomorphol. Edifiées par le vent, les dunes sont toujours constituées de sable. La puissance du vent est, en effet, insuffisante pour engendrer des amas de graviers, et les argiles et limons sont trop fins pour se déposer en dunes. (Ces formations constituent des couvertures beaucoup plus uniformes, comme le loess.) Ce n'est que dans le cas où les particules argileuses sont cimentées par des cristaux de sel qu'elles peuvent s'accumuler en dunes, comme au bord des sebkhas.

Les dunes ne peuvent se former que dans les régions où la couverture végétale est rare et clairsemée, car les plantes retiennent le sable et font obstacle au vent. On les rencontre essentiellement dans les zones désertiques et subdésertiques, et sur les littoraux. Dans les pays secs, il arrive que des dunes se forment, au cours de périodes d'étiage prolongées, au bord du lit des cours d'eau (steppe russe).

Les dunes littorales sont parmi les plus actives et les plus dynamiques, car la mer apporte sans cesse du nouveau sable à la plage, et le vent est généralement fort sur le rivage. Le sable progresse vers l'intérieur, plus ou moins obliquement. Le front des dunes, généralement très raide, est formé par une pente d'éboulis, où dévalent les grains de sable arrivés par sauts successifs au sommet des dunes. La lutte contre l'invasion par les dunes littorales a été amorcée dès la fin du XVIII^e s. : on fixe la dune par des clayonnages pendant le temps nécessaire au développement des plantes ; en premier lieu, les oyats retiennent efficacement le sable ; ensuite, on peut planter des pins maritimes. C'est suivant ce processus que, sous l'impulsion de Brémontier, les dunes de la côte landaise ont été définitivement arrêtées au début du XIX^e s. Mais la surveillance doit être constante : il suffit d'un incendie de forêt, d'une exploitation inconsidérée, d'un piétinement intensif, pour que le sable, dénudé, se remette en marche.

Les dunes des déserts sont sensiblement différentes : elles se présentent généralement sous la forme de champs immenses, les ergs, qui peuvent s'étendre sur plus de 1 000 km. Dans les ergs, le sable est remanié sur place, mais ses limites restent fixes. La position des dunes elles-mêmes est souvent très stable : on a trouvé, en de nombreux points du Sahara, des dépôts anciens dans les dépressions séparant les dunes. Les ergs se sont tous installés sur des nappes de sable mises en place par les eaux (formations marines au Sénégal, épandages alluviaux dans le Sahara). Les dunes des ergs sont presque toujours alignées, souvent sur des dizaines de kilomètres, en longs cordons appelés *sif* dans le Sahara algérien et séparés par des couloirs, les *gassi*, ou *feidj*, qui sont empruntés par les pistes, car le sol y est plus ferme.

Dans les régions où le sable est rare, les dunes sont isolées à la surface de la dalle rocheuse ou argileuse ; en forme de croissant, elles progressent dans le sens du vent, leur partie centrale se déplaçant plus vite et les cornes restant en arrière : ce sont les barkhanes*. La végétation, jouant le rôle d'obstacle, vient introduire des complications dans le modelé des dunes : lorsqu'un peu de sable s'accumule en arrière d'une touffe, il constitue une *nebka*. Si la dune dépasse un mètre de hauteur, on parle de *rebdo*.

Dunes (BATAILLE NAVALE DES), bataille qui se déroula le 21 octobre 1639, au large de la côte couverte de dunes du comté de Kent (Angleterre), entre la flotte de l'amiral espagnol Antonio de Oquendo et les vaisseaux hollandais que commandait l'amiral Tromp. La flotte espagnole fut vaincue. Oquendo ne sauva que huit vaisseaux sur cinquante et un.

Dunes (BATAILLE DES), bataille qui opposa Turenne à l'armée espagnole placée sous les ordres de don Juan d'Autriche et du Grand Condé, dans les dunes, entre Nieupoort et Dunkerque (14 juin 1658). Les Espagnols éprouvèrent une sanglante défaite, à la suite de laquelle Dunkerque capitula, et Turenne envahit les Pays-Bas espagnols.

DUNEDIN, v. de la Nouvelle-Zélande, sur la côte sud-est de l'île du Sud, ch.-l. de la province d'Otago ; 100 400 hab. Evêché catholique. Université d'Otago. Fondée en 1848 par des Écossais presbytériens, puis enrichie par la ruée vers l'or et l'élevage, Dunedin possède quelques industries (métallurgie, textiles, chaussures). Son port, Port Chalmers, est un centre actif d'exportations agricoles.

DUNETTE n. f. (dimin. de *dune*). Mar. Courte superstructure, placée à l'extrémité arrière du navire, s'étendant en largeur d'un bord à l'autre et complètement fermée.

— **ENCYCL.** La dunette protège le pont contre les coups de mer venant de l'arrière. Sur les vaisseaux de ligne d'autrefois, elle contenait les chambres des officiers et leur carré, disposition maintenue sur les grands voiliers de commerce. Le pont de la dunette était le poste de commandement. Après avoir été affectée aux passagers de 1^{re} classe sur les premiers paquebots à vapeur, elle a servi de logement aux équipages des cargos et, de nos jours, est généralement utilisée comme magasin.

DUNFERMLINE, v. de Grande-Bretagne, dans le centre de l'Ecosse, au N. de l'estuaire du Forth ; 46 300 hab. Anc. résidence des rois d'Ecosse, la ville garde les ruines d'une abbaye où sont conservées leurs sépultures. Constructions navales. Industries textiles (lin, soie). Caoutchouc. Cordages. Mines de houille aux environs. Patrie du milliardaire américain Andrew Carnegie.

DUNG [dɔŋ] n. m. Au Tibet, conque qui sert à rassembler, aux heures fixées pour les offices, les moines des monastères. (Elle figure parmi les sept joyaux [*sapta ratnani*] du bouddhisme.)

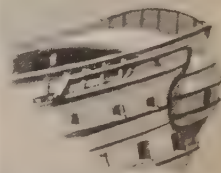
DUNGANNON, v. de l'Irlande du Nord (comté de Tyrone), au S.-O. du Lough Neagh ; 3 900 hab. Industries textiles (lin).

DUNGARVAN, en gaélique *Dún Garbháin*, v. de la république d'Irlande (prov. de Munster, comté de Waterford), au S. des monts Comeragh, sur la côte du canal Saint George ; 5 400 hab. Station balnéaire. Vestiges d'un château du XII^e s. et d'un prieuré du XIII^e s.

DUNGENSEN (CAP), pointe sableuse du sud-est de l'Angleterre (Kent), sur le pas de Calais. Phare. Centrale nucléaire projetée.

DUNGIYAH n. m. Mar. Ancien caboteur arabe de la région de Mascate, aujourd'hui disparu, long de 15 à 22 m, remarquable par son arrière très élevé et les hauts pavois de l'avant, faits de feuilles de palmier.

DUNHAM (Katherine), danseuse et chorégraphe américaine (Joliet, près de Chicago, 1919). Elle étudie l'ethnologie et la danse à l'université de Chicago, puis se rend en 1937-1938 aux Antilles pour étudier les danses



dunette (mar.)



dundee



dune de la côte du Jylland, sur la mer du Nord (Danemark)



dune au Sahara



DUNKERQUE : ci-dessus, d'après une gravure anonyme du XVIII^e s.; à droite, la ville à l'état actuel



Blason de DUNKERQUE



Coupé : au 1^{er} d'or au lion passant de sable armé et lampassé de gueules; au 2^e d'argent au dauphin couché d'azur, crénelé, barbé et oreillé de gueules.

des Noirs. Après avoir approfondi sa connaissance des danses américaines du Sud et du Nord, elle devient, en 1939, maîtresse de ballet au New York Labor Stage, et, en 1940, commence à présenter ses propres danses. Elle collabore à des revues et à des films, puis fonde une école de danse et une compagnie de ballet à New York, effectuant avec succès plusieurs tournées en Europe. Ses ballets reflètent l'esprit, les mœurs et les coutumes des peuples de l'Amérique latine.

DUNI (Antonio), compositeur et violoniste italien (Matera v. 1700 - Schwerin? apr. 1766). Il fit ses études musicales à Naples, se rendit à la cour de Trèves, en Espagne, à la cour de Russie. Son œuvre consiste en musique sacrée. — Son frère, Egidio ROMUALDO (Matera 1709 - Paris 1775). Maître de chapelle à Bari, puis à la cour de Parme, il fut appelé par Mounet, en 1757, à Paris, où il fit jouer le *Peintre amoureux de son modèle* au théâtre de la Foire, dont le succès lui valut la collaboration du musicien La Ruette, des librettistes Favart, Anseaume, Vadé. En 1761, il devint directeur de la Comédie-Italienne. Il a laissé 20 opéras-comiques en français et 12 opéras italiens.

DUNIÈRES, comm. de la Haute-Loire (arrond. d'Yssingeaux), dans le nord-est du Velay; 3 190 hab. (2 182 aggl.) [*Duniérois*]. Eglise avec portail du XI^e s.; ruines du château de *Dunières Joyeuse*. Moulinage et tissage de la soie. Textiles artificiels. Constructions mécaniques. Boulonnerie. Scieries.

DUNITE n. f. (de *Dun*, nom de lieu, Nouvelle-Zélande). Roche holomélanocrate grenue, composée essentiellement d'olivine, avec souvent de la chromite.

DUNKELBERG (Wilhelm Friedrich), agronome allemand (Schaumburg an der Lahn 1819 - Wiesbaden 1912). Il a fondé de nombreux cours agronomiques en Allemagne, et publié : *la Culture des prairies* (1877), *Encyclopédie de l'agriculture* (1883), etc.

DUNKELD, village de Grande-Bretagne, en Ecosse (Perthshire), sur le Tay, au N.-O. de Perth; 950 hab. Cathédrale en partie du XII^e s. L'ancien évêché d'Iona y fut transféré au début du IX^e s., par Constantin I^{er}, pour le soustraire aux raids scandinaves.

DUNKER (Balthazar Anton), graveur et peintre suédois (Saal, près de Stralsund, 1746 - Berne 1807). Elève de Hackert et de Wille pour la gravure et de Vien pour la peinture, il fut chargé de faire graver le cabinet de Choiseul, mais la disgrâce du ministre l'empêcha de terminer son œuvre. Réfugié à Berne, il grava les illustrations de l'*Heptameron* de la reine de Navarre et publia l'*Album des Parisiens avant 1793*.

DUNKERQUE, ch.-l. d'arrond. du départ. du Nord, port sur la mer du Nord; 21 136 hab. (20 735 aggl.) [*Dunkerquois*]. La ville et le port ont été gravement endommagés durant la Seconde Guerre mondiale. Depuis, la reconstruction a permis à Dunkerque de reprendre son rang parmi les grands ports français et de recevoir du pétrole, de la laine, du lin et du coton, des oléagineux, des céréales, des primeurs, de la houille, des phosphates, des pyrites et minerais. Quant aux sorties, qui équilibrent aujourd'hui les entrées, elles sont constituées

par des produits pétroliers raffinés, de l'acier, des machines, de la houille, des primeurs, des ciments et des matériaux de construction. L'industrie traite le pétrole (grande raffinerie) et les produits alimentaires (minoterie) et les produits alimentaires (minoterie), brasseries, huileries, etc.). La ville possède, en outre, d'importants chantiers de construction et de réparations maritimes, des filatures et des tissages de lin, des usines de matériel électrique, des brasseries, des fabriques de filets de pêche, etc. Enfin, on procède à l'implantation d'un grand ensemble métallurgique composé de hauts fourneaux, d'une aciérie et de laminiers. Pour ce complexe, de nouvelles installations portuaires sont en cours de réalisation : un grand bassin sera protégé par une digue, qui s'appuiera à la pointe de Gravelines et qui aura près de 5 km de longueur. Ainsi, Dunkerque est appelé à devenir, dans les prochaines années, l'un des grands centres sidérurgiques de l'Europe occidentale. Musée des beaux-arts : peintures flamande, hollandaise, allemande, française (Mignard, Corot, Boudin), italienne, espagnole; maquettes de bateaux; céramiques. Patrie de Jean Bart. — L'arrond. a 14 cant., 19 comm. et 261 327 hab. (→ Biblio.)

— Hist. Dunkerque (« Eglise des dunes ») aurait été fondée au VII^e s. par saint Eloi. D'abord bourgade de pêcheurs (franchise dès le XII^e s.) dominée tour à tour par les comtes de Flandre, les ducs de Bourgogne, les maisons d'Autriche et d'Espagne, elle devint une importante place forte. Au XVI^e s., Dunkerque fut le seul port permettant la communication entre l'Espagne et les Pays-Bas espagnols. Ses corsaires, ou *capres*, jouent un grand rôle dans la lutte contre l'Angleterre, au point que ce pays n'accepte, en 1658, de s'allier à la France contre l'Espagne que contre la promesse de Dunkerque, qui, conquise par Turenne, est aussitôt remise à l'Angleterre. Après son achat par Louis XIV en 1662, Vauban fortifie la ville, d'où les corsaires, et notamment Jean Bart, continuent de ravager le commerce anglais. En 1713, l'Angleterre impose le démantèlement des fortifications de Dunkerque et le comblement de son port, dont s'assure sur place, jusqu'en 1783, un représentant anglais. Grâce à sa franchise, confirmée par Louis XIV, elle renaît alors, ayant un trafic plus actif (vins, eaux-de-vie) que Calais et Boulogne. En 1794, la ville est sauvée par la victoire de Hond-schoote*.

Pendant la Première Guerre mondiale, les bâtiments légers basés à Dunkerque couvrent le flanc des armées alliées en interdisant les raids allemands dans le pas de Calais, et la ville est fréquemment bombardée.

En 1940, le port est l'enjeu de la violente bataille terrestre, navale et aérienne, qui aboutit à la destruction des armées alliées engagées en Belgique à la suite de la manœuvre Dyle*, mais permet le rembarquement en Angleterre de 234 000 Anglais du corps expéditionnaire de Gort et de 111 000 Français. Le 25 mai, en effet, à la suite du repli anglais au N. d'Arras, qui consacre l'échec du plan Weygand, visant par une double offensive en direction de Bapaume à réunir les forces des Flandres à celles de la Somme, le camp retranché de Dunkerque est constitué aux ordres de l'ami-

ral Abrial. Le 28 mai, jour de la capitulation belge, le groupe d'armées des Flandres est coupé en deux par les Allemands : un groupement formé des 4^e et 5^e corps se défend jusqu'au 1^{er} juin, encerclé dans Lille, tandis que le 3^e corps et les Anglais retraitent sur Dunkerque. Du 29 mai au 4 juin, les défenseurs de la ville livrent une lutte acharnée pour permettre le rembarquement des troupes, sous les bombes des « stukas », grâce à l'héroïsme des marines française et anglaise, qui perdent dans cette bataille 6 destroyers, 9 torpilleurs, 2 contre-torpilleurs et 88 navires de toute sorte.

Au cours de l'avance alliée de 1944, la garnison allemande de Dunkerque est isolée, mais se maintient dans la ville jusqu'à l'armistice du 8 mai 1945. (→ Biblio.)

Dunkerque (TRAITÉ DE), traité d'alliance conclu le 4 mars 1947, pour une durée de cinquante ans, entre la Grande-Bretagne et la France, par lequel les deux pays s'engagent à se venir en aide par tous leurs moyens, au cas où leur sécurité serait menacée par l'Allemagne.

Dunkerque, nom d'un grand navire de ligne français, entré en service en 1935 et prototype d'une série qui a compté, en outre, le *Strasbourg*, puis le *Richelieu*, le *Jean-Bart*. Caractéristiques : 26 500 t, huit canons de 330 en deux tourelles quadruples, 31 nœuds. Le *Dunkerque* a été gravement avarié à Mers el-Kébir les 3 et 5 juillet 1940, puis sabordé le 27 novembre 1942 à Toulon, où il s'était réfugié.

DUNKERQUE n. m. Archéol. V. PETIT-DUNKERQUE.

DŪN LAOGHAIRE, ancienn. *Kingstown*, v. de la république d'Irlande (prov. de Leinster, comté de Dublin), sur la rive sud de la baie de Dublin; 58 500 hab. Importante station balnéaire et avant-port de la capitale.

DUNLAP (William), peintre américain (Perth Amboy, New Jersey, 1766 - New York 1839). Il peignit de sensibles paysages de l'Hudson et publia en 1834 une curieuse *Histoire de l'art du dessin aux Etats-Unis*.

DUN-LE-PALESTEL, ancienn. *Dun-le-Palleateau*, ch.-l. de canton de la Creuse (arrond. de Guéret), dans le nord de la haute Marche; 1 147 hab. (907 aggl.) [*Dunois*]. Confection.

DUN-LES-PLACES, comm. de la Nièvre (arrond. de Clamecy), dans le Morvan; 722 hab. (118 aggl.). Incendiée par les Allemands en 1944.

DUNLOP (John Boyd), vétérinaire et inventeur écossais (Dreghorn, Ayrshire, 1840 - Dublin 1921). Après avoir fait ses études à Edimbourg, il s'installa à Belfast en 1867. Il s'intéressa à la médecine, à la mécanique et aux moyens de transport; en 1887, pour amortir les vibrations des roues du tricycle de son fils, il imagina la chambre à air faite d'un tube en caoutchouc, qu'il gonfla avec une pompe et qu'il enferma dans une enveloppe de toile, réalisant ainsi le premier pneumatique. Mise au point et brevetée en 1888, cette invention attira l'attention de William Harvey du Cros (1846-1918), auquel Dunlop céda son brevet, et qui fonda en 1888 une manufacture de pneumatiques. Celle-ci éprouva certaines difficultés lorsqu'on s'aperçut que



John Boyd DUNLOP

née du pneumatique avait été brevetée dès 1846 par un inventeur du nom de Thomson (1822-1873), et elle fut vendue en 1896 à T. Hooley.

DUNLOP, firme britannique, l'un des plus importants producteurs de pneumatiques du monde. Après des débuts modestes en 1888, elle connaît un rapide essor avec la naissance du développement gigantesque de l'industrie automobile. Dès 1910, elle cherche à s'assurer le contrôle du caoutchouc de Malaisie, puis de la Nigeria. En quelques dizaines d'années, elle devient un puissant groupe international qui emploie 100 000 personnes et gère 150 sociétés dans le monde.

Sur le plan industriel, Dunlop possède des usines, dont 45 en territoire britannique, avec une forte concentration autour de Birmingham, Manchester, Londres et Glasgow. En dehors des jantes de roues, la société produit également de l'appareillage pour l'aviation et l'automobile, fabrique le « Dunlopillo » — utilisé pour la garniture des sièges et en literie —, des bottes et différentes sortes de chaussures, des courroies, du tuyauterie, des revêtements plastiques, des produits pour les ciments et les peintures, etc. Avec sa filiale, la *Dunlop Sports Cy.*, elle produit également de nombreux articles de sports, dont les balles de tennis. Dunlop est devenu, outre, dans le domaine de la confection, un important fabricant de vêtements de pluie après l'absorption de la firme Mackintosh.

DUNNET HEAD, cap à l'extrémité septentrionale de la Grande-Bretagne, en Ecosse (Aberdeen), au N.-E. de Thurso. Phare.

DUNNING (John), 1^{er} baron Ashburton, avocat et homme politique britannique (Ashburton, Devonshire, 1731 - Exmouth 1783). Il rendit célèbre par sa défense de la Compagnie des Indes orientales (1762) et de l'Inde (1763); député whig à partir de 1768, il fut élu de Sheldburne, il fit voter en 1780 une motion déplorant les pouvoirs excessifs de la couronne.

DUNOD, maison d'édition française, fondée à Paris par Jean-Louis Gœury (1791) pour publier des ouvrages d'architecture et de mathématiques. En 1802, la maison devint Librairie de l'Ecole des ponts et chaussées. J.-L. Gœury reçut le brevet de libraire en 1812. La maison passa à Ch. Dunod en 1860, puis à ses descendants. Elle s'est spécialisée dans les sciences et les techniques. Elle a eu comme collaborateurs les plus éminents savants des XIX^e et XX^e s. : Berthelot, Chevreul, A. Comte, Curie, Moissan, Sainte-Claire Deville. Elle a publié des œuvres de Taylor, Le Chatelier, Carnot, Claude-Louis Navier, Meunier, Marcel Bertrand. Elle édite des manuels, des agendas, des périodiques techniques, ainsi que la *Bibliographie des sciences et de l'industrie*.

DUNOIS (lat. *Pagus Dunensis*), pays de France, une des subdivisions de la *Civitas Arnunum*, qui était située en Beauce et donna naissance à l'archidiaconé de Dunois. Il avait pour chef-lieu *Dunum* (Châteaudun), où il tirait son nom. Le comté de Dunois, qui existait dès le X^e s., passa dans la maison de Châtillon-Saint-Pol et fut vendu à Louis I^{er}, duc d'Orléans. En 1439, il devint l'appanage de Jean d'Orléans, comte de Dunois, fils naturel de celui-ci, dont les descendants, les comtes de Longueville, le firent ériger en duché-pairie en 1525.

DUNOIS (Jean d'Orléans, comte de), prince d'Orléans (Paris 1403 - L'Hay 1468), dit le *duc d'Orléans*, fils naturel de Louis I^{er}, duc d'Orléans, et de Mariette d'Enghien. Attaché en 1421 à la personne du Dauphin Charles, il combattit sans cesse les ennemis de la France. La délivrance de Montargis (1427) marqua le début de sa renommée militaire. Il défendait Orléans, assiégée par l'anglais, quand Jeanne d'Arc vint délivrer la ville. Il continua l'œuvre de Jeanne et fut un des plus ardents et des plus heureux agents de l'expulsion des Anglais. La prise de Chartres, de Saint-Denis (1435), de Meulan (1435) contribua à la reddition de Paris (1436). Grand chambellan de France, il prit part aux conférences de Gravelines (1439). Devenu comte de Dunois (1439), il se rallia à un moment à la Praguerie; ayant fait sa soumission, il recouvra vite son crédit, contribua activement à la reconquête de la Normandie, puis à l'expulsion des Anglais de Guyenne

(1451). Dépouillé par Louis XI de ses dignités, il se jeta dans la ligue du Bien public, se réconcilia à Conflans avec le roi, auprès de qui il jouit dès lors de la même faveur qu'auprès de Charles VII. Il est l'ancêtre de la maison de Longueville. (→ Biblio.)

DUNOON, v. et port de Grande-Bretagne, en Ecosse (Argyllshire), sur l'estuaire de la Clyde; 9 900 hab. Station balnéaire.

DUNOYER DE SEGONZAC (André), peintre français (Boussy-Saint-Antoine, Seine-et-Oise, 1884). Il reçoit les conseils de Luc-Olivier Merson, échoue au concours de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, et entre à l'Académie de la Palette, où professaient notamment Charles Guérin et J.-E. Blanche. Il fréquente, dans le même temps, l'Ecole des langues orientales. En 1906, il a rencontré Boussingault, dont il restera l'ami, ainsi que celui de Luc-Albert Moreau. Ses premiers voyages à Saint-Tropez datent de 1908, année de ses débuts au Salon d'automne. Il est remarqué par Roger Marx au Salon des artistes indépendants (1912), et trouve en Paul Poiret son premier amateur. Entre 1910 et 1914, il voyage en Italie et en Sicile, en Afrique du Nord et en Espagne. Sergent d'infanterie en 1914, il participe aux combats, puis commande la section de camouflage de la III^e armée.

Dessinateur prestigieux, Dunoyer de Segonzac affectionne le trait de plume, fin et délié, souple et choisi; aquarelliste, il ne craint pas les grands formats, et a produit, grâce à cette technique, des rapports de tons transparents et d'une exquise délicatesse. Peintre, on a dit, avec raison, que « sa palette a les richesses de l'humus où se trouvent en puissance toutes les couleurs »; graveur, il a pratiqué l'eau-forte avec assiduité, et, aussi bien que dans ses dessins, y dit beaucoup en peu de termes. Citons ses célèbres dessins de 1909-1910 d'après les *Ballets russes* et les *Dances d'Isadora Duncan*, et ceux dont il a illustré *l'Education sentimentale* (1923); parmi ses estampes, les portraits de *Jules Romains*, *Colette*, *Thérèse Dorny dans sa loge*, *Mateo Hernández, du Professeur Mondor*, de *Léon-Paul Fargue*, *André Gide*; ses eaux-fortes pour l'illustration des *Croix de bois* de Roland Dorgelès, *Tableau de la boîte de Tristan Bernard*, *Bubu de Montparnasse* de Charles-Louis Philippe, *l'Appel du clown* de Régis Gignoux, *la Treille muscate* de Colette, *Cuisine de Régis Gignoux*, les *Géorgiques* de Virgile, son chef-d'œuvre en ce domaine. Parmi ses aquarelles: *Moulin dans la Brie* (1923), *le Pont de Couilly* (1924), *la Femme à l'ombrelle bleue* (1925), *Raymonde* (1932), *le Massif des Maures* (1938), *la Boutteille de vin blanc* (1942), *Peupliers sur la Marne* (1945). Parmi ses peintures: *Adrienne* (1911), *Carmen* (1914), *le Printemps* (1920), *la Métairie* (1921); de 1922 à 1926, sa grande série des *Canotiers* et des nus en plein air; *la Marne à Champigny* (1927), *la Maison de Corot à Ville-d'Avray* (1930), *l'Eglise de Moret* (1932), *Méditerranée* (1934), *Chaville* (1936), *le Chevet de Notre-Dame* (1938), les *Montagnes des Maures* (1939), *la Grappe de raisins noirs* (1942), *la Cruche de grès* (1947), etc. Il a été élu à la Royal Academy en 1947 et à l'Académie royale de Belgique en 1948. (→ Biblio.)

DUNQUA. V. DONGOLA.

DUNRAVEN (Windham Thomas WYNNDHAM-QUIN, 4^e comte de), homme politique britannique (Adare, Limerick, 1841 - Londres 1926). Sous-secrétaire aux Colonies (1885-1887), il s'intéressa au programme de fédération impériale et de tarifs préférentiels, présida la Conférence agraire irlandaise (1902-1903) et se montra partisan d'une politique de conciliation à l'égard de l'Irlande.

DUNREAY, localité de Grande-Bretagne (Ecosse, Sutherland), près de la côte septentrionale. Centre de recherches nucléaires.

DUNS, localité de Grande-Bretagne (Ecosse), ch.-l. du Berwickshire; 2 000 hab.

DUNS SCOT (John), philosophe et théologien écossais (Duns, Ecosse, v. 1266 - Cologne 1308). Religieux franciscain, il enseigna la philosophie à Oxford et à Cambridge, puis en 1305 à Paris. Il se rendit en 1307 à Cologne, où il mourut l'année suivante. Surnommé *le Docteur subtil*, il se distingua par sa critique pénétrante de la philosophie d'Aristote et de ses commentateurs arabes, ainsi que de celle de saint Thomas d'Aquin.



« Bords de Seine »
peinture (1927)

DUNOYER DE SEGONZAC

« Dans la tranchée »
eau-forte



DUNSTABLE, v. de Grande-Bretagne (Bedfordshire), au pied des Chiltern Hills; 17 100 hab. Vestiges d'un prieuré du XII^e s. Caoutchouc et matières plastiques. Ciment et chaux. Accessoires d'automobiles.

DUNSTABLE (John), compositeur, astronome et mathématicien anglais (v. 1400 - Londres 1453). Musicien du duc de Bedford, chanoine de la cathédrale de Hereford, il vécut sans doute sur le continent, où se trouvaient la plupart de ses manuscrits; ses contemporains le considèrent comme l'initiateur d'une nouvelle manière d'écrire qui révolutionna la musique à partir de 1430 environ. L'édition complète des œuvres de Dunstable contient 67 compositions, dont la plupart sont des motets et des fragments de messe. Malgré l'importance de la musique anglaise dans la création de la messe cycloïque, on ne peut attribuer avec certitude aucune messe complète à Dunstable. Ce qui a influé sur Dufay, et avant tout sur Binchois, ce sont les harmonies, si typiquement anglaises, de la tierce et de la sixte, les dissonances résolues et la mélodie, elle aussi gouvernée par l'intervalle de tierce.

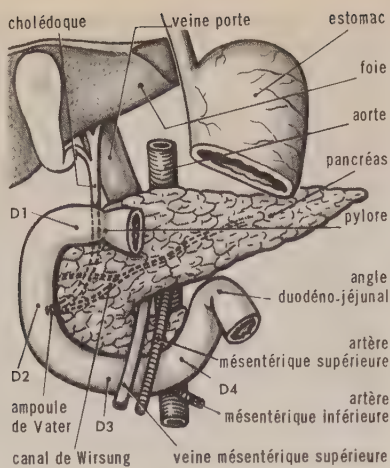
DUNSTAN (saint), archevêque de Canterbury (près de Glastonbury 924 - Canterbury 988), fils d'un thegn* du Thomerset. Moine, puis abbé de Glastonbury, il donna une impulsion décisive au monachisme anglais. Personnage influent à la Cour, il devint archevêque de Canterbury en 960; inspiré sans doute par les idées clunisiennes, il put alors travailler à la réforme de l'Eglise.

DUN-SUR-AURON, ancien. **Dun-le-Roi**, ch.-l. de cant. du Cher (arrond. de Saint-Amand-Mont-Rond), dans la Champagne berrichonne, sur le canal du Berry; 3 782 hab. (3 369 aggl.). Ancienne place forte du Moyen Age, avec une église romane et de vieilles maisons. Bas et articles de pêche.

DUN-SUR-MEUSE, ch.-l. de cant. de la Meuse (arrond. de Verdun), à l'O. de la



DUNOIS
chapelle du château
de Châteaudun



duodénum

D1, D2, D3, D4

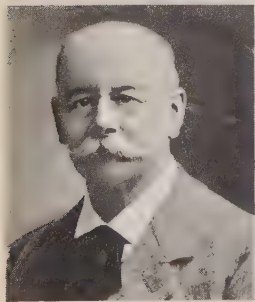
les 4 portions de cet organe



M^{re} DUPANLOUP



Pierre DUPAIN
chaise, Louvre



Henri DUPARC

Woëvre; 669 hab. [Dunois]. Eglise du XVI^e s., restaurée. Laiterie. Centre touristique. Cimetière allemand.

DUNTOCHER, bourg de Grande-Bretagne, en Ecosse (Dumbartonshire), au N.-O. de Glasgow; 2 500 hab. Vestiges romains.

DÜNTZER (Heinrich), écrivain et philologue allemand (Cologne 1813 - id. 1901). Auteur fécond, dont l'œuvre essentielle est la collection *Interprétations des classiques allemands*, en 83 volumes (1855-1886).

DUO n. m. (mot lat. signif. deux). Pièce vocale ou instrumentale faisant appel respectivement à deux chanteurs ou à deux instruments. || Paroles prononcées simultanément par deux personnes : *Duo d'injures, de compliments*.

— Métall. Laminé à deux cylindres. (On distingue les *duos continus*, dans lesquels les cylindres tournent toujours dans le même sens, et les *duos réversibles*, où l'on peut inverser les sens de rotation.)

— ENCYCL. Mus. On distingue le *duo strict*, formé d'un contrepoint vocal ou instrumental à deux voix, non accompagné, du *duo accompagné*. L'expression de *duo vocal* s'applique à toute musique avec accompagnement destinée à deux chanteurs, et peut revêtir toutes les formes de l'art vocal : récitatif, arioso, cavatine, air, ariette, lied, mélodie, etc.

Le *duo de théâtre*, accompagné par l'orchestre, adopte style et structure en rapport avec la voix, le caractère, la situation du personnage en scène; de même le *duo d'église*, proche soit de la musique pure, soit de l'inspiration dramatique. Le *duo de chambre* ou de concert apparaît comme une pièce isolée, surtout à partir des romantiques (duos de Mendelssohn, Schumann, Brahms, à caractère de lied ou de ballade).

On applique l'expression de *duo instrumental* à toute musique destinée à deux « solistes » dialoguant au-dessus d'un instrument réalisateur du continuo. Au XVIII^e s., le succès de la forme à deux thèmes et celui du pianoforte inaugurent le développement de la grande forme moderne du duo : la sonate pour clavier et un instrument monodique. Les musiciens du XX^e s. feront revivre la sonate à deux, pour deux instruments non accompagnés (Ravel, Honegger, Milhaud, etc.).

DUOBUS [bys] n. m. (mot lat.; ablatif de duo). Usité dans l'expression *sel de duobus*, sulfate de potassium. (Vx.)

DUODÉCENNAL, E, AUX adj. (du lat. *duodecim*, douze, et *annus*, année). Qui embrasse douze ans.

DUODÉCIMAL, E, AUX adj. (du lat. *duodecim*, douze). Qui se compte, se divise par douze : *Système duodécimal de numération*.

DUODÉNAL, E, AUX adj. Anat. Qui appartient ou qui a rapport au duodénum : *Un ulcère duodénal*. || *Bulbe duodénal*, la première portion élargie du duodénum.

DUODÉNECTOMIE n. f. Ablation chirurgicale, le plus souvent partielle, du duodénum.

DUODÉNITE n. f. Pathol. Inflammation du duodénum.

DUODÉNO-GASTRECTOMIE n. f. Ablation chirurgicale de la première portion du duodénum et de la partie inférieure de l'estomac dans la cure de l'ulcère gastro-duodénal.

DUODÉNO-JÉJUNOSTOMIE n. f. Abouchement chirurgical entre le duodénum et le jéjunum.

DUODÉNO-PANCRÉATECTOMIE n. f. Ablation chirurgicale, en bloc, du duodénum et du pancréas.

DUODÉNOPEXIE n. f. Fixation chirurgicale du duodénum.

DUODÉNO-PYLORECTOMIE n. f. Opération chirurgicale qui consiste à enlever une partie du duodénum et du pyllore. (Opération voisine de la DUODÉNO-GASTRECTOMIE.)

DUODÉNOSTOMIE n. f. Abouchement chirurgical du duodénum à la peau.

DUODÉNOTOMIE n. f. Incision chirurgicale du duodénum. (Cette opération est couramment pratiquée à l'heure actuelle pour découvrir l'ampoule de Vater, dans la chirurgie des voies biliaires et du pancréas.)

DUODÉNOM [nɔm] n. m. (lat. *duodenum* [digitum], de douze doigts). Anat. Portion initiale de l'intestin grêle, ainsi nommée parce que sa longueur avait été évaluée à douze travers de doigt.

— ENCYCL. Anat. Le duodénum est enroulé en forme d'anneau autour de la tête du pancréas et situé contre la paroi abdominale postérieure, en avant de la colonne vertébrale et de l'aorte. Il se distingue du reste de l'intestin grêle par sa fixité. En particulier, il forme avec le pancréas un véritable bloc, appelé parfois « duodéno-pancréas ». Le duodénum commence au pyllore et se termine à l'angle duodéno-jéjunal; sa longueur moyenne est de 25 cm.

On distingue dans le duodénum quatre portions : la première, élargie, appelée encore *bulbe duodénal*, qui répond au hile du foie; la deuxième, verticale et descendante, qui recouvre le pédicule du rein droit; la troisième, horizontale, qui croise l'aorte entre les artères mésentériques supérieure et inférieure; enfin, une quatrième portion à peu près verticale, ascendante.

La face interne de la deuxième portion présente deux petites saillies coniques : la petite caroncule, en haut, où vient s'aboucher le canal de Santorini; la grande caroncule, creusée d'une cavité appelée « ampoule de Vater », où viennent déboucher le canal cholédoque et le canal de Wirsung, par un ou deux orifices.

— Pathol. Le duodénum est fréquemment le siège d'ulcères; en revanche, il est exceptionnellement le siège de cancers. (→ Biblio.)

DUODI n. m. (du lat. *duo*, deux, et *dies*, jour). Deuxième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

DUODIODE [diɔd] n. f. Electron. Tube électronique possédant un filament et deux plaques, qui permet ainsi le redressement des deux alternances d'un courant alternatif.

DUOLET n. m. Mus. Division binaire d'un



temps, dans une mesure ternaire. (Son unité reste une valeur pointée.)

DUOMITE n. m. Papillon qui habite la région indo-malaise. (*Duomitus leuconotus*, dont la femelle atteint 18 cm d'envergure, est un des ennemis du teck, dont la chenille tараude le tronc. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des cossidés.)

DUONELAÏTIS. V. DONELAÏTIS.

DUOPOLE n. m. Econ. polit. Situation d'un marché sur lequel la concurrence ne s'exerce qu'entre deux vendeurs et une multitude d'acheteurs.

DUOSTAT n. m. Constr. Syn. de THERMOSTAT DIFFÉRENTIEL.

DUOTAL n. m. Syn. de CARBONATE DE GÂTA-COL.

DUPAIN (Pierre Adrien), menuisier français du XVIII^e s., reçu maître en 1772. Il a travaillé pour le mobilier de la Couronne et fut

au service de la reine à Saint-Cloud. Le Louvre conserve plusieurs de ses œuvres.

DUPANLOUP (Félix), prêtre français (Saint-Félix, près de Chambéry, 1802 - château de Lacombe, Savoie, 1878). Spécialiste de l'éducation des jeunes filles, directeur du petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il participa activement, de 1844 à 1850, à la lutte entreprise en faveur de la liberté de l'enseignement par Lacordaire et Montalembert. Orateur et polémiste de talent, directeur du journal *l'Ami de la religion*, membre de la commission instituée par Falloux, ministre de l'Instruction publique, il fut l'un des plus ardents promoteurs de la loi scolaire du 15 mars 1850. Evêque d'Orléans à partir de 1849, il fut, sous le règne de Napoléon III, le chef des catholiques libéraux, et ses démêlés avec le journal *l'Univers* furent retentissants. Il tenta dès 1862 d'empêcher le pape de condamner dans son ensemble et sans nuances la civilisation et les libertés modernes, et proposa une interprétation très large de l'encyclique *Quanta Cura* et du Syllabus de 1864 dans une brochure intitulée *la Convention de septembre et l'encyclique du 8 décembre*, et où il opposait la thèse, c'est-à-dire l'idéal de l'Eglise, à l'hypothèse, c'est-à-dire son attitude face aux circonstances pratiques. 338 évêques l'auraient remercié de leur avoir envoyé ce document, et beaucoup l'approuvèrent; il obtint même un bref pontifical de félicitations. Dès 1869, il se prononça dans ses journaux (*le Français, le Correspondant*) contre l'opportunité de la définition de l'infailibilité pontificale, mais se soumit avec docilité à la décision du concile du Vatican (1869-1870). La guerre franco-allemande lui permit de défendre vaillamment sa ville épiscopale contre les exigences des vainqueurs. Député à l'Assemblée nationale de 1871, il fit voter la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur (12 juillet 1875). Elu sénateur inamovible en 1876, il démissionna de l'Académie française, dont il était membre depuis 1854, lors de l'élection de Littré (1871). (→ Biblio.)

DU PARC (René BERTHELOT, sieur, dit Gros-René, acteur français († Paris 1664). Il faisait partie de la troupe de Molière, qu'il suivit en province. Il fit merveille par sa rondeur dans les rôles comiques. Molière donna son nom au personnage du *Dépit amoureux*, qu'il créa. Il utilisa également ses dons dans la *Jalousie du Barbouillé* et dans *Sganarelle*. Il fut Jupiter dans l'*Andromède* de Corneille.

DU PARC (marquise Thérèse DE GORLA ou DE GORLE, dite la), comédienne française (Paris 1633 - id. 1668), femme du précédent, qui l'avait épousée à Lyon (1653). Elle quitta un temps, avec son mari (1659), la troupe de Molière, et la réintégra à Pâques 1660. Elle tint l'emploi des intrigantes et des précieuses. Danseuse et comédienne, elle jouait aussi la tragédie avec un port d'impératrice. Corneille lui dédia ses *Stances à Marquise*. Elle émut La Fontaine et affola Racine, qui l'enleva à Molière pour lui faire créer *Andromaque*, en 1667, à l'hôtel de Bourgogne. Elle mourut d'un mal mystérieux, qui fit tout bas accuser Racine d'empoisonnement.

DUPARC (Jean), officier de marine français (Leyde 1798 - Paris 1855). Il s'attacha particulièrement à l'application de la vapeur à la navigation. Outre divers mémoires publiés dans les *Annales maritimes*, il a écrit : *De la vis et autres propulseurs pour les bâtiments à vapeur* (1842), *Essai de tactique navale pour les bâtiments à vapeur* (1846), etc.

DUPARC (Henri Fouques-), compositeur français (Paris 1848 - Mont-de-Marsan 1933). Elève préféré de Franck, ami de V. d'Indy et de F. Jammes, il fut secrétaire de la Société nationale. Atteint d'un mal mystérieux et incurable, il cessa de composer en 1885 et se réfugia dans la solitude familiale. Il a écrit, pour le piano : *Feuilles volantes* (1869); une sonate pour piano et violoncelle; pour l'orchestre : *Lénore* (1875), *Aux étoiles*; cinq mélodies, puis treize mélodies (1868-1883); la *Fuite*, duo (1872); *Benedicat vobis Dominus*, motet (1882). Seul le recueil de treize mélodies a trouvé grâce aux yeux de Duparc, qui a détruit la majeure partie de son œuvre. Sous l'influence du lied allemand (celui de Schubert, notamment), il a amplifié la mélodie française. Simple romance strophique parfois, il en fait également une bal-

romantique, voire une cantate de style matique, où le récitatif tient une grande ce (*Soupir, Invitation au voyage, la Vague la Cloche, Extase, Testament, Phydèle, mento, la Vie antérieure*). Le lyrisme et qualité expressive du chant, qui, par son omatisme, doit à Wagner et à Franck, la enance de l'écriture, souvent linéaire, l'est symphonique de l'accompagnement permettent de placer ce recueil parmi les somes de l'art vocal français de la fin du e s. (→ Biblio.)

DUPAS (Jean), peintre français (Bordeaux 1822). Il obtint le grand prix de Rome en 1840, fut nommé professeur à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts en 1941. Le musée national d'Art moderne conserve de *la Dame en rouge* (1927). Il a pratiqué tout la peinture décorative (fresques de l'église du Saint-Esprit, à Paris, 1934; salle des fêtes de la Bourse du travail, à Bordeaux, 1938; basilique d'Albert, 1945). [Acad. des Bx-Arts, 1940.]

DUPATY (Charles MERCIER), magistrat français (La Rochelle 1746 - Paris 1788). Il fut nommé, en 1768, avocat général au parlement de Bordeaux. Ayant pris parti contre le gouvernement dans la lutte engagée entre les parlements et le chancelier Maupeou (1770), il fut incarcéré au château de Pierre-celle, près de Lyon. En 1778, il revenait à Bordeaux en qualité de président à mortier.

DUPATY (Charles MERCIER), sculpteur français (Blanchefort, Gironde, 1771 - Paris 1825), fils du précédent. Il obtint le prix de Rome (1799) et séjourna huit ans en Italie (1803-1811). Il demeure l'un des tenants du style antique et notamment de la nudité mâle : statue du général Leclerc (1812, Versailles). Citons encore ses groupes myologiques : *Philoctète blessé* (Compiègne), *Biblis changée en fontaine* (Louvre), *Ajax poursuivi par la colère de Neptune* (Bordeaux), et le projet de statue équestre de Louis XIII pour la place des Vosges, que l'art exécuta après sa mort.

DUPATY (Louis Emmanuel MERCIER), écrivain français (Blanchefort, Gironde, 1775 - Paris 1851), frère du précédent. Ses meilleures œuvres ont été écrites pour le théâtre : *Les Valets dans l'antichambre* (opéra-comique, 1802), *la Prison militaire* (comédie, 1803). [Acad. fr., 1836.]

DUPÉ n. f. (anc. forme de *huppe*, oiseau à apparence naïve). Personne trompée, ou capable de tromper : *J'étais lui dupe et leur victime* (Roussseau). || *Par extens.* Tout ce qui est victime d'une tromperie : *L'esprit est souvent la dupe du cœur* (La Rochefoucauld). Adj. Facile à tromper, naïf : *Dans tout ce qui touche aux femmes, j'ai le bonheur d'être pe comme à vingt-cinq ans* (Stendhal).

Loc. div. *Faire des dupes*, abuser de la bêtise d'un certain nombre de personnes pour leur soutirer un avantage quelconque, l'argent, etc. || *N'être pas dupe de quelqu'un ou de quelque chose*, s'apercevoir que l'on se supercherie, ne pas se laisser tromper. *Un jeu de dupes*, jeu ou opération au cours desquels un des deux partenaires se trompe l'autre.

SYN. : gobe-mouche, gogo, mystifié, naïf,iais, nigaud, trompé.

DUPES (JOURNÉE DES), intrigue politique qui fut son nom à la déception des adversaires de Richelieu, qui, l'ayant cru disgracié le 11 novembre 1630, le retrouvèrent tout-puissant le lendemain. Soutenue par le parti dévot favorable à l'Espagne, Marie de Médicis s'opposait à Richelieu, hostile à la maison d'Autriche. Elle crut avoir obtenu de Louis XIII, près une scène violente, le renvoi du cardinal, et les amis de la reine mère se partageaient déjà les places. Mais Richelieu, venu au palais du Luxembourg, résidence de Marie de Médicis, l'emportait dans l'esprit du roi au rendez-vous de chasse de Verrières. Marie fut exilée, ses partisans châtés, le roi conserva désormais toute sa confiance son ministre.

DU PELLETER (Pierre), poète français du XVIII^e s., dont la vie est mal connue. Il fut avocat et enseignait le français aux étrangers. Il a écrit de nombreux sonnets. On ne doit pas le confondre avec le présent Claude Le Pelletier, qui vivait à la

même époque et se trouve souvent nommé par les écrivains du temps.

DUPER v. tr. Prendre pour dupe; tromper; faire prendre à quelqu'un le faux pour le vrai : *Se laisser duper par tout le monde. Tenez, il m'arrive, quand je viens de duper merveilleusement quelqu'un, de le prendre en pitié* (H. de Montherlant). *Cette habileté à se duper soi-même, qui aide à vivre la plupart des hommes, m'a toujours fait défaut* (F. Mauriac).

SYN. : abuser, amuser, attraper, jouer, leurrer, mystifier, tromper.

ALLUS. LITTÉR. ... *On est aisément dupé par ce qu'on aime*, réflexion d'Elmire, dans *le Tartuffe* de Molière (acte IV, sc. III), au moment où elle s'apprête à tendre un nouveau piège à l'hypocrite.

DUPÉRAC (Etienne), dit aussi *Dupeyrac* ou *du Perrac*, peintre et architecte français (Bordeaux v. 1525 - Paris v. 1604). On lui doit des travaux d'architecture au palais de Fontainebleau, où il décora de peintures la salle du bain (*Dieux marins, les Amours de Jupiter et de Callisto*). Il avait fait ses études en Italie et publié les *Vestiges de l'Antiquité à Rome* (1575) et *Vues perspectives des jardins de Tivoli* (1582).

DUPERIE n. f. Action de duper : *A cette heure de folie chaude, Paris lui-même [...] n'allait pas plus droit à toutes les sottises et à toutes les duperies financières* (Zola). || Etat de celui qui est dupé : *J'éprouve ce sentiment étrange de duperie*.

SYN. : escroquerie, fourberie, mystification, piperie, supercherie, tromperie.

DUPÉRIER (François), juriste français de la fin du XVI^e s. Il vivait à Aix-en-Provence, et il est connu seulement pour être le destinataire de la *Consolation** que Malherbe lui adressa à l'occasion de la mort de sa fille.

DUPERRÉ, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. d'Orléansville), dans la plaine du Chélif; 9 287 hab. (2 488 aggl., 544 non-musulmans). Marché. — L'arrond. a 15 comm. et 105 965 hab.

DUPERRÉ (Victor Guy, baron), amiral et pair de France (La Rochelle 1775 - Paris 1846). Novice en 1791, enseigne en 1795, il s'illustra lors de nombreuses croisières. Commandant de la *Sirène*, puis de la *Bellone*, il détruisit ou captura de nombreux bâtiments de guerre anglais et portugais. Baron en 1810, contre-amiral en 1811, il était préfet maritime de Toulon lors des Cent-Jours et assura le blocus de Cadix en 1823. En 1830, il fut mis à la tête de l'expédition d'Alger et prit la responsabilité du débarquement de Sidi-Ferruch. Nommé pair de France par Charles X, puis amiral par Louis-Philippe, il fut trois fois ministre de 1834 à 1843.

DUPERRÉ (Victor Auguste, baron), amiral français (Paris 1825 - id. 1900), fils du précédent. Il se distingua d'abord sur la mer de Chine et en Baltique (1854). Après avoir été gouverneur de la Cochinchine (1874), il commanda l'escadre de Méditerranée. Il fonda le Yacht-Club de France.

DUPERREY (Louis Isidore), marin et hydrographe français (Paris 1786 - id. 1865). Il accompagna Freycinet dans son voyage de circumnavigation sur l'*Uranie* (1817-1820). Une fois lieutenant de vaisseau, il commanda la *Coquille*, dont le voyage de trente-deux mois (1822-1825) fut fécond en résultats scientifiques surtout pour la connaissance des îles de l'Océanie. (Acad. des sc., 1842.)

DU PERRON (Jacques DAVY), cardinal et écrivain français (Val-de-Joux, Suisse, 1556 - Paris 1618). Venu à Paris, il y abjura le calvinisme et devint lecteur du roi Henri III. Entré dans les ordres en 1593, il passa rapidement au parti de Henri IV, qui le fit évêque d'Evreux et l'envoya en mission à Rome avec d'Ossat. Ils y obtinrent la levée de l'excommunication du roi (17 sept. 1595), sans révocation des édits favorables aux protestants. En 1600, à Fontainebleau, Du Perron eut une controverse célèbre avec Du Plessis-Mornay, défenseur des thèses calvinistes, et l'emporta brillamment. Fait cardinal en 1604, il fut nommé à l'archevêché de Sens en 1606, et en 1610 était membre du Conseil de régence. Aux états généraux de 1614, il combattit les propositions du Tiers sur l'indépendance absolue de la Cou-



Charles DUPATY
« Biblis changée
en fontaine »
Louvre

ronne à l'égard du Saint-Siège. Prêlat puissant et écouté à Rome, il jouissait aussi d'une grande autorité en littérature. Ami de Ronsard, il avait composé l'oraison funèbre de celui-ci en 1586. Ses *Œuvres* (controverse religieuse, littérature, récits d'ambassades) furent publiées en 1622 et 1623.

DUPETIT-THOUARS (Louis-Marie AUBERT), botaniste français (château de Boumois, près de Saumur, 1758 - Paris 1831). Il fit de nombreux voyages et publia un grand nombre de mémoires. On a de lui : *Histoire des végétaux recueillis dans les îles de France, de Bourbon et de Madagascar*.

DUPETIT-THOUARS (Aristide AUBERT), marin français (château de Boumois, près de Saumur, 1760 - Aboukir 1798), frère du précédent. Enseigne en 1784, il vendit ses biens pour aller, en 1790, à la recherche de La Pérouse, mais fut fait prisonnier au Brésil; puis, libéré en 1793, il passa trois ans aux Etats-Unis à rechercher une route vers le nord-ouest. Il commanda le *Tonnant* dans l'expédition d'Egypte et trouva à Aboukir une mort glorieuse après avoir forcé le *Bel-lerophon* à amener son pavillon et coulé le *Majestic*. (→ Biblio.)

DUPETIT-THOUARS (Abel AUBERT), amiral français (La Fessardière, près de Saumur, 1793 - Paris 1864), neveu des précédents. Après avoir joué un rôle important dans la préparation de l'expédition d'Alger (1830), il fit sur le *Vénus* un voyage autour du monde (1837-1839). Contre-amiral en 1841, il occupa Tahiti et en chassa le missionnaire anglais Pritchard* (1841). Il fut député en 1849. (Acad. des sc., 1855.)

DUPETIT-THOUARS (Abel Nicolas BERGASSE), amiral français (Bordeaux-les-Rouches, Loiret, 1832 - en mer 1890), neveu du précédent. Il prit part aux campagnes de Crimée et de l'Adriatique. A la tête des batteries flottantes du Rhin en 1870, il s'enferma dans Strasbourg assiégé et commanda plus tard l'escadre de la Méditerranée.

DUPEUR, EUSE n. Personne qui dupe : *Il n'y aurait que demi-mal d'être dupe, si l'on n'était, de plus, calomnié par le dupeur* (M^{me} Necker).

DUPEUTY (Désiré Charles), auteur dramatique français (Paris 1798 - Saint-Germain-en-Laye 1865). Il a écrit un grand nombre de drames, de comédies et de vaudevilles, entre autres *Madelon Friquet* (avec Rougemont, 1835), qui connut un vif succès.

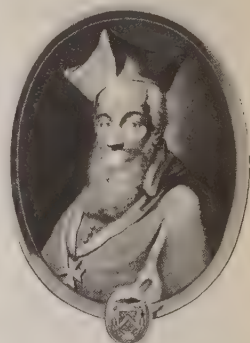
DU PHLY (Jacques), claveciniste français (Rouen 1715 - Paris 1789). Elève de d'Agincourt, il fut organiste de la cathédrale d'Evreux, puis de Saint-Eloi de Rouen et de Notre-Dame-de-la-Ronde à Paris (1742). Il publia quatre livres de pièces de clavecin, dont le second était dédié à M^{me} Victoire, d'un style élégant, déjà pianistique. En relation avec J.-J. Rousseau, il lui donna, pour son dictionnaire, des précisions quant à la technique des instruments à clavier, avec doigté.

DUPHOT (Léonard), général français (Lyon 1769 - Rome 1797). Envoyé à Rome en 1797 avec l'ambassade de Joseph Bonaparte, il périt assassiné à ses côtés, lors d'une émeute de la foule contre les soldats pontificaux, en voulant s'interposer entre les adversaires.

DU PIN (Louis ELLIES). V. ELLIES DU PIN.

DUPIN de Chenonceaux (Claude), financier et économiste français (Châteaurox 1684 - Paris 1769). Il quitta l'armée pour devenir receveur des tailles, puis fermier général grâce à l'appui de Samuel Bernard. Il acquit le château de Chenonceaux en 1733. On lui doit quelques écrits, notamment les *Economiques* (1745), *Mémoire sur les blés* (1748), *Réflexions sur quelques parties d'un livre intitulé « L'Esprit des lois »* (1749), qui fut poursuivi par la censure.

DUPIN (M^{lle} FONTAINE, dame), seconde femme du précédent (1706 - Chenonceaux



Jacques Davy DU PERRON



Charles DUPIN
par Bonhomme
cabinet des Estampes



Joseph-François DUPLEX
gravure d'après Sergent
cabinet des Estampes



DU PLESSIS DE GRENEDAN



Marie DUPLESSIS
par Ed. Viénot
collection Alexandre Dumas

1795). Elle était fille naturelle de Samuel Bernard et de M^{me} Fontaine, née Manon Dancourt. Lorsque J.-J. Rousseau vint à Paris (1742), elle l'accueillit et lui confia l'éducation de son fils. Après le voyage de Rousseau à Venise, elle le prit comme secrétaire (1746), et meubla pour lui un logement dans la rue Grenelle-Saint-Honoré.

DUPIN de Francueil (Louis Claude), fermier général (Châteaurox 1715 - id. 1787). Fils de Dupin de Chenonceaux, il devint receveur de Metz et d'Alsace, puis fermier général. Poète et compositeur, il fit un opéra-comique, la *Courtesane amoureuse*, et fut l'ami de M^{me} d'Épinay. Veuf de Suzanne Bollioud de Saint-Julien, épousée en 1737, il se remaria (1777) avec Aurèle de Saxe (1750-1821), fille naturelle du maréchal de Saxe et de M^{lle} Verrières, et veuve du comte de Horn. De ce second mariage naquit Maurice DUPIN, père de George Sand.

DUPIN (André Marie), dit **Dupin aîné**, magistrat et homme politique français (Varzy, Nivernais, 1783 - Paris 1865). Docteur en droit en 1800, il fit une brillante carrière d'avocat et plaida pour le maréchal Ney, Béranger, Jouy, Jay, les généraux Alix et Boyer. Elu député en 1827, libéral affirmé, il participa au mouvement de juillet 1830. Il fut président de la Chambre de 1832 à 1837. Louis-Philippe, dont il était le conseil familial, le nomma procureur général près la Cour de cassation. Président de l'Assemblée législative pendant la II^e République, il se rapprocha de Louis-Napoléon et accepta le coup d'État du 2 décembre 1851. Il s'occupa beaucoup d'agriculture et publia de nombreux écrits. (Acad. fr., 1832.)

DUPIN (baron Charles), économiste, mathématicien et homme politique français (Varzy, Nivernais, 1784 - Paris 1873), frère du précédent. Il sortit de l'École polytechnique comme ingénieur de la Marine. Professeur de géométrie et de mécanique au Conservatoire des arts et métiers (1819), il mit en évidence des notions mathématiques fondamentales, telles que l'indicatrice, les tangentes conjuguées, les lignes asymptotiques. On lui doit également le célèbre théorème sur les intersections de surface formant un système triple orthogonal, ainsi que la détermination de la surface dont toutes les lignes de courbure sont circulaires, et à laquelle on a donné le nom de *cyclide de Dupin*. Créé baron en 1824 par Louis XVIII, il n'en siégea pas moins dans l'opposition lorsqu'il fut élu député du Tarn. Conseiller d'État (1831), ministre de la Marine (1833), il fit partie en 1848 de la Constituante, puis de la Législative, avant d'être nommé sénateur en 1852. Il est à l'origine de la création des services statistiques français. (Acad. des sc., 1814; Acad. des sc. mor. et polit., 1818.)

DUPIN (Aurore). V. SAND (George).

DUPIN (Paul), compositeur français (Roubaix 1865 - Paris 1949). Autodidacte, il a fait preuve d'intuition musicale dans des œuvres de qualité comme des mélodies, des noëls, et surtout ses 200 canons à trois, quatre et cinq voix.

DUPINÉY DE VOREPIERRE (Jean-François Marie BERTET), encyclopédiste français (Vienne, Isère, 1811 - Paris 1879). Il est l'auteur d'un *Dictionnaire français illustré* et *Encyclopédie universelle* (2 vol., 1856-1864).

DUPLAY (Simon Emmanuel), chirurgien français (Paris 1836 - id. 1924). Agrégé en 1866, chirurgien des hôpitaux en 1867, il est devenu, peu après, professeur de clinique chirurgicale. On lui doit notamment : *Conférences de clinique de l'hôpital Saint-Louis*, publiées par Golay et Cottin (1879), *Leçons sur les traumatismes cébraux*, recueillies par Poirier (1883), *Traitement des fractures transversales de la rotule à l'aide d'une griffe spéciale* (1887), *Traité élémentaire de pathologie externe*, commencé avec son maître Follin, *Traité de chirurgie* (Paris, 1892-1899; 2^e édit.), en collaboration avec P. Reclus, *Cliniques chirurgicales de l'Hôtel-Dieu*, etc. (Acad. de méd., 1877.)

DUPLEIX (César), sieur de l'Ormoir, controversiste français (Orléans, seconde moitié du xvi^e s. - † 1645). Auteur du pamphlet *l'Anti-Cotton ou Réutation de la lettre déclamatoire du Père Cotton* (Paris,

1610), où la Compagnie de Jésus est accusée d'être responsable du meurtre de Henri IV.

DUPLEIX (Scipion), historien français (Condom 1569 - id. 1661). Maître des requêtes de l'hôtel de Marguerite de Navarre, historiographe de France (1619) et conseiller d'État, il a écrit de nombreux ouvrages juridiques et philosophiques et une *Histoire de France* (1621-1643) d'une valeur très relative.

DUPLEIX (Joseph-François), administrateur colonial français (Landrecies 1697 - Paris 1763). Envoyé aux Indes en 1720, grâce aux relations de son père, il y eut des rapports difficiles avec le gouverneur Lenoir, mais très vite il s'imposa. Nommé en 1731 gouverneur de Chandernagor, il y noua des relations fructueuses avec la Chine et devint en 1741 gouverneur général de la Compagnie des Indes, en remplacement de François Dumas. A cette date, l'Inde, en pleine décomposition politique, rendait les échanges commerciaux de plus en plus aléatoires. Mais elle était indispensable au commerce avec la Chine, dont les produits étaient très appréciés en Europe. Il fallait donc assurer les positions des Compagnies sur un marché assez étroit et âprement disputé. La guerre de Succession d'Autriche permit d'abord à Duplex de dominer la Compagnie anglaise, pourtant alliée au nabab du Carnatic. Grâce à la flotte de La Bourdonnais, Madras fut prise en 1746; Duplex garda sa conquête malgré La Bourdonnais, qui voulait simplement la mettre à rançon, résista à une attaque sur Pondichéry, et, au traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, il fit figure de vainqueur, bien que Madras ait été échangée contre Louisbourg.

Duplex alors intervint directement aux Indes. Selon l'exemple donné par les Hollandais en Insulinde, il pensait utiliser ses forces militaires comme un élément commercial en les affectant à des princes, qui les entretiendraient, sans que la Compagnie ait de débours, et lui assureraient en échange des avantages commerciaux ou territoriaux. Le revenu de certaines de leurs provinces, versé directement aux Français, devait éviter tout risque financier. Il en fut ainsi avec le gendre du nabab du Carnatic et le fils du nizam d'Hydrabad. Il ne s'agissait pas de conquête coloniale, car l'administration de ces provinces restait entre les mains des autochtones; mais, comme en Insulinde, ces interventions militaires obligèrent peu à peu Duplex à s'engager politiquement, d'autant plus que les Anglais durent adopter une politique analogue d'intervention pour sauver leurs propres positions commerciales. Cet enchaînement prolongeant les conflits sans aucun profit, les directeurs européens, qui avaient d'abord approuvé cette attitude en 1749, sans en voir pleinement la portée, s'inquiétèrent et rappelèrent Duplex en 1754, alors que l'influence française dominait la moitié du Deccan. Personne ne fut capable de continuer cette œuvre délicate; et la guerre de Sept Ans amena la ruine des établissements français, tandis que Duplex se débattait en France au milieu de graves difficultés financières, faute d'avoir pu obtenir de la Compagnie le remboursement des sommes qu'il avait personnellement engagées dans les affaires indiennes. (→ Biblio.)

— La première femme de Duplex, Jeanne Albert de Castro (*Jān Begum*) [† Paris 1756], passe pour l'avoir beaucoup aidé dans son œuvre politique, grâce à son intelligence et à sa connaissance des langues de l'Inde.

DUPLEISSIS (Jean), sieur d'Ossoville, colonisateur français des Antilles († la Guadeloupe 1635). Ce Normand, s'étant rendu à Saint-Christophe, s'associa avec L'Olive pour fonder un établissement à la Guadeloupe et en jeta les bases sur le territoire de Sainte-Rose.

DUPLEISSIS (Claude Thomas CHAMBELLAN, dit), artiste décorateur français (Paris 1702 - id. 1774). Il dirigea, à la Manufacture de porcelaines de Vincennes, puis à celle de Sèvres, l'atelier des modèles et celui du montage des bronzes; un type de grand vase porte son nom. Il exécuta les maquettes des ornements en bronze du fameux bureau de Louis XV ainsi que l'aigle de la chaire de Notre-Dame de Paris.

DUPLEISSIS (Joseph Silfrède), peintre français (Carpentras 1725 - Versailles 1802). Il est l'auteur de nombreux portraits de

Louis XVI, de personnages de la famille royale et de la Cour, ainsi que des célébrités de son temps : *Gluck*, *Necker* (musée de Berlin); *Franklin* (Brest); *Louis XVI*, le *Comte de Provence* (Chantilly); le sculpteur *Allegre*, le peintre *J.-M. Vien* (Louvre); le pape *Pie VII* (Rennes). Il fut directeur, puis administrateur (1794) des galeries de Versailles.

DUPLEISSIS (Alphonsine PLESSIS, dite *Marie*) [Nonant, Orne, 1824 - Paris 1847]. Connue surtout pour avoir inspiré à Alexandre Dumas fils, qui fut son ami, le personnage de Marguerite Gautier, héroïne de *la Dame aux camélias*. (→ Biblio.)

DUPLEISSIS (Georges Victor Antoine) écrivain d'art français (Chartres 1834 - Paris 1899). Il fut conservateur du cabinet des Estampes (1855), puis membre de l'Institut (1891). On a de lui, notamment : *Histoire de la gravure* (1880), *Essai de bibliographie des ouvrages relatifs à la gravure* (1862).

DUPLEISSIS (Maurice LE NOBLET), homme politique canadien (Trois-Rivières 1890 - Schefferville 1959). Elu au Parlement de Québec en 1927 et leader du parti conservateur, il triompha des libéraux, en 1936, par la victoire de l'Union nationale, dont il avait été le fondateur. Vaincu en 1939, il reprit le pouvoir en 1944 et ne cessa de le conserver. Il s'intéressa au développement économique de la province de Québec et lutta pour l'autonomie provinciale.

DU PLESSIS DE GRENEDAN (Jean), officier de marine français (Rennes 1892 - en mer 1923). Désigné en 1917 pour suivre des cours de pilotage de dirigeable, il se distingua par ses capacités de chef et par sa valeur technique exceptionnelle, qui le firent envoyer, après l'armistice de 1918, à la commission de contrôle aéronautique en Allemagne. Chargé de réceptionner le Zeppelin-472 livré par les Allemands, il réussit, sans aide de l'équipage allemand, à le conduire près de Marseille. Il fit ensuite plusieurs croisières comme commandant de ce dirigeable baptisé *Dixmude*, qui, foudroyé en Méditerranée en décembre 1923, s'engloutissait avec tout son équipage. (→ Biblio.)

DUPLEISSIS-BERTAUX (Jean), graveur français (Paris 1747 - id. 1819). Plus que son art et sa technique, on apprécie les sujets qu'il a traités au burin : scènes de la Révolution (*l'Assassinat de Lepeletier de Saint-Forgeau*, *l'Exécution de Louis XVI*); et, d'après les dessins de Carle Vernet, *Campagnes d'Italie*.

DUPLEISSIS-MORNAY. Biogr. V. MORNAY (Philippe DE).

DUPLEX n. m. et adj. (mot lat. signif. double). Métall. Procédé de coulée permettant d'obtenir un lingot double, dont les deux parties n'ont pas même composition. || Métal ainsi obtenu. (V. part. encl.)

— Télécomm. Système télégraphique permettant d'expédier des dépêches simultanément dans les deux sens, par un seul fil. (Le montage en duplex peut être réalisé soit par la méthode différentielle, soit par la méthode du pont de Wheatstone. [V. TÉLÉGRAPHE.] En radiotélégraphie, l'organisation d'un service en duplex nécessite l'adjonction à la station émettrice d'un centre récepteur généralement éloigné de 20 à 30 km de l'émission pour éviter toute interférence. En radiodiffusion et en télévision, les émissions en duplex permettent de faire entendre ou voir des programmes émis simultanément à partir de deux stations différentes.)

◆ Adj. Papet. *Carton duplex*, v. CARTON. — Tératol. Se dit d'un utérus ayant deux corps, mais un seul col.

— ENCYCL. Métall. Pour obtenir le métal duplex, on fait une première coulée dans une lingotière spéciale, puis, aussitôt après solidification, on coule au contact du premier lingot la deuxième composition. Le produit obtenu est laminé et travaillé comme un lingot ordinaire; on utilise ce procédé pour faire des pièces de charrie, des matrices, des cisailles, etc. La partie extérieure correspond au métal le plus dur, et la région interne, au métal le plus résilient et le plus malléable.

DUPLEPAGE n. m. (de duplex). Télécomm. Syn. de DUPLICATION.

DUPLEKEX v. tr. (de duplex). Télécomm. Syn. de DUPLIQUER.

PLEXEUR n. m. Télév. Appareil ayant pour mission d'empêcher, dans la formation signal vidéo, les courants issus de l'émetteur d'aller perturber ceux qui sont issus de l'émetteur vision, ou inversement. (V. VIDEO-FRÉQUENCE.)

PLICATA n. m. (lat. médiév. *uplicata* [terral], [lettre] redoublée). Double, copie de l'original d'une facture, d'un compte, d'une récépissé, d'une quittance, etc. (Ce double doit donner d'une façon apparente le mot duplicata » et être la copie textuelle du document qu'il remplace.) || *En duplicata*, en double. || *Expédier un acte en duplicata*, par duplicata.

PLIFICATE n. m. et adj. Forme de tournoi bridge* par équipes de quatre joueurs. || **ENCYCL.** Dans un match *duplicata*, les deux joueurs, opposés par paires, jouent à deux tables différentes, sans aucun contact. La partie est donnée et jouée à une table est reprise, lorsque le coup est terminé, à l'autre table sans aucune modification, mais en prenant la précaution de faire tourner la distribution d'un quart de tour, de telle sorte que les joueurs de la seconde table se trouvent face à face les adversaires de la première table. Les calculs des points sont différents de ceux d'une partie ordinaire (notamment sur les points de manche), et l'on additionne les points des joueurs (par paires) de la même équipe. La différence des points indique les gagnants.

PLIFICATEUR n. m. Bur. Machine de reproduction permettant d'obtenir rapidement et à peu de frais des copies d'un document écrit sur un support spécial. (V. part. *uplicateur*.)

Elect. Nom donné jadis à certaines machines électriques qui produisent les deux courants d'électricité. || **Adj.** *Papier duplicateur*, v. PAPIER.

ENCYCL. Bur. Il existe deux types de *uplicateurs* : les *uplicateurs* à stencil, permettant d'obtenir jusqu'à 5 000 reports, les *uplicateurs* à alcool, ne donnant de bons résultats que jusqu'à 200 ou 300 exemplaires.

Les *uplicateurs* à stencil utilisent comme support un tissu fibreux ou un papier pelure, imprégnable à l'encre, mais non perforable, imprégné d'une matière de remplissage (papier ou nitrate de cellulose) imperméable à l'encre, mais perforable. Le texte est composé soit à la main à l'aide d'un poinçon spécial, soit à la machine à écrire sans ruban. Le tirage est effectué en fixant le stencil sur le rouleau encreur du duplicateur et en maintenant les feuilles de papier sous le rouleau : l'encre en passant à travers les perforations du stencil se fixe sur la feuille vierge. Les *uplicateurs* à alcool utilisent comme support une feuille de papier couché, au verso de laquelle, avec une machine à écrire muni d'un dispositif encreur spécial, on imprime le texte à transcrire. Le tirage s'effectue en humectant d'alcool l'encre grasse support, qui se reporte par contact sur les feuilles de tirage. Il existe des *uplicateurs* à alcool à reports sélectifs, permettant, par un système de caches, de ne reproduire sur différentes copies que les éléments du report intéressant tel ou tel destinataire.

PLICATION n. f. (lat. *uplicatio*). Biol. Division structurale d'un chromosome, caractérisée par la présence en double exemplaire d'un segment de chromosome dans un cell haploïde. (V. part. *encycl.*)

Bot. V. DÉPLICATION. || **Math.** *Duplication du cube*, problème qui consiste à construire, au moyen de la règle et du compas, le côté d'un cube de volume double de celui d'un cube donné. || **Télécomm.** Opération permettant la transmission simultanée dans les deux sens sur la même ligne. (Syn. DUPLEXAGE.)

ENCYCL. Biol. Lorsqu'un chromosome se divise en un point, le fragment brisé peut se rejoindre à l'homologue du chromosome qui le provient ; cet homologue possède en double les gènes inclus dans le fragment : on dit qu'il y a une *duplication*.

PLICATION [tom] n. m. sing. (mot lat. *nif. chose doublée*). Se dit parfois pour *PLICATION*, mais au singulier seulement.

PLICATION n. f. Bot. V. DÉPLICATION.

et. A. B. C., X, Larousse, S. E. Wilmington.

Duplicée, alliance conclue à Vienne, le 7 octobre 1879, par l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne. Le traité prévoyait une défense commune en cas d'attaque par la Russie, et la neutralité bienveillante de l'Autriche en cas d'attaque de l'Allemagne par la France. Cette alliance était une belle réussite pour Bismarck. Mais, dès 1881, un traité fut signé entre l'Allemagne, l'Autriche et la Russie, qui élargissait le système et annulait une partie du programme du premier traité.

DUPPLICENTÉS n. m. pl. (lat. *duplex*, *-icis*, double, et de *groupe*). Zool. Nom par lequel on désigne le groupe des lièvres et des lagomys, parce que ces rongeurs ont, à la mâchoire supérieure, une seconde paire de petites incisives qui sont adossées à la face postérieure des deux médianes.

DUPPLICITÉ n. f. (bas lat. *uplicitas* ; de *duplex*, double). Caractère d'un être qui ne se montre pas tel qu'il est, qui présente une apparence différente de ce qu'il est réellement : *Toute sa défense n'est que duplicité*. — **SYN.** : dissimulation, fausseté, fourberie, hypocrisie, mauvaise foi, tartuferie, tromperie.

DUPLIQUE n. f. Dr. admin. Réponse à une réplique.

DUPliquer v. tr. Télécomm. Etablir un équipement en duplex : *Dupliquer une voie de communication*. (On dit aussi DUPLEXER.)

DUPLOYÉ (abbé Emile), ecclésiastique français, inventeur d'une méthode de sténographie (Notre-Dame-de-Liesse, Aisne, 1833 - Saint-Maur-des-Fossés 1912). Il imagina un système très ingénieux d'écriture sténographique, auquel son nom fut donné, et qui fut appelé à un très grand succès. Dès 1864, il avait publié, avec son frère GUSTAVE, *Sténographie Duployé*. Il fonda ensuite la Bibliothèque sténographique, comprenant des ouvrages imprimés avec les signes de cette méthode, puis l'Institut sténographique.

DUPNICA. V. STANKE DIMITROV.

DUPONCEAU (Pierre), érudit américain (Saint-Martin-de-Ré 1760 - Philadelphie 1844). Il combattit pour l'indépendance américaine de 1778 à 1780 et devint un avocat renommé. Il s'occupa de recherches sur l'origine des langues et idiomes américains, etc.

DUPONCHEL (Alphonse), ingénieur français (Florac, Lozère, 1821 - † 1899). Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, il se fit connaître par des études sur la fertilisation des landes, et sur la création du chemin de fer transsaharien, dont il prit l'initiative.

DUPONDIOUS [djys] n. m. Le double de l'alphabet émis par la République romaine de 312 à 286 av. J.-C. (Il pesait environ 653 g, soit deux livres. Plus tard, ce fut une monnaie frappée, de celles que les anciens numismates appelaient « moyens bronzes ».)

DUPONG (Pierre), homme politique luxembourgeois (Heisdorf-Steinsel 1885 - Luxembourg 1953). Député (1915), ministre des Finances et des Affaires sociales (1926), Premier ministre (1937). En mai 1940, il refusa d'entériner l'occupation du Luxembourg par les Allemands et accompagna la grande-duchesse Charlotte à Londres, puis à Montréal, où il présida un gouvernement provisoire. En septembre 1944, il entra au Luxembourg, où, jusqu'à sa mort, il fut président du Conseil et chef du Parti social-chrétien.

DUPONT (Pierre), tapissier et peintre français (Paris 1560 - id. 1640). Il est surtout connu comme tisseur de tapis à la façon de Turquie, dont il prétendit avoir importé en France le secret. Il obtint de Henri IV un logement au Louvre (1604), y produisit des tapis et des dessus de meubles, et forma de nombreux apprentis. Quant à la technique du tapis de Turquie, il est admis que ce fut Jean Fortier qui en fit les premiers essais en France.

DUPONT de Nemours (Pierre Samuel), économiste et homme politique français (Paris 1739 - Eleutheria Mills, près de Wilmington, Delaware, 1817). Fils d'un horloger parisien, il commença des études de médecine ; disciple de Quesnay (il emploie le premier l'expression de « physiocratie »), secrétaire du Conseil d'instruction publique de Pologne, collaborateur de Turgot (1774),

de Vergennes, de Calonne et de Bouvard de Fouqueux, il est élu député du Tiers état en 1789 par le bailliage de Nemours. Il inspire les principales réformes financières de 1780 à 1791. Royaliste, il est emprisonné après l'arrestation du roi. Libéré en Thermidor, il est élu au Conseil des Anciens par le Loiret. Proscrit après le 18-Fructidor, il se réfugie aux Etats-Unis, où il collabore avec le président Jefferson. Revenu en France en 1809, il a une activité politique réduite et devient sous-bibliothécaire à l'Arsenal. En 1814, il accepte les fonctions de secrétaire du gouvernement provisoire et est nommé au Conseil d'Etat. Revenu aux Etats-Unis pendant les Cent-Jours, il meurt chez ses fils, qui se sont installés dans le Delaware. Il est le premier économiste entré à l'Institut (1803). Principaux ouvrages : *Physiocratie, ou Constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux du genre humain* (1767), *Origines et progrès d'une science nouvelle* (1768), *Table raisonnée des principes de l'économie politique* (1773), *Mémoire sur les municipalités* (1774), *Du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif convenables à la République française* (1795). [Les biographies de ses descendants sont à DU PONT DE NEMOURS.] (→ Biblio.)

DUPONT de l'Étang (Pierre-Antoine, comte), général et ministre français (Chabonais, Angoumois, 1765 - Paris 1840). Entré au service de la Hollande, nommé officier français par Rochambeau, il fut, en 1791, aide de camp de Dillon, qu'il défendit contre ses soldats révoltés. Nommé général par les représentants du peuple, il fut directeur du cabinet topographique du Directoire, puis se distingua à Marengo et à Ulm, et fut nommé comte par Napoléon. Commandant un corps d'armée en Espagne en 1808, il capitula à Bailén. Destitué, enfermé au fort de Joux, il fut réhabilité par Louis XVIII, qui le nomma ministre de la Guerre en 1814.

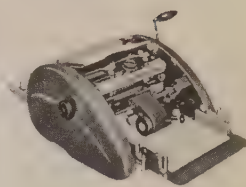
DUPONT (Hippolyte Auguste), pédagogue français (Languedoc 1767 - Versailles 1855). Marchand ambulant, il s'instruisit seul et devint d'abord maître d'école à Agde. Il est l'inventeur de la méthode de lecture qui remplace dès le début l'écclépiation par l'habitude d'articuler des groupes de voyelles et de consonnes et permet de lire bientôt des mots simples et de petites phrases. Le succès de sa *Citologie* le fit appeler à Montpellier, puis à Nancy, enfin à Paris, où il fonda une institution en 1835.

DUPONT de l'Eure (Jacques Charles), homme politique français (Le Neubourg, Normandie, 1767 - Rouge-Perriers, Eure, 1855). Avocat au parlement de Normandie (1789), il fut élu au conseil des Cinq-Cents et devint sous le Consulat conseiller puis président de la cour de Rouen. Député au Corps législatif (1813), à la Chambre des députés l'année suivante, membre de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours, il se prononça en faveur de Napoléon II. Député d'opposition sous la Restauration, il participa à la révolution de 1830, fut nommé ministre de la Justice, puis ne tarda pas à retourner à l'opposition. En 1848, il fut désigné comme président du gouvernement provisoire.

DUPONT (Paul), imprimeur et député français (Périgueux 1796 - Paris 1879). Il fonda un établissement pour les impressions administratives. Elu de 1852 à 1869, dans la Dordogne, comme candidat officiel, à la Chambre des députés, il devint, en 1876, sénateur du même département. On lui doit une *Histoire de l'imprimerie* (1854).

DUPONT de Bussac (Jacques), avocat et homme politique français (Paris 1800 - id. 1873). Avocat, il plaida pour Barbès devant la Cour des pairs. Exilé après le 2-Décembre, il se retira à Bruxelles. On lui doit des études sur les sociétés coopératives.

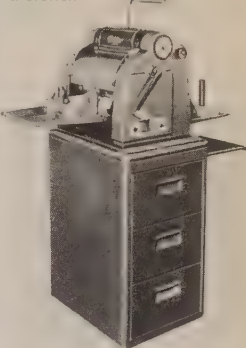
DU PONT (Samuel Francis), commodore américain (Bergen Point, New Jersey, 1803 - Philadelphie 1865), petit-fils de l'économiste français Dupont de Nemours, il se distingua à San José pendant la campagne du Mexique (1847), et devint gouverneur de l'arsenal de Philadelphie. Au début de la guerre de Sécession, il commanda une flotte fédérale qui réussit le blocus des côtes confédérées. Ayant échoué à l'attaque de Charleston (1865), il fut relevé de son commandement et remplacé par l'amiral Foote.



à alcool

duplicateurs

à stencil



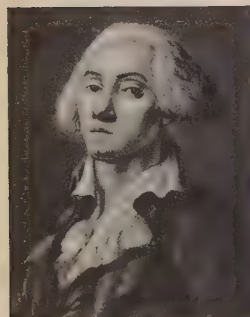
Jacques DUPONT
de l'Eure
médaillon en bronze
par David d'Angers
musée Carnavalet



Pierre Samuel DUPONT
de Nemours



Pierre Samuel
DU PONT DE NEMOURS



Adrien DU PORT
par Delaplace et Coqueret
cabinet des Estampes

DUPONT des Loges (Paul), prélat français (Rennes 1804 - Metz 1886), évêque de Metz en 1843. Après l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine, il refusa l'ordre de la Couronne de fer et soutint, soit comme évêque, soit comme député au Reichstag (1874-1877), la cause de la protestation française.

DUPONT (Pierre), chansonnier français (Lyon 1821 - id. 1870). Il appartenait à une famille d'artisans et obtint un prix à l'Académie pour son premier poème, *les Deux Anges* (1842). Il devint rapidement populaire, composa des chants philosophiques, des chansons républicaines et socialistes qui le firent condamner à sept ans de déportation (1851). Gracié, il se consacra surtout au genre qui l'a rendu célèbre : la chanson rustique, dont il écrivait paroles et musique, et qui célébrait le peuple laborieux et honnête, le travail et la concorde. Il faut citer : *les Bœufs, les Sapins, Ma vigne, le Chant du blé, le Noël des paysans, le Tisserand*, etc. Il publia aussi une *Légende du Juif errant* et *Dix Eglogues*.

DUPONT (François), chimiste français (Charvonnex, Haute-Savoie, 1847 - Paris 1914). Outre l'invention de divers appareils de dosage et de contrôle de la fabrication des sucres, il a contribué puissamment au progrès de l'industrie sucrière en France.

DUPONT (Charles Joseph), général français (Nancy 1863 - Paris 1935). Sorti de Polytechnique en 1884, dans l'artillerie, il fut chef du 2^e bureau de Joffre en 1914, puis aide-major général en 1916. Il dirigea, comme général, la mission de contrôle interalliée de Berlin en 1918, puis la mission française auprès de l'armée polonaise en 1920.

DUPONT (Gabriel), compositeur français (Caen 1878 - Le Vésinet 1914). Elève de Gédalge, Massenet et Widor, prix de Rome en 1901, on lui doit, entre autres œuvres : *la Maison dans les dunes*, vingt-trois mélodies, des opéras (*la Farce du cuvier, Antar*), un *Poème pour quintette avec piano*.

DUPONT (Georges), chimiste français (La Réole 1884 - † 1958). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il fut directeur de cet établissement (1948) et professeur à la Sorbonne (1934). Il s'est illustré par des études sur les sécrétions végétales, sur les terpènes, et sur la préparation des fibres synthétiques.

DUPONT (Ewald Andreas), metteur en scène de cinéma allemand (Zeitz, Saxe, 1891). D'abord critique puis scénariste, il réalisa lui-même plusieurs films, dont le plus célèbre est *Variété* (1925), avec Emil Jannings, Lya de Putti et Warwick Ward. C'est l'un des chefs-d'œuvre du cinéma allemand muet. E. A. Dupont tourna ensuite : en France, *Moulin-Rouge* (1929) et *Salto mortale* (1931); en Angleterre, *Titanic* (1930); aux Etats-Unis, *Nuit de mystère* (1937).

DUPONT (Jacques), historien et amateur d'art français (Paris 1908). Après des études de médecine, il devient attaché au musée du Louvre, où il organise le laboratoire scientifique. Inspecteur (1936) puis inspecteur général des Monuments historiques, il s'est attaché à la restauration et à la présentation des trésors des cathédrales de France, des grandes demeures appartenant à l'Etat. Président des Amis du Louvre (1955), on lui doit des études sur les primitifs français, ainsi que sur la peinture en Europe aux xv^e et xvii^e s.

DU PONT DE NEMOURS (Eleuthère Irénée), chimiste français (Paris 1771 - Philadelphie 1834), fils de l'économiste Pierre Samuel Dupont* de Nemours. Il étudia avec Lavoisier

la fabrication de la poudre; menacé par la Révolution, il émigra aux Etats-Unis, où il fonda, en 1802, près de Wilmington, une poudrerie qui prospéra rapidement et qui fut le point de départ de la firme *Du Pont de Nemours*.

DU PONT DE NEMOURS (Pierre Samuel), industriel américain (Wilmington, Delaware, 1870 - id. 1954). Descendant de la famille française des Dupont de Nemours, il organisa l'actuel Konzern *Du Pont de Nemours*.

Du Pont de Nemours, société américaine de produits chimiques, la première du monde. Créée en 1802 près de Wilmington (Delaware), pour l'exploitation d'une petite usine de poudre noire, elle est célèbre dans le monde entier dès le début du xx^e s., grâce à l'invention de la poudre sans fumée. A partir de cette époque, elle commence à s'intéresser à l'industrie de la cellulose. Amenée par la suite à absorber un certain nombre de sociétés concurrentes, elle tombe dès 1907 sous le coup de la législation anti-trust, qui l'oblige à disperser la majeure partie de ses biens, à l'exception de la division des poudres. En 1917, elle s'engage dans la fabrication des matières colorantes, mettant fin, dans ce domaine, au monopole de l'industrie chimique allemande. Entre 1920 et 1930, elle réalise les premières fabrications de rayonne et de films cinématographiques, découvre le caoutchouc synthétique, le Nylon et l'insecticide bien connu depuis lors sous le nom de « D. D. T. ». Au cours de la Seconde Guerre mondiale, la société *Du Pont de Nemours* participe largement à l'effort de guerre américain en construisant de nombreuses usines d'explosifs et de caoutchouc synthétique. C'est elle qui crée, également, la première usine pilote d'énergie atomique, ainsi que la grande usine de production de plutonium de Pasco (Washington) : elle les remet l'une et l'autre au gouvernement américain pour la somme symbolique de 1 dollar. Poursuivant son effort dans ce domaine au lendemain de la guerre, la *Du Pont de Nemours* est à l'origine des premières applications des principes atomiques à des fins pacifiques, notamment en ce qui concerne le traitement du cancer. Par le jeu des participations, le contrôle de la *Du Pont de Nemours* s'exerce sur un grand nombre de sociétés des deux Amériques.

DUPONT-FERRIER (Gustave), historien français (Vinay, Isère, 1865 - Paris 1956). Ses livres sur la France font autorité en matière administrative et institutionnelle : *les Officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du Moyen Age* (thèse, 1902), *la Formation de l'Etat français et l'unité française, des origines au milieu du XVI^e s.* (1929), *Etudes sur les institutions financières de la France à la fin du Moyen Age* (1930-1932), *Nouvelles Etudes...* (1933-1936). [Acad. des inscr., 1934.]

DUPONT-SOMMER (André), orientaliste français (Marnes-la-Coquette 1900). Membre de l'Ecole française de Jérusalem (1928-1929), professeur à la faculté des lettres de Paris pour la philologie hébraïque et l'histoire ancienne de l'Orient (1945), il a été nommé président de l'Institut d'études sémitiques de l'Université de Paris. On lui doit des études sur les manuscrits de la mer Morte et un ouvrage sur *les Araméens* (1949).

DUPONT-WHITE (Charles Brook), économiste français, de mère anglaise (Rouen 1807 - Paris 1878). Avocat à la Cour de cassation, il quitta le barreau pour faire campagne contre les conditions imposées aux travailleurs. Catholique libéral, il réclamait l'intervention de l'Etat en matière de monnaie, de transports et de commerce extérieur, et préconisait l'organisation de l'assistance publique, de l'instruction populaire et de l'assurance contre les crises, en vue de réaliser « la charité dans les lois ». Il fut secrétaire général du ministère de la Justice en 1848. Une de ses filles épousa Sadi Carnot. Ses œuvres principales sont : *Essai sur les relations du travail avec le capital* (1845), *l'Individu et l'Etat* (1857). Il a donné une traduction du *Gouvernement représentatif* de Stuart Mill en 1862.

DUPORT, famille de violoncellistes et compositeurs français, qui contribuèrent à donner à l'école française une renommée

mondiale. — JEAN-PIERRE, dit *l'Ainé* (Paris 1741 - Berlin 1818), après de nombreux voyages, se fixa à Berlin, où le roi de Prusse se l'attacha. — JEAN-LOUIS, dit *le Jeune* (Paris 1749 - id. 1819), frère et élève du précédent, fut soliste de la chapelle de Napoléon I^{er}; professeur au Conservatoire de Paris, il composa, comme son frère, des œuvres nombreuses pour le violoncelle et un *Essai sur le doigté du violoncelle et sur la conduite de l'archet*.

DU PORT ou **DUPORT** (Adrien Jean François), homme politique français (Paris 1759 - Appenzel, Suisse, 1798). Il était, en 1789, conseiller au parlement. Député de la noblesse de Paris aux Etats généraux, il rallia à la cause du Tiers état, forma, avec Barnave et Lameth, le *triumvirat*, et signala par un rapport sur l'organisation de la justice (1790), préconisant l'institution du jury au civil comme au criminel. Après le retour de Varennes, il défendit les prérogatives royales. Nommé président du tribunal criminel de Paris, il s'enfuit un lendemain du 10 août 1792. Arrêté, il s'évada, passa en Angleterre, entra en France après le 9-Thermidor, émigra de nouveau après le 18 fructidor an V et se fixa en Suisse.

DUPORT (Pierre Georges), général français (Haguenau 1864 - Paris 1939). Commandant une brigade, puis une division en 1915, il fut nommé en 1916 chef d'état-major de l'armée à l'intérieur. Il repartit sur le front en 1917, et c'est à la tête du 6^e corps d'armée qu'il entra en 1918 à Haguenau. Il exerça en 1925 l'intérim des fonctions de haut-commissaire en Syrie.

DUPORT-DUTERTRE (Louis François), homme politique français (Paris 1754 - id. 1793). Membre de la municipalité parisienne et substitut du procureur-syndic de la Commune (1789), ministre de la Justice (1790-1792), il fut décrété d'accusation après le 10-Août, condamné et exécuté le même jour que Barnave (1793).

DUPORTHITE n. f. (de *Duporth*, nom de localité). Minér. Silicate hydraté naturel de magnésium. (Variété de serpentine.)

DUPOTET (Jean Joseph), amiral français (Changé, Bourgogne, 1777 - Paris 1852). Se conduisit brillamment à Trafalgar et devint aide de camp du ministre de la Marine. Degrès. Gouverneur de la Martinique sous Louis-Philippe, il fut chargé du blocus des côtes d'Argentine (1838).

DUPOUY (Gaston), physicien français (Marmande 1900). En 1935, il fut nommé maître de conférences à la faculté de Rennes et obtint, deux ans plus tard, une chaire à celle de Toulouse. En 1950, il prit la direction du Centre national de la recherche scientifique. Il est l'auteur de recherches sur les propriétés magnétiques des cristaux, sur la magnéto-optique, les mesures magnétiques, la radio-activité et surtout l'optique électronique. En 1944, il a construit le premier microscope électronique à lentilles magnétiques existant en France. Il a publié : *Éléments d'optique électronique* (1952), *le Microscope électronique et ses applications*. (Acad. des sc. 1950.)

DÜPPEL, nom allemand de la localité danoise de Dybbøl.

— Hist. mil. Les lignes fortifiées de Düppe formaient une position défensive appuyée sur les batteries d'artillerie de l'île d'Als (Alsén) installées par les Danois pour barrer l'entrée du Jylland. Elles furent l'enjeu de combats entre Danois et Allemands en 1848 (où les Danois résistèrent à Wrangel), en 1849 (où Prittwitz occupa Düppe, mais fut arrêté par les batteries d'Als), en 1864 (où les Prussiens de Frédéric-Charles enlevèrent la position le 18 avril). [V. DUCHÈS (guerre des).]

DUPPION n. m. Text. V. DOUPION.

DUPRAT (Antoine), cardinal et ministre français (Issoire 1463 - Nantouillet 1535). Il fut successivement lieutenant du bailliage de Montferrand (1490), avocat général au parlement de Toulouse (1495), maître de requêtes (1503), puis premier président au parlement de Paris (1508) et enfin chancelier (1515). Veuf en 1516, il entra dans les ordres et devint archevêque de Sens (1525), puis cardinal (1527), tout en restant chancelier jusqu'à sa mort. Il fut, en 1516, le négociateur du concordat de Bologne. Comm



chancelier DUPRAT
détail d'un bas-relief
de son tombeau
Son arrivée à Sens

symphonique (*Macbeth*), un drame (*le Désespoir de Judas*), un poème lyrique (*Moïna*), et des œuvres chorales, des mélodies et de la musique de chambre.

DUPUIS (Charles), publiciste français (Paris 1863 - id. 1938). Professeur et sous-directeur de l'Ecole libre des sciences politiques, il s'est spécialisé dans l'étude des questions internationales. On lui doit notamment : *le Droit de la guerre maritime* (1899); *Principe d'équilibre et concert européen* (1909); *le Ministère de Talleyrand en 1814* (1919). [Acad. des sc. mor., 1921.]

DUPUIS (Albert), compositeur belge (Verviers 1877). Il vient à Paris, en 1897, terminer ses études auprès de V. d'Indy et de Guilmant; nommé, en 1907, directeur du conservatoire de Verviers, il demeure en fonctions jusqu'en 1947. Très doué pour la composition dramatique, il a, de 1903 à 1954, écrit onze ouvrages lyriques qui ont été représentés en France, en Hollande, en Belgique. On lui doit encore trois ballets, deux symphonies, quatre concertos pour violon, violoncelle ou piano, des ouvertures, des poèmes symphoniques, des oratorios, des cantates, de la musique de chambre, le tout d'une facture remarquable.

DUPUIT (Jules Juvénal), ingénieur et économiste français (Fossano, Piémont, 1804 - Paris 1866). Ingénieur des Ponts et Chaussées, il fut directeur du service municipal de Paris. Il a fait paraître divers ouvrages sur l'entretien des routes, le mouvement des eaux courantes, la distribution des eaux, les inondations, l'équilibre des voûtes, etc.

DU PUY (Raymond), deuxième grand maître français des Hospitaliers (Dauphiné v. 1080 - Palestine v. 1160). Il fut élu, vers 1121, président des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dont il fit un ordre militaire. Il le divisa en trois classes : chevaliers, chapelains et servants. Les statuts de l'ordre furent confirmés par le pape en 1127. Il se signala en Terre sainte, eut une grande part à la prise d'Ascalon, en 1154, et battit Nûr al-Dîn Mahmûd, atabek d'Alep, et son frère Sayf al-Dîn Rhâzi, atabek de Mossoul.

DUPUY (Pierre), historiographe français (Agen 1582 - Paris 1651). En 1645, il devint, avec son frère Jacques, garde de la bibliothèque du roi. Outre des notes à la *Saïre Ménippée* (1664), et deux éditions de l'*Histoire* de son ami de Thou, on a de lui de nombreux ouvrages, dont : *Traité des droits et libertés de l'Eglise gallicane* (1639), *Histoire du différend entre le pape Boniface VIII et le roi Philippe le Bel* (1655).

DUPUY (Jacques), érudit français (1586 - Paris 1656), frère du précédent. Bibliothécaire du président de Thou, il fut, à partir de 1645, garde de la bibliothèque du roi. Il rédigea avec son frère le *Catalogus bibliothecae Thuanae* (éd. posthume, 1679).

DUPUY (Louis), mathématicien et helléniste français (Chazey-sur-Ain 1709 - † 1795). Rédacteur du *Journal des savants*, on a de lui des traductions de tragédies grecques, un supplément au *Théâtre des Grecs* de Brumoy, et une édition des *Fragments d'un ouvrage grec d'Anthémios sur des paradoxes de mécanique* (1777). [Acad. des inscr., 1756; secrétaire perpétuel, de 1773 à 1783.]

DUPUY ou **DUPUY de Bordes** (Henri Sébastien), mathématicien français (Grenoble 1746 - † 1815). Professeur de mathématiques à l'école de Valence, où il eut pour élève Napoléon Bonaparte, il rédigea, dans l'*Encyclopédie* de Diderot, tout ce qui a trait aux fortifications passagères et permanentes. Il perfectionna aussi le forte-piano (1791).

DUPUY (Paul), médecin et philosophe français (Lamonzie-Saint-Martin, Dordogne, 1827 - Le Fleix, Dordogne, 1917). Il enseigna à Bordeaux la pathologie interne. Dupuy a consacré de nombreux travaux à la philosophie scientifique : *Essai critique et théorique de philosophie médicale* (1864), examen critique de la Métaphysique et la Science de Vacherot (1862), *De la nécessité des études métaphysiques*, Du rôle de la métaphysique dans les connaissances humaines, *Du libre arbitre* (1870), *le Vrai Pêril social* (1878), *De la démocratie en France* (1882).

DUPUY (Jean), publiciste et homme politique français (Saint-Palais, Gironde, 1844 -

Paris 1919). Il fut directeur du *Siècle*, puis du *Petit Parisien*. Député, sénateur des Hautes-Pyrénées, il acquit vite au Parlement une influence considérable. En 1899, il devint ministre de l'Agriculture; plus tard, il se vit attribuer les portefeuilles du Commerce et des Travaux publics (→ Biblio.)

DUPUY (Charles), homme politique français (Le Puy 1851 - Ille-sur-Têt, Pyrénées-Orientales, 1923). Professeur de philosophie, c'était un républicain modéré; il fut élu député de la Haute-Loire en 1885, sous le patronage de Jules Ferry. Ministre de l'Instruction publique en 1892-1893 (ministères Ribot), il fut une première fois président du Conseil et ministre de l'Intérieur d'avril à novembre 1893. Son gouvernement se signala par les brutalités policières qui répondirent aux troubles du Quartier latin (monôme de protestation contre les poursuites intentées au sujet du bal des Quat'z'arts, 1^{er} juill. 1893) et par la politique de répression qu'il appliqua à l'encontre des syndicats ouvriers de la Bourse du travail de Paris (6 juill. 1893). Président de la Chambre (1893-1894), il est resté célèbre par la parole de sang-froid prononcée lors de l'explosion de la bombe lancée par l'anarchiste Vaillant : « La séance continue. » Il fut encore président du Conseil à deux reprises (1894-1895 et 1898-1899), et fut renversé la seconde fois à la suite des incidents d'Auteuil provoqués par les antidreyfusards et dont le président de la République, Loubet, fut la victime. (Sénateur, 1900-1923.)

DUPUY de LÔME (Stanislas Henri Laurent), ingénieur de la marine française (Ploëmeur, Morbihan, 1816 - Paris 1885). Sorti de Polytechnique dans le génie maritime, il fut envoyé en Angleterre pour étudier la construction des bâtiments en fer. Son remarquable rapport le fit désigner pour la construction de deux unités navales : le *Caton* et l'*Ariel*. Peu après, il présenta au Gouvernement le plan du *Napoléon* : premier navire rapide à hélice, armé de quatre-vingt-dix canons, qui, lancé en 1850, surclassa tous les bâtiments de l'ancien système. Nommé, en 1857, directeur des constructions navales et du matériel, Dupuy de Lôme se mit à l'étude des cuirasses de navire. D'après ses plans, on construisit les frégates cuirassées* *Gloire*, *Invincible* et *Normandie*, qui servirent de modèles à toutes les grandes puissances. En 1870, membre du Comité de défense de Paris, il s'occupa des aérostats et en fit sortir soixante de la capitale. Député du Morbihan depuis 1869, il fut nommé sénateur inamovible en 1877.

DUPUY de MONTBRUN. V. MONTBRUN (Dupuy de).

DUPUYTREN (Guillaume), chirurgien français (Pierre-Buffière, Limousin, 1777 - Paris 1835). Chirurgien adjoint de l'Hôtel-Dieu en 1808, professeur de médecine opératoire en 1812, il devint, en 1815, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, et professeur de clinique chirurgicale. En 1823, il fut chirurgien de Louis XVIII, puis de Charles X, créé baron, nommé membre de l'Académie de médecine et de l'Institut. Dupuytren partagea avec Laënnec et Bayle la gloire d'avoir remis en honneur l'anatomie pathologique; il en fit la base de ses études chirurgicales. Sa maîtrise opératoire était incontestée. Ses opérations de la fistule lacrymale, de la taille bilatérale qui porte son nom, de l'anus artificiel, prouvent son habileté d'opérateur. Il légua à la Faculté une somme de 200 000 F, laquelle servit à créer le musée qui porte son nom. (V. art. spéc.). Il faut citer de lui : *Mémoire sur la fracture de l'extrémité inférieure du péroné*, etc. (1819), *Sur les étranglements des hernies* (1832), *Mémoire sur une nouvelle manière de pratiquer l'opération de la pierre* (1836). (→ Biblio.)

Dupuytren (FRACTURE DE), variété de fracture du péroné, siégeant à 7 ou 8 cm de la pointe de la malléole, et s'accompagnant d'un arrachement de la malléole tibiale.

Dupuytren (MALADIE DE), affection caractérisée par la rétraction de l'aponévrose palmaire superficielle, provoquant une flexion irréductible des doigts.

Dupuytren (MUSÉE), musée situé à Paris, rue de l'Ecole-de-Médecine, et installé dans une partie des bâtiments de l'ancien couvent des Cordeliers*. Outre une précieuse collection d'anatomie pathologique formée par

Orfila, à l'aide de fonds laissés par Dupuytren, on remarque, salle Pilliet, des documents iconographiques concernant l'histoire et l'anthropologie, réunis par Broca.

DUQUE CORNEJO Y ROLDÁN (Pedro), sculpteur espagnol (Séville 1677 - Cordoue 1757). Elève de P. Roldán, il travailla à la décoration du « sagrario » de la cathédrale de Séville (1706), puis à celle de l'église des Chartreux de Paular (figures d'anges), sculpta les quatorze figures colossales de saints de Nostra Señora de las Angustias à Grenade et les stalles de la cathédrale de Cordoue (1748). Cornejo, que la reine Elisabeth Farnèse avait attaché à la cour de Madrid, est l'un des meilleurs représentants du style churriguesque.

DUQUEL pron. rel. V. LEQUEL.

Duquesne, fort construit par les Français, en 1754, contre les colons anglais qui, conduits par Washington, menaçaient la ligne de l'Ohio. Pris par les Anglais en 1758, il devint Pittsburgh.

DUQUESNE (Abraham, marquis), marin français (Dieppe 1610 - Paris 1688). Embarqué tout enfant sur le navire de son père, capitaine marchand, Duquesne se distingua dès l'âge de dix-sept ans par la prise d'un bateau hollandais. Il participa aux actions navales de la guerre de Trente Ans et fut fait capitaine de vaisseau. En 1644, passé au service de la Suède, il prit part, avec le grade d'amiral major, à la bataille de Femern (1644), où la flotte danoise fut vaincue. Revenu en France, il y fut promu chef d'escadre (1647), puis lieutenant général des armées de mer (1667). Durant la guerre de Hollande, il disputa victorieusement aux Hollandais et aux Espagnols la maîtrise de la Méditerranée, en remportant les batailles



gravure d'Edelinck, cabinet des Estampes

de Stromboli (1675), d'Agosta, où l'amiral Ruyter fut tué, des Lipari et de Syracuse (1676). Il conduisit ensuite plusieurs expéditions contre les Barbaresques, bombarda Tripoli (1681) et Alger (1682 et 1683), puis, en 1684, fut chargé de châtier Gênes, alliée des Espagnols. En 1681, le roi lui avait donné la terre du Bouchet, près d'Estampes, et l'avait fait marquis. En reconnaissance des services rendus, Duquesne, calviniste convaincu, fut exempté des obligations imposées par la révocation de l'édit de Nantes, mais ses enfants durent s'expatrier. L'œuvre de Duquesne s'ajoutait encore l'extension et la direction des travaux de l'arsenal de Brest. (→ Biblio.)

DUQUESNE (Henri, marquis), marin français et protestant illustre (1652 - Genève 1722), fils aîné du précédent. Il entra dans la marine comme enseigne en 1666. En 1675, il était fait capitaine de vaisseau. Dès avant la révocation de l'édit de Nantes, il émigra en Suisse et s'établit dans la baronnie d'Aubonne (Vaud), achetée par lui. En 1690-1691, il prépara la fondation d'une colonie protestante dans l'océan Indien. Il devint bourgeois de Genève en 1704. Il y publia, en 1710, des *Réflexions sur l'eucharistie*.

DUQUESNOY, famille de sculpteurs flamands. — JÉRÔME ou JEROEN 1^{er}, dit le Vieux (Le Quesnoy av. 1570 - Bruxelles 1641). Il fut l'auteur d'un premier « Manneken-Pis » (détruit probablement en 1794), des statues de la *Vérité* et de la *Justice* (Hal). — FRANÇOIS ou FRANS, dit Francesco Fiammingo (Bruxelles 1597 - Livourne 1643), fils et élève du précédent. Consi-



Henri DUPUY DE LÔME



Guillaume DUPUYTREN



entrée du musée Dupuytren

é comme le plus grand sculpteur flamand XVII^e s., il pratiqua d'abord la taille l'ivoire (*la Patience*, Brunswick). Reçu par l'archiduc Albert d'Autriche, lui facilita le voyage à Rome (1618), il connut Van Dyck, qui fit son portrait (23), Poussin et l'Algarde. On lui doit des statues monumentales, souvent copiées (XVII^e et XVIII^e s.) : *Saint André* (Sainte-terre de Rome), *Sainte Sabine* (Santa Maria di Loreto). On cite encore de lui des d'enfants (Stockholm), ainsi que la se de la chapelle des Filomarini (Naples). Vité par Louis XIII à venir en France, il put pendant le voyage. (→ *Biblio.*) — RÔME ou JEROEN II, dit le *Jeune* (Bruxelles 02-Gand 1654), frère du précédent. Il journa à Rome (1622), puis fit un long our en Espagne, au service de Philippe IV. son retour en Flandre, il fut nommé archite et sculpteur de l'archiduc Léopold-Guillme et exécuta, dans la cathédrale Saint-avon (Gand), le mausolée de l'évêque Triest. fut brûlé à Gand pour sodomie.

DUQUESNOY (Ernest Dominique François Joseph), homme politique français (Bouvi-Boyeffes, Artois, 1748 - Paris 1795). Anen moine, député à l'Assemblée législative, is à la Convention, il se signala par son le révolutionnaire, soit dans les assem-ées, soit en mission. Arrêté après l'insur-ction du 1^{er} prairial an III, il fut jugé par e commission militaire. S'étant entendu ndamner à mort, il se poignarda.

DUQUESNOY (Adrien), homme politique publiciste français (Briey 1759 - Rouen 08). Député aux Etats généraux de 1789, il vint l'ami de Mirabeau. Il fut un des prin-iaux promoteurs de la division du royaume en départements, puis il défendit les préro-ages royales. Maire de Nancy en 1792, il fut mpromis, après le 10-Août, par les pièces couvertes dans l'armoire de fer. Emprin-é pendant la Terreur, il fut acquitté après 9-Thermidor. Disgracié par Napoléon pour oir, sans le consentement de celui-ci, marié, a qualité de maire du X^e arrondissement, ucyen Bonaparte, et, de plus, ruiné, il se ya volontairement dans la Seine.

DUR, E adj. (lat. *durus*). Qui est difficile à atamer, à pénétrer; compact, ferme; *On nçait des boules de neige. Je lui en ai jeté e. Elle devait être très dure* (J. Cocteau). *ne voit dit, tout à coup* : — *La viande est iment dure* (G. Duhamel). || Qui manque e souplesse, rigide : *Les jupes de satin x plus durs et vernis comme de la porce-ine* (Zola). *Un sommier dur*. || Qui offre e résistance; qui n'est pas doux : *Pis-let dur à la détente*. || Qui demande un fort pénible (physique ou intellectuel) : *escalier dur. Un problème très dur*. || Qui it une impression pénible; qui blesse les ns : *Une sonnerie de clairon s'élevait pour air sur une note dure, tragique et sèche* (Carco). *L'éclairage dur de la lampe rempla-it le crépuscule* (J. Cocteau). || — *Fig.* Qui t difficile à supporter : *Coup imprévu et dur. rolores, réponses dures*. La vie dure de homme de lettres dans l'agitation de Paris (Michelet). *La loi du destin, dure, amère, ée* (Hugo). || Qui exprime la dureté : *ette expression avide, dure, tendue d'une œuvre fille qui toujours calcule, méprise et moque* (F. Mauriac). || Qui offre une résis-ence morale; qui supporte la fatigue, la uleur, la peine : *Dur au travail. Dur à la souffrance*. || Qui est difficile à émouvoir; ns bonté, sans indulgence : *Un père dur. ne critique très dure*.

— Loc. div. *Œuf dur*, œuf soumis, dans sa que, à l'ébullition, jusqu'à ce que le jaune e blanc soient devenus solides. || *Pain ur*, pain très rassis. || *Temps dur*, époque inible à traverser. || *Vin dur*, vin très ore. || *Eau dure*, eau chargée de sels cal-aires, impropre à cuire les aliments et à dis-oudre le savon. || *Tête dure*, esprit peu ou-ert. || *Avoir la tête dure*, être entêté, obstiné. *Avoir l'oreille dure*, être dur d'oreille, n'en-ndre pas bien. || *Faire la vie dure à quel-un*, le rendre malheureux. || *Être dur à détente*, avoir de la peine à donner de argent, à payer. || *Être dur à cuire* (fig. et m.), être aguerri, endurci par un long exer-ce; avoir une volonté forte; et, substantiv. : *n dur à cuire*. || *Avoir la vie dure*, être obuste, résister à la maladie, aux causes di-rses de mort.

— **Bx-arts**. Marqué trop fortement, sec et heurté : *Dessin correct, mais dur*. || Se dit aussi de l'instrument dont on se sert pour produire un tel travail : *Avoir un pinceau dur*. || Cru, dépourvu de moelleux : *Des tons durs*.

— **Céram**. Peu fusible (en parlant d'une pâte). [Une pâte dure cuite à plus haute température qu'une pâte tendre.]

— **Equit**. *Avoir les réactions dures, être dur au trot, avoir le trot dur*, en parlant d'un cheval, communiquer, par ses allures, de fortes secousses au cavalier. || *Cheval dur de la bouche*, ou qui a la bouche dure, cheval qui ne cède pas à l'action du mors, soit par insensibilité, soit par insuffisance de dressage.

— **Mar**. *La mer est dure*, les lames sont courtes et le navire tombe brutalement dedans.

— **Matér**. *Pierre dure*, pierre calcaire de forte densité (plus de 2 350 kg/m³), de haute résistance (plus de 500 kg/cm²) et prenant généralement le poli.

— **Métall**. Se dit d'un acier à teneur élevée en carbone, de 0,4 à 0,6 p. 100. (La nuance très dur comporte de 0,5 à 0,6 p. 100 de carbone.)

— **Mus**. Epithète appliquée, dans la langue allemande, au mode majeur. (A l'origine, le terme entend désigner l'hexacorde dur, celui en lequel le si est figuré par un B dur carré [bécarré], anguleux, en opposition avec l'hexacorde comportant un B mollis [bémol] ou rond.)

— **Papet**. *Carton dur*, v. CARTON.

— **Pathol**. *Pouls dur*, pouls sec, dépourvu de souplesse et d'élasticité.

— **Physiq**. *Rayon dur*, se dit d'un rayon X de petite longueur d'onde et, par suite, de grande énergie, très pénétrant.

— **N. m.** Ce qui est dur : *Le dur est le contraire du moelleux. Cela avait le toucher de la soie tricotée avec du dur à l'intérieur* (Aragon). || *Fam*. *Un dur*, un homme solide, résistant à la fatigue, à la souffrance, au découragement; *par extens.*, un malandrin, un mauvais garçon. || *Personne qui manifeste de l'intransigeance* : *Les durs et les mous d'un parti politique*.

— **Arg**. *Chemin de fer*. || *Brûler le dur*, voyager sans billet.

— **Constr**. *Construire en dur*, construire en matériaux durs.

— **N. f.** *Coucher sur la dure*, coucher sur la terre nue. || *En dire de dures*, adresser des reproches très vifs. || *En faire voir de dures à quelqu'un*, le malmenier.

— **A la dure** loc. adv. D'une manière rude, avec sévérité : *Elever un enfant à la dure*.

— **Adv**. *Durement* : *Le soleil tape dur*. || *Énergiquement*, avec ténacité : *Il travaille dur — la nuit, c'est pénible — mais il gagne régulièrement* (G. Duhamel).

DURABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est durable. || Espace de temps au cours duquel un bien reste capable de satisfaire normale-ment un besoin.

— **Peint**. *Durabilité d'un film*, aptitude d'un film de peinture ou de vernis à résister aux divers agents d'altération au cours de son vieillissement. (On précise souvent « durabilité dans l'efficacité de protection », pour insister sur le fait que la durabilité d'un film ne vaut que par l'efficacité de protection que ce film assure au sujet sur lequel il est appliqué.)

— **Technol**. Propriété que possède le bois de résister, à un degré plus ou moins grand, aux atteintes des organismes destructeurs : champignons, insectes, taret, etc.

— **ENCYCL**. *Technol*. La durabilité dépend de la composition chimique du bois, notamment de la présence de résines, de tanins, d'alcaloïdes. L'aubier n'a pas la même durabilité que le bois parfait, ou *duramen*. La durabilité est accrue par les techniques de préservation ou d'injection. Elle se mesure, et avec elle l'efficacité des préservatifs, par des méthodes biologiques en laboratoire, ou par des essais de longue durée dans les conditions d'emploi : essais dans l'eau de mer, essais dans la terre (pourrissoir).

DURABLE adj. De nature à durer longtemps : *Il est probable que les aînés des Bourbons, auxquels je m'attache, ne trouveraient même pas aujourd'hui un abri durable dans la vieille monarchie* (Chateaubriand).

DURABLEMENT adv. De façon durable.

DURAIN n. m. (de *dur*). Un des principaux constituants du charbon, caractérisé par l'aspect mat de sa cassure.

— **ENCYCL**. Le *durain* est constitué par l'empilement des débris végétaux (spores, débris de feuilles), dont les matières cornées (exine des spores, cutine des feuilles) ont résisté à la gélification et ont conservé une certaine structure solidifiée, en formant de petits éléments durs, cimentés par la gelée environnante. Un banc massif de durain donne des morceaux moins fragiles qu'un banc de vitrain, d'où le nom de *houille dure*. On dit aussi *houille mate*.

Dura lex, sed lex, mots lat. signif. : *La loi est dure, mais c'est la loi*. Maxime que l'on rappelle à l'occasion d'une règle pénible à laquelle on est forcé de se soumettre soi-même, ou qu'on est obligé d'imposer à quelqu'un.

DURALINOX n. m. (nom déposé; de *duralumin* et *inox*[ydale]). Alliage léger analogue au Duralumin, mais dans lequel le cuivre est remplacé par le magnésium (5 à 12 p. 100), ce qui le rend beaucoup moins sensible à la corrosion, particulièrement en milieu aqueux et alcalin.

DURALOY n. m. Dénomination commerciale d'un alliage de fer, chrome (20 p. 100) et aluminium (15 p. 100), utilisé pour la confection de pièces ayant à résister à des températures élevées, de l'ordre de 1 100 °C.

DURALUMIN n. m. (nom déposé; de *Düren*, où on le fabriqua d'abord). Alliage léger d'aluminium à haute résistance mécanique.

— **ENCYCL**. Le *Duralumin*, étudié par Wilm dès 1910, constitue l'alliage d'aluminium type le plus utilisé. Il fut le premier pour lequel le traitement de durcissement par vieillissement fut découvert. Sa composition moyenne est la suivante : 94,5 p. 100 d'aluminium, 4 p. 100 de cuivre, 0,5 p. 100 de manganèse, 0,5 p. 100 de magnésium, avec également un peu de fer et de silicium.

Il peut être travaillé, à partir de billettes ou de plaques coulées, par les procédés classiques de déformation à froid, ou à chaud vers 400 °C (laminage, forgeage, étiage, estampage, etc.). Il se présente sous des formes très diverses : plaques, barres, profils, fils, etc.

A l'état recuit vers 400 °C, ses caractéristiques mécaniques sont peu élevées : 20 kg/mm² de résistance à la rupture et 20 p. 100 d'allongement. Par trempe de l'alliage à 500 °C, on augmente légèrement la résistance (28 kg/mm²) sans apporter de modification à l'allongement. Si, après la trempe, le Duralumin est maintenu à température ambiante, il subit un durcissement structural en fonction du temps; après trois jours, la résistance à la rupture augmente et atteint 40 kg/mm², la valeur d'allongement restant sensiblement de 20 p. 100. Les caractéristiques sont optimales à température ambiante après une semaine environ.

Il est possible d'empêcher le vieillissement de l'alliage en le maintenant, après la trempe, à basse température (—40 °C), afin de permettre son travail mécanique (cas des rivets); le phénomène de durcissement ainsi différé se développe ensuite normalement, à température ambiante, sur le Duralumin travaillé. On peut aussi accélérer le vieillissement en effectuant un traitement de revenu par chauffage à une température de 200 °C au maximum. Le traitement le plus favorable par la trempe et un revenu pendant 6 h à 180 °C permet d'obtenir d'intéressantes caractéristiques : 45 kg/mm² de résistance à la rupture et 10 p. 100 d'allongement. Grâce à ces possibilités de traitements thermiques particuliers, il est possible de combiner des propriétés mécaniques ou physiques (conductibilité électrique, en particulier) intéressantes, en conservant une légèreté appréciable (densité 2,8). Des *Duralumins spéciaux* permettent d'améliorer certaines propriétés particulières. Ce sont :

le *Duralumin au nickel* (alliage Y d'origine anglaise, à 2 p. 100 de nickel et 1,5 p. 100 de magnésium), résistant au frottement et à l'usure sur l'acier;

le *Superduralumin* (à 1,5 p. 100 de magnésium), qui possède les caractéristiques du Duralumin ordinaire, mais légèrement améliorées et obtenues avec plus de constance au cours des traitements de fabrication;



François DUQUESNOY
« Saint André »
Saint-Pierre de Rome



la DURANCE à Sisteron le Duralumin au plomb (à 1,5 p. 100 de plomb), facilitant le travail d'usinage, par décolletage principalement;

le Duralumin au chrome (alliage type Avial à 1 p. 100 de chrome et 1 p. 100 de nickel), constituant un alliage léger à haute résistance (50 kg/mm² de charge de rupture et 10 p. 100 d'allongement) lorsqu'il est traité; le Védal (dénomination anglo-saxonne: Alclad), alliage bimétallique constitué par un placage d'aluminium pur sur les deux faces d'une plaque en Duralumin; cette couche d'aluminium favorise la résistance à la corrosion et facilite l'emboutissage ainsi que le soudage.

On emploie le Duralumin toutes les fois que l'on recherche la légèreté, la résistance à la corrosion ou un bon aspect de surface, en même temps qu'une mise en œuvre facile. La construction aéronautique fut la première à utiliser cet alliage durant la Première Guerre mondiale; elle reste encore une des principales consommatrices (superstructures, pièces de moteurs). La construction automobile et la construction de véhicules divers (voitures de chemins de fer, cycles et motocycles, cabines et cages) emploient couramment le Duralumin aussi bien pour les carrosseries, cloisons, profilés, que pour les pièces de moteurs, telles que bielles ou pistons. Enfin, son utilisation s'est étendue à des industries très diverses: photographie, articles de sport, orthopédie, appareillage ménager, industrie chimique, etc. (→ Biblio.)

DURAMEAU (Louis Jean Jacques), peintre français (Paris 1733 - Versailles 1796). Prix de Rome en 1757, il fut professeur à l'Académie, peintre du roi et garde des tableaux de la Couronne (1783). Une de ses compositions, *Cérès et ses compagnes implorant le Soleil*, décore un des côtés de la voûte de la galerie d'Apollon, au Louvre. Il est l'auteur de dessins au crayon noir, à l'estompe et à la craie, dont le style vaporeux annonce celui de Prud'hon (bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts).

DURAMEN [mɛn] n. m. Partie centrale du bois, de coloration plus ou moins marquée, différenciant des parties externes (aubier) par ses propriétés et sa durabilité.

— **ENCYCL.** Le duramen est plus ou moins accusé suivant les essences: ainsi, le chêne et les pins ont un duramen coloré très distinct; le hêtre, le sapin ne présentent pas ce caractère et n'ont pas, dit-on, d'« aubier distinct ». On appelle parfois *bois de cœur* le duramen, mais il s'agit là d'une expression impropre, prêtant à confusion, et le seul synonyme correct est *bois parfait*. Le duramen est parfait du point de vue technologique, parce qu'il ne contient plus de tissus vivants ou fonctionnels comme l'amidon, qu'il est plus lourd, plus dur et aussi plus durable; il est beaucoup moins facilement attaqué que l'aubier par les insectes et les champignons.

DURAMINISATION n. f. Processus de formation du duramen, c'est-à-dire du bois parfait.

— **ENCYCL.** Lors de la vie de l'arbre, les tissus du bois demeurés vivants, comme le parenchyme, les rayons ligneux, meurent et se colorent par des dépôts de tanin, d'oléo-résines; les vaisseaux chez les feuillus, les trachéides chez les conifères s'obturent et cessent de fonctionner, c'est-à-dire de conduire la sève brute. Le duramen ne contient plus de matières de réserve comme l'amidon. Des circonstances particulières, des blessures

notamment, peuvent accélérer la duraminisation au moins par places. Mais, normalement, la vitesse de duraminisation caractérise l'espèce. Le chêne, par exemple, ne se duramine qu'après une vingtaine d'années; le châtaignier, dès trois ou quatre ans. Il en résulte que, compte tenu de la durabilité respective de l'aubier et du duramen, on peut faire d'excellents parquets avec de jeunes châtaigniers, ce qui est impossible avec le chêne.

DURÁN (Diego), dominicain espagnol du Mexique (Mexico v. 1538 - † 1588). Il est l'auteur d'ouvrages sur l'histoire et les antiquités mexicaines, dont: *Antiguallas* (1759), *Historia de los Mexicanos* (1581).

DURÁN (Agustín), critique espagnol (Madrid 1793 - id. 1862). Grand admirateur des œuvres de la littérature nationale de l'Espagne, il sut en ranimer l'étude à une époque où le goût français régnait dans les lettres et au théâtre. On lui doit surtout la publication d'un grand nombre de *Romances*, recueils de romances ou chansons chevaleresques (1834).

DURAN (Carolus-). V. CAROLUS-DURAN.

DURANCE (la), riv. des Alpes du Sud et de Provence, affl. du Rhône (r. g.); 304 km. La Durance naît près du mont Genève, concentre les eaux du Briançonnais par la Clairée, la Guisanne et la Gyrone, puis celles du Queyras par le Guil, et de la vallée de Barcelonnette par l'Ubaye. Elle reçoit aussi la Biéone, l'Assé, le Verdon sur sa rive gauche, ainsi que le Buech et le Jabron sur sa rive droite.

Sa vallée, souvent resserrée en défilés, abrite quelques petites villes: Embrun, Sisteron et Manosque, dont le bassin, fertile et bien arrosé, annonce la basse Provence.

Après le défilé de Mirabeau, la pente du fleuve s'atténue et la Durance devient le pourvoyeur des vingt et un canaux d'irrigation qui fertilisent sa vallée, et aussi les plaines du Comtat et la banlieue de Marseille, à laquelle il fournit également l'eau potable. Son confluent avec le Rhône a beaucoup varié au cours des âges; il se trouve actuellement à 5 km en aval d'Avignon.

De régime nival à l'amont, la Durance passe à un régime nivo-pluvial vers l'aval; elle a de très grandes variations de débit: le débit moyen est de 140 m³/s, mais les maximums atteignent 4 800 m³/s et les minimums 27 m³/s.

Plusieurs installations hydro-électriques ont été construites sur la Durance: l'Argentièrre, la Saulce, Ventavon, le Poët, la Brillanne, le Lague et Sainte-Tulle. A l'amont, la réalisation, à Serre-Ponçon, d'un grand barrage en terre, qui forme une retenue de 1 200 millions de mètres cubes, permet l'alimentation de l'une des plus grandes centrales d'Europe (700 millions de kWh); un lac d'une vingtaine de kilomètres de longueur est ainsi créé; sa superficie est supérieure à celle du lac du Bourget. L'aménagement de la basse Durance s'accompagne également de très grands travaux: déjà, dans la partie aval de la rivière, l'installation de Jouques, alimentée par le barrage de Cadarache, produit 325 millions de kilowattheures. L'ensemble des usines du cours inférieur produit 2,3 milliards de kilowattheures. Un canal de dérivation passera près de Malmort et empruntera ensuite un ancien cours de la Durance, le pertuis de Lamanon, avant de rejoindre l'étang de Berre. En outre, ce canal permettra d'irriguer d'importantes superficies et de rénover l'économie rurale de la vallée de la Durance. (→ Biblio.)

Durance à Marseille (CANAL DE LA), canal commençant en face de Pertuis, sur la Durance, destiné à l'alimentation en eau de Marseille et à l'irrigation de sa banlieue; 122 km.

DURAND de Troarn, bénédictin normand (diocèse de Bayeux 1012 - † 1089). Moine à Sainte-Catherine de Rouen, il devint, en 1059, abbé de Saint-Martin de Troarn. Durand écrivit, contre l'hérétique Bérenger, un traité *Du corps et du sang de Jésus-Christ*.

DURAND de Pernes, troubadour du XIII^e s. Il exerçait le métier de tailleur dans la petite ville de Pernes (Vaucluse). Il est l'auteur d'un sirvente très violent, relatif aux événements de 1242. — Il est probablement identique à un Durand, « tailleur de Carpentras », auteur d'un sirvente politique à peu près contemporain de la pièce précédente.

DURAND (Guillaume), dit le *Spéculateur*, nommé aussi *Duranti* ou *Durantis*, évêque de Mende (Puy-de-Dôme), près de Béziers, 1230 ou 1237 - Rome 1296). Il fut professeur de droit à Bologne, puis fit carrière à la curie pontificale. Il occupa un rang distingué parmi les canonistes et les liturgistes. Ses principaux ouvrages sont le *Speculum judiciale* et le *Rationale divinarum officiorum*, qui est une compilation des travaux antérieurs, agrémentée d'un commentaire mystique.

DURAND de Saint-Pourçain (Guillaume), surnommé *Doctor resolutissimus*, philosophe français de l'école scolastique (Saint-Pourçain, Auvergne - † Meaux 1334). Entré de bonne heure dans l'ordre de Saint-Dominique, il y avait acquis une réputation de savoir qui le fit appeler auprès du pape Jean XXII. Il devint évêque du Puy en 1318, et, en 1326, évêque de Meaux. Il a beaucoup contribué à accélérer la décadence de la scolastique. Il abandonna le réalisme pour soutenir avec la plus grande vigueur le nominalisme*. On a de lui *In sententias theologicas Petri Lombardi commentariorum libri quatuor*, etc.

DURAND (Antoine), peintre français (Toulouse 1611 - id. 1680). Peintre juré du Capitole (1645), il exécuta, à la suite de Challe, des miniatures représentant les capitouls (*Entrée de Louis XIV avec les capitouls de 1658-1659*, archives municipales de Toulouse).

DURAND (Nicolas), tapissier français (Nancy 1664 - id. 1755). Il fonda avec son frère, PIERRE († apr. 1736), une manufacture de tapisseries à Nancy, dont les « verdures », d'exécution simple et d'un prix modeste, furent en vogue jusqu'à la Révolution.

DURAND (Jacques), peintre français (Nancy 1699 - id. 1767). Venu à Paris en 1714, il y fut élève de Nattier, partit pour l'Italie et revint se fixer à Nancy (1727), où il décora la coupole de la chapelle funéraire des ducs de Lorraine.

DURAND (Marie), célèbre huguenote du Bouchet-de-Pranles (Vivaraire). Enfermée à quinze ans à la tour Constance d'Aigues-Mortes en 1730, elle y resta captive jusqu'en 1768. — Son frère PIERRE, pasteur du Désert, subit le martyre à Montpellier, en 1732. (→ Biblio.)

DURAND (Jean-Baptiste), colonisateur français (Uzerche 1742 - Espagne 1812). Il fut envoyé par la Compagnie du Sénégal, comme directeur, à Saint-Louis, en 1785. Il réorganisa le commerce de la gomme, et publia, en 1802, un *Voyage au Sénégal*.

DURAND (Jean Nicolas Louis), architecte français (Paris 1760 - Thiais, Seine, 1834). Fils d'un cordonnier, il fut élève de Boulée, architecte du roi, et suivit les cours de l'Académie d'architecture. Lors de la création de l'Ecole centrale des travaux publics (Polytechnique), il y fut nommé professeur. On lui doit: *Recueil et parallèle des édifices de tous genres anciens et modernes* (1800), *Récits des leçons d'architecture données à l'Ecole polytechnique* (1801), *Précis graphique du cours d'architecture* (1821).

DURAND (Charles Etienne), architecte et ingénieur français (Montpellier 1762 - Nîmes 1840). Professeur d'architecture à dix-huit ans, il fit exécuter le pont de Ners, près d'Alès. Pendant la Révolution, il entra dans le corps des Ponts et Chaussées. On lui doit la construction de la chaussée du Rhône, entre Tarascon et Beaucaire (1812), ainsi que la restauration de la Maison carrée de Nîmes. Il a publié: *Description des monuments antiques du midi de la France* (1819).

DURAND (Asher Brown), graveur et peintre américain (Jefferson Village, New Jersey, 1796 - id. 1886). Il se fit connaître par sa gravure du tableau de J. Trumbull, *la Déclaration de l'Indépendance*. Comme peintre, Durand est un des premiers Américains qui se soient spécialisés dans le paysage. Il contribua à la fondation de l'Académie nationale de dessin, et est considéré comme le chef de l'école de l'Hudson.

DURAND (Hippolyte Louis), architecte français (Paris 1807 - Tarbes 1882). Elève de Lebas et de Vaudoyer, il a construit, notamment, le château de Monte-Cristo pour Alexandre Dumas, ainsi que la villa de l'impératrice Eugénie, à Biarritz.

DURAND (Joseph Pierre), dit **Durand de** os, physiologiste et philosophe français (os, près de Rodez, 1826 - Arsac, Aveyron, 1911). Socialiste militant, il s'expatria en Anterrie après le coup d'Etat (1851), y eut naissance de la suggestion hypnotique érimetée en Amérique, et se fit propager des idées nouvelles sous le pseudonyme **PHILIPS**. Revenu du Nouveau Monde à ris après l'amnistie (1860), il exerça une ion qui ouvrit la voie aux écoles de la piétrière et de Nancy. Principaux ouages : *Electrodynamisme vital ou relations physiologiques de l'esprit et de la tière* (1855), *Cours de braidisme ou hypnoisme nerveux* (1860), *Essais de physiologie ilosophique* (1866), *les Origines animales l'homme éclairées par la physiologie et natomie comparatives* (1871), *le Merveilleux scientifique* (1894), *Aperçus de taxinologie générale* (1898), *Questions de philosophie morale et sociale* (1901), *Polypsychisme*.

DURAND (Oswald), poète haïtien (Cap-Haïtien 1840 - Port-au-Prince 1906). Ses *Œuvres* (*Rires et pleurs*, 1896), à mi-chemin, par leur facture, entre le romantisme et le rnasme, célèbrent les paysages et les mmes de son pays avec beaucoup de grâce usuelle ; son élégie en dialecte créole, *Choune*, demeure universellement populaire.

DURAND (Paul François Marius alexandre), médecin français (Saint-Siméon-Bressieux, Isère, 1886). Directeur de l'Institut Pasteur d'Athènes (1935-1936), directeur de l'Institut Pasteur de Tunis (1949-1954), bactériologiste et immunologiste, il mené de front des recherches biologiques cliniques sur la peste, la dengue, la vable, la rage, la leptospirose, la fièvre rérente, la maladie des porchers et, aussi, paludisme. Son travail le plus important trait être la mise au point (avec P. Giroud) un nouveau type de vaccin contre le typhus anthématique, qui est constitué de souches lmonaires de rickettsies tuées par le forol. L'application de ce vaccin sur une large helle, depuis 1940, a donné d'excellents sultats.

DURAND (Paul), juriste français (Alger 1908 - tremblement de terre d'Agadir 1960). Professeur aux facultés de droit de Poitiers, Nancy et Paris, il est l'auteur de traités qui ont autorité (*Droit commercial*, en collaboration avec Vitu et Roblot ; *Droit du travail* ; *Curiosité sociale*). Il dirigeait l'Institut des sciences sociales de Paris et la revue *Droit cal*.

Durand et C^{ie}, importante maison d'édition musicale française, fondée en 1870 par Auste Durand. Cette maison possède à son talogue nombre d'auteurs français, ainsi e les grands classiques.

Durandal, V. DURENDAL.

DURAND-BRAGER (Jean-Baptiste Henri), intente et dessinateur français (Belnoé, près de Dol, 1814 - Paris 1879). Attaché en 1840 l'expédition chargée de rapporter en France s cendres de Napoléon, il a publié *Sainte-élène, translation du cercueil de Napoléon I^{er}*. Il est représenté, en tant que peintre épisodes maritimes, aux musées de Bordeaux et de Versailles.

DURAND DE MAILLANE (Pierre), jurisconsulte français (Saint-Rémy-de-Provence 1929 - Aix 1914). Avocat au parlement d'Aix, fut député aux Etats généraux de 1789. A Assemblée constituante, il proposa l'institution du mariage civil. Il siégea à la Conon, puis au Conseil des Anciens. Avant Révolution, il avait publié des ouvrages de droit canonique, notamment les *Libertés l'Eglise gallicane* (1771).

DURAND-FARDEL (Charles Louis axime), médecin français (Paris 1815 - id. 99). Ses ouvrages sont consacrés à l'étude es maladies chroniques et des eaux minéles : *Traité clinique et pratique des maladies des vieillards* (1854), *Traité thérapeutique es eaux minérales* (1857), *Dictionnaire général des eaux minérales* (1859-1860), en collaboration avec Le Bret et Lefort. Fin lettré, consacra une étude à Dante.

DURANDO (Giovanni), général italien fondovi 1804 - Florence 1869). Après avoir rvi au Portugal et en Espagne, il entra à Rome (1842) et commanda, en 1848, la tite armée pontificale, qu'il conduisit au

secours de Venise contre les Autrichiens. Forcé de se replier dans Vicence et désavoué par Pie IX, il y capitula, puis passa au service du Piémont, et commanda une division à Novare, en Crimée et à Solferino.

DURANDO (Giacomo), général et homme politique italien (Mondovi 1807 - Rome 1894), frère du précédent. Avocat, impliqué dans un complot libéral, il émigra de 1831 à 1847 en Belgique, au Portugal et en Espagne. Rentré au Piémont, il commanda un corps de volontaires lombards qui combattit les Autrichiens en 1848, puis, promu général, il assista à la défaite de Novare (1849) comme aide de camp de Charles-Albert. Ministre de la Guerre en 1855, ambassadeur à Istanbul de 1856 à 1861, il adressa, comme ministre des Affaires étrangères, en 1862, une note aux puissances sur la question romaine. Il présida le Sénat de 1884 à 1887.

Durand-Ruel (GALERIE), galerie de tableaux parisienne, dont les origines remontent à 1825. Jean-Marie Fortuné DURAND (Auray 1800 - Paris 1865), ayant épousé Marie-Ferdinand RUEL, qui apportait en dot un magasin de papeterie situé rue Saint-Jacques, à Paris, adjoignit à ce commerce un rayon de fournitures pour artistes. Ce fut à cette circonstance qu'il dut de devenir l'ami des peintres de l'école de Barbizon. Il fit connaître leurs œuvres, dans les deux galeries qu'il fonda, rue Neuve-des-Petits-Champs (1840-1855), puis rue de la Paix (1855-1887). Son fils Paul (Paris 1831 - id. 1922) obtient l'autorisation légale de s'appeler DURAND-RUEL ; ayant succédé à son père (1865), il installe une nouvelle galerie rue Lafitte (1867-1924) et fonde la *Revue de l'art et de la curiosité* (1869), où paraissent de lui des articles sur Renoir et sur Pissarro ; pendant son exil à Londres, en 1871, il rencontre Pissarro, qui lui présentera les autres impressionnistes ; il acquerra de leurs œuvres, signera un contrat avec Millet, achètera tous les tableaux de l'atelier de Manet, s'intéressera également à Courbet, Barye et Daumier ; cependant, ses affaires périclitaient ; il devra se rendre aux Etats-Unis pour surmonter les difficultés financières, très graves, qui vont l'acculer à la ruine ; la galerie qu'il fonde à New York (1889-1950) marque le début du succès des impressionnistes et permet à Paul Durand-Ruel de redresser sa situation. Deux de ses fils lui ont succédé, puis son petit-fils. La galerie Durand-Ruel, transférée, en 1924, avenue de Friedland, possède des archives et une photothèque très précieuses pour l'histoire de l'art moderne.

DURAND-VIEL (Georges Edmond Just), amiral français (Le Havre 1875 - Paris 1959). Contre-amiral en 1924, il commanda l'Ecole de guerre et le Centre des hautes études navales, avant de recevoir le commandement de l'escadre de la Méditerranée en 1929. Il fut chef d'état-major général de la Marine de 1931 à 1936. (Acad. des sc., 1935.)

DURANGITE n. f. (de *Durango*, n. de localité). Minér. Arséniate fluoré naturel d'aluminium et de sodium.

DURANGO, ou **VICTORIA DE DURANGO**, ou **CIUDAD DE VICTORIA**, v. du Mexique, capit. d'Etat, au pied du versant est de la sierra Madre occidentale ; 59 400 hab. Archevêché. Cathédrale du XVIII^e s. Métallurgie du fer travaillant le minerai du Cerro de Mercado, au N. de la ville. Fonderies de cuivre et de plomb. Industries textiles. Raffineries de sucre. — L'Etat de *Durango* s'étend sur les deux versants de la sierra Madre occidentale et sur les hautes plaines drainées par le río Nazas ; il a 123 520 km² et 755 500 hab.

DURANGO, v. des Etats-Unis (Colorado), au pied occidental des San Juan Mountains ; 7 500 hab. Traitement de l'uranium et du vanadium.

DURANT prép. (part. prés. de *durer*). Dans la durée de ; pendant : *Durant les premiers ans du Parnasse français* (Boileau). || Pendant la durée continue, complète de (pris dans ce sens, *durant* est un participe présent et se place après le complément, dans certaines locutions toutes faites) : *Avoir la jouissance d'un usufruit sa vie durant*. Ils s'injurierent une heure durant (Maupassant).

DURANT (Gilles), sieur de La Bergerie, poète français (Clermont, Auvergne, v. 1550-

Paris v. 1615). Il fut avocat au parlement de Paris et collabora à la réforme de la *Coutume* de Paris. Ses *Œuvres* (1594) se composent d'odes, d'épigrammes, de sonnets, chansons, complaintes, madrigaux, et de plusieurs imitations des *Psaumes* de David ; sa meilleure production est *A Mademoiselle ma commère sur le trespas de son asne*, pamphlet dirigé contre les ligueurs.

DURANT (Samuel), théologien protestant (v. 1574 - 1626). Pasteur de l'Eglise de Paris, il dirigea le synode de Charenton (1623), qui condamna les arminiens. Il a laissé : *Méditations pour les Eglises réformées de France sur les afflictions de ce dernier temps* (1622) ; *Histoire de la tentation de Notre-Seigneur* (1627), etc.

DURANTE (Francesco), compositeur et professeur italien (Frattamaggiore 1684 - Naples 1755). Il eut pour professeur son oncle, don Angelo Durante, et, pour le violon, Gaetano Franccone ; il fut successivement maître de chapelle au conservatoire de Loreto, puis premier maître de chapelle au conservatoire de San Onofrio. Comme compositeur, il fut plus attiré par la musique religieuse ; mais cette activité se combine à celle de professeur, et l'on ne peut estimer l'une sans l'autre. Il a su faire une synthèse parfaite de tout ce qui avait été écrit avant lui. Parmi les œuvres didactiques de Durante, il ne reste que le « recueil des basses » et quelques *Règles pratiques*. Mais, comme il avait « réalisé » lui-même les premières mesures de la plus grande partie des basses, ces initiations sont suffisantes pour qualifier son œuvre d'enseignement. Parmi ses élèves, citons Piccini, Paisiello, etc. La plus grande partie de sa production se trouve à Vienne et à Paris ; rappelons, entre autres, ses treize messes de 4 à 8 voix, ses psaumes et motets de 4 à 8 voix, ses hymnes de 1 à 5 voix, ses lamentations à plusieurs voix, ses madrigaux à 2 voix et b. c., un *Magnificat*, des parties séparées de concertos, un recueil de clavecin.

DURANTI ou **DURANT** (Jean-Etienne), magistrat français (Toulouse 1534 - id. 1589). Elu capitoul en 1563, nommé avocat général puis premier président (1581) au parlement de Toulouse, il voulut se servir de sa popularité pour maintenir l'ordre dans la ville. Par là, il s'attira la haine des ligueurs et fut massacré par la foule, ainsi que l'avocat général Jacques Daffis, son beau-frère.

DURANTI (Pietro), tapissier italien (près de Rome 1710 - Naples 1789). Il dirigea, après le Rosso, l'atelier de haute lisse de la Manufacture royale de Naples ; on lui doit, à ce titre, trois tentures terminées en 1778 : l'*Histoire de Don Quichotte*.

DURANTIN (Armand), auteur dramatique français (Senlis 1818 - Paris 1891). Il débuta au théâtre sous le pseudonyme de **Villevert**, puis, seul ou avec des collaborateurs, fit jouer un assez grand nombre de pièces. Sa collaboration avec A. Dumas fils pour *Héloïse Paranequet* (1866) fut entre les deux auteurs l'occasion d'une brouille.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français (Cusset 1783 - Paris 1866). Auteur d'un *Traité des contrats et obligations en général* (1819) et d'un *Cours de droit français suivant le Code civil* (1825-1837).

DURANTY (Louis Edmond), critique d'art et romancier français (Paris 1833 - id. 1880). Il a été, avec Champfleury, le principal représentant du mouvement réaliste : la revue *Réalisme*, qu'il éditait, en collaboration avec Assézat, en 1856-1857, est un des principaux organes de cette réaction contre l'idéalisme romantique. Il a publié, de 1860 à 1878, six romans, dont les meilleurs sont le *Malheur d'Henriette Gérard* (1860) et la *Cause du beau Guillaume* (1862). Il se recommandait par l'exactitude d'une analyse un peu sèche. On lui doit aussi *Théâtre des marionnettes du jardin des Tuileries* (1863), où il y a beaucoup d'esprit et de verve. Ami de Courbet, de Manet et surtout de Degas, Duranty publia une brochure sur la *Nouvelle Peinture* (1876) : c'est le premier écrit qui ait été consacré aux peintres impressionnistes. Il a collaboré à la *Gazette des beaux-arts*. Degas a fait de lui un beau portrait (1879 ; City Art Gallery, Glasgow). [→ Biblio.]

DURÃO (José de Santa Rita), poète brésilien (Cata Preta, Minas Gerais, entre 1717



Louis Edmond DURANTY par Degas (détail)

et 1720 - Lisbonne 1784). Son principal ouvrage, *O Caramuru* (1781), est un poème considéré au Brésil comme une épopée nationale. Son sujet en est l'histoire de Diogo Alvares Correa, héros légendaire de Bahia.

DURAS, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne (arrond. de Marmande), dans l'Agenais, au-dessus de la vallée du Dropt; 1 294 hab. (560 aggl.) [Duraquois]. Ancienne seigneurie de l'Agenais. Restes de fortifications et d'un château des XIII^e, XIV^e et XVII^e s. Eglise du XII^e s. Vieilles maisons.

DURAS (Jacques Henri DE DURFORT, duc DE), maréchal de France (Duras, Agenais, 1625 - Paris 1704), neveu de Turenne. Pendant la Fronde (1651), il fut nommé lieutenant général par le prince de Condé, et reconnu en cette qualité lorsqu'il fit sa paix avec la Cour (1657). Il fut nommé gouverneur de la Franche-Comté (1674), à la conquête de laquelle il avait contribué, puis maréchal de France en 1675. Sa terre de Duras avait été érigée en duché (1689).

DURAS (Louis DE DURFORT), comte de Faversham, gentilhomme anglais, d'origine française (1640 ?-1709), frère du précédent. Il accompagna le duc d'York en Angleterre et se fit naturaliser anglais en 1663. Il représenta Charles II à la paix de Nimègue (1678), reçut, en 1685, le commandement de l'armée de Jacques II et vainquit Monmouth à Sedgemoor.

DURAS (Emmanuel Félicité DE DURFORT, duc DE), maréchal de France (Paris 1715 - Versailles 1789). Il fut ambassadeur en Espagne (1752) et premier gentilhomme de la chambre du roi (1757). En 1775, il fut nommé maréchal de France et élu académicien, sans avoir jamais commandé une armée ni rien écrit. Il était le cinquième maréchal de sa famille.

DURAS (Amédée DE DURFORT, duc DE), gentilhomme français (Paris 1771 - Versailles 1838), petit-fils du précédent. Dévoué à Louis XVI de 1789 à 1791, puis émigré, Louis XVIII le fit maréchal de camp, premier gentilhomme de sa chambre et pair de France.

DURAS (Claire DE KERSAINT, duchesse DE) [Brest 1777 - Nice 1828], femme du précédent. Fille du comte de Kersaint, député à la Législative et à la Convention, qu'il otiné en 1793, elle émigra et rentra en France après le 18-Brumaire. Admiratrice de Chateaubriand, elle ouvrit, sous la Restauration, un salon littéraire qui fut des plus brillants; elle écrivit elle-même deux nouvelles : *Ourika* (1823) et *Edouard* (1825).

DURATIF, **IVE** adj. et n. m. Linguist. Se dit d'une forme verbale envisageant une action dans son développement et sa durée : *L'imparfait de l'indicatif a en français le sens duratif.*

DURAZNO, ancienn. **San Pedro de Durazno**, v. d'Uruguay, au N. de Montevideo; 27 000 hab. Collège militaire. Foires.

DURAZZO, nom italien de Durrès.

DURAZZO (famille DE), branche de la première maison capétienne d'Anjou.

DURAZZO ou **DURAS** (Charles DE). V. CHARLES III, roi de Sicile.

DURAZZO, famille génoise qui fournit plusieurs doges à la République : GIACOMO (1573-1575), PIETRO I^{er} (1619-1621), GIAMBATTISTA (1639-1641), CESARE (1665-1667), PIETRO II (1687), qui répara les ruines de Gênes bombardée par les Français, VINCENZO (1709-1711), STEFANO (1734-1736), MARCELLO (1767-1769), qui signa la cession de la Corse à la France, et, sous la République ligurienne, GIROLAMO (1802-1805).

DURBAN, v. et port de l'Union sud-africaine (Natal); 430 900 hab. (132 700 Blancs). Archevêché catholique. La ville fut fondée en 1824; c'est aujourd'hui le port de l'importante zone industrielle du Witwatersrand et un centre industriel; ateliers de chemin de fer, sucreries, assemblage de pièces d'automobile, industries chimiques et matières plastiques, raffinerie de pétrole.

D'URBAN (sir Benjamin), général et administrateur colonial britannique (1777 - Mont-réal 1849). Entré dans l'armée en 1793, il commença sa carrière d'administrateur colonial en 1820. Gouverneur de la colonie du

Cap (1834-1838), il eut pour mission de veiller à la suppression définitive de l'esclavage et de s'entendre avec les Etats indigènes. Dans les régions de la frontière orientale, les poussées contraires des colons européens et des Cafres et la faible organisation politique de ces derniers le conduisirent à annexer tous les territoires s'étendant jusqu'à la rivière Kei (1835), pour y rétablir l'ordre. Le gouvernement de Londres le désavoua et l'insécurité réapparut aussitôt; ce fut l'une des causes du Grand Trek de 1836. Il fut nommé, en 1846, commandant des troupes du Canada.

DURBAN-CORBIÈRES, ch.-l. de cant. de l'Aude (arrond. de Narbonne), dans les Corbières orientales, en bordure du massif de Mouthoumet; 691 hab. Miel réputé. — Aux environs, ruines du château de Gléon.

DURBAR n. m. Audience solennelle, tenue jadis dans l'Inde par les anciens souverains indigènes ou par le gouverneur anglais.

DURBEC n. m. Passereau au plumage rouge vif, varié de noir et de blanc. (Le durbec des sapins [*Pinicola enucleator*] habite les forêts de conifères des régions boréales. Famille des fringillidés.)

DURCIR v. tr. Rendre dur : *La gelée durcit le sol.* || Fig. Donner une expression dure : *L'expression de leurs visages imberbes n'était point de leur âge et durcissait leurs traits* (Carco).

◆ V. intr. Devenir dur : *Pâte qui durcit en séchant.*

— *Se durcir* v. pr. Devenir dur : *Elle sentait ses membres brûlants se glacer et se durcir* (Zola). || Fig. Devenir moins sensible : *Elle oublie que toute une existence misérable l'a ainsi façonnée, qu'elle s'est durcie, qu'elle s'est armée de sécheresse* (F. Mauriac).

DURCISSEMENT n. m. Action de rendre dur, de devenir dur : *Le durcissement des os s'opère avec l'âge* (Buffon). || Etat de ce qui est durci : *Eufs dont le durcissement est incomplet.* || Fig. Tension accrue de l'énergie : *Le durcissement des partis de l'opposition.*

— Chim. *Durcissement des huiles*, hydrogénation catalytique des corps gras liquides, qui les transforme en graisses consistantes. (Celle transformation est due au fait que les huiles sont formées de substances présentant des liaisons éthyléniques.)

— Matér. Augmentation progressive de la cohésion des mortiers et bétons de ciment. || *Durcissement d'une peinture*, processus de formation d'un film dur par polymérisation, oxydation ou séchage.

DURCISSEUR, **EUSE** adj. Qui durcit.

◆ N. m. Mat. plast. Matière employée pour favoriser la prise en masse de certains types de résines synthétiques.

DURDÉNITE n. f. Minér. Tellurure naturel de fer hydraté, jaune verdâtre.

DURDIK (Josef), philosophe tchèque (Hofice, Bohême, 1837 - Prague 1902). Il fut professeur à l'université de Prague et membre de l'Académie tchèque. Il s'est occupé de psychologie, d'esthétique et d'histoire de la philosophie.

DUREAU DE LA MALLE (Jean-Baptiste), érudit français (Saint-Domingue 1742 - château de Landres, Orne, 1807). Membre du Corps législatif en 1802, il a publié des traductions de Tacite, de Salluste et de Tite-Live. (Acad. fr., 1804.)

DUREAU DE LA MALLE (Adolphe), érudit français (Paris 1777 - Londres 1857), fils du précédent. Parmi ses nombreux travaux, citons : *Géographie physique de la mer Noire, de l'intérieur de l'Afrique et de la Méditerranée* (1807), *Poliocritique des Anciens* (1819), *Agriculture romaine* (1827), *Poids et mesures des Romains* (1827), *Economie politique des Romains* (1840), *l'Algérie, histoire des guerres des Romains, des Byzantins et des Vandales* (1852). [Acad. des inscr., 1818.]

DURÉE n. f. Action de durer, de persister : *En France, les abus sont comme les rois; ils s'y légitiment par leur durée* (E. de Girardin). *Bruit dont la durée finit par irriter.* || Espace de temps que dure une chose : *En s'élevant dans l'ordre universel, ce règne de Louis-Philippe, quelle que soit sa durée, ne sera qu'une anomalie* (Chateaubriand). || Succession générale des instants : *Le temps est une partie ou une mesure de la durée* (Voltaire).

|| Qualité de ce qui dure; durabilité : *L'accroissement insensible est le véritable signe de la durée* (J. de Maistre). *Comme son succès à la Chambre ne lui avait coûté aucun travail, il ne pouvait croire à sa durée, ni presque à sa réalité* (Stendhal). || *Pour la durée de*, pendant tout le temps que durera : *Etre absent pour la durée de l'été.*

— Métall. *Essai de durée*, ensemble de méthodes d'essais consistant à faire subir à des éprouvettes un très grand nombre de sollicitations de faible puissance aux chocs, à la flexion, etc. (On enregistre le nombre d'efforts nécessaires pour obtenir la rupture.)

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note* ou un silence*, ce qui varie suivant le mouvement et la mesure des morceaux de musique. (On dit aussi VALEUR.)

— Phonét. Unité de temps affectant l'émission d'un phonème ou d'un groupe de phonèmes : *La durée de la voyelle.*

— SYN. : conservation, continuation, continuité, cours, existence, laps, maintien, permanence, persistance, prolongement, suite, temps, vie.

★ devenir, continuité, vécu, intuition, Bergson || discontinuité.

— ENCYCL. Psychol. L'opposition de la durée au temps a été soutenue par nombre de philosophes, en particulier par Descartes et ses disciples, et reprise par Bergson, au point que l'expression *durée bergsonienne* obtint droit de cité dans le langage philosophique. La durée est, selon Bergson, l'expression même de la vie, alors que le temps fixe et découpe cette vie selon des cadres rigides, purement utilitaires, analogues aux divisions de l'espace. La durée est donnée immédiate, succession pure, enrichissement constant et toujours libre : c'est le tissu dont est faite notre existence; le temps, au contraire, n'est qu'une construction abstraite et arbitraire. (→ Biblio.)

Durée et Simultanéité, ouvrage d'Henri Bergson, paru en 1922. Il y expose les théories de la relativité* et en discute certaines conséquences, en particulier la relativité de la notion d'observation simultanée, affirmée par Einstein.

DURELIN n. m. Arbor. Syn. de CHÊNE ROUVRE.

DUREMENT adv. D'une manière dure : *Etre couché durement.* || D'une manière austère : *Le religieux vivait très durement* (Chateaubriand). || Violamment : *Frapper durement.* || D'une manière qui frappe, choque, blesse l'un ou l'autre des sens : *Briller, résonner durement.* *Les kiosques bariolés tachaient les ténèbres plus durement* (Zola). || D'une manière qui heurte les sentiments; sans bonté, sans douceur : *Répondre durement.* *Ceux qui l'entouraient [...] lui dirent durement, brusquement, qu'il fallait mourir* (Michelet). || Avec énergie, obstination, sans craindre la fatigue : *Il s'était marié tout de suite avec une fille admirable [...] qui travaillait durement* (G. Duhamel).

DURE-MÈRE n. f. Anat. Membrane la plus résistante et la plus extérieure des trois méninges.

— ENCYCL. La *dure-mère* enveloppe l'axe cérébro-spinal, depuis le crâne jusqu'à la partie moyenne du canal sacré. Sa portion inférieure, ou rachidienne, a la forme d'un cylindre creux. Sa portion crânienne ressemble à une sphère creuse, présentant à l'intérieur quatre cloisonnements : la faux du cerveau, qui sépare les deux hémisphères cérébraux; la tente du cervelet, située entre le cerveau et le cervelet; la faux du cervelet, qui sépare les deux lobes cérébelleux, et la tente de l'hypophyse, qui s'étend horizontalement au-dessus de la selle turcique, dans laquelle est logée l'hypophyse.

DÛREN, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), sur la Roer; 36 000 hab. Fonderies; aciéries. Manufactures de papier. Confection. Mines de lignite. Théâtre de violents combats pendant la bataille de la Roer*, la ville fut conquise par les Américains le 25 février 1945.

Durendal (mieux que **Durandal**), nom que porte l'épée de Roland dans les chansons de geste. Elle fut conquise par Roland sur Eaumont, fils de l'émir Agolant, ou, d'après une autre tradition, elle lui fut octroyée par Charlemagne, à qui un ange avait ordonné de la remettre au meilleur de ses capitaines.



durbec



Armes de la maison de DURFORT DE DURAS
Ecartelé : aux 1^{er} et 4^e d'argent à la bande d'azur; aux 2^e et 3^e de gueules au lion d'argent.

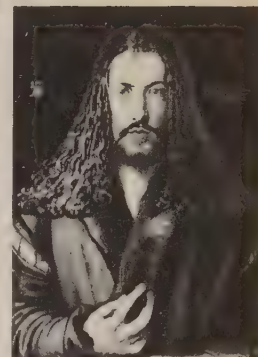


« Saint Jérôme dans sa cellule »
cabinet des Estampes



« Adoration des Mages »
galerie des Offices, Florence

Albrecht DÜRER



autoportrait
Pinacothèque de Munich

Dans la *Chanson de Roland*, le héros, en se sentant mourir, lui adresse un touchant adieu et essaie vainement de la briser sur le roc.

DURÈNE n. m. Carburé d'hydrogène, fusible vers 79 °C, que l'on obtient par action du chlorure de méthyle sur le benzène en présence du chlorure d'aluminium. (C'est le tétraméthylbenzène-1-2-4-5.)

DURER v. intr. (lat. *durare*). Etre, subsister pendant plus ou moins de temps (*absol.* ou avec un complément) : *Ce n'est jamais qu'à cause d'un état d'esprit qui n'est pas destiné à durer qu'on prend des résolutions définitives* (Proust). *Les convulsions ne durèrent que quelques minutes* (Chateaubriand). || *Fam.* Continuer à vivre : *Est-ce que le père Coupeau durait toujours? Mon Dieu! oui, il durait toujours* (Zola). || *Faire durer*, prolonger : *Faire durer le dîner jusqu'à minuit*. || *Fam.* Attendre, patienter, rester dans une certaine situation : *Il ne dure plus, il voudrait être déjà parti. Elle était assise, elle ne peut durer au lit* (Séguier). || Avoir une longue durée : *Tout ce qui doit durer est lent à croître* (Bonald). || *Par extens.* Résister, tenir, rester en place : *Quant à sa politique proprement dite, qui le sait? Qui osera dire ce qu'il eût fait, s'il eût duré?* (Michelet). || *Fam.* Continuer à vivre avec : *Qui pourrait durer un jaloux?* || Paraître long (en parlant du temps) : *Les trois derniers mois [d'emprisonnement] lui durèrent plus que tout* (Sainte-Beuve).

DÜRER (Albrecht), peintre et graveur allemand (Nuremberg 1471 - id. 1528). Il était l'un des dix enfants d'un orfèvre de même prénom, issu d'une famille hongroise ou de colons allemands établis en Hongrie. Son père le mit en apprentissage, en 1486, chez le peintre graveur Wolgemut. Suivant l'usage, le jeune Dürer accomplit, de 1490 à 1494, son tour d'apprentissage, s'arrêtant notamment à Colmar, auprès des frères du grand Schongauer, le graveur le plus remarquable de son temps, qui venait de mourir; puis Dürer séjourne à Bâle, où on lui attribue, sans certitude, un certain nombre de bois d'illustration. Dès son retour à Nuremberg, il se marie et, moins d'un an après, prend la route de l'Italie. On a de lui, avant son départ, un portrait de son maître Wolgemut (1490, galerie des Offices) et son portrait par lui-même, en fiancé (1493, Louvre). Il a déjà commencé à s'intéresser à l'art italien grâce aux cuivres de Mantegna. En route, il exécute ses premières aquarelles de paysage. Sa maîtrise de graveur est déjà complète dans ses premiers cuivres, qui datent des environs de 1496. Dès cette époque, il a dessiné pour le bois une partie de ses illustrations de l'*Apocalypse*, sa première œuvre vraiment

personnelle, qui paraît en quinze planches monumentales (in-folio), d'une fougue magistrale (1498). Le dessin, nouveau, bouillonnant, est encore d'esprit médiéval. Presque en même temps, il commence la *Grande Passion*, sur bois, qu'il n'achèvera que beaucoup plus tard. Il donne aussi des cuivres qui, s'adressant à un public différent et plus raffiné, le montrent préoccupé de rendre le nu à l'imitation des Italiens. De tous les portraits qu'il a peints de lui-même, celui de 1498, en pourpoint noir et blanc (Prado), est le plus radieux et le plus frais. De plus en plus, il pénètre dans le milieu des humanistes de Nuremberg, où l'introduit son ami Willibald Pirckheimer. Sans doute vers le début du siècle, il fait la connaissance du curieux peintre vénitien Jacopo de Barbari (Jacob Walch), qui a servi d'intermédiaire entre Italiens et Allemands. A son contact, Dürer commence à s'instruire des proportions du corps humain, étude qui le préoccupera durant toute son existence et qu'il n'assimilera pas toujours sans que son art en souffre quelque froideur, comme, par exemple, dans son cuivre de 1504, *Adam et Eve*, tandis que d'autres planches, comme la puissante *Némésis*, dont le corps nu, vieilli et réaliste, s'enlève sur le ciel au-dessus d'une vallée alpestre, sont entièrement exemptes de ce défaut. Le célèbre *Saint Eustache* garde même encore un accent médiéval. L'artiste se distrait aussi en peignant des aquarelles de plantes et d'animaux, aussi minutieuses que des planches d'histoire naturelle et, cependant, pleines de sensibilité : le *Lièvre* (1502), le *Bouquet de violettes*, les *Touffes de gazon* (1503). Il commence également un cycle de gravures sur bois, la *Vie de la Vierge*, et peint l'*Adoration des Mages* (Offices), ainsi que le *retable Paumgartner* (Pinacothèque de Munich). De cette époque date son plus célèbre portrait par lui-même (1504, Munich, ancienne Pinacothèque), figure stylisée, symétrique mais vivante, grâce, notamment, à l'admirable main qui retient le vêtement sur la poitrine. A la fin de 1505, on le retrouve en Italie, à Venise, où l'on contre-fait déjà ses gravures et où ses compatriotes du Comptoir des Allemands (Fondaco dei Tedeschi) lui commandent le tableau d'autel de leur église Saint-Barthélemy, une *Fête du Rosaire*, qui ne nous est parvenue que fort endommagée. Dans son *Jésus au milieu des docteurs* (1506, Rome, galerie Barberini), on relève l'influence des dessins caricaturaux de Léonard de Vinci.

Rentré à Nuremberg, il peint, en 1508, les deux panneaux au peu maniérés et blonds d'*Adam et Eve* (Prado), puis consacre de grands soins à un triptyque qu'il exécute, en 1509, pour un marchand de Francfort, Jacob Heller, et dont nous ne pouvons plus juger le

panneau central, une Assomption, que par une copie. Le chef-d'œuvre de cette période de sa vie est l'*Adoration de la Trinité* (1510, musée de Vienne), conforme à la composition classique des « paradis » italiens et d'une couleur harmonieuse et fleurie. Les années suivantes, il revient à la gravure, termine la *Vie de la Vierge* et la *Grande Passion*, dessine les trente-sept planches de la *Petite Passion*, sur bois, grave, en 1512, la plupart des estampes de la *Petite Passion*, sur cuivre. Mais il touche aux plus hauts sommets avec les cuivres appelés le *Chevalier**, la *Mort* et le *Diabole*, *Saint Jérôme*, et la *Mélancolie**, où se conjuguent la perfection technique et la force plastique enveloppée d'une pensée qui s'exprime en allégories mystérieuses.

Les années 1515 et 1520 voient la participation d'Albrecht Dürer aux travaux de gravure et de dessin commandés par l'empereur Maximilien. L'artiste dessine abondamment pour l'*Arc de triomphe* formé de quatre-vingt-douze bois; il donne des croquis pour le char principal du *Cortège*. Il orne de dessins extraordinairement primesautiers et d'un humour inattendu les marges du livre de prières de l'empereur.

Après la mort de Maximilien, il quitte Nuremberg, peut-être pour obtenir de Charles Quint confirmation de la pension que lui a accordée le grand-père de celui-ci. Aux Pays-Bas, et notamment à Anvers, il est accueilli comme un triomphateur par les peintres : il se lie avec Quinten Matsys, Van Orley, Patenier. Il ne peint guère que quelques portraits et un *Saint Jérôme* (musée de Lisbonne), mais il dessine énormément à la pointe d'argent, enregistrant les spectacles qui l'ont frappé. Le carnet de notes qu'il a laissé de ce voyage est célèbre surtout par l'apostrophe où il proclame son attachement passionné à Martin Luther, « qui l'a tiré de grandes angoisses ». Car la Réforme a été le drame de son âme profondément religieuse. Au cours de ses dernières années de Nuremberg, Dürer orne et fait orner par son élève Pencz la grande salle de l'hôtel de ville d'un *Char de triomphe*. Il travaille à ses ouvrages théoriques : l'*Instruction sur la manière de mesurer* (1525), le *Traité des fortifications* (1527). Quant au *Traité des proportions du corps humain*, qui fut très utilisé par les peintres au XVI^e et au XVII^e s., il ne devait paraître qu'en 1528.

De 1524 à 1526, son génie jette ses derniers feux, les plus éclatants : portraits peints de Hieronymus Holzschuher et de J. Muffel (musée de Berlin), portraits gravés de Pirckheimer, d'Erasmus et de Melancthon. Son testament, il le livre avec les *Quatre Apôtres** : quatre personnages majestueux et graves; des couleurs fortes et denses qui n'ont plus

v. hors-texte en couleurs
ALLEMAGNE, tome I, p. 273



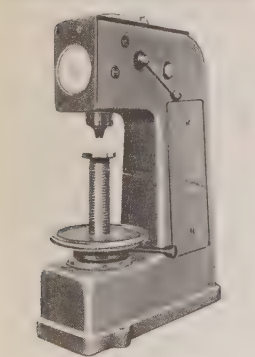
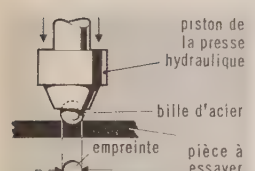
« la Vierge couronnée
d'étoiles » (1508)



la ville ancienne dans la boucle de la Wear

DURHAM

la cathédrale



mesure de la dureté d'un métal par la méthode de Brinell

ni fraîcheur ni gaieté frivole; des plis qui tombent lourdement; au dos, une inscription qui est un avertissement aux princes de ce monde et qui semble dirigée contre les excès de certaines sectes religieuses, si même il n'y faut pas voir, à l'égard des luthériens, un recul dont Pirckheimer avait donné l'exemple. C'est le génie d'Albrecht Dürer qui a donné à la peinture allemande droit de cité dans la grande peinture européenne de la Renaissance. Les maîtres italiens se sont presque immédiatement habitués à le regarder d'égal à égal, et il semble qu'ils aient surtout admiré les dons de compositeur et d'inventeur que leur transmettaient ses gravures. Chez lui, le graveur, et par conséquent le dessinateur, est prodigieux, allant de la minutie d'une étude de draperie à la largeur d'effet de certaines têtes, où l'essentiel seul se précise, passant, au cours de sa carrière, du dessin noueux des gothiques à la ligne coulante des classiques. Tout cela au service d'une grande âme. Aucun de ses élèves n'approche de lui, et les meilleurs représentants de la peinture allemande de la Renaissance, Cranach, Baldung, Altdorfer, se sont développés parallèlement à lui, sans subir très fortement son influence. (→ Biblio.)

DU RESNEL (Jean-François Du Bellay), érudit français (Rouen 1692 - Paris 1761). Ancien oratorien, il devint abbé de Sept-Fontaines. On lui doit des traductions de Pope. (Acad. des inscr., 1733; Acad. fr., 1742.)

DURET n. m. Erable à feuilles d'osier.

DURET (François-Joseph), sculpteur français (Valenciennes 1732 - Paris 1816). Elève de Giliis, il participa, sous Louis XVI et jusqu'à l'Empire, au décor des festivités officielles. Il est l'auteur du fronton de l'église Saint-Philippe-du-Roule, des sculptures de l'orgue de Saint-Sulpice, de *Diogène cherchant un homme* (Valenciennes).

DURET (François-Joseph, dit Francisque-Joseph), sculpteur français (Paris 1804 - id. 1865). Il travailla avec Bosio et se fit connaître, au Salon de 1833, avec un *Jeune pêcheur dansant la tarentelle* (Montpellier); il collabora à la décoration de divers édifices parisiens (fontaine Saint-Michel; églises Saint-Vincent-de-Paul, de la Madeleine; frontons au Louvre; tombeau de Napoléon; palais de la Bourse). On lui doit encore des bustes de Molière (Institut), de l'Amiral de Vienne (Versailles) et de nombreux pêcheurs napolitains (Aix, Leipzig, Vire).

DURET (Théodore), critique d'art français (Saintes 1838 - Paris 1927). Il se consacra d'abord à la politique, publia des lettres sur les *Elections* (1863) et fonda à Paris, en 1868, un journal républicain, *la Tribune*, auquel collabora Eugène Pelletan. Il publia ensuite le récit du *Voyage en Asie* (1874) qu'il fit avec Cernuschi, *Histoire de quatre ans, 1870-1873* (1876-1881), les *Peintres impressionnistes* (1878), *l'Art japonais* (1882), *Critique d'avant-garde* (1885), *Manet* (1902), *Histoire des peintres impressionnistes* (1906), *Van Gogh* (1916), *Renoir* (1924).

DURETÉ n. f. Qualité de ce qui ne se laisse pas entamer, pénétrer facilement: La dureté du diamant, de l'acier, de la viande. || Défaut de mollesse, de douceur: La dureté d'un lit.

|| *Par extens.* Caractère de ce qui est peu sensible: *Dureté d'oreille.* || Caractère de ce qui demande un effort pénible: *Dureté d'un chemin.* La présence d'un jeune roi, l'idole de son armée, lui rendait la dureté de ce devoir aisée et chère (Voltaire). || Caractère de ce qui fait une impression pénible: *Dureté des traits, de la voix.* *Dureté des vers.* || Caractère de ce qui est difficile à supporter: *Dureté d'un mal.* *Dureté du froid.* Elle [...] s'emporta contre la dureté des temps, gémit, grogna (Carco). — Fig. Défaut de sensibilité, d'humanité, d'indulgence: *Dureté de cœur.* C'est une fille folle et faible, avec toute sa dureté et ce caractère vainqueur (Aragon). || Expression de cette insensibilité, de cette rudesse: Bouve [...] la considérait avec indifférence puis avec dureté (Carco).

— Bx-arts. Défaut d'harmonie, de moelleux dans les contours: *La dureté des lignes, du crayon.* || Cruidité, opposition trop vive des couleurs.

— Céram. Syn. de DEGRÉ DE FUSIBILITÉ.

— Chim. *Dureté d'une eau*, teneur plus ou moins élevée d'une eau en ions calcium et magnésium: *La mesure de la dureté d'une eau se fait par hydrotimétrie.*

— Papet. Degré de délinéification* d'une pâte à papier: *Une pâte dure est une pâte peu délinéifiée.*

— *Durétés* n. f. pl. Paroles, actions d'une rudesse excessive: *Quoiqu'on lui ait reproché des petitesse, des durétés dans son zèle contre le jansénisme* (Voltaire).

— SYN.: consistance, fermeté, résistance, rigidité, solidité; austérité, inflexibilité, inhumanité, rigueur, rudesse, sévérité.

— ENCYCL. Technol. La dureté est souvent mesurée parce qu'elle est un repère commode, très sensible aux variations de structure et de composition chimique. Mais elle n'est pas susceptible de définition scientifique, les chiffres obtenus sont empiriques et se rapportent à un mode particulier de mesure. Le plus souvent, pour la déterminer, on applique sur une surface légèrement polie du métal ou de l'alliage, une bille en acier spécial très dur (méthode de Brinell) ou un diamant pyramidal (méthode de Vickers), sous une charge déterminée. Il se forme alors dans la pièce une empreinte permanente, en forme de calotte sphérique dans la méthode de Brinell, ou de pyramide dans la méthode de Vickers. On détermine facilement la surface de cette empreinte après suppression de l'effort, et on exprime la dureté par le rapport de la charge en kilogrammes à la surface de l'empreinte en millimètres carrés. Pour apprécier la dureté des pièces importantes, que l'on ne peut transporter sur une machine Brinell par exemple, Turpin a imaginé une méthode comparative: une bille très dure est placée entre la pièce à essayer et un témoin de dureté connue; d'un coup de marteau, on détermine deux empreintes dont les diamètres sont inversement proportionnels aux duretés.

Les duretés de pierres calcaires correspondent à la constatation de la densité et de la résistance à la rupture. Elles sont classées de 1 à 14, de la pierre très tendre à la pierre froide, en passant par les duretés tendre, demi-ferme, ferme et dure, selon que les densités varient de moins de 1 470 à plus de 2 730 kg/m³ et les résistances de moins de 50 à plus de 1 820 kg/m².

DUREY (Louis), compositeur français (Paris 1888). Il fit ses études de contrepoint et de fugue avec Saint-Réquier, professeur à la Schola. Auteur de recueils de mélodies: *Images à Crusol* (Saint-Léger), *Poème de la prison* (Apollinaire), *Epigramme de Théocrite*, il fit partie du « groupe des Six ». Il est, depuis 1945, l'un des animateurs de l'Association des musiciens progressistes.

DUREY de Meinières (Jean-Baptiste), magistrat et érudit français (Paris 1705 - id. 1787). Mêlé aux luttes provoquées par les réformes de Maupeou, il avait réuni une foule de pièces originales du xviii^e s. et de notes extraites des registres du parlement; une partie se trouve à la Bibliothèque nationale, une autre à la bibliothèque du Sénat. Il a écrit notamment: *Histoire de la détention du cardinal de Retz* (1755), *Conversations avec M^{me} de Pompadour* (1757), etc.

D'URFÉY (Thomas), auteur dramatique anglais (Exeter 1653 - Londres 1723). Il était le neveu d'Honoré d'Urfé, l'auteur de *l'As-*

trée, et fut un des compagnons de plaisir du roi Charles II. Ses œuvres dramatiques ne sont bien souvent que des adaptations de théâtre élisabéthain ou d'œuvres étrangères (*l'Histoire comique de don Quichotte*, 1694-1696); ses chansons, tirées de ses comédies, furent réunies sous le titre de *Esprit et gaieté; pilules pour purger de la mélancolie* (*Wit and mirth; or pills to purge melancholy*).

DURFORT. V. DURAS et LORGE.

DURGĀ (« l'Inaccessible »), énergie féminine (çakti) ou épouse de Çiva, dans l'hin-



douisme. Elle est également connue sous d'autres noms, en particulier Parvatī et Kālī.

DURGADĀS, peintre du Bengale (fin du xviii^e s.), spécialisé dans l'exécution des peintures sur étoffe, ou *pāta*.

DURGEON (le), riv. de l'est de la France, affl. de la Saône (r. g.), passant à Vesoul.

Durham (RACE DE), nom sous lequel on désigne également la race anglaise de bovins shorthorn*.

DURHAM, v. des Etats-Unis (Caroline du Nord), dans la région du Piedmont appalachien; 71 300 hab. Université. Grand centre de préparation du tabac et de fabrication de cigarettes.

DURHAM, v. de Grande-Bretagne, dans le nord de l'Angleterre, ch.-l. de comté, dans un méandre de la Wear; 19 300 hab. La cathédrale est une des plus grandes et des plus célèbres d'Angleterre. On y a trouvé des rudiments de croisée d'ogives, qui seraient antérieurs aux boudins des voûtes du déambulatoire de l'église abbatiale de Morienval (Ile-de-France). L'édifice actuel, construit sur l'emplacement d'une église saxonne, date, dans ses principales parties, de 1093; il fut achevé vers la fin du xiii^e s. Son plan original fut le plan normand à trois absides inégales. Le château, restauré, abrite l'Université.

Durham fut, pendant tout le xii^e s., un des principaux centres d'enluminure de manuscrits. Son évêque, le Normand Guillaume de Carleif (Saint-Calais), légua à la bibliothèque de la cathédrale un groupe de manuscrits, les uns faits avant son exil en Normandie (1088), les autres faits probablement en Normandie. Parmi les premiers, caractéristiques de la survivance, dans le nord de l'Angleterre, de la décoration d'avant la conquête avec influences du continent, le plus représentatif est le *Commentaire de saint Augustin sur les Psaumes*. Le second groupe contient principalement une Bible richement illustrée. Le style de Durham utilise une ornementation d'animaux et d'entrelacs avec des feuilles d'acanthé.

DURHAM, comté du nord de l'Angleterre, sur la mer du Nord, compris entre la Tyne, au N.-E., et la Tees; 1 463 000 hab. Ch.-l. Durham. Le comté s'étend à l'E. des Pennines, et comprend l'un des principaux bassins houillers de la Grande-Bretagne, longtemps spécialisé dans l'exportation; l'exploitation des mines se développe vers la mer du Nord; les gisements de la bordure des Pennines, en partie épuisés, sont abandonnés. Mais, vers l'E., les couches plongent sous des épaisseurs de plus en plus considérables de terrains non productifs, ce qui rend l'exploitation difficile. L'abondance du combustible a provoqué la naissance d'une importante industrie métallurgique dans la région de l'estuaire de la Tees (Middlesbrough).

DURHAM (John George LAMBTON, 1^{er} comte DE), homme politique britannique (Londres 1792 - Cowes 1840). Entré aux Communes dès 1813 comme député whig de tendance radicale, il fut nommé, par son beau-père lord Grey, lord du sceau privé (1830-1833) et siégea à la commission qui prépara la réforme électorale de 1832. Il fut ensuite ambassadeur à Saint-Petersbourg (1835-1837), puis fut envoyé au Canada, en 1838, pour étudier la situation troublée de ce pays; l'année suivante, il publia son célèbre rapport qui préconisait l'union des provinces canadiennes et l'octroi d'un gouvernement représentatif et même responsable. Ce rapport servit de guide, dans ses grandes lignes, pour les réformes qui suivirent et aboutirent, en 1867, à la Confédération canadienne.

DURIAN n. m. V. DURIO et DOURIAN.

DURIER (Louis), avocat et publiciste français (Paris 1828 - id. 1890). Nommé, en 1871, secrétaire général au ministère de la Justice et, en 1872, conseiller d'Etat en service extraordinaire. Il plaida de nombreuses affaires célèbres, souvent politiques : de la duchesse de Chaulnes, d'Erckmann-Chatrian, des nihilistes russes, etc.

DURIF n. m. Variété de cépage rouge des départements de la Drôme et de l'Isère. (Il donne des raisins à pulpe ferme, juteuse et sucrée.) [Syn. NERIN, PAREUX NOIR, etc.]

DURILLON n. m. (de *dur*). Pathol. Callosité qui se produit aux pieds ou aux mains, par épaississement de la couche cornée de la peau.

— Carr. Dans une carrière de marbre, sorte de masse très dur, noyé au milieu de la masse du marbre : *Le durillon nuit à la régularité de la taille et du polissage.*

— ENCYCL. Pathol. Le durillon résulte de la production de kératine en abondance dans une zone cutanée. On observe les durillons aux talons, au gros orteil (sur le côté interne de son articulation avec le premier os métacarpien), aux genoux chez les couvreurs et les carrelers, et, enfin, à la paume des mains chez les forgerons et tous les hommes qui exercent des travaux très rudes. Ceux des mains sont, le plus ordinairement, désignés sous le nom de *calus*. Le durillon diffère du *cor* en ce qu'il ne présente pas de tubercule central et n'est que rarement douloureux. Quelquefois, le durillon acquiert une épaisseur qui rend sa présence très gênante, et, d'autres fois, il devient le siège d'une inflammation sous-jacente (*durillon forcé*).

DURIO n. m. Grand arbre au fruit comestible. (Familles des bombacacées.)

— ENCYCL. Le genre *durio*, voisin des fromagers (*bombax*), comprend une douzaine d'espèces. L'une d'elles est *Durio Zibethinus*, grand arbre dont le port rappelle celui de l'orme, et qui habite les forêts de l'archipel Indien et de Malacca. Son fruit, de la grosseur d'un petit melon, est vert, globuleux, dur et hérissé de fortes épines à l'extérieur, rempli intérieurement d'une pulpe comestible, de couleur crème, dont les indigènes sont très friands, et qui contient quelques graines ovoïdes; la saveur de cette pulpe, très complexe, rappelle à la fois celle des légumes et de la crème; elle passe pour avoir des effets apéritifs, carminatifs et sudorifiques.

DURISSE n. m. Nom usuel d'un crotale du Brésil.

DURIT n. f. (nom déposé). Tuyau en caoutchouc spécial, utilisé pour faire des raccords dans les canalisations d'alimentation des moteurs à explosion. (Ce tuyau comporte une gaine de caoutchouc enrobé dans des plis de toile de coton, protégée par une gaine extérieure également en caoutchouc.)

DURKHEIM (Emile), sociologue français (Epinal 1858 - Paris 1917). Elève de l'Ecole normale, agrégé de philosophie, docteur ès lettres, il remplaça en 1902, à la Sorbonne, F. Buisson dans l'enseignement pédagogique. Dans ses articles de la *Revue philosophique* parus en 1886 et 1887, il entendait par « morale » la science des mœurs, lesquelles sont relatives aux divers types sociaux. Sa thèse principale, *De la division du travail social* (1893), cherche à montrer que le développement de l'individu s'accompagne d'une dépendance toujours plus étroite à l'égard de la société. La moralité est proportionnelle à la solidarité à l'égard d'un groupe; Dur-

kheim en concluait à la nécessité de favoriser les groupements professionnels. Il défendit ses principes dans les *Règles de la méthode sociologique* (1894). L'essentiel de sa méthode consiste à envisager les faits moraux, en tant que faits sociaux, comme des « choses », existant pour ainsi dire en dehors des consciences individuelles (*Représentations individuelles et Représentations collectives*, dans la *Revue de métaphysique et de morale*, 1898). *Le Suicide, étude de sociologie* (1897), montre que la mort volontaire procède de causes sociales, non individuelles. La création, en 1897, de l'*Année sociologique*, inaugurée par un mémoire sur la *Prohibition de l'inceste*, instaure d'importantes recherches sur les sociétés inférieures et sur l'évolution des idées morales. Toute une école sociologique se fonde, qui renouvelle l'anthropologie et la critique philosophique non moins que l'histoire des religions. L'expression ultime de la réflexion de Durkheim se trouve dans les *Formes élémentaires de la vie religieuse : le système totémique en Australie* (1912).

Il est à noter, toutefois, que la « science des mœurs » de Durkheim n'exclut nullement le rôle de la conscience morale individuelle. Au contraire, la science des mœurs peut trouver son application pratique, d'une part dans la réforme des mœurs de la société elle-même, si celle-ci vient à connaître l'éclipse de quelque principe moral fondamental, d'autre part dans la perception, par les consciences individuelles les plus éclairées, de tendances nouvelles se faisant jour au sein d'un ensemble de mœurs devenues périmées. Durkheim reconnaît donc un rôle très important à la conscience morale dans le progrès général de la morale. (→ Bibliol.)

DURLACH, quartier de Karlsruhe (Allemagne). Ancienne résidence des margraves de Baden-Durlach, incendiée en 1688 par les Français.

DURMITOR, massif montagneux du Monténégro, formé de calcaires et de dolomies triasiques et jurassiques; 2 527 m au *Bobotov Kuk*. Ce massif présente des traces glaciaires : crêtes, moraines et lacs (lac Noir) au pied des sommets. Elevage. *Žabljak* en est le centre touristique.

DÜRNSTEIN, village d'Autriche (Basse-Autriche), sur le Danube; 640 hab. Eglise. Remparts et château ruiné, où Richard Cœur de Lion aurait été emprisonné.

DÜRNTEN, comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur S.-E. de Zurich; 3 400 hab. Industries textiles. Travail du bois.

DUROC (Géraud Christophe Michel), duc de Frioul, général français (Pont-à-Mousson 1772 - Markersdorf, près de Görlitz, Silésie, 1813). Sorti de l'Ecole militaire de Pont-à-Mousson dans l'artillerie en 1792, il se lia, au siège de Toulon, avec Bonaparte, dont il devint aide de camp. Il le suivit en Italie (1796), puis en Egypte. Il prit une part active au 18-Brunaire et fut nommé général de division, puis grand maréchal du palais, en 1804. Sa souplesse d'esprit et son dévouement lui valurent la confiance entière de Napoléon I^{er}, qui lui confia plusieurs missions diplomatiques. En 1813, après Bautzen, un boulet perdu le frappa aux côtés de l'Empereur, qui, à Sainte-Hélène, fit un legs considérable à sa famille. Louis-Philippe fit déposer ses restes aux Invalides.

Duroc (RACE), race de porcs des Etats-Unis. (Le duroc est un porc à robe rougeâtre, présentant de bonnes qualités d'élevage et de production.) [On dit encore DUROC-JERSEY.]

DUROI ou **DUROIS** n. m. Tissu de laine d'origine anglaise, lisse, ras et sec, employé pour les vêtements.

DUROLLE (la), petite riv. d'Auvergne, affl. de la Dore (r. dr.); 30 km. Elle descend des monts du Forez et passe à Thiers.

DUROQUINONE n. f. Chim. Quinone de formule $C_6(CHO)_2$, fondant à 111 °C, dérivée du durène.

DUROSOY (Barnabé FARMAN de ROSOY, dit), écrivain français (Paris 1745 - id. 1792). Auteur fécond, il écrivit des ouvrages philosophiques, des poèmes, des tragédies, des comédies, des livrets d'opéras, publia les *Annales de la ville de Toulouse*, puis fonda, en 1789, la *Gazette de Paris*. Il y défendit Louis XVI avec courage, au point de se pro-

poser comme otage au lendemain de l'arrestation de Varennes. Il mourut guillotiné.

DUROSTORUM, ville romaine de Mésie inférieure, qui s'était établie autour d'un camp militaire. C'était un nœud routier important. Erigée en municipio sous Marc Aurèle, elle fut prise par les Bulgares au VII^e s. Ruines étendues, près de *Silistrie*.

DUROY (Jean), homme politique français (Bernay 1753 - Paris 1795). Député suppléant à l'Assemblée législative, puis membre de la Convention, il y combattit violemment la Gironde, et organisa en Normandie la lutte contre les fédéralistes. Dans la journée du 1^{er} prairial an III, il se joignit à la Montagne lors de l'envahissement de l'Assemblée, fut traduit devant une commission militaire et condamné à mort. Il essaya vainement de se tuer avant de monter sur l'échafaud.

Duroziez (SIGNE DE), double soufflé que l'on entend en auscultant l'artère fémorale avec un stéthoscope, dans l'insuffisance aortique. Ce symptôme doit son nom au médecin français Paul Louis Duroziez (1826-1897).

DURRÂNĪS, dynastie qui domina l'Afghanistan* de 1747 à 1826. Son fondateur, Ahmad khân, était issu de la tribu des Abdalis*.

DURRBACH (Félix), helléniste français (Schiltigheim, Bas-Rhin, 1859 - Toulouse 1931). Outre une étude sur l'orateur Lycurgue, il a laissé une édition des *Inscriptions de Délos*. (Acad. des inscr., 1926.)

DURRÈS, en ital. *Durazzo*, dans l'Antiquité *Dyrrachium*, v. et port de l'Albanie centrale; 14 000 hab. Archevêché catholique. Ce port pétrolier est l'un des principaux centres économiques du pays. Industries alimentaires. Manufacture de tabac. Durrës fut, en 1915, le refuge de 60 000 soldats serbes conduits par le roi Pierre I^{er}, après leur retraite d'Albanie par Elbasan et Tirana. (V. SERBIE [campagne de].)

DURRIEU (Louis François Alfred), général français (Hambourg, Allemagne, 1812 - Paris 1877). Fils du général Antoine Durrieu (1775-1862), il collabora aux travaux topographiques de l'Algérie (1840) et dirigea, en 1854, une expédition au Maroc. Sous-gouverneur de l'Algérie en 1866, il organisa le 17^e corps sur la Loire en 1870.

DURRIEU (comte Paul), archéologue français (Strasbourg 1855 - Larrivière, près de Grenade-sur-l'Adour, 1925). Il a publié : *le Royaume d'Adria* (1880), *les Gascons en Italie* (1885), *la Peinture à l'Exposition des primitifs français* (1904), *les Très Riches Heures de Jean de France* (1904), *les Débuts de Van Eyck* (1905), *le Musée Jacquemart-André* (1914), *les Très Belles Heures de Notre-Dame du duc Jean de Berry* (1922).

DURTAIN (André NEPVEU, dit *Luc*), écrivain français (Paris 1881 - id. 1959). Fils d'un professeur de l'Ecole de médecine de Marseille, il fit lui-même ses études médicales. Il fréquentait en même temps le groupe de l'Abbaye et voyageait à l'étranger. Son premier ouvrage, un essai : *l'Etape nécessaire* (1907), esquissait déjà son œuvre future, ce qu'il appela la « conquête du monde » par la vision et par les sens. Il publia ensuite de nombreux poèmes, des romans et des impressions de voyages : *Quarantième Etage* (1927), *l'Autre Europe, Moscou et sa foi* (1928), *Captain OK* (1931), *Vers la ville kilomètre 3* (1933), *le Globe sous le bras* (1936), *la Femme en sandales* (1937), etc., puis les quatre volumes de *Mémoires de notre vie* (1947-1950), vaste fresque de notre temps vue à travers la vie d'une famille.

DURTAL, ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire (arrond. d'Angers), en Anjou, sur le Loir; 2 886 hab. (1 441 aggl.) [Durtalois]. Remparts. Beau château des XV^e et XVII^e s. Pont du XIV^e s. sur le Loir. Eglise romane Saint-Pierre, du XI^e s. Vieilles maisons. Papeterie. Céramiques et briques. Champ de courses.

Durtal, héros de trois romans de J.-K. Huysmans : *Là-bas* (1891), *En route* (1895), *la Cathédrale* (1898). L'aventure intérieure de ce personnage, progressivement attiré vers le surnaturel, est à l'image des inquiétudes de Huysmans lui-même.

DURUFLÉ (Maurice), compositeur et organiste français (Louviers 1902). Elève de Vierne. Tournemire et P. Dukas, il a été



Émile DURKHEIM



général DUROC
par Louis David
musée Bonnat
Bayonne



DURTAL
le château



Jehan DU SEIGNEUR
« Roland enchaîné
et furieux »
Louvre

nommé, en 1930, organiste de Saint-Etienne-du-Mont, et, en 1944, professeur d'harmonie au Conservatoire national. Auteur de grandes pièces d'orgue (*Variations sur le « Veni Creator », Prélude et Fugue sur le nom de J. Alain, de Trois Danses symphoniques, d'un Andante et Scherzo pour orchestre, d'un Récitatif et Variations, d'un Requiem pour solistes, chœur, orchestre et orgue.*

DURUOF (Claude Jules DUFOUR, dit), aéronaute et ingénieur français (Paris 1841 - Erquelinnes, Belgique, 1899). Chargé avec Nadar, pendant le siège de Paris, en 1870, d'organiser la construction des ballons destinés à la poste aérienne, il franchit le premier les lignes allemandes à bord de son ballon *Neptune* et atterrit près d'Evreux.

DURUY (Victor), historien français (Paris 1811 - id. 1894). Il fut successivement professeur d'histoire, inspecteur de l'Académie de Paris, maître de conférences à l'Ecole normale, inspecteur général et professeur à l'Ecole polytechnique. Distingué par Napoléon III, qu'il avait aidé dans ses recherches pour la *Vie de César*, il fut, de 1863 à 1869, ministre de l'Instruction publique. Il accomplit des réformes importantes : rétablissement de l'agrégation de philosophie, suppression de la bifurcation*, introduction de l'histoire contemporaine dans l'enseignement, création de l'enseignement secondaire spécial, ouverture de nombreuses écoles primaires et de cours spéciaux pour les jeunes filles. Après sa retraite (1869), il se consacra tout entier à des études historiques. On doit à Duruy un grand nombre d'ouvrages, dont le plus important est sa grande *Histoire des Romains* (1879-1885). [Acad. des inscr., 1873 ; Acad. des sc. mor., 1879 ; Acad. fr., 1884.]

DURVAL (Jean Gilbert), poète dramatique français du XVIII^e s. S'il mérite d'être encore nommé, c'est moins pour la valeur de ses œuvres dramatiques que pour sa préface de *Phanée* (1639), où il proteste contre la victoire des partisans de la tragédie « régulière » et la tyrannie qui règne au théâtre.

DURVILLEA n. f. (de Dumont d'Urville). Algue brune qui vit dans les mers du Chili, d'Australie, etc.

— **ENCYCL.** Ce beau genre d'algues est caractérisé par un stipe cylindrique assez gros, fixé aux rochers et s'évasant en une fronde conifère ou en éventail. *Durvillea utile* acquiert d'énormes dimensions : on a mesuré des individus qui avaient 5 m de longueur. Elle est parfois consommée.

DU RY, famille d'architectes français. — **CHARLES** (fin du XVI^e s. - milieu du XVII^e s.), neveu de Salomon de Brosse. Il participa



Simon DU RY
« Opéra de Kassel »
gravure de Weise
cabinet des Estampes

comme entrepreneur à l'enceinte du nouveau Louvre, ainsi qu'aux pavillons du Palais-Cardinal. — **MATHURIN**, fils du précédent. Il travailla au Pont-au-Charge (1639). — **PAUL** (Paris 1640 - Kassel 1714), fils du précédent. Elève de Blondel, il dut s'expatrier aux Pays-Bas pour cause de religion, puis à Kassel, où le landgrave Charles de Hesse-Kassel (1687) lui fit tracer les plans de l'Obernstadt, quartier des réfugiés protestants français. On lui doit aussi la piscine du Marmorbad. — **CHARLES LOUIS** (Kassel 1692 - id. 1757), fils du précédent. Il continua à Kassel l'œuvre de son père, en construisant le château de Wilhelmstall, de style rococo. — **SIMON LOUIS** ou **LUDWIG** (Kassel 1726 - id. 1799), fils du précédent. Il amorça la transition du rococo au style Louis XVI en construisant, à Kassel, l'Opéra, le Museum Fridericianum (1759-1779) et, aux portes de la ville, la résidence de Wilhelmshöhe (1786).

DURYCH (Václav), philologue tchèque (Turnov, Bohême, 1735 - id. 1802). Il professa la théologie et l'hébreu à l'université de Prague. Ses principaux ouvrages sont : *De slavobohemica sacri codicis versione dissertation* (1777), *Bibliotheca slavica antiquissimi dialecti communis* (1795).

DURYCH (Jaroslav), écrivain tchèque (Hradec Králové 1886). Auteur très discuté, en raison de son mysticisme catholique intransigeant, qui l'amène à condamner son époque, il a fait preuve d'un grand talent dans ses romans : *Dans les montagnes* (1919), *Errances* (1929), trilogie consacrée à Wallenstein, *Requiem* (1930), *Carnaval* (1938) ; ses recueils de nouvelles : *Trois Liards* (1923), *la Pâquerette* (1925) ; ses poèmes : *Jeunes Filles* (1923), *Chansons de mendiant* (1925), *Eve* (1928).

DU RYER (André), sieur de Malezais, orientaliste français (Marcigny, Bourgogne, v. 1580 - † v. 1660). Consul de France en Egypte, il quitta cette contrée vers 1630 pour se rendre à Constantinople, et fut chargé, en 1632, par le sultan Murat IV, d'une mission près la cour de France. Du Ryer possédait parfaitement le turc et l'arabe. On a de lui : *Rudimenta grammaticae linguae turcicae* (1630 et 1633), *l'Alcoran de Mahomet, traduit de l'arabe en français* (1647), *Dictionnaire turc-latin*, ouvrage resté manuscrit.

DU RYER (Pierre), écrivain français (Paris 1605 - id. 1658). Outre des traductions d'auteurs latins, on lui doit des tragédies, dont la plus remarquable est *Secevola* (1646), mais il a joué surtout un rôle important dans l'histoire du théâtre français aux environs de 1630, en s'efforçant d'y faire jouer des tragédies pleines de mouvement et d'action, solidement construites, dégagées de tout élément non proprement dramatique. La victoire des partisans de la « tragédie régulière » le rejeta dans l'ombre. (Acad. fr., 1646.)

DUSAN. V. ETIENNE IX UROŠ IV.

DUSARÉS, en ar. Dhū l-charā, dieu des Arabes païens, dont le culte était répandu surtout chez les Nabatéens.

DUSART (Cornelis), peintre et graveur néerlandais (Haarlem 1660 - id. 1704). Elève d'A. Van Ostade, il peignit des scènes de la vie paysanne : *Musiciens bohémiens, le Marché au poisson, la Kermesse, l'Auberge* (Amsterdam), *le Fumeur* (Avignon), *Intérieur d'auberge* (Haarlem), *le Charlatan* (Vienne).

DUSAULX (Jean Joseph), écrivain et homme politique français (Chartres 1728 - Paris 1799). Connu par une traduction de Juvénal, il se lia avec Mably, Condillac et Jean-Jacques Rousseau. Son ouvrage *De la passion du jeu* (1775) lui valut une réputation européenne et entraîna la fermeture des tripots par décision du parlement. Député à la Législative et à la Convention, il fit partie des Girondins, échappa à la proscription de ce parti, mais fut emprisonné en 1793. Il fut libéré après le 9-Thermidor. Membre puis président du Conseil des Anciens, il fut réincarcéré à la suite du coup d'Etat de Fructidor. Il fut ensuite bibliothécaire à l'Arsenal.

DUSE n. f. (alle. *Düse*). Petit orifice calibré, limitant le débit dans un tuyau sous pression : *Une duse, placée à la tête ou dans le fond d'un puits de pétrole, permet de contrôler la production.*

DUSE (Eleonora), actrice italienne (Vigevano 1858 - Pittsburgh, Pennsylvanie, 1924).

Fille d'un comédien, elle parut tout enfant sur la scène, joua, à partir de 1878, sur les principaux théâtres d'Italie, et se plaça au premier rang des artistes dramatiques de son pays ; elle étendit sa réputation à l'étranger, en Espagne, aux Etats-Unis, à Vienne (1882), à Londres (1893), en Allemagne, en Scandinavie (1895), en Russie (1896). Paris (1897) consacra définitivement son talent. Elle marqua d'une empreinte personnelle les grands rôles de Dumas fils (*la Femme de Claude, la Dame aux camélias*), et incarna avec un égal succès les héroïnes d'Ibsen (*Maison de poupée, Hedda Gæber*). Sa liaison avec G. D'Annunzio fit d'elle l'interprète passionnée des drames du poète (*Gioconda, la Fille du Jorio*, etc.). Après leur rupture, la Duse affectée, quitta le théâtre de 1909 à 1921. D'un tempérament très artiste, fervente de musique et de poésie, elle fut une comédienne d'une originalité tranchée, joignant à une extraordinaire mobilité de la physionomie le charme de la voix, et obtenant des effets d'émotion vive par un jeu simple et naturel.

DU SEIGNEUR (Jean Bernard, dit Jehan), sculpteur français (Paris 1808 - id. 1866). Il trouva d'abord dans l'histoire du Moyen Age ses inspirations et fit partie du cénacle de Victor Hugo (*Roland enchaîné et furieux, la Camaraderie, Une larme pour une goutte d'eau*). Puis il se consacra presque exclusivement à la décoration des églises de Paris : *le Crucifiement de Jésus-Christ* (Saint-Roch), *Sainte Agnès* (Madeleine), *Saint Pierre* (Notre-Dame-des-Victoires). Il a exécuté plus de 80 médaillons (l'un d'eux orne le monument de Gérard de Nerval, square Saint-Jacques, à Paris) et est représenté au musée de Versailles.

Dusenbach, pèlerinage alsacien, situé au N.-O. de Ribeauvillé et fondé en 1221 par Egelolph, seigneur de Ribeauvillé, qui ramenait du siège de Damiette une statue miraculeuse de la Vierge. Fréquenté par la corporation des musiciens, dont les sires de Ribeauvillé étaient les rois, il fut détruit au XVII^e s. et à nouveau à la Révolution. Il a été restauré à la fin du XIX^e s.

DU SERRE, gentilhomme verrier de Dieulefit. Il fut un des premiers prophètes ou prédicateurs protestants qu'on vit s'élever, en Languedoc et en Dauphiné, au commencement du XVIII^e s. Il se crut appelé à évangéliser les pâtres des montagnes dauphinoises ; il rassembla autour de lui les plus jeunes, et sut échauffer leur enthousiasme. Du Dauphiné, la contagion passa dans le Languedoc, et l'intendant Bâville dut envoyer des troupes pour réprimer ce mouvement.

DUSES n. m. pl. Myth. celt. Selon les auteurs latins, génies maléfaisants, auxquels les Gaulois rendaient un culte.

DUSEUIL (Augustin), relieur parisien (1673-1746). Il travailla pour la duchesse de Berry (1714), puis pour le roi (1717). On lui attribue six reliures « à compartiments » (1716-1718), qui renouvelèrent l'esthétique des reliures de ce genre par la fantaisie des découpures et des fers (Bibliothèque nationale). Les historiens de la reliure donneront au XIX^e s., le nom de *reliure à la Duseuil* à un type de décor comprenant deux encadrements de triples filets avec fleurons d'angle. Ce type était sorti, au XVII^e s., de l'atelier de Clovis Eve.

DUSHMAN (Saul), physicochimiste américain (Rostov, Russie, 1883). Après avoir fait ses études à l'université de Toronto, il devint, en 1928, assistant au laboratoire de recherches de la General Electric Co., puis directeur de la division de recherches à la Compagnie des lampes Edison. En 1914, il mesura le rapport de la charge électrique à la masse des particules émises par les métaux incandescents, ce qui permit de les identifier avec les électrons des rayons cathodiques. Œuvres principales : *High Vacuum* (1923), *Elements of Quantum Mechanics* (1938).

DU SOMMERARD (Alexandre), archéologue français (Bar-sur-Aube 1779 - Saint-Cloud 1842). Volontaire en 1793, il prit part aux guerres de Vendée, fit la campagne d'Italie et quitta le service pour entrer à la Cour des comptes (1807-1831). Il réclama, en 1814, la déchéance de Napoléon et se distingua, en 1815, parmi les royalistes. Médiéviste passionné, il installa, en 1832, à l'hôtel de Cluny les collections (acquises après sa

mort par l'Etat) qui ont formé le premier fonds du musée de ce nom. Alexandre Du Sommerard a publié : *Notices sur l'hôtel de Cluny et le palais des Thermes* (1834), *les Arts au Moyen Age* (1838-1846). — Son fils, EDMOND (Paris 1817 - id. 1885), rédigea le tome V du grand ouvrage de son père sur les arts du Moyen Age et fut le premier conservateur du musée de Cluny, dont il accrût la collection. Il a publié le *Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny*, ainsi que le catalogue des richesses de celui-ci (1847). [Acad. des bx-arts, 1882.]

DUSSANE (Béatrix DUSSAN, dite M^{me}), actrice et femme de lettres française (Paris 1888). Après un an de Conservatoire, elle obtint le premier prix de comédie (1903). Engagée à la Comédie-Française, elle joue les soubrettes du théâtre classique et de nombreux personnages modernes. Elle renouvelle le rôle de *Madame Sans-Gêne* avec autant de finesse que d'esprit. Sociétaire en 1922, professeur au Conservatoire en 1937, elle devient sociétaire honoraire en 1941. Aux dons de la comédienne, elle joint une érudition très vivante et le talent apprécié d'une conférencière. On lui doit de nombreux ouvrages sur le théâtre et sur la Comédie-Française.

DUSSAUD (René), orientaliste et archéologue français (Neuilly-sur-Seine 1868 - id. 1958). Il remplit, à partir de 1895, plusieurs missions archéologiques en Syrie et fit connaître nombre de monuments et d'inscriptions. Après diverses suppléances au Collège de France, il devint conservateur au musée du Louvre. Citons, parmi ses ouvrages : *Histoire et Religion des Nasairis* (1900), *les Arabes en Syrie avant l'islam* (1907), *les Civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Egée* (2^e éd., 1914), *les Origines cananéennes du sacrifice israélite* (1921), *Topographie historique de la Syrie* (1927). Codirecteur de la *Revue de l'histoire des religions*, il fonda, en 1920, la revue *Syria*. (Acad. des inscr., 1923 ; secrét. perp. de 1937 à 1948.)

DUSSAULT (Frantz), physicien suisse (Genève 1870 - Paris 1953). Docteur ès sciences, il professa, à partir de 1891, la physique à la faculté des sciences de sa ville natale. Ses travaux ont trait aux organes sensoriels, à la substitution possible de l'un par un autre. Les recherches qu'il a poursuivies l'ont conduit à des inventions dont il a fait profiter l'éducation des sourds et des aveugles. Il a imaginé un phonographe pour sourds substituant le toucher à l'ouïe, un cinématographe pour aveugles (substituant le toucher à la vue), des appareils à écrire et à dessiner pour aveugles, des appareils de vision à distance, un haut-parleur, un téléphone inscripteur, etc. En 1896, il a présenté à la Sorbonne un premier phonographe électrique à pick-up.

DUSSAULT (François Joseph), publiciste français (Paris 1769 - id. 1824). Il collabora à *L'Orateur du peuple*, de Fréron, au *Véridique*, sous le Directoire, et ensuite au *Journal des débats* jusque vers 1818. Dussault s'adonna surtout à la critique littéraire ; ses articles publiés au *Journal des débats* ont été réunis sous le titre d'*Annales littéraires* (1824).

DUSSEK (Johann Joseph), musicien tchèque (Mlázovice 1739 - † 1811). On lui doit de la musique religieuse. — **JOHANN LADISLAS**, pianiste virtuose (Časlav 1760 - Saint-Germain-en-Laye 1812), fils du précédent. Sa façon de toucher le piano, qu'il est le premier à faire « chanter », lui donne la célébrité pour ses sonorités amples et pleines. Compositeur, il a écrit douze concertos, quatre-vingt-trois sonates pour piano, quatre-vingts pour violon, dix trios et de nombreuses pièces pour clavier, dont on ne connaît plus guère que la *Consolation*. Sa *Méthode de piano* (1796) est encore appréciée.

DÜSSELDORF, v. d'Allemagne (Allem. occid.), capit. du land de Rhénanie-Westphalie et ch.-l. de district, dans la Ruhr ; 675 900 hab. Capitale de la Ruhr, la ville est située à mi-chemin du bassin houiller, des centres industriels du versant nord du Massif schisteux rhénan et de la plaine du Rhin inférieur. Düsseldorf est le centre des affaires, le siège des Konzerns et des cartels, des syndicats ouvriers et patronaux, un centre universitaire et administratif. C'est également un port rhénan important et un grand centre industriel, avec les faubourgs de Kassel et de

Heerd, sur la rive gauche du Rhin. Un croissant d'usines s'étend sur les bords est et sud de l'ancien noyau urbain ; les constructions mécaniques lourdes dominent (matériel de chemin de fer, outillage industriel ; automobiles). Détruite à plusieurs reprises, notamment lors de la Seconde Guerre mondiale, la ville a un aspect cosu, sans grand caractère. Cependant, la partie la plus ancienne possède encore un hôtel de ville du xvi^e s. et une église de la fin du xiv^e s. Musée des beaux-arts. — *Le district de Düsseldorf* a 4 301 900 hab.

— Hist. Düsseldorf (*Dusseldorpe, Dusel-dorp*), dont la charte municipale date de 1288, fut occupée par la France de 1795 à 1801, puis cédée à la Bavière jusqu'en 1806, et devint la capitale du grand-duché de Berg ; unie à la Prusse en 1815, elle fut occupée par les Alliés en 1921, lors de leur entrée dans la Ruhr. C'est la patrie du philosophe Jacobi, de Henri Heine, de l'écrivain Varnhagen von Ense, et du peintre Cornelius, le maître de l'école de peinture dite de Düsseldorf.

Düsseldorf (ÉCOLE DE), école de peinture qui a tenu un rang dans l'histoire de l'art européen. En 1767, l'Électeur Charles Théodore avait fondé à Düsseldorf une académie qui, réorganisée en 1819, s'orienta vers une peinture grandiose, mais d'un classicisme froid. Cornelius (1783-1867) y fit triompher les tendances du groupe dit « des nazaréens ».

Düsseldorf (MUSÉES DE). Le Musée d'art de Düsseldorf (STÄDTISCHES KUNSTMUSEUM) conserve, provenant de la galerie des Électeurs palatins, des peintures des écoles flamande, italienne, espagnole, ainsi que des œuvres représentatives de l'école de Düsseldorf, florissante jusqu'en 1880 (Achenbach, Cornelius, Lessing, Schirmer). Dans le même bâtiment, le MUSÉE HETJENS groupe des collections de céramiques européennes et orientales de toutes époques, un important ensemble d'estampes, un musée d'art industriel (feronnerie, verrerie, textiles).

DUSSERTITE n. f. Minér. Arséniate basique naturel de fer et de calcium.

DUSSEIX (Louis), historien et géographe français (Lyon 1815 - Versailles 1894). On lui doit de nombreux ouvrages, notamment : *Généalogie de la maison de Bourbon de 1256 à 1869* (1869), *Géographie historique de la France* (1843), *les Grands Faits de l'histoire de France* (1878-1880), *les Grands Faits de l'histoire de la géographie* (1882-1884). Il a publié, en outre, d'importantes études d'histoire de l'art : *Recherches sur la peinture en email* (1839-1840), *Artistes français à l'étranger* (1852). Il a été l'un des éditeurs des *Mémoires de l'ancienne académie de peinture* (1852), du *Journal de Dangeau* et des *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV* (1860-1865).

DUSSON (François), seigneur de Bon-Repos ou Bonrepaux, marin et diplomate français († comté de Foix 1719). Sous-lieutenant de galère en 1671, il fut commissaire général de la marine en 1676, intendant général en 1679, chargé de missions diplomatiques en Angleterre (il essaya en vain de faire revenir en France les fabricants de toile à voiles protestants qui s'y étaient réfugiés), puis ambassadeur au Danemark et en Hollande. En 1699, il fut nommé conseiller de la marine.

DÜST MUHAMMAD (1793-1863), émir de Kaboul. Il fonda la dynastie régnante en Afghanistan, après des luttes qui donnèrent aux Anglais l'occasion d'intervenir dans ce pays. Il fut vaincu et pris en 1840, mais son fils Akbar écrasa une armée anglaise aux passes de Khyber en 1842. Après avoir repris Kaboul, les Anglais rétablirent Düst Muhammad sur son trône, et celui-ci s'appuya désormais sur eux contre les tribus afghanes, les Sikhs et les Persans.

DUSZNIKI ZDRÓJ, ancien, en allem. *Reinerz*, v. de Pologne, dans les Sudètes (voïevodie de Cracovie, enclave de Kłodzko), au S. de Cracovie. Station thermale. Petites industries montagnardes (bois et tissages).

DUTAILLY (Didier Edme Rodolphe Gustave), botaniste et homme politique français (Meuville, Haute-Marne, 1846 - id. 1912). Docteur ès sciences et professeur de botanique à la faculté des sciences de Lyon en 1880, il a publié de nombreux mémoires.

DUTCH HARBOR, village de l'île d'Amaknak, dans la baie d'Unalaska (îles Aléoutiennes). Importante base navale et aérienne des États-Unis.

DUTE n. m. Ancienne monnaie de cuivre des Pays-Bas. (On dit aussi DUYTER.)

DU TEMPLE (Jean-Louis Antoine RIVALLON de LA CROIX), marin et savant français (Châteauneuf-sur-Loire 1819 - † 1889). Directeur de l'Ecole des mécaniciens de Brest, il se spécialisa dans l'étude de la navigation à vapeur et prit sa retraite en 1875, après avoir défendu le département de la Nièvre en 1870. On lui doit des ouvrages scientifiques.

DU TEMPLE (Jean-Marie Félix de LA CROIX), marin français (Lorris 1823 - † 1890), frère du précédent. Il se distingua en Crimée (1855), puis à la tête de fusiliers marins en Italie (1859) et au Mexique. Il commandait, en 1870, une brigade du 21^e corps à l'armée de la Loire. Député d'Ille-et-Vilaine en 1871, ardent royaliste, il contribua à la chute de Thiers et, en 1874, au renversement de De Broglie.

DUTERT (Louis), architecte français (Douai 1845 - Paris 1906). Élève de Lebas, il obtint le prix de Rome en 1869. Auditeur au Conseil général des bâtiments civils et inspecteur des travaux de la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris (1875), il fut architecte de l'Exposition universelle de 1889, où il construisit la galerie des machines (420 m de long sur 115 m de large et 45 m de haut), considérée comme un des chefs-d'œuvre de la construction métallique. Les nouvelles galeries du Muséum d'histoire naturelle, à Paris, sont également son œuvre.

DUTERTRE (Etienne), compositeur et organiste français du milieu du xvi^e s. Auteur d'une quarantaine de chansons à quatre voix, il est connu surtout par ses gaillardes, pavanes et branles du 7^e Livre de danceries (1557).

DUTERTRE ou **DU TERTRE** (Jean-Baptiste), religieux et voyageur français (Calais 1610 - Paris 1687). Entré chez les Dominicains en 1635, il fut envoyé comme missionnaire aux Antilles, où il séjourna de 1640 à 1656. Il y retourna pour tenter, sans succès, de coloniser la Grenade. On lui doit une précieuse *Histoire générale des Antilles habitées par les Français* (1667-1671).

DU TERTRE, famille de maîtres horlogers du xviii^e s., qui ont fabriqué de belles montres émaillées et ornées de pierres fines, ainsi que des horloges en bronze ciselé et des pendules. — **JEAN-BAPTISTE 1^{er}** (Rennes v. 1684 - Paris 1734) inventa un échappement à une seule palette, et un autre à deux balanciers. — Son fils, **JEAN-BAPTISTE II**, qui lui succéda, fut nommé maître, en 1735, quai des Orfèvres à Paris. — Ses deux autres fils, **JEAN ABRAHAM** et **NICOLAS CHARLES** (v. 1715-1793), furent tous deux nommés maîtres le même jour en 1739. — Les deux fils de Nicolas Charles, **JEAN-BAPTISTE** (1743-1778) et **CHARLES**, furent également horlogers et nommés maîtres le même jour en 1758.

DUTGEN [dutgen] n. m. Ancienne monnaie de billon du Danemark.

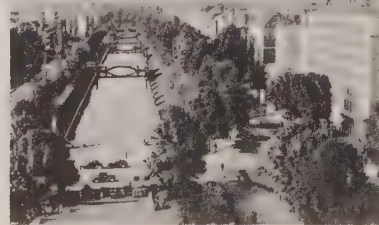
DUTHOIT (Eugène), économiste français (Roubaix 1869 - Lille 1944). Orienté très jeune vers le catholicisme social et l'Action catholique, il devint professeur de droit constitutionnel (1898), puis d'économie politique à la faculté catholique de droit de Lille ; doyen de cette faculté, fondateur de l'Ecole des sciences sociales et politiques, puis de l'Ecole des missionnaires du travail de Lille



immeuble expérimental en ciment

DÜSSELDORF

l'avenue du Roi



(1932). Il joua dès 1905 un rôle capital dans l'organisation et l'enseignement des Semaines* sociales, dont il fut le président de 1919 à 1944. Auteur de plusieurs ouvrages, dont *l'Economie au service de l'homme* (1932), sa contribution à l'évolution de la pensée chrétienne en matière économique et sociale est importante.

DUTILLEUX (Constant), peintre français (Douai 1807 - Paris 1865). Il fut l'ami de Delacroix et le disciple de Corot. Fixé à Arras en 1830, il y demeura jusqu'en 1860; il est représenté, principalement par des paysages, au musée de cette ville, à ceux d'Amiens, de Lille, Douai, Montpelier, Tournai; le Louvre conserve de lui *l'Enfant au papillon*.

DUTILLEUX (Henri), compositeur français (Angers 1916). Elève de J. et N. Gallon et de Busser; prix de Rome (1938), il est l'auteur de quatre mélodies, d'une suite orchestrale (*Danse fantastique*), d'une *Sarabande*, d'une *Suite de danses*, et d'une remarquable sonate pour piano (1947). Outre deux symphonies (1951, 1956), on lui doit un ballet (*Le Loup**, 1953), des suites symphoniques (*les Hauts de Hurlevient*), et trois *Sonnets de Jean Cassou*, pour baryton et orchestre.

DUTOIT (Jean-Philippe), dit **Dutoit-Membrini**, pasteur protestant suisse (Moudon, canton de Vaud, 1721 - Lausanne 1793). Il entra en relation avec le comte de Fleischaubein, chef des quietistes allemands, dont il devint le disciple, puis le successeur. Il combattit Voltaire, action qui ne fut pas sans lui attirer de nombreuses tracasseries. Grand admirateur de M^{me} Guyon, il publia une édition complète de ses écrits (1767-1791).

DU TOIT (Jacob Daniel). V. TOTIUS.

DUTOT, économiste français du XVIII^e s. Il fut caissier de la Compagnie des Indes, créée par Law. Dans son ouvrage *Réflexions politiques sur les finances et le commerce* (1738), il analyse clairement le système de Law et les causes de sa chute.

DUTRA (Eurico Gaspar), général et homme d'Etat brésilien (Cuiabá, Mato Grosso, 1885). Engagé à dix-sept ans, il entre en 1904 à l'Ecole militaire de Rio de Janeiro, et en 1917 à l'Ecole d'état-major. Général en 1932, directeur de l'aviation militaire, ministre de la Guerre de 1936 à 1945, il organise la « Force expéditionnaire brésilienne » qui combat en Italie aux côtés des armées alliées. Il a été président du Brésil de 1946 à 1951.

DUTREUIL DE RHINS (Jules Léon), marin et explorateur français (Saint-Etienne 1846 - Tong-mbou-ndo, aux confins de la Chine et du Tibet, 1894). Il commanda un des bâtiments de guerre donnés par la France à l'empereur d'Annam (1876-1877), puis leva en Afrique équatoriale le cours de l'Ogooué (1883) et entreprit en 1891, avec Grenard, l'exploration du Tibet et des régions limitrophes, poussant, depuis Khotan, des reconnaissances sur les hauts plateaux, vers les sources du Yang-tseu, vers le Ladak (où il s'avança jusqu'à Leh). Il périt en traversant l'Empire chinois avant de rentrer en Europe. Il a publié le *Royaume d'Annam et les Annamites* (1879), *l'Asie centrale : Tibet et régions limitrophes* (1889), et de bonnes cartes de l'Indochine orientale (1881) et du *Cours de l'Ogooué* (1884). Ses travaux ont largement contribué à faire connaître l'Asie centrale. Son compagnon, Grenard, a donné dans sa *Mission scientifique dans la haute Asie* (1897-1899) le récit du dernier voyage de Dutreuil de Rhins.

DUTROCHET (René Joachim Henri), physiologiste et physicien français (château de Néons, Poitou, 1776 - Paris 1847), l'un des fondateurs de la biologie. Après la Révolution, médecin en chef de l'hôpital de Burgos sous le roi Joseph, il fut atteint du typhus et revint, en 1809, s'établir à Château-Renault. Les principaux travaux de Dutrochet sont relatifs à la reviviscence des rotifères, au développement embryonnaire des animaux. Sa grande découverte est celle du phénomène de l'osmose. Précurseur, il avait remarqué la structure cellulaire, la diapédèse; il avait pressenti les sécrétions internes. (Acad. des sc., 1831.)

DUTTLENHEIM, comm. du Bas-Rhin (arrond. d'Erstein), au S.-O. de Strasbourg, sur la Bruche; 1 404 hab.

DUTTON (Clarence Edward), géologue américain (Wallingford, Connecticut, 1841 - Englewood, New Jersey, 1912). Après des études à Yale, il participe à la guerre de Sécession, puis travaille au Service géologique des Etats-Unis dans les montagnes Rocheuses (1875-1891), et, de 1899 à 1901, il dirige l'intendance de l'armée américaine. Il est le promoteur de la théorie de l'isostasie (1899), qu'il applique à la formation des montagnes, et, en 1906, il suggère que le volcanisme peut s'expliquer par la radio-activité.

DUTUIT (Eugène), écrivain d'art et collectionneur français (Marseille 1807 - Rouen 1886). Il collectionna les gravures, les objets d'art, et publia *Manuel de l'amateur d'estampes* (1881-1884) ainsi que *l'Œuvre complet de Rembrandt* (1884). — Son frère **AUGUSTE** (Paris 1812 - Rome 1902) fut élève de Thomas Couture, mais se consacra principalement à collectionner les objets d'art. (V. art. suiv.)

Dutuit (COLLECTION). Cette collection, réunie par les frères Dutuit et léguée en 1902 à la Ville de Paris par Auguste Dutuit, est conservée au Petit-Palais. Les tableaux y voisinent avec les émaux, les sculptures avec les faïences; les estampes, les livres, les manuscrits avec les bronzes, les monnaies et les médailles. On y trouve le *Massacre des Innocents*, de Poussin, des peintures de Ruysdaël, Hobbema, Terburg, Steen, Metsu, Gonzalo Coques, Pater, Boucher, Hubert Robert, Guardi; des dessins de Watteau; des manuscrits du Moyen Age. Les œuvres gravées de Dürer et de Rembrandt s'y trouvent au complet. Citons encore les terres cuites de Clodion, les céramiques de Gubbio, les plats de Palissy, les faïences de Rouen, de Moustiers, de Strasbourg, les porcelaines de Sceaux, les faïences d'Oiron, les monnaies grecques, les bronzes antiques, les ivoires, les médailles de Pisanello.

DUUMVIR [dyom] n. m. (mot lat.; de *duo*, deux, et *vir*, homme). Magistrat romain qui exerçait une charge conjointement avec un autre. (Tarquin le Superbe créa les *duumvirs sibyllins*, pour garder et interpréter les livres sibyllins. Les *duumviri perduellionis* étaient des magistrats extraordinaires chargés de poursuivre les crimes de trahison. Les *duumviri capitales* étaient chargés de juger les accusés ordinaires. Leurs jugements étaient susceptibles d'appel; le peuple prononçait en dernier ressort. Les *duumviri navales* apparaissent épisodiquement: ils s'occupaient de l'armement de la flotte. Dans les provinces, les *duumviri jure dicundo* [ou *quinquennales*] étaient des magistrats municipaux qui avaient la présidence du sénat et l'administration de la cité.)

DUUMVIRAT n. m. Charge des *duumvirs*: *Conférer le duumvirat.* || Sa durée: *Durant leur duumvirat.*

DUUN (Olav), romancier norvégien (Fosnes, Nord-Trøndelag, 1876 - Tönsberg 1939). Institututeur de 1908 à 1927, il publie un grand nombre de romans, où s'affirme l'influence d'Ibsen et où la psychologie s'allie à une profonde connaissance de la nature et des habitants des fjords. Son chef-d'œuvre est le grand cycle romanesque *les Gens de Juvik* (6 vol., 1918-1923), qui le classe, à côté de Sigrid Undset, comme le grand écrivain épique norvégien du XX^e s. Il a publié ensuite *les Prochains* (1929), *Ragnhild* (1931) et *les Dernières Années de la vie* (1933), une trilogie au centre de laquelle se trouve un admirable portrait de femme. Duun a défini lui-même le thème de toute son œuvre par le titre de son dernier livre *les Hommes et les forces* (1938).

DU VAIR (Guillaume). V. VAIR (Guillaume du).

DUVAL (Pierre), évêque français (v. 1510 - Vincennes 1564). Il était poète: François I^{er} lui confia la surveillance de l'éducation du dauphin, et le nomma évêque de Séz (1539). Il assista au concile de Trente.

DUVAL (Marc), peintre et graveur français (Le Mans v. 1530 - Paris 1581). Peintre de Jeanne d'Albret, puis de Charles IX, il avait adhéré à la Réforme. Il a laissé quelques beaux portraits; citons celui d'Antoine de Novare (Chantilly) et celui des frères Coligny (Bibl. nat.), qu'il grava lui-même.

DUVAL (Jean), poète français (Paris, au commencement du XVII^e s. - † 1680). Il était un excellent prédicateur, qui prit part aux troubles de la Fronde et fit paraître, sous le voile de l'anonymat, plusieurs « mazariades »: *Triolets du temps* (1649), *le Parlement burlesque de Pontoise* (1652).

DUVAL (Pierre), cartographe français (Abbeville 1618 - Paris 1683). Elève de son oncle, Nicolas Sanson, il reçut le titre de « géographe du Roy ». Il a dressé des cartes et publié: *Recherches curieuses des annales de France* (1646), *Abregé du monde* (1648-1650), *le Monde ou Géographie universelle* (1658), *la Sphère ou Traité de géographie* (1659), *Cartes et tables pour la géographie ancienne* (1665), etc.

DUVAL (François), violoniste français (v. 1673 - Versailles 1728). Il a publié sept livres de sonates pour violon (1704-1720), d'une technique assez avancée: c'est lui qui a acclimaté cette forme en France.

DUVAL (Valentin JAMERAY), numismate français (Arthonnay, Champagne, 1695 - Vienne, Autriche, 1775). Ses principaux ouvrages sont: *Numismata cimelii caesarei regii Austriaci Vindobonensis* (1544-1555), *Monnaies en or et en argent qui composent une des parties du cabinet de l'empereur* (1759-1769).

DUVAL (Pierre), prêtre et philosophe français (Bréauté, Normandie, 1730 - Guerbaville, Normandie, 1797). Il professa la philosophie, fut proviseur du collège d'Harcourt, et recteur de l'Université en 1777 et 1786. On lui doit: *Essais sur différents sujets de philosophie*; *Réflexions sur le livre intitulé « le Système de la nature »*.

DUVAL (Jacques René), chirurgien français (Argentan 1758 - Paris 1854). Il devint membre de l'Académie de médecine. Ses principaux ouvrages sont: *Recherches historiques sur l'art du dentiste chez les Anciens* (1791), *l'Odontalgie considérée dans ses rapports avec d'autres maladies* (1803).

DUVAL (Charles Alexandre Amaury PINEUX-DUVAL, dit **Amaury**), archéologue français (Rennes 1760 - Paris 1838). Secrétaire d'ambassade à Naples, il quitta la carrière diplomatique après l'exécution de Louis XVI et créa, avec Ginguéné et Chamfort, la *Décade philosophique*. Il a laissé de nombreux ouvrages d'érudition: *Des sépultures* (1801), *Paris et ses monuments* (1803), *les Fontaines de Paris anciennes et nouvelles* (1813); il a collaboré à *l'Histoire littéraire de la France*. (Acad. des inscr., 1816.)

DUVAL (Alexandre PINEUX-DUVAL, dit **Alexandre**), auteur dramatique français (Rennes 1767 - Paris 1842), frère du précédent. Il commença sa carrière d'acteur en 1790 au Palais-Royal, puis, après être passé à la Comédie-Française, devint directeur de l'Odéon (1807) et enfin directeur de la bibliothèque de l'Arsenal. Il fut des plus grands succès d'auteur à ses drames historiques: *Edouard en Ecosse* (1802), *la Jeunesse de Henri V* (1806). Hostile au théâtre romantique, il critique la nouvelle école dans ses opuscules: *De la littérature dramatique* (1833) et *le Théâtre français depuis cinquante ans* (1838). [Acad. fr., 1812.]

DUVAL (Charles), architecte français (Beauvais 1800 - Paris 1876). Auteur de constructions pittoresques (chalets, manèges, écuries), il édifia les villas du parc de Maisons-Laffitte, le château de la Jonchère, l'hôtel de la tragédienne Rachel, le palais chinois de Ba-ta-clan, le Grand Café parisien, le café du Delta, l'Eldorado, l'Alcazar.

DUVAL (Pierre-Louis), boucher français (Monthéry 1811 - Paris 1870). Il rendit son nom populaire en créant dans la capitale douze restaurants économiques, appelés *bouillons Duval*, parce qu'on n'y vendit d'abord que du bouillon et du bœuf, servis par des femmes.

DUVAL (Raoul), magistrat et homme politique français (Laon 1832 - Monte-Carlo 1887). Elu député de la Seine-Inférieure en 1871, il devint un des principaux chefs du parti bonapartiste. Réélu à Louviers en 1876, il siégea dans le groupe de l'Appel au peuple, fonda la *Nation*, journal impérialiste, mais s'abstint lors du vote de confiance demandé par les partisans du 16-Mai. Réélu en 1884,



Jules DUTREUIL DE RHINS

il préconisa ardemment la constitution d'une droite républicaine.

DUVAL (Emile Victor, dit le général), chef militaire de la Commune de 1871 (Paris 1841 - *id.* 1871). Ouvrier fondeur, officier de la garde nationale en 1870, il fut membre de la Commune de Paris; chargé de marcher contre l'armée de Versailles, il attaqua la redoute de Châtillon. Fait prisonnier par Vinoy, il fut fusillé.

DUVAL (Mathias Marie), médecin français (Grasse 1844 - Paris 1907). Professeur à la Faculté de Paris, Mathias Duval s'est surtout occupé d'études anatomiques, d'histologie et de recherches embryologiques. Il a été en outre professeur d'anatomie à l'Ecole des beaux-arts. On lui doit : *Cours de physiologie* (1872), *Structure et usages de la rétine* (1873), *Manuel du microscope* (1873), *Précis de technique microscopique et histologique* (1878), *Etude sur la ligne primitive de l'embryon* (1879), *Manuel de l'anatomiste* (1883), en collaboration avec Ch. Morel, *Dictionnaire usuel des sciences médicales* (1885), le *Darwinisme* (1885), *L'Anatomie générale et son histoire* (1886), *Eléments d'histologie* (1896). [Acad. de méd., 1882.]

DUVAL (Marie Charles), général français (Bayonne 1869). Après avoir été attaché militaire au Japon, il dirige, en 1914, le cabinet de Messimy, puis celui de Millerand au ministère de la Guerre. Blessé alors qu'il commandait une brigade en Champagne (1915), il devient, en 1916, chef d'état-major du groupe d'armées Fayolle pendant la bataille de la Somme. Au début de 1918, il est appelé au G. Q. G. par Pétain comme aide-major général et directeur de l'aéronautique aux armées, poste dans lequel il coordonnera l'action des forces aériennes françaises dans les opérations qui aboutiront à la victoire. Au lendemain de l'armistice, Duval préside la commission de l'aéronautique à la conférence de la Paix. En retraite, il se consacre à la critique militaire, notamment dans le *Journal des Débats*, et publie plusieurs ouvrages (*Les Leçons de la guerre d'Espagne*, 1938).

DUVAL (Pierre), chirurgien français (Paris 1874 - *id.* 1941). Il était professeur de clinique thérapeutique chirurgicale à la Faculté de médecine de Paris (1919); ses principaux travaux ont porté sur la chirurgie du foie, des voies biliaires, de l'intestin. Il a mis au point la technique de la chirurgie pulmonaire. (Acad. de méd., 1925.)

DUVAL (Raymond), général français (Montpellier 1894 - Maroc 1955). Deux fois prisonnier et deux fois évadé pendant la Première Guerre mondiale, il sert en Syrie et au Maroc de 1923 à 1933. Commandant en second l'école de Saint-Cyr repliée à Aix en 1940, il est attaché militaire en Turquie en 1941. Il prend, en 1943, le commandement de l'infanterie de la 3^e division algérienne, avec laquelle il entre dans Rome et participe à la libération de la France. En 1945, il commande la division de Constantine, où il doit rétablir l'ordre. Peu après, Duval devient commandant supérieur des troupes de Tunisie, puis, en 1949, de celles du Maroc. C'est à ce poste qu'il doit faire face, dans des conditions politiques difficiles, aux événements de 1955, et qu'il trouve la mort, dans l'exercice de son commandement, à bord d'un avion qu'il pilotait lui-même.

DUVAL (Amaury-). V. AMAURY-DUVAL.

DU VAL DE DAMPIERRE (Henri, comte), général autrichien, d'origine française (château de Hans, Champagne, 1580 - Presbourg 1620). Il entra en 1604 au service de l'Autriche et battit les Turcs et les Transylvains. En 1619, il empêcha, avec seulement 500 cavaliers, le comte de Thurn de s'emparer de Vienne, repoussa à plusieurs reprises Bethlen Gabor, et fut tué en voulant reprendre Presbourg.

DUVALIER (François), homme politique haïtien (Port-au-Prince 1909). Ayant obtenu le doctorat en médecine à l'université de sa ville natale, il se voua d'abord à l'exercice de sa profession. Directeur général du service national de la Santé publique, puis ministre de la Santé publique et du Travail, il s'opposa en 1954 au président Magloire, le contraignit deux ans plus tard à s'exiler, et fut élu en 1957 président de la République.

L'influence exercée tant sur lui que sur son gouvernement par le Vaudou amena en 1959 des conflits avec le clergé catholique.

DUVAUCCEL (Alfred), naturaliste et voyageur français (1792 - Madras 1824). Au début de la Restauration, il s'adonna à l'histoire naturelle, eut pour maître Cuvier, qui avait épousé sa mère, fut nommé, en 1817, naturaliste du roi, et, avec le naturaliste Diard, explora le Bengale et une partie de l'Insulinde. Il a enrichi les collections publiques françaises de nombre de plantes, d'animaux rares, de médailles, de manuscrits.

DUVEAU (Georges), historien français (Meyssac, Corrèze, 1903 - Paris 1958). Professeur à la faculté des lettres de Strasbourg (1948), secrétaire de l'Année sociologique, il a rédigé d'importants ouvrages d'histoire économique et surtout sociale : *le Siècle de Paris* (1939), *la Vie ouvrière sous le second Empire* (1946), *l'Histoire du peuple français de 1848 à nos jours* (1953), *les Instituteurs* (1957).

DUVEEN of Millbank (Joseph DUVEEN, 1^{er} baron), collectionneur et marchand de tableaux anglais (Hull 1869 - Londres 1939). Il était petit-fils d'un forgeron hollandais; son père fonda, en 1879, la société *Duveen Brothers* pour le commerce des tableaux. Lui-même se lança très tôt dans les affaires; sa renommée devint mondiale, et les plus grandes œuvres passèrent par ses trois galeries de Londres, de New York et de Paris. Ayant reçu la pairie en 1933, il prit le nom de DUVEEN OF MILLBANK, du nom du quartier londonien où est la Tate Gallery. La science de l'historien d'art Berenson, son ami, lui fut utile. Duveen compte au nombre des bienfaiteurs de la National Portrait Gallery et du British Museum.

DU VERDIER (Antoine), seigneur de Vauprivas (auj. Valprivas, Haute-Loire) [Montbrison 1544 - Duerne, près de Lyon, 1600]. Conseiller du roi et gentilhomme ordinaire de la chambre, il avait une grande fortune et acquit une riche bibliothèque; il est connu par un ouvrage bibliographique : *Bibliothèque contenant le catalogue de tous ceux qui ont écrit ou traduit en français* (1585).

DUVERDIER (Gilbert SAULNIER), écrivain français († à la Salpêtrière, à Paris, 1686). Historiographe de France, il composa des ouvrages d'érudition et des romans chevaleresques (*Roman des dames*, 1631).

DUVERGER (Eugène), imprimeur français (Lille 1801 - Paris 1863). Il fonda à Paris une imprimerie, puis, après la révolution de 1830, fut appelé à diriger l'Imprimerie royale. Il a imaginé un système de typographie de la musique qui consistait en une série complète de types sans portées. Il en exposa les principes en un ouvrage d'une exécution remarquable, intitulé : *Spécimens des caractères de musique gravés, fondus, composés et stéréotypés par les procédés de E. Duverger* (1834).

DU VERGIER (ou **DU VERGER**) **DE HAURANNE** (Jean), dit Saint-Cyran, théologien français et directeur de conscience, abbé de Saint-Cyran (Bayonne 1581 - Paris 1643). Après avoir commencé ses études dans son pays natal, il fut, à Louvain, l'élève de Juste Lipsé. Vers 1604, il se lia avec Jansénius. Tous deux s'établirent à Bayonne en 1611 et y menèrent une vie très retirée, se livrant avec ardeur à l'étude de saint Augustin. En 1617, Du Vergier revint à Paris, mais les deux amis continuèrent de correspondre. En 1620, Du Vergier fut nommé abbé de Saint-Cyran. En 1622, il devint l'ami d'Arnauld d'Andilly, et, en 1623, se fixa à Paris. Dans un voyage à Péronne, il conféra longuement avec Jansénius sur l'ouvrage que ce dernier méditait, *l'Augustinus*. Vers 1623, il entra en relations avec la mère Marie-Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal des Champs. Toutefois, il ne prit définitivement la direction de cette maison qu'en 1636. Il avait déjà une réputation méritée de science théologique et d'austérité morale. Richelieu qui, évêque de Luçon, l'avait connu et utilisé, lui offrit, outre plusieurs riches abbayes, les évêchés de Bayonne et de Clermont. Il refusa. Cependant, la nouveauté relative de ses doctrines et leur intrinsèque sur les conditions du salut (il s'agissait spécialement de la valeur de l'attrition) commencèrent à inquiéter Richelieu. Saint-Cyran, d'autre part, était resté très attaché à la mémoire de Bérulle; il était

lié avec les chefs de l'opposition parlementaire; son emprise sur les âmes qu'il dirigeait était extraordinaire. Il était en mauvais termes avec les Jésuites. Tout cela s'additionna. Le 14 mai 1638, Saint-Cyran fut arrêté et conduit à Vincennes, d'où il ne sortit qu'après la mort de Richelieu. Saint-Cyran a prolongé la ligne de pensée et l'action des maîtres de la Contre-Réforme française; il a beaucoup insisté sur l'action de la grâce et sur la nécessité d'une vie austère et pénitente. Il a ainsi créé les conditions spirituelles nécessaires à l'installation du jansénisme. (→ Biblio.)

DUVERGIER (Jean-Baptiste-Marie), juriconsulte français (Bordeaux 1792 - *id.* 1877). En 1824, il commença la publication de sa célèbre *Collection des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'Etat*.

DUVERGIER DE HAURANNE (Prosper), homme politique et écrivain français (Rouen 1798 - château de Herry, Sancerques, Cher, 1881). L'un des chefs du parti doctrinaire, il prit une part active au mouvement réformiste, lança un opuscule retentissant sur *la Réforme parlementaire et la Réforme électorale* (1846), organisa la « campagne des banquets », et fut envoyé, en 1848, par le Cher à l'Assemblée constituante, et à l'Assemblée législative en 1850. Au 2-Décembre, il s'associa à la protestation de ses collègues, et il subit une détention de cinq semaines et un exil de huit mois. Rentré en France, il consacra ses loisirs à une grande *Histoire du gouvernement parlementaire en France de 1814 à 1848* (1857-1873). [Acad. fr., 1870.]

DUVERNET (Théophile IMARIGÉON), écrivain français (Ambert 1734 - Paris 1796). Ami des encyclopédistes, il mit ses talents de pamphlétaire à leur service en écrivant une *Histoire des Jésuites*, à l'instigation de Voltaire. Un pamphlet dirigé contre Linguet, d'Espréménil et Maurepas, intitulé *Monsieur Guillaume ou le Disputeur* (1781), le fit jeter à la Bastille. Rendu à la liberté, il publia une *Vie de Voltaire* (1786), qui eut du succès. Révolutionnaire ardent, il n'en fut pas moins incarcéré aux Carmes, où il mourut.

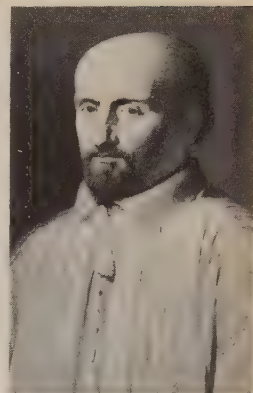
DUVERNEY (Joseph PÂRIS, dit). V. PÂRIS.

DUVERNOIS (Clément), publiciste et homme politique français (Paris 1836 - *id.* 1879). Polémiste vigoureux, il subit plus d'une condamnation; il devint député des Hautes-Alpes au Corps législatif en 1869, reçut le portefeuille de l'Agriculture et du Commerce dans le cabinet Palikao. Après le 4-Septembre, il fut condamné à deux ans de prison à la suite de désastres financiers.

DUVERNOIS (Henri Simon SCHWABACHER, dit Henri), écrivain français (Paris 1875 - *id.* 1937). Ayant débuté dans les lettres dès sa dix-septième année, il publie, en 1902, *le Roseau de fer*, qui lui acquiert la notoriété. Journaliste, chroniqueur, conteur habile et moraliste souriant, dont la fantaisie n'exclut pas la justesse de l'observation, il écrit une œuvre très abondante, peut-être un peu facile, dont on détachera principalement : *Crapotte* (1909), *Edgar* (1919), *Morte la Bête* (1921), *Maxime* (1927), *la Poule* (1931). Il a également travaillé pour le théâtre, soit seul, soit en collaboration : *la Guitare* et *le Jazz-band* (1924), *Cœur* (1927), *Jeanne* (1931).

DUVERNOY (Georges Louis), anatomiste et zoologiste français (Montbéliard 1777 - Paris 1855). Pharmacien à l'armée des Alpes, puis associé par Cuvier, en 1803, à la rédaction de ses *Leçons d'anatomie comparée*, il occupa ensuite successivement la chaire de zoologie à la faculté des sciences comme adjoint (1809), celle d'histoire naturelle à Strasbourg (1827), enfin la chaire d'histoire naturelle des corps organisés au Collège de France (1837), en remplacement de Cuvier. L'anatomie comparée doit à ce savant une partie des progrès qu'elle a faits depuis le commencement du XIX^e s.

DUVET n. m. (altér. de *dumet*, d'origine germ.). Plume légère qui garnit le corps des oiseaux sous les grandes plumes : *Le duvet du cygne*, de *l'eider*. *Les matelas en duvet sont élastiques, mous et chauds*. || Plumes encore peu développées des jeunes oiseaux : *Serins qui n'ont encore que le duvet*. || *Par extens.* Grand sac de toile, de Nylon ou de coton, garni de duvet d'oie, et dans lequel le campeur se glisse pour dormir. || *Par anal.*



Jean DU VERGIER DE HAURANNE par Philippe de Champaigne musée de Grenoble



duvet de tourterelle grossi 5 fois env.

DVĀRĀPĀLAS

temple de Long-men
musée Guimet



Poils fins, doux, d'apparence cotonneuse, qui poussent sur certains végétaux, certains fruits : *Le duvet de la pêche, des coings*. || Poils fins et courts qu'ont, en naissant, les quadrupèdes, et qui subsistent sous les poils plus forts du pelage. || Poils doux et fins qui poussent au visage des adolescents, de certaines femmes : *Lèvre ombrée d'un duvet délicat*.

— Text. *Duvet de cachemire*, poil fin des chèvres du Cachemire, avec lequel on fabrique les cachemires des Indes.

— ENCYCL. Contrairement à celles d'une vraie plume, les barbes d'un brin de *duvet* ne sont pas accrochées entre elles et s'étaient en tous sens autour d'un très court tuyau, ce qui donne un plumage peu serré enfermant beaucoup d'air.

Le duvet forme une masse cotonneuse qui emmagasine l'air dans ses mille interstices, et le rend ainsi mauvais conducteur de la chaleur. Aussi l'emploie-t-on pour la fabrication des édredons, couvre-pieds, manchons, etc.

Le duvet de la plupart des oiseaux aquatiques sauvages, et en particulier, autrefois, celui de l'eider (d'où *édredon*), donne lieu à une industrie très importante; celui du cygne est remarquable par sa blancheur et il atteint des prix d'autant plus élevés que la mode l'utilise à des garnitures (habits et chapeaux de femmes et d'enfants). Le canard domestique est également mis à contribution; mais la plus grande partie du duvet est fournie par l'oie. Le duvet le moins précieux est celui de l'autruche.

Dès le *xiv^e s.*, le duvet était fort recherché; on l'employait à remplir les coussins, lits de plume, matelas, oreillers, carreaux. Le lit garni de plume a été un meuble habituel à nos ancêtres, tandis que le lit garni de duvet a toujours constitué une exception rare et coûteuse.

DUVET (Jean), dit le *Maître à la licorne*, graveur, orfèvre et médailleur français (Langres v. 1485-† v. 1570). Après avoir exécuté dans sa ville natale le reliquaire de saint Mammès (disparu sous la Révolution), il se réfugia, en raison de son protestantisme, à Dijon puis à Genève, où il grava les coins des monnaies de la République (1541). Il revint, par la suite, au service du roi de France. Parmi ses planches gravées, citons l'*Histoire de la licorne* et l'*Apocalypse figurée* (burins, 1561, Lyon).

DUVETER (SE) v. pr. Se couvrir de duvet : *Ses joues commencent à se duveter*.

DUVETEUX, EUSE adj. Qui est de la nature du duvet : *Pelage duveteux*. || Qui a beaucoup de duvet : *Oiseaux duveteux*. *Pêche duveteuse*.

DUVETINE n. f. Tissu à aspect velouté, établi suivant une armure où la chaîne domine d'un côté et la trame de l'autre, comme dans l'armure satin.

— ENCYCL. Dans la *duvetine*, le fil de trame est choisi d'un numéro un peu plus gros que celui du fil de chaîne, et peu tordu : c'est lui qui, au grattage, fournit le poil qui donne l'aspect velouté recherché. Ce poil est plus court, plus fin et plus serré que celui du molleton. Certaines duvetines sont obtenues par simple feutrage du tissu.

DUVEYRIER (Henri), voyageur français (Paris 1840 - Sèvres 1892). Après avoir étudié à l'Ecole de commerce de Leipzig, il devint, à Londres, le disciple de l'explorateur allemand Barth, et entreprit, en 1859, son premier voyage d'exploration au Sahara. Parti de Constantine, il s'enfonça dans le désert, dont les nomades chaambas interdisaient l'accès aux troupes françaises. Il visita le

M'Zab, El-Goléa, Metlili. En 1860, par El-Oued, il atteignit Touggourt et Ouargla et rentra par Gabès et Biskra. Au cours de la même année, il revint chez les Touaregs et séjourna à Touggourt et Ghadamès, puis à Ghat et Mourzouk, et rentra à Paris en 1861. Ses voyages ont eu une importance toute particulière pour la connaissance des confins algéro-libyens, en préparant la pénétration française dans ces régions. Son œuvre principale, les *Touaregs du Nord* (1864), lui a valu une médaille d'or de la Société de géographie. Il collabora enfin à la rédaction du *Dictionnaire de géographie universelle* de Vivien de Saint-Martin.

DUVEYRIER, poste militaire du Sahara algérien (départ. de la Saoura), sur le chemin de fer de Colomb-Béchar, à l'E. de Figuig. (Il a joué un rôle important avant l'occupation de cette oasis par la France.)

DUIEUSART (Jean), homme politique belge (Fresnelez-Gosselies, Hainaut, 1900). Député en 1944, ministre des Affaires économiques en 1947, dans le cabinet Spaak, il contribua activement à la création du Benelux. Il conserva ces fonctions dans le cabinet Eyskens, puis constitua (1950) un gouvernement chrétien-social qui prépara le retour du roi Léopold III. Les troubles qui s'ensuivirent amenèrent le souverain à déléguer ses pouvoirs à son fils (août 1950). Le Premier ministre, démissionnaire, devint ministre des Affaires économiques dans le cabinet Van Houtte (1952-1954).

DU VIGNEAUD (Vincent), chimiste américain (Chicago 1901). Professeur de biochimie à l'université Cornell (1938), spécialiste des hormones polypeptidiques, il a déterminé la structure et réussi la synthèse de deux d'entre elles, l'ocytocine et la vasopressine. (Prix Nobel de chimie pour 1955.)

DUVILLARD DE DURAND (Emmanuel Etienne), statisticien et homme politique français (Genève 1755 - Paris 1832). Il fut collaborateur de Turgot, puis député sous le Consulat. Auteur d'une *Table de mortalité* (1806).

DUVIVIER (Gangolphe), médailleur, graveur de sceaux et ciseleur flamand (Liège 1650 - id. apr. 1735). Graveur des monnaies du prince-évêque Joseph Clément (1698, 1700, 1716, 1724), il exécuta également quelques médailles.

DUVIVIER (Jean), médailleur français (Liège 1687 - Paris 1761), fils du précédent. En 1714, de Launay, directeur de la Monnaie de Paris, l'engagea dans ses services. Il fut reçu à l'Académie royale en 1718. Son œuvre ne compte pas moins de quatre cents coins de monnaies et de deux cents jetons. Un grand nombre de ses médailles font partie de l'« histoire métallique de Louis XV ».

DUVIVIER (Benjamin), médailleur français (Paris 1730 - id. 1819), fils du précédent. Benjamin Duvivier est le médailleur le plus éminent de la fin de l'Ancien Régime et du début du premier Empire. Un de ses chefs-d'œuvre est la médaille qui commémore l'entrée à Paris de Louis XVI et de Marie-Antoinette, en 1789. Il fut remplacé, comme graveur de la Monnaie, par Augustin Dupré; son activité s'étend sur la période révolutionnaire et la période napoléonienne.

DUVIVIER (Franciade Fleuries), général français (Rouen 1794 - Paris 1848). Il prit part à la défense de Paris en 1814 comme polytechnicien, et servit surtout en Algérie, où il combattit Abd el-Kader. Député en 1848, il trouva la mort en défendant l'Hôtel de Ville avec la garde nationale mobile pendant les journées de juin 1848.

DUVIVIER (Julien), metteur en scène français (Lille 1896). Il est d'abord acteur, puis metteur en scène de théâtre. Il débute au cinéma après 1920, et produit d'abord une série de films sur des sujets religieux. C'est seulement à partir de 1932 qu'il peut affirmer ses dons exceptionnels de technicien. Il donne successivement : *Poils de Carotte* (version parlante, 1932), *Maria Chapdelaine* et le *Paquebot Tenacity* (1934), la *Bandera* (1935), la *Belle Equipe* et *Pépé le Moko* (1936), et, en 1937, *Un carnet de bal*, le premier de ces films à sketches qui devaient connaître en France une grande vogue. En 1939, la *Fin du jour* et la *Charrette fantôme* terminent sa première grande période française. Aux Etats-

Unis, où il avait déjà tourné en 1938 *Toute la ville danse*, il réalise pendant la guerre des films de moindre valeur. A son retour en France, avec *Panique* (1946), il retrouve le ton de ses meilleures œuvres. En 1947, il tourne en Angleterre *Anna Karénine*, puis *Au royaume des cieux* (1949), *Sous le ciel de Paris* (1950), le *Petit Monde de Don Camillo* (en Italie, 1951), *Marianne de ma jeunesse* (en Allemagne, 1954), *Le Temps des assassins* (1955), *Pot-Bouille* (1957), la *Femme et le Pantin* (1958), *Marie-Octobre* (1959), *Boulevard* (1960). Sa production très abondante ne se réfère à aucun style défini; il a abordé tous les genres sans qu'une personnalité marquée se dégage de ses œuvres.

DUX (Alexandre MARTIN, dit Pierre) acteur français (Paris 1908). Après un premier prix de comédie au Conservatoire (1929), il entre à la Comédie-Française (1929). Sociétaire en 1935, administrateur de la Comédie-Française en 1944, il est devenu sociétaire honoraire en 1947 et professeur au Conservatoire (1952-1956). Outre le répertoire classique (Scapin, Mascarille, puis Alceste du *Misanthrope*), il s'est fait applaudir dans Cyrano. Il a dirigé un temps le théâtre de Paris et créé *Patate*, de Marcel Achard (1957).

DUXELLES n. f. Hachis de champignons d'oignons et d'échalotes revenus dans un corps gras.

DUYFFOPRUGGAR (Gaspard), nom français du luthier allemand Kaspar TIEFFENBRUCKER (Tiefenbruck, près de Füssen, 1514 - Lyon 1571). Il fut, de son temps, surtout connu comme fabricant de luths; le rôle qu'on lui attribue dans les origines du violon est très problématique.

DUYSE (Prudens VAN). V. VAN DUYSE.

DUYSTER (Willem Cornelisz), peintre hollandais (Amsterdam 1599 - id. 1635). Il a exécuté des scènes de genre et des portraits : les *Joueurs de trictrac* (Amsterdam, Leninsgrad, Londres), *Soldats jouant aux dés* (La Haye), les *Maraudeurs* (Louvres), les *Noces d'Adriaen Ploos van Amstel* (Amsterdam).

DUY-TÂN, empereur d'Annam (en Annam 1899 - en Afrique 1945), cinquième fils de l'empereur Thanh-Taï. Son nom de Vinh-Song fut changé en celui de Duy-Tân « l'ami des réformes », lors de son avènement au trône en 1907. A la suite d'intrigues de palais, Duy-Tân tenta de profiter de la guerre mondiale pour soulever son pays contre le protectorat français. Il fut déposé en 1916, comme l'avait été déjà son père Thanh-Taï, fut exilé à la Réunion et mourut dans un accident d'aviation.

DUYTER n. m. Numism. V. DUTE.

DUZERVILLE, comm. d'Algérie (départ. d'Oran, arrond. de Bône), dans la plaine de la Seybouse; 9 221 hab. (2 125 aggl., 636 non-musulmans). Vignobles, olivettes, plantations d'orangers et de citronniers.

DVĀRĀPĀLA n. m. Mot sanskrit désignant un gardien de porte.

— ENCYCL. Ces personnages, qui vont plus souvent par paires, sont figurés de part et d'autre de l'entrée des temples et des sanctuaires. Ils sont armés et ont généralement un aspect menaçant; ils sont destinés à faire reculer les mauvais génies, les voleurs, et ceux dont les intentions ne sont pas pures. Ce thème a été transmis par l'Inde à tous les pays bouddhiques et brahmaniques.

DVARAVATĪ, Etat indianisé, de peuple mōn, qui, durant les premiers siècles de l'ère chrétienne et jusqu'au *x^e s.*, s'étendait sur le bassin du bas Ménam. Son histoire politique est à peu près inconnue, mais des vestiges archéologiques importants subsistent en divers points de la Thaïlande méridionale, notamment à Phra Prathom, Lopburi, Prachin. C'est de Lopburi que, suivant la légende, fut colonisée la région de Haripunjaya* dans le nord du bassin, aux environs du *viii^e s.* Une dynastie mōn y régnait encore à la fin du *xiii^e s.*, au moment de la poussée thaï venue du Nord.

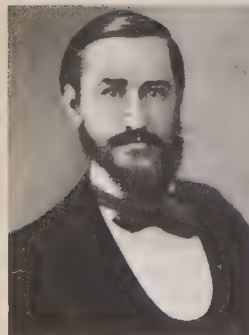
DVIJA adj. invar. Deux fois né (titre auquel avaient droit les hommes des trois premières castes de l'Inde [brahmanes, kshatriya et vaïçya] après avoir reçu l'initiation et l'investiture du cordon sacré, symbole de second naissances).



Benjamin DUVIVIER
médaille (1789)



DVĀRĀVATĪ
masque bouddhique
VI^e-VIII^e s.
musée Guimet



Henri DUYVIER

DVINA OCCIDENTALE, en russe *Zapadnaia Dvina*, en letton *Daugava*, en allem. *Düna*, fl. de l'U. R. S. S., dans la partie nord-ouest de la plaine russe; 1 024 km. Il sort des hauteurs du Valdai, à 15 km des sources de la Volga, arrose Vitebsk, Potosk, Daougavpils et Riga, rejoint la mer Baltique dans le golfe de Riga.

— Hist. mil. Pendant la Première Guerre mondiale, le front germano-russe se fixa, de 1915 à 1917, sur la Dvina, près de Daougavpils. C'est sur la Dvina que fut engagée, du 31 août au 3 septembre 1917, la bataille qui livra Riga* à l'armée allemande de von Hutier.

DVINA SEPTENTRIONALE, en russe *Severnaja Dvina*, fl. de l'U. R. S. S., formé, à Veliki-Oustoujog, par la réunion de la Soukhona et du Ioug; il reçoit, à droite, la Vytchegda et la Pinega (623 km), à gauche, le Vag, et baigne Arkhangelsk, finissant par quatre bras dans la mer Blanche; 1 293 km.

DVINSK. V. DAUGAVPILS.

DVIPA n. m. invar. Mot sanskrit signif. continent.

— ENCYCL. La cosmogonie indienne divise la terre en sept *dvipa* circulaires concentriques, séparés les uns des autres par des océans d'eau salée, de jus de canne à sucre, de vin, de beurre clarifié, de lait caillé, d'eau douce. (Le *dvipa* central est le *Jambudvīpa* [l'Inde], au milieu duquel se dresse le Meru, la montagne sainte qui soutient le ciel et sert de demeure aux dieux.)

DVOŘÁK (Anton), compositeur tchécoslovaque (Nelahozeves, près de Prague, 1841 - Prague 1904). Ce fils d'aubergiste fait ses études dans une école d'organistes. Grâce à Brahms et à Hans von Bülow, sa notoriété s'accroît. D'abord professeur de composition au conservatoire de Prague, il est nommé, en 1892, directeur du conservatoire de New York. En 1895, il reprend la direction de celui de Prague. On lui doit des œuvres de tous genres, fortement imprégnées du folklore slave : cinq symphonies, dont la symphonie en ré, dans le style de Brahms (1874); des concertos pour piano (1876), violon (1880) et violoncelle (1895); des sérénades; des poèmes symphoniques (*le Rouet d'or*); un *Scherzo capriccioso*; des *Dances slaves*; des ouvertures (*Husitska, Carnaval, Otello*); un *Stabat Mater* (1877); une messe (1887); un *Te Deum* (1893); un *Requiem* (1890); des opéras tchèques : *Alfred, Wanda, Dimitri, Jacobin, Roussalka, Armida*. Sa musique de chambre comprend : huit quatuors à cordes (1874-1895), un sextuor, un trio, un quintette à cordes, un quatuor, deux trios pour cordes et piano, une sonate pour violon et piano, des chœurs et des mélodies pour chant et piano.

DVORIANIÉ n. m. Cavaliers nobles créés au XVII^e s. en Russie, pour lutter à armes égales contre les Cosaques des plaines méridionales.

DVORNIK n. m. Mot russe signif. portier.

DVORNIK (Frantisek), ecclésiastique et byzantinologue tchèque (Chomyz, Molesov, 1893). Professeur d'histoire de l'Eglise à l'université de Prague, il dut quitter son pays lors de l'occupation allemande et, après avoir séjourné en France et en Angleterre, il devint professeur à Harvard. Il doit sa notoriété à ses travaux sur l'histoire médiévale de l'Europe centrale et orientale : *les Slaves, Byzance et Rome au IX^e s.* (1926), *Venceslas, duke of Bohemia* (1928), *The Photian Schism : History and Legend* (1948), etc.

DVŮR KRÁLOVÉ, en allem. *Königinhof*, v. de Tchécoslovaquie (cercle de Hradec Králové), sur le Labe supérieur, à l'extrémité méridionale des hauteurs de Lusace; 13 700 hab. Industries légères. Textiles (lin).

DVĀRKA, v. de l'Inde (Gujarat), à l'extrémité occidentale de la presqu'île de Kathiawar, sur la mer d'Oman; 10 900 hab. Selon les légendes brahmaniques, Krishna y mourut. Le temple qui lui est dédié, considéré comme un des sept lieux saints de l'Inde, attire de nombreux pèlerins. La présence de sel et de calcaire à proximité de la ville a transformé cette dernière en un grand centre d'industries chimiques et de ciments.

DWELSHAUVERS (Victor Félix), acousticien et musicologue belge (Liège 1869 - id.

1915). Il a composé plusieurs mélodies et a publié : *l'Intensité relative des harmoniques* (1887), *Richard Wagner* (1889) et la *Symphonie préhaydnienne* (1908).

DWERNICKI (Joseph), général polonais (Varsovie 1779 - Łopatyn 1857). En service dans les légions polonaises de Poniatowski, il prit part aux campagnes de Napoléon jusqu'en 1814. Lors de la révolution polonaise de 1830, il leva trois divisions de cavalerie et battit les Russes sur la Vistule. Menacé d'encerclement, il s'échappa en Galicie, où les Autrichiens le tinrent prisonnier (1831) jusqu'à la reprise de Varsovie par les Russes.

DWIGHT (Timothy), théologien et poète américain (Northampton, Massachusetts, 1752 - New Haven, Connecticut, 1817). Il fut professeur de théologie, président de l'université Yale (1795) et chef de file d'un groupe littéraire dénommé les « Hartford Wits » ou « Connecticut Wits », connus pour leur esprit ultra-conservateur en théologie et en politique. Outre divers traités et recueils de sermons, ses œuvres comprennent quelques poèmes, jadis fameux, aujourd'hui oubliés : *la Conquête de Canaan* (*The Conquest of Canaan*) [1785], où l'on reconnaît le général Washington dans le personnage de Josué; *le Triomphe de l'infidélité* (1788), longue satire dirigée contre les modernistes; *Greenfield Hill* (1794), évocation de la Nouvelle-Angleterre.

DWORP, en franç. *Tourneeppe*, comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Bruxelles), au S. de Bruxelles; 3 589 hab. Métallurgie. Marché agricole.

DWORY, v. de Pologne (voïévodie de Cracovie), sur la haute Vistule, à l'E. d'Oświęcim. Industries chimiques.

Dy, symbole chimique du *dysprosium*.

DYADE n. f. (du gr. *duas*, -ados, dualité). Réunion de deux principes qui se complètent réciproquement.

— Versific. Groupe harmonique de deux voyelles.

— ENCYCL. Philos. Dans la philosophie pythagoricienne, le Nombre, essence des choses, principe d'ordre, d'harmonie et d'intelligibilité, ne suffit pas pour expliquer le monde. Il doit être complété par la notion de l'infini, lequel n'est rien sans la participation de l'unité. C'est la *dyade* de l'unité et de l'infini.

DYADIQUE adj. Philos. Qui concerne la dyade. (Syn. BINAIRE.)

DYAL n. m. (du lat. *dies*, jour). Au XIV^e s., roue d'horloge, qui faisait son tour en vingt-quatre heures.

DYAL n. m. Petit passereau noir et blanc, originaire d'Extrême-Orient, souvent tenu en captivité en raison de la qualité de son chant, et appelé aussi MERLE DYAL. (Famille des turdidés.)

DYALISCOPE n. m. (nom déposé). Procédé cinématographique sur grand écran. (V. CHRÉTIEN [Henri] et ÉCRAN.)

DYARCHIE n. f. (gr. *duo*, deux, et *arkhê*, commandement). Gouvernement simultané de deux souverains : *La dyarchie de Sparte*. (Le terme fut employé par Mommsen pour définir le gouvernement d'Auguste, collaboration du prince et du sénat romain; il l'a également été pour désigner le partage du pouvoir gouvernemental qu'opère, en France, la Constitution du 4 octobre 1958, entre le président de la République et le Premier ministre.)

DYARQUE n. m. Chacun des deux souverains qui gouvernent simultanément dans une dyarchie.

DYAS [djas] n. m. (du gr. *duo*, deux). Géol. Anc. nom du Permien.

DYAVAD KHAN, dernier souverain du khanat de Guandja († Guandja, Azerbaïdjan, 1804), l'un des héros de l'indépendance caucasienne. Ayant rejeté les conditions que lui offrait le prince Tsitsianov, commandant les forces russes, il fut cerné dans la ville de Guandja. Sommé de capituler, il refusa et s'élança le premier contre les assaillants. Il périt avec les cinq cents derniers défenseurs de Guandja.

DYBBØL, en allem. *Düppel*, localité du Danemark (amt d'Aabenraa-Sønderborg), dans le Jylland méridional. — Aux environs se déroulèrent de violents combats en 1849,

puis en 1864. (V. DÜPPEL [lignes fortifiées de].)

DYBOWSKI (Jean), agronome et explorateur français (Paris 1856 - Mandres, S.-et-O., 1928). Fils d'un Polonais réfugié en France après 1830, il entra à l'Ecole nationale d'agriculture de Grignon, où il devint maître de conférences d'horticulture. A la fin de 1889, il fut chargé d'une exploration scientifique dans le Sud algérien. En 1891, il reçut la mission de rejoindre Crampel dans les régions qui séparaient le Congo français du lac Tchad. A la nouvelle du massacre de Crampel, il se porta de Bangui vers El-Kouti et reentra en France (nov. 1892). Inspecteur général de l'agriculture coloniale, il contribua beaucoup au développement de l'agriculture dans les colonies et à la création des jardins d'essai. Il fut le promoteur du Jardin colonial de Nogent-sur-Marne, dont il fut nommé directeur en 1899. On lui doit *Traité de culture potagère* (1885), *la Route du Tchad, du Loango au Chari* (1893), *les Jardins d'essai coloniaux* (1897), *Guide du jardinage* (1899).

DYCE (William), peintre anglais (Aberdeen 1806 - Streatham 1864). Il est connu surtout par ses peintures décoratives pour le Parlement (*le Baptême d'Ethelbert* et diverses scènes de la vie du roi Arthur). Son rapport sur l'enseignement du dessin en Europe (1840) fut suivi, en Angleterre, d'importantes réformes.

DYCHTAU ou **DYKH-TAOU**, montagne du Caucase central, deuxième sommet de la chaîne; 5 198 m. La première ascension en a été effectuée par A. F. Mummery et Heinrich Zurflüh le 24 juillet 1888 par l'arête sud-ouest. L'arête sud a été conquise en 1928, l'arête nord-ouest en 1935, l'arête nord en 1888, l'arête est en 1953, cette dernière par une caravane formée d'alpinistes soviétiques. La traversée Dychtai (Dykh-Taou)-Kotshantau* est une des courses les plus longues qui soient; elle a été réalisée dans ce sens (ouest-est, le plus difficile) par une caravane d'alpinistes allemands en 1936 et répétée en 1938 par une cordée soviétique.

DYCK (Antoine VAN). V. VAN DYCK.

DYCK (Hubert VAN). V. VAN DYCK.

DYCKIA n. m. Plante de la famille des broméliacées.

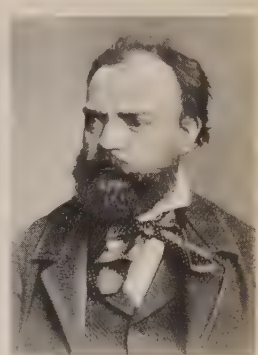
— ENCYCL. Les *dyckias* sont des herbes vivaces, à feuilles radicales lancéolées, à hampe simple, portant des épis multiflores et des bractées denticulées épineuses. Elles sont originaires des montagnes du Brésil. Quelques espèces, sur soixante-dix ou quatre-vingts connues, sont cultivées en serres tempérées ou froides.

DYER (sir Edward), poète anglais (Sharnham Park, Somersetshire, v. 1545 - Londres 1607). Il fut chargé par la reine Elisabeth I^{re} de missions diplomatiques aux Pays-Bas et au Danemark; il devint, en 1596, chancelier de l'ordre de la Jarretière. Poète de cour, il a composé des pièces lyriques et particulièrement des élégies, aujourd'hui perdues, qui passaient en son temps pour des chefs-d'œuvre.

DYER (John), poète anglais (Aberglasney, Carmarthenshire, 1699 ou 1700 - Coningsby 1758). Ses œuvres, éditées seulement en 1770, comprennent trois poèmes : *Grongar Hill* (1726), ode qui contient de beaux passages lyriques sur la description de la nature; *les Ruines de Rome* (*The Ruins of Rome*) [1740], poème descriptif, écrit à l'occasion d'un voyage en Italie; *la Toison* (*The Fleece*) [1757], poème didactique sur l'industrie de la laine.

DYGASIŃSKI (Adolf), écrivain polonais (Niegosławice 1839 - Grodzisk 1902). Libraire, naturaliste, pédagogue, il a écrit une quarantaine de romans et nouvelles où s'harmonisent les tendances positivistes et philanthropiques de sa philosophie, et la vision poétique de la nature. Son chef-d'œuvre, *le Banquet de la vie* (1902), raconte, dans une langue savoureuse, l'histoire d'un roitelet; le charme du récit, l'expression délicate du sentiment de la nature font de ce récit un des chefs-d'œuvre de la littérature universelle.

DYJE, en allem. *Thaya*, riv. de Tchécoslovaquie, qui prend sa source dans les croupes tchéco-moraves, reçoit la Dyje autrichienne, qui vient de l'extrémité méridionale



Anton DVOŘÁK

ses effets des forces. Entrevu par Galilée, il eut s'enoncer : « Le mouvement d'un point matériel animé déjà d'une vitesse initiale et soumis d'ailleurs à l'action de forces quelconques F, F', F'', pouvant elles-mêmes varier à chaque instant suivant des lois quelconques, est celui que l'on obtient en composant entre eux tous les mouvements que le point matériel aurait séparément pris sous l'influence de chacune des forces qui agissent sur lui, et le mouvement rectiligne uniforme qui résulterait de la vitesse initiale si aucune force n'agissait » ; 3° Principe de l'égalité entre l'action et la réaction. Énoncé par Newton, il avait déjà été mis en pratique par Huygens : « Un point matériel A, recevant l'un autre point matériel B une certaine action f nécessairement dirigée suivant AB dans un sens ou dans l'autre, le point B prouve de la part de A une action réciproque f dirigée suivant la même droite, mais en sens contraire. »

D'Alembert, en 1743, permet de ramener les questions de dynamique à des questions de statique, en énonçant que : « A chaque instant, il y aurait équilibre entre les forces glissant réellement sur un ensemble de points matériels en mouvement, et les forces d'inertie des divers points du système, si celles-ci venaient à agir. » En 1788, dans sa *Mécanique analytique*, Lagrange indique le moyen de ramener d'une façon uniforme toutes les questions de mécanique à un problème de calcul différentiel ou intégral en introduisant la théorie des liaisons et du travail virtuel. Ses formules sont dénommées « équations de la dynamique ».

DYNAMIQUEMENT adv. Au point de vue dynamique. || Avec énergie et vivacité.

DYNAMISATION n. f. Homéopath. Action de dynamiser.

DYNAMISER v. tr. Homéopath. Accroître l'homogénéité et le pouvoir thérapeutique d'un médicament par dilution, succussion ou trituration.

DYNAMISME n. m. Système philosophique, qui voit dans les éléments matériels des forces dont l'action combinée détermine l'étendue et les autres propriétés des corps. V. part. *encycl.* || Force active d'un être organisé. || Caractère de celui qui met dans ses actions de l'allant et de l'énergie : *Appréhender le dynamisme d'un collaborateur.*

— Bot. Activité de certaines espèces végétales, édifiatrices ou destructrices, qui conditionnent l'apparition ou la disparition d'autres espèces et, ainsi, permettent l'établissement ou la destruction d'associations végétales.

— ENCYCL. Philos. Le dynamisme est la caractéristique de tout système qui, d'une façon générale, considère dans les êtres la force plutôt que la substance. On le trouve chez certains philosophes ioniens. Le système d'Aristote est un dynamisme. Le stoïcisme est un dynamisme panthéiste. Le dynamisme apparaît, au Moyen Âge, dans la scolastique et, à l'époque classique, chez Leibniz. Il est représenté au XIX^e s. par Herbert, Lotze, Maine de Biran, Janet, Ravaisson, Renouvier, Fouillée, Evelyn, Bergson, Secrétan, etc. En biologie, il prend souvent l'aspect du *vitalisme**, croyance à l'existence d'une « force vitale » particulière.

Le dynamisme s'oppose au *mécanisme**, représenté, en particulier, par Descartes (*théorie de l'animal-machine*). Il le nuance de façon intéressante ; toutefois, il fait appel à la plupart du temps à des notions assez obscures et confuses, peu utilisables scientifiquement.

DYNAMISTE adj. et n. Philos. Qui concerne ou qui soutient le dynamisme.

DYNAMITAGE n. m. Action de faire sauter un ouvrage au moyen de la dynamite.

DYNAMITE n. f. Explosif à base de nitroglycérine.

— ENCYCL. Telle quelle, la nitroglycérine se prête mal à l'emploi comme explosif. En 1866, Nobel trouva qu'en incorporant 5 p. 100 de nitroglycérine et 25 p. 100 de diéselguhr, on obtenait une matière pulvérulente, facile à encartoucher et apte aux travaux de mine : il nomma cette matière *dynamite* ; par la suite, l'acceptation de ce terme s'est étendue à tout explosif à base de nitroglycérine. Les *dynamites à absorbant inerte*, comme l'était le type primitif inventé par Nobel, ont cessé d'être fabriquées vers 1910.

On fait de nombreux types de dynamites, dans lesquelles la teneur en nitroglycérine est comprise entre 12 et 93 p. 100, et qui renferment, outre de la nitrocellulose, d'une part des nitrates (de potassium, de sodium ou d'ammonium), d'autre part des matières combustibles, telles que de la farine de bois, de la poudre d'aluminium, du dinitrotoluène. Selon leur consistance physique, on divise les dynamites en : *dynamites-gommes** et *dynamites gélatinées* ; *dynamites plastiques*, qui renferment généralement du dinitrotoluène ; *dynamites pulvérulentes*, à faible teneur en nitroglycérine et renfermant beaucoup de nitrate d'ammonium. La *tolamite*, qui est plastique, renferme 27 p. 100 de nitroglycérine, 1 p. 100 de nitrocellulose, 61 p. 100 de nitrate d'ammonium, plus divers ingrédients. Pour l'emploi en mines grisouteuses, on fabrique des dynamites spéciales, dites *grisou-dynamites**, dont les types actuels renferment du nitrate d'ammonium. Dans les dynamites antigel*, le quart ou le tiers de la nitroglycérine est remplacé par un poids égal de nitroglycol*. La fabrication des dynamites consiste, après la préparation de la nitroglycérine et le séchage (et éventuellement le broyage) des autres constituants, en des opérations de mélange, que l'on fait parfois à la main, mais plus souvent mécaniquement dans des appareils de types variant selon la nature de l'explosif ; par exemple, pour les dynamites-gommes et les dynamites gélatinées, on emploie des malaxeurs, tels que le malaxeur Werner*, tandis que les constituants des dynamites pulvérulentes sont mélangés au moyen de meules légères en bois. (→ Biblio.)

— Dr. admin. Alors qu'en principe l'Etat a seul le droit de fabriquer et de vendre les explosifs, une exception est faite pour la *dynamite* et les explosifs à base de nitroglycérine. Des établissements privés peuvent en entreprendre la fabrication s'ils sont munis d'une autorisation et à condition qu'ils se conforment à une stricte réglementation assurant le contrôle des acheteurs.

DYNAMITE-GOMME n. f. Variété de dynamite dont la consistance rappelle celle du caoutchouc ou de la gélatine. || Pl. des DYNAMITES-GOMMES.

— ENCYCL. La première *dynamite-gomme*, brevetée en 1875 par Nobel, qui l'appelait *gélatine explosive*, se composait de 92-93 p. 100 de nitroglycérine et de 7-8 p. 100 de nitrocellulose. Elle est encore fabriquée (en France sous le nom de *dynamite-gomme A*). C'est un explosif très puissant et très brisant, qui convient aux tirs dans les roches les plus dures ou aux travaux sous-marins, car il garde ses propriétés explosives dans l'eau. Il existe d'autres dynamites-gommes qui, à côté d'un pourcentage élevé de nitroglycérine, renferment de la nitrocellulose ainsi que d'autres constituants, et qui sont un peu moins coûteuses que la *dynamite-gomme A*.

DYNAMITER v. tr. Faire sauter au moyen de la dynamite : *Dynamiter un blockhaus.*

DYNAMITERIE n. f. Fabrique de dynamite.

DYNAMITEUR n. m. Celui qui est chargé d'exécuter un dynamitage. || Partisan ou auteur d'attentats commis à l'aide de la dynamite.

DYNAMITIÈRE n. m. Fabricant de dynamite.

DYNAMITIÈRE n. f. Magasin à dynamite.

DYNAMO n. f. (du gr. *dynamis*, force). Electr. Nom donné communément, par abréviation, à la machine *dynamo-électrique*. (Syn. ÉLECTROGÉNÉRATEUR.)

— ENCYCL. Les *dynamos* sont des machines à induction qui ont pour objet la transformation de l'énergie mécanique en énergie électrique. On réserve plus particulièrement le nom de « dynamos » à celles de ces machines qui débitent du courant continu, les autres étant appelées *alternateurs*.

Les éléments essentiels d'une dynamo à courant continu sont :

1° Un *inducteur* fixe, électro-aimant destiné à produire le flux magnétique ; il comporte un nombre pair de pôles, excités par des *bobines magnétisantes*, et reliés par une couronne d'acier doux de faible réluctance, nommée *culasse* ;

2° Un *induit*, enroulement fermé sur lui-même, régulièrement bobiné sur une *armature* cylindrique formée de tôles au silicium,

qui tourne dans la cavité cylindrique comprise entre les *pièces polaires*. Dans la machine de Gramme, l'armature est un anneau ; dans les machines modernes, c'est un cylindre plein, appelé *tambour*. Ce tambour porte des dents et des encoches où sont logés les *conducteurs actifs*, qui sont le siège de la force électromotrice au cours de la rotation de l'induit ;

3° Un système permettant de redresser et de recueillir les courants induits dans la machine ; il comprend un *collecteur*, cylindre en cuivre, solidaire de l'induit et monté sur son axe, divisé en lames par des génératrices isolantes (chaque lame étant réunie à une fraction du bobinage induit), et un ensemble de frotteurs, ou *balais*, fixes dans l'espace (de même nombre que les pôles et diamétralement opposés dans les plans de commutation), qui constituent les bornes du générateur. Ce système est le siège des phénomènes de *commutation**.

Dans les dynamos de petite puissance, les masses polaires peuvent venir de fonderie avec la carcasse proprement dite ; le plus souvent, constituées par des tôles empilées, isolées ou non les unes des autres par du vernis ou du papier, elles sont fixées par des boulons sur la carcasse. Soumises au flux tournant de l'induit, elles sont feuilletées pour réduire les courants de Foucault. La bissectrice de l'angle formé par les axes de deux pôles principaux voisins s'appelle la *ligne neutre*.

Le *pas polaire* est la distance entre les axes de deux pôles principaux de noms contraires, mesurée suivant l'entrefer.

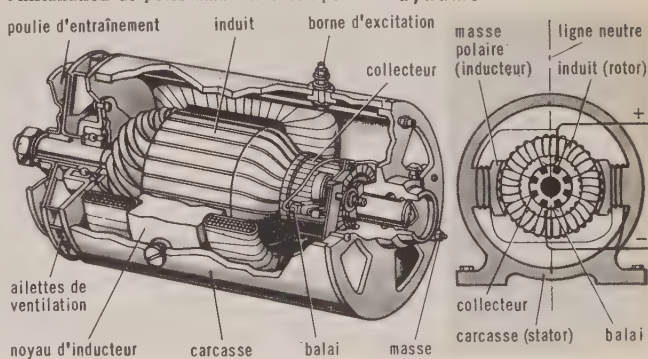
Chaque pôle principal comporte un ou plusieurs *enroulements inducteurs*, produisant les ampères-tours d'excitation.

Dans les dynamos, on adopte les inductions généralement comprises dans les limites suivantes : carcasses d'acier moulé, de 10 000 à 12 000 gauss ; noyaux polaires, de 14 000 à 16 000 gauss ; armatures d'induit, de 11 000 à 14 000 gauss.

● Principe de fonctionnement de la dynamo bipolaire à courant continu. Tous les conducteurs périphériques de l'induit situés dans un même secteur polaire fauchent des lignes d'induction de même sens et sont le siège de forces électromotrices de même signe. Ces forces électromotrices changent de sens quand le conducteur change de secteur polaire. L'enroulement est constitué de telle manière que l'induit soit équivalent à deux groupes de générateurs identiques couplés en parallèle ; la force électromotrice de la machine est ainsi celle d'un des groupes ; c'est la somme des forces électromotrices engendrées dans l'ensemble des conducteurs situés d'un même côté du plan de commutation. La force électromotrice d'une telle machine a pour expression $E = Nn\Phi$, N désignant le nombre de tours de l'induit par seconde, n le nombre total de conducteurs périphériques sur l'induit, Φ le flux fauché par un conducteur périphérique se déplaçant d'une extrémité à l'autre du plan de commutation ; E est en volts, si Φ est en webers.

Les balais doivent toujours être calés sur la ligne neutre. En charge, le courant induit dans les brins actifs produit un flux magnétique spécial, appelé *réaction d'induit*. Ce flux de réaction d'induit tend à déplacer la ligne neutre en avant dans le sens de rotation de l'induit.

On annule le flux de réaction d'induit par l'installation de *pôles auxiliaires* comportant



un enroulement alimenté par le courant de l'induit. Les pôles auxiliaires sont disposés exactement sur la ligne neutre séparant deux pôles principaux consécutifs. Ils engendrent un flux égal et opposé au flux de réaction d'induit. La correction est assurée automatiquement, quelle que soit la charge de la dynamo.

Dans une dynamo, un pôle auxiliaire a une polarité inverse de la polarité du pôle principal qui le précède dans le sens de rotation. Une dynamo peut être : *bipolaire*, si elle comporte deux pôles principaux ; *tétrapolaire*, si elle comporte quatre pôles principaux ; *hexapolaire*, si elle comporte six pôles principaux.

Il y a toujours autant de pôles auxiliaires que de pôles principaux. Toutefois, dans certaines dynamos bipolaires de très faible puissance, on ne rencontre qu'un seul pôle auxiliaire.

● **Divers modes d'excitation.** 1° Dans les dynamos à *excitation indépendante*, le courant d'excitation est produit par une source auxiliaire ;

2° Les dynamos *auto-excitatrices* fournissent elles-mêmes leur courant inducteur ; leur fonctionnement est possible grâce au magnétisme rémanent ;

a) Dans les *dynamos-série*, les bobines inductrices, en série avec l'induit, sont parcourues par la totalité du courant produit par la machine ;

b) Dans les *dynamos-dérivation* ou *-shunt*, les bobines magnétisantes, en dérivation sur l'induit, ne sont parcourues que par une fraction du courant produit par la dynamo ;

c) Dans les *dynamos-compound*, l'excitation est réalisée par des bobines inductrices en série et des bobines inductrices en dérivation. Les dynamos se prêtent difficilement à la production de forces électromotrices élevées, parce que la tension entre deux lames consécutives du collecteur doit rester assez faible pour éviter les *coups de feu* au collecteur. Les dynamos fournissant le courant utilisé pour la traction ont des forces électromotrices de l'ordre de 800 V ; on a pu utiliser, pour l'alimentation de certains postes d'émission radio-électriques, des dynamos de force électromotrice voisine de 12 000 V.

● **Puissance d'une dynamo.** Elle s'obtient en faisant le produit de la tension par l'intensité du courant débité.

● **Rendement des dynamos.** Le *rendement industriel* d'une dynamo est le rapport de la puissance électrique qu'elle restitue à la puissance mécanique qu'elle absorbe. Le *rendement électrique* ne fait intervenir que les pertes par effet Joule. On peut déterminer le rendement industriel par la méthode des *pertes séparées* ou par des méthodes d'*opposition*. Ce rendement varie avec la charge de la machine ; dans une dynamo bien construite, le régime de charge normale correspond au rendement maximal, qui est de l'ordre de 90 p. 100.

● **Dynamos acycliques.** Par opposition aux dynamos précédentes, dans lesquelles le flux coupé par un conducteur périphérique de l'induit varie périodiquement pendant une rotation, on a construit des dynamos *acycliques*, dont la force électromotrice est engendrée dans une infinité de brins actifs (qui sont les génératrices d'un cylindre tournant) coupant des lignes d'induction ayant toujours le même sens. La force électromotrice de ces machines est faible (de l'ordre d'une dizaine de volts), mais le cou-

rant débité peut être intense (plusieurs milliers d'ampères), d'où leur emploi en électrochimie et en électrometallurgie. (→ *Biblio.*)

— **Autom.** Sur une voiture automobile, une dynamo fournit le courant alimentant les appareils de l'équipement électrique. Elle est réunie aux accumulateurs par un circuit comprenant un ampèremètre, permettant de vérifier son bon fonctionnement, et un conjoncteur-disjoncteur incorporé dans un régulateur de tension et d'intensité. Ce dispositif règle, à chaque instant, la charge en fonction des besoins de la batterie. L'induit est commandé dans sa rotation soit par une courroie, soit par un engrenage à partir de l'arbre vilebrequin.

DYNAMO-ÉLECTRIQUE adj. Elect. V. DYNAMO.

DYNAMOGÈNE adj. Qui produit de la force : *Excitation dynamogène*. (Syn. DYNAMOGÉNIE.)

DYNAMOGÉNIE n. f. Physiol. Exaltation anormale d'une fonction sous l'influence d'une excitation quelconque. (Contr. INHIBITION.)

— ENCYCL. La *dynamogénie* est un renforcement, au niveau des centres nerveux, de l'activité de certains neurones et d'autres neurones plus ou moins éloignés : d'où il peut résulter l'exagération de réponses réflexes. Les phénomènes de dynamogénie s'opposent à ceux d'inhibition*. Ces phénomènes centraux de renforcement ont été découverts, en 1874, par Brown-Séquard, qui a créé le terme de « dynamogénie » pour les caractériser.

DYNAMOGÉNIE adj. Syn. de DYNAMOGÈNE.

DYNAMOGRAPHE n. m. Physiol. Dynamomètre enregistreur utilisé pour mesurer la force d'un groupe de muscles.

— ENCYCL. Le *dynamographe* permet aussi d'inscrire la durée et la modalité de la pression statique de la main sur un ressort métallique, ou, mieux — cas du dynamographe de Ch. Henry —, sur une poire de caoutchouc remplie de mercure et surmontée d'un tube de verre. Sur le mercure repose un flotteur relié à un système inscripteur.

DYNAMOLOGIE n. f. Science théorique des forces. || Traité de cette matière.

DYNAMOMÉTAMORPHISME n. m. Géol. Ensemble des processus de transformation mécanique des roches sous l'influence des mouvements orogéniques qui se produisent en différentes profondeurs de l'écorce terrestre.

— ENCYCL. Sous l'action des mouvements verticaux, les roches subissent les déformations mécaniques dont l'exemple typique est la *brèche de friction*. Les mouvements dans le sens tangentiel, sous pression des masses superposées, provoquent le laminage et l'écrasement des roches, aboutissant à la formation d'une roche profondément broyée, appelée *mylonite*. (V. MÉTAMORPHISME.)

DYNAMOMÈTRE n. m. Mécan. Nom générique des appareils destinés à la mesure d'une force ou d'un couple. || *Voiture* ou *wagon dynamomètre*, wagon destiné à mesurer (à l'aide de la flexion d'un ressort) et à enregistrer les différents efforts de traction d'une locomotive, ainsi que les autres quantités pouvant être utilisées pour apprécier les qualités de la machine (vitesse, pression de vapeur, pression à l'échappement, tempé-

tures diverses, pression d'air comprimé, tensions, consommations, etc.).

— **Physiol.** Appareil pour apprécier la force de groupes musculaires.

— ENCYCL. Mécan. Il existe une grande variété de *dynamomètres*. Dans la plupart on fait équilibre à la force à évaluer par la tension d'un ressort : celui-ci affecte, d'ailleurs, des formes très diverses. Tantôt c'est une lame d'acier repliée sur elle-même, tantôt un ressort à boudin (dynamomètre de Leroy), tantôt un ensemble de deux lames d'acier légèrement cintrées, réunies par deux tiges articulées à leurs extrémités (dynamomètre de Poncelet), etc.

Certains dynamomètres sont *enregistreurs* : c'est-à-dire qu'ils indiquent la série continue des diverses valeurs par lesquelles passe, pendant un temps donné, un effort variable. Tel sont les *dynamomètres de traction*, employés pour mesurer la résistance des trains sur les lignes de chemins de fer ; les *dynamomètres de compression*, pour évaluer la pression qu'exerce entre deux corps. Les dynamomètres de torsion mesurent un couple. Les freins dynamométriques (freins de Prony, d'Anderson, etc.) permettent d'absorber un travail moteur et d'en évaluer la puissance par la mesure du couple reçu.

DYNAMOMÉTRIE n. f. Evaluation et comparaison des forces, à l'aide du dynamomètre.

DYNAMOMÉTRIQUE adj. Relatif au dynamomètre ou à la dynamométrie : *Frein dynamométrique*.

DYNAMOPHARE n. m. (ou, suivant certains auteurs, n. f.). Petit générateur électrique alimentant les projecteurs d'une bicyclette.

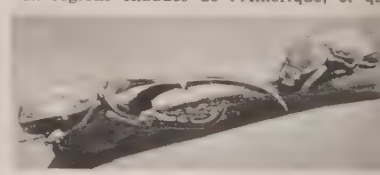
— ENCYCL. Le *dynamophare* se compose de projecteur et de la dynamo. Celle-ci est entraînée par une petite molette qui frotte sur le côté du pneu, ou par un système caoutchouté qui repose sur le côté de la jante. Le collier de fixation comporte une petite vis pointeau, qui assure le contact à la masse et, traversant la couche d'émail de la fourchette, sur laquelle l'appareil est fixé.

DYNAMOPHORE adj. Physiol. Se dit de aliments, comme le glucose, dont l'énergie potentielle est utilisée de manière préférentielle au cours du travail musculaire. (Les graisses, les protéines ne sont utilisées à cet effet qu'en cas d'insuffisance des glucides.)

DYNAMOTEUR n. m. Autom. Machine électrique à un seul induit, qui fonctionne comme démarreur au départ, et comme dynamo en marche : *Le dynamoteur est accouplé au vilebrequin soit par engrenages, soit par poulies et courroies*.

DYNASTE n. m. (gr. *dynastês*). Hist. anc. Nom donné aux membres de certaines oligarchies grecques (Corinthe, Thèbes, Thessalie) ou aux petits souverains en certains pays comme la Thrace et l'Illyrie.

DYNASTE n. m. Enorme scarabée propre aux régions chaudes de l'Amérique, et qu-



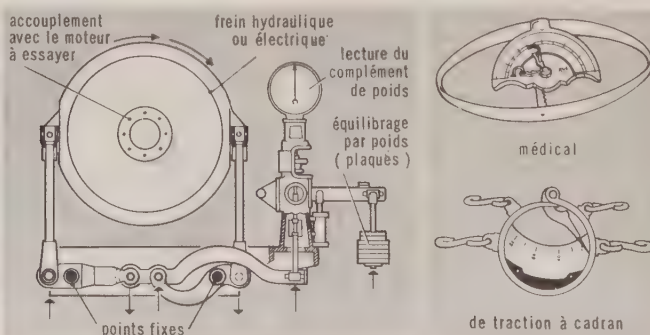
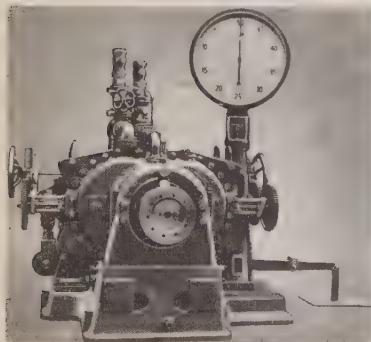
dynastes mâle et femelle

compte parmi les géants de l'ordre. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des scarabéides.)

— ENCYCL. Les mâles des *dynastes* ont le corselet armé d'une longue corne horizontale, velue en dessous, formant pince avec une autre placée sur le front. On en connaît cinq espèces, dont la plus remarquable est le scarabée hercule des Antilles (*Dynastes Hercules*), noir et brillant, avec les élytres olivâtres, qui atteint 16 à 18 cm de long. Sa larve vit dans le terreau des vieux arbres.

DYNASTIE n. f. (gr. *dynasteia*, puissance). Suite de souverains d'une même race : *La dynastie capétienne*. || Par anal. Suite de personnes exerçant une égale influence : *Galilée continue cette dynastie de grands hommes qui avait commencé par le Dan-*

dynamomètres



éd. Quinet). || *Fig.* Succession de personnalités de la même famille : *La dynastie des Rockefeller*.

DYNASTIQUE adj. Relatif à la ou à une dynastie.

DYNATRON n. m. Radiotechn. Tube électronique dont la grille est rendue plus positive que l'anode. (Dans certaines conditions et en raison du phénomène d'émission secondaire qui y prend naissance, un tel tube présente une résistance négative.)

DYNE n. f. (du gr. *dunamis*, force). Unité de force, dans le système de mesure C. G. S. — *ENCYCL.* La dyne est la force qui, en une seconde, communique à une masse égale à 1 g un accroissement de vitesse de 1 cm par seconde.

DYNHARMONIQUE adj. Se dit d'un résonateur acoustique qui évite l'effet de percussion sonore.

— *ENCYCL.* Un résonateur *dynharmonique* est composé d'un haut-parleur électrodynamique à grand rendement, autour duquel sont groupés des tuyaux résonnants, agencés suivant les données de l'acoustique générale. De longueurs et de diamètres différents, ils entrent en résonance lorsque le haut-parleur émet une note correspondant à leur fondamentale. S'il s'agit d'un composé, plusieurs tuyaux entrent en résonance. Ainsi, la sonorité est accrue et les timbres sont d'autant plus respectés. Du fait de l'émission verticale de bas en haut des ondes sonores, la puissance reste constante en tout point : se produit alors non pas une projection, mais une diffusion sonore.

DYNODE n. f. Electron. Electrode d'un tube électronique, dont le rôle essentiel est de fournir une émission secondaire.

DYNSTAT n. m. Appareil de mesure dynamique et statique, servant à évaluer la résistance d'un corps solide au choc et à la flexion.

DYNTER (Edmond VAN), chroniqueur flamand (Dynter, près de Bois-le-Duc, 1375 - Bruxelles 1448). Il fut le secrétaire et l'homme de confiance des souverains successifs du Brabant : Antoine de Bourgogne, Jean IV, Philippe de Saint-Pol, enfin Philippe le Bon, qui le chargèrent, comme ambassadeur, des missions les plus importantes. Il embrassa, à la fin de sa vie, l'état ecclésiastique. Il a écrit la *Chronique des ducs de Lorraine et de Brabant*, ouvrage d'une grande sûreté d'information (publié en 1854).

DYSTYLE n. m. (gr. *duo*, deux, et *stulos*, colonne). Façade formée de colonnes accolées.

DYPHTONGIE n. f. (gr. *duo*, difficile, et *theggomai*, articuler). Méd. Difficulté de la parole, due à des phénomènes réflexes.

DYPLITITE n. f. Minér. Phosphure de fer, de nickel et de manganèse, entrant dans la composition de certaines météorites.

DYPNONE n. f. (abrév. de *dihyponne*). Cétone éthylénique de formule



obtenue par condensation de deux molécules d'acétophénone avec élimination d'eau, sous l'influence de la chaleur.

DYPNIS [psis] n. m. Palmier de petite taille, ressemblant à un roseau. (Les vingt-six espèces connues habitent Madagascar. Plusieurs sont cultivées en serre chaude.)

DYRODÈRE n. m. Insecte remarquable par son corselet dilaté, membraneux. (*Dyrodere ambraculata* vit en France sur les galiums, dont il pique et suce les fruits. Le genre fait partie des hétéroptères, famille des pentatomidés.)

DYROSAURUS [zorys] n. m. Crocodilien dont on trouve les débris dans les phosphates océaniques de l'Afrique et qui représente un survivant attardé des espèces jurassiques.

DYRRACHIUM ou **DURRAKHION**. Géogr. anc. Ville grecque de la côte d'Illyrie. D'abord colonie grecque, fondée en 627 av. J.-C. sous le nom d'*Epidamne*, ce fut le port le plus fréquenté pour se rendre de Grèce en Italie, face à *Brundisium* (Brindisi). Pompée y battit César en 48 av. J.-C. C'est actuelle *Durrës**, en Albanie.

DYS-, préfixe emprunté au gr. *dus*, et qui entre dans la composition de certains mots

pour exprimer l'idée de difficulté, de privation (*dyspepsie*, *dysenterie*, *dyschromie*, *dyspnée*, etc.).

DYSANALYTE n. f. Minér. Niobate naturel de calcium, de cérium et de sodium.

DYSANKIE n. f. Pathol. Affection congénitale, caractérisée par une limitation de l'extension du coude.

DYSANTIGRAPHIE n. f. Neurol. Forme d'agraphie dans laquelle le patient n'arrive pas à copier le texte qu'il a sous les yeux.

DYSART. V. KIRKCALDY.

DYSARTHRIE n. f. Neurol. Trouble de la prononciation des mots, attribué à une paralysie ou à un spasme d'un ou de plusieurs des organes de la phonation : glotte, voile du palais, langue, etc.

DYASTER [zaster] n. m. Oursin spatangide, fossile dans le Jurassique supérieur et le Crétacé inférieur.

DYSBASIE n. f. Neurol. Trouble dans l'exécution des mouvements nécessaires à la marche.

DYSCATAPOSIE n. f. Difficulté dans la déglutition, due soit à un obstacle mécanique, soit à un spasme nerveux des voies digestives supérieures.

DYSCHIRIUS [kirjys] n. m. Petit carabique bronzé, habitant les terrains humides et sablonneux, où il creuse des galeries. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)

— *ENCYCL.* Les *dyschirius* font la chasse aux staphylins du genre *bledius*, dont ils détruisent les larves; leurs nombreuses espèces sont répandues surtout dans l'hémisphère boréal; une des plus communes en France est *Dyschirius globosus*, long de 2,5 mm.

DYSCONDROPLASIE [diskō] n. f. Trouble de la croissance, consistant en une ossification retardée et asymétrique des cartilages de conjugaison. (La dyscondroplasie, ou maladie d'Ollier, est une génodystrophie [dystrophie héréditaire].)

DYSCONDROSTÉOSE [diskō] n. f. Maladie héréditaire du système osseux, de nature dystrophique et caractérisée par une brève symétrie des membres.

DYSCROMATOPE [diskro] adj. et n. Ophtalmol. Atteint de dyschromatopsie.

DYSCROMATOPSIE [diskro] n. f. Nom sous lequel on groupe les divers troubles de la perception des couleurs. (Le daltonisme n'est qu'une forme de la dyschromatopsie.) [Syn. ALLOCHROMASIE.] (→ Biblio.)

DYSCROMATOPSIQUE [diskro] adj. Ophtalmol. Qui a rapport à la dyschromatopsie.

◆ Adj. et n. Atteint de dyschromatopsie : *Un sujet dyschromatopsique, qui par exemple ne voit pas le vert, voit cependant blanc le disque de Newton en rotation.*

DYSCROMIE [diskro] n. f. Anomalie de la pigmentation de la peau. (V. ACHROMIE, HYPERCHROMIE.) (→ Biblio.)

DYSCINÉSIE n. f. Neurol. Difficulté à se mouvoir, due à une incoordination motrice, ayant elle-même son origine dans une paralysie incomplète. || *Dyscinésie professionnelle*, V. CRAMPE professionnelle.

— Obstétr. Anomalie de la contraction utérine, au cours de l'accouchement.

— Pathol. *Dyscinésie biliaire*, ensemble de troubles de la contraction de la vésicule biliaire et des voies biliaires.

DYSCLASITE n. f. Minér. Silicate naturel de calcium hydraté. (Syn. OKÉNITE.)

DYSCOLE n. m. Scolast. Argumentateur qui s'égare dans des opinions bizarres ou hardies.

DYSCRASE ou **DYSCRASITE** n. f. Minér. Antimoine naturel d'argent, ainsi appelé par Beudant, à cause de la facilité avec laquelle ses constituants se séparent.

— *ENCYCL.* La *dyscrase*, ou argent antimonial (Ag,Sb), est d'un blanc argentin métallique. Ses cristaux appartiennent au système orthorhombique.

DYSCRASIE n. f. Pathol. Tempérament morbide.

— *ENCYCL.* Dans le langage médical courant, le mot *dyscrasie* n'est guère employé

que pour désigner les états morbides chroniques liés à des troubles métaboliques : *goutte*, *diabète*, *obésité*, etc. Les grands progrès réalisés dans la connaissance des états morbides artificiellement réunis sous ce vocable le font tomber en désuétude.

DYSCRASIQUE adj. Pathol. Qui concerne la dyscrasie. || Qui tient à la dyscrasie : *Maladie dyscrasique*.

DYSCRASITE n. f. Minér. V. DYSCRASE.

DYSDÈRE n. f. Araignée rouge et blanc, assez grande, dont on connaît de nombreuses espèces. (Type de la famille des *dysdérinés*.)

— *ENCYCL.* Les *dysdères* sont représentées, aux environs de Paris, par deux espèces : *Dysdera crocata* et *D. erythrina*. Cette dernière, longue de 10 à 15 mm, est commune partout sous les pierres, les mousses, où elle demeure blottie dans un fourreau soyeux.

DYSDERINA n. f. Araignée dont l'abdomen est cuirassé de plaques dures. (Nombreuses espèces réparties depuis la région méditerranéenne jusqu'aux Philippines et en Amérique du Sud. De petite taille, ces araignées vivent dans les débris végétaux. Famille des onopidés.)

DYSDERQUE n. m. Punaise sans ocelles, à bec très long, qui habite les régions chaudes du globe. (Plusieurs espèces de ce genre sont de redoutables ennemis des cultures tropicales, et notamment du cotonnier. Le genre fait partie des hétéroptères, famille des pyrocoridés.)

DYSECTASIE n. f. Méd. Difficulté d'ouverture du col vésical.

— *ENCYCL.* Ce trouble fonctionnel provoque une gêne à la miction et, parfois, une rétention d'urine. Le traitement varie avec les causes, qui sont multiples : adénome de la prostate, cancer de la prostate, infection prostatique, lésions nerveuses, maladie congénitale du col. La *dysectasie* cervicale de la vessie doit être traitée précocement, car elle provoque de graves complications au niveau de la vessie, de l'uretère et du rein. Le traitement est presque toujours chirurgical.

DYSELASTOSE n. f. Pathol. Dégénérescence des fibres élastiques des tissus organiques.

DYSEMBRYOME n. m. Pathol. Formation de tissu tumoral, apparaissant au niveau de reliquats embryonnaires, mais dont la disparition est habituelle chez les sujets normaux.

— *ENCYCL.* Les *dysembryomes* se voient chez l'homme surtout au niveau du cou (reliques des arcs branchiaux) et au niveau des organes génitaux. L'embryon, très jeune, possède des éléments pouvant donner aussi bien un appareil sexuel mâle qu'un appareil sexuel femelle; dès que la différenciation sexuelle se manifeste, les ébauches d'organes de l'autre sexe s'atrophient et disparaissent; leur persistance peut produire un *dysembryome*.

DYSEMBRYOPLASIE n. f. Malformation organique, due à un trouble du développement embryonnaire.

DYSEMBRYOPLASIQUE adj. Qui a rapport à un trouble du développement embryonnaire.

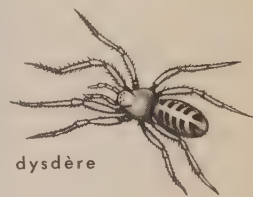
DYSENDOCRINIE n. f. Trouble du fonctionnement des glandes endocrines.

DYSENDOCRINIE, **ENNE** adj. Relatif à un trouble du fonctionnement endocrinien.

DYSENTERIE n. f. Maladie infectieuse, caractérisée par une diarrhée douloureuse et sanglante, et entraînant des lésions ulcéreuses de l'intestin. || La diarrhée elle-même, symptôme principal de la maladie.

— *ENCYCL.* Pathol. On appelle *dysenteries* des maladies différentes qui présentent des signes communs et réalisent le *syndrome dysentérique*. Ce syndrome comporte : une diarrhée fréquente, sanguinolente, douloureuse, de la fièvre, un état de déshydratation et d'amaigrissement important, des lésions intestinales ulcéreuses. Le syndrome dysentérique se manifeste dans la dysenterie amibienne, la dysenterie bacillaire, et dans des affections qui ne sont pas des dysenteries vraies, telles la rectolite* hémorragique, certaines formes de typhoïde, etc.

La *dysenterie amibienne*, ou *amibiase*, est due à l'amibe histolytique (protozoaire du genre *entamoeba*); elle commence par un accès aigu, puis, surtout en l'absence de



dysdère

traitement, passe à la chronicité, avec rechutes plus ou moins importantes; sa complication principale est l'abcès amibien du foie, mais d'autres organes peuvent être atteints. Elle est endémique dans certains pays chauds, spécialement l'Afrique du Nord, et surtout le Maroc. On la traite par l'émétine, par de nombreux dérivés iodés; elle réagit à certains antibiotiques.

La **dysenterie bacillaire** est due au bacille de Shiga (également appelé bacille de Chanterme et Vidal); elle se manifeste par une atteinte unique, aiguë, durant huit à vingt jours. On la rencontre sous tous les climats, par épidémies. Les antibiotiques ont sur elle une action efficace. (→ *Biblio.*)

— **Apic.** Chez les abeilles, la **dysenterie** est une maladie qui se déclare ordinairement l'hiver ou quelquefois à l'automne. Elle a généralement pour cause une alimentation déficiente; elle se reconnaît à la présence des excréments dans la ruche, qui exhalent une odeur fétide. Il faut nettoyer, aérer et assurer une alimentation saine.

— **Art vétér.** On désigne sous le nom de **dysenterie** le rejet par l'anus de sang en nature ou en caillots, ou bien d'excréments sanguinolents. La dysenterie n'est pas une maladie, mais un symptôme commun à de très nombreux états pathologiques. C'est ainsi qu'on l'observe à la suite d'ulcérations, de tumeurs, de varices de l'intestin, de traumatismes dus à des corps étrangers, d'irritations provoquées par des purgatifs drastiques donnés à trop fortes doses, dans les purpuras, et surtout dans les entérites très graves, de nature infectieuse, parasitaire ou toxique.

Parmi les infections qui peuvent se compliquer de dysenterie, citons : les pestes bovine et porcine, la fièvre charbonneuse, les leptospiroses, les entérites à virus des ruminants, les salmonelloses, les entérotoxémies des ruminants.

Les entérites parasitaires dysentériques les plus fréquentes sont l'ankylostomiase, chez le chien, et les coccidioses, chez les ruminants. De nombreuses intoxications minérales ou végétales (mercure, cantharides, mercuriale, euphorbes, fougère aigle, colchique...) se traduisent par de la dysenterie.

DYSENTÉRIQUE adj. Qui rappelle la dysenterie : *Selles dysentériques. Affections dysentériques.*

DYSENTÉRIQUE adj. Pathol. Relatif à la dysenterie : *Syndrôme dysentérique.*
◆ Adj. et n. Atteint de dysenterie.

DYSPÉPINÉPHRIE n. f. Fonctionnement anormal de la glande surrénale.

DYSESTHÉSIE n. f. Neurol. Modification de la sensibilité normale par exagération ou diminution.

DYSFONCTIONNEMENT n. m. Fonctionnement irrégulier, anormal, exagéré ou diminué d'un organe, d'une glande, etc.

DYSGÉNÈTE n. Biol. Nom donné à des indésirables sociaux, porteurs de tares héréditaires graves. (Contr. *EUGÉNÈTE.*)

DYSGERMINOME n. m. Syn. de *SÉMINOME.*

DYSGRAPHIE n. f. Pathol. Vice de conformation d'un organe.

DYSHAPHIE n. f. Neurol. Altération de la sensibilité tactile.

DYSHARMONIE n. f. Méd. Ensemble des troubles survenant dans les fonctions de certains appareils organiques non lésés directement, par suite d'une espèce de solidarité qui existe entre eux et d'autres appareils ou organes malades.

DYSHARMONIQUE adj. Géol. *Pli dysharmonique*, pli qui n'affecte pas de la même manière les couches successives. (Ce type de pli peut être dû à la nature des couches et aussi au fait que l'intensité du plissement n'a pas été la même aux différentes profondeurs.)

DYSHÉMATOSE n. f. Insuffisance de la fixation d'oxygène par les globules rouges du sang. (Elle peut tenir à la mauvaise qualité du milieu respiratoire, ou à l'abaissement de la valeur globulaire.)

DYSHÉPATHIE n. f. Insuffisance fonctionnelle du foie.

DYSHIDROSE ou **DYSHYDROSE** n. f. Affection cutanée, douloureuse, qui se carac-

térise par une éruption vésiculeuse siégeant dans les espaces interdigitaux des mains. (Elle est fréquemment associée à une mycose des orteils, qui peut en être la cause. Elle présente des poussées évolutives printanières. Elle est aggravée par le contact de l'eau, les travaux ménagers. Le traitement comporte la désinfection, puis l'application de produits cicatrisants.)

DYSINSULINISME n. m. Etat pathologique consistant soit en diabète sucré, soit en hypoglycémie, que l'on attribue à un mauvais fonctionnement des îlots de Langerhans du pancréas (insuffisance ou excès).

DYSKÉRATOSE n. f. Méd. Trouble de la kératinisation des téguments. (La dyskératose est un symptôme qui sert de base à une classification dermatologique : maladies de Bowen, de Paget et de Darier.)

DYSKÉRATOSIQUE adj. Se dit des altérations cellulaires caractéristiques de la dyskératose.

DYSLALIE n. f. Méd. Trouble de l'émission du langage, dû en général à des malformations ou à des lésions des organes phonateurs (nez, palais, luette, larynx, langue, dents, lèvres), associé ou non à des troubles de la déglutition, de la respiration. (V. *NASILLEMENT, NASONNEMENT, etc.*) [Une rééducation convenable permet la correction de ces troubles.]

DYSLEXIE n. f. Méd. Difficulté dans l'acquisition normale de la lecture.

— **ENCYCL.** La **dyslexie** se caractérise par des hésitations, des inversions de syllabes non reconnues, des mots substitués. Fréquente chez les gauchers, surtout les gauchers contrariés, c'est à la fois un trouble moteur et un trouble intellectuel localisés aux zones cérébrales du langage. Elle s'accompagne le plus souvent de troubles de l'écriture et de l'orthographe, causes de retard scolaire chez des enfants normaux. (→ *Biblio.*)

DYSLIPOÏDOSE n. f. Groupe de maladies caractérisées par l'accumulation de lipides dans le système réticulo-endothélial de certains organes (maladies de Gaucher, de Niemann-Pick, etc.).

DYSLLOGIE n. f. Neurol. Trouble du langage, dû surtout à une altération des fonctions intellectuelles. (Ce trouble peut se manifester par excès : dans la logorrhée, la verbigeration; par répétition : dans l'écholalie; ou par défaut : dans le mutisme.)

DYSLUITE ou **DYSLYTE** n. f. Minér. Variété de gahnite, $ZnAl_2O_3$.

DYSMÉNORRHÉE n. f. Troubles du flux menstruel, ordinairement douloureux. || Règles douloureuses.

— **ENCYCL.** Gynéc. On distingue les *dysménorrhées primitives*, qui se manifestent en dehors de tout autre trouble, et les *dysménorrhées secondaires*, qui sont les conséquences d'affections ovariennes ou générales. (→ *Biblio.*)

DYSMÉNORRHÉIQUE adj. Relatif à la dysménorrhée : *Symptômes dysménorrhéiques.*

DYSMÉTRIE n. f. Neurol. Perturbation du mouvement volontaire, que caractérisent sa brusquerie et son manque de mesure. (Elle peut résulter d'un trouble de la sensibilité profonde ou d'une atteinte cérébelleuse.)

DYSMIMIE n. f. Neurol. Trouble de l'adaptation des gestes, des expressions faciales et des attitudes aux sentiments que l'on ressent et que l'on veut traduire.

DYSMNÉSIE n. f. Psychiatr. Altération de la mémoire, consistant en l'évocation difficile ou incomplète des souvenirs.

DYSMORPHOSE n. f. Pathol. Anomalie de la forme d'une partie du corps.

DYSODIE n. f. (gr. *δυσῶδια*, odeur fétide). Méd. Mauvaise odeur dégagée par les cavités naturelles (bouche, fosses nasales) ou certaines parties du corps (aisselle, pieds), et due soit à la présence de microbes bromogènes, comme dans l'ozène, soit à la production de sécrétions fétides, et notamment d'acides gras, comme dans la bromhydrose.

DYSODIUM [djys] n. m. Punaise américaine dont le corselet est élargi en croissant, et l'abdomen déborde les élytres. (*Dysodius lunatus*, communément appelé *punaise-araignée*, habite la Guyane. Le genre fait partie

des hétéroptères et présente des affinités avec les tingidés.)

DYSODONTES n. m. pl. Ordre de mollusques bivalves, souvent fixés au rocher par un byssus ou l'une de leurs valves, n'ayant qu'un muscle adducteur réduit, ou inexistant à l'avant, alors que le muscle postérieur est bien développé, et conservant longtemps la crénelure cardinale primitive, dont les dents restent fonctionnelles. (Principales familles : *mytilidés, pinnidés, pectinidés, ostréidés, etc.*) [Syn. *HÉTÉROMYAIRES.*]

DYSON (sir Frank), astronome anglais (Measham, Derbyshire, 1868 - † en mer, à retour d'un voyage en Australie, 1939). Après des études à Trinity College (Cambridge), débuta comme assistant à l'observatoire royal de Greenwich. Envoyé en Ecosse de 1905 à 1910, il fut ensuite directeur de Greenwich. Il étudia la mécanique céleste, notamment le mouvement d'un satellite soumis à l'influence d'une planète, le mouvement propre des étoiles et celui du Soleil parmi les étoiles. Enfin, dans des recherches entreprises sur la déviation des rayons lumineux par les champs de gravitation lors d'une éclipse totale du Soleil, il obtint des résultats presque identiques à ceux que pouvait prévoir la théorie de la relativité. Parmi ses ouvrages, citons son *Astronomy, a Handy Manual for Students and Others* (1912).

DYSOREXIE n. f. Affaiblissement de l'apétit.

DYSORTHOGRAPHIE n. f. Trouble dans l'acquisition et la maîtrise de l'orthographe. (La dysorthographe se manifeste souvent par une confusion de lettres semblables, soit dans leur graphisme [u et n], soit dans leur prononciation [v et f]; elle est souvent rapportée par les psychiatres à une gaucherie contrariée ou à des troubles de l'affectivité chez l'enfant.)

DYSOSMIE n. f. Nom sous lequel on groupait les troubles divers de l'olfaction.

DYOSTOSE n. f. Terme désignant un certain nombre de malformations congénitales comportant un écartement des os du crâne.

— **ENCYCL.** La **dysostose cléido-crânienne héréditaire** (ou hydrocéphalie héréditaire, ou maladie de Pierre Marie et Sainton) est une hydrocéphalie associée à l'absence de clavicules.

La **dysostose crano-faciale de Lebourg** (1931) est une mobilité indolore crano-faciale, due à un retard d'ossification des os des massifs faciaux et crâniens.

La **dysostose crano-faciale de Crouzon** est une affection familiale et héréditaire, caractérisée par une déformation de la face et du crâne accompagnée de troubles oculaires.

DYSOXYLON n. m. Genre d'arbres tropicaux, comprenant plus de cent soixante-dix espèces de l'Asie et de l'Océanie. (Certains donnent un bois de menuiserie estimé. Famille des méliacées.)

DYSPAREUNIE n. f. Gynéc. Douleur pendant le coït, chez la femme. (→ *Biblio.*)

DYSPÉPSIE n. f. Méd. Mauvaise digestion. — **ENCYCL.** On désigne sous le terme vague de **dyspepsie** les manifestations douloureuses digestives, plus particulièrement gastriques, non directement en rapport avec des altérations organiques de l'estomac : aussi le domaine des dyspepsies se rétrécit-il aujourd'hui à mesure que nos connaissances s'étendent.

Les **symptômes** des dyspepsies sont variés : douleurs, nausées, manifestations fonctionnelles extra-digestives (palpitations, tendance syncopales, gêne respiratoire, céphalées), analogues à ceux des maladies respiratoires ou surtout cardiaques. Il existe deux grands types de dyspepsie : la **dyspepsie hypersthénique**, avec douleur à type de brûlure, qui est calmée par les poudres alcalines, et la **dyspepsie hyposthénique**, avec impression de lourdeur, nausées et ballonnement abdominal. Les causes des dyspepsies sont nombreuses : affections hépato-vésiculaires (cholécystites infectieuses), affections intestinales (colites), affections uro-génitales. Parfois, la dyspepsie est d'origine nerveuse, provoquée par des chocs affectifs ou moraux. Le traitement varie selon la nature de la cause; cependant, les poudres alcalines ou la pepsine ont un effet favorable. (→ *Biblio.*)

DYSPEPTIQUE ou **DYSPEPSIQUE** adj. Pathol. Relatif à la dyspepsie.

◆ Adj. et n. Atteint de dyspepsie.

DYSPHAGIE n. f. Difficulté à avaler. (La dysphagie, qui peut se voir au cours des inflammations du pharynx, est, en général, en rapport avec une lésion de l'œsophage : cancer, rétrécissement, œsophagite, mégacœsophage, etc.)

DYSPHASIE n. f. Difficulté de la parole ou altération de la faculté du langage, provenant d'une lésion des centres nerveux.

DYSPHÉMIE n. f. Trouble de la prononciation des mots, résultant non seulement de la paralysie des muscles phonateurs, mais d'une lésion des centres nerveux.

DYSPHONIE n. f. Méd. Trouble de la phonation en général. (Quand il est d'origine centrale, il constitue la *dysarthrie*; quand il est d'origine périphérique, la *dyslalie*.)

DYSPHORIE n. f. Etat de malaise.

DYSPIRÉNIE n. f. Sensation d'essoufflement, sans accélération du rythme respiratoire, due à une parésie ou à un spasme du diaphragme.

DYSPLASIE n. f. Pathol. Trouble du développement somatique, entraînant des difformités, parfois même des monstruosités. (L'achondroplasie est une dysplasie osseuse. Certaines dysplasies ont un caractère familial héréditaire.)

DYSPNÉE n. f. Difficulté de respirer.

— ENCYCL. Pathol. La *dyspnée* est un phénomène de souffrance organique, caractérisé par l'irrégularité et surtout l'accélération et l'amplitude des mouvements respiratoires. Elle est provoquée par l'insuffisance de l'oxygénation du sang (par ex., raréfaction de l'oxygène aux hautes altitudes), ou par l'accumulation anormale du gaz carbonique (par ex., dans les salles de spectacle, les grottes souterraines). Il ne faut pas la confondre avec l'anhélation, qui n'est qu'une accélération physiologique des mouvements respiratoires, à la suite de l'intensité d'un travail fourni (efforts, exercices violents). La *dyspnée* se manifeste quand les échanges gazeux, en particulier l'oxygénation, ne peuvent plus se faire normalement. Elle peut être d'origine :

1° *pulmonaire*, quand le poumon présente des lésions alvéolaires étendues (emphysème, pneumonie, cavernes); ou quand il existe un encombrement muqueux ou purulent des bronches ou bronchioles (broncho-pneumonie, bronchites aiguës ou chroniques, bronchite capillaire), ou encore un rétrécissement de l'arbre bronchique d'origine spasmodique (asthme) ou mécanique (sténose bronchique); 2° *circulatoire*, dans les affections cardiaques ou vasculaires qui ralentissent la circulation sanguine pulmonaire (petite circulation) et entravent l'oxygénation du sang (insuffisance cardiaque sous toutes ses formes); 3° *sanguine*, par insuffisance des éléments sanguins fixateurs et vecteurs de l'oxygène (par ex., au cours des anémies graves, des états hémolytiques, des hémorragies); 4° *toxique*, par action des poisons touchant soit les centres respiratoires bulbaire (virus neurotropes, urée), soit les hématies, supports de l'hémoglobine (oxyde de carbone).

[→ Biblio.]

DYSPNÉIQUE adj. Pathol. Relatif à la dyspnée.

◆ Adj. et n. Qui a de la dyspnée.

DYSPNEUMIE n. f. Neurol. Trouble dans l'utilisation de la colonne d'air inspiré pour l'articulation des mots. (Elle peut être associée à une aphasie* de Brocca ou exister en l'absence d'aphasie, chez des malades atteints de syndrome bulbaire ou pseudo-bulbaire.)

DYSPRAXIE n. f. Neurol. Nom donné aux diverses formes d'apraxie.

DYSPROSIMUM [zjom] n. m. Chim. Métal du groupe des terres rares, que l'on trouve dans l'holmène.

— ENCYCL. Le *dysprosium* est l'élément chimique de numéro atomique 66 et de masse atomique Dy = 162,46. Il a été découvert, en 1886, par Lecoq de Boisbaudran, grâce à l'analyse spectrale. C'est un métal blanc, fondant vers 1 500 °C, donnant des sels aux solutions vert pâle. Très rare, il n'a pas d'applications particulières.

DYSPROTÉINÉMIE n. f. Pathol. Trouble dans la répartition ou dans l'équilibre des différentes fractions protéiques du plasma sanguin. (De nombreuses formes de dysprotéinémies peuvent être mises en évidence dans diverses maladies grâce à l'électrophorèse*.)

DYSSYMMÉTRIE n. f., **DYSSYMMÉTRIQUE** adj. V. DISSYMMÉTRIE, DISSYMMÉTRIQUE.

DYSSYNTÉRIBIE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel d'aluminium. (C'est une variété de pagodite.)

DYSTASIE n. f. Difficulté qu'éprouvent certains malades neurologiques à se tenir debout.

DYSTÉLÉOLOGIE n. f. Étude des organes manqués ou avortés des plantes et des animaux.

— Log. Ensemble des phénomènes naturels qui infirment l'idée de finalité* et les théories finalistes.

DYTÉRIDÉS n. m. pl. Famille d'araignées aranéides, comprenant environ 250 espèces réparties en deux grandes sections, suivant qu'elles ont les yeux en groupe compact ou formant trois groupes distincts. (Les premières habitent une coque de soie sous les pierres ou les écorces; les secondes filent dans les vieux murs un long tube de soie terminé en entonnoir et prolongé par des fils servant à la capture des proies.)

DYTHANASIE n. f. Méd. Difficulté pour mourir. (Ce mot ne s'emploie guère qu'aux cas où l'agonie est particulièrement longue et douloureuse. Ne s'oppose qu'étymologiquement à l'*euthanasie*, mort provoquée dans des conditions évitant la douleur et l'agonie prolongée.)

DYTHÉNIE n. f. Psychiatr. Nom donné à certaines psychoses périodiques, dans lesquelles les crises sont séparées par des périodes, de durée variable, d'état psychique normal.

DYTHYMIE n. f. (gr. *dusthymia*). Psychiatr. Anxiété, tristesse, abattement de l'âme.

DYTHYROIDIE n. f. Fonctionnement anormal de la glande thyroïde, avec les symptômes qu'il détermine. (V. MYXŒDÈME, GOÏTRE *exophthalmique*.)

DYSTOCIE n. f. Accouchement difficile.

— ENCYCL. Obstétr. On comprend sous ce terme toutes les difficultés qui peuvent survenir pendant l'accouchement. On distingue : 1° La *dystocie d'origine maternelle*, qui englobe : la dystocie osseuse, par viciation pelvienne; la dystocie dynamique, par trouble de la contraction utérine; la dystocie cervicale, par anomalie de la dilatation du col; la dystocie des parties molles, soit par malformation, soit après intervention chirurgicale; la dystocie par tumeur praevia; 2° La *dystocie d'origine fœto-annexielle*, dont les origines diverses sont le placenta praevia, l'excès de volume total ou partiel du fœtus, la précocité des annexes, la présence de plusieurs fœtus dans la cavité utérine, la précocité ou la brièveté du cordon.

— Art vétér. Les difficultés de l'accouchement sont aussi fréquemment rencontrées et peut-être plus variées chez les femelles domestiques que chez la femelle.

Les *dystocies* ont des origines diverses. Elles peuvent tenir à des difformités du fœtus (monstruosités, hydropisie, achondroplasie...). Elles sont parfois dues à des déplacements de l'utérus (hernie, torsion, rétroflexion) ou à l'insuffisance de ses contractions (inertie utérine); mais, dans le plus grand nombre de cas, la dystocie tient soit à un excès de volume partiel ou global du fœtus, soit à une position défectueuse de celui-ci (présentation transversale, par exemple), soit à un déplacement des membres, qui sont incomplètement étendus ou totalement repliés sous le tronc; enfin, à une flexion de la tête ou de l'encolure.

Ces dystocies peuvent nécessiter une embryotomie ou une césarienne.

DYSTOCIQUE adj. Relatif à la dystocie : *Accouchement dystocique*.

DYSTOMIE n. f. Pathol. Nom donné à l'ensemble des troubles de prononciation.

DYSTONIE n. f. Méd. Altération de la tonicité des tissus ou du tonus nerveux.

— ENCYCL. Le *tonus tissulaire* dépend de plusieurs conditions, parmi lesquelles il faut

surtout mentionner un certain degré permanent d'excitation de la fibre musculaire striée ou lisse. Comme il existe de ces fibres dans la plupart des tissus et, par conséquent, des organes, le défaut d'excitation entraîne la mollesse et la flaccidité du tissu ou de l'organe considéré. La cause doit en être cherchée dans une mauvaise innervation ou une répartition inadéquate de l'influx nerveux. Dans tous les cas, le tissu dystonique se trouve avoir une mauvaise nutrition, puisque l'influx met l'élément anatomique en état d'assimilation fonctionnelle et que c'est grâce à lui que l'irrigation sanguine, nourricière, est convenablement assurée.

La *dystonie neuro-végétative* consiste en un trouble de l'excitabilité des nerfs vagues ou sympathiques, pouvant revêtir plusieurs modalités : vagotonie, sympathicotomie ou, plus souvent encore, amphotonie, lorsqu'il existe une hypertonie des deux systèmes antagonistes.

DYSTOPIE n. f. Pathol. Anomalie de situation d'un organe. (Syn. HÉTÉROTOPIE.)

DYSTROPHIANT, E adj. Qui provoque la dystrophie : *Action dystrophiant*.

DYSTROPHIE n. f. Pathol. Conséquence des altérations de la nutrition, localisée à un organe ou à un système. || *Dystrophie musculaire progressive*, affection musculaire primitive, indépendante de toute altération du système nerveux. (La nature familiale des dystrophies musculaires progressives peut être mise en évidence dans un certain nombre de cas.) [Syn. MYOPATHIE.]

— ENCYCL. Chirurg. dent. L'étude des *dystrophies* affectant le système dentaire est dominée par la date où s'établit l'atteinte de la nutrition; elle se doit donc de considérer « tous les troubles de l'odontogénèse et d'étudier, à côté de ceux qui se traduisent par des lésions dentaires objectives, les cas où l'action dystrophiant a empêché le développement du follicule, ou l'a retardé dans son évolution » (Lacaisse).

Les dystrophies dentaires se divisent en : 1° dystrophies de la dentition (éruption précoce, éruption retardée, éruption vicieuse); 2° dystrophies de la denture (polygénésie folliculaire, agénésie folliculaire); 3° dystrophies de la dent (toutes les modifications de dimensions, de forme et de structure d'une dent, témoins indélébiles d'un trouble ayant atteint la calcification de son germe).

DYSTROPHIQUE adj. Pathol. Relatif à la dystrophie.

DYSURIE n. f. Méd. Difficulté de la miction, qui admet des causes diverses.

DYSURIQUE adj. Relatif à la dysurie.

◆ Adj. et n. Atteint de dysurie.

DYTIQUE ou **DYTISQUE** [kys] n. m. Gros insecte aplati, verdâtre en dessus, roux ou jaune en dessous, qui habite les eaux douces. (Le genre fait partie des coléoptères et constitue le type de la famille des *dytiscidés*.)

— ENCYCL. Les *dytiques* comptent, en Europe, neuf représentants, dont le plus grand est *Dytiscus latissimus*, du nord de la France et des Vosges, qui vit dans les grands étangs et les rivières. *D. marginalis* et *circumflexus*, plus petits, sont communs partout.

DYTISCIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères adéphages, comprenant des carnivores aquatiques de taille variée, ordinairement plats, et dont les pattes postérieures sont aplaties en forme de rames.

— ENCYCL. Les *dytiscidés* sont des carabiques adaptés à la vie aquatique; leurs formes sont ramassées et courtes, leur tête est engagée dans le corselet jusqu'aux yeux; les mâles ont les tarses antérieurs dilatés et garnis de cupules adhésives, et les élytres lisses, tandis que chez les femelles ceux-ci sont souvent striés ou diversement sculptés. Les larves, allongées en fuseau, ont une tête plate, avec de grandes mandibules en faucille, qui sont canaliculées, tandis que leur orifice buccal est clos. Elles injectent dans le corps de leur victime un ferment digestif, puis aspirent par leurs mandibules le produit de cette digestion externe. Les dytiscidés sont très carnassiers et dévorent toutes sortes d'animaux aquatiques, même les petits poissons. Les adultes quittent l'eau par les chaudes nuits d'été et volent avec aisance.



dytique

DYVEKE ou **COLUMELLE**, favorite de Christian II, roi de Danemark (v. 1491-1517). Fille d'une Hollandaise aubergiste à Bergen (Norvège), elle plut à Christian, prince royal, qui l'emmena en Danemark, avec sa mère Sigbrit. Sa mort subite fut suivie du supplice de Torben Oxe, gouverneur du château de Copenhague, accusé de l'avoir empoisonnée.

DZAUODZI, îlot situé à l'E. de Mayotte (archipel des Comores), à proximité de l'île Pamanzi, siège de l'administration du territoire des Comores.

DZERJINSK, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), sur l'Oka inférieur, près de Gorki; 163 000 hab. Grand centre d'industries chimiques. Industrie du caoutchouc.

DZERJINSKI (Felix Edmundovitch), homme politique soviétique (Vilnius 1877 - Moscou 1926). D'origine polonaise, il adhéra très jeune au parti démocrate de Lituanie (1895), fut arrêté (1897) et s'échappa à plusieurs reprises. La révolution de mars 1917 le libéra des travaux forcés. Il fut un des organisateurs de la révolution d'octobre 1917. Chargé par Lénine d'organiser la Tcheka, police politique du nouveau régime, il manifesta dans ces fonctions une dureté inflexible. Commissaire à l'Intérieur (1919), aux Transports (1921), il se préoccupa de réorganiser les chemins de fer après la guerre civile. Il fut placé en 1924 à la tête du Conseil économique suprême.

DZIAŁYŃSKI, famille polonaise, qui tire son nom du village de *Działyń* (gouvern. de Plock,auj. prov. de Varsovie), et à laquelle appartiennent : IGNAŃCE (1754-1797); il fut

l'un des principaux chefs du mouvement qui aboutit à l'insurrection de 1794; — TYRUS (Poznań 1797 - *id.* 1861), savant et mécène de la littérature, fondateur de la société des Amis de la science à Poznań; JEAN, patriote polonais (1832 - † Kórnik, Posnanie, 1880), fils du précédent. Membre de la Chambre des députés de Berlin, chef du parti aristocratique de la Pologne prussienne, il prit une part active à l'insurrection qui éclata en 1863; réfugié à Paris, condamné à mort par contumace, il obtint la révision de son procès et fut acquitté.

DZIBAÏ TCHINRÈG (« sacrifice de paix », holocauste offert au dieu tibétain du Feu, Mëlha, en vue d'obtenir sa protection. Ce sacrifice se célèbre régulièrement après un décès. Pour les Tibétains, les formules magiques (*dhāranis*) de l'officiant ont le pouvoir de rassembler tous les péchés du défunt dans le fourneau à holocauste, où ils se consomment en même temps que les offrandes.

DZIERZON (Johann), naturaliste et apiculteur allemand (Lowkowitz, Silésie, 1811 - *id.* 1907). Il étudia la théologie et fut curé de Karlsmarkt. S'étant mis à élever des abeilles, il émit l'idée (1845) que la reine d'une colonie d'abeilles pond des œufs non fécondés, qui donnent naissance à des mâles (parthénogenèse). Cette « théorie de Dzierzon » (aujourd'hui admise pour les autres hyménoptères) révolutionna l'apiculture et la science. L'apiculture moderne lui est redevable d'améliorations pratiques et rationnelles dans les méthodes de l'élevage. On a de lui : *Théorie et pratique à l'usage de l'apiculture moderne* (1848-1852), *l'Apiculture rationnelle*

(1861). Il avait fondé un journal : *l'Ami des abeilles de Silésie*.

DZIERŻONIÓW, ancienn., en allem., **Reichenbach**, v. de Pologne, en Silésie (voïevodie de Cracovie), au pied des Góry Sowie au S.-E. de Świdnica; 25 600 hab. Industries textiles (coton). Métallurgie et industries chimiques.

DZOUNGARIE ou **DJOUNGARIE**, nom donné autrefois à la partie septentrionale du Sin-kiang, située entre les monts T'ien-chan et l'Altaï. — Le nom de *porte de Dzoungarie* désigne parfois la passe de l'Ili, qui met en communication le Sin-kiang et l'Asie centrale soviétique.

— Hist. Grande est l'importance historique de ce pays; c'est la « Porte mongole », par laquelle, du IV^e au X^e s. de notre ère, ont passé les tribus turques qui ont provoqué tant de bouleversements en Europe. Dès les débuts de leur conquête de la Sibérie, les Russes en connurent le rôle et y cherchèrent le grand lac de Kitay, dont le nom est devenu pour eux celui de la Chine. A la fin du XVII^e s., la horde mongole des Dzoungars, ou Eleuthes, y fonda un royaume indépendant, qui devint très vite un des plus vastes de l'Asie, mais que K'ien Long détruisit en 1758.

DZOUNGARS, **DZOUNGARES**, **DJOUNGARS** ou **DJOUNGARES** (les), population mongole kalmouke, appelée aussi, de son nom d'origine, *Eleuthes*⁹. Au sens propre, le nom de *Dzoungars* désigne, dans l'armée mongole, traditionnellement orientée face au sud en ordre de bataille, ceux de l'aile gauche, c'est-à-dire de l'est.



capitale latine classique

E [e ou ə] n. m. Cinquième lettre de l'alphabet français, servant à noter plusieurs voyelles distinctes.

— Antiq. Chez les Grecs, l'*e* bref, ou *epsilon*, employé comme signe numérique, valait 5 quand il était accompagné d'un accent placé en haut et à droite (ε') et 5 000 quand l'accent était placé en bas et à gauche (ε). De même, l'*e* long, ou *éta*, accentué en haut et à droite (η'), valait 8, et accentué en bas et à gauche (η), valait 8 000.

Chez les Romains, **E** fut aussi employé quelquefois comme signe numérique. Il valait 500. Il valait 250 dans la manière d'exprimer les nombres, au Moyen Age; d'où le vers :

E quoque ducentos et quinquaginta tenebit.

— Diplom. **E** s'emploie souvent pour *Excellence*.

— Géogr. **E** marque l'Est ou l'Orient.

— Liturg. Dans les calendriers liturgiques, **E** est la cinquième des sept lettres qu'on nomme *dominicales*. (C'est aussi la cinquième *nundinale*.)

— Math. Nombre incommensurable, défini comme étant la limite de l'expression $\left(1 + \frac{1}{m}\right)^m$ lorsque *m* augmente indéfiniment.

(On établit que ce nombre est aussi la somme de la série convergente

$$1 + \frac{1}{1!} + \frac{1}{2!} + \dots + \frac{1}{m!} + \dots$$

Le nombre *e* a pour valeur 2,718 281 828...; c'est la base des logarithmes népériens.)

— Météorol. *Couche E* ou *couche d'Heavyside*, couche de l'ionosphère* comprise entre 80 et 200 km d'altitude.

— Mus. **E** représente le *mi* de la notation alphabétique médiévale, conservée dans la nomenclature des écoles germaniques et assimilées.

— Numism. La lettre **E** que l'on voit sur les anciennes monnaies françaises désigne l'atelier de Tours.

— Physiq. *e* est le symbole de l'électron.

— ENCYCL. Linguist. ● *Histoire de la lettre*. Le *hé* phénicien notait une consonne pharyngale, comme le *het*; le grec a affecté l'une à la notation de la voyelle *é*, l'autre à celle de l'aspiration (*h*) [cf. H]). On ignore quels principes ont présidé à ce choix. On ignore également l'origine du *hé* phénicien : l'étymologie du mot est inconnue. On l'a rattaché autrefois à un hiéroglyphe égyptien, dans lequel il est bien difficile de le reconnaître; un autre hiéroglyphe, qui, en égyptien, note précisément le *h* — ce qui n'est pas un argument, bien au contraire, puisqu'il n'y a, en règle générale, aucune correspondance phonétique entre les signes phéniciens et les hiéroglyphes dont ils dérivent —, présente, surtout sous ses formes « hiératiques », de frappantes analogies avec le *hé*, mais les spécialistes inclinent aujourd'hui à y voir l'ancêtre du *beth*. En revanche, l'alphabet ougaritique a pour *h* un signe très voisin du *hé*.

Comme à l'ordinaire, l'étrusque, les dialectes italiotes et le latin ont emprunté leur *é* au grec occidental.

Les écritures latines courantes ont, anciennement, un *E* en deux traits qui, à partir du I^{er} s. de notre ère, est, avec le *F* et le *M* du même type, caractéristique des écritures sur cire. Son origine est obscure.

L'*E* archaïque latin a reçu au III^e s. av. J.-C. sa forme « classique », notamment par l'addition d'empattements à l'extrémité des traits. Les formes peintes et les formes livresques écrites au calame les ignorent.

Les cursives latines des premiers siècles de notre ère présentent deux formes, qui aboutissent toutes deux à des impasses : l'une attestée du I^{er} au III^e s., l'autre se maintenant jusqu'au VI^e s.

L'*E* de la minuscule primitive, ou semi-onciale, et celui de l'onciale, ancêtres directs de l'*e* de la minuscule caroline, donneront aussi naissance à une forme cursive, caractérisée, comme eux, par un ductus en trois traits, le deuxième se traçant de gauche à droite et s'inclinant vers le point d'attaque du troisième trait. Cette forme est caractéristique des écritures cursives du IV^e au VIII^e s. Seules certaines onciales carolingiennes présentent un tracé en demi-cercle.

La lettre n'a subi que des modifications insignifiantes à l'époque médiévale.

Dans les écritures précarolines, *e* était fréquemment lié aux lettres voisines. De ces ligatures, une seule s'est maintenue jusqu'à nos jours : *et*, dans le signe &. On rencontre, du VIII^e ou XII^e s. et même jusqu'à l'époque moderne, dans les livres liturgiques, un « *é* cédillé », qui n'est qu'une forme atrophiée de la ligature *æ*. Les humanistes l'ont réintroduit dans les manuscrits du XV^e s., et on le trouve fréquemment dans les imprimés du XVI^e s.

● *Phonétique*. La lettre **E** sert en français à noter : 1° l'*e* dit « muet », ou mieux « mobile » ou « caduc », qui est en réalité un *æ* moyen bref, dans : *un os de poulet, au soleil levant, quelquefois, il part d'emain*, mais tombe souvent, selon des règles compliquées : *je n(e) vois pas, j(e) te vois, c(e) que j(e) vois*; 2° avec ou sans accent aigu, le son [e] (*é* fermé), dans : *dé, élégant, chanté, chanter, chantez, chez, cordonnier, sied, pied, clef*, et même dans : *greffé, pressé, prêt, quêté*, etc., dans lesquels le premier *e* tend à être prononcé [e] sous l'influence du second (v. INFLEXION et HARMONIE); 3° avec ou sans accent grave, ou avec l'accent circonflexe, le son [è] (*é* ouvert), dans : *père, pèse, trêfle, fier, fié, infect, insecte, tertre, tête, bête, être*; 4° suivie d'un *n*, généralement après *i*, le son [ē] (*é* ouvert nasal), dans : *chien, chien-dent, rien, Saint-Ouen*; 5° suivie d'un *n* ou d'un *m*, le son [ā] (*a* nasal), dans *en, enfant, orient, orienter, Rouen, embrasser*.

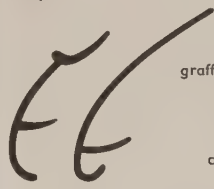
La lettre **E** entre dans diverses combinaisons qui notent *æ* fermé, *æ* ouvert, *æ* ouvert nasal : ainsi *eu* dans *jeu, yeux, beuglé* (*æ* fermé), *jeune, veuve, neuf* (*æ* ouvert); *æ* dans *vœu* (*æ* fermé), *bœuf* (*æ* ouvert); *æ* dans *œil* (*æ* ouvert); *ue* dans *cueilli*,



capitale latine peinte, I^{er} s.



capitale latine livresque, I^{er}-VI^e s.



graffiti, I^{er} s.



cursive latine, I^{er}-III^e s.



cursive latine, I^{er}-VI^e s.



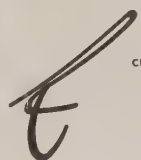
minuscule primitive ou semi-onciale, III^e-IV^e s.



onciale classique, IV^e-VIII^e s.



onciale carolingienne



cursive latine, IV^e-VII^e s.



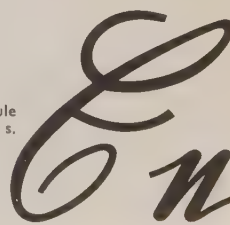
minuscule caroline



gothique, XII^e-XV^e s.



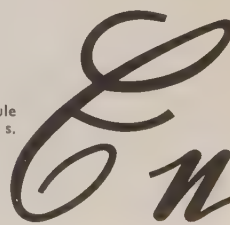
bâtarde française, XV^e-XVI^e s.



humanistique cursive ou "italique", XV^e s.



majuscule et minuscule allemandes XVI^e-XX^e s.



orgueilleux (æ fermé), cueille, orgueil (æ ouvert); eun, dans jeun (æ nasal).

E « muet » terminant un monosyllabe ou quelques mots invariables s'élide devant un mot commençant par une voyelle, c'est-à-dire disparaît non seulement de la prononciation, mais de l'orthographe : l'or, j'ai, il m'appelle, c'est, d'ici, presque, entrouvert.

● **Phonétique historique.** E « muet » provient normalement de l'a atone post-tonique du latin ou du francique (*terra* et *werra* ont donné « terre » et « guerre »), ou d'une voyelle atone prétonique (*caballum*, *fenestra*, *primarium*, *juniperum* ont donné « cheval », « fenêtre », « premier », « genévère »), ou de l'impossibilité, en vieux français, de prononcer un groupe de consonnes sans voyelle d'appui (*patrem* a donné « père », *hom(i)nem* a donné « homme », *arb(o)rem* a donné « arbre »).

E fermé ou ouvert provient fréquemment de l'a tonique libre : *cantatum* et *cantare* sont devenus *chanté* et *chanter*; *cantarunt* et *mare* sont devenus *chantèrent* et *mer*.

Un é initial s'est parfois développé devant certains groupes de consonnes (é prosthétique) : *stabulum*, *scribere* ont donné *étable*, puis *étale*, *écrire*, puis *écire*.

É provient normalement d'un e suivi d'un s : *testa* et *testa* ont produit *fête* et *tête*.

El est le résultat de processus phonétiques divers et complexes. Il en est de même pour *eu*, *œu*, *œ*, *ue* (et *ie*).

E fermé [e]. Le phonème é fermé [e] appartient à la série des voyelles antérieures; c'est un son presque aussi fermé que [i]. Dans l'émission de cette voyelle, la langue se gonfle dans la partie antérieure de la bouche; la pointe, comme pour [i], s'applique contre les dents inférieures, et le point d'articulation du é fermé est légèrement plus bas que celui de [i]; les dents sont très rapprochées et les commissures des lèvres légèrement écartées.

En français, les finales suivantes sont prononcées avec un é fermé : *er*, *ez*, *é*, *és*, *ée*, *ées*, *ai* (au moins dans certaines régions); par ex. : *aller* [ale], *nez* [ne], *thé* [te], *restés* [reste], *j'irai* [jire]. A l'intérieur d'un mot, on prononce un é fermé quand on a l'orthographe *é*, *ai* ou *ei*; ex. : *déménager* [demenaze], *laisser* [lese], *peiner* [pene].

E ouvert [ɛ]. Le phonème è ouvert appartient à la série des voyelles antérieures. Dans l'émission de cette voyelle, la langue se gonfle légèrement dans la partie antérieure de la bouche; la pointe s'applique contre les dents inférieures, et le point d'articulation du è ouvert est plus bas que celui du é fermé; les dents sont légèrement écartées.

En français, les finales suivantes sont prononcées avec un è ouvert : *ait*, *ais*, *aient*, *et*, *aïd*, *ère*, *ette*, etc. Ex. : *tapait* [tape], *mais* [me], *allaient* [ale], *secret* [səkre], *laid* [le], *mère* [me], *cette* [set].

E muet [ə]. Le e inaccentué en français est généralement appelé « e muet », bien qu'il ne soit muet que dans certains cas.

En français, la prononciation ou la suppression du e sont d'une grande importance pour le rythme, le nombre de syllabes variant suivant les cas. Le e supprimé entraîne la disparition complète d'une syllabe; par ex. : *tout le monde* [tulmɔ̃d]; *c'est lui qui le dit* [sɛlɥikildit]. Au contraire, dans les cas où il est prononcé, le e a la même valeur qu'une autre voyelle, ainsi : *le vois-tu?* [ləvɔ̃ty]; *une fenêtre* [ynfənɛtr].

Les règles de prononciation du e muet sont complexes et ne peuvent être rapportées à un mot isolé. Placé dans une phrase, le e d'un mot sera prononcé ou supprimé suivant le nombre de consonnes qui le précèdent ou le suivent; par ex. : *la petite* [lapɛtit], *une petite* [ynpɛtit].

É [ɛ] ou [œ] est une voyelle labio-palatale ou composée, c'est-à-dire à la fois antérieure comme [e] (æ fermé) ou [ɛ] (æ ouvert) et arrondie comme un o; en nasal, quand il n'est pas l'équivalent de an, est toujours un é ouvert [ɛ] nasalisé.

EA, doublet du dieu Enki, dans la religion suméro-akkadienne, conçu plus particulièrement comme dieu des Eaux douces. Ea, dieu de la Sagesse et de la Magie, était vénéré comme créateur et bienfaiteur de l'humanité.

ÉACÉES ou ÉACIES n. f. pl. Fêtes des Eginètes en l'honneur d'Eaque, fils de Zeus.

ÉACIDES, en gr. Aiakidai, descendants

d'Eaque : Pélée, Achille, Pyrrhos ou Néoptolème, Télémon, Ajax, etc. Les anciens rois d'Épire prirent ce nom comme descendants de Pyrrhos, fils d'Achille. — Dynastie qui régna sur les Molosses jusqu'en 230 av. J.-C. et qui prétendait descendre d'Eaque.

ÉADRED ou ÉRED († Frome, Somersetshire, 955), roi des Anglo-Saxons (946-955); il succéda à son frère Edmond. Après des guerres très dures contre les Scandinaves, il reconquit la Northumbrie; il consolida l'unité anglaise fraîchement acquise.

EAKINS (Thomas Cowferthwait), peintre américain (Philadelphie 1844 - id. 1916). La plupart de ses œuvres, de tendance réaliste, se trouvent au musée des Beaux-Arts de Philadelphie, au Metropolitan Museum of New York, à la Corcoran Gallery de Washington, au musée de Brooklyn (Etat de New York) et au musée de Fort Worth (Texas).

EALDORMAN n. m. (autre forme de l'angl. *alderman**). Duc anglo-saxon. (Noble compagnon du roi, il gouvernait une région.)

EALING, quartier résidentiel de l'ouest de Londres (Middlesex); 183 000 hab.

E. A. M., sigle de *Ellinikó Apeleftherotikó Métopo* (Front national de libération), organisation de résistance hellénique contre l'occupation allemande, créée en 1943. De tendance marxiste, l'E. A. M. mit sur pied, sous le nom d'E. L. A. S.*, de véritables formations militaires. Refusant, en 1944, de reconnaître le nouveau gouvernement grec, elle anima jusqu'en 1949 la guerre civile qui ravagea le pays après sa libération.

ÉANATOU, patési de Lagash, cité sumérienne (III^e millénaire av. J.-C.). Après sa victoire sur les gens d'Oumma, il érigea la *Stèle des vautours*.

EANTIES n. f. pl. Antiq. gr. V. AIANTIES.

EAQUE, en gr. Aiakos. Myth. gr. Fils de Zeus et de la nymphe Eginé, il fut le plus pieux de tous les Grecs. Sa sagesse fit de lui l'arbitre des Grecs et leur interprète auprès des dieux. Il aida Poséidon et Apollon à construire les murs de Troie. Une tradition récente, datant de Platon, fait de lui l'un des juges des Enfers, aux côtés de Minos et de Rhadamant. On lui rendait un culte à Eginé, où l'on célébrait notamment en son honneur les fêtes appelées *Eacies*.

EARIAS [rias] n. m. Petit papillon dont la chenille vit fréquemment, comme celle des torseuses, entre les feuilles des peupliers et des saules, qu'elle réunit avec de la soie. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des noctuides.)

— ENCYCL. La chenille d'*Earias chlorana* vit sur nos saules. Au point de vue économique, l'espèce la plus importante est *E. insulana*, dont la chenille tarade les rameaux et les capsules du cotonnier et cause de grands dégâts dans les plantations de l'ancien monde.

EARL [ɛrl] n. m. (mot angl.). Titre anglais équivalent de celui de comte. (La fonction d'earl fut substituée, au début du XI^e s., par les conquérants danois à celle de l'ealdorman anglo-saxon, et mieux surveillée par le roi que cette dernière. Le titre, réduit à une valeur honorifique, fut conservé par les dynasties anglaises postérieures.)

EARLE (John), écrivain anglais (York v. 1601-Oxford 1665). Précepteur de Charles II, il le suivit en exil, devint son chapelain et, à la Restauration, évêque de Worcester (1662), puis de Salisbury (1663). Il a écrit un volume de caractères à la manière de Théophraste. *Microcosmographie* (1628).

EARLE (Pliny), inventeur américain (Leicester, Massachusetts, 1762 - id. 1832). On lui doit la machine à carder (1790).

EARLOR (Richard), graveur anglais (Londres 1743 - id. 1822). Il a pratiqué avec brio tous les procédés de la gravure, et associa souvent, sur une même planche, le burin au grattoir, au burin, à l'eau-forte. On le considère surtout comme un maître de la manière noire (*Bethsabée*, *Abisag*). Sont également estimées ses estampes claires, d'après Van Huysum (*Fleurs*), Mario dei Fiori (*Concert d'oiseaux*). On lui doit la reproduction, en fac-similé, de plus de deux cents dessins de Claude le Lorrain.

EARLY [ɛrli] n. f. (mot angl. signif. *hâtif*). Variété de pomme de terre hâtive, de forme

allongée, rose extérieurement, mais à chair blanche.

EARLY (Jubal Anderson), général sudiste américain (Franklin, Virginie, 1816 - Lynchburg, Virginie, 1894). Officier d'artillerie, il quitta l'armée pour le barreau en 1838. Il reprit du service d'abord pendant la campagne du Mexique (1847), puis dans les rangs des Confédérés lors de la guerre de Sécession*. Après s'être distingué à Bull Run (1861), il fut battu et relevé de son commandement par le général Lee en 1865.

EARN (LOCH), lac de Grande-Bretagne, en Ecosse (Perthshire), allongé au fond de la vallée de l'*Earn*, rivière qui rejoint l'estuaire du Tay (70 km).

EAST BARNET, aggl. résidentielle de la grande banlieue de Londres, au N. de la métropole (Hertfordshire); 40 400 hab.

EASTBOURNE, v. de la côte méridionale de la Grande-Bretagne (Sussex); 57 800 hab. (en dehors de la période des vacances). Cette grande station balnéaire a été endommagée par les bombardements allemands au cours de la Seconde Guerre mondiale.

EAST CHICAGO, v. des Etats-Unis (Indiana), agglomération de la conurbation de Chicago, sur le lac Michigan; 54 300 hab. Port important. Acieries. Métallurgie du plomb et de l'étain. Industries chimiques.

EAST END, quartiers orientaux de Londres, de part et d'autre de la Tamise, au-delà de Tower Bridge. S'étendant à proximité des docks, ces quartiers, essentiellement industriels et populaires, s'opposent aux riches quartiers résidentiels du *West End*.

EASTER ISLAND, nom anglais de l'île de Pâques*.

EASTERLIES [istɛrlis] n. m. pl. (mot angl.). Vents d'est planétaires qui soufflent sur les régions polaires d'une part, sur la zone intertropicale (syn. de ALIZÉS) d'autre part.

EAST GRINSTEAD, v. de Grande-Bretagne (Sussex), au S. de Londres, dans le Weald; 10 800 hab. Bel hospice du XVII^e s. (*Sackville College*). Brasseries.

EAST HAM, aggl. de la banlieue est de Londres (Essex); 109 900 hab. Industries chimiques et alimentaires.

EASTLAKE (sir Charles Lock), peintre anglais (Plymouth 1793 - Pise 1865). Il vit, en 1815, arriver le *Bellerophon* à Plymouth, et fit de l'Empereur et de ses officiers, sur le pont du navire, un portrait qui le rendit célèbre. Eastlake voyagea souvent en Italie, d'où il rapporta de nombreux tableaux religieux ou de genre, puis travailla à la décoration du palais de Westminster (1841). Il fut conservateur de la National Gallery et président de la Royal Academy (1850).

EASTLEIGH, aggl. industrielle de la banlieue nord de Southampton (Grande-Bretagne); 30 600 hab.

EAST LONDON, v. et port de l'Union sud-africaine (prov. du Cap), sur l'océan Indien; 90 600 hab. Riche région agricole. Exportation de laines, d'agrumes et de produits d'élevage. Industries mécaniques, alimentaires et chimiques. Réparations navales.

EAST LOTHIAN ou HADDINGTON-SHIRE, comté de Grande-Bretagne, en Ecosse, sur la rive sud de l'estuaire du Forth et sur la mer du Nord; 51 800 hab. Ch.-l. *Haddington*.

EASTMAIN, fl. du Canada, dans l'Ungava, tributaire de la baie James; 600 km.

EASTMAN (George), industriel américain (Waterville, New York, 1854 - Rochester, New York, 1932). Intéressé dès son enfance par la photographie, il prépara en 1878 les premières plaques au gélatino-bromure d'argent; il en commença la fabrication industrielle en 1880, à Rochester, avec l'aide de six ouvriers. En 1884, il créa une pellicule en papier et, en 1889, le film transparent de nitrocellulose qu'utilisa Edison dans son cinématographe. En 1880, il avait fondé la maison Kodak. De son vivant, il consacra la plus grande partie de sa fortune à des fondations charitables; à sa mort, sa maison de Rochester a été transformée en un institut public pour propager la connaissance des techniques photographiques.

EASTMANCOLOR n. m. (nom déposé). Procédé de photographie et de cinématographie



George EASTMAN

en couleurs, créé en 1950 par la société Eastman Kodak, et permettant l'obtention de positifs par tirage.

EASTMAN KODAK COMPANY, société américaine, fondée en 1880. Spécialisée dans la fabrication de matériels et de produits photographiques et cinématographiques, d'instruments d'optique, de matières plastiques et de certains produits chimiques organiques, elle contrôle 13 filiales aux Etats-Unis et 44 autres sociétés dans le monde.

Par l'intermédiaire de la Tennessee Eastman Co., la Eastman Kodak Cy est également un important producteur de textiles artificiels, qui représentent, avec les matières plastiques, 17 p. 100 de ses ventes, contre 53 p. 100 pour le matériel photographique pour amateurs et usages commerciaux et militaires, 12 p. 100 pour les pellicules cinématographiques et 7 p. 100 pour les produits chimiques organiques. Ses principales usines américaines sont situées à Rochester (New York), Kingsport (Tennessee), Peabody (Massachusetts), Chicago (Illinois) et Longview (Texas). Le groupe possède également d'importants centres de production en Angleterre, en France (Kodak-Pathé), en Allemagne et en Australie.

EASTON, v. des Etats-Unis (Pennsylvanie), en bordure des Appalaches, sur la Delaware; 35 600 hab. Textiles et industries chimiques. Papier. Collège.

EAST ORANGE, v. des Etats-Unis (New Jersey), dans la région de New York; 79 300 hab. Centre résidentiel. Collèges.

EAST PROVIDENCE, v. des Etats-Unis (Rhode Island), sur la *Providence River*, dans la baie de Narragansett; 35 900 hab. Matériaux de construction. Industries chimiques et textiles. Métallurgie. Chantiers navals.

EAST RETFORD ou **RETFORD**, v. de Grande-Bretagne (Nottinghamshire), au N.-E. de Nottingham; 16 300 hab. Centre ferroviaire.

EAST RIDING, une des trois divisions du Yorkshire (Grande-Bretagne), entre la Derwent et la mer du Nord, de part et d'autre des York Wolds; 510 800 hab.

EAST RIVER, chenal par lequel la baie de New York communique avec le détroit de Long Island.

EAST SAINT LOUIS, v. des Etats-Unis (Illinois), sur la rive gauche du Mississippi; 82 225 hab. Industries sidérurgiques et mécaniques. Métallurgie de l'aluminium, du cadmium et du zinc. Produits chimiques et raffinage du pétrole.

EATON (William), officier américain (Woodstock, Connecticut, 1764 - Brimfield, Massachusetts, 1811). Il entra dans une école militaire et devint capitaine en 1792; il fut consul à Tunis (1797-1803). En 1805, à la tête d'une petite armée de 500 hommes, il essaya de porter au trône de Tripoli le pacha Ahmet Karamanli.

EATON (Amos), botaniste américain (v. 1776 - † Troy, New York, 1842). Il fut chargé d'étudier, au point de vue géologique, la contrée du lac Erié, puis devint professeur à l'Institut Rensselaer, à Troy. Ses principaux ouvrages sont : *Aperçu sur la géologie des Etats septentrionaux* (1816), *Manuel de botanique de l'Amérique du Nord* (1833), le premier ouvrage populaire sur cette science qui ait été publié aux Etats-Unis.

EAU n. f. (lat. *aqua*). 1. Corps incolore, inodore, insipide, liquide à la température ordinaire, composé d'hydrogène et d'oxygène, et qui peut dissoudre un certain nombre de corps. || Masse considérable du même liquide : *Il se hâta d'entrer dans le lac comme dans une eau qui rajeunit* (Giraudoux). || Pluie : *Temps qui est à l'eau. Trombe d'eau*. 2. L'eau servant à des usages journaliers : *Un buveur d'eau. Il se jeta de l'eau à la face, puis se donna un coup de peigne* (Zola). || *Par extens.* Nom donné à un grand nombre de liqueurs alcooliques ou autres : *Il me racontait sa passion en buvant de grands verres d'eau de groseille* (Chateaubriand).

|| Liquide obtenu par distillation ou par infusion, et servant à divers usages : *On veut me faire boire des cocktails à l'eau de Cologne, à l'eau dentifrice* (G. Duhamel). || Suc de certains fruits ou de certaines plantes : *Melons qui ont trop d'eau*. || Sécrétion

liquide du corps humain (salive, sueur, humeur, urine, larmes) : *A la vue de certains mets, l'eau vient à la bouche*. || *Eau courante*, eau qui s'écoule librement : *L'eau à passer sur le tronc d'un chêne les canaux d'eau courante* (Giraudoux). *L'amour s'en va comme cette eau courante* (Apollinaire). || *Eau claire*, eau bien transparente : [...]*l'eau claire étant probablement le symbole le plus clair de beauté pour les gens qui ne font pas profession de méditer* (Baudelaire); eau qu'on boit sans mélange de vin ou d'autre liquide (on dit aussi *EAU PURE*, dans ce sens); au fig., résultant nul ou insignifiant : *L'esprit, sans l'instruction et le jugement, ne donne que de l'eau claire* (M^{me} de Maintenon). || *Eau de roche*, eau très limpide, qui sourd d'une roche. || *Clair comme de l'eau de roche*, très clair (au pr. et au fig.).

— Loc. div. *De la plus belle eau*, ce qu'il y a de mieux en fait de personnes ou de choses (par allusion aux pierres précieuses); se dit plutôt ironiq. : *Bandit de la plus belle eau*. || *Etre l'eau et le feu ou comme l'eau et le feu*, avoir des caractères totalement opposés. || *Se ressembler comme deux gouttes d'eau*, avoir une ressemblance absolue. || *Mettre de l'eau dans son vin*, réduire ses exigences. || *Faire quelque chose comme si l'on buvait un verre d'eau*, le faire sans peine, sans répugnance. || *Ne pas trouver de l'eau à la rivière ou à la mer*, ne pas savoir se procurer des choses très faciles à trouver. || *Coup d'épée dans l'eau*, tentative sans succès. || *Tomber à l'eau*, ne pas aboutir : *Projet tombé à l'eau*. || *Suer sang et eau*, v. *SUER*. || *Etre en eau*, suer abondamment. || *Etre comme un poisson dans l'eau*, être à son aise, être tout heureux de sa position. || *Revenir sur l'eau*, être remis sur le tapis, réparer; rétablir ses affaires, sa santé. || *Faire venir l'eau à son moulin*, faire tourner les choses à son avantage, même en lésant autrui. || *Faire venir l'eau au moulin de quelqu'un*, lui procurer des profits. || *Il passera de l'eau sous le pont*, il s'écoulera un long temps. || *Pêcher en eau trouble*, v. *PÊCHER*. || *C'est une goutte d'eau dans la mer*, c'est, relativement, quelque chose de très peu d'importance. || *Porter de l'eau à la mer, à la rivière*, faire quelque chose d'inutile; mettre quelque chose en un lieu où il surabonde, etc. || *L'eau va à la rivière*, l'argent va aux riches. || *Rester le bec dans l'eau*, ne savoir que répondre. || *Se noyer dans un verre d'eau*, être arrêté par des obstacles insignifiants.

— LANGUE CLASS. *Battre l'eau*, prendre une peine inutile : *C'est battre l'eau, monsieur, que de répéter toujours la même chose* (Saint-Simon).

— ALLUS. HIST. *Que d'eau! que d'eau!*, paroles attribuées au président Mac-Mahon, quand il se rendit à Toulouse lors de la terrible inondation de 1875. (On les rappelle ironiquement, en présence d'une chose dont l'abondance surprend ou effraie.)

— Chim. Résultat de la combinaison de 1 volume d'oxygène et de 2 volumes d'hydrogène. || *Eau distillée*, eau pure obtenue par la distillation d'une eau naturelle. || *Eau seconde*, acide nitrique étendu d'eau; lessive de potasse caustique ou de soude, dite aussi *eau des savonniers*, pour nettoyer la peinture à l'huile. || *Eau régale*, mélange d'acide nitrique et d'acide chlorhydrique, qui sert à dissoudre l'or et le platine. || *Eaux mères*, eaux dans lesquelles s'est opérée la cristallisation d'une substance. || *Eau de cuivre*, dissolution d'acide oxalique. || *Eau de Javel*, v. *CHLORE*. || *Eau-forte*, nom vulgaire de l'acide nitrique du commerce. || *Eau céleste*, liquide d'un beau bleu, que l'on obtient par un mélange d'ammoniaque et d'une solution de sulfate de cuivre. || *Eau oxygénée*, nom donné à la solution de bioxyde d'hydrogène H₂O₂, employée pour le blanchiment et en pharmacie. || *Eau ardente*, essence de térébenthine. || *Eau grecque*, ou *mexicaine*, ou *africaine*, ou d'*Egypte*, nom donné à une préparation de nitrate d'argent que l'on emploie pour noircir les cheveux. || *Eau lourde*, composé analogue à l'eau, mais dont l'hydrogène est remplacé par du deutérium. — Dr. anc. *Question par* (ou *de*) *l'eau*, v. part. *encycl.*

— Econ. dom. *Eau de riz*, eau dans laquelle on a fait cuire du riz (utilisée comme empois). || *Eau gazeuse*, eau dans laquelle on a introduit artificiellement, en dissolution, une certaine quantité de gaz carbonique. ||

Eau de Seltz, eau de Cologne, eau de fleur d'orange, eau rouge, etc., v. *SELTZ*, *COLOGNE*, *ORANGER*, *ROUGIR*, etc.

— Hippol. *Rompre* (ou *couper*) *l'eau à un cheval*, l'obliger à s'interrompre plusieurs fois pendant qu'il boit.

— Hist. *Marchands de l'eau*, ancien nom des marchands qui faisaient, par eau, le commerce de Paris, et qui étaient formés en une corporation appelée *Hanse de la marchandise de l'eau*. || *Porteur d'eau*, homme qui faisait autrefois profession de vendre de l'eau, et surtout de la porter à domicile. || *Bataille de l'eau lourde*, v. part. *encycl.*

— Industr. du gaz. *Eau ammoniacale*, eau qui, provenant à la fois de la condensation et du lavage du gaz brut, contient de l'ammoniac en solution, à l'état libre ou combiné, ayant pour origine la distillation de la houille : *L'eau ammoniacale est le plus souvent traitée pour fabriquer du sulfate d'ammonium, des eaux concentrées ou de l'alcali*.

— Joaill. Transparence des perles, des diamants et des pierres précieuses. (L'eau d'une gemme peut être altérée par les accidents suivants : crapaud, dragon, dragonneau, fumée, gendarme, glace, jardinage, lait, neige, nuage, nuée, pâte, poil, roche, sourd, tache, terrasse.)

— Liturg. *Eau baptismale*, eau bénite dont on se sert dans l'administration du baptême. || *Eau bénite*, eau que, dans la liturgie catholique, le prêtre bénit et emploie à diverses bénédictions. || *Eau grégorienne*, v. part. *encycl.* || *Eau lustrale*, eau que les païens consacraient par des cérémonies religieuses et employaient à des purifications.

— Mar. Terme remplaçant le mot « mer » dans beaucoup de locutions maritimes. || *Caler « n » mètres d'eau*, avoir n mètres de tirant d'eau. || *Demander de l'eau*, en régate, au voisinage d'un obstacle, comme une marque de parcours, demander à un concurrent de s'écarter pour laisser le passage libre : *Un yacht auquel il est demandé de l'eau n'a pas le droit de refuser*. || *Faire eau*, pour un navire, recevoir l'eau par des ouvertures accidentelles. || *Faire de l'eau*, approvisionner le navire en eau potable. || *Il y a de l'eau à courir*, on ne risque pas de s'échouer. || *Lignes d'eau*, lignes de flottaison. || *Ironie. Marin d'eau douce*, matelot qui a peu navigué. || *Voie d'eau*, ouverture accidentelle qui donne accès à l'eau dans un navire.

— Minér. *Eau thermale*, eau de source qui jaillit à une température élevée. || *Eau minérale*, eau contenant en solution des substances minérales qui la font utiliser en thérapeutique. || *Eau de carrières*, eau que l'on trouve dans les pores des roches.

— Océanogr. *Eau morte*, phénomène provoqué par la superposition de deux masses d'eau de salinité différente, se traduisant par la formation d'ondes internes qui peuvent ralentir fortement la marche d'un petit navire.

— Papet. *Eau collée*, eau d'égouttage de la toile des machines à papier ou à carton. (On dit aussi *EAU BLANCHE*.)

— Peauss. Opération du travail des cuirs hongroyés, qui consiste à fouler les peaux dans les cuves d'alunage. || *Etre hors d'eau*, en parlant d'une peau, avoir perdu toute son humidité, qui a été remplacée dans les pores par de l'huile.

— Pêch. *Pêcher l'eau*, rechercher le poisson dans une rivière en se fondant sur l'intuition et l'expérience. (Le pêcheur à la mouche pêche l'eau lorsqu'il sollicite des poissons dont la présence sur une place n'est pas matérialisée par les traces de gobages.) || *Eaux café au lait*, eaux troubles en période de crue. || *Eaux fines*, eaux très claires. || *Eaux de neige*, eaux d'une rivière en crue par suite de fonte de neige.

— Pêtr. *Eau de gisement*, eau salée généralement associée à un gisement de pétrole. || *Eau libre*, filtrat de la boue de forage à travers les parois d'un puits. (V. *FILTRE-PRESSE*.)

— Pharm. Nom donné à une multitude de préparations liquides : *Eau sédative*, *Eau blanche* (v. *SÉDATIVE*, *BLANCHE*, etc.). || *Eau aromatique*, eau contenant des parfums en dissolution, résultant de la distillation de l'eau, après macération de cette eau avec des plantes ou des parties de plantes. || *Eau d'angélique*, eau aromatique obtenue par macération, puis distillation des racines d'angélique dans de l'eau salée. || *Eau d'arquebuse*,

liqueur obtenue par simple macération dans l'alcool d'une vingtaine de plantes. (Syn. VULNÉRAIRE.) || *Eau oxygénée*, solution de peroxyde d'oxygène (H_2O_2) dans l'eau.

— *Phytopathol.* *Eau céleste*, bouillie anticryptogamique à base de sulfate de cuivre et d'ammoniac.

— *Therm.* *Eau de circulation*, eau que l'on fait circuler dans une enveloppe, un serpent, un faisceau tubulaire, pour enlever de la chaleur, par exemple en vue de condenser une vapeur. || *Eau de condensation*, eau injectée dans un condenseur par mélange, pour condenser la vapeur qui a travaillé dans une machine thermique. (L'eau qui sert à la condensation dans un condenseur par surface est appelée plutôt *eau de circulation*. On emploie parfois l'expression d'« eau de condensation » dans le sens d'eau condensée, ce qui peut prêter à confusion.) || *Ecran d'eau*, nappe de tubes d'eau disposée de manière à constituer la paroi de la chambre de combustion, ou à protéger du rayonnement les parois proprement dites, tout en servant de surface de chauffe. (V. ÉCRAN.) || *Tube d'eau*, tube d'une chaudière dans lequel circule l'eau ou le mélange d'eau et de vapeur.

— *Vénér.* *Batte l'eau*, se jeter à l'eau, en parlant d'une bête que l'on courre. || *Bar-l'eau* ou *l'animal à l'eau*, fanfare qui indique que l'animal est à l'eau. || *Sortie de l'eau*, sonnerie de trompe, pour indiquer que la bête quitte l'eau.

— *Eaux* n. f. pl. *Eaux* jaillissantes, fournies par des sources naturelles (geysers) ou des fontaines artificielles : *Les grandes eaux de Versailles*. || En style biblique ou poétique, le déluge, la mer, avec une idée de solitude : *La couleur des eaux était pareille à celle du verre liquide* (Chateaubriand). || Le sillage d'un navire : *Se tenir dans les eaux d'un cuirassé*. || *Eaux* thermales ou minérales ; lieu qui possède un établissement d'eaux thermales ou minérales : *Prendre les eaux*. *Aller aux eaux*. || *Les eaux d'un pays*, portions d'eau qui constituent les eaux territoriales d'une nation. || *Fig. Etre, se tenir dans les eaux de quelqu'un*, être dans le voisinage de quelqu'un, ou, encore, avoir des relations avec lui. || *Fam. Les eaux sont basses*, les ressources ont diminué, il y a peu d'argent.

— *Agric.* *Eaux grasses*, nom donné aux résidus de l'alimentation humaine provenant des lavages de la vaisselle et des ustensiles de cuisine. (Les eaux grasses, notamment celles qui proviennent de collectivités importantes [hospices, hôpitaux, cantines, prisons], sont couramment utilisées dans l'alimentation du porc ; elles se prêtent mal à une alimentation rationnelle de ces animaux, en raison de la grande variabilité de leur valeur nutritive, qui est fonction de leur origine et de l'époque de l'année.)

— *Art vétér.* *Eaux aux jambes*, dermatose eczémateuse chronique qui se développe aux extrémités des membres du cheval, débutant aux plis du paturon et remontant parfois jusqu'au milieu du canon. (V. part. *encycl.*) || *Eaux rouges*, maladie du mouton, à évolution très rapide, caractérisée par un jetage, une urine et des excréments plus ou moins sanguinolents, généralement attribuée à la toxine du bacille de Preisz-Nocard. (La vaccination donne de bons résultats.)

— *Dr.* *Eaux courantes*, eaux des fleuves et rivières (par opposition aux eaux stagnantes des lacs, étangs et marais), et plus spécialement. eaux des rivières non navigables. || *Eaux de source* ou *eaux vives*, eaux jaillissant du sol et appartenant au propriétaire de celui-ci, sauf si leur abondance leur donne le caractère de cours d'eau. || *Eaux pluviales*, eaux de pluie appartenant à celui qui les reçoit sur son fonds. || *Eaux territoriales*, juridictionnelles ou littorales, v. MER. || *Régime des eaux*, v. part. *encycl.*, Dr. admin.

— *Expl. sal.* *Eaux mères*, eaux restant sur les tables salantes, après évaporation de la majeure partie de l'eau de mer initiale et après dépôt sur le fond de ces tables de la plus grande partie du sel. (Les eaux mères comprennent les sels les plus solubles, notamment des sels de magnésium, de potassium, de brome, etc. Elles sont évacuées des tables salantes avant la récolte du sel et font parfois l'objet de traitements particuliers, notamment pour en extraire le brome et les sels magnésiens.)

— *Industr.* *Eaux résiduaires*, eaux chargées des déchets et résidus de certaines industries (brasserie, distillerie, féculerie, etc.). || *Petites eaux*, en sucrerie, eaux résiduaires évacuées avec les pulpes après la diffusion. (Par pression, on retire des pulpes l'eau de presse.)

— *Obstér.* « *Les eaux* », le liquide amniotique. || *Perte des eaux*, ouverture de l'œuf donnant issue au liquide amniotique. || *Poche des eaux*, partie du pôle inférieur de l'œuf comprise entre la présentation et le canal cervico-segmentaire.

— *Trav. publ.* *Eaux de ruissellement*, eaux de pluie et eaux de lavage de la voirie. (Syn. EFFLUENT PLUVIAL.) || *Eaux usées*, ensemble des eaux ménagères, des eaux-vannes, des eaux industrielles, des eaux du service public et des eaux de drainage.

— *ENCYCL. Chim.* Considérée par les Anciens comme un élément, l'eau est une combinaison d'hydrogène et d'oxygène. Cavendish reconnut en effet (1781) qu'elle se formait dans la combustion de l'hydrogène.

Les travaux de Lavoisier, de Laplace et de Meusnier, complétés par ceux de Carlisle et de Nicholson (analyse électrolytique de l'eau, 1800), de Gay-Lussac et de Humboldt (synthèse eudiométrique, 1805), et enfin par ceux de Dumas (synthèse pondérale, 1843), établissent sa composition.

L'eau est formée de deux atomes d'hydrogène pour un atome d'oxygène et a pour formule H_2O .

● *Propriétés physiques.* Liquide transparent, inodore, sans saveur, incolore, mais prenant une teinte bleu verdâtre sous une grande épaisseur, l'eau présente diverses anomalies dans ses propriétés physiques. Elle possède notamment un maximum de densité à 4 °C, densité qui est alors sensiblement de 1 g/cm³, par définition du gramme. Sa chaleur spécifique, particulièrement élevée, passe par un minimum ; par définition de la calorie, cette chaleur spécifique est égale à l'unité à 15 °C. L'eau dissout un grand nombre de substances solides, liquides ou gazeuses. Lorsque la température croît, en général, la solubilité des solides augmente et celle des gaz diminue.

L'eau prend facilement les deux autres états physiques ; par définition de l'échelle thermométrique centésimale, elle se congèle à 0 °C et bout à 100 °C sous la pression atmosphérique normale.

La vapeur d'eau est un gaz incolore, de densité 5/8 par rapport à l'air.

L'eau solide, ou glace, est formée de cristaux hexagonaux ; l'eau augmente de volume en se congelant, et la glace a pour densité 0,92. Sous de très fortes pressions, on a découvert plusieurs autres sortes de glaces, plus denses que l'eau.

Comme la chaleur spécifique, les chaleurs latentes de fusion et de vaporisation de l'eau sont particulièrement élevées ; aussi la présence de l'eau rend-elle les variations brusques de température impossibles à la surface de la Terre.

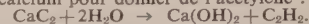
● *Propriétés chimiques.* Formée avec un grand dégagement de chaleur à partir de ses éléments, l'eau est un composé stable. Sa vapeur ne commence à se dissocier que vers 1 300 °C.

Elle peut néanmoins être décomposée par les corps avides de l'un ou l'autre de ses éléments. Le fluor, le chlore ou le brome peuvent fixer l'hydrogène et libérer l'oxygène, d'où le rôle oxydant de l'eau de chlore.

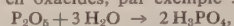
Au contraire, le phosphore, le carbone, le silicium s'unissent à l'oxygène et libèrent l'hydrogène ; en faisant passer un courant de vapeur d'eau à travers du coke porté au rouge, on obtient le gaz à l'eau, combustible formé essentiellement d'hydrogène et d'oxyde de carbone. Les métaux alcalins et alcalino-terreux décomposent de même l'eau à froid,

en donnant des hydroxydes. Le fer, le zinc n'agissent que sur la vapeur d'eau au rouge, selon une réaction réversible.

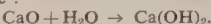
Dans les actions précédentes, l'eau était décomposée en hydrogène et oxygène ; dans d'autres cas, la molécule d'eau se coupe en un atome d'hydrogène et un groupement hydroxyle OH. De telles réactions, dites souvent *hydrolyses*, se produisent avec les sels des acides faibles et des bases faibles, avec les esters, avec les chlorures d'acides, avec certains nitrures, phosphures, carbures métalliques. Ainsi l'eau agit-elle sur le carbure de calcium pour donner de l'acétylène :



L'eau donne également un grand nombre de réactions d'addition, en fournissant des hydrates. Parmi ces réactions, on peut mentionner celles des anhydrides, qui se transforment en oxacides, par exemple :



et celles des oxydes basiques, qui donnent des bases, notamment l'extinction de la chaux vive :



Enfin, de nombreux corps forment avec l'eau des hydrates cristallisés, par exemple $Cl_2 \cdot 6H_2O$, ou $CuSO_4 \cdot 5H_2O$; on dit qu'il s'agit alors d'eau de cristallisation, car son élimination ne laisse pas subsister les cristaux. Au contraire, dans les oxacides ou les bases, on avait affaire à de l'eau dite de constitution, dont la présence modifiait profondément les propriétés des corps.

● *Propriétés physiologiques.* L'eau est nécessaire à la vie des cellules animales et végétales ; il suffit, en général, que la teneur en eau baisse de 20 p. 100 pour qu'en résulte la mort des tissus.

● *Etat naturel de l'eau.* L'évaporation de l'eau des mers et des cours d'eau produit de la vapeur d'eau dont la condensation fournit les nuages ; ceux-ci restituent à la surface de la terre, sous forme de pluie ou de neige, l'eau que récupéreront les rivières et les fleuves (eau de ruissellement), ou qui formera les sources et les nappes souterraines (eaux d'infiltration). Celles-ci, en agissant sur les roches dont elles dissolvent les éléments solubles, se minéraliseront ; elles pourront contenir notamment du carbonate et du sulfate de calcium. Selon la proportion des sels dissous, ces eaux sont dites *douces* (moins de 0,6 g de sels par litre) ou *dures* (on dit aussi *crues*). On réserve le nom d'*eaux minérales* à celles qui contiennent une notable proportion de sels utilisables en thérapeutique.

L'eau de pluie est relativement pure, ne contenant presque pas de sels dissous. Mais, pour avoir une eau pure, on procède habituellement par distillation d'une eau naturelle, en rejetant le premier et le dernier quart du distillat, qui peuvent contenir des impuretés. C'est cette eau distillée qu'on emploie en chimie, en pharmacie, dans les opérations photographiques, pour l'entretien des accumulateurs ; à bord des navires, on l'utilise à l'alimentation des chaudières, pour éviter les risques d'explosion dus au dépôt sur les parois de sels minéraux.

A défaut d'eau distillée, on peut, pour diverses applications, utiliser de l'eau adoucie au moyen d'échangeurs d'ions. (V. plus loin.)

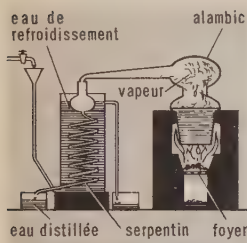
● *Eau lourde.* L'eau lourde est un composé de formule D_2O , formé d'oxygène et de deutérium et analogue à l'eau. C'est un liquide incolore, inodore et insipide, de densité 1,106, d'où son nom. Elle se congèle à 3,8 °C et bout à 101,4 °C ; son indice de réfraction est plus petit que celui de l'eau ; les sels y sont en général moins solubles. Par action du sodium à froid ou du fer au rouge, on peut en retirer le deutérium.

L'eau lourde existe dans la proportion de 1/5 000 dans l'eau ordinaire ; comme elle s'électrolyse moins vite que l'eau, elle se concentre dans les résidus des cuves électrolytiques, et c'est ainsi qu'on la prépare. Elle est employée comme ralentisseur de neutrons dans certaines piles atomiques.

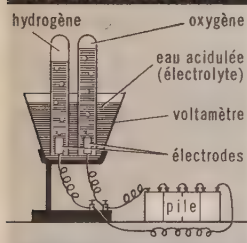
● *Eau oxygénée.* Bioxyde d'hydrogène. Découverte en 1818 par Thénard, l'eau oxygénée est une solution aqueuse de bioxyde d'hydrogène H_2O_2 .

Le bioxyde d'hydrogène pur est un liquide sirupeux incolore, dont l'odeur rappelle celle de l'acide nitrique, à saveur métallique, de densité 1,46, pouvant se congeler à -1 °C et peu volatil. Il est soluble dans l'eau en toutes

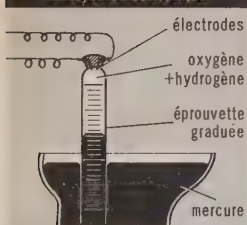
synthèse de l'eau



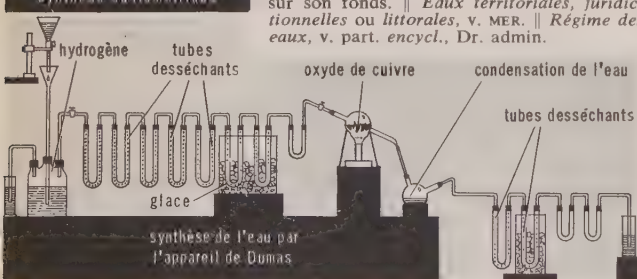
préparation de l'eau distillée



analyse électrolytique



synthèse eudiométrique



proportions. On trouve dans le commerce l'eau oxygénée à 2 ou 3 p. 100 (dite à 10 ou 12 volumes, car elle peut libérer de 10 à 12 fois son propre volume d'oxygène) et des solutions plus concentrées à 100 ou 150 volumes, dites parfois *perhydrools*.

La propriété chimique la plus importante de l'eau oxygénée est sa décomposition en eau et oxygène, qui s'effectue par chauffage ou au contact de corps poreux jouant un rôle catalytique. Les acides, en revanche, la stabilisent. De cette propriété découle le caractère très oxydant de l'eau oxygénée, qui oxyde les acides et les sels en -eux, l'iode de potassium, les sulfures, qui sont transformés en sulfates. Il en résulte des propriétés antiseptiques, utilisées en médecine, et un caractère décolorant qui fait employer l'eau oxygénée au blanchiment de la soie, du coton, des plumes, de l'ivoire, des cheveux bruns, qui deviennent blonds. L'eau oxygénée sert également à la restauration des vieux tableaux, noircis à la longue par la sulfuration des peintures à base de plomb. Pour préparer l'eau oxygénée, on peut encore employer le procédé de Thénard, en faisant agir le bioxyde de baryum sur l'acide chlorhydrique. On peut également traiter par l'eau des persels, comme le persulfate de potassium $K_2S_2O_8$, ou réaliser l'électrolyse d'acide sulfurique concentré. La solution peut être concentrée par distillation sous pression réduite, qui évite l'emploi d'une température trop élevée. (→ *Biblio.*)

— Art vétér. La maladie dénommée *eaux aux jambes* est caractérisée par la présence de végétations verruqueuses et par une sérosité abondante, épaisse et nauséabonde. Les eaux aux jambes coexistent souvent ou alternent avec le crapaud*. Elles sont fréquentes dans les régions humides, chez les chevaux travaillant dans la boue. Le traitement, toujours très long, est celui des eczémas. Il doit être à la fois local et général.

— Biol. L'eau est le milieu dans lequel vivent tous les organismes, parce que la matière vivante est un colloïde auquel l'eau est nécessaire pour la conservation de ses propriétés : chez l'homme adulte, le corps contient en moyenne 60 p. 100 d'eau, en proportions variables dans les divers tissus, allant de 10 p. 100 pour le squelette à 99,5 p. 100 pour la salive ou la sueur. Le rôle de l'eau est d'abord celui d'un solvant, transportant dans les divers tissus les substances solubles et en éliminant les déchets (eau libre). Une autre partie de l'eau est liée aux colloïdes constituant le protoplasme des cellules (eau d'imbibition ou interstitielle). Cette eau est nécessaire aux diverses réactions enzymatiques qui ont leur siège au niveau des cellules vivantes. Mais l'eau joue également un rôle chimique actif, en libérant des ions H et OH (ionisation). Le métabolisme de l'eau est étroitement lié à celui des substances solubles, en particulier à celui des sels minéraux. (→ *Biblio.*)

— Dr. admin. *Régime des eaux*. Le régime juridique des cours d'eau est fondé sur la distinction entre les cours d'eau navigables ou flottables et les cours d'eau non navigables ni flottables.

● *Fleuves et rivières navigables ou flottables*. Les cours d'eau pouvant servir à une navigation continue par bateau est navigable ; il est flottable s'il peut porter des radeaux ou des trains de bois. Ces cours d'eau font partie du domaine* public ; ils sont imprescriptibles et inaliénables, sauf les îles et le lit abandonné sur lequel les riverains ont droit de préemption. Les barrages* ne sont possibles qu'en vertu d'une autorisation ou d'une concession de l'Administration.

Les riverains doivent laisser le long des fleuves, rivières, îles, l'espace libre nécessaire à la navigation (marchepied ou chemin de halage) ; ils ne peuvent se clore ou planter des arbres qu'à une distance minimale de la rive. Une autorisation administrative préalable est nécessaire pour faire des constructions, clôtures ou plantations.

Si un décret déclare un cours d'eau navigable ou flottable, les riverains sont soumis aux servitudes légales (halage) moyennant indemnité ; les contestations sont tranchées, après expertise, par le juge d'instance. Si l'Etat veut transformer un chemin de halage en chemin viable, il peut exproprier les terrains nécessaires. Sur les cours d'eau navigables ou flottables, le droit de pêche appartient à l'Etat.

● *Rivières non navigables ni flottables*. Sont compris sous cette dénomination les cours d'eau flottables à bûches perdues, c'est-à-dire par pièces de bois isolées et abandonnées au courant. Ces rivières ne font pas partie du domaine public ; leur lit appartient, suivant la ligne médiane, aux riverains, qui peuvent sans autorisation utiliser les eaux pour l'irrigation et les usages domestiques ou industriels, mais non les absorber ou altérer au préjudice d'autres riverains. Les barrages y sont soumis au même régime que sur les cours d'eau flottables ou navigables. (→ *Biblio.*)

— Dr. anc. *Question par l'eau*. Ce mode de torture, appliqué en France jusqu'en 1788 aux accusés pour obtenir un aveu et aux condamnés pour leur faire dénoncer leurs complices, consistait à leur faire ingurgiter de force une grande quantité d'eau. Le patient était « bandé aussi fortement qu'il se pouvait », puis, au moyen d'une corne ou entonnoir, l'exécuteur lui entonnait un premier « coquemar de deux pintes et une chopine ». Si le patient n'avouait pas, l'exécuteur pouvait aller jusqu'à quatre « coquemars » pareils.

Supplice par l'eau bouillante. Peine appliquée, jusque vers la fin du xvi^e s., dans presque tous les pays d'Europe, aux faux-monnayeurs, qui étaient noyés dans l'eau bouillante.

— Hist. *Bataille de l'eau lourde*. Au printemps de 1940, une initiative du ministre français R. Dautry permit de faire venir en France, puis d'envoyer en Angleterre, le stock d'eau lourde que possédait l'usine norvégienne de Ryukan. Par la suite, un commando de résistants norvégiens parachutés de Grande-Bretagne réussit à faire sauter, d'abord l'usine elle-même (1943), ensuite le ferry-boat qui transportait le stock subsistant en Allemagne (1944). Cette opération contribua à la défaite allemande dans la course à la bombe atomique.

— Hyg. ● *Eau potable*. C'est de l'eau bonne pour la consommation. Elle doit être limpide, incolore, fraîche, inodore ; pouvoir cuire les légumes sans les durcir, et donner avec le savon une mousse onctueuse sans grumeaux. Surtout, elle doit être pauvre en matières organiques et en chlorures, ne renfermer ni nitrates, ni nitrites, ni ammoniacque, ni aucun microbe pathogène.

L'étude d'une eau, du point de vue de sa consommation possible, se fait par analyse. On dose la chaux, la magnésie, le chlore, l'azote, le résidu salin desséché à 180 °C, d'après la quantité de savon nécessaire pour faire mousser l'eau (degré hydrotimétrique ou mesure de la duresse).

Le permanganate de potassium décèle la présence de matières organiques, qu'il oxyde (procédé A. Lévy). Enfin, on fait la numération des bactéries après culture et l'on reconnaît par des incubations sur des cobayes les germes pathogènes.

L'eau potable doit, en outre, être fraîche et aérée, emprunter moins de 2 mg d'oxygène au permanganate par litre ; accusé un degré hydrotimétrique inférieur à 30 (ce qui correspond à 170 mg de CaO par litre) ; le chlore et l'acide sulfurique ne doivent pas y être respectivement à plus de 40 et 60 mg par litre.

Pour ce qui est des micro-organismes, au-delà de 1 000 par cm³, l'eau est médiocre, et franchement impure au-dessus de 10 000 (Miquel).

L'alimentation emprunte l'eau de pluie, l'eau de puits, l'eau de source, et l'eau de rivière ou de lac. La meilleure est l'eau de source ; celle qui est fournie par les puits alimentés par une source est, pour ce motif, également bonne, à la condition expresse que des infiltrations ne se produisent pas, provenant d'égouts, fumiers, fosses, etc., trop rapprochés, et qu'on n'immerge pas des seaux dont les parois sont souillées et qui seraient susceptibles d'y introduire des impuretés ; d'où la nécessité d'une parfaite étanchéité du puits et d'une couverture à l'orifice, qui sera avantageusement muni d'une pompe.

● *Amélioration des eaux*. Les eaux destinées à la consommation doivent être débarrassées des impuretés grossières qu'elles tiennent en suspension, de l'excès de sels minéraux qu'elles peuvent contenir, et surtout des matières organiques et des germes qui peuvent les accompagner.

Cinq sortes de procédés sont employées :

1° *Procédés mécaniques*. La *décantation* consiste à laisser reposer le liquide. Les impuretés les plus lourdes se déposent au fond. La *filtration* va plus loin, à la condition que les espaces vides du corps filtrant soient suffisamment petits. La « bougie de Chamberland » (filtre Pasteur), faite de porcelaine déglorifiée, est le filtre le plus efficace pour l'économie domestique. Facile à nettoyer (par le feu), elle a l'inconvénient de filtrer lentement. Dans les installations à grand débit (alimentation des villes), on utilise de grandes et épaisses couches de sable.

2° *Procédés physiques*. La *stérilisation*, obtenue par l'ébullition prolongée, ou, mieux, par le chauffage sous pression à 125 °C (autoclaves), offre le maximum de garanties.

3° *Procédés chimiques*. La *précipitation* de l'excès de calcaire par l'alun, la chaux ou le carbonate de sodium, est le procédé employé dans l'industrie pour la désincrustation des chaudières. (V. *ÉPURATION*.)

L'oxydation des matières organiques par l'ozone ou le permanganate est également utilisée.

4° *Procédés mixtes*. Tel est le procédé Anderson (oxydation par le fer, aération par écoulement en cascade, décantation, et filtration par le sable). De pareils procédés s'appliquent en grand (filtration de l'eau de Seine à Choisy-le-Roi pour la consommation de Paris). Certaines municipalités utilisent aussi, après filtration, un traitement chimique des eaux par l'hypochlorite. (V. *JAVELLISATION*, *VERDUNISATION*.)

5° *Adoucisseurs d'eau*. Ces appareils, d'emploi plus récent, mettent à profit les propriétés des *corps échangeurs de base* (zéolite ou aluminosilicate de sodium) et des *corps échangeurs d'ions* (résines* synthétiques), qui diminuent la concentration en sels calcaires, donc la « dureté » de l'eau, par procédé physico-chimique. Les adoucisseurs d'eau sont d'un emploi domestique facile, se branchant simplement à la sortie du robinet d'utilisation et se régénérant à volonté.

● *Eaux gazeuses artificielles*. Des appareils portatifs, facilement maniables, sont fréquemment employés dans les usages domestiques. Le premier appareil portatif, inventé par Nouth vers la fin du xviii^e s., transformé et perfectionné par Chassenot, reçut de Briet une forme tout à fait pratique ; deux récipients sont superposés ; dans le récipient inférieur, un mélange d'acide tartrique et de bicarbonate de sodium reçoit goutte à goutte l'eau qui contient le vase supérieur ; d'où un dégagement de gaz carbonique, qui est conduit, par un tube vertical, dans l'eau, où il se dissout.

Un autre type est le *sparklet*, c'est-à-dire un siphon dans l'eau duquel on fait parvenir le gaz carbonique liquéfié contenu dans une petite cartouche d'acier.

La fabrication industrielle des eaux gazeuses nécessite des appareils beaucoup plus compliqués : gazomètre pour la fabrication du gaz carbonique, saturateur et toute une batterie de tireuses pour le remplissage des bouteilles ou des siphons. (→ *Biblio.*)

— Liturg. *Eau bénite*. L'eau bénite est un mélange d'eau naturelle et de sel que, d'après le rituel romain, le prêtre doit bénir chaque dimanche avant de célébrer la grand-messe. Les théologiens rangent l'eau bénite parmi les *sacramentaux*. Elle est employée dans presque toutes les bénédictions et dans l'administration du baptême. Dans chaque église, à l'entrée de la nef, est placé un *bénitier* ; les fidèles y trempent les doigts, en entrant, et font ensuite le signe de la croix. L'usage de l'eau bénite est très ancien dans l'Eglise. Tertullien mentionne les aspersions d'eau faites par les chrétiens pour chasser les démons. La formule dont le prêtre se sert aujourd'hui pour bénir l'eau figure déjà dans les *Sacramentaires* de saint Gélase et de saint Grégoire.

L'eau grégorienne est une eau bénite mélangée de cendre, de sel et de vin, qui est employée pour la dédicace, la purification ou la réconciliation d'une église.

— Océanogr. EAU DE MER. ● *Composition*. Les principaux constituants de l'eau de mer, en proportion à peu près constante, sont : le chlorure de sodium (27,3 g pour 1 000 g d'eau), le chlorure de magnésium (3,4 g), le sulfate de magnésium (2 g), le sulfate de calcium (1,3 g), le chlorure de potassium

(0,6 g) et le carbonate de calcium (0,1 g). Mais tous les corps connus apparaissent, au moins par traces, dans l'eau de mer. Il faut citer, en particulier, l'or, que le navire *Meteor* avait tenté d'extraire, en 1925, pour payer les dettes de guerre de l'Allemagne. Le milieu marin est essentiellement alcalin : le pH de l'eau de mer varie entre 7,5 et 8,4 ; l'étude de ses variations, qui sont inverses de la teneur en CO_2 , joue un grand rôle en biologie marine.

● **Salinité.** En dehors des mers fermées et des mers secondaires, la salinité des grandes masses océaniques est en moyenne de 35 p. 1 000. Elle dépasse, en général, 36 p. 1 000 sous les tropiques, en raison de la forte insolation et de l'évaporation importante qui en résulte. Vers l'équateur, les pluies abaissent la moyenne à 34,8 p. 1 000. Dans l'hémisphère Nord, la salinité décroît fortement vers le pôle, par suite des apports importants d'eau douce des grands fleuves et des glaces du Groenland ; elle n'est que de 33,5 p. 1 000 entre 40° et 50° de latitude, de 30,4 p. 1 000 entre 60° et 70° de latitude. Aux mêmes latitudes, les salinités sont relativement plus fortes dans l'hémisphère Sud.

● **Température.** Dans les mers ouvertes, la température de l'eau dépasse 27 °C sous l'équateur. Dans les mers secondaires ou fermées, et près des côtes, on a observé des chiffres encore beaucoup plus élevés : 34 °C dans la mer Rouge, 35 °C dans le golfe Persique. Vers les pôles, les températures de surface diminuent rapidement pour atteindre le point de congélation (—1,91 °C pour une salinité de 35 p. 1 000). Mais les températures diminuent plus vite dans l'hémisphère Sud, largement ouvert sur l'océan Antarctique, que dans l'hémisphère Nord, où l'Atlantique et le Pacifique n'ont que des communications difficiles avec l'océan Arctique : on enregistre

en moyenne 7,9 °C dans l'hémisphère Nord à 50° de latitude, mais 6,4 °C seulement dans l'hémisphère Sud ; et les chiffres respectifs, à 60° de latitude, sont de 4,8 °C et 0 °C. En règle générale, dans les mers ouvertes, la température décroît en profondeur, rapidement jusqu'à 200 m (plus de 5 °C pour 25 m de profondeur dans la partie équatoriale de l'Atlantique), puis moins vite et, enfin, très lentement à partir de 1 000 m : ici, les températures sont comprises entre + 1 °C et 8 °C. L'écart est faible comparé aux différentes températures des eaux de surface ; il est encore plus faible dans les grandes profondeurs, où les températures varient de 0 °C à + 4 °C. Mais les grands courants océaniques modifient souvent cette répartition des températures : ainsi, dans l'océan Antarctique, des eaux proches du point de congélation (entre 0 °C et 2 °C), refroidies par la fusion de l'inlandsis, surmontent des eaux d'origine tropicale, dont la température est supérieure à 2 °C ; enfin, au fond, on retrouve des eaux très froides.

L'étude concomitante de la température et de la salinité de l'eau de mer s'effectue au moyen de diagrammes (dits « diagrammes T.-S. »), qui mettent en relief l'existence de masses d'eau bien individualisées ; ainsi, des diagrammes réalisés à la suite d'observations en Méditerranée ont révélé une discontinuité qui semble correspondre à la couche* diffusante profonde.

● **Densité.** La salinité abaisse la température de la densité maximale : à une salinité de 5 p. 1 000 correspond, à 2 °C, une densité maximale ; à une salinité de 10 p. 1 000, cette dernière correspond à une température de 0 °C ; dans les mers ouvertes, l'eau est d'autant plus dense qu'elle est plus froide. La subsidence des eaux froides de surface dans les hautes latitudes est un facteur

essentiel de la circulation générale des océans.

● **Couleur et transparence.** La mer devrait sa couleur bleue à l'absorption des radiations rouges ; le vert des régions côtières et des hautes latitudes serait dû à l'altération du bleu par le plancton et les particules minérales provenant de l'érosion littorale. Les teintes rouges sont dues à des algues (mer Rouge) et à des organismes unicellulaires (côtes occidentales de l'Amérique). Enfin, la phosphorescence est également due à des micro-organismes.

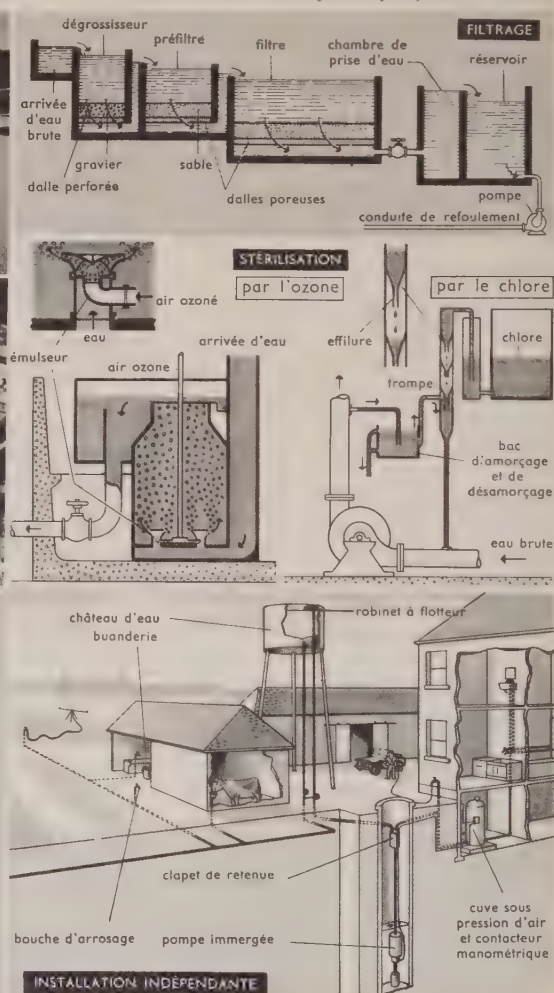
La transparence de l'eau de mer est plus grande dans les eaux bleues du large que dans les eaux chargées de plancton ou de débris organiques. On a calculé que la moitié de la lumière est absorbée à 1 m de profondeur ; à 11 m, les neuf dixièmes de la lumière ont été absorbés et la lumière rouge disparaît. Mais des radiations jaunes ont été observées jusqu'à 100 m et des radiations vertes jusqu'à 500 m. Au-delà, c'est l'obscurité absolue, troublée seulement par des organismes phosphorescents. (→ *Bibliographie*.)

— **Pharm.** ● **Eau distillée.** Elle s'obtient à partir de l'eau de source, privée de ses impuretés, par distillation et condensation de la vapeur d'eau ; au cours de cette opération, on doit rejeter les produits « de tête », qui contiennent les gaz dissous, et les produits « de queue », qui peuvent renfermer des substances organiques provenant d'une pyrogénéation des matières organiques. L'eau distillée ainsi préparée est totalement exempte de substances étrangères, et sa conductibilité électrique est pratiquement nulle. On peut lui substituer, pour les usages courants, l'eau distillée dans des appareils à production continue, et l'eau dite « permittée », purifiée par échange d'ions, par contact avec certaines résines synthétiques ; cette dernière



eau

1. Pavillon de captage d'une source ;
2. Réservoir souterrain du pavillon ;
3. Conduite d'adduction traversant une rivière ;
4. Établissement filtrant ;
5. Compartiment d'un réservoir d'eau potable ;
6. Chambre des robinets-vannes.



méthode permet d'obtenir une eau d'une grande pureté, mais qui peut renfermer des traces de matières organiques fermentescibles. Lorsqu'elle est destinée aux injections, l'eau distillée doit être stérile (v. STÉRILISATION), apyrogène, et pure par définition. On lui préfère le plus souvent, dans ce dessein, l'eau dite « bidistillée », préparée elle-même à partir d'eau distillée, et non d'eau de source, dans des appareils de verre dur et neutre, et en présence d'un oxydant (permanganate de potassium) qui détruit les dernières traces de matière organique existant dans la matière première.

● **Eau apyrogène.** Même ainsi préparée, l'eau destinée aux solutés injectables peut donner lieu, surtout si elle est administrée en grande quantité (injections massives, perfusions), à des réactions fébriles. Ces réactions sont attribuées à la présence, dans l'eau, de certaines substances organiques d'origine microbienne. Il convient donc d'employer, pour les solutés injectables, des eaux fraîchement distillées, préalablement filtrées à la bougie ou sur verre fritté, et de rejeter tout produit qui, injecté à un lapin, provoque une élévation de sa température rectale.

● **Eau distillée aromatique.** On obtient les eaux distillées aromatiques en distillant l'eau en présence d'une plante : l'essence végétale se trouve entraînée par la vapeur d'eau, et l'on recueille par condensation un liquide aqueux, saturé d'essence, et une essence insoluble, qu'on en séparera par décantation. L'industrie des eaux distillées est liée à celle des parfums. Les eaux distillées pharmaceutiques, pauvres en principes actifs, sont employées comme édulcorants (eaux distillées de fleur d'orange, de cannelle, de tilleul); on en conserve l'usage à cause de la subtilité de leur parfum. L'eau distillée de rose est légèrement astringente. Seule l'eau de laurier-cerise* constitue un médicament actif.

● **Eau oxygénée.** L'eau oxygénée est utilisée en thérapeutique du fait de ses propriétés oxydantes, donc antiseptiques, et hémostatiques, pour le lavage des plaies. On l'utilise sous forme de soluté dit « à 10 volumes », susceptible de dégager dix fois son volume d'oxygène; il est préparé à partir de solutés plus concentrés, fournis par l'industrie à 110 volumes et stabilisés par l'acétanilide.

● **Eau de mer.** L'eau de mer est un milieu très complexe, qui renferme des sels minéraux à haute concentration et des substances organiques, provenant de la flore et de la faune marines, plus ou moins transformées par l'action des rayons solaires. Prélèvement à large, convenablement filtrée, stérilisée et ramenée à l'isotonie par dilution, elle est utilisée en injections sous-cutanées, à la dose de 10 à 100 cm³, comme stimulant, en particulier chez le nourrisson. (→ Biblio.)

— **Thérap.** ● **Eaux minérales.** On nomme ainsi les eaux naturelles que leur composition chimique et physique rend susceptibles de provoquer dans l'organisme humain des modifications qui peuvent être utilisées favorablement.

Dans la classification purement chimique qui a eu cours jusqu'à une époque récente, l'hydrologie contemporaine a introduit des modifications qui ne sont pas encore très précises, et qui ont pour base des caractéristiques physiques, telles que la radio-activité, la présence de métaux ou de gaz rares, l'équilibre acide-base, etc.

Les eaux minérales chaudes sont d'origine volcanique; elles sont dues à l'action des lavas, qui élèvent la température des roches avec lesquelles elles entrent en contact, jusqu'à mettre en liberté l'eau de combinaison de ces roches; cette eau se charge ensuite des éléments solubles provenant de la décomposition, sous la même influence, des silicates qui entrent pour une large part dans la structure de ces roches, et cela dans une proportion constante réglée par la température et par la nature des combinaisons détruites. Il est presque impossible de donner des eaux minérales une classification qui soit satisfaisante à tous les points de vue : chimique, thérapeutique, minéralogique. En général, on en considère sept groupes :

● **Eaux sulfureuses,** thermales (par ex. Bagnères-de-Bigorre) ou froides (Engien-les-Bains), employées surtout contre les rhumatismes, les maladies de la gorge et celles de la peau;

2° **Eaux chlorurées sodiques** (Salies-de-Béarn), employées contre le rachitisme, certains fibromes utérins, etc.;

3° **Eaux alcalines** (Vichy), prescrites contre les maladies de l'estomac, du foie, etc.;

4° **Eaux arsenicales** (La Bourboule), reconstituantes, ordonnées dans certaines convalescences, les asthénies;

5° **Eaux calciques et magnésiennes** (Contrexéville), utilisées dans la goutte, les affections vésicales et rénales;

6° **Eaux ferrugineuses,** employées contre certaines anémies;

7° **Eaux indéterminées,** agissant surtout par leurs propriétés physiques (Plombières, Bagnols-de-l'Orne), et spécialisées de façons très diverses.

● **Eaux minérales ou balnéaires chez les Anciens.** Les Grecs attribuaient l'origine de ces sources à quelque divinité. Il s'en trouvait près des temples d'Esculape et des hospices annexés; elles y servaient sans doute à la médication. A partir du III^e s., on connaît en Grèce des villes d'eaux qui attirent en foule malades et gens de plaisirs. Quant aux Romains, ils avaient tant de goût pour ces eaux que bien peu de sources leur ont échappé, d'Italie ou de Gaule. On rendait un culte à la divinité particulière de la source; on lui offrait des pièces de monnaie, des ex-voto divers, des représentations de la partie du corps guérie. Beaucoup de noms de villes rappellent ce culte. On disait *ad aquas* (d'où *Aix*), avec un nom de lieu ou de divinité locale; *Bourbon*, *Bourbonne* rappellent le dieu *Borvo* ou *Bormo*; *Luchon*, le dieu *Lix*; etc. Les Anciens avaient su classer avec assez d'exactitude les eaux minérales suivant leur teneur, et l'expérience leur en avait appris les effets. Ils en usaient en baignon, bain, douche et vapeurs. Les villes d'eaux devinrent rapidement des centres de plaisirs, même de débauche, et de jeu.

● **Législation des eaux minérales.** L'intérêt que présentent les eaux minérales pour la santé publique a motivé une législation spéciale (loi du 14 juill. 1856). Aucun établissement d'eaux minérales ne peut être ouvert sans une autorisation délivrée, sur avis de l'Académie de médecine, après constatation des propriétés thérapeutiques des eaux. Les sources sont déclarées d'utilité publique par un décret qui peut leur assigner un périmètre de protection, où les sondages, travaux souterrains, extractions de matériaux, fondations de maisons, caves ou autres travaux à ciel ouvert sont soumis à une autorisation préalable. Le propriétaire de la source peut être autorisé à faire des travaux de captage et d'aménagement, soit sur son terrain, soit dans le périmètre de protection sur le terrain d'autrui et moyennant indemnité. Un décret peut décider l'expropriation d'une source exploitée dans des conditions défectueuses. (→ Biblio.)

Eau et les rêves (L'), ouvrage de Gaston Bachelard, paru en 1940. L'auteur y analyse les images matérielles de l'eau, telles qu'elles apparaissent dans les songes, la poésie, la philosophie; l'eau, un des quatre éléments primordiaux, avec la terre, le feu et l'air, fournit à l'imagination une inspiration constante, profonde, en harmonie avec certains tempéraments psychiques et poétiques. Il oppose à cette occasion l'imagination formelle, superficielle et arbitraire, à l'imagination matérielle, enracinée dans l'histoire de l'âme humaine. Parallèlement, G. Bachelard a étudié l'imagination matérielle du feu dans la *Psychanalyse du feu* (1937), de l'air dans *L'Air et les songes* (1942), de la terre dans *La Terre et les rêveries de la volonté* et dans *La Terre et les rêveries du repos* (1945).

EAUBÉNITIÈRE n. m. Orfèvre. Bénitier en argent.

EAUBENOISTIER n. m. (de *eau benoîte*, pour *eau bénite*). Au Moyen Age, bénitier* portatif en usage à l'église et dans les maisons. (L'eubenoistier comportait un aspergeoir ou goupillon.) [On disait aussi AIGUE-BENOISTIER, et, au XVII^e s., EAUBENICTIER.]

EAUBONNE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), agglomération de la banlieue nord de Paris, au S. de la forêt de Montmorency; 12 950 hab. (*Eaubonnais*). Eglise du XIV^e s. Maisons du XVIII^e s., dues à Ledoux. Lotissement. Briqueterie.

EAU-CLAIRE. V. CLEARWATER.

EAU CLAIRE, v. des Etats-Unis (Wisconsin), à l'O. de Minneapolis; 40 500 hab. Centre commercial.

EAU-DE-VIE n. f. (de *eau* et *vie*). Liqueur alcoolique extraite du vin par distillation et qui a un degré inférieur à 70°, mais aussi alcool comestible, de quelque origine qu'il soit, mélangé avec de l'eau, de manière à le ramener au degré habituel de consommation.

|| **Par extens.** Produit de la distillation d'une multitude de plantes, racines, fruits, grains, etc. : *Eau-de-vie de pomme de terre*. || *Eau-de-vie de Dantzic*, infusion d'écorces de citron et de macis dans de l'eau-de-vie ordinaire, avec addition de feuilles d'or. || Pl. des EAUX-DE-VIE.

— **Pharm.** Nom donné autrefois aux teintures dont l'excipient était l'eau-de-vie. (Cette appellation est parfois employée pour certaines teintures préparées avec de l'alcool faible.) || *Eau-de-vie allemande*, teinture de jalap composée (purgatif drastique). || *Eau-de-vie camphrée*, soluté alcoolique faible de camphre.

— **ENCYCL.** Le cognac et l'armagnac sont les plus célèbres des *eaux-de-vie* de vin; le trois-six est l'eau-de-vie de vin préparée dans les régions méridionales (eau-de-vie de Béziers et de Montpellier). La Bourgogne, la Champagne et l'Anjou distillent les marcs de raisin après fermentation et, le plus souvent, après pressurage; le produit fourni par cette distillation s'appelle *eau-de-vie de marc* ou *marc*; comme la distillation en est opérée à feu nu, et pour le marc de Bourgogne en présence du marc lui-même, il passe avec l'alcool des éthers et huiles essentielles, qui donnent au marc un goût spécial; la distillation des cidres et poirés (Bretagne, Normandie) donne l'eau-de-vie de cidre appelée aussi *calvados* (appellation d'origine); la canne à sucre et les mélasses fournissent le rhum et le tafia.

Parmi les eaux-de-vie de fruits, citons le kirsch, qui provient de merises écrasées, fermentées, puis distillées avec les noyaux; la quetsche et la mirabelle, obtenues par distillation des prunes du même nom; les pêches, abricots, etc., donnent aussi des eaux-de-vie. Toutes ces eaux-de-vie de fruits peuvent également servir à la fabrication des liqueurs. La betterave, la pomme de terre, le topinambour, etc., donnent des eaux-de-vie industrielles; enfin, les grains fournissent aussi des produits particulièrement estimés dans les pays septentrionaux : genièvre (Belgique, Hollande, nord de la France), gin (Angleterre, Ecosse), whisky (Amérique, Grande-Bretagne), vodka (Russie). L'arak des Orientaux est fourni par le riz.

EAU D'OLLE, torrent des Alpes du Nord, affluent de la Romanche (r. dr.); 27 km. Descendu des Grandes Rousses, le torrent conflue à l'entrée du Val de Livet. Il est utilisé par les centrales du Rivier, du Verney, et par la fonderie d'Allement.

EAU-FORTE n. f. Acide nitrique mélangé d'eau, dont se servent les aquafortistes pour attaquer le cuivre mis à découvert par le travail de la pointe, qui enlève le vernis protecteur. || Estampe obtenue au moyen d'une planche mordue par cet acide. (V. GRAVURE.) || Pl. des EAUX-FORTES.

EAUX-BONNES, comm. des Basses-Pyrénées (arrond. d'Oloron-Sainte-Marie), sur un affluent du gave d'Ossau; 558 hab. (157 aggl.). Eaux thermales sulfurees radio-actives, utilisées au XVI^e s. pour le traitement des blessures et, aujourd'hui, pour celui des maladies des voies respiratoires et des rhumatismes chroniques. Musée ornithologique. Centre d'excursions. Station de sports d'hiver à Gourette*.

EAUX-CHAUDES, station thermale des Basses-Pyrénées (comm. de Laruns), sur le gave d'Ossau, dans une gorge étroite. Eaux thermales sulfureuses utilisées dans le traitement des rhumatismes et des affections gynécologiques et névralgiques. Nombreuses excursions dans les environs.

EAUX-DOUCES D'ASIE (les), site de Turquie, sur la rive orientale du Bosphore. Forteresse du XIV^e s. au village d'Anadolu Hisar.

EAUX-DOUCES D'EUROPE (les), vallons des environs d'Istanbul, en amont de la Corne d'Or, drainés par le Kâğıthane Suyu et l'Ali Bey Suyu. Ancien séjour des sultans.



EAUX-BONNES



Médaille d'honneur
 des Eaux et Forêts



à transmission flexible

ébarbeuses

à main



ébardoir

Eaux et Forêts (ADMINISTRATION DES). Les *maîtres* des Eaux et Forêts, qui apparaissent au XIII^e s., remplissaient les fonctions d'administrateurs et de juges, et ont conservé ce double caractère jusqu'en 1790. A partir du XIV^e s., ils furent appelés *officiers* des Eaux et Forêts. Les *conservateurs* des Eaux et Forêts ont été créés par la loi du 29 septembre 1791. L'année 1827 fut marquée par la parution du Code forestier, complété par l'ordonnance réglementaire du 1^{er} août. L'administration des Eaux et Forêts a à sa tête un directeur général qui, assisté des inspecteurs généraux, constitue, sous la présidence du ministre de l'Agriculture, le conseil d'administration des Eaux et Forêts.

L'administration des Eaux et Forêts comprend trois corps : le *corps des ingénieurs des Eaux et Forêts*, issus de l'Ecole nationale des eaux et forêts de Nancy, qui se recrute pour les quatre cinquièmes par l'Ecole polytechnique et l'Institut national agronomique et pour un cinquième par concours ouvert entre les ingénieurs des travaux des Eaux et Forêts ; le *corps des ingénieurs des travaux des Eaux et Forêts*, auxiliaires des ingénieurs des Eaux et Forêts, qui provient en quasi-totalité de l'Ecole forestière secondaire des Barres et, pour le reste, des chefs de district, à la suite d'un concours ; le *corps des agents techniques*, encadrés par les chefs de district et chargés de la constatation des délits, de la surveillance des exploitations et des travaux, ainsi que d'une participation aux opérations de balivage et de martelage. Les agents techniques, recrutés par concours, sont soumis à un stage de deux ans, suivi d'un examen technique et de la titularisation. Certains d'entre eux sont anciens élèves de l'Ecole primaire de sylviculture. Les chefs de district sont choisis, après concours, parmi les agents techniques. Il y a en France 41 conservations (plus 3 en Algérie), 191 inspections, 250 cantonnements, 1 141 districts et 4 311 triages. L'administration des Eaux et Forêts est chargée de la gestion des forêts domaniales, communales et d'établissements publics, de la correction des torrents et de la fixation des dunes ; elle comprend également un service de relations extérieures pour la forêt privée, le reboisement, la production forestière, la chasse et la pêche. (→ Biblio.)

eaux et forêts (ECOLE NATIONALE DES), établissement d'enseignement supérieur installé à Nancy. L'Ecole se trouve, depuis 1826, dans le bel hôtel construit par Mique, architecte de Stanislas, et possède des laboratoires, des collections importantes (bois, graines, minéraux), ainsi qu'un jardin. L'Ecole forme les cadres supérieurs de l'administration forestière de la France et de la Communauté. Elle dispense un enseignement qui porte sur les sciences forestières, l'entomologie, l'hydrobiologie, la restauration des terrains en montagne, la topographie, le droit, etc. Les élèves se recrutent uniquement parmi ceux de l'Institut agronomique (trois cinquièmes), de l'Ecole polytechnique (un cinquième), et par concours entre les ingénieurs des travaux des Eaux et Forêts. Une station de recherches lui est annexée.

eaux et forêts (ECOLE DES), établissement d'enseignement installé au domaine des Barres, à Nogent-sur-Vernisson (Loiret). Il faut distinguer : l'Ecole forestière secondaire, qui pourvoit au recrutement des ingénieurs des travaux des Eaux* et Forêts, et

l'Ecole primaire de sylviculture, destinée aux candidats agents techniques et gardes particuliers. Age d'admission : seize à dix-huit ans. Durée des cours : deux ans.

Eaux et Forêts (MÉDAILLE D'HONNEUR DES), décoration française créée en 1883, pour récompenser le personnel de l'administration des Eaux et Forêts. Ruban jonquille rayé de six bandes vertes.

Eaux-vannes n. f. pl. Parties liquides contenues dans les fosses d'aisances, bassins à vidange, résidus d'établissements industriels. (Le maire peut, pour assurer la salubrité des cours d'eau traversant la commune, réglementer et même interdire absolument le déversement des *eaux-vannes* dans ces cours d'eau.)

EAUZAN (*Elusatensis* ou *Elusensis Pagus*), pays de France, en Gascogne, entre l'Armagnac et le Marsan ; cap. *Eauze*. (Inclus auj. dans l'arrond. de Condom [Gers].)

EAUZE, ch.-l. de cant. du Gers (arrond. de Condom), en Gascogne gersoise, au-dessus de la Gélise ; 3 612 hab. (1 736 aggl.) [*Elusates*]. La ville garde des restes gallo-romains, de vieilles maisons en bois et une église du XVI^e s. C'est l'un des grands centres du commerce des eaux-de-vie dites « armagnacs » ; vins. Conserves (foie gras).

— Hist. Anciennement capitale des Elusates, puis, au III^e s., métropole civile et religieuse de la Novempopulanie et centre routier de première importance, Eauze fut ruinée au VIII^e s. par les Normands ou les Sarrasins. Reconstituée au Moyen Age, elle ne recouvra jamais son ancienne prospérité.

Eawy (FORÊT DOMANIALE D'), forêt de la Seine-Maritime, aux confins du pays de Caux et du pays de Bray, au N. de Saint-Saëns ; 6 500 ha. Elle est peuplée essentiellement de hêtres.

ÉBAHI, E adj. Surpris, stupéfait : *Rester ébahi*. || Qui marque la surprise : *Mine ébahie*.

— SYN. : *abasourdi, ahuri, ébaubi, éberlué, estomaqué, médusé, pétrifié, sidéré*.

ÉBAHIR v. tr. (de l'anc. franç. *baer, bayer*). Jeter dans l'étonnement, dans la stupéfaction : *Ébahir quelqu'un. Je m'ébahissais des merveilles obtenues [...] de ce patient agriculteur* (Balzac).

ÉBAHISSEMENT n. m. Etonnement extrême, émerveillement : *Dans les galeries du Muséum, ils passèrent avec ébahissement devant les quadrupèdes empaillés* (Flaubert).

ÉBAL, montagne qui fait face au Garisim, au N. de Sichem. Elle vit se dérouler au temps de Josué un sacrifice grandiose (Josué, VIII, 30-35).

ÉBALAGE n. m. V. BATTAGE.

ÉBANGE, section de la comm. de Florange (Moselle, arrond. de Thionville-Ouest), au S. de Thionville. Importante aciérie et train de laminaires à froid.

ÉBARBAGE n. m. Action d'ébarber.

— Mécan. Enlèvement, sur une pièce brute de fonderie, des excroissances, ou « barbes », formées à la coulée.

— ENCYCL. Mécan. L'*ébarbage* se fait, suivant l'importance du travail, à la lime, au burin à main ou pneumatique, ou à la meule. Toute pièce brute de fonderie doit tout d'abord être ébarbée pour en faire disparaître les défauts de coulée. Une pièce matriquée ou estampée présente parfois un excès de métal, refoulé dans le joint poinçon-matrice. Pour enlever cette « bavure », la pièce est placée dans une matrice spéciale, épousant son contour extérieur, et poinçonnée à nouveau. Cette opération porte le nom d'*ébarbage*.*

ÉBARBER v. tr. Enlever à l'aide d'un grattoir, appelé *ébarboir*, les saillies inutiles d'une surface métallique et, en particulier, les barbes d'une planche de cuivre égratignée par le burin ou la pointe du graveur.

— Art culin. Enlever à l'aide de ciseaux les barbes ou les nageoires d'un poisson.

— Céram. Gratter, avec une lame tranchante barbelée, ou *gradine*, l'excédent visible des soudures des différentes parties d'une pièce céramique.

— Chirurg. Couper, avec les ciseaux ou le bistouri, les parties non saines d'une plaie.

— Hortic. Couper le chevelu des végétaux qu'on transplante. || Tondre une haie, une charmille. || Couper les racines (de la vigne) qui courent à fleur de terre. || Débarrasser l'orge de ses barbes.

— Imprim. *Ébarber une lettre*, abattre, avec un instrument tranchant, un talus qui marque au tirage.

— Mécan. Effectuer l'ébarbage*.

— Rel. Couper les bords des feuilles les plus longues dépassant des tranches de gouttière et de queue d'un livre, en respectant les témoins et les feuilles courtes.

ÉBARBEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrier chargé de l'ébarbage.

— Agric. Sorte de nettoyeur, à l'aide duquel on enlève les prolongements filiformes qui se trouvent à l'extrémité des grains d'orge et qui restent après le battage. (On dit aussi, en ce sens, *ÉBARBEUR* n. m.)

◆ N. f. Technol. Machine à meuler employée à l'ébarbage.

— ENCYCL. Technol. Les *ébarbeuses* sont de modèles différents et établies en vue de la matière à traiter (métal, verre, etc.). Il en est de fixes et de mobiles ; parmi ces dernières, il existe des appareils pratiques et commodes, comprenant une meule commandée par un petit moteur électrique ; suspendue à l'extrémité du câble qui lui apporte le courant, et d'un faible poids, cette meule peut être déplacée sur la surface à ébarber. Pour les travaux d'ébarbage, on choisit des meules* à gros grain, d'un grade (dureté de l'agglomérant) et d'une structure appropriés.

ÉBARBOIR n. m. Outil qui sert à ébarber les métaux. (C'est, suivant le cas, une sorte de grattoir quadrangulaire sans morfil, ou de burin.)

ÉBARBURE n. f. Ce que l'on ôte en ébarbant.

ÉBARDOIR n. m. (altér. de *ébarboir*). Technol. Grattoir à trois côtés, employé par divers corps de métiers (zingueurs, plombiers, ferblantiers, etc.).

ÉBATS n. m. pl. (déverbal de *s'ébattre*). Mouvements folâtres : *Se livrer à de joyeux ébats*.

ÉBATTEMENT n. m. Balancement d'une voiture.

ÉBATTRE (S') v. pr. (de *battre*). Se débattre sans contrainte, avec fantaisie : *Lorsque je m'ébatais le long des grèves la mer roulait à mes pieds les cadavres d'hommes étrangers* (Chateaubriand). || Fig. Se divertir, se donner carrière : *Ma pensée s'ébattait dans les étranges et chimériques régions de la lune* (Baudelaire).

— SYN. : *batifoler, folâtrer*.

ÉBAUBI, E adj. (de l'anc. franç. *abaubir* étonner ; du lat. *balbus*, bégue). Fam. Etonné, interdit : *Sous ce hangar s'offrent à mes yeux ébaubis les premiers sauvages que j'aie vus de ma vie* (Chateaubriand).

ÉBAUBIR (S') v. pr. Etre stupéfait, interdit.

ÉBAUCHAGE n. m. Action d'ébaucher, de donner une première façon à un objet : *L'ébauchage d'une planche*.

— Céram. Action de donner, à l'aide de la main seule, une première forme à une masse d'argile dont on veut faire un ouvrage de poterie.

— Métall. Opération préliminaire du laminage, de l'estampage, ou de toute autre opération de finition.

— Opt. Premier dressissage de la forme d'une pièce d'optique, à l'aide d'abrasifs grossiers (Carborundum, par ex.), d'outils, de diamants, etc.

ÉBAUCHE n. f. (déverbal de *ébaucher*). Premier jet, esquisse indiquant la forme générale, les diverses parties d'une œuvre artistique ou littéraire : *Le vase dont ses doigts ont dû pétrir l'ébauche* (Banville). *Je traçai au crayon les premières ébauches des passions de René* (Chateaubriand). || Par anal. Entreprise imparfaite, bien que terminée : *Bien que mon amour me parût avoir atteint sa forme définitive, il était à l'état d'ébauche* (Régis). || Par extens. Ce qui est le commencement d'une chose : *L'ébauche d'un sourire*.

— Carr. Morceau de pierre débité aux cotés par excès de la pierre de taille à réaliser.



École nationale
 des eaux et forêts
 à Nancy

— Céram. Cylindre grossier de pâte à porcelaine qu'on laisse se raffermir et qu'on coupe en copeaux nommés *tournassures*, donnant l'emploi une pâte améliorée. || Forme grossière d'une pièce tournée, dans laquelle on débite par enlèvement de pâte (*tournassage*) la forme définitive.

— Chirurg. dent. *Ebauche dentaire*, formation de l'embryon des bourgeons dentaires.

— Horlog. Partie du mouvement d'une montre, préparée, en général par une usine, pour son achèvement (repassage, ajustage définitif et réglage) par un horloger. (Le plus souvent, l'ébauche ne comprend pas la cadran, qui est livrée séparément avec cadrans, aiguilles, etc.)

— Métall. Pièce ou lopin dégrossi avant opération finale de transformation : *Une bague avant estampage s'obtient par laminage, étirage ou refoulement d'un lopin.*

— Technol. Premier état d'un objet en bois, après l'opération de débit à la scie à chanourner. (Ce terme s'emploie dans la fabrication des cintres de portemanteau, des crosses de fusil, des formes à chaussures, etc. *Ebauchon** est plus spécifiquement appliqué aux lisses.)

— SYN. : *canevas, crayon, croquis, esquisse.*

— ENCYCL. Bx-arts. Lorsqu'il s'agit d'une peinture, on emploie plutôt le terme *esquisse* que le terme *ébauche*, mais les deux mots ne sont pas exactement synonymes. L'esquisse, et même que la *maquette* des sculpteurs, est un croquis distinct de l'œuvre à exécuter, tandis que l'ébauche est l'œuvre elle-même, au premier stade de son exécution.

— ÉBAUCHER v. tr. (de l'anc. franç. *bauch*, outre). Dessiner, tracer la première forme d'une œuvre : *Couvrir une toile n'est pas la charger de couleurs, c'est ébaucher en frottis* (Baudelaire). *Ebaucher une tragédie.* || Fig. Préparer l'accomplissement de : *Aussi, bon nombre de mariages bourgeois se sont-ils ébauchés aux sons de l'orchestre qui occupe le centre de cette salle circulaire* (Balzac). || Commencer, entamer : *Nous avions ébauché une conversation, l'autre soir, au foyer du théâtre* (Gide).

— Bx-arts. Exécuter à grands traits une composition, modeler sommairement à coups de pinceau un bloc de glaise, ou dégrossir un bloc de marbre.

— Carr. Opérer une première taille d'un bloc de pierre pour lui donner une forme se rapprochant de la forme désirée. (V. ÉPANFELER.)

— Céram. Action de faire des ébauches en pâte.

— Horlog. Dégrossir les pièces d'un mouvement de montre.

— Joaill. *Ebaucher un diamant*, en tailler grossièrement les premières facettes.

— SYN. : *crayonner, croquer, dégrossir, esquiver.*

— S'ébaucher v. pr. S'esquisser, apparaître : *En face de moi se trouvaient des rocs sinistres dont la perspective s'ébauchait dans l'ombre* (Nerval).

— ÉBAUCHEUR n. m. Carr. Ouvrier carrier donnant au bloc brut, au moyen de la pioche et du poinçon, une forme assez proche d'un parallélépipède rectangle.

— Métall. Marteau qui sert à dégrossir une pièce sortant du four à réchauffer. (On dit aussi DÉGROSSISSEUR.)

— ÉBAUCHOIR n. m. Outil de sculpteur, en bois, en ivoire, en métal, servant à modeler l'argile ou la cire. || Outil en forme de tarière, l'aide duquel le charpentier ébauche les mortaises. || Sorte de ciseau à ébaucher qu'emploient différents artisans (charrons, potiers, etc.).

— ÉBAUCHON n. m. Petit bloc de racine de bruyère grossièrement ébauché, prêt à être travaillé par le fabricant de pipes.

— ÉBAUDIR v. tr. (de l'anc. franç. *baud*, gai). LANGUE CLASS. (repris comme archaïsme). Amuser, récréer, égayer : *L'ébaudirai Votre excellence*. || *Par des airs de mon flageolet* (Voltaire).

— S'ébaudir v. pr. Se divertir : *Partout s'ébaudissait le peuple en vacances* (Baudelaire). || *Fam.* S'ébaudir la rate, s'ébaudir les esprits, même sens.

— ÉBAVURAGE n. m. Mécan. Opération ayant pour but d'enlever, sur une pièce matriquée ou estampée, l'excès de métal, ou la bavure, formé par les joints du moule.

— ENCYCL. Pour être certain qu'il n'y aura pas manque de métal dans une pièce matriquée, on en prévoit un léger excédent, qui, lors du matriçage, se glisse dans le plan de joint des matrices et y forme une bavure, que l'ébavurage a pour but de supprimer. L'ébavurage peut être exécuté par un découpage entre poinçon et matrice, suivant le profil extérieur de la pièce, ou par ébarbage*.

— ÉBAVURER v. tr. Mécan. Enlever les bavures d'une pièce matriquée ou estampée. (V. ÉBAVURAGE.)

— EBBA-KSOUR, comm. de Tunisie (gouvern. du Kef), au S.-E. du Kef ; 4 100 hab.

— EBBE n. m. Mar. V. ÈBE.

— EBBON (saint), évêque de Sens († v. 740). Moine, puis abbé de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens, il succéda à son oncle Goeric comme évêque. Il termina sa vie comme ermite dans la forêt d'Othe. — Fête le 27 août.

— EBBON, archevêque de Reims (775 - Hildesheim 851). Fils d'un serf et d'Himiltrude, nourrice de Louis le Pieux, il fut élevé avec ce prince qui, monté sur le trône impérial, le fit archevêque de Reims. Ebbon remplit ses fonctions avec éclat. Il fut envoyé au Danemark par le pape Pascal pour propager le christianisme, mais il n'obtint guère de succès (822-823). Il se laissa séduire par Lothaire et prononça la déposition de l'empereur à l'assemblée de Compiègne (833). Ebbon fut déposé à son tour par le concile de Thionville, lorsque Louis fut remonté sur le trône (835), et enfermé à l'abbaye de Fulda. Lothaire, devenu empereur, le rétablit sur son siège archiepiscopal, mais ne put le protéger contre Charles, qui le chassa de Reims en 841. Ebbon se réfugia auprès de Louis le Germanique, qui lui donna l'évêché d'Hildesheim, en Basse-Saxe.

— EBBON, bénédictin allemand de Milchsberg, qui écrivit entre 1147 et 1157 une *Vie de saint Othon*, évêque de Bamberg (1103-1139), publiée notamment dans les *Acta sanctorum* (1^{er} juill.).

— EBBW VALE, v. de Grande-Bretagne (Monmouthshire), au N. de Cardiff ; 29 200 hab. Hauts fourneaux. Laminiers à fer-blanc.

— ÈBE ou EBBE n. m. (angl. *ebb*). Nom du reflux de la mer, en Normandie.

— Trav. publ. *Portes d'èbe*, portes d'écluse de bassin à flot, dont le bec est tourné vers le bassin, et dont l'ouverture peut se faire sous la seule poussée de la marée.

— EBEDJESUS de Nisibe, écrivain syriaque (Gozarta, auj. Djézireh - † 1318). Il fut évêque de Nisibe (auj. Nusaybin) et métropolitain d'Arménie (v. 1290). Il a laissé de nombreux ouvrages, particulièrement un *Abregé des canons des conciles*, et un catalogue des écrivains ecclésiastiques de langue syriaque.

— EBEL (Johann Wilhelm), pasteur allemand (Passenheim, Prusse-Orientale, 1784 - Ludwigsburg, Wurtemberg, 1861). Elève du théosophe Schönherr, il fut l'un des chefs de la secte piétiste des *Mucker* de Königsberg. La secte fut accusée d'immoralité, et Ebel destitué, à la suite d'un procès (1841). Son innocence fut prouvée ensuite.

— EBELING (Johann Georg), compositeur allemand (Luneburg 1637 - Stettin 1676). Il prend la succession, en 1662, de Johann Crüger comme cantor de Saint-Nicolas à Berlin ; en 1668, il devient cantor du lycée de Stettin. Il a publié le recueil *Pauli Gerhardi Geistliche Andachten bestehend in CXX Liedern*, à six voix, ainsi qu'un ouvrage, *Arkhaiologia Orphicae* (1675), désigné comme la première histoire de la musique.

— EBELING (Adolf), écrivain allemand (Hambourg 1827 - Le Caire 1890). Il étudia la philosophie à Heidelberg, et vint, en 1851, se fixer à Paris, où il fut correspondant de journaux allemands. Expulsé lors de la guerre de 1870, il fut l'homme de confiance des autorités allemandes en Alsace-Lorraine, pour les relations avec la presse des provinces annexées.

— EBELMEN (Jacques Joseph), chimiste français (Baume-les-Dames 1814 - Sèvres 1852). Sorti de l'Ecole polytechnique en 1833, de l'Ecole des mines en 1836, ingénieur à Vesoul, il fut nommé professeur à l'Ecole des mines (1845) et administrateur de la Manufacture

de Sèvres (1847). Il y perfectionna le coulage, et remplaça le bois par la houille dans la cuisson des pâtes. Il réalisa, par voie sèche, la reproduction de plusieurs pierres précieuses, telles que l'émeraude, le corindon, le spinelle et le périclote. Il s'occupa aussi de recherches sur la composition et l'emploi des gaz de hauts fourneaux.

— ÉBÉNACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs, comprenant des arbres ou des arbustes des régions tropicales, qui fournissent un bois dur, souvent noir, et susceptible d'un beau poli. (Syn. DIOSPYRACÉES.)

— ENCYCL. Cette famille comprend sept genres : *royena, euclea, maba, diospyros, brachynema, oncotheca, tetraclis*, et plus de trois cents espèces. *Diospyros kaki*, ou plaqueminier, est cultivé dans le midi de la France. Cette famille fait partie, avec les sapotacées et plusieurs autres familles, de l'ordre des ébénales.

— ÉBÉNALES n. f. pl. Bot. Ordre de plantes à fleurs (dicotylédones), comprenant surtout des arbres et des arbustes des régions tropicales. (Cet ordre comprend les familles des ébénacées, des sapotacées, etc.)

— ÉBÈNE n. f. (lat. *ebenus*). Technol. Nom donné à des bois durs, lourds et de couleur très foncée, fournis par divers arbres exotiques du genre *diospyros* (*D. crassiflora, D. atropurpurea*, etc.). || Couleur d'un noir éclatant ; objet qui a cette couleur : *La fine idole d'ébène* [une négresse d'Amérique], *belle comme une reine d'Égypte* (G. Duhamel). || — *Péjor.* Bois d'ébène, ou simplement *ébène*, nom donné aux Noirs par les négriers. || *Marchand de bois d'ébène*, négrier.

— Minér. *Ébène fossile*, nom donné quelquefois au jais.

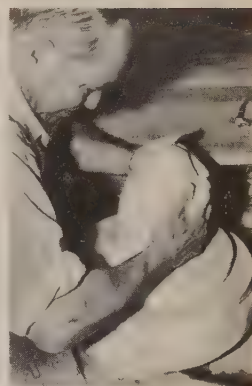
— ENCYCL. Seul, le bois d'ébène parfait est noir, et les billes ou rondins importés sont débarrassés de leur aubier, à la hache, lors de l'abattage. On dit qu'ils sont « décolorés d'aubier » ou, mieux, « désaubiérés ». Bois noir, parfois veiné, d'aspect très fin, sans contrefil, très lourd (densité voisine de 1 à l'état sec), l'ébène est couramment vendue au poids. Il en existe plusieurs espèces, tant en Asie qu'en Malaisie, en Amérique et en Afrique, et l'origine constitue le critère commercial habituel : ébène de Ceylan et des Indes ; ébène de Macassar (îles Célèbes) ; ébènes d'Afrique (Cameroun, Gabon, Mozambique), etc.

Utilisé en tabletterie, marqueterie, coutellerie, broserie, pour les touches noires de piano, les clarinettes, etc., ce bois est peu employé dans le meuble moderne, sauf l'ébène de Macassar, caractérisée par ses veines brun foncé sur un fond plus clair. Dès le XIII^e s., l'ébène, considérée comme un bois rare et précieux, était employée en Europe à la confection de coffrets, d'écritoires, de manches de couteau, de damiers, de jeux d'échecs. Au XIV^e s., on commença à s'en servir pour la fabrication de menus meubles, et ce fut seulement à la fin du XVI^e s. que des meubles en ébène d'une certaine importance apparurent d'une façon générale et courante. Débitée en plaques minces, l'ébène constituait de précieux et ingénieux placages, et ce furent les commencements, sous le dernier des Valois, de l'ébénisterie. Les cabinets d'ébène furent très abondants pendant tout le XVII^e s. Les plus simples sont tout en noir, couverts de sculptures, ornés de moulures ; d'autres sont profilés d'ivoire, d'étaï, enrichis de camées ; les volets et les tiroirs sont, de plus, couverts de peintures délicates. L'importation de l'acajou fit, au XVIII^e s., peu à peu délaisser l'ébène, qui ne figure plus que comme filet dans la confection de certaines marqueteries.

— Eben-Emael (FORT D'), ouvrage avancé de la zone fortifiée de Liège, à l'angle formé par la Meuse et le canal Albert, qui fut attaqué par surprise et conquis par les parachutistes allemands le 11 mai 1940. (V. FRANCE [campagne de].)

— ÉBÉNIER n. m. Nom usuel d'une espèce de plaqueminier (*Diospyros ebenum*), employé couramment pour désigner les autres espèces du même genre, qui fournissent aussi du bois d'ébène. || *Faux ébénier*, le cytise.

— ENCYCL. L'ébénier au sens strict, *D. ebenum*, est un arbre originaire de l'Inde, dont le bois noir est spécialement réputé. (V. ÉBÈNE.)



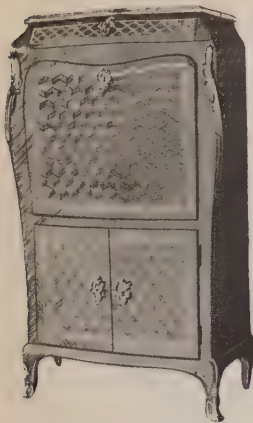
ébauche au tour



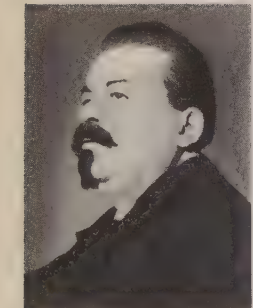
cabinet du XVII^e s., en ébène
musée des Arts décoratifs

ÉBÈNE

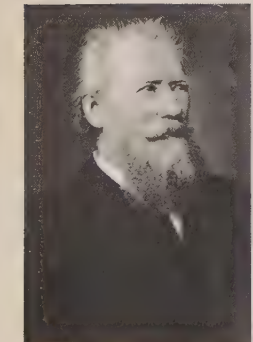
v. hors-texte en couleurs
BOIS, zone tropicale
Tome II



ébénisterie
secrétaire époque Louis XV
musée des Arts décoratifs



Friedrich EBERT



Karl Joseph EBERTH

ÉBÉNISTE n. m. Menuisier de placage, qui plaque le bois d'ébène, par opposition au menuisier d'assemblage, qui assemble les pièces de bois formant la carcasse d'un meuble. || *Par extens.* Artisan ou marchand spécialisés dans le mobilier de luxe.

— **ENCYCL.** Au ^x^e s., les artisans du bois se réunirent en corporation ou communauté; appelés d'abord « charpentiers », ils se partagèrent bientôt en « charpentiers à la grande cognée » et « charpentiers à la petite cognée »; ceux-ci, suivant la région, s'appelaient *huchiers, escriniers, bahutiers, archiers ou fustiers*. Dans la seconde moitié du ^{xvi}^e s., les ouvriers spécialisés dans les ouvrages amincis à la scie, la varlope et le rabot, devinrent des *menuisiers*. A la fin du même siècle, ceux qui exécutaient des placages d'ébène prirent le nom d'*ébénistes*. Jusqu'alors, on les avait appelés « menuisiers d'assemblage ». Après 1792, l'ébéniste est un fabricant ou un marchand de meubles d'acajou, de palissandre, d'érable, de bois de rose, plaqués ou non. Au ^{xx}^e s., la même qualification s'applique à tout artisan du bois qui répare ou fabrique des meubles.

ÉBÉNISTERIE n. f. Métier ou travail d'ébéniste.

— **ENCYCL.** A l'origine, ce mot servit à désigner les meubles plaqués d'ébène, technique introduite en France, à la fin du ^{xvi}^e s., par des artistes venus d'Italie, d'Allemagne et des Pays-Bas. La même dénomination s'est appliquée ensuite à tous les meubles plaqués de bois exotiques, de cuivre, d'étain, d'écaïlle. (V. BOULLE.) C'est sous la Régence et au début du ^{xviii}^e s. que l'ébénisterie connut son âge d'or : meubles plaqués, bâtis en chêne ou en sapin, recouverts de bois précieux; meubles marquetés de paysages, de personnages, de fleurs, de trophées (commodes, tables, armoires, secrétaires). Au ^{xix}^e s., l'ébénisterie consiste principalement en placages d'acajou, citronnier, palissandre, ébène et poirier noir; sous le second Empire, les marqueteries de métal redevinrent à la mode. Au ^{xx}^e s., la fabrication en série précipite le déclin de l'ébénisterie, devenue métier de luxe. (→ *Biblio.*)

EBENSEE, v. d'Autriche (Haute-Autriche), à l'extrémité sud du Traunsee; 10 600 hab. Salines. Industries chimiques (ammoniac, soude) et textiles. Matériaux de construction. Station climatique.

EBENUS [ebenys] n. m. Plante méditerranéenne et asiatique. (Quinze espèces; famille des papilionacées.)

Eberbach (ABBAYE D'). V. KLOSTER EBERBACH.

ÉBERGEMENT n. m. Opération qui consiste à régulariser les talus des berges lorsqu'on opère le curage des cours d'eau.

ÉBERHARD, duc de Franconie († près de Brisach 939), frère de Conrad I^{er}, roi de Germanie. Il fut vaincu par Henri l'Oiseleur, duc de Saxe, en 915. Conrad mourant (918) le chargea de confier les insignes de la royauté à Henri l'Oiseleur, qui lui remit immédiatement le duché de Franconie. Il se souleva en vain contre Otton I^{er} en 938, reprit la lutte en 939 avec Gilbert, duc de Lorraine, et mourut en combattant les Saxons.

ÉBERHARD, famille des comtes, puis (à partir de 1495) des ducs de Wurtemberg, qui se rattache sans doute à l'origine aux Wittelsbach. Ses membres les plus marquants furent : **Eberhard I^{er} l'Illustre** (1265-1325), qui fut candidat au Saint Empire, en 1308, contre Henri VII; — **Eberhard II le Querrelleur** († 1392), contre les abus duquel 40 000 Souabes se ligèrent en 1376; — **Eberhard V le Barbu** (1445 - † Tübingen 1496), qui assura l'indivisibilité du pays par la charte de Münsingen (1482), fonda l'université de Tübingen (1476), et fut élevé au rang de duc (1495) par l'empereur Maximilien I^{er}.

ÉBERHARD, archevêque de Salzbourg († 1164). Resté fidèle au pape Alexandre III contre l'empereur Frédéric Barberousse, il fit de son archevêché une terre d'asile, et le défendit énergiquement contre les prétentions impériales. Il rallia à sa cause de nombreux évêques.

ÉBERHARD, ÉBRARD ou ÉVRARD de Béthune, grammairien flamand du ^{xii}^e ou

du ^{xiii}^e s. Il est l'auteur d'un poème de plus de deux mille vers, intitulé : *De figuris et octo partibus orationis sive Grammaticae regulae versibus latinis explicatae* (1124 ou 1212), qui est en réalité une grammaire et une rhétorique latines. L'ouvrage fut couramment intitulé *Graecismus*, du titre d'un des chapitres qui le composaient; d'où le surnom de *Graecista* donné à l'auteur. On a aussi, sous le nom d'Eberhard, un *Liber antihæresis*, dirigé contre les cathares, mais l'ouvrage pourrait être d'un homonyme d'Eberhard de Béthune.

EBERHARD (Johann August), philosophe allemand (Halberstadt 1739 - Halle 1809). Il publia, en 1772, la *Nouvelle Apologie de Socrate*. Disciple de Wolff, il y combattait les dogmes du christianisme. En 1778, il fut nommé professeur à Halle. Adversaire de la philosophie de Kant, il fonda, pour la combattre, deux journaux : *Das Philosophische Magazin* (1787-1795) et *Philosophisches Archiv* (1793-1795). Kant lui répondit par un opuscule : *La Découverte que toute critique nouvelle de la raison doit être rendue superflue par une plus ancienne* (1790). Le dernier ouvrage d'Eberhard, *Geist des Urchristentums* (1808), est une réponse rationaliste à Chateaubriand. On lui doit aussi : *Allgemeine Theorie des Denkens und Empfindens* (1776), *Theorie der schönen Künste und Wissenschaft* (1783-1786-1790), *Histoire générale de la philosophie* (1788-1796).

EBERHARDT (Isabelle), femme de lettres française d'origine russe (Genève 1877 - Aïn-Sefra 1904). Etablie quelque temps en Algérie, elle écrivit en russe, en arabe, en français. Son âme étrange et sa vie aventureuse revivent dans ses ouvrages : *Nouvelles algériennes* (1905), *Dans l'ombre chaude de l'Islam*, *Notes de route : Maroc, Algérie, Tunisie* (1908).

EBERL (Anton), pianiste et compositeur autrichien (Vienne 1765 - id. 1807). Comme compositeur, on lui doit des opéras et des œuvres pour piano; il se fit l'interprète des œuvres de Mozart au piano.

EBERLIN (Daniel), compositeur allemand (Nuremberg 1630 - † 1692). Après différents voyages, il devient membre de la chapelle de la Cour à Eisenach (1670). En 1685, il obtient un poste dans le service d'Etat, qu'il quitte en 1692. On lui doit de nombreuses compositions, dont une seule a été imprimée : *Triumphantium fidium concordiae, ternis partibus conflati* (Nuremberg, 1675). Une de ses filles épousa G. Ph. Telemann.

EBERLIN (Johann Ernst), organiste et compositeur allemand (Souabe 1702 - Salzbourg 1762). Maître de chapelle et organiste de l'archevêque de Salzbourg, il a écrit des messes, des oratorios, des offertoires, des hymnes, des fugues vocales, des antennes, un grand nombre de motets, des opéras et des pièces d'orgue.

ÉBERLUÉ, E adj. (de *berlue*). Etonné, ébahi : *Il demeura tout éberlué sur le trottoir* (Huysmans).

ÉBERMAYER (Ernst), chimiste et agronome allemand (Rehlingen, Bavière, 1829 - Hintersee, près de Berchtesgaden, 1908). Il fut appelé en 1878 à la chaire d'agriculture, de météorologie et de climatologie de l'université de Munich. Il créa en Bavière de nombreuses stations de recherches forestières et météorologiques; il étudia la chimie physiologique des végétaux, en particulier l'influence des forêts sur l'air et le sol.

EBERS (Georg), égyptologue et romancier allemand (Berlin 1837 - Tutzing, Bavière, 1898). Il enseigna l'égyptologie à Leipzig de 1870 à 1889, et découvrit le papyrus qui porte son nom. Ses romans, dont la plupart se passent en Egypte, eurent une très grande vogue entre 1870 et 1880.

ÉBERSMUNSTER, comm. du Bas-Rhin (arrond. de Sélestat), dans la plaine d'Alsace, près de l'III; 489 hab. Anc. abbaye bénédictine, dont il reste une église, reconstruite au ^{xviii}^e s.

EBERSWALDE, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Francfort-sur-l'Oder), sur le canal Finow et le canal Hohenzollern, au N.-E. de Berlin; 32 300 hab. Grosse métallurgie. Constructions mécaniques. Industries

chimiques. Matériaux de construction. Caoutchoucs.

EBERT (Karl Egon von), poète tchèque de langue allemande (Prague 1801 - id. 1882). Il fut membre de l'Assemblée nationale, Prague, en 1848. Outre ses *Poésies*, qui renferment un grand nombre de ballades et de romances populaires, on a de lui : *Wlasta*, poème héroïque (1829), *Le Couvent*, récit idyllique (1883), et des drames : *Bretislav* (1835), *Le Vœu* (1864).

EBERT (Adolf), philologue allemand (Kassel 1820 - Leipzig 1890). De 1863 à sa mort, il professa à Leipzig les langues et les littératures romanes, auxquelles il a consacré divers ouvrages. Il a fondé, en 1859, l'*Annuaire de littérature romane*.

EBERT (Friedrich), homme politique allemand (Heidelberg 1871 - Berlin 1925). Fils d'un maître tailleur, il adopta la profession de son père et se fixa à Brême (1892). Membre du parti socialiste (1899), il devint, grâce à Bebel, son protecteur, le secrétaire du comité central du parti à Berlin (1905). Elu député au Reichstag (1912) pour la circonscription d'Elberfeld-Barmen, il devint, à la mort de Bebel, président du parti socialiste (juill. 1913); mais, le 4 août 1914, il fit voter les crédits nécessaires et assura le gouvernement, durant la guerre, les voix des socialistes majoritaires, dont il devint le président en 1917. Toutefois, il contribua à faire voter la résolution du 19 juillet 1917 demandant au gouvernement de rechercher « une paix d'entente et une réconciliation générale des peuples », et, le 13 août 1918, dans un grand discours, réclama la paix immédiate. La révolution de novembre 1918 fut faite en dehors de lui par les socialistes indépendants et les spartakistes, mais il prit une part active à la rédaction de l'ultimatum qui amena l'abdication de Guillaume I^{er} (9 nov. 1918). Successeur du chancelier Max de Bade, il mit sur pied un conseil provisoire de commissaires du peuple de coalition socialiste (majoritaires et indépendants), prépara les élections à l'Assemblée nationale, réduisit le spartakisme à l'impuissance avec l'aide de Noske, au cours de deux « semaines sanglantes » (janv. 1919). L'Assemblée constituante, réunie à Weimar, le nomma président de l'Etat allemand (11 févr. 1919). La Constitution républicaine de Weimar (août 1919) lui octroya de grands pouvoirs dont il usa avec fermeté au cours de la grave crise morale, économique et sociale que traversait l'Allemagne. L'inflation financière provoquait la misère, les attentats se multipliaient (Erzberger, 1921; Rathenau, 1922), le régime était menacé par les factieux (coup d'Etat monarchiste de Kapp-Lüttich à Berlin en mars 1919; putsch hitlérien de Munich en 1923). Ebert, dont le mandat fut prorogé en 1921 jusqu'en 1925, comptait beaucoup sur la Reichswehr (avec Noske, ministre de la Guerre, puis von Seeckt, chef d'état-major) pour écraser les extrémistes. Mais l'occupation de la Ruhr par les Français (janv. 1923) exaspéra une opinion de plus en plus attirée par les partis nationalistes. Ebert, conciliant, honnête, manquant de rayonnement. Une violente campagne de calomnies menée en 1924 par le *Mitte-deutsche Zeitung*, qui l'accusait d'avoir fomenté les grèves de 1918, aboutit à la condamnation du journal, mais le tribunal de Magdebourg admit, dans ses considérants, le bien-fondé des allégations; Ebert, très affecté, mourut peu après. — Son fils Friedrich (Brême 1894), membre du parti socialiste, démocrate, fut interné de 1933 à 1935. Membre du parti socialiste unifié en 1946, fut nommé bourgmestre de Berlin-Est en 1948.

EBERTH (Karl Joseph), médecin et bactériologiste allemand (Würzburg 1835 - Berlin-Halensee 1926). Il fit ses études à Würzburg et fut ensuite professeur à Zurich et à Halle. On doit à Eberth de nombreux travaux sur les épithéliums, le rachitisme et ses rapports avec le crétinisme, etc. Il est surtout connu pour sa belle description du bacille de la fièvre typhoïde, dont il démontra la spécificité et pour lequel il indiqua les méthodes de culture et de séparation.

Eberth (BACILLE D'). Microbiol. Germe de la fièvre typhoïde. (Syn. BACILLE TYPHIQUE. C'est un coccobacille, découvert, en 1880, par Eberth; il se présente sous la forme

d'un petit bâtonnet aux extrémités arrondies ; dans les cultures en bouillon, il est généralement plus grêle que dans les cultures sur gélose ou pomme de terre, où il se montre d'aspect trapu ; dans les vieilles cultures, il s'allonge en longs filaments parfois incurvés. Il ne prend pas le gram, mais se colore par les méthodes usuelles. Il est très mobile, grâce aux longs cils insérés sur toute sa surface (baccille péritriche). Anaérobie facultatif, il se cultive bien dans les milieux ordinaires, mais ne fait fermenter ni le lactose ni le saccharose, ce qui le distingue du colibacille. Peu sensible au froid et à la dessiccation, sensible à la chaleur (qui le tue en vingt minutes à 60 °C et en une heure à 53 °C) et aux radiations ultraviolettes, il est détruit plus facilement par le sublimé et le formol que par l'acide phénique. Le baccille typhique ne produit que peu d'exotoxines ; quant à ses endotoxines, elles semblent agir principalement sur le système nerveux, d'abord sur la moelle et le sympathique, puis sur le bulbe et le cerveau. On le trouve dans l'eau et le sol contaminés par les matières fécales des typhiques ; chez ces derniers, on l'observe dans les plaques de Peyer, les ganglions mésentériques et la rate. Injecté en cultures vivantes à des animaux et notamment aux anthropoïdes, il détermine une maladie comparable à la fièvre typhoïde de l'homme. Le chloramphénicol est l'antibiotique le plus actif contre le baccille d'Eberth. (V. TYPHOÏDE.)

ÉBERTHIEN, ENNE adj. Se dit de la maladie provoquée par le baccille d'Eberth (fièvre typhoïde).

ÉBERTHITE n. f. Pathol. Septicémie causée par le baccille d'Eberth, non accompagnée de localisations intestinales. (C'est une forme spéciale de fièvre typhoïde*.)

EBERWEIN (Traugott Maximilian), violoniste et compositeur allemand (Weimar 1775 - Rudolstadt 1831). Il fut nommé en 1817 maître de chapelle du prince de Rudolstadt. On a de lui plusieurs Singspiele, entre autres : *Claudine von Villa Bella* (1815), *la Foire de Plundersweilern* (*Jahrmarkt von Plundersweilern* [1818]).

EBERWEIN (Karl), compositeur allemand (Weimar 1786 - id. 1868), frère du précédent. Il fut élève de son frère, et devint violoniste virtuose de la chambre du grand-duc Charles-Auguste. Goethe le recommanda à Zelter, qui devint son maître. Il a fait jouer à Weimar plusieurs opéras, dont le plus connu est *Léonore*. Il a écrit un oratorio, des cantates, des duos, des quatuors à cordes et des recueils de chants.

ÉBEYLIÈRE n. f. Trav. publ. Ouverture ménagée dans la digue d'un étang, dans le talus d'un canal, pour l'écoulement des eaux surabondantes.

EBHĀ, v. d'Arabie Saoudite. V. ABHĀ.

EBIARA n. m. Bois du commerce, d'origine africaine, fourni par deux espèces de légumineuses, *Macroberlinia bracteosa* et *Berlinia grandiflora*. (Bois rose et brun, assez dur, lourd et nerveux, utilisé en menuiserie et en ébénisterie. C'est le *pacouli* de la Côte-d'Ivoire, l'*abem* du Cameroun.)

EBINGEN, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bade-Württemberg), sur le revers du Jura souabe ; 18 000 hab. Bonneterie. Travail du cuir. Mécanique de précision.

EBION, fondateur supposé de la secte des ébionites*. Il aurait vécu au I^{er} s.

ÉBIONITES n. m. pl. (hébreu *ebion*, pauvre). Nom donné aux membres des sectes chrétiennes diverses. (Certains ébionites étaient des chrétiens orthodoxes, fidèles à la loi juive, d'autres étaient gnostiques, d'autres n'admettaient pas la divinité du Christ. On les rencontre surtout en Asie, aux II^e et III^e s.)

EBISU, un des sept dieux japonais du Bonheur ; troisième fils du couple mythique Izanami, Izanagi.

La fête d'Ebisu (*Ebisu-ko*), très populaire au Japon, se célèbre en l'honneur du dieu le vingtième jour du onzième mois lunaire. Dans le Japon féodal, cette fête avait une importance particulière, car les commerçants étaient tenus d'écouler à bas prix toutes leurs réserves de marchandises le jour où elle était célébrée ; actuellement, elle consiste à se rendre en pèlerinage aux petits temples

d'Ebisu pour déposer sur l'autel de menues offrandes, mais un pèlerinage beaucoup plus important, qui groupe des milliers de fidèles, a lieu au grand temple d'Imamiya, à Ōsaka.

ÉBLÉ (Jean-Baptiste, comte), général français (Saint-Jean-Rohrbach 1758 - Königsberg 1812). Admis à neuf ans dans le régiment de son père, il était en 1785 lieutenant à Naples, et y transformait l'artillerie. Général de brigade en 1793, il prenait part aux campagnes de Hollande et d'Allemagne, devenait gouverneur de Magdebourg (1807-1808), puis ministre de la Guerre du roi Jérôme de Westphalie de 1808 à 1810. Pendant la retraite de Russie, il sauva les débris de la Grande Armée en construisant les ponts de la Bérésina, puis en les détruisant. Comblé d'honneurs par Napoléon I^{er}, premier inspecteur général de l'artillerie, il succomba peu après aux fatigues de ses campagnes.

ÉBLOUIR v. tr. (lat. pop. *exblaudire* ; du francique **blaudi*, faible). Troubler la vue par un trop grand éclat : *Le soleil nous éblouit*. || *Par extens.* Frapper vivement les regards : *Tableau qui éblouit par l'éclat de ses couleurs*. || — *Fig.* Surprendre l'esprit par quelque chose de brillant ; aveugler, séduire : *Elle les éblouissait de ses relations avec les personnalités fameuses des arts ou de la littérature* (A. Daudet). || *Rendre très fier : Ses succès l'ont ébloui*.

— *SYN.* : aveugler, ofusquer.

ÉBLOUISSANT, E adj. Qui trouble la vue par un trop grand éclat : *Soleil éblouissant. D'éblouissants feux d'artifice allaient mêler aux étoiles leurs panaches de feu* (Maupassant). || Qui a un très grand éclat : *Une blancheur éblouissante. Du linge éblouissant de propreté*. || Qui a une beauté éclatante : *Une grande jeune fille éblouissante de vie, de santé* (A. Daudet). || *Fig.* Surprenant, brillant : *Une éloquence éblouissante*.

ÉBLOUISSEMENT n. m. (de *éblouir*). Trouble de la vue causé par un trop grand éclat : *La neige produit un éblouissement qui n'est pas sans danger pour la vue*. || Trouble momentané de la vue, consistant en une sensation de lumière vive, aveuglante, sans objet réel. || — *Fig.* Trouble de l'esprit : *L'éblouissement de leur foi les aveugle sur le monde qui les entoure* (Gide). || Etat de l'esprit ébloui ; vive admiration : *La moquerie des deux siècles [au sujet de Shakespeare] s'est changée en éblouissement* (Hugo).

— *ENCYCL.* Physiopathol. Le sujet frappé d'un éblouissement est privé subitement de la faculté de voir, ou croit percevoir des objets brillants d'un éclat aveuglant. Quelquefois, il s'imaginerait avoir sous les yeux des corps colorés en rouge, des traits de feu, des étincelles, de petits points noirs ou scintillants. L'éblouissement se rencontre dans les affections des yeux, où il prend ordinairement le nom de « scotome », puis dans l'épilepsie et un certain nombre de troubles nerveux, enfin dans quelques formes de vertige et parfois dans la période prodromique de plusieurs maladies infectieuses, telles que la peste, le choléra, la fièvre typhoïde.

— *Autom.* L'éblouissement causé par l'intensité lumineuse des phares de la voiture qui en croise une autre est une source de danger grave pour tous les usagers de la route. Pris dans le faisceau des phares, ceux-ci perdent le sens de la direction et de la distance. Interdit par le Code de la route, l'éblouissement est supprimé par un éclairage spécial dit « éclairage code ». Un commutateur permet, chaque fois qu'il est nécessaire, de passer de l'éclairage « route » (éblouissant) à l'éclairage « code » (non éblouissant).

EBNAT, village de Suisse (cant. de Saint-Gall), sur la Thur. Station d'été et d'hiver.

EBNER-ESCHENBACH (Marie, baronne von), née comtesse Dubsky, femme de lettres autrichienne (Zdislavice, près de Kroměříž, Moravie, 1830 - Vienne 1916). Elle débuta dans la carrière littéraire par des essais dramatiques, mais se voua bientôt au roman et à la nouvelle. Elle a su peindre avec un vif sentiment de la réalité, avec une grande bonté de cœur, avec un humour indulgent surtout aux petites gens, les mœurs des paysans et de l'aristocratie de son pays. Elle a subi l'influence des écrivains russes et français. Parmi ses œuvres, il faut citer, au théâtre : *Marie Stuart en Ecosse* (1860) ;

parmi ses romans : *L'Enfant de la communauté* (*Das Gemeindefkind*) [1887] et *l'Inexpiable* (*Unsühnbar*) [1890].

ÉBOGUEUSE n. f. Sorte de broyeur, dans lequel on fait passer les châtaignes pour les débarrasser de leur enveloppe (bogue).

EBOLI, bourg d'Italie, en Campanie (prov. de Salerne), près du Sele ; 24 100 hab. Centre agricole d'une petite région de polyculture intense.

EBOLI (Ana de MENDOZA Y LA CERDA, princesse d'), dame espagnole (Cifuentes, Guadalajara, 1540 - Pastrana 1592). Epouse de Ruy Gómez de Silva, conseiller d'Etat de Philippe II, elle fit, à la mort de son mari (1573), une décevante expérience de la vie religieuse, puis eut une liaison avec le secrétaire d'Etat Antonio Pérez. Emprisonnée (1578), puis exilée à Pastrana (1581), et enfin enfermée dans sa propre résidence (1590) par Philippe II, pour avoir participé au meurtre d'Escovedo, elle acheva sa vie dans la débauche. Elle aurait été la maîtresse de Philippe II.

ÉBOLOWA, localité du Cameroun méridional, ch.-l. de la région du N'Tem ; 9 000 hab. (380 Europ.). Exploitations forestières. Plantations de cacao.

ÉBONITE n. f. (mot angl. ; de *ebony*, ébène). Matière plastique obtenue en traitant le caoutchouc (100 parties) par le soufre (environ 32 parties).

ÉBORGNE n. m. Hortic. Action d'enlever sur les arbres, et spécialement sur les arbres fruitiers, les yeux (bourgeons) inutiles, avant leur développement, afin que la sève qu'ils auraient absorbée se porte sur les yeux conservés. (Cette opération s'applique surtout aux pommiers et aux poiriers élevés en espalier. On pratique rarement l'éborgnage sur les arbres fruitiers à noyau et jamais sur le pêcher.)

ÉBORGNEMENT n. m. Action d'éborgner.

ÉBORGNER v. tr. Rendre borgne : *Eborgner quelqu'un avec un bâton*. || *Par exagér.* Donner un coup à l'œil.

— *Arboric.* Enlever les bourgeons (yeux) inutiles des arbres fruitiers.

ÉBOSSAGE n. m. Opération qui consiste à débarrasser certaines graines de leurs enveloppes dures (trèfle, notamment).

ÉBOSSER v. tr. Pratiquer l'ébossage.

ÉBOSSEUR n. m. ou **ÉBOSSSEUSE** n. f. Machine à ébosser.

ÉBOUAGE n. m. Action d'ébouer.

ÉBOUÉ (Félix), homme politique français (Cayenne 1884 - Le Caire 1944). Administrateur des colonies, secrétaire général du gouvernement de la Martinique (1932), puis du Soudan (1934), il fut le premier Noir gouverneur des colonies, à la Guadeloupe (1936), puis au Tchad (1938). En août 1940, il décida le ralliement de son territoire à la « France libre ». Nommé gouverneur général de l'Afrique-Equatoriale française (1940), il pratiqua une administration inspirée par le respect de la société, des coutumes et des institutions africaines. En même temps qu'il organisait l'économie du pays sur la base de l'autonomie, il préconisa l'éducation des masses et une large décentralisation, faisant du colon un guide pour l'indigène, politique qu'il défendit à la conférence de Brazzaville*.

ÉBOUER v. tr. Ôter la boue des rues, des routes et chemins.

ÉBOUEUR n. m. Ouvrier chargé d'enlever les boues et les ordures ménagères. (On dit aussi BOUEUR, et, fam., BOUEUX.)

— *Instr. agric.* Partie d'un laveur dans laquelle les betteraves sont débarrassées de la terre qu'elles retiennent.

ÉBOUILLANTER v. tr. Tremper dans l'eau bouillante, arroser d'eau bouillante : *Ebouillanter des cocons pour faire périr la chrysalide. Ebouillanter le pied de quelqu'un*.

ÉBOUILLIR v. intr. (de *bouillir*). Cuire longuement ; diminuer par l'ébullition (vieilli) : *Tandis que les patates de mon souper ébouillaient sous ma garde, je m'amusai à lire à la lueur du feu* (Chateaubriand).

ÉBOULAGE n. m. Accident de fabrication au cours du tissage, consistant en un dévidage intempestif du fil de trame porté par la



général ÉBLÉ



Félix ÉBOUÉ reçoit le général de Gaulle à Brazzaville en 1943

cannette, et formant sur le tissu une grosseur en trame due à l'excès du fil dévidé. (On dit également ÉBOULURE.)

ÉBOULÉE n. f. Amas de terre qui s'écroule.

ÉBOULEMENT n. m. Chute de matériaux qui s'écroulent : *Un noble Vénitien perdit la vie, en retrouvant ses titres dans l'éboulement d'un vieux palais* (Chateaubriand). || Matériaux éboulés. (En ce sens, on dit plutôt ÉBOULIS.)

— Min. Exploitation par éboulement, ancienne méthode d'exploitation artisanale, dans laquelle on faisait ébouler, pour le récupérer à bon compte, le charbon qui était au-dessus des galeries : *Systématisée et modernisée, la méthode d'exploitation par éboulement s'appelle « caving »*.

— ENCYCL. Géomorphol. L'éboulement revêt toujours, à la différence de l'ébouil, un caractère catastrophique : brusque et volumineux, il est dû à une rupture d'équilibre lentement préparée, généralement par un travail de sapement qui met en porte à faux, par exemple, une corniche rocheuse (versant de montagne, falaise). Les éboulements caractérisent toujours des versants raides. Ils sont très rapides, et il leur arrive d'engloutir des villages, de barrer des vallées. L'un des plus grands connus est celui de Flims (Suisse), formé aux dépens d'une paroi d'auge glaciaire, qui a barré la haute vallée du Rhin sur une longueur de 6 km et une épaisseur de plusieurs centaines de mètres, engendrant un lac temporaire.

— Dr. admin. Les maires disposent des pouvoirs les plus larges pour faire face aux périls créés par les éboulements de terre, de rochers ; ils peuvent, en particulier, faire évacuer les populations et entreprendre sans procédure les travaux urgents en cas de carence des propriétaires.

ÉBOULER v. tr. (anc. franç. *esboeler*, éven-trer ; de *bouel*, boyau). Faire écrouler.

— *S'écrouler* v. pr. S'écrouler, s'affaisser : *Falaise qui s'écroule*.

ÉBOULEUX, EUSE adj. Susceptible de s'écrouler : *Il lui fit remarquer [...] la nature ébouleuse du terrain, le peu d'épaisseur et la dureté du charbon* (Zola).

ÉBOULIS n. m. Matières ébouilées : *Un ébouil de roches*.

— Géomorphol. *Ébouils ordonnés* ou *grèzes litées*, ébouils de type particulier, formés de lits successifs de matériel bien calibré, dont la pente est inférieure à celle des ébouils de gravité. (Ils se mettent en place sous un climat périglaciaire et sont nourris par la gélivation ; ils sont très fréquents dans les régions calcaires, où on les utilise notamment pour sabler les routes.)

— ENCYCL. Géomorphol. A la différence des éboulements, les *ébouils* se forment lentement, par détachement de pierres isolées qui roulent vers le bas du versant et s'y immobilisent. Dans le façonnement d'un versant par ébouils de gravité, on distingue deux zones : la *zone de départ*, qui est constituée par des abrupts rocheux, dont la pente moyenne, supérieure à 45°, permet aux fragments qui s'en détachent de rouler, et la *zone d'accumulation*, où s'arrêtent les fragments. (La partie supérieure présente un profil rectiligne ; la base, une concavité qui se raccorde au pied du versant.) Les fragments peuvent s'y entasser sur de fortes épaisseurs (plusieurs dizaines de mètres), les plus gros roulant plus loin et formant la concavité de raccourcement. La pente de la partie rectiligne de l'ébouil correspond à l'angle de repos des débris et se trouve comprise entre 30 et 40° suivant la forme et, accessoirement, la densité des fragments.

Les ébouils se présentent dans les roches cohérentes soumises à une fragmentation mécanique suffisamment intense. Le gel joue un rôle prédominant dans leur genèse, ce qui explique la rareté des ébouils au pied des parois rocheuses des régions intertropicales, et leur fréquence, au contraire, sous les climats à hivers froids.

ÉBOULURE n. f. Text. Syn. de ÉBOULAGE.

ÉBOUQUINAGE n. m. Action d'ébouquiner.

ÉBOUQUINER v. tr. Détruire en partie les bœufs sur un territoire de chasse où ces animaux sont en trop grand nombre.

ÉBOURGEONNEMENT ou **ÉBOURGEONNAGE** n. m. Action d'ébourgeonner.

— ENCYCL. Cette opération consiste à supprimer sur les arbres (principalement sur les arbres fruitiers cultivés en espalier) un certain nombre de bourgeons, soit pour éviter la production de rameaux inutiles et diriger la croissance de l'arbuste vers une forme déterminée, soit en vue de concentrer vers les bourgeons conservés toute la richesse de la sève et obtenir ainsi des fruits plus gros ou d'un plus bel aspect. Pratiqué alors que les bourgeons ne sont encore que des yeux, l'ébourgeonnement prend le nom d'*ébourgnage*. En viticulture, on pratique aussi l'*épamprage*.*

ÉBOURGEONNER v. tr. Enlever les bourgeons superflus des arbres.

ÉBOURGEONNEUR n. m. Ornith. Nom donné souvent au bouvreuil, au gros-bec et au pinson des Ardennes, parce qu'ils attaquent les bourgeons.

ÉBOURGEONNOIR n. m. Lame un peu courbe, fixée à l'extrémité d'un long manche, qui sert à couper les bourgeons et brindilles que l'on ne peut atteindre avec la main.

ÉBOURIFFAGE ou **ÉBOURIFFEMENT** n. m. Action d'ébouriffer ; état qui en résulte : *L'ébouriffage des œillets dans un vase* (Proust). *L'ébouriffement de cheveux en révolte* (Goncourt).

ÉBOURIFFANT, E adj. Extraordinaire : *Succès ébouriffant*. || Etrange, incroyable : *Les professionnels du sport ont acclimaté, chez nous, un jargon ébouriffant* (G. Duhamel).

ÉBOURIFFÉ, E adj. Qui a les cheveux en désordre. || *Par anal.* Hérisse, en parlant d'un objet quelconque.

ÉBOURIFFER v. tr. (provenç. *esbouriffat* ; de *bourro*, bourre). Rebrousser les cheveux sur la tête, hérisser. || Fig. Surprendre, étonner, ahurir : *Nouvelle qui l'a ébouriffé*.

ÉBOURIFFOIR n. m. Peint. Brosse à longs poils, qu'utilisent parfois les peintres en bâtiment pour appliquer une couche d'impression diluée (peu us.).

ÉBOURRAGE n. m. Opération par laquelle on ébourre une peau.

— ENCYCL. L'ébourrage des peaux se fait, au travail de rivière, après le reverdissage et le pelanage. Le poil, ou bourre, qui a été relâché par l'effet du lait de chaux constituant le pelain, est éliminé, sur le cheveau de rivière, au moyen d'un couteau à deux manches à lame mousse. L'ébourrage peut aussi s'effectuer au moyen d'une machine à ébourrer. Si le pelain a été additionné de sulfure de sodium, le poil partiellement dissous peut être éliminé par un simple rinçage au foulon, qui remplace l'ébourrage.

ÉBOURRER v. tr. Dépouiller une peau d'animal de la bourre qui la couvre.

ÉBOURREUSE n. f. Machine employée pour ébourrer les peaux.

ÉBOURROIR n. m. Outil de cordonnier, au profil étudié, servant à exécuter certains travaux de précision dans la confection de la chaussure (finition des talons).

ÉBOUSINER v. tr. Débarrasser des parties molles ou terreuses des pierres de taille.

ÉBOUTAGE n. m. Action d'ébouter.

— Technol. Opération qui consiste à couper les bouts des haricots verts avant de les mettre dans les boîtes de conserve. (Cette opération se fait mécaniquement.)

ÉBOUTER v. tr. (de *bout*). Raccourcir en coupant le bout : *Ébouter une pièce de bois*. || Couper les bouts de fil adhérent au parchemin et à la dentelle, dans la fabrication de certaines dentelles.

ÉBOUTEUSE n. f. Technol. Syn. de TRONÇONNEUSE à BOIS.

ÉBRAISER v. tr. Débarrasser (un four) de la braise.

ÉBRAISOIR n. m. Pelle pour tirer la braise des fours. || Voûte pratiquée sous les fours à chaux, pour mettre le bois et le charbon.

ÉBRANCHAGE ou **ÉBRANCHEMENT** n. m. Action d'ébrancher : *Ébranchage accidentel*. || Opération pratiquée sur un arbre et qui, le débarrassant de ses branches basses, a pour objet de le faire croître en hauteur.

(Si l'ébranchage est accidentel, il faut parer la plaie avec une lame bien coupante et la recouvrir d'un enduit protecteur.) [V. ÉLAGAGE.]

— Dr. rur. Coupe des branches d'un arbre constituant un délit, au même titre que l'abattage, lorsqu'il est commis en forêt en dehors des coupes prévues.

ÉBRANCHER v. tr. Dépouiller de ses branches : *Il a fallu abattre les arbres, les ébrancher, les traîner hors de la forêt* (P. Gaxotte).

ÉBRANCHEUR n. m. Syn. de ÉLAGEUR.

ÉBRANCCHOIR n. m. Serpe à long manche, qui sert à ébrancher, à tailler les arbres.

ÉBRANLEMENT n. m. Mouvement de ce qui est ébranlé : *J'entendais déjà l'ébranlement que cause à ma maison, tous les soirs à minuit, un locataire* (Giraudoux). || Fig. Menace de ruine : *L'ébranlement du ministère, d'une fortune, du crédit, de la puissance ennemie*. || Agitation morale, sensation profonde : *La surprise est un ébranlement soudain à la vue d'une nouveauté* (Vauvenargues).

— Min. Tir d'ébranlement, dans les mines sujettes à des dégagements* instantanés, tir en avancement de galerie d'une quantité d'explosif suffisamment importante pour provoquer un dégagement instantané, s'il y en a un de menaçant.

ÉBRANLER v. tr. (de *branler*, faire osciller). Faire trembler par des secousses : *Les rafales de Noël frolaient les vitraux de la basilique, ébranlaient les voûtes de cette nef* (Chateaubriand). || Imprimer un mouvement d'oscillation : *Il me fallait escalader le mur pour ne point ébranler la cloche de la grille* (Radiguet). || Fig. Rendre moins solide, moins sûr : *L'esprit paradoxal ébranle les institutions les plus sacrées* (M^{me} de Staël). || Faire chanceler dans ses convictions, ses sentiments : *Mais le dessein est pris, rien ne peut m'ébranler* (Racine). *Ébranler le courage, la foi, la résolution de quelqu'un*. || Emouvoir, remuer, stimuler : *Quelques bouffées de musique ébranlent toutes mes puissances intellectuelles* (Barrès).

— Equit. Ébranler son cheval au galop, le faire passer d'une allure quelconque au galop.

— *S'ébranler* v. pr. Se mettre en mouvement : *L'armée s'ébranle pour charger l'ennemi*. || Etre mis en branle : *Cloches qui s'ébranlent*.

ÉBRARD (August), théologien réformé allemand, de la tendance arminienne (Erlangen 1818 - id. 1888). Il fut professeur dans sa ville natale et à l'université de Zurich. On a de lui divers ouvrages, dont une *Dogmatique chrétienne* (1851-1852). Il a publié des nouvelles sous le pseudonyme de GOTTFRIED FLAMMBERG, et des œuvres dramatiques sous celui de CHRISTIAN DEUTSCH.

ÉBRASEMENT n. m. Action d'ébraser. || Quantité dont une ouverture est ébrasée. || Ouverture comprise entre le tableau d'une fenêtre et le parement du mur intérieur d'une salle. (On dit aussi ÉBRASURE.)

ÉBRASER v. tr. (origine obscure). Elargir progressivement, de dehors en dedans, la baie d'une porte, d'une fenêtre, d'une embrasure.

ÉBRASURE n. f. Syn. de ÉBRASEMENT.

ÉBRAUDAGE n. m. Pêch. Action d'ébrauder les vers, telle qu'on la pratique sur les côtes de la Manche et du sud de l'Angleterre.

ÉBRAUDER, ÉBRODER ou **ÉBROUDER** v. tr. Pêch. Action de vider un ver arénicole de son sang et de ses viscères, pour assurer sa conservation pendant un jour ou deux. (Le pêcheur conserve chaque ver ébraudé enroulé séparément dans du papier.)

ÈBRE, en esp. *Ebro* (lat. *Iberus*), fl. d'Espagne, le deuxième de la péninsule Ibérique (après le Tage) ; 930 km. Né dans les monts Cantabriques, au pied de la Peña Labra, il se dirige vers le S.-E., drainant la large dépression comprise entre les Pyrénées et le rebord montagneux des Castilles (monts Ibériques). Il passe à Logroño, Tudela et Saragosse, traverse les chaînes côtières catalanes et arrose Tortosa, avant de rejoindre la Méditerranée par un grand delta couvert de



ébourroir



ébrasement

rizières et de cultures maraîchères et fruitières. Le fleuve coule dans une région au rude climat continental, très sec en été, et il est encadré de hautes terrasses souvent désertes, steppes désolées dont la seule ressource est l'élevage des moutons transhumants. La vallée même de l'Ebre, en contrebas, forme un vif contraste avec ce pays : des travaux considérables, entrepris à la fin du XVIII^e s., apportent l'eau à des dizaines de milliers d'hectares couverts de vergers, de cultures maraîchères, de fourrages et de betteraves à sucre. En outre, le bassin de l'Ebre fournit une part importante de l'énergie hydro-électrique de l'Espagne. Les principaux affluents du fleuve sont, à droite, le Jalón et le Guadalquivir, à gauche, l'Aragón, le Gállego et le Segre.

ÉBRÉCHEMENT n. m. Action d'ébrécher.

ÉBRÉCHER v. tr. (Se conj. comme *accélérer*.) Faire une brèche ou des brèches à : [...] un grand couteau de cuisine, avec lequel on cassait le sucre, et qui était tout ébréché (Zola).

ÉBRÉCHURE n. f. Etat d'une pièce ébréchée. || Endroit d'une pièce où celle-ci se trouve ébréchée.

ÉBRÉGISILE (saint), en lat. *Ebregisilus*, vulgairement saint *Evrèle*. Il aurait été évêque de Meaux, à la fin du VII^e s., mais ne figure pas sur le catalogue épiscopal. Ses reliques étaient conservées à l'abbaye de Jouarre. — Fête le 31 août.

ÉBREUIL, ch.-l. de cant. de l'Allier (arrond. de Montluçon), aux confins de la Limagne bourbonnaise et de la Combraille, sur la Sioule ; 1 369 hab. (880 aggl.). La ville doit son origine à une abbaye de bénédictins fondée vers 971. L'église abbatiale (auj. paroissiale), magnifique édifice roman du XI^e s., contient les reliques de saint Léger, évêque d'Autun, et de saint Maixent ; elle possède des fresques du deuxième quart du XII^e s. ; celles-ci font la transition entre les peintures de la région de la Loire et celles de l'Auvergne et du Limousin ; le musée des Monuments français conserve la copie du panneau nord de cette importante composition. L'ancienne église paroissiale, du XII^e s., a été transformée en halle au blé, et le palais abbatial en hospice.

ÉBRIÉDIENS n. m. pl. Classe de protozoaires flagellés, essentiellement marins et planctoniques, à squelette siliceux interne constitué de baguettes pleines, et présentant souvent des analogies avec celui de certains radiolaires.

— ENCYCL. Les *ébriédiens* vivants sont réduits à deux genres, *ebria* et *hermesium*, qui vivent dans les eaux froides et tempérées ; en revanche, ils abondaient dans le plancton de certaines mers anciennes, à l'époque tertiaire.

ÉBRIÉ(S), peuple noir de l'Afrique occidentale, vivant autour de la lagune *Ébrié*, sur laquelle est construite Abidjan, en Côte-d'Ivoire.

ÉBRIÉTÉ n. f. (lat. *ebrietas*; de *ebrius*, ivre). Etat d'une personne ivre : Une légère ébriété. (Syn. *IVRESSE*.)

ÉBRIEUX, *EUSE* adj. Neurol. *Démarche ébrieuse*, démarche titubante, que l'on observe non seulement dans l'ivresse alcoolique, mais aussi dans certaines affections de l'oreille interne, des voies vestibulaires et de l'appareil cérébelleux.

ÉBROÏCIEN, *ENNE* adj. et n. (du lat. *Ebroici*, nom d'un peuple gaulois). Relatif à Evreux ; habitant ou originaire de cette ville.

ÉBROÏN, maire du palais franc, de l'époque mérovingienne († entre 680 et 683). Il était Neustrien et désirait imposer l'autorité de la Neustrie à la Bourgogne et à l'Austrasie. A la mort de Clotaire III (673), il impose sans consultation le frère de Clotaire, qui devient roi sous le nom de Thierry III. Ebroïn provoque ainsi une révolte de l'aristocratie de Neustrie et de Bourgogne. Sur l'intervention de Childéric II, roi d'Austrasie, Ebroïn est exilé au monastère de Luxeuil et Thierry III déposé. Après l'assassinat de Childéric II et le rétablissement de Thierry III sur le trône, Ebroïn quitte Luxeuil, passe dans le parti austrasien et soutient la candidature au trône de Clovis III, que l'on présente comme le fils de

Clotaire III. Thierry III est vaincu à Baizieux, près de Corbie. Redevenu le plus puissant personnage de Neustrie, Ebroïn rappelle peu après Thierry III, mais traite l'aristocratie ecclésiastique et laïque avec une rigueur inflexible. Léger, évêque d'Autun, qui s'était opposé à lui, est supplicié, puis exécuté en 677 ou 679. Les Austrasiens n'acceptent pas l'affermissement de l'autorité en Neustrie, mais sont vaincus par Ebroïn à Leucouf, près de Laon, en 680. Ebroïn meurt peu après, assassiné, et le meurtrier réussit à gagner l'Austrasie.

ÉBROUDAGE n. m. Action d'ébroudir. || Ce qui a été ébroudi.

ÉBROUDER v. tr. Syn. de *ÉBROUDIR*.

ÉBROUDEUR n. m. et adj. m. Ouvrier qui ébroudit.

ÉBROUDI n. m. Fil métallique passé à la filière. (On dit aussi *ÉBROUDIN*.)

ÉBROUDIR v. tr. (origine inconnue). Faire passer dans la filière des fils métalliques. (On dit aussi *ÉBROUDER*.)

ÉBROUEMENT n. m. Séméiol. Expiration forte et sonore, volontaire et sans caractère convulsif, avec secousse vive de la tête. (L'ébrouement peut être provoqué par tout ce qui produit un certain degré d'irritation sur la membrane muqueuse nasale. Il est souvent le signe précurseur du *coryza*, de la *bronchite*, et en général de toutes les irritations des organes respiratoires.)

ÉBROUER v. tr. Dégarnir (les noix) du brou.

— Text. Passer à l'eau, pour les nettoyer, les pièces de tissu.

ÉBROUER (S') v. pr. (de l'anc. franç. *brou*, bouillon, écume). Souffler bruyamment, par peur ou par impatience, en parlant du cheval. || S'agiter, se nettoyer dans l'eau : *Les moineaux s'ébrouent volontiers*. || S'agiter, se secouer : *Cette jument de sacre, fière de s'ébrouer sous les pompons et les panaches !* (Colette). *Nageur qui s'ébroue en sortant de l'eau*.

ÉBROUSSER v. tr. Effeuilier un arbre. (Peu us.)

ÉBRUITEMENT n. m. Action d'ébruiter.

ÉBRUITER v. tr. Divulguer, répandre : *Gardez qu'on ne sache ce que j'aurai à vous faire savoir, car il m'est défendu de l'ébruiter* (Sand).

ÉBRUTAGE n. m. Joaill. Action d'ébruter : *L'ébrutage est la seule opération de la taille d'un diamant qui puisse s'effectuer dans tous les sens*. (On dit aussi *BRUTAGE* et *DÉBRUTAGE*.)

ÉBRUTER v. tr. Arrondir un diamant à l'aide d'une débuteuse. || Frotter deux diamants à la main, de façon à obtenir une petite surface où la scie ou le couteau du cleiveur pénétrera plus facilement. (On dit aussi *BRUTER* ou *DÉBRUTER*.)

ÉBUARD n. m. (origine douteuse). Coin de bois dur, pour fendre les bûches.

ÉBULLIOMÈTRE, **ÉBULLIOMÉTRIE**, **ÉBULLIOMÉTRIQUE**. V. *ÉBULLIOSCOPE*, *ÉBULLIOSCOPIE*, *ÉBULLIOSCOPIQUE*.

ÉBULLIOSCOPE ou **ÉBULLIOMÈTRE** n. m. (du lat. *ebullire*, bouillir, et du gr. *skopein*, examiner, ou *métron*, mesure). Physiq. Appareil servant à déterminer les températures d'ébullition des corps.

— ENCYCL. Les principaux appareils connus sous le nom d'*ébullioscopes* sont employés, dans la pratique, pour déterminer la teneur en alcool d'un mélange d'alcool et d'eau, et servent à remplacer ou à contrôler les indications fournies par les densimètres. On les utilise aussi pour la détermination des masses moléculaires par application des lois de Raoult.

ÉBULLIOSCOPIE ou **ÉBULLIOMÉTRIE** n. f. Physiq. Mesure des températures d'ébullition.

— ENCYCL. Lorsqu'on veut déterminer la température d'ébullition d'un mélange, pour éviter que la vaporisation des produits les plus volatils ne change la composition du liquide et, par conséquent, son point d'ébullition, on fait passer les vapeurs dans un serpentif réfoidi, où elles sont condensées et retombent dans le mélange, qui garde alors une composition constante.

Les appareils spéciaux quelquefois employés pour cette mesure se nomment des *ébullioscopes* ou *ébulliomètres*.

L'*ébullioscopie* a reçu une importante application : elle sert aux chimistes à déterminer la valeur des masses moléculaires. En effet, d'après la loi de Raoult, l'élévation de la température d'ébullition d'une solution étendue d'un corps peu volatil par rapport au solvant et non électrolysable est proportionnelle à la concentration et en raison inverse de la masse moléculaire du corps dissous.

ÉBULLIOSCOPIE ou **ÉBULLIOMÉTRIQUE** adj. Physiq. Relatif à l'*ébullioscopie*. || *Constante ébullioscopique* (ou *ébulliométrique*) d'un solvant, coefficient analogue à la constante cryoscopique, mais relatif aux lois de Raoult sur l'*ébullioscopie*. (La *constante ébullioscopique* de l'eau a pour valeur 520.)

ÉBULLITION n. f. (lat. *ebullitio*). Phénomène qui accompagne le plus généralement le passage d'un corps de l'état liquide à l'état gazeux, dans les conditions où ces deux phases sont en équilibre. || Etat d'un liquide qui bout : *Pendant la durée de l'ébullition, la température d'un liquide pur reste constante*. || Fig. Effervescence, agitation violente : *Son cerveau est en ébullition*. Ville en ébullition.

— Art vétér. Syn. de *ÉCHAUBOULURE*, FEU d'HERBES.

— Métall. Opération consistant à volatiliser un métal pour le séparer ou le purifier (mercure, zinc, cadmium, etc.).

— ENCYCL. Physiq. Le phénomène d'*ébullition* est soumis aux lois suivantes :

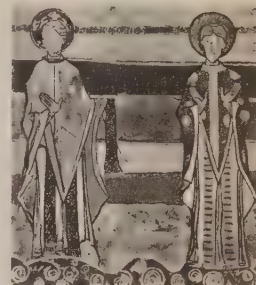
1° Sous une pression donnée, un liquide pur entre en ébullition à une température déterminée (*point d'ébullition*), qui demeure constante pendant toute la durée de l'ébullition ; 2° La température à laquelle le liquide bout est telle que la pression de vapeur saturante de ce liquide à cette température égale la pression imposée au liquide.

La *température d'ébullition normale* correspond à la pression de 760 mm de mercure. Voici les températures d'ébullition, en degrés centésimaux, de quelques corps.

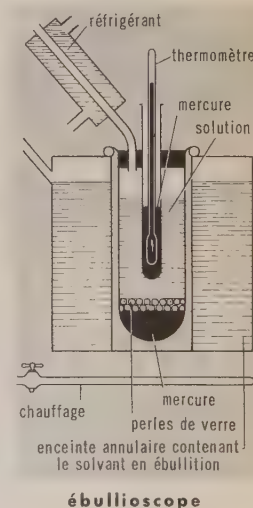
acétone	56,1 °C	— 83,6 °C
acétylène		
acide acétique	118,1 °C	
acide nitrique	86 °C	
alcool éthylique	78,5 °C	
alcool méthylique	64,5 °C	
aldéhyde acétique	20,2 °C	
aniline	184,4 °C	
azote		— 195,8 °C
benzène	79,6 °C	
brome	58,8 °C	
butane	0,6 °C	
chlore		— 34,1 °C
chloroforme	61,2 °C	
chlorure de méthyle		— 23,7 °C
cyanogène		— 20,5 °C
eau	100 °C	
éther	34,5 °C	
glycérine	290 °C	
hélium		— 268,9 °C
hydrogène		— 252,8 °C
iode	184 °C	
mercure	356,9 °C	
naphthalène	217,9 °C	
néon		— 246 °C
or	2 600 °C	
oxygène		— 183 °C
platine	4 300 °C	
plomb	1 740 °C	
propane		— 44,5 °C
soufre	444,6 °C	
sulfure de carbone	46,3 °C	
toluène	110,5 °C	
zinc	907 °C	

En conséquence de la seconde loi, la température d'ébullition varie beaucoup avec la pression. Elle croît avec elle jusqu'à une limite, la *température critique*, atteinte quand la pression égale la *pression critique* ; au-delà, le phénomène d'ébullition ne se produit pas. Inversement, quand la pression diminue, la température d'ébullition s'abaisse et peut atteindre la température du *point triple*, avec apparition de la phase solide.

On peut montrer l'abaissement du point d'ébullition aux faibles pressions à l'aide du *bouillant* (ou *bouilleur*) de Franklin. Celui-ci (fig. 1) comprend généralement un ballon de verre à moitié plein d'eau, qu'on a chauffé



ÉBREUIL
fresques du XII^e s.
dans l'église abbatiale



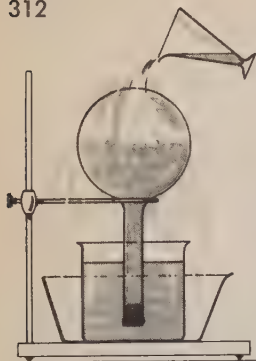


Fig. 1

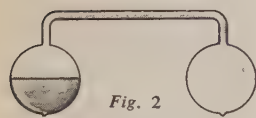


Fig. 2

ébullition



écailles

1. De tortue
- 2, 3, 4. De poissons
5. De serpent
6. De queue de castor
7. De papillon

à l'ébullition et fermé pendant qu'il était encore chaud; en le retournant ensuite et en le laissant refroidir, on observe que, si l'on verse de l'eau froide sur la chambre de vapeur, l'eau entre à nouveau en ébullition, par suite de la diminution de pression que cause le refroidissement de la vapeur. Un appareil simple permet de montrer qu'aux basses pressions la température d'ébullition est peu élevée. Imaginons deux ballons réunis par un tube deux fois coudé (fig. 2); l'ensemble contient un peu d'eau et a été fermé, comme le bouilliant de Franklin, pendant l'ébullition de cette eau. Avec cet appareil, on constate que la température de la main est suffisante pour produire l'ébullition de l'eau.

EBURNA n. f. Malacol. V. BABYLONIA.

ÉBURNÉ, E adj. (lat. *eburneus*, d'ivoire). Qui a ou qui pris la couleur ou la consistance de l'ivoire.

— Anat. Substance éburnée, l'ivoire des dents.

— Pathol. Os éburné, os qui est devenu dur et compact comme de l'ivoire. (On observe surtout cet état après les arthrites chroniques, sur les surfaces articulaires, par suite d'usure des cartilages.)

ÉBURNÉEN, ENNE ou **ÉBURNIN, E** adj. (du lat. *eburneus*, d'ivoire). Qui a l'aspect, la blancheur de l'ivoire.

ÉBURONS. Géogr. anc. Peuple germanique de la Gaule Belgique, entre le Rhin et la Meuse. Les Eburons occupaient les rives du Rhin, entre Remagen et Düsseldorf, et celles de la Meuse, de Liège à Ruremonde. Ils défèrent, sous les ordres d'Ambiorix, une légion romaine. César exerça contre eux de sanglantes représailles. Leurs débris, fondus aux restes de *Aduacti*, formèrent plus tard une civitas unique. Le territoire qu'ils occupaient à l'époque de César fut, au IV^e s. apr. J.-C., celui de la *Civitas Tungrorum*. On suppose que les *Tungri* étaient leurs descendants. Leur nom ne figure déjà plus dans Pline.

ÉBUROVICES. Géogr. anc. Peuple de la Gaule, établi dans la Lyonnaise II^e et la confédération des Aulerques. Il occupait le territoire situé aujourd'hui autour d'Evreux.

E. C. A. (sigle de *Economic Cooperation Administration*), organisme dont le siège était à Washington, et qui assurait la distribution des crédits Marshall* à l'O. E. C. E. et préparait les accords particuliers avec chaque nation (1948-1951).

ÉCABOCHAGE n. m. Action d'écabocher.

ÉCABOCHER v. tr. (du préf. *écab.*, et de *caboche*). Enlever les parties ligneuses des feuilles de tabac par tranchage des maquettes.

ÉCABOCHOIR n. m. Appareil servant à écabocher les tabacs.

ÉCACHER v. tr. (de *cacher*, écraser). **LANGUE CLASS.** Ecraser en aplatissant : *Elle en eut le nez écaché* (Scarron).

— Corps gr. Pétrir la cire pour permettre de la travailler à la main plus facilement.

— Dess. Ecraser des traits de crayon sur le papier.

— Grav. Syn. de BRUNIR.

— Technol. Aplatir un fil métallique au laminoir.

ÉCADE n. f. Biol. Mot créé par Clements, en 1908, pour désigner le résultat d'une accommodation à des conditions de milieu

définies : *Des écades d'ombre, de soleil, de sécheresse, d'humidité...*

ÉCA DE QUEIRÓS. V. QUEIRÓS.

ÉCAFFE n. f. Brin d'osier présentant une partie amincie à quelques centimètres de l'extrémité, afin d'en faciliter l'ourdissage.

ÉCAFFER v. tr. Vann. Préparer une écaffe sur un brin d'osier.

ÉCAFLOTE n. f. (du bas lat. *scaffa*, cosse). Peaux de légumes qui, la purée passée, restent dans la passoire.

ÉCAILLAGE n. m. Action d'écailer : *L'écailage du poisson*. || Etat de ce qui s'écaille : *L'écailage du marbre*. || Action d'ouvrir les huîtres.

— Bx-arts. Accident qui arrive aux tableaux dont la surface se détache par lamelles. (L'écailage peut provenir de la mauvaise qualité du vernis, d'une préparation défectueuse du dessous, ou, encore, d'un enroulage de la toile sur elle-même.)

— Céram. Soulèvement, par plaques, de l'émail recouvrant une poterie ou un métal.

— Peint. Altération d'une peinture rigide, due à la fois au craquelage* profond et à la perte d'adhérence* du film, qui se détache du support et s'écaille par écailles friables, de répartition, de formes et de dimensions variables.

ÉCAILLE [ekaj] n. f. (germ. *skalja, tuile). Plaque dure, cornée, qui recouvre le corps de certains poissons, reptiles, ou une partie du corps de certains oiseaux ou mammifères. (V. part. *encycl.*) || *Par anal.* Parcelle d'une chose qui se détache en petites plaques : *Murs qui s'effritent et s'en vont par écailles*. || Chacune des petites lames de métal, imitant des écailles de poisson, dont se composent certaines armures : *Sa cotte d'écailles d'or lui serrait la taille* (A. Daudet). || *Par extens.* Chacune des valves d'une coquille bivalve : *Une écaille d'huître, de moule*.

— Loc. div. *Laisser aux autres les écailles*, prendre pour soi le meilleur. || *Les écailles lui sont tombées des yeux*, v. plus loin la rubrique Hist. sainte.

— Anat. *Ecaille de l'occipital*, partie de l'occipital en arrière du trou occipital. || *Ecaille du temporal*, portion écailleuse de cet os.

— Archit. Ornement d'architecture, formé d'arcs de cercle qui se touchent sur la même ligne et alternent d'une ligne à l'autre. || Ensemble d'ardoises arrondies d'un côté et disposées de façon à produire un effet analogue.

— Bot. Chacune des feuilles, ordinairement très simples dans leur forme et leur structure, appliquées sur l'organe qui les porte. (V. part. *encycl.*)

— Carr. Eclat de marbre, détaché d'un bloc que l'on travaille.

— Entom. Genre de papillons, dont l'espèce la plus connue (*écaille martre*) s'attaque normalement à la vigne. (Famille des arctiides.) || *Ecaille à parfum*, v. ANDROCONIE.

— Chez les insectes diptères, coulleron. || Chez les termites, moignon de l'aile tombée. || Chez les papillons, très petite plaquette enfoncée dans le tégument des ailes par une pointe minuscule. (Ce sont les écailles qui, recouvrant d'une « poussière » continue les ailes des papillons, leur donnent leurs couleurs, soit par réflexion simple [couleurs chimiques], soit par le jeu des interférences lumineuses [couleurs physiques], ce qui ajoute l'éclat à la couleur.)

— Erpétol. Matière qui recouvre la carapace de certaines tortues marines, et qui est utilisée pour la confection de divers objets.

— Géol. Dans une chaîne plissée, bande de terrain allongée suivant la direction générale qui est le flanc normal d'un pli déversé, sans flanc inverse, et qui chevauche l'autochtone ou une autre écaille.

— Hist. sainte. Sorte de matière concrétée qui, suivant les Actes des Apôtres (ix, 18), tomba des yeux de saint Paul lorsqu'il recouvra la vue. || *Fig. Les écailles lui sont tombées des yeux*, il voit la lumière de la vérité.

— Métall. Parcelle métallique que le travail mécanique du forgeage ou du martelage détache de la surface du produit : *Souvent partiellement oxydées, les écailles d'alliages ferreux forment les battitures*.

— Pétrol. Paraffine écaille, paraffine semi-raffinée, d'une teneur en huile de 1 à 3 p. 100, obtenue par le procédé du ressuage.

— **Écailles** n. f. pl. Corps gr. Tourteau aggloméré, encore riche en huile, issu d'une presse continue.

— **ENCYCL.** Zool. Les zoologistes désignent sous le nom d'*écaille* toute excroissance lamelleuse de la peau. Les écailles sont de natures très diverses et ne constituent pas toujours des organes homologues.

Les écailles des poissons sont de petites plaquettes d'origine dermique, à la formation desquelles l'épiderme ne prend, en général, qu'une part minime. La structure des écailles varie beaucoup suivant les espèces. Les sélaciens (requins et raies) ont des *écailles placoides*, ayant la forme et la structure de dents. Les esturgeons ont des *écailles ganoides*, ainsi nommées à cause de leur brillant revêtement d'émail. Les téléostéens, ou poissons osseux, ont des écailles minces et flexibles, soit dentées au bord (*écailles cténoïdes*), soit arrondies sur tout leur pourtour (*écailles cycloïdes*). Ajoutons que les écailles des poissons sont indépendantes les unes des autres et disposées comme les tuiles d'un toit (imbriquées), et que leur accroissement progressif permet d'apprécier l'âge des poissons.

Chez les reptiles, les écailles sont entièrement différentes de celles des poissons. D'abord, elles sont d'origine épidermique et représentent uniquement la couche superficielle cornée de la peau. Ensuite, elles sont soudées les unes aux autres et ne sont pas imbriquées. Leur ensemble est un revêtement continu, que l'animal doit rejeter périodiquement (mues) afin de pouvoir grossir. Les écailles sont simples chez les lézards et les serpents. Elles sont au contraire doublées par des plaques osseuses (d'origine dermique) chez les crocodiles et les tortues. Elles constituent de la sorte un véritable exosquelette, qui, chez les tortues, se soude au vrai squelette (endosquelette) pour former la carapace.

Des écailles tout à fait identiques à celles des reptiles existent sur les pattes des oiseaux, et attestent la communauté d'origine de ces deux classes de vertébrés. Quelques mammifères (pangolin, tatou) ont aussi une carapace assez analogue à celle des crocodiles. Les papillons doivent leur nom scientifique de lépidoptères aux écailles microscopiques qui recouvrent leurs ailes comme d'une fine poussière. Les splendides colorations métalliques, irisées, veloutées, chatoyantes de certains papillons sont dues à des réflexions et interférences lumineuses sur les écailles de leurs ailes.

— Arts décor. *L'écaille préférée* par les artisans est fournie par les tortues caret* ; elle est noire, tachetée de jaune ou de brun clair. On la met en forme en des moules de cuivre, après amollissement dans l'eau bouillante. On utilise aussi, depuis le milieu du XIX^e s., des rognures amolies, soudées sous forte pression.

Les Anciens ont fait grand usage de l'écaille ; le corps des lyres était fait d'une carapace évidée. Virgile, Ovide, Juvénal décrivent des meubles ornés d'incrustations d'écaille. L'Extrême-Orient pratiquait aussi cette technique, que des navigateurs portugais révélèrent dès le XVI^e s. à l'Europe. Toute l'ébénisterie de la Renaissance l'adopta, préparant l'apogée auquel allait la porter, vers 1670, André Charles Boulle (1642-1732), dont le nom reste attaché au système d'ornementation du meuble par la marqueterie d'écaille et de métal tendre (étain et cuivre). Jusqu'à la fin du XVIII^e s., de grands ébénistes (Jacob, Montigny, Levasseur) maintiendront cette formule. Le second Empire essaiera de la remettre en faveur, mais la fragilité de l'écaille, due à l'inégalité des rétractions de ses éléments constitutifs, en fit abandonner les ressources à la tabletterie, qui utilise en petites surfaces l'écaille venue de Madagascar, des îles Seychelles ou du Venezuela : elle est employée à la fabrication d'articles pour fumeurs, de montures de broches, de couvercles de boîtes à poudre, de peignes, d'éventails.

— Bot. On observe des *écailles* sur les rhizomes, sur les tiges aériennes de certaines plantes parasites (orobanche), dans les bourgeons, dans les bulbes, dans l'involucre des composées, etc. Elles peuvent avoir un rôle protecteur, comme dans les bourgeons, ou nourricier, comme dans les bulbes. On donne également ce nom aux feuilles carpellaires des conifères.

— **ÉCAILLÉ, E** adj. Qui a des écailles (vieilli) : *Les poissons écailleés et les poissons sans*



bureau marqueté d'écaille par Boulle collection particulière

écailles. || *Par anal.* Couvert d'objets, d'ornements en forme d'écailles : *Un beffroi [...]* écaillé d'ardoises (Hugo). *Ces moulins, écaillés d'ardoises, si sombres [...]* au clair de lune (Nerval).

— Hérald. Se dit d'un poisson dont les écailles sont d'un émail particulier.

ÉCAILLEMENT n. m. Action d'écailler, de s'écailler : *L'écaillage du poisson. L'écaillage d'une pierre, d'un marbre.*

— Technol. Ecaille de cuivre des chaudronniers.

ÉCAILLER v. tr. Dépouiller de ses écailles : *Ecailler un poisson.* || Ouvrir la coquille de : *Ecailler des huîtres, des moules.* || *Par extens.* Faire tomber en écailles, en plaques minces : *Ecailler des dorures.*

— Technol. Couvrir d'ornements en forme d'écailles : *Ecailler le dôme d'un monument.* || *Ecailler jusqu'au vif*, enlever au grattoir la pellicule d'oxyde du plomb qu'on veut souder.

— *S'écailler* v. pr. Se détacher en écailles, en plaques minces : *Le petit fronton de marbre sculpté [...] s'écaille et moisit, tout jaune* (Colette).

ÉCAILLER, ÈRE n. Personne qui ouvre des huîtres, qui vend des coquillages comestibles. ♦ N. f. Instrument qui sert à ouvrir les huîtres, composé d'un levier articulé, muni en un de ses points d'une lame triangulaire. (On dit aussi *OUVRE-HUITRES*.) || Sorte de couteau pour le même usage.

ÉCAILLEUR n. m. Appareil servant à solidifier et à diviser en écailles une matière à l'état fondu : *Un écailleur à tolite.*

ÉCAILLEUX, EUSE adj. Couvert, muni d'écailles : *Un poisson écaillieux; et, par anal. : Les deux clochers ciselés et rustiques de Saint-André-des-Champs, eux-mêmes effilés, écaillieux* (Proust). || Formé d'écailles : *Le fruit du pin est écaillieux.* || Qui peut se détacher par écailles : *Ardoise écaillieuse.*

— Anat. *Suture écaillieuse*, type d'articulation dans laquelle les surfaces articulaires sont taillées en biseau.

— Bot. Se dit des bulbes formés d'écailles charnues, comme le bulbe d'oignon.

— Minér. Se dit de la cassure d'un minerai, quand la surface de ses fragments présente de petites écailles ou esquilles soulevées, mais non entièrement détachées : *L'agate et le pétrosilex ont la cassure écaillieuse* (Maigne). [On dit aussi *CÉROÏDE*, et *ESQUILLEUX, EUSE*.]

ÉCAILLOIR n. m. Outil employé par le sculpteur sur bois pour estamper les écailles, et dont l'arête coupante a la forme d'un triangle.

ÉCAILLURE n. f. Ensemble des écailles recouvrant le corps d'un poisson ou d'un reptile.

— Technol. Pellicule enlevée, à l'aide du grattoir, d'un objet de plomb qui doit recevoir la soudure.

ÉCALAGE n. m. Action d'écaler.

ÉCALE n. f. (mot normanno-picard, du germ. *skalja, tuile). Enveloppe de certains fruits (noix, noisettes, amandes), formant une sorte d'écorce coriace. || *Par extens.* Gousse de fève ou de pois. || Pellicule qui se détache des pois que l'on fait cuire.

— Trav. publ. Résidu de pavé lors du repassage de la retaille des arêtes. (On dit aussi *BLOCCAGE*.)

ÉCALER v. tr. Enlever l'enveloppe de certains fruits durs, ainsi que les coquilles des œufs durs et des coquillages.

— Agric. *Terre écalée*, terre labourable qui, ne faisant partie d'aucune ferme, se loue isolément.

♦ *S'écaler* v. pr. Technol. Se séparer par lames, en parlant d'une pièce de bois.

ÉCALURE n. f. Pellicule dure de certaines graines : *Ecalures de café.*

ÉCALYPTRE, E adj. (préf. priv. é, et gr. kaluptra, coiffe). Bot. Dépouvé de coiffe : *Hépatique écalyptée.*

ÉCALYPTROCARPE adj. Bot. Dont le fruit est dépouvé de coiffe.

ÉCAMOUSSURE n. f. Instr. agric. Logement de l'extrémité de l'âge, sur certaines charrues à support (brabants doubles).

ÉCANG n. m. ou **ÉCANGUE** n. f. Instrument pour écangler le lin ou le chanvre. (Il est formé d'une plaque de bois, présentant

sur un de ses côtés une arête vive avec laquelle l'ouvrier écangueur frappe longitudinalement les tiges de lin ou de chanvre maintenues dans la planche à écangler.)

ÉCANGAGE n. m. Action d'écangler.

ÉCANGUE n. f. Text. Syn. de ÉCANG.

ÉCANGUER v. tr. (origine celt.). Frapper longitudinalement des tiges de lin ou de chanvre préalablement rouies, pour en effectuer le tissage à la main. || *Planche à écangler*, planche dressée verticalement, de 1 m à 1,20 m de hauteur, comportant, à environ 80 cm du sol, une ouverture dans laquelle sont engagées les tiges de lin ou de chanvre pour subir l'écangage.

ÉCANGUEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière qui écangue le lin ou le chanvre.

ÉCARDINES n. m. pl. (préf. priv. é, et lat. cardo, -inis, charnière). Une des deux classes de brachiopodes appelés aujourd'hui INARTICULÉS.

ÉCARLATE n. f. (pers. saqirlat, emprunté à l'ar.). Peint. Couleur d'un rouge vif, qui a pour type le colorant appelé *écarlate de Hollande*, et obtenu en traitant la cochenille par le chlorure d'étain et la crème de tartre. (Il existe d'autres variétés d'écarlate moins renommées. Les *écarlates de Venise, des Gobelins, de France* sont obtenues par mélange d'alun, de kermès et de crème de tartre. *L'écarlate d'aniline* est un mélange de fuchsine et de chrysianiline.)

♦ Adj. De couleur écarlate : *Un manteau écarlate.* || Fig. Rouge de confusion : *Moi, écarlate, au fond de la classe...* (Radiguet).

— ENCYCL. Archéol. *L'écarlate* des Gobelins fut longtemps la plus célèbre. Celle de Hollande ne s'acclimata définitivement en France qu'à partir de 1677.

Le même mot a servi à désigner une sorte de drap fin et d'un beau rouge ou d'une autre couleur, auquel on attribua, au Moyen Âge, des vertus thérapeutiques; en ameublement, on en faisait des couvertures de lit et des couvre-pieds, que l'on fourrait de vair. Au XVI^e s., l'écarlate devint ce qu'elle devait rester : un drap rouge.

ÉCARNER v. tr. Enlever les carnes, les angles de : *Écarnier une pierre.*

ÉCARPIÈRE ou **ÉSCARPIÈRE** (L'), écart de la comm. de Gétigné (Loire-Atlantique, arrond. de Nantes), au S.-E. de Clisson. Usine de concentration chimique de l'uranium, traitant 350 000 t de minerai par an.

ÉCARQUILLEMENT n. m. Action d'écarquiller (les yeux).

ÉCARQUILLER v. tr. (altér. de *écartiller*, de quart, proprement. « mettre en quatre »). *Ecarquiller les yeux*, les ouvrir tout grands.

— LANGUE CLASS. Ecarter beaucoup : *Ses deux jambes écarquillant* (Scarron).

ÉCART n. m. (déverbal de *écarter*). Action de s'écarter brusquement de son chemin ou de sa position. || *Faire un écart*, se jeter de côté pour éviter quelque chose. || Lieu écarté, petite agglomération loin des centres. || Distance qui sépare deux objets : *Diminuer l'écart des jambes.* || — Fig. Action de s'éloigner des voies de la morale, de la raison : [Les] *écarts d'une imagination dévergondée* (Nerval). || Distance, différence : *Écart entre le prix de vente et le prix de revient.*

— *A l'écart* loc. adv. Dans un lieu écarté : *M. Joubert se promenait à l'écart dans une allée sablée* (Chateaubriand). || *Mettre, tenir à l'écart*, dans une sorte d'isolement; en dehors de certains avantages.

— *A l'écart* de loc. prép. Loin de : *Se tenir à l'écart des affaires publiques.*

— Acoust. *Ecart atonal*, pour un auditeur donné et un signal de fréquence déterminé, différence entre le seuil* d'audition et le seuil de perception tonale.

— Art vétér. Entorse de l'articulation de l'épaule et du bras, que se donne un cheval en faisant un effort anormal.

— Balist. Distance entre le point atteint par un projectile et celui qu'il devait atteindre. || *Ecart probable*, distance comprise entre deux droites parallèles, dont l'une passe par le point moyen du tir et l'autre est située à une distance de la première telle que la bande de terrain qui les sépare contienne 25 p. 100 des coups. (Ces deux droites déterminent l'écart probable en portée lorsqu'elles sont perpen-



grand écart (chorégr.)

diculaires à la direction de tir, et l'écart probable en direction lorsqu'elles lui sont parallèles.) [V. DISPERSION.]

— Banq. et Bours. Différence entre les cours des valeurs à terme ferme et celui des valeurs à prime.

— Chorégr. *Grand écart*, mouvement de danse qui consiste à écarter les cuisses de telle façon qu'on arrive à toucher le sol de toute la longueur de ses jambes. (Ce pas, très employé dans la danse de music-hall, est un exercice habituel au cours de la leçon de danse académique.)

— Cuirs et peaux. En mégisserie, peau de mauvaise qualité.

— Cybern. Différence entre la valeur d'une certaine grandeur réglée et sa valeur de consigne. (V. part. *encycl.*) || *Ecart de référence*, différence entre la valeur d'une grandeur réglée et la valeur choisie pour référence. || *Ecart en régime établi*, écart enregistré à un certain moment sur un système en fonctionnement. || *Ecart virtuel*, différence instantanée entre la valeur virtuelle d'autorégulation et la valeur de consigne.

— Econ. polit. *Ecart inflationniste* (de l'angl. *inflationary gap*), différence entre la masse monétaire dont, à un moment donné, disposent les consommateurs pour l'acquisition des biens de consommation et la quantité de ces biens qui sont mis à leur disposition. (Cette notion, qui a été exposée au cours de la Seconde Guerre mondiale, se réfère aux thèses de Keynes* ; en temps de guerre, la production globale est très importante, ce qui provoque la création de revenus monétaires beaucoup plus élevés que la valeur de la production des biens de consommation, qui ne constitue qu'une petite fraction de la production globale.) [V. INFLATION.] — Géogr. Agglomération secondaire d'une commune formant souvent un hameau.

— Jeux. Action de mettre de côté une partie de ses cartes, pour les échanger contre d'autres. || Cartes mises de côté.

— Math. Dans le calcul des probabilités, différence entre le nombre d'événements favorables constatés et le nombre le plus probable de ces événements. || *Ecart relatif*, différence, pour une série donnée, entre la fréquence et la probabilité de l'événement observé. || *Ecart quadratique moyen*, racine carrée de la valeur moyenne du carré de l'écart relatif.

— Mécan. Dans une pièce mécanique, différence algébrique entre la cote nominale d'une dimension et la valeur maximale ou minimale admissible de cette dimension.

— Séricic. Ensemble des cocons éliminés en raison des défauts qu'ils présentent. (S'emploie généralement au pluriel dans l'industrie du grainage.)

— Statist. *Ecart arithmétique*, syn. de ÉCART MOYEN ABSOLU. || *Ecart étalon*, syn. de ÉCART TYPE. || *Ecart interquartile*, distance entre le premier et le troisième quartile. || *Ecart à la médiane*, moyenne arithmétique des écarts de données statistiques pris en valeur absolue par rapport à leur médiane. || *Ecart moyen absolu*, moyenne arithmétique des écarts de données statistiques pris en valeur absolue par rapport à leur moyenne arithmétique. (On dit aussi ÉCART ARITHMÉTIQUE.) || *Ecart probable*, dans une distribution symétrique, écart symétrique, par rapport à la moyenne, qui contient 50 p. 100 des observations. || *Ecart quadratique*, différence entre la plus grande et la plus petite valeur prises par un caractère dans un échantillon. || *Ecart quadratique moyen* ou *Ecart type*, racine carrée de la moyenne des carrés des écarts des éléments, écarts pris par rapport à la moyenne arithmétique. (On dit aussi ÉCART ÉTALON.)

— ENCYCL. Cybern. La valeur de l'écart est positive dans le cas où la valeur de la grandeur réglée est positive par rapport à la valeur de consigne. L'écart peut être réduit grâce à un dispositif d'avertissement* qui, en fonction de cet écart, commande un appareil

écartèlement
de Ravallac (1610)
estampe du temps



agissant en conséquence sur la grandeur réglée. Des dispositifs permettront de parvenir à des écarts de plus en plus faibles, mais sans qu'il soit possible de parvenir à un écart rigoureusement nul : comme le zéro absolu en thermodynamique, la réalisation d'un écart nul supposerait en effet une puissance infinie.

— Statist. La dispersion d'une série de mesures ou d'observations statistiques peut être évoquée par divers indices, étendue* et écarts, notamment écart moyen absolu et écart type. L'écart moyen absolu donne une bonne indication sur la concentration des termes autour de la moyenne. Mais, comme il présente l'inconvénient de négliger un peu les grands écarts, on lui préfère l'écart type, d'un calcul relativement aisé. Celui-ci tient compte de toutes les observations, et sa signification est facile à saisir, car il est de même nature que les observations elles-mêmes : mètres pour des séries de longueurs, francs pour des séries exprimées en francs. L'écart type accentue l'effet des grands écarts et il est toujours supérieur à l'écart moyen. Mais le plus grand avantage de l'écart type est de rendre parfaitement compte de la dispersion des distributions dites normales, représentées par une courbe en cloche, qui sont les plus fréquentes. Dans ce cas, l'écart type doit être employé de préférence à toute autre caractéristique. Enfin, il joue un rôle important dans la théorie des erreurs.

ÉCARTÉ, E adj. Détourné, dévié : *Sa main gauche écartée tient une cigarette, le petit doigt en l'air* (Colette). || Situé à l'écart, isolé : *Nous nous arrêtons dans une maison écartée, et nous ne nous mîmes en route qu'à dix heures du soir* (Chateaubriand). — Chorégr. Se dit d'une pose dans laquelle une jambe est levée en angle oblique par rapport au sol. (Le corps se présente ainsi en angle oblique, face aux spectateurs. La pose écartée peut être de face ou de dos.)

ÉCARTÉ n. m. Jeu de cartes d'origine française, se jouant ordinairement à deux, mais pouvant se jouer également à trois ou à quatre personnes.

— ENCYCL. Jeux. *L'écarté* se joue avec un jeu de piquet, en cinq ou sept points, ou encore à la retourne, c'est-à-dire au nombre de la première carte retournée, l'as valant onze, les figures et le dix, dix ; le neuf, neuf ; etc. La valeur des cartes s'établit dans l'ordre descendant : roi, dame, valet, as, dix, neuf, huit et sept. La donne est tirée au sort. Et chaque joueur reçoit cinq cartes, en deux fois, par deux et trois ou trois et deux, jamais autrement. La onzième carte, retournée, reste à découvert sur le tapis et représente l'atout. Celui qui a reçu les cartes joue le premier. Si son jeu ne lui convient pas, il demande des cartes, en disant : « J'en demande. » Selon son jeu, le donneur peut donner de nouvelles cartes ou en refuser. Il accepte en demandant : « Combien ? » ou n'accepte pas en disant : « Je refuse. » Les cartes nouvelles, données en une seule fois, remplacent celles qui sont écartées ; et l'opération peut se renouveler jusqu'à épuisement du talon. Le roi d'atout en main ou retourné vaut un point. Le joueur qui le possède dans son jeu doit l'annoncer avant de jouer. Faire trois levées compte pour un point ; en faire cinq (la vole) compte pour deux points. Celui qui joue d'autorité (sans demander de cartes), ou qui a refusé la première fois de donner des cartes, doit faire obligatoirement trois levées. Dans le cas contraire, son adversaire marque un point supplémentaire : le point de refus ou d'autorité. On est obligé de fournir et de forcer à la couleur ou de couper. Le joueur qui arrive le premier au nombre de points fixé gagne la partie.



ECBATANE
mausolée d'Esther
et de Mardochée



ecce homo
par Titien
musée Condé, Chantilly

ÉCARTELÉ adj. m. Hérald. Se dit de l'écu partagé par une ligne verticale et une ligne horizontale qui se coupent à angle droit et délimitent quatre divisions égales, ou quartiers. (Quand les lignes se croisent obliquement, on dit *écartelé en sautoir*. Lorsque l'un des quartiers est lui-même écartelé, on le dit *contre-écartelé*.) [V. pl. HÉRALDIQUE, 40 et 41.]

ÉCARTELEMENT n. m. Action de tirer en tous sens. || Fig. Tiraillement : *Ecartèlement entre le bien et le mal*.

— ENCYCL. L'écartèlement faisait partie de la liste des supplices en usage dans la jurisprudence criminelle de l'Ancien Régime ; mais on l'appuyait rarement, et à peu près uniquement dans les cas de récidive. C'est à ce supplice, parfois aggravé par le versement dans les plaies d'huile bouillante et de plomb fondu, que furent condamnés Ravallac et Damiens.

ÉCARTELER v. tr. (de *quartel*, dimin. de *quart*). [Se conj. comme *celer*.] Faire subir l'écartèlement à : *Ecarteler un condamné*. || Fig. Tirer en tous sens, tirailler : *Etre écartelé entre des désirs contraires*.

— Hérald. Diviser un écu en quatre quartiers égaux.

ÉCARTELEUR n. f. Hérald. Chacun des quartiers d'un écu écartelé.

ÉCARTEMENT n. m. Action d'écartier ; éloignement, séparation. || Distance, espace qui sépare deux objets écartés l'un de l'autre : *L'écartement des essieux*.

— Ch. de f. Distance entre les flancs intérieurs des champignons des deux rails d'une voie. (V. part. *encycl.*)

— Constr. Disjonction, séparation de choses qui sont naturellement ou artificiellement jointes : *Mur dans lequel il y a eu de l'écartement*.

— ENCYCL. Ch. de f. Il existe différents *écartements*. La voie normale, la plus répandue, est à l'écartement de 1,435 m. La voie métrique (1 m ou 1,06 m) et la voie de 0,60 m sont également très utilisées. La Russie et l'Espagne ont des voies larges.

ÉCARTER v. tr. (lat. pop. **exquartare* ; de *quartus*, quart). Mettre deux ou plusieurs choses à certaine distance l'une de l'autre : *Ecarter les bras*. || Séparer en plusieurs parties, en plusieurs groupes : *Ecarter la foule pour se faire place*. || Mettre à une grande distance, éloigner : *Des requins se montraient dans les eaux du navire, et on leur tirait des coups de fusil pour les écarter* (Chateaubriand). || Mettre à quelque distance : *Ecarter un meuble*. || Tenir à distance : *Une sorte de répulsion et d'attraction les écartait et les retenait à la fois* (Zola). || — Fig. Détourner : *La raison nous montre le but, et les passions nous en écartent* (Rousseau). *Ecarter quelqu'un du droit chemin*. || Mettre de côté, ne pas tenir compte de : *Ecarter de la discussion toutes les questions oiseuses. Ecarter une accusation, une affaire*. || Evincer : *Ecarter ses concurrents*.

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Diviser : *Le vice écarte les hommes, comme la vertu les unit* (J. de Maistre).

— ALLUS. LITTÉR. : *Un endroit écarté, Où d'être homme d'honneur on ait la liberté*, c'est où veut se retirer Alceste, fuyant le monde, à la fin du *Misanthrope* de Molière (acte V, sc. 4).

◆ V. intr. En parlant des hommes, dans les courses landaises, éviter la vache au moment où elle fond sur eux, par un retrait du corps, un saut de côté ou en pivotant sur la pointe des pieds, les bras en l'air, les reins bien cambrés.

— *S'écartier* v. pr. Se retirer à l'écart ; être à l'écart : *J'aime assez ces petites villes qui s'écartient d'une dizaine de lieues du centre rayonnant de Paris* (Nerval).

— LANGUE CLASS. Fig. Se débâter : *Des chantes désormais la brigade timide | S'écarte* (Boileau). || Divaguer : *Je m'écarte, je vais déroner le sophi* (La Fontaine).

— Equit. Faire un écart : *Cheval sujet à s'écartier*.

ÉCARTER v. tr. (de *carte*, probablement d'après l'ital. *scartare*, de même sens). Rejeter une ou plusieurs cartes de son jeu pour en prendre de nouvelles : *Ma belle dame, vous avez écarté le roi de cœur, j'ai gagné* (Balzac).

ÉCARTEUR n. m. Instrument qui sert à écarter les lèvres d'une plaie, les mâchoires, les paupières, une incision chirurgicale, ou à dilater certains canaux. (L'écarteur utilisé pour écarter les mâchoires porte le nom d'*OUVRE-BOUCHE*.)

— Sports. Celui qui, dans les courses landaises, écarte.

ÉCATIR, ÉCATISSAGE, ÉCATISSEUR. Text. V. CATIR, CATISSAGE, CATISSEUR.

ÉCAUSSINE n. f. Matér. Variété de pierre à construire.

ÉCAUSSINNES-D'ENGHIEN, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Soignies), sur la Senette, affl. de la Senne ; 6 720 hab. Carrieres de « petit granite ». Scieries. Chaudronnerie. Brasserie. Briqueteries. Marché agricole.

ECBALLIUM [lǝm] n. m. Plante glauque, hérissée de poils raides, à fruit pendant lorsqu'il est à maturité, s'ouvrant en lançant au loin ses graines. (V. DISSÉMINATION.) Cette plante, de 20 à 60 cm de haut, pousse dans les décombres. Famille des cucurbitacées. (Syn. MOMORDIQUE.)

ECBATANE, en gr. *Ekbata*na. Géogr. anc. Capitale de la Médie. La ville est mentionnée pour la première fois vers 1100 av. J.-C. Elle fut la capitale des Mèdes depuis la fin du VII^e s. ou le début du VI^e s. av. J.-C. jusqu'à la prise de la ville par Cyrus (v. 560), qui y transporta le trésor de Crésus lorsqu'il conquiert la Lydie en 546. Ecbatane fut, avec Babylone, Suse et Persépolis, l'une des capitales des Achéménides. A toutes les époques, Ecbatane fut célèbre pour ses richesses, ses constructions en bois de cèdre et de cyprès, ses palais aux toits et aux colonnes parfois recouverts de plaques d'or ou d'argent, et protégés par des remparts successifs. Alexandre III le Grand en 331, Séleucus en 313, puis Antiochos III en 209 av. J.-C. pillèrent les trésors d'Ecbatane. La ville devint ensuite la capitale d'été des Parthes et des Sassanides, qui la délaisèrent peu à peu. Prise par les Arabes en 644, elle fut un temps capitale seldjoukide. On y voit encore la *mausolée d'Esther et Mardochée*, sans doute tombeau de l'épouse juive de Yezdegerd I^{er} (VI^e s.), le *Lion de pierre* (Sang-e-Chir), sculpture parthe, la *mausolée d'Avicenne*, la tour seldjoukide du *Gonbad-e-Alaviân* (XII^e s.). Auj. Hamadhân.

ECCARD (Johannes), compositeur allemand (Mülhausen, Thuringe, 1553 - Berlin 1611). Elève de Lassus de 1571 à 1573, il remplit diverses fonctions musicales à Augsbourg, à Königsberg, à Ansbach et à Berlin. Il a laissé près de 250 compositions polyphoniques (messes), des *Geistliche Lieder*, des lieder profanes allemands, le tout dans un style qui est un compromis entre ceux du motet et du lied polyphonique.

ECCARD (Frédéric), homme politique français (Munster, Haut-Rhin, 1867 - Genève 1952). Avocat à Strasbourg, il défendit, durant l'annexion allemande, la cause de la culture française, et fut nommé en 1919 professeur de droit à l'université de cette ville. Sénateur (1920-1936), il prit à la Haute-Assemblée une part active aux débats intéressants les départements recouverts (1927).

Ecce homo, mots lat. signif. *Voilà l'homme*. Paroles de Pilate aux Juifs (saint Jean, XIX, 5) lorsqu'il leur montra Jésus-Christ ayant à la main un roseau pour sceptre, et une couronne d'épines sur la tête.

ECCE HOMO [ek / ɛ] n. m. invar. Nom sous lequel on désigne la représentation de Jésus-Christ portant la couronne d'épines et vêtu de pourpre, tel que Pilate le montra aux Juifs en disant « *Ecce homo* » : *Des ecce homo d'orfèvrerie*.

— ENCYCL. Cette scène du jugement du Christ, appelée encore *Jésus présenté au peuple*, a été fréquemment représentée par les artistes à partir du XV^e s. C'est l'image du Sauveur tourné en dérision (manteau rouge, couronne d'épines, sceptre de roseau). Après Van der Weyden (Londres), l'auteur du retable de Bamberg (Munich), Jérôme Bosch, Q. Matsys (Prado), Fra Bartolomeo (Florence), A. Solario (Lutschena) et Bassano (Madrid), ce sont le Corrège (National Gallery), Titien (Madrid, Vienne, Louvre), le Tintoret (Munich), Annibale Carrache (Munich), le Guide (Dresde, Louvre), le Guer-

chin (Turin), Dürer (Venise), Van Dyck (Vienne), Pierre Mignard (Louvre), Daumier (Essen). La scène a été gravée par Lucas de Leyde, Rembrandt, Callot.

ECCE HOMO (*A Survey of the life and work of Jesus-Christ* [Coup d'œil sur la vie et l'œuvre de Jésus-Christ]), ouvrage paru à Londres en 1867, sans nom d'auteur. Il eut, en Angleterre, un grand retentissement. Il renferme des vues originales sur l'influence de l'Évangile sur la civilisation.

ECCEITÉ [ekseite] n. f. (du lat. *ecce*, voilà). Philos. scolast. Pour Duns Scot, ce qui fait qu'un individu est lui-même et non un autre. (On écrit aussi HAECCEITÉ.)

ECCHONDROSE n. f. ou **ECCHONDROME** [ekʃ] n. m. (du gr. *khondros*, cartilage). Pathol. Saillie formée par la prolifération anormale du tissu cartilagineux sous l'influence d'irritations provenant de causes variables, et notamment dans les arthroses.

ECCHYMOSE [eki] n. f. (gr. *egkchymōsis*, tache produite par le sang extravasé). Pathol. Présence de sang dans le tissu cellulaire, hors des vaisseaux dont il est sorti par effraction. || Tache de la peau qui en résulte. (Syn. fam. BLEU.)

— **ENCYCL.** Les contusions déterminent des ruptures de petits vaisseaux dont le sang s'épanche dans le tissu cellulaire de la peau, des muqueuses, des séreuses. On constate l'apparition d'une tache d'abord bleuâtre, puis verdâtre et enfin jaune, qui est l'*ecchymose*; celle-ci peut également être causée par des lésions plus graves ou plus profondes que les contusions superficielles; on en rencontre presque toujours après les fractures et souvent après les lésions musculaires ou articulaires. Les changements de coloration de l'*ecchymose* reflètent la désaturation en oxygène de l'hémoglobine et sa saturation par le CO² (bleu); sa transformation locale en bilirubine (vert et jaune); enfin sa disparition par résorption. L'*ecchymose* n'a pas de gravité propre, mais il importe d'en connaître avec certitude la cause.

Des *ecchymoses* peuvent survenir spontanément, en l'absence de tout traumatisme; elles constituent alors l'un des symptômes des purpuras*, et reflètent les défaillances de l'endothélium vasculaire et des plaquettes, qui caractérisent ces états.

ECCHYMOTIQUE adj. Relatif à l'*ecchymose*: *Teinte ecchymotique*.

ECCLÉS, aggl. de la banlieue ouest de Manchester (Grande-Bretagne, Lancashire); 43 900 hab. Industries textiles (soie et coton). Métallurgie. Constructions de moteurs.

ECCLÉS, famille de musiciens anglais des XVII^e-XVIII^e s. Les plus connus sont : SOLOMON (Londres 1618-Spitalfields 1683), qui fut professeur et compositeur pour les violes et le virginal; — JOHN (Londres 1668-Kingston 1735), fils du précédent, qui fut maître de la musique du roi en 1700 et composa surtout pour le théâtre et pour la voix; — HENRY (Londres 1670-en France 1742), frère du précédent, violoniste virtuose, membre de la musique du roi jusqu'en 1710. On lui doit des livres de sonates.

ECCLÉSIA n. f. (gr. *ekklesia*). Antiq. gr. Assemblée du peuple dans une cité grecque.

— **ENCYCL.** Dans presque toutes les cités grecques, que le peuple ait ou non des droits politiques effectifs, des assemblées des citoyens avaient lieu, et souvent à l'agora. Ces assemblées étaient désignées aussi bien par les noms d'*agora*, d'*apella* (Sparte), d'*halia* (pays doriens) que de celui d'*ekklesia*. A Athènes, l'*ekklesia* se composait en principe de tous les Athéniens, fils d'Athéniens, en possession de leurs droits civiques et ayant passé l'âge de l'éphébie. En fait, beaucoup de métèques ou d'esclaves s'y introduisaient en fraude, et nombre de citoyens s'abstenaient d'y paraître. A l'époque classique, le nombre des citoyens varia entre 20 000 et 40 000, mais il y eut rarement plus de 3 000 ou 4 000 participants à l'*ekklesia*. Les riches se montraient peu, et l'indemnité de présence d'une, puis de trois oboles (*misthos ekklesiastikos*), instituée vers 395, attirait les pauvres et les oisifs. L'*ekklesia* siégea successivement dans l'Agora, sur la Pnyx, au théâtre de Dionysos, même au Pirée. Il y eut, à dater de Clisthène, dix séances par an, puis davantage encore. Chacune d'elles avait un ordre

du jour bien déterminé; des séances principales et des séances extraordinaires s'ajoutaient aux séances régulières. A l'heure de la séance, les archers scythes rabattaient vers la Pnyx la foule attardée dans les rues, au moyen d'une corde qui marquait de vermillon ceux qu'elle touchait. L'assemblée fut d'abord présidée par l'*epistatōs* des *prytanes*, puis par un bureau de neuf proèdres, tirés au sort et dirigés eux-mêmes par leur épistatès. Après le sacrifice et l'examen des présages, le héraut lisait le projet de décret (*probouleuma*), dû à l'initiative de la *boulē*; les orateurs ordinaires le discutaient, et l'on votait à main levée (*cheirotomia*). L'*ekklesia* athénienne avait des pouvoirs très étendus : elle décidait de la paix et de la guerre, votait les lois, pouvait condamner à l'*atimie* ou ostraciser, élisait les magistrats et les contrôlait étroitement. Son rôle civilisateur fut immense : par elle les Athéniens ont fait leur éducation politique et réussit à édifier une démocratie vivante et prospère.

ECCLÉSIAL, E, AUX adj. Qui a rapport, qui appartient à l'Eglise.

ECCLÉSIAIQUE [zi] n. m. Officier qui remplissait, dans l'ancienne Eglise orthodoxe, les fonctions de bedeau et de sacristain.

Ecclésiaste (LIVRE DE L'), l'un des livres sapientiaux de l'Ancien Testament. L'auteur (« celui qui parle dans l'assemblée ») est un Juif de Palestine, écrivant en hébreu vers 250 av. J.-C. Maître de sagesse, il fait part de ses expériences : tout est décevant, l'activité humaine n'est que vanité. Il ne croit pas que le bien soit récompensé ni le mal puni sur cette terre. Croyant, il conclut qu'il faut prendre la vie comme Dieu l'a faite et s'en remettre à lui. L'*Ecclésiaste* est un livre de transition qui se situe entre Job et la Sagesse.

Ecclésiaste (L'), d'Ernest Renan (1881). Traduction du livre de l'*Ecclésiaste*, accompagnée d'une étude où l'auteur, s'écartant de la tradition qui fait remonter la composition de cette œuvre à Salomon, la reporte aux environs de l'an 125 av. J.-C. Dans sa traduction, Renan a usé de petits couplets, de rimes et d'assonances.

ECCLÉSIASTIQUE adj. (gr. *ekklesiastikos*; de *ekklesia*, assemblée). Qui a rapport, qui tient au clergé, à l'Eglise : *Le jeune La Fontaine se crut du penchant pour l'état ecclésiastique, et entra au séminaire* (Sainte-Beuve).

— Admin. ecclés. *Division ecclésiastique*, division territoriale établie en fonction de la juridiction ecclésiastique : *Les principales divisions ecclésiastiques sont le diocèse et la paroisse*. (V. part. *encycl.*)

— Sigill. *Type ecclésiastique*, type des sceaux des évêques, abbés et prélats au Moyen Age. (Il se rencontre sous deux formes principales : le type *sacerdotal* [dans lequel l'évêque ou le prélat est représenté debout ou assis, avec les insignes de sa fonction] et le type *hagiologique* ou *légendaire* [où la place principale est tenue par une scène pieuse ou la représentation d'un saint, le sigillant étant relégué au bas du sceau]. A ces deux types, on peut ajouter le type *armorial*, représentant les armes du sigillant, et le type *arbitraire* ou *de fantaisie*, composé de figures ou symboles variés.)

◆ N. m. Membre du clergé : *Un ecclésiastique*.

— **ENCYCL.** 1^o *Administration ecclésiastique*. L'administration ecclésiastique est différente selon qu'il s'agit des ordres et congrégations de réguliers, des instituts séculiers ou des diocèses et circonscriptions assimilées (*viciariats apostoliques*, *préfectures*).

L'administration des familles religieuses ou instituts séculiers est définie par leurs constitutions.

L'administration des diocèses ou circonscriptions assimilées est fixée par le code de droit canonique. Elle ressortit à ceux que le code appelle « ordinaires* », et à la curie épiscopale. La curie se compose du vicaire général, de l'official, du chancelier, du promoteur, du défenseur du lien, des juges et examinateurs synodaux, des curés consultants. Pratiquement, en France, l'évêque administre avec son conseil, qu'il compose comme il veut. Y figurent d'ordinaire : les évêques, coadjuteur et auxiliaire (s'il en est), les archidiacres (qui sont souvent vicaires

généraux), les autres vicaires généraux, le supérieur du grand séminaire, parfois le directeur de l'enseignement libre et le directeur des œuvres.

2^o *Droit civil ecclésiastique*. Dès l'époque mérovingienne, il commença à se former un droit civil ecclésiastique du fait que : 1^o les décrets conciliaires étaient intégrés au droit public; 2^o que l'Eglise faisait appel à la protection du bras séculier. L'Eglise n'a jamais reconnu d'autre droit à l'Etat, dans ce domaine, que celui de régler la police du culte. Mais les rois de France, se constituant défenseurs des « libertés de l'Eglise gallicane », allèrent bien au-delà. De même Napoléon I^{er}, avec les articles organiques du Concordat* de 1802. Au cours du XIX^e s., plusieurs lois sur la police des cultes manifestèrent la volonté de l'Etat de ne pas se désintéresser des affaires ecclésiastiques. La loi de séparation de 1905 a fait tomber plusieurs de ces lois et imité la portée du droit civil ecclésiastique.

3^o *Fonctions ecclésiastiques*. Les fonctions ecclésiastiques sont : la célébration de la messe et des offices, l'administration des sacrements, la prédication, la direction des consciences et le gouvernement soit des paroisses, soit des diocèses. Le pouvoir radical de les exercer est conféré par le sacrement de l'ordre, mais l'Eglise ne reconnaît le droit de les remplir qu'à la suite de l'institution canonique, que l'évêque reçoit du pape, et le prêtre de l'évêque.

4^o *Ecoles ecclésiastiques paroissiales ou presbytérales*. Plusieurs synodes et conciles émettent le vœu que chaque curé entretienne un maître pour enseigner la lecture, l'écriture, le chant et le comput, prescription très inégalement appliquée, faute de fonds, de maîtres et de conviction chez les supérieurs ecclésiastiques.

Ecclésiastique (LIVRE DE L'), nom d'un des livres (deutérocanoniques) de l'Ancien Testament. Le titre vient sans doute de l'usage fréquent de ce livre dans l'Eglise (II^e s.). Les Modernes l'appellent encore *Ben Sira* ou *Siracide*. Le petit-fils de l'auteur explique que son grand-père, Ben Sira, composa ce livre et que lui-même le traduisit lors d'un séjour en Egypte (132 av. J.-C.). L'œuvre de Ben Sira, qui est à situer vers 200, a donc été écrite en hébreu; le texte, d'abord perdu, a été retrouvé pour les deux tiers en 1895. La traduction grecque du petit-fils constitue le texte reconnu comme canonique par l'Eglise. L'ouvrage comporte des considérations générales sur la Sagesse divine et des conseils pratiques pour la vie de chaque jour. La Sagesse divine s'identifie à la Loi, d'où le rôle essentiel du scribe, mis particulièrement en valeur.

ECCLÉSIASTIQUEMENT adv. De façon ecclésiastique.

ECCLÉSIOLOGIE n. f. (gr. *ekklesia*, église, et *logos*, science). Théol. Théorie de l'Eglise; partie de la théologie ayant rapport à l'Eglise : *L'ecclésiologie de saint Paul*.

ECCOPÉ n. f. (gr. *ekkopé*; de *ek*, de, et *koptein*, couper). Chirurg. Division de tissu produite par un instrument tranchant, dans un sens oblique à la surface, sans perte de substance. (Vx.)

ECCREMOCARPUS [pys] n. m. Plante à vrilles de l'Amérique australe.

— **ENCYCL.** Les *eccremocarpus* sont des sous-arbrisseaux à feuilles terminées en vrille, à grandes fleurs rouge lavé de jaune et de vert. *Eccremocarpus scaber* vit en pleine terre dans le midi de la France, où il est l'ornement des treillages, des balcons, des fenêtres. (Famille des bignoniacées.)

ECCYCLÈME n. m. (gr. *ekkuklēma*; de *ek*, hors de, et *kuklos*, cercle). Dans l'Antiquité grecque, machine de théâtre que l'on faisait tourner sur la scène pour montrer aux spectateurs l'intérieur de la maison après leur en avoir montré l'extérieur.

ECDÉMITE n. f. Minér. Chloro-arséniate naturel de plomb.

ECDICUS [kys] n. m. (gr. *ekdikos*). Antiq. rom. Avocat d'une cité chargé de la défendre auprès des magistrats romains. (Cette institution est propre aux cités grecques sous la domination romaine.)

ECDYSIES n. f. pl. (de *ekdusis*, action de se dévêtir, probablement parce que les jeunes femmes offraient à la déesse une pièce de leur

échafaudages

volant



rapide

tubulaire par emboîtement



vêtement). Antiq. gr. Fêtes célébrées à Phais-
tos (Crète), en l'honneur de Latone, par les
jeunes mariés.

ECDYSIS n. f. Chez les insectes et les crus-
tacés, changement de cuticule, en rapport
avec la croissance et les métamorphoses.
(V. MUE.)

ÉCENTE n. f. Constr. V. ESSENTE.

ÉCEPER (se conj. comme accélérer) ou
ÉCEPPER v. tr. Arracher des ceps, trop
vieux, imprudents, ou pour les replanter.

ÉCERIE n. m. Mollusque bivalve qui habite
les fleuves de l'Afrique tropicale occiden-
tale. (On le trouve enfoncé dans le sable,
dans les endroits peu profonds, parfois en
quantité suffisante pour former des amas
utilisés par les indigènes pour la fabrication
de la chaux. Famille des donacides.) [Syn.
GALATÉE.]

ÉCERVELÉ, **E** adj. et n. (de *cervelle*). Qui
est sans cervelle, sans jugement : Un éco-
lier *écervelé*.

— SYN. : étourdi, évaporé, hurluberlu,
imprudent, inattentif, irréféchi.

E. C. G., abrég. de **ÉLECTROCARDIOGRAMME**.

ECGONINE n. f. Alcaloïde de formule
 $C_{10}H_{17}NO_3$, H_2O

obtenu par hydrolyse de la cocaïne.

— ENCYCL. L'ecgonine s'obtient en chauf-
fant la cocaïne avec de l'acide chlorhydrique
concentré ; celle-ci se dédouble en acide
benzoïque, alcool méthylique et ecgonine lévo-
gyre. L'ecgonine est l'acide tropanol α -car-
boxylique qui, chauffé, perd du gaz carbo-
nique pour donner le tropanol. L'ecgonine
est un solide blanc, soluble dans l'eau, fon-
dant, anhydre, à 198°C. Elle permet, par
méthylation et benzoxylation, de régénérer
très facilement la cocaïne, propriété utilisée
dans l'industrie : au lieu d'extraire la cocaïne
des alcaloïdes qui l'accompagnent, on trans-
forme toutes les bases en ecgonine, à partir
de laquelle on prépare la cocaïne.

ECGONIQUE adj. Se dit d'un acide de for-
mule $C_7H_{11}NO_3$, qui prend naissance à côté
d'acide tropanique dans l'oxydation de l'ecgo-
nine. (C'est l'acide N-méthyl α -pyrrolidone
 α -acétique.)

ÉCHAFAUD n. m. (préf. *é*, et de l'anc.
franc. *chafaud*, échafaudage). Plancher de
bois que les ouvriers dressent pour travailler
à un point élevé au-dessus du sol. || *Particul.*
Estrade sur laquelle on procède à une exé-
cution capitale ; guillotine : *J'ai de la peine
à retrouver l'espace vide de l'échafaud de
Charles I^{er}* (Chateaubriand). *Je suis prête
à te suivre sur l'échafaud, je n'ai pas ta
lâcheté* (Zola). || *Par extens.* Peine de mort ;
Mériter l'échafaud.

— **LANGUE CLASS. et LITTÉR.** Echafaudage :
*Les pièces justificatives sont l'échafaud avec
lequel on bâtit, mais l'échafaud ne doit plus
paraître quand on a construit l'édifice* (Vol-
taire). || *Par anal.* Estrade où se placent des
spectateurs (encore au XIX^e s.) : *Des écha-
fauds sur lesquels devaient se tenir les dames
invitées* (A. Dumas).

— **ALLUS. LITTÉR.** *Le crime fait la honte,
et non pas l'échafaud*, vers de Thomas Cor-
neille, dans le *Comte d'Essex* (IV, III), qui
exprime énergiquement que le supplice n'a
rien d'infamant pour l'innocent.

— **Mar. Syn.** de **CHAFAUD**. || *Echafaud volant*,
assemblage de quelques planches soutenues
par deux espars, sur lesquelles sont amarrés
les cordages qui servent à suspendre l'appareil
le long des flancs d'un bâtiment et par-
tout où cela est nécessaire.

ÉCHAFAUDAGE n. m. Construction pro-
visoire en charpente, montée pour l'édifica-
tion, la réparation de bâtiments. || *Fam.*
Amas d'objets entassés les uns au-dessus des
autres : Un échafaudage de boîtes, de vo-
lumes. || — *Fig.* Action de fonder, d'amasser :
L'échafaudage d'une fortune. || Assemblage
d'idées, d'imaginaires artificiellement com-
binées les unes avec les autres : *Détruire un
échafaudage idéal, même au prix d'un
bonheur positif, c'est là un sacrifice impos-
sible pour notre rêveur!* (Baudelaire).

— **ENCYCL.** On distingue deux catégories
d'échafaudages : les échafaudages simples
et les échafaudages rapides.

● Les échafaudages simples s'emploient
exclusivement pour la construction ou la
réfection d'édifices. Généralement constitués
de pièces de bois reliées entre elles par des
cordages ou des chaînes, ils comprennent :
les échafaudages de maçons et les échafau-
dages de couvreurs.

1^o Les échafaudages de maçons se subdivi-
sent en : *échafaudages sur plans verticaux*,
servant à construire des pans de murs ou à
exécuter les ravalements (ces échafaudages
sont faits de pièces verticales dites « éco-
perches », « pointiers » ou « échasses »,
reliées aux murs par des pièces horizontales,
ou boudins, scellés dans la maçonnerie, et qui
supportent un plancher) ; *échafaudages sur
plans horizontaux*, employés pour faire les
plafonds et les rejointements (on les établit
au moyen de boudins qui s'appuient contre
les murs intérieurs ; des éco-perches réunissent
ces boudins et supportent un plancher) ; *écha-
faudages volants*, sortes de passerelles que
l'on monte au fur et à mesure des besoins,
le long des murs extérieurs, au moyen de
cordes et de mouffes.

2^o Les échafaudages de couvreurs prennent
appui sur la construction existante ou sur
des échelles.

● Les échafaudages rapides, soit en bois,
soit en acier, sont de plus en plus utilisés.
Les échafaudages rapides en bois sont cons-
titués par des échelles contreventées, main-
tenues par des vérins ou des pitons. Les
échafaudages rapides en acier sont consti-
tués soit par des cornières percées d'une
série de trous et reliées entre elles par des
boulons, soit par des tubes en acier assem-
blés à l'aide de raccords également en acier.
(→ **Bibli.**)

ÉCHAFAUDER v. intr. Dresser un écha-
faud ; faire un échafaudage : *Avant de cons-
truire, on commence par échafauder*.

◆ **V. tr.** Dresser l'un sur l'autre, amonceler :
*Echafauder des chaises pour atteindre jus-
qu'à une fenêtre*. || *Fig.* Préparer, combiner,
disposer : *Echafauder un roman, un drame*.
Echafauder des plans.

ÉCHAGÜE (Rafael), général espagnol
(Saint-Sébastien 1815 - Madrid 1887). Capai-
taine à dix-huit ans, il lutta contre les car-
listes, puis suivit O'Donnell (1854). Il se
distingua à Tétouan, pendant la campagne du
Maroc, en 1859. Arrêté lors du pronuncia-
miento de 1868, puis libéré, il lutta de nou-
veau contre les carlistes de 1873 à 1876.

ÉCHAILLON n. m. Pierre de l'Isère, em-
ployée en construction, principalement pour
motifs décoratifs. (C'est une pierre calcaire
dure, à grain très serré, qui prend le poli. Il
existe des variétés d'échailillon blanc, rosé et
jaune.)

ÉCHAILLON (L'), hameau de la comm. de
Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), en Mauri-
enne, sur l'Arc grossi de l'Arvant. Sources
minérales salines chlorurées.

ÉCHALAS [la] n. m. (lat. pop. **characium* ;
du gr. *kharax*, échalas). Perche à laquelle on
attache des plantes dont la tige ou les rameaux
sont trop faibles pour se soutenir
naturellement. || Perche de bois, ronde ou
refendue, servant de soutien aux ceps de
vigne. || *Fig. et fam.* Jambe longue et maigre.
|| *Personne grande et maigre*.

— **LOC. FAM.** *Se tenir droit, raide comme
un échalas*, avoir une extrême raideur dans
le maintien.

— **ENCYCL.** Les bois utilisés pour la fabri-
cation des échalas sont principalement le châ-
taignier, le chêne et le robinier faux acacia.
Ils proviennent généralement de fente*. Leur
emploi dans la culture de la vigne est plus
réduit qu'autrefois, du fait de l'usage des
lignes de fil de fer tendues sur piquets.

ÉCHALASSAGE ou ÉCHALASSEMENT
n. m. Action de munir chaque cep d'un
échalas. || Manière d'échalasser.

— **ENCYCL.** L'échalassage, en relevant les
sarments de la vigne, permet à la lumière et
à la chaleur solaires de pénétrer jusqu'au
fruit. Dans les régions méridionales, on laisse
les vignes, sans soutien, étaler leurs rameaux ;
ainsi, le raisin est abrité. Mais, dans les
vignobles du Bordelais, de l'Anjou, de la
Bourgogne, de la Champagne, là où la cha-
leur est tempérée, il faut relever les sarments
sur un tuteur. En général, on fiche en terre, à
l'aide d'un plant-échalas, un seul tuteur
pour chaque souche, sur lequel on accole les
rameaux au moyen d'un lien de paille ; dan-
s les vignobles de Côte-Rôtie, on assemble par
trois les tuteurs de façon à opposer au vent un
peu plus de résistance. Le mode de conduite
fait d'ailleurs varier l'échalassage lui-même,
et chaque région viticole adopte une manière
appropriée aux exigences de son climat.

ÉCHALASSER v. tr. Soutenir avec des
échalas : *Echalasser une vigne*. (On dit par-
fois ÉCHALADER.)

ÉCHALIER, ÉCHALLIER ou ÉCHALIS
n. m. Clôture d'échalas. || Echelle permettant
de franchir une haie, une clôture de treil-
lage, etc.

ÉCHALLE ou **ESCHALLE** n. f. Au Moyen
Âge, chacune des courroies qui reliaient
l'épée à la ceinture.

ÉCHALOTE n. f. (lat. *Ascalonia* [cæpa],
oignon d'Ascalon). Espèce du genre ail, mais
dont la saveur est différente de celle de
l'ail : *L'échalote est un condiment apprécié*.

— **ENCYCL.** L'échalote, originaire de
l'Orient, a été rapportée à l'époque des crois-
sades. L'échalote ordinaire se multiplie par
plantation de petits bulbes ; ceux-ci ne
tardent pas à donner autour de leur plateau
de nombreux bulbes semblables à l'original.
L'échalote de Jersey, ou échalote-oignon, est
la seule à se reproduire par graines.

ÉCHAMP n. m. (de *échapper*, anc. forme de
échapper). Intervalle entre deux rangées de
ceps de vigne.

ÉCHAMPELÉE adj. f. Se dit de la vigne
dont les bourgeons ne sont pas formés avant
la période des chaleurs.

ÉCHAMPLURE n. f. Nom donné à un acci-
dent occasionné par des froids rigoureux et
qui a pour effet d'empêcher la formation des
bourgeons de la vigne.

ÉCHANCRÉ, **E** adj. Bot. Présentant une
échancrure peu profonde : *Pétale échan-
cré*. — *Mycol.* Se dit des lames des champi-
gnons, qui se relèvent d'abord un peu, puis
s'abaissent de nouveau à leur insertion sur
le pied : *Les tricholomes possèdent des lames
échancrées*. (On dit aussi ÉMARGINÉ, E.)

ÉCHANCRER v. tr. (de *chancre*). Ronger le
bord ; creuser en dedans (surtout au partici-
pe) : *Echancrer un corsage. Quand le soleil,
que cache à demi la forêt, | Montrait sur
l'horizon sa rondeur échancrée* (Hugo).

ÉCHANCRURE n. f. Partie échancrée :
L'échancrure d'un chandail.

— **Anat.** Encoche que présentent les bords
de quelques os. (On distingue : les *échan-
cures coracodienne* et *glénoïdienne* pour
l'omoplate, *intercondylienne* pour le fémur,
et, surtout, les *grande et petite échan-
cures sciatiques*, que dessine le bord postérieur de
l'os iliaque et qui sont empruntées par des
organes très importants, dont l'artère fessière et
le grand nerf sciatique*.)

ÉCHANDI JIMÉNEZ (Mario), homme poli-
tique du Costa Rica (San José, Costa Rica,
1916). Leader du parti de l'Union natio-
nale, ambassadeur à Washington, puis mi-
nistre des Affaires étrangères, il a été élu en
1958 président de la République.

ÉCHANDOLE n. f. (lat. *scindula*). En di-
verses régions, planchette de sapin qu'on
utilise pour couvrir les toits des maisons. (On
dit aussi ESSANDOLE.)

ÉCHANFREINEMENT n. m. Action
d'échanfreiner ; résultat de cette action.

ÉCHANFREINER v. tr. Raccourcir les dents
d'une roue d'engrenage.

ÉCHANGE n. m. (déverbal de *échanger*).
Troc d'une chose pour une autre : *Que de
vues sur les échanges, les marchés et les
sources de la richesse publique!* (Alain). ||

Changement d'une personne contre une autre : *Echange de prisonniers*. || *Fig.* Acte, communication réciproque : *Il y avait entre eux, un échange de phrases dévouées, de gestes serviables* (Zola). *Echange de notes diplomatiques*.

— *En échange* loc. adv. En revanche ; par compensation.

— *En échange de* loc. prép. Pour prix de ; en retour de : *Que pouvait-il lui offrir en échange de ce qu'il lui faisait perdre ?* (A. Daudet).

— Autom. *Echange standard*, méthode pratiquée par les constructeurs, qui remplacent un certain nombre de pièces formant un ensemble (bloc-moteur, pont arrière, etc.) par l'ensemble correspondant, remis à neuf dans leurs ateliers.

— Biol. *Echanges cellulaires*, passage de différentes substances à travers les membranes cellulaires cytoplasmiques et cellulaires, soit de l'extérieur vers l'intérieur des cellules, soit en sens inverse. (L'eau et les substances dissoutes traversent les membranes douées de perméabilité sélective.)

— Bot. *Echanges gazeux*, v. part. *encycl.*

— Diplom. *Chartes d'échange* (*commutations*), chartes rédigées en deux exemplaires de la même teneur ou sous forme de chartes-parties*. (Les chartes d'échange sont nombreuses au Moyen Age.)

— Dr. Convention par laquelle deux propriétaires se cèdent respectivement un bien contre un autre bien. (Par opposition à la vente, dans laquelle le bien est cédé contre une somme d'argent.) [V. part. *encycl.*] || *Echange avec soulie*, v. *SOLITE*.

— Dr. intern. V. part. *encycl.*

— Econ. polit. Troc librement consenti, d'une valeur ou d'un service. (V. part. *encycl.*) || *Libre-échange*, v. à son ordre alphab. || *Banque d'échange*, projet de création d'une banque, formé par Proudhon, pour bannir la monnaie métallique des échanges et, par ce moyen, réaliser la gratuité du crédit. || *Taux de l'échange*, v. part. *encycl.*

— Jeux. *Faire un échange*, aux échecs, échanger, en prenant, des pièces de même valeur. || *Gagner l'échange*, perdre l'échange, échanger une pièce de valeur inférieure contre une autre de valeur supérieure.

— Pédol. V. part. *encycl.*

— Physiol. *Echange gazeux*, v. *RESPIRATION*.

— Physiq. *Forces d'échange*, forces mutuelles, distinctes des actions électrostatiques classiques, qui s'établissent, selon la physique quantique, entre deux électrons ou deux particules nucléaires. (Ces forces expliquent la liaison des atomes dans les molécules homopolaires, ainsi que la cohésion des noyaux atomiques.)

— Technol. Action de transformer, dans un mécanisme d'horlogerie, un mouvement en un autre. || *Roue, pignon d'échange*, roue, pignon dont le plan fait un angle avec celui d'un autre pignon ou d'une autre roue, et qui sert ainsi à changer la direction du mouvement.

— ENCYCL. Bot. *Echanges gazeux*. Des échanges de gaz ont constamment lieu entre l'air et les plantes. Ces échanges sont de deux types : 1° comme les animaux, les plantes respirent en absorbant de l'oxygène et en rejetant du gaz carbonique (v. *RESPIRATION*) ; 2° chez les végétaux verts, uniquement en présence de lumière, de gaz carbonique et à une température convenable, le gaz carbonique est absorbé et l'oxygène rejeté : c'est l'assimilation chlorophyllienne (v. *CHLOROPHYLLE*), qui, en plein jour, masque le phénomène respiratoire.

— Dr. Les règles prescrites pour la vente s'appliquent à l'échange ; il n'y a cependant pas lieu à rescision pour cause de lésion. Les biens immeubles échangés sont soumis aux formalités de la transcription. Lorsque les deux choses échangées n'ont pas la même valeur, il y a lieu au versement d'une *soulte* en retour, qui, du point de vue fiscal, entraîne la perception des droits de mutation entre vifs, applicable en matière de vente, sauf certaines exonérations concernant les échanges de terrains compris dans des opérations de remembrement rural.

— Dr. intern. *Echange de territoires*. Les échanges de territoires se réalisent lors des délimitations de frontières ou à l'occasion d'un traité de paix.

— *Echange des ratifications d'un traité*. Il a lieu, généralement, au ministère des Affaires

étrangères du pays où le traité a été conclu, lorsque ledit traité a été ratifié par les puissances contractantes. Le protocole est dressé après collation des actes de ratification vérifiés par les plénipotentiaires. On y insère parfois la date de mise en vigueur du traité. *Echange de pouvoirs*. C'est la vérification réciproque des pouvoirs des membres participants d'une conférence ou d'un congrès diplomatique.

— *Echange de prisonniers*. Il a lieu durant les hostilités et s'opère généralement homme pour homme, grade pour grade, blessé pour blessé. La convention, ou *cartel d'échange*, doit préciser si les prisonniers échangés peuvent, ou non, reprendre du service.

— *Echange de populations*. Devenus rares, ces échanges ont repris sur une grande échelle, notamment à la fin de la guerre gréco-turque, conformément aux stipulations du traité de Lausanne, signé le 23 juillet 1923. (→ *Biblio.*)

— Econ. polit. « Le besoin réciproque, a dit Turgot, a introduit l'échange de ce qu'on avait contre ce qu'on n'avait pas. On échangea une denrée contre une autre, les denrées contre le travail. » Il n'y a que dans les civilisations primitives que l'échange est direct ; plus tard, c'est le numéraire qui devient l'instrument d'échange, parce qu'il est le signe de la valeur. (V. *LIBRE-ÉCHANGE*.)

● *Taux de l'échange*. L'échange des produits entre deux pays se fait dans un certain rapport, auquel les économistes ont donné le nom de *termes de l'échange* ; ces termes résultent d'une comparaison entre les prix moyens des exportations d'un pays et les prix moyens de ses importations ; ils sont donnés par le rapport entre l'indice des prix d'exportation et celui des prix d'importation.

On distingue plusieurs expressions statistiques des termes de l'échange. L'expression la plus couramment utilisée est celle des *termes de l'échange des marchandises*. Ce sont des *termes d'évolution* ; ils indiquent si l'on exporte plus ou moins qu'auparavant pour obtenir ce que l'on importe. Des *termes de position* renseigneraient simplement sur les conditions absolues de l'échange, sur ce qui serait exporté en échange de ce qui serait importé. Les termes de l'échange des marchandises peuvent être formulés bruts par la formule suivante :

$$\text{Termes bruts} = 100 \times \frac{\text{indice du volume d'exportations}}{\text{indice du volume d'importations}}$$

Si le taux est supérieur à 100, les termes de l'échange se détériorent ; on doit fournir un volume d'exportations plus grand pour payer les importations. Ils peuvent être fournis nets par la formule :

$$\text{Termes nets} = 100 \times \frac{\text{indice des prix à l'exportation}}{\text{indice des prix à l'importation}}$$

Si le taux est supérieur à 100, les termes de l'échange s'améliorent ; on vend à l'étranger plus cher qu'on ne lui achète ; la situation inverse indique une détérioration. Evidemment, si l'on place au numérateur l'indice des prix à l'importation, la hausse du taux traduit une détérioration, et sa baisse une amélioration.

Les *termes de l'échange factoriels* constituent une autre expression du rapport. Les *termes de l'échange factoriels simples*, obtenus en multipliant les termes de l'échange des marchandises par un indice de la productivité des facteurs de production dans les industries d'exportation, renseignent sur les quantités physiques de biens étrangers obtenus par unité de coût exprimé en quantités de facteurs de production. Les *termes de l'échange factoriels doubles* sont le rapport entre les quantités de facteurs de production nécessaires dans deux pays pour créer des quantités de produits d'égale valeur dans l'échange international. Ils expriment le rapport des puissances productives des pays qui participent à l'échange international.

Pour tenir compte de la situation particulière de certains pays, pour lesquels les services et le rendement des investissements à l'étranger constituent des éléments plus importants dans leur balance des comptes que les seules importations et exportations de marchandises, on a étendu le concept de « termes de l'échange ». Ceux-ci peuvent donc être calculés avec des indices s'appliquant à l'ensemble des marchandises et des ser-

vices — on parle alors d'un *rapport d'échange économique* — ou avec des indices exprimant le prix ou rendement de capitaux nationaux investis à l'étranger et le prix ou rendement des capitaux étrangers investis dans la nation. Ils expriment, dans ce dernier cas, la relation entre la rémunération des capitaux nationaux et celle des capitaux étrangers. On peut parler alors de *termes d'échange financiers*. (→ *Biblio.*)

— Pédol. Les phénomènes d'*échange* sont à la base de la nutrition des plantes dans le sol, et de certaines réactions chimiques intéressant la pédogenèse. Ils consistent dans le remplacement, sur les colloïdes du sol (argiles et acides humiques), de certains cations, notamment les ions H, par diverses bases nutritives, notamment le calcium, existant dans les solutions de sol. La capacité totale d'échange est la quantité maximale de bases que le sol peut fixer. La somme des bases échangeables représente la quantité totale de bases retenues par le sol étudié. Le quotient de la somme par la capacité indique le taux de saturation en bases du complexe absorbant. Ce taux est révélateur de l'état du sol ; certains auteurs l'ont pris en considération pour une classification générale des sols.

ÉCHANGEABLE adj. Qui peut être l'objet d'un échange : *Tout travail dont le produit est échangeable concourt à la création de la richesse* (Smith).

— Pédol. *Ions échangeables*, dans le sol, ions les plus externes, retenus par les micelles argileuses, qui peuvent s'échanger avec certains ions de la solution. (Seuls ces ions échangeables sont susceptibles de nourrir la plante par ses racines.)

ÉCHANGER v. tr. (lat. pop. **excambiare*). [Se conj. comme *manger*.] Donner une chose et en recevoir une autre en contrepartie : *Echanger un dessin contre un livre*. *Echanger des prisonniers*. || *Fig.* S'adresser mutuellement : *Mes deux compagnons échangent un coup d'œil de scandale* (Colette).

— SYN. : *changer, troquer*.

— Diplom. Se communiquer mutuellement : *Echanger les ratifications d'un traité*.

— Text. Dans les fabriques de drap, changer les plis d'une pièce de drap pliée, en ramenant ces plis vers le milieu du carton autour duquel s'enroule la pièce.

ÉCHANGEUR, **EUSE** n. Banq. et Bours. Personne qui fait un échange de valeurs.

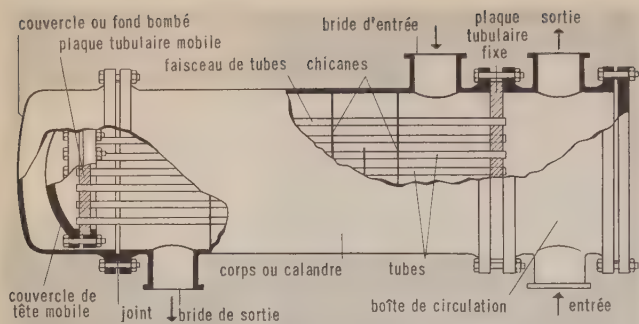
◆ N. m. Chim. *Echangeur d'ions*, substance solide, naturelle ou synthétique, ayant les caractères d'un acide (échangeur de cations) ou d'une base (échangeur d'anions), et fixant, de ce fait, les cations ou les anions. (V. part. *encycl.*)

— Therm. Appareil destiné à réchauffer ou à refroidir un fluide, au moyen d'un autre fluide circulant à une température différente : *Dans une installation frigorifique, le condenseur et l'évaporateur sont des échangeurs*. (On dit aussi *ÉCHANGEUR DE CHALEUR*, *ÉCHANGEUR DE TEMPÉRATURE*.) [V. part. *encycl.*]

— ENCYCL. Chim. C'est sur le phénomène d'échange d'ions que sont fondés les adoucisseurs d'eau (*permutites*), qui débarrassent les eaux dures de leur calcaire et de leurs sels magnésiens, en y remplaçant les ions calcium et magnésium par l'ion sodium ou l'ion potassium. Quand l'échangeur d'ions est saturé de calcium, on peut le régénérer (l'échange étant réversible) par passage d'eau salée concentrée, qui chasse les ions calcium et leur substitue des ions sodium.

En thérapeutique, on utilise des *résines échangeuses d'ions* soit pour réduire l'acidité gastrique, soit pour éliminer de l'organisme l'ion sodium et par suite l'eau qu'il retenait dans l'organisme, au cours des œdèmes, de certaines hypertensions, etc. (V. *RÉSINE*.)

— Therm. On appelle plus particulièrement *échangeur* un appareil servant à transmettre de la chaleur d'un fluide à un autre. A proprement parler, il n'y a échange que lorsqu'il y a réciprocité. Les *échangeurs de température* sont des appareils dans lesquels deux fluides circulent en sens inverse l'un de l'autre, ayant des capacités calorifiques peu différentes, la température de sortie de chacun d'eux étant voisine de la température d'entrée de l'autre. Mais les techniciens ont été amenés à désigner par le même terme général les appareils transmettant la chaleur d'un fluide à l'autre, quels que soient les sens de circulation, le rapport des variations de



échangeur de chaleur

température, et sans les considérer plus particulièrement du point de vue du fluide chaud ou du fluide froid. Le calcul algébrique faisant d'ailleurs du sens de l'opération une simple question de signe, dire que deux fluides échangent de la chaleur signifie que l'un d'entre eux en fournit à l'autre. D'où le terme courant d'*échangeurs de chaleur*, dans lequel le déterminatif est souvent sous-entendu. Il s'applique à des appareils très divers. Cependant, l'emploi le plus courant se rapporte au cas où l'un des fluides est l'eau, et l'autre l'eau chaude ou la vapeur, et où l'appareil n'a pas de capacité importante d'accumulation. L'un des produits passe dans le corps de l'échangeur, l'autre dans le faisceau de tubes grâce à une boîte de circulation, ou distributeur. La tête mobile ou flottante absorbe les différences de dilatation entre corps et faisceau. Les chicanes assurent la circulation à contre-courant et la turbulence.

ÉCHANGISTE n. (de *échanger*, faire troc). Personne qui effectue un échange de biens. || *Libre-échangiste*, v. **LIBRE-ÉCHANGISTE**.

ÉCHANSON n. m. (francique **skankjo*). Officier qui était chargé de verser à boire au roi ou à quelque grand personnage. || *Par extens.* Personne qui sert à boire.

— **ENCYCL.** Les échantons de la maison du roi de France étaient placés sous l'autorité d'un grand échançon (appelé, à certaines époques, *premier échançon*) qui, à la suppression du grand bouteiller (sous Charles VII), hérita des prérogatives de celui-ci. Au XIII^e s., il y avait quatre échançons, neuf au XIV^e s. Ils étaient chargés de fonctions d'intendance domestique (achat du vin de la Cour; perception du hauban, redevance primitivement payée en vin). Supprimés à la Révolution, ils réapparurent sous la Restauration.

ÉCHANSONNERIE n. f. Corps des échantons au service d'un prince. || Pièce que l'on rencontre, aux XVI^e et XVII^e s., dans les habitations des princes, rois, nobles, non loin du cellier, et où l'on distribuait le vin.

ÉCHANTIGNOLE n. f. Mar. mil. Fort taquet que l'on mettait autrefois à la place de roues, sous l'affût de certaines bouches à feu, pour freiner et limiter le recul.

— Constr. V. **CHANTIGNOLE**.

ÉCHANTIL [ti] n. m. Métrol. Etalon de mesures publiques. (Vx.)

ÉCHANTILLON n. m. (altér. de l'anc. franç. *eschandillon*, échelle pour mesurer; du lat. *scandere*, monter). Petite quantité d'un produit quelconque, qui sert à apprécier la qualité du tout : *Un échantillon de blé*. (V. part. *encycl.*, *Comm.*) || *Particul.* Morceau coupé au coin d'une étoffe : *Cahier d'échantillons*. || *Par extens.* Fragment, morceau détaché d'un ouvrage : *Dans quelles armoires se sont enfouis ces admirables échantillons [certains poèmes de Gautier] de la plus pure Beauté française?* (Baudelaire). || *Fig.* Exemple, aperçu : *Donner un échantillon de son savoir-faire, de son éloquence*. || *Fam.* Juger de la pièce par l'échantillon, raisonner sur le peu qu'on sait d'une personne ou d'une chose, pour la juger.

— Constr. Type déterminé et adopté pour certaines espèces de matériaux : *Pavés, briques d'échantillon*. || Partie des ardoises non recouverte par les ardoises superposées.

— Horlog. Outil dont on se sert pour égaliser les roues d'un échappement à roues de rencontre.

— Mar. Syn. d'**ÉCHANTILLONNAGE**.

— Métrol. Matrice type, avec laquelle on confronte les poids, les mesures, les monnaies.

— Statist. Fraction représentative d'une population ou d'un univers statistique : *Le choix de l'échantillon est l'opération essentielle d'un sondage**.

— Technol. Planché de chêne qui constituait un des types de base adoptés dans le commerce des bois de construction à Paris (épaisseur 35 mm, largeur 32 cm). [V. **DOUBLETTE**.]

— Télécomm. Objet confié au service des postes pour être expédié, en paquet non clos, à tarif réduit et sans droit à indemnité en cas de perte.

— **ENCYCL.** Comm. Fraction de marchandise, destinée à faire connaître et apprécier sa qualité et sa valeur, l'échantillon s'emploie surtout dans les adjudications, dans le commerce de gros et de demi-gros. L'acheteur n'est tenu de prendre livraison que si la marchandise est conforme à l'échantillon. Dans certains commerces, on ne donne pas d'échantillons : on vend et l'on achète d'après une dénomination qui précise une qualité connue et contrôlée à l'aide de types ou échantillons conservés au syndicat des courtiers de commerce ou au secrétariat des chambres de commerce.

— Dr. fisc. Les douanes et les contributions indirectes chargées de la perception des impôts sur les marchandises ou objets de consommation exemptés des droits ou admettent à un régime de faveur les petites quantités ou objets considérés comme *échantillons*. L'Administration accorde des facilités particulières pour les échantillons confiés aux voyageurs de commerce.

Les agents des douanes et des indirectes peuvent prélever des échantillons sur les marchandises et objets passibles de l'impôt, pour savoir si les produits remplissent les conditions voulues pour bénéficier d'une immunité (vins, alcools dénaturés). Des échantillons sont prélevés lorsque des doutes ou des contestations s'élèvent sur la nature, l'espèce ou la qualité de liquides rencontrés en cours de transport ou présentés lors des vérifications ou recensements chez les assujettis. Ces échantillons sont, en principe, prélevés gratuitement. (V. **FOIRE-ÉCHANTILLON**.)

ÉCHANTILLONNAGE n. m. Action d'échantillonner; collection d'échantillons : *L'échantillonnage des étoffes*. La vie agitée de Copeau avait fait défiler sous ses yeux un extraordinaire échantillonnage de types humains (R. Martin du Gard).

— Mar. Ensemble des dimensions des parties structurales du navire : membrures, carlingues ou supports longitudinaux, ceintures ou serres, tôles du bordé, etc. || *Navire de faible échantillonnage*, navire construit légèrement. || *Navire de plein échantillonnage*, navire construit très solidement.

— Statist. Procédé faisant intervenir dans le choix d'un échantillon soit le hasard d'une manière très stricte (échantillonnage au hasard), soit une méthode empirique ou raisonnée (échantillonnage empirique) : *L'échantillonnage constitue la base de l'enquête par sondage**.

— Technol. Prélèvement d'une petite quantité d'un produit pour en faire l'analyse.

ÉCHANTILLONNER v. tr. Comm. Préparer des échantillons d'une marchandise : *Echantillonner des soieries, des vins, etc.* || Comparer à l'échantillon, à la matrice : *Echantillonner un poids, une mesure*.

— Peauss. *Echantillonner les peaux*, rogner les bords d'une peau ou d'un cuir pour lui donner une forme régulière.

— Statist. Choisir les personnes qui seront interrogées au cours d'une enquête par sondage, en vue d'obtenir un résultat représentatif de celui qui serait obtenu si l'ensemble de la collectivité intéressée était interrogé.

— Technol. Prélever une petite quantité d'un produit pour en faire l'analyse.

ÉCHANTILLONNEUR n. m. Personne qui procède à l'échantillonnage.

ÉCHAPOTIN n. m. Céram. V. **CHAPOTIN**.

ÉCHAPPADE n. f. Céram. Mode de placement des poteries dans un four, consistant à les faire reposer les unes sur les autres, ou sur des planches : *Encastage en échappade*.

— Constr. Chacune des lignes ou séparations verticales que forment les piliers des divers planchers.

ÉCHAPPADE n. f. Coup de burin que le graveur donne involontairement sur une partie déjà gravée.

ÉCHAPPAITOIRE n. f. Moyen adroit et détourné de se tirer d'embarras : *Trouver une échappatoire*.

ÉCHAPPÉ, **E** adj. Se dit d'un animal qui a rompu ses liens et a pris la fuite : *Cheval taureau échappé*.

◆ N. Fam. Un échappé des galères, de prison, un homme sans aveu ou de très mauvaise mine. || *Echappé de Charenton*, fou, homme dépourvu de bon sens.

◆ N. m. Chorégr. Pas de danse par lequel le danseur s'élève sur les pointes ou les demi-pointes simultanément, en retombant deuxième ou en quatrième position. (Il y a deux sortes d'échappés : l'échappé sauté et l'échappé sur la pointe.)

ÉCHAPPÉE n. f. Action de s'échapper ou d'échapper : *A peine on commençait d'entrer dans l'échappée des libertés nouvelles et déjà brusquement on se voyait arrêté court* (Michelet). || *Par extens.* Court instant : *Profiter d'une échappée de beau temps*. || *Echappée de vue*, ou, simplement, *échappée*, espace libre, mais resserré, par lequel la vue peut plonger au loin : *De longues et hautes ondulations ouvraient dans leurs ravines des échappées de vue sur les déserts de l'océan* (Chateaubriand). || *Fig.* Perspective, instantané, passage où il est permis d'entrevoir des événements lointains.

— Archit. Espace ménagé au tournant d'un couloir ou d'une remise, pour faciliter l'entrée des voitures. || Distance mesurée à la verticale des nez de marches d'un escalier, entre celles-ci et le plafond ou le rampant situés au-dessus. (Cette hauteur doit toujours être supérieure à 2 m pour les étages habités.) [On dit aussi **ÉCHAPPEMENT**.]

— Chirurg. Incision chirurgicale au-delà des limites voulues.

— Mus. Note étrangère à l'harmonie, qui succède diatoniquement à une note réelle et procède ensuite par mouvement disjoint sur l'accord suivant, qu'elle fasse partie ou non de cet accord.

— Peint. *Echappée de lumière*, lumière passant entre deux corps pour en éclairer un troisième ou plusieurs autres.

— Sports. Effort permettant à un coureur de distancer le peloton; résultat de cet effort.

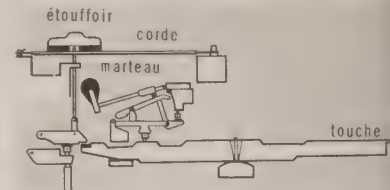
ÉCHAPPEMENT n. m. Action de s'échapper : *L'échappement de la vapeur des locomotives active le tirage*.

— Archit. Syn. de **ÉCHAPPEE**.

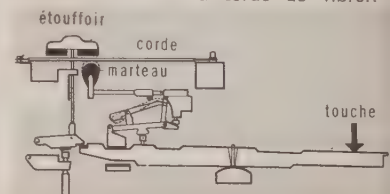
— Horlog. Mécanisme servant à régulariser les oscillations du pendule, d'une horloge ou du balancier d'une montre. (V. part. *encycl.*)

— Mar. *Croc à échappement*, croc articulé les oscillations du pendule d'une horloge ou le cordage qui y est logé : *Le croc à échappement s'emploie à bord des remorqueurs*.

— Mus. Partie, dans le piano, qui oblige le marteau à revenir en arrière avec douceur quand il a frappé la corde. (Le *double échappement* [Erard] permet de frapper la note autant de fois qu'on le désire, le marteau ne



Quand on appuie sur la touche, l'étouffoir se soulève, et le marteau, après avoir frappé la corde, échappe et reste légèrement en retrait, permettant ainsi à la corde de vibrer.



etombant pas complètement, et assure les répétitions indispensables aux traits rapides, aux trilles, mordants, *gruppetti*, etc.)

— **Télécomm.** *Levier d'échappement*, pièce métallique de l'appareil télégraphique Hughes.

— **Therm.** Expulsion, dans l'atmosphère, des gaz de la combustion dans un moteur thermique, ou de la vapeur qui a accompli son travail de détente dans une machine à vapeur à piston. || Dispositif qui permet cette expulsion. (V. part. *encycl.*)

— **ENCYCL.** Horlog. *L'échappement* laisse échapper à chaque oscillation, de durée constante, d'un pendule ou d'un balancier circulaire, muni ou non d'un ressort spiral, une dent de la roue dite « d'échappement ». Cette roue, qui est reliée par un rouage à l'indicateur du temps de l'horloge ou de la montre, fait avancer l'indicateur d'une façon saccadée, à une vitesse constante moyenne. La fonction de la roue d'échappement est aussi d'entretenir le mouvement d'oscillation du pendule ou du balancier, en lui donnant une petite impulsion au moment où une dent échappe. Il existe de nombreux modèles d'échappement.

L'échappement à roue de rencontre et *l'échappement à cylindre* ne comportent pas de pièces intermédiaires entre la roue d'échappement et le balancier. *L'échappement à roue de rencontre*, dit aussi à *recul*, est le plus ancien échappement connu : il est encore utilisé dans les horloges coitoises. *L'échappement à cylindre* est de plus en plus abandonné pour *l'échappement à ancre*, qui comporte une pièce intermédiaire en forme d'ancre. L'une des extrémités échançrées de l'ancre s'engage dans un pignon porté par l'axe du balancier ; les deux autres extrémités sont munies de pierres, ou levées, qui viennent s'appuyer successivement sur deux dents de la roue d'échappement. L'ancre pivote autour d'un axe dont la position est convenablement choisie. Les pierres ont un profil tel que l'échappement des dents puisse avoir lieu et que la face d'appui d'une pierre donne une impulsion au balancier.

L'échappement à chevilles est un échappement à ancre simplifié, dans lequel les pierres sont remplacées par des goupilles ou chevilles en acier, disposées perpendiculairement au plan de l'ancre.

L'échappement à détente, utilisé dans les chronomètres de marine, donne des impulsions, à chaque oscillation du balancier, par l'entremise d'une pièce en forme de lamelle, encastrée à l'une de ses extrémités, qui oscille librement, pousse et donne à chaque oscillation une impulsion au balancier. Dans *l'échappement libre*, la durée de contact du rouage avec le balancier est très courte, au moment précis où il passe à sa position d'équilibre. De ce fait, l'influence du freinage correspondant est réduit au minimum. Dans *l'échappement à repos*, le rouage est immobile pendant presque toute l'oscillation du balancier. Il n'y a pas de recul, mais il se produit un léger freinage, moindre que pour l'échappement à recul.

— **Therm.** Dans un moteur à explosion ou à combustion, fonctionnant suivant le cycle à quatre temps, *l'échappement* est le dernier temps de ce cycle. A leur sortie des cylindres, les gaz brûlés sont évacués dans l'atmosphère par l'intermédiaire de tuyauteries et d'un pot d'échappement muni de chicanes, où ces gaz refroidissent et achèvent leur détente. Ainsi, le choc des gaz dans l'atmosphère se produit sous une pression et avec un bruit très faibles. Par l'obstacle qu'il crée au libre passage des gaz, l'échappement silencieux fait perdre au moteur une partie de sa puissance, cette perte pouvant atteindre 5 p. 100. Sur une machine à vapeur à piston, l'échappement constitue la dernière phase du cycle de la vapeur dans les cylindres. La vapeur est envoyée au condenseur ou dans un cylindre à plus basse pression, ou dans des appareils de chauffage à contre-pression, ou à l'air libre. L'échappement à l'air libre n'est plus guère admis que pour les locomotives à vapeur ou pour certaines machines de chantier. L'échappement succède à la détente, lorsque le tiroir de distribution met le côté correspondant du piston en communication avec le condenseur, avec le cylindre ou les appareils à basse pression, ou avec l'extérieur, pour permettre à la vapeur d'y passer lorsque le piston reviendra en arrière.

L'échappement est dit *anticipé* lorsqu'il commence avant que le piston soit arrivé à la fin de sa course.

Dans les locomotives, on utilise l'échappement à la base de la cheminée pour assurer le tirage de la chaudière en entraînant les fumées. L'ouverture de la tuyère d'échappement peut être variable, pour permettre de régler le tirage en fonction de l'allure de marche.

ÉCHAPPER v. tr. ind. [à] (lat. *excappare*; de *cappa*, cape). [Se conj. avec l'auxil. avoir; l'usage de l'auxil. être pour marquer l'état à vieilli.] Se soustraire à; se garantir de : *Échapper aux recherches de la police.* || N'être plus retenu, tomber : *Le bouton du faux col lui échappait des doigts* (Zola).

|| Fig. Etre manqué; ne pas être obtenu : *Récompense, héritage qui échappe.* || Ne plus pouvoir être contenu : *La patience m'échappe, à la longue.* || Ne pouvoir être perçu par les sens : *Le détail échappe* (Alain). || N'être pas atteint : *Il raconte un danger récent auquel sa faiblesse a heureusement échappé* (Sainte-Beuve). || Ne pas être compris, saisi : *Il savait maintenant que rien ne m'échappait et ce qu'il lui en coûterait de me trahir encore* (F. Mauriac). || N'être pas présent à la mémoire : *Nom qui échappe.* || Etre émis, lâché par mégarde : *Les éloges les plus flatteurs sont ceux qui échappent.* || Etre émis, sortir par intermittence : *Un rayon échappé des champs Elysées répandra sur mes derniers tableaux une lumière protectrice* (Chateaubriand). || *Laisser échapper*, ne pas retenir ou ne pas contenir; laisser cours à : *Laisser échapper sa canne, sa plume. Laisser échapper sa colère, une larme, un cri, un soupir; laisser perdre : Laisser échapper le moment favorable.*

— V. tr. *L'échapper belle*, se tirer heureusement d'un mauvais pas, d'un danger. (*Echappé* est toujours au masc. aux temps composés de cette expression.)

— **LANGUE CLASS.** Avec un complément d'objet direct, éviter : *Aisément du chasseur il échappe la main* (Corneille). || Dans la loc. *l'échapper belle*, « belle » pouvait être modifié par un adjectif : *Je viens de l'échapper bien belle, je vous le jure* (Molière).

— **ALLUS. LITTÉR.** *Nous Pavons, en dormant, Madame, échappé belle*, vers de Tristotin, dans les *Femmes savantes* de Molière (IV, III), faisant allusion au passage d'une comète.

— *S'échapper* v. pr. Sortir de; s'évader de : *S'échapper de prison.* || Sortir avec violence : *Des jets de flammes rougeâtres s'échappaient du bois* (Zola). || *Fam.* Se dissiper, s'évanouir : *Voir s'échapper son dernier espoir.*

— **Sports.** En parlant d'un coureur, distancer le peloton.

— **LANGUE CLASS.** S'emporter inconsidérément contre toute raison : *Les mêmes hommes qui ont un flegme tout prêt pour recevoir indifféremment les plus grands désastres, s'échappent [...] sur les plus petits inconvénients* (La Bruyère). || *S'échapper de*, s'échapper jusqu'à : *Lorsqu'un vieux fou s'échappe d'être amoureux* (Regnard).

— **SYN.** : s'enfuir, s'esquiver, s'évader, se sauver.

ÉCHARDE n. f. (francique *skerda). Petit fragment d'un corps quelconque, qui est entré dans la chair : *Une écharde peut causer un panaris.* || Partie noueuse ou ronceuse des bois, plus lourde que le reste.

ÉCHARDE n. f. Ichtyol. Un des noms usuels de l'épinoche.

ÉCHARDONNAGE n. m. Action d'arracher les chardons d'un terrain, d'un champ : *L'échardonnage peut être rendu obligatoire par un arrêté préfectoral.*

— **Text.** Elimination des chardons et fragments de chardons accrochés aux filaments de laine.

— **ENCYCL.** Text. Les terrains de certaines régions, notamment en Amérique du Sud, sur lesquels paissent les moutons présentent une végétation abondante de plantes dont des parties (feuilles ou fruits) portent des pointes acérées, qui s'accrochent fortement à la laine en suint sur le dos des moutons, d'où leur nom de « chardons ». Ces particules seraient à l'origine de graves défauts en teinture, si elles n'étaient pas complètement éliminées lors de la transformation des laines en fils et tissus. Autrefois, l'échardonnage se faisait à la main. Dans la majorité des cas,

les chardons sont enlevés du cardage de la laine, les cardes comportant toujours des *appareils échardonneurs*. Certains de ces appareils retiennent les chardons volumineux (le plus souvent sphériques) en utilisant des cylindres garnis de pointes fines recourbées et tournant à grande vitesse : les chardons, frappés par ces pointes, sont chassés et recueillis dans une trémie en tôle placée sous l'appareil. D'autres types d'appareils s'attaquent aux chardons plats, beaucoup plus adhérents à la laine : ils les écrasent par passage du voile de laine entre des cylindres métalliques cannelés très fortement pressés l'un sur l'autre, rendant ainsi plus facile leur élimination pendant le cardage.

ÉCHARDONNER v. tr. Arracher les chardons d'un champ.

— **Text.** Enlever les chardons qui contiennent les laines. || Redresser le duvet du drap.

ÉCHARDONNETTE n. f., **ÉCHARDONNET** ou **ÉCHARDONNOIR** n. m. Serpe pour couper les tiges des chardons. || Couteau à long manche pour sectionner les racines de chardon en terre.

ÉCHARDONNEUR, EUSE n. Text. Ouvrier, ouvrière qui pratiquait l'échardonnage à la main. (Vx.) || Appareil mécanique destiné à éliminer les chardons des laines, lors du cardage. (V. *ÉCHARDONNAGE*.)

ÉCHARDONNOIR n. m. Agric. V. *ÉCHARDONNETTE*.

ÉCHARNAGE n. m. Action d'écharner les peaux.

— **ENCYCL.** *L'écharnage* se pratique au travail de rivière après l'ébourrage. Au moyen d'un écharnoir, l'ouvrier élimine sur le côté chair des peaux, sur le chevalet de rivière, les fragments de muscles adhérents et le tissu sous-cutané graisseux, qui ne doivent pas être tannés. L'écharnage à la main est souvent remplacé par la machine à écharner, ou *écharneuse*.

ÉCHARNER v. tr. (préf. priv. é, et lat. *caro*, carnis, chair). Pratiquer l'écharnage des peaux.

ÉCHARNEUR n. m. Celui qui pratique l'écharnage des peaux.

ÉCHARNEUSE n. f. Machine servant à écharner les peaux.

— **ENCYCL.** L'organe actif de l'écharneuse est un système de lames disposées en hélice sur un cylindre animé d'un mouvement de rotation. Certaines de ces machines peuvent être équipées en épileuses, délainieuses, ébourreuses.

ÉCHARNOIR n. m. Sorte de couteau à deux poignées et en forme de plane, employé par les tanneurs pour écharner les cuirs.

ÉCHARPE n. f. (francique *skerpa*, sacoché en jonc). Ancienn., bourse suspendue en bandoulière. || Large bande d'étoffe que l'on porte obliquement d'une épaule à la hanche opposée, ou autour de la ceinture. || *Poétiq.* *Echarpe d'Iris*, arc-en-ciel : *Il pleut, le soleil luit, et l'écharpe d'Iris* | *Rend ceux qui sortent avertis* | *Qu'en ces mois le manteau leur est fort nécessaire* (La Fontaine).

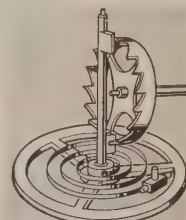
— **Archit.** Petite moulure qui forme le lien du coussinet de chaque volute, dans le chapiteau ionique.

— **Arts décor.** En décoration intérieure, draperie retenue à ses deux extrémités et retombant en courbe.

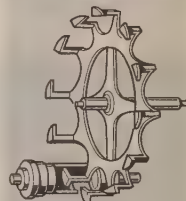
— **Ch.** de f. *Prise en écharpe*, collision de deux rames ou de deux véhicules qui, circulant sur deux voies convergentes, se rencontrent au point de jonction de ces deux voies.

— **Chirurg.** Bandage passé par-dessus une épaule pour soutenir une main ou un bras qui ont été blessés. (V. part. *encycl.*)

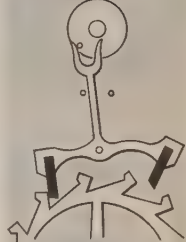
échappements (horlog.)



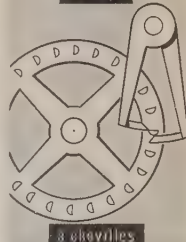
à roue de rencontre



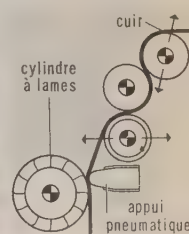
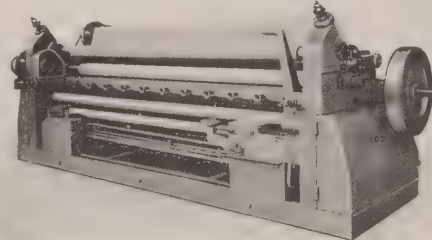
à cylindre



à ancre



à chevilles





bras en écharpe



écharpe de Henri IV (1593)



échasses



écharpe

— Constr. Traverse placée en diagonale dans une feuille de parquet et s'assemblant, par ses extrémités, à chaque angle du bâti d'encadrement. || Pièce de bois ou de métal disposée obliquement pour assurer l'indéformabilité d'un ouvrage de menuiserie ou de charpente. || Pièce de bois posée obliquement soit dans une pièce, soit derrière d'autres pièces de bois pour les maintenir.

— Cost. Bande d'étoffe (soie, lainage, dentelle, etc.) ou de fourrure dont on se couvre les épaules : *Echarpe de dentelle*.

— Mil. Parure d'uniforme. (V. part. *encycl.*, Hist.). || *Tir d'écharpe*, v. tir.

— Mobil. V. part. *encycl.*
— Technol. Pièce de bois munie d'une poulie et qui fait l'office d'une demi-chèvre. || Cordage qui sert à retenir et à guider le fardeau que l'on monte avec une grue. || Cordage dont se servent les maçons pour monter et descendre les objets de construction. || Pièce de métal ou de bois qui soutient une roue d'une poulie et porte le boudin. || Moufle ou réunion de plusieurs poulies parallèles et ayant le même axe.

— Trav. publ. Exhaussement pratiqué suivant la ligne de plus grande pente d'une route inclinée, pour rejeter les eaux dans les fossés. || Tirant de métal, fixé d'un bout à la partie supérieure d'un poteau tourillon, et de l'autre au bas du poteau busqué d'une porte d'écluse, pour empêcher les assemblages de céder sous l'action du poids de cette porte.

— En écharpe loc. adv. Suspendu au moyen d'une écharpe : *Porter un bras en écharpe*. || De biais, obliquement, de côté : *Recevoir une estafade en écharpe*. *Train pris en écharpe*.

— ENCYCL. Chirurg. L'écharpe est une sorte de bandage destiné à tenir l'avant-bras fléchi sur le bras et appliqué contre la poitrine. Elle se fait avec une serviette pliée en triangle. Outre l'écharpe simple, qui soutient seulement, il existe d'autres écharpes, entre autres : l'écharpe de Petit et l'écharpe de Mayor, destinées à assurer une immobilisation plus complète.

— Hist. Parure née de la nécessité, pour les chevaliers, de disposer, faute de poches, d'une pièce d'étoffe pour éponger sueur et sang, l'écharpe, le plus souvent blanche, était portée soit à la ceinture, soit en bandoulière. Puis elle servit à se reconnaître dans la mêlée et constitua un des premiers éléments du costume militaire. Le luxe s'y introduisit ensuite ; on la fait d'étoffes précieuses, on la décore richement de métal et de pierres fines, on y brode des emblèmes et des devises, on s'en sert pour suspendre le cor de chasse. Elle fut aussi l'insigne des partis au XVI^e s. ; celle des huguenots est blanche, tandis que celle des catholiques est rouge ; l'écharpe verte de la maison de Lorraine est devenue celle des ligueurs. Henri IV avait adopté l'écharpe blanche ; parvenu au trône, il prit l'écharpe bleue. La Révolution abusa de l'écharpe, surtout dans les costumes civils. Bonaparte, Premier consul, accorda des écharpes d'honneur, comme récompense honorifique, à plusieurs maires de France. L'écharpe est restée d'un usage courant et sert d'insigne à certains officiers civils, aux députés, etc., et reste en usage dans l'habillement. (En France, l'écharpe a été conservée dans l'uniforme des officiers d'état-major jusqu'en 1870, dans celui des généraux jusqu'en 1939. Elle est encore portée dans certaines armées étrangères.)

— Mobil. Au début du XIX^e s., les tapisseries ont fait un abondant usage d'écharpes pour la décoration des lits, des alcôves, etc. C'étaient des draperies reposant sur une tringle ou un cordon. On appelait *queues d'écharpes* les bouts flottants de ces draperies, terminées par une frange ou par un gland.

— Turf. Bande de tissu servant à distinguer deux jockeys portant la même casaque, parce qu'ils courent pour le même propriétaire dans la même épreuve.

ÉCHARPER v. tr. (préf. priv. é, et charper, autre forme de charpir, mettre en pièces). Diviser les brins de la laine ou des autres matières textiles. (Vx.) || Blesser grièvement, mutiler : *Echarper son adversaire, la figure de quelqu'un*. || Tailler en pièces : *Echarper l'ennemi*. || Couper maladroitement : *Echarper une volaille*.

— Constr. Echarper un fardeau, l'entourer, pour le lever, d'un cordage que l'on fixe au câble employé pour le montage et qui empêche la charge de frotter le long des murs ou de s'accrocher aux échafauds.

ÉCHARS, E adj. Numism. Se disait d'une pièce dont le titre était au-dessous des remèdes de loi, ou tolérances : *Un louis échars*. *Pièce écharse*.

◆ N. m. Quantité dont une monnaie était au-dessous du titre : *Un louis qui a un dixième d'échars*.

ÉCHARSER v. tr. (rad. échars). Numism. Fabriquer au-dessous du titre : *Echarser les espèces d'or, d'argent, de billon*. (On a dit aussi ÉCHARSETER.)

ÉCHARSETÉ n. f. Numism. Affaiblissement du titre des monnaies, opéré en remplaçant l'or ou l'argent par de l'alliage. || *Echarseté de loi dans le remède*, affaiblissement du titre des espèces dans la limite permise par la loi. || *Echarseté de loi hors le remède*, affaiblissement du titre au-dessous des tolérances.

ÉCHASSE n. f. (francique *skatja). Long bâton garni d'un fourchon, ou étrier, sur lequel on pose le pied pour marcher à une certaine hauteur au-dessus du sol : *Les bergers des Landes marchaient sur des échasses*. || *Pop. Jambe longue et maigre*.

— Loc. FAM. *Marcher, être monté sur des échasses*, avoir de longues jambes ; et, au fig., faire l'important.

— Constr. Chez les tailleurs de pierre, règle mince en bois, que ces ouvriers emploient pour mesurer les dimensions des pierres à appareiller. || *Echasse d'échafaud*, chacune des longues perches que les maçons placent verticalement et qui soutiennent les boudins d'un échafaudage*.

— Hist. *Combat des échasses*, fête qui se célébrait dès le XV^e s. à Namur. (La jeunesse de la ville, divisée en deux camps, les *Mélans* [habitants du centre] et les *Avresses* [habitants du faubourg], et montée sur des échasses, se livrait à des simulacres de batailles. La dernière eut lieu en 1814.)

— Ornith. Oiseau blanc et noir, caractérisé par des pattes fines extrêmement hautes, terminées par trois doigts, et un bec long, étroit et fin, vivant au bord des eaux dans une grande partie du globe. (L'échasse blanche [*Himantopus himantopus*] niche, en France, au bord de quelques marais. Famille des charadriidés.)

ÉCHASSIER, ÈRE adj. Se dit de certains oiseaux : *La bécasse est un oiseau échassier*.

◆ N. Qui monte sur des échasses. || *Pop. Qui a de longues jambes*.

— *Echassiers* n. m. pl. Nom d'un ordre d'oiseaux, dans lequel les anciennes classifications réunissaient assez arbitrairement certaines espèces à longues pattes et long cou (hérons, cigognes, grues, chevaliers, outardes, etc.), ainsi que des oiseaux de proportions moyennes, telles que les râles, foulques, poules d'eau. (Ces divers types sont répartis maintenant dans plusieurs ordres plus homogènes : ardeiformes, ralliformes, charadriiformes, etc., que certains auteurs rassemblent encore dans un « super-ordre » des échassiers, définis comme des oiseaux carnivores des marais, capables de marcher sur les fonds vaseux à l'aide de longues pattes et de voler d'un vol lourd mais prolongé.)

ÉCHAU n. m. Fossé ou rigole servant à l'irrigation des prairies ou à l'écoulement des eaux.

ÉCHAUBOULURE n. f. (altér. de *échaubouillure* ; de *chaud* et *bouilli*). Art vétér. Nom anciennement donné à l'urticaire chez les animaux domestiques. (Syn. ÉBULLITION, FEU D'HERBE.)

— ENCYCL. Le nom d'échaubouillure mérite d'être conservé pour les bovins, chez lesquels l'urticaire ne s'accompagne jamais de prurit ; elle se traduit seulement par un oedème étendu au voisinage des orifices naturels, plus rarement par des élevures cutanées circulaires en différentes régions du corps. Parfois, un oedème de la glotte entraîne l'apparition d'une crise asphyxique. Sauf dans ce cas, l'échaubouillure est une affection très bénigne.

ÉCHAUDAGE n. m. Action d'échauder : *Echaudage de la vaisselle, d'une futaie*.

— Phytopathol. Accident généralement produit sur les céréales par un excès de chaleur solaire au moment de la formation du grain. Lorsque l'albumen est encore laiteux. (Le grain se remplit mal, reste petit et ridé. Les attaques de certains champignons à la base de la tige peuvent aussi entraîner un échaudage partiel.)

ÉCHAUDÉ, E adj. Se dit d'une graine dont le germe a été détruit parce qu'elle a été semée sur des couches trop chaudes ; du blé dont le grain, ridé par un coup de chaleur, contient peu de farine ; d'une plante dont les bourgeons sont noircis.

ÉCHAUDÉ n. m. Sorte de gâteau très léger, fabriqué avec de la pâte échaudée, c'est-à-dire pochée dans l'eau bouillante, puis séchée au four.

— ENCYCL. Cette pâtisserie était en usage dès le XIII^e s. Une charte de 1202 rappelle que les « pains appelés eschaudés étaient apprêtés d'une pâte levée en lui jetant de l'eau chaude dessus ». Faite avec du blanc d'œuf, de la farine, du beurre et du sel, elle semble avoir toujours eu la même consistance, mais non point la même forme. Ronde et dentelée en roue au Moyen Âge, cornue en croissant au XVI^e s., cette forme devient triangulaire ou en cœur au XVII^e. C'est cette disposition triangulaire que rappelle le nom d'une vieille rue de Paris, dite de « l'Echaudé-Saint-Germain », car on entendait aussi par échaudé un carrefour à trois voies, c'est-à-dire en forme d'échaudé, de gâteau à trois cornes.

ÉCHAUDER v. tr. (bas lat. *excaldere* ; de *calidus*, chaud). Laver à l'eau chaude : *Echauder une cruche*. *Echauder la vaisselle*. || *Echauder des tonneaux*, y verser de l'eau chaude pour en faire gonfler les douves. || Tremper, plonger dans l'eau chaude : *Echauder de la pâte* ; et, particul., préparer ainsi des animaux pour les dépouiller plus facilement de leur poil : *Echauder un cochon de lait*. || Brûler avec un liquide chaud : *Echauder un convive en renversant sur lui une tasse de bouillon brûlant*. (V. ÉBOUILLANTER.) || Fig. Faire pâtir ; causer un dommage : *Echauder un ambitieux*.

ÉCHAUDEUR n. m. Pâtissier qui, autrefois, fabriquait spécialement des échaudés.

ÉCHAUDI ou ÉCHAUDIS n. m. Boucle de fer triangulaire servant à la liure d'un beau-pré.

ÉCHAUDOIR n. m. Endroit d'un abattoir où l'on échaude les animaux après l'abattage : *L'animal qui vient de périr bascule dans l'échaudoir [...], une cuve longue et pointue où les cadavres sont débarrassés de leur crasse* (G. Duhamel). || Local dans lequel travaillent et commercent les bouchers en gros des abattoirs. || Lieu où les teinturiers échaudent et dégraissent les laines. || Cuve dans laquelle ils font ces opérations.

ÉCHAUFFANT, E adj. Qui augmente trop la chaleur animale ; qui produit la constipation : *Mets échauffants. Boisson échauffante*.

ÉCHAUFFE n. f. Peauss. Altération de la peau brute par un début de putréfaction : *L'échauffe est un accident de conservation qui se manifeste par le relâchement du poil*.

|| Mode d'épilage des peaux. || Étuve où les tanneurs font fermenter les peaux pour les épiler. || Procédé bactérien utilisé pour le délainage des peaux de mouton.

— ENCYCL. Peauss. et Text. La plus anciennement utilisée pour débarrasser les peaux de leurs poils, cette méthode consiste à laisser s'établir un commencement de putréfaction, qui relâche les poils et permet de les arracher aisément. Actuellement pratiquée en France dans la seule région de Mazamet pour le délainage des peaux de mouton, elle permet d'obtenir des laines de bonne qualité. Souvent désigné sous le nom de *délaïnage à l'échauffe*, ce procédé consiste à provoquer le gonflement des protéines des peaux de mouton en les immergeant tout d'abord dans des bassins d'eau froide. On traite ensuite ces peaux mécaniquement sur des sabreuses, pour les assouplir et éliminer les impuretés portées par la laine. De nouveau trempées dans l'eau, elles sont ensuite suspendues dans des chambres dites « étuves » obscures et peu aérées, où règne une température de 18°C et un état hygrométrique élevé. Pendant cet « étuvage », les bactéries

présentes sur les peaux se développent et gonflent les protéines. Au bout de deux à huit jours, la laine n'adhère plus que très peu aux peaux : on termine alors le traitement en grattant, manuellement ou mécaniquement, les peaux, ce qui permet de récupérer la laine. Triée, lavée et séchée, celle-ci est expédiée au désuinateur. Les peaux délainées, ou *cuirots*, sont tendues sur des jaquettes et séchées à bonne température, puis expédiées à des tanneurs, qui les traitent en vue de la fabrication des basanes.

ÉCHAUFFÉ, E adj. Excité, animé, enflammé : *Entre un grand gaillard, capitaine de la garde nationale, à la tête d'une troupe fort échauffée* (Hugo).

— Art vétér. *Fourchette échauffée*, v. ÉCHAUFFEMENT.

— Pathol. *Teint échauffé*, teint rouge, coloré, qui paraît être le signe d'un échauffement.

— Technol. Se dit d'un bois altéré par des champignons, mais sans être pourri. (V. ÉCHAUFFEMENT.)

ÉCHAUFFÉ n. m. Etat, caractère, odeur des matières trop chauffées ou en fermentation : *Viande qui sent l'échauffé*.

ÉCHAUFFEMENT n. m. Action d'échauffer. || Etat de ce qui est échauffé : *L'échauffement du sol*. || Fig. Surexcitation morale : *Les échauffements de la colère*.

— Agric. Etat de céréales ou de farines qui commencent à fermenter.

— Art vétér. *Echauffement de la fourchette*, ou *fourchette échauffée*, affection du pied des solipèdes, caractérisée par un suintement puriforme, noirâtre, fétide, qui s'amasse et séjourne dans les excavations de la fourchette.

— Mécan. Etat d'une pièce de frottement ou de roulement (articulation, boîte) d'essieu, etc.) dont la température s'élève par défaut de graissage ou de refroidissement. (V. GRIPPAGE.)

— Méd. pop. Nom donné aux états inflammatoires généralement légers, comme le début de la blennorrhagie, ou appliqué parfois à la constipation légère.

— Min. Augmentation spontanée de la température du charbon dans un massif fissuré, par suite de l'oxydation lente due à des infiltrations d'air, avec dégagement d'une odeur pharmaceutique de début de distillation, appelée *goût fin* à Saint-Etienne : *Si on n'y remédie pas à temps, l'échauffement se transforme en feu*.

— Technol. Altération du bois, qui se manifeste dans les constructions par suite de l'humidité, et qui modifie ses propriétés mécaniques. (V. part. encycl.)

— Vêner. *Echauffement de quête*, sonnerie de trompe pour encourager les chiens rapprochés ou de meute qui commencent à empaumer la voie. (V. FOULÉE.)

— ENCYCL. Technol. Première phase de la décomposition des bois attaqués par des champignons parasites, et qui est suivie de la pourriture, deuxième phase de l'altération, l'échauffement est annoncé par une odeur désagréable remplaçant l'odeur de tani ou de créosote caractérisant les bois sains ; la présence de taches d'un blanc verdâtre ou d'un brun rougeâtre est aussi un signe d'échauffement. Le développement des champignons destructeurs est causé habituellement par le contact des bois avec un sol humide, par le défaut de ventilation des piles de bois débité ou des magasins contenant les bois ; il faut donc ne pas laisser séjourner les bois sur le parterre des coupes, poser les grumes sur des emplacements secs et laisser entre les bûches débités, en plots ou en sciages alignés, des intervalles par lesquels l'aération s'effectue.

ÉCHAUFFER v. tr. (lat. *excalefacere*). Rendre chaud ou plus chaud : *Les oiseaux échauffent leurs petits sous leurs ailes* (vieux).

|| Développer un excès de chaleur animale : *Une course qui échauffe le corps*. || Produire un commencement de fermentation : *Après la pluie, le soleil échauffe les bois*. || Fam. Constiper. || — Fig. Exciter, animer, enflammer : *Heureux pourtant que ses regards (de Washington) soient tombés sur moi : je m'en suis senti échauffé le reste de ma vie* (Chateaubriand). || *Echauffer le sang, la tête, la bile, les oreilles de quelqu'un ou à quelqu'un*, l'impatisser, exciter sa colère.

— Text. *Echauffer une étoffe*, lui donner des plis en la foulant à l'excès.

— Vêner. *Echauffer la voie*, la suivre avec plus d'ardeur.

— **S'échauffer** v. pr. Devenir plus chaud, et, au fig., plus animé : *Leur point de vue n'était pas le même et la discussion s'échauffait* (Gide).

ÉCHAUFFOUR, comm. de l'Orne (arrond. d'Argentan), à la limite du pays d'Ouche et du pays d'Auge, au S.-O. de la forêt de Saint-Evroult ; 1 193 hab. (335 aggl.). Eglise (xv^e-xvi^e s.). Lait et beurre. — A 1,3 km, château du *Viell-Echauffour* (xvi^e et xviii^e s.).

ÉCHAUFFOURÉE n. f. (de *four*, d'après le travail du *chauffournier*). Entreprise téméraire, mal concertée ; coup de main manqué : *La conspiration d'Amboise finit en échauffourée*. (Vx.) || Bagarre assez importante.

— Jeux. Aux échecs, coup hardi et malheureux.

— Technol. Nom donné, dans le Jura, au défaut que présentent la plupart des arbres résineux morts sur pied, et qui consiste en taches d'abord d'un jaune rosé, puis d'un jaune-brun rendant inutilisable un anneau extérieur de 4 à 6 cm sur toute la hauteur du fût de l'arbre.

ÉCHAUFFURE n. f. Econ. rur. Fermentation légère des grains, des céréales, etc.

— Technol. Altération de certains bois, comme le hêtre, alors qu'ils sont abattus et que les grumes n'ont pas été débarrassées assez tôt de la forêt. (Due à un champignon du genre *stereum*, l'altération se traduit par des décolorations partielles en forme de flammes, et par une diminution notable de la résistance du bois. Le hêtre échauffé peut être utilisé dans le jouet, mais non en carrosserie, chaiserie, etc.)

— Text. Ensemble de plis, rides, que l'on imprime à une étoffe par un foulage trop prolongé et trop énergique.

ÉCHAUGUETTE n. f. (francique *skarwanta, guet). Fortif. Guérite pour le guet, placée généralement en encorbellement sur la muraille, près d'une porte, contre une tour, au saillant d'une courtine. (Munie d'un toit conique, elle est dite en *poivrière*.)

— ENCYCL. *L'échaugnette* fut d'abord une logette de bois. On la construisait en pierre à partir du xii^e s., avec des ouvertures dans la direction de l'ennemi, et elle ne pouvait contenir le plus souvent qu'un homme. Citons celles du donjon de Provins, celles de la tour du Trésor à Carcassonne (à deux étages), du palais des Papes à Avignon. L'échaugnette se rencontre dans les châteaux de la Renaissance (Chambord, Tanlay) et jusque dans les fortifications de Vauban (Montlouis).

ÉCHAUMER v. tr. Arracher les chaumes : *Echaumer un champ*. (On dit plus ordinairement DÉCHAUMER.)

ÉCHAUPRE n. m. Ciseau de maçon.

ÊCHE n. f. Pêch. V. ESCHÉ.

ÉCHÉANCE n. f. (de *échoir*). Époque à laquelle est exigible l'exécution d'une obligation : *Faire face aux échéances*. || Délai qui s'écoule entre la date de l'engagement et son exigibilité : *Des effets à courtes échéances*. || Fig. Date à laquelle une chose doit arriver.

— Comm. En matière d'effets de commerce ou d'emprunts, date à laquelle doit se faire le paiement. (Dans les marchés à terme traités dans les bourses de commerce, l'échéance est synonyme de « date de livraison ». La cote des cours pratiqués, appelée *mercure*, indique les délais de livraison les plus usuels pour chaque nature de marchandises.) || Ensemble des règlements à effectuer à une époque donnée : *Les échéances de fin de mois. Payer ses échéances*.

— ENCYCL. Banq., Bours. et Dr. comm. L'échéance d'une lettre de change ou traite peut être à vue, à un ou plusieurs jours, mois ou années de vue, ou à un ou plusieurs jours, mois ou années de date.

Quand la lettre est à un ou plusieurs jours, mois ou années de vue, l'échéance est fixée par la date de l'acceptation, ou, à défaut de celle-ci, par le protêt*. Quand l'effet est à un ou plusieurs jours, mois ou années de date, l'échéance est déterminée par le nombre de jours, de mois, d'années indiqué par l'effet, à partir du lendemain de la date de sa souscription. Quand l'effet est payable en foire, l'échéance se trouve être la veille du jour de la clôture de cette foire, ou le jour même

dans le cas où elle ne dure qu'un jour. Lorsqu'il est payable à vue, ou à présentation, il doit être réglé le jour même où il est présenté. Quand l'échéance indique simplement la fin d'un mois, l'effet est payable le dernier jour du mois.

En principe, l'échéance coïncidant avec un jour férié ou un dimanche est reportée au jour suivant, sauf si ce jour est lui-même un dimanche ou un jour férié. En outre, si une fête légale tombe un dimanche, l'échéance est reportée au mardi ; elle serait encore reportée au premier jour ouvrable si elle tombait un samedi lendemain de fête légale, ou un lundi veille de fête légale, ou encore un mardi 2 novembre.

Pour que le porteur de l'effet puisse, faute de paiement, exercer ses recours contre les autres signataires, il faut qu'il fasse constater le défaut de paiement, dès le lendemain de l'échéance, par huissier ou par notaire.

ÉCHÉANCIER n. m. Bur. Tout dispositif permettant de connaître ce qui doit être fait à différentes dates, plus spécialement au sujet de dettes ou de créances. (Lorsque l'échéancier n'est pas réservé à une catégorie particulière de travaux à effectuer, on emploie plus couramment le terme de TICKLER*.)

— Comptab. Livre ou agenda où le comptable inscrit à leur date de règlement les effets à payer ou à recevoir. (L'échéancier peut aussi être constitué par un classement de pièces comptables, par exemple le portefeuille des effets à recevoir.)

ÉCHÉANT, E adj. verbal (de *échoir*). Venu à échéance, en parlant d'un effet de commerce : *Payer les billets échéants*.

— Le cas échéant loc. adv. A l'occasion ; si le cas se présente.

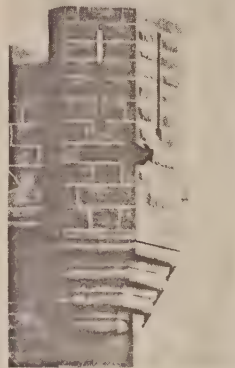
ÉCHEC [ʃɛk, autref. ʃɛ] n. m. (du pers. *chāh*, roi, peut-être influencé par l'anc. franç. *eschec*, butin, d'origine germ.). Au jeu de ce nom, situation du roi ou de la reine lorsque ces pièces se trouvent sur une case battue par une des pièces de l'adversaire. || *Echec et mat*, coup décisif par lequel on met définitivement le roi en prise, et qui constitue le gain de la partie. || *Echec à la découverte*, échec qui se produit quand le roi ou la reine tombent sous l'attaque d'une pièce, par suite du déplacement d'une autre pièce. || *Echec double*, échec provoqué par l'attaque simultanée de deux pièces. || — Fig. *Mettre, tenir quelqu'un en échec*, le mettre dans une position difficile, entraver son action : *Tenir en échec l'armée ennemie*. || Insuccès, revers : *Un échec complet ne détruit en aucune façon la possibilité de tentatives nouvelles dans le même sens* (Baudelaire).

— ★ erreur, faute, obstacle, fatalité, malheur, frustration.

◆ Adj. Jeux. *Etre échec*, avoir son roi ou sa reine en échec : *Quand on est échec, on ne peut pas roquer*.

— *Echecs* n. m. pl. Jeu dans lequel deux joueurs font manœuvrer l'une contre l'autre, sur un plateau divisé en soixante-quatre cases, deux séries de seize pièces de valeur diverse : *Jouer aux échecs*. || Pièces qui servent à ce jeu. (V. ÉCHQUIER.)

— ENCYCL. Jeux. ● Histoire. Les Grecs attribuaient l'invention du jeu des échecs au héros mythologique Palamède, lors de la guerre de Troie. Selon une légende arabe, le jeu fut imaginé par un brahmane pour montrer au prince qu'il instruisait que le roi (la plus forte pièce du jeu) ne peut rien sans ses sujets. Invité à choisir une récompense, le brahmane ne demanda que des grains de blé : un grain sur la première case de l'échiquier, deux sur la deuxième, quatre sur la troisième, et ainsi de suite, toujours en doublant, jusqu'à la soixante-quatrième. D'apparence modeste, la demande fut accordée. Mais toutes les réserves de l'Inde ne pouvaient y satisfaire. Le brahmane demandait ainsi 18 446 744 073 709 551 615 grains de blé. Pour produire une pareille quantité, il faudrait ensemer soixante-seize fois tous les continents de la Terre. Connu des habitants de l'Inde vers l'an 500, le jeu d'échecs fit son apparition en Europe au ix^e s. Toutes les pièces symbolisent des combattants : en Perse, il y avait l'officier, *alfil*, qui devint *fil*, *fol*, puis *foi*. Le vizir (*fizz*) se transforma en *fers*, *fierce*, puis *vierge*, traduit bientôt par *dame*. Les tours primitives étaient portées par des éléphants et représentaient les « chars d'assaut » d'autrefois. L'in-

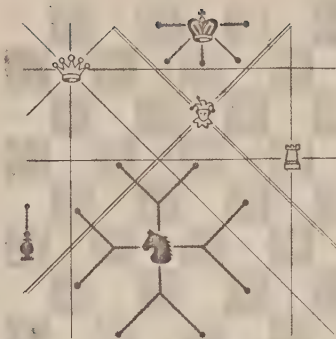


Carcassonne

échauguettes

château de Vincennes





jeu d'échecs
marche des diverses pièces
sur l'échiquier



disposition des pièces
au début de la partie

terjection elle-même « échec et mat » dérive du persan *châstmât*, signifiant « le roi est mort ».

● **Principes.** Le jeu des échecs est un combat entre deux camps disposant chacun de seize pièces, soit : un roi, une dame, deux fous, deux cavaliers, deux tours et huit pions. Le but de la partie est de s'emparer du roi adverse. Un roi est en échec lorsqu'il se

trouve dans la ligne d'action d'une pièce adverse. Il est *mat* lorsqu'il ne peut se sauver, se couvrir ou prendre la pièce qui le menace. On doit prévenir son adversaire lorsqu'on met son roi en échec. On le prévient de l'échec et *mat* pour son roi. Est déclaré *pat* le roi qui, n'étant pas *mat*, est placé sur une case d'où il ne peut bouger sans se mettre lui-même en échec. Le *pat* entraîne la nullité de la partie. Au cours du combat, le roi a la faculté de *roquer*, c'est-à-dire d'avancer de deux cases à la fois dans la direction soit de sa tour, soit de la tour de la dame, la tour avec laquelle il a roqué venant se placer sur la case voisine de celle qui est occupée par le roi après avoir roqué. Pour pouvoir roquer, il faut : que la ligne du roi à la tour soit vide ; que le roi et la tour avec laquelle il roque n'aient pas encore été joués ; que la tour ne se mette pas en prise ; que le roi ne soit pas en échec ou qu'il ne s'y mette pas lorsqu'il accomplit l'opération, qui ne peut s'effectuer qu'une seule fois. Arrivé à sa huitième case, un pion s'échange contre une pièce au choix, même si cette pièce existe déjà dans le jeu du joueur qui a conduit son pion à dame. Les échecs sont universellement joués d'après les mêmes lois et règlements.

Au commencement d'une partie, les pièces se placent comme l'indique le dessin donné, chacune des dames étant placée sur une case de sa couleur, la dernière case blanche se trouvant à la droite des joueurs. Dans les diagrammes, les pièces sont représentées par les figures ci-contre, universellement adoptées. Les noms des pièces sont équivalents dans toutes les langues, sauf pour le fou, que les Allemands appellent *Läufer* (coureur), les Espagnols *alfil*, et les Anglais *bishop* (évêque), le représentant par une mitre.

● **Marche des pièces.** Le roi fait un seul pas à la fois, mais dans tous les sens. La dame se déplace dans tous les sens, franchissant autant de cases vides qu'il lui convient, à condition que les cases soient libres devant elle. Elle réunit la marche de la tour et du fou. La tour marche perpendiculairement aux bandes, d'un bout à l'autre de l'échiquier, tant que la ligne est libre. Le fou marche en diagonale, avance d'une ou plusieurs cases, sans pouvoir changer de couleur de case. Le cavalier saute de deux cases à la fois, changeant de couleur à chaque mouvement. Simultanément, il fait un pas comme une tour et un pas comme un fou. C'est la seule pièce qui peut sauter au-dessus de celles qui se trouvent entre son point de départ et son point d'arrivée. Le pion marche verticalement, toujours en avant, d'une seule case à la fois. Il prend en diagonale, à droite ou à gauche. Au point de départ, il fait à volonté un ou deux pas. Toutes les pièces, excepté le pion, prennent comme elles marchent. La pièce qui prend se met à la place de la pièce prise. On n'est jamais forcé de prendre.

● **Notation.** Pour représenter une partie d'échecs, on désigne les pièces par leurs initiales majuscules et l'on use d'une notation dite *algébrique*. Les colonnes verticales sont désignées, à partir de la gauche, par les lettres minuscules *a, b, c, d, e, f, g, h*. Les rangées horizontales, en partant des blancs, sont numérotées de 1 à 8. Un coup se note en indiquant la case de départ et la case d'arrivée. Ex. : C g1-f3 veut dire que le cavalier va de la case g 1 à la case f 3.

● **Littérature.** Les premiers ouvrages connus sur les échecs sont des manuscrits du XI^e ou XII^e s., recueils de problèmes, d'anecdotes, avec les règles du jeu. Au XIII^e s., Jacques de Cessoles fit un traité dont tout un chapitre fut consacré à un cours de morale tiré du jeu des échecs. Cet ouvrage a été imprimé en 1473. Les principaux auteurs qui viennent ensuite sont : Lucena (1497), Damiano (1512), Lopez (1561), qui est considéré comme le fondateur de la théorie des échecs, Giannutio (1597), Salvio (1604), Carrera (1617), Greco, dit « le Calabrois », qui n'a été imprimé qu'en 1656 en Angleterre et en 1669 en France, longtemps après sa mort. Après Bertin (1735), Stamma (1737), le musicien français Philidor, le plus fort joueur d'échecs de son temps, a publié, en 1749, l'*Analyse du jeu des échecs*. (→ Biblio.) — Arts décor. V. ÉCHIQUEUR

● **ÉCHÉCRATE**, en gr. Ekhekratēs, Thessalien qui enleva une jeune prêtresse de Delphes, dont il était amoureux. Dès lors, la Pythie fut choisie parmi les femmes d'au moins cinquante ans.

● **ÉCHÉCRATE**, en gr. Ekhekratēs, général grec, au service de Ptolémée Philopator. Il se distingua à la bataille de Raphia (217 av. J.-C.).

● **ÉCHEE** n. f. (même étymol. que *écheveau*). Longueur des échevettes constituées lors du dévidage des fils. (Elle est variable suivant les matières : 100 m pour la aine, 300 yards pour les fils de lin.)

● **ÉCHEGARAY Y EIZAGUIRRE** (José), savant, auteur dramatique et homme politique espagnol (Madrid 1832- id. 1916). Possédant à la fois le don des sciences exactes et celui de la poésie, il fut, dès l'âge de vingt-cinq ans, professeur de mathématiques à l'Ecole des ponts et chaussées de Madrid (1858). Il a publié plusieurs ouvrages de sciences estimés, qui lui valurent d'être nommé membre de l'Académie des sciences exactes (1866). Député et ministre du Travail (1872), il s'exila en France sous la République, puis reentra dans son pays à la restauration des Bourbons : il fut alors ministre des Finances (1874). Il ne débuta au théâtre qu'à l'âge de quarante ans ; ses comédies et ses drames obtinrent de grands succès : *le Livre à souche* (*El Libro delanario*) [1874], *Dans la poignée de l'épée* (*En el puño de la espada*) [1875], *Folie ou Sainteté* (*O Locura o Santidad*) [1877], *Dans le sein de la mort* (*En el seno de la muerte*) [1879] et, surtout, *le Grand Galeoto* (*El Gran Galeoto*) [1881], drame psychologique puissant, qui consacra sa réputation, malgré son style rocailleux. Son théâtre, trop artificiel, d'un style poétique médiocre, subordonne souvent tout le plan d'une œuvre à l'effet de la dernière scène. Mais Echegaray sait bâtir rigoureusement une action et la mener au bout avec vigueur. En 1904, il partagea le prix Nobel de littérature avec Frédéric Mistral.

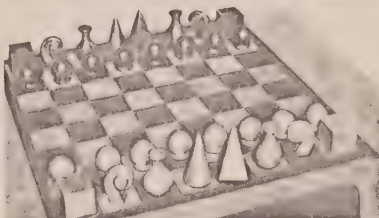
● **ÉCHEION** ou **ÉKHEION** n. m. (mot gr.). Antiq. gr. et rom. Caisse de résonance, et particulièrement vase d'airain, en usage dans les théâtres pour amplifier les sons émis par les acteurs et les musiciens. (On disposait une série de ces vases, accordés entre eux, et correspondant chacun à un son. On a souvent contesté l'efficacité de ce dispositif.)

● **ÉCHELAGE** ou **ÉCHELLAGE** n. m. Droit qu'a le propriétaire d'un mur ou d'un bâtiment de poser au long de ce mur ou de ce bâtiment, qu'il soit ou non propriétaire du

détail d'un jeu d'échecs
XV^e s., art bourguignon
musée national, Florence



jeu d'échecs
par Man Ray (1927)



pièces d'un jeu d'échecs offert par Napoléon I^{er} au roi Murat ; l'empereur accompagne l'impératrice Marie-Louise ; l'adversaire est George III, roi d'Angleterre, accompagnant la reine Sophie



Phot. Alynari, Man Ray, Larousse (Coll. Café de la Régence, Paris)

terrain contigu, les échelles nécessaires à la réparation, et, généralement, de faire, au long et en dehors de ce mur, tous les travaux indispensables, en y admettant les ouvriers avec leurs outils et échafaudages. (Les usages fixent la largeur de l'échelage à au moins un mètre.) (Syn. TOUR D'ECHELLE.)

ÉCHELETTE n. f. Ridelle qu'on met sur le devant d'une charrette, pour hausser ou maintenir le chargement. || Petite échelle à montants recourbés, qu'on met au fond d'un cuvier pour faciliter l'écoulement de la lessive. (Vx.)

— Comm. *Compte par échelottes*, compte dans lequel les acomptes sont imputés sur les intérêts avant de l'être sur le capital.

— Oisell. *Faire l'échelette*, tenir un oiseau apprivoisé sur l'index d'une main, et le faire passer sur le même doigt de l'autre main, ce qui fait qu'il a l'air de monter à l'échelle.

— Ornith. Nom du grimpeur de muraille ou tichodrome* (*Tichodroma muraria*).

— **Echelettes** n. f. pl. Mus. Instrument à percussion, ancêtre du xylophone.

— ENCYCL. Mus. On désignait sous le nom d'*échelettes*, au Moyen Age, l'instrument constitué par des clochettes de divers calibres suspendues à une barre de bois. Sous ce nom, Mersenne distingue les régales de bois (appelées aussi *claquebois*), dans lesquelles dix-sept bâtons de grandeur décroissante, fixés sur une table, sont frappés par des touches de l'« échelle dont les Turcs se servent », composée de douze bâtons enfilés verticalement, que l'on frappe avec un maillet.

ÉCHELIER n. m. Echelle composée d'un seul montant que traversent des chevilles débordant des deux côtés.

ÉCHELLE n. f. (lat. *scala*). Sorte d'escalier portatif composé de deux montants reliés entre eux par des pièces transversales fixées de distance en distance et appelées « barreaux », qui servent de degrés pour monter ou descendre. || *Echelle de corde*, échelle dont les montants et les traverses, ou les montants seuls, sont faits de cordes. || — Fig. Moyen de comparaison ou d'évaluation : *Nous mesurons les desseins éternels sur l'échelle de notre courte vie* (Chateaubriand). || Série, suite comparée ou progressive d'êtres ou de faits : *L'échelle des êtres. L'échelle sociale. A l'échelle de*, à la mesure de, proportionné à : *Tout ce qu'ont, depuis des siècles, figuré les peintres de la vieille Europe était à l'échelle de l'homme* (G. Duhamel).

— Loc. div. *Faire la courte échelle à quelqu'un*, l'aider à s'élever en lui offrant successivement comme points d'appui ses mains, son dos, ses épaules; et, au fig., lui prêter son appui, son concours. || *Sur une grande, ou large, ou vaste échelle*, largement, en grand, avec beaucoup d'extension. || *Tirer l'échelle après quelqu'un ou quelque chose*, reconnaître qu'il n'y a rien de supérieur, rien de comparable. || *Monter à l'échelle*, prendre au sérieux les plaisanteries des autres; se fâcher.

— Acoust. Ensemble homogène de sons capables d'être utilisés dans une composition ou une improvisation musicale. (V. part. encycl.)

— Arts graph. *Echelle de reproduction*, proportion d'agrandissement ou de réduction des originaux.

— Astrol. *Echelle généthiaque*, figure astrologique servant de base à l'érection d'un horoscope, et comprenant toutes les indications originelles du sujet. (Le sommet de l'échelle correspond au point culminant de l'horoscope, au zénith, et donne la somme de l'individualité. Les degrés de l'échelle comprennent le nom, les prénoms, le degré et le signe zodiacal sous lequel a eu lieu la naissance, et enfin l'année. La somme individuelle placée au sommet de l'échelle est obtenue par l'addition des chiffres composant ces nombres. C'est l'échelle qui sert à trouver sur le cercle fatidique les planètes à placer dans l'horoscope et les arcanes à consulter.)

— Banq. et Bours. *Echelle de proportion*, tableau indiquant, par des divisions ou par des nombres, les variations successives éprouvées par des valeurs. || *Echelles de primes*, tableau indiquant d'avance à un spéculateur le bénéfice ou la perte correspondant à sa position d'acheteur ou de vendeur aux différents cours d'une valeur.

— Biol. *Echelle des êtres*, v. part. encycl.

— Ch. de f. *Echelle de crémaillère*, dispositif de crémaillère constitué par deux poutres



échelles : 1. d'escalade pour assaut d'une place forte; 2. double; 3. de bibliothèque; 4. d'échafaudage; 5. à crochets; 6. marchepied; 7. de corde; 8. coulissante; 9. escamotable pour grenier; 10. grande échelle coulissante et orientable de pompiers.

longitudinales reliées par une série de cylindres équidistants, constituant les dents d'une crémaillère pour la traction le long d'une voie ferrée. || *Echelle de graissage*, inscription portée sur les wagons, comportant douze cases, numérotées de 1 à 12 et représentant les douze mois de l'année, sous lesquelles les postes d'entretien qui effectuent le graissage des boîtes d'essieux notent leur indicatif.

— Comm. Tableau montrant les variations successives d'une valeur qui correspondent aux changements dans certains éléments de cette valeur. (Les échelles de salaires varient avec certains indices relatifs au coût de la vie.) || *Marché à l'échelle*, contrat d'achat ou de vente dans lequel il est stipulé que les marchandises commandées ferme sont livrées par lots, à des dates successives et déterminées.

— Constr. *Echelle de meunier*, escalier droit, sans contremarches, composé de planches horizontales encastrées dans le limon* et le faux limon.

— Cost. Au XVIII^e et au XVIII^e s., nœuds de rubans superposés en échelle sur le milieu du corsage féminin, des seins à la taille.

— Dr. anc. Espèce de pilori ou de carcan, dressé dans un lieu public, où l'on exposait ceux que l'on voulait marquer d'infamie. (On y attachait les blasphémateurs, les parjures et les bigames. Les hauts justiciers, à Paris, avaient chacun une échelle.)

— Dr. et Econ. polit. *Echelle mobile*, clause d'un contrat en vertu de laquelle les prix stipulés ne resteraient pas fixes, mais suivraient les variations d'un ou de plusieurs autres éléments de la vie économique. || *Echelle mobile des salaires*, v. part. encycl. || *Tour d'échelle*, terrain sur lequel s'exerce la servitude d'échelage*.

— Expl. sal. *Echelle de levage*, tapis roulant incliné, permettant de monter le sel sur le tas dénommé *camelle* ou *haricot*, où il restera stocké jusqu'à son expédition.

— Géogr. V. Topogr.

— Géol. *Echelle stratigraphique*, v. ÉTAGES (liste des) et STRATIGRAPHIQUE.

— Géomorphol. *Echelle de résistance*, schéma accompagnant une coupe géologique

et montrant la dureté relative des diverses couches apparaissant sur la coupe.

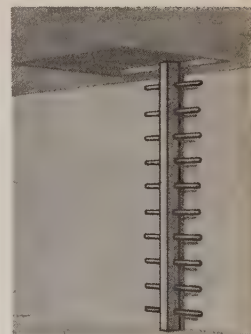
— Géophys. *Echelle de Rossi-Forel*, classification des tremblements de terre par ordre d'importance.

— Hist. Syn. de PORT : *Les Echelles du Levant*, les anciens ports de la côte orientale de la Méditerranée.

— Hist. relig. *Echelle de Jacob*, v. JACOB.

— Imprim. Signe de correction indiquant ce qu'il faut faire passer, par suite de doublon ou de bourdon, dans les lignes suivantes ou précédentes. (On dit aussi ESCALIER.)

— Mar. Syn. d'ESCALIER. || *Echelle d'archipompe*, escalier contenu à l'intérieur d'une enveloppe descendant du pont supérieur jusqu'au niveau des crépines d'aspiration. || *Echelle de cale*, escalier qui permet aux dockers de descendre dans les cales et faux ponts : *L'échelle de cale est constituée par des tringles d'acier, placées entre deux éponitilles très voisines.* || *Echelle de charge* ou *échelle de déplacement*, tableau indiquant en chiffres ou en courbes : 1° le déplacement du navire à son tirant d'eau léger; 2° le déplacement du navire à différents tirants d'eau et, pour ceux-ci, le nombre de tonnes nécessaires pour enfoncer le navire d'un pouce anglais ou d'un centimètre; 3° le port en lourd, en tonnes de 1 016 ou 1 000 kg, correspondant aux différents tirants d'eau; 4° les tirants d'eau maximaux correspondant aux marques de charge d'hiver, d'été ou tropicales : *L'échelle de charge permet de calculer le chargement du navire.* || *Echelle de coupée*, escalier en bois qui, placé le long du bord, pourvu généralement de deux plateaux, et servant à l'embarquement des passagers et de l'équipage, se hisse et se rabat sur le pont quand on prend la mer. || *Echelle de marée*, grande planche placée dans un puits en communication avec la mer, graduée en mètres et en centimètres, permettant de contrôler à chaque instant la hauteur de la marée. (On dit aussi MARÉGRAPHE.) || *Echelle de pilote*, échelle mobile faite de marches en bois avec des montants en corde. || *Echelle de tangon*, sorte d'échelle de pilote dont les marches sont très étroites. || *Echelle de tirant*

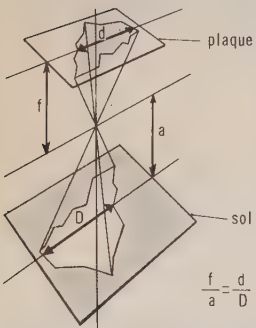


échelier



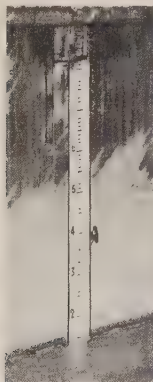
échelles

1. De coupée
2. De mât
3. Extérieure
4. D'archipompe
5. De cale
6. D'aménagement



f = distance focale
a = altitude de vol
d = distance sur la photo
D = longueur correspondante au sol

échelle (topogr.)



échelle d'étiage
(trav. publ.)

d'eau, graduation marquée sur l'étrave et à l'arrière d'un navire pour apprécier son enfoncement dans l'eau : *Sur les navires fréquentant les ports anglo-saxons, la graduation est souvent portée en mètres et en chiffres arabes à bâbord, en pieds et en chiffres romains à tribord.*

— Math. *Echelle de pente*, v. PENTE. || *Echelle logarithmique*, ligne, en général droite, graduée régulièrement ou d'après une loi déterminée et portant non les nombres, mais les logarithmes des nombres de la graduation : *L'échelle logarithmique est utilisée dans les règles à calcul.*

— Minér. *Echelle de Mohs*, échelle empirique de dureté pour classer les éléments métalliques et minéraux en les comparant à divers minéraux rangés par ordre de dureté croissante, chaque élément de l'échelle pouvant rayer tous les éléments qui le précèdent et ne pouvant pas être rayé par eux. (Les éléments de comparaison adoptés sont les suivants : 1, talc ; 2, gypse ; 3, calcite ; 4, spath fluor ; 5, apatite ; 6, orthoclase ; 7, quartz ; 8, topaze ; 9, corindon naturel ; 10, diamant.)

— Mor. *Echelle des valeurs*, v. VALEUR.

— Mus. V. part. encycl., Acoust.

— Pêch. *Echelle à poissons*, plan incliné, muni de cloisons en chicanes, disposé près



d'un barrage de rivière pour permettre aux poissons migrateurs (truites, saumons, etc.) de franchir l'obstacle. (On dit aussi PASSAGE.)

— Physiq. Série de divisions tracées sur un instrument de mesure : *Le thermomètre à mercure utilise les échelles centésimale, de Réaumur, de Fahrenheit.*

— Sap.-pom. *Echelle d'incendie*, échelle utilisée par les sapeurs-pompiers au cours des incendies et sauvetages. (V. part. encycl.)

— Statist. *Echelle arithmétique, naturelle, normale*, échelle par laquelle les grandeurs réelles sont représentées par les longueurs proportionnelles. || *Echelle logarithmique ou proportionnelle*, échelle par laquelle les grandeurs réelles sont représentées par des lon-

gueurs proportionnelles au logarithme de ces grandeurs.

— Technol. *Echelle des couleurs*, échelle de nuances, série de nuances par lesquelles on passe (en peinture, aquarelle, teinture), comme par degrés, d'une couleur à une autre. || *Echelle de front*, ligne horizontale sur laquelle les distances égales sont représentées par des longueurs égales. || *Echelle fuyante*, ligne se dirigeant d'un des points de la ligne de terre vers le point de vue, et sur laquelle les distances égales sont représentées par des longueurs de plus en plus petites, à mesure qu'on se rapproche du point de vue.

— Théât. *Echelle de meunier*, petite échelle que l'on emploie en coulisse pour accéder à un praticable ou à une construction surélevée.

— Topogr. et Géogr. Rapport qui existe entre une longueur et sa représentation sur la carte : *L'échelle de l'ancienne carte militaire française était de 1/80 000.* || *Par extens.* Ligne divisée et subdivisée en parties égales, et qui sert à indiquer le rapport des dimensions ou distances marquées sur un plan avec les dimensions ou distances réelles : *L'échelle d'une carte est en toute rigueur légèrement variable d'un point à un autre.* || Tout graphique permettant de préciser un rapport entre la représentation des phénomènes et les éléments qui ont servi à l'établir. || *Echelle altimétrique*, graphique indiquant par des teintes ou un dessin l'intervalle compris entre les courbes de niveau choisies pour la carte. || *Echelle graphique, numérique*, v. part. encycl.

— Trav. publ. Règle graduée servant à mesurer la hauteur des eaux au-dessus de l'étiage.

— *Echelles* n. f. pl. Hist. Comptoirs commerciaux établis, du début du XVI^e s. au début du XX^e s., par les nations chrétiennes en terre infidèle, notamment en pays d'islam. (V. part. encycl.)

— ENCYCL. Technol. Les modèles sont multiples, depuis l'échelle simple jusqu'aux grandes échelles coulissantes : l'échelle simple est faite de deux montants parallèles (ou formant entre eux un angle aigu), que traversent des bâtons horizontaux dits échelons, plus larges à la base qu'au sommet ; l'échelle double, de deux échelles simples assemblées à leur partie supérieure par une tige horizontale.

Les échelles coulissantes sont formées par l'accouplement de deux ou trois éléments qui peuvent s'allonger en glissant l'un sur l'autre. Les échelles de sauvetage des pompiers sont à coulisse et permettent d'accéder aux étages élevés ; on use aussi d'échelles dont la partie supérieure est recourbée en crochets destinés à se fixer à l'entablement des fenêtres. Les échelles de bibliothèque et de magasins sont soit des échelles ordinaires prenant appui sur des tringles par des crochets, soit des sortes de grands marchepieds à roulettes que l'on déplace devant les casiers. Comme agrès de gymnastique, les échelles sont de différents types, en bois ou en corde, échelle de perroquet, etc.

— Acoust. et Mus. Dans l'échelle des physiciens, l'ut 1 grave du violoncelle est fixé à la fréquence de 64 périodes (hertz ou vibrations doubles) par seconde. On a les fréquences suivantes :

64	128	256	512	1024	2048
ut 1	ut 2	ut 3	ut 4	ut 5	ut 6

En dessous de l'ut 1, on écrit ut — 1 ou ut₀₁ (32 Hz). A l'octave en dessous : ut — 2 ou ut₀₂. Ces fréquences ont été fixées en 1700 par Sauveur. Elles ont été adoptées par les physiciens du monde entier, à cause de leur commodité. Cette échelle est plus stable que le diapason (la), qui tend à monter de plus en plus. Les sons musicaux s'étendent sur 8 octaves, de 16 à 4 096 périodes. Les longueurs des tuyaux d'orgue s'indiquent en pieds (1 pied = 325 mm). Chaque région va d'ut à si.

Echelle naturelle ou diatonique. V. GAMME. — *Echelle chromatique*. V. CHROMATIQUE. — *Echelle harmonique*. V. HARMONIQUE. — *Echelle enharmonique*. V. COMMA.

L'échelle diffère du système et de la gamme en ce qu'elle n'est limitée ni à l'aigu ni au grave, et ne comporte aucune prééminence de sons. Elle est comme une droite géométrique sur laquelle le système et la gamme découpent des segments. Il existe de nom-

breuses échelles (différence d'intervalles), toutes organisées en systèmes ou en modes. L'échelle occidentale moderne est, depuis le XVIII^e s., fondée sur le tempérament égal (après avoir été pythagoricienne, puis zarlinienne). Mais en réalité elle est formée de la superposition d'une échelle fondamentale diatonique sur une échelle accessoire. L'échelle fondamentale est elle-même souvent modifiée par des « altérations constitutives » qui en affectent les intervalles. Les écoles « atonales » du XX^e s. rejettent en outre l'échelle fondamentale, et ne reconnaissent qu'une échelle unique de 24 demi-tons à l'octave.

L'unité de l'échelle tempérée est la 12^e part de l'octave : le demi-ton tempéré. L'échelle pythagoricienne est formée de quintes montantes et de quarts descendants prises successivement à partir d'un ton quelconque. C'est une échelle expressive et mélodique, de tendance dynamique ; elle a été seule en usage jusqu'au XVI^e s. A cette époque apparaît l'échelle de Zarline, qui mélange les quintes pythagoriciennes et les tierces directes de la résonance : c'est une échelle statique, qui distingue des tons majeurs et des tons mineurs, plus petits ; le dièse y est plus bas que le bémol correspondant ; les mêmes sons ont des hauteurs différentes selon leur fonction (le la, quinte de ré, est plus haut que le la, tierce de fa).

L'échelle solfégique, dite « de Holder », est une systématisation du pythagoricien : l'octave est divisée en 53 degrés-commas (un ton vaut 9 degrés-commas).

Ces quatre échelles sont les seules en usage dans la musique occidentale. L'Antiquité et, sans doute, le Moyen Age pratiquaient les échelles chromatiques et enharmoniques, caractérisées par la distinction entre degrés fixes et degrés mobiles. Ce principe est encore très répandu dans les échelles dites « exotiques ». Certaines échelles, enfin, d'origine savante, sont entièrement artificielles et divisent l'octave en un nombre arbitraire d'intervalles égaux : tels sont le slendro javanais et la gamme par tons entiers, dont l'existence est contestée par l'ethnomusicologie, mais qui a été adoptée à la fin du XIX^e s. par la musique occidentale, notamment par Debussy.

On donne le nom d'échelle musicale à l'ensemble général des sons contenus dans un système musical. C'est ce que les Grecs appelaient diagramme. L'étendue de l'orchestre moderne est de 7 octaves (ut₀₁ à ut₇). Celle du piano à queue va de la₀₂ à ut₇, celle du piano droit, de la₀₂ à la₉. L'orgue est le seul instrument qui puisse descendre plus bas, à l'ut₀₂ = 16 Hz. Il peut monter aussi plus haut que l'orchestre et que le piano.

On appelle échelle campanaire une échelle servant à indiquer les dimensions qu'il faut donner aux cloches, suivant les divers sons que l'on désire obtenir.

— Biol. *Echelle des êtres*. Elle découle de l'idée d'après laquelle il existe une hiérarchie des organismes telle que la série des êtres puisse être envisagée régulièrement et sans interruption, des plus simples aux plus perfectionnés. Cette idée se trouve déjà en germe dans Leibniz ; elle a été ensuite développée par Bonnet et Oken, et la plupart des classifications non phylogéniques s'en inspirent encore plus ou moins. Actuellement, seule une classification évolutive fondée sur la phylogénèse offre un intérêt. Aux listes verticales avec accolades doivent se substituer des images d'un buisson ramifié illustrant le mouvement évolutif. Ainsi les rapports réels des groupes apparaissent ; les uns sont demeurés statiques, les autres ont donné de nombreuses pousses qui continuent l'évolution. Les expressions « êtres inférieurs » et « êtres supérieurs » ne correspondent pas à grand-chose ; il existe des êtres plus ou moins compliqués, mais une simple cellule, un protozoaire, représente déjà une organisation fort complexe.

— Dr. et Econ. polit. On appelait échelle mobile un système particulier au commerce des céréales, qui prétendait concilier les intérêts des consommateurs et ceux de l'agriculture. Il consistait à entraver l'exportation au moyen de droits de sortie gradués, à faciliter l'importation par la diminution des droits d'entrée lorsque les prix du marché intérieur étaient élevés, et, au contraire, à favoriser l'exportation par la diminution des droits de

sortie, enfin à ralentir l'importation grâce à l'augmentation des droits d'entrée dans les années d'abondance, où l'avalissement des prix pouvait menacer les intérêts du cultivateur. De cette double gradation en sens inverse vient le nom d'*échelle mobile*. Ce système, né en Angleterre, appliqué pour la première fois en France en 1819 et en 1821, a été supprimé en 1861.

Dans les périodes d'instabilité monétaire, notamment depuis la fin de la Première Guerre mondiale, les parties à un contrat* réussissent à s'efforcer de se protéger contre les effets de l'inflation. La jurisprudence ne reconnaît la validité des clauses d'échelle mobile que si leur base est constituée par le coût de produits ou de services en rapport avec l'objet de la convention et les annule dans les autres cas, par exemple lorsque leur base est constituée par le cours de la monnaie ou le cours de l'or.

Le législateur a appliqué l'échelle mobile au salaire* minimal garanti, aux rentes viagères, aux pensions d'invalidité* et de vieillesse* de la Sécurité sociale, etc.

La plupart des baux à ferme* font varier le prix du fermage en fonction des prix des produits agricoles.

La généralisation de l'échelle mobile présente avantages et inconvénients. Elle protège les individus, mais risque de rendre plus difficiles les fonctions économiques de l'Etat moderne, dont les décisions monétaires risquent de se voir démunies de la plus grosse part de leur effet. (→ Biblio.)

— Hist. On distingue les *Echelles du Levant*, en Méditerranée orientale, et les *Echelles de Barbarie*, en Afrique du Nord. Parmi les premières, outre les ports de l'Empire ottoman, de Constantinople à Smyrne et à Alexandrie, figuraient plusieurs villes de l'intérieur : Le Caire, Alep, Damas, ainsi que les îles et presqu'îles grecques relevant du Sultan : Morée, Chypre, Crète. Les Echelles de Barbarie les plus connues furent Tripoli, le cap Nègre et Tunis à l'est; Bastion de France, La Calle, Bône, Alger, Oran au centre; Salé, Safi, Mogador, Agadir et Fès à l'ouest.

La résidence et le commerce des chrétiens dans l'Empire turc reposèrent longtemps sur usage de concessions gracieuses : ainsi s'installèrent à Péra — faubourg de Constantinople — des colonies vénitienne, génoise, florentine; à Alexandrie et Smyrne, des Vénitiens trafiquant les épices et les soies; en Egypte, des Français. Ces usages de tolérance, au XVI^e s., cédèrent la place au régime des Capitulations*, dont la France fut la première bénéficiaire et qui, à partir de 1740, établissent la permanence des avantages consentis. Leur caractère renouvelable ou révocable après la mort du prince attributif explique le nombre, la variété et l'instabilité des Echelles. Habilitée à couvrir de sa bannière, « la Bannière de France », le commerce des nations chrétiennes avec l'Empire, la France resta quelque temps privilégiée. Mais le Sultan signa des Capitulations identiques avec l'Angleterre (1580), puis avec les Provinces-Unies (1612), affaiblissant la portée du privilège français.

Les Capitulations consacrent l'existence des Echelles et fixent leurs rapports avec la puissance attributive; mais l'organisation interne des Echelles est régie par les ordonnances des métropoles. Les Echelles françaises sont gérées par un consul assisté du « Conseil des députés de la nation », réuni périodiquement (négociants, capitaines, patrons). Le consul crée et perçoit des taxes, sur lesquelles sont prélevés ses appointements. Sa conduite, comme celle de ses administrés, provoque de fréquents rappels à l'ordre de la métropole : arrêt de Colbert (1664), ordonnance de la Marine (1681), ordonnances de Louis XV (1749). A l'intérieur du mur d'enceinte qui clôt ses magasins et ses habitations, chaque communauté nationale ou nation vit sous un régime propre, distinct de celui de la ville qui l'a accueillie; les litiges internes — civils et commerciaux — relèvent de la juridiction consulaire, les délits criminels étant jugés en dernier ressort par la métropole; une juridiction mixte tranche les conflits entre les chrétiens et les musulmans. Malgré ces garanties officielles, la vie des Echelles fut toujours précaire : conflit aigu entre Louis XIV et les Etats barbaresques (bombardement d'Alger par la flotte de Duquesne, 1682-

1683), levées arbitraires de taxes sur les roumis, dites « avances », saisies de navires, piraterie; de telles exactions se multipliaient dans les Echelles périphériques, moins directement soumises à l'autorité de Constantinople, ainsi que le prouve la destruction (1604) de trois établissements français de Barbarie peu après leur création (cap Nègre, Bastion de France, La Calle). Les marchands chrétiens résidents étaient peu nombreux : dix Anglais et cinquante Français au Caire en 1696.

Les prépondérances dans l'installation et le commerce des Echelles furent successives. Après Venise (fin XV^e et début XVI^e s.), la France s'assure la suprématie commerciale en Orient du fait à la fois de la création en 1552 de la Compagnie du Corail*, qui est à l'origine de Bastion de France, ainsi que des excellentes relations nouées avec le Sultan : le réveil économique de Marseille souligne la prépondérance française dans les Echelles; mais, à la fin du XVI^e s., celle-ci est ébranlée par la concurrence anglaise et hollandaise; succédant aux représentants anglais à Chio, Constantinople, Candie, des consuls anglais apparaissent en 1583 à Alexandrie, Le Caire, Damas, Alep, Tripoli, Alger. Maintenu au prix de luttes incessantes contre l'Angleterre jusqu'à la mort de Henri IV, la suprématie française s'effrite ensuite; cinquante navires sortirent de Marseille en 1661, contre mille en 1610. Colbert régira durement contre la gestion marseillaise du commerce des Echelles — le seul digne d'intérêt réel, pense-t-il — par la création de la Compagnie du Levant*.

Au XVIII^e s., la répartition du commerce des Echelles se présente ainsi : prépondérance anglaise et hollandaise dans les Echelles turques (notamment les entrepôts de laines, soies, camelots de Smyrne), suprématie française en Afrique du Nord. A la jonction de ces deux domaines (Echelles de Tripolitaine, Egypte, Syrie), le contrôle des commerces persan et indien provoque d'âpres rivalités, tandis que le commerce d'Alexandrie connaît un regain d'activité avec le transit des cafés de la mer Rouge.

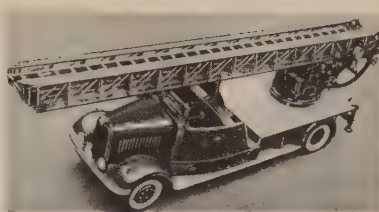
Certains régimes de concessions peuvent s'apparenter, du moins formellement, au régime des Echelles : installations hanséatiques en Russie, Norvège, Angleterre à la fin du XV^e s.; monopoles commerciaux européens au Japon jusqu'en 1900; concessions européennes en Chine; tribunaux mixtes anglo-égyptiens maintenus après la proclamation de l'indépendance égyptienne le 28 février 1922.

— Sap.-pomp. Parmi les échelles d'incendie, on distingue : les *échelles portatives*, maniables par un seul homme, qui sont soit des échelles à coulisse, soit des échelles à crochet, servant à monter d'étage en étage à l'extérieur des maisons; les *grandes échelles*, composées de plusieurs plans coulissants, d'un bâti ou tourelle supportant les plans par l'intermédiaire d'un axe, d'un treuil et d'un dispositif de manœuvre, et qui peuvent être soit remorquables, soit montées sur porteur; les *échelles mécaniques*, identiques aux précédentes, mais entièrement manœuvrées au moteur.

— Topogr. et Géogr. La conservation des longueurs en passant du globe terrestre à une représentation plane est impossible. Les altérations linéaires, variant pour chaque point de la carte, sont inévitables, et l'échelle varie avec le lieu. Néanmoins, il est possible pour les cartes topographiques d'agir sur la projection, de telle sorte que ces altérations, dont il faut tenir compte en géodésie, ne dépassent pas en topographie les erreurs accidentelles de mesure.

On appelle *échelle numérique* le rapport entre les longueurs sur la carte et les longueurs sur le terrain. Si 100 mètres sur le terrain sont représentés par 1 mm sur la carte, l'échelle numérique de cette dernière est le 1/100 000; ce qui signifie d'une part qu'une longueur sur le terrain est reportée, sur la carte, réduite 100 000 fois, et, d'autre part, qu'une longueur mesurée sur la carte doit être multipliée par 100 000 pour donner la longueur correspondante sur le terrain.

Pour faciliter la lecture, on fait accompagner généralement l'expression numérique de l'échelle d'un graphique indiquant, pour des distances en chiffre rond sur le terrain, la longueur correspondante sur la carte. C'est l'*échelle graphique*.



échelle de sapeurs-pompiers
en position de route

En l'absence de ces deux indications, il est toujours possible de calculer l'échelle sur la carte — un degré pris le long d'un méridien équivaut à 60 minutes, donc à 60 milles marins ou à 111,111 km. L'échelle des photos aériennes correspond au rapport entre la distance focale de l'appareil photographique et l'altitude de vol.

ECHELLENSIS ou **ECCELLENSIS** (Abraham, nom latinisé d'Ibrāhīm ibn Dā'ūd al-Hāqilī, savant maronite (Hāqilī, Liban - † Rome 1664). Après avoir professé l'arabe et le syriaque à Rome, il est appelé à Paris par Louis XIII, pour travailler à la bible polyglotte de Le Jay. Il est nommé professeur d'arabe et de syriaque au Collège royal (1646). De retour à Rome en 1652, il prend part à la préparation de la bible arabe publiée par la Propagande en 1671. Principaux ouvrages : *le Concile de Nicée, d'après les monuments orientaux* (1645), *Catalogue de la littérature chaldéenne* (1653).

ÉCHELLES (LES), ch.-l. de cant. de la Savoie (arrond. de Chambéry), sur le Guiers-Vif, qui le sépare d'Entre-Deux-Guiers (Isère); 1 093 hab. (863 aggl.). Ancienne station romaine et ville forte du Moyen Âge, où l'on n'accédait que par un défilé très étroit; grottes, dont l'une aurait servi de repaire à Mandrin. Usines de pâte à papier et de papier. Gainerie. Maroquinerie. Corderie.

ÉCHELLET n. m. Mus. Se dit quelquefois pour ÉCHELETTE.

ÉCHELLIER n. m. Banq. et Bours. Spéculeur qui, pour diminuer ses risques, achète une valeur au comptant au moment où il la vend à terme avec prime; opération appelée *prime contre ferme*.

ÉCHELON n. m. (dimin. de *échelle*). Constr. Barreau fixé entre les deux montants d'une échelle. || Sorte de crampon en fer scellé dans un mur vertical, et sur lequel on pose le pied pour monter ou descendre. || Marche, coche ou taquet servant au même usage. || Fig. Ce par quoi on s'élève ou on descend : *Ghaque science est un échelon vers l'émancipation. Descendre d'un échelon dans l'opinion publique.* || Chacun des degrés d'une série continue et progressive : *Le premier échelon des êtres. Les échelons de la fortune. Graver tous les échelons de la hiérarchie.*

— Dr. admin. Chacun des différents stades de l'Administration : *Echelon communal, départemental.* || Position d'un fonctionnaire à l'intérieur d'un même grade, d'une même classe : *L'avancement d'échelon se fait à l'ancienneté.*



échelle à coulisse
pour l'entretien
des candélabres

Échelles du Levant (hist.) : vue de Tripoli au XVI^e s.



— Carross. Assemblage de minces pièces de bois que l'on appelle *épars, tresailles ou roulons*, et qui constitue le devant et le derrière d'une charrette, d'un chariot. (On dit aussi HAYON.)

— Mil. Eléments successifs d'un dispositif de combat, articulés en profondeur : *Le premier échelon est le plus rapproché de l'ennemi. || Echelon aéroporté*, ensemble des personnels et du matériel aérotransporté chargés de la mission initiale, dans une opération combinée aéroterrestre. *|| Echelon d'attaque*, ensemble des unités de premier échelon (infanterie, blindés, etc.) chargés de mener une attaque. *|| Echelon débordant ou refusé*, dispositif d'une unité dont les éléments progressent de telle façon que chacun se trouve sur une ligne plus reculée que son voisin. (Cette formation est souvent adoptée pour couvrir un flanc.) *|| Echelon de batterie, de compagnie*, ensemble des éléments (animaux, véhicules, etc.) autres que les sections de combat qui accompagnent ces unités. *|| Echelons de commandement*, instances successives de la hiérarchie des fonctions dans les forces armées : *Echelon division, armée, groupe d'armées, etc. || Echelon de solde*, catégories successives du taux de la solde dans un même grade : *Les échelons de solde sont attribués suivant l'ancienneté dans le grade et l'ancienneté de service.*

— Opt. Lentille à échelons, v. LENTILLE.

— ENCYCL. Mil. Le fractionnement d'une troupe en *échelons*, célébré par Machiavel, est classique au combat ; il répond aux principes de sûreté et de puissance par la nécessité de ne pas exposer tous ses moyens à la même menace ou au même feu de l'adversaire et de se constituer une réserve pour alimenter la bataille. Il s'applique aussi bien au combat offensif, où les premiers échelons sont appelés : *découverte, avant-garde, échelons de tête, de reconnaissance ou d'attaque*, que dans la défensive, où les positions* sont toujours articulées en profondeur.

ÉCHELONNEMENT n. m. Action d'échelonner : *L'échelonnement des paiements.*

— Mil. Action de disposer une troupe par échelons* successifs.

ÉCHELONNER v. tr. Disposer par échelons, de distance en distance : *Des sentinelles échelonnées dans ce fossé préservent le château de toute surprise* (Nerval). *|| Fig.* Fixer à des époques régulièrement distantes : *Echelonner un paiement sur plusieurs années.*

— Mil. Disposer une troupe en échelons successifs. *|| Echelonner un tir*, tirer successivement en faisant varier d'une grandeur constante, dite *échelonnement*, les éléments de pointage en hauteur ou en direction, de façon à balayer systématiquement une zone de terrain déterminée.

— *S'échelonner* v. pr. Etre à des distances régulières ; être échelonné : *Des arbres qui s'échelonnent sur la route.*

ÉCHÉMOS ou **EKHEMOS**, roi légendaire d'Arcadie, successeur de Lycurgue, beau-frère des Dioscures et d'Hélène. Il vainquit, près de Corinthe, les envahisseurs doriens, tua Hyllus, fils d'Héraclès, et imposa aux Héraclides une trêve de cinquante ou cent ans.

ÉCHENEAU n. m. Métall. Rigole destinée à conduire au moule le métal en fusion.

ECHENEIS [ekeneis] n. m. Nom scientifique du rémora.

ÉCHENILLAGE n. m. Action d'écheniller. — ENCYCL. Arbor. On se débarrasse des chenilles à l'aide de l'échenilloir, en coupant les brindilles auxquelles sont fixés leurs nids. Tous les branchages ainsi coupés doivent être détruits par le feu. Mais ce procédé présente des inconvénients : il supprime, avec les nids de chenilles, des branches et brindilles utiles. Aussi a-t-on cherché d'autres méthodes, l'épandage de liquides insecticides notamment (bouillies arsenicales, dans les limites autorisées par la loi, insecticides organiques de synthèse comme D. D. T., H. C. H., etc.). Le Service de la protection des végétaux et les Services agricoles départementaux peuvent donner tous renseignements à ce sujet. Un arrêté préfectoral peut rendre l'échenillage obligatoire.

ÉCHENILLER v. tr. et intr. Constr. Syn. de SMILLER.

ÉCHENILLER v. tr. Débarrasser des chenilles : *C'est une obligation d'écheniller les arbres. || Fig.* Débarrasser de ce qui corrompt : *Peut-être convient-il d'écheniller cette histoire, où le moral joue un grand rôle, des vils intérêts matériels* (Balzac).

ÉCHENILLEUR n. m. Passereau des régions tropicales d'Afrique et d'Asie, intermédiaire entre le gobe-mouches et la pie-grièche, au plumage noir, ou gris, ou éclatant, de mœurs arboricoles et insectivores. (Les espèces ainsi définies forment la famille des campéphilidés.)

ÉCHENILLOIR n. m. Instrument pour écheniller.

— ENCYCL. C'est une cisaille fixée sur une longue perche : l'une des branches, en forme de crochet, se pose sur la brindille à couper, tandis que la seconde, mobile et tranchante, passe sous la brindille ; une longue ficelle tirée d'en bas les rapproche brusquement.

ÉCHÉTOS ou **EKHETOS**, roi légendaire d'Épire, dont la cruauté était proverbiale. Sa fille Métopé étant devenue la maîtresse d'Échmoldicos, Échéto fit crever les yeux à la jeune fille et mutiler son amant.

ECHEVARRIA Y CASTILLO (José Ignacio), marquis de Fuentesel, général espagnol (Madrid 1818 - id. 1898). Rallié au parti conservateur, il fut persécuté par O'Donnell, gouverneur de Cuba de 1863 à 1868, et fut battu à Alcolea, échec qui entraîna la chute d'Isabelle II. En 1876, il contribua à la défaite carliste et à la restauration d'Alphonse XII. Ministre de la Guerre en 1880.

ÉCHEVEAU n. m. (lat. *scabellum*, petit banc). Ensemble d'un certain nombre d'échevettes, réunies entre elles par un fil de liage directement sur le moulin du dévidoir. *||* — Fig. Dédale : *Un écheveau de rues assez embrouillé* (Nerval). *||* Affaire embrouillée ; récit de cette affaire : *Démêler l'écheveau d'une intrigue.*

— ENCYCL. Un écheveau possède une longueur variable suivant le nombre des échevettes composantes et leur échée (en laine, 10 échevettes de 100 m ; en lin, 12 échevettes de 300 yards). La présentation du fil en écheveaux, très utilisée lorsque le blanchiment et la teinture l'exigeaient, a beaucoup perdu de son importance depuis que ces traitements se font couramment directement sur les fils bobinés.

ÉCHEVELÉ, E adj. Dont les cheveux sont en désordre : *Quand mes frères tremblants, sous le fouet des Furies, / Baissent avec horreur des fronts échevelés* (Banville). *|| Poétiq.* S'applique à tout ce qui porte des appendices offrant quelque ressemblance avec une chevelure en désordre : *Arbres échevelés. || Fig.* Désordonné, effréné : *Pathos échevelé* (Balzac). Danse échevelée.

ÉCHEVELER v. tr. (de cheveu). [Se conj. comme appeler.] Mettre en désordre les cheveux de : *Femme que le vent a échevelée. Des têtes nues s'échevelaient au grand air* (Zola).

ÉCHEVELLEMENT n. m. Désordre dans les cheveux ou dans les crins. *||* Manque de cheveu, calvitie : *Les années finissent par faire autour d'une tête un échevellement vénérable* (Hugo).

ECHEVERIA n. m. Genre américain de plantes charnues, comprenant de nombreuses espèces, dont beaucoup sont cultivées. (Famille des crassulacées.)

ECHEVERRIA (Esteban), poète argentin (Buenos Aires 1805 - Montevideo 1851). Au cours d'un voyage en Europe (1826-1830), il s'enthousiasma pour la pensée romantique et les idées démocratiques ; revenu en Amérique, il publia de nombreuses œuvres poétiques, dont *Los Consuelos* (1834), où se révèle l'influence de Byron, et un recueil, *Rimas* (1837), qui contient son chef-d'œuvre, « La Cautiva », poème remarquable où le sentiment de la nature s'exprime avec des accents nouveaux dans la littérature hispano-américaine. Hostile à la dictature de Rosas, il mourut en exil.

ÉCHEVETAGE ou **ÉCHEVETAGE** n. m. Travail qui consiste à mettre des fils en échevette. *||* Opération de la fabrication des fils à coudre, qui consiste à battre fortement, au moyen d'un bâton, les échevettes suspendues à une cheville fixe.

ÉCHEVETTE n. f. (de *écheveau*). Longueur fixe de fil dévidée sur le moulin d'un dévidoir, et dont les deux extrémités sont liées ensemble.

— ENCYCL. L'échevette forme l'élément constitutif de l'écheveau*. Sa longueur varie suivant les matières. On utilise également la présentation du fil en échevettes lors des opérations de titrage, de manière à disposer d'une longueur fixe de fil dont on détermine le poids.

ÉCHEVIN n. m. (francique **skapin*, juge). Ancien magistrat municipal. *||* Homme de loi que les seigneurs choisissaient pour rendre la justice à leurs vassaux. *||* Titre des magistrats adjoints aux bourgmestres, dans le Pays-Bas et en Belgique. *||* Nom donné aux marguilliers, dans certaines provinces. *||* *Echevins du palais*, assesseurs ou conseillers qui, sous les Mérovingiens, assistaient le comte du palais. *||* *Echevins de Flandre*, délégation qui représentait un groupe de Flandre auprès du comte (XIII^e s.). *||* *Tribunaux d'échevins*, tribunaux (*Schöffengerichte*) institués dans l'Empire allemand en 1877, auprès des tribunaux de bailliage (qui connaissent des affaires civiles), pour connaître de toutes les contraventions et de délits mineurs.

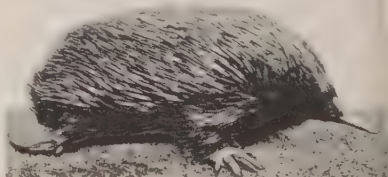
— ENCYCL. On appelle *echevins* (*scabini*), à l'époque carolingienne, des assesseurs du tribunal comtal, analogues aux *rachimbourgs* mérovingiens. Leur nombre était généralement de sept. Assistant le comte lors des procès, les échevins devenaient naturellement les représentants des administrés, et notamment du corps social très cohérent des bourgeois urbaines, ce qui ne les empêcha pas d'être longtemps nommés par le roi ou par les seigneurs. Des fonctions judiciaires, ils passèrent à des fonctions proprement administratives. Dans le nord de la France, des collèges d'échevins furent établis dans la plupart des villes, même si elles n'avaient pas le rang de communes. Le plus généralement, les échevins assistaient le maire ou le prévôt dans la juridiction de police, et se partageaient diverses fonctions municipales. Ils étaient, en général, désignés par des élections de pure forme : il en était ainsi pour les quatre échevins de Paris, dont deux représentaient les notables marchands, deux les notables bourgeois et les gradués, et dont le corps était renouvelable par moitié tous les ans. La Révolution française a détruit cette organisation.

ÉCHEVINAGE n. m. Charge, fonctions d'échevin ; durée de ces fonctions : *Briguer l'échevinage. ||* Corps des échevins. *||* Juridiction municipale : *L'échevinage de Paris fut aboli par Charles VI. ||* Circonscription territoriale administrée par des échevins.

ECHIDNA ou **EKHIDNA** (« la Vipère »), monstre fabuleux de Cilicie, moitié femme et moitié serpent, fille de Chrysaor et de Callirrhoe, ou de Gaia et de Tartare. Elle épousa Typhon et enfanta Cerbère, l'hydre de Lerne, la Chimère, le Sphinx, le lion de Némée, etc.

ÉCHIDNÉ [ki] n. m. (gr. *ekhidna*, vipère). Mammifère australien épineux, fouisseur, dont le museau est prolongé en une sorte de bec arqué. (Nom sc. : *Echidna aculeata*. Ordre des monotrèmes, sous-classe des protothériens.)

— ENCYCL. Les *échidnés* sont semblables à des hérissons, revêtus en dessus de piquants cylindriques et aigus, et ils se mettent en boule en cas de danger. Leurs pattes sont dépourvues de palmures, mais possèdent des coussinets plantaires. Elles sont armées de grands ongles robustes. Les *échidnés* sont insectivores et vivent de fourmis et de vers dont ils s'emparent avec leur longue langue vermiforme, papilleuse et visqueuse. Leur bec est long, cylindrique et grêle. Ils pondent des œufs ; les jeunes, au nombre de deux, sont nourris par une sécrétion lactée qui s'écoule par des orifices situés dans une



Phot. Vincent, Gambier-Bolton.

dépression de la région abdominale de la mère. Les échinés creusent leurs terriers de nuit ; excellents fouisseurs, ils peuvent disparaître en quelques instants, surtout s'ils sont inquiétés. On les rencontre en Australie, en Tasmanie et en Nouvelle-Guinée, surtout en montagne.

ÉCHIDNINE [ki] n. f. (gr. *ekhidna*, vipère). Nom donné autrefois au principe actif des venins*.

ÉCHIDNISME [ki] n. m. Intoxication produite par le venin des serpents.

ÉCHIDNITE [ki] n. f. Nom donné par les anciens minéralogistes à une variété d'agate.

ÉCHIFFE ou **ÉCHIFFRE** n. f. ou m. (peut-être de l'allem. *schiefe*, oblique). Constr. Au Moyen Âge, guérite en bois élevée sur les murs d'une ville. || Mur dont la partie supérieure est rampante et porte les marches d'un escalier. (On dit aussi **MUR D'ÉCHIFFRE**.) || Charpente d'escalier comprenant les limons, les patins et les rampes.

ÉCHILLAIS, comm. de la Charente-Maritime (arrond. de Rochefort), au S. de Rochefort ; 1 279 hab. (337 aggl.). Eglise en partie romane, dont la façade à arcatures est caractéristique de la sculpture poitevine.

ÉCHIMYS [kimis] n. m. Mammifère rongeur. (Famille des octodontidés.)

— **ENCYCL.** Les *echimys* ont la taille et l'aspect de gros rats, et la queue couverte d'écaillures. *Echymys Cayennensis* est long de 25 cm.

ÉCHIN(O)-, élément emprunté au grec *ekhinós*, hérisson, et entrant dans la composition de nombreux mots.

ÉCHINADES ou **ÎLES DE NASIA**, en gr. *ekhinades*. Géogr. anc. Petit archipel de la mer Ionienne, à l'entrée du golfe de Corinthe, ainsi nommé à cause des oursins (*ekhinof*) qu'on trouvait sur ses plages. Ces îles sont aujourd'hui rattachées au continent. La plus grande des Echinades, Dulichion, faisait partie du royaume d'Ulysse.

ÉCHINARIA [ki] n. f. Petite plante herbacée (5 à 30 cm), à poils courts et denses, poussant dans les coteaux et les vignes. (Famille des grammacées.)

ÉCHINE n. f. (francique **skina*). Epine dorsale, colonne vertébrale : *La misérable bête se traîne le long de la gouttière, l'échine brisée, en poussant des miaulements rauques* (Zola).

— **Loc. div.** *Frotter l'échine à quelqu'un*, lui donner des coups de bâton. || *Avoir l'échine souple, flexible*, savoir se plier aux volontés d'autrui ; avoir de basses complaisances.

— **Bouch.** Partie du bœuf de boucherie, comprenant l'aloyau et le train de côtes. (V. **BŒUF**.)

ÉCHINE n. f. (du gr. *ekhinós*, hérisson). Archit. Moulure courbe en forme de coudinet, placée sous le tailloir du chapiteau dorique.

ÉCHINER (S') v. pr. Se fatiguer ; se donner beaucoup de peine.

— **Echiner** v. tr. **LANGUE CLASS.** Briser, rompre l'échine à ; et, par extens., battre, tuer ; meurtrir : *C'est un de ces braves de profession [...] qui ne parlent que d'échiner* (Molière).

ÉCHINIDES n. m. pl. Zool. V. **OURSIN**.

ÉCHINOBRISSES [ekinobrisis] n. m. Oursin irrégulier, très répandu dans le Jurassique et le Crétacé inférieur. (Type de la famille des *echinobrisidés*.)

ÉCHINOCACTUS [ekinokaktys] n. m. Plante grasse, à tige globuleuse dont le sommet est plus ou moins laineux, à fleurs jaunes, aimant les arrosages l'été, la sécheresse l'hiver. (Famille des cactacées.)

— **ENCYCL.** Originaire d'Amérique, l'échinocactus est particulièrement abondant au Mexique. On en compte une quarantaine d'espèces ; les plus belles pour la culture en serre sont *Echinocactus Grusonii* et *E. ingens*. (V. **PEYOTL**.)

ÉCHINOCARIS [ekinokaris] n. m. Crustacé malacostracé, fossile dans les terrains dévoniens de l'Amérique du Nord.

ÉCHINOCARPE [ki] adj. Bot. Qui a des fruits hérissés de piquants.

ÉCHINOCÉRÉUS [ekinoserays] n. m. Cactacée des États-Unis et du Mexique, dont de nombreuses espèces sont cultivées en serre l'hiver, sur couche et sous châssis l'été, dans la région parisienne. (Citons *Echinocereus acifer*, *E. pectinatus*.)

ÉCHINOCOCCOSE [ki] n. f. Parasitol. Maladie parasitaire provoquée par la forme larvaire du ténia échinocoque.

— **ENCYCL.** Parasitol. La larve, ou hydatide, provoque dans le tissu qu'elle occupe une poche liquide parfois considérable, le kyste hydatique*. La localisation est très variable : dans 70 p. 100 des cas, elle se fait au niveau du foie, mais aussi dans les poumons, le péritoine, le rein, la rate, parfois dans le cerveau ou le cœur. La rupture du kyste ou la production de vésicule fille exogène peuvent déterminer dans un organe différent une échinococcose secondaire, toujours grave. Cette maladie se rencontre dans les cinq parties du monde, mais avec une fréquence accrue en Islande et en Amérique du Sud. L'homme contracte l'échinococcose en ingérant les œufs que le chien porteur de ténia échinocoque dissémine un peu partout avec ses excréments.

Le sérodiagnostic permet de dépister 80 p. 100 des cas. Les rayons X, qui ne traversent pas les kystes, donnent de précieuses indications pour le traitement chirurgical, seul efficace. Le ténia échinocoque étant un parasite du chien, c'est sur celui-ci que l'on doit faire porter l'effort prophylactique. En Nouvelle-Zélande, le gouvernement fournit gratuitement du vermifuge pour traiter systématiquement tous les chiens gardiens de troupeaux.

— **Art vétér.** L'échinococcose est caractérisée par le développement de la larve, logée dans une membrane (kyste hydatique), du ténia échinocoque du chien, principalement dans le foie de nos animaux domestiques, mais aussi dans d'autres organes : poumon, rein, rate. L'échinococcose atteint surtout le bœuf, le mouton, la chèvre, le porc et, très rarement, le cheval. Les premières manifestations de la maladie passent inaperçues dans toutes les espèces. Ce n'est que lorsque l'augmentation des kystes apporte une gêne circulatoire qu'apparaissent la dyspnée, l'ictère, l'amaigrissement. Le traitement est uniquement prophylactique ; tout traitement curatif est illusoire. La prophylaxie consiste à débarrasser les chiens de leurs ténias, à ne jamais leur donner à manger des viscères infestés et à leur interdire l'entrée des abattoirs.

ÉCHINOCONUS [ekinokony] n. m. Paléont. Oursin irrégulier, fossile, au test le plus souvent arrondi. (L'anus est situé entre le sommet et la bouche ; le péristome central présente des entailles.)

ÉCHINOCOQUE [ki] n. m. Larve de *Tenia echinococcus*, parasite du chien, qui n'est parasite de l'homme que sous cet état larvaire.

— **ENCYCL.** *Tenia echinococcus* est long de 3 à 4 mm et se compose de trois ou quatre anneaux, dont l'extérieur porte de nombreux crochets. Sa larve, l'échinocoque, vit, chez l'homme, enkystée, et constitue les kystes hydatiques, qui peuvent siéger dans le foie, le poumon, la peau, les reins, etc. On traite ces kystes par la ponction et l'exérèse chirurgicale.

ÉCHINOCYAME ou **ÉCHINOCYAMUS** [ekinokjams] n. m. Oursin irrégulier, caractérisé par sa très petite taille (quelques millimètres). [C'est le seul clypeaster des mers d'Europe (*Echinocyamus pusillus*). Il vit enfoncé dans le sable, vers 30 m de profondeur, où il se meut au moyen de piquants extrêmement fins.]

ÉCHINOCYSTIS [ki] n. m. Herbe grimpante américaine, à fleurs mâles et femelles distinctes. (Vingt-cinq espèces, famille des cucurbitacées.) [Syn. **MICRAMPELIS**.]

ÉCHINODERMES [ki] n. m. pl. (gr. *ekhinós*, hérisson, et *derma*, peau). Embranchement du règne animal, comprenant les animaux marins à symétrie pentamère, distincte ou masquée, tels que les oursins, les holothuries, les étoiles de mer, les ophiures et les crinoïdes.

— **ENCYCL.** Les échinodermes constituent un ensemble d'animaux exclusivement marins, abondamment représentés dans toutes les

mers actuelles, aussi bien dans les eaux superficielles que sur le sol des grandes profondeurs. On en a trouvé des vestiges jusque dans le terrain précambrien, où ils étaient déjà largement représentés.

Les échinodermes ont une organisation très compliquée, et les zoologistes, malgré leurs efforts, ne sont pas encore parvenus à les relier d'une façon claire et indiscutable aux autres embranchements du règne animal. En se fondant sur les données tirées de l'ontogénèse, il est probable que la forme ancestrale était apparentée aux stomocordés actuels. Ces animaux se divisent en cinq classes : *astérides* ou étoiles de mer, *échinoides* ou oursins, *ophiurides*, *holothurides*, *crinoïdes*, auxquelles il faut ajouter les deux classes purement fossiles des *cystidés* et des *blastoides*. On réunit parfois les ophiurides et les astérides sous le nom de *stellérides*.

Toute l'organisation de ces animaux est fondée sur une symétrie pentamère. C'est-à-dire que, l'un des secteurs d'une étoile à cinq branches étant connu, il suffit de le répéter cinq fois pour connaître l'organisation de toute l'étoile. Cela, d'ailleurs, ne s'applique pas à tous les organes sans exception, notamment pour les larves.

Tous les échinodermes portent sous leur peau des éléments calcaires qui tantôt sont petits et isolés sous forme de nodules ou de spicules, tantôt sont plus importants et se soudent en un réseau, tantôt se transforment en plaquettes solides, repliées les unes sur les autres, qui constituent une carapace (ou test) continue, perforée de petits trous pour le passage de divers organes. Une peau sensible recouvre le corps. Un tube digestif plus ou moins contourné va d'un pôle à l'autre de l'animal ; les sexes sont le plus souvent séparés, les œufs se transforment en larves planctoniques compliquées, douées d'une symétrie bilatérale et au sein desquelles se constitue le jeune adulte pentamère après d'importantes métamorphoses. La locomotion se fait à l'aide d'organes cylindriques érectiles, les podia, qui se gonflent par l'introduction sous pression du liquide sanguin ; chaque podium se termine ordinairement par une ventouse. L'appareil qui contient le liquide se compose de vaisseaux de diverses natures, dans lesquels l'eau de mer peut pénétrer. C'est le système aquifère, en communication avec un réseau de vaisseaux sanguins et avec un organe excréteur.

L'intérieur du corps est occupé par une cavité générale très grande chez les oursins, très réduite chez les crinoïdes, remplie de liquide dans lequel baignent les organes. Le système nerveux se compose d'un anneau central péribuccal en relation immédiate avec la peau ; il en part des nerfs principaux, généralement au nombre de cinq. Les organes des sens sont rudimentaires ; quelques étoiles de mer ont des yeux au bout des bras ; certaines holothuries ont des otocystes.

La plupart des échinodermes sont libres et peuvent se déplacer en rampant sur le sol marin ; seuls les crinoïdes, à quelques exceptions près, sont fixés par une tige. On connaît une holothurie planctonique. Quelques oursins et holothuries sont comestibles.

ÉCHINOÏDE [ki] adj. Zool. Qui ressemble à un oursin.

— *Echinoïdes* n. m. pl. V. **OURSIN**.

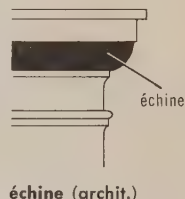
ÉCHINOMYIE [ki] n. f. Grosse mouche dont les larves sont parasites de diverses chenilles. (Le genre fait partie des diptères brachycères cyclorhaphes, famille des tachinidés.)

— **ENCYCL.** Les *echinomyies*, ou mouches épineuses, fréquentent les fleurs des ombellifères ; elles ont un vol impétueux et précipité. Quelques espèces habitent l'Europe. La plus grande est *Echinomyia grossa*, noire avec la tête jaune.

ÉCHINON [ki] n. m. Boîte cylindrique, avec fond à claire-voie, dans laquelle se verse le lait caillé pour la fabrication des fromages.

ÉCHINOPHORA [ki] n. m. Plante glauque à racine épaisse, à fleurs blanches, poussant dans les sables maritimes. (Famille des ombellifères.)

ÉCHINOPS [ki] n. m. Plante épineuse velue, à fleurs d'un bleu pâle, munie d'une aigrette, mesurant de 0,50 à 1,20 m et poussant dans les terrains incultes. (Famille des composées.) [Syn. **BOULETTE**, **OURSIN**.]



échine (archit.)



échinocactus

ECHINORHINUS [ekinorinys] n. m. Nom scientifique du requin bouclé ou chenille de mer (*Echinorhinus brucus*), de la Méditerranée et du golfe de Gascogne. (Longueur : 2 à 3 m. Famille des scymnorhinidés.)

ÉCHINORHYNCHOSE [ekinorēkoz] n. f. Maladie parasitaire de l'intestin grêle de l'oie et du canard, déterminée par des némathelminthes.

— ENCYCL. Si les vers existent en grand nombre, ils déterminent une entérite grave, quelquefois même l'obstruction ou la perforation intestinale. En général, les animaux malades dépérissent rapidement.

ÉCHINORYNQUE [ki] ou **ÉCHINORHYNCHUS** [kys] n. m. Ver parasite de l'intestin des vertébrés les plus variés. (Le genre fait partie de la classe des acanthocéphales, embranchement des nématelminthes. La longueur de l'échinorynque atteint 65 cm chez la femelle de la plus grande espèce. Le corps comprend une trompe, un col et un tronc.)

ÉCHINOSPERMUM [ekinospermom] n. m. Nom générique d'un arbre américain qui produit le bois dit *vinhatico*. (Famille des borraginacées. Ce genre comprenait autrefois la bardanette ou faux myosotis, aujourd'hui lappula*.)

ÉCHINOSPHERA [ki] n. m. Echinoderme du grand groupe primitif des cystidés, au calice globulaire formé de plaques disposées sans symétrie rayonnée et à tige rudimentaire. (Abondant dans le Silurien de l'Europe du Nord.)

ÉCHINOSTROBUS [ekinostrōbys] n. m. Paléobot. Conifère caractérisé par la forme globuleuse de ses strobiles munis d'écaillés, portant un prolongement conique pointu. (Ce genre est limité au Jurassique supérieur et aux schistes de Solenhofen.)

ÉCHINOTHURIDES [ki] n. m. pl. Famille d'oursins réguliers, dits aussi *oursins mous*, caractérisée par le fait que les plaquettes calcaires du test, au lieu d'être soudées à leurs voisins par les bords — ce qui rend le test rigide —, sont au contraire imbriquées et assez lâchement jointes par le tissu conjonctif dans lequel elles sont noyées, pour laisser au test une grande souplesse. (Divers genres habitent les mers chaudes littorales ou les grandes profondeurs; on en a trouvé aussi dans l'Atlantique abyssal.)

ÉCHINUS [ekinys] n. m. Antiq. rom. En architecture, membre elliptico-circulaire d'un chapiteau dorique, placé immédiatement sous l'abaque.

ÉCHINUS [ekinys] n. m. Oursin dont le test renflé atteint 15 cm de diamètre. (Ce genre est représenté sur nos côtes par trois grosses espèces; leurs pédicellaires tridactyles sont très développés, allongés et munis de rangées transversales de dents très fines.)

ÉCHION ou **EKHÏON**. Myth. gr. Un des Géants. — Un des Argonautes, fils d'Hermès. — Un des héros qui prirent part à la chasse du sanglier de Calydon. — Un des cinq guerriers, nés des dents du dragon, qui survécurent aux autres et travaillèrent à la fondation de Thèbes. Il épousa Agavé, fille de Cadmos, dont il eut Penthée.

ÉCHIQUETÉ adj. et n. m. (pour *échiqueté*; de *échiquier*). Hérald. Partition engendrée par des lignes verticales et horizontales se coupant à angle droit, et qui peut aussi être un attribut des pièces ou des meubles : *Dans l'échiqueté, les carrés s'appellent les « points » et les rangées les « tires »*. (V. pl. HÉRALDIQUE, 95.)

ÉCHIQUEUR n. m. (de *échec*). Sorte de petit plateau carré, divisé en soixante-quatre carrés, alternativement blancs et noirs, sur lequel on joue aux échecs*. || *Par anal.* Surface couverte de carrés égaux et continus, offrant deux couleurs alternées : *Des étoffes dites « écossaises » en échiquier rouge et noir.* || Disposition d'objets en carrés égaux et contigus : *Arbres plantés en échiquier. Les vaisseaux gardant les espaces fixés.* | *Echiquier de tillacs, de ponts, de mâts dressés* (Hugo). || *Par extens.* Champ de bataille sur lequel on fait manœuvrer les troupes comme les pièces d'un jeu d'échecs; et, au fig., en parlant des combinaisons de la diplomatie : *L'échiquier européen.*

— Entom. Papillon diurne. (Nom sc. : *hesperia*.)

— Hist. Abaque dont on se servait autrefois pour le calcul des impôts.

— Hist. mil. Dispositif tactique dans lequel les unités, formées en carré, étaient disposées en damier sur plusieurs lignes, de façon que les pleins soient en face des vides. (Attribué aux Romains, il fut très employé par Gustave Adolphe. Napoléon le recommandait en maintes circonstances, et notamment dans les marches en retraite, pour permettre le repli d'un échelon sous la protection de l'élément placé devant lui.)

— Mar. Au temps de la marine à voile, formation tactique des vaisseaux d'une escadre. (V. part. *encycl.*) || *Par extens.* Formation de navires à voiles où la route, par rapport au vent, différait de l'orientation générale de la ligne ou ordre dans lequel les vaisseaux étaient rangés. || *Auj.*, formation linéaire en dents de scie des bâtiments de guerre ou des navires marchands d'un convoi. (On dit plutôt *LIGNE ENDENTÉE*.)

— Math. *Echiquier arithmétique*, tableau, généralement carré ou rectangulaire, formé de cases contenant chacune un nombre, ces différents nombres satisfaisant à une loi déterminée : *La table de Pythagore est un échiquier arithmétique*. (E. Lucas a, le premier, montré l'utilité de l'échiquier. Il s'est surtout servi d'échiquiers rectangulaires. Depuis, on a utilisé des échiquiers triangulaires, pentagonaux, hexagonaux, pour résoudre des problèmes souvent compliqués, entre autres certaines questions de probabilités.)

— Pêch. Filet de pêche. (Syn. *CARRELET*.)

— Urban. Syn. de *QUADRILLAGE*, *PLAN ORTHOGONAL*, *DAMIER*.

— Verr. Sorte de patron sur lequel les vitriers prennent les mesures pour la coupe des verres de vitres.

— ENCYCL. *L'échiquier* fut, anciennement, un objet de haut luxe, tel celui de Saint Louis, en cristal, ambre et or; les plus courants, au Moyen Âge, furent d'ivoire, d'ébène mêlé d'ambre, de jaspe, de cyprès; ils pouvaient reposer sur une table spéciale appelée *basset*. Cette tradition se continua au XVI^e s. avec des échiquiers d'ivoire, quelquefois en émaux de Limoges. Les pièces du jeu d'échecs* de Louis XIII étaient d'argent. Au XVIII^e s., les échiquiers les plus précieux, en ivoire blanc et teint, viennent de Chine ou de l'Inde.

— Mar. Dans l'ancienne tactique des flottes à voiles, les vaisseaux étaient formés en *échiquier* lorsque, étant rangés suivant une des lignes du plus près du vent (tribord, par exemple), ils avaient les amures (c'est-à-dire recevaient le vent) au plus près de l'autre bord (bâbord dans le même exemple).

ÉCHIQUEUR. Dr. anc. Cour de justice de Normandie, ainsi nommée dès Henri I^{er} Beauclerc.

— Instit. polit. Nom donné, en Grande-Bretagne, à l'Administration financière : *Le chancelier de l'Echiquier. La cour, de l'Echiquier.*

— ENCYCL. Dr. anc. L'échiquier normand était, à l'origine, la cour féodale des ducs de Normandie. Les assises se tinrent d'abord, irrégulièrement, dans les diverses résidences des ducs. A partir de Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre, il y en eut deux par an, à Caen; plus tard, ce fut à Rouen. L'échiquier fut conservé après la conquête de la Normandie par Philippe Auguste; mais le roi y déléguait régulièrement ses commissaires. Louis XII l'éleva en cour permanente en 1499, et François I^{er} lui donna le nom de « parlement » (1515).

— Instit. polit. L'origine de l'Echiquier (en angl. *Exchequer*), ministère britannique des Finances, remonte au Moyen Âge; il doit son nom au tapis divisé en cases sur lequel on effectuait primitivement les comptes au moyen de jetons. Au début du XI^e s., Henri I^{er} confia l'administration financière du royaume à un certain nombre de conseillers. Cet organisme, développé et mis au point par Henri II, comprenait un Haut-Echiquier, chargé du contrôle des comptes, et un Bas-Echiquier, s'occupant de la perception. Sous Henri III, qui le transféra de Winchester à son palais de Westminster, l'Echiquier devint indépendant de la *Curia regis*, et l'officier en charge du sceau et de la rédaction des actes prit le titre de chancelier de l'Echiquier, titre encore porté par les ministres contemporains. C'est aussi vers le milieu du XIII^e s. que commence à appa-

raître un organisme judiciaire, d'où est issue la Cour de l'Echiquier, chargé du contentieux administratif et de toute question intéressant le Trésor public. La réforme de 1873 a fondé cette Cour dans la High Court of Justice.

ÉCHIRÉ, comm. des Deux-Sèvres (arrond. de Niort), dans la plaine de Niort, sur la Sèvre Niortaise; 1 345 hab. (565 aggl.). Château ruiné de Coudray-Salbart, dont subsistent l'enceinte, trois tours et le donjon haut de 50 m. Eglise en partie romane du XII^e s. Beurre renommé.

ÉCHIROLLES, comm. de l'Isère (arrond. de Grenoble), dans la banlieue sud de Grenoble; 3 762 hab. (439 aggl.). Scierie.

ÉCHIS [kis] n. m. Serpent venimeux des régions désertiques de l'Ancien Monde. (Famille des vipéridés.)

— ENCYCL. L'espèce la plus commune est *Echis carinatus*, répandue dans les régions sèches et sablonneuses d'Afrique et d'Asie, depuis l'Égypte jusqu'en Afghanistan. C'est l'*éja* ou *vipère des Pyramides*, l'*ajajé* et le *kupper* du Sind.

ECHITES [ekites] n. m. Arbrisseau vénéneux d'Amérique tropicale. (Les echites sont des arbrisseaux volumineux, à grandes fleurs blanches, jaunes ou rouges, à suc blanchâtre vénéneux. On en connaît une quarantaine d'espèces. Famille des apocynacées.)

ECHIU [kjom] n. m. Plante à fleurs irrégulières, bleues, violacées, blanches ou rosées, ressemblant aux machoires d'une vipère, poussant dans les sables maritimes. (Famille des borraginacées.) [Syn. *VIPÉRINE*.]

ÉCHIURES [ekjyr] ou **ÉCHIURIENS** n. m. pl. Classe d'animaux marins à corps en forme de saucisson, non segmenté extérieurement et muni d'une trompe creusée en gouttière et de longues soies à l'extrémité postérieure. (Principaux genres : *echiurus*, *bonellia*, *thalassaea*.)

ECHKENDJI [ekendzi] n. m. (du turc *ekenci*, cheval ambleur). Elite des troupes de cavalerie dites *sipahis* créées par Murat I^{er} (1359-1389).

ECHMADZIN. V. *ETCHMIADZINE*.

ÉCHO [ko] n. m. (lat. *echo*; du gr. *ēkhō*). Répétition d'un son répercuté par un corps : *Une de ces questions comiques dont l'écho ne doit répondre que la dernière syllabe* (Giraudoux). || Obstacle qui produit l'écho : *Notes de montagnes, jetées d'écho en écho pour retentir du bord d'un torrent au bord opposé* (Chateaubriand). || Lieu où le son est répercuté : *Et je lance aux échos les noms des dieux obscurs* (Valéry). || — Fig. Reproduction, imitation : *Comme un puissant écho des choses d'autrefois* (Verlaine). || Propos répétés par quelqu'un : *Il ne faut pas se fier aux cancans, aux échos*. || Personne qui n'est que l'imitatrice fidèle ou servile d'une pensée, d'un fait, d'un individu : *Il n'est que l'écho de quelqu'un qu'il vient de quitter* (La Bruyère). || Adhésion, réponse favorable : *Motion qui ne trouve pas d'écho*. || Titre sous lequel on désigne, dans les journaux, les nouvelles qui circulent dans les salons et les lieux publics.

— Loc. div. *Se faire l'écho de*, accueillir, propager : *Il ne faut jamais se faire l'écho de la médisance*. || *En écho*, en faisant écho. || *A tous les échos*, publiquement, avec une intention de large diffusion : *Répandre une nouvelle à tous les échos*.

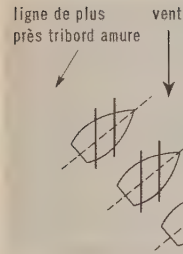
— Acoust. *Echo flottant*, suite rapide d'échos simples provenant d'une source unique et non perçus distinctement. || *Echo multiple*, succession d'échos simples provenant d'une source unique et perçus distinctement. || *Echo simple*, effet d'une onde acoustique qui parvient à un point donné, après réflexion, avec une intensité et un retard suffisants pour être perçue comme distincte de l'onde directe par un auditeur placé en ce point. (V. *SALLE RÉVÉRBÉRANTE*.)

— Electr. Radiotechn. *Echo des antipodes*, phénomène provenant de ce que les ondes électriques arrivent concordantes à l'antipode d'un poste transmetteur, de sorte qu'on y perçoit le maximum d'audition, tandis que dans les régions voisines de l'antipode, il y a interférence et, par suite, des zones d'audition et des zones de silence.

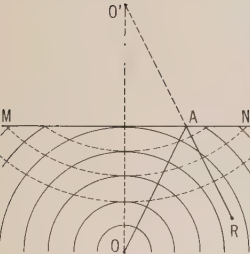
— Littér. Petit vers consistant dans la répétition de la dernière syllabe du vers précédent.



échinorynque



échiquier (mar.)



écho (acoust.)

- O source sonore
- MN obstacle
- OA rayon incident
- AR rayon réfléchi
- O' image sonore

poésie contenant de ces vers. (En voici un exemple, dans un vaudeville de Panard :

Et l'on voit des commis
Mis
Comme des princes,
Qui jadis sont venus
Nus
De leurs provinces.

L'écho a quelquefois été employé dans la prose; ainsi dans le dialogue d'Erasme : *Juvenis et Echo*, et chez Rabelais : *Comment Panurge se conseille à Pantagruel, pour savoir s'il se doit marier*.

— Mus. Un des claviers d'un orgue, ou demi-clavier de 27 à 33 notes, qui fait son apparition en France au début du XVII^e s. Ce clavier permettait de répondre aux sonorités plus franches des claviers inférieurs. Aujourd'hui, on donne à l'écho la même étendue qu'aux autres claviers.)

— Télév. Image perturbatrice de télévision, due à une onde indirecte qui a parcouru un chemin plus long que l'onde directe. (L'écho est négatif lorsque les variations de luminosité sont opposées à celles de l'image originale; il est positif si ces variations correspondent à celles de l'image originale. Les échos se manifestent par une ou plusieurs images décalées par rapport à l'image normale.)

— ENCYCL. Acoust. Lorsqu'une onde sonore rencontre un obstacle rigide, elle se réfléchit comme les ondes lumineuses se réfléchissent sur un miroir. Un observateur qui émet un son bref devant un obstacle entendra donc son une seconde fois au bout d'un temps égal à celui que met le son pour parcourir deux fois la distance séparant l'observateur de l'obstacle. Ce second son, perçu après le premier, constitue l'écho.

Pour que le second son soit distingué du premier, il faut que ces deux sons soient séparés par un intervalle de temps de l'ordre d'un dixième de seconde; le son parcourant 34 m pendant ce temps, l'observateur ne distinguera donc l'écho du son direct que s'il est au moins à 17 m de l'obstacle. Pour des distances plus faibles, l'écho n'est plus distingué du son direct, il le prolonge simplement. Pour des distances plus grandes, l'écho peut répéter plusieurs sons successifs, par exemple plusieurs syllabes. Selon qu'il peut en répéter une, deux, etc., l'écho est dit *monosyllabique*, *dissyllabique*, etc.

Dans certains cas, il peut y avoir différents obstacles placés à des distances plus ou moins grandes de l'observateur, et, par suite, on peut avoir un *double écho*, un *triple écho*, etc. A Woodstock Park, près d'Oxford, se produit un écho répétant vingt fois une syllabe.

Quand les échos multiples ne peuvent se distinguer les uns des autres, le son initial est prolongé par une traînée sonore qui peut être appréciable si les obstacles réfléchissent bien le son (surfaces compactes, rigides et lisses). C'est le phénomène de réverbération dans les salles, les églises, etc. Dans un des caveaux du Panthéon (Paris), un coup sec frappé sur le pan d'un vêtement donne un grondement analogue à celui du tonnerre.

Écho de Paris (L'), journal quotidien, fondé en 1884 par V. Simond et dirigé ensuite par son fils, H. Simond. Orienté d'abord vers la littérature et l'art, avec la collaboration d'écrivains comme A. Daudet, J.-K. Huysmans, Maupassant, C. Mendès, il devint ensuite un journal de tendance catholique et conservatrice avec des collaborateurs tels que M. Barrès, A. de Mun, R. Bazin, P. Bourget, H. Bordeaux. *L'Echo de Paris* fut l'un des organes du « Bloc national » et des républicains nationaux entre les deux guerres. Après la démission de son directeur en 1937, il fut racheté en 1938 par L. Bailby qui, depuis 1933, dirigeait le *Journal*, quotidien du matin qui s'était lancé au moment de l'affaire Stavisky et du 6 février 1934. Publié depuis sous le titre *Jour-Echo de Paris* (28 mars 1938), il disparut en mars 1942; il était alors publié à Clermont-Ferrand.

ÉCHO ou **ÊKHÔ**, nymphe des sources et des forêts, personnification de l'écho. Elevée par les nymphes, instruite par les muses, elle recherchait la solitude, fuyait les dieux et les hommes. Repoussé par elle et jaloux de ses talents, Pan excita contre elle les bergers du pays, qui la mirent en pièces et dispersèrent ses membres par toute la Terre. — D'après une autre tradition, Echo aimait Narcisse d'un

amour malheureux; elle mourut de douleur, et continua de se plaindre dans les forêts et les montagnes. — Enfin, d'après un récit d'Ovide, Echo aurait favorisé les amours de Zeus, en amusant Héra de son bavardage pendant que le maître des dieux courtisait les nymphes. Mais Héra s'aperçut du stratagème : elle changea la jeune fille en écho, la condamnant à ne plus pouvoir répéter que la dernière syllabe des mots.

ÉCHOCINÉSIE ou **ÉCHOKINÉSIE** [ko] n. f. (gr. *êkhô*, écho, et *kinêsis*, mouvement). Neurol. et Psychiatr. Imitation immédiate et fidèle des mouvements d'autrui, observée chez les primitifs, les débiles mentaux et chez certains déments.

ÉCHOGRAPHIE [ko] n. f. (gr. *êkhô*, écho, et *graphê*, écriture). Neurol. et Psychiatr. Trouble qui consiste, pour un malade, à écrire plusieurs fois les mots ou phrases qu'on lui a dictés.

ÉCHOIR v. intr. ou tr. ind. (lat. pop. **excedere*). [Il] *échoit*, il *échet* (archaïque), *ils échoient*, *ils échètent* (archaïque). Il *échoyait* ou il *échétait*. Il *échut*. Il *échoua*, il *écherra* (archaïque). Il *échouait*, il *écherrait* (archaïque). Qu'il *échoie*, qu'il *échée* (archaïque), qu'il *échût*. *Échétant*. *Echu*, e. Le verbe se conjugue avec l'auxil. être aux temps composés. Etre dévolu par le sort, le hasard; être donné en partage : *Les premiers alleux furent les terres qui échurent aux vainqueurs par tirage au sort ou partage* (Guizot); et *impers.* : *Personne à laquelle il est échu un héritage inattendu*. || Arriver à échéance : *Terme qui échoit à la Saint-Jean*. || Arriver, se rencontrer, tomber (vieilli) : *Si tu refuses ces conditions, mal t'écherra, car aussitôt je te tuerai* (Huysmans). || *S'il y échoit* (ou *échet*), si le cas se présente.

ÉCHOLALIE [ko] n. f. (gr. *êkhô*, écho, et *lalê*, bavardage). Neurol. et Psychiatr. Répétition immédiate et fidèle des mots ou des phrases qui viennent d'être entendus : *On observe l'écholalie chez les sujets particulièrement suggestibles ou en cas de déficit intellectuel important*.

ÉCHOMATISME [ko] n. m. (gr. *êkhô*, son, et *matos*, recherche). Neurol. et Psychiatr. Trouble qui consiste à répéter les paroles, imiter les gestes et les attitudes d'autrui. (Il comprend deux modalités principales : l'échocinésie et l'écholalie.)

ÉCHOMÉTRIE [ko] n. f. (gr. *êkhô*, son, et *mêtrie*). Archit. Art de construire les bâtiments en calculant et en combinant la réflexion des sons.

ÉCHOMÉTRIQUE [ko] adj. Relatif à l'échométrie : *Science, calcul échométrique*.

ÉCHOMIMIE [ko] n. f. (gr. *êkhô*, écho, et *mimos*, qui imite). Neurol. et Psychiatr. Imitation immédiate et fidèle des jeux de physiologie d'autrui, observée chez certains psychopathes. (V. ÉCHOCINÉSIE.)

ÉCHOPPAGE n. m. Action d'échopper.

ÉCHOPPE n. f. (anc. néerl. *schoppe*). Petite boutique en planches : *Le forgeron Avril exerçait encore, dans une échoppe séculaire, le métier primitif qu'il avait hérité de générations de maréchaux-ferrants* (Aragon).

— Dr. féod. Droit d'échoppe, droit perçu par le seigneur sur les marchands qui, aux jours de foire et de marché, installaient des échoppes le long des rues.

— ENCYCL. L'échoppe ne se rencontre plus guère qu'exceptionnellement à Paris, mais autrefois le Louvre, le Palais-Royal, les quais, les ponts, les rues se trouvaient encombrés, obstrués par les échoppes.

Petites boutiques fixes ou mobiles, placées en avant des maisons, elles avaient été autorisées par Saint Louis en faveur des veuves ou orphelines pauvres de maîtres de métiers; mais tout le monde en établissait : les rues, même les plus larges, s'en trouvaient fâcheusement rétrécies. Au XVIII^e s., on n'autorisa plus que l'établissement d'échoppes mobiles, placées le matin et enlevées le soir.

— Dr. admin. L'autorité municipale (à Paris, le préfet de police) donne la permission d'établir des échoppes en deçà de l'alignement des rues et places. Les marchands sous échoppe sont assujettis à une patente d'un tarif réduit.

ÉCHOPPE n. f. (anc. franç. *eschalpe*, couteau à racler; lat. *scalprum*, ciseau). Grav.



« ÉCHO et Narcisse »
par Nicolas Poussin
Louvre

Pointe d'acier dont se servent les aquafortistes. || Burin à lame plate ou arrondie, et de largeur variable, dont se servent les graveurs et les orfèvres. || Ancien outil d'essayeur, qui servait à détacher les parcelles d'argent qu'on voulait essayer.

ÉCHOPPER v. tr. Travailler avec l'échoppe. || Enlever avec un ciseau les jets d'un métal fondu. || Enlever avec l'échoppe les parties plus ou moins larges constituant les blancs, dans la gravure sur bois ou sur métaux. || Enlever sur un cliché, à l'aide de l'échoppe, un signe, une partie haute, etc.

ÉCHOPRAXIE [ko] n. f. (gr. *êkhô*, écho, et *praxis*, action). Neurol. Imitation immédiate et fidèle des gestes d'autrui observée chez certains psychopathes. (V. ÉCHOCINÉSIE.)

ÉCHOTIER [ko] n. m. Rédacteur chargé des échos dans un journal.

ÉCHOUAGE ou **ÉCHOUEMENT** n. m. Etat d'un navire qui, soit par accident, soit de propos délibéré, repose sur le fond et cesse de flotter par manque d'eau. (On fait parfois une distinction entre les deux mots, « échouement » désignant un contact avec le fond dû à un cas fortuit, alors qu'« échouage » impliquerait un acte volontaire : *échouage au bassin*, ou un cas prévu : *échouage dans un bassin de marée*.) || Endroit où un bateau, une embarcation peuvent s'échouer sans danger. || *Cale d'échouage*, endroit où un navire peut se mettre à sec pour être caréné. || *Port d'échouage*, dans un port à marée, avant-port dans lequel il ne reste pas aux navires assez d'eau à marée basse pour flotter.

ÉCHOUER v. intr. (origine inconnue). Mar. Rester sur le fond et ne pouvoir plus naviguer par défaut de profondeur d'eau; se trouver sur un bâtiment auquel cet accident arrive : *Navire qui échoue sur un banc de sable*. *Nous échouâmes en sortant du port*. || Etre poussé à la côte, sur les bas-fonds, en parlant d'un objet quelconque : *Beaucoup d'objets, portés par les flots, viennent échouer à la côte*. || — Fig. Ne pas réussir, avorter, manquer; ne pas arriver au but qu'on se proposait : *La vie s'organise; je tâche de l'organiser à ma guise, et souvent j'échoue* (Colette). || S'arrêter par lassitude en un endroit qu'on n'a pas choisi : *Echouer finalement sur un banc de jardin public*.

◆ V. tr. Pousser doucement ou violemment à la côte, sur les bas-fonds : *J'échouais mon bateau au rivage et retournais au château* (Chateaubriand).

— Pêch. *Echouer un poisson*, l'amener au sec en le tirant au moyen de la ligne sans l'épuiseter ni le gaffer.

— **S'échouer** v. pr. Toucher à la côte, sur les bas-fonds. || Se faire échouer à la côte.



échoppes
miniature du XV^e s.
bibl. de l'Arsenal

ECHTER (Michael), peintre allemand (Munich 1812 - *id.* 1879). Il exécuta de grands panneaux pour la décoration du musée national de Bavière et, pour le roi Louis II, de nombreuses compositions inspirées par les opéras de Wagner.

ECHTERNACH, en allem. *Echtern*, ch.-l. de cant. du grand-duché de Luxembourg, sur la Sûre, à la frontière allemande; 3 000 hab. Eglise Saint-Willibrord (XI^e s.); hôtel de ville du XVI^e s. Marché agricole et industries alimentaires. Centre thermal et touristique. Echternach a pour origine l'abbaye qu'y fonda, en 698, saint Willibrord, apôtre des Frisons. Ses abbés étaient princes du Saint Empire. L'abbaye fut sécularisée par les Français en 1793. La ville fut très endommagée pendant la Seconde Guerre mondiale.

ÉCHUTE n. f. Dr. féod. Droit accordant au seigneur l'héritage des biens d'un serf. Il fut supprimé en 1779.

ÉCIDIE n. f. Une des formes fructifères des champignons de l'ordre des urédinales.

— **ENCYCL.** L'*écidie* naît généralement à la face inférieure des feuilles. Son conceptacle renferme des spores (écidiospores) disposées en chaînes. On distingue plusieurs types d'écidies suivant l'existence ou le développement de l'enveloppe du conceptacle : l'*écidium*, le *raetelia*, le *péridermium* et le *œoma*.

ÉCIDIOLE n. f. Une des formes fructifères des champignons de l'ordre des urédinales, appelée aussi SPERMOGONIE ou PYCNIDE.

— **ENCYCL.** L'*écidole*, à l'inverse des écidiées, naît généralement à la face supérieure des feuilles. Elle a la forme d'une petite outre qui s'ouvre à son sommet et par où s'échappent de minuscules spores (écidiolispores, pycniospores ou spermaties). On a montré que les écidiolies de certaines espèces jouaient un rôle dans la sexualité de ces champignons.

ÉCIDIOLOSPORE n. f. V. ÉCIDIOLE.

ÉCIDIOSPORE n. f. Nom donné aux spores nées dans les écidiées des urédinales.

ÉCIJA, v. d'Espagne, en Andalousie (prov. de Séville), sur le Genil; 41 700 hab. Ville d'aspect pittoresque, gardant le monastère dit de « las Teresas », important palais mauresque du XIV^e s., l'église San Gil (très belle tour baroque) et des monuments divers des XVI^e, XVII^e et XVIII^e s.

ÉCIMABLE adj. Qu'on peut écimer : *Arbre écimable*.

ÉCIMAGE n. m. Action de couper la cime d'un végétal.

— **ENCYCL.** On pratique l'*écimage* pour forcer un végétal à croître en épaisseur plutôt qu'en hauteur. Il favorise naturellement la croissance des organes inférieurs; on écime le blé trop vigoureux pour éviter la verse, le tabac pour augmenter la grandeur des feuilles, le maïs pour obtenir de plus gros épis, etc. En viticulture, l'*écimage* rogne les sarments au ras de l'échelas; la vigne offre ainsi moins de prise au vent, et les frais d'attache sont réduits.

ÉCIMÉ adj. m. Hérald. Se dit du chevron dont la pointe est coupée.

ÉCIMER v. tr. Enlever la cime d'un arbre ou d'une plante : *Écimer des poiriers, des pieds de tabac*. || *Par extens.* Rabattre, rogner le sommet de : *On rencontre à chaque pas des femmes, quelquefois jolies sous leur petit chapeau national écimé et bordé de rubans* (Gautier).

ÉCIMEUSE n. f. Machine utilisée dans l'*écimage* du blé, et qui consiste en un bâti pourvu d'une barre de coupe (entre 15 et 30 cm du sol) animée d'un mouvement de va-et-vient, qui lui est communiqué par les roues porteuses.

ÉCIR n. m. En Auvergne, tourmente provoquée par la bise, pendant l'hiver, et qui soulève des tourbillons de neige.

ÉCITODULUS [lys] n. m. Staphylin du Brésil, commensal d'*Eciton* *legionis*, fourni à grandes mandibules. (Nom sc. : *Ecitodulus crassicornis*. Le genre fait partie des coléoptères, famille des staphylinidés.)

ECITON n. m. Fourmi américaine qui mène une existence errante et n'établit pas de nids fixes. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des formicidés, tribu des myrmicidés.)

— **ENCYCL.** Ces fourmis sont remarquables par les différences que présentent les ouvrières dans la même espèce, les unes ayant des mandibules longues et crochues et une grosse tête, les autres étant moins grandes et ayant la tête petite. Les *ecitons* se déplacent par troupes immenses, jusqu'à un million d'individus, détruisant tous les animaux de petite taille sur leur passage, pénétrant même dans les maisons, comme les fameuses *fourmis de visite* ou à *parasol* (*attas*). C'est surtout *Eciton* *predator* qui entre dans les habitations. Cette fourmi détruit en quelques instants tous les insectes et araignées.

ECK (Johann MAIER, dit *Johann d'*), théologien catholique allemand (Egg an der Güns, Souabe, 1486 - Ingolstadt 1543). Il fut le premier à attaquer dans ses *Obelisci* les thèses de Luther sur les indulgences. Le réformateur y répondit par les *Asterici*. Au colloque de Leipzig (1519), d'Eck triompha des thèses de Luther. En 1525, il fit paraître, contre Mélancthon, un exposé des dogmes catholiques. Il disputa contre Gcolampade à Bade (1526), contre Urbain Rhégius à Augsbourg (1527). Il prit enfin part aux colloques de Worms (1540) et de Ratisbonne (1541).

ECK (Friedrich), violoniste allemand (Munheim 1766 - Bamberg 1810). Musicien de la Cour, puis chef d'orchestre de l'Opéra de Munich (1788), il était réputé comme l'un des premiers virtuoses de son temps. Après son mariage, il émigra en France, et habita Paris et la banlieue de Nancy. Il a publié plusieurs concertos de violon et un concerto pour deux violons. — Son frère, FRANZ (Mannheim 1774 - Strasbourg 1804), reçut ses conseils et fut lui aussi un exécutant de premier ordre. Il fit partie de l'orchestre de Munich, puis se rendit à Saint-Petersbourg, où il fut violon solo de l'orchestre de la Cour. Mais, expulsé de Russie, il perdit la raison.

Eck (FISTULE D'), intervention chirurgicale qui réalise la dérivation du sang de la veine porte dans la veine cave inférieure. Elle doit son nom au physiologiste russe Nikolaï Vladimirovitch *Eck*.

ECKARDT (Johann Gottfried), pianiste virtuose allemand (Augsbourg 1735 - Paris 1809). Eckardt, qui vécut à Paris à partir de 1758, a écrit des sonates et des variations pour piano.

ECKART ou **ECKHART** (Johann, dit *Maitre*), dominicain et philosophe mystique allemand (Hochheim, près de Gotha, v. 1260 - Cologne 1327). Maitre es arts à Paris en 1300, sa réputation le fit appeler à Rome comme conseiller du pape Boniface VIII dans sa lutte contre Philippe Auguste. Provincial de son ordre pour la Saxe (1304), vicaire général pour la Bohême (1307), il fit, en 1311, un séjour à Paris, puis alla professer la théologie à Strasbourg. Deux ans après sa mort, en 1329, le pape condamna quelques-unes de ses propositions. Son système philosophique est un panthéisme analogue à celui des mystiques alexandrins, de Plotin et de Scot Erigène. Il eut pour disciples les mystiques Johannes Tauler (1300-1361), Heinrich Suso (Seuse) (1300-1365), Johannes Van Ruusbroec (1293-1381), et exerça une grande influence sur la philosophie allemande. (→ Biblio.)

Eckart le Fidèle, en allem. *der Getreue Eckart*, héros des légendes germaniques. Il tente de protéger les « Harlungen » et leur trésor contre la rapacité du roi Ermanrich, mais en vain. Il repartit dans la légende de *Tannhäuser*, où il a mission d'écarter les imprudents de la grotte de Vénus, et dans divers poèmes de Goethe et de Tieck.

ECKAVYL n. m. (nom déposé). Matière à mouler à base de chlorure de polyvinyle.

ECKBOLSHEIM, comm. du Bas-Rhin (arrond. de Strasbourg), dans la banlieue de Strasbourg; 3 514 hab.

ECKENER (Hugo), savant allemand (Flensburg 1868 - Friedrichshafen 1954). Il entra, en 1908, dans la compagnie d'aéronautique du comte Zeppelin, dont il prit la direction après 1918. Malgré les limitations imposées par le traité de Versailles, il s'employa énergiquement à ranimer l'industrie aéronautique et fit faire des progrès importants à la construction des dirigeables. Une collecte nationale lui permit de construire le LZ 127 *Graf Zeppelin*, plus grand et plus rapide que tous ses devanciers, avec lequel il traversa

l'Atlantique Sud en octobre 1928 et l'Atlantique Nord en août 1929, pour établir ensuite une liaison régulière avec l'Amérique du Sud.

ECKER (Alexander), anatomiste allemand (Fribourg-en-Brigau 1816 - *id.* 1887). Professeur d'anatomie et de physiologie à Bâle, en 1844, il retourna à Fribourg prendre la chaire de Siebold, en 1850; il s'occupa d'histologie puis d'anatomie comparée et d'embryologie, et enfin d'anthropologie.

ECKERMANN (Johann Peter), écrivain allemand (Winsen an der Luhe, Hanovre, 1792 - Weimar 1854). Il avait publié *Documents pour la poésie* (1823) lorsqu'il se rendit à Weimar, où il devint le secrétaire et l'ami de Goethe. Son principal mérite est d'avoir scrupuleusement recueilli ses *Entretiens avec Goethe* (*Gespräche mit Goethe in den letzten Jahren seines Lebens*) (1836-1848), qui renferment de précieux documents pour la dernière période de la vie de l'illustre écrivain.

ECKERNFÖRDE, v. d'Allemagne (Allem. occid., Schleswig-Holstein), sur la Baltique; 23 000 hab. Port de pêche et station balnéaire. Conserveries de poisson. Constructions mécaniques. Eckernförde fut, au XVIII^e s., un centre de céramiques.

ECKERSBERG (Christoffer Vilhelm), peintre danois (Varnøse, près d'Aabenraa, 1783 - Copenhague 1853). D'abord élève à l'Académie de Copenhague, il passa trois ans à Paris dans l'atelier de L. David (1811-1813) puis se rendit à Rome, où Thorvaldsen l'influença. De retour à Copenhague en 1816, il devint professeur à l'Académie (1818). On lui doit des scènes mythologiques, des portraits (*Thorvaldsen, la Famille Natanson*), des vues de Paris et de Rome, des marines, des scènes de la vie quotidienne à Copenhague (*l'Incendie du Langebro*); considéré comme chef d'école, il est largement représenté dans les musées de son pays.

ECKERT (Karl), musicien allemand (Potsdam 1820 - Berlin 1879). Enfant prodige, il fit, à peine âgé de dix-sept ans, représenter deux opéras. Chef d'orchestre à Paris au Théâtre-Italien (1853), à l'Opéra impérial à Vienne, à Stuttgart, à Munich, enfin à l'Opéra de Berlin (1868), en même temps que directeur des concerts de la Cour, il a laissé un oratorio, une symphonie, une ouverture de fête, un trio, plusieurs recueils de lieder.

ECKHART (Johann). V. **ECKART**.

ECKHEL (le P. Joseph Hilarius), numismate autrichien (Enzersfeld 1737 - Vienne 1798). Nommé en 1774 directeur du cabinet des Médailles impérial de Vienne, il publia, dès 1775, un choix de pièces de la collection impériale, de celles du grand-duc de Toscane, du P. Granelli, de Vicazy, de Festeticz, de Savorgnano, etc. Son œuvre magistrale, qui rend encore aujourd'hui les plus grands services, sorte de code de la numismatique, est la *Doctrina numorum veterum*, parue, en huit volumes, à Vienne (1792-1798).

ECKMANN (Otto), peintre allemand (Hambourg 1865 - Badenweiler, Bade, 1902). Professeur à l'Ecole des arts décoratifs de Berlin (1897), il joua un rôle dans la rénovation des arts appliqués, fonda la Manufacture de Scherbeck, et illustra diverses œuvres de Sudermann et d'Hauptmann.

ECKMÜHL ou **EGGMÜHL**, village d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), sur la Grande Laber. Le 22 avril 1809, victoire de Napoléon I^{er} sur les Autrichiens de l'archiduc Charles, qui valut à Davout le titre de PRINCE D'ECKMÜHL.

ECKMÜHL (prince d'). V. **DAVOUT**.

Eckmühl (PHARE D'), phare installé sur la pointe de Penmarch (Finistère) et situé par 47° 47,9 de latitude Nord et 4° 22,4 de longitude Ouest. C'est un des plus beaux phares de la côte française, construit en 1892 grâce à la munificence (300 000 F) de la marquise de Blocqueville, fille de Davout, prince d'Eckmühl. Il consiste en une tour de granit qui s'élève à 60 m au-dessus des plus hautes marées; le feu électrique qui la domine a une intensité lumineuse de deux millions de bougies et peut être vu, par temps clair, à une distance de 29 milles marins (52 km). Il émet un éclat blanc toutes les 5 secondes (durée de l'éclat 0,2 s). L'équipement est complété par un radiophare et par une sirène de brume à air comprimé qui émet un son



phare d'ECKMÜHL

de 3 secondes par minute. Ce phare est un des points caractéristiques d'atterrissage de la côte française de l'Atlantique.

ECKSTEIN (Nicolas, baron d'), publiciste et philosophe français, d'origine danoise (Copenhague 1790 - Paris 1861). Il était entré en relation, au Danemark, avec des émigrés français, avec lesquels il conserva des liens. Il faisait partie de la police de Gand pendant les Cent-Jours. Il gagna alors la faveur de Louis XVIII, qu'il suivit en France, devint inspecteur général au ministère de la Police, puis historiographe au ministère des Affaires étrangères. Il fonda le *Catholique* (1826), collabora à plusieurs journaux et revues, notamment à l'*Avenir*. Grand voyageur, le baron d'Eckstein révéla en France les littératures asiatiques.

ECKSTEIN (Ernst), écrivain allemand (Giessen 1845 - Dresde 1900). Il a publié les œuvres les plus diverses, mais il reste surtout connu pour ses romans historiques inspirés de l'Antiquité (*les Claudiens*, 1881) et par les récits humoristiques qu'il consacre à la vie scolaire : *En classe de seconde et de première* (*Der Besuch im Karzer*) [1875].

ÉCLABOUSSEMENT n. m. Action de faire rejaillir de la boue ou un liquide quelconque sur quelqu'un ou quelque chose : *Un éclatant tourbillon d'ailes et l'éclaboussement de l'écume!* (Claudel).

ÉCLABOUSER v. tr. (de l'anc. franç. *esclaboter*; de *éclater*). Faire jaillir de l'eau, de la boue, etc., sur : *Voiture qui éclabousse les passants.* || — Fig. Rejaillir sur quelqu'un en le salissant : *Scandale qui a éclaboussé toute la famille.* || Étaler son luxe, écraser de son dédain : *Le parvenu veut éclabousser tout le monde.*

ÉCLABOUSSURE n. f. Eau, boue, etc., qui a jailli : *Elle tourna la tête, comme pour éviter les éclaboussures du sang* (Zola). || *Par extens.* Fragment de matière solide, qui se détache et vole en éclats. || — Fig. et fam. Contrecoup reçu dans le voisinage de gens qui se battent : *Recevoir des éclaboussures.* || Contrecoup qui résulte d'un acte ou d'un événement fâcheux : *Les éclaboussures d'un scandale.*

ÉCLAIR n. m. (déverbal de *éclairer*). Ensemble des manifestations lumineuses provoquées par les décharges électriques, au cours d'un orage. (V. part. *encycl.*) || *Par extens.* Lumière vive et instantanée. || *Eclat* vif, scintillant, mobile : *L'éclair des regards, des diamants.* || Fig. Manifestation soudaine et passagère; fait qui ne dure pas; bref moment : *C'était comme un éclair de passion, rapide et aveuglant, dans un ciel mort* (Zola). *Vous saisissez par éclairs une conversation qui est plus que spirituelle* (Nerval).

— Loc. div. Comme l'éclair, comme un éclair, avec une extrême rapidité. || *Prompt, rapide comme l'éclair; plus prompt, plus rapide que l'éclair*, extrêmement prompt ou rapide.

— Chim. Eclaircissement brusque du bain d'argent, au moment où la coupellation se termine : *Cet essai d'argent a fait l'éclair.*

— Pâtiss. Gâteau de forme allongée, contenant de la crème et dont le dessus est glacé : *Un éclair au café.*

— Pétr. *Point d'éclair*, température d'inflammation d'un produit. (Cette température ne doit pas être inférieure à 40 °C pour le pétrole lampant, à 70 °C pour le gas-oil et les fuels. On chauffe lentement l'échantillon

dans un petit récipient et on note la température la plus basse à laquelle on réussit à enflammer les vapeurs dégagées.) [Syn. INFLAMMAÉILITÉ.]

— Photogr. Lumière très brève et d'une grande puissance, produite par une *lampe* éclair* ou par la combustion instantanée d'un mélange dosé, à base de poudre de magnésium ou d'aluminium : *Eclair électronique. Eclair magnésique.*

◆ Adj. Fig. Très rapide : *Guerre éclair.*

— Photogr. *Poudre éclair*, mélange de poudre d'aluminium et de perchlorate de potassium (parfois chlorate), dont se servaient, avant de disposer des lampes éclair, les photographes pour illuminer le sujet. (Syn. *POUDRE PHOTOGENIQUE*.)

— ENCYCL. Les nuages à développement vertical provoquent l'accumulation de charges électriques énormes en différents points de l'atmosphère (v. *ÉLECTRICITÉ*). Les décharges entre la base d'un nuage et le sol, ou entre deux nuages, ou à l'intérieur d'un nuage, constituent le phénomène de la *foudre*. On dit que la foudre tombe sur un point de la Terre, lorsque l'étincelle de décharge jaillit entre un nuage et ce point. Le terme *éclair* désigne les manifestations lumineuses de la foudre, et le terme *tonnerre*, le bruit qui les accompagne.

Les photographies d'éclairs obtenues avec la chambre photographique ordinaire ont permis d'identifier quelques formes caractéristiques : ramifiée, sinuose, en chapelet, etc. La structure de l'éclair est aujourd'hui bien connue, grâce à la chambre photographique de Boys, comportant deux objectifs tournants et une plaque fixe. Un éclair se compose de décharges partielles (3 à 40) séparées par des intervalles de 1/100 de seconde. Les décharges sont descendantes, ascendantes, ou formées d'un trait aller et retour entre le nuage et le sol. Cette structure complexe explique les roulements du tonnerre. L'énergie développée atteint plusieurs milliards de joules, d'où des effets violents : objets volatilisés, animaux tués, etc.

Éclair (L'), journal quotidien fondé à Paris en 1888. Ses principaux collaborateurs furent : Emm. Arène, Camille Pelletan, Séverine, E. Bergerat, E. Buré. Il devint, sous la direction d'Ernest Judet, un journal conservateur, il fusionna, en 1924, avec l'*Avenir*, pour disparaître peu après.

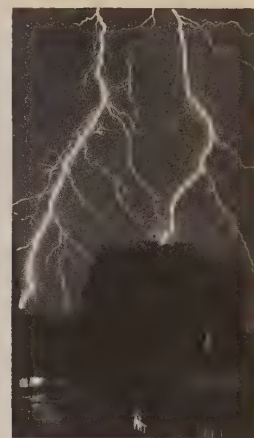
ÉCLAIRAGE n. m. Action ou manière d'éclairer par un moyen artificiel. || Moyen, manière d'éclairer, de faire la lumière. || Quantité de lumière correspondant au flux lumineux émis ou reçu pendant un temps donné. || *Eclairage indirect*, mode d'éclairage d'une pièce d'habitation, dans lequel toute la lumière est dirigée vers le plafond, qui devient ainsi une source lumineuse de grandes dimensions. (On obtient par ce moyen une lumière douce, qui ne donne pas d'ombres, mais dont le prix de revient est assez élevé, à cause de la lumière absorbée par la diffusion.) || *Eclairage sans ombre*, éclairage produit par une source lumineuse de grande surface, qui supprime pratiquement les ombres portées. || *Eclairage scialytique*, éclairage intense et sans ombres portées : *L'éclairage scialytique s'est généralisé dans les salles de chirurgie.* || *Gaz d'éclairage*, mélange de gaz combustibles obtenu par la distillation de la houille, et que l'on emploie pour l'éclairage et le chauffage. (On dit mieux *GAZ DE VILLE*.) || Fig. Manière d'en-

visager une chose : *Donner leur éclairage véritable à ces événements.*

— ENCYCL. Dans la haute Antiquité, on ne demandait pas seulement la lumière à la flamme des foyers, mais à des brasiers montés sur des tripédales, à des torches portées par des hommes, à des lampes à huile, dont les spécimens remontent aux Phéniciens. L'huile minérale, même, était connue dès l'époque romaine; les chandelles de suif étaient employées aux temps classiques; des lanternes portatives, où la corne, la vessie, la toile huilée garantissaient la lumière contre le vent, étaient d'un usage courant. Les riches Romains avaient des *laternarii* pour s'éclairer dans les rues. Au Moyen Âge, les procédés d'éclairage restèrent les mêmes; les torches, le plus souvent tenues par des valets, et les flambeaux de cire ou de suif illuminaient les réunions; il y avait dans certaines cérémonies (mariages princiers) des danses des flambeaux. L'usage des chandelles remonte au IV^e s. Dans les églises, le luminaire était très développé : chandeliers, candélabres, suspensions diverses y répandaient la lumière des cierges ou de l'huile. Les lampes demeurèrent fort longtemps du même système que dans l'Antiquité; Cardan y apporta quelques améliorations. C'est seulement en 1787 qu'Argand inventa la lampe à double courant d'air, exploitée par Quinquet. En 1786, Lebon découvrit le gaz d'éclairage; mais c'est en Angleterre que l'application en fut faite dans les manufactures (1805), et c'est Windsor qui l'introduisit à Paris en 1817. L'éclairage électrique, qui commença avec la lampe à arc de Davy en 1813, s'est développé après la mise au point, en 1879, par Edison, de la première lampe à incandescence d'usage pratique. Ce moyen d'éclairage lui-même est maintenant doublé par des techniques nouvelles employant des lampes à décharge et, surtout, les lampes fluorescentes. Celles-ci sont utilisées aussi bien pour l'éclairage intérieur, dans les maisons, les bureaux, les magasins, les ateliers, que pour les éclairages extérieurs.

Longtemps l'éclairage des rues n'exista pas à Paris. La lumière qui signalait les lieux de débauche, et des chandelles qui, de loin en loin, brûlaient devant des images ou des statues pieuses ne donnaient qu'un éclairage insuffisant. Les recommandations faites de temps à autre (en 1524, par exemple) d'allumer une lanterne au premier étage des maisons n'étaient guère suivies. Le succès des porte-lanternes et torches, établis en 1662 par l'abbé Laudat, donna l'idée de l'éclairage régulier public; La Reynie, dès 1667, fit établir des lanternes à l'extrémité et au milieu des rues. En 1721, il y en avait à Paris 5 772. La lanterne à réverbère de Chateaublanc augmenta la puissance de l'éclairage; il fallut l'intervention de l'Académie des sciences pour substituer l'huile au suif, et, plus tard, c'est la volonté de Louis XVIII qui triompha de l'opposition faite au gaz (éclairage du passage des Panoramas, en 1817), mais la substitution du gaz à l'huile ne se généralisa qu'en 1832. En 1855, l'éclairage de Paris représentait 442 millions de bougies. Actuellement, il est de plus de quarante milliards. Ce n'est qu'en 1879 que l'éclairage électrique commença à être appliqué à l'illumination de Paris.

Longtemps, avec l'huile végétale, on employa la cire (cierges), puis la graisse des animaux (chandelle). La chimie des corps gras ayant fait, avec Chevreul, des progrès importants,



éclair

éclairage

0 10%



100 90%

DIRECT

90 100%

INDIRECT

40 60%

MIXTE

40 60%

INDIRECT DIRECT

60 40%

MIXTE

40 60%

INDIRECT DIRECT

60 40%

MIXTE

40 60%

INDIRECT DIRECT

60 40%

MIXTE

40 60%

INDIRECT DIRECT

60 40%

MIXTE

40 60%

INDIRECT DIRECT

60 40%

MIXTE

40 60%

INDIRECT DIRECT

60 40%

MIXTE

40 60%

INDIRECT DIRECT

60 40%

MIXTE

40 60%

INDIRECT DIRECT

60 40%

MIXTE

40 60%

INDIRECT DIRECT

60 40%

MIXTE

40 60%

INDIRECT DIRECT

bec de gaz

éclairage avenue des Champs-Élysées

scialytique



éclairage
autoroute du Sud
(Seine)



on utilisait les graisses animales de toutes provenances à la fabrication des bougies stéariques; puis les hydrocarbures naturels (pétrole, huile de schiste), les hydrocarbures de transformation (essence de pétrole, gaz d'éclairage) ou de synthèse (acétylène) apportèrent successivement au problème de l'éclairage des solutions de plus en plus parfaites. Au reste, l'éclairage par les hydrocarbures, qui s'est développé dans la seconde moitié du XIX^e s., allait lui-même faire un pas gigantesque avec la découverte des terres rares et de l'incandescence*.

Dans le même temps, l'éclairage électrique avait fait, de son côté, de gros progrès avec l'utilisation, d'une part, de l'arc jaillissant entre deux électrodes de charbon des cornues, placées côte à côte (bougie Jablochkov) ou bout à bout (lampes à arc), et, d'autre part, des lampes à incandescence : celles-ci sont des ampoules de verre dans lesquelles on dispose un filament tenu de charbon ou un fil métallique (tungstène, tantale, etc.) que le courant électrique porte à l'incandescence. L'utilisation des chutes d'eau et l'installation de puissantes stations hydro-électriques ont permis d'obtenir le courant électrique à bon compte, et de le distribuer à profusion jusque dans les campagnes les plus reculées. La lampe à décharge constitue un autre moyen pour la production de la lumière. Ce procédé consiste à faire éclater une décharge électrique dans une vapeur ou un gaz, pour en obtenir une émission, qui est généralement colorée. La lampe à vapeur de mercure donne une lumière bleu-vert et beaucoup de rayons ultraviolets; la lampe au néon, une lumière rouge-orangé. Avec le sodium, on obtient une lumière jaune d'or. Avec le krypton ou le xénon, des lumières blanches sont possibles, mais c'est surtout en combinant le principe de la décharge avec la fluorescence* que l'on a pu obtenir pour l'éclairage une belle lumière blanche économique, convenant parfaitement.

éclairage des voitures



faisceau type européen ancien



faisceau type européen actuel asymétrique

liser ces diverses sources de lumière selon des règles bien établies, afin d'assurer, en un lieu déterminé, une répartition de lumière convenable en quantité et en qualité. Un bon éclairage répond à des lois précises et fondamentales, qui peuvent se résumer ainsi : 1° Fournir une quantité suffisante de lumière pour obtenir sur le plan de travail le nombre de lux suffisant (par exemple : de 50 à 100 lux dans un hall d'emballage ou d'expédition, un couloir de passage...; de 150 lux pour le travail mécanique de pièces moyennes...; de 300 à 500 lux pour des travaux fins, dans les bureaux, les bureaux d'études, les magasins courants, les salles de jeux...; de 500 à 1 000 lux pour des travaux de vérification, les magasins de bonne présentation...); 2° Assurer une bonne répartition de cette lumière en utilisant, selon le lieu, le type le mieux adapté d'éclairage (direct, semi-direct, mixte, semi-indirect ou indirect); 3° Prendre soin de dissimuler les sources elles-mêmes à la vision directe, celles-ci étant faites pour éclairer et non pour être vues, ce qui créerait une gêne et un éblouissement; 4° Limiter au maximum les contrastes de luminance en réalisant des ensembles uniformément clairs, les contrastes de luminance pouvant être remplacés avantageusement par des oppositions de couleurs (par exemple, on remplacera, dans une école, un atelier..., un ensemble beige et brun [facteurs de réflexion 70 et 10 p. 100] par beige et vert clair [tous deux ont le même facteur de réflexion : 70 p. 100]. Cela donne un meilleur confort visuel, mais implique des sources rendant bien les deux coloris, ce qui, pratiquement, a lieu en éclairage par lampes fluorescentes); 5° Adapter la qualité des sources à la couleur des objets (pour un lieu intime et chaud, on utilisera la lumière incandescente ou la fluorescence à tons chauds, comme le « Blanc soleil de luxe »; pour un atelier à couleurs calmantes bleues ou équilibrantes vertes, on choisira la fluorescence type « Blanc »; pour un poste d'échantillonnage, on prendra une source « Lumière du jour », avec un éclairage suffisant, de 1 000 lux au moins). [→ Biblio.]

— Autom. L'éclairage des voitures est réglementé par le Code de la route, qui interdit à tout véhicule de circuler après la tombée du jour sans être muni d'un ou deux feux à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière.

Les voitures automobiles doivent porter à l'arrière deux feux émettant une lumière rouge non éblouissante visible la nuit, par temps clair, à une distance de 150 m. A l'avant, elles doivent être munies de deux feux, et de deux seulement, appelés feux de position, émettant, lorsqu'ils sont allumés, une lumière blanche ou jaune, visible la nuit, par temps clair, à une distance de 150 m, sans être éblouissante pour les autres conducteurs. De plus, elles doivent posséder également à l'avant deux feux émettant une lumière jaune éclairant efficacement la route, par temps clair, sur une distance minimale de 100 m. Cet éclairage doit être disposé de manière à supprimer l'éblouissement pour les usagers de la route, tout en projetant sur le sol, à 25 m en avant de la voiture, un faisceau lumineux dont les rayons ne dépassent pas 1,40 m de hauteur. (V. PHARES.)

A la suite des travaux effectués en France par A. Monnier et P. Mouton, l'usage de la lumière jaune pour les phares a été codifié et légalisé, pour les automobiles, les motocycles et les bicyclettes.

Les véhicules circulant ou stationnant la nuit sur les voies publiques doivent être munis d'un système d'éclairage agréé. Cependant, les autorités peuvent dispenser d'éclairage les véhicules en stationnement dans les agglomérations pourvues d'un éclairage public (sauf en ce qui concerne les véhicules d'une longueur excédant 6 m et d'une largeur excédant 2 m).

— Ch. de f. L'éclairage des voitures de chemins de fer était primitivement assuré par des lanternes à huile, puis par de l'acétylène ou du gaz comprimé. Ce dernier mode a été abandonné par suite des graves dangers d'incendie qu'il comportait en cas d'accident provoquant la destruction des voitures. L'éclairage électrique est actuellement obligatoire. Il est assuré par une batterie d'accumulateurs de 24 ou 72 V, que recharge, la plupart du temps, une dynamo entraînée par un essieu. L'éclairage s'effectue soit par

lampes à incandescence, soit par tubes fluorescents.

Pour la signalisation des passages à niveau d'une voie ferrée, en dehors de l'éclairage direct et de l'emploi de feux colorés, on utilise également des réflecteurs ou catadioptriques qui s'illuminent sous les rayons émis par les phares des voitures.

— Dr. admin. L'éclairage public intéresse le bon ordre, la commodité et la sécurité des habitants; c'est pourquoi la municipalité l'assure — tout au moins dans les agglomérations importantes —, bien que la loi du 5 avril 1884 n'en ait pas fait une dépense obligatoire pour les communes.

Dans tous les cas, les matériaux déposés sur la voie publique, ainsi que toute excavation dans celle-ci doivent être éclairés sous peine d'amende. Les accidents causés par un défaut d'éclairage peuvent entraîner des poursuites pour blessures ou homicide involontaire.

Bien qu'il n'y ait pas eu de règlements nouveaux, la nécessité d'un éclairage public bien fait apparaît de plus en plus nettement, et d'autant plus que la circulation s'accroît et s'effectue à de plus grandes vitesses. L'emploi de lampes à vapeur de mercure et à vapeur de sodium pour l'éclairage des routes, des lampes fluorescentes et à vapeur de mercure à lumière corrigée pour celui des rues des villes devient de règle générale avec des niveaux d'éclairage sans cesse croissants (de 15 à 20 lux dans le nouvel éclairage des Champs-Élysées à Paris).

— Méd. L'éclairage en vue de l'examen d'un organe se fait par divers artifices ou appareils. On se sert couramment de minuscules lampes à incandescence qui peuvent, telles quelles, pénétrer dans la bouche, par exemple, et permettre d'examiner les dents, le palais, ou d'apprécier l'état des sinus. Mais, dès que ces lampes se compliquent de miroirs, de réflecteurs déterminés, pour pénétrer en d'étroits canaux ou cavités, on parle d'endoscopie*.

ÉCLAIRAGISME n. m. Technique de l'éclairage rationnel.

ÉCLAIRAGISTE n. m. Technicien spécialisé dans l'étude ou la réalisation des éclairages rationnels.

ÉCLAIRANT, E adj. Qui éclaire : *Le pouvoir éclairant du gaz.*

— Pyrotechn. Se dit d'une composition ou d'un artifice destinés à illuminer vivement un objectif : *Bombe éclairante. Flambeau éclairant.*

ÉCLAIRCIE n. f. (de *éclaircir*). Espace clair dans un ciel brumeux : *Une éclaircie s'est formée à l'ouest dans les nuages* (Chateaubriand). || *Par extens.* Espace découvert dans un bois; clairière : *Un sentier creux bordé de buissons, ombragé de sapins et de mélèzes, et d'où, par éclaircies, vous apercevez la mer* (Nerval). || *Fig.* Changement favorable : *Il s'est produit une éclaircie dans les affaires politiques.*

— Hortic. Opération qui consiste à retrancher une partie des fruits défectueux encore verts, pour faire prospérer les autres, ou une partie des feuilles ou des végétaux dans un dessin analogue.

— Sylvic. Coupe qui consiste à enlever çà et là quelques arbres, dans les massifs trop serrés.

— ENCYCL. Sylvic. Les jeunes sujets qui, dans un peuplement de futaie, proviennent d'un même semis, ne tardent pas à se gêner mutuellement et à se nuire, dès qu'ils ont atteint un certain développement. L'éclaircie est une coupe d'amélioration; elle a pour objet de faire disparaître du peuplement, au profit des essences précieuses, les sujets qui entravent leur développement ou sont mal venants.

Les éclaircies sont renouvelées périodiquement dans les limites de cinq à vingt ans, suivant les essences et l'âge. Le peuplement doit rester complet, car les arbres d'un massif trop clairsemé sont moins résistants aux intempéries, croissent moins en hauteur, tandis que le sol découvert est envahi par les plantes nuisibles. En général, on pratique la première éclaircie quand le massif est à l'état de gaulis ou de perchis, c'est-à-dire quand les brins les plus forts ont 0,10 m de diamètre à la base.

ÉCLAIRCIR v. tr. (lat. pop. **exclaricare*; de *clarus*, clair). Rendre plus clair, moins

sombre : *Vent qui éclaircit l'horizon. Ce joli visage aux lignes pures, éclairci par l'étroite coiffe blanche* (A. Daudet). || Rendre plus brillant, plus propre : *Elle éclaircit ses lunettes en soufflant dessus et en les frottant d'un vigoureux coup de mouchoir* (Huysmans). || Rendre plus liquide ou plus limpide : *Éclaircir une sauce, du vin*. || Par extens. Rendre plus net : *Permetts que, pour m'éclaircir la voix, je fasse quelques gammes* (Sand). || Rendre moins épais, moins serré, moins touffu : *Éclaircir des cheveux*. || Fig. Débarrasser de ce qui obscurcit : *L'objet de la psychologie est d'éclaircir ce que la conscience sait de nous-même* (Jouffroy).

— **LANGUE CLASS.** Informer, instruire; expliquer : *Je crains que vous ne soyez malade; éclaircissez-m'en au plus vite* (Voltaire).

— **Agric.** Rendre moins épais les plantes, les branches, les feuilles, les fruits, pour qu'ils puissent se développer et donner un bon produit : *Éclaircir un bois, un carré de laitues*.

— **Horlog.** Polir et doucir à la meule les verres de montre.

— **S'Éclaircir** v. pr. Devenir plus clair (au pr. et au fig.) : *Son teint s'éclaircit. Ses pauvres idées s'éclaircissaient tout d'un coup à l'approche du malheur* (Sand). || Devenir clairsemé, se disperser : *Le public s'éclaircissait peu à peu, et finissait par se réduire aux simples habitués* (Nerval). || *L'horizon s'éclaircit, le ciel (ou bien l'avenir) est moins sombre*.

ÉCLAIRCISSEMENT n. m. Opération de jardinage, qui consiste à arracher dans un semis (carottes, chicorée, etc.) un certain nombre de plants, pour assurer plus d'espace aux autres. (Pour la betterave, cette opération porte le nom de *démariage**).

ÉCLAIRCISSEMENT n. m. Action de rendre clair, d'expliquer ce qui était obscur : *L'école française appliqua les travaux dans les langues orientales à l'éclaircissement de l'hébreu* (Renan). || Vérification d'une chose; explication justificative : *Demandez un éclaircissement immédiat. Exiger des éclaircissements ou une rétractation*.

— **LANGUE CLASS.** Renseignement : *Dans un âge si tendre, Quel éclaircissement en pouvez-vous attendre?* (Racine).

— **Hortic. et Sylvic.** Syn. de **ÉCLAIRCIE**.

ÉCLAIRCISSEUR n. m. ou **ÉCLAIRCISSEUSE** n. f. Sorte de houe au moyen de laquelle on effectue l'éclaircissage en grande culture (betteraves).

ÉCLAIRÉ n. f. Nom usuel de la chélidoïne. — **Pêch.** Ouverture pratiquée dans le pont d'un bateau de pêche, pour permettre de jeter le poisson dans la cale.

ÉCLAIRÉ, E adj. Qui a des connaissances et du discernement, ou qui témoigne de ces qualités : *Cette admiration éclairée qui voit les hautes facultés sans s'en étonner outre mesure* (Vigny).

ÉCLAIREMENT n. m. Action d'éclairer; son résultat.

— **Lum.** *Éclairement énergétique*, flux énergétique reçu par une surface et rapporté à l'unité d'aire. (On l'exprime, suivant les applications et son importance, en kilowatts par mètre carré ou en watts, milliwatts, ou même en microwatts par centimètre carré.)

— **Opt.** V. part. *encycl.*

— **ENCYCL.** Bot. *L'éclairement* est un facteur externe important pour la végétation, car il est indispensable à la photosynthèse; il agit soit par sa durée et son rythme (v. **PHOTOPÉRIODISME**), soit par son intensité. On distingue à cet égard les plantes d'ombre (sciaphiles), qui vivent, par exemple, dans les forêts, et les plantes de lumière (héliophiles), qui acceptent une insolation totale.

Le maximum des échanges gazeux (phénomènes de photosynthèse) est très différent suivant ces deux grands groupes de plantes. Le maximum se fait aux environs du dixième de l'intensité moyenne de la lumière solaire pour les plantes d'ombre, alors que, pour les plantes de lumière, ce phénomène croît en intensité jusqu'à l'intensité solaire moyenne.

— **Opt.** *L'éclairement* d'une surface est le quotient du flux lumineux qu'elle reçoit par la valeur de cette surface; l'unité d'éclairement est le *lux* (lx) : c'est l'éclairement d'une surface de 1 m² recevant un flux de 1 lumen, uniformément réparti. On emploie aussi le *phot*, valant 1 lumen par centimètre carré, soit 10 000 lux.

ÉCLAIRER v. tr. (lat. *exclarare*; de *clarus*, clair). Répandre de la lumière sur : *Les arbres d'une futaie éclairée par le soleil couchant* (Chateaubriand); et, au fig. : *C'est toujours le goût qui éclaira le jugement* (Alain). || Mettre en lumière, en évidence : *La même parure qui a autrefois embelli sa jeunesse éclaira les défauts de sa vieillesse* (La Bruyère). || Mettre en état de voir clair : *Éclairer madame*. || — **Fig.** Informer, renseigner : *Éclairer le jugement de quelqu'un*. || Donner des lumières à; instruire : *Éclairer le peuple, c'est le moraliser* (Hugo). || Rendre compréhensible, clair : *Déclaration qui éclaira la situation*. || Faire ressortir : *Éclairer telle ou telle partie d'un tableau*.

— **Jeux.** *Éclairer le tapis*, ou simplement *éclairer*, mettre sur table l'enjeu que l'on a proposé. || *Éclairer le jeu*, jouer de telle façon que le partenaire puisse deviner ce que l'on possède dans son jeu.

— **Mil.** Reconnaître le terrain en avant d'une troupe en marche, pour assurer sa sûreté.

— **LANGUE CLASS.** Espionner : *Au diable le fâcheux qui toujours nous éclaire!* (Molière).

◆ **V. intr.** Répandre une clarté : *Cette lumière éclaire mal*. || **Fam.** Donner de l'argent.

— **LANGUE CLASS.** Faire des éclairs : *Il a éclairé toute la nuit* (Richelet).

— **S'Éclairer** v. pr. Recevoir de la lumière : *La pièce s'éclaira soudain*. || Prendre son éclairage : *S'Éclairer encore au gaz*. || **Fig.** S'illuminer : *Son visage s'éclaira*. || Devenir compréhensible.

ÉCLAIREUR n. m. (du v. *éclairer*). Soldat (fantassin ou cavalier) qui éclaire la progression d'une troupe, en fouillant en avant d'elle le terrain qu'elle doit traverser, pour y reconnaître les obstacles ou la présence de l'ennemi : *Détacher des éclaireurs*; et, au fig., ce qui devance, ce qui précède, ce qui prépare la voie : *Ma plume, cet instrument qui souvent chez un écrivain sert d'éclaireur à la pensée* (Claude). || Nom donné, jusqu'à la fin du XIX^e s., à des volontaires participant à des opérations militaires. (La qualité de belligérants ne leur était reconnue par la convention de La Haye que s'ils étaient encadrés, portaient un signe distinctif et se conformaient aux lois de la guerre.) || *Régiments d'éclaireurs-lanciers*, nom donné par Napoléon I^{er} à trois régiments attachés, en 1813, à la cavalerie de sa garde. || *Eclaireurs montés d'infanterie*, groupe de cavaliers attachés, jusqu'en 1914, à chaque régiment d'infanterie. || *Section d'éclaireurs régimentaires*, unité d'infanterie équipée, en 1939, de motocyclettes et, depuis 1950, de jeeps, et assurant des missions de reconnaissance et de liaison. || *Avion éclaireur*, appareil chargé de guider une formation de bombardement* en jalonnant l'objectif par des fusées. || *Section d'éclaireur skieur*, v. **SKIEUR**.

◆ **N. Eclaireurs de France**, une des associations du scoutisme* français, groupant des garçons et des filles sans distinction religieuse. || *Eclaireurs unionistes de France*, une des associations du scoutisme français, réservée aux garçons et d'inspiration protestante. || *Eclaireurs israélites de France*, une des associations du scoutisme français, réservée aux jeunes garçons israélites. || *Fédération française des éclaireuses*, une des associations du scoutisme français, réservée aux filles, sans distinction religieuse. (→ **Biblio.**)

— **ENCYCL.** **Mil.** La mission de l'éclaireur est aussi ancienne que la guerre. Du XIV^e au XVII^e s., ce sont les *enfants* perdus* de l'infanterie, ancêtres des tirailleurs, chasseurs et voltigeurs. Dans la cavalerie, ce sont les carabins et les coureurs du XVII^e s. Frédéric II étudia minutieusement leur rôle au combat. Sous l'Empire, ils étaient fournis par la cavalerie légère et les voltigeurs, puis par les régiments d'éclaireurs. Si les régiments d'infanterie moderne possèdent une unité d'éclaireurs spécialisée (groupe de cavaliers de 1914, section motocycliste ou section de jeeps de 1950), toutes les recrues sont instruites dans la mission d'éclaireur, qui est à la base du combat des petites unités.

ÉCLAMÉ, E adj. (de l'anc. franç. *esclam*, fracture). Se dit d'un oiseau qui a la patte ou l'aile cassée.

ÉCLAMPSIE n. f. (gr. *eclampsis*, apparition soudaine). Syndrome atteignant les femmes enceintes ou en travail et caractérisé le plus souvent par des crises convulsives avec coma.

— **ENCYCL.** **Obstétr.** *L'éclampsie* se montre surtout pendant le dernier tiers de la grossesse; elle est rare dans les suites de couches. Elle s'accompagne, le plus fréquemment, d'albuminurie, d'œdèmes, d'oligurie, d'hypertension artérielle. L'accès éclamptique présente une période de convulsions toniques, une autre de convulsions cloniques, et se termine par le coma. Le pronostic de l'éclampsie est sévère pour la mère et, surtout, pour l'enfant.

La surveillance de la grossesse dans son dernier tiers, et particulièrement de la courbe de poids, a permis d'en réduire la fréquence. Le traitement préventif comporte le repos au lit, au chaud, le régime désodé. Le traitement curatif comportait classiquement la saignée et les barbituriques associés à la diète hydrique. Actuellement, on y substitue un traitement par les neurologiques. L'évacuation de l'utérus reste la thérapeutique la plus efficace.

— **Art vétér.** *L'éclampsie* est surtout observée chez la truie et chez la chienne, à la fin de la gestation, au moment du part ou, parfois, dans les jours qui suivent. Elle est caractérisée par des crises convulsives d'intensité et de fréquence variables, sans perte de connaissance, à terminaison parfois mortelle, ou disparaissant sans retour quand les malades survivent. Parfois, elle se traduit seulement par une inertie utérine. L'injection intraveineuse de sels de calcium donne de bons résultats.

ÉCLAMPTIQUE adj. Relatif à l'éclampsie : *Spasmes éclamptiques*.

◆ **Adj. et n. f.** Atteint d'éclampsie : *Femme éclamptique*.

ECLARON, comm. de la Haute-Marne (arrond. de Saint-Dizier), dans la Champagne humide, sur la Blaise; 1 038 hab. (802 aggl.). Eglise du XV^e s. Matériel pour l'industrie du bois. Bonneterie (chemises).

ÉCLAT n. m. (déverbal de *éclairer*). 1. Fragment détaché soudainement d'un corps dur : *Un éclat de bois. Un éclat d'obus. N'arrive-t-il pas quelquefois qu'un éclat de silex fasse hésiter la préhistoire entre l'homme et le hasard?* (Valéry). || Action d'éclater; bruit soudain et violent : *Eclats du tonnerre. Eclat de rire. Des éclats de voix, des menaces m'eussent permis la révolte* (Radi-guet). || Fente, rupture sans division complète des parties : *L'éclat est fréquent dans les bois employés verts*. || — **Fig.** Accès soudain : *Eclats de zèle*. || Rupture éclatante; scandale : *Lucien et Louise avaient dans le Châtelet un espion intime qui guettait [...] l'occasion d'amener un éclat* (Balzac). *Calmer quelque'un pour éviter un éclat*.

2. Action de briller; vive lumière qui frappe les yeux : *On ne saurait soutenir l'éclat du soleil*. || Qualité de ce qui brille : *L'éclat des pierres. L'éclat des fêtes*. || Qualité de ce qui charme les yeux ou les oreilles par sa fraîcheur, sa vivacité : *L'éclat de la jeunesse. Dans tout l'éclat de sa force*. || — **Fig.** Vive lumière; tout ce qui brille, resplendit : *L'éclat de la fortune, de la renommée, de la beauté*. || Action d'éclat, exploit qui attire vivement l'attention.

— **LANGUE CLASS.** **Fig.** Manifestation bruyante : *On a fait de grands éclats d'admiration* (Furetière).

— **Astron.** *Eclat d'une étoile*, quantité qui caractérise l'impression plus ou moins intense qu'une étoile produit sur l'œil. (V. part. *encycl.*)

— **Hortic.** Portion de la tige enracinée d'une plante que l'on a détachée pour la planter et obtenir un nouveau sujet.

— **Minér.** V. part. *encycl.* || *Eclat de Jersey*, sorte de pierre à aiguiser.

— **ENCYCL.** **Astron.** *L'éclat* d'une étoile est défini par le flux lumineux reçu sur un écran de surface unité passant par l'œil de l'observateur et normal aux rayons venant de l'étoile, ou, tout aussi bien, par l'éclairement* produit par la lumière de l'étoile sur cet écran. L'éclat d'une étoile est caractérisé, en astronomie, par sa grandeur* ou, mieux, par sa magnitude*.

— **Minér.** *L'éclat* est une propriété des substances minérales, qui, avec leur couleur, permet de les distinguer. L'éclat dépend de l'intensité de la lumière réfléchie par le corps, ainsi que des modifications de nature différente s'effectuant à la surface du corps. On a distingué : *l'éclat métallique*, propre aux

métaux et qui sert à distinguer souvent ceux-ci des métalloïdes; l'éclat vitreux; l'éclat adamantin, intermédiaire entre les deux précédents (beaucoup de corps ayant un grand pouvoir réfringent le possèdent en minéralogie; par exemple: le diamant, le zircon, le carbonate de plomb, etc.); l'éclat nacré (spath d'Islande, mica, gypse en lames); l'éclat soyeux, résultant d'une agglomération de fibres très serrées; l'éclat gras, que possèdent certaines substances dont la cassure semble avoir été frottée avec de l'huile (quartz gras); l'éclat résineux, observé dans certains asphaltes et dans les opales.

ÉCLATAGE n. m. Sectionnement d'une tige de plante, pour obtenir des éclats.

ÉCLATANT, **E** adj. Qui fait un grand bruit: *La voix est forte, éclatante, riche, pleine de vie et de gaieté* (Alain). || Qui brille vivement: *L'horloge du théâtre qui, par des chiffres éclatants de lumière et se détachant sur un fond noir, avertit les spectateurs* (Stendhal). || Agréable à voir par sa fraîcheur, sa netteté: *Ses fruits parurent d'une pourpre éclatante* (Chateaubriand). *Eclatant de santé, de beauté*. || Magnifique, célèbre: *Mérite, succès éclatant*. || Public, manifeste: *Vérité éclatante* [...]. || la tenture de cretonne, d'un mauvais goût éclatant dont la franchise reconforte (Colette).

ÉCLATÉ, **E** adj. Matér. *Taille éclatée*, aspect de taille de pierre comportant de gros éclats, bosses et creux de formes diverses: *La taille éclatée est obtenue en frappant au marteau le long des arêtes de la face*.

ÉCLATEMENT n. m. Action de se briser en éclatant: *L'éclatement d'un obus*; et, au fig.: *L'éclatement d'un parti politique*.

— Autom. Déchirement brusque de l'enveloppe et de la chambre à air ou de celle-ci seulement, sous l'effet de la pression intérieure. (V. part. *encycl.*)

— Ch. de f. *Gare d'éclatement*, gare dans laquelle un train de voyageurs se décompose en plusieurs éléments ayant des destinations différentes.

— Zootechn. *Eclatement du son*, opération consistant à faire passer du son, préalablement mouillé avec un poids égal d'eau, entre des cylindres rapprochés tournant en sens inverse l'un de l'autre à des vitesses différentes. (Ce traitement fait éclater les parois des cellules, devenues turgescences par le trempage préalable, et rend ainsi les principes nutritifs renfermés par l'aliment plus accessibles aux sucs digestifs des animaux. Une opération semblable peut être appliquée à d'autres aliments [drêches de brasserie, farine de luzerne] pour en améliorer également la valeur nutritive.)

— *ENCYCL.* Autom. Diverses causes peuvent produire l'éclatement d'un pneumatique. La plus fréquente est un pincement de la chambre à air entre les talons et les tringles qui fixent l'enveloppe sur la jante. Le pli se déchire et éclate avec un bruit caractéristique. Un point faible de l'enveloppe (usure, déchirement, moisissure des toiles) peut également permettre à la chambre de s'échapper en formant hernie avant d'éclater.

Pour les véhicules très rapides s'ajoute une autre cause: l'échauffement exagéré de la chambre à air, qui apparaît surtout lorsque le pneu est dégonflé partiellement.

ÉCLATER v. intr. (francique *slaitan, déchirer). 1. Se rompre soudainement, violemment, en se fendant ou en projetant ses fragments: *Une lanterne en papier prit feu, des bobèches éclatèrent* (A. Daudet). *Je voyais la fumée que font les pivouines en éclatant* (Giraudoux). || Produire un bruit subit et violent: *Le magnésium éclate pour photographier une nouvelle étoile* (Radiguet).

— Fig. Se manifester tout à coup avec force

(en parlant d'un sentiment): *Cette passion éclatait avec une violence aveugle* (Zola). || *Eclater en*, se répandre en, manifester sa colère par: *Eclater en injures, en reproches*. *Elle avait peur d'éclater en sanglots et de tomber à terre* (Zola). || *Eclater de rire*, être pris d'un accès de rire bruyant. 2. Briller d'un vif éclat: *Les rives s'éclaircissent sous une teinte violette, tandis que les palais et les villes éclatent par intervalles au soleil levant* (Nerval). || Fig. Paraître clairement: *Son manque d'équité éclata à tout instant*.

— *LANGUE CLASS.* Manifester de façon bruyante un sentiment: *Il faut qu'enfin j'éclate* (Molière). || Briller d'une façon particulière, être éminent: *Hippocrate éclata parmi les autres* (Bossuet).

◆ V. tr. Hort. Diviser par éclats: *Eclater des pieds d'oseille*.

— *S'éclater* v. pr. *LANGUE CLASS.* Se rompre en éclats: *De ces dards joints ensemble un seul ne s'éclata* (La Fontaine).

ÉCLATEUR n. m. Electr. Appareil contenant deux électrodes d'écartement réglable, séparées par un diélectrique liquide ou gazeux, et disposées de façon qu'une étincelle jaillisse entre elles lorsque la différence de potentiel atteint une certaine valeur. || *Eclateur de mesure*, éclateur, habituellement à sphères, aménagé de façon qu'on puisse s'en servir pour mesurer des tensions de crête par la distance à laquelle l'étincelle éclate entre ses deux électrodes: *L'éclateur de mesure utilisé pour l'essai de rigidité diélectrique d'un liquide s'appelle «spintermètre»*. || *Eclateur de protection*, éclateur destiné à protéger le matériel électrique contre les surtensions.

— Instr. agric. *Eclateur de fourrage*, machine servant à laminer le fourrage tout de suite après la coupe, afin d'accélérer sa dessiccation. (L'éclateur de fourrage ou *hay-maker* comprend deux rouleaux cannelés entre lesquels est amené le fourrage à l'aide d'un dispositif ramasseur; son travail est souvent combiné avec celui d'une faucheuse.)

— Radiotechn. Appareil formé de deux pièces métalliques entre lesquelles jaillit l'étincelle électrique, dans les postes radiotélégraphiques d'émission d'ondes amorties.

ÉCLECTE n. m. Grand perroquet de la région néo-guinéenne, dont le mâle est vert et la femelle rouge.

ÉCLECTIQUE adj. (gr. *eklektikos*; de *eklekein*, choisir). Qui est formé d'éléments empruntés à des systèmes divers: *Système éclectique*.

◆ Adj. et n. Qui adopte en toutes choses ce qui lui paraît bon: *Homme éclectique en politique, en religion, en littérature, en art*. || *Par extens.* Qui ne se montre pas exclusif dans ses opinions ou dans ses goûts.

— Fr.-maçon. Se dit d'un régime qui consiste à ne pratiquer que les trois grades symboliques: apprenti, compagnon et maître, et à considérer comme inutiles tous les hauts grades, sans toutefois en condamner la pratique.

— Philos. Qui concerne ou qui professe l'éclectisme*.

ÉCLECTISME n. m. Méthode qui consiste à choisir dans divers systèmes les thèses qui paraissent les plus acceptables, pour en former un corps de doctrine. || Doctrine ainsi formée. || *Par extens.* Disposition d'esprit éclectique.

— *ENCYCL.* Philos. Au XIX^e s., on a donné spécialement le nom d'*éclectisme* à la philosophie de Victor Cousin et de ses disciples. D'après Cousin, quatre systèmes prédominent successivement et sont perpétuellement en lutte à travers l'histoire de la philosophie: ce sont l'idéalisme, le sensualisme, le scepticisme, le mysticisme. Ils sont destinés, par conséquent, à se tempérer de plus en plus l'un par l'autre, et en cela consiste le progrès philosophique.

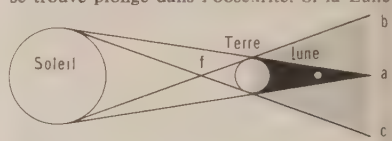
Taine et Renouvier ont reproché à Cousin de ne recourir pour cette conciliation à aucun critérium précis. Sous l'influence de leurs critiques, l'emploi du mot «éclectisme» a pris chez certains auteurs une nuance péjorative.

ÉCLIMÈTRE n. m. (du gr. *klinein*, incliner). Ensemble des organes d'un instrument topographique servant à la mesure des pentes. || *Boussole à éclimètre*, boussole de grandes dimensions, munie d'une lunette à réticule

mobile dans un plan vertical sur un limbe gradué fixé au boîtier: *Dans la boussole à éclimètre, l'aiguille aimantée donne l'azimut, et l'inclinaison de la lunette la valeur de la pente*. || *Règle à éclimètre*, alidade à planchette dont l'éclimètre est constitué par une très petite lunette coudée, solidaire d'un limbe vertical calé avec un niveau: *La règle à éclimètre donne également la distance par lecture sur un jalon de deux mètres*.

ÉCLIPSE n. f. (gr. *eclipseis*). Disparition d'un astre, produite par l'interposition d'un corps entre cet astre et l'œil de l'observateur, ou entre cet astre et le Soleil qui l'éclaire. || *Eclipse annulaire*, éclipse de Soleil dans laquelle la partie du disque restée visible affecte la forme d'un anneau. || *Eclipse de Lune*, disparition de la Lune dans l'ombre de la Terre. || *Eclipse partielle*, éclipse qui ne cache qu'une partie de l'astre. || *Eclipse de Soleil*, disparition du Soleil produite par l'interposition de la Lune entre cet astre et la Terre. || *Eclipse totale*, disparition complète de l'astre. || Fig. Obscurcissement, disparition partielle ou complète: *L'idéal est une belle chose; mais il est bien loin et il a ses éclipses* (Sainte-Beuve). || *Fam.* Absence, disparition, défaillance: *Actrice qui reparait après une longue éclipse*.

— *ENCYCL.* Astron. *Eclipses de Lune*. Éclairée par le Soleil, la Terre, opaque, projette derrière elle un cône d'ombre de sommet a, circonscrit aux deux astres; un point intérieur à ce cône, derrière la Terre, se trouve plongé dans l'obscurité. Si la Lune

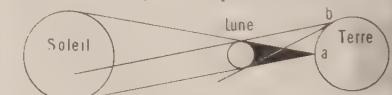


pénètre, en tout ou en partie, dans ce cône, elle cesse, complètement ou partiellement, d'être éclairée, et il y a *éclipse totale* ou *éclipse partielle*. Pour l'intérieur du second cône circonscrit *f c b*, l'intensité de la lumière reçue par la Lune est diminuée: c'est la *pénombre*.

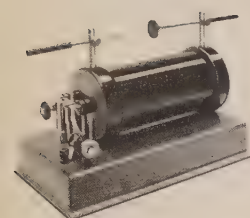
Si la Lune se mouvait dans le plan de l'écliptique, il y aurait éclipse totale à chaque opposition*, car, à la distance de la Lune, la largeur du cône d'ombre est très supérieure au diamètre de notre satellite. Mais l'orbite de la Lune est inclinée sur l'écliptique, et, suivant sa latitude* éclipitique, elle passe tantôt au-dessus, tantôt au-dessous du centre de l'ombre; si l'écart est faible, plus petit que le rayon de l'ombre, la Lune s'y trouve plongée d'une certaine quantité, et l'éclipse est *partielle*. Une éclipse de Lune est visible, simultanément, de tous les points d'un hémisphère.

Même pendant une éclipse totale, la Lune reste éclairée par une lueur rougeâtre: les rayons solaires qui ont rasé le contour du globe terrestre sont réfractés par l'atmosphère qui l'environne et, pénétrant à l'intérieur du cône d'ombre, viennent illuminer la Lune d'une manière sensible.

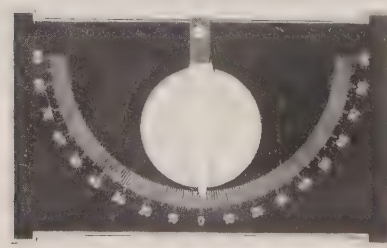
● *Eclipses de Soleil*. Une éclipse de Soleil a pour cause l'interposition de la Lune devant son disque. Compte tenu des dimen-



sions et des distances relatives moyennes des trois astres, le sommet a du cône d'ombre de la Lune vient se placer à peu près sur la surface terrestre, tantôt un peu en avant, tantôt un peu en arrière. Dans le premier cas, les observateurs compris dans le pinceau d'ombre qui vient balayer la surface terrestre verront une éclipse annulaire; dans le second cas, ils verront une éclipse totale, qui durera plus ou moins longtemps. Ceux qui sont situés dans le cône de pénombre de sommet b observeront une éclipse partielle. Il y aurait éclipse de Soleil à chaque conjonction si l'orbite lunaire était sans inclinaison; en fait, les éclipses de Soleil sont trois fois plus fréquentes que les éclipses de Lune, mais elles ne sont observables qu'à partir d'une région de la Terre relativement réduite. Les éclipses totales ne correspondent qu'à



éclateur



éclimètre

une bande très étroite (200 km au maximum), que vient balayer le sommet du cône d'ombre. Le maximum de durée d'une éclipse totale est de huit minutes à l'équateur, six à la latitude de Paris; celui d'une éclipse annulaire, douze et dix. Des éclipses totales de Soleil ne sont observées en un même lieu qu'à de très longs intervalles de temps. Ainsi on a observé une éclipse totale, visible des environs immédiats de Paris, le 17 avril 1912. Un phénomène analogue se reproduira le 11 août 1999.

Les éclipses se reproduisent périodiquement. Le plan de l'orbite lunaire ne conservant pas une direction fixe dans l'espace, la ligne des nœuds* rétrograde sur l'écliptique, et 19 révolutions synodiques* du nœud équivalent à 6 585,78 jours, tandis que 223 révolutions synodiques de la Lune font 6 585,32 jours. Donc, après 223 lunaisons, période connue des Chaldéens sous le nom de Saros*, ou 18 ans 11 jours, les mêmes éclipses se reproduisent : soit, en général, 70 éclipses, dont 29 de Lune et 41 de Soleil. En une année, il y a au plus 7 éclipses : 5 ou 4 de Soleil et 2 ou 3 de Lune; il y en a au minimum 2 et, s'il n'y en a que 2, ce sont des éclipses de Soleil.

● **Eclipses des satellites de Jupiter.** Ce phénomène se produit lorsque l'un ou l'autre de ces satellites entre dans le cône d'ombre créé par la planète. L'observation des éclipses des satellites de Jupiter, qui présentait des fluctuations de ± 8 mn suivant que Jupiter était en conjonction ou en opposition, a conduit Romer, en 1683, à calculer une première valeur de la vitesse de la lumière en fonction de la distance de la Terre au Soleil.

— Myth. et Astral. Tous les peuples primitifs attribuaient ce phénomène à un combat de l'astre éclipsé contre une puissance mystérieuse. Dans le mythe indien, le démon Rāhu, ayant bu à la dérobée le vin d'immortalité, est dénoncé par le Soleil et la Lune. Vishnu lui tranche la tête, qui, depuis, poursuit les deux astres pour les dévorer. Même explication chez les Moghols, où Rāhu s'appelle Aracho. L'astrologie mésopotamienne et assyrienne a tiré des présages des éclipses. Le mois, la date et l'heure de l'éclipse, son aspect et l'état du ciel, la position des planètes les jours d'éclipse de Soleil ou de Lune, étaient diversement interprétés. En général, les éclipses de Lune annonçaient la mort du souverain du pays où elles étaient observées, des défaites de l'armée, la famine, une épidémie, etc. L'habitude de pousser de grands cris pour faire lâcher prise aux monstres et faire cesser l'éclipse date de l'Antiquité classique et s'est conservée au Moyen Âge. Pour les Scandinaves, il s'agit de deux loups : l'un d'eux (Moongarm) doit, à la fin des temps, réussir à dévorer la Lune; l'autre (Fenris) dévorera le Soleil. Plus d'une fois, des armées en campagne ont été terrifiées et prises de panique à la vue d'une éclipse. Christophe Colomb, se trouvant sans vivres à la Jamaïque, dut menacer les Indiens de les priver de la Lune s'ils ne lui fournissaient ce dont il avait besoin. L'éclipse de Lune arriva comme prévu, et les Indiens effrayés firent tout ce qu'on leur demanda.

● **Éclipse (L')**, journal satirique hebdomadaire, fondé en 1866 par François Polo, après la suppression de *la Lune*. Les spirituels dessins satiriques d'André Gill surtout en firent la vogue.

● **ÉCLIPSE** v. tr. Produire l'éclipse de : *La Lune éclipse quelquefois le Soleil.* || *Par extens.* Dérober aux regards : *Nuage qui éclipse le soleil.* || *Fig.* Effacer, surpasser : *La plupart des mères, jalouses de leurs filles, veulent les habiller à leur mode dans le dessein prémédité de les éclipser* (Balzac).

— **S'éclipser** v. pr. Fam. Se dérober, s'esquiver.

— ALLUS. LITTÉR. *Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier*, vers de la *Henriade* de Voltaire. (Chap. 1^{er}, v. 31.)

● **ÉCLIPTIQUE** n. m. (lat. *eclipticus*; du gr. *ekleiptikos*, même sens). Grand cercle de la sphère céleste décrit par le Soleil dans son mouvement propre apparent, ou par la Terre dans son mouvement réel de révolution autour du Soleil; plan déterminé par ce cercle. || *Axe de l'écliptique*, diamètre de la sphère céleste, perpendiculaire au plan de

l'écliptique. || *Obliquité de l'écliptique*, angle que forment les deux plans de l'écliptique et de l'équateur. || *Pôles de l'écliptique*, points où l'axe de l'écliptique rencontre la sphère céleste.

◆ **Adj.** Qui a rapport à l'écliptique : *Coordonnées* écliptiques.*

— **ENCYCL.** L'adjectif *écliptique* se rapportait jadis aux éclipses : *termini ecliptici*, termes ou limites des éclipses, c'est-à-dire limites de l'espace dans lequel la Lune doit se trouver pour qu'il y ait éclipse de Lune ou de Soleil; *doigt écliptique*, douzième partie du Soleil ou de la Lune, servant à exprimer la grandeur ou l'importance de l'éclipse. Aujourd'hui, le mot « *écliptique* » se rapporte plus particulièrement à l'orbite apparente du Soleil; les éclipses se produisent effectivement aux environs des points où l'écliptique coupe l'orbite de la Lune.

Dans son mouvement apparent sur la sphère céleste, dans le sens direct, le Soleil décrit le grand cercle $S\gamma S'\gamma'$, ou *écliptique*, incliné sur l'équateur EE' . La ligne des équinoxes $\gamma\gamma'$ est l'intersection de l'équateur et de l'écliptique; γ , équinoxe du printemps ou *point vernal*; γ' , équinoxe d'automne; S et S' , sur le diamètre perpendiculaire à $\gamma\gamma'$, les solstices d'hiver et d'été; P_1 et P_2 , les pôles, boréal et austral, de l'écliptique; l'*obliquité de l'écliptique*, mesurée par l'arc PP_1 , est l'angle de son plan avec celui de l'équateur, de $23^\circ 27'$ environ. Chaque saison* correspond au temps que met le Soleil pour aller, sur l'écliptique, de l'un à l'autre des quatre points γ , S' , γ' , S . A l'écliptique se rapporte un système de coordonnées célestes, en longitude et en latitude. La vitesse angulaire apparente du Soleil sur l'écliptique varie en raison de la distance du Soleil à la Terre, car l'orbite de celle-ci n'est pas un cercle, mais une ellipse, décrite suivant la loi des aires, dont l'excentricité est 0,0167510 ou 1/60; aussi les saisons sont-elles inégales en durée.

Les plans de l'équateur et de l'écliptique ne sont fixes ni l'un ni l'autre dans l'espace. Par suite des perturbations* introduites dans le mouvement de la Terre par les autres planètes (Jupiter, surtout à cause de sa masse, et Vénus, à cause de sa proximité), le plan de l'écliptique est animé d'un balancement à très longue période (20 000 ans) qui, pour l'instant, fait diminuer l'angle du plan de l'écliptique avec celui de l'équateur de $0'',48$ par an. Par suite d'une autre perturbation introduite par les inégalités d'attraction de la Lune et du Soleil sur le renflement équatorial terrestre, le pôle terrestre décrit autour du pôle de l'écliptique un mouvement conique très complexe, se traduisant par un glissement du plan de l'équateur sur le plan de l'écliptique (*rétrogradation* de la ligne des nœuds et *précession* de l'instant de l'équinoxe) et par des variations extrêmement complexes, dites de *mutation* de l'angle des deux plans. L'amplitude maximale en est de $9',21$, et la période de 18,66 ans.

● **ÉCLISSAGE** n. m. Ch. de f. Action d'éclipser. || Dispositif réunissant l'extrémité de deux rails par deux pièces (éclisses), placées de part et d'autre et serrées à l'aide de plusieurs boulons. || *Eclissage électrique*, dispositif assurant la continuité électrique entre les extrémités de deux rails, généralement à l'aide de connexions soudées. (On dit aussi *RAILBONDAGE*.)

● **ÉCLISSE** n. f. (déverbal de *éclipser*). Bois de fente* de petites dimensions, utilisé en boissellerie.

— **Arm.** Petit coin de sapin servant autrefois à assujettir les bombes dans l'âme des canons.

— **Art vétér.** Nom donné aux attelles, faites généralement d'une mince feuille de tôle ou de cuir, que l'on pose sous le pied du cheval, pour maintenir le pansement appliqué sur la sole ou la fourchette.

— **Ch. de f.** Plaque d'acier allongée servant à réunir l'extrémité de deux rails, pour assurer la continuité et la rigidité de la surface de roulement. (V. part. *encycl.*)

— **Chirurg.** Petite lame de bois ou bande de carton résistant, que l'on applique le long d'un membre fracturé pour le maintenir dans une certaine position. (On dit aussi *ATTELLE*.)

— **Industr. agric.** Ceinture en osier ou en métal que l'on met autour de fromages tels que le brie, pour faciliter leur retournement.

— **Mus.** Chacune des petites planchettes de bois mince réunissant le fond et la table du violon, et formant ainsi les côtés de l'instrument. (Les éclisses sont en général en érable et ont environ 2 mm d'épaisseur. Elles sont courbées à l'aide d'un fer chaud, pour épouser les contours du violon, et renforcées aux quatre coins. Les éclisses s'appuient aux deux extrémités sur des blocs de bois appelés « tasseaux ».)

— **Vann.** Lamelle d'osier obtenue par fendage et mise d'épaisseur. (V. *TRUSQUIN*.) || Lamelle de rotin fendue, soit brute, soit préparée industriellement.

— **ENCYCL.** Ch. de f. Les *éclisses* sont fixées par quatre ou six boulons selon les types; elles peuvent être plates, avec cornière, renforcées, ou comporter un patin à leur partie inférieure, former support ou pont, pour supporter les extrémités des rails, etc. Il existe aussi des types d'éclisses entièrement en bois, ou munies de fourrures en matière isolante pour assurer l'isolement électrique de circuits de voie utilisés pour la manœuvre ou le contrôle d'appareils de voie ou de signalisation.

● **ÉCLISSER** v. tr. (francique *slizzan*, fendre). Ch. de f. *Éclipser un aiguillage*, fixer la position des aiguilles, pour immobiliser l'aiguillage dans une direction donnée, à l'aide d'éclisses tirefonnées sur les traverses.

— **Chirurg.** Assujettir par des éclisses : *Éclipser un membre brisé.*

● **ÉCLISSEUSE** n. f. Vann. Machine mettant à l'épaisseur voulue les quartiers d'osier fendus au fendoir ou à la fendeuse : *L'éclisseuse remplace le trusquin d'épaisseur.*

● **Écloga** (*Eklōgē tōn nomōn*, choix des lois), code civil byzantin publié par Léon III en 740, peu avant sa mort. Destiné à remplacer le code de Justinien, il est rédigé, sous l'influence des idées chrétiennes, dans un esprit plus humain.

● **ÉCLOGITE** n. f. (gr. *eklogē*, sélection). Roche métamorphique composée essentiellement d'omphacite (variété de pyroxène), de grenat, d'amphibole (smaragdite) et de rutile. (Elle est lourde; sa densité est de 3 à 4,3.)

● **ÉCLOPÉ, E** adj. et n. (de l'anc. franç. *cloper*, boiter). Rendu boiteux, estropié.

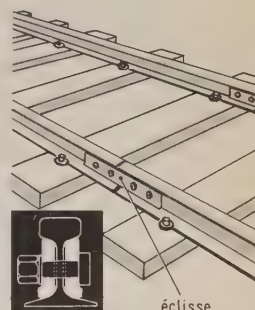
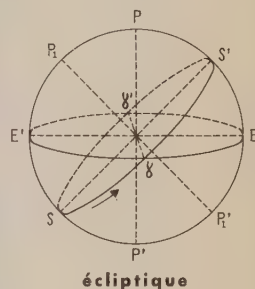
— **Mil.** Soldat que les blessures légères rendent momentanément indisponible pour le service. || *Dépôt des éclopés*, v. *DÉPÔT*.

● **ÉCLORE** v. intr. (lat. **excludere*; de *excludere*, faire sortir). [N'est guère usité qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes des temps suivants : *Il éclôt ou éclot* (Acad.); *ils éclosent*. *Il éciora*, *ils écioront*. *Il éciorait*; *ils écioraient*. *Qu'il éclore*; *qu'ils éclosent*. *Éclos*, *éclosé*. — Prend toujours l'auxiliaire *être*.] Sortir de son œuf : *Poussins qui viennent d'éclore*. || S'ouvrir (en parlant de l'œuf) : *L'œuf d'une poule peut éclore au moyen de la chaleur artificielle*. *Faire éclore des œufs*. || *Par anal.* S'ouvrir, fleurir, s'épanouir (en parlant des végétaux) : *La fleur de l'églier sent ses bourgeons éclore* (Musset). || *Par extens.* Paraître : *Le jour vient d'éclore*. || *Fig.* Se manifester, naître : *Toute liberté qui éclôt ou qui s'accroît suscite un accès de fièvre inévitable* (E. de Girardin).

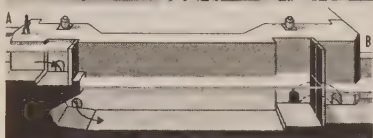
● **ÉCLOSION** n. f. Action d'éclore; sortie de l'œuf ou de l'enveloppe nymphale. || *Par anal.* Épanouissement des fleurs ou des bourgeons : *L'éclosion d'une fleur, d'un bouton*. || *Fig.* Apparition, manifestation : *L'éclosion d'un talent*.

— **Phytopathol.** Apparition des premiers symptômes de la maladie, à la fin de la période d'incubation.

— **ENCYCL.** L'*éclosion* résulte presque toujours d'un acte de l'animal enfermé dans l'œuf. Chez le crapaud accoucheur (*alytes*), le jeune têtard secrète par les narines un solvant qui détruit localement les membranes de l'œuf, puis il agrandit à force l'orifice ainsi produit. Chez d'autres têtards le mœu possède un organe temporaire, la « dent de l'œuf », agissant comme un couteau. Cette dent existe aussi chez les oiseaux (v. aussi *ŒUF*). Le dégagement d'un insecte adulte hors de son enveloppe nymphale, souvent qualifié d'*éclosion*, peut être une opération longue et pénible, notamment chez les libellules. Chez les mouches, au sens large



écluse de Miraflores
(canal de Panama)



Sas en cours de remplissage pour atteindre le niveau supérieur A.



Le niveau est atteint, la porte en A est ouverte, le bateau entre.



La porte en A est fermée, le sas se vide par les vannes en B.



Le niveau inférieur B est atteint, la porte s'ouvre, le bateau sort.



échelle d'écluses
sur le canal du Midi
à Fonseranes

du mot, c'est la position de la fente d'éclouage sur la pape qui sert de base à la subdivision en *orthorhaphes* et *cyclorhaphes*.

ÉCLUSAGE n. m. Action d'écluser. || Syn. de SASSEMENT.

ÉCLUSE n. f. (du bas lat. *exclusa* [aqua], eau enfermée). Ouvrage muni d'une ou de plusieurs portes et de vannes, qu'on peut ouvrir et fermer à volonté pour laisser couler les eaux ou les retenir. || Porte du même ouvrage. || Compartiment (ou cheminée) grâce auquel, dans les travaux effectués sous air comprimé au moyen de caissons, les ouvriers peuvent entrer dans le caisson ou en sortir sans diminution sensible de la pression à l'intérieur de celui-ci. (On dit aussi sas.) || *Ecluse carrée*, écluse n'ayant qu'un seul ventail glissant dans des coulisses. || *Ecluse de chasse*, écluse retenant le contenu d'un bassin de chasse. || *Ecluse double*, écluse à deux portes, qui soutient les eaux à deux niveaux différents. || *Ecluse en éperon*, écluse dont les portes forment un angle. || *Ecluse de fuite*, écluse servant à vider le trop-plein d'une écluse de chasse. || *Ecluse à sas*, système de deux écluses entre les portes desquelles se trouve un sas, ou bassin, où entre le bateau qui veut monter ou descendre. || *Ecluse simple*, écluse qui ne soutient les eaux qu'à un seul niveau. || *Ecluse à tambour*, écluse dont les bajoyers sont percés d'un petit canal voûté qui s'ouvre sur le côté et en aval des portes. || Fig. Tout ce qui arrête, retient : *Les écluses des passions, de la liberté. Moi, sans pensée aucune, arrivé à l'indifférence comme à je ne sais quelle écluse* (Giraudoux). || *Pop.* Lâcher les écluses, uriner; pleurer.

— **ENCYCL.** Les écluses sont des ouvrages destinés à assurer le passage des bateaux d'un bief dans un autre. Elles ont la forme d'un parallélogramme rectangle de dimensions assez grandes pour pouvoir contenir un ou plusieurs bateaux. Actuellement, les dimensions d'une écluse ne sont pas inférieures à 40 m de long, 6 m de large et 2,60 m de mouillage; sur certains grands canaux ou fleuves, les écluses atteignent des dimensions de beaucoup supérieures (écluses du canal de Panama, écluse Saint-Pierre à Donzère-Mondragon).

Les écluses sont construites, en général, en maçonnerie de moellons ou de pierres de taille, ou en béton. Elles comprennent : 1° Un *bassin ou sas*, compris entre deux murs parallèles ou *bajoyers*, et un *radier*. Les bajoyers doivent résister aux poussées du sol et aux poussées de l'eau, qui varient rapidement au cours du remplissage et de la vidange. On prévoit une chaîne d'angle en pierres de taille dures, pour résister aux frottements des bateaux et des amarres. Le radier est généralement épais, en forme de voûte, pour s'opposer aux efforts transmis par les bajoyers et aux sous-pressions (écluse dite « en carène »). A l'extrémité du sas, du côté amont, se trouve un mur de chute dénommé *busc*;

2° De solides portes séparent le sas des biefs d'amont et d'aval. La solution traditionnelle est celle qui consiste en une porte à deux vantaux s'appuyant l'un sur l'autre. Ces portes, autrefois en bois, sont maintenant exclusivement en métal. L'étanchéité en est assurée par des fourrures en bois.

Les portes busquées sont souvent remplacées, dans les écluses modernes, soit par des portes levantes, soit par des portes à segments à axe vertical. Les premières sont analogues aux vannes levantes. Les portes de l'écluse de Kembs, sur le Rhin, et de l'écluse Saint-Pierre à Donzère sont de ce type. Les secondes ont l'avantage d'être en équilibre différentiel dans toutes les positions, ce qui permet de remplir l'écluse grâce à une légère ouverture des portes. Très employé sur les canaux suédois, ce dispositif est en cours de réalisation sur les canaux de la région illoise.

Pour remplir ou vider le sas, il existe quatre dispositifs : les *ventelles*, qui sont des vannes destinées à fermer les ouvertures ménagées dans les portes d'écluses, mais qui ne sont plus guère employées que pour les petites écluses; les *aqueducs de tête*, qui font communiquer la chambre des vantaux avec le sas. Ils sont fermés par des vannes et débouchent dans une chambre de tranquillisation située sous le radier de la chambre des portes; les *aqueducs longitudinaux latéraux*,

qui commencent à l'amont de la porte amont et débouchent à l'aval de la porte aval. Ils communiquent avec le sas au moyen d'*aqueducs larrons*. Dans les écluses plus récentes (Ottmarsheim, Saint-Pierre à Donzère-Mondragon), l'alimentation s'effectue par l'intermédiaire d'un aqueduc longitudinal situé sous le radier.

ÉCLUSE (L'), comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Céret), dans le Roussillon, sur le Rome, affl. du Tech; 52 hab. (7 aggl.). Ruines des forteresses qui commandaient la route de l'Espagne, sous les Romains et au Moyen Âge (*Clusae Spaniae*). Eglise décorée de peintures murales (XII^e s.).

ÉCLUSE (DÉFILÉ DE L') ou mieux **PAS DE LA CLUSE**, gorge creusée par le Rhône dans le Jura méridional, peu après son entrée en France (Ain). Elle est dominée au N. par la montagne du Grand Crêt d'Eau (ou Credo) et, au S., par la montagne de Vuache. Cette grande voie de passage vers Genève était défendue autrefois par le *fort de l'Ecluse*, construit par Vauban.

ÉCLUSE (L'), nom français de la ville néerlandaise de Sluis*. Il se livra devant elle, en 1340, une grande bataille navale, au cours de laquelle la flotte anglaise d'Edouard III décima la flotte française (166 vaisseaux furent perdus). Ce fut le prélude de la guerre de Cent Ans.

ÉCLUSÉE n. f. Quantité d'eau qui coule depuis qu'on a lâché l'écluse jusqu'à ce qu'on l'ait refermée. (Syn. FLOT.) || Train de bois flotté construit pour passer dans les écluses.

ÉCLUSEMENT n. m. Action d'écluser. || Manœuvre par laquelle on fait arriver l'air comprimé dans le compartiment d'entrée d'un caisson, après avoir coupé la communication avec l'air extérieur. (V. CAISSON.)

ÉCLUSER v. tr. Fermer au moyen d'une écluse : *Ecluser un bassin.* || Faire passer une écluse à : *Ecluser un bateau.* || Opérer la manœuvre de l'éclusement. || *Pop.* Boire.

ÉCLUSETTE n. f. Petit compartiment situé dans le sas des caissons à air comprimé, et servant à l'évacuation des débris et à l'introduction des matériaux.

ÉCLUSIER, ÈRE adj. Relatif à l'écluse : *Porte éclusière.*

◆ **N. m.** Professionnel chargé de la manœuvre des portes d'écluses ou des vannes de barrages.

ECMNÉSIE n. f. (gr. *ek*, à partir de, et *mnésis*, mémoire). Psychiatr. Trouble de la mémoire, consistant au retour au présent de « tranches de la vie passée » que le malade revit de nouveau. (Selon J. Delay, la mémoire constituée est prise pour la mémoire constituante.)

ECNOME, en gr. *Eknomon*. Géogr. anc. Cap montagneux de la côte méridionale de Sicile, au S.-E. d'Agrigente, où la flotte carthaginoise d'Hamilcar et d'Hannon (près de 200 navires) fut vaincue par les 230 quinquèmes des consuls romains M. Atilius Regulus et L. Manlius Vulso, pendant la première guerre punique (256 av. J.-C.). Auj. *Licata*.

ÉCOBUAGE n. m. Procédé de fertilisation des champs par le brûlis annuel de l'herbe, souvent appliqué autrefois dans les pays pauvres, en particulier dans la Bretagne intérieure.

ÉCOBUE n. f. Pioche ou charrue qui sert à détacher la couche superficielle du sol.

— **Écobues** n. f. pl. Chaumes enlevés et brûlés par écobuage.

ÉCOBUER v. tr. (dialecte de l'ouest de la France). Arracher d'un terrain les herbes avec la terre superficielle qui le couvrent, brûler le tout en tas et en répandre la cendre sur le sol.

ÉCOBUEUR n. m. Ouvrier qui fait l'écobuage.

ÉCŒURANT, E adj. Qui soulève le cœur, inspire le dégoût : [Les] *écœurantes sucreries auxquelles nous venons de goûter* (Huysmans); et, au fig., : *Volume d'une lecture écœurante* (Sainte-Beuve).

ÉCŒUREMENT n. m. Action d'écœurer; état d'une personne écœurée : *Une sorte d'écœurement la prit à la gorge, elle eut des frissons de peur* (Zola).

ÉCŒURER v. tr. (de *cœur*). Soulever le cœur; causer du dégoût : *Je m'éloignais de lui, écœuré par l'odeur fade qui sortait de son corps* (Zola). || — Fig. Inspirer de l'aversion, du mépris à : *La hantise de la bête vient m'écœurer parfois jusqu'en cet abri sûr* (Verlaine). || Décourager : *Écœurer ses concurrents*.

ÉCOFFRET n. m. Sell-marq. Planche de bois non liguée utilisée pour la coupe au couteau* à pied.

ÉCOIN n. m. Min. Planche brute obtenue en sciant un bois rond par des traits de scie parallèles d'environ 25 mm d'épaisseur. (Les écoins, appelés aussi *croûtes* ou *redos*, sont utilisés pour le garnissage; ils sont moins chers que les planches équarries.)

ÉCOINÇON ou **ÉCOINSON** n. m. (de *coin*). Ouvrage de menuiserie ou de maçonnerie, établi à l'intersection de deux murs pour en combler l'angle. || Pierre qui forme l'encoignure de l'embrasure d'une porte ou d'une fenêtre.

— Archit. Surface triangulaire comprise entre deux arcades tangentes, formée de deux côtés curvilignes reliés en haut par un bandeau droit. (Les écoinçons d'arcs et de



« le Chat grand destructeur de souris » écoinçon à la cathédrale de Poitiers

rosaces ont le même tracé que les pendentifs de coupoules, mais ce sont des triangles plats, tandis que les pendentifs sont des triangles sphériques.)

— Mobil. Meuble de forme triangulaire, destiné à garnir une encoignure.

— Rel. Motif décoratif placé à l'intérieur des coins du cadre ornant un plat de reliure du XVIII^e s.

ÉCOINE, **ÉCOUANE**, **ÉCOUENNE** [kwan] n. f. (apparenté avec *égoïne*; du lat. *scobina*, lime). Sorte de lime ou de râpe à une seule rangée de tailles non croisées.

ÉCOINER v. tr. Limer avec l'écoïne.

ÉCOINETTE n. f. Petite écoïne.

ÉCOINSON n. m. V. ÉCOINÇON.

ÉCOLAGE n. m. Aéron. Instruction des techniques aériennes : saut en parachute, pilotage.

ÉCOLÂTRE n. m. Hist. ecclés. Chef d'une école ecclésiastique. || Ancien titre des chanceliers ou notaires des abbayes.

— ENCYCL. La règle de Charodgang attachait au chapitre une école, dont le chef, dit *écolâtre* (*scholaster*), enseignait les éléments des lettres aux jeunes clercs. Charlemagne demanda que, à côté des écoles intérieures pour les futurs clercs, il y en eût d'extérieures pour les laïques. L'écolâtre prit assez d'importance pour devenir une des dignités capitulaires. Il eut sous sa surveillance toutes les écoles du diocèse. Le développement des universités fit tomber peu à peu dans le néant les écoles cathédrales et les écolâtres. La dignité d'écolâtre (ou maître-école) survécut pourtant dans les chapitres, sans juridiction précise, ce qui amena plus tard des conflits entre écolâtres et seigneurs ou curés fondateurs d'écoles paroissiales.

ÉCOLE n. f. (lat. *schola*; gr. *skholê*, loisir). Etablissement où se donne un enseignement collectif : *Ecole de dessin*. || Particul. Etablissement d'enseignement primaire : *Aller à l'école*. Des bandes de petits enfants qui viennent là, au sortir de l'école, pour faire du tapage en courant (Zola). || Local où les élèves se réunissent : *Construire une école*. || Travail de celui qui enseigne dans un établissement scolaire : *Faire l'école à des enfants*. || Elèves et personnel d'une école : *Licencier une école*. || Philosophie scolastique et ses

adeptes. || Ensemble des adeptes d'un maître ou d'une doctrine philosophique, juridique, littéraire, etc.; et, par extens., cette doctrine elle-même : *L'école stoïcienne*. || Fig. Source d'enseignement, discipline : *Le théâtre de Corneille est une école de grandeur d'âme* (Voltaire). *Théophile Gautier a continué d'un côté la grande école de la mélancolie, créée par Chateaubriand* (Baudelaire).

— Loc. div. *Tenir école*, enseigner. || *Faire école*, rallier autour de son système un grand nombre d'imitateurs ou d'adeptes : *La faiblesse d'un artiste est de faire école* (Coc-teau); se propager : *Une idée qui fait école*. || *Travail d'école*, travail exécuté par un artiste au cours de son apprentissage. || *Quartier des Ecoles*, appelé aussi *Quartier latin*, quartier de Paris où se trouvent la plupart des grandes écoles supérieures. (Les étudiants disent *jam.* : LE QUARTIER.) || *Fam. Faire une école*, v. rubr. Jeux. || *Faire l'école buissonnière*, en parlant d'un écolier, vagabonder au lieu de se rendre en classe. [V. rubr. Enseign.] || *Être à bonne école*, être auprès de quelqu'un qui vous initie très bien. || *Sentir l'école*, avoir des manières gauches et pédantesques. || *Envoyer son adversaire à l'école*, lui conseiller d'apprendre à jouer afin de ne plus commettre de fautes.

— Aéron. *Ecole de pilotage*, v. PILOTAGE (école de).

— Bx-arts. Ensemble des peintres qui ont illustré une nation, une ville, qui ont travaillé à la manière d'un maître : *Ecole italienne, bolonaise; école de David*.

— Enseign. *Ecoles ambulantes*, autrefois, écoles qui se déplaçaient pour donner leur enseignement, par exemple certaines écoles ménagères agricoles. || *Ecoles d'application*, écoles de perfectionnement où l'on n'admet que des sujets ayant terminé leurs études générales. || *Ecole buissonnière*, au Moyen Age, école ouverte clandestinement, dans des lieux écartés, par des maîtres qui voulaient échapper à la taxe exigée par les écolâtres, et, au XVI^e s., école clandestine ouverte par les huguenots dans les campagnes, sans autorisation de l'évêque. || *Ecole centrale*, v. CENTRAL. || *Ecole de plein exercice*, v. FACULTÉ, encycl. || *Ecole laïque*, école primaire publique dirigée par un instituteur, une institutrice laïques, et, dans un sens plus général, l'enseignement public, par opposition à l'enseignement confessionnel. || *Ecole libre*, établissement d'enseignement qui ne relève pas de l'enseignement public. (Les écoles libres sont le plus souvent, en France, des écoles confessionnelles.) || *Ecole unique*, expression employée sous la III^e République par les partisans d'une démocratisation de l'enseignement, qui permettrait aux enfants de toutes les conditions, même les plus modestes, de poursuivre leurs études jusqu'à l'enseignement supérieur, sans que leur situation de fortune y fasse obstacle. || *Maître, maîtresse d'école*, autrefois, celui ou celle qui enseignait dans une école élémentaire et qui, surtout à la campagne, en avait la direction. || *Petite école*, au Moyen Age et sous l'Ancien Régime, école élémentaire.

— Equit. *Pas d'école*, pas ralenti dans lequel le cheval, tendant légèrement en avant chaque membre antérieur, marque un court temps d'arrêt avant de poser le pied au sol. || *Basse école*, ensemble des exercices que l'on peut faire effectuer à un cheval ayant reçu un bon dressage de base. || *Haute école* (on l'appelle aussi *équitation savante* ou *académique*), exécution de différents mouvements ou *airs* tels que piaffer, passage, appuyers aux trois allures, changements de pied au galop toutes les quatre, trois ou deux foulées, changements de pied au temps (à chaque foulée), pirouettes, pas et trot espagnols, pas d'école, etc. (La haute école vise aussi à donner au cheval le maximum de brio et d'élégance que comportent ses possibilités physiques; elle exige de l'écurier une connaissance approfondie de l'art équestre, de grandes qualités de patience et d'adresse dans le dressage, de finesse et de précision dans l'exécution.) [On l'appelle aussi *ÉQUITATION SAVANTE* ou *ACADÉMIQUE*.]

— Hist. Chacun des cinq corps de cavaliers germains qui composèrent la garde de l'empereur romain, depuis Constantin. || *Ecole du palais*, école franque fondée par Charlemagne, dirigée par Alcuin, et qui suivait partout l'empereur.

— Jeux. Au jacquet, faute commise par un joueur : *Faire école sur école*. || Par extens. Dans le langage ordinaire, lourde faute, étourderie, sottise : *Faire une cruelle école*.

— Littér. et Bx-arts. *Ecole classique, romantique, réaliste*, etc., v. CLASSIQUE, ROMANTISME, RÉALISME, etc.

— Mar. *Division des écoles*, réunion des cuirassés ou croiseurs écoles de la Marine nationale. || *Ecole de voile*, organisation créée par certains clubs de yachting et ayant pour mission d'enseigner la pratique du sport de la voile aux débutants. (Certaines écoles de voile sont gérées par le Commissariat à la jeunesse et aux sports. Une école de voile privée, très importante, est située dans l'archipel des Glénans et enseigne à de nombreux élèves français et étrangers l'art de la voile, depuis les petits *dériveurs* jusqu'aux grands *yachts de croisière*.)

— Mil. *Ecoles militaires*, écoles qui assurent la formation ou la spécialisation des cadres des forces armées. (On distingue les *écoles militaires préparatoires*, les *écoles de formation*, les *écoles d'application* et les *écoles de l'enseignement militaire supérieur*.) [V. MILITAIRES (écoles).] || *Ecoles à feu*, exercices de tir réel exécutés par une unité d'artillerie et mettant le personnel dans une situation aussi proche que possible de celle du combat. (Les écoles à feu sont réalisées dans certains camps ou terrains de manœuvres prévus à cet effet et permettant d'observer les prescriptions réglementaires concernant la sécurité.)

|| *Ecole de pièce, de groupe, de la section, de la compagnie, du bataillon*, phases successives de l'instruction militaire de base, qui comprend l'étude des mouvements, formations, rassemblements ressortissant à l'ordre serré de ces diverses unités. || *Ecole régimentaire*, cours organisé dans les bataillons, pour les recrues dont l'instruction générale est reconnue trop faible au moment de leur incorporation. (Ces cours sont généralement donnés par des membres de l'enseignement exécutant leur service militaire.) || *Ecole de Mars*, v. MARS (école de). || *Ecole du soldat*, nom donné, depuis le règlement de 1776, à l'instruction militaire élémentaire distribuée aux nouvelles recrues dans toutes les armes et services, et comportant l'étude des commandements et mouvements individuels, avec ou sans armes, indispensables pour donner au soldat l'habitude de la correction militaire et lui permettre de tenir sa place dans une troupe en ordre serré. (On dit aussi aujourd'hui FORMATION COMMUNE DE BASE.) [V. MANIÈREMENT D'ARME, ORDRE serré.]

— ★ *éducation, humanité, instruction, laïcisme, loisir, pédagogie, scolastique*.

— ENCYCL. Enseign. Le terme d'*école* s'applique, à l'origine, à tous les établissements d'enseignement, quel qu'en soit le niveau. L'évolution historique de l'enseignement a sans doute contribué à diversifier les termes qui désignent les établissements d'enseignement selon leurs différents degrés (*collèges, facultés* dès le Moyen Age; *collèges et lycées* de la réforme napoléonienne), mais il reste encore aujourd'hui la preuve de l'extension qu'a conservé le mot *école*, puisqu'il est employé pour désigner soit des établissements de niveau élémentaire (*écoles maternelles, primaires*), soit des établissements de niveau moyen (*écoles nationales professionnelles*), soit des institutions qui relèvent de l'enseignement supérieur (*grandes écoles*). Le tableau des pages 338 et 339 résume l'organisation actuelle des écoles et établissements d'enseignement en France. L'astérisque indique à quel article on peut se reporter pour trouver des renseignements plus précis sur ces établissements.

Pour l'histoire de l'enseignement en France et son organisation actuelle, v. ENSEIGNEMENT.

— Iconogr. Les scènes d'école ont été souvent traitées par les maîtres hollandais du XVII^e s., les français des XVIII^e et XIX^e s. Parmi les premiers, citons *l'Ecole du soir*, de Gérard Dou (Amsterdam; même sujet à Florence); *l'Ecole de garçons et de filles*, de Jan Steen; *le Maître d'école*, d'Adriaen Van Ostade (Louvre); *l'Ecole hollandaise d'Horremans* (Florence). Parmi les seconds, Gabriel de Saint-Aubin, puis Decamps (Chantilly et Londres), Fr. Bonvin (*l'Ecole des filles*, Langres). Citons encore la *Maîtresse d'école* de Crespi (Louvre) et *l'Ecole des singes* de D. Teniers (Madrid).



haute école courbette par un officier du Cadre noir de Saumur

2 à 6 ans	jardins* d'enfants	écoles maternelles*	
6 à 11 ans	écoles primaires* élémentaires		écoles et institutions lib.
11 à 18 ans	lycées* et collèges* (enseignement classique et moderne)	cours* complémentaires éc. normales* primaires	enseignement technique centres d'apprentissage*, écoles de métiers* collèges*, écoles, cours* complémentaires techniques éc. nat. professionnelles* éc. normales* nationales d'apprentissage écoles commerciales*
grandes écoles	Éc. normales* sup. (rue d'Ulm, Sèvres, Saint-Cloud, Fontenay) Éc. nat. des chartes* Éc. nat. des langues* orientales Éc. pratique des hautes* études Collège* de France Muséum* d'histoire naturelle Centre nat. de la Recherche* scientifique Palais de la Découverte* Musée de l'Homme* Institut nat. des sports* Éc. normales sup. d'éducation* physique Institut pédagogique* national	enseignement technique industriel Éc. normale* sup. de l'enseignement technique Éc. nationales d'ingénieurs arts* et métiers Conservatoire national des arts* et métiers Éc. centrale* des arts et manufactures Éc. centrale* lyonnaise Éc. nat. sup. de chimie* de Paris Éc. sup. d'électricité* Éc. d'électricité* et de mécanique industrielles (Violet) Éc. d'électricité* industrielle de Paris (Charliat) Éc. spéciale de mécanique* et d'électricité (Ampère) Éc. nat. sup. d'électricité* et de mécanique (Nancy) Éc. nat. sup. d'électrotechnique* (Toulouse) Éc. nat. sup. de mécanique* (Nantes) Éc. nat. sup. de géologie* appliquée Éc. d'ingénieurs* de Marseille Éc. franç. de papeterie de Grenoble Éc. nat. sup. des métiers* d'art Éc. sup. de céramique* Éc. sup. de soudure autogène Éc. sup. de fonderie* Éc. sup. du bois* Éc. franç. de tannerie* Institut catholique d'arts* et métiers (Lille) Institut supérieur d'électronique* (Inst. cath. de Paris)	enseignement artistique* et musical* Éc. nationales et municipales d'art Éc. nationales et municipales de musique Éc. spéc. d'architecture* Institut d'art* et d'archéologie Affaires culturelles Éc. nat. sup. des beaux-arts* Éc. du Louvre* Éc. nat. sup. des arts décoratifs* Conservatoire* national supérieur de musique Conservatoire* national d'art dramatique enseignement commercial* et sciences économiques Éc. supérieures de commerce Éc. sup. des sciences économiques et commerc. (Inst. cath. de Paris) Éc. des hautes études commerciales du Nord Éc. sup. des sciences commerciales d'Angers Éc. sup. d'approvisionnement Institut des hautes études d'interprétariat* Éc. d'interprètes et de traducteurs Éc. nouvelle d'organisation économique et soc. Éc. nat. d'assurances Éc. de sciences financières et d'assurances Éc. d'organisation scientifique du travail* Institut de biométrie et d'orientation* professionn. Institut national d'études du travail et d'orientat. professionnelle chambre de commerce de Paris Éc. Breguet* (électricité et mécanique) Centre de perfectionnement dans l'administr. des affaires* Éc. des hautes* études commerciales Éc. de haut enseignement commercial* pour jeunes filles

universités

facultés* des lettres et sciences humaines
facultés des sciences
facultés de droit et des sciences économiques (v. enseignement juridique*)
facultés et écoles de médecine (v. études médicales*)
facultés et écoles de pharmacie*
faculté de théologie de Strasbourg
instituts* d'études supérieures
(littéraires, scientifiques, juridiques)

instituts* d'université ou de faculté

Inst. du radium*, de physique* du globe, Pasteur*, Gust
Roussy*, de statistique, d'ethnologie*, de phonétique*, d'étu
politiques
fondation nationale des sciences* politiques, etc.



groupe scolaire



lycées et collèges



École normale sup

classes enfantines* des écoles primaires

ministère des Armées (v. Écoles militaires*)

Éc. militaires préparatoires

ministère de l'Agriculture (v. Enseignement agricole*)

Éc. d'agriculture

Éc. des pupilles* de l'Air

Éc. des mousses*

Prytanée* militaire

Éc. milit. préparatoires

Maisons de la Légion* d'honneur

Éc. des apprentis* mécaniciens

Institut national agronomique

Éc. nat. des eaux et forêts

Éc. nat. du génie rural

Éc. nat. des haras du Pin

Éc. nat. vétérinaire

Éc. nat. d'agriculture

Éc. nat. des industries agricoles

Éc. nat. d'horticulture

Éc. nat. d'enseignement ménager agricole

Éc. nat. de la Recherche* agronomique

Éc. polytechnique*

Éc. spéciale militaire interarmes (Saint-Cyr*)

Éc. navale*

Éc. nat. sup. du génie* maritime

Éc. du commissariat* de la Marine

Éc. de l'Air* et Éc. milit. de l'Air*

Éc. nat. sup. de l'aéronautique*

Éc. nat. d'ingénieurs de constructions aéronautiques*

Éc. du commissariat* de l'Air

Écoles d'application* (infanterie, artillerie, arme blindée, etc.)

Éc. sup. techniques (génie*, intendance*, transmissions*, fabrications d'armement*)

Institut des hautes études de défense* nationale

Centre* des hautes études militaires

Éc. sup. de guerre* (terrestre, navale, aérienne)

École d'état-major*

ministère des Postes et Télécommunications

Éc. nat. sup. des postes* et télécommunications*

ministère des Finances

Éc. nat. des hautes études administratives

Éc. nat. de la statistique et de l'administration

Éc. économique

Éc. d'application des manufactures* de l'État

Éc. nat. des douanes

Éc. nat. du service du Trésor

Éc. nat. des impôts

Premier ministre

Éc. nat. d'administration*

Institut national des sciences et techniques nucléaires*

Institut des hautes études d'outre-mer*

ministère de l'Industrie et du Commerce

Éc. nat. sup. des mines* de Paris

Éc. nat. sup. des mines* de Saint-Étienne

Éc. sup. de la métallurgie et de l'industrie des mines* de Nancy

Éc. nat. sup. du pétrole*

Institut des hautes études cinématographiques (v. cinématographique)

ministère du Travail et de la Sécurité sociale

Centre d'études supérieures de la sécurité* sociale

ministère de la Justice

Centre* national d'études judiciaires

facultés* libres

Facultés* et facultés catholiques

(Paris, Angers, Lille, Lyon et Toulouse)

Faculté de théologie protestante

(Paris, Montpellier)



Théâtre de musique



École polytechnique



École ménagère



École maritime



École centrale



Institut catholique à Paris



Faculté de médecine à Paris



Saint-cyriens en visite à l'École détruite en 1940



École nationale supérieure des beaux-arts



« L'École d'Athènes »
par Raphaël

École d'Athènes (L'), fresque de Raphaël, dans la chambre de la Signature, au Vatican. Elle groupe, étagés sur les degrés d'un vaste escalier qui mène à une construction dans le style de Bramante (préfigurant peut-être la basilique Saint-Pierre), une cinquantaine de personnages, vêtus à l'antique, au milieu desquels on reconnaît Platon et Aristote. C'est à l'apothéose de la pensée grecque que l'homme de la Renaissance entendait ainsi rendre hommage.

École des femmes (L'), comédie en vers de Molière, représentée le 26 décembre 1662. Arnolphe, qui a passé quarante ans, veut avoir la certitude que sa future épouse sera vertueuse et fidèle. Il élève donc chez lui une pupille, Agnès, en ne l'entretenant que de ses devoirs et en la laissant dans une ignorance complète. Mais il suffit qu'Agnès aperçoive un jeune homme, Horace, qui a remarqué sa beauté, pour qu'elle s'éprenne de lui. La pièce se poursuit par les ruses qu'imaginent Horace et Agnès pour se rencontrer et s'enfuir, ruses toujours déjouées par la malchance et surtout par la naïveté d'Arnolphe qui, ignorant la véritable identité d'Arnolphe, le prend pour confident. Au dénouement, alors qu'Arnolphe va, semble-t-il, réussir à séparer pour toujours Agnès d'Horace, on apprend qu'Agnès est la fille d'un certain Enriquer, revenu tout exprès d'Amérique pour la marier à Horace, fils de son ami Oronte.

L'intrigue de la pièce n'est pas originale. Elle est empruntée en grande partie à Boccace, aux *Facétieuses nuits* de Straparole et à la *Précaution inutile* de Scarron; Molière lui-même avait déjà exploité le même thème dans *L'École des maris*. Mais l'étude des caractères est, dans *L'École des femmes*, infiniment plus riche. C'est la première fois sur la scène française qu'une comédie met en question de hauts problèmes de morale : il s'agit de savoir quelle est l'éducation morale qu'il faut donner aux jeunes filles, qui vont avoir à affronter les difficultés de la vie. Enfin, cette comédie comporte une sorte de philosophie : Molière donne raison aux sentiments authentiques et purs.

La pièce eut un très grand succès. Mais ce succès même suscita à Molière des ennemis

(notamment Donneau de Visé dans les *Nouvelles nouvelles* et la comédie de Zélinde, et Boursault dans le *Portrait du peintre*). On reprochait à l'écrivain son ignorance des règles, ses grossièretés, et même son impiété. Molière riposta par la *Critique* de l'École des femmes* et l'*Impromptu* de Versailles*.

École des maris (L'), comédie en vers de Molière, représentée le 24 juin 1661. Deux frères, Sganarelle et Ariste, ont deux pupilles, Isabelle et Léonor, qu'ils désirent épouser. Mais Sganarelle élève Isabelle avec sévérité, en lui défendant toute distraction; Ariste, beaucoup plus âgé que Léonor, la traite avec une affectueuse indulgence, et c'est sur cette indulgence qu'il compte pour que Léonor l'accepte pour mari. Cependant, Isabelle s'éprend d'un jeune homme, Valère. Malgré la surveillance de Sganarelle, elle arrive à faire connaître son amour à Valère, à se faire aimer de lui, à se faire enlever par lui. Bien plus, c'est Sganarelle qui, adroïtement dupé par elle, sert sans le savoir les desseins des deux amoureux.

L'idée de la comédie (le tuteur dupé) n'était pas originale. Elle était traditionnelle dans la comédie ou les contes italiens ou espagnols, et sera reprise par Molière lui-même dans *L'École des femmes*.

École de la médisance (L') [*The School for scandal*], comédie en prose, de R.-B. Sheridan, représentée en 1777. L'intrigue est fondée sur l'opposition de caractère qui sépare deux frères, Charles et Joseph Surface. Le premier a, malgré son tempérament étrange, une âme généreuse et sincère; le second cache sous une apparente moralité toute sorte de vices, et son hypocrisie rappelle le personnage de Tartuffe. Il est démasqué à la fin de la pièce, qui est surtout intéressante par l'étude du milieu social où se déroule l'action : autour de sir Peter Teazle, tuteur des deux frères, et de sa femme vit un petit monde intrigant et cancanier, que Sheridan a peint avec beaucoup d'esprit.

École militaire, édifice élevé par Jacques-Ange Gabriel (xviii^e s.), à l'instigation du financier Paris-Duverney et de la marquise de Pompadour, pour abriter une institution destinée à l'instruction militaire de 500 gentilshommes pauvres. Il occupe un vaste quadrilatère, entre le Champ-de-Mars et la place de Fontenoy, l'avenue Duquesne et l'avenue



de Suffren. Un pavillon central, flanqué de deux ailes basses et décoré de colonnes corinthiennes, donne sur le Champ-de-Mars, qui devait primitivement servir de champ de manœuvres aux élèves. La cour d'honneur, dont l'accès se trouve place de Fontenoy, est limitée de chaque côté par deux portiques; au fond se dresse une façade également décorée de colonnes. A l'intérieur, grand escalier, salons, salle des maréchaux, chapelle, richement décorés. L'École, ouverte en 1760, fut supprimée en 1776, puis rétablie de 1777 à 1787 comme École supérieure des cadets (Bonaparte y fut admis de 1784 à 1785). Les bâtiments ont servi à la garde consulaire en 1800, à la garde impériale, puis à la garde royale en 1824. Ils abritent aujourd'hui plusieurs établissements d'enseignement supérieur militaire, notamment l'École d'état-major, l'École supérieure de l'intendance, les Écoles supérieures de guerre, le Collège de l'O. T. A. N., etc.

École des parents. V. PARENTS (*École des*).

École de Salerne (L') [*Schola Salernitana*], poème didactique médical, qui offre le résumé des doctrines de la célèbre école salernitaine. L'époque de sa composition est incertaine : les noms de ses auteurs sont restés inconnus; c'est une œuvre collective. A l'origine, c'était un petit poème latin de 369 vers;

des additions successives sont parvenues à faire de la *Schola Salernitana* un tout de 3 520 vers, parmi lesquels un certain nombre ont passé en proverbes. Tel est le distique célèbre sur les heures permises au sommeil :

*Sex horis dormire sat est juvenique senique,
Septem via pigros; nulli concedimus octo.*

« A l'homme jeune et au vieillard, il suffit de dormir six heures; aux paresseux, sept tout au plus; mais à personne nous n'en accordons huit. » Voilà le vrai précepte salernitain. Mais — ce qui peint bien la confusion de rédaction de ce poème — les distiques suivants permettent de dormir tant qu'on voudra, pourvu que ce ne soit ni sur le ventre ni sur le dos.

Les recommandations contre les excès de table sont en nombre infini. On pourrait dire que l'hygiène de l'école de Salerne tient presque tout entière dans ce précepte :

Diace parum bibere, sis procul a Venere,

« Habitude-toi à boire peu, à t'abstenir des plaisirs charnels. »

Se faire saigner souvent, là réside tout le secret de la bonne santé.

Ce petit poème eut deux cent quarante éditions (de 1474 à 1846). La dernière traduction en a été faite en vers par Meaux de Saint-Marc (1860), avec une savante Introduction de Ch. Daremberg sur la célèbre école salernitaine.

Écoles chrétiennes (FRÈRES DES), congrégation religieuse fondée en 1680 par saint Jean-Baptiste de la Salle pour l'instruction des enfants pauvres, approuvée en 1725, supprimée en 1791 (à cette date, 930 frères, avec 35 700 élèves), reconstituée en 1808. Cette institution s'est surtout spécialisée dans l'enseignement primaire, primaire supérieur, technique et professionnel. Elle est remarquable par son sens de la pédagogie.

En 1957, la congrégation comportait 58 districts ou provinces, en 72 pays (surtout en Europe et en Amérique); 1 225 maisons, 16 000 frères en exercice (de 60 nationalités), 1 300 écoles, 550 000 élèves. Cet institut a servi de modèle à plusieurs autres, notamment les frères de l'Instruction chrétienne, les frères de Saint-Gabriel, les frères maristes, les sœurs des écoles chrétiennes, les sœurs de l'Instruction chrétienne.

ÉCOLIER, ÈRE n. Celui, celle qui va à l'école : Les écoliers en général n'aiment pas à travailler (Sand). || Fig. Novice, apprenti : Quand les vieilles duchesses s'avisent d'économiser, Harpagon, près d'elles, n'est qu'un écolier (Balzac).

— **LANGUE CLASS.** Élève d'un maître de musique, d'un maître à danser, etc.

— **LOC. DIV.** Faute d'écolier, bête dénotant une extrême inexpérience, ignorance, etc. || Prendre le chemin des écoliers, le plus long (celui que prennent les écoliers peu pressés d'aller en classe).

◆ **Adj.** Papier écolier, papier réglé, à une ou plusieurs règles, destiné à la confection de cahiers, de copies ou de blocs.

— **ENCYCL.** Au Moyen Âge, le nom d'écolier était donné à tous ceux qui fréquentaient les « écoles », c'est-à-dire les établissements où s'enseignaient les arts libéraux, puis la médecine, le droit et la théologie, et qui correspondaient, à cette époque, aux actuels établissements d'enseignement supérieur.

A Paris, le prestige des maîtres qui professaient dans ces écoles attirait, dès le xiii^e s., un grand nombre de jeunes gens. Pour héberger ceux d'entre eux qui venaient de province ou qui étaient de condition modeste furent créés des collèges*; ces fondations, dues en général à la générosité privée, étaient groupées non loin des écoles, dans le quartier qui avoisinait les cloîtres de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor. L'esprit de corps s'éveilla très vite dans ce monde des écoles : solidaires de leurs maîtres, les écoliers formèrent avec eux une puissante corporation qui défendit jalousement ses franchises et ses privilèges; c'est cette corporation qui devait devenir l'Université* de Paris. Les traditions d'indépendance que défendaient les écoliers se maintinrent pendant tout le Moyen Âge; le « Quartier latin » vit maintes fois, à cette époque, les manifestations tapageuses et parfois violentes des écoliers, qui s'en prenaient aux bourgeois et à la police du roi.

A partir du xvi^e s., le déclin de l'Université aboutit à la diminution du nombre des écoliers; le monde des écoles est presque en



frère des Écoles chrétiennes



frontispice gravé
par François Chauveau
(1670)

« L'École des femmes »

Louis Juvet (Arnolphe)
Madeleine Ozeray (Agnès)
au théâtre de l'Athénée
(1938)



ommeil pendant le XVII^e et le XVIII^e s. Quand l'Université renaîtra au XIX^e s., on nommera « étudiants » ceux qui la fréquentent.

Écolier limousin (L'), épisode du *Pantagruel* de Rabelais (II, 6). Pantagruel rencontre un écolier qui lui parle un jargon pédantesque, mêlé de grec et de latin. Pantagruel, en le menaçant de l'écorcher vif, lui fait confesser qu'il est tout simplement Limousin. L'épisode est sans doute une critique du langage faussement érudit dont on usait dans les universités.

Écolier de Salamanque (L'), comédie héroïque de Scarron (1654). C'est un bon exemple des pièces imitées de l'espagnol, qui sont à la mode à cette époque. Le héros, l'écolier don Pèdre, défend avec un dévouement chevaleresque l'honneur de sa sœur, Léonore, contre les agissements d'un grand seigneur. Des scènes comiques se mêlent à cette intrigue tragique.

ÉCOLLAGE n. m. Soudure employée pour réunir bout à bout deux pièces de fer ou d'acier extra-doux. (Très difficile à exécuter, cette soudure est interdite dans beaucoup d'ateliers, en raison de sa faible résistance. On lui préfère la soudure en sifflet ou la soudure à mi-épaisseur.)

ÉCOLLETER v. tr. Orfèvre. Elargir au marteau sur la bigorne.

— Technol. Souder bout à bout deux pièces de fer.

ÉCOLLETTE n. f. Orfèvre. Rétrécissement du diamètre d'une pièce de forme.

ÉCOLOGIE n. f. (gr. *oikos*, habitat, et *logos*, science). Étude des êtres vivants en fonction du milieu naturel où ils vivent (facteurs physico-chimiques du sol, climat, topographie et site des stations, concurrence animale et végétale).

— ENCYCL. Le terme, introduit par Haeckel dans le vocabulaire des naturalistes, s'appliquait surtout aux adaptations des organismes au milieu ambiant. Le mot *écologie* est entré par la suite dans le langage des sciences de l'homme, géographie humaine et sociologie. Au cours des discussions qu'il a suscitées chez les biologistes, on a pu constater une certaine tendance à le restreindre à la définition des éléments de l'ambiance. Mais les rapports de l'être vivant avec son milieu doivent être considérés dans les deux sens, car l'être vivant, par sa propre existence, contribue à créer l'ambiance : le sol où l'arbre s'enracine n'est pas un simple composé minéral, il est l'œuvre de l'arbre lui-même (couverture morte, organismes symbiotiques, sécrétions radicales, actions mécaniques). L'ensemble des rapports dans tous les ordres de la vie constituerait une discipline, l'*écologie générale*. Même si l'on se refuse à cette systématisation, il reste que l'écologie est l'un des aspects essentiels sous lequel doit être envisagée la connaissance des problèmes biologiques. Toutes les considérations qui s'y rapportent reposent sur la notion d'adaptation. L'écologie est entièrement issue des principes évolutionnistes. Sans entrer dans le détail des controverses de méthodes, disons que, pour les phytogéographes, toute étude écologique comporte l'analyse parallèle des caractères du milieu dans l'aire considérée et celle du groupement physiologiquement individualisé, lié à ce complexe. Steppe, forêt équatoriale, pelouse de montagne sont des types végétaux en relation avec des types déterminés de climat et de sol. La liaison des uns et des autres se fait grâce à la connaissance des adaptations élémentaires des plantes (formes de végétation), c'est-à-dire, en dernière analyse, grâce à la physiologie végétale. La géographie humaine a, dans une large mesure, un caractère écologique. L'action des groupes humains est subordonnée aux propriétés du milieu physique qui la favorisent, la contraignent ou l'orientent, selon l'adage baconien aux termes duquel on ne commande à la nature qu'en lui obéissant. Mais le géographe est attentif aux transformations profondes imprimées à la nature par les groupes humains, depuis les primitifs jusqu'aux groupes qui sont en possession de la technique la plus moderne.

Enfin, les sociologues américains ont fait une place à l'écologie dans l'étude des faits sociaux, spécialement dans celle des sociétés urbaines. Ils s'attachent à la connaissance d'ensembles liés par un réseau de relations.

Ils ont abouti à la détermination d'aires fonctionnellement homogènes, à l'intérieur desquelles les faits sociaux présentent les mêmes caractères, ce qui permet la recherche des corrélations. L'écologie ainsi conçue est surtout appliquée par l'école sociologique issue de l'enseignement de Robert Ezra Park, à Chicago. (→ Biblio.)

ÉCOLOGIQUE adj. Relatif à l'écologie. || *Forme écologique*, groupe d'individus appartenant à une espèce linnéenne ou jordanienne, et qui ont un certain nombre de caractères permettant de les distinguer. (Ces caractères sont liés aux conditions du milieu extérieur et ne subsistent pas quand ces conditions sont changées.)

ÉCOMMOY, ch.-l. de cant. de la Sarthe (arrond. du Mans), dans le Belinois ; 3 745 hab. (1 902 aggl.). Manoir de Fontenailles. Château de Bezonnois. Scierie. Briqueterie.

ÉCONDUIRE v. tr. (de l'anc. franç. *escondire*, altéré par *conduire* ; bas lat. *excondicere*, excuser). Congédier, refuser de recevoir : *Econduire un visiteur*. || *Par extens.* Repousser les demandes de : *Econduire un soupirant*.

ÉCONOMAT n. m. Fonction d'économe. || Ensemble du service chargé de la gestion financière d'un collège, d'un hôpital, etc.

— Comm. Dénomination de certains établissements commerciaux à succursales multiples.

— Dr. du trav. Magasin de denrées ou de marchandises quelconques, annexé à un établissement industriel ou commercial et destiné exclusivement au personnel de cet établissement. (Les abus commis au détriment des travailleurs ont incité les pouvoirs publics à interdire la création et le fonctionnement des écomats, sauf exceptions limitativement déterminées, notamment en ce qui concerne les chemins de fer et les entreprises dans lesquelles les capitaux appartiennent en majorité au personnel ; le fonctionnement des écomats autorisés est strictement réglementé.) — Hist. ecclési. Nom donné autrefois à l'administration des revenus d'un bénéfice vacant et placé sous la main du roi : *Louis XIV confia à Pellisson le revenu du tiers des écomats* (Voltaire). [Ce nom désignait aussi le bureau d'administration des bénéfices vacants.]

ÉCONOME adj. (gr. *oikonomos* ; de *oikia*, maison, et *nomos*, règle). Qui règle sagement ses dépenses : *Il était généreux, quoiqu'il fût économe* (Hugo). || *Fig.* Qui donne, distribue avec parcimonie : *Le monde est économe d'éloges, et prodigue de critiques* (Ségur).

◆ N. m. Admin. Personne chargée des dépenses et du matériel d'un établissement.

— Dr. admin. Chef du service de l'économat. (Dans les établissements publics d'assistance de moins de 200 lits, le directeur peut remplir les fonctions d'économe.)

— Hist. A Byzance, dignitaire chargé de la gestion des finances ecclésiastiques. (Il y avait un grand économe, haut dignitaire souvent nommé par l'empereur, puis les économes particuliers à chaque église [qui existaient d'ailleurs dans toute l'Eglise d'Orient], le grand économe des fondations pieuses, etc.)

— Hist. ecclési. Officier préposé à l'administration des revenus d'un bénéfice vacant.

— Instr. publ. Fonctionnaire chargé de la gestion financière et de la surveillance du service matériel dans un collège de l'enseignement public. (Les lycées, qui étaient également gérés autrefois par des économes, sont, depuis 1945, gérés par des intendants* universitaires.)

ÉCONOMÉTRICIEN, ENNE n. Economiste traduisant en données statistiques les éléments d'information recueillis à l'occasion des études relatives aux phénomènes économiques.

ÉCONOMÉTRIE n. f. Méthode d'analyse par laquelle on soumet à un traitement mathématique des données statistiques ou des grandeurs mesurées, afin de dégager des relations de caractère mathématique entre certains phénomènes économiques, valables pour un cadre institutionnel déterminé.

— ENCYCL. L'*économétrie* s'efforce de combiner des procédés d'analyse jusque-là isolés : d'une part, elle recourt à la statistique, qui fournit les données numériques indispensables ; d'autre part, elle utilise les mathéma-

tiques comme moyen de présentation et de raisonnement, afin de préciser les relations existant entre différents phénomènes économiques. L'économétricien part de séries chronologiques dont il peut supposer raisonnablement qu'elles ont entre elles certains liens, qui lui sont confirmés par des calculs de corrélation. Si celles-ci sont de rang élevé, il peut alors formuler une hypothèse causale, uniquement valable dans le domaine limité pour lequel elle a été dégagée. L'économétrie associe donc étroitement entre elles la théorie économique comme moyen d'explication, les mathématiques comme procédé de présentation des hypothèses de la théorie économique, et la statistique comme instrument de vérification des relations théoriques d'avant les faits. Depuis leur apparition en 1930, les recherches économétriques se sont considérablement développées. De nombreux économétriciens se sont attachés à mesurer, à partir de relevés statistiques, certaines grandeurs économiques abstraites, comme l'élasticité de la demande de quelques marchandises déterminées. Un second groupe a cherché à dégager les lois mathématiques de certains phénomènes qui présentent des régularités remarquables (loi de King). Enfin, d'autres ont voulu vérifier, d'après des statistiques soigneusement triées et étudiées, les principales théories déductives élaborées au sujet des fluctuations. Les progrès de l'économétrie se heurtent à différents obstacles : insuffisance des moyens mathématiques, incertitude et défaut des données statistiques, intervention des indéterminismes humains et du hasard dans les mécanismes économiques qu'elle veut analyser. Néanmoins, son originalité et sa validité semblent s'éprouver dans la construction de modèles* admissibles. (→ Biblio.)

ÉCONOMIE n. f. (gr. *oikonomia*). Vertu qui porte à régler sagement, à réduire la dépense : *J'aime mieux voir rire mon peuple de mon économie que de le voir pleurer de ma prodigalité* (Louis XII). || Épargne, restrictions qu'on apporte à une dépense : *Faire des économies*. || *L'éprouvait enfin un désir indomptable d'absinthe et d'économies* (Giraudoux). || *Faire l'économie de*, éviter de recourir à, se dispenser de : *Faire l'économie d'une explication*. || Argent amassé par l'épargne : *Manger ses économies*. || — *Fig.* Sobriété, mesure : *L'économie des paroles profite à l'énergie des actes* (Michelet). || *Particul.* Ordre qui préside dans la distribution des parties d'un ensemble : *Et c'est là qu'il faut admirer l'économie de la religion chrétienne* (A. France). || *Fam.* Économie de bouts de chandelle, épargne s'appliquant à des choses de valeur presque nulle : *Dans ce temps, la Chambre [...] ne faisait pas ce qu'en style de cuisine on nomme des économies de bouts de chandelle* (Balzac).

— LANGUE CLASS. Art de gérer sagement : *Ils ignorent l'économie et la science d'un père de famille* (La Bruyère).

— Ch. de f. *Primes d'économie*, système consistant à allouer aux mécaniciens une rétribution ou prime en rapport avec l'importance des économies qu'ils réalisent sur les allocations de combustibles ou matières de consommation (huiles, graisses, etc.). [Le même système est utilisé en traction électrique avec les économies d'énergie. Il permet de lutter contre la tendance au gaspillage, mais exige un contrôle vigilant du service assuré et de l'entretien du matériel.]

— Dr. admin. *Economie mixte*, système permettant de réaliser au sein de certaines entreprises une collaboration entre les collectivités publiques et l'initiative privée. (V. part. *encycl.*)

— Econ. domest. *Economie domestique* ou *privée*, administration des ménages, des familles, des maisons privées.

— Econ. fin. *Economie financière*, étude des phénomènes des finances publiques, non sous leurs aspects juridiques, mais dans leurs conséquences économiques. (V. *FINANCES publiques*.) || *Economie agricole, commerciale et industrielle*, branches de l'économie politique consacrées aux problèmes de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

— Econ. polit. *Economie alimentaire*, branche des sciences économiques dont l'objet est l'étude des phénomènes sociaux relatifs à la consommation de produits alimentaires. || *Economie mathématique*, v. éco-

NOMÉTRIE. || *Economie politique*, science de la production, de la répartition et de la consommation des richesses. (« L'économie politique a pour objet l'étude de l'activité humaine en tant que cette activité est appliquée à l'acquisition des biens et des services en vue de satisfaire les besoins » [Truchy]); pour les marxistes, « l'économie politique est la science du développement des rapports sociaux des productions humaines, c'est-à-dire des relations économiques. Elle explique les lois qui gouvernent la production et la distribution des biens matériels dans la société humaine aux différents stades de son développement » [Manuel d'économie politique soviétique]. || *Economie sociale*, terme employé par certains auteurs à la place de celui d'« économie politique » : *L'économie politique qu'on aurait mieux fait de nommer économie sociale* (J.-B. Say). [Par rapport à « économie politique », l'expression « économie sociale » est, semble-t-il, plus restrictive et indique que l'étude doit se poursuivre sans tenir compte des conséquences qui peuvent en découler sur le plan pratique de l'action.]

— Mil. *Economie des forces*, principe de la stratégie, d'après lequel les moyens dont dispose le commandement doivent être répartis en fonction de l'importance des objectifs d'une guerre. (V. STRATÉGIE.)

— SYN. : *épargne, parcimonie, restriction, finance, crise, abondance, production, consommation, monnaie.*

— ENCycl. Dr. admin. Les sociétés d'*économie mixte* se présentent extérieurement sous la forme de sociétés commerciales du type habituel, mais leur originalité réside en ce qu'elles sont constituées, pour une part variable, par des capitaux publics. Ce système est considéré comme un moyen terme entre les entreprises d'Etat et le système du capitalisme libéral, susceptible d'allier le sens de l'intérêt général que représentent les collectivités publiques à l'esprit d'initiative du capital privé. Placées sur un pied d'égalité commerciale avec les autres entreprises, les sociétés d'économie mixte n'en présentent pas moins une organisation intérieure assez différente selon l'importance de la participation publique, qui tend à avoir un pouvoir de contrôle très important. Parmi les sociétés d'économie mixte les plus représentatives, on peut citer la S. N. C. F., la Compagnie nationale du Rhône, Air France, la Compagnie française des pétroles, la Compagnie générale transatlantique.

— Econ. polit. En tout temps et en tout lieu, l'homme ressent des besoins. Pour satisfaire ses besoins, il lui faut travailler, c'est-à-dire produire de l'utilité sous forme de biens matériels ou de services. Le travail le plus élémentaire consiste, sans doute, à ramasser un fruit tombé afin d'assouvir sa faim; cependant, dans la plupart des cas, l'homme doit accomplir un travail plus important et plus complexe; il doit aider la nature et, souvent même, lutter contre elle. L'activité par laquelle l'homme satisfait à ses besoins met en jeu trois éléments : 1° l'objet du travail (milieu naturel, matière première, produit semi-fini); 2° le travail de l'homme; 3° les moyens de travail (outils, machines, bâtiments, routes, canaux, etc.). Dès lors que l'homme vit en société, il y a division du travail et échange. Que ce dernier s'effectue sous la forme du troc primitif ou au moyen d'un bien intermédiaire, la monnaie, il importe que l'homme sache apprécier l'utilité de tel ou tel bien par rapport à celle de tel ou tel autre, c'est-à-dire la valeur qu'il lui attache. L'ensemble des comportements des hommes en face des biens et des services qu'ils produisent donne naissance à des phénomènes sociaux qu'étudie la science économique.

Cette expression a été récemment substituée à celle d'*économie politique*, qui, semble-t-il, avait été employée pour la première fois, en 1613 ou 1615, par Antoine de Montchrestien de Vatteville, pour désigner un ensemble de règles de conduite pratiques destinées à favoriser l'enrichissement et, donc, la puissance du royaume. Plus ou moins tombée en désuétude, l'expression avait retrouvé un faveur nouvelle à la fin du XVIII^e s. Malgré de nombreuses réticences, les économistes du XIX^e s. avaient conservé cette dénomination. Dans les pays anglo-saxons, on parle couramment, aujourd'hui, d'économie (*economic*) au

même titre que de mathématique. Pendant longtemps ont été employées simultanément les expressions d'*économie politique* pour désigner l'étude des phénomènes relatifs à l'administration du patrimoine de la « cité », d'*économie domestique* pour la science de l'administration du patrimoine du ménage, du foyer, et d'*économie privée* pour la science de l'administration du patrimoine de l'entreprise. D'une manière générale, les économistes distinguent les sciences économiques et les sciences politiques, bien que de nombreuses doctrines économiques aboutissent, en fait, à recommander des règles d'organisation générale de la cité; cependant, certains auteurs ont estimé que l'objet essentiel de l'économie politique était de définir les institutions et les règles de vie qui permettraient aux hommes de satisfaire au mieux le maximum de leurs besoins avec un minimum de peine.

De nombreuses définitions ont été proposées de la science économique, dont aucune n'a rallié l'unanimité. Le désaccord sur les définitions provient du désaccord sur l'objet, l'étendue et les limites des études à entreprendre. L'étude de l'économie politique apparaît ainsi comme l'étude des doctrines, des méthodes et des théories des divers économistes et des diverses écoles.

Les lois économiques.

Il ne faut pas s'attendre à ce que les lois économiques puissent être formulées avec la même rigueur que les lois du monde physique. Elles expriment le plus souvent des tendances susceptibles d'être entravées ou modifiées par des interventions ou la survenance d'événements extérieurs à l'économie. Mais la nature même des phénomènes économiques implique l'existence de relations nécessaires. En effet, tous ces phénomènes sont liés les uns aux autres, de sorte que l'activité économique se présente comme une série de relations soit entre les hommes eux-mêmes, soit entre les hommes et les biens économiques, s'appelant ou s'excluant les uns les autres.

Si les données du problème économique (besoins à satisfaire, d'une part, biens et services disponibles pour les satisfaire, d'autre part) ne variaient pas, l'activité économique s'établirait autour d'un certain équilibre, dont elle ne s'écarterait qu'un peu. En fait, ces données sont assujetties à de profonds changements, qui confèrent à la vie économique, envisagée dans son déroulement temporel, le caractère d'une instabilité foncière, et dont l'étude a conduit à adjoindre à la statique économique primitive toute une dynamique (ou science de la conjoncture, dont le but idéal serait de permettre la prévision). A partir d'une analyse et d'une position établies le plus scientifiquement possible grâce à une meilleure connaissance du réel, une politique économique cohérente peut être élaborée.

Histoire des faits économiques.

Pour résoudre le problème économique, les hommes se donnent une organisation, établissent des institutions, nouent entre eux un ensemble de rapports déterminés. L'ensemble forme ce que l'on appelle un système ou mode d'organisation de l'activité économique.

Il fut un temps où les besoins de l'homme demeuraient extrêmement simples et limités en variété. La cueillette*, la chasse* et la pêche*, sans spécialisation professionnelle ni vie d'échanges, suffisaient à y pourvoir. La domestication des animaux amena l'âge pastoral. La mise en culture du sol mit un terme au nomadisme*. Le développement des besoins fit naître des activités exclusivement spécialisées dans certains genres de travaux (métaux, bois, cuir, poterie), origine de l'artisanat et de l'industrie modernes.

Pendant de nombreux siècles, le type d'organisation économique prédominant fut celui du système familial clos, fondé sur le rôle essentiel du groupement domestique en tant que cellule sociale fondamentale.

Ce système céda progressivement la place à un type nouveau, celui de l'économie féodale (seigneuriale, manoriale ou domaniale), prenant appui sur la communauté groupée autour du château fort et qui vivait en économie close. (V. FÉODALITÉ.)

Le développement des villes amena la naissance des corporations* de métiers, régies

par des règles plus ou moins strictes, comportant fréquemment un contrôle étroit de la fabrication et de la vente des marchandises. Ces corporations (*jurandes* et *maîtrises*) accompagnèrent l'extension de l'économie urbaine, parallèlement à une décadence progressive de la formule féodale, qui céda la place à une organisation nouvelle : celle de l'économie dite nationale, marquée par une intervention croissante des pouvoirs royaux dans le domaine économique, par le développement des activités industrielles et commerciales, par le recul de l'artisanat indépendant devant le système de la production à domicile salarié.

La révolution industrielle, que déclenchèrent à partir de la seconde moitié du XVIII^e s. l'apparition de techniques nouvelles dans le travail du fer et celui des textiles, ainsi que la découverte de la machine à vapeur, changea à nouveau l'état de choses établi.

Elle substitua l'usine à l'atelier à domicile, le travailleur salarié de fabrique à l'artisan et au compagnon des anciennes corporations, et suscita un développement considérable des branches d'activité industrielle et commerciale qui, dans certains pays (Angleterre), éclipsa presque complètement les travaux traditionnels des champs.

Les vieux cadres juridiques craquèrent de toutes parts. Sur les ruines des réglementations mercantilistes et corporatives fut édifié un droit nouveau (cependant largement inspiré du droit romain), comportant affirmation du caractère absolu de la propriété privée héréditaire et reconnaissance de la liberté complète des individus en matière économique (exception faite, toutefois, de la liberté d'association). La conjonction de cet individualisme juridique avec la nouvelle technique industrielle donna au type d'organisation dit capitaliste de la vie économique un essor considérable. (V. CAPITALISME.)

Il convient cependant de noter que, d'une part, la formule capitaliste ne s'est pas étendue avec le même succès à tous les secteurs de l'activité économique et que, d'autre part, selon la diversité de structure des différents pays, des types d'organisation antérieurs (précapitalistes) ont survécu au bouleversement des cadres techniques et juridiques de cette activité (paysannerie et artisanat).

En outre, le système capitaliste lui-même n'a jamais cessé d'évoluer. La possibilité, dans certaines branches d'activité tout au moins, pour les grandes exploitations de produire à moindre coût que les petites a provoqué le développement du phénomène dit de la concentration*, marquant le triomphe des grandes unités techniques et économiques sur les entreprises de dimensions plus restreintes. Du coup, le monopole* a tendu à se substituer à la concurrence*, surtout lorsque le nombre restreint des producteurs leur permettait de conclure plus aisément des accords destinés à mettre fin à la lutte qui, jusqu'alors, les opposait les uns aux autres.

Par ailleurs, la formation d'une classe ouvrière de plus en plus nombreuse et à laquelle, du moins dans ses débuts, le régime nouveau réserva un sort misérable favorisa le développement d'une action collective, qu'on trouva finalement son cadre juridique approprié dans la formule syndicale, étendue depuis lors à bien d'autres catégories que celle des seuls salariés industriels. (V. SYNDICALISME.)

L'économie « capitaliste » a été ébranlée, à plusieurs reprises et à intervalles relativement réguliers, par des crises* d'une violence plus ou moins marquée, qui ont permis de mettre en doute la stabilité du système et ses possibilités d'équilibre automatique.

Internationaliste et expansionniste par nature, voire par nécessité, le capitalisme libéral s'est heurté, à partir de la seconde moitié du XIX^e s., à des tendances politiques à base de nationalisme et d'impérialisme qui, bien que suscitées en partie par ses propres exigences internes, ont joué dans un sens extrêmement défavorable à son développement. Sous la pression conjuguée de tous ces faits, le système économique libéral, objet de l'examen et des louanges des économistes classiques, s'est considérablement transformé. En outre, sur des territoires qui représentent une importante fraction des superficies émergées, se déroule, depuis 1917, une expérience d'édification autoritaire d'un système économique qui, bien que tenu en fin de compte de respecter les impératifs de l'économie fon-



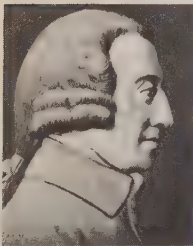
Bodin



Campanella



Quesnay



A. Smith

amentale, ne saurait être considérée comme une modalité du capitalisme. (L'économie soviétique veut être autre chose qu'un simple « capitalisme d'Etat ».) Ce type d'économie *centralisée** s'est développé dans tous les pays de démocratie populaire. Il obéit à des critères radicalement différents de ceux du capitalisme. Dans beaucoup d'autres pays, et notamment en France, l'activité économique se trouve, pour une large part, soumise au contrôle, voire à la direction de l'Etat, soit que les initiatives individuelles puissent encore s'y exercer, mais sous réserve de se plier, du moins quant au principe, à une réglementation, d'ailleurs plus ou moins cohérente, soit que, par le moyen de mesures dites de *nationalisation** étendues aux secteurs clefs de l'économie, et notamment à celui du crédit, l'Etat ait pris en main l'exécution effective de tâches jusqu'alors accomplies par l'entreprise privée, ou que, enfin, par l'intermédiaire de la politique monétaire et surtout du jeu des finances publiques, l'Etat se soit départi, par nécessité ou par volonté délibérée, d'une attitude de stricte neutralité. Le capitalisme évolue ainsi lentement vers un type d'économie à double secteur, un secteur public ou nationalisé et un secteur privé. La coordination de l'activité de ces deux secteurs peut se réaliser dans le cadre d'une direction démocratique de l'économie, associant à l'élaboration de la politique économique les divers sujets économiques (individus, groupes, collectivités, Etat). Elle suppose chez les sujets une véritable participation aux responsabilités, et chez l'Etat une vision cohérente et à long terme du développement économique. (V. AGRICULTURE, DISTRIBUTION, INDUSTRIE.)

Histoire des doctrines économiques.

Le développement de la pensée économique s'est effectué parallèlement au développement de l'activité économique, c'est-à-dire, dans une grande mesure, parallèlement au progrès technique. Dans l'Antiquité, les philosophes dissertent essentiellement sur les institutions politiques, et c'est seulement dans une très faible mesure qu'ils sont amenés à s'intéresser aux faits économiques. Il s'est néanmoins question de division du travail, de propriété privée, d'intervention de l'Etat. Notons, cependant, que les institutions juridiques romaines (propriété individuelle, perpétuelle et absolue — ou presque —, et liberté de conventions) fournirent plus tard une base solide à l'épanouissement du capitalisme. Une véritable pensée économique se forme à la fin du Moyen Age, lorsque l'Europe pratique à nouveau de larges échanges économiques; apparaissent alors les notions de juste prix et de juste salaire. Les Anciens sacrifiaient les droits de l'individu à ceux de la société; les Pères de l'Eglise défendaient la personne contre le groupe, mais, s'ils considéraient la propriété privée comme un stimulant au travail, ils proclamaient qu'elle implique non seulement des droits — limités —, mais également des devoirs; ils justifient l'intervention de l'Etat, non plus par la primauté des droits de la société sur ceux de la personne, mais par la nécessité de défendre les faibles contre les forts, de veiller à ce que la justice commutative devienne une réalité. La multiplication des échanges, qui caractérise les temps modernes, s'accompagne d'enrichissements nombreux; les cadres du monde médiéval se disloquent, les préoccupations éthiques sont abandonnées, les premières doctrines économiques qui méritent ce qualificatif apparaissent: le *bullionisme* (ou *mercantilisme espagnol*), qui fonde la prospérité d'un pays sur sa capacité à recevoir et à conserver les métaux précieux; il est donc nécessaire de décourager les importations de marchandises — à l'exception de l'or et de l'argent ramenés d'Amérique —, de diminuer le titre des monnaies nationales, et de surévaluer les monnaies étrangères (Ortiz au xv^e s., Damian de Olivares au xvii^e s.); cette politique apporte la misère à l'Espagne: hausse des prix, abandon de l'agriculture, disparition de l'industrie naissante, réalisation des commerces rémunérateurs par des étrangers; l'*industrialisme* (ou *mercantilisme français*, ou *colbertisme**), qui admet le même critère de prospérité nationale, mais voit dans le développement de l'industrie nationale le meilleur moyen de faire rentrer le métal pré-

cieux; il convient donc d'aider au développement des manufactures et de maintenir de bas prix agricoles (Jean Bodin au xvi^e s., Antoine de Montchrestien et Colbert au xvii^e s., Mélon, Dutot et Forbonnais au xviii^e s.); le *commercialisme* (ou *mercantilisme anglais*), pour lequel le développement du commerce et de la navigation maritime est un moyen d'enrichissement du pays (Thomas Mun, Josias Child, William Petty); le *caméralisme* allemand, qui s'apparente au colbertisme. (V. MERCANTILISME.)

La science économique s'est constituée au xviii^e s. Dès lors se manifestent les trois grands courants de pensée qui marquent encore l'époque contemporaine: le *libéralisme*, qui trouve son origine dans l'école *physiocrate**; l'*interventionnisme*, héritier du mercantilisme; le *socialisme**, dont les précurseurs sont les moralistes des xvi^e et xvii^e s. (Thomas More et Campanella notamment), ainsi que du xviii^e s. (Morelly, Mably, Brissot, le curé Meslier, Godwin), et, surtout, Gracchus Babeuf et les babouvistes. Une sorte de capitalisme commercial, à base de réglementation professionnelle et étatique, apparaît, qui encourage le développement des idées libérales à un moment où l'insuffisance des prix agricoles provoque une certaine misère rurale. En France et en Italie, certains auteurs mercantilistes avaient déjà appelé l'attention sur la nécessité de développer l'agriculture nationale. Sully avait même conçu un véritable mercantilisme agricole. C'est ainsi que se constitue ce qu'on a appelé l'école *physiocratique*, dont la doctrine est tout d'abord exposée par François Quesnay, médecin du roi, puis par Mercier de la Rivière, Dupont de Nemours, Le Trosne, Gournay et l'abbé Beaudeau. Les physiocrates* constatent l'existence de lois naturelles, rejettent le mercantilisme, car « l'argent, considéré en lui-même, est une richesse stérile », conçoivent approximativement la notion de revenu national, qu'ils appellent « produit net », et décrivent le circuit économique au moyen duquel s'effectue la répartition de ce produit net entre les producteurs (c'est-à-dire les agriculteurs, les pêcheurs et les mineurs), les propriétaires fonciers et les catégories sociales stériles (artisans, industriels, commerçants). En conclusion, l'agriculture doit être encouragée par les pouvoirs publics, puisqu'elle est à l'origine de la quasi-totalité du produit net; il convient également d'établir un régime de liberté commerciale, afin que les denrées agricoles se vendent à un « bon prix ».

Turgot, qui se rattache à l'école physiocratique, Condillac et, surtout, Adam Smith estiment que le travail de l'homme est la source de toutes les richesses, qu'il soit industriel, commercial ou agricole. C'est, cependant, le seul Adam Smith qui fait figure de chef de file de l'école *libérale classique**; selon les économistes de cette école, l'intérêt personnel se trouve à l'origine de toute activité économique; l'intérêt général étant constitué par la somme des intérêts personnels, les pouvoirs publics se doivent d'éviter toute immixtion dans la vie économique, tant internationale que nationale; ils doivent « laisser faire, laisser passer », afin que le libre jeu des activités individuelles parvienne à réaliser l'intérêt général. L'école libérale se développe suivant deux courants: l'un, qualifié d'*optimiste* et représenté surtout par les Français J.-B. Say et Bastiat, qui sont davantage des vulgarisateurs des idées d'Adam Smith que des chercheurs originaux; notons cependant que le premier a énoncé la célèbre loi des débouchés (« les produits s'échangent contre des produits », autrement dit, les marchandises créées par l'homme se servent mutuellement de débouchés, en fabriquant un objet, on se donne la possibilité d'en acquiescer un autre; plus on crée de marchandises diverses, plus facile en est l'écoulement); l'autre, dit *pessimiste*, est représenté par les Anglais Malthus et Ricardo. Selon les optimistes, le libre fonctionnement des lois économiques conduit à un monde heureux; les pessimistes estiment, au contraire, que le fonctionnement des mêmes lois économiques impose une condition misérable aux classes populaires (du fait de la surpopulation selon Malthus, du fait de la rente foncière différentielle selon Ricardo), mais toute intervention des pouvoirs publics ne pourrait qu'aggraver les

maux inhérents au système. La synthèse de ces deux courants est réalisée — au milieu du xix^e s. — par l'Anglais Stuart Mill: il reprend les notions d'intérêt personnel et de libre concurrence, il accepte les principes de Malthus et de Ricardo relatifs à la surpopulation, au salaire minimal et à la rente foncière, il défend le libre échange, mais il établit une différence entre les lois naturelles qui régissent la production et qui sont constantes et absolues, et les lois de la répartition qui sont relatives et contingentes; l'interventionnisme de l'Etat se justifie en vue de supprimer le salariat par le développement de l'association coopérative de production, de confisquer la rente du sol et de limiter le droit d'héritage.

L'interventionnisme revêt des formes diverses: le *nationalisme économique* de List en Allemagne; le *protectionnisme* de Carey aux Etats-Unis; l'école *critique* de Sismondi (qui reproche aux libéraux classiques de construire une science des richesses au lieu de rechercher « le bien-être physique de l'homme »); l'*industrialisme* socialisant de Saint-Simon.

Le socialisme apparaît d'abord sous la forme de l'*associationnisme* de Robert Owen, de Charles Fourier et de Louis Blanc et du *socialisme libertaire* de Proudhon, puis se manifeste sous l'aspect plus décisif du *socialisme scientifique* de Marx et de Engels.

On a qualifié le capitalisme, tel qu'il s'épanouit au cours de la première moitié du xix^e s., de « capitalisme atomique », signifiant par là qu'il repose sur la libre concurrence d'une multitude d'entreprises indépendantes. Les transformations du régime économique, constatées au milieu, puis au dernier quart du xix^e s., sont caractérisées par l'apparition et le développement d'importants groupes de production qui cherchent à dominer le marché; on emploie pour désigner ce nouvel aspect l'expression de « capitalisme moléculaire ». Les méthodes de la science économique se modifient profondément sous l'influence des marxistes, des historistes, des marginalistes, des institutionnalistes et des keynésiens. Des forces spirituelles et sociales nouvelles font également leur apparition dans le domaine économique: le syndicalisme et le christianisme notamment.

Les penseurs chrétiens ne pouvaient rester indifférents aux transformations de la vie économique et sociale. C'est tout d'abord le *paternalisme** de Le Play, encore représenté aujourd'hui par l'école de la *réforme sociale*; c'est ensuite le *corporatisme** de La Tour du Pin et de Ketteler. En France, les cercles ouvriers créés par Maignan, A. de Mun et La Tour du Pin manifestent la volonté d'action économique du catholicisme social; deux tendances s'y opposent bientôt: l'école de Liège, favorable à l'interventionnisme en faveur des professions organisées; l'école d'Angers, plus proche de l'individualisme et du libéralisme de Le Play. Le *catholicisme social* se développe après l'encyclique *Rerum novarum* de 1891, par laquelle Léon XIII condamne le libéralisme social; un ralentissement se produit, néanmoins, avant la Première Guerre mondiale, après l'échec du parti des « jeunes abbés » et la condamnation du « Sillon ». En 1931, Pie XI condamne le libéralisme économique dans l'encyclique *Quadragesimo Anno*; le catholicisme social a désormais une doctrine; il s'oppose à toutes les formes du matérialisme, aussi bien à celles du libéralisme qu'à celles du marxisme, et proclame la nécessité du respect de la personne humaine; le développement de sa pensée est l'objet des « Semaines sociales », son action est l'œuvre des mouvements d'action catholique et des syndicats chrétiens. Au xx^e s., le *protestantisme social* se manifeste également (notamment Temple et Oldham en Grande-Bretagne, Brunner en Suisse, Ellul en France; aux Etats-Unis, le Federal Council of Churches met en question la légitimité même du régime capitaliste et est interventionniste, Reinhold Niebuhr et le pasteur Ward tentent de concilier christianisme et marxisme).

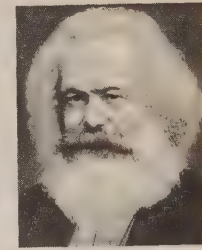
Le *syndicalisme* est d'abord une réaction des travailleurs contre leurs employeurs. Mais l'action des syndicalistes ouvriers tend progressivement à la réalisation d'un objectif: la suppression du salariat. Les tendances s'opposent en fonction des moyens à mettre en œuvre ainsi qu'au sujet du régime qu'il



J.-B. Say



Ricardo



Marx



Keynes

conviendrait de substituer au salariat : l'anarcho-syndicalisme marque l'action des syndicalistes français avant la Première Guerre mondiale et celle des syndicalistes espagnols avant la guerre civile de 1936; l'anarcho-syndicalisme a eu un prolongement intellectuel avec Georges Sorel et Hubert Lagardelle, dont l'influence a été certaine sur le fascisme italien, et possible, sinon probable, sur le national-socialisme allemand et le phalangisme espagnol. Le réformisme, le catholicisme social et le marxisme-léninisme* caractérisent les principaux courants de l'action syndicale ouvrière contemporaine; il faut souligner le caractère particulier du syndicalisme américain, qui tend à se développer actuellement en Europe : il s'agit d'un esprit revendicatif apparemment dénué d'arrière-pensée politique, mais, généralement, foncièrement hostile au communisme; le contact entre les dirigeants syndicalistes et les employeurs est considéré comme un entretien d'hommes d'affaires prêts à la collaboration aussi bien qu'à la lutte. (Les grèves sont relativement rares, mais conduites, sans faiblesse, pendant des mois jusqu'au moment où l'une des parties en cause doit se soumettre.) Le marxisme est tout d'abord une philosophie matérialiste de l'histoire et de l'économie; il constitue un ensemble cohérent qui dispose d'une très efficace méthode d'analyse. Il est traversé par deux courants rivaux : l'un, qui constituait la doctrine de base des divers partis socialistes européens, s'est en quelque sorte stérilisé (les partis sociaux-démocrates allemand et autrichien viennent de le répudier récemment), bien qu'ayant gagné en influence sur le plan intellectuel, notamment après les efforts accomplis, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, par Léon Blum, afin d'effectuer une synthèse entre la philosophie matérialiste et un certain humanisme; l'autre, marqué par la pensée et la réussite pratique de Lénine, constitue, pour les hommes d'action qui s'appuient sur lui, un excellent instrument; il anime la vie économique, sociale, politique, intellectuelle, artistique et scientifique de nombreux pays de l'Europe orientale, de la Russie et de la Chine, et tend à jouer un rôle important dans certains pays industrialisés d'Europe occidentale (France et Italie) ainsi que dans les pays sous-développés d'Asie et d'Amérique du Sud et — mais, encore, dans une mesure moindre — d'Afrique.

L'école historique allemande avait accusé l'école libérale classique d'abuser de l'abstraction et de perdre tout contact avec la réalité; elle entendait fonder la science économique sur l'observation des faits présents et sur l'étude de l'évolution des conditions des événements du passé qui les ont amenés (historisme économique de Roscher; historisme éthique de Hildebrand et Knies; néo-historisme de Bücher, Sombart, Weber et Schmoller). Il était normal que, par opposition, se manifeste un retour vers l'abstraction. L'école classique avait cru dégager des lois naturelles, l'école historique avait nié l'existence de lois naturelles, les écoles marginalistes* ont eu pour ambition de dégager de l'observation attentive des faits de véritables lois économiques; l'une et l'autre veulent faire de l'économie politique une science exacte, l'une et l'autre admettent le principe hédonistique selon lequel l'homme recherche son intérêt personnel et le maximum de satisfactions avec le minimum d'efforts. Leur apport à la science économique est important : une théorie de la valeur est énoncée plus ou moins simultanément par Menger en Autriche, Walras en Suisse, Jevons en Angleterre. On distingue : 1° l'école autrichienne, dont les premiers représentants constituent l'école psychologique (Carl Menger, Wieser et Böhm Bawerk), tandis que les suivants forment l'école néo-marginaliste (Mayer, Mises, Strigl, Hayek); Schumpeter peut y être rattaché; 2° l'école de Cambridge, qui est représentée par Alfred Marshall, John Bates Clark et N. T. Carver; 3° l'école mathématique, qui a créé une branche, devenue aujourd'hui importante, des sciences économiques, l'économétrie; son précurseur est le Français Cournot et son fondateur, le Français Walras, qui professe à Lausanne (d'où l'appellation d'école de Lausanne qu'on lui donne parfois), l'Italien Pareto (successeur de Walras à Lausanne) et l'Anglais Jevons en sont

les principaux représentants; une nouvelle école mathématique tente actuellement de se constituer à la suite de von Neumann et de Morgenstern, auteurs d'une retentissante théorie des jeux. La plupart des marginalistes sont, avant tout, des libéraux, des néo-classiques. C'est en réaction contre eux que se sont développées les théories institutionnalistes qui, pour la plupart, se rattachent au courant interventionniste. Le précurseur du mouvement est l'Américain Ely, élève de l'historiste Schmoller. Les principaux institutionnalistes sont les Américains Commons, Veblen, Mitchell, J. M. Clark, ainsi que les Français Simiand et Brocard. Ces auteurs, qui mettent en œuvre la psychologie moderne, bien différente de la psychologie connue au temps des historistes, font une large part à la statistique et utilisent un certain appareil mathématique. L'interventionnisme, qui avait trouvé une certaine vogue, à la fin du XIX^e s., avec les socialistes de la chaire, professeurs allemands, partisans de la propriété privée et de l'intervention de l'Etat afin de protéger la partie pauvre de la nation au nom de la solidarité nationale, qui doit être plus puissante que la solidarité économique (Wagner, Brentano, Sombart), et avec les corporatistes chrétiens, trouve un stimulant avec les théories keynésiennes. J. M. Keynes, après avoir adhéré aux thèses de l'école de Cambridge, a si complètement renouvelé la théorie économique qu'on a pu parler, à son sujet, de « révolution keynésienne »; il pose le principe que la monnaie est un élément actif de la vie économique et pas seulement le bien intermédiaire qu'ont pensé les classiques; il abandonne le cadre de l'entreprise qui a servi aux marginalistes pour étudier la répartition des richesses et revient au cadre global que constitue la société tout entière, cadre déjà employé par les physiocrates. L'influence de Keynes, qui préconise l'intervention des pouvoirs publics pour assurer une expansion économique continue — c'est-à-dire sans crises — grâce à la réalisation de l'équilibre économique (mais pas de n'importe quel équilibre, seulement de celui qui implique le plein emploi) a été considérable tant sur la pensée économique que sur l'action des gouvernants de la plupart des pays non communistes au cours du deuxième tiers du XX^e s. Bien qu'un certain nombre des conclusions de Keynes aient été rejetées par la plupart des économistes et bien que certaines autres s'apparentent à des positions marxistes, le keynésianisme continue de jouer un rôle important. Parmi les prolongements de cette école, il convient de signaler les économètres, qui ont mis au point la méthode des modèles, l'école suédoise ou de Stockholm (Lindhal, Lundberg et surtout Myrdal, élève de Wicksell qui, dès la fin du XIX^e s., avait vainement tenté de réintroduire la monnaie et le temps dans l'analyse économique) et les nouveaux tenants de la méthode d'observation (notamment l'Anglais Colin Clark, conduit par ses investigations à conclure que l'action du progrès technique se révèle très forte dans le secteur de la production industrielle, dit « secteur secondaire », plus faible dans le secteur de la production agricole, dit « secteur primaire », et très faible dans le secteur « tertiaire », qui englobe toutes les autres formes d'activité économique : commerce, administration, enseignement, professions libérales, etc.). L'adoption par la plupart des grands pays industriels capitalistes d'une politique d'orientation ou de direction de l'économie n'a pas empêché une renaissance du libéralisme. L'école néo-libérale entend interdire que des producteurs se servent de la liberté pour tuer la concurrence; c'est pourquoi l'Etat libéral ne doit pas s'abstenir d'intervenir en matière économique; au contraire, il doit veiller à maintenir les possibilités d'une concurrence réelle, qui permette à l'initiative privée et à la liberté individuelle de se maintenir et de se manifester. Ces thèses sont défendues, sous des formes diverses, par Baudin et Rueff en France, Van Zeeland en Belgique, von Mises, von Hayek, Röpke, Erhard en Autriche et en Allemagne; la nécessité de l'interventionnisme de l'Etat est particulièrement développée par l'Américain Lipman et le Français Allais (économiste mathématicien qui a mis au point un véritable « planisme concurrentiel »). [→ Biblio.]

Économie nationale (MINISTÈRE DE L'). V. FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES (ministère des).

Économie nationale (ORDRE DE L'), ordre français, créé en 1954 pour récompenser les services éminents rendus à l'économie française (études, production, productivité, échanges, etc.). Il comprend trois classes (chevalier, officier, commandeur) et comporte un conseil de l'ordre. Ruban jaune or uni.

Économies (plus exactement **Économies**) royales, ou *Mémoires du duc de Sully*, publiées pour la première fois en 1638 par l'auteur lui-même. Le Laboureur, en 1662, en a publié la continuation restée manuscrite. C'est une autobiographie inspirée par le désir de glorifier Henri IV, mais aussi de grandir Sully lui-même. L'information, abondante, doit être critiquée de très près, particulièrement dans la partie relative à ce qu'on est convenu d'appeler le grand dessein, vaste projet de l'invention de Sully. Les documents employés ne sont pas tous authentiques. La forme de l'ouvrage est bizarre. Les *Économies* sont écrites à la deuxième personne et se présentent sous la forme d'un discours (élogieux) adressé à Sully par ses secrétaires. C'est aux *Économies* qu'il faut se reporter pour connaître l'étroite collaboration du roi et de son ministre.

ÉCONOMIQUE adj. Relatif à l'économie : *La Gaule n'était point isolée. Elle faisait partie d'un milieu économique plus vaste* (P. Gaxotte). || Qui réduit les dépenses : *Chauffage économique*.

— **Physiq.** Coefficient économique d'une machine, rapport entre la quantité de chaleur transformée en travail et la quantité totale de chaleur consommée par une machine thermique. (On dit encore **RENDEMENT INDUSTRIEL**.)

— **SYN.** : *avantageux, bon marché*. — **CONTR.** : *dispendieux, coûteux*.

◆ **N. f.** Science de l'économie. (Peu us.)

Économique (L') [*Oikonomikos*], titre d'un ouvrage d'Aristote. D'après un passage de la *Politique*, l'*Économique* traitait successivement des rapports du maître de la maison avec ses esclaves, sa femme et ses enfants, puis de la propriété. On s'accorde à considérer cet ouvrage comme perdu, et l'on regarde comme apocryphe l'*Économique* qui nous est parvenu parmi ses œuvres.

Économique (L') [*Oikonomikos*], dialogue de Xénophon sur l'économie domestique. Socrate rapporte notamment une conversation qu'il a eue avec un riche propriétaire terrien nommé Ischomaque, et au cours de laquelle celui-ci a exposé ses idées sur l'art de gouverner une maison, et lui a dit comment il avait appris à sa femme à se considérer comme la gardienne des lois du ménage, à fuir la coquetterie et à aimer l'ordre. La délicatesse du sentiment et l'amour des choses de la terre donnent un certain charme à cet ouvrage.

ÉCONOMIQUEMENT adv. Avec économie : *Vivre économiquement*. || D'après les règles ou au point de vue des sciences économiques. || *Économiquement faible*, se dit d'une personne qui dispose de ressources insuffisantes pour subsister, sans cependant pouvoir être considérée comme indigente : *La possession de la carte d'économiquement faible donne droit à certains avantages*.

ÉCONOMISER v. tr. Épargner, ménager : *Économiser son argent, son bois*. || Fig. Ne pas prodiguer : *Économiser ses paroles, ses forces*.

ÉCONOMISEUR n. m. Mécan. Appareil de réglage adapté à un moteur à explosion pour réaliser la plus faible consommation en carburant.

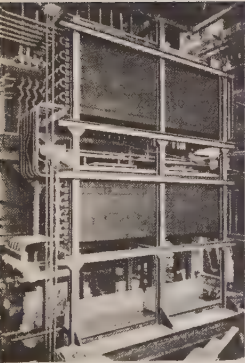
— **Therm.** Appareil servant à échauffer l'eau d'alimentation d'une chaudière à vapeur au moyen de la chaleur restant dans les gaz de combustion après leur sortie de la chaudière.

— **Trav. publ.** Syn. de **BASSIN D'ÉPARGNE**.

— **ENCYCL.** Therm. L'*économiseur* est un *réchauffeur d'eau*, mais en même temps, et essentiellement, un *recupérateur de chaleur*. Il porte l'eau à une température généralement inférieure à la température d'ébullition; on maintient alors une différence suffisante entre ces températures pour qu'il ne risque pas de se produire une ébullition accidentelle dans l'économiseur; toutefois, certains



ordre de l'Économie nationale



économiseur pour chaudière à vapeur

onomiseurs de centrales thermiques sont construits de manière à pouvoir participer à la vaporisation : les serpents dont ils sont imposés ont une section et une pente suffisantes pour que la vapeur formée se dégage sans créer de surpression.

CONOMISME n. m. Au début du XX^e s., mouvement dirigé, au sein du parti social-démocrate russe, contre le marxisme révolutionnaire.

— **ENCYCL.** Selon les promoteurs de l'économisme (Prokopovitch, Kouskova), la classe ouvrière ne devait mener que le combat économique et s'élever contre la formation d'un parti politique ouvrier indépendant. Dans ses ouvrages, Lénine, qui les assimile aux opportunistes, les condamne, ainsi que leurs successeurs, les menchéviks.

ÉCONOMISTE (THE), hebdomadaire économique britannique, publié à Londres depuis 1843. Sans affiliation politique, mais de tendance libérale, *The Economist* se signale par la rapidité et l'abondance de ses informations.

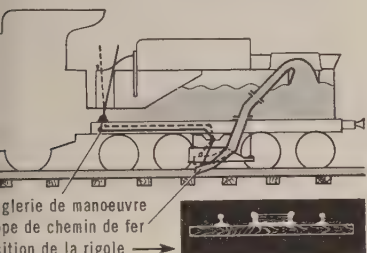
ÉCONOMISTE n. Personne spécialisée dans l'étude des phénomènes économiques.

— **Économistes** n. m. pl. Nom donné aux écrivains du XVIII^e s. qui s'occupèrent des premiers des théories économiques. (V. PHYCRATE.) || Partisans de l'économisme*, mouvement politique russe.

ÉCONOMO (Konstantin, baron von), neurologue autrichien (Bräila 1876 - Vienne 1931). Professeur à l'université de Vienne, il individualisa les signes cliniques et anatomiques de l'encéphalite* léthargique, lors de la pandémie de 1917.

ÉCOPE n. f. (moyen néerlandais *schope* *bron*, *schope*, pelle, bêche). Mar. Sorte de pelle en bois, longue, étroite, creuse, recourbée, munie d'une manche ou d'une poignée, avec laquelle on prend et l'on retire l'eau qui pénètre dans un bateau. (On dit encore ESCOPE, ESCOUE, ÉCOUE.)

— **Ch. de f.** Sorte de cuiller métallique placée sous certains tenders de locomotive, et



que le mécanicien peut abaisser à volonté dans une rigole aménagée sur une certaine longueur du parcours, pour réapprovisionner l'eau les cuves ou bâches du tender pendant la marche.

— **Equip. mén.** Grande cuiller dont on se sert pour séparer un liquide clarifié de son dépôt. || Coquille de métal ou de porcelaine, pour recueillir la crème sur le lait.

— **Technol.** Pelle métallique employée dans les travaux ruraux, dans les fours à maux, etc. || Appareil mécanique pour épurer des pièces d'eau de faible superficie, des fondations d'édifice, etc.

— **ENCYCL.** Technol. L'écope ordinaire, qui, dans le baquetage à bras, est préférable aux seaux, ne peut être utilisée qu'autant qu'il s'agit de petits épaissements, et que l'eau ne doit être élevée qu'à une faible hauteur. Cet appareil prend le nom d'écope hollandaise quand il est suspendu à un point fixe autour duquel il peut basculer, à l'une de ses extrémités; l'autre extrémité est reliée à un bancier sur lequel agissent des hommes au moyen de cordelettes (*tirandes*).

ÉCOPER v. tr. Mar. Vider l'eau avec une écope : *Écoper un bateau.* || **Pop.** Boire.

— **V. tr. ind. [de].** Fam. Recevoir, se voir infliger : *Aubert écopa de vingt-cinq francs d'amende* (E. Guillaumin).

— **V. intr. Fam.** Recevoir une punition; subir un sort contraire : *[Ils] vont subir toutes les maladies, toutes les tribulations, tous les maux; bon gré, mal gré, ils écopent* (Huysmans).

ÉCOPERCHE n. f. (de *écot* et de *perche*). Constr. Grande perche verticale, supportant un échafaudage. (Syn. ÉTAMPERCHE.)

— **Manut.** Pièce de bois dressée, portant une poulie en tête, pour élever des fardeaux.

ÉCOPEUR n. m. **Pop.** Victime habituelle.

ÉCOQUER ou **ÉCOQUETER** v. tr. Dégarnir (une chasse) des mâles de faisans, perdrix, etc., trop nombreux.

ÉCOR n. m. Dr. fisc. Pointage des colis et contrôle rapide des marchandises, effectués par le service actif des douanes.

ÉCORAGE n. m. Technol. Action d'écorer. — **Dr. mar.** Contrat de gérance d'un bateau de pêche.

ÉCORÇAGE ou **ÉCORCEMENT** n. m. Action de dépouiller les arbres de leur écorce : *L'écorçage du chêne-liège s'appelle démasclage.*

— **Dr. rur.** Délit consistant à enlever l'écorce d'un arbre, et soumis aux mêmes peines que l'abattage.

— **ENCYCL.** L'écorçage s'effectue tantôt sur pied, tantôt après l'abattage des arbres.

Pour l'écorçage sur pied (chêne, chêne-liège), on pratique au bas de la tige une incision annulaire pénétrant jusqu'à l'aubier, puis une autre incision annulaire à 1,30 m plus haut et, avec un couteau à écorce ou une hachette, on fend l'écorce longitudinalement, depuis l'incision annulaire supérieure jusqu'à l'incision annulaire du pied. On détache ensuite l'écorce à l'aide d'une spatule ou d'un manche taillé en biseau, introduit entre l'écorce et le bois.

On l'effectue à la main sur le lieu même de l'abattage quand il s'agit de billes : l'écorce détachée est coupée en morceaux de 2 m de long environ; lorsqu'il s'agit de simples bûches, l'écorçage se fait mécaniquement, soit à l'aide de couteaux rotatifs, soit par frottements des grumes les unes contre les autres, ou encore à l'aide de chaînes.

ÉCORCE n. f. (lat. *scortea*, de *scortum*, peau). Partie extérieure et superficielle qui recouvre la tige et les rameaux de certaines plantes. || Enveloppe plus ou moins dure et épaisse des fruits : *Ecorce d'orange, de citron, de melon, de grenade.* || **Par anal.** Croûte extérieure : *Nous ne pouvons pénétrer que dans l'écorce de la terre.* || Partie externe : *L'écorce cérébrale.*

— **LANGUE CLASS.** Fig. Apparence, dehors : *Le vulgaire s'arrête à l'écorce et aux apparences* (Patri).

— **Archit.** Partie latérale des volutes du chapiteau ionique.

— **Géol.** *Ecorce protectrice*, partie plus dure recouvrant la surface de certaines roches, et due à une altération (ex. : vernis du désert).

— **Géophys.** *Ecorce terrestre*, v. part. *encycl.*

— **Pharm.** Nom donné à des drogues fournies par la partie externe de diverses parties de plantes, tiges, racines, fruits, etc. (écorce de quinquina, d'orange amère, de racine de grenadier, etc.).

— **Sylvic.** *Vieille écorce*, réserve ayant cinq ou six fois l'âge de la révolution du taillis.

— **Technol.** *Cubage sous écorce*, v. CUBAGE.

— **ENCYCL.** Bot. L'écorce est la partie d'une tige, d'une racine qui est extérieure au cylindre central (*stèle*) ou aux stèles ou aux fragments de stèles (*méristèles*) que contient cet organe. Les anciens botanistes comprenaient sous le nom d'écorce toute la partie d'une tige extérieure au cambium profond : cette ancienne signification a été conservée en botanique descriptive ou appliquée.

— **Géophys.** *Ecorce terrestre.* Dans l'hypothèse d'un refroidissement général du globe terrestre, on considérerait que le centre de la Terre était encore à l'état de fusion, et que seule une croûte superficielle (*écorce terrestre*) était solide.

Le degré géothermique étant de 33 m en moyenne, on devrait alors, vers 30 000 m de profondeur, trouver une zone à une température de 1 100 °C où toutes les roches connues seraient fondues. La constitution terrestre est en réalité beaucoup plus complexe. (V. TERRE.) On peut cependant considérer l'écorce terrestre comme définie d'une façon assez précise par toutes les couches superficielles dont les propriétés, au lieu de ne dépendre que de la profondeur, comme pour les couches plus profondes, dépendent aussi, dans une large mesure, de la situation géographique des éléments considérés. On admet

que son épaisseur, elle-même variable avec cette situation, reste de l'ordre de 35 km, et que sa densité est comprise entre 2,7 et 3.

— **Technol.** Les écorces de nombreux végétaux renferment du tanin. Les écorces de chênes de taillis furent, jusqu'à la fin du siècle dernier, la seule matière tannante végétale utilisée en France pour la production de cuirs pour les tiges et les semelles de chaussures. Elle l'est encore par les tanneurs qui ont conservé l'ancien mode de tannage dit « tannage lent » ou « tannage en fosse ». Elle est employée, moulue, sous le nom de *tan*. (V. CHÊNE.) L'écorce d'épicéa occupe, dans les pays montagneux de l'Europe centrale, la place occupée en France par l'écorce de chêne. L'écorce de pin d'Alep, l'écorce de chêne-liège sont utilisées dans les régions méditerranéennes. L'écorce de mimosa, obtenue par la culture intensive, au Natal, d'*Acacia decurrens* originaire d'Australie, qui renferme 35 p. 100 de tanin, est devenue une des matières tannantes mondiales les plus importantes. On l'utilise sous forme d'extraits tannants. L'écorce d'Hemlock, provenant d'*Abies Canadensis*, constitue une des matières tannantes principales des États-Unis. Les écorces de saule et de bouleau sont utilisées en Finlande, en Suède, en Norvège et surtout en Russie. L'écorce d'*Acacia Arabica* est utilisée sous le nom de « babul » dans le nord des Indes. Certaines espèces de palétuviers ou mangroves : *rhizophora*, *bruguiera*, *ceriops* et *carapa*, ont des écorces qui renferment jusqu'à 40 p. 100 de tanin. Malheureusement, ce tanin ne donne pas un cuir de bel aspect ni de bonne qualité. Il n'est utilisé qu'en faible quantité et en mélange. Parmi les nombreuses espèces d'eucalyptus, certaines ont des écorces très riches. L'écorce d'*Eucalyptus occidentalis*, variété *astrigens*, renferme plus de 40 p. 100 d'un tanin de bonne qualité; elle est connue sous le nom de « malette » ou « maletto ». Cet eucalyptus n'a malheureusement pas pu être cultivé hors de l'Australie, son pays d'origine. L'écorce d'*Eucalyptus sideroxylon* est aussi riche. Cet arbre a été acclimaté au Maroc, mais son tanin n'est pas d'aussi bonne qualité.

ÉCORCÉ, **E** adj. Se dit notamment du bois préparé pour la papeterie. (On distingue le bois écorcé forestier, avec encore des lambeaux d'écorce, et le bois blanc-blanc.)

ÉCORCEMENT n. m. Syn. d'ÉCORÇAGE.

ÉCORCER v. tr. (Se conj. comme *placer*.) Dépouiller de son écorce : *Ecorcer un arbre, une orange.* || Dépouiller de son enveloppe, de sa balle : *Ecorcer du riz.*

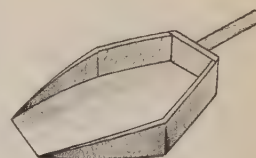
ÉCORCEUR n. m. Ouvrier qui effectue l'écorçage des grumes sur les chantiers, ou bien des étais sur le parterre des coupes, ou des brins de taillis de chêne, pour obtenir les écorces utilisées en tannerie.

ÉCORCEUSE n. f. Appareil mécanique utilisé pour l'écorçage du bois de papeterie, des poteaux télégraphiques, des grumes avant sciage, etc.

— **ENCYCL.** Généralement, le rondin est travaillé par des fraises rotatives, alors qu'il est affecté d'un double mouvement de rotation et de translation. L'écorçage est parfois obtenu par la projection d'un jet d'eau très violent.

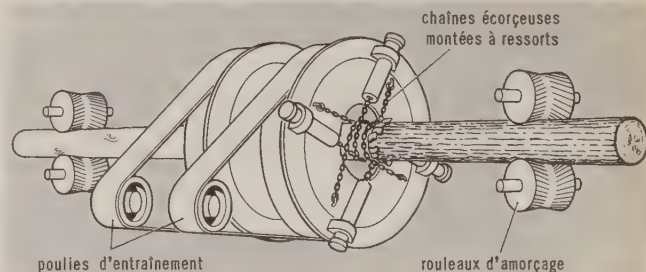
ÉCORCHAGE n. m. Opération qui consiste à retirer la peau d'un animal qui vient d'être tué, afin d'en conserver la dépouille pour la pelletterie.

ÉCORCHANT, **E** adj. Qui affecte désagréablement l'oreille; qui rend un son discordant : *Une modulation délectable pour les uns, écorchante pour les autres* (A. Arnoux).



écope (mar.)

écorceuse



ÉCORCHÉ n. m. Bx-arts. Homme ou animal représenté complètement dépouillé de sa peau.

— ENCYCL. Dans les arts du dessin, on appelle *écorché* la statue d'un homme auquel on aurait enlevé la peau pour laisser ressortir les muscles, les veines et les articulations. L'Antiquité nous a laissé plusieurs statues de Marsyas écorché par Apollon. Les deux modèles qui servent le plus aux élèves des écoles des beaux-arts sont l'*Ecorché* de Houdon et l'*Ecorché* de Salvage. Le premier représente un homme debout, levant un bras; celui de Salvage est un gladiateur dans la position de la lutte. Il existe également un écorché de cheval, modelé par Géricault.

ÉCORCHE-CUL (A) loc. adv. Pop. En glissant sur le derrière : *Descendre une pente à écorche-cul*. || Sans selle (à cheval).

ÉCORCHEMENT n. m. Action d'écorcher : *L'écorchement des castors*. || Autref., supplice qui consistait à écorcher vivant le condamné.

— ENCYCL. Comme tout supplice, l'*écorchement* poursuit primitivement un but magique. L'idée directrice semble exprimée dans tous les mythes, où la mue du serpent sert de point de départ à des idées d'immortalité liée à la conservation ou à la régénération de la peau. Dans plusieurs religions, des victimes ont été rituellement écorchées pour faire servir leurs peaux dans des rites de résurrection. Dans les Bouphonies athéniennes, les peaux de bœufs écorchés étaient bourrées de paille et attelées à une charrette. Dans l'Ancien Mexique, des personnes figurant les dieux ressuscités revêtaient les peaux ensanglantées des victimes humaines qu'on venait d'écorcher. Chez les Perses, l'écorchement fut souvent le châtiment réservé aux juges félons; la peau de la victime recouvrait le siège sur lequel son successeur devait s'asseoir quand il rendait la justice.

En Europe, l'écorchement fut un des supplices utilisés — rarement — au Moyen Âge pour prolonger l'agonie des condamnés à mort. On cite le cas, plus ou moins historique d'ailleurs, de l'évêque de Cahors, Hugues Gérard, qui aurait été écorché vif pour avoir tenté de faire périr le pape Jean XXII. Les Turcs firent parfois subir ce supplice à leurs ennemis vaincus; c'est ainsi que, sur l'ordre du général Mustafa Lala pacha, Bragadin, un noble vénitien qui avait dirigé la défense de Famagouste contre lui en 1571, fut écorché vif.

ÉCORCHER v. tr. (bas lat. *excorticare*; de *cortex*, écorce). Dépouiller de sa peau : *Il peut regarder n'importe quoi, sauf un lapin qu'on écorche* (Radiguet). || Entamer la peau : *Le faux col avait légèrement écorché la cicatrice* (Zola). || Par anal. Entamer l'écorce, la surface de, érafler : *Quand le feu du ciel a écorché les chênes de la forêt* (Chateaubriand). || Fam. Affecter désagréablement : *Musique qui écorche les oreilles*. Liqueur qui écorche le gosier. || — Fig. Altérer, dénaturer : *Ecorcher l'allemand*. *Ecorcher un nom propre*. C'est écorché, c'est faux, c'est horrible, c'est dur, | Et donnerait la fièvre à Rossini, pour sûr! (Verlaine). || Faire payer trop cher : *Ce marchand m'a écorché*. Hôtel où l'on écorche les voyageurs. || Pop. Ecorcher le renard, vomir avec de grands efforts.

— Loc. FAM. Crier comme si l'on vous écorchait, jeter de grands cris pour peu de chose. — Archéol. Se disait anciennement des cuirs travaillés au burin, avec des champs rugueux sur quoi se détachaient des ornements.

— Fortif. Endommager superficiellement un mur de fortification : *Ecorcher le flanc d'un bastion*.

ÉCORCHEUR n. m. Celui qui pratique l'écorchage. || — Fig. et fam. Personne qui écorche, fait payer trop cher.

— Ornith. Nom usuel d'une pie-grièche d'Europe.

— *Ecorcheurs* n. m. pl. Nom donné à des bandes de pillards, organisées militairement, qui ravagèrent la France sous Charles VI et Charles VII.

— ENCYCL. Ce fut surtout après la paix d'Arras (1435) que les ravages des *écorcheurs*, composés pour la plus grande partie de soldats licenciés, furent atroces. Les plus célèbres capitaines : Chabannes, La Hire,

le Bâtard de Bourbon, Villandrando, Louis de Bueil, le comte de Ligny, les commandèrent. Charles VII parvint à les détourner du côté de l'Alsace et de la Lorraine (1444) et les compagnies d'ordonnance, créées en 1445, contribuèrent au rétablissement de l'ordre.

ÉCORCHEVILLE (Jules), musicologue français (Paris 1872 - tué à Perthes-les-Hurlus, Marne, 1915). Il fut élève de Franck, puis de Hugo Riemann, et devint docteur ès lettres en 1906, avec deux thèses sur : *Cornelle et la musique* et *L'esthétique musicale, de Lully à Rameau* (1690-1730). On lui doit le *Catalogue du fonds de musique ancienne* de la Bibliothèque nationale, la publication de *Vingt Suites d'orchestre du XVIII^e s. français* (1906), des *Actes d'état civil des musiciens, insinués au Châtelet de 1539 à 1650* (1907), et surtout l'organisation de la section française de la S. I. M. (Société internationale de musique).

ÉCORCHURE n. f. Plaie légère de la peau, produite par un frottement violent qui enlève ou déchire les couches superficielles. (Syn. EXCORIATION.)

ÉCORCIER n. m. Endroit où l'on emmagasine les écorces dans une tannerie.

ÉCORÇOIR n. m. Outil spécial avec lequel les ouvriers lèvent l'écorce de chêne, et qui est encore parfois constitué, comme jadis, d'un tibia de cheval taillé en biseau à l'une de ses extrémités et muni à l'autre d'une courte lame d'acier. (Actuellement, on détache l'écorce avec un ciseau à tranchant arrondi ou avec une spatule métallique.)

ÉCORÇON n. m. Fragment résultant du découpage de l'écorce de chêne : *Mouls et ainsi transformés en tan, les écorçons servent au tannage des peaux*.

ÉCORE n. f. (angl. *score*). Registre sur lequel se trouvent inscrits les comptes d'un bateau pêcheur.

ÉCORER v. tr. (angl. *to score*). Tenir les comptes d'un bateau pêcheur. — Dr. fisc. Procéder à l'écor.

ÉCOREUR n. m. Agent chargé d'écorer. — Dr. fisc. Agent chargé de procéder à l'écor.

ÉCORNAGE n. m. Amputation chirurgicale ou accidentelle des cornes chez les ruminants.

— ENCYCL. Art vétér. L'*écornage* est fréquemment pratiqué chez les vaches laitières entretenues en stabulation libre, pour éviter les traumatismes provoqués par les coups de cornes, ou à la suite d'une fracture du cornillon. Différents procédés sont utilisés : pince spéciale, dérivée de la clé à tube; striction de la base par application d'un anneau en caoutchouc; section à la scie-fil. Chez les veaux âgés de cinq à quinze jours, on peut supprimer l'ébauche du cornillon soit à l'aide d'un ciseau gouge, soit avec un cautère spécial, ou par application d'un produit caustique.

ÉCORNER v. tr. Amputer, couper, briser les cornes à : *Ecorner un taureau*. || *Vent à écorner les bœufs*, vent très violent. || *Par extens.* Entamer, briser les angles ou les bords de : *A la lueur de la lune écornée, qui émergeait des nuages pour s'y replonger aussitôt* (Chateaubriand). || — Fig. et fam. Réduire, diminuer : *Chez les nécessiteux, un garçon qui force les parents à écorner le capital devient un mauvais sujet, un gueux, un drôle* (Maupassant). || Porter atteinte à : *Ecorner la foi conjugale*.

ÉCORNIFLER v. tr. (de *écorner* et anc. franç. *nifler*, renifler). Fam. Rafler de droite et de gauche, se procurer de l'argent, un bon repas, etc., aux dépens d'autrui : *Ecornifler un dîner, de petits cadeaux*; et, au fig., recueillir çà et là : *Ecornifler quelques bons mots*.

ÉCORNIFLERIE n. f. Action d'écornifler.

ÉCORNIFLEUR, EUSE n. Fam. Personne qui fait métier d'écornifler, s'empare de ce qui n'est pas à elle : *L'écornifleur* (le Renard) étant à demi-quart de lieue (La Fontaine). || Parasite. || *Par extens.* Plagiaire : *Tous les petits écornifleurs du Parnasse* (Voltaire).

ÉCORNURE n. f. Fragment d'une chose écornée : *L'écornure d'une assiette, d'un plat*; et, au fig. : *Je quitte la voiture à Saint-*

Sulpice; et j'y oublie mon portefeuille renfermant l'écornure de mon trésor (Chateaubriand). || Brèche de l'objet écorné : *Meuble plein d'écornures*.

ÉCOS, ch.-l. de cant. de l'Eure (arrond. des Andelys), dans le Vexin normand; 478 hab. (355 aggl.).

ÉCOSSAIS, E adj. et n. Relatif à l'Ecosse; habitant ou originaire de ce pays.

— Comm. *Etoffe écossaise*, ou *écossais* n. m., tissu de laine ou de soie présentant un ensemble rayé à grands carreaux, de coloris vifs et différents de fond : *Les dessins reproduits sur les écossais sont en général les reproductions de couleurs attribuées aux clans écossais*.

— Fr.-maçonn. *Rite écossais*, une des grandes subdivisions de la franc-maçonnerie française, placée sous l'obédience du Suprême Conseil pour les hauts grades, et de la Grande Loge de France pour les grades symboliques. (V. FRANC-MAÇONNERIE.)

— Hist. *Garde écossaise*, compagnie composée d'abord d'Écossais enrôlés sous Charles VII, qui resta jusqu'à la Révolution française, et même sous la Restauration, un corps d'élite.

— Philos. *Ecole écossaise*, v. part. *encycl.* — Zootechn. *Breger écossais*, v. COLLEY. || *Lévrier écossais*, v. DEERHOUND. || *Setter écossais*, v. SETTER. || *Terrier écossais*, v. SCOTTISH-TERRIER.

◆ N. m. Linguist. La langue écossaise, ou gaélique d'Ecosse. (V. part. *encycl.*)

◆ N. f. Chorégr. Nom d'une ancienne danse tournée, répandue en Ecosse, et qui se dansait sur une mesure à 3/2 ou 2/4. (L'« écossaise » moderne est rythmée à 2/4 dans les œuvres de Beethoven, de Schubert, de Chopin et de Saint-Saëns notamment.)

— ENCYCL. Linguist. L'*écossais* (*gaidhèlach*) n'est à proprement parler qu'un dialecte irlandais implanté depuis le v^e s. sur un territoire précédemment occupé par des Pictes de langue *britannique*. Les caractères propres au rameau *goidélique* des langues celtiques s'y retrouvent, bien qu'un certain nombre de particularités, aussi bien dans sa phonétique que dans son vocabulaire, le séparent aujourd'hui de sa langue mère. Les plus anciens textes suivis du gaélique d'Ecosse (*Livre du doyen de Lismore*) ne remontent pas au-delà de 1500. Quant aux fameux poèmes d'Ossian, publiés par Macpherson en 1760, et attribués à un barde du III^e s., bien que peut-être inspirés par des fragments épiques dispersés dans les Highlands, ils ont été composés en anglais et ne sauraient être considérés comme les traductions d'originaux gaéliques. L'*écossais* n'est parlé aujourd'hui, à l'exclusion de l'anglais, que par quelques milliers de montagnards des Highlands et d'insulaires des Hébrides; mais environ 130 000 personnes peuvent encore en faire usage, tout en se servant à l'occasion de l'anglais. Le mot *écossais* désigne également parfois le dialecte anglais des Lowlands, principalement illustré en littérature par les poèmes de Robert Burns.

— Philos. *Ecole écossaise*. Cette école, groupe de penseurs écossais qui s'efforcèrent de réagir contre l'empirisme de Locke, eut pour fondateur Hutcheson, qui, à l'entendement et à la volonté, ajoute comme bases de la philosophie le sens du beau et le sens du bien. Adam Smith (*Théorie des sentiments moraux*, 1759) fonde la morale sur la sympathie. Thomas Reid réhabilite le sens commun, applique l'observation aux faits intérieurs comme aux faits extérieurs. Ses principaux disciples furent Beattie, Oswald, Ferguson, et surtout Dugald-Stewart. Avec Hamilton, l'école subit l'influence de la philosophie kantienne et s'élève à des vues plus systématiques : l'absolu est inconnaissable, et c'est l'impossibilité de concevoir une chose comme absolue qui nous fait chercher à toute chose des conditions dans les choses précédentes. Boutroux, dans ses *Etudes d'histoire de la philosophie*, a montré les rapports de l'école écossaise et de la pensée française.

ÉCOSSE, en angl. *Scotland*, la plus septentrionale des trois parties de l'île de la Grande-Bretagne; 76 746 km²; 5 169 000 hab. (*Écossais, aises*). Capit. Edimbourg. V. pr. Glasgow, Aberdeen, Dundee.



« L'Écorché » de Houdon
École nat. supérieure des beaux-arts



ÉCOSSAIS exécutant la danse des sabres

Géographie.

Géographie physique. Les aspects physiques de l'Ecosse expliquent en partie l'évolution historique originale de ce pays : au-delà des Pennines et du massif du Cumberland, l'estuaire du Solway fait une taille géométrique à la Grande-Bretagne, et les hautes collines des Cheviots* sont un verrou facile à défendre. Le relief de l'Ecosse forme, plus au nord, une série de massifs transversaux séparés par de profonds estuaires ; autant d'obstacles difficiles à franchir pour les envahisseurs venus du sud : les Southern Uplands* sont séparés de la masse beaucoup plus considérable des Highlands* (Hautes-Terres) par les Lowlands* (Basses-Terres), qui s'étendent entre les estuaires de la Clyde et du Forth. Highlands et Southern Uplands sont des massifs anciens qui furent plissés à l'époque primaire (chaîne calédonienne). Les plissements ont été rasés par l'érosion puis bien longtemps, mais ils jouent encore un grand rôle dans l'aspect du relief, car leur direction générale, du S.-O. au N.-E., se trouve dans la disposition des roches qui tracent leur tréfonds, et les cours d'eau, en creusant leurs vallées dans les assises les moins résistantes, soulignent aujourd'hui l'ancienne orientation de la chaîne calédonienne. Le relief actuel de l'Ecosse résulte d'un relèvement en bloc récent (à l'époque tertiaire) des vestiges de cette ancienne chaîne. Cette histoire géologique explique le paysage dominant des Hautes-Terres de l'Ecosse soit formé de hauts plateaux, dont les surfaces culminantes correspondent



le Ben Nevis et le loch Linnhe

la pénéplaine qui avait succédé aux montagnes primaires. Un événement géologique récent, la glaciation du Quaternaire, a apporté un peu de variété et de pittoresque en créant des cirques, qui séparent quelques côtes aiguës, et en remodelant les vallées, qui furent creusées de cuvettes allongées où se sont établis de sombres lacs, les lochs. Le cœur du pays est formé par les Lowlands, région déprimée où se sont accumulées, au fil du temps, d'épaisses masses de sédiments. Les Lowlands sont favorisés par les conditions naturelles : le climat est plus ensoleillé que celui des hauts plateaux ; les terres sont moins ingrates ; et surtout, le sous-sol recèle des richesses qui ont permis le développement de puissants foyers industriels dans la région de Glasgow.

Géographie humaine et économique. En ce qui concerne les aspects humains et économiques, on retrouve, en Ecosse, la même opposition entre hautes et basses terres : les deux tiers de la population sont concentrés dans les Lowlands, où sont situées les deux grandes villes, Edimbourg et Glasgow ; et une des seules régions de la Grande-Bretagne où la population diminue est celle qui est formée par les trois comtés septentrionaux de l'Ecosse. En effet, les plaines bordant les estuaires du Forth et du Tay, à l'est, possèdent des sols classés dans la meilleure catégorie : c'est ici que l'on trouve les principales cultures de blé de la région. Elles sont complétées par les cultures destinées surtout à l'élevage : l'orge et l'avoine, qui sont également localisées sur toutes les plaines bordant la mer du Nord. A l'ouest, où le climat est plus humide, l'économie agricole est

dominée par l'importance de l'élevage laitier, qui trouve de larges débouchés à Glasgow et dans les villes voisines. Les régions humides et froides des Highlands, couvertes de landes et de forêts, sont encore essentiellement le domaine de l'élevage des moutons. Mais la beauté de leurs paysages engendre une activité touristique intense. La pêche, enfin, constitue une ressource essentielle pour les côtes de l'Atlantique, mais surtout pour le littoral de la mer du Nord (Aberdeen, Dundee, Wick, etc.).

L'industrialisation de l'Ecosse a été favorisée par la richesse du sous-sol des Lowlands, où la houille et le fer étaient souvent associés. Aujourd'hui, les gisements de fer sont tout à fait négligeables, mais les trois grands bassins houillers (Ayrshire à l'O., Lanarkshire au centre, Fife et Midlothian à l'E.) ont une production qui représente 12 p. 100 de la production totale de la Grande-Bretagne. La métallurgie lourde (hauts fourneaux et aciéries) anime plusieurs agglomérations de la région de Glasgow (Coatbridge, Motherwell, Wishaw). Profitant d'une énergie hydro-électrique abondante, la fabrication de l'aluminium est localisée à Burntisland, Foyers et Inverloch. Mais l'une des industries les plus originales et les plus importantes du pays est celle des constructions navales, localisée surtout sur les rives de l'estuaire de la Clyde. Les constructions mécaniques (locomotives et machines diverses) sont également concentrées dans l'ouest des Basses-Terres, autour de Glasgow et de Kilmarnock. En ce qui concerne les textiles, la vieille région industrielle du bassin de la Tweed s'est spécialisée aujourd'hui dans la production de tissus de laine de haute qualité, auxquels la rivière a donné son nom ; il faut citer également la vieille production de homespun des Hébrides et des Shetlands. Mais le principal centre du travail de la laine est aujourd'hui la région de Glasgow. La grande industrie du coton, si importante aux débuts de la révolution industrielle, n'est plus représentée que par des productions spécialisées vers Glasgow et Paisley (mousselines, châles, etc.). En revanche, l'Ecosse reste productrice de toile de lin. Les textiles artificiels sont importants dans la région de Glasgow, et le jute est toujours la grande spécialité de Dundee et de ses environs. (→ Biblio.)

Histoire.

La conquête romaine de l'île de Bretagne au I^{er} s. de notre ère fait entrer dans l'histoire la partie nord de l'île, ce pays des Pictes qu'on appellera ensuite « Ecosse ». Malgré plusieurs tentatives, la domination romaine ne déborda que partiellement et temporairement sur le pays. Influences romaines et chrétiennes commencent toutefois à pénétrer dès le III^e s. Au VI^e s. ont lieu la colonisation de l'Ouest par des Scots ultérieurs, puis celle du Sud-Est par des Angles, tandis que la mission de saint Colomba assure le triomphe du christianisme. Avec les Pictes du Nord et les Brittonnes (Bretons) du Sud-Ouest, le pays comprend dès lors les quatre éléments dont la fusion formera l'Ecosse. Dans les dernières années du VIII^e s. se produisent les premiers raids scandinaves, et ces invasions dévastatrices sont bientôt suivies d'une véritable colonisation dans le Nord et le Nord-Ouest. Malgré les dévastations, l'intrusion scandinave, par la pression même qu'elle exerce sur l'ensemble de l'archipel, semble avoir été plus favorable que nuisible à la naissance d'un Etat écossais. La première étape vers l'unité est réalisée en 844 avec la fusion des royaumes scot et pictes sous le roi scot Kenneth Mac Alpin (d'où le nom d'Ecosse [Scotland], « terre des Scots », qui s'imposera plus tard). Au début du XI^e s., la dynastie scote étend sa domination sur le Sud-Est (Lothians), puis sur le Sud-Ouest (Strathclyde). L'Ecosse est née. C'est encore un Etat purement celtique, par sa langue (gaélique), son organisation sociale (tribale) et religieuse (abbatiale).

Sous l'influence de sainte Marguerite (seconde moitié du XI^e s.), l'Ecosse s'anglicise. David I^{er} édifie une société féodale et une Eglise romanisée sur le modèle anglo-normand. Cette évolution n'est nullement contrariée par la fréquence des conflits avec l'Angleterre au sujet d'une frontière que les Ecossais cherchent à repousser vers le sud.



A la mort d'Alexandre III (1286), la transformation du royaume est chose définitivement acquise.

Les problèmes de succession qui se posent alors entraînent la première tentative anglaise depuis le VII^e s. pour mettre en tutelle le voisin du Nord et lui imposer serment de fidélité et d'hommage. Edouard I^{er} installe en 1292 un roi vassal en la personne de Jean de Baliol, puis, s'étant heurté à un nationalisme écossais, conquiert et annexe le pays en 1296. Il ne peut le pacifier : Wallace, puis Bruce se font les champions des libertés nationales. Quand l'énergique Edouard I^{er} est remplacé sur le trône d'Angleterre par



le faible Edouard II, la cause écossaise triomphe par la victoire décisive de Bannockburn (1314) et le traité de Northampton (1328), qui reconnaît l'indépendance du royaume d'Ecosse. Avec Edouard III, la lutte reprend ; celui-ci permet à Edouard Baliol de monter sur le trône (1332), mais il en est chassé en 1341. Le roi d'Angleterre reprend ensuite l'avantage sur David II Bruce, mais ne peut soumettre l'Ecosse, en partie à cause de sa politique française.

La guerre a séparé surtout les deux royaumes par des haines tenaces. Aussi, lorsque éclate la guerre de Cent Ans, l'Ecosse, également menacée par les ambitions de la monarchie anglaise, s'engage pour deux siècles dans l'alliance française. La guerre franco-anglaise, puis la guerre des Deux-Roses, lui offrent un long répit. Mais elle s'abîme dans

troupeaux dans le comté d'Inverness

puits de mine de houille du Fifeshire (Comrie Colliery)





statue de Robert Bruce
à l'emplacement
de la bataille
de Bannockburn



le loch Katrine
qui inspira à Walter Scott
« la Dame du lac »



Édimbourg, Princes' Street
et le Mémorial des Écossais

les luttes entre la monarchie affaiblie des Stuarts et l'aristocratie apanagée. Le désastre subi par le roi à Flodden (1513) redonne ses chances à l'influence anglaise au moment où l'Ecosse entre dans une nouvelle période de convulsions internes.

La crise décisive est d'ordre religieux. Les idées de réforme antiromaine prêchées par John Knox font de nombreux adeptes dans l'aristocratie écossaise. Ceux-ci, les lords de la Congrégation, efficacement appuyés par l'Angleterre, triomphent en 1560 de la monarchie restée catholique, et Marie Stuart doit bientôt se réfugier auprès de sa rivale triomphante, Elisabeth I^{re}.

La mort sans postérité d'Elisabeth en 1603 donne la couronne anglaise au fils de Marie Stuart, Jacques VI d'Ecosse, qui devient aussi Jacques I^{er} d'Angleterre. Mais l'union des deux couronnes ne signifie pas encore l'union des royaumes; trop de méfiance subsiste, et surtout la crainte de la bourgeoisie anglaise d'avoir à partager sa richesse avec un pays pauvre. La coexistence crée toutefois une certaine solidarité; c'est ainsi qu'en 1644 l'Ecosse et le Parlement anglais se trouvent alliés contre l'absolutisme politique et religieux de Charles I^{er}. Victorieux à Dunbar (1650) et à Worcester (1651), Cromwell contraind l'Ecosse à s'unir au Commonwealth. Mais c'est seulement en 1707 que l'Acte d'union des deux royaumes est voté — de justesse. L'harmonie n'est pas encore parfaite, mais elle progresse rapidement à partir de ce moment. Les soulèvements jacobites de 1715 à 1745 montrent qu'une opposition écossaise existe toujours, mais qu'elle est maintenant assez superficielle. La prospérité croissante de l'économie britannique profite

La prose ne tarda pas à trouver des auteurs de qualité. Le manifeste politique de George Buchanan (1506-1582), *la Complainte d'Ecosse* (1549), marque une date. Les questions politiques et religieuses suscitent beaucoup d'œuvres, celles, entre autres, de Robert Lyndsay (1530-1590), de John Knox (1505 ou 1513-1572) et de John Leslie (1527-1596). On notera encore les histoires de David Calderwood (1575-1650) et de John Spottiswoode (1565-1639), les *Mémoires* de sir James Melville (1556-1614), les traités didactiques du roi Jacques VI (1567-1625).

A l'exception de Robert Sempill (1530-1595), la plupart des poètes écossais de la fin du XVI^e s. et du XVII^e s. s'exprimèrent directement en langue anglaise, qu'il s'agisse de sir Robert Aytoun (1570-1638), de David Murray, de William Drummond ou de Robert Kerr et de William Alexander.

Au XVIII^e s., une évolution nouvelle se produisit. On s'intéressa de plus en plus à la littérature populaire et traditionnelle. Watson publia son *Choix d'anciens poèmes écossais* (1706-1711). Cette renaissance eut pour principal maître Allan Ramsay (1713-1784). Beaucoup d'auteurs apparurent à ce moment dans la classe aristocratique : lady Grizel Baillie (1665-1746), lady Wardlaw (1677-1727), William Hamilton de Gilbertfield (1665-1751). Se manifestèrent également de nombreux auteurs de ballades et de chansons, au premier rang desquels Robert Fergusson (1750-1774). Il convient de citer en outre des écrivains comme Alexandre Pennycuik, Alexandre Ross, John Skinner, Alexandre Geddes.

Un véritable engouement se produisit alors à l'endroit des vieilles chansons populaires, que l'on s'employa à collecter activement à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e s. Entre



1769 et 1825 parurent ainsi les recueils de David Herd, de John Pinkerton, de James Johnson, de Joseph Ritson, de Walter Scott, de Jamieson, de John Finlay, de Cromek, de C.-K. Sharpe, d'Allan Cunningham. Le romantisme devait s'alimenter largement à ces sources. Mais déjà un très grand poète était né à l'Ecosse : Robert Burns (1759-1796) qui, bien que mort à trente-sept ans, écrivit une œuvre lyrique d'une importance capitale. On pourrait dire qu'avec les poèmes de Burns l'Ecosse littéraire avait lancé son chant du cygne. Certes, l'on peut encore mentionner de nombreux écrivains de mérite : John Mayne, Joanna Baillie, James Tytler, Carolina Navine, Hector Macneill, James Hogg (1770-1835), Susanna Blamire (1747-1794), Elizabeth Hamilton (1751-1816), Mrs. Grant of Carron, Mrs. Grant of Laggan, Robert Tannahill (1774-1810). Mais avec Allan Cunningham, qui mourut en 1842, disparaissait le dernier auteur ayant utilisé le dialecte national. Walter Scott, quoique profondément enraciné dans son terroir, s'exprima en anglais. Son exemple devait être suivi par tous les écrivains d'origine écossaise qui apparurent ultérieurement, par Carlyle comme par Stevenson, J.-M. Barrie ou J.-G. Frazer.

Beaux-arts.

Tombes néolithiques, urnes cinéraires, vestiges de Jarlshof remontant à l'âge de bronze ont précédé la domination romaine, dont le mur d'Antonin, solide fortification reliant le Forth à la Clyde, garde encore le souvenir. La civilisation méditerranéenne ne détruit pourtant pas l'héritage celtique, comme l'attestent des pierres sculptées (celle de



château de Bothwell, Lanarkshire

Sueno), des croix (celle de Ruthwell, VII^e s.) et surtout des tours rondes, refuges contre les envahisseurs nordiques et dont deux subsistent, celle de Brechin (X^e s.) et celle d'Abernethy (environ de l'an mille). Au XI^e s., l'émigration anglo-normande — résultat de la conquête — implante le système féodal en Ecosse, y élève de nombreux châteaux forts : Duffus Castle, près d'Elgin, Swen Castle, Caerlaverock, Bothwell; ce sont de solides forteresses dont le bâtiment d'habitation est une sorte de tour quadrangulaire à trois étages : Threave Castle, Lochleven. L'Ecosse compte de nombreux sanctuaires romans :



présentation des couleurs
dans un régiment écossais

monastères fondés par David I^{er} à Kelso, Melrose, Jedburgh, Dryburgh, abbaye d'Holyrood à Edimbourg, église circulaire d'Orphir, celle d'Edgilsay, les fondations cisterciennes de Dundrennan, de Glenluce. A l'art gothique appartiennent les grandes cathédrales écossaises, aujourd'hui plus ou moins ruinées : Glasgow, Saint Andrews, Dunkeld, Elgin, ainsi que des églises fortifiées à Maybole, Torphichen dont la guerre chronique avec l'Angleterre justifie la construction.



université d'Aberdeen

la Renaissance n'arrête pas l'édification de châteaux, dont le caractère défensif est très accentué : Cawdor, Crichton, Glamis; certains, moins austères, ont subi l'influence française (celui de Fyvie ou celui de Thierstane, à la façade ornée de balustrades). L'architecte Inigo Jones, adepte du classicisme, élève à Edimbourg l'hôpital Heriot; le siècle suivant devra à Robert Adam, Charlotte Square, Register House et l'université la même ville.

Deux grands peintres illustrent cette époque : Ramsay, portraitiste (1713-1784) de Jean-Jacques Rousseau, et surtout Raeburn (1756-1823), « peintre du roi pour l'Ecosse ».

Deux courants se partagent le XIX^e s. : la tradition gothique et l'imitation de l'antiquité; la première est représentée par sir George Gilbert Scott (cathédrale Saint Mary d'Edimbourg), Mackenzie (Marishall college d'Aberdeen), Kemp (Memorial de Walter Scott à Edimbourg). Le second courant se manifeste à Glasgow et surtout à Edimbourg : l'école de chirurgie de Playfair, la Royal High School et le Memorial de Burns, ar Thomas Hamilton, le Memorial de Melville par W. Burns ont fait donner à la ville le surnom de Nouvelle Athènes. (→ Biblio.)

ECOSSE (EGLISE PROTESTANTE D'). Le protestantisme se répandit en Ecosse dès 1525 et progressa surtout sous l'influence de John Knox, calviniste formé à Genève, qui organisa l'Eglise presbytérienne d'Ecosse à partir de 1555. Une *Confessio Scotica*, rédigée par un groupe de théologiens, définit les canons de la religion, qui fut déclarée religion d'Etat par le Parlement d'Edimbourg, en 1560. Une seconde *confession* (1580) aggravait le caractère antipapiste de l'Eglise d'Ecosse. À la fin du siècle, les catholiques étaient partout persécutés dans le pays, tandis que la tendance au puritanisme se manifestait de plus en plus. L'union de l'Ecosse à l'Angleterre (1707) contribua à modifier l'Eglise d'Ecosse dans le sens de l'anglicanisme, et à réduire son indépendance par rapport à l'Etat, et qui ne se fit pas sans protestations ni querelles. Des schismes se produisirent aux XVIII^e et XIX^e s. (celui de la *Free Church* [1843], aux dépens de la *Church of Scotland*, presbytérienne), suivis de regroupements progressifs en diverses Eglises sécessionnistes. En 1900, deux d'entre elles, la *Free Church* et l'*United Presbyterian Church*, s'unirent en une *United Free Church of Scotland*, opposée à l'Eglise presbytérienne établie et suivie par la majorité de la population. En 1929, l'union se fit en une *Church of Scotland* qui admettait le roi d'Angleterre comme chef, tout en préservant son indépendance par rapport à tout autre pouvoir civil. Quant aux rapports avec l'Eglise d'Angleterre, ils ne sont aucunement empreints d'animosité. Cependant, en juin 1959, à une très forte majorité, l'Assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse a refusé l'épiscopat.

ECOSSE (NOUVELLE-). Géogr. V. Nouvelle-Ecosse.

ECOSSEUR v. tr. (de *cosse*). Dépouiller de la cosse : *Écosser des pois, des fèves*.

ECOSSETTE n. f. Bottillon de betteraves.

ECOSSEUSE n. f. Machine à écosser les pois, haricots, etc.

ECOSSINE ou **ÉCAUSSINE** n. f. (d'*Ecaussines*, v. de Belgique). Sorte de pierre à bâtir.

ECOSSISME n. m. Nom qui a été donné à l'ensemble des systèmes maçonniques qui prétendent être originaires de l'Ecosse.

ECOT n. m. (française **skot*, pousse). Tronc d'arbre, rameau, imparfaitement élagué.

— Hérald. Branche ou tronc d'arbre réduit au corps principal et grossièrement ébranché.

ECOT n. m. (du francique **skot*, contribution). Quote-part incombant à chacun, une même dépense commune : *Payer son écot*. || Montant de la note à payer, chez un restaurateur : *Nous mentionnons tous comme un aporal au cabaret avec un conscrit qui paie écot* (Chateaubriand).

— LANGUE CLASS. Compagnie de convives réunie à une même table : *Il y a trois écots dans cette chambre et tant dans cette autre* (Molière). || *Parlez à votre écot*, ne vous mêlez pas d'une conversation qui ne vous regarde point : *Taisez-vous, vous : parlez à votre écot* (Molière). || *Faire de tous écots, éviter à toutes les fêtes*; et au fig., mêler

à tout : *Nous la [la Fortune] faisons de tous écots*; || *Elle est prise à garant de toutes aventures* (La Fontaine).

ÉCÔTAGE n. m. Action d'écôter les tabacs. (Faite jadis manuellement, cette opération est maintenant effectuée par des machines dont les unes enlèvent les côtes par arrachement, d'autres par battage suivi de flottation dans un courant d'air.)

ÉCOTÉ, E adj. Hérald. Se dit d'une branche privée de ses rameaux ou d'une pièce de longueur dont les bords sont crénelés en biseau, ce qui lui donne l'aspect d'un écot. (Quand les créneaux sont alternés, on a le contre-écoté.)

ÉCÔTER v. tr. (du préf. privat. *é*, et de *côte*). Enlever les côtes des feuilles de tabac. — Métall. Faire passer le fil de fer dans plusieurs filières, pour faire disparaître les côtes.

ÉCÔTEUR, **EUSE** n. Celui, celle qui écôte.

ÉCOTS ou **ESCOTS** n. m. pl. Petits blocs d'ardoise qui ne sont pas tombés avec la bordée.

ÉCOTYPE n. m. Biol. Subdivision de l'espèce linéenne liée à des conditions particulières de milieu, mais non à une aire géographique déterminée. (C'est le résultat d'une sélection par les facteurs écologiques dominants s'exerçant sur une population hétérogène : *Un écotype maritime pour une plante de rivage de mer*.) [Syn. JORDANON ÉCOLOGIQUE.]

ÉCOUANE n. f. Syn. de ÉCOINE.

ÉCOUARD-LEBRUN (Ponce-Denis), poète français. V. LEBRUN.

ÉCOUCHÉ, ch.-l. de cant. de l'Orne (arrond. d'Argentan), dans la campagne d'Argentan; 1 360 hab. (1 218 aggl.) [*Ecubéens*]. Fabrique de chaux et d'engrais. Verrerie. Eglise gardant un transept et un chœur du XVI^e s. Ruines de l'anc. église du XIII^e s. Sites pittoresques dans la vallée de l'Orne.

ÉCOUEN, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), dans le nord de la région parisienne, à l'E. de la forêt de Montmorency; 2 769 hab. (2 407 aggl.). Eglise des XIV^e, XVI^e et XVII^e s.; beaux vitraux de la Renaissance.

Le château, commencé vers 1535 pour servir de demeure au connétable Anne de Mont-



morency, fut terminé vers 1578. On l'attribue traditionnellement à Jean Bullant, qui y travailla ainsi que Jean Goujon. L'aile d'entrée fut détruite en 1787 (fragments à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts). C'est un des premiers monuments français où l'« ordre colossal » ait été employé. Le château appartenait aux Montmorency jusqu'en 1632, puis à la duchesse d'Angoulême, et, jusqu'à la Révolution, aux Condés. Il devint en 1807 une maison d'éducation de la Légion d'honneur, dirigée par M^{me} Campan. Il fut rendu en 1814 aux Condés, et redevint bientôt propriété d'Etat (1830). Il fut de nouveau affecté à la Légion d'honneur en 1851. (→ Biblio.)

Écouen (ÉDIT N°), édit promulgué par Henri II le 2 juin 1559, et qui ordonnait aux agents du roi de poursuivre les calvinistes.

ÉCOUENNE n. f. Technol. Syn. de ÉCOINE.

ÉCOUET n. m. (de l'anc. franç. *coue*, queue). Mar. anc. Armure de la grande voile et de la voile de misaine; cordage qui va en diminuant par un bout : *A la fin de la semaine, Gilliat avait dans ce hangar de grunit tout l'informe bric-à-brac de la tempête mis en ordre. Il y avait le coin des écouets et le coin des écoutes* (Hugo).

ÉCOUFLE n. m. (origine celtique). Ornith. Nom usuel du milan.

— Navig. fl. Flottage du bois dans les cours d'eau de faible largeur.

ÉCOULEMENT n. m. Action de s'écouler : *L'écoulement du temps*. || *Par anal.* Mouvement de personnes, de véhicules, etc., qui se retirent d'un endroit : *Procéder à la foule un écoulement rapide. Vitesse d'écoulement des troupes en marche*.

— Comm. Débouché, faculté d'écouler des marchandises : *Trouver l'écoulement de ses produits*.

— Hydrol. Mode de déplacement des eaux, s'opposant à la stagnation, mais aussi au ruissellement et à l'infiltration. (V. part. *encycl.*)

— Méd. Nom usuel donné à quelques maladies dont le symptôme principal est un flux anormal, comme la leucorrhée, la blennorrhagie.

— Physiq. Mouvement d'un fluide qui abandonne progressivement l'endroit où il était. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Physiq. ● *Liquides*. Quel que soit le liquide (supposé sans viscosité) qui s'écoule par un étroit orifice percé dans une paroi mince, la *vitesse d'écoulement* est donnée, suivant le théorème de Bernoulli, par la formule $v = \sqrt{2gh}$, où h représente approximativement la charge, définie par la distance du centre de l'orifice à la surface libre. (V. CONTRACTION et DÉPENSE.)

Pour une charge constante (trop-plein, vase de Mariotte), l'écoulement est donc régulier, c'est-à-dire de vitesse constante, et la *dépense* ou volume de liquide passant dans l'unité de temps par un orifice de section s est théoriquement égale à $v \times s$.

En réalité, il y a *contraction de la veine*, d'où une diminution de la dépense, dont la valeur est le produit de v_s par une fraction (*coefficient de dépense*) qui dépend de la forme des ajutages, la pression hydrostatique variant d'un point à l'autre de l'ajutage. Si celui-ci épouse la forme de la veine contractée, la dépense a sensiblement sa valeur théorique. Divergent, l'ajutage augmente la dépense.

Les trompes* utilisent ce fait que, dans un ajutage cylindrique, à l'endroit où la veine liquide est contractée, la pression, notablement diminuée, produit une aspiration.

Les frottements, négligeables dans les ajutages, déterminent, dans les tuyaux, une diminution de la pression (perte de charge), proportionnelle à la longueur et fonction de la nature des parois et du diamètre des conduites.

Dans le cas des tubes capillaires, la dépense dépend d'un coefficient, caractéristique du liquide, appelé *frottement intérieur*.

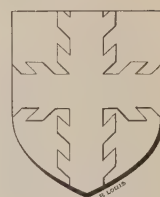
Enfin, les tubes élastiques modifient le régime d'écoulement. Poussé par saccades, un liquide s'écoule irrégulièrement par un tube rigide, et régulièrement en un jet continu par un tube de caoutchouc (régularisation du cours du sang dans les artères).

● *Gaz*. Sous faible pression, les lois sont les mêmes que pour les liquides. La loi de Graham consacre en outre ce fait que la vitesse d'écoulement est inversement proportionnelle à $\sqrt{\delta}$, δ étant la densité.

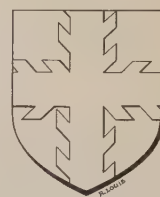
Pour de grandes pressions, les phénomènes thermiques dus aux compressions et aux détenteurs interviennent d'une façon prépondérante.

● *Solides*. Fortement comprimés, les solides peuvent aussi fuir par un orifice étroit (Tresca); on dit qu'ils *s'écoulent* (fabrication des tuyaux de plomb, des tubes d'étain pour couleurs, produits pharmaceutiques, etc.)

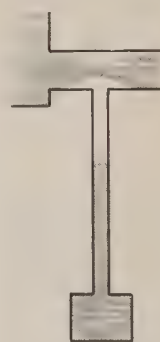
— Hydrol. L'écoulement peut se faire en nappe (v. ÉPANDAGE), souterrainement, être plus ou moins ramifié ou concentré. Le cours d'eau est caractérisé par un écoulement concentré dans un lit. L'écoulement est laminaire ou affecté de tourbillons hélicoïdaux. Sa vitesse est proportionnelle à la pente et à la profondeur, en rapport inverse avec la rugosité du lit. Le bilan de l'écoulement dans l'année hydrologique est donné par trois notations chiffrées : 1° l'*indice d'écoulement*, c'est-à-dire la hauteur en millimètres des précipitations écoulées pendant un an et supposées uniformément réparties sur tout le bassin (pour la Saône, à Lyon : 422); 2° le *coefficient d'écoulement*, rapport entre l'indice d'écoulement et l'indice pluviométrique (hauteur moyenne des précipitations



écoté



contre-écoté



écoulement

tombées sur le bassin) [pour la Saône : 422/950 = 44 p. 100]; 3° le déficit d'écoulement ou indice d'évaporation, qui est la différence entre l'indice pluviométrique et l'indice d'écoulement (950 — 422 = 528 pour la Saône, à Lyon).

Le coefficient d'écoulement croît en général avec l'indice pluviométrique; il diminue lorsque la température augmente. Dans les plaines des régions tempérées européennes, il oscille entre 0,30 et 0,50; il peut atteindre 0,90 en montagne, et descendre à 0,01 dans les régions arides.

— Mécan. des fl. Dans les souffleries aérodynamiques (et d'une manière générale autour d'un corps qui évolue dans l'air), on distingue deux sortes d'écoulement, en fonction de sa position : l'écoulement *amont* et l'écoulement *aval*, respectivement situés en avant et en arrière de la chambre d'expérimentation (dans une soufflerie) ou d'un corps quelconque. Du point de vue de la forme, on considère également deux écoulements : l'écoulement *laminaire*, lorsque tous les filets d'air s'écoulent en restant parallèles, et l'écoulement *turbulent*, caractérisé par une agitation plus ou moins marquée de l'air.

ÉCOULER v. tr. (de couler). Vendre facilement : *Écouler des marchandises*.

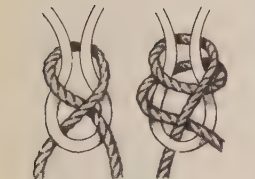
— Navig. fl. *Écouler le flot*, amener au port où l'on doit former le train les bois jetés à bûche perdue dans une rivière.

— **S'écouler** v. pr. Couler, se répandre : *Le fleuve est pareil à ma peine | Il s'écoule et ne tarit pas* (Apollinaire). || *Par anal.* Se retirer d'un endroit d'une manière continue : *Flot de monde qui a peine à s'écouler*. || *Par extens.* Disparaître progressivement : *L'argent s'écoule plus rapidement qu'il ne s'accumule*. || *Fig.* Passer, disparaître : *Des mois entiers s'écoulaient sans qu'aucune créature humaine frappât à la porte de notre forteresse* (Chateaubriand).

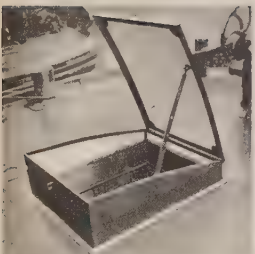
ÉCOUMÈNE ou **ÉKOUMÈNE** n. m. (gr. *oikoumenê* [gê], terre habitée). Mot emprunté aux géographes grecs pour désigner la terre habitée.

— **ENCYCL.** La notion d'*écoumène* s'est étendue avec les progrès de la connaissance géographique. Pour les Anciens, elle a été longtemps limitée aux rives de la Méditerranée et aux régions voisines du Proche-Orient. Cependant, dès la période hellénistique, l'horizon des hommes s'est notablement étendu. Si nous disputons encore sur la limite du monde connu des Grecs vers le sud, Pythéas s'est approché du cercle polaire. Quant à l'influence grecque, elle atteint les portes de la Chine et le cœur de l'Inde : un autre écoumène s'est révélé, celui d'Extrême-Orient. Le progrès décisif est la découverte de l'Amérique, qui fait entrer le Nouveau Monde dans un écoumène couvrant désormais toute la Terre. L'essor de la vie de relations achemine l'écoumène vers son unité en tissant des liens d'interdépendance entre ses parties. On a débattu la question de savoir si on n'y devait faire entrer que la portion du sol habitable et habitée — emploi rigoureusement conforme à l'étymologie, excluant mers, océans et surfaces glacées ou d'atmosphère raréfiée — ou si l'on devait lui donner un sens plus large. En fait, comment peut-on exclure ces lieux de pêche où les navires stationnent, et ces grandes routes océanes où l'on a toujours un steamer en vue ? On ne peut plus exclure les rives de l'Arctique depuis que les Russes y ont créé des stations. La discussion sur l'extension de l'écoumène pourrait être reprise à propos de l'atmosphère : elle a un intérêt politique.

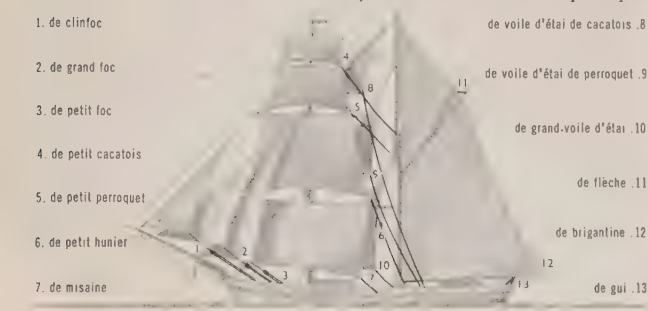
écoutes



nœud d'écoute simple et double



écouteille



- 1. de clinfoc
- 2. de grand foc
- 3. de petit foc
- 4. de petit cacatois
- 5. de petit perroquet
- 6. de petit hunier
- 7. de misaine

- de voile d'étai de cacatois 8
- de voile d'étai de perroquet 9
- de grand-voile d'étai 10
- de flèche 11
- de brigantine 12
- de gui 13

ÉCOUE n. f. Mar. Syn. de ÉCOPE.

ÉCOURGEON n. m. Agric. Syn. de ESCOURGEON.

ÉCOURTER v. tr. Diminuer la longueur ou la durée de : *Il avait enlevé ses lunettes, [...] écourté sa barbe, coupé ses cheveux* (Giraudoux). *Écourter un voyage*. || — *Fig.* Abréger, tronquer : *Écourter une citation*. || Faire paraître plus court : *Une ardente paresse écourtait les heures* (Colette).

— Art vétér. Soumettre à l'amputation de la queue (surtout le cheval et le chien), le plus souvent pour une question de mode, quelquefois pour une raison pathologique ou accidentelle (fracture, carie osseuse).

— **SYN.** : abrégé, diminuer, raccourcir, réduire, rogner, tronquer.

ÉCOURUE n. f. Etat des eaux d'une rivière qui sont basses, par suite de l'enlèvement momentané de certains barrages. (Vieilli.)

ÉCOUTANT n. m. LANGUE CLASS. Qui écoute; auditeur : *Je ne suis qu'écoutant parmi tant de merveilles* (La Fontaine).

— **Écoutants** n. m. pl. Hist. ecclési. Nom donné à des pénitents que l'on admettait aux instructions religieuses avec les catéchumènes, mais qui étaient obligés de se retirer de la nef pendant les prières. || Nom que les manichéens et les Bulgares donnaient aux disciples dont l'instruction était peu avancée.

ÉCOUTE n. f. (déverbal de *écouter*). Action d'écouter une communication téléphonique ou une émission radiophonique; rôle d'auditeur : *Etre, rester à l'écoute*. *Passer l'écoute à quelqu'un*. || Lieu fermé, dans un couvent, d'où l'on peut suivre l'office sans voir ni être vu.

— **LOC.** *Etre aux écoutes, avoir l'oreille aux écoutes, se mettre aux écoutes*, être aux aguets, prêter une attention suivie : *Savoir qu'on n'a plus rien à espérer n'empêche pas de continuer à attendre*. On vit aux aguets, aux écoutes (Proust).

— **Acoust.** *Ecoute microphonique*, technique utilisée dans la marine militaire pour détecter, à bord d'un navire de surface ou d'un sous-marin, les bruits extérieurs transmis par la mer.

— **Mil.** Procédé de détection de l'activité ennemie par le son. (V. part. *encycl.*) *Rameau d'écoute*, v. MINE. || *Poste d'écoute*, extrémité de galerie poussée aussi en avant que possible du réseau des communications enterrées, pour épier, en guerre de position, les agissements de l'ennemi; poste de repérage par le son des batteries ou aéronefs ennemis. || *Organiser l'écoute*, établir le plan des postes d'écoute et leur dotation.

◆ **Adj. f.** *Sœur écoute*, religieuse qui accompagne une autre au parloir.

— **Écoutes** n. f. pl. Vénér. Oreilles du sanglier.

— **ENCYCL.** **Mil.** L'*écoute* est l'un des procédés d'observation les plus anciens. Le *rameau d'écoute* souterrain, en guerre de mines, comme le *poste d'écoute* du fantassin en guerre de position sont toujours d'actualité; les amplificateurs, les microphones, les géophones, les récepteurs modernes, facilitent la tâche des veilleurs, qui ne disposaient initialement que de leurs oreilles. La détection par le son des batteries ou des avions ennemis, à partir de postes d'écoute, a été très pratiquée au cours de la Première Guerre mondiale. Avant l'emploi des projecteurs, la détection des avions par nuit sans lune n'était possible que par le son. Encore utilisé en 1918, ce procédé est devenu inapplicable en raison de la vitesse des avions modernes qu'on ne peut détecter que par radar* ou par radiations infrarouges*.

Une installation de détection sous-marine comprend généralement un appareil d'écoute microphonique, un sonar* de veille et un sonar d'attaque. L'appareil d'écoute microphonique se compose généralement d'un hydrophone fixe et d'un réflecteur, animé dans un plan horizontal d'un mouvement circulaire uniforme. Tout bruit transmis par la mer est réfléchi vers l'hydrophone et transmis à un récepteur. Celui-ci fournit des indications sur le gisement* du but, émetteur du bruit. L'appareil d'écoute microphonique permet de détecter, à une distance relativement grande, les bruits d'hélice des navires.

ÉCOUE n. f. (néerl. *schoote*; allem. *schote*). Cordage servant à border une voile, c'est-à-dire à raidir sa ralingue de bordure et à fixer

l'un des points de cette voile du côté sous le vent : *Ecoute de hunier, de basse voile*. || *Ecoute de revers*, écoute de basse voile qui se trouve du côté du vent. || *Nœud d'écoute, simple ou double*, nœud qui sert à fixer provisoirement un cordage sur un point de bonnette, sur toute voile ou tout objet portant un œil, une ganse ou une cosse. (Ce nœud se resserre d'autant plus que le cordage exerce un effort plus grand.)

ÉCOUTELURE n. f. Peaus. Accident provoqué à la peau, au moment du dépouillage de la bête, par le couteau du boucher.

ÉCOUTER v. tr. (lat. *auscultare*). Prêter l'oreille pour entendre : *Écoutez la chanson, bien douce | Qui ne pleure que pour vous plaire* (Verlaine). || *Par extens.* Donner audience à quelqu'un : *Renvoyer quelqu'un sans l'écouter*. || Prêter attention à; tenir compte des paroles de : *N'écoutez pas les médisants*. *Molière l'écoutait lorsqu'il venait d'écrire* (Mussat). || Gôter, se complaire aux paroles de : *Écouter des propos galants*. || Accueillir, exaucer : *Écouter les vœux d'un malheureux*. || Céder, obéir à : *Enfant qui n'écoute personne*; et, au fig. : *Écouter sa colère, ses passions, la raison*, etc.

— **LOC. DIV.** *Ecoute, écoutez*, se dit soit pour appeler quelqu'un, soit pour éveiller son attention : *Ecoute, ma fille, reprint-il, ne nous fâchons pas* (Zola); se dit aussi pour amener un correctif : *Dame! écoutez, je ne pouvais pas me sacrifier pour lui*. || *N'écoutez que d'une oreille*, ne prêter qu'une faible attention. || *N'écoutez que soi-même*, ne suivre l'avis de personne : *Je n'écouterai que moi dans une affaire qui ne regarde que moi* (Balzac). || *Écouter son mal*, s'en préoccuper à l'excès.

— **Equit.** *Allure écoutée*, allure très régulière et bien cadencée, dans laquelle le cheval reste très attentif aux indications de son cavalier.

— **S'écouter** ou **s'écouter parler** v. pr. Se complaire dans ses paroles, parler lentement. || **Fam.** Prendre trop de souci de sa personne, attacher trop d'importance à ses petits maux : *Très douillet en outre, très geigneur, il s'écoutait* (A. Daudet).

ÉCOUTE-S'IL-PLEUT n. m. invar. Moulin qui n'est alimenté que par des eaux sujettes à tarir, et qui a souvent besoin de la pluie pour fonctionner. || **Fam.** Homme faible, que le moindre obstacle arrête.

ÉCOUTEUR, EUSE n. Personne qui prête attention à ce qu'on dit : *Il n'y a point de plus soi personnage que l'écouteur qui boit les paroles* (Alain). || Qui écoute, par indiscretion : *Ecouteur aux portes*.

◆ **N. m.** Electroacoust. Récepteur destiné à être couplé acoustiquement à l'oreille. || *Ecouteur interne*, écouteur à embout, de petites dimensions, que l'on introduit à l'intérieur du conduit auditif. (V. HAUT-PARLEUR.)

ÉCOUTILLE n. f. (esp. *escotilla*). Ouverture ménagée dans les ponts d'un navire pour permettre de communiquer avec l'intérieur et pour l'aérer. (L'écoutille est entourée par un surbait protégé des eaux qui embarquent.) [V. PANNEAU.] || *Grande écoutille* ou *grand panneau*, dans l'ancienne marine écoutille plus grande que les autres, située entre le mât de misaine et le grand mât, où se logeait l'ancre du grand panneau et au-dessus de laquelle on mettait la chaloupe à son poste de mer.

Écouves (FORÊT DOMANIALE D'), forêt de Normandie (Orne), au N. d'Alençon; 15 000 ha. S'étendant sur des roches anciennes, en particulier des barres de grès primaires, elle forme, avec les Avoalors, l'extrémité nord-est du Massif armoricain et porte l'un des points culminants de la France de l'Ouest (417 m au Signal d'Écouves). Les essences qui la peuplent sont le chêne rouvre, le chêne pédonculé (peu commun), le hêtre, le bouleau, le tremble, l'aune; l'if est spontané, mais rare. L'enrênement de ces sols, en général pauvres, sauf dans le bas des versants, se poursuit en pin sylvestre et sapin. La forêt comprend des séries traitées en futaie et des séries en taillis.

ÉCOUVETTE n. f. (de l'anc. franç. *escouve*, balai; lat. *scopa*). Petit balai de bouleau avec lequel les épinceteuses font tomber du drap les épiluchures qu'elles en ont extraites. || Brosse à long manche, servant aux ouvriers apprêteurs pour humecter les plaques desti-

es à chauffer les étoffes pendant le pres-
ge. || Petit balai de bruyère avec lequel
les ouvrières fileuses frappent les cocons,
avant d'opérer le tirage, pour en dégager
la bourre. (On dit aussi ESCOUBETTE. Se dit
quelquefois pour ÉCOUVILLON [de boulanger].)

ÉCOUVILLON n. m. (anc. franc. *escouve*;
lat. *scopa*, balai). Vieux linge attaché à un
long bâton, pour nettoyer les corps creux,
notamment les fours de boulanger. || Brosse
montée sur un manche (souvent un double
de métal retordu) qui sert à nettoyer les
tapis, les bouteilles, les verres de lampe, etc.
(Syn. GOUPILLON.)

— Arm. Instrument portant une brosse
montée au bout d'un manche, et utilisé pour
nettoyer et graisser l'âme des bouches à feu.
Quand les canons se chargeaient par la
bouche, l'écouvillon était monté sur la tige
et refoulé : après chaque coup, un servant
essuyait l'écouvillon, puis enfouissait la charge
vivante avec le refouloir.)

— Chirurg. Sorte de petite brosse servant à
lever les fausses membranes et les muco-
sités secrétées dans des organes creux.

ÉCOUVILLONNAGE ou **ÉCOUVILLON-
NEMENT** n. m. Action d'écouvillonner ;
écouvillonnage d'un canon, d'un four à
pain.

— Chirurg. Action d'écouvillonner.

ÉCOUVILLONNER v. tr. Nettoyer avec
l'écouvillon l'aire et la voûte d'un four, l'âme
d'un canon, une bouteille, etc.

— Thérap. Nettoyer une cavité naturelle ou
pathologique avec un écouvillon. || Prélever
des produits pathologiques avec un écouvillon
stérile, en vue d'un examen bactériologique
ou cytologique.

ÉCPHANTIDÈS ou **EKPANTIDÈS**, poète
ionique athénien (première moitié du v^e s.
av. J.-C.). On possède seulement quelques
vers de ses pièces.

ÉCPHANTOS ou **EKPANTOS** de Syracuse,
philosophe grec pythagoricien (v. 500
av. J.-C.), disciple de Hicétas de Syracuse.
Il admettait comme premiers principes des
atomes, non plus les nombres de Pythagore,
mais des atomes corporels, bien qu'invisibles
et séparés par du vide. Mais là s'arrête la
ressemblance de sa philosophie avec celle de
l'atomisme, et il se rapproche d'Anaxagore
quand il explique l'unité du monde non par
des causes mécaniques, mais par l'action de
la Providence. Il attribue à la Terre, comme
Hicétas de Syracuse, un mouvement de rota-
tion autour de son axe.

ÉCQUEVILLY (Armand HENNEQUIN, mar-
quis d'), général français (Paris 1747-1830).
Maréchal de camp en 1788, il émigra
en 1791 et servit sous le prince de Condé.
Entré en France en 1814, il présida la
commission militaire qui condamna à mort
le général Gilly (1816) et occupa diverses
fonctions d'administration militaire.

ÉCRABOUILLE ou **ÉCRABOUILLE-
MENT** n. m. Action d'écraouiller.

ÉCRABOUILLER v. tr. (de *écraser*, et de
anc. franc. *esbouiller*, éventrer). Pop. Ecraser,
écraser, mettre en marmelade : *Quelques-
uns s'approchaient, prêts, si l'on grimpait
une marche de plus, à vous écrabouiller, à
coups de souliers, la face* (Huysmans).

ÉCRAN n. m. (moyen néerl. *scherm*, « ce
qui sépare », grille, clôture). Petit meuble ou
dispositif protégeant contre la trop forte
chaleur d'un feu ou contre une lumière trop
 vive. (V. part. *encycl.*, Mobil.) || Par extens.
Ce qui remplit l'office de l'écran : *Se faire un
écran avec sa main, avec son chapeau*. ||
Objet interposé, qui empêche de voir ou qui
protège : *L'iris est un écran qui préserve la
tétine d'une lumière trop vive*. || Par dénigr.
Mauvaise peinture, par allusion à celles dont
on couvrait autrefois les écrans (vieilli) : *Ce
sont des écrans, que ces toiles sans air, sans
profond, où les peintres craignent de mettre
la couleur* (Balzac). || Fig. Ce qui met
quelqu'un à couvert, substitue la responsabilité
d'un autre à la sienne : *Si je continuais
à vous servir de paravent ou d'écran, vous
me mépriserez singulièrement* (Balzac).

— Archit. Barrière à jour, de pierre, de bois
ou de métal, qui sépare du reste de l'église
le chœur, le sanctuaire ou une chapelle.

— Arts graph. *Ecran-filtre de sélection*,
écran coloré, de la couleur complémentaire
de celle qui est à sélectionner, et employé en



écran d'eau d'une chaudière (therm.)

photogravure pour l'obtention des négatifs
de sélection. (En trichromie, le jeu d'écrans
est : bleu-violet pour le jaune, vert pour le
rouge magenta, et rouge-orangé pour le bleu
cyan.)

— Bx-arts. Dans les ateliers d'artistes, toile
blanche tendue sur un châssis, servant à
protéger de l'excès de lumière.

— Bot. *Méthode des écrans*, v. part. *encycl.*

— Ch. de f. Plaque de tôle percée d'orifices
vitrés, destinée jadis à protéger le mécanicien
contre le vent et la pluie pendant la marche.
(Elle est remplacée actuellement par un abri
plus efficace.) || *Ecran parafumée*, ensemble
de deux plaques de tôle planes ou légèrement
gaibées vers le haut, placées de part et
d'autre de la boîte à fumée d'une locomotive,
pour relever vers le haut la fumée et amé-
liorer la visibilité. || *Ecran paraneige*, pan-
neau de bois ou de maçonnerie destiné à
éviter les amas de neige entraînée par le
vent, le long et au-dessus des rails d'une voie
fermée.

— Ciném. et Photogr. *Ecran de projection*
ou *écran*, surface blanche en tissu, caout-
chouc ou matière plastique, destinée à rece-
voir les images photographiques ou cinéma-
tographiques par projection. (La surface est
parfois recouverte de minuscules billes de
verre, et prend le nom d'*écran perlé*, celui-ci
ayant un pouvoir réfléchissant supérieur à
l'écran ordinaire. Les écrans transparents,
en verre dépoli ou en matière plastique, sont
également utilisés lorsque l'appareil de pro-
jection est installé face à l'observateur. Ce
type d'écran sert surtout, dans les studios de
prises de vues, aux truquages cinématogra-
phiques.) || *Ecran à portrait*, disque de toile
noire ou blanche, monté sur armature approp-
riée, que l'on dispose convenablement entre
la source lumineuse et le sujet pour régler
les effets lumineux à la prise de vues. || *Ecran*
coloré, v. *FILTRE coloré*. || *Grand écran*,
v. part. *encycl.* || *Ecran électroluminescent*,
écran recevant des images télévisées de
grande surface, qui permettent d'avoir des
salles de cinéma reliées à la télévision. ||
Absol. Le cinéma : *Les vedettes de l'écran*.
|| *Le petit écran*, la télévision.

— Electr. Enveloppe ou paroi destinée à
protéger une portion d'espace contre cer-
taines actions électriques, magnétiques ou
autres. || *Ecran magnétique*, enveloppe en
substance ferromagnétique, destinée à pro-
téger l'élément actif d'un appareil de mesure
contre l'action des champs magnétiques
extérieurs. || *Ecran électrodynamique*, dispo-
sitif destiné à protéger, sans intervention de
fer, une région de l'espace contre l'action
d'un champ magnétique. (V. part. *encycl.*) ||
Ecran électromagnétique, enveloppe conduc-
trice destinée à protéger l'élément actif d'un
appareil de mesure contre les champs alter-
natifs extérieurs. || *Ecran électrostatique*,
enceinte constituée par une paroi métallique
fermée ou par une cage métallique à mailles
suffisamment serrées, et destinée à protéger
une portion de l'espace contre l'influence des
corps électrisés extérieurs. (Syn. CAGE DE
FARADAY.)

— Electron. Surface sur laquelle se repro-
duit l'image visible, dans un tube cathodique.
|| *Ecran absorbant*, écran donnant un spot
plus sombre que le reste de la surface. ||
Ecran luminescent, écran donnant un spot
lumineux par luminescence cathodique. ||
Ecran métallisé, dans un tube cathodique,
écran recouvert sur sa surface antérieure
(du côté du canon) d'une pellicule métallique
transparente aux électrons et à facteur de

réflexion optique élevé, qui renvoie dans la
direction de l'observateur une grande partie
de la lumière émise par l'écran du côté du
canon.

— Mar. *Ecran des feux de côté*, support en
bois sur lequel se placent, de chaque côté
d'un bâtiment, les feux de côté, et qui est
construit de manière à limiter leur rayon de
visibilité. (Les écrans sont disposés de telle
façon que les feux soient visibles depuis
l'avant jusqu'à deux quarts* sur l'arrière du
travers.)

— Technol. Plaque métallique, suspendue
devant l'ouverture d'un four ou d'une forge,
pour garantir le visage des ouvriers. || Sorte
d'éventail en feuilles tressées, étoffe, parche-
min, etc., mais ne se repliant pas.

— Télév. *Ecran fluorescent des tubes catho-
diques*, surface recouverte de substances qui,
sous le choc des électrons, émettent des
rayons lumineux et qui, de la sorte, rend
apparentes les images dans les récepteurs de
télévision.

— Therm. *Ecran d'eau*, nappe de tubes,
jointifs ou non, parcourue par l'eau ou le
mélange d'eau et de vapeur d'une chaudière,
et disposée soit de manière à constituer la
paroi de la chambre de combustion, soit à
protéger du rayonnement du foyer et de la
convection des flammes les parois propre-
ment dites, tout en servant de surface de
chauffe. (Certains écrans à tubes espacés ont
aussi pour rôle de refroidir les gaz qui les
traversent et les cendres pâteuses entraînées
par ces gaz, afin de solidifier ces cendres
avant leur passage à travers les faisceaux
plus serrés de la chaudière ou du surchauf-
feur.)

— Verr. Cercle de bois couvert d'une toile,
dont les verriers s'entourent la tête pour se
garantir de l'ardeur du feu.

— ENCYCL. Bot. *Méthode des écrans*. Des
écrans colorés, ne laissant passer que certains
groupes de radiations, sont utilisés dans
l'étude de la photosynthèse pour connaître
le rôle des diverses radiations lumineuses ;
on obtient de tels écrans soit avec des verres
colorés, soit en plaçant un liquide coloré
entre les deux parois d'une cloche à double
paroi. (V. CHLOROPHYLLE.)

— Ciném. *Grand écran*. Pour lutter contre
la « petite image » de la télévision, le cinéma
a adopté le grand écran ou écran large, qui
utilise normalement des écrans de 22 m de
base. Plusieurs groupes, utilisant différents
procédés, se partagent ce nouveau domaine :
le groupe fondé sur les études de Chrétien
sur l'anamorphose, et qui comprend le
Cinemascope, le *Cinépanoramique*, le *Dyalis-
cope*. Un autre groupe (*Vistavision*) utilise
le négatif standard 35 mm, mais par déroule-
ment horizontal. Enfin le *Todd-AO* utilise le
film de 65 mm se déroulant à 30 images/s.

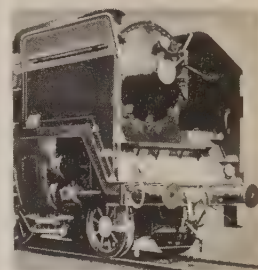
— Electr. *Ecran électrodynamique*. Si, au
voisinage d'une bobine B à noyau de fer
(v. BOBINE à noyau de fer), alimentée en
courant alternatif, on place une spire de
cuivre S fermée (v. fig.), le courant induit
dans S est tel que son flux propre s'oppose
au flux inducteur (v. INDUCTION). Les lignes
de force sont, en quelque sorte, refoulées
vers le bas de la figure, et il n'y en a plus
dans la région située au-dessus de S.
Réciproquement, si la spire S est simplement
posée sur la bobine B, celle-ci la repousse
vers le haut. C'est l'expérience d'Elhu
Thomson.

L'effet d'écran électrodynamique est mis à
profit dans la construction de divers appa-
reils (compteurs d'énergie, dispositifs de pro-
tection de certains instruments délicats).

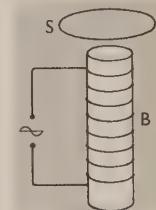
— Mobil. L'usage de l'écran remonte au
Moyen Âge : il était fait d'une claie d'osier
ou d'éclisse, parfois d'un cadre de bois sup-
portant une housse. Au xvii^e s., c'est un
meuble de bois sculpté, peint ou doré, garni
de tapisserie, d'étoffes précieuses ; on en fit
en argent ; le type « à bannière » était constitué
par une draperie suspendue à un montant
vertical. Sous Louis XV, l'écran est en forme
de violon, sculpté d'un décor rocaille. Sous
Louis XVI, il est rectangulaire, décoré
d'oves, de perles, de nœuds ; le châssis, sou-
vent garni de tapisserie de Beauvais, est alors
une feuille couissante à l'intérieur d'un
cadre double, permettant de se garantir à
une hauteur ou à une autre ; on lui adjoint
des tiroirs, des tablettes, des pupitres à abat-
tant dans la seconde moitié du xviii^e s. Les
proportions plus réduites des cheminées, puis



écouvillon (arm.)



écran de locomotive



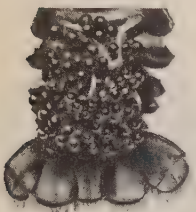
écran
électrodynamique



écran époque Louis XIV
musée des Arts décoratifs



écrevisse
la femelle porte les œufs
collés à ses pattes
abdominales



tassettes en écrevisse (arm.)

écrémeuse

le chauffage central ont peu à peu réduit l'écran, au XIX^e s., à un rôle décoratif. On utilisait au Moyen Âge, aux mêmes fins que l'écran d'osier, des instruments portatifs en forme de raquette, garnis de parchemin; l'éventail les remplaça au XVI^e s., mais ils revinrent à la mode aux XVII^e et XVIII^e s. De forme ronde ou chantournée, fixés sur un manche, ils étaient décorés par les graveurs et les peintres en vogue : Lepautre, Abraham Bosse, Boucher, Gravelot. Le XIX^e s. les orna d'estampes chinoises ou japonaises. On fabriquait également pour les flambeaux des écrans en papier, en parchemin, en tissu, parfois même en ébène.

ÉCRASABLE adj. Qui peut être écrasé : Des pierres facilement *écrasables*.

ÉCRASAGE n. m. Action d'écraser, de broyer : L'écrasage des graines oléagineuses.

ÉCRASANT, E adj. Qui écrase : La puissance *écrasante* d'une machine. || Fig. Accablant : Un travail *écrasant*. Une supériorité *écrasante*.

ÉCRASEMENT n. m. Action d'écraser; résultat de cette action : L'écrasement du raisin dans la cuve; et, au fig. : L'écrasement des ennemis. L'écrasement de la hiérarchie. — Métall. Essai consistant à écraser une éprouvette, soit sous un effort croissant lentement et d'une manière continue, soit sous un choc violent. (On utilise généralement des éprouvettes cylindriques, et l'on mesure la réduction de hauteur du cylindre en fonction de l'effort ou de la force vive.)

— ENCYCL. Chirurg. L'écrasement provoque des lésions multiples : fractures, ruptures musculaires et tendineuses, plaies des nerfs et des vaisseaux. Surtout, les traumatismes par écrasement sont caractérisés par l'importance des lésions musculaires à type de contusions. Du point de vue général, ils peuvent être à l'origine de phénomènes de choc* qui dominent le tableau clinique. A l'heure actuelle, les écrasements nécessitent plus rarement qu'autrefois une amputation.

ÉCRASER v. tr. (du moyen angl. *crasen*, *craser*). Briser, aplatir en comprimant : Groseilles vertes sous la langue, que j'écrasais d'une dent craintive (Colette). Je n'aurais pas écrasé une mouche (Zola). || Particul. Blesser, tuer : Vous avez écrasé des nègres? — Très peu. Deux seulement (G. Duhamel). Etre écrasé par une avalanche. || Par exagér. Meurtrir par une forte compression : Ecraser le pied de quelqu'un en marchant dessus. || Par anal. Faire paraître très bas : Cet ornement écrase l'édifice qui le porte (Chateaubriand). || — Fig. Faire succomber sous un poids trop lourd, surcharger : Ce vieux pilote [...] mangeait lourdement sans rien dire, les épaules encore écrasées par l'effort (Saint-Exupéry). Elle [la religion] écrasait l'homme sous la crainte d'avoir toujours des dieux contre soi (Fustel de Coulanges). || Accabler, humilier, rabaisser : S'il [Napoléon] écrase le présent, le passé le brave (Chateaubriand). De Marsay avait [...] une toilette appropriée à sa nature qui écrasait autour de lui ses rivaux (Balzac). || Accabler moralement, anéantir : La science forme une masse qui écrase (Alain). Avec

cet air écrasé et ces yeux perdus des personnes qu'on voit aller le front plein de pensées qui s'y battent (Goncourt). || Pop. En écraser, dormir.

— ALLUS. LITTÉR. *Ecrasons l'infâme*, mot célèbre de Voltaire. (V. INFÂME.)

— Technol. *Denture écrasée*, denture d'une scie dont l'arête coupante a été élargie en forme de ciseau, de façon à déborder latéralement sur l'épaisseur de la lame. (L'écrasement, qui présente les mêmes avantages que l'avoyage, tend à remplacer celui-ci de plus en plus. Il exige toutefois beaucoup de précision. V. AFFÛTAGE.)

— Text. *Ecraser une étoffe*, la frapper à l'exces.

— S'écraser v. pr. Fam. et par exagér. Se presser, se porter en masse : On s'écrase à l'entrée de ce cinéma. || Par extens. Ramasser son corps, se tapir : La panthère s'écrase sur le sol avant de bondir.

ÉCRASEUR, EUSE n. et adj. Qui écrase : Un écraseur de pommes à cidre. || Fig. et fam. Automobiliste maladroit.

ÉCRASIS n. m. Amas d'êtres ou de choses écrasées, matière écrasée : [Il] finit par découvrir du savon dans une terrine et [...] s'en dissimula furieusement de cet écrasis gras (Huysmans).

ÉCRASITE n. f. Explosif très stable, à base d'acide picrique, qui fut employé par l'armée austro-hongroise en 1914-1918.

ÉCRASURE n. f. Partie de velours ou d'une étoffe similaire, où la peluche est écrasée par un frappeur trop prolongé ou trop énergique. (On l'appelle aussi MACHURE.)

ÉCRECELLE n. f. Nom dialectal de la crécelle.

ÉCREHOU, groupe d'écueils et d'îlots de la Manche, entre la côte du Cotentin et l'île de Jersey. Un accord avait été signé, le 30 janvier 1951, entre la France et la Grande-Bretagne, au sujet des droits de pêche dans les parages des Ecrehou et des Minquiers : les nationaux français et britanniques obtinrent des droits égaux, et les différends relatifs à la souveraineté sur les îlots devaient être soumis à la Cour internationale de justice. Le 18 novembre 1953, un jugement de la Cour de La Haye a attribué les Ecrehou, avec les Minquiers, à la Grande-Bretagne.

ÉCRÉMAGE n. m. Action d'écramer (au pr. et au fig.) : L'écramage diminue la valeur nutritive du lait.

— Ch. de f. *Écrémage du trafic*, détournement par les transporteurs routiers, au détriment du chemin de fer, du transport des produits légers et de grande valeur, sur les relations faciles, transport plus rémunérateur que celui des pondéreux sur des itinéraires quelconques.

— Pétr. Opération qui consiste à recueillir l'huile qui surnage à la surface d'un bassin de décantation. — Trav. publ. Opération ayant pour objet de retenir, au moyen de grilles, les matières flottant à la surface des eaux-vannes.

— Verr. Action d'écramer le verre en fusion. (On dit aussi ÉCRÉMAISON.)

— ENCYCL. Industr. agric. Autrefois réalisé en laissant la crème monter spontanément à la surface du lait, l'écramage se fait aujourd'hui, dans des écrémeuses*, par l'emploi de la force centrifuge.

ÉCRÉMAISON n. f. Verr. Syn. de ÉCRÉMAGE.

ÉCRÉMER v. tr. (Se conj. comme *accélérer*.) Retirer la crème du lait. || Retirer toute la matière grasse du lait. || Fig. Prendre ce qu'il y a de meilleur dans une chose : Les Allemands [...] avaient constitué une armée de choc décisive en triant, en écrémant toutes leurs armées (Barrès).

— Pétr. Recueillir l'huile qui surnage sur l'eau d'un bassin de récupération ou de décantation, à l'aide d'un entonnoir réglable, ou autre dispositif, appelé *écrameur*.

— Verr. *Écrémiser le verre*, enlever du verre en fusion les scories que l'ébullition a fait monter à la surface.

ÉCRÉMETTE n. f. Poche spéciale utilisée dans la préparation des fromages (le brie en particulier), permettant d'ôter la couche de matière grasse surnageant sur le caillé avant le moulage. (Syn. ÉCRÉMOIR ou ÉCRÉMOIRE.)

ÉCRÉMEUR n. m. Pétr. Entonnoir de hauteur réglable, ou autre appareil, pour recueillir une huile par écrémage.

ÉCRÉMEUSE n. f. Appareil servant à concentrer la matière grasse du lait dans la crème.

— Verr. Outil employé par les verriers pour nettoyer la surface du verre en fusion. (On dit aussi, en ce sens, ÉCRÉMOIRE.)

— ENCYCL. Les *écrémeuses* sont fondées sur l'utilisation de la force centrifuge. A l'intérieur de l'écrémeuse, le lait est animé d'un rapide mouvement de rotation, les globules gras, plus légers, se rassemblent le long de l'axe, tandis que le lait écrémé, plus lourd, est amené le long de la paroi extérieure de l'appareil. Pour activer la séparation, on utilise une superposition d'assiettes de forme tronconique, percées de deux trous constituant le bol; le lait arrive par les trous et se divise le long des parois en crème et en lait écrémé. Alors qu'autrefois on utilisait des écremeuses de type ouvert, alimentées par un robinet flotteur, on utilise maintenant uniquement des écremeuses hermétiques, où le lait est à l'abri de l'air. L'écramage du lait se fait mieux entre 25°C et 35°C.

ÉCRÉMILLON n. m. Nom donné, dans l'ouest de la France, au lait écrémé, qui, mélangé avec des farines d'orge, de maïs, etc., est utilisé à l'engraissement des volailles.

ÉCRÉMOIR n. m. ou **ÉCRÉMOIRE** n. f. Instrument en forme de coquille, dont on se sert pour écramer le lait. (V. ÉCRÉMETTE.)

ÉCRÉMURE n. f. Verr. Scorie enlevée par l'écramage du verre.

ÉCRÉTAGE n. m. Radiotechn. Action d'écriter.

ÉCRÈTEMENT n. m. Arm. Action d'écriter : L'écêtement d'un parapet. || Hausse d'écêtement, angle au niveau minimal, permettant à un canon placé derrière un masque* de tirer sans écriter celui-ci.

— Econ. rur. Réparation des côtés d'un fossé. || Opération qui consiste à gratter, au printemps, les côtés des arbres pratiqués en hiver pour y planter des arbres.

ÉCRÊTER v. tr. Enlever la crête : *Écrêter un coq*.

— Agric. Couper les crêtes de maïs.

— Arm. Toucher la crête, le sommet d'un ouvrage, en parlant d'un projectile.

— Radiotechn. Supprimer les crêtes d'une oscillation électrique, de façon à n'en transmettre que les portions inférieures à une certaine amplitude : On *écrite* à la réception les signaux émis en modulation de fréquence de manière à atténuer l'action des perturbations parasites.

— Trav. publ. Abaisser et niveler les accotements d'une route empierrée, pour les parer : *Écrêter une route, une côte*.

ÉCREVISSE n. f. (francique **krebittja*). Crustacé, type des décapodes macroures, qui vit dans l'eau douce. (On la trouve dans de nombreux cours d'eau en France, où elle est activement pêchée. Elle est connue pour ses pinces, pour sa fuite à reculons en cas de danger, pour la teinte rouge qu'elle prend à la cuisson. On réunit l'écrevisse et ses voisines dans la superfamille des astacoures.) [V. part. encycl.]

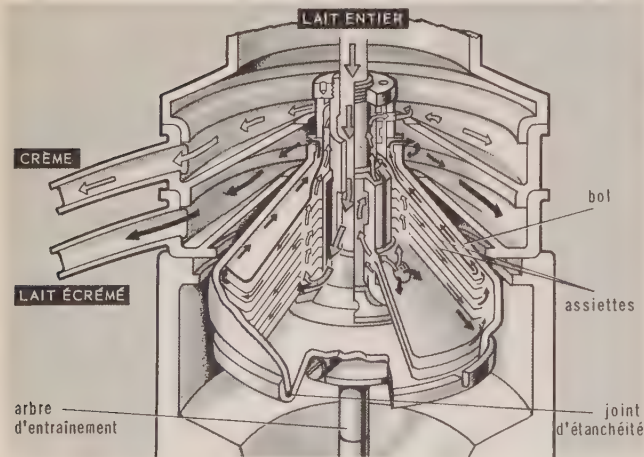
— LOC. FAM. Rouge comme une écrevisse, très rouge (comme une écrevisse cuite). || Marcher, aller comme une écrevisse, à pas d'écrevisse, aller lentement ou dans un sens rétrograde; progresser peu, ou reculer.

— Alchim. *Formule de l'écrevisse*, formule magique qui devait assurer la transmutation des métaux. (Conservée par Zozime et les alchimistes grecs, recueillie par les chimistes du Moyen Âge, elle a été reproduite par Marcelin Berthelot, dans son *Introduction à l'étude de la chimie des anciens* [Paris, 1889].) [Syn. FORMULE DU SCORPION.]

— Arm. Cuirasse formée d'écaillés superposées et chevauchées, comme les anneaux de la carapace d'une écrevisse. (Ce corps d'armure, qui apparaît au XV^e s., est utilisé au XVI^e s. par l'homme d'arme à pied. Les tassettes* en écrevisse, allant de la brachionnière au genou, sont encore fréquentes au XVII^e s.)

— Pharm. V. ŒIL.

— Technol. Tenaillé à l'usage des forgerons, pour traîner jusqu'à l'enclume les gros lopins et pour les manœuvrer sur l'enclume du



arteau-pilon. (Cet instrument s'emploie encore pour transporter d'un point à un autre de lourds fardeaux, dans les travaux de construction.) [V. part. *encycl.*]

— **ENCYCL.** Zool et Pêch. L'écrevisse (*astacus*) se caractérise essentiellement par son appendice, ou pointe céphalique, triangulaire, dont la forme et la dimension varient, le reste, suivant les espèces. Le dernier anneau du thorax est mobile; les pinces de la première paire de pattes sont fortes, renforcées, connexes, et le premier anneau abdominal est muni d'appendices copulateurs, chez les mâles. La queue (ou *telson*) de ceux-ci est toujours beaucoup plus étroite que chez les femelles. Celles-ci portent leurs œufs attachés sous leur ventre et reproduisent leur espèce en novembre, du moins en Europe. Les écrevisses sont des animaux d'eau douce, abondant surtout les ruisseaux dans les régions calcaires, leurs mœurs sont crépusculaires ou nocturnes; pendant le jour, elles se cachent dans les trous ou sous les pierres. Elles marchent lentement sur les fonds, ou bien nagent en arrière par saccades rapides. En hiver, elles se retirent dans les crevasses ou dans les terriers qu'elles se creusent. Vivant surtout d'animaux morts, elles se laissent facilement happer par des débris de viande. On connaît six ou sept espèces d'écrevisses en Europe: l'écrevisse à pattes rouges (*Astacus jobilis* ou *fluvialis*), l'écrevisse à pattes blanches (*A. pallipes*), l'écrevisse du Danube (*A. leptodactylus*), la plus commune sur le marché. Certaines habitent les eaux saumâtres de la région caspienne (*A. pachypus* ou *angulosus*), qui ne sont peut-être que des variétés d'*A. leptodactylus*. Une espèce habite le Japon; il n'en existe ni en Asie continentale ni en Afrique. Les écrevisses fossiles sont représentées, dans le Lias moyen, par les *erymas* et, dans le Crétacé, par les *hoploparias*.

On pêche l'écrevisse au moyen de petits filets triculaires, appelés *balances*, *pêchettes*, etc. Au centre du filet, on attache un morceau de viande, de poisson, etc.; la balance est mise sur le fond de la rivière et on l'y laisse le temps nécessaire pour que les écrevisses viennent sur l'amorce. Périodiquement, l'enfin est sorti de l'eau, on capture les crustacés de taille convenable et l'on remet à l'eau ceux qui sont trop petits. (→ *Biblio.*)

— **Art culin.** La chair des écrevisses est compacte comme celle de tous les crustacés, mais de goût fin et délicat. On les prépare en rissole (potage), bûche, gratin, chausson, à la bordelaise, à la nage, etc. Elles servent de base à la sauce Nantua et à la garniture du même nom.

avant de faire cuire les écrevisses, il faut avoir soin d'arracher la lame médiane de la gorge caudale (*telson*). Cette lame entraîne un petit boyau noir qui pourrait nuire au goût délicat de ce crustacé.

— **Technol.** La tenaille de forge appelée *écrevisse*, servant à saisir les lopins portés à haute température, a la forme du compas dit « maître-à-danser »; elle est composée de deux branches articulées en leur milieu sur un axe commun. Ces branches sont cintrées d'un côté de l'axe, et droites de l'autre. Les prolongements rectilignes sont reliés entre eux par les anneaux d'une chaîne, qui se suspendent à l'extrémité d'un câble servant à manœuvrer l'instrument. Lorsque le lopin est saisi entre les parties cintrées et qu'on hale sur le câble, les branches rectilignes tendent à se rapprocher l'une de l'autre, et, par cela même, augmentent le serrage des parties courbées.

— **ÉCREVISSE**, nom donné quelquefois à la constellation zodiacale plus connue sous le nom de Cancer*.

— **CRIBELLATES** n. m. pl. Ancienne section des arachnides aranéides, comprenant toutes les araignées dépourvues de *cribellum*.

— **CRIER** v. tr. ou intr. Nettoyer le fil de fer en le frottant avec un chiffon chargé de grès.

— **CRIER (S')** v. pr. (de *crier*). Prononcer en criant: Arrêtez! m'écriai-je, je suis marié! (Chateaubriand). Ils se sont écriés.

— **LANGUE CLASS.** Pousser un grand cri: l'écrier de peur, de surprise, d'admiration. || Exprimer son admiration par des cris: Nous écrivons notre devoir de nous écrier comme faut sur tout ce qu'elle dira (Molière).

— **ÉCRIEUR** n. m. Ouvrier qui écrit le fil de fer.

— **ÉCRIN** n. m. (lat. *scrinium*). Boîte, coffret pour ranger des objets précieux ou fragiles, des bijoux, etc. || Joyaux contenus dans cette boîte: Dame qui engage tout son écrin. || — **Fig.** Réunion d'objets éclatants ou précieux: La création est un vaste écrin, dont chaque joyau a sa valeur sans rivale (Sand). || C'est le plus beau joyau de son écrin, c'est ce qu'il a de mieux. || Un écrin de perles, une jolie bouche.

— **ENCYCL.** Les Grecs et les Romains ont fait usage de petits coffrets à serrer les bijoux (*scrinium*). Au Moyen Age, on les appela « boîtes à lettres »; les chasses, parfois, ont été dites *écrins à reliques*; les écrins de cette époque ne se distinguent guère, quant aux dimensions et même à la destination, des coffres et des cassettes; les plus petits sont en or, en argent, en ivoire, ornés de pierres, de cisèlures, d'émaux; il y en eut également en bois, recouverts de peau. A partir de la Renaissance, ils suivent l'évolution des styles. Au XVIII^e s., l'écrin devient ce qu'il est demeuré: un ouvrage de gainerie ou, même, un simple cartonnage, garni d'une étoffe choisie pour mettre en valeur un bijou, une médaille, un objet.

— **ÉCRINERIE** n. f. Au Moyen Age, travail d'écrinier. || Petits meubles de menuiserie fine: Bois de lit d'écrinerie.

— **ÉCRINIER** n. m. Au Moyen Age, ouvrier qui faisait des écrins et qui était capable, en outre, d'effectuer des ouvrages de menuiserie fine. (On dit au gainier.) || Au XVII^e s., quelquef. syn. de MENUISIER.

— **ÉCRINS** (BARRE DES), la plus haute montagne du Dauphiné, dans les Alpes françaises. Elle culmine à deux sommets: la barre des



Écrins (4 103 m) et le dôme des Écrins (4 015 m). L'ensemble se présente sous la forme d'une montagne puissante aux versants larges et hauts, séparés par des arêtes aiguës: le versant nord, qui donne naissance au glacier Blanc; la paroi sud-est, rocheuse, qui est une des plus hautes parois des Alpes, avec près de 1 500 m, et qui alimente le glacier Noir; le versant sud-ouest, qui domine le glacier du Vallon; le versant nord-ouest, qui domine le vallon de Bonnepie.

La première ascension des Écrins fut faite, le 25 juin 1864, par A. W. Moore, H. Walker, Ed. Whymper, avec Christian Almer père et Michel Croz, par le versant nord et selon un itinéraire qui, à une variante près dans la partie supérieure, est devenu la voie normale depuis la Vallouise. La première ascension par la face sud fut réalisée, le 2 septembre 1880, par H. Duhamel et Pierre Gaspard père et fils; c'est aujourd'hui la voie habituellement suivie pour gravir les Écrins depuis la Bérarde ou pour effectuer la traversée classique de la montagne en redescendant par la face nord.

Les Écrins, à l'architecture complexe, ont été gravis par d'autres itinéraires, aux difficultés variées, dont les principaux sont: le versant nord-ouest du Dôme de neige (G. Mayer avec Angelo Dibona, 14 juil. 1913); le versant sud-est, voie difficile (A. Reynier avec M. Gaspard et J. Turc, 9 août 1893); le versant sud-est, voie directe ou voie de l'arête Rouge (R. Toumayeff et J. Vernet, 31 juillet 1926), un des itinéraires les plus difficiles ouverts à l'époque par les sans-guides français; le pilier sud, voie très difficile, mais parmi les moins dangereuses des Écrins (Jeanne et J. Franco, 15 août 1944). (→ *Biblio.*)

— **ÉCRIRE** v. tr. (lat. *scribere*). [J'écris, tu écris, il écrit, nous écrivons, vous écrivez, ils écrivent. J'écrivais, nous écrivions. J'écrivis,

nous écrivîmes. J'écrirai, nous écrirons. J'écrirais, nous écrivions. Écris, écrivons, écrivez. Que j'écrive, que nous écrivions. Que j'écrivisse, qu'il écrivit. Écrivant. Écrit, e.] Exprimer, au moyen de signes convenus, les sons de la parole ou les pensées: Savoir, ne pas savoir écrire un mot. A ma lettre, j'en joins donc une de la part de mon frère, qui ne savait pas écrire (Régis). || Orthographe: Nom mal écrit. || Rédiger: Pour écrire vite, il faut avoir beaucoup pensé (Baudelaire). || Exposer, affirmer dans un écrit: Les Arabes ont écrit que la plus grande pyramide fut élevée plusieurs siècles avant Abraham (Voltaire). || Faire savoir par lettre; consigner dans une lettre: Il m'a écrit la mort de son père. Écrivez-nous vos observations. || — **Fig.** Tracer, graver: La vertu était écrite sur la figure de sa femme comme une prière dans un livre d'Heures (Sand). || Imprimer, marquer d'une manière durable: Écrire sa loi dans les cœurs. || Absol. Composer un ouvrage littéraire ou scientifique: J'ai écrit longtemps en vers avant d'écrire en prose (Chateaubriand). || Avancer une proposition, affirmer quelque chose: Ceux qui ont écrit sur ce sujet. || Avoir tel ou tel style: Un homme qui écrit bien n'écrit pas comme on écrit, mais comme il écrit (Montesquieu).

— **ALLUS. HIST.** Ce qui est écrit est écrit, réponse de Pilate aux Juifs qui l'engageaient à changer l'inscription placée sur la croix de Jésus (Jean, XIX, 22). La phrase de la Vulgate est: *Quod scripsi, scripsi*. Ces mots servent à caractériser une résolution inébranlable. || Je voudrais ne pas savoir écrire, réponse de Néron, dans les premiers temps de son règne, au moment où on lui présentait à signer une sentence de mort. || Je n'écris point contre qui peut proscrire, réponse de Pollion à ceux qui lui conseillaient de riposter aux épigrammes que lui décochait Octave. Camille Desmoulins a reproduit ces mots dans un passage du numéro 7 du *Vieux Cordelier*, dont il corrigea les épreuves quand il fut arrêté.

— **Bur.** Machine à écrire, appareil permettant d'écrire avec des caractères actionnés à l'aide d'un clavier et qui s'impriment sur le papier au moyen d'un dispositif encreur. (V. part. *encycl.*)

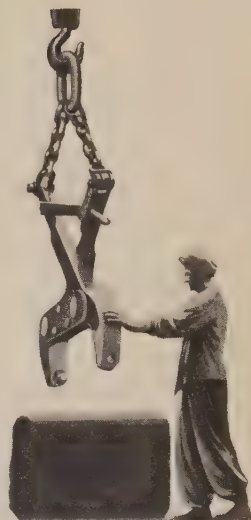
— **Dr.** Exposer ses raisons, les déduire dans un mémoire ou dans une requête: Etre appointé à écrire et produire.

— **ENCYCL.** Bur. ● Le 7 janvier 1714, la reine Anne d'Angleterre accordait à Henry Mill, ingénieur anglais, le premier brevet relatif à un appareil inventé pour faire des caractères « assez nets et précis pour pouvoir ne pas être distingués de l'imprimerie ». Mais il fallut attendre le milieu du XIX^e s. pour voir cette idée se concrétiser. En 1828, William Austin Burt, de Detroit, présente la première machine à écrire construite, appelée « Typographe ». Cet unique modèle, détruit au cours d'un incendie en 1836, présentait l'inconvénient majeur d'être plus lent que l'écriture manuelle. Après quarante années où l'on voit successivement de timides essais, tels que le « piano à écrire » ou le « télégraphe imprimant », Christopher Sholes réalise, en septembre 1867, la première machine à écrire pratique, dont le brevet ne sera délivré qu'en juin 1868.

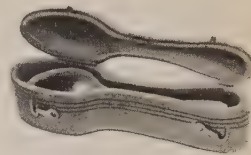
Le premier modèle industriel, fabriqué en 1873 par Remington, est monté sur une machine à coudre standard. Le retour du chariot est assuré par une pédale semblable à celle d'une machine à coudre. Deux défauts restent encore à surmonter: l'écriture n'est pas visible et ne se fait qu'en majuscules. D'autre part, vaste, encombrante et coûteuse, cette machine ne fut jamais lancée sur le marché. Reprenant l'idée de Sholes, de nombreuses firmes, telles que Remington, Underwood, Smith, Royal, etc., vont créer, en corrigeant petit à petit les différentes anomalies déjà citées, une machine à écrire mécanique semblable à ce qu'elle est de nos jours.

Invité par Sholes à Milwaukee pour voir sa machine miraculeuse, Thomas Edison, enthousiasmé, déclare déjà qu'un jour la machine à écrire marcherait électriquement. De fait, peu de temps après, cherchant à soulager le travail manuel de la dactylo, il dépose un premier brevet et construit la première machine à écrire à frappe électrique (barre entraînée par un électro-aimant).

En 1914, James Field Smather présente la première machine à écrire actionnée par un



écrevisse (technol.)



écrin de cuiller XVIII^e s.

musée des Arts décoratifs



première machine Remington (1873)



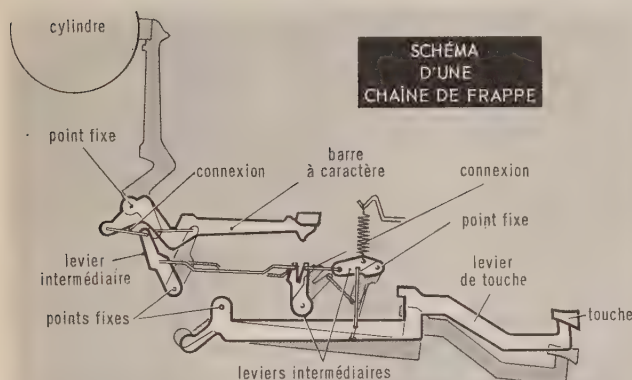
machine portable Olivetti



machine électrique I. B. M.

moteur, pouvant avoir une valeur pratique. En 1930, après de nombreuses mises au point, le premier modèle de machine à écrire électrique fabriquée en série fait son apparition. Produite par l'International Business Machine, rapide, cette machine connaît un succès tel que la majorité des firmes mettent à l'étude un modèle électrique, possédant des caractères à espacement proportionnel, pour concrétiser le projet initial de Henry Mill.

- On distingue dans toute machine à écrire : 1° le **clavier**, qui comporte un nombre variable de touches. Celles-ci correspondant à des lettres, à des chiffres, à des signes ou à des fonctions de la machine; 2° le **dispositif encreur**, composé d'un ruban et de son dispositif d'entraînement. Le ruban peut être d'étoffe — coton, soie, Nylon — (unicolore ou bicolore) ou de papier (unicolore). Sur certaines machines munies d'un double dispositif, les rubans d'étoffe et de papier peuvent être utilisés indifféremment; 3° le **chariot mobile** sur rail. Il soutient le cylindre d'impression, généralement en caoutchouc, de dureté et de diamètre variables en fonction de la nature des travaux communément effectués. Chaque marque produit un choix plus ou moins grand de machines, dont le chariot est de différentes dimensions. Certaines offrent des machines à chariots interchangeables; 4° un **jeu de caractères** de plomb en relief. Deux types courants de caractères sont le « Pica » et l'« Élite », plus petit par sa taille et son espacement. Par leur utilisation, les machines à écrire peuvent être classées en trois catégories : machine de bureau, machine semi-bureau,



machine portable. Quelle que soit la catégorie à laquelle appartient une machine, son principe de fonctionnement est soit mécanique, soit électrique.

● **Principe de fonctionnement de la machine mécanique.** L'action du doigt sur la touche entraîne, par un système de leviers, la frappe du caractère sur le ruban. Ce dernier dépose une empreinte sur la feuille de papier enroulée autour du cylindre. Après la frappe d'un caractère, l'avancement du chariot est automatique. Certaines commandes de fonctions de la machine sont aussi effectuées à partir du clavier : espace, espacement AR, tabulateur.

Puissance et régularité de frappe sont dépendantes du toucher de l'opérateur.

● **Machine à écrire électrique.** Le principe reste le même dans son ensemble, mais à l'énergie déployée par la dactylographe est substituée l'énergie fournie par un moteur électrique de faible consommation de courant. L'action sur les touches n'est plus directement transmise à la barre à caractères. Elle a pour effet de mettre une came en contact avec un rouleau d'entraînement en caoutchouc, animé d'un mouvement rotatif continu. La came est entraînée par le cylindre et transmet son mouvement à la barre à caractères par un système de leviers. On compte une came par lettre et par signe, ainsi que pour chaque fonction de la machine. L'uniformité de la frappe est absolue, et la puissance de la frappe de la machine est modifiable. (→ Biblio.)

ÉCRIT, E adj. Qui est couvert de signes d'écriture : Papier écrit sur le recto et le

verso. || Décidé irrévocablement : *Le sort de chaque homme est écrit au livre du Destin.* || Qui a quelque chose de fatal, d'inévitable : *Il était écrit que ce jeune homme aurait un empire absolu sur sa destinée* (Chateaubriand). || *C'était écrit*, formule fataliste des Orientaux exprimant la résignation au destin. — Littér. *Langue écrite*, langue littéraire, par opposition à la langue parlée.

— Math. *Numeration écrite*, v. NUMÉRATION.

ÉCRIT n. m. (lat. *scriptum*). Chose écrite; papier écrit : *Tirer un écrit de sa poche.* || Convention signée : *Entre gens d'honneur, une parole donnée vaut un écrit.* || Ouvrage littéraire. || Ensemble des épreuves écrites d'un examen, d'un concours. || *Écrits périodiques*, v. JOURNAL et PRESSE.

— **Par écrit** loc. adv. Sur le papier; dans un écrit : *Mettre par écrit sa dépense, une adresse. La liberté est un vain mot si l'on ne peut exprimer librement par écrit ses pensées et ses opinions* (L.-N. Bonaparte). || *Instruction par écrit*, instruction dans laquelle chacune des parties écrit l'exposé de ses moyens. || *Preuve par écrit*, preuve qui résulte d'un écrit, d'une pièce écrite.

— ALLUS. LITTÉR. *Les paroles s'envolent, les écrits restent*, v. VERBA VOLANT.

ÉCRITEAU n. m. (de *écrire*). Inscription en grosses lettres, sur papier ou sur bois, portant un avis, un renseignement, annonçant une vente, une location, etc. : *Mettre un écriteau à une porte.* || Inscription mise autrefois au-dessus de la tête des condamnés exposés en public.

— Bx-arts. Dans les tapisseries, les peintures murales, au XVI^e s., cartouche, écusson ou banderole portant une inscription précisant le sujet de la composition. || Au XVIII^e s., tableau calligraphié qui servait d'enseigne aux écrivains publics.

— Théâtre. *Pièce à écriteaux*, genre théâtral qui s'introduisit pour la première fois, à Paris, dans la foire Saint-Germain de 1710, par suite de l'arrêt du parlement, qui défendait toute représentation dramatique parlée aux théâtres forains. (Les écriteaux étaient des couplets écrits sur une pancarte que chaque acteur, au moment venu, déroulait aux yeux du public. L'orchestre jouait l'air, et les spectateurs chantaient les paroles. Ensuite, on fit descendre les écriteaux du cintre, afin de rendre aux acteurs la liberté de leurs gestes.)

— Dr. admin. V. ENSEIGNE.

ÉCRITOIRE n. f. (lat. *scriptorium*). Autrefois, petit meuble contenant ce qu'il faut pour écrire; table, cabinet de travail. || Petit nécessaire renfermant ce qu'il faut pour écrire. || Cellule de monastère réservée à la copie des manuscrits. || Encrier (vieilli).

— ENCYCL. Ornées de gravures ou sculptées, les *écritoires* des Égyptiens, en forme de palette, sont conçues pour recevoir, d'une part, des faisceaux de roseaux taillés, d'autre part un encrier. Une *écritoire* du même genre a été utilisée en Grèce et à Rome, concurremment avec la tablette de cire et le style. Au Moyen Âge et jusqu'à la fin du XVIII^e s., l'*écritoire* est un petit meuble comportant quelquefois des pieds, parfois destiné à être posé sur une table; il contient les plumes, l'encrier, les feuilles de parchemin ou de papier, ainsi que divers accessoires (canif, ciseaux, tablette); au XV^e s., l'*écritoire*, en corne, fait son apparition dans le costume, suspendue à la ceinture, au cou; au XVIII^e s. commence la vogue des *écritoires* en faïence.

ÉCRITURE n. f. (lat. *scriptura*; de *scribere*, écrire). Représentation de la parole ou de la pensée par des signes convenus : *La peinture des objets mêmes fut la première écriture* (Grimm). [V. part. encycl.] || Ensemble de caractères écrits; manière de les former : *Écritures orientales. Une écriture lisible sert à éclairer la pensée* (Baudelaire). || Ce qui est écrit : *Tâchez de nous tirer d'embarras puisque vous vous connaissez dans les écritures* (Sand). || Ouvrage écrit : *Le règne du papier, l'abus de l'écriture* (Musset). || Manière de s'exprimer : *L'écriture naturaliste. L'écriture des décadents.* || Par extens. Moyen de représentation matérielle : *Écriture musicale. Écriture alphabétique, écriture phonétique*, celle qui représente les sons de la voix au moyen d'un certain nombre de caractères figurant les sons et les articulations simples. || *Écriture en chiffres ou chiffrée*, signes de convention, chiffres, dont quelques personnes seulement ont la clef. || *Écriture droite*, écriture dans laquelle les lettres sont perpendiculaires à la ligne, au lieu d'être penchées (le plus souvent vers la droite) comme l'anglaise. || *Écriture hiéroglyphique*, v. HIÉROGLYPHE. || *Écriture idéographique*, v. IDÉOGRAMME. || *Écriture script*, écriture simplifiée, composée de lettres dépouillées de tout ornement et réduites à des traits et à des cercles. (Ce mode d'écriture est enseigné dans les écoles primaires aux débutants, pour leur apprendre plus vite à écrire.) || *Écriture syllabique*, écriture phonétique dont les caractères représentent des syllabes. — Comptab. Inscription au « journal » ou sur un compte. (L'inscription peut être réalisée par écritures successives sur le journal et, ensuite, par report sur le compte ou, simultanément, par report sur le compte et, simultanément, par report sur le journal.)

— Dr. Ecrit probatoire. || *Écriture privée*, écrits passés entre individus pour leurs affaires particulières. || *Écriture publique ou authentique*, écrits passés pour affaires, qui ont un caractère de publicité ou d'authenticité : *Faux en écriture publique.* — Paléogr. V. part. encycl.

— Papet. Papier écriture, v. PAPIER.

— Relig. L'*Écriture* ou l'*Écriture sainte*, ou les *Écritures*, ou les *saintes Écritures*, noms que, par antonomase, on a donnés à la Bible. (V. part. encycl.)

— **Écritures** n. f. pl. Ensemble des livres, des registres d'un négociant, d'un banquier, d'un commerçant, présentant la suite et la nature de leurs opérations. || Par extens. Comptabilité : *Tenir les écritures d'une maison.* || *Écritures privées*, livres de commerce, registres et papiers domestiques. — Econ. de l'entr. *Employé aux écritures*, agent subalterne chargé des opérations comptables les plus simples. — Procéd. Actes de procédure, effectués à l'occasion d'une affaire litigieuse : *Multiplier les écritures.* || *Expert en écritures*, expert assermenté, commis par un tribunal pour apprécier si les caractères d'une pièce du procès ont été tracés par telle ou telle personne. || *Vérification d'écritures*, procédure destinée à établir que des pièces ont bien été écrites par une personne déterminée. (Elle est nécessaire lorsqu'une écriture privée devant être produite en justice est contestée par son auteur ou ses ayants cause; elle se fait soit par titre, soit par témoins, mais le plus souvent par experts, ceux-ci comparant les pièces litigieuses avec d'autres écritures, reconnues ou vérifiées, de l'auteur présumé.) || *Dénégation d'écritures*, refus de reconnaître comme sienne l'écriture ou la signature d'un acte sous seing privé, dont le détenteur demande l'exécution.

— ENCYCL. Si l'on entend par *écriture* un système de représentation graphique de la parole, les plus anciens exemples n'en sont pas antérieurs au IV^e millénaire avant notre ère. Cela n'a rien d'étonnant. L'écriture ainsi conçue suppose, en effet, un état social assez développé pour qu'on ait éprouvé le besoin et trouvé le moyen de la créer. Mais il est permis de remonter plus haut dans le passé et de se représenter par induction les conditions qui ont rendu possible l'invention de l'écriture.

L'écriture est un dessin. Encore faut-il que ce dessin réponde à quelque intention. Elle devait être, à l'origine, imprégnée de vertus magiques. L'homme vit dans la nature entouré de puissances mystérieuses, tour à tour hostiles ou propices. Comment s'assurer leur faveur? Comment se garantir de leurs maléfices? Le meilleur moyen pour cela était de les incarner en des objets matériels et,



écritoire en porcelaine tendre de Sèvres (1760)

suite, de les représenter par des figures symboliques pouvant servir d'amulette ou de talisman. Cette valeur mystique ou rituelle du dessin devait suggérer l'idée de l'utiliser aussi à des fins profanes. L'homme, pour extérioriser ses sentiments, avait le geste et la voix. Or, le geste comme la voix se perdent dans l'air. Il était naturel de chercher à en conserver le témoignage par un document tangible et durable. Nombre d'actes de la vie sociale la plus humble avaient besoin d'être ainsi sanctionnés : contrats d'affaires, échanges de présents, inventaires de trésors, proclamations de chefs investis de puissance d'autorité. Sans doute pouvait-on aussi satisfaire de pareils besoins, et notamment transmettre des communications, par un moyen d'aide-mémoire conventionnels, comme sont les wampoums (coquilles enfilées) des Incas ou les quipous (cordelettes à nœuds) des Aztèques. Mais, pour des communications plus explicites ou plus détaillées, rien ne valait l'emploi de figures symboliques formant une sorte de dessin continu. Le jour où l'on établit une équivalence entre la représentation pictographique d'un objet, la conventionnelle qu'elle fût, et cet objet lui-même, l'écriture idéographique était née (fig. 1, 2, 3). Elle avait l'avantage de pouvoir être comprise par des gens qui l'interprétaient

tenaient un bon nombre de phonogrammes, c'est-à-dire de signes qui comportent par eux-mêmes une prononciation fixe, indépendante du sens à exprimer.

Un immense progrès fut réalisé le jour où cette révolution fut accomplie. Elle était fatale. On l'observe plus ou moins tôt dans les divers pays, et indépendamment les uns des autres. Elle supposait une observation attentive du mécanisme de la parole et une analyse minutieuse des sons. Ce travail a dû demander un long temps; c'est une œuvre individuelle. Aussi en a-t-on généralement attribué l'invention, sinon à la divinité, du moins à quelques hommes d'une intelligence exceptionnelle, considérés comme des bienfaiteurs de l'humanité.

Le passage de l'écriture idéographique à l'écriture phonétique se faisait le plus aisément là où les mots ne comprenaient qu'une syllabe et pouvaient, par conséquent, réaliser en eux-mêmes l'association d'une idée et d'un son unique, ou considéré comme tel. Le fait est que, dans tous les pays, l'évolution de l'écriture aboutissait au syllabisme (fig. 8, 9, 10). Le détail en est donné dans l'article ALPHABET. Il suffira de souligner ici deux faits importants.

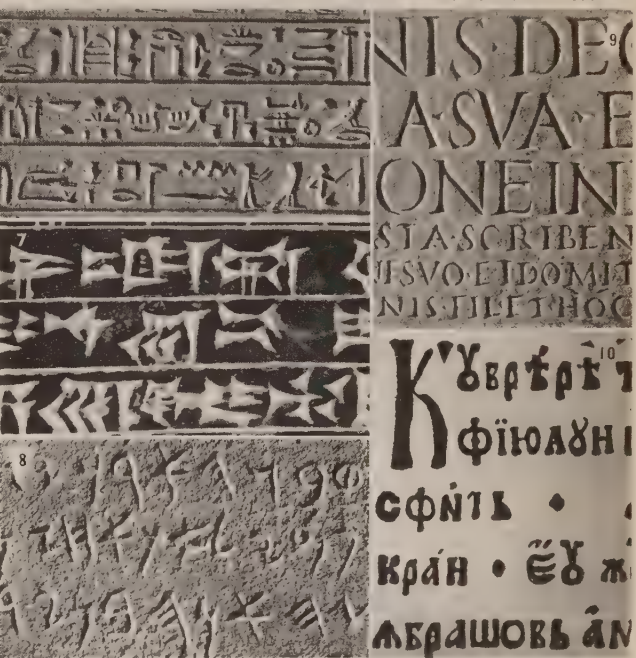
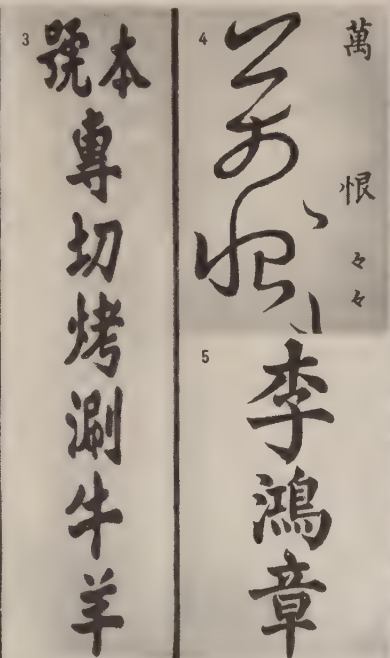
Il ne manquait pas de signes qui pouvaient évoquer des idées différentes et qui, par suite,

japonaise, fig. 4, 5). A côté de nombreux idéogrammes, l'écriture présente une série de combinaisons dans lesquelles des éléments pris phonétiquement sont accompagnés de « clefs » qui indiquent le sens à donner aux mots. Le nombre des caractères est considérable. En additionnant tous ceux que fournissent les divers dictionnaires indigènes, on atteindrait, dit-on, à plus de 80 000. Il y en a de 6 000 à 8 000 dans l'usage courant. Quant au nombre des clefs, il a été arrêté au chiffre de 214; la valeur de ces clefs est, en principe, purement idéologique. (→ Biblio.)

— Calligr. On emploie quatre genres principaux d'écriture : l'anglaise, la bâtarde, la ronde et la gothique.

— Hist. L'examen et l'étude approfondie des écritures des textes et documents anciens apportent de précieux éléments quant à la datation et à la compréhension de ces textes. Cette étude appliquée aux inscriptions lapidaires prend le nom d'épigraphie, et de paléographie lorsqu'elle s'applique aux documents écrits sur papyrus, parchemin ou papier.

1. Pictogrammes : drame sacré de Tyskiewicz (Assyrie); 2. Pictogrammes : pierre du Soleil, calendrier aztèque; 3. Écriture idéographique : chinois (boucherie à Pékin); 4, 5. Écriture idéographique : japonais (dictionnaire de cursives; carte de visite); 6. Écriture idéographique : égyptien



ar des paroles différentes, c'est-à-dire qui laisaient différemment. Mais, à côté de ce mince avantage, elle comportait de nombreux inconvénients. D'abord, celui de ne pouvoir servir qu'à traduire des objets concrets; dès qu'il s'agissait de notions abstraites, il fallait recourir aux pictogrammes une valeur figurée, et qui risquait d'entraîner des équivoques. Celui aussi de ne pas fournir d'expression à ce qu'on appelle les notions grammaticales, qui distinguent entre elles les diverses parties du discours. Comment rendre par un dessin des divers affixes, suffixes ou désinences qui, dans beaucoup de langues, font partie intégrante des mots? L'emploi de la pictographie n'était concevable que dans des langues où la grammaire était réduite au minimum, par exemple des langues monosyllabiques où le rapport des mots entre eux dépendait surtout de la place qu'ils occupaient dans la phrase. Il y avait, enfin, un inconvénient plus grave : c'est qu'on était contraint de multiplier à l'infini les signes, à mesure qu'on avait des objets nouveaux à représenter ou des idées nouvelles à exprimer. L'écriture était condamnée à suivre tous les mouvements de la pensée, dont elle ne se détachait pas.

On ne connaît pas d'écritures qui soient restées entièrement idéographiques. Les plus anciennes ne le sont déjà qu'imparfaitement et incomplètement; elles con-

admettaient plusieurs prononciations. Inversement, il ne manquait pas d'idées qui pouvaient être traduites par des mots différents et comportaient, par suite, plusieurs expressions graphiques. En d'autres termes, un même signe pouvait être polyphone (c'est-à-dire prononcé de diverses façons), et plusieurs signes différents pouvaient être homophones (c'est-à-dire prononcés de même). On a résolu cette double difficulté en ajoutant aux signes ambigus un complément graphique indiquant ou bien comment ils devaient être prononcés, ou bien dans quel sens ils devaient être pris.

Ce travail se trouve déjà plus ou moins réalisé dans les écritures idéographiques les plus anciennes : l'écriture sumérienne, d'où est sortie l'écriture assyro-babylonienne (fig. 7) employée en Mésopotamie, et l'écriture hiéroglyphique, employée en Egypte (fig. 6). Toutefois, ces deux écritures contiennent encore de nombreux idéogrammes, c'est-à-dire des signes qui, par eux-mêmes, désignent une certaine idée sans considération du son.

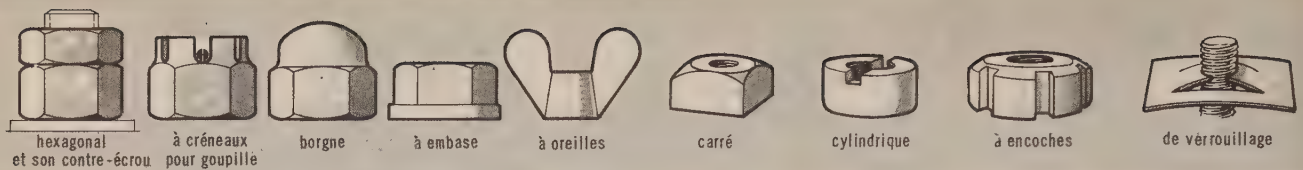
En Mésopotamie comme en Egypte, l'ancienne écriture s'est simplifiée en devenant plus ou moins vite une écriture syllabique. En Chine, la simplification n'a jamais abouti à une transformation complète, c'est-à-dire que l'idéographie n'est jamais devenue tout à fait phonétique (fig. 3 et, pour l'écriture

(stèle, Louvre); 7. Écriture consonnantique : cunéiforme; 8. Écriture consonnantique : stèle funéraire néo-babylonienne (VI^e s. av. J.-C.); 9. Écriture latine capitale : inscription (II^e s. av. J.-C.); 10. Écriture cyrillique : évangélaire roumain (XVI^e s.).

— Paléogr. *Écritures nationales.* On distingue sous ce nom cinq sortes d'écritures caractéristiques : la mérovingienne, la lombarde ou lombarde, la wisigothique, l'irlandaise ou scottique, l'anglo-saxonne, employées respectivement en Gaule, en Italie, en Espagne, en Irlande, en Angleterre, du VII^e au XII^e s. Elles ont toutes pour origine l'écriture latine, les trois premières continuant la minuscule cursive ancienne, les deux autres procédant de la minuscule posée. Cette appellation de « nationales » ne signifie pas que ces écritures aient été inventées par les peuples dont elles portent le nom, mais plutôt qu'elles tirent leur nom des peuples sur le territoire desquels elles ont été le plus usitées.

— Relig. 1^o *Doctrine catholique.* V. INSPIRATION.

2^o *Doctrine juive.* Le peuple juif a toujours tenu les Livres sacrés pour écrits sous l'influence divine, quoique à des degrés différents. Ainsi, le Talmud dit que Moïse a composé le Pentateuque sous la dictée de Dieu, tandis que les autres hagiographes ont vu la vérité à travers sept miroirs.



écrous 3^e *Théologie protestante.* Les réformateurs enseignèrent l'inspiration, sans en préciser la théorie. Elle fut successivement conçue comme verbale, doctrinale, personnelle. L'orthodoxie contemporaine a une notion de l'inspiration verbale plus organique qu'au XVII^e s. Le libéralisme réduit l'inspiration à un degré supérieur de la piété, l'Écriture n'étant alors que le document imparfait de la révélation.

ÉCRIVAILLER v. intr. ou tr. *Fam.* Produire des écrits sans art; composer vite et mal : *De bonne heure aussi, et malgré des études fort capricieuses et incomplètes, il [J.-J. Rousseau] a écrit en prose et en vers* (J. Le-maitre).

ÉCRIVAILLERIE n. f. *Fam.* Manie d'écrire, d'écrit.

ÉCRIVAILLEUR, EUSE n. *Fam.* Mauvais écrivain : *Tous les écrivains de Paris gâtent sans cesse ce grand nom [Dante] en le citant et prétendant l'expliquer* (Stendhal).

ÉCRIVAILLON n. m. *Fam.* Écrivain sans aucune valeur : *Un écrivillon anonyme de « la Plume » me cherche noise* (Maupassant).

ÉCRIVAIN n. m. (lat. pop. *scribanem*; de *scriba*, scribe). Personne qui écrit, qui fait métier de rédiger les écritures des autres : *Elle avait fait écrire par un écrivain public une lettre à Tholomay* (Hugo). Celui qui compose des livres : *A compter du règne de François I^{er}, nos écrivains ont été des hommes isolés* (Chateaubriand); se dit aussi d'une femme : *M^{me} de Sévigné est un des grands écrivains du XVII^e s.*

— *Chancell. rom.* *Écrivain apostolique*, secrétaire de la chancellerie du pape. (Les rédacteurs des congrégations romaines ont le titre de *scriptor*, écrivain.)

— *Hist.* *Écrivain juré*, au Moyen Age, copiste qui recopiait les manuscrits et les rehaussait même de lettres ornées et de miniatures. Les écrivains jurés formaient une corporation qui demeura florissante jusqu'aux grands progrès que fit l'imprimerie au XVI^e s., et qui se confondit souvent avec celle des libraires.) || *Expert-écrivain*, ou *maître écrivain*, au XVI^e s., fonctionnaire chargé des expertises en écritures. (La situation des experts-écrivains fut consacrée officiellement, en 1570, par le chancelier Michel de L'Hospital.)

— *Mar.* Employé des navires de commerce remplissant les mêmes fonctions que les fourriers de la marine de guerre : *On partit; et lorsque l'écrivain du bord demanda la profession de chaque passager pour l'inscrire sur le rôle de l'équipage...* (E. Sue).

ÉCRIVASSER v. intr. *Fam.* Écrire à tout propos, et mal.

ÉCRIVASSERIE n. f. Manie d'écrit.

ÉCRIVASSIER, ÈRE n. et adj. *Par dénigr.* Qui a la manie d'écrire; qui écrit beaucoup

et mal : *Le cimetière est plein d'écrivassiers dans des feuilles de chou* (Goncourt).

ÉCRIVEUR, EUSE adj. Qui aime à écrire des lettres, des ouvrages : *Je ne suis pas écrivaine* (M^{lle} de Villeroi). *On n'a jamais été plus décidément écrivaine que M^{me} de Genlis* (Sainte-Beuve).

ÉCROU n. m. (lat. *scrofa*, truie, par une comparaison vulgaire). Pièce de métal, de bois, etc., percée d'un trou cylindrique dont la surface interne est creusée d'un sillon en hélice pour le logement du filet d'une vis. (V. part. *encycl.*)

— *Autom.* *Écrou de direction*, pièce actionnant le levier de direction.

— *ENCYCL.* Technol. La dénomination d'*écrou* est générale et s'applique à toutes les pièces d'assemblage métallique possédant un trou taraudé pour loger le filet d'un boulon. On peut donc distinguer deux grandes classes d'écrous : 1^o les écrous de mouvement; 2^o les écrous de serrage.

● *Écrous de mouvement.* Avec une vis de même pas et de même axe, ils constituent un mécanisme de transformation de mouvement circulaire en mouvement rectiligne, fort employé. Si la vis est fixe en translation et commandée en rotation, l'*écrou* progressera en entraînant l'organe qui lui est adjoint : c'est le cas des commandes de tables de machines-outils. Si, au contraire, l'*écrou* est fixe en translation et libre en rotation, la vis progressera (vérin). Enfin, si l'*écrou* est complètement fixe, la vis progressera en tournant (presses à vis).

Les écrous de mouvement ont des formes très variées suivant leurs usages. Ils se font souvent en bronze, pour améliorer le frottement.

● *Écrous de serrage.* Ils utilisent la démultiplication que procure le système vis-écrou, et l'irréversibilité d'un filet peu incliné, pour serrer un corps contre un autre. On visse l'*écrou* sur le boulon jusqu'à ce que la résistance opposée par la matière devienne plus grande que l'effort; à ce moment la réaction du filet de la vis empêche l'*écrou* de se desserrer, et le serrage subsiste.

Il y a peu de formes d'écrous de serrage. Elles dépendent de leur emploi et de leur mode de blocage. Les *écrous borgnes* servent à empêcher toute fuite au long du filet de la vis. Les *écrous à chapeau* s'emploient quand le trou dans lequel pénètre le boulon est beaucoup plus grand que le boulon lui-même. Le plus couramment, on utilise les *écrous hexagonaux* (six pans), crénelés ou non. Les *écrous ronds* sont d'un usage occasionnel. Ils ont des trous destinés à recevoir une clef à griffes pour permettre le serrage. Quelquefois, ils sont entaillés sur leur pourtour. (On se sert alors d'une clef à ergot.) On serre les écrous au moyen de clefs à ouverture fixe ou variable, de clefs à griffes, etc.

Pour prévenir le desserrage graduel des écrous soumis à des vibrations (châssis automobiles, avions, etc.) et à des charges variables, on ajoute souvent aux écrous un dispositif de sécurité ou *frein d'écrou* (contre-écrou, goupille, rondelle élastique, plaquette, clavette, etc.). Un bon frein d'*écrou* doit être indesserrable au cours du travail, facilement démontable, et ne doit pas trop diminuer la résistance de l'*écrou* et du boulon.

ÉCROU n. m. (anc. franç. *escroue*; du francique **skrôda*, morceau coupé). Jusqu'au XVII^e s., élargissement, mise en liberté. || *Auj.*, acte par lequel le directeur d'une prison prend possession d'un prisonnier. (L'*écrou* ne peut être dressé qu'au vu du titre légal justifiant la détention [mandat, jugement, etc.].) || *Registre d'écrou*, registre sur lequel sont inscrits les prisonniers. || *Levée d'écrou*, mise en liberté d'un prisonnier.

ÉCROUE n. f. ou **ÉCROU** n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Cout. anc. Mémoire, rôle, article de registre. || *Particul.*

Déclaration d'aveu et dénombrement d'un vassal.

— *Écroues* n. f. pl. ou *écrous* n. m. pl. Cout. anc. Etats de la dépense de bouche de la Maison du roi.

ÉCROUELLE n. f. Nom usuel de la crevette d'eau douce, que les pêcheurs emploient pour escher l'hameçon d'une ligne flottante.

ÉCROUELLES n. f. pl. (lat. *scrofula*). Nom ancien de l'adénite cervicale chronique, d'origine tuberculeuse, donnant lieu à un abcès froid qui se fistulise durablement, puis laisse des cicatrices. (Les traitements modernes luttent contre cette évolution et font de ce mot un terme désuet.) [Syn. *SCROFULE*.]

— *ENCYCL.* Hist. Les rois de France et d'Angleterre passaient pour avoir le pouvoir de guérir miraculeusement la scrofule. En France, c'était surtout après la cérémonie du sacre que le roi touchait les *écrouelles*. Il imposait les mains sur les malades en disant : « Le roi te touche, Dieu te guérira! » Cet usage existait déjà au XI^e s., il se perpétua jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et Charles X le reprit lors de son sacre (1825).

ÉCROUER v. tr. Inscire sur le registre d'*écrou* : *Le greffier écroue les prisonniers*.

ÉCROUIR v. tr. (du lat. *crudus*, cru). Tra-vailler un métal ou un alliage à une température inférieure à sa température de recuit et sous des efforts supérieurs à sa limite d'élasticité, afin de provoquer des déformations permanentes : *Écrouir un métal le rend plus cassant*.

ÉCROUissage n. m. Action d'*écrouir*. || Effet produit, dans un métal ou un alliage, par une déformation permanente réalisée à une température inférieure à sa température de recuit de recristallisation.

— *ENCYCL.* L'*écrouissage* élève la résistance à la déformation des métaux et alliages en créant dans les grains, et surtout aux joints des grains, des distorsions du réseau cristallin (v. MÉTAL) qui freinent la déformation. Il diminue la malléabilité. Dans les opérations de laminage ou d'étréage, on définit l'indice d'*écrouissage* par :

$$e = 100 \frac{s - s_0}{s_0}$$

S et s étant les sections initiale et finale de la pièce. Un *écrouissage* de 200 p. 100 obtenu par laminage élève, par exemple, la limite d'élasticité du cuivre de 5 à 22 kg/mm². Mais le pourcentage d'allongement à la rupture dans un essai de traction, qui caractérise la malléabilité ou capacité maximale de déformation permanente du métal, diminue de 45 à 5 dès que l'*écrouissage* atteint 20 p. 100. Certains métaux, comme le plomb, dont la température de recristallisation est inférieure à la température ordinaire, ne s'*écrouissent* pas sensiblement à cette température. Les pièces métalliques laminées ou étirées à la température ordinaire sont le siège de tensions internes parfois importantes, dues à ce que la déformation permanente n'a pas eu la même intensité en tous les points. Ces tensions diminuent parfois la résistance à la corrosion de ces pièces et gênent les opérations d'usinage ultérieures. On peut les faire disparaître en réchauffant les pièces à température peu élevée et en les refroidissant ensuite lentement jusqu'à la température ordinaire.

ÉCROULEMENT n. m. Action de s'*écrouler* : *L'écroulement d'une muraille*. || *Par extens.* Amas d'objets confusément entassés comme des ruines : *On rencontre des vallées qui semblent encombrées d'écroulements étranges* (Hugo). || *Fig.* Ruine, anéantissement : *L'écroulement des espérances, d'une fortune*. Les *écroulements* des erreurs et des préjugés font de la lumière (Hugo).



Henri IV touche les écrouelles cabinet des Estampes

— SYN. : anéantissement, destruction, renversement, ruine.

ÉCROULER (S') v. pr. (de *crouler*). Tomber en débris en s'affaisant : *Pont qui s'écroule.* || *Par anal. et fam.* Se laisser tomber, s'affaisser sous le coup d'une émotion très vive : *S'écrouler sur son lit; au fig. : Elle s'écroulerait en sanglots, détendrait ses nerfs qui n'ont pas dû, depuis trois semaines, faiblir* (Colette). || *Fig.* Etre détruit, sombrer : *Empires, projets qui s'écroulent. Les aristocraties s'écroulent* (Hugo).

— SYN. : s'abattre, crouler, s'écrouler, se renverser.

ÉCROÛTAGE ou **ÉCROÛTEMENT** n. m. Action d'écrouter.

ÉCROÛTER v. tr. (de *crouûte*). Dépouiller de sa croûte : *Écrouter un morceau de pain.* || Diviser la couche superficielle d'une terre en la labourant.

ÉCROÛTEUSE n. f. Herse constituée par un châssis (parfois en deux pièces articulées) portant des disques étoilés ou des traverses garnies de pointes, et qui est employée pour pulvériser la partie superficielle d'une terre labourée.

ÉCROUVES, comm. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Toul), à l'O. de Toul; 3 798 hab. (634 aggl.). Eglise des XII^e et XIII^e s. Vignobles.

ÉCRU, E adj. (de *crû*). Se dit : 1° des tissus qui n'ont pas subi l'opération du blanchiment : *Toile écrue*; 2° de la soie non décreusée : *Soie écrue*; 3° du fil qui n'a pas été débouilli; 4° du cuir qui n'a pas été préparé à l'eau; 5° du fer brûlé, mal corroyé et rempli de crasse; 6° de la pâte à papier, obtenue par cuisson du bois ou de végétaux, mais non blanchie.

— CONTR. : blanchi, décreué, décreusé.
◆ N. m. Qualité de ce qui est écriu : *L'écriu est une garantie de durée.* || Etoffe écriue : *Des écrius de la Chine.*

ÉCRUES n. f. pl. (de *crû*, part. de *croître*). Broussailles récemment poussées dans des terres labourables.

ÉCT(O)-, élément tiré du gr. *ektos*, à l'extérieur, et entrant dans la composition de quelques mots.

ECTASIE n. f. (gr. *ektasis*, dilatation). Pathol. Dilatation permanente d'un segment d'un viscère creux, généralement un canal. (Syn. ANÉVRISME.)

ECTÉNIE n. f. Dans la liturgie orthodoxe, sorte de litanie, ponctuée par le répons *Kyrie eleison*.

ECTHÈSE n. f. Théol. cathol. Exposé des articles de foi. (Le terme s'applique spécialement à deux d'entre eux : l'*Ecthèse macrostique*, élaborée par le concile d'Antioche de 345, et qui condamnait l'arianisme et les idées de Paul de Samosate et de Marcel d'Ancyre, et l'*Ecthèse* de Sergius, publiée en 638 par l'empereur Héraclius et tendant à imposer silence aux discussions nées de l'adoption du monothélisme; elle reçut l'agrément des patriarches orientaux.)

ECTHYMA n. m. (gr. *ekthuma*). Dermatol. Infection du derme, pustuleuse et ulcéreuse, recouverte d'une grosse croûte.

— Art vétér. *Ecthyma contagieux*, nom scientifique du becqueriau, maladie infectieuse, contagieuse, due à un ultravirus, spéciale aux ovins et aux caprins, et caractérisée par une éruption vésiculo-papuleuse, intéressant plus particulièrement la face externe des lèvres, mais pouvant s'étendre à la muqueuse buccale et au tégument des diverses régions du corps. (Syn. MUCODERMITE PAPULEUSE CONTAGIEUSE.)

— ENCYCL. Dermatol. L'*ecthyma*, dû ordinairement au streptocoque, atteint le plus souvent des sujets débilisés et siège généralement aux jambes. La pustule, isolée, se forme très vite. Elle donne lieu à la formation d'une croûte d'abord jaune, puis noirâtre, qui tombe spontanément en laissant une surface ulcérée. Elle aboutit à une cicatrice. La lésion est prurigineuse et provoque parfois de la fièvre. Elle est contagieuse par inoculation et se multiplie par grattage.

— Art vétér. L'*ecthyma contagieux* revêt une allure nettement enzootique; les jeunes sont particulièrement réceptifs. Les localisations buccales peuvent provoquer une mortalité importante chez les agneaux. La prophylaxie consiste à inoculer le virus par

scarification cutanée, afin de donner une infection légère immunisante.

ECTINITE n. f. Roche cristallophyllienne qui s'est formée par simple réarrangement de la matière d'une roche préexistante, sans apport extérieur (ou presque), ce qui la différencie des migmatites.

— ENCYCL. Les *ectinites* se forment surtout sous l'effet de la température et des efforts mécaniques, quand une série épaisse de sédiments s'enfonce par son propre poids. Elles comprennent les micascistes et une partie des gneiss. Dans une série originellement schisteuse, puis soumise au métamorphisme régional, on trouve, sur 10 à 20 km d'épaisseur, de haut en bas, les zones successives suivantes : 1° les micascistes supérieurs, à chlorite et mica blanc; 2° les micascistes inférieurs, à deux micas; 3° les gneiss supérieurs, à deux micas; 4° les gneiss inférieurs, à mica noir (biotite).

ECTOBIE n. f. Petite blatte ordinairement brune, jaunâtre ou livide, qui abonde, dans les forêts de l'hémisphère boréal, sous les feuilles sèches ou sur les buissons. (Ce genre fait partie des insectes dictyoptères, famille des blattidés.)

ECTOBLASTE n. m. Syn. de ECTODERME.

ECTOCARDIE n. f. Tératol. Situation anormale du cœur, placé hors de la poitrine ou même à l'extérieur du corps.

ECTOCARPALES n. f. pl. Ordre d'algues brunes au thalle constamment filamenteux et unisériel, ayant des phéopores*. (Certaines de ces algues vivent en parasite dans l'intérieur d'autres algues; les modalités et les organes de la reproduction sont plus nombreux et variés dans cet ordre que dans aucun autre de tout le monde vivant.)

ECTOCYSTE n. m. Logette régulière qui entoure chaque individu d'une colonie de bryozoaires.

ECTODERME n. m. (gr. *ektos*, en dehors, et *derma*, peau). Embryol. Couche ou feuillet externe de la gastrula.

— ENCYCL. Chacun des feuillet de la gastrula engendre une série d'organes. L'*ectoderme* est le tissu de recouvrement; il donne naissance au système nerveux central et périphérique, aux organes des sens, à l'épiderme et à ses dérivés (glandes cutanées et phanères), et souvent aux portions antérieure et postérieure du tube digestif.

ECTODERMIQUE adj. Relatif à l'*ectoderme*.

ECTOLÉCITHE adj. Embryol. *Œuf ectolécithe*, œuf dans lequel le vitellus se trouve à l'extérieur de la cellule reproductrice. (Les œufs des plathelminthes sont ectolécithe.)

ECTOPAGE adj. et n. Se dit d'un monstre double, dont les deux corps sont réunis latéralement dans toute l'étendue du thorax et ont un ombilic commun.

ECTOPAGIE n. f. Conformation monstrueuse des ectopages.

ECTOPARASITE n. m. et adj. Parasite qui vit sur le tégument externe des animaux ou sur ses dépendances, ou bien, s'il s'agit de l'homme, dans une cavité facilement accessible, telle que nez, oreille.

— Entom. Insecte vivant en permanence sur un animal. (Les insectes ectoparasites, ordinairement sans ailes, sont obligatoirement infodés à un hôte pendant une partie ou pendant toute la durée de leur évolution. Les mallophages du genre *trinton* sont toujours ectoparasites des canards.)

— CONTR. : endoparasite.

ECTOPHYTE adj. Se dit d'un organisme végétal, parasite ou non, ou symbiotique, vivant à l'extérieur de son hôte, à sa surface.

ECTOPIE n. f. Pathol. Situation anormale d'un organe : *Ectopie testiculaire*.

— ENCYCL. L'*ectopie* d'un organe peut être congénitale ou acquise. Parmi les ectopies congénitales, la plus fréquente est celle des testicules, que l'on trouve non descendus dans les bourses et demeurés au-dessus ou à l'intérieur du canal inguinal.

ECTOPIQUE adj. Qui ne se trouve pas à sa place normale : *Testicule ectopique. Grosesse ectopique*.

ECTOPISTE n. m. Pigeon gris et brun rougeâtre, à longue queue, qui vivait en Amé-

rique du Nord. (L'*ectopiste*, ou pigeon migrateur [*Ectopistes migratorius*], se déplaçait en troupes immenses, qui ont pu être estimées à plusieurs centaines de millions d'individus. Les massacres qui en ont été faits ont amené la diminution rapide de l'espèce, qui s'est éteinte définitivement dans les dernières années du XIX^e s.)

ECTOPLASIE n. f. Sc. occult. Production de formes matérielles dues à l'activité particulière au médium.

ECTOPLASME ou **ECTOPLASMA** n. m. Biol. Couche superficielle de la cellule, représentant une différenciation du cytoplasme, surtout visible chez les protozoaires menant une vie libre. (Cette zone serait plus rigide que la zone centrale, ou endoplasme. La contraction des pseudopodes des protozoaires serait due à l'*ectoplasme*.) [Syn. EXOPLASME.]

— Sc. occult. Substance mystérieuse qui se dégagerait du corps de certains médiums pendant la « transe » et qui, à quelque distance, se matérialiserait pour former des membres, des visages, des organismes complets (fantômes), humains ou animaux, ou encore des objets divers.

— ENCYCL. Sc. occult. Le phénomène de l'*ectoplasme*, dont la découverte paraît due au Dr von Schrenck-Notzing, bien que le nom ait été inventé en France par Charles Richet, serait, certes, une explication de tous les autres phénomènes physiques de la métapsychique, coups frappés, télékinésie, apparitions, maisons hantées, etc. Malheureusement, les conditions dans lesquelles il s'est toujours produit rendent son existence des plus suspectes. Les documents photographiques eux-mêmes, quand ils ne révèlent pas formellement la fraude, évoquent du moins la probabilité de truquages. Des expériences sérieuses ont été faites à deux reprises, à la Sorbonne, sur l'instigation de Paul Heuzé, par Lapique, Langevin, Georges Dumas, E. Rabaud, H. Piéron, Laugier, etc., avec de célèbres médiums. Elles ont donné des résultats négatifs.

ECTOPLASMIE n. f. En métapsychique, don, attribué aux médiums, de produire des ectoplasmes*.

ECTOPLASMIQUE adj. Relatif à l'*ectoplasme*.

ECTOPROCTES n. m. pl. Une des deux grandes divisions des bryozoaires.

— ENCYCL. Les *ectoproctes* sont caractérisés par une couronne de tentacules rétractiles, disposés en un cercle au centre duquel se trouve la bouche; non loin d'elle, mais en dehors de la couronne, est situé l'anus. Cette couronne rétractée est enfoncée dans une gaine tentaculaire. Les produits sexuels sont formés en un point de la cavité générale, mais pas sous forme de glande. Un cordon élastique, le *funiculus*, rattache le fond de l'anse intestinale à la paroi du corps. Les ectoproctes donnent naissance par bourgeonnement à des colonies aux formes très variées, à individus souvent innombrables. Les larves libres subissent des métamorphoses très compliquées.

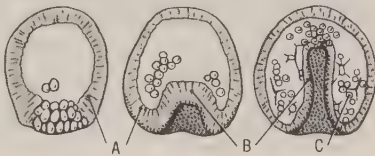
Les ectoproctes se divisent en *gymnolémates* (dont la couronne tentaculaire est circulaire) et *phylactolémates* (dont la couronne tentaculaire est en forme de fer à cheval). Les premiers vivent dans la mer, sauf un genre, les autres dans la mer ou l'eau douce. Les genres et les espèces des ectoproctes sont très nombreux.

ECTOSÈME n. m. Insecte à grandes antennes, à rostre bien développé, qui habite les régions austro-malaises et la Nouvelle-Calédonie. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des brenthidés.)

ECTOSOME n. m. (gr. *ektos*, au-dehors, et *sôma*, corps). Biol. Formation particulière du cytoplasme, observée chez des crustacés (*cyclops*), des insectes, et considérée comme



ectopiste



ectoderme

- A. Ectoderme
- B. Endoderme
- C. Mésenchyme



écu (arm.)
église Saint-Pierre, à Aulnay



écubier avec ancre

un « déterminant germinal ». (Au cours du développement embryonnaire, cette formation donne des éléments qui deviennent ceux des glandes germinatives.)

ECTOTOPHES n. m. pl. Groupe d'insectes thysanoures*, ainsi appelés parce que leurs pièces buccales sont visibles, non cachées dans la tête.

ECTRODACTYLE n. et adj. Tératol. Sujet auquel il manque congénitalement un ou plusieurs doigts.

ECTRODACTYLIE n. f. Monstruosité des ectrodactyles.

ECTROMÈLE n. et adj. (gr. *ektrōsis*, avortement, et *melos*, membre). Tératol. Sujet chez lequel un ou plusieurs membres sont atrophés ou absents, par suite d'arrêt de développement.

ECTROMÉLIE n. f. Monstruosité des ectromèles.

ECTROPION n. m. (gr. *ektropion*; de *ek*, hors de, et *trepein*, tourner). Ophtalmol. Etat des paupières qui, renversées en dehors, ne peuvent plus recouvrir le globe de l'œil. (V. part. *encycl.*)

— Gynéc. Inversement analogue de la muqueuse du col utérin, donnant lieu à de fausses ulcérations de cet organe. (V. part. *encycl.*)

— *ENCYCL.* Ophtalmol. L'*ectropion* peut occuper seulement la paupière inférieure, la paupière supérieure, ou les deux paupières en même temps; on dit alors qu'il est double. Le plus fréquent est celui de la paupière inférieure. Les principales causes de l'*ectropion* sont : l'inflammation de la muqueuse oculo-palpébrale, qui se boursouffle, augmente de volume; la faiblesse ou la paralysie de l'orbiculaire; enfin, et le plus souvent, la formation d'un tissu cicatriciel qui succède à une brûlure, à une plaie quelconque. Si l'*ectropion* est produit par une inflammation de la conjonctive, on emploie les collyres astringents, la cautérisation avec le crayon de sulfate de cuivre ou de nitrate d'argent, les scarifications et l'excision de la partie boursoufflée. Lorsqu'il est dû à une paralysie, on a recours à l'électrisation; s'il est le résultat de la formation d'un tissu cicatriciel, le seul moyen efficace est la blépharoplastie, suivie de la suture temporaire des deux paupières.

— Art vétér. Cette affection, assez rare, ne se voit guère que chez le chien et ne se guérit que par une intervention chirurgicale, consistant en une ablation d'un lambeau transversal de la muqueuse palpébrale.

— Gynéc. L'*ectropion* de la muqueuse du col utérin est une lésion fréquente au cours des métrites cervicales chroniques.

ECTYPAL, **E**, **AUX** adj. (du gr. *typos*, type, modèle). Philos. Qui résulte d'une création par rapport à un modèle antérieur, par opposition à *archétypal*, qui qualifie le modèle antérieur lui-même. (Cette distinction est faite par Platon et par Berkeley.)

ECTYPE n. f. (gr. *ektupon*). Empreinte d'une médaille, d'un cachet.

— Philos. Représentation dans un esprit humain, par opposition à l'*archétype*, modèle éternel, divin : Berkeley [entend] par *état archétype l'existence des choses dans l'entendement divin, et par état ectype l'existence de ces mêmes choses dans les esprits créés* (J. Lachelier).

ÉCU n. m. (lat. *scutum*, bouclier). Arm. Bouclier des hommes d'armes du Moyen Âge.

— Hérald. Corps de tout blason, ordinairement en forme de bouclier. (La forme de l'écu a varié suivant les époques et les pays.) [V. pl. *HERALDIQUE*, 1 à 16.] || *Ecu en cœur*, pièce honorable constituée par un petit écu

occupant le centre (cœur ou abîme) de l'écu principal.

— *ENCYCL.* Arm. L'*écu* est une portion verticale de cylindre, taillée en sifflet inférieurement, et dont le contour supérieur est droit ou cintré. Parfois, surtout avant le *xiii^e s.*, il porte à son centre l'*umbo*, bosse saillante en métal, qui contient une barre transversale servant à l'empoigner. Plus ordinairement, on se sert de deux *énarmes** dans lesquelles on passe l'avant-bras. Une *guigüe*, ou courroie, sert à porter l'écu en sautoir ou pendu au col. Les écus étaient faits de bois nervé, ferrés sur les bords, recouverts à l'extérieur de cuir ou de toile. Les *reconnaissances d'écus*, ou figures peintes à l'extérieur, furent des symboles et des emblèmes, avant de devenir des armoiries à signes héréditaires. Du *x^e* au *xii^e s.*, l'écu a eu de 80 cm à 1,50 m de hauteur. A partir du *xiii^e s.*, il va en diminuant et affecte une forme triangulaire; au *xv^e s.*, il disparaît de l'équipement du chevalier, pour ne plus figurer que dans les tournois, où, bientôt, il est supplanté par les targes et manteaux d'armes. Les souverains ayant mis sur leur monnaie les armoiries de leur écu, le nom d'« écu » devint celui des pièces de monnaie.

ÉCU DE SOBIESKI (en lat. *Scutum*, -i), petite constellation de l'hémisphère austral, dans la Voie lactée, entre le Sagittaire, Ophiucus et l'Aigle, à 10° environ au sud de l'équateur. Elle ne renferme aucune étoile de magnitude supérieure à 4.

ÉCU n. m. (à cause de l'*écu* d'armoiries qui figurait sur certaines monnaies). Ancienne pièce de monnaie de différents pays, notamment de la France. (V. part. *encycl.*) || *Par extens.* Monnaie, argent, richesse : *Avoir des écus*.

— *LOC. FAM.* *Avoir des écus à remuer à la pelle*, être fort riche. || *N'avoir pas un écu vaillant*, être fort pauvre. || *Etre au bout de ses écus*, n'avoir plus d'argent.

— *BOT.* *Arbre aux quarante écus*, conifère du Japon. (Ainsi nommé parce que le premier représentant qui en fut introduit en France, au *xvi^e s.*, fut payé 40 écus. — C'est *Ginkgo* biloba*.)

— *HIST.* *Ecu d'or*, ordre de chevalerie, institué par Louis II, duc de Bourbon, en 1363.

— *HIST. MIL.* *Ecu de campagne*, somme qui, au *xviii^e s.*, était allouée à un cavalier pour les cent cinquante jours de quartiers d'hiver.

— *PAPET.* Sorte de papier de petit format, aux dimensions de 0,40 m × 0,51 m ou 0,40 m × 0,52 m : *Un in-8° écu*.

— *ENCYCL.* Numism. *Ecu* fut d'abord le nom d'une monnaie d'or créée sous Saint Louis, qui avait pour type l'écu, ou bouclier, fleurdelisé, dans une rosace, et au revers la croix et les lis, avec le nom du roi et une légende religieuse : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*. Plus tard, le nom d'*écu* fut appliqué à différentes monnaies : écu à la chaise, avec l'image du roi sur le trône, sous Philippe VI; écu à la couronne, sous Charles VI; écu d'or au soleil, frappé en 1475, sous Louis XI; écu d'or à la croix, avec une petite croix carrée sous François I^{er}. Sous Louis XIV fut frappé l'écu blanc, en argent, de la valeur de compte ancienne de l'écu d'or, soit soixante sous, ou trois livres. Par la suite, les variétés furent nombreuses; en 1689, 1693, 1701, 1704 : écu aux palmes, écu aux insignes, avec le sceptre et la main de justice; sous Louis XV et Louis XVI, écu aux trois couronnes, écu vertugadin, écu aux lauriers. Le dernier écu d'argent qui fut frappé est l'*écu républicain*, ayant pour type, au droit, le génie du revers de l'écu constitutionnel, et, au revers, la valeur de la pièce au milieu d'une couronne de chêne avec la légende « République française, et, en exergue, « An II ».

ÉCUAGE ou **ÉCUIAGE** n. m. (de *écu*). Féod. Etat, condition ou service féodal auquel un écuyer était tenu. || Droit qu'il devait payer à son seigneur pour s'exempter du service ou se faire remplacer. || En Angleterre, taxe imaginée par Henri I^{er} et versée en remplacement du service militaire. (Elle fut perçue par Henri II, qui préférait acheter des mercenaires plutôt que de recourir aux contingents féodaux. La levée d'un écuage général de 3 marcs par fief de chevalier, par Jean sans Terre (26 mai 1214), fut en partie à l'origine de la « Pétition des Barons » et de la Grande Charte de 1215, qui spécifia que ce droit devait désormais être consenti et d'un taux modéré [art. 12]; sous Henri III, sa disparition était devenue effective.) || *Tenir une terre par écuage*, tenir une terre seigneuriale à condition de servir d'écuyer au suzerain.

— Hérald. Droit de porter l'écu, d'avoir des armes.

ÉCUANTEUR n. f. (de *écu*). Inclinaison des rayons d'une roue sur l'axe du moyeu. (L'ensemble des rayons forme une surface conique qui augmente très fortement la résistance présentée par la roue aux chocs latéraux, dus aux inégalités de la route.)

ÉCUBIER n. m. (esp. *escoben*). Mar. Manchon en fonte placé de chaque côté de l'étrave, légèrement sur son arrière, et dans lequel passe la chaîne de l'ancre. (Quand celle-ci n'a pas de jas, sa verge pénètre également dans l'écubier jusqu'à ce que les pattes viennent toucher la coque. Parfois, l'écubier a une forme telle que les pattes s'y encastrent et ne débordent pas de la coque.) || Sur les petits yachts, rouleau supporté par une ferrure fixée à l'avant sur le pont, et sur lequel passe la chaîne de l'ancre. || *Écubier d'amarrage* ou *d'embossage*, ouverture ronde qui, découpée dans le pavois, est garnie d'une collerette en fonte et dans laquelle passe une aussière d'amarrage. || *Écubier de pont*, partie supérieure du manchon d'écubier, placée à plat sur le pont, et d'où débouche la chaîne pour aller au guindeau*. || *Écubier de remorque*, ouverture ronde percée dans le pavois au-dessus de l'étrave, pour le passage de la remorque.

ÉCUEIL [kœj] n. m. (du lat. *scopulus*, rocher). Rocher, banc de sable à fleur d'eau : *Côte bordée d'écueils*. || *Fig.* Tout ce qui fait obstacle, met en péril : *Le monde est plein d'écueils*. Evitez ces deux écueils : le mot impropre, le mot vulgaire (Hugo).

ÉCUEILLÉ, ch.-l. de cant. de l'Indre (arrond. de Châteauroux), aux confins du Berry et de la Touraine; 1 640 hab. (1 132 aggl.). Chémiserie.

ÉCUELLE n. f. (lat. pop. *scutella*; de *scuta*, plat). Petit récipient rond et creux, qui sert à mettre une portion de nourriture : *Ecuelle de bois, de faïence*. || Contenu de ce récipient : *Florent et Marguerite la dentellière mangèrent une écuelle de tripes* (A. France). || *Pop.* Assiette.

— *LOC. DIV.* *Manger à la même écuelle*, vivre dans une grande intimité; avoir les mêmes intérêts. || *Etre propre comme une écuelle*, être propre comme une écuelle de chat, être très propre (parce que les chats nettoient leur écuelle en la léchant).

— *ARCHIT.* Calotte formée par le parement interne d'un vousoir de voûte sphérique.

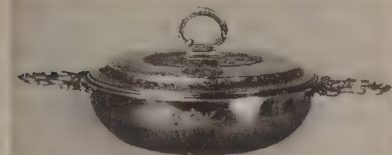
— *BOT.* *Ecuelle d'eau*, nom usuel de l'hydrocotyle (en raison de la forme de ses feuilles).

— *ENCYCL.* Creusée dans le bois, l'*écuelle* est demeurée couramment en usage jusqu'au milieu du *xvii^e s.*; on y mangeait le potage et les ragoûts. Dès le *xiv^e s.*, on en fit en étain, qui cédèrent la place, au *xvii^e s.*, aux écuelles en faïence, puis, au *xviii^e s.*, aux écuelles en porcelaine. La petite écuelle, destinée à



1. Écu d'or Louis IX
2. Écu d'argent Louis XIV
3. Écu d'or de Bretagne

un seul convive, était réservée aux grands dîners; ordinairement, deux personnes au moins puisaient leur nourriture dans la même écuelle; cet usage ne prit fin qu'au XVII^e s., lors de l'introduction en France, par Mazarin, de l'assiette creuse. Les petites écuelles étaient généralement en métal précieux; on en fit également en cristal, onyx, jaspé, pour l'ornement des dressoirs. Au XVI^e s., l'*écuelle d'accouchée* est à couvercle et contient divers objets nécessaires à un repas pris au lit. La mode des écuelles d'argent, à oreilles, se répand à la même époque; le XVIII^e s. en



a produit de très gracieuses; munies d'un couvercle, on les appelle plus communément « légumiers », en raison de l'utilisation actuelle qui en est faite.

ÉCUELLÉE n. f. Contenu d'une écuelle : *Manger une écuelle de soupe.*

ÉCUELLES, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Melun), sur le Loing (r. dr.), en amont de Moret; 927 hab. (546 aggl.). Faïencerie. Carrière importante de travertin : la pureté de ce calcaire et sa résistance en font une pierre recherchée en construction, dans l'industrie (castines) et en agriculture (amendements). La pierre d'Écuelles, qui prend le poli, est beige clair, avec des géodes tapissées de cristaux brunâtres.

ÉCUELLIER n. m. Autrefois, meuble destiné à porter les écuelles. (Dans l'histoire du mobilier, l'écuellier précède le vaisselier. Il était le plus souvent à claire-voie; on y rangeait les tailloirs, les cuillers de bois ou d'étain, la vaisselle commune, l'argenterie étant enfermée dans des coffres.)

ÉCUER v. tr. (de *écu*). Donner de l'écuanté à une roue.

ÉCUIAGE n. m. V. ÉCUAGE.

ÉCUISSEUR v. tr. En abattant un arbre, faire éclater le tronc.

ÉCUISSSES, comm. de Saône-et-Loire (arrond. de Chalon-sur-Saône), au S.-E. du Creusot; 2 216 hab. (1 539 aggl.). Céramique industrielle. Tuileries.

ÉCULÉ, E adj. *Fig. Usé : Les trucs les plus éculés réussissent toujours!* (Colette).

ÉCULER v. tr. (de *cuir*). Déformer le talon d'une chaussure : *Je traînais de méchants souliers éculés, qui sortaient à chaque pas de mes pieds* (Chateaubriand).

ÉCULLY, comm. du Rhône (arrond. de Lyon), dans la banlieue ouest de Lyon; 5 283 hab. (3 094 aggl.). Fabriques de meubles et de treuils. Ecole d'horticulture.

ÉCUMAGE n. m. Action d'écumer : *L'écumage du pot-au-feu, des métaux en fusion.*

— Urban. Opération ayant pour objet de débarrasser l'effluent urbain des huiles et graisses, lorsque la proportion des matières grasses dépasse 10 g par jour.

— ENCYCL. Urban. L'écumage se fait dans des bassins compartimentés par deux cloisons verticales, de manière à réserver un espace central constamment agité par l'aération, et deux espaces latéraux en eaux tranquilles, où les graisses se rassemblent. Les cloisons de séparation comportent des barbacanes permettant aux graisses de passer du compartiment central dans les compartiments latéraux. L'effluent continue son trajet par une canalisation d'évacuation en contrepenne. Les graisses remontent à la surface des compartiments latéraux et sont évacuées par succion.

ÉCUMANT, E adj. Qui écume; qui jette, qui produit de l'écume : *La mer écumante. Des chevaux écumants.* || Couvert d'écume : *Rochers écumants.* || *Fig. Furieux : Écumant de rage, de colère. Et moi, reprimé presque écumant, je suis le dernier aîné de votre famille* (Chateaubriand).

ÉCUME n. f. (germ. occid. *skum). Mousse blanchâtre qui se forme sur un liquide agité,

chauffé ou fermenté : *L'écume du pot-au-feu. Des perches et des truites sautaient dans l'écume du remous* (Chateaubriand). || Agglomération de bulles d'air à la surface de la mer, formée par l'agitation des vagues ou par la rencontre de courants. || *Par anal.* Bave mousseuse de quelques animaux, et parfois de l'homme : *L'écume d'un chien, d'un taureau. L'écume d'un épileptique.* || Bave ou sueur du cheval : *Une écume d'argent tombe à flots de sa bouche* (Leconte de Lisle). || *Fig. Lie, rebut : L'écume de la société, de l'espèce humaine.*

— Entom. *Écume printanière*, amas spumeux que l'on rencontre souvent au printemps sur certaines plantes (luzerne, églantier) et qui sont dus aux larves d'un insecte, nommé *cercope*. (On les appelle aussi CRACHAT DE COUCOU, CRACHAT DE CRAPAUD, DE GRENOUILLE, etc.)

— Minér. *Écume de fer*, fer oligiste. || *Écume de manganèse*, variété d'oxyde de manganèse terreux. || *Écume de mer*, nom donné à une variété légère et poreuse de sépiolite, silicate naturel de magnésium hydraté, employé pour faire des pipes. (V. part. *encycl.*) || *Par extens.* Pipe faite de cette matière. || *Écume de terre*, substance calcaire, lamelleuse, d'un blanc jaunâtre ou verdâtre. — Sucr. Mousses et dépôts qui se produisent au cours de la défécation des jus sucrés. (Syn. TOURTEAU.)

— Technol. Masse de scories qui surnagent sur les métaux en fusion. || Mâchefer employé dans certaines constructions en rocaillie.

— ENCYCL. Minér. *L'écume de manganèse*, ou *bog-manganèse*, est de l'oxyde hydraté naturel de manganèse, contenant un peu de fer. Une variété que l'on trouve en masses terreuses à Groroi (Mayenne) est connue sous le nom de *groroïlle*.

L'écume de mer, ou *magnésite*, est une substance d'un blanc grisâtre, poreuse, légère, et cependant assez tenace; elle est sèche au toucher, et happe fortement à la langue. Elle constitue un silicate hydraté de magnésium difficilement fusible. Le nom d'« écume de mer » a été donné à cette matière à cause de sa légèreté, de sa blancheur et de sa porosité. Son gisement se présente en amas très étendus. La magnésite qui sert à la fabrication des pipes provient de divers lieux de Turquie, de Grèce (Eubée) et de Crimée. Il en existe des gisements en Espagne (près de Madrid) et en France (Gard, Seine et Seine-et-Marne). Cette matière, pour la fabrication des pipes, fume-cigare ou cigarette, est bouillie dans le lait, puis pétrie avec de la cire et de l'huile de lin. Dans le commerce, on trouve des pipes d'écume de mer artificielle; ce n'est autre chose que de la caséine à laquelle on a incorporé six parties de magnésie calcinée et une partie d'oxyde de zinc.

— Archéol. Un artiste nommé Rousseau, en 1761, eut l'idée d'employer à la confection de grottes artificielles, dites en *écume de verre*, les résidus que produit la fusion du verre ou du cristal. A ces scories, il joignait des coquilles, du mâchefer, de la pierre, et réussissait ainsi des ensembles qui eurent, à l'époque, une certaine vogue.

ÉCUMENICITÉ, ÉCUMÉNIQUE, ÉCUMÉNISME, V. ÉCUMÉNISME, ÉCUMÉNISME, ÉCUMÉNISME.

ÉCUMER v. intr. Se couvrir d'écume : *Vin qui écume. L'obstacle fait écumer l'eau* (Hugo). || Jeter de l'écume : *Mer, cheval qui écume.* || *Fig. Etre furieux : L'écume de colère, et les yeux me sortent de la tête* (Musset).

◆ V. tr. Ôter l'écume ou les scories s'élevant à la surface de : *Écumer le pot-au-feu. Écumer le sirop, de l'étain fondu.* || — *Fig.* Purifier, purger, débarrasser : *La société a parfois besoin qu'on l'écume.* || Recueillir çà et là : *Écumer des nouvelles.* || *Écumer le pot, écumer les marmites, vivre en parasite, en écorneleur.* || *Par extens.* *Écumer les mers, les flots, les côtes, les chemins, exercer la piraterie, le brigandage : Marchands phéniciens et phrygiens, corsaires d'Épire et de Thrace, écumaient le littoral et les îles* (Saint-Victor). — Fauconn. *Écumer la remise, écumer sa proie, passer sur le gibier sans s'y arrêter, en parlant de l'oiseau.*

ÉCUMERESSE n. f. Grande écumoire de raffineur.

ÉCUMEUR, EUSE n. Personne qui écume. || *Fig. et fam. Ecumeur de marmites, de*

plats, de tables, de dîners, etc., parasite. || *Ecumeur de mer* ou, simplement, *écumeur*, pirate ou corsaire : *En mer, les hardis écumeurs!* (Hugo).

— Admin. Agent de la Préfecture de police chargé de recueillir les épaves animales jetées ou tombées dans la Seine. (Ces épaves sont dirigées, hors de Paris, vers des usines qui traitent les matières animales, et où elles sont détruites.)

ÉCUMEUX, EUSE adj. Qui jette de l'écume; couvert d'écume : *Bouche écumeuse. Un nocher, sur les flots écumeux.* || *Prend l'oubli de la terre à regarder les cieux* (Musset).

ÉCUMOIRE n. f. Grande cuiller plate ou creuse, percée de trous, pour écumer le bouillon, les sauces, etc.

— Loc. FAM. En *écumoire*, comme une *écumoire*, se dit d'un visage criblé de cicatrices, d'un objet ou d'une personne percés de balles, etc. : *Les avions partis sans chasse [...] revenaient une fois sur deux en écumoire* (Malraux).

— Technol. Sorte de cuiller dont on se sert pour ôter la crasse qui se forme sur certains métaux en fusion, comme le zinc, le cuivre, l'étain, le plomb, ou pour enlever les impuretés qui surnagent à la surface des sucres, sirops, etc., pendant la fusion. || Syn. de CRÉPINE.

ÉCURAGE n. m. Action d'écurer, de nettoyer.

— Métall. Nettoyage de la tôle destinée à recevoir l'étamage pour la fabrication du fer-blanc.

ÉCURÉE n. f. Garniture d'une serrure de sûreté, qui a été brasée et qui doit être dressée sur le tour.

ÉCUREMENT n. m. Sillon tracé en divers sens dans un champ ensencé, pour faciliter l'écoulement des eaux.

ÉCURER v. tr. (de *curer*). Nettoyer, débarrasser de toute ordure : *Écurer un puits, un port.* || Frotter, faire reluire (vieilli) : *Écurer des chaudrons, des chenets, des chandeliers.* — Text. Nettoyer les chardons naturels ou métalliques des laineuses utilisées pour le grattage des draps, en enlevant la bourre qu'ils ont retenue pendant leur travail.

ÉCURETTE n. f. Instrument avec lequel on écore les chardons des laineuses, dans les fabriques de drap.

ÉCUREUIL n. m. (lat. pop. *scuriolus; du gr. *skiouros*, qui vit à l'ombre de sa queue). Mammifère rongeur caractérisé par une forme élancée, une queue longue et touffue, et les incisives très plates. (Type de la famille des *scuiridés*.) [V. part. *encycl.*] || *Écureuil du Canada, écureuil gris, écureuil de Virginie, petit-gris.* || *Écureuil jappant*, synonyme de la Louisiane. || *Écureuil de terre, tamia.* || *Écureuil volant, polatouche.*

— Loc. FAM. C'est un *écureuil*, il est vif comme un *écureuil*, se dit d'une personne vive, pétulante.

— Arg. Cycliste de vélodrome (aux Six-Jours).

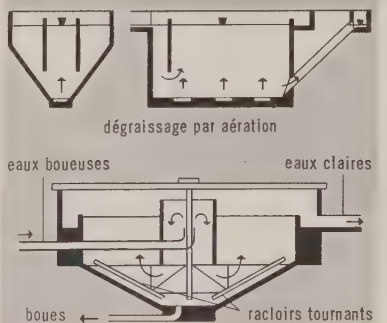
— Electr. *Cage d'écureuil*, v. CAGE.

— Entom. Papillon du hêtre, nommé aussi HARPYE. (Nom sc. : *Stauropus fagi*.) [V. STAUROPE.]

— ENCYCL. Mamm. Les *écureuils* sont des animaux agiles, essentiellement arboricoles, et dont la taille varie de celle d'un chat à celle d'une souris. Frugivores et granivores,



écureuil d'Amérique



écumage



écuries de Chantilly
(1719-1735)



les Grandes Écuries
à Versailles



écusson
chiffre de Louis XIV et
de Marie-Thérèse d'Autriche
bronze doré
escalier de la Reine
Versailles

ils accumulent des graines et des fruits durs dans des trous d'arbres, et se créent, dans les pays tempérés et froids, de vraies provisions pour l'hiver. Vivant surtout dans les forêts, l'écureuil commun est assez nuisible, car il dévore les bourgeons et ronge l'aubier des jeunes arbres; il attaque aussi les oiseaux au nid, et mange leurs œufs. La livrée, bariolée ou uniforme, varie suivant la saison, l'âge et le sexe; les mâles, à l'époque des amours, sont très colorés. On connaît plus de soixante-cinq espèces d'écureuils. L'écureuil commun (*Sciurus vulgaris*), répandu en Europe et en Asie septentrionale, mesure de 40 à 50 cm, du museau à la pointe de la queue; son pelage, d'un beau roux acajou, varie du gris au noir chez les individus des Alpes et de la Chine, le ventre restant blanc ou jaunâtre. Dans l'Inde vit la plus grande espèce, le grand écureuil (*Sciurus Indicus*), varié de rouge pourpré, d'orangé, de noir et de cendré.

ÉCUREUR, EUSE n. Personne qui écurie. || Particul. Personne qui écurie les chardons des laineuses.

ÉCURIE n. f. (de *écuyer*). Lieu destiné à loger des chevaux, des mulets, etc. (V. part. encycl.) || Ensemble des chevaux de course d'un propriétaire ou de plusieurs propriétaires : *Ecurie souvent victorieuse.* || *Par anal.* Ensemble des voitures, des cyclistes qui courent pour une même marque. || *Fam.* Logement très malpropre.

— Loc. div. *Langage, manières d'écurie*, langage grossier, manières grossières. || *Entrer quelque part comme dans une écurie*, entrer sans donner les marques ordinaires de politesse. || *C'est un cheval à l'écurie*, se dit de ce qui nécessite des frais d'entretien sans grande utilité. || *Cheval qui sent l'écurie*, cheval qui va plus vite en approchant de son

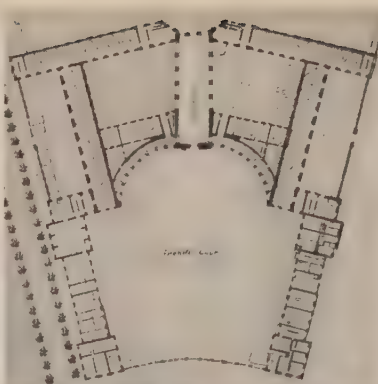
écurie. || *Nettoyer les écuries d'Augias*, mettre fin, au prix d'un travail difficile de réformes, à une situation corrompue. (V. AUGIAS.)

— **LANGUE CLASS.** Logis des écuyers et de leurs montures. || Matériel et personnel du service des écuries d'un prince ou d'un particulier : *La grande, la petite écurie du roi.* (V. ÉCUYER, part. encycl.)

— **Mus.** *Ecurie ou musique de l'écurie*, institution placée, en France, sous la direction du grand écuyer, organisée à l'époque de François I^{er} et comprenant un grand nombre de musiciens destinés à se faire entendre en plein air. (L'écurie prêtait son concours à différentes manifestations militaires, cortèges, bals, ainsi qu'à la musique de la chambre et de la chapelle. Au sein de cette institution se sont distinguées deux grandes dynasties : les Hotteterre et les Philidor.)

— **ENCYCL.** Econ. rur. *L'écurie* ne se justifie que pour protéger un nombre assez important d'animaux (une vingtaine au moins); dans le cas contraire, il est préférable de réunir les bâtiments en étable-écurie.

L'écurie, qu'elle soit simple ou double (une ou deux rangées de stalles), doit être aérée, facile à nettoyer, la façade principale devant regarder l'est ou le sud-est. L'orientation à l'ouest occasionne de l'humidité. La hauteur du plafond (qui dépend du nombre et de la taille des animaux) varie entre 3,20 m et 4,50 m. Le sol doit être imperméable et, sous les animaux, disposé en pente douce, pour assurer l'écoulement des liquides que la litière n'absorbe pas, et qui seront éliminés par les caniveaux. Les murs sont blanchis à la chaux, et des ouvertures y sont pratiquées à une hauteur supérieure à celle des animaux. Dans les grandes écuries, les animaux peuvent être disposés en deux rangées séparées par un passage de service. (→ Biblio.)



plan des Grandes Écuries, à Versailles

— **Archit.** Il ne paraît pas que l'on se soit beaucoup préoccupé de la décoration intérieure des écuries avant le XVII^e s. : celles du cardinal de Mazarin, éclairées par dix-neuf grandes croisées, comportaient auges, piliers et râteliers en chêne tourné; les écuries du duc d'Aumont (XVIII^e s.) étaient boisées comme un cabinet, avec une corniche garnie de pièces de porcelaine; sous la Restauration, celles d'un autre duc d'Aumont (celui qui a donné son nom à un attelage célèbre) en ont dont les râteliers étaient en acajou, les auges en marbre et les fenêtres garnies de glaces de Bohême. Soufflot a dessiné, pour l'*Encyclopédie*, une écurie modèle. On mit seize années à construire les écuries de Chantilly*, qui rivalisent avec les Grandes et Petites Écuries de Versailles (balustrades, armoiries, trophées, fontaines). Ces dernières, spécimens très purs de l'architecture versaillaise, ont été édifiées par Mansart en 1682 sur plan à redan, et creusées en hémicycle.

ÉCURY-SUR-COOLE, ch.-l. de cant. de la Marne (arrond. de Châlons-sur-Marne), dans la Champagne pouilleuse, au S. de Châlons; 288 hab. Beau clocher du XIII^e s.

ÉCUSSON n. m. (de *écu*). Hérald. Petit écu qui s'emploie tantôt comme l'écu ordinaire, tantôt comme meuble de l'écu : *L'écusson occupant le cœur d'un écu est dit « en cœur » ou « en abîme »*. (Il est dit sur le tout, s'il est brochant sur un écartelé.) [V. pl. HÉRALDIQUE, 171.]

— **Arbor.** Petite plaque d'écorce, munie d'un bouton ou œil, destinée à la greffe. || *Écusson à œil poussant, à œil dormant*, v. ÉCUSSONNAGE.

— **Arts décor.** Cartouche décoré d'armoiries.

— **Bot.** Conceptacle d'un lichen. || Scutellum de la graine des graminées.

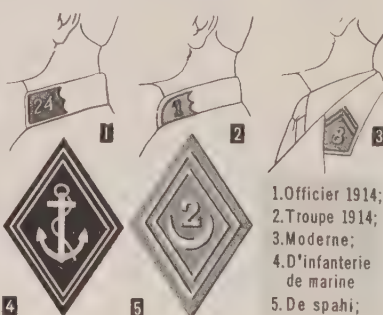
— **Constr.** Plaque de métal qui orne les entrées de serrure et les heurtoirs de porte.

— **Entom.** Pièce dorsale du thorax des insectes. (Syn. SCUTELLUM.)

— **Ichtyol.** Nom donné à des plaques osseuses ou à des écailles en forme de plaques, qui recouvrent tout ou partie du corps de certains poissons. (On emploie dans le même sens le mot SCUTELLE.)

— **Malacol.** Pièce calcaire qui se trouve sur le dos de la coquille des pholades et des térébrines, et qui se détache quand l'animal est mort.

— **Mar.** Pièce d'ornement de la poupe, où l'on écrivait autrefois le nom du bâtiment.



1. Officier 1914;
2. Troupe 1914;
3. Moderne;
4. D'infanterie de marine
5. De spahi;

(A bord des galères, l'écusson aux armes du roi était placé sur une plaque suspendue à la tête de la flèche du becauc.)

— **Méd. anc.** Aux XV^e et XVI^e s., sachet ou empliâtre, taillé en forme d'écusson, que l'on appliquait sur l'estomac, ou sur toute autre région du corps.

— **Mil.** Petits morceaux de drap cousus sur la coiffure (képi ou calot), sur le col ou sur la manche de l'uniforme militaire et portant soit le numéro du régiment, soit l'attribut distinctif d'une arme ou d'un service.

— **Numism.** Syn. de PILE, de REVERS. (Se dit particulièrement des monnaies où sont reproduites des armes.)

— **Ornith.** Chacune des lames cornées qui revêtent les pieds des oiseaux.

— **Pharm.** Sparadrap préparé extemporanément, de forme et de dimension suivant une prescription.

— **Zootecn.** Dessin formé, à l'arrière du pis de la vache, par la ligne de rencontre des poils descendants de la cuisse et des poils du périnée, disposés en sens inverse. (La forme et le développement de l'écusson de la vache, très variables d'un animal à l'autre, furent, à tort, considérés pendant longtemps comme des indices de son aptitude laitière.)

— **ENCYCL.** Hérald. Le terme d'*écusson* désignait l'écu de joute. Il s'appliquait aussi à tout insigne armorié : ainsi, *l'écusson ou email de messager*, petit écu peint ou émaillé aux armes de la ville ou du seigneur qu'il représentait était porté par le messager, au cou ou sur la manche, et lui donnait une immunité de neutralité.

ÉCUSSONNABLE adj. Arbor. Se dit d'un sauvageon qui peut être écussonné.

ÉCUSSONNAGE n. m. Arbor. Action d'écussonner.

— **ENCYCL.** L'*écussonnage* est dit à *œil poussant* quand le bourgeon se développe dans le courant de l'année où il a été greffé (rosier, arbres fruitiers); à *œil dormant* quand le bourgeon ne doit commencer à végéter qu'au printemps de l'année suivante (rosier thé, rosier mousseux, prunier, merisier, amandier, poirier sauvageon, aubépine, cognassier, pommier, érable, frêne, marronnier, lilas). L'écussonnage à *œil poussant* est printanier, et l'écusson est prélevé sur un rameau de l'année précédente, qu'on a coupé pendant l'hiver et conservé en le couchant à 8 ou 10 cm de profondeur. L'écusson à *œil dormant* est exécuté, suivant les essences, du commencement de juin à fin septembre. L'écusson est alors prélevé sur un rameau de l'année. La greffe en écusson exige, d'ailleurs, les mêmes précautions et les mêmes soins généraux que les autres modes de greffage; ensuite, on étête graduellement le sujet.

ÉCUSSONNÉ, E adj. Hist. nat. Qui est muni d'un écusson, ou dont l'écusson offre quelque particularité remarquable.

ÉCUSSONNER v. tr. Orner d'un écusson : *Je côtoyais d'immenses couvents et de lourds palais, grillés, écussonnés (Barrès).* || Greffer en écusson : *Écussonner des pêcheurs.*

ÉCUSSONNOIR n. m. Petit instrument servant à greffer en écusson.

ÉCUYER [ekjje] n. m. (bas lat. *scutarius*, celui qui porte l'écu; de *scutum*, écu). 1. Gentilhomme qui accompagnait un chevalier et qui portait son écu. || Titre autrefois porté par les jeunes nobles qui n'avaient pas encore été armés chevaliers. || Titre que portaient autrefois, en France, les simples gentilshommes et les anoblis. || Titre que portaient les membres de la basse noblesse en Espagne. || Titre purement honorifique, dont les Anglais font généralement suivre leur nom. (En angl. *SQUIRE* et *ESQUIRE**) || Officier qui a l'intendance de l'écurie d'un prince, d'un grand seigneur. || 2. Celui qui enseigne l'équitation. || Cavalier capable de donner à un cheval un dressage assez poussé et de l'exploiter habilement. || Celui qui fait, en public, des exercices sur un cheval : *Les écuyers du cirque.*

— **Constr.** Appui fixé le long du mur d'un escalier.

— **Hist.** *Grand écuyer de France, premier écuyer*, v. part. encycl. || *Écuyer de bouche*, officier qui, lorsque le roi mangeait en grande cérémonie, apportait les plats sur une table dressée à cet effet et les présentait aux gentilshommes servants. || *Écuyer cavalca-*

dour, officier qui prenait soin des chevaux et des équipages du roi. || *Ecuyer de corps*, celui qui était particulièrement attaché à la personne de son seigneur et qui portait sa bannière au combat. || *Ecuyer de main*, celui qui donnait la main au souverain, à une princesse, pour monter en voiture. || *Ecuyer tranchant*, officier qui coupait les viandes à la table d'un prince, d'un grand seigneur.

— Mil. Instructeur d'équitation militaire, appartenant au Cadre* noir. (L'appellation d'*écuyer* est réservée aux officiers de ce Cadre du grade de chef d'escadron et de capitaine, celle de *sous-écuyer* aux lieutenants et sous-lieutenants; l'ensemble du Cadre noir est commandé par un colonel ou un lieutenant-colonel appelé *écuyer en chef*.) — Vêner. Nom donné au jeune cerf qui en accompagne un plus vieux. (Pour le sanglier, on dit *page*.)

— Vitic. Faux bourgeon, qui croît au pied d'un cep de vigne.

— ENCYCL. Hist. Au Moyen Age, on appelait *écuyer* le jeune noble qui aspirait à la chevalerie et s'attachait à un chevalier par une sorte de domesticité. Avant d'être *écuyers*, les jeunes gentilshommes remplissaient les fonctions de pages, valets ou damoiseaux. *Ecuyers*, ils aspiraient au titre de chevalier. C'était donc le titre inférieur de la hiérarchie nobiliaire, et la femme de l'*écuyer* n'avait droit qu'au titre de « demoiselle ».

Aux *xiv^e* et *xv^e* s., les fonctions d'*écuyer* devinrent de plus en plus un service domestique, et on les désignait d'après leurs emplois. On en arriva à appeler « *écuyers* » des gens exerçant certaines fonctions domestiques, sans être nobles. Divers édités ou arrêts, notamment ceux de 1600 et de 1624, eurent pour objet de maintenir la distinction sociale qui séparait les *écuyers* des roturiers aussi bien que des chevaliers. Ceux de 1634 et 1663 punirent de fortes amendes l'usurpation du titre. Le grand *écuyer de France* (depuis Henri IV), le premier *écuyer du roi* (Monsieur le premier) étaient parmi les officiers les plus importants de la Maison du roi. L'un commandait la grande *écurie*, l'autre la petite (qui comprenait les carrosses, calèches, etc.). Une des fonctions du grand *écuyer* était de porter la queue du manteau royal lors du sacre, de précéder le roi en portant son épée lorsqu'il entrait dans une ville, de s'asseoir à sa droite lorsqu'il tenait un lit de justice; à la mort du souverain, il héritait de tous les chevaux et de la totalité du matériel de la grande *écurie*; quant au premier *écuyer*, il devait en particulier donner la main au roi pour monter en carrosse ou à cheval.

ÉCUYÈRE n. f. (fém. de *écuyer*). Dame qui monte à cheval. || Femme qui fait des exercices d'équitation, dans un cirque.

— **A l'écuyère** loc. adv. Comme un *écuyer*: *Monter à l'écuyère*. || *Bottes à l'écuyère*, v. BOTTE.

ECZÉMA n. m. (gr. *ekzema*, bouillonnement). Méd. Dermatose prurigineuse, extensive, caractérisée par une vésiculation et une rougeur de l'épiderme.

— ENCYCL. L'*eczéma* peut apparaître dès l'enfance et s'associer ou s'intriquer avec diverses manifestations allergiques, et surtout avec l'asthme. Il peut évoluer par poussées successives, avec des rémissions plus ou moins longues durant toute la vie.

Il peut n'apparaître qu'épisodiquement, à tout âge, chez l'adulte présentant une « disposition » particulière, qui se traduit par l'existence de cas d'*eczéma*, urticaire, asthme, rhume des foies dans la famille.

Souvent lié au contact des substances allergiques, l'*eczéma* est très fréquemment professionnel (cimentiers, coiffeurs, ménagères, etc.). Certains cas d'*eczéma* sont d'origine infectieuse (dermo-épidermite microbienne des membres inférieurs) ou d'origine mycosique (*eczéma* marginé de Hébra). Ils peuvent être aggravés tant par des contacts professionnels avec des substances irritantes que par l'application de médicaments inopportunes.

L'influence du fonctionnement du tube digestif, du régime alimentaire, de l'état hormonal (ménopause, etc.) est diversement appréciée et varie selon les cas.

L'*eczéma* peut être plus ou moins étendu et évoluer de façon plus ou moins aiguë, revê-

tant des aspects aussi différents que l'érythrodermie eczémateuse et la névrodermite circonscrite, ou *eczéma* lichénifié, qui siège parfois pendant plusieurs années au même endroit (nuque, jambe, etc.). Les vésicules de l'*eczéma* peuvent rester fermées (*eczéma sec*) ou s'ouvrir et couler abondamment (*eczéma suintant*).

Le traitement de l'*eczéma* varie selon son siège, son mode évolutif, sa nature.

— Art vétér. On réunit sous le nom d'*eczéma* des dermatoses diverses, aiguës ou chroniques, tenaces, récidivantes, liées à une prédisposition, à une sensibilité anormale, congénitale ou acquise, des sujets. L'*eczéma* est observé dans toutes les espèces animales, principalement chez les carnivores, les équidés et les bovins. Dans les *eczémas* aigus, on distingue la forme érythémateuse, rouge, et la forme exsudative. Les *eczémas* chroniques se subdivisent en : sec, squameux, séborrhéique, hyperkératosique, lichénoidé, croûteux. Les soins locaux cutanés varient suivant l'aspect lésionnel. Le traitement général vise à la désensibilisation de l'organisme.

Les *eczémas des pulpes et des drèches* sont des dermatoses exsudatives consécutives à l'ingestion de pulpes de betterave ou de drèches par les bovins; leur guérison est subordonnée à une modification du régime alimentaire.

ECZÉMATEUX, EUSE adj. Qui tient de l'*eczéma* : *Eruption eczémateuse*.

◆ Adj. et n. Atteint d'*eczéma*.

ECZÉMATIDE n. f. Eruption érythémato-squameuse, apparentée à l'*eczéma*, disposée en plaques plus ou moins nombreuses sur le visage (darts) ou sur le tronc. (De contours arrondis, figurés, les *eczématides* peuvent simuler d'autres affections [psoriasis, pityriasis, etc.]; elles guérissent aisément par un traitement local et général convenable.)

ECZÉMATIFORME adj. Qui a la forme, l'apparence de l'*eczéma*.

ECZÉMATISATION n. f. Transformation d'une lésion de la peau en *eczéma*.

ECZÉMATISER (S') v. pr. Dermatol. Se transformer en *eczéma** : *Une lésion qui s'eczématise*.

ECZÉMATOGÈNE adj. Dermatol. Se dit des substances susceptibles de provoquer l'*eczéma**.

ÉDAM n. m. Fromage de Hollande en forme de boule, généralement recouvert de paraffine colorée en rouge, appelé parfois *TÊTE* de MAURE. (V. HOLLANDE.)

EDAM, v. des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), à l'O. de l'IJsselmeer; 13 700 hab. Eglise des *xiv^e* et *xvii^e* s. Centre de villégiature. Commerce de beurre et de fromage. Industries alimentaires et mécaniques.

ÉDAPHIQUE adj. (gr. *edaphos*, sol). Biol. Facteurs *édaphiques*, facteurs externes liés au sol et qui ont une influence profonde sur la répartition des êtres vivants. (S'opposent, en écologie, aux facteurs *climatiques*.)

ÉDAPHOLOGIE n. f. Science du sol, d'après certains auteurs. (Syn. PÉDOLOGIE.)

Edda, nom d'origine inconnue, désignant deux recueils de poèmes islandais du *xiii^e* s. : l'*Edda* de Snorri Sturluson et l'*Edda* de Saemund.

L'*Edda* de Snorri Sturluson, dite *Edda prosaïque*, composée vers 1220, est un art poétique en trois parties : *Gylfaginning*, ou traité de mythologie nordique; *Skaldskaparmál*, traité des expressions poétiques islandaises, en particulier des *kenning*; *Háttatal*, poème de 102 strophes illustrant chacune une technique ou un mètre différents.

L'*Edda poétique*, attribué au *xviii^e* s. à Saemund, est un ensemble de poèmes anonymes se rapportant à la mythologie nordique ou aux légendes héroïques. La plupart ont été conservés dans le *Codex Regius* et datent d'une période s'étendant du début du *viii^e* s. à la fin du *xiii^e* s.

EDDINGTON (sir Arthur Stanley), astronome et physicien anglais (Kendal 1882 - Cambridge 1944). Il fit ses études aux universités de Manchester, puis de Cambridge. Nommé assistant principal de l'observatoire de Greenwich en 1906, il devint, en 1914, directeur de l'observatoire de Cambridge. Ses principales recherches sont relatives aux mou-

vements des étoiles, à leur évolution, et à l'application, en astrophysique, de la théorie de la relativité. Grâce à une étude de l'équilibre radiatif des étoiles, il a pu déterminer leurs masses, leurs températures centrales et leurs constitutions internes. Cette théorie, émise en 1916, a des conséquences importantes, que l'expérience a vérifiées : la puissance rayonnée et la masse varient toujours dans le même sens quand on passe d'une étoile à une autre, tandis que le diamètre n'intervient pas; d'autre part, les masses stellaires sont toujours relativement voisines. Eddington s'est aussi occupé de cosmologie et des théories sur l'expansion de l'univers. Il a enfin vérifié, lors de l'éclipse solaire de 1919, que la lumière subissait, comme la matière, l'action de la gravitation. Auteur de : *Space, Time and Gravitation* (1921), *The Mathematical Theory of Relativity* (1923), *The Internal Constitution of the Stars* (1926), *The Nature of the Physical World* (1929), *New Pathways in Science* (1935), *The Philosophy of Physical Science* (1939).

EDDIQUE adj. Relatif à l'*Edda* de Saemund, ou *Edda poétique* : *Les poèmes eddiques*.

EDDY (Mary Baker), fondatrice du mouvement *Science chrétienne* (Bow, New Hampshire, 1821 - Newton, Massachusetts 1910). Elle se fit l'ardente propagandiste de sa doctrine, surtout après sa guérison miraculeuse de 1866, notamment par la publication de *Science and Health, with Kei to Scriptures* (1875). En 1879, elle organisa l'Eglise du Christ scientifique, à Boston; et, en 1883, fonda un périodique, *The Christian Science Journal*. C'est en 1908 que sortirent des presses les premiers numéros du quotidien *The Christian Science Monitor*.

EDDYSTONE, récifs de la Manche, près de la côte anglaise de Cornouailles, au S.-O. de Plymouth. Phare magnifique, le quatrième établi sur ce point dangereux, et construit de 1879 à 1882.

EDE, v. des Pays-Bas (Gueldre), à l'O. d'Arnhem; 56 000 hab. Centre de villégiature. Industries textiles (soie artificielle). Métallurgie et constructions mécaniques. Appareillage électrique. Industries alimentaires.

ÉDÉA, v. du Cameroun, ch.-l. de la région de la Sanaga-Maritime, sur la rive droite de la Sanaga; 8 952 hab. (150 Europ.). Centre commercial. Huileries. Exploitations forestières. L'importance de la ville est due à l'établissement d'un barrage et d'une usine hydro-électrique d'une puissance de 150 000 kW, qui utilise les chutes de la Sanaga (24 m de hauteur). Elle fournit à Douala l'énergie nécessaire aux besoins de l'industrialisation et permet l'installation, à Edéa même, d'usines pour la fabrication de l'aluminium.

EDEGEM, comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers), dans la banlieue sud d'Anvers; 12 075 hab. Instruments de précision. Taille des diamants.

EDELBURGE, V. ETHELBURGE.

Edeleanu (PROCÉDÉ), procédé de raffinage du pétrole, mis au point, vers 1925, par l'ingénieur roumain Edeleanu. Il utilise l'anhydrique sulfureux SO₂ comme solvant pour l'extraction des hydrocarbures aromatiques indésirables contenus dans le pétrole lampant ou dans les huiles de graissage.



écuyère
détail du « *Cirque* »
par Seurat
Louvre



EDAM



sir Arthur Stanley
EDDINGTON

Edda
« le Dieu Odin
sur son cheval Spléiner »
par Werenskiöld
hôtel de ville d'Oslo



Albert EDELFELT
« Pasteur
dans son laboratoire »
(1885), coll. de l'État



Gérard EDELINCK
portrait de
Ph. de Champaigne (1676)



edelweiss



sir Anthony EDEN

EDELFEIT (Albert), peintre et homme politique finlandais (Helsingfors 1854 - Borga 1905). Il a représenté avec exactitude des scènes de la vie du Nord, en Finlande et en Russie. Elève de Gérôme à Paris, sa *Journée de décembre en Finlande* fut acquise pour le Musée des artistes vivants. On lui doit également un portrait de *Pasteur dans son laboratoire* (1885). Député à la Diète, il y devint le chef du parti opposé à la réforme de la Constitution (1899).

EDELINCK (Gérard), graveur français d'origine flamande (Anvers 1640 - Paris 1707). D'abord élève, dans son pays, de Robert Galle, il vint à Paris (1666) recevoir les conseils de Philippe de Champaigne, et fréquenta l'atelier de Robert Nanteuil, dont il épousa la nièce. Buriniste de grand métier, on le considère comme un des meilleurs graveurs de reproduction (notamment d'après Le Brun, Rigaud, de Troy); on cite surtout son *Moïse tenant les tables de la Loi*, d'après Philippe de Champaigne; la *Famille de Darius aux pieds d'Alexandre*, d'après Le Brun; *Philippe de Champaigne par lui-même*; *Le Brun* par Mignard. Son œuvre (339 pièces) comporte de nombreux portraits des hauts personnages de son temps, du roi à ses ministres, à Bossuet, Pascal, Racine, La Fontaine, Lully, Mansart. Encouragé par Colbert, il avait obtenu de Louis XIV une pension, ainsi qu'un logement aux Gobelins, où il dirigea une « petite académie » pour l'instruction des tapissiers. — Il eut deux frères, JEAN et GASPARD FRANÇOIS, ainsi qu'un fils, NICOLAS, qui furent également graveurs et travaillèrent dans son goût.

EDELMAN (Cornelis Hendrik), géologue néerlandais (Rotterdam 1903). Professeur à l'Ecole d'agriculture des Pays-Bas, il a étudié les minéraux des sables, et en a déduit les régions d'origine (1930-1940). Il a fondé le service d'étude et de cartographie des sols le plus actif d'Europe occidentale.

EDELMANN (Johann Christian), polémiste allemand (Weissenfels 1698 - Berlin 1767). D'un rationalisme agressif, ce « véritable aventurier en matière religieuse » (Lichtenberger) voulut, dans des pamphlets (*Christus und Belial*), ramener les religions positives à la religion naturelle.

EDELMANN (Jean-Frédéric), compositeur français (Strasbourg 1749 - Paris 1794). Entre 1773 et 1786, il publia une quinzaine de recueils pour le pianoforte. On lui doit aussi un oratorio, *Esther* (1781); *Le Feu*, acte du ballet des « Éléments » (1782); *Ariane dans l'île de Naxos*, drame lyrique (1782); ces œuvres, qui eurent beaucoup de succès, attestent chez ce révolutionnaire convaincu un réel tempérament dramatique.

EDELSSHEIM (Ludwig, baron von), homme politique allemand (Karlsruhe 1823 - Constance 1872). Il débuta au service de la Hesse électorale, entra en 1861 à celui du grand-duché de Bade, fut ambassadeur à Vienne (1863), Dresde (1864), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères (1865). Ayant décidé le grand-duc à faire la guerre à la Prusse en 1866, il dut se retirer après Sadowa.

EDELSSHEIM-GYULAI (Leopold, baron von), général autrichien (Karlsruhe 1826 - Budapest 1893), frère cadet du précédent. Il se distingua dans les guerres de Hongrie et d'Italie (1848, 1849, 1859) et réorganisa la cavalerie austro-hongroise. Adopté par son cousin le comte Gyulai, il joignit (1868) ce nom au sien.

EDELWEISS [edəlvajs] n. m. (allemand, *edel*, noble, et *weiss*, blanc). Nom usuel du *leontopodium*, appelé encore *PIED-DE-LION* ou *ÉTOILE-D'ARGENT*. (Famille des composées.)

— **ENCYCL.** L'*edelweiss* (*Leontopodium Alpinum*) est remarquable par le duvet blanc et laineux qui recouvre toutes ses parties, notamment les feuilles. Très recherché des touristes, l'*edelweiss* tend à disparaître des sommets où il est confiné.

EDEMA (Gérard VAN), V. VAN EDEMA.

ÉDEN [dɛn] n. m. (mot hébr. signif. *campagne, délices*). Paradis terrestre, selon l'Ancien Testament : *Le bienheureux Eden longuement regretté | Verra rendre Abel sur mon cœur abrité* (Leconte de Lisle). [Dans ce sens, s'écrit EDEN.] || *Par extens.* Lieu de délices, séjour plein de charmes : *Le salon*

d'un restaurateur est l'éden des gourmands (Brillat-Savarin). || Lieu où l'on vit dans les délices, avec une simplicité primitive : *Depuis les bergers de Longus jusqu'à ceux de Trianon, la vie pastorale est un éden parfumé* (Sand).

— **ENCYCL.** D'après le récit de la Genèse (II, 8-15; IV, 16), le premier homme et la première femme furent placés par Dieu dans un lieu appelé *Eden*, situé au Levant et arrosé par une rivière, source elle-même de quatre fleuves : le Phison, le Géhon, le Tigre et l'Euphrate. Les deux premiers fleuves n'étant pas identifiés, il est impossible de localiser l'*Eden* en partant de ces données.

EDEN, riv. de Grande-Bretagne, dans le nord de l'Angleterre, entre le massif du Cumberland et les Pennines; elle rejoint le Solway Firth; 113 km. Sa vallée est un riche secteur agricole et une grande voie de passage entre l'Angleterre et l'Ecosse.

EDÉN (Nils), historien et homme politique suédois (Piteå 1879 - Stockholm 1945). Professeur d'histoire à l'université d'Uppsala en 1903, il succéda à Staaff à la tête du parti libéral en 1915. Président du Conseil (1917-1920), il préconisa la réforme électorale qui introduisit le vote féminin (1919). Malgré une vive opposition, il se montra, en 1919, hostile à l'envoi de troupes pour soutenir la Finlande luttant contre la Russie révolutionnaire. Il fut ensuite gouverneur de Stockholm.

EDÉN (William), 1^{er} baron d'Auckland, homme d'Etat anglais (Londres 1745 - id. 1814). Membre du Conseil du commerce, il négocia, en 1786, un important traité de commerce avec la France et, en 1787, des arrangements coloniaux avec les Provinces-Unies. Dans ce dernier pays, il réussit de délicates missions diplomatiques en 1790-1793. De 1798 à 1801, il participa au gouvernement de son ami Pitt comme directeur des Postes; mais il se brouilla avec lui lorsque celui-ci démissionna. Il fut chargé du Commerce dans le ministère Granville (*All the Talents*) en 1806.

EDEN (George), 1^{er} comte d'Auckland (Eden Farm, Kent, 1784 - Londres 1849), deuxième fils du précédent, gouverneur général de l'Inde de 1835 à 1841. Il lutta contre la famine et l'ignorance. Il intervint inconsidérément, en 1838, dans les affaires de l'Afghanistan, en renversant l'usurpateur Dust Muhammad; cette intervention, marquée par le massacre de la garnison anglaise de Kaboul, tourna au désastre. Premier lord de l'Amirauté (1846).

EDEN (sir Anthony), homme politique britannique (Windstone Hall, Durham, 1897). Député conservateur (1923), secrétaire parlementaire d'A. Chamberlain (1926-1929), puis sous-secrétaire aux Affaires étrangères (1931-1933), lord du Sceau privé (1934-1935), ministre des Affaires de la S. D. N. (1935), il accéda la même année à la direction du Foreign Office dans le cabinet Baldwin. Partisan d'une politique de fermeté, il démissionna en février 1938, refusant de soutenir Neville Chamberlain dans sa politique de conciliation et de négociation directe avec l'Italie et l'Allemagne. Secrétaire d'Etat aux Dominions en 1939, il reprit le Foreign Office de la fin de 1940 à 1945, assumant en outre, à partir de 1942, la direction des Communes. Devenu le « lieutenant » de Churchill, il fut désormais considéré comme son successeur probable à la tête du parti conservateur. Ministre des Affaires étrangères et adjoint au Premier ministre dans le nouveau gouvernement Churchill (1951-1955), il déploya une grande activité diplomatique; son influence médiatrice se manifesta, notamment, lors des conférences de Londres et de Genève (1954) relatives respectivement au statut allemand et au sort de l'Indochine française. En 1955, sir Winston Churchill lui remit ses fonctions de Premier ministre et de chef du parti conservateur. La même année, à Genève (juill.), il contribua à atténuer la « guerre froide ». Lors de la crise de Suez (1956), Eden tenta de restaurer les positions britanniques par une intervention armée contre l'Egypte; son échec politique, s'ajoutant à une santé déficiente, le fit démissionner en 1957. (*Mémoires*, 1960).

ÉDÉNIQUE adj. Relatif à l'*Eden*; qui a rapport à la vie d'Adam et d'Eve dans le paradis terrestre : [Zola] avait, à son insu

peut-être, créé avec ce milieu édenique où il plaçait son Adam et son Eve, un prodigieux poème hindou (Huysmans).

ÉDÉNISME n. m. (de *Eden*). Sociol. Nom donné, dans certains systèmes comme celui de Fourier, à une période qui aurait précédé l'état sauvage proprement dit.

ÉDÉNITE n. f. (d'*Edenville*, loc. des États-Unis). Miner. Substance minérale, appartenant au genre amphibole et voisine de l'actinote.

ÉDENTÉ, **E** adj. et n. Qui a perdu ses dents en totalité ou en partie : *Edenté total. Edenté partiel*.

ÉDÈTEMENT n. m. Etat de celui à qui il manque des dents : *Le père Soupe était un petit vieux à lunettes, de qui l'édètement, peu à peu, avait avalé les minces lèvres* (Courteline).

ÉDENTER v. tr. (de *dent*). Rompre les dents d'un outil, d'un instrument : *Édenter un peigne, une scie*.

ÉDENTÉS n. m. pl. Ordre de mammifères placentaires de formes bizarres, privés d'incisives ou qui n'ont qu'une sorte de dents. (Cependant, certains possèdent de nombreuses molaires sans racines et sans émail; la nourriture de ces animaux est végétale ou animale.)

— **ENCYCL.** Les *édentés* sont des animaux ordinairement lourds de formes et de mouvements; fousisseurs ou grimpeurs, ils ont les membres armés de fortes griffes courbes, pouvant atteindre de grandes dimensions. Leur cerveau, petit, est lisse. Les formes actuelles n'ont pas une grande taille, mais les mégathériums du Quaternaire sud-américain étaient aussi puissants que les rhinocéros. Des poils rudes et grossiers, voire des carapaces cornées, revêtent la plupart des *édentés*. Ce sont presque tous des êtres lents et nocturnes, habitant les régions les plus chaudes du globe; les espèces éteintes appartiennent aux formations tertiaires et quaternaires. On divise les *édentés* en deux sous-ordres : les *nomarthres*, ou *pangolins*, et les *xénarthres*, ces derniers formant trois familles : les *pareusses* (bradypodidés), les *fourniliers* (myrmecophagidés) et les *tatous* (dasypodidés).

Éden-Théâtre. V. ATHÉNÉE.

ÉDEPALI ou **EDEBALY**, pieux cheikh musulman, qui aurait vécu au XIII^e s., à Eskişehir. Osman, fils d'Ertogrul, fondateur de la dynastie des Osmanlis, sollicitait la main de sa fille Mâlkâtûn. Le cheikh ne la lui accorda qu'après avoir eu connaissance d'un songe merveilleux d'Osman, qu'il interpréta comme signifiant la promesse de l'empire du monde à ses descendants. Mâlkâtûn fut la mère d'Orhân. A la base de cette légende, il y a probablement le fait de l'association d'un pieux personnage à l'entourage guerrier et inculte d'Osman. La tradition en a fait le premier *mufiti* des pays ottomans.

EDER, riv. d'Allemagne occidentale, affl. de la Fulda (r. g.), qui prend sa source dans le Vogelsberg; 135 km.

EDER (Josef Maria), photochimiste autrichien (Krems 1855 - Kitzbühel 1944). Directeur de l'Ecole des arts graphiques de Vienne, il est l'auteur de recherches sur la photochimie et la technique photographique, et de publications sur l'histoire de la photographie.

ÉDERN, comm. du Finistère (arrond. de Quimper), à l'O. de la Montagne Noire; 1 773 hab. (303 aggl.). Eglise du XVI^e s. — Aux environs, chapelle Notre-Dame de Lanien (XVI^e s.).

E. D. E. S., sigle de *Ellinikós Dhimokratikós Ethnikós Stratos* (Armée nationale démocratique grecque), désignant les forces de la résistance grecque contre l'occupation ennemie, de tendance monarchiste et anglophile. En 1944, elles luttèrent contre celles de l'E. L. A. S., à caractère communiste.

ÉDÈSE (saint), en lat. *Aedesius* (Araxa, Lycie, 250 - Alexandrie 306). Philosophe converti, il subit le martyre avec son frère. — Un autre saint *Edèse* évangélista l'Éthiopie avec saint Frumence. — Fête le 8 avril.

ÉDÉSIA, en gr. *Aidesia*, femme philosophe grecque, qui vivait à Alexandrie au VI^e s. apr. J.-C. Sa beauté, ses vertus et son savoir lui acquirent une grande réputation. Très atta-

chée au platonisme, elle conduisit à Athènes ses fils Ammonios et Héliodore, et leur fit suivre les leçons de Proclus. Damascios prononça son oraison funèbre.

EDESSA n. m. Punaise d'assez grande taille, propre à l'Amérique du Sud et dont on connaît plus de deux cents espèces. (Le genre fait partie des insectes hétéroptères, famille des pentatomidés.)

EDESSA, usuellement **Édhessa** et **Vodhená**, v. de Grèce, en Macédoine (nome de Pélá), en bordure de la plaine du Vardar; 14 900 hab. Cette ville pittoresque, qui fut le principal centre de la Macédoine pendant l'Antiquité (*Aigai*), possède des églises intéressantes. Minoterie. Industries textiles.

ÉDESSE. Géogr. anc. Ville et cité caravannière de la Mésopotamie septentrionale, qui fut, du 1^{er} au 8^e s., un centre de la langue et de la civilisation syriaques. Elle reçut son nom de Séleucos 1^{er}, appartenant, après les Séleucides, à une dynastie locale d'origine arabe (de 132 av. J.-C. à 214 apr. J.-C.), puis tomba aux mains des Parthes et des Romains de Caracalla (215 apr. J.-C.), qui lui donnèrent aussitôt le titre honorifique de colonie romaine. Elle devint l'une des principales places fortes de la frontière orientale de l'Empire; c'est en se portant au secours de cette place assiégée par Châhpuhr que l'empereur Valérien fut fait prisonnier (260 apr. J.-C.). Le christianisme y pénétra depuis Antioche dès la seconde moitié du 1^{er} s., et l'un des rois de cette ville se convertit au début du 3^e s. L'école théologique d'Édesse fut célèbre (v. art. suiv.). Les Arabes l'occupèrent en 638. Baudouin de Boulogne, en 1098, en fit une citadelle et le chef-lieu d'une principauté chrétienne (v. *Édesse* [comté d']). Elle fut reprise et saccagée par les infidèles en 1144, et occupée par les Turcs en 1637. C'est l'actuelle *Ourfa*.

Édesse (ÉCOLE n°), école de théologie qui paraît avoir succédé à celle de Nisibe et qui fut florissante aux 1^{er} et 4^e s. Sa célébrité lui vint de saint Ephrem, qui réfuta les hérésies de Manès, de Marcion, de Bardesane et d'Arius, et composa de nombreux ouvrages en prose et en vers. Rabboula, évêque d'Édesse de 412 à 436, et Ibas, son successeur, furent des controversistes ardents et des écrivains distingués. Après eux, l'école d'Édesse tomba dans le nestorianisme, et elle fut fermée en 489.

ÉDESSE (COMTÉ n°), principauté latine d'Orient. Édesse était le centre d'un petit Etat arménien, vassal des musulmans. En 1098, Baudouin 1^{er} de Boulogne, frère de Godefroi de Bouillon, se fit adopter par le prince arménien, qu'il laissa assassiner, devant ainsi le premier comte d'Édesse (1098-1100). Sous son règne, le comté forma le principal glacis chrétien face aux Turcs. Quand Baudouin 1^{er} fut appelé au trône de Jérusalem, il abandonna le comté à son cousin, Baudouin II du Bourg (1100-1118), qui avait épousé une Arménienne, Morfia, fille du prince de Mélitène. Baudouin II ménagea habilement ses sujets arméniens et fit de son comté un centre d'action redoutable contre les Turcs. Devenu à son tour roi de Jérusalem, il céda le comté à son cousin, Jocelin 1^{er} de Courtenay (1119-1131), vaillant chevalier, qui lutta avec énergie et bonheur contre le danger turc naissant. Mais le fils de celui-ci, Jocelin II (1131-1150), n'avait pas les mêmes qualités que son père. En 1144, la ville fut prise par les Turcs et saccagée; Turbesel devint capitale du comté (1144-1150). La deuxième croisade fut organisée sous le coup de ce massacre; mais elle ne réussit pas à recouvrer la principauté perdue.

ÉDESTINE n. f. (gr. *edestos*, mangeable). Globuline végétale qu'on trouve dans le chanvre.

ÉDÉTANS, en lat. *Edetani*. Géogr. anc. Peuple de la Tarraconaise, installé près du cours inférieur de l'Ebre et du Júcar.

E. D. F., sigle de **ÉLECTRICITÉ DE FRANCE**.

EDFINA, ou **IDFINA**, ou **ADFINA**, v. d'Égypte, en Basse-Égypte (prov. de Behera), sur le bras occidental du delta du Nil; 4 800 hab. Un *sadd* (v. *FARASKOUR*) y était construit chaque année. Il a été remplacé, en 1950, par un barrage maçonné, pourvu de

vannes, qui relève le plan de l'eau douce et interdit la remontée de l'eau de mer.

EDFOU, ou **ADFŪ**, ou **IDFŪ**, ou **ATFŪ**, ou **UDFŪ**, ou **UTFŪ**, v. d'Égypte, en Haute-Égypte (prov. d'Assouan), sur la rive ouest du Nil; 18 400 hab.

La ville a porté dans le passé de nombreux noms : *Ouïés-Hor*, *Béhoudé*, *Djéba*, devenu *Apollinopolis Magna* (*Atbo*), puis *Edfou* (le mot désignait un flotteur dont on se servait pour chasser les hippopotames au harpon). Edfou a toujours été la métropole de la 2^e province de Haute-Égypte. Son dieu était adoré sous l'apparence d'un faucon portant la couronne du royaume du Sud. Il avait, croyait-on, créé le monde en se perchait sur un flotteur de roseaux émergé de l'océan primordial.

La ville et le temple d'Edfou (le mieux conservé des temples ptolémaïques) ont joué un rôle important à diverses époques.

EDGAR le Pacifique (944-975), roi des Anglo-Saxons (959-975), fils d'Edmond 1^{er} et frère d'Edwy (Eadwig), auquel il succéda. Dernier grand roi de l'Angleterre anglo-saxonne unifiée, il consolida l'unité du pays et l'autorité monarchique par ses réformes administratives (généralisation de la division en comtés).

EDGAR (1072 - Dundee 1107), roi d'Ecosse (1097-1107), fils aîné de Malcolm III et de sainte Marguerite. Aidé par son oncle maternel Edgar Atheling, il détrôna son oncle paternel Donald III. Son règne pacifique fut caractérisé par le rétablissement de l'ordre et la reprise de l'anglicisation du pays.

EDGAR ATHELING ou **AETHELING**, prince anglo-saxon (v. 1050 - v. 1130), petit-neveu d'Edouard le Confesseur, dernier représentant mâle de la dynastie ouest-saxonne. En 1066, il ne put faire prévaloir ses droits contre l'usurpateur Harold, et ne fut guère plus heureux contre Guillaume de Normandie, qui le fit prisonnier en 1072. Réfugié en Ecosse auprès de son beau-frère Malcolm III, il joua un rôle actif dans la politique écossaise, et, en 1097, renversa le roi Donald Bane, au profit de son neveu Edgar.

EDGBASTON, agglomération résidentielle de la banlieue sud-ouest de Birmingham (Grande-Bretagne, Warwickshire). Le principal couvent d'Oratoriens de Grande-Bretagne y est établi.

EDGE (ÎLE), en norv. *Edgeøya*, île de la partie sud-est de l'archipel du Svalbard. Elle est en partie couverte par les glaces.

EDGEHILL, escarpement de Grande-Bretagne (Warwickshire); c'est un élément de la côte liasique qui domine la dépression de l'Avon. La bataille d'Edgehill fut la première rencontre importante entre l'armée parlementaire et celle de Charles 1^{er}, qui remporta un demi-succès (oct. 1642).

EDGEWORTH (Richard Lovell), ingénieur anglais (Bath 1744 - Edgeworthstown, comté de Longford, Irlande, 1817). Il installa le premier télégraphe électrique qui ait fonctionné en Angleterre. Il entreprit, vers 1771, de détourner le cours du Rhône et d'en rejeter le confluent avec la Saône au-dessous de Lyon, mais échoua par suite de crues subites qui détruisirent ses travaux.

EDGEWORTH (Maria), femme de lettres anglaise (Black Bourton, Oxfordshire, 1767 - Edgeworthstown 1849), fille du précédent. L'influence de J.-J. Rousseau se révèle dans son ouvrage *l'Éducation pratique* (*Essays on Practical Education*) [1798], qui devait rénover l'éducation anglaise. Sa sentimentalité se donne libre cours dans les contes qu'elle écrivit pour les enfants, parmi lesquels on peut citer les *Contes populaires* (1804) et les *Contes de la vie élégante* (1806). De ses romans, les trois meilleurs sont ceux où elle a peint la vie et le caractère irlandais : *le Château de Rackrent* (1800), *l'Absent ou la Famille irlandaise à Londres* (1812), *Ormond*, a *Tale* (1817); ces œuvres ne furent sans doute pas sans influence sur W. Scott. Miss Edgeworth, qui seconda son père dans ses travaux, a également achevé la rédaction des *Mémoires* (1820) laissés par celui-ci.

EDGEWORTH (Francis Ysidro), économiste britannique (Edgeworthstown, Irlande, 1845 - Oxford 1926). Professeur à l'université d'Oxford (1891-1921), fondateur de *l'Economic*



EDFOU
temple d'Horus

Journal (1890), il est l'auteur d'importants travaux d'économie mathématique.

EDGEWORTH DE FIRMONT (Henri Essex), prêtre irlandais (Edgeworthstown 1745 - Mitau, Courlande, 1807). Fils d'un pasteur devenu catholique et réfugié en France, il entra dans les ordres, refusa le serment constitutionnel, devint le confesseur de Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI, et du roi lui-même (1791), qu'il assista dans ses derniers moments et jusque sur l'échafaud. Il n'a pas reconnu avoir alors prononcé les mots historiques : « Fils de Saint Louis, montez au ciel. » Il émigra ensuite en Angleterre, puis en Allemagne.

EDGEWORTHIE n. f. Bot. Nom générique d'une plante du Japon, *Edgeworthia papyrifera*, qui fournit un papier estimé des Japonais, nommé *mitsumata*. (Cette espèce peut se cultiver en Europe, dans les serres froides, et dans le midi de la France et en Algérie. Famille des thymélacées.)

EDGREN (Anne Charlotte LEFFLER, M^{me}), femme de lettres suédoise (Stockholm 1849 - Naples 1892). Elle épousa, en 1872, le juge Edgren, divorça en 1889, et se remaria, en 1890, avec le duc de Cajanello. Ardente féministe, elle a défendu les droits de la femme dans ses nouvelles : *Par hasard* (1869), *Scènes de la vie* (1882-1890), et dans des pièces de théâtre : *la Lutte pour le bonheur* (1887), *Comment on fait le bien* (1895).

EDHARZ n. m. (alle. *edel*, riche, et *Harz*, résine). Nom donné à plusieurs résines naturelles, que l'on trouve tantôt dans des dépôts de lignite, tantôt dans les gîtes de houille.

EDHEM, **ETHEM** ou **ADHAM PACHA**, homme d'Etat ottoman (île de Chio [Khios] 1813 - près d'Istanbul 1893), d'origine grecque. Enlevé de l'île de Chio par les Turcs en 1822, il fut élevé dans la religion musulmane et envoyé en 1831 à Paris, pour y suivre les cours de l'Ecole des mines. A son retour, il fut nommé chef de la maison militaire du sultan Abdülmeccit, et ministre des Affaires étrangères. Envoyé en 1876 comme ambassadeur à Berlin, il représenta la Porte à la conférence internationale de Constantinople. Après l'exil de Midhat pacha en 1877, il fut nommé grand vizir et essaya de résister le plus longtemps possible à la Russie pendant la guerre de 1877-1878. Il se retira le 11 janvier 1878, avant les négociations de paix. De 1879 à 1883, il fut ambassadeur à Vienne, puis ministre de l'Intérieur. Il dut se démettre en 1885, parce qu'il s'opposait aux prétentions bulgares.

EDHEM ou **ETHEM PACHA**, général ottoman (1851 - Le Caire 1909). Il se distingua pendant la guerre russo-turque, comme colonel, à la défense de Plevna (1877). Il fut ensuite gouverneur du vilayet de Kosovo, aide de camp du sultan et, en 1897, généralissime de l'armée ottomane dans la guerre gréco-turque, où il remporta la victoire de Laërissa, en Thessalie. En 1903, il réprima les troubles d'Albanie. Dans le cabinet de Tefvik pacha, qui fut formé à la suite des troubles de 1908, il fut ministre de la Guerre. Il essaya vainement de retenir le sultan Abdülhamid II sur la voie de la réaction, abandonna la vie politique en 1909, et se retira au Caire.

EDHÉMITE n. (de l'ar. *adhamiyya*). Membre d'une confrérie de derviches, fondée au xv^e s. par Ibrâhîm ibn Adham.

EDIBE (saint) [en lat. *Edibius*] ou **HERLUBE**, évêque de Soissons au milieu du v^e s. Il aurait détourné Attila de Soissons. — Fête le 10 décembre.

ÉDICTER v. tr. (du lat. *edictum*, édit). Publier sous forme d'édit : *Édicter des lois*. || *Par anal.* Ordonner, commander : *On a édicté que...*

ÉDICULE n. m. (lat. *aedicula*; de *aedes*, maison). Petit édifice élevé sur la voie publique, et servant à différents usages : *Je me rends aux piscines. La place, limitée par des barrières et fermée par des cordes tendues, devant les trois édicules...* (Huysmans).

◆ N. f. Antiq. rom. Tabernacle abritant, dans un temple romain, la statue du dieu. || Petit cabinet en forme de temple, abritant, dans la maison, les divinités familiales.

ÉDIFIANT, E adj. Qui édifie, porte à la piété, à la vertu : *Personne édifiante. Vie très édifiante.*

ÉDIFICATEUR n. m. (lat. *aedificator*). Celui qui élève, construit un édifice.

ÉDIFICATION n. f. Action de bâtir : *L'édification d'un monument*. || — *Fig.* Action d'inspirer la piété ou la vertu par l'exemple ou par les paroles : *Faire les choses pour la gloire de Dieu et pour l'édification du prochain*. || *Par extens.* Action d'éclairer, d'instruire : *Vous saurez, pour votre édification, que...*

ÉDIFICATRICE adj. et n. f. Plante qui, grâce à son rapide développement, permet l'établissement d'une association végétale dont elle est un des constituants.

ÉDIFICE n. m. (lat. *aedificium*; de *aedes*, maison, et *facere*, faire). Bâtiment important : *Les juifs avaient le goût du sombre et du grand dans leurs édifices* (Chateaubriand). || *Par extens.* Assemblage formé par la réunion de plusieurs choses disposées avec un certain art : *L'édifice d'une chevelure*. || — *Fig.* Vaste ensemble : *L'édifice féodal. L'édifice social*. || *Couronnement de l'édifice*, ce qui achève une entreprise, une œuvre quelconque.

— Apic. Syn. de RAYON.

ÉDIFIER v. tr. (lat. *aedificare*; de *aedes*, maison). Bâtir, élever quelque chose de considérable : *Salomon édifie le temple de Jérusalem*. || — *Fig.* Fonder, créer un vaste ensemble, composer : *Édifier une société. Édifier une doctrine. Il a fallu [...] une vie à Litré pour édifier son dictionnaire* (G. Duhamel). || Porter à la piété, à la vertu, par des exemples ou par des paroles : *Elle continua à commenter sa bible, à édifier la cour des grandes* (A. Daudet). || Particul. Instruire, renseigner, dissiper toute illusion : *Incident qui édifie sur les intentions de quelqu'un. Elle est comme ces gredins malchanceux qui portent leur sclérotasse sur leur visage et dont le regard louche édifie* (Courteline).

ÉDILBERGE ou **ÉDILBURGE**. V. ETHELBURGE.

ÉDILE n. m. (lat. *aedilis*; de *aedes*, maison). Hist. rom. Magistrat chargé de l'inspection des édifices, de la direction des jeux publics, et du soin d'approvisionner la ville. || *Édiles plébéiens*, édiles pris parmi les plébéiens. || *Édiles curules*, édiles patriciens, adjoints plus tard aux précédents. || *Édiles céréales*, les deux édiles créés par Jules César pour veiller à l'approvisionnement de la ville. || *Par extens.* Magistrat municipal d'une grande ville.

— ENCYCL. Les deux édiles plébéiens, créés en 493 av. J.-C., en même temps que les tribuns de la plèbe, pour faire exécuter les sentences des tribuns, auraient été, à l'origine,

gardiens du temple de Cérès au pied de l'Aventin, où ils veillaient sur les dépôts des plébiscites. En 367 furent créés, en outre, deux édiles curules, élus, comme les précédents, dans les comices tributes. Édiles plébéiens et édiles curules — eux aussi, d'ailleurs, plébéiens une année sur deux — veillaient à la police, à l'entretien des rues et des bâtiments publics, ainsi qu'à l'approvisionnement des marchés et à ce que le blé soit vendu à des prix modérés; ils vérifiaient les poids et les mesures, et réprimaient les contraventions aux prescriptions que contenaient leurs édits. En matière de ventes d'esclaves et d'animaux domestiques, ils prenaient des mesures pour protéger les acheteurs contre les fraudes, et, notamment, créèrent deux actions, dites *édiliciennes*, servant à garantir contre les vices cachés. Enfin ils devaient surveiller les archives déposées dans le *tabularium*. Ces besognes techniques offraient peu d'intérêt s'il ne s'y joignait l'organisation des jeux lors des fêtes religieuses : par là, non sans ébrécher leur fortune personnelle, les édiles pouvaient acquérir une popularité qui assurait leur éléction aux magistratures supérieures. Il vint cependant un temps où les édiles, ajoutant toujours à la somme que le sénat allouait pour les jeux, rivalisèrent de somptuosité ingénieuse dans l'organisation de ceux-ci : César, en 65, en vint à faire combattre 320 paires de gladiateurs, tous équipés de cuirasses d'argent. César limita leur pouvoir et augmenta leur nombre, qui passa de 4 à 6; sous l'Empire, les attributions de ces magistrats passèrent en grande partie aux préteurs, aux questeurs et au préfet de la ville, et se limitèrent de plus en plus à la voirie et à la police des marchés.

ÉDILICIEN, ENNE adj. Antiq. rom. Qui appartient aux édiles, les concerne, ou relève d'eux.

ÉDILITAIRE adj. Relatif à l'édilité.

ÉDILITÉ n. f. Antiq. rom. Charge, fonctions des édiles : *Aspirer à l'édilité*. || *Par extens.* Magistrature municipale moderne; corps des magistrats municipaux : *L'édilité parisienne*.

ÉDIMBOURG, en angl. *Edinburgh*, v. de Grande-Bretagne, capit. de l'Ecosse et ch.-l. de comté, près de la rive sud de l'estuaire du Forth; 467 000 hab. Université. Edimbourg s'est développée sur une grande voie de passage, autour d'un château édifié sur une butte d'origine volcanique, le *Castle Rock*; le monument actuel conserve des éléments du XIV^e s. (tours du Connétable, du roi David) et une petite chapelle de style normand. La ville ancienne s'allonge sur la butte jusqu'au palais de Holyrood (XVI^e s.); les vieilles et sombres demeures, autrefois habitées par la bourgeoisie et l'aristocratie, sont aujourd'hui de tristes logements ouvriers; la cathédrale Saint Giles, qui fut le siège des prédications de John Knox, date des XIV^e et XV^e s. Vers le nord, au-delà de Princes' Street, la grande artère commerçante, s'étendent des quartiers édifiés sur un plan quadrillé à la fin du XVIII^e s. et au début du XIX^e s. Depuis, la ville n'a cessé de s'étendre, et elle englobe aujourd'hui l'agglomération de Leith*, dont les installations portuaires longent la rive du Forth. C'est dans ce faubourg que la capitale de l'Ecosse relève la plus grande partie de ses industries : constructions navales, industries chimiques, constructions mécaniques, appareillage électrique, industries alimentaires, confection. Mais Edimbourg est avant tout un centre administratif et intellectuel; son université est fréquentée par de nombreux étudiants; ses galeries de peintures, ses musées et ses bibliothèques ont une réputation mondiale.

— Hist. L'origine de la ville remonte, semble-t-il, à un poste fortifié, fondé au VII^e s. par le roi northumbrien Edwin (d'où son nom d'*Edwinsturh*, transcrit *Dun-Edin* en gaélique). Transférée, avec le district angle des Lothians, au roi écossais Malcolm II en 1018, elle devint l'une des résidences royales sous Malcolm III. La création, dans son voisinage, de l'abbaye de Holyrood par David I^{er} lui donna une certaine importance, et la ville, devenue bourg royal, commença à se développer au cours du XII^e s. Elle ne devint pourtant la capitale reconnue du royaume qu'au XV^e s., sous le règne de

Jacques II, qui fortifia la ville et y établit de façon fixe son Parlement. Elle fut, dès lors, la première ville d'Ecosse, jusqu'au XIX^e s. Dépassée depuis par l'industrielle Glasgow, Edimbourg n'en demeure pas moins la vraie métropole administrative et culturelle de l'Ecosse : il s'y tient chaque année un festival à caractère essentiellement musical.

ÉDIMBOURG (COMTÉ D') ou **EDINBURGH-SHIRE**. V. MIDLOTHIAN.

Edimbourg (TRAITÉ D'), accord signé, en juillet 1560, entre les Anglais et les Écossais révoltés contre la monarchie catholique. Bien que la reine Marie Stuart ait refusé de le ratifier, malgré les succès de ses adversaires, il n'en assura pas moins le triomphe du protestantisme et, dans une moindre mesure, de l'influence anglaise en Ecosse.

ÉDIMBOURG (prince Alfred, duc d'). V. ALFRED de Saxe-Cobourg-Gotha.

ÉDIMBOURG (prince Philippe DE GRÈCE, duc d'). V. PHILIPPE (prince).

EDIMMOU, esprit malfaisant que devenait, chez les Babyloniens, l'âme d'un mort à qui n'étaient pas rendus les derniers devoirs.

Edinburgh Review, revue politique britannique, fondée en 1802 par F. Jeffrey, S. Smith et H. Brougham, et qui défendit avec beaucoup de talent le point de vue whig, puis libéral, jusqu'à sa disparition en 1929.

ÉDINGEN, nom flamand de la ville belge d'Enghien.

ÉDINGTONITE n. f. (du nom du minéralogiste écossais Edington). Minér. Zéolite barytique, aluminosilicate hydraté naturel de baryum, de formule $\text{BaAl}_2\text{Si}_2\text{O}_{10} \cdot 3\text{H}_2\text{O}$. (On la trouve, en Ecosse, en association avec un grand nombre de minéraux. Elle est vitreuse et demi-transparente; elle se résout en gelée dans les acides.)

ÉDIOGRAPHE n. m. (gr. *aideos*, éternel, et *graphein*, écrire). Pantographe permettant de représenter, en même temps que les contours d'un espace considérable de terrain, les courbes de niveau de ce terrain.

ÉDIRNE, anc. Andrinople, v. de la Turquie d'Europe, ch.-l. de prov., sur la Marica; 33 600 hab. Magnifique mosquée de Selim (début du XVI^e s.). Mosquées et bazar couverts du XVI^e s. Manufactures de soie et de coton. (V. ANDRINOPE.) — La province (« il ») d'Édirne a 253 300 hab.

EDISON (Thomas Alva), inventeur américain (Milan, Ohio, 1847 - West Orange, New Jersey, 1931). Fils d'un brocanteur d'ascendance hollandaise, c'est dans une sombre arrière-boutique qu'il reçoit de sa mère, ancienne institutrice d'origine écossaise, des leçons sommaires de littérature et de calcul; il ne fait pas plus de trois mois d'études à l'école publique, mais montre dès son jeune âge des dispositions extraordinaires pour la mécanique. À l'âge de douze ans, il est engagé comme vendeur de journaux dans les trains. Il a l'idée d'installer dans le fourgon mis à sa disposition une presse d'imprimerie qu'il a achetée d'occasion, et fonde un journal, le *Weekly Herald*, qu'il rédige et imprime pendant la marche du train et qu'il vend aux voyageurs. Il occupe ses loisirs à apprendre la mécanique, la physique et la chimie; c'est en se livrant à des expériences qu'il met un jour le feu à son wagon, ce qui l'oblige à chercher une autre occupation. En 1862, il entre au bureau télégraphique de Port Huron; il y invente, en 1864, un télégraphe *duplex*, permettant de faire passer simultanément sur un même fil deux dépêches en sens inverses. Il devient par la suite ingénieur de plusieurs sociétés de réseaux télégraphiques. Riche et ayant déjà acquis un grand renom, il fonde, en 1876, son usine de Menlo Park, à Orange (New Jersey). C'est là qu'il va réaliser la plupart de ses inventions, aussi nombreuses que variées, puisque le nombre des brevets qu'il dépose atteint 1 200. La plus remarquable, sans doute, est celle du phonographe, en 1877. On peut encore signaler le microtéléphone (1877), la lampe électrique à incandescence (1878), des appareils télégraphiques quadruplex et sextuplex, le *kinéscope* (1894), ingénieuse synthèse photographique du mouvement. Vers 1914, il met au point un accumulateur alcalin au fer-nickel. Au milieu de toutes ces inventions



Thomas EDISON



ruines de l'abbaye de Holyrood

ÉDIMBOURG

« New Town » en haut, à gauche le château



se situe, en 1884, une découverte, celle de l'« effet Edison », émission d'électrons par les métaux incandescents, qui est à l'origine de la lampe diode.

Exemple typique du « self made man » américain, Edison fut aussi un homme d'affaires extraordinaire, qui réussit à vaincre de grandes difficultés pécuniaires, et à édifier une entreprise considérable. (→ Biblio.)

Edison (EFFET). Electron. V. EFFET.

ÉDISONITE n. f. (du nom de Th. A. Edison). Miner. Variété naturelle de rutile.

ÉDIT n. m. (lat. *edictum*; de *edicere*, prononcer). Antiq. rom. Règlement émané d'un magistrat, et en vigueur durant toute sa magistrature : *L'édit du préteur*.

— Hist. Dans la France d'Ancien Régime, constitution royale relative à un objet particulier. || *Edits d'Amboise, de Châteaubriant, de Nantes, etc.*, v. AMBOISE, CHATEAUBRIANT, NANTES, etc. || *Chambre de l'édit*, chambre du parlement de Paris, instituée par l'édit de Nantes (1598) pour juger « tous les procès des réformés ». (On créa d'autres chambres à Rouen, à Rennes, puis à Bordeaux et à Grenoble. Elles comprenaient seize conseillers, dont six étaient réformés et dix catholiques, ce qui les distinguait des «chambres mi-parties». Elles se montrèrent impartiales et furent supprimées en 1669.)

— ENCYCL. Dr. rom. *Edits des magistrats*. Beaucoup de magistrats supérieurs du peuple et de la plèbe, consuls, légats, préteurs, tribuns, ainsi que les édiles curules, les censeurs, certains prêtres et les gouverneurs de province (proconsuls dans les provinces sénatoriales, sous l'Empire) avaient le *jus edicendi*, c'est-à-dire qu'ils faisaient connaître, à leur entrée en charge, les règles de procédure qu'ils se proposaient de suivre dans leur administration. Les édits du préteur ont joué un grand rôle en constituant un droit prétorien différent du droit civil traditionnel, et qui le complétait. L'usage prévalut d'appeler ces édits *édits perpétuels* (*perpetua edicta*). Bien que simplement annuels à l'origine, ils durent, en effet, se perpétuer dans la pratique. Dès le 1^{er} s. de l'Empire, l'empereur eut le droit de publier des édits interprétatifs du droit et qui créaient des précédents impératifs. Sous Hadrien, le jurisconsulte Salvius Julianus codifia les règles disséminées dans les édits des préteurs pérégrins. Il en fut sans doute de même de l'*edictum provinciale* des gouverneurs de province fixant la juridiction civile et militaire. Les magistrats conservèrent le droit de publier des édits (*jus edicendi*), mais seulement pour compléter l'édit perpétuel.

— Dr. franç. anc. Le mot *édit*, emprunté aux Romains, fut employé pour désigner des actes législatifs émanés des rois lombards ou de monarques francs. Sous la monarchie capétienne, il s'établit une distinction entre les édits et les ordonnances. Le terme d'« ordonnance » fut réservé aux lois générales, provoquées ou non par des remontrances des états, contenant plusieurs dispositions sur des matières différentes et applicables à tout le royaume. L'édit était un acte législatif de l'initiative royale, restreint à une seule matière ou applicable à une partie du royaume. Comme l'ordonnance, il était rendu en forme de grande lettre patente, scellé du grand sceau de cire verte sur lacs de soie rouge et verte. Il était daté du mois et de l'année, mais non du jour. On le désignait tantôt sous le nom du lieu d'où il était daté : *édit de Crémieu*, *édit de Nantes* (1598); tantôt sous le nom de la matière qu'il traitait : *édit des présidiaux* (1551), *édit des duels*, *édit des mariages clandestins*.

ÉDITER v. tr. (du lat. *editus*, publié; de *edere*). Publier et mettre en vente l'œuvre d'un écrivain, d'un musicien, d'un graveur : *Éditer un roman. Éditer les œuvres de Massenet. Chez le bon éditeur de Sercy | Faire éditer ses vers en payant? Non, merci!* (E. Rostand). || En parlant d'un savant, faire la recension d'un texte, en préparer la publication : *Les Estienne éditerent maintes œuvres des auteurs anciens*.

ÉDITEUR, TRICE n. (lat. *editor*). Personne qui publie et annote une œuvre, établissant une édition critique : *P. Mazon est l'éditeur de « l'Iliade » dans la collection Budé*. || *Particul.* Personne qui publie l'œuvre d'un écrivain, d'un artiste : *Depuis deux jours, je cou-*

rais les éditeurs avec mon manuscrit (A. Daudet). || *Editeur responsable*, celui sous la responsabilité duquel paraît un écrit périodique ou se propage une nouvelle.

ÉDITH, épouse de Loth. Selon la Genèse, elle fut changée en statue de sel pour s'être retournée en quittant Sodome.

ÉDITH, maîtresse du roi anglo-saxon Harold (IX^e s.). Après la bataille d'Hastings, elle chercha, parmi les morts, et retrouva le cadavre du prince, selon les chroniques anglo-normandes.

ÉDITHE (sainte) [v. 961-984], fille d'Edgar le Pacifique, roi des Anglo-Saxons, moniale (sans être abbesse) à Wilton. — Fête le 16 septembre.

ÉDITION n. f. (lat. *editio*). Publication d'un ouvrage littéraire; et, par extens., impression et diffusion de toute espèce d'œuvre : *Une édition des Œuvres de V. Hugo. Une édition de disques. Marot, le premier, [...] donna une édition du Roman de la Rose, dont il rajeunit, comme il put, le style* (Sainte-Beuve). || Les différents tirages d'une œuvre, d'un journal : *C'est la neuvième édition*; et, au fig., reproduction, répétition : *La révolution de 1848 ne fut que la seconde*

édition de celle de 1830. || Collection des exemplaires qui font la matière de cette publication : *Saisir une édition entière*. || Commerce du livre en général : *Travailler dans l'édition*. || *Édition compacte*, édition d'un livre dans laquelle on a utilisé de petits caractères pour réduire le nombre des pages. || *Édition critique*, édition destinée à fixer, à restituer et à commenter le texte d'un auteur. || *Édition diplomatique*, édition qui reproduit en fac-similé un texte manuscrit. || *Édition exégétique*, édition accompagnée de commentaires historiques, littéraires, etc. || *Édition « ne varietur »*, édition définitive. || *Édition princes*, première édition d'un auteur ancien : *L'édition princes de Virgile*. || *La première édition*, les premiers volumes mis en vente. || *La dernière édition*, la plus récente.

— Dr. civ. *Contrat d'édition*, convention liant l'auteur d'une œuvre intellectuelle et un éditeur en vue de la publication, de la reproduction et de la diffusion dans le public de cette œuvre sous des formes diverses, aux risques, périls et bénéfices de l'éditeur, en échange d'une rémunération à l'auteur.

(V. PROPRIÉTÉ littéraire et artistique.)

— Papet. *Papier d'édition*, v. PAPIER.

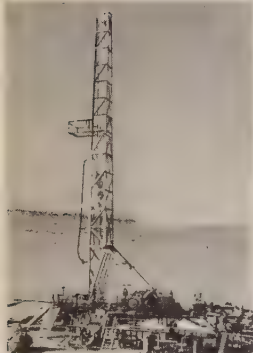
— ENCYCL. Le mot *édition* a d'abord désigné uniquement la publication, la mise au



D'argent au château de trois tours de sable, crénelé et couvert, maçonné d'argent, ouvert, ajouré et girouetté de gueules, posé sur un rocher au naturel chargé d'un escalier d'argent mouvant de la pointe.

ÉDIMBOURG





EDJELÉ
travaux de sondage

jour d'un ouvrage écrit; aujourd'hui, il désigne de plus l'ensemble des exemplaires que l'on imprime d'un ouvrage, soit à chaque tirage, soit pour plusieurs tirages sans y apporter de modifications. Les Anciens confiaient leurs livres à des libraires, qui faisaient copier les manuscrits en un certain nombre d'exemplaires par des scribes attachés à leur établissement. Au Moyen Age, les copies furent faites d'abord exclusivement dans les couvents, puis, à partir du XIII^e s., par les soins des libraires jurés des universités. Ce sont là de véritables éditions; mais cette appellation est réservée aux tirages, à plus ou moins grand nombre d'exemplaires, effectués sur la presse, à partir de la découverte de l'imprimerie (milieu du XV^e s.). Les éditions de Gutenberg, Schöffer et Fust, qui sont en caractères gothiques, portent le nom d'*incunables*.

Le titre d'*éditeur* s'applique aujourd'hui à tous ceux qui font profession de mettre des productions intellectuelles à la disposition du public. On dit, en effet, éditeur de livres, de périodiques, de gravures, de cartes, d'œuvres d'art (bronzes, médailles, par exemple), de musique, de films, de disques, et même de publicité. Mais, lorsqu'on emploie le terme d'« éditeur » seul, sans le faire suivre d'un complément, on entend généralement désigner l'éditeur de livres.

L'éditeur des œuvres de l'esprit, dans l'Antiquité et au Moyen Age, était le libraire. Après l'invention de l'imprimerie, ce fut l'imprimeur lui-même ou le libraire, très souvent confondus en une seule personne ou une seule direction. L'industrialisation progressive de l'imprimerie, les particularités de ses techniques tendirent à séparer les deux professions, et c'est le libraire qui devint presque exclusivement éditeur, s'intitulant parfois, lorsque la publication de livres prenait une place prépondérante dans son affaire, libraire-éditeur.

Cependant, le fait de publier les ouvrages d'autrui est lié à toutes les questions qui concernent d'une part la liberté de penser et de publier, et d'autre part la propriété littéraire. Ces deux problèmes ont fait l'objet, dès le XVIII^e s., de nombreux mémoires, dont les plus connus sont la *Lettre sur le commerce de la librairie*, adressée en 1767 par Diderot au lieutenant général de police De Sartine, sur la demande de celui-ci, et les mémoires de Malesherbes *Sur la librairie* (1759) et *Sur la liberté de la presse* (1788).

L'organisation de la librairie et le principe des relations entre auteurs et libraires furent établis par cinq arrêtés du Conseil en 1777. Avant cette date, l'auteur demandait pour chaque ouvrage l'autorisation de le publier, sous forme de « privilège ». Il le transmettait au libraire de son choix, qui, après acceptation, le payait. A partir de 1777, l'auteur resta, sa vie durant, propriétaire de son œuvre et pouvait céder ce droit en tout ou en partie. En outre, un des arrêtés de 1777 réprimait sévèrement la contrefaçon, qui avait été très pratiquée.

Ce régime dura jusqu'en 1791, date de la suppression des privilèges, mais c'est la loi du 19-24 juillet 1793, s'appliquant au droit d'édition et de reproduction des ouvrages littéraires et artistiques en général, qui fixa pour les auteurs et les artistes le droit exclusif de propriété de leurs œuvres pendant leur vie entière, celui de les vendre, faire vendre et distribuer sur tout le territoire de la République, et de céder cette propriété en tout ou en partie, leurs héritiers conservant ces droits pendant dix ans après leur mort. Ce délai fut porté, par de nouvelles lois, à vingt ans en 1844, à trente ans en 1856 et à cinquante ans en 1866. Il fut augmenté, en 1919, du fait de la Première Guerre mondiale; en 1951, accru de la durée de la Seconde Guerre mondiale, il a été porté à soixante-quatre ans et deux cent dix jours après la mort de l'auteur. La loi sur la création de la Caisse* nationale des lettres (1946 et 1956) impose aux éditeurs, pendant quinze années supplémentaires et pour les œuvres qu'ils continuent à éditer, de verser des droits non plus à l'auteur ou à ses ayants droit, mais à cette institution.

Les obligations réciproques des éditeurs et des auteurs français sont régies, ainsi que leurs droits, par la loi sur la propriété littéraire et artistique du 11 mars 1957. La protection des droits d'auteur à l'étranger est

assurée par des accords internationaux, et en particulier par la Convention de Berne (1886), modifiée à Bruxelles en 1948, et par la Convention universelle sur le droit d'auteur du 6 septembre 1952.

L'exercice de la profession d'éditeur n'est assujéti à aucune autre obligation que celles qui incombent à l'ensemble des commerçants et industriels français. L'expression de la pensée est libre, et la responsabilité de l'éditeur n'est limitée que par les lois sur la presse, sur la famille et sur les publications destinées à la jeunesse. L'éditeur est obligé de remettre au Dépôt légal des exemplaires des œuvres qu'il publie.

Le nombre des maisons d'édition en France est de 2 600 environ, comprenant les librairies ou imprimeries possédant un service d'édition. Le *Syndicat national des éditeurs*, où la majorité des éditeurs français sont inscrits, les répartit, suivant leur spécialité, en neuf groupes, chaque éditeur pouvant, d'ailleurs, appartenir à plusieurs sections. On peut dire que chaque maison d'édition se définit par son catalogue.

L'édition française consomme en moyenne 50 000 tonnes de papier chaque année et produit environ 160 millions de volumes, dont le nombre des titres s'élève à environ 12 000. Elle exporte, dans le monde entier, environ 10 000 tonnes de volumes. Le chiffre d'affaires total de l'édition est de l'ordre de 55 milliards, dans lesquels l'exportation entre pour 20 à 25 p. 100. Ces chiffres sont constamment en progrès, avec un avantage pour la balance commerciale française, l'importation en librairie n'atteignant que 50 p. 100 environ des sorties.

Les éditeurs des pays où sont reconnues la liberté et la responsabilité de celui qui choisit et publie des livres, ont constitué l'*Union internationale des éditeurs* qui étudie les divers problèmes professionnels et les intérêts culturels et commerciaux de la profession. (→ Biblio.)

ÉDITORIAL, **E**, **AUX** adj. Qui émane de la direction d'un journal ou d'une revue : *L'article éditorial indique généralement la nuance du journal.*

◆ N. m. Article de fond d'un journal : *Lire l'éditorial.*

ÉDITORIALISTE n. m. Celui qui écrit l'article de fond d'un journal, dont la direction prend la responsabilité.

EDJELÉ, centre d'exploitation de pétrole du Sahara algérien (départ. des Oasis, arrond. de Ouargla), au S. de Ghadamé, à proximité de la frontière libyenne. Découvert en 1956, le pétrole d'Edjelé est collecté par la station de pompage d'In-Aménas; de là, un pipe-line de 250 km de longueur le conduit en Tunisie, au fond du golfe de Gabès, à La Cekhira (ou Skhira), où a été aménagé un poste de chargement des pétroliers.

EDKOU, ou **ADKÛ**, ou **IDKÛ**, lagune du delta du Nil, proche d'Alexandrie, en cours de bonification. Salines. — Une ville homonyme est établie sur le cordon littoral qui la sépare de la Méditerranée; 27 300 hab. Industries textiles.

EDLUND (Erik), physicien suédois (Edsberg, prov. d'Örebro, 1819 - Vaxholm, près de Stockholm, 1888). Il fut professeur de physique à l'Académie royale des sciences de Stockholm (1850), et, en 1871, directeur de l'Ecole technique supérieure de cette ville. En 1872, il fut élu au Parlement. Il s'occupa surtout de l'étude des courants électriques, notamment des extra-courants de fermeture et de rupture, des rapports entre l'effet Peltier et les forces électromotrices. Il a attribué les manifestations de l'électricité atmosphérique et les aurores polaires à des phénomènes d'induction. Directeur des services météorologiques de Suède, il a organisé le réseau des stations d'observation.

EDMOND (saint), dernier roi d'East-Anglie (Nuremberg 840 - Thetford 870). Fils d'un roi saxon, adopté par le roi Offa, à qui il succéda en 855, il fut assassiné par les Danois. Vénéré comme celui d'un martyr, son tombeau à Bury Saint Edmunds, aménagé au XI^e s. par Knud le Grand, devint un lieu de pèlerinage. D'après une tradition toulousaine, ses reliques auraient été transférées au XIII^e s. à Saint-Sernin de Toulouse.

EDMOND RICH (saint), archevêque de Canterbury (Abingdon, près d'Oxford,

v. 1175 - Soisy 1240). Il fut étudiant à Oxford, professeur à Oxford et à Paris, trésorier de Salisbury, archevêque de Canterbury (1233). Un conflit s'étant élevé entre le pape et le roi Henri III, à propos de la collation des bénéfices ecclésiastiques, il reprocha au souverain ses abus. En désaccord également avec son clergé, il passa en France, s'installa à l'abbaye de Pontigny, puis à celle de Soisy, près de Provins. Liturgiste, il est l'auteur d'un *Speculum Ecclesiae*. Le pape Innocent IV le canonisa en 1246. — Fête le 16 novembre.

EDMOND I^{er} (v. 922 - Pucklechurch, Gloucestershire, 946), roi des Anglo-Saxons (939-946), frère et successeur d'Æthelstan. Il soumit Malcolm I^{er}, roi d'Ecosse (945), à qui il remit le Strathclyde, combattit avec succès les Danois, mais fut assassiné.

EDMOND II Côtes de Fer (v. 980-1017), roi des Anglo-Saxons (1016-1017), fils aîné et successeur d'Æthelraed II. Très habile, il se fit reconnaître roi de Wessex par le Danois Knud (convention de Deerhurst). Il mourut quelques mois plus tard, ne laissant que des enfants en bas âge. Knud lui succéda, conformément à l'accord passé.

EDMOND DE LANGLEY, **V. YORK** (Edmond de LANGLEY, duc d').

EDMOND DE WOODSTOCK, comte de Kent (Woodstock 1301 - † 1330), fils cadet d'Edouard I^{er}. Il prit part à la révolution de 1326 contre son demi-frère Edouard II, mais Mortimer le fit pendre exécuter.

EDMONDIA n. f. Paléont. Mollusque bivalve, à la coquille ovale, oblongue, à stries concentriques, fossile dans le Carbonifère belge.

EDMONTON, v. du Canada, capit. de l'Alberta, sur la Saskatchewan du Nord; 260 700 hab. Archevêché catholique. Université de l'Alberta. Centre commercial fondé par la Compagnie de la baie d'Hudson, Edmonton bénéficia de la construction de voies ferrées : le Canadian Pacific Railway, qui atteignit la ville voisine de Strathcona (réunie à Edmonton en 1912), le Grand Trunk, le Canadian Northern et les chemins de fer de la rivière de la Paix et de l'Athabaska. Depuis, elle est devenue une grande ville industrielle, surtout après la découverte du pétrole en Alberta : raffineries de pétrole, industries chimiques et matières plastiques, minoteries, industrie de la viande, etc. Elle est également un centre de voies de communication d'où partent les routes terrestres et aériennes vers le N.-O. du pays.

EDMONTON, agglomération industrielle de la banlieue nord de Londres (Middlesex); 104 200 hab.

EDMUNDSTON, v. du Canada (Nouveau-Brunswick), sur le Saint-Jean; 12 000 hab. Evêché catholique. Industries du bois, de la pulpe et du papier.

EDOLO, comm. d'Italie, en Lombardie (prov. de Brescia), sur l'Oglio; 4 400 hab. Cette localité commande le passage du Val Camonica vers la Valteline. Centre touristique très actif.

ÉDOM (d'un mot hébr. signif. le **Roux** ou **Rouge**), surnom que valut à Esau, frère aîné de Jacob, la couleur de son teint et de ses cheveux.

— Le pays d'Edom, l'Idumée. (V. EDOMITES.)

ÉDOMITES ou **IDUMÉENS**, descendants d'Esau (Edom). Vers 1300 av. J.-C., ils s'établirent au S. de la mer Morte. David détruisit leur royaume; Salomon fut aussi en guerre avec leur roi Hadad pour la possession de la vallée d'Araba, route d'accès vers les mines et le port d'Eilat. Très longtemps vassaux des rois de Juda, ils recouvrèrent un moment leur indépendance sous Joram (v. 850). Après 586, ils occupèrent le sud de Juda; c'est ce territoire qui prit sous Jean Hyrcan le nom d'Idumée. Hérode le Grand en était originaire.

ÉDONIDE, en gr. *Edônis*. Géogr. anc. Région de Thrace, située en bordure du Strymon, qui tirait son nom du mont Edon, partie de l'Hémus habitée par les Edoniens. — Les bacchantes étaient appelées *Edonides*, parce qu'elles célébraient les mystères de Bacchus sur le mont Edon.

ÉDONIENS ou **ÉDONES**, en gr. *Édonoí*. Géogr. anc. Peuple de Thrace, établi en Edonide. En 436, des colons athéniens leur enlevèrent le territoire où ils fondèrent Amphipolis. Philippe de Macédoine conquist leur pays et y édifica la ville de Philippe.

ÉDOSSAGE n. m. Action d'édosser.

ÉDOSSER v. tr. (du préf. *priv. e*, et de *dos*). Enlever la partie superficielle d'un terrain, avec les racines qui s'y trouvent.

ÉDOUARD (LAC), ancienn. **Albert-Édouard**, lac d'Afrique orientale, aux confins de l'Ouganda et de l'Etat du Congo, tributaire du lac Albert, dans lequel il se déverse par le Semliki; 2 150 km².

ÉDOUARD (ÎLE DU **PRINCE**-). Géogr. V. **PRINCE-ÉDOUARD** (île du).

ÉDOUARD l'Ancien († Farndon, Cheshire, 924), roi des Anglo-Saxons (899-924), deuxième fils et successeur d'Alfred le Grand. Poursuivant l'œuvre de son père, il profita d'attaques danoises en Mercie (910) pour refouler les Danois jusqu'au Humber et reçut leur hommage, ainsi que celui des rois northumbrien, gallois et écossais. Il maria ses filles à Charles le Simple, Oton le Grand, Hugues de France et Louis de Provence.

ÉDOUARD le Martyr (saint) [v. 963 - Corfe Castle, Dorsetshire, 978], roi des Anglo-Saxons (975-978), fils et successeur d'Edgar. Sa belle-mère Elfhryth souleva contre lui une partie de la noblesse, puis le fit assassiner. — Fête le 18 mars.

ÉDOUARD le Confesseur (saint) [Islip, Oxfordshire, av. 1000 - Westminster 1066], roi des Anglo-Saxons (1042-1066), fils cadet d'Æthelred II. L'anarchie qui détruisit l'Empire danois à la mort de Harthacnut (1042) permit la restauration de la dynastie anglo-saxonne en la personne d'Édouard. Surnommé « le Confesseur » à cause de son intense piété, Édouard poussa l'horreur de la violence jusqu'au refus de résister aux dangereuses ambitions et aux crimes de l'aristocratie. Ainsi devint-il le jouet du comte Godwine. A sa mort, il laissa une Angleterre affaiblie, divisée, mûre pour la conquête normande. — Fête le 13 octobre.

ÉDOUARD I^{er} (Westminster 1239 - Burgh-on-Sands, près de Carlisle, 1307), roi d'Angleterre (1272-1307), fils et successeur de Henri III. Sa rude énergie eut tôt fait de rétablir l'autorité monarchique compromise par les troubles du règne précédent. Il convoqua des Parlements avec une grande régularité pour développer selon ses vues la législation dans tous les domaines. Son autoritarisme mécontentait les barons et les prélats, qui essayèrent de réagir en 1294 et en 1297, mais sans grand succès. La puissance du roi déborda les limites de l'Angleterre et fut bien près de réaliser l'unité britannique. Il réussit à conquérir complètement les royaumes gallois en 1282-1283 et, malgré quelques soubresauts (révolte de 1295), la pacification était très avancée à la fin de son règne. L'Ecosse faillit subir le même sort; appelé comme arbitre de la succession écossaise en 1286, il fit reconnaître, en 1292, sa suzeraineté, qu'il tenta d'abord d'exercer par l'intermédiaire de sa créature, le faible roi Jean de Baliol. S'étant heurté à une résistance nationale, il conquiert l'Ecosse entière en 1296. Tant qu'il vécut, les révoltes n'aboutirent qu'à des échecs. Il fut moins heureux en France, où Philippe le Bel réussit à émietter sur ses domaines aquitains. A sa mort, il laissa un royaume agrandi et un prestige restauré, mais aussi de graves problèmes en suspens, qui allaient causer la perte de son successeur.

ÉDOUARD II (Caernarvon Castle 1284 - Berkeley Castle, Gloucestershire, 1327), roi d'Angleterre (1307-1327), quatrième fils et successeur d'Édouard I^{er}. Faible, il laissa gouverner ses favoris, Gabaston (Gaveston), puis Hugh le Despenser le Jeune. L'ambition et l'avidité de ceux-ci provoquèrent des soulèvements des barons en 1312 et en 1321, et ces troubles permirent aux Écossais d'assurer leur indépendance (Bannockburn, 1314). En 1322, Édouard II réussit à vaincre son principal adversaire, Thomas de Lancastre, qui fut exécuté. Mais il était trop discrédité par son incapacité et par le désastre d'Ecosse, et il se fit de nouveaux ennemis dans les

personnes de la reine Isabelle* de France et du puissant Mortimer. Ceux-ci, réfugiés en France, passèrent à l'offensive au printemps de 1326, déclenchant une insurrection générale. En janvier 1327, un Parlement obligea Édouard II à abdiquer en faveur de son fils; en septembre, le roi déchu était assassiné dans sa prison.

Édouard II, drame historique de Christopher Marlowe, joué en 1592, édité en 1594. Il a pour sujet la lutte d'Édouard II contre les barons et contre sa propre famille. La pièce, qui embrasse une période de vingt années, suit de très près l'histoire, et, par ses qualités dramatiques, elle supporte la comparaison avec le *Richard II* de Shakespeare, qui est de la même époque.

ÉDOUARD III (Windsor 1312 - Sheen, Richmond, 1377), roi d'Angleterre (1327-1377), fils aîné d'Édouard II et d'Isabelle de France. Son règne présente une grande importance dans l'histoire anglaise. Devenu roi par une révolution, il rétablit le gouvernement monarchique dès 1330, en se débarrassant de Mortimer. Cependant, le Parlement (et surtout les Communes) devint sous son règne un



sculpture d'une stalle, chapitre de l'hôpital Sainte-Catherine Londres

organe de gouvernement beaucoup plus important qu'à aucun moment du passé; les besoins d'argent d'un règne belliqueux ont contribué à ce développement, amenant le roi à admettre le principe de l'autorisation parlementaire pour la levée des impôts. Les progrès de l'économie anglaise, remarquables pendant ce règne, entraînaient ceux de la bourgeoisie, dont il devenait utile de prendre l'avis. Aussi les Communes jouèrent-elles un rôle plus considérable. D'autre part, deux événements provoquèrent des transformations profondes dans la société et la mentalité anglaises : la peste noire et la guerre de Cent Ans. L'une et l'autre eurent pour conséquence le développement de la propriété paysanne (*yeomanry*) aux dépens d'une noblesse déclinée. D'autre part, les victoires initiales de la guerre en France (Crécy, 1346) exaltèrent un sentiment national dont la conscience s'affirma avec force depuis lors. Mais, à partir de 1369, à la longue suite des victoires en France, en Ecosse et en Espagne succédèrent échecs et défaites en série. Plus grave que ce retournement de fortune était le fait que le roi, épuisé et finalement sénile, laissa gouverner à sa place son fils Jean de Gand, aux dangereuses ambitions. Aussi laissa-t-il à sa mort un royaume affaibli, démoralisé et divisé en factions, en même temps qu'engagé dans une aventure sans issue.

ÉDOUARD le Prince Noir (Woodstock 1330 - Westminster 1376), prince de Galles, fils aîné d'Édouard III. Excellent soldat, il montra son talent militaire en France, où il remporta la grande victoire de Poitiers (1356), puis en Castille (victoire de Nájera, 1367). Son père le nomma gouverneur à vie de l'Aquitaine. Tombé gravement malade après la campagne de Castille, il dut bientôt cesser ses activités.

ÉDOUARD IV (Rouen 1442 - Westminster 1483), roi d'Angleterre (1461-1483), fils de Richard d'York. Son père s'était révolté contre le gouvernement de Henri VI, dominé en fait par la reine Marguerite et les Beaufort (v. *DEUX-ROSES* [guerre des]), mais avait été tué au cours de la campagne de 1460. Édouard héritait de ses droits à la couronne. Bien accueilli par les Londoniens, il se fit couronner en mars 1461 et, peu après, il écarta les Lancastriens à Towton; la capture de Henri VI en 1466 compléta son triomphe. Le roi sut se rendre tout de suite populaire. Mais il avait trouvé une situation embrouil-

lée, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du royaume. Son mariage, en 1464, avec Elisabeth Woodville, dont la famille se révéla bientôt envahissante, lui aliéna de précieuses amitiés. Et sa politique pro-bourguignonne le brouilla avec Warwick, d'où une nouvelle flambée de guerre civile en 1470-1471. Mais Édouard IV, vainqueur, reprit bien en main son royaume. Il remit de l'ordre à l'intérieur et liquida enfin le conflit avec la France par le traité de Picquigny (1475). Mais il mourut prématurément, laissant des enfants trop jeunes et un frère, Richard de Gloucester, trop puissant.

ÉDOUARD V (Westminster 1470 - tour de Londres 1483), roi d'Angleterre en 1483, fils et successeur d'Édouard IV. L'accession au trône, en avril 1483, de ce roi de douze ans donnait le pouvoir au régent, son oncle Richard de Gloucester. Celui-ci, faisant déclarer illégitime la naissance de ses neveux Édouard et Richard (juin), les séquestra et les fit assassiner (août?).

ÉDOUARD, comte de Warwick (château de Warwick, Warwickshire, 1475 - Tyburn 1499), fils de George, duc de Clarence*. Emprisonné dès l'avènement de Henri VII, il se trouva néanmoins mêlé aux intrigues yorkistes et fut alors exécuté.

ÉDOUARD VI (Hampton Court 1537 - Greenwich 1553), roi d'Angleterre et d'Irlande (1547-1553), fils de Henri VIII et de Jeanne Seymour. Sa jeunesse et la brièveté de son règne n'empêchèrent pas celui-ci d'être fortement marqué dans l'histoire anglaise par sa coïncidence avec les moments les plus dramatiques de la crise religieuse et de la crise économique du royaume. L'attitude du gouvernement, confronté avec ces graves problèmes, fut déterminée fort peu par le roi, trop jeune, mais par deux conseillers ambitieux et rivaux, le protecteur Somerset, oncle du roi, qui dirigea les affaires de l'Etat jusqu'en 1550, puis le redoutable Dudley, devenu duc de Northumberland.

Dès l'avènement d'Édouard VI, l'influence protestante triompha. Somerset et le primat Cranmer étaient également décidés à aller au-delà de la réforme de Henri VIII. La dislocation des cadres religieux traditionnels, l'afflux de réfugiés protestants venus de l'Empire et les pressions gouvernementales firent progresser les doctrines protestantes. Les deux « Livres de prières » officiels de 1549 et de 1552 et le Bill des 42 Articles supprimant la messe (1553) témoignent de cette évolution.

Pendant que la Réforme anglaise entraînait dans cette phase violente, la situation économique et financière, déjà fort mauvaise à la fin du règne de Henri VIII, se détériora rapidement. L'inflation brutale que connaissait toute l'Europe occidentale au milieu du xvi^e s. ruinait bon nombre de particuliers ainsi que l'Etat, acculé à la banqueroute en 1553. Devant la misère des classes populaires, Somerset tenta de réagir; il retarda à peine l'évolution de la situation et se fit de nouveaux ennemis dans l'aristocratie. La jacquerie de 1549 marqua l'échec de sa politique et le début de sa chute, au profit de son rival Northumberland, qui favorisa au contraire le développement capitaliste; sa politique échoua, et le règne s'acheva dans une tension dramatique, préparant la violente réaction de Marie I^{re}.

ÉDOUARD VII (Londres 1841 - *id.* 1910), roi de Grande-Bretagne et d'Irlande (1901-1910), fils de la reine Victoria et du prince Albert. Sa jeunesse dissipée suscita les reproches de sa mère, qui l'exclut des affaires publiques. Mais ses nombreux voyages lui firent acquérir une solide expérience des questions internationales, et ce joyeux compagnon sut se montrer diplomate averti. Sa cordialité et sa simplicité finirent par lui gagner l'estime de ses sujets; il remplit bien son rôle de symbole de l'unité nationale à travers cette période difficile qui vit décliner la suprématie économique britannique sous les coups des concurrents étrangers, Allemagne en tête, et la pénible transformation d'une société encore semi-aristocratique dans un sens démocratique. En revanche, tous ses efforts modérateurs auprès des lords ne parvinrent pas à empêcher une crise constitutionnelle d'éclater en 1909. Son principal intérêt se portait cependant sur la politique



ÉDOUARD IV



ÉDOUARD V



ÉDOUARD VI par G. Stretes Louvre

étrangère, et il fut l'instrument déterminant qui permit de liquider les litiges franco-anglais et de sceller, en 1904, l'« Entente cordiale ». (→ Biblio.)

ÉDOUARD VIII (Richmond Park 1894), roi de Grande-Bretagne (1936), fils aîné de George V. Il prit part à la Première Guerre mondiale. Quand il succéda à son père, il jouissait d'une réelle popularité. Mais ses tendances novatrices inquiétèrent un certain nombre de personnalités politiques britanniques, à un moment où la situation internationale devenait critique. C'est cependant sur une question d'ordre privé qu'éclata, en décembre 1936, la crise constitutionnelle qui mit fin à son règne; sa détermination d'épouser une Américaine divorcée, Mrs. Simpson, se heurta à l'opposition formelle du Premier ministre, Stanley Baldwin, des représentants des Dominions et de l'épiscopat, et divisa profondément l'opinion publique; le roi décida alors d'abdiquer. Il reçut le titre de duc de Windsor et quitta son pays; son mariage avec Mrs. Simpson fut célébré en France (1937), où le duc et la duchesse résident le plus souvent. De 1940 à 1945, il fut gouverneur des îles Bahamas.

ÉDOUARD de Lancastre, prince de Galles. V. LANCASTRE.

ÉDOUARD le Libéral (Baugé, Bresse, 1284 - Gentilly 1329), comte de Savoie (1323-1329), fils d'Amédée V. Il demeura l'allié de la France, contrairement à la plupart des princes de sa maison. Il fut armé chevalier par Philippe le Bel après la bataille de Mons-en-Pévèle (1304). Il se distingua aussi à la bataille de Cassel (1328), sous les ordres de Charles de Valois. N'ayant eu qu'une fille, il eut pour successeur l'un de ses frères, Aimon le Pacifique.

ÉDOUARD, en portug. **Duarte** (Lisbonne 1391 - Tomar 1438), roi de Portugal (1433-1438), deuxième fils du roi Jean I^{er} le Grand et de Philippa de Lancastre. Il se distingua en Afrique, à la prise de Ceuta, mais, ayant fait assiéger Tanger, il fut battu et dut laisser son frère Ferdinand en otage entre les mains des Maures. Il mourut de la peste qui ravagea le Portugal en 1438. Prince législateur, il codifia les lois portugaises; ami des lettres, il composa plusieurs ouvrages (*le Loyal Conseiller*, *l'Art de dompter les chevaux*, etc.). Il favorisa aussi les entreprises maritimes de son frère, l'infant Henri le Navigateur.

ÉDOUGH (DJEBEL), massif côtier d'Algérie, dominant la plaine de Bône; 1 008 m. Ce massif, formé de roches anciennes et éruptives, est couvert de forêts de chênes-lièges.

ÉDRÉANTHE n. m. Bot. Campanulacée de l'Europe méridionale, dont on cultive huit espèces sur les rocailles.

ÉDRED. V. EADRED.

ÉDREDON n. m. (islandais *aedar-dun*, duvet de l'eider). Duvet très fin fourni par certains palmipèdes, particulièrement par l'eider, et dont on fait des couvertures de lit, etc. (vx) || *Couvre-pied en édreton*. || *Par extens.* Couvre-pied rempli de duvet : *Mettre un édreton sur ses pieds*. || *Édreton américain*, sorte de couvre-pied, formé de deux tissus superposés cloisonnés par des piquages pour lesquels on recherche un effet décoratif, et entre lesquels on a placé une couche de duvet.

— **ENCYCL.** Le duvet de l'eider ne fut introduit en France que dans le courant du XVIII^e s. On commença par en faire des robes de chambre, puis des couvre-pieds piqués. On se borna ensuite à l'enfermer dans une taie de soie, à l'intérieur de laquelle il demeure libre. Ce fut cette taie, garnie de duvet ou de plume ordinaire, qui prit à son tour le nom d'*édredon* pour figurer d'une façon générale dans notre mobilier depuis le règne de Louis XVI, dans les intérieurs les plus modestes. L'ameublement moderne compte surtout l'*édredon* plat, dit « américain ».

EDREMIT ou **EDREMIT**, v. et port de Turquie (prov. de Balikesir), au fond du golfe d'Edremit, en face de l'île de Mytilène; 12 700 hab. Huileries, savonneries. — Aux environs, ruines de l'antique *Adramutium*, dont on connaît un atelier monétaire du IV^e s. av. J.-C.

ÉDRIOASTÉRIDES n. m. pl. Zool. Petite classe d'échinodermes fixés, voisins des cystidés, apparus au Cambrien inférieur, disparus au Carbonifère inférieur. (On les considère comme le groupe nodal dont proviennent les holothuries, les oursins, les astéries et les ophiures.)

ÉDRIOPTALME adj. et n. (du gr. *hedraios*, stable, et *ophthalmos*, œil). Se dit des crustacés dont les yeux sont dépourvus de pédoncule. (Les cloportes sont des édrionptalmes; les crabes, au contraire, sont des podophtalmes.)

ÉDRIS. V. IDRIS.

ÉDRISI (EI-). V. IDRISI (AL-).

EDSCHMID (Kasimir), écrivain allemand (Darmstadt 1890). Il a été le théoricien de l'expressionnisme, dans son ouvrage *Sur l'expressionnisme en littérature et dans la poésie* (1919). Ses romans comme ses nouvelles (*Timur*, 1916) sont plutôt d'un intellectuel que d'un romancier.

E. D. T. A., sigle de l'ACIDE ÉTHYLÈNE-DIAMINE-TÉTRACÉTIQUE, dont certains dérivés sont employés en thérapeutique comme chélateurs*.

ÉDUCABILITÉ n. f. Aptitude à être éduqué.

ÉDUCABLE adj. Actif à être éduqué : *Clawdie est adroite, active et intelligente; c'est une fille remarquablement éduquée* (Sand).

ÉDUCATEUR, **TRICE** adj. Relatif à l'éducation : *Des ouvrages éducateurs*. || Qui donne l'éducation : *La Grèce est, c'est son grand nom, le peuple éducateur* (Michelet).

◆ N. Personne qui s'occupe d'éducation : *Pestalozzi fut un éducateur de génie*.

ÉDUCATIF, **IVE** adj. Qui est propre à éduquer, à instruire : *Une bonne méthode éducative. Des jeux éducatifs*.

ÉDUCATION n. f. (lat. *educatio*). Action d'éduquer, de former, d'instruire un enfant, une personne : *Éducation physique, morale, intellectuelle. La vie doit être une éducation incessante* (Flaubert). || Méthode particulière employée pour former et pour instruire la jeunesse : *Il eut, dès le principe, cet inestimable avantage d'une éducation libérale* (Baudelaire). || Action de dresser à certaines aptitudes : *Se charger de l'éducation d'un chasseur*. || Ensemble des moyens qui développent chez des groupes d'individus l'instruction, les opinions : *Le genre humain compte par siècles les diverses périodes de son éducation* (E. Quinét). || Connaissance des usages de la société, des bonnes manières : *Avoir de l'éducation*. || Action d'élever des animaux, des végétaux; art de les entretenir, de les multiplier, d'en tirer le plus grand profit possible (vieilli) : *L'éducation des abeilles, des vers à soie, des troupeaux. L'éducation des mûriers*. || — **Fig.** Action de former, de développer, d'habituer : *Le malheur fait l'éducation de l'intelligence. A force de regarder les toiles de M. Béraud, l'éducation de mon œil se fait* (J. Renard). || *Maison d'éducation*, maison, établissement où l'on instruit des jeunes gens. || *Éducation physique*, partie de l'éducation qui concerne le corps; ensemble des moyens qui concourent au développement harmonieux du corps humain, au sain fonctionnement de ses grands systèmes physiologiques (ostéo-artro-musculaire, respiratoire, circulatoire, et neuro-moteur), et qui, contribuant à accroître sa force, sa résistance, son agilité, ont pour objet de maintenir et d'améliorer sa santé. (V. part. *encycl.*, Sports).

— **ALLUS. MYTHOL.** *Éducation d'Achille*, allusion à l'éducation par laquelle le centaure Chiron fortifia le corps de ce héros, lui inspira des sentiments intrépides tout en l'initiant à la botanique, à la musique, à la médecine, etc., et qui caractérise aujourd'hui les fortes et mâles éducations.

— **Dr. Éducation surveillée**, régime de surveillance auquel peuvent être soumis les mineurs délinquants pendant l'instruction ou après décision du tribunal pour enfants. (Le mineur est suivi par des « délégués à la liberté surveillée », qui contrôlent, conseillent l'enfant* et la famille, et proposent toute mesure nouvelle qui peut paraître opportune.)

— **Dr. civil. Devoir d'éducation**, devoir des parents à l'égard des enfants, au même titre que la nourriture et l'entretien. (Ils l'assurent en proportion de leur fortune et se voient

conférés à cet effet les droits de garde et de correction.)

— ★ *instruction, politesse, mœurs, convention, élite, sociabilité.*

— **ENCYCL.** La société antique n'a pas connu les distinctions qui se sont peu à peu établies au cours de l'évolution des sociétés. L'éducation chez les Anciens est unique et ne distingue pas, comme on le fait aujourd'hui, l'éducation familiale de l'éducation religieuse et de l'éducation civile. Autrefois, les parents, les grands-parents, les prêtres transmettaient les traditions et les usages, ainsi que les bonnes manières. Au moyen de l'éducation, l'enfant accédait progressivement aux sentiments, aux manières d'être, à la culture du groupe familial, local, national, voire à ses préjugés : c'est elle qui a assuré la continuité sociale entre les générations.

Les théories des philosophes du XVIII^e s., Locke, Helvétius, et les idées nées de la Révolution ont entraîné une révision des conceptions que la société se faisait de l'éducation. C'est J.-J. Rousseau qui, dans *l'Emile* (1762), a proposé à ses contemporains de dégager l'individu des influences de la société, à laquelle il attribuait une action pernicieuse. J.-J. Rousseau imagine donc un nouveau système d'éducation selon la nature, complètement opposé à celui que recevaient traditionnellement les enfants. De *l'Emile*, Goethe disait : « C'est l'évangile des instituteurs. » En fait, Rousseau a eu le mérite, au nom de la liberté de l'individu, d'insister sur la nécessité qu'il y a à mettre l'enfant, dès son plus jeune âge, à l'abri des atteintes de la société. Poussant son raisonnement à l'extrême, il recommandait même de l'isoler de sa famille et des autres enfants. La nature sera son seul maître; il s'éduquera lui-même par expérience directe des choses : « L'expérience ou l'impuissance devront seules lui tenir lieu de loi. » Antilivresque, sensorielle et manuelle, l'éducation que recommande Rousseau se rattache aux préoccupations déjà formulées au XVI^e s., à l'intention d'un public restreint, par Rabelais et surtout par Montaigne. L'auteur des *Essais* avait déjà compris les problèmes que posent la formation du bon citoyen et le respect de sa liberté : « J'accuse toute violence en l'éducation d'une âme tendre qu'on dresse pour l'honneur et la liberté » (livr. II, chap. VIII). La question soulevée par Rousseau dans *l'Emile* reste entière : c'est celle des rapports de l'individu et de la société. Dans quelle mesure l'éducation parviendra-t-elle à créer l'harmonie qui préservera les droits de l'homme au sein de la société? Dans les États modernes, on reconnaît en effet sans contester que chaque individu a le droit de recevoir la formation intellectuelle, morale, civique qui fera de lui un homme conscient de sa dignité personnelle et de ses obligations envers la société. C'est donc aussi un devoir pour l'État de prendre la responsabilité de cette éducation : chaque pays possède aujourd'hui son ministère de l'Éducation nationale. Et sur le plan mondial s'est même établie entre les États une collaboration dont l'organisme central est l'U. N. E. S. C. O. (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), fondée en 1946 par l'O. N. U.

L'État considère qu'il doit intervenir dans l'éducation des futurs citoyens, pour aménager, selon le mot de Bouglé, « une convergence des forces morales sur lesquelles il puisse s'appuyer ». Mais la famille, la religion et l'État forment des entités dont les intérêts et les buts ne concordent pas toujours, et ces incertitudes se retrouvent dans le problème de l'éducation. Montesquieu écrivait déjà au XVIII^e s. : « Nous recevons trois éducations différentes ou contraires, celle de nos pères, celle de nos maîtres, celle du monde. » La part importante que prennent aujourd'hui les divers problèmes de l'éducation dans la vie d'une nation explique cette intervention de l'État que l'on constate à des degrés divers dans le monde contemporain, et qui n'a pas été sans rencontrer une certaine opposition de la part des Églises, lesquelles s'étaient donné comme mission, avant l'État et à côté des parents, l'éducation de la jeunesse. Cette rivalité de l'Église et de l'État dans le domaine de l'éducation a pris des formes diverses. De nos jours, tantôt l'État conserve le monopole de l'éducation extra-familiale et extra-religieuse, tantôt il



ÉDOUARD VII en 1905



ÉDOUARD VIII



« Éducation d'Achille » par Delacroix (1844) bibliothèque de l'Assemblée nationale

adopte un système pluraliste où les institutions éducatives privées coexistent avec celles qu'il offre à ses citoyens, se réservant, selon les pays et selon les temps, de subventionner ou de ne pas subventionner ces institutions privées, telles qu'universités, écoles, patronages, mouvements de jeunesse, associations culturelles, artistiques, bibliothèques, musées, clubs sportifs.

D'autre part, la rapidité du développement économique et social transforme les conditions de vie à un rythme tel que l'éducation doit aussi prévoir l'adaptation des individus au monde qui les entoure. Dans les pays neufs, les plans de développement de l'éducation sont de plus en plus coordonnés avec ceux de l'équipement économique et social; les réformes éducatives sont préparées en fonction des besoins de l'industrie et de l'agriculture dans les années à venir. Inversement, on ne conçoit plus de plan de développement économique et social sans établir parallèlement un plan de développement de l'éducation. On ne peut donc plus lier l'idée de l'éducation à la simple acquisition des bonnes manières, de l'aisance mondaine et des règles de la politesse; aujourd'hui, l'idée de l'éducation englobe également tout ce qui touche au développement des facultés intellectuelles et à l'instruction. Mais elle ne se limite pas à l'école; l'éducation, si elle est d'abord familiale, religieuse, scolaire, est aussi, dans les nations modernes, préscolaire, périscolaire, postscolaire. Son organisation est d'autant plus complexe qu'elle n'est plus le privilège des classes sociales les plus aisées; elle est maintenant donnée au plus grand nombre. L'égalité sociale qui tend à s'établir entre les sexes a eu pour résultat de réduire les différences qui séparaient autrefois l'éducation des filles de celle des garçons. Mais les principes de l'éducation mixte (ou coéducation) sont appliqués dans des mesures très variables selon les pays.

En fait, on peut considérer que le jeune Français du xx^e s. reçoit successivement ou simultanément plusieurs éducations : celle de sa famille, celle de ses maîtres (laïques ou religieux), celle du milieu social dans lequel il vit, celle des mouvements de jeunesse et des associations sportives ou de culture auxquels il participe, celle que lui dispensent les moyens modernes de diffusion de la pensée : livres, journaux, revues, films, radio et télévision. L'équilibre harmonieux de l'ensemble de ces activités éducatives n'est pas sans poser aux éducateurs et aux parents des problèmes souvent difficiles à résoudre.

Il est évident, par exemple, qu'on ne fait plus grand cas des théories de philosophes qui, comme Fontenelle, Auguste Comte et Schopenhauer, considéraient que le caractère est fixé dès la naissance et n'aurait l'efficacité de l'éducation; mais l'accord est loin d'être fait sur les principes qui doivent déterminer les règles de l'éducation. Les partisans de l'éducation nouvelle accordent une place importante aux méthodes actives, laissant à l'enfant une grande part d'initiative et de liberté. Ces méthodes favorisent, comme Rousseau l'avait souhaité, la découverte du milieu par l'enfant lui-même; mais elles se heurtent aux conceptions traditionnelles, qui gardent leurs partisans. La coexistence des deux systèmes d'éducation peut toutefois avoir pour conséquence heureuse d'offrir aux enfants, selon leur caractère et leur tempérament propres, une meilleure possibilité de développer leur personnalité.

D'autre part, l'évolution rapide du monde moderne semble rendre nécessaire une éducation permanente, qui permette de parfaire la formation de la jeunesse et aussi des différentes couches de la population, dans des universités populaires, des clubs culturels et des maisons de la culture.

Dans les pays neufs, qui sont souvent de jeunes Etats dans lesquels l'analphabétisme atteint une partie importante de la population, l'éducation tend à faire appel tout d'abord aux moyens d'information les plus modernes : presse, radio, cinéma, télévision. Il est urgent, en effet, dans ces pays, de former l'« âme de la nation », d'associer les citoyens au développement économique et social afin d'élever le niveau de vie. Cette forme d'éducation, qui comporte également l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, a pris le nom d'éducation de base ou d'éducation des masses.

L'éducation peut aussi se présenter d'une manière moins générale, selon les objectifs bien délimités que lui assigne un monde de plus en plus spécialisé. Ainsi, l'éducation sexuelle initie la jeunesse au mystère de la vie, l'éducation civique forme les citoyens, l'éducation professionnelle prépare à la profession, l'éducation physique (v. ci-dessous) et sportive donne à l'individu la possibilité de mieux résister à l'effort et d'exercer son corps et son caractère par la pratique des sports.

Les organismes d'éducation occupent une place de plus en plus grande dans la vie de l'homme; les écoles, les bibliothèques, les musées, la presse, la radio, la télévision en sont les agents actifs. La conception d'une culture immuable, limitée à la conservation scrupuleuse et à la transmission respectueuse des valeurs du passé, a vécu. Cet héritage demeure, certes, avec toute sa richesse et son prix; il appartient à l'éducation de le transmettre, mais il lui appartient aussi d'initier l'enfant, l'adolescent, l'homme et la femme aux multiples manifestations d'une culture et d'une technique qui, brassant et dépassant les cultures nationales, se construisent à l'échelle de l'univers.

Donner à l'homme la conscience de sa place dans le monde, lui donner conscience de ce qu'il doit au passé, de ce qui fait le présent, lui faire pressentir ce qui fera le monde de demain, tels sont les objectifs d'une éducation complète, qui aurait pour préoccupation essentielle d'assurer l'individu que l'avenir est entre ses mains et qu'il lui appartient de rester maître des forces qu'il a dominées et auxquelles il ne saurait s'asservir. (→ Biblio.)

— Biol. En biologie, le mot éducation a un sens beaucoup plus large qu'en pédagogie ou en morale. Il désigne, en effet, l'ensemble des circonstances traversées par un individu depuis l'état d'œuf jusqu'à sa mort. Ces conditions, qui définissent le milieu au sens large du mot, sont complexes et mouvantes. On peut ainsi isoler l'action du milieu physique de l'instruction, de l'ambiance familiale et sociale. Tout être vivant résulte de l'interaction de deux composantes essentielles : le patrimoine héréditaire et le milieu (interne ou externe), qui favorise ou inhibe le développement des potentialités germinales.

— Iconogr. L'éducation a fait l'objet de nombreuses peintures allégoriques. L'éducation d'Achille par le centaure Chiron a particulièrement inspiré les peintres : l'auteur d'une fresque d'Herculanum (Naples), le Primatice (Fontainebleau), Rubens, Crespi (Vienne), Philippe de Champaigne (tableaux commandés pour la décoration des appartements du Grand Dauphin, aux Tuileries (Louvre)), P. Battoni (Florence), Delacroix (Chambre des députés, Paris).

L'éducation de l'Amour a été représentée par Titien (Stafford House) et dans de nombreux ensembles mythologiques (Boucher, au palais Soubise); l'éducation de Jupiter, par Poussin (Berlin); l'éducation de la Vierge, par Murillo (Madrid), par Jouvenet (Florence), et par nombre de sculpteurs anonymes de la fin du Moyen Âge. (→ Biblio.)

— Pédag. V. ENFANT, PÉDAGOGIE.

— Sports et enseign. L'éducation physique moderne se réclame de la Grèce antique, où toutes les disciplines éducatives étaient rangées sous deux appellations génériques : la musique (il faut entendre tous les arts et toutes les sciences placés sous le patronage des Muses) et la gymnastique (tout ce qui intéressait le développement du corps nu (gymnos)). « Il ne suffit point à l'homme de rester tel qu'il est sorti des mains de la nature; son corps et son âme ont également besoin des secours de l'éducation, qui peut seule améliorer les dispositions heureuses qu'il a pu recevoir en naissant et changer les inclinations vicieuses en de bonnes qualités » (Solon).

Les pédagogues des premiers siècles de l'ère chrétienne ont ignoré systématiquement toute éducation corporelle. Il faut attendre le xviii^e s. et l'Emile de J.-J. Rousseau pour que les exercices du corps soient intégrés dans un système éducatif : « Pour apprendre à penser, il faut exercer nos membres, nos sens, nos organes, qui sont les instruments de notre intelligence. La méthode à mettre en œuvre doit être naturelle : « La nature a, pour fortifier le corps et le faire croître, des moyens qu'on ne doit jamais contrarier. » C'est Talleyrand (rapport sur l'instruction

publique [Constituante, sept. 1791]), puis Condorcet (rapport sur l'organisation générale de l'instruction publique [Assemblée législative, 20 avril 1792]) et Robespierre (Plan d'éducation nationale de Lepelletier de Saint-Fargeau [Convention, 13 juill. 1793]) qui introduisent la notion et les termes d'« éducation physique » dans les programmes d'instruction, mais ce n'est qu'en 1923 que sont publiées des instructions ministérielles relatives à un nouveau plan d'études dans les écoles primaires », qui posent, pour la première fois sous une forme impérative, les règles fondamentales d'une éducation physique réglementairement incluse dans les disciplines de l'enseignement public. Aujourd'hui, l'éducation physique est une discipline obligatoire dans tous les ordres d'enseignement (de deux à quatre heures hebdomadaires). Le ministère de l'Éducation nationale comporte un corps de professeurs d'éducation physique et de maîtres d'éducation physique et sportive formés dans des écoles normales supérieures d'éducation physique et à l'Institut national des sports. On doit dissiper toute confusion entre la notion d'éducation physique et la notion de sports, celle-ci impliquant les idées de compétition et de victoire, d'effort maximal et de performance; mais l'éducation physique est à la base de toute pratique sportive.

Les méthodes d'éducation physique sont fort diverses et, dans chaque pays, demeurent plus ou moins imprégnées des principes édictés par les pionniers des disciplines corporelles (Jahn en Allemagne, Clias en Suisse, Amoros en France, Ling en Suède).

On distingue principalement : les méthodes dites néo-suédoises, à base d'exercices codifiés dits « construits »; les méthodes naturelles, dont la plus célèbre est celle du lieutenant de vaisseau français Hébert; les méthodes culturistes, pratiquées à l'aide d'agès et d'haltères. Une méthode d'éducation physique sportive s'inspire des gestes de l'athlétisme (course à pied, sauts, lancements) et des jeux sportifs. L'école française a tenté de créer une synthèse de ces techniques.

La jeunesse anglo-saxonne et une grande partie de la jeunesse française se soumettent difficilement à des exercices codifiés enseignés en leçons et considèrent que les jeux sportifs et les exercices athlétiques les suppléent plus agréablement.

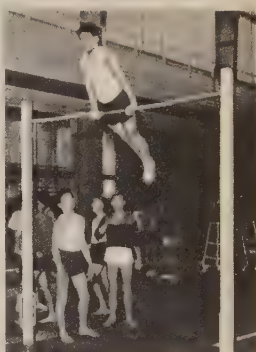
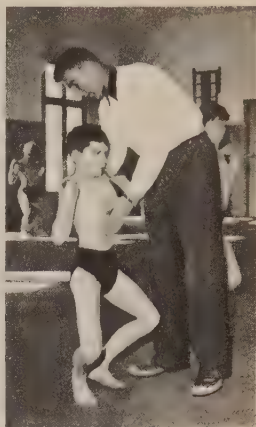
Quelles que soient les techniques mises en œuvre, leur application et leur dosage en fréquence, en intensité et en durée varient avec les âges et les sexes.

Dans l'enfance, l'adolescence et la jeunesse, l'éducation physique est certainement utile à l'acquisition d'une bonne santé; elle est plus nécessaire encore à l'âge adulte et jusqu'au-delà de la maturité pour entretenir un heureux équilibre physiologique. (→ Biblio.)

éducation (PENSÉES SUR L'), par John Locke, publiées en 1693, traduites en français par Coste (1695 et 1743). Locke ne sépare pas l'instruction de l'éducation morale ni de l'éducation physique. Celle-ci a pour objet de faire du corps « un instrument docile, aussi apte que possible à exécuter les ordres de l'esprit »; les prescriptions relatives à l'intelligence et au caractère ont pour but de « faire des esprits droits, disposés en toute occasion à ne rien faire que de conforme à la dignité et à l'excellence d'une créature raisonnable ». En se maintenant à une grande hauteur morale, Locke n'oublie pas le point de vue utilitaire. Il veut que l'instruction commence par des leçons* de choses. Sans proscrire les études classiques ni les études supérieures, il demande que les enfants soient d'abord pourvus des connaissances les plus urgentes, et que l'enseignement soit approprié aux besoins de chacun. Rousseau a puisé beaucoup d'idées de l'Emile dans ce livre.

éducation (LA SCIENCE DE L'), par Alexander Bain (1879). Cet ouvrage est divisé en trois livres, qui traitent : le premier, des bases psychologiques de l'éducation; le deuxième, des méthodes; le troisième, de l'éducation moderne. Bain n'admet pas que ce qui concerne le développement physique et l'hygiène fasse partie de l'éducation. Il se prononce contre la discipline des réactions ou conséquences naturelles, préconisée par Rousseau et par Herbert Spencer. Il préconise un programme

éducation physique





médaille
de l'Éducation
surveillée

d'études qui va du simple au complexe, de l'empirique au rationnel, de l'esquisse au détail, du physique à l'intellectuel. Il est l'adversaire de l'étude des langues mortes. Il trace le plan d'un enseignement secondaire comprenant : 1° les sciences, qui doivent occuper la place de beaucoup la plus considérable ; 2° les humanités, c'est-à-dire, d'une part, l'histoire et la sociologie, d'autre part, un aperçu plus ou moins sommaire de la littérature de tous les peuples ; 3° des exercices de composition dans la langue maternelle, et l'étude approfondie de la littérature nationale.

éducation des filles (TRAITÉ DE L'), le premier ouvrage de Fénelon, imprimé en 1687. Il fut composé en 1681, à la prière du duc et de la duchesse de Beauvillier. A une époque où presque toutes les jeunes filles, même de la plus haute noblesse, étaient élevées dans les couvents, où l'on n'apprenait que la lecture, l'écriture, le calcul, le catéchisme, un peu d'histoire sainte, Fénelon propose d'élargir ce programme en y ajoutant quelques connaissances historiques, littéraires et artistiques.

Éducation du genre humain (*Die Erziehung des Menschengeschlechts*), ouvrage de Lessing (1780). L'œuvre repose sur l'idée que l'éducation est pour l'individu ce que la révélation est pour l'humanité. De même que l'éducation donne plus rapidement à l'homme ce qu'il pourrait acquérir à la longue, de même la révélation donne plus facilement à l'humanité ce que la raison livrée à elle-même mettrait trop de temps à acquérir. Dieu a proportionné cette révélation à chaque âge de l'humanité : l'âge juif représente l'enfance, l'époque chrétienne l'adolescence ; l'âge mûr de l'humanité sera celui où l'homme fera le bien pour le bien, non en vue de récompenses placées en dehors de lui, mais en vue des récompenses intérieures de sa conscience.

éducation intellectuelle, morale et physique (DE L') [*Education : Intellectual, Moral, Physical*], ouvrage d'Herbert Spencer (1861). Pour Spencer, l'éducation doit viser à obtenir le maximum d'utilité possible, d'abord en mettant l'homme en état de gagner sa vie, ensuite en développant chez lui les vertus domestiques et civiques, enfin en lui ouvrant le domaine de l'art. Quant à la culture morale, elle est fondée sur le principe des réactions naturelles ; il faut apprendre à détester ses fautes en raison des conséquences naturelles qu'elles entraînent.

Éducation nationale (MINISTÈRE DE L'). Si la Convention eut dès 1792 un comité d'instruction publique, destiné à étudier les questions d'enseignement, c'est Napoléon qui organisa l'administration centrale de l'instruction publique en fondant l'Université, dont le chef était le *grand maître*. Ce titre fut traditionnellement conservé par le ministre de l'Instruction publique, lorsque ce poste fut créé en 1824 : ce ministre avait en même temps la charge des affaires ecclésiastiques, et il la conserva jusqu'en 1828. Par la suite, les cultes et l'instruction publique furent tantôt associés, tantôt séparés. On a rattaché à l'instruction publique, en 1870, le service des beaux-arts, et, en 1920, celui de l'enseignement technique.

En 1932, le ministère de l'Instruction publique est devenu le ministère de l'*Éducation nationale* ; ce changement de dénomination correspond à un élargissement de ses attributions : les services de l'Éducation nationale non seulement pouvaient à l'organisation et à la gestion de tous les ordres de l'enseignement public, ainsi qu'au contrôle de l'enseignement libre, mais encore dirigent ou animent les œuvres parascolaires ou post-scolaires qui complètent la formation physique, morale, professionnelle de la jeunesse ; ils encouragent les activités qui développent la culture artistique et littéraire.

L'administration centrale, réorganisée en 1960, comprend, outre le cabinet du ministre et l'Inspection générale, la Direction générale de l'organisation et des programmes scolaires, qui regroupe trois directions (enseignement du premier degré, enseignement du second degré et enseignement technique), la Direction générale de l'enseignement post-scolaire, de la jeunesse et des sports, la Direction de l'enseignement supérieur, la Direction de la coopération avec la Communauté et l'étranger, la Direction de l'équipement scolaire, la

Direction des services médicaux et sociaux et la Direction des bibliothèques de France et de la lecture publique. Le Centre national de la Recherche scientifique lui est rattaché.

On a mis parfois à la tête de certains de ces services un haut-commissaire, un sous-secrétaire d'État ou un secrétaire d'État. Il existe au ministère des inspecteurs généraux, un Conseil supérieur de l'Éducation nationale et de nombreuses commissions consultatives pour assister le ministre.

La France est divisée en dix-sept circonscriptions universitaires, appelées *académies* ; chacune d'elles est administrée par un *recteur*, représentant du ministre. Chaque recteur a sous ses ordres des *inspecteurs d'académie*, chefs des services de l'éducation nationale dans chaque département.

éducation physique (INSTITUT D'). Fondé en 1928, il constitue à la fois un centre d'enseignement de l'éducation physique et de ses applications, et un centre d'études et de recherches scientifiques et esthétiques relatives à l'éducation physique. Le domaine de l'école, de plusieurs hectares (répartis dans et autour de Paris), comprend un stade, des douches et un gymnase moderne. Destiné, d'une part, aux médecins et étudiants, d'autre part aux membres de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, aux moniteurs des sociétés d'éducation physique, il comporte des cours et conférences théoriques et des exercices. L'institut a prévu un enseignement spécial en vue de la formation des médecins-inspecteurs des écoles.

éducation physique (ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES D'). de Joinville-le-Pont, pour jeunes gens ; de Châtenay-Malabry, pour jeunes filles. Elles ont remplacé, depuis 1945, l'Ecole normale d'éducation physique. Leur but est de former les professeurs d'éducation physique pour les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur. Le concours d'entrée est ouvert aux titulaires du baccalauréat. Les élèves de 1^{re} et de 2^e année sont boursiers. L'enseignement, d'une durée de trois ans, y est gratuit. Dans la plupart des académies, un centre régional d'éducation physique et sportive prépare les candidats au concours d'entrée des Ecoles normales supérieures d'éducation physique.

Éducation physique et des Sports (MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'). V. SPORTIF (*ordre du mérite*) et JEUNESSE (*médaille d'honneur de la*).

Éducation sentimentale (L'), roman de Gustave Flaubert (1869). Il raconte la vie de Frédéric Moreau, jeune provincial de Nogent devenu Parisien. De sa dix-neuvième à sa quarantième année, il a trois liaisons successives : avec M^{me} Arnoux, puis avec Rosanette, dite « la Maréchale » (type dessiné d'après M^{me} Sabatier, dite « la Présidente »), enfin avec M^{me} Dambréuse. Le premier de ces amours est l'amour pur et platonique, imaginé d'après un roman que Flaubert, à quinze ans, vécût à Trouville, et dont l'héroïne était M^{me} Schlésinger, femme d'un éditeur de musique connu. Le deuxième, qui est contemporain des événements de 1848 (auxquels Flaubert nous fait assister, dans des pages où le roman se fait social, politique), est l'amour sensuel ; un de ses épisodes a pour cadre la forêt de Fontainebleau et se hausse au ton d'une idylle en accord avec les forces végétales de la nature. Le troisième est l'amour-ambition, d'une sécheresse cynique ; et, à ce moment, il semble que l'auteur cesse de faire son propre portrait pour y substituer celui de son ami Maxime du Camp. Cette triple éducation sentimentale aboutit à un même sentiment de nullité, de vie manquée, d'inachèvement, atténué, à l'avant-dernier chapitre, par un retour de M^{me} Arnoux, marquée par l'âge et auprès de laquelle Frédéric n'ose plus qu'évoquer d'anciens souvenirs.

Bien avant 1869, Flaubert avait conçu cette œuvre, où il mettait toute son expérience de la vie sentimentale : après plusieurs ébauches, il avait écrit, en 1843-1845, un premier roman avorté, qui s'appelait déjà *l'Éducation sentimentale*, mais qui incarnait une double image de la vie en deux héros : Henri, ou l'amour comblé et le succès vulgaire ; Jules, ou l'échec se transfigurant en idéalisme et en rêve d'art. Du premier de ses personnages, il est resté un souvenir dans la seconde *Edu-*

cation sentimentale : Deslauriers, ami de Frédéric, mais qui ne comprendra jamais la qualité d'amour de son ami.

Éducation surveillée (MÉDAILLE DE L'), décoration française créée en 1945, pour les agents de l'éducation surveillée et de l'administration pénitentiaire, les médecins et les aumôniers. Ruban amaranthe à chevron vert.

ÉDUCATIONNISTE n. m. Nom donné parfois aux doctrines du XVIII^e s. qui accordaient une toute-puissance à l'éducation dans l'évolution humaine.

ÉDUCATIONNISTE n. et adj. Pédagogue. Partisan de l'éducationnisme.

ÉDUENS, en lat. *Aedui*, peuple gaulois, habitant la région correspondant à une partie du Nivernais et de la Bourgogne. Leur capitale était Bibracte, sur le mont Beuvray. Fidèles alliés des Romains, ils les abandonnèrent un instant pour se rallier à Vergétorix. Ils étaient gouvernés par un chef élu, appelé *vergobret*. Sous la domination romaine, leur pays fit partie de la Lyonnaise I^{re} et eut Autun pour capitale. En 48 apr. J.-C., ils reçurent de Claude le droit de cité.

ÉDULCORANT n. m. Corps capable de produire l'édulcoration d'un médicament.

ÉDULCORATION n. f. Pharm. Addition de sucre ou d'un sirop de sucre. || *Fig.* Ménagemement, adoucissement.

ÉDULCORER v. tr. (bas lat. *edulcorare* ; de *dulcis*, doux). Pharm. Adoucir par une addition de sucre, de miel ou de sirop un liquide insipide ou amer : *Edulcorer une tisane. Ils m'apprenaient aussi comme on edulcore une absinthe* (A. Daudet). || *Fig.* Atténuer : *Edulcorer une triste nouvelle.*

ÉDUQUÉ, E adj. Formé aux usages, aux bonnes manières : *Femme mal éduquée.*

ÉDUIQUER v. tr. (lat. *educare*). Former par l'éducation ; inculquer des principes à : *Eduquer des enfants.* || Former, en général : *L'action seule vous éduque ; on ne l'apprend qu'en agissant ; un premier acte vous engage* (Gide).

EDVIGE ou **EDWIGE**. V. OGIVE.

EDWARDES (sir Herbert Benjamin), officier britannique (Frodesley, Shropshire, 1820 - Londres 1868). Il passa une grande partie de sa vie dans le nord-ouest de l'Inde, qu'il maintint calme pendant la révolte des Cipayes (1857). Il fit preuve d'un grand talent tant comme administrateur que comme soldat.

EDWARDS (Richard), poète et auteur dramatique anglais (dans le Somersetshire v. 1524 - Londres 1566). Il devint, sous Elisabeth, gentilhomme de la chapelle de la reine. On cite, parmi ses pièces : *Palamon et Arcite* (1566), et *Damon et Pythias* (1567), la première tragi-comédie anglaise sur un sujet classique ; parmi ses poèmes : *Amantium irae* (« Querelles d'amoureux »), et le *Paradis de délicates fantaisies* (*Paradise of Dainty Devices*) (1575).

EDWARDS (George), naturaliste anglais (Stratford, Essex, 1693 - Plaistow, Essex, 1773). Il étudia les mœurs des animaux (surtout des oiseaux), réunit des collections précieuses, devint bibliothécaire du Collège des médecins à Londres, membre de la Société royale. Ses dessins et ses peintures représentant des animaux étaient très recherchés.

EDWARDS (Jonathan), philosophe et théologien américain (East Windsor, Connecticut, 1703 - Princeton 1758). Idéologue dès sa jeunesse, il fut pasteur à Northampton (Massachusetts) de 1727 à 1750, devint missionnaire auprès des Indiens, et mourut président du collège de New Jersey à Princeton. Il a composé, entre autres ouvrages, un *Traité sur les affections religieuses* (1746).

EDWARDS (Bryan), homme politique et historien anglais (Westbury, Wiltshire, 1743 - Southampton 1800). Grand propriétaire et puissant partisan de l'esclavage qu'il défendit à l'Assemblée coloniale de Jamaïque, il a écrit une *Histoire des colonies britanniques aux Indes occidentales* (1793).

EDWARDS (William Frédéric), physiologiste (Jamaïque 1777 - Versailles 1842). Né de parents anglais, il s'établit à Paris en 1808 et se consacra aux études scientifiques. Fondateur de la Société d'ethnographie, il a publié : *De l'influence des agents physiques*

la vie (1824) et *Lettre à M. Amédée Thierry sur les caractères physiologiques des races humaines considérés dans leurs rapports avec l'histoire* (1829).

OWARDS BELLO (Joaquín), romancier chilien (Valparaíso 1888). Il a peint dans *Roto* (1920) les bas-fonds chiliens avec un réalisme plein de couleur et d'apreté; dans *Chilien à Madrid* (*El Chileno en Madrid*) (1928), les milieux cosmopolites. Le meilleur de ses romans est *Valparaíso, ville du vent alparaíso, la ciudad del viento* (1931), pris plus tard sous le titre de *En el viento tendral* (1943) : c'est une peinture réaliste de la Valparaíso des spéculateurs et des autres quartiers. Il a publié encore : *la Mort Vanderbilt* (1922), *Tacna y Arica* (1926), *Étoiles à Paris* (1933).

OWARDSITE n. f. Minér. Phosphate naturel monoclinique de cérium, de lanthane et de thorium. (Variété de monazite.)

OWIGE (sainte). V. HEDWIGE.

OWIN (saint), roi de Northumbrie (585-642). Heathfield, près de Doncaster, 633). Il aîné trois ans à la mort de son père, Eila, roi de Deira, et fut chassé de son royaume par Æthelfrith, prince de Bernicie. Il se réfugia auprès du roi de Mercie, qui lui accorda la main de sa fille. Edwin reconquit son royaume (625). Converti par Paulinus, évêque d'York (627), il favorisa la mission chrétienne. Il eut une réaction païenne, conduite par Penda, roi de Mercie. Edwin fut battu et tué à Heathfield. — Fête le 10 octobre.

EDY-LEGRAND (Édouard LEGRAND, dit), peintre et illustrateur français (Bordeaux 1893). Il a illustré plus d'une centaine de livres : *Macao*, *Cosmographie* (1920), *Histoires et couvertures des grands navigateurs français* (1922), la série des *Tartarin* (1927), *Siegfried le Limousin* (1928), *le Cantique des Cantiques* (1930), la *Divine Comédie* (1937), les *tragédies de Shakespeare* (1939), *l'Apocalypse* (1942), *Don Quichotte* (1946), la *Bible* (1938-1950), les romans d'André Malraux (1951), *les Fleurs du mal* (1952). Il est représenté au musée national d'Art moderne.

EDZARD (Dietz), peintre allemand (Brême 1893). Élève de Max Beckman, ses premières œuvres expriment le mysticisme et le désespoir; il illustre d'eaux-fortes Doszdevski, voyage en Courlande, en Lituanie, en Suisse; en 1927, il s'inspire de Manet et des impressionnistes français, se fixe à Paris, change de ton et de sujets : représentations érotiques d'un monde mi-réel, mi-révé, dans une atmosphère de luminosité sereine (musée de Grenoble).

EDZARD (Gerbrandt). V. VAN DEN EDZARD (Gerbrandt).

EDEN (Frederik van). V. VAN EEDEN.

E. G., sigle de ÉLECTRO-ENCÉPHALOGRAMME.

EDKHOUD (Georges), écrivain belge d'expression française (Anvers 1854 - Bruxelles 1927). Sa production poétique, peu abondante, est totalement effacée par ses romans et ses nouvelles, œuvres d'un réalisme âpre et fougueux, trop souvent gâtées par l'effacement ou l'incorrection du style; il est le maître coloré des paysans campinois, des gaudes, des réfractaires, dans : *Kees Doo* (1883), *Kermesses* (1885), *Nouvelles Kermesses* (1887), *la Nouvelle Carthage* (1888), roman-pamphlet sur la « thalassocratie » d'Anvers, *les Fusillés de Malines* (1891), *le cycle patibulaire* (1895), *Mes communions* (1897), *Escal Vigor* (1899), roman esthétique et passionnel qui lui valut un procès. Au début de sa carrière littéraire, une dissidence avec la trop parnassienne Jeune Belgique avait amené à fonder le *Coq rouge* (1895). Acad. royale langue et littér. fr., 1920.]

EKLÖ, v. de Belgique, ch.-l. d'arrond. de Flandre-Orientale, au N.-O. de Gand; 970 hab. Industries alimentaires, textiles chimiques. Pépinières. — *L'arrond. Eeklo* a 80 781 hab.

ENENS (Alexis Michel), général et écrivain belge (Bruxelles 1805 - id. 1883). Député en 1847, puis lieutenant général, il a écrit les *conspirations militaires de 1831* (1875), qui valurent un procès qu'il gagna.

EERNEGEM, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. d'Ostende), au S.-E. d'Ostende; 5 845 hab. Marché agricole. Pépinières. Élevage de bovins.

EËTA ou **EËTÈS**. Myth. V. AÏÉTÈS.

EËTION ou **ËËTION**. Myth. gr. Roi de Thèbes, en Mysie, il fut le père d'Andromaque. Lors de la prise de sa ville par les Achéens, il fut tué avec ses sept fils. Mais Achille, en témoignage de son courage, l'enterra avec ses armes et rendit la liberté à sa femme.

ÉFATÉ (ÎLE). V. VATÉ.

ÉFAUFILER v. tr. Tirer les fils d'un tissu.

EFENDI [fē] n. m. (mot turc dérivé du gr. *efentis* [gr. anc. *anthenēs*], signif. « seigneur », « maître », d'où *efendim*, « monseigneur », « madame »). Titre qui se plaçait après le nom propre, et était donné aux savants, dignitaires religieux, magistrats et gens instruits, par opposition à *agha* (agha) et *bey*, qui s'appliquaient aux militaires.

EFFACABLE adj. Qui peut être effacé : *Le crayon est facilement effaçable.*

EFFACAGE n. m. Technol. Travail qui consiste à effacer.

EFFACÉ, E adj. Humble, sans considération, sans éclat : *Vivre obscur et effacé.*

— Chorégr. *Position effacée*, position du danseur lorsque, de la position de face, il vire sa jambe et son corps d'un demi-cercle environ, mais en ouvrant les jambes au lieu de les croiser. (Il se présente ainsi de biais par rapport au public, et la jambe qui travaille est étendue soit en avant, soit en arrière.)

EFFACEMENT n. m. Action d'effacer; suppression par des ratures; résultat de cette action : *L'effacement d'un mot répété.* — Fig. Action de s'effacer, de se mettre à l'écart; état de ce qui est effacé : *Les qualités qui nous charmaient chez M^{me} de Villeparisis, le tact, la finesse, la discrétion, l'effacement de soi-même* (Proust). || Suppression, destruction : *L'effacement du péché par l'absolution.*

— Electroacoust. *Effacement d'un enregistrement magnétique*, action par laquelle le support matériel d'un enregistrement magnétique est débarrassé de toute trace perceptible d'enregistrement; ce qui permet sa réutilisation ultérieure éventuelle : *L'effacement d'un enregistrement magnétique est réalisé par une tête* magnétique d'effacement.*

— Obstétr. *Effacement du col utérin*, modification du col, qui perd sa longueur. (L'effacement du col précède la dilatation chez la primipare.)

EFFACER v. tr. (de face). [Se conj. comme placer.] Faire disparaître en frottant, en gratant, etc. : *Effacer des traces de crayon, de l'encre, des caractères.* || Rayer, supprimer par des ratures (vieilli) : *Je relis ces lignes que je viens d'effacer, et je serais presque tenté de les effacer* (Hugo). || Par anal. Ne pas laisser paraître, dérober aux regards : *Effacer les épaules, le corps.* || Fig. Faire disparaître, détruire ou affaiblir : *On m'a souvent conté ces détails; leur tristesse ne s'est jamais effacée de ma mémoire* (Chateaubriand). *Cet enfant que la vie effaçait de son livre* (Hugo). || Faire oublier : *L'ennui n'avilit ni ne dégrade, mais il efface, il détruit* (Sand). || Faire pardonner, racheter : *Effacer les vices de sa jeunesse par les vertus de son âge mûr.* || Eclipser, surpasser : *Niagara efface tout* (Chateaubriand).

— Ch. de f. *Signal effacé*, signal de chemin de fer présentant l'indication « voie libre ».

— SYN. : annuler, barrer, biffer, censurer, raturer, supprimer.

— *S'effacer* v. pr. Se tenir à l'écart, de côté (au pr. et au fig.) : *Elle s'efface pour nous laisser passer* (Colette). || Fig. Devenir indistinct, s'obscurcir, s'évanouir : *L'intervalle des jours écoulés s'effaçait de ma mémoire* (Flaubert).

EFFACEUR, EUSE n. Personne qui efface.

EFFACURE n. f. Action d'effacer; ce qui est effacé : *Effacure incomplète. Page pleine d'effacures.*

EFFANER v. tr. Couper les fanes ou les feuilles superflues : *N'effanons les blés que lorsque leur végétation est excessive.*

EFFARADE n. f. Trouble, agitation d'une personne effarée (vieilli) : *Au milieu de l'effarade des maîtres du logis* (Chateaubriand).

EFFARANT, E adj. Qui effare : *Elle était déjà de taille à supporter les plus effarantes des calamités* (Huysmans).

EFFARÉ, E adj. Troublé, effrayé : *Pâle, effaré, n'osant regarder en arrière* (Hugo). — Hérald. Syn. de CABRÉ (en parlant du cheval).

EFFAREMENT n. m. Etat d'une personne effarée : *Avec l'effarement d'entrer au paradis* (Hugo). || Fig. Grand trouble moral : *Dans l'effarement de ma conscience, je m'imaginai que ma honte n'était déjà plus un mystère* (J. Sandeau).

EFFARER v. tr. (ancienn. *efférer*; du lat. *ferus*, fier). Troubler au point que l'égarement se manifeste par un air hagard et inquiet : *Seule, elle ne fut point sortie; le bruit de la rue l'effarait* (R. Rolland). — SYN. : affoler, ahurir, stupéfier.

EFFAROUCANT, E adj. Qui effarouche; qui est de nature à effaroucher.

EFFAROUCHEMENT n. m. Action d'effaroucher; état de celui qui est effarouché.

EFFAROUCHER v. tr. (de farouche). Effrayer, faire fuir : *Ces pêcheurs de truite qui, par crainte d'effaroucher leur proie, jettent l'appât très loin...* (Gide). || — Fig. Mettre en crainte, en défiance : *Pour ne pas effaroucher la malade, elles ont quitté leurs sabots en entrant* (J. Renard). || Intimider jusqu'à la peur : *Effaroucher un candidat.* || Choquer, blesser : *Portes mal rechamées, qui effarouchent l'œil par des tons criards* (Balzac). — Arg. Voler : *Effaroucher un portefeuille.*

EFFARVATTE n. f. Nom usuel d'une fauvette aquatique (*Acrocephalus scirpaceus*), rousse en dessus, blanchâtre dessous, commune en France en été dans les roseaux. (Famille des sylviidés.)

EFFECTIF, IVE adj. (lat. didact. *effectivus*). Qui se traduit par des actes; qui produit l'effet attendu : *Apporter une aide effective.* || Qui est réel, positif : *M^{me} Vaucher qui avait alors quarante-huit ans effectifs et n'en acceptait que trente-neuf* (Balzac). — Linguist. *Aspect effectif*, syn. de ASPECT PERFECTIF. || *Verbe effectif*, celui dont le complément d'objet exprime le résultat de l'action (comme dans *creuser une fosse*).

— Théol. *Amour effectif*, amour de Dieu qui se traduit par des actes, par opposition à *l'amour affectif*, qui se borne aux sentiments. || *Grâce effective*, celle qui se traduit par des actes.

◆ N. m. Nombre réel d'individus constituant un groupe : *L'effectif d'une classe.*

— Mil. Nombre de militaires de tout grade entrant dans la composition d'une armée ou d'une fraction constituée quelconque de cette armée : *L'effectif d'un régiment d'infanterie, d'une batterie.* (On dit : *L'effectif en chevaux*, mais plutôt la *dotation en véhicules* ou en *matériel*.) || *Tableau d'effectifs*, celui qui donne la composition exacte d'une unité militaire, avec la liste des emplois tenus et les grades correspondants. || *Effectifs budgétaires*, ceux qui sont déterminés pour chaque grade, tant pour les militaires de carrière que pour les appelés du contingent, par la loi des cadres et effectifs ou par la loi annuelle des finances. (Les effectifs budgétaires fixent ainsi les sommes d'argent allouées par le budget à l'administration militaire pour entretenir les militaires présents sous les drapeaux.) || *Effectifs réalisés*, ceux des hommes effectivement présents sous les drapeaux à une date donnée. || *Revue d'effectifs*, revue passée par un fonctionnaire de l'intendance, pour constater la concordance des effectifs réalisés avec ceux du tableau d'effectifs de l'unité. (V. REVUE, MONTRE.)

— Statist. Nombre d'éléments d'une population ou d'une série statistique.

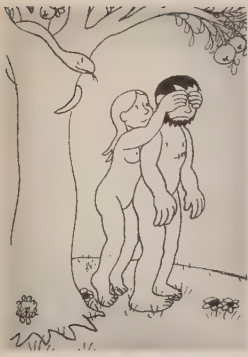
— ENCYCL. Hist. mil. *L'effectif* donne la mesure de la puissance d'une armée, à la condition qu'il soit réel et non apparent. En France, ce n'est qu'à partir de la création de l'armée permanente, sous Charles VII, que l'on trouve quelques données un peu précises sur les effectifs et la façon de les contrôler. On avait recours à cet effet aux montres ou revues : les commissaires du roi



EDY-LEGRAND
illustration pour
« le Cantique
des Cantiques »
(éd. Orion)



EDZARD
« Le Mur noir »
musée de Grenoble



« Qui est-ce ? »
dessin de Jean EFFEL
« la Vie naïve
d'Adam et Ève »

devaient passer à l'improviste la revue de chaque compagnie entretenue par son capitaine, lequel cherchait parfois à les tromper au moyen de passe-volants*.

Si les effectifs des unités sur le pied de paix sont fixés par la loi des cadres et effectifs (en général remaniée après chaque grande guerre), ceux de guerre ressortissent à des tableaux secrets. L'importance des effectifs mis en œuvre a constitué, jusqu'en 1914, un élément indispensable à l'efficacité des armées modernes, dont chaque nation cherchait par tous les moyens à accroître le nombre (Napoléon affirmait que la victoire appartenait aux gros bataillons). L'emploi massif de matériels de plus en plus nombreux et coûteux a diminué la valeur attribuée aux gros effectifs et a contraint les gouvernements à maintenir à l'intérieur, en temps de guerre, une main-d'œuvre indispensable aux fabrications d'armement. Il résulte de cette évolution, encore accentuée par la Seconde Guerre mondiale, que les forces combattantes ne représentent plus aujourd'hui qu'une minorité sans cesse décroissante de la nation mobilisée (pour un avion de combat équipé de deux à quatre hommes, il faut compter 80 militaires pour l'entretenir sur sa base et des centaines d'ouvriers pour en assurer la maintenance dans les usines). Le volume des effectifs mobilisables est ainsi devenu étroitement tributaire des crédits disponibles pour les équiper.

EFFECTIVEMENT adv. Réellement : [...] à quoi voyons-nous que nous nous intéressons effectivement dans les autres, si ce n'est à ce qu'ils ont de commun avec nous ? (Brunetière). || S'emploie pour confirmer une affirmation, et notamment au commencement d'une phrase ou d'une proposition avec le sens de « en effet » : Il avait promis de m'écrire, et effectivement j'ai reçu une lettre de lui.

EFFECTUER v. tr. (lat. médiéval *effectuare*; de *effectus*, effet). Mettre à exécution, réaliser, accomplir : Effectuer un paiement, des réformes, une opération, le passage d'une rivière.

— SYN. : accomplir, exécuter.

EFFEL (François LEJEUNE, dit Jean), dessinateur français (Paris 1908). Il s'est fait apprécier dès 1934 par ses caricatures d'un humour poétique, où abondent oiseaux, fleurs, angelots. Outre quelques recueils satiriques, comme le *Colonel de La Rocque* (1936), *Jours sans alibis* (1945), il a publié des albums inspirés par sa mythologie familière : le *Petit Ange*, la *Vie naïve d'Adam et Eve*, le *Diable et son train*, la *Création du monde*, illustré des *Fables de La Fontaine*, exécuté un grand nombre de dessins publicitaires et de caricatures politiques.

EFFÉMINATION n. f. Action d'efféminer; état d'une personne efféminée : Ces petits signes d'effémination corrigent en lui la ressemblance trop marquée avec son père (Bourget).

EFFÉMINÉ, **E** adj. Qui tient de la femme, des personnes délicates, amollies : Cœur efféminé. *Habitudes efféminées*. Essayant sur le luth des chants efféminés (C. Delavigne).

EFFÉMINEMENT n. m. Caractère de ce qui est efféminé : Le roi, souple, fin, le cou nu, les vêtements flottants, toute sa mollesse visible à l'efféminement des mains tombantes (A. Daudet).

EFFÉMINER v. tr. (lat. *effeminare*; du lat. *femina*, femme). Rendre faible et délicat comme une femme : Le luxe effémine une nation. || Fig. Amollir, diminuer : L'oisiveté effémine le courage.

EFFEN (VAN). V. VAN EFFEN.

EFFÉRENT, **E** adj. *Vaisseaux efférents*, vaisseaux qui sortent d'un organe, par opposition aux *vaisseaux afférents*, qui arrivent à cet organe. (L'expression de « vaisseaux efférents » désigne tout particulièrement les cordons lymphatiques qui sortent des ganglions lymphatiques pour se porter vers le canal thoracique.)

— Chirurg. *Anse efférente*, portion du tube digestif (anse intestinale) qui part d'une anastomose chirurgicale, par opposition à l'anse afférente, qui y arrive.

EFFERVESCENCE n. f. (du lat. *effervesce*, entrer en ébullition). Chim. Bouillonne-

ment tumultueux, produit par le dégagement rapide d'un gaz traversant un liquide sous forme de bulles qui viennent crever à la surface : Les carbonates font effervescence avec les acides. || Fig. Agitation vive, mais passagère : Effervescence populaire. Cette raillerie arrêta l'effervescence de Modeste et de nouveau le silence régna (Balzac).

EFFERVESCENT, **E** adj. (lat. *effervesco*; de *effervesce*, bouillir). Qui bouillonne par suite du dégagement d'un gaz : Matières effervescentes. Liquides effervescents. || Fig. Ardent, bouillonnant : Jeunesse, foule effervescente. Passions effervescents.

— SYN. : agité, ardent, bouillant, bouillonnant, brûlant, enflammé, passionné.

EFFET n. m. (lat. *effectus*; de *efficere*, accomplir). Résultat d'une cause, acte d'un agent : Ils ont vu les effets, ils craignent les causes (Alain). L'effet d'un remords. L'effet des eaux. Ma démons [...] attendit l'effet du temps pour renouveler ses apparitions (Chateaubriand). [V. part. encycl., Log.] || Impression produite sur quelqu'un : Cette suite de grandes arches qui font un si bel effet dans la perspective (Chateaubriand). || Action de frapper les yeux, de susciter l'admiration, la surprise : Viser à l'effet. Sacrifier tout à l'effet. || Faire l'effet de, donner l'impression de, se présenter sous l'aspect de : Racine, sans cesse loué par mes parents, me faisait l'effet d'un plat hypocrite (Stendhal).

— LOC. DIV. Pour cet effet, à cet effet, dans cette intention. || A quel effet?, à quelle intention? || A l'effet de, pour l'accomplissement de, afin de.

— LANGUE CLASS. Exécution, réalisation : La foi que j'ai reçue aspire à son effet (Corneille).

— AÉRON. *Effet de parois*, modification de l'écoulement aérodynamique apportée dans une soufflerie par la présence des parois : C'est de l'effet de parois que proviennent les différences observées entre les mesures aérodynamiques effectuées dans les souffleries et celles qui sont réalisées dans l'atmosphère. || *Effet de sol*, augmentation de l'efficacité de la sustentation d'une voilure ou du rotor d'un hélicoptère, à proximité immédiate du sol. (Du fait de l'interaction entre la voilure ou les pales du rotor et le sol, la portance est plus grande qu'en vol en altitude, et l'effet de sol joue en outre un rôle de freinage à l'atterrissage.)

— BANQ. et Bours., Comptab. et Dr. comm. *Effet de commerce*, nom générique de tout titre à ordre, transmissible par voie d'endossement, et constatant l'obligation de payer une somme d'argent à une époque donnée. (On comprend sous cette dénomination générale : la lettre* de change ou traite, le billet* à ordre, le chèque* et le warrant*. Toutefois, le chèque et le billet à ordre peuvent servir à constater une obligation civile. Le chèque est essentiellement un instrument de paiement; les autres effets sont avant tout des instruments de crédit. Dans le langage du commerce de banque, les effets de commerce sont généralement appelés « papiers de commerce ».) [V. part. encycl., Comptab.] || *Effet de complaisance*, effet de commerce mis en circulation sans qu'aucune affaire réelle ait été conclue avec le tiré, en vue de permettre au tireur d'obtenir des fonds au moyen de l'escompte. (On désigne ces effets familièrement sous le nom de CAVALERIE.) || *Effet bancable*, v. BANCABLE. || *Effet déplacé*, effet de commerce qui ne remplit pas les conditions pour être escompté par la Banque de France.

— BIOL. *Effet de groupe*, influence exercée sur les animaux qui composent le groupe, lorsqu'un nombre petit ou moyen d'individus se trouvent réunis sans atteindre le surpeuplement. (V. part. encycl.)

— CYBERN. V. part. encycl.

— DR. CIV. et Procéd. *Effet déclaratif*, conséquence d'un acte déclaratif : *Effet déclaratif du partage*. || *Effet dévoluitif*, conséquence de l'attribution d'une succession ou d'une tutelle; conséquence de l'appel d'un jugement, qui consiste à conférer au tribunal du second degré la connaissance d'un litige ou de certains aspects d'un litige soumis précédemment à un tribunal du premier degré. || *Effet rétroactif*, conséquence d'un acte rétroactif : Aucune loi pénale ne peut avoir d'effet rétroactif. || *Effet suspensif*, ajourne-

ment provisoire de l'exécution d'une décision de justice lorsqu'il y a appel ou opposition : En matière administrative, l'appel n'a pas d'effet suspensif. (En matière civile, le pourvoi en cassation et la requête civile n'ont pas d'effet suspensif, à moins que le législateur n'en ait décidé autrement, comme il l'a fait notamment pour le divorce.)

— ECON. POLIT. *Effet de revenu*, de substitution, v. DEMANDE.

— ELECTROACOUST. *Effet Doppler-Fizeau*, v. DOPPLER-FIZEAU (effet). || *Effet électrophonique*, effet acoustique engendré par le passage d'un courant de fréquence audible et d'intensité convenable au travers du corps d'un observateur. || *Effet d'empreinte magnétique* ou *effet d'écho*, apparition d'un signal parasite créé sur chaque spire d'une bande magnétique enroulée par les signaux enregistrés sur les spires voisines. || *Effet de masque*, diminution de la sensation due à un son ou à un bruit donné (dénommé son ou bruit masqué) résultant de la présence soit d'un son, soit d'un bruit différent (dénommé son ou bruit masquant). [Il est ipsilatéral ou contralatéral suivant qu'il est obtenu par action du signal masquant soit sur l'oreille percevant le signal masqué, soit sur l'oreille opposée.]

— ELECTRON. *Effet Hall*, déviation que, sous l'action d'un champ magnétique, subit la trajectoire d'un courant électrique circulant dans un semi-conducteur : L'effet Hall permet notamment de mesurer l'intensité d'un champ magnétique. || *Effet microphonique*, modulation indésirable d'un ou de plusieurs courants d'électrode, qui résulte de vibrations mécaniques d'un ou de plusieurs éléments du tube. || *Effet photo-émissif*, émission d'électrons par la matière sous l'influence d'un rayonnement électromagnétique. (L'effet photo-émissif a été découvert incidemment par Hertz, en 1887, comme conséquence de l'action des radiations ultraviolettes d'une étincelle électrique sur une surface métallique.) || *Effet photovoltaïque*, effet photo-électrique qui se manifeste par l'apparition d'une force électromotrice au contact d'une électrode et d'un électrolyte ou entre un métal et un semi-conducteur. || *Effet Schottky*, accroissement du courant de saturation d'un tube électronique sous l'action de champs élevés. || *Effet de scintillation*, variation aléatoire du courant de sortie dans un tube à cathode à oxydes. (Son intensité varie en raison inverse de la fréquence.) || *Effet thermique*, fluctuation de la tension aux bornes d'un conducteur, due à l'agitation thermique des électrons.

— JEUX et Sports. Au billard, mouvement de billes qui paraît contredire les lois ordinaires de la mécanique. (V. part. encycl.)

— MANÈGE. Mouvement de la main du cavalier dont l'action varie suivant la direction dans laquelle il s'exerce. (Les manuels d'équitation distinguent généralement cinq effets de rênes principaux : pour la rêne droite, effet d'ouverture, dirigé en avant et à droite; effet contraire ou d'appui, en avant et à gauche; effet direct d'opposition, en arrière et à droite; effet contraire d'opposition, en arrière et à gauche, en avant ou en arrière du garrot.) || *Effet d'ensemble*, action simultanée des deux mains et des deux jambes, par laquelle un cavalier peut mettre son cheval dans la soumission.

— MAR. *Effet de coup de ballast*, fatigue supportée par l'avant d'un navire qui, faisant route debout à la lame par gros temps, tangue durement, et, après avoir levé haut son étrave, retombe de tout son poids dans le creux de la lame, ce qui produit un choc très dur secouant tout l'avant. || *Effet de déliaison transversale*, effort de déformation de la section transversale du navire, provoqué d'une part par le mouvement des vagues et le roulis (qui tendent à incliner le navire) et, d'autre part, par la stabilité propre du navire (qui tend à le redresser). || *Effet de souffle*, mouvement vibratoire des membrures et du bordé de l'avant, provoqué par les différences de pression de l'eau contre la coque, quand le navire passe alternativement sur les crêtes et dans les creux des lames.

— MÉCAN. Puissance transmise par une force, par une machine : *Effet utile*. (Syn. RENDEMENT.) || *Machine à double effet*, machine dans laquelle la vapeur exerce son action successivement sur chacune des faces

piston. || *Machine à simple effet*, machine à laquelle la vapeur du générateur n'agit sur une seule face du piston.

Physiq. Terme désignant certains phénomènes accompagnés d'émission de chaleur, lumière, d'électrons, etc. || *Effet Compton*, engagement de longueur d'onde éprouvé par radiation de haute fréquence dans certaines conditions de diffusion. (V. COMPTON (H. H.)). || *Effet corona ou de coune*, v. COURONNE. || *Effet Edison*, émission d'électrons par un filament chauffé dans le tube à cathode chaude. (Ce phénomène, découvert par Edison en 1884, est le point de départ des tubes à cathode chaude.) [V. LAMPE.]

|| *Effet Joule*, échauffement qui se produit pendant le passage d'un courant électrique dans un conducteur homogène. (La quantité de chaleur dégagée est proportionnelle à la résistance électrique du conducteur et au carré de l'intensité du courant.) || *Effet Kel-*

ou effet pelliculaire, ou *effet de peau*, répartition inégale des courants alternatifs dans une fréquence dans les conducteurs massifs, avec augmentation de la densité de courant vers la surface. || *Effet Kerr*, phénomène de double réfraction provoqué par un champ électrique dans certains milieux diélectriques transparents. || *Effet Peltier*, dégagement ou absorption de chaleur qui se manifeste dans un circuit hétérogène (jonction de métaux de nature différente) parcouru par un courant électrique. || *Effet photo-électrique*, phénomène d'interaction entre le rayonnement et la matière, et caractérisé par l'absorption des photons et la libération sélective d'électrons. || *Effet Seebeck*, production d'une force électromotrice due à la différence des températures aux jonctions de métaux différents faisant partie d'un même circuit. || *Effet Thomson*, dégagement ou absorption de chaleur au passage du courant dans les parties d'un conducteur homogène qui se trouvent à des températures différentes. || *Effet thermo-électronique*, émission électronique résultant de l'agitation thermique. || *Effet Tyndall*, v. TYNDALL (effet).

Pyrotechn. *Poudre à double effet*, appellation donnée par Turpin à une matière explosive que l'on peut à volonté faire exploser ou faire déflagrer.

Radiotechn. *Effet Larsen*, oscillation spontanée qui prend naissance lorsque la sortie d'un système électro-acoustique réagit sur son entrée. (Si les sons émis par un haut-parleur atteignent le microphone qui lui est relié, par l'intermédiaire d'un amplificateur, on peut se produire un « accrochage » qui se manifeste par un véritable hurlement d'intensité croissante.)

Technol. En sucrerie, chacune des opérations successives de concentration d'un jus de sucre produite dans chaque *effet* se constatant dans l'effet suivant et lui fournissant la chaleur de vaporisation : *Les appareils à triple effet* (double, triple, etc.) permettent de réduire considérablement la consommation de vapeur.

Text. Élément dominant (chaîne ou maillon), dans une armure de tissu : *Un satin à effet de chaîne*.

Théâtre. Caractère particulier donné à un rôle. || *Faire un effet*, ajouter au texte un mot, un geste, une mimique qui portent sur le public.

Effets n. m. pl. Vêtements, pièces de l'habillement : *Et d'ailleurs tous mes effets sont dans l'énorme portemanteau, et peut-être la plus grande partie de mon argent est dans les effets*. || *Fam. Faire des effets de*, faire affecter, tirer vanité de : *Faire des effets de science, d'érudition, de main, de jambe*.

Attitude affectée et ostentatoire : *Ménages d'effets*. *Mon beau-fils, expert en l'art de graduer ses effets, exhibe petit à petit une multitude de cravates, de casquettes plates à grande éponge* (Colette).

Dr. Ensemble des biens compris dans une succession à partager. || *Effets mobiliers*, biens meubles.

Econ. fin. *Effets publics*, titres ou valeurs émises par les gouvernements, tels que rentes, obligations du Trésor, etc., négociables sans garantie de la part du cédant qui substitue son crédit à celui des gouvernements dans ses droits.

En effet loc. adv. Car : *Il ne mérite aucune récompense ; en effet il n'a pas travaillé*.

LANGUE CLASS. En effet, en réalité : *Il ne fut longtemps de nom, mais en effet capitaine* (Racine).

— ENCYCL. Log. Tandis que la cause est ce qui produit, l'effet est ce qui est produit. Deux conceptions principales ont été en conflit dans l'histoire de la philosophie. D'après l'une, l'action causale était une sorte d'influx, comme un transport de force et de mouvement : l'effet était le résultat de cette action ; on considérait l'effet comme préexistant et renfermé dans la cause, proportionné à elle, et jamais plus grand. C'était la théorie analytique de la causalité. La critique de cette conception, commencée surtout par Malebranche et par Leibniz, continuée par Hume, fut reprise par Stuart Mill. D'où la conception synthétique, formulée ainsi par ce philosophe : « La cause est la série des conditions, l'ensemble des antécédents sans lesquels un phénomène ne se produirait pas ; le conséquent invariable s'appelle l'effet. » Il n'y a aucune inclusion de l'effet dans la cause : les deux termes sont connexes, mais radicalement hétérogènes, et leur consécution seule définit le rapport causal. Toutefois, là encore, l'emploi même du mot *effet* supposait une certaine prise de position à propos du problème de la causalité, à savoir qu'il n'y a pas de phénomène sans cause. Mais la liaison entre cause et effet restait à définir.

D'où une critique de la notion de causalité. Chez Hume, la causalité se réduit à une simple idée, née de la connexion constante de deux phénomènes, désormais associés dans notre esprit comme si leur lien était nécessaire. Chez Kant, la causalité est une simple succession spatio-temporelle soumise à une règle. Pour Auguste Comte, il n'y a pas lieu de rechercher des causes ni des effets, mais seulement des lois, rapports entre des phénomènes ; quant aux causes, elles sont inaccessibles à notre connaissance, toujours relative (positivisme, relativisme, agnosticisme). De nos jours, les notions de cause* et d'effet resurgissent, mais douées cette fois du sens précis que leur donnent la science, la mesure, la statistique et le déterminisme*.

— Biol. *Effet de groupe*. De nombreux animaux présentent des effets de groupe. Un bon exemple est donné par le criquet migrateur *Locusta migratoria*. A la phase solitaire ou sédentaire (phase *danica*), il a des ailes et des élytres plus courts, une musculature moins importante qu'à la phase grégaire ou migratrice. Lorsque la population de *locusta* devient dense, les larves changent ; les ailes s'allongent, un dessin noir et orange apparaît. Des chenilles de bombyx cul-brun, quand elles sont groupées, présentent une augmentation de poids au moins deux fois plus grande que les individus isolés.

— Compt. En comptabilité, on distingue les effets à recevoir, ou en portefeuille, et les effets à payer. Le compte « effets à recevoir » figure à l'actif du bilan parmi les valeurs réalisables et reçoit à son débit tous les effets créés par l'entreprise pour mobiliser ses créances sur les clients. Au moment de la sortie des effets, soit pour être encaissés à leur échéance, soit pour être remis à l'escompte à une banque, le compte est crédité de la valeur des sorties. Le compte « effets à payer », qui figure au passif du bilan parmi les dettes à court terme, est crédité de tous les effets créés par les fournisseurs de l'entreprise et souvent acceptés par elle. Pour suivre d'une manière rationnelle les engagements contractés par l'entreprise, le compte « effets à payer » peut être subdivisé par échéance et par banque domiciliaire. (→ Biblio.)

— Cybern. Classiquement, on distinguait deux manières d'étudier les choses, selon qu'on les considérait en elles-mêmes ou par rapport à ce qu'elles peuvent faire : le premier point de vue était l'étude des phénomènes, et le second amène à l'étude des effets. Or, les techniques modernes ont conduit à préciser ces notions et en même temps à élargir considérablement la notion d'effet.

Tout d'abord, la relation cause-effet a été distinguée des classiques relations mathématiques ou physiques par le principe fondamental d'une non-réciprocité, principe dont l'image nous est fournie aujourd'hui essentiellement par les dispositifs d'asservissement : grâce à ceux-ci, un système A peut agir sur un système B, sans que B puisse en retour commander A. D'autre part, on peut se demander si l'effet ne serait pas la seule réalité, puisque, de toute manière, nous ne prenons jamais connaissance d'un être ou d'un phénomène que par les effets qu'il peut

produire, toute connaissance comme toute action consistant dans des effets différenciés. A cet égard, une science nouvelle, l'*intellectuelle**, entend classer tous les effets en analysant toutes les « organisations » possibles, sans considération de la nature physique des éléments entrant dans cette organisation : parallèlement à la physique de la matière, l'intellectuelle entend donner le jour à une physique des effets se réduisant à un certain nombre de lois générales, dont les diverses disciplines (mécanique, électricité, acoustique, etc.) ne seraient plus que des applications.

— Jeux et Sports. Au billard, le mouvement de rotation imprimé à la bille par le coup de queue a pour objet, selon les cas, de donner à cette bille un mouvement rétrograde après son choc contre la bille adverse ; d'augmenter ou de diminuer la déviation qui serait naturellement résultée de ce choc ou du choc contre une bande, si la bille jouée avait simplement roulé sur le tapis ; de ranimer le mouvement de translation de la bille jouée, aux dépens de son mouvement de rotation, après le choc prévu ; de lui faire décrire un chemin courbe au lieu d'une ligne droite, par la réaction du tapis, etc. (V. BILLARD.) Les effets sont également utilisés dans les sports de balle ou de ballon, aussi bien au football qu'au tennis ou au Ping-Pong, où ils prennent, dans ces derniers sports, une très grande importance (la trajectoire de la balle étant tout autant influencée que le rebond).

EFFEULLAGE n. m. Opération pratiquée sur les arbres ou arbustes fruitiers, et qui consiste à en détacher un certain nombre de feuilles pour permettre à la lumière et à la chaleur du soleil de pénétrer jusqu'aux fruits.

EFFEULLAISON n. f. Chute naturelle des feuilles : *L'effeuillage des arbres à l'automne*. [M^{me} Swann] hissait et déployait [...] le pavillon de soie d'une large ombrelle de la même nuance que l'effeuillage des pétales de sa robe (Proust).

EFFEULLÉ, E adj. Dépouillé de ses feuilles. — Hérald. Se dit d'un arbre, d'une branche ou d'un épi sans feuilles.

EFFEUILLEMENT n. m. Chute des feuilles ou des pétales ; état des arbres dont les feuilles tombent ou sont arrachées : *Sa disparition sera aussi négligeable et perdue que la mort d'une hirondelle ou que l'effeuillage d'une rose blanche sur nos murs* (Loti).

EFFEUILLER v. tr. (de feuille). Dépouiller de ses feuilles : *Effeuiller une plante*. || Détacher les pétales de : *Ils cueillirent des marguerites pour les effeuiller, et chanteront les duos les plus passionnés* (Balzac). || *Effeuiller* : *Je me mis à effeuiller négligemment la « Revue britannique »* (Nerval).

— Mœurs et cout. *Effeuiller la marguerite*, détacher successivement les pétales de cette fleur, en disant : « Il (ou Elle) m'aime un peu, beaucoup, passionnément, à la folie, pas du tout. » (Le mot avec lequel on détache le dernier pétale indique, s'amuse-t-on à croire, comment l'être est aimé de la personne à laquelle on pense.)

— *S'effeuiller* v. pr. Perdre ses feuilles ou ses pétales : *Les platanes déchus s'effeuillant dans l'air noir* (Verlaine).

EFFIAT, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. de Riom), dans la Limagne ; 755 hab. (710 aggl.). Château Louis XIII, ancienne propriété des marquis d'Effiat.

EFFIAT (Antoine COEFFIER de RUZÉ, marquis d'), maréchal de France et homme d'Etat (Effiat, Bourbonnais, 1581 - Lutzelstein, Lorraine, 1632). Le nom de RUZÉ était celui de son grand-oncle, Ruzé de Beaulieu, qui l'éleva et dont il hérita en 1613. Il fut d'abord gentilhomme de la Chambre du roi (1599), puis capitaine d'une compagnie de chevaliers-légers (1610), grand maître et réformateur des mines et minières de France (1610), enfin conseiller d'Etat et écuyer du roi (1616). En 1624, il fut envoyé en Angleterre comme ambassadeur pour négocier le mariage du prince de Galles — le futur Charles I^{er} — avec Henriette de France ; et en Allemagne, comme ambassadeur extraordinaire, en 1626. La même année, il fut appelé à la surintendance des Finances, convoqua les notables pour leur exposer l'embaras financier et put réduire le taux de l'intérêt.



maréchal d'EFFIAT en 1631
musée des Arts décoratifs

Grand maître de l'artillerie en 1629 et maréchal de France en 1631, il mourut au moment où il s'apprêtait à assiéger Trèves pour rendre la ville à l'Électeur. Il était le père de Cinq-Mars.

EFFICACE adj. (lat. *efficax*; de *efficere*, effectuer). Qui produit l'effet attendu : *Remède, moyen efficace*. En une seconde de réflexion efficace, il fallait entrevoir et peser toute une existence d'homme, puis agir avec méthode et audace (G. Duhamel). || Dont les actes, les paroles atteignent leur but : *Défenseurs, protecteurs efficaces*. Orateur efficace.

— Electr. V. part. encycl.

— Physiq. nucl. Section efficace, v. SECTION.

— Théol. Grâce efficace, grâce qui a toujours son effet. (S'oppose à la grâce suffisante.)

◆ N. f. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Efficacité (d'un emploi courant dans la langue de la théologie et de la piété) : *Mais sa grâce | Ne descend pas toujours avec même efficace* (Corneille). Vous vous demandiez si la routine n'annihilait pas l'efficace de vos oraisons (Huysmans).

— ENCYCL. Electr. La valeur efficace d'une quantité qui varie périodiquement (fonction périodique) est égale, par définition, à la racine carrée de la moyenne des carrés des valeurs instantanées de cette quantité pendant une période. Dans le cas particulier des courants électriques alternatifs, on exprime toujours les tensions et les intensités en valeurs efficaces, même lorsque ce qualificatif n'est pas ajouté à la valeur de ces grandeurs. Ex. : un courant de 100 ampères 30 000 volts signifie : intensité de 100 ampères efficaces par fil et tension de 30 000 volts efficaces entre fils.

Dans le cas particulier des courants sinusoïdaux, les intensités et les tensions efficaces (I et V) sont reliées aux intensités et tensions maximales (I_m et V_m) par les formules

$$I = \frac{I_m}{\sqrt{2}} = 0,707 I_m,$$

$$V = \frac{V_m}{\sqrt{2}} = 0,707 V_m.$$

EFFICACEMENT adv. De façon efficace.

EFFICACITÉ n. f. (lat. *efficacitas*). Caractère de ce qui est efficace : *l'efficacité d'un remède*. Le prieur prononça un discours sur l'efficacité des vœux (Chateaubriand).

— Aéron. mil. Efficacité antiaérienne, nombre d'éclatements que peut fournir une artillerie antiaérienne le long de la route d'un avion ou d'un engin choisis comme objectifs. (La vitesse de la cible, les caractéristiques du projectile et la cadence de tir de l'arme antiaérienne sont les différents éléments des calculs d'efficacité antiaérienne.) || *Calculateur d'efficacité*, appareil permettant à un avion militaire de déterminer le meilleur cap d'attaque ou de retraite pour survoler un objectif défendu par de l'artillerie antiaérienne, en fonction des caractéristiques de cette dernière. (V. part. encycl.)

— Mil. Tir d'efficacité, v. TIR et RÉGLAGE.

★ *force, effet, causalité, Taylorisme, rendement, réussite, pragmatisme.*

— ENCYCL. Aéron. mil. *Calculateur d'efficacité*. L'étude mathématique de l'efficacité d'une artillerie antiaérienne s'appuie, pour l'aviation adverse, sur l'analyse des courbes d'égalité d'efficacité. Celles-ci, afférentes par tranches d'altitude de 1 000 à 1 500 m à un canon antiaérien donné, pour une cadence de tir déterminée et une vitesse moyenne de l'objectif, sont reproduites sur des abaques. Connaissant l'emplacement des pièces ou des rampes de lancement adverses chargées de la défense d'un objectif, on déterminera, grâce à ce calculateur, l'altitude et les caps d'attaque ou de retraite optimale pour son survol.

EFFICIENCE n. f. (angl. *efficiency*). Rendement, effet utile d'une machine, d'un homme. || Capacité de produire un effet, efficacité : *Les grands classiques [...] croient à la mission moralisatrice, à l'utilité, à l'efficacité de la littérature sur les mœurs* (G. Mongrédien).

EFFICIENT, **E** adj. (lat. philos. *efficientis*; de *efficere*, effectuer). Qui produit réellement son effet (s'emploie de préférence avec les mots *cause, moyen*) : *Le hasard n'est cause efficiente que rarement et par accident* (Renan).

— Log. Cause efficiente, l'une des quatre causes aristotéliennes, celle qui produit le changement.

EFFIGIE n. f. (lat. *effigies*; de *effingere*, représenter). Représentation en sculpture, en peinture ou en gravure d'une personne vivante ou morte : *Il était d'usage, autrefois, d'exposer aux obsèques des princes leur effigie en cire peinte*. (V. part. encycl.) || Avers d'une monnaie ou d'une médaille, représentant la tête d'un roi, d'un prince ou d'un grand personnage : *Monnaie à l'effigie de Louis XIV*. Certains Juifs rigoristes allaient jusqu'à ne pas vouloir toucher une monnaie représentant une effigie (Renan). || — Fig. Sceau, marque, type : *La terre est partout marquée à l'effigie de l'humanité* (E. Pelletan). || Ressemblance, forme extérieure : *Le Verbe s'unit à la chair par son effigie humaine* (Chateaubriand).

— Dr. pén. Exécution en ou par effigie, autrefois, simulacre d'exécution (pendaison d'un mannequin, par exemple) auquel il était procédé à la suite des condamnations par contumace. (L'exécution par effigie est aujourd'hui remplacée par certaines mesures de publicité à la constatation officielle desquelles la loi attache les effets juridiques autrefois liés à l'exécution par effigie. [C. d'instr. cr., art. 472, modifié par la loi du 2 janv. 1850].)

— Numism. Droit d'effigie, pouvoir conféré à un personnage de faire figurer son propre portrait sur un type de monnaie. (V. part. encycl.)

— SYN. : dessin, figure, image, portrait, représentation.

— ENCYCL. Archéol. Les effigies en cire peinte représentant des personnages vivants ou morts furent en honneur chez les Romains (v. CÉROPLASTIQUE) et au Moyen Âge. Les effigies de personnages vivants se mettaient dans les églises pour obtenir une grâce ou en conséquence d'un vœu.

En France, jusqu'au XVII^e s., aux obsèques des souverains, princes et prélats, on plaçait sur le lit mortuaire ou sur le cercueil l'effigie en cire du défunt parée de ses attributs les plus solennels. On faisait appel pour cela à des artistes célèbres : Clouet pour François I^{er} et Henri II, Bachelier pour le duc de Guise et le cardinal de Lorraine. Le musée de Chantilly possède encore l'effigie de Henri IV, la seule qui ait survécu à la Révolution.

D'autre part, l'usage des exécutions en effigie de condamnés s'étant soustraites par la fuite aux atteintes de la justice était fort répandu. On suspendait à une potence un tableau représentant le criminel et le supplice auquel il avait été condamné.

— Numism. Droit d'effigie. Dans l'Antiquité grecque, les portraits de souverains n'apparaissent guère qu'après Alexandre le Grand. Chez les Romains, c'est à Jules César que fut concédé par le sénat, très peu de temps avant son assassinat, aux ides de mars 45, le droit de placer son portrait sur les aures. L'usage s'en établit aussitôt et se propagea sous l'Empire, ce qui nous vaut, au cours des siècles, une série iconographique d'un extrême intérêt. Les empereurs d'Orient adoptèrent cette pratique, mais le portrait du souverain devint peu à peu un pur symbole et la seule image de la majesté. Les rois barbares recueillirent les traditions, dont il reste des traces sur les monnaies mérovingiennes. Charlemagne, dès qu'il eut été couronné empereur, en 800, prit pour type de ses deniers son portrait, imberbe, à l'imitation des monnaies. Si l'image en pied du roi paraît sur les monnaies d'or françaises, de Philippe III à Charles V, le portrait même du souverain, tête ou buste de profil, ne figure sur les monnaies d'argent qu'à partir de Louis XII, sur le cuivre que depuis Henri III, sur l'or que depuis Louis XIII.

EFFILAGE n. m. Action d'effiler : *L'effilage de la toile*.

EFFILÉ, **E** adj. (de *fil*). Mince, long et étroit : *Main effilée*. Les insectes lui paraissent plus menus, plus effilés (Giraudoux). Au front bas et sec s'attachait un nez long, étroit, effilé (Zola).

— LANGUE CLASS. *Linge effilé*, ou *effilé* n. m., linge défilé par le bout en espèce de frange, qu'on portait dans le deuil.

— Agric. et Bot. Se dit d'une plante qui pousse, ou d'un organe long et grêle.

— SYN. : aigu, fin, mince, perçant, pointu. ◆ N. m. Frange : *La jupe, garnie de trois rangs d'effilés, faisait des plis charmants* (Balzac).

— Text. Frange nouée qui borde certains tissus. (L'effilé peut être exécuté avec les mêmes du tissu, et on l'obtient alors soit en arrêtant la trame par des fils, soit en faisant avancer la chaîne d'une certaine longueur, sans tisser : il ne reste plus qu'à couper les intervalles par moitié, ou bien être rapporté et se composer de fils étrangers.) || En passe, menterie, frange droite ou nouée une seule fois à sa monture.

— Effilés n. m. pl. Sorte de passementerie qui est garnie et ornée d'une frange.

EFFILEMENT n. m. Qualité de ce qui est effilé : *Cette maigre diaphane, cet effilement qui arrive parfois [...] à donner à un homme [...] l'aspect d'un prodigieux échelas* (Huysmans).

— Aéron. Pour une aile trapézoïdale, rapport $\frac{a}{b}$ de la corde d'extrémité a à la corde b supposée prolongée dans le plan de symétrie.

EFFILER v. tr. (de *fil*). Défaire, défiliser fil à fil : *Effiler une toile*. || *Effiler de la charpie*, effiler du linge pour en faire de la charpie. || Rendre mince, fin comme un fil : *Il effila sa moustache d'un mouvement machinal* (A. Daudet).

— Agric. Syn. de AFFILER.

— Chass. Effiler les chiens, les fatiguer et altérer ainsi leur constitution, quand ils sont trop jeunes.

— Coiff. Diminuer l'épaisseur des cheveux en leur donnant une forme coiffante.

— Technol. Denteler irrégulièrement le bord des pétales de certaines fleurs artificielles.

— S'effiler v. pr. Au sens passif, être, devenir effilé. || S'éparpiller en fils.

EFFILEUR, **EUSE** n. V. EFFILOCHEUR, EUSE. **EFFILOCHAGE** n. m. Action d'effilocheur. (On dit aussi DÉFILAGE.)

— ENCYCL. Dans l'industrie textile, l'effilo-chage consiste à réduire en bourre les chiffons pour utiliser à nouveau la laine ainsi obtenue, dite « laine renaissance », « laine effilochée » ou simplement « effiloché ». On y soumet les chiffons provenant de récupération d'effets vestimentaires usagés, et les abondants déchets de tissus neufs des ateliers de coupe. L'effilo-chage se pratique sur des étoffes tissées (tissus) ou sur tous les articles de bonneterie, ces derniers donnant une laine effilochée de meilleure qualité.

EFFILOCHE n. f. (de *filoché*). Soie trop légère, que l'on met au rebut. || Bout de soie qui se trouve aux lisières d'une étoffe.

— Effiloches n. f. pl. Soies non torses, dites aussi soies jolles. || Fam. Franges que forment des tissus en lambeaux; et, au fig. : *Ils se frottaient les yeux en écartant des effiloches de brume* (J. Renard).

EFFILOCHÉ n. m. Text. Laine obtenue à la suite de l'effilo-chage de chiffons.

EFFILOCHEMENT n. m. Action d'effilocheur; état de ce qui est effiloché.

EFFILOCHER v. tr. Effiler un tissu, des chiffons, pour les réduire en bourre ou en ouate. (On trouve aussi EFFILOQUEUR.)

— Art culin. Diviser une substance alimentaire en menus filaments : *Effilochez des restes de poisson*.

— Rel. Séparer les uns des autres, à l'aide d'un poinçon, les brins des ficelles de couture, pour en former une mèche souple que l'on passe dans les trous pratiqués dans les cartons.

— S'effiloche v. pr. S'effiler, en parlant d'un tissu usagé.

EFFILOCHEUR, **EUSE** ou **EFFILOQUEUR**, **EUSE**, ou **EFFILEUR**, **EUSE** n. et adj. Qui pratique l'effilo-chage; qui effiloche des chiffons destinés à faire du papier.

EFFILOCHEUR n. m. Technol. Outil qui sert à effiloche les chiffons. || Ouvrier conduisant une effilocheuse. || Industriel pratiquant l'effilo-chage.

EFFILOCHEUSE n. f. Machine à effiloche les chiffons. (On dit aussi DÉFILEUSE.)

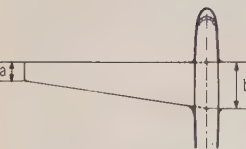
— ENCYCL. Une effilocheuse se compose, en principe, de cylindres d'alimentation amenant lentement les chiffons à traiter à proximité d'un tambour muni de dents métalliques inclinées, tournant à grande vitesse. Les chiffons



effigie de Henri IV
par Guillaume Dupré
musée Condé, Chantilly



denier d'argent
à l'effigie de Jules César
cabinet des Médailles



effilement
d'une aile trapézoïdale
(aéron.)

, saisis par ces dents, sont déchi-
quettés et transformés en bourre,
utilisable à nouer, à tisser, à
en filature. En général, il faut plusieurs
ages d'efflochesse pour obtenir un bon
filat. Dans certaines machines, dites
arnett, les chiffons sont déchiquetés
et les aiguillages d'un grand tambour et
de plusieurs cylindres de petit diamètre
filochure ou effilure n. f. Pro-
cessus de l'efflochage : *Des effloches de*
(Pau us.) || *Par anal.* : *Ses cheveux*
ont le front d'une blonde effloche
Daudet).

EFFLANQUÉ, E adj. Maigre et sans grâce :
femmes efflanquées, que personne jamais
ma [...] (Giraudoux).

Art vétér. Se dit du cheval dont les flancs
resserrent naturellement vers les cuisses.

EFFLANQUER v. tr. (de *flanc*). Creuser,
raccourcir les flancs de : *La fatigue efflanque*
chevaux.

S'efflanquer v. pr. Devenir efflanqué ;
raccourcir, prendre une forme allongée : *Après*
un long séjour au Désert, les vallons se creusent, les cols
s'efflanquent et prennent par moments
l'aspect d'un air de montagnes (Hugo).

EFFLEURAGE n. m. Action d'effleurer les
surfaces, en vue de faire disparaître des défauts
superficiels, tels que les éraflures, qui nuisent
à la présentation du cuir sans en altérer les
qualités. (Il est effectué à la main, au moyen
d'une pierre à blanchir, ou bien sur une meule
ouverte d'émeri. [V. **PONÇAGE**].)

Hyg. Massage léger, n'intéressant que les
tissus superficiels (peau et tissu cellulaire), et
dont l'action est sédative.

EFFLEUREMENT n. m. Action d'effleurer ;
atteinte : *L'effleurement de la peau*
d'une branche; et, au fig. : *Cet effleure-*
ment satanique qui produit un effet presque
magique sur les parties les plus intangibles
de notre être [...] (Huysmans).

EFFLEURER v. tr. Enlever la fleur, la sur-
face; entamer superficiellement : *L'air*
fait qu'effleurer la terre. || *Toucher à peine*
la surface, le bord : *Dès qu'il [le soleil]*
aurait la ville, il s'élevait comme un œuf
de la gare et la tour Eiffel (Giraudoux). ||
Fig. Venir à l'esprit : *Le soupçon qu'il*
ait commis un vol ne l'effleura pas
supplément. || Examiner superficiellement :
des diplomates y causent avec des ambassa-
des, ou bien effleurent ensemble des ques-
tions politiques (Loti).

Agric. Labourer superficiellement la terre.
Hortic. Dépouiller de ses fleurs : *Effleu-*
rez les rosiers.

Technol. Effleurer des cuirs, éliminer du
peau de l'épiderme une très mince couche de
peau.

EFFLEURER, EUSE adj. et n. Qui
effleure, ne s'engage pas : *Je sens venir*
quelque chose de louche, de malsain, d'effleu-
rer (Bataille).

EFFLEURIR v. intr. (de *fleure*). Chim. et
minér. Tomber en efflorescence.

EFFLEURISSEMENT n. m. (de *fleur*, fa-
ble). Altération superficielle pulvérulente
d'une roche.

EFFLEUROI n. m. Peau d'agneau munie
d'une laine, employée par les parcheminiers
pour débarrasser le parchemin du blanc
d'Espagne, après le ponçage.

EFFLORESCENCE n. f. (de *efflorescent*,
au sens de *tombant en poussière*). Chim.
et minér. Transformation des sels, qui per-
dent leur eau de cristallisation, en devenant
pulvérulents. (V. part. *encycl.*) || Corps pul-
vérulent ainsi produit. || Oxyde métallique
se forme à la surface de certains miné-
raux. || **Fig.** Manifestation extérieure, épa-
nement : *La justice est l'efflorescence*
de notre âme (Proudhon).

Hortic. Poussière, ayant l'aspect de la
cendre ou de la cire, qui recouvre certains
végétaux (pruniers, raisins), ou les feuilles de
certains végétaux, tels que les choux, les
pimprenelles. (On l'appelle aussi *FLEUR*,
POUSSIÈRE.)

Matér. Sel se déposant d'une manière
soudaine à la surface d'une maçonnerie, et
qui, en général, de carbonates ou de
sels alcalins ou alcalino-terreux.

ENCYCL. Chim. L'efflorescence d'un hy-
drate salin cristallisé se produit quand, à la

température ordinaire, la pression de vapeur
d'eau (de dissociation) de l'hydrate salin est
supérieure à la pression moyenne de vapeur
d'eau dans l'atmosphère; on assiste alors à
la formation, par départ d'eau, d'une variété
moins hydratée — ou même anhydre —, et le
départ des molécules d'eau amène un change-
ment dans la structure cristalline du sel,
qui tombe en poussière; exemple : le carbo-
nate de sodium décahydraté du commerce
est efflorescent, et se transforme, d'abord
superficiellement, en monohydrate.

EFFLORESCENT, E adj. (du préf. *ef*, et
de *flos*, -oris, fleur [pris dans le sens de
poudre]). Chim. et Minér. Qui est en efflo-
rescence : *Sel efflorescent*. || Couvert d'un sel
efflorescent : *Mur efflorescent*. || Se dit de
minerais couverts d'une couche d'oxyde mé-
tallique. || **Fig.** Qui se développe : *Sentiments*
efflorescents.

— **Hortic.** Qui est couvert d'une efflores-
cence : *Fruits, légumes efflorescents*.

EFFLUENCE n. f. Emanation d'un fluide
ou de corpuscules invisibles (rare) : [...]
comme des oranges et des fleurs dans les
pures effluences de leur feuille et de leur
calice (Chateaubriand).

EFFLUENT, E adj. (lat. *effluens*; de *fluere*,
couler). Se dit d'un fluide qui s'écoule d'une
source, par opposition aux fluides affluents,
qui s'accumulent dans un centre.

— **N. m.** Urban. Effluent pluvial, syn. d'EAUX
DE RUISSEMENT. || Effluent urbain, ensemble
des eaux usées, eaux de ruissellement et
eaux superficielles, qui sont évacuées par les
égouts des agglomérations. (Syn. **SEWAGE**.)

EFFLUVATION n. f. Electr. Mouvement
d'un courant, visible ou invisible, de particu-
les transportant des charges depuis un
corps chargé à un potentiel suffisamment
élevé.

— **Méd.** Emploi thérapeutique de l'effluve.
(V. **EFFLUVIOTHÉRAPIE**.)

EFFLUVE n. m. (lat. *effluvium*; de *fluere*,
couler). Emanation s'exhalant du corps de
l'homme et des animaux, et en général des
corps organisés : *Des souffles odorants, des*
effluves aériens saisissent les sens et ravissent
l'âme (Lamennais). || **Fig.** Epanche-
ment, rayonnement, attirance : *Les effluves*
de l'amour, de la foi. Nous baignons nos
cœurs heureux [dans les effluves suprêmes]
Des éléments amoureux (Hugo). Aussi l'en-
veloppement-il de toutes les effluves magnétiques
d'une séduction (A. Daudet). [Certains au-
teurs ont fait ce mot fém.]

— **Electr.** Effluve électrique, décharge élec-
trique à faible luminosité, se produisant
au voisinage d'un conducteur, sans échauffe-
ment important de celui-ci, et n'intéressant
que la portion de l'espace dans laquelle le
champ électrique dépasse une certaine valeur.
— **Occult.** Emanation d'énergie ou de ma-
tière qui, passant du magnétiseur au magné-
tisé, transmet au second la volonté ou les
impressions du premier. (La production des
effluves est un phénomène général, mais ils
ne se produisent en abondance que chez les
médiums en transe, c'est-à-dire en activité
métapsychique.)

— **ENCYCL.** L'effluve électrique est une forme
particulière de la décharge électrique, se
manifestant par un flux d'électricité obscur
ou faiblement lumineux, lorsque les arma-
tures sont séparées par des matières isolantes
et que la tension est trop faible pour pro-
duire une décharge disruptive. L'effluve, qui
précède toujours la décharge par arc, ne met
en jeu dans l'air que de très faibles quan-
tités d'énergie. Il détermine, à la longue, une
fatigue des isolateurs. Dans le cas particulier
d'une ligne de transport d'énergie, l'effluve
porte le nom d'effet couronne. L'action chi-
mique de l'effluve a été étudiée par Berthelot,
qui a reconnu que dans certains cas l'effluve
agissait d'une façon plus active que l'étin-
celle.

EFFLUIVER v. intr. Emettre des effluves.

EFFLUIVEUR n. m. Appareil destiné à pro-
duire des effluves.

EFFLUVIOTHÉRAPIE n. f. Application
thérapeutique de l'effluve électrique, statique
ou de haute fréquence, utilisée dans le trai-
tement des douleurs et de certaines lésions
de la peau. (Syn. **EFFLUVATION**.)

— **ENCYCL.** L'effluve électrique utilisé en
thérapeutique (étincelage) provoque une inhi-

bition sensitive assez marquée. L'effluvioté-
rapie est, de ce fait, employée pour le trai-
tement des névralgies et des migraines. Elle
comporte aussi des applications dermatolo-
giques, le traitement des prurits, des fissures
anales et des hémorroïdes.

EFFNER (Joseph), architecte et décorateur
allemand (Dachau 1687 - Munich 1745). Venu
à Paris auprès de Boffrand, il retourna à
Munich en 1714, après avoir collaboré avec
son maître au château de Saint-Cloud. Il
voyagea en Italie (1717) et obtint en 1719 la
direction des travaux de la résidence de
Schleissheim, près de Munich, commencée
en 1701 par Zucalli, et dont il exécuta notam-
ment la décoration intérieure.

EFFONDREMENT n. m. Action de fouir
profondément les terres : *Celui qui plaindra*
la dépense de l'effondrement ne tardera pas
à se repentir de sa parcimonie (Rozier). ||
Par extens. Action d'effondrer ou de s'effon-
drer : *L'effondrement d'un pont, d'un rocher*.
|| **Fig.** Chute brusque, disparition : *L'effon-*
drement d'une fortune, d'un empire. L'effon-
drement des cours de la Bourse.

— **Géomorphol.** Affaissement brusque du
sol. || *Fossé d'effondrement*, v. **FOSSE**.

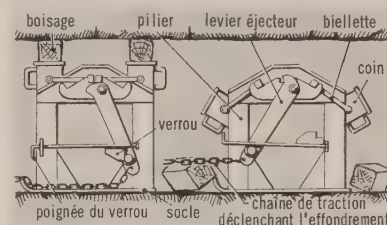
— **SYN.** : *abattement, anéantissement, chute,*
écroulement, prostration, ruine.

EFFONDREUR v. tr. (de *fond*). Remuer,
fouir les terres profondément, en y ajoutant
de l'engrais : *Effondrer un sol pierreux*. ||
Par extens. Défoncer, briser : *Effondrer un*
tonneau. || **Fig.** Faire écrouler : *L'effon-*
dral des cieux la voûte dérisoire (Leconte
de Lisle).

— **Text.** Tirer à la rame outre mesure une
étoffe de laine, un drap.

— **S'effondrer** v. pr. Tomber, s'écrouler :
Plancher qui s'effondre. Des hommes s'effon-
draient, pliés en deux (Dorgelès). || S'abatre
sous le coup d'une émotion très vive :
L'accusé s'effondra. || -- **Fig.** Etre anéanti :
Puissance, projets qui s'effondrent. || Dimi-
nuer brusquement : *Les exportations se sont*
effondrées.

EFFONDREUR n. m. Min. Dispositif inter-
calé dans une partie de soutènement, de
façon à pouvoir la démonter lorsqu'elle est
en place, soumise à la pression des terrains,
et la récupérer. (On intercale généralement



deux effondresseurs dans un pilier de bois dé-
montable, remplaçant deux madriers; ces
effondresseurs sont constitués d'une paire de
coins et d'un contre-coin métalliques retenus
par une clavette; en soulevant celle-ci d'un
coup de masse, le coin glisse sur le contre-
coin, ce qui entraîne le madrier posé dessus.)

EFFONDRIER n. f. pl. Dépôt qui reste
au fond d'un vase, après l'ébullition ou l'in-
fusion (vieilli) : *Les effondries du bouillon*.

EFFORCER (S') v. pr. (de *forcer*). [Se conj.
comme *placer*.] Tendre de toutes ses forces
à : *S'efforcer de soulever un fardeau*. || **Fig.**
S'appliquer à, tenter : *Ecoute, lui dit-il d'une*
voix qu'il s'efforçait de rendre calme [...]
(Zola).

— **REM.** Le verbe *s'efforcer* se construit
généralement avec la préposition *de*; la con-
struction avec *à* est beaucoup moins usitée.

— **LANGUE CLASS.** Absol. Faire des efforts :
Feignez, efforcez-vous, songez qu'il est mon
père (Racine).

EFFORT n. m. (déverbal de *efforcer*). Dé-
ploiement volontaire de forces physiques,
intellectuelles, morales : *Faire des efforts*
pour soulever un fardeau. Effort d'intelli-
gence, de mémoire, de volonté. || Action de
se forcer à; acte pénible : *La mercièr entra*
ses pleurs, dans un effort suprême (Zola). ||
Action violente des choses : *Les efforts*
du vent. || Douleur vive, produite par une

tension trop brutale d'un ou de plusieurs muscles. || *Fam. Hernie : Se donner un effort.* — Loc. div. *Faire un effort*, consentir à un sacrifice, prendre la peine de : *Faites un effort pour venir me voir.* || *Fam. Partisan, ennemi du moindre effort*, paresseux. || *Sans effort*, facilement.

— Art vétér. Entorse, distension : *Il y a des efforts de boulets, des efforts de tendon, des efforts de reins.* (V. part. encycl.)

— Ch. de f. *Effort de traction*, effort que peut fournir une locomotive, dans un plan horizontal, pour se déplacer et remorquer un certain nombre de wagons avec leur chargement. (V. part. encycl.)

— Mécan. Force qui tend à allonger, à raccourcir, à infléchir, à tordre ou à couper, en le cisailant, un corps quelconque. (Ces forces prennent alors les noms d'efforts de traction, de compression, de flexion, de torsion et de cisaillement.) || Force de résistance opposée par une pièce soumise à l'une ou à plusieurs des forces extérieures énumérées ci-dessus.

— ENCYCL. *Physiol. et Pathol. L'effort* comprend tout un ensemble de phénomènes psychophysiologiques, qui accompagnent les contractions musculaires intenses, destinées à produire soit un effet maximal, soit un effet dépassant l'activité moyenne normale, habituelle du groupe neuro-musculaire primitivement mis en jeu (Laugier et Liberson). Les phénomènes sont d'ordre musculaire, sensitif, énergétique, respiratoire, circulatoire et aussi psychologique (sentiment d'effort). L'effort peut entraîner, quand il est puissant ou suivant l'état de celui qui le fait, divers accidents, quelquefois très graves. Par suite de la rétention de l'air dans les poumons, il peut y avoir éclatement des vésicules et emphysème ; l'augmentation de pression peut déterminer des ruptures artérielles et l'apoplexie ; la pression et la contraction abdominales sont capables de produire une hernie ; enfin, l'intensité des contractions musculaires est de nature à entraîner des ruptures musculaires (coup de fouet), tendineuses, etc. L'effort est accompagné d'une sensation interne, d'origine respiratoire et musculaire, et suivi d'un sentiment de fatigue. Quand il est répété, surtout chez les personnes non entraînées, il produit le *surmenage*.

— Psychol. Maine de Biran a tiré du sentiment de l'effort volontaire une partie de sa philosophie. C'est là que, selon lui, se manifeste à découvert la liberté, que nous trouvons la notion de l'efficacité, dont nous dégagons celle de cause.

Sans aller jusque-là, quelques psychophysiologistes ont attribué à la sensation de l'effort un caractère original : elle naîtrait pour nous d'un sentiment immédiat d'innervation centrale à direction centrifuge.

La psychophysiologie contemporaine voit dans la sensation de l'effort quelque chose de tout différent. Elle est, comme toutes les sensations, d'origine périphérique. Elle s'explique soit par la pression qu'exerce sur la peau le gonflement des muscles, soit par certaines particularités originales du travail musculaire lui-même.

— Art vétér. *L'effort de boulet* est une entorse de l'articulation du boulet. Il y a boiterie plus ou moins forte, et tuméfaction plus ou moins prononcée de la région malade. L'effort léger du boulet cède au repos et aux bains d'eau courante, ou aux douches d'eau froide. L'effort grave demande en plus, après ces moyens, des applications révulsives, et quelquefois une cautérisation par pointes pénétrantes.

L'effort de tendon est rarement léger et consiste dans une tuméfaction du tendon ou de la bride carpienne, son annexe, avec dilacération de fibres (v. CLAQUER). Il est très sujet à récidive, si l'on fait travailler l'animal trop tôt.

L'effort de reins est une entorse des vertèbres lombaires, qui se manifeste par un vacillement latéral (*tour de reins, tour de bateau*). Traitement par des frictions résolutives irritantes ou vésicantes, et même par le feu dans les cas graves.

— Ch. de f. *L'effort de traction* est surtout fonction de la puissance et du poids de la locomotive, et atteint actuellement plusieurs dizaines de tonnes pour les types modernes les plus puissants. On distingue l'effort à la jante, utilisé à la remorque de l'ensemble du train, machine comprise, et l'effort au cro-

chet, seul réellement intéressant pour l'exploitation.

EFFRACTION n. f. (lat. *effractura*, avec changement de suffixe). Bris de clôture fait dans une intention criminelle : *Joseph Galmier, âgé de vingt ans [...] est accusé d'avoir commis deux vols, avec les circonstances aggravantes : de nuit, dans une maison habitée ; avec effraction ; avec complices* (Gide).

— ENCYCL. Dr. pén. L'effraction est le forçement, la rupture, la dégradation, la démolition, l'enlèvement de murs, toits, planchers, portes, fenêtres, serrures, cadenas ou autres ustensiles et instruments servant à fermer et à empêcher le passage, et de toute espèce de clôture quelle qu'elle soit.

Le Code pénal considère surtout l'effraction comme circonstance aggravante du vol dont elle a aidé la perpétration. Elle s'entend de la rupture ou de l'enlèvement de tout dispositif servant à fermer un passage ; elle peut être extérieure (enclos, porte) ou intérieure (meubles fermés à clef).

Comme circonstance aggravante du vol, l'effraction a pour effet d'entraîner la transformation des peines du vol simple en travaux forcés à temps ou en travaux forcés à perpétuité, suivant que l'infraction est isolée ou qu'elle est en concours avec d'autres circonstances aggravantes du vol.

L'effraction indépendante de toute idée de soustraction frauduleuse peut constituer l'élément essentiel de la violation de domicile* ou du bris de clôture*.

La violation du domicile à l'aide d'effraction (ou d'escalade) pendant le jour est considérée par la loi comme un fait de provocation, qui rend excusables, de la part de celui dont on viole le domicile, le meurtre, les blessures et les coups, et qui, par suite, a pour effet de diminuer la culpabilité de l'auteur du meurtre, des blessures ou des coups.

La violation du domicile à l'aide d'effraction (ou d'escalade) pendant la nuit est comprise dans les cas de légitime défense : il n'y a pas de culpabilité « si l'homicide a été commis, si les blessures ont été faites, ou si les coups ont été portés en repoussant la nuit l'effraction des clôtures, murs ou entrée d'une maison ou d'un appartement habité, ou de leurs dépendances ».

EFFRAIE ou **EFFRAYE** n. f. (de *orfraie* et *effrayer*). Chouette de taille moyenne (35 cm de long.), au plumage jaune-roux et gris, plus clair à la face inférieure, qui est parfois presque blanche. (Les disques faciaux, qui se rejoignent sous le bec, se replient en forme de cœur lorsque l'oiseau est au repos.)

— ENCYCL. L'effraie (*Tyto alba*) habite presque tout le globe. Elle est commune en Europe, où elle s'est adaptée aux établissements humains et niche dans les granges, les clochers, les vieux murs. C'est un grand destructeur de rongeurs, qui doit être protégé.

EFFRANGEMENT n. m. Action d'effranger, de s'effranger ; résultat de cette action : *Quelques-uns des chevaux restaient couchés [...], mais la plupart, debout, levaient la tête vers des effrangements de foin qu'ils tiraient à travers la barre de bois de leurs mangeoires* (A. Daudet).

EFFRANGER v. tr. Effiler sur les bords, de façon à y produire comme des franges : *Robe que le temps a effrangée.*

— *S'effranger* v. pr. Être, devenir effrangé : *Ces montagnes qu'estompaient les nuages qui s'effrangeaient en pluie* (Gautier).

EFFRAYANT, **E** adj. Qui cause, qui est propre à causer de la frayeur : *Un spectacle, un cri effrayant.* || Extraordinaire au point de causer de la stupeur : *Cet effrayant génie se nommait Blaise Pascal* (Chateaubriand). || *Par exagér. et fam. Excessif : Une chaleur effrayante. Un appétit effrayant.*

EFFRAYER [efreje] v. tr. (lat. pop. **exfridare* [du francique **fridu*], faire sortir de la paix). [Se conj. comme balayer.] Causer de la frayeur : *Celui qui se raidit à cheval sent qu'il effraye la bête* (Alain). || Rebuter, décourager : *L'énormité de la besogne nous effraya quelquefois.*

— SYN. : alarmer, apeurer, effaroucher, épouvanter, terrifier.

EFFRÉNÉ, **E** adj. (lat. *effrenatus*; de *fre-nu*, frein). Sans frein, sans retenue : [...] *l'amour effréné, immense, chaotique, élevé jusqu'à la hauteur d'une contre-religion* (Baudelaire).

EFFRÈNEMENT n. m. Absence complète de retenue ; violence non contenue des passions.

EFFRÈNEMENT adv. De façon effrénée. *Coup sur coup, les gueules d'artillerie tonnerent effrènement* (P. Adam).

EFFRITEMENT n. m. Action d'effriter la terre ; son résultat. || Réduction des pierres en poussière. || *Fig. Affaiblissement progressif : Les coupons touchés ne nous consolèrent pas de l'effritement ininterrompu de valeurs* (F. Mauriac).

EFFRITER v. tr. (altér. d'effruter, dépouiller de ses fruits, et influence de friable). Rendre friable : *Le sel effrite les roches les plus dures.*

— *S'effriter* v. pr. Être friable ; se réduire en poussière : *Ces vieux donjons dont les ruines s'effritent par les collines* (A. Daudet).

EFFRITER v. tr. V. EFFRUITER.

EFFROI n. m. (déverbal de *esfrer*, ancien forme de *effrayer*). Grande frayeur : *Un frisson d'effroi avait brusquement secoué ses membres* (Zola). || *Par extens.* Ce qui cause la frayeur : *Conquérant qui a été l'effroi des peuples.*

— SYN. : alarme, crainte, effarement, épouvante, frayeur, peur, terreur.

EFFRONTÉ, **E** adj. et n. (de *front*). Qui parle ou agit avec une infinie hardiesse, sans aucune retenue : *Effronté menteur. Quelle tête de fer a donc cette effrontée, | Qui court après les gens, un stylet à la main ?* (Musset).

◆ Adj. Qui exprime l'effronterie : *Discours regards effrontés.*

— SYN. : éhonté, hardi, impudent, insolent, outrecuidant, sans-gêne.

◆ N. f. Coiffure de femme, sous Louis XIV.

EFFRONTÉMENT adv. De façon effrontée. *Répondre, mentir effrontément. Il s'offrait pour toutes les besognes, effrontément* (Dorcel).

EFFRONTERIE n. f. Attitude, comportement d'une personne effrontée : *Ce mélange d'effronterie et de timidité dérouterait les miens* (Radiguet). || *Par anal.* Audace, sans-gêne : *Rien n'égale l'effronterie du moineau parisien.*

EFFROYABLE [efrwajabl] adj. (de *effroi*). Qui cause de l'effroi ; horrible, repoussant : *Pour enjamber ces effroyables mares, | Les juges lestement retournent leurs smarres* (Hugo). || *Par exagér.* Considérable, extrême : *Grenoble est pour moi le souvenir d'une abominable indigestion ; il n'y a pas de danger, mais un effroyable dégoût* (Stendhal).

— SYN. : affreux, atroce, épouvantable, horrible.

EFFROYABLEMENT adv. De façon effroyable. || A un très haut degré : *Je m'enivrais effroyablement ce jour-là* (Gide). || S'emploie surtout par hyperbole.

EFFRUITER ou **EFFRITER** v. tr. Agric. Rendre stérile, amaigrir (en parlant des terres) : *Toute racine chevelue effrite la terre à peu de profondeur* (Rozier).

EFFUSIF, **IVE** adj. Pétr. *Roche effusive*, roche volcanique venue à la surface à l'état de fusion et épanchée à l'air ou sous la mer.

EFFUSION n. f. (lat. *effusio*; de *effundere*, répandre). Ne s'emploie plus, au sens ancien de « action de répandre un liquide », que dans l'expression *effusion de sang*. || — *Fig.* Action de se communiquer ou d'agir au dehors : *L'effusion de la grâce divine. L'effusion de la pensée, presque aussi rapide que celle de la lumière* (Lamennais). || *Effusion de l'âme, prière adressée à Dieu avec une grande ferveur.* || Vive manifestation d'un sentiment : *Que de soins, quelle enfance tiède, que de cajoleries et d'effusions tendres...* (Zola).

— *LANGUE CLASS.* Action de répandre ; libation : *Dieux que j'appelle à cette effusion, | Venez favoriser notre réunion* (Racine). || Pathol. Épanchement d'un liquide hors des organes qui le contiennent.

— *Physiq.* Procédé de séparation d'un mélange gazeux, fondé sur l'inégale vitesse de passage de ses constituants à travers une cloison poreuse, les gaz les moins denses passant plus vite. (Cette vitesse est donnée par la loi de Graham*.)

È finita la commedia, mots ital. signif. La comédie est terminée, et qui annonçait la



effraie

onnement la fin du spectacle sur les autres italiens.

Atun-Bunar, ruines d'un monument hittite millénaire av. J.-C.), près de Konya (Turquie), élevé à une divinité de la source. Dessus d'un bassin alimenté par une source, il reste une façade sculptée de 4 m de haut sur 7 m de long. On y distingue des types de personnages soutenant des globes.

ORIA, localité de Roumanie, sur la côte à Dobroudja, au S. de Constanța. Station balnéaire. Anc. résidence d'été de Charles II.

OURCEAU n. m. (du lat. *furca*, fourche). Véhicule composé de deux grandes roues sur un essieu, et qui sert au transport d'arbres très pesants.

REMOV, V. IEFREMOV.

TILOTIS (Kleánthos MIKHAILIDHIS, dit Thiriris), écrivain grec (Mytilène 1849 - Athènes 1923). Nouvelliste de grand talent, il appartient à la première génération des romans « vulgaristes ». Son œuvre la plus remarquable s'intitule *Histoires des îles* (1904).

ADES (ÎLES). V. ÉGATES (Îles).

AGRE n. m., **ÉGAGROPILE** n. m. ÉGAGRE, ÉGAGROPILE.

AIEMENT ou ÉGAYEMENT [egemā] n. m. Action d'égayer : *Faire tout pour l'égayer de quelqu'un. Le public de l'Amu est bonhomme, mais en veine d'égayer* (Goncourt).

AILLER (S') [egajé] v. pr. (mot dialectal de l'Ouest, problème du lat. pop. *aequalis*, de l'adj. *aequalis*, égal). Se disperser, particulièrement pour donner moins de prise : *Ils s'égailaient en tous sens et disparaissaient dans les pierrailles* (Tharaud).

AL, E, AUX adj. (lat. *aequalis*; de *aequalis*, uni, juste). En parlant des choses, n'offre aucune différence, qui est le même en nature, en quantité, en valeur, en dimensions : *Un diamètre est égal à deux autres. Chances égales. Partage égal. La vie devrait être égale pour tous.* || Qui ne sent pas d'aspérité, d'accident : *Planche, te bien égale.* || Qui ne varie point, uniforme, régulier : *La tempête augmentait à mesure que nous approchions de l'Europe, d'un souffle égal* (Chateaubriand). || Qui a la nature reste la même, tranquille : *Il n'a rien ajouté que je suis assez bien portant, d'humeur égale et gaie, que je ne m'en ai jamais ?* (G. Duhamel). || Dont on ne se soucie pas, qui est indifférent : *Tout lui est égal, pourvu qu'il accable ses ennemis* (Molène).

Adj. et n. Qui jouit des mêmes droits, qui du même rang : *Les citoyens sont égaux* (Montaigne).

LOC. DIV. *Cela m'est égal*, cela m'est indifférent. || *Partie égale*, égalité de ressources entre deux concurrents. || *Toutes les choses égales d'ailleurs*, toutes les circonstances étant supposées les mêmes. || *Tenir la balance égale*, montrer une stricte impartialité. || *Fam. C'est égal*, quoi qu'il en soit, malgré tout. || *N'avoir point d'égal*, être sans égal, être le premier en quelque chose : *Une vengeance sans égale.* || *D'égal à égal*, sur le même plan : *Le roi, disaient-ils, traite avec les Tartares d'égal à égal* (Mérimée). || *N'avoir d'égal que*, ne pouvoir être comparé à. (V. Rem. ci-après.)

LOC. PRÉP. *A l'égal de*, autant que, de même que, au même rang que : *Craindre l'inconnu à l'égal du tonnerre.* || *Sans égal*, sans pareil.

Jeux. *Faire jeu égal*, ne pas prendre avantage sur son adversaire. || *Jouer à des égaux*, ne pas recevoir d'avantages de son adversaire; et, au fig., disposer des mêmes moyens pour obtenir un résultat. || *Des égaux*, se dit, au piquet, lorsque les deux joueurs font le même nombre de levées.

Math. *Figures géométriques égales*, figures qu'on peut faire coïncider en les plaçant l'une sur l'autre : *Deux triangles sont égaux lorsqu'ils ont leurs trois côtés égaux* (Euclide).

Métr. anc. *Genre égal*, catégorie métrique dans laquelle les pieds peuvent se diviser en deux parties comprenant le même nombre de mesures, la brève étant comptée pour une et la longue pour deux : *Le dactyle et l'anapeste sont les types les plus courants du genre égal.*

— Mus. *Contrepoint égal*, celui où les parties procèdent par valeurs semblables. || *Jeu égal*, celui où les doigts de l'exécutant agissent avec une parfaite identité de force. || *Système égal*, système musical d'Aristoxène, qui divisait ses tétracordes en trente parties semblables. || *Tempérament égal*, partage de l'octave en douze demi-tons égaux (à $\sqrt[12]{2}$).

— *Chœur à voix égales*, celui qui n'utilise que des voix de même catégorie. — REM. Dans l'expression *n'avoir d'égal que*, l'usage laisse le choix entre l'accord, plus fréquent, avec le nom qui précède : *Une estime qui n'a d'égal que mon amour* (Sardou); avec le nom qui suit : *Avec un tact et une souplesse qui n'ont d'égal que sa superbe loyauté* (Farrère); ou l'invariabilité : *La prétention de penser par soi-même n'a d'égal que le peu de souci de penser en effet et une certaine impuissance à le faire* (Faguet). — La locution figée *d'égal à égal* reste invariable.

— **Egaux** n. m. pl. Hist. Nom pris par les conjurés complices de Babeuf, parce que leur but était l'établissement de l'égalité des biens et des conditions.

ÉGALABLE adj. Que l'on peut égaier.

ÉGAL-ÉCHANGE n. m. Terme par lequel P. J. Proudhon a désigné l'un des phénomènes caractéristiques de son système mutualiste, qui se produit lorsque les objets échangés ont une valeur exactement équivalente, de telle sorte qu'il n'y ait ni perte ni profit pour l'un ni pour l'autre de ceux qui opèrent l'échange.

ÉGALEMENT n. m. Dr. anc. Distribution préalable faite avant partage à un ou plusieurs cohéritiers, en compensation de ce que les autres avaient reçu en avancement d'hoirie.

ÉGALEMENT adv. De façon égale; au même degré : *L'homme connu dédaigne l'homme ignoré, sans songer que le temps fait également justice de leurs prétentions* (Chateaubriand). *Elle craint ma tristesse et ma solitude, qui me sont également chères* (Colette). || *Par extens. et fam. Aussi : Vous avez vu cette pièce. Je viens également de la voir.*

ÉGALER v. tr. Mettre sur le même rang : *Égaler Racine à Corneille. Comprendre tout, c'est n'égaliser rien* (J. Renard). || *Etre égal à : 15 multiplié par 4 égale 60.* || *Etre égal à, atteindre : Je connais gens de toutes sortes. Ils n'égalent pas leurs destins* (Apollinaire). — **LANGUE CLASS. et LITTÉR.** *Rendre égal : Égaler les parts, les portions* (Acad., 1694). || *Rendre plan, uni : [...] bâti sur une pente assez roide qu'il a égalée* (Perrot d'Ablancourt). || *Mettre sur le même pied : Voyez comme le Ciel égale nos fortunes !* (Corneille).

ÉGALIR v. tr. Technol. Se dit, dans maints corps de métier, pour ÉGALISER : *Égalir les dents d'une roue d'horloge.*

ÉGALISAGE n. m. Pyrotechn. Tamisage ayant pour but d'enlever d'une poudre les grains trop gros.

ÉGALISATEUR, TRICE adj. Qui égalise : *Système égalisateur.*

— Sports. *But, point égalisateur*, celui qui amène les adversaires à l'égalité.

ÉGALISATION n. f. Action d'égaliser.

ÉGALISER v. tr. Rendre égal; donner les mêmes dimensions à : *Égaliser des cheveux.* || *Rendre uni, aplanir : Le sol est soigneusement égalisé, les murs taillés en gradins* (P. Gaxotte). || *Rendre égal en quantité, en valeur : Égaliser les loits dans un partage.* || *Mettre sur le même rang : Les hommes ont célébré dans tous les temps le souvenir d'une époque antérieure où [...] la justice égalisait les rangs* (Nerval).

♦ V. intr. Dans les sports, obtenir le même nombre de points que la partie adverse : *Notre équipe a égalisé.*

ÉGALISEUR n. m. Technicien chargé, dans la manufacture d'orgue et de piano, de vérifier la précision de l'accord des instruments. — Electr. *Égaliseur de potentiel*, appareil ayant pour objet d'amener le potentiel d'un conducteur à la valeur de celui qui est établi en un certain point de l'air ambiant. (Les principaux égaliseurs de potentiel sont les pointes et le plan d'épreuve.)

ÉGALISEUSE n. f. Nom générique de toutes les machines servant à égaliser une surface (mais qui, dans la pratique, portent des noms particuliers).

ÉGALISOIR n. m. Dans la fabrication des poudres, tamis à l'égalisage.

ÉGALITAIRE adj. Qui a l'égalité politique, civile, sociale pour but ou pour résultat : *Principes égalitaires. Les enfants réunis de toute la Lorraine avaient dans toute son âpreté le magnifique sentiment égalitaire du paysan français* (Barrès).

♦ N. Partisan de l'égalité absolue : *Les égalitaires. Avoir un privilège, rêver de tout égalitaire, particulièrement de tout égalitaire français* (Péguy).

ÉGALITARISME n. m. Théorie soutenant l'égalité entre les hommes et cherchant à la réaliser dans les faits.

ÉGALITÉ n. f. (lat. *aequalitas*). Qualité de choses égales : *Égalité de deux lignes, de deux nombres. Égalité d'âge, de fortune.* || Absence complète de distinction entre les hommes, sous le rapport des droits : *Égalité politique, civile, sociale. Le despotisme fait l'égalité sous lui. Plus le despotisme est complet, plus l'égalité est complète* (Hugo). [V. part. encycl., Dr. publ.] || *Etat de ce qui est plan, uni : L'égalité d'un terrain.* || *Par extens. Uniformité, persistance du même état : L'égalité d'un mouvement. L'égalité du poulx.* || *Qualité de ce qui ne varie pas, qui reste calme, tranquille : C'était le seul événement de leur vie, le seul moment où l'égalité de leur humeur fut altérée* (Chateaubriand). — **A égalité de** loc. prép. En supposant une quantité égale de.

— Econ. fin. V. part. encycl.

— Gramm. *Comparatif d'égalité*, v. COMPARATIF.

— Imprim. Le signe « égal à » : *Séparer deux acceptions d'un même mot par une égalité renversée.*

— Jeux. Nom donné, pendant la Révolution, aux figures remplaçant les valets dans les jeux de cartes. || *Jeu de l'égalité*, jeu de hasard se jouant avec trois dés et un tableau divisé en six cases. || *Jouer à égalité*, disposer des mêmes avantages que son adversaire. || *Etre à égalité*, se dit des joueurs qui ont le même nombre de points, qui ont gagné le même nombre de parties. || *Faire, prendre ou donner à égalité*, parier en engageant une somme égale à celle de son partenaire.

— Log. *Égalité logique*, se dit, par analogie avec l'égalité mathématique, des concepts ou des classes qui ont même extension*. (Aussi y a-t-il l'égalité logique dans toute définition : « homme = mammifère à deux mains et deux pieds ».)

— On fonde sur l'égalité logique le raisonnement d'égalité, dont le type est :

A = B,

B = C,

A = C.

Ici, le moyen terme n'est pas, comme dans le syllogisme ordinaire, un genre dont le mineur est une espèce, mais, comme il est de même extension, la conclusion se fait par substitution d'un terme C à un terme B équivalent, dans la proposition majeure.)

— Math. *Égalité algébrique*, ensemble de deux expressions algébriques réunies par le signe = (égal à). [L'expression écrite à gauche du signe = est le premier membre de l'égalité; l'autre est le second membre.]

— Mor. et Sociol. V. part. encycl.

— Sports. Au tennis, moment où, dans un jeu, les deux adversaires marquent chacun 40 points.

— Turf. *Parier ou prendre à égalité*, se dit quand le bénéfice est égal à la mise placée sur un cheval.

— SYN. : *équivalence, parité, uniformité.*

— ★ *droits de l'homme, devoirs, république, socialisme, communauté, nivellement, égalitarisme, noblesse, élite.*

— ENCYCL. Dr. publ. *L'égalité des individus* devant la loi a été proclamée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Le préambule de la Constitution de 1946 a complété ce principe par celui de l'égalité des droits de l'homme et de la femme. Le principe d'égalité a de nombreuses conséquences, telles que le droit de vote de chaque citoyen, la vocation de tous à accéder aux fonctions publiques, sans autre distinction que la capacité et l'égalité devant les charges



Enrique EGAS
entrée de l'Hôpital royal
de Compostelle

de l'Etat. La notion d'égalité s'est transformée depuis la Révolution, évoluant d'une conception purement juridique à une conception partiellement économique, qui tend à promouvoir plus d'égalité dans les conditions d'existence, au détriment, peut-être, d'une certaine forme de liberté. Les conditions de capacité réservent, en fait, l'accès des fonctions publiques à ceux qui ont les moyens de s'instruire; c'est pourquoi l'égalité ne peut devenir une réalité que dans la mesure où l'enseignement est — en pratique et non seulement en droit — ouvert à tous; la gratuité de l'enseignement n'est pas suffisante à elle seule pour rendre effective l'égalité des citoyens.

— Econ. fin. *Egalité devant l'impôt*. Par «égalité devant l'impôt», il faut entendre une répartition des charges publiques aussi équitable que possible. Au XVIII^e s., on estimait que l'égalité se réalisait par l'établissement d'une proportion rigoureuse entre la contribution de chacun et le chiffre de son revenu. Depuis la fin du XIX^e s., on assiste à une transformation du concept d'égalité fiscale. On fait, notamment, des tentatives de personnalisation de l'impôt (par la prise en considération des charges familiales du contribuable, par exemple). Les possibilités de fraude, les tentatives de répercussion de l'impôt, les privilèges accordés à certains contribuables et l'action des groupes sociaux sur le pouvoir fiscal provoquent des inégalités fiscales sans véritables justifications économiques ou sociales.

— Mor. et Social. La notion d'égalité entretient d'étroits rapports avec les notions d'équité et de justice. Les trois notions ont subi, d'ailleurs, une longue évolution avec les progrès des sociétés et de la conscience morale. En morale, il ne saurait s'agir d'une égalité mathématique, mais d'une équité toujours à repenser, qui reconnaisse et accorde à chacun son dû. La justice consiste à respecter le droit de chacun. Mais ce droit lui-même n'est pas toujours conçu de la même manière. Il y a une évolution du droit et de l'idée de droit; c'est pourquoi l'idée de justice et, avec elle, celle d'égalité ont également évolué au cours des siècles. Pour la justice commutative, l'idéal est l'égalité mathématique des biens échangés; ce stade correspond aux sociétés primitives, fondées sur les débuts de la division du travail.

Pour la justice distributive, l'idéal est non plus l'égalité mathématique, mais la proportionnalité selon les droits de chacun. Ces droits eux-mêmes, étant diversement conçus, donnent lieu à plusieurs formules d'égalité et de justice : « A chacun selon ses besoins », « A chacun selon ses capacités », « A chacun selon son travail », « De chacun selon ses capacités à chacun selon ses besoins », formules définissant diverses doctrines sociales. Le caractère fluctuant des définitions de l'égalité se trouve néanmoins compensé par l'affirmation selon laquelle, du fait même qu'ils sont hommes, tous les hommes sont revêtus d'une même dignité* et d'un même droit fondamental au respect; c'est ce que précise la morale de Kant, ainsi que la *Déclaration des droits* de l'homme et du citoyen* (1789) : « Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits... ».

ÉGALURE n. f. Moucheture blanche sur le dos de certains faucons.

EGAN (Pierce), journaliste et humoriste anglais (Londres 1872 - id. 1849). Il est l'auteur d'un roman satirique, *les Amours de Florizel et Perdita* (le prince-régent et Mary Robinson) [*The Mistress of Royalty*, 1814], et surtout de la *Vie à Londres, ou Aventures diurnes et nocturnes* de Jerry Hawthorn et de son élégant ami Tom le Corinthien (1821), suite de tableaux de la vie de plaisirs et de sports, à Londres, au temps de la régence, illustrés par Cruikshank. — Son fils PIERCE, dit le Jeune (1814-1880), a écrit une vingtaine de romans dans la manière de Walter Scott, qui lui valurent le surnom de « pionnier de la littérature à bon marché ». Il fut, en outre, dessinateur.

ÉGARÉ n. m. (déverbal de l'anc. v. franc. *égarder*, veiller sur). Action de prendre en considération quelque chose, de l'examiner attentivement. (Ne s'emploie plus que dans certaines expressions : *avoir égard à, sans égard, etc.*)

— LOC. PRÉP. *Eu égard à*, en considération de : *Vous serez placés, vous et vos compagnons, immédiatement au-dessous de la loge royale, eu égard à votre condition de prince* (Gide). || *A l'égard de*, relativement à, en ce qui concerne : *Je nourrisais à l'égard d'un père des sentiments dénaturés* (Gide). || *Par égard à, par égard pour*, en prenant en considération. || *Sans égard pour*, en ne tenant aucun compte de.

— *A tous égards* loc. adv. A tous points de vue, sous tous les rapports.

— LANGUE CLASS. *Egard* s'employait plus largement : *Il écoutait les conseils [...] avec un certain égard obligeant* (La Rochefoucauld).

— *Egards* n. m. pl. Marques de considération, d'estime témoignées à quelqu'un : *Tu es peut-être encore trop jeune pour exiger des égards* (J. Renard).

ÉGARÉ, E adj. et n. Qui a perdu son chemin. || *Brebis égarée*, dans le style religieux, fidèle qui a embrassé l'hérésie, ou qui s'obstine dans le péché. || *Par extens.* Qui va en s'égarant : *Des pas égarés. Une marche égarée*. || *Epars* : *Des créances égarées couvrant à peine des dettes innombrables* (A. Daudet). || — *Fig.* Qui dénote l'égaré : *Esprit, air égaré*. || Qui a quitté le droit chemin : *Dieu m'en est témoin, pauvre créature égarée ! j'ai consciencieusement rempli mes devoirs de père envers toi* (Balzac). || Qui a été trompé : *Public égaré*.

ÉGAREMENT n. m. Action de perdre momentanément un objet : *L'égarement d'une lettre, d'un livre*. || — *Fig.* Dérèglement de conduite : *Le souvenir de mes égarements répandit sur ses derniers jours une grande amertume* (Chateaubriand). || Action de s'écarter des voies de la raison; trouble de la sensibilité, folie passagère : *Cette jouissance impossible nous fascine jusqu'à l'égaré : boire, boire avec tout son visage, son menton, ses joues, boire à pleine auge* (Dorgèlès).

— LANGUE CLASS. Action de s'égarer, de perdre son chemin : *Après un long égarement, ils revinrent dans leur chemin* (Acad., 1694).

ÉGARER v. tr. (du préf. *é* et du francique **warôn*, avoir soin). Mettre hors de son chemin : *Vous nous égarez, lui disait-elle; c'est la première fois que vous passez par ces endroits-là* (Sand). || Faire errer, laisser errer (au pr. et au fig.) : *Egarer ses regards dans le ciel. Nous n'irons plus dans les prairies | Egarer d'un pas incertain | Nos poétiques rêveries* (Lamartine). || Perdre momentanément, ne pas retrouver une chose que l'on a mise à une place dont on ne souvient plus : *Egarer ses lunettes, son chapeau. Sa plaque d'identité, qui fut à dessin égarée, portait un chiffre qui ne correspondait à aucune formation allemande* (Giraudoux). || — *Fig.* Jeter dans l'erreur par un faux raisonnement, porter à l'inconduite : *Ce n'était pas les sophistes qu'il fallait réconcilier à la religion, c'était le monde qu'il égarait* (Chateaubriand). || Mettre hors de soi, provoquer une folie passagère : *Une grande douleur nous égare*.

— *S'égarer* v. pr. Ne plus reconnaître le chemin que l'on suit : *Le jour, je m'égarais sur de grandes bruyères terminées par des forêts* (Chateaubriand); et, au fig. : *S'égarer dans ses désirs*. || Aller au hasard : *Main qui s'égare. Il sourit, touche son bandeau, regarde son bras mutilé, semble s'égarer dans ses souvenirs* (G. Duhamel). || Aller de côté et d'autre : *Ruisseaux qui s'égarent dans les prés*. || — *Fig.* S'écarter de la vérité, du bien, de la raison : *J'avais alors pour voisine une espèce de folle dont l'esprit s'était égaré sous les coups du malheur* (Maupassant). || En parlant des choses, être momentanément perdu : *Nous viendrons le chercher demain, dit M. Eyssette; sur les bateaux, rien ne s'égare* (A. Daudet). || Être épars, disséminé : *Votes qui s'égarent sur des noms inconnus*.

— LANGUE CLASS. *S'égarer de, s'écarter de* : *Je m'étais, par hasard, égaré d'un père et de tous ceux de notre suite* (Molière).

EGAS (Annequin) ou **JAN VAN DER EYCKEN**, sculpteur et architecte d'origine flamande (Bruxelles - † Tolède v. 1494). Il travailla à l'hôtel de ville de Louvain. En 1458, on le trouve à Tolède, maître d'œuvre de la cathédrale (porte des Lions, 1459). Il

sculpta aussi des tombeaux (monastère de Guadalupe et Escorial).

EGAS (Enrique), architecte espagnol (1455 - v. 1534), neveu du précédent. Les Rois Catholiques lui commandèrent la construction de l'hôpital royal de Compostelle et de la Chapelle royale de Grenade, donna le plan de la cathédrale de Grenade, serait aussi l'auteur de l'hôpital de la Santa Cruz de Tolède et de la façade de l'université de Salamanque. C'est l'un des architectes les plus caractéristiques du style plateresco.

ÉGATES, ÉGADES, ÉGATES ou

ÉGUSES, en lat. *Egades Insulae*, en ital. *Egadi*, groupe d'îles italiennes de la mer occidentale de la Sicile, disposées en triangle (Favignana, Levanzo et Marettimo). Les habitants (6 500) vivent essentiellement de pêche et de l'élevage. Le consul romain Lucius Catulus y battit la flotte carthaginoise et signa, avec Hamilcar et Hannon, le traité qui mit fin à la première guerre punique (241 av. J.-C.).

ÉGAULER [egole] v. tr. Elaguer les nouvelles pousses des arbres. || Couper le gaulis.

ÉGAULT (Pierre Marie Thomas), ingénieur français (Dinant 1777 - Paris 1839). Il s'est fait connaître par la distribution des eaux de l'Ourcq, en 1805, dans l'intérieur de Paris. En 1806, il a imaginé un niveau encore employé couramment. En 1814, il a publié un ouvrage sur les inondations dans Paris.

ÉGAYANT, E adj. Qui égaye : *Récits égayants. Le brave Risler [...] n'était pas une compagnie bien égayante* (A. Daudet).

ÉGAYEMENT n. m. (de *égayer*, pour *égayer*). Fossé d'écoulement pour les eaux d'irrigation.

ÉGAYEMENT n. m. V. ÉGALEMENT.

ÉGAYER [egaje] v. tr. (de *gai*). [Se con] comme *effrayer*.] Rendre gai, divertir : *Il raconta des histoires, égaya la société par ses bons rires* (Zola). || *Par extens.* Donner de l'agrément à; donner un air de gaieté à : *Aux murs, trois ou quatre paysages égayaient et aéraient l'étioffe* (A. Daudet). || Orner de quelque agrément : *Egayer son style*.

— *Hortic.* Elaguer en coupant toutes les branches inutiles; parer, nettoyer, en parler des arbres et des arbrisseaux : *Egayer des platanes*.

— *S'égayer* v. pr. S'amuser. || Se moquer de se jouer de : *S'égayer aux dépens de quelqu'un*.

— LANGUE CLASS. S'ébattre : *Le poète s'égayait en mille inventions* (Boileau).

— *SYN.* : amuser, dérider, détendre, divertir, réjouir.

EGBA(S), peuple noir de la Nigeria, vivant sur le littoral, entre le Dahomey et le Niger. Les Egbas appartiennent à la grande famille des Yoroubas. Agriculteurs, fétichistes, ils ont en partie embrassé l'islamisme.

EGBERT, ECBERT ou **ECGBERT** (saint) [632-730], originaire de Northumbrie, moine à Iona et peut-être évêque. Il contribua à la pacification religieuse par l'adoption de l'usage romain pour la date de Pâques. — Fête le 24 avril.

EGBERT, prélat anglo-saxon, de la famille royale de Northumbrie († 766). Evêque d'York (Eoforwic) [732], il reçut le pallium archiepiscopal en 735. Cette autorité nouvelle sur l'ensemble de la Northumbrie, dont le particularisme fut ainsi vivifié, fut pour lui l'occasion de réorganiser l'Eglise, en introduisant sans doute le système paroissial; il resta de lui de nombreuses instructions rédigées à l'intention de son clergé. Elève de Bède, il favorisa le développement culturel d'York y fondant une école dont le succès éclatant attira de nombreux élèves du continent.

EGBERT le Grand (v. 775-839), roi de Wessex (802-839). S'étant révolté en 822-823 contre la suprématie de la Mercie, il triompha en 825. Reconnu roi suprême par le Kent dont il était originaire, et l'Essex, vainqueur des Cornouaillais, il est à l'origine de la brillante destinée de la dynastie ouest-saxonne.

EGEDE (Hans), missionnaire norvégien (Serje, Norvège, 1686 - Stubbekjoberg, Falster 1758). Pasteur luthérien aux îles Lofoten, s'embarqua en 1721 pour le Groenland, où il fonda la bourgade de *Godthaab*. Après un quinzaine d'années d'évangélisation auprès

adressé au roi Erik Blodöks de Norvège et grâce auquel le poète, emprisonné, fut remis en liberté, et *Sonartorrek*, admirable poème sur la mort de ses fils.

ÉGILONE ou **AILO**, épouse du dernier souverain wisigoth d'Espagne, Rodrigue, dont la mort (711) livra le pays aux musulmans. Egilone fut faite prisonnière à Mérida par Mūsā, dont le fils, 'Abd al-'Aziz, qui lui succéda dans le commandement de l'armée, en devint amoureux : il l'épousa à Séville, où elle entretenait une cour brillante.

ÉGINE, en gr. *Aigina*. Myth. gr. Fille du dieu-fléuve Asôpos. Elle fut aimée de Zeus, qui, pour lui rendre visite, se transformait en une flamme. Il l'enleva et, dans l'île d'Oïnone, il lui donna un fils, Eaque. L'île prit ensuite le nom de la jeune fille, tandis qu'Asôpos, furieux, était foudroyé par Zeus.

ÉGINE, en gr. *Aigina* ou *Eghina*, petite île grecque de la mer Egée (nome de l'Attique), au centre du golfe d'Egine, en face du Pirée; 85 km²; 9 500 hab. Ch.-l. *Eghina*, sur la côte ouest (6 200 hab.). Port de pêche (éponges). Poteries. Musée. Temple d'Aphrodite, du début du v^e s.

— Hist. La pauvreté du sol de l'île ne laissait d'autre possibilité aux envahisseurs Doriens que de devenir marins. Dépendante d'Argos, Egine conquiert la liberté par la richesse. Marins habiles, les habitants fondèrent, avec Milet et Samos, un comptoir à Naucratis, en Egypte, au vi^e s. av. J.-C. Capitale commerciale du royaume argien, Egine, spécialisée dans la céramique à décor géométrique et orientalisant, devint bientôt la ville des marmittes. Ses bronziers habiles fabriquaient, avec du cuivre et du fer importés, produits courants et œuvres d'art. Sa puissance commerciale était telle qu'Egine imposa à tout le Péloponnèse, à la Grèce centrale et à la Thessalie son système monétaire. Sa monnaie (la *tortue* d'Egine) était répandue de l'Egypte au Pont-Euxin, de la Cilicie à l'Ombrie; comme celle d'Athènes, elle pénétra dans la Perse achéménide. Une telle richesse souleva des jalousies, et Athènes, dès le vi^e s., se posa en rivale. A partir de 460 av. J.-C., Egine déclina rapidement : elle devint possession d'Athènes, puis ses habitants furent déportés temporairement en Laconie et remplacés par des Athéniens.

— Bx-arts. Il y eut de nombreux sculpteurs éginètes à l'époque archaïque et jusqu'à la soumission de l'île par les Athéniens en 456 av. J.-C., mais on sait d'eux fort peu de chose : Smili, Glaucias, Théopropos (auteur d'un taureau de bronze, à Delphes), Callôn, Onatas devaient être assez indépendants de l'art attique et plus proches de l'art péloponnésien. Une belle tête de bronze de l'Acropole d'Athènes est rapportée à l'art d'Egine, par comparaison avec les frontons du temple d'Aphaia (v. 500-480), achetés au début du xix^e s. par Louis de Bavière pour la glyptothèque de Munich, et qui ont rendu célèbre l'art et la *sourire* dits « éginétiques »; trop restaurées par Thorwaldsen, les statues d'Egine sont dues soit à un, soit à deux sculpteurs inconnus, encore archaïques; celle qui représente Athéna présidant à des combats épiques, raide quant à la composition, méticuleuse quant à la facture, est élégante mais impersonnelle; toutefois, l'anatomie, assez contractée, est d'une grande puissance.

ÉGINE
temple d'Athéna



églantine



Maints détails étaient traités en bronze doré ou en plomb, et l'on a relevé les traces d'une forte polychromie bleu et rouge. Un *sphinx* admirable (musée d'Egine) est plutôt une œuvre attique.

On doit mentionner les monnaies d'Egine à la tortue (de mer ou de terre), beaux exemples de l'art monétaire archaïque. Il reste une colonne du temple d'Apollon dans la ville d'Egine; le temple d'Aphaia, restauré, est bien conservé jusqu'à l'architrave (ordre intérieur à deux étages).

ÉGINÈTE [eginet] adj. et n. Relatif à Egine; habitant ou originaire de cette île.

ÉGINÉTIE n. f. V. *ÆGINETIA*.

ÉGINÉTIQUE [eginetik] adj. Antiq. Se dit des monuments antiques de l'île d'Egine. || *Ecole éginétique*, école ancienne de sculpture et d'architecture. || *Système éginétique*, système pondéral d'Egine.

— ENCYCL. Le système éginétique remonte aux origines mêmes de la monnaie, au début du vi^e s. av. J.-C. Les didrachmes d'argent, ou statères, d'Egine, dont on a rapporté la frappe à Phidon, roi d'Argos, vers 670 av. J.-C. (mais cette opinion est contestée), avaient pour type une tortue et pesaient environ 12,57 g; dans la langue courante, on les appelait des « tortues ». Ce système avait pour base la *mine* éginétique, poids étalon du commerce dans tout le Péloponnèse, qui pesait 628 g et dont le statère représentait le cinquième.

EGINHARD ou **EINHARD**, lettré de l'époque carolingienne (Maingau, vallée du Main, v. 770 - Seligenstadt 840). Elève de Bangolf à Fulda, il vint à la cour de Charlemagne (796), où il ne tarda pas à se faire remarquer par la variété et l'étendue de ses connaissances. Il est l'auteur d'une *Vie de Charlemagne*, en latin, d'un style clair et concis. Les *Annales* qu'on lui a attribuées ne sont pas de lui, mais il a laissé des lettres et une histoire de la translation des reliques des saints Marcellin et Pierre. Il n'était pas seulement écrivain, mais architecte, et eut une part dans la direction de la construction du palais d'Aix-la-Chapelle. Il avait épousé Emma, sœur de l'évêque de Worms. Il fonda le monastère de Mülheim-sur-le-Main (Seligenstadt) pour la conservation des reliques des saints Marcellin et Pierre. Ami d'Alcuin, il joua un grand rôle dans l'œuvre scolaire et la renaissance intellectuelle du ix^e s.

EGINTON (Francis), peintre verrier anglais (Birmingham 1737 - id. 1805). D'abord céramiste et émailleur, il transposa sur verre, à la fin du xviii^e s., des cartons de Reynolds et de peintres contemporains; on lui doit des vitraux à la cathédrale de Salisbury ainsi qu'à la chapelle de New College à Oxford.

ÉGIPAN. V. *ÆGIPAN*.

ÉGISTHE, en gr. *Aigisthos*, un des Atrides, fils incestueux de Thyeste et de Pélopie. Il est l'objet d'une série de légendes ténébreuses, bien dignes de la famille des Atrides. Agamemnon étant parti pour le siège de Troie, Egisthe en profita pour séduire sa femme Clytemnestre; les deux amants égorgèrent Agamemnon à son retour. Egisthe fut à son tour tué par Oreste. Cette légende a inspiré Eschyle, Sophocle et Euripide.

EGK (Werner), compositeur et chef d'orchestre allemand (Auchsesheim, près d'Augsbourg, 1901). Il fit ses études musicales à Francfort-sur-le-Main et à Munich. De 1935 à 1941, il a été chef d'orchestre de l'Opéra de Berlin, puis directeur de l'école de musique de Berlin de 1950 à 1953. On lui doit des œuvres dramatiques : *Peer Gynt* (1938), *la Flûte enchantée* (deux versions : 1934, 1954), *le Réviseur* (1958), les ballets *Joan von Zarissa* (1940) et *Abrahas* (1947), un oratorio, *Columbus* (1934), et des œuvres d'inspiration française : *la Tentation de saint Antoine*, *Französische Suite*, *Chanson et romance*.

ÉGLANTIER n. m. (anc. franç. *aiglant*; du lat. pop. *aquilentum*, de *acus*, aiguille). Nom usuel de tous les rosiers sauvages les plus répandus. (Nom sc. : *rosa*; famille des rosacées.)

— ENCYCL. L'églantier est très commun dans les bois, les haies et les buissons de toute

l'Europe. Il est cultivé par les rosiers comme sujet pour le greffage. Sa longévité est extrêmement grande; on parle d'églantiers de trois cents et même de mille ans, en existe de nombreuses variétés, qui ont donné naissance aux roses des horticulteurs.

ÉGLANTINE n. f. Fleur de l'églantier.

— Hist. littér. Fleur d'or décernée en prix à l'Académie des jeux Floraux de Toulouse.

— Polit. *Eglantine rouge*, emblème adopté par les socialistes et les communistes.

EGLE (Joseph von), architecte allemand (Dellmensingen, Wurtemberg, 1818 - Stuttgart 1899). Il prit part aux travaux de Foerstl à Vienne (1842), devint, à Stuttgart (1843), directeur de l'école d'architecture, puis professeur au Polytechnikum, dont on lui doit la construction (1860-1864), ainsi que celle de l'Ecole des arts décoratifs (1867-1870) et de l'église Sainte-Marie (1872-1879).

ÉGLEFIN n. m. Ichtyol. V. *AIGLEFIN*.

ÉGLESTONITE n. f. Minér. Oxychlorure naturel de mercure, du système cubique.

ÉGLETONS, ch.-l. de cant. de la Corrèze (arrond. de Tulle), dans le sud du Limousin; 3 633 hab. (2 509 aggl.) [*Egletonnais*]. Travaux du bois (contre-plaqué). Saisons. — Au environs, château de Maumont (xix^e et xvi^e s.), où naquirent les papes Clément VI et Grégoire XI.

EGLEVSKI ou **IEGLEVSKI** (André), danseur russe (Moscou 1917), naturalisé américain depuis 1939. Engagé à quatorze ans à la compagnie du colonel V. de Basil, il passa à la Compagnie du ballet russe de Monte Carlo en 1930, et G. Balanchine crée pour lui *l'Épreuve d'amour*. En Amérique, Eglevski danse, de 1942 à 1944, au Ballet Theatre puis à l'Original Ballet russe (1946-1947). Premier danseur étoile au Grand Ballet de marquis de Cuevas, il entre au Ballet Theatre puis au New York City Ballet de George Balanchine.

EGLEISAU, v. de Suisse (cant. de Zurich), sur la rive droite du Rhin; 1 500 hab. Vignes. Usine hydro-électrique. Combats, en 1797, entre Français, Russes et Autrichiens.

ÉGLISE n. f. (lat. *ecclesia*; gr. *ekklesiā* proprement « assemblée »). Société religieuse fondée par Jésus-Christ : *La vraie Eglise*. Toute communion chrétienne : *L'Eglise catholique*. *L'Eglise protestante*. || *Absol.* *L'Eglise catholique* ou *romaine*. || *Retranche* *quelqu'un de l'Eglise*, l'excommunier. || Société de fidèles catholiques d'un même Etat d'un même diocèse : *L'Eglise de France*. *L'Eglise de Paris*. || Société de tous les ecclésiastiques ou clercs de l'Eglise catholique. *La Révolution a vendu les biens de l'Eglise*. || Corps des évêques, chargé de l'enseignement de la doctrine et de l'administration spirituelle et temporelle des affaires ecclésiastiques : *L'autorité de l'Eglise*. || *En face de l'Eglise*, devant l'Eglise, en présence de ecclésiastiques compétents pour conférer les sacrements : *Se marier en face de l'Eglise*. Etat ecclésiastique : *Entrer dans l'Eglise*. *Gens, hommes d'Eglise*. || *Par anal.* Ensemble de personnes professant les mêmes doctrines ou visant le même but; coterie : *Ils sont de la même Eglise*. (On dit aussi, en ce sens, *de la même chapelle*.)

— ALLUS. HIST. *L'Eglise libre dans l'Etat libre*, formule par laquelle Cavour aimait à résumer sa politique à l'égard du Vatican et qui est restée depuis la devise de toute politique fondée sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

— ALLUS. LITTÉR. *Hors de l'Eglise, pas de salut*, formule théologique due à saint Cyprien (*Epîtres*, LXXXIII, 11), signifiant qu'il n'y a pas d'autre salut pour l'âme que celui qui est prêché par l'Eglise chrétienne. On cite souvent l'expression en désignant par le mot *Eglise* un groupe, une société quelconque, d'esprit exclusif.

— Dr. canon. *Cour d'Eglise*, tribunal ecclésiastique.

— Hist. ecclés. *Eglise anglicane*, Eglise protestante d'Angleterre. (V. *ANGLICANISME*.) *Eglise catholique française*, secte fondée à Paris en 1838, et où l'on célébrait en français l'office divin. || *Eglise constitutionnelle*, Eglise qui se forma à la suite de la Constitution civile du clergé. || *Eglises du désert*, Eglises protestantes dont les membres célé-

aient leur culte dans les lieux inhabités des
vennes, après 1685. || *Eglise évangélique*,
sion, partiellement opérée, de l'Eglise
hérétique et de l'Eglise calviniste, en Alle-
agne. || *Eglise gallicane*, Eglise de France
gardait des privilèges nationaux. || *Eglise*
ecclésiastique, nom donné par les catholiques
x chrétiens qui sont en communion avec
me, tout en gardant le grec comme langue
urgique. || *Eglise grecque schismatique*,
m donné par les catholiques aux chrétiens
i, depuis Michel Kérularios, sont séparés
Rome. (Ils se nomment eux-mêmes
EGLISE ORTHODOXE.) || *Eglise latine*, celle
ont les fidèles célèbrent l'office divin en
in. || *Eglise presbytérienne*, Eglise protes-
tante d'Ecosse. || *Eglise romaine*, les fidèles
omis à l'autorité du pape. || *Petite Eglise*,
m donné aux communautés de catholiques
il refusèrent d'accepter le Concordat de
01. (L'une des clauses du Concordat était
démision de tous les évêques de l'an-
enne Eglise de France. Le pape avait-il le
oit d'exiger la démission d'évêques qui
avaient aucune faute canonique à se repro-
er ? Certains des anciens évêques de France
le crurent pas et se refusèrent à donner
ur démission. Deux d'entre eux, Coucy,
èque de La Rochelle, et Thémines, évêque
Blois, groupèrent les dissidents, dont
abbé P. Blanchard se fit, de Londres, le
théologien ». Cette dissidence, avec des
ciés régionaux variés, a persisté jusqu'à nos
urs, notamment à Lyon et dans le Poitou.)
Haute, basse Eglise, v. ANGLICANISME.

- Relig. cathol. *Eglise militante*, société des
èles qui sont sur la terre, où ils luttent
ontre le mal. || *Eglise souffrante*, société des
us qui achèvent de se purifier dans le purga-
ire. || *Eglise triomphante*, société des élus
i sont dans le ciel. (Ces trois Eglises consen-
tent le Corps mystique du Christ.)

- ★ culte, liturgie, clergé, théocratie, pape,
ouvoir spirituel, christianisme, orthodoxie,
hisme, excommunication / religion natu-
elle, protestantisme, anticléricalisme.

- ENCYCL. Iconogr. Dans l'iconographie
chrétienne médiévale, l'Eglise paraît sous
raits d'une jeune reine couronnée et victo-
ieuse, tenant le calice et le drapeau avec la
croix. Dès les IV^e et V^e s., le triomphe de
Eglise sur la Synagogue est exprimé sur les
osaques romaines de Sainte-Pudentienne
de Sainte-Sabine. Le type se généralise aux
I^{er} et XIII^e s. sur le vitrail de Châlons-sur-
larne (musée des Monuments français),
autel portatif de Stavelot (Bruxelles) et les
statues des cathédrales de Paris, de Reims,
de Bordeaux, de Worms et surtout de Stras-
bourg, Magdebourg et Bamberg. L'Eglise
est encore très symbolisée par une barque
(*navicella*), comme sur les fresques de Giotto
Saint-Pierre de Rome). Citons encore le
triomphe de l'Eglise peint par Andrea da
Verone (Santa Maria Novella).

Eglise catholique. 1^o Définition. Elle a été
nsi formulée par Bellarmin : « la réunion
es hommes qu'associe la profession d'une
ême foi et la communion des mêmes sacre-
ents, sous la régence des pasteurs légitimes,
notamment du pontife romain, unique vicaire
du Christ en terre ». Cette définition est
éologiquement et canoniquement exacte,
mais elle a le défaut de viser simplement la
ciété visible qu'est, en effet, l'Eglise, sans
férence assez précise au mystère religieux
aux perspectives eschatologiques de la
démption. Elle néglige également l'apparte-
nance invisible à l'Eglise, en fonction de
laquelle il faut entendre l'axiome : « *Hors*
de l'Eglise, point de salut ».

Mission de l'Eglise. C'est de réaliser dans
temps et l'espace, c'est-à-dire dans l'His-
toire, la mission confiée par le Christ à ses
apôtres, en tenant compte des structures
essentiels voulues par le Rédempteur :
rimauté de Pierre (et de ses successeurs, les
ontifes romains), organisation hiérarchique
par le moyen des évêques) des communautés
arétiennes, dispensation de la grâce rédemp-
trice par le ministère des prêtres et le moyen
es sacrements.

Le ministère ecclésiastique comporte trois
pects principaux (en se référant à la parole
du Christ rapportée par saint Matthieu,
XVIII, 19-20) : l'office prophétique (an-
nonce de l'Evangile et enseignement reli-
gieux), l'office sacerdotal, l'office pastoral
conduite des âmes).

3^o Les caractères spécifiques de l'Eglise.
Toujours par référence aux enseignements du
Christ, quatre caractères permettent de recon-
naître l'Eglise véritable :

a) *L'unité*. Il n'y a qu'une vérité, d'où néces-
sité de s'y soumettre, et, par corollaire,
certitude de la trouver : donc infaillibilité
de l'Eglise, dont l'expression se trouve à la fois
dans l'enseignement commun des évêques et
les définitions *ex cathedra* du pape ;

b) *La sainteté*. Le but de l'Eglise est la
sanctification des fidèles. Le mot veut dire
« sainteté de la doctrine, de la morale, sainte-
té de ceux qui pratiquent l'enseignement de
l'Eglise » ;

c) *La catholicité*, c'est-à-dire l'universalité.
Le message évangélique vaut pour toute l'his-
toire et tous les hommes ;

d) *L'apostolicité*, puisque c'est aux apôtres
que la mission a été confiée de répandre
l'Evangile, et qu'en fait ils se sont choisis
des successeurs qu'ils ont mandatés. L'inter-
ruption du mandat supprime l'apostolicité.

4^o *L'Eglise catholique dans l'histoire*. La
société humaine qu'est l'Eglise catholique
d'aujourd'hui est l'héritière de la petite
communauté chrétienne organisée à Jérusa-
lem après la Pentecôte. Mais, comme le grain
de sénévé de l'Evangile, elle s'est développée.
Ce développement est la loi de tout orga-
nisme vivant : sur le plan doctrinal, par un
effort d'approfondissement continu du donné
révélé, effort qui se traduit par une systéma-
tisation, une formulation plus précise (défini-
tions dogmatiques) ; sur le plan institutionnel,
par une organisation concrète qui aboutit à
l'unification monarchique très poussée d'au-
jourd'hui, où tout converge vers le Siège
romain ; sur le plan pastoral, par une adapta-
tion aux conditions concrètes des diverses
civilisations qui accueillent le message évan-
gélisme.

De ces différents points de vue, on peut dis-
tinguer plusieurs grandes périodes dans l'his-
toire de l'Eglise.

Des origines aux invasions barbares.

● *Le siècle apostolique*. L'Eglise chrétienne
naît après l'Ascension, quand les apôtres se
réunissent au cénacle et commencent à orga-
niser la communauté des disciples de Jésus.
Ses premières conquêtes datent du jour de
la Pentecôte, quand les apôtres, ayant reçu le
Saint-Esprit, se mettent à prêcher Jésus aux
Juifs présents à Jérusalem pour les fêtes.

Une première option doit bientôt être faite :
la communauté des disciples du Christ de-
meurera-t-elle une communauté juive ou bien
s'étendra-t-elle aux païens ? Pierre en baptis-
ant le centurion romain Corneille, Philippe
en prêchant en Samarie, en baptisant l'eun-
uque de la reine Candace, affirment déjà le
principe de l'universalisme chrétien. Les
autorités juives, en persécutant la commu-
nauté chrétienne de Jérusalem (martyre de
saint Etienne, en 36, persécution d'Hérode
Agrippa en 41), consacrent la rupture du
judaïsme officiel avec la communauté chré-
tienne. Cette rupture s'affirme, de l'intérieur
même de l'Eglise, quand les apôtres réunis
à Jérusalem (en 49) décident que les païens
pourront entrer dans la communauté sans
subir la circoncision, et y demeurer, comme
des fidèles à part entière, sans être astreints
aux préceptes rituels du judaïsme. Déjà, à
Antioche, les disciples ont pris le nom de
« chrétiens ».

Une impulsion particulièrement vigoureuse
est donnée à la nouvelle communauté par un
Juif converti, Saul-Paul. Au cours de ses
trois grands voyages missionnaires (45-48,
49-52, 53-58), saint Paul plante ou affermit
le christianisme dans le monde oriental et
hellénique.

Parallèlement, ou plutôt conjointement avec
l'apostolat missionnaire des apôtres, se place
la rédaction des textes inspirés du Nouveau
Testament : évangile de saint Matthieu vers
50 ; épitres de saint Paul entre 51 et 65 ;
vers 64, évangile de saint Marc ; avant 70,
évangile de saint Luc ; vers 64, première
épitre de Pierre ; vers 95, rédaction définitive
de l'Apocalypse ; autour de 100, évangile de
saint Jean et ses dernières épitres.

Dès le milieu du I^{er} s., il existe une commu-
nauté chrétienne à Rome. Pierre en prend
la tête à une date imprécise et subit le marty-
re vers 64.

A la fin de l'âge apostolique, les bases de

l'Eglise chrétienne sont toutes posées : uni-
versalisme, unité doctrinale (assurée par les
textes sacrés, le recours à l'autorité hiéran-
chique et à la tradition apostolique), unité
organique (grâce à la constitution d'une hié-
rarchie [évêques, prêtres, diacres] qui l'em-
porte en autorité sur le prophétisme charis-
matique), unité de vie spirituelle. Sa vitalité
s'est déjà affirmée par le témoignage des
martyrs, l'efficacité de la prédication, la
cohésion des communautés dans la charité.

● *De la fin du siècle apostolique à la paix
de l'Eglise* (313). La propagation du chris-
tianisme se fait dans toutes les directions :
l'Eglise déborde au-delà des frontières de
l'Empire romain, en particulier en Orient, où
des communautés chrétiennes se constituent
en Perse, au moins dès le III^e s. apr. J.-C. ;
la christianisation de l'Arménie est réalisée
au III^e s. ; il en est de même en Géorgie ;
enfin l'Inde elle-même aurait été atteinte dès
cette époque par le message évangélique.

a) *Expansion*. La mission chrétienne se
fait de deux façons : l'une, spontanée, par
les chrétiens eux-mêmes, et, de ce point de
vue, on ne peut sous-estimer la propagande
effectuée par les voyageurs de métier, com-
merçants et soldats ; l'autre organisée par
les Eglises elles-mêmes. A la fin du III^e s.,
la densité chrétienne est très notable en Asie
Mineure, Egypte, Crète, Tunisie actuelle,
assez notable en Espagne, dans la Gaule du
Sud et des confins militaires, en Italie, en
Norique, en Pannonie, dans la péninsule bal-
canique, en Grèce propre ; le reste du monde
romain a déjà été atteint.

L'Eglise demeure encore surtout un fait
urbain. Mais, dans le monde urbain, l'Eglise a
des fidèles de toutes classes. (Sans doute,
les chrétiens sont-ils proportionnellement
plus nombreux parmi les humbles.)

b) *Développement interne*. Partout, la
communauté chrétienne est organisée hiéran-
chiquement : un clergé, évêque, prêtres,
diacres ; les fidèles. L'évêque est le chef res-
ponsable et unique. En principe, un évêque
par cité romaine. Des liaisons organiques
existent entre Eglises : tantôt entre Eglises
mères et Eglises filles, tantôt entre Eglises
de la même province. En cas de difficultés,
les évêques d'une région se réunissent en
conciles (Carthage, 251 ; Rome, 262 ; An-
tioche, 264-269 ; Elvire, vers 300). S'il y a
un conflit grave, l'évêque de Rome arbitre et
juge.

Le développement doctrinal a pour acteurs
et témoins d'abord les Pères apostoliques
(jusqu'au milieu du II^e s.) et pour principaux
thèmes : la doctrine trinitaire, la divinité du
Christ, et le rôle de l'Eglise (Clément de
Rome, la Didakhé, Ignace d'Antioche, Pas-
teur d'Hermas, Polycarpe). La fin du II^e s.
est marquée par une littérature chrétienne de
combat contre les premiers hérétiques, contre
les païens (Justin, Tatien, Athénagore, Mil-
tiade, Méliton, Minucius Félix, Irénée). Des
écrivains du III^e s., certains gardent l'accent
polémique (Tertullien, Hippolyte), d'autres
élaborent une théologie savante, en intégrant
au christianisme la pensée philosophique de
l'Antiquité. Le plus célèbre de ces anciens
théologiens est Origène. Une partie du déve-
loppement doctrinal se fait par réaction
contre les hérésies (modalisme, montanisme,
toutes les gnoses...). Les problèmes discipli-
naires et moraux occupent une place impor-
tante dans la littérature patristique du III^e s.
La discipline baptismale s'organise, avec le
catéchuménat ; le mystère eucharistique am-
plifie ses rites, les problèmes moraux — y
compris le reniement de la foi devant la per-
secution —, étudiés par les Pères, se posent
sur le plan de la communauté avec l'organi-
sation d'une discipline pénitentielle.

c) *Relations avec le monde païen*. Par
rapport à la civilisation païenne, les posi-
tions chrétiennes se précisent : les chrétiens
se veulent des citoyens complets, les meil-
leurs, mais ils affirment leur refus d'admettre
toute compromission doctrinale ou morale
avec le paganisme. Les autorités ecclésiasti-
ques conseillent d'éviter les mariages mixtes ;
elles interdisent les fonctions qui entraîne-
raient une participation active aux rites reli-
gieux du paganisme ; en face du laisser-aller
de la vie païenne, les chrétiens affirment la
valeur supérieure du célibat ; ils mettent l'ac-
cent sur l'ascétisme, sur la charité, sur les
devoirs sociaux (du maître à l'égard de l'es-
clave, de l'esclave à l'égard du maître). Les



« L'Église »
cathédrale de Strasbourg

« le Triomphe
de l'Église militante »
par Andrea di Bonaiuto
(v. 1365)
chapelle des Espagnols
Sainte-Marie-Nouvelle
Florence



« L'Église »
cathédrale de Bamberg

autorités responsables multiplient les conseils de discrétion et de prudence.

Cependant, le christianisme se heurte fréquemment à l'hostilité du pouvoir. Les persécutions*, plus ou moins violentes, dont sont victimes les chrétiens jalonnent l'histoire de l'Empire : de Néron les accusant de l'incendie de Rome et les traitant en « ennemis du genre humain », à Dioclétien et à Galère qui président à « l'ère des martyrs », en passant par les Antonins et les édits de Septime Sévère, de Dèce et de Valérien.

● **L'Empire chrétien (apr. 313).**

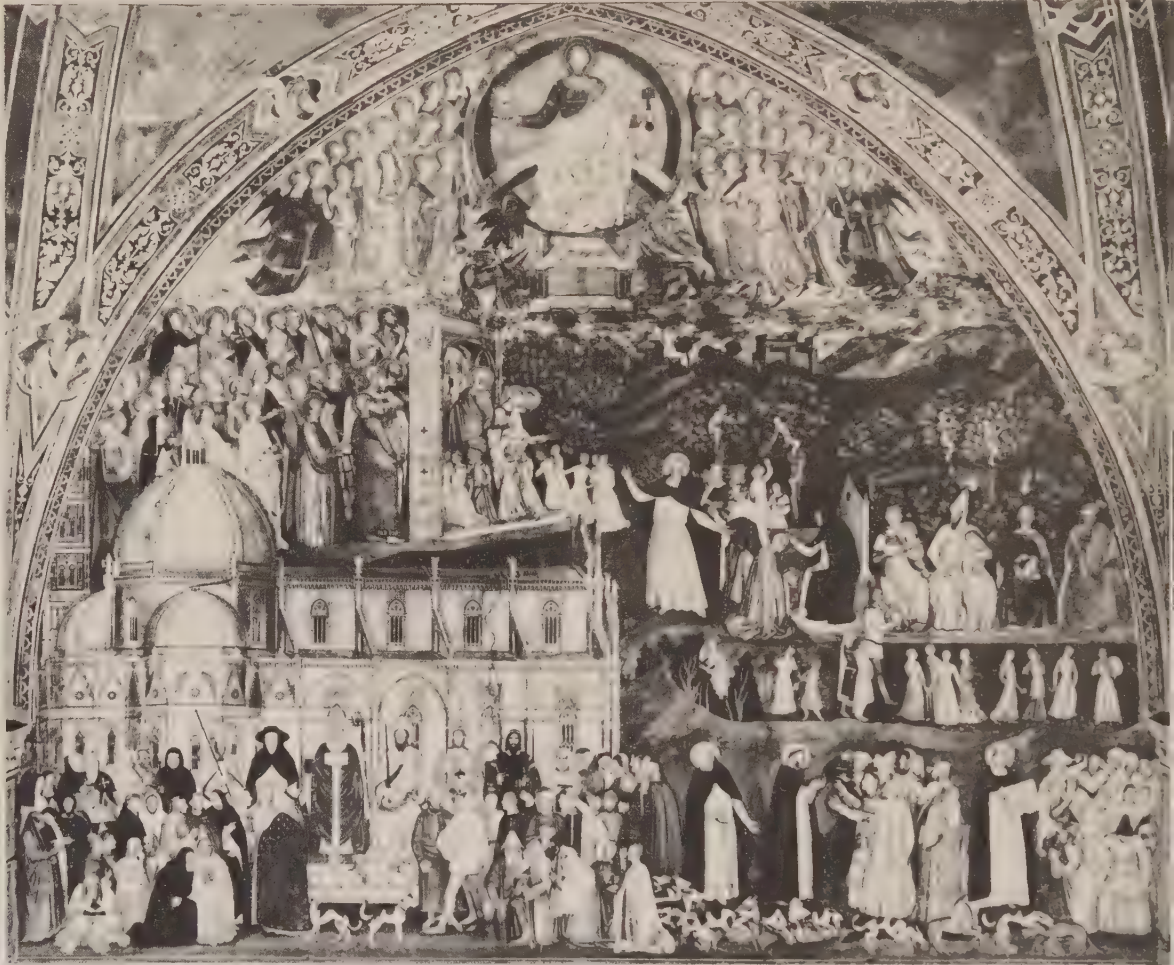
a) **Les relations avec le pouvoir impérial.** La conversion de Constantin a rendu possible le triomphe du christianisme dans l'Empire romain. Avec la « paix de l'Église », ou paix constantinienne (édit de Milan, 313), l'Église recouvre sa liberté et ses biens ; elle recevra

le paganisme et l'institution impériale (abandon par l'empereur du titre de *pontifex maximus*). Puis tout appui est enlevé aux cultes païens, et, à partir de 394, les cultes païens sont interdits.

c) **Le développement institutionnel.** En cas de crises graves, les conciles généraux décident souverainement, étant admis que leur décision ne peut se passer de l'approbation du pontife romain. Les cadres se dilatent : fondation de nouveaux diocèses, création de paroisses rurales, groupement des diocèses en provinces, en patriarchats. Conciles et évêques élaborent une législation (baptismale, pénitentielle, etc.) de plus en plus précise et vaste. La liturgie se développe par l'ampleur donnée à la messe solennelle, par l'achèvement du cycle annuel des grandes fêtes. Le culte de la Vierge, celui des saints prennent

péniblement, puis développe triomphalement une civilisation chrétienne qu'on pourrait appeler totalitaire, si le mot n'avait pris un sens péjoratif.

● **Le temps des Barbares.** De ce qu'on a appelé justement le « chaos », le monde occidental n'est sorti que par l'action de l'Église. La conversion des Barbares, du paganisme au christianisme (Francs) ou de l'arianisme au catholicisme (Wisigoths, Burgondes, Lombards), leur a donné accès à l'ancienne civilisation romaine. Ce fut un premier temps. Au-delà de la mer, le pape Grégoire le Grand envoie des moines qui amènent aux chrétiens les Anglais. Au-delà des frontières de l'ancien Empire, l'Église va pénétrer (Germains, Frises), en attendant de convertir les Slaves et les Normands. L'œuvre de conversion ne sera pas achevée avant la fin du XI^e s.



de larges dons, des privilèges civils, judiciaires, fiscaux ; les lois anciennes incompatibles avec la morale ou la législation chrétiennes sont abolies. De persécutée, l'Église devient protégée. Elle le devient même trop, car les empereurs ne craindront pas de s'immiscer soit dans son administration intérieure, soit dans les querelles doctrinales (césaro-papisme).

Il faudra attendre saint Ambroise pour que l'Église proteste contre ces empiètements du pouvoir civil. (Les choses divines ne sont pas soumises à la puissance impériale.) Mais l'unanimité existe en ce qui concerne le profond respect dû à l'empereur.

b) **La fin du paganisme antique.** La réaction païenne de Julien (361-363) ne fut qu'un intermède. Le paganisme meurt, lentement, non sans de violents soubresauts. Après la « paix de l'Église », la masse urbaine vient au christianisme ; les campagnes seront évangélisées bien plus lentement et plus tard (saint Martin, pour la Gaule). A partir de 379-380, tout lien organique est effacé entre

essor. Le monachisme apparaît et passe vite d'Orient en Occident.

d) **Le développement doctrinal.** Les vérités premières de la foi chrétienne sont solennellement définies contre les hérésies (arianisme* et ses avatars, pélagianisme*, nestorianisme*, monophysisme*, monothélisme*, etc.). [V. EGLISES ORIENTALES.] Les grandes synthèses dogmatiques et morales se constituent, avec les œuvres des Pères (Athanase, Cyrille ; les Cappadociens : Basile, Grégoire de Nysse, Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, en Orient ; Hilaire, Ambroise, Augustin, en Occident, et Jérôme, l'exégète et l'historien).

Des invasions barbares à la fin de la chrétienté (VI^e-XVI^e s.).

Au cours de ce millénaire, la divergence s'accroît entre l'Église d'Orient, qui continue à vivre suivant la ligne de sa propre tradition (v. article spécial), et l'Église d'Occident qui, dans un monde tout nouveau, élabore

Mais déjà, et toujours sous l'action de l'Église, une nouvelle civilisation toute chrétienne se dessine. Les évêques locaux, les papes, les chrétientés celtiques demeurent comme en réserve, les moines sont les acteurs divers et complémentaires de cette lente élaboration.

Foi forte, morale brutale et sans gêne, dévotion parfois enfantine aux saints familiers, plus de peur de l'enfer que de souci de voir Dieu, union intime du pouvoir royal et de l'Église : une législation mêlée de coutumes germaniques et de canons conciliaires, une Église riche et puissante temporellement, très paternaliste en son comportement, mais où la pensée se stérilise, tels sont les traits les plus frappants à retenir, pour l'Occident.

● **Les ambitions carolingiennes.** Elles ont été sollicitées, dès le milieu du VIII^e s., par l'appel qu'adressent les papes au roi des Francs quand, les Lombards menaçant Rome et Byzance se trouvant séparée du pape par sa politique iconoclaste, la papauté se cherche un défenseur. De l'alliance ainsi scellée, et

crétisée par la fondation de l'Etat pontifical, Charlemagne va faire partir toute une politique, qui vise à restaurer l'unité du monde latin chrétien et à y promouvoir une réforme radicale.

Cette réforme se marque surtout par la respiration — incomplète et passagère — des idées (Alcuin), la remise en ordre du clergé (saint Benoît d'Aniane) et du clergé régulier (saint Benoît d'Aniane), par un remarquable développement canonique (capitules, collections), par une restauration de l'unité liturgique (alignement sur les livres romains). Mais comme pour l'unité politique, la réussite sera de brève durée.

La riche d'avenir est l'expansion chrétienne vers la Saxe, la Frise, le monde scandinave, monde slave).

La fin du IX^e s., après l'échec politique des Carolingiens, le monde chrétien se partage en trois domaines distincts : au sud, les pays unis à l'islam ; à l'est, l'Empire byzantin, plus en plus éloigné de Rome ; à l'ouest, le monde latin, qui, politiquement et socialement, se décompose et évolue vers la féodalisation.

Du X^e au XII^e s. Dans les pays chrétiens soumis à l'islam, sauf en Espagne, le christianisme déperit, au point de disparaître totalement (Syrie, Egypte, Maghreb, Perse) : les structures ecclésiastiques s'effritent, les postasies se multiplient, les communautés chrétiennes ne sont plus que des organes vides, même sans persécution.

Au côté de Byzance, la vitalité chrétienne se manifeste vigoureusement par des missions efficaces en pays slave (Slaves du Sud, Russes, Bulgares). Mais les liens entre Byzance et Rome se dénouent progressivement (schisme de Photius, schisme définitif de Michel Cérulaire [Keroularios], en 1054).

Dans le monde latin, le fait principal, c'est la mainmise des laïcs sur l'Eglise. Préparée par la confiscation des biens opérée dès les temps de Charles Martel, accélérée par l'entrée de tant de princes de l'Eglise (évêques, abbés) dans le système féodal, elle paraît presque totale au XI^e s., quand les papes sont défaits par les seigneurs brigands de Rome, et que le seul moyen d'en sortir serait les empereurs germaniques désignent l'autorité le successeur de saint Pierre.

La libération amorcée par le décret de Nicolas II sur les élections pontificales (1059) sera mise en main et réalisée pour l'essentiel par Grégoire VII. Ses successeurs, notamment Urbain II, en étendent les effets et institutionnalisent les mesures de salut public prises au début de la réforme grégorienne. La principale résistance vient de l'Empire (querelle des Investitures).

Les grands papes réformateurs ont élaboré une doctrine théologique de leur pouvoir ou ont favorisé l'élaboration : on a donné à cette doctrine de la théocratie pontificale le nom d'« augustinisme politique ». Une théorie également totalitaire, mais impériale, s'oppose à la leur. Le conflit entre le pape et l'Empire — théologique en son principe, politique dans beaucoup de ses manifestations — se prolonge, avec de dramatiques rebondissements, jusqu'à la mort de Frédéric II (1250). La papauté en sort victorieuse, mais elle s'est enfoncée dans la politique italienne et a perdu peu ou prou de son élan spirituel.

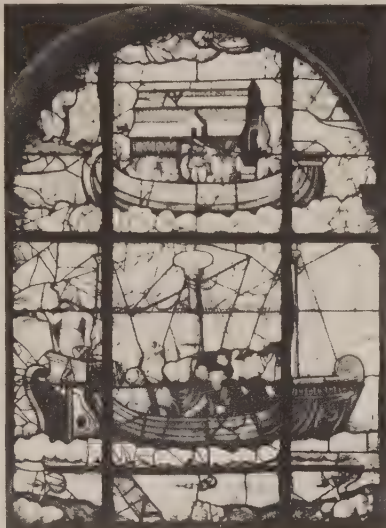
Dans l'orbite pontificale, les grandes forces de ce qui sera la chrétienté se développent : la forme monastique (Cluny, Cîteaux) ; écoles épiscopales et monastiques) où se prépare une admirable renaissance ; multiplication des paroisses rurales ; élan des constructions ecclésiastiques (roman et gothique) ; reconquête chrétienne en Espagne ; effort collectif des croisades ; mobilisation des forces chrétiennes contre les hérésies.

Les temps de la maturité est venu.

Epanouissement de la chrétienté romaine. L'historien discerne sans peine, au XIII^e s., des fidélités douteuses ou intéressées, des tendances anarchiques, des déviations doctrinales, et toute l'ivraie que l'« ennemi » ne laisse pas de semer dans le champ du père de famille ».

Mais il doit insister sur ce qui fait la grandeur de la chrétienté : l'élan créateur ; la maturité des institutions qui le canalisent ; la ferme précision du gouvernement pontifical. Tout l'Occident latin consent à la foi.

L'équilibre un moment réalisé entre royautés et féodalités procure la paix, sans gêner la vie. L'Eglise est partout présente ; elle prend l'homme au berceau et le suit au-delà même de la tombe ; elle anime la vie sociale, elle pénètre de son esprit les législations et les coutumes. Aux âmes éprises de renoncement et de perfection, elle offre la diversité des règles religieuses. L'individu peut s'affirmer, mais la communauté le soutient et l'encadre. Les nationalismes n'ont pas de virulence ; les mêmes courants circulent d'un bout à l'autre de l'Occident, portés par le latin, langue unique de la liturgie, de la diplomatie et de la science. Les hauts postes de l'Eglise ne sont pas l'apanage des « régnicoles ». Pour les grandes entreprises communes, la chrétienté est disponible : qu'il s'agisse des universités, de la croisade (dont l'élan, pourtant, s'estompé), de la prédication, que renouvellent les Mendians, de la construction des grandes cathédrales. L'efficacité de l'effort commun est réelle : les villes triomphantes, orgueilleuses, et qui se détachaient de l'Eglise sont reconquises ; les premiers essais missionnaires relaient la croisade ; contre l'hérésie, la synthèse scolastique est plus efficace que l'Inquisition ; le système bénéficiaire, encore bien équilibré, fournit un clergé digne, et



« le Vaisseau mystique »
vitrail (1612-1222)
église Saint-Étienne-du-Mont, Paris

dont les moyens de vie sont décents ; la papauté ne craint pas d'approuver les initiatives qui peuvent paraître révolutionnaires, comme celles de François d'Assise ou de Dominique. Le droit canon a atteint le plein équilibre d'une maturité scientifique et vivante néanmoins. Période de foi dynamique et ordonnée.

● **Le versant descendant.** La querelle entre Philippe le Bel et Boniface VIII fait apparaître les lézards du bel édifice : régisme national agressif, théocratie pontificale arbitraire et géométriquement conduite jusqu'à l'impossible, substitution du conformisme à la vie.

Les XIV^e et XV^e s. ne manquent nullement de richesses ni de vie. Mais le grand consentement de l'Occident à la chrétienté tend à disparaître par l'usure des institutions et le dynamisme des forces nouvelles.

La papauté perd son prestige en s'installant à Avignon, où trop souvent les pontifes sont liés par des occupations temporelles, surtout par une fiscalité de plus en plus lourde et une administration dont le caractère bureaucratique s'intensifie. La papauté perd même son unité par le Grand Schisme ; contre la monarchie pontificale se dressent les conciles aristocratiques et nationalistes de Pise, de Constance et de Bâle ; les nationalismes (France et Angleterre) ou les particularismes (Italie) écartellent l'Occident ; les rois commandent à leur clergé et transforment en serviteurs dociles les princes de l'Eglise ; le système béné-

ficial s'abâtardit et aboutit à créer un haut clergé de rentiers dispensés de charges pastorales ; les universités perdent le sens de la recherche pour renforcer leur esprit de corps ; la scolastique, comme l'art, recherchant un au-delà de la perfection, s'enlise dans la complication, la sécheresse, le procédé, la fioriture ; les hérésies (Wycliffe, Huss) trouvent un soutien à la fois aristocratique et populaire ; les Franciscains, divisés en « spirituels » et « observants », stérilisent en partie leur propre idéal ; les inquiétantes analyses d'Occam commencent à révéler leur danger. Les guerres ont désolé les Eglises, les épidémies vidé villes et campagnes ; les prêtres délaissent leurs ouailles, les moines errants, sans le soutien et la discipline de la vie commune, perdent les mœurs et scandalisent le peuple ; une fois terminé le schisme, les pontifes romains sont incapables de retrouver le sens de leur mission : ce sont des princes italiens, que leurs attaches familiales et le jeu politique paralysent ; ils se refusent à réformer leur propre Cour et ne peuvent guère exiger que le monde chrétien se réforme réellement.

L'usure des institutions est un fait inévitable : on la retrouve dans toutes les civilisations. Ce qui manque à la fin du Moyen Age chrétien, en Occident, c'est la volonté de renouveau, la richesse intérieure, qui avaient fait la vitalité du XIII^e s. Cet affaiblissement, cette sclérose expliquent la grande rupture du protestantisme.

De la Réforme à la Révolution française.

● **Réforme protestante, Réforme catholique.** La Réforme protestante est avant tout un mouvement religieux et positif. Issu d'un double courant, l'humanisme et le besoin d'une religion plus intérieure, le protestantisme met l'accent à la fois sur la dépendance de l'homme à l'égard de la grâce et sur l'élan individuel de la vie religieuse. Les virulentes critiques concernant les « abus » de l'Eglise romaine sont un aspect secondaire.

Longtemps, on discerna assez mal la frontière entre les réformateurs qui voulaient demeurer catholiques et ceux qui s'y refusaient. Les décisions doctrinales du concile de Trente (1545-1563) rendirent la coupure définitive. Les Eglises protestantes (v. article spécial) s'organisent dès lors à côté et souvent contre l'Eglise catholique.

Sous le nom de « Réforme catholique », il faut entendre à la fois une série de mesures disciplinaires (religieuses, évêques, cour romaine, discipline des sacrements), les définitions dogmatiques du concile (canon des Ecritures, rôle de l'Eglise, notion de la grâce, sacrements, etc.), et tout l'effort d'approfondissement théologique, d'action pastorale, de reconquête, de rajeunissement, qui aboutissent à donner à l'Eglise catholique son visage moderne. (V. CONTRE-RÉFORME.)

Trois papes ont marqué et animé cette Réforme catholique, au XVI^e s., Paul III, Paul IV, Pie IV. Le concile a voulu rendre aux évêques la responsabilité et la direction de la vie religieuse : la Réforme catholique a été faite par eux, en grande partie. Les nouveaux ordres religieux, par exemple les jésuites, les capucins, les anciens ordres réformés, des compagnies de prêtres (forme nouvelle de la vie religieuse), oratoriens, sulpicains, lazaristes, eudistes, d'autres encore y ont fortement contribué. L'approfondissement des recherches théologiques (renouveau du thomisme, développement de la théologie positive) est encore une des caractéristiques de cette Réforme. Le problème de la grâce et celui du salut divisent les théologiens (jansénisme, congrégation de auxiliis), le problème de la responsabilité morale du chrétien est passionnément discuté (molinisme, quézisme, probabilisme). Par réaction contre les négations protestantes, le culte du saint sacrement (et du Sacré-Cœur), le culte de la Vierge animent la piété catholique. Dans les séminaires, un clergé de plus en plus pastoral se forme, et sa piété s'ordonne selon l'esprit de l'école française (Lazaristes, Sulpicains, Eudistes), ou selon les cadres plus formels des méthodes italiennes (séminaires du type de saint Charles Borromée). L'humanisme chrétien devient la base de la formation des jeunes gens (*ratio studiorum*). L'Eglise se rend de plus en plus présente à la masse (renaissance de la vie paroissiale, missions des campagnes [Vincent de Paul, Le Nobletz,



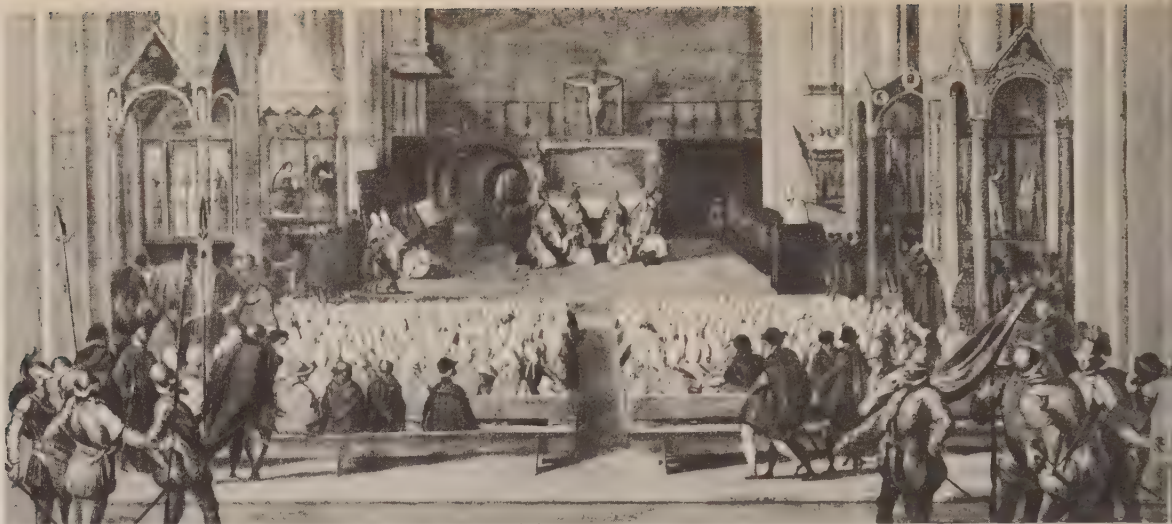
l'Eglise

couvent des Sœurs
Noires de Bruges

la Synagogue



« le Concile de Trente »
par Titien
Louvre



plus tard Grignon de Montfort]). Une floraison de mystiques (jusque vers 1660) enrichit la spiritualité (Thérèse d'Avila, Jean de la Croix, les mystiques français).

● **Développement des missions modernes.** Il va commencer avec les grandes découvertes. Les missions s'organisent d'abord dans le cadre du patronat portugais et espagnol. Les réalisations les plus spectaculaires sont la conquête spirituelle du Mexique, les missions d'Amérique du Sud, celles des Antilles, des Philippines, celles de saint François Xavier, un peu plus tard les réussites de Nobili et de Ricci en Inde et en Chine. La papauté, qui semblait avoir démissionné entre les mains des rois ibériques au début du XVI^e s., cherche à reprendre la direction de l'action missionnaire en créant la congrégation de la Propagande en 1622. Les Français entrent à son service (missions du Canada, et surtout d'Extrême-Orient). En 1659, la Propagande met au point les *Instructions* aux missionnaires, qui demeurent la charte des missions catholiques (respect de la culture indigène, indépendance à l'égard des puissances européennes, formation d'un clergé indigène, docilité à l'égard des instructions romaines). Mais de grandes divergences de méthode se révèlent; elles aboutissent à l'interminable querelle des Rites, qui finit par stériliser les missions au XVIII^e s.

● **Particularismes nationaux.** Les papes ont commencé par consentir aux princes catholiques de très importants privilèges (concordats, bulles de privilèges); les clergés nationaux ont fini par devenir plus respectueux de leur prince que du chef de l'Eglise; le développement de l'absolutisme royal a fait le reste. En Espagne, au Portugal, en France (gallicanisme), à Naples, en Toscane, dans les domaines des Habsbourg, dans ceux des princes Electeurs catholiques d'Allemagne, le réganisme* triomphe. Sa dernière explosion sera, à la fin du XVIII^e s., le jésuitisme et le fébronianisme. La suppression des Jésuites (1773) en marque la force.

expulsion d'Espagne
des Jésuites
31 mars 1767

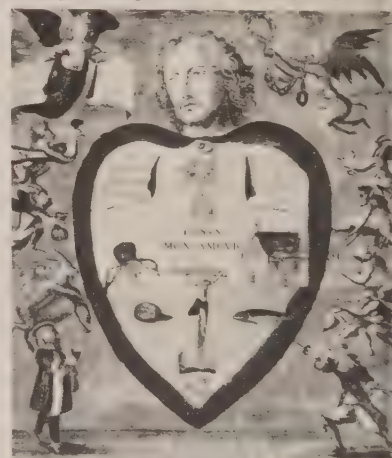


● **La crise de conscience du XVIII^e s.** Elle n'appartient pas directement à l'histoire de l'Eglise catholique. Mais les polémiques entre catholiques et protestants, entre catholiques (jansénisme, tous les aspects des querelles autour de la Compagnie de Jésus*, quietisme, Rites), la dégradation du système bénéficiaire, l'absentéisme revenu des évêques, la séparation du haut et du bas clergé, ont miné la vie religieuse catholique de l'intérieur. L'Eglise se trouve en état de moindre résistance à la fin du XVIII^e s., alors que, dans les pays catholiques, la pratique religieuse est totale. Le monde des « philosophes », les gens cultivés se détachent; les sociétés secrètes se développent; la papauté perd progressivement de son prestige et de son efficacité. Les missions stagnent.

L'Eglise catholique face aux Révolutions du XIX^e et du XX^e s.

A tous points de vue, le XIX^e s. a marqué un tournant capital dans l'histoire de l'Eglise, brusquement affrontée à une prodigieuse transformation du monde, résultant de la quadruple révolution politique, scientifique, économique et sociale, qui l'obligea à modifier certaines de ses institutions. Il en résulte un renforcement de l'autorité pontificale, facilité par l'effondrement de l'Ancien Régime, qui entraîna l'affaiblissement du réganisme de type gallican et du jésuitisme, libéra l'Eglise de ses anciennes entraves, tout en révélant la profondeur de la foi catholique et la nécessité, pour les défenseurs de l'ordre, de composer avec la force spirituelle qu'elle représentait, afin d'en faire l'un des principaux appuis du pouvoir. Ainsi s'explique que les relations de l'Eglise et des Etats aient été définies par des concordats, dont le premier fut celui qui a été conclu avec la France de Bonaparte (16 juill. 1801), et qui, malgré les droits de contrôle conservés par les Etats sur les nominations épiscopales, permit à la papauté de restaurer les Eglises nationales, d'imposer sa politique, en particulier en matière scolaire et matrimoniale, et enfin d'éliminer le jésuitisme dans son dernier refuge, l'Autriche (concordat de 1855). Ayant renforcé son autorité à l'égard des Etats, la papauté puise dans la captivité imposée par Napoléon I^{er} à Pie VII une source nouvelle de prestige, qui tourne à l'exaltation de la personne du pape durant le règne de Pie IX. Alors investie d'un pouvoir illimité, sur le plan doctrinal, par la définition, au concile du Vatican, du dogme de l'infaillibilité pontificale (constitution *Pastor aeternus*, 18 juill. 1870), au moment même où la perte de ses Etats l'oblige à abandonner ses préoccupations politiques, la papauté renforce ses moyens d'action sous les deux pontificats de Pie IX (1846-1878) et de Pie X (1903-1914): assujettissement de plus en plus étroit des ordres (dont celui des Jésuites rétabli en 1814), des congrégations (qui se multiplient) et des instituts religieux aux directives romaines; effacement voulu et progressif du consistoire

au profit des congrégations romaines, réorganisées par Pie X, et qui deviennent de véritables ministères; le même pontife assure définitivement l'indépendance du conclave, et donc du pape, par l'abrogation du droit d'exclusive des Habsbourg, prépare la refonte du droit canon, promulguée en 1917, et renouvelle le cadre de la vie religieuse: restauration du chant grégorien, déroulement des cérémonies selon les prescriptions du rite, etc. Mieux armée politiquement, l'Eglise l'est aussi doctrinalement; inquiète des conséquences possibles de la philosophie du XVIII^e s. et du libéralisme du XIX^e, ayant condamné Lamennais par l'encyclique *Mirari vos* (1832), elle décide de fixer les principes avec lesquels elle ne peut se permettre de transiger, en publiant l'encyclique *Quanta*



« l'état du cœur d'un homme que persécutent dans la fuite du mal et dans la pratique du bien »

bulletin de propagande des Jésuites
au XVIII^e s.

cura (8 déc. 1864), accompagnée du *Syllabus*, « catalogue des principales erreurs de notre temps... », qui condamne le naturalisme, l'indifférentisme en matière religieuse, le libéralisme et le socialisme, etc., et dont le contenu semble affirmer l'incompatibilité du catholicisme et du monde moderne.

Une telle intransigence à la fois politique et doctrinale, qui se traduit par un triomphe de plus en plus marqué de l'ultramontanisme, surtout épiscopal, engendre des difficultés avec certains Etats; ainsi l'Eglise se heurte à la Suisse lors de la guerre du Sonderbund (1847), à la Belgique (question scolaire), à l'Espagne (application du concordat de 1851), à la Russie (question des Uniates) et même à l'Autriche, qui dénonce en 1873 le concor-



le Vatican

at de 1855; plus graves sont les problèmes posés par l'attitude de l'Allemagne de Bismarck (*Kulturkampf*), par la détérioration progressive, puis la rupture des rapports avec la France (séparation de l'Eglise et de l'Etat, 1905), enfin par la question romaine, qui a creusé un fossé presque infranchissable depuis 1870 entre la papauté et l'Italie.

Pourtant, l'Eglise renouée se sent assez forte pour faire un effort considérable d'approfondissement de la doctrine, afin de mettre cette dernière en accord, sans en altérer l'esprit, avec les progrès de la science. Ainsi Léon XIII ouvre les archives du Vatican à la curiosité des chercheurs, favorise le renouveau des études thomistes, constitue une commission biblique pour assurer, sous son guide, la critique des textes sacrés, selon les progrès de la philologie, de la linguistique et de l'histoire (1902). Pie XI crée l'observatoire de Castel Gandolfo et réorganise l'Académie pontificale des sciences (1936); Pie XII accepte la régulation des naissances selon les voies naturelles (discours du 29 oct. 1951). En revanche, l'autorité du siège de Rome est assez grande pour lui permettre de défendre, sans risque de rupture, son unité doctrinale ou disciplinaire quand celle-ci lui semble menacée, comme le prouvent les condamnations portées par Pie X contre le modernisme (1907), contre le *Sillon* (1910), par Pie XI contre l'*Action française* (1926), et par Pie XII contre les tentatives de rapprochement entre le catholicisme et d'autres confessions chrétiennes ou philosophiques (encyclique *Humani generis*, 1950).

En fait, cet effort de réorganisation politique et doctrinale trouve sa justification dans la volonté de l'Eglise de maintenir et de renforcer la foi de ceux qui la possédaient déjà, ou de la diffuser chez ceux qui l'ignoraient (peuples coloniaux) ou qui l'avaient perdue (peuples protestants, milieux ouvriers). Pour répondre à son premier objet, l'Eglise multiplie les manifestations extérieures et sensibles du culte : dévotion à la Vierge dans le cadre du cycle marial (La Salette, 1846; Lourdes 1858; Fatima 1917), et dont la personne est exaltée lors de la proclamation des

dogmes de l'Immaculée Conception (1854) et de l'Assomption (1950); culte du Très Saint Sacrement (dès 1856) et du Sacré-Cœur, culte des saints, multiplication des pèlerinages, des jubilé et des années saintes, mais, surtout, elle s'efforce, en particulier avec Léon XIII (remise en honneur de l'eucharistie) et avec Pie X (décrets sur la communion fréquente, abaissement de l'âge de la première communion), de développer en profondeur la vie spirituelle des fidèles par la pratique régulière des sacrements.

D'autre part, la gigantesque expansion de la race blanche, au XIX^e s., a provoqué le développement prodigieux des missions étrangères depuis le pontificat de Grégoire XVI, la création d'ordres missionnaires (la Société des missions africaines de Lyon, les Pères blancs de M^{re} Lavergne en 1874), la fondation d'œuvres d'aide aux missions ou d'instituts missionnaires, ou l'adaptation aux missions d'anciennes congrégations modernisées par le développement d'une discipline scientifique nouvelle, la *missiologie*, où se rejoignent l'anthropologie, la sociologie, l'histoire des religions; cet effort aboutit à l'établissement systématique d'un réseau organisé (vicariats, préfectures, missions), le tout étant placé sous la direction de la congrégation de la Propagande jusqu'en 1917, date à laquelle les évêchés d'Orient et les Ordres

missionnaires sont rattachés respectivement à la congrégation pour l'Eglise orientale et à la congrégation des Réguliers. Non seulement certaines contrées d'Afrique noire, du Proche-Orient (Liban), d'Indochine deviennent pays de catholicité, où, peu à peu, les missions cèdent la place au clergé indigène, mais l'Eglise romaine réussit, grâce aux vagues d'émigrants irlandais, allemands, italiens, à transformer aux Etats-Unis en faveur du catholicisme le pourcentage comparé des confessions religieuses, tandis que la hiérarchie est restaurée en Angleterre (1850), aux Pays-Bas (1853) et que les catholiques trouvent une place dans la vie publique des pays scandinaves.

En fait, lorsque se déclenche la Première Guerre mondiale, le bilan de l'œuvre missionnaire de l'Eglise catholique se révèle positif dans les territoires coloniaux ou les pays protestants. Il n'en est pas de même dans les pays de vieille catholicité, où la révolution industrielle a favorisé la création d'un prolétariat ouvrier misérable qui rend l'Eglise, garante de l'ordre établi, responsable de la sujétion économique dans laquelle le maintient le système capitaliste. Il en résulte, dans les milieux ouvriers, une irréligion croissante, contre laquelle l'Eglise tente de réagir avec vigueur à partir du pontificat de Léon XIII : condamnation du libéralisme économique (encyclique *Libertas*, 1888) et de l'exploitation de l'homme par l'homme (encyclique *Rerum novarum*, 1891), confirmée par Pie XI (encyclique *Quadragesimo Anno* 1931) et par Pie XII (Noël 1942). Mais ces condamnations ne peuvent aboutir à une « reconstruction du monde en fonction du Christ » (*instaurare omnia in Christo*), selon l'expression de Pie X, que dans la mesure où l'Eglise peut obtenir une modification légale du système social existant; elle ne le peut que si les catholiques fidèles à son message acceptent de participer à la gestion des affaires publiques dans le cadre de régimes parlementaires et démocratiques; ainsi s'explique la constitution de partis catholiques ou chrétiens sociaux en Belgique (parti catholique), en Allemagne (Centre), en France

expulsion de Paris des Capucins (1903)



de gauche à droite
à Tréguier, hostilité aux lois
sur les Congrégations
(sept. 1903)
manifestations à Paris
lors des Inventaires (1906)



le pape Pie XII remet le chapeau de cardinal à dix-sept hauts dignitaires de l'Église (1953)

(Action libérale de Jacques Piou), après la prise de position de Léon XIII en faveur du Ralliement; pourtant, dans l'ensemble, et étant donné les compromissions diverses des milieux politiques, l'Église s'est toujours refusé, même après la diffusion, au lendemain de la Première Guerre mondiale, de l'idéal de la démocratie chrétienne dans de nombreux pays européens, à lier son sort à celui d'un parti politique, comme l'avait déjà prouvé la relative opposition de Léon XIII à la constitution d'un parti catholique par Albert de Mun.

D'autre part, ne pouvant faire pénétrer ses prêtres dans le milieu ouvrier pour l'évangé-

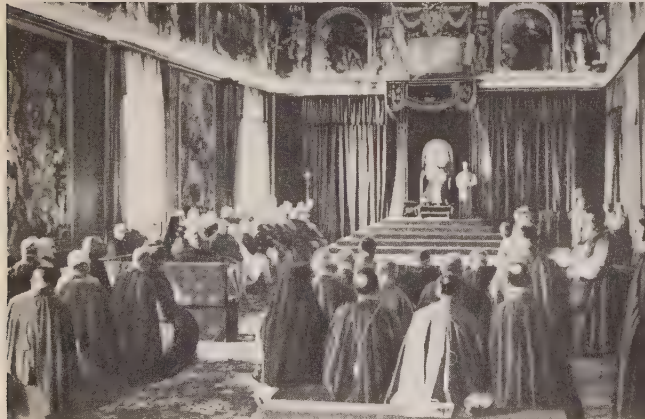


le pape Jean XXIII donnant sa bénédiction « urbi et orbi »

liser, du fait des conditions du travail salarié, l'Église dut recourir aux laïcs organisés en syndicats chrétiens, unis en une internationale en 1920; surtout, la papauté préféra recourir à des organisations privées de laïcs, mais dépendant étroitement de l'épiscopat. L'Action catholique en est la forme la plus élaborée.

Consistoire secret au Vatican (13 juin 1946)

Depuis 1914, malgré ses efforts, l'Église



semble réduite à défendre les positions acquises beaucoup plus qu'à en conquérir de nouvelles. Sans doute réussit-elle à faire reconnaître sa souveraineté politique par l'Italie de Mussolini (accords du Latran, qui créait la cité du Vatican, 1929) et à obtenir la reconnaissance de ses droits dans de nombreux Etats grâce à une habile politique concordataire avec la Prusse (1929), l'Allemagne et l'Autriche (1933); mais, en fait, elle ne peut plus conserver sa position d'arbitre dans le cadre des conflits politiques et idéologiques qui se développent désormais à l'échelle mondiale; la Première Guerre mondiale opposant les Empires centraux catholiques aux puissances de l'Entente avait déjà prouvé par l'expérience de Benoît XV combien il lui était difficile de maintenir une neutralité absolue.

La diffusion rapide d'idéologies qui nient Dieu et prétendent éliminer l'Église du monde nouveau contraint alors la papauté, par la voix de Pie XI, à combattre les régimes qui les soutiennent: conflit avec le fascisme pour le contrôle de la jeunesse (1931); condamnation du national-socialisme sous ses différents aspects en 1931, 1932, 1937; enfin condamnation du communisme international (1937).

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, au cours de laquelle Pie XII sut maintenir intact le prestige de la papauté tout en restant fidèle à son habituel esprit de charité, l'Église se trouve affrontée de nouveau à de terribles problèmes; sans doute le nazisme et le fascisme ont-ils disparu; en fait, le nombre des pays sur lesquels le rayonnement de l'Église peut se faire sentir diminue en Europe orientale et centrale et en Asie orientale, par suite de l'expansion du communisme international; en Afrique et en Asie occidentale, du fait du dynamisme de l'islam. De plus, elle éprouve des difficultés à maintenir une vie spirituelle profonde et réelle, du fait du manque de vocations sacerdotales, en particulier en Amérique latine, et elle n'a pas encore réussi à opérer la reconquête véritable du prolétariat ouvrier dans les pays de vieille catholicité, malgré certaines initiatives audacieuses et finalement écartées (prêtres ouvriers en France).

Mais ne renonçant pas à sa mission, qui est d'évangéliser le monde, l'Église adopte de nouvelles méthodes: constitution accélérée de clergés indigènes indépendants de la métropole; universalisation accentuée de la hiérarchie et même du Sacré Collège, où sont promus des cardinaux de couleur; adaptation à la civilisation technique, aux masses déchristianisées du message évangélique (pastorales, catéchèses, vie liturgique) selon les données de la sociologie religieuse et les directives des commissions épiscopales spécialisées; enfin décision du nouveau pape Jean XXIII de réunir un concile œcuménique qui aide l'Église à dégager les grandes lignes de son action future. (V. CATHOLICISME, CHRISTIANISME.) [→ Biblio.]

Eglises orientales. Origines. Né en Judée, le christianisme se répandit rapidement dans tout l'Empire romain, surtout en Orient, et franchit même ses frontières. Par les colonies juives établies dans les grandes villes et les centres commerciaux, il pénétra profondément la société païenne. Lorsque Constantin lui donna la liberté, il avait largement gagné la majorité de la population. Chaque cité possédait son évêché. Les circonscriptions administratives furent calquées sur celles de l'administration officielle. Les divisions adoptées par Dioclétien vers 297 eurent leur équivalent dans l'Église. En Orient, il existait deux préfectures: celle d'Ilyrie avec le diocèse de Mésie, capitale Thessalonique (partie occidentale de la presqu'île balkanique du Danube à la Crète), et celle d'Orient, avec quatre diocèses: Thrace, capitale Héraclée (est de la presqu'île balkanique); Pont, capitale Césarée (nord de l'Asie Mineure); Asie, capitale Ephèse (sud de l'Asie Mineure); Orient, capitale Antioche (Syrie, Mésopotamie, Egypte et Libye). Antioche devint le centre d'un patriarchat englobant la Syrie, la Mésopotamie et la Palestine. Alexandrie groupa les évêchés d'Egypte et de Libye. Au nord, Ephèse, Césarée et Héraclée furent déposées au profit de Constantinople, proclamée patriarchat au concile de Chalcédoine (451). Le diocèse de Mésie releva de Rome jusqu'au milieu du VIII^e s. et fut alors annexé au patriarchat byzantin. Jérusalem réussit à se faire reconnaître comme patriarchat (451), et l'île de Chypre fit alors proclamer son autonomie. Quant aux importantes chrétientés de Perse, elles s'organisèrent à part. Les Ibères ou Géorgiens et les Arméniens possédaient leur Église propre. Enfin, l'Éthiopie accueillit le christianisme dès le milieu du IV^e s., mais ses chefs religieux lui vinrent d'Alexandrie. Ces divers groupements, avec ceux qui s'organisèrent plus tard dans les pays slaves, sont la base des Eglises modernes.

● **Hérésies et schismes.** En Orient, l'Église connut souvent des hérésies et des schismes, mais sans perdre son unité. L'arianisme*, triomphant au IV^e s., disparut de l'Empire pour se réfugier chez les peuples barbares. Mais, à partir du V^e s., les querelles religieuses engendrèrent des séparations durables et la constitution d'Eglises hérétiques et schismatiques. Nestorius, évêque de Constantinople, enseigna qu'en Jésus-Christ il y a deux personnes, divine et humaine. Sa doctrine fut condamnée au concile d'Ephèse (431), mais elle se propagea en Syrie, grâce à la célèbre école d'Edesse; elle fut refoulée en Perse, où les chahs l'appuyèrent dans leur lutte contre les Byzantins. Par réaction contre les erreurs de Nestorius, certains proclamèrent si étroite l'union des deux natures en Jésus-Christ, qu'ils nièrent leur coexistence dans sa personne, la nature divine ayant absorbé la nature humaine au moment de l'union hypostatique. Ce fut le monophysisme*. Propagé par Eutychès, supérieur d'un monastère de Constantinople, puis par Dioscore, patriarche d'Alexandrie, il fut condamné au concile de Chalcédoine (451). La Syrie et l'Egypte l'accueillirent, à la fois par un attachement excessif à certaines expressions de saint Cyrille d'Alexandrie et par hostilité envers le gouvernement byzantin. Les empereurs essayèrent vainement de faire disparaître le monophysisme. Il gagna l'Arménie au nord-est, et l'Éthiopie au sud. Au VII^e s., certains monophysites prétendirent que la fusion des deux natures aboutissait à une seule volonté en Jésus-Christ, la volonté divine. Ce fut le monothélisme*, puissant en Syrie, qui donna plus tard naissance à l'Église maronite, depuis catholique. L'iconoclasme*, ou proscription du culte des images, troubla profondément l'Empire byzantin aux VIII^e et IX^e s., mais il ne put triompher. Depuis lors, l'Église byzantine ne connut plus que des querelles dogmatiques mineures qui ne laissèrent ni hérésies ni schismes derrière elles.

En revanche, les ruptures fréquentes et parfois prolongées entre Constantinople et Rome préparaient au schisme qui se produisit en 1054. Photius avait amassé, au IX^e s., tous les griefs de ses compatriotes contre Rome et leur avait fourni les armes dont ils se sont servis depuis lors pour légitimer leur opposition à la papauté. Son schisme dura peu, mais celui de Michel Cérulaire (Keroularios) [1054] continua, malgré les unions conclues pour des raisons politiques (Lyon, 1274; Florence, 1439). C'est au moment où Byzance rompait avec Rome que se convertirent les peuples slaves, Bulgares au IX^e s., Serbes et Russes aux X^e et XII^e s. Longtemps gouvernés par des prélats grecs, ils ont hérité de Byzance les préjugés à l'égard de Rome. Les Géorgiens subirent également l'influence de Constantinople et furent entraînés dans le schisme.

● **Rites.** Les diverses Eglises chrétiennes eurent au début des formes de culte sensiblement communes. Cependant les variantes s'accrochèrent avec les schismes. Antioche, tout en conservant son rite grec*, donna naissance au rite chaldéen*, employé par les nestoriens de Perse et de l'Inde, et au rite syrien*, suivi par les jacobites* (monophysites). Alexandrie eut son rite propre, en langue nationale, le copte*; il passa en Éthiopie où il adopta le guèze*. Le rite grec d'Antioche, enrichi d'éléments nouveaux, gagna peu à peu le reste de l'empire et s'organisa définitivement à Constantinople d'où il rayonna sur tous les pays « orthodoxes », c'est-à-dire fidèles à la doctrine officielle. C'est le rite byzantin qu'adoptèrent les Slaves en substituant au grec le slavon; de bonne heure les Géorgiens employèrent leur langue nationale; les Roumains firent de même à partir du XVIII^e s. Les Arméniens eurent leur rite propre dans leur langue nationale. (V. ARMÉNIE.)

I. rite byzantin

Eglises séparées.

RECES	
Patriarcat de Constantinople	310 000
Crète	450 000
Eglise de Chypre	350 000
Eglise de Grèce	6 500 000
Eglise d'Amérique	500 000
	8 110 000

MELKITES

Patriarcat d'Antioche	287 000
Émigrés en Amérique	100 000
Patriarcat de Jérusalem	45 000
Patriarcat d'Alexandrie	90 000
Archevêché du Sinaï	20
	522 020

SLAVES

Patriarcat de Moscou et émigrés d'Amérique	103 000 000
Raskolniks (schismatiques russes)	15 000 000
Patriarcat serbe	7 500 000
Patriarcat bulgare	6 000 000
Eglise de Pologne	350 000
Eglise de Tchécoslovaquie	200 000
Eglise de Hongrie	40 000
	132 090 000

AUTRES RACES

Patriarcat roumain	12 000 000
Catholicat géorgien	2 500 000
Eglise albanaise	250 000
Eglise finlandaise	80 000
	14 830 000

2. Eglises unies.

Grecs	2 000
Diocèse de Hadjudorog (Hongrie)	182 000
Italo-Grecs	55 000
Patriarcat melkite d'Antioche	195 000
Ruthènes	5 300 000
Yougoslaves	55 000
Bulgares	6 000
Roumains	1 600 000
	7 395 000

TABLEAU COMPARATIF DU RITE BYZANTIN

Orthodoxes (95,6 p. 100)	155 552 020
Catholiques (4,4 p. 100)	7 395 000

II. rite arménien

1. Eglises séparées.	
Catholicat d'Étchmiadzine	3 000 000
Catholicat de Sis	125 000
Patriarcat de Jérusalem	75 000
Patriarcat de Constantinople	60 000
Archevêché de Bulgarie	25 000
Dispersés (Europe et Amérique)	650 000
	3 935 000

2. Catholiques.	
Patriarcat de Cilicie	60 000
Archevêché de Lvov	5 000
Dispersés (Europe et Amérique)	115 000
	180 000

III. rite syrien

1. Eglises séparées.	
Patriarcat d'Antioche	70 000
Syriens « orthodoxes » du Malabâr (Inde)	520 000
Syriens « réformés » du Malabâr	175 000
	765 000

● **Répartition actuelle des Eglises.** Les Eglises de rite byzantin, dites « orthodoxes », appartiennent à diverses races : grecque, russe, serbe, bulgare, roumaine, syrienne, albanaise, géorgienne, etc. Les patriarchats d'Alexandrie, d'Antioche (dont les fidèles sont dits « melkites »), de Jérusalem et de Constantinople, ainsi que l'archevêché de Chypre, se sont maintenus. Mais les Slaves, les Roumains et les Albanais n'ont obtenu leur indépendance à l'égard de Constantinople qu'au lendemain de la Première Guerre mondiale.

C'est ainsi que furent restaurés en 1917 le patriarcat russe, qui n'avait connu qu'une seule période d'indépendance (1589-1721), et en 1918 le catholicat des Géorgiens, supprimé par les Russes en 1818. Il en fut de même en 1920 du patriarcat serbe, qui avait, à deux reprises, échappé à l'emprise de Constantinople (1346-1459 et 1557-1766), et en 1953 de l'antique patriarcat bulgare, dont l'indépendance n'avait été reconnue, jadis, qu'à l'époque des deux Empires bulgares (927-1018 et 1204-1396). D'autre part, les Roumains, indépendants depuis 1885, n'ont un patriarcat que depuis 1925, et c'est seulement en 1937 que l'Eglise d'Albanie est libérée de toute dépendance. Enfin, le démembrement de l'Empire russe a entraîné la formation d'Eglises autonomes en Finlande, Pologne, Estonie et Lettonie ; les deux dernières ont été supprimées par les Russes.

Il existe également des Eglises de rite arménien (catholicats d'Étchmiadzine et de Sis [1293], patriarchats de Jérusalem [1311] et de Constantinople [1461]) ; des Eglises de rite syrien, dites « jacobites » (patriarcat d'Antioche [depuis 557-558], catholicat de l'Inde, créé en 1955) ; des Eglises de rite chaldéen (catholicat nestorien) ; des Eglises de rite copte (patriarcat d'Alexandrie depuis 535, catholicat d'Éthiopie constitué en 1959). Parallèlement aux Eglises dissidentes se sont constituées des Eglises unies à Rome, dont les unes sont de rite byzantin (patriarcat d'Antioche, métropoles roumaine et ruthène et divers groupements) et les autres de rite arménien (patriarcat de Cilicie), de rite syrien (patriarcat d'Antioche), de rite chaldéen (patriarcat de Babylone, métropole du Mala-

2. Catholiques.

Patriarcat d'Antioche	90 000
Fidèles du Malabâr (Malankars)	100 000
	190 000

IV. rite chaldéen

1. Eglises séparées.	
Catholicat nestorien	160 000
Groupe du Malabâr	2 000
	162 000

2. Catholiques.

Patriarcat de Babylone	170 000
Groupe du Malabâr	1 450 000
	1 620 000

V. rite maronite
(exclusivement catholique)

Patriarcat d'Antioche	405 000
Dispersés	480 000
	885 000

VI. rite copte

1. Groupe copte.	
a) Eglise séparée : patriarchat d'Alexandrie	1 800 000
b) Eglise catholique : patriarchat d'Alexandrie	75 000
2. Groupe éthiopien.	
a) Eglise séparée : catholicat d'Éthiopie	5 000 000
b) Catholiques : Erythrée et Éthiopie	50 000

total général

Eglises dissidentes des divers rites (94,2 p. 100)	167 214 020
Catholiques des divers rites (5,8 p. 100)	10 395 000

bar), de rite copte (patriarcat d'Alexandrie). Enfin les maronites*, revenus au catholicisme, ont également un patriarcat d'Antioche. (→ Biblio.)

Eglises protestantes, ensemble des Eglises et des communautés chrétiennes, issues de la Réforme* du XVI^e s., soit que ces Eglises aient été formées à cette époque par des catholiques qui se séparèrent alors de l'Eglise romaine, soit qu'elles aient pris naissance dans la suite au sein de communions protestantes, ou qu'elles se soient développées en pays de mission.

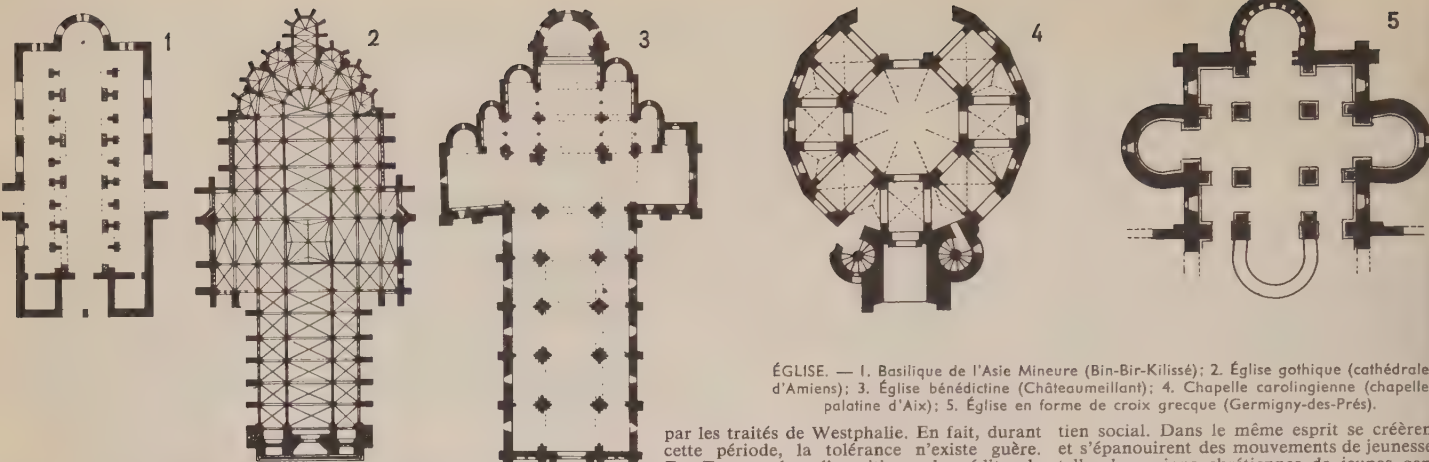
● **Histoire.** Phénomène religieux, le protestantisme est issu au début du XVI^e s. de causes religieuses et théologiques (réaction contre le semi-pélagianisme ambiant). La Réforme, née en Allemagne avec Luther (affichage des quatre-vingt-quinze thèses à Wittenberg le 31 oct. 1517), s'étendit presque simultanément à travers l'Europe, avec Zwingli en Suisse, avec Bricconnet, Lefèvre d'Étaples

LES ÉGLISES ORIENTALES

nombre
de fidèles

Luther devant Charles Quint à la diète de Worms (17 avr. 1521)





ÉGLISE. — 1. Basilique de l'Asie Mineure (Bin-Bir-Kilissé); 2. Église gothique (cathédrale d'Amiens); 3. Église bénédictine (Châteaumeillant); 4. Chapelle carolingienne (chapelle palatine d'Aix); 5. Église en forme de croix grecque (Germigny-des-Prés).



Les Saints-Apôtres, Thessalonique (XIV^e s.)



Paray-le-Monial (XII^e s.) [restaurée au XIX^e s. et au XX^e s.]

et G. Farel qui, en France, ouvrirent la voie à Calvin. La Réforme répondait en effet à trois besoins profondément ressentis dans l'ensemble de la chrétienté européenne : besoin de la Révélation, besoin de Dieu, besoin du salut.

On distingua très rapidement plusieurs courants dans le protestantisme : un courant luthérien (v. LUTHÉRANISME), un courant réformé (avec le zwinglianisme et le calvinisme*), un courant anglican (v. ANGLICANISME). Luthériens et réformés ont pour principe fondamental l'autorité du Saint-Esprit parlant dans et par l'Écriture, et pour principe matériel la justification par la foi seule. L'anglicanisme est un courant hybride, dont certains aspects sont proches du catholicisme, mais dont d'autres sont fondamentalement protestants. Enfin, il faut signaler le mouvement *anabaptiste*, dont l'importance numérique sera toujours faible, mais qui jouera un grand rôle spirituel.

Le luthéranisme s'implanta solidement au cours du XVI^e s. en Allemagne, dans les pays scandinaves, tandis que le calvinisme se développait surtout en France, en Suisse, en Écosse, aux Pays-Bas, en Hongrie. Mais la coexistence de ces nouvelles Églises avec l'Église catholique n'alla pas sans heurts ni conflits. Tout au long des XVI^e et XVII^e s., la France, les Pays-Bas et l'Empire furent le théâtre de guerres religieuses dans lesquelles intérêts politiques, économiques et religieux étaient étroitement imbriqués. En France, ces guerres, appelées « guerres de Religion », se clôturèrent par l'édit de Nantes (1598), signé par Henri IV. Elles seront à l'origine de l'indépendance des Provinces-Unies, et se prolongeront en Allemagne par la guerre de Trente Ans, qui ne se termina qu'en 1648

par les traités de Westphalie. En fait, durant cette période, la tolérance n'existe guère. En France, les dispositions des édits de Nantes (1598) et d'Alès (1629) furent abrogées en 1685 par la révocation de l'édit de Nantes, et, jusqu'en 1787, les protestants furent persécutés (« dragonnades », guerre des Camisards). En Allemagne triompha le système de la religion du prince, fondé sur le principe « *Cujus regio, ejus religio* ».

Au cours du XVII^e s., le protestantisme subit les contrecoups de la Contre-Réforme catholique et s'affaiblit. En Angleterre, l'établissement de l'Église anglicane entraîne le développement des *communautés non conformistes*, *congrégationalistes* ou *puritaines*. De plus, se développe dans certains milieux protestants la notion de libre examen, aboutissement, dans une certaine mesure, de l'orthodoxie assez desséchée surtout des Églises luthériennes. Ce libre examen, s'il favorise l'essor de l'exégèse et de la critique biblique, entraîne aussi au rationalisme déiste, en France, avec Bayle, en Allemagne, avec Ch. Wolff, Lessing et l'*Aufklärung*, ou même à l'indifférentisme théologique, en particulier en Angleterre, avec Locke, Pope et Tyndale. Le dessèchement dogmatique n'eut guère, à cette époque, d'influence sur la piété profonde des masses, qui s'exprima d'abord dans les cantiques et aussi dans le piétisme. Ce mouvement, influencé par le non-conformisme anglais, se développa en Allemagne avec Spener et Francke. Il donna naissance aux communautés des Frères moraves du comte de Zinzendorf, et, conjointement avec l'influence des baptistes et des quakers, joua un rôle important dans les origines du méthodisme de Wesley. Mais, à côté de leur influence sur le protestantisme européen, c'est essentiellement dans les colonies anglaises d'Amérique (qui, en 1776, deviendront les États-Unis d'Amérique) que vont se développer ces nouvelles Églises d'inspiration piétiste. Parmi elles, les Églises baptistes deviendront le mouvement protestant le plus important des États-Unis.

Ces mouvements piétistes donneront naissance, au XIX^e s., au Réveil, qui va associer à la théologie traditionnelle une spiritualité sentimentale, et qui se préoccupera surtout de questions morales et sociales ainsi que de philanthropie, à la différence du protestantisme des XVI^e et XVII^e s., surtout occupé de dogmatique et de théologie. Dans une très large mesure, le Réveil peut être associé au développement du protestantisme libéral, qui est la doctrine dominante au cours de la seconde moitié du siècle. A l'origine de ce mouvement, on trouve le théologien allemand Friedrich Schleiermacher, qui estime que le dogme tire sa valeur de la piété individuelle, ce qui peut entraîner la négation même du dogme. Le mouvement libéral domine largement toute la pensée protestante de la fin du XIX^e s. et marque profondément les Églises de son empreinte. En outre, il favorise le développement de la recherche biblique, mais dans un esprit très souvent historiciste. De plus, il aide au développement des œuvres sociales en faveur des pauvres, des enfants inadaptés, des vieillards, il lutte contre l'alcoolisme et la prostitution, et c'est, dans une certaine mesure, du protestantisme libéral qu'est né le mouvement chré-

tien social. Dans le même esprit se créèrent et s'épanouirent des mouvements de jeunesse, telles les unions chrétiennes de jeunes gens qui, nées en 1844, jouèrent dans l'histoire du protestantisme un rôle considérable, puisqu'elles ont favorisé les regroupements inter-ecclésiastiques et l'œcuménisme.

● **L'œcuménisme.** Au cours de la seconde moitié du XIX^e s., on assiste en effet à un regroupement des Églises protestantes qui, souvent, se fédèrent entre elles; c'est le cas des Églises anglicanes après la conférence de Lambeth (1867), puis en 1881 la formation de la Conférence méthodiste œcuménique, en 1891 l'Union internationale des Églises congrégationalistes, en 1905 l'Alliance baptiste mondiale, en 1921 l'Alliance réformée mondiale, et en 1947 la Fédération luthérienne mondiale. La plupart de ces organisations universelles ont leur siège à Genève. Il existe, en outre, depuis 1921, un Conseil international des missions.

En même temps que les Églises de même tendance se regroupaient sur le plan international, on assistait, dans un grand nombre de pays, à la constitution d'organismes nationaux interecclésiastiques, tels le National Free Church Council in England (1895), la Fédération protestante de France (1905), la Fédération des Églises protestantes de la Suisse (1920), la Fédération des Églises protestantes allemandes (1922), qui, après la Seconde Guerre mondiale, prendra le nom d'Église évangélique en Allemagne (1948), la Fédération des Églises évangéliques d'Espagne (1926). Par ailleurs, on assistait à une réunification dans une Église unique de certaines tendances très proches les unes des autres; c'est le cas en Écosse avec la fondation, en 1929, de la Church of Scotland, en France, en 1938, avec la constitution de l'Église réformée de France, qui regroupe la plupart des Églises réformées françaises, et, en 1943, de l'Église du canton suisse de Neuchâtel.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir se développer dans les milieux protestants le désir de « vivre comme une seule Église », surtout après la Première Guerre mondiale. Dès lors, le mouvement œcuménique va prendre son essor avec la conférence « Vie et Action », qui se tient à Stockholm en 1925, puis avec celle d'Oxford en 1937, en même temps que se réunissent en 1927 à Lausanne, puis, en 1937 également, à Edimbourg les conférences du groupe « Foi et Constitution ». En 1948 a lieu à Amsterdam l'assemblée œcuménique au cours de laquelle fut constitué le Conseil œcuménique des Églises. Cependant, certains groupes s'opposent au Mouvement œcuménique, car ils craignent « la constitution d'une « Super-Église » et un rapprochement du protestantisme avec l'Église romaine ». Les extrémistes de cette tendance aux États-Unis ont créé un « anti-œcuménisme » : le « Conseil international des Églises chrétiennes » (I.C.C.C.), mais ils ne sont qu'une très petite minorité.

● **Situation actuelle.** Le protestantisme contemporain groupe environ 250 millions de fidèles, dont 70 millions de luthériens, 43 millions de presbytériens et réformés, 50 à 60 millions de baptistes, 40 millions d'anglicans, 40 millions de méthodistes et



Luther, par Cranach
galerie des Offices, Florence



Saint Ambrogio de Milan (VIII^e et IX^e s.)



Santa Maria del Fiore Florence (1421-1436)



Le Gesù Rome (1568-1584)



Notre-Dame de Coutances (seconde moitié du XIII^e s.)



Vierzehnheiligen (Allemagne) [XVII^e s.]



Borund (Norvège) [XII^e s.]



Saint-Philippe-du-Roule Paris (1774-1784)



Notre-Dame de Fourvière, Lyon (fin XIX^e s.)



Saint-Germain-de-Chaonne, Paris (XIII^e s.)

millions de congrégationalistes. Il y a 70 à 80 millions de protestants aux États-Unis, 10 millions au Canada, 10 millions en Océanie, 22 millions en Afrique et 12 500 000 en Asie, dont 4 à 5 millions pour l'Inde et le Pakistan. En Europe, on compte 40 millions de protestants en Grande-Bretagne, 41 millions dans les deux Allemagnes, 19 millions dans les pays scandinaves (Finlande incluse). En France, il y a environ 800 000 protestants, dont 500 000 réformés.

Les missions. Depuis près de deux siècles, le protestantisme a des missions. Elles ont pris leur essor à la fin du XVIII^e et au cours du XIX^e s. Elles ont travaillé et ont réussi à attraper le retard qu'elles avaient sur les missions catholiques. A l'heure actuelle, elles comptent 350 sociétés missionnaires, emploient quelque 30 000 agents européens ou américains, 120 000 agents autochtones et ont plus de 6 millions de prosélytes communiants, 2 millions d'enfants dans les écoles, 100 stations principales, plus de 700 hôpitaux. Ces missions sont aujourd'hui particulièrement développées en Océanie, en Afrique du Nord, en Asie du Sud-Est, en Amérique du Sud, en particulier au Brésil, où, en moins de cent ans, s'est créé un protestantisme de près de 2 millions de fidèles. De plus en plus, les missions ont d'ailleurs tendance à laisser la place à de « jeunes Eglises » locales, qu'elles ont contribué à implanter. A lui seul, le protestantisme français (pour moins de 100 000 pasteurs dans la métropole) emploie, grâce à la Société des missions de Paris, près de 200 missionnaires en Afrique du Sud, à Madagascar (où plus de 500 000 Malgaches sont protestants), dans les territoires de l'ancienne Afrique noire française et en Océanie.

Le protestantisme contemporain. Le protestantisme contemporain se gouverne selon les mêmes principes depuis la Réforme. On distingue l'Eglise invisible (communions des saints, d'après les luthériens; société des frères prédestinés au salut, d'après les calvinistes) et l'Eglise visible. La pure prédication de la parole de Dieu et l'administration des sacrements sont les marques d'une Eglise visible véritable. Mais, visible ou invisible, l'Eglise est d'institution divine. Au point de vue du recrutement des fidèles, il faut distinguer les Eglises de professants (qui se recrutent par l'adhésion personnelle de ceux qui en deviennent membres après une véritable conversion) et les Eglises multiconfessionnelles (qui se recrutent surtout par la naissance). Les Eglises de professants ont le plus souvent un régime congrégationaliste, où chaque paroisse, autonome, est dirigée par une assemblée de ses membres. Les autres Eglises se partagent entre le système épiscopalien, avec des évêques se réclamant de la succession apostolique (Eglise anglicane de Grande-Bretagne) ou non (Eglises moraves, méthodistes, etc.), et le système presbytérien-synodal (surtout dans les Eglises réformées), où les paroisses dirigées par le Conseil presbytéral (le pasteur et les « anciens ») sont liées entre elles par des synodes régionaux ou nationaux. C'est en particulier le cas de l'Eglise réformée de France.

La théologie protestante contemporaine est caractérisée, surtout en Europe, par l'influence qu'exerce la théologie dialectique de

Karl Barth, qui « aboutit à une réévaluation des positions centrales de la « Réforme ». Mais il existe aussi un libéralisme « postbarthien » avec l'Allemand Bultmann, qui veut « démythologiser » le Nouveau Testament. Aux États-Unis, la théologie contemporaine (avec les frères Niebuhr) reste très traditionnelle, et on y assiste encore à des débats entre libéraux et « fondamentalistes », qui veulent sauvegarder les fondements traditionnels connus de la foi. Enfin, à la limite du protestantisme, il faut souligner le développement de mouvements plus ou moins « inspirés » ou illuministes, tels les pentecôtistes, qui pratiquent la guérison par la foi et la glossolalie. Mais la plupart de ces mouvements sont plus proches des sectes que du protestantisme.

Le protestantisme a profondément marqué de son empreinte le monde occidental. Même si l'on doit admettre que les conceptions de certains historiens, selon lesquels le protestantisme est à l'origine du développement capitaliste du monde contemporain, sont erronées (M. Weber, Troeltsch, etc.), on peut admettre que « toute la partie protestante ou d'origine protestante du monde moderne appuie sans restriction l'avènement de l'Economie-Roi, nous ne disons pas de Mamon » (E. G. Léonard). Son influence a été telle, dans certains pays, que l'on a pu parler d'une civilisation protestante, tout au moins dans les pays anglo-saxons, germaniques et scandinaves, caractérisée par l'attachement aux tâches temporelles, véritables vocations divines, et par un certain puritanisme. On peut dire que l'influence du protestantisme fut déterminante dans la création et le développement du monde occidental de ces quatre derniers siècles. (V. ANABAPTISME, ANGLICANISME, CALVIN, CALVINISME, CHRISTIANISME, LUTHER, LUTHERANISME, METHODISME, PROTESTANTISME, RÉFORME, RELIGION [guerres de], etc.) [→ Biblio.]

ÉGLISE (ÉTATS DE L'). Hist. V. ÉTATS DE L'ÉGLISE.

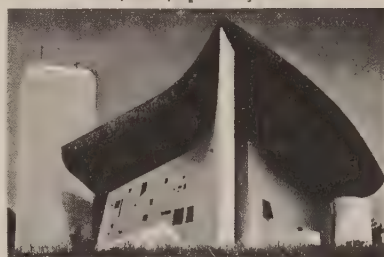
ÉGLISE n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Édifice où se réunissent les fidèles pour l'exercice du culte. || *Eglise simple*, église qui n'a pas de bas-côtés ou nefs latérales. || *Eglise basse*, dans une église à deux étages, l'étage inférieur : *L'église basse de la Sainte-Chapelle*.

— **ENCYCL. Archit.** D'après le droit canon, l'église est un édifice sacré ayant comme fin principale de servir à tous les fidèles pour l'exercice public du culte divin. A l'origine, ce culte fut certainement célébré dans des demeures privées. Dès le II^e s., les textes révèlent l'existence d'églises, mais aucun monument antérieur à l'édit de Milan (313) n'a subsisté.

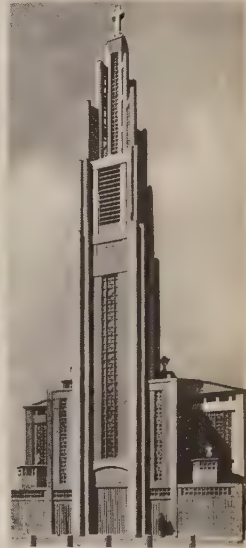
● **Eglises protochrétiennes.** Avec l'ère constantinienne, les églises surgissent en grand nombre. Elles adoptent presque toutes le plan basilical, qui, plus ou moins modifié, traversera les siècles. L'édifice est symétrique par rapport à un axe longitudinal médian et offre trois, parfois cinq nefs séparées par des colonnes qui, à l'origine, sont presque toujours empruntées aux monuments antiques. Au fond se trouve une *abside* sensiblement demi-circulaire, voûtée en cul-de-four, sur le pourtour interne de laquelle est placé le banc



Verkhoie (Russie) [XVII^e s.]



Ronchamp (1955)



Notre-Dame du Raincy (S.-et-O.) [1920-1924]

des prêtres, avec le siège épiscopal au milieu. Vers le centre de l'abside, l'autel, simple table, en principe surmontée d'un *ciborium*. Toute la partie de l'église qui comprend l'abside et s'étend à une certaine distance devant l'autel (*sanctuaire*) est surélevée et recouvre une *confession*, parfois agrandie aux dimensions d'une *crypte*, pour recevoir les reliques d'un ou de plusieurs saints. Elle est isolée par une *clôture* et flanquée par les *ambons* qui servent à la lecture de l'épître et de l'évangile. Ce sanctuaire se prolonge souvent dans la direction de la nef et forme le *chœur*. Les nefs sont fréquemment coupées par un *transept*, vaisseau perpendiculaire au vaisseau principal et dessinant avec lui une croix. La nef est subdivisée en nef principale et en bas-côtés. Les colonnes supportent soit une architrave, soit des arcs surmontés d'un mur percé de fenêtres au-dessus des bas-côtés, qui présentent souvent des *tribunes*. La basilique est couverte d'un plafond de bois. A l'entrée se trouve un *narthex*, galerie couverte précédée elle-même d'un *atrium*. L'origine du plan basilical paraît complexe. Il provient en partie des basiliques païennes, mais l'atrium est un emprunt aux demeures privées. Les vastes basiliques romaines du IV^e s. : Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre du Vatican, Sainte-Marie-Majeure, sont construites sur ce schéma, qui sera, au V^e s., celui de Sainte-Sabine, et se perpétuera dans nombre d'églises du IX^e au XI^e s.

Mais, également à Rome, se développe un plan rayonnant, généralement circulaire, employé moins pour les églises proprement dites que pour les *baptistères*, qui sont alors séparés de l'église, comme celui du Latran, et les *mausolées*, comme celui de Constance. Le *campanile* est, lui aussi, détaché de l'édifice.



Calvin gravure anonyme



égglomisation
cristal de Bohême
XVIII^e s.
musée de Carlsruhe



Charles d'EGMONT
cabinet des Estampes

● **Eglises byzantines et orientales.** Byzance n'a pas dédaigné le plan basilical, que l'on trouvait dans les premières églises constantiniennes ; mais l'élaboration de la coupole, qui permet de couvrir un carré par l'intermédiaire de trompes ou de pendentifs, suggère plutôt un plan rayonnant. Cependant, les grands édifices byzantins : Sainte-Sophie, où la coupole centrale est équilibrée par deux demi-coupoles, les Saints-Apôtres, où elle est butée par quatre coupoles plus petites, sont des compromis entre le plan basilical et le plan central. A Ravenne, on rencontre l'un et l'autre.

En dehors de Byzance, les églises anatoliennes ont peut-être donné à la capitale le prototype des coupoles de Sainte-Sophie. La Syrie, le Hauran ont eu des églises très précoces en pierre, où sont préfigurées des solutions romanes. L'Arménie, au VII^e et au IX^e s., offre également des églises originales quant aux partis constructifs.

● **Eglises romanes.** L'art roman, qui débute en Italie par quelques églises de transition antérieures à l'an mille, mais qui fleurit surtout pendant tout le XI^e s. et la plus grande partie du XII^e, particulièrement en France, en Italie et en Allemagne, n'apporte pas de nouveautés capitales dans les dispositions générales de l'édifice. Celles qu'on observe existaient, pour la plupart, dès l'époque carolingienne. La formule basilicale l'emporte sans conteste, avec un transept plus saillant qu'à l'époque antérieure. Le chœur se développe en profondeur, d'autant plus que beaucoup d'églises sont des églises monastiques. Un *déambulatoire*, le plus souvent à chapelles rayonnantes, augmente l'importance de l'abside. Les cloîtres et les cryptes sont très développés. Si l'habitude de séparer de l'église le baptistère et le campanile subsiste en Italie (exemple célèbre : Pise), en France et en Allemagne le baptistère est en général supprimé et remplacé par des fonts baptismaux dans l'église, et le *clocher* entre dans la composition. Cependant, les nouveautés essentielles tiennent à la construction et à la décoration. La colonne fait place au pilier, et, bien qu'il existe nombre d'églises romanes qui ne sont pas voûtées, l'intérêt porté au problème de la voûte est déterminant pour le style. Exception faite pour une école française d'églises à coupoles, ces voûtes sont de deux sortes : en berceau plein-cintre ou brisé, et voûtes d'arêtes engendrées par deux voûtes en berceau dont le croisement détermine les arêtes, qui reportent les poussées sur les piliers. Les voûtes des bas-côtés contre-boutent la maîtresse voûte, ou l'on emploie à cette fin des *contreforts* qui font saillie sur l'extérieur du mur et le rythment. Une décoration foisonnante, qui mêle des monstres à des ornements antiques et à des figures humaines, envahit les chapiteaux et les façades derrière lesquelles le narthex est devenu le *porche*.

● **Eglises gothiques.** C'est par un caractère constructif que l'on définit, quelque peu arbitrairement, l'art gothique* : la *croisée d'ogives*, qui substitue aux arêtes des moulures dont l'avantage est de faciliter la construction. Le gothique est un art d'illusion en hauteur, où le rôle du chapiteau diminue, où les moulures tendent à se prolonger du sol jusqu'à la clef de voûte. Des *arcs-boutants* recueillent la poussée des voûtes. Les murs, allégés, peuvent être en partie remplacés par des vitraux de couleur, subdivisés par des *remplages* et particulièrement remarquables en France. La crypte a pratiquement disparu. Le *triforium*, galerie ouverte qui fait communiquer les tribunes avec la nef, prend un développement considérable. Entre la nef et le chœur se dresse un *jubé*, qui, en Espagne, sous le nom de *trascoro*, coupe en deux l'église.

Alors que l'Italie est pauvre en églises gothiques, les cathédrales* françaises autour de Paris sont de dimensions et de hauteurs immenses. A partir du XIII^e s., l'art gothique se répand dans toute l'Europe centrale, ainsi qu'en Espagne et en Angleterre, où la grande période d'activité est le XIV^e s. La sculpture, remarquable surtout en France et en Allemagne, est plus humaine que la sculpture romane.

● **Eglises de la Renaissance.** Sous l'influence de la renaissance de l'Antiquité, les églises à dômes et à symétrie rayonnante connaissent un regain de faveur en Italie.

L'édifice capital est Saint-Pierre de Rome, qui, conçu en croix grecque par Bramante et Michel-Ange, fut achevé, dès le début du XVII^e s., en croix latine. En Allemagne, à la fin du XVI^e s., il convient de signaler les essais, en général peu heureux, pour créer un type d'église protestante : salle très nue, meublée de bancs, avec prédominance de la chaire à prêcher.

● **Eglises baroques.** Assez rares en France et en Grande-Bretagne, les églises baroques sont très nombreuses en Italie, en Espagne et dans l'Europe centrale, principalement en Autriche et dans l'Allemagne catholique. Bien que les plans soient d'une grande variété, et que l'on utilise des formes peu usuelles, comme les coupoles elliptiques, le plan basilical l'emporte encore, avec une tendance prononcée à réduire les bas-côtés au minimum, grâce à des chapelles peu profondes le long des murs latéraux, de telle façon que l'autel majeur soit visible de tous les points de l'église. Le même souci de visibilité entraîne la destruction des jubés. La décoration et la couleur de ces églises baroques sont extrêmement brillantes.

● **Eglises modernes.** Le XIX^e s. s'est en général contenté de pastiches d'églises anciennes, et surtout d'églises gothiques. Les quelques essais tentés pour employer des matériaux nouveaux, comme le fer, ont été plutôt décevants. En revanche, au XX^e s., le béton, d'une grande souplesse, a permis des recherches nouvelles. Favorisées en France par la construction de nouvelles églises dans l'agglomération parisienne, en Allemagne par les destructions de la Seconde Guerre mondiale, des solutions originales ont apparues : église de Friedlingsdorf, prieuré de Saint-Bathilde à Vanves, église Saint-Charles de Lucerne, Notre-Dame du Raincy, église Saint-Jacques à Neuilly, Notre-Dame de la Trinité à Blois, de 1920 à 1939 ; église du Saint-Esprit à Paris, église d'Assy, chapelle de Vence, église d'Audincourt, après 1940.

● **Accessoires des églises.** Citons, parmi ces accessoires immobiliers ou mobiliers : les *retables*, ouvrages de sculpture et de peinture placés derrière les autels, et qui prennent un développement croissant jusqu'au XIX^e s. ; la *chaire à prêcher*, qui a remplacé le jubé ; les *stalles* de bois sculpté, souvent d'un grand luxe ; les *clôtures* de chœur, qui, à la Renaissance, sont de véritables monuments ; les *lutrins*, les *confessionnaux*, qui apparaissent au XV^e s. et deviennent monumentaux dans nombre d'églises baroques ; les *chemins de croix*, qui datent aussi du XV^e s., mais ne se régularisent, avec leurs quatorze stations, qu'au XVII^e s. ; les *bénitiers*, qui sont au contraire fort anciens et existaient déjà, au moins, dans les églises romanes.

— Dr. admin. Les *églises paroissiales* appartiennent en général aux communes et font partie du domaine public, mais la jouissance en est réservée aux fidèles dans leur ensemble. L'entretien est assuré par la commune, qui peut cependant subordonner les travaux à une participation financière des fidèles. L'église ne peut être enlevée à l'usage du culte que pour des motifs précis, strictement contrôlés par les tribunaux administratifs.

Église depuis les origines jusqu'à nos jours (HISTOIRE DE L'), collection en 26 volumes fondée par Augustin Fliche* et Victor Martin, dont le tome I^{er} parut chez Bloud et Gay en 1934. Elle est dirigée depuis la Seconde Guerre mondiale par Eugène Jarry et Jean-Baptiste Duroselle. C'est une œuvre d'érudition mise à la portée du public cultivé.

ÉGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. d'Issoire), dans le sud du massif du Mont-Dore ; 1 339 hab. (568 aggl.). Église romane. Centre de sports d'hiver.

ÉGLISIA n. f. Mollusque gastropode à coquille turriculée, formée de nombreux tours arrondis sillonnés de côtes spirales et de côtes longitudinales, avec une ouverture petite, arrondie et à bords très épaissis. (Ces animaux vivent dans presque toutes les mers, mais principalement dans les mers chaudes. Famille des *scaldés*.)

ÉGLISOTTES-ET-CHALAURES (LES), comm. de la Gironde (arrond. de Libourne), aux confins de la Double ; 1 602 hab. (315 aggl.). Linoléums. Fabriques de papier et de caisses.

ÉGLOGUE n. f. (lat. *ecloga* ; gr. *eklogē*). Petit poème pastoral : *L'églogue est l'imitation des mœurs champêtres dans leur plus agréable simplicité* (Marmontel).

— ENCYCL. Selon son étymologie, l'églogue était primitivement un texte détaché, choisi. C'est en ce sens que le mot fut appliqué aux *idylles*, ou « petits poèmes », de Théocrite, puis aux *Bucoliques** de Virgile, qui s'en inspiraient. Ainsi l'églogue devint traditionnellement un poème pastoral, assez souvent dialogué, qui chante presque toujours les sentiments de l'amour. Ronsard a enrichi les thèmes de l'églogue en y traitant, sous forme d'allégories, les grands événements de son temps ; certaines *Bucoliques* d'A. Chénier se rattachent aussi à ce genre. (V. IDYLLE et PASTORALE.)

ÉGLOMISATION n. f. (du n. de l'encadreur *Glomi*, au XVIII^e s.). Action de décorer un objet en verre au moyen d'une dorure intérieure.

— ENCYCL. Quelques musées, dont le musée chrétien du Vatican et le Museo Civico de Turin, possèdent des fragments de fonds de coupes romaines décorées d'une feuille d'or gravée à la pointe et enfermée entre les deux épaisseurs de verre. Au XVIII^e s., la Bohême produisit quantité de verres églomisés, le plus souvent cotelés, à fond et parois décorés. On appelle également *verre églomisé* des verres peints et dorés au revers, dont on se servit, au début du XIX^e s., pour encadrer les estampes ; ils sont ordinairement bordés de noir, avec des filets d'or.

ÉGLOMISER v. tr. Décorer un objet de verre par églomisation.

ÉGLON, roi de Moab. Il rendit le peuple d'Israël tributaire pendant dix-huit ans. Le Benjaminite Ehoud vint le trouver sous prétexte de lui apporter le tribut, et le tua d'un coup d'épée dans le ventre.

EGMOND AAN ZEE, comm. des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), sur la mer du Nord ; 4 100 hab. Station balnéaire.

EGMONT (John PERCEVAL, comte d') V. PERCEVAL.

EGMONT ou **EGMOND** (MAISON D'), famille hollandaise, issue, d'après la tradition, de Radbod, fils d'un roi de Frise, au VIII^e s. — Son descendant, JEAN I^{er}, seigneur d'Egmont († 1370), eut pour petit-fils JEAN II (1385-1451), créé comte et prince d'Empire en 1424 par l'empereur Sigismond ; ayant épousé Marie, fille de Jean, seigneur d'Arkel, et de Jeanne de Gueldre, il eut deux fils, dont l'aîné, ARNOUD, devint duc de Gueldre, et le second, GUILLAUME I^{er}, comte d'Egmont. — JEAN III (Hattem 1438 - Egmont 1516), fils aîné de Guillaume I^{er}, fut stathouder de Hollande, de Zélande et de Frise pour l'Empereur. — Son fils, JEAN IV († 1528), épousa Françoise de Luxembourg, comtesse de Gavre, dont il eut LAMORAL (1522-1568) [v. art. spécial]. — Le quatrième descendant de celui-ci, PROCOPE FRANÇOIS († 1707), eut pour successeur son neveu Procope Charles Pignatelli, duc de Bisaccia, fils du duc Nicolas et de Marie Claire Angélique d'Egmont.

La *branche de Buren* était issue de Frédéric d'Egmont, comte de Buren, deuxième fils de Guillaume I^{er}, comte d'Egmont. — Le petit-fils de celui-ci, MAXIMILIEN, comte de Buren († Bruxelles 1548), combattit pour l'empereur Charles Quint contre les protestants allemands et François I^{er}, roi de France. — Sa fille, Anne d'Egmont, comtesse de Buren, fut la première femme de Guillaume de Nassau, stathouder de Hollande.

EGMONT (Charles d'), duc de Gueldre (Gavre 1467 - Arnhem 1538). Il n'était pas entré en possession de la Gueldre, Maximilien d'Autriche ayant revendiqué les droits acquis par Charles le Téméraire, qui avait vaincu et fait prisonnier son père Adolphe, duc de Gueldre. Soutenu par la France, Charles luttait sans cesse pour son duché de 1492 à 1528, qu'il reconquit et perdit plusieurs fois. Le traité de Gorkum (1528) lui accorda la souveraineté sur le duché, sous la suzeraineté de Charles Quint, qui devait hériter de la Gueldre si Charles d'Egmont n'avait pas d'héritier mâle. De 1534 à 1537, Charles, inquiet de l'animosité impériale, tenta en vain de léguer son duché à la France, et Charles Quint occupa la Gueldre dès sa mort.

EGMONT (Lamorai, comte d'), prince de Navarre, un des meilleurs capitaines du ^{xvi}^e s. a Hamaide, Hainaut, 1522-Bruxelles 1568). fut remarqué par Charles Quint au siège d'Alger (1541), négocia en 1554 le mariage de Philippe II d'Espagne avec Marie Tudor, gendre avec honneur dans les batailles de Saint-Quentin et de Gravelines (1557-1558). Philippe II le nomma capitaine général des armées et conseiller d'Etat, mais Egmont, soutenu par le comte de Hornes et le prince d'Orange, ne tarda pas à se déclarer contre la prépondérance du cardinal Granvelle. Egmont joua dès lors un rôle de premier plan dans la crise qui secoua les Pays-Bas. Bien qu'il eût refusé de se laisser entraîner par Hornes et d'Orange à la révolte contre Philippe II, il n'en fut pas moins arrêté en 1567 par le duc d'Albe, puis, l'année suivante, condamné à mort par le Conseil des troubles et décapité sur la grand-place de Bruxelles, à la même époque que le comte de Hornes.

Egmont (LE COMTE D'), tragédie en prose de Goethe, commencée en 1775, terminée en 1787. Jouée en 1791 sans grand succès, elle fut remaniée par Iffland et Schiller, et fut jouée accueillie en 1796. La scène se passe à Bruxelles, au moment où Philippe II, inquiet de la popularité du prince d'Orange et du comte d'Egmont, qu'il soupçonne de favoriser secrètement la Réforme, envoie le duc d'Albe remplacer Marguerite de Parme comme gouverneur des Pays-Bas. Défenseur des libertés des habitants de Bruxelles, Egmont, jeté en prison, est abandonné par sa seule, une jeune fille du peuple, Clara, qu'il aime, lui reste fidèle. Egmont meurt, victime des intrigues du duc d'Albe, et surtout de son amour pour la liberté.

C'est pour ce drame que Beethoven a écrit la musique de scène (1810).

EGMONT (JUSTUS VAN). V. VAN EGMONT.

EGMONT (Sophie de VIGNEROT du PLESSIS-CHATELIEU, comtesse d') [Montpellier 1740-raïne 1773], fille du maréchal de Richelieu et d'Elisabeth Sophie de Lorraine. Elle fut, dès l'âge de seize ans, mariée au comte d'Asimir d'Egmont, marquis de Pignatelli. Elle ouvrit, rue Louis-le-Grand, un salon qui fut fréquenté par les diplomates, les littérateurs, les artistes. Elle fit de l'opposition à l'empereur, et patronna Gustave III, alors prince royal, lorsqu'il vint en France en 1771.

EGNATIA (VIA). Géogr. anc. Voie romaine qui traversait la péninsule balkanique, allant de Tyrachium (Durrës) à Thessalonique, en passant par Lynchnidus (Ohrid), Heraclea (Bitol) et Pella. Ce fut une voie très importante pour les relations militaires et commerciales des Romains avec l'Orient.

EGNATIUS (Gellius), chef samnite († 295 av. J.-C.). Il souleva contre Rome les trusques, les Gaulois et les Ombrins. Il fut tué à la bataille de Sentinum.

EGNATIUS (Marius), général samnite, qui empara de Venafrum, en Campanie, par trahison, et détruisit deux cohortes romaines. Il défait, au mont Massique, l'armée de J. César, et fut tué peu après (89 av. J.-C.).

EGO n. m. (mot lat. signif. moi). Dans le langage psychanalytique, personnalité du sujet, dont les tendances profondes sont en opposition avec le monde qui l'entoure : *l'ego transparaît dans les rêves*.

GOBLAGE n. m. Action d'égober. || Enlèvement des branches et du houppier d'un arbre qui vient d'être abattu.

GOBLER v. tr. Equarrir grossièrement. || Lever les branches d'un arbre abattu.

GOCENTRIQUE adj. Relatif à l'égo-centrisme.

GOCENTRISME n. m. Tendance à faire de soi le centre de l'univers.

— ENCYCL. Psychol. Les psychologues modernes (Piaget, Claparède) insistent sur l'égo-centrisme de l'enfant, qui ramène tout à lui sans tenir compte de l'existence d'autrui. L'égo-centrisme n'est pas un terme péjoratif, mais désigne simplement un stade précis dans l'évolution du caractère de l'enfant, stade important, intermédiaire entre le pur égoïsme organique du premier âge et l'attitude sociale de l'enfant plus évolué.

GOCÈRE n. m. Zool. V. HIPPOTRAGUE.

ÉGOÏNE n. f. (lat. **scofina*, forme dialect. du lat. class. *scobina*, lime). Petite scie à lame rigide, utilisée en menuiserie et en charpenterie.

— ENCYCL. L'égoïne a une lame plus épaisse que les scies ordinaires, car elle est tenue par une simple poignée. Les charpentiers utilisent l'égoïne de grande longueur (60 à 80 cm) ; les menuisiers, celle de 45 à 60 cm ; plus petite, elle est surtout un outil d'amateur. La scie à guichet est une égoïne très étroite, employée pour le chantournage. Électrifiée et portable, l'égoïne est devenue un outil moderne très utilisé sur les chantiers.

ÉGOÏSME [egoism] n. m. (du lat. *ego*, moi). Attachement excessif porté à soi-même et à ce que l'on fait, au mépris des intérêts des autres : *L'égoïsme est le plus puissant et le plus saisissable des mobiles humains* (Renan). || Par extens. *Egoïsme à deux, à trois*, concentration des affections et des intérêts de deux, de trois personnes entre elles : *L'amour, qui est l'égoïsme à deux, sacrifie tout à soi* (Radicet).

— ALLUS. HIST. *Egoïsme sacré*, expression employée par A. Salandra, président du Conseil italien, à sa prise de pouvoir, le 8 octobre 1914, pour justifier la neutralité de son pays dans le conflit franco-allemand ; il entendait ne considérer que les intérêts de la patrie, de n'admettre d'autre sentiment « qu'un égoïsme sacré pour l'Italie ».

— Mor. Ensemble d'instincts qui portent les individus à se conserver et à se développer.

— CONTR. : *abnégation, altruisme, désintéressement, générosité*.

— ★ *individualisme, conservation (instinct de), narcissisme, intérêt, mal, subjectivisme, introversion / altruisme*.

ÉGOÏSTE adj. et n. Qui rapporte tout à soi : *Comme tous les égoïstes, il était très exigeant sur la fidélité des autres* (Renan).

◆ Adj. Entaché d'égoïsme : *L'amour est, de tous les sentiments, le plus égoïste* (B. Constant).

— Mor. Qui fonde sa conduite sur l'égoïsme.

Égoïste (L') [*The Egoist*], roman de Meredith (1879). Jeune, riche, beau, intelligent, mais égoïste et présomptueux, sir Willoughby Paternier se fiance à plusieurs reprises, mais ses fiancées successives, rebutées par son caractère, le quittent rapidement pour épouser, à chaque fois, un jeune homme pauvre. Finalement, Paternier épouse une jeune fille, pauvre également, qui l'a aimé mais ne l'aime plus. Meredith, dans ce roman, a su se débarrasser de toute complication extérieure pour se consacrer entièrement à une pénétrante analyse psychologique.

ÉGOÏSME adv. De façon égoïste : *Car égoïsme nous l'avons* (Goncourt).

ÉGOPHONIE n. f. (gr. *aix*, aigos, chèvre, et *phônê*, voix). Séméiol. Chevrotement de la voix (voix de polichinelle), perceptible seulement à l'auscultation, et qui est le symptôme d'un épanchement liquidien dans la plèvre. (On l'entend parfois dans la pneumonie.)

ÉGOPHONIQUE adj. Séméiol. Relatif à l'égo-phonie : *Chevrotement égo-phonique*.

EGOREVSK. V. IEGORIEVSK.

ÉGORGEMENT n. m. Action d'égorger.

ÉGORGER v. tr. (de *gorge*). [Se conj. comme *manger*.] Tuer en coupant la gorge à : *Salomon, le premier roi, égorgea pour hosties pacifiques vingt-deux mille bœufs et cent vingt mille brebis* (Sainte-Beuve). || Par extens. Faire périr avec une arme tranchante, un être faible ou sans défense : *C'est l'homme qui est chargé d'égorger l'homme* (J. de Maistre). || Fig. Rançonner, faire payer trop cher : *Egorger ses clients*.

ÉGORGEUR, **EUSE** n. Personne qui égorge, qui massacre.

EGOROV. V. IEGOROV.

EGOROVA ou **IEGOROVA** (Lioubov'), princesse Troubetskaïa, danseuse russe (Saint-Petersbourg 1880). Élève de l'École impériale, elle entre dans le corps de ballet du théâtre Marie. Nommée étoile en 1912, elle danse tout le répertoire, ainsi que les nouveaux ballets composés et repris à cette époque par le jeune Michel Fokine : *les Sylphides*, *le Lac des cygnes*, *Giselle*, *la Fille du Pharaon*, *le Pavillon d'Armide*, etc. En 1917, elle quitte la Russie, et danse à Paris,

au théâtre des Champs-Élysées. Étoile ensuite chez Diaghilev, elle se produit à Londres dans *la Belle au bois dormant* (1921-1922), puis ouvre une école à Paris. Elle avait organisé, en 1937, les Ballets de la jeunesse.

ÉGOSILLER (S') v. pr. (de *gosier*). Crier très fort ; se fatiguer à la voix à force de crier : *Et puis après, quand la soupe ?... s'égosilla Bouffloux* (Dorgeles).

ÉGOTIQUE adj. Entaché d'égotisme : *Sentiments égotiques*.

ÉGOTISME n. m. (angl. *egotism* ; du lat. *ego*, moi). Terme employé par Stendhal pour désigner l'étude analytique, faite par un écrivain, de sa propre personnalité : *L'égotisme, mais sincère, est une façon de peindre le cœur humain* (Stendhal). || Par extens. Sentiment exagéré de son moi, et, en particulier, manie de parler de soi, culte du moi : *Faire du plaisir sa loi suprême et, l'ayant trouvé, le défendre contre les autres, contre soi-même, contre lui-même, voilà l'égotisme* (P. Hazard).

— Mor. Méthode morale tendant à l'exaltation du moi. || Recherche de son perfectionnement individuel comme règle principale de la conduite. (V. INDIVIDUALISME.)

ÉGOTISTE n. et adj. Partisan de l'égotisme : *Philosophie égotiste*.

ÉGOUT n. m. (déverbal de *égoutter*). Action d'égoutter ; résultat de cette action. || Eaux dérivées qui s'écoulent peu à peu et comme goutte à goutte : *Les égouts d'un toit*. || Partie d'une eau courante qui n'a pas été utilisée : *Les égouts des prés sont des eaux très fertilisantes*. || Conduite souterraine et étanche, destinée à écarter rapidement d'une agglomération toutes les eaux usées, en vue de leur traitement ultérieur, pour qu'elles ne risquent plus de nuire à quiconque. || *Bouche d'égout*, ouverture pratiquée dans la bordure des trottoirs des rues, principalement aux points bas, communiquant directement avec l'intérieur de l'égout, et par où s'engouffrent les eaux pluviales et de nettoyage. || *Regard d'égout*, plaque recouvrant, au niveau du sol, les puits, pratiqués de place en place, par lesquels les égoutiers pénètrent dans les égouts. || *Tout-à-l'égout*, v. à son ordre alphab. || Fig. Réceptacle des personnes ou des choses les plus impures : *Le cœur du prolétaire est, comme celui du riche, un égout de sensualité bouillonnante, un foyer de crapule et d'impureté* (Proudhon). *J'ai entendu traiter mon œuvre de flaque de boue et de sang, d'égout, d'immondice* (Zola).

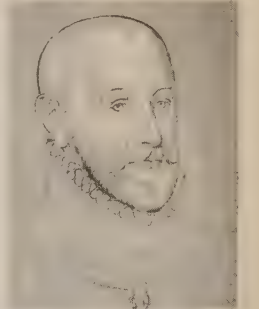
— Agric. Raie ou fossé servant à l'écoulement des eaux.

— Art vétér. *Egout nasal*, orifice du conduit lacrymal, placé dans la commissure des lèvres du naseau, chez le cheval.

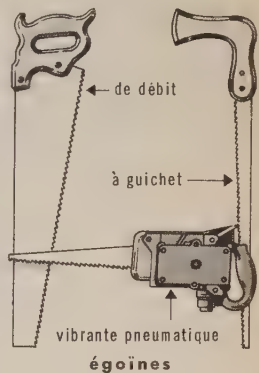
— Constr. Ligne basse d'un pan de couverture. (On dit aussi *AVANT-TOIT* ou *BATTELEMENT*.) || Canal longeant le bord d'un toit et servant à l'écoulement des eaux de pluie.

— Sucr. *Egout pauvre*, liquide dans lequel les cristaux de sucre sont en suspension et dont ils seront séparés par essorage. || *Egout riche*, liquide de lavage du sucre. [V. SUCRERIE.]

— ENCYCL. L'assainissement d'une agglomération comporte un réseau général de collection, où se déversent les eaux pluviales et de nettoyage des voies publiques, et, dans les grandes villes, les eaux ménagères et les eaux des w.-c. (système du « tout-à-l'égout »). L'évacuation des effluents doit être rapide. A l'origine, elle se faisait à ciel ouvert (cloaques de Rome, rivières de Ménélimontant, etc.). Ce mode d'évacuation existe encore dans certaines régions, telles que la Ruhr, et dans quelques villes du nord de la France. Dans les deux derniers siècles, caractérisés par la concentration urbaine, ce mode de collection à l'intérieur des agglomérations devenait trop dangereux, et l'on a abouti à la notion d'*égout*. Les égouts sont donc des conduites souterraines et étanches installées dans la traversée des parties habitées. Les canalisations d'égouts ont des sections de surface et de forme variables : elles peuvent être semi-cylindriques, avec pieds-droits et radiers, cylindriques ou de section ovoïde. Deux systèmes principaux existent pour la constitution d'un réseau général de collection : le *système séparatif*, qui recueille dans deux réseaux indépendants l'effluent vanne, d'une part, et l'effluent fluvial, d'autre part, et le



Lamorai d'EGMONT
Recueil d'Arras



système unitaire, qui recueille les deux effluents dans le même collecteur. L'évacuation des effluents nécessite une vitesse d'entraînement suffisante pour assurer l'*autocurage*. Ce n'est pas toujours réalisable. On remédie à cette insuffisance par l'installation, sur le parcours des canalisations, de chasses d'eau, ou par le curage par engins mécaniques, du plus rudimentaire, qui est le ringard ou la boule, aux plus perfectionnés, tels que les engins dragueurs circulant dans les grands collecteurs de Paris. On emploie, dans la construction d'un égout, des matériaux très résistants. L'extrados des voûtes, l'intrados, les pieds-droits, le radier (ou cunette) sont recouverts d'une chape en ciment de 2 à 3 cm d'épaisseur, pour empêcher toute infiltration. Des conduites spéciales amènent dans l'égout les eaux ménagères et les produits des fosses d'aisances. (V. TOUT-À-L'ÉGOUT.) [→ Biblio.]

— **Dr. Egout des toits.** Tout propriétaire doit établir ses toits de manière que les eaux pluviales s'écoulent sur son terrain ou sur la voie publique; il ne peut les faire verser sur le fonds du voisin.

— **Dr. admin.** L'établissement d'un réseau d'égouts est un travail public dont l'exécution appartient aux communes, sans cependant que cela constitue pour elles une obligation absolue. Les particuliers ne peuvent pas, sans autorisation, établir d'égouts ou de raccordements sur la voie publique. De nombreuses décisions de justice consacrent la responsabilité des communes pour les dommages causés par l'insuffisance des réseaux d'égouts, en particulier par les inondations résultant d'un débit insuffisant des collecteurs. Le Code général des impôts permet aux communes d'instituer une taxe de déversement à l'égout, qui n'a aucune affectation spéciale et entre dans le budget général. Des dispositions spéciales s'appliquent à la Ville de Paris.

ÉGOUTIER n. m. Ouvrier chargé du nettoyage et de l'entretien d'un réseau d'égouts pouvant comporter des galeries visitables.

◆ **Adj. m.** Qui vient des égouts : *Miasmes égoutiers*.

ÉGOUTTAGE ou **ÉGOUTTEMENT** n. m. Action d'égoutter ou de s'égoutter : *L'égouttement du linge, des branches*.

— **Agric.** *Egouttement des terres*, action de débarrasser les terres de l'excès d'humidité.

— **Industr. agric.** En fromagerie, opération qui consiste à éliminer le sérum du caillé lors de la fabrication du fromage.

ÉGOUTTER v. tr. (de *goutte*). Débarrasser de liquide un objet qui en est imbibé, en le

faisant écouler goutte à goutte : *Egoutter du linge, de la vaisselle*.

— **Agric.** *Egoutter des terres*, les débarrasser de l'excès d'humidité en faisant écouler l'eau par des canaux. (V. DRAINAGE.)

— **Industr. agric.** *Egoutter le fromage*, éliminer le sérum du caillé lors de la fabrication du fromage.

— **Verr.** *Egoutter des glaces*, faire écouler l'excès du mercure qui a servi à les étamer.

— **Zootechn.** *Egoutter une mamelle*, vider manuellement la mamelle d'une vache du lait qui a pu y demeurer après la traite mécanique.

— **S'égoutter** v. pr. Perdre son eau : *Fromage qui s'égoutte*. || S'écouler, tomber goutte à goutte : *La nuée s'égouttait sur les buissons* (Sand).

ÉGOUTTEUR adj. m. Rouleaux égoutteurs, cylindres de la machine à papier, pour éliminer l'eau de la pâte, sur la toile d'une machine à papier.

ÉGOUTTOIR n. m. Dispositif sur (ou dans) lequel on met à égoutter des objets imprégnés d'eau.

— **Equip. ménag.** Plateau cannelé sur lequel on met à égoutter les objets humides. || Appareil destiné à recevoir les bouteilles pour qu'elles s'égouttent. (On dit aussi HÉRISSE.) || Ustensile de cuisine sur lequel on accroche la cuiller à pot, l'écumoire, etc.

— **Photogr.** Chevalet, en forme de ciseaux ouverts, avec deux ou plusieurs barrettes à rainures dans lesquelles s'encastrent les bords des plaques photographiques mises à égoutter sur un angle et à sécher.

ÉGOUTTURE n. f. Liquide fourni par un objet qui s'égoutte ou qu'on égoutte : *Les égouttures du linge*. || Les dernières gouttes qui tombent d'un récipient vidé : *Boire les égouttures des bouteilles*.

ÉGRAIN ou **ÉGRIN** n. m. (lat. pop. *acumen*). Jeune pommier ou poirier venu de graine et qui est ultérieurement greffé. (On écrivait autrefois AIGRUN ou AIGRIN.)

ÉGRAINER v. tr. et tous ses composés. V. ÉGRENER, etc.

ÉGRAMINAGE n. m. Action d'égrainer.

ÉGRAMINER v. tr. (du lat. *gramen*, -inis, gazon). Travailler les peaux sur le chevalet de rivière, au moyen d'un couteau à lame mousse, pour faciliter leur reverdissage*. (On dit aussi ÉCRAMINER ou CRAMINER.)

ÉGRAPPAGE n. m. (enol. Action d'égrapper.

— **ENCYCL.** *L'égrappage*, pratiqué particulièrement pour l'obtention des vins fins, consiste à séparer la rafle du grain de raisin avant le cuvage, ce qui permet souvent d'augmenter la durée de cuvage sans communiquer de l'apreté au vin. Cette opération est faite dans des égrappoirs mécaniques, qui sont souvent annexés au fouloir (fouloir-égrappoir).

ÉGRAPPER v. tr. Séparer de la grappe certains fruits : *Egrapper des raisins, des groseilles*.

ÉGRAPPOIR n. m. Instrument servant à égrapper le raisin : *Les égrappoirs mécaniques sont, en général, combinés avec un fouloir qui écrase les grains du raisin*.

— **ENCYCL.** *L'égrappoir* est constitué généralement par une auge de cuivre ou de tôle perforée, dans l'axe de laquelle tourne un arbre muni de palettes en hélice et que surmonte une trémie dans laquelle on déverse les raisins. A mesure que ceux-ci tombent sur les palettes, ils sont violemment secoués, les grains et le jus s'écoulent à travers la tôle perforée, et les rafles sont rejetées au-dehors.

ÉGRATIGNER v. tr. (de l'anc. franç. *gratiner*; de *gratter*). Déchirer légèrement la peau avec les ongles ou quelque chose de piquant : *J'avais le visage barbouillé, égratigné, meurtri, les mains noires* (Chateaubriand). || **Par anal.** Dégrader légèrement : *Elle égratignait les brides de son chapeau contre la barbe rude du jeune homme* (Zola). De magnifiques ronces égratignent au passage la caisse de la voiture (Hugo). || **Fig.** Blesser légèrement : *Semblable à elle-même, pas même égratignée par la vraie douleur* (Colette). || Blesser par des traits malins, railler : *Prendre plaisir à égratigner les gens*.

— **Agric.** Labourer superficiellement.

— **Arts décor.** Autrefois, travailler à la pointe toute matière et, particulièrement, tracer des figures sur une étoffe et en effleurant la surface.

— **Grav.** Attaquer superficiellement la planche à graver.

— **Text.** Travailler avec la pointe d'un fer les étoffes de soie auxquelles on veut donner une certaine façon.

ÉGRATIGNEUR, EUSE adj. et n. Qui égratigne : *Il promène ses doigts égratigneurs sur son front* (Goncourt). *Chat égratigneur*.

ÉGRATIGNOIR n. m. Fer tranchant et pointu de passementier.

ÉGRATIGNURE n. f. Déchirure ou blessure superficielle, faite le plus souvent avec les ongles ou un instrument piquant : *Je disais d'une voix qui tâchait d'être dure : Qu'est-ce que c'est encore que cette égratignure?* (Rostand). || Dégradation légère : *Faire des égratignures à un meuble*. || **Fig.** Blessure légère d'amour-propre; atteinte portée à la réputation : *Ecrivain qui ne supporte pas la moindre égratignure*.

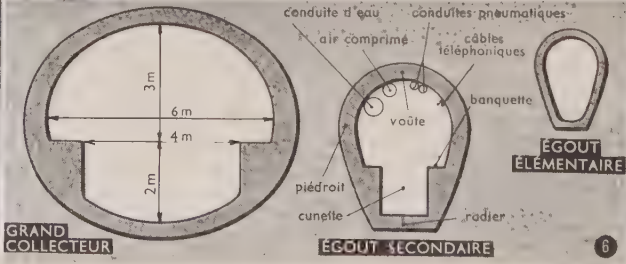
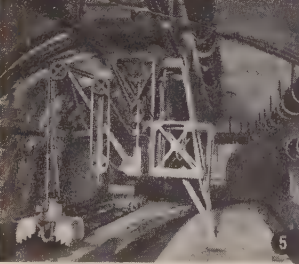
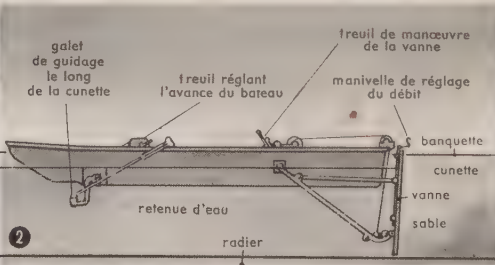
— **Vénér.** Traces légères laissées par l'animal sur la terre dure.

ÉGRAVOIR n. m. Outil de paumier, pour faire des trous dans l'armature d'une raquette.

ÉGREFIN n. m. Ichtyol. V. AIGLEFIN.

EGREMONT (Charles WYNDHAM, comte n°), homme politique anglais (Londres 1710 - id. 1763). Beau-frère de Grenville, il entra avec

Égouts : 1. Curage d'un collecteur par un bateau-vanne; 2. Principe de curage par bateau-vanne; 3. Curage d'un égout élémentaire à la « mitrailleuse »; 4. Curage d'un égout secondaire par wagon-vanne; 5. Bassin de dessablement par drague à air comprimé; 6. Coupes de différents collecteurs; 7. Curage d'un siphon par une boule en bois; 8. Descente d'une boule de curage dans un siphon.



dans le cabinet Bute, en 1761, et l'aidera ses efforts pour neutraliser les tentatives, trop favorables à la France, du Premier ministre.

ÉGRENEGE n. m. Action d'égrener : *égrenege du maïs*.

Constr. Action d'enlever au grattoir les fils du plâtre.

Text. Opération qui a pour objet de débarrasser les matières textiles végétales (coton, lin, etc.) des graines qui y adhèrent : *égrenege du coton se fait mécaniquement*.

ENCYCL. Technol. Le mot *égrenege* s'applique plus spécialement à la récolte des grains du maïs et des graines fourragères, à la séparation des graines du coton brut avec les fibres duvetueuses qui les entourent ; et il s'agit des céréales, on dit en effet *égrener*. L'opération de l'égrenege s'effectue, généralement, à l'aide de machines, dites *égreneuses* ou *égrenoirs*, pourvues de mâchoires mues de mouvements inverses, ayant pour objet de détacher, sans les écraser, les grains des fruits (épis, capsules, gousses, etc.).

ÉGRÈNE n. f. Coin de fer aux angles d'une visse.

ÉGRÉNÉ, **E** adj. Constr. En parlant du bois, poli, débarrassé de ses grains ou aspérités.

ÉGRÈNEMENT n. m. Action d'égrener ; le fait de s'égrener.

ÉGRENER v. tr. (de *grain*). [Se conj. comme *égner*.] Détacher le grain de : *Égrener des pois*. || Détacher le grain d'une grappe : *Égrener des groseilles*. || Par extens. Faire passer successivement entre ses doigts les anneaux d'un chapelet ou des objets analogues : *Égrener le lit, un vieillard d'une maigreur ligne*. [Égrene un chapelet... (Verlaine).] || Fig. Débiter certaines choses à la file : *Égrener un chapelet d'injures*; et, par anal. : *Égrener les cloches qui sonnaient égrenèrent leur appel* (Carco). L'orgue de barbarie des chevaux de bois égrenait dans l'air ses notes tourdantes et sautillantes (Maupassant).

Technol. Polir, effacer le grain. || Chez les doreurs, polir la surface d'une pièce métallique au jaune.

S'égrener v. pr. Tomber par grains : *Blé s'égrene*. || Se disposer en file : *Des vols colombes s'égrenent ça et là* (Nerval). || Séparer d'un groupe un à un : *Les groupes grenaient* (R. Rolland).

ÉGRENEUR n. m. Personne qui égrene.

ÉGRENEUSE n. f. Instr. agric. Machine servant à égrener le maïs et les plantes fourragères, ou les plantes textiles comme le lin, chanvre, le coton.

ENCYCL. Instr. agric. L'*égreneuse* à maïs plus simple est formée d'un disque pourvu d'aspérités à la surface, et qui tourne, vu de dessus, d'une goulotte de forme conique, sur un axe horizontal commandé par une manivelle. Les épis, engagés l'un après l'autre dans la goulotte, sont saisis par les aspérités du disque, roulés sur eux-mêmes, et défilés de leurs grains. Ceux-ci passent entre les parois d'une trémie métallique, et sont recueillis dans un réservoir qu'on place au-dessous de l'orifice inférieur de l'appareil ; la rafle sort par une ouverture *ad hoc*, percée dans la partie supérieure. En grande culture, l'*égreneuse* à maïs, ou *corn-sheller*, expulse par un ventilateur, à l'aide d'un ventilateur, les épis et les grains. Cette machine, requérant une assez forte puissance, emprunte son énergie à un moteur auxiliaire ou à la prise de force d'un tracteur.

Text. L'*égreneuse* utilisée pour le lin et le chanvre se compose d'une table d'alimentation, qui conduit les tiges de lin ou de chanvre à proximité de plusieurs cylindres rotatifs munis de longues dents. Les capsules contenant les graines sont aussi broyées et les graines sont reçues sous la machine, alors que les tiges égrenées sont éjectées latéralement.

Pour l'égrenege du coton, on utilise deux types de machines. L'*égreneuse* à rouleau (*roller-gin*) comprend un rouleau garni d'un tissu strié. Les graines de coton, auxquelles adhèrent les fibres, sont amenées à proximité du rouleau tournant autour de son axe. Les fibres de coton sont entraînées par les dents du cuir, et une lame métallique, placée contre ce rouleau, arrête les graines, qui se séparent ainsi des fibres, cette sépara-

tion étant aidée par l'action d'un couteau frappant les graines. L'*égreneuse* à scies (dite *saw-gin*) comporte 60, 70 ou 80 scies circulaires à denture très fine, montées sur un axe et tournant à 450 t/mn. Elles pénètrent, pour une partie de leur rotation, dans un bac dont une des parois est formée de barreaux de grille placés entre les scies. Les fibres sont accrochées et entraînées par les dents des scies, alors que les graines ne peuvent passer entre les barreaux de grille et sont arrachées.

ÉGRENOIR n. m. Instrument employé pour égrener certaines plantes fourragères.

ÉGRÉSAGE n. m. Carr. Action d'égrésier.

ÉGRÉSÉ v. tr. Travailler la surface d'une pierre de taille dure ou d'un marbre, en vue de lui donner l'aspect égrisé.

ÉGRÉSEUR n. m. Ouvrier d'un atelier de marbrerie, spécialiste de l'égrésage. (Il est rare que cette spécialité soit l'unique occupation de l'ouvrier, car elle fait partie du métier de marbrier et de polisseur de roches.)

ÉGRILLARD, **E** adj. et n. (du normand *égriller*, glisser). D'une gaieté un peu trop libre, trop gaillard : *Paroles, chansons, histoires égrillardes*. || Qui se complait dans des propos licencieux : *Conteur égrillard, il fume, il boit* (Balzac). Femme *égrillarde*.

◆ Adj. Qui dénote un caractère égrillard : *Air égrillard*.

ÉGRILLARDE n. f. Parole égrillarde : *Une égrillarde dissimulée dans de l'italien* (Goncourt).

ÉGRILLOIR n. m. Déversoir d'un étang. || Barrière de pieux rapprochés, empêchant les poissons de sortir d'un étang. (On dit aussi *ÉCRILLE*.)

ÉGRISAGE n. m. Action d'égriser ; son résultat. (On dit plutôt *ÉGRÉSAGE*, quand il s'agit d'une pierre de taille dure ou d'un marbre.)

ÉGRISÉ, **E** adj. Matér. *Taille égrisée*, aspect de pierre de taille présentant une surface unie, couverte cependant de fines rayures de directions quelconques et de profondeur inférieure à 0,2 mm : *La taille égrisée est obtenue en frottant le parement au grès et à l'eau ou avec un abrasif équivalent*.

ÉGRISÉ n. f. ou **ÉGRISÉ** n. m. Mélange de diamant et d'huile végétale, qui sert à scier, tailler ou polir le diamant lui-même et, plus rarement, d'autres pierres précieuses.

ÉGRISER v. tr. (du holland. *grinzen*, écraser). En parlant d'une gemme, du marbre, d'une glace, etc., polir par frottement à l'aide d'un abrasif pulvérulent, tel qu'égrisé, grès, émeri, ponce. (On dit plutôt *ÉGRÉSÉ*, lorsqu'il s'agit d'une pierre de taille dure ou d'un marbre.)

ÉGRISOIR n. m. Boîte contenant l'égrisé.

ÉGROTANT, **E** adj. (lat. *aegrotans*). Malade.

ÉGRUGEAGE n. m. Action d'égruger.

ÉGRUGEOIR n. m. Ustensile pour égruger.

— Equip. ménag. Petit mortier ou moulin en bois, servant à réduire le sel en poudre.

— Text. Instrument composé d'un banc portant une sorte de peigne à dents de bois, longues et assez rapprochées, et qui sert à peigner le chanvre et le lin pour en faire tomber la graine.

ÉGRUGEOIRE n. f. Forme vieillie de *ÉGRUGEOIR*.

ÉGRUGER v. tr. (de *gruger*). [Se conj. comme *manger*.] Réduire en petits graviers, en poudre : *Égruger du sel, du sucre*.

— Text. Débarrasser le chanvre ou le lin des chenevins ou des graines.

ÉGRUGEUR, **EUSE** adj. Qui égruge : *Cylindres égrugeurs*.

ÉGRUGEURE [3yr] n. f. Parcelle d'un corps dur, détachée par le frottement.

ÉGUEULÉ, **E** adj. *Cratère égueulé*, cratère qui présente, sur une de ses parois, une dépression due à une explosion et par laquelle se sont épanchées des coulées de laves.

ÉGUEULER v. tr. (de *gueule*). Briser le goulot, l'ouverture de : *Égueuler un pot, une cruche*. Ces bouteilles vides égueulées ou pour le moins égueulées (A. France).

— Arm. Endommager la bouche d'un canon.

EGUIA (Francisco Ramón DE), général espagnol (Durango, Biscaye 1750 - Madrid 1827).

Il prit part à la guerre contre les armées napoléoniennes. Ministre, capitaine général de la Nouvelle-Castille, puis de la Nouvelle-Grenade, il persécuta les constitutionnels. Exilé en France en 1820, il reentra en Espagne en 1823, avec le duc d'Angoulême.

EGUÍLAZ (Luis DE), auteur dramatique espagnol (Sanlúcar de Barrameda, Andalousie, 1830 - Madrid 1874). Il a écrit des comédies : *Vérités amères* (*Verdades amargas*) [1853], *la Croix du mariage* (*La Cruz del matrimonio*) [1861], et des drames historiques : *Alarcón* (1853), *Une aventure de Tirso* (1855) ; ses œuvres eurent un vif succès.

EGUISHEIM, comm. du Haut-Rhin (arrond. de Colmar), au pied des collines bordant les Vosges ; 1 470 hab. (1 288 aggl.). Vins réputés. Cette ancienne ville fortifiée fut la capitale, jusqu'au XII^e s., d'un comté puissant, dont la famille a compté le pape Léon IX parmi ses membres. Elle garde de nombreuses maisons anciennes. Restes d'un château malheureusement restauré. — Aux environs, vestiges de fortifications importantes du XI^e s. (les *Trois Tours d'Eguisheim*), qui furent détruites en 1466, lors de la guerre des Six-Oboles, que les seigneurs d'Eguisheim soutinrent contre les bourgeois de Mulhouse.

EGUREN (José María), poète péruvien (Lima 1882 - id. 1942). Contemporain de Chocano, il représente avec lui la tendance moderniste de la poésie dans son pays ; mais son inspiration s'oriente moins vers la puissance lyrique que vers la musique du vers, dans ses *Simbólicas* (1911).

ÉGUZON, ch.-l. de cant. de l'Indre (arrond. de La Châtre), aux confins de la Marche et du Boischaut, au-dessus des gorges de la Creuse ; 1 507 hab. (661 aggl.). Ruines d'un château qui domine les gorges. Centrale électrique alimentée par un barrage formant une importante retenue dans la vallée de la Creuse (21 millions de mètres cubes). — Le barrage d'Eguzon a une hauteur maximale de chute de 55,7 m et un débit maximal turbinable de 150 m³/s. La puissance installée de la centrale est de 64 200 kW et la productibilité moyenne annuelle de 100 millions de kWh.

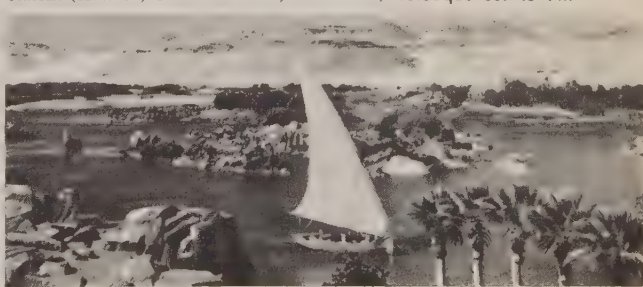
ÉGYPTE, en ar. *Miṣr* ou *Maṣr*, région formant l'une des deux grandes « provinces » de la République arabe unie, s'étendant de part et d'autre du cours inférieur du Nil ; 1 025 000 km² ; 24 020 000 hab. Capit. Le Caire. V. princ. *Alexandrie*, *Port-Saïd*, *Suez*. Le nom d'« Égypte » dérive de la transcription grecque *Aiguptos* ; les Égyptiens eux-mêmes appelaient leur pays *Kemit* (la Terre noire), par opposition à la couleur fauve du désert, *Doshrit* (la Terre rouge). Les peuples sémitiques la qualifièrent de *Mazor*, *Mizraïm* (hébreu), *Mousri* « la Fortifiée » (assyrien) ; le nom arabe actuel de l'Égypte, *Miṣr*, dérive d'une de ces formes.

GÉOGRAPHIE

Située à un carrefour naturel entre l'Asie, la Méditerranée et la mer Rouge, l'Égypte est un désert tabulaire, rarement montagneux, où la vie se concentre dans la large vallée alluviale du Nil, né 5 000 km plus au S.

● *Relief, climat et hydrographie*. Le relief est formé essentiellement par une épaisse plaque de grès nubien, plongeant doucement vers le N., que recouvrent peu à peu des roches de plus en plus récentes, surtout calcaires. De larges et profondes cuvettes y sont creusées à l'O. : des oasis s'y blottissent (Siouah [Siwa], Bahariéh [Bahariyya], Fara-fra, Dakhla, Kharga) et des dépôts salins s'y étalent (Kattara, Ouadi Natroun). De même,

felouque sur le Nil





pyramides de Guizèh

la vallée du Nil se creuse fortement et ses versants atteignent parfois 400 m de hauteur ; sa largeur varie entre 1 et 20 km. Par ailleurs, des mouvements verticaux, appartenant à la grande série des cassures que l'on suit du lac Tanganyika à la mer Morte, ont, à l'E., effondré la mer Rouge, soulevé le sud du Sinaï (djabal Katherine, 2 641 m) et la bordure orientale de l'Égypte (chaîne arabique : djabal Chéyeb, 2 181 m). L'érosion, activée par ces mouvements tectoniques, a découpé le grès nubien, et même des roches cristallines et volcaniques plus anciennes.

Le *désert occidental* ou *désert libyque*, le moins accidenté, couvre les deux tiers de l'Égypte. Il est formé par un plateau très aride, souvent barré par des dunes ; un erg difficilement franchissable borde la frontière occidentale. Cependant, l'eau affleure dans des dépressions, où des sédentaires cultivent dattiers, céréales et légumes. Les nomades, peu nombreux, élèvent des dromadaires, des moutons et des chèvres sur la bande côtière du Nord, où tombent quelques pluies d'hiver. Dans le *désert oriental* ou *désert arabe*, et la *péninsule du Sinaï*, les massifs reçoivent plus de précipitations : certains oueds sont presque permanents en montagne, et leurs vallées, bien dessinées, atteignent la mer ou le Nil. Les plateaux calcaires sont cependant désolés.

En dehors des nuances dues à l'altitude, ces deux déserts ont le même climat, de plus en plus chaud et aride vers le S. La bordure septentrionale est sensible à l'influence maritime : ainsi, Alexandrie reçoit 184 mm de pluies, surtout en hiver. Encore ces précipitations sont-elles très variables : le maximum annuel est de 303 mm, le minimum de 23 mm. Vers l'intérieur, l'humidité diminue très vite : Le Caire ne reçoit que 24 mm de pluies ; Assouan, 1 mm seulement. Les vents soufflent normalement du secteur nord, mais ceux du sud et de l'est, dus au passage de dépressions, occasionnent un froid piquant en hiver et des nuages de sable au printemps (le *khamsin*). La meilleure saison touristique est l'automne, et même la période de décembre à février en Haute-Égypte.

Insuffisance des pluies, absence de sol humide, dépôts et croûtes salins concourent à réduire la végétation : le désert libyque est le plus absolu qui soit.

Cependant, la *vallée du Nil* permet une agriculture intensive depuis des millénaires, grâce au soleil, à l'eau du fleuve et au sol alluvial déposé par celui-ci lors des inondations.

Allongée du S. au N. sur près de 1 500 km, elle est étroite jusqu'à la première cataracte. Le fleuve coule ensuite paresseusement, servant souvent le versant est, sur un lit majeur qui ne s'abaisse que de 8 cm par kilomètre. A partir du Caire s'étale le Delta, golfe comblé par les dépôts des branches du Nil, actuellement au nombre de deux. Le colmatage est incomplet, puisqu'il reste une couronne de lagunes saumâtres (Mariout [Maryût], Edkou [Idkû], Borollos, Menzaleh, Bardaoui). Un courant littoral entraîne les alluvions vers Port-Saïd et bloque l'avancée de la terre sur la mer. L'évaporation et l'infiltration réduisent le débit du Nil, qui ne



premier barrage d'Assouan

reçoit aucun affluent sur 2 700 km. L'irrigation l'épuise encore.

● *Géographie humaine et économique.* Le *peuplement*. Sur une population de 24 millions d'habitants, 55 000 nomades et 42 000 sédentaires des oasis occupent 97 p. 100 du territoire. La densité, pour l'ensemble du pays, est de 19 habitants au kilomètre carré, mais, par rapport à la surface cultivée, elle est de 738. Le maximum appartient à la province de Guirguèh, en Haute-Égypte (833 hab. au km²). L'Égypte n'avait guère plus de 2,5 millions d'hab. vers 1800, mais sa population augmente rapidement : la mortalité, encore élevée (21 p. 1 000), est très

inférieure à la natalité (44 p. 1 000). L'excédent annuel dépasse 500 000 individus.

Malgré des invasions répétées, le type ethnique, d'origine hamitique, a peu varié depuis les pharaons. Vers le S., les apports noirs sont visibles, tandis que les grandes villes sont plus cosmopolites. Avant 1956, on comptait, en effet, plus de 140 000 étrangers, dont 7 000 Français, qui jouaient un rôle important dans la vie du pays.

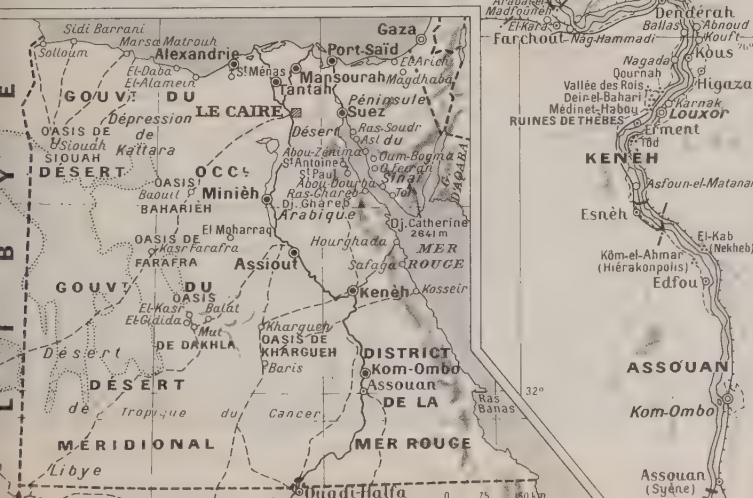
La très grande majorité de la population est musulmane (92 p. 100), tandis que 1 350 000 Égyptiens sont coptes : ils partagent la doctrine d'Eutychès (le monophysisme) condamnée par le concile de Chalcédoine en 451. C'est donc une Église nationale ; mais orthodoxes, catholiques et protestants y font, depuis un demi-siècle, des adeptes. Dans les villes, les classes aisées et les commerçants usent volontiers du français ou de l'anglais.

L'agriculture. L'Égypte est un pays essentiellement agricole. Jadis, la vie rurale était réglée par l'inondation : le fleuve débordait ses digues en août et septembre, imbibant le sol et déposant son limon. Dans la boue, on semait blé, orge, trèfle, etc. La récolte avait lieu au début du printemps : c'était la culture *chétoui*. Pendant les hautes eaux, certaines terres émergées étaient cultivées grâce à des appareils élévatoires du type *noria* (*sâquieh*) ou à des puits à balancier (*chadouf*) : cette récolte d'automne s'appelait *nili*. Aujourd'hui, la terre de l'Égypte ne reste plus en repos, car les barrages d'élévation construits sur le Nil (à la tête du Delta et à

Le Caire
immeubles modernes
dans le centreLe Caire
partie méridionale
de la vieille ville
à droite
la citadelle et la mosquée
de Méhémet Ali

Assiout, Nag Hamadi, Esneh, Zifta) permettent d'alimenter les canaux qui sillonnent la campagne, tandis que les barrages-réservoirs d'Assouan et du djabal Aulia retiennent une partie des hautes eaux du Nil pour les restituer de février à juillet. En été, une récolte est donc possible, qui porte le nom de *seifi* ; cette saison convient aux plantes industrielles, comme la canne à sucre et surtout le coton, qui constitue les huit dixièmes des exportations égyptiennes. Ses fibres, très longues et soyeuses, dépassent 40 mm pour les meilleures variétés (*karnak*), lui assurant une qualité presque inégalée. Mais, en poids, la récolte égyptienne ne représente que 6 p. 100 de la récolte mondiale.

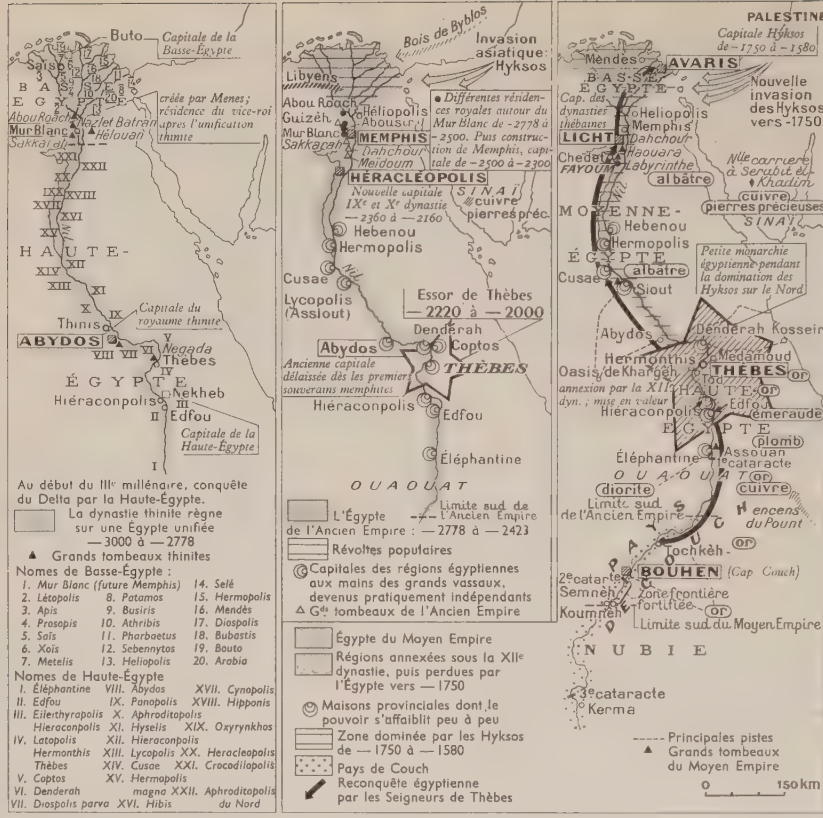
Les fellahs cultivent aussi le maïs, le blé, le sorgho, les fèves, l'oignon, les pastèques et de nombreux légumes, du lin. Le cheptel, trop réduit (buffons, bovins, ânes et dromadaires), broute le *bersim*, ou trèfle d'Alexandrie. Les moutons à queue grasse et les chèvres sont nombreux, les porcs assez rares. Pour entretenir la fertilité du sol, l'emploi des engrais chimiques se répand, en l'absence de fumier de ferme, utilisé comme combustible. On cherche à réduire l'importance du coton, qui souffre des crises de mévente, et à développer les cultures de légumes et de fruits : tomates, agrumes, bananes, ainsi que celle du riz, surtout sur les terres salées du nord. La réforme agraire entreprise par la République aboutit à l'expropriation des propriétés de plus de 84 ha et permet de fournir de la terre à un nombre non négligeable de fellahs. D'autre part, la construction d'un immense barrage à Saad al-Ali (dit aussi « haut barrage d'Assouan ») va



L'Égypte pharaonique.

L'Égypte pharaonique est de mieux en mieux connue, grâce à la multiplication des fouilles, à l'activité des éditeurs de textes et au perfectionnement des méthodes historiques. Néanmoins, l'exploration archéologique de la vallée du Nil et des déserts voisins est loin d'être achevée, et l'étude systématique des matériaux déjà découverts reste partielle. Pour tout ce qui est antérieur à l'an 3000 av. J.-C., toute reconstitution de la protohistoire égyptienne ne peut être qu'une hypothèse de travail. Les anthropologues considèrent que les anciens habitants de l'Égypte appartiennent à une branche de la « race méditerranéenne », métissée d'éléments « négroïdes ». En dépit de l'apport — fort limité, semble-t-il — de populations étrangères implantées aux temps historiques (envahisseurs palestiniens, ou Hyksos, grecs, arabes; capitifs noirs, libyens et asiatiques), les caractères physiques des masses égyptiennes paraissent avoir peu changé depuis l'Antiquité; ils survivent de nos jours chez les coptes comme chez les fellahs musulmans. Les plus anciennes traces de l'activité humaine sont les stations paléolithiques des hautes terrasses de la vallée et des déserts. Le peuplement de l'Égypte a dû se faire lentement et confusément, à mesure que le dessèchement progressif des régions limitrophes poussait les hommes vers la basse plaine nilotique, qui se formait petit à petit par alluvionnement. Les découvertes de nombreux sites néolithiques (stations du Fayoum, de Mériméid, dans le Nord, civilisations dites « badariennes », « gerzéennes » et « nagadiennes ») révèlent la succession ou la coexistence de cultures originales, plus ou moins différenciées les unes des autres par leurs arts et leurs usages funéraires. On y suit le progrès général des techniques : poterie, tissage, vannerie, élevage, agriculture, dessin, taille des vases de pierre dure, travail des métaux. L'usage de ces derniers restera toujours relativement restreint et, durant toute son existence, la civilisation pharaonique sera une civilisation de la pierre et de la terre.

D'après les annalistes indigènes, l'Égypte protohistorique aurait d'abord été gouvernée par des êtres divins, puis par les dynasties semi-héroïques des *Suivants d'Horus*. Les textes religieux conservent, avec le souvenir des croyances et des rites archaïques, des traces plus authentiques de ce que fut la situation politique et sociale du pays durant les hautes époques. Le particularisme religieux des diverses villes paraît ainsi répondre à l'existence préhistorique de groupements régionaux ayant leurs croyances propres; au nombre d'une quarantaine, les principales unités politiques auraient donné naissance, ultérieurement, aux provinces traditionnelles (ou *nomes*) de l'Etat pharaonique, leurs emblèmes tribaux devenant les insignes de ces provinces. Certains chercheurs admettent que l'Égypte fut politiquement unifiée une première fois au cours du IV^e millénaire. Il est à peu près assuré que, vers la fin de ce millénaire, le pays était partagé en deux grands royaumes. Celui de Basse-Égypte avait pour métropoles Buto et Saïs : sa divinité tutélaire était le cobra; ses rois portaient la couronne rouge. Les métropoles de la Haute-Égypte étaient Hiéaconpolis et Nekheb, sa déesse étant le vautour femelle, ses rois se parant de la couronne blanche. Vers 3000 av. J.-C., Nârmer, roi du Sud, acheva la conquête du Nord. Alors commence la période historique, avec le fameux Ménès,



cartes de l'ÉGYPTÉ pharaonique : époque thinité Ancien et Moyen Empire



palette du roi Nârmer I^{re} dynastie musée du Caire

détail d'une stèle funéraire Moyen Empire, Louvre

apporter la possibilité d'accroître de plus de 450 000 ha les surfaces cultivées; enfin, 350 000 ha de terres verront leur irrigation considérablement améliorée. L'édifice sera à l'origine d'une très grande transformation de l'économie rurale de l'Égypte.

L'industrie. Depuis l'application d'une politique douanière protectionniste (1930), l'industrie égyptienne se développe et se diversifie. La Seconde Guerre mondiale, en amenant l'arrêt des importations, lui fut favorable. L'industrie textile emploie 300 000 ouvriers, soit les deux cinquièmes des travailleurs du secteur industriel. Le coton est traité dans des usines modernes (Méhalla el-Kobra, Kafr el-Dawar, etc.); 600 000 broches consomment 70 000 t de fibre. L'exportation des fils de coton commence. Le travail de la laine et de la rayonne est en progression rapide. L'industrie chimique est en plein essor et l'industrie métallurgique en train de naître, grâce aux ferrailles et au minerai d'Assouan. L'Égypte exporte, en outre, le phosphate de la chaîne arabique et le manganèse du Sinaï. Elle extrait encore un peu d'or et de pierres semi-précieuses, comme dans l'Antiquité.

Cependant, le manque de capitaux, la faible valeur technique de la main-d'œuvre, le bas pouvoir d'achat des masses, la concurrence des produits européens et américains, l'insuffisance des sources d'énergie sont autant de facteurs qui freinent le développement de l'économie. Mais le barrage de Saad el-Alî,

en fournissant 15 milliards de kilowattheures par an, va devenir un puissant facteur d'industrialisation.

Voies de communication et commerce. La vie commerciale ne pénétre que lentement dans les villages, mais les villes sont bien desservies par les voies de communication : 3 500 km de voies navigables, 5 600 km de voies ferrées, 14 000 km de routes. Routes et chemins de fer relient l'Égypte à la Libye et à la Palestine, mais le train s'arrête en amont d'Assouan, à Chellal. Alexandrie, bien outillée, draine la presque totalité des échanges, suivie de loin par Suez et Port-Saïd.

Les exportations portent surtout sur le coton et ses dérivés (de 80 à 90 p. 100), puis sur d'autres produits de l'agriculture (oignons, lin), des produits du sous-sol (phosphate, manganèse) et des articles manufacturés (filés de coton, cigarettes). La Grande-Bretagne est encore le premier acheteur, mais son rôle décroît. Elle est devancée en tant que fournisseur par les Etats-Unis. Les importations, très variées, comportent surtout des objets manufacturés, des biens d'équipement et des céréales.

Les efforts d'équipement ont considérablement accru la production nationale (de 80 p. 100 en un demi-siècle); mais, devant l'expansion démographique remarquable, le revenu par tête a sensiblement diminué. Malgré le développement de villes-champignons, la campagne est encore surpeuplée. (→ Biblio.)



qui aurait fondé la première des trente dynasties entre lesquelles Manéthon a distribué les pharaons. Cette I^{re} dynastie et celle qui a suivi (3000-2778) étaient originaires de la région de Thés; elles sont connues grâce aux trouvailles faites à Abydos, Saqqarah, Mérou, etc. Les tombes royales et primitives de cette époque témoignent que les institutions et la culture de l'Égypte pharaonique sont déjà à peu près fixées.

Avec la III^e dynastie, sous laquelle le savant ministre Imhotep fit faire d'énormes progrès à la grande architecture de pierre, s'inaugure la série des dynasties memphites, qui constituent l'Ancien Empire (2778-2423). Les rois de cette époque se firent bâtir, en guise de tombeaux, les pyramides de Guizéh, d'Aboukir et de Saqqarah. Les plus célèbres de ces rois, Snéfrou, Chéops, Chéphren et Mykérinos, appartiennent à la IV^e dynastie. Sous leurs règnes et sous ceux des rois de la V^e dynastie, l'Égypte, qui exploite les mines des déserts voisins et commerce avec la Nubie et avec Byblos, parvient à un très haut degré de puissance et de prospérité. Cependant, au cours de la VI^e dynastie, la monarchie centralisée et bureaucratique des Memphites tombe en décadence. Une révolution sociale, due à l'ascension des classes subalternes, éclate dans le Nord. Les gouverneurs de provinces créent dans le Sud des dynasties primitives. Les VII^e et VIII^e dynasties memphites passent obscurément. Deux dynasties héraclopolitaines (IX^e et X^e) paraissent avoir établi l'ordre en Moyenne- et en Basse-Égypte. Après une suite de guerres confuses avec Héraclopolis, les princes de Thèbes unifient le pays, fondant le Moyen Empire. Ce dernier, qui voit l'avènement d'une monarchie moins centralisée et une promotion des classes moyennes, comprend les XI^e, XII^e, XIII^e et XIV^e dynasties (2100-1700 environ). Les rois de la XII^e dynastie, les Aménémès et les Sésostris, gouvernent un pays prospère, qui domine la Nubie jusqu'à la troisième cataracte du Nil et étend son influence jusqu'en Syrie. Sous leurs successeurs, on voit l'Égypte s'affaiblir, sans qu'on puisse savoir exactement pourquoi. Vers 1700, les tribus palestiniennes, qui avaient profité de cette faiblesse pour s'infiltrer dans le Delta, s'emparent du pouvoir. Les chefs de ces Hyksos domèrent les XV^e et XVI^e dynasties. Une dynastie thébaine, la XVII^e, demeura cependant à Thèbes. Refoulés vers le nord par Kamès, les Hyksos furent définitivement rejetés en Asie au XVI^e s. av. J.-C. par le pharaon thébain Ahmès, avec lequel commence le Nouvel Empire.

Les premiers pharaons de la XVIII^e dynastie, Ahmès, Aménophis I^{er}, Thoutmès I^{er} (1550-1520), durent réorganiser le royaume, fatigué par les guerres de libération. La monarchie égyptienne, autocratique, appuyée sur un système administratif et fiscal apparemment moins libéral que celui des premiers thébains, connut un nouvel apogée. Disposant d'une bonne armée de métier, elle se lança dans une grande politique de conquête dès le règne de Thoutmès I^{er}. Le Soudan, jusqu'à la cinquième cataracte, devint une colonie, rigoureusement administrée par le vice-roi de Kouch. Les innombrables interventions militaires de Thoutmès III, le plus glorieux des pharaons (1504-1450), et de son fils Aménophis II assurèrent à l'Égypte le contrôle de la Syrie, jusqu'au Taurus et jusqu'à l'Euphrate, pendant quelques décennies. Le fastueux Aménophis III (1408-1372 env.) ne sut pas faire preuve de la même



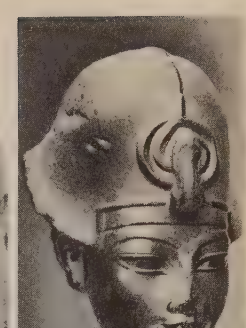
Chéphren



Sésostris I^{er}

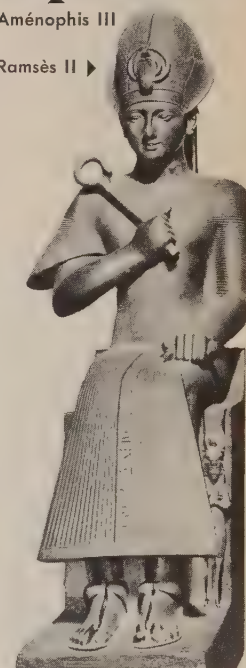


Thoutmès III



Aménophis III

Ramsès II

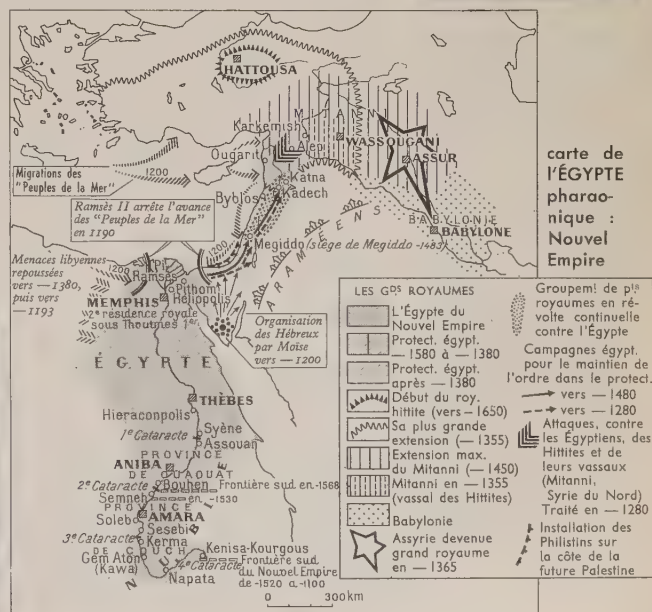


énergie : sous les coups des Hittites, la Syrie du Nord échappa au pharaon. La piété des rois conquérants avait cependant démesurément enrichi le clergé d'Amon, dieu de Thèbes et patron de la dynastie. Alors que ses prédécesseurs s'étaient contentés de restreindre habilement la puissance et le prestige de ce clergé, Aménophis IV (1372-1354), prince théologien, rompit délibérément avec le dieu comme avec les prêtres. Disciple de certains théologiens d'Héliopolis, qui transportaient leur adoration du dieu solaire au disque matériel lui-même, il transporta sa capitale à Tell el-Amarna, prenant le nouveau nom d'Akhenaton*. Profitant de la passivité du gouvernement hérétique en matière de politique étrangère, la Palestine se révolta avec l'appui des Hittites; elle aurait été perdue si Horemheb, d'abord général de Tout Ankh Amon, puis roi, n'était intervenu, sitôt la révolution religieuse terminée par la mort même de son promoteur.

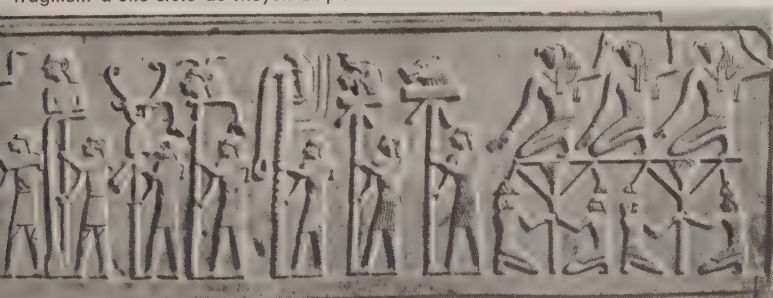
Les premiers rois de la XIX^e dynastie, Séthi I^{er} et Ramsès II (1312-1235), issus, comme Horemheb, de la caste militaire, eurent à lutter contre les Hittites, pour conserver la Palestine, et à tenir en échec de grandes tribus libyennes qui menaçaient la Basse-Égypte. Sous le très célèbre Ramsès II, qui remporta la demi-victoire de Kadesh et fit la paix avec les Hittites, l'Égypte du Nouvel Empire connut son dernier moment de haute gloire. Méneptah, fils de Ramsès, repoussa de justesse une formidable attaque libyenne. Ramsès III (1198-1166), deuxième roi de la XX^e dynastie, arrêta aux portes de l'Égypte une invasion des peuplades de l'Égée et de nouveaux assauts des Libyens. Sous les Ramsès de la XX^e dynastie, l'anarchie politique s'établissait dans le royaume, qui est en train de perdre son rang de puissance impériale; elle se traduit par des complots, par le pillage des tombes, par la corruption administrative, par la puissance croissante des mercenaires barbares et des chefs militaires devenus les chefs du clergé d'Amon. Vers 1100, Smendes, de Tanis, fonde la XXI^e dynastie, tandis que le général Herihor inaugure en Thèbaïde une dynastie, pratiquement indépendante, de grands prêtres d'Amon. Durant près de quatre siècles, l'Égypte traversera une période trouble, livrée aux ambitions des grands prêtres et des militaires libyens. L'un d'entre eux, Chechanq, roi des Mashaouasha, fondera une XXII^e dynastie (bubastite), rétablira provisoirement l'ordre et s'illustra, vers 930 av. J.-C., par le pillage de Jérusalem. Par la suite, sous la XXIII^e dynastie (tanite), l'Égypte se morcellera en royautes et principautés autonomes et rivales. Vers le milieu du VIII^e s., on dénombrerait une ving-

taine de souverains, dont quatre portaient le titre de pharaon.

Cependant, dans le Soudan, rendu à l'indépendance depuis la fin du XII^e s. av. J.-C., les princes indigènes de Napata avaient créé un Etat vigoureux. Profitant de la confusion, le pharaon soudanais Piankhy annexa pratiquement la Haute-Égypte et tenta de dominer le Delta. Mais les Saïtes Tefnakht et Bokénrénéf (XXIV^e dynastie) échappèrent à la mainmise éthiopienne. En 715, l'Éthiopien Shabaka détruisit la monarchie saïte et réunit le Soudan et l'Égypte en un seul empire. Les pharaons soudanais de la XXV^e dynastie, établissant leurs parentes comme « Adoratrices d'Amon » (épouses du dieu) à Thèbes, dominèrent pacifiquement la Haute-Égypte, mais, n'ayant pu réduire le Delta, où les rois saïtes de la XXVI^e dynastie et les princes locaux leur tinrent tête, ils furent impuissants devant les attaques dirigées contre l'Afrique par les rois assyriens de la dynastie sargonide. En 670, Assurhaddon, vainqueur du pharaon Taharqa, fit du Delta un protectorat de Ninive; Assurbanipal maintint sa domination contre l'Éthiopien Tanoutamon. Les garnisons assyriennes ne restèrent pas longtemps au bord du Nil. Psammétique I^{er}, roi de Saïs, élimina ces Asiatiques, détruisit les principautés locales et enleva le Sud à l'Éthiopie, qui forma désormais un royaume distinct. Maîtres de tout le pays, les rois de la XXVI^e dynastie, s'appuyant sur les mercenaires et les colons grecs, purent poursuivre l'œuvre de restauration amorcée par les Éthiopiens. Luttant contre l'expansion babylonienne, Néchao II posséda, de 608 à 604, tout l'ancien empire de Thoutmès III. Battu à Karkemish par Nabuchodonosor, il perdit



fragment d'une stèle du Moyen Empire





Ptolémée I^{er}
art alexandrin
musée de Copenhague



Cléopâtre
bas-relief du temple
de la reine Hatshepsout
époque ptolémaïque

d'un coup ses conquêtes; ses successeurs s'efforcèrent en vain de sauver la Palestine des Chaldéens, mais Psammétique II réussit à éviter un retour offensif des Éthiopiens, en lançant une brillante expédition contre le Soudan. Ahmès (570-526) ne put arrêter les progrès des Perses: son fils Psammétique III fut vaincu à Péluse en 525 par Cambyse, et son royaume, devenu une satrapie, fut exploité de manière profitable par les Achéménides, qui constituèrent la XXVII^e dynastie de pharaons. L'impopularité des garnisaires juifs implantés par les Perses, le mépris de ceux-ci pour les croyances nationales et leurs mesures fiscales empêchèrent la politique conciliante de Darios I^{er} de porter ses fruits. En 404, Amyrtée (XXVIII^e dynastie) expulsé l'occupant. Pendant plus de soixante ans, la XXIX^e dynastie ménéssienne, puis la XXX^e dynastie sébennitique, défilèrent les efforts des Achéménides. L'Égypte pharaonique manifesta encore une fois sa vitalité. Enfin, en 341, Artaxerxès III chassa Nectanébo II, ultime roi de l'Égypte indépendante, mais la seconde domination perse ne dura point: Alexandre enleva à son tour la vallée du Nil à Darios III, en 332.

L'Égypte hellénistique (332-30 av. J.-C.).

L'Égypte, libérée de la domination perse, devient la propriété de rois macédoniens et pénètre dans le monde dirigé par les Grecs. Les archéologues ont découvert une énorme quantité de papyrus grecs (en particulier ceux de Zénon) ou démotiques concernant cette période, mais la multitude des détails révélés n'éclaire pas souvent les grandes lignes de l'histoire du temps.

Dans son court séjour (automne 332-printemps 331), Alexandre le Grand se pose en libérateur et prend le contrepied de la politique brutale des Perses; il se fait reconnaître comme fils de dieu et pharaon à Memphis et au temple d'Amon (à Siouah). Il fonde Alexandrie*, qui doit être le débouché maritime d'un pays jusque-là replié sur lui-même. Après sa mort (323), ses généraux, qui se partagent les charges de l'empire, attribuent l'Égypte au noble Macédonien Ptolémée, qui a l'adresse d'emmener le cadavre du conquérant avec lui et de lui donner dans sa ville d'Alexandrie un tombeau monumental (le Sema). Ptolémée, fils de Lagos, se proclame roi en 306, fondant la dynastie des Lagides* (306-30 av. J.-C.). Ces souverains, qui ajoutent au nom dynastique (v. Ptolémée) un surnom laudateur, ont une histoire des plus agitées. À l'imitation des pharaons, ils épousent leur sœur pour sauvegarder la pureté de leur race divine; et presque à chaque génération, les frères se disputent le pouvoir, et la sœur-épouse, la reine, chasse son mari; si les rois sont souvent faibles, les souveraines sont des femmes énergiques, avides du pouvoir (v. Cléopâtre). La dynastie possède également Cyrène, Chypre et un grand nombre d'îles et de villes littorales grecques; elle dispute aux Séleucides* la Syrie, débouché des routes du commerce oriental vers la Méditerranée et région productrice de ce bois qui manque à l'Égypte pour ses constructions navales. Au III^e s. av. J.-C., il y a une thalassocratie lagide; mais, au II^e s. av. J.-C., les Romains interviennent en Orient: les villes grecques sujettes s'émancipent; la Syrie se morcelle en principautés indépendantes, comme celle des Juifs; au I^{er} s. av. J.-C., les Romains annexent Cyrène (74) et Chypre (58). La politique habile de Cléopâtre (v. César, Césarion, Marc Antoine, Poméée) ne fait que retarder l'annexion par Octave (30 av. J.-C.).

La domination des Lagides est de type colonial: les indigènes sont écartés de toute charge importante; l'administration ou plutôt l'exploitation de leur pays est le fait d'étrangers privilégiés. Le gouvernement impose un système de castes d'origine ethnique, inégalement privilégiées suivant les services rendus: en tête, les Grecs, qui sont recherchés comme administrateurs, ingénieurs ou soldats; puis les Juifs, réputés pour leur valeur militaire; enfin, les Cariens, les Mysiens, qui fournissent également des mercenaires. La loi consolide ces castes en interdisant les mariages mixtes. Mais les Grecs ne semblent pas avoir été assez nombreux; les indigènes hellénisés des villes n'acquiescent aucun de leurs privilèges. Après qu'à Raphia (217 av. J.-C.) une phalange indigène a triom-



phé des troupes grecques des Séleucides, le fellah accepte moins facilement la domination étrangère; jusqu'à la fin de la dynastie, des révoltes agitent les campagnes, par ailleurs accablées d'impôts. Alexandrie, qui aurait dépassé 300 000 hab. (la population est de 9 millions en Égypte), est agitée par les querelles des groupes ethniques — Grecs, Juifs ou indigènes plus ou moins hellénisés —, qui ne se réconcilient que pour se soulever contre leur souverain, qu'ils voient de trop près pour le respecter. Pourtant, le Lagide est un monarque absolu, qui vit au milieu d'une cour brillante. Considéré comme un dieu vivant, il reçoit un culte des villes ou des particuliers chez les Grecs, des prêtres chez les Égyptiens. Ces derniers ne peuvent se dispenser de rendre les honneurs pharaoniques à un roi qui participe à l'entretien de leur classe, à l'édification de temples consacrés aux vieilles divinités (temples de Dendérah, d'Edfou, de Kom Ombo, de Philæ, etc.), et qui entend recevoir en échange des manifestations continuelles de loyalisme. (En revanche, il est difficile d'interpréter la création par Ptolémée I^{er} du dieu Sérapis — le dieu Hapi ressuscité comme Osiris —, qui est une forme grecque d'un culte égyptien.)

La dynastie ne fait qu'accentuer la centralisation et le dirigisme des pharaons. L'Égypte n'est pas pour rien le pays du papyrus: une administration pléthorique, tatillonne, se tient au courant de tout, contrôle tout; cadastre et recensements se complètent. Le pays est toujours divisé en nomes, qui ont à leur tête un stratège, représentant du roi, et un scribe, représentant du diocèse (ministre des Finances). Trois villes (Alexandrie, Naucratis, Ptolémaïs en Thébaïde) ont des institutions municipales, mais le pouvoir royal n'y est nullement amoindri.

L'essentiel du gouvernement consiste à diriger la production, de façon à accroître les exportations. Le roi est, comme le pharaon, propriétaire du sol; il peut le concéder en usufruit à des privilégiés (temples, soldats); aux paysans, il laisse en viager leur maison, leur jardin et leur vigne. La terre royale non concédée est affermée par parcelles aux paysans indigènes et exploitée selon les ordres du roi: chaque année, le diocèse fixe pour chaque nome la surface dévolue à chaque sorte de culture; les fonctionnaires locaux répartissent ces surfaces entre les fermiers, à qui ils avancent les semences; ils fixent la date de la récolte, dont le produit est entreposé dans un grenier public. Alors, l'État récupère les semences avancées, le montant des impôts et du fermage, qu'il centralise au Grenier royal d'Alexandrie. Le paysan garde le reste, s'il y en a un, et si le produit n'est pas soumis à un monopole, comme par exemple les oléagineux. Dans ce cas, c'est une cascade de fermiers du transport, de l'élaboration et de la vente des huiles, de contrôleurs des fermiers; et les huiles étrangères, soumises à des taxes prohibitives, ne peuvent concurrencer celles du souverain. Il faut payer un droit pour mener paître son troupeau, aucun arbre ne peut être abattu sans l'autorisation du roi. Pour exercer certains métiers, il faut acheter une licence

annuelle. Enfin, les opérations financières sont le monopole d'une banque d'État à succursales, qui collecte les impôts. Le commerce extérieur est également contrôlé: l'Égypte, par Alexandrie, exporte blé, orge, papyrus, verre, toiles de lin, objets d'art; ses importations, bien moins importantes, sont du bois et des métaux. Le souverain développe le commerce lointain à partir des ports de la mer Rouge, mais ce n'est qu'au I^{er} s. av. J.-C. que les Égyptiens se passent de l'intermédiaire des Sabéens pour se procurer les soieries et le poivre de l'Inde.

Le Lagide tire ainsi de son royaume d'énormes revenus, mais, pour pouvoir exporter, il doit maintenir bas le niveau de vie des indigènes. Il a le droit de réquisition sur les paysans, qui ne peuvent quitter leur résidence sans sa permission. La riposte des fellahs maltraités est l'*anakhôrêsis*: ils se retirent dans les marais ou aux confins du désert et, devenus nombreux, forment des bandes de rebelles.

Mais le souverain n'a jamais trop de ressources pour solder ses troupes et sa propagande. L'armée comprend surtout des Grecs, puis des Égyptiens, qui sont d'abord cantonnés dans les services auxiliaires. Les soldats sont rémunérés par la concession de lots de terre proportionnés à leur grade (d'où le nom de « clérôques* »): les Grecs ont ainsi colonisé et planté d'oliviers le Fayoum*. Mais le vrai titre de gloire des Lagides est d'avoir recueilli à Alexandrie l'héritage d'Athènes et de Milet: Ptolémée I^{er} a fondé le Musée, où sont hébergés les savants et les écrivains; un parc zoologique, un jardin botanique et une bibliothèque immense en dépendent. La science de l'Antiquité atteint alors son apogée (Apollonios de Perga, Archimède, Eratosthène, Euclide, Héron, Théophraste). Erudits et poètes délicats (Apollonios de Rhodes, Aratos, Callimaque, Hérondas) chantent à l'envi les louanges du Lagide. Les Anciens mettaient au-dessus de tout Alexandrie, son Phare et son Serapeum*, le Lagide et ses richesses; mais l'œuvre de la dynastie et des Grecs nous apparaît comme plaquée sur une Égypte traditionnelle, qu'ils n'ont pas cherché à connaître et qui leur a rendu ce mépris en s'attachant toujours davantage à ses dieux animaux.

Et si l'on en croit les historiens anciens, la fin de la dynastie est lamentable: méchanceté criminelle des souverains (tel Ptolémée Evergète II), persécution des Juifs, conflits successifs et querelles dynastiques (quand Evergète II et Cléopâtre se disputaient le pouvoir, c'étaient des guerres civiles et des assauts du palais d'Alexandrie), révolte des paysans ou des Alexandrins, gaspillage et concussion des fonctionnaires.

Pourtant, le génie d'une femme va donner à l'Égypte, pour une heure, un empire plus étendu que celui des pharaons. Par amour pour Cléopâtre, Antoine lui donne Chypre et la majeure partie de la Syrie; il dote leurs enfants avec d'autres provinces romaines: Arménie, Cilicie, Cyrénaïque (34 av. J.-C.). C'est l'Égypte qui est vaincue à Actium (31), et sa dernière souveraine se suicide pour échapper au triomphe de l'imperator.



L'Égypte romaine (30 av. J.-C.-395 apr. J.-C.).

Si l'annexion a été si tardive, c'est qu'à Rome on redoutait de voir un général victorieux devenir le maître de la Ville en s'emparant d'un pays si riche, grenier à blé du monde méditerranéen. D'ailleurs, les hommes politiques romains avaient depuis longtemps décelé les faiblesses internes de la monarchie lagide, qui se cachaient derrière une façade brillante. C'est pourquoi Octave, en prononçant l'annexion, en 30, ne fait que concrétiser leurs aspirations. Il prend des mesures sévères pour ne pas être inquiété dans sa domination : l'entrée de l'Égypte est interdite aux sénateurs, même s'ils y possèdent des domaines ; c'est la seule province importante où l'empereur est représenté par un personnage de rang équestre, le préfet d'Alexandrie et d'Égypte, qui a par ailleurs les pouvoirs d'un proconsul ; autre anomalie, les légions sont commandées par des préfets également de l'ordre équestre. On a suggéré qu'Auguste ne tenait pas à ce que les sénateurs voient les *princeps* honoré comme un dieu vivant dans ce pays dont le régime ne ressemble pas à celui du reste du monde romain.

Gouvernement, administration, exploitation économique sont calqués sur les méthodes des Lagides, elles-mêmes empruntées en majeure partie aux pharaons. Auguste se contente de réprimer les abus apparus avec l'affaiblissement de la dynastie macédonienne : il aurait supprimé, ou peut-être réduit, la terre concédée aux temples, la participation de l'Etat aux frais du culte ; les grands domaines usurpés sur la terre royale sont repris et souvent distribués à des Romains amis. Pour mieux régner, l'empereur divise : il maintient le système des castes, les indigènes, considérés comme « déditices », ne peuvent accéder à la cité romaine. Il refuse à la province l'occasion de s'unir en célébrant le culte impérial, qui n'existe ici que sous la forme municipale. Ce n'est pas la menace de la reine Candace et de ses Éthiopiens qui explique les 3 légions et les 12 corps auxiliaires (23 000 h au total) de l'armée d'Égypte, plus occupée à surveiller Alexandrie ou les campagnes turbulentes de la Thébaïde. Pour suivre la tradition locale, on recrute les soldats dans les *ex-castris*, ce qui ne se fait nulle part ailleurs. Il ne semble pas que les Romains, qui restaurent sans cesse le système d'irrigation, aient tiré de l'Égypte plus que les Lagides : l'annone* nourrit assez régulièrement les Romains quatre mois par an avec le blé égyptien, mais, les mauvaises années, la disette se fait sentir sur les bords du Nil. Pour l'Égypte, le changement de propriétaire n'a pas produit de grands effets : les dirigeants sont maintenant des Romains, mais le grec reste la langue de culture ; la monnaie de compte (différente de celle du reste de l'Empire) est toujours la drachme. Les papyrus grecs, démotiques, encore plus nombreux que sous les Lagides, les ostrakha, les règlements (comme le « Gnomon* de l'Idiologue ») révèlent une vie quotidienne qui n'a pas changé : recensements, contrôles, réclamations. Les paysans,

molestés par les collecteurs d'impôts, continuent à pratiquer l'*anakhôrêsis*, à se perdre dans la foule d'Alexandrie.

Quelques faits pourtant se détachent de l'histoire de ces premiers siècles de notre ère. Le voyage aux Indes est devenu plus facile lorsque Hippalos a découvert la mousson : chaque année, cent vingt vaisseaux partent des ports de la mer Rouge pour aller chercher les soieries, les perles et les parfums de l'Inde, et l'importance commerciale d'Alexandrie, qui redistribue ces denrées précieuses, est encore accrue.

La communauté juive d'Alexandrie est en fermentation depuis longtemps ; ces Juifs, qui ne parlent plus que le grec, ont généralement gardé leurs traditions (par la Bible des Septante), et le cas de Philon († 45 apr. J.-C.), qui tente une interprétation platonicienne de la Bible, n'est pas courant. L'antisémitisme se développe : sous Claude, déjà, des bagarres éclatent entre Grecs et Juifs d'Alexandrie. Les Romains sont bientôt solidaires des Grecs : le soulèvement général des Juifs en 66 aurait coûté la vie à 50 000 de ceux-ci à Alexandrie ; celui de 117 aurait fait 240 000 victimes ; après, c'est la diaspora presque totale. Les empereurs essaient d'augmenter le rendement de leur propriété : ils confisquent les grands domaines, utilisent la concession emphytéotique pour retenir les paysans. Ils semblent devenus plus généreux à l'égard du clergé, et les temples de Philæ, d'Esneh sont terminés au II^e s. Le Musée est toujours subventionné, et la science alexandrine jette un dernier éclat avec le géographe Ptolémée (sous Hadrien) et l'historien Appien (à l'époque d'Antonin).

Septime Sévère, pour assurer la rentrée des impôts, établit le régime des curies* dans les villes, et Alexandrie reçoit une *boulê* ; Coeranus est le premier Égyptien à entrer au sénat (v. 210). Déjà le commerce avec l'Extrême-Orient décline : Rome a épuisé le stock métallique qui permettait ces échanges. Vers 250, les Blemmyes, des Éthiopiens, envahissent les districts frontiers et coupent les routes du Nil à la mer Rouge, sans doute moins bien défendues : depuis le II^e s., il n'y a plus qu'une légion en Égypte. La méfiance des empereurs amène des transformations administratives : au II^e s., les nomes sont regroupés en trois provinces : Bas-Pays, Heptanomis, Thébaïde, qui deviennent, sous Dioclétien, Égypte Jovia, Égypte Herculia, Thébaïde. Au IV^e s., le pays fait partie du diocèse d'Orient et dépend du comte qui réside à Antioche, mais il garde un préfet qui surveille les gouverneurs des provinces.

Le christianisme a dû pénétrer d'abord dans la communauté juive d'Alexandrie, et il est sans doute à l'origine des troubles qui s'y produisent sous Claude. Puis sa diffusion semble avoir été facile chez un peuple aussi déshérité, et, dès le III^e s., il a conquis la majorité de la population. Les Égyptiens, que les Anciens voyaient comme les plus religieux des hommes, apportent un caractère original à la nouvelle religion avec l'érémisme* et le monachisme*. Saint Antoine (251-356) est le premier anachorète chrétien ;

installé dans le désert, il attire des disciples, qui vivent comme lui dans des cabanes isolées. Vers 323, saint Pacôme fonde un *koinobion* (centre de vie commune) à l'O. de Thèbes, où il groupe 2 500 moines. Sa sœur Marie fonde le premier couvent de femmes. L'Égypte chrétienne, qui en adoptant l'écriture copte* entend préserver sa culture nationale, n'a pas renié le centre intellectuel d'Alexandrie. Au II^e s., Pantène, philosophe converti, oppose au Musée l'école des catéchètes. Saint Clément, son élève et son successeur (190), présente le christianisme comme la forme supérieure de la gnose. Il doit fuir la persécution (202), et l'évêque Démétrios le remplace par le jeune Origène, qui mêle hellénisme et culture biblique jusqu'au jour où les critiques le forcent à s'éloigner (232). La fin du III^e s. est déjà marquée par de graves querelles sur la nature du Christ ; le prêtre Arius, d'Alexandrie, qui a nié la divinité du Christ, est excommunié par l'évêque Alexandre (323), puis par le concile de Nicée (325). Le successeur d'Alexandre [à Alexandrie], saint Athanase (328-373), passe sa vie à lutter contre l'arianisme et les empereurs, qui le chassent de son diocèse. Enfin, Théodose se prononce contre la doctrine d'Arius (378), et l'Égypte s'apaise.

Les païens n'ont pas voulu s'avouer vaincus. A la fin du II^e s., Ammonios Saccas, qui abandonne le christianisme, fonde à Alexandrie l'école néo-platonicienne, et il a pour disciples Origène et Plotin. L'école maintient ses traditions intellectuelles jusqu'au jour où les violences de la foule chrétienne en imposent la fermeture (415). Le culte païen est interdit par Théodose en 392, et la vieille religion nationale continue son évolution vers la sorcellerie.

L'Égypte byzantine (395-642).

L'Égypte fait partie de l'Empire d'Orient jusqu'à la conquête arabe. Depuis Théodose I^{er}, le préfet d'Égypte, appelé préfet augustal, a les attributions d'un vicair dans la vallée du Nil ; les provinces sont confiées à des ducs, dont la charge essentielle est de percevoir l'impôt et de veiller à l'annone ; l'Égypte, toujours exploitée par les étrangers, ravitaille maintenant Constantinople. Malgré les efforts des empereurs, la grande propriété s'est développée au profit de hauts fonctionnaires : les papyrus de la famille Apion nous apprennent qu'elle jouissait de l'immunité pour ses terres, qu'elle possédait ses soldats, ses prisons.

L'Égypte présente un intérêt nouveau pour la politique extérieure. Partis de son territoire, des missionnaires ont évangélisé le royaume éthiopien d'Aksoum* et le pays des Himyarites (Yémen). Byzance compte sur ces deux peuples pour se débarrasser du contrôle des Sassanides sur la route des Indes, mais l'Égypte est trop excentrique, les menaces d'invasion sont trop nombreuses ailleurs pour que l'on songe longtemps à une expédition navale au-delà de la mer Rouge. Malgré son nom, Cosmas Indikopleustès (« le navigateur vers l'Inde »), auteur de la fameuse *Topographie chrétienne* (v. 550), n'a pas dépassé les ports d'Arabie. Le rôle d'Alexandrie décline donc au profit des ports syriens, où aboutissent les caravanes venues d'Extrême-Orient.

Si l'empereur continue à exploiter le pays, il est loin d'y exercer une autorité sans partage. L'Égypte byzantine est avant tout une Égypte chrétienne. Le nouveau pharaon, comme disent ses adversaires, c'est l'évêque d'Alexandrie ; depuis le concile de Constantinople (381), il est reconnu comme patriarche, supérieur aux autres évêques d'Orient, et plusieurs fois il a désigné et installé les évêques de la capitale ; il est le seul en Orient à avoir conservé le titre de pape. Il nomme les évêques d'Égypte (une centaine) et peut compter sur un clergé nombreux et docile ; il s'appuie sur les bandes fanatiques des moines du désert, alors commandés par Chenouté, abbé du Couvent-Blanc. Fort riche, il distribue l'argent à bon escient, et les fonctionnaires impériaux sont à sa dévotion. Mais, surtout, il ressuscite à son profit l'esprit national des Égyptiens, très montés contre les Grecs, qui continuent à les exploiter. Maître de l'Égypte, il rêve de supplanter son rival de Constantinople et il peut compter

- 1 « les Porteurs d'offrandes » de Tanis
musée du Caire
- 2 « la reine Karomama »
XXII^e dynastie
Louvre
- 3 « la dame Takouchit »
XXV^e dynastie
Athènes
- 4 statuette en basalte
époque saïte
- 5 reine anonyme
époque ptolémaïque
musée de Berlin
- 6 fonctionnaire romain
musée de Berlin



détails de la stèle
d'Oursirtesen
Louvre



mosquée Al-Azhar
au Caire

sur le pape, inquiet de la puissance de l'évêque de la nouvelle capitale de l'Empire. Le patriarche d'Alexandrie, Théophile (384-412), provoque la chute de saint Jean Chrysostome, évêque de Constantinople (404). Le successeur de Théophile, saint Cyrille (412-444), fait condamner Nestorius, patriarche de Constantinople, comme hérétique (nestorianisme*) : on est alors en pleine querelle christologique et on discute, sans trop se comprendre, sur la personne et les natures du Fils. Le patriarche Dioscore (444-451) est moins heureux : il soutient les théories de l'archimandrite Eutychès (eutychianisme), qui sont à l'origine du monophysisme* (nature unique chez le Christ), et au concile d'Ephèse (449) il fait déposer Flavian, patriarche de Constantinople, qui avait condamné Eutychès. Mais le « brigandage d'Ephèse », où les cohortes de moines égyptiens ont terrorisé les évêques, attire l'attention du pape Léon I^{er}, qui redoute les prétentions d'Alexandrie. Au concile de Chalcédoine (451), Dioscore est déposé. L'Égypte n'accepte pas cette décision et adhère avec ardeur au monophysisme, parce qu'il est condamné par Constantinople. Le patriarche de la capitale et l'empereur tenteront plus d'une fois de réconcilier les monophysites en rejetant les définitions de Chalcédoine : peine perdue, l'Égypte tient à son hérésie nationale. Comme le pouvoir juge indispensable l'unité de croyance, les années de persécution sont nombreuses dans les deux siècles qui suivent le concile de 451. Dès 457, Alexandrie se soulève et massacre le patriarche chalcédonien ; l'usurpateur monophysite bénéficie des luttes politiques qui se déroulent à Constantinople, et il y aura toujours un parti de la conciliation, dirigé par un prétendant ou un empereur, soucieux de l'appui de l'Égypte. A partir de 460, il y a deux séries de patriarches : le patriarche melkite* (royal, car le mot « impérial » est inconnu en Orient), tou-



mosquée de Mèhémet Ali



mosquée d'Ibn Tūlūn

jours menacé par la fureur populaire, et le patriarche monophysite ou jacobite* (Dioscore se serait appelé Jacques avant sa consécration ; également J. Barada), toujours appuyé par la majorité des indigènes. Au VI^e s., les monophysites se divisent en sectes ennemies, toutes d'accord cependant pour reprocher au patriarche jacobite ses ménagements pour le pouvoir impérial. Cette période agitée est la grande époque de la littérature copte*, aussi abondante que médiocre. L'art copte montre plus d'originalité, avec les étoffes historiées des nécropoles, les miniatures des manuscrits et les premières icônes. Au VII^e s., l'empereur Héraclius (610-641), qui a reconquis ses provinces orientales sur les Sassanides (les Perses ont occupé l'Égypte de 617 à 629), veut à tout prix rétablir l'unité de croyance. Ses édits, qui imposent aux Juifs le baptême, aux sectes chrétiennes rivales la doctrine nouvelle du monothéisme* (volonté unique chez le Christ), provoquent des réactions violentes, et la haine des Grecs et du pouvoir impérial est à son comble lorsque les Arabes envahissent l'Égypte.

L'Égypte musulmane
jusqu'à Mèhémet Ali (642-1805).

● **La conquête et l'occupation arabe.** L'armée byzantine d'Égypte, forte de 30 000 hommes, était presque entièrement composée d'indigènes de médiocre valeur militaire. Le patriarche melkite Cyrus (630 ou 631-643 ou 644), chargé par Héraclius de la réconciliation des monophysites, s'était vu confier les pouvoirs du préfet augustal, mais sa dureté envers les hérétiques l'avait rendu impopulaire. L'Égypte n'a pas appelé les Arabes, mais elle les a laissés faire. En 640, sous le califat d'Omar, le général arabe 'Amr envahit le pays ; en 642, Alexandrie capitule. Le vainqueur fonde la forteresse de Fustât (le Vieux-Caire), à côté de Babylone d'Égypte ; il y fait commencer la mosquée qui porte son nom. Il remet en état le canal du Nil à la mer Rouge, et l'annonce est dirigée sur Médine. Les Arabes, peu nombreux, restent groupés en garnisons, qui sont entretenues par le produit des terres qui restent propriété d'Etat. L'appât de cette vie mercenaire, l'appel à la colonisation lancé par les gouverneurs ('amil) grossissent le nombre des Arabes. Des capitulations ont laissé aux chrétiens leurs églises, leur organisation locale, mais ils doivent payer des impôts spéciaux : le *kharāj*, impôt foncier qui marque la propriété éminente des conquérants musulmans, et la *djizya* (capitation). La série des patriarches melkites s'arrête de 651 à 742 ; leur confession est très minoritaire. Les monophysites diminuent très rapidement : vers 750, ils ne représentent plus qu'un quart de la population. Comment s'explique cette conversion rapide à l'islam ? L'épiscopat jacobite, reconstitué trop vite après les persécutions, est fort médiocre. Beaucoup de chrétiens se convertissent pour échapper aux impôts spéciaux. Comme les moines sont exempts de capitation, des foules se réfugient dans les monastères. Le gouverneur prend des mesures rigoureuses de contrôle, les faux moines apostasient. Les Arabes ont la sagesse de conserver les institutions administratives des Byzantins avec des Coptes comme fonctionnaires subalternes. Il semble que la mainmise de l'Etat byzantin sur le commerce extérieur ait été levée. Le commerce vers l'Inde se ranime, mais le golfe Persique reste plus important que la mer Rouge. L'Égypte suit le sort du monde arabe pendant deux siècles : omeyyade* dès 658, elle n'est guère touchée par les hérésies de l'islam. La politique fiscale des 'Abbassides*, qui exploitent la vallée du Nil pour le seul profit des capitales irakiennes, provoque des révoltes périodiques des Arabes et des Coptes. ● **Les Tūlūnides* (879-905).** Un esclave turc, Ahmad, fils de Tūlūn, est chargé, en 868, du commandement des troupes : il organise un corps de mercenaires achetés sur les marchés d'esclaves, les *mamelouks*. Il se proclame maître de l'Égypte et conquiert la Syrie. Son fils se fait reconnaître par le calife gouverneur de l'Égypte et des pays voisins. En 905, une armée 'abbāsside réoccupe le pays.

● **Les Ikchhidides* (935-969).** Un Turc, Muhammad, qui a pris le surnom royal iranien d'Ikchhid, reçoit de Bagdad les pleins pouvoirs pour lutter contre la propagande des hérétiques chi'ites (partisans du califat fātimide). ● **Les califes chi'ites* (969-1171).** Maîtres du Maghreb depuis 909, les Fātimides visent depuis longtemps l'Égypte. Profitant de la mort du nègre Kāfūr, rempart de la dynastie ikchhidide (968), leur armée occupe l'Égypte et la Syrie (969) ; elle fonde à côté de Fustât la ville d'Al-Qāhira (la Victorieuse) [le Nouveau Caire]. En 973, le calife Al-Mu'izz vient s'installer en Égypte. Son petit-fils Al-Hākīm (1000-1021) est un fou qui se prend pour Dieu. Bientôt, des troubles éclatent, dus aux rivalités des contingents mamelouks, Berbères, Turcs, Nègres. La dynastie, qui a perdu le Maghreb en 1045, qui est attaquée en Syrie par les Seldjoukides (1075), en Palestine par les croisés, qui lui enlèvent Jérusalem (1099), est sauvée par l'énergie des vizirs, qui finissent par choisir eux-mêmes leur calife. La faiblesse du pouvoir politique n'empêche pas l'Égypte de connaître une grande prospérité à l'époque fātimide. Le pays n'est plus exploité au profit de capitales lointaines ; la mer Rouge et Alexandrie reprennent le premier rang pour l'intermédiaire entre la Méditerranée et l'Extrême-Orient. Les marchands de Venise et d'Amalfi, qui assurent les relations maritimes avec le Maghreb, affluent à Alexandrie ; des caravanes relient également l'Égypte à l'Afrique du Nord, au Soudan, à l'Éthiopie. L'artisanat, aux mains des Coptes, continue à fabriquer des objets de valeur : ivoires, cuivres et bronzes, verrerie, carreaux de faïence émaillée. Le Caire s'orne de monuments remarquables : le palais du calife (Qasr al-Kabir), la mosquée-medresa Al-Azhar. En 1164, devançant les troupes du royaume de Jérusalem, les lieutenants de l'atabek turc de Mossoul, Chirkūh, et son neveu Saladin (Salah al-Din) occupent l'Égypte. Saladin devient vizir en 1169 et, à la mort du Fātimide Al-'Adīd (1160-1171), fait prononcer la prière au nom du calife de Bagdad. ● **Les Ayyūbides* (1171-1252).** Saladin fils de l'émir kurde Ayyūb, fonde une dynastie royale ; il annexe la Syrie et le Yémen, et se fait reconnaître par Bagdad ; en 1187, il porte un coup décisif au royaume de Jérusalem. Son Etat se morcelle après sa mort. Les croisés ne cessent de tenter des débarquements dans le Delta. En juin 1249, Saint Louis débarque à Damiette ; battu et pris à Mansourah (févr. 1250), il évacue l'Égypte. Le dernier Ayyūbide est tué en mai 1250, et le pouvoir passe aux chefs des mamelouks. ● **Les dynasties mamelouks* (1250-1517).** Cette oligarchie indisciplinée contrôle une administration modèle, et la prospérité dans le seul pays du monde arabe qui échappe aux ravages des Mongols. Alexandrie détient maintenant le monopole du transport des épices vers l'Europe chrétienne ; les Vénitiens et les Génois, qui se disputent ce marché, n'hésitent pas, malgré les défenses de l'Eglise, à livrer aux Égyptiens du bois, du fer, des armes, des esclaves. Les taxes prélevées à la sortie d'Alexandrie expliquent le luxe de la cour du Caire, les magnifiques monuments de la capitale : mosquée funéraire de Qalā'ūn (XIII^e s.), mosquée-medresa du sultan Hasan (XIV^e s.), mosquée de Qā'it-bey (XV^e s.). De 1250 à 1382, le pouvoir est aux mains des mamelouks *Bahrites**, des Turcs. Qutuz (1259-1260) sauve l'Égypte en battant les Mongols à 'Ayn Djālūt, en Palestine (1260). Baybars (1260-1277), qui a tué Qutuz, proclame un 'Abbāsside comme calife et se fait nommer sultan par lui ; il conquiert la majeure partie des villes du royaume de Jérusalem, dont le commerce concurrençait celui d'Alexandrie ; son successeur, Qalā'ūn (1277-1290), achève la destruction de l'Etat des croisés par la prise d'Acre (1291). Les mamelouks, qui poursuivent d'une haine farouche le royaume chrétien de Petite-Arménie, dont le port de Lajazzo reçoit les produits de l'Extrême-Orient, l'achèvent en 1375. En 1382, le pouvoir passe aux mamelouks *Burdjites**, des Circassiens. La nouvelle dynastie est victime de coups d'Etat multipliés. La situation économique est moins bonne : la monnaie

er fuit vers l'Occident, et l'Égypte n'a plus une monnaie de billon. Les mamelouks ont sauvé l'Égypte de l'invasion de Timūr (1400), mais la campagne a coûté si cher que le sultan Barsbaï (1422-1438) tente vainement d'instaurer un monopole d'État du commerce extérieur. Dès 1503, les Portugais installent en maîtres aux Indes et coupent les convois d'épices à destination de l'Égypte; en 1508, Francisco de Almeida détruit la tête mamelouk.

Puis longtemps, l'Égypte tente les Ottomans. En 1516, le sultan Selim attaque les mamelouks; seul à posséder une artillerie, il les écrase à Alep (1516), au Caire (1517). Il lui, qui a racheté les droits du dernier life, se proclame commandeur des croyants.

L'Égypte turque de 1517 à 1805. La province est confiée à un pacha nommé pour un an. Il lève les impôts, envoie 600 000 piastres à Constantinople. Il est assisté par 24 préfets, les *ayans*; ceux-ci achètent des esclaves (des mamelouks) pour se faire une garde personnelle; lorsqu'une charge de bey est vacante, le bey le plus puissant propose un de ses mamelouks. Pour garder les frontières et pour les Bédouins, le pacha dispose de deux régiments commandés par des aghas. Les aghas sont élus pour un an par les soldats; à leur sortie de charge, ils entrent dans le conseil des anciens aghas, qui administrent l'armée. Beys et aghas se font donner des terres en usufruit; dans chacun de ces villages, ils ont un domaine personnel, qu'ils font cultiver par corvées, et ils lèvent l'impôt sur les autres terres; ils en expédient une partie au pacha et gardent le reste. Le pouvoir des pachas ne cesse de décliner avant ces milices insubordonnées. 'Alī bey (1757-1773) se rend indépendant du Sultan, mais à beaucoup de mal ensuite à rétablir son autorité nominale. L'incurie turque amène le déclin de l'économie. Le commerce des esclaves n'est plus qu'un souvenir.

À la fin du XVIII^e s., le pays est convoité par la France et la Russie, surveillé par les Anglais. Les Français (des Marseillais), bénéficiant des Capitulations, sont pratiquement les seuls à commercer à Alexandrie. Les Anglais, qui ont obtenu en 1775 l'ouverture de la mer Rouge, empruntent le territoire égyptien pour rendre aux Indes.

Les beys se mettent la France à dos en raison des exactions dont ils frappent ses nationaux. C'est alors que Bonaparte fait défer par le Directoire l'expédition d'Égypte (1798). L'Égypte [campagne d']. Il prend Alexandrie le 2 juillet 1798, bat les mamelouks aux Pyramides (21 juill.). Son équipe de savants commence l'inventaire des richesses du pays. Bonaparte inaugure le renouveau des méthodes d'exploitation de l'Égypte. Bonaparte rentre en France en août 1799; son armée, qu'il avait laissée à Kléber (assassiné le 14 juin 1800), capitule à la suite d'un débarquement de Français et d'Anglais (30 août 1801).

Égypte moderne (à partir de 1805).

La dynastie de Méhémet Ali (1805-1952). Le Sultan ne réussit pas à rétablir sa domination, et, malgré les Anglais, l'Égypte passe sous le chef des troupes albanaises, Méhémet Ali (Muhammad 'Alī), qui oblige Constantinople à le reconnaître comme pacha (1805). Il en fait avec les mamelouks en faisant massacrer 470 beys (1811). Il se débarrasse de ses vassaux turcs en les envoyant conquérir le Soudan et les remplace par une armée recrutée chez les fellahs ou les fellahin et commandée par des instructeurs français (Sèves). Il développe la richesse de l'Égypte. Il installe un nouveau cadastre: le lot de chaque chef de famille y est inscrit à titre viager; le pacha s'est réservé un domaine personnel de 400 000 ha et a distribué de vastes terres aux maîtres de villages et aux fermiers des villages. Les corvées des fellahs sont utilisées pour d'énormes travaux d'irrigation. Le pacha impose aux paysans la culture du coton et de la canne à sucre pour l'exportation, dont il s'attribue le monopole. Il s'efforce de se faire bien voir des Européens et spécialement des Français, parmi lesquels il cherche ses collaborateurs, et il encourage la science nouvelle de l'égyptologie (Champollion, Mariette). Pour couvrir ses frontières et se procurer le bois nécessaire à ses constructions navales, le pacha réclame au



inauguration
du canal de Suez
par l'impératrice Eugénie
(17 nov. 1869)
peinture de Riou
musée de Compiègne

Sultan la Syrie pour prix de son intervention en Grèce. Le Sultan, qui refuse, est battu et cède (1833). Mais l'Angleterre, à qui il interdit le libre passage par l'isthme de Suez, inquiète de la francophilie du pacha, dresse contre lui les puissances, et, en 1840, Méhémet Ali perd la Syrie et doit se contenter du pachalik héréditaire de l'Égypte.

Son petit-fils, 'Abbās (1848-1854), qui lui succède, renvoie les conseillers de son aïeul, suspend les grands travaux, se rapproche du Sultan par haine des consuls européens. Il est étranglé et remplacé par le dernier fils de Méhémet Ali, Sa'īd (1854-1863), qui se laisse mener par les étrangers. De nombreuses écoles sont ouvertes par les ordres religieux français; les fouilles sont développées par Mariette. Le pacha réforme le régime foncier: la propriété éminente de l'État est supprimée, la corvée est officiellement abolie; le fellah peut vendre librement son lot et les produits de sa terre, mais l'État peut reprendre son lot si l'impôt n'est pas payé. Les donations faites par la dynastie de Méhémet Ali permettent la constitution de grands domaines, à côté des parcelles toujours plus exigües des paysans; le surpeuplement apparaît: la population, qui était tombée à 2 millions d'habitants en 1800, sera de 10 millions à la fin du siècle. L'Égypte reprend son rôle d'intermédiaire entre l'Europe et l'Extrême-Orient. La voie ferrée relie Alexandrie à Suez en 1859, mais dès 1856 Sa'īd avait accordé à F. de Lesseps la concession du futur canal de Suez*. Les travaux se poursuivent de 1859 à 1869, malgré la mauvaise volonté des Anglais, inquiets de la mainmise française sur cette artère vitale de leur empire; le 17 novembre 1869, le canal est solennellement inauguré.

La Grande-Bretagne pense dès lors à s'assurer le contrôle du canal; en 1874, elle rachète les actions du khédive Ismā'īl (1863-1879) [le Sultan lui a accordé ce titre, qui équivalait à souverain, par un firman de 1866]. En 1876, Ismā'īl, ruiné par ses prodigalités, suspend le paiement de la Dette. La France et l'Angleterre prennent la direction de l'administration égyptienne, puis remplacent Ismā'īl par son fils Tawfīq (1879-1892). La mainmise des étrangers provoque le mouvement nationaliste du colonel 'Arabī. Un massacre de chrétiens à Alexandrie (juin 1882) permet une intervention européenne: la France se dérobant, l'Angleterre agit seule, et 'Arabī, qui attaque la zone du canal, est battu à Tall al-Kabir (13 sept. 1882). Malgré les réclamations françaises et les protestations de la Turquie, l'Angleterre installe sa domination sans titre sur l'Égypte: un haut-commissaire assiste le khédive, des Anglais surveillent l'administration et l'armée. Les finances sont assainies; la construction des barrages d'Assouan et d'Assiout augmente de moitié la surface cultivée.

Sous Ismā'īl, l'armée égyptienne avait achevé la conquête du Soudan oriental; puis, cédant aux objurgations des puissances, le khédive interdit la traite dans ces territoires, qui en vivaient. Le Soudan s'insurge et tombe aux mains des derviches (mahdī Muhammad Ahmad et 'Abd Allāh ibn Muhammad al-Ta'āyichī) [1881-1885]. Kitchener, qui a réorganisé l'armée égyptienne, reconquiert le

Soudan en 1898 et oblige les Français à renoncer à leurs prétentions sur cette province de l'Égypte (v. FACHODA, MARCHAND). La présence des Anglais cristallise l'opposition nationaliste, née de la prédominance économique des étrangers (235 000, qui possèdent la moitié de la fortune de l'Égypte); par ailleurs, dans ce pays de lettrés, on s'indigne du nombre de fonctionnaires anglais ou français. Le nationalisme, au début du XX^e s., se veut comme un retour aux sources de l'islām et se donne le panarabisme comme fin dernière.

En novembre 1914, le sultan de Turquie, qui a déclaré la guerre à l'Angleterre, proclame la guerre sainte. Le 17 décembre 1914, Londres dépose le khédive 'Abbās Hilmi (1892-1914), le remplace par son oncle Husayn Kamāl (1914-1917), nommé sultan, et proclame en même temps son protectorat et la suppression de la suzeraineté ottomane.

Dès 1918, l'Égypte réclame son indépendance. L'avocat Zaghlūl organise le Wafd*, délégation pour la Conférence de la paix; devant l'agitation, les Anglais doivent le laisser aller à Paris, où il n'obtient rien. Le désordre persistant amène Lloyd George à proclamer la fin du protectorat (févr. 1922). Le sultan devient le roi Fu'ād I^{er} et promulgue une constitution parlementaire (1923). Mais, jusqu'à la conclusion d'accords, la Grande-Bretagne se réserve les communications, la défense, la protection des intérêts étrangers et le Soudan. L'occupation militaire continue, ainsi que l'agitation. En 1928, Zaghlūl meurt et est remplacé à la tête du Wafd par Nahhās pacha, un ancien juge, fils de fellah. Contre le Wafd majoritaire, le roi et le haut-commissaire soutiennent des cabinets dictatoriaux. L'affaire d'Éthiopie amène l'Angleterre à céder: le traité du 26 août 1936 accorde à l'Égypte l'indépendance totale; les Capitulations seront abolies à la Conférence de Montreux (1937). Toutefois, l'Angleterre garde un certain contrôle sur la politique étrangère de l'Égypte et continue à occuper la zone du canal; le Soudan est soumis à un condominium. Farouk (1936-1952), fils et successeur de Fu'ād, reprend la lutte contre le Wafd, dont l'influence décline devant les Chemises vertes (mouvement fascisant d'Ahmad Husayn) et les mouvements religieux, qui admirent le roi pour sa piété. Pendant la Seconde Guerre



Méhémet Ali



Ismā'īl



Fu'ād I^{er}

palais de Rās al-Tīn
à Alexandrie

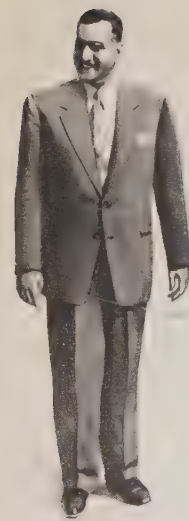




Nakhâs pacha



Farouk



colonel Nasser

mondiale, l'Égypte est une base essentielle pour l'armée britannique; Farouk est plus que réticent devant l'aide qu'exige l'Angleterre, et une partie de l'opinion se montre également germanophile. Dès 1945, l'Égypte réclame l'évacuation de la zone du canal et la restitution du Soudan. Devant les lenteurs britanniques, l'opinion s'enflamme; la crise sociale, due à la surpopulation rurale et à la constitution d'un prolétariat urbain, renforce la crise politique. La guerre contre Israël (mai 1948-févr. 1949) tourne à la confusion des pays arabes et de leur leader égyptien; les vaincus se refusent à reconnaître le fait accompli et se contentent d'un simple armistice (Rhodes, 24 févr. 1949). La menace israélienne reste un des slogans de la politique égyptienne. En 1951, le roi appelle le chef du Wafd au pouvoir; Nakhâs dénonce le traité de 1936 et fait proclamer Farouk « roi d'Égypte et du Soudan ». L'agitation nationaliste croît, attisée par les Frères musulmans, qui groupent 500 000 membres, recrutés surtout dans les milieux ruraux; et le 21 janvier 1952, l'Europe s'étonne de l'émeute xénophobe qui ravage Le Caire.

● **La République.** Le 26 juillet 1952, le général Nagib, héros de la guerre de Palestine, qui sert de prête-nom à un groupe d'officiers révolutionnaires, contraint à l'abdication Farouk, rendu responsable de la corruption administrative et de l'humiliante défaite devant Israël. Mais le pouvoir royal est remplacé par la dictature des officiers, les partis politiques sont supprimés, la république est proclamée (18 juin 1953); Nagib est bientôt démis de ses fonctions de président de la République (25 févr. 1954), restauré (27), et définitivement remplacé (nov.) par le lieutenant-colonel (*bikbachi*) Nasser (Al-Nâsir). Le traité d'évacuation de la zone du canal est signé avec l'Angleterre (oct. 1954), mais le Soudan devient indépendant.

La situation économique reste critique, malgré l'annonce d'une réforme agraire draconienne. Les esprits sont détournés des problèmes intérieurs par une intense propagande sur la menace israélienne et l'unité arabe. Nasser prétend à la direction du monde arabe qui doit se constituer de l'Atlantique au golfe Persique.

Comme les Américains, inquiets de la politique « neutraliste » du *bikbachi*, qui fait équiper son armée par l'U. R. S. S., renoncent à financer la construction du deuxième barrage d'Assouan, Nasser annonce la nationalisation du canal de Suez (26 juill. 1956). La riposte franco-anglaise se fait attendre: Israël, excédé des raids des fedayin (volontaires de la mort) égyptiens, attaque l'Égypte le 29 oct. 1956; le 31 oct., les forces franco-anglaises prennent l'armée égyptienne à revers. Mais l'O. N. U., forte de l'entente entre les États-Unis et l'U. R. S. S., impose un cessez-le-feu (2 et 4 nov. 1956). Nasser obtient l'évacuation rapide du territoire égyptien. Il s'en prend aux biens et aux institutions des Anglais et des Français. Tous leurs établissements d'enseignement sont nationalisés, leurs biens mis sous séquestre.

Toute l'Europe a été frappée dans son ravitaillement pétrolier, qui vient essentiellement du Moyen-Orient: dès le début du conflit, le canal est obstrué et les stations de pompage des pipe-lines, qui acheminent eux aussi le pétrole arabe vers la Méditerranée, sont sabotées en territoire syrien; il faut de longs mois pour que ces artères vitales pour l'économie européenne fonctionnent de nouveau. Fort de la position stratégique de l'Égypte, Nasser perfectionne sa politique de « neutralisme actif » et c'est en leur tenant la dragée haute qu'il accepte les offres de crédit américaines et russes pour le barrage d'Assouan. S'il semble un temps préférer l'aide soviétique, il n'en persécute pas moins les communistes égyptiens. Depuis Bandung (1955) et surtout depuis la campagne de 1956, il aspire à la direction du « tiers monde non engagé ».

Ces succès rehaussent son prestige dans le monde arabe. En février 1958, il réussit la fusion de la Syrie et de l'Égypte en une *République arabe unie*, à laquelle le Yémen semble devoir se joindre presque aussitôt. Mais, en juillet 1958, l'Iraq devient à son tour un pays révolutionnaire et plus proche des Soviétiques que l'Égypte. À la faveur de la rivalité entre Bagdad et Le Caire, la Jordanie et l'Arabie Saoudite conservent leur indépendance. (→ Biblio.)



les archers d'Assiout, première période millénaire, musée du Caire

Histoire militaire.

La première armée égyptienne est signalée à partir de 3400 av. J.-C., après fusion des deux royaumes du Nord et du Sud sous la 1^{re} dynastie de Ménéas. La solidité de son organisation permit la constitution d'un Empire égyptien, qui dura vingt siècles. Cette armée fut dissoute par les Perses. Plus tard, Grecs, Romains, Byzantins et Turcs, qui occupaient le pays, se bornèrent à tenir leur conquête avec leurs propres contingents.

L'armée égyptienne ne sortit du néant qu'après l'expédition d'Égypte (1798-1801), au cours de laquelle Bonaparte détruisit la puissance des mamelouks et les janissaires, et fit entrer ce pays en contact direct avec l'Occident. C'est en 1808 que Méhémet Ali, pacha d'Égypte, créa, avec des instructeurs français, une armée égyptienne formée à l'euro-péenne, dont la valeur se manifesta par la conquête du Moyen-Orient jusqu'à Brousse. La révolte militaire de l'Arabi pacha, en 1882, plaça l'Égypte et son armée (troupes égyptiennes et soudanaises) sous contrôle britannique: un officier général anglais, avec le titre de *sirdâr*, en devint le commandant en chef. Les *forces égyptiennes*, dont l'effectif s'élevait à 20 000 hommes environ, étaient alimentées par la conscription, qui comportait de nombreuses exemptions. Outre cette armée, des corps spéciaux furent créés: des mécaniciens et des corps mixtes arabes d'infanterie et d'artillerie, sur dromadaires, furent chargés de la protection des oasis à l'E. et à l'O. du Nil.

Les *forces soudanaises*, relevant d'abord du *sirdâr*, puis du Colonial Office de Londres (1925), se recrutaient par engagements volontaires et étaient encadrées également par des Britanniques. Enfin, un *corps d'occupation anglais*, replié peu à peu dans la zone du canal de Suez, a contrôlé, à partir de 1882, la défense de l'Égypte. De 11 000 hommes au début, il atteignait 85 000 hommes en 1954. Une importante base de la R. A. F. avait été établie près d'Ismaïlia. L'évacuation de ces forces par la Grande-Bretagne s'est réalisée en 1955-1956, à la suite de l'accord anglo-égyptien de 1954.

La révolution militaire de juillet 1952 rendit dans la nation une place privilégiée à l'armée, dont le prestige avait souffert gravement des succès qu'elle subit durant la campagne contre Israël, en 1948-1949. Malgré les efforts entrepris par Nasser pour réorganiser ses forces et pour moderniser leur armement (achat d'avions, de canons, de chars, etc., soviétiques, polonais et tchèques), la nouvelle armée égyptienne s'effondra en trois jours devant l'offensive israélienne du Sinaï en 1956. (V. ISRAËLO-ARABE [guerre].)

RELIGION DE L'ÉGYPTE PHARAONIQUE

Dans l'Égypte primitive, la religion était essentiellement locale: chacun honorait le dieu de sa bourgade, puis celui qui régnait sur la métropole de son nome. Les nomes possédaient des « enseignes », symboles de divinités représentant des animaux, des plantes ou des objets. Anubis, par exemple, était le dieu à tête de chacal (ou de chien), Mout, la déesse-vautour. Quant à la divinisation d'êtres inanimés, sa raison nous échappe et l'on doute aujourd'hui qu'elle soit

d'origine fétichiste. Avec l'unification du pays s'introduisit le culte des dieux cosmiques. Le premier essai cosmogonique mettait en jeu une triade, composée du dieu Geb (la Terre), de la déesse Nout (le Ciel) et de Rê (le Soleil); Nout, la mère du Soleil, l'accueillant chaque soir pour le coucher pendant la nuit, chaque matin le redonnait au monde. Les prêtres d'Héliopolis élargirent ce système simple et populaire en ajoutant de nouveaux dieux; ils créèrent ainsi l'ennéade composée d'un démiurge et de quatre couples divins: Atoum, assimilé par syncrétisme à Rê, dieu-soleil sorti du chaos liquide, avait engendré de sa propre substance Shou, dieu de l'Air, et Tefnout, son épouse, qui à leur tour enfantèrent Geb et Nout, parents d'Osiris et d'Isis, de Seth et de Nephthys. Des prêtres réagirent contre le système héliopolitain, trop soucieux de s'imposer au pays, et d'imposer en même temps l'autorité de ses prêtres. Le clergé d'Hermopolis érigea une ogdoade, et à Memphis, où résidaient les rois des premières dynasties, Ptah, dieu de la ville, obtint la primauté, Atoum gardant son rôle de créateur. Au temps de la dynastie thébaine, le dieu de la capitale, Amon, jusqu'alors peu connu, prit une importance croissante et devint l'égal du soleil, auquel il fut assimilé (Amon-Rê); ses prêtres, riches des donations octroyées au temple, en vinrent à menacer le pouvoir pharaonique, et pour écarter leur influence, Aménophis IV (Akhenaton) instaura le culte d'Aton, dieu d'Etat représenté par le disque solaire, et traita le dieu thébain en ennemi. Mais sa réforme ne lui survécut pas. Ces créations, d'inspiration politique, ne éclipsèrent jamais les dieux locaux. Le culte de certains de ceux-ci, à qui un rôle spécial était attribué, s'étendit au cours de l'histoire à toute l'Égypte: tels furent Anubis, dieu de l'Embaumement, Thot, dieu de l'Écriture; Hathor, la vache, déesse de la Joie et de l'Amour; Ptah, patron des artistes et des artisans. Enfin, l'Égypte façonna des légendes divines, retracées par exemple dans les *Textes des Pyramides*, où l'on voit le soleil, Rê, voué aux assauts nocturnes d'ennemis monstrueux, et Osiris, victime d'un meurtre, ressusciter grâce à l'émbaumement.

L'Égypte entière reconnut comme dieu des morts Osiris, leur séjour étant le « champ des roseaux ». Les Égyptiens croyaient, en effet, à une vie surnaturelle, semblable à la vie divine, fondée sur trois principes: l'*akh*, symbole de la force divine; le *ba*, représenté par un oiseau, proche de notre concept d'âme, et qui permettait au défunt de « sortir au jour »; le *ka*, ensemble de qualités divines donnant la vie éternelle. L'opinion admise était que le défunt devait mener dans l'au-delà un séjour semblable à celui de la vie terrestre; aussi s'efforçait-on de rendre son corps indestructible par la momification, qui en faisait un nouvel Osiris: dans sa tombe on plaçait des statuettes, le remplaçant dans les travaux pénibles qu'il devait accomplir; enfin, le mort était perpétuellement revivifié par des offrandes. Le *Livre des morts*, destiné à le guider dans l'autre monde, lui enseignait à suivre le soleil pendant sa course diurne (« sortie au jour »), et pendant la nuit, à parcourir avec lui les corridors infernaux du Douat. Mais l'entrée au « champ des roseaux » n'allait pas sans un jugement envisagé avec appréhension: devant le tribunal d'Osiris et de ses quarante-deux assessseurs, le défunt devait se disculper des fautes qu'on lui imputait, tandis que la pesée de son cœur par Toth, assisté d'Horus et d'Anubis,



prêtre officiant devant Osiris et Mout

PSYCHOSTASIE), confirmait ou infirmait ses déclarations.

Le culte rendu aux dieux, surtout dans les grands temples (Karnak, Abydos, etc.), était l'objet de soins minutieux. Les Égyptiens consacraient à ces dieux un culte établi sur une harmonie universelle, le Maât (course des dieux, suite des jours, saisons), dont il fallait maintenir l'intégrité. Les prêtres, délégués des rois dans les temples, servaient le dieu dans son sanctuaire par des offrandes quotidiennes, destinées à satisfaire cet ordonnateur du monde. L'importance de ces dons en fait, pas, la quantité de prêtres qu'exigeait le fonctionnement du culte, les dons des rois (au temple d'Amon, par exemple) et des particuliers expliquent le grand rôle économique joué par les prêtres en Égypte, possesseurs de biens fonciers et d'ateliers de tissage notamment. Leur rôle social, grâce aux fréquentes cérémonies où, pour rendre la justice aux oracles, on promenait la statue du dieu parmi le peuple, n'en était pas moins grand. Enfin, comme conservateurs des textes sacrés, comme astronomes, géomètres, interprètes des songes, magiciens, médecins, les prêtres avaient le prestige de l'intelligence. (→ Biblio.)

LITTÉRATURE

DE L'ÉGYPTE PHARAONIQUE

Caractères généraux de la littérature. La grande partie de l'œuvre écrite des Égyptiens ne relève pas de la littérature, au sens où nous l'entendons aujourd'hui. La place que tenait dans leurs pensées la vie d'outre-tombe explique le nombre et la variété des ouvrages de caractère funéraire, comme les *Textes des pyramides* (Ancien Empire), les *Textes des sarcophages* (Moyen Empire), les *Livres des morts* (Nouvel Empire). Il serait vain, d'autre part, de chercher dans la littérature proprement dite des œuvres analogues à celles d'Hérodote, de Socrate ou de Platon. En dehors de scènes allégoriques, qu'interprétaient, à l'intérieur du temple, le prêtre jouant le rôle des dieux, la question est encore débattue de savoir s'il a existé un art théâtral en Égypte. Point non plus de spéculations philosophiques, à moins qu'on ne donne ce nom à des écrits comme l'ode admirable du *Désespéré*, lequel se demande si la vie vaut la peine d'être vécue, ou les *Chants des harpistes*, qui regrettent l'homme à la recherche de l'existence.

D'un autre côté, les Égyptiens n'avaient pas la notion de la continuité de l'histoire, nous ont toutefois laissé nombre d'éléments indispensables à une reconstitution historique suffisamment précise. Ainsi, Thoutès III prit soin de consigner sur la pierre le souvenir de ses campagnes (*Annales*); d'autres rois ont narré les circonstances de l'événement d'une dynastie nouvelle (la XVIII^e, la XX^e), les péripéties d'une bataille (Kadesh), etc. Plus d'un fait historique peut, en outre, être recueilli dans des romans (*Sinouhé*), dans des autobiographies telles d'Ouni, d'Ahmès, de Pétrosiris, et tant d'autres), dans des œuvres de caractère didactique (*Admonitions*); de même, des documents administratifs (vizir Rekhmaré), des textes (Coptes), des lettres, des testaments ont pour l'historien moderne de précieuses sources d'information.

Les œuvres littéraires. Trois genres littéraires ont eu les préférences des Égyptiens. Tout d'abord, la littérature *didactique* ou *piétiste* : maximes, enseignements, conseils de sagesse, préceptes moraux. Les deux plus anciens textes de ce genre (remontant à l'Ancien Empire) nous ont été conservés par



scribes écrivant, XVII^e s. av. J.-C.
musée archéologique, Florence

le papyrus Prisse (Bibliothèque nationale) : ce sont les *Enseignements pour Kagemni* et les *Maximes de Ptahhotep*, qui prescrivent la conduite à tenir devant les supérieurs et sont des codes du savoir-vivre. Citons aussi, à une date plus récente, les *Instructions d'Akhtoy, fils de Douaouf*, satire sociale dénigrant tous les métiers, sauf celui de scribe. Parfois, des « sages », comme Pétrosiris, mettaient, du fond de la tombe, leur expérience au service des vivants. Un autre genre littéraire a passionné les Égyptiens, à toutes époques : les *contes*. Tous ne sont pas des récits fictifs ; il en est qui reproduisent, en les arrangeant plus ou moins, des faits réels : c'est le cas de l'*Histoire de Sinouhé*, dont le héros, contemporain d'Amménémès I^{er}, fut obligé de s'exiler en Syrie ; c'est encore le cas des *Mésaventures d'Ounamon*, dont le récit paraît suivre de près le texte du rapport que rédigea ce personnage à son retour d'une mission au Liban (XXI^e dynastie). D'autres contes, comme la *Querelle d'Apopi et de Séquenrê* ou la *Prise de Joppé*, n'ont que la portée de simples anecdotes. Certains, encore, mettent en scène des dieux, et il s'en faut qu'ils soient toujours édifiants (*Aventures d'Horus et de Seth*) ; certains autres exposent, de façon pittoresque, un problème de morale, par exemple la lutte du bien et du mal, aboutissant au triomphe du bien (*Vérité et Mensonge*). La première partie du conte célèbre des *Deux Frères* est le récit d'une histoire d'adultère, tandis que la seconde rejoint le groupe des contes qui, comme ceux de *Mille et Une Nuits*, font une large place au merveilleux : ainsi les magiciens s'en donnent-ils à cœur joie dans les quatre *Contes de Westcar*, et tout est merveille dans le *Prince prédestiné* ; mais le chef-d'œuvre de cette série est le *Naufragé*, composition d'une grande simplicité, narrante les aventures d'un Égyptien qui se rendait par mer aux mines du Sinaï, fit naufrage et aborda dans une île enchantée, dont le maître était un serpent.

Plusieurs des œuvres déjà citées, dont l'ode du *Désespéré*, sont de véritables poèmes, où sont mis en pratique les procédés techniques de la poésie communs aux Égyptiens et aux Hébreux : « parallélisme des membres de phrase » et insistance sur les syllabes « tonales ». Cependant, du genre *poétique* relèvent plus particulièrement trois thèmes qu'exploitaient à l'envi les Égyptiens : Dieu, le roi, l'amour. Les *hymnes religieux* les plus beaux sont ceux qu'Amenophis IV composa en l'honneur du Dieu « unique », le Soleil. Mais les traditionnelles divinités d'Égypte, Osiris, Amon-Ré, Hâpi (l'Inondation), regurent aussi, de tout temps, leur bonne part de louanges. Au roi s'adressèrent maints *Eloges*, dont la convention, malheureusement, n'est pas toujours absente : les plus caractéristiques se trouvent dans les stances en l'honneur de Sésostriès III du papyrus Kahun, et dans l'hymne à Amménémès III, comparé à plusieurs divinités par son dévot Séhétépibré. La poésie amoureuse, enfin, est représentée par des *Chants d'amour*, recueillis au Nouvel Empire (papyrus Harris 500), et dont la fraîcheur, la naïveté, la grâce sont les qualités principales. L'amant et la bien-aimée expriment leur ardeur, leurs joies et leurs inquiétudes dans des monologues

confiants ou angoissés. La nature se fait complice de leur badinage amoureux ; les jardins, les arbres, la prairie, le fleuve en forment l'aimable décor ; tout conspire à rendre vivants ces petits poèmes. Mais il serait excessif d'en rapprocher le ton des accents puissants et passionnés du *Cantique des Cantiques*.

● **Les œuvres dramatiques.** La question de savoir si les anciens Égyptiens ont connu et pratiqué l'art dramatique a été fort controversée. Les anciens égyptologues la tranchaient par la négative, mais Georges Bénédite, en 1900, admettait déjà la possibilité d'un théâtre égyptien.

De nouveaux documents sont depuis lors intervenus. En 1928, Kurt Sethe, dans un ouvrage intitulé *Dramatische Texte zu altägyptischen Mysterienspielen*, publia et interpréta comme dramatiques deux textes d'origine fort ancienne (il faisait même remonter l'un d'eux à la I^{re} dynastie), dans lesquels il reconnaissait des livrets de drames sacrés ayant comme sujets la fondation de Memphis et la légende d'Osiris. D'après l'égyptologue allemand, il se serait agi de récitatifs déclamés par un choriste, au cours desquels des personnages représentant des dieux auraient pris par moments la parole. Sethe rapprochait ces œuvres de drames liturgiques qui ont été, dans les littératures occidentales, à l'origine des mystères.

En 1929, Etienne Drioton proposa, dans un article de la *Revue d'égyptologie*, de reconnaître comme dramatique un texte conservé au titre d'incantation dans un recueil magique gravé sur la base d'une statue datant de la XXX^e dynastie. Il s'agissait sur la stylistique, différente de celle de la simple narration : séquences de répétitions, précédées chacune par le nom d'un personnage et, à sa suite, par une brève indication de jeu scénique. En somme, les anciens Égyptiens auraient, à cette époque, disposé leurs livrets dramatiques comme plus tard les Grecs et comme nous-mêmes aujourd'hui.

La pièce dont ce fragment a été ainsi identifiée par E. Drioton avait pour sujet la mésaventure d'Horus enfant, piqué par un scorpion dans le marais de Khemmin, où sa mère Isis l'avait caché après le meurtre de son père Osiris. En appliquant le même critère stylistique, l'égyptologue français a retrouvé les fragments plus ou moins importants de onze autres pièces dramatiques, qui s'échelonnent de la fin de l'Ancien Empire à l'époque des Ptolémées.

Enfin, en 1942, dans le *Journal of Egyptian Archaeology*, les égyptologues anglais Blackman et Fairman ont interprété, eux aussi, comme dramatique un texte mythologique gravé, avec ses illustrations, sur une muraille du temple ptolémaïque d'Edfou. Il est relatif au massacre de Seth par Horus. On aurait là le livret de la grande représentation donnée chaque année dans le temple à l'anniversaire de la victoire du dieu. (→ Biblio.)

BEAUX-ARTS

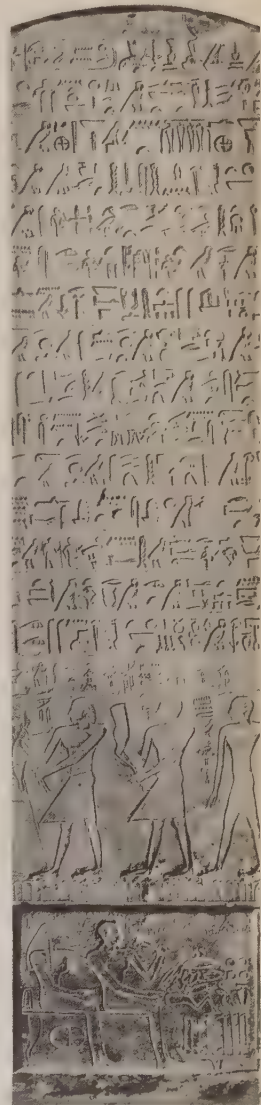
DE L'ÉGYPTE PHARAONIQUE

Les Égyptiens s'affirment, dès la plus haute Antiquité, comme un peuple doué des qualités les plus éminentes pour exprimer aussi bien l'effet de puissance et d'éternité des horizons qui les entouraient que la sérénité et l'harmonie de leur religion d'espoir, que la cohésion et la grandeur des institutions dont dépendait le sort de leur pays. Leur but n'était pas d'exécuter une œuvre esthétique, mais de réaliser l'*impérissable* afin de s'assurer la vie éternelle, d'atteindre à l'*exactitude*, sans quoi le monument ou l'objet créé, nécessaires aux rites, ne sont animés d'aucune vie propre.

De ces conceptions générales découlent tous les traits, saillants ou secondaires, des productions artistiques des riverains du Nil, et surtout leur volonté d'échapper à la destruction *post mortem*.

Archéologie.

Les fouilles effectuées en Égypte depuis la découverte de Champollion ont grandement accru notre connaissance de ce pays et de son histoire. Ces fouilles ont toujours constitué le monopole du gouvernement égyptien, et c'est déjà en vertu d'autorisations données par Méhémet Ali que les agents consulaires accrédités en Égypte au commencement du



stèle de Mèntouhotep
(partie centrale)
Louvre



ou et doré (époque romaine), Louvre



grand temple
de Deir el-Bahari

xix^e s. — Drovetti, Salt, Mimaut, Anastasi et autres — avaient pu réunir les collections achetées plus tard par les grands musées égyptologiques d'Europe, et qui forment le fonds de ces musées. Malheureusement, les ouvriers à la solde de ces fouilleurs travaillaient le plus souvent sans méthode, plus préoccupés qu'ils étaient de se procurer de belles pièces que de dégager des ensembles monumentaux; et l'on peut dire que c'est

exposés au musée du Louvre), et, en 1860, celles des ruines de Tanis, d'où sont sorties des statues royales. Mariette, directeur du service des Antiquités de l'Égypte, exécuta jusqu'à sa mort (1881) des fouilles dans tout le pays, déboulant tour à tour les temples d'Abydos, de Dendérah, de Karnak, de Deir el-Bahari, etc.; son successeur, Maspero, pendant sa première direction (1881-1886), fit surtout porter son effort sur les pyramides à inscriptions des pharaons des V^e et VI^e dynasties à Saqqarah, en même temps qu'il découvrait à Deir el-Bahari, en 1881, une cachette où se trouvaient enfermées les momies de treize des rois de l'Égypte et de trente princes ou princesses royales. Il avait, d'autre part, favorisé la création, en 1882, d'une société anglaise de fouilles, l'Egypt Exploration Fund (devenue, en 1920, l'Egypt Exploration Society), laquelle n'a pas cessé, depuis lors, ainsi que l'Archaeological Survey of Egypt et l'Egyptian Research Account and British School of Archaeology in Egypt (sociétés dont les premières publications datent respectivement de 1893 et 1895), d'effectuer des fouilles en Égypte. La fin du XIX^e s. aura été marquée par des découvertes considérables, telles que celles de J. de Morgan à Dachour en 1894-1895 (pyramides des rois de la XII^e dynastie), de Grébaut à Deir el-Bahari en 1891 (sarcophages des grands prêtres d'Amon) et de Loret dans la Vallée des rois en 1898 (tombeaux de Thoutmès III et d'Aménophis II). Il faut citer aussi, parmi les plus fécondes, les fouilles exécutées, entre 1895 et 1903, par Amelineau et Fl. Petrie, à Omm el-Gaab, dans la partie la plus occidentale de la nécropole d'Abydos, fouilles qui nous ont rendu les mastabas appartenant aux pharaons des deux premières dynasties thinites, ainsi que ceux d'un certain nombre de rois antérieurs à Méné.

D'ordinaire, ces plus anciens maîtres de la vallée du Nil se sont fait désigner seulement par le nom — appelé « nom d'Horus » ou « de bannière » — qu'ils prenaient à leur avènement; et la lecture de ce nom, écrit par un ou deux signes (Den, Aha, Djer, Narmer, etc.), n'est pas toujours certaine. Quelques-uns de ces noms, cependant, sont accompagnés de noms propres qu'on retrouve sur la table d'Abydos ou dans les listes de Manéthon : trois rois de la I^{re} dynastie (Ménès, Ousaphaïs et Semempsès) ont pu être identifiés de la sorte. En même temps que les fouilles d'Amelineau et de Petrie, les découvertes faites par J. de Morgan à Nagada, par Quibell à Kom el-Ahmar, par Garstang à Beit-Khallaïf, par Barsanti et Maspero à Saqqarah et à Zaouiyet el-Aryan venaient fournir des renseignements précieux sur la civilisation de ces époques primitives. Celle-ci apparaît déjà très avancée. La constitution civile et politique ne diffère pas de celle des temps memphites, et l'écriture, si elle a gardé encore un peu de sa rudesse primitive, est fixée. La religion semble formée : presque tous les dieux, généraux ou locaux, de

l'époque classique sont nommés ou figurés. L'usage des métaux est très répandu, mais les outils en pierre se maintiennent, et la taille du silex, ainsi que celle des vases en pierres dures (albâtre, granite, diorite, serpentine) atteignent une rare perfection. D'une façon générale, l'outillage et le mobilier présentent les formes qu'ils ont conservées par la suite. Il en est de même du costume, et la parure est d'une richesse extraordinaire. L'armement comprend la massue, le casse-tête, la lance, l'arc et la flèche, et le poignard.

En ce qui concerne l'Ancien Empire, les résultats les plus importants ont été obtenus dans la nécropole de Saqqarah, explorée par Quibell à partir de 1905, et, après 1907, par Firth et Lauer (ces derniers ont dégagé l'enceinte de la pyramide à degrés, révélant un type architectural tout à fait nouveau) à Guizéh par Baraize (déblaiement du Grand Sphinx, 1925-1926) et à Abousir par Borchart et la Société orientale allemande (exploration des monuments funéraires des rois de la V^e dynastie, 1902-1908). Pour la période du Moyen Empire, les découvertes intéressent surtout le temple funéraire des rois Mentouhotep III et IV, de la XI^e dynastie, déblayé à Deir el-Bahari, à côté du grand temple d'Hatshepsout, par Naville, entre 1905 et 1907, puis par Winlock; d'autre part, les fouilles effectuées par Bisson de La Roque, dans les substructions des temples ptolémaïques de Médamoud et de Tod, ont livré de nouveaux noms de pharaons de la XIII^e dynastie, et éclairé d'un jour tout spécial l'histoire de cette période. L'histoire des Pasteurs demeure toujours des plus obscures, mais celle du second Empire thébain a été précisée, dans son détail comme dans ses grandes lignes, par les fouilles systématiques exécutées à Al-Amarna, Abydos, Karnak, Deir el-Medineh, et dans la Vallée des rois, où eut lieu la retentissante découverte du tombeau de Tout Ankh Amon par l'or. Carnarvon et Carter (1922). Au contraire, la fameuse *favissa* de Karnak, d'où Legrain a exhumé, entre 1902 et 1909, près de 800 statues de pierre et de 17 000 bronzes, n'a pas livré seulement des pièces capitales pour l'histoire de la sculpture égyptienne; elle a permis aussi de reconstituer la chronologie de Thèbes entre la chute de la XX^e dynastie et la conquête perse : en particulier, la série des grands prêtres, de Chechanq à l'invasion éthiopienne, s'est augmentée d'une douzaine de noms, et la succession des Adoratrices d'Amon a beaucoup gagné en consistance. Les fouilles de Montet à Tanis (1929-1946) ont livré maints monuments de Ramsès II et ont abouti à la découverte de la tombe de Psousennès et de quatre sépultures princières (XXI^e-XXII^e dynastie) remplies d'objets précieux. Enfin, l'Égypte chrétienne nous est mieux connue grâce aux fouilles poursuivies dans le couvent copte de Baouit et dans la ville de Saint-Menas. (V. NUBIE.)

Architecture.

De tout temps, l'architecture, par ses grandes lignes sobres et majestueuses, demeura en accord avec le cadre géographique. Après une période de transition, de la construction primitive en brique et en bois à sa traduction en pierre (enceinte funéraire du roi Djoser à Saqqarah, III^e dynastie), où des édifices de calcaire élégants évoquent un style qui ne devait fleurir dans l'Hellade que 2 000 ans plus tard, est né, dès les débuts de la IV^e dynastie, le style de la pierre, caractérisé par une recherche du colossal, que traduisent pleinement le fameux temple du Sphinx et les pyramides de la nécropole de Guizéh. L'effet du colossal est obtenu non seulement par les proportions savamment étudiées, mais aussi par l'énormité des blocs de matière (calcaire, granite, basalte), monolithes sans inscriptions ni reliefs. Seule l'architecture funéraire et divine comptait, édifiée dans la pierre pour les dieux et les morts, et d'abord pour les pharaons. Les palais et les maisons abris provisoires des humains, ne furent jamais construits qu'en brique de terre crue. La tombe des rois demeure, de l'Ancien Empire à la fin du Moyen Empire, la pyramide*, et l'on sait qu'Imhotep, architecte de Djoser à Saqqarah, au début de la III^e dynastie, fut le premier qui éleva un véritable « escalier vers le ciel ». Le monument funé-

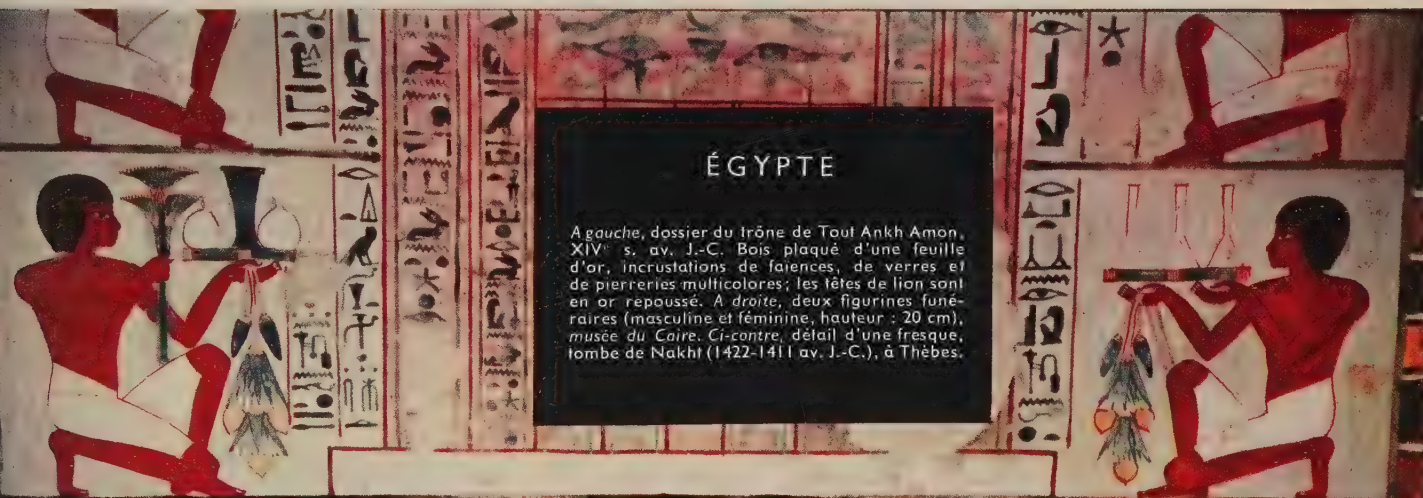


murs d'enceinte
de la pyramide de Djoser
Saqqarah
III^e dynastie

Mariette qui, le premier, a donné l'exemple de fouilles systématiquement conduites, et présentant, dans une certaine mesure, un caractère véritablement scientifique. Parmi les découvertes dues à son génie et à un effort ininterrompu de près de trente années, les plus importantes sont, en 1851, celle du Serapeum qui renfermait les hypogées des Apis ou taureaux sacrés de l'ancienne Memphis (c'est de cette découverte que proviennent, notamment, le fameux *Scribe accroupi*, ainsi que les bijoux du prince Khamouast,

le grand Sphinx





ÉGYPTE



Le sphinx de Gizeh (v. 2480 av. J.-C.)



« Scribe accroupi », calcaire peint, IV^e dynastie (2720-2560 av. J.-C.), Louvre.

Tête de Tout Ankh Amon, XVIII^e dynastie (1300 av. J.-C.), musée du Caire.

ire, bâti sur un plan rectangulaire, était it de la superposition, au-dessus d'un premier massif, « mastaba* initial », de cinq autres, également rectangulaires, de dimensions décroissantes. Des chapelles consacrées des cultes divers s'y ajoutaient dans une enceinte qui imitait les forteresses primitives dont les « redans » (retraits et saillies), pendant plus de trois millénaires, seront évoqués par des motifs ornementaux et prophétiques. Après des essais de pyramide conquée, puis rhomboïdale, la pyramide régulière apparaît à Saqqarah au début de la 4^e dynastie. Les trois plus célèbres sont celles de Guizéh. Elles ne présentent, on le voit, que la superstructure de la tombe royale; celle-ci n'est elle-même qu'un des éléments de l'ensemble funéraire, toujours constitué du temple de la Vallée, relié au temple-haut par une longue rampe d'accès qui permettait aux processions accompagnant la momie d'accéder à la pyramide contre laquelle est accolé ce temple-haut. Les pyramides du Moyen Empire sont de plus petites dimensions et faites de briques de terre crue, revêtues seulement de dalles de pierre. La forme n'en est jamais abandonnée, et lorsque, au Nouvel Empire, les souverains font creuser dans la chaîne libyque, sur la rive gauche de Thèbes, leurs tombeaux souterrains (que les Grecs appelèrent *synges*), ils choisissent un oued desséché, la Vallée des Rois (Biban el-Molouk), dominé par une pyramide en forme de majestueuse pyramide naturelle, au pied de laquelle toutes les tombes funéraires semblaient avoir été aménagées, cependant que les seigneurs, et même, non loin de là, les artisans, s'inspirant de la pyramide de pierre bâtie sur la chapelle funéraire du roi Mentouhotep, à Deir el-Bahari, faisaient figurer sur leur propre petite chapelle un pyramion de calcaire émergeant l'antique symbole de l'ascension vers le ciel.

Les piliers égyptiens sont quadrangulaires, tantôt surmontés d'une tête de la déesse Hathor, tantôt ornés par l'adjonction, en relief sur une de leurs faces, de l'image du dieu dans l'attitude et le costume du dieu des morts, Osiris (piliers osiriyaques); la destination de ces piliers est liturgiquement très définie, de même que celle des colonnes dont les différents types sont d'origine florale, dans les tombeaux comme dans les temples : colonne lotiforme, à chapiteau ouvert ou fermé; colonne palmiforme ou dactyliforme; colonne papyriforme.

Le temple, qui est la maison du dieu ou du roi mort, présente, suivant qu'il est divin ou funéraire, une répartition un peu différente d'éléments dont les plus importants semblent demeurer immuables pendant plus de 3 000 ans. On en distingue deux types : le temple divin classique et le temple solaire. Le dernier, créé vraisemblablement dès la plus haute époque, à Héliopolis, est encore évoqué par les vestiges qui subsistent à Abydos (V^e dynastie), où l'on constate que l'objet essentiel du culte était un énorme obélisque constitué par de nombreux blocs de pierre. Celui-ci s'élevait sur un immense socle, à l'intérieur duquel était ménagé un escalier. Devant lui, presque au centre de la cour à ciel ouvert, était placée une quadruple table d'offrandes, rappelant, comme obélisque, les quatre points cardinaux. Tout autour régnaient une série de salles et de magasins recouverts par un toit en terrasse. Les temples solaires amarniens (v. AMARNA) de la XVIII^e dynastie, au plan beaucoup plus élaboré, demeuraient néanmoins à ciel ouvert : il semble que l'objet du culte lui-même n'ait plus, à cette époque, été représenté. Quant aux temples classiques, les plus nombreux qui subsistent datent surtout du Nouvel Empire : dans la région thinite, à Abydos; dans la région thébaine, Karnak, Louqsor, Deir el-Bahari, Gournah, le Ramesseum, Médinet-Abou; en Nubie, Derr, Gerf Hussein (en hémispeos) et Abou-Simbel (en speos); de l'époque gréco-romaine : dans la région thébaine, Denderah, Karnak, Edfou, Esneh, Kom-Ombo, Philæ; en Nubie, alabsha, Dendour, Dakke, etc. Ils sont conçus comme de véritables forteresses, destinées à dérober aux yeux des profanes l'habitat du dieu. Leur grand mur d'enceinte, en brique, est percé de portes monumentales en pierre, auxquelles on accède souvent par un *dromos* (allée bordée de sphinx), et



à gauche
temple d'Horus à Edfou
ci-contre
temple de Louqsor
cour de Ramsès II

qui ouvrent sur une cour. Celle-ci contient, outre le temple proprement dit, toutes les annexes nécessaires au culte : lac sacré, étable de l'animal divin, etc.; demeures des prêtres, magasins et greniers, locaux administratifs, école, etc. La façade du temple est ornée de hauts pylônes* encadrant des portes qui s'ouvrent sur la cour intérieure du temple, bordée souvent d'un portique. Un second pylône, engagé, plus petit, introduisait, à travers un vestibule, dans la salle hypostyle, laquelle, comme son nom l'indique, était ornée de nombreuses colonnes supportant un toit-terrasse classique. L'allée centrale, plus élevée, permettait à des fenêtres taillées dans la pierre de fournir une lumière tamisée (la salle hypostyle du temple de Karnak mesure 103 m sur 50 et compte 134 colonnes). D'autres vestibules, en arrière de cette salle, conduisaient au sanctuaire, où étaient d'abord la salle de la Barque (nef dans laquelle la statue du dieu pouvait prendre place lors des processions) et ensuite, dans le fond, le *naos*, monolithe de pierre abritant l'image du dieu, objet de la vénération du grand prêtre, substitut du souverain lui-même. Souvent, des chapelles annexes contenaient les statues des parèdres du dieu. La décoration murale était en accord avec la destination des salles. Aux murs des cours, les hauts faits de Pharaon constituaient les annales destinées à ceux qui étaient admis dans cette partie publique du temple. Dès la salle hypostyle, les effigies du souverain, ainsi que celles des divinités dont le rôle était de l'accueillir et de le protéger, signifiaient bien que cette maison du dieu permettait au roi, admis dans l'intimité des Ennéades divines, de servir d'intermédiaire entre son peuple et le monde supra-terrestre. Les salles du sanctuaire étaient ornées de bas-reliefs retraçant les scènes du culte journalier. Parfois, des chambres en sous-sol recevaient le trésor du temple.

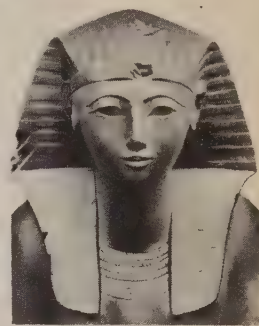
À l'époque ptolémaïque et gréco-romaine, les scènes religieuses, de plus en plus commentées par une infinité de textes, subsistent, à l'exclusion presque complète des représentations historiques. Notons aussi l'apparition de plusieurs déambulateurs et d'une chapelle annexe : le *Mammisi*, ou salle des Naissances.

Sculpture.

Les sculptures égyptiennes, que l'on trouve en grand nombre dans les musées du monde entier, et en particulier au musée des Antiquités du Caire*, proviennent toutes de temples et de chapelles funéraires, à l'exception des chefs-d'œuvre de l'époque amarnienne, presque tous trouvés dans les ateliers de la ville, abandonnés après la fin de l'hérésie.

Bien que l'on constate, plus que dans tout autre art, une continuité de style due à une forte empreinte des ateliers royaux et religieux, on peut cependant discerner l'existence d'écoles différentes et, à plus forte raison, celle de grandes périodes artistiques

liées aux vicissitudes de la monarchie pharaonique. Le réalisme majestueux et puissant de l'Ancien Empire a produit des statues (le *Chéphren*, le *Cheikh el Beled*, le *Ti* du Caire, le buste de *Ankhaef* [Boston], le *Scribe accroupi*, le groupe en bois du Louvre) qui peuvent être comptées parmi les plus purs chefs-d'œuvre de l'art de tous les temps. Le Moyen Empire, à la XII^e dynastie, marque l'époque où ce réalisme peut s'intensifier, tout en s'humanisant, jusqu'à produire des visages austères, tragiques, comme certains portraits de Sésostri III (Louvre ou British Museum), d'Amménémès III (British Museum et Caire, monuments pseudo-hyksos). Cependant, dans bien des cas, ce réalisme commence à se styliser en s'idéalisant (*Amménémès III* de Hawara), annonçant ainsi le style classique de la seconde période thébaine. Ce dernier est marqué, comme aux anciennes époques, de grandeur et de force (sphinx, colosses), mais tempéré par une grâce extrême et une très grande délicatesse. On a longtemps attribué cet adoucissement des visages et du corps à l'évolution naturelle d'un art qui se dégage de sa rudesse en perdant sa force d'inspiration originelle. Sans doute faut-il aussi ajouter, pour ce qui concerne le Nouvel Empire, que les ateliers royaux ne rouvrirent réellement, après les guerres libyennes, que sous l'impulsion de la première grande souveraine de l'histoire, la reine Hatshepsout, dont le type physique influença l'art renaissant de la période thébaine. Ainsi pourrait-on expliquer la douceur inattendue dont sont empreints les traits du grand conquérant Thoutmès III, foulant les Neuf Arcs (musée du Caire). La suavité parfaite est atteinte sous le règne d'Amenophis III, où les effigies du souverain, de son épouse et celles des grands seigneurs témoignent du raffinement extrême d'une civilisation



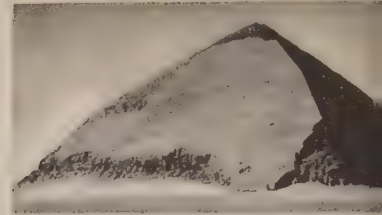
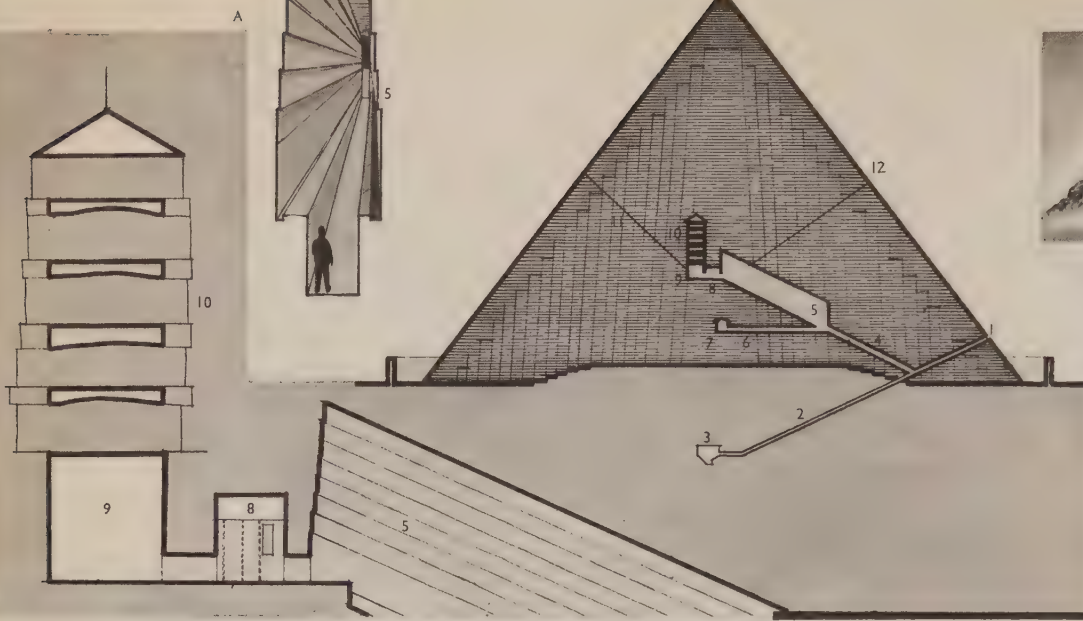
la reine Hatshepsout
Metropolitan Museum



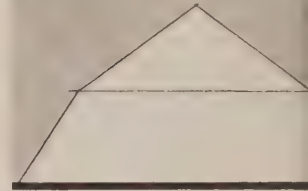
la reine Nefertiti
musée de Berlin



Amenophis III
et son épouse la reine Tiye
XVIII^e dynastie
XIV^e s. av. J.-C.
musée du Caire



B. La pyramide rhomboïdale doit son nom à sa double inclinaison de chacune de ses quatre faces. La hauteur de ce curieux monument est de 97 m et chaque côté mesure 188,50 m. Des travaux effectués à l'intérieur de la pyramide permettent d'en attribuer la construction à Snéfrou, premier roi de la IV^e dynastie.



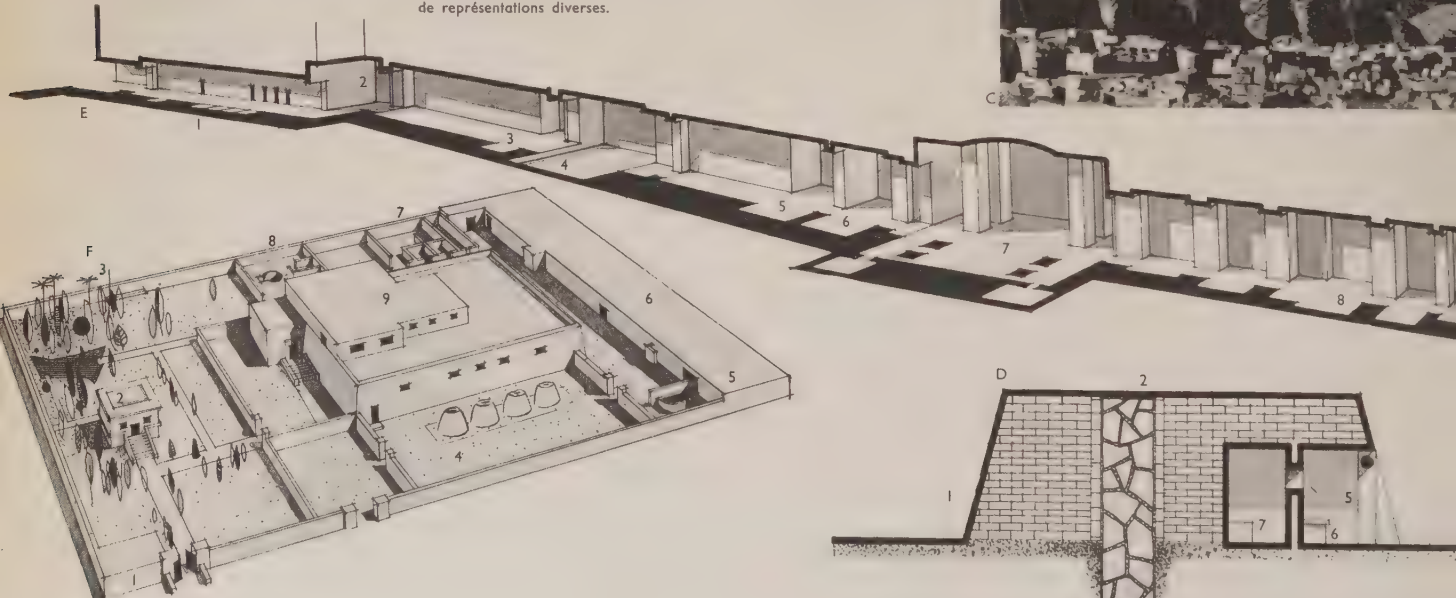
A. Coupe de la Grande Pyramide de Guizèh, tombeau du roi Chéops (IV^e dynastie) : 137 m de hauteur et 230 m de côté, environ ; 2 500 000 m³. L'accès (1) au couloir intérieur est placé sur la face nord, au niveau de la 13^e assise. Un couloir (2) en pente conduit à une chambre souterraine (3) ; dans le premier tiers de son parcours, ce couloir s'ouvre sur un second boyau (4), qui monte jusqu'à une vaste galerie (5). Un couloir horizontal (6) débouche à l'entrée de la galerie : il aboutit à une petite chambre (7). Après la galerie ascendante se trouvent la salle des herses (8) et le caveau (9) qui contenait le sarcophage royal. Un ingénieux système de décharge (10) protège la chambre funéraire. Deux boyaux de ventilation (11 et 12) sont ménagés dans l'épaisseur de la pyramide.

C. La pyramide à degrés, les couloirs, chapelles et magasins enclos dans son mur d'enceinte furent construits pour Djéser — pharaon qui fonda la III^e dynastie — par son vizir, le célèbre Imhotep. A partir d'un mastaba carré, haut d'une dizaine de mètres et large d'une soixantaine, Imhotep imagina une construction d'une hauteur totale de 60 m environ et qui, en six étapes successives, se rapprocha de la pyramide ; sa plus grande base mesure actuellement 121 m et la plus petite 109 m. Le revêtement, soigneusement appareillé de pierres de calcaire fin, a disparu, laissant voir les lits de remplissage, en calcaire siliceux. Les faces sont constituées par six gradins superposés se terminant en terrasse.

E. Coupe de la syringe du pharaon Ramsès III, de la XX^e dynastie. Ce tombeau est creusé dans la célèbre vallée des Rois. Sa longueur est de 125 m. Il comprend un couloir, sur lequel s'ouvrent dix niches (1), groupées par paires. Au sortir d'une première salle (2), l'axe de la tombe est légèrement dévié. A l'ancienne salle du puits (3) succèdent une salle à quatre piliers (4), deux chambres jumelles (5 et 6) et le caveau (7), étayé par huit piliers. Le couloir conduit à une dernière chambre (8). Les murs de la syringe sont ornés de représentations diverses.

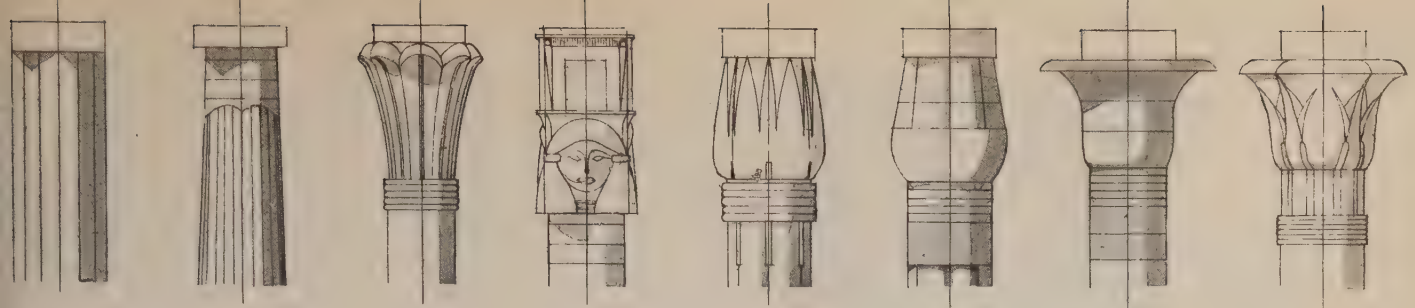


C.



F. La maison de plaisance égyptienne du Nouvel Empire. La maison du portier (1), le kiosque (2) au milieu du jardin (3) planté d'arbres, les silos à grains (4), les écuries (5), les communs (6), les étables (7), les puits (8) entouraient l'habitation du maître (9), construite en briques de terre crue, revêtues d'un crépi de chaux. Une salle centrale, au plafond plus élevé que le reste de la maison, précédait les appartements intimes, comprenant chambres à coucher, salle de lustration, salle d'onction, etc.

D. Mastaba : superstructure en brique, aux parois inclinées (1). Puits (2) donnant accès au caveau (3), où se trouve le sarcophage (4). Chapelle (5) avec la table d'offrande (6) et le Serdab (7).



Colonne protodorique. Temple funéraire d'Hatchepsout à Deir el-Bahari.

Colonne palmiforme ou dactyliforme. Saqqarah; colonnade d'entrée de la pyramide de Djéser.

Colonne palmiforme ou dactyliforme. Temple du roi Ounas à Saqqarah.

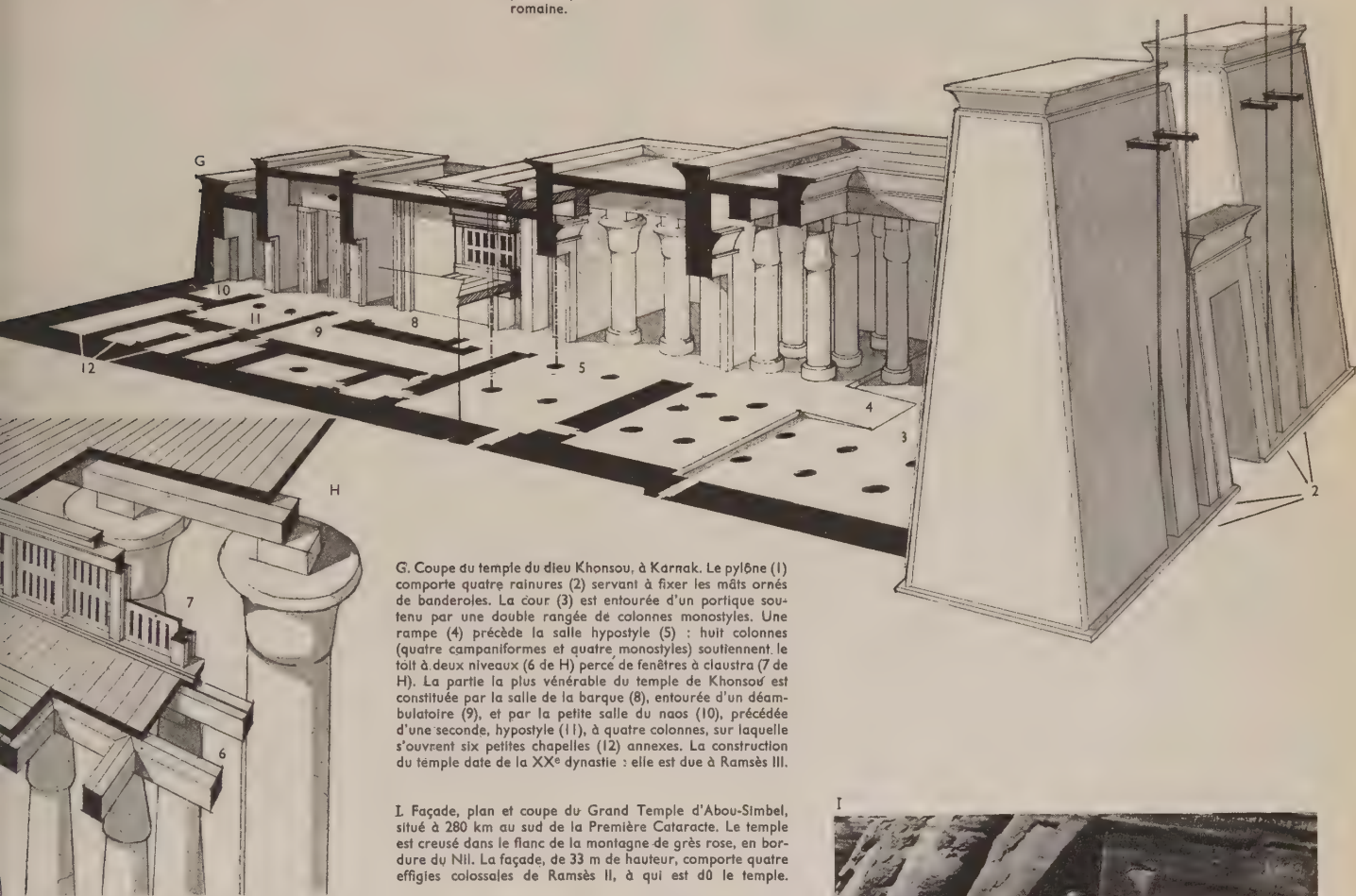
Colonne hathorique. Temple de la déesse Hathor à Dendérah. Époques ptolémaïque et romaine.

Colonne lotiforme. Tombeau de Ptah-Chépes, Ancien Empire.

Colonne papyrifère fermée. Temple de Louxor. Aménophis III.

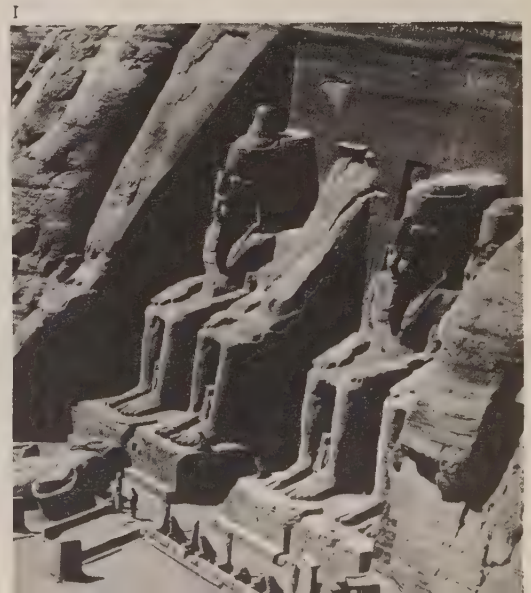
Colonne papyrifère ouverte ou campaniforme. Temple de Louxor. Ramsès II.

Colonne composite. Temple de Ptah Karnak. Époque ptolémaïque

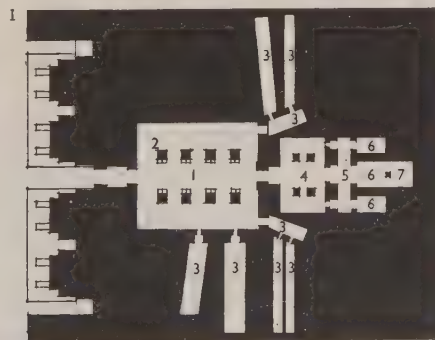


G. Coupe du temple du dieu Khonsou, à Karnak. Le pylône (1) comporte quatre rainures (2) servant à fixer les mâts ornés de banderoles. La cour (3) est entourée d'un portique soutenu par une double rangée de colonnes monostyles. Une rampe (4) précède la salle hypostyle (5) : huit colonnes (quatre campaniformes et quatre monostyles) soutiennent le toit à deux niveaux (6 de H) percé de fenêtres à claustra (7 de H). La partie la plus vénérable du temple de Khonsou est constituée par la salle de la barque (8), entourée d'un déambulatoire (9), et par la petite salle du naos (10), précédée d'une seconde, hypostyle (11), à quatre colonnes, sur laquelle s'ouvrent six petites chapelles (12) annexes. La construction du temple date de la XX^e dynastie : elle est due à Ramsès III.

I. Façade, plan et coupe du Grand Temple d'Abou-Simbel, situé à 280 km au sud de la Première Cataracte. Le temple est creusé dans le flanc de la montagne de grès rose, en bordure du Nil. La façade, de 33 m de hauteur, comporte quatre effigies colossales de Ramsès II, à qui est dû le temple.



La cour intérieure (1) est soutenue par huit piliers osiriens (2). Sur cette salle s'ouvrent huit pièces (3) annexes, longues et étroites. Dans l'axe du temple se situe la salle hypostyle (4), à quatre piliers; le pronaos (5) commande l'accès aux trois chapelles (6) du sanctuaire proprement dit. Les statues de Ptah, d'Amon-Ré, du roi et de Ré-Horakhty (7) occupent la chapelle centrale dont le mur du fond se dresse à 63 m de la façade du temple.



masque en or
de Tout Ankh Amon
musée du Caire



tête de faucon
XXII^e dynastie



sarcophage
anthropoïde
XVIII^e dynastie
Louvre

sarcophage
de Tahouthotep
XIX^e dynastie
Louvre



Peinture, dessin, bas-relief.

La peinture égyptienne sert le plus souvent à rehausser l'architecture, la sculpture, le bas-relief, les objets d'usage journalier. Utilisée sur les surfaces murales ou les parois de meubles, elle a livré, à toutes les époques — depuis les célèbres *Oies de Méidoum* (musée du Caire, Ancien Empire), les oiseaux ou les lutteurs de Béné-Hassan (Moyen Empire), jusqu'aux scènes des chapelles thébaines (Nouvel Empire) —, des chefs-d'œuvre de composition, de technique et d'harmonie. Les Égyptiens utilisaient, dès l'Ancien Empire, le blanc, le noir, l'ocre rouge et l'ocre jaune, le bleu et le vert (des oxydes de cuivre la plupart du temps). C'étaient, dans la généralité des cas, des teintes plates : les dégradés ne furent employés que pour le rendu des robes animales, ou, à l'époque amarnienne et sous le règne de Ramsès II (tombe de Nefertari), pour celui de certains détails du corps humain. Les Égyptiens étaient des dessinateurs habiles à saisir le trait caractéristique et à le rendre d'une ligne très sûre : pour des raisons religieuses, ils n'ont jamais voulu s'affranchir d'un certain nombre de conventions, créées dès avant le début de l'ère pharaonique. Tout est représenté en fonction de ce que l'on attend de l'image : il faut avant tout qu'elle évoque, pour les éterniser, les formes dans leur aspect le plus complet, qu'elle représente les éléments vus sur le plan qui en permettra la meilleure reconstruction et non pas aperçus sous l'angle relatif. En un mot, le relief ou le dessin, s'ils sont narratifs, dynamiques même, à l'inverse de la statuaire qui est statique, doivent être considérés comme une écriture décorative. Aussi l'artiste obéit-il à des conventions qui lui imposent de représenter l'homme, plus reconnaissable de profil, avec l'œil et les épaules de face, le bassin de trois quarts et les jambes de profil. Les scènes se déroulent en registres, celui qui est le plus près du sol étant considéré comme le plus près du spectateur. C'est seulement à partir d'Al-Amarna que la notion de grande composition est née (scènes de guerre et de chasse sur le coffret de Tout Ankh Amon, puis, dans la suite, grands tableaux historiques de la bataille de Kadech, sous Ramsès II). Les bas-reliefs sont très légers (souvent, quelques millimètres d'épaisseur). Pour mieux protéger certaines représentations figurant sur les murs extérieurs, l'Égyptien emploie aussi le relief en creux. Les murs des temples étaient entièrement revêtus de plâtre et étaient peints, comme les statues. Les colonnes, les dallages, les murs étaient fréquemment recouverts de plaques d'or. Il en était de même pour les statues, dont les yeux, bordés de cuivre, pouvaient être rapportés (coquilles et quartz). L'éclairage a toujours joué un très grand rôle, et il est certain que les artistes étudiaient, en la sculptant et en la polissant, l'angle sous lequel leur création devait être contemplée. Les instruments du culte, les objets funéraires, les bijoux, les meubles, les ustensiles journaliers étaient tous décorés de représentations que l'on a souvent appelées « bucoliques » et qui comportent presque toutes une grande proportion d'animaux : il existait sans doute un véritable *bestiaire*, où les artisans puisaient depuis des millénaires l'expression de la plus cohérente symbolique et prophylactique ; les scènes qui ornent les chapelles des tombes retracent la vie de tous les jours et font ainsi connaître les occupations journalières des Égyptiens, tout en exprimant sous un aspect attrayant, voire anodin, certains rites secrets. certaines pré-

occupations *post mortem* très définies : c'est ainsi, par exemple, que la chasse du seigneur à l'hippopotame symbolise la destruction du démon et que la pêche au poisson rouge signifie la résurrection des morts.

Arts décoratifs.

On retrouve dans les arts décoratifs les qualités essentielles du style égyptien. Les objets sont toujours remarquablement adaptés à leur fonction ; la simplicité de la ligne, la pureté de la forme mettent en évidence la qualité de la matière. Ce n'est qu'à partir du Nouvel Empire que l'on voit apparaître une richesse de décor allant même parfois jusqu'à la surcharge. Le bien-être général, conséquence des conquêtes des rois de la XVIII^e dynastie, et, aussi, le contact avec les civilisations fastueuses du Proche-Orient expliquent un goût du luxe et de la parure que les époques précédentes n'avaient pas connu. La basse époque prolonge, en l'accentuant, les caractères de l'art décoratif du Nouvel Empire.

● **Le mobilier.** Peu de meubles de l'Ancien Empire nous sont parvenus, mais les représentations des tombes en donnent une image assez exacte. Les lits à pieds en forme de pattes d'animaux, les tabourets, les chaises à dossier bas ou élevé, les plants, les chaises à porteurs, les coffrets sont d'une élégance raffinée et montrent que l'art de la menuiserie avait atteint une grande perfection technique (mobilier de la reine Hétiépérès I^{re}). La sobriété de ligne de ces objets, faits de bois parfois incrusté d'or, confine à la grandeur. Les chevets utilisés pour supporter la nuque pendant le sommeil sont en bois, en albâtre, en ivoire, en or, en argent, en électrum. Le mobilier du Moyen Empire ne diffère pas de celui de l'Ancien Empire. Au Nouvel Empire, les meubles affectent les formes traditionnelles des époques précédentes, mais leur décor devient plus somptueux. Les montants des meubles sont souvent en forme de lion, de dieu Bès ou de déesse Thoutéris ; les dossiers de chaises, les panneaux des coffrets sont décorés de scènes. Le mobilier trouvé dans la tombe des parents de l'épouse d'Aménophis III et le mobilier particulièrement luxueux découvert dans la tombe de Tout Ankh Amon restent, en dépit de la surcharge du décor, extrêmement élégants.

● **La céramique et le verre.** À côté de la terre cuite fine, avec ou sans décor, la terre cuite émaillée est considérée comme une des productions les plus originales de l'art égyptien. Faite d'un noyau de terre siliceuse recouvert de glaçure vitrifiable, cette terre cuite émaillée servait à la fabrication de perles, de pendentifs, de bagues, d'amulettes, de figurines de toute sorte, de tuiles monochromes ou décorées et surtout de coupes et de vases. Au Moyen Empire, on trouve des coupes en terre cuite émaillée bleu, ornées, au trait noir, d'oiseaux et de plantes aquatiques. Parmi les autres productions de cette époque, on cite de remarquables figurines d'hippopotames, de couleur bleue, aux flancs décorés de plantes d'eau. Les vases du Nouvel Empire présentent des couleurs et des formes plus variées, imitant le calice du lotus ou la grenade.

À cette époque apparaissent des vases de verre non soufflé, faits de baguettes de couleurs différentes, soudées les unes aux autres ; cette technique se développera aux époques suivantes, mais on ne verra apparaître en Égypte les vases en verre soufflé qu'à l'époque romaine.

À côté des vases en terre cuite, émaillée ou non, on utilisait souvent la pierre dans la fabrication des vases d'apparat. Apparus dès la fin de l'époque prédynastique, ces vases creusés à la main furent d'abord taillés dans les roches les plus dures : syénite, diorite, serpentine ou basalte ; sans aucun décor, c'est la pureté de la ligne, la perfection technique, la qualité de la matière qui en font toute la beauté. Dès le début de l'Ancien Empire, on abandonna progressivement la taille des roches dures et on utilisa de préférence l'albâtre. Plus facile à travailler, cette matière semi-transparente donne aux objets une grande délicatesse.

● **Les bijoux.** La parure, dont les débuts remontent à la préhistoire, ne prit un grand développement qu'à l'Ancien Empire. Les

liers larges, faits de perles ou d'éléments antiques assemblés, les bracelets, les diadèmes féminins en forme de bandeau furent très répandus : ces bijoux, le plus souvent sculptés en terre cuite émaillée, étaient parfois aussi en or ou en pierres semi-précieuses. Les bijoux découverts dans la tombe de la reine Hétephérès sont sans doute les plus beaux de l'Ancien Empire. Parmi les bijoux du Moyen Empire, on cite les pectoraux royaux de forme architecturale d'une extrême solidité, faits d'une plaque d'or ajourée ; les éléments décoratifs symboliques qui les ornent et incrustés de pierres de couleur. Les bijoux découverts à Dachour, et notamment les diadèmes de la princesse Khnoumit, sont des chefs-d'œuvre d'élégance et de délicatesse.

Le nombre de bijoux du Nouvel Empire sont venus jusqu'à nous, en dehors des bijoux royaux dont le trésor de Tout Ankh Amon fit naître la splendeur. La richesse du décor caractérise les productions de cette époque. Le côté de pectoraux royaux de forme traditionnelle, on rencontre de larges bracelets, d'inspiration asiatique, ornés de motifs incrustés, des boucles d'oreilles à pendeloques, des bagues, dont une des plus célèbres, celle de Ramsès II, est ornée de la représentation d'une ronde bosse des cheveux du roi. Le filigrane, le grénétis, la ciselure sont alors abondamment utilisés dans la bijouterie. Si les bijoux du Nouvel Empire ont perdu la beauté qui caractérisait les productions des rois du Moyen Empire, la somptuosité, l'éclat des couleurs, le raffinement du travail, le fond de ces parures des œuvres d'art. A la basse époque, le décor des bijoux s'enrichit encore et atteint parfois à la hauteur. A l'époque ptolémaïque, sous l'influence de l'art grec, le bijou égyptien perd un peu son originalité.

Les objets de toilette. Une place à part doit être faite aux objets de toilette du Nouvel Empire : étuis à kohol, boîtes à miroirs, miroirs, cuillers à fards. Celles-ci affectent parfois la forme d'une nageuse nageant devant elle, de ses bras allongés, un miroir arrondi ou un canard aux ailes déployées ; d'autres fois, seul le manche est décoré de feuilles et de fleurs de lotus. Les miroirs, en forme de tige de papyrus aux époques anciennes, sont, au Nouvel Empire, souvent constitués par une statuette de jeune fille debout, tenant un miroir ou un petit chat contre sa poitrine. Les peignes, les pots à kohol ornés de figures animales, les épingles témoignent du raffinement de cette civilisation. (→ Biblio.)

Pour les autres périodes de l'art égyptien, voir MUSULMAN (art) et PALÉOCHRÉTIEN (art).

Costume.

Le costume égyptien est parfaitement adapté au climat chaud et sec de la vallée du Nil, les vêtements portés par les anciens Egyptiens sont légers et ne recouvrent pas nécessairement tout le corps. Le pagne court, retenu par une ceinture, est agrémenté de plis verticaux lorsqu'il est porté par les dieux et les pharaons, et d'un bandeau au plissé horizontal. Une jupe longue, de lin fortement empesé, plissée verticalement ou entièrement, recouvre parfois le pagne et, comme lui, se noue sur le ventre ; les retombées du nud sont drapées pour former une sorte de devanture de même longueur que la jupe. Une chemise à manches longues ou courtes et souvent plissée, décolletée au ras du cou, a été très en vogue au Nouvel Empire. Faits d'un long et large rectangle d'étoffe légère finement plissée, les manteaux recouvraient une épaule, s'enroulaient autour du corps en passant sous l'autre bras, et se nouaient sur la poitrine. Les Egyptiennes portaient sous leur manteau une tunique, dont le modèle le plus ancien et le plus simple est demeuré le vêtement classique des déesses : constituée d'une pièce d'étoffe unie, cette tunique collante monte jusqu'aux seins et descend presque à la cheville ; une ou deux bretelles la maintiennent en place. Des ornements s'ajoutent à ces vêtements : résilles de perles de cou, ceintures plissées aux longs pans flottants, bijoux tels que colliers, bracelets, boucles d'oreilles, et, parmi les accessoires, des sandales de papyrus tressé, une perruque, très exceptionnellement des gants ; enfin, lorsqu'il s'agit des rois et des dieux, une couronne.

Musique.

Les premiers témoignages remontent ici à la préhistoire. Sous l'Ancien Empire (2778-2242 av. J.-C.), la vie musicale est déjà en pleine évolution. Le premier musicien connu, Khoufou Ankh († v. 2560 av. J.-C.), était flûtiste et inspecteur de la musique royale. On connaissait déjà le solo vocal avec accompagnement instrumental, les chants et les ballets funéraires. Les instruments utilisés étaient le *sistre*, les planchettes entrechoquées, les clarinettes, la trompette, les flûtes et les harpes. Au cours du Moyen Empire (2160-1580 av. J.-C.) apparaissent le tambour, la lyre et les castagnettes. A partir de la XVIII^e dynastie sont introduits des instruments d'origine étrangère (hautbois, harpes, luths) ; le premier luth de l'histoire fut trouvé dans la tombe d'un musicien nommé Harmosis, les premières trompettes d'or et d'argent dans la tombe de Tout Ankh Amon. Pour cette époque, on note un rétrécissement progressif des intervalles composant les gammes, l'existence du chant antiphonal et responsorial, et une sorte de rondeau instrumental et vocal. On enregistre à la basse époque (1085-332 av. J.-C.) l'influence croissante de la musique étrangère, ainsi que l'apparition des clochettes, cymbales et crotales, de la flûte de Pan et de la flûte traversière, ainsi que de l'orgue hydraulique. La musique pharaonique a survécu dans la liturgie copte et dans le chant folklorique. Malgré les influences grecque, iranienne, arabe, turque et occidentale, l'art musical égyptien, transmis au cours de milliers d'années, grâce aux traditions immuables du pays et grâce à ses monuments, représente le plus important témoignage historique de ce que fut la musique orientale antique.

SCIENCES DE L'ÉGYPTE PHARAONIQUE

Dans l'Égypte antique, il serait plus exact de parler de « technique » que de science. En astronomie et en mathématiques, l'empirisme est souverain. La grande originalité de l'astronomie, à l'époque pharaonique, est son caractère stellaire et sothiaque : des prêtres astronomes, aux yeux bien exercés, fouillaient activement le champ des étoiles, dont la reine, Sothis, âme d'Isis (notre Sirius), brillait d'un éclat particulier. Ils observèrent que, sous la latitude de Memphis, au début de la crue du Nil, Sothis se levait tout de suite avant le soleil. Ils associèrent arbitrairement ces deux phénomènes, et le « lever héliaque » de Sothis, à la date du 1^{er} Thot (env. 19 juillet), marqua le commencement de l'année : année de 365 jours (360 + 5 jours « épagomènes »), qui retardait d'un jour tous les quatre ans sur l'année solaire de 365 jours 1/4, d'où son nom d'année « vague ». Après une période de 1460 ans, marquée par un décalage progressif des saisons, la coïncidence de l'année vague avec l'année solaire se reproduisait. Les avis différaient sur la date exacte où fut institué ce calendrier ; il existait certainement vers le début de l'Ancien Empire (XXVIII^e s. av. J.-C.). C'est César qui « fixa » l'année vague en y intercalant un jour tous les quatre ans. Chacun des douze mois était, par convention, de 30 jours, donc indépendant du cours de la lune. Le jour et la nuit étaient tous deux divisés en douze parties égales, mais dont la longueur variait suivant les saisons. Pour déterminer les heures, on faisait usage, de jour, du polos ou du simple gnomon ; de nuit (et éventuellement de jour), de la clepsydre ; on recourait aussi à l'observation des étoiles et l'on employait à cet effet un viseur, appelé *merkhet*, simple fente ménagée dans une nervure de palmier.

L'enseignement des mathématiques, d'autre part, était pratique, nullement théorique, à en juger par les manuscrits, notamment par le papyrus Rhind (XVII^e s. av. J.-C.) : des faits simplement énoncés, sans l'accompagnement d'un raisonnement, des problèmes avec leur solution toute prête, sans preuve à l'appui. Les Egyptiens faisaient usage du système décimal ; ils avaient des signes correspondant aux unités, dizaines, centaines, etc. Ils connaissaient les quatre règles. Ils opéraient aussi sur les fractions, non sans succès, mais par de longs détours. Quant à la géométrie, son caractère purement empirique nous déroute. Certes, les Egyptiens sont parvenus



bague
de Ramsès II

peigne
ou bouquetin

à calculer la surface du rectangle, ainsi que celle des triangles rectangles et isocèles, et, partant de là, à évaluer par tâtonnements des surfaces polygonales plus compliquées ; ils ont même résolu, de façon fort approchée, le problème de la surface du cercle en l'égalant à celle du carré dont le côté est les 8/9 de son diamètre (ce qui donne pour π la valeur de 3,1605 environ). Il leur est arrivé, enfin, d'évaluer exactement le volume d'un tronc de pyramide à base rectangulaire (papyrus de Moscou). Mais cette géométrie sommaire et intuitive est-elle la seule où aient pu s'instruire les architectes qui construisirent les pyramides, ou ceux qui transportèrent et dressèrent les pesants obélisques ? N'a-t-il pas existé une géométrie ésotérique, plus scientifique, élaborée et jalousement gardée par les prêtres ?

Égypte (CAMPAGNE D'). Après la paix de Campoformio en 1797, l'Angleterre restait seule en lutte contre la France. Bonaparte, nommé général en chef de l'armée d'Angleterre, conclut à l'impossibilité d'un débarquement, et, avec Talleyrand, proposa au Directoire de porter la guerre en Égypte : celle-ci fournirait, en même temps qu'une belle colonie, une base d'opérations contre la domination britannique dans l'Inde.

Un corps expéditionnaire de 38 000 hommes s'embarqua en mai 1798 à Toulon, sur 335 navires de guerre et transports. Après avoir pris Malte au passage le 10 juin, l'armée débarqua le 1^{er} juillet près d'Alexandrie et s'empara de la ville. L'Égypte, province turque, appartenait en fait à la féodalité militaire des *mamelouks*, dont la cavalerie fut écrasée par l'armée française à la bataille des Pyramides (21 juillet). Entré au Caire, Bonaparte y établit son quartier général. Cependant, le 1^{er} août, la flotte française, qui avait échappé aux escadres de Nelson, fut surprise en rade d'Aboukir et anéantie. Prisonnier dans sa conquête, Bonaparte entreprit de l'organiser et d'y faire vivre son armée, envoyant Desaix pacifier la Haute-Égypte, réprimant une insurrection au Caire, mais gagnant les Musulmans par le respect prodigué à leur religion, fondant l'Institut d'Égypte avec l'aide des savants qu'il avait emmenés avec lui : Monge, Berthollet, Geoffroy Saint-Hilaire, entre autres.

Cependant, la Turquie avait déclaré la guerre et, en février 1799, concentrait une armée en Syrie pour reconquérir l'Égypte. Bonaparte se porta au-devant d'elle, prit Gaza, Jaffa, la battit au Mont-Thabor (16 avr.),



porteuse d'offrandes
Louvre

musiciennes et danseuse
XVIII^e dynastie
peinture
d'une tombe thébaine
Metropolitan Museum

harpe

luth

aulos double

lyre-cithare



campagne d'Égypte
campement des Français
gravure de Zancon
musée de la France
d'outre-mer



Ilia EHRENBURG

mais échoua devant Saint-Jean-d'Acre. Après deux mois de siège (mars-mai), il dut battre en retraite sur l'Égypte. L'armée, décimée par la peste, épuisée par la traversée du désert, y arriva pour rejeter à la mer une seconde armée turque débarquée par les Anglais, à Aboukir (25 juill.). Un mois après, Bonaparte partait secrètement pour la France, laissant le commandement à Kléber. Ce dernier, jugeant l'entreprise sans issue, signa à El-Arich, avec les Turcs, une convention d'évacuation (24 janv. 1800). Les Anglais refusant de la ratifier, il battit les Turcs à Héliopolis (18 mars) et rétablit l'entière domination française sur le pays. Mais il fut assassiné par un musulman le 14 juin 1800. Son successeur, Menou, fut battu à Canope par les Anglais (mars 1801). Les garnisons du Caire et d'Alexandrie capitulèrent. En août 1801, une convention d'évacuation fut signée avec les Anglais, qui rapatrièrent en France les débris de l'armée. Cette intervention en Orient, déterminant la Turquie et la Russie à se joindre à l'Angleterre dans la lutte, avait contribué à la formation de la *deuxième coalition*. (→ Biblio.)

Égypte (FUTE EN), voyage que firent en Égypte Jésus, Marie et Joseph, pour échapper à la cruauté d'Hérode. (V. FURTE.)

Égypte (OIE D'), grand canard africain, gris et brun roux, à pattes hautes. (Cet oiseau [*Alopochen Aegyptiacus*] a été plusieurs fois figuré sur les monuments de l'ancienne Égypte. Famille des anatidés.)

ÉGYPTIAC adj. et n. m. Se dit d'un onguent escarotique, employé surtout en médecine vétérinaire (miel, 14 parties; vinaigre, 7; sous-acétate de cuivre, 5).

ÉGYPTIAQUE adj. Se dit des jours et des heures néfastes dont les astrologues d'Égypte avaient dressé la liste.

ÉGYPTIDES. Myth. gr. Nom patronymique des cinquante fils d'*Egyptos*, qui épousèrent les cinquante Danaïdes et furent tués par elles le soir de leurs nocces.

ÉGYPTIEN, ENNE [ezipsjē] adj. et n. Qui se rapporte à l'Égypte; habitant ou originaire de ce pays.

— Chronol. *Année égyptienne*, année vague de trois cent soixante-cinq jours, usitée chez les Égyptiens dès la plus haute Antiquité. (Elle se divisait en douze mois de trente jours, suivis de cinq jours complémentaires.)

— Mythol. *Zeus égyptien*, nom donné à Osiris par les Grecs. || *Apollon égyptien*, nom donné par les Grecs à Horus.

◆ N. m. **LANGUE CLASS.** Nom donné aux mendiants vagabonds appelés maintenant **BOHÉMIENS** : *La destinée a voulu que je me trouvasse parmi une bande de ces personnes qu'on appelle Égyptiens, et qui, rôdant de province en province, se mêlent de dire la bonne fortune* (Molière).

— Linguist. Dialecte arabe parlé en Égypte et au Soudan par plus de 15 millions de personnes. || *Langue de l'Égypte ancienne jusqu'à l'hellénisation*.

◆ N. f. **Arts graph.** Genre de caractère gras dont on se sert pour les titres, les sous-titres et les divisions de chapitres. (Le principal signe distinctif de ce caractère, c'est que la barre d'emplacement est presque aussi épaisse que les pleins des lettres.)

— Text. Etoffe de soie à rayures séparées par une partie lisse de taffetas, qui fut à la mode dans la seconde moitié du XVIII^e s.

— ENCYCL. Linguist. Les Égyptiens ont utilisé trois systèmes d'écriture : hiéroglyphique, hiératique et démotique. L'écriture hiéroglyphique est essentiellement monumentale; l'écriture hiératique est une cursive dérivée de la précédente par une simplification du tracé, et employée surtout sur les papyrus et les ostrakha; enfin, à la basse époque (apr. le VII^e s. av. J.-C.), l'écriture démotique est un autre type de cursive, où le nombre des signes se trouve réduit et leur forme très schématisée. (V. **HIÉROGLYPHE**.)

L'*Égyptien ancien*, connu depuis les environs du V^e millénaire av. J.-C., appartient au groupe des langues chamito-sémitiques. Cette langue, parlée dans le delta du Nil et le long des deux rives du fleuve, sur une étroite bande de terre, jusqu'à une limite sud variable avec les conquêtes, s'est maintenue vigoureusement jusqu'au VII^e s. et se survit dans le copte, langue liturgique.

L'*Égyptien* est caractérisé par la présence de racines trilitères, par un riche consonantisme (abondance de laryngales), une conjugaison très nuancée, formée par l'adjonction à des radicaux de suffixes variés et de suffixes pronominaux. (→ Biblio.)

ÉGYPTOLOGIE n. f. Etude de l'Égypte ancienne.

ÉGYPTOLOGIQUE adj. Relatif à l'égyptologie.

ÉGYPTOLOGUE n. Spécialiste d'égyptologie.

EGYPTOS ou **AIGUPTOS**. Myth. gr. Héros éponyme de l'Égypte, dont il avait été l'un des plus anciens rois. Il était fils de Belos, suivant les uns, d'Héphaïstos suivant d'autres. Il eut cinquante fils, les Égyptides*. — Ancien nom du Nil.

EH! interj. Exclamation marquant l'étonnement, la surprise : *Eh! qu'entends-je? Eh! vous voilà!*; l'admiration : *Eh! que c'est beau!*; la joie : *Eh! je suis bien content!*; la douleur : *Eh! malheureux que je suis!*; le reproche : *Eh! vous me faites mal!*; l'encouragement : *Eh! Eh donc! courage!*; l'interrogation : *Eh! que dites-vous?* || *Eh!* sert encore à interpellé, à attirer l'attention : *Eh! là-bas, c'est à vous que je parle.* || Enfin, *eh* accompagne, pour lui donner plus de vivacité, une phrase interjective ou interrogative : *Eh! je le sais bien!* || *Eh* redoublé s'emploie souvent pour laisser percer sa

pensée sans l'exprimer nettement : « *Vous pensez-vous de cette personne?* — *Eh, eh!* » — **LOC. INTERJ.** *Eh bien!*, exprime la surprise : *Eh bien! en voilà une histoire!*; ou l'acquiescement, la résolution : *Eh bien, nous plaiderons.* — Sert aussi à interroger, ou accompagne une phrase interrogative : *Vous l'avez vu? Eh bien?* — Précède une affirmation, une révélation, qu'on donne comme étrange, inattendue : *Eh bien, voici ce qu'il fit.* — Enfin, sert à donner à la phrase un tournure plus vive : *Eh bien, oui, je le conçois.* || *Eh quoi!*, exprime la surprise, l'indignation, ou une interrogation avec une nuance d'un de ces deux sentiments : *Eh quoi! vous osez m'insulter!*

ÉHANCHÉ, E adj. Equit. Se dit du cheval dont une des hanches s'est déplacée par suite d'un effort et est à un niveau plus bas que l'autre.

ÉHÈES (Éoiai), poème attribué à Hésiode et consacré aux femmes aimées par les dieux. Ces récits se rapportaient à des légendes de Thessalie ou de Béotie. Il ne reste de cette œuvre que des fragments.

EHIME, préfet. du Japon, dans le nord-ouest de Shikoku; 1 540 600 hab. Ch.-l. *Matsuyama*.

EHLITE n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel de cuivre, cristallisant dans le système orthorhombique en petits cristaux de couleur vert émeraude.

ÉHONTÉ, E adj. et n. Qui brave l'honnêteté, la vertu, sans en éprouver de regret : *Voteur éhonté. Tu devrais devant moi te traîner en genoux!* || *Imposteur éhonté* (Hugo).

◆ Adj. En parlant des choses, effronté, cynique, scandaleux : *Mensonge éhonté.*

ÉHONTÉMENT adv. De façon éhontée.

EHOU ou **AHOD**, juge qui délivra les Israélites de la tyrannie d'Eglon, roi de Moab.

ÉHOUPAGE n. m. Opération qui consiste à couper avant l'abattage la cime d'un arbre lorsque celui-ci est encore debout, afin de réduire les dégâts causés par sa chute.

ÉHOUPER v. tr. (de *houpe*). Être, couper le sommet (*houper*) de la tige d'un arbre (On dit aussi *ÉCIMER*.)

EHRAM n. m. Tapis pelucheux, aux tons rouges et mats, originaire de Philippopolis.

EHRENBURG (Christian Gottfried), naturaliste allemand (Delitzsch 1795 - Berlin 1876). Il est connu par ses travaux sur les infusoires, les coraux et les animaux inférieurs. Docteur en médecine (1818), il effectua des voyages scientifiques en Arabie et en Nubie avec Hemprich (1819-1825), et dans l'Oural et l'Altaï avec Al. von Humboldt (1829). Il étudia au microscope les protozoaires et se montra l'adversaire déclaré du transformisme. Associé étranger de l'Académie des sciences (1824).

EHRENBURGITE n. f. (de Ehrenberg n. pr.). Minér. Variété d'alophaone qu'on a trouvée dans les Siebengebirge, sur les bords du Rhin.

EHRENBURG (Ilia Grigorievitch), journaliste et romancier soviétique (Kiev 1891). Auteur extrêmement fécond, il a écrit nombre de romans ou de récits, inspirés par l'actualité russe ou, le plus souvent, étrangère : *les Aventures extraordinaires de Julio Jurénito* (1921), tableau de l'Europe d'après guerre; *Rapace* (1926), sur la Nep*; *Moscou ne croit pas aux larmes* (1932), consacré à l'émigration; *le Deuxième Jour* (1934) chronique du plan quinquennal; *la Chute de Paris* (1941-1942), qui décrit l'invasion de la France; *le Neuvième Flot* (3 vol., 1951-1952), tableau de l'Europe d'après guerre; *le Dégel* (1954), peinture des milieux artistiques en U. R. S. S., nouvelle qui souleva alors bien des remous. Il a également publié un grand nombre d'articles, de reportages, d'impressions de voyages; il est, parmi les écrivains soviétiques, un de ceux qui ont le plus contribué à créer des liens intellectuels entre son pays et les autres nations, la France en particulier.

Ehrenbreitstein, forteresse d'Allemagne dominant la rive droite du Rhin, en face de Coblenze.

EHRENFELS (Christian, baron von), philosophe autrichien (Rodaun 1859 - Lichtenau 1932). Il enseigna à Prague. Ses préoccupa-

Librairie LAROUSSE

égyptienne (arts graph.)



« la tête
Salt »
IV^e dynastie
Louvre

Égyptiens

à droite
type de
batelier

ns sont d'ordre à la fois psychologique et ral (problème des valeurs). Il se rattache à l'école phénoménologique et, en psychologie pure, au gestaltisme (v. STRUCTURE). On doit : *System der Wertheorie* (1897-98), *Grundbegriffe der Ethik* (1907), *Sexual-ik* (1907).

ERENHEIM (Per Jacob von), homme politique suédois (1823-1918). Député, il fut conseiller d'Etat consultatif dans le gouvernement De Geer jusqu'en 1870. De tendance libérale, et nommé président suédois du Comité de l'Union* (1895), il soutint une politique modérée et s'intéressa également à problèmes économiques et sociaux.

ERENMALM (Lars Johan), homme politique suédois (1688 - 1774). Descendant d'une famille finno-suédoise du nom de *Malm* et oblie sous le nom d' « Ehrenmalm », Lars narm, prisonnier des Russes (1710-1712), enseigna son gouvernement sur la situation politique et militaire de l'Empire des tsars. Conseiller d'Etat (1728), préfet d'Abo (Turku) (1747-1749), il présenta au Parlement suédois un « Memorial extraordinaire » sur les moyens d'amélioration de la situation économique en Finlande.

ERENMITTER (Ganglion d'), petit ganglion situé sur le trajet du nerf glossopharyngien, et après sa sortie du crâne.

ERENROTH (Jean Casimir), général finlandais (1833 - 1885). Entré dans l'armée russe en 1850, il prit part à la répression de la révolte polonoise de 1863, puis à la guerre russo-turque de 1877. Passé au service de la Bulgarie et ministre de la Guerre dans le cabinet Tsankov, il contribua à l'organisation de la nouvelle armée (1880). Chargé de constituer le gouvernement après le coup d'Etat de 1881, il fut en désaccord avec le représentant russe à Sofia, quitta la Bulgarie et revint en Finlande, où il fut secrétaire d'Etat.

ERENSTRAHL (David Klöcker von), peintre et dessinateur allemand (Hambourg 1828 - Stockholm 1698). Elève, à Amsterdam, de Jacobz, il séjourna à Rome (où il travailla avec Pierre de Cortone), en Suède, en Allemagne, en Italie (1654 - 1661), avant de fixer à la cour de Suède, dont il devint le peintre attitré. Il décora les châteaux de Stockholm et de Gripsholm, peignit les portraits de *Charles XI* (Helsinki, Uppsala), *Charles XII* (Stockholm), de la *Reine Marie-Eléonore* (Helsinki), du *Comte Oxenstierna* (Helsinki), de l'*Amiral Stenbock* (Helsinki).

ERENSVÄRD (Augustin, comte), feld-marchal et amiral suédois (Fullerö, Västmanland, 1710 - Saris, Abo, 1772). Officier d'artillerie, il fortifia la base navale de Sveaborg, en Finlande, pour protéger les côtes à l'aide d'une flottille. Il commanda ensuite l'armée suédoise pendant la guerre de Sept Ans. Président de l'Académie des sciences de Stockholm, il a laissé des ouvrages militaires.

ERENSVÄRD (Carl August, comte), officier et écrivain suédois (Stockholm 1745 - Stockholm 1800), fils du précédent. Appelé au commandement de la marine suédoise en 1784, il fut contraint par Gustave III de quitter la bataille à Svensund en 1789; d'abord commandeur d'une escadre russe, il essuya ensuite une lourde défaite devant un ennemi supérieur en nombre. Il abandonna ses fonctions en 1790, pour se consacrer à la littérature; influencé par Montesquieu, il écrivit une étude sur la différence entre l'homme du Nord et l'homme du Sud. Il ne reprit que provisoirement le commandement de la flotte (1792-1794). Dessinateur de talent, il fut ami des artistes et des poètes suédois, et ses ouvrages *Voyages en Italie* (1786) et *Philosophie des beaux-arts* (1787), il fut un des principaux propagateurs du néo-classicisme de Winckelmann.

ERENSVÄRD (Johan Jacob Albert), diplomate suédois (Göteborg 1867 - Lund 1940). Après avoir représenté la Suède dans de nombreux pays, il devint ministre des Affaires étrangères (1911-1914). Il fut envoyé à la D.N. pour débattre la question des îles dans et du Svalbard. Auteur d'ouvrages sur la littérature et l'histoire de France.

ERÉTIE n. f. (de *Ehret*, botaniste allem.). Nom scientifique du cabrillet, plante de la famille des boraginacées.

— **ENCYCL.** Les *ehrétiés* sont des arbres ou des arbrisseaux, à feuilles alternes opposées ou groupées par trois, à fleurs terminales ou axillaires groupées en panicules ou en corymbes. Le fruit est une drupe. Ce genre renferme une cinquantaine d'espèces, qui croissent dans les régions tropicales. L'éhreté succulente a des fleurs odorantes et des fruits dont la pulpe est douce et comestible.

EHRHARDT (Hermann), officier de marine allemand (Dierburg, près de Törrach, 1881). Après s'être battu en Afrique contre les Hereros (1904), il commanda une flottille de torpilleurs pendant la Première Guerre mondiale et se distingua à la bataille du Jutland. En 1919, il forma un corps franc qui fut engagé, notamment à Munich, contre les milices communistes. En 1920, lors du putsch de Kapp, Ehrhardt tenta de s'emparer de Berlin, mais fut destitué de son commandement. Il fonda alors à Munich une organisation secrète, fut arrêté (1922) et échappa au massacre du 30 juin 1934.

EHRHART (Frédéric), botaniste suisse (Holdingbank 1742 - Herrenhausen 1795). Outre la publication d'importants herbiers, on lui doit des *Suppléments à l'Histoire naturelle* (1787-1792), remplis d'observations intéressantes.

EHRlich (Paul), savant allemand (Strehlen, Silésie, 1854 - Bad Homburg 1915). Il enseigna la pathologie dans plusieurs universités, avant de se consacrer exclusivement aux recherches de sérologie et de pharmacologie. A partir de 1890, il étudia surtout les phénomènes d'immunisation et établit la théorie des anticorps que développe l'organisme en réaction contre les affections microbiennes. S'attaquant au traitement des abcès et des maladies infectieuses, il fut amené à préciser de façon décisive les données et les possibilités de la chimiothérapie. En particulier, il put arriver en 1909, après de longues recherches et avec l'aide du Japonais Hata, à établir la formule d'un médicament spécialement actif contre la syphilis, l'arsénobenzène (Ehrlich-Hata 606). [Prix Nobel de médecine, 1908.]

EHRMANN (François), peintre français (Strasbourg 1833 - Paris 1910). Elève de Gleyre, il est l'auteur de cartons de tapisserie et de vitraux, d'un plafond pour la grande chancellerie de la Légion d'honneur (*les Muses*) et de plusieurs compositions décoratives à l'Hôtel de Ville de Paris.

EHRWALD, station de sports d'hiver d'Autriche (Tyrol), près de la frontière allemande, au pied de la Zugspitze; alt. 996 m.

ÉBAR, v. d'Espagne (prov. de Guipúzcoa); 16 300 hab. La ville avait été détruite pendant la guerre civile. Artisanat (damasquinerie). Constructions mécaniques : scooters, bicyclettes, machines à coudre.

EIBSEE, lac glaciaire des Alpes bavaroises, dans un cirque, au pied de la Zugspitze. Centre d'excursions.

EICADES n. f. pl. (du gr. *eikas*, -ados, vingtième jour). Antiq. gr. Fêtes que des associations de philosophes épicuriens, dits *eicadistes*, célébraient par un banquet, en souvenir d'Epicure, le 20 de chaque mois. (On raillait volontiers la bonne chère qu'ils faisaient sous prétexte de discussions philosophiques.)

EICH, localité du grand-duché de Luxembourg, faubourg de Luxembourg, sur l'Alzette. Pépinières de rosiers. Acieries. Raffinerie de zinc et de plomb. Industries alimentaires.

EICHENDORFF (Joseph, baron von), poète allemand (Lubowitz, Haute-Silésie, 1788 - Neisse 1857). Après s'être engagé, en 1813, dans le corps franc Lützow, il fut successivement référendaire au gouvernement de Breslau (1816), conseiller de régence, enfin conseiller intime au ministère des Cultes à Berlin (1831-1844). Resté fidèle à sa foi catholique, tout en étant fonctionnaire de l'Etat prussien, où dominaient les protestants, il a gardé dans ses œuvres littéraires la tendance au mysticisme qui avait caractérisé certains romantiques allemands : l'influence de Schleiermacher et de Görres le confirma dans cette voie, et on a pu l'appeler « le dernier chevalier de l'école romantique ». Si ses œuvres dramatiques sont aujourd'hui oubliées, certaines de ses nouvelles sont restées assez célèbres : la *Statue de marbre*

(*Das Marmorbild*) [1815], *Scènes de la vie d'un propre à rien* (*Aus dem Leben eines Taugenicht*) [1826], le *Château Durande* (*Schloss Durande*) [1837]. Mais c'est surtout son œuvre lyrique qui révèle ses qualités : alors que ses poèmes de jeunesse sont éparés dans ses romans, son recueil de 1837, divisé en trois parties (*Chansons de route*, *Vie des chanteurs*, *Printemps et amour*), exprime un sentiment profondément religieux des beautés de la nature, amicale et sympathique à l'homme ; le poète y apparaît comme un être libre et épris de bonheur, et non point comme l'orgueilleux solitaire et mélancolique qu'avaient chanté les autres romantiques.

EICHHORN (Johann Gottfried), orientaliste et historien allemand (Dörrenzimmern 1752 - Göttingen 1827). Il fut professeur de langues orientales à Iéna et devint, en 1813, directeur de la Société royale des sciences. Ses ouvrages de philologie orientale ont gardé leur intérêt : il s'attache à expliquer les monuments bibliques par les productions des autres peuples sémitiques. Citons : *Introduction historique et critique à l'Ancien Testament* (1780-1783), *Introduction au Nouveau Testament* (1804-1827), *Bibliothèque générale de littérature biblique* (1787-1803). On lui doit aussi des travaux sur l'islamisme. — Son fils, **KARL FRIEDRICH**, historien et jurisconsulte (Iéna 1781 - Cologne 1854), a écrit une *Histoire des Etats et du droit en Allemagne* (1808-1823) et une *Introduction au droit privé allemand* (1823).

EICHHORN (Johann Albrecht Friedrich), homme d'Etat prussien (Wertheim 1779 - Berlin 1856). Patriote exalté, il prit une part active aux événements de 1813. En 1815, il administra les départements français occupés par les Prussiens. Ministre de l'Education et des Cultes (1840-1848), il inaugura une politique cléricale et des poursuites contre les professeurs libéraux, qui soulèveront une vive opposition. La révolution de 1848 mit un terme à sa carrière.

EICHHORN (Hermann von), maréchal allemand (Breslau 1848 - assassiné à Kiev 1918). Il participa aux guerres de 1866 et de 1870, et fit la Première Guerre mondiale sur le front russe, d'abord à la tête de la X^e armée, puis du groupe d'armées qui porta son nom. En 1918, pour s'assurer des livraisons de céréales exigées par l'Allemagne à Brest-Litovsk, il occupa l'Ukraine et s'empara de Kiev, Sébastopol et Rostov.

EICHLER (Auguste Wilhelm), botaniste allemand (Neukirchen 1839 - Berlin 1877). Il enseigna à Munich, Graz, Kiel et Berlin (1878). Il a surtout étudié la morphologie des organes floraux. Il termina la *Flora Brasiliensis* de Martius, et publia des monographies sur des familles de plantes : *Diagrammes floraux* (1874-1878), *Conférences de botanique pure et de botanique appliquée à la médecine*, etc.

EICHORNIA [ékôr] n. m. (du nom de J. A. F. Eichhorn). Plante aquatique des fleuves d'Amérique. (Famille des pontédériacées.)

— **ENCYCL.** Les *eichornias* sont des plantes à fleurs réunies en épis. Un certain nombre d'espèces flottent grâce à un pétiole vésiculeux, et sont cultivées dans les bassins des serres chaudes en raison de leurs belles fleurs bleues. *Eichornia crassipes* est assez abondant pour entraver la navigation sur les fleuves d'Amérique. Deux espèces sont cultivées dans les parcs, sur les pièces d'eau.

EICHSFELD, région de l'Allemagne, formée par un plateau de grès triasique situé au S.-E. de Göttingen et dominant par un escarpement la haute vallée de la Leine ; il culmine, dans sa partie orientale, dans les *Ohmberge* (535 m). Des placages de limon bien cultivés (polyculture à base d'avoine) y alternent avec des forêts. Le plateau est soumis au dépeuplement rural. L'Eichsfeld, principauté fief de l'Electeur-archevêque de Mayence depuis le XIII^e s., fut unie à la Prusse en 1815.

EICHSTÄTT, v. de l'Allemagne occidentale (Bavière), sur l'Altmühl, affluent du Danube ; 11 300 hab. Evêché fondé par saint Boniface (745), pour son neveu saint Willibald. Belle cathédrale, élevée au XI^e s., très remaniée par la suite. Hôtel de ville du XV^e s. Sur une hauteur, château Renaissance, le Willibaldsburg, ancienne résidence des princes-évêques (musée historique).



Paul EHRlich



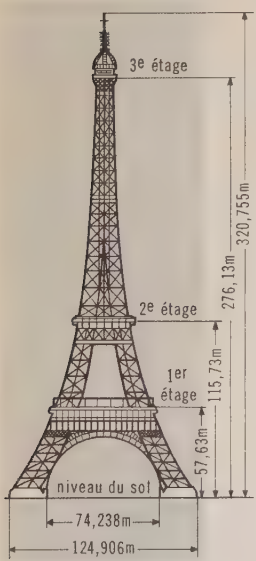
Joseph von EICHENDORFF



EIDSVOLL
réunion de l'Assemblée
nationale en 1814



Gustave EIFFEL



la tour Eiffel



eider

— Hist. Station romaine à l'origine, Eichstätt devint évêché au VIII^e s. et capitale d'une principauté ecclésiastique. Sécularisée en 1803, elle fut incorporée à la Bavière en 1805. En 1817, le roi de Bavière accorda à son gendre, Eugène de Beauharnais, le titre de « prince d'Eichstätt ».

EICHTHAL (Gustave p'), écrivain français (Nancy 1804 - Paris 1886). Fils d'un banquier juif, converti avec ses parents au catholicisme, il fut amené au saint-simonisme par Auguste Comte. Après la dispersion du groupe, il partit pour la Grèce, où il établit un bureau d'économie politique en vue de la mise en valeur du pays. Devenu suspect à la suite d'un changement de gouvernement, il revint en France, et publia un livre remarqué sur la question d'Orient : *les Deux Mondes* (1836). Membre influent des Sociétés asiatiques, d'ethnologie (dont il fut le secrétaire), de géographie, il fonda, en 1867, l'Association pour l'encouragement des études grecques. Ecrivain fécond, il a écrit : *De l'état actuel et de l'avenir de l'islamisme dans l'Afrique centrale* (1841), *Etudes sur l'histoire primitive des races océaniques* (1843), *Examen critique des Evangiles* (1863 ; 2 vol.), *Mémoire sur le texte primitif du premier récit de la Création* (1875). — Son fils, **EUGÈNE** (Paris 1844 - id. 1936), fut directeur de l'Ecole libre des sciences politiques. (Acad. des sc. mor. et polit., 1905.)

EICHWALD (Edouard Ivanovitch), naturaliste russe (Mittau, Lettonie, 1795 - Saint-Petersbourg 1877). Successivement professeur de zoologie et de médecine à Vilnius, à Dorpat, à Saint-Petersbourg, il se rendit célèbre par ses voyages scientifiques en Europe et par ses travaux sur la paléontologie : *le Monde antédiluvien de la Russie* (1840-1847), *Recherches sur la diffusion des animaux fossiles de la Russie* (1857), etc.

EICHWALDITE [ej.valdit] n. f. Minér. Borate naturel d'aluminium.

EICOSAÈDRE [ej] n. m. Math. S'emploie quelquefois pour ICOSAÈDRE.

EICOSANE [ej] n. m. Carbone d'hydrogène saturé, de formule $C_{20}H_{42}$, fondant à 36 °C. (Il se rencontre dans les paraffines.)

EICOSTE [ej] n. m. (gr. *eikostē*, vingtième). Antiq. gr. Impôt de 5 p. 100, perçu à l'entrée et à la sortie dans tous les ports de la Confédération athénienne. (Les citoyens athéniens en étaient exempts. Il remplaça le *phoros* [tribut des alliés] de 413 à 409 av. J.-C.)

EIDER [eder] n. m. (mot islandais). Genre de canards de grande taille, au plumage blanc et noir chez les mâles, brun sombre chez les femelles, et qui habitent les rivages maritimes des régions froides de l'hémisphère Nord.

— ENCYCL. Il en existe quatre espèces, dont la plus répandue est l'*eider à duvet* (*Somateria mollissima*) ; ses effectifs ont été très réduits par suite de l'exploitation intensive qui a été faite de ses œufs et du duvet dont la femelle garnit son nid. Cette exploitation est maintenant strictement réglementée en Scandinavie et en Islande. Le duvet de l'eider est l'*édredon*®.

EIDER, fl. d'Allemagne, dans le Schleswig-Holstein ; 188 km. Né près de Kiel, il traverse toute la péninsule du Jutland pour se jeter dans la mer du Nord par un vaste estuaire. Coulant dans des régions morainiques, il a une faible pente et s'étale souvent en marécages. La dépression qu'il draine a

été partiellement utilisée pour le tracé du canal de Kiel. Avant la construction de celui-ci, l'Eider avait déjà servi à relier la Baltique à la mer du Nord.

EIDÉTIQUE [ej] adj. et n. (gr. *eidētikos* ; de *eidos*, image). Psychol. Nom donné à des sujets (jeunes) dont la mémoire visuelle serait de telle nature que, les yeux fermés, ils découvriraient dans l'image qu'ils se représentent des détails qu'ils n'auraient pas remarqués en percevant l'objet. || *Image eidétique*, image vive, et projetée au-dehors, d'un souvenir ou d'une idée. Elle existe chez certains adolescents et fait aussi partie des propriétés du rêve et de l'hallucination chez l'adulte.)

— Philos. Terme employé par Husserl pour désigner les essences des choses et leur contemplation (*réduction eidétique*), par opposition à leur présence dans l'expérience ordinaire : *Husserl a montré comment une réduction eidétique est toujours possible, c'est-à-dire comment on peut toujours dépasser le phénomène concret vers son essence* (J.-P. Sartre).

EIDO-CHIROSCOPIE n. f. Etude des éléments transitoires de la main : taches et couleurs du tissu peaucier, ainsi que coloris des lignes, des doigts et surtout des ongles.

EIDOTHÉA ou **IDOTHÉE**. Myth. gr. Nom de plusieurs personnages, dont : Une nymphe, fille de Protée. Elle aida Ménélas, naufragé sur l'île de Pharos, à surprendre Protée, à l'obliger à lui dévoiler l'avenir et à faciliter son retour en Grèce ; — La sœur de Cadmos, épouse du roi aveugle Phinée ; — L'épouse de Miletos, fondateur et éponyme de Milet, et la mère de Caunos.

EIDSVOLL ou **EIDSVDOLD**, village de Norvège (Akershus), situé au sud du lac Mjøsa. C'est là que se tint, en 1814, la réunion des notables qui dotèrent le pays d'une Constitution et reconnurent comme roi le prince héritier Christian-Frédéric. Sous la pression des grandes puissances et du roi de Suède, les Norvégiens durent accepter l'union avec la Suède, mais ce fut cette Constitution qui entra en vigueur quand la Norvège devint indépendante (1905).

ELERKÜCKAS n. f. En cuisine alsacienne, crêpe à la crème, fourrée de gelée de groseille ou de framboise.

EIFFEL, région de l'Allemagne occidentale, dans la partie nord-ouest du Massif schisteux rhénan, au contact de l'Ardenne. C'est un plateau, culminant à l'*Hohe Acht* (746 m) ; il est formé par une surface d'érosion tertiaire, entaillée de vallonnements évassés à la partie amont des vallées. Les cours d'eau divergent vers le Rhin, la Moselle, le bassin de Cologne, et s'enfoncent vers l'aval, formant de beaux méandres encaissés (Urf, Ahr). Des volcans surmontent l'Eifel dans sa partie orientale : beaucoup sont formés de cratères d'explosion, les *maare*, qui ont été actifs jusqu'à l'Énéolithique. Le climat est rude, brumeux et venteux sur les hauteurs ; les sols sont pauvres, sauf dans la partie volcanique de l'Est.

Du point de vue humain, il y a lieu de distinguer plusieurs régions. Le *Haut-Eifel* (*Hohe Eifel*), au sud d'Adenau et autour de Prüm, que les Allemands appellent aussi *Schneeeifel* (*Eifel neigeux*), est un pays pauvre et arriéré de landes tourbeuses, où les roisements de pins ont médiocrement réussi. Plus favorisés sont les plateaux du *Bas-Eifel* (*Vordereifel*), qui bordent la vallée de la Moselle et qui sont davantage tournés vers l'élevage. Enfin, l'*Eifel volcanique*, qui possède de bons sols basaltiques et lessivés, conserve une combinaison de polyculture et d'activités industrielles (exploitation et taille des pierres pour la fabrication de matériaux de construction, de meules et pour le ponçage). Les pierres sont chargées sur des chalands à Andernach. La population, plus dense, se maintient. Autour du Laachersee, le tourisme s'est beaucoup développé dans la petite région du Pellenz.

EIFFÉLIEN, **ENNE** adj. et n. m. (de *Eifel*). Géol. Se dit de l'étage inférieur du Dévonien moyen. L'Eiffélien est caractérisé par la présence de deux céphalopodes : *Agoniatites occultus* et *Anarcestes subnautilus*. Dans l'Eifel, il est à l'état de schistes marins à *Calceola sandalina* ; mais, au N.-E. de Cologne, il est à l'état de schistes à végétaux qui annoncent l'approche de la terre ferme.)

EIFFEL (Gustave), ingénieur français (Paris 1832 - Paris 1923). Après de brillantes études à l'Ecole centrale des arts et manufactures, il se consacra d'abord aux constructions métalliques, dont il devint l'un des grands spécialistes mondiaux. En 1858, il dirigea les travaux de construction du pont métallique de Bordeaux, reliant les réseaux Midi et d'Orléans, et appliqua en grand, pour la première fois, la fondation à l'air comprimé pour l'exécution des piles tubulaires. Il construisit ensuite le pont sur la Nive à Bayonne, et les ponts de Capdenac et Florac. En 1868, il exécuta les deux grands viaducs à piles métalliques de la Sioule de Neuvail, sur la ligne de Commentry à Gannat, puis une série de ponts et de viaducs en France et à l'étranger. Sa réalisation la plus connue est le viaduc de Garabit (1888) sur la ligne de Marvejols à Saint-Flour, qui reste un des plus audacieux ouvrages de genre. A la même époque, il perfectionna la technique de lancement des tabliers de pont en porte à faux, et s'occupait de nombreux autres travaux en France et à l'étranger, notamment de la construction des écluses de Panama, mais ne put les achever. En 1889, il édifica pour l'Exposition universelle la tour qui porte son nom (1887-1889).

Les études pour cette tour l'amènèrent à s'occuper d'aérodynamique, et, dès son achèvement, il l'utilisa pour des recherches scientifiques. En 1912, il installa à Auteuil le premier laboratoire d'aérodynamique et aida beaucoup l'aviation à ses débuts. Pendant la Première Guerre mondiale, il poursuivit ses expériences sur les voilures des avions, les corps fuselés, les hélices, les projectiles, etc., et, en 1918, il fit don de son laboratoire à l'Etat. Surnommé le *MAGICIEN DU FER*, Eiffel doit également être considéré comme l'un des créateurs de l'aérodynamique moderne. (→ Biblio.)

EIFFEL (TOUR), tour métallique édifée Champ-de-Mars, à Paris, par Gustave Eiffel. Les rapides progrès accomplis au cours du XIX^e s. avaient excité l'imagination des chercheurs : l'idée d'une tour de 1 000 pieds haut qui, dès 1833, avait vu le jour en Angleterre, fut reprise en Amérique vers 1874, mais ces projets étaient cependant fort vagues. L'ingénieur français Gustave Eiffel, qui construisait alors de nombreux viaducs assurant le passage de voies ferrées au-dessus de profondes brèches, était appelé à étudier ces tours métalliques de grande hauteur, pour supporter les tabliers des ponts. Terminée l'étude des piles du viaduc de Garabit, et de ses éminents collaborateurs, les ingénieurs Emile Nouguier et Maurice Kœchlin eurent l'idée d'établir le projet d'une tour de 300 m. Le premier dessin dressé par Kœchlin, en date du 6 juin 1884, bien qu'assez différent de ce qu'allait être la « tour Eiffel » contenait déjà les caractères essentiels du monument. En 1886, Gustave Eiffel reprenait l'idée d'une tour de 300 m. Il exposa à Lockroy, ministre de l'Industrie et du Commerce, un projet qui fut adopté le 12 juin 1887. Le traité pour la construction du monument fut signé le 8 janvier 1887. Le 26 janvier débutèrent les fouilles pour l'établissement des fondations, lesquelles furent terminées fin juin 1887. Les travaux en atelier, entrepris en juin 1887, furent terminés en mars 1888. Le montage de l'ossature métallique avait commencé le 1^{er} juillet 1887. La première plate-forme fut achevée fin mars 1888, la deuxième le 14 août 1888, et la troisième dans les derniers jours de février 1889. Au cours d'une cérémonie officielle, le 31 mars 1889, Eiffel hissait pour la première fois le drapeau tricolore au sommet du monument.

La tour, construite en fer, pèse 6 900 t. Sa étude a comporté l'exécution de plus de 5 300 dessins, ou sont détaillées 18 038 pièces différentes. L'assemblage au chantier a comporté la pose de 1 056 846 rivets. La tour a la forme d'une pyramide quadrangulaire à faces courbes, dont la hauteur est partagée en trois étages : le premier situé à 57,63 m au-dessus du sol, le deuxième à 115,73 m, et le troisième à 276,13 m. Le dernier plancher porte le campanile, formant le couronnement de la tour, ainsi que la lanterne du phare, dont la plate-forme supérieure était, en 1889, à la hauteur de 300,51 m au-dessus du sol. Cette hauteur fut portée, depuis l'aménagement du sommet par les installations de la R. T. F. (1959) à 320,755 m jusqu'à l'extrémité des antennes

es arêtes de la pyramide sont constituées, jusqu'à hauteur du deuxième étage, par quatre montants ou piliers distincts, ayant la forme de caissons carrés. A la naissance de la structure métallique, c'est-à-dire dans le plan horizontal passant par les points où elle s'appuie sur des sous-bassements en maçonnerie, ces quatre montants ont leurs centres situés suivant les sommets d'un carré de 1,40 m de côté.

A partir du deuxième étage, les faces extérieures des montants se réunissent deux à deux, leurs faces intérieures disparaissent et il n'y a plus, dans cette partie supérieure de la tour, qu'un grand caisson unique, en forme de tronc de pyramide quadrangulaire. Les ascenseurs hydrauliques permettent l'accès aux différentes plates-formes.

Le général Ferrier y réussit les premières émissions de T. S. F., et la tour a rendu de grands services durant la Première Guerre mondiale. Longtemps utilisée comme support d'antenne de la station d'émission radiophonique de la « tour Eiffel », elle assure aujourd'hui l'émission de la Radio-Télévision française. Gustave Eiffel y entreprit ses premières études d'aérodynamique.

Eiga Monogatari, ouvrage japonais d'auteur incertain, qu'on peut dater des premières années du XII^e s., et qui a pour sujet la description de la vie de cour à l'apogée de la famille Fujiwara. Il reproduit des fragments de plusieurs des journaux privés des dames de la cour. On l'a parfois attribué à Akazome Mon.

EIGER, sommet des Alpes bernoises, au N.-E. d'Interlaken, dont le flanc est traversé par le tunnel du chemin de fer de la Jungfrau ; 3 975 m. Conquis en 1858 par Barrington, avec les guides Christian Almer et Peter Lehmann, l'Eiger est surtout célèbre par sa face nord ou *Eigerwand*, paroi haute de 600 à 1 800 m, formée de calcaire lisse, souvent mouillé ou verglacé, et de plaques lisses de neige et de glace. L'Eigerwand a été considérée longtemps, avec la face nord des Grandes-Jorasses, comme le « problème » alpin le plus important. Son ascension a donné lieu à nombre de tentatives, qui ont souvent tourné à la catastrophe, et à une compétition internationale qui a pris fin par la réussite d'une cordée austro-allemande (juill. 1938). La deuxième ascension a été effectuée par les Français Louis Lachenal et Lionel Terray, les 14, 15 et 16 juillet 1947.

EIGERGLITSCHER, station touristique de la Suisse (cant. de Berne), au pied nord du massif de l'Eiger ; alt. 2 320 m.

EIGTVED (Nicolaï), architecte danois (Copenhague, 1701 - Copenhague 1754). Architecte de la Cour, son chef-d'œuvre est la place royale d'Amalienborg, dont le style rococo dénote l'influence de Dresde. Il eut pour successeur l'architecte français Nicolas Henri Jardin, qui substitua à cette influence celle de Soufflot. Parmi les autres constructions d'Eigtved, citons le Palais du prince (1743) et la Monnaie royale (1744-1750).

EIJKMAN (Christiaan), physiologiste hollandais (Nijkerk 1858 - Utrecht 1930). Médecin militaire dans les Indes-Orientales néerlandaises, il étudia ensuite la bactériologie à Berlin avec Robert Koch. De retour en Hollande, il dirigea l'Institut de pathologie à Batavia (1888-1896), puis devint professeur d'hygiène et de médecine légale à Utrecht (1898-1928). Ses travaux sur le bériberi amenèrent la découverte des vitamines et lui valurent le prix Nobel de médecine en 1929.

EIKER [eker] n. m. Bateau de charge hollandais, long et étroit, servant au déchargement de la tourbe.

EILAT. V. ELATH.

EILBERT, orfèvre-émailleur allemand, originaire de Cologne (XII^e s.). Son chef-d'œuvre est un auliel portatif conservé dans le palais du duc de Cumberland, à Vienne. D'autres de ses ouvrages sont à Siegburg (église Saint-Aurice), à Munich (abbaye), à Darmstadt (musée), à Berlin (musée des Arts décoratifs). Le style d'Eilbert, influencé par l'antique à travers le style carolingien, est intermédiaire entre l'école du Rhin et l'école de Saxe.

EILEITHYIA ou **ILITHYIE**. Myth. gr. Déesse des accouchements. Tantôt le mot *eileithyia* n'est qu'une épithète d'Artémis, de Dione ou de Déméter ; tantôt il désigne une

divinité indépendante, fille de Zeus et de Héra. Le culte de cette divinité paraît originaire de Crète, d'où il passa à Délos. Des temples d'Eileithyia ont existé dans beaucoup de villes grecques, jusqu'en Egypte et en Etrurie. A Rome, Eileithyia se confondit peu à peu avec *Juno Lucina*.

EILEITHYIA ou **EILEITHYIASPOLIS**. Géogr. anc. Nom grec de Nekheb*, la capitale pharaonique du troisième nome de la Haute-Egypte, la moderne *El Kab*.

EILENBURG, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Leipzig), sur la Mulde, affl. de l'Elbe ; 18 800 hab. Vieux château, jadis place de guerre. Industries mécaniques et travail du bois. Industrie chimique.

EILHART VON OBERG, poète allemand (fin du XII^e s. - début du XIII^e s.). Il vécut à la cour de Henri le Lion, duc de Saxe, et à celle d'Otton IV. Il traduisit en allemand, vers 1180, une version du poème de *Tristan et Isolde* antérieure à celle que reproduisit plus tard Gottfried de Strasbourg.

EIMERIA n. f. (du nom de Theodore Eimer, naturaliste allemand [1843-1898]). Coccidie parasite d'invertébrés et de nombreux vertébrés.

— ENCYCL. Les oiseaux domestiques sont en butte aux atteintes de très nombreuses espèces intestinales d'*eimeria*, qui déciment les élevages, frappant surtout les jeunes sujets. Chez le poulet, *Eimeria tenella*, *E. maxima* et *E. necatrix* provoquent une entérite compliquée d'hémorragies intestinales ; les oiseaux meurent souvent des atteintes d'*eimerias* vivant dans leurs intestins ou dans le rein. Le lapin domestique héberge six espèces, dont l'une, *E. stiedae*, cause la coccidiose intestinale. La coccidiose des bovidés, connue sous le nom de *diarrhée rouge* à cause de la diarrhée sanglante qu'elle produit, atteint surtout les veaux âgés de un à deux ans ; la mort survient souvent deux à quatre jours après l'apparition des premiers symptômes. Le porc héberge très fréquemment des *eimerias*, qui n'exercent pas une action pathogène importante sur leur hôte. Le mouton est également parasité, mais une seule espèce est pathogène, pour les agneaux âgés de quatre à cinq semaines.

EINAR TAMBASKJELVE, héros norvégien (982-1053). Célèbre pour ses qualités d'archer, il prit part à la bataille de Svolder (1000) aux côtés du roi Olav Trygvasson. Adversaire d'Olav le Saint lorsque celui-ci prétendait au trône, il fit appel, en 1035, à Magnus le Bon, fils d'Olav le Saint, pour lui succéder. Le roi Harald Hardrade, qui succéda à Magnus le Bon, le fit assassiner. Il a inspiré à Björnsterne Björnson le poème *Bergljot*.

EINAUDI (Luigi), homme politique et économiste italien (Carrù, Piémont, 1874). Journaliste, il enseigna l'économie politique aux universités de Turin et de Milan, et devint sénateur en 1919. Il s'éleva, en tant qu'économiste libéral, contre le protectionnisme agraire et industriel, et préconisa de vastes réformes sociales fondées sur la liberté humaine. Adversaire-né du fascisme, il fut l'un des sénateurs (19 sur 420) qui n'approuvèrent pas la campagne d'Ethiopie, et s'établit en Suisse. Nommé, en 1943, par le maréchal Badoglio, recteur de l'université de Turin, Einaudi dut s'échapper à l'approche des troupes allemandes et passa en Suisse. Rentré à Rome, il devint, en 1945, gouverneur de la Banque d'Italie. Elu, en 1946, député à l'Assemblée constituante comme membre du parti libéral, vice-président du Conseil et ministre du Budget, en 1947, dans le troisième ministère De Gasperi, il réclama le contrôle de l'Etat sur les instituts qui effectuent le crédit, restreignit les crédits bancaires en quantité et en qualité, instaura un marché libre des changes qui ralentit ainsi l'accroissement de la circulation fiduciaire, abaissa les prix de gros et le coût de la vie. Elu président de la République italienne le 11 mai 1948, il a été remplacé le 11 mai 1955 par Giovanni Gronchi. On lui doit d'importants ouvrages d'économie financière.

Einaudi, maison d'édition italienne, fondée à Turin en 1933 par le docteur Giulio Einaudi (Turin, 1912), fils de Luigi Einaudi. La maison édite des livres d'histoire, de philosophie, de politique, d'art, des classiques, des romans et essais contemporains

italiens (Carlo Levi, E. de Filippo, Pavese, L. Einaudi, Salvemidi, etc.) et étrangers (Hemingway, Proust, Musil, Thomas Mann, Al. Huxley).

EINBECK, v. d'Allemagne (Allem. occid., Basse-Saxe), sur la Leine ; 18 000 hab. Vieille capitale d'une ancienne principauté allemande. Restes de fortifications. Eglises gothiques. Brasseries. Industrie textile et manufactures diverses (métallurgie, cuir, papier, etc.).

EINDHOVEN, v. des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), sur la Dommel ; 163 100 hab. Industries diverses : textiles et produits alimentaires, récepteurs de radiodiffusion et de télévision, métallurgie et constructions mécaniques (automobiles et camions), industries chimiques, verrerie.

— Hist. mil. Pour freiner l'avance alliée en direction du Rhin (v. SIEGFRIED [bataille de la ligne]), la Wehrmacht déclencha, le 1^{er} janvier 1945, parallèlement à la contre-offensive des Ardennes*, un puissant raid aérien visant à détruire au sol les avions alliés entassés sur les aérodromes des Pays-Bas et de Belgique. 800 appareils, comprenant toutes les réserves de la Luftwaffe, y furent engagés, mais l'inexpérience de nombreux pilotes à peine sortis des écoles transforma cette opération en une vaste bataille aérienne, où 30 p. 100 des appareils allemands furent abattus. Seule l'attaque menée sur Eindhoven fut très efficace, et la base fut presque totalement détruite. Ce raid marqua la dernière action d'ensemble entreprise par la Luftwaffe.

EINE, en franc. **Eyne**, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Oudenaarde), au N. d'Oudenaarde, sur l'Escaut ; 4 040 hab. Ferronnerie. Carrosserie. Tissages.

EINEM (Karl von), général allemand (Herzberg 1853 - Mülheim an der Ruhr 1934). Promu officier pendant la guerre de 1870-1871, il devint ministre de la Guerre en 1903. Il commanda, de 1914 à 1918, la III^e armée allemande sur le front de Champagne et publia, en 1933, *Die alte pr. deutsche Armee (la Vieille Armée prusso-allemande)*.

EINEM (Gottfried von), compositeur autrichien (Berne 1918). On lui doit plusieurs compositions : *Capriccio* (1943), *Concerto* (1943-1944), *Dantons Tod* (1944-1946), *Orchestermusik* (1948), *Der Prozess* (1950-1952) et *Méditations* (1955).

EIN GEV, kibboutz d'Israël, sur la rive orientale du lac de Tibériade. Port de pêche. Vignobles et bananeraies. Ecole de musique et des beaux-arts. — Aux environs, ruines de *Sousitha* (l'*Hippus* de la Décapole).

EINHARD. V. EGINHARD.

EIN HAROD, kibboutz d'Israël, au S.-E. de Nazareth ; 2 000 hab. Fondé en 1921 par des pionniers venus de Russie, il constitua une expérience collectiviste importante. Ce fut une base militaire disputée pendant les combats de 1948. Musée des beaux-arts.

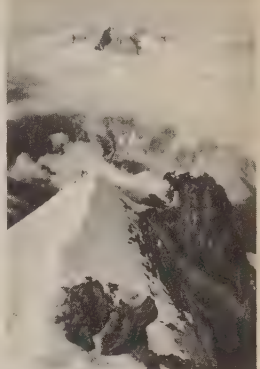
EINHERJAR n. m. pl. (mot scand. venu du nordique et signif. *excellents guerriers*). Nom donné, dans la mythologie scandinave, aux héros morts sur le champ de bataille et qui sont reçus dans le *Walhalla* par Odin.

Einhorn (SONDE D'), sonde en caoutchouc de fin calibre, marquée de traits de repère et terminée par une olive métallique percée de trous. Introduite par la bouche, elle sert à faire des tubages gastriques et duodénaux. Elle doit son nom au médecin américain, d'origine russe, Max Einhorn (1862-1953).

EIN KEREM, v. de l'Etat d'Israël, à l'E. de Jérusalem, en voie de développement rapide ; 20 000 hab. Lieu supposé de la naissance de saint Jean-Baptiste. Couvents et monastère.

EINSIEDELN (Notre-Dame-des-Ermites), bourg de Suisse (cant. de Schwyz), près du Sihlsee ; 8 400 hab. Grande abbaye de bénédictins, avec une Vierge Noire qui attire chaque année plus de 100 000 pèlerins ; bâtiments du XVIII^e s. ; riche bibliothèque. Station d'été et de sports d'hiver.

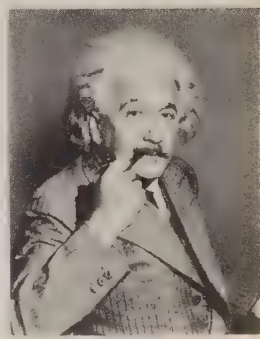
EINSTEIN (Albert), physicien d'origine allemande (Ulm 1879 - Princeton 1955). Il passe son enfance à Munich, où son père dirige une petite entreprise d'électricité ; il y fait ses premières études au lycée, puis, ses parents ayant émigré à Milan, il les achève en Suisse en 1894, et est reçu, en 1896, à l'Institut



sommet de l'EIGER
au premier plan



Luigi EINAUDI



Albert EINSTEIN

polytechnique de Zurich. Il adopte alors la nationalité suisse et, après avoir épousé une étudiante serbe, il obtient un emploi à l'Office fédéral des brevets, à Berne. Les loisirs que lui offre cette situation modeste lui permettent de réfléchir aux grands problèmes que commence de poser la physique contemporaine. Son attention se porte d'abord sur la constitution atomique de la matière et sur l'hypothèse des quanta de Planck. Appliquant le calcul des probabilités au mouvement brownien, il en fait la théorie et peut obtenir une valeur du nombre d'Avogadro. Il est le premier à comprendre la portée des discontinuités quantiques ; il en fait l'application à l'énergie rayonnante, ce qui l'amène à l'hypothèse des grains de lumière, ou *photons* : il peut ainsi expliquer l'effet photo-électrique et en découvrir les lois. Aux deux articles publiés la même année (1905) par les *Annalen der Physik*, qui font connaître ces travaux, en est joint un troisième, où il jette les bases de la *relativité*.

Ces idées sont à peine discutées, mais elles ouvrent au jeune homme les portes de la carrière universitaire. En 1909, il devient privat-docent à l'université de Zurich. Après un séjour à Prague (1911-1912), il est nommé professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Il accepte, en 1913, d'aller enseigner à l'Institut Kaiser-Wilhelm de Berlin et d'entrer à l'Académie des sciences de Prusse. Ayant conservé sa nationalité helvétique, il adopte une attitude de neutralité pendant la Première Guerre mondiale. Il se remarque avec une de ses cousines et, pendant ces vingt années, il publie un assez grand nombre de mémoires succincts, où il approfondit peu à peu ses théories. En 1921, il reçoit le prix Nobel pour la physique.

Devenu célèbre, il effectue de nombreux voyages à l'étranger, mais demeure à Berlin jusqu'en 1933. Les persécutions raciales du régime national-socialiste l'obligent alors à quitter l'Allemagne. Il réside d'abord à Paris, où il professe au Collège de France, puis en Belgique et en Angleterre. Il s'installe enfin aux Etats-Unis, où il devient directeur de l'Institut d'études supérieures de Princeton. En 1940, il est naturalisé américain.

Einstein est sans conteste le plus grand savant de l'époque contemporaine ; son œuvre de physique mathématique est considérable, et elle a marqué profondément la science moderne. Il est surtout connu pour sa création de la théorie de la relativité du temps et de l'espace, qui comporte trois parties : la relativité restreinte (1905), qui modifie les lois de la mécanique newtonienne et introduit l'équivalence de la masse et de l'énergie ; la relativité généralisée (1916), théorie de la gravitation concernant un univers à quatre dimensions, courbe et fini ; un essai de théorie du champ unitaire, réunissant en une même synthèse la gravitation et l'électromagnétisme. Ces théories, bâties *a priori*, ont reçu à l'échelle atomique ou astronomique, lorsque entrent en jeu des vitesses ou des masses considérables, les confirmations expérimentales les plus brillantes. Mais Einstein est encore connu pour son action humanitaire. Ennemi de l'injustice et pacifiste convaincu, il a toujours tenté de venir en aide aux opprimés. Conscient des dangers que présente pour l'humanité l'existence de l'explosif nucléaire, il a essayé de toutes ses forces de faire aboutir les projets de contrôle international de l'énergie atomique. (Acad. des sc., 1933). [→ Biblio.]

EINSTEIN (Alfred), musicologue allemand, naturalisé américain (Munich 1880 - El Cerrito, Californie, 1952). Critique musical du *Berliner Tageblatt* (1927), il émigre ensuite à Londres (1933), et plus tard aux Etats-Unis (1939). On lui doit une thèse sur la *Musique allemande pour viole de gambe* (1905), 3 volumes sur le madrigal (1949), la 3^e édition du *Catalogue des œuvres de Mozart* de Köchel, un *Mozart* (1948) et un *Schubert* (1951).

EINSTEINUM n. m. (du nom du physicien Einstein). Élément chimique de nombre atomique 99 (symb. : E). [Cet élément, découvert en 1955, n'existe pas dans la nature. C'est un élément transuranien produit par irradiations successives de l'uranium ou au cours de réactions thermonucléaires.]

EINSTÉNIEN, ENNE ou **EINSTEINIEN**, ENNE adj. Physiq. Relatif aux théories d'Einstein.

EINTHOVEN (Willem), physiologiste hollandais (Samarang, Java, 1860 - Leyde 1927). Professeur à l'université de Leyde (1886), il a reçu, en 1924, le prix Nobel de médecine pour sa découverte de l'électrocardiographie.

EINWOHNERWEHR n. f. (mot allem. signif. *garde d'habitants*). Milice formée en Allemagne, en 1918-1919, pour assurer le maintien de l'ordre dans la période troublée qui suivit la Première Guerre mondiale. (Elle fut dissoute sur ordre des Alliés en 1921.)

EIRE, nom gaélique de l'Irlande. En 1937, l'Etat libre d'Irlande adopta officiellement ce nom, en usage concurrent, depuis 1949, avec celui de République d'Irlande* (Po-blacht nanEireann).

EIRÉSIONÉ n. f. (du gr. *eiros*, laine). Antiq. gr. Rameau d'olivier, chargé de fruits et entouré de bandelettes de laine auxquelles on attachait des prémices, qu'on portait dans certaines fêtes (*pyanepsia*, *thargelia*), et qu'on suspendait à la porte de sa maison pour obtenir d'Apollon de bonnes récoltes ou écarter une calamité.

EISAI, moine bouddhiste japonais (1141 - † 1215). Il était un disciple du Hieizan. En 1191, il rapporta de Chine des documents dont devait s'inspirer la secte Zen, ainsi que le thé, qui fut d'abord cultivé à Kyū shū et se répandit ensuite dans tout l'archipel.

EISDEN, comm. de Belgique (Limbourg, arrond. de Tongres), sur le canal de Bois-le-Duc à Maastricht ; 9 650 hab. Charbonnages. Chantiers navals. Commerce du bois. Centrale électrique. Matériaux de construction.

EISEN (Charles), peintre, dessinateur et graveur français (Valenciennes 1720 - Bruxelles 1778). Elève de son père, FRANÇOIS, puis de Le Bas, il fut professeur de dessin de M^{me} de Pompadour. Il est connu pour les vignettes et les culs-de-lampe qu'il exécuta pour les *Contes de La Fontaine* (1762, éd. des Fermiers généraux), les *Métamorphoses* d'Ovide, la *Henriade*, les *Baisers* de Dorat. Son style alerte, proche de celui de Boucher, est un des exemples du goût rocaille.

EISENACH, en lat. *Isenacum*, en vieil allem. *Isenach*, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. d'Erfurt), seconde capitale de l'ancien grand-duché de Saxe-Weimar-Eisenach ; 50 000 hab. Produits chimiques et fabriques de couleurs. Ebénisterie. Automobiles. Travail du bois. Equipement électrique. La ville conserve un château du XVIII^e s., un hôtel de ville (1641), la maison où vécut Luther enfant, les églises Saint-Nicolas (de style roman) et Saint-Georges (de style gothique). Patrie de Jean-Sébastien Bach.

— Hist. Fondée au XI^e s. par les landgraves de Thuringe, Eisenach fut la capitale d'une principauté relevant de la ligne Ernestine de la maison de Saxe et, en 1741, fut rattachée aux domaines des Saxe-Weimar. La ville fut prise par la III^e armée (Patton) le 5 avril 1945.

EISENBERG, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Halle), au N.-O. de Géra ; 14 100 hab. Ancienne résidence ducale et capitale du duché de Saxe-Eisenberg, qui, plus tard, se confondit avec le duché de Saxe-Altenbourg. Porcelaine. Ciment. Textiles. Industries mécaniques.

EISENERZ, v. d'Autriche (Styrie), à 30 km au N.-O. de Leoben ; 12 900 hab. Principal centre sidérurgique de Styrie, à proximité des importantes mines de fer de l'Erzberg.

EISENHOWER (Dwight David), général et homme d'Etat américain (Denison, Texas, 1890). Après avoir fait ses études à Abilene (Kansas), il est admis à l'école militaire de West Point, d'où il sort sous-lieutenant d'infanterie en 1915. Pendant la Première Guerre mondiale, il affirme déjà ses qualités d'organisateur lors de la mise sur pied des troupes envoyées sur le front français, et est promu commandant en 1918.

Diplômé de l'Army War College et de l'Army Industrial College, il sert pendant longtemps à l'état-major de l'armée américaine, puis, en 1935, aux Philippines, où il passe à quarante-huit ans son brevet de pilote. Promu brigadier général en 1941, Eisenhower est envoyé à Londres l'année suivante pour organiser le débarquement allié, prévu pour novembre 1942, au Maroc et en Algérie. Nommé commandant des armées alliées en Afrique du Nord (11 févr. 1943), il dirige

à ce titre la campagne de Tunisie et débarquements en Sicile et en Italie. 24 décembre suivant, il quitte Alger pour Londres, où il prend le commandement en chef des forces alliées chargées de la Libération de l'Europe occidentale. C'est à poste qu'Eisenhower donne la mesure de sa autorité : véritable créateur de l'état-major combiné terrestre, naval et aérien, il sait, cours des batailles de la Libération*, concilier les exigences souvent opposées des techniques et du combat moderne. Après avoir reçu à Reims la capitulation de la Wehrmacht, le 7 mai 1945, il est promu chef d'état-major de l'armée américaine, mais quitte bientôt le service actif et est élu, en 1948, président de l'université Columbia. Rappelé à l'activité peu avant la signature du pacte de l'Atlantique* Nord (1949), Eisenhower est nommé président du Comité des chefs d'état-major américains (*Joint Chiefs of Staff*) et conseiller militaire de Truman. Désigné en 1950 pour exercer le commandement suprême des forces des nations atlantiques en Europe, il met sur pied S. H. A. P. E., qu'il dirige à Roanoke jusqu'en 1952. Elu président des Etats-Unis sous l'étiquette républicaine, il succède, en 1953, à Truman et s'efforce aussitôt de solder le conflit coréen. Réélu en 1956, il exerce depuis une influence déterminante sur la politique américaine. Il dénonce les clauses secrètes de Téhéran, Yalta et Potsdam (2 févr. 1953), propose la constitution d'une agence mondiale nucléaire (déc. 1953). Conscient de l'importance essentielle des relations des Etats-Unis avec les Etats européens, apportant même des garanties américaines à la C. E. D. (avr. 1954), il s'efforce vainement de vaincre la résistance d'une partie de l'opinion américaine pour continuer à leur apporter une aide financière dans les domaines économique et militaire. Son attitude à l'égard de l'U. R. S. S. réussit à être ferme sans être agressive, refusant également toute croisade armée contre le communisme et tout relâchement dans l'effort diplomatique et militaire américain (charte anglo-américaine de Washington, juin 1954). Enfin, après sa réélection à la présidence des Etats-Unis en 1956, Eisenhower s'efforce, sur le plan intérieur, de résoudre le problème racial dans le Sud par l'intégration scolaire ; il impose l'arbitrage de l'Etat en cas de conflit entre patrons et ouvriers afin de réduire les dangers économiques et sociaux d'une grève. Dans le domaine international, il pratique une politique énergique (débarquement des marines américaines au Liban [avr. 1958], défense de Formose) et en assume pratiquement la direction depuis la mort de Foster Dulles (1959), dont il adopte en partie les méthodes jusqu'à la fin de son mandat (janv. 1961) : contacts directs avec les chefs d'Etat ou de gouvernement étrangers à la faveur de voyages officiels. Eisenhower, qui a publié ses *Mémoires* en 1948, a succédé en 1950 à Pershing à l'Académie des sciences morales et politiques. (→ Biblio.)

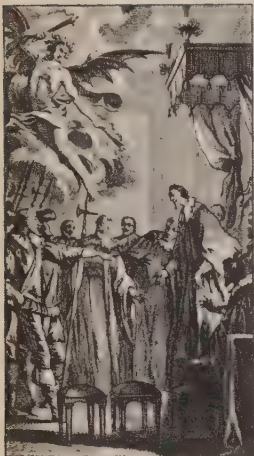
EISENKIESEL n. m. Minér. Variété de quartz coloré en rouge par l'oxyde ferrique. (On l'appelle aussi QUARTZ HÉMATOÏDE.)

EISENLOHR (Jakob Friedrich), architecte allemand (Lörrach 1805 - Karlsruhe 1855). Étudia à Karlsruhe, devint maître adjoint (1832), puis professeur (1839) à l'Institut polytechnique de cette ville, qu'il dirigea jusqu'en 1853. Il construisit toutes les gares du chemin de fer de Bade, restaura le château d'Ortenberg et l'église évangélique de Laudenbach.

EISENNIÈRE [ajzen] n. m. Minér. Variété de limonite en rognons creux, renfermant un noyau solide ou de la poussière de la même substance.

EISENSTADT, v. d'Autriche, capit. du Burgenland, au pied de la Leitha ; 5 500 hab. Château bâti dans le goût italien, de 1614 à 1672, pour le prince Paul Esterházy, patin de Hongrie. Souvenirs de Joseph Haydn.

EISENSTEIN (Sergheï Mikhaïlovitch), metteur en scène russe (Riga 1898 - Moscou 1948). Il se destinait à la peinture, mais après avoir été décorateur, il devint metteur en scène de théâtre. En 1921, il voit le film de Griffith *Intolérance*, qui l'émeut profondément et l'oriente vers le cinéma. Influencé d'autre part, de façon plus précise, par des théories du cinéma-œil, Eisenstein dirige



Charles EISEN
illustration
de « la Henriade »
gravée par Tardieu



EISENHOWER

up sur coup deux œuvres magistrales, *Grève* (1923), puis *le Cuirassé* Potemkine* (1925), considéré par de nombreuses critiques comme le chef-d'œuvre du cinéma. Assisté de l'opérateur Tissé, dont la personnalité s'adapte si parfaitement à la sienne, Eisenstein tourne *Octobre* (1928) et *la Ligne générale* (1929). Il fait ensuite un court séjour en France, où il tourne *Romance sentimentale* (1930). Il est engagé par Hollywood, mais arrive pas à faire accepter ses points de vue part pour le Mexique afin de réaliser ce qui devait être l'épopée du peuple mexicain : *le viva Mexico!* Il fut dépossédé du négatif de cette œuvre, dont plusieurs films furent des sans son accord : *Tonnerre sur le Mexique*, *Kermesse funèbre*, *Eisenstein à Mexico*. Rentré en Russie, il tourna *Alexandre Nevski* (1938), puis la première partie d'*Ivan Terrible* (1942-1944), sa dernière œuvre. Eisenstein est l'un des plus purs talents du cinéma. Ses théories sur le montage, sur les rapports du son et de l'image ont profondément influencé les cinéastes du monde entier. (→ Biblio.)

(SITÉRIE n. f. pl. (gr. *eisiteria*). Antiq. gr. sacrifice qu'on fait la bœuf athénienne, au commencement de l'année, à son entrée en fonction.)

ISK. V. IEISK.

ISLEBEN, v. d'Allemagne (Allem. orient., strict de Halle); 30 100 hab. Eglises gothiques. Centre d'extraction et de traitement du cuivre et du minerai d'uranium. Confection; produits alimentaires. Patrie de Luther.

ISLINGEN, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bade-Wurtemberg); 1918, de Göppingen; 500 hab. Raffinerie de pétrole. Métallurgie constructions mécaniques. Textiles artificiels.

ISNER (Kurt), écrivain socialiste et homme politique allemand (Berlin 1867 - Munich 1919). Fils d'un fabricant de Berlin, il entra dans la parti socialiste et devint un des collaborateurs du *Vorwärts*. En 1914, il comptait parmi les socialistes adversaires de la guerre de la politique annexionniste des pangermanistes. En janvier 1918, il fut arrêté pour avoir fomenté une grève parmi les ouvriers d'allumettes de Munich. Libéré en octobre, prit la tête de la révolution républicaine le 7 novembre à Munich et forma un gouvernement socialiste bavarois. Il lui donna, avec l'appui des socialistes indépendants, une réaction très radicale et tenta d'instaurer un régime qui s'inspirait, sur certains points, de celui qui était issu de la révolution soviétique. En même temps, il faisait publier des documents officiels qui montraient la culpabilité allemande dans le déclenchement de la première Guerre mondiale et s'employait à parer la Bavière des autres Etats allemands, en particulier de la Prusse. Mais les élections de janvier 1919 mirent son gouvernement en minorité et, le jour même où il allait se retirer, il fut assassiné par un jeune monarchiste, le comte Arco-Valley. Sa mort marqua le début d'une sanglante répression militaire contre tous ceux qui avaient eu un rôle dans le gouvernement socialiste. Il a laissé des ouvrages d'histoire (*Vie de W. Liebknecht*) et des pièces de théâtre.

ISPHORA n. f. (mot gr.). Antiq. gr. Contribution extraordinaire perçue en temps de guerre. (La première mention en est faite en 48 av. J.-C., à Athènes, lors de la guerre du Péloponnèse. Impôt sur le capital, l'eisphora pesait surtout sur les citoyens déjà astreints aux liturgies et fut impopulaire. D'exceptionnelle, elle devint permanente en 378-377, et fut perçue, à un taux moindre et dégressif, sur presque toute la population athénienne : pour cela, on répartit les citoyens en symories*.)

ISTEDDFOD n. m. Concours annuel de poésie, de chant et de musique instrumentale, qui se tenait, au pays de Galles, au temps des anciens bardes. (Les eisteddfodau furent mis en honneur à partir de la fin du XVIII^e s. et contribuent à la conservation de la langue galloise.)

ITLANDITE n. f. Minér. Niobate et titanate naturels d'yttrium et d'uranium. (Syn. MARSKITE.)

ITNER (Robert), pédagogue et bibliographe allemand (Breslau 1832 - Templin, Uckermark, 1905). De 1853 à 1882, il fut profes-

seur de musique à Berlin. Il fonda, en 1868, la Société de recherches musicales; l'année suivante parurent, sous sa direction, les *Cahiers mensuels d'histoire de la musique*, qu'il compléta par les *Publications de la Société de recherches musicales*. Inestimable est sa *Bibliographie des recueils de musique des XVI^e et XVII^e s.*, où il s'est efforcé de décrire chaque œuvre et d'en indiquer l'origine. Son chef-d'œuvre est le *Dictionnaire des sources biographiques et bibliographiques*, en 10 volumes (1900-1904).

ÉITNER (Wilhelm), savant autrichien (Iglau 1843 - Sankt Christophen, près de Vienne, 1921). Il fonda à Vienne, en 1874, la première école destinée à l'enseignement scientifique de toutes les questions intéressant les industries du cuir, et introduisit l'emploi du sulfure de sodium pour l'épilage des peaux.

ÉJACULATEUR adj. m. *Canal éjaculateur*, chacun des deux petits conduits de 2,5 cm de long qui s'étendent de la confluence des canaux déférents et des vésicules séminales à la portion prostatique de l'urètre. (Au cours de leur trajet, ils traversent la prostate*). Ils se terminent sur le *veru montanum*, de chaque côté de la ligne médiane.)

ÉJACULATION n. f. Physiol. Emission énergétique et saccadée de quelques sécrétions, et particulièrement du sperme.

ÉJACULATOIRE adj. Physiol. Relatif à l'éjaculation du sperme : *Les organes éjaculatoires*.

ÉJACULER v. tr. (du lat. *ejaculari*, lancer). Physiol. Emettre vivement, lancer avec force au-dehors, en parlant d'une sécrétion : *Ejaculer du sperme, de la salive*. || Absol. Emettre le sperme.

ÉJAMBER v. tr. Enlever la côte longitudinale d'une feuille de tabac.

ÉJARRAGE n. m. Technol. Action d'éjarer les peaux.

ÉJARRER v. tr. Débarrasser les peaux du jarre pour ne conserver que la bourre : *Le pelage du lapin castorrex est naturellement éjarré*.

ÉJARREUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière qui éjarre.

EJEA DE LOS CABALLEROS, v. d'Espagne (Aragon, prov. de Saragosse), sur l'Arba; 8 700 hab. C'était l'une des *Cinco Villas*, au centre d'une région céréalière.

ÉJET ou ÉJET n. m. (lat. *ejectus*, jeté au-dehors). Philos. Sujet vu du dehors, extérieur à notre « moi », mais connu, à l'aide d'un raisonnement par analogie, comme semblable à nous-même et différent des objets ordinaires de perception. (V. AUTRE, AUTRUI.)

ÉJECTA n. m. pl. (mot lat.). Matières projetées en l'air au cours des éruptions volcaniques.

ÉJECTABLE adj. Aéron. mil. *Siège éjectable*, siège permettant à chacun des membres de l'équipage d'un avion en perdition d'évacuer l'appareil.

— ENCYCL. La disposition des sièges éjectables permet, grâce à une fusée, de projeter hors des appareils les sièges et leurs occupants, suspendus à un parachute qui se déploie automatiquement. Les membres de l'équipage détachent alors leur siège, pour se recevoir plus aisément sur le sol.

ÉJECTAIRE n. m. Mécan. des fl. Sorte d'éjecteur ayant pour effet d'améliorer le vide au condenseur d'une machine à vapeur par l'élimination de l'air dissous dans la vapeur. (Il est constitué par deux éjecteurs ordinaires, placés de part et d'autre d'un condenseur annexe où passent des jets de vapeur.)

ÉJECTER v. tr. (lat. *ejectus*, jeté au-dehors). Projeter au-dehors. || Très fam. Expulser, renvoyer : *Il s'est fait éjecter de l'entreprise où il travaillait*.

— Arm. Rejeter hors de la culasse d'une arme à feu la douille de la cartouche.

— Mécan. des fl. Extraire un fluide en entraînant au moyen d'une veine fluide animée d'une grande vitesse.

ÉJECTEUR n. m. Arm. Pièce du mécanisme d'une arme à feu, constituée par une petite butée, disposée en général sur la boîte de culasse, de façon à rencontrer l'étui dans son mouvement arrière, après le départ du coup

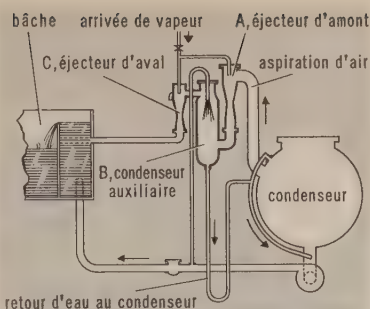


schéma d'un condenseur par surface à éjecteur (partie A, B, C)

et l'extraction, pour le faire basculer hors de l'arme. (V. ÉJECTION.)

— Mécan. des fl. Appareil produisant l'évacuation d'un fluide au moyen d'une autre masse fluide animée d'une certaine vitesse : *Ejecteur d'air*.

— Technol. Mécanisme d'une presse commandant les broches d'éjection pour sortir la pièce de la matrice : *Un éjecteur peut être actionné mécaniquement, hydrauliquement, pneumatiquement ou électriquement*. (On dit aussi DÉVÉTISSEUR.)

— ENCYCL. Mécan. des fl. *L'éjecteur* permet de déplacer une masse fluide au moyen d'une autre masse fluide, elle-même animée d'une certaine vitesse ou prenant cette vitesse sous l'action d'une pression. Son organe essentiel est une tuyère convergente, dans laquelle le fluide moteur (air, vapeur, eau, etc.) prend une grande vitesse, tandis que sa pression diminue, et à la sortie de laquelle il rencontre le fluide à déplacer, qu'il entraîne avec lui. *L'éjecteur d'air* est un appareil constitué par deux tuyères concentriques, dont l'une, parcourue par un rapide courant de vapeur, entraîne l'air aspiré par l'autre.

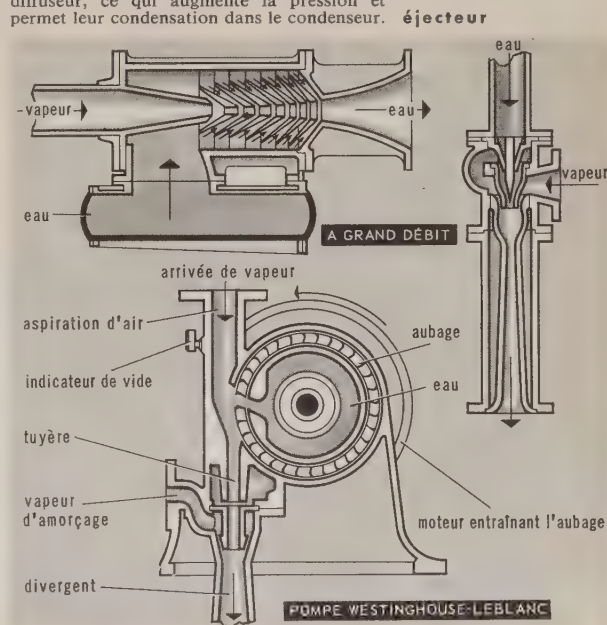
Cet appareil est utilisé pour faire fonctionner les freins à vide, commandés par l'intermédiaire d'un piston sur lequel agit la pression atmosphérique, et relié lui-même à la timonerie du frein.

Sur le même principe sont fondés les éjecteurs de puisage, de lavage, d'évacuation d'eau de condensation, de distribution de sable fin entre les rails et les bandages des roues de locomotives, etc.

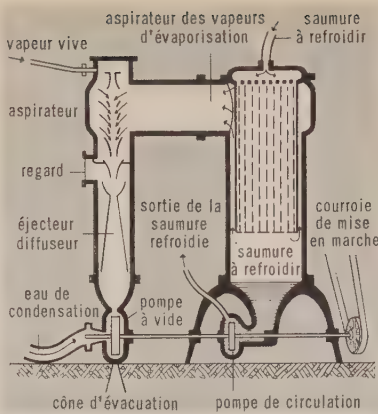
L'éjecteur est encore utilisé comme compresseur dans les machines industrielles frigorifiques. Alimenté en vapeurs vives sous une pression de 2 à 3 kg/cm², il maintient le vide dans l'évaporateur, en aspirant la vapeur d'eau ou de saumure. Le mélange des vapeurs vives et des vapeurs froides se réalise dans un diffuseur, ce qui augmente la pression et permet leur condensation dans le condenseur.



Kurt EISNER



éjectocompresseur



Dans l'évaporateur, l'eau ou la saumure qui s'évapore se refroidit et est envoyée dans un circuit d'utilisation par une pompe.

Pompe Westinghouse-Leblanc. Le rendement d'un éjecteur est très faible. On a eu l'idée de communiquer la vitesse nécessaire à l'eau d'un injecteur, non pas en passant par l'intermédiaire de la pression, mais par impulsion directe. On fait arriver l'eau sur l'aubage d'une roue, qui la projette dans la tuyère d'injection. L'eau projetée forme une série de lames minces, qui emprisonnent entre elles des volumes d'air. L'air est ainsi entraîné d'une manière plus efficace que par le seul effet d'une trompe. La vitesse de l'eau à la sortie de la roue est d'environ 40 m/s. Le rendement de cette pompe est bien supérieur à celui d'un simple éjecteur.

La même eau projetée par la roue peut être réutilisée indéfiniment, et l'on peut donc utiliser de l'eau douce pour l'alimentation de la pompe W.-L., même avec des condenseurs fonctionnant à l'eau de mer. L'eau parvenant normalement à la roue sous l'influence du vide, il faut amorcer l'appareil : soit en injectant de l'eau sous pression dans la tubulure d'aspiration, soit en munissant l'appareil d'un éjecteur à vapeur, qui n'est utilisé qu'au moment de la mise en marche.

ÉJECTION n. f. (lat. *ejectio*). Action de jeter au-dehors.

— Aéron. Projection du pilote à l'extérieur d'un avion, au moyen d'un siège éjectable*.

(V. part. encycl.)

— Arm. Opération du fonctionnement d'une arme, qui produit l'expulsion, hors de la culasse de l'étui d'une cartouche préalablement extraite de la chambre après le départ du coup. (V. ÉJECTEUR et ARMEMENT.)

— Frigor. Machine à éjection ou à vapeur d'eau, installation dans laquelle le froid* est produit par l'évaporation d'une partie de la saumure, sous l'influence d'un vide créé par un éjectocompresseur.

— Physiол. Déjection, action de rejeter, d'émettre au-dehors les sécrétions excrémentielles : *L'éjection des urines, des matières fécales.* || Projection d'une matière quelconque. || Matière rejetée par éjection.

— Technol. Procédé de démolage d'un objet : *L'éjection peut être mécanique, manuelle, ou effectuée au moyen de l'air comprimé.*

— ENCYCL. Aéron. *L'éjection* des pilotes, au moyen d'un siège projeté à l'extérieur par l'explosion de cartouches pyrotechniques, s'imposa dès que les appareils dépassèrent 600 km/h. Lorsque le pilote voit son avion en détresse, il relève la verrière qui se trouve au-dessus de lui, puis rabat devant son visage un rideau qui le protégera du vent relatif au moment de l'éjection ; cet abaissement provoque l'explosion de deux cartouches pyrotechniques situées dans les pieds du siège, et l'éjection s'effectue vers le haut. (On a réalisé certains essais d'éjection vers le bas.)

Dans la stratosphère, on ne peut utiliser le siège éjectable, car la différence de pression entre la cabine et l'extérieur est trop grande. Il faut alors une cabine entièrement largeable ; elle est constituée par la pointe avant du fuselage, comprenant le poste de pilotage. Cette cabine (à pression intérieure normale) se détache de l'avion au moyen de vis explosives, puis descend, stabilisée par un petit

parachute ; arrivé à une altitude où la respiration est de nouveau possible, le pilote quitte la cabine et descend avec son parachute personnel.

Quand un avion vole à très basse altitude, on ne peut utiliser le siège éjectable classique, car le parachute ordinaire n'aurait pas le temps de se déployer. On a mis au point des parachutes spéciaux, à ouverture très rapide, permettant de réaliser l'éjection.

ÉJECTOCOMPRESSEUR n. m. Appareil destiné à faire le vide dans l'évaporateur d'une installation frigorifique à éjection. (C'est une trompe à vapeur, qui entraîne la vapeur d'eau se dégageant de l'évaporateur.) [V. FROID.]

EJIDO n. m. (mot esp.). Communauté rurale reconstituée, après la chute de Porfirio Díaz, au Mexique, dans le cadre de la politique de réforme agraire. (La plupart des terres rétrocedées par les grands propriétaires furent confiées aux ejidos.)

ÉJOINTAGE n. m. Action d'éjoindre.

ÉJOINTER v. tr. (de *joindre*). Rogner les ailes de certains oiseaux : *Éjoindre un canard, un jacon.*

ÉJON n. m. Sorte de crin épais, qui garnit la base des feuilles de certains palmiers et qu'on utilise à la confection de cordages, de brosses, de tapis, etc.

ÉJOUIR ou **ESJOUIR** (S') v. pr. (de *jouir*). LANGUE CLASS. et LITTÉR. Se livrer à la joie, se réjouir : *Napoléon s'éjouissait dans les tempêtes* (Chateaubriand). *Flaubert s'éjouit et se gaudit à la peinture de toutes les canailles* (Goncourt).

ejusdem farinae, mots lat. signif. *de la même farine*, et qui s'emploient en mauvaise part, à propos de gens ayant les mêmes vices, les mêmes défauts, etc.

EKA-. Chim. Préfixe tiré du sanskrit *eka*, un. Il fut utilisé pour désigner, dans la classification de Mendéléïev, des éléments encore inconnus, et pour lesquels Mendéléïev avait, en prévision de leur existence, ménagé des cases vides ; celles-ci ont été depuis toutes emplies. (Exemples : *ekabor* [scandium Sc], *ekacaesium* [francium Fr], *ekalode* [astate At], *ekasilicium* [germanium Ge], etc.) [V. CHIMIE, Classification périodique.]

ÉKABA n. m. Bois du commerce, d'origine africaine, produit par une légumineuse, *Tetralinia bifoliolata*. (Nommé *ribi* au Cameroun, *andoung* au Congo, ce bois, d'un blanc jaunâtre, rappelle l'obéché et est utilisé en contre-plaqué.)

ÉKATERINBOURG. V. SVERDLOVSK.

ÉKATERINENSTADT. V. MARKS.

ÉKATERINODAR. V. KRASNODAR.

ÉKATERINOSLAV. V. DNIÉPROPÉTROVSK.

ÉKAVIEN n. m. Variété de serbo-croate parlée à l'est du domaine *štokavien* (Serbie du Nord, Symrie, Bačka et Banat), caractérisée par le fait qu'à *-je-* (bref) ou *-ije-* (long) du *jékavien* correspond *-e-*. (« *Enfant* », par exemple, se dit *dete* [jékavien *dijete*], et « *enfants* » *deca* [jékavien *djeca*].)

EKE ou **ECKE**, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. de Gand), sur la rive gauche de l'Escaut ; 2 450 hab. Brasserie. Briqueterie.

EKEBERG (Carl Gustaf), navigateur et savant suédois (Djursholm 1716 - † 1784). Médecin, puis marin, il devint capitaine de navire et entreprit de nombreux voyages aux Indes, pour le compte de la Compagnie des Indes. Il fit des observations de sciences naturelles et de géographie, qui lui ouvrirent l'Académie des sciences de Stockholm. Il a laissé un *Voyage aux Indes orientales exécuté dans les années 1770 et 1771* (1773).

ÉKEBERGIE n. f. ou **EKEBERGIA** n. m. Arbre d'Afrique et de Madagascar. (Famille des *méliacées*.)

ÉKEBERGITE n. f. (de *Ekeberg* n. pr.). Minér. Silicate naturel appartenant au genre *vernérite*.

EKÉ-BORHAN ou **DARA-EKÉ**, déesse que les Moghols adorent comme *mère du Bouddha*. C'est la déesse indienne *Tārā*, la *Āktī* ou *Energie* agissante du *bodhisattva* *Avalokiteśvara*. Elle a passé avec ce rôle en Chine, sous le nom équivalent de *Mou-Fō*, et au Japon.

EKEGARH (Hans), peintre suédois (Köpenhamn 1881). D'abord élève au conservatoire de musique de Stockholm, il se fixa à Paris dès 1902, et fut premier violon au Concert Cortot et au Concert Rouge. Ayant opté pour la peinture, il débuta au Salon d'automne (1908). Ses premiers tableaux, principalement des fleurs, pourraient être comparés à des Monticelli clairs ; sans renoncer à la richesse de son coloris, il a peu à peu, des nus, des paysages, des natures mortes et des compositions, dans un style parent de celui de Renoir. Il est représenté au musée national d'Art moderne.

EKELÖF (Gunnar), poète suédois (Stockholm 1907). Après avoir étudié les langues orientales, il publia son premier recueil, *Tard sur la terre* (1932). Possédant une vaste culture, comprenant aussi bien les poètes arabes que Rimbaud, A. Breton, Hölderlin ou les romantiques suédois, s'apparente aux surréalistes français, tout en refusant à être leur disciple. Sa poésie, illustrée par les recueils *Dédicace* (1934), *Chant du passeur* (1941), *Non servium* (1941), *L'automne* (1951) et *Strouettes* (1955), est une quête incessante aux confins du moi, du domaine de l'intellect, du rêve et de la musique ; elle a marqué profondément l'évolution poétique suédoise.

EKELUND (Vilhelm), poète suédois (Stettin 1880 - Saltsjöbaden 1949). Disciple d'E. Hansson, influencé par les symbolistes français, il évolue de l'élegie vers une poésie plus élevée, plus intellectuelle, où l'on retrouve son admiration pour Goethe, Hölderlin, Mallarmé, d'une part, pour la poésie antique de Pindare, d'autre part. S'exprimant à la maîtrise en vers libres, il est un des précursseurs de la poésie moderne suédoise. Parmi ses recueils, on peut citer : *Mémoires d'un pucelle* (1902), *Élégies* (1903), *Diptychons à la lumière du soir* (1906), *Sur le rivage de la mer* (1922). Il a publié aussi des volumes d'essais ou d'aphorismes : *Idéal anti* (1909), *Veri similia* (1915-1916), *Met* (1918), où il exalte un idéal esthétique aristocratique formé à l'école de Nietzsche.

EKENÄS, en finnois *Tammisaari*, v. de Finlande (prov. d'Uusimaa), fondée en 1811 à l'entrée de la baie de Pojo ; 5 200 hab. Langue suédoise. Port. Centre touristique station balnéaire. — A proximité, ruines du château de Raseborg, forteresse construite en 1370.

EKEREN, comm. de Belgique (prov. de l'arrond. d'Anvers), sur l'Escaut, au N. d'Anvers ; 19 900 hab. Port fluvial. Instrument de précision. Taille du diamant. Matériaux de construction.

EKHOF (Konrad), acteur et auteur dramatique allemand (Hambourg 1720 - Gotha 1771). Il joua sur divers théâtres et mérita d'être appelé LE ROSCIUS et LE GARRICK ALLEMAND.

EKIBASTOUZ-OUGOL', centre d'exploitation houillère de l'U.R.S.S. (Kazakhstan, N.-E. de Karaganda).

EKIRI n. m. Maladie dysentérique et épidémique, qui, au Japon, atteint les jeunes enfants.

ÉKOI(S), peuplade bantoue de l'est de la Nigeria, dont le gouvernement est entre les mains de sociétés religieuses, l'Egbo pour les hommes, l'Eka pour les femmes. L'art manifeste dans le cadre de ces sociétés des masques recouverts de peau, d'un aspect cadavérique. Chasseurs de têtes et anthropophages, les Ékoi inventèrent une écriture eurent un art décoratif très raffiné.

EKOP n. m. Bois du commerce, d'origine africaine, produit par diverses espèces de genres suivants : *brachystegia*, *subernaria*, *monopetalanthus*, *tetralinia*, *didelopetalanthus*, *cryptosepalum*. (On le nomme *ANDOUNG* au Gabon.)

EKPONÉTIQUE adj. Mus. Se dit de notation neumatique byzantine qui est à la base des notations neumatiques postérieures. — ENCYCL. Employée du VIII^e au XIII^e, elle ornait les livres saints. Les signes *ekponétiques* indiquaient de petits motifs musicaux, qui donnaient à la lecture un caractère solennel et musical. L'*ekphōnēs* était employée aussi par les juifs, les Syriens, les Arméniens, les coptes, les Slaves et les Latins.

EKRON ou **ACCARON**. V. EQRON.

3^e temps2^e temps

éjection

EKSAARDE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. de Saint-Nicolas), au N.-E. de Gand; 4 600 hab. Marché agricole. Travail du bois. Tissage. Marchés à coudre.

EKSEL, comm. de Belgique (Limbourg, arrond. de Maaseik), dans la Campine, à l'E. de Bourg-Léopold; 2 900 hab. Ateliers de construction mécanique. Cigares. Fabrique de tourteaux.

EKSJÖ, v. de Suède (Jönköping); 10 000 hab. Industrie du bois; commerce du bétail.

EKTATOSOME n. m. Phasme de grande taille, aux pattes élargies par des expansions foliacées, propre à l'Australie. (Les mâles seuls sont ailés. Nom sc. : *Ektatosoma tatarum*. Cette espèce fait partie des insectes chéleutoptères, famille des phasmidés.)

EKWAN, bonze coréen du VII^e s. Il vint au Japon en 625 et y fonda la secte *sanron* (secte des trois Cāstras), l'une des trois sectes *mahāyāna* du bouddhisme japonais de l'époque de Nara.

EL, ou **ELL**, ou **ELLE** n. m. (forme du mot *eau*, dans les langues du Nord). Ancienne mesure de longueur, usitée aux Pays-Bas, en Angleterre, en Allemagne, etc., principalement pour les étoffes.

EL, nom de la Divinité chez les Sémites, attribué plus particulièrement au dieu du Ciel, estimé bon, par opposition au dieu de l'Atmosphère, Baal, considéré comme maléfisant. Dans la mythologie de Ras Shamra, El a une parèdre, Ashérat, et deux filles, Elat et Anat. Dans l'Arabie préislamique, on vénérât El sous le nom d'*Allāh*, à La Mecque, et on lui attribuait trois filles : Allāt, Al-Manāt et Al-'Uzzā. Le syncrétisme palmyrénien fit de Baal le dieu du ciel Bēlsamin, et d'Allāt la compagne de Dousarès, dieu de la Fertilité. Les Hébreux donnèrent à leur Dieu Yahvé les noms d'« *El* » et d'« *Elohim* » (plur. d'*El*).

EL (saint). V. AGILE (saint).

ELA, 4^e roi d'Israël († 885 ou 876 av. J.-C.), fils de Baasa. Il fut assassiné, avec toute sa famille, par l'un de ses généraux, Zamri.

EL-ABIOD, EL-AFFROUN, EL-ALAMEIN, EL-ARROUCH, EL-BIAR, EL-KANTARA, etc. V. ABIOD, AFFROUN, ALAMEIN, ARROUCH, BIAR, KANTARA, etc.

ÉLABORATION n. f. Action d'élaborer, de s'élaborer. || Transformation que subissent les aliments dans l'organisme et qui les rend assimilables : *L'élaboration de la sève*. || Fig. Travail de création, de construction : *Élaboration d'un plan, d'un projet*.

— Log. *Élaboration de la connaissance*, ensemble des opérations intellectuelles allant de la connaissance* vulgaire à la science et à la philosophie.

— ENCYCL. Physiol. Le mot *élaboration* s'applique surtout à la transformation des aliments, d'abord par les diastases digestives, pour permettre l'absorption, et ensuite par les diastases cellulaires, pour rendre assimilables les matières absorbées. La formation de la bile, de l'urine et de tous les produits glandulaires, aux dépens des éléments fournis par le sang, est aussi une élaboration. En physiologie végétale, le mot s'applique au travail de formation de la sève, dite *élaborée*, à partir de la sève brute.

ÉLABORER v. tr. (lat. *elaborare*, perfectionner). Préparer par un long travail : *Élaborer un projet, un ouvrage. Il tenait à élaborer ses chefs-d'œuvre dans l'ombre et à les dévoiler ensuite brusquement* (Hugo).

— Bot. Sève élaborée, v. SÈVE.

— **S'élaborer** v. pr. Être préparé, transformé, créé.

ELABOUGA. V. IELABOUGA.

ÉLACHISTE [kist] n. f. (gr. *elakhistos*, le plus petit). Minuscule teigne, très brillante, dont les ailes métalliques sont garnies de longues franges soyeuses. (Sa chenille vit en mineuse dans l'épaisseur des feuilles des graminées et des cyperacées. Le genre fait partie des lépidoptères et constitue le type de la famille des *elachistidés*.)

ÉLEIS n. m. Nom générique du palmier à huile d'Afrique tropicale (*Eleis Guineensis*) et des espèces voisines à feuilles pennées.

— ENCYCL. Le palmier à huile est cultivé extensivement, non seulement en Afrique noire, mais à Sumatra et en Malaisie. Le péricarpe et l'amande du fruit fournissent

l'huile de palme. Le genre (sept espèces) est indigène en Afrique et en Amérique tropicales.

ÉLÉOCARPUS [pys] n. m. (gr. *elaia*, olive, et *karpos*, fruit). Arbre tropical dont le fruit ressemble à une olive. (Le genre, qui comprend une centaine d'espèces de l'Ancien Monde, sert de type à la famille des *éléocarpaceés*.)

ÉLÉODENDRON n. m. Arbrisseau croissant autour de l'océan Indien (Le Cap, île Maurice, Asie tropicale, Australie) et dont le fruit donne une huile. (Le genre renferme 35 espèces. Famille des célastracées.)

ÉLAGABAL (SEXTUS VARIUS AVITUS BASSIANUS, salué par les soldats sous les noms de MARCUS AURELIUS ANTONINUS, dit) [204-† Rome 222], empereur romain (218-222), fils de Sextus Varius Marcellus et de Julia Soemias Bassiana, nièce de Julia Domna, qui était la seconde femme de Septime Sévère. Attaché au culte du Soleil à Emèse (Syrie), il fut, tout jeune, grand prêtre de ce dieu, adoré sous la forme d'une pierre noire et sous le nom d'*El Gebal* (transcription romaine officielle : *Elagabalus*; orthographe fréquente chez les Grecs, par hybridation avec le nom du soleil, Hélios : *Hēliogabalos*). Sa beauté et sa gravité séduisirent la légion d'Emèse, qui le proclama Auguste à l'âge de quatorze ans. L'empereur Macrin marcha contre lui, mais fut battu et tué. Dans une lettre au sénat, Elagabal s'était engagé à suivre l'exemple d'Auguste et de Marc Aurèle; en fait, son règne fut celui de la superstition et de la débauche. Il proclama le Baal d'Emèse dieu suprême de l'Empire et déposa au Palatin la pierre noire d'Emèse. Julia Moesia lui fit adopter, avec le titre de César, son cousin Sévère Alexandre. Puis il chercha à s'en débarrasser, mais les prétoriens le massacrèrent.

ÉLAGAGE n. m. Action d'élaguer : *L'élagage ne s'applique pas aux arbres résineux*. || Les branches coupées : *Laisser aux bûcherons l'élagage des arbres*. [...] *L'élagage des premiers dahlias de la saison, cueillis pour la table* (Colette). || Fig. Suppression de ce qui est superflu : *Un peu d'élagage ferait du bien à certains livres*.

— ENCYCL. Sylvic. *L'élagage* doit supprimer les branches mortes d'un arbre, alléger la ramure ou encore façonner artificiellement la cime de l'arbre. Si l'élagage est utile pour les arbres des plantations d'alignement, il est à déconseiller en sylviculture, car il ouvre la porte aux infections cryptogamiques, occasionne des blessures qui déprécient le bois d'œuvre, et, enfin, n'active pas toujours la croissance de l'arbre en hauteur. Les arbres des promenades publiques ou des jardins d'agrément, de même que les haies de clôtures, sont soumis à un élagage qui leur donne une forme agréable. Il se pratique dès la chute des feuilles et jusqu'au printemps pour les arbres, à l'automne et en juillet pour les haies. Quand l'élagage a produit une plaie un peu large, il faut aplanir la surface de celle-ci à la serpe, et la badigeonner ensuite au mastic, pour en faciliter la cicatrisation.

ÉLAGUER v. tr. (du francique **lag*, entaille). Dépouiller un arbre des branches superflues, inutiles : *Et je fais relever le mur, fagoter le bois vert, élaguer les arbres* [...] (Colette). || Fig. Retrancher ce qui est superflu : *Élaguer une phrase. Il me dit [...] qu'elle a beaucoup élagué de ses connaissances* (Stendhal).

— Rel. Enlever, avec le couteau à parer, une mince bande de peau en biseau, sur la tranche du cuir du dos, avant de poser les plats de papier ou les gardes d'une reliure.

ÉLAGUEUR n. m. Personne qui élague les arbres. || Serpe ou scie pour élaguer.

— ENCYCL. *L'élagueur* utilise dans son travail un outillage constitué par des serpes, des scies, des hachettes, etc.; et, pour atteindre les branches à toutes les hauteurs, il se sert soit d'une échelle lorsqu'il s'attaque à des arbres moyens (horticulture), soit de griffes ou de crampons et d'une ceinture lorsqu'il s'agit d'arbres élevés (élagage des arbres d'avenues, des arbres forestiers).

ÉLAÏ-, ÉLAÏ(O)-, variante de ÉLÉ(O)-.

ÉLAÏDINE n. f. Chim. Isomère de l'oléine, obtenu par action de l'acide nitreux sur cette substance. (L'élaïdine fond à 36 °C; elle est

saponifiée par les alcalis en acide élaïdique et glycérine.)

ÉLAÏDIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $C_{18}H_{34}O_2$, isomère de l'acide oléique, fondant à 51 °C, et obtenu par saponification de l'élaïdine. (L'oxydation permanganique le transforme en acide dihydroxy-8-9-stéarique. L'isomérisation oléique-élaïdique est une isomérisation *cis-trans* éthylénique; l'acide élaïdique semble être la forme *cis*.)

ÉLAÏOCOCCA n. m. Arbre originaire du sud de la Chine, qui donne une huile connue sous le nom d'*huile de bois*, très employée pour la peinture et le vernissage des bois, l'imperméabilisation des étoffes, la fabrication des mastics et de caoutchoucs factices. (Famille des euphorbiacées.)

ÉLAÏOKONIOSE n. f. (gr. *elaion*, huile, et *konis*, poussière). Dermatose professionnelle, dite aussi *BOUTON* D'HUILE*, qui atteint les ouvriers métallurgistes.

ÉLAÏQUE adj. Chim. Syn. de OLÉIQUE.

ÉLAITER [lète] v. tr. Econ. rur. Syn. de DÉLAITER.

ÉLAM, un des fils de Sem.

ÉLAM, nom donné par la Bible à une région située à l'O. du Tigre inférieur, appelée *Hal-tam* par les Sumériens et *Elumais* par les Grecs (qui ont employé également les dénominations de *Cissia* et de *Susiane*), traversée par le cours inférieur de l'Ouknou (*Chaos-pès*; auj. Kerkha) et de l'Oulaï (*Eulaeas*; auj. Kārūn), qui, dans l'Antiquité, se jetaient dans un lac salé. La ville d'Elam la mieux connue est Suse; les sites d'Anshan (Anzan), Barahsou, Simash, etc., n'ont pas encore été identifiés. Les Elamites parlaient une langue asianique qui s'est longtemps conservée malgré les apports akkadiens et iraniens; ils adoptèrent, en la modifiant un peu, l'écriture cunéiforme.

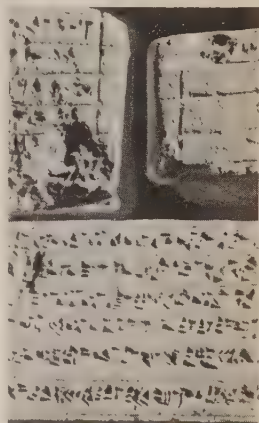
● *Histoire*. Les Elamites sont mentionnés dans des textes semi-légendaires dès le III^e millénaire; tantôt ils imposèrent leur domination en basse Mésopotamie, tantôt leur pays fut envahi par les Mésopotamiens. Deux rois élamites de la dynastie d'Awan furent en guerre contre Sargon d'Akkad (v. 3800); Nārām-Sin établit la domination akkadienne à Suse, dont le prince lui jura fidélité.

Le dernier roi d'Awan, dont le nom est lu Pouzour-Shoushinak, a laissé plusieurs inscriptions, certaines en proto-élamite. Puis la royauté passa à la dynastie de Simash. Après l'invasion des Gouti, les rois de la III^e dynastie d'Our, puis ceux de Larsa essayèrent de maintenir leur domination en Elam. A l'époque de la 1^{re} dynastie de Babylone, le pays est gouverné par des *soukkals* (hauts-commissaires); l'invasion kassite met fin à ce régime et, pour quelques siècles, l'Elam disparaît de l'histoire.

Vers 1340, l'Elam a un roi, Hourpatila (Khurbatila), qui arrive à chasser les Kassites de Babylone. Vaincu par Kourigalzou, roi kassite, l'Elam est ensuite incorporé à la Babylonie, mais, profitant de l'avance des Assyriens sous Adad-Nirari I^{er}, le pays retrouve son indépendance. Une nouvelle dynastie est fondée. Quand Assur-Dân I^{er} d'Assyrie attaque la Babylonie en 1174, Shoutrouk-Nahhoute d'Elam se jette aussi sur le pays vaincu, et emporte de nombreux



revers
de la monnaie romaine
d'ÉLAGABAL
cabinet des Médailles



briques avec inscriptions
cunéiformes (perse ancien)
provenant des fouilles
d'ÉLAM



ÉLAM
découverte
de la dixième ville
par la mission
archéologique française



art élamite
statue de la reine Napir-Asou
Louvre



éland du Cap



élanion



élanement

trophées à Suse, après avoir installé son fils comme roi de Babylone.

Mais l'Elam ne peut conserver longtemps la Babylonie : Silhak-Inshoushinak est amené à reconquérir le pays voisin ; son fils, Houtel-doush-Inshoushinak, vainqueur de Nabuchodonosor 1^{er}, est trahi par les siens. L'Assyrien, maître de l'Elam, confie l'administration du pays à un Elamite, Ritti-Mardouk.

Le silence des sources ne permet pas de connaître l'histoire de l'Elam de 1150 à 820 environ. Le premier roi néo-élamite dont on connaisse le nom, Houmban-Nougash (Khumbanigas) [742-717], inflige, en 721, une défaite à Sargon II, qui a attaqué les Akkadiens, vassaux de l'Elam. Protecteurs de Mardouk-Apal-Iddin, roi de Babylone, obligé de se réfugier en Elam, les rois élamites doivent subir les assauts de l'Assyrie ; le pays est divisé et des révolutions de palais amènent de fréquents changements de souverain. Houban-Haltash (Khumba-Khaldas) [681-675] essaie de terminer la lutte avec l'Assyrie en mettant à mort le fils de Mardouk-Apal-Iddin ; mais le pays reste divisé entre partisans de l'alliance babylonienne et partisans de l'Assyrie. Les rois élamites sont détrônés les uns après les autres ; le pays est divisé en deux par les Assyriens, qui installent en Elam Houban-Nougash II (653-651) et nomment Tamarritou, fils d'Ourtaki, roi de Hidhalou. Houban-Nougash ayant envoyé ses troupes au secours de la Babylonie révoltée, l'Elam se soulève et accepte Tamarritou pour roi (650-649) ; une contre-révolution force Tamarritou à chercher refuge à la cour de Ninive, où Assurbanipal lui confie une armée pour reconquérir son pays. D'abord vainqueur, puis forcé de fuir encore son pays, où les partisans de Houban-Haltash III (648-638 ?) sont nombreux, Tamarritou doit de nouveau se réfugier en Assyrie. Les armées assyriennes pénètrent en Elam et atteignent les frontières de la Perse ; une grande partie de la population élamite est déportée, et un gouverneur assyrien est nommé à Suse. Houban-Haltash essaie de faire la paix avec l'Assyrie en livrant le cadavre du petit-fils de Mardouk-Apal-Iddin ; une nouvelle révolution le chasse du trône. Les Assyriens envahissent le pays et mettent fin à son indépendance, sans pourtant arriver à effacer entièrement sa langue et sa civilisation.

Tombé au pouvoir des Achéménides, l'Elam se souleva sous le règne de Darios 1^{er} (521 av. J.-C.) ; Athrina, descendant d'un roi d'Anzan, fut fait prisonnier à Suse et mis à mort. Jusqu'à sa conquête par Alexandre, l'Elam (appelé *Susiane*) fut une des vingt satrapies de l'Empire perse ; Darios fit édifier un palais somptueux à Suse. A la mort d'Alexandre, la Susiane fut attribuée à Antigènes ; Antigènes le fit mettre à mort et confia cette satrapie à un indigène, Aspias. En 312, l'Elam fut conquis par Séleucos. Bien que rattaché à l'Empire des Séleucides, l'Elam conserva longtemps une grande indépendance culturelle.

● **Religion.** Un dieu du Ciel était la divinité principale en Elam ; son nom est *Shamash*. Le dieu de Suse se nommait *Shoushinak*, et celui de Malâmîr portait le nom de *Rouhouratir*. A côté de divinités dont les noms sont écrits en idéogrammes de divinités sumériennes, on connaît, maintenant, une quantité de divinités purement élamites ; souvent, les dieux étaient simplement appelés *élu*, « dieu ».

● **Art.** A la haute époque, l'art élamite a produit une très belle céramique. Obéissant aux mêmes conventions que les arts sumériens et akkadiens pour la statuaire et le bas-relief, il s'en distingue bientôt par un plus large emploi du métal (or, argent, cuivre, bronze surtout). De l'époque de son apogée (v. 1250 av. J.-C.) ont été exhumées des pièces remarquables, comme la statue de la reine Napir-Asou (Louvre), en bronze, ou les bas-reliefs, en bronze également, du roi Shilak-in-Shoushinak ; de nombreux objets de métal ont aussi été découverts, ainsi que des pièces d'orfèvrerie, des statuettes (ex-voto), des armes, des objets d'art sacré (table à libation, plateau votif) [Louvre]. Les fouilles françaises en Iran ont remis au jour, à Tchoga Zembil, près de Suse, une *ziggourat* extraordinairement conservée, à laquelle on accédait par de grands escaliers perpendiculaires aux façades. (→ Biblio.)

ÉLAMITE adj. et n. Relatif au pays d'Elam ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ N. m. Linguist. Langue ancienne parlée en Asie Mineure, dans le Zagros, le Luristan et le Khûzistân actuels. (On a dit aussi *SUSIEN*.) [C'était la langue de l'Elam et de sa capitale, Suse. Les plus anciens monuments de cette langue datent du milieu du III^e millénaire. Puis viennent, à partir du XVI^e s. av. J.-C., des inscriptions en cunéiforme. Celles des rois de Perse sont, pour la plupart, rédigées en vieux perse, en akkadien et en élamite. On ne sait quand cette langue s'est éteinte.]

ÉLAN n. m. (haut allem. *elend*). Grand cerf d'Europe et d'Amérique du Nord. (Nom sc. : *Alces machlis*.) || Chien d'élan ou *elkound* (*elg-hund*), race de chiens des pays nordiques, qui comprend deux variétés : le chien d'élan gris, dont la taille est de 40 à 50 cm, et le chien d'élan noir, un peu plus grand (45 à 55 cm). [Le chien d'élan est plus utilisé pour la chasse que pour la traction des traîneaux.] || V. ÉLAND.

— **ENCYCL.** Zool. L'élan est un grand cerf à muflé velu, à grosse tête, à cou très court, dont les bois présentent de vastes empaumures, larges, fortes, avec 15 à 20 dentelures. Ce puissant animal, long de près de 3 m et haut de 2 m au garrot, a vécu jadis dans toute



l'Europe centrale, même en France, jusqu'à l'année 250 ; c'est l'*elch* des anciens Germains. Aujourd'hui, il est confiné en quelques forêts du nord de l'Europe. En Scandinavie, il est protégé. Ses restes fossiles se trouvent dans le Quaternaire et même dans les palafittes de Suisse. La forme de l'Amérique du Nord est appelée *orignal*.

— **Archéol.** Le cuir de l'élan, estimé au XVI^e et au XVII^e s. pour sa résistance et sa souplesse, servait à faire des gants, des collets, des chausses à armer, des rondaches, des rondelles de poing. Avec le bois de l'élan, on confectionna de petites targes, des manches de couteau, etc. La raclure des sabots (ou pinces) était employée comme spécifique contre l'épilepsie ; dans la pince, on taillait des coupes.

ÉLAN n. m. (déverbal de *élancer*). Mouvement fait pour s'élancer : *Prendre son élan*. *Faire un grand élan*. Il se précipita vers moi avec l'élan de celui qui donne une nouvelle (Giraudoux). || *Par extens.* Progression, essor : *Cette résistance brisa leur élan*. || *Par anal.* *Élan de voix*, mouvement par lequel la voix reprend avec plus de force. || — **Fig.** Mouvement passionné : *Il ne parvient pas à pleurer ; aucun élan ne soulève son cœur* (Gide). *Des silences de timidité coupés de brefs et incohérents élans de courage* (Proust). || Chaleur d'expression, vivacité : *Vers qui manquent d'élan*.

— **Equit.** Mouvement brusque et interrompu : *Cheval qui ne va que par élans*. — **Philos.** *Élan vital*, formule philosophique qui exprime l'une des idées fondamentales de Bergson dans l'*Evolution créatrice* : c'est le jaillissement continu de la vie, qui serait générateur de l'évolution des êtres.

ÉLANCÉ, **E** adj. Mince et de haute taille, en parlant des personnes et des choses : *Élancé, un peu raide et pourtant agréable par un joli air de bête de proie, il semble frère (Barrès). Une tige élancée*. || Qui s'élève, est élevé, en parlant d'un objet svelte et de haute taille : *Les jeunes filles se pressent le soir, portant sur le front leurs urnes élancées* (Nerval). || *Arbre élancé*, arbre dont le tronc s'élève très haut sans branches.

— **Hérald.** Se dit du cerf lancé au galop.

ÉLANCÉMENT n. m. **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Action de s'élancer, élan : *Les oiseaux volent par élanement*. || **Fig.** Mouvement de l'âme qui se porte vers un objet ; soupçon ardent : *Et les élanements farouches de la Foi* || *Rayonnent à travers les cils de sa paupière* (Verlaine). Il faisait des soupirs, de grands élanements (Molière).

— **Mar.** Angle formé par l'étrave ou l'étambot avec le prolongement de la quille. (On distingue l'*élanement avant* et l'*élanement arrière*. Ce dernier est aussi appelé *QUÊTÉ* d'ÉTAMBOT.) || Sur un yacht, ensemble des parties avant et arrière de la coque, situées en encorbellement au-dessus de l'eau.

— **Pathol.** Douleur vive, poignante, et qui se produit par intermittence : *Les douleurs cardiaques causent des élanements insupportables. Ses nerfs le livraient à toutes sortes de petits maux sans cause, des oppressions, des élanements, des étouffements soudains* (R. Rolland).

ÉLANCER (**S'**) v. pr. (de *lancer*). [Se conçoit comme *placer*.] Se lancer impétueusement vers (au pr. et au fig.) : *Comment avancer, comment s'élancer à travers les vagues de cette mer de feu ?* (Séguir). *S'élancer vers la gloire*. || Surgir, jaillir : *Hors du brasier crépitant s'élance une flèche de gaz bleu qui siffle* (Colette). *Des touffes de houblon et de vigne vierge s'élancent au-dessus du mur* (Nerval). || Etre lancé, monter : *Ce fut un vacarme qui s'élança d'un bond, monta et décroissa* (Flaubert). || Prendre une forme svelte, mince et haute, devenir élancé.

— **Elancer** v. tr. **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Pousser avec force : *Elancer un char*. Elever : *La salle élançait à des hauteurs de cathédrale les arceaux de sa voûte* (Huysmans). || Pousser, lancer avec ardeur : *Jusques au ciel mille cris élancés* (Racine). ◆ V. intr. **Pathol.** Causer des élanements : *Abcès qui élance douloureusement*.

ÉLAND n. m. (mot angl., d'origine germ.). Eland du Cap, grande antilope africaine (jusqu'à 1,80 m au garrot) [*Taurotragus oryx* ; ancienn. *Oreas canna*], encore appelée *canna* par les auteurs français. (Se croisent des tordues ; son pelage est fauve jaunâtre clair. Animal de chasse, il vit en Afrique méridionale et de l'Est.)

ÉLANGUEUR n. m. (provenç. *eslangueur*). s'étendre de tout son long). Instrument de forme de crochet, auquel on suspend par la tête des poissons qu'on vient de prendre.

ÉLANION ou **ELANUS** [nys] n. m. Rapace des régions chaudes, remarquable par son plumage gris pâle et blanc. (Famille des *Falconidae*.)

ÉLAPH(O-), élément tiré du gr. *elaphos*, cerf, et entrant dans la composition de quelques mots.

ÉLAPHÉ (saint), évêque de Châlons-sur-Marne. Il mourut (580) au cours d'une légation en Espagne, et son corps fut rapporté à Châlons. — Fête le 19 août.

ÉLAPHÉ n. f. Nom générique de la couleuvre d'Esculape de la Méditerranée, du serpent des blés des Etats-Unis et d'une vingtaine d'autres espèces inoffensives, de la famille des colubridés.

ÉLAPHÉBOLIES n. f. pl. (gr. *elaphēbolia* d'*elaphēbolos*, qui frappe les cerfs). Antioch. Fêtes en l'honneur d'Artémis chasseresses (Elles se célébraient à Athènes, et aussi à Phocée, au mois d'élaphebolion ; on offrait à la déesse un gâteau en forme de cerf.)

ÉLAPHÉBOLION n. m. Antiq. gr. Neuvième mois de l'année attique (mars-avril).

ÉLAPHOCÈRE ou **ELAPHOCERA** n. m. Insecte allongé, répandu dans la région méditerranéenne méridionale et orientale, et voisin du rhizotrogue*. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des scarabéides.)

ÉLAPHODE ou **ELAPHODUS** [dys] n. m. Petit cerf de la taille d'un lièvre, voisin du muntjak, propre aux montagnes de Chine (Nom sc. : *Elaphodus cephalophus* ; famille des cervidés.)

ÉLAPHOMYCES [ses] n. m. Champignon ascomycète de petite taille, ressemblant aux truffes et vivant, comme elles, enterré dans le sol, où il est peut-être en liaison avec les racines des arbres.

ÉLAPHRE ou **ELAPHRUS** [frys] n. m. Insecte métallique, couvert de fossettes, qui

vit sur la boue humide, où il court rapidement. (Le genre, purement boréal, fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)

ELAPHUS [fys] n. m. Nom spécifique du renne (*Cervus elaphus*).

ÉLAPS n. m. (mot gr.). Nom générique du serpent corail, ou serpent arlequin, de l'Amérique tropicale, et d'une trentaine d'autres serpents venimeux. (Famille des colubridés.)

— **ENCYCL.** Le fond de la livrée, très brillante, des élaps est rehaussé par des anneaux noirs liserés de blanc ou par des bandes longitudinales foncées. On en connaît une trentaine d'espèces, répandues dans l'Amérique du Sud, l'Inde méridionale, l'Australie et l'Afrique australe. Le serpent corail (*Elaps fulvius*), de taille médiocre, rouge ou vermillon annelé de noir, est commun depuis le Mexique jusqu'au Brésil dans les forêts et les fourrés.

ELARA. Myth. gr. Fille d'Orchomène. Elle fut aimée de Zeus, qui, pour la soustraire à la jalousie d'Héra, la cacha sous la terre, où elle accoucha du géant Tityos.

ÉLARGIR v. tr. (de large). Rendre plus large : *Élargir une route, un habit, une plaine.* || Rendre plus ample, plus étendu : *L'ombre [...] semble élargir jusqu'aux étoiles* (Hugo). || Faire paraître plus large : *Un miroir qui vous élargit.* || *Par extens.* Mettre en liberté : *Élargir un détenu.* — **Fig.** Rendre plus large, moins équivoque : *Élargir sa manière de voir, ses connaissances, le débat. Un même besoin nous agite, les uns et les autres, défendre notre moi, puis l'élargir au point qu'il contienne tout* (Barres). || Augmenter, étendre : *Élargir une influence. Majorité élargie.*

— **Chirurg.** En parlant de certaines interventions, enlever un organe avec tous les tissus voisins : *Une hystérectomie élargie.* — **S'élargir** v. pr. Être, devenir plus large (au pr. et au fig.) : *Souliers qui s'élargissent. Intelligence qui s'élargit. Le problème se varie, s'élargit à l'infini* (Renan). Ainsi la morale s'est sensiblement élargie (Fustel de Coulanges). || *Fam.* Sa face s'élargit, il se déride, il prend de la gaieté.

ÉLARGISSEMENT n. m. Action d'élargir, de s'élargir; agrandissement, extension : *L'élargissement d'un canal, d'une propriété.* || *Par extens.* Mise en liberté : *L'élargissement d'un prévenu, d'un détenu.* — **Linguist.** Addition d'un morphème ou élément nouveau à un mot : *La racine « *frag- », en latin, présente un élargissement par infix « -n- » dans « frango ».*

ÉLARGISSEUR n. et adj. m. For. Trépan spécial servant à élargir un puits en forage à un diamètre supérieur.

— **Text.** Appareil employé sur les machines d'appât des tissus et destiné à augmenter la largeur des tissus traités.

— **ENCYCL.** Text. L'élargisseur se compose d'un cylindre métallique taillé en hélice à sa surface extérieure : une moitié du cylindre a une hélice d'un sens, l'autre moitié une hélice de sens opposé. Le tissu passant au contact intime d'un tel rouleau est tiré transversalement vers ses lisières et s'élargit. On dispose également des élargisseurs à l'entrée des rames de séchage en faisant diverger les deux chaînes à picots sur lesquels le tissu est fixé par ses lisières. La traction ainsi obtenue dans le sens de la trame élargit le tissu.

E. L. A. S., sigle de **ETHNIKÓ LAÍKÓ APEΛEΓHTHROTÍKÓ SÓMA** (Armée nationale populaire de la libération), formations militaires mises sur pied par l'organisation grecque de résistance dite « E. A. M. »*, à partir de 1943. D'orientation communiste, l'E. L. A. S., dirigée par Markos, se battit d'abord contre les Allemands, puis refusa, à la libération du pays, de se soumettre au gouvernement d'Athènes. Elle répondit à son ordre de dissolution en marchant sur la capitale (1944), ce qui provoqua l'intervention des troupes britanniques. L'E. L. A. S. ne reconnut pas le plébiscite grec de 1946. Transformée en armée démocratique grecque, elle rompit l'armistice intervenu en 1945 et livra de durs combats aux troupes gouvernementales pendant la guerre civile qui ravagea le pays pendant trois ans; ses forces furent finalement écrasées par le maréchal Papagos au mont Grammos, en 1949 : ses membres se réfugièrent en Bulgarie, en Yougoslavie, en Hongrie et en U. R. S. S.

ELASM(O)- ou **ÉLASM(O)-**, élément tiré du gr. *elasma*, lame, et entrant dans la composition de quelques mots.

ÉLASMORANCHES n. m. pl. Sous-classe de poissons cartilagineux, appelés aussi **SÉLACIENS***, comprenant les requins et les raies.

ÉLASMODONTE adj. Se dit de l'éléphant d'Asie, chez qui l'émail des dents est en ruban festonné.

ELASMOTHERIUM [rjom] n. m. Mammifère fossile de grande taille, voisin du rhinocéros.

— **ENCYCL.** Son crâne portait une énorme bosse frontale; ses molaires rappellent à la fois celles des rhinocéros, des chevaux et des éléphants. Ses débris fossiles ont été trouvés dans le Pléistocène de l'Eurasie.

ELASSÓN, usuellement **Elassóna**, v. de Grèce, en Thessalie (nome de Larissa), au S.-O. de l'Olympe; 5 700 hab. Monastère.

ÉLASTICIMÈTRE n. m. Appareil pour mesurer les petits allongements élastiques. (Syn. **EXTENSOMÈTRE**.)

ÉLASTICIMÉTRIE n. f. Technique permettant de mesurer les contraintes subies par un corps et les déformations qui en résultent lorsque ce corps est soumis à des forces internes ou externes.

— **ENCYCL.** Ces mesures se font en général en observant le déplacement relatif de deux points rapprochés du corps, sous l'action des forces qui lui sont appliquées. Les appareils utilisés présentent un système d'amplification mécanique, optique ou électrique. A ces méthodes, il faut rattacher les mesures de contraintes par rayons X, ainsi que la méthode des vernis craquants, dans laquelle un vernis, déposé sur la pièce, se fissure perpendiculairement aux directions d'allongement maximal, traçant ainsi un faisceau de lignes isostatiques.

ÉLASTICITÉ n. f. (de *élastique*). Physiq. Propriété que possèdent les corps déformés de reprendre, au moins partiellement, après la déformation, la forme ou le volume initiaux que la compression avait altérés : *L'élasticité des solides, des liquides, des gaz.* (V. part. *encycl.*) || *Par extens.* Souplesse alliée à la vigueur, agilité : *L'élasticité des membres. Son trot, d'une élasticité surprenante, était aimable à regarder et séduisant comme une danse* (Gide). — **Fig.** Faculté de réaction qui permet de retrouver son énergie ou sa vitalité : *Elle lutait contre tous ses maux avec une élasticité surprenante, les oubliait, les déjouait...* (Colette). || Souplesse, facilité à changer d'opinion ou de conduite; aptitude à plier, à céder : *En fait d'élasticité, la conscience d'un homme politique est bien supérieure au caoutchouc* (L.-J. Larcher). || Faculté à recevoir des impressions diverses : *La pensée d'une femme est douée d'une incroyable élasticité* (Balzac). || *Elasticité d'une loi, d'un budget*, possibilité d'en interpréter diversement l'application. || *Elasticité de conscience*, absence de rigueur morale.

— **Econ. polit.** Plus ou moins grande faculté d'adaptation d'un phénomène à des influences extérieures. (Concept emprunté à la physique par l'économiste anglais Alfred Marshall.) [V. part. *encycl.*]

— **Mécan.** Module d'élasticité, rapport des efforts auxquels est soumis un corps aux allongements qu'il subit, pendant la période des déformations élastiques.

— **Physiol.** Propriété que possèdent certains tissus (muscles, artères, poumons, etc.) de revenir à leur forme et à leur volume primitifs dès qu'a cessé l'application de la force qui les a déformés.

— **SYN.** : extensibilité, flexibilité, souplesse. — **ENCYCL.** Physiq. L'élasticité est la propriété que possède un corps, déformé momentanément par l'action d'une force extérieure, de recouvrer sa forme première dès que la force a cessé d'agir.

Il y a de grandes inégalités dans l'élasticité des différents solides. Pour tous, il y a une limite, appelée *limite d'élasticité*. Si elle est dépassée, la déformation persiste. Mais, si l'intensité et la durée de la force extérieure modificatrice sont suffisamment faibles, la déformation suit la loi de Hooke : 1° elle est proportionnelle à cette force; 2° elle reste la même — au signe près — quand on change le signe de la force (traction ou compression, torsions ou flexions de sens contraires).

Elasticité de traction. De nombreux savants se sont occupés de cette question : Carniard de La Tour, Savart, Masson, Wertheim, etc. Ce dernier se servait d'un appareil où une tige métallique verticale subissait, sous l'action de poids graduellement croissants, un allongement qu'on mesurait au moyen d'un cathétomètre permettant de viser des points de repère tracés sur la barre.

L'allongement l , qui est proportionnel à la longueur initiale de la barre L et au poids tenseur P , est en raison inverse de la section S et du coefficient E d'élasticité de la substance; $l = \frac{LP}{ES}$. Ce coefficient d'élasticité,

que l'on appelle encore *module de traction* ou *module d'Young*, est numériquement égal au poids en kilogrammes sous l'action duquel une barre de 1 mm² de section s'allongerait de sa propre longueur. Cet allongement produit un rétrécissement latéral. Soit a la diminution du diamètre A de la tige :

$\frac{a}{A} = \sigma \frac{l}{L}$, où σ est le *coefficient de Poisson*.

Elasticité de torsion. C'est la propriété que possède un fil tordu de reprendre en se détordant son état primitif.

Un fil cylindrique de rayon r a une extrémité encastrée; le moment M qu'il faut lui appliquer pour que l'extrémité libre du fil située à la distance l de la première tourne d'un angle α est donné par la formule

$$M = \mu \left(\frac{\pi r^4}{2} \right) \frac{\alpha}{l}$$

μ est une constante pour chaque substance : c'est le *module de rigidité*, *module de Coulomb* ou *module de Lamé* de la substance. Entre le module de traction E , le module de rigidité μ et le coefficient de Poisson σ ,

on a la relation $\mu = \frac{E}{2(\sigma + 1)}$.

Elasticité de flexion. Une barre, fixée par une de ses extrémités et sur l'autre extrémité de laquelle s'exerce une force perpendiculaire à sa longueur, subit par flexion une déformation combinant une traction et une torsion. C'est l'élasticité de flexion, utilisée en pratique dans les dynamomètres, pesons, ressorts de voitures, etc., et dans les baromètres et manomètres métalliques.

Elasticité des gaz. V. **COMPRESSIBILITÉ**. (→ **Biblio.**)

— **Econ. polit.** L'interdépendance des phénomènes économiques est générale. Le concept d'élasticité amène à rechercher comment tel phénomène varie en fonction des variations de tel autre. Soit la fonction $y = f(x)$; l'élasticité sera le rapport du pourcentage de la variation de y au pourcentage de la variation de x . Le coefficient d'élasticité sera donc donné par la formule générale

$$c = \frac{dy}{y} : \frac{dx}{x} = \frac{dy}{y} \times \frac{x}{dx} = \frac{dy}{dx} \times \frac{x}{y} \text{ ou } \frac{dy}{dx} : \frac{y}{x}$$

Si l'on retient la formule

$$e = \frac{dy}{dx} : \frac{y}{x}$$

on peut définir l'élasticité comme le rapport de la valeur marginale de la fonction à sa valeur moyenne.

L'analyse des élasticités prend une place sans cesse plus large dans la science économique contemporaine. Elle est utilisée dans la théorie des prix (analyse de l'élasticité de l'offre* et de la demande*), dans la théorie du commerce international (élasticité des importations* et des exportations*), dans la théorie des finances publiques (élasticité des impôts). On calcule des coefficients d'élasticité non seulement par rapport aux prix, mais encore par rapport aux revenus, et l'auteur anglais Hicks a introduit le concept d'élasticité de substitution* et celui d'élasticité d'anticipation. Le coefficient d'élasticité d'anticipation est donné par une formule analogue aux précédentes, le prix de référence étant le prix de la période écoulée (prix passé) :

$$e_a = \frac{\text{prix futur} - \text{prix passé}}{\text{prix passé}} : \frac{\text{prix actuel} - \text{prix passé}}{\text{prix passé}}$$

$$e_a = \frac{P_f - P_p}{P_p} \times \frac{P_p}{P_a - P_p} = \frac{P_f - P_p}{P_a - P_p}$$



élaps



elasmotherium
crâne et reconstitution

e_a représente le rapport des variations relatives du prix futur (objet de l'anticipation) aux variations relatives du prix actuel.

ÉLASTINE n. f. Biochim. Scléroprotéine rencontrée dans les téguments et les tissus de soutien.

ÉLASTIQUE adj. (du gr. *elastês*, qui pousse). Qui a la propriété de reprendre, au moins partiellement, sa forme ou son volume, après les avoir perdus par compression ou extension. || Qui a rapport à l'élasticité; qui convient aux corps élastiques. || *Par extens.* Fait avec une matière très élastique : *Balle élastique. Sommières élastiques. L'écho, sur un sol élastique et feutré d'aiguilles de pin rousses, double parfois mon pas* (Colette). || *Par anal.* Souple et agile : *Ce jeune homme se heurta contre un campagnard trapu, barbu et chauve, à l'allure élastique* (P.-J. Toulet). || — Fig. Dont on peut étendre le sens à son gré : « *Aimer* » est le mot le plus élastique et le plus vague que l'homme ait inventé (Sand). || Qui se plie facilement, souple, flexible : *La poésie lyrique s'élance, mais toujours d'un mouvement élastique et ondulé* (Baudelaire). || Qui manque de rigueur, accommodant : *Une conscience élastique. || Défense élastique*, retraite ordonnée devant des forces militaires supérieures, destinée à conserver des possibilités de contre-attaque.

— Bot. *Filet élastique*, filet d'étamine qui se redresse avec force au moment de l'épanouissement, comme chez les urticacées.

— Histol. *Tissu élastique*, v. part. encycl.

— Math. *Courbe élastique*, courbe formée par une lame métallique homogène, fixée par l'une de ses extrémités à un plan vertical et portant à l'autre un poids qui la fait ployer.

— Mécan. *Limite élastique*, effort par millimètre carré au-dessous duquel un corps reprend intégralement, après suppression de l'effort, ses dimensions premières. (V. part. encycl.)

— Physiq. *Force élastique*, ancienne dénomination désignant la pression d'un gaz.

◆ N. m. Syn. de CAOUTCHOUC, et, *par extens.*, de MATIÈRE PLASTIQUE, TISSU ÉLASTIQUE. || Petit lien en caoutchouc ou garni de caoutchouc. || Tissu garni en filets de caoutchouc*, que l'on emploie à divers usages : *Des souliers à élastiques.*

— Loc. POP. Avec un élastique, parcimonieusement : *Les lâcher* (ses sous) avec un élastique.

◆ N. f. Math. Courbe élastique : *Tracer une élastique.*

— ENCYCL. Histol. Le *tissu élastique* constitue, presque à lui seul, les ligaments jaunes, le ligament cervical des grands mammifères (nerfs de bœuf), etc.; il est composé de fibres brillantes et anastomosées en réseau, dont les travées sont orientées parallèlement. La substance élastique, de composition voisine de celle de la substance conjonctive, se présente sous trois aspects : en petits grains, qui constituent sa première forme, en fibres résultant de l'alignement des grains, qui semblent finir par se fusionner; et, enfin, en plaques ou lames constituées par la confluence des fibres. Les cellules qui donnent naissance aux grains sont appelées *élastoblastes*; elles présentent de longs prolongements qui, chez les jeunes, semblent entourer, comme d'un manchon, les fibres tendineuses. La substance élastique jouit, comme son nom l'indique, de la propriété d'élasticité; aussi les fibres élastiques sont-elles particulièrement nombreuses dans les cartilages, la trame des séreuses, et dans la tunique moyenne des grosses artères, où elles jouent le rôle de régulateur de la circulation sanguine que les battements du cœur rendraient intermittente. C'est la présence du tissu élastique dans les artères qui permet à celles-ci de se dilater et de se contracter sous l'influence des vaso-moteurs, ou, occasionnellement, sous celle de la pression intérieure. Une des propriétés biologiques fondamentales de ce tissu est de pouvoir être toléré sous forme de greffons, même modifié par divers procédés de conservation, et de garder chez l'hôte ses propriétés fondamentales (greffons artériels).

— Mécan. Lorsqu'un corps est soumis à un effort dont la valeur est inférieure à la *limite élastique*, les déformations sont proportionnelles aux charges; au-dessus de la limite

élastique, on a une déformation permanente ou résiduelle, et la proportionnalité n'existe plus; il se peut, du reste, que les limites élastiques soient toutes théoriquement nulles, mais que, pour les efforts pas trop élevés, les déformations résiduelles ne soient pas susceptibles de mesure en raison de leur petitesse; aussi la limite élastique est-elle définie, dans un essai de traction, comme l'effort correspondant, après suppression de l'effort, à une déformation résiduelle de plus de 1/500 de la longueur de base L de l'éprouvette, cette base étant donnée en fonction de la section S, par la formule : $L^2 = 66,67 S$.

ÉLASTIQUEMENT adv. De façon élastique, souple : *Le fusil sur l'épaule, les hommes marchaient élastiquement avec un entrain de fièvre, actifs pour bien faire* (P. Adam).

ÉLASTOÏDINE n. f. Syn. de COLLAGÈNE.

ÉLASTOMÈRE n. m. (du gr. *elastos*, ductile, et *meros*, part). Matière macromoléculaire présentant une haute élasticité : *Les caoutchoucs synthétiques et les plastiques caoutchouteux sont des élastomères.*

— ENCYCL. Un *élastomère* est caractérisé non par son degré d'élasticité, lequel peut varier dans des proportions considérables, mais par le type même de cette élasticité. Ainsi, le caoutchouc est un élastomère parce qu'il présente un long domaine d'élasticité, associée à une aptitude à une grande déformation : un caoutchouc étiré à 500 p. 100 de sa longueur initiale revient vers celle-ci dès que cesse la contrainte et ne conserve qu'un allongement permanent des plus réduits. Au contraire, bien que présentant une reprise élastique plus importante que celle du caoutchouc, l'acier n'est pas un élastomère, parce qu'il n'est presque pas déformable; de même les matières plastiques éminemment aptes à se déformer, mais incapables de reprendre par elles-mêmes leur forme primitive.

A côté d'élastomères naturels, tels que les caoutchoucs et le balata, de nombreux élastomères de synthèse peuvent remplacer le caoutchouc dans la plupart de ses applications.

D'autre part, les variétés élastiques de silicones conservent leurs propriétés à des températures élevées que le caoutchouc ne supporte pas. Enfin, des élastomères enrichis à l'huile ont été obtenus par mélange de polymères de masse moléculaire très élevée, avec des huiles.

ÉLASTORREXIE ou **ÉLASTORHÉXIE** (de *élastique*, et gr. *rhêxis*, rupture). Affection caractérisée par la rupture des fibres élastiques du tissu conjonctif : *L'élastorrexie systématisée se manifeste au niveau de la choroïde (œil), au niveau de la peau, et dans le myocarde.*

ÉLATÉE, en gr. *Elateia*. Géogr. anc. Ville de Grèce (Phocide), sur le Céphise. Située près des Thermopyles, elle était tenue pour la clef de la Grèce : aussi fut-elle souvent assiégée. Xerxès s'en empara; Philippe de Macédoine la prit en 339 av. J.-C., et la fortifia; les successeurs d'Alexandre se la disputèrent, et elle changea souvent de maîtres. Elle avait élevé des temples à Athéna Cranea et à Asclépios. Ruines près du village de Lefta, près de Drachmani.

ÉLATER [ter] n. m. Taupin allongé (8 à 15 mm), ordinairement noir, avec les élytres écarlates ou testacés. (Répandu surtout dans l'hémisphère boréal, il vit en général dans le bois vermoulu, où sa larve dévore celles d'autres coléoptères. Type de la famille des *élatérides*.)

ÉLATER(O)-, élément tiré du gr. *elater*, *elateros*, qui pousse, et entrant dans la composition de quelques mots.

ÉLATÈRE n. f. Cellule stérile allongée, munie d'épaississements spiralés, et fonctionnant comme un ressort dans la dissémination des spores des hépatiques. || Improprement, chacun des quatre rubans dont est munie la spore des prêles, et qui s'enroulent et se déroulent selon l'humidité ambiante.

ÉLATÉRIDES ou **ÉLATÉRIDÉS** n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères serricornes, comprenant les *taupins*, qui ont la propriété de sauter assez haut, en se lançant comme au moyen d'un ressort quand ils viennent à tomber sur le dos.

— ENCYCL. Les *élatérides* sont des insectes de toutes tailles, ailés, à tête enchâssée

presque complètement dans le corselet. Leur larves allongées, cylindriques, à téguments résistants, vivent dans le bois et les tiges de diverses plantes; il en est qui passent leur vie dans le sol et se nourrissent de racines; beaucoup sont carnassières. Les adultes se tiennent sur les feuilles et les fleurs. La plupart des espèces, qui se comptent par milliers, sont rampantes dans le monde entier; elles sont d'autant plus grandes et brillantes que leur habitat est plus voisin de l'équateur; certaines sont phosphorescentes, comme les cucuyos américains.

ÉLATÉRITE n. f. Minér. Variété élastique de bitume. (On l'appelle aussi CAOUTCHOUC MINÉRAL ou CAOUTCHOUC FOSSILE.)

ÉLATÉROMÈTRE n. m. Appareil qui sert à déterminer la pression des vapeurs ou des gaz employés dans les moteurs.

ÉLATÉROMÉTRIE n. f. Action de déterminer la pression des vapeurs et des gaz.

ÉLATÉROMÉTRIQUE adj. Relatif à l'élatérométrie.

ELATH ou **EILAT**, v. de l'Etat d'Israël, sur le golfe d'Aqaba. Ce port, au débouché du Néguev, devient un important centre touristique, mais aussi un centre industriel (conserves de poisson, papeterie), à proximité d'exploitations de gypse et de feldspath. Tête de ligne d'un pipe-line vers Haïfa.

ÉLATIDES [dēs] n. m. Sapin fossile dont les cônes, ovoïdes ou cylindriques, munis de bractées coriaces, lisses, acuminées, rappellent les cônes d'araucaria. (On le rencontre dans le terrain jurassique.)

ÉLATIF n. m. (lat. *elativus*, qui élève). Linguist. Syn. de SUPERLATIF RELATIF. || Cas de la déclinaison de certaines langues finno-ougriennes, exprimant un mouvement pour sortir de.

ÉLATINE n. f. Plante amphibie, des eaux acides, à très petites graines disséminées par l'eau, le vent ou les oiseaux. (Type de la famille des *élatinacées*.)

ELATOS. Myth. gr. Roi d'Arcadie, fils d'Arcas et de Lénira. Il se rendit en Phocide et y fonda Elatéa.

ÉLAVAGE n. m. Lavage à grande eau de chiffons dans une papeterie.

ÉLAVÉ, **E** adj. Vénér. Dont la couleur est blafarde, faible, pâle, et semble avoir été lavée par suite d'un lavage : *Un chien élavé.*

ÉLAVER v. tr. Soumettre des chiffons à l'opération de l'élavage.

ÉLAVEUSE adj. et n. f. Se dit d'une pile qui, dans la fabrication du papier, sert à laver les chiffons.

ELÄZİĞ, v. de Turquie, ch.-l. de prov., dans le Kurdistan; 41 900 hab. Grand centre agricole fondé par Abdülaziz. — Aux environs, forteresse de *Harput*. — La province (« il ») d'*Elâzığ* a 240 800 hab.

ELBASAN, v. d'Albanie, située au contact de la plaine côtière et des collines de l'Albanie centrale; 15 000 hab. Industries textiles.

ELBE (l'), en tchèque *Labe*, fl. de l'Europe centrale, coulant à travers la Tchécoslovaquie et l'Allemagne, passant à Dresde, Magdebourg et Hambourg; 1 100 km.

Le bassin supérieur de l'Elbe est formé par le massif de Bohême, dont le fleuve draine la partie centrale. Le rebord soulevé du Böhmischer Wald et des hauteurs de Moravie forme la ligne de partage avec le bassin du Danube. La convergence hydrographique du haut bassin de l'Elbe a joué un grand rôle en facilitant l'unification précoce de la Bohême. L'Elbe traverse ensuite en gorge les plateaux gréseux de la Suisse saxonne, entre les horses de la Lusace et des monts Métallifères (Erzgebirge). Le fleuve atteint ainsi très rapidement les bas plateaux saxons, formés de collines secondaires et tertiaires, puis la grande plaine de l'Allemagne du Nord, qu'il traverse obliquement, avec un tracé en baïonnette, jusqu'à son embouchure. Il emprunte successivement des tronçons de *chenaux proglaciaires* formés par les eaux de fonte des inlandsis quaternaires, et reçoit, par la Saale, les eaux du versant nord des monts Métallifères et du bassin de Thuringe; par la Havel, lui arrivent celles de la plaine glacière de Brandebourg et de la basse Lusace. Le couloir inférieur, en aval de la Havel, ne reçoit que des affluents locaux.



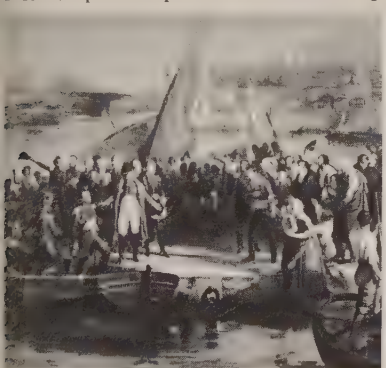
élatère

Le régime de l'Elbe, de type océanique de transition, conserve les mêmes caractères tout le long du cours : les crues de printemps sont dues aux averse et à la fonte des neiges, les basses eaux d'été, de plus en plus accentuées vers l'aval, malgré les orages fréquents, correspondent à la saison d'évaporation maximale, particulièrement sensible dans la plaine. La navigation est gênée conjointement par les basses eaux d'été et par la prise en glace hivernale. Il s'y est ajouté, depuis 1945, l'inconvénient de la coupure de l'Europe en deux blocs. L'Elbe est l'un des accès les plus commodes de la Bohême, et la Tchécoslovaquie avait obtenu un port franc à Hambourg. Le traité de Versailles avait proclamé l'Elbe fleuve international, et la convention de Dresde, signée en 1922, avait constitué une commission chargée de veiller au maintien de la police et à l'entretien de la voie navigable. Mais les clauses de l'accord ont cessé d'être respectées et le fleuve ne sert plus guère aujourd'hui qu'au commerce entre l'Allemagne orientale et la Tchécoslovaquie; cette navigation devient cependant de plus en plus active. Entre la Havel et Hambourg, son trafic avoisinait, avant 1945, celui du Rhin inférieur allemand, bien que les chaudières ne puissent porter plus de 1 000 t. Grâce à l'Elbe, Hambourg était le principal port de Berlin et de Prague. Le trafic oscillait entre 30 et 40 millions de tonnes sur la partie basse du fleuve. Actuellement, à la frontière intérieure qui divise l'Allemagne, le trafic est tombé à 1 500 000 t contre 6 200 000 t en 1938.

ELBE (île d'), en ital. *Elba*, île italienne de la mer Tyrrhénienne, dépendant de la province de Livourne, séparée de la côte par le canal de Piombino; 29 000 hab. Ch.-l. *Porto-ferraio*. Large de 10 km, cette île montagneuse est constituée de roches sédimentaires à l'E. (Monte Capanne, 1 019 m) et volcaniques à l'O.; les côtes sont très découpées. Les ressources sont variées : culture de la vigne et des oliviers, pêche du thon et de la sardine. On exploite des mines de fer, qui étaient déjà connues des Etrusques; la production en est en majorité exportée. De nombreuses localités sont des lieux de villégiature très fréquentés. (→ *Biblio.*)

— Hist. L'île (en gr. *Aithalia*, en lat. *Ilva*) appartenait, dans l'Antiquité, aux Etrusques, aux Carthaginois, aux Phocéens, aux Romains; puis aux Pisans (x^e s.), à qui les Génois la disputèrent, aux seigneurs de Piombino (1399), à Cosme I^{er} de Médicis (1548) et à Florence. Porto Longone appartenait à l'Espagne de 1596 à 1709, puis au royaume de Naples. Enfin, l'île échut à la France, qui l'annexa au royaume d'Etrurie (1801); en 1803, elle devint française et fut intégrée en 1808 au département de la Méditerranée. Elle fut, du 4 mai 1814 au 26 février 1815, le domaine de Napoléon I^{er}, qui la quitta pour regagner la France. Elle fut alors donnée à la Toscane. Depuis 1860, l'île d'Elbe appartient à l'Italie. Elle fut occupée, après deux jours de combat, par les troupes françaises, qui y débarquèrent par surprise le 17 juin 1944. (V. *ITALIE* [*campagne* d']). (→ *Biblio.*)

ELBE (Bouches-de-l'), départ. français du premier Empire, situé dans l'Allemagne du Nord et qui avait pour chef-lieu *Hambourg*.



« Napoléon I^{er} quitte l'île d'ELBE pour rentrer en France » (détail) par Beaune, musée de Versailles

ELBÉE (Maurice GIGOST d'), général vendéen (Dresde 1752 - Noirmoutier 1794). D'origine écossaise, il servit d'abord dans l'armée, puis se retira en Anjou, dans son domaine, près de Beaupréau. Peu fortuné, il accueillit d'abord la Révolution avec enthousiasme, et fut élu membre du Tiers Etat. Puis il émigra en 1791. De retour en 1792, il participa au soulèvement de l'Ouest. A la tête des paysans des Mauges, il se réunit aux troupes de Stofflet et de Cathelineau, participa à la prise de Thouars (mai 1793), de Saumur (juin), à l'attaque infructueuse de Nantes. A la mort de Cathelineau, il fut acclamé généralissime de l'« armée catholique et royale » (juill.), fut vainqueur à Coron et à Torfou (sept.). Grièvement blessé à la bataille de Cholet (17 oct.), il réussit à gagner Noirmoutier, où il fut traduit devant un conseil de guerre et condamné à mort. On fusilla le blessé dans son fauteuil.

ELBERFELD, anc. v. d'Allemagne, ayant formé en 1929, avec Barmen, la nouvelle agglomération de Wuppertal.

Elberfeld (RACE d'), race de poules de la vallée du Rhin. (La voix claironnante du coq lui a valu le nom de *chanteur des montagnes.*)

ELBEUF, ch.-l. de cant. de la Seine-Maritime (arrond. de Rouen), sur la Seine, près des forêts de Rouvray, de la Londe et de Bord; 17 293 hab. (16 900 aggl.) [*Elbeuviens*]. La ville moderne a été endommagée pendant la Seconde Guerre mondiale. Mais Elbeuf a gardé intactes ses deux églises : Saint-Jean (xvii^e s.) et Saint-Etienne (xvii^e-xviii^e s.). L'industrie des draps y est très ancienne : déjà prospère au xvi^e s., elle connut un grand essor, après la création, par Colbert, d'une manufacture. Aujourd'hui encore, les textiles dominent dans l'activité économique de la ville (tissage et teinture des draps, confection, bonneterie, fabrique de machines textiles). Mais d'autres industries se sont installées à Elbeuf et dans ses faubourgs : industries chimiques, fabrique de piles électriques, brasserie, fabrique de sandalettes, chaudronnerie, etc.

— Hist. La ville doit son origine à un port de la Seine établi non loin de la ville romaine d'*Ugaddum* (auj. Caudebec-lès-Elbeuf); elle devint le chef-lieu d'une seigneurie qui fut érigée en duché-pairie au xvi^e s. en faveur de René de Lorraine. (→ *Biblio.*)

ELBEUF (MAISON d'), branche de la maison de Lorraine, qui tire son origine du huitième fils de Claude I^{er}, duc de Guise*, René de Lorraine, marquis d'Elbeuf (1536-1566).

ELBEUF (Charles-Eugène de LORRAINE, duc d'), prince de Lambesc (Versailles 1751-Vienne 1825). Colonel au Royal-Allemand en 1789, il fut poursuivi pour avoir chargé, avec brutalité, le 12 juillet, place Louis-XV, les manifestants parisiens. Emigré, il servit dans l'armée autrichienne, et fut élevé à la pairie en 1814.

ELBEUF n. m. Drap fabriqué à Elbeuf; vêtement fait de ce drap : *Etre vêtu d'elbeuf*.

ELBLĄG, ancien. en allem. *Elbing*, v. de Pologne (voïevodie de Gdańsk), à l'E. du delta de la Vistule, sur un petit tributaire de la lagune de la Vistule; 72 500 hab. Centre industriel (métallurgie, turbines), qui avait



jardin de la villa dei Mellini une des demeures de Napoléon à Portoferraio



été presque entièrement détruit pendant la Seconde Guerre mondiale.

— Hist. La ville fut, à l'origine, une colonie de marchands de Lübeck et de Brême, établie sous la protection de l'Ordre teutonique. L'empereur Frédéric II lui octroya l'autonomie en 1226, et elle acquit les « droits de Lübeck » en 1246. Admise dans la Ligue hanséatique, elle devint au xv^e s. une petite république marchande sous la protection du roi de Pologne. De 1560 à 1626, elle fut l'unique entrepôt des marchandises anglaises sur la Baltique. Son déclin commença avec la guerre de Trente Ans. Le premier partage de la Pologne (1772) la donna à la Prusse, qui la conserva jusqu'en 1945.

ELBOURZ, massif montagneux de l'Iran septentrional, comportant deux chaînes de plissement très récentes, séparées par un bassin d'effondrement et jalonnées de volcans, dont le plus élevé, le Demâvend, atteint 6 200 m. Les versants orientés vers le N., très humides, portent des forêts denses, où l'on chasse le tigre et la panthère.

ELBROUS ou **ELBROUZ**, le plus haut sommet du Caucase et de l'Europe (U. R. S. S.); 5 633 m. Situé à l'extrémité occidentale du Grand Caucase central, au-dessus de la source du Kouban*, l'Elbrouz est un appareil volcanique éteint, dominant un noyau de roches primaires. Il possède de beaux glaciers. La première ascension en a été effectuée, le 31 juillet 1868, par les alpinistes anglais D. W. Freshfield, C. C. Tucker et A. W. Moore, accompagnés par le guide français F. Devouassoud.

— Hist. mil. Lors de la campagne de la Wehrmacht dans le Caucase*, en 1942, un raid audacieux d'un détachement de montagne planta le drapeau à croix gammée sur le mont Elbrouz (21 août 1942). [V. GERMANO-SOVIÉTIQUE (*guerre*).]

ELBSANDSTEINGEBIRGE, région d'Allemagne. (V. *SUISSE SAXONNE*.)

ELCÉSAÏTE ou **ELCHASAÏTE** [*elka*] n. m. (du nom du fondateur *Elcésai*). Hist. relig. Membre d'une secte judéo-chrétienne, cantonnée sur les bords de la mer Morte (ii^e-iii^e s.). [Les elcésaites croyaient à la métempsycose et considéraient la loi juive comme obligatoire.] (On dit aussi *SAMPSEEN*.)

ELCHE, v. d'Espagne (prov. d'Alicante), sur le Vinalopó; 67 100 hab. Cette ville, par ses nombreuses palmeraies, a mérité le surnom de *Jérusalem espagnole*. Eglise Santa Maria des xvi^e-xvii^e s. En 1897, on y trouva un buste antique représentant une jeune femme aux traits fins et réguliers, portant une extraordinaire coiffure. Cette figure, dite la *Dame d'Elche*, se rattache aux sculptures du Cerro de los Santos, mais l'exécution en est supérieure. Elle a soulevé de vives controverses : les uns l'attribuent à un artiste grec, d'autres à un indigène familier avec l'art gréco-asiatique (premier tiers du v^e s. av. J.-C.). Elle reflète à coup sûr une influence grecque très forte, à tel point qu'on pourrait presque regarder l'Espagne, à cette époque, comme une province de l'art grec, s'il n'y avait les petits bronzes votifs qui gardent, sous l'aspect étrusque de leurs modèles, quelque chose de la schématisation des artistes préhistoriques.

ELCHINGEN ou **OBRELCHINGEN**, village d'Allemagne (Bavière), sur le revers du Jura souabe, au N. du Danube. Victoire du

ELBEUF



Parti : à dextre d'or à la croix de Lorraine de gueules accolée d'une vigne de sinople fruitée de pourpre, posée sur une terrasse de sinople - à senestre d'azur à la ruche d'or entourée d'orbilles de même, posée sur une terrasse de sinople



coq d'Elberfeld



la Dame d'ELCHE musée archéologique Madrid

maréchal Ney sur les Autrichiens de Mack (14 oct. 1805), et qui lui valut le titre de « duc d'Elchingen ». — Aux environs existe une abbaye de moines bénédictins, célèbre au Moyen Âge, fondée en 1120 par le duc de Saxe, Conrad, supprimée en 1802.

ELCHINGEN (duc d'). V. Ney.

ELDA, v. d'Espagne (prov. d'Alicante), sur le Vinalopé; 20 700 hab. Huerta magnifique.

ELDERSHAW (M. BARNARD), nom sous lequel Flora ELDERSHAW et Marjorie BARNARD, romancières australiennes nées en Nouvelle-Galles du Sud en 1897, ont publié leurs principaux ouvrages, notamment *A House is built*, histoire d'une famille au XIX^e s. (1929).

ELDON (John SCOTT, 1^{er} comte d'), juriste et homme politique britannique (Newcastle 1751 - Londres 1838), frère de lord Stowell. Il débuta au barreau en 1776 et révéla bientôt de solides qualités de juriste. Élu député tory en 1782, il entra dans la clientèle du second Pitt. Il devint attorney général en 1793 et, à ce titre, dirigea la répression contre les menées révolutionnaires ou supposées telles. Le ministère Addington le fit accéder, en 1799, à la Chancellerie, qu'il démit jusqu'en 1827. Farouchement conservateur et anticatholique, il considérait toute innovation pernicieuse, en politique comme en droit; c'était, à côté de Wellington, l'inspirateur du groupe tory intransigeant, dont le vote des Six Actes et les autres mesures répressives des années 1816-1819 illustrent les craintes. L'accession au pouvoir de Canning, jugé trop libéral et favorable aux catholiques, le fit démissionner (1827). Il espérait, en 1828, rentrer au gouvernement sous son ami Wellington, mais Peel l'écarta pour sa rigidité.

ELDORADO (mot esp. composé de *el*, le, et *dorado*, doré), contrée fabuleuse de l'Amérique, que les conquistadores espagnols plaçaient entre l'Amazonie et l'Orénoque, et qui, selon eux, regorgeait d'or.

La croyance en l'existence d'une cité fabuleuse aux palais d'or remonte à l'Antiquité; Marco Polo la remit à l'ordre du jour par sa description de la merveilleuse Cipangu (le Japon) que Christophe Colomb espérait retrouver par l'ouest. Les conquistadores eurent l'impression que ce pays se trouvait dans la région de Bogotá, au centre de la Colombie; effectivement, l'or, seul métal connu, y servait à la confection d'ornements pour les caciques et pour les morts. A l'époque de la conquête, l'or y était si abondant qu'on l'utilisa pour ferrer les chevaux, car le fer devait être importé d'Espagne et revenait trop cher. Le nom même d'*El Dorado* (le Doré) a été donné au cacique de Guatavita, près de Bogotá, qui, au moment de son investiture, devait se plonger dans le lac après avoir été enduit de poudre d'or. A toutes les fêtes, de grandes quantités de statuettes d'or étaient jetées dans les lacs; d'autres bijoux et statuettes étaient offerts aux caciques, qui les enterraient. Les conquérants découvrirent d'énormes quantités de bijoux d'or dans les nécropoles et dans les trésors des princes; cet or, fondu, prit le chemin de l'Espagne. Depuis quelques années, la Banque nationale de Colombie rachète les objets d'or découverts au cours des fouilles clandestines; elle a pu ainsi constituer les riches collections du musée de l'Or, à Bogotá, et préserver de la destruction les rares vestiges d'art de l'ancien *Eldorado*.

Eldorado, salle de spectacles, à Paris, reconstruite en 1858. Située boulevard de Strasbourg, elle fut successivement café-concert, music-hall, puis cinéma.

ELDORADO (MINE), gisement de pechblende (uranium, radium) de Port-Radium, dans la région du Grand Lac de l'Ours (Canada, Territoires du Nord-Ouest).

EL DORADO, v. des Etats-Unis (Arkansas), dans les Grandes Plaines, au N.-E. de Shreveport; 23 100 hab. Centre commercial. Importantes raffineries de pétrole.

El Dorado, film français réalisé par Marcel L'Herbier (1921-1922). L'auteur, influencé par la peinture impressionniste, a employé ses innovations techniques (déformations, flous, etc.) à des fins artistiques. *El Dorado* est l'un des classiques de l'avant-garde française.

ELDORÉ, v. du Kenya, au N.-E. du lac Victoria; 8 200 hab. (5 400 Africains). Centre de colonisation.

ELDUAYEN (José DE), homme politique espagnol (Madrid 1823 - id. 1898). Ingénieur des Ponts et Chaussées et actif collaborateur de Cánovas del Castillo, il fut plusieurs fois ministre. Alphonse XII le fit marquis DEL PAZO DE LA MERCED (1875).

ÉLÉAGNACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs souvent jaunes, comprenant des arbres, des arbustes ou des arbrisseaux à rameaux souvent épineux, à feuilles simples. (Ordre des myrtales.)

ÉLÉAGNUS [gnys] n. m. Arbrisseau à fleurs hermaphrodites, jaunes, habitant les sables humides, de préférence calcaires. (Son fruit est une petite baie jaune ou rougeâtre. Famille des éléagnacées.)

ÉLÉATE adj. et n. Relatif à Elée; habitant ou originaire d'Elée.

— **Éléates** n. m. pl. Nom donné aux philosophes grecs de l'école d'Elée*.

ÉLÉATIQUE adj. Qui appartient à la secte des éléates : *L'école éléatique*.

ÉLÉATISME n. m. Doctrine des philosophes de l'école d'Elée*.

ÉLÉAZAR ou **ÉLIEZER**, nom signif. *Dieu aide*, et qui a été porté par divers personnages de l'histoire des Juifs. (V. les art. suiv.)

ÉLÉAZAR, l'un des trois preux qui combattirent vaillamment les Philistins en compagnie de David.

ÉLÉAZAR, grand prêtre juif du III^e s. av. J.-C. Fils d'Onias I^{er}, il succéda à son frère Simon le Juste à l'époque de Ptolémée II Philadelphe (v. 270 av. J.-C.).

ÉLÉAZAR, martyr juif († 167 av. J.-C.) pendant la persécution d'Antiochos Epiphane, roi de Syrie. Un des scribes les plus distingués de son temps (II Macc. vi, 18-31).

ÉLÉAZAR Maccabée, guerrier juif, quatrième fils de Mattathias. Dans une bataille en 162 av. J.-C., à Bét-Zacharia, au N. de Betsur, il se glissa sous le ventre d'un éléphant qu'il avait pris pour la monture du roi Antiochos Eupator, le tua, mais fut écrasé par sa chute.

ÉLECTEUR, TRICE n. (lat. *elector*, qui choisit). Personne qui a le droit de participer à une élection : *Pourquoi cette course aux électeurs, quand ils devraient venir d'eux-mêmes au bon candidat?* (J. Renard).

— Hist. Prince ou évêque appelé à concourir à l'élection de l'empereur dans le Saint Empire. (V. part. *encycl.*) || *Grand Electeur*, titre que la postérité a donné à Frédéric-Guillaume*, électeur de Brandebourg*. || *Grand électeur*, magistrat suprême de la République française, dans la Constitution proposée par Sieyès au lendemain du 18-Brumaire. (Richement doté, personnifiant la nation, il n'avait pas de fonctions de gouvernement [celles-ci étaient partagées entre deux consuls], mais il était chargé de choisir députés et administrateurs sur les « listes » communales, départementales et nationale. Il était nommé à vie, en principe, mais pouvait être « absorbé » par le Sénat si ses choix paraissaient mauvais. La charge était prévue par son auteur pour Bonaparte. Celui-ci tenait à gouverner, et ne voulait pas risquer l'« absorption ». Il refusa d'être « un cochon à l'engrais de plusieurs millions », et transforma le « grand électeur » en « Premier consul », pratiquement tout-puissant.) || *Electeur de grand collège*, titre de ceux qui, dans la Constitution de l'an III, étaient les membres du Corps législatif (Conseil des Cinq-Cents, Conseil des Anciens). [Les électeurs du grand collège devaient remplir des conditions d'âge (25 ans), de cens (revenu égal ou supérieur à 200 jours de travail) et étaient élus par les électeurs des assemblées primaires à raison d'un pour 200 citoyens.]

— *ENCYCL. Hist. Electeurs d'Empire*. Otton I^{er} avait, en 962, restauré l'« Empire romain », héritier de l'Empire carolingien, et avec lui cet Empire était devenu « de nation germanique » (bien que l'expression n'apparaisse qu'au XV^e s.). La couronne, transmise dans sa famille, se trouva sans héritier en 1024. Une assemblée germanique, réunie près d'Oppenheim, sur le Rhin, la déclara par élection à Conrad II de Franconie. Ainsi s'établit l'usage d'élire l'empereur. Dès le XI^e s., les empereurs s'efforcèrent de maintenir la dignité impériale dans leur famille,

mais la forme de l'élection demeura, fût-ce pour élire le « roi des Romains », héritier présomptif du trône impérial. Au nom des peuples de l'Empire, l'élection était assurée en principe, comme en 1024, par l'ensemble des princes laïcs et ecclésiastiques de l'Empire. Mais certains d'entre eux jouèrent très tôt un rôle particulier, qu'il s'agisse du prince d'Eglise, légat du pape, responsable du sacre dans la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, et de ses deux assesseurs, ou des princes laïcs chargés de préparer la liste des candidats à l'Empire. Ceux-ci furent en principe les quatre grands officiers de la Couronne (sénéchal, maréchal, chambrier et grand échançon).

Ainsi s'établit une liste de sept électeurs principaux, qui jouèrent un rôle décisif dans l'élection impériale. Les trois princes électeurs ecclésiastiques furent fixes : l'archevêque de Mayence, primat de Germanie, et généralement chargé d'officier pour le sacre, les archevêques de Trèves et de Cologne, ses assesseurs. Les quatre princes électeurs laïcs varièrent : ce furent d'abord les ducs de Bavière, de Franconie, de Saxe et de Souabe. En 1150, le duc de Franconie fut remplacé par le comte palatin du Rhin, et le duc de Bavière par le roi de Bohême; un peu plus tard, le margrave de Brandebourg succéda au duc de Souabe. La liste ainsi fixée dès la fin du XII^e s., et confirmée par décret d'Otton IV en 1208, demeura inchangée pendant plus de quatre siècles, jusqu'à la guerre de Trente Ans. Elle comprenait donc : les trois princes archevêques de Mayence, Trèves et Cologne, le comte palatin du Rhin (sénéchal), le duc de Saxe (maréchal), le margrave de Brandebourg (chambrier) et le roi de Bohême (échançon).

Deux mesures donnèrent aux princes électeurs leur autonomie et leur pleine importance.

En 1338, les principaux seigneurs de l'Empire, réunis à Rense, rédigèrent une convention qui, reprise par la diète de Francfort, devint la pragmatique sanction de Francfort. Elle affirmait que la couronne impériale venait de Dieu et non du pape, et, par ce biais, rompait tout lien entre elle et le pape. Le 13 janvier 1356, l'empereur Charles IV (1346-1378) signait à Nuremberg la Bulle d'or, véritable charte de l'élection impériale, devenue valable jusqu'à la disparition de l'Empire : les électeurs avaient rang de souverains, à égalité avec les rois; ils avaient de ce fait le pas sur les autres princes d'Empire, ils exerçaient sur leurs terres, non démembrables, la justice souveraine. L'électorat se transmettait de père en fils aîné. Les électeurs étaient majeurs à dix-huit ans. Après l'élection impériale, le couronnement avait lieu à Francfort, suivi d'un banquet au cours duquel chacun des électeurs remplissait les devoirs de sa charge vis-à-vis du nouvel empereur.

Mais l'éminente dignité des électeurs n'empêcha pas l'élection de prendre, à partir du XV^e s., un caractère presque symbolique. Depuis 1438, à l'élection d'Albert II, tous les empereurs furent choisis dans la famille de Habsbourg. Les rares compétiteurs extérieurs tel François I^{er} en 1519, perdirent leur temps et leurs largesses. Toutefois, les luttes religieuses risquèrent, à la fin du XVI^e et au début du XVII^e s., de redonner son importance à l'élection impériale : les Electeurs de Saxe et de Brandebourg se firent luthériens, l'Electeur palatin du Rhin calviniste; toute nouvelle conversion d'un Electeur à la Réforme mettait les Habsbourg en péril; pour le écarter, les Tchèques élurent roi de Bohême contre Ferdinand II, l'Electeur palatin Frédéric V, qui eût ainsi détenu deux électors (1619) : la guerre de Trente Ans en sortit.

Victorieux de Frédéric V (1623), Ferdinand II, non content de conserver la Bohême, transmit l'électorat du Palatin au duc de Bavière; la diète de Ratisbonne (1629) confirma cette cession. Mais les victoires de Français, alliés aux protestants, imposèrent par les traités de Westphalie, la restitution d'un électorat au Palatin, sans pour autant que le duc de Bavière fût privé du sien : il eut donc désormais huit Electeurs, dont cinq catholiques, deux luthériens et un calviniste. Ainsi les Habsbourg ne craignaient plus de perdre l'Empire.

La situation était suffisamment stable pour qu'en 1692 Léopold I^{er} pût, pour les besoins de sa politique, créer un neuvième électorat et

aveur du duc de Hanovre, Ernest Auguste, en protestant...
Un dixième électoral fut créé en 1803 pour la Hesse-Cassel. Mais l'Empire était près de sa fin. Dès le 11 août 1804, en réponse à la proclamation de l'Empire français, les Habsbourg proclamaient l'Empire d'Autriche dans leurs États héréditaires. Le traité de Presbourg (26 déc. 1805) déliait Bavière, Wurtemberg et Bade de toute vassalité vis-à-vis du Saint Empire (où le Bavaïrois était Electeur). Le 12 juillet 1806, seize princes quittaient celui-ci pour former la Confédération du Rhin. La fin du Saint Empire fut notifiée par Napoléon le 1^{er} août. Les Electeurs disparaissaient du même coup.

ÉLECTIF, **IVE** adj. (bas lat. *electivus*; de *electum*, élu). Qui s'attache à, par un choix préférentiel : *L'amour est un penchant électif au plus haut degré.* (Vieilli.) || Qui est nommé, qui est conféré par l'élection : *Un président électif.* Une royauté élective.

— Biol. Se dit, en phytosociologie, des espèces qui sont surtout localisées dans un groupement déterminé, mais qui peuvent parfois se retrouver dans d'autres.

— Psychol. *Amnésie élective*, forme d'amnésie portant sur certains souvenirs, à l'exclusion de tous les autres. || *Affinités électives*, liens de prédilection existant entre des personnes que leurs caractères, leurs goûts et la forme de leur imagination rapprochent, faisant d'elles des *âmes sœurs*, selon l'expression romantique. (Un roman de Goethe est intitulé : *les Affinités électives.*)

ÉLECTION n. f. (lat. *electio*). Choix fait par la voie des suffrages : *C'était le lendemain d'un dimanche d'élections et de sports* (Giraudoux). || *D'élection*, digne d'être choisi pour ses qualités : *Terre d'élection.*

— LANGUE CLASS. Choix libre de la volonté : *De toute élection mon âme est dépourvue* (Régnier). *Vous la forcez vous-même à cette élection* (Cornille).

— Dr. *Election de command*, acte par lequel un adjudicataire commissionné fait connaître son commettant. || *Election de domicile*, disposition d'un acte par lequel on fait choix d'un domicile légal; et, *par extens.*, dans le langage ordinaire, choix d'une demeure.

— Hist. Subdivision inférieure de l'administration française sous l'Ancien Régime. (V. part. *encycl.*)

— Relig. Grande perfection morale : *Une âme d'élection.* || *Vase d'élection*, créature choisie, aimée de Dieu.

— ENCYCL. Hist. Certaines villes et certains états provinciaux (Vermandois, Normandie) avaient coutume de désigner des hommes de confiance pour lever des subsides extraordinaires; les états généraux de décembre 1355, s'inspirant de cette pratique, nommèrent à titre provisoire, et dans toute la France, des « élus » (le mot apparaît en mars 1356) pour lever une aide générale sur la guerre.

Mais, dès 1360, la monarchie, du fait du développement des finances extraordinaires lié à la guerre de Cent Ans, transforma ces élus en officiers nommés et permanents, chargés de la levée des aides et des tailles. Le ressort de ces élus, qui avait d'abord été le diocèse, seule circonscription administrative cohérente, devint en 1380 l'*élection* (le mot n'entrera qu'en 1452 dans la nomenclature administrative), subdivision inférieure des finances extraordinaires dans le cadre des généralités, issues elles aussi des états de 1355. A la fin du xiv^e s., la monarchie adjoignit aux élus, pour mieux défendre ses intérêts, des procureurs et des avocats.

L'élection était alors à la fois un service d'administration financière, un tribunal et la circonscription géographique où s'exerçaient ces deux fonctions. Le personnel en fut très tôt nombreux : les élus (2 au minimum, 4 ou 5 dans les élections les plus importantes), souvent nobles et gradués; leurs « lieutenants », simples commis d'abord, puis officiers adjoints en 1543, dont le nombre varia de 1 à 13 (Poitou); un président, après 1578; un procureur et un avocat royal; des greffiers; un ou deux receveurs ou trésoriers, enfin, selon que la perception des aides et celle des tailles étaient ou non groupées. Ce personnel, suivant ses fonctions, était classé en deux catégories. En premier lieu, élus et lieutenants étaient des juges et des administrateurs; comme administrateurs, ils « chevauchaient » à travers l'élection pour en me-

surer les possibilités fiscales, puis, ayant réuni le conseil, répartissaient la taille entre les circonscriptions inférieures (archidiaconés, archiprêtres, doyennés, prévôtés, sergenteries, châtellenies, en nombre variable dans les élections : de 1 à 27 pour le Périgord), qui, à leur tour, organisaient le « département » entre les paroisses (720 dans l'élection de Poitiers, 17 dans celle de Beaufort, en Champagne, au xvi^e s.), bases de l'édifice fiscal où les « assesseurs » imposaient chaque feu; les aides étant affermées, les élus avaient à en préparer l'adjudication. Comme juges, d'abord ambulants, ils avaient à connaître des litiges mineurs nés de leur administration et à les trancher, la compétence des cours des aides étant reconnue pour les causes majeures en appel. En second lieu, les receveurs et leurs aides constituaient la caisse de comptabilité; ils devaient assurer l'exécution des ordonnances des élus, verser aux receveurs généraux les sommes collectées de la taille et le produit acquitté par les fermiers des aides.

En fait, l'administration des élections ne fonctionna jamais parfaitement. Les circonscriptions, instables, furent souvent remaniées; les charges devinrent rapidement vénales et la faiblesse des gages incita les détenteurs à rechercher des profits illégaux et des activités annexes, pourtant interdites, au détriment de l'obligation théorique de résidence. Aussi le ressentiment se développa contre une administration gaspilleuse (remontrances de François 1^{er} en 1517), pléthorique (96 élections en 1500, 109 en 1575, 146 en 1597, 178 en 1662, avec 4 000 agents), souvent ignare, que Richelieu avait menacé d'introduire dans les provinces trop chiches à accorder les subsides, et que Colbert voulut vainement supprimer (1662). Réduites à l'état de simples circonscriptions financières depuis la création des bureaux des finances (1577) et le développement des pouvoirs des intendants sous Richelieu, les élections étaient unanimement critiquées à la fin de l'Ancien Régime.

Malgré le vœu des états de 1355, les élections ne couvrirent jamais tout le royaume. Si terres royales et seigneuriales les connurent également, certaines régions en furent dispensées. Aussi a-t-on longtemps opposé aux « pays d'élections » les « pays d'états », où répartition et levée des subsides extraordinaires revenaient aux états provinciaux; mais l'implantation des élections fut plus une question de possibilités pour la monarchie que de principes : de puissants états provinciaux (Languedoc, Bretagne, Dauphiné) parvinrent à éviter les élus; d'autres durent composer (Normandie). L'ensemble du royaume étant couvert de généralités (33 en 1789), il était difficile d'empêcher qu'elles installent leurs bureaux inférieurs, les élections. Pourtant, en 1789, vingt généralités groupaient des élections de plein effet, six généralités couvraient des pays d'états, et sept des régions fraîchement annexées (Franche-Comté, Alsace) étaient totalement dépourvues d'élections.

— Instit. polit. Le fonctionnement de toute société humaine implique l'existence d'un ou de plusieurs gouvernants, qui exercent les trois fonctions essentielles de l'Etat : la fonction législative, la fonction administrative (qu'on qualifie souvent d'exécutive et parfois de gouvernementale) et la fonction juridictionnelle. Deux conceptions fondamentales s'opposent en ce qui concerne le recrutement des gouvernants : dans l'une, ceux-ci s'imposent du fait de leur caractère divin, de leur race ou de leur force; dans l'autre, il y a identité entre les gouvernants et les citoyens. Cette identité est indiscutable lorsqu'il y a gouvernement direct, c'est-à-dire lorsque les trois fonctions essentielles sont exercées par le corps des citoyens. En pratique, il est difficile, sinon impossible, au corps des citoyens d'exercer la fonction administrative, qui nécessite une action continue. C'est pourquoi dans les démocraties antiques la fonction administrative et — souvent également — la fonction juridictionnelle, ainsi que parfois, même, la fonction législative, étaient confiées à des magistrats. Afin d'éviter au maximum qu'un de ces magistrats puisse dévier l'autorité à son profit et en vue de permettre au plus grand nombre de citoyens de participer au fonctionnement de l'Etat, il avait été procédé à une division poussée et à une multiplication extrême des postes; les magistratures étaient

de courte durée et ne pouvaient, généralement, être conférées plusieurs fois, ou tout au moins deux fois consécutives, au même citoyen. Le choix des gouvernants était confié soit au hasard (c'est-à-dire aux dieux), par voie de tirage au sort, soit aux autres gouvernants, par le procédé de la cooptation, ou aux citoyens, par le système de l'élection. C'est ce dernier système que les démocraties modernes ont retenu; mais beaucoup d'entre elles ne l'appliquent qu'à la désignation des gouvernants chargés d'exercer la fonction législative et la fonction administrative (exécutive ou gouvernementale); des pays y font également appel pour la désignation de certains magistrats de l'ordre judiciaire (c'est notamment le cas, actuellement, aux Etats-Unis, et même en France, en ce qui concerne les juges de certains tribunaux d'exception. L'élection n'est pas seulement employée pour la désignation des dirigeants des collectivités territoriales de droit public (Etat, département, commune, mais aussi pour la désignation des dirigeants de certains organismes semi-publics (ordres professionnels, chambres de commerce, chambres de métiers, chambres d'agriculture, etc.), des membres de certains conseils consultatifs, des dirigeants de certains organismes de droit privé (sociétés anonymes, syndicats, sociétés mutualistes, associations, etc.), ainsi que pour celles des représentants du personnel auprès de la direction des entreprises (délégués du personnel et membres des comités d'entreprises dans le secteur privé, membres des commissions paritaires dans le secteur public).

Les principes.

L'établissement de tout système électoral suppose qu'un certain nombre d'options aient été faites au préalable.

● *Suffrage universel ou suffrage restreint.* L'exercice du pouvoir politique peut revêtir deux aspects : l'*aspect d'un droit* : tout membre d'une communauté a le droit de participer à la gestion des affaires communes et il est libre d'utiliser ce droit à son gré; l'*aspect d'une fonction* : la participation à la gestion des affaires communes est réservée à certains membres de la communauté. En France, la notion d'électorat-fonction a dominé jusqu'en 1848 en matière publique, et jusqu'en 1933 en matière privée (c'est ainsi, par exemple, que les statuts d'une société anonyme pouvaient réserver le pouvoir délibératif à ceux des actionnaires qui possédaient un certain nombre d'actions et même à un nombre limité de ceux-ci).

Le suffrage restreint. Le principe traditionnel de toute démocratie est celui de la souveraineté nationale; mais il convient de définir la nation. Est-ce une communauté d'autorité politique, de race, de culture, de civilisation, de langue, de croyance religieuse, d'intérêts économiques, une communauté délimitée par des frontières naturelles, etc.? Suivant la réponse donnée à cette question, la citoyenneté peut être refusée à telle ou telle catégorie de personnes : les esclaves, les étrangers, les juifs, les musulmans, les chrétiens, les Noirs, les fascistes, les communistes, les capitalistes, les propriétaires fonciers, etc.

La théorie de l'électorat-fonction permet de distinguer entre les membres d'une communauté, auxquels est reconnue une citoyenneté de principe ou effective, ceux qui se voient investis de la fonction électorale et les autres. Pendant la Révolution de 1789, il était distingué entre les citoyens *passifs* et les citoyens *actifs*; la citoyenneté conférait des droits égaux à tous, mais le droit électoral n'était attribué qu'aux plus dignes et aux plus aptes des citoyens. La fortune a été le critère retenu jusqu'en 1848; la capacité constituait un second critère de 1830 à 1848. Le régime censitaire consistait à réserver le droit de vote, c'est-à-dire le droit de désigner les représentants dont la principale tâche sera de consentir l'impôt, aux seuls contribuables qui justifient du paiement d'un certain montant de contribution directe, dit « cens électoral » (si l'on tient compte de la patente, les commerçants et les personnes qui exercent une profession libérale votent; si on ne tient compte que de l'impôt foncier, votent seuls les propriétaires terriens). La monarchie de Juillet avait complété le *suffrage censitaire* par un *suffrage capacitaire*, en octroyant le



l'isoloir



le vote



l'urne est vidée de ses bulletins en vue de leur dépouillement



machine à voter aux États-Unis

droit de vote aux personnes justifiant d'un certain degré d'instruction!

Les limitations du suffrage universel. Dans les pays où le suffrage universel a été admis, il arrive que les gouvernements s'efforcent d'en limiter les effets par certaines mesures: octroi de plusieurs suffrages à un même électeur (double vote institué en France, en 1820, pour les riches électeurs; possibilité accordée aux électeurs britanniques de voter dans plusieurs circonscriptions [jusqu'en 1951]; suffrage familial consistant à accorder plusieurs voix aux chefs de famille); découpage des circonscriptions de façon à défavoriser certaines régions (circonscriptions de population inégale élisant un même nombre de représentants) ou certains partis, etc. Il est également possible aux autorités de fausser le jeu électoral par des pressions diverses sur les électeurs: le truquage des listes électorales (maintien des morts, radiation systématique des électeurs de l'opposition, etc.), la candidature officielle, l'interdiction des réunions de l'opposition, la censure de la presse et de l'affichage, la liste unique, les manipulations des urnes ou le truquage des résultats.

● **Suffrage direct ou suffrage indirect.** Dans le suffrage direct, l'électeur vote pour les candidats aux fonctions de gouvernants; il y a l'élection au premier degré. Dans le suffrage indirect, l'électeur désigne un délégué chargé de désigner les gouvernants (élection à deux degrés), ou un délégué qui procédera à l'élection des gouvernants ou à nouveau d'un délégué, etc. (élection à trois, quatre, ... degrés). Il n'est pas douteux que le suffrage direct est le plus conforme aux principes démocratiques; c'est pourquoi il est généralement adopté pour l'élection des députés ou des représentants, ainsi que, généralement, du chef de l'Etat dans les régimes présidentiels. Le suffrage indirect présente cependant certains avantages, dans la mesure où il permet de confier des fonctions importantes à des personnes plus qualifiées; en pratique, il est surtout utilisé pour atténuer les conséquences des mouvements d'opinion trop brusques, ou pour permettre des limitations indirectes du suffrage universel (des conditions particulières de fortune, de capacité ou d'âge peuvent être exigées de l'électeur du degré intermédiaire); dans les systèmes bicaméralistes, ou bien encore pour assurer la représentation des collectivités territoriales (Sénat dans certains Etats fédéraux; Sénat français, considéré comme le « grand conseil des communes ») ou professionnelles. S'il permet une certaine pondération des mouvements d'opinion, il favorise le développement d'une catégorie de notables locaux ou politiques et tend à éloigner davantage le régime représentatif de la démocratie directe.

● **Scrutin public ou scrutin secret.** La plupart des grands Etats modernes pratiquent, au moins en principe, le scrutin secret pour les élections populaires; le secret du vote est ainsi considéré comme protégeant mieux le citoyen contre les diverses pressions émanant des autorités, soit de son milieu. Il n'en a pas toujours été ainsi; en France, notamment, la plupart des élections, pendant la Révolution de 1789, ont eu lieu au scrutin public, dans lequel on voyait un moyen de développer le courage civique.

● **Scrutin uninominal ou scrutin de liste.** On dit qu'il y a un scrutin uninominal lorsque les électeurs d'une circonscription procèdent à l'élection d'un seul représentant, et qu'il y a un scrutin de liste lorsqu'ils désignent plusieurs représentants.

Quand le scrutin uninominal a été institué en France, l'arrondissement fut choisi comme circonscription électorale, d'où l'appellation de « scrutin d'arrondissement » qu'il a conservée jusqu'à ces dernières années; dans la mesure où la réforme administrative de 1789 avait abouti à la constitution de circonscriptions sensiblement égales en population, le choix de l'arrondissement était bon; mais la répartition géographique de la France s'est profondément modifiée, surtout depuis le milieu du XIX^e s.; comme il n'était pas possible de rectifier sans cesse le découpage administratif, les inégalités entre les diverses circonscriptions ont pendant longtemps faussé le fonctionnement du suffrage universel. Il est ainsi devenu nécessaire de créer des circonscriptions électorales distinctes des circonscriptions administratives; généralement,

le parti au pouvoir à la veille d'une consultation électorale procède au découpage des circonscriptions de façon à favoriser ses candidats, faussant ainsi le fonctionnement du suffrage universel.

Le scrutin de liste comporte des modalités diverses:

1° **La liste bloquée:** l'électeur doit choisir entre les diverses listes qui lui sont soumises et ne peut apporter aucune modification à la liste choisie;

2° **Le panachage:** l'électeur peut constituer sa liste comme il l'entend, en choisissant des candidats présentés sur des listes différentes (par exemple, il vote pour Dupont et Durand de la liste A, Leblanc de la liste B et Bon de la liste C);

3° **Le vote préférentiel:** l'électeur peut modifier l'ordre de présentation des candidats d'une même liste (par exemple, il vote pour la liste A, composée de Dupont, Durand, Dubois et Dutour, mais présente ainsi son vote: Dupont 3, Durand 1, Dubois 4 et Dutour 2). Le panachage et le vote préférentiel peuvent être admis simultanément; ces deux modalités allongent la durée du dépouillement, superposent à la concurrence entre les listes une concurrence entre les candidats d'une même liste (c'est un stimulant supplémentaire aux manœuvres déloyales) et permettent à un petit nombre d'électeurs d'empêcher l'élection de la tête de liste de leurs adversaires (en vue d'éviter une telle manœuvre, il est souvent précisé que le vote préférentiel ne peut jouer que si un nombre important d'électeurs apportent une même modification à l'ordre de présentation des candidats d'une liste);

4° **La liste incomplète:** suivant les cas, la présentation de listes incomplètes (c'est-à-dire qui comportent un nombre de candidats moindre que celui des sièges à pourvoir) est autorisée, interdite ou obligatoire; dans ce dernier cas, la représentation de certaines minorités devient possible. (Prenons pour exemple une circonscription où 7 sièges sont à pourvoir: aucune liste ne peut comporter plus de 4, 5 ou 6 noms; il est évident que les 7 sièges seront alors nécessairement répartis entre deux listes au moins);

5° **L'appareillement:** les listes concurrentes sont autorisées à s'appareiller, c'est-à-dire à réunir les voix qu'elles ont obtenues. (Prenons l'exemple d'une circonscription où sont en présence les listes: A, 80 000 voix; B, 10 000 voix; C, 32 000 voix; D, 60 000 voix; E, 24 000 voix; F, 13 000 voix et G, 101 000 voix, et où se sont appareillées, d'une part, les listes A, B et C et, d'autre part, les listes E et G. Les résultats se présentent ainsi: listes A, B et C, 122 000 voix; D, 60 000 voix; E et G, 125 000 voix; F, 13 000 voix.)

● **Système majoritaire.** Le système majoritaire est brutal: est proclamé élu le candidat qui a obtenu la majorité des suffrages. Reste à définir cette majorité. On peut distinguer trois types de majorités:

1° **La majorité relative:** est proclamé élu le candidat (ou la liste) qui a réuni le plus grand nombre de suffrages (ex.: les candidats ou listes A, B et C ont réuni respectivement 12 000, 10 500 et 10 025 voix; le candidat [ou la liste] A est proclamé élu). Ce système est traditionnellement en vigueur en Angleterre dans le cadre du scrutin uninominal, où il aboutit parfois — du fait de l'inégalité des circonscriptions ou de la fréquence des élections triangulaires (on désigne ainsi les élections où trois partis et non plus deux sont en présence) — à donner la majorité au Parlement au parti qui n'a pas obtenu le plus de suffrages (c'est ainsi, notamment, qu'en 1951 les conservateurs ont obtenu 48 p. 100 des suffrages et 322 sièges, alors que les travaillistes réunissaient 48,8 p. 100 des voix et ne remportaient cependant que 293 sièges);

2° **La majorité absolue:** est proclamé élu celui des candidats (ou celle des listes) qui réunit plus de la moitié des suffrages exprimés (par exemple, si 32 625 suffrages ont été valablement exprimés, la majorité absolue est de 16 313 voix); la majorité absolue est, souvent, assez difficile à réunir (c'est ainsi qu'en France, en 1953, le président de la République n'a été élu qu'au treizième tour de scrutin); c'est pourquoi il est fréquemment admis de procéder à plusieurs tours de scrutin successifs, la majorité absolue n'étant requise qu'au premier tour (ce système a

généralement prévalu en France au cours du XIX^e s.) ou aux deux premiers tours (ce système a été en vigueur, en France, pour les élections législatives en 1817 et pour les élections sénatoriales sous la III^e République).

3° **La majorité de n p. 100 des suffrages:** est élu le candidat (ou la liste) qui obtient, par exemple, soit 30 p. 100, soit 40 p. 100, soit 66 p. 100, etc., des suffrages exprimés. Le système majoritaire est souvent considéré comme particulièrement adapté au régime parlementaire. Lorsque deux partis sont en présence, il tend à grossir les mouvements d'opinion; il suffit du déplacement d'un petit nombre de suffrages dans les circonscriptions où l'élection est particulièrement disputée pour qu'apparaisse au Parlement une majorité souvent importante. L'institution du second tour permet aux pays où les partis sont plus nombreux de connaître les avantages — ou les prétendus avantages — du système; au premier tour, chaque parti se présente avec son caractère propre; au second tour se constituent des coalitions par le système des désistements ou de la liste commune; en principe, les coalitions jouent au bénéfice des candidats qui ont eu la faveur des électeurs au premier tour. En France, le scrutin majoritaire à deux tours a permis, au XIX^e s., aux partis républicains de « barrer la route à la réaction » par le jeu de la « discipline républicaine ». On a pu caractériser le fonctionnement du système par la formule: « Au premier tour, je vote pour; au second tour, je vote contre. » Ses adversaires lui reprochent ce qu'ils appellent son immoralité: les tractations engagées entre les deux tours de scrutin, afin d'obtenir le maintien ou le désistement de certains candidats, sont plus ou moins clandestines et peuvent comporter des conditions secrètes peu avouables; elles aboutissent à disposer des voix des électeurs sans le consentement de ces derniers. On a donc cherché à « moraliser » le second tour (retrait obligatoire des candidats ayant obtenu un pourcentage de voix insuffisant pour maintenir au second tour des deux seuls candidats ayant obtenu le plus de voix au premier, engagements de désistement pris lors du dépôt des candidatures, etc.); il a même été envisagé de substituer au second tour un calcul purement comptable, en faisant désigner par l'électeur, sur un même bulletin, le nom du candidat ayant ses préférences et le nom du candidat sur lequel il désire reporter son suffrage dans le cas où son candidat préféré n'obtiendrait pas un nombre suffisant de voix.

Le système majoritaire aboutit très souvent à une représentation nationale peu représentative du pays; c'est ainsi qu'on a pu opposer le « pays réel » au « pays légal ». Dans chaque circonscription, une fraction importante des suffrages (supérieure à la moitié dans le cas de certaines élections triangulaires) n'est pas représentée au Parlement. En outre, les abstentionnistes n'ont également aucune représentation (on a pu dire que le parti des abstentionnistes était le plus nombreux en comparant le nombre des électeurs inscrits à celui des suffrages exprimés, mais cette comparaison n'est pas parfaitement exacte, du fait que figurent sur les listes électorales des personnes décédées ou absentes). Duguitt affirmait, en 1907, que les Chambres élues en 1898, en 1902 et en 1906 ne représentaient que 47 p. 100 du corps électoral et signalait que la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat avait été votée par un nombre de députés représentant 2 647 315 électeurs, alors que le corps électoral comptait 10 967 000 électeurs.

● **Représentation proportionnelle.** C'est en vue d'obtenir une représentation plus exacte du pays qu'ont été préconisés différents systèmes de représentation proportionnelle. Notons toutefois, avant de les exposer, que la représentation des minorités pourrait être assurée dans le cadre du système majoritaire, notamment par le système des listes incomplètes ou par la fixation d'une majorité de 30 à 40 p. 100 des voix (l'inconvénient du principe de ce dernier procédé est de laisser une grande incertitude sur le nombre d'élus, le nombre des circonscriptions où deux ou même trois candidats ou listes pourraient être élus étant généralement ignoré d'avance). La représentation proportionnelle favorise l'émiettement des partis et rend difficile la constitution des majorités de gouvernement.

elle éloigne l'élu de l'électeur et impose au candidat de triompher d'abord dans son propre parti avant d'affronter le corps électoral; elle favorise le vieillissement du personnel parlementaire; mais, en revanche, elle permet d'assurer un siège aux dirigeants des grands partis et à certaines personnes particulièrement qualifiées, sans qu'il leur soit imposé la perte de temps que représente la conquête d'une circonscription locale.

Le principe de la représentation proportionnelle est relativement simple. Chaque liste obtient autant de sièges que le nombre de voix qu'elle a réunies contient de fois le *quotient électoral*. Si le quotient est de 20 000 voix et que les listes A, B et C ont réuni respectivement 180 000, 100 000 et 40 000 voix, il est attribué 9 sièges à la liste A, 5 à la liste B et 2 à la liste C. Mais, dans la pratique, les choses se passent différemment. Tout d'abord, il est exclu que le nombre de voix obtenu par chacune des listes représente un nombre entier de fois le quotient; un problème de répartition des restes se pose donc toujours; ensuite, le vote a généralement lieu dans le cadre de circonscriptions locales et non dans le cadre d'une circonscription nationale unique; enfin, le législateur se préoccupe souvent d'éviter un émiettement excessif des partis.

Le système qui assure la plus fidèle représentation de la structure politique du pays est celui de la *représentation proportionnelle intégrale*, avec attribution des sièges sur le plan national selon le procédé dit *des plus forts restes*. Si la consultation a lieu dans le cadre national, chaque parti présente une liste nationale unique; les sièges sont répartis au moyen du quotient national; les sièges « en l'air », c'est-à-dire ceux qui ne peuvent être répartis ainsi, sont attribués aux listes qui ont les plus forts restes. (V. tableau I.)

Si la consultation a lieu dans le cadre de circonscriptions locales, chaque parti présente une liste dans les circonscriptions de son choix, ainsi qu'une liste nationale. La répartition au quotient de circonscription s'effectue dans chaque circonscription; les restes sont additionnés sur le plan national, où s'effectue une répartition supplémentaire. Dans ce système, une partie des élus représente une région donnée, alors qu'une autre partie représente le pays tout entier; cet inconvénient peut disparaître si la liste nationale est composée de candidats présentés localement et non élus à la répartition régionale; en pareil cas, un candidat peut être élu lors de la répartition nationale, bien qu'ayant obtenu moins de voix qu'un candidat d'une autre liste.

Le dépouillement du scrutin est compliqué si l'on admet le vote préférentiel et le panachage.

On préfère souvent à la répartition proportionnelle intégrale un système qui donne une moins exacte représentation de la structure politique du pays. Les listes nationales sont supprimées et la répartition des sièges « en l'air » s'effectue à l'intérieur de chaque circonscription. Cette répartition peut s'effectuer suivant le procédé des plus forts restes ou suivant le procédé de la *plus forte moyenne*; si le premier procédé est plus favorable aux petits partis, le second l'est davantage aux partis les plus importants.

Dans le procédé de la *plus forte moyenne* (v. tableau II), on attribue les sièges « en l'air » aux listes dans lesquelles ils représentent le plus grand nombre d'électeurs, et, pour cela, on présente les sièges successivement aux différentes listes avant de les attribuer aux listes qui présenteront ainsi les plus fortes moyennes de voix par siège. Dans notre exemple, 4 sièges sont déjà pourvus; présentons le cinquième à la liste A, qui en a déjà 2; si elle en avait 3, celui lui ferait un siège pour 2 666 voix (8 000 : 3).

Liste B : pour 2 sièges, on aurait 2 600 voix (5 200 : 2);

Liste C : pour 2 sièges, on aurait 2 500 voix (5 000 : 2);

Liste D : qui n'en a pas, on aurait 2 700 voix (2 700 : 1);

Liste E : 1 300 voix (1 300 : 1);

Liste F : 1 000 voix (1 000 : 1).

Le cinquième siège ira donc à la liste D.

Reprenons l'opération pour le sixième siège : si nous le donnons à A, qui n'a toujours que 2 sièges, on aurait un siège pour 2 666 voix; à B, un pour 2 600 voix; à C, un pour

2 500 voix; à D, qui en a maintenant un (2 700 : 2), un pour 1 350; à E, un pour 1 300... Le sixième siège ira par conséquent à la liste A. Nous aurons donc le résultat suivant : liste A, trois sièges; listes B, C, D chacune un siège. L'emploi de cette méthode fait donc perdre son siège à la liste E au profit de la liste A, ce qui nous permet de formuler la règle générale que le système de la plus forte moyenne favorise les grandes formations, alors que le système du plus fort reste favorise les petites formations.

Signalons que le système de la plus forte moyenne peut s'appliquer immédiatement, sans passer par l'intermédiaire du quotient électoral. On peut, en effet, offrir successivement les différents sièges à chacune des listes en présence. Le système de Hondt, employé en Belgique, est l'application de cette méthode.

En principe, la représentation proportionnelle implique le scrutin de liste. On a cependant imaginé des systèmes proportionnalistes dans le cadre du scrutin uninominal. Dans l'un de ces systèmes, le nombre de circonscriptions locales est égal aux deux tiers du nombre des sièges à pourvoir; chaque circonscription élit au moins un représentant à la majorité (majorité relative, majorité absolue ou majorité de 40 p. 100, avec éventualité d'un second tour). On additionne sur le plan national le nombre de suffrages réunis localement par les candidats qui ont déclaré être rattachés à une formation nationale (au premier tour, s'il y a eu plusieurs tours de scrutin), et l'on calcule le quotient électoral national. Le nombre global des sièges est réparti entre les diverses formations nationales suivant les règles habituelles de la proportionnelle; on fait la différence entre le nombre de sièges auquel a droit chaque formation et le nombre de sièges qu'elle a obtenu localement : la différence fait l'objet d'une attribution sur les listes nationales des diverses formations. Un système de ce type est en vigueur dans la République fédérale d'Allemagne.

Le second système, dit « système islandais », est encore plus complexe. Il s'agit d'un *vote unique transférable*. Chaque électeur dresse une liste des candidats par ordre de préférence : si le candidat qu'il inscrit en première ligne a obtenu un nombre de voix supérieur au quotient électoral, sa voix sera transférée au candidat placé en seconde position; il en sera de même si le candidat placé en première position n'a manifestement pas recueilli un nombre de voix suffisant pour lui permettre d'espérer atteindre le quotient électoral. Ainsi les voix se trouvent successivement reportées sur les différents candidats restant en course, qui obtiennent ainsi des majorités d'union, chaque électeur ayant conscience que, si n'est pas élu celui qu'il préfère, sa voix contribuera à l'élection d'un candidat d'opinions voisines.

Assez fréquemment, le législateur a voulu tempérer le système proportionnaliste, en vue d'éviter une multiplication excessive du nombre des partis, ou dans l'intention de réunir les qualités de la représentation proportionnelle (représentation des minorités) et celles qu'on prête au système majoritaire (dégagement d'une majorité de gouvernement). Il est alors prévu des primes à la majorité. En Roumanie, entre les deux guerres mondiales, le parti qui réunissait le plus de voix dans l'ensemble du pays obtenait la moitié des sièges; l'autre moitié était ensuite répartie à la proportionnelle entre tous les partis, y compris le parti majoritaire. En France, en 1919 et en 1924, la liste qui obtenait la majorité absolue dans une circonscription enlevait la totalité des sièges; si aucune liste n'obtenait cette majorité, il était procédé à la répartition proportionnelle avec prime à la plus forte moyenne. Toujours en France, mais en 1951 et en 1956, le même système fut complété par le procédé des apparentements; si un groupe de listes apparentées réunissait la majorité absolue dans une circonscription, il enlevait la totalité des sièges; ces derniers étaient répartis entre les diverses listes apparentées suivant la proportionnelle; si aucun groupe de listes ne réunissait la majorité absolue, la proportionnelle jouait entre toutes les listes en présence; suivant les circonscriptions, il y avait soit prime au plus fort reste, soit prime à la plus forte moyenne. (Notons que le procédé des apparentements pourrait être institué sans

qu'intervienne de prime à la majorité, en vue de faciliter la constitution d'une majorité de gouvernement, tout en permettant à l'électeur de nuancer davantage son vote.)

● **Renouvellement total ou renouvellement partiel.** Lorsque le législateur veut amortir les mouvements d'opinion trop brusques, il prévoit le renouvellement partiel de l'Assemblée représentative. Au début de la Restauration, la Chambre des députés était renouvelable par cinquième chaque année; le Sénat français est renouvelable par tiers tous les trois ans; le Sénat américain est renouvelable par tiers tous les deux ans.

● **Le mandat impératif.** Dans la mesure où le régime représentatif est considéré comme un substitut d'un impossible régime de gouvernement direct, le problème du mandat impératif se pose. La solution du problème est facile lorsque la mission de l'élu est limitée; c'est ainsi que les représentants désignés par le peuple américain pour procéder à l'élection du président des États-Unis d'Amérique du Nord sont, pour la plupart, investis d'un mandat impératif. Elle est plus difficile lorsque la mission du représentant est complexe, comme dans le cas d'un membre du Parlement; il convient alors de prévoir une modalité de révocation de l'élu; le plus souvent, la réunion d'un certain nombre de signatures provoque l'organisation d'un nouveau scrutin, dont l'objet n'est plus une élection, mais une révocation; une telle procédure est difficile à mettre en œuvre lorsque le vote est secret, puisqu'elle permettrait aux adversaires du représentant dont l'attitude est discutée de participer à sa révocation, alors qu'en principe ce privilège paraîtrait devoir être réservé à ses seuls électeurs. La tradition française est hostile au mandat impératif; elle considère que l'élu est bien un mandataire du peuple, mais un mandataire de la nation tout entière, et non un mandataire d'une circonscription ou d'un groupe donné d'électeurs.

La législation électorale française actuelle en matière de consultations politiques.

● **Le corps électoral.** Il convient de distinguer trois types d'élections politiques : les élections législatives, cantonales et municipales; les élections sénatoriales; les élections présidentielles.

1° **Elections au suffrage direct.** Sont électeurs lors des élections législatives, cantonales et municipales, et lors des référendums, les citoyens français qui remplissent les conditions suivantes : 1° être Français ou Française de naissance (ou naturalisé depuis plus de cinq ans), avoir vingt et un ans accomplis avant le 1^{er} avril qui précède les

Tableau I. Procédé des plus forts restes

LISTES	NOMBRE DE SUFRAGES	SIÈGES ATTRIBUÉS AU QUOTIENT	RESTES	SIÈGES ATTRIBUÉS AUX PLUS FORTS RESTES
A	8 600 000	178	38 200	1
B	400 000	8	15 200	
C	3 900 000	81	3 900	
D	1 500 000	31	8 900	
E	7 250 000	150	35 000	1
F	2 400 000	49	43 100	1
	24 050 000 suffrages exprimés		sièges à répartir : 500	
			quotient : 24 050 000 : 500 = 48 100	

Tableau II. Procédé de la plus forte moyenne

LISTES	NOMBRE DE SUFRAGES	SIÈGES ATTRIBUÉS AU QUOTIENT	RESTES	SIÈGES ATTRIBUÉS À LA PLUS FORTE MOYENNE
A	8 000	2	0	1
B	5 200	1	1 200	0
C	5 000	1	1 000	0
D	2 700	0	2 700	1
E	1 300	0	1 300	0
F	1 000	0	1 000	0
voix dispersées	800			
suffrages exprimés	24 000	quotient : 4 000		



ÉLECTRE
détail d'un vase grec

élections; 2° jouir des droits civils et politiques et ne se trouver dans aucun des cas d'incapacité perpétuelle ou temporaire ou d'indignité déterminés par le décret organique du 2 février 1852 et la loi du 30 mars 1955 visant certaines condamnations; 3° être inscrit sur la liste électorale d'une commune. Les militaires, sous la III^e République, ne prenaient part à aucun vote quand ils étaient présents à leur corps, à leur poste, ou dans l'exercice de leurs fonctions. Depuis 1945, les militaires ont retrouvé l'exercice du droit de vote.

Les listes électorales sont tenues par commune. Elles comprennent : tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune, ou y habitent depuis six mois au moins; ceux qui figurent pour la cinquième fois sans interruption, l'année de l'élection, au rôle d'une des contributions directes ou au rôle des prestations en nature, et qui, s'ils ne résident pas dans la commune, ont déclaré y exercer leurs droits électoraux; les fonctionnaires publics qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune. Les citoyens français établis à l'étranger et immatriculés au consulat de France conservent le droit d'être inscrits, s'ils le demandent, sur certaines listes électorales métropolitaines. Les listes électorales sont permanentes; elles sont établies ou révisées chaque année, du 1^{er} janvier au 31 mars, pour l'année entière; une fois porté sur la liste, un citoyen ne peut plus en être éliminé sans une décision motivée.

2° Elections sénatoriales. V. SÉNAT.
3° Election présidentielle. V. PRÉSIDENT de la République.

● Les conditions d'éligibilité et de présentation des candidatures. 1° Présidence de la République. V. PRÉSIDENT de la République.

2° Sénat. Les candidats au Sénat doivent remplir les conditions exigées des candidats à l'Assemblée nationale, sauf en ce qui concerne l'âge, qui est porté à trente-cinq ans (sous la III^e République, la condition d'âge était de quarante ans).

3° Assemblée nationale. Sous réserve d'avoir au moins vingt-trois ans révolus (sous la III^e République, cet âge était fixé à vingt-cinq ans), sont éligibles les Français et les Françaises de naissance ou ayant acquis la nationalité française par naturalisation ou par mariage depuis au moins dix ans (ce délai peut être réduit pour certaines personnes); les candidats du sexe masculin doivent avoir définitivement satisfait aux prescriptions légales concernant le service militaire actif. Sont inéligibles les individus qui, à la suite d'une condamnation, ont perdu définitivement ou temporairement leurs droits politiques (l'inéligibilité est d'une durée double de celle de la privation des droits politiques), les individus privés par une décision judiciaire de leur droit d'éligibilité, ainsi que les personnes pourvues d'un conseil judiciaire. Sont inéligibles dans certaines circonscriptions un grand nombre de fonctionnaires qui y exercent ou y ont exercé leurs fonctions depuis moins d'un an.

Les candidatures au Sénat et à l'Assemblée nationale doivent être déposées au moins vingt et un jours avant le scrutin. Il est interdit d'être simultanément candidat dans plusieurs circonscriptions.

4° Conseil municipal et conseil général. V. COMMUNE et DÉPARTEMENT.

● La campagne électorale. Avant l'élection, une certaine période est consacrée par les candidats à se faire connaître et à exposer leur programme. On tend à organiser de façon de plus en plus étroite la manière dont se déroule cette période, afin, d'une part, d'assurer une information aussi complète que possible des électeurs, d'autre part, de maintenir dans la mesure du possible l'égalité entre les candidats. Aussi l'Etat prend-il à sa charge les frais occasionnés par la propagande électorale. Il convient cependant de noter que ceux des candidats qui n'obtiennent pas un certain pourcentage des suffrages exprimés perdent le cautionnement exigé d'eux au moment du dépôt de leur candidature et participent ainsi aux frais de leur campagne électorale. Pendant la durée de la période électorale de toutes les élections, dans chaque commune, des emplacements spéciaux sont réservés par l'autorité municipale pour l'apposition des affiches

électorales. Dans chacun de ces emplacements, une surface égale est attribuée à chaque candidat ou à chaque liste de candidats. Par ailleurs, au moins pour les élections législatives, les émetteurs de la Radio-diffusion et de la Télévision diffusent les appels des représentants des partis ayant présenté des candidats dans un certain nombre de circonscriptions.

● L'organisation du scrutin. Le but de la législation est de faciliter aux électeurs l'exercice du vote, en même temps que d'en assurer la sincérité. L'électeur doit se déplacer pour voter, mais on fait en sorte que les bureaux de vote soient suffisamment nombreux pour réduire l'importance du déplacement. Chaque section de vote est placée sous l'autorité d'un bureau électoral, qui dirige et surveille les opérations du scrutin, en assure le dépouillement. Le scrutin est ouvert sans interruption pendant un seul jour, un dimanche. Toutes les opérations sont publiques. Dans certains cas, le vote par correspondance est admis. Le bulletin de vote peut être imprimé, autographié ou manuscrit, mais il ne doit porter aucun signe qui permettrait de reconnaître son auteur. Tous les bulletins irréguliers sont annexés au procès-verbal et contre-signés par les membres du bureau de vote, avec mention des causes de l'annexion. Le vote a lieu sous enveloppe. En entrant dans la salle de vote, l'électeur prend une enveloppe et, se rendant dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards (isoloir), il place son bulletin dans ladite enveloppe, qu'il introduit lui-même dans l'urne. Les actes de corruption sont sévèrement réprimés.

● Le contentieux électoral. Les contestations relatives aux élections présidentielles, législatives et sénatoriales sont de la compétence du Conseil constitutionnel (avant la Constitution de 1958, l'Assemblée nationale et le Conseil de la République étaient juges de l'éligibilité et de la régularité de l'élection de leurs membres). Toutefois, les opérations préparatoires aux élections, et en particulier les contestations soulevées par l'enregistrement des déclarations de candidature, sont portées devant le tribunal administratif.

Les contestations relatives aux élections aux conseils généraux et aux conseils municipaux peuvent donner lieu à un recours contentieux qui est de la compétence du tribunal administratif. Ce dernier peut statuer sur les recours concernant aussi bien l'éligibilité que la régularité et la moralité de l'ensemble des opérations électorales. Il peut annuler le résultat de l'élection contestée, ou éventuellement le rectifier. Sa décision est susceptible d'appel au Conseil d'Etat.

● Les divers systèmes électoraux. V. ASSEMBLÉE NATIONALE, COMMUNE, DÉPARTEMENT, FRANCE, SÉNAT. (→ Biblio.)

ÉLECTIVEMENT adv. Par le moyen de l'élection.

ÉLECTIVITÉ n. f. Qualité de ce qui est électif : L'électivité d'un président, d'une chambre, d'un magistrat.

— Physiol. Propriété que possèdent certaines substances chimiques de se fixer sur tel ou tel élément cellulaire plutôt que sur tel ou tel autre. (Cette propriété se montre notamment chez les microbes qui absorbent, de préférence, un colorant particulier; c'est sur cette propriété qu'est souvent fondée, dans les préparations micrographiques, la différenciation des espèces microbiennes. L'électivité n'est qu'une forme de l'affinité physico-chimique, qui s'exprime dans la chimiotaxie positive; elle est aussi une des bases de la chimiothérapie*.)

ÉLECTORAL, E, AUX adj. Qui a rapport aux élections : Collège électoral. Loi électorale. Il entre dans la politique et devient un merveilleux agent électoral (Bourget).

— Hist. Qui a rapport, qui appartient à un Electeur de l'Empire : La dignité électorale. Leurs Altesses électorales. || Prince électoral, fils aîné et héritier présomptif d'un Electeur.

ÉLECTORALEMENT adv. Au point de vue électoral.

ÉLECTORAT n. m. Droit d'électeur; usage de ce droit : Tout Français majeur jouit, en principe, de l'électorat.

— Hist. Dignité d'Electeur* dans le Saint Empire. (On distinguait les électeurs laïcs, qui variaient, et les électeurs ecclésiastiques,

qui demeurèrent ceux des princes-archevêques de Mayence, Trèves et Cologne). || Pays soumis à la juridiction d'un Electeur : Electorale palatin. Electorats de Trèves, de Cologne, de Mayence. || Grand électoral, dignité de grand électeur*, dans la Constitution proposée par Sieyès après le 18-Brumaire.

— ENCYCL. Instit. polit. Il est traditionnel d'opposer les théories de l'électorat-droit et de l'électorat-fonction. Dans la première tout citoyen doit être titulaire du droit de vote, parce que titulaire d'une part de la souveraineté. Dans la seconde, au contraire seuls les plus aptes sont considérés comme à même de remplir leur fonction d'électeur ce qui peut justifier de larges restrictions au suffrage universel. (V. ÉLECTION.)

ÉLECTRO(-) [du gr. *ēlektron*, succin ou ambre jaune], préfixe employé dans nombre de mots, et qui indique la présence de l'électricité ou de propriétés électriques. (Ces mots s'écrivent toujours avec un trait d'union lorsque l'o du préfixe se rencontre avec une voyelle; dans le cas contraire, le trait d'union est facultatif.)

ÉLECTRE, en gr. *Ēlektra*. Myth. gr. Une des sept Pléiades, filles d'Atlas. Aimée de Zeus, dont elle eut Iasion et Dardanos, elle apporta le Palladium à Troie. — Fille d'Océanos et de Téthys, mère d'Iris et des Harpyes.

ÉLECTRE, en gr. *Ēlektra*, fille d'Agamemnon et de Clytemnestre, sœur d'Oreste et d'Iphigénie. Inconnue des poèmes homériques, elle n'apparaît pas avant le cycle tragique d'Iphigénie. Après le meurtre d'Agamemnon, elle sauva Oreste encore enfant, et l'envoya en Phocide. Elle-même fut traitée comme une esclave par Egisthe. Quand Oreste revint, elle l'aïda à assassiner les meurtriers d'Agamemnon, Egisthe et Clytemnestre. Condamnée à mort, Electre fut ainsi qu'Oreste, sauvée par l'intervention d'Apollon. Elle épousa plus tard Pylade, fils du roi de Phocide. — La légende d'Electre et de sa vengeance a inspiré les trois grands tragiques grecs : Eschyle dans les *Chœphores**, Sophocle et Euripide dans des tragédies qui ont pour titre *Electre* (v. art. suiv.).

Dans les temps modernes, si le personnage d'Electre n'a inspiré ni Corneille ni Racine, il a donné naissance à une tragédie de Crébillon et, plus récemment, à des drames de l'Espagnol Pérez Galdós (1901), de l'Autrichien Hugo von Hofmannsthal (1905), de l'Américain Eugene O'Neill (*Le deuil silencieux* d'Electre, 1932), enfin à la pièce de J. Giraudoux (1937).

Électre (*Ēlektra*), tragédie de Sophocle (selon les uns, jouée vers 425 av. J.-C.; selon les autres, postérieure à l'*Electre* d'Euripide). Le sujet en est le meurtre de Clytemnestre et d'Egisthe par Oreste. Mais la pièce est construite de manière à mettre en pleine lumière le caractère d'Electre. Après un prologue où Oreste révèle ses intentions et son plan, Electre apparaît et ne quittera plus ainsi dire plus la scène. Successivement, elle se lamente avec le chœur, reproche à sa sœur Chrysothémis sa faiblesse, se heurte avec violence à Clytemnestre, laisse éclater son désespoir quand elle croit Oreste mort et sa joie quand elle le retrouve. Sa haine triomphe enfin quand Oreste venge, par un double meurtre, la mort d'Agamemnon.

Séente (*Ēlektra*), tragédie d'Euripide, représentée probablement en 413 av. J.-C. Le poète a modifié la tradition en y introduisant un élément romanesque. Electre s'est vue forcée par Egisthe d'épouser un paysan argien. Dans leur chaumière a lieu la reconnaissance entre Oreste et sa sœur. Egisthe est ensuite tué par surprise; puis on attire Clytemnestre chez sa fille, sous le prétexte d'un accouchement, et son fils l'y poignarde. Dans cette pièce curieuse, le poète a librement critiqué ses devanciers et protesté contre le caractère odieux de la légende.

Électre, tragédie de Crébillon (1708). Dans cette pièce, qui eut beaucoup de succès, Oreste donne, sans le vouloir, la mort à sa mère : il n'a fait qu'obéir aux dieux.

Électre, de J. Giraudoux (1937). De l'histoire d'Electre, Jean Giraudoux a tiré son œuvre théâtrale la plus chargée d'arabesques poétiques, de pensées brillantes et subtiles d'inventions dramatiques (notamment le personnage du mendiant — ou du dieu — qui

tient l'emploi du chœur antique, ou les Euménides qui grandissent à vue d'œil). Mais le thème initial lui a surtout donné matière à des prolongements psychologiques. En mettant l'accent sur la haine particulière de Clytemnestre pour Agamemnon, sur l'âpre et incessant débat entre l'héroïne et sa mère, sur le désarroi d'Égisthe, incapable de défendre Argos s'il n'obtient l'assentiment d'Electre, et qui meurt pour un crime qui a cessé d'être le sien, l'auteur renouvelle le sens profond de la légende grecque.

ÉLECTRE (COMPLEXE D'). Psychiatrie. Complexe survivant chez les filles, et analogue au complexe d'Œdipe* chez les fils, l'affection excessive se portant évidemment sur le père.

ÉLECTRET [elektret] n. m. (mot angl.). *Electret permanent*, diélectrique qui reste électrisé d'une façon permanente, après avoir été soumis à un champ électrique temporaire (cire de Carnauba). [Les électrets sont les analogues électriques des aimants permanents et ils sont doués d'hystérésis électrique.]

ÉLECTRICITE n. f. V. ÉLECTEUR.

ÉLECTRICIEN, ENNE n. et adj. Ouvrier ou ingénieur dont le métier a l'électricité pour objet.

électiciens (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES), association, créée en 1883, ayant pour but essentiel de centraliser, pour étude et discussion, les renseignements et documents concernant les progrès de l'électricité, de diffuser cette documentation parmi ses membres, enfin d'apporter son concours technique aux organismes chargés de la réglementation et de la normalisation du matériel électrique de toute nature et des installations des réseaux électriques. En 1891, on lui confie l'organisation du Laboratoire central d'électricité, devenu en 1942 le Laboratoire central des industries électriques, pour le contrôle et les essais d'appareils de mesures. Dès sa fondation, des élèves libres étaient autorisés à suivre les travaux d'essais ou de recherches qui y étaient poursuivis. En 1894, la Société créa une école d'application, qui, primitivement annexée au Laboratoire, prit dès 1895 une vie propre et se développa sous le nom d'École supérieure d'électricité.

ÉLECTRICITÉ n. f. (du gr. *elektron*, ambre jaune ou succin). Nom donné à une des formes de l'énergie, cette forme se produisant lorsqu'on frotte deux corps ou encore dans une action mécanique quelconque comme la compression, par exemple, ou bien dans l'action de la chaleur sur certains cristaux, etc., et qui manifeste son action soit par des phénomènes d'attraction ou de répulsion, soit par des phénomènes mécaniques, calorifiques, chimiques, etc. || *Électricité positive ou vitrée, électricité négative ou résineuse, électricité statique, électricité dynamique, électricité atmosphérique*, v. part. *encycl.* || *Électricité granulaire*, v. *ÉLECTRONIQUE*. || *Par extens.* Applications de l'électricité (télécommunications, etc.). || *Fig.* Excitation, surexcitation : Il y a de l'électricité dans l'air.

— Méd. *Électricité médicale*, v. part. *encycl.* — Pêche. *Pêche au moyen de l'électricité*, v. part. *encycl.*

— *ENCYCL.* Physiq. L'étude de l'électricité, qui est une des branches principales de la physique, comporte l'examen de phénomènes fort divers, que nous classerons, après avoir rappelé quelques notions historiques.

Historique.

● *Electrostatique.* Le phénomène électrique le plus anciennement connu est la propriété, que l'ambre jaune acquiert par le frottement, d'attirer les corps légers, tels que des barbes de plume, des brins de paille, de minces feuilles d'or ou d'argent. Ce fait est cité par les auteurs grecs de l'Antiquité, notamment par Thalès de Milet; au VII^e s. av. J.-C. On connaissait aussi la décharge électrique de la torpille, qu'Aristote avait utilisée pour guérir une attaque de goutte. D'autre part, les anciens Indiens avaient remarqué que certains cristaux chauffés attireraient les cendres chaudes (pyro-électrique).

Le Moyen Âge n'ajoute rien à ces notions rudimentaires, et ce n'est qu'au XVI^e s. que l'Anglais Gilbert (1544-1603) reconnut la propriété de l'ambre dans diverses substances : la verre, la résine, le soufre..., qui furent alors nommées idio-électriques (isolants),

tandis que d'autres, comme les métaux, dans lesquelles on ne pouvait développer de l'électricité, furent appelées, par opposition, anélectriques (conducteurs).

Otto von Guericke (1602-1686) inventa la première machine électrique : elle comportait un globe de soufre que l'on faisait tourner et sur lequel une personne appuyait les mains pour produire le frottement nécessaire. C'est grâce à cet appareil que l'on obtint la première étincelle électrique. Guericke montra aussi que les corps primitivement attirés étaient repoussés après contact. En 1727, Gray (1670-1736) observa que les conducteurs pouvaient être électrisés, pourvu qu'ils fussent isolés ; il découvrit l'électrisation par contact et, grâce à la conductibilité, fit les premières expériences de transport de force à distance. Ces faits furent confirmés par Du Fay (1698-1739), qui démontra la possibilité d'électriser tous les corps, y compris le corps humain, et remarqua à l'aide du pendule électrique (petite balle de moelle de sureau suspendue à un fil) que le verre et la résine acquièrent par frottement des électricités différentes, qualifiées respectivement de vitrée (positive) et de résineuse (négative). En 1746, Pieter Van Musschenbroek découvrit la condensation électrique en inventant la bouteille de Leyde, qui permit d'augmenter considérablement les effets des étincelles. Cependant, les machines électriques se perfectionnaient : on peut citer la machine de Hawksbee, à cylindre de verre (1709), celle de Winkler, où le cylindre frotte entre des coussinets (1766), celle de Ramsden, à plateau de verre (1768). Franklin (1706-1790) remarqua le pouvoir des pointes, l'appliqua à la préservation contre la foudre (paratonnerre), et étudia l'électricité des nuages grâce au cerf volant. En 1754, l'Anglais Canton (1718-1772) réalisa l'électrisation par influence. En même temps que les découvertes se succédaient, des théories prenaient naissance : Watson (1710-1787) et Franklin admettaient que le frottement ne crée pas l'électricité, mais modifie sa distribution dans le corps frotté et dans le frotteur, l'un perdant de l'électricité et l'autre en gagnant. Symmer émettait l'hypothèse de l'existence de deux fluides électriques (1759).

C'est à Coulomb (1736-1806) que l'on doit les premières études quantitatives. À l'aide de sa balance de torsion, il mesura les répulsions et attractions électriques, prouvant que ces actions sont inversement proportionnelles au carré de la distance (1785). Il découvrit que l'électrisation des conducteurs était superficielle, et détermina sa répartition. Les résultats expérimentaux de Coulomb, retrouvés analytiquement par Laplace (1749-1827), Biot (1774-1862), Gauss (1777-1855) et Poisson (1781-1840), et la théorie de l'influence de Faraday (1791-1867) marquent le couronnement de l'électrostatique.

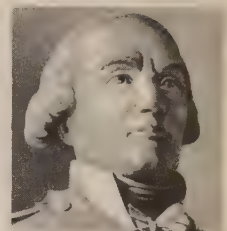
Les perfectionnements consisteront dans la construction de machines à influence, plus puissantes, dues à Holtz (1836-1913), Wimschurst (1832-1903), et plus récemment Van de Graaff (1935), Felici (1946), et de condensateurs de grande capacité ; dans l'invention d'électromètres plus sensibles, ceux de W. Thomson (1824-1907) et Lippmann (1845-1921).

Signalons également la découverte de la piézo-électricité* (J. et P. Curie, 1880).

● *Electrocinétique.* Galvani (1747-1798) ayant montré en 1790 que le contact de deux métaux différents produit des contractions dans les muscles d'une grenouille, Volta (1745-1827) en attribue la cause à l'électricité engendrée par le contact des deux métaux. Une controverse entre ces deux savants conduisit Volta, en 1800, à la découverte de sa pile*, qui inaugure la science du courant électrique. Cet appareil permet à Nicholson et à Carlisle de décomposer l'eau au cours de la même année. En 1801, Thenard (1777-1857) montre que le courant électrique peut, comme la décharge d'un condensateur, porter à l'incandescence un fil métallique. En 1807, Davy (1778-1829) isole par électrolyse les métaux alcalins ; en 1813, il découvre l'arc électrique. Gautherot et Wollaston observent la polarisation des piles (1802). Pour remédier à cet inconvénient, on a recours aux piles à dépoliarisation : bichromate de potassium (Poggendorff, 1842), acide nitrique (Grove, 1839 ; Bunsen, 1843), bioxyde de manganèse (Leclanché, 1868), air (Féry,

1914). En 1829, A. Becquerel (1788-1878) conçoit la pile impolarisable à deux liquides, dont les principaux modèles sont la pile de Daniell (1836) et celle de Weston (1893), choisie en 1908 comme étalon de force électromotrice (1,018 30 volt à 20 °C). Seebeck (1770-1831) signale en 1821 les phénomènes dus à une différence de température entre les soudures de deux métaux différents, et construit sur ce principe la première pile thermo-électrique. Melloni (1798-1854) utilise ces phénomènes à l'étude de la chaleur rayonnante (1830). En 1834, Peltier (1785-1845) découvre le phénomène inverse. En 1856, W. Thomson découvre l'effet qui porte son nom ; A. Becquerel classe les métaux au point de vue thermo-électrique. Les thermocouples modernes sont créés en 1886 par H. Le Châtelier (1850-1936).

Les lois des courants sont progressivement établies. En 1827, Ohm (1787-1854) donne une relation qui lie la tension entre deux points d'un circuit et l'intensité du courant qui y passe, et définit la résistance. Pouillet (1790-1868) étend en 1837 ces résultats à un circuit fermé. R. Kohlrausch (1809-1858) définit la résistivité (1848). Kirchhoff (1824-1887) fixe la répartition des courants dans un circuit comportant des dérivations. Wheatstone (1802-1875) imagine en 1844 son pont



Coulomb



pour la mesure des résistances. Joule (1818-1889) étudie en 1841 les effets thermiques des courants dans les circuits et donne la loi du phénomène, ce qui permet à Clausius (1822-1888) de mesurer en 1852 l'équivalent mécanique de la calorie.

En 1805, Grothuss (1785-1822) indique une théorie de l'électrolyse. Faraday, étudiant les décompositions électrolytiques, en donne en 1833 les lois quantitatives. L'hypothèse de la dissociation ionique, due en 1887 à Arrhenius (1859-1927), en fournit l'interprétation. Parmi les applications de l'électrolyse, il faut citer : la galvanoplastie, inventée en 1837 par H. Jacobi (1806-1874) ; l'argenture et la dorure, imaginées par Elkington (1801-1865) en 1840 et perfectionnées par Ruolz (1808-1887) en 1841 ; la fabrication électrochimique de l'hydrogène, du chlore et de la soude, l'affinage du cuivre ; la conception des accumulateurs, due en 1859 à Planté (1834-1889). Le four électrique de Moissan (1852-1907), perfectionné par Héroult et Girod, permet la préparation du carbure de calcium et l'électrometallurgie (aluminium, ferro-alliages). En 1889, Edison (1847-1931) réalise la première lampe à incandescence à filament de carbone ; entre 1900 et 1904, l'essai de divers métaux conduit à l'adoption du tungstène. La lampe à vapeur de mercure est présentée en 1901 par Cooper Hewitt (1861-1921). Hawksbee signale au début du XVIII^e s. la conductivité électrique des gaz sous pression réduite. Masson (1806-1880) en 1853, puis Geissler (1814-1879) en 1855 effectuent des décharges à travers les gaz raréfiés, grâce à la bobine d'induction. Ce phénomène est à l'origine de l'éclairage par électroluminescence.

● *Electromagnétisme.* De nombreux chercheurs s'efforçaient, dès le milieu du XVIII^e s., d'établir une relation entre les phénomènes électriques et magnétiques. C'est seulement en 1820 qu'Ersted (1777-1851) découvre qu'un courant dévie une aiguille aimantée.

« Volta présente à Bonaparte la pile électrique » par Bertini Milan, Institut des sciences



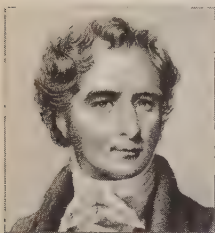
Volta



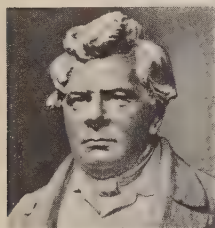
Ampère



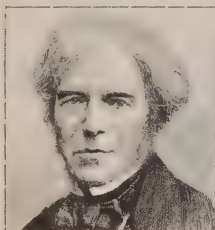
Ampère



Maxwell



Ohm



Faraday



Hertz



Galvani

Cette expérience, reprise par Ampère (1775-1836) et Arago (1786-1853), suscite une grande curiosité. Biot (1774-1862) et Savart (1791-1841) mesurent le champ magnétique produit. Laplace (1749-1827) induit de ces résultats la loi élémentaire, et Ampère, en 1822, la loi d'ensemble du phénomène. Ces deux physiciens étudient l'action réciproque des champs magnétiques sur les courants, et Ampère, assimilant un solénoïde à un aimant, crée la théorie de l'électrodynamique, à laquelle Maxwell (1831-1879) donne une forme générale (équations de Maxwell). Arago, en 1820, aimante une aiguille d'acier par le courant électrique. Rowland (1848-1901) observe en 1876 que l'aiguille aimantée dévie au voisinage d'un disque électrisé en rotation rapide, montrant ainsi l'identité des électricités statique et dynamique. Ewing (1855-1935) découvre en 1882, d'après les expériences de Warburg (1846-1931), l'hystérésis magnétique, et Maxwell, la magnétostriction, étudiée en 1900 par le Japonais Nagaoka (1865-1947). Conçus d'abord par Ampère, les électroaimants sont construits par Sturgeon (1825), Brewster (1826), l'Américain Henry (1831). Des essais de télégraphie électrique sont faits par Gauss, et, en 1843, Morse (1791-1872) réalise son premier appareil. Le télégraphe imprimeur est inventé par Baudot (1845-1903) en 1878. Les phénomènes électromagnétiques permettent les mesures d'intensité de courant. Nobili (1784-1835) invente le système magnétique astatique (1826), et Pouillet construit en 1837 la boussole des tangentes. Le galvanomètre de W. Thomson date de 1851, et l'appareil à cadre mobile de Deprez (1843-1918) et d'Arsonval (1851-1940) est construit en 1882.

C'est Faraday qui a montré la possibilité de transformer en énergie électrique le travail mécanique, grâce à sa découverte de l'induction (1831). En 1834, Lenz (1804-1865) établit la loi qui donne le sens du courant induit; Foucault (1819-1868) démontre en 1855 l'existence des courants qui portent son nom. Henry (1797-1878) publie en 1832 un mémoire sur l'auto-induction. Neumann (1798-1895), grâce à la notion de potentiel (1845), établit une théorie mathématique de ces phénomènes, théorie complétée ou vérifiée expérimentalement par Weber (1804-1891), Kirchhoff, Helmholtz (1821-1894), W. Thomson. C'est enfin Maxwell qui donne en 1873 les équations générales déterminant l'état d'un champ électrique, et développe sa théorie électromagnétique de la lumière.

Le premier moteur électrique est la roue de Barlow (1776-1862), conçue en 1822. La découverte de l'induction est appliquée à la production des courants : en 1832, Ampère fait construire une machine par les frères Pixii. En 1856, Siemens (1816-1892) remplace les aimants permanents par des électroaimants. Les générateurs industriels apparaissent en 1860; ce sont des machines à courant alternatif. C'est en 1869 que Gramme (1826-1901) produit un courant continu dans son anneau à collecteur, qui sert à construire les premières dynamos.

Les premiers transports d'énergie à distance sont réalisés en 1873 par Fontaine (1833-1910), puis, en 1882, par Deprez, qui propose l'emploi des hautes tensions. La bobine d'induction, conçue en 1840 par Masson et Breguet (1804-1883), prend sa forme définitive en 1851 avec Ruhmkorff (1803-1877). Les transformateurs à courant alternatif sont inventés en 1884 par Gaulard (1850-1888) et Gibbs (1839-1903). Les courants polyphasés, les moteurs à champ tournant datent de 1885 (Ferraris [1847-1897] et Tesla [1856-1943]), inventeur de l'alternateur et du moteur asynchrone. L'emploi de la houille blanche est préconisé en 1869 par Bergès (1833-1904).

Le téléphone est découvert en 1875 par Graham Bell (1847-1922). Hughes (1831-1900) substitue en 1878 au transmetteur de Bell un instrument plus sensible, le microphone. Kamerlingh Onnes (1853-1926) découvre, en 1911, la supraconductibilité, que de Haas (1878-1960) et von Laue (1879-1960) rattachent à l'étude du champ magnétique.

● **Electronique.** Hittorf (1824-1914) découvre en 1868 les rayons cathodiques, que Crookes (1832-1919) produit en 1872 dans ses tubes; Goldstein (1850-1930) obtient en 1886 les rayons positifs. Leur étude expérimentale et théorique, à laquelle participent Tait

(1831-1901), Hertz (1857-1894), Lenard (1862-1947), J. J. Thomson (1856-1940) et Jean Perrin (1870-1942), met en évidence leur nature corpusculaire. Millikan (1868-1953) détermine en 1912 la charge de l'électron; le spectrographe de masse de J. J. Thomson et d'Aston (1877-1945) fournit la masse des atomes et des ions.

Röntgen (1845-1923) découvre en 1895 les rayons X, dont la nature ondulatoire est mise en évidence par les expériences de diffraction de von Laue; Hertz, en 1887, l'effet photoélectrique; Richardson (1879-1959), en 1901, l'effet thermo-électrique; H. Becquerel (1852-1908), en 1896, la radio-activité.

La théorie électromagnétique de Maxwell faisait prévoir par le calcul l'existence d'ondes électromagnétiques. Hertz les obtient et les étudie en 1888. La détection de ces ondes devient facile en 1890, grâce au cohéreur de Branly (1844-1940); Popov (1859-1905) invente en 1895 l'antenne, qui permet à Marconi (1874-1937) de réaliser la même année une transmission de signaux de T. S. F. sur une distance de plusieurs dizaines de kilomètres. Poulsen (1869-1942) obtient la téléphonie sans fil grâce à l'arc chantant. L'invention des lampes diode (Fleming, 1904) et triode (Lee de Forest, 1913), qui réalisent la production d'ondes entretenues, leur amplification, leur modulation, leur réception, rend possible la radiodiffusion.

L'emploi de cellules photo-électriques et de l'oscillographe cathodique, inventé en 1897 par Braun (1850-1918), permet la réalisation du cinéma parlant, de la télévision, du microscopie électronique, du radar, etc.

L'étude de l'évolution de la science électrique au cours des cinquante dernières années montre l'aide mutuelle que se sont constamment prêtée l'expérience, qui part de la découverte des rayons cathodiques pour aboutir à celles du positon (Anderson, 1932) et du neutron (Chadwick, 1932), et la théorie qui, de Maxwell, en passant par Hertz, Lorentz (1853-1928) et Einstein (1879-1955) [relativité], Planck (1858-1947) [quanta], Bohr (né en 1885), aboutit à Louis de Broglie (né en 1892) [mécanique ondulatoire], Schrödinger (1887-1961), Heisenberg (né en 1901). Ces deux séries de recherches, parties de points bien différents, se sont aujourd'hui rejointes pour explorer, d'un effort commun, le domaine si riche du noyau de l'atome.

Divisions de l'électricité.

Historiquement, et c'est l'ordre que nous adopterons dans ce qui va suivre, on n'a d'abord connu que l'électricité en équilibre, dont l'étude constitue l'*électrostatique*. En même temps, les physiciens ont été amenés à s'intéresser aux phénomènes analogues présentés par le fer aimanté, désignés sous le nom de *magnétisme*.

Vers 1800 a été découvert le courant électrique, dans lequel l'électricité est en mouvement; son étude est l'*électrocinétique*. Une vingtaine d'années plus tard est né l'*électromagnétisme*, qui étudie les actions réciproques des courants et des aimants; on peut noter, parmi ses chapitres divers : l'*électrodynamique*, l'*aimantation*, l'*induction*.

Les courants continus ont été, dans la plupart des applications industrielles, remplacés par les *courants alternatifs*, dont l'étude constitue une quatrième partie de l'électricité. Parmi ceux-ci, les courants de *haute fréquence* ou *oscillations électriques* ont permis les communications à distance par télégraphie et téléphonie sans fil.

Enfin, l'étude de la *structure granulaire* de l'électricité et des mouvements de particules électrisées, en dehors de supports matériels, termine l'exposé de l'électricité théorique. Son ensemble forme l'*électronique*.

L'étude des applications de l'électricité est dite *électrotechnique*, et ses branches sont multiples. L'énergie électrique, qui se transporte à grande distance, peut être convertie en chaleur, dans le *chauffage électrique*; en travail, dans les *moteurs électriques*; et les dispositifs de *télémechanique*; en énergie rayonnante, dans l'*éclairage électrique* et la *T. S. F.*; en énergie chimique, dans l'*électrochimie* et l'*électrometallurgie*. Elle a des applications thérapeutiques diverses, dont l'ensemble est l'objet de l'*électricité médicale*. Mentionnons enfin l'*électricité atmosphérique*.

Électrostatique.

● **Electrisation par frottement.** Les *diélectriques* ou *isolants* (verre, résine, ébonite, soufre, laine, soie...) acquièrent par frottement la propriété d'attirer les corps légers; on dit qu'ils sont électrisés, ou qu'ils ont acquis une charge électrique; celle-ci est localisée aux points frottés. Avec un métal, l'expérience ne réussit que s'il est tenu par un manche isolant; la propriété se manifeste sur toute la surface; de tels corps sont dits *conducteurs* (métaux, carbone, chanvre, eaux naturelles, corps humain, sol).

● **Electrisation par contact.** On électrise un conducteur primitivement neutre par contact avec un corps chargé.

● **Existence de deux électricités.** Le pendule* électrique ou l'électroscope* permettent de reconnaître l'existence de deux espèces d'électricité. On est convenu d'appeler *positive* celle qui se développe sur le verre frotté avec du drap; *negative*, celle de la résine frottée à l'aide d'une peau de chat. L'expérience prouve que deux corps portant des charges de même signe se repoussent et que deux corps portant des charges de signes contraires s'attirent.

● **Loi de Coulomb.** Les forces attractives ou répulsives qu'exercent l'un sur l'autre deux corpuscules électrisés varient en raison inverse du carré de leur distance. Elles dépendent également de l'électrisation des corpuscules et de la nature du milieu. On convient d'appeler *charge électrique* ou *quantité d'électricité* portée par un corps électrisé une grandeur proportionnelle à la force qu'il exerce sur un autre, placé dans le même milieu à une même distance. Par définition, l'unité C. G. S. électrostatique de charge, ou *franklin*, est la quantité d'électricité qui, placée dans le vide à 1 cm de distance d'une charge identique, exerce sur elle une répulsion de 1 dyne. L'unité du système M.K.S.A., le *coulomb*, vaut 3×10^9 franklins.

● **Conservation de l'électricité.** Lorsqu'on frotte l'un contre l'autre un plateau de verre et un plateau recouvert de drap, on constate qu'ils prennent des charges opposées. Ce principe se généralise, et la somme algébrique des quantités d'électricité portées par un système isolé reste constante.

● **Champ électrique.** On appelle ainsi toute région de l'espace dans laquelle une particule chargée est soumise à une force. Si q désigne la charge de la particule, F la force qui

s'exerce sur elle, le quotient $E = \frac{F}{q}$, caractéristique du point considéré, est appelé *intensité du champ* en ce point. On le représente par un vecteur, porté par le support de la force. On nomme *ligne de force* du champ une courbe tangente en chacun de ses points au vecteur champ appliqué en ce point.

● **Potentiel.** En tout point d'un champ électrique, on peut définir un *potentiel*, tel que si une charge q se déplace d'un point A à un point B, le travail des forces électriques a pour expression $W = q(V_A - V_B)$, V_A et V_B désignant les potentiels en A et B, que que soit le chemin suivi de A à B. On convient que le potentiel est nul en un point situé à une distance infinie de toute charge électrique. L'unité C. G. S. électrostatique de potentiel est l'erg par franklin; l'unité du système M. K. S. A., le *volt* (joule par coulomb), est 300 fois plus petite. On démontre que le champ électrique est toujours dirigé dans le sens des potentiels décroissants et que, le long d'une ligne de force, il est d'autant plus intense que le potentiel décroît plus rapidement.

● **Equilibre d'un conducteur.** Dans un conducteur chargé en équilibre, dont l'intérieur ne contient aucun autre conducteur chargé, l'électricité est tout entière sur la surface extérieure (expérience de la cage de Faraday). La distribution de cette électricité est définie par la *densité électrique* en un

point, quotient $\sigma = \frac{q}{s}$ de la charge portée

par une petite surface autour de ce point par la valeur de cette surface. On la détermine au plan d'épreuve. Sur une sphère solitaire, la densité est constante; d'une façon générale, pour les conducteurs convexes, elle est d'autant plus grande que la courbure de la surface est plus accusée.

Le champ est nul à l'intérieur d'un conducteur en équilibre électrostatique, et le potentiel est constant en tous ses points. A l'extérieur du conducteur et en un point infiniment voisin de sa surface, le champ est normal

cette surface et sa valeur est $\frac{4\pi\sigma}{\epsilon}$ (système

non rationalisé) ou $\frac{\sigma}{\epsilon_0}$ (système rationalisé).

est appelé *permittivité* du milieu; c'est une constante qui dépend du système d'unités choisi. En M. K. S. A. rationalisé, la permittivité du vide est $\frac{1}{36\pi \times 10^9}$. Sur la surface

même du conducteur, le champ est encore normal et sa valeur est $\frac{2\pi\sigma}{\epsilon}$ (ou $\frac{\sigma}{2\epsilon_0}$ dans un

système rationalisé). Il en résulte que les charges portées par un conducteur tendent à s'en échapper. La charge que porte l'élément de surface s est soumise à une force normale, dirigée vers le diélectrique, de valeur $\frac{2\pi\sigma^2 s}{\epsilon}$ (ou $\frac{\sigma^2 s}{2\epsilon_0}$).

Le quotient $\frac{f}{s} = \frac{2\pi\sigma^2}{\epsilon}$ (ou $\frac{\sigma^2}{2\epsilon_0}$), dit *pression électrostatique*, particulièrement grand sur les pointes, où la densité est considérable, explique le *pouvoir des pointes*, par lesquelles l'électricité s'échappe des conducteurs, en produisant un déplacement d'air, ce qu'on appelle *effet électrique*.

● **Capacité.** On démontre que la charge Q d'un conducteur solitaire est proportionnelle à son potentiel V . Le quotient $C = \frac{Q}{V}$ est nommé *capacité* du conducteur. L'unité C. G. S. électrostatique de capacité est celle d'une sphère de 1 cm de rayon. L'unité M. K. S. A., ou *farad*, est 9×10^{11} fois plus grande; le *microfarad* en est le millionième; le *picofarad* vaut un millionième de microfarad.

● **Énergie.** Un conducteur électrisé peut, en se déchargeant, fournir du travail mécanique ou son équivalent (chaleur, par exemple). Il possède donc de l'énergie potentielle. La valeur de cette énergie est donnée, en fonction de la charge Q , du potentiel V , de la capacité C , par les formules :

$$W = \frac{1}{2} QV = \frac{1}{2} CV^2 = \frac{1}{2} \frac{Q^2}{C}.$$

● **Influence électrique.** Soit un conducteur A isolé et non électrisé; approchons de lui un deuxième conducteur B, chargé par exemple positivement. Sous l'influence du champ produit par B, des charges se développent sur A, négatives au voisinage de B, positives dans la partie opposée; le conducteur A s'est chargé par influence. Cette électrisation disparaît si l'on éloigne le corps influençant B. Si l'on touche du doigt le corps influencé, sa charge positive se dissipe dans le sol, son électrisation négative subsiste seule. L'influence est dite *totale* si le corps influencé enveloppe complètement le corps influençant. Il prend alors sur sa surface intérieure une charge $-Q$, sur sa surface extérieure une charge $+Q$, numériquement égale à la charge $+Q$ du corps influençant (théorème de Faraday). Ce phénomène explique l'attraction des corps légers par les corps électrisés. Il a pour conséquence la théorie des *écrans électriques*. On nomme ainsi un conducteur creux relié au sol, parce que les phénomènes électriques qui peuvent se produire à l'intérieur sont indépendants de ceux qui ont lieu à l'extérieur, et réciproquement.

● **Condensateurs.** L'ensemble d'un conducteur A et d'un conducteur B qui l'entoure complètement constitue un *condensateur*; A en est l'armature interne, B l'armature externe. Si l'on porte A au potentiel V , B au potentiel V' , les surfaces en regard de A et B prennent respectivement des charges $+Q$ et $-Q$, dont la valeur est proportionnelle à la différence $V - V'$. On pose $Q = C(V - V')$, et la constante C est dite *capacité de condensateur*.

Ces résultats restent valables si B n'entoure pas complètement A, pourvu que les ouvertures soient suffisamment petites. Par exemple, deux portions de plans parallèles, dont la distance est faible eu égard à leurs dimen-

sions, constituent un *condensateur plan*. On démontre que si les portions d'armatures parallèles en regard ont chacune une surface S et sont distantes de e , la capacité du condensateur à lame d'air a pour valeur

$$C = \frac{S}{4\pi e} \text{ en C. G. S. électrostatiques, et}$$

$$C = \frac{\epsilon S}{e} \text{ en M. K. S. A. rationalisés.}$$

Cette capacité diminue si la distance e augmente. La capacité d'une armature solitaire est beaucoup plus petite que celle que nous venons de définir, et, pour une même différence de potentiel, on peut avoir une charge beaucoup plus grande, à l'aide de deux armatures rapprochées, ce qui justifie le nom de condensateur.

● **Rôle du diélectrique.** Lorsqu'on remplace l'air placé entre les armatures par un diélectrique solide ou liquide, la capacité se trouve multipliée par un facteur caractérisant l'isolant, nommé *pouvoir inducteur spécifique*, *constante diélectrique* ou *permittivité relative* de cet isolant. Cette constante vaut en moyenne 6 pour le verre, 8 pour le mica.

En réunissant par un conducteur les armatures d'un condensateur chargé, on les décharge et on dissipe ainsi l'énergie qui s'y trouvait accumulée. Cette énergie a encore

$$\text{pour expression } W = \frac{1}{2} QV = \frac{1}{2} CV^2,$$

V étant la différence de potentiel entre les armatures.

La décharge chauffe le conducteur au travers duquel elle a lieu. Elle peut également se produire sous forme d'une étincelle qui éclate entre les armatures, en perçant le diélectrique (décharge disruptive). La différence de potentiel nécessaire pour produire une étincelle, ou *potentiel explosif*, dépend de la nature du diélectrique et de son épaisseur. On appelle *rigidité électrique* la différence de potentiel explosive qui correspond à 1 centimètre d'isolant. Elle est particulièrement grande pour le mica. Outre les effets calorifiques et mécaniques, la décharge peut avoir des effets lumineux (étincelle, effluve, électroluminescence), chimiques (combinaison de l'hydrogène et de l'oxygène, formation d'ozone), physiologiques.

● **Condensateurs usuels.** Le premier condensateur utilisé a été la *bouteille de Leyde**, qui supporte une forte différence de potentiel, mais a une faible capacité. On emploie surtout des condensateurs constitués par des bandes d'étain ou d'aluminium séparées par du papier paraffiné. On obtient ainsi des rubans que l'on peut enrouler de manière à réduire leur encombrement. On utilise en radio-électricité des condensateurs* à capacité variable. On groupe souvent les condensateurs en batteries*, en surface si l'on désire augmenter la charge, en cascade si l'on veut accroître la différence de potentiel.

● **Machines électrostatiques.** Ce sont des appareils capables de fournir des charges électriques, toujours faibles, sous des potentiels élevés (100 000 volts par exemple). La production d'électricité y est due au frottement ou à l'influence. (V. MACHINE, et HOLTZ, WIMSHURST, FELICI.)

● **Mesures électrostatiques.** Les différences de potentiel se mesurent avec les électromètres*, les charges, à l'aide du galvanomètre* balistique. On en déduit par division la valeur des capacités. On évalue l'énergie d'un condensateur chargé en déchargeant celui-ci dans une résistance placée dans un ballon plein d'air.

Électrocinétique.

● **Définition.** Lorsqu'on réunit par un fil métallique deux conducteurs à des potentiels différents, ce fil prend des propriétés particulières que l'on attribue au passage d'un courant* électrique :

1° Il est le siège d'un dégagement continu de chaleur;

2° Si l'on coupe le fil et si l'on plonge les extrémités des brins dans l'eau acidulée, celle-ci est décomposée;

3° Il dévie une aiguille aimantée en équilibre.

Sous l'influence de la différence de potentiel, il s'est établi dans le fil un champ électrique qui a produit un déplacement d'électricité. Si, dans le temps t , passe ainsi une quantité

d'électricité q , on appelle *intensité* du courant le quotient $i = \frac{q}{t}$. Les courants dont

l'intensité est constante sont dits *continus*. Dans le système M. K. S. A., les intensités s'évaluent en ampères*.

Les manifestations précédentes consomment de l'énergie; le courant est donc un *transport d'énergie*; l'énergie électrique potentielle s'y est transformée en énergie électrique cinétique. En réalité, on produit les courants continus au moyen de générateurs qui sont aussi des transformateurs d'énergie : les générateurs électrochimiques (piles, accumulateurs), qui consomment de l'énergie chimique; les générateurs électromagnétiques (magnéto, dynamo), qui dépendent de l'énergie mécanique; les générateurs thermoelectriques (thermocouples), qui emploient de l'énergie calorifique, les cellules photoélectriques, qui font appel à l'énergie rayonnante.

● **Lois des courants.** A. Electrolyse*. 1° Les produits de la décomposition n'apparaissent qu'aux surfaces des électrodes;

2° Les électrolytes* sont décomposés en deux parties : à la cathode est libéré l'hydrogène acide ou le métal qui le remplace (cation); à l'anode est libéré le reste de la molécule (anion);

3° La masse d'électrolyte décomposé est proportionnelle à la quantité d'électricité qui l'a traversé;

4° Le dépôt d'une valence-gramme du cation nécessite le passage de 96 500 coulombs, quel que soit l'électrolyte (loi de Faraday).

B. *Effet calorifique ou effet Joule*. La quantité de chaleur dégagée dans un conducteur homogène est proportionnelle à la durée de passage du courant et au carré de son intensité (loi de Joule). Comme elle dépend aussi de la nature du conducteur, on définit pour celui-ci une *résistance électrique*, grandeur proportionnelle à la quantité de chaleur qu'y dégage un courant donné pendant un temps donné. Dans le système M. K. S. A., l'unité de résistance est l'ohm*.

C. *Energie électrique*. On nomme *résistance morte* tout conducteur dans lequel le courant ne produit d'autre effet que l'effet Joule; *récepteur*, un conducteur dans lequel le courant produit d'autres manifestations énergétiques (voltamètre, moteur). La différence de potentiel (ou *tension*) entre les extrémités d'une résistance morte est le produit de cette résistance par l'intensité du courant qui la traverse : $V = RI$ (loi d'Ohm).

On définit, pour un générateur, sa *force électromotrice* E , quotient de la puissance électrique qu'il développe par l'intensité du courant qu'il débite, et l'on démontre, en appliquant le principe de conservation de l'énergie, que la tension aux bornes d'un générateur a pour expression $V = E - rI$, r étant sa résistance intérieure. De même, on définit la *force contre-électromotrice* d'un récepteur : quotient de la puissance transformée en autre chose qu'en chaleur, par l'intensité qui le traverse. La tension aux bornes d'un récepteur est alors $V = e + rI$, e étant sa force contre-électromotrice et r sa résistance. De ces résultats, on déduit la formule de Pouillet, qui donne l'intensité dans un circuit fermé sans dérivations : $I = \frac{\sum E}{\sum R}$, $\sum E$

étant la somme algébrique des forces électromotrices (les forces contre-électromotrices sont comptées négativement) et $\sum R$ étant la somme des résistances. On obtient également la loi d'Ohm généralisée, valable pour une portion de circuit quelconque; en y suivant le courant, on observe une chute de potentiel dont l'expression, avec les notations précédentes, est $V = \sum RI - \sum E$.

● **Courants dérivés.** Les résultats précédents permettent de traiter tout problème relatif à un circuit, si compliqué soit-il. On le divise en conducteurs successifs auxquels on applique les lois d'Ohm. D'autre part, on exprime la conservation de l'électricité en écrivant qu'en tout point où aboutissent plusieurs conducteurs la somme des intensités des courants qui arrivent est égale à celle des courants qui repartent. Cet ensemble constitue les règles de Kirchhoff. Dans le cas particulier de dérivations ne comportant que des résistances mortes, on peut remplacer celles-ci par un conducteur unique dont la *conductance* (inverse de la résistance) est la somme des conductances des dérivations.

Courants alternatifs.

On appelle ainsi des courants dont l'intensité est une fonction périodique du temps, sa valeur moyenne étant nulle. Les plus simples d'entre eux — et les courants industriels sont toujours à peu près de ce type — sont les courants sinusoïdaux. A l'instant t , un tel courant a pour intensité $i = I_m \sin 2\pi Nt$, N en étant la fréquence (nombre de périodes par seconde) et I_m l'intensité maximale ou amplitude. La fréquence des courants industriels est habituellement de 50 en Europe. Les effets chimiques et magnétiques d'un tel courant changent à chaque alternance. En revanche, l'effet calorifique est le même que celui d'un courant continu. Il sert à définir l'intensité efficace du courant alternatif, intensité du courant continu qui produit le même dégagement de chaleur pendant le même temps dans un même conducteur. Pour un courant sinusoïdal, cette intensité efficace est $\frac{I_m}{\sqrt{2}}$.

Les courants alternatifs sont fournis par les alternateurs*. Ils sont beaucoup plus employés que les courants continus, car, pouvant être produits sous des tensions élevées, ils se prêtent aux transports à grande distance sans perte de puissance trop importante, et on peut aisément modifier leur tension grâce aux transformateurs*. On utilise alors habituellement des courants triphasés, ensemble de trois courants de même fréquence, décalés d'un tiers de période entre eux.

En supprimant à l'aide de « soupapes » (redresseur à oxyde de cuivre, lampe diode, tube à vapeur de mercure) l'une des alternances, on obtient un courant redressé, qui a pratiquement les mêmes effets qu'un courant continu.

Les courants alternatifs de haute fréquence ou oscillations électriques produisent un champ alternatif qui se propage à de grandes distances à la vitesse de la lumière. Ces ondes électromagnétiques ne diffèrent d'ailleurs des ondes lumineuses que par une valeur plus grande de la longueur d'onde. Elles peuvent transmettre des signaux (T.S.F.), et la modulation de leur intensité ou de leur fréquence permet de réaliser la radiodiffusion et la télévision.

Électromagnétisme.

En tout point de l'espace environnant un circuit électrique en activité, il existe un champ magnétique associé, bien déterminé, dont l'intensité et la position sont calculables. (V. ÉLECTROMAGNÉTISME.) Ce champ a des propriétés analogues à celles des champs créés par les aimants. (V. MAGNÉTISME.) Il y a équivalence entre le circuit et un certain aimant. Inversement, on peut remplacer un aimant par le circuit équivalent; ce procédé est la façon la plus élégante d'étudier la magnétostatique*.

Quand le circuit est parcouru par un courant continu, le champ associé est, en chaque point, constant en grandeur et en position. On l'utilise dans de nombreux appareils électriques (électro-aimants, dynamos, alternateurs), soit pour créer des actions mécaniques, soit pour produire des courants induits.

Si le courant est variable, l'intensité du champ reproduit fidèlement ses variations (transformateurs, moteurs à courant alternatif). L'association, dans certaines conditions, d'un tel champ avec un champ électrique, également variable, constitue une onde électromagnétique susceptible de se propager dans l'espace (radiocommunications, radar, télévision).

Notons que le phénomène offre un exemple remarquable d'action à distance : il y a constamment échanges d'énergie entre le circuit et le milieu extérieur, ce qui revient à dire qu'en toute région de l'espace il existe de l'énergie électromagnétique disponible. On peut prévoir qu'inversement il doit y avoir des réactions de l'espace sur le circuit, ce qui nous amène à considérer deux réciproques : 1° Si l'on place dans un champ magnétique préexistant un circuit alimenté, on constate que celui-ci est soumis à une action mécanique que l'on peut calculer. Cette possibilité de produire de l'énergie mécanique est à la base du fonctionnement des moteurs électriques et de nombreux types d'appareils de mesures.

Le champ magnétique préexistant peut lui-même être produit par un autre courant électrique; il existe donc une action mutuelle de deux courants l'un sur l'autre. Ampère a montré qu'on peut même mettre en évidence l'action d'un courant sur lui-même dans certaines conditions (expérience d'Ampère); 2° Un circuit actif, abandonné dans un champ magnétique extérieur, se déplace sous l'action des « forces de Laplace » qui lui sont appliquées : il y a conversion d'énergie électrique en énergie mécanique. Il est possible de réaliser l'inverse : quand on déplace dans un champ un circuit fermé non alimenté, il apparaît dans celui-ci un courant induit. C'est le phénomène d'induction* électromagnétique, sur lequel repose le principe des générateurs d'électricité usuels (alternateurs, dynamos).

L'expérience enseigne, ici, quelque chose de plus : pour faire apparaître un courant induit dans un circuit, il suffit que celui-ci embrasse un flux d'induction magnétique variable, cette variation pouvant être produite par déplacement ou par tout autre moyen approprié. C'est ainsi qu'on explique : les courants de Foucault*, qui se produisent dans la masse des conducteurs placés dans un champ variable; le phénomène d'auto-induction*, résultat de l'action d'un courant sur lui-même; le couplage* des circuits électriques par interactions mutuelles (transformateurs, très nombreux montages en radio-électricité).

Électricité atmosphérique.

Le système planétaire-atmosphère représente un énorme condensateur sphérique : les deux armatures sont constituées par le sol et l'ionosphère, très bons conducteurs; le diélectrique est formé par la stratosphère et la troposphère, mauvais conducteurs. Le champ électrique est dirigé vers le bas, entre les couches supérieures chargées d'électricité positive et le sol chargé d'électricité négative. La différence de potentiel est en moyenne, dans les régions tempérées, de 100 à 130 volts par mètre, quand le ciel est clair. Ce gradient détermine un courant de 3×10^{-10} ampère au centimètre carré. Le champ et l'intensité du courant varient en sens inverse, le champ s'affaiblissant quand l'air est très conducteur. La conductibilité dépend du nombre de petits ions (bons conducteurs), et les petits ions deviennent moins nombreux dans l'air humide et pollué parce qu'ils se transforment en gros ions, mauvais conducteurs. L'air transparent se caractérise donc par un champ électrique faible, mais d'une forte conductibilité. L'air sale et nébuleux possède, au contraire, un champ élevé, mais une conductibilité faible.

Le calcul montre que le courant moyen dirigé vers le sol déchargerait toute l'électricité atmosphérique en moins d'une heure. Le maintien de la charge de l'atmosphère pose donc un problème qui n'est pas encore résolu. L'explication généralement admise est la suivante. Les nuages orageux, à grand développement vertical, accumulent des charges énormes (2 000 à 3 000 volts/cm avant le départ d'un éclair). Or, l'étude statistique de ces nuages prouve qu'ils sont électrisés négativement à la base et positivement au sommet (charge due au frottement des particules de glace et aux gouttes de pluie chargées par influence sous l'effet du champ de l'atmosphère). Les nuages orageux, en cédant au sol une partie de la charge négative inférieure, et en cédant aux couches élevées une partie de la charge positive d'altitude, fonctionneraient alors comme une machine électrostatique rechargeant périodiquement le condensateur atmosphérique.

Électricité médicale.

L'électricité médicale est une science complexe, très subdivisée. Lorsqu'elle concerne l'action de l'électricité sur les êtres vivants ou sa production dans les organismes, c'est l'électrobiologie ou l'électrophysiologie. Quand elle s'applique à l'examen des muscles ou des nerfs d'après leurs réactions dues à un courant, c'est l'électrodiagnostic. Enfin, les applications thérapeutiques de l'électricité constituent l'électrothérapie. Suivant les effets à obtenir, on utilise : 1° le courant continu (galvanisation, électrolyse et ionisation); 2° le courant faradique, à cadence lente ou tétanisante; 3° le courant galvano-faradique (courant de Watteville);

4° les courants exponentiels; 5° les courants de basse fréquence; 6° les courants de haute fréquence (diathermie, ondes courtes métriques, ondes centimétriques, électrocoagulation).

Les machines électrostatiques (franklinisation) ne sont plus très utilisées en pratique médicale. On leur a substitué les applications de tension des courants de haute fréquence (résonateur d'Oudin).

Géographie de l'électricité.

L'électricité constitue l'une des formes d'utilisation de l'énergie les plus recherchées, grâce à la souplesse de son usage (elle peut être dispersée et fractionnée à l'infini) et à la multiplication de ses emplois (elle est intégralement transformée en chaleur ou en travail mécanique). Elle est devenue, pour l'industrie, la forme la plus répandue de consommation de l'énergie. Elle permet l'obtention de très hautes et de très basses températures et est irremplaçable pour certaines opérations de la chimie et de la métallurgie (électrolyse). Le transport de l'énergie électrique par lignes à haute tension est très avantageux, et le rendement du moteur électrique très supérieur à celui de la machine à vapeur. Aussi la houille est-elle de plus en plus transformée en courant électrique (c'est aussi le cas des combustibles pétroliers). L'énergie électrique permet aussi la valorisation de sources d'énergie médiocres ou très difficilement utilisables (lignite, tourbe, poussières de charbon, houille de basse qualité, gaz de récupération, forces des vents, des marées et des eaux courantes). Enfin, l'électricité est, jusqu'à présent, la seule forme d'utilisation de l'énergie nucléaire. Les inconvénients de son utilisation, relativement faibles, sont l'impossibilité du stockage en notables quantités, et la nécessité d'un réseau de transmission assez coûteux à établir.

La production d'électricité, qui n'en était qu'au stade expérimental il y a moins d'un siècle, a connu un développement prodigieux : elle dépasse le tiers de l'énergie mondiale consommée (contre 12 p. 100 en 1929) et, dans les pays industriels, la consommation d'électricité double en moyenne tous les dix ans. La géographie de la production électrique dans le monde reflète principalement l'importance des besoins des grandes puissances industrielles. Les États-Unis viennent en tête, avec plus de 40 p. 100 de la production mondiale; ils sont suivis par l'U. R. S. S. (15 p. 100), l'Allemagne fédérale (6,7 p. 100), la Grande-Bretagne (5,6 p. 100). Chez ces grands producteurs, l'électricité est essentiellement d'origine thermique : celle-ci représente la quasi-totalité en Grande-Bretagne, 90 p. 100 en Allemagne, 80 p. 100 en U. R. S. S. et 78 p. 100 aux États-Unis. Certains pays, moins bien pourvus en houille ou en pétrole, utilisent beaucoup plus largement l'hydro-électricité. Ils constituent un groupe représentant plus du quart de la production mondiale : le Canada 5,4 p. 100 (96 p. 100 d'hydro-électricité), le Japon 4,5 p. 100 (75 p. 100 d'hydro-électricité), la France 3,4 p. 100 (52 p. 100 d'hydro-électricité), l'Italie 2,6 p. 100 (86 p. 100 d'hydro-électricité), la Suède 1,8 p. 100 (95 p. 100 d'hydro-électricité), la Norvège 1,6 p. 100 (99 p. 100 d'hydro-électricité). Parmi ces derniers pays se trouvent ceux qui disposent des quotients de consommation d'électricité (par habitant et par an) les plus élevés du monde : Norvège, Canada, États-Unis, Suède; à l'exception des États-Unis, ce sont des pays où l'importance relative de la production électrique s'explique par l'existence d'industries électrochimiques et électrometallurgiques (aluminium principalement). En effet, dans les conditions techniques actuelles, on ne peut exporter l'électricité au-delà de 1 000 km, même en utilisant de très hautes tensions. L'électrometallurgie, qui était jusqu'à ces dernières années le propre des pays nordiques, devient aussi le fait de l'Afrique équatoriale, bien mieux pourvue en disponibilités hydro-électriques.

Malgré cette utilisation presque exclusive des ressources hydro-électriques dans certains pays, et malgré la réalisation de gigantesques complexes de production hydro-électrique tant en U. R. S. S. (Volga, Iénisseï, Angara) qu'aux États-Unis (Tennessee, Columbia), l'électricité d'origine thermique représente encore près des deux tiers de la production

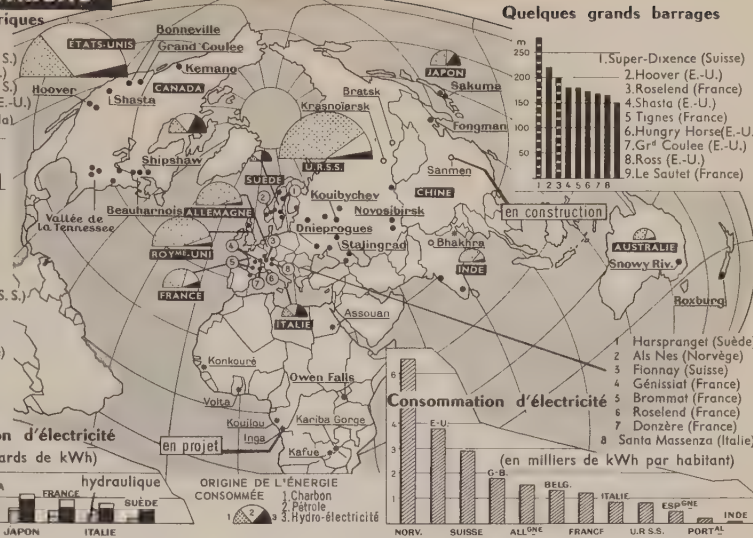
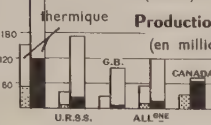
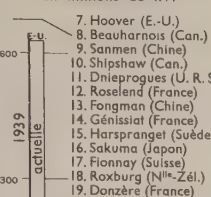
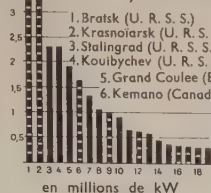
électrique mondiale. En effet, l'utilisation avantageuse de l'hydro-électricité nécessite certaines conditions naturelles qui ne sont pas universellement répandues : il faut des déclivités suffisantes et des débits fluviaux réguliers. Les centrales au fil de l'eau utilisent la force du courant de très grands fleuves relativement réguliers et de pente faible. Inversement, les centrales de haute chute utilisent l'énergie d'un faible débit précipité d'une haute altitude dans des conduites forcées (jusqu'à près de 2 000 m de dénivellation). Les centrales de moyenne chute (moins de 100 m de dénivellation) et de basse chute (moins de 30 m) constituent des solutions intermédiaires et doivent utiliser des débits d'autant plus grands que la dénivellation est plus faible. Malgré leur faible coût de fonctionnement, les usines hydro-électriques ont leur prix de production grevé par l'amortissement des capitaux considérables investis dans la construction des barrages-réservoirs destinés à assurer une production régulière de courant. La production hydro-électrique doit faire face à la fois aux irrégularités du débit (gel ou sécheresse) et de la demande (pointes hivernales et de fin de journée). Aussi la centrale thermique, de fonctionnement plus coûteux et de durée relativement brève, apparaît-elle souvent d'une souplesse d'utilisation supérieure et plus adaptée aux variations de la demande. Les fluctuations saisonnières et journalières de la production et de la demande nécessitent la constitution d'un réseau national d'interconnexion dans les pays dont les dimensions sont compatibles avec les possibilités de transport maximales. Malgré la construction de centrales thermiques de plus en plus grandes et le développement de l'utilisation des déchets énergétiques et de produits de récupération, l'électricité thermique est relativement coûteuse, surtout dans certains pays industriels obligés de faire face à la rapide croissance des besoins énergétiques au moyen de productions limitées et coûteuses. Aussi l'utilisation de l'énergie nucléaire apparaît-elle, dans certaines conditions, particulièrement intéressante. Si les Etats-Unis et l'U. R. S. S. disposent de plusieurs centrales atomiques, l'abondance des sources d'énergie traditionnelles dans ces pays a, jusqu'à présent, entraîné une relative limitation des programmes de production d'énergie nucléaire. En revanche, la France et surtout la Grande-Bretagne s'orientent nettement vers la production d'importantes quantités d'électricité atomique. Cependant, les recherches et leurs applications industrielles ne sont pas encore parvenues à abaisser le coût de cette énergie au-dessous de celui de l'hydro-électricité et de l'électricité thermique. (→ Biblio.)

Minér. Certaines substances minérales, comme la calcite, s'électrisent sous une simple pression des doigts. Les minéraux transparents et incolores à l'état de pureté, comme le quartz, sont en général isolants ; il en est de même des substances minérales d'une couleur propre et de nature résineuse, comme le soufre et l'ambre. Les substances essentiellement opaques et douées de l'éclat métallique sont conductrices. La propriété qu'ont certains cristaux de développer des électricités contraires pendant qu'on les chauffe s'appelle *pyro-électricité*. Ces cristaux sont ceux dont la symétrie est un sous-groupe de celle du champ électrique (ex. : la tourmaline). Enfin, certains cristaux soumis à des tractions ou à des compressions d'orientation convenable par rapport aux axes de symétrie peuvent développer sur certaines de leurs faces des quantités d'électricité égales et de signes contraires : c'est le phénomène de la *piézo-électricité*, découvert par Jacques et Pierre Curie.

Pêch. Pêche au moyen de l'électricité. Utilisée par les industriels en pisciculture pour capturer certains poissons que l'on doit reprendre ou éliminer, la pêche à l'électricité est fondée sur le principe suivant : si l'on plonge dans l'eau le pôle positif d'une électrode (l'électrode négative étant reliée à la terre) et si l'on fait passer dans le circuit un courant électrique, on constate que les poissons situés à une certaine distance se trouvent attirés par l'anode. Les poissons soumis à l'action de l'électricité réagissent de façons diverses. Un courant continu provoque tressaillements et convulsions du corps, orientation de la tête du poisson en direction de

ÉLECTRICITÉ

Installations hydro-électriques



l'anode (axe galvanique), et, troisième réaction — la plus grave —, la narcose galvanique ou inconscience, qui se produit lorsque le poisson s'approche très près de l'anode. Sous l'influence d'un courant électrique alternatif, le poisson se place perpendiculairement aux lignes de force, entre les deux électrodes, suivant un axe d'oscillation. Si la tension du courant augmente, le poisson est frappé également de narcose galvanique. Dans la pêche à l'électricité sont aussi utilisés les courants de rupture de courte durée. Les courants pulsés peuvent occasionner tout à tour une narcose galvanique et modifier l'orientation des poissons selon l'axe galvanique.

Électricité (COMPAGNIE GÉNÉRALE D') [C.G.E.], Société française, fondée en 1898 pour entreprendre la construction de matériel électrique nécessaire à la production et à la distribution du courant. Elle évolue rapidement vers l'installation de grandes centrales électriques, contribuant, par voie de conséquence, à la fondation de sociétés d'exploitation (Nantaise d'éclairage, Lorraine d'électricité, etc.). En outre, pour renforcer sa position dans ce domaine, elle prend d'importantes participations dans de nombreuses sociétés de distribution. Intéressée tout d'abord sur le plan financier à la distribution de courant, la C. G. E. devient, entre les deux guerres, un important trust, dont le rôle fut considérable pour le développement de l'électricité en France : de 2 000 abonnés en 1900, elle en compte 1 200 000 en 1938, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales. Entre ces deux dates, elle absorbe de nombreuses sociétés de construction de matériel électrique : la Société de l'accumulateur Tudor (1922), la Compagnie générale des câbles de Lyon (1925), la Compagnie générale de magnétos (1937), la Société des accumulateurs électriques Dinin et la Société industrielle des téléphones (1938), et prend d'importantes participations dans la Compagnie des lampes (en association avec Thomson et l'International General Electric de New York), Péchiney, la Savoisiennaise, Electro-Crédit, Electro-Câble, Téléphones Ericsson, Continentale Edison, Parisienne de l'air comprimé, Eclairage des véhicules sur rails, etc.

Depuis la nationalisation des entreprises de production et de distribution de l'énergie électrique, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'activité principale de la société est la fabrication de tous matériels électriques et équipements s'y rattachant. Son domaine industriel s'étend, par voie d'absorption, à de nouvelles sociétés dont l'activité est identique ou complémentaire : la Société savoisiennaise de constructions électriques, les Ateliers de constructions électriques de Delle, la Compagnie électro-industrielle, la Société nouvelle des forges et ateliers du Poyet, la Société méditerranéenne des plastiques, etc. La Compagnie générale d'électricité s'inté-

resse également à l'industrie de la radio-télévision et a pris, à cet effet, une participation majoritaire dans le capital de la société Sonora-Radio S. A.

Électricité (LA FÉE), par Raoul Dufy (musée d'Art moderne de la Ville de Paris). Peinture décorative de 600 m², présentée au pavillon de l'Électricité à l'Exposition universelle de 1937. Au centre, dominant une étincelle géante surmontant l'usine qui l'a produite, président les dieux de l'Olympe ; de part et d'autre, les chercheurs et les inventeurs, accompagnés par les phénomènes naturels, les travaux des champs, les utilisations pratiques de l'élément dompté, de la forge aux villes illuminées, du concert symphonique à sa transmission par T. S. F. : au total, 110 personnages, de Thalès de Milet, Archimède et Aristote dans le Bois sacré, à Faraday, Marie et Pierre Curie dans un paysage industriel. Raoul Dufy se servit, pour reporter ses compositions sur la surface à décorer, d'une lanterne à projection où il introduisait des clichés sur verre portant la reproduction photographique des dessins.

Électricité de France (E. D. F.), établissement public créé en 1946. Nationalisant la production, le transport et la distribution de l'électricité, la loi du 8 avril 1946 a confié, d'une part, la gestion de la production et du transport à un établissement public national, de caractère industriel et commercial, dénommé *Électricité de France, service national*, et, d'autre part, la gestion de la distribution à des établissements publics de même nature, dont la délimitation territoriale a été fixée par un arrêté ministériel du 6 octobre 1950.

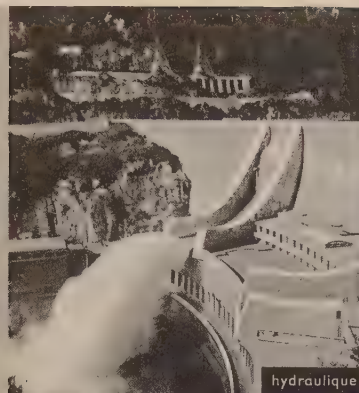
Dotés de l'autonomie financière et, par voie de conséquence, de l'indépendance technique et commerciale, les services E. D. F. adoptent pour leur gestion les règles en usage dans les sociétés privées, dont ils peuvent utiliser les moyens de crédit par l'entremise de la *Caisse nationale de l'énergie*, et ils sont assujettis aux impôts. La majeure partie des bénéfices réalisés par les services de distribution et l'intégralité des bénéfices réalisés par le service national sont versées à un *Fonds national de développement de l'électricité*, destiné au financement des investissements.

Les services E. D. F. sont soumis au contrôle des commissaires aux comptes désignés par le ministre des Finances, dont les pouvoirs et la responsabilité sont identiques à ceux des commissaires aux comptes des sociétés anonymes. En tant qu'entreprises publiques, ils sont en outre soumis au contrôle économique et financier exercé sur les entreprises nationalisées, au contrôle général du ministre de l'Industrie, autorité de tutelle, et au contrôle parlementaire. Par ailleurs, le service national et les services de distribution sont habilités à acquérir, de l'Etat et de personnes publiques ou privées,



« la Fée Électricité » par Raoul Dufy détail

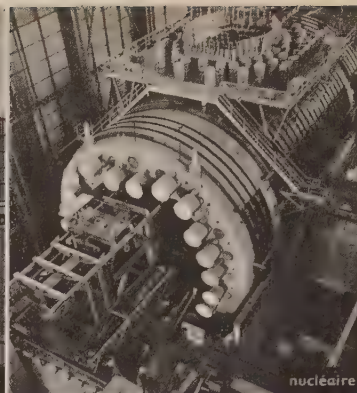
SOURCES



hydraulique



thermique

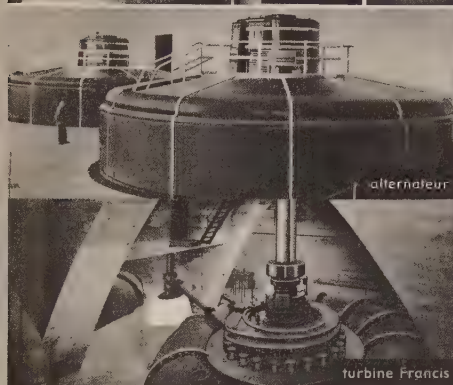


nucéaire

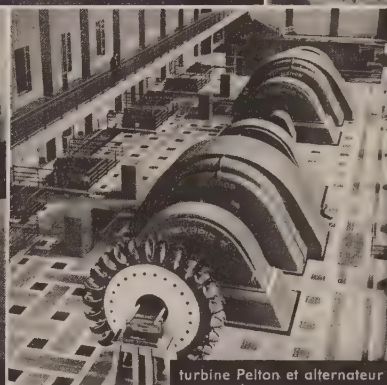


géother

GÉNÉRATRICES



turbine Francis

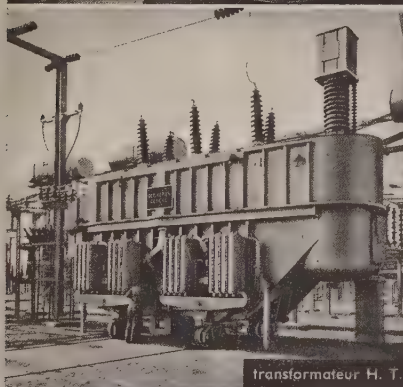


turbine Pelton et alternateur



turbine à vapeur et alternateur

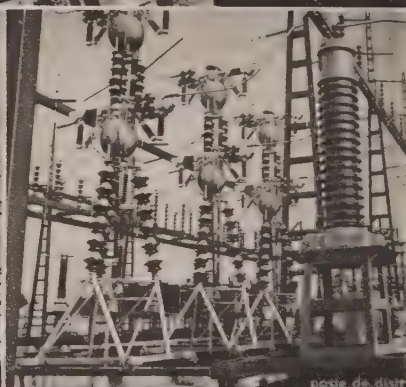
DISTRIBUTION



transformateur H. T.



ligne à haute tension

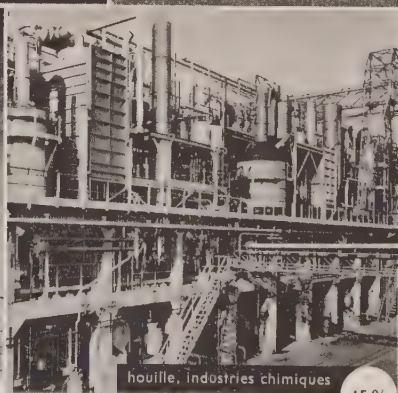


poste de distribution

CONSUMATION EN FRANCE



siderurgie métallurgie 25 %



houille, industries chimiques 15 %



transports 5 %



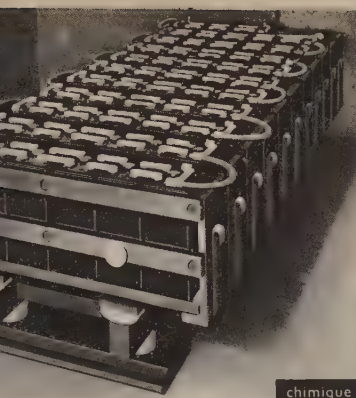
basse tension

siderurgie 8,2
métaux non ferreux 8,0
métallurgie mécanique 8,5

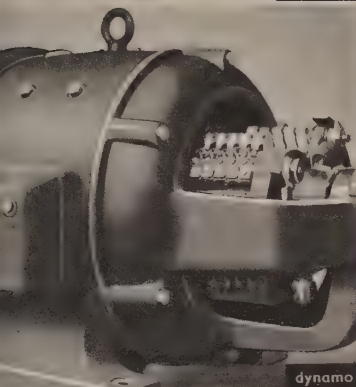
houille et lignites 6,1
chimie et électrochimie 8,5

traction électrique 5

éclairage et électroménager 10,6
éclairage public, ind. et comm. 3,7
autres usages basse tension 3,7



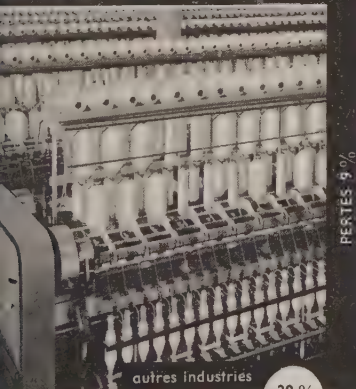
chimique



dynamo

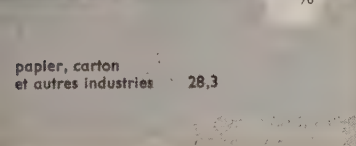


dispatching



autres industries

28 %

papier, carton
et autres industries

28,3

des biens de toute nature, à les prendre à bail, à les gérer et à les aliéner dans les conditions applicables aux personnes privées. Les tribunaux judiciaires sont seuls compétents pour trancher les litiges entre E. D. F. et ses clients ou son personnel.

A la différence des sociétés par actions, le service national et les services de distribution ignorent comme organe de gestion l'assemblée générale. Ils sont administrés par des conseils d'administration, composés de membres civilement responsables de leur gestion, dans les mêmes conditions que les administrateurs des sociétés anonymes.

Composés, à l'origine, selon le principe tripartite de représentation égalitaire de l'Etat, des usagers et du personnel, ces conseils ont admis, en 1953, des techniciens.

Le directeur général du service national est nommé par décret en Conseil des ministres, sur proposition du conseil d'administration et sur rapport des ministres de l'Economie nationale et de la Production industrielle.

E. D. F. bénéficie du monopole du transport et de la distribution de l'électricité et du quasi-monopole de la production, puisque pratiquement seules les petites centrales (moins de 12 millions de kWh par an) et celles qui sont accessoires à une entreprise et subviennent uniquement à ses besoins ont échappé à la nationalisation. Toutes les entreprises qui exerçaient ces activités antérieurement à 1946 ont donc disparu, et leurs biens ont été transférés au nouvel établissement public, les propriétaires ou actionnaires ayant été indemnisés à l'aide d'obligations de la Caisse nationale de l'énergie. E. D. F., s'étant purement et simplement substituée aux anciens exploitants, doit continuer à observer les clauses des cahiers des charges des concessions* qui liaient ces derniers aux diverses collectivités publiques, ce qui introduit un élément de diversité assez étrange dans le régime juridique de l'électricité suivant les localités.

électricité (ECOLE SUPÉRIEURE D'), établissement d'enseignement supérieur privé ayant pour but la formation d'ingénieurs électriciens et d'ingénieurs radio-électriques et électroniciens. Créée en 1894, à Malakoff (Seine), par la Société française des électriciens, cette Ecole comprend deux divisions, entre lesquelles les élèves ont le choix : la division « Electricité » et la division « Radio-Électricité et Electronique ». A la division « Electricité », il existe en outre un régime spécial accéléré, d'une durée de quinze mois, et où peuvent avoir accès les ingénieurs diplômés possédant des titres particuliers. Le recrutement de ses élèves ingénieurs se fait, à peu près pour moitié, par un concours analogue à celui des autres grandes Ecoles d'ingénieurs, et, pour l'autre moitié, sur titres. Le Gouvernement délègue en outre, comme élèves, de nombreux fonctionnaires, civils ou militaires.

D'une durée de deux ans, les études de la division « Electricité » conduisent au diplôme d'ingénieur électricien de l'Ecole supérieure d'électricité, et les études de la division « Radio-Électricité et Electronique », au diplôme d'ingénieur radio-électricien de l'Ecole supérieure d'électricité.

électricité et de mécanique (ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'), établissement d'enseignement supérieur, placé sous le contrôle de la Direction de l'enseignement technique, et ayant pour but la formation d'ingénieurs électriciens et d'ingénieurs mécaniciens. Cette Ecole a été créée à Nancy, en 1948, par transformation de l'institut électrotechnique de Nancy, lui-même fondé en 1900 par l'université de Nancy avec le concours d'industriels, en particulier d'Ernest Solvay. Recrutés par voie de concours, avec possibilité d'entrer sur titres, notamment pour les ingénieurs étrangers et pour les licenciés ès sciences, ses élèves reçoivent, au terme de deux années d'études communes, suivies d'une année spécialisée, le titre d'ingénieur électricien E. N. S. E. M. ou d'ingénieur mécanicien E. N. S. E. M., suivant le cycle poursuivi.

électricité et de mécanique industrielles (ECOLE D') ou **Ecole Violet**, établissement privé d'enseignement technique, placé sous le contrôle de la Direction de l'enseignement technique, et ayant pour but la formation de cadres supérieurs et moyens de l'industrie.

Fondée à Paris en 1902, cette Ecole a été reconnue par l'Etat en 1922. Les études sont sanctionnées par le diplôme officiel d'ingénieur électricien-mécanicien et par le diplôme de technicien des industries électromécaniques. La durée des études en sections supérieures (ingénieurs ou techniciens) est de trois années. L'Ecole comprend également trois années de cours préparatoires et une section spéciale préparant à l'examen d'admission en sections supérieures.

électricité et de mécanique (ECOLE D'). V. BREGUET (Ecole).

électricité industrielle de Paris (ECOLE D') ou **Ecole Charliat**, établissement d'enseignement technique privé, placé sous le contrôle de la Direction de l'enseignement technique, et ayant pour but la formation d'ingénieurs électriciens. Fondée à Paris en 1901, cette Ecole, reconnue par l'Etat en 1922, délivre un diplôme permettant l'admission au titre d'ingénieur mécanicien de la Marine nationale. Elle recrute ses élèves par un examen officiel pour les candidats possédant une formation mathématique et technique, ou sur titres pour les titulaires du certificat de mathématiques générales et les admissibles aux Ecoles nationales supérieures d'ingénieurs.

ÉLECTRIFICATION n. f. Transformation d'une machine, d'une installation, etc., pour la faire fonctionner à l'aide de l'énergie électrique. || Adaptation de l'électricité à une exploitation quelconque. || Utilisation, dans les applications agricoles, industrielles ou ménagères, de l'énergie électrique, de préférence à toute autre source d'énergie. || Etablissement d'installations ayant pour objet la fourniture ou l'utilisation de l'énergie électrique.

— ENCYCL. *Electrification des chemins de fer*. V. CHEMIN, *Chemin de fer*.

ÉLECTRIFIER v. tr. Installer la force électrique dans une exploitation : *Electrifier une ligne de chemin de fer*.

ÉLECTRIQUE adj. Physiq. Qui appartient, qui est relatif à l'électricité ; qui est produit par elle : *Lumière électrique*. || Qui sert à développer ou qui utilise l'électricité : *Appareils électriques*. || Susceptible d'être électrisé par frottement : *Le soufre est électrique comme l'ambre et la résine* (Buffon). || *Courant électrique, tension électrique, attraction et répulsion électriques, influence électrique*, v. ÉLECTRICITÉ. || *Commotion électrique*, secousse nerveuse particulière, que cause une décharge électrique. || *Machine électrique*, appareil susceptible de produire l'électricité. (V. MACHINE.) || *Plateau électrique*, simple plateau de verre ou gâteau de résine sur lequel on développe l'électricité par le frottement. || *Conducteur électrique*, corps conduisant bien l'électricité. || — Fig. En parlant des choses, soudain comme l'électricité (vieilli) : *Au moment du flux, la vague monte sur la vague, immense, électrique* (Michelet). || En parlant des personnes, qui agit très facilement et très rapidement : *Son esprit [de Dumouriez] était électrique, il frappait avant qu'on eût eu le temps de discuter* (Lamartine). || Très ardent, très prompt à s'exalter : *Notre race, entre toutes, électrique et nerveuse, avec ce don brillant, a un défaut fatal, le mobile imagination* (Michelet).

— Pyrotechn. *Détonateur électrique, poudre électrique*, v. INFLAMMATEUR.

Energie électrique.

Jusqu'au siècle dernier, on connaissait l'énergie sous trois formes : mécanique, chimique et thermique. L'apparition de l'énergie électrique fut à la base du prodigieux développement des diverses industries.

Le passage de l'une quelconque des quatre formes principales d'énergie en une autre est toujours possible, directement ou indirectement, au moyen de dispositifs appropriés, qui effectuent les transformations. Toutefois, l'énergie électrique présente des avantages précieux : elle peut être directement convertie en toute autre forme d'énergie, ou réciproquement, avec un bon rendement ; elle peut être transportée à grande distance, par des réseaux généralement aériens, avec des pertes relativement faibles ; elle peut être divisée pratiquement à l'infini pour les applications industrielles à courants forts, les applications électroniques à courants faibles

ou les applications domestiques. Elle présente cependant un inconvénient : elle ne peut être stockée ; en effet, un condensateur admet une charge trop faible pour un emploi industriel, et un accumulateur ne conserve l'énergie que sous la forme chimique.

● **Production de l'énergie électrique.** On obtient l'énergie électrique à partir d'une autre forme d'énergie, le plus généralement thermique ou hydraulique. La houille constitue une énergie considérable, que de nombreux chercheurs ont tenté d'utiliser industriellement. Georges Claude a voulu produire de l'énergie électrique à partir de l'énergie thermique des mers ou autres étendues d'eau, en créant des centrales hydrothermiques. Il a cherché à réaliser un échange thermique entre les eaux tropicales chaudes et les eaux polaires froides, en profitant du fait que, dans les océans, les eaux polaires froides arrivent en profondeur sous les eaux tropicales chaudes. Ces deux masses sont en perpétuel renouvellement et la source d'énergie est donc inépuisable.

● **Transport de l'énergie électrique.** La coordination de la production et du transport de l'énergie électrique est assurée par le Service des mouvements d'énergie d'Electricité de France. Il comprend un dispatching central, à Paris, et huit dispatchings ou centres régionaux. Ceux-ci donnent des ordres tant aux centrales qu'aux postes du réseau à haute tension. Ils disposent d'une marge d'initiative suffisante pour faire face aux situations exceptionnelles (réseau de région, plus ou moins isolé en cas d'incidents graves). Le Service des mouvements d'énergie a deux tâches essentielles : l'une de prévision (répartition), l'autre d'exécution et de surveillance (dispatching).

La mise en œuvre des moyens de production exige la connaissance préalable de la demande à satisfaire et des possibilités de production de l'équipement hydraulique. Les huit dispatchings régionaux doivent transmettre chaque jour à la répartition centrale la consommation probable de leur région pour la journée du lendemain. Partant des courbes de consommation réalisées les années précédentes à la même époque, on obtient une courbe de consommation pour chaque région, avec des erreurs ne dépassant pas 2 à 3 p. 100. Il faut tenir compte de l'augmentation réelle observée les jours précédents par rapport aux jours correspondants de l'année précédente et des prévisions météorologiques pour le jour étudié. Au reçu des consommations des huit centres régionaux, la répartition centrale trace la courbe de consommation pour toute la France, puis elle transmet ses directives à chacun des huit centres régionaux, qui établit une courbe de production et la transmet au dispatching central.

Si la courbe de production est plus faible que la courbe de consommation et si une augmentation de la production des usines de lac n'est pas suffisante, il sera nécessaire de demander aux centres régionaux le démarrage d'usines thermiques supplémentaires. Enfin, si la courbe de production est nettement plus forte que la courbe de consommation et s'il n'est pas possible de diminuer le niveau thermique ou de réduire la production des usines de lac, des programmes de déversement sont indiqués aux centres. Le démarrage des usines thermiques s'effectue sous le signe de l'économie maximale, d'après le classement de ces usines en fonction du prix du combustible et de sa consommation par kilowattheure produit. Le dispatching central suit l'exécution des programmes en surveillant particulièrement l'équilibre « production-consommation ». Son rôle est de maintenir à 50 Hz la valeur de la fréquence du réseau général, qui matérialise la qualité de cet équilibre. Pour cela, il dispose, par l'intermédiaire des dispatchings régionaux, d'un certain nombre d'usines ou de groupes d'usines aptes à régler la fréquence. De nombreux facteurs interviennent dans leur choix, suivant la possibilité d'utiliser les usines de lac, la charge sur les lignes à haute tension, les travaux d'entretien du matériel et des lignes, et l'économie générale. A partir de ce moment, l'usine de réglage s'attache uniquement à faire varier sa production pour tenir l'équilibre général. Pour correspondre avec les différents centres régionaux, le dispatching dispose de liaisons télé-

phoniques par haute fréquence et de fils directs. Un abonnement au réseau Telex assure la liaison avec l'étranger. Connaissant à chaque instant par télémessure les puissances passant sur les principales artères du réseau, le dispatching central surveille la charge sur les lignes et peut ainsi prévenir les déclenchements.

Chaque dispatching régional établit sa prévision de consommation et répartit la puissance totale à produire entre les différentes centrales dont il dispose.

Aux considérations économiques viennent s'ajouter certaines sujétions, telles que : le nombre de machines tournantes indispensables au maintien de la tension ; le minimum technique « bouchon », c'est-à-dire la puissance minimale à produire par usine, nécessaire pour éviter la surcharge d'un transformateur ou d'un câble ; la réserve tournante indispensable pour assurer la continuité de la fourniture à une clientèle prioritaire.

Le rôle capital du dispatcher régional est d'assurer, en toutes circonstances et avec les moyens dont il dispose, la sécurité et la continuité d'alimentation de l'ensemble des clientèles dont il a la charge. Son intervention est toujours téléphonique ; il est donc indispensable qu'il dispose de plusieurs liaisons : lignes privées ou louées à demeure aux P. T. T. pour les centres éloignés ; téléphonie à haute fréquence sur les lignes de transport à haute tension pour les dispatchings voisins ou les postes éloignés ; enfin, réseau normal des P. T. T., en cas de défaillance des circuits privés.

Par ailleurs, chaque dispatching dispose d'appareils de télémessure concernant les puissances, tensions, fréquences en des points déterminés du réseau. En cas d'incidents, la technique du dispatching n'est pas uniforme. Dans les régions où les puissances (production et consommation) sont très concentrées, la presque totalité des manœuvres est faite sur ordre exprès du dispatching. Au contraire, dans les régions où le réseau est moins dense, il existe beaucoup de consignes dites « autonomes », ou plutôt de jeux de consignes adaptés aux différentes situations. Les dispatchings notifient régulièrement la ou les consignes, désignées par des numéros, à appliquer tel ou tel jour. Ainsi se trouvent résolus les problèmes complexes qui se posent en permanence. Il faut assurer à une clientèle dispersée, et dont les besoins sont variables, la fourniture pratiquement ininterrompue d'une énergie non stockable sous la forme électrique et qui doit être produite au moment précis de son emploi.

● **Mouvements d'énergie.** Les mouvements d'énergie interrégionaux sont constitués par l'écoulement des excédents des régions fortement productrices vers les autres régions. Ils sont assurés par le réseau d'interconnexion et ne comprennent pas les mouvements d'énergie intérieurs à chaque région, qui sont effectués par des réseaux de tension moins élevée.

En France, les possibilités régionales de production excédentaire sont principalement concentrées, pour l'énergie hydraulique, dans la zone sud et, pour l'énergie thermique, dans la zone nord. L'énergie hydraulique étant toujours produite en priorité, lorsque l'hydraulicité est favorable, les excédents hydrauliques se déplacent du sud vers le nord. Au contraire, lorsque l'hydraulicité est défavorable, ce sont les excédents thermiques qui se déplacent du nord vers le sud.

● **Nécessité de la transformation de la tension.** L'énergie électrique produite sous forme de courant alternatif triphasé 50 Hz doit être transportée aux centres de consommation. L'interconnexion s'est imposée pour diverses raisons : irrégularités dans la consommation ; intérêt économique que présente la possibilité de faire appel de préférence, suivant les circonstances, à des centrales thermiques ou, parmi les centrales hydrauliques, aux usines de lac, d'écroule ou de type fil de l'eau ; enfin, nécessité d'assurer la continuité du service en toutes occasions.

Le réseau national assure à la fois le transport de l'énergie et l'interconnexion grâce à sa structure bouclée. Aux sommets des mailles, des postes d'interconnexion mettent en communication les artères concurrentes. Les tensions usuelles sont 150, 225 et 400 kV. Sauf exceptions, les centres individuels de consommation ne sont pas assez importants

pour être reliés directement à ce réseau transport proprement dit ; l'énergie fournie aux utilisateurs par l'intermédiaire de réseaux subordonnés : les réseaux répartition et de distribution. Les premiers utilisent les tensions de 45, 63 et 90 kV, qui s'imposent pour transporter de grandes puissances à de grandes distances ; des tensions plus faibles conviennent aux puissances aux distances limitées. L'énergie électrique est produite, dans les centrales, sous 10 à 15 kV. Le poste de transformation de l'usine à la répartition sous des tensions adaptées aux besoins régionaux.

Le réseau d'interconnexion français est relié aux pays voisins ; il permet des échanges avec la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, l'Espagne. Il sera prochainement relié au réseau britannique par un câble sous-marin alimenté en courant continu à très haute tension. Au départ, le courant sera transformé d'alternatif en continu par un mutateur ; à l'arrivée, le courant continu sera transformé en alternatif par un onduleur. Les heures de charge n'étant pas les mêmes en Grande-Bretagne et en France, les échanges d'énergie pourront avoir lieu dans les deux sens.

Les postes d'interconnexion et de transformation, installés aux nœuds du réseau d'interconnexion, assurent la jonction des lignes de transport, la collecte de l'énergie des centrales et l'alimentation des réseaux de répartition et de distribution. Les liaisons électriques sont réalisées sur un jeu de barres qui aboutissent les liaisons terminales à raccorder. En général, il existe deux jeux de barres, ce qui accroît la souplesse de manœuvre : on peut exploiter le poste en deux tranches séparées ou réunies à volonté. Chaque circuit est couplé aux barres par un « cellule ». Une cellule de ligne comprend, à partir des barres : des sectionneurs d'aiguillage vers les jeux de barres, un disjoncteur, des sectionneurs de tête de ligne et de mise à la terre, des transformateurs de mesure, l'appareillage de télécommunication à haute fréquence sur les lignes. Les postes modernes d'interconnexion et de transformation, ainsi que les transformateurs à grande puissance, sont généralement disposés à l'air libre.

● **Normalisation des réseaux à basse tension.** La normalisation des réseaux à basse tension a d'abord consisté à unifier la fréquence dans la région sud-ouest : 550 000 abonnés, qui recevaient du courant alternatif à 25 Hz, ont été alimentés en 50 Hz. Actuellement, l'effort porte sur les travaux de changement de tension, notamment sur le passage de la tension B1 (127/220 V) à la tension B2 (220/380 V), moyen le plus économique de renforcement des réseaux, et également, des installations intérieures. Sur le plan technique, on a rationalisé les ouvrages et les chantiers, afin de faciliter l'améliorer le service. On a simplifié les postes de transformation au moyen d'éléments préfabriqués, on a généralisé l'emploi de pylônes en béton armé pour les canalisations aériennes à basse tension.

— **Industr. Constructions électriques.** V. CONSTRUCTION.

Électriques (LABORATOIRE CENTRAL DES INDUSTRIES), établissement civil, placé en 1942 sous le contrôle du ministère de l'Industrie, exécutant pour le compte des services officiels ou publics ou de l'industrie tous travaux de mesures, d'essais ou d'études dans toutes les branches de la technique électrique et électronique. Fondé par décret en 1882, sous le nom de Laboratoire central d'électricité, sur l'initiative de la Société française des électriciens, grâce aux bénéfices laissés par la première Exposition internationale de l'électricité (Paris, 1881), il fut le premier laboratoire professionnel spécialisé. Créateur des unités électriques françaises, conserve les représentations matérielles de l'ohm et du volt, qui servent périodiquement aux comparaisons internationales. Installé à Fontenay-aux-Roses (Seine), il est administré par un comité groupant les représentants divers organismes officiels ou privés intéressés à son fonctionnement.

ÉLECTRIQUEMENT adv. Par l'électricité. Horloge mue électriquement.

ÉLECTRISABLE adj. Qui peut être électrisé.

ÉLECTRISANT, **E** adj. Qui électrise, qui développe de l'électricité : Atmosphère

de, électrisante. || Fig. Qui électrise, ennuie : Eloquence électrisante.

ÉLECTRISATION n. f. Action, manière d'électriser. || Etat de ce qui est électrisé.

Méd. *Électrisation statique*, application, traitement des maladies, de l'électricité statique. || *Électrisation localisée*, application locale de l'électricité à un organe, sans lésion ni incision.

ÉLECTRISER v. tr. Développer de l'électricité à la surface d'un corps; y faire passer un courant électrique : *Électriser un bâton de verre*. || Fig. Provoquer, par une impression vive, l'excitation, l'exaltation, l'enthousiasme de : *Deux vers d'inspiration qui électrisent le parterre* (Stendhal).

S'ÉLECTRISER v. pr. Devenir électrisé (au et au fig.).

ÉLECTRO- préf. V. ÉLECTR(O)-.

ÉLECTRO-ACOUMÈTRE n. m. Méd. Audio-tre* électrique.

ÉLECTRO-ACOUSTIQUE adj. *Chaîne électro-acoustique*, système quelconque de circuits transmettant un signal sonore entre un microphone et un haut-parleur. (On distingue les *chaînes temporelles*, transportant le message sonore musical à travers le temps, et les *chaînes spatiales*, transportant le message au point à un autre, avec un certain délai de transmission.)

N. f. Technique de la production, de la transmission, de l'enregistrement et de la production des phénomènes acoustiques par des méthodes électriques.

ENCYCL. L'électro-acoustique étudie les méthodes et les dispositifs servant à traduire en sons par des courants électriques (microphones) ou, au contraire, à transformer les courants en sons (haut-parleurs). Elle examine les divers appareils de musique électroacoustique permettant d'engendrer directement des sons en partant d'oscillations électriques. Enfin, elle embrasse tous les domaines d'enregistrement électrique des sons sur disques ou sur bandes magnétiques. De surcroît, elle étudie les divers moyens électriques permettant de modifier à volonté les timbres ou les amplitudes d'intensité des sons, d'en effectuer des mélanges et d'en altérer la réverbération (choix artificiel), toutes ces techniques étant largement utilisées en radiodiffusion, ainsi qu'en l'enregistrement phonographique.

ÉLECTRO-AFFINITÉ n. f. Qualité que présente un élément chimique de se transformer en ions ou moins facilement en ion.

ENCYCL. On peut mesurer l'électro-affinité, tant pour les éléments électropositifs que pour les éléments électronégatifs. Examinons spécialement le premier cas. Du zinc, par exemple, placé dans une solution de sulfate de cuivre, se substitue à ce métal selon la réaction $\text{CuSO}_4 + \text{Zn} \rightarrow \text{ZnSO}_4 + \text{Cu}$.

On peut mesurer l'énergie libérée par cette réaction au moyen d'une méthode électrique particulière, puisqu'elle sert dans la pile Daniell, et l'on trouve environ 50 kcal par molécule-gramme. On dit que le zinc a une électro-affinité supérieure, de 50 kcal, à celle du cuivre. On peut alors classer les métaux après leur électro-affinité décroissante, et on trouve, en considérant uniquement les principaux, la liste suivante : potassium, calcium, sodium, magnésium, aluminium, zinc, fer, nickel, plomb, hydrogène, cuivre, argent, mercure, or. Une telle classification présente de nombreuses applications, car c'est dans cet ordre que les métaux se déplacent l'un après l'autre dans leurs combinaisons; cette suite répond en outre à une altérabilité décroissante au contact de l'air ou de l'eau.

ÉLECTRO-AIMANT n. m. Electromagn. Appareil destiné à produire un champ magnétique, grâce à un système de bobines à l'aide de fer, parcourues par un courant continu.

ENCYCL. Electromagn. Un *électro-aimant* est constitué par un circuit magnétique de fer doux, ou *culasse*, terminé par deux yokes de forme spéciale, ou *pièces polaires*, entre lesquelles est ménagé un *entrefer* étroit. L'aimantation est produite par deux bobines, l'une sur la culasse au voisinage de l'entrefer; celui-ci est alors le siège d'un champ magnétique intense.

On peut distinguer deux types d'électro-aimants, suivant que l'entrefer est de forme fixe ou variable ou non.

1° Electro-aimant à entrefer invariable. C'est le type des gros appareils fixes, destinés à la production des champs très intenses. La culasse CC' (fig. 1) est en ferro-cobalt, et forme un double circuit magnétique; les pièces polaires P et P' sont vissées sur elle, et amovibles (on se sert de pièces tronçonnées, cylindriques ou en dièdres). La largeur de l'entrefer E peut être comprise entre quelques millimètres et quelques centimètres. Les bobines B et B' sont parcourues par le même courant (leurs enroulements ayant des sens compatibles), et sont faites de conducteurs tubulaires, refroidis par un courant d'eau intérieur.

Le grand électro-aimant de l'Académie des sciences (Bellevue) peut produire, dans un entrefer de quelques millimètres de large, un champ dont l'induction approche de 10 Wb/m².

Les électro-aimants pour accélérateurs de particules (cyclotrons) sont d'un modèle analogue, sauf que l'axe des bobines est vertical. Les lentes magnétiques sont encore des instruments du même genre, mais beaucoup plus petits, et munis de culasses de formes spéciales. La figure 2 représente, en coupe axiale, un type simple de lentille.

2° Electro-aimant à entrefer variable. Dans un tel appareil, la fermeture du circuit magnétique est assurée par une armature mobile, qui est attirée par la culasse quand on excite les bobines, et qui s'en écarte (sous l'action de son poids, ou de celle d'un ressort) quand on coupe le courant.

A ce type se rattache :

a) les *appareils de levage*, dont les figures 3 et 4 représentent deux formes classiques; la force portante d'un tel instrument est le poids qu'il peut soulever; elle se détermine par la formule

$$F = \frac{10^7 B^2 S}{8\pi}$$

(F est la force en newtons; B est l'induction en Wb/m²; S est la surface utile de l'armature, en m²);

b) les *relais*, dont la figure 5 schématise un modèle; l'armature A est, au repos, maintenue écartée de la culasse C par l'action d'une lame flexible OO', fixée en O. On excite les bobines B et B' par le courant d'une première ligne électrique L₁; A est alors attirée, et vient fermer, en K, le second circuit L₂; le fonctionnement du générateur G peut, ainsi, être commandé à distance.

Les relais se prêtent aux usages les plus variés : disjoncteurs, récepteurs de télégraphie, télécommandes diverses (sonneries, avertisseurs, interrupteurs, etc.). [→ Biblio.]

— Ophthalmol. Des *électro-aimants* spéciaux sont utilisés en ophtalmologie pour extraire du globe oculaire des corps étrangers magnétiques. Des précautions particulières doivent être prises avant et au cours de l'extraction, dont la technique varie selon le siège du corps étranger.

ÉLECTRO-ANALYSE n. f. Dépôt électrolytique d'un élément ou d'un composé, en vue de déterminer sa quantité dans la solution électrolysée.

ÉLECTROBÉTON n. m. Béton chauffé électriquement après sa mise en place, afin d'éviter les effets du froid en hiver et d'accélérer le durcissement en tout temps.

ÉLECTROBIOGÈNESE n. f. Physiq. biol. Production d'électricité par les organes vivants.

— ENCYCL. La production d'électricité par les êtres vivants est connue depuis longtemps (poissons électriques), mais ce sont les travaux de Du Bois-Reymond, de D'Arsonval et de Marey qui ont donné les premières précisions quantitatives sur ces phénomènes. D'Arsonval a notamment évalué la tension de l'organe électrique des *gymnotes* et des *malapterures* à des valeurs de 300 V, pouvant donner en charge dans l'eau douce des décharges de 1 à 7 A sous 10 à 20 V. Mais les techniques modernes de l'électronique permettent la mesure de courants et de tensions très faibles dans l'organisme (0,1 à 0,000 010 V), et l'étude de la forme des courants produits (oscillographes cathodiques). Les organes produisant les plus fortes tensions sont les muscles et les nerfs; l'étude des tensions produites par le muscle cardiaque est l'électrocardiographie*, dont le développement et la technique précise

apportent à la cardiologie des données diagnostiques et pronostiques irremplaçables. Les centres nerveux sont aussi producteurs de courants : l'électro-encéphalographie* a pris sa place dans le diagnostic des maladies nerveuses depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Enfin, des courants ont été mis en évidence au niveau de la peau, des glandes et, même, d'organes sensoriels comme la rétine.

A l'échelle cellulaire, on a pu mettre en évidence l'existence : 1° de charges électriques, qui apparaissent entre le centre de la cellule et l'extérieur de la membrane, par migration d'ions (K⁺ notamment), cette polarisation s'effectuant pendant le repos; 2° de décharges brusques, ou *courants d'action*, qui se manifestent à la période d'activité fonctionnelle. Ces phénomènes de polarisation et de dépolarisation sont particulièrement nets au niveau des fibres nerveuses, où la charge électrique s'établit entre la gaine et l'axe du neurone; la décharge se fait de proche en proche le long du nerf, à des vitesses relativement faibles (quelques mètres par seconde), ce qui rend compte de la vitesse de propagation de l'influx nerveux, sans rapport avec celle de l'électricité (300 000 km/s).

ÉLECTROBIOLOGIE n. f. Nom primitivement donné à l'étude des phénomènes électriques constatés chez les êtres vivants. || *Par extens.* Application de l'électricité aux études biologiques. (Syn. *ELECTROPHYSIOLOGIE*.)

— ENCYCL. L'action du *courant continu* sur les tissus comporte l'électrolyse et l'ionisation, les phénomènes d'électrotonus, l'action sur les nerfs sensitifs et les organes sensoriels. L'action du *courant faradique* est applicable à l'étude des réactions des nerfs sensitifs et moteurs. L'électricité statique, les *courants de haute fréquence* ont de nombreuses applications physiologiques et thérapeutiques. Enfin, l'étude de la production d'électricité chez les êtres vivants, ainsi que la connaissance des accidents causés par les courants électriques entrent dans le cadre de l'électrobiologie.

ÉLECTROBIOLOGIQUE adj. Qui a rapport à l'électrobiologie. || *Tension électrobiologique*, variation des différences de potentiel sur les végétaux en fonction d'influences extérieures telles que la lumière, la pesanteur et les actions mécaniques, chimiques ou électriques.

ÉLECTROBUS [bys] n. m. V. TROLLEYBUS.

ÉLECTROCAPILLAIRE adj. Qui concerne l'électrocapillarité : *Electromètre électrocapillaire*.

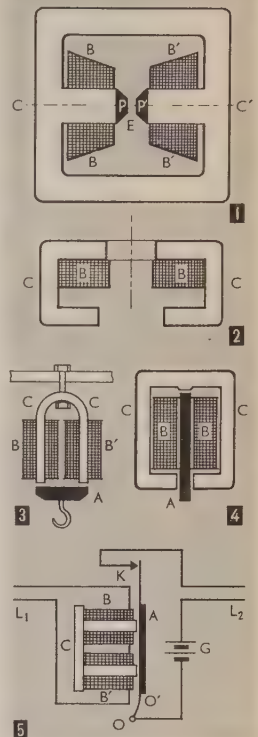
ÉLECTROCAPILLARITÉ n. f. Electr. Phénomène qui se produit lorsque, dans la polarisation des électrodes, l'une des électrodes est constituée par un ménisque de mercure. (La tension capillaire du ménisque est alors influencée par la polarisation.)

ÉLECTROCARDIOGRAMME n. m. Cardiol. Enregistrement graphique de la variation de la tension relative à l'activité cardiaque, obtenu par électrocardiographie*. (→ Biblio.)

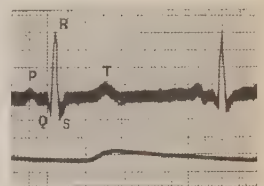
ÉLECTROCARDIOGRAPHIE n. m. Cardiol. Appareil au moyen duquel on pratique l'électrocardiographie. (Son principe est fondé sur l'amplification des courants électriques formés par l'activité cardiaque et sur leur enregistrement graphique.)

ÉLECTROCARDIOGRAPHIE n. f. Cardiol. Etude de l'activité électrique du muscle cardiaque, mise en évidence par l'électrocardiogramme.

— ENCYCL. L'électrocardiographie se pratique en recueillant les tensions électriques produites par la contraction du cœur, entre des électrodes placées sur les membres et autour du thorax. Les tensions sont amplifiées et leurs variations sont inscrites par un oscillographe sur papier photographique ou sur papier sensible aux infrarouges. Les tracés obtenus varient suivant les dérivations, mais on retrouve toujours une onde P, relative à la contraction de l'oreillette, un complexe QRS, relatif à la contraction des ventricules, et une onde T qui traduit les phénomènes de dépolarisation du myocarde. Les premières dérivations utilisées, dont l'étude reste utile dans de nombreux cas, étaient faites entre les deux membres supérieurs, entre le bras droit et la jambe gauche, et entre le bras gauche et la jambe gauche



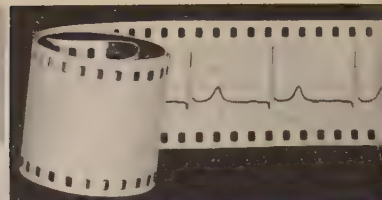
électro-aimants



électrocardiogramme



électrocardiographie
ci-dessus, appareil enregistreur
au centre, séance d'enregistrement
à droite, ruban enregistreur



(dérivations D1, D2 et D3). A partir d'électrodes disposées autour de l'hémithorax gauche, de la région du sternum jusqu'à la ligne axillaire (sous l'aisselle), on obtient maintenant des dérivations vectorielles (V1, V2, V3, V4, V5 et V6), qui donnent des indications précises sur le fonctionnement de chaque ventricule, sur l'axe électrique du cœur, et éventuellement sur la topographie précise de lésions coronariennes s'il en existe. On utilise encore des dérivations unipolaires, une seule électrode étant placée sur le membre supérieur droit, sur le membre supérieur gauche ou sur le pied gauche.

Les modifications de l'électrocardiogramme apportent des renseignements essentiels dans l'étude de certaines maladies du cœur, notamment dans les troubles du rythme (tachycardies, bradycardies, arythmies) et dans les troubles circulatoires coronaires et leurs complications (infarctus du myocarde); en revanche, l'électrocardiogramme n'apporte que peu d'éléments intéressants dans l'étude des maladies valvulaires du cœur, en l'absence de souffrances du myocarde. (→ Biblio.)

ÉLECTROCARDIOSCOPE n. m. Appareil dérivé de l'électrocardiographie, et qui permet la projection sur un écran du tracé fourni par l'électrocardiographie.

ÉLECTROCAUSTIQUE n. f. Action destructive de l'électricité sur les tissus vivants.

ÉLECTROCAUTÈRE n. m. Appareil chirurgical servant à cautériser les tissus à l'aide d'un fil conducteur chauffé au rouge par le passage d'un courant électrique. (Syn. GALVANOCAUTÈRE.) [L'électrocautère tend à être remplacé par le bistouri électrique (électrocoagulation et électrosection par courant de haute fréquence).]

ÉLECTROCHIMIE n. f. Domaine de la science et de la technique qui s'occupe des transformations réciproques de l'énergie chimique et de l'énergie électrique. (→ Biblio.)

ÉLECTROCHIMIQUE adj. Relatif à l'électrochimie : Préparation électrochimique.

ÉLECTROCHIRURGIE n. f. Utilisation chirurgicale des diverses propriétés des courants de haute fréquence.

— ENCYCL. L'emploi d'un courant à ondes amorties donne un effet surtout coagulant (hémostase); le courant à ondes entretenues provoque un effet de section (bistouri électrique). C'est particulièrement dans les interventions sur le cancer que l'électrochirurgie trouve ses applications les plus remarquables.

ÉLECTROCHOC n. m. Méthode de traitement psychiatrique consistant à provoquer une décharge électrique à travers le cerveau.

— ENCYCL. C'est Cerletti et Bini (1936) qui ont appliqué cette méthode à l'homme. L'électrochoc est employé, en série de quatre à dix séances environ, au rythme habituel de deux ou trois séances par semaine. L'utilisation du penthobarbital et des curarisants de synthèse permet, d'une part, d'éviter l'attente anxieuse du choc et, d'autre part, de réduire ou de supprimer les convulsions qui peuvent exposer le sujet à des complications ostéo-articulaires. Ce traitement, dont les indications nombreuses sont dominées par celle de la dépression mélancolique, a transformé le pronostic de certaines affections psychiatriques. (→ Biblio.)

ÉLECTROCINÉTIQUE n. f. Partie de la science qui traite des phénomènes de l'électricité en mouvement, abstraction faite des phénomènes magnétiques qui en résultent.

ÉLECTROCOAGULATION n. f. Coagulation des tissus vivants, en provoquant soit leur section, soit leur destruction par application d'un courant électrique de haute fréquence (bistouri électrique). [Syn. DIATHERMOCOAGULATION.]

— ENCYCL. L'électrocoagulation donne une hémostase rapide et évite la dissémination des cellules cancéreuses. Doyen l'utilisa le premier pour la destruction des tumeurs malignes. On l'utilise également en gynécologie.

ÉLECTROCOMPTABLE adj. Se dit parfois d'une machine à cartes perforées.

ÉLECTROCORTICOGRAMME n. m. Neuro. Tracé obtenu par l'enregistrement des variations des différences de potentiel produites par les cellules cérébrales, en plaçant



les électrodes directement sur la surface du cerveau pendant les interventions neurochirurgicales. (Cet examen est destiné à déceler l'activité anormale de certaines zones cérébrales que leur aspect ne différencie pas des zones saines, et guide ainsi la conduite opératoire.)

ÉLECTROCULTURE n. f. Stimulation de la croissance de la floraison ou de la formation des graines, par des moyens électriques.

ÉLECTROCUTER v. tr. Tuer par une décharge électrique.

ÉLECTROCUTION n. f. Destruction de la vie au moyen d'un courant électrique.

— Dr. pén. Dans certains Etats des Etats-Unis d'Amérique du Nord, exécution des condamnés à mort par le courant électrique.

— ENCYCL. Les principales causes qui influent sur une électrocution sont la tension du courant, son intensité et sa fréquence. Elle est ordinairement le fait des courants à tension élevée; cependant, les courants d'usage domestique peuvent aussi déterminer cet effet : un sujet dont la peau est mouillée (et par conséquent de peu de résistance) et qui est relié à la terre (potentiel 0) par un

bon conducteur (eau, tuyauterie métallique) peut être électrocuté par un courant de 110 volts, car l'intensité qui le parcourt présente alors des valeurs notables.

Les processus de l'électrocution varient suivant la tension et la fréquence du courant. Les courants à haute tension (supérieurs à 200 V), alternatifs ou continus, des câbles transformateurs, pylônes, etc., agissent généralement sur le bulbe et produisent la mort par asphyxie, sans provoquer de troubles cardiaques (sidération du bulbe). Les courants à basse tension (inférieurs à 120 V) sont surtout dangereux en alternance à 50 périodes, car ils déterminent dans les fibres du cœur une fibrillation qui arrête immédiatement le fonctionnement du muscle fait tomber la tension du sang à 0. Entre 120 et 1 200 volts, l'action du courant se partage entre le cœur et le bulbe suivant les circonstances.

Les courants de haute fréquence (supérieurs à 100 000 périodes par seconde) sont bien supportés, seul l'effet thermique entrant en ligne de compte.

Les soins à donner aux électrocités, analogues à ceux que l'on prodigue aux noyés, consistent en application de la respiration artificielle, prolongée parfois pendant quatre à cinq heures, et, s'il y a lieu, en massages cardiaques et injection intracardiaque d'adrénaline. Ils doivent être donnés le plus rapidement possible.

L'électrocution, utilisée pour exécuter les condamnés à mort, se pratique sur la chaîne électrique. On applique une électrode au front, une autre au dos, et l'on fait passer le courant (1 300 V) jusqu'à ce que mort s'ensuive.

ÉLECTRODE n. f. Electr. Pièce conductrice servant à amener le courant dans un milieu où il doit être utilisé. || L'un quelconque des conducteurs qui plongent dans un bain électrolytique. (V. ÉLECTROLYSE, ÉLECTROMÉTALLURGIE.) || *Électrode de carbone* ou de *charbon*, électrode constituée par une variété industrielle de carbone (graphite, carbone amorphe). || *Électrode enrobée*, électrode pour soudage à l'arc, constituée par une baguette métallique, appelée « âme », entourée d'un revêtement adhérent, communément appelé « enrobage ». || *Électrode métallique*, électrode dont la partie conductrice est métallique. || *Électrode pour soudage à l'arc*, baguette conductrice du courant électrique à l'extrémité de laquelle jaillit l'arc de soudage. || *Fil électrode*, fil métallique continu jouant le rôle d'électrode.

— Radiotechn. *Électrode d'un dispositif électronique*, élément conducteur qui remplit une ou plusieurs fonctions : émission, captation ou commande par un champ électrique des électrons ou des ions.

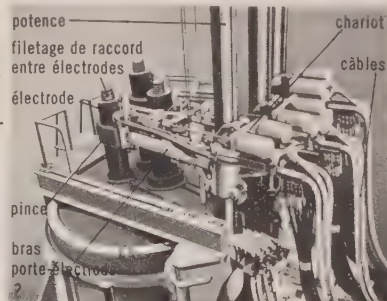
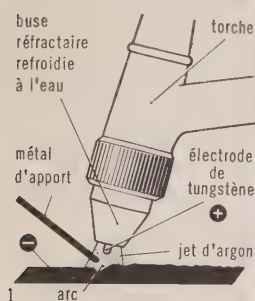
— ENCYCL. Electr. Les électrodes ont des formes extrêmement variables et appropriées à l'usage auquel elles sont destinées : en chimie, dans l'électrolyse, on utilise sous tout des électrodes de platine, de fer, de charbon et de mercure; en thérapeutique, elles sont formées d'aiguilles, de lames, de plaques, de tampons mouillés et reliés à l'une et à l'autre pôle.

— Métall. Le passage du courant dans les fours métallurgiques à arc (type Héroult ou Girod) ou dans les fours d'électrometallurgie est assuré par des électrodes conductrices dont le nombre et les dimensions dépendent de la capacité du four. On utilise trois sortes d'électrodes :

1° Les *électrodes en carbone amorphe*, base de coke de pétrole ou de coke d'antracite. Ce coke est d'abord chauffé vers 900 °C pour éliminer ses produits volatils, puis est broyé et mélangé avec du brai formant un liant (30 p. 100 environ); le mélange est comprimé en moule ou filé à la presse. Les électrodes ainsi formées sont cuites dans de

électrodes

1. Dans la soudure à l'arc
2. Dans les aciéries



rs spéciaux, électriques ou chauffés au gaz, à une température de 1 100 °C ;

Les **électrodes en graphite**, qui sont obtenues comme les précédentes, de préférence à partir de coke d'antracite (fours d'aciérie). Elles sont graphitisées par un chauffage à 1 000 °C durant plusieurs jours, en les faisant verser par un courant électrique dont la densité dépasse 40 A/cm². Bien que plus coûteuses que les électrodes en carbone, ces électrodes s'utilisent dans les fours de faible de moyenne capacité et dans les fours de laboratoire d'aciers spéciaux, en raison de leurs propriétés particulières : meilleure conductibilité électrique, résistance supérieure à l'oxydation, à l'usure et aux chocs, plus longue durée ;

Les **électrodes continues de Söderberg**, qui sont perfectionnées sur le four même d'utilisation, en introduisant dans un coffrage en tôle d'acier édifié au-dessus de l'électrode en actionnement le mélange pâteux de coke et de liant, qui est progressivement cuit, durant la descente de l'électrode, par la chaleur du four et le passage du courant électrique. Pour assurer une installation particulière, ces électrodes continues ne sont utilisées que sur les fours à arc de grande capacité ou dans des fours d'élaboration de ferro-alliages de préparation de carbure de calcium.

Radiotechn. Dans les tubes à vide ou à gaz, utilisés en radio-électricité, les électrodes servent à émettre des électrons (cathode), à recueillir (anode) ou à en modifier la trajectoire (grille). Le nombre, la forme et la position des électrodes déterminent la caractéristique des tubes.

ELECTRODÉPOSITION n. f. Technol. Procédé d'obtention d'un dépôt ou d'une pièce métallique par électrolyse. || *Par extens.* Ensemble des revêtements électrolytiques : *Le chrome obtenu par électrodeposition, à partir d'une solution d'acides chromique et sulfurique, possède une dureté plus grande que celui que l'on prépare par aluminothermie ou par réduction thermique.*

ELECTRODERMOGRAMME n. m. Méd. Enregistrement graphique de la variation de la tension relevée sur la peau, en fonction du temps.

ELECTRODIAGNOSTIC n. m. Application de l'électricité à l'examen des muscles et des nerfs d'une région malade.

ENCYCL. Cette exploration étudie les réactions de l'appareil neuro-musculaire aux excitations du courant galvanique et du courant électrique, faites au niveau des points moteurs. Duchenne de Boulogne (1806-1875) a créé cette méthode, à laquelle les travaux de Louis Lapicque (1866-1952) ajoutent une méthode moderne d'électrodiagnostic fondée sur l'étude du seuil galvanique (rhéobase), qui est « le plus faible courant à débuter une contraction capable d'excitation ». De cette méthode, une nouvelle caractéristique d'excitabilité a été donnée par Lapicque, sous le nom de « chronaxie », qui est appliquée par Bourguignon à l'étude, chez l'homme, des actions des muscles, des nerfs sensitifs et moteurs. Duhem complète l'électrodiagnostic par l'étude de la *climanalyse* au moyen de courants progressifs.

L'électrodiagnostic permet de déterminer, au moyen de l'appareil neuro-musculaire, l'hypermotilité et l'hypomotilité galvanique et faradique, les modifications qualitatives de la réponse neuro-musculaire, les actions de dégénérescence partielles ou complètes. Il est possible de déterminer si un muscle est en présence d'une lésion centrale (cerveau) ou périphérique (nerfs). L'électrodiagnostic permet de caractériser certaines actions neurologiques et de poser un pronostic.

ELECTRODISSOLUTION n. f. Procédé de dissolution par électrolyse d'une substance dans une électrode.

ELECTRODOMESTIQUE adj. Syn. ancien **ELECTROMÉNAGER**.

ELECTRODYNAMIQUE n. f. Partie de la physique qui traite de l'action dynamique des courants électriques. (V. **ELECTROMAGNÉTISME**.) Adj. Qui se rapporte à l'électrodynamique.

Mécan. et **Ch.** de f. *Frein électrodynamique*, système de freinage comportant un disque métallique massif entraîné par l'essieu, tournant entre des électro-aimants dont le

champ magnétique réglable crée dans le disque des courants de Foucault sur lesquels le même champ agit en freinant la rotation. (Comme dans la plupart des systèmes de frein, l'énergie cinétique est transformée en chaleur, mais il n'y a aucune usure.)

ELECTRODYNAMOMÈTRE n. m. Electr. Appareil destiné à mesurer l'intensité d'un courant.

ENCYCL. On considère deux bobines, B₁ et B₂, parcourues en série par le courant *i* dont on veut mesurer l'intensité. La bobine B₂ est placée dans le champ magnétique créé par B₁ ; elle est soumise à un système de forces de Laplace, proportionnelles à *i*². On s'arrange pour réduire ce système à une force unique (type Kelvin), ou à un couple pur (type Pellat). La bobine B₂ est liée au fléau d'une balance ordinaire (ou de torsion) ; l'équilibrage de l'appareil permet de « peser » l'action de B₁ sur B₂, donc de mesurer *i*. La figure est le schéma de la balance de Pellat ; les axes des bobines sont perpendiculaires quand la masse *M* a réalisé l'équilibre ; on peut écrire alors :

$$i = k \sqrt{M}$$

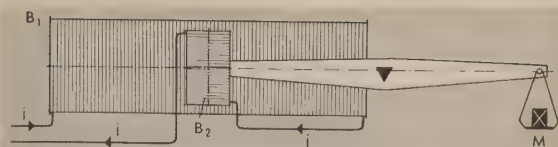
k étant une constante du montage (connue par un étalonnage préalable).

Tout électrodynamomètre peut être utilisé à diverses fins ; par exemple, quand on alimente les bobines en courant alternatif, on peut mesurer l'intensité efficace du courant ; si l'on envoie dans B₁ et B₂ des courants *i*₁ et *i*₂ différents, c'est le produit *i*₁*i*₂ que donne la pesée ; si, en outre, l'un de ces courants est rendu proportionnel à une différence de potentiel *v*, on obtient directement le produit *vi* : on a un montage de wattmètre*.

ELECTRO-ENCÉPHALOGRAMME n. m. Neurol. Tracé obtenu par l'enregistrement des différences de potentiel produites par les cellules cérébrales.

ENCYCL. On étudie la forme, l'amplitude, la répartition des éléments qui composent le tracé de l'électro-encéphalogramme, enfin et surtout leur fréquence, qui permet de les classer en quatre rythmes. Chez l'adulte normal au repos, les yeux fermés, le rythme dominant, caractérisé par sa fréquence de 8 à 13 cycles par seconde, est appelé *rythme alpha* ; il est recueilli en regard des régions postérieures du cerveau. Un effort d'attention, une activité sensorielle telle que l'ouverture des yeux le suspendent : c'est la réaction d'arrêt. En regard des régions antérieures du cerveau, on recueille le *rythme bêta*, dont la fréquence est de 15 à 30 cycles par seconde, et qui n'est pas modifié par les stimulations sensorielles. Le *rythme thêta*, dont la fréquence est de 4 à 7,5 cycles par seconde, est surtout enregistré en regard du lobe temporal ; dans certaines conditions, il peut revêtir une signification pathologique. Le *rythme delta* est caractérisé par une fréquence de 0,5 à 3 cycles par seconde ; chez l'adulte en dehors du sommeil, il appartient toujours aux rythmes pathologiques. Chez l'enfant, le tracé normal est très différent de celui de l'adulte. Jusqu'à un an et demi le *rythme delta* est dominant, puis les rythmes thêta et alpha apparaissent progressivement ; jusqu'à l'adolescence le tracé peut varier au cours d'enregistrements successifs, et le *rythme alpha* demeure instable. Les variations de l'électro-encéphalogramme normal sont importantes et leurs limites parfois difficiles à préciser. Malgré cela, l'électro-encéphalogramme est très utile dans l'étude d'affections telles que l'épilepsie, les lésions cérébrales en foyer, etc., et dans les recherches physiologiques consacrées aux fonctions du cerveau. (→ *Biblio.*)

ELECTRO-ENCÉPHALOGRAPHIE n. f. Neurol. Enregistrement des différences de potentiel existant entre les cellules cérébrales, et recueillies sur le cuir chevelu. **ENCYCL.** Méthode d'étude de l'activité électrique du cerveau, l'électro-encéphalographie, proposée chez l'homme par H. Berger en 1929, consiste à enregistrer, sur la surface du scalp, les variations des différences de potentiel entre les cellules cérébrales. Les électrodes sont placées sur le cuir chevelu, au contact de la peau. Les variations de potentiel étant extrêmement petites (de l'ordre de 10 à 150 microvolts), on doit utiliser des amplificateurs à lampes à plusieurs étages. A la sortie de l'amplificateur, la dif-



férence de potentiel agit sur un électro-aimant qui provoque le déplacement d'un style inscrit sur un papier qui se déroule à vitesse constante. Les différences de potentiel peuvent être enregistrées entre deux électrodes placées sur le cuir chevelu (méthode bipolaire) ou entre une électrode placée sur le cuir chevelu et une autre placée à distance et servant de référence (méthode unipolaire).

La comparaison des tracés recueillis en plusieurs dérivations permet de situer l'origine des potentiels.

L'électro-encéphalographie est une technique couramment employée en physiologie et en pathologie. La forme des altérations du tracé et leur répartition contribuent souvent efficacement à l'établissement du diagnostic. (→ *Biblio.*)

ELECTRO-ENDOSMOSE n. f. Passage de fluides à travers des diaphragmes, sous l'action d'un champ électrique. (Syn. de **ELECTRO-OSMOSE**.)

ELECTRO-ÉROSION n. f. Métall. Procédé d'usinage par étincelage des outillages de matriçage, découpage, étiage et des pièces de production en série. (La tendance technique des machines d'électro-érosion évolue vers les générateurs d'impulsions rotatifs, la décharge d'un circuit capacitif à travers un transformateur, et la génération directe par impulsion.)

ELECTROFANNITE n. f. Maladie caractérisée par le catarrhe des voies respiratoires supérieures, avec mal de tête, éternuements, angine, et parfois bronchite. (Elle est attribuée à l'inhalation des poussières et germes divers que les ventilateurs électriques mettent en mouvement dans les pièces closes.)

ELECTROFORMAGE n. m. Technol. Procédé d'obtention de pièces formées directement par électrodeposition : *L'électroformage s'utilise surtout pour la fabrication de pièces en cuivre telles que moules pour matières plastiques, circuits imprimés en électronique, guides d'ondes en radio-électricité.*

ELECTROGALVANIQUE adj. Produit par une pile électrique : *Courant électrogalvanique.*

ELECTROGALVANISME n. m. Etude des effets produits par les piles électriques.

Chirurg. dent. Apparition d'un courant électrique dans la bouche, entre deux métaux différents employés dans des obturations ou des prothèses voisines.

ELECTROGÈNE adj. Qui fabrique de l'électricité. || *Groupe électrogène*, ensemble formé par un moteur à vapeur ou à explosion et un système dynamo-électrique, qui transforme en courant le travail du moteur.

ELECTROGÉNÉRATEUR n. m. Générateur de courant électrique.

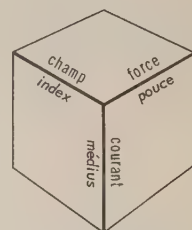
ELECTROGÈNESE n. f. V. **ELECTROBIOGÈNESE**.

ELECTROGRAPHITATION n. f. Mode de fabrication des balais électrographiques.

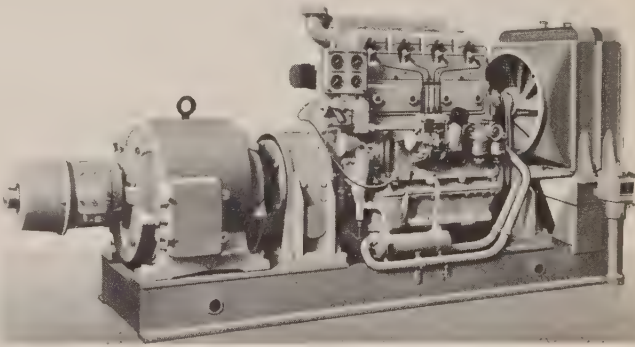
électrodynamomètre



électro-encéphalographie



électrodynamique (sens de la force électromagnétique par la règle des trois doigts)



ÉLECTROGRAPHIQUE adj. Electr. Se dit d'un balai constitué par des carbones variés (noir de fumée, coke de cornue, graphite, etc.), agglomérés par du brai ou du goudron et traités à haute pression, avec nouvelle cuisson en l'absence d'air, dans des fours électriques jusqu'à une température d'environ 3 000 °C : *L'emploi des balais électrographiques exige, en général, le fraisage préalable des micas des collecteurs.*

ÉLECTROJAUGE n. f. Métall. Équipement automatique permettant de commander l'arrêt d'usinage d'une pièce sur une rectifieuse ou une machine à roder, dès que la cote désirée est atteinte, tout en conservant l'avantage du contrôle visuel.

ÉLECTROLEPSIE n. f. Neurol. Affection de l'enfance, caractérisée par des secousses musculaires involontaires, survenant à intervalles réguliers, d'une façon rythmique, comme si elles étaient produites par une décharge électrique. (On dit aussi *MALADIE DE BERGERON.*)

ÉLECTROLOGIE n. f. Traité sur l'ambre jaune. || Partie de la physique qui traite des phénomènes électriques, magnétiques et électromagnétiques et de leurs rapports avec d'autres phénomènes. || Applications de l'électricité au diagnostic et au traitement des maladies. (V. *ÉLECTRORADIOLOGIE.*)

ÉLECTROLUMINESCENCE n. f. Physiq. Propriété qu'ont certains corps de devenir lumineux sous l'influence d'un courant, d'une décharge, ou même d'un champ électrique.

— **ENCYCL.** L'électroluminescence est utilisée dans des tubes renfermant certains gaz rares ou sous basse pression, et dans lesquels une décharge électrique entre deux électrodes provoque des illuminations particulières. Les tubes de Geissler en furent une première réalisation, qui demeura une présentation de laboratoire, mais l'idée de l'appliquer à des fins d'éclairage est déjà ancienne. Le tube de Tesla, en 1890, et celui du Français Witz, en 1899, en furent des variantes d'utilisation pratique. Moore réalisa ensuite un tube électroluminescent en utilisant, comme remplissage, du gaz carbonique sous basse pression. Les tubes à vapeur de mercure donnent de la lumière bleu-vert, les tubes à l'azote ou à l'argon, des lueurs violettes. Les tubes au néon, réalisés par G. Claude, qui donnent une lumière rouge très vive, se développent particulièrement dans les usages publicitaires sous forme de tubes électroluminescents à haute tension. Des corps métalliques qui se volatilisent en vapeur au cours du fonctionnement permettent aussi de réaliser des lampes avec émission de lumière intense, jaune pour le sodium, rouge pour le cadmium, verte pour le zinc.

L'électroluminescence dans un champ magnétique de corps luminescents est également utilisée aujourd'hui pour la confection de panneaux dénommés *panneaux électroluminescents*. Dans ces nouvelles sources, le produit luminescent (généralement un sulfure doté d'un luminogène) constitue le diélectrique d'un condensateur dont les armatures reçoivent des impulsions électriques en haute fréquence. (→ *Biblio.*)

ÉLECTROLUMINESCENT, E adj. Qui est doué d'électroluminescence.

ÉLECTROLYSABLE adj. Qui peut être électrolysé, décomposé par l'électricité : *Les sels sont électrolysables.*

ÉLECTROLYSE n. f. Décomposition chimique produite par un courant électrique. (V. *part. encycl.*)

— **Métall.** *Électrolyse ignée*, procédé d'électrolyse dans lequel l'électrolyte est un sel fondu. (V. *part. encycl.*)

— **ENCYCL.** En 1800, Carlisle et Nicholson firent passer le courant à travers une masse d'eau acidulée : ils recueillirent une notable quantité d'hydrogène et des traces d'oxygène. Des résultats plus nets furent obtenus par Cruikshank (1800) et par Berzelius (1803). Davy (1806) décomposa un grand nombre de corps au moyen d'une puissante pile de 2 000 éléments. Enfin, Faraday (1832) trouva les lois qui régissent ces phénomènes et imagina une nomenclature spéciale, adoptée encore aujourd'hui.

Certains corps se décomposent lorsqu'ils sont traversés par un courant électrique : on les appelle des « électrolytes ». La cuve électro-

lytique, ou voltamètre, est le vase dans lequel on place l'électrolyte. Les électrodes (anode et cathode) sont les conducteurs qui servent à l'arrivée et au départ du courant.

On a observé les phénomènes généraux suivants :

- 1° Les produits de la décomposition n'apparaissent qu'à la surface des électrodes ;
- 2° Cette décomposition est telle que la molécule de l'électrolyte composée d'ions est séparée en deux tronçons : l'un (le *cation*) apparaît à la cathode, c'est l'hydrogène (de l'acide) ou le métal (du sel ou de la base), et l'autre (l'*anion*) apparaît à l'anode. Dans certains cas, les ions primitifs peuvent ne pas apparaître ; cela a lieu s'ils réagissent chimiquement sur les électrodes, sur le solvant ou sur l'électrolyte, en des réactions « secondaires » souvent assez complexes ;
- 3° Pour un électrolyte déterminé, la masse décomposée ne dépend que de la quantité d'électricité qui a traversé l'électrolyte, et lui est proportionnelle (1^{re} loi de Faraday).

Pour les différents électrolytes, il faut la même quantité d'électricité, soit 96 490 coulombs, pour isoler une valence-gramme du cation (2^e loi de Faraday). [V. *ÉQUIVALENT électrochimique, VALENCE.*]

Pour expliquer les modalités de l'électrolyse, on a adopté l'hypothèse suivante, due à Arrhenius : lorsqu'un électrolyte est à l'état liquide, une fraction plus ou moins grande de ses molécules est dissociée en ions ; l'un, porteur d'électricité positive (provenant de l'hydrogène ou du métal), est le cation ; l'autre, d'électricité négative, est l'anion. Les charges des deux ions sont égales et de signes contraires. Ces ions sont attirés respectivement par la cathode et par l'anode ; le transport de charges ainsi réalisé constitue le courant dans l'électrolyte.

Il résulte de la seconde loi de Faraday que les charges des ions des différents électrolytes sont égales, en valeur absolue, à 1 électron ou à des nombres entiers d'électrons. (V. *ELECTRON.*)

L'électrolyse d'un sel métallique n'a lieu que lorsque la tension aux bornes de l'électrolyseur est supérieure à une valeur caractéristique du métal du sel. Cette propriété permet de séparer par électrolyses successives les différents métaux d'un alliage.

On désigne les applications industrielles de l'électrolyse sous le nom d'*électrochimie*. Ces applications sont de plus en plus importantes : l'affinage électrolytique du cuivre et du zinc, la préparation du chlore et des chlorures décolorants, la fabrication de la soude par électrolyse du sel marin, celles de l'hydrogène et de l'oxygène, la préparation de l'aluminium, la galvanoplastie, la dorure, le nickelage, etc. (→ *Biblio.*)

— **Métall.** Le principe de l'*électrolyse ignée* réside dans la décomposition d'un sel fondu sous l'action d'un courant continu. Le courant électrique a deux rôles : 1° il élève la température de la matière ; 2° il décompose le sel fondu (le métal qui prend naissance se porte au pôle négatif). Cette opération est utilisée pour produire : le sodium, le calcium, le magnésium, et surtout l'aluminium, qui est l'application la plus importante. (V. *ÉLECTROMÉTALLURGIE.*)

— **Thérap.** L'*électrolyse thérapeutique* est la décomposition des tissus organiques par le courant continu. On se sert d'aiguilles reliées au pôle négatif pour la destruction des névi, verrues, hypertrichose, et d'appareils spéciaux (électrolyseurs) pour les rétrécissements de l'urètre ou de l'œsophage. (V. *GALVANISATION.*)

ÉLECTROLYSER v. tr. Soumettre à l'électrolyse.

ÉLECTROLYSEUR n. m. Appareil destiné à faire une électrolyse. (On dit aussi *CUVE ÉLECTROLYTIQUE* ou *VOLTAMÈTRE.*)

— **ENCYCL.** Il existe une grande variété d'*électrolyseurs* : leurs formes et dispositions varient avec la nature de l'électrolyse* qu'ils doivent réaliser (électrolyse industrielle, thérapeutique, etc.).

— **Thérap.** Les *électrolyseurs urétraux* ou *œsophagiens* se composent essentiellement d'une sonde traversée par un conducteur métallique, mis à nu en un point. Le pôle négatif communique avec l'électrolyseur, le pôle positif est constitué par une électrode indifférente.

ÉLECTROLYTE n. m. Corps qui, à l'état liquide, peut se décomposer sous l'action d'un courant électrique. (Les électrolytes sont uniquement des acides, des bases ou des sels à l'état fondu ou dissous dans l'eau dans un solvant convenable. Ils sont, d'après l'hypothèse d'Arrhenius, dissociés en ions. [V. *ELECTROLYSE, ION.*])

ÉLECTROLYTIQUE adj. Qui a les caractères d'un électrolyte : *Corps électrolytiques*. || Qui se fait par électrolyse : *Décomposition électrolytique, argenture électrolytique*. || Qui rapporte à l'électrolyse : *Cuve électrolytique*. || *Dissociation électrolytique*, v. *DISSOCIATION*.

ÉLECTROLYTIQUEMENT adv. Par procédés électrolytiques : *Du zinc déposé électrolytiquement.*

ÉLECTROMAGNÉTIQUE adj. Electr. Qui a rapport à l'électromagnétisme : *Phénomènes électromagnétiques*. || *Déclenchement électromagnétique*, déclencheur ou relais maximum de courant qui fonctionne sous l'action d'un électro-aimant.

— **Physiq.** *Onde électromagnétique*, perturbation progressive de l'espace, caractérisée par l'existence, sur le front d'onde, de champ électrique et magnétique agissant dans des directions perpendiculaires l'une à l'autre normales à la direction de propagation.

Système C. G. S. électromagnétique, système d'unités employé dans les calculs de magnétisme et d'électromagnétisme. (V. *part. encycl.*) || *Théorie électromagnétique*, théorie trouvée par Maxwell, montrant que la lumière est due à la propagation simultanée d'un champ électrique et d'un champ magnétique (Il en est de même pour toutes les radiations électromagnétiques, qui comprennent : les ondes radio-électriques [$\lambda > 1$ mm], les ondes infrarouges [$\lambda > 0,8 \mu$], les ondes lumineuses [$\lambda > 0,4 \mu$], les ondes ultraviolettes [$\lambda > 100 \text{ Å}$], les rayons X [$\lambda > 0,1 \text{ Å}$] et les rayons γ [λ étant la longueur d'onde].)

— **ENCYCL.** Physiq. Dans le système C. G. S. électromagnétique, les unités magnétiques électriques se déduisent des unités mécaniques en prenant conventionnellement la perméabilité μ_0 du vide égale à l'unité. La loi de Coulomb relative aux masses magnétiques ponctuelles placées dans le vide s'écrit :

$$f = \frac{mm'}{r^2}; \text{ ainsi l'unité de masse magnétique}$$

est celle d'un pôle nord qui, placé dans le vide à 1 cm de distance d'un pôle nord idéologique, exerce sur celui-ci une force répulsive de 1 dyne. Dans le vide, le champ magnétique est mesuré en *œrsted* par le même nombre que l'induction en *gauss*. L'unité d'intensité de courant, définie par la formule de Laplace, est le *décaampère*. L'unité de flux magnétique est le *maxwell*. La permittivité du vide, qui vérifie la formule

$$\epsilon_0 \mu_0 c^2 = 1, \text{ a pour valeur } \epsilon_0 = \frac{1}{9 \times 10^{21}}$$

(V. *ELECTROSTATIQUE.*)

ÉLECTROMAGNÉTISME n. m. Étude des interactions entre les courants électriques et les champs magnétiques. (V. *ELECTRICITÉ.*)

— **ENCYCL.** L'action d'un courant sur une aiguille aimantée fut observée pour la première fois par Ørsted, physicien danois, en 1819 ; mais c'est Ampère, en 1820, qui fonda la première théorie d'ensemble des phénomènes électromagnétiques. Ceux-ci peuvent se diviser en plusieurs grandes catégories. 1. *Champ créé par un courant.* Au voisinage d'un circuit parcouru par un courant électrique i existe un champ magnétique

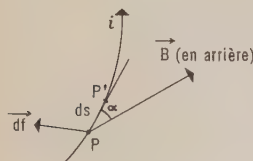
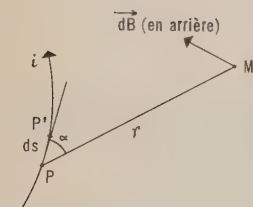
d'induction $\vec{B}$, facile à mettre en évidence (boussole d'Ørsted, spectre magnétique).

Pour calculer $\vec{B}$, on additionne vectoriellement les inductions élémentaires $d\vec{B}$ produites au point M (fig. 1) par les divers éléments du circuit, tels que $PP' = ds$;

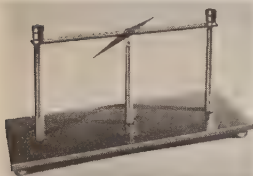
le vecteur $d\vec{B}$ est normal en M au plan MPi son sens est donné par la règle du *bonhomme d'Ampère* : un observateur, placé en P sur le circuit, le courant lui entrant par les pieds et ressortant par sa tête, regarde le point M ; il voit le vecteur $d\vec{B}$ se diriger vers sa gauche.

La valeur numérique de $d\vec{B}$ est donnée par la règle de Biot et Savart :

$$dB = 10^{-7} i \, ds \sin \alpha / r^2,$$



électromagnétisme



expérience de C'Ersted



électrolyse de l'eau

pression dans laquelle ds et r sont mesurés en mètres, i en ampères, et $d\vec{B}$ en webers par mètre carré.

On peut définir l'aimant* équivalent au circuit : c'est l'aimant fictif qui produirait, en tout point M, la même induction que ci-dessus ; son moment magnétique se détermine aisément, tout au moins pour les formes de circuits usuelles. (V. BOBINE, SOLÉNOÏDE.)

Quand le courant i est variable, l'induction en un point donné suit fidèlement son évolution ; c'est ainsi qu'un courant sinusoïdal produit une induction sinusoïdale, en phase avec le courant en chaque point M de l'espace.

Action d'un champ sur un courant. Un circuit parcouru par un courant i et placé dans un champ magnétique extérieur, d'induction $\vec{B}$, est soumis à un système de forces, dites *forces de Laplace*, qu'on peut déterminer soit en raisonnant sur l'aimant équivalent du circuit, soit en calculant la force $\vec{d}\vec{f}$ appliquée à chaque élément $PP' = ds$ du circuit (fig. 2) ; le vecteur $\vec{d}\vec{f}$ est normal au plan défini par PP' et $\vec{B}$; il est dirigé vers la gauche de l'observateur d'Ampère, placé en P et regardant dans la direction de $\vec{B}$; sa grandeur est donnée par la loi de Laplace : $d\vec{f} = i\vec{ds} \sin \alpha$

$d\vec{f}$ est exprimé en newtons, les autres quantités avec les mêmes unités que ci-dessus). Quand le circuit peut se déplacer, les forces de Laplace exécutent un certain travail :

$$\mathcal{E} = i (\varphi_2 - \varphi_1),$$

formule dans laquelle $\mathcal{E}$ est exprimé en joules, i en ampères ; φ_1 et φ_2 sont les flux d'induction (en webers) embrassés par le circuit au début et à la fin du déplacement.

(II. Action d'un courant sur un courant. Quand le champ magnétique est créé par un second circuit, les formules précédentes restent valables : en effet, rien ne distingue, ce point de vue, le champ produit par un aimant de celui qui est dû à un courant. Mais il est plus logique, ici, de parler d'actions mutuelles de deux circuits l'un sur l'autre ; on calcule ces actions à partir de l'expression de l'énergie mutuelle des deux circuits :

$$W = M i_1 i_2,$$

et i_1 et i_2 étant les intensités de deux courants et M le coefficient d'induction* mutuelle, exprimé en henrys.

L'expérience d'Ampère* permet d'appliquer les mêmes considérations dans les cas, très particuliers, de l'action d'un courant sur lui-même, que le circuit soit déformable (il tend alors à acquiescer le maximum de surface), ou que ce courant soit variable (il apparaît dans le circuit un courant induit qui se superpose au courant principal). On remplace ici la quantité M par le coefficient d'auto-induction L . (V. INDUCTION ET AUTO-INDUCTION.)

→ **Biblio.]**

ELECTROMÉCANICIEN n. m. et adj. Mécanicien ayant une formation complémentaire d'électricien, capable d'exécuter tous travaux de montage ainsi que l'agencement d'ensembles électriques et mécaniques.

ELECTROMÉCANIQUE adj. Se dit d'un dispositif de commande et de manœuvre d'appareil, constitué par un ensemble de pièces mécaniques dont les mouvements divers assurent, en liaison avec des organes électriques, la manœuvre et le contrôle d'appareils éloignés : *Divers dispositifs électromécaniques sont employés dans les cabines de signaux des chemins de fer.*

→ **N. f.** Ensemble des applications de l'électricité à la mécanique.

ELECTROMÉCANOTHÉRAPIE n. f. Nom donné à la thérapeutique qui combine les ressources de l'électrisation et de la mécanothérapie.

ELECTROMÉNAGER adj. m. Se dit d'appareils électriques à usage domestique : fer à repasser, aspirateur, réfrigérateur, machine à laver, etc. (→ **Biblio.**)

ELECTROMÈRE n. m. Chim. Composé qui présente le phénomène d'électromérie.

ELECTROMÉRIE n. f. Chim. Isomérisie présente par deux composés qui diffèrent non pas par la place de leurs atomes, mais uniquement par la distribution des électrons. (V. MÉSOMÉRIE.)

ELECTROMÉTALLURGIE n. f. Utilisation des propriétés thermiques et électrolytiques de l'électricité pour la production et l'affinage des produits métallurgiques. || *Par extens.* Ensemble des traitements thermiques des métaux, dans lesquels on utilise les phénomènes de chauffage électrique.

— **ENCYCL.** L'électrometallurgie fait appel à trois grandes classes de procédés.

● **Les procédés électrothermiques.** Ils n'utilisent l'électricité que pour porter les matières à la température à laquelle peuvent se produire les réactions purement chimiques destinées à l'extraction ou à l'affinage des produits métalliques, sans provoquer aucune décomposition électrolytique. L'élévation de température s'obtient de trois façons.

1° **Par résistance.** Dans cette méthode, la matière traitée peut être directement utilisée comme résistance chauffante. On peut également produire le chauffage au moyen de résistances extérieures qui transmettent leur chaleur au produit à traiter soit par conduction, soit par convection.

2° **Par arcs.** Ce mode de chauffage est réalisé dans les fours à électrodes ; l'arc électrique peut s'amorcer soit directement entre les électrodes et la charge (fours Héroult), soit en dehors des matières à chauffer (fours Mazières et Stassano). Le four Héroult comporte deux ou, plus généralement, trois électrodes traversant les voûtes du four ; les arcs éclatent au contact de la charge métallique ou de la couche de laitier qui recouvre le bain ; le circuit électrique se ferme par le bain avec, par conséquent, un chauffage supplémentaire par résistance, provoquant un dégagement de calories qui vient s'ajouter à celui, bien plus considérable, produit par les arcs.

3° **Par induction.** C'est le mode de chauffage le plus récemment mis au point, et son importance croît chaque jour. Fondé sur l'utilisation des courants de Foucault et des phénomènes d'hystérésis, il se présente comme un transformateur dont le secondaire, constitué par la matière à traiter, serait en court-circuit. En pratique, la matière à chauffer peut être renfermée soit dans un anneau entourant le primaire du transformateur (fours Ajax-Wyatt), soit dans un creuset cylindrique entouré par l'enroulement primaire (fours à creuset et installations de traitement thermique). Ce procédé présente de multiples avantages : possibilité de régler la température avec une très grande précision ; obtention rapide de températures très élevées facilitant les réactions chimiques ; commodité d'exécution des opérations d'affinage, particulièrement pour les fours Héroult ; réglage aisé de l'atmosphère des fours ; entretien facile ; rendement excellent ; commodité d'exploitation, diminution de la main-d'œuvre et qualité des produits obtenus.

Le seul inconvénient des procédés électrothermiques est le prix de revient élevé de la calorie électrique. On fabrique par électrothermie les fontes et les aciers électriques, les ferro-alliages et, par certains procédés spéciaux, le nickel, les métaux rares, l'étain. L'électrothermie est parfois le seul moyen d'obtenir certains alliages.

● **Les procédés électrolytiques par voie ignée.** Dans ces procédés, l'obtention ou l'affinage du métal se fait électrolytiquement à partir d'un bain fondu d'un sel du métal ou d'un mélange de sels dont l'un renferme ce métal. L'opération se fait à une température relativement élevée. On opère dans une cuve qui, le plus souvent, sert d'électrode négative (cathode), l'autre électrode (plaque de fer ou bloc de carbone) plongeant dans le bain. Le produit désiré peut être obtenu soit directement par décomposition du ou des sels électrolysés, soit par réactions secondaires, dans lesquelles le produit est libéré par une réaction chimique entre le métal qui vient se déposer sur la cathode et le bain de sel fondu. C'est par électrolyse ignée que l'on obtient l'aluminium, le magnésium, le sodium, le calcium, etc.

● **Les procédés électrolytiques par voie humide.** Ils sont fondés sur l'électrolyse d'une solution aqueuse d'un sel, à la température ordinaire ou à une température un peu plus élevée, mais qui ne dépasse jamais 100 °C. On opère par l'une de ces deux méthodes.

1° **En anode insoluble.** Celle-ci est en fer, en charbon ou en plomb. Le métal est alors



électrometallurgie
four électrique de 15 tonnes

retiré de l'électrolyte, qu'il faut renouveler constamment. Ce procédé permet également d'obtenir certains sels ou solutions de sel (eau de javel, chlorates, perchlorates, persulfates, eau oxygénée), en général à la suite de réactions secondaires.

2° **En anode soluble.** Celle-ci est formée par le métal pur ou à affiner, qui, par le jeu de réaction secondaire, se dissout dans l'électrolyte, et est constamment régénéré : affinage du cuivre, de l'argent, du plomb, de l'étain ; dépôt électrolytique pour recouvrement, tel que nickelage et chromage. L'opération a lieu dans un bac en métal ou en bois. Dans ce dernier cas, le bac est chemisé intérieurement de feuilles métalliques, généralement de plomb.

Tous ces procédés électriques constituent l'un des plus grands progrès de la métallurgie moderne. Leurs avantages sont considérables, et leur diffusion industrielle se développe chaque jour, au fur et à mesure que se poursuivent la production et la distribution du courant électrique à un prix rentable. (→ **Biblio.**)

ELECTROMÉTALLURGIQUE adj. Qui concerne l'électrometallurgie.

ELECTROMÉTALLURGISTE n. m. et adj. Spécialiste de l'électrometallurgie. || Ouvrier qui conduit l'affinage de la fonte dans un four électrique.

ELECTROMÈTRE n. m. Nom donné à divers appareils mesurant des grandeurs électriques. || *Plus spécialement.* Appareil électrostatique servant à mesurer des différences de potentiel.

— **ENCYCL. Electr.** Il existe un grand nombre d'électromètres, dont le dispositif et l'emploi reposent sur divers principes. Le plus souvent, ils utilisent les effets d'attraction ou de répulsion de conducteurs chargés, mais parfois aussi les phénomènes électrocapillaires.

● **Electromètre absolu de lord Kelvin.** Les potentiels V et V' dont on veut mesurer la différence sont communiqués à deux plateaux circulaires A et C superposés horizontalement. Le plateau A, plus petit, est entouré par l'anneau de garde, couronne circulaire qui, prenant le même potentiel que A, supprime l'influence des bords.

L'attraction entre les deux plateaux est déduite de la distance à laquelle il faut placer le plateau C pour amener le ressort ED à une tension connue :

$$V - V' = e \sqrt{\frac{8\pi F}{S}} \text{ en unités E. S. C. G. S.}$$

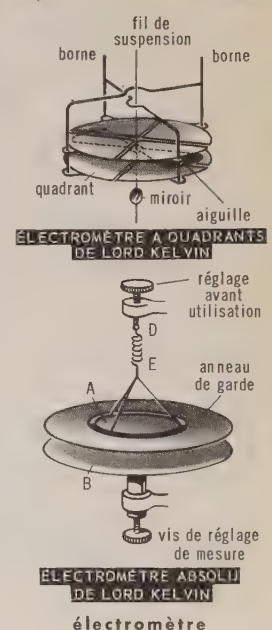
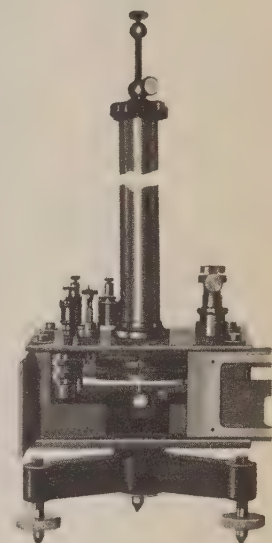
$$V - V' = e \sqrt{\frac{2F}{\epsilon_0 S}} \text{ en unités M. K. S. A. rationalisées.}$$

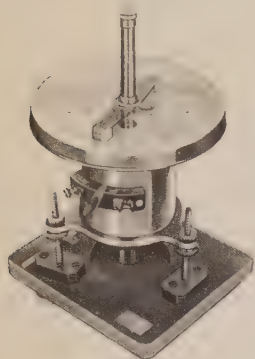
e étant la distance des deux plateaux, S la surface du plateau A, et F la tension du ressort.

● **Electromètre absolu de Bichat et Blondlot.** Il se compose de deux cylindres coaxiaux ; le cylindre A intérieur, de rayon R_1 , est incomplètement enfoncé dans le cylindre B extérieur, de rayon R_2 . Lorsqu'on applique une différence de potentiel entre ces cylindres, il s'exerce sur A une force F qui tend à le faire pénétrer à l'intérieur de B et dont l'expression en unités E. S. C. G. S. est

$$F = \frac{V^2}{4 \log \frac{R_2}{R_1}}$$

On l'équilibre avec un poids P .





électromètre à quadrants multicellulaires de Kelvin

● **Electromètre à quadrants de lord Kelvin.** Une boîte plate cylindrique en métal est découpée suivant deux diamètres rectangulaires et, à l'intérieur des quatre quadrants ainsi formés et isolés les uns des autres, peut osciller une aiguille plate d'aluminium en forme de 8, suspendue à un fil métallique fin. On peut opérer de deux manières.

1^o **Méthode idiostatique.** Les quadrants opposés sont liés électriquement, et chacune des paires est mise en communication respectivement avec chacun des corps entre lesquels on mesure la différence de potentiel, l'aiguille étant reliée à l'une des paires du quadrant.

2^o **Méthode hétérostatique.** Ici, l'on a recours à une source électrique étrangère constante pour charger l'aiguille. En représentant par c et C les capacités respectives de l'aiguille et des quadrants; par V , V_1 et V_2 les potentiels respectifs de l'aiguille et de chaque paire de quadrants, l'on a entre ces valeurs et l'angle de déviation de l'aiguille la relation :

$$(1) \quad \sin \theta = \frac{c}{C} (V_1 - V_2) \left(V - \frac{V_1 + V_2}{2} \right)$$

Dans la méthode idiostatique $V = V_1$. La formule (1), comme l'a démontré Gouy, n'est applicable avec rigueur que dans certaines limites.

L'électromètre à quadrants le plus couramment employé en France est le modèle de Mascart, où l'aiguille est suspendue par un fil de cocon, la communication électrique se faisant alors par un vase d'acide sulfurique dans lequel plonge l'axe de l'aiguille.

● **Electromètre de C. T. R. Wilson.** La cage contient un plateau et une tige inclinée terminée par une feuille métallique flexible. On utilise un potentiel auxiliaire V_0 correspondant à la région de sensibilité maximale qui produit une déviation α_0 de la feuille; puis on superpose à ce potentiel le potentiel V , à mesurer, ce qui détermine la déviation α : la différence $\alpha - \alpha_0$ est proportionnelle à V . Cet appareil a une capacité faible, ce qui est souvent avantageux.

● **Electromètre à corde de Hankel.** Il est constitué par un fil fin de platine (1 à 2 μ de diamètre) qui se déplace entre deux plateaux portés à des potentiels opposés. On mesure la déviation à l'aide d'un viseur à oculaire micrométrique; on peut déceler des différences de potentiel de l'ordre de 1/100 de volt.

● **Electromètre capillaire de Lippmann.** Il repose sur la variation de la tension superficielle du mercure sous l'influence d'une charge électrique. La partie inférieure d'un tube vertical plein de mercure est effilée et plonge dans de l'eau acidulée. Le ménisque de séparation des deux liquides, repéré avec un microscope, se déplace quand on établit une différence de potentiel entre ces liquides.

● **Lampe électrométrique.** Une variation du potentiel de la grille d'une triode de 10^{-3} volt détermine une variation du courant plaque de l'ordre de 10^{-8} ampère, qui est facile à mesurer à l'aide d'un galvanomètre, ou facile à amplifier. Si la grille est à un potentiel négatif par rapport à la cathode, et si la lampe est parfaitement vidée, il n'y a aucun courant de grille et on peut mettre celle-ci en communication avec des conducteurs isolés dont on mesure la différence de potentiel par rapport à la cathode sans leur faire perdre leur charge.

En remplaçant la triode, qui présente toujours un léger courant de fuite, par des tubes spéciaux, on peut arriver à déceler des différences de potentiel de l'ordre de 10^{-6} volt. Ces lampes électrométriques sont de plus en plus utilisées dans les mesures électrométriques.

ÉLECTROMÉTRIE n. f. Ensemble des méthodes de mesures utilisant des électromètres.

— ENCYCL. ● **Mesure des tensions.** Les électromètres peuvent être utilisés à la mesure des tensions de fréquence quelconque; leur étalonnage est indépendant de la fréquence et n'est fonction que de la valeur efficace de la tension. Ils présentent l'inconvénient d'avoir une capacité variable avec la position de l'équipage mobile, donc avec la valeur de la tension à mesurer; par suite, ils sont difficilement utilisables en haute fréquence, car ils perturbent les caractéristiques des circuits auxquels ils sont reliés.

● **Mesure des charges.** On peut faire des mesures de charges en reliant l'électromètre à un cylindre de Faraday. Il est indispensable d'éviter tout phénomène d'influence en entourant complètement l'appareil d'un blindage métallique relié au sol. Pour s'affranchir de la variation de capacité avec la position de l'équipage mobile, on utilise des méthodes de zéro.

● **Mesure des courants faibles.** On peut mesurer des courants par l'intermédiaire de la mesure de charges qui varient au cours du temps; la vitesse de déviation de l'électromètre étant proportionnelle au courant. Cette méthode a, sur l'emploi des galvanomètres, l'avantage de ne consommer aucune énergie et d'être beaucoup plus sensible: on peut déceler des courants de 10^{-10} ampère, alors que les meilleurs galvanomètres ne sont sensibles qu'à 10^{-12} ampère. (→ Biblio.)

ÉLECTROMÉTRIQUE adj. Relatif à l'électrométrie: *Dispositif électrométrique.*

ÉLECTROMICROMÉTRIE n. f. Détermination des tensions électriques très petites.

ÉLECTROMOTEUR, TRICE adj. Electr. Qui développe de l'électricité sous l'influence d'une action mécanique ou chimique, comme dans les dynamos ou dans les piles. (Volta appliquait ce terme à tous les corps capables de produire des courants, notamment aux métaux.) || Qui a rapport à l'électricité ainsi développée. || *Force électromotrice*, v. FORCE. ♦ N. m. Appareil propre à transformer une énergie électrique en énergie mécanique.

ÉLECTROMUSCULAIRE adj. Physiol. Se dit des phénomènes électriques qui se produisent dans le muscle, ou encore des modifications déterminées dans le muscle par l'excitation électrique.

ÉLECTROMYOGRAMME n. m. Méd. Graphique obtenu par l'enregistrement des tensions électriques produites par la contraction musculaire.

ÉLECTRON n. m. Particule élémentaire, portant la plus petite charge électrique qu'il soit possible d'isoler. (V. part. *encycl.*) || *Electrons secondaires*, électrons émis par une surface métallique recevant un faisceau d'électrons primaires suffisamment rapides. (Ce phénomène, qui joue un rôle essentiel dans le fonctionnement des tubes à vide, est utilisé dans les multiplicateurs* d'électrons.) || *Canon à électrons*, v. CANON.

— Métall. Alliage ultra-léger à base de magnésium, allié avec 3 à 4 p. 100 d'aluminium et 1 à 3 p. 100 de zinc. (On écrit aussi ÉLECTRON.) [V. part. *encycl.*]

— ENCYCL. La théorie atomique de la matière entraîne nécessairement l'hypothèse d'une électricité de structure granulaire. L'existence de charges élémentaires, d'atomes d'électricité, apparaît en effet dans les phénomènes d'électrolyse, où les ions positifs et négatifs, de quelque nature qu'ils soient, transportent tous une charge égale au quotient de 96 490 coulombs par le nombre d'Avogadro ($6,02 \cdot 10^{23}$), ou un multiple entier de cette charge (v. VALENCE-GRAMME). Dans un grand nombre de circonstances, les gaz s'ionisent également, c'est-à-dire qu'ils se forment en eux des centres électrisés, les uns positifs, les autres négatifs, porteurs des mêmes charges que les ions des électrolytes. Une détermination précise de la charge élémentaire e (nommée *electron* en 1891 par l'Anglais Stoney) a été faite par l'Américain Millikan en 1916. Opérant sur des ions gazeux, il étudiait la vitesse de chute que prennent des gouttelettes microscopiques associées à ces ions, sous l'influence d'un champ électrique s'ajoutant ou non à celui de la pesanteur.

De nombreux phénomènes, enfin, produisent des rayons corpusculaires chargés négativement. On a reconnu que tous ces rayonnements étaient constitués par un type unique de particule, portant une charge négative égale à la précédente. Ce sont des électrons libres, animés de vitesses souvent très grandes. Signalons: les rayons cathodiques, obtenus dans une ampoule à gaz ultra-raréfié; les rayons bêta des corps radio-actifs; l'émission par certains métaux sous l'influence de la lumière (effet photo-électrique); celle qui est due à l'échauffement des métaux (effet thermo-électronique), etc. (v. ÉLECTRICITÉ.) Les trajectoires des électrons en mouvement sont déviées par les champs électriques ou

magnétiques. L'étude de cette double déviation a permis la détermination du quotient

$$\frac{e}{m}$$

de la charge par la masse de l'électron. Les valeurs actuellement admises pour e et m sont: $e = 1,6 \times 10^{-19}$ coulomb, $m = 9 \times 10^{-28}$ gramme (au repos). Cette masse, d'origine purement électromagnétique, est 1 840 fois plus petite que celle de l'atome d'hydrogène.

Selon la théorie relativiste, la masse de l'électron croît avec sa vitesse. Pour une vitesse elle est donnée par la formule

$$m = \frac{m_0}{\sqrt{1 - \beta^2}}$$

dans laquelle m_0 est la masse au repos et

le rapport $\frac{v}{c}$, où c désigne la vitesse de la

lumière dans le vide. La formule précédente a été vérifiée en 1916 par les Suisses Guye et Lavanchy.

L'électron négatif est l'un des constituants universels de la matière, ce qui explique sa présence fréquente à l'état libre. La partie extérieure de tous les atomes est formée de nuages d'électrons, groupés en couches ou nommées K , L , M ,... de plus en plus éloignées du noyau. Le nombre et la disposition des électrons de la couche la plus extérieure sont en corrélation avec les propriétés chimiques de l'élément considéré, en particulier avec sa valence, d'où le nom d'*électrons de valence* qui leur a été attribué. (v. CHIMIE.) En 1932, l'Américain Anderson a découvert dans les rayons cosmiques des particules de même masse que l'électron, mais portant une charge positive égale à e . Ces électrons positifs ou *positons* (par opposition, les électrons négatifs sont aussi dénommés *néglatons*) n'existent pas à l'état libre dans les atomes, leur durée de vie moyenne est très brève (de l'ordre du dix-millionième de seconde). Leur production est due à la matérialisation d'un *photon*, qui crée un couple positon-négaton et leur disparition, au processus inverse (*annihilation*). (→ Biblio.)

— Métall. Mis au point en Allemagne, l'électron s'obtient soit par moulage, soit sous forme de produit forgé ou filé à la presse. Sa faible densité (1,8) associée à une résistance à la traction de l'ordre de 25 kg/mm² et à un allongement de 15 p. 100 expliquent l'emploi courant de cet alliage dans l'industrie aéronautique.

ÉLECTRONARCOSE n. f. Thérap. Méthode de traitement des psychoses, analogue à l'électrochoc, mais que l'on pratique avec des tensions plus faibles et appliquées plus longtemps. (L'électronarcose ne produit pas les convulsions observées dans l'électrochoc et donne seulement un sommeil de quelques minutes.)

ÉLECTRONATION n. f. Chim. Fixation d'électrons sur un atome. (v. OXYDATION.)

ÉLECTRONÉGATIF, IVE adj. Se dit des éléments chimiques dont les atomes peuvent facilement capter des électrons et qui, dans l'électrolyse, se portent à l'anode.

ÉLECTRONÉGATIVITÉ n. f. Attraction que possède un atome pour les électrons.

— ENCYCL. Chim. Il est possible d'attribuer à chaque élément un nombre qui représente en valeur relative son *électronégativité* l'échelle d'électronégativité ainsi constituée va du fluor, qui est le plus électronégatif des éléments, au césium; ce qui, dans la classification naturelle (v. CHIMIE), fait passer de l'angle supérieur droit à l'angle inférieur gauche; c'est dire que l'électronégativité diminue régulièrement de la droite du tableau (halogènes) à sa gauche (métaux alcalins) et diminue aussi, de haut en bas, dans chaque colonne. Cette échelle d'électronégativité est utilisée pour apprécier la *stabilité d'une liaison* entre deux atomes; cette stabilité croît en principe, avec la distance qui sépare les atomes dans l'échelle d'électronégativité. Cette échelle est utilisée également pour évaluer le *caractère partiellement ionique d'une liaison covalente*; ce caractère ionique augmente avec la distance des atomes dans l'échelle d'électronégativité.

ÉLECTRON-GRAMME n. m. Masse totale des électrons contenus dans un atome-gramme d'hydrogène. (C'est évidemment le produit de la masse de l'électron par le nombre d'Avogadro, et sa valeur est

0 548 5 gramme.) || Pl. des ÉLECTRONS-
MMES.

ÉLECTRONICIEN, ENNE n. Physicien,
spécialiste de l'électronique.

ÉLECTRONIQUE adj. Se dit de toute tech-
ne qui se rapporte à l'électronique (v. plus
ci), ou de tout dispositif qui fonctionne
selon ses principes. || *Analyse électronique*,
ANALYSE. || *Avalanche électronique*, v. AVA-
LANCHE. || *Caméra électronique*, v. CAMÉRA.

Conductibilité électronique, théorie expli-
quant la conductibilité électrique des métaux
par l'action d'un champ électrique sur cer-
tains des électrons contenus dans le métal.

Couche électronique, dans un atome, ensemble
d'électrons qui possèdent des niveaux éner-
gétiques voisins. || *Emission électronique*,
émission d'électrons par une surface dans
le vide.

Faisceau électronique, ensemble d'électrons
émis par une même source, qui se déplacent
sur des trajectoires voisines.

Flux électronique, déplacement d'ensemble
d'électrons libres. || *Gaz électronique*, en-
semble des électrons libres se mouvant dans
le vide ou contenant un gaz, ou à l'intérieur
d'un conducteur ou d'un semi-conducteur.

Image latente électronique, sur certains tubes
analyseurs, traduction électrique de l'image
optique sous forme de charges élémentaires
durables réparties sur la surface. || *Lentille
électronique*, v. LENTILLE. || *Microscope
électronique*, v. MICROSCOPE. || *Miroir
électronique*, dispositif réalisant la réflexion
d'un faisceau électronique.

Optique électronique, branche de l'électro-
nique qui étudie le fonctionnement de cer-
tains dispositifs électroniques en s'appuyant
sur l'analogie qui existe entre les trajectoires
des électrons ou des ions, dans des champs
électriques ou magnétiques, et la marche des
rayons lumineux dans des milieux réfringents.
(Les systèmes qui produisent de tels champs
sont appelés *lentilles électroniques* ; ils ont
permis de réaliser de véritables instruments
d'optique à électrons [v. MICROSCOPE, TELE-
SCOPE].) || *Rayon électronique*, trajectoire
individuelle d'un électron dans un faisceau.

Redresseur électronique, v. REDRESSEUR. || *Télescope
électronique*, v. TÉLESCOPE.

Transition électronique, passage d'un élec-
tron d'un niveau énergétique à un autre. || *Tube
électronique*, dispositif électronique dans lequel
la conduction se manifeste dans le vide ou dans
un milieu gazeux, à l'intérieur d'une enceinte
étanche aux gaz. || *Valence électronique*, v. ÉLEC-
TROVALENCE.

Bur. Ensemble électronique, groupe de machines
électroniques pouvant effectuer, à grande vitesse,
suivant un programme établi, une suite complexe
d'opérations mentales (arithmétiques ou de choix),
après des informations fournies sous forme de
cartes ou de bandes perforées ou magnétiques.
(Ces opérations élémentaires peuvent être effectuées
sur un très grand nombre de machines, en une seule
opération globale, par suite des capacités de mémoire
ou de conservation des données, très importantes, qui
posent le problème.)

Mus. Instrument électronique, appareil réalisant la
génération des oscillations électriques pour créer des
sons musicaux, par l'intermédiaire de haut-parleurs.

*N. f. Partie de la science qui étudie les phénomènes
où sont mis en jeu des électrons à l'état libre.* || *Technique fondée sur l'emploi
des dispositifs comportant l'utilisation d'électrons à
l'état libre*, notamment des tubes électroniques et des
transistors.

*ENCYCL. On a longtemps attribué au fluide électrique
les phénomènes d'électrostatique et d'électrocinétique.*
On sait maintenant que l'électron joue un rôle pri-
ordial dans le mécanisme de ces phénomènes. L'élec-
tron est la charge d'électricité négative, de masse 9×10^{-28} gramme et de charge $1,6 \times 10^{-19}$ coulomb. On admet que
tout atome est constitué d'un noyau central, composé
de neutrons et de protons, entouré de couches d'élec-
trons à des niveaux d'énergie déterminés. Dans son état
normal, l'atome est neutre, c'est-à-dire que la charge du
noyau est égale à celle des couches électroniques qui
l'entourent. Sous l'action de certains phénomènes
extérieurs comme les chocs des gaz, ou sous leurs
propres interactions comme dans les solides et les li-
quides, certains de ces électrons peuvent être libérés.

Rayons cathodiques. Si l'on établit entre deux électrodes placées dans une enceinte

où la pression gazeuse est de l'ordre du milli-
ème de millimètre de mercure une tension de plusieurs
milliers de volts, quelques électrons arrachés à l'élec-
trode positive sont accélérés à des énergies suffi-
santes pour provoquer par choc contre les molécules
du gaz résiduel une ionisation, c'est-à-dire une
perte d'électrons de ces molécules. Il apparaît un
véritable courant d'électrons. Par l'action de champs
électriques et magnétiques, on a pu déterminer ainsi
la charge et la masse de l'électron.

2° Conduction dans les solides cristallisés.

Lorsque des atomes sont assemblés de manière
à former un cristal, les interactions qu'ils subissent
du fait de leur proximité agissent sur leurs couches
électroniques. Les couches profondes sont peu per-
turbées, et leurs électrons restent localisés autour
du noyau. En revanche, la couche externe est
profondément modifiée. Les électrons de cette
couche ne sont plus localisés autour d'un atome
et peuvent se déplacer dans une certaine bande
d'énergie dite « bande de valence ».

Si cette bande n'est pas entièrement remplie,
on est dans le cas des métaux, et l'application
d'un champ électrique aura pour effet de super-
poser à une vitesse d'agitation thermique grande
(de l'ordre de 1 500 km/s dans le cuivre à tem-
pérature ordinaire), mais de moyenne nulle, une
vitesse de déplacement d'ensemble de l'ordre de
1 m/s dans le sens inverse du champ élec-
trique. C'est ce déplacement qui constitue le
courant électrique dans les métaux. Si, au con-
traire, la bande de valence est entièrement remplie,
on dit que l'on a affaire à un isolant ou à un
semi-conducteur. Dans ce dernier cas, par action
de l'agitation thermique ou par l'introduction
d'impuretés choisies, on peut créer des vides
dans cette bande pleine d'électrons. On montre
que ces vides, appelés « trous », se comportent
de même façon qu'une charge positive. Il en
résulte en particulier une conductivité sous l'in-
fluence d'un champ électrique. Cette décou-
verte est à la base de la théorie des semi-con-
ducteurs, qui a amené des réalisations nou-
velles très importantes : redresseurs*, transistors*.

3° Autres effets. Dans un métal, le nuage
des électrons libres ne peut quitter le cristal
par suite d'une barrière de potentiel existant
à la surface. Mais si on le porte à une tem-
pérature élevée, l'agitation thermique fournit
à certains d'entre eux l'énergie nécessaire
pour franchir cette barrière de potentiel. C'est
l'effet thermo-électronique. En mettant ce
métal dans une enceinte à vide poussé et en
appliquant entre lui et une autre électrode
appelée « plaque » une différence de poten-
tiel, on peut recueillir les électrons ainsi émis.
C'est le principe de la lampe diode. On peut
aussi fournir l'énergie nécessaire au franchisse-
ment de la barrière de potentiel en éclairant
avec de la lumière de longueur d'onde suffi-
samment courte (en général ultra-violet). C'est
l'effet photo-électronique.

Enfin, certains atomes émettent spontané-
ment des électrons avec des énergies très élevées
(radium). C'est le phénomène de la radio-acti-
vité par désintégration bêta.

4° Courants électrolytiques. Les molécules
de certains corps, appelés « électrolytes », se
dissocient partiellement en ions de signes op-
posés, dont le double mouvement, sous l'action
d'un champ électrique, transporte une certaine
quantité d'électricité entre l'anode et la cathode.
(V. ÉLECTRICITÉ.) [→ Biblio.]

— *Industr.* Née de la nécessité de transfor-
mer les conditions d'exploitation de la plupart
des grands secteurs économiques, à la suite
des formidables progrès techniques accomplis
au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'industrie
électronique moderne est l'un des critères les
plus utilisés pour rendre compte de la prospérité
de tout Etat industriellement évolué. En France,
cette industrie emploie environ 60 000 personnes,
dans plus de 1 600 entreprises (artisanat
compris). En Allemagne occidentale, la concen-
tration des entreprises est beaucoup plus forte
(Standard Elektrik-Lorenz A.G., 21 000 per-
sonnes; Telefunken, 17 000 personnes, sur un
effectif total de 120 000). Ce phénomène de
concentration se retrouve en Grande-Bretagne,
où l'industrie électronique ne totalise que 600
entreprises environ, pour un effectif de 300 000
personnes. C'est encore ce même aspect qui
caractérise la production aux Etats-Unis, qui



électronique

Principaux dispositifs utilisés en électronique :

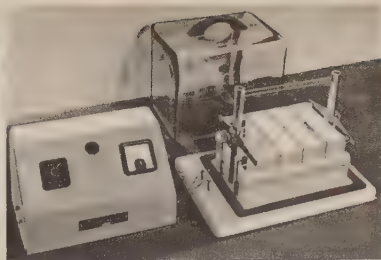
1. Tubes détecteurs et redresseurs ; 2. Transistors ; 3. Magnétron pour hyperfréquences ; 4. Tubes photo-électriques ; 5. Oscilloscope cathodique ; 6. Tube photomultiplicateur ; 7. Supericonoscope ; 8. Transformateur d'images ; 9. Tube compteur ; 10. Quartz piézo-électriques ; 11. Exemple de câblage avec résistances, condensateurs et transistors.



totalisent à peine plus d'un demi-millier de
firmes électroniques proprement dites (aux-
quelles s'ajoutent un millier de sous-traitants),
employant au total 1 300 000 personnes. Dix-
sept sociétés, employant chacune plus de
5 000 personnes, réalisent à elles seules
50 p. 100 du chiffre d'affaires global. Au



électrophorèse
MN et M'N'
déplacements
des granules



Canada, la plupart des sociétés d'électronique sont des filiales de compagnies américaines, anglaises ou hollandaises. Elles emploient 25 000 personnes environ. Réorganisée puissamment, à partir de 1950, par l'Associazione Nazionale Industrie Elettrotecnica, l'électronique italienne emploie 23 000 personnes dans 160 entreprises. Aux Pays-Bas, la production électronique, qui est le quasi-monopole de la firme N.V. Philips, a des effectifs de l'ordre de 25 000 personnes. Enfin, le Japon, dont l'industrie électronique a enregistré une très forte impulsion à partir de 1957, emploie pour sa part, dans cette branche, 80 000 personnes.

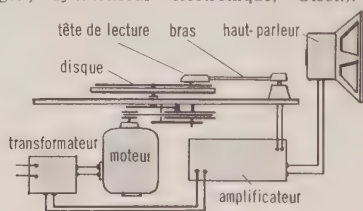
— Mil. Applications militaires de l'électronique. Le développement considérable de l'emploi militaire des ondes électromagnétiques, sur des bandes de fréquence de plus en plus étendues, constitua une des caractéristiques principales des transformations de l'armement au cours de la Seconde Guerre mondiale. On citera notamment dans ce domaine : l'utilisation généralisée de la *radio-télégraphie* et surtout de la *radiophonie*, qui améliore la liaison entre commandement et exécutants (v. TRANSMISSION); le *radar*, qui a transformé le problème de la défense anti-aérienne*; la *télécommande* du tir aérien, par l'emploi combiné du radar, de calculateurs électroniques et de servo-moteurs; l'*autoguidage** et le *téleguidage**, qui ont permis la mise au point des projectiles et engins* guidés; l'*avionique**, qui trouve son application notamment dans le système de conduite de tir des chasseurs et bombardiers; le *télé-radar*, qui combine le radar et la télévision, et qui transmet au sol l'image de l'écran d'un radar d'avion.

Si ces techniques ont transformé les données du combat moderne, on n'oubliera pas qu'entre belligérants de potentiels comparables, elles ont amené des ripostes dans leur propre domaine : on assiste ainsi à une véritable *guerre des ondes*, pour laquelle chaque parti s'efforce, en utilisant les mêmes ondes que son adversaire, d'en interdire ou d'en fausser l'emploi. (V. ANTIRADAR.)

— Mus. Les instruments électroniques se divisent en quatre catégories : a) ceux qui visent à obtenir à moindres frais les caractéristiques d'instruments déjà existants, mais coûteux (ce sont les organes électroniques Hammond, Dureau, etc.); b) ceux qui servent à pallier certaines insuffisances d'instruments connus, par l'adjonction d'un microphone et d'un amplificateur (exemples : guitare, mandoline, harmonica, dits « électroniques »); c) ceux qui donnent des sonorités nouvelles; ce sont ces instruments qui servent, en particulier, à réaliser la musique électronique (signaux : les ondes Martenot, l'Ondioline Jenny, le Trautonium du Dr Trautwein). [Tous ces appareils utilisent des oscillateurs à tubes électroniques, riches en harmoniques, dont on modifie le spectre et la hauteur par des circuits électriques.]; d) les appareils qui servent à transformer des sons déjà existants, et qui sont utilisés par les diverses musiques expérimentales (phonogène, Schaeffer; vocoder, Dudley; régulateur temporel, Springer; synthétiseur électronique, Olson).



électrophone



électronique de Paris (INSTITUT SUPÉRIEUR D'), établissement d'enseignement supérieur technique dépendant de l'Institut catholique de Paris et se proposant de former des ingénieurs électroniciens principalement destinés aux laboratoires d'études, à la mise au point, ainsi qu'à la fabrication des ensembles électroniques. Fondée en 1955 dans le cadre de la Faculté libre des sciences, sur l'emplacement des anciens laboratoires d'Edouard Branly, cette école dispense à ses élèves non seulement une formation générale d'ingénieur et une spécialisation poussée en électronique théorique et appliquée, mais leur donne encore une initiation sérieuse aux problèmes économiques, administratifs et sociaux. A la fin de la quatrième année d'études, l'Institut délivre le diplôme d'ingénieur de l'Institut supérieur d'électronique de Paris, reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs.

ÉLECTRON-TROU n. m. Electron. Nom donné, dans les phénomènes photo-électriques, à la paire électron négatif-positon. || Pl. des ÉLECTRONS-TROUS.

ÉLECTRON-VOLT n. m. Unité d'énergie en physique atomique et nucléaire (symbole : eV). [C'est l'énergie prise par un électron soumis à une différence de potentiel de 1 volt. Cette unité vaut $1,6 \times 10^{-12}$ erg. On utilise aussi le méga-électron-volt (MeV), qui vaut un million d'électrons-volts.] || Pl. des ÉLECTRONS-VOLTS.

ÉLECTRO-OPTIQUE adj. Se dit d'un phénomène dans lequel la présence d'un champ électrique modifie les propriétés optiques du milieu (effet Kerr, par exemple).

ÉLECTRO-OSMOSE n. f. Précipitation électrique des matières colloïdales en suspension. (Ce procédé est employé pour purifier des argiles en céramique et pour drainer les sols argileux.)

— ENCYCL. L'électro-osmose, ou osmose électrique, a été observée pour la première fois par Reuss en 1808. Deux tubes de verre, ouverts à leurs extrémités, sont enfoncés verticalement dans un bloc d'argile humide et sont remplis à moitié d'eau. En faisant passer un courant électrique entre deux électrodes plongeant respectivement dans chacun des tubes, on observe que le niveau du liquide baisse dans l'un des deux et monte dans l'autre. Il y a filtration du liquide au travers de la masse colloïdale de glaise. La théorie de ce phénomène a été donnée par Wiedemann; il est de même nature que l'électrophorèse et est expliqué par une électrisation superficielle des parois des canaux laissant filtrer le liquide à travers la masse poreuse. On tend à admettre maintenant que l'électrisation superficielle due au contact du liquide et du solide est d'origine chimique, et que l'électro-osmose ne diffère pas en principe des phénomènes d'électrolyse.

L'électro-osmose a reçu des applications nombreuses pour le séchage de la tourbe, du bois, le tannage des cuirs, la purification des kaolins. Elle permet d'obtenir un assèchement ou une accélération du tassement dû à la consolidation progressive des terrains argileux sous l'effet d'une charge. Ces résultats sont obtenus en faisant passer un courant continu entre deux électrodes, dont l'une est constituée par une série de sondes métalliques enfoncées dans le sol, et dont l'autre est formée par des prises de terre de métal différent de celui des sondes. La différence de potentiel qui s'établit entre les deux bornes, en s'ajoutant à la capillarité, favorise la montée de l'eau.

ÉLECTRO-OSMOTIQUE adj. Qui se rapporte à l'électro-osmose.

ÉLECTROPATHOLOGIE n. f. Méd. Etude des effets pathologiques de l'électricité.

ÉLECTROPHONE n. m. Appareil groupant l'ensemble du matériel exigé pour la lecture, l'amplification et la reproduction électriques d'enregistrements phonographiques.

— ENCYCL. Un électrophone peut reproduire des sons enregistrés soit sur bande magnétique (v. MAGNÉTOPHONE), soit sur disque. Dans le cas d'enregistrement sur disque, il comprend essentiellement un tourne-disque et un amplificateur de courant muni d'un haut-parleur.

Le tourne-disques comporte une platine tournante, sur laquelle est posé le disque, et un

bras portant une aiguille (ou un saphir), qui suit le sillon tracé sur le disque. Les mouvements de l'aiguille sont communiqués à un oscillateur électromécanique logé dans le bras, c'est-à-dire un appareil qui transforme les vibrations en courants électriques alternatifs dont ils sont l'image. Ces courants, d'intensité faible, sont envoyés dans l'amplificateur à lampes, avant d'alimenter le bobine mobile d'un haut-parleur, qui restitue les paroles et les sons enregistrés sur le disque. Les électrophones sont des appareils très supérieurs aux phonographes : la qualité de reproduction est excellente, et l'on peut aisément régler l'intensité et le timbre.

ÉLECTROPHONIQUE adj. Electro-acoustique. || Effet électrophonique, v. EFFET.

ÉLECTROPHORE n. m. Instrument inventé par Volta et qui permet d'obtenir et de multiplier de petites quantités d'électricité statique.

— ENCYCL. L'électrophore se compose d'un gâteau de résine coulé dans un moule de bois ou de métal, que l'on électrise négativement en le frottant avec une peau de chat, et sur lequel on place un disque métallique, au centre duquel est scellé un manche de verre qui sert à le porter. Le disque est électrisé par influence; si on le met un instant en communication avec le sol en le touchant du doigt, on fait disparaître l'électricité négative. Si on supprime la communication avec le sol et si on enlève le disque, il reste chargé d'électricité positive, c'est-à-dire de signe contraire à celle du gâteau de résine. Si l'on décharge le disque, on obtiendra une nouvelle charge en répétant la première opération sans modifier la charge du gâteau de résine.

ÉLECTROPHORÈSE n. f. Électr. Phénomène découvert par Linder et Picton (1897) et qui réside dans le déplacement des granules ou des micelles en suspension dans les solutions colloïdales quand on établit un champ électrique entre deux électrodes plongées dans la solution. (On lui donne le nom d'*anaphorèse* quand la migration s'opère vers l'anode, et celui de *cataphorèse* quand elle lieu vers la cathode.)

— ENCYCL. Les granules en suspension dans un liquide portent une charge électrique due au signe et la grandeur dépendent de la nature chimique du milieu liquide où ils évoluent. Cette charge provient de la fixation par le granule, d'ions dus à une dissociation électrolytique partielle du liquide; à cette charge des granules correspond donc une charge égale et de signe inverse du liquide. Sous l'influence du courant, les ions fixés par les granules entraînent ceux-ci vers l'électrode de charge opposée à la leur.

Le mécanisme de cette action ne diffère pas sensiblement de celui de l'électrolyse des solutions ordinaires, sauf en ce que les ions colloïdaux ne sont pas monomoléculaires, mais ont des dimensions beaucoup plus grandes. Il résulte de ce fait que la loi de Faraday n'est applicable à cette forme d'électrolyse que pour des granules en suspension de dimensions et de charge définies. Dans le cas des solutions colloïdales vraies, l'électrophorèse est tout à fait identique à l'électrolyse de composés condensés solubles, polyacides ou polybasiques suivant le cas.

L'électrophorèse est obtenue en plaçant un solution colloïdale dans l'une des branches d'un tube en U dont l'autre branche est remplie d'une « solution tampon », conductrice on applique aux extrémités du tube une différence de potentiel convenable, et on obtient le déplacement des micelles étudiées vers dans cette solution tampon. La vitesse de migration dépendant de leur charge électrique et de leurs dimensions, des substances différentes se déplacent à des vitesses différentes, et on peut établir pour chacune un coefficient électrophorétique. Si on travaille sur un mélange de plusieurs substances, on constate, dans la solution tampon, une répartition étagée de celles-ci, chacune d'elles se trouvant pratiquement pure à une hauteur donnée. La présence et la concentration de chacune peuvent être observées par un procédé purement physique, soit réfractométrie, soit interférométrie.

Toutefois, cette méthode nécessite un appareillage important, et la quantité de substance à étudier doit être suffisante. La micro-électrophorèse sur papier, apparue vers 1950, constitue une simplification de ces techniques et elle peut se faire sur une quantité minime

substance à étudier. Une parcelle de la solution colloïdale est déposée à l'extrémité d'une bande de buvard imprégnée par la sonde tampon; on applique le courant un certain temps, puis on sèche la feuille et on opère par réactifs appropriés les substances, qui se sont réparties en taches dont l'opacité est proportionnelle à la quantité de chaque constituant. On mesure chaque opacité à l'actinophotomètre, et on établit un diagramme indiquant la nature et la concentration de chacun d'eux.

L'électrophorèse permet de transporter des substances de caoutchouc, dans le latex, sur une anode, et d'obtenir un moulage, comme dans la galvanoplastie. Elle permet aussi l'analyse rapide des divers constituants de solutions colloïdales complexes, tels que les sels liquides organiques, et en particulier le sérum sanguin. On obtient des diagrammes montrant la proportion des albumines, des bulines α , β et γ . La comparaison du diagramme d'un sérum normal avec ceux de sérums pathologiques permet de poser ou de nier certains diagnostics, et de suivre l'évolution favorable ou défavorable de la réaction considérée. Dans la névrose lipoprotéique, les albumines sont diminuées au profit des globulines β ; dans la cirrhose bronquée, les bulines β et γ sont augmentées, etc. (Biblio.)

ELECTROPHORÉTIQUE adj. Relatif à l'électrophorèse : *Séparation électrophorétique*.

ELECTROPHOTOMÈTRE n. m. Appareil destiné à la mesure de l'absorption de la lumière par des solutions colorées ou par des milieux troubles, dans des régions spectrales limitées.

ELECTROPHYSIOLOGIE n. f. V. ÉLECTROLOGIE.

ELECTROPLAQUE n. f. Élément essentiel de l'organe électrique chez les poissons électriques, se présentant sous forme de disque ou de plaque. (V. TORPILLE.)

ELECTROPNEUMATIQUE adj. Se dit d'un appareil, d'un système de frein, etc., dans lequel l'action de l'air comprimé est commandée par des valves manœuvrées électriquement à l'aide d'électro-aimants, ou d'électrovalves.

ELECTROPOMPE n. f. Ensemble d'une pompe rotative et d'un moteur électrique qui assure l'entraînement : *Les électropompes sont employées pour l'élevation des eaux, l'irrigation, etc.*

ELECTROPONCTURE ou ÉLECTRO-PUNCTURE n. f. Méd. Méthode thérapeutique qui consiste à piquer la peau en des endroits précis, avec une aiguille soumise à un potentiel électrique.

ENCYCL. Utilisée dès 1825 par Sarlandière, comme moyen de traiter la goutte, le rhumatisme et les affections nerveuses, l'électropuncture fut remise en vogue en 1934 par la Dr. La Fuye, qui utilisa les courants de haute fréquence.

ELECTROPOSITIF, IVE adj. Se dit des éléments chimiques dont les atomes peuvent facilement céder des électrons et qui, dans l'électrolyse, se portent à la cathode.

ELECTROPYREXIE n. f. Procédé thérapeutique, qui consiste à élever la température du corps par l'emploi d'ondes courtes. (DIATHERMIE.) [Cette méthode est employée, notamment, dans le traitement de la paralysie générale, concurremment avec la diathermie.] (On l'appelle aussi FIÈVRE ARTIFICIELLE.)

ELECTRORADIOLOGIE n. f. Spécialité médicale qui comprend les applications de l'électricité (électrologie) et des radiations ionisantes (radiologie) au diagnostic et au traitement des maladies.

ENCYCL. L'électroradiologie trouve son application surtout dans les techniques et appareils employés, et dans la qualification que la pratique requiert, car elle apporte plus ou moins des services à toutes les autres branches de la médecine, ainsi qu'en atteste la multiplicité de ses utilisations.

Electrologie. L'électricité est employée pour le diagnostic des affections nerveuses musculaires (V. ÉLECTRODIAGNOSTIC), et pour de nombreux traitements (V. ÉLECTROTHERAPIE), mais on étudie aussi l'électricité

produite par les organes (électrobiogenèse) à des fins diagnostiques, notamment dans l'électrocardiogramme et l'électro-encéphalogramme.

● **Radiologie.** Les radiations employées sont les rayons ultraviolets (V. ACTINOTHERAPIE), les rayons X (V. RADIOLOGIE et RADIO-THÉRAPIE) et une grande partie des radiations émises par les corps radio-actifs naturels ou artificiels (rayons α , β et γ , neutrons) [V. CURIOTHERAPIE].

Bien que les *ultra-sons* soient constitués par des vibrations purement mécaniques, on les rattache à l'électroradiologie, car ils nécessitent pour leur production des générateurs de courants de haute fréquence, dont la manipulation est surtout familière aux électroradiologistes.

Inversement, certaines applications de l'électricité échappent à ces spécialistes, du fait de leur usage particulier. Ainsi, le chirurgien est le principal utilisateur du bistouri électrique; le cardiologue, celui de l'électrocardiographie, etc. (→ Biblio.)

ÉLECTRORADIOLOGISTE n. Médecin spécialisé en électroradiologie.

ÉLECTROAFFINAGE n. m. Métall. Procédé de purification par dissolution électrolytique d'une anode en métal impur et par dépôt du métal purifié sur une cathode.

ÉLECTRORETINOGRAMME n. m. Enregistrement graphique de la variation de la tension relevée sur la rétine en fonction du temps.

ÉLECTROSCOPE n. m. Instrument propre à déceler la présence et à déterminer le signe de l'électricité d'un corps est chargé.

— ENCYCL. ● *Electroscope à feuilles d'or.* Il se compose d'une tige métallique verticale portant à sa partie supérieure une boule ou un plateau et, à sa partie inférieure, deux feuilles d'or très légères, qui pendent librement. La tige est fixée, par l'intermédiaire d'un bouchon isolant, à la partie supérieure d'une cage métallique en communication avec le sol et munie de glaces transparentes. Si un corps électrisé est approché de la boule, la tige s'électrise par influence, et les feuilles, chargées d'électricité de même nature que celle du corps, divergent; elles retombent si l'on éloigne le corps.

On peut charger un électroscope en mettant sa boule au contact d'un corps électrisé. Il est préférable de le charger par influence: un corps électrisé étant au voisinage de la boule, on produit une communication temporaire entre celle-ci et le sol, puis, quand elle a cessé, on éloigne le corps électrisé; l'électroscope conserve une charge de signe contraire à celle du corps.

Un électroscope étant chargé d'électricité de signe connu, on déterminera le signe de la charge d'un corps électrisé en l'approchant de la boule: suivant que les feuilles divergent davantage ou retombent, la charge du corps est de même signe que celle de l'électroscope ou de signe contraire.

L'électroscope est assimilable à un condensateur déformable, dont l'armature externe est la cage, et l'armature interne la tige et les feuilles; la divergence de ces feuilles indique la différence du potentiel entre ces armatures. L'électroscope est utilisé en radioactivité.

● *Electroscope condensateur.* Deux plateaux métalliques séparés par une mince couche de vernis isolant sont, l'un porté par la tige, l'autre, muni d'un manche isolant, relié à la cage. On augmente ainsi la capacité de l'appareil. Si on les réunit temporairement aux deux bornes d'une source de faible tension, les deux plateaux se chargent; puis, si le plateau relié à la cage est éloigné de l'autre, la capacité de l'appareil diminue et le potentiel croît considérablement: les feuilles divergent; on peut ainsi mettre en évidence des différences de potentiel de quelques volts.

● *Electroscope météorologique de Saussure.* Dans cet appareil, destiné à déceler la présence d'électricité dans l'air ou dans les nuages et à en faire connaître la nature, la tige métallique constitue une sorte de petit paratonnerre. Lorsque l'instrument est influencé par un nuage chargé d'électricité, des pailles, qui sont à l'extrémité de la tige, divergent, et leur écart est mesuré sur un cercle gradué collé sur l'une des faces de la cage.

ÉLECTROSIDÉRURGIE n. f. Ensemble des procédés de la sidérurgie utilisant le courant électrique comme source de chaleur.

— ENCYCL. L'électrosidérurgie, grâce à la possibilité de maintenir une atmosphère contrôlée au-dessus du bain métallique et de régler la température avec précision, fournit des produits de meilleure qualité que ceux qui sont obtenus par les procédés classiques. En revanche, son prix de revient est généralement plus élevé. Aussi traite-t-on rarement du minerai: le cas des hauts fourneaux électriques suédois est exceptionnel. Le plus souvent, le four électrique est employé pour raffiner des aciers dont l'élaboration a été commencée aux fours Martin ou Thomas. Il est utilisé aussi pour faire une simple fusion de produits qu'on ne veut pas polluer, comme dans les autres procédés, ou d'acier difficilement fusible.

Les fours électriques employés sont: à résistance (peu utilisés); à arc (il en existe de nombreux types; ce sont les plus utilisés pour les grosses productions); à induction (seulement utilisés pour de petites productions). [V. ÉLECTROMÉTALLURGIE.]

ÉLECTROSONDEUR n. m. Petit engin pyrotechnique, à mise à feu électrique, qui sert, en eau peu profonde, à déterminer la profondeur de la mer.

ÉLECTROSOUDURE n. f. Soudure faite à l'aide de chaleur provenant de sources électriques. (On dit aussi SOUDURE ÉLECTRIQUE.)

ÉLECTROSTATIQUE adj. Relatif à l'électricité statique. || *Machines électrostatiques*, V. MACHINE. || *Système C. G. S. électrostatique*, système d'unités employé dans les calculs d'électrostatique. (V. part. *encycl.*)

◆ N. f. Partie de la physique qui traite des phénomènes d'équilibre de l'électricité* sur les corps électrisés.

— ENCYCL. Dans le système C. G. S. électrostatique, les unités géométriques et mécaniques sont les unités C. G. S. Les unités électriques et magnétiques se déduisent des précédentes en prenant conventionnellement la permittivité du vide ϵ_0 égale à l'unité; la loi de Coulomb relative aux charges électriques ponctuelles situées dans le vide

s'écrit: $f = \frac{qq'}{r^2}$. L'unité de charge élec-

trique, le *franklin*, est la charge positive qui, placée dans le vide à 1 cm de distance d'une charge ponctuelle identique, exerce sur elle une force répulsive égale à 1 dyne. Le coulomb vaut 3×10^9 franklins. La perméabilité μ_0 du vide, qui vérifie la formule $\mu_0 \epsilon_0 c^2 = 1$, a

pour valeur $\frac{1}{9 \times 10^{20}}$ (V. ÉLECTROMAGNÉTIQUE.)

ÉLECTROSTÉNOLYSE n. f. Dépôt d'ions ou de particules colloïdales dans des tubes capillaires, sous l'action d'un champ électrique.

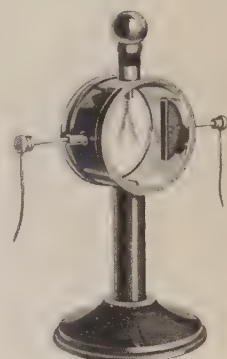
ÉLECTROSTRICTION n. f. Variation des dimensions d'un diélectrique sous l'influence d'un champ électrique. || *Contraction* qui se produit, en galvanoplastie, au moment où le métal se dépose sur l'électrode. (Lorsqu'on fait un dépôt métallique sur un réservoir de thermomètre, on observe une variation permanente du zéro de la graduation, qui provient de la pression produite par le métal sur le réservoir. Ce phénomène a été découvert par Mill et étudié par Bouty.)

ÉLECTROTAXIS n. f. Action d'un organisme vivant se disposant, dans un milieu, d'une manière telle que son axe présente une certaine relation avec la direction du courant électrique dans le milieu.

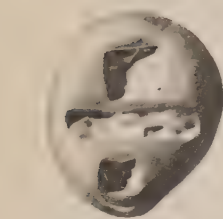
ÉLECTROTECHNIQUE adj. Qui concerne la technique de l'électricité: *L'université de Grenoble possède un institut électrotechnique.*

◆ N. f. Étude des applications techniques de l'électricité. (→ Biblio.)

électrotechnique, d'électronique et d'hydraulique (ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'), établissement d'enseignement supérieur, placé sous le contrôle de la Direction de l'enseignement technique et ayant pour objet de donner aux jeunes gens qui possèdent déjà une certaine formation générale et scientifique toutes les connaissances nécessaires à l'art de l'ingénieur, dans les domaines correspondant aux trois options suivantes: électrotechnique, électronique et hydraulique.



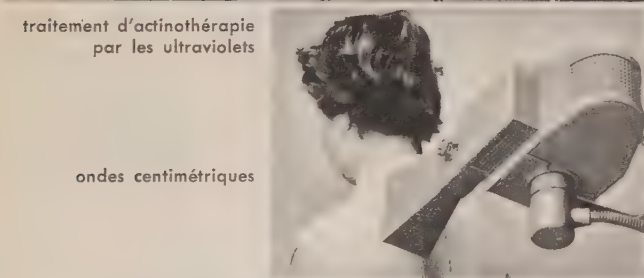
électroscope



monnaie primitive
d'Asie Mineure
en électrum
(VII^e s. av. J.-C.)



traitement d'actinothérapie
par les ultraviolets



ondes centimétriques



électrodiagnostic :
examen de l'état des nerfs
ou des muscles
et recherche de la réaction
de dégénérescence

Cette école a été créée à Toulouse, en 1948, par la transformation de l'Institut d'électrotechnique et de mécanique appliquée de l'université de Toulouse, lui-même fondé en 1908, avec le concours de la ville. Recrutés par voie de concours, dont le niveau est celui de la classe de mathématiques spéciales, ses élèves reçoivent, au terme de trois années d'études, le titre d'ingénieurs E. N. S. I. (École nationale supérieure d'ingénieurs). D'autre part, l'école possède des laboratoires de recherches qui ont acquis une grande renommée, en particulier dans le domaine de l'hydraulique.

ÉLECTROTEST n. m. (nom déposé). Appareillage permettant d'identifier la nature des principaux éléments composant un alliage, et dont le principe d'analyse est fondé sur la corrosion électrolytique des métaux.

ÉLECTROTHÉRAPEUTE n. m. Médecin qui s'est spécialisé dans l'électrothérapie.

ÉLECTROTHÉRAPIE n. f. Emploi de l'électricité comme moyen de traitement, à l'exclusion de la radiothérapie*, ou réent-généthérapie*, et de la photothérapie*.

— ENCYCL. Méd. Duchenne de Boulogne a indiqué le premier le traitement des atrophies

tropyxie par les ondes courtes (fièvre artificielle). [→ Biblio.]

— Art vétér. On utilise surtout, en art vétérinaire, les courants de haute fréquence (diathermie) dans un dessein chirurgical.

ÉLECTROTHÉRAPIQUE adj. Relatif à l'électricité employée comme moyen thérapeutique.

ÉLECTROTHERMIE n. f. Domaine de la science et de la technique qui s'occupe uniquement des transformations de l'énergie électrique en chaleur. || Procédé de l'électrometallurgie, dans lequel l'énergie électrique ne sert qu'à élever la température de la matière.

ÉLECTROTHERMIQUE adj. Relatif à l'électrothermie.

ÉLECTROTONIQUE adj. Se dit de l'état d'un nerf qui reçoit l'excitation électrique. || *Onde électrotonique*, variation brève, non propagée, d'une membrane excitable au voisinage du point d'application d'un stimulus*. || *L'onde électrotonique est souvent accompagnée d'une réaction prolongée et toujours d'électrotonus**.

ÉLECTROTONUS [nys] n. m. Physiol. Variation de l'excitabilité d'un nerf ou d'un muscle pendant le passage d'un courant électrique. (Celui-ci, en effet, diminue l'excitabilité du nerf ou du muscle dans la région de l'anode [v. ANÉLECTROTONUS], et l'augmente dans la région de la cathode [v. CATÉLECTROTONUS]. Au moment de la rupture du courant, le phénomène inverse se produit.) || Variation de la distribution des potentiels de membrane dans un nerf ou dans un muscle, pendant ou après le passage d'un courant électrique.

ÉLECTROTRAIN n. m. Train à traction électrique, constitué, en principe, par une rame ou un certain nombre de rames indéformables.

ÉLECTROTROPISME n. m. Syn. de GALVANOTAXIE.

ÉLECTROVALENCE n. f. Valence chimique d'un élément (ou d'un radical), définie par les phénomènes d'électrolyse.

— ENCYCL. Chim. Dans l'électrolyse, le courant électrique est transporté par les ions, et l'application des lois de Faraday permet de déterminer la charge de ces ions : un faraday (96 490 coulombs), qui libère dans l'électrolyse d'un sel de sodium un atome-gramme de sodium, ne libère, dans l'électrolyse d'un sel de calcium, qu'un demi-atome-gramme de calcium, et, dans l'électrolyse d'un sel d'aluminium, qu'un tiers d'atome-gramme d'aluminium; ces masses, de la forme A/n , A étant la masse atomique, sont les équivalents électrochimiques de ces divers éléments, et le dénominateur n définit l'électrovalence de l'ion dans l'électrolyte; on voit que celle de l'ion sodium est 1, celle de l'ion calcium 2, celle de l'ion aluminium 3, etc.; l'électrovalence est donc proportionnelle à la charge des ions. La notion d'électrovalence s'étend immédiatement aux anions simples; celle de l'ion chlorure est 1, celle de l'ion sulfure est 2, etc. De plus, on convient de lui attribuer un signe algébrique, qui est celui de la charge des ions. Enfin, la notion d'électrovalence s'étend aux ions complexes, radicaux porteurs d'une charge positive, comme NH_4^+ , ion ammonium, univalent positif, ou porteur d'une charge négative, comme SO_4^{2-} , ion sulfate, bivalent négatif. On peut remarquer que l'électrovalence des cations simples ou complexes est égale au nombre d'électrons qu'ils ont cédés pour passer de l'état neutre à l'état ionique, c'est-à-dire, en général, pour transformer en octet leur couche électronique externe; exemple : pour passer à l'état Na^+ , l'atome de sodium perd son unique électron superficiel M ; l'enveloppe électronique externe (L) de l'ion Na^+ est alors un octet. De même, l'électrovalence des anions simples ou complexes est, en valeur absolue, égale au nombre d'électrons qu'ils ont captés pour passer de l'état neutre à l'état ionique; exemple : pour passer à l'état Cl^- , l'atome de chlore capte un électron sur sa couche M , qui se transforme ainsi en octet. Cet octet rappelle la configuration électronique des gaz inertes, ce qui permet d'expliquer la grande stabilité des ions.

ÉLECTROVALVE n. f. Valve ou soupape dont l'ouverture et la fermeture sont com-

mandées par un électro-aimant. (L'électrovalve est *directe* si son alimentation en courant entraîne l'alimentation en air comprimé de l'appareil commandé. Dans le contraire, elle est dite *inverse*.)

ÉLECTROVANNE n. f. Vanne réglant le débit d'un liquide et dont les mouvements sont commandés par un électro-aimant.

ÉLECTROVENTILATEUR adj. m. *Fan* électroventilateur, camion des sapeurs-pompiers, dont l'équipement permet l'aspiration des fumées ou une alimentation en frais, et fournit l'éclairage à un projecteur 6 000 W et à des baladeuses.

Electro Watt, société financière suédoise fondée en 1895 sous le nom d'*Electrobra*. Destinée, dès l'origine, à prendre des participations dans des entreprises industrielles commerciales en Suisse et à l'étranger — particulièrement dans le domaine de l'électricité —, l'activité de cette société s'orienta, après la Seconde Guerre mondiale, vers le financement de l'industrie atomique. Elle se trouve être ainsi l'une des premières entreprises suédoises à prendre une part active à la mise en valeur de cette nouvelle forme d'énergie. En 1957, elle fonde à cet effet une société filiale dénommée *Atomelectra*, dont l'objet est d'effectuer l'étude et de réaliser la construction d'usines atomiques. Depuis l'après-guerre, elle a, d'autre part, développé d'une façon très importante ses participations en Amérique du Nord (Canada).

ÉLECTRUM [tròm] n. m. Numism. Alliage naturel d'or et d'argent, recueilli dans les sables des fleuves, en Asie Mineure, notamment dans le lit du Pactole. (Son nom vient de sa couleur, qui ressemble à celle de l'ambre [*ēlektron*]). Les plus anciennes monnaies furent frappées, au début du VII^e s. J.-C., en électrum, par les cités grecques de la côte occidentale de la mer Egée.)

— Minér. Or contenant plus de 20 p. d'argent, appelé aussi OR ARGENTAL. (Sa couleur est jaune clair.)

ÉLECTRYON, en gr. *Ēlektron*. Myth. Roi légendaire de Mycènes. Fils de Persée d'Andromède, il épousa sa nièce Andromède et eut une fille, Alcimène, et plusieurs fils. Son neveu Amphitryon le tua involontairement.

ÉLECTUAIRE n. m. (bas lat. *electuarius*). Médicament interne à consistance de mastic épais.

— ENCYCL. Les *electuaries* sont des mélanges de poudres et d'extraits médicamenteux avec du miel. Ils sont tombés en désuétude. Les plus connus étaient la *thériac*, dont la préparation était sévèrement réglementée, l'*electuaria diascordium*, l'*electuaria catholica*, etc.

ÉLÉDONE n. f. Petit insecte noir ou brun vivant dans les champignons. (L'*élédone* agaric [*Eledona agaricola*] vit dans les amadouviens qui croissent sur les vieux arbres. Le genre fait partie des coléoptères de la famille des ténébrionidés.)

ÉLÉDONE n. f. Nom usuel de l'ozène, poulpe de taille médiocre, dont les bras sont pourvus d'une seule rangée de ventouses. (On en connaît plusieurs espèces, qui vivent à diverses profondeurs, dont les uns rampent sur le fond, et les autres sont planctoniques. Nombreuses espèces dans les mers d'Euro-Ozène *Aldrovandi* est vendue sur tous les marchés de la Méditerranée; une autre, *O. moschata*, est remarquable par la formation de mucus que répandent les glandes de sa peau. Famille des octopodidés.)

Eledus et Serena, poème de la fin du XIII^e en une langue hybride, ni française ni occitane, sur le thème des amours d'un pauvre écuyer et de la fille de son seigneur.

ÉLÉE, en gr. *Elaiā*. Géogr. anc. Ville d'Italie, dans la Grande-Grèce (Lucanie) à l'embouchure du fleuve Hèles (*Alento*) de la mer Tyrrhénienne. Fondée par des réfugiés de Rhégion, après la défaite navale d'Aléxandre le Grand (335 av. J.-C.), fut la patrie des philosophes Parménide, Zénon, et le berceau de l'école philosophique dite *école d'Elée*. La ville prit à l'époque romaine le nom de *Velia*. C'est l'actuelle *Castellammare della Stabia*. — Ville de l'Asie Mineure (Eolide), sur la mer Egée, un peu au S. de l'embouchure du Caïcos, en face de l'île de Lesbos.

élégance
vue par



Berain XVII^e s.



Gainsborough 1750



Devéria 1850



Constantin Guys 1860



Claude Monet 1870

se (ÉCOLE D'), école philosophique grecque. Elle a parfois considéré comme son fondateur Xénophane de Colophon (né v. 580 av. J.-C.), originaire en Grande-Grèce vers 545. Mais il ne semble pas qu'il se soit installé à Elée, sa philosophie diffère de celle des Éléates, qui elle n'a pu que suggérer des directions de pensée. Son représentant le plus profond est Parménide (début du v^e s. av. J.-C.), le taphysicien de l'unité absolue. Son dialecticien, célèbre par ses paradoxes* (Achille* la tortue, la flèche) contre la possibilité du mouvement, fut Zénon d'Elée. L'école d'Elée établit une différence profonde entre le monde physique, connu par les sens, multiple et changeant, et le monde intelligible, connu par la raison, objet de la science, absolu, universel, immuable, éternel. L'influence de l'école d'Elée s'est exercée sur les écoles d'Empédocle, de Démocrite, d'Anaxagore. Elle a marqué profondément la métaphysique platonicienne. Platon, en effet, insiste sur ce que la multiplicité changeante en elle-même d'insupportable et sur ce que l'unité a de nécessaire; en outre, les « paradoxes » de Zénon concernant le mouvement mènent à concevoir sa propre dialectique* cherchant à assouplir les concepts et à les combiner entre eux.

ÉLÉEN, ENNE adj. et n. Relatif à Elée, Elis et à l'Élide; habitant de l'une de ces îles ou de ce pays.

N. m. Linguist. Dialecte du grec ancien, de la famille des dialectes du Nord-Ouest.

ENCYCL. Linguist. L'éleén est connu uniquement par des inscriptions provenant des fouilles d'Olympie. Les plus anciennes sont sur des tablettes de bronze portant des contrats ou des textes de lois; mais la lecture et l'interprétation de ces inscriptions sont encore très incertaines. Il y a des inscriptions plus récentes, comme la loi d'amnistie d'Olympie (iv^e s. av. J.-C.) et le décret en l'honneur de Démocritès (iii^e s.). L'éleén est un des plus aberrants parmi les dialectes grecs. Les Grecs anciens le considéraient comme barbare. Il a de nombreux traits communs avec le dorien. Sa principale caractéristique est le rhotacisme, transformation en r du s final.

ÉLÉGAMMENT adv. Avec élégance; d'une façon élégante; Je la trouvai couchée dans sa chambre élégamment arrangée (Chateaubriand).

ÉLÉGANCE n. f. (lat. *elegantia*). Qualité de ce qui se distingue par la grâce, l'aisance, la forme, la disposition; *Élégance de taille, d'un geste, d'un mobilier*. || *Spéculum*. Qualité du goût, consistant dans le choix de l'habillement et dans l'art de le porter avec aisance et discrétion; *L'élégance consiste à ne pas étonner* (Cocteau). || *Distinction sociale: Élégance d'un public*. || *Par sens*. Qualité de ce qui est exprimé avec netteté et agrément; *L'un te reprochera de manquer de couleur, l'autre d'élégance* (Mendel). || *Fig.* Qualité de ce qui a de la distinction, moralement ou intellectuellement; *Procédé qui manque d'élégance*.

Math. Clarté, justesse et simplicité ingénieuse.

ÉLÉGANCES n. f. pl. Ressources mondaines; *Les élégances de la vie, les jolies manières gaies, et frivoles, et bien parées, mon oncle ne pouvait les trouver qu'à Grenoble* (Mendel).

ÉLÉANT, E adj. (lat. *elegans*; de *eligere*, choisir). Qui se distingue par la grâce, l'aisance, l'agrément de la forme, de la disposition, des manières, etc.; *Ces élégantes et*

légères voitures qui saupoudrent de poussière les piétons philosophes (Balzac). *Des clairières se panachent d'élégantes et hautes fougères* (Chateaubriand). || Qui a du goût dans la manière de s'habiller; *Vous êtes si parfaitement ridicule et si correctement élégant!* (Colette). || En parlant du langage, du style, qui se distingue par l'aisance, la précision, la grâce; *Le style de Boileau [...] est serré, soutenu, élégant et grave* (Sainte-Beuve).

— Math. Clair, simple et ingénieux.

◆ N. Personne qui a ou affecte des manières élégantes; *Un élégant. J'ai vu les dames, les demoiselles et les élégants qui les épouseront* (Barrès).

ÉLÉGI n. m. Technol. Diminution de l'épaisseur de panneaux ou de plaques sur une faible surface, afin de mettre en relief les parties environnantes.

— ENCYCL. Technol. Lorsque la diminution de l'épaisseur est faite sur une grande surface, les *élégis* prennent le nom de « fonds ». Lorsqu'un *élégi* est complètement fermé, c'est-à-dire entouré de toutes parts de reliefs formant corps avec lui, il faut, pour l'obtenir, défoncer le panneau à l'aide du ciseau, puis terminer à la guimbarde. Pour éviter cette difficulté, on ouvre l'*élégi* sur les côtés et on le ferme, une fois qu'il a été obtenu (avec le bouter, le feuilletter, le rabot à *élégi*), au moyen de petites pièces assemblées d'onglet et appelées *parclores*.

ÉLÉGIAMBIQUE adj. Métrique. anc. Vers composé d'une tripodie dactylique catalectique, qui est la première partie du pentamètre dactylique, suivie d'une tripodie iambique catalectique.

ÉLÉGIAQUE adj. Relatif à l'élégie; *Poète élégiaque*. || *Fig.* Qui a la mélancolie, la tristesse de l'élégie; *Plainte élégiaque*.

— Métrique. anc. Distique élégiaque, vers hexamètres et pentamètres dactyliques alternés, qui étaient particulièrement usités dans l'élégie et dans l'épigramme. || *Vers élégiaque*, nom donné quelquefois au vers pentamètre dactylique.

◆ N. Poète qui fait des élégies; *Ovide est un élégiaque*.

ÉLÉGIE n. f. (lat. *elegia*; gr. *elegeia*, chant triste). Chez les Anciens, pièce de vers, sur un sujet quelconque, formée d'hexamètres et de pentamètres alternés. || Petit poème lyrique sur un sujet le plus souvent tendre et triste; *Il faut que le cœur seul parle dans l'élégie* (Boileau). || Toute œuvre qui est dans le ton triste et mélancolique de l'élégie. || *Fam.* Plainte; *Fatiguer les gens par ses élégies continuelles*.

— ENCYCL. ◆ Dans l'Antiquité. L'élégie, née en Grèce, se définissait d'abord par sa forme métrique, et non par sa matière. L'élégie était écrite en distiques élégiaques, groupes de deux vers: un hexamètre et un pentamètre, et soutenue d'un accompagnement de flûte. Elle pouvait exprimer les sentiments les plus divers: guerrière avec Callinos et Tyrtée, elle fut plaintive et sentimentale avec Mimnerme, politique et morale avec Solon et Théognis, philosophique avec Xénophane, sentencieuse avec Phocylide. Chez les Alexandrins, Callimaque, Philetas, l'élégie, tout en gardant sa forme fixe, change de caractère; elle chante, avec force allusions mythologiques, les joies et les chagrins de l'amour.

A Rome, le distique élégiaque a été introduit par Ennius, mais l'élégie proprement dite n'y apparaît qu'avec les imitateurs des Alexandrins. Catulle emploie encore le vers

élégiaque, aussi bien dans les épigrammes que dans les pièces amoureuses. Mais Tibulle consacre le distique traditionnel à l'expression d'une amoureuse mélancolie ou d'idées funèbres, qui seront désormais la caractéristique du genre. Avec plus de passion, Propertius chante les inquiétudes et les peines de son amour. Dans son iv^e livre, toutefois, l'élégie revient à l'inspiration nationale et patriotique de ses origines. Ovide, le dernier élégiaque latin, plus maniéré, trouve pourtant dans les *Tristes*, pour dire sa douleur de l'exil, des accents sincères.

◆ Dans les littératures modernes. La complainte médiévale peut s'apparenter par son inspiration au genre élégiaque; mais l'élégie proprement dite ne pénètre dans les littératures occidentales qu'avec l'humanisme, qui s'inspire de la poésie antique. Dès le xiii^e s., l'élégie latine de l'Italien Arrigo de Settimello, traduite plus tard en toscan, marque le retour vers le lyrisme antique. Au xiv^e s., le *Canzoniere* de Pétrarque s'enrichit des souvenirs empruntés aux poètes latins. Au xv^e s., tandis que l'Italien Sannazaro écrit encore des élégies latines en distiques, les poètes français de la Pléiade joignent à l'imitation des Latins et des Italiens une émotion sincère devant la fuite du temps, la fragilité des êtres, la souffrance humaine. Ronsard (*Élégies, mascarades et bergeries*, 1565; *Élégie sur la forêt de Gastine*, 1584) et J. du Bellay (*les Regrets*, 1558) ouvrent à la poésie nationale une source nouvelle. Vers la même époque, la poésie de Camões au Portugal, celle de Chiabrera en Italie font une large place à l'inspiration élégiaque.

A la fin du xvi^e s., l'élégance un peu molle de Desportes, puis, au xviii^e s., la grâce de Théophile de Viau et l'émotion touchante de La Fontaine dans l'*Élégie aux nymphes de Vaux* (1661) ne suffisent pas à renouveler, du moins en France, un genre dont les rigueurs de Malherbe favorisèrent peu le développement. Cependant, en Angleterre, certaines œuvres de Milton (en particulier l'élégie *Lycidas* et ses sonnets) sont animées d'une sensibilité qui aura une grande influence sur l'évolution du lyrisme anglais.

C'est dans la seconde moitié du xviii^e s. que l'élégie, tout en conservant la forme classique d'un poème strophique, va subir une profonde évolution. Une sensibilité mélancolique et un épicurisme voluptueux s'unissent dans l'inspiration, plus charmante que profondément sincère, des élégies de Parry, de Léonard, de Bertin, surtout d'A. Chénier, qui y joint, dans ses *Élégies antiques*, l'imitation de l'alexandrinisme. Dans la littérature de langue allemande, les *Idylles* de Gessner (1756) sont empreintes d'une sentimentalité un peu larmoyante, tandis que les *Elégies romaines* de Goethe (1790) exaltent surtout la beauté pure et la sensualité. C'est vers la rêverie et la méditation que s'oriente l'inspiration poétique dans les *Nuits* de Young (1742) et dans l'*Élégie écrite dans un cimetière de campagne* de Th. Gray (1751). Toutes ces œuvres préparent l'éclosion du lyrisme romantique, qui va donner à l'élégie sa forme moderne. Sans doute, le nom même de l'élégie semble disparaître, puisqu'on abandonne la terminologie traditionnelle du classicisme. Mais, en fait, la mélancolie romantique, à laquelle chaque poète sait donner son accent personnel, n'est que l'épanouissement de l'inspiration élégiaque. Les *Méditations poétiques* de Lamartine (1820) marquent, en France, le début de cette ère nouvelle du lyrisme, mais il faudrait encore citer, après cette œuvre, d'innombrables

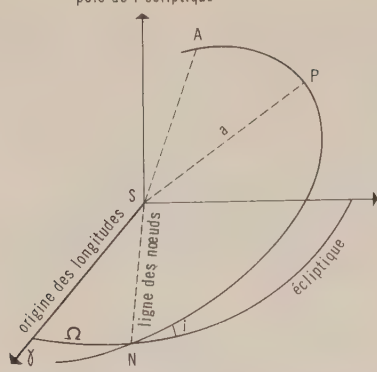


Boldini 1880



la photographie 1900

pôle de l'écliptique

élément d'une orbite
(astron.)

poèmes de Hugo, de Vigny, de Musset, et poursuivre jusqu'à l'époque contemporaine l'histoire de la poésie, pour montrer les mille nuances dont s'est parée l'inspiration élégiaque. L'évolution du lyrisme dans les littératures étrangères au XIX^e et au XX^e s. révèle le même enrichissement.

ÉLÉGIR v. tr. Syn. d'ALLÉGIR.

ÉLÉIS n. m. Flor. V. ELAËIS.

Eleison. Liturg. V. KYRIE.

Elektra, tragédie musicale en un acte, de R. Strauss (Dresde, 1909). Avec cette partition, première œuvre faite en collaboration avec le poète autrichien Hofmannsthal, Strauss a porté l'orchestre symphonique à son apogée.

ELEKTROGORSK, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), à l'E. de Noghinsk. Construction de matériel électrique.

ÉLEKTRON n. m. Métall. V. ÉLECTRON.

ÉLEKTROSTAL', v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), à l'E. de Moscou; 97 000 hab. Centre d'industries métallurgiques et de constructions mécaniques.

ÉLÈME n. m. (d'un mot turc). Comm. Raisin de choix, trié pour faire du raisin sec.

ÉLÉMENT n. m. (lat. *elementum*). Corps simple, considéré comme indécomposable. || Les quatre éléments, l'air, le feu, la terre et l'eau, les quatre seuls « éléments » admis par les Anciens, et que l'on appelle encore ainsi en poésie et dans le langage usuel lorsqu'on veut désigner les conditions de saison, de climat, de température, d'atmosphère : *L'élément liquide. Le feu est un élément destructeur. Au milieu du désordre des éléments, je mariais avec ivresse la pensée du danger à celle du plaisir* (Chateaubriand). [V. part. *encycl.*, Philos.] || — *Par anal.* Milieu dans lequel vit un être : *L'eau est l'élément des poissons.* || Milieu habituel où s'exerce l'activité de quelqu'un : *Ne pas se sentir dans son élément.* || — *Par extens.* Chacune des choses dont la réunion forme une autre chose : *Éléments qui entrent dans la fabrication d'un objet.* || Matière indéfinissable : *De temps en temps il passe ses doigts dans sa chevelure et retire ses ongles pleins d'un élément gris, gras, résineux* (J. Renard). || Personne appartenant à un groupe : *Les bons éléments d'une classe.* || Fig. Ce qui concourt à la formation d'un tout : *Les éléments d'un ouvrage, d'une Constitution. Vous retrouvez les âmes des autres peuples composées d'éléments différents de la vôtre et d'une échelle différente* (Giraudoux).

— Chim. Principe chimique commun aux diverses variétés d'un corps simple : *Le diamant et le graphite ont en commun l'élément carbone.* (V. CHIMIE.)

— Comptab. L'un des articles d'un compte, d'un groupe de comptes ou d'une situation : *Élément de l'actif.*

— Constr. *Élément complexe de construction*, élément formé de matériaux assemblés pour former un tout : *Une poutre à âme composée est un élément complexe de construction.* || *Élément fonctionnel de construction*, partie constitutive de la construction, plus ou moins complexe, ayant une individualité fonctionnelle propre : *Un mur, un plancher, une cloison sont des éléments fonctionnels de construction.*

— Electr. Couple d'une pile électrique, d'un accumulateur : *Une pile de cinquante éléments.*

— Histol. *Éléments anatomiques*, parties les plus simples des organes et des tissus que l'on puisse mettre en évidence sans l'intervention de l'analyse chimique. (V. part. *encycl.*)

— Math. Partie constitutive d'une figure ou d'un corps géométrique : *Les six éléments principaux d'un triangle en sont les côtés et les angles.* || Partie infiniment petite d'une courbe, d'une surface, d'un volume. || *Éléments de contact*, pour une courbe, ensemble d'une tangente et de son point de contact; pour une surface, ensemble d'un plan tangent et de son point de contact. || *Élément d'un ensemble*, chacun des objets qui font partie de cet ensemble.

— Mus. *Élément métrique*, partie de la mesure qui résulte de la division du temps en notes de même valeur. || *Éléments musicaux*, ensemble de notes qui composent un morceau.

— *Éléments* n. m. pl. Principes fondamentaux, notions de base : *Éléments de géométrie. Il en est encore aux premiers éléments.* || Titre d'ouvrages qui contiennent les premières notions d'un art ou d'une science : *Les « Éléments » d'Euclide résument la doctrine géométrique des Grecs.*

— Astron. *Éléments d'une orbite*, éléments permettant de fixer dans l'espace une orbite planétaire ou cométaire, ainsi que la position de l'astre sur cette orbite. (V. part. *encycl.*)

— Balist. *Éléments du tir*, données de base qui, dans un tir d'artillerie, définissent une trajectoire* en vue d'atteindre un objectif déterminé. (On distingue les *éléments initiaux* [plan de tir, angles au niveau, de site et de relèvement, vitesse initiale] et les *éléments finaux* [portée, point de chute des tables, angles de déviation et d'arrivée].)

— SYN. : base, notion, principe, rudiment.

— ENCYCL. Astron. Pour définir les éléments d'une orbite planétaire ou cométaire, on suppose connus le plan de l'écliptique et, dans ce plan, la direction du point vernal, γ . Deux cas sont à considérer.

● *Orbite terrestre.* Les éléments sont au nombre de cinq : deux éléments qui déterminent la forme et les dimensions de l'ellipse orbitale : a , demi-grand axe de l'ellipse, et e , excentricité de cette ellipse;

un élément qui détermine l'orientation de l'ellipse dans le plan de l'écliptique : ω , longitude du périhélie*, c'est-à-dire l'angle entre la direction du point γ et celle du grand axe de l'orbite;

deux éléments correspondant au mouvement :

T , durée de révolution sidérale, et θ , instant du passage de la Terre au périhélie.

En fait, ces cinq éléments se réduisent à quatre pour tout le système solaire, du fait de la troisième loi de Kepler en vertu de laquelle

le rapport $\frac{a^3}{T^2}$ est le même pour tous les astres d'un même système (sous réserve que la masse de chaque planète puisse être négligée par rapport à la masse de l'astre central).

● *Orbite d'une planète ou d'une comète.* Il faut ajouter deux éléments supplémentaires pour définir la position du plan de l'orbite par rapport au plan de l'écliptique : i , inclinaison du plan de l'orbite, et Ω , longitude de la ligne des nœuds du plan de l'orbite, mesurée dans l'écliptique par rapport à la direction du point équinoxial γ . En outre, dans ce cas, la longitude ω du périhélie P se compose de deux arcs non coplanaires γN et $N P$: $\omega = \gamma N + N P$. Il en serait de même pour la longitude $\mathcal{L}_A$ d'une position A de la planète sur son orbite : quantité appelée *longitude* dans l'orbite*, $\mathcal{L}_A = \gamma N + N A$.

— Histol. Avant Bichat, en fait d'*éléments anatomiques*, on connaissait les cellules ou utricules, les fibres, les tubes, les membranes, en quoi pouvaient se décomposer tous les organes. Bichat, puis Schwann et leurs successeurs montrèrent que les organes sont constitués par des tissus, lesquels renferment une seule sorte d'éléments, tantôt utriculaires ou aplatis (épithélium), ronds (tissu cellulaire), polyédriques (tissu glandulaire), tantôt fibrillaires (muscles, tissu élastique),

tantôt tubaires (tissu nerveux), etc. Avec perfectionnement du microscope et de technique histologique, on reconnut que tous les éléments anatomiques se ramènent des *cellules*, de formes d'ailleurs extrêmement variées, et d'une substance intercellulaire la *substance fondamentale**. Par conséquent quand on parle aujourd'hui d'éléments anatomiques, il s'agit uniquement de cellules constitutives de tel ou tel tissu.

— Iconogr. Les *quatre éléments* sont, avec les saisons et les parties du monde, l'un des thèmes décoratifs le plus souvent traités par les artistes. Le feu est ordinairement représenté par la forge de Vulcain; l'air, par Eol et les vents, ou par le char de Junon; la terre, par Cybèle sur un char traîné par des lions, ou par une femme nue allaitant; l'eau, par une divinité marine, Neptune ou Galatée par exemple. On les voit figurer sur les rouleaux d'*Exultet* de la cathédrale de Bari, plus tard sur les fresques de la cathédrale d'Anagni; ils ont été peints par Bruegel de Velours (Louvre), par l'Albane (Turin), par Véronèse (fresques de la Villa Maser), gravés par G. Bry, sculptés par Michel Anguier (stucs de l'appartement d'Anne d'Autriche, Louvre). Fr. G. Adam (Berlin). Mentionnons également les tentures tissées d'après les cartons de Van den Hoecke, et la célèbre tenture d' huit pièces composée par Le Brun, réalisée aux Gobelins, d'après les modèles de J. Yvard, Audran, Van der Meulen, Bullion.

— Pathol. Les *éléments morbides* sont ceux qui composent une maladie. Barthez et ses école en reconnaissaient un grand nombre : fièvre, inflammation, douleur, cataracte, adynamie, périodicité, malignité, nervosité, etc. Quelques-uns, sinon tous, se retrouvent dans toutes les maladies, quels que soient le siège et leurs symptômes. Ils représentent des états permanents dans les maladies chroniques, passagers dans les maladies aiguës dont le groupement est à la base des anciennes classifications nosologiques. Cette conception, liée apparemment à celle des tempéraments et qui faisait de l'élément morbide une sorte de personnalité, ne saura plus être acceptée actuellement, mais le terme d'*élément* cependant a été conservé pour désigner un symptôme clinique.

— Philos. ● *Théorie des quatre éléments.* Les philosophes de l'école ionienne, qui furent les premiers philosophes grecs, avaient cherché quel est l'*élément* dernier, le principe des choses, et, tour à tour, ils avaient proposé l'eau, l'air, la terre et le feu. Empédocle soutint que la variété infinie des choses vient de ces quatre éléments, dont la combinaison s'opère grâce à l'amour et à la discorde qui les unissent ou les séparent. On retrouve les quatre éléments d'Empédocle dans le *Timée* de Platon. Aristote en parle. Les stoïciens reprirent la théorie des quatre éléments, qui a fait le fond de presque toute la physique de l'Antiquité.

● *Théorie des cinq éléments.* Ceux-ci correspondent, dans l'ancienne philosophie chinoise, aux quatre saisons-orient et à un centre de la façon et dans l'ordre suivant : 1° e = nord-hiver; 2° feu = sud-été; 3° bois = est-printemps; 4° métal = ouest-automne; 5° centre = terre. C'est dans cette philosophie une des deux représentations symboliques de l'univers, l'autre étant une sorte de rose des vents ou de roue cosmique, fondée sur la théorie du yin et du yang.

Éléments de la pensée (LES), ouvrage d'Ivan Setchenov. V. PENSÉE (*Éléments de la pensée*).

Éléments de la philosophie de l'esprit humain, ouvrage de Dugald Stewart. V. ESPRIT HUMAIN (*Éléments de la philosophie de l'*).

Éléments principaux de la représentation (ESSAI SUR LES), ouvrage d'Octave Hamelin paru en 1907, où l'auteur cherche, après Kant et Renouvier, à dresser une nouvelle table des catégories qui puisse rendre compte des rapports généraux des phénomènes à fournir un cadre suffisant à la science entière, actuelle ou à venir. Sa méthode, qui s'apparente à celle de Platon et de Hegel, consiste en une dialectique, succession de multiplicités synthèses qui vont de l'abstrait au concret. Les diverses notions ainsi construites ne sont cependant pas, comme chez Hegel, des aspects de l'absolu, mais des *éléments de représentation*. La synthèse suprême, la pl



tenture des Éléments
« la Terre », Gobelins 1669
Mobilier national

crète et la plus riche, est la *personnalité*. L'ouvrage d'Hamelin eut une grande influence sur l'idéalisme* contemporain.

ÉLÉMENTS DE PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE, ouvrage de Wundt. V. PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE (*Éléments de*).

ÉLÉMENTAIRE adj. Qui constitue un élément simple : *Corps élémentaire*. || Peu pliqué dans sa forme ou dans sa substance : *Les nourritures les plus élémentaires ont comme un arrière-goût de déchets industriels* (Duhamel). || Qui concerne les éléments : *Enseignement élémentaire*. *Les primaires élémentaires*. || Cours élémentaire, v. COURS. || Mathématiques élémentaires, v. MATHÉMATIQUES. || — Fig. Très simple : *Les enfants trop jeunes étaient rois à ce degré élémentaire de formation la personnalité n'a pas mis son sceau chaque visage* (Proust). || Que sa simplification très facile à saisir : *Les vérités les plus élémentaires ont beaucoup de peine à le leur chemin*; souvent avec une nuance suffisance : *Il en est resté à des notions élémentaires de mathématiques*. || Qui est fondamental : *La sévère distinction des pouvoirs est un principe élémentaire de science politique* (Vacherot).

Chim. Qui se rapporte à un élément. || Analyse élémentaire, recherche des éléments tenus dans une combinaison.

Occult. *Esprits élémentaires*, esprits d'une pureté très subtile qui, suivant les cabalistes, considéraient aux éléments.

Physiq. nucl. *Particule élémentaire*, nom donné aux électrons, neutrons, protons, mésons, neutrinos, etc. (Originellement, ce n'était donné à ces particules considérées comme ayant une existence indépendante et manente. Les diverses transformations de ces particules, par exemple la radio-activité neutron, montrent qu'elles ne sont pas vraiment « élémentaires ».)

ÉLÉMENTAL, E, AUX adj. Occult. Se dit des esprits (bons, mauvais ou neutres) qui exercent les quatre éléments et peuvent exercer une action sur les fonctions du corps des humains ou être dominés par un magicien.

ÉLÉMENTISME n. m. Philosophie qui a pour base l'étude des éléments* naturels, et qui leur place dans l'imagination et les mythes de l'humanité.

ÉMI n. m. Résine molle, provenant de diptères, utilisée en Malaisie et au Brésil, utilisée comme plastifiant dans certains vernis et laques, dans la fabrication des encres de diverses couleurs lithographiques, ainsi que dans celle de certains médicaments. (V. *mi des Antilles*, gomme fournie par un *sera**)

ÉMICINE n. f. Chim. Constituant principal de l'essence d'*élémi* de Manille.

ENCYCL. L'*élémicine*, de formule $\text{CH}_2=\text{CH}-\text{CH}_2-\text{C}_6\text{H}_4(\text{OCH}_3)_2$, est un dérivé allylé du triméthylpyrogallol.

Il se transpose par la soude alcoolique en *élémicine*, dérivé propénylique oxydable en acide triméthylgallique

$(\text{CH}_3\text{O})_3\text{C}_6\text{H}_2-\text{CO}_2\text{H}$.

ÉLENCHIE [elɛ̃ki] n. f. (lat. *elenchus*). Bot. Grosse perle en forme de poire, dont on faisait des pendants d'oreilles, ou dont on ornait des bagues.

ÉLENCHOS [elɛ̃kɔs] ou **ÉLENCHUS** [elɛ̃] n. m. (mots gr. et lat.). Log. scolastique. Question qui est en discussion. (On appelle *elenchos* du sujet, ou *ignoratio elenchus*, le schisme par lequel on prouve autre chose que ce dont il s'agit.)

ÉLENCHUS [elɛ̃kys] n. m. Insecte minuscule, dont la femelle et la larve vivent en parasites dans le corps d'autres insectes, surtout des abeilles solitaires du groupe des mégachiles. (Le genre fait partie des streptopères, famille des stylopodés.)

ÉLENOPHORE n. m. Insecte qui vit dans les lieux arides et parmi les décombres. Nom sc. : *Elenophorus collaris*. Coléoptère de la famille des ténébrionidés.)

ÉLO-, élément tiré du gr. *elalon*, huile, et entrant dans la composition de quelques mots.

ÉLOCARPE n. m. V. ELÉOCARPUS.

ÉLEOCHARIS [eleokaris] n. m. Herbe à tige nue sans feuilles portant un seul épi. (Le

genre compte près de 100 espèces, réparties sur tout le globe, mais rares en Europe. Famille des cyperacées.)

ÉLÉOLITE n. m. Minér. Silicate naturel appartenant au groupe des feldspathoïdes. (C'est une variété de néphéline, d'aspect gras ou résineux. On l'appelle aussi *PIERRE GRASSE*.)

ÉLÉONORE D'ANJOU, princesse capétienne d'Anjou (v. 1282 - Catane 1343), fille de Charles II, roi de Sicile. Mariée par contrat en 1299 à Philippe de Toucy, prince d'Antioche, elle ne l'épousa pas effectivement et, à la suite de la paix de Caltabellotta (1302), fut donnée en mariage à Frédéric II d'Aragon, roi de Sicile. A la mort de son mari (1337), elle se retira dans un couvent franciscain.

ÉLÉONORE D'AQUITAINE. V. ALIÉNOR D'AQUITAINE.

ÉLÉONORE D'ARAGON, infante d'Aragon, reine de Portugal († Tolède 1445), fille cadette du roi Ferdinand 1^{er} le Juste. Elle épousa, en 1428, le futur roi Edouard de Portugal, à la mort duquel elle ne put conserver la régence, que les Cortès, contrairement aux volontés d'Edouard, donnèrent au frère de ce prince, Pierre 1^{er}, duc de Coimbra. Elle s'accrocha au pouvoir, et seule une insurrection populaire parvint à la chasser. Elle s'enfuit en Castille.

ÉLÉONORE D'ARAGON (v. 1420 - Tudela 1479), reine de Navarre (1479), fille cadette de Jean II, roi d'Aragon, et de Blanche d'Evreux, reine de Navarre. Elle épousa, en 1436, Gaston IV, comte de Foix. Jean II, qui avait conservé indûment le trône navarrais à la mort de sa femme, déshéritait au bénéfice de ce couple ses deux aînés, Charles, prince de Viane, et Blanche (1457). Elle administra le pays selon le bon vouloir de son père (1464-1479), mais ne fut proclamée reine qu'à la mort de celui-ci, en 1479. Elle mourut elle-même un mois plus tard (février).

ÉLÉONORE DE CASTILLE. V. ALIÉNOR DE CASTILLE.

ÉLÉONORE DE CASTILLE, infante de Castille (1530 - Pampelune 1416), fille du roi Henri II le Magnifique. Elle épousa, en 1375, le futur Charles III le Noble, roi de Navarre. Peu avant l'avènement de son mari (1387), elle se sépara de lui et se réfugia en Castille, où elle se lia à des rebelles. Assiégée dans le château de Roa, elle fut faite prisonnière par Henri III, roi de Castille, qui la renvoya à son époux (1395).

ÉLÉONORE DE HABSBOURG, archiduchesse d'Autriche (Louvain 1498 - Talavera 1558), reine de Portugal, puis de France, fille de Philippe 1^{er}, archiduc d'Autriche, roi de Castille, et de Jeanne la Folle, reine de Castille. Sœur aînée de Charles Quint, elle épousa, en 1519, Manuel 1^{er} le Grand, roi de Portugal, qui mourut en 1521. Elle fut alors sur le point de se remarier avec Charles III, duc de Bourbon, comte de France; mais, après sa victoire de Pavie, Charles Quint décida sa sœur à épouser François 1^{er}, veuf lui-même de Claude de France : ce fut l'une des clauses des traités de Madrid (1526) et de Cambrai (1529). Le mariage fut célébré en 1530. Au milieu d'une cour voluptueuse, elle sut se ménager une vertueuse retraite, où elle s'efforça d'oublier, dans la prière et les œuvres pieuses, les infidélités de son royal époux. N'ayant pas eu d'enfants de François 1^{er}, elle quitta la France à la mort de celui-ci, en 1547. Elle se retira d'abord dans les Pays-Bas, auprès de Charles Quint, puis, en 1556, à Talavera, près de Badajoz (Espagne).

ÉLÉONORE DE PROVENCE. V. ALIÉNOR DE PROVENCE.

ÉLÉONORE TELES DE MENESES, reine de Portugal (Trás-os-Montes - † Tordesillas 1405), deuxième fille de Martim Afonso Telo de Menezes. Mariée à João Lourenço da Cunha, elle fut enlevée en 1371 par Ferdinand 1^{er}, roi de Portugal, qui fit dissoudre son mariage et l'épousa. Éléonore fit périr deux des enfants d'Inès de Castro et exiler l'autre. Les intrigues de la reine amenèrent une guerre entre le Portugal et la Castille; les hostilités se terminèrent en 1383 par le mariage de Béatrice, fille d'Éléonore et de

Ferdinand, avec Jean 1^{er}, roi de Castille. Devenue veuve peu après, Éléonore voulut faire donner le trône de Portugal à sa fille. Mais les Portugais se soulevèrent à l'appel d'un frère naturel de Ferdinand, Jean, grand maître de l'ordre d'Aviz, qui poignarda Andeiro, amant de la reine, et chassa Éléonore. Celle-ci fit alors appel à son gendre, le roi de Castille, qui vint assiéger Lisbonne. Mais il fut défait par Jean d'Aviz, que les Cortès, réunies à Coimbra, proclamèrent roi de Portugal (1385). Éléonore fut enfermée (1386) jusqu'à sa mort au monastère de Tordesillas.

ÉLÉONORE DE TOLEDE, princesse espagnole (1522 - Florence 1562), duchesse de Florence. Fille de Pierre de Tolède, vice-roi de Naples, elle épousa, en 1539, Cosme 1^{er} de Médicis et lui donna onze enfants. Le Bronzino l'a représentée, avec son fils Ferdinand, dans un beau tableau qui est au musée des Offices, à Florence.

ÉLÉONORITE n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel de fer.

ÉLÉONTE, en gr. Elaïous. Géogr. anc. Ville de la Chersonèse de Thrace, sur l'Hellespont, colonie d'Athènes (VI^e s. av. J.-C.). Miltiade en partit pour Lemnos (506), et Alexandre le Grand pour conquérir la Troade (334 av. J.-C.). Ruines près d'Eskiköy et Hisarlik.

ÉLÉOPTÈNE n. m. Chim. Parties liquides et volatiles des huiles essentielles, par opposition aux stéroïdiques ou camphres, qui désignent les portions solides. (Vieilli.)

ÉLÉOSTÉARIQUE adj. V. OLÉOSTÉARIQUE.

ÉLÉOTHÉSION n. m. Antiq. Salle des bains ou des palestres, où l'on se frottait d'huile.

ÉLÉOTRAGUE n. m. Antilope de la taille d'un chevreuil, à queue assez longue, manquant le plus souvent de larmiers.

— ENCYCL. Les *éléotragues*, *cobs des marais* ou *cervicapres*, habitent les régions humides de l'Afrique centrale et méridionale. Les mâles seuls possèdent des cornes.

ÉLÉOTRIS [tris] n. m. Poisson osseux très voisin des gobies, et dont les nombreuses espèces sont répandues sur le littoral des mers chaudes, d'où elles s'introduisent dans les estuaires et les eaux douces. (Quelques espèces malgaches sont entièrement adaptées à la vie en rivière. Famille des gobiidés.)

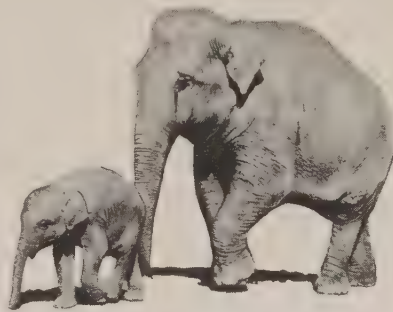
ÉLÉPHANT n. m. (lat. *elephantus*; gr. *elephas*, -antos). Très grand mammifère herbivore, type de la famille des *éléphantidés*,



ÉLÉONORE DE HABSBOURG
école de Clouet
château de Saint-Roch



d'Afrique



éléphants

d'Asie

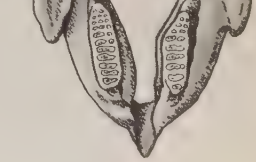
dont le nez est modifié en une longue trompe préhensile, et dont les incisives supérieures sont allongées en défenses. || *Éléphant mamouth*, v. MAMMOUTH. || *Éléphant de mer*, nom usuel du phoque à trompe ou macrotriche. || *Par extens*. Personne ou objet comparable, par sa grosseur, sa lourdeur, à l'éléphant : *Les dames que j'avais laissées minces comme des juseaux, sont devenues comme des éléphants* (Mérimée). La basse, cet éléphant, ce mamouth des instruments à cordes (Gautier).

— Hérald. Figure représentant un éléphant, qui peut être *déjendu* (défenses d'un émail particulier) et *surmonté* d'une tour.

— Hist. *Compagnons de l'éléphant* (*ahāb al-fil*), nom sous lequel sont désignés, dans le Coran, les soldats de l'armée d'Abraham, gouverneur abyssin du Yémen, qui aurait tenté de prendre La Mecque et avait dans son armée un éléphant qui refusa de marcher contre la Ka'ba. (Selon la tradition musulmane, Mahomet serait né « l'année de l'éléphant ».)



d'Afrique



d'Asie

mâchoires d'éléphant

— Numism. Figure que l'on représentait sur les médailles des Césars, d'abord par allusion au mot *kaisar*, qui signifiait « éléphant » en langue punique, et, plus tard, à cause de la victoire que César remporta sur Juba.

— Tab. *Patte d'éléphant*, v. MANILLE.

— ENCYCL. Zool. On distingue à l'heure actuelle deux espèces d'éléphants : l'une africaine (*Loxodonta Africana*), l'autre asiatique (*Elephas Indicus*). L'éléphant d'Afrique est le plus grand des deux (jusqu'à 3,50 m au garrot). Sa tête massive porte des oreilles énormes. L'extrémité de sa trompe présente deux lobes. Ses défenses tronconiques et creuses à l'intérieur peuvent peser jusqu'à 70 kg. Ses molaires ont des crêtes d'émail en losanges. Ses membres antérieurs sont munis de cinq sabots; les postérieurs, de trois.

L'éléphant d'Asie est plus petit (3 m au maximum). Il a des oreilles plus petites et triangulaires; sa trompe est terminée par un seul lobe. Les défenses des mâles sont longues et minces, d'un poids moins élevé que celles de l'africain; les crêtes des molaires sont en rubans allongés.

La couleur des éléphants varie du gris clair au noir. Les cas d'albinisme sont fort rares. En liberté, un éléphant mange 500 kg de végétaux frais par jour. Sa longévité est de quatre-vingt-cinq ans environ; la gestation dure vingt et un mois et demi. Il se reproduit fort bien en captivité. L'éléphantéau, à sa naissance, mesure 1 m de haut et pèse 100 kg. Les deux espèces peuvent se dresser, mais l'asiatique montre plus d'aptitudes et de docilité au travail. Dans la nature, les éléphants vivent en troupes. Leur chasse est sévèrement réglementée, l'espèce africaine ayant failli disparaître par suite des massacres pratiqués par les chercheurs d'ivoire. (→ Biblio.)

— Chass. L'éléphant se chasse de jour, à la piste, après des poursuites pouvant parfois durer plusieurs jours. L'approche doit se faire à bon vent, son odorat puissant l'avertissant du moindre danger. Il charge quelquefois le chasseur, qui ne peut avoir recours qu'à son arme.

On le tire à la tête, avec des balles pesant 48 g et dont la puissance de choc peut atteindre 1 000 kgm. On ne doit légalement tirer que les mâles portant des pointes supérieures à 5 kg. (→ Biblio.)

— Paléont. A l'exception de l'Australie et de l'Amérique du Sud, les éléphants ont peuplé le monde entier au Quaternaire, depuis l'équateur jusqu'aux cercles polaires. On connaît : en Eurasie, *Elephas meridionalis*, *E. antiquus*; en Afrique, *E. Recki* et *E. atlanticus*. Un éléphant, le mammouth* (*E. primigenius*), était adapté au froid et pourvu d'une fourrure. Il a vécu en Eurasie, d'où il est passé en Amérique du Nord.

ÉLÉPHANT (CHAÎNE DE L'), en khmer *Phnôm Kômhay*, massif montagneux du Cambodge méridional, situé entre les monts des Cardamomes et le golfe de Siam, à l'O. de Kampot; 1 050 m au mont Bokor (station de villégiature).

Éléphant (ORDRE DE L'), ordre de chevalerie danois créé par Christian I^{er} en 1462, réorganisé en 1693 et en 1808, réservé d'abord aux seuls adeptes de la religion luthérienne appartenant à l'ordre de Danebrog, puis décerné sans limite.

Éléphant blanc (ORDRE DE L'), ordre siamois fondé en 1861, sous Rama IV. Cinq classes. Ruban rouge bordé de vert, avec double liséré bleu et jaune.

Éléphants et du Parasol blanc (ORDRE DU Million d'), ordre laotien créé en 1920. Cinq grades. Ruban rouge avec quatre lisérés verticaux et deux motifs orientaux jaunes.

ELEPHANTA GHARAPURI ou **GHARIPUR**, petite île indienne au centre du golfe de Bombay. Son nom lui fut donné par les Portugais, à cause d'un éléphant de pierre qu'ils y trouverent à l'endroit de leur débarquement. Le nom indigène signifie : *Cité des Grottes*. Parmi les cavernes ornées qu'elle contient, la plus célèbre est celle qui abrite un buste monumental de Çiva, dont trois des quatre visages sont figurés (première moitié du VI^e s. apr. J.-C.).

ÉLÉPHANTE n. f. Femelle de l'éléphant.

ÉLÉPHANTEAU n. m. Jeune éléphant.

ÉLÉPHANTESQUE adj. Enorme, gigantesque : *Des proportions éléphanesques*.

ÉLÉPHANTIASIQUE adj. Pathol. Relatif à l'éléphantiasis; qui ressemble à l'éléphantiasis.

◆ Adj. et n. Atteint d'éléphantiasis.

ÉLÉPHANTIASIS [zis] n. m. Parasitol. Maladie parasitaire de l'homme, due à la présence de diverses filaires dans le derme, qui provoquent un développement monstrueux de l'organe contaminé, tel que bras, jambe, organes génitaux.

— Art vétér. *Éléphantiasis du cheval*, affection de la peau et du tissu conjonctif sous-cutané des membres, particulièrement des membres postérieurs, consistant en une inflammation chronique avec sclérose. (Le membre offre la forme d'un poteau, d'une patte d'éléphant, d'où vient le nom de l'affection. Le traitement curatif est à peu près sans effet. Cette affection est très rare chez les bovins.)

— ENCYCL. Parasitol. L'origine filarienne de l'éléphantiasis est maintenant admise, mais la filaire varie selon les régions géographiques. Ainsi, en Afrique équatoriale, on attribue la forme scrotale de la maladie à *Onchocerca volvulus*, tandis qu'aux Indes, en Amérique du Sud (Brésil, Guyane), c'est *Wuchereria Bancrofti* qui en est cause. Ou bien encore, aux îles Samoa, c'est *W. pacifica*. Le diagnostic direct est difficile à faire, et l'on a recours aux cuti-réactions spécifiques. Le traitement est identique à celui de la filariose*.

ÉLÉPHANTIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères constituant à elle seule l'ordre des proboscidiens, et qui renferme les éléphants actuels et les espèces éteintes, comme les mastodontes et les dinotheriums.

ÉLÉPHANTIN, E adj. Qui ressemble à l'éléphant; relatif à l'éléphant : *Les grâces éléphantines d'Horace* (Huysmans). || Fait d'ivoire : *Statuette éléphantine*.

— Mamm. Qui a l'apparence, la forme d'un éléphant. || Dont les défenses ressemblent à celles de l'éléphant.

ÉLÉPHANTINE (ÎLE), île formée par le Nil, en face d'Assouan, gardant des vestiges de quais pharaoniques et du nilomètre décrit par Strabon. Musée archéologique. Jadis capitale du nome de To-Khentit (la frontière), elle posséda la grande ville d'Abou et fut très prospère au temps des pharaons. Tombée en décadence aux temps grecs et



romains, après la fondation de Syène, quand l'Isis et l'Osiris de Philae furent devenus populaires, elle disparut dès les temps byzantins. On a trouvé dans l'île, au début du XX^e s., un lot de papyrus araméens provenant de la colonie juive locale (VI^e s. av. J.-C.).

ÉLÉPHANTIS, femme-auteur grecque, qui vivait, croit-on, vers la fin du I^{er} s. av. J.-C. Selon Galien, elle aurait composé sur les *Cosmétiques* un traité aujourd'hui perdu; mais elle était surtout connue par des écrits obscènes en vers et en prose.

ÉLÉPHANTOPODIE n. f. (de *éléphant*, et du gr. *pous*, *podos*, pied). Pathol. Éléphantiasis des membres inférieurs.

ÉLÉPHÉNOR. Myth. gr. Roi légendaire des Abantes, dans l'île d'Eubée, fils de Chalcodon et petit-fils d'Abas. Il assumait involontairement ce dernier et dut s'exiler. De ce fait, partant pour la guerre de Troie, il se plaça sur un rocher à quelque distance du rivage de l'Eubée pour réunir ses guerriers.

ELER (André), musicien français (en Alsace 1764 - Paris 1821). Il fut bibliothécaire au Conservatoire et y devint, en 1816, professeur de contrepoint. On lui doit divers ouvrages dramatiques (*Apelle et Campaspe*, 1798) des compositions pour instruments à vent.

ÉLESMATIS [tis] n. m. Alchim. Litharge.

ÉLETS. V. IELETS.

ELETTARIA n. m. Plante herbacée de l'Inde (*Elettaria cardamomum*), dont les fruits aromatiques sont utilisés en médecine. (Famille des zingibéracées.)

ÉLEU-DIT-LEAUWETTE, comm. du P. de Calais (arrond. d'Arras), dans le bassin houiller, au S. de Lens; 2 260 hab. Mines de charbon. Centrale thermique.

ÉLEUSINE n. f. Plante herbacée des régions tropicales de l'Ancien Monde, à épis blanchâtres, dont une espèce, *Eleusine coracana*, est cultivée comme comestible et fourragère (Famille des graminacées.)

ÉLEUSINIEN, ENNE adj. et n. Relatif à Eleusis ou à ses habitants; habitant ou originaire de cette ville.

ÉLEUSINIEN n. f. pl. (gr. *eleusinia*). Antiq. gr. Fêtes d'Eleusis. (Elles se distinguaient des mystères d'Eleusis, et se célébraient en août en l'honneur de Déméter.)

ÉLEUSIS, usuellement **Lepsina**, v. c. Grèce (nome de l'Attique), sur le golfe d'Eleusis, au N.-O. d'Athènes; 11 200 hab. Savonnerie. Distilleries. Cimenterie. Exploitation de bauxite.

— Hist. La ville était située dans la fertile plaine de Thria. Son temple de Déméter fut

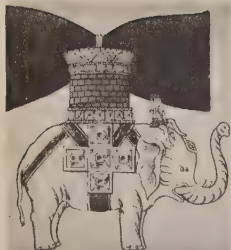


sarcophage, scène de chasse
musée de la terrasse

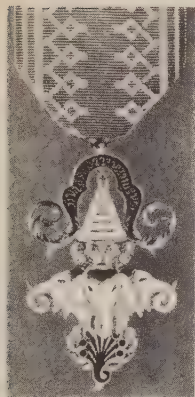
pendant toute l'Antiquité un lieu de pèlerinage très fréquenté. Le territoire d'Eleusis, l'origine obscure bourgade rurale, fut très tôt rattaché à celui d'Athènes, et le culte agraire rendu à une déesse de la Végétation, Déméter, devint une institution commune à toute l'Attique, et l'initiation aux mystères le culte essentiel d'Eleusis. Déméter, associée à Perséphone, sa fille, partagea bientôt le culte avec des dieux associés : Triptolème, vieux roi du pays promu au rang de père de l'agriculture, mais surtout avec Iacchos, bientôt confondu avec Dionysos. Chacun d'eux apporta des enrichissements au culte agraire primitif, pour élaborer une formule religieuse unique, où l'influence de l'orphisme devint prépondérante. Les mystères d'Eleusis exercèrent une action intense sur la vie spirituelle de la Grèce antique, puis du monde romain. Des fouilles entreprises au XIX^e ont mis au jour les édifices cultuels d'Eleusis et notamment la grande salle d'initiation, le *Téléstérion*. Cette salle, en partie taillée dans le rocher, mesurait 54,15 m sur 51,80 m; ses



ensemble du théâtre vu du Téléstérion



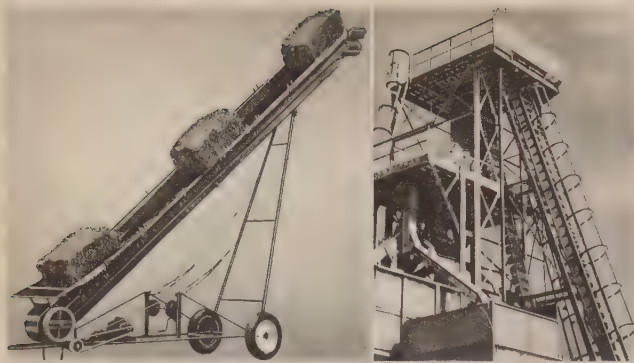
ordre de l'Éléphant



ordre
du Million d'Éléphants



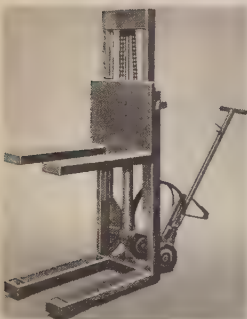
ELEPHANTA
buste colossal de Çiva



à gauche, agricole
à droite, à godets
pour matériaux en vrac

élevateurs

hydraulique



beaux jours au XIX^e s., est à présent rejetée dans l'ombre par le succès toujours plus grand de motorisation. Lorsque le bétail est encore élevé pour son travail, c'est un signe de retard économique. Cette évolution récente, et très inégalement suivie, accroît encore la variété des types d'élevage.

● **Types d'élevage.** On peut, d'une façon générale, opposer les élevages non européens et ceux de type européen (au sens large).

Les élevages pratiqués hors de la civilisation européenne sont restés à peu près étrangers aux progrès que nous venons d'indiquer : ni l'amélioration des races ni surtout l'enrichissement et la rationalisation de l'alimentation des bêtes ne sont pratiqués. Le bétail se reproduit sans contrôle et il mange ce qu'il peut. Même les peuples d'éleveurs, comme les nomades des déserts, se bornent à conduire le bétail vers les pâturages et les points d'eau, ce qui d'ailleurs n'est pas une tâche si facile ; ou bien, dans les savanes, ils mettent le feu aux vieilles herbes, à la fin de la saison sèche, pour hâter la sortie des nouvelles pousses. Ce bétail est naturellement sans défense contre les calamités naturelles, sans protection contre les parasites et les maladies ; il est vrai qu'il n'est pas beaucoup plus malheureux que les hommes eux-mêmes. La présence des Européens dans les pays d'outre-mer n'a pas modifié sensiblement la situation, à cause de la difficulté qu'on éprouve pour introduire du bétail de qualité en milieu tropical et aussi de la mentalité indigène. Parmi les élevages d'Europe, d'Amérique et d'Australasie, il y a, certes, bien des variétés. Il reste un peu partout des élevages traditionnels, destinés à faire face aux besoins élémentaires des paysans : nourriture, travail, engrais, matières premières (laine). Le point de vue commercial l'emporte cependant de plus en plus : cela commence avec le ramassage du lait pour les villes. Même une activité aussi enracinée que la fabrication fromagère du fromage recule peu à peu devant l'industrialisation, qui fournit des produits de qualité constante. Dans les régions peu douées pour la culture, trop humides comme l'Europe atlantique, ou de sol médiocre comme les Alpes, l'élevage des bovins pour la viande — et surtout pour le lait — tourne à la spécialisation. Il vient d'accomplir un grand progrès par la substitution de prairies temporaires, labourées de temps à autre, aux prairies naturelles, qui, à la longue, dégénèrent. Le Danemark et les Pays-Bas sont en tête de tous les pays européens pour la perfection et les rendements de l'élevage. En montagne, le dépeuplement

diminue l'activité de la vie pastorale d'été, naguère d'une grande richesse avec ses mouvements de gens et de bêtes le long des pentes ; la transhumance perd aussi de l'intérêt. Les pays naguère « neufs » d'Amérique et d'Australasie sont devenus les plus grands éleveurs de notre civilisation. De vastes étendues stépiques y demeurent le domaine du mouton, dont l'élevage a été transformé par une pratique fort simple, la division des pâturages par des clôtures de fils de fer barbelés. De la sorte, les bêtes sont contraintes d'utiliser à fond chaque partie tour à tour, pendant que les autres se refont ; la surveillance, la sélection, la lutte contre les parasites sont facilitées. Les jeunes bovins commencent aussi leur carrière dans des régions sèches, mais ils terminent leur engraissement dans des secteurs plus riches (luzernières de la Pampa argentine, zone du maïs aux Etats-Unis). L'élevage laitier se pratique en grand pour alimenter les villes géantes et selon les meilleures méthodes (traite mécanique, contrôle rigoureux). L'élevage des porcs triomphe dans le *corn belt* des Etats-Unis, où il valorise un produit de qualité inférieure comme le maïs, mais qui est cultivé de la manière la plus efficace (hybrides très productifs, mécanisation complète). Les grands progrès accomplis par l'élevage de type européen sont un des signes les plus nets de l'amélioration générale des conditions de vie, puisqu'ils se traduisent par une alimentation très supérieure à celle du passé. (→ Biblio.)

— Zootechn. L'élevage méthodique vise à développer, chez les animaux qui en font l'objet, les qualités particulières à leur espèce, de façon à en tirer le bénéfice le plus élevé. Pour cela, l'éleveur doit mettre à profit les effets de la sélection et des croisements, et utiliser, de la façon la plus économique, les aptitudes naturelles de ses animaux en leur fournissant des conditions d'exploitation adéquates (hygiène, habitat, alimentation).

L'élevage intensif, qui vise à obtenir, par unité de temps et par unité de surface cultivée à cet effet, une production animale importante — et qui peut se pratiquer dans des zones agricoles riches ou seulement avec certaines espèces (volailles) — s'oppose à l'élevage extensif, caractéristique des régions naturellement plus pauvres.

La plupart des éleveurs pratiquent un élevage commercial, ou *élevage de multiplication*, qui a pour but de fournir des productions animales intéressantes l'homme (production de lait, de viande, de laine, d'œufs). L'élevage de sélection, pratiqué par un nombre plus restreint d'éleveurs groupés dans des associations d'élevage (livres généalogiques), a pour rôle de fournir les reproducteurs (femelles et surtout mâles) de qualité, indispensables pour maintenir d'abord et faire progresser ensuite le niveau moyen de l'élevage.

ÉLEVAGE n. m. Min. Dans le Centre-Midi, remise à section d'une galerie resserrée par les pressions de terrain, avec enlèvement de l'ancien soutènement écrasé. (Syn. RAUCHAGE.)

ÉLEVATEUR, TRICE adj. (lat. *elevator* ; de *elevare*, élever). Anat. Se dit de certains muscles de l'organisme, en raison de leur fonction : Les muscles éleveurs du pharynx. (V. part. *encycl.*)

◆ N. m. Appareil ou engin utilisé pour transporter verticalement, ou sur de fortes pentes, des charges ou des matériaux de nature, de débit et d'usage essentiellement différents : Les éleveurs à chaînes ou à godets s'emploient pour le transport des matières en poudre, en grains ou en morceaux. — Autom. Élévateur d'essence, appareil qui aspire l'essence à partir du réservoir à carburant d'une voiture et la conduit à une nourrice de faible capacité, pour alimenter le moteur par gravité.

— Chirurg. dent. Élévateur dentaire, instrument métallique dont la partie active est une courte pointe incurvée ou coudée, prolongée par un manche puissant, s'insinuant entre l'os alvéolaire et une racine, pour permettre l'ablation de cette dernière.

— Manut. Élévateur gerbeur, élévateur vertical, généralement mobile, actionné à la main ou par un moteur, et constitué par une plate-forme ou des fourches glissant sur deux montants verticaux, afin d'élever les charges à la hauteur des tas ou des piles.

— Mécan. Élévateur de pression, syn. de SURPRESSEUR.

— Min. Dans une installation de sondage, collier à ouverture rapide, accroché au crochet du palan, avec lequel on saisit par le épaulement l'extrémité des tiges ou des tubes de sondage, et qui sert à les élever ou à les abaisser pendant la descente ou la remontée du trépan dans le puits. (Pour les tubes lisses à l'extérieur, il faut un élévateur avec des mâchoires qui se coïncident sur les tubes.)

— Trav. publ. Élévateur à bateaux, appareil remontant les bateaux par des procédés mécaniques, et remplaçant les écluses. (Syn. ASCENSEUR À BATEAUX.)

— ENCYCL. Anat. Les muscles éleveurs du pharynx sont trois muscles paires : le pharynx, le stylo-pharyngien et le pharyngien, qui ont pour fonction d'élever le pharynx, par opposition aux muscles contracteurs. La partie élévatrice du releveur l'anus correspond à la partie interne du muscle, par opposition à sa partie externe sphinctérienne.

— Manut. Les éleveurs sont à marche débit soit continus, soit discontinus. Certains sont fixes, d'autres mobiles. Conçus pour les matières en vrac telles que grains, sables, charbons, etc., ou pour les colis ou chargements unitaires (sacs, caisses, palettes, fûts), certains sont en même temps transporteurs. (V. ASCENSEUR, CHARIOT ÉLEVATEUR, GERBEUR, MONTE-CHARGE, SAUTERELLE.) (→ Biblio.)

ÉLEVATION n. f. Action de lever, d'élever, aux différents sens du mot ; résultat de cette action : L'élevation d'un fardeau, d'un poteau. L'élevation d'un mur, d'une maison ; et, par extension : L'élevation d'une statue, d'un tableau. || Etat de ce qui est élevé ; éminence. Graver une petite élévation. || Distance ou hauteur : A vingt pieds d'élevation au-dessus de la base d'une de ces tours, régnait un parapet en granit (Chateaubriand). || — Fig. Action de porter vers ; mouvement qui élève vers : L'élevation de l'âme vers Dieu. Action de porter à un rang supérieur ; avancement, promotion : Son élévation aux fonctions de directeur. || Qualité qui élève dans l'ordre moral, intellectuel ; noblesse, grandeur : Avoir de l'élévation dans le caractère. C'est un homme d'une grande élévation d'esprit. L'élevation du style. Au XIX^e nous le proclamons avec joie et avec orgueil le but de la France, c'est le peuple, c'est l'élevation graduelle des intelligences (Hugo). || Action de porter plus haut dans l'ordre matériel ; augmentation, hausse : L'élevation du prix du pain. L'élevation de température. L'élevation de la voix.

— Arm. Inclinaison sur l'horizon de l'axe d'un canon : Donner à une pièce trente degrés d'élevation. (Syn. ANGLE AU NIVEAU.)

— Ascét. Mouvement de l'âme qui se détache des biens terrestres pour se porter vers Dieu.

— Bx-arts. Représentation d'un édifice dans sa projection géométrique et verticale. (L'élevation perspective peut donner, au moyen de lignes obliques, des vues en profondeur.)

— Chorégr. Capacité, pour un danseur, de sauter, s'élever et exécuter des mouvements dans l'air.

— Liturg. Geste par lequel le prêtre, à la messe, élève le pain et le vin consacrés pour les montrer aux fidèles. (V. part. *encycl.*)

Moment de la messe où le prêtre fait ce geste : Chant qu'on exécute au moment de l'élevation : Composer une élévation.

— Mar. Plan vertical longitudinal, passant par l'axe de la quille, sur lequel se projettent les lignes d'eau, la quille, l'étrave, l'étambot.

— Math. Projection d'un objet sur un plan vertical, placé, en général, parallèlement à l'une des faces de l'objet : Élevation d'une machine. Plan, coupe et élévation d'un bâtiment. || Formation d'une puissance, d'un nombre ou d'une expression : Élevation d'un carré.

— Mus. Court motet que l'on peut chanter à la messe, depuis l'élevation jusqu'à l'Agneau de Dieu.

— Pathol. Élevation du poulx, battement fort et fréquent du poulx.

— ENCYCL. Iconogr. Élevation (ou érection de la Croix). La scène de la Passion de Christ qui représente les bourreaux dressant la croix où Jésus est cloué apparaît dans l'art chrétien après le concile de Trente dans les œuvres du Tintoret (Scuola San Rocco, Venise), de Van Dyck (Courtrais), de Crayer (Rennes), Rembrandt

« Élévation de la Croix »
par Rubens
cathédrale d'Anvers



Giordano (Munich), Le Brun (Louvre).
plus célèbre est celle de Rubens (1610; nérale d'Anvers).

Liturg. La cérémonie de l'élévation date
xii^e s. Elle semble avoir pour origine :
le désir d'affirmer que l'hostie est consa-
cra dès le prononcé des paroles : *ceci est*
mon corps, et non pas seulement après la
consécration du calice (au début, il n'y avait
de l'élévation de l'hostie; celle du calice
fut introduite à Rome qu'au xiv^e s.); 2^o le
fait qu'avaient les fidèles de voir l'hostie.
La première élévation se fait après la Consé-
cration; la seconde (improprement appelée
élévation) accompagne la doxologie*
du Canon de la messe.

Mus. Le texte du motet est une prière au
sacrement (*O salutaris hostia, O myste-*
rium ineffabile, etc.). La musique est à une,
ix, trois voix avec la basse continue. Les
principaux auteurs français d'élévations sont :
Mont, Nivers, Charpentier, Clérambault,
Mpra, etc. Au xix^e s., l'élévation est sou-
vent un cantique en français, un morceau
d'orgue ou un solo d'instrument à cordes.

ÉLEVATOIRE adj. Qui sert à élever des
deux, des liquides : *Machine élévatoire*.
On dit aussi ÉLEVATEUR, TRICE.)

ÉLEVATOR n. m. Réservoir à grain, formé
une série de silos dans lesquels le grain est
constamment tenu en mouvement et aéré par
des appareils transporteurs et élévateurs.

ÈVE n. (déverbal de *élever*, d'après l'ita-
lien). Celui, celle qui reçoit des leçons d'un
maître : *Un élève de Raphaël*. || Celui, celle
qui fréquente les cours d'une maison d'édu-
cation, d'une école spéciale : *Les élèves des*
Jésuites, de Saint-Cyr. || Par extens. Personne
qui par les exemples d'une autre : *Les*
élèves de Talleyrand, Formier des élèves.

Hortic. Plante ou arbre dont on dirige la
croissance.

Instr. publ. *Elève maître, élève maîtresse*,
des écoles normales primaires, des-
sés à devenir instituteurs et institutrices de
l'enseignement public. (V. NORMALE [Ecole].)
Elève professeur, élève qui suit les cours
destinés à former des professeurs de l'ensei-
nement du second degré ou des cours com-
mentaires. (V. PROFESSEUR.)

Mar. *Elève officier*, inscrit maritime pour
valoir ses études en vue de l'obtention du
diplôme d'officier de la marine marchande.
On ne peut être embarqué comme officier de
navire, sauf dérogation accordée par l'Ins-
pection maritime, et fait le quart en double
comme officier breveté. Il est généralement
joint au second capitaine ou au second
commandant, suivant le cas.)

Mar. mil. *Elève de marine*, nom donné, à
partir de 1786, aux gardes de la marine. (En
1822, l'appellation d'« élève de marine »
est placée à celle d'« aspirant* de marine »,
mais fut rétablie de 1816 à 1848, date à
laquelle fut définitivement adopté le nom
d'aspirant de marine.)

Mil. Candidat à une fonction ou à un
grade : *Elève tambour, élève caporal, élève*
sous-officier, élève officier. (On donne le nom
« élève » au militaire suivant le peloton*
d'élève gradé, ou admis dans les écoles
militaires à titre d'élève officier d'active
brevet. E. O. A.), ou d'élève officier de
réserve [abrév. E. O. R.]. La situation d'élève
officier a, de 1905 à 1914, correspondu à un
grade placé entre celui de sergent-major ou
sergent-chef et celui d'adjudant.)

Zootecn. Animal né et soigné chez un
éleveur.

ÈVE n. f. Elevage (vieilli) : *L'élève des*
animaux occupe peu de monde et entraîne
de dépenses (About). || Il se livre à
l'élevage des vers à soie pendant trois mois de
l'année (Nerval). || Croit de plantes proven-
ant de semis.

ÈVÉ, E adj. Noble, grand : *Un cœur, un*
esprit élevé. || Ardu, difficile à comprendre :
l'exercice le plus humble de l'intelligence
explique les notions les plus élevées (Renan).
Noble, en parlant des expressions et du
style : *Un style trop élevé pour le sujet*. ||
En élevé, mal élevé, qui a reçu une bonne,
ou mauvaise éducation : *Un homme bien*
élevé aime encore mieux qu'il en coûte
sa bourse qu'à son amour-propre (Paul
Saint-Victor).

Mar. *Latitudes élevées*, latitudes qui sont
relativement rapprochées du pôle : *Gagner*

les latitudes élevées. || *Pôle élevé*, pôle qui
est au-dessus de l'horizon du lieu.

— Pathol. *Pouls élevé*, pouls aux battements
vifs et pressés. || *Respiration élevée*, respi-
ration forte et précipitée.

— SYN. : relevé, sublime, transcendant.

ÉLEVER v. tr. (de lever). [Se conj. comme
mener.] 1. Porter, mettre, transporter plus
haut : *Élever les mains. Élever des blocs*
à l'aide d'une machine. || Rendre plus haut,
exhausser : *Élever un mur. Élever une mai-*
son d'un étage. Les pluies ont élevé le niveau
de la rivière. || Tenir à une certaine hauteur :
Le cyprès élève son feuillage noir, comme
une pyramide (Karr). || Par extens. Bâti,
construire, ériger : *L'homme résiste moins*
aux orages que les monuments élevés par ses
mains (Chateaubriand). || — Fig. Porter en
haut, vers : *Élever son âme à Dieu. J'élève*
mes regards, votre esprit me visite (Vigny).

|| Porter à un rang supérieur, promouvoir :
Élever quelqu'un à une dignité. [...] *Sachant*
que les richesses de la maîtresse du même
coup élèvent et embellissent aux yeux de tous
sa servante (Proust). || Porter à un degré
supérieur, dans l'ordre moral, intellectuel ;
édifier : *Un certain air d'indifférence sert*
quelquefois à élever l'attention au niveau
convenable (Alain). || Rendre plus conside-
rable, plus grand ; augmenter : *Élever le prix*
des denrées. Le vent du Sud élève la tempé-
rature. 2. Par anal. Faire naître, susciter,
opposer : *Élever une contestation, une pro-*
testation, des obstacles, des doutes. || Etablir,
fonder : *Élever une fortune. Élever un sys-*
tème, une doctrine.

3. Porter à un certain développement, en par-
lant des enfants, des animaux, des plantes :
Ils m'ont élevée, ils m'ont recueillie et défen-
due contre la misère (Zola). Elle donne tous
ses soins maternels à quatre pinsons et à
une dizaine de perdreaux qu'elle élève avec
des œufs de jourvis (J. Renard). *Élever des*
chevaux. Élever des pêcheurs, des rosiers.
|| Faire l'éducation de ; former, instruire :
On élève les jeunes Français comme s'ils
devaient un jour se passer de la patrie
(Barrès). || *Élever la voix*, parler avec fran-
chise et fermeté ; prendre la parole : *Ne pas*
oser élever la voix devant ses parents. || *Ele-*
ver la voix pour, parler en faveur de. || *Élever*
la voix contre, attaquer en paroles : *Élever*
la voix contre les abus. || *Élever une protes-*
tation, protester. || *Élever le ton*, prendre
un ton de menace ou de supériorité. || *Élever*
aux nues, vanter.

— LANGUE CLASS. S'employait pour lever :
Le peuple écoute avidement, les yeux élevés
et la bouche ouverte (La Bruyère). || Fig.
Exalter : [...] *Les courtisans ravies* || *Élèvent*
de tels faits, par eux si mal suivis (La Fontaine).
— Math. Porter à une puissance : *Élever un*
nombre au carré. || Tracer une perpendicu-
laire à une droite ou à un plan, en partant
d'un point pris sur cette droite ou sur ce
plan : *Élever une perpendiculaire à un plan*.

— SYN. : exhausser, hausser, lever, rehaus-
ser, relever, soulever.

— S'ÉLEVER v. pr. Devenir plus haut, monter,
se porter jusqu'à un certain degré, une cer-
taine quantité : *Le mur s'élève haut. La*
fumée s'élève. L'oiseau s'élève dans les cieux.
Le clocher solitaire s'élevait au loin a sou-
vent attiré mes regards (Chateaubriand) ; et,
au fig. : *Les prix s'élèvent. La température,*
la voix s'élève. L'hosanna des forêts, des
fleuves et des plaines. || *S'élève gravement*
vers Dieu, père du jour (Hugo). *Les dépenses*
s'élèvent à tant. || Se porter à un rang supé-
rieur : *S'élèver à force d'intrigues. S'élèver*
aux dépens de quelqu'un. — Fig. Se porter
à un degré supérieur de développement
moral : *Je lis pour m'élever et non pour*
m'instruire (E. de Guérin). || S'enorgueillir :
Celui qui s'élève sera abaissé. || *S'élèver*
contre, se soulever contre, attaquer : *M. de*
Valois, au siècle dernier, s'élevait avec rai-
son contre ces fables grossières (A. France).
|| *S'élèver au-dessus*, s'assigner un rang supé-
rieur ; se rendre inaccessible à : *S'élèver*
au-dessus des injures. Sachons nous éle-
ver au-dessus de la tempête, et les flots seront
domptés (Napoléon). || Etre fondé, établi : *Sur*
les bénéfices s'élèvent beaucoup de grandes
fortunes (Taine). *Les communs occupaient au*
bord de l'eau la place où s'élève aujourd'hui
la maison moderne (A. Daudet). || Se faire
entendre, retentir : *J'entends s'élever une*
voix solitaire (Samain). || Etre élevé, éduqué :
Jeunes filles qui s'élèvent facilement.



— ALLUS. HIST. *Ne pouvant s'élever jus-*
qu'à moi, ils m'ont fait descendre jusqu'à
eux, inscription placardée sur le piédestal de
la colonne Vendôme, le lendemain du jour
où, en 1814, fut abattue la statue de Napo-
léon I^{er}.

— Mar. *S'élèver à la lame*, en parlant d'un
navire, se soulever aisément et sans secousse
sous l'action de la lame lorsqu'il la ren-
contre.

ÉLEVEUR, EUSE n. Personne qui pratique
l'élevage : *Éleveur de bœufs, de porcs, de*
vers à soie.

◆ N. f. Appareil de chauffage utilisé pour
l'élevage des poussins.

— ENCYCL. Il existe différents types d'éle-
veuses artificielles, caractérisés par la nature
de l'élément chauffant et du combustible
utilisé : charbon, pétrole, électricité, pro-
pane. Dans chaque type, on trouve plusieurs
modèles correspondant à un effectif de pou-
ssins déterminé. Les modèles commerciaux
le plus couramment utilisés sont prévus pour
des effectifs variant de 100 à 500 poussins.
Les poussins sont placés sous l'éleveuse au
sortir de la couveuse. Ils doivent avoir la
possibilité d'y trouver, jour et nuit, une tem-
pérature correspondant à leur âge. La durée
du chauffage, qui peut varier suivant la
saison et le climat, est de cinq à six semaines.
La température sous l'éleveuse doit être de
30 à 35 °C pendant la première semaine ;
elle peut ensuite baisser d'environ 5 °C par
semaine, jusqu'à la température ambiante du
local. La régularité de cette température est
généralement assurée par un thermostat.
(V. AVICULTURE.)

ÉLEVON n. m. (contract. de *elevator* et de
aileron). Gouverne d'aéronef, remplissant à
la fois le rôle d'aileron et de gouvernail de
profondeur, employée particulièrement dans
les avions sans queue.

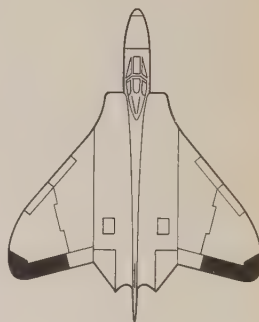
ELFE n. m. Génie de la mythologie du Nord,
symbolisant les forces de l'air, du feu, de la
terre et, en général, les phénomènes atmo-
sphériques.

— ENCYCL. Esprits capricieux, les elfes sont
d'une puissance redoutable, tantôt bienfai-
sants, tantôt malfaisants pour les hommes.
Les elfes masculins sont le plus souvent dif-
formes, comme les gnomes. Leurs compagnes,
au contraire, sont des êtres gracieux. Les
fées celtiques font partie des elfes. Ces génies
sont connus non seulement chez les Scandi-
naves, mais chez les Germains et même les
Anglo-Saxons, sous les noms d'*Alf, Alfr, Alb*.

ELGAR (sir Edward), compositeur anglais
(Broadheath, Worcester, 1857 - Worcester
1934). Autodidacte, il apprit une partie de
son métier dans le magasin de musique de
son père, où il lisait partitions et traités. Il
compléta son éducation musicale à l'orgue
de Saint George et en tenant divers emplois
dans des orchestres locaux. A trente-deux ans,
il fut contraint, pour raisons de santé, de
renoncer à ses fonctions, et il se consacra
à la carrière de compositeur. Très éclectique,
il resta en dehors de toutes les écoles musi-
cales. On lui doit plusieurs oratorios, dont
le plus célèbre est *The Dream of Gerontius*
(1900), un concerto de violon (1910), le
poème symphonique *Falstaff* (1913), des can-
tates, les variations *Enigma* pour orchestre
(1899), deux symphonies, deux suites d'or-
chestre, un concerto de violoncelle, etc.

ELGIN, v. de Grande-Bretagne, dans le nord
de l'Ecosse, ch.-l. du Morayshire, près de la
mer du Nord ; 10 600 hab. Cathédrale du
xiv^e s., en partie détruite. Fonderies. Distil-

éleveuses
à gauche, au charbon
pouvant abriter 500 poussins
à droite, au chauffage central
pour 600 poussins



élevons

ÉLIE

« le Prophète dans le désert »
par Rubens
Louvre



leries. — Aux environs, église de Birnie (XII^e s.) et Pluscarden Priory, monastère cistercien du XIII^e s.

ELGIN (v. des Etats-Unis (Illinois), au N.-O. de Chicago; 47 600 hab. Centre commercial. **ELGIN** (Thomas BRUCE, 7^e comte d'), diplomate britannique (Londres 1766 - Paris 1841). Lors de son ambassade en Turquie (1799-1802), il conçut le projet de récupérer de grandes quantités d'objets d'art dans les ruines d'Athènes. C'est ainsi qu'il constitua une incomparable collection, comprenant la plus grande partie de la frise du Parthéon, aujourd'hui au British Museum. Ce pillage de trésors artistiques fut sévèrement jugé. (V. ELGINISME.)

ELGIN (James BRUCE, 8^e comte d'), homme politique anglais (Londres 1811 - Dharmasala, Indes, 1863), fils du précédent. Membre du Parlement, gouverneur de la Jamaïque en 1842, il fut gouverneur général du Canada de 1846 à 1854. Gendre de lord Durham, il constitua en 1848, sous l'influence des idées libérales de celui-ci, le cabinet Baldwin-Lafontaine, qui faisait aux Canadiens français une part équitable. Ses dispositions conciliantes furent approuvées par Londres. Il contribua également à l'établissement d'un gouvernement responsable qui limitait l'action du représentant de la Couronne. Il fut ensuite envoyé en mission spéciale en Chine (où il obtint la signature du traité de Tientsin, 1858) et au Japon. Il fut le premier vice-roi des Indes (1858).

ELGIN (Victor Alexander BRUCE, 9^e comte d'), homme politique britannique (Montréal 1849 - Broomhall 1917), fils du précédent. Membre du parti libéral, il fut vice-roi des Indes de 1894 à 1899 et eut à réprimer la terrible révolte des Afridis (1897-1898); puis il dirigea la commission d'enquête sur la guerre sud-africaine, et devint secrétaire d'Etat aux Colonies dans le gouvernement Campbell-Bannerman (1905-1908).

ELGINIA n. m. Reptile théromorphe, dont le crâne triangulaire, armé d'épines, a été trouvé dans le Permien d'Elgin, en Ecosse.

ELGINISME n. m. (par allus. à Thomas BRUCE, comte d'Elgin*). Forme de vandalisme qui consiste à arracher des monuments d'architecture les œuvres d'art, pour les transformer en objets de collection, publique ou privée.

EL-GOLÉA. V. GOLÉA (El-).

ELGON (MONT), volcan éteint de l'Afrique orientale. aux confins du Kenya et de l'Ouganda; 4 321 m.

ELIACIM ou **ELIAKIM**. V. JOACHIM.

ÉLIACIN, personnage d'*Athalie*, tragédie de Racine. C'est le nom sous lequel le grand prêtre Joad a élevé en secret Joas, seul héritier légitime de la race de David, et qui a échappé au massacre auquel Athalie a voué toute sa famille. Mis en présence d'Athalie, le jeune Eliacin répond à celle-ci avec une modestie et une assurance qui la troublent.

ÉLIADE (Mircea), écrivain roumain (Bucarest 1907). Spécialiste de l'histoire des religions, et en particulier de la mystique hindoue, il a composé des romans où transparaissent certains thèmes privilégiés de sa pensée philosophique : *Retour du Paradis* (1934), *les Hulgians* (1935), *Forêt interdite* (1955). C'est encore l'Inde qui sert de décor

à un court roman d'amour, *Maitreyi (la Nuit bengali)* [1933], attachant par la finesse de l'analyse psychologique.

ÉLIADE-RĂDULESCU (Ion), écrivain et homme politique roumain (Tirgoviste 1802 - Bucarest 1872). En 1828, il publie la première grammaire roumaine, dans laquelle il cherche à substituer les caractères latins aux lettres cyrilliques. En 1829, il fait paraître *le Courrier roumain* (1829-1848), et, de 1836 à 1847, la première revue littéraire roumaine, *le Courrier des deux sexes*. Il joue un rôle important dans la fondation de la Société philharmonique, groupement qui tendait à promouvoir la création d'un théâtre national. En 1848, il est un des animateurs du mouvement révolutionnaire. Exilé, il publie à Paris *Souvenirs et impressions d'un proscrit* (1850) et *Mémoires sur l'histoire de la régénération roumaine* (1851). Revenu d'exil en 1859, il participe, en 1866, à la fondation de la Société académique, qui deviendra plus tard l'Académie roumaine, mais il vit jusqu'à sa mort dans un certain isolement, à cause de ses doctrines linguistiques excessives (il était partisan d'une « italianisation » radicale de la langue roumaine) et de sa pensée philosophique confuse, d'inspiration biblique (*Bibles*, 1858; *Equilibre entre les antithèses ou l'Esprit et la matière*, 1849-1859). Influencé par Lamartine, il a composé des poésies lyriques : *A la mort de Carlova* (1831), *Une nuit sur les ruines de Tirgoviste* (1836), *le Sylphe* (1843).

ELIAS de Barjols, troubadour limousin au service d'Alphonse II de Provence et de Blacatz, mort vers 1225; il est l'auteur d'une quinzaine de poésies lyriques.

ELIAS DE SALOMON, théoricien français de la musique, qui a vécu dans la seconde moitié du XIII^e s.; il était clerc de Saint-Astère (Périgord). Il dédia au pape Grégoire X, en 1274, un traité de musique : *Scientia artis musicae*, où l'on trouve les règles les plus anciennes du contrepoint improvisé, ou chant sur le livre, des renseignements sur les instruments français, les modes liturgiques, etc.

ÉLIASITE n. f. (de *Elias*, n. d'une mine des environs de Jachymov, en Bohême). Miner. Oxyde naturel hydraté d'uranium, contenant du silicium et du calcium. (Syn. GUMMITE.)

ELÍAS PIÑA, localité de la république Dominicaine, ch.-l. de la prov. de San Rafael; 1 500 hab.

ÉLICITE adj. (lat. *elicitus*). Scolast. Absolument volontaire : *Des actes élicites*.

ÉLIDE, en gr. *Êleia* ou *Ilia*, région de Grèce, dans le nord-ouest du Péloponnèse, formée par des collines assez arides portant des forêts et des pâturages; les plaines littorales sont marécageuses. — *Le nome de l'Elide* a 188 300 hab. Ch.-l. *Pyrgos*.

— Hist. anc. Peuplée peut-être d'Achéens dès le milieu du II^e millénaire av. J.-C., atteinte tardivement et faiblement par les invasions doriques, l'Elide (*Elis*) resta une région purement rurale jusqu'au v^e s. av. J.-C. Le pays était divisé en petits bourgs ruraux : au N., le port de Cyllène; au S., Lepreon, en Triphylie, et surtout, au centre, Pisa, dont l'importance était due à la possession du sanctuaire d'Olympie. Le pouvoir avait été accaparé par l'aristocratie locale, qui, tous les ans dans chacun de ces bourgs, se partageait les différentes fonctions publiques, y compris la royauté, réduite à ses prérogatives religieuses. En fait, un régime oligarchique avait été instauré aux dépens des rois Oxyliades et au profit des 90 gérontes, chefs des grandes familles représentant les trois tribus d'Héraclides et détenteurs d'un pouvoir viager. Ce régime avait subi une première atteinte : les membres de l'aristocratie moyenne, désireux de prendre part au pouvoir, firent abolir la responsabilité collective des grandes familles (fin du VII^e s.-début du VI^e s. av. J.-C.); ils obtinrent le dédoublement de la charge d'*hellanodiké*; on comptait 10 titulaires en 472, après la révolution qui, à l'instar d'Athènes, substitua la démocratie à l'oligarchie. Par synecisme, les bourgades de l'Elide se fondirent alors en une seule cité divisée en dix tribus, gouvernée par une assemblée, un Conseil des cinq-cents, les dix *hellanodikai*, et qui se donna pour capitale une ville nouvelle, Elis.

L'Elide, désormais alliée d'Athènes, participa à la lutte contre Sparte, à qui elle céda Lepreon lors de la paix de Nicias qu'elle s'abstint de ratifier (421 av. J.-C.). Aussi s'efforça-t-elle dès lors de s'assurer le contrôle absolu de la Triphylie (participation à la deuxième guerre de Messénie contre Sparte, en 371; édit du Grand Roi en 366 obtenu avec l'appui de Thèbes; alliance avec Sparte contre l'Arcadie pour s'emparer définitivement de cette province [364-362 av. J.-C.]). Mais l'Elide jouait un rôle important dans le monde grec, car elle avait sur son territoire le sanctuaire d'Olympie, dont les Eléens avaient enlevé le contrôle à Pisa d'580 av. J.-C.; de 468 à 456, pour relever le prestige des jeux Olympiques, par lesquels ils s'efforçaient avec plus ou moins de bonheur de faire respecter la trêve sacrée des Eléens firent édifier le temple de Zeus, qui fut finalement logée la célèbre statue chrysléphantine de Zeus Olympien due à Phidias. En 336, l'Elide adhéra à la ligue de Corinthes puis participa à la guerre des Alliés contre Philippe V de Macédoine (220-217 av. J.-C.). Épuisée par cette lutte, elle ne joua plus qu'un rôle secondaire dans le monde grec, et, au Moyen Âge, sa destinée ne différa pas de celle du Péloponnèse. (V. ACHÉE.)

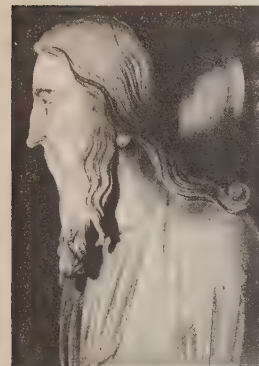
ÉLIDER v. tr. (lat. *elidere*, écraser). Supprimer la voyelle finale d'un mot devant voyelle initiale du mot suivant : *On élidit « a », dans l'article « la », devant une voyelle*.

Article élidé, se dit de l'article défini **ÉLIE**, en hébr. *Eliyāhū* ou *Ēliyāh*, prophète juif, né à Tishbé (act. *Tishbē*, en Jordanie). Il exerça son activité au temps d'Achab et de Jézabel (ix^e s. av. J.-C.), dans le domaine proprement religieux (nombreux miracles, sacrifice du mont Carmel pour confondre les prêtres des faux dieux que sur le plan moral et social (vigne de Naboth). Il arrêta un instant le progrès du culte de Baal dans le peuple d'Israël, mais dut quitter le pays par suite de la haine de Jézabel. Il confia à Elisée le soin de continuer son œuvre. On pensait, à l'époque de Christ, qu'il reviendrait aux temps messianiques. Symboliquement, on applique le fait du manteau laissé par Elie à Elisée (parce qu'il opère les mêmes prodiges que lui) à celui qui semble avoir hérité les goûts de l'esprit d'un maître. — Fête le 20 juillet (→ Biblio.)

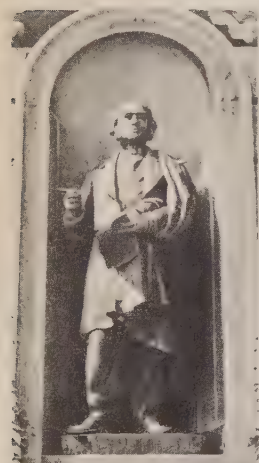
— Iconogr. Le personnage d'Elie, long vieillard émacié, vêtu d'une tunique de peau de chèvre, est fréquent dans l'iconographie chrétienne; les Carmes, qui le considèrent comme leur fondateur, ont orné leurs cloîtres de cycles narratifs les plus complets citons ceux du Guaspre (Saint-Martin-de-Monts, Rome), de Despax (Carmes de Toulouse), de Valdés Leal (Carmes de Cordoue), les gravures du *Speculum Carmelitanum*, les aquarelles de Ford Madox Brown (xix^e s., Londres). Parmi les statues du prophète, les plus belles sont celles du portail nord de Chartres. Divers épisodes de la vie d'Elie ont été représentés par Rubens (Louvres), G. de Crayer (Anvers), Dierick Bouts (Louvain), Moretto (Brescia), le Tintoret (Venise), le Guide (Ravenna).

ÉLIE, en arménien Eghia, patriarche d'Arménie (Ardjich - † 718). Il vit avec dépit les efforts de Narsès, évêque d'Albanie (du Caucase), pour ramener les Arméniens à la foi catholique. Elie accusa Narsès d'être un agent secret des Byzantins, et persuada le calife Omar II de le faire jeter en prison.

ÉLIE d'Assise ou **FRÈRE ÉLIE**, un des premiers compagnons de saint François d'Assise (Castel Britti 1171 - Cortone 1243); son vrai nom Bonusbaro. Brillant avocat, aurait été consul d'Assise en 1198; selon la légende, il aurait été converti par saint François : il le suivit dans sa retraite, organisa les premières provinces de l'ordre franciscain, visita les maisons d'outre-mer (1212-1221) et fut nommé vicaire général. Après la mort de saint François (1226), il se révéla grand architecte; élu ministre général (1231), il donna à l'ordre franciscain un essor considérable, mais son activité, jugée trop humaine, se heurta à l'austérité des premiers disciples de saint François. Lié au pape gibelin, il fut excommunié par deux fois (1240 et 1245); il ne se réconcilia avec l'Eglise que sur son lit de mort.



statue du prophète
portail nord
de la cathédrale de Chartres
(détail)



James Bruce d'ELGIN

ELIE de Crète, théologien byzantin de la première moitié du XII^e s., auteur de commentaires sur divers discours de Grégoire de Naziance.

ELIE (Jacob), général français (Wissembourg 1746 - Varennes 1825). Sous-lieutenant, le passage à Paris le 14 juillet 1789, le hasard fit entrer le premier à la Bastille, où il eut la capitulation des mains du gouverneur Launay. Il devint général en 1793 et fut formé en 1797.

ELIE DE BEAUMONT (Jean-Baptiste Jacques), avocat au parlement de Paris Carantant 1732 - Paris 1786). Sa réputation date du mémoire qu'il écrivit pour défendre la famille Calas, et qui contribua à en faire reconnaître l'innocence en 1765. — Sa femme, Anne Louise **Morin-Dumesnil** (Caen 1729 - Paris 1783), est l'auteur d'un livre à succès : *Lettres du marquis de Roselle* (1764).

ELIE DE BEAUMONT (Léonce), géologue français (Canon, Calvados, 1798 - id. 1874). Ingénieur au Corps des mines (1824), professeur à l'École des mines (1829), puis au Collège de France (1832), sénateur nommé, devient secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences après la mort d'Arago. En 1823, il avait été chargé, avec Dufrénoy, d'établir la *Carte géologique de la France* au 1/500 000, qui sera la base de tous les travaux ultérieurs. Il insista sur le fait, découvert par Lehmann, que les chaînes de montagnes du globe ne sont pas toutes du même âge, et, dans la formation des Pyrénées, il distingua six phases. Il pensait que les chaînes résultaient de la contraction de l'écorce terrestre et étaient alignées suivant un réseau pentagonal, déterminé par 159 cercles.

ELIE de Saint-Gilles, chanson de geste du XII^e s., par le même trouvère qui avait déjà émané *Aiol** ; il a relié ces deux chansons en faisant d'Elie le père d'Aiol.

ELI, **ELI**, **lamma sabacthani**, mots hébreux signif. *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi l'avez-vous abandonné ?* C'est le cri du Christ mourant sur la croix (Matthieu, XVII, 46 ; Marc, XV, 34).

ELIEN adj. m. *Droit élien*, corps de droit romain formé par Sextus Aelius au III^e s. J.-C., et comprenant le texte des Douze tables et un recueil de différentes lois, avec des commentaires.

ELIEN le Tacticien, en gr. *Ailianos*, écrivain militaire de l'époque d'Hadrien, auteur d'un *Traité de la tactique*, écrit en grec.

ELIEN le Sophiste, en lat. *Claudius Aelianus*, écrivain romain (Préneste [auj. Alerina] v. 170 - ? v. 235). Il enseigna la philosophie, et écrivit en grec, bien qu'il n'ait jamais quitté Rome. Nous possédons encore son *Histoire des animaux* et ses *Histoires variées*, recueil d'anecdotes, d'exemples ou de paroles mémorables. On lui attribue aussi vingt *Lettres rustiques*, que des paysans sont censés échanger entre eux.

ELIÉZER, serviteur d'Abraham, qui le chargea d'aller en Mésopotamie choisir une épouse pour son fils Isaac. D'après la Genèse, Eliézer, parvenu près d'une fontaine voisine de la ville de Nachor, pria le Seigneur que la première jeune fille qui se présenterait lui donnerait à boire fût l'épouse destinée à Isaac. Ce fut Rebecca. Il demanda et obtint la main pour le fils de son maître.

— Iconogr. La rencontre d'Eliézer et de Rebecca a été représentée sur des manuscrits de Genèse de Vienne, Psautier de Saint Louis, ainsi que par Zelotti (Prado), le Guide (Florence), Murillo (Madrid), Poussin (Louvre), Coypel (id.), Piazzetta (Milan), Solimena (Venise), Decamps (Chantilly), Horace Vernet et Gros.

ELIÉZER, prophète sous Josaphat de Juda IX^e s. av. J.-C.).

ÉLIGIBILITÉ n. f. Aptitude légale à être élu : *Contester l'éligibilité d'un candidat.* || *Ensemble d'éligibilité*, impôt déterminé que, sous un régime censitaire, doit payer un citoyen pour être éligible. (V. ÉLECTION.)

ÉLIGIBLE adj. et n. (du lat. *eligere*, élire). Qui est dans les conditions légales pour pouvoir être élu : *Un failli n'est ni électeur ni éligible.* (V. ÉLECTION.)

ELIKÓNAS. V. HÉLICON.

ÉLIM, deuxième étape des Israélites dans le désert, lors de leur fuite d'Égypte. Ils y trouvèrent des sources d'eau vive et des palmiers. C'est l'actuel Tur, au S. du Sinaï, ou *wad Gharandel*, entre Suez et le Sinaï.

ÉLIMER v. tr. (de *limer*). User, amincir par le frottement, l'usage, en parlant d'une étoffe : *Cette soutane élimée de curé de campagne déguisait le vieil Isabey* (A. Daudet).

ÉLIMINATEUR, **TRICE** adj. Qui élimine, sert à éliminer : *Méthode éliminatrice.*

ÉLIMINATION n. f. Action d'éliminer : *L'élimination des erreurs est lente. L'élimination d'un candidat.*

— Math. Action d'éliminer* une variable entre deux équations, ou, plus généralement, n variables entre $n + 1$ équations.

— Pathol. Séparation d'un produit morbide des tissus qui l'entourent : *Élimination d'une escarre, d'un corps étranger.*

— Physiol. Evacuation des produits de déchet résultant du métabolisme, des substances nuisibles ou inutiles ingérées en excès (sels, gaz carbonique, vitamines...). [Les principaux organes d'élimination sont les reins, le foie, les poudrons, les glandes sudoripares.]

— Sports. Action de mettre un concurrent hors compétition.

— ENCYCL. Math. *Méthode de Sylvester*. Supposons deux équations en x : $f(x) = 0$, de degré m , et $\varphi(x) = 0$, de degré p . Multiplions les termes de $f(x)$ par $x^{p-1}, x^{p-2}, \dots, x, 1$, et les termes de $\varphi(x)$ par $x^{m-1}, x^{m-2}, \dots, x, 1$, c'est-à-dire formons le système d'équations :

$$\begin{aligned} x^{p-1}f(x) &= 0, & x^{p-2}f(x) &= 0, \\ \dots & & \dots & \\ x^1f(x) &= 0, & f(x) &= 0, \\ x^{m-1}\varphi(x) &= 0, & x^{m-2}\varphi(x) &= 0, \\ \dots & & \dots & \\ x^1\varphi(x) &= 0, & \varphi(x) &= 0. \end{aligned}$$

En considérant ces $m + p$ équations comme des équations linéaires et homogènes par rapport aux $m + p$ inconnues $x^{m+p-1}, x^{m+p-2}, \dots, x, 1$, comme ce système doit être vérifié pour des valeurs non toutes nulles des inconnues, le déterminant des coefficients des inconnues doit être nul ; en particulier, si l'on considère le système

$$\begin{cases} ax^2 + bx + c = 0 \\ a'x^2 + b'x + c' = 0 \end{cases}$$

on trouve que le résultat de l'élimination de x entre ces deux équations est :

$$\Delta = \begin{vmatrix} a & b & c \\ 0 & a & b \\ a' & b' & c' \\ 0 & a' & b' \end{vmatrix} = 0$$

qui, développé, donne : $(ac' - ca')^2 - (ab' - ba')(bc' - cb') = 0$. Élimination par les fonctions symétriques. Soit les deux équations du second degré déjà considérées

$$\begin{aligned} f(x) &= 0 = ax^2 + bx + c, \\ \varphi(x) &= 0 = a'x^2 + b'x + c'. \end{aligned}$$

α et β étant les racines de la première, α' et β' les racines de la seconde, il est évident que la condition nécessaire et suffisante pour que ces deux équations aient une racine commune est que

$$f(\alpha')f(\beta') = 0 \text{ ou } \varphi(\alpha)\varphi(\beta) = 0.$$

Or, chacun de ces produits est une fonction symétrique des racines de l'une des équations, que l'on sait toujours calculer rationnellement en fonction des coefficients, en tenant compte des relations qui existent entre les racines et les coefficients d'une équation. La même méthode s'applique à deux équations de degrés quelconques.

Le résultat de l'élimination entre les équations $f(x) = 0$ et $\varphi(x) = 0$ s'appelle le *résultant* ; dans le cas particulier où l'on élimine la variable entre l'équation $f(x) = 0$ et sa dérivée $f'(x) = 0$, le résultat s'appelle le *discriminant* de $f(x)$; égal à zéro, il exprime que l'équation $f(x) = 0$ a au moins une racine double.

ÉLIMINATOIRE adj. Qui sert à éliminer : *Epreuves éliminatoires.*

◆ N. f. Sports. Epreuve ayant pour but de sélectionner les meilleurs athlètes en vue d'une compétition plus importante : *Franchir le cap des éliminatoires.*

ÉLIMINER v. tr. (lat. *eliminare*, mettre à la porte ; de *limen*, seuil). Ecarter, ôter d'un groupe : *Éliminer un nom, un candidat.* Cette vision-là, je la rejette, je l'élimine comme on fait d'une photographie ratée (Colette).

— Math. Éliminer une variable d'un système d'équations, former à partir de ce système d'équations un autre système ne contenant plus cette variable : *En éliminant une variable*

entre deux équations algébriques, on obtient la condition pour que ces équations aient au moins une racine commune.

— Physiol. Faire sortir de l'organisme : *Éliminer des matières toxiques.*

— Sports. Mettre un concurrent hors compétition.

— SYN. : enlever, ôter, rejeter, retirer, supprimer.

ÉLINDE n. f. Trav. publ. Bras articulé qui sert de guide pour le passage de la chaîne à godets d'un excavateur ou d'une drague. (Composée de deux jumelles réunies entre elles par des échelons, l'élinde porte à ses extrémités des tambours autour desquels tourne la chaîne.) || Tuyau d'aspiration à l'extrémité duquel est créé un courant pour l'attaque du terrain à draguer.

ÉLINGAGE n. m. Manut. Action d'élinguer. || Dispositif employé pour cette opération.

ÉLINGUE n. f. (anc. haut allem. *slinga*). Arm. anc. Fronde sans bourse.

— Technol. Câble en acier ou en chanvre, de faible longueur, servant à entourer ou à accrocher un objet, une charge, pour le soulever, et à l'élever au moyen d'un engin approprié, tel que grue, pont roulant, palan. (L'une ou les deux boucles peuvent être ou non munies d'un anneau ou d'un crochet.)

— **Élingues** n. f. pl. Arm. Anneaux métalliques dont on se servait, en les engageant sous les tourillons, pour soulever un canon sans anse.

ÉLINGUE, **E** adj. (du préf. *é*, et du lat. *lingua*, langue). Zool. Privé de langue ou de trompe. (Se dit surtout des papillons.)

ÉLINGUÉE n. f. Collis, ou ensemble de collis, entouré d'une élingue et hissé à bord ou débarqué à quai. (On dit aussi **PALANQUÉE**.) || *Par extens.* Poids des marchandises contenues dans une élingue : *Une élinguée d'une tonne.*

ÉLINGUER v. tr. Entourer un objet au moyen d'une élingue, pour le hisser avec un appareil de levage : grue, pont roulant, palan, etc.

ELIN PELIN (Dimităr IVANOV, dit), écrivain bulgare (Bajlovo 1878 - Sofia 1949). Fils d'un paysan de la Bulgarie occidentale, et tout d'abord instituteur dans son village natal, il a su décrire la vie et les mœurs du paysan bulgare avec une grande finesse d'observation et avec humour, dans des nouvelles comme *les Gerak* et *la Terre*, et dans des récits, très populaires en Bulgarie, comme *le Vieux Bœuf*, *les Faucheurs*, *Dans l'autre monde*.

ÉLINVAR n. m. (de *él[astique]* et *invar*). Alliage de fer (45 p. 100), de nickel (40 p. 100), de chrome (15 p. 100) et d'un peu de tungstène, à coefficient thermo-élastique nul pour une température variant entre -50 °C et +100 °C, ce qui permet son emploi dans les ressorts spiraux d'horlogerie.

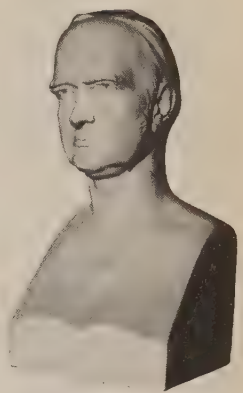
ELÍO (Francisco Javier), général espagnol (Navarre 1767 - Valence 1822). Il combattit victorieusement contre Vich. Après la restauration de Ferdinand VII, il persécuta les libéraux. En 1822, une commission militaire le condamna à mort et le fit exécuter.

ELÍO Y EZPELETA (Joaquín), général espagnol (Pampelune 1803 - Pau 1876). Il soutint Don Carlos contre Isabelle II pendant la première guerre carliste (1833) et dut se réfugier en France, puis il reprit les armes comme capitaine général des forces insurrectionnelles en 1872, mais se retira, malade, avant la fin de la deuxième guerre carliste.

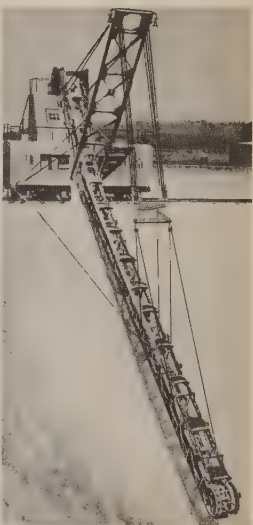
ÉLIOMYS [mis] n. m. Mamm. Nom scientifique du lérat.

ELIONURUS [rys] n. m. Graminée tropicale (25 espèces).

ELIOT (sir John), homme politique anglais (Port Eliot, Cornouailles, 1592 - Londres 1632). Entré au Parlement en 1614, comme ami et protégé de Buckingham, il se détacha bientôt de lui, dont il jugeait sévèrement les agissements. Il attaqua violemment les taxations illégales, les tendances catholiques et la politique du roi et de son favori ; après le désastre de Cadix (1627), il se déclara contre Buckingham et fit même voter sa mise en accusation pour trahison. Charles I^{er}, qui lui vouait une haine particulière, le fit emprisonner à la Tour de Londres, où il mourut.



L. ELIE DE BEAUMONT
par Barthélemy



élinde



« la Rencontre d'Eliézer
et de Rebecca »
par Nicolas Poussin
Louvre



George ELIOT



Thomas Stearns ELIOT



ÉLISABETH
reine des Belges



sainte ÉLISABETH
« la Sainte Famille »
de François I^{er}
par Raphaël (détail)
Louvre

ELIOT (John), missionnaire anglais (Widford, Hertfordshire, 1604 - Roxbury, Massachusetts, 1690). S'étant établi en 1631 dans la colonie américaine de Nouvelle-Angleterre, ce fervent puritain entreprit d'évangéliser les indigènes, et, pour cela, il étudia les dialectes indiens, traduisant la Bible et un catéchisme en algonquin.

ELIOT (Mary Ann EVANS, dite **George**), femme de lettres anglaise (Arbury Farm, près de Nuneaton, Warwickshire, 1819 - Londres 1880). Elle vécut jusqu'à sa trentième année auprès de son père ; très cultivée, elle pratiqua beaucoup la philosophie, et, devenue rationaliste, embrassa les doctrines d'A. Comte et de H. Spencer. Elle traduisit, en 1846, la *Vie de Jésus*, de Strauss. Après le décès de son père (1849), elle s'établit à Londres, où elle devient, en 1852, sous-directrice de la *Westminster Review*. Elle y publie différents essais critiques sur la littérature et la philosophie françaises et allemandes, tout en donnant des traductions de l'*Ethique*, de Spinoza, et de l'*Essence du christianisme*, de Feuerbach (1854). A partir de ce moment, elle partage la vie du journaliste George Lewes, qu'elle n'épousa pas, afin de marquer son indépendance à l'endroit des conventions sociales. Lewes eut sur sa carrière une grande influence, en l'incitant à écrire des œuvres d'imagination ; en 1856, George Eliot publie en magazine sa première nouvelle, les *Aventures du révérend Amos Barton*, dont le succès l'engage à poursuivre dans cette voie. Elle écrit deux autres nouvelles, qui, réunies à la précédente, forment le volume des *Scènes* de la vie cléricale* (*Scenes from Clerical Life*), publié en 1857. Deux ans plus tard paraît un roman : *Adam* Bede*, qui consacre définitivement sa réputation. Dès lors, les œuvres se succèdent rapidement : le *Moulin* sur la Floss* (*The Mill on the Floss* (1860), ouvrage d'inspiration à demi autobiographique, *Silas* Marner* (1861), *Romola* (1863), roman historique situé à l'époque de Savonarole, *Felix Holt* (1866), *Middlemarch* (1872), grand roman psychologique, *Daniel Deronda* (1876) et *The Impressions of Theophrastus Such* (1879). Après la mort de Lewes (1878), George Eliot épouse J. W. Cross, mais elle meurt l'année même de son mariage (1880).

Peu d'auteurs ont peint avec plus de vérité la vie provinciale anglaise, donné de plus émouvants tableaux de l'existence rurale. Il y a en elle un réalisme de couleur plutôt sombre et marqué de pessimisme, mais que corrigent un indéniable sens de l'humour et une belle générosité de cœur. Son influence fut très grande non seulement en Angleterre, mais aussi en France, où ses œuvres contribuèrent à orienter le roman vers le naturalisme. (→ Biblio.)

ELIOT (Charles William), chimiste et éducateur américain (Boston 1834 - Northeast Harbor, Maine, 1926). Il termina ses études à Harvard, où il enseigna les mathématiques et la chimie (1858). Il occupa la chaire de chimie analytique à l'Institut de technologie du Massachusetts de 1865 à 1869, année où il fut nommé président de l'université Harvard. De 1863 à 1865, Eliot voyagea en Europe, et, en 1867, il fit un assez long séjour en France. En Amérique, on a donné son nom au système préconisant l'emploi des matières à option dans les examens universitaires. Il s'est aussi intéressé au problème religieux, à la paix mondiale, à l'éducation populaire, aux relations entre capitalistes et travailleurs.

ELIOT (Thomas Stearns), poète, essayiste et auteur dramatique anglais, d'origine américaine (Saint Louis, Missouri, 1888). Il fit ses études à Harvard, à la Sorbonne et à Oxford. L'influence des symbolistes français, particulièrement celle de Laforgue, était sensible dans ses premiers poèmes, comme la *Chanson d'amour de J. Alfred Prufrock*, publiée en 1915. Pourtant, dès le recueil d'essais du *Bois sacré* (*The Sacred Wood*) [1920], Eliot marque un retour très net au lyrisme des élisabéthains et des « métaphysiques » du xvii^e s., comme Donne, voire au classicisme de Dryden. En 1923, il fait paraître la *Terre* Gaste* (*The Waste Land*), inoubliable peinture d'une « terre vaine » et désolée, qui lui vaut d'être reconnu, avec Ezra Pound, pour un des maîtres de la nouvelle école poétique anglo-américaine. Cette réputation est confir-

mée par la publication d'ouvrages tels que *Mercrédit des Cendres* (*Ash-Wednesday*) [1930] et les *Quatre Quatuors* (*Four Quartets*) [1935-1944]. En 1935, au festival de Canterbury, Eliot fait ses débuts de dramaturge avec la tragédie lyrique *Meurtre* dans la cathédrale* (*Murder in the Cathedral*), qui lui vaut d'émblée l'audience du grand public. Il n'obtient pas un moindre succès avec un drame, la *Réunion de famille* (1939), et une comédie, *Cocktail-Party* (1950). Parmi ses œuvres de critique, il faut citer : *Usage de la poésie et usage de la critique* (1933), *Essais élisabéthains* (1934), *Essais anciens et modernes* (1936), *L'idée d'une société chrétienne* (1939), et *Poésie et Théâtre* (1951). [Prix Nobel de littérature, 1948.] (→ Biblio.)

ELIOTT (George Augustus), 1^{er} baron **Heathfield**, général britannique (Stobs, Roxburghshire, 1717 - Aix-la-Chapelle 1790). Il est connu pour sa brillante défense de Gibraltar, dont il était gouverneur (1779-1782).

ELIPAND, archevêque de Tolède et hérésiarque espagnol (717 - v. 807). Comme Félix, évêque d'Urgel, il professa l'adoptianisme. Il protesta contre la condamnation de cette doctrine au concile de Ratisbonne, en 792. Enfin, lui-même et sa doctrine furent condamnés au concile de Francfort (794). Il resta toutefois attaché à ses idées.

ÉLIRE v. tr. (lat. *eligere*). [Se conj. comme lire.] Choisir, désigner. (Ne s'emploie plus guère en ce sens que dans les expressions *élire domicile*, *élire un arbitre*.) || Nommer à une fonction par voie de suffrage : *Élire un député, un président*.

— **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Choisir, adopter : *Allons voir quel conseil on doit vous faire élire* (Molière). *Élire l'une d'elles au détriment de l'autre me sembla aussi difficile que de choisir entre deux gouttes d'eau* (Mau-passant). || Nommer, par préférence, à une dignité : *Le roi doit à son fils élire un gouverneur* (Corneille).

— **DR.** *Élire domicile*, désigner un lieu où l'on recevra les significations et assignations relatives à un acte déterminé : *Élire domicile chez son notaire*. || Dans le langage ordinaire, choisir sa demeure habituelle.

— **THÉOL.** Prédestiner au salut : *Ceux que Dieu élit*.

— **SYN.** : adopter, choisir, opter, préférer, trier.

ELIS [lis] n. f. Insecte dont la larve vit en parasite de certains hannetons. (Nom sc. : *Elis sexmaculata*; le genre fait partie des hyménoptères, famille des scoliidés.)

ÉLIS. Géogr. anc. Ville de Grèce, capitale de l'Élide*. Elle fut fondée en 472 av. J.-C. Patrie des philosophes Pyrrhon et Phédon, ce dernier fondateur de l'école dite d'Élis. C'est l'actuelle Kaliskopi.

Élis (ÉCOLE D'), école philosophique fondée par Phédon d'Élis, disciple de Socrate, après la mort de son maître ; elle fut transportée à Érétrie par Ménéclème. C'est donc une seule et même école que l'on désigne sous les noms d'école d'Élis et d'école d'Érétrie. Phédon et Ménéclème sont les seuls philosophes de cette école — qui disparut peut-être avec le second — sur lesquels on ait quelques renseignements. L'école d'Élis nie, comme les cyniques, la réalité des qualités sensibles en dehors des individus ; elle n'admet que les jugements identiques ; d'autre part, elle affirme que le souverain bien est un, et que c'est la sagesse. Elle forme en quelque sorte la transition entre l'école d'Élée et le pyrrhonisme.

ÉLISABETH-II (ARCHIPEL), partie de l'archipel arctique canadien située au N. des détroits de Lancaster et de Melville, et comprenant la terre d'Ellesmere, l'île Devon, les îles Parry, l'archipel Sverdrup, etc.

ÉLISABETH (sainte), parente de la Vierge Marie, femme de Zacharie et mère de Jean-Baptiste. On lui a emprunté quelques-unes de ses paroles lors de la visite de Marie, qui sont passées dans le « Je vous salue, Marie ». — **Iconogr.** La sainte apparaît dans les représentations de la Visitation* ou de la Sainte Famille (*Sainte Famille de François I^{er}*, par Raphaël, Louvre). [V. **FAMILLE** (Sainte).]

ÉLISABETH de Schönaue (sainte) [v. 1129 - Schönaue 1165]. Bénédictine à Schönaue, près de Bingen, elle en devint supérieure en 1157. Mystique favorisée de visions. — Fête le 18 juin.

ÉLISABETH DE FRANCE (sainte). V. ISABELLE (sainte).

ÉLISABETH D'ARAGON (sainte). V. ISABELLE, infante d'Aragon.

ÉLISABETH DE HONGRIE (sainte) [1207 - Marburg 1231], fille du roi André II. Elle épousa (1221) Louis IV, landgrave de Thuringe et de Hesse. Veuve, elle se retira dans un hôpital qu'elle avait fondé à Marburg. Le pape Grégoire IX la canonisa en 1235. Fête le 19 novembre. (→ Biblio.)

— **Iconogr.** Les épisodes de la vie de sainte Elisabeth de Hongrie sont représentés sur une chasse du xiii^e s. conservée à Marburg, où elle est enterrée. Le *Miracle des roses* a été représenté par Cavallini (Naples), et, au xix^e s., par Overbeck et E. Dubufe, tandis que la sainte apparaît sur des volets de retables peints par L. Vanni (Washington). Van Eyck ou Petrus Christus (New York). Hans Holbein l'Ancien (Munich). *Sainte Elisabeth de Portugal soignant les teigneux* a été représentée par Murillo (Madrid).

AUTRICHE, BAVIÈRE, BOHÈME

ÉLISABETH DE POMÉRANIE, impératrice germanique et reine de Bohême († 1393). Elle épousa l'empereur Charles IV en 1363, à Cracovie.

ÉLISABETH, archiduchesse d'Autriche (Bruxelles 1501 - Gand 1526). Sœur de Charles Quint, elle épousa, en 1514, Christian II, roi de Danemark.

ÉLISABETH DE BOHÈME, princesse palatine (Heidelberg 1618 - Herford 1680), fille de Frédéric V, Electeur palatin et roi de Bohême. Réfugiée à La Haye avec sa mère, elle entra en relation avec Descartes. Retirée ensuite au monastère luthérien de Herford (1661), elle y fonda une sorte d'académie, qui fut comme la première école cartésienne.

ÉLISABETH DE WITTELSBACH, impératrice d'Autriche (Pöschhofen, près de Starnberg, Bavière, 1837 - Genève 1898). Fille de Maximilien-Joseph, duc en Bavière, et petite-fille du roi Maximilien I^{er} de Bavière, elle épousa en 1854 l'empereur d'Autriche François-Joseph I^{er}, à qui elle donna quatre enfants, dont l'archiduc Rodolphe (1858). Par sa grâce, sa beauté, son esprit, elle fit de la cour de Vienne, durant les premières années de son mariage, une des plus brillantes d'Europe. Plus tard, sous l'effet de chagrins intimes et de deuils familiaux, elle s'éloigna de toutes les cérémonies officielles, et après 1880 passa la plus grande partie de sa vie en voyages à l'étranger. Elle se fit construire à Corfou un vaste palais, dénommé *Achilleon*. L'exécution de son beau-frère, l'empereur Maximilien du Mexique (1867), la folie de sa belle-sœur Charlotte, la fin mystérieuse de son cousin Louis II de Bavière (1886), la perte de son fils Rodolphe (1889), enfin la mort de sa sœur, la duchesse d'Alençon, brûlée vive dans l'incendie du Bazar de la Charité, à Paris (1897), marquèrent tragiquement la fin de sa vie. Le 10 septembre 1898, à Genève, elle fut poignardée par un anarchiste italien du nom de Luccheni. (→ Biblio.)

Élisabeth (ORDRE D'), ordre autrichien, fondé en 1898 par François-Joseph pour honorer la mémoire de l'impératrice Elisabeth, assassinée la même année, et récompensant les services rendus par les dames sur le plan social ou religieux. Croix stylisée anglée de roses. Ruban blanc liséré de rouge.

BELGIQUE

ÉLISABETH, reine des Belges (Pöschhofen, 1876), fille du duc de Bavière Charles-Théodore. Elle épousa en 1900 le futur Albert I^{er}, roi des Belges, et se signala par sa charité et sa dignité lors de la Première Guerre mondiale. Depuis la mort du roi (1934), elle continue de mener une vie très active en faveur des arts et des œuvres charitables.

Élisabeth (MÉDAILLE DE LA REINE-), décoration belge instituée en 1916, pour récompenser les femmes qui se sont dévouées aux

uvres de charité pendant la Première Guerre mondiale. Ruban gris-bleu, bordé amarante.

ESPAGNE

ÉLISABETH DE FRANCE (Fontainebleau 1545 - Madrid 1568), fille de Henri II, roi de France, et de Catherine de Médicis. Elle avait d'abord été fiancée à Edouard VI d'Angleterre, puis à don Carlos, fils de Philippe II. Mais Philippe II, devenu veuf par la mort de Marie Tudor, l'épousa le 22 juin 1559, après conclusion du traité du Cateau-Cambrésis. C'est d'elle que l'infante Isabelle-Claire, sa fille aînée, tenait ses prétendus droits au trône de France.

ÉLISABETH DE FRANCE (Fontainebleau 1502 - Madrid 1644), fille du roi Henri IV et de Marie de Médicis. Elle épousa en 1615 un fils d'Espagne, futur Philippe IV, et fut la mère de l'infante Marie-Thérèse, femme de Louis XIV. Elle contribua à la chute d'Olivares.

ÉLISABETH FARNESE, princesse parmeine (Parme 1692 - Madrid 1766), fille d'Edouard II, duc de Parme. Elle épousa en 1714 Philippe V, roi d'Espagne, veuf de Marie-Louise de Savoie. Sur les conseils d'Abernoni, elle se débarrassa de sa *camarera mayor*, la princesse des Ursins, pour dominer sûrement son mari. Son influence sur Philippe V fut considérable et s'exerça uniquement au profit de ses enfants, notamment dans l'affaire des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla. Elle obligea Philippe, qui avait abdiqué, à remonter sur le trône à la mort de son fils Louis I^{er} (1724). Elle fit de ses enfants, Charles et Philippe, un roi de Naples et un duc de Parme. Exilée à la Franja par son beau-fils Ferdinand VI, elle fut pas rappelée à la Cour quand son propre fils Charles III devint roi d'Espagne.

FRANCE

ÉLISABETH D'AUTRICHE, reine de France (Vienne 1554 - id. 1592), fille puînée de l'empereur Maximilien II. Mariée, en 1570, à Charles IX, roi de France, elle n'eut aucune influence sur le roi. L'austérité de ses mœurs contrastait avec l'atmosphère générale de la Cour. Elle fut la fondatrice du monastère de Sainte-Marie-des-Anges, à Vienne.

ÉLISABETH-CHARLOTTE DE BAVIÈRE, dite la Princesse Palatine. (Paris 1617 - Charlotte-Élisabeth).

ÉLISABETH-CHARLOTTE D'ORLÉANS, dite Mademoiselle, duchesse de Berry et princesse de Commercy (Paris 1676 - Commercy 1744). Elle était fille de Philippe, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, et de la seconde Madame, fille de l'Électeur palatin. Elle épousa, en 1698, Léopold, duc de Lorraine, à qui elle donna treize enfants, dont l'aîné, François-Etienne, épousa Marie-Thérèse d'Autriche et devint empereur germanique. A la mort de son mari (1729), Élisabeth fut régente. Elle eut le titre de princesse de Commercy quand, en 1736, la Lorraine fut cédée à Stanislas Leszczyński.

ÉLISABETH DE FRANCE (Philippine Marie Hélène, Madame) [Versailles 1764 - Paris 1794]. Elle était fille du Dauphin, petite-fille de Louis XV et la sœur de Louis XVI. Elle vécut le plus souvent à la cour, dans l'intimité de son frère; elle refusa successivement d'épouser un infant d'Espagne et le duc d'Aoste, accompagna Louis XVI à Paris, exerça une grande influence sur ses solutions, le suivit au Temple où, après la mort de Marie-Antoinette, elle s'occupa de sa sœur; séparée d'elle, enfermée à la Conciergerie, elle fut condamnée à mort et monta sur l'échafaud (10 mai 1794). [→ Biblio.]

GRANDE-BRETAGNE

ÉLISABETH WOODVILLE (v. 1437 - Northampton 1492), veuve d'un chevalier normand, elle devint reine d'Angleterre par son mariage avec Edouard IV, contracté secrètement en 1464. Ce mariage, en déjouant les ambitions de la famille Woodville, donna une partie des magnats yorkistes et contribua aux difficultés d'Edouard IV, mais à l'usurpation de Richard III.

ÉLISABETH D'YORK (Westminster 1465 - Londres 1503), fille aînée d'Edouard IV et d'Élisabeth Woodville, reine d'Angleterre par son mariage avec Henri VII (1486). Cette union de l'héritière des York avec l'héritier des Lancastre devait faciliter la réconciliation nationale.

ÉLISABETH STUART (Falkland, Fife-shire, 1596 - Londres 1662), fille du roi Jacques I^{er} d'Angleterre, reine de Bohême. Elle épousa en 1613 Frédéric V, Electeur palatin, roi de Bohême en 1619. En 1620, l'armée protestante de ce dernier était écrasée et Élisabeth dut s'installer aux Provinces-Unies. Abandonnée par sa propre famille, elle ne profita pas de la restauration partielle du Palatinat en 1648, et eut peine à se faire accepter en Angleterre en 1661. Parmi ses treize enfants, sa fille Sophie, qui épousa le duc de Hanovre, se trouve à l'origine de la dernière dynastie britannique.

ÉLISABETH I^{re} (Greenwich 1533 - Richmond 1603), fille de Henri VIII et d'Anne Boleyn, reine d'Angleterre et d'Irlande (1558-1603). Pendant les règnes d'Edouard VI et de Marie I^{re}, elle risqua d'être un instrument au service de l'opposition; aussi, dès son enfance, fut-elle souvent traitée en suspecte. Elle y apprit à être très prudente et méfiante. Devenue reine, elle ne fut pas déliée tout de suite de la crainte, car sa légitimité était douteuse, le mariage de sa mère avec le roi ayant été annulé. Si les prétentions des Grey, suscitées par le parti protestant, n'étaient pas trop pressantes, l'opposition catholique, pour laquelle la reine ne fut jamais que « la bâtarde », resta longtemps dangereuse, s'appuyant sur les droits de la reine d'Ecosse Marie Stuart. Ce problème de l'autorité monarchique se trouva compliqué, pendant tout le règne, par le problème successoral, l'absence d'héritiers directs risquant d'accroître le crédit des Stuarts. Malgré cela, la reine, qui eut plus d'un amant et utilisa diverses négociations matrimoniales dans son jeu diplomatique, ne se résolut jamais au mariage; peut-être le secret de son attitude se trouve-t-il dans une malformation qui l'aurait rendue inapte à la maternité.

Élisabeth était une vraie Tudor, avare et dure, fort accessible à la vanité, mais sachant garder la tête froide et possédant un jugement sûr. Malgré ses favoris, elle accorda toujours une confiance particulière à des hommes de valeur, comme Cecil, son principal conseiller, dont le long et important ministère se confond presque avec l'histoire du règne. Sa clairvoyance, alliant l'énergie à la prudence, sut diriger à travers de multiples périls une Angleterre en pleine fermentation religieuse, intellectuelle, économique, sociale, et travaillée par un sentiment national plus vigoureux qu'à aucun moment depuis le grand règne de Henri V.

La nécessité de préserver son autorité a orienté la politique de la souveraine envers l'Eglise et envers l'Ecosse. En matière religieuse, Élisabeth ne partagea jamais l'intérêt de son père pour les questions théologiques. Mais elle était jalouse de son pouvoir et connaissait les sentiments de son peuple, dont les inclinations protestantes s'affirmaient depuis les excès de la reine Marie. Aussi, bien qu'elle eût pratiqué — sans doute par force — le catholicisme, elle rétablit, après son couronnement, l'anglicanisme à peu près tel qu'Henri VIII l'avait instauré, par l'Acte de suprématie et par l'Acte d'uniformité, de 1559 et, en 1563, par la promulgation des Trente-Neuf Articles; elle réprima avec une égale sévérité les menées catholiques et calvinistes.

Malgré cette « voie moyenne », elle sentit la nécessité d'incliner sa politique européenne vers le camp protestant. Cette nécessité s'affirmait particulièrement en Ecosse, où un succès catholique aurait signifié la perpétuation d'un Etat hostile sur ses frontières. Aussi Élisabeth n'hésita pas à soutenir par les armes le parti protestant (traité d'Edimbourg, 1560); ce dernier, grâce à cet appui, l'emporta définitivement en 1568, et Marie Stuart en fut réduite à se réfugier auprès de sa rivale. Marie Stuart prisonnière demeurait presque aussi encombrante que sur le trône d'Ecosse, car ses droits successoraux devaient fatalement cristalliser l'opposition intérieure anglaise. Poussée par ces craintes

et plus encore par l'opinion protestante, Élisabeth fit surveiller de plus en plus sévèrement sa cousine, d'hôte devenue prisonnière, et, finalement, après beaucoup d'hésitations, se résigna à la livrer au bourreau (1587).

En même temps qu'elle se souciait de neutraliser le danger écossais, la reine Élisabeth se sentait entraînée vers l'abandon de l'alliance espagnole, traditionnelle chez les Tudors. Les prétentions de l'Espagne comme première puissance européenne et championne du catholicisme, les intrigues de Philippe II, veuf de Marie Tudor, en Angleterre même, et surtout le désir de l'Espagne d'imposer son monopole colonial dans le Nouveau Monde furent autant de causes de colère pour une Angleterre qu'enfiévrèrent l'esprit d'aventure et le sentiment de sa jeune force. Marins et commerçants anglais prenaient d'avantage conscience des richesses océaniques et multiplièrent les expéditions de reconnaissance, que les accrochages avec les Espagnols firent bientôt tourner à la piraterie. Au mépris du traité de Tordesillas, la colonie de Virginie fut fondée en 1583. Sur le continent troublé par les luttes religieuses, dans les Pays-Bas révoltés, puis dans une France divisée par la guerre civile, les deux politiques s'affrontèrent. La prudence d'Élisabeth, la multiplicité des soucis de Philippe II retardèrent longtemps le conflit ouvert; la guerre fut enfin déclarée en 1587. Mais l'énorme effort militaire espagnol n'aboutit qu'au désastre de l'*Invincible Armada* (1588); malgré la détérioration de la situation en Irlande, l'Espagne ne fut plus désormais en mesure de menacer l'Angleterre. Aussi la victoire de 1588 provoqua-t-elle dans l'île une extraordinaire exaltation qui contrastait avec la prudence de la reine. C'est que celle-ci redoutait avant tout les frais de la guerre. Remettre de l'ordre dans les finances délabrées constituait un de ses principaux soucis, et, aidée de Cecil, elle y parvint malgré la dépréciation constante de l'argent. L'inflation n'arrêtait pas, au contraire, l'esprit d'entreprise et d'aventure d'un capitalisme naissant. Le remarquable essor du commerce colonial et de l'industrie s'accompagnait des progrès rapides d'une bourgeoisie jusqu'alors médiocre. Mais l'Angleterre n'en demeurait pas moins principalement un pays rural, partagé entre les paysans et l'aristocratie foncière. L'activité des *monneyed men*, ces ancêtres du capitalisme, était aussi considérable dans les campagnes, et, comme sous Edouard VI^e, le grand problème social était celui des *enclosures*. Désireuse de maintenir un certain équilibre, Élisabeth finit par abandonner les monopoles détestés de la bourgeoisie, tandis que son édit de 1598 tentait de sauvegarder la paysannerie libre et que toute une série de lois sur les pauvres (*poor laws*) essayait de porter remède à la misère issue du désordre social. Son règne vit donc la stabilisation d'un siècle révolutionnaire.

Ses dernières années n'en connurent pas moins de nouvelles difficultés. Si le danger irlandais fut écarté, en Angleterre même l'autorité monarchique n'était plus appuyée avec la même ferveur par la Chambre des communes. Les insuffisances de l'Eglise anglicane avaient laissé dans bien des régions du royaume un vide relatif que venait combler le calvinisme. Les progrès du protestantisme individualiste s'affirmèrent aux Communes et nuisirent à cette harmonie entre la représentation nationale et le gouvernement où Élisabeth avait trouvé une grande force. La fin de l'âge élisabéthain vit donc prendre forme cette nouvelle Angleterre puritaine à laquelle les Stuarts allaient se heurter au siècle suivant.

Plus encore que les autres Tudors, Élisabeth avait su fonder une autorité quasi absolue sur l'entente profonde avec le Parlement. Monarque véritablement national, elle participa intensément à la vie de son époque, dont les tâches ne doivent pas faire oublier la grandeur. Le plus beau titre de gloire du règne n'est-il pas, plus que les exploits de Drake ou de Hawkins, cette merveilleuse Renaissance anglaise que le seul nom de Shakespeare suffit à illustrer? On comprend que subsiste dans l'île la nostalgie de l'« ère élisabéthaine ». [→ Biblio.]

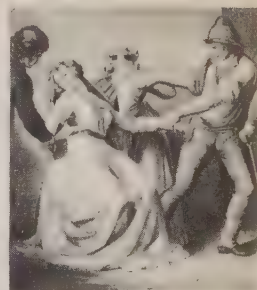
— Iconogr. Les portraits de la reine sont nombreux : peintures de Marcus I^{er} Gheeraerts (Londres), Cornelis Vroom (Hathfield), Zuccaro (Sienne), Pourbus (Versailles),



ÉLISABETH DE FRANCE
par François Clouet
Museum of Art
Toledo (Ohio)



ÉLISABETH I^{re} d'Angleterre
par Pourbus
musée de Versailles



« Madame ÉLISABETH
DE FRANCE
conduite à la Conciergerie »
(détail)
gravure d'après Pellegrini
cabinet des Estampes



ÉLISABETH I^{re}
d'Angleterre
par Marcus I^{er} Gheeraerts



Hardwick Hall



Burghley House

style élisabéthain

de l'école de Holbein (Windsor); miniatures de N. Hilliard (Londres); Hathfield) et Isaac Oliver (Londres); statue funéraire à Westminster. Citons encore la *Mort d'Elisabeth*, de P. Delaroche (1828, Louvre).

ÉLISABETH II (Londres 1926), fille aînée de George VI, reine de Grande-Bretagne et chef du Commonwealth (1952). Elle épousa en 1947 Philip, duc d'Edimbourg. Dès avant son avènement, elle accomplit de grands voyages à travers tout le Commonwealth; c'est au cours d'une visite aux pays d'outre-mer que la mort de son père la surprit (févr. 1952). Bien que son rôle politique soit assez effacé, elle n'a cessé d'incarner remarquablement, comme George VI, l'unité de la nation britannique, tant au cours de ses voyages dans le Commonwealth (nov. 1953, mai 1954), au Canada (juin 1959), que dans ses visites officielles à l'étranger, en particulier en France (avr. 1957) et aux États-Unis (juin 1959). En février 1960, elle décida que les membres de la famille royale porteraient le nom de *Mountbatten-Windsor* quand ils ne posséderaient pas le titre de prince ou d'altesse royale. (→ Biblio.)



ÉLISABETH II
reine de Grande-Bretagne
et chef du Commonwealth

HONGRIE ET POLOGNE

ÉLISABETH DE POLOGNE (1300 - château de Bude 1380). Fille de Ladislas le Bref (*Lokietek*), roi de Pologne, elle épousa en 1320 Charles-Robert d'Anjou, roi de Hongrie. Après la mort de ce dernier, elle devint régente et gouverna pour le compte de son fils. Impopulaire à cause des faveurs qu'elle accordait aux Hongrois, elle dut retourner en Hongrie (1376).

ÉLISABETH DE BOSNIE (1339 - Novigrad, Croatie, 1387), fille d'Étienne, ban de Bosnie, reine de Hongrie et de Pologne par son mariage avec Louis dit le Grand en 1363; elle devint régente de Hongrie (1382) pendant la minorité de sa fille, Marie. Elle fit assassiner le prétendant Charles de Durazzo (1386) et fut faite prisonnière par le ban Jan Horváth, partisan de Charles, et assassinée.

ROUMANIE

ÉLISABETH (Neuwied 1843 - Bucarest 1916), princesse de Wied, reine de Roumanie. Elle épousa en 1869 le prince Charles de Hohenzollern, qui devint roi de Roumanie en 1881. Sous le pseudonyme de CARMEN SYLVA, elle a publié en allemand des traductions de *Poésies roumaines* (1880). A ce volume succédèrent *Pensées d'une reine* (1882), écrites en français, et de nombreuses œuvres d'imagination.

RUSSIE

ÉLISABETH, en russe *Iélisavéta Petrovna* (Kolomenskoïe, près de Moscou, 1709 - Saint-Petersbourg 1762), fille de Pierre le Grand et de Catherine I^{re}, impératrice de Russie (1741-1762). Une intrigue, où le médecin français Lestocq et l'ambassadeur de France La Chétardie jouèrent un grand rôle, la fit monter sur le trône au détriment du jeune Ivan VI, fils d'Anna Léopoldovna. De mœurs très faciles, elle visitait les casernes, où elle se rendait très populaire. Grâce au régiment *Préobrajenski*, elle vint à bout de

ceux qui s'opposaient à son avènement. Intelligente et cultivée, mais très superstitieuse, elle se donnait des apparences de profonde humanité qui lui valurent le surnom de *Clémence*. Elle ne se maria pas, mais eut de nombreux amants, notamment Alexis Razoumovsky, dont l'influence fut grande.

Son règne fut marqué à la fois par une réaction contre les Allemands (ce qui satisfait l'opinion) et par un certain nombre de réformes : rétablissement du Sénat en 1743 et des collèges; création d'une « Conférence » (sorte de conseil politique suprême); abolition des douanes intérieures (1754); développement de l'industrie (usines de l'Oural). La noblesse d'Empire fut protégée, mais la condition des paysans s'aggrava et les juifs et les raskolniks furent persécutés. A l'extérieur, le règne d'Elisabeth fut caractérisé par l'alliance avec l'Autriche contre la Prusse de Frédéric II (1747), à laquelle s'ajouta l'alliance avec la France dix ans plus tard. Trois guerres victorieuses l'ont marqué : l'une contre la Suède, que termina le traité d'Abo (1743), qui donnait à la Russie la Finlande méridionale; la deuxième (guerre de la Succession d'Autriche), qui se borna à une parade sur les bords du Rhin (1746); la troisième (guerre de Sept Ans) contre la Prusse, qui fut marquée par les victoires de Zulichau, de Künersdorf (1759) et l'occupation temporaire de Berlin. Sa mort sauva Frédéric II de Prusse en provoquant l'avènement du tsar Pierre II, admirateur du souverain prussien.

L'influence française domine cette période, bien que les Russes se soient efforcés de s'assurer la direction de leur vie intellectuelle. A cette période appartiennent de nombreux écrivains comme Kantemir, Tatichtchev et Lomonossov. L'université de Moscou fut fondée en 1755, et une académie des beaux-arts créée en 1758.

ÉLISABETH II (la Fausse) ou *princesse Tarakanova* (en Allemagne v. 1750 - Kronstadt 1775), aventurière qui se fit passer, sans succès, pour la fille d'Elisabeth de Russie; elle appuyait ses prétentions sur de fausses pièces qu'elle avait fabriquées. Soutenue par certains aristocrates polonais et italiens, elle sut si bien jouer son rôle à l'étranger (en Perse, en Turquie, en France) que Catherine II, inquiète, demanda à l'un de ses favoris, Orlov, de la faire disparaître.

ÉLISABETH, en russe *Iélisavéta Alexeïevna*, impératrice de Russie (Karlshruhe 1779 - Belev 1826). Princesse de Bade, elle changea son nom de LOUISE MARIE AUGUSTE en celui d'Elisabeth et embrassa la religion orthodoxe lorsqu'elle épousa, en 1793, le grand-duc de Russie Alexandre Pavlovitch, devenu empereur sous le nom d'Alexandre I^{er} en 1801, après l'assassinat de son père Paul I^{er}. Gracieuse et cultivée, elle a laissé un *Journal* de sa vie qui est un document précieux.

ÉLISABÉTHAIN. E. adj. Du règne d'Elisabeth I^{re} d'Angleterre : *La période élisabéthaine est l'âge d'or de la littérature anglaise.*

◆ N. Personne qui vivait à l'époque d'Elisabeth d'Angleterre.

— ENCYCL. Bx-arts. *Style élisabéthain*. Le long règne d'Elisabeth I^{re} d'Angleterre

(1558-1603) justifie cette appellation, bien que ce style ait continué la tradition gothique des Tudor en lui adjoignant certains éléments hétérogènes. En architecture, c'est l'italianisme qui domine, le *strop-work*, voire des décorations de Fontainebleau. C'est lui qui marque les grandes maisons élisabéthaines surchargées de colonnes, de frontons de consoles, telles que Longleat (Wiltshire) [1567-1575], reconstruite par sir John Thynne; Wardour Castle (Wiltshire); Wollaton Hall (Nottinghamshire) [1580-1588]; Workshop Manor (Nottinghamshire), par Robert Smithson (avant 1590); Hardwick Hall (Derbyshire) [1590-1599]; Burghley House (Northamptonshire) [1577-1585]; Throby House (Hertfordshire); Kirley Hall (Northamptonshire [1570-1575]; Wimbledon House (Surrey) [1588]; et surtout Montacute House (Somerset) [1599]. Le plus connu des architectes est John Thorpe (v. 1563-1655).

En peinture, l'époque est marquée par le développement de l'école de portraitistes avec les ateliers de Gheeraerts et de Critz le mieux connu est George Gower. Le *Lumley Inventory* de 1590 nous apprend les noms de Steven van der Meulen, de Seigar (William Segar), de Hubbard, et des étrangers, Lucas de Heere, Cornelis Ketel et Federico Zuccaro. La mode est alors au « portrait historique imaginaire » (rois, réformateurs religieux, et surtout les *Constables of Queenborough Castle*, par sir Edward Hoby, 1593). Mais le règne d'Elisabeth est aussi celui de la miniature, illustrée par Hilliard (1547-1619) et Isaac Olivier (v. 1556-1617).

Dans le mobilier, le style se ressent des goûts de luxe et d'apparat de la souveraine. Il est caractérisé par l'adjonction aux formes de la Renaissance (v. Tudor) des volumes renflés et trapus du mobilier flamand; le répertoire ornemental s'accroît ainsi de pilastres de balustres et de figures grotesques.

— Littér. *Théâtre élisabéthain*. Le théâtre reste la manifestation la plus riche de cette période de la littérature anglaise, qui s'étend de 1576, année où fut édifié le premier théâtre public de Londres, à 1642, année où un arrêt du Parlement ferme tous les théâtres. Si le nom de Shakespeare domine d'assez loin toute cette période, elle n'en a pas moins révélé toute une pléiade d'auteurs dramatiques qui, par la valeur de leurs pièces et grâce au succès que leur fit le public, surent résister aux multiples attaques déclenchées contre le théâtre, dès 1579, par l'École de l'immoralité, de Gorton.

Si le premier théâtre s'ouvre en 1576, on en compte déjà huit vers 1600 : témoignage indubitable de la vogue de l'art dramatique, servi par une foule d'acteurs de talent, parmi lesquels Richard Burbage, dont la troupe devient celle du roi à l'avènement de Jacques I^{er}, et Edward Alleyn, qui dirige la troupe du Lord Admiral. Et, surtout, on assiste à l'éclosion d'un véritable répertoire national, dont les premiers exemples sont aujourd'hui perdus. A côté des œuvres de John Lyly, auquel le succès de son *Euphonia* (1581) valut de devenir le fournisseur attitré de la Cour, il faut aussi citer les pièces de George Peele, Thomas Kyd, Christopher Marlowe, Robert Greene, et une pièce dont l'auteur est resté inconnu, *Arden de Feversham* (1586). Tous sont remarquables par quelque côté de leurs œuvres, mais vont céder le pas, en 1592, à William Shakespeare, qui, pendant plus de vingt-cinq ans, va écrire tous ses rivaux, dont la valeur restera cependant loin d'être négligeable, qu'il s'agisse de l'humaniste George Chapman venu tard au théâtre, de Ben Jonson, tenace du classicisme antique et adversaire acharné de Shakespeare, de John Marston, de Thomas Dekker, de Thomas Heywood, de Thomas Middleton ou de John Webster. Contemporains de Shakespeare, ils connurent tout d'appréciables succès, de même que le fécond John Fletcher, dont on a conservé une soixantaine de pièces, qu'il écrivit soit seul, soit, plus souvent, en collaboration avec Francis Beaumont, Philip Massinger (qui devint après 1622, écrire seul à son tour), William Rowley, Cyril Tourneur, et, à l'occasion, avec Shakespeare lui-même.

Avec l'avènement de Charles I^{er} (1625), une nouvelle génération d'auteurs dramatiques domine la scène anglaise. Ce sont pour la plupart des auteurs qui ont débuté sous Jacques I^{er} : Massinger, le plus célèbre

an Ford, James Shirley, Henry Glapier, Richard Brome, John Day, l'acteur Nathaniel Field, sir John Suckling, etc. est donc au milieu d'une abondance extraordinaire (plus d'un millier de pièces depuis 1600) que l'arrêt du Parlement vient, en 1622, ordonner la fermeture des théâtres, durant le triomphe provisoire du puritanisme. Il faudra alors attendre 1660 pour que la Restauration le théâtre anglais naisse une nouvelle période extrêmement florissante. Mais ce sera devant un public nouveau, avec un répertoire nouveau.

Mus. Musique élisabéthaine. Ce terme englobe la période qui s'étend du début du règne d'Elisabeth I^{re} (1558-1603) à la Guerre civile (1642). Cette période est considérée comme un apogée. L'établissement du culte anglican au début du règne d'Elisabeth facilite l'essor d'une musique religieuse de langue anglaise, à côté de laquelle subsiste le motet latin. Byrd joue ici un rôle décisif. Vers 1588, l'Angleterre entre dans sa grande phase d'épanouissement artistique. On assiste à un essor de l'édition musicale dans le domaine du madrigal, du chant au luth. Malheureusement l'influence française ou italienne qui se fait sentir, les élisabéthains créent des œuvres profondément anglaises. Cette floraison du madrigal et du chant au luth dure jusque vers 1612. Dans le domaine instrumental (organe, viole), l'épanouissement est plus durable avec Bull, Gibbons, Dowland, Purcell, Ferrabasco.

ELISABETHVILLE, écart de la comm. d'Aubergenville* (Seine-et-Oise). Eglise du P. Tournon, construite en béton armé, avec des réminiscences gothiques, ornée de statues sculptées par Sarrabezolles.

ELISABETHVILLE, v. du Congo, ch.-l. du Katanga et du district du Haut-Katanga; 1000 hab. (14 000 Europ.). C'est la deuxième ville de l'ancien Congo belge, le centre de la région de l'extraction du cuivre (Lubumbashi, Kipushi). C'est aussi un centre industriel de plus en plus important (industries métallurgiques, minoteries, textiles, bonneteries, industries du bâtiment). Elisabethville est reliée par chemin de fer à Port-Franqui, à Lubumbashi, Stanleyville et à Lobito, dans l'Angola portugais. (→ Biblio.)

ELISAVETPOL'. V. KIROVABAD.

ELISÉ, en arménien Ełışē, évêque et historien arménien († Rhechtounikh v. 480). Auteur d'écrits théologiques et d'une *Histoire des guerres de Vartan*, récit du soulèvement national de l'Arménie contre les Perses de 429 à 451 (trad. franç., 1844). Selon certains, cet ouvrage, qui daterait du VII^e s., ne devrait pas lui être attribué.

ELISÉE, en hébr. Elishā, prophète d'Israël (IX^e s. av. J.-C.). D'après le II^e livre des Rois, Elie l'avait choisi pour son successeur; héritant la terre, il lui laissa son manteau comme gage de sa protection. Elisée lutta contre les progrès de l'idolâtrie. Il fit des miracles et intervint à la Cour en tant que conseiller du roi d'Israël. En dehors d'Israël, on se montra un ardent défenseur du culte de Yahvé. — Fête liturgique le 14 juin.

Iconogr. Elisée apparaît fréquemment dans la représentation de la vie d'Elie (miniature de la Bible de Souvigny, à Moulins, des Heures de Dinteville [Vatican]; sarcophage du musée d'Arles). Citons aussi la statue du croisillon nord de Chartres; la *ocation d'Elisée*, par Jan Matsys (Anvers); *Elisée et les enfants de Bethel*, par La Hire (Arles); le bas-relief de Berruguete aux portes de Tolède; *Elisée ressuscitant le fils de la Sunamite*, par Benjamin West (Londres) ou Madox Brown; *Elisée guérissant Naaman*, émail mosan du XII^e s. (Londres).

Elisée (FONTAINE D'), fontaine située au pied de la vieille Jéricho et dont, selon la tradition, Elisée assainit les eaux à la prière des habitants de la ville. C'est l'actuelle *'Ayn Sultān*.

ELISION n. f. (lat. *elisiō*, écrasement). Effacement de l'élément vocalique final d'un mot voyelle ou diphthongue) devant la voyelle initiale du mot suivant : En français, l'*élision* est l'effacement d'un *e* muet final devant une voyelle se trouvant toujours au moins dans la prononciation.

— ENCYCL. L'*élision* est marquée, en français, par l'apostrophe : 1° dans les articles (*le, la*); 2° dans les pronoms atones (*je, me, te, se, le, la*); 3° dans le pronom relatif *que*; 4° dans certains mots invariables (*lorsque, jusque, ne, que, de*); 5° dans le pronom *ce* placé devant *en, a* (du verbe *avoir*) et devant l'*e* du verbe *être*; 6° dans la conjonction *si* placée devant *il* (ou *ils*); 7° dans les mots *presque, quel, quelqu'un*. Dans les autres cas, l'*élision* n'est pas marquée dans l'écriture.

ELISSA ou **ELISA**. Littér. lat. Nom sous lequel est parfois désignée DIDON dans l'*Enéide* de Virgile (livre IV).

ELISSAMBURU (Jean-Baptiste), écrivain basque (Sare, Basses-Pyrénées, 1828 - id. 1891). Officier dans l'armée française, ce fut un poète lyrique délicat et émouvant, et un conteur plein de verve, en vers ou en prose.

ELISTA. V. STEPNOI.

ÉLITE n. f. (de l'anc. part. *eslit*, de *élire*). Ce qu'il y a de meilleur, de plus distingué dans un groupe, un ensemble de personnes : Nous avons sous nos yeux une élite de la société tolédane (Barres).

— Loc. D'*élite*, de choix : L'enseignement a pour fin de distinguer quelques sujets d'*élite* (Alain); naguère, se disait aussi des choses : Il buvait pour la première fois des vins d'*élite*, il faisait connaissance avec les mets exquis de la haute cuisine (Balzac).

— Zootechn. Livre d'*élite*, livre* existant dans les associations d'élevage de certaines races d'animaux, et sur lequel on inscrit les meilleurs reproducteurs de cette race.

— *Élites* n. f. pl. Les personnes qui occupent le premier rang dans la société, dans une activité : Recrutement des *élites*.

— ENCYCL. L'histoire porte témoignage que la valeur de leur *élite* est un facteur déterminant du progrès des sociétés et des nations. L'*élite* ne se définit pas exclusivement par le niveau des connaissances, de la culture et des techniques, mais aussi par celui de la moralité, des qualités de caractère, du sens du devoir. L'*élite* d'un pays est composée de tout ce que ses divers éléments ont de meilleurs, et pas seulement de ses meilleurs savants et de ses meilleurs spécialistes. Mais il n'existe de véritable *élite* nationale que là où tous ceux qui peuvent prétendre la constituer joignent à l'excellence dont ils font preuve dans leurs domaines respectifs le sens et le souci des intérêts généraux de la nation.

ÉLIXIR n. m. (ar. *al iksir*, médicament). Liqueur résultant de la solution d'une ou de plusieurs substances dans l'alcool ou dans un vin de degré élevé : *Elixir de la Grande-Chartreuse*. || Fam. Boisson délicate : C'est un véritable *elixir*. || — Fig. Quintessence d'une chose : [...] Quel est cet *elixir* ! Pêcheur, c'est la science, c'est l'*elixir* divin que boivent les esprits (Vigny). || Consolation : Dites-moi bien tout alors, ne me cachez rien, j'aurai des *elixirs* pour toutes vos douleurs (Balzac).

— Pharm. Médicament résultant de l'action dissolvante d'un alcool faible, sucré et édulcoré, sur diverses substances, et qu'on absorbe par cuillerées ou par verres à liqueur.

— Sc. occult. *Elixir de longue vie*, préparation magique qui aurait le pouvoir de prolonger la vie au-delà des limites ordinaires ou même de rendre immortel.

— ENCYCL. Thérap. Le mot *elixir* désignait autrefois des alcools parfumés au moyen d'essences : *elixir* dentifrice, *elixir* parégorique (teinture d'opium camphrée), etc. Il est aujourd'hui réservé à des médicaments de goût agréable, qu'on administre à la façon des potions : *elixir* de pepsine, *elixir* de papaine.

ELIXO n. m. Alchim. Un des noms du mercure.

ELIZABETH, v. et port des Etats-Unis (New Jersey), au S.-O. de New York, sur la baie de Newark et le détroit séparant Staten Island du continent; 112 800 hab. (170 000 avec ses environs immédiats). Université Princeton. Appartenant en partie à la zone urbaine et économique de New York, la ville en est une annexe industrielle : raffinage du pétrole, sidérurgie, grosse métallurgie et métallurgie de transformation, engrais, huileries, etc. Elle joue le rôle de zone de déconcentration industrielle pour New York.

ELIZONDO, v. d'Espagne (Navarre, prov. de Pampelune), sur la Bidassoa; 1 850 hab. Pittoresque capitale de la vallée de Baztán.

ELKAN (Sophie), née Salomon, femme de lettres suédoise (Göteborg 1853 - id. 1921). Elle publia d'abord, sous le pseudonyme de RUST ROEST, des nouvelles et des romans (*Majeur et Mineur*, 1889; *Un sourdine*, 1891; *Filles riches*, 1893), puis, sous son nom, un vaste roman historique, *John Hall* (1899), et, après un voyage en Orient avec Selma Lagerlöf, *Rêve d'Orient* (1901); enfin, le *Roi, récit de la vie de Gustave IV Adolphe*.

ELKHART, v. des Etats-Unis (Indiana), à l'E. de South Bend; 38 700 hab. Centre commercial. Instruments de musique.

ELKINGTON (George Richards), inventeur anglais (Birmingham 1801 - Pool Park, Denbighshire, 1865). Il a fait breveter et introduire dans le commerce, en 1840, les procédés d'argenture et de dorure par électrolyse; il a également imaginé l'affinage électrolytique du cuivre, qui fut pratiqué dès 1867 au pays de Galles.

ELKYSOMÉTRIE n. f. (gr. *elkysmos*, traction, et *metron*, mesure). Physiq. Mesure des forces de traction.

ELL n. m. Métrol. V. EL.

ELLÁDHA. V. SPERCHIOS.

ELLAGIQUE adj. (formé sur *ellag*, anagramme de *galle*). Se dit d'un acide obtenu par oxydation de l'acide gallique.

— ENCYCL. L'*acide ellagique* se forme spontanément dans les solutions de noix de galle. On l'obtient facilement par action de l'eau oxygénée sur le tanin. Il se forme dans l'action de l'acide arsénique, de l'iode sur l'acide gallique. C'est un corps de formule C₁₄H₆O₈, insoluble dans l'eau, soluble en jaune dans l'alcool. Il donne le *fluorène* par distillation sur la poudre de zinc.

ELLAGOTANNIQUE adj. Se dit d'un acide C₁₄H₆O₁₀, extrait de l'écorce de chêne et des gousses du dividi. C'est une poudre jaune, dont les réactions se rapprochent beaucoup de celles du tanin ordinaire et qui forme un dépôt d'acide ellagique quand on chauffe sa solution en vase clos à 110 °C.)

ELLAMPUS [pys] n. m. Petit insecte nuisant, d'aspect métallique, vivant sur les feuilles, où il recherche les suc végétaux et les déjections des pucerons. (Sa larve vit en parasite dans les nids de divers hyménoptères fouisseurs, eumérides et mellifères. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des chrysidiés.)

ELLAND, v. de Grande-Bretagne (Yorkshire, West Riding), au S. d'Halifax; 19 300 hab. Métallurgie. Industries textiles (coton).

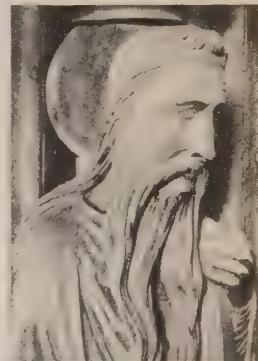
ELLE n. m. Métrol. V. EL.

ELLE (lat. *illa*, celle-là) pron. pers. fém. de la 3^e pers., qui peut être sujet atone (dans ce cas, *elle* a pour masculin *il*) ou forme accentuée (dans ce cas, *elle* a pour masculin *lui*). Cette personne-là ou cette chose-là. || D'elle-même, spontanément.

— REM. Comme forme accentuée, après une préposition, *elle* s'emploie peu en parlant des choses, et l'on ne dira guère au sujet d'une maison : Il est fort attaché à elle, il est charmé d'elle, mais : Il y est fort attaché, il en est charmé.

Elle et Lui, roman autobiographique de George Sand (1859). C'est l'histoire, racontée à vingt-cinq ans de distance, de la liaison d'Alfred de Musset et de George Sand; ou, plutôt, c'est une sorte d'apologie, dans laquelle l'héroïne de cette histoire se justifie aux dépens de son ancien amant. Paul de Musset vengea la mémoire de son frère en écrivant *Lui et Elle*, qui altère les faits dans un sens opposé. On connaît mieux aujourd'hui cette aventure, grâce notamment à la publication de lettres des deux amants.

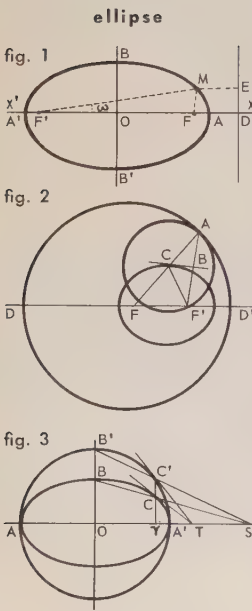
ELLE, famille de peintres français, qui compte parmi ses membres : FERDINAND, que ses contemporains désignent souvent par son prénom seul (Malines v. 1585 - Paris 1637-1640). Il vint jeune à Paris, fut peintre ordinaire de Louis XIII et est supposé avoir été le maître de Poussin. On lui attribue un portrait de Henri II de Lorraine, marquis de Mouy (Reims); — LOUIS LE PÈRE, dit aussi Ferdinand (Paris 1612 - id. 1689), fils du précédent. Il fut exclu de l'Académie de peinture



ELISÉE
cathédrale de Chartres



Duke ELLINGTON



en 1681, en tant que protestant, et n'y rentra qu'après abjuration (1686). Parmi ses portraits, citons ceux de *Thomas Regnaudin* (Louvre) et de *François d'Epinay* (Reims); — **LOUIS LE FILS**, dit également *Ferdinand* (Paris 1648 - Rennes 1717), fils du précédent. Il entra à l'Académie de peinture en 1681, avec un portrait de *Samuel Bernard* (Louvre), mais n'y fut agréé qu'en 1686, après son abjuration. Il a peint des portraits : *Madame de Maintenon* (Versailles), et des scènes religieuses : *Présentation de la Vierge* (Rennes).

ELLÉ, fl. c. 1600 de la Bretagne méridionale; 74 km. Après sa réunion avec l'Isle, à Quimperlé, il prend le nom de *Laïta*, ou rivière de *Quimperlé*, et finit dans l'Atlantique, à l'anse du Pouldu.

ELLEBORE n. m. (gr. *helleboros*) [les naturalistes écrivent *HELLEBORE* ou *HELLEBORUS*]. Plante herbacée vivace, purgative, que l'on croyait jadis propre à guérir la folie. (Famille des renonculacées.) || *Ellébore blanc*, *Veratrum album*.

— **ENCYCL.** Les *ellébores* sont des herbes dont les feuilles, d'un vert sombre, sont très découpées. Les fleurs s'épanouissent au début du printemps, et sont caractérisées par leurs sépales persistants. Il en existe de nombreuses espèces françaises, parmi lesquelles *Helleborus niger*, ou rose de Noël, *H. viridis*, *H. fœtidus*, ou pied-de-griffon, etc. Le rhizome de ces plantes contient un purgatif drastique et un vermifuge énergique. On n'emploie plus aujourd'hui l'ellébore que comme plante d'ornement.

ELLENBOROUGH (Edward Law, 1^{er} baron), juge britannique (Great Salkeld, Cumberland, 1750 - Londres 1818). Entré au barreau en 1780, il se rendit célèbre comme principal défenseur de Warren Hastings, qu'il fit acquitter par les Lords en 1795. Ami du second Pitt, il fut nommé attorney général en 1801, puis, en 1802, juge principal (*chief-justice*) du Banc du roi.

ELLENBOROUGH (Edward Law, 1^{er} comte d'), administrateur colonial britannique (Great Salkeld, Cumberland, 1790 - Southam House, près de Cheltenham, Gloucestershire, 1871), fils du précédent. Il fut envoyé en 1841 aux Indes pour y remplacer lord Auckland comme gouverneur général et y restaurer la paix; à peine arrivé, il se trouva aux prises avec de sérieux problèmes : la première guerre afghane, qu'il mena à bien (1842); la rupture avec les émirs du Sind et l'annexion du pays; l'expédition en Gwalior (1843), qu'il pacifia. Exaspérée par son indépendance, la Compagnie des Indes le rappela en 1844.

ELLESMERE (TERRE ou ÎLE D'), île de l'archipel arctique canadien (Territoires du Nord-Ouest), séparée du Groenland par le bassin de Kane. Longue de plus de 1 500 km, elle dépasse 2 000 m d'altitude à son extrémité septentrionale, dans la terre de Grant. Sa plus grande partie est recouverte par des calottes glaciaires, mais la « barrière » de glace de la côte septentrionale est en régression.

ELLESMERE (Thomas EGERTON, baron), vicomte **Brackley**, lord chancelier d'Angleterre (Doddlestone, Cheshire, 1540 - Londres 1617). Il joua un rôle important dans le procès de Marie Stuart (1586). Ami d'Essex, il tenta en vain d'empêcher celui-ci de se révolter (1601). Juge intègre, il devint chancelier (1603-1617), sous Jacques I^{er}, dont il servit les tendances absolutistes.

ELLESMERE (Francis EGERTON, 1^{er} comte d'), homme politique, écrivain et mécène britannique (Londres 1800 - id. 1857). Ce fut un disciple de Canning. Il fut secrétaire d'Etat aux Finances (1827), pour l'Irlande (1828) et à la Guerre (1830). Il traduisit le *Faust* de Goethe et écrivit divers ouvrages littéraires (poèmes, récits de voyages). Il fit construire une belle galerie à Bridgewater House, pour abriter sa célèbre collection de tableaux.

ELLESMERE PORT, v. et port de Grande-Bretagne (Cheshire), sur la rive sud de l'estuaire de la Mersey; 32 600 hab. Raffineries de pétrole. Industries chimiques. Constructions mécaniques.

ELLET (Charles), ingénieur américain (Pennsylvanie 1810 - Cairo, Illinois, 1862). Appelé **LE BRUNEL** DE L'AMÉRIQUE, il construisit de nombreux ponts suspendus, notam-

ment celui qui traverse le Schuylkill à Fairmount (1842), et un autre au-dessus de l'Ohio, à Wheeling (Virginie) [1849]. Au cours de la guerre de Sécession, il s'empara de Memphis (1862), mais mourut de suites de ses blessures.

ELLEVIU (Jean), chanteur français (Rennes 1769 - Paris 1842). Il fit toute sa carrière à Paris, d'abord comme basse-taille, puis comme ténor. Plusieurs rôles furent écrits pour lui (*Joseph*, de Méhul; *Jean de Paris*, de Boieldieu).

ELLEZELLES, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. d'Ath), à l'E. de Renaix; 4 200 hab. Eglise des xv^e-xvii^e s. Briqueterie. Minoterie. Filature et tissages; teinturerie et apprêts.

ELLI ou **ELLE**. Myth. scand. La Vieillesse. Nourrice du géant Utgardloki, Elli, dans une lutte, fait plier le genou au dieu Thor. Cette lutte est le symbole de la vieillesse qui abat les plus puissants.

ELLICE, petit archipel du Pacifique central, en Polynésie, faisant partie de la colonie anglaise des îles Gilbert* et Ellice. Il fut découvert en 1764 par le capitaine Byron. La terre principale est Funafuti.

ELLICHPUR, v. de l'Inde (Madhya Pradesh), au N.-O. d'Amraoti; 31 500 hab. Centre commercial d'une grande région de culture du coton. Scieries.

ELLIES DU PIN ou **DUPIN** (Louis), prêtre et historien français (Paris 1657 - id. 1719). Docteur en Sorbonne (1684), professeur de philosophie au Collège royal, il entreprit une *Bibliothèque universelle des auteurs ecclésiastiques* qui suscita de vives attaques, auxquelles Bossuet prit part. Dupin dut se rétracter, avant de pouvoir poursuivre son ouvrage. En 1713, il refusa de se soumettre à la bulle *Unigenitus*, et publia des *Mémoires et réflexions sur la constitution Unigenitus* (1717); exilé à Châtelleraut, il se rétracta. Ses relations, à partir de 1718, avec William Wake, archevêque gallican de Canterbury, l'exposèrent, de la part du cardinal Dubois, à de nouvelles sévérités.

ELLINGTON (Edward KENNEDY, dit **Duke**), pianiste, compositeur et chef d'orchestre de jazz américain, de race noire (Washington 1899). Sa carrière commence au Cotton Club de Harlem (1929). En 1933, il fait sa première tournée en Europe, avec un orchestre de trois trompettes, trois trombones, quatre saxophones, piano, banjo, contrebasse et batterie. *Harlem speaks*, *Saddest Tale*, *Echoes of Harlem* témoignent de la maîtrise grandissante d'Ellington. La période 1940-1941 est marquée par ses chefs-d'œuvre : *Concerto for Cootie*, *Ko-Ko*, *Blue Serge*. Depuis 1944, il a tenté d'élargir le cadre des œuvres de jazz avec *Black, brown and beige*, *Perfume Suite*, *Liberian Suite* (1947). Plus important par son œuvre de compositeur et de chef d'orchestre que par son influence, il fut particulièrement inimitable dans ses œuvres de *jungle style*.

ELLINIKÓ. V. **HELLÉNIKON**.

ELLIOT, famille écossaise originaire de Roxburgh, dont les membres les plus célèbres ont porté le titre nobiliaire de Minto*.

ELLIOT (George Augustus), baron Heathfield, V. **ELIOTT**.

ELLIOTT (Ebenezer), poète anglais (New Foundry, Masborough, Yorkshire, 1781 - Great Haughton, près de Barnsley, 1849). D'abord fondeur, il s'établit à Sheffield. Ses premiers poèmes étaient des œuvres descriptives à la manière de Thomson : *la Promenade printanière* (*The Vernal Walk*) [1801]. Les troubles causés en Angleterre par la réforme de 1830 et par l'impôt sur le pain lui inspirèrent ses *Corn-law Rhymes*, qui obtinrent un succès retentissant (1831), grâce à l'éloquence avec laquelle il s'élevait contre l'injustice sociale.

ELLIOTT (Charles Loring), peintre américain (Scipio, New York, 1812 - Albany, New York, 1868). Elève de Trumbull à New York (1834), il a exécuté, sous l'influence de la photographie, plus de sept cents portraits, parmi lesquels on cite celui de Fenimore Cooper, mais qui, pour la plupart, sont ceux de personnalités de la bourgeoisie nouvelle.

ELLIPSE n. f. (gr. *elleipsis*, manque). Ling. et Stylist. Suppression d'un ou de plu-

sieurs mots qui ne sont pas indispensables pour l'intelligence de la phrase et que l'on considère comme aisés à suppléer. (Ains, dans le vers de Racine : *Je t'aimais inconsolant, qu'aurais-je fait, fidèle!* c'est-à-dire *si tu avais été fidèle*.)

— **Math.** Courbe plane fermée, représentant le lieu des points d'un plan dont la somme des distances à deux points fixes, appelés *foyers*, est égale à une longueur constante. 2 a : La Terre décrit une ellipse en tournant autour du Soleil.

— **ENCYCL.** Gramm. En français, il y a ellipse du *sujet* à l'impératif (*sors*), dans des proverbes ou maximes, à la 2^e personne du singulier (*Homicide point ne seras*). Il y a ellipse du *verbe* dans les propositions comparatives (*Il est plus grand que moi*), dans certaines propositions interrogatives ou exclamatives (*A quand votre retour?*), dans quelques proverbes (*A chacun son métier*).

— **Math.** L'ellipse a deux axes de symétrie (fig. 1) : l'axe focal AA' et la perpendiculaire BB' au milieu de FF'; par suite, le point O est un centre de symétrie. A et A' tels que OA = OA' = a, sont les sommets de l'axe focal, ou grand axe; B et B', tels que FB = FB' = b, sont les sommets du petit axe. Suivant qu'un point est intérieur ou extérieur à l'ellipse, la somme de ses distances aux deux foyers est inférieure ou supérieure à 2a.

Le grand axe AA' = 2a; si l'on désigne par 2c la distance FF' et par 2b le petit axe BB' on a

$$a^2 = b^2 + c^2.$$

« La tangente en un point d'une ellipse est la bissectrice extérieure de l'angle formé par les rayons vecteurs joignant ce point aux deux foyers. »

Le lieu des symétriques d'un foyer par rapport aux tangentes est la circonférence décrite de l'autre foyer comme centre avec 2a pour rayon (cercle directeur); le lieu des projections des foyers sur les tangentes est la circonférence décrite sur AA' comme diamètre (cercle principal) (fig. 2). Le lieu de points d'où les tangentes menées à la courbe forment un angle droit est un cercle de rayon $\sqrt{a^2 + b^2}$. Ce cercle est appelé *cercle orthotique*.

L'équation de l'ellipse rapportée à ses axes de symétrie est

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - 1 = 0.$$

On peut établir cette équation soit en partant de la définition de la courbe, soit en réduisant l'équation générale des coniques. On peut considérer une ellipse (fig. 3) comme la projection ABCA' de son cercle principal AB'C'A' dont on a fait tourner le plan autour de AA' d'un angle φ tels que cos φ = $\frac{a}{b}$.

c'est-à-dire qu'on obtient une ellipse en réduisant l'ordonnée de son cercle principal dans le rapport $\frac{a}{b}$ (fig. 3). La projection d

deux diamètres perpendiculaires du cercle donne deux diamètres de l'ellipse, tels que chacun d'eux est le lieu des milieux de cordes parallèles à l'autre. Ces deux diamètres sont dits *conjugués*.

On peut établir la surface de l'ellipse en la considérant comme la projection de son cercle principal :

$$S = \pi a^2 \times \frac{b}{a} = \pi ab.$$

Les perpendiculaires au grand axe, menées de part et d'autre du centre à la distance $\frac{a^2}{c}$,

sont les directrices de l'ellipse. Ce sont les polaires des foyers. L'ellipse peut aussi être considérée comme le lieu des points pour lesquels le rapport des distances à une directrice

et au foyer correspondant vaut $\frac{c}{a} < 1$ (excentricité).

En coordonnées polaires, si l'on prend comme pôle le foyer F' et comme axe polaire l'axe focal F'x (fig. 1), on trouve comme équation de la courbe

$$\rho = \frac{b^2}{a - c \cos \omega} = \frac{p}{1 - e \cos \omega},$$

en posant

$$p = \frac{b^2}{a} \text{ (paramètre) et } e = \frac{c}{a} \text{ (excentricité)}$$

L'ellipse peut être construite soit par points, soit d'un mouvement continu. Pour tracer une ellipse sur le terrain, on plante en terre deux piquets A et B (fig. 4) : ces piquets forment les foyers de l'ellipse à tracer. On fixe sur ces deux piquets une corde que l'on tend à l'aide d'un troisième piquet mobile C; puis, en maintenant la corde bien tendue, on trace l'ellipse avec le piquet mobile.

ELLIPSIMBRE n. f. Courbe d'intersection de deux surfaces concentriques du second ordre.

ELLIPSOCEPHALUS [lys] n. m. Trilobite de la famille des olénides, fossile dans le Cambrien.

ELLIPSOGRAPHE n. m. (gr. *elleipsis*, ellipse, et *graphein*, écrire). Instrument permettant de tracer des ellipses d'un mouvement continu. (On dit aussi COMPAS ELLIPTIQUE.)

ELLIPSOÏDALE, **E**, **ADJ.** Math. Qui a la forme d'un ellipsoïde : *Surface ellipsoïdale*.

ELLIPSOÏDE adj. (gr. *elleipsis*, ellipse, et *eidos*, aspect). Math. Qui ressemble à une ellipse.

◆ N. m. Math. Surface fermée du second degré, ou quadrique*, engendrée par une ellipse variable qui tourne autour d'un de ses axes, de grandeur constante, tandis que l'autre axe prend toutes les valeurs du rayon d'une autre ellipse concentrique, tracée dans un plan perpendiculaire à l'axe de rotation. || *Ellipsoïde de révolution*, solide engendré par une ellipse tournant autour d'un de ses axes : *L'ellipsoïde de révolution est un cas particulier d'ellipsoïde*. || *Ellipsoïde allongé*, ellipsoïde de révolution engendré par la rotation d'une ellipse autour de son grand axe. || *Ellipsoïde aplati*, ellipsoïde de révolution engendré par la rotation d'une ellipse autour de son petit axe.

— Géod. *Ellipsoïde terrestre*, ellipsoïde aplati que les géodésiens utilisent pour le calcul des coordonnées géographiques à partir des mesures de triangulation.

— ENCYCL. Math. *L'ellipsoïde* est une surface convexe, tout entière à distance finie, admettant trois plans de symétrie deux à deux orthogonaux, dont l'intersection est le centre de l'ellipsoïde, et trois axes de symétrie, deux à deux orthogonaux, se coupant en ce point.

Si l'on prend les trois axes de coordonnées pour axes de symétrie et l'origine pour centre de symétrie de l'ellipsoïde, son équation se met sous la forme

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} + \frac{z^2}{c^2} - 1 = 0.$$

On peut considérer cette surface comme engendrée par l'ellipse mobile $\alpha\beta\alpha'\beta'$ dont le plan se déplace parallèlement au plan xOy , dont le centre est sur l'axe Oz et qui se déforme de façon que les sommets $\alpha\alpha'$ et $\beta\beta'$ décrivent respectivement les ellipses $ACA'C'$ et $BCB'B'C'$, sections de l'ellipsoïde par les plans principaux xOz et yOz .

Si $a = b$, l'équation de l'ellipsoïde devient

$$\frac{x^2 + y^2}{a^2} + \frac{z^2}{c^2} - 1 = 0;$$

dans ce cas, l'ellipsoïde est de révolution et peut être engendré par l'ellipse $CAC'A'$, tournant autour de l'axe CC' .

L'ellipsoïde

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} + \frac{z^2}{c^2} - 1 = 0$$

admet deux séries de sections circulaires, parallèles aux plans, représentées par

$$\left(\frac{1}{c^2} - \frac{1}{b^2}\right)z^2 - \left(\frac{1}{b^2} - \frac{1}{a^2}\right)x^2 = 0;$$

b désignant le semi-axe moyen de l'ellipsoïde, les directions des plans cycliques sont réelles. La portion du volume de l'ellipsoïde comprise dans l'angle des coordonnées positives, qui est le 1/8 du volume de l'ellipsoïde, est donnée par

$$\frac{1}{8} V = \int_0^a \theta(x) dx,$$

en posant

$$\theta(x) = \int_0^y c \sqrt{1 - \frac{x^2}{a^2} - \frac{y^2}{b^2}} dy$$

$$\text{et } y = \frac{b}{a} \sqrt{a^2 - x^2};$$

$\frac{b}{c} \theta(x)$ est l'aire d'un quart de cercle dont le rayon est y .

$$\theta(x) = \frac{c}{b} \frac{\pi}{4} y^2 = \frac{\pi bc}{4} \left(1 - \frac{x^2}{a^2}\right);$$

$$\frac{1}{8} V = \int_0^a \frac{\pi abc}{4} \left(1 - \frac{x^2}{a^2}\right) dx = \frac{\pi abc}{6};$$

$$V = \frac{4}{3} \pi abc.$$

L'évaluation de l'aire de l'ellipsoïde se ramène aux intégrales elliptiques de première et de seconde espèce.

— Géod. Le géoïde* affecte la forme générale d'un ellipsoïde de révolution. Son grand axe a est de l'ordre de 6 378 250 m $\pm$ 150 m et son aplatissement α de 1/297 environ. Ces dimensions se déduisent des mesures de triangulation, effectuées en des points jalonnant un arc de méridien, et de la comparaison avec leurs latitudes astronomiques ϕ . L'aplatissement terrestre peut également être calculé par la méthode gravimétrique.

La rotondité terrestre, déjà connue des Grecs, fit l'objet, en Égypte, d'une première mesure de méridien* par l'astronome grec Eratosthène (276-196), qui, assimilant la Terre à une sphère, lui assigna une circonférence de 250 000 stades, soit 39 700 km environ, d'où un rayon de 6 300 km. La question fut reprise au XVI^e et surtout au XVII^e s., où l'abbé Picard, vers 1670, assigna au rayon terrestre la valeur de 6 372 000 m, à la suite d'une triangulation effectuée entre Melun et Amiens.

Vers cette époque, Newton et Huygens déduisent, par voie théorique, que la forme de la Terre est vraisemblablement un ellipsoïde de révolution aplati — conclusion qui sera démontrée un siècle plus tard par Maclaurin et Clairaut. Les mesures de Picard, poursuivies par Jean-Dominique Cassini et son fils Jacques, Maraldi, Lahire, mènent cependant, vers 1720, à la conclusion erronée que la Terre a la forme d'un ellipsoïde allongé; ce résultat est immédiatement contesté par les théoriciens. Le doute fut levé vers 1740 par les mesures entreprises, à l'instigation de l'Académie des sciences, au Pérou (Bouguer, La Condamine, Godin), en Laponie (Maupertuis, Clairaut) et en France (Cassini de Thury et Lacaille) : leurs résultats confirment l'hypothèse d'un ellipsoïde aplati, dont les dimensions seront obtenues de manière approchée grâce aux travaux de Delambre et Méchain (1792-1798), qui, en même temps qu'ils fixent la longueur du mètre, attribuent à l'ellipsoïde un aplatissement de 1/334.

Les mesures ultérieures, très poussées pendant tout le XIX^e s., amènent à modifier ces dimensions, dont l'évolution successive est marquée par les valeurs suivantes :

	a	b
Poids et mesures 1799	6 375 738,7	1/334,29
Delambre	1810 6 376 985	1/308,64
Everest	1830 6 377 276	1/301
Bessel	1841 6 377 397,15	1/299,1528
Clarke	1880 6 378 249,2	1/293,466
Hayford (ellipsoïde intern.)	1909 6 378 388	1/297
Krassowsky ...	1947 6 378 245	1/298

L'Association internationale de géodésie a adopté, depuis 1924, l'ellipsoïde de Hayford, dont le grand axe paraît surévalué de nos jours.

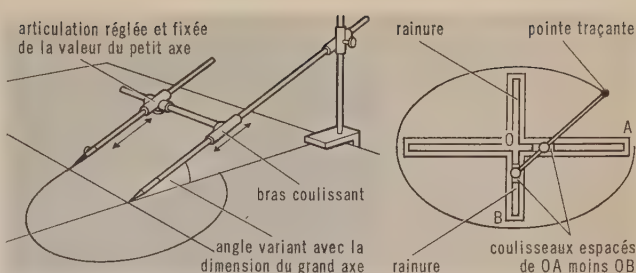
La forme de la Terre est toutefois plus complexe, et son assimilation à un ellipsoïde de révolution n'est qu'une approximation mathématique commode.

ELLIPSOÏDIQUE adj. Qui se rapporte à un ellipsoïde : *Latitude ellipsoïdique*.

ELLIPTIQUE adj. Linguist. Qui renferme une ellipse : *Le langage elliptique adopté de nos jours* (A. Lhote). || *Proposition elliptique*, proposition dont un des éléments principaux (sujet, verbe, attribut) est sous-entendu. (Ex. : *Je plie et [je] ne romps pas. François I^{er} était franc, et Charles Quint [était] dissimulé. Je pense comme vous [pensez].*)

— Math. Qui se rapporte à l'ellipse : *Forme elliptique*.

— ENCYCL. Math. *Fonctions elliptiques*. Après l'intégration des différentielles algébriques qui ne contiennent pas d'autres irrationnelles que la racine carrée d'un polynôme du second degré, et qui sont exprimables par des fonctions algébriques, lo-



arithmiques et circulaires, on a été conduit à considérer les différentielles algébriques ne renfermant pas d'autres irrationnelles que la racine carrée d'un polynôme du 3^e et du 4^e degré, et dont l'intégration a introduit en analyse trois nouvelles fonctions, auxquelles Legendre a donné le nom d'« intégrales elliptiques », parce que l'une de ces intégrales avait été primitivement rencontrée dans la recherche de la longueur d'un arc d'ellipse. On a donc été conduit à étudier les intégrales de la forme $\int F(x, \sqrt{X(x)}) dx$, où X

ellipsographe

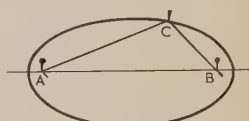


fig. 4

est un polynôme du 4^e degré, en x et irréductible. Ces intégrales ne sont, d'ailleurs, que des cas particuliers d'intégrales plus générales, connues sous le nom d'*intégrales hyper-elliptiques* (le polynôme X est alors de degré quelconque), lesquelles sont un cas particulier des intégrales abéliennes*.

Les intégrales elliptiques peuvent être ramenées aux trois intégrales suivantes :

$$u = \int_0^x \frac{dx}{\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}};$$

$$v = \int_0^x \frac{x^2 dx}{\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}};$$

$$w = \int_0^x \frac{dx}{(1+nx^2)\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}};$$

u , v , w s'appellent *intégrales de 1^{re}, 2^e, 3^e espèce*; k s'appelle *module* : c'est un nombre plus petit que 1; n s'appelle *paramètre*. Si $n = -1$ ou $-k^2$, l'intégrale de 3^e espèce (w) peut s'exprimer à l'aide des intégrales de 1^{re} et 2^e espèce. Ces trois intégrales prennent une forme très simple si l'on pose $x = \cos \phi$

$$\Delta \phi = \sqrt{1 - k^2 \sin^2 \phi}.$$

$$u = \int_0^\phi \frac{d\phi}{\Delta \phi}$$

$$v = \int_0^\phi \frac{\sin^2 \phi d\phi}{\Delta \phi}$$

$$w = \int_0^\phi \frac{d\phi}{(1 + n \sin^2 \phi) \Delta \phi}.$$

C'est Abel (1823) qui a créé la théorie actuelle des fonctions elliptiques, par cette simple remarque que (u) est de la nature d'une fonction inverse et qu'il est beaucoup plus simple d'étudier ϕ considéré comme fonction de u , $\phi = \text{am } (u)$ [amplitude u]. Gudermann a proposé la notation suivante, qui est adoptée généralement : $sn u = \sin \phi$, $cn u = \cos \phi$, $dn u = \Delta \phi = \sqrt{1 - k^2 \sin^2 \phi}$, qui s'énoncent comme elles s'écrivent.

Ces fonctions $sn u$, $cn u$, $dn u$ sont ce qu'on appelle les *fonctions elliptiques*. Elles sont doublement périodiques, une des périodes étant complexe.

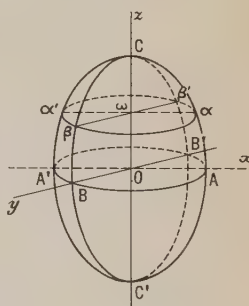
ELLIPTIQUEMENT adv. De façon elliptique.

ELLIS (Henry), marin et voyageur anglais (1721 - † Naples 1806). Il essaya, sans succès, en 1746-1747, de découvrir un passage au nord du continent américain en partant de la baie d'Hudson.

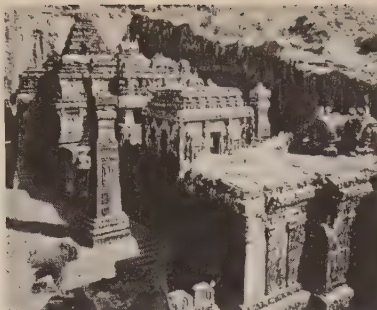
ELLIS (William), missionnaire non conformiste anglais (Londres 1794 - id. 1872). Un des principaux membres de la London Missionary Society, il séjourna surtout en Polynésie, et fit faire de sensibles progrès au pays. Il visita Madagascar à plusieurs reprises.

ELLIS (Robinson), latiniste anglais (Barning, Kent, 1834 - Oxford 1913). Professeur à Oxford, il est surtout connu par ses travaux sur l'œuvre de Catulle.

ELLIS (Henry Havelock), psychologue et sexologue anglais (Croydon, Surrey, 1859 - Hintham, près d'Ipswich, Suffolk, 1939). Après de nombreuses navigations, un séjour



ellipsoïde



ELLORĀ
le Kailāsa

dans la Nouvelle-Galles du Sud (1875-1879), il revint en Angleterre et se consacra à des études de littérature, de médecine et de psychologie. Ses importants travaux sur la psychologie sexuelle ont été traduits en français par Van Gennep. Mais il s'est occupé de beaucoup d'autres sujets : *le XIX^e Siècle* (1900), *l'Ame de l'Espagne* (1908), *le Monde des rêves* (1911), *la Philosophie du conflit* (1919), *la Danse de la vie* (1923), etc.

ELLIS ISLAND, île de la baie de New York, au S.-O. de Manhattan. Ancien poste de contrôle de l'immigration (1802) et lieu de détention des immigrants illégaux (jusqu'en 1954).

ELLOBIIDÉS n. m. pl. Malacol. V. AURICULIDÉS.

ELLOBIOPSIDÉS n. m. pl. Parasitol. Ordre comprenant des êtres très particuliers, d'aspect plus ou moins mycélien, constitués d'un ou de plusieurs tubes ramifiés ou non, qui présentent des affinités avec certains champignons à zoospores, mais dont la parenté possible avec un groupe de zooflagellés n'est pas à exclure complètement. (Ils sont parasites de crustacés, surtout de crustacés pélagiques, et d'annélides polychètes.)

ELLORĀ, village de l'Inde (Bombay), au N.-O. d'Aurangabad. Site archéologique brahmanique, jaina et bouddhique, comportant trente-quatre cavernes creusées en forme de temples (VII^e-VIII^e s. apr. J.-C.) et deux temples (Kailāsa) excavés dans des carrières (VII^e et VIII^e s. apr. J.-C.). Ces cavernes et ces temples sont ornés de hauts-reliefs qui comptent parmi les plus beaux de la sculpture indienne.

ELLORE ou **ELURU**, v. de l'Inde (Andhra Pradesh), au point de jonction des canaux d'irrigation de la Godāvāri et de la Kistna; 65 000 hab. Manufactures d'appareillage électrique. Industries textiles (coton et tapis de laine). Tanneries.

ELLSWORTH (Oliver), juriste et homme d'Etat américain (Windor, Connecticut, 1745 - id. 1807). Elève à Yale et à Princeton, il fut, de 1778 à 1783, membre du Congrès continental et, de 1785 à 1789, juge à la Cour suprême du Connecticut. Il joua un rôle de médiateur à la convention constitutionnelle de Philadelphie de 1787, devint leader du parti fédéraliste au Sénat, et fut *chief-justice* de la Cour suprême (1796 à 1800).

ELLSWORTH (Lincoln), explorateur américain (Chicago 1880 - New York 1951). En 1925, il tenta, avec Amundsen, de gagner le pôle Nord par la voie des airs : partis du Svalbard, Ellsworth et Amundsen durent se poser à 250 km du but. Mais, en 1926, à bord du dirigeable *Norge*, ils allèrent, avec Nobile, du Svalbard à l'Alaska en survolant le pôle. Ellsworth conduisit également des expéditions dans la cordillère des Andes (1924), en Amazonie et dans l'Antarctique. En 1935, il effectua un raid aérien de la presqu'île de Palmer jusqu'à la Petite Amérique, établissant les droits des Etats-Unis sur une vaste région de l'Antarctique, à laquelle il donna le nom de son père.

ELLSWORTH (PLATEAU D'), région de l'Antarctique, au S.-O. de la terre de Graham.

ELLSWORTHITE n. f. Minér. Oxyde naturel hydraté de niobium, d'uranium et de calcium, du système cubique et dont la couleur varie du jaune ambre au brun.

ELLWANGEN, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bade-Wurtemberg), dans le Jura franconien; 11 000 hab. Université créée en

1812 et réunie en 1817 à celle de Tübingen. Château du XIV^e s. (école d'agriculture). Fabriques de meubles. Industrie textile.

ELLWOOD (Thomas), théologien anglais (Crowell, Oxfordshire, 1639 - † 1714). Converti à la doctrine des quakers par la famille Pennington, malgré la forte opposition de son père, il s'occupa activement de la secte, écrivit divers ouvrages à son sujet, fut persécuté et emprisonné à plusieurs reprises. Ami de Milton, il écrivit diverses poésies, un poème épique à la gloire de David (1712) et une autobiographie.

ELLWOOD (Charles Abram), sociologue et psychologue américain (Ogdenburg 1873 - Durham 1946). Il enseigna aux universités du Missouri (1900-1930) et, de 1930 à 1944, à l'université Duke, en Caroline du Nord. Ses travaux ont exercé une grande influence sur les études sociologiques américaines : *Sociology and Modern Social Problems* (1910), *Sociology in its Psychological Aspects* (1912), *Introduction to Social Psychology* (1917), *The Psychology of Human Society* (1936), *The World's Need of Christ* (1940).

ELM, station d'été et de sports d'hiver de Suisse (cant. de Glaris), dans la vallée du Sernft, au S.-E. de Glaris; alt. 1 000 m.

ELME (saint), forme populaire, en français comme en italien (*Elmo*), de saint ÉRASME. (On dit aussi SAINT TELME.)

Elme (FEU SAINT-) [les marins de la Méditerranée invoquent le saint de ce nom durant la tempête]. Aigrette lumineuse qui se montre quelquefois à l'extrémité des vergues et des mâts des navires, ou aux filaments des cordages, et qui est due à l'électricité atmosphérique. — Flamme qui voltige quelquefois à la surface des flots ou des eaux stagnantes. (On dit aussi FEU SAINT-NICOLAS, FEU SAINTE-CLAIRE, FEU SAINTE-HELENE.)

ELMINA, v. du Ghāna, sur le golfe de Guinée; 4 800 hab. Un premier établissement y aurait été réalisé par des Dioppeis au XIV^e s. En 1481 ou 1482, les Portugais fondèrent le port de São Jorge da Mina, qui fut, jusqu'à la fin du XIX^e s., le principal point de sortie de l'or de cette région.

ELMIRA, v. des Etats-Unis (Etat de New York), dans le nord des Appalaches, à l'O. de Binghamton; 49 700 hab. Centre commercial. Industries chimiques. Verrerie.

Elmire, personnage de *Tartuffe*, comédie de Molière. Epouse d'Orgon, femme honnête, mais sans prudence, elle est assez adroite pour démasquer Tartuffe et mettre fin à l'aveuglement d'Orgon.

ELMIS [mis] n. m. V. HELMIS.

ELMSHORN, v. d'Allemagne (Allem. occid., Schleswig-Holstein); 35 000 hab. Port de commerce, sur un petit affluent de l'Elbe. Constructions navales et mécaniques. Industries alimentaires. Manufactures de chaussures. Textiles. Objets en bois. Papier.

EL NATH, nom donné à l'étoile β Taureau* ou β Tauri. Magnit. 1,8. Type spectral B 8. (V. ÉTOILE.)

ELNE, comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Perpignan), dans la plaine du Roussillon, sur la rive gauche du Tech; 5 091 hab. (4 458 aggl.) (*Illibériens*). C'est l'ancienne *Iliberis* des Celtibères, relevée au début du IV^e s. par l'empereur Constantin, qui lui donna le nom de *Castrum Helenae* en l'honneur de sa mère. L'ancienne cathédrale Sainte-Eulalie est un édifice du XI^e s., fortifié au XII^e s., agrandi aux XIV^e et XV^e s.; elle possède une célèbre façade sculptée. On y conserve la table d'autel de 1069, le tombeau d'un ancien évêque, Raimond Costa (XIV^e s.), un retable peint de style gothique. Le cloître, entrepris vers 1175, fut achevé au XIV^e s. D'une grande richesse architecturale, il renferme plusieurs tombeaux des XII^e et XIII^e s. : c'est l'un des plus beaux ensembles de sculpture romane du Roussillon (chapiteaux de la *Création d'Adam*, d'*Hérode recevant les Mages*). Distillerie coopérative. Cultures maraîchères et fruitières.

Éloa, poème d'A. de Vigny (1824). Née d'une larme du Christ, Éloa, ange-femme, veut sauver Satan de la misère où l'a plongé sa rébellion; mais l'ange du mal entraîne dans sa chute l'ange de la pitié. Ce poème, qui annonce de loin la *Chute d'un ange* de Lamartine et la *Fin de Satan* de V. Hugo,

relève d'un thème imposé à l'imagination romantique par les *Amours des anges* de Thomas Moore.

ÉLOAH. Relig. V. ÉLOHIM.

ELOBEY (ÎLES), îles espagnoles du golfe de Guinée, à l'embouchure du río Muni. Ancien siège du gouvernement de la partie continentale de la Guinée espagnole.

ÉLOCUTION n. f. (lat. *elocutio*; de *eloqui*, s'exprimer). Manière de s'exprimer, d'articuler les sons : *Facilité d'élocution*. Ces opinions paradoxales amusaient, grâce à une certaine gaîteté d'élocution (Balzac). || Par extens. Choix et arrangement des mots dans le discours; style : *Les principales qualités de l'élocution sont la clarté, la correction, l'ornement* (Chamfort). C'est qu'en effet les gens du clergé donnent assez volontiers dans l'élocution oratoire, arrondie et pompeuse (J. Lemaître).

ÉLODÉE n. f. Plante aquatique de l'Amérique, adventice en France, et qui remplit les mares et les canaux jusqu'à gêner la navigation, bien qu'elle se reproduise uniquement par boutures. (Nom sc. : *Eloidea Canadensis*, famille des hydrocharidacées.)

ÉLOGE n. m. (du gr. *elogia*, louange, qui s'est confondu avec le lat. *elogium*, inscription tumulaire). Discours écrit ou prononcé à la louange de quelqu'un. || Témoignage d'estime en faveur de quelqu'un ou de quelque chose : *Nous ne manquons pas de finir par l'éloge de l'incomparable beauté de notre patrie* (Chateaubriand). || Témoignage favorable : *Voilà qui fait votre éloge*. Le silence est quelquefois un éloge manifeste.

— Loc. div. *Eloge académique*, biographie élogieuse que le secrétaire perpétuel d'une académie ou un membre récipiendaire fait d'un académicien décédé. || *Eloge funèbre*, éloge d'une personne décédée, prononcé au cours de la cérémonie des funérailles, sans avoir le caractère religieux de l'oraison funèbre.

— ENCYCL. Littér. *L'éloge*, qui prit le nom de panégyrique* lorsqu'il était prononcé dans une assemblée solennelle, fut, en Grèce, un genre littéraire bien défini. D'origine lyrique (*Odes triomphales* de Pindare), il devint chez les sophistes et dans les écoles de rhéteurs, le prétexte d'exercices oratoires brillants (éloges de héros fabuleux) ou d'une virtuosité subtile sur des thèmes insignifiants (éloge des souris, de la fièvre, etc.), mais dont la vogue fut si puissante qu'on en retrouve la trace dans les œuvres les plus sérieuses (éloge de l'amour, dans le *Banquet* de Platon; de l'eau, dans le traité *Du bap-tême* de Tertullien), et que le genre servit à la diffusion d'idées morales ou politiques (Isocrate, *Eloges de Busiris*, d'*Hélène*). Mais son caractère artificiel engendra vite des parodies burlesques (*Eloge de la mouche*, de Lucien; *Eloge de la poussière*, de Fronton), que les Modernes se sont parfois plu à imiter : *Eloge de la folie*, d'Erasmus; *Eloge de Messer Gaster*, chez Rabelais, *Eloge de la goutte* par Jérôme Cardan.

La forme la plus répandue de l'éloge est celle de l'*éloge funèbre*, lui aussi d'origine lyrique (chant funèbre de David sur Saül et Jonathan [II Samuel, I, 17-27]). A Athènes, où, depuis Marathon, un orateur était chargé chaque année de l'éloge des guerriers morts pour la patrie, cette éloquence n'a laissé qu'un exemple authentique : le discours d'Hypéride après la guerre Lamiaque; mais les oraisons funèbres apocryphes que nous possédons (discours de Périclès dans Thucydide, oraisons attribuées à Lysias, à Démétrius) illustrent bien un genre toujours nourri des mêmes lieux communs, que le Ménexène de Platon pastiche avec esprit. Cependant, Isocrate, dans l'*Eloge d'Evagoras*, roi de Chypre, donne la première de ces oraisons funèbres de princes où chercheront à briller les rhéteurs de la fin de l'hellénisme (*Eloge de l'empereur Julien*, par Libanios). Si, à Rome, l'éloge funèbre fait obligatoirement partie du rite des funérailles, de ces compositions parfois brillantes à peu près rien ne nous est connu (fragment de l'éloge de Scipion Emilien par Laelius). Mais on peut y rattacher l'émouvant éloge de Marcellus au VI^e chant de l'*Enéide* de Virgile. Le christianisme conféra à l'éloge funèbre un caractère nouveau; à la glorification du mort se mêlèrent les enseignements de la religion



ELNE
le cloître et les clochers

de pieuses méditations, transformant l'oraison en une véritable oraison. Le genre était pourtant plus qu'éloquemment d'apparat. Bossuet remit vigoureusement l'accent sur ce souci d'édification dans ses célèbres *Oraisons jûnières*.

Éloge académique prit, au XVIII^e s., une certaine importance : il servit à répandre dans le public la connaissance des travaux, surtout scientifiques, des académiciens décédés ; ceux-ci composèrent Fontenelle, Condorcet, d'Alembert ont gardé quelque notoriété. Le nœud fut alors assez en vogue pour fournir le cadre de ce que nous nommerions aujourd'hui des *essais* : ainsi l'*Eloge de Gournay*, de Turgot, est un essai d'économie politique ; l'*Eloge de Richardson*, de Diderot, un essai sur la sensibilité en littérature, etc. Actuellement, l'éloge académique n'est plus qu'un exercice imposé par la tradition, des discours de réception à l'Académie française.

Éloge de la folie (*Encomium moriae*), ouvrage polémique d'Érasme (Paris, 1511). Exercice de déclamation écrit dans un latin savant, ce livre est une critique enjouée des abus de la société (surtout du clergé, des érudits et des moines). La Folie, sous les traits d'une femme à longues oreilles ornées de grelots, démontre à ses auditeurs qu'ils ne sont tous des fous, qu'elle seule a du bon sens. S. Brandt avait traité ce thème dans sa *Folie des fous* (1494). Le scepticisme d'Érasme combat la vanité des hommes par une ironie pénétrante. On y trouve l'écho du besoin de forme de l'Eglise. Les premières éditions ont été ornées de dessins d'Holbein.

Éloge funèbre des Athéniens, discours de Thucydide (livre II) a mis dans la bouche de Périclès, parlant, au Céramique, la fin de la première année de la guerre du Péloponnèse (431 av. J.-C.). C'est, avant tout, un magnifique éloge d'Athènes composé par un exilé. Après le panégyrique traditionnel des ancêtres, avant l'éloge des soldats morts, les consolations adressées à leurs familles, l'orateur vante la démocratie athénienne ; il célèbre les qualités propres au peuple athénien, la culture intellectuelle unie à l'énergie, la générosité.

ÉLOGIEUSEMENT adv. De façon éloquente. *M^{me} Daudet revient élogieusement sur le compte de Leconte de Lisle* (Goncourt).

ÉLOGIEUX, EUSE adj. Qui renferme des louanges : *Discours élogieux*. || Qui donne des louanges : *Examineur élogieux*.

ÉLOHIM ou **ÉLOÏM** n. m. (mot hébreu). Dieu du mot hébreu *el* ou *eloah*, qui signifie « dieu ». (Ce peut être un pluriel d'excellence, comme « vous » au lieu de « toi » ; s'applique ainsi à Yahvé. Ce peut être aussi un pluriel numérique ; il désigne ainsi soit les dieux étrangers, soit les anges, soit les hommes forts et puissants.)

ÉLOHISTE ou **ÉLOÏSTE** adj. Se dit des passages du Pentateuque où Dieu est désigné par le mot *élohim*, et non par le nom de *Yahvé*. (L'emploi habituel du mot « élohim » indique l'utilisation d'un document représentant l'une des sources du Pentateuque*, désignée par le sigle E [ainsi Exode, xx].)

ÉLOI (saint), en lat. *Eligius*, évêque de Noyon (Chaptelat, Limousin, v. 588 - Noyon, 600). Il apprit, sous la direction d'Abbon, maître de la Monnaie de Limoges, la profession d'orfèvre. Selon la légende, Clotaire II, ayant commandé un trône, il en aurait exécuté deux avec la quantité de métal précieux qui lui avait été fournie pour un trône. Clotaire le nomma son maître de la monnaie, et des monnaies d'or du temps portent sa signature. Il exécuta le mausolée de saint Denis et la chasse-reliquaire de saint Martin de Tours. Trésorier du roi Dagobert I^{er}, il fonda le monastère de Solignac en 632. Evêque de Noyon en 641, Éloi fonda des hôpitaux, bâtit des monastères, travailla avec zèle à la conversion des païens, encore nombreux dans son vaste diocèse, surtout dans le Nord. Sa Vie a été écrite par saint Ouen, archevêque de Rouen, son ami. Saint Éloi est le patron des orfèvres, même de tous les ouvriers qui font usage du marteau. Ses reliques ont été transférées au monastère de Hollande à Noyon en 152. — Fête le 1^{er} décembre (→ *Biblio.*)

ÉLOIGNÉ, E adj. Qui est loin dans l'espace : *Je suis dans un quartier trop éloigné*

pour arriver à temps (Radiguet). || Qui est loin dans le temps : *Causes éloignées. Espoir éloigné*. || Dont les liens de parenté sont lâches : *Parents éloignés*. || Être éloigné de (suivi d'un infinitif), être loin de : *Je ne suis pas éloigné de croire*.

— Mus. *Tons éloignés*, expression utilisée par opposition à *tons voisins*. (Deux tons sont d'autant plus éloignés qu'ils ont entre eux moins de notes communes, et d'autant moins éloignés qu'ils ont la même tonique ou des relations étroites avec des accords ayant la même tonique. La proximité ou l'éloignement des tons peut se déterminer d'après leur position respective sur le cycle des quintes.)

— SYN. : *lointain, reculé*.

ÉLOIGNEMENT n. m. Action d'éloigner : *Mesures d'éloignement*. || Action de s'éloigner ; absence, séparation : *L'éloignement des affaires. Souffrir de l'éloignement d'un ami*. || Fait d'être loin d'un lieu ou d'un être ; distance, intervalle : *Sigognac put entendre, affaibli par l'éloignement, l'appel affectueux de la bête reconnaissante* (Gautier). || Distance dans le temps : *Un souvenir attendrissant, avec l'éloignement*. || Fig. Oubli, négligence : *Vivre dans l'éloignement de ses devoirs*.

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Sentiment d'antipathie à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose, qui nous pousse à nous en écarter : *L'éloignement pour la cour était naturel à tout Breton* (Chateaubriand). || Différence : *Il y a entre la jalousie et l'émulation le même éloignement qu'entre le vice et la vertu* (La Bruyère). || En éloignement, dans le lointain : *Voir des montagnes en éloignement* ; en perspective, dans l'avenir : *Voir de grands biens en éloignement*.

ÉLOIGNER v. tr. (de loin). Mettre loin, repousser, écarter : *Eloigner une lumière trop vive. Mes parents me grondaient et m'éloignaient de la chambre de mon grand-père pour que je ne visse pas ce spectacle d'horreur...* (Stendhal). || Faire paraître lointain ; augmenter la distance apparente de : *Les verres concaves éloignent les objets*. || Transporter dans un temps distant d'un autre temps : *Chaque jour nous éloigne des époques barbares*. || — Fig. Ecarter, détacher, écarter de : *Eloigner quelqu'un de la société, des affaires. Eloigner quelqu'un du peuple. Eloigner les soupçons. Eloigne ce calice impur et plus amer que le fiel, ou l'absinthe, ou les eaux de la mer* (Vigny). || Retarder, différer : *Eloigner un paiement*.

— LANGUE CLASS. Avec un nom de lieu pour complément d'objet, laisser au loin : *Ses vaisseaux en bon ordre ont éloigné la ville* (Cornélie).

— **S'éloigner** v. pr. Différer, être en désaccord : *Doctrines qui s'éloignent nettement l'une de l'autre*. || Devenir reculé, par rapport au temps, décroître, s'effacer, etc. : *Souvenirs, espérances qui s'éloignent. La tempeste s'éloigne et les vents sont calmés* (Musset). || Quitter un lieu, une personne ; s'écarter de (au pr. et au fig.) : *C'était un ordre de s'éloigner de Paris que M. le préfet de police voulait me signifier* (Chateaubriand). *S'éloigner de sa famille. S'éloigner des affaires. S'éloigner de son sujet. Il s'éloigne de la réserve qu'un ecclésiastique d'un rang inférieur doit toujours s'imposer à l'endroit des pouvoirs publics* (A. France).

— LANGUE CLASS. *S'éloigner quelque chose, s'épargner quelque chose : Je me suis habitué ici, où, sous le nom d'Anselme, j'ai voulu m'éloigner les chagrins de cet autre nom qui m'a causé tant de traverses* (Molière).

ÉLOÏM n. m. Autre transcription de ÉLOHIM. **ÉLOISE**, comm. de la Haute-Savoie (arrond. de Saint-Julien-en-Genevois) ; 264 hab. (116 aggl.). Appareillage électrique.

ÉLOMIRE, anagramme de MOLIÈRE, employé par Le Boulanger de Chalussy dans sa comédie-pamphlet : *Eloimire hypocondre ou les Médecins vengés* (1670).

ÉLON n. m. (nom déposé). V. GÉNOL.

ÉLONA n. m. Mollusc gastropode pulmoné, très voisin des escargots. (Il a une coquille ombilicquée, absolument planorbique en dessus, mince et transparente ; l'animal est remarquable par ses glandes en forme de sacs triangulaires. L'espèce type est *Elena quimperiana*, que l'on trouve en Bretagne et dans le nord-ouest de l'Espagne. Famille des hélicidés.)

ÉLONGATION n. f. (lat. *elongatio*). Astron. Distance angulaire d'un astre au Soleil, par rapport à la Terre. (V. part. *encycl.*)

— Bot. Allongement de la tige et des cellules. (Cette elongation se poursuit assez loin du méristème, où sont formées les cellules.)

— Electr. *Elongation d'un appareil de mesure*, déviation instantanée d'un équipage mobile.

— Pathol. Traction exagérée sur un tendon, un ligament, un muscle, un nerf. || Lésion produite par ce genre de traumatisme, soit simple étirement, soit rupture des fibres : *Une elongation musculaire*.

— Physiq. Abscisse, à un instant donné, d'un point animé d'un mouvement vibratoire : *L'elongation maximale porte le nom d'« amplitude »*.

— ENCYCL. Astron. L'elongation s'emploie presque exclusivement pour les deux seules planètes inférieures*, Mercure et Vénus, qui ne peuvent jamais se trouver en opposition avec le Soleil. Les elongations maximales de Vénus varient entre 45° et 47° 45', celles de Mercure varient entre 16° 15' et 28° 45', variation plus forte en raison de l'importante excentricité de l'orbite de cette planète.

ÉLONGEMENT n. m. Mar. Action d'élonger.

ÉLONGER v. tr. (lat. *elongare*, allonger). [Se conj. comme *manger*.] Mar. Allonger, étendre, étirer dans le sens de la longueur : *Elonger un câble*. || Longer, approcher par le flanc : *Elonger un navire, une côte*. || *Elonger une ancre*, la descendre dans une embarcation qui va la mouiller.

ÉLONGIS [zɛl] n. m. (de *élonger*). Mar. Chacune des pièces de bois de chêne destinées à supporter la hune ou les barres de perroquet. || Chacune des pièces de bois destinées à en allonger d'autres.

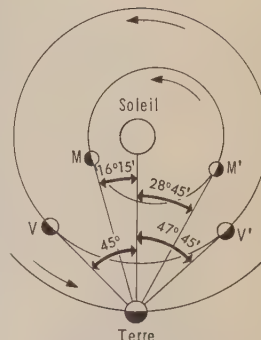
ÉLOPS [elops] n. m. Nom scientifique du tarpon et des espèces voisines, poissons osseux comptant parmi les plus primitifs.

— ENCYCL. Les élops ont en particulier, sous la gorge, une plaque jugulaire contribuant à la protection des branchies et qui n'existe chez aucun autre poisson actuel. On distingue les élops proprement dits, poissons de la taille du hareng, vivant sur les côtes des mers tropicales (*Elops senegalensis*), et les mégaloips, espèce de grande taille, dont le type est le tarpon* (*Megalops atlanticus*). Tous sont comestibles. Type de la famille des *elopidae*.

ÉLOQUEMENT [kamɑ̃] adv. Avec éloquence : *Les troubles de Corcyre, que Thucydide a si éloquemment racontés* (Chateaubriand).

ÉLOQUENCE n. f. (lat. *eloquentia* ; de *eloqui*, s'exprimer). Art, talent de bien parler, de persuader et de convaincre par la parole ; et, par extens., grande facilité à parler : *En France, quelle que soit l'opinion qu'on professe, on résiste peu à l'éloquence* (Barbey d'Aurevilly). *L'éloquence n'est que le son que rend une âme passionnée* (Lamennais).

|| Art de convaincre, limité à un but spécial et déterminé : *Eloquence de la chaire, de la tribune, du barreau. Sa jeune et bouillante éloquence avait éclairé l'assemblée* (Balzac). || Ensemble des règles de la rhétorique : *La vraie éloquence se moque de l'éloquence* (Pascal). || — Fig. Qualité de ce qui touche, persuade, entraîne l'adhésion : *L'éloquence*



elongation (astron.)



« Éloge de la folie » d'Érasme



« Saint Éloi et les fiancés » par Petrus Christus New York

du cœur. || Caractère de ce qui est expressif, significatif sans paroles : *Regard plein d'éloquence. L'éloquence des chiffres.*

— ALLUS. LITTÉR. *La vraie éloquence se moque de l'éloquence*, pensée de Pascal (éd. Brunschvicg, 1, 4), signifiant que les règles de l'art ne sont rien sans la conviction sincère et passionnée, qui sait naturellement persuader. || *Prends l'éloquence, et tords-lui son cou!*, vers de l'*Art poétique* de Verlaine (*Jadis et naguère*, 1884), préconisant une poésie faite de musique et de suggestion, et débarrassée de toute rhétorique.

— MYTH. gr. *Dieu de l'éloquence*, Hermès. — ENCYCL. LITTÉR. *L'éloquence* repose sur des dons naturels et peut exister en dehors de tout apprentissage. Elle n'en suppose pas moins une technique oratoire dont l'étude fait l'objet de la *rhétorique*.

● *L'Antiquité*. Dans les démocraties antiques (Athènes, Rome), régies par des assemblées où l'influence de la parole est déterminante, l'éloquence a trouvé les conditions historiques les plus favorables à son épanouissement sous ses trois aspects : éloquence politique, judiciaire, d'apparat. Aussi est-ce vers la formation de l'orateur qu'est orienté tout l'enseignement depuis le v^e s. en Grèce, jusqu'aux rhéteurs du Bas-Empire romain. Mais, tandis qu'à l'origine les sophistes ne visent qu'à élaborer une technique efficace de séduction oratoire, les Athéniens Platon (*Gorgias*, *Phèdre*) et Isocrate (*Antidosis*), puis, à Rome, Cicéron (*De oratore*) et Quintilien (*De institutione oratoria*) proposent un idéal d'éloquence inséparable des préoccupations morales et d'une forte culture philosophique et scientifique, qui en fait une des formes éminentes de l'humanisme.

A Athènes, la grande éloquence politique, d'abord illustrée par Périclès, dont les discours n'ont pas été rédigés, est surtout représentée par Démosthène, Eschine et Hypéride; les plaidoyers de Lysias et d'Isée, sobres et vivants, sont les chefs-d'œuvre de l'éloquence des logographes (avocats), tandis que la plupart des œuvres d'Isocrate offrent les modèles les plus parfaits de l'éloquence d'apparat, cultivée plus tard presque seule par les rhéteurs de l'époque impériale (Libanios).

A Rome, le prestige de Cicéron, aussi grand dans l'éloquence politique que judiciaire, a éclipsé le mérite des nombreux orateurs qui, de Caton l'Ancien et des Gracques, se sont succédé jusqu'à la fin de la république et que nous ne connaissons que très fragmentairement. L'établissement du despotisme impérial ne laissa bientôt place qu'aux genres d'apparat (*Panegyrique de Trajan*, de Pline le Jeune; œuvres des panégyristes gaulois). Mais une éloquence vraiment vivante renaît avec la *prédication chrétienne*, surtout au vi^e s., chez les Pères grecs (saint Basile, saint Jean Chrysostome) et les Pères latins (saint Ambroise, saint Augustin), qui transmettent ainsi aux civilisations d'Europe occidentale l'héritage de l'éloquence gréco-latine.

● *L'éloquence sacrée*. L'éloquence chrétienne est encore la seule que connaisse le Moyen Âge. Si assez peu de textes oratoires de cette époque ont été conservés, du moins la tradition rapporte quelle a été, au xii^e et au xiii^e s., l'influence exercée par la prédication de saint Bernard, de Maurice de Sully, de saint Bonaventure, de saint Antoine de Padoue, et, plus tard, de Johannes Tauler et de saint Bernardin de Sienne. La fondation des ordres prêcheurs (dominicains et franciscains) répand la parole chrétienne, mais, en même temps, le style de l'éloquence sacrée prend une saveur populaire, sensible au xiv^e s. chez Olivier Maillard ou au xv^e s. chez Savonarole.

Le concile de Latran (1516), puis le concile de Trente (1546) décrétèrent des mesures sévères pour discipliner l'éloquence religieuse; c'est qu'en effet les prédicateurs de la Réforme — Calvin, Farel, Viret — cherchaient à gagner leur auditoire par la gravité et l'austérité de leurs prêches et donnaient à l'éloquence protestante les caractères qu'elle a traditionnellement conservés. Les orateurs catholiques de la Contre-Réforme recherchèrent donc aussi la simplicité; l'Espagne, qui reste seule à cette époque à l'écart des troubles religieux, connaît alors l'éloquence mystique de saint Jean d'Avila et de Louis de Grenade.

Ramenée à plus de simplicité sous l'influence de saint François de Sales, de l'Oratoire et

de saint Philippe Néri, des jésuites, de Port-Royal, de saint Vincent de Paul, l'éloquence de la chaire va trouver au xvii^e s. son équilibre classique avec Bossuet, qui sait harmoniser les exigences d'une rhétorique revenue aux sources latines avec une foi intransigeante; à côté de lui, Bourdaloue plaît davantage par son goût de l'analyse, Fléchier recherche plutôt l'élégance, tandis que Massillon, plus sentimental, annonce déjà le xviii^e s. En Italie, P. Segneri et, au Portugal, A. Vieira illustrent également cet âge classique de l'éloquence sacrée.

C'est le xix^e s. qui va rompre avec les traditions classiques; sous l'influence de D. Frayssinoux, puis de Lacordaire, se créent les formes d'une éloquence mieux adaptée aux besoins de la société moderne : les *conférences** y tiennent une large place à côté des sermons. La tradition de Lacordaire se poursuit, au xix^e s., avec les PP. de Ravignan, Monsabré, Didon, H. Loyson, et au xx^e s. avec les PP. Samson, Gillet, Riquet, Carré, etc. La prédication protestante a d'éminents représentants avec A. Coquerel, Ad. Monod et, plus récemment, les pasteurs Wagner, W. Monod, M. Bœgner.

● *L'éloquence politique*. La naissance et l'évolution de l'éloquence politique dans les différents pays sont évidemment liées aux conditions dans lesquelles se développe la vie politique. Mais c'est encore la rhétorique latine, et plus particulièrement l'exemple de Cicéron, qui, dans les pays d'Europe occidentale, inspire les principes de cette éloquence. En France, le *Quadrilogue investitif* d'Alain Chartier (1422) est le premier chef-d'œuvre de la prose oratoire; mais ce sont les guerres civiles du xvi^e s. qui font naître une véritable éloquence politique : la fermeté s'allie à l'humanisme chez Michel de L'Hospital ou Du Vair, et la harangue de M. d'Aubray dans la *Satire Ménippée* reste un remarquable pastiche des discours de ce temps.

L'établissement de la monarchie absolue ne laisse vivre dans la France de l'Ancien Régime qu'une éloquence officielle sans grand éclat. Cependant, en Grande-Bretagne, l'établissement du régime parlementaire crée, dès le xvii^e s., les conditions nécessaires pour que naisse une éloquence d'assemblée, qui conservera, à travers les temps, de très solides traditions, toujours respectées par les orateurs du Parlement. Les plus célèbres représentants de l'éloquence politique anglaise ont été aussi, le plus souvent, les hommes d'Etat les plus connus dans l'histoire de la Grande-Bretagne : Cromwell, Burke, les deux Pitt, Fox, Sheridan, Disraeli, Gladstone, Lloyd George, W. Churchill.

La Révolution provoque en France l'essor de la grande éloquence politique : si les procédés de la vieille rhétorique sont alors toujours respectés, ils s'harmonisent avec des passions politiques nouvelles. Et, surtout, l'évolution démocratique de la Révolution va faire naître, dans les clubs, une éloquence plus directe, celle du tribun qui parle au peuple. A la Constituante domine la logique un peu abstraite de Barnave, la véhémence de l'abbé Maury, la puissance redoutable de Mirabeau; à la Législative et à la Convention, la chaleur d'un Isnard et d'un Vergniaud se heurte au mordant incisif de Saint-Just; en face de Robespierre, logicien et nerveux, Danton possède la force entraînant d'un orateur populaire.

Dans la mesure même où la Révolution française a eu une profonde influence sur l'évolution de la vie politique et des idées dans l'Europe continentale au xix^e s., on peut dire qu'elle a aussi déterminé le rôle important de l'éloquence dans l'histoire politique de cette période. En France, après la chute de l'Empire, les débats parlementaires entretiennent une éloquence politique vivante et diverse : fine et souple chez B. Constant, doctrinaire chez Royer-Collard et Guizot, plus vibrante chez le général Foy, pathétique chez Berryer, abondante et élégante chez Montalembert.

Le second Empire connaît la clarté intelligente de Thiers et l'ardeur passionnée de J. Favre. La III^e République voit naître de grands orateurs, qui s'imposent à la tribune des assemblées et dans les réunions publiques : Gambetta, G. Clemenceau, J. Jaurès, A. de Mun, Waldeck-Rousseau, A. Millerand, A. Briand, Paul-Boncour, E. Her-

riot. Les luttes politiques qu'ont connues les pays de l'Europe continentale pendant le xix^e s. ont aussi contribué à faire de l'éloquence un des éléments de la vie publique dans ces pays, mais à peu près rien de tout cela n'a survécu aux circonstances occasionnelles de chaque discours. Au xx^e s., si différente qu'ait pu être l'évolution des régimes en Europe et dans le monde, l'éloquence n'a pas cessé de tenir sa place dans les manifestations de la vie politique; elle reste un des moyens d'action des chefs révolutionnaires (Lénine), un des moyens de propagande des dictateurs (Hitler, Mussolini). De nos jours, chefs d'Etat et de gouvernement s'en servent non plus tellement pour convaincre l'auditoire qu'ils ont devant eux, mais pour faire parfois des déclarations qui sont destinées à éclairer l'opinion d'autres pays ou d'autres gouvernements sur leurs intentions politiques. Cette évolution de l'éloquence politique est évidemment liée à l'évolution même des moyens d'information (journaux, radio, télévision). C'est pourquoi on pourrait dire que la déclaration radiodiffusée et télévisée représente la forme moderne qui tend à prendre l'éloquence politique, dans la mesure même où l'orateur semble vouloir convaincre individuellement chacun de ses auditeurs, tout en donnant à ses propos une importance qui peut s'élever jusqu'au plan mondial.

● *L'éloquence judiciaire*. L'éloquence du barreau a été influencée, suivant les époques, par l'évolution même de l'art de la prose : exubérante et pédante au xvi^e s., elle est gagnée par la belle ordonnance classique au xvii^e s. Claude Gaultier et Antoine Lemaître sont les deux premiers avocats dont l'éloquence soit digne d'être citée; plus tard, Olivier Patru (1604-1681) donne à ses plaidoiries une composition et une forme dont les qualités se retrouveront dans son discours de réception à l'Académie. D'Aguesseau, par les harangues qu'il prononce comme magistrat et comme garde des Sceaux, fut, dans la première moitié du xviii^e s., l'orateur le plus réputé de son temps. C'est d'ailleurs au cours du xviii^e s. que l'éloquence du prétoire change de caractère : jusque-là, l'avocat rédigeait son plaidoyer et, si les fleurs de rhétorique embellissaient son discours, son action n'était pas toujours assez efficace pour tirer des incidents du procès les arguments qui pourraient sauver son client. L'art de l'improvisation se développe peu à peu au xviii^e s.; les noms de grands avocats se multiplient, mais en même temps l'éloquence judiciaire ne trouve plus que l'occasion de succès éphémères, et il en est de plus en plus rare que soient publiés les plaidoyers qui illustrent les grandes causes. Les plus célèbres avocats du xviii^e s. ont été Henri Cochin, Gerbier, Target, Tronchet, R. de Séze. Au xix^e s., à l'exception de Lachaud, l'éloquence judiciaire est représentée par les mêmes hommes que l'éloquence parlementaire (Berryer, Gambetta, Millerand). Au xx^e s., c'est encore le cas de Henry Torrès et de Moro-Giafferi, mais Henri-Robert, Maurice Garçon, René Florio ont acquis leur renom par le talent avec lequel ils ont exercé ou exercent encore leur profession d'avocat.

● *L'éloquence universitaire et académique*. Le développement de l'enseignement supérieur au xix^e s. et le prestige de certains de ses maîtres ont favorisé la naissance d'une éloquence universitaire, qu'ont illustrée, en particulier, les fortes personnalités de Guizot, Cousin, Jouffroy, E. Quinet, Michelet, Brunetière; la conférence littéraire devint avec E. Deschanel et F. Sarcy un véritable genre oratoire. Quant à l'éloquence académique, elle a été maintenue par la tradition des réceptions à l'Académie française. (V. DICTIONNAIRES.) [→ Biblio.]

ÉLOQUENT, E adj. (lat. *eloquens*). Qui émeut ou convainc par la beauté ou la grandeur de ce qu'il dit : *Avec la seule pensée on peut être disert; pour être éloquent, est nécessaire que la passion s'y joigne* (Lamennais). || Qui est dit ou écrit avec éloquence, convaincant, persuasif : *Discours ou ouvrage éloquent*. || Qui marque l'éloquence : *Termes éloquents*. || Par extens. Qui domine de l'éloquence : *Toute passion est éloquent* (Hugo). || Fig. Qui impressionne vivement, expressif : *Gestes, regards, pleurs éloquents*.

ELORN, fl. côtier de Bretagne (Finistère); 61 km. Né dans la montagne d'Arrée, il passe à Landivisiau et Landerneau, et finit dans la rade de Brest.

ÉLOTHÉRIUM [rjom] n. m. Mammifère à sabots, analogue aux suidés actuels. (Les élothériums avaient deux doigts seulement à chaque pied. Ils sont fossiles dans l'Oligocène et le Miocène d'Europe et d'Amérique.) [Syn. ENTELODON.]

ÉLOUGES, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Mons), à l'O. de Mons; 5 700 hab. Matériel de mines. Marché agricole (bestiaux, volailles, fruits, beurre). Brasserie. Pours à chaux.

ÉLOUL n. m. Sixième mois de l'année, dans le calendrier emprunté par les Juifs aux Babyloniens. (Il correspond à la fin d'août et au début de septembre.)

ÉLOUT (Cornelis Theodorus), homme d'Etat hollandais (Haarlem 1767 - La Haye 1841). Gouverneur général des Indes néerlandaises, député, ambassadeur, ministre des Finances (1821-1824) et des Colonies (1824-1829), il organisa l'administration coloniale.

ÉLOYES, comm. des Vosges (arrond. d'Épinal), sur la Moselle, dans les Vosges gréseuses du Sud, au pied de la montagne dite l'ête des Cuveaux; 3 005 hab. (2 612 aggl.) [Loyas]. Filature et tissage du coton. Lingerie. Exploitation de serpentine.

EL PASO, v. des Etats-Unis (Texas), à la frontière mexicaine, sur la rive gauche du Rio Grande del Norte, desservie par le Southern Pacific; 130 500 hab. Evêché catholique. Marché agricole (bétail, peaux, laine et mohair). Centre industriel (fonderies de plomb et de cuivre traitant les minerais de l'Arizona et du Mexique; industrie textile). Station climatique d'altitude (1 140 m).

ELPASOLITE n. f. Minér. Fluorure naturel d'aluminium et de potassium.

ELPÈDE (sainte) ou **ELPIS** (nom gr. signif. *Espérance*), martyrisée à Lyon, avec saint Pothin, en 177. — Fête le 2 juin.

ELPÉNOR ou **ELPÉNOR**. Myth. gr. Un des compagnons d'Ulysse. Pris de vin, il tomba, pendant son sommeil, de la terrasse de la maison de Circé et se tua. Aux Enfers, Ulysse rencontra l'ombre d'Elpénor, qui lui demanda une sépulture.

Elpénor (SYNDROME D'). Méd. Ensemble de troubles mentaux, notamment perte de la mémoire, qui accompagnent parfois un réveil brusque après une intoxication alimentaire ou des excès de boissons alcoolisées.

ELPHÈGE (saint) ou **ALFHEAH**, prélat anglais (954 - † Greenwich 1012). Bénédictin, abbé de Bath, évêque de Winchester (984), transféré à l'archevêché de Canterbury (1006), martyrisé par les Danois lors du sac de la ville. — Fête le 19 avril.

ELPHINSTON (John), marin écossais (Ecosse 1722 - † 1785). Il s'illustra dans la marine britannique, puis dans la marine russe, où il servit comme contre-amiral (1768-1774), et joua un rôle de premier plan dans la victoire navale russe de Tchessmé, remportée sur la flotte turque (1770).

ELPHINSTONE (William), prélat et homme d'Etat écossais (Glasgow 1431 - Edimbourg 1514). Conseiller de Jacques III et de Jacques IV, il fut envoyé plusieurs fois en mission diplomatique en France et en Angleterre. D'abord recteur de l'université de Glasgow, il fonda en 1498 l'université d'Aberdeen, ville dont il était évêque depuis 1483.

ELPHINSTONE (George KEITH), 1^{er} vicomte Keith, amiral britannique (Elphinstone Tower, près de Stirling, 1746 - Tullylenth, Louth, Irlande, 1823). Après avoir fait fortune dans la Compagnie des Indes, il se distingua dans la guerre d'Amérique, et surtout dans les guerres de la Révolution et de l'Empire. En 1795-1797, il s'empara des colonies hollandaises du Cap et de l'Inde, et, en 1801, assura le transport et la protection de l'armée Abercromby, dont le débarquement victorieux à Aboukir assura la victoire anglaise en Egypte.

ELPHINSTONE (Mountstuart), administrateur colonial britannique (Cumbarnauld, Dumbartonshire, 1779 - Hookwood, Surrey, 1859), fils du précédent. Entré au service de la Compagnie des Indes orientales en 1796,

il devint en 1810 résident britannique à Poona, capitale du plus important prince maharatte. Il fit preuve, dans cette fonction, d'autant de clairvoyance que de tact et de patience, puis, quand le prince se révolta en 1817, son esprit de décision assura la victoire des Britanniques; les territoires du prince furent annexés et Elphinstone chargé de les administrer. Son succès lui fit attribuer le gouvernement de Bombay (1819-1827), où il réalisa des réformes judiciaires et les premiers progrès importants du système d'éducation. Auteur d'une histoire de l'Inde (1841).

ELPIDÉ (saint), en lat. **Elpidius**, évêque de Lyon (début du v^e s.) et confesseur, enseveli à Saint-Just. — Fête le 2 septembre.

ELPIDITE n. f. Minér. Silicate naturel de zirconium et de sodium.

ELPIDIOS, usurpateur byzantin. Nommé stratège de Sicile par l'impératrice Irène (780), il s'insurgea; battu par les troupes impériales (781), il s'enfuit chez les Arabes.

ELPINIKÉ, fille de l'Athénien Miltiade et épouse de Callias (v^e s. av. J.-C.). Elle passa sa jeunesse avec son frère Cimon, leur père étant mort en prison. Ce fut l'origine des calomnies visant Cimon et l'accusant d'inceste. Elle fut l'amie du peintre Polygnote.

ELSENEUR ou **HELSINGØR**, v. et port du Danemark (amt de Frederiksborg), dans le nord de l'île de Sjælland, sur le Sund; 24 800 hab. Industries actives (chantiers de constructions navales). Stations balnéaires à Elseneur même et aux environs. Château de Kronborg, où Shakespeare situa l'action de sa tragédie *Hamlet*.

— Hist. C'est à Elseneur que, jusqu'en 1857, les navires traversant le Sund payaient un droit de passage. Le château fort de Kronborg y fut bâti en 1574, sur les plans de Tycho Brahé. Plusieurs fois ravagé par les incendies, notamment en 1637, Elseneur fut pris par les Suédois en 1658, mais restitué en 1660.

Elsevier, maison d'édition hollandaise, fondée en 1880 par J. G. Robbers (1839-1925), publiant des encyclopédies (*Winkler Prins Encyclopedieën*), des livres d'art, des ouvrages économiques, scientifiques et historiques. Elle possède une filiale spécialisée dans les éditions scientifiques de langue anglaise (Elsevier Publishing Company, créée en 1938) et, depuis 1946, une filiale belge (Elsevier-Brussel). [Sur l'origine de ce nom, v. **ELZEVIR**.]

ELSGAU, nom allemand de l'Ajoie.

El Shaddaï, un des noms que la Bible donne à Dieu au temps des Patriarches, et dont le sens probable est *Dieu tout-puissant*.

ELSHEIMER (Adam), peintre et graveur allemand (Francfort-sur-le-Main 1578 - Rome 1610). Après avoir étudié à Francfort et fréquenté les peintres flamands de Frankenthal, il se rendit à Munich, puis, vers 1598, à Venise, où il travailla avec Rottenhammer. Vers 1600, il s'installa à Rome, où il connut Paul Bril et Rubens. Il est l'auteur de scènes bibliques ou mythologiques, le plus souvent sur cuivre, dans des paysages délicatement rendus : *Tobie et l'ange* (Munich), *L'Aurore* (Brunswick), *L'Incendie de Troie* (Munich), *Phlémon et Baucis* (Dresde), le *Bon Samaritain* et la *Fuite en Egypte* (Louvre).

ELSHOËCHT (Carl), sculpteur français (Dunkerque 1791 - Paris 1856). Elève de Bosio, il est notamment l'auteur d'un groupe, *Triton et Néréide*, ornant une des fontaines de la place de la Concorde, ainsi que de deux groupes colossaux (*la Saône et le Rhône*; *Maternité et Indigence*) sur la façade du grand Hôpital de Lyon (1841).

ELSHOLTZIA n. m. Plante aromatique, d'un joli vert, à très petites fleurs roses, de 30 à 50 cm de hauteur, poussant à l'E. du Rhin. (Famille des labiacées.)

ELSKAMP (Max), poète belge d'expression française (Anvers 1862 - id. 1931). Son nom est associé à la renaissance littéraire de la Belgique et au mouvement symboliste. Son art, délibérément naïf, chante la vie des humbles, et ses poèmes ont des airs de légendes, de prières, de litanies ou de complaintes qui rappellent l'illustration des vieux imagiers : *Dominical* (1892), *Salutations, dont d'angéliques* (1893), *En symbole vers l'apostolat* (1895), *Six chansons de pauvre homme pour célébrer la Semaine de Flandre* (1896),



ELSENEUR
château de Kronborg

Enluminures (1898), *la Chanson de la rue Saint-Paul* (1922). Les épreuves de la guerre lui ont inspiré *Sous les tentes de l'exode* (1921). Epris de traditions populaires, il fut un des fondateurs du musée de folklore d'Anvers. Il lui consacra, de même qu'à son art favori, la gravure sur bois, de longues années durant lesquelles il se tint à l'écart de la littérature. Ses dernières œuvres : *Délectations moroses* (1923) et *Aegri somnia* (1924), paraissent touchées par un exotisme puisé dans la pensée et dans l'art de l'Extrême-Orient, dont se réclamait, silencieusement, sa philosophie d'homme désabusé par le monde moderne. (Acad. royale langue et littér. fr., 1921.)

ELSNER (Józef Ksawery), compositeur polonais (Grodzów, Silésie, 1769 - Varsovie 1854). Etudiant en médecine, violoniste, il devint chef d'orchestre et directeur du Conservatoire de Varsovie. Son œuvre est abondante : dix-neuf opéras (*Lerzek le Blanc*, *le Roi Zokiatek*), des duos-drames, des musiques de scène, des ballets, des cantates, trois symphonies, deux polonaises, des quatuors, des concertos divers, une centaine de pièces religieuses. Il a laissé, en outre, des notes sur les qualités musicales de la langue polonaise.

ELSSCHOT (Alfons DE RIDDER, dit Willem), écrivain belge d'expression flamande (Anvers 1882). Dans un style sobre et piquant, il tire de l'histoire de sa propre vie les sujets de ses romans (*Villa des Roses* [1913], *Engluer*, *Fromage*, *Pensionné*, *le Feu follet*). Il a écrit aussi des poèmes à l'accent étrangement émouvant.

ELSSLER (Franziska, dite Fanny), danseuse autrichienne (Vienne 1810 - id. 1884). Elle débuta en 1822, dans un ballet de Philippe Taglioni composé pour sa fille Marie. Engagée ensuite à Naples, et bientôt célèbre, elle se trouvait en 1833 au King's Theatre de Londres, en même temps que Marie Taglioni. Le docteur Véron, directeur de l'Opéra de Paris, l'engagea dans l'intention de freiner les prétentions de Marie Taglioni. Fanny Elssler se mit à l'école d'Auguste Vestris, et ses débuts eurent lieu en 1834, dans le ballet *la Tempête*, de Jean Coralli. Son succès fit naître deux clans : les « elssleristes » et les « taglionistes ». Théophile Gautier, par ses articles, contribua au lancement à Paris de l'étoile viennoise, qui excellait dans la danse de caractère : dans *le Diable boiteux*, de Coralli, elle dansait une *cachucha* (1836), et dans *Gipsy*, de Mazillier, la cracovienne (1839). Lorsque la Taglioni partit pour Saint-Petersbourg, Fanny Elssler, restée seule étoile à l'Opéra de Paris, en profita pour se présenter dans la *Sylphide*. Ce fut un échec. Elle partit alors pour l'Amérique, où elle triompha, puis dansa dans toutes les villes du monde et fit ses adieux à la scène, à Vienne, en 1851. — Sa sœur, THÉRÈSE (Vienne 1808 - id. 1878), fut sa partenaire. Grande et forte, elle paraissait le plus souvent en travesti, comme *porteur* de sa sœur. Elle régla pour celle-ci de nombreux numéros de danse et de courts ballets.

ELSTER (Johann Philipp Ludwig Julius), physicien allemand (Blankenburg 1854 - Wolfenbüttel 1920), professeur à Wolfenbüttel. Il se consacra, avec son collègue Geitel, à de vastes recherches sur l'électricité atmosphérique, montrant l'existence d'ions formés par l'émission radio-active du sol. Tous deux utilisèrent les propriétés photo-électriques du zinc, amalgamé à la construction de photomètres pour radiations ultraviolettes. Ils découvrirent, en 1899, le phénomène de décharge d'un électroscope au voisinage d'un radio-élément, et énoncèrent la loi de décroissance radio-active : le nombre de particules



Max ELSKAMP



Fanny ELSSLER
dans le rôle de Fenalla
de « la Muette de Portici »

émises par seconde diminue exponentiellement en fonction du temps. En même temps que Crookes (1903), ils observèrent les scintillations produites par les rayons alpha frappant un écran au sulfure de zinc. En 1905, ils créèrent les cellules photo-électriques à éléments alcalins.

ELSTER (Kristian) le Jeune, écrivain norvégien (Trondheim 1881 - Oslo 1947). Fils de l'écrivain réaliste Kristian Mandrup Elster (Øysvoll 1841 - Trondheim 1881), il quitte en 1918 la carrière de fonctionnaire pour celle de journaliste et d'écrivain. *De la race des ombres* (1919), considéré comme son meilleur roman, est une analyse impitoyable de la classe des fonctionnaires et de leur attitude en face de la société nouvelle.

ELSTER BLANCHE, en allem. Weisse Elster, riv. d'Allemagne, qui draine l'extrémité occidentale des monts Métallifères, à leur point de jonction avec les Fichtelgebirge (ou *Elstergorge*, « monts de l'Elster »); 195 km. Avant de se jeter dans la Saale, affluent de l'Elbe, l'Elster s'encaisse dans le massif ancien, traversant la région fortement industrialisée de Plauen, puis les collines de l'est du bassin de Thuringe et, enfin, les collines crétacées et tertiaires des environs de Leipzig. Cette rivière a donné son nom à la plus ancienne des glaciations d'inlandsis allemandes, car son cours a été barré par la glace qui a refoulé alors les eaux en une sorte de delta intérieur au S. de Leipzig.

ELSTER NOIRE, en allem. Schwarze Elster, riv. d'Allemagne, affluent de l'Elbe, prenant sa source dans le massif de Lusace et traversant les collines crétacées et tertiaires du nord de la Saxe, puis la grande plaine glacière; 188 km.

ELSWICK, quartier de Newcastle-upon-Tyne (Grande-Bretagne, Northumberland), sur la rive gauche de la Tyne. Manufacture d'armes.

ELTHAM, aggl. de la banlieue sud-ouest de Londres (Kent). Château royal en ruine.

ELTON (LAC), lac de l'U. R. S. S., dans la steppe précaucasienne, à l'E. de Stalingrad. Ce lac a une très forte concentration en sel.

ELTON (James Frederic), voyageur anglais (1840 - † Uesekha, Tanganyika, 1877). Après avoir servi dans l'armée des Indes, il voyagea dans le Natal et le Transvaal, et descendit le Limpopo jusqu'à son embouchure. En 1877, il entreprit un grand voyage au cours duquel il explora le lac Nyassa.

ÉLU, E adj. et n. Désigné par une élection : *Candidat, président élu*. || Dans le langage théologique, chrétien, et, plus souvent, personne prédestinée par la volonté de Dieu à la béatitude éternelle : *Car il [Moïse] était déjà l'Élu du Tout-Puissant* (Vigny). || Dans le langage ordinaire, personne qui réussit, qui obtient un certain résultat : *Beaucoup d'appelés et peu d'élus est une loi de la cité aussi bien que du ciel* (Balzac). || Personne prédestinée à quelque chose : *Les élus de la gloire, de la fortune*. || Fig. Personne affectionnée particulièrement : *L'Élu, l'Élué de son cœur*.

— ALLUS. BIBL. *Beaucoup d'appelés et peu d'élus*, conclusion de la parabole évangélique de l'invitation au banquet (Matthieu, xx, 16; xxii, 14). On fait entendre par ces mots que dans les compétitions de l'existence peu obtiennent le succès.

— Admin. et Instit. polit. *Corps élus*, corps politiques ou administratifs dont les membres sont soumis à l'élection.

— Dr. *Domicile élu*, v. DOMICILE. — Franc-maçon. Franc-maçon d'un certain grade : *Le rite français ne compte qu'un grade d'Élu*.

— Hist. Autref., officier d'une élection chargé de la gestion et du contentieux de la taille et des aides. (Les élus étaient astreints à des chevauchées d'inspection pour visiter les paroisses, s'informer de leur population et de leurs ressources, en vue de la répartition de la quote-part de chaque paroisse dans le montant des tailles de l'élection.) [V. part. encycl.]

— Hist. ecclés. *Le peuple élu*, Israël. || *Evêque élu*, évêque nommé par le pape, mais non encore sacré.

— Hist. relig. Nom que l'on donnait autrefois aux catéchumènes désignés pour recevoir le baptême. || Titre que les manichéens donnaient à leurs initiés (par opposition aux

auditeurs, qui n'avaient notamment pas reçu l'imposition des mains).

— ENCYCL. Hist. A l'origine nommés par le roi, les élus étaient devenus par achat propriétaires de leur charge. Aussi la monarchie transféra-t-elle peu à peu l'essentiel de leurs prérogatives aux intendants; elle aurait même procédé à leur suppression si le rachat de ces charges n'avait été trop coûteux. En 1789, le mépris porté aux élus était tel que de nombreux sièges restaient vacants.

— Iconogr. Les figures des élus s'opposent à celles des damnés dans toutes les représentations du Jugement* dernier. Ils sont le plus fréquemment accueillis par Abraham, qui, parfois, les fait pénétrer dans la Jérusalem céleste, le Paradis. Aux origines, les âmes des élus sont représentées par des brebis; plus tard, ce sont des figures vêtues, par opposition avec la nudité des damnés*. Outre les grands jugements derniers des tympans des cathédrales, ou de Van Eyck, Van der Weyden, Signorelli, Michel-Ange, le Tintoret ou Rubens, citons, de Th. Bouts, *L'Ascension des élus vers le paradis* (Lille).

ÉLUANT, E adj. et n. m. Physiq. biol. Se dit des solutions spéciales qui permettent de pratiquer l'éluion.

ÉLUARD (Eugène GRINDEL, dit Paul), poète français (Saint-Denis, Seine, 1895 - Charenton-le-Pont 1952). Ses études furent interrompues par un séjour au sanatorium de Davos (1911-1913), pendant lequel il lut nombre de poètes modernes. Durant la Première Guerre mondiale, il est infirmier, puis fantassin. Il exprime ses convictions pacifistes dans un premier recueil : *Le Devoir et l'inquiétude* (1917). Après la guerre, il se mêle aux milieux poétiques d'avant-garde, se joint aux dadaïstes, puis participe à la création du mouvement surréaliste, dans lequel il devait occuper une place très importante. Dès lors, après avoir voyagé pendant plusieurs mois aux Antilles, en Océanie, en Malaisie et dans l'Inde, il publie successivement divers recueils, qui le font bientôt considérer comme le plus musicien des poètes surréalistes : *Mourir de ne pas mourir* (1924), *Capitale de la douleur*, les *Dessous d'une vie* ou la *Pyramide humaine* (1926), *Défense de savoir* (1928), *l'Amour, la poésie* (1929), *Ralentir travaux*, en collaboration avec André Breton et René Char (1930), la *Vie immédiate* (1932), la *Rose publique* (1934), *Nuits partagées* (1935), les *Yeux fertiles* (1936), *l'Evidence poétique* et les *Mains libres* (1937), *Cours naturel* (1938), *Donner* à voir* (1939).

Durant cette période, Eluard milite activement au sein du surréalisme et participe à toutes ses manifestations. Son œuvre s'organise autour de ses thèmes préférés : l'amour, la révolte, le rêve. En 1938, toutefois, Eluard se sépare du mouvement. Ayant toujours fraternisé avec la misère des hommes et s'étant résolument engagé dans la poésie militante dès la guerre d'Espagne, il devient, pendant l'occupation allemande, un des poètes de la Résistance avec *Poésie et Vérité* (1942), *Dignes de vivre* et *Au rendez-vous allemand* (1944). Après la Libération, il publie *Poésie ininterrompue* (1946), *Poèmes politiques* (1948), *Une leçon de morale* (1949). Poète communiste, Eluard se fait alors, au cours de plusieurs voyages en Europe centrale, le propagateur de la poésie française moderne. Il entreprend également de réunir une *Première Anthologie vivante de la poésie du passé* (1951). Avant de mourir, il publie encore le *Phénix* (1951). L'œuvre d'Eluard est l'une des plus riches du xx^e s. Sa langue fluide atteint souvent à une extrême densité poétique et s'élève tout naturellement au lyrisme, trouvant, pour chanter l'amour ou la fraternité humaine, des accents chaleureux, qui rendent frappante la proposition énoncée, en 1937, dans *l'Evidence poétique* : « Le poète est celui qui inspire, bien plus que celui qui est inspiré. » (→ Bibliol.)

ÉLUCIDATION n. f. Action d'élucider, éclaircissement, explication : *L'élucidation d'une énigme, d'un texte*.

ÉLUCIDER v. tr. (lat. *elucidare*; de *lucidus*, clair). Rendre clair, expliquer ce qui est très obscur : *Elucider une question, un texte*. Le sens populaire bien compris, facilement élucidé, devient une philosophie (Rémusat).

ÉLUCUBRATION n. f. *Péjor.* et *ironiq.* Recherches longues et patientes (le plus sou-

vent au pluriel) : *Mettre au jour le fruit de ses élucubrations*. || Résultat de recherches laborieuses : *Il laisse de côté ces élucubrations pédantesques où la malveillance se traduit à chaque ligne* (Proudhon).

ÉLUCUBRER v. tr. (lat. *elucubrare*; de *lucubrare*, travailler à la lumière de la lampe). *Péjor.* et *ironiq.* Produire, composer à force de veilles, laborieusement : *Elucubrer une mémoire*.

ÉLUER v. tr. (lat. *eludere*, se jouer de). Eviter, détourner avec adresse; se soustraire adroitement à : *Cette frivolité savante, cet art d'éluier les propos graves, les confessions, les aveux* (F. Mauriac).

— LANGUE CLASS. Tromper : *Songez à l'éluer quelque belle russe pour éluder les gens et paraître innocente* (Molière).

ÉLUER v. tr. Entraîner sélectivement un corps par un solvant approprié.

ELURU. V. ELLORE.

ÉLUSATES. Géogr. anc. Peuple ibéro-aquitain, dont le territoire correspond au Condomois, au N. du Fezensac et à l'O. de l'Armagnac. Capit. *Elusa* (Eauze).

ÉLUSIF, IVE adj. Qui élude, détourne avec adresse : *Réponse élusive*.

ÉLUTION n. f. (lat. *elutio*, lessive). Chim. Séparation de corps adsorbés par lavage progressif : *L'élution est employée en chromatographie**.

ÉLUVIAL, E, AUX adj. Géol. Qui a la nature d'une éluvion, ou qui s'y rapporte : *La latérite est une formation éluviale*.

— Pédol. Se dit d'un horizon du sol que les mécanismes pédogénétiques tendent à apparaître en certains éléments qui migrent vers le bas. (D'après les notations habituelles, il s'agit de l'horizon A.)

ÉLUVIATION n. f. Action pédogénétique consistant dans la migration en profondeur des éléments dissous ou colloïdaux contenus dans les horizons supérieurs du sol. (L'eau d'infiltration est le vecteur de l'éluviation, qui peut être mécanique ou chimique.)

ÉLUVION n. f. ou **ÉLUVIUM** [vjom] n. m. Géol. Ensemble de fragments de roche désagrégée par les agents atmosphériques, qui sont restés sur place ou ont roulé sur les pentes à faible distance, par opposition à l'alluvion, qui a été transportée et chassée par l'eau à grande distance. (Une éluvion peut constituer un gisement exploitable, car elle évite les frais de broyage que nécessiterait la roche originelle : c'est ainsi qu'en Afrique les imprégnations diffuses de schistes aurifères donnent d'importantes éluvions exploitables.)

ÉLUVIONNAIRE adj. Géol. et Min. Qui se rapporte aux éluvions. || *Gisement éluvionnaire*, gisement minéralisé formé d'éluvions. (Syn. ÉLUVIAL, E, AUX.)

ÉLUVIUM n. m. V. ÉLUVION.

ELVAN n. m. (du celt. *el*, roche, et *van*, blanc). Pétrogr. Microgranulite à muscovite.

ELVAS, v. du Portugal (district de Portalegre), près de la frontière d'Espagne, à l'O. de Badajoz; 14 800 hab. Importante place forte (château des xiii^e-xv^e s.). Ancien évêché. Cathédrale construite vers 1517 par Francisco de Arruda. — Aux environs, aqueduc de *Amoreira*, commencé en 1498 sur les plans de Francisco de Arruda, achevé au xviii^e s.

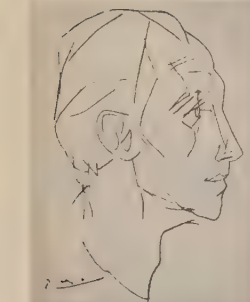
ELVEN, ch.-l. de cant. du Morbihan (arrond. de Vannes), en bordure des landes de Lanvaux; 2 854 hab. (1 003 aggl.) [*Elvinois*]. — Aux environs, ruines du château de Kerlo, qui appartint à la famille de Descartes; le philosophe y résida. Château de Kerilly (xvii^e s.). Vestiges de la forteresse féodale de Largœt (*tours d'Elven*), des xiii^e et xv^e s.; imposant donjon du xiv^e s.

ELVEND ou **ERVEND**, massif montagneux de l'Iran, entre l'Iraq et le Kurdistan; 3 400 m.

ELVIRA n. m. Variété de cépage américain, à maturité hâtive, à grappes petites et dont les grains ont une chair pulpeuse à goût foxé.

Elvira (CONCILE D'). V. ILLIBERIS.

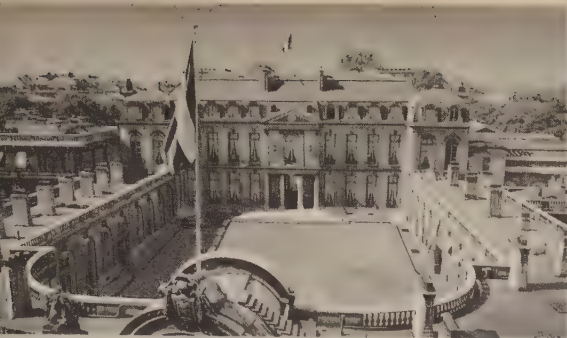
Elvire, nom sous lequel Lamartine, dans ses poésies de jeunesse, désigna d'abord une jeune Napolitaine aimée par lui lors de son voyage d'Italie, en 1811-1812; c'est la même



Paul ÉLUARD
par Picasso



« les Élus au paradis »
albâtre anglais
musée Robin
Libourne



ÉLYSÉE
à gauche
cour d'honneur du palais
à droite
façade sur les jardins

Il l'appela plus tard *Graziella*. Mais, dans ses *Méditations* (« l'Immortalité ») dans l'histoire littéraire, Elvire désigne Charles*, née en 1784, femme du physicien, que le poète rencontra à Aix-les-Bains l'été 1816, qu'il retrouva l'hiver suivant à Paris; elle mourut en décembre 1817. Le 2^e du « Lac » et, dans les *Nouvelles Méditations* (1823), celui du « Crucifix » évoquent l'image d'Elvire. C'est la même aventure amoureuse qui forme le sujet de *Phaël**; mais, là, le poète donne à l'héroïne son véritable nom, Julie.

ELWART (Antoine Elie), compositeur et chorégraphe français (Paris 1808-1877). Élève du Conservatoire, il remporta le premier grand prix de Rome en 1834. Il fut nommé professeur d'harmonie au Conservatoire en 1840. Signalons, parmi ses nombreuses compositions : trois opéras, trois ballets et quatre oratorios. Il est également l'auteur de quinze ouvrages théoriques.

ELY, v. de Grande-Bretagne (comté administratif de l'Isle of Ely, Cambridgeshire), au N-E. de Cambridge, sur l'Ouse; 8 400 hab. C'est une ville, l'une des plus anciennes d'Angleterre, qui résista à Guillaume le Conquérant (1069-1070), est célèbre par sa cathédrale de Sainte-Trinité et son abbaye, consacrées en 1081 par l'abbé Simeon. Le plan de l'église est normand, avec trois absides inégales et un transept dont s'inspirent les architectes de l'abbaye de Saint Edmunds. Elle contient des restes de différents styles, du XI^e au XVIII^e s. : notamment la Prior's Door (v. 1140), les monuments funéraires, telle la sépulture de l'évêque Kilkenny (v. 1255-1260). Le porche occidental est un des plus beaux spécimens du style anglais primitif. La chapelle de la Vierge (1321-1349) montre une voûte en ogive, des fenêtres de style flamboyant, des niches surmontées de gables droits, et, à l'accolade, une décoration exubérante. Le palais épiscopal date du XVIII^e s.

ELY (Paul), général français (Thessalonique, Grèce, 1897). Chef de bataillon en 1940, il sert de 1942 à 1944 dans l'organisation de résistance de l'armée. Directeur de l'infanterie en 1945, il est, en 1948, chef d'état-major du général de Lattre à l'inspection générale de l'armée. Représentant de la France au groupe permanent de l'O. T. A. N. en 1949, il est nommé, en 1953, chef d'état-major général des forces armées. Au lendemain de Dien Bien Phu (1954), Ely part pour l'Indochine comme haut-commissaire et commandant en chef, puis reprend en 1956, après la démission du général Guillaume, les fonctions de chef d'état-major général et d'inspecteur général des armées. Il conserve ce poste et celui de président du Comité des chefs d'états-majors jusqu'à la réorganisation en 1959, qui fait de lui le premier chef d'état-major de la Défense nationale.

ELMAS, c'est-à-dire *le Mage*, surnom de MAR-JESU.

ELYMUS [mys] n. m. Plante voisine de l'orge, poussant dans les lieux arides, dont on se sert (*Elymus arenarius*) est employée pour fixer les dunes au bord de la mer. Famille des graminacées.)

ELYOT (sir Thomas), humaniste et diplomate anglais (dans le Wiltshire v. 1490 - Carlton, Cambridgeshire, 1546). Il fut chargé de missions diplomatiques par Henri VIII. Son principal ouvrage est le *Livre du gouverneur* (*Boke Named the Governour*) [1531], traité de morale et de pédagogie dans lequel

il préconise une éducation plus indulgente que celle de l'époque, et où il indique des règles de morale pratique à l'usage des classes gouvernantes. Outre des traductions du latin ou de l'italien, Elyot a écrit : *le Château de Santé* (*The Castell of Helth*), traité de médecine (1534); *l'Image du Gouvernement*, audacieuse allégorie satirique (1540); *la Défense des femmes honnêtes* (*Defence of Good Women*) [1545]; il est l'auteur du premier dictionnaire latin-anglais (*Bibliotheca Elyotae*, publié en 1548).

ELYRIA, v. des Etats-Unis (Ohio), au S.-O. de Cleveland; 37 900 hab. Industrie aéronautique. Equipement électrique.

ÉLYSÉE (gr. *élusion* [de *elthein*, venir], c'est-à-dire : lieu où se rendent les âmes). Myth. gr. Lieu délicieux qui, suivant les païens, faisait partie des Enfers, et était le séjour des âmes des héros et des hommes vertueux. (V. CHAMPS ÉLYSÉES.) || Sous la II^e République, gouvernement et politique de Louis-Napoléon Bonaparte, qui résidait au palais de l'Élysée : *Les ordres de l'Élysée*. || Auj., la présidence de la République, dont le siège est au palais de l'Élysée.

◆ N. m. *Par extens.* Lieu agréable, planté de beaux arbres; séjour de délices : *Il y a des moulins, des cabarets et des tonnelles, des élysées champêtres et des ruelles silencieuses* (Nerval).

— **Élysées** adj. m. pl. Myth. Ne s'emploie que dans la locution : *les champs* Élysées*. (On dit aussi : *les champs ÉLYSIENS* et parfois même ÉLYSIENS [poét.].)

Élysée (PALAIS DE L'), à Paris. Résidence historique s'étendant entre les rues du Faubourg-Saint-Honoré et de l'Élysée, les avenues Gabriel et Marigny. Construit en 1718 par l'architecte Claude Mollet pour Henri de La Tour d'Auvergne, comte d'Evreux et gendre du financier Crozat, ce palais fut désigné sous le nom d'« hôtel d'Evreux ». Devenu la propriété de M^{me} de Pompadour (1753), celle-ci le fit restaurer par Lassurance, et y logea son frère, le marquis de Marigny. Revenu à Louis XV (1764), il fut affecté aux ambassadeurs extraordinaires, puis au garde-meuble (1768), en attendant l'achèvement de celui que Gabriel édifiait sur la place de la Concorde. En 1773, l'hôtel d'Evreux était acheté par le financier Nicolas Beaujon, qui le revendait à Louis XVI en 1786. Acquis en 1788 par la duchesse de Bourbon, l'hôtel, appelé Élysée Bourbon, fut occupé par le sieur Hovyn, qui en était encore locataire au début de la Révolution.

L'Élysée devint ensuite l'Imprimerie nationale, puis un café champêtre (1797). Donné par Napoléon I^{er} à sa sœur Caroline Murat (1805), celle-ci le fit remanier par Percier et Fontaine, puis le restitua à l'Empereur lors de l'élévation de Murat au trône de Naples (1808). Il fut habité par Joséphine (1809), puis par l'Empereur (1812), qui y signa son abdication le 22 juin 1815. Le tsar Alexandre l'occupa en 1814, et Wellington en 1815. Louis XVIII le donna au duc et à la duchesse de Berry, qui l'habitèrent jusqu'à l'assassinat du duc. Sous Louis-Philippe, le palais redevint la résidence des hôtes étrangers du souverain : Méhémet-Ali et la reine d'Espagne Marie-Christine. La II^e République décida, en 1848, qu'il serait affecté à la demeure du président de la République : Louis-Napoléon Bonaparte n'en sortit que pour s'installer aux Tuileries, comme empe-

reur. Le palais fut alors restauré par Lacroix et remanié suivant le goût de l'époque. Il redevint le séjour des souverains étrangers : la reine Victoria d'Angleterre, le sultan Abdülaziz, l'empereur François-Joseph d'Autriche l'habitèrent. Depuis 1873, il est la demeure officielle des présidents de la République. Sous le septennat de Vincent Auriol, l'architecte Demaret a procédé à divers aménagements du palais, dont la décoration intérieure et l'ameublement ont été en partie renouvelés par Leleu, Dominique, Arbus.

ÉLYSÉEN, ENNE adj. Relatif à l'Élysée : *Ombres élyséennes. Bonheur élyséen*. (On a dit aussi quelquefois ÉLYSIEN, ENNE.)

— Hist. Qui a rapport au palais de l'Élysée ou à Louis-Napoléon, qui l'habitait lorsqu'il était président de la République française : *Parti élyséen. Politique élyséenne*.

ELYSIA n. f. Mollusque gastropode sans coquille, au corps allongé et plat, aux longs tentacules, au pied étroit, qui rampe sur les algues, dont il se nourrit, et qui se rencontre dans toutes les mers du globe. (Type de la famille des *élysidiés*, de la sous-classe des opisthobranches.)

ÉLYSIIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes opisthobranches, renfermant des formes nues, qui se rapprochent des aplysies par leurs tentacules en forme d'oreilles et leurs lobes natatoires larges.

ÉLYTIS (Odysseus) ou **ÉLITIS** (Odhiséas), poète grec (en Crète 1912). Sa carrière s'est effectuée à Athènes; il est l'un des plus célèbres représentants du surréalisme. On connaît de lui surtout deux recueils : *Orientations* (1940) et *Soleil premier* (1943).

ÉLYTRE n. m. (gr. *elutron*, étui). Aile supérieure de certains insectes, durcie, coriace, pouvant former un étui sous lequel se replie l'aile inférieure : *Chez beaucoup d'insectes coléoptères, les ailes étant avortées, les élytres soudées embrassent complètement les côtes de l'abdomen par leurs replis*.

— ENCYCL. Les élytres existent chez les dermoptères (forficules) et chez les coléoptères. Au repos, les élytres sont appliqués horizontalement sur le corps, qu'ils recouvrent presque complètement, dans la majorité des cas. L'extrémité postérieure des élytres s'appelle le *sommer*; leur région antérieure, voisine du point d'attache, est la *base*. Ils sont articulés sur le mésothorax et sont mus par des muscles spéciaux, qui leur permettent de s'ouvrir et de se refermer à volonté. Chez les hétéroptères, les ailes supérieures, seulement en partie cornées, s'appellent des *hémélytres*.

On appelle *élytres*, chez les annélides, des lames tégumentaires, ou écailles, qui sont des cirres accrus en largeur et qui peuvent former, en s'imbriquant sur le dos, une véritable cuirasse.

ÉLYTROCÈLE n. f. (gr. *elutron*, vagin, et *kêlê*, hernie). Gynécologie. Hernie du cul-de-sac de Douglas, congénitale ou acquise.

ELZ, riv. d'Allemagne, affl. du Rhin (r. dr.), drainant le centre de la Forêt-Noire; 96 km. Son tracé coudé s'explique par des dislocations. Elle a joué un rôle important pour la mise en valeur du massif, les croupes qui la bordent étant plus douces qu'ailleurs.

ELZÉAR de Sabran (saint) [Robians, diocèse d'Apt, 1285 - Paris 1323]. Fiancé, à dix ans, à Delphine de Signe (ou Glandèves), il l'épousa à quatorze. Ayant observé une continence perpétuelle, ils entrèrent dans le



élytres

émail égyptien
bijou de Dashour
musée du Caire

Librairie
LAROUSSE
caractère elzévir (impr.)



émail de Limoges
plaque de reliure v. 1175
musée de Cluny



émail cloisonné
croix du VI^e s.
musée du Vatican

crucifixion
émail byzantin du X^e s.



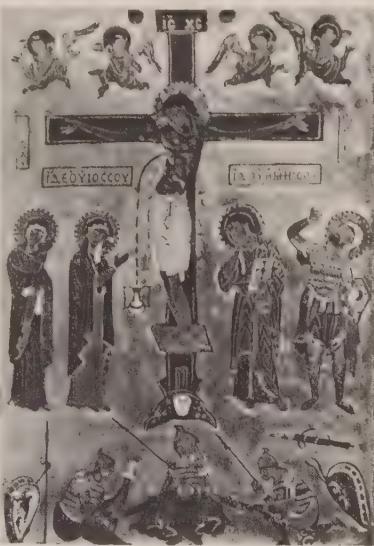
tiers ordre de Saint-François. Elzéar devient ensuite comte d'Ariano (royaume de Naples). Il mourut au cours d'une ambassade à Paris, alors qu'il négociait le mariage de Marie de Valois avec le duc de Calabre. Canonisé en 1369. — Fête le 27 septembre.

ELZÉVIR, ELZEVIER ou ELSEVIER (les), famille de libraires et d'imprimeurs hollandais. — **LODEWIJK** (Louvain v. 1540 - Leyde 1617), d'abord relieur à Anvers, à Wesel, à Douai, s'établit en 1580 à Leyde, où il ouvrit une boutique de librairie. Nommé appariteur de l'université, il obtint (1587) de transférer son officine sur les terrains de l'Académie. Il était en relations continues avec les libraires de Paris. — Cinq de ses fils exercèrent sa profession, notamment **MATHIAS** (Anvers 1564 - Leyde 1640), qui dirigea, d'abord seul, puis en collaboration (1617) avec son frère **BONAVENTURA** (Leyde 1583 - † 1652), la maison de Leyde, uniquement consacrée au commerce des livres. — Un des fils de Mathias, **ISAAC** (1596-1651), devenu imprimeur-juré de l'université (1636), transmit à sa famille un matériel provenant de l'imprimerie orientale de l'érudit **Th. Erpenius**. Les Elzévir s'installent à La Haye, à Copenhague. Leurs éditions de César, Ténence, Pléne sont considérées comme des chefs-d'œuvre de la typographie. Leur activité prend fin en 1712.

ELZÉVIR n. m. Volume imprimé ou publié par un des membres de la famille des Elzévir : *Un bel elzévir*. || Caractère typographique reproduisant le type employé par les Elzévir : *Titre en elzévir*.

— **ENCYCL.** On désigne généralement sous le nom d'*elzévir* une collection d'ouvrages en petit format, imprimés en Hollande depuis l'année 1593 jusqu'à l'année 1680, et publiés par les célèbres éditeurs. C'est surtout le format in-12 qui est devenu le spécimen de la collection elzévirienne. On y joint communément des éditions en petit format, imprimées vers la même époque par des imitateurs souvent heureux des Elzévir.

ELZÉVIRIEN, ENNE adj. Qui appartient aux Elzévir, aux livres publiés par eux : *Edition elzévirienne*. *Format elzévirien*. || Se



dit aussi des éditions faites à l'imitation de celles des Elzévir.

Em, symbole anciennement employé en chimie pour l'émanation du radium ou ses isotopes. (V. **RADON**.)

Êm., abrégé de **EMINENCE** (pour un cardinal).

ÉMACIATION n. f. ou **ÉMACIEMENT** n. m. Amaigrissement extrême : *Tel grand tableau du Tintoret [...] montre les teintes, les lignes, voire l'émaciation du Greco* (Barrès).

ÉMACIÉ, E adj. (lat. *emaciatus*; de *macies*, maigreur). Très amaigri : *Visage émacié*. Un grand courage dans des organes émaciés porte à des actes ridicules (Raspail).

ÉMACIER (S') v. pr. Devenir très maigre.

ÉMAIL [emaj] n. m. (du germ. *smalt*). Vernis vitreux, transparent ou opaque, dont on recouvre certaines matières pour les protéger, leur donner de l'éclat ou les colorer d'une façon inaltérable. || *Par extens.* Ouvrage glacé d'émail. || *Par anal.* Diversité produite par la couleur des fleurs dans une prairie, un parterre : *L'émail des prairies, des fleurs*. || Pl. des ÉMAUX.

— **Arts graph.** *Email à chaud*, procédé de copie sur métal, où la couche sensible est une solution aqueuse de colle de poisson bichromatée, qui, avant gravure, doit être durcie par cuisson. || *Email à froid*, procédé de copie sur métal, qui a pour couche sensible une solution alcoolique de gomme laque bichromatée. (Un procédé analogue emploie une solution d'alcool polyvinyle.)

— **Chirurg. dent.** Le plus dur des tissus de la dent, dont il recouvre la couronne. (L'émail est constitué de hauts prismes hexagonaux, ayant généralement une disposition perpendiculaire à la surface de la dent. L'émail est très riche en sels minéraux, phosphate et fluorure de calcium. Il ne contient que 3 p. 100 de matières organiques. Il est recouvert d'une mince membrane protectrice, la cuticule.)

— **Cost.** Au Moyen Age, plaque armoriée que l'on portait au chapeau.

— **Hérald.** Nom des couleurs héraldiques. (Les émaux se divisent en *couleurs* et *métaux*; les *fouirures* sont des combinaisons décoratives d'émaux. V. **HERALDIQUE**.)

— **Photogr.** *Procédé email* ou *photo-email*, image obtenue au moyen de poudres vitifiables, suivant une technique rappelant le procédé bromoil. (En photogravure, certains clichés d'impression sont obtenus en utilisant des solutions de gomme laque ou produits similaires, contenant un bichromate alcalin; suivant la nature des produits employés, le procédé est appelé *email à chaud* ou *email à froid*.)

— **Zool.** Matière transparente qui recouvre la surface intérieure des coquilles.

— **ENCYCL.** Le mot *email* est souvent employé, au sens général, comme synonyme de « glaçure », pour désigner tout enduit vitrifiable, dont on recouvre une poterie, un métal ou un verre. Le mot « *email* » désigne plus particulièrement l'enduit vitreux posé, en assez forte épaisseur, sur les pâtes de faïence; il a, tout d'abord, désigné un verre opaque, rendu mat par l'oxyde d'étain, et cachant la matière sous-jacente, puis, plus tard, des verres colorés brillants. (V. **COUVERTE, VERNIS**.)

● *Email en céramique.* Les émaux transparents employés sur la poterie commune sont des silicates de plomb, obtenus par mélange de sulfure de plomb (alquifoux) ou de minium avec de l'argile. L'émail stannifère est un émail généralement plombé, opacifié en blanc par l'oxyde d'étain.

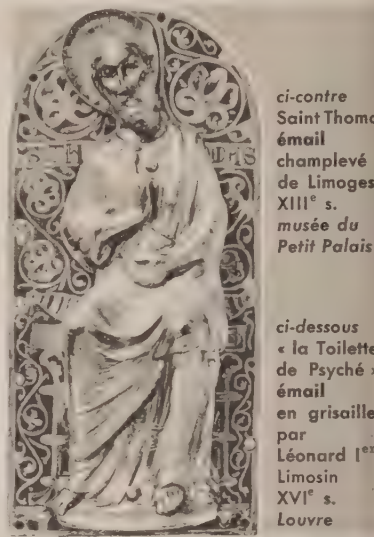
Les émaux employés sur la faïence fine, dont la pâte est blanche, sont transparents. Ce sont des boro-silico-aluminates de plomb, de calcium, de potassium et de sodium. L'émail fondu est coulé dans l'eau et broyé avec un léger rajout de kaolin et de sable. Il existe aussi des émaux sans plomb, des émaux colorés (majolique). Les faïences fines émaillées sont cuites vers 1 080 °C.

Les émaux de grès cérame sont des compositions feldspathiques modifiées par l'adjonction d'oxydes métalliques, provoquant des effets décoratifs très variés; cuisson entre 1 280 °C et 1 320 °C.

Les émaux, ou couvertes, de porcelaines sont constitués par le mélange et le broyage parfait de roches feldspathiques quartzeuses (pegmatites), additionnées de quartz et de

légères quantités de craie et de kaolin cuisson vers 1 400 °C.

Les émaux céramiques se posent presque toujours par le trempage des pièces dans un bain formé d'eau et d'émail broyé. Les pièces on généralement subi une première cuisson (bis-cuit de faïence, dégloué de porcelaine). On pratique parfois l'émaillage par aspersion par vaporisation ou insufflation. On procède au badigeonnage au pinceau quand on doit émailler des pièces crues. La coloration de émaux est donnée par des oxydes métalliques : cobalt (bleu), cuivre (vert en fe oxydant, rouge en feu réducteur), manganèse (violet), fer (bruns), chrome (verts et roses titane (jaunes et bruns), platine (gris), zinc (cristallisés), uranium (jaunes), etc. Les émaux, ou couvertes, de porcelaine tenur française ancienne sont des silicates de plomb



ci-contre
Saint Thomas
émail
champlevé de Limoges
XIII^e s.
musée du
Petit Palais

ci-dessous
« La Toilette
de Psyché »
émail
en grisaille
par
Léonard l^{er}
Limosin
XVI^e s.
Louvre



et de sodium; ceux des porcelaines tendre phosphatiques anglaises se rapprochent de émaux de faïence fine.

● *Email sur métal.* L'émail sur métal est généralement composé d'un mélange fondu de sable, de minium, de potasse, de soude et d'oxydes métalliques colorants. On l'applique en poudre ou en pâte et on le rend adhérent par fusion dans un moufle bien chaud. L'*email sur tôle* et sur *fonte* est un mélange finement broyé, d'une fritte et d'un rajout. La fritte est généralement composée de feldspath, de quartz, de borax, de cryolite, de craie, de salpêtre, de soude, de fluorure de calcium, etc. L'émail est opacifié par l'oxyde d'étain ou d'antimoine, et coloré s'il y a lieu par des oxydes métalliques. Le rajout est formé de 5 à 10 p. 100 d'argile grasse; il complète la composition de la fritte et l'a fait adhérer aux pièces après leur trempage dans le bain d'émail.

On commence par décaper les pièces et par les recouvrir d'un émail spécial; on les cuit puis on les recouvre avec l'émail proprement dit et on les recuit. Chaque cuisson dure quelques minutes et se fait vers 800 °C à 900 °C. On fabrique en tôle émaillée de grandes quantités de plaques, d'ustensiles de cuisine ou de toilette, des revêtements, etc. Les émaux *cloisonnés* sont obtenus en soudant sur une plaque de fond, généralement en or, de minces cloisons formant de petits compartiments où l'on dépose la poudre

émaill. Les émaux *champlevés*, ou en *taille épargnée*, d'un travail plus grossier, sont exécutés sur d'épaisses plaques de cuivre, où les alvéoles ne sont plus rapportés sur le fond, mais creusés ou *épargnés* dans le champ même de la plaque. Les émaux *translucides* ont les bas-reliefs ciselés recouverts d'une couche transparente d'émail. Dans les émaux *peints* ou en *grisaille*, la plaque, au lieu d'être compartimentée en petites cases, est recouverte d'un émail blanc uni, sur lequel l'émailleur peint avec des couleurs vitrifiables.

● *Histoire de l'émaillerie.* On peut la diviser en dix grandes périodes : 1° les pseudo-émaux égyptiens, pâtes de verre incrustées dans le froid ; 2° les émaux celtiques, connus dès l'époque de la Tène ; 3° l'émaillerie cloisonnée orientale et byzantine, qui s'étend jusqu'au commencement du XIII^e s. ; 4° l'émaillerie *champlevée*, dès le XI^e s., dominante au XII^e, qui triomphe en Occident avec les émaux pour centre ; 5° l'émaillerie en basse-aille, ou émaillerie translucide, qui apparaît à la fin du XIII^e s. et domine aux XIV^e et XV^e s., surtout en Italie ; 6° l'émaillerie des émaux peints, au XV^e et au XVI^e s. (Limoges puis l'Italie en sont les centres) ; 7° l'émaillerie en grisaille, ou émaux peints à fond noir généralement bleuté, où les personnages et les objets sont figurés par de l'émail blanc posés en seconde couche (Limoges tient la première place dans cette fabrication aux XVI^e et XVIII^e s.) ; 8° au XVIII^e s., l'émaillerie de bijouterie (portraits en miniature sur montres, tabatières) ; 9° l'émaillerie, sur plaques plates avec empâtement d'émail blanc pour former des reliefs ; sur ce relief l'émail blanc, peinture en émail léger (XVII^e s.) ; 10° les émaux sur lave (XIX^e s.), employés dans l'émaillerie monumentale. → *Biblio.*)

● **ÉMAILLAGE** [emajaz] n. m. Action d'émailler, ou résultat.

— Céram. Opération destinée à recouvrir une poterie ou un métal, d'un enduit vitrifiable, ou glacure, appelé selon le cas : *émail* (métal ou faïence), *couverte* (porcelaine et grès) ou *verniss* (poterie commune et grès salé). [V. part. *encycl.*]

— Electr. *Émailage des conducteurs électriques*, isolation des conducteurs, réalisée par le dépôt de vernis isolants gras ou synthétiques.

— Esthét. Autrefois, maquillage qui donnait au visage un aspect brillant et lisse de porcelaine. — Photogr. Mise en œuvre du procédé *émail*. || Vernissage effectué à l'aide de produits donnant une couche très résistante, notamment pour protéger les épreuves destinées à être fréquemment manipulées.

— ENCYCL. Céram. Les principaux procédés d'*émailage* sont : 1° l'*émailage* par trempage, qui consiste à plonger rapidement la pièce dans un bain épais formé d'émail en suspension dans l'eau ; 2° l'*émailage* par arrosage, opération dans laquelle on verse sur la pièce le contenu d'un récipient rempli d'une bouillie d'émail ; 3° l'*émailage* par insufflation (l'émail, délayé dans l'eau, est projeté sur la pièce par un jet d'air comprimé au moyen d'un appareil spécial) ; 4° l'*émailage* au tamis (l'émail, en poudre sèche, est répandu au moyen d'un tamis fin sur la pièce préalablement enduite d'eau, de gomme ou de glycérine) ; 5° l'*émailage* au pinceau ou à l'éponge. (→ *Biblio.*)

● **ÉMAILLER** [emaje] v. tr. Appliquer de l'émail sur : *Émailler une bague, de la porcelaine.* || *Par anal.* Parer de couleurs vives, variées : *Les astres émailaient le ciel profond et sombre* (Hugo). || *Fig.* Parsemer, semer çà et là : *Il émailait ses propos commerciaux d'expressions choisies, mais à contresens* (Proust). *Une traduction émaillée l'erreurs. Il faut espérer que toutes ces platitudes émaillées de fautes grammaticales et prosodiques ont fait leur temps* (Gautier). — Esthét. Autrefois, faire le maquillage dit « émailage ».

● **ÉMAILLERIE** [emajəri] n. f. Art de l'émailler.

● **ÉMAILLEUR** [emajœr], **EUSE** n. Technol. Ouvrier chargé d'appliquer de l'émail sur les produits céramiques ou sur les métaux. || *Émailleur à la lampe*, ouvrier qui émaille au moyen d'une lampe à huile les objets trop petits pour être soumis à l'action d'un four. On l'appelle aussi *SOUFFLEUR À LA LAMPE*.

— ENCYCL. Les émaillieurs de Paris furent constitués par Charles IX en communauté particulière. Auparavant, les orfèvres exécutaient eux-mêmes les émaux dont étaient ornés leurs pièces d'orfèvrerie et leurs bijoux.

● **ÉMAILLEUX** [emajœ], **EUSE** adj. Qui est d'émail ou de la nature de l'émail.

● **ÉMAILLOÏDE** [emajoid] n. m. Travail artistique qui a pour but de revêtir les métaux d'un coloris semblable à celui de l'émail, en faisant usage, dans les couleurs, d'oxydes métalliques.

● **ÉMAILLURE** [emajyr] n. f. Art d'émailler. || Ouvrage de l'émailleur : *Des émaillures solides.*

● **ÉMAIYGLI**, fl. de l'U. R. S. S. (Estonie), qui prend sa source dans les hauteurs d'Otepia ; 79 km. Il traverse le lac de Vyrtsiarv et l'unit, à travers les marais et les basses plaines de la région de Tartou, au lac des Tchoudes (anc. lac Peïpous).

● **EMAN** (saint), en lat. *Emanus*. Il fut martyrisé alors qu'il évangélisait le pays chartrain, au VI^e s. — Honoré dans le diocèse de Chartres le 16 mai.

● **ÉMANATEUR** n. m. (de *émanation*). Petit appareil qui facilite la vaporisation de certains produits volatils. (V. *VAPORISATEUR*.)

● **ÉMANATION** n. f. (bas lat. *emanatio*, écoulement). Odeur, exhalaison qui se dégage de certains corps : *Un air épais et chaud monte aux joues, chargé d'émanations végétales* (Taine). || *Fig.* Ce qui dérive, ce qui procède de quelqu'un ou de quelque chose ; expression, manifestation : *Le symbolisme mythologique est une émanation de la pensée guerrière* (Proudhon).

— Chim. Nom donné à l'élément chimique de numéro atomique 86. (Les isotopes de masses 219, 220 et 222 sont connus sous les noms respectifs d'*actinon*, *thoron* et *radon*. Ce sont des gaz, produits de désintégration de l'actinium, du thorium et du radium. On a pu étudier les propriétés physiques du radon, gaz inerte qui se condense à — 152 °C. Sa période radio-active est de 3,82 jours. Les périodes de l'actinon et du thoron sont respectivement 3,92 s et 54,5 s. Le radon a été découvert en 1899 par Rutherford et Soddy.) Les émanations sont utilisées en thérapeutique radio-active.

— Géol. *Emanations volcaniques*, v. FUMEROLLE. || *Emanations thermales*, v. GEYSER, MOFETTE, SALSE, SOLFATARE, SOUFFLARD.

— Philos. Mode de production suivant lequel l'absolu aurait fait sortir de lui-même, par voie de dégagement successif, tous les êtres relatifs : *La doctrine de l'émanation s'amalgame avec le théisme* (B. Constant). || Images ou « espèces » qui, suivant Epicure et Démocrite, s'échappent des objets et produisent la sensation, en agissant sur les organes.

— Sc. occult. Fluide immatériel, capable, dans certains cas, de se transformer en matière et émis par le corps des médiums ou des sorciers.

— Théol. Manière dont le Fils procède du Père, et le Saint-Esprit du Père et du Fils.

— SYN. : *dégagement, effluve, exhalaison.*

— ENCYCL. Philos. La théorie de l'*émanation* est intermédiaire entre le panthéisme et le théisme. Tandis que le panthéisme affirme l'identité du principe premier et de toutes les existences, et que le théisme insiste sur leur distinction essentielle, elle affirme que du principe premier, immobile et inépuisable, sortent, comme la lumière rayonne du feu et la chaleur du soleil, des êtres moins parfaits, qui sont eux-mêmes les principes d'êtres un peu inférieurs à leur tour ; et cette série descendante se poursuit jusqu'aux échelons inférieurs de la réalité. On trouve cette idée dans divers systèmes de l'Inde. Quoique très contraire à l'esprit de l'Ancien Testament et à l'esprit même du peuple juif, elle a pénétré en Judée et y a donné naissance à la cabale*. Elle appartient à la doctrine de Philon. Pour Plotin, l'un, innommable, incompréhensible et ineffable, produit l'intelligence immobile, d'où découle à son tour l'âme du monde, qui engendre la nature. L'émanation a lieu éternellement, sans commencement ni fin. Chacune est à la fois conséquence de celle qui la précède et principe de celle qui la suit. Les sectes gnostiques s'efforcèrent d'introduire l'émanation dans le christianisme.

● **ÉMANATORIUM** [rjom] n. m. (du lat. *emanare*, s'écouler). Electroradiol. Salle d'inhalation, spécialement disposée pour le traitement médical à l'aide de l'émanation du radium.

● **ÉMANCHÉ**, **E** adj. Hérald. Partition engendrée par une ligne en zigzag qui traverse l'écu de part en part. (L'émanché est plus accusé que le *denché*.) [V. pl. *HERALDIQUE*, 83.]

● **ÉMANCHURE** n. f. Hérald. Pièce ayant la forme d'une pointe triangulaire mouvant de l'un des bords de l'écu. (On dit aussi *ÉMANCHE*.)

● **ÉMANCIPATEUR**, **TRICE** adj. et n. Propre à émanciper ; qui émancipe : *Doctrines émancipatrices.*

● **ÉMANCIPATION** n. f. (lat. *emancipatio*). Dr. Action d'émanciper ; résultat de cette action : *L'émancipation d'un mineur*. (V. part. *encycl.*) || Chez les Romains, acte par lequel un père affranchissait son fils de la puissance paternelle. || *Fig.* Action de s'affranchir d'un lien, d'une entrave, d'une domination, d'un préjugé : *L'émancipation de la pensée. Dans l'émancipation des républiques, la population lombarde s'était relevée la première* (E. Quinet).

— Hist. *Émancipation des catholiques britanniques*, v. part. *encycl.*

— Hist. ecclés. Etat d'un religieux affranchi de l'obéissance due à ses supérieurs. (C'est le cas lors de son accès à l'épiscopat ou au cardinalat.) || Etat des monastères exemptés de la juridiction de l'ordinaire. || *Lettre d'émancipation*, lettre qui déliait un religieux, promu à une abbaye, du serment d'obéissance à son abbé.

— SYN. : *affranchissement, libération.*

— ENCYCL. Dr. Les origines de l'*émancipation* remontent au droit romain, où elle a longtemps revêtu des formes complexes. Dans l'ancien droit français, elle permettait soit d'affranchir de la puissance paternelle, soit de la tutelle, qui durait alors jusqu'à vingt-cinq ans.

Aujourd'hui, l'émancipation est un acte qui confère au mineur le gouvernement de sa personne et une certaine capacité. Le mineur est émancipé de plein droit par le mariage. Le mari majeur est, de plein droit, curateur de sa femme mineure. Le mineur peut être émancipé par son père, ou, à défaut de père, par sa mère, lorsqu'il a atteint l'âge de quinze ans révolus. Cette émancipation s'opère par la seule déclaration du père ou de la mère, reçue par le juge d'instance. Le mineur resté sans père ni mère peut aussi, mais seulement à l'âge de dix-huit ans accomplis, être émancipé, si le conseil de famille l'en juge capable.

Pour le mineur émancipé, l'incapacité reste la règle (v. *MINORITÉ*). Mais la loi lui donne la capacité de faire seul les actes de pure administration (baux de neuf ans, perception des revenus, achats...). Il accomplit les autres actes avec l'assistance d'un curateur ; toutefois, les plus importants (vente d'immeubles, emprunt, hypothèque) sont subordonnés à l'autorisation du conseil de famille et à l'homologation du tribunal. L'émancipation peut être retirée au mineur qui a outrepassé sa capacité. Les engagements qu'il a contractés peuvent également être réduits, s'ils présentent un caractère excessif.

— Hist. *Émancipation des catholiques britanniques.* Depuis la Réforme du XVI^e s., les catholiques des royaumes britanniques étaient soumis à une législation répressive. Non seulement le clergé catholique était interdit et assimilé aux traîtres, mais encore les laïques catholiques se voyaient interdire l'accès de presque toutes les fonctions publiques et le droit d'acquérir des terres. La situation était particulièrement pénible en Irlande, où l'énorme majorité de la population, catholique, était soumise, surtout depuis les lois pénales du début du XVIII^e s., à d'incroyables et constantes tracasseries. Vers la fin du XVIII^e s., le bien-fondé de ces persécutions commençait à être mis en doute ; en 1788, puis en 1791, des lois atténuèrent les rigueurs anticatholiques en Angleterre, et, en 1792, l'Ecosse, à son tour, adoucit son régime ; en même temps, les lois pénales étaient abandonnées en Irlande. La révolte irlandaise de 1798, en provoquant l'Union de 1800, donnait une acuité nouvelle au problème de l'émancipation des catholiques. Pitt avait obtenu l'Union en promettant l'émancipation

en contrepartie; l'opposition obstinée du roi l'obligea à se récuser. L'Irlande catholique, sous la direction d'O'Connell, s'organisa en une Catholic Association (1824). Wellington, malgré son anticatholicisme violent, comprit que l'unité impériale se trouvait menacée et, se résignant à l'inévitable, fit passer, en avril 1829, la loi supprimant un grand nombre des incapacités qui pesaient sur les catholiques, exigeant d'eux un simple serment d'allégeance à la Couronne. La plupart des mesures discriminatoires subsistantes furent progressivement abolies jusqu'à 1926, tandis qu'en 1910 le serment prêté par le roi lors de son couronnement était amendé dans un sens plus conciliant. Seuls, quelques usages, comme l'exclusion de fait de la chancellerie, rappellent les luttes religieuses du passé.

ÉMANCIPIÉ, E adj. et n. *Fam.* Qui sort des règles de la bienséance; qui manque de retenue : *Il commanda un dîner de modiste émancipié* (Colette).

ÉMANCIPER v. tr. (lat. *emancipare*; du préf. priv. *e* et de *mancipare*, vendre par le mot solennel de la *mancipatio*). Dr. Mettre hors de tutelle; mettre en état de faire les actes d'administration : *Émanciper un mineur*. || *Fig.* Rendre libre, affranchir d'une domination, d'une tutelle : *Émanciper le peuple*. Descartes émancipia la philosophie. On a dit que le protestantisme [...] avait émancipié les nations. Les faits parlent-ils comme les personnes? (Chateaubriand).

— **S'émanciper** v. pr. Se mettre hors de tutelle : *Sur le monde qui s'émancipia* [...] *S'ouvrent dans l'azur, immobiles, / Les vastes ailes de la paix* (Verlaine). || *Fam.* Sortir des règles de la retenue, en prendre à son aise : *Elle se sentit heureuse, et elle eut envie de s'émanciper un peu, pour une fois, d'aller causer avec Christophe* (R. Rolland).

ÉMANER v. intr. (lat. *emanare*; de *manare*, couler). Se dégager, s'exhaler des corps : *La lumière qui émane du soleil. Elles vivaient dans une atmosphère de parfums émanés d'elles* (Chateaubriand). || *Fig.* Procéder, tirer son origine, découler : *Dans une république, le pouvoir émane du peuple. Toutes les pensées qui émanent d'un tel acte, Greco les saisit et les mêle* (Barrès).

ÉMANISTE n. Philos. et Théol. Partisan du système des émanations* : *Le système des émanistes supposait que tous les êtres, les bons et les mauvais génies, étaient émanés d'un Dieu suprême* (Malte-Brun).

ÉMANOTHÉRAPIE n. f. Thérapeutique utilisant les émanations* de certains corps radio-actifs (thoron, radon).

EMANTS (Marcellus), écrivain hollandais (Voorburg 1848 - Baden, Suisse, 1923). Son cosmopolitisme prépara la voie au naturalisme en honneur dans la revue *De nieuwe Gids*. Pénétré de mythologie germanique et de pessimisme à la Schopenhauer, il est souvent cynique, persifleur et désespéré. Parmi ses œuvres on peut citer un poème, *Lilith* (1879); des drames : *Adolphe de Gelder*, *le Poids de la folie* (1904); des romans : *Une confession posthume* (1894), *Initiation* (1901), *Illusion* (1905); des récits de voyages.

ÉMARGEMENT n. m. Apposition d'une mention, d'une signature en marge d'un écrit; résultat de cette action : *Émargement d'un compte, d'un mémoire*. || *Feuille, état d'émargement*, liste nominative sur laquelle les salariés signent en face de leur nom en recevant leur paie et qui vaut reçu formel.

ÉMARGER v. tr. Constater le paiement d'une contribution ou d'un impôt par une annotation sur le titre de perception : *Émarger un rôle*.

◆ V. intr. Toucher le traitement affecté à un emploi : *L'un de nous deux [...] aura cessé d'émarger au budget avant la fin de la journée* (Courtelaine).

ÉMARGINÉ, E adj. Echanuré à son extrémité. || Se dit des lames, tubes ou aiguillons d'un champignon, lorsque, avant d'atteindre le pied, ils remontent brusquement, puis redescendent pour s'y souder, dessinant une sorte d'encoche.

ÉMARGINULE n. f. Mollusque gastropode marin à longs tentacules, à pied ovale, à coquille conique, qui vit depuis la zone des laminaires jusqu'au niveau des coraux. (On en connaît une centaine d'espèces, dont la moitié environ dans les mers chaudes; elles

ont été réparties en nombreux sous-genres. On les trouve fossiles depuis le Trias. Famille des fissurellidés, de la sous-classe des prosobranches.)

ÉMASCULATEUR n. m. Pince utilisée pour la castration des animaux mâles, et construite de façon à réaliser en même temps la section du cordon testiculaire et l'écrasement des vaisseaux.

ÉMASCULATION n. f. Action d'émasculer. (V. CASTRATION.) || *Fig.* Affaiblissement, abâtardissement.

ÉMASCULER v. tr. (lat. *emasculare*; du préf. priv. *e*, et de *masculus*, mâle). Priver des attributs de la virilité; châtrer : *Émasculer un homme, un animal*. || *Fig.* Rendre faible, efféminé : *Mutiler l'âme d'un peuple, émasculer son intelligence, qu'y a-t-il de plus honteux, de plus horrible?* (Gautier).

ÉMATHÉIA, usuellement *Imathia*, en franç. *Émathie*, nome de Grèce, en Macédoine; 96 400 hab. Ch.-l. *Berroia*.

— Géogr. anc. L'Émathie était une plaine fertile s'étendant entre l'Haliacmon et l'Axios. Dès l'époque préhistorique, elle fut habitée par les Bottiéens. Chassés, ces derniers allèrent s'établir en Chalcidique, et les Macédoniens y édifièrent leurs capitales Aigai, puis Pella.

ÉMATHION. Myth. gr. Fils de Tithon et de l'Aurore. Il fut tué par Héraclès.

ÉMAUX n. m. pl. Céram. V. ÉMAIL.

Émaux et Camées, recueil de poésies de Th. Gautier, composé pendant les journées de 1848 et publié en 1852. Livre d'art pur, constitué de petits poèmes en octosyllabes, où l'auteur s'est efforcé de réaliser l'esthétique de « l'art pour l'art », soucieuse avant tout de la forme. Dans certaines pièces, cependant (*Symphonie en blanc majeur*, *Tristesse en mer*, *les Vieux de la vieille*), apparaissent des tonalités de sensibilité, un fond de pensée et, même, une sorte de symbolisme.

EMBA, fl. de l'U. R. S. S. (Kazakhstan), qui prend sa source dans les monts Mougodjar et atteint la Caspienne à une centaine de kilomètres à l'E. de l'embouchure du fleuve Oural; 600 km. L'Emba traverse des steppes où il s'épuise progressivement, et son cours inférieur est intermittent.

On a donné le nom de *bassin de l'Emba* à une région pétrolière qui prolonge la zone des gisements de la Petchora et du Second-Bakou. Cette région déborde largement le bassin hydrographique du fleuve Emba et couvre 250 000 km². On exploite le pétrole au N.-E., dans la région de Temi (centre principal, Aktioubinsk), et au S., dans celle de Gouriev. Les principaux champs pétrolières sont : Dossor, Makat, Baïtchouna, Iskine et Kochtchaghil. Les raffineries d'Orsk et de Gouriev en traitent la production. Le bassin est desservi par la ligne de chemin de fer reliant Gouriev à Tchkalov, et par des pipe-lines (Gouriev-Orsk-Magnitogorsk et Gouriev-Astrakhan-Makhatchkala).

EMBABÈH ou **IMBABA**, quartier du Caire (Égypte), sur la rive gauche du Nil, en face du quartier de Choubra; 50 100 hab. C'est un ancien village, qui fait aujourd'hui partie intégrante de la capitale. Port fluvial.

EMBÂCLE n. m. (de *en*, et de *débâcle*). Amoncellement de glaçons dans un cours d'eau. || Embarras produit dans un cours d'eau par une cause quelconque.

— ENCYCL. Pendant les hivers rigoureux, il se forme, dans les fleuves et les cours d'eau, des *embâcles*, véritables digues de glace compacte. Ils commencent par une couche de glace superficielle produite par les glaçons charriés; d'autres glaçons s'accrochent aux premiers et finissent par s'étendre de la surface jusqu'au fond de l'eau, en formant une sorte de muraille continue. Si une crue assez puissante soulève toute la nappe solidifiée, celle-ci se détache du fond et progresse, jusqu'à ce qu'un nouvel obstacle vienne l'arrêter, occasionnant parfois des destructions graves aux ponts, aux navires bloqués, aux installations riveraines.

EMBALLAGE n. m. Action d'emballer; résultat de cette action. || Tout ce qui sert à emballer (papier, carton, paille, caisse, etc.). Caissette spécialement affectée au transport des fleurs, des fruits et des légumes. (Elle est à claire-voie, tant pour obtenir une

plus grande légèreté que pour faciliter l'aération et la conservation des produits transportés. || *Emballage en bois armé*, emballage en bois scié, tranché ou déroulé, constitué d'éléments réunis entre eux par des liens métalliques continus, agrafés sur chaque élément.

|| *Emballages commercial*, emballage destiné à contenir les produits ou marchandises, et qui est livré à la clientèle en même temps que son contenu. || *Emballage consigné*, emballage que l'on fait payer au moment de la vente du produit qu'il contient, mais que le vendeur s'engage à rembourser en tout ou en partie, lorsque cet emballage lui est rendu. || *Emballage maritime*, emballage destiné au transport par mer. (Il est conçu en vue de la résistance, de la stabilité et de l'imperméabilité.) || *Emballage perdu*, emballage techniquement conçu pour ne servir commercialement qu'une seule fois, mais néanmoins d'une résistance suffisante pour permettre l'arrivée du contenu à sa dernière destination dans de bonnes conditions. (On dit aussi EMBALLAGE NON RETOURNABLE.) || *Emballage tropical*, emballage destiné au transport des marchandises à destination des pays tropicaux. (Cet emballage est conçu et réalisé au triple point de vue de la résistance, de l'imperméabilité et de l'isolation thermique, pour assurer l'arrivée du contenu à destination dans un état convenable.) || *Toile d'emballage*, toile tissée à larges mailles, dont on enveloppe les objets emballés. || *Fig. et pop.* Réprimande. (→ Biblio.)

— Sports. Action d'un coureur qui, à l'approche du but, fournit son maximum de vitesse.

EMBALLÉ, E adj. *Fam.* Qui se laisse emporter par l'enthousiasme, l'exaltation : *On voit quelquefois si mal soi-même, si peu emballé qu'on soit. Il faudrait mettre son manuscrit dans un tiroir et attendre une bonne année* (Léautaud).

EMBALEMENT n. m. Action de s'emballer; emportement : *Il n'y a que les supplices qui intéressent, par exemple celui de la reine Brunehaut morte d'un emballlement de cheval* (J. Renard). || *Fig.* Enthousiasme excessif : *Méfiez-vous des emballlements* (A. Daudet).

— Mécan. Régime anormal d'une machine ou d'un appareil, dont la sécurité est compromise par une vitesse supérieure au maximum prévu : *Sur un navire, l'emballlement se produit lorsque, par mer houleuse, les pales de l'hélice sont soulevées au-dessus de l'eau*. (Syn. EMPORTEMENT.) [On utilise un limiteur de vitesse, indépendant du régulateur, et qui, lorsque la machine échappe au contrôle du régulateur, provoque la fermeture de l'arrivée du fluide moteur et l'arrêt de la machine.]

EMBALLER v. tr. (de *balle*). Mettre un objet dans un emballage (caisse, balle) pour le transporter ou le vendre : *Emballer des marchandises. Cela fit quelques morceaux de toile dans lesquels il emballa les deux flambeaux d'argent* (Hugo). || *Fam.* Mettre en voiture, etc.; faire partir : *Emballer un voyageur dans un train. Tu l'as emballé* [mon ami] hier pour Turin, où il ne restera que quelques jours (Mérimeé). || *Fig.* Ravi d'admiration, enthousiasmer : *Les affaires les plus aléatoires sont celles qui emballent le mieux leur homme*. || — *Pop.* Réprimander. || Arrêter, conduire en prison.

— *LANGUE CLASS.* Circonvenir par des paroles captieuses : *Il [le Régent] fut si bien veillé, relayé, tourmenté, qu'ils l'emballèrent* (Saint-Simon).

— Cuis. Envelopper une pièce dans une barde de lard ou dans une crépine, puis dans un linge.

— Mécan. Emballer un moteur, le faire tourner à un régime excessif.

— **S'emballer** v. pr. En parlant d'un cheval, échapper à la main, et, par anal., en parlant d'une personne, s'emporter ou se laisser entraîner par un enthousiasme excessif : *Il reconnut qu'il s'était emballé et très gentiment il en demanda pardon* (Courtelaine). *On conçoit [...] que les femmes s'emballent plus violemment et qu'elles adorent mieux* (Huysmans).

— Mécan. Dans le cas d'une machine ou d'un appareil, prendre, sous une influence quelconque, un régime de marche qui, caractérisé par une vitesse exagérée, risque de compromettre la sécurité.

EMBALEUR n. m. Qui emballa, fait profession d'emballer. (Ce terme ne s'applique

aux industriels qui fabriquent les emballages légers.)

LANGUE CLASS. Celui qui circonviert par beaux discours : *Ne croyez pas ce qu'il ce n'est qu'un emballer* (Furetière).

BALLONNUR ou **EMBALLONURA** m. Chauve-souris propre à la Malaisie, de la famille des *emballonuridés*.

BALLOTTER v. tr. Disposer des marchandises dans des ballots.

BARBE n. f. Text. Ensemble des ficelles intenant les cordes du temple, qui ont été les lors de la lecture de la carte sur le pied re : *Les embarbes matérialisent les diffés duites successives de la mise en carte*.

BARBOUILLER v. tr. Barbouiller abonnement : *Embarbouiller ses mains et son rge de confiture*. || *Fig. et fam.* Troubler, perdre le fil de ses idées à : *J'avais le veau embarbouillé de ce problème à la de : la morale dans l'art* (Baudelaire).

BARCADERE n. m. (esp. *embarcadero*; *embarcar*, embarquer). Ch. de f. Emplacement aménagé pour l'embarquement ou le débarquement des voyageurs et de leurs bagages, des troupes et de leur matériel, le chargement ou le déchargement des colis, caisses, marchandises, etc. (On dit plus communément aujourd'hui, et suivant le cas : QUAI, GARE, STATION, GARE.)

Constr. Pente de blocage ou série de marches qui permettent de descendre jusqu'au bord de l'eau.

Mar. Môle, jetée, appontement construits pour faciliter l'embarquement des marchandises. || Lieu de départ et d'arrivée des bateaux qui font le service des voyageurs.

EMBARCATION n. f. (esp. *embarcación*). Petit bateau non ponté, à voiles, à rames, à moteur.

ENCYCL. Ethnogr. La forme générale des embarcations a évolué rapidement, à partir du canot, vers des formes allongées qui permettent une navigation plus aisée.

Le canot est constitué de simples rondins assemblés; il peut être allongé par des outrages en papyrus d'air, fixées en dessous. Les embarcations du lac Titicaca sont formées par une jonction de bottes de roseaux allongées, non rivées. Les pirogues, simplement creusées dans un seul tronc d'arbre, sont des embarcations fluviales (Amérique, Océanie, Sibérie); sur mer, elles s'accompagnent de flotteurs supplémentaires (Océanie).

Le canot est une carcasse recouverte d'écorce d'arbre, canot indien ou de cuir (kayak esquimaux). Entièrement hermétique pour le rameur, il lui permet de chasser le poisson. Le canot de mer, l'oumaki esquimaux est très grand canot de cuir. Quant au canot à voile, il est connu partout, depuis la Méditerranée à balancier océanique jusqu'à la mer du Nord.

Les accessoires des embarcations comprennent d'abord leurs moyens de propulsion : perche en eau peu profonde, pagaie sur les embarcations étroites, aviron plus long et plus puissant sur les embarcations à voile. Les multiples. Le balancier, simple ou double, assure la stabilité d'une embarcation et lui permet une navigation lointaine; il appartient au domaine du Pacifique.

Mar. Le mot « embarcation » embrasse les bateaux de faibles dimensions embarqués à bord d'un navire. Ils se subdivisent en canots, canots, baleinières, youyoues, plates, qu'on peut ancrer pliant en toile Berthon, qui sont des embarcations du petit torpilleur et du sous-marin.

EMBARDEE n. f. Ecart brusque que fait un véhicule, par l'effet d'un obstacle ou par la réaction vive du conducteur : *L'automobile a fait une embardee*.

Mar. Ecart brusque que fait un navire, par l'effet du vent, de la mer, ou, s'il est en marche, par suite aussi d'une mauvaise manœuvre du gouvernail : *Il est rare qu'un navire remorqué ne fasse pas des embardees*. Sports. Déséquilibre d'une embarcation lors d'une faute d'un rameur. || Mouvement qui se fait sur la ligne de nage.

EMBARDEUR v. tr. (du provenç. *embarde*, embarquer). Faire brusquement porter le vent d'un navire sur un bord ou sur l'autre. (Se dit plutôt des mouvements involontaires.)

EMBARGO n. m. (mot esp. signif. *séquestre*; de même origine que *embarras*). Défense faite provisoirement à un navire de quitter un port dans lequel il se trouve. || *Par extens.* Mesure tendant à empêcher la libre circulation d'un objet; saisie : *Mettre l'embargo sur des livres, sur des journaux*. Le bey a commencé par mettre l'embargo sur tous ses biens, navires, palais, et ce qu'ils contiennent (A. Daudet).

— **ENCYCL.** Dr. intern. L'embargo peut s'appliquer à la flotte nationale (embargo civil), mais peut être aussi bien la saisie, par un Etat, des navires étrangers qui se trouvent dans ses ports (embargo international), ou embargo proprement dit. Cette mesure, dont l'Angleterre fit largement usage au XVIII^e s., intervenait après ou même avant une déclaration de guerre, lorsque les hostilités paraissaient imminentes. Elle est tombée en désuétude depuis un siècle, et l'on accorde un délai aux navires pour quitter les eaux ennemies. L'embargo est toutefois employé, à titre de représailles, pour obtenir la réparation d'un abus de pouvoir commis par un Etat étranger.

EMBARQUÉ, E adj. Aviation embarquée, ensemble des formations de l'aéronautique navale, basées sur porte-avions, par opposition aux unités stationnées à terre. (V. AÉRONAUTIQUE.)

EMBARQUEMENT n. m. Action d'embarquer ou de s'embarquer : *Embarquement de matériel*. Nous n'avons plus de goût pour les embarquements. || *Nous ne respirons plus vers la terre natale* (Péguy). || Inscription d'un marin sur le rôle d'équipage, d'un passager sur le registre du bord. || Service à la mer : *Hommes qui ont deux ans d'embarquement*. || *Par extens.* Action de monter dans un train, d'arriver sur des wagons.

— **LANGUE CLASS.** Action de s'engager dans une affaire : *Aucun [des pairs] ne se présente pour être le promoteur d'un embarquement ou le temps présent ne permettait pas de s'engager avec prudence* (Saint-Simon).

— **Dr. mar.** Embarquement clandestin, v. part. *encycl.*

— **Mar.** Affectation d'un marin à un bâtiment de guerre pour une période réglementaire, qui est en général de deux ans. || *Embarquement en campagne*, affectation à une unité en campagne lointaine. || *Plan d'embarquement*, programme détaillé de l'embarquement de troupes et de leur matériel sur des navires de transport, en vue d'une expédition ou d'une opération à terre. (V. AMPHIBIE, Opérations amphibies.)

— **ENCYCL.** Dr. fisc. Aucun navire français ou étranger, chargé ou sur lest, ne peut sortir d'un port sans être muni d'un manifeste visé par la douane et qui doit être présenté à toute réquisition des préposés, sous peine d'amende. Les marchandises sujettes aux droits sont embarquées aussitôt après le paiement; elles ne peuvent, sauf naufrage ou avarie, rentrer dans les magasins ou être entreposées dans les maisons. Un permis d'embarquement est délivré au capitaine du navire, qui ne peut se mettre en route sans être porteur de l'acquit du paiement des droits de douane.

— **Dr. mar.** Le délit d'embarquement clandestin est puni de sanctions diverses, selon qu'il a pour objet des personnes ou des marchandises. Les peines visent non seulement à protéger les compagnies de navigation, mais encore à défendre les Etats contre les immigrants indésirables.

Embarquement pour l'île de Cythère (L'), chef-d'œuvre de Watteau (128 x 193), son tableau de réception à l'Académie (1717), conservé au Louvre (réplique à Berlin). Avec autant de poésie que de brio, de grâce vaporeuse, il évoque la fuite des amants vers un univers de rêve. Ce titre a été repris par Couperin dans une pièce de clavecin célèbre.

EMBARQUER v. tr. Mettre, faire monter dans une barque, dans un navire et, *par extens.*, dans un wagon de chemin de fer, un camion automobile, etc. : *Embarquer des marchandises, du matériel, des soldats*. || *Par extens.* Recevoir par-dessus le bord une forte lame qui déferle sur le pont, en parlant d'un bateau : *Embarquer un paquet de mer*. || *Par extens. et fam.* Emporter, prendre, avoir avec soi : *Ce n'est pas sans inquiétude que le poète embarque avec lui, dans un*



embarcation de sauvetage

compartiment de deuxième classe, quatre de ses enfants (Jammes). || — *Fig.* Engager, pousser quelqu'un dans une affaire difficile : *Embarquer quelqu'un dans un procès, dans une discussion délicate*. || Mener à ses débuts, commencer : *Embarquer très mal une affaire*. || *Pop.* Arrêter.

— **LANGUE CLASS.** Le sens de « pousser », « entraîner », était considéré comme de la langue relevée sans nuance familière.

— **Mar.** En termes administratifs, inscrire un officier ou un homme sur le rôle d'équipage.

— **V. intr.** Prendre place à bord d'un navire : *Embarquer pour Tahiti*. || Recevoir par-dessus le bord une forte lame qui déferle sur le pont : *Le navire désemparé embarquait*.

— *S'embarquer* v. pr. Monter à bord : *Des voyageurs débarquaient et s'embarquaient, des pilotes commandaient la manœuvre* (Chateaubriand). || *S'engager* : *S'embarquer dans un long procès*.

— **LANGUE CLASS.** *S'embarquer* à, entreprendre, s'engager à : *Il s'embarquait à payer cent mille livres* (Sévigné).

EMBARRAS n. m. (déverbal de *embarrasser*). Obstacle causé par des objets qui s'accumulent ou se rencontrent : *Or en ce moment précis, l'embaras des voitures était extrême dans la rue Montmartre* (A. France).

— *Fig.* Complication, confusion qui résultent de l'accumulation d'affaires difficiles : *Embarras d'une succession embrouillée*. || Situation pénible et difficile, en particulier au point de vue de l'argent : *Etre dans un grand embarras*. Ce fut le commencement des embarras pécuniaires où j'ai été plongé le reste de ma vie (Chateaubriand). || Obstacle qui s'oppose à la réalisation d'une action : *Susciter des embarras à quelqu'un*. || Ce qui cause du souci, du désagrément par sa complication ou son accumulation; situation difficile : *Les embarras du gouvernement*. || Trouble de celui qui éprouve de la gêne devant une situation difficile : *Emilie rougit, son oncle se plut à la laisser quelque temps dans l'embarras* (Balzac).

— **Loc. div.** *Faire des embarras*, affecter de grands airs : *Ah là là! Vous, les femmes. Vous en faites des embarras, pour tout ça!* (Colette). || *Faiseur, faiseuse d'embarras*, qui se donne de grands airs, affecte de grandes prétentions. || *N'avoir que l'embarras du choix*, avoir abondamment de quoi choisir.

— **Pathol.** *Embarras, embarras gastrique ou intestinal*, commencement d'obstruction de l'estomac ou des intestins. (V. part. *encycl.*) || *Embarras de la langue*, difficulté à articuler.

— **SYN.** : difficulté, encombrement, gêne, hésitation, incertitude, indécision, perplexité.

— **ENCYCL.** Dr. admin. et Dr. pén. *Embarras de la voie publique*. Il est interdit, sous peine d'amende, de laisser sur une voie ouverte à la circulation publique ou à ses abords immédiats un objet ou un dispositif de nature à apporter un trouble à la circulation, après sommation d'enlèvement.

La loi punit de peines plus sévères, pouvant atteindre deux ans de prison, celui qui, en vue d'entraver ou de gêner la circulation, a placé ou tenté de placer, sur une voie ouverte à la circulation publique, un objet faisant obstacle au passage des véhicules.

Les maires, moyennant redevance, peuvent donner des permis de dépôts temporaires, en vue, principalement, de travaux de voie publique ou de construction d'immeubles.

— **Pathol.** *L'embarras gastrique*, consécutif ordinairement à un excès de nourriture ou à l'absorption d'aliments indigestes, est une intoxication gastro-intestinale, qui peut être confondue parfois avec le début de la fièvre typhoïde ou de la paratyphoïde. Le malade a des envies de vomir, de la diarrhée; la langue est blanche. Il existe une forme plus sévère, avec température élevée : c'est l'embarras gastrique fébrile. Un purgatif salin ou

« L'EMBARQUEMENT pour l'île de Cythère » v. hors-texte en couleurs ART CLASSIQUE, XVIII^e s. Tome III

un vomitif, puis le régime lacto-végétarien et les boissons chaudes viennent rapidement à bout de cette maladie bénigne.

EMBARRASSANT, E adj. Qui cause de l'embarras : *Fardeau embarrassant. Bagages embarrassants.* || Fig. Gênant, ennuyeux : *Situation, question embarrassante.*

EMBARRASSÉ, E adj. Qui est dans l'embarras ; où règne l'embarras (au pr. et au fig.) : *Rue embarrassée. Si je me sens par hasard un avantage, j'en suis embarrassé* (Chateaubriand). *La Commune, en 1871, a dégagé l'organisme républicain qui était trop riche, trop embarrassé* (Barrès).

EMBARRASSER v. tr. (probablement de l'esp. *embarazar*, barrer ; de *barra*, barré). Encombrer par un obstacle ; entraver, obstruer : *Embarrasser une rue.* || Priver de sa liberté de mouvement : *Et les enfants | Embarrassaient mes pas de leurs jeux triomphants* (Hugo). || — Fig. Entraver, gêner par sa présence, incommoder : *Il était bien résolu à ne se laisser point embarrasser par les scrupules* (Gide). || Embrouiller, rendre obscur : *Embarrasser une affaire, une question.* || Gêner en déconcertant, en désorientant ; jeter dans la confusion, l'hésitation, l'incertitude : *Embarrasser quelqu'un par ses questions spécieuses. Et en même temps, il n'eût jamais pensé que Gottfried pût être assez intelligent pour l'embarrasser par un raisonnement* (R. Rolland). || Inquiéter, faire peur : *Ce qui m'embarrassait beaucoup aussi, c'était l'œil inquisiteur des sergents de ville* (A. Daudet). || Rendre moins net, plus confus : *Embarrasser son style.*

— Pathol. Alourdir, congestionner : *Aliments qui embarrassent l'estomac. La fièvre embarrasse la tête.*

— SYN. : encombrer, entraver, gêner, obstruer.

— **S'embarrasser** v. pr. S'encombrer, s'empêtrer dans (au pr.) : *Titubant, son grand sabre cognant et s'embarrassant à tous les meubles* (M. Aymé). *S'embarrasser de bagages. S'embarrasser dans des niaiseries* (A. France). || — Fig. Se soucier de : *Je m'embarrasse aussi peu d'un duel que de fumer un cigare* (Balzac). *Le malheur des écrivains est qu'ils s'embarrassent peu de dire vrai, pourvu qu'ils disent* (Vigny). || Se troubler, perdre de sa netteté : *Dans l'ivresse, la langue s'embarrasse. Notre esprit s'embarrasse souvent. Je m'embarrassais quand j'essayais de traduire quelque passage du Tasse* (Chateaubriand). || *S'embarrasser de tout, se faire une grande affaire des moindres choses.* || *Ne s'embarrasser de rien, ne prendre souci de rien ; ne voir de difficulté nulle part.* — Pathol. Éprouver de la congestion, de l'obstruction.

EMBARRER v. tr. Verr. Saisir le creuset par la ceinture.

◆ V. intr. Placer un levier sous un fardeau, afin de le soulever.

— **S'embarrer** v. pr. Passer une jambe de l'autre côté de la barre ou du bat-flanc, en parlant d'un cheval à l'écurie.

EMBARRURE n. f. Art vétér. Contusion ou excoriation que se fait un cheval à la face interne du membre postérieur, en passant celui-ci par-dessus les barres, ou bat-flanc, qui le séparent des chevaux voisins dans l'écurie.

— Chirurg. Accident qui survient quelquefois après la fracture d'un os plat, et à la suite duquel une esquille a pénétré sous l'os fracturé. || *Spécialement*. Fracture par enfoncement de la voûte du crâne, caractérisée par un fragment complètement détaché et déplacé parallèlement à la surface du crâne.

— Constr. Garnissage, en mortier ou en plâtre, calfeutrant le vide entre les bords d'une faîtière et les tuiles de la couverture.

— Technol. Plateau du bard ou du fardier.

EMBASE n. f. (de *en* et *base*). Surface d'appui.

— Archit. Syn. de **EMBASEMENT**.

— Arm. Partie d'une pièce de métal qui sert d'appui à une autre pièce : *L'embase du percuteur.*

— Ch. de f. *Embase de la cheminée, du dôme d'une locomotive*, partie à laquelle ces pièces saillantes sont fixées sur le corps de la chaudière.

— Constr. Partie d'une espagnolette, saillante et profilée au droit des lacets qui tiennent la tige ou le corps. || Petite moulure

pratiquée au-dessous de l'anneau d'une clef. || *Embase de pied de support*, petit godet en zinc fondu ou en bronze, soudé sur l'entablement et destiné à recevoir le pied d'un support de gouttière anglaise.

— Menuis. Partie d'un ouvrage de menuiserie sur laquelle repose une autre pièce.

— Photogr. Colletette arrière de la monture d'un objectif*.

— Sell.-garn. Partie inférieure du dossier, qui permet de loger l'épaisseur arrière du coussin.

— Technol. Partie d'une lame de couteau, la plus proche du manche et qui présente un renflement. || Partie renflée ménagée sur une pièce métallique cylindrique pour lui servir de soutien, de support ou de butée, et à lui assurer une position fixe dans le sens axial.

EMBASEMENT n. m. (de *embase*). Base continue, qui fait saillie au pied d'un bâtiment et supporte la charge de l'édifice.

EMBASSURE n. f. Partie du four de verrier, qui s'étend depuis le plan de la base jusqu'à la naissance de la voûte.

EMBASTILLEMENT n. m. Action d'embastiller : *L'embastillement d'un journaliste.*

EMBASTILLER v. tr. Autrefois, mettre à la Bastille. || Enfermer dans une prison quelconque.

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Entourer de bastilles, de forts : *Embastiller une ville. On embastille Paris* (Lamennais).

EMBASTIONNEMENT n. m. Action d'embastionner : *L'embastionnement de Paris est un anachronisme et un contresens politique* (E. de Girardin).

EMBASTIONNER v. tr. Entourer de bastions : *Embastionner une ville.*

EMBATAGE n. m. Technol. V. **EMBATTAGE**.

EMBÂTAGE n. m. (de *en* et *bât*). Action d'embâter ; résultat de cette action : *L'embâtement d'une bête de somme.*

EMBÂTER v. tr. Mettre le bât à.

— LANGUE CLASS. Charger, embarrasser, ennuyer quelqu'un : *Embâter le roi de ses beaux raisonnements* (Saint-Simon).

— **S'embâter** v. pr. Fam. Se charger d'une personne ou d'une chose importune, embarrassante : *J'avais bien affaire vraiment de m'embâter de lui et de son frère* (E. Sue).

EMBÂTÉS n. m. (mot gr.). Antiq. gr. Chausse grossière des Béotiens. || Chausse des gens du peuple. || Postérieurement, chausse de luxe, comme en portaient les acteurs.

EMBÂTONNÉ, E adj. Se dit des colonnes ayant des moulures saillantes qui remplissent ses cannelures jusqu'à une certaine hauteur.

EMBÂTONNER v. tr. Archit. Remplir les cannelures d'une colonne de saillies en forme de bâtons. (Syn. **RUDEMENT**.)

EMBATRE v. tr. Technol. V. **EMBATTRE**.

EMBATTAGE n. m. Fixation à chaud d'un bandage de fer autour d'une roue de voiture, ou d'un bandage d'acier autour de la jante d'une roue de wagon ou de locomotive. (On s'oppose à tout déplacement ultérieur du bandage en le reliant à la jante au moyen d'une agrafe, ou, sur les jantes en bois, au moyen de vis à tête fraisée.)

EMBAITEUR n. m. Ouvrier effectuant à la presse hydraulique l'embattage, ou pose des bandages des roues de wagons.

EMBATTRE ou, suiv. l'Acad., **EMBATRE** v. tr. (de *battre*). [Se conj. comme *battre*.] Faire l'embattage.

EMBAUCHAGE n. m. Action d'embaucher un salarié : *L'embauchage des charpentiers.* || En mauv. part, action de détourner, de faire passer des soldats à l'ennemi (vieilli) : *Il suffisait, sous Bonaparte, d'être accusé d'embauchage pour être traduit devant les commissions militaires* (M^{me} de Staël). || Fig. Action de recruter des partisans.

— Dr. du trav. *Embauchage en vue de la débauche*, délit puni par le Code pénal et la législation sur la prostitution. (V. **TRAITE des Blanchés**.)

— Hyg. *Visite d'embauchage*, visite médicale que passe un travailleur avant d'être admis définitivement dans une entreprise commerciale ou industrielle. (Elle est obligatoire et destinée à préciser ses aptitudes et à l'employer au mieux de ses capacités physiologiques.)

— Mil. Action de celui qui provoque les militaires à passer à l'ennemi ou aux rebelles qui leur en facilite sciemment les moyens ; qui pratique des enrôlements pour une puissance en guerre avec la France. (Les codes de justice militaire considèrent l'embauchage comme un crime passible de la peine de mort.) [V. **EMBAUCHEUR**.]

— ENCYCL. Dr. du trav. L'ordonnance n. 25 mai 1945 a étroitement réglementé l'*embauchage* et le licenciement des travailleurs dans les professions non agricoles. Toutefois, la pratique est restée plus libérale que la réglementation. Les services officiels ont reçu le monopole du placement (subsistait cependant à titre provisoire les bureaux de placement privés gratuits et certains bureaux de placement payants [dans les professions domestiques et du spectacle]). En principe, tout embauchage pour plus de douze jours et tout licenciement, dans les professions libérales, les offices ministériels, les syndicats professionnels, les sociétés civiles ou associations, doivent faire l'objet d'une déclaration au service départemental de la main-d'œuvre tout embauchage pour plus de douze jours (vingt-huit dans le bâtiment) et tout licenciement, dans les professions industrielles, commerciales, sont soumis à la formalité préalable de l'autorisation (la carte de présentation délivrée au candidat à l'emploi par le service de la main-d'œuvre tient lieu d'autorisation). En fait, ces dispositions ne sont pas appliquées en période de plein emploi, bien que des sanctions pénales aient été prévues, notamment en matière de licenciement collectif pour des raisons économiques. Les employeurs des professions industrielles et commerciales sont tenus de consigner les entrées et les sorties de personnel sur un registre spécial. Par ailleurs, divers textes ont établi des priorités d'embauchage pour les pères de famille d'au moins trois enfants, les veuves mères d'au moins deux enfants, les mutilés pensionnés de guerre, les veuves de guerre, les handicapés physiques et les démobilisés.

L'embauchage d'ouvriers pour le compte de l'étranger, qui risquait de nuire à l'industrie française en portant au-dehors ses secrets de procédés de fabrication, était sévèrement puni sous l'Ancien Régime. Le Code pénal édictait des peines d'emprisonnement d'amendes pour ce délit, mais ce texte est de peu d'usage. (→ **Biblio.**)

EMBAUCHE n. f. Fam. Embauchage. Chercher une embauche.

EMBAUCHÉE n. f. Mar. mil. Mise au travail des ouvriers dans les arsenaux. (Peu us.)

EMBAUCHER v. tr. (autrefois « dégrossir le bois, fendre » ; de l'anc. franç. *bauch*, poutre). Engager des salariés pour travailler dans une entreprise commerciale ou industrielle, vue d'un travail surtout manuel : *L'admirable tonne commençait ; il fallut embaucher plus d'hommes pour hâter les labours, les mailles* (Gide). || Chercher à attirer dans son armée les soldats de l'ennemi (vieilli) : *Embaucher un soldat.* || Engager par adresse dans un parti, une coterie ; recruter : *Embaucher des électeurs. Le sang coulait partout les clubs embauchaient les régiments* (Lamartine). || Fam. Se faire accompagner ou emmener avec soi : *Embaucher quelqu'un pour une partie de pêche.*

EMBAUCHEUR, EUSE n. Celui, celle qui embauche, qui engage. (Dès l'Ancien Régime le terme a passé de la langue ouvrière à la langue militaire.)

— ENCYCL. Mil. Au XVIII^e s., on commençait d'appliquer le mot au recruteur de soldats pour l'étranger. L'ordonnance du 1^{er} mai 1768, le règlement du 12 septembre 1770 punissaient, suivant la gravité des cas, les galères ou de la mort l'embaucheur de militaires ou de marins. La loi du 7 novembre 1790 ajoutait à la peine de mort la dégradation si l'embaucheur était un militaire ou un marin. Les actuels codes de justice militaire ont maintenu cette peine. (V. **EMBAUCHAGE**.)

EMBAUCHOIR ou, selon l'Acad., **EMBOCHOIR** n. m. Instrument qu'on introduit dans les chaussures, pour en conserver la forme. || *Embauchoir à forcer*, instrument destiné à élargir ou à allonger les chaussures.

EMBAUEMENT n. m. Conservation artificielle des cadavres.

— ENCYCL. L'embaumement, d'usage immémorial, était obtenu autrefois surtout par emploi de substances balsamiques. Dans le procédé égyptien, décrit par Hérodote, les scèrés étaient enlevés par une ouverture pratiquée dans le flanc; l'encéphale était traité par les narines au moyen d'un croquet de métal, et les cavités, lavées d'abord avec des substances aromatiques, étaient arrosées de myrrhe, de casse et d'épices ou aromates pulvérisés; enfin on recousait les vres de la plaie. Ensuite, le corps était plongé soixante-dix jours dans un bain de carbonate de sodium, puis séché, verni, recouvert de bitume et enveloppé enfin de bandelettes de toile gommée; rendu ainsi aux parents, il était enfermé dans une caisse de bois aromatique, bitumé ou non, placée debout dans la chambre sépulcrale.

Chez d'autres peuples, la conservation des cadavres se faisait simplement par dessiccation, puis par enroulement dans des bandelettes enduites de poix, de gomme ou d'aromatiques. Aujourd'hui on use d'injections, dans les artères, de matières antiputrides : hypophosphite de sodium, sulfate ou chlorure de zinc, sulfate ou chlorure d'aluminium, solutions phéniquées, sublimes, etc. Variot a préconisé les procédés galvanoplastiques. Dans tous les cas, les viscères et le cerveau sont enlevés.

— **EMBAUMER** v. tr. Remplir un cadavre de substances destinées à le conserver : *Il me semble pourtant bien que j'ai vu Léoline morte, morte et embaumée* (G. Duhamel). || Remplir d'une odeur suave : *Le prétendu étranger n'habitait pas les bosquets fleuris et embaumés de Châtenay* (Balzac). || Fig. Conserver, perpétuer : *Si encore nos médecins savaient bien embaumer les pouvoirs ! Mais ceux-ci se conservent mal* (Gide). || Fam. Répandre une odeur de, fleurir : *Mouchoir qui embaume la violette*.

— **V. intr.** Exhaler, répandre une odeur : *Le chocolat embaume, un soleil d'argent vole dans ma tasse* (Colette).

— **EMBAUMEUR** n. m. Personne qui embaume les cadavres.

— **Emblende** (OIE n. m.), race d'oie originaire de la Grèce orientale; c'est une oie blanche, volumineuse, répandue en Angleterre.

— **EMBECCQUER** v. tr. Donner la becquée à des oiseaux.

— **Econ. rur.** Faire manger de force la volaille qu'on veut engraisser.

— **EMBEÛGNER** v. tr. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Coiffer d'un béguin : *D'un crêpe noir Hécube embeûgnée* | *Lamante, pleure et grimace toujours* (Racine). || Envelopper la tête d'une manière quelconque : *De doux profils embeûgnés de blanc* (Goncourt). || — **Fig.** Coiffer, entêter de : *Ce beau Monsieur Comte dont vous vous êtes embeûgné* (Molière). || Endoctriner sottement : *Tout ce qui tient une plume s'est donné le mot pour embeûgner le peuple* (Proudhon).

— **EMBELIA** n. m. Nom générique de l'embellie grossier (Embellia ribes), qui croît en Asie, de l'Inde à Java, et dont les fruits ont divers usages des grossières. (Le genre Embellia a 55 espèces) se trouve dans les régions tropicales de l'Ancien Monde. Famille des myrsinacées.)

— **EMBELLIE** n. f. (de embellir). Eclaircie dans le ciel, pendant les mauvais temps.

— **Mar.** Moment où le vent diminue, particulièrement dans les cas de vent frais : *L'embellie est la période qui sépare deux mauvais succès*. || Calme relatif de la mer après une grosse lame.

— **EMBELLIR** v. tr. (de bel, beau). Rendre beau ou plus beau : *Embellir une place, un jardin. Un oratoire sombre, embelli de bons tableaux des plus grands maîtres* (Chateaubriand). || Donner de l'attrait à; servir à l'ornement de : *Ce fronton embellit la façade de cette maison*. || — **Fig.** Faire paraître plus beau : *La solitude embellit tout* (Barrès). || Faire paraître trop beau, exagérer : *Embellir la vérité, la situation. Je n'ai jamais atténué l'embelli le bien que je rencontrais sur mon chemin* (Montalembert). || Enjoliver : *Embellir son style*.

— **V. intr.** Devenir beau ou plus beau : *Dès que l'enfant leur paraissait avoir encore embelli, ils le faisaient photographier* (J. Renard). || Fam. Ne faire que croître et em-

bellir, grandir rapidement et gagner de la beauté; s'accroître soit en bien, soit surtout en mal.

— **S'embellir** v. pr. Se rendre plus beau : *Le soin de s'embellir est presque le désir de plaire* (Marmontel). || Devenir plus beau : *Le passé s'embellit; vis de loin, les êtres semblent meilleurs* (Dorgelès).

— **EMBEILLISSEMENT** n. m. Action d'embellir; décoration, enjolivement : *L'embellissement d'une ville*. || Fig. Développement servant à l'agrément, à l'ornementation : *Embellissements apportés à un texte*.

— **EMBEILLISSEUR, EUSE** n. Personne qui a la manie des embellissements : *Lausanne enlaidie par les embellisseurs* (Hugo).

— **EMBERLIFICOTER** v. tr. (sorte de forme superlative d'emberloquer). Fam. Embarrasser : *Il s'emberlificota dans les jupons qui lui barraient le chemin et faillit tomber* (Zola). || Fig. et fam. Entortiller, faire tomber dans quelque piège, séduire : *Emberlificoter un créancier*.

— **EMBERLIFICOTEUR, EUSE** n. Fam. Personne qui emberlificote.

— **EMBERLOQUER** ou **EMBERLUQUER** v. tr. (origine douteuse). Embarrasser, entortiller; séduire en usant de ruse : *Ce nigaud dont elle regrettait de s'être emberloquée* (Chateaubriand). [On dit encore EMBERLICOQUER et EMBRELICOQUER.]

— **EMBESOGNER** v. tr. LANGUE CLASS. Occuper, tenir occupé.

— **EMBÊTANT, E** adj. Fam. Très ennuyeux, très important : *Les rabâcheurs sont embêtants. Non, ce que je serai embêtant, avec mes histoires de guerre, quand je serai vieux !* (Dorgelès).

— **N. m.** : *L'embêtant, c'est qu'elle ne ferme pas à clef, sa valise* (Gide).

— **EMBÊTEMENT** n. m. Fam. Importunité, contrariété, ennui : *On rentre crotté, mouillé, avec tous les embêtements de Paris sur le dos* (A. Daudet).

— **EMBÊTER** v. tr. (de bête). Fam. Accabler d'ennui, importuner, agacer : *Tout ce qui ne t'embête pas, tu crois que ça manque de profondeur* (Gide).

— **S'embêter** v. pr. S'ennuyer lourdement : *Ce n'est que gens qu'on embête, qui s'embêtent et qui embêtent les autres. L'embêtement est général* (J. Renard). || Ne pas s'embêter, être dans une position agréable, enviable; s'amuser.

— **EMBICHETAGE** n. m. Horlog. Distance qui se trouve entre le centre de la petite platine et le centre de la grande, dans une montre.

— **EMBIIDONNAGE** n. m. Emplissage de bidons.

— **EMBIIDONNER** v. tr. Emplir des bidons.

— **EMBIIDONNEUR, EUSE** n. et adj. Personne employée à un atelier d'emplissage de bidons.

— **N. f.** Machine automatique qui remplit des bidons à la chaîne.

— **EMBIÉ** n. m. Insecte ailé, allongé, à pattes courtes, dont la larve vit sous les pierres, dans un fourreau de soie, ce qui ne l'empêche pas de se déplacer rapidement en avançant ou en reculant. (Les embies sont de petite taille, bruns ou roux, et ont des mœurs carnassières. Ils habitent surtout les régions chaudes. Plusieurs espèces se rencontrent dans la région méditerranéenne. Le genre fait partie des embioptères, famille des embiuidés, et en constitue le type.)

— **EMBIELAGE** n. m. Opération de montage et d'ajustage des bielles d'un moteur ou d'une machine à vapeur.

— **EMBIELER** v. tr. Monter et ajuster les bielles d'une machine à vapeur ou d'un moteur. (On dit plutôt FAIRE ou REFAIRE UN EMBIELAGE.)

— **EMBIÉZ** (ÎLE DES), île des côtes de Provence (Var), au S. de Sanary. Centre touristique.

— **EMBIOPTÈRES** n. m. pl. Ordre d'insectes voisins des orthoptères, comprenant une certaine d'espèces réparties en quelques familles, dont les clothoïdes et les embiuidés.

— **ENCYCL.** Les embioptères sont des insectes à corps cylindrique, allongé, de 2 cm au plus, munis de longues antennes en cha-pelet. Les mâles seuls sont ailés. Les tarses

des pattes antérieures portent des glandes sécrétrices de soie. Les embioptères habitent les régions chaudes et vivent sous les pierres, dans les débris végétaux, sur les écorces.

— **EMBLA**, nom de la première femme dans la mythologie scandinave. Elle était l'épouse d'Ask*.

— **EMBLAVAGE** n. m. Action d'emblaver.

— **EMBLAVE** n. f. (de emblaver). Terre où il y a du blé nouvellement semé ou déjà levé.

— **EMBLAVER** v. tr. (préf. en, et du lat. bladium, blé). Ensemencer de blé ou, par extens., de toute autre graine.

— **EMBLAVÈS**, bassin du Massif central (Haute-Loire) drainé par la Loire, en contrebas des monts du Velay. Rempli de matériaux volcaniques, il constitue un bon terroir agricole.

— **EMBLAVURE** n. f. Terreensemencée de blé, || Par extens. Champensemencé d'une autre plante.

— **EMBLÉE** (D') loc. adv. (de l'anc. v. emblere, prendre). Du premier coup, sans difficulté : *Emporter d'emblée une ville, une affaire. Et encore ceux-là ne sont pas arrivés d'emblée à l'espérance qui les soutient maintenant* (Sand).

— **EMBLÉMATIQUE** adj. Qui sert d'emblème, tient de l'emblème : *Certaines représentations étaient peut-être celles de l'animal emblématique de la tribu* (P. Gaxotte).

— **EMBLÈME** n. m. (gr. emblēma, ornement en relief sur des vases précieux). Signe conventionnel, imaginé pour représenter une chose abstraite, une idée, et parfois accompagné d'une légende en forme de sentence : *Expliquer un emblème*. || Être ou objet, symbole d'une qualité, d'une chose abstraite : *Le bœuf est l'emblème de la force, la colombe celui de l'innocence, le coq celui de la vigilance, vous m'envoyâtes, fraîche éclosion, une chère petite rose, un frais emblème, message pur* (Verlaine). || Attribut destiné à représenter une autorité ou une personne : *Les emblèmes de la royauté, de la force, etc.* || *Emblèmes maçonniques, ornements* (rubans, bijoux, etc.) des francs-maçons dans leurs cérémonies, et qui indiquent leurs grades respectifs.

— **Antiq. gr.** Ornement en relief sur vase de métal. || Tableau central d'une mosaïque.

— **Hérald.** Figure allégorique du corps des devises.

— **Littér.** Forme de l'allégorie n'utilisant que des traits qui peuvent se rendre par le pinceau : *Les poètes du Moyen Âge ont composé des emblèmes*.

— **Mar.** Emblème d'une embarcation, signe distinctif, lettre ou allégorie, fixé à l'avant de l'embarcation.

— **ENCYCL.** Jusqu'à la fin du XVI^e s., le mot emblème servait à désigner une pièce de rapport dans une marqueterie. Ce fut par extension qu'à cette époque on commença de donner le même nom à des recueils de préceptes (comme les *Emblemata* du jurisconsulte Alciat, traduits en français dès 1536) formant, mis à la suite les uns des autres, une sorte de marqueterie. On illustra ces recueils d'images, que l'on nomma, à leur tour, des « emblèmes » : figures allégoriques exprimant une idée morale. Dès l'Antiquité, on avait eu recours à ce genre de représentation. A l'origine, les emblèmes sont des sortes d'idéogrammes permettant d'exprimer par le dessin une idée abstraite, généralement celle d'appartenance à un groupe ou à une caste, à une idéologie religieuse ou politique. Souvent, une homonymie est à la base de la formation des emblèmes, qui se présentent alors comme de véritables jeux de mots. Parfois, un attribut est devenu l'emblème d'un ou de plusieurs groupes. Ainsi, la chouette fut l'emblème d'Athènes, la louve celui de Rome; le caducée, attribut d'Hermès, est devenu aussi l'emblème de la médecine et du commerce. Les légionnaires romains ont souvent pris pour emblème l'insigne de leur légion.

Passé l'Antiquité, l'usage des emblèmes s'est maintenu dans de nombreux groupements religieux, corporatifs, municipaux, dans les différents domaines artistiques et spécialement dans l'héraldique, et jusque chez les simples particuliers amateurs d'un langage figuré. On connaît les emblèmes de l'art chrétien à ses origines : poisson, ancre, bon

emblème



monnaie grecque d'Athènes v. 555-546 av. J.-C.

monnaie romaine « la Louve allaitant Romulus et Rémus »



pasteur, dont l'emploi ne fit que se développer au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance. Les corporations médiévales avaient chacune leur emblème (nef des marchands de l'eau, balance des changeurs, peigne des drapiers, etc.), de même que les hauts personnages (le cygne fut adopté par le duc de Berry; l'hermine, puis la cordelière, attribut des veuves, par Anne de Bretagne; le croissant, les flèches et le carquois, par Diane de Poitiers; le porc-épic par Louis XII, la



le porc-épic de Louis XII
et l'hermine
d'Anne de Bretagne

emblèmes

la salamandre
de François I^{er}



salamandre par François I^{er}, le soleil par Louis XIV). Au XVIII^e s., il n'est pas de particularité physique ou morale que l'on ne cherche à exprimer à l'aide d'emblèmes décoratifs. Le XVIII^e s. fit passer les emblèmes de la décoration murale dans celle du mobilier : torches, carquois, cassolettes, trépieds, têtes de lion ou de bœuf, aigles, tourterelles, têtes et pieds de biche, rameaux de lauriers ou de chêne. La franc-maçonnerie provoqua une nouvelle floraison d'emblèmes, floraison accentuée encore par la Révolution (liberté, fraternité, droit, etc.). L'Empire les remplaça par des emblèmes guerriers : casques, glaives, boucliers.

Le développement de l'industrie a favorisé la création de nouveaux emblèmes; presque tous les services publics en adoptèrent : le cor de chasse est celui de la poste, la roue aîlée celui des chemins de fer; celui de l'industrie téléphonique est, aux Etats-Unis d'Amérique, la cloche (*bell*), par allusion à Graham Bell, inventeur du téléphone. De semblables emblèmes sont parfois devenus des marques de fabrique.

Les mouvements politiques nés depuis le début du XX^e s. ont tous fait choix d'emblèmes. La faucille et le marteau constituent celui du communisme; la croix gammée a été celui du nazisme; le faisceau de licteur a été adopté par le fascisme et la francisque par le gouvernement de Vichy, alors que la croix de Lorraine devenait le symbole de la France combattante.

EMBLETONIE ou **EMBLETONIA** n. f. Mollusque gastropode marin, nu, allongé, grêle, à tentacules buccaux modifiés en lobes aplatis, répandus dans les mers de l'hémisphère boréal. (*Embletonia pulchra*, de l'Atlantique, est longue de 4 mm. Sous-classe des opisthobranches.)

EMBLICA n. m. Arbre ou arbrisseau voisin des *phyllanthus*, qui croît en Asie et en Amérique, et produit un des fruits appelés « myrobolans » ou « myrobalsans ». (Famille des euphorbiacées.)

EMBOBELINER v. tr. (de l'anc. franç. *bobelin*, chaussure grossière). Envelopper de vêtements : *Puis, en attendant les voitures, on s'embovelina dans les capelines et les manteaux* (Flaubert). || *Fig. et fam.* Enjôler, séduire par des paroles insidieuses : *Carmen a si bien emboveliné le chirurgien du presidio, qu'elle a obtenu la liberté de son nom* (Mérimée).

EMBOBINER v. tr. (altér. de *emboveliner*). Enrouler du fil autour d'une bobine. || Faire une bobine de fil, de laine ou de soie. || Envelopper de vêtements, de linge : *Vous voyez, après des appels furieux, une servante poindre au bout de l'allée, le ventre en avant, la tête embovinée de linge* (Huysmans). || *Par extens. Fig. et fam.* Enjôler : *Il l'a emboviné par ses discours*.

EMBOIRE (S') v. pr. Se ternir, en parlant des couleurs d'un tableau.

EMBOÏTAGE n. m. Action de mettre en boîte : *Emboitage de bonbons. Emboitage de conserves.* || Le récipient, l'enveloppe même : *Un emboitage en vannerie. L'emboitage d'un livre.*

— *Rel.* Action de placer le livre cousu dans la couverture préparée à l'avance. (La couverture est fixée sur le livre cousu par le contrecolleage des gardes sur l'intérieur des cartons de la couverture.) || Ensemble formé

d'un étui et d'une couverture rigides, destiné à recevoir un livre de luxe en cahiers non cousus, de manière que le bibliophile puisse faire exécuter la reliure de son choix sans avoir à débrouiller le livre.

EMBOÏTÉ n. m. Chorégr. Pas de danse léger et vif qui s'exécute souvent sur les pointes et qui dérive d'une danse ancienne appelée *pas-pied*. (C'est le passage des pieds l'un devant l'autre, le talon contre la pointe, pour avancer ou pour reculer.)

EMBOÏTEMENT n. m. Etat de ce qui s'emboîte : *Emboitement des os. Emboitement des mortaises et des tenons d'une charpente.*

— *Anat.* *Emboitement réciproque*, type d'articulation mobile, ou diarthrose, caractérisé par des surfaces articulaires qui sont concaves dans un sens, convexes dans l'autre, la concavité de l'une s'opposant à la convexité de l'autre.

— *Biol.* *Emboitement des germes*, théorie en faveur jusqu'au XVIII^e s., d'après laquelle le premier homme et la première femme contenaient tous les spermatozoïdes et tous les ovules, emboîtés les uns dans les autres, qui se sont développés en êtres humains depuis l'apparition de l'homme, et continueront jusqu'à la fin de l'humanité. (V. part. *encycl.*)

— *Technol.* *Assemblage** ou jonction de deux pièces de bois ou de métal qui se recouvrent l'une l'autre complètement ou partiellement.

— *ENCYCL.* *Biol.* La théorie de l'emboitement des germes est liée à celle de la *préformation*, d'après laquelle l'individu est représenté, en miniature, dans le germe de ses parents et ne fait ainsi, au cours de son développement et jusqu'à l'âge adulte, que grossir des parties déjà complètement préformées dans l'œuf. Le nouvel être ne se forme pas, il est tout entier formé, il préexiste en entier et en très petit dans le germe. Toutefois, les partisans de cette théorie se sont partagés en deux groupes : les *spermatozistes*, ou animalculistes, et les *ovistes*. Les premiers voient tout l'homme dans le spermatozoïde, auquel l'ovule ne vient fournir que les premiers éléments nutritifs de son grossissement; les seconds, au contraire, voient tout l'homme dans l'ovule, qui ne reçoit du spermatozoïde qu'une excitation au développement. Si cette théorie était vraie, il est évident que chaque homme ou chaque femme contiendrait, en germes très petits, mais figurés, dans ses spermatozoïdes ou ses ovules, tous les êtres auxquels ceux-ci peuvent donner naissance. La découverte, en 1677, par Leeuwenhoek, du spermatozoïde ou « animalcule spermatique », la configuration de sa tête, faisant penser à l'*homunculus*, donnèrent un moment gain de cause aux spermatozistes. Mais le perfectionnement du microscope et des techniques mirent en évidence la nature des spermatozoïdes et des ovules, cellules reproductrices ayant une structure particulière. La théorie de l'emboitement des germes ne présente plus d'intérêt que pour l'histoire de la biologie.

EMBOÏTER v. tr. Mettre dans une boîte (vieilli) : *Emboïter des sardines.* || *Par extens.* Assembler, joindre deux pièces en les ajustant par emboitement : *Emboïter des tuyaux, des mortaises.* || Envelopper exactement, mouler : *Pantalón qui emboîte la jambe*; et, *par extens.* : *L'extrémité du lac Léman, tout emboîtée dans les quais de la ville* (Nerval). || *Emboïter le pas à quelqu'un*, marcher derrière lui, à la même allure et assez près (comme si les traces de pas devaient se confondre); et, au fig., se modeler sur quelqu'un : [Le curé] *surveillait soigneusement le jésuite pour emboïter le pas avec lui et répéter ses paroles comme un écho* (A. Dumas).

— *Arg. mil.* *Emboïter quelqu'un*, le mettre à la boîte (salle de police, prison, etc.).

— *Rel.* Procéder à l'emboitage d'un livre cousu dans sa couverture.

— *S'emboïter* v. pr. Etre emboîté, prendre place exactement : *Sa taille élancée s'emboîte dans la gaine informée d'une momie* (P. de Saint-Victor); et, au fig. : *Raisonnements qui s'emboitent bien les uns dans les autres.*

EMBOÏTURE n. f. Menuis. Endroit où des pièces s'emboîtent. || Pièce de bois destinée à recevoir, dans une rainure, les extrémités de plusieurs pièces jointées entre elles et formant panneau. || Mode d'emboitement : *Une emboiture étanche.*

— *Carr.* Encoche pratiquée dans un bloc de pierre au moyen d'un outil tranchant, afin d'y placer un coin destiné à fendre la pierre, soit pour l'arracher à la masse, soit pour diminuer ses dimensions. (On dit aussi *boîte*.)

EMBOLE n. m. Pathol. V. **EMBOLUS**.

EMBOLECTOMIE n. f. (de *embolie*, et gr. *ektomè*, ablation). Acte chirurgical qui consiste, au cours d'une intervention d'urgence, à ouvrir une artère et à extraire l'embolus qui s'y est récemment arrêté. (L'embolotomie est surtout pratiquée dans les embolies des artères périphériques, exceptionnellement dans celles du tronc de l'artère pulmonaire.)

EMBOLIE n. f. (gr. *embolè*, obstruction). Pathol. Oblitération d'un segment de canal par l'arrêt, en un point de son trajet, d'un corps anormal en migration : *Embolie bronchique. Embolie vasculaire.*

— *ENCYCL.* La nature du corps en migration (le plus souvent vasculaire) est variable : *embolie gazeuse, embolie sanguine* (caillot). Parfois le corps en migration crée, au point d'arrêt, un foyer lésionnel lié à sa nature : métastase infectieuse ou cancéreuse, si c'est une embolie microbienne ou cancéreuse qui se greffe par ce mécanisme dans un nouvel organe. Les embolies désignent surtout, en pratique, les accidents de migration, puis d'arrêt de *caillots sanguins* dans le système artériel : partis des veines thrombosées, ils s'arrêtent dans le poulmon; parti du cœur gauche ou d'un anévrisme, ils s'arrêtent dans le cerveau, dans un autre viscère ou dans un membre, créant, selon le cas, la mort subite, un infarctus*, une gangrène*, un ramollissement*. Parfois les conséquences sont nulles; cela est fonction de la disposition et des facultés adaptatives des vaisseaux. Les anticoagulants* luttent efficacement contre ces accidents thrombo-emboliques. (→ *Bibliol.*)

EMBOLIGÈNE adj. Pathol. Qui produit des embolies : *Le rétrécissement mitral est une affection emboligène.*

EMBOLIQUE adj. Relatif à l'embolie.

EMBOLISATION n. f. Formation d'une embolie.

EMBOLISME ou **EMBOLIME** n. m. (gr. *embolimos*; préf. *en*, et gr. *ballein*, jeter). Mois intercalaire du calendrier grec.

EMBOLISMIQUE adj. Chez les computeuses de l'Antiquité et du Moyen Age, se dit d'une année qui comporte un mois supplémentaire de trente jours (*mensis embolismalis*, mois embolismique), destiné à rétablir la concordance entre années lunaires et années solaires.

— *ENCYCL.* Dans le calendrier* israélite, l'année *embolismique* est celle qui renferme 13 mois lunaires, contrairement à l'année commune de 12 mois; l'année embolismique est *défective, régulière ou abondante*, suivant qu'elle renferme 383, 384 ou 385 jours. Au bout du cycle lunaire des Juifs, période de 19 ans, imitée des Grecs, le commencement de l'année arrive à la même époque de l'année solaire et, sur 19 années, 7 sont embolismiques, numérotées 3, 6, 9, 11, 14, 17, 19.

EMBOLITE n. f. Minér. Chloro-bromure naturel d'argent. (L'embolite présente un éclat vitreux et une teinte vert grisâtre.)

EMBOLON n. m. (mot gr.). Ordre de bataille, en forme de coin ou de triangle, adopté par les cavaleries thrace et scythe. (Cette formation fut reprise au Moyen Age sous les noms de *cercle saillant* ou *lunaire*.)

EMBOLUS [lys] ou **EMBOLE** n. m. Corps étranger qui détermine le phénomène de l'embolie* par sa migration, puis par son arrêt.

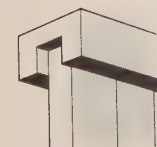
EMBONPOINT n. m. (de *en*, *bon*, et *point*, en bon état). Etat du corps des personnes grasses : *Avoir, prendre de l'embonpoint. Quoique ce fût une beauté recherchée en Orient, l'embonpoint lui semblait un malheur chez les femmes* (Balzac).

— *LANGUE CLASS.* Etat d'une personne en bonne santé : *Il a votre air, votre âge, | Vos yeux, votre action, votre maigre embonpoint* (Cornéille).

— *ENCYCL.* *Physiol.* L'embonpoint est l'état d'un individu dont les réserves adipeuses sont modérées, et qui est considéré comme bien portant. Tous les organismes supérieurs renferment une certaine quantité de réserves adipeuses nécessaires pour parer aux dépenses énergé-



emboité (chorégr.)



emboiture

ues occasionnelles. Il existe chez l'homme, comme chez la plupart des vertébrés, un dépôt de graisse qui n'est pas strictement indispensable au fonctionnement, mais qui réside d'une alimentation de luxe, c'est-à-dire d'un régime supérieur aux besoins réels. Quand il y a un excès continu des recettes par rapport aux dépenses, les dépôts adipeux augmentent et arrondissent les formes; c'est l'aspect d'emboulement, compatible avec une bonne santé et qui, d'après certains physiologistes, correspond à une proportion de graisse de 5 à 10 p. 100 du poids total du corps. Au-delà de ce terme on passe à l'obésité.

EMBOUQUER v. tr. (de *en*, et *boque*, pour *bouche*). Gaver les animaux en vue de l'engraissement.

EMBOSSAGE n. m. Action de s'embosser, d'embosser un navire. || *Ecubier d'embossement*, ouverture par laquelle passe le câble qui permet de s'embosser. || *Ligne d'embossement*, ligne formée de plusieurs navires mouillés et embossés.

— **ENCYCL.** L'embossage sert à maintenir le bâtiment immobile dans une position déterminée, en dépit du vent et des courants. Une cadène qui mouille ainsi devant des fortifications, par exemple, prend la ligne dite *embossage*.

EMBOSSER v. tr. (de *en* et *bosse*). Fixer un bâtiment dans une position déterminée, au moyen de câbles et d'ancres mouillées à l'avant et à l'arrière.

— **S'embosser** v. pr. Se mettre à l'embossement.

EMBOSSURE n. f. Grelin ou câble servant à l'embossage. (Syn. de *CROUPIAT*.) || Nœud du même câble sur l'organeau de l'ancre d'embossage. || Nœud fait sur une manœuvre et auquel on ajoute un amarrage.

EMBOTHRIUM [trjom] n. m. Arbrisseau d'Amérique du Sud et d'Australie, cultivé en serre, en Europe, pour ses fleurs décoratives. Famille des *protéacées*.)

EMBOUTELER v. tr. (Se conj. comme *appeler*). Mettre en bottles : *Embouteiller les joins, le chanvre*.

EMBOUAGE n. m. Procédé employé dans les houillères pour lutter contre les feux et hauffements dans un massif de charbon.

— **ENCYCL.** L'embouage consiste à colmater les fissures en y injectant un mélange d'eau et de matériaux stériles fins, comme des endres de carneaux de chaudières, ce qui détruit les infiltrations d'air alimentant le feu dans le massif de charbon. Pour exécuter l'embouage, on utilise généralement une pompe spéciale, appelée *pompe d'embouage*.

EMBOUCAUTAGE n. m. Action d'embouter.

EMBOUCAUTER v. tr. Mettre dans des bocaux la morue qu'on a salée.

EMBOUCHAGE n. m. Ouverture de la bouche d'un animal pour en examiner l'intérieur, surtout pour vérifier l'état des dents de la langue.

— **Fortif.** Action destinée à empêcher l'usage d'une arme à feu, et notamment de celle qui est placée dans un créneau de fortification. L'embouchage peut se faire par toutes sortes de moyens, et en particulier avec des explosifs ou des lance-flammes. Le fossé-diamant, qui protège les embrasures, le rend plus difficile.)

EMBOUCHE n. f. (dérivé de *emboucher*). Prairie fertile où les bestiaux, et en particulier les bovins, s'engraissent facilement. (On dit aussi *pré d'EMBOUCHE* et, par corruption, *EMBOUCHE*.) || Engraissement des animaux sur les prairies.

— **ENCYCL.** Les *embouches* sont des prairies fertiles suffisamment élevées pour permettre l'engraissement d'animaux, sans apport d'aliments complémentaires. Elles peuvent être habitées par plusieurs types de terrains, mais les meilleures se situent sur le Lias. On y met les animaux maigres, essentiellement des bovins, qui y séjournent le temps suffisant pour acquérir l'état musculaire et d'engraissement recherché par la boucherie.

La pratique de l'embouche est très délicate. Pour en tirer le profit maximal, il ne suffit pas d'avoir un bon pré. Il faut acheter au moment un bétail maigre de qualité, l'engraisser et décharger les herbages suivant les

nécessités; enfin, savoir bien vendre les bêtes grasses. L'emboucheur doit donc être bon acheteur et bon vendeur. Lors de l'achat du bétail maigre, il doit apprécier la « viande à faire », c'est-à-dire le gain de poids de l'animal au cours de son séjour sur les embouches.

On pratique l'embouche, en France, dans le Centre (Brionnais, Charolais, Clunys, Nivernais, Auxois), en Normandie (pays d'Auge, Bessin, Merlerault, Perche, Cotentin), dans la Mayenne et la Sarthe.

EMBOUCHÉ, **E** adj. *Fam. Mal embouché*, qui use de termes grossiers : *D'ailleurs, Nana elle-même devenait mal embouchée, au milieu des conversations qu'elle entendait continuellement* (Zola).

— **Hérald.** Se dit des instruments de musique à vent figurés avec une embouchure d'un émail particulier.

EMBOUCHEUR v. tr. Porter à ses lèvres l'embouchure d'un instrument à vent. || *Fig. Emboucher la trompette*, prendre un ton élevé, sublime (se dit surtout ironiq.) : *Nombre de gens embouchent la trompette pour débiter des sottises*.

— **Econ. rur.** *Emboucher un animal*, le placer sur une embouchure, pour l'engraisser. || *Emboucher un cheval*, lui mettre le mors approprié à sa bouche.

EMBOUCHEUR n. m. Celui qui embouche des animaux.

EMBOUCHOIR n. m. Bout concave qui s'adapte à un instrument à vent, lorsqu'on veut en tirer des sons. (En ce sens, est synonyme de *EMBOUCHURE*.) || **V. EMBOUCHOIR**.

— **Arm.** Douille métallique qui sert à réunir le canon d'une arme avec le fût, près de la bouche. || Appareil dont on se sert pour prendre les empreintes de l'intérieur d'une bouche à feu.

EMBOUCHURE n. f. Partie d'un instrument à vent sur laquelle s'appliquent les lèvres de l'exécutant, faisant office d'anche. (L'embouchure des instruments de cuivre comprend : le grain et le bassin, qui est plus ou moins évasé selon la gravité ou l'acuité de l'instrument, et varie de forme selon qu'il s'agit de la trompette [curviligne], du cor, des bugles [conique]. Des caractéristiques de son embouchure dépend le timbre de chaque instrument.) || *Par extens.* Trou ovale, percé latéralement, des flûtes traversières. || Bec des anciennes flûtes; bec des instruments à anches. || *Entrée, ouverture* : *Un vase à étroite embouchure. Enfin j'ai avisé entre deux touffes de ronce l'embouchure étroite d'un couloir* (Hugo). || *Ouverture par laquelle un cours d'eau se jette à la mer ou dans un lac* : *Flueuve qui a une large embouchure*. (V. part. *encycl*.) || *Pop. Bonne embouchure*, bonne denture d'un homme.

— **Arm.** Ouverture du canon. (On dit plutôt *BOUCHE*.) || Ouverture pratiquée dans une enceinte pour y placer une bouche à feu. (Vieilli.)

— **Equit.** Ensemble des mors placés dans la bouche d'un cheval : *Embouchure douce, sévère*. || Partie de la bouche du cheval sur laquelle porte le mors : *Cheval délicat d'embouchure*.

— **Géol.** Cratère d'un volcan.

— **Technol.** Côté le plus large du trou d'une filière. || Partie de l'orifice d'une tuyère, légèrement rétrécie pour accélérer la sortie de l'air ou de la vapeur, suivant le cas.

— **ENCYCL.** Hydrogr. Les *embouchures* sont de deux sortes : les *deltas*, ou plaines alluviales conquises aux dépens de la surface lacustre ou marine, et qui sont le fait de fleuves très chargés d'alluvions arrivant dans une mer à faible marée; les *estuaires*.*

Du fait de son évolution, chaque type peut comporter des sous-catégories, dont certaines s'apparentent à des variétés de l'autre espèce : des estuaires peuvent, par exemple, évoluer vers un delta, ou inversement. Ces changements sont la conséquence de mouvements eustatiques, de mouvements du continent, ou de variations climatiques modifiant le travail du cours d'eau. Aux embouchures, le contact d'eaux, de densité et de composition chimique différentes, animées de mouvements dissemblables, provoque non seulement des phénomènes physiques, mais aussi des phénomènes chimiques très importants.

EMBOUER v. tr. Constr. Enduire de boue : *Embouer une muraille*.

— **V. intr.** Min. Exécuter un embouage.

EMBOUFFETER v. tr. Technol. Assembler à rainure et à languette les bordages du franc-bord (se dit spécialement en charpente maritime) : *Chaque fois que cela avait été possible, les planches des fragments de franc-bord embouffeté avaient été rentrées les unes dans les autres* (Hugo).

EMBOUQUEMENT n. m. (de *embouquer*). Mar. Entrée d'une passe, d'un canal resserré entre deux terres. (On dit aussi *ENGAINEMENT*.)

EMBOUQUER v. intr. (de *en* et *bouque*, bouche). Mar. S'engager dans une passe étroite. (On dit aussi *ENGAINER*.)

— **V. tr.** : *Embouquer un chenal*.

EMBOURBER v. tr. (de *bourbe*). Engager dans un bourbier : *Embourber une voiture*. || *Fig.* Engager dans une mauvaise situation : *Je n'ai réussi qu'à nous enfoncer jusqu'au cou dans les dettes et dans la misère. A présent, c'est fini, nous sommes embourbés* (A. Daudet).

— **S'embourber** v. pr. *Fam.* S'empêtrer (au pr. et au fig.) : *Il entra dans la grande cour obscure, s'embourba dans le fumier* (Dorgès). Les intellectuels qui fréquentent et patronnent le cinéma [...] le regardent s'embourber dans la pire sottise avec une admirable désinvolture (G. Duhamel).

EMBOURGEOISEMENT n. m. Action d'embourgeoiser ou de s'embourgeoiser : *Anatole goûtait l'embourgeoisement de cet intérieur, le bonheur du pot-au-feu* (Goncourt).

EMBOURGEOISER v. tr. Donner un caractère bourgeois; dépouiller de toute grandeur, de toute noblesse. || *Allier à la bourgeoisie (vieilli)* : *Paysan qui embourgeoise sa fille*. — **S'embourgeoiser** v. pr. Prendre les mœurs, les manières des bourgeois : *Il cherche à s'embourgeoiser*. || *Péjor.* Borner son idéal à la recherche de son confort.

EMBOURRAGE ou **EMBOUREMENT** n. m. Action de remplir de bourre.

— **Céram.** Chez les potiers, mélange de chaux et d'argile que l'on emploie pour dissimuler certains défauts de fabrication d'une pièce.

EMBOURRER v. tr. (de *bourre*). Garnir de bourre ou de matière analogue un siège, un meuble. (On dit mieux *REMBOURRER*.)

— **Céram.** Cacher, à l'aide d'un mélange de terre et de chaux, les défauts qui existent dans une pièce de poterie.

— **Text.** *Embourrer une cardé*, en remplir les intervalles laissés entre les pointes des garnitures métalliques de cardé (en parlant des déchets produits lors du cardage).

— **S'embourrer** v. pr. Etre embourré, être obstrué (en parlant des garnitures métalliques des cardes).

EMBOURRURE n. f. Grosse toile pour couvrir la matière (bourre ou crin) dont on embourre certains meubles.

EMBOURSER v. tr. Mettre de l'argent dans une bourse; mettre en réserve (rare) : *Des plongeurs happent et emboursent dans leurs joues les piécettes qu'on leur jette* (Gide).

EMBOUT n. m. (de *bout*). Garniture de métal ou d'une matière quelconque, qu'on met au bout d'une canne, d'un manche de parapluie, etc.

— **Electr.** *Embout isolant*, pièce isolante, de forme appropriée, pour câbles électriques, destinée à assurer, lors de la pose, l'obturation des extrémités d'un conducteur blindé, en laissant passage aux âmes.

— **Méd.** Partie inférieure du stéthoscope. || Instrument de métal, de bois, d'ivoire, etc., qui sert à faciliter l'introduction d'une sonde. || Extrémité d'une seringue hypodermique, sur laquelle s'emboîte l'aiguille.

EMBOUTEILLAGE n. m. (de *embouteiller*). Action d'embouteiller : *Embouteillage du vin, du cidre, du lait*. || *Fig.* Affluence de véhicules, de gens qui encombrant, obstruent : *Je ne veux pas attendre l'heure de l'embouteillage du métro, tu penses* (Colette). — **Mar. mil.** Action d'enfermer des bateaux dans un port ou dans une rade, en obstruant leur accès par des carcasses de vieux navires qu'on s'efforce d'y couler : *A Zeebrugge, en 1918, la flotte anglaise réalisa l'embouteillage*

partiel des sous-marins allemands. (Cet emploi date de la guerre hispano-américaine de 1898, pendant laquelle l'amiral américain Sampson bloqua la flotte espagnole de l'amiral Cervera dans le port de Santiago de Cuba.)

EMBOUTEILLER v. tr. Mettre en bouteilles : *Embouteiller du vin.* || *Fig.* Bloquer des navires dans une rade à goulet étroit ; et, *par extens.*, obstruer, arrêter la circulation : *Embouteiller une gare.*

EMBOUTEILLEUR n. m. Personne qui met des liquides en bouteilles.

EMBOUTI n. m. Mécan. Pièce métallique en cours de fabrication, en tôle de faible épaisseur, de forme quelconque, obtenue par emboutissage : *L'embouti s'obtient à froid par serrage de la feuille de tôle dans une forme en acier ou en fonte.*

— Technol. Pièce de cuir servant de joint dans les presses et des pompes à haute pression. (La pression en appliquant les lèvres de l'embouti contre les deux parois assure l'étanchéité.)

EMBOUTIR v. tr. Transformer une plaque de métal, appelée *flan**, en une pièce de forme creuse et non développable. (V. **EMBOUTISSAGE**.) || *Par anal.* et *fam.* Détériorer, défoncer par un choc accidentel : *Emboutir l'avant de sa voiture.*

— Archit. Repousser au marteau des ornements en tôle. || *Revêtir d'une garniture métallique :* *Emboutir une corniche.*

EMBOUTISSABILITÉ n. f. Propriété caractérisant la facilité d'emboutissage d'un métal.

— **ENCYCL.** L'emboutissage devant dépasser la limite élastique du métal en l'allongeant de manière que les déformations imprimées demeurent permanentes, il semblerait que l'emboutissabilité serait d'autant plus grande que la résistance à la traction du métal serait faible et son allongement plus grand. En fait, on doit se tenir entre la limite élastique et la charge de rupture, et le meilleur métal serait celui qui aurait un très grand écart entre ces deux grandeurs.

Les aciers doux sont facilement emboutissables à froid, les aciers Thomas, plus phosphoreux, le sont peu, mais le deviennent à chaud. Le cuivre et le zinc, qui, à l'état recuit, le sont peu, le deviennent par un léger écrouissage (laminage à froid).

EMBOUTISSABLE adj. Qui peut être embouti : *Le cuivre est un métal emboutissable.*

EMBOUTISSAGE n. m. Opération de formage à froid d'une plaque de métal mince, ou flan, par serrage dans une forme en acier ou en fonte, donnant des emboutis. || Opération d'étirement d'une feuille ou d'un jonc thermoplastique, dans le dessein d'augmenter sa surface ou de réduire sa section droite, en formant un objet. || *Par extens.* Travail en relief sur étoffes, qui fait saillir les motifs de décoration.

— **ENCYCL.** L'emboutissage se fait à chaud ou à froid, à la main ou à la machine. Dans tous les cas, on déforme le flan métallique en dépassant la limite élastique du métal. La déformation subsiste donc lorsque l'effort cesse, et l'on obtient ainsi une pièce mince de forme déterminée.

Longtemps seul employé, l'emboutissage à la main n'est utilisé que dans les fabrications en nombre restreint, ou pour les très grandes pièces de chaudronnerie ou de tôlerie. En martelant le métal en tous ses points suivant des lignes déterminées par la forme à obtenir, l'ouvrier parvient à le déformer en faisant sortir la matière de son plan. Ce pro-

cé, long et coûteux, exige des ouvriers très avertis et expérimentés.

On lui a substitué, dans la majorité des fabrications en série, l'emboutissage mécanique. On utilise un poinçon et une étampe, ou matrice, gravés, portant respectivement les empreintes en relief et en creux de la pièce à obtenir. La déformation étant permanente, lors de la remontée du poinçon, le métal embouti conserve la forme qui lui a été imprimée. Il reste collé dans la matrice ou remonte avec le poinçon. On le détache à l'aide d'un extracteur, ou éjecteur. L'opération s'effectue en petite mécanique par l'intermédiaire d'un balancier à friction, où le mouvement du poinçon est solidaire d'une vis mobile se déplaçant dans un écrou fixe (serrurerie, bimbeloterie, orfèvrerie, etc.). On utilise surtout la presse dite « à emboutir ». Dans cette machine, le mouvement du poinçon est commandé par un vilebrequin ou un excentrique. L'industrie automobile utilise ce type de presse, exerçant des efforts de plusieurs centaines de tonnes. On emploie également la presse à commande hydraulique, dont le fonctionnement est plus lent, ce qui est un avantage lorsqu'on usine des alliages légers à base d'aluminium, qui demandent à être « travaillés en douceur ». On peut même façonner ces alliages sur des matrices en caoutchouc durci.

Dans l'emboutissage mécanique, comme dans l'emboutissage à la main, on ne peut déformer en une seule fois les pièces de trop grande profondeur : le métal, subissant un travail trop intense, se déchirerait quand l'effort atteindrait sa limite de rupture. On est alors obligé d'opérer en plusieurs passes. Après une passe d'emboutissage, le métal est écroui. Il est nécessaire de le *recuire* pour lui rendre son équilibre moléculaire. Le chauffage nécessaire pour ce recuit peut provoquer une légère oxydation, que l'on enlève par décapage à l'eau acidulée. On plonge ensuite la pièce dans une lessive de soude ou de potasse, puis on la rince et on la graisse à l'huile ou à l'eau de savon, avant de procéder à une nouvelle passe. Parfois, au lieu de graisser la pièce, on utilise une pulvérisation au bisulfure de molybdène. On peut encore la plonger dans une solution de sulfate de cuivre : le cuivrage qui en résulte forme une couche lubrifiante. Une nouvelle technique consiste à faire appel à une phosphatation superficielle. L'emboutissage mécanique nécessite un outillage coûteux, mais il n'exige pas une main-d'œuvre très qualifiée ; il permet une grande production, à un bas prix de revient pour les fabrications de série. Il se pratique de plus en plus, surtout à froid, car on obtient ainsi plus de précision qu'à chaud, et l'on évite les déformations pendant le refroidissement et, partant, les retouches après emboutissage. (→ *Biblio.*)

EMBOUTISSEUR n. m. Industriel s'occupant d'emboutissage, et souvent du découpage des flans à emboutir. || Ouvrier qui emboutit les tôles à la presse.

◆ **Adj.** Qui pratique l'emboutissage : *Ouvrier emboutisseur.* || Qui sert à l'emboutissage : *Poinçon emboutisseur.*

EMBOUTISSEUSE n. f. Machine au moyen de laquelle on emboutit les métaux par chocs successifs ou par pressions graduées. (V. **EMBOUTISSAGE**.)

EMBOUTISSOIR n. m. Outil (marteau à tête arrondie) dont on se sert pour emboutir à la main. || Poinçon d'acier trempé pour faire les têtes de clou.

EMBRANCHEMENT n. m. Division en plusieurs branches du tronc d'un arbre. || Point de rencontre de chemins qui se croisent : *Son oratoire de prédilection était l'embranchement des deux routes champêtres (Chateaubriand).* || Objet, direction ayant son origine sur un autre objet, une autre direction : *Les embranchements des veines.* || *Par anal.* L'une des grandes subdivisions du monde vivant, végétal ou animal : *L'embranchement des phanérogames, des arthropodes.* Les vertébrés forment un grand embranchement du règne animal, comme les angiospermes sont un embranchement du règne végétal.

— **Ch. de f.** Voie ferrée qui, se greffant sur une voie principale, constitue soit une voie secondaire, soit une installation particulière pour usine, port, entrepôt, etc. || *Embranchement particulier, voie ferrée desservant*

une installation privée, et soumise à un régime commercial et juridique spécial. (V. *part. encycl.*)

— **Technol.** Ramification de tuyaux. (On dit plus ordinairement **BRANCHEMENT**.)

— **Trav. publ.** Chemin d'importance secondaire qui rejoint un chemin principal ou une route.

— **ENCYCL.** C'est Cuvier qui, en 1812, répartit les animaux en quatre embranchements : vertébrés, mollusques, articulés, rayonnés. Peu après (1817), Pyrame de Candolle esquissa la division des végétaux en cryptogames : cellulaires, cryptogames vasculaires et phanérogames, groupes qui, eux aussi, ont été longtemps tenus pour des embranchements. Mais les progrès de la cytologie et de la biochimie, l'essor des théories de la filiation des espèces, l'intérêt croissant pour les groupes inférieurs ont amené à considérer comme profondément différents des êtres précédemment rassemblés dans le même groupe et à multiplier le nombre des embranchements, qui atteint actuellement une vingtaine. De ce fait, il devient nécessaire de grouper plusieurs embranchements en une unité de rang encore plus élevé, le *clade**, dont la définition est purement phylétique. Le *clade* des végétaux terrestres, des protostomiens* ou des deutérostomiens* est l'ensemble des formes que l'on suppose dérivées d'ancêtres communs, même lorsque ces formes n'ont aucun caractère commun précis et facile à énoncer. Les embranchements du même *clade* (mousses, fougères, plantes à fleurs) ne diffèrent que par le *grade** ou degré d'organisation. Le glissement du sens des mots est ici évident : la « branche » de l'arbre généalogique suppose est le *clade* ; un seul segment de cette branche forme un embranchement, tandis que d'autres embranchements (mollusques) ne sont que des rameaux secondaires ; et que d'autres encore (algues) forment le tronc même de l'« arbre ». Purement pragmatique aujourd'hui, la notion d'embranchement n'a plus aucune cohérence interne.

— **Ch. de f.** *Embranchement particulier.* Tout industriel peut obtenir le raccordement de son établissement à une ligne de chemin de fer, s'il en supporte les frais. Seule une impossibilité technique pourrait justifier le refus de l'Administration. Une fois établi, l'embranchement devra être desservi de façon normale et conforme aux tarifs en vigueur.

EMBRANCHER v. tr. Raccorder une voie ferrée secondaire à la voie ou à la ligne principale.

— **Trav. publ.** Réunir un chemin à une route.

— **S'embrancher** v. pr. Etre embranché, en parlant d'un chemin, d'une voie ferrée.

EMBRAQUER v. tr. Mar. Tirer sur un cordage pour le raidir : *Avant de hisser un canot, on embraque les garants.*

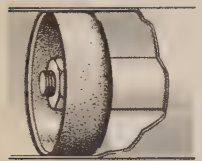
EMBRASEMENT n. m. Action d'embraser ou de s'embraser ; grand incendie (vieilli). *L'embrasement de Troie. Une seule maison échappa à l'embrasement (Hugo).* || Illumination par des projecteurs : *L'embrasement de l'Hôtel de Ville.* || *Par anal.* Ardente clarté : *Les soleils couchants ont des embrasements merveilleux.* || *Fig.* Effervescence, troubles : *Aussi bien, l'embrasement est tardif dans la classe moyenne (Taine).*

— **Pyrotechn.** Eclairage général au moyen de gros feux de Bengale à la fin d'un feu d'artifice.

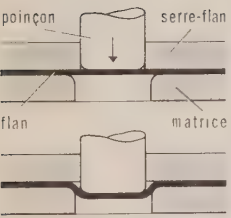
EMBRASER v. tr. (de *braise*). Mettre en feu (vieilli) : *Embraser une maison, une ville.* Avec un peu d'imagination j'aurais pu voir les nymphes embraser le vaisseau de Télémaque (Chateaubriand). || *Par anal.* Illuminer : *Le soleil embrasait le couchant.* || *Par exagér.* Dévoré de chaleur : *Rouge que le soleil embrase.* || — **Fig.** Consommer par la discorde, la guerre : *Embraser un Etat.* || Exalter, enflammer : *Une flamme si vivace embrasait les livres de Lacordaire que son œuvre oratoire (chose rare) n'est pas encore refroidie après quarante ans (J. Lemaitre).*

— **S'embraser** v. pr. Prendre feu, s'illuminer (au pr. et au fig.) : *Mainte ville s'embrase, dont les passions religieuses semblaient assoupies (L. Blanc).* Le ciel s'embrase des feux du jour.

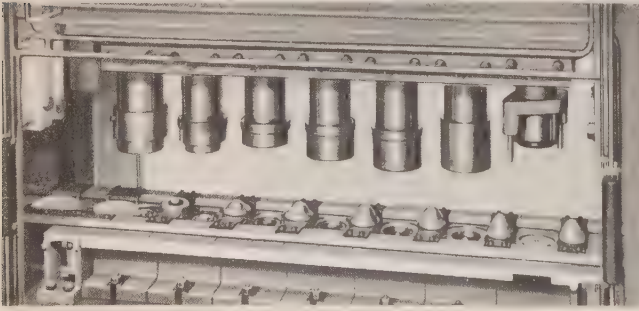
EMBRASSADE n. f. *Fam.* Action de s'embrasser : *Elle y restait le temps d'une embrassade, d'une médisance et d'un compliment (Goncourt).*



embouti d'une pompe



emboutissage



BRASSANT, E adj. Bot. Se dit des orbes dont la base entoure l'axe qui les porte : *Pétioles embrassants.* (On dit aussi *LEXICAUX.*)

BRASSE n. f. Lien qui enserre un rideau et retient : *Les embrasses d'une portière.* ENCYCL. Mobil. L'embrasse est une pièce passementerie dont les deux extrémités accrochent à une patère ou à un rinçeau, qui sert à relever les rideaux par le milieu. Invent simple cordelière à deux glands sés dans un coulant, elle n'apparut dans l'ameublement que vers la seconde moitié du XVIII^e s. et ne s'est généralisée qu'à partir du premier Empire et de la Restauration.

**BRASSÉ, E adj. Bot. Préfoliation em-
brassée**, mode de préfoliation dans lequel la feuille est pliée en deux dans sa longueur, et couverte de chaque côté par la feuille précédente, pliée de même, comme les le glaieul.

Versif. Rimes embrassées, rimes masculines et rimes féminines se succédant sous la même *abba, cdcd* (deux rimes féminines précédées et suivies d'une rime masculine, ou l'inverse), comme :

Stoile de la mer, voici la lourde nappe
Et la profonde houle et l'océan des blés,
Et la mouvante écume et nos greniers comblés,
Voici votre regard sur cette immense case.
PÉGUZ.

Embrasse et **chape** sont des rimes féminines, **s et comblés** des rimes masculines.)

Adj. et n. m. Hérald. Partition de forme angulaire, dont la pointe touche le milieu des flancs de l'écu. (On dit de l'écu qu'il est *embrassé à dextre* ou *à senestre*.) PL. HÉRALDIQUE, 90.]

EMBRASSEMENT n. m. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Action d'embrasser ou de s'embrasser, en signe d'affection : *C'était pour moi le dernier embrassement paternel* (Chateaubriand).

Embrassements n. m. pl. Union des bras : *Achille naquit des embrassements de Pélée et de Pélée.* || *Par extens.* Enlacement :

Que de longs embrassements unissent la liane et le chêne (Chateaubriand).

EMBRASSER v. tr. (de bras). Entourer de ses bras ; serrer entre ses bras (vieilli) : *Je me dépouille de mon habit, j'embrasse l'orme et je commence à monter* (Chateaubriand). || Serrer entre ses bras en signe d'affection, et, *par extens.*, donner un baiser : *Mars et Vénus sont revenus | Ils s'embrassent à bouches folles* (Apollinaire). || *Par anal.* Ceindre, environner : *La flamme embrasse le fond noir [de la marmite] comme une couronne d'or radieuse* (Chateaubriand). || Saisir, atteindre en parlant de la vue : *On embrasse d'un regard le vaste roc que charge Tolède et qu'enserme le Tage* (Barrès). || — Fig. Saisir tout entier par la pensée, par l'imagination : *Dans les musées, cette angoisse de ne pouvoir tout embrasser, par l'intelligence comme par les sens* (Montherlant). || Contenir, renfermer, s'étendre à : *Les Mémoires à la tête desquels on lira cette préface embrassent ou embrasseront le cours entier de ma vie* (Chateaubriand). || Choisir, s'attacher à : *Embrasser une carrière, un parti, la défense de quelqu'un. Les hommes frivoles [...] embrassent une doctrine qui humilie l'homme* (Renan). || Entreprendre, vouloir exécuter : *N'embrassez pas trop de choses à la fois.*

— **LANGUE CLASS.** Prendre à cœur : *Vous, qui de l'Asie embrassant la conquête | Que-
rellez tous les jours le ciel qui vous arrête* (Racine).

— **ALLUS. LITTÉR.** *J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer*, ainsi parle, dans le *Britannicus* (IV, III) de Racine, Néron, qui vient de feindre de se réconcilier avec Britannicus. || *Embrassons-nous, Folleville!*, titre d'un vaudeville de Labiche (1850). Le mot revient sans cesse sur les lèvres de l'exubérant Manicamp, qui prétend, par reconnaissance, faire épouser sa fille au réticent Folleville.

— **Mil. anc.** *Embrasser son écu*, passer le bras gauche dans la poignée.

EMBRASSEUR, EUSE n. Personne qui aime à embrasser.

EMBRASSOIRES n. f. pl. Verr. Tenailles à mâchoires cintrées, pour saisir les creusets (pots).

EMBRASSURE n. f. (de *embrasser*). Archit. Ornement gothique appelé aussi *QUADRILOBE*. — Constr. Assemblage à queue d'aronde de quatre chevrons chevillés, ceinturant une souche de cheminée. || Bande plate métallique qui entoure un tuyau de cheminée, une poutre, une pièce de charpente, et lui sert de ceinture.

EMBRASURE n. f. (de *embraser*, pour *ébraser*, élargir). Constr. Ouverture pratiquée dans un mur, et qui encadre la fenêtre ou la porte. (V. *VOUSSURE*.)

— **Fortif.** Ouverture pratiquée dans un ouvrage, pour le tir d'une pièce. (V. *part. encycl.*) || *Coup d'embrasure*, arrivée d'un projectile juste dans l'embrasure.

— **Métall.** Chacune des ouvertures pratiquées à la partie inférieure d'un haut fourneau.

— **ENCYCL.** **Fortif.** L'*embrasure* a toujours été plus ou moins évasée vers l'extérieur, alors que, dans la fortification ancienne, seul le créneau* était évasé vers l'intérieur. L'ébrasement extérieur et intérieur, combiné ou non avec un cuirassement dont la partie fixe est noyée dans la maçonnerie, et dont la partie mobile, ou « rotule », supporte le canon, réduit la vulnérabilité et l'encombrement intérieur. Embrasures et créneaux (termes aujourd'hui pratiquement synonymes) sont protégés verticalement par des « visières ». Leurs parois sont tenues à distance des trajectoires extrêmes de la pièce, pour éviter le « soufflé ».

EMBRAYAGE [ãbrɛʒaʒ] n. m. Mécan. Action d'embrayer. || Mécanisme qui permet de solidariser deux pièces se trouvant sur le même axe, pour communiquer à l'une d'elles le mouvement de rotation de l'autre, puis de les désolidariser, quand on veut modifier le mouvement de l'une sans arrêter l'autre. || *Embrayage automatique*, appareil qui, dans un véhicule automobile, exécute automatiquement les manœuvres de débrayage et

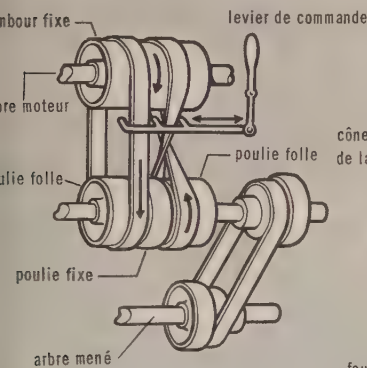


pétiole
embrassant

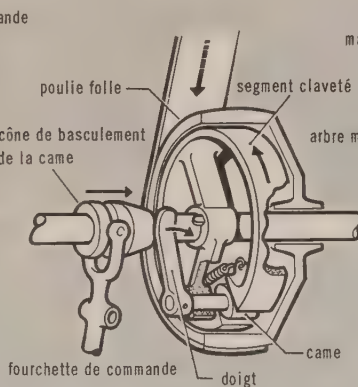


embrasure (fortif.)

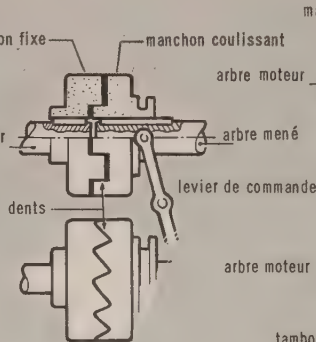
EMBRAYAGE PAR COURROIES



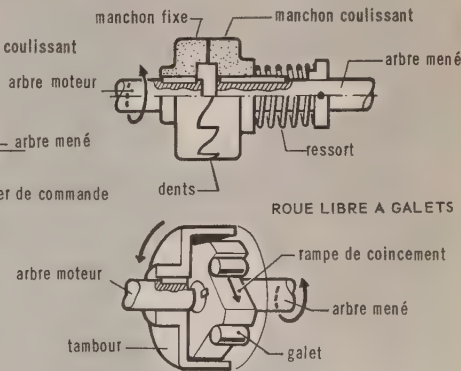
EMBRAYAGE À FRICTION (sur la périphérie)



EMBRAYAGE À DENTS

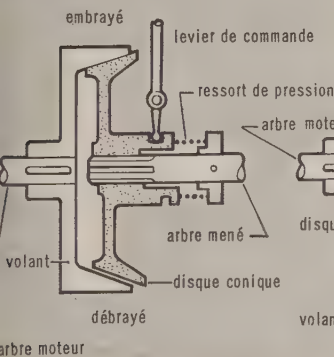


EMBRAYAGE AUTOMATIQUE À CLIQUET

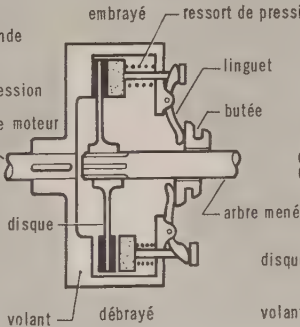


ROUE LIBRE À GALETS

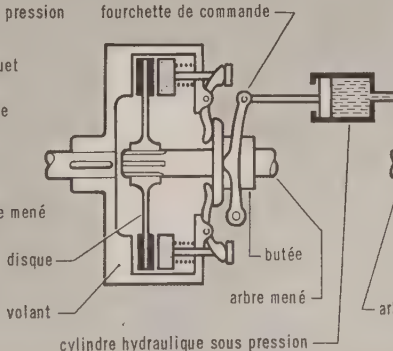
EMBRAYAGE À CÔNE



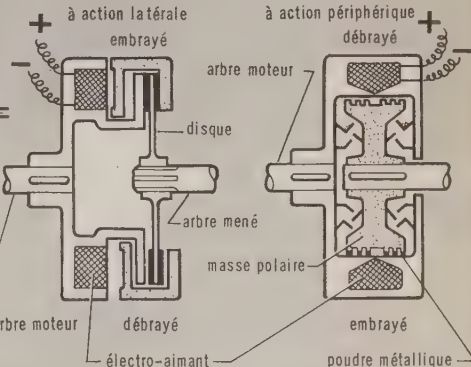
EMBRAYAGE CLASSIQUE À DISQUE



EMBRAYAGE À COMMANDE HYDRAULIQUE



EMBRAYAGE ÉLECTROMAGNÉTIQUE



d'embrayage, suivant les besoins du changement de vitesse, et qui débraye automatiquement quand la vitesse de rotation du moteur se trouve dans la zone du ralenti.

— **Horlog.** Pièce utilisée dans les compteurs et chronographes pour le départ et l'arrêt des aiguilles.

— **ENCYCL. Mécan.** Un **embrayage** est toujours interposé entre un moteur mécanique ou thermique et l'organe d'utilisation, afin de pouvoir arrêter ce dernier sans arrêter le moteur. Dans les automobiles, il sert à désaccoupler (débrayer) l'arbre vilebrequin du moteur de l'arbre primaire du changement de vitesse, et à réaccoupler progressivement ces deux arbres (embrayage), à chaque changement de combinaisons de la boîte de vitesses.

● **Les embrayages à courroie.** Très utilisés sur les machines-outils, ils comprennent un levier pour faire passer la courroie de la poulie folle sur la poulie calée sur l'arbre.

● **Les embrayages à griffes.** Les plus anciens et les plus simples, ils ne peuvent être utilisés que si la manœuvre d'accouplement est effectuée à l'arrêt ou à très faible vitesse, ou encore si les pièces à accoupler peuvent être amenées à des vitesses égales ou très voisines. Ils se composent de deux manchons portant des griffes ou des dents, appelées **crabots**. Par rapprochement de l'un des manchons, les dents viennent en prise et il y a entraînement. Parfois on donne aux dents un profil qui favorise la prise de contact (dents chanfreinées).

Les dentures asymétriques ne conviennent qu'à un seul sens de rotation. Leur emploi rend la manœuvre d'embrayage plus aisée. Elles permettent également la réalisation du **débrayage automatique**, donnant à l'arbre mené la possibilité de poursuivre son mouvement lorsque l'arbre menant ralentit ou s'arrête. Pour le lancement de moteurs à explosion, certaines machines utilisent un tel dispositif, dont il existe des modèles à cliquet, à billes et à galets; ces derniers sont munis de rampes de coincement.

● **Les embrayages à friction.** Utilisant l'adhérence de deux surfaces (coniques, cylindriques ou planes) appliquées l'une contre l'autre avec un certain effort, ces embrayages ont l'avantage d'être progressifs et de cesser l'entraînement lorsque l'effort croît au-delà d'une certaine limite. Les surfaces frottantes peuvent être soit métalliques (fonte sur fonte ou sur acier, bronze sur fonte ou sur acier), soit revêtues d'une matière, comme le **Ferodo**, présentant avec les surfaces métalliques un coefficient de frottement élevé. Ce type fonctionne surtout soit avec un disque unique, soit avec des disques multiples. A disque unique (automobiles), il comprend un disque recouvert sur ses deux faces d'une garniture de friction et monté sur un moyeu cannelé qui lui permet de coulisser sur les cannelures de l'arbre primaire du changement de vitesse. Un plateau de pression mobile, muni de ressorts de poussée et commandé par une pédale, permet d'appuyer le disque sur un volant fixé au vilebrequin du moteur. Dans l'embrayage à disques multiples, une série d'éléments, anneaux plats ou incurvés, est entraînée par l'arbre principal; une deuxième série est solidaire de l'arbre à entraîner. Le débrayage est facilité par de petits ressorts interposés entre les surfaces frottantes.

● **Les embrayages à satellites.** Ils comprennent essentiellement un pignon tournant avec l'arbre principal et engrenant avec un pignon satellite dont l'axe est fixé sur un plateau tournant fou sur l'arbre principal. Ce satellite engrené avec un pignon généralement à denture intérieure et claveté sur l'arbre à entraîner. Si, au moyen d'un frein, on immobilise le plateau, la rotation du satellite entraîne celle du pignon denté et, partant, celle de l'arbre à entraîner.

Embrayage automatique. L'automatisme de ce type d'appareil réside non pas dans son principe de fonctionnement, mais dans le mode de sa commande, qui est surtout électromagnétique ou pneumatique. L'accouplement* hydraulique, appelé à tort « embrayage hydraulique », n'est pas un embrayage automatique.

L'**embrayage pneumatique** utilise la dépression créée dans la tuyauterie d'admission du moteur par la descente du piston dans son cylindre. Cette dépression est communiquée

à un cylindre additionnel par l'intermédiaire d'une soupape solidaire de la pédale d'accélérateur. Lorsqu'on lève cette dernière, la soupape s'ouvre, et la dépression entraîne la commande d'embrayage, réalisant le **débrayage**. La manœuvre inverse s'effectue lorsqu'on appuie sur l'accélérateur.

L'**embrayage électromagnétique** utilise l'action magnétique d'un électro-aimant. L'arbre moteur comporte une masse métallique, ou **armature**, généralement solidaire du volant. L'arbre entraîné est équipé d'un plateau mobile muni d'un électro-aimant. Entre l'armature de l'arbre moteur et le plateau mobile, un **disque d'embrayage** tourne librement lorsque l'électro-aimant n'est pas alimenté, des ressorts ramenant en arrière le plateau mobile. Lorsque l'électro-aimant est traversé par un courant, le plateau mobile se rapproche de l'armature et, par l'intermédiaire du disque, assure l'embrayage.

EMBRAYER [ãbreje] v. tr. (de **braie**). [Se conj. comme **balayer**.] Établir la communication entre une machine et le moteur qui doit la mettre en mouvement : **Embrayer une courroie**. || **Fig. et fam.** Commencer un travail. (Contr. **DÉBRAYER**.)

EMBRÉLAGE n. m. Action d'embreler.

EMBRÉLER v. tr. (de l'anc. franç. **brael**, cordage). [Se conj. comme **celer**.] Fixer avec des cordages le chargement d'une voiture.

EMBRÈNEMENT n. m. **Pop.** Action d'embrener ou de s'embrener.

EMBRÉNER v. tr. (de **bran**). [Se conj. comme **mener**.] **Pop.** Salir de matière fécale (vieilli) : **Embrener sa chemise**.

EMBRÈVEMENT n. m. **Charp.** Assemblage de deux pièces de bois se rencontrant obliquement, et dans lequel la pénétration a la forme d'un prisme triangulaire.

— **Ménus.** Assemblage de deux pièces de bois à rainure et à languette, tel que l'une fait saillie sur l'autre : **Un panneau embrevé**. (La profondeur comparée à l'épaisseur est plus grande que dans l'assemblage ordinaire à rainure et à languette.)

EMBRÉVER v. tr. (même origine que **abreuer**). [Se conj. comme **mener**.] Joindre par un embrevement.

EMBRÏACHI (les), famille de sculpteurs ornementalistes vénitiens (xv^e s.), dont l'atelier se spécialisa dans la confection de petits panneaux sculptés sur os ou sur ivoire, et qui, ajustés dans des cadres de bois souvent marquetés, servaient à constituer des boîtes, coffrets, miroirs, triptyques ou retables (musées de Berlin, Florence, Londres, Milan, Venise, Vienne). Le Louvre conserve leur grand retable commandé par Jean de Berry pour l'abbaye de Poissy.

EMBRIGADEMENT n. m. Réunion d'un certain nombre d'unités, régiments ou bataillons, pour former une brigade*. (L'embrigadement permanent des régiments n'est devenu la règle, en France, qu'à partir du milieu du xviii^e s.) || **Par anal.** Enregistrement, enrôlement : **Embrigadement dans un parti**.

EMBRIGADER v. tr. Faire entrer dans le cadre d'une brigade; réunir de manière à former une brigade : **Embrigader des troupes**. || **Par extens.** Réunir sous une direction commune : **Embrigader des ouvriers, des électeurs. Les arpenteurs du fisc romain n'auraient qu'à embrigader les arpenteurs gaulois** (P. Gaxotte).

EMBRINGUER v. tr. **Fam.** Engager, enrôler : **Se laisser embringuer dans une affaire**.

EMBROCACTION n. f. (gr. **embrokhê**, enveloppe humide). Méd. Fomentation faite sur une partie du corps (faible ou malade) avec un liquide gras, huileux. || Ce liquide lui-même. (Les embrocations sont des révéulsifs légers, constitués par des essences émulsionnées, utilisées en massages.)

EMBROCHAGE n. m. Dispositif permettant à plusieurs bureaux télégraphiques échelonnés de correspondre entre eux à l'aide d'un seul fil de ligne.

— **Chirurg.** Procédé de traitement des fractures par ostéosynthèse, à l'aide d'une tige métallique introduite dans la cavité médullaire des deux fragments osseux fracturés.

EMBROCHEMENT n. m. Action d'embrocher.

EMBROCHER v. tr. Mettre à la broche, enfiler avec une broche : **Embrocher un gigot**. || **Par anal. et fam.** Transpercer avec un instrument pointu : **Vous voulez que vous empêchie d'être embroché par ce vieillard ? Parfait ! Venez à la salle, et, dans six mois, vous l'embrocherez** (A. Daudet).

— **Chirurg.** Pratiquer un embrochage.

EMBRONCHER v. tr. Placer des tuiles, des ardoises, de façon qu'elles s'emboîtent les unes dans les autres. || Placer une pièce de charpente pour lier l'empanon avec le coveau.

EMBROUILLAGE n. m. **Fam.** Embarras, confusion.

EMBROUILLAMINI n. m. **Fam.** Désordre, causant des erreurs.

EMBROUILLE n. f. **Pop.** Désordre inextricable.

EMBROUILLEMENT n. m. Action d'embrouiller; désordre, confusion : L'**embrouillement d'un écheveau**. || **Fig.** Complication, l'embrouillement des questions.

EMBROUILLER v. tr. Mêler, mettre en désordre : **Embrouiller du fil. Elle embrouille son aiguillée de soie, devient moite et désolée** (Colette). || — **Fig.** Compiquer, rendre obscur : **Embrouiller une question, une affaire. Il venait, de temps en temps, me tenir des discours savants et embrouillés** (G. Duhamel). || Embarrasser, troubler : **Vous avez une contrariété qui vous embrouille l'esprit à cette heure** (Sand). — **Loc. div. Fam.** **Ni vu ni connu, je t'embrouille**, se dit par allusion à quelque manœuvre frauduleuse sur laquelle son auteur a donné le change. || **Embrouiller le cerveau, la cervelle, troubler les idées**, obscurcir l'intelligence.

— **SYN.** : brouiller, compliquer, confondre, embarrasser, emmêler, enchevêtrer, mêler.

— **S'embrouiller** v. pr. **Fig.** Perdre le fil de ses idées : **Il s'était embrouillé, ce soir, dans ses calculs en vérifiant les stocks d'essence** (Saint-Exupéry).

EMBROUSSAILLÉ, E adj. Garni, embarrassé de broussailles. || **Par anal.** Qui ressemble à des broussailles : **Cheveux embroussaillés**. || **Fig.** Compliqué : **Un de ces inextricables romans de Frédéric Soulié** (ténébreux, embroussaillé (A. Daudet)).

EMBROUSSAILLEMENT n. m. Masse de broussailles : **Cà et là, dans l'embroussaillage d'un taillis, un merle [...] chantait et sautillait, comme en cage** (A. Daudet).

EMBROUSSAILLER v. tr. Couvrir de broussailles; et, **par anal.** : **Ses cheveux rouges qui lui embroussaillaient le front et le nuque** (Zola).

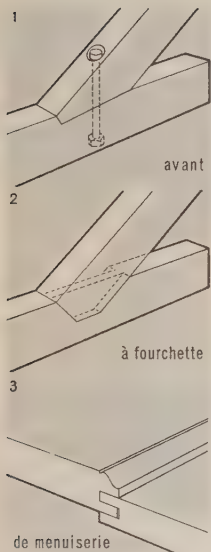
EMBRUMER v. tr. (provenç. **embrum**, bruiner). Envelopper de brume : **Le lendemain matin régnait à Paris un de ces épais brouillards qui l'enveloppent et l'embrument** (Balzac). || **Fig.** Assombrir, attrister : **Les craintes qui embrument l'avenir. Dans son visage couleux blanc d'œuf, s'embrument deux yeux lamentables** (G. Duhamel).

EMBRUN n. m. (mot provenç. moderne). Ciel couvert de brouillard (rare). || Pluie fine qui forment les vagues en se brisant (généralement, au plur. en ce sens).

EMBRUN, ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes (arrond. de Gap), dans l'Embrunais, sur un roc dominant la Durance; 3 119 hab. (2 439 aggl.) [Embrunais]. Anc. cathédrale du xii^e s., l'un des plus beaux monuments romans du Dauphiné (son trésor conserve de riches ornements liturgiques du xv^e et du xviii^e s., des manuscrits enluminés et de beaux ostensoirs du xviii^e s.). Tour Brun (xiii^e s.). Vieilles maisons (hôtel des Gouverneurs, maison du chapitre, etc.). Industries de bois. Appareillage électrique.

— **Hist.** Ancienne ville des **Caturiges**, Embrun (**Ebrodunum**) devint, sous l'Empire romain, la métropole des Alpes maritimes. Ce fut longtemps une importante place de guerre. Des barbares la pillèrent à plusieurs reprises. Son archevêché, fondé au iv^e s., fut supprimé en 1790, mais le titre est conservé par l'archevêque d'Aix. Circonscriptions se sont tenus à Embrun : le dernier (1727) traita de la déposition du janséniste Soanen, évêque de Senez. Ancien ch.-d'arrond., supprimé en 1926.

EMBRUNAIS, région des Alpes françaises du Sud, entre le massif du Parpaillon et



1. De charpente à simple languette
2. De charpente à double languette
3. De menuiserie

champsaur, de part et d'autre de la Durance. Les vallées de l'Embrunais sont découpées dans les calcaires, les marnes et le flysch de la nappe de charriage de l'Embrunais. Dans ce pays désolé, l'activité agricole s'est concentrée dans les fonds de vallées (blé, maïs, élevage du gros bétail). [→ Biblio.]

— Hist. L'Embrunais fut donné au XI^e s. en fief aux comtes de Forcalquier, puis il passa aux dauphins du Viennois et subit le sort du Dauphiné. Une partie d'Embrun appartenait aux archevêques-princes d'Embrun.

— **EMBRUNIR** v. tr. Obscurcir; donner une teinte brune à : *Un de ces ciels qui font tout d'un coup frissonner la campagne, embrunissant l'herbe, le terrain et les arbres (Nerval).* || Fig. Assombrir, attrister : *Ne tenez-vous pas à votre amie inquiète les épaules qui embrunissent votre front chéri? (Balzac).*

— **EMBRYOCARDIE** n. f. Augmentation du nombre des battements cardiaques avec modification du rythme, donnant, à l'auscultation, la sensation des bruits du cœur fœtal.

— **EMBRYOGENÈSE** n. f. Série des transformations successives par lesquelles passent l'œuf et l'embryon, jusqu'à l'éclosion ou à la naissance.

— **ENCYCL.** Tout être vivant provient d'une cellule qui possède en puissance toutes les potentialités de l'espèce à laquelle il appartient.

L'œuf fécondé subit une série de divisions successives caractéristiques de la *segmentation*. L'allure de la segmentation dépend de la structure intime de l'œuf et de la quantité de vitellus; sa fin correspond au stade *blastula**. La gastrulation commence; elle comporte la formation des feuillettes et la mise en place des ébauches de l'embryon. Les vertébrés amniotes (reptiles, oiseaux, mammifères) se développent avec des annexes embryonnaires (amnios, chorion, vésicule ombilicale, allantoïde). L'embryon ou le fœtus se libère de ses enveloppes, et donnera naissance à un jeune organisme. Dans de nombreux groupes, l'embryon donne naissance à une larve différente de l'adulte, apte à mener la vie libre; elle se transforme en organisme adulte, à la suite d'une série de métamorphoses.

Les travaux de Speemann (1869-1941) ont montré que dans l'œuf, au stade de la gastrula, la région moyenne de la lèvre dorsale ou blastopore correspond à un centre assurant l'organisation de l'œuf. Cette région a reçu le nom d'*organisateur*; elle agit par induction et détermine les différenciations des premières ébauches, qui, à leur tour, requièrent des propriétés inductrices. Induction primaire et inductions secondaires créent étroites corrélations entre les diverses parties de l'œuf, qui réagissent les unes sur les autres. L'organisateur ne possède pas une action spécifique. On suppose qu'il diffuse une substance active (organisme) dont la nature chimique est encore mal connue.

— Pendant que Hans Speemann (1924) et ses élèves établissaient la notion d'organisateur, d'autres embryologistes s'intéressaient à la conception plus générale des gradients. Un champ gradient, ou champ polarisé, correspond à une région caractérisée par la présence d'un facteur physique ou chimique quantitativement gradué. A partir d'un point d'action maximal, son influence décroît régulièrement. L'organisateur pourrait alors être assimilé à la région d'action dominante du gradient. La théorie des gradients, brillamment défendue par les Anglais et les Suédois, a été vérifiée en particulier sur l'œuf des échinodermes. Ces actions se ramènent à des phénomènes physico-chimiques.

— Comment comprenons-nous actuellement le développement embryonnaire? Les connaissances ne sont ni assez nombreuses ni suffisamment approfondies pour établir une théorie satisfaisante. Il semble que les notions d'épigenèse et de préformation sont complémentaires; selon les cas, l'une ou l'autre acquiert plus d'importance. La théorie de l'épigenèse physiologique de Wintrebert semble vraisemblable. La mise en évidence des différenciations régionales nécessite la notion de potentiel morphogénétique. La construction des formes propres à chaque espèce présente toujours, au départ, une anisotropie; des différences minimes s'observent dans le dosage des constituants selon cer-

taines directions privilégiées; les traits fondamentaux de la morphogénèse sont quantitatifs. Mais beaucoup d'inconnues demeurent.

— **EMBRYOGÉNÉTIQUE** adj. Relatif à l'embryogénèse.

— **Pathol.** Se dit des tumeurs dues à une anomalie dans le développement, comme la persistance d'un organe qui aurait dû disparaître, les inclusions de tissu embryonnaire, etc.

— **EMBRYOGRAPHIE** n. f. Description des embryons.

— **EMBRYOÏDE** adj. *Pathol.* Tumeur embryonnaire, forme de kyste dermoïde, qui siège de préférence au niveau des organes génitaux (sur le testicule plus souvent que sur l'ovaire).

— **EMBRYOLOGIE** n. f. Biol. Science qui étudie le développement des organismes à partir de l'œuf fécondé, jusqu'à la forme spécifique parfaite.

— **ENCYCL.** Fabrice d'Acquapendente peut être considéré comme le fondateur de l'*embryologie*, en raison de ses recherches (1625) sur le développement du poulet et de quelques poissons, et sur la gestation des mammifères. Un peu plus tard (1651), Harvey publiait ses travaux sur l'embryologie aviaire et sur les premières phases du développement des mammifères. Mais jusqu'au XVIII^e s. régnera une grande confusion dans les connaissances sur la vie embryonnaire. On ignorait encore la nature de la laitance ou du sperme. On prenait pour de véritables œufs les follicules ovariens, décrits par le Hollandais Reinier de Graaf (1641-1673), et qui sont, en réalité, le réceptacle des vrais œufs. Assez rapidement, le problème du développement se trouva enfoncé dans le dilemme de la préformation ou de l'épigenèse. Les préformistes, à la suite de Malpighi, admettaient que tout était préparé à l'avance dans le germe, qui était une miniature de l'organisme. Les épigénistes, avec W. Harvey (1578-1657), préconisaient que tout naissait au fur et à mesure du développement. Le débat se compliqua, en 1677, lorsque Anton Van Leeuwenhoek (1632-1723) montra l'existence d'« animalcules spermatisés »; ovistes et animalculistes semblèrent triompher. Un pas décisif fut accompli en 1759 par Kaspar Friedrich Wolff (1733-1794); il constata sur l'œuf de poule les profondes transformations qui en deux ou trois jours, font de la cicatrice de l'œuf un embryon bien constitué; le naturaliste allemand apportait un argument d'importance à l'épigenèse; l'un des premiers, il étudia la morphogénèse. Le Bernois Albrecht von Haller (1708-1777), tout en faisant de précises observations, demeurait préformiste. Le même désaccord entre préformistes et épigénistes s'est répété plusieurs fois, et jusqu'à nos jours.

Au cours du XIX^e s., on distingue trois phases : 1° Les travaux sont orientés par les recherches des précurseurs Wolff et Haller. Les plus importants sont ceux de Karl Ernst von Baer (1792-1876), professeur à Königsberg et à Saint-Petersbourg, qui est le père de l'embryologie moderne; il a découvert le véritable ovule des mammifères et il a décrit les éléments qui constituent les annexes embryonnaires des vertébrés amniotes;

2° Au milieu du XIX^e s., le darwinisme donne une nouvelle orientation à l'embryologie. Il faut connaître le développement des divers groupes pour trouver des liens de filiation ou de parenté. Ernst Haeckel (1834-1919) entretint cette orientation en mettant l'accent sur la loi de la recapitulation ontogénétique, énoncée par Serres en 1842. En même temps, la méthode des coupes se perfectionnait et favorisait l'analyse interne des embryons; 3° L'introduction de la méthode expérimentale en embryologie donna une nouvelle orientation aux recherches. L'ontogénèse fut considérée comme une succession d'événements dont l'analyse causale était à faire. Un jeune anatomiste, à Halle, Wilhelm Roux, fut un des premiers, en 1880, à rechercher les mécanismes qui président à l'édification de l'embryon; il fonda un périodique, *Entwicklungsmechanik*, destiné à recueillir les travaux sur la mécanique du développement. Vers 1910, Speemann découvrait l'induction morphogénétique; autour de lui, surtout à Fribourg-en-Brisgau, les études d'embryo-

logie expérimentale se poursuivaient sur les amphibiens. Les études sur l'œuf d'oursin commençaient (Hörstadius, Child, Gustavson, Sävchen, J. Pasteels). Les embryologistes ont réussi à influencer le développement, et savent reproduire des anomalies observées dans la nature et même en créer de nouvelles. La théorie des gradients, imaginée par Child pour les phénomènes de régénération, fut étendue au développement de l'œuf.

Au début du développement de l'œuf, toutes les cellules sont semblables, interchangeables, et leur sort dépend uniquement de la situation qu'elles occupent dans l'ensemble embryonnaire. Un peu plus tard se manifestera une différenciation cellulaire, qui s'accroîtra par la suite. Les expériences de Briggs et de King montrent qu'à partir d'un certain stade bien défini les noyaux cellulaires sont « sur la voie de la spécialisation »; cette différenciation nucléaire s'accroît, entraînant une restriction graduelle dans les pouvoirs formateurs du noyau.

L'embryologie se subdivise en *embryologie descriptive* (description des phases par lesquelles passent l'œuf et l'embryon), en *embryologie comparée* (comparaison des diverses ontogénèses, afin de rechercher des règles générales ou des affinités entre les groupes), en *embryologie causale* (analyse de la mécanique du développement), en *embryologie chimique* (analyse chimique des œufs et des divers éléments embryonnaires). L'embryologie a bénéficié de diverses techniques : marques colorées de Karl Vogt (1817-1895), permettant de suivre le sort des territoires de l'œuf; microscopie électronique et à contraste de phase; enregistrement cinématographique; histochimie; cytochimie; méthode de « freezing-drying » (congélation-dessiccation), isotopes... (→ Biblio.)

— **EMBRYOLOGIQUE** adj. Relatif à l'embryologie.

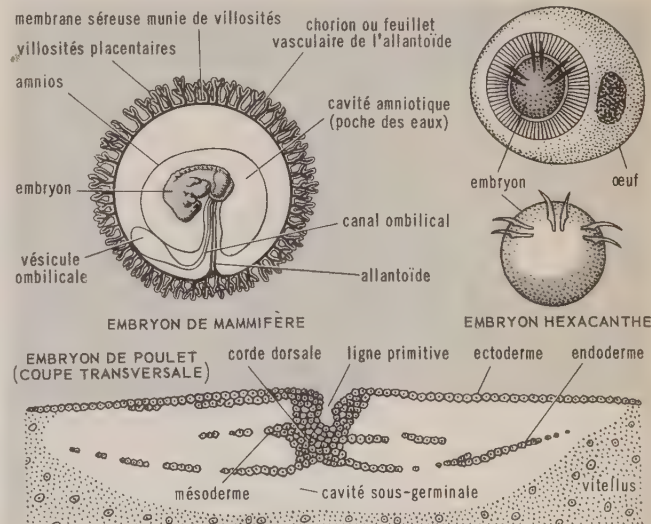
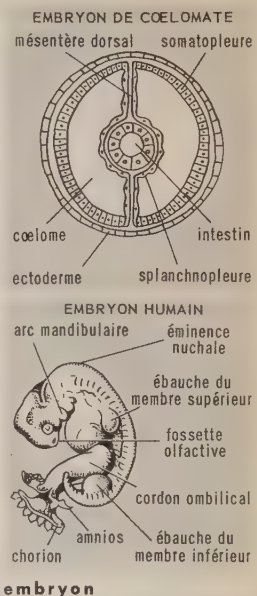
— **EMBRYOLOGISTE** ou **EMBRYOLOGUE** n. Personne qui s'occupe d'embryologie.

— **EMBRYOME** n. m. Tumeur dont le mécanisme pathogénique résulte d'une malformation congénitale ou d'une dysembryoplasie*.

— **EMBRYOMORPHOSE** n. f. Biol. Processus de régénération*, dans lequel les organes détruits ou lésés se régénèrent suivant les lois de l'ontogénèse normale.

— **EMBRYON** n. m. (gr. *embruon*, fœtus; de *en*, dans, et *bruein*, germer, croître). Embryon. Nom donné à l'œuf à partir du moment où il commence sa segmentation jusqu'au moment où il se dégage des enveloppes vitellines. (V. part. *encycl.*) || Fig. Ce qui commence d'être, mais n'est qu'à un état rudimentaire : *Cet ouvrage n'est encore qu'un embryon. Tout ce qu'il rêve, tout ce qui est dans son cerveau à l'état d'embryon, il le croit déjà formulé, réalisé (Barres).*

— **Bot.** Ensemble de cellules, issu du développement de l'œuf et vivant en parasite aux dépens des tissus maternels. (V. part. *encycl.*)



|| **Embryon adventif**, embryon formé sans fécondation à partir de l'ovule. (Un tel embryon peut se développer dans une graine en même temps qu'un embryon véritable.)

— Parasitol. **Embryon hexacante**, masse pourvue de six crochets, qui se trouve à l'intérieur de l'œuf des cyclophyllidés (ténia) et qui donnera naissance, durant le séjour dans son hôte intermédiaire, à une forme larvaire (cysticerque) qui, à son tour, se transformera en animal complet. (L'embryon hexacante mesure une vingtaine de microns.) [On l'appelle aussi ONCOSPHÈRE.]

— ENCYCL. Chez l'homme, dont l'œuf se développe dans la cavité utérine, on désigne sous le nom d'**embryon** le produit de la conception jusqu'à la fin du deuxième mois de la grossesse; à partir du troisième mois, il prend le nom de **fœtus**; la forme générale de ce dernier présente les caractéristiques humaines; il mesure 10 cm environ. Chez les mammifères placentaires et chez l'homme, l'embryon vit à l'état parasitaire dans l'utérus maternel, grâce à l'intermédiaire du placenta, qui constitue physiologiquement la zone des échanges fœto-maternels. En effet, l'œuf étant pratiquement dépourvu de vitellus, il se nourrit aux dépens de l'organisme maternel; aussi, les parties extra-embryonnaires, ou futures annexes, se développent rapidement; elles comprennent l'amnios, la vésicule ombilicale, l'allantoïde et le chorion. Au moment de l'accouchement et après l'expulsion du fœtus, le reste de l'œuf, c'est-à-dire toutes ses membranes, y compris le placenta, sera rejeté avec la couche supérieure de la muqueuse utérine. L'ensemble est désigné sous le nom de « délivre » ou « arrière-faix ».

Les vertébrés (reptiles, oiseaux, mammifères) qui se développent avec des annexes embryonnaires constituent les **amniotes**; les autres vertébrés (agnathes, poissons et batraciens), qui se développent sans formations embryonnaires annexes, sont des **anamniotes**.

— Bot. La graine des angiospermes contient un **embryon**, généralement formé d'une radicule, d'une tigelle, d'une gemmule, et pourvu d'un ou deux cotylédons. Chez les gymnospermes, on trouve des embryons qui peuvent être munis de nombreux cotylédons. Chez les cryptogames vasculaires, l'embryon se développe aux dépens du prothalle.

EMBRYONÉ, E ou **EMBRYONNÉ, E** adj. Qui est muni d'un embryon.

— ENCYCL. Prenant le mot **embryon** dans son sens le plus étroit, les anciens botanistes appelaient **embryonnés** les végétaux qui se reproduisent par graines, c'est-à-dire les phanérogames, par opposition aux **inembryonnés**, qui ne forment pas de graines, c'est-à-dire aux cryptogames.

EMBRYONIFÈRE adj. Qui porte, qui contient un embryon.

EMBRYONNAIRE adj. Hist. nat. Relatif à l'embryon. || Fig. En germe, à l'état rudimentaire : *Avant la révolution de Février, le socialisme était à l'état embryonnaire* (Proudhon).

— Bot. **Sac embryonnaire**, groupe de cellules, provenant d'une cellule mère située dans l'ovule et contenant la cellule reproductrice femelle, ou oosphère.

— ENCYCL. Bot. Le **sac embryonnaire** est généralement formé, chez les angiospermes, de huit cellules à *n* chromosomes; le cytoplasme de ces dernières cellules n'est pas toujours complètement isolé par des membranes; parmi ces cellules, une seule jouera le rôle de cellule reproductrice femelle, sera fécondée par un anthérozoïde et donnera l'embryon à 2 *n* chromosomes; deux autres, après avoir uni leurs noyaux, recevront également un anthérozoïde et seront à l'origine d'un tissu nutritif, appelé albumen (3 *n* chromosomes) dans la graine.

EMBRYOPATHIE n. f. Malformation, d'origine embryonnaire, due à la transmission au fœtus d'une maladie (infection ou intoxication) de la mère durant la grossesse.

— ENCYCL. L'influence de la syphilis, des intoxications, des carences alimentaires sur le développement de l'embryon est connue depuis longtemps. On attache une importance particulière à l'influence d'une rubéole maternelle durant les premières semaines de la gestation. La toxoplasmose est également à l'origine d'**embryopathies** graves. (→ Biblio.)

EMBRYOTÈGE n. m. Petite plaque écaillée, qui recouvre l'embryon dans la datte et dans quelques autres graines.

EMBRYOTOME n. m. Obstétr. Instrument destiné à pratiquer l'embryotomie sur le fœtus mort dans l'utérus.

— ENCYCL. Obstétr. Les modèles d'**embryotomes** sont différents selon qu'il s'agit d'une embryotomie céphalique ou rachidienne. 1° **Embryotomie céphalique**. On utilise pour la craniotomie simple, le craniotome de Blot; pour les basiotripsies, le basiotribe de Tarnier est l'instrument idéal pour réduire le volume de la tête fœtale; enfin, pour les cranioclasies, on se sert du cranioclaste de Simpson-Brown.

2° **Embryotomie rachidienne**. En cas de présentation transverse engagée avec enfant mort, on utilise soit les ciseaux de Dubois, soit l'embryotome à guillotine de Tarnier, ou, plus rarement, l'embryotome de Ribemont-Dessaignes.

— Art vétér. L'**embryotome** est très employé par les vétérinaires au cours de l'accouchement des grandes femelles; il est destiné à sectionner la peau et les tissus fœtaux. Différents modèles sont utilisés : couteaux spéciaux à lame fixe ou mobile, scies-fils constituées par plusieurs fils d'acier striés et tordus les uns sur les autres, câble métallique s'enroulant sur un treuil.

EMBRYOTOMIE n. f. Obstétr. Intervention destinée à réduire le volume d'un fœtus mort et de faciliter son extraction de l'utérus.

— ENCYCL. Obstétr. On distingue des embryotomies céphaliques et des embryotomies rachidiennes.

Les **embryotomies céphaliques** groupent la craniotomie, perforation simple du crâne; la **basiotripsie**, qui sert à réduire le volume de la tête fœtale en cas de disproportion entre celle-ci et le bassin de la femme; et la **cranioclastie**, qui réduit sensiblement le volume de la tête fœtale par perforation, mais qui permet, surtout, de saisir solidement la présentation et de l'extraire.

Les **embryotomies rachidiennes** trouvent leur indication dans la présentation transverse; au cours de ces interventions, on s'efforce de réaliser une décollation en écharpe, ce qui permet d'extraire le tronc en tirant sur l'un des membres supérieurs; l'extraction de la tête, solidaire du second membre, est effectuée en tirant sur celui-ci.

— Art vétér. L'**embryotomie** est fréquemment pratiquée par les vétérinaires chez les grandes femelles, lors d'excès de volume, de positions anormales des membres ou de la tête du fœtus, de monstruosités ou d'angustie pelvienne de la mère.

EMBRYOTOMIQUE adj. Obstétr. Relatif à l'embryotomie.

EMBRYOTROPHE n. m. Embryol. Ensemble des détritus cellulaires remplissant les espaces qui séparent les villosités placentaires, au début du développement du placenta humain.

— ENCYCL. Ces détritus correspondent à des plages de désintégration de l'épithélium chorion ou à des résidus du tissu maternel détruit par le développement de cet épithélium. Le développement du placenta commence par la période embryotrophique et se poursuit par la période hématotrophique.

EMBRYOTROPHIQUE adj. Embryol. Relatif à l'embryotrophie : *Période embryotrophique*.

EMBU, E adj. (part. pass. du v. *emboire*). Dont les couleurs sont ternes : *Tableau embu. Couleurs embues*. (Cet inconvénient provient de l'huile encore mate absorbée par la toile; on y remédie par une application de vernis à retoucher.)

◆ N. m. Ton terne ou noir d'un tableau.

EMBU n. m. Cout. *Mettre de l'embu dans une couture*, laisser plus de longueur au tissu pour permettre l'emboîtement d'une partie ronde.

— Sell.-maroq. Mise en forme de deux parties de peau devant se plier l'une sur l'autre.

EMBÛCHE n. f. (de l'anc. v. *embûcher*, se mettre en embuscade). Machination secrète contre quelqu'un pour lui nuire (s'emploie d'ordinaire au pl.) : *Tendre, dresser des embûches*. || Fig. Difficulté, obstacle : *Sur ce sujet plein d'embûches, je m'en tiendrais plus strictement que jamais à mon auteur* (Alain).

— **LANGUE CLASS.** Embuscade : *Va-t'en faire venir ceux que je viens de dire, | Pour le mettre en embûche aux lieux que je désire* (Molière).

EMBÛCHER v. tr. Sylvic. Commencer la coupe de : *Embûcher un bois*.

EMBUER v. tr. Couvrir d'une buée, d'un nuage : *De grands verres embués où tremblait le sirop de framboise coupé d'eau fraîche* (Colette). || *Par extens.* En parlant de larmes, former comme un nuage sur les yeux.

EMBUSCADE n. f. (ital. *imboscata*; d. *bosco*, bois). Manœuvre consistant à attendre l'ennemi en un lieu propice pour le surprendre : *Le chevalier d'Assas tomba dans une embuscade*. La terre étant nue ne pouvait cacher une embuscade (Mérimée). || *Par anal.* Etre, se mettre, se tenir en embuscade, se cacher pour surprendre quelqu'un.

— ENCYCL. Mil. Si le terme d'**embuscade** a été rapporté des guerres d'Italie au x^{ve} s., la pratique en a toujours existé. Elle constitue la manœuvre type de la guerre de partisans et a été largement employée pendant la Seconde Guerre mondiale et, depuis, en Indochine et en Algérie. Son succès exige une préparation minutieuse, des troupes bien conduites et très manœuvrières. Son dispositif est souvent réparti en trois échelons : l'un est chargé de la surveillance de l'ennemi, l'autre de l'attaque, le troisième du recueilli des deux autres et du repli de l'ensemble après l'opération.

EMBUSQUÉ n. m. Soldat ayant un emploi qui le dispense de l'exercice et des corvées. || *Particul.* Celui qui, pendant la guerre, se fait installer ou s'installe dans un poste sans danger : *« Tu resteras là à éplucher tes patates, embusqué »* (Dorgèlès).

EMBUSQUER v. tr. (autre forme de **EMBUCHER**; d'après l'ital. *imboscare*; de *bosco*, bois). Mettre en embuscade : *Dans les rues étroites et sans réverbères, où des voleurs et des assassins se tenaient embusqués* (Chaudeabriand). || Installer quelqu'un dans un poste sans danger : *Pendant la guerre, il s'embusqua son jeune frère*.

— *S'embusquer* v. pr. Se mettre en embuscade, se dissimuler. || *Particul.* En parlant d'un soldat, s'installer dans un poste à l'abri du danger : *Ça fait assez longtemps qu'il s'embusque, il faudra bien qu'il y monte aux tranchées* (Dorgèlès).

EMBUT n. m. (de *en*, et du bas lat. *butis*, tonneau). Gouffre, dans certaines régions calcaires. (Syn. *AVEN*.)

— Agric. Puisard en entonnoir, destiné à absorber les eaux folles des terrains labourables.

EMBUVAGE n. m. Raccourcissement de fils de la chaîne par le tissage.

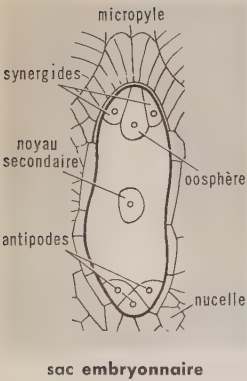
— ENCYCL. L'**embuvage** est la perte en longueur occasionnée par les entrecroisements de la chaîne avec la trame. Il s'exprime en pourcentage et varie, pour les tissus plats courants, de 5 à 15 p. 100. Cependant, il peut atteindre des valeurs considérables dans le tissage de certains articles (velours par chaîne, peluches, tissus éponge, etc.).

EMDEN, v. et port d'Allemagne (Aller occid., Basse-Saxe), dans la Frise orientale près de l'estuaire de l'Ems; 43 200 hab. C. vieux port de commerce, relié à l'Ems par un canal navigable, est devenu le troisième port de pêche de la République fédérale; il communique avec la Ruhr par le canal Dortmund-Ems, tête de ligne vers l'île de Borkum. Chantiers navals. Conserves de poissons.

Emden, croiseur allemand de l'escadre de l'amiral von Spee, qui, détaché en 1914 dans l'océan Indien, arriva à l'improviste devant Penang, le 28 octobre 1914, et y coula le croiseur russe *Yemichoug* et le torpilleur français *Mousquet*. L'*Emden* fut lui-même coulé, le 9 novembre suivant, par le croiseur australien *Sydney*, près des îles Keeling. 1



Phot. 2



ait détruit, en trois mois, seize navires de commerce (70 360 t).

MÉBERT ou **ABLEBERT** (saint), évêque de Cambrai au VII^e s., entre 627 et 652 au plus tard. Il est présenté parfois comme le frère de sainte Gudule, mais cette parenté est controversée. Il est honoré comme saint à partir du XI^e s. — Fête le 15 janvier.

MÊCHÉ, **E** adj. *Fam.* Qui est dans un état voisin de l'ivresse : *La fermété respectueuse des policemen mettant en voiture un fils de mille mêché* (A. Daudet).

MÊCHER v. tr. (de *mèche*). [Se conj. comme *accélérer*.] Mettre en mèches : *Émêcher des cheveux*. || *Fig. et fam.* Mettre dans un état voisin de l'ivresse.

MELGEM, comm. de Belgique (Flandre occidentale, arrond. de Roulers), à l'E. de Roulers ; 4 657 hab. Meubles. Textiles.

MÉNADIE n. f. Insecte allongé brun ou noir, varié de jaune ou de rouge, et de taille édiocro ou petite (quelques millimètres), rasée des hyménoptères nidifiants, et, notamment, des odyneres. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des ripiphoridés.)

MENDER v. tr. (lat. *emendare*, corriger, former). Dr. Réformer, redresser : *La cour d'appel emende la sentence de la juridiction inférieure lorsqu'elle l'infirme*.

MÉRALDINE n. f. Chim. Matière colorante verte, résultant de la polymérisation de phénylquinone-imine.

— Text. Teinture bleue de teinte pâle.

MÉRAUDE n. f. (lat. *smaragdus*; gr. *smaragdos*). Nom de deux pierres précieuses de composition différente : l'émeraude proprement dite, et le *corindon vert* ou *émeraude orientale*. || *Couleur d'émeraude*, vert émeraude, ou, simplement, émeraude, couleur verte assemblant à celle de l'émeraude. || *Poétique* : *de l'émeraude ou l'île verte*, l'Irlande, à cause de la fraîcheur de sa végétation. || *Émeraude du Brésil*, syn. de *TOURMALINE*. || *Émeraude de Carthage*, fausse émeraude, émeraude morillon, variété de fluorine. || *Émeraude de Linoges*, syn. de *BÉRYL*.

Adj. invar. Se dit de la couleur verte de l'émeraude.

— ENCYCL. Minér. L'émeraude proprement dite, ou *béryl*, est un silicate naturel d'aluminium et de béryllium ; sa formule est $\text{Be}_3\text{Al}_2\text{Si}_6\text{O}_{18}$, son poids spécifique varie de 2,67 à 2,75, sa dureté de 7,5 à 8 ; elle appartient au système hexagonal. Transparente ou translucide, l'émeraude présente un éclat vitreux. Son principe colorant serait l'oxyde de chrome. On connaît plusieurs variétés d'émeraude, et c'est aux variétés vertes que on réserve plus volontiers ce nom. On appelle alors *béryl* les variétés incolores, roses, jaunes ou pierreuses, et *aigue-marine* les cristaux vert bleuâtre de Sibérie. L'émeraude orientale est formée d'alumine pure ; est une variété verte de *corindon*, le plus pur des minéraux après le diamant.

L'émeraude est une des pierres précieuses par l'aspect et le plus agréable. Après le corindon, au mont Zabara, les mines d'émeraude sont disséminées dans un micasciste noir. Plusieurs émeraude originaires de ces mines ont été célèbres au Moyen Âge ; citons celle qui orne le sommet de la tiare du pape. — Joaill. L'émeraude a été connue et taillée dans l'Antiquité. Pliny assure que Néron se servait d'une émeraude comme d'un verre grossissant pour suivre les jeux du cirque. Mais l'assertion des vieux chroniqueurs suivant laquelle l'Égypte aurait taillé des statues et même des colonnes dans des blocs d'émeraude est des plus suspectes ; il s'agit, évidemment, de masses de verre teinté. Le Moyen Âge a tiré parti de ces pierres dans son orfèvrerie cloisonnée.

— Sc. occult. L'émeraude est la pierre des *ages* par excellence ; elle favorise les entreprises d'amour, facilite la divination et les songes prophétiques, donne la vigueur aux vieillards, calme les épileptiques, chasse les esprits malfaisants, etc. Consacrée à Vénus, nommée *Pierre de chasteté*, elle se brise quand son porteur commet un crime contre ses mœurs.

MÉRAUDE n. m. Nom donné à diverses espèces de paradisiers et d'oiseaux-mouches, notamment aux agyrties.

MÉRAUDE (CÔTE D'). V. CÔTE D'ÉMAUDE.

ÉMÉRENTIENNE (sainte), martyre romaine († v. 304). Encore catéchumène, elle aurait été lapidée sur le tombeau de sainte Agnès, sa sœur de lait. — Fête le 16 septembre.

ÉMERGEMENT n. m. Action d'émerger, de s'élever au-dessus du niveau des eaux : *L'émergement des montagnes, d'un continent*.

ÉMERGENCE n. f. Sortie d'un liquide, d'un fluide : *Émergence d'une source*.

— Anat. *Émergence d'un nerf*, point où le nerf apparaît à la surface de l'encéphale ou de la moelle épinière. (L'émergence du nerf représente son origine apparente, par opposition à son origine réelle, constituée par le groupe des cellules qui ont donné naissance aux fibres nerveuses et qui sont situées à l'intérieur du névraxe.)

— Biol. Apparition d'organes nouveaux pour le phylum considéré : *Les plaques osseuses dermiques des tortues et des tatous, les architectures variées des molaire broyeures, les pédicellaires des oursins et des astéries sont des émergences*. (Syn. *NOVATION*.)

— Bot. Protubérance qui prend naissance à la surface d'un organe (tige ou feuille), grâce à une prolifération des cellules sous-épidermiques, et que tapisse extérieurement l'épiderme (ex. : les aiguillons des rosiers, des ronces, etc.).

— Philos. Apparition d'une chose ou d'une notion à partir d'une autre, sans pourtant qu'un lien proprement causal semble les unir : *L'émergence des valeurs*. (Ce terme est emprunté aux philosophes américains.)

ÉMERGENT, **E** adj. Qui émerge : *Rochers émergents*.

— Chronol. Se dit de l'année à partir de laquelle on commence à compter les années d'une ère ou d'une période : *L'année émergente de l'ère chrétienne*.

— Physiq. Qui sort d'un milieu après l'avoir traversé : *Rayons émergents*.

ÉMERGER v. intr. (lat. *emergere*, sortir de l'eau). [Se conj. comme *manger*.] Se montrer au-dessus de l'eau : *Ces myriades d'îles et d'îlots, qui émergent, comme des pyramides ou comme des boucliers, sur les flots* (Renan). || *Par extens.* Sortir de : *En effet, la voici venir [la procession], émergente de la brume* (Loti). || *Fig.* S'imposer à l'attention, se manifester plus clairement : *Sous l'Empire il émergea tout comme un autre* (Verlaine).

ÉMERI n. m. (ital. *smiriglio*; du lat. *smiris*; du gr. *smuris*, émeri). Minér. Roche naturelle contenant des cristaux d'alumine d'une grande dureté, et qui est utilisée comme abrasif. || *Potée d'émeri*, matière mélangée d'émeri, qui tombe de la meule des lapidaires et qui sert aux mêmes usages que l'émeri, après qu'on l'a fait sécher. || *Bouchon à l'émeri*, ou *bouchon émeri*, bouchon de verre usé sur le flacon même à l'aide de l'émeri, afin d'obtenir un bouchage plus parfait. || *Papier d'émeri*, v. *PAPIER*. || *Fig. et fam.* *Bouché à l'émeri*, se dit d'une personne à l'esprit fermé.

— ENCYCL. L'émeri est une roche métamorphique composée essentiellement de corindon. Pulvérisé ou granulé suivant diverses grosseurs, il s'emploie dans l'industrie pour le polissage des pierres (humecté d'eau) ou des métaux (mélange d'huile). En saupoudrant une feuille de papier ou de toile recouverte de colle forte, on obtient le *papier ou la toile d'émeri*. On utilise la poudre d'émeri la plus grosse pour la fabrication de meules artificielles, ou *meules d'émeri* ; mais elles manquent souvent d'homogénéité. La découverte des abrasifs artificiels (*alundum*, *crystolon*, etc.), en permettant de doser les duretés d'une manière plus sûre, a éliminé les meules d'émeri des opérations de rectification.

L'émeri n'est plus employé que pour la fabrication des meules d'affûtage et d'ébarbage, et, en poudre (potée), à la taille des surfaces d'optique, au polissage et au rodage.

ÉMÉRIAU (Maurice, comte), vice-amiral français et pair de France (Carhaix 1762-Toulon 1845). Il se distingua dans la guerre de l'Indépendance américaine et, en 1795, il fit partie de l'expédition d'Irlande. En 1798, il entra le premier dans Malte, et fut grièvement blessé à Aboukir. Contre-amiral en 1802, il contribua, en 1803, à faire débloquer Port-au-Prince. Comte en 1810, vice-amiral

chef de l'escadre de la Méditerranée en 1811, il empêcha Toulon d'être attaqué. Pair de France aux Cent-Jours, disgracié par les Bourbons, il fut appelé en 1831 à la Chambre des pairs.

ÉMERIC ou **ÉMÉRI** (saint), en hongr. *Imre*, prince hongrois (1007-1031). Fils de saint Etienne, roi de Hongrie, et de Gisèle, sœur de saint Henri, empereur germanique. Il fut confiné à saint Gérard de 1015 à 1023. On lui attribue le code connu sous le nom de son père, avec qui il est honoré d'un culte public depuis 1083. — Fête le 4 novembre dans l'Eglise universelle et le 5 novembre en Hongrie.

ÉMERIC ou **ÉMÉRI**, en hongr. *Imre*, (v. 1174 - 1204), roi de Hongrie (1196-1204), fils du roi Béla III. En 1202, les croisés lui enlevèrent Zara, mais il conquiert une partie de la Bulgarie. Pour se prémunir contre les attaques de son frère André II, il le fit emprisonner (1203). Il combattit vigoureusement les bogomiles*.

ÉMERIC-DAVID (Toussaint Bernard), écrivain français (Aix-en-Provence 1755 - Paris 1839). Inquiété sous la Terreur en tant que maire de sa ville natale, il se fixa à Paris après le 9-Thermidor et se voua à l'archéologie. Elu au Corps législatif (1809), il vota la déchéance de Napoléon I^{er}. Ses ouvrages les plus importants ont été publiés après sa mort : *Histoire de la peinture au Moyen Âge* (1842), *Histoire de la sculpture antique, Histoire de la sculpture française, Vies des artistes anciens et modernes* (1853). [Acad. des inscr., 1816.]

ÉMÉRIGON (Balthazar Marie), juriconsulte français (Aix-en-Provence 1725 - Marseille 1785). Son ouvrage capital est son *Traité des assurances maritimes et des contrats à la grosse*, édité en 1783. Il collabora avec Valin au commentaire publié par celui-ci de l'ordonnance de 1681 sur la marine marchande. Une ébauche du commentaire qu'Émerigon lui-même avait préparé a paru en 1780, sans nom d'auteur, à Marseille, sous le titre *Nouveau Commentaire sur l'ordonnance de la marine, par un avocat au parlement*.

ÉMÉRIL n. m. Carr. Partie très dure rencontrée dans le marbre blanc. (V. *CLOU*, *NGEUD*.)

ÉMÉRILLON n. m. Arm. Pièce d'artillerie légère, en usage du XVI^e au XVIII^e s. et qui lançait un boulet pesant de 250 g à 1 kg.

— Mar. *Croc à émerillon*, *poulie à émerillon*, *croc*, *poulie* tournant sur eux-mêmes. || *Émerillon d'affourche*, mailloin à deux branches, servant à réunir deux chaînes sur lesquelles on est affourché. (Syn. *MAILLOIN TOURNANT*.)

— Pêch. Attache métallique tournante, en forme de tourillon, qui porte à chaque extrémité soit des anneaux, soit un anneau et un crochet. (L'émerillon est placé sur une ligne pour l'empêcher de vriller.)

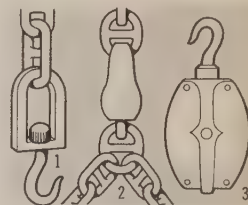
— Technol. Crochet ou boucle, rivé par une petite tige dans un anneau, de manière à pouvoir y tourner librement.

— Text. Outil comportant un crochet rotatif, utilisé principalement en corderie manuelle pour tordre le fil de caret et retordre les câbles.

ÉMÉRILLON n. m. (ancien. *ESMERIL*; francique **smiril*). Nom usuel d'un petit faucon au plumage gris ardoisé, brun clair, rayé dessous, qui habite les régions nor-

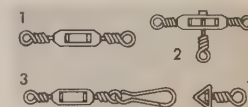


diques des deux continents. (Il est seulement de passage en France. L'émerillon [*Falco aesalon*] était employé en fauconnerie pour voler la perdrix, la caille et les petits oiseaux [alouette, grive, etc.]. On le nommait aussi *FAUCON ROCHIER*.)



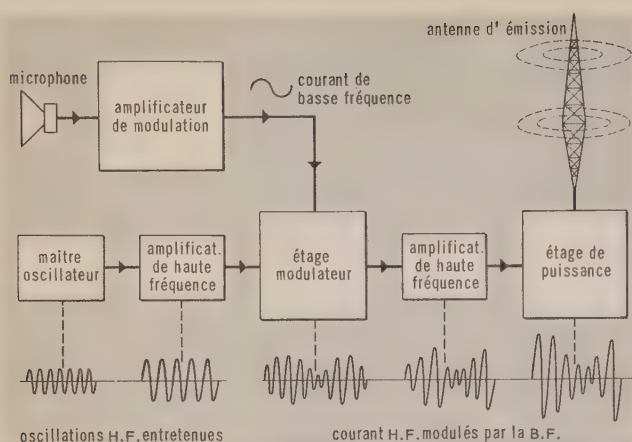
émerillons (mar.)

1. Croc à émerillon
2. Émerillon d'affourche
3. Poulie à émerillon



émerillons (pêch.)

1. Anneau
2. Pour ligne de travers
3. Porte-mousqueton
4. Pour lancer léger



émetteur ÉMERILLONNAGE n. m. Text. Action d'émerillonner.

ÉMERILLONNÉ, E adj. LANGUE LITTÉR. Gai, vif : *Porel, tout guilleret, les yeux émerillonés* (Goncourt). *Cet étalage de colerettes, d'armes, de rubans, de mollets rebondis et de trognes émerillonées* (Claudél).

ÉMERILLONNER v. tr. Text. Tordre, retordre à l'aide de l'émerillon.

ÉMERILLONS, Amérindiens de Guyane, de la famille tupi-guarani. Ils ne comptent plus qu'une soixantaine de représentants, en partie émigrés au Brésil.

ÉMERISAGE n. m. (d'émeri). Action d'adoucir le toucher des tissus de coton, en les mettant au contact d'un cylindre garni d'émeri très fin et tournant à grande vitesse.

ÉMERISER v. tr. Couvrir d'émeri. — Text. Procéder à l'opération d'émerissage des tissus.

ÉMERISEUSE n. f. Machine utilisée pour faire l'émerissage des tissus.

— **ENCYCL.** L'émeriseuse comporte plusieurs cylindres placés à l'entrée, servant à tendre le tissu et à l'amener au contact étroit d'un cylindre garni d'émeri, qui tourne à grande vitesse. A la suite, le tissu passe le plus souvent à proximité d'une brosse qui élimine les duvets produits lors de l'émerissage.

EMERITA AUGUSTA. Géogr. anc. Nom antique de Mérida (v. d'Espagne).

ÉMÉRITE adj. (lat. *emeritus*, qui a mérité). Antiq. rom. Soldat émérite, soldat qui a accompli son temps de service et obtenu son congé (*honesta missio*). [Cette dénomination est synonyme de celle de VÉTÉRAN.] || Se disait autrefois d'un fonctionnaire à la retraite, jouissant des honneurs de son titre : *Professeur émérite*. || *Par extens.* Qui, par sa longue pratique, est d'une remarquable habileté ; éminent, supérieur : *J'ai, pendant la fin de mes études, suivi parfois la consultation de Doleris, accoucheur émérite* (G. Duhamel).

ÉMERSION n. f. (lat. *emersio* ; de *emergere*). Action, état d'un corps qui émerge : *L'émerison d'un rocher, à marée basse*. *L'émerison des rayons lumineux qui traversent une lentille*.

— Astron. Réapparition d'un astre éclipsé : *L'émerison de la Lune, des satellites de Jupiter*.

EMERSON (Ralph Waldo), essayiste et philosophe américain (Boston 1803 - Concord, Massachusetts, 1882). Fils d'un pasteur unitarien, orphelin à huit ans, élevé par sa mère, il entre en 1817 à Harvard et devient pour quelque temps instituteur. Ordonné ministre unitaire en 1829, il se sépare de son Eglise, en 1832. Mais il conserve les tendances de sa secte et continue de prêcher jusqu'en 1837. Il visite l'Italie, la France, la Grande-Bretagne, où il rencontre Coleridge, Wordsworth et Carlyle ; il se lie avec ce dernier d'une amitié durable. Revenu en Amérique, il donne des conférences sur des questions littéraires et morales. Il s'installe dans le petit village de Concord (1834), et, l'année suivante, se remarie. En 1836, il publie la série de ses conférences sur *la Nature*, évangile du *transcendentalisme** américain. Le

31 août 1837, Emerson prononce son allocution restée fameuse sur *l'Humanisme américain*. Puis il précise peu à peu sa position philosophique, préconisant la supériorité de la conscience individuelle sur les croyances et les dogmes traditionnels, sur les bibles et les Eglises ; l'âme est, pour Emerson, le juge suprême en matière spirituelle. De 1840 à 1844, Emerson collabore au journal *The Dial* (le *Cadran*), organe officiel du mouvement transcendentaliste. Il publie à cette époque ses conférences sur *le Temps présent*, et sur *la Méthode de la Nature et l'homme réformé* (1844) ; ses leçons sur *les Réformateurs de Nouvelle-Angleterre* sont de 1844. En 1847, après avoir publié en volume ses *Poèmes* parus dans *The Dial*, il fait un second voyage en Europe et y donne ses conférences sur *les Hommes représentatifs de l'humanité* (publiées en 1850). C'est une suite d'études sur quelques grands hommes que l'auteur présente comme types des principaux modes de la personnalité, sans voir en eux, comme le faisait Carlyle, des êtres chargés d'une mission surnaturelle. Au cours de son voyage en Angleterre et en Ecosse, Emerson amasse les notes dont il constituera ses *Traits du caractère anglais** (1856). Devenu directeur de *l'Atlantic Monthly*, Emerson publiera encore la *Conduite de la vie* (*The Conduct of Life*) [1860], *Société et Solitude* (1870), *Lettres et Buis sociaux* (1875). Emerson fut une sorte de visionnaire et de prophète. Il a préché éloquentement contre les graves dangers qu'il voyait dans le culte des richesses matérielles. Ses opinions religieuses se rapprochent plus du panthéisme que de toute autre doctrine : le but de la vie, professe-t-il, est de purifier l'âme humaine de tout élément sensuel ou égoïste, pour la rendre capable de s'unir à Dieu. Sa foi joyeuse en la destinée humaine a inspiré l'Amérique en un siècle de doute, d'hésitation et de matérialisme moral. (→ *Biblio.*)

ÉMERVEILLEMENT n. m. Etat de celui qui s'émerveille ou est émerveillé ; mélange d'étonnement et d'admiration : *Il parle avec émerveillement de Versailles* (Goncourt).

ÉMERVEILLER v. tr. Inspirer une vive admiration : *L'orangerie et ses escaliers de marbre m'émerveillaient* (Chateaubriand).

— **S'émerveiller** v. pr. Etre saisi d'admiration : *Hélas ! c'est peut-être la suprême sagesse : voir le monde et s'en émerveiller comme les tout petits* (J. Lemaitre).

ÉMERY (Michel PARTICELLI, sieur d'), financier français, d'origine italienne (Lyon v. 1595 - Paris 1650). Il jouit de la confiance de Richelieu et de Mazarin. D'abord intendant des Finances, il remplit, de 1643 à 1647, les fonctions de contrôleur général des Finances et, de 1647 à 1648, celles de surintendant. Disgracié à cause de l'impopularité que lui avaient valu ses créations d'impôts, et des séditions qu'elles avaient excitées dans Paris, il reprit la surintendance en 1649, sans soulever la moindre opposition. On le disait fort intelligent, mais très immoral. Ambassadeur à Turin en 1640, il a écrit une *Histoire de ce qui s'est passé en Italie pour le regard des ducs de Mantoue et de Montferrat* de 1621 à 1630 (1632).

ÉMERY (le R. P. Jacques André), supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice (Gex 1732 - Issy-les-Moulineaux 1811). Appelé en 1782 au supériorat général de sa Compagnie, il s'y distingua par sa prudence et sa fermeté. Emprisonné pendant la Terreur, puis rendu à la liberté, il devint, du fait de l'exil de la majeure partie de l'épiscopat et grâce à sa grande culture doctrinale comme à son caractère indépendant, le guide très écouté du clergé, notamment dans la question des divers serments ; soucieux d'éviter la déchristianisation de la France, il conseilla la reconnaissance du régime par l'Eglise. (→ *Biblio.*)

ÉMERYLITE n. f. (de *émeri*). Minéral appartenant à la famille des micas et au genre margarite.

ÉMÈSE n. f. Insecte très allongé, à pattes et antennes très grêles, à corps muni ou non d'ailes dans la même espèce, propre à l'Amérique. (Le genre fait partie des héteroptères, famille des réduvidés.)

ÉMÈSE, en lat. *Emesus*. Géogr. anc. Ville de Coelèsyrie, sur l'Oronte. Emèse fut le berceau des empereurs romains de la famille syrienne. Elle était célèbre par son temple du Soleil, dont l'empereur Elagabal était le grand prêtre. Elagabal fit transporter à Rome la Pierre noire, et le culte du dieu d'Emèse se développa à travers tout l'Empire romain au III^e s. : en 272, Aurélien comba le sanctuaire d'offrandes. La ville fut prise en 634 par les Arabes. Julia Domna, épouse du Septime Sévère, y naquit. *Auj. Homs**.

ÉMÉTINE n. f. Pharmacol. Un des alcaloïdes de l'ipéca, dont le chlorhydrate est utilisé en injections à la dose de 0,04 à 0,06 par vingt-quatre heures, dans la dysentérie et l'hépatite amibiennes, et pour combattre les hémoptysies.

ÉMÉTIQUE adj. (lat. *emeticus* ; gr. *emein* vomir). Qui fait vomir : *Russule émétique*.

◆ N. m. Nom générique des corps résultant de la combinaison d'un tartrate acide avec un sesquioxyle.

— **ENCYCL.** L'émétique proprement dit, ou *tartre stibié*, est le tartrate de potassium et d'antimoine $K_2Sb_2O_7 \cdot H_2O$, 1/2 H_2O , connu dès le XVII^e s. et préparé en mettant en contact la crème de tartre et l'oxyde d'antimoine hydraté. Il cristallise en octaèdres rhombiques, solubles dans vingt-cinq parties d'eau à 15 °C ou dans deux parties d'eau bouillante. Les solutions ont une saveur nauséabonde. Elles précipitent par l'alcool, le tannin, l'albumine. L'hydrogène sulfuré, les bases les décomposent. Chauffé, l'émétique perd de l'eau. Au rouge blanc, il reste un alliage de potassium et d'antimoine disséminé dans un charbon pulvérulent : c'est le charbon fulminant, qu'une goutte d'eau fait exploser.

L'émétique s'emploie comme vomitif à la dose de 5 à 10 cg. Il occasionne la mort à la dose de 50 cg. On a préparé des émétiques de fer, de bore, d'arsenic, de bismuth.

ÉMÉTISANT, E adj. Qui provoque le vomissement : *La toux émétisante est caractéristique de la coqueluche*.

ÉMETTEUR, TRICE n. et adj. Celui, celle qui émet. || *Poste radio-émetteur*, v. t. s. r. et radiotélégraphie.

◆ N. m. Cybern. Organe traduisant les diverses positions qu'il est susceptible de prendre par l'émission des signaux caractéristiques de ces positions.

— Radiotechn. Ensemble d'appareils servant à transmettre, au moyen d'ondes électromagnétiques, des messages télégraphiques des sons (parole ou musique) ou des images (selon les fonctions assumées, on distingue des émetteurs radiotélégraphiques, radiotéléphoniques ou de télévision.) || Dans un transistor*, zone dont les électrons sont entraînés vers la base, puis vers le collecteur.

— Télécomm. *Emetteur d'indicatif*, dispositif qui, dans les téléimprimeurs, émet automatiquement un groupe de lettres ou de chiffres déterminés à l'avance.

ÉMETTRE v. tr. (lat. *emittere*, lancer hors de). [Se conj. comme *mettre*.] Produire au dehors : *Emettre des rayons, des sons*. || *Fig.* Exprimer, formuler en termes vagues : *Elle émettait, sur la vie, l'infamie des hommes la coquetterie des femmes, les théories les plus cyniques* (A. Daudet).

— Banq. et Bours. Mettre en circulation : *Emettre des actions, des billets de banque*.

— Dr. anc. Interjeter : *Emettre appel comme d'abus*.

— Télécomm. Faire une émission : *Emettre sur ondes courtes*.

ÉMEU n. m. (mot d'origine océanienne). Très grand oiseau ratite (2 m de hauteur) incapable de voler. (Il n'existe plus qu'une seule espèce d'émeu [*Dromiceus Nova Hollandiae*], au plumage brun, au cou emplumé, à la tête dépourvue de caroncules, les ailes, très réduites, sont cachées sous les plumes. Les œufs, allongés, sont d'une jolie teinte vert foncé. Ces oiseaux vivent en troupes dans les plaines d'Australie. Famille des casuariidés.) || Pl. des ÉMEUS.

ÉMEULAGE n. m. Action d'émeuler.

ÉMEULER v. tr. Polir à la meule.

ÉMEUT ou **ÉMEU** n. m. Excrément du faucon et de l'autour. (On dit aussi ÉMOND et ÉMOU.)



EMERSON



émeu d'Australie

ÉMEUTE n. f. (de *émouvoir*). Soulèvement populaire; trouble séditieux : *Réprimer une émeute. Les servitudes politiques sont toujours violentes, grossières, elles appellent et assissent par provoquer l'émeute* (G. Duhamel).

ENCYCL. Dr. admin. Les dommages causés aux personnes ou aux biens par des émeutes doivent être réparés par la commune. Il y a là un vestige d'un système de responsabilité collective faisant peser sur le groupe dans son ensemble la réparation des actes de ses membres. Cette responsabilité est générale, indépendante de toute idée de faute des autorités locales, et la commune ne saurait s'en exonérer même en montrant qu'elle a pris toutes les mesures utiles pour éviter les troubles ou leurs conséquences. Cependant, la charge financière de l'indemnité tend à être reportée sur l'Etat, spécialement dans les localités où la police est étatisée et où, par conséquent, la municipalité se trouve pratiquement sans moyen d'action. La fixation de l'indemnité appartient aux tribunaux judiciaires. Il a été fréquemment fait usage de ces dispositions à l'occasion des dommages causés par les émeutes avec occupation d'usines.

ÉMEUTIER, ÈRE n. Personne qui prend part à une émeute ou qui excite à l'émeute : *Créateur des émeutiers. Polignac est un émeutier* (Hugo).

Adj. Relatif à l'émeute : *Il est un point de vue plus vrai, plus pur, plus élevé que toutes les déclamations et les conspirations émeutières* (Hugo).

ÉMUTIR ou **ÉMUTIR** v. tr. (origine inconnue). Dans l'ordre de Malte, requérir une émeute par droit d'ancienneté.

ÉMIAULE n. f. (de *miauler*). Nom usuel des mouettes, dont le cri ressemble au miaulement du chat.

ÉMIDIAPENTE n. f. (du gr. *hēmi*, à demi, *z*, part, et *pente*, cinq). Mus. anc. Nom de quinte diminuée, chez les Grecs.

ÉMIDITON n. m. (du gr. *hēmi*, à demi, *dis*, dix fois, et *tonos*, ton). Mus. anc. Nom de tierce mineure, chez les Grecs.

ÉMIER v. tr. (de *mie*). Réduire en petites parties, en froissant entre les doigts. (Dialectal; utilisé surtout dans les mots croisés.)

ÉMILLEMENT n. m. Action d'émietter; résultat : *L'émiettement du pain.* || *Fig.* Action d'éparpiller, de diviser à l'excès : *l'émiettement du pouvoir, des responsabilités.*

ÉMILLETTER v. tr. Réduire en miettes : *émietter de l'alun.* || *Par extens.* Réduire en petites parties : *On se sert assez fréquemment la houe pour émietter les terres* (Raspail). || *Fig.* Éparpiller, morceler à l'excès : *Bientôt j'allais quitter ma patrie pour émietter mes murs en divers climats* (Chateaubriand). || *émietter un domaine.*

S'émietter v. pr. Être émiétié (au pr. et fig.) : *[Le feu] laissait seulement de temps en temps tomber une braise qui s'émiettait (roust). Tout le monde se tut, la bande émietta* (Dorgelès).

ÉMILLETTEUR n. m. Instrument servant à briser en petits morceaux le fumeur.

ÉMIGRANT, E adj. et n. Qui émigre : *Population émigrante. Des émigrants tendaient vers le port leurs mains lasses* (Apollinaire).

ÉMIGRATION n. f. Action d'émigrer : *Que sont devenus mes frères en émigration?* (Chateaubriand). [V. part. *encycl.*] || Ensemble des émigrés. || *Par anal.* Passage annuel d'animaux, d'oiseaux, d'une contrée dans une autre : *L'émigration des hirondelles, des saumons sauvages.*

Démogr. *Émigration nette*, excès des effectifs des émigrants sur ceux des immigrants, durant une période et pour un territoire donné.

Hist. Départ de France des adversaires de la Révolution française, pour la plupart des nobles et des ecclésiastiques. (V. part. *encycl.*)

Hist. littér. *Littérature d'émigration*, part. *encycl.*

ENCYCL. Démogr. *L'émigration*, qui répond au désir du migrant d'accéder à une vie meilleure, correspond le plus souvent à la perte de substance pour le pays de départ; elle tient à l'impossibilité du pays à rendre à son potentiel humain les ser-

vices qu'on peut en attendre, soit par insuffisance du développement technique, soit par mauvaise organisation économique. Peu de pays peuvent justifier actuellement l'émigration de leurs habitants par des motifs de surpopulation absolue; si l'on excepte les Pays-Bas (où l'aménagement du territoire est extrêmement poussé et où l'émigration apparaît comme un exutoire), et peut-être également l'Italie, les autres pays d'émigration auraient pu fixer leur population, si la mise en valeur du territoire avait atteint ce que la technique et la science modernes permettent d'obtenir.

La perte d'hommes qui résulte de l'émigration, même si elle est ressentie dans l'immédiat comme un soulagement, reste une perte de force vive : l'émigrant est souvent plus entreprenant et plus qualifié que ses compatriotes restés au pays. Son territoire d'origine, qui a supporté les frais de son éducation, le perd au moment où l'investissement qu'il représente était susceptible de rapporter à la nation.

Les zones d'émigration, à l'intérieur des pays, sont parfois des zones de surpeuplement (c'est un peu le cas de la Bretagne en France), mais le surpeuplement est souvent très relatif et tient à une mise en valeur insuffisante, qui a parfois sa source dans une stagnation démographique antérieure (cas du Sud-Ouest français) : l'émigration prend alors le relais de la dénatalité, pour assoupir des régions qui auraient pu être promises à des activités assurant un peuplement correct.

— **Géogr. et Hist.** Les formes d'émigration temporaire ou saisonnière ouvrent souvent la voie à l'émigration définitive. Les causes de l'émigration sont diverses : persécutions politiques ou religieuses; décision d'expulsion d'une minorité hors du territoire d'un Etat; déportation d'une partie d'une population (la « traite des Noirs »). Le surpeuplement des campagnes, le sous-emploi, le manque de terre sont des facteurs d'émigration très importants. Toutefois, ce ne sont pas les pays les plus surpeuplés qui ont connu les plus fortes émigrations. Celles-ci doivent s'appuyer sur des moyens de transport, des transferts de capitaux. Aussi la grande vague d'émigration du XIX^e s. et du début du XX^e s. a-t-elle été le fait des pays européens évolués, touchés par la révolution industrielle et l'essor démographique. On distingue alors plusieurs grands foyers d'émigration. L'Irlande, où le mouvement commença en 1840, a perdu jusqu'en 1914 la moitié de sa population; l'émigration britannique débuta vers 1860 et porta sur plus de 6 millions d'hommes; vers 1880 s'amorcèrent les émigrations allemandes (6 millions d'hommes) et scandinaves (surtout danoise). C'est vers la même époque que commence l'émigration des minorités des empires austro-hongrois et russe (Tchèques, Polonais, juifs). Les émigrations grecque, espagnole, portugaise et italienne (6 millions d'hommes), plus tardives, furent également importantes. Les émigrations asiatiques, beaucoup plus modestes, ont été freinées par la législation de nombreux Etats : Chinois vers l'Océanie et l'Insuligne, Japonais, Indiens vers l'Union sud-africaine et les Antilles britanniques. Les émigrations syrienne et libanaise sont relativement bien plus considérables. Malgré une pression démographique sans cesse croissante dans de nombreux pays, les grands courants permanents d'émigration ont pris fin entre les deux guerres mondiales. (→ *Biblio.*)

— **Hist.** Commencée en 1789, l'émigration se poursuivit jusqu'en 1799; si la majorité des émigrés rentrent sous le Consulat, les fidèles du prétendant, le comte de Provence (futur Louis XVIII), attendent la Restauration de 1814. La prise de la Bastille provoque le premier départ (17 juill. 1789) : le comte d'Artois (futur Charles X) à Turin, le prince de Condé (Louis-Joseph de Bourbon-Condé), les favoris, les ministres, tous ceux qui avaient conseillé la fermeté au roi. Les jacobins qui suivent la Grande Peur de 1789, enfin la « Constitution civile du clergé » et sa condamnation par le pape (mars 1791) provoquent le départ de nombreux aristocrates, et surtout des officiers nobles et du haut clergé.

La plupart des émigrés s'occupent de préparer leur retour, envoyant des émissaires

pour soulever les campagnes (Contre-Révolution), se rassemblant en armée sous la direction du prince de Condé à Worms, réclamant l'intervention étrangère. L'agitation factice de leur petite cour de Coblenz inquiète les révolutionnaires français, qui sévissent : les « émigrés rassemblés » à partir du 1^{er} janvier 1792 sont passibles de la peine de mort; leurs biens sont déclarés *biens nationaux* en 1792. L'armée de Condé participe à toutes les campagnes de la coalition jusqu'à l'échec de Quiberon (juin 1795), qui amène sa dispersion. Des émigrés rentrent clandestinement pour participer aux luttes politiques, risquant la mort à chaque sursaut révolutionnaire.

Bonaparte exploite leur lassitude. En décembre 1799, la liste des « émigrés rassemblés », qui comprenait alors 145 000 noms, est close. Le Premier consul en fait rayer un grand nombre, puis, en avril 1802, accorde une amnistie générale, dont ne sont exceptés qu'un millier d'émigrés.

Ces derniers suivent la fortune du comte de Provence, qui, sorti de France en juin 1791, s'est proclamé régent, alléguant la captivité de son frère, puis roi (Louis XVIII), à la mort de son neveu, Louis XVII (1795). Les Alliés l'imposent aux Français en 1814. Les émigrés, qui n'ont « rien appris ni rien oublié », cernent le pouvoir et inspirent ses

l'armée de l'émigration



décisions maladroites. Ils ne cessent de réclamer les propriétés qu'ils ont perdues, inquiétant les acquéreurs de biens nationaux. En 1825, le ministre Villèle fait voter une indemnité de 650 millions (« le milliard des émigrés ») destinée à secourir les plus pauvres des spoliés. Cette loi et la disparition progressive des émigrés achevèrent de résoudre les problèmes nés de l'émigration.

— **Hist. littér.** Quand il s'agit des écrivains, le désir — ou l'obligation — d'émigrer répond, presque toujours, à des préoccupations d'ordre politique ou religieux; et même si, matériellement, l'écrivain n'est pas contraint à l'émigration, sa décision peut parfois s'expliquer par un souci personnel de développement intellectuel. Aussi, rares sont les écrivains qui aient émigré isolément : dans la plupart des cas, ils reconstituent, en terre étrangère, comme une parcelle de leur terre natale. Plus rarement, un écrivain s'intègre totalement à son nouveau pays, dont il adopte même la langue.

Dans l'Europe du Moyen Âge, les frontières sont perméables, les nationalités peu différenciées encore. Pourtant, émigré malgré lui, un Charles d'Orléans, prisonnier en Angleterre pendant vingt-cinq ans, chante avec nostalgie son « pays de France ». De même, au XVI^e s., la plupart des humanistes se sentent plus européens qu'étrangement liés à une nation quelconque, et, par exemple, Erasme, né à Rotterdam et mort à Bâle, ne se sent nullement émigré quand il étudie à Paris, à Oxford, à Rome ou à Venise.

En revanche, Calvin, à Genève, se recrée une patrie qu'il modèle à son image : cas extrême, bien éloigné de celui de Bayle, de formation calviniste, qui appartient à la première grande vague d'émigrés : celle que fait naître l'intolérance de la politique de Louis XIV, et qui, après la révocation de l'édit de Nantes, entraîne hors de France toute une élite protestante destinée à faire souche dans des pays d'adoption.

le prince de Condé passant en revue à Worms (1791) l'armée qui lui a été envoyée de Strasbourg (gravure satirique)

C'est de France également que part une émigration justifiée par la Révolution de 1789. Au contraire des protestants, qui ne revinrent pas, les émigrés de 1789 reviennent sous Napoléon ou sous la Restauration, qu'il s'agisse d'étrangers de langue française, pour qui la France est une seconde patrie, avant comme après la Révolution (M^{me} de Staël, Benjamin Constant), ou d'écrivains français, qui sauront ramener avec eux une nouvelle vision du monde : Chateaubriand, Bonald, Sénancour, Rivarol. Ce brassage des courants européens, dû à des circonstances essentiellement politiques, contribue largement à créer le courant romantique. Au contraire, un Chamisso, venu en Allemagne en 1790, émigré dès l'âge de neuf ans, restera dans son pays d'adoption, où il laissera un nom en littérature.

Le XIX^e s. est, dans de nombreux pays, celui où l'émigration prendra le plus d'ampleur. Les remous politiques et révolutionnaires obligent souvent les écrivains à fuir les régimes qu'ils combattent. L'Allemand Heine, installé en France après 1830, y restera plus de vingt-cinq ans, animant un groupe où se distinguent également Barne et Herwegh. A la même époque, plusieurs pays européens accueillent une émigration espagnole qui fuit un régime tyrannique : c'est à Londres, et en anglais, que Trueba y Cossio publie, en 1829, son premier roman historique, tout imprégné de romantisme, *le Prince Noir (The Black Prince)*, et c'est à Paris que Martinez de la Rosa fait jouer, en 1830, un drame, *Abou Humeyla*. Le Polonais Adam Mickiewicz, à Dresde, puis à Paris, compose en quelques années le meilleur de son œuvre ; puis, devenu le chef de l'émigration polonaise, il cesse toute activité littéraire pour se consacrer à une action plus directe. A la même génération d'émigrés appartiennent Stowacki et Krasiński.

En Russie, la révolution de 1917 est, elle aussi, génératrice d'émigrés. Si Biély et Alexis Tolstoï, bientôt ralliés au nouveau régime, rentrent rapidement dans leur pays, la plupart de leurs compagnons s'installent dans un exil (en Allemagne, en France, aux Etats-Unis) qui sera fatal à la production littéraire de beaucoup d'entre eux, Kouprine par exemple, alors qu'Ivanov et Bouline continuent à écrire.

La guerre civile espagnole (1936) justifie un exode important, et des groupes littéraires d'émigrés se forment à Paris, à Genève, à Mexico, à Buenos Aires.

Rien n'obligea à l'émigration les jeunes Américains de la « génération perdue » de 1920, qui, à Paris, gravitèrent autour de Gertrude Stein. Pourtant, les bouleversements nés de la Première Guerre mondiale leur font presque une obligation morale d'accomplir hors des Etats-Unis une sorte de période de formation. Tous, ensuite, regagneront leur pays, enrichis d'une expérience essentielle.

L'Allemagne hitlérienne, après 1933, impose le départ à quelques-uns de ses meilleurs écrivains. Thomas Mann a cinquante-huit ans quand il quitte son pays, pour la France d'abord, puis pour la Suisse, enfin pour les Etats-Unis ; et c'est en Suisse qu'il revient après 1945 ; son frère, Heinrich Mann, ne revint même pas en Europe. Enfin, l'installation des démocraties populaires en Europe orientale, après la Seconde Guerre mondiale, amène un nouveau courant d'émigration. Des Hongrois, par exemple, s'installent à Paris, à Cologne, à Munich, à Rome, à São Paulo, reconstituant en terre étrangère de nombreux foyers culturels. D'autres, des Roumains notamment, se sont intégrés totalement à leur pays d'adoption : Ionesco écrit en français, Busuioceanu en espagnol. Par ailleurs, un foyer estonien s'est créé en Suède, et une génération d'écrivains lettons, nés vers 1920, s'est formée à l'étranger.

ÉMIGRÉ, E n. Personne qui s'est expatriée volontairement. || *Spécialement*. Noble qui a cherché asile à l'étranger lors de la Révolution de 1789.

ÉMIGRER v. intr. (lat. *emigrare*, changer de demeure). Quitter son pays pour aller se fixer dans un autre : *De nombreux Irlandais ont émigré en Amérique*. || Quitter la France, en parlant des partisans de l'Ancien Régime qui durent fuir à l'étranger lors de la Révolution de 1789 : *Le marquis de Mortemart émigra ; les officiers le suivirent* (Chateau-

brand). || *Par anal.* Changer de climat, en parlant de certaines bêtes : *L'hirondelle émigre en automne*.

ÉMIGRETTE n. f. (de *émigré*, ce jeu étant en vogue au moment de l'émigration). Jouet consistant en un disque de bois, d'ivoire, etc., qui monte ou descend le long d'un cordonnet attaché à son axe. (C'est le *yo-yo* de 1932.)

EMI KOUSSI, massif culminant du Tibesti (Tchad), formé par un gigantesque cratère d'explosion de 14 km de diamètre ; 3 415 m.

ÉMILAND, V. ÉMILIE (saint).

ÉMILE (saint), martyr († en Afrique, v. 251). Il fut supplicié avec saint Castus. Tous deux, après avoir faibli, se ressaisirent et, selon saint Cyprien, furent brûlés. — Fête le 22 mai.

ÉMILE DE CORDOUE (saint), martyr († Cordoue 852). Il prêcha contre l'islam, fut longtemps emprisonné, puis décapité sur l'ordre d'Abd al-Rahmān II. — Fête le 15 septembre.

Émile ou De l'éducation, roman pédagogique de Jean-Jacques Rousseau (1762). Pour préparer un citoyen sain, libre, digne d'une république, il faut « lui former le cœur, le jugement et l'esprit » selon la nature, car l'homme est originellement bon. En cinq livres, Rousseau conduit l'éducation d'Émile, orphelin, riche, noble et bien portant, de sa naissance à son mariage. Dans le premier livre, Rousseau énumère les soins que l'on doit donner à l'enfant en bas âge. Il combat les préjugés de son époque, préconise l'allaitement au sein maternel et s'élève contre la contrainte du maillot. Émile vit à la campagne et il est mis en garde contre les habitudes, les frayeurs, et un développement trop rapide du langage. De cinq à douze ans (livre II), le précepteur, sans intervenir positivement, surveille l'épanouissement du corps et du caractère de son élève au contact des réalités naturelles : pas de morale ni de lecture, pas d'enseignement théorique. De douze à quinze ans (livre III), en lui faisant « inventer » par expérience les sciences utiles, géographique, physique, il l'habitue à juger, à raisonner ; il lui apprendra le métier de menuisier ; une seule lecture est alors autorisée, celle de *Robinson Crusé*, roman de l'homme naturel. De quinze à vingt ans (livre IV), c'est la formation spirituelle. Amitié, pitié naîtront au contact des hommes et des livres d'histoire ancienne — surtout ceux de Plutarque. A dix-huit ans, Émile entend de son précepteur le récit d'une entrevue que celui-ci eut dans sa jeunesse avec un vicairé savoyard : celui-ci, du haut d'une montagne dominant le Pô, fait une profession de foi déiste, fondée sur l'harmonie de l'univers et la voix de la conscience. Désormais, Émile peut sans danger fréquenter le monde, muni d'un plan de vie simple et naturel. Elevée elle aussi selon la nature, mais en tenant compte des exigences de son sexe, Sophie (livre V) rencontrera Émile, qu'elle épousera lorsqu'il aura fait un voyage de deux ans en Europe pour mieux connaître les hommes et la politique. Le précepteur ne les quittera que lorsqu'ils auront un enfant.

Quoique utopique dans sa conception et rigide dans sa réalisation, cet ouvrage, par maintes vérités de détail, s'est révélé fécond. Si l'on a pu critiquer les étapes d'un enseignement fondé sur l'exacte succession des facultés, la haine des livres, l'isolement de l'enfant, loin de sa famille et des autres enfants, la suppression de toute contrainte, le rôle « négatif » du précepteur-« machiniste », il faut louer la pratique des exercices physiques, le respect de la personnalité lentement et librement épanouie, et l'expérience personnelle spontanément acquise au contact des choses. Tant de nouveautés provoquèrent l'engouement des contemporains, portés à appliquer à la lettre ce programme pédagogique, contrairement aux directives de Rousseau lui-même. La *Profession de foi du vicairé savoyard* désapprouvée par les philosophes, jugée dangereuse par maints chrétiens, provoqua la condamnation au feu de l'ouvrage et la prise de corps contre l'auteur, qui dut se réfugier en Suisse.

Émile-Paul frères, maison d'édition française, fondée en 1881 par Émile Paul, libraire de la Bibliothèque nationale. Elle compte à son catalogue, de Barrès à Paul

Vialar, beaucoup de noms célèbres de littérature française : Péguy, Alain-Fournier, J. Benda, A. Suarès, Giraudoux, Mac Orlan, J. Cassou, et, parmi les poètes, Max Jacob, P.-J. Toulet, Tristan Derème, L.-P. Farguier, R. M. Rilke, qu'elle fit connaître dans les traductions de Maurice Betz.

EMILI ou **EMILIO** (Paolo), dit **Paolo Emilio**, historien (Vérone v. 1460 - Paris v. 1529). Il fut attiré en France par Charles VIII et devint chanoine de Notre-Dame. Sa grande histoire de France, *De rebus gestis Francorum*, peut être considérée comme la première œuvre d'histoire moderne.

Emilia Galotti, tragédie bourgeoise de Lessing (1772). Le prince de Guastalla aime Emilia, fille d'un de ses sujets. Apprenant qu'elle part avec son fiancé, le comte Appiani, et poussé par son conseiller Marinelli, il fait enlever, tandis que le comte est tué par deux bandits à la solde du prince. Mais le père, Odoardo Galotti, vient réclamer sa fille. On trouve en elle une âme vaillante, ayant le sentiment de sa faiblesse et craignant de succomber. Pour la sauver du déshonneur en cédant d'ailleurs à ses prières, il la frappe et son poignard. M^{me} de Staël a appelé cette pièce « la Virginie bourgeoise ».

ÉMILIE n. f. Composée de l'Inde orientale d'Afrique australe et des îles voisines, cultivée dans les jardins d'Europe pour ses fleurs écarlates ou orangées.

ÉMILIE, en ital. *Emilia*, région de l'Italie continentale, limitée par le Pô, la mer Adriatique, les Apennins et la vallée de la Trebbia ; 22 126 km² ; 3 665 000 hab. L'Emilie est divisée en huit provinces : Bologne, Ferrare, Forlì, Modène, Parme, Plaisance, Ravenne, Reggio d'Emilie. On a coutume de désigner cette région sous le nom double d'Emilie-Romagne. (La Romagne, qui correspond aux provinces actuelles de Forlì et de Ravenne, est étroitement liée à l'Emilie du point de vue géographique, et présente les mêmes caractères physiques et économiques. L'Emilie s'étend sur trois zones parallèles : la montagne, les collines et la plaine.

1^o Au N.-O. s'élève l'Apennin ligurien ; centre et au S.-E., l'Apennin toscan. La limite de la région ne correspond pas toujours à la ligne de crête, et les plus hauts sommets sont dans le territoire émilien : le principal est *monte Cimone* (2 165 m). La chaîne est formée de plis affectant des couches calcaires, marneuses et argileuses, dont la structure est compliquée par endroits de filons éruptifs. Les rivières, au régime torrentiel, attaquent facilement ces roches friables et ont façonné des chaînons alignés parallèlement du S.-O. au N.-E. Le tiers du territoire montagneux est privé de végétation ou couvert de très maigres pâturages. Le climat rude et le sol infertile ne permettent que des cultures pauvres sur des propriétés généralement relictuelles. Le niveau de vie de la population est très bas et la montagne se dépeuple.

2^o Les collines émieliennes forment la transition entre la montagne et la plaine du Pô. Les torrents, au débit plus important qu'en plaine, dans la montagne, érodent facilement les argiles bleues et les sables jaunes du Pliocène. Ces terrains sont assez fertiles et toute la région est abondamment cultivée. Les céréales (blé et maïs) y représentent les deux tiers des ressources. Les températures élevées de l'été permettent la culture des arbres fruitiers et, surtout, de la vigne : la production du raisin de table est importante, et les vins du val Trebbia et de Lambrusco sont célèbres. L'économie rurale est complétée par l'élevage des bovins et des porcs. La population se concentre dans les vallées, où elle atteint une densité de 400 hab. au kilomètre carré.

3^o La plaine s'étend sur 200 km, de Plaisance à l'Adriatique. Elle est entièrement constituée de terrains alluviaux qui se sont accumulés sur des centaines de mètres d'épaisseur. Les matériaux détritiques des torrents apennins sont de moins en moins grossiers vers l'aval ; pour cette raison, la plaine devient plus fertile au fur et à mesure que l'on s'approche du Pô et de la mer. L'absence de relief et les pentes très faibles entraînaient autrefois la stagnation des eaux. Près du littoral de l'Adriatique, des lagunes encore importantes, sont en cours d'assèchement à Comacchio et dans le delta du Pô.



« Émile »

de J.-J. Rousseau
gravure

d'après Moreau le Jeune

tilité du sol et le travail d'une vieille population rurale ont fait de la plaine émilienne et des régions les plus riches de l'Italie, surtout dans les provinces de Plaisance, de Parme et de Reggio. Les propriétés ont, dans l'ensemble, une extension restreinte; l'agriculture y est intensive et les productions sont très variées. L'Émilie tient le premier rang parmi les régions italiennes pour la production du blé, de la betterave à sucre (particulièrement développée dans les provinces de Ferrare et de Ravenne), du chanvre (province de Bologne et de Modène) et des tomates; elle est au troisième rang pour le riz et l'élevage des bovins, très développés dans toute la région.

L'activité industrielle est secondaire. Mais, entre 1947 et 1950, on a découvert d'importants gisements de méthane dans la province de Plaisance; l'extraction, à Cortemaggiore, est de l'Émilie la première province italienne productrice de gaz naturel. Toutes les autres industries sont étroitement liées à l'agriculture. La principale est le raffinage du sucre, qui est une grande industrie, surtout dans la province de Ferrare; les industries laitières, les conserves de fruits et de légumes, et la charcuterie complètent cette activité. L'industrie mécanique est représentée par les constructions d'automobiles (Modène) et de machines agricoles.

Hist. L'Émilie (en lat. *Emilia*) doit son nom à la *via Emilia*, qui fut commencée en 117 av. J.-C. sous le consulat de Marcus Emilius Lepidus et fut ensuite prolongée par plusieurs troncs secondaires. Peuplée à l'âge du bronze par les Étrusques, puis par les Celtes, l'Émilie forme sous Auguste la III^e région. Elle est ensuite groupée avec la Ligurie en une seule province, jusqu'au IV^e s. Plus tard, elle est l'objet d'une rivalité permanente entre les Lombards et l'Empire d'Orient. Au cours du Moyen Âge, elle est partagée en de nombreux États (duchés de Parme, de Modène, de Ferrare, États de l'Eglise, etc.). Parme et Plaisance sont unies à la France en 1802, alors que Modène et Reggio font partie de la république Cisalpine, puis du royaume d'Italie. Le duché de Parme et de Plaisance est gouverné par Marie-Louise, puis par les Bourbons de 1814 à 1860, alors que Modène et Reggio reçoivent la domination de la famille d'Este. (V. ÉMILIEN.)

ÉMILIE DE RODAT (sainte), fondatrice de la congrégation de la Sainte-Famille de Villefranche (Drôme, Rouergue, 1787 - Villefranche-de-Rouergue 1852). Après avoir pratiqué divers modes de vie religieuse jusqu'en 1815, elle se fit l'« Institutrice des pauvres » et fut à l'origine d'une œuvre déjà florissante à sa mort et qui s'étend aujourd'hui au monde entier. — Fête le 19 septembre.

ÉMILIE DE VIALAR (sainte) [Gaillac 1797 - Marseille 1856]. Elle fonda à Gaillac une communauté qui devint la congrégation de Saint-Joseph de l'Apparition (1832). Elle fut appelée à Alger, sur la proposition du conseil municipal, en 1835, et, dès son arrivée, eut à se dévouer lors de l'épidémie de choléra. De retour à Gaillac en 1842, elle transféra la maison mère de sa congrégation à Toulouse, puis à Marseille (1852). A sa mort, une quarantaine de maisons de Saint-Joseph de l'Apparition avaient été fondées sur quatre continents. — Fête le 24 août.

ÉMILIE, en lat. *Emilia Terzia*, dame romaine du III^e s. av. J.-C., fille de Paul Emile Ancien, femme de Scipion l'Africain, mère de Cornélie, grand-mère maternelle des Césars, célèbre par sa foi conjugale et ses richesses.

ÉMILIE ou **AMÉLIE** (saintes), deux marbres à Lyon, en 177, dont l'une fut décapitée et l'autre mourut en prison. — Fête le 2 juin.

ÉMILIE, ENNE adj. et n. Relatif à l'Émilie; habitant ou originaire de cette région.

— Bx-arts. *Ecole émilienne*, v. part. *encycl.* N. m. Linguist. Dialecte de l'Italie du Nord, parlé en Émilie. Il constitue, avec le dialecte romagnol, le type émilien-romagnol.*

— ENCYCL. Bx-arts. *Ecole émilienne*. Très répandue en architecture dès l'époque romane, la région de Bologne, Ferrare, Parme, Modène s'illustra surtout en peinture dans la seconde moitié du X^e s. et au début du XI^e s., où son rôle est capital.

● *Architecture*. A l'époque romane, on retrouve à Parme, à Plaisance, à Ferrare, et jusqu'en Lombardie (Crémone), le schéma imaginé par Lanfranco à la cathédrale de Modène (à partir de 1099) : façade rythmée de hautes arcatures encadrant des reliefs. Le gothique apparaît à Bologne avec Saint-Dominique (1233) et Saint-François (1251-1270), plus proche des types français. A San Petronio (1390-XVII^e s.), Antonio di Vincenzo (1350-1402), s'inspirant de la cathédrale de Florence, en donne une version plus franchement gothique. De la même époque, à Ferrare, sont le château des ducs d'Este, commencé en 1385 par Bartolino da Novara († v. 1410), et le palais Schifanoia, commencé en 1391. Biagio Rossetti († 1516) est la personnalité de l'architecture émilienne au XV^e s. Hercule d'Este lui confie le plan d'urbanisme de Ferrare; on doit également à Rossetti l'église Saint-François, commencée en 1494, le palais Costabili, le palais des Diamants, commencé en 1492; le même bossage à facettes orne à Bologne le palais Sanuti (1479), aujourd'hui Bevilacqua, dont la cour offre un bel exemple du décor en terre cuite adopté alors dans de nombreux palais en Italie du Nord. A Parme, les Zaccagni (Bernardino et son fils Gianfrancesco) s'inspirent de la Renaissance lombarde et des formes bramantesques (Madone de la Steccata, 1539). Au XVI^e s., Pellegrino Tibaldi (1527-1596) domine à Bologne avec le palais Poggi. C'est au cours des deux siècles suivants que, dans l'architecture de théâtre, Bologne s'illustre avec Giovanni Battista Aleotti (1546-1636) et la dynastie des Bibiena.

● *Sculpture*. Aux XI^e et XII^e s., la sculpture connaît le même essor que l'architecture, à laquelle elle est étroitement liée : Wiligelmo exécute les reliefs de la cathédrale de Modène. Un siècle plus tard, l'art de Benedetto Antelami, actif de 1177 à 1223, multiplie les scènes évangéliques, dans un style influencé par les cathédrales françaises; son rayonnement s'étend, après 1200, au N. des Apennins (cathédrale de Ferrare). L'Émilie fait ensuite appel à des maîtres étrangers. Il faut pourtant citer l'Algarde (Bologne 1595-1654), rival du Bernin, à Rome, et sa *Décollation de saint Paul* (Saint-Paul de Bologne).

● *Peinture*. Le premier témoignage de la peinture émilienne est le décor à fresque du baptistère de Parme (v. 1260), puis l'Émilie se distingue surtout dans la miniature, notamment à Bologne, où l'illustration des livres de droit et des classiques, très brillante vers 1300, se poursuit au XIV^e s. avec Niccolò di Giacomo († v. 1400) [*Décryptales*, 1354]. Entre 1330 et 1350, citons pourtant les peintres Vitale Cavalli da Bologna, Lippo Dalmasio (1352-1410), Jacopino di Francesco Bavosi (auteur du *Couronnement avec quatre saints* (Bologne) et, après 1400, Giovanni de Modène. Au XV^e s., Bologne et l'Émilie subissent l'ascendant des grands Ferrarais (Cosme Tura [v. 1430-1495], Francesco Del Cossa [v. 1440-v. 1478], Ercole de Roberti [v. 1440-1496]). Au début du XVI^e s., Benvenuto Tisi, dit le *Garofalo* (v. 1481-1559), travaille pour Lucrèce Borgia, devenue duchesse d'Este, et Dosso Dossi (v. 1479-v. 1542) peint des tableaux d'une poésie pénétrante. Mais c'est à Parme qu'apparaît le maître de l'époque : le Corrège*. Niccolò Dell'Abate introduit à Bologne le style de Jules Romain, tandis que Francesco Mazzola, dit le *Parmesan* (1503-1540), héritier du Corrège, pratique un art raffiné. La seconde moitié du siècle est dominée par les Carrache. Au XVII^e s., la technique des grands décors plafonnants est pratiquée à Bologne par Girolamo Curti (1575-1632) [*Il Dentone*], et développée par ses élèves, Agostino Mitelli (1609-1660) et Angelo Michele Colonna (1600-1687) [palais de Sassuolo, près de Modène].

ÉMILIEN (saint). V. MELAINE.

ÉMILIEN DE LAMBÈSE (saint), martyr († Lambèse, III^e s.). Il appartenait à l'ordre équestre et s'était fait remarquer par sa ferveur lorsqu'il fut, vers l'âge de cinquante ans, emprisonné à Cirta. Il fut un compagnon de saint Marien et de saint Jacques. — Fête le 29 avril.

ÉMILIEN (saint), martyr (en Mésie - † Dorostore, Mésie, 362). Soldat sous Julien l'Apostat, il renversa un autel païen et fut brûlé vif. — Fête le 18 juillet.

ÉMILIEN (saint), évêque de Valence (Viennoise) au IV^e s. C'est le plus ancien évêque connu de Valence. — Fête le 13 septembre.

ÉMILIEN DE VITA (saint), martyr († Vita, auj. en Tunisie, 484). Il était médecin lorsqu'il fut arrêté sur les ordres d'Hunéric, roi des Vandales, avec saint Majoric, son neveu, et ses deux cousines, sainte Denise et sainte Dative. Ils furent tous suppliciés pour leur opposition à l'hérésie arienne. — Fête le 6 décembre.

ÉMILIEN (saint), ermite († en Auvergne v. 538). Son ermitage était situé dans les forêts de Pontiacus, probablement Pionsat, auj. dans le Puy-de-Dôme.

ÉMILIEN ou ÉMILAND (saint), évêque de Nantes († près d'Autun v. 726). Il était inconnu avant le XVI^e s. D'après une légende bourguignonne, il serait venu combattre les Sarrasins près d'Autun, au temps de Charlemagne. Si cette légende est fondée, la date de l'intervention de saint Emilien est vraisemblablement plus ancienne. — Fête le 25 juin.

ÉMILIEN, en lat. *Marcus Aemilius Aemilianus* (en Maurétanie v. 206 - Spolète 253), empereur romain (253). Il était gouverneur de Mésie et venait de refouler les Goths, quand son armée le proclama César. Il marcha sur Rome et vainquit l'empereur Gallus à Terni. Le sénat le reconnut, mais les troupes de Gallus proclamèrent Valérien empereur. Emilien fut, peu après, tué par ses soldats.

ÉMILIEN (Scipion). V. SCIPION ÉMILIEN.

ÉMILIENNE (sainte), vierge romaine (VI^e s.). Sœur de sainte Tharsille, tante de saint Grégoire le Grand, elle mena une vie austère dans la maison de son père, le sénateur Gordien. — Fête le 5 janvier.

ÉMILIENNE (RÉPUBLIQUE), nom porté d'abord par la république Transpadane*.

ÉMILIEN-ROMAGNOL, E adj. et n. m. Se dit d'un dialecte de l'Italie du Nord, qui comprend deux variétés très voisines : l'émilien (parlé en Émilie, y compris Mantoue, Voghera et Pavie, villes lombardes) et le romagnol (parlé en Romagne).

— ENCYCL. La littérature dialectale (surtout émilienne) s'est développée au XVI^e s., lorsque les Bolognais ont senti que leur parler s'écartait de plus en plus de l'italien écrit. L'un des premiers poètes fut Ippolito Pincetti († 1595), mais le premier grand poète, dont le personnage, Bertoldo, a largement dépassé les limites de sa province, est Giulio Cesare Croce (1550-1609). Enfin, les drames de Paolo Ferrari (1822-1889), *La Butéa del capler* et *La Medseina d'onna ragazza maleda*, prouvent la vitalité littéraire de l'émilien-romagnol.

En position tonique, *è* latin s'est diptongué au XVI^e s. (*mieri*, pour ital. *merito*), mais, aujourd'hui, cette diptongue s'est simplifiée en *e* fermé ou en *i* (*fivra* ou *févra*, pour ital. *febbre*); *o* latin a donné *ô* en syllabe libre (*nôra*, pour ital. *nuora*) et en syllabe entravée, le résultat est *o* ouvert (*ô*, pour ital. *otto*). *A* passe à *e* plus ou moins fermé ou ouvert (*fè*, *nès*, pour ital. *fare*, *naso*). *U* devient *û*, et, à Bologne, *î* latin donne *e* fermé (*parté*, pour ital. *partito*). Enfin, *ô* latin donne *ôu* à Bologne (*môrus*, pour ital. *amoroso*), *o* fermé ou *u* à l'O. de l'Émilie (*fiôr*, *fiur*, pour ital. *fiore*), *ôu* ou *o* fermé en Romagne (*crôûza* ou *crôs*, pour ital. *croce*). La voyelle de la syllabe initiale, placée entre deux consonnes, a tendance à s'effacer; cette chute est compensée par la prothèse d'un *a* (*armôr*, pour ital. *rumore*). Les voyelles finales, à l'exception de *a*, tombent en principe (*gal*, *fium*, pour ital. *gallo*, *fiume*). Les chuintantes s'assimilent (*lès*, pour ital. *legge*) et les occlusives sourdes intervocaliques s'affaiblissent : *k* en *g*, *p* en *v*, et *t* en *d*, aujourd'hui *amûi* (*pégura*, *straferrà*, pour ital. *pecora*, *strada ferrata*).

Pour la morphologie, les faits les plus caractéristiques sont : la formation du pluriel des adjectifs (*bè*, pour ital. *belli*; *bèli*, pour ital. *belle*); la généralisation, à la troisième personne du singulier du parfait des verbes de la première conjugaison, de la terminaison *-èpp* (ital. *-ebbe*), empruntée au verbe *avere* (andep, pour ital. *andò*); la simplification du système verbal par généralisation de terminaisons



école émilienne
« l'Hiver », sculpture de
Benedetto Antelami
baptistère de Parme

propres aux verbes du premier groupe; enfin la coexistence, pour certains verbes de formes fortes et de formes faibles du parfait (*mès* ou *mitè*, pour ital. *misi*).

ÉMILION (saint), ermite du VIII^e s. Moine de l'abbaye de Saujon, il se retira sur un coteau de la vallée de la Dordogne, et mena une vie troglodytique. La localité de Saint-Emilion (Gironde) lui doit son nom. — Fête le 16 novembre.

ÉMINCÉ n. m. Tranche de viande coupée très mince : *Un émincé de gigot*. (On a dit ÉMINCÉE n. f.)

ÉMINCER v. tr. (Se conj. comme *placer*.) Couper en tranches minces : *Émincer du lard*.

ÉMINE n. f. Ancienne mesure de capacité pour les grains. (Syn. MINE.) || Mesure de capacité anciennement usitée en France, en Italie et en Suisse, et qui variait de 20 à 476 litres, suivant les localités. (En France, elle valait 78,05 litres.)

ÉMINE (CAP), promontoire de la Bulgarie, sur la mer Noire, à l'extrémité de la chaîne du Balkan.

ÉMINÉE n. f. Ancienne mesure agraire de Provence, valant de 5 à 56 ares.

ÉMINEMENT adv. A un degré éminent, supérieur : *L'Amérique du Nord, pays éminentement bourgeois, dévoreur incessamment l'Amérique du Sud* (About).

— Philos. scolast. Virtuellement : *L'effet est contenu éminemment dans la cause*.

ÉMINENCE [nâs] n. f. (lat. *eminentia*; de *eminere*, exceller). Élévation de terrain; hauteur isolée d'où l'on voit de tous côtés : *Établir une batterie sur une éminence*.

— **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Fig. Élévation, supériorité, excellence : *Il étonna le monde par la supériorité de son génie et l'éminence de sa vertu* (Montalembert). || *Par éminence, en éminence*, à un haut degré.

— Anat. Nom donné à divers types de saillies : les *éminences mamillaires* de l'os frontal, l'*éminence mentonnière*. || *Éminence thénar**, *éminence hypothénar**, les deux saillies arrondies que présente de chaque côté la région palmaire de la main. (L'*éminence thénar* correspond au pouce.) || *Éminence génitale*, organe de l'embryon, qui donnera naissance au testicule chez l'homme, à l'ovaire chez la femme. || *Éminences portes*, saillies situées l'une devant et l'autre derrière la partie moyenne du foie.

— Zootechn. *Éminence conique*, légère saillie de la face supérieure des incisives des bovins. (L'usage de l'*éminence conique* renseigne sur l'âge des animaux : lorsque celle-ci a disparu, on dit que la dent est *nivelée*.)

ÉMINENCE n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). *Par antonom.* Titre que l'on a successivement donné aux évêques, au grand maître de l'ordre de Malte, et qui, depuis Urbain VIII, est pratiquement réservé aux cardinaux. || *Personne qui porte ce titre, cardinal* : *Recevoir une Éminence*. || *L'Éminence grise*, nom donné au P. Joseph du Tremblay, conseiller et agent personnel du cardinal de Richelieu, et, *par extens.*, conseiller intime qui manœuvre dans l'ombre.

ÉMINENT [nô], **E** adj. (lat. *eminens*; de *eminere*, dominer). Qui est au-dessus du niveau commun; qui se distingue par sa supériorité : *Un père, si éminent qu'il soit, ne sait pas bien instruire ses propres enfants* (Alain). Dans l'ordre des beaux-arts, il [Th. Gautier] aurait pu rendre à la France d'éminents services (Baudelaire).

— Dr. anc. En droit féodal et étranger, suzerain. (Sur les terres inféodées à ses vassaux ou baillées à cens à des roturiers, le seigneur a une propriété supérieure : le *domaine éminent*, qui lui vaut des prérogatives diverses [services, aides, droits de mutation, etc.]. — Le vassal noble ou le roturier ont le *domaine utile*, c'est-à-dire un droit de jouissance et un certain droit de disposition.)

ÉMINENTISSIME adj. (lat. *eminentissimus*, superl. de *eminens*, éminent). Titre du grand maître de l'ordre de Malte. || Titre utilisé officiellement pour saluer un cardinal, un légat du pape : *Éminentissime seigneur*.

Éminentissimus vir, titre accordé, depuis le règne d'Hadrien (II^e s. apr. J.-C.), aux chefs de la bureaucratie romaine les plus élevés en grade et membres de l'ordre

équestre. Les préfets du prétoire, puis, à partir de Septime Sévère, les préfets de Mésopotamie et d'Égypte étaient des *vir* éminentissimi. Dès le IV^e s., ce titre avait pratiquement disparu et était remplacé par le titre de « perfectissime ».

EMINESCU (Mihail), poète roumain (Ipo-testi, près de Botoșani, 1850 - Bucarest 1889). Il fait ses études à Tchernovtsy, puis à Vienne et à Berlin. En 1870, étant étudiant à Vienne, il donne, dans les *Entretiens littéraires*, deux poèmes restés célèbres en Roumanie : *Vénus et la Madone* et les *Epigones*. De retour à Iași, il est successivement inspecteur d'écoles, bibliothécaire, et rédacteur du *Courrier*, de Iași, puis du *Temps*, journal conservateur de Bucarest. Méconnu de ses contemporains, il est frappé, en 1883, d'aliénation mentale, traîne pendant six ans une vie misérable, coupée par des retours de lucidité. A la fin, il est interné dans un asile de Bucarest, où un autre malade mental lui fracasse le crâne.

Eminescu est le plus grand poète de la Roumanie; son influence posthume est très forte. Il a peu produit, une centaine de poèmes et quelques nouvelles, mais son œuvre, tourmentée et harmonieuse, est profondément originale. Son inspiration est populaire, historique et philosophique. Fortement influencé par les doctrines pessimistes de Schopenhauer et de Vigny, le poète a donné une réponse proche du désespoir aux problèmes de l'être et de la vie. Mais ce pessimisme philosophique s'allie à une robuste foi dans le destin de la patrie roumaine et dans les valeurs nationales, celles de la paysannerie surtout. Eminescu n'a publié ses œuvres que dans des revues littéraires. Elles ont été réunies en volume, en 1881, par les soins de son ami et bienfaiteur Titu Maiorescu. Ce sont des poésies lyriques ou épiques. On retiendra, parmi les premières : *L'étoile du soir*, *Je n'ai plus qu'un désir*, *l'Épître V*, *Dalila*; et, parmi les secondes : *l'Épître III*. En prose, Eminescu a composé des nouvelles : *le Pauvre Denis* (1872) et *Cesara* (1876), des contes populaires et un roman inachevé, *Génie stérile*. Le recueil de ses lettres et écrits politiques est du plus haut intérêt.

EMIN PACHA (Eduard SCHNITZER, dit Mehmet), aventurier allemand (Oppeln 1840 - Kinena, Congo, 1892). Devenu, en 1865, médecin dans l'armée turque, il commença par servir le gouverneur de Scutari, vécut avec sa veuve de 1873 à 1875, puis passa en Égypte. Après des explorations au Soudan, il fut envoyé en mission en Ouganda par Gordon, puis devint gouverneur de l'Équatoria en 1878. Il organisa le pays, développant en particulier le commerce de l'ivoire, mais fut coupé de l'Égypte par les mahdistes en 1883 et fut le seul à échapper, par une résistance héroïque, à l'écrasement des forces de Gordon (1885). Se repliant de Wadalaï sur Ladô, puis sur la rive orientale du lac Albert, il fut recueilli par Stanley, qui le ramena au Caire en 1888. Il s'agissait alors d'une compétition entre l'Angleterre et l'Allemagne pour contrôler les régions équatoriales. Prenant un peu tard, Emin pacha repartit vers les lacs, pour le compte de l'Allemagne, et fut assassiné, sans doute victime des Arabes marchands d'esclaves, qu'il avait vivement combattus.

ÉMIR n. m. (de l'ar. *amîr*, celui qui ordonne). Titre qui a varié de sens et qui désignait, dans les premiers temps de l'hégire, le chef du monde musulman (*amîr al-mu'minîn*).

— **ENCYCL.** Après la création des titres de sultan et de roi (*malik*), celui d'*émir* fut réservé aux petits princes et, surtout, aux officiers. C'est dans ce sens qu'on le trouve en Égypte et en Syrie à l'époque des Ayyubides et des Mamelouks; il y avait des émirs commandants de cent, de mille, des émirs de la garde; tous les grands officiers de la couronne portaient le titre d'« *émir* », ajouté au nom de leur fonction. C'est également le nom que prennent les descendants du Prophète, qui portent comme marque distinctive de leur origine un turban vert.

ÉMIRAT n. m. Dignité d'émir. || Fonctions d'un émîr, ou exercice de ces fonctions.

EMIRKHÂN ou **EMIRHAN** (Fâtih), écrivain et homme politique tatar († 1926), un

des chefs du mouvement d'indépendance des Tatars de Kazan' et de l'Oural. Parmi ses œuvres, certains récits le rendirent populaire. *Tatarka*, consacré à la vie et à l'émancipation de la femme tatare, *Fathoullah Hazret l'Amour d'Abdullah Basir*. Il débuta dans le journalisme en 1906, et publia une série d'articles dans la première feuille socialiste tatare, *Oural*.

ÉMISSAIRE n. m. (lat. *emissarius*; de *emittere*, envoyer dehors). Personne chargée d'une mission secrète : *Faire répandre un bruit par ses émissaires*. *Par ses émissaires* [de Drouet et au son du tocsin que propageaient au loin tous les clochers, des milliers de paysans s'ameutaient (Barrès)].

— **Limnol.** Cours d'eau qui prend naissance dans un lac ou qui en évacue les eaux : *Le Rhône est à la fois tributaire (ou affluent) et émissaire du lac Léman*.

— **Trav. publ.** Canal qui sert à vider un lac, un bassin, etc. || *Émissaire d'évacuation*, ouvrage d'évacuation des eaux usées, ne faisant pas de collecte en route et reliant l'agglomération à la station de traitement ou au point du rejet dans le milieu naturel.

◆ **Adj.** *Bouc émissaire*, v. **BOUC**.

— **Anat.** *Canal émissaire*, nom donné quelquefois au canal excréteur des glandes. *Veines émissaires*, petites veines qui traversent les os du crâne et qui anastomosent les veines intra- et extracrâniennes.

— **ENCYCL.** **Antiq.** Les Anciens ont exécuté des *émissaires* remarquables. En Grèce, le lac Copais (Béotie) communiquait avec l'Euripe par des canaux souterrains de 6 km de long. En Italie, l'*émissaire* du lac d'Albano qui en règle le niveau, remonte au IV^e s. av. J.-C. Le lac Fucin (Fucino) fut l'objet de grands travaux, destinés à l'assécher au moyen d'un *émissaire* rejoignant le Liri. L'ouvrage fut projeté par César, entrepris par Claude, achevé par Hadrien, et se trouva obstrué, faute d'entretien, dès la fin de l'Antiquité. La montagne est sillonnée en tous sens de galeries souterraines. Au XIX^e s., on a remis cet *émissaire* en service.

ÉMISSIF, **IVE** adj. **Physiq.** Qui a la faculté d'émettre : *Pouvoir émissif*. (V. **ÉMISSION**.)

— **Lum.** *Filament émissif*, v. **FILAMENT**.

ÉMISSION n. f. (lat. *emissio*). Action de répandre, de projeter au-dehors : *La sécheresse trouble l'eau par l'émission volontaire de son ordre pour aveugler l'ennemi qui la poursuit* (Barrès).

— **Banq.**, **Bours.**, **Législ.** **fin.** Opération par laquelle une société offre au public ses actions ou ses obligations, un Etat ses emprunts. || *Mise en circulation de titres, de monnaies, d'effets de commerce, de chèques*. || *Opération à émission*, opération à terme sur une valeur dont on prévoit l'émission prochaine.

— **Dr. canon.** *Emission des vœux*, prononciation solennelle des vœux.

— **Electron.** *Emission secondaire*, v. **THERMO-IONIQUE**.

— **Industr.** du gaz. Volume de gaz débité dans un réseau de distribution pendant un temps déterminé : *Emission horaire*.

— **Mus. Art** de produire des sons vocaux avec le meilleur rendement. (Deux conditions préliminaires sont nécessaires pour que l'émission soit effective : l'appui du souffle et le timbre. La respiration est la plus importante de ces conditions : aspirer l'air par les fosses nasales, prendre un point d'appui sur le diaphragme. La voix est parfois naturellement bien timbrée, mais, dans une grande salle, le son doit être intensifié par les résonateurs naturels.)

— **Opt.** *Théorie de l'émission*, théorie attribuant la propagation de la lumière à l'émission, par chaque corps lumineux, d'un grand nombre de particules se déplaçant à la vitesse de la lumière et venant frapper les corps éclairés. (Certains aspects de cette ancienne théorie se retrouvent, en fait, dans la théorie des quanta.)

— **Physiq.** v. **part. encycl.**

— **Radiotechn.** *Transmission*, à l'aide d'ondes électromagnétiques, du son et, dans le cas de la télévision, du son et de l'image. || *Emission dirigée*, système d'émission dont on limite le rayonnement des ondes de l'émetteur à un secteur plus ou moins étroit, de façon à n'impressionner que les récepteurs de ce secteur. || *Emission électronique*, projection d'électrons dans l'espace environnant



Mihail EMINESCU



EMIN PACHA

par un corps porté à une température élevée. La cathode des tubes à vide utilisés en radio-électricité émet des électrons lorsqu'elle est convenablement chauffée. || *Emission publique*, programme d'une émission de radio ou de télévision donnée devant les spectateurs. || *Emission radio-électrique*, rayonnement d'ondes électromagnétiques autour d'un système de conducteurs, généralement aérien, de formes et de dimensions appropriées, parcouru par des courants alternatifs de haute fréquence. || *Emission secondaire*, production d'électrons due au choc d'autres électrons contre une électrode, généralement l'anode, d'un tube à vide.

— ENCYCL. Physiq. Si l'on observe le spectre des radiations émises par un corps incandescent solide ou liquide, on constate qu'il émet sur une large gamme de longueurs d'onde avec une intensité variable selon la température. Le maximum d'intensité se trouve dans l'infrarouge pour des températures inférieures à 500 °C. Il se trouve dans le rouge aux environs de 600 °C et, pour 1 100 °C, on a le spectre lumineux complet. A des températures supérieures, ce maximum se déplace vers l'ultraviolet.

L'énergie rayonnée par seconde et par unité de surface d'un corps parfaitement absorbant (corps noir) varie comme T^4 (T étant la température thermodynamique).

La répartition de l'énergie entre les diverses longueurs d'onde obéit à la loi de Planck, qui exprime la luminance émise dans un petit intervalle spectral $d\lambda$, sous la forme

$$A \frac{\lambda^{-5} d\lambda}{e^{\frac{hc}{\lambda kT}} - 1}$$

Un corps quelconque rayonne toujours moins que le corps noir à la même température ; sa luminance est égale à celle du corps noir multipliée par un coefficient que l'on appelle son *pouvoir émissif*. Le pouvoir émissif des métaux polis est plus faible que celui des substances mates. C'est pourquoi l'on garde les liquides chauds ou froids dans des vases métalliques polis.

— Radiotechn. Les premiers *émetteurs* engendraient les courants de haute fréquence nécessaires à la production des ondes en faisant éclater des étincelles dans un éclateur relié aux bornes d'un circuit oscillant. Les *ondes amorties** émises ne pouvaient se prêter qu'à la transmission des signaux *télégraphiques*. On réalisa ensuite des alternateurs à haute fréquence donnant naissance à des *ondes entretenues**, permettant l'émission de la *radiophonie*. Le pas décisif dans l'évolution des émetteurs fut franchi avec l'introduction des *lampes électroniques*, qui équipent aujourd'hui toutes les stations émettrices.

Un émetteur comprend un *amplificateur de modulation*, qui sert à amplifier les signaux traduisant électriquement les sons ou les images à transmettre et qui, dans un *étage modulateur*, seront incorporés dans le *courant porteur* de haute fréquence. Celui-ci prend naissance dans un *matrice oscillateur* de faible puissance doué d'une très grande stabilité en fréquence. Plusieurs étages servent à amplifier le courant de haute fréquence ainsi produit, puis modulé. A la sortie de l'*étage de puissance*, le courant est dirigé vers l'antenne, qui rayonne des ondes électromagnétiques.

La fréquence des émetteurs peut aller de quelques centaines de kilohertz (ondes longues) jusqu'à plusieurs millions de kilohertz (ondes ultracourtes), en passant par des ondes moyennes (ou petites ondes) et ondes courtes.

La puissance des émetteurs va de quelques milliwatts (émetteurs portatifs, souvent équipés de transistors) jusqu'à 508 kilowatts. La portée des émetteurs dépend autant de leur puissance que de la composition de leur antenne, de son emplacement et des longueurs d'onde utilisées.

ÉMISSIONNAIRE adj. et n. Banq., Bours. et Législ. fin. Se dit d'une personne qui fait une émission, et d'un établissement qui jouit du privilège d'émission.

◆ N. m. Industr. du gaz. Ouvrier chargé de la conduite et de la surveillance de l'émission.

ÉMISSOLE n. f. Ichtyol. Un des noms usuels des chiens de mer du genre *mustelus**.

ÉMITTANCE n. f. Lum. *Emission énergétique*, flux d'énergie émis par unité d'aire d'une surface qui rayonne au point considéré de la surface. (Elle s'exprime en watts par centimètre carré.)

EMLER (Joseph), historien tchèque (Liban 1836 - Prague 1899). Il collabora à la première *Encyclopédie tchèque* et devint, en 1871, archiviste de la ville de Prague. Il a donné un grand nombre de travaux relatifs à l'histoire de la Bohême : *Reliquae tabularum regni Bohemiae* (1870-1872), *Regesta diplomatica nec non epistolaria Bohemiae et Moraviae*.

EMMA ou HEMMA (sainte), baronne von Friesach-Zeltschach († v. 1045), parente de l'empereur Henri II le Saint. Elle fonda le double monastère de Gurk, qui devint évêché en 1071. — Fête le 29 juin.

EMMA, reine de France († 935), fille de Robert I^{er}, roi de France par la déposition de Charles le Simple, et femme de Raoul, duc de Bourgogne, puis roi de France, après le règne très bref de son beau-père (922-923). Elle seconda Raoul avec énergie.

EMMA, reine de France († Dijon apr. 988), fille de Lothaire, roi d'Italie, épouse de Lothaire, fils de Louis IV d'Outremer. Elle défendit Verdun contre les troupes germaniques. Accusée d'adultère avec Ascelin, évêque de Laon, elle fut acquittée, mais fut suspectée, à la mort de Lothaire (986), d'avoir empoisonné le roi, et dut se réfugier auprès d'Hugues Capet. Prisonnière de Charles, duc de Basse-Lorraine, elle fut libérée en 988, après un an de captivité, et se retira à Dijon.

EMMA, reine d'Angleterre († Winchester 1052), fille de Richard, duc de Normandie. Le roi des Anglo-Saxons Æthelraed II* l'épousa en 1002 pour se concilier la Normandie au moment où il tentait de rejeter les Danois. Lorsque le roi danois Knud* se fut emparé du royaume anglais en 1017, il obtint d'épouser Emma pour légitimer son accession au trône. Emma laissa en Normandie les deux enfants qu'elle avait eus d'Æthelraed, Alfred et Edouard. La reine n'utilisa guère son influence que pour favoriser le fils qu'elle eut de Knud, Harthaknu, auquel son père donna le gouvernement du Danemark. Lorsque Harthaknu mourut (1042), ce fut Edouard, issu du premier mariage d'Emma, qui lui succéda. C'est d'Emma que son petit-neveu Guillaume de Normandie tenait les droits à la succession anglaise qu'il fit valoir en 1066, à la mort d'Edouard le Confesseur.

EMMA DE WALDECK-PYRMONT (Arolsen 1858 - La Haye 1934), fille du prince Georges-Victor. Elle épousa, en 1879, Guillaume III, roi des Pays-Bas, et fut régente de ce royaume pendant la minorité de sa fille Wilhelmine, de 1890 à 1898.

EMMAGASINAGE ou EMMAGASINEMENT n. m. Action d'emmagasiner (au pr. et au fig.) : *Emmagasinage de marchandises*. || Droits acquittés à cette fin : *Payer l'emmagasiner*.

— Agric. Accumulation de l'eau dans les cavités du sol, favorisée par l'ameublissement*.

EMMAGASINER v. tr. Mettre en magasin : *Emmagasiner des marchandises*. || *Par extens.* Amasser pour garder en réserve, entasser : *Emmagasiner chez soi des curiosités*. || *Fig.* Garder en soi : *Quitté à les éliminer plus tard, il a emmagasiné ces sensations* (Barrès). *La mémoire emmagasine le passé*.

EMMAHAVEN. V. TELUK BAJUR.

EMMA-HŌŌ. Myth. jap. Dieu des Enfers bouddhiques. On le désigne aussi sous les noms de EMMADAI-Ō et EMMAO.

EMMAIGRIR v. tr. LANGUE CLASS. Rendre maigre : *Le café engraisse l'un, il emmaigrit l'autre* (Sévigné).

EMMAILLER v. tr. Prendre du poisson dans les mailles d'un filet.

EMMAILLOTEMENT n. m. Manière ou action d'emmailloter : *L'emmaillotement d'un bébé*.

EMMAILLOTER v. tr. Envelopper de langes : *Emmailloter un enfant*. *L'enfant au monde, on l'emmaillota tout entier, sans laisser les bras libres* (J. Renard). || *Par extens.* Envelopper un objet.

— Entom. *Nymphe emmaillotée*, nymphe dont l'enveloppe laisse deviner les formes de l'insecte parfait, comme c'est le cas chez les papillons de nuit.

EMMANCHAGE n. m. Action d'emmaucher.

EMMANCHÉ, E n. Pop. Gauche, maladroit. — Hérald. Se dit d'un outil dont le manche est d'un émail particulier.

EMMANCHEMENT n. m. (de *emmaucher*). Action d'emmaucher ; état d'un objet emmanché : *L'emmauchement d'un outil, d'un couteau*. || *Par anal.* Manière dont les attachements des membres sont représentés dans une œuvre d'art : *L'ovale parfait de leur tête, l'emmauchement gracieux de leur col [...]* leur donnaient l'air de ces madones peintes d'Italie (Nerval). || Assemblage bloqué d'une tige dans une pièce massive. || Opération qui consiste à assembler une tige avec une pièce massive.

— ENCYCL. Les *emmauchements* sont des assemblages bloqués, c'est-à-dire qu'aucun mouvement n'est possible entre les deux parties assemblées. En général, la partie de la tige qui doit pénétrer dans la pièce massive est légèrement plus forte que l'alésage qui doit la recevoir, et on la fait pénétrer dans l'alésage par un effort à la presse ou au marteau, à chaud ou à froid.

L'outil d'une machine est souvent terminé par une partie conique qui s'engage dans un logement de même forme que la broche*. L'outil (foret, fraise, etc.) est alors entraîné par le simple coincement de cet emmanchement. (V. CÔNE.)

EMMANCHER v. tr. Ajuster, monter sur un manche : *Les armes destinées à être emmanchées sont fines, élégantes, pratiques* (P. Gaxotte). || Engager une tige dans une pièce massive et l'y fixer. || Engager un outil dans son support. || *Fig. et fam.* Engager, mettre en train : *Emmancher une affaire*. *Négociation mal emmanchée*.

EMMANCHEUR n. m. Ouvrier qui emmanche des outils, des couteaux, etc.

EMMANCHURE n. f. (de *emmaucher*). Ouverture pratiquée à la partie supérieure d'un vêtement pour y adapter les manches, ou pour laisser passer les bras : *Les emmanchures d'une veste, d'un gilet*. (Syn. ENTOURNURE.)

EMMANTELÉ, E adj. Couvert, enveloppé d'un manteau : *Les prêtres, emmantelés de lourdes chapes, s'épongeaient* (Vercel).

— Ornith. *Corneille emmantelée*, espèce de corneille* qui a une partie du corps noire et le reste grisâtre. (Les naturalistes disent plutôt CORNEILLE MANTELÉE.)

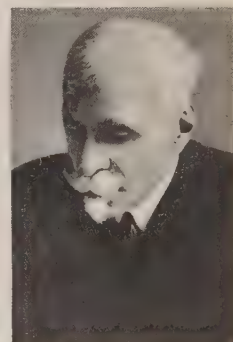
EMMANUEL, nom hébreu signif. *Dieu avec nous* et par lequel Isaïe désigne le Messie futur. Identifié à Jésus dans l'évangile de saint Matthieu.

EMMANUEL, roi de Portugal. V. MANUEL.

EMMANUEL (Maurice), compositeur et musicologue français (Bar-sur-Aube 1862 - Paris 1938). Il entre au Conservatoire de Paris et devient l'élève de Léo Delibes (composition) et Bourgault-Ducoudray (histoire de la musique), tout en suivant parallèlement les cours de la Sorbonne et de l'Ecole du Louvre. Sa conception modale de la musique le fait exclure du concours de Rome. Il travaille alors avec Guiraud, chez qui il rencontre fréquemment Debussy. En 1895, il soutient une thèse de doctorat ès lettres sur *L'Orchestre grecque*. Maître de chapelle à Sainte-Clotilde (1904-1907), il succède à Bourgault-Ducoudray comme professeur d'histoire de la musique au Conservatoire national (1907-1936). En 1898, les professeurs du Collège de France avaient décidé de créer pour lui une chaire d'histoire de la musique, mais l'opposition acharnée du chimiste Berthelot empêcha la réalisation de ce projet. Il a écrit de la musique instrumentale : *Quatuor en « si » bémol* (1903) et *Suite sur des airs populaires grecs* (1907) ; de la musique orchestrale : *Ouverture pour un conte gai* (1890), *Zingaresca, Suite française* (1935), *le Poème du Rhône* (1938), deux symphonies (1919-1931) ; de la musique vocale et de la musique de théâtre (*Prométhée enchaîné*, 1916-1918 ; *Salamine*, 1921-1928 ; *Amphitryon*, 1936). On lui doit aussi des ouvrages didactiques : *la Musique grecque antique*, dans Lavignac, *Histoire de la langue*



EMMA DE WALDECK-PYRMONT reine des Pays-Bas



Maurice EMMANUEL



« les Pèlerins d'Emmaüs »
par Rembrandt
(1648)



« le Repas d'Emmaüs »
par Nicolas Tournier



Pierre EMMANUEL



EMMANUEL-PHILIBERT

musicale (1911-1928), ainsi que diverses études sur *Pelléas et Mélisande* (1929), sur *Reicha* et sur *Franck*.

EMMANUEL (Pierre), poète français (Gan, Basses-Pyrénées, 1916). Violent, vigoureux, emphatique, révolutionnaire à la foi chrétienne, il est l'auteur de recueils poétiques : *Tombeau d'Orphée* (1941), *Combats avec tes défenseurs* et *Jour de colère* (1942), *La liberté guide nos pas* (1945), *Memento des vivants* et *Sodome* (1946), *Cantos et les Chants du dé à coudre* (1947), *la Colombe* (1952), *Versant de l'âge* (1958); ainsi que d'essais en prose : *Poésie, raison ardente, Qui est cet homme?* (1947), *l'Ouvrier de la onzième heure* (1953), où il fait le bilan de ses expériences à travers sa jeunesse, sa vie d'homme et la poésie, avec le souci de fixer la trame mouvante de ses souvenirs et d'exprimer les exigences d'une ascèse spirituelle qui aurait pu être irrémédiablement compromise par une fausse éducation chrétienne. (→ *Biblio.*)

EMMANUEL-PHILIBERT Tête de Fer (Chambéry 1528 - Turin 1580), duc de Savoie (1553-1580), fils du duc Charles III et de Béatrix de Portugal. Il succéda à son père, que François I^{er} avait chassé de ses États en 1536. Au service de Charles Quint, qu'il assista à la bataille de Mühlberg (1547), puis gouverneur des Pays-Bas sous Philippe II, il s'illustra par sa grande victoire de Saint-Quentin sur le connétable de Montmorency (1557). La paix du Cateau-Cambrésis (1559) lui rendit les États paternels, dont il transféra définitivement la capitale de Chambéry à Turin (1562). Renonçant à ses possessions excentriques, il abandonne le pays de Vaud aux Bernois, mais garde le Valais et cède le Vieux Chablais contre le Gavot (traités de Lausanne [1564] et d'Évian [1569]). Dans les territoires récupérés (Chablais), il s'efforce, en appuyant François de Sales, de restaurer le catholicisme. Il essaya ensuite d'agrandir son duché, en particulier en Italie, par une active diplomatie, avec le concours de Philippe II, et même de Henri II, dont il avait épousé la sœur, Marguerite de France. Mais le roi d'Espagne ne lui donna aucun appui; et Catherine de Médicis, sous Charles IX et Henri III, contrecarra la politique savoyarde, qui tendait à reconquérir Genève, et qui, en 1577, aboutit à une entente étroite de la Savoie avec les cantons catholiques; mais, à cet accord, la France répondit par le traité de Soleure, ou traité de protection de Genève. Homme de guerre et diplomate avant tout, Emmanuel-Philibert fut aussi un administrateur de mérite; limitant les prérogatives des assemblées d'États, créant un embryon d'armée nationale, restaurant l'équilibre financier et économique de son duché, il s'efforce de rendre la Savoie indépendante de ses voisins et songe même, pour rehausser son prestige, à se faire reconnaître le titre royal.

EMMACHEMENT n. m. (de *en* et *marche*). Disposition des marches d'un escalier. || Longueur des marches dans un escalier, c'est-à-dire largeur de l'escalier. || Entaille destinée

à recevoir une marche d'escalier, et pratiquée dans le limon. || *Ligne d'emmarchement*, ligne tracée sur l'épure d'un escalier, ordinairement au milieu de la longueur des marches. (On l'appelle également *LIGNE DE FOULÉE*.)

EMMARGER v. tr. (Se conj. comme *manger*.) Mettre dans les marges.

EMMARGOUILLE, E adj. (de *en* et *margouillis*). Barbouillé (rare) : *Les sculptures de François I^{er} sont emmargouillées de badigeon jaune* (Hugo).

EMMASQUER v. tr. Sc. occult. Couvrir d'un masque, pour obtenir un effet magique de même nature que l'envoûtement.

EMMAÛS, en arabe 'Amwās ou 'Amawās, localité de Jordanie au N.-O. de Jérusalem. En 166 av. J.-C., Judas Maccabée y battit une armée syrienne commandée par Gorgias. Sous Titus, elle s'appela *Nicopolis*. — Localité de Jordanie, à 9 km au N. de Jérusalem. Jésus, au soir de sa résurrection, s'y révéla à deux disciples venus de la Ville sainte. Jusqu'aux croisades, on localisa ce fait à l'Amwās actuel. Auj. *Al-Qubeiba*.

— Iconogr. Si quelques artistes ont représenté le Christ s'entretenant sur le chemin d'Emmaüs avec les deux disciples (bas-relief du cloître de Silos, de la clôture des chœurs de Notre-Dame de Paris et de Chartres, dessin de Rembrandt, toiles de Ruysdaël à Bâle, H. Bles à Vienne), le thème le plus fréquemment illustré est celui de la Fraction du pain à l'auberge : chapiteaux de Vézelay, de la Daurade de Toulouse, d'Issouire, de Chartres; vitraux du Mans et de Tours; fresque de Fra Angelico (couvent et musée San Marco de Florence). A partir du XVI^e s., les représentations sont innombrables, peintes en particulier par Carpaccio (Venise), G. Bellini (*id.*), le Pontormo (Florence), Titien (Louvre), Véronèse (Louvre), J. Bassano (Dijon), Palma le Vieux (Florence), puis par le Caravage (Londres, Milan, Messine), Magnasco (Gênes), L. Le Nain (Louvre). Tournier (Nantes), Honthorst (Grenoble), Rubens (Paris), Jordaens (Bruxelles), Restout (Paris), Coypel (*id.*), Piazzetta (Cleveland), Delacroix (Brooklyn), von Uhde (Frankfort). Mais l'œuvre la plus célèbre est celle de Rembrandt (1648, Louvre).

EMME n. f. (à cause de la lettre *M*, dont ce profil affecte souvent la forme). Trav. publ. Profil de terrain déblayé ou remblayé, que l'on pratique d'endroit en endroit pour déterminer la forme de futurs travaux.

EMME, nom de deux rivières de Suisse (cant. de Berne, de Soleure et de Lucerne). La **Grande Emme** sort des montagnes qui dominent le lac de Brienz au N., parcourt l'Emmenthal, baigne Berthoud et se jette dans l'Aare, en aval de Soleure; 80 km. La **Petite Emme** est un cours d'eau alpin qui conflue dans la Reuss un peu en aval de Lucerne, et dont la vallée forme l'Entlebuch. Elle ouvre une voie de communication entre Lucerne et l'Emmenthal (puis Berne), au pied nord du Pilate.

EMMÈLEMENT ou **EMMÊLAGE** n. m. Action d'emmêler; enchevêtrement, confusion : *L'emmêlement des fils*.

EMMÊLER v. tr. Mêler ensemble; enchevêtrer, brouiller : *Emmêler ses cheveux*, du fil. *Un tumulte emplit d'un coup la rue, fait de cris emmêlés, de coups de fusil, de hennissements furieux* (A. Malraux). || *Fig.* Mettre du trouble, de la confusion dans : *Emmêler une affaire*.

EMMÉLIE (sainte) [en Cappadoce - † prov. du Pont, v. 373], femme de saint Basile l'Ancien, mère de saint Basile le Grand, père de l'Eglise. Elle fonda un monastère sur les bords de l'Iris. — Fête le 30 mai.

EMMELOORD, comm. des Pays-Bas (polder du Nord-Est). Principale agglomération du polder du Nord-Est, la ville possède des services administratifs, des banques, des établissements d'enseignement.

EMMEN, v. des Pays-Bas (Drenthe), au S.-E. de la Drenthe; 63 800 hab. Emmen est formée de la réunion de plusieurs localités, dont celle d'*Emmen* (18 750 hab.). C'est une communauté agricole établie dans une région bonifiée (cultures, prairies). La culture des pommes de terre a suscité l'industrie féculière et la préparation de l'amidon. Ecoles d'agriculture. Après la Seconde Guerre mondiale, des industries diverses se sont développées : Nylon et bonneterie, électrotechnique, fonderies, carrosserie, produits pharmaceutiques.

EMMEN, comm. de Suisse (cant. de Lucerne), sur la Reuss, au N. de Lucerne; 11 100 hab. Métallurgie. Constructions mécaniques. Industrie textile. Matières plastiques.

EMMÉNAGEMENT n. m. Action d'emménager; résultat de cette action : *Tu m'avais dit que, pour notre emménagement prochain, tu avais horreur de t'occuper toi-même de ce que tu veux emporter* (Colette). || *Par extens.* Action de loger ou d'emmagasiner (vieilles) : *Cette enceinte [...] fort commode pour l'emménagement du bétail et de la récolte* (Sand). — Mar. Distribution des logements et compartiments, dans un navire; divisions intérieures ainsi obtenues : *Navire dont l'emménagement est bien conçu*.

EMMÉNAGER v. intr. (de *en* et *ménage*). [Se conj. comme *manger*.] S'installer dans un nouveau logement : *Emménager dans une maison moderne*.

♦ V. tr. Transporter dans un nouveau logement : *Emménager un buffet, une table*. || *Emménager quelqu'un*, l'installer dans un nouveau logement.

— Mar. Distribuer, diviser intérieurement : *Emménager un navire de commerce*.

EMMÉNAGOGUE [emme] adj. et n. m. (gr. *emmēna*, menstrues, et *agōgos*, qui amène). Se dit des médicaments qui provoquent l'apparition des règles.

— ENCYCL. Il n'existe pas d'*emménagogues* proprement dits. Les médicaments employés sous ce nom ne doivent être considérés que comme adjuvants au traitement de la cause qui détermine l'aménorrhée et qui peut varier suivant les cas.

EMMENDINGEN, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bade-Wurtemberg), sur la bordure occidentale de la Forêt-Noire; 11 000 hab. Filature de chanvre. Industrie du cuir. Constructions mécaniques. Ancienne capitale du margraviat de Hochburg. Ruines du château des margraves de Bade (XVI^e s.), qui succédèrent aux Hochburg en 1130.

EMMENER v. tr. (Se conj. comme *mener*.) Mener avec soi d'un lieu dans un autre : *Son auto vous prendra pour nous emmener dîner au bois* (Gide). || *Enlever : Ce marchand a emmené toute la clientèle*. || Commander, conduire avec élan et autorité : *Chef qui sait emmener ses troupes*.

EMMENSITE [emmā] n. f. Explosif brisant, employé en Amérique.

— ENCYCL. Cet explosif, inventé par le Dr Emmens, contient surtout du nitrate de sodium ou d'ammonium. Mélangé avec de l'acide picrique, il possède un pouvoir détonant considérable, et une grande stabilité.

EMMENTAL ou **EMMENTHAL**, vallée de Suisse, dans les Préalpes, drainée par la Grande Emme. Sous les nappes des Préalpes helvétiques, la vallée entaille la molasse. Elle a été empruntée par les eaux de fonte prove-

nant des glaciers de l'Aare, qui débordaient par-dessus certaines crêtes. Son fond est constitué de terrasses caillouteuses, où l'on cultive des fourrages artificiels. Sur les frais versants morainiques et molassiques se sont développés les herbages, qui nourrissent un important troupeau de vaches laitières. Très tôt, on y a commercialisé les fromages auxquels la vallée a donné son nom. Il s'y ajoute le tissage et quelques petites industries, ce qui entretient une forte densité de population (plus de 100 hab. au km²) et fait de l'Emmental une des régions les plus actives des Alpes Bernoises.

EMMENTHAL n. m. Fromage de Gruyère de grand format. (V. GRUYÈRE.)

EMMER (Luciano), metteur en scène italien (Milan 1918). Destiné au barreau, il est amené au cinéma (1935) par Enrico Gras. Les deux amateurs veulent animer les chefs-d'œuvre de la peinture. Leur premier film est consacré au *Paradis terrestre* de Jérôme Bosch (1942). Emmer tourne ensuite des courts métrages sur l'œuvre de Giotto, de l'Arétin, de Picasso, etc. Plus tard, il s'essaie aux longs métrages en réalisant *Dimanche d'août* (1949), puis donne *Paris est toujours Paris* (1951), *les Fiancées de Rome* (1954), *le Bigame*, *A chacun son paradis* (1956).

EMMERAN (saint), martyr franc (en Poitou VII^e s. - en Bavière début du VIII^e s.). Il aurait été évêque de Poitiers, mais il ne figure pas sur la liste épiscopale de cette ville. Missionnaire en Bavière, il fut évêque de Ratisbonne. Accusé, à tort, d'avoir séduit Otta, fille du duc Théodon, il aurait pris sur lui la faute du coupable, qui était venu se confesser. Lauther, frère de la jeune fille, le fit mettre à mort. — Fête le 22 septembre.

EMMERDANT, E adj. *Triv.* Extrêmement ennuyeux.

EMMERDEMENT n. m. *Triv.* Très gros ennui ; très grande contrariété.

EMMERDER v. tr. *Triv.* Salir de merde : *Emmerder sa chemise.* (Rare en cet emploi.) || *Fig.* Ennuier, tracasser, importuner : *Individu qui emmerde les voisins.*

— **S'emmerder** v. pr. *Fig.* S'ennuyer profondément.

EMMERDEUR, EUSE n. m. *Triv.* Personne très ennuyeuse, très importune.

EMMERICH, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), sur le Rhin, à la frontière des Pays-Bas ; 12 000 hab. Cathédrale des XI^e, XII^e et XV^e s. Constructions mécaniques. Papeteries. Industries alimentaires.

EMMERICIA n. f. inv. Mollusque gastropode d'eau douce, dont la coquille est conique, lisse, à spire élevée, avec un opercule à nucléus excentrique. (Les emmericia habitent les rivières de l'Europe méridionale, notamment d'Espagne et du Portugal. Famille des hydrobiidés, de la sous-classe des prosobranches.)

EMMERICK ou **EMMERICH** (Anna Katharina), dite la Nonne de Dülmen, mystique germanique (Flamske, Westphalie, 1774 - Dülmen 1824). Elle fut l'une des plus célèbres stigmatisées du XIX^e s. Ses visions sur la passion de Jésus-Christ furent écrites, d'après ses récits, par Clemens Brentano. (→ Biblio.)

EMMERY (Jean-Louis Claude), comte de Grozeux, magistrat et homme politique français (Metz 1742 - Grozeux, près de Metz, 1823). Avocat au parlement de Metz, il fut député aux États généraux de 1789, puis fit partie du tribunal de cassation, fut incarcéré sous la Convention et devint député aux Cinq-Cents. Après le 18-Brumaire, il entra au Conseil d'Etat et participa à la rédaction du Code civil.

EMMERY DE SEPT-FONTAINES (Charles Henri), ingénieur français (Calais 1789 - Paris 1842). On lui doit la construction du canal de Saint-Maur et de plus de 80 km d'égoûts dans Paris. Il dirigea, en outre, le forage du puits artésien de Grenelle.

EMMET (Robert), révolutionnaire irlandais (Dublin 1778 - id. 1803). Nationaliste enthousiaste, il entra en relation avec les survivants des « Irlandais-Unis » et prit contact avec le gouvernement français en 1802. Des préparatifs furent entrepris, en vue d'une grande insurrection au cours de l'été 1803 ; en juillet, Emmet déclencha à Dublin des opérations,

que l'absence de toute organisation véritable réduisit à une petite émeute facilement réprimée par la garnison ; il fut capturé un mois plus tard, jugé pour trahison et condamné à mort. Malgré cet échec total, la mort du jeune héros romantique émut l'Irlande et ranima le sentiment national.

EMMETRAGE n. m. Constr. Action d'emmétrier : *L'emmétrage des matériaux.*

EMMETRER v. tr. (Se conj. comme *accélérer*.) Constr. Disposer pour être métré commodément : *Emmétrer des matériaux.*

EMMETROPE adj. (gr. *en*, dans, *metron*, mesure, et *ôps*, œil). Se dit de l'œil humain qui a une vision normale et dont, par conséquent, l'appareil dioptrique au repos a une disposition telle que les rayons parallèles viennent converger exactement sur la rétine. (L'œil emmétrope n'est donc ni myope ni hypermétrope.)

◆ N. Personne qui a une vision normale.

EMMETROPIE n. f. Propriété de l'œil emmétrope ou à vision normale.

EMMEULAGE n. m. Action d'emmeuler.

EMMEULER v. tr. Mettre en meules des blés, des foins, des colzas, etc.

EMMI prép. (de *en* et *mi*, milieu ; formation analogue à *parmi*). Au milieu de ; parmi : *La libellule erre emmi les roseaux* (Verlaine). [Vx.]

EMMIELLÉ, E adj. Enduit de miel ; sucré avec du miel : *Pain emmiellé. Vin de Samos emmiellé* (Nerval). || — *Fig.* Doucereux : *Un ton emmiellé.* || *Paroles emmiellées*, paroles pleines d'une douceur affectée.

EMMIELLEMENT n. m. Action d'emmieuler. (Rare.)

EMMIELLER v. tr. (de *miel*). Enduire, sucrer de miel (rare) : *Emmieuler une tisane.* || *Fig.* et *pop.* Euphémisme pour **EMMERDER**.

EMMELLEUR, EUSE adj. et n. Qui emmielle.

EMMITONNER v. tr. (de *en* et *miton*). *Fam.* Envelopper dans quelque chose de moelleux.

EMMITOUFLER v. tr. (de *moufle*, altéré par *miton*, *mitaine*). Envelopper dans des vêtements chauds et moelleux. || *Fig.* Déguiser, camoufler (rare) : *Emmitoufler la vérité. Emmitoufler le droit* (Hugo).

EMMIUS (Ubbo VAN EMBDEN, dit), historien hollandais (Greetsiel, Frise-Orientale, 1547 - Groningen 1625). Ami de Théodore de Bèze, il fut recteur de l'école de Norden en 1579. Révoqué en 1587, parce qu'il ne voulut pas souscrire aux clauses de la confession d'Augsbourg, il se retira à Leer, où il organisa une nouvelle école (1594). En 1614, il fut appelé comme professeur d'histoire et de langue grecque à l'académie de Groningen. Emmius fut le conseiller écouté de Guillaume Louis, comte de Nassau.

EMMONTE [ém] n. f. Minér. Carbonate naturel, calcarifère, de strontium. (Variété de strontianite.)

EMMOULEMENT ou **EMMOUFLAGE** n. m. Céram. Action d'introduire et de disposer convenablement dans un moule des objets pour la cuisson.

EMMOUFLER v. tr. Mettre des poteries dans des moules.

EMMOUSCAILLER v. tr. *Pop.* Ennuier.

EMMURÉES n. f. pl. Nom donné à des religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, à Rouen, qui, les premières en cette ville, avaient observé une clôture stricte.

EMMUREMENT n. m. Emprisonnement perpétuel, une des peines majeures que prononçait le tribunal d'inquisition.

EMMURÉS n. m. pl. Les *emmurés de Toulouse*, de Carcassonne, hérétiques condamnés par l'Inquisition à la prison perpétuelle (XIV^e s.).

EMMURER v. tr. Enfermer de façon absolue et définitive : *Emmurer dans un cloître.*

ÉMO (Angelo), amiral vénitien (Malte 1731 - id. 1792). Il entra dans la marine vénitienne en 1751, devint amiral en chef après s'être distingué contre les pirates barbaresques. Il quitta le commandement de la flotte pour participer au gouvernement de la République. Chef d'une expédition contre les Tunisiens en 1784, il bombardait Sfax, et détruisait presque complètement La Goulette.

ÉMODINE n. f. Méthyltrioxanthraquinone, principe purgatif résultant du dédoublement des anthraglucosides de la rhubarbe.

ÉMOI n. m. (déverbal de l'anc. franç. d'origine germanique *émayer*, *émoyer*, troubler). Trouble causé par la crainte, l'inquiétude : *La ville est en émoi. Comme un vol criard d'oiseaux en émoi* | *Tous mes souvenirs s'abattent sur moi* (Verlaine). || *Par extens.* Trouble causé par une émotion (se prend en général en bonne part) : *Il se mêle aux vertes ramures, à l'audace joyeuse des oiseaux, à notre émoi de la beauté, le roman vaporeux de la mort* (Barres). || *Par extens.* Trouble agréable.

ÉMOI n. m. (altér. de *maître*). Plancher de bois établi entre quatre jumelles, sur le sommier d'un pressoir.

ÉMOLLIENT, E adj. (lat. *emollire*, rendre mou). Méd. Qui relâche, détend et amollit : *Cataplasme émollient.* || *Fig.* Doucereux, bénin : *Jamais on n'avait vu les journalistes si fondants, si émollients* (Gautier).

◆ N. m. Médicament adoucissant, amollissant : *Prescrire des émollients. Faire usage d'émollients* ; et, au fig. : *Les trois enfants lui servirent d'émollient pour éteindre les ardeurs de sa probité* (Balzac).

— **ENCYCL.** Les émollients sont les cataplasmes, les compresses, les irrigations, les embrocations, etc., qui permettent d'appliquer sur les tissus congestionnés une certaine quantité d'eau. On peut aussi prendre les émollients sous forme de boisson, lavement, gargarisme, etc. On emploie alors le miel, les décoctions d'orge, de graine de lin, de racine de guimauve, etc.

ÉMOLUMENT n. m. (lat. *emolumentum*, bénéfice). Dr. Actif, ou fraction d'actif, attribué à un héritier, à un légataire ou à un époux commun en biens : *Celui qui recueille un émolument participe aux charges.* || *Bénéfice d'émolument*, v. part. *encycl.*

— **Emoluments** n. m. pl. Appointements, salaire attachés à un emploi : *Ernest de La Brière, jeune homme alors âgé de vingt-sept ans [...] sans autre fortune que les émoluments de sa place* (Balzac). || *Spécialement.* Rétribution allouée à un officier ministériel pour un acte de son ministère. (On nomme *honoraires*, ou *vacation*, les émoluments du notaire.)

— **ENCYCL.** Dr. civ. *Bénéfice d'émoluments.* A la dissolution de la communauté, la femme qui accepte cette dernière, et fait l'inventaire dans les trois mois, n'est tenue des dettes, soit à l'égard du mari, soit à l'égard des créanciers, que jusqu'à concurrence de son émolument, c'est-à-dire de la part qu'elle prend dans la communauté, après le prélèvement des reprises*. A la différence du bénéfice d'inventaire dans les successions, il n'établit pas de séparation entre le patrimoine personnel de la femme et la part du patrimoine commun qu'elle a recueillie.

ÉMOLUMENTAIRE adj. Dr. Qui concerne l'émolument : *Portion émolumentaire.*

ÉMONCTION n. f. (lat. *emunctio*, action de se moucher). Physiol. Evacuation, à l'extérieur, des substances usées et des déchets de fonctionnement de l'organisme.

ÉMONCTOIRE n. m. (lat. *emuncatorium*). Physiol. Ensemble d'organes servant à l'émonction.

— **ENCYCL.** Les principaux émonctoires sont le rectum et l'anus, les reins, les poudons, la peau, les narines, la bouche (expulsion des crachats), etc. On donne quelquefois le nom d'« émonctoires » à des ouvertures superficielles faites pour évacuer le pus et les sérosités.

ÉMONDAGE ou **ÉMONDEMENT** n. m. Action d'émonder : *L'émon dage favorise la croissance des arbres.*

— **ENCYCL.** L'émon dage, pour les arboriculteurs, n'est qu'un élagage sommaire, qui débarrasse les arbres ou arbustes de leurs branches mortes ou superflues (gourmands) ; mais, pour le sylviculteur, c'est un mode d'exploitation qui donne des fagots, des échals et, même, du fourrage, et qui consiste à couper au ras du tronc à l'aide d'un émondoir, les branches latérales, sauf à en laisser quelques-unes à la cime. Les bourgeois adventifs qui se reforment autour des sections de taille donnent naissance à de nouveaux

rejets, que l'on coupe tous les trois, six ou neuf ans, suivant les essences.

L'orme, le chêne, le frêne, le peuplier sont souvent exploités ainsi; comme l'élague, l'émontage est pratiqué pendant le repos de la végétation.

Beaucoup de forestiers considèrent cependant cette pratique comme nuisible, en raison des plaies qu'elle occasionne parfois. Le taillis, au fur et à mesure qu'il s'accroît en hauteur, suffit à tuer les rejets en les privant de lumière. C'est l'élague naturel.

ÉMONDATION n. f. Syn. de **MONDATION**.

ÉMONDE n. f. (déverbal de *émonder*). Arbre dont on supprime toutes les pousses latérales, en ne conservant qu'un bouquet à la cime. (On dit aussi **ARBRE D'ÉMONDE**.)

— **Émondés** n. f. pl. Branches coupées par l'émouleur : *On fait des fagots avec les émondés*.

— **ENCYCL.** Sur les *arbres d'émoude*, il se forme, au point de la coupe, des rejets que l'on exploite périodiquement comme les taillis. On obtient ainsi deux produits : du fagotage, de peu de valeur, et une tige d'une grande dimension et de bonne qualité. C'est dans les pâturages et les prairies, le long des champs, sur le bord des chemins, des fossés et des cours d'eau, que les émondés trouvent leur place. Les peupliers, les ormes, l'aune, le frêne, le charme, les grands saules sont les essences qui se prêtent le mieux à cet émondage.

ÉMONDEUR v. tr. (lat. *emundare*; de *mundus*, propre). Couper les branches inutiles : *Émonder un peuplier*. || **Fig.** Débarrasser du superflu : *Tout ce qui est du domaine de la poésie est émondé avec une rigueur impitoyable* (Gautier).

— **Technol.** Nettoyer des grains ou des graines, en les débarrassant de leur peau ou des impuretés.

ÉMONDEUR, EUSE n. Personne qui émonde.

ÉMONDOIR n. m. Outil tranchant pour émonder les arbres. (C'est tantôt une lame à deux tranchants, tantôt une sorte de spatule permettant de couper de bas en haut ou de haut en bas.)

ÉMORCHE n. f. Ardois. Saignée en forme de V, pratiquée dans l'épaisseur d'une pièce ou d'une plaque, et constituant l'amorce de rupture nécessaire au boucage ou au quernage.

ÉMORFILAGE n. m. Action d'émorfiler.

ÉMORFILER v. tr. Enlever le morfil, les arêtes vives d'une pièce de métal ou de cuir.

ÉMOTIF, IVE adj. Qui a rapport à l'émotion : *Troubles émotifs*. || Qui suscite des émotions : *Choc émotif*.

◆ **Adj.** et **n.** Qui est facile à émouvoir; impressionnable : *Tempérament émotif*.

ÉMOTION n. f. (du lat. *emotus*, ému). Trouble, sensation agréable ou désagréable : *La nouvelle de cet accident a causé une vive émotion. Le spectacle de l'univers ne pouvait faire sentir aux Grecs et aux Romains les émotions qu'il porte à notre âme* (Chateaubriand). || Mouvement de la sensibilité, attendrissement : *Parler avec émotion de quelqu'un. Le jour où je leur fis ma dernière étude, il y eut un moment d'émotion quand la cloche sonna* (A. Daudet).

— **LANGUE CLASS.** Mouvement, agitation populaire de peu de durée : *Rome autrefois a vu de ces émotions* (Cornaille).

— ★ **activité, trouble, sentiment, sensibilité, sentimentalité, nervosité, enthousiasme, imagination.**

— **ENCYCL.** Physiol. et Psychol. L'émotion est un état de conscience, agréable ou pénible, concomitant à des modifications organiques brusques, d'origine interne ou externe. Un changement extérieur ou intérieur (bruit, leur, contact, coup, souvenir, image, concept, etc.), s'il est subit et inattendu, peut produire un ébranlement de certains neurones, qui se transmet au système neurovégétatif, lequel répond par des modifications vaso-motrices, l'accélération ou l'arrêt du cœur, de la respiration, la sécheresse de la bouche, l'horripilation* de la peau, les pleurs et les sanglots, divers troubles digestifs, le tremblement des muscles, tous phénomènes échappant à notre volonté, mais dont nous prenons conscience.

Certains pensent que l'émotion est un signe de désadaptation à la réalité; en fait, il faut que, à tout choc inattendu, l'organisme réponde par une adéquation, qui s'opère plus ou moins vite. Or, chez les personnes dont le système nerveux est déséquilibré, il y a, en effet, désadaptation, c'est-à-dire que la réaction émotive dépasse, en intensité et en durée, ce qu'exige, normalement, le choc éprouvé; chez elles, l'émotion est disproportionnée à la cause, précisément parce que le contrôle des centres cérébraux est affaibli ou perdu. Il n'en résulte pas que, à l'état normal, l'émotion soit le signe d'une désadaptation réelle; elle marque, au contraire, l'effort que fait l'organisme pour se plier aux circonstances; c'est pourquoi l'émotion est, en général, passagère. On distingue classiquement l'émotion-choc et l'émotion-sentiment; la seconde est moins vive, mais plus durable que la première.

Parmi les théories destinées à expliquer la nature et les lois de l'émotion, on distingue les théories intellectualistes et les théories physiologiques. D'après les premières, l'émotion pourrait avoir, au moins dans certains cas, pour antécédents immédiats des phénomènes intellectuels : perceptions, images, concepts et jugements. D'après les théories physiologiques, un état intellectuel ne pourrait jamais produire directement une émotion; entre l'état intellectuel et l'émotion doivent toujours prendre place des réactions corporelles, des phénomènes physiologiques. Parmi les partisans de la théorie physiologique, la plupart, dont W. James, Lange, Th. Ribot, Sergi, ont soutenu la thèse *périphérique*, d'après laquelle les sensations organiques, qui sont comme la substance affective de l'émotion, sont des sensations viscérales ou musculaires; d'autres, comme le Dr Sollier, ont soutenu une théorie non plus périphérique, mais *centrale*, de l'émotion, d'après laquelle celle-ci serait un phénomène de cénesthésie cérébrale.

Cette opposition semble devoir s'atténuer, si l'on constate que toute émotion comporte (différemment dosés) des faits physiologiques et des faits intellectuels (représentations), c'est-à-dire (comme tout état psychologique) un aspect subjectif et un aspect objectif, étroitement liés. (→ **Bibliol.**)

ÉMOTIONNABLE adj. *Fam.* Qui s'émeut facilement : *Enfant émotionnable*.

ÉMOTIONNEL, ELLE adj. Qui concerne l'émotion : *Un processus émotionnel*.

ÉMOTIONNER v. tr. (de *émotion*). *Fam.* Agiter, causer de l'émotion : *Émotionner quelqu'un par une nouvelle inattendue. Elle était très blanche et si émotionnée qu'elle avait failli tomber* (Zola).

ÉMOTIVITÉ n. f. Psychiatr. Etat affectif réactionnel au changement brusque, immédiat de la situation de l'individu.

— **ENCYCL.** Aspect fondamental de l'affectivité, l'émotivité se traduit par des faits psychiques (plaisir, tristesse, peur, colère) et par des réactions physiques (rougeur ou pâleur du visage, constriction pharyngée, cris, gesticulation désordonnée, voire chute). L'émotivité est d'origine exogène et se manifeste à l'occasion de chocs affectifs; elle est thématique, rationnelle; ce sont autant de caractères qui la distinguent de l'anxiété. Schématiquement, on peut dire que le sujet émotif souffre de l'épreuve, alors que l'anxieux souffre dans l'attente de l'épreuve.

ÉMOTTAGE ou **ÉMOTTEMENT** n. m. Action de briser les mottes de terre retournées par la charrue.

ÉMOTTER v. tr. Briser les mottes de terre d'un champ.

ÉMOTTEUR n. m. Rouleau à émotter.

ÉMOTTEUR-CRIBLEUR n. m. Instr. agric. Sorte de cribleur servant au nettoyage du blé. (Il est composé de plusieurs tamis agités mécaniquement et qui effectuent la séparation du blé et des impuretés qu'il renferme.) || Pl. des **ÉMOTTEURS-CRIBLEURS**.

ÉMOTTEUSE n. f. Herse pour écraser les mottes de terre après le labourage. (On dit aussi **ÉCROTEUSE**.)

ÉMOU n. m. Ornith. V. **ÉMOU**.

ÉMOUCHER v. tr. Débarrasser des mouches : *Il [l'âne] se mit à s'émoucher de sa queue avec force, se battant les jambes et le dos* (Maupassant).

ÉMOUCHET n. m. (de *mouchet*, dimin. de *mouche*). Ornith. Nom commun à divers petits rapaces, principalement la crécerelle.

ÉMOUCHETAGE n. m. Action d'émoucher.

ÉMOUCHETER v. tr. (de *moucheter*). [Se conj. comme *jeter*.] Casser la pointe de : *Émoucheter un couteau, un poinçon*.

— **Text.** Enlever les impuretés (émouchures) qui restent mélangées à une fibre textile : *Émoucheter du lin*.

ÉMOUCHETEUR n. m. Ouvrier qui, dans les filatures, peigne à la main, sur des dents métalliques très longues, les têtes et les pieds de la flasse de lin teillé, pour éliminer les débris de paille que le teillage a pu y laisser.

ÉMOUCHETTE n. f. Filet garni de petites cordes flottantes, dont on couvre chevaux, mules, etc., et qui les préserve des mouches.

ÉMOUCHEUR, EUSE n. Celui, celle qui émoche (rare) : *L'ours allait à la chasse, apportait du gibier, y faisant son principal métier. D'être bon émocheur* (La Fontaine).

ÉMOUCHOIR n. m. (de *émoucheur*). Instrument pour chasser les mouches (ordinairement une queue de cheval montée sur un manche).

— **ENCYCL.** Archéol. Importé d'Orient en Occident par les croisés, l'*émouchoir*, en France (XIV^e s.), fait office d'éventail, souvent d'une grande richesse. Parfois muni d'un long manche d'argent ou d'ivoire avec panache en plumes de paon, il est agité par un serviteur.

ÉMOUCHURE n. f. Déchets recueillis lors de l'émochetage du lin, et constitués, pour la plus grande part, de débris pailleux. (S'emploie le plus souvent au pluri.)

ÉMOUDRE v. tr. (lat. pop. **exmolere*). [Se conj. comme *moudre*.] **LANGUE CLASS.** Aiguiser : *Émoudre des couteaux, sa cognée, sa serpe, ses marteaux, ses ciseaux* (Furetière).

ÉMOULAGE n. m. Action d'émoudre.

ÉMOULEUR n. m. Ouvrier qui aiguiser la meule les instruments tranchants. (On dit plus communément **RÉMOULEUR**.)

ÉMOULU, E adj. (de *émoudre*). *Fam.* *Frais émolé*, nouvellement sorti de : *Monsieur est frais émolé du collège. Il Etre frais émolé de quelque chose, l'avoir récemment étudiée*.

— **LANGUE CLASS.** (encore au XIX^e s.). Aiguisé : *Hash'y aimait à avoir toujours sur lui un couteau à deux tranchants bien émolé* (E. Sue).

— **Hist.** *Combattre à fer émolé*, dans les tournois, combattre avec des armes affilées, et non à armes dites « courtoises »; et, au fig., combattre sans aucun ménagement.

ÉMOUSSAGE n. m. Opération destinée à débarrasser un arbre ou un terrain des mousses qui l'envahissent.

— **ENCYCL.** L'*émoussage* des arbres fruitiers s'exécute à l'aide d'un émoisseur; les terrains envahis par les mousses sont en général des terrains pauvres, qu'il faut labourer et fumer avant d'y faire de nouvelles semences. L'*émoussage* des prairies est effectué à la herse en hiver, et peut être suivi d'un épandage de sulfate de fer. Il y a toujours intérêt à amender par chaulage ou apport important de scories de déphosphoration.

ÉMOUSSÉ, E adj. et **n. m.** Géomorphol. Indice d'*émoussé*, degré d'arrondissement de galets ou de cailloux. (Plus le caillou ou le galet est proche de la sphère, plus son indice d'*émoussé*, qui renseigne sur le degré d'érosion subie, est élevé.) || *Grain émoissé luisant*, particule de roche qui a été usée par les eaux courantes ou par la mer. || *Grain émoissé mat*, particule de roche qui a été usée par le transport dû au vent.

— **Hérald.** Se dit d'un fer de lance, d'une flèche ou d'une épée, dont la pointe est brisée.

ÉMOUSSEMENT n. m. Action d'émousser; état de ce qui est émoissé : *L'émoussement d'un rasoir, d'une alène*; et, au fig. : *Émoussement des passions*.

ÉMOUSSER v. tr. (de *mousse* adj.). Rendre moins tranchant ou moins aigu : *Émousser un couteau*. || — **Fig.** Rendre moins vif : *Le malheur émoisse les sentiments*. || Affaiblir, blaser : *Les experts jettent sur toute cette viande un regard dès longtemps émoissé* (G. Duhamel).

— Hist. mil. *Emousser les angles d'un bataillon*, former des pans sur les angles d'un bataillon carré, de façon à lui donner la forme d'un octogone. (Les angles étaient les parties vulnérables des formations carrées; on y plaçait des renforts de grenadiers et d'artillerie, formant de petits redans.)

— *S'émousser* v. pr. Etre, devenir émoussé (au pr. et au fig.) : *L'acier de Damas coupe le fer sans s'émousser. Sous les bois, où tout bruit s'émousse* (Hugo). || Ne faire aucun effet, aucune impression : *Toutes les sensations s'émoussent à force de se reproduire* (Sand).

ÉMOUSSER v. tr. Débarrasser de la mousse une prairie, un arbre.

— Rel. Faire tomber les émoussures.

ÉMOUSSOIR n. m. Serpette ou brosse métallique pour enlever la mousse des arbres.

ÉMOUSSURE n. f. Rel. Ensemble de petites particules de papier provoquées par le frottement du grattoir aux angles des cahiers, lors de la préparation de la dorure sur tranches.

ÉMOUSTILLANT, E adj. Qui émoustille.

ÉMOUSTILLER v. tr. (peut-être de mousse, écume). Exciter, mettre en bonne humeur : *Le champagne émoustille les convives*. || Par extens. Exciter les sens : *Elle savait se montrer juste assez coquette pour émoustiller le poète* (A. Daudet).

ÉMOUVANT, E adj. Qui est propre à émouvoir : *Récit, spectacle émouvant. Nous nous tîmes un long instant, car j'étais saisi par l'émouvante simplicité du paysage* (Barrès).

ÉMOUVOIR v. tr. (lat. pop. **exmovere*; du lat. *emovere*, mettre en mouvement). [Se conj. comme *mouvoir*, mais le part. pass. *ému* n'a pas d'accent circonflexe.] Exciter, produire une réaction sur la sensibilité de quelqu'un : *Émouvoir les esprits, le public. Émouvoir quelqu'un par ses larmes. Il me semblait que l'on était ému, et cela m'émouvait moi-même* (Gide); et, absol. : *On ne peut émouvoir sans être ému*. || Fam. Troubler par les fumées du vin : *Est-ce qu'il serait un peu ému?* (Ch. Monselet).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Ebranler pour mettre en mouvement : *Six chevaux attelés à ce fardeau pesant* || *Ont peine à l'émouvoir sur le pavé glissant* (Boileau). || Exciter, soulever : *Elle, toujours intrépide, autant que les vagues étaient émues, rassurait tout le monde par sa fermeté* (Bossuet); et, au fig. : *Le malentendu qui s'est ému entre nous vient premièrement [...] de ce que je ne me suis point méfié de vous* (Péguy). || Par anal. Soulever un problème : *On a ému la question si tous les hommes sont nés avec le même esprit* (Voltaire).

— SYN. : *attendrir, bouleverser, émouvoir, impressionner, remuer, toucher, troubler*.

E. M. P., sigle de ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE PARIS.

EMPAILLAGE n. m. Art ou action d'empanner, de garnir ou d'entourer de paille : *L'empaillage des chaises*. || Art ou action d'empanner les animaux : *L'empaillage des oiseaux*.

— Hort. Action d'entourer de paille certains végétaux, pour les préserver de l'action du froid ou de la chaleur.

EMPAILLÉ, E adj. Garni de paille. || Rempli de paille : *Au beau milieu du plafond un oiseau empaillé étend ses ailes* (F. Jammes).

◆ Adj. et n. Fam. Indolent, inerte, sot.

EMPAILLEMENT n. m. Syn. de EMPAILLAGE. || Action de mettre de la litière dans le fumier pour la faire pourrir. || Paille qui provient de la récolte des céréales. || *Empailement d'une ferme*, provision de paille nécessaire pour la litière des animaux pendant un an.

EMPAILLER [əpaj] v. tr. Garnir, bourrer ou envelopper de paille : *Empailler des chaises, des verres, une fontaine*. || Préparer la peau d'un animal et la rembourser de paille pour lui conserver sa forme naturelle : *Empailler un oiseau, un chien*. (V. TAXIDERMIE.)

— Hort. Garnir de paille pour préserver de la gelée ou de l'action directe des rayons du soleil : *On empaillait les cloches, les planches de semis*.

EMPAILLEUR, EUSE n. Personne qui empaillait des sièges. (On dit plutôt REMPAILLEUR.) || Personne qui empaillait les animaux.

EMPAIN (Edouard, baron), ingénieur, financier et industriel belge (Belœil 1852 - Bruxelles 1929). Il collabora à l'œuvre coloniale de Léopold II, participa à la création du Métropolitain de Paris, et fit sortir des sables de l'Egypte la nouvelle ville d'Héliopolis. Pendant la Première Guerre mondiale, il dirigea, avec le grade de général, les services d'armement et d'équipement de l'armée belge à Paris et au Havre.

EMPALEMENT n. m. Action d'empaler. || Supplice du pal.

EMPALER v. tr. Faire subir le supplice du pal à : *Empaler un criminel*.

— *S'empaler* v. pr. Se blesser en tombant sur un objet, comme sur un pal : *S'empaler sur une fourche en tombant*.

EMPALMAGE n. m. (de *empalmer*). Prestidigit. Manipulation consistant à maintenir une pièce, une carte, une boule, etc., dans une main qui la dissimule tout en paraissant vide.

|| Paume, partie de la main avec laquelle se fait cet escamotage. || *Double empalmage*, passage d'une carte ou d'une pièce de l'empalmage côté paume à l'empalmage côté dorsal, par une série de mouvements des doigts, combinés avec un déplacement du poignet et de la main, qui permet de voir celle-ci toujours vide des deux côtés.

EMPALMER v. tr. (du lat. *palma*, paume de la main). Prestidigit. Maintenir un objet dans le creux de la main, alors que l'on feint de s'en débarrasser.

EMPAN n. m. (francique **spanna*). Mesure de longueur représentant la distance entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt dans leur écart le plus grand (22 à 24 cm).

EMPANACHAGE n. m. Action d'empanacher ou de s'empanacher.

EMPANACHER v. tr. Garnir d'un panache : *Empanacher un casque. Je la voyais dansant toujours avec deux cornes d'argent ciselé, agitant sa tête empanachée* (Nerval). || Fig. Donner une allure ronflante, éclatante à : *Empanacher son style*.

EMPAÑNAGE n. m. Action d'empanner.

EMPAÑNER v. tr. Mar. Mettre en panne* : *Empanner le vaisseau pour prendre hauteur*. || Faire passer rapidement la grand-voile d'un yacht d'un bord à l'autre, au moment du virement de bord vent arrière. (Cette manœuvre, délicate par vent violent, peut parfois se produire involontairement et endommager la mâture.)

EMPAÑNON n. m. Charp. Chevron d'un comble à croupe. (Les empañnons vont toujours en diminuant de longueur, au fur et à mesure qu'ils se rapprochent des angles de l'édifice. Ils reposent sur la sablière, comme tous les chevrons, et ils s'assemblent avec l'arêtier à leur partie supérieure.) [On écrit parfois, à tort, EMPANON.]

EMPAPILOTER v. tr. Garnir de papilotes.

EMPAQUETAGE n. m. Action d'empaqueter; résultat de cette action : *L'empaquetage d'un colis*.

EMPAQUETER v. tr. (Se conj. comme *jeter*.) Mettre en paquet : *(Les marchandises, empaquetées, serrées dans des coins, ne traînaient pas ça et là* (Zola). || Par extens. Envelopper comme un paquet : *Empaqueter un bras malade*.

EMPARADISER v. tr. Introduire en paradis, dans un lieu ou dans un état de délices (rare) : *Mariez les amants et emparadisez les âmes* (Hugo). || Comme emparadisés dans les bras l'un de l'autre (Gautier).

EMPARER (S') [de] v. pr. (provenç. *emparar*; du lat. *ante*, avant, et *parare*, préparer). Prendre violemment possession de; conquérir : *S'emparer d'une ville*. || Se saisir avidement, s'approprier : *Bernard s'empara de la perle et referma l'huître aussitôt* (Gide). || Faire prisonnier : *Quatre ou cinq alguazils, armés de piques rouillées, s'emparèrent de nous* (Chateaubriand). || Fig. Prendre possession de : *L'émotion, l'orgueil, la colère qui s'emparaient de quelqu'un. Quand Emilie voulait s'emparer d'un cœur, sa voix pure ne manquait pas de mélodie* (Balzac).

— SYN. : *accaparer, conquérir, prendre, rafler, ravir, saisir*.

EMPARQUER v. tr. Mettre des moutons dans l'enceinte mobile appelée « parc ».

EMPÂTAGE n. m. En brasserie, action de mélanger le malt broyé et l'eau avant le brassage.

— Savonn. Opération qui assure un mélange intime entre matières grasses et alcali, afin d'obtenir leur combinaison aussi complète que possible. (V. part. *encycl.*)

— Sucr. Malaxage du sucre avec un sirop, en vue de faire passer les impuretés superficielles des cristaux dans ce sirop.

— ENCYCL. Savonn. L'empâtage est la première phase de la fabrication du savon par la méthode marseillaise. Elle utilise le *négre*, ou *gras*, d'une opération précédente, ou, à défaut, une petite quantité de la charge et un léger excès d'une solution alcaline aqueuse. Le mélange est chauffé jusqu'à l'obtention d'une émulsion. On ajoute progressivement la totalité du chargement ainsi que l'alcali et, pour augmenter la fluidité de la masse, aussi un peu de lessive salée. L'ébullition est maintenue pendant une heure ou deux. Quand l'empâtage est terminé, la masse a pris un aspect homogène de colle épaisse qui contient encore une certaine proportion d'insaponifiés.

EMPÂTÉ, E adj. Epais, gonflé : *Visage empâté*.

— Equit. Se dit d'un cheval à formes épaisses et chez lequel l'ossature est peu visible. || *Jarret empâté*, jarret du cheval trop charnu.

EMPÂTEMENT n. m. Action de rendre pâteux; état de ce qui est empâté : *L'empâtement de l'écriture*. || Effacement des traits, des lignes, sous un développement exagéré des tissus : *L'âge amène souvent l'empâtement du visage. Minna ne s'endort jamais sans sa mentonnière destinée à retarder l'empâtement des joues et du menton* (Colette).

— Econ. rur. Action d'engraisser la volaille avec des boulettes de pâtée : *L'empâtement des oies, des dindons*.

— Pathol. Gonflement, engorgement mal circonscrit, qui cède sous le doigt et en garde ordinairement l'empreinte.

— Peint. Relief produit sur une toile par l'application de couches épaisses de pâte : *Peindre par empâtement. Abuser de l'empâtement*.

EMPÂTER v. tr. Enduire, couvrir, remplir de pâte : *Empâter un moule*. || Rendre pâteux : *Les sucreries empâtent la bouche*. || Gonfler, ôter l'élégance de : *Enorme, empâté, n'ayant plus d'intelligence que son front solide* (A. Daudet).

— Econ. rur. Engraisser avec de la pâtée : *Empâter des oies, des chapons*.

— Grav. Imiter, par un mélange de tailles et de points, les empâtements de la peinture.

— *S'empâter* v. pr. Devenir pâteux, s'épaissir.

EMPÂTEUR, EUSE n. Personne qui empâte la volaille.

EMPATTEMENT n. m. Constr. Maçonnerie formant saillie à la base d'un mur ou d'un palier. || Griffe à la base d'une colonne.

— Arbor. Base élargie d'un tronc d'arbre ou d'une branche.

— Carross. Distance séparant les essieux extrêmes d'une voiture.

— Ch. de f. Longueur de l'ensemble du train d'essieux d'un véhicule, mesurée entre les axes des essieux extrêmes. || *Empattement rigide*, longueur de l'ensemble du train des essieux d'un véhicule dont les axes restent, en toutes circonstances, parallèles entre eux.

— Imprim. Épaississement des caractères d'imprimerie en haut et en bas des jambages. (V. part. *encycl.*)

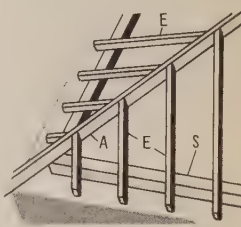
— Mobil. Base d'un meuble, quand elle est plus large que le corps.

— Technol. Partie plus large d'une pièce destinée à recevoir une vis, un boulon. || Chacune des pièces de bois qui servent de base à une grue.

— ENCYCL. Imprim. Les caractères des inscriptions lapidaires étaient des capitales en traits simples d'épaisseur régulière (bâtons). Les Grecs apportèrent à ces caractères une heureuse modification en les ornant, en tête et en pied des jambages, d'un trait horizontal; c'est là la première forme de l'empattement. Les Romains en apportèrent une autre en épaississant les extrémités de leurs caractères par un plein triangulaire. C'est la seconde forme de l'empattement (caractère



baron EMPAIN



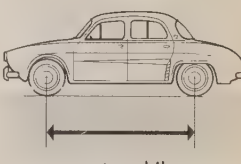
empannon

- A. Arêtier
- E. Empannons
- S. Sablière

empattements



construction



automobile



caractères d'imprimerie
caractère sans empattement
caractères avec empattement



empennages

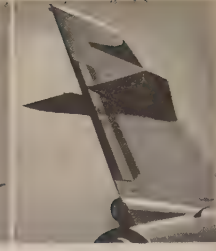
bi-poutre du « Nord-2508 »



du « Potez-75 »



du « HD-34 »



du « Gerfaut-2 »

romain). L'une et l'autre ont conduit à la pratique gracieuse des pleins et des déliés, tant dans la calligraphie que dans la typographie.

EMPATTER v. tr. Technol. Joindre des pièces de bois au moyen de pattes. || Soutenir une grue à l'aide de pièces de bois.

EMPAUME n. f. Constr. Saillie réservée sur le parement d'une assise ou d'un tambour de colonne, pour en faciliter la pose.

— Gant. Partie du gant comprise entre la base des doigts et le pouce.

EMPAUMER v. tr. (de *paume*). Recevoir la balle dans le milieu de la main. || Fig. *Empaumer la balle*, saisir l'occasion. (Vieilli.) || *Pop. Se laisser ou se faire empaumer*, se laisser rouler en affaires.

— **LANGUE CLASS.** Séduire, se rendre maître de : *Les jésuites l'empaumèrent* (Saint-Simon). || Prendre en main, bien conduire : *Empaumer une affaire*.

— Prestidig. Cacher un objet (pièce de monnaie, carte) dans la paume de la main.

— Vénér. *Empaumer la voie*, en parlant du chien, trouver, prendre la voie, et la suivre avec ardeur.

EMPAUMURE n. f. Partie du gant qui couvre la paume de la main.

— Vénér. Elargissement du merrain, d'où partent, en forme de paume, les bois du dix cors.

EMPÊCHÉ, **E** adj. Retenu par une occupation, une maladie : *Pour le ministre empêché*. || *Fam. Etre empêché de sa personne*, ne savoir quelle contenance tenir ; être emprunté, gauche : *Le vieux s'y assit de côté, évidemment fort empêché de sa personne* (Mérimée).

— **LANGUE CLASS.** Occupé : *La France est [...] assez empêchée à se défendre contre les forces de l'Empire d'Espagne* (Retz). || Embarrassé moralement : *Un point, sans plus, tenait le galant empêché* (La Fontaine).

EMPÊCHEMENT n. m. Action d'empêcher ; entrave ; embarras : *L'impôt des patentes est un empêchement au travail* (Proudhon). || Gêne dans un organisme : *Un empêchement de la langue*. || Obstacle ; ce qui s'oppose à l'exécution d'un projet : *Etre retardé par un empêchement*.

— Dr. civ. Absence de l'une quelconque des conditions mises par la loi au mariage* : *Empêchement dirimant. Empêchement prohibitif*.

EMPÊCHER v. tr. (bas lat. *impedicare*, prendre au piège). Gêner, embarrasser quelqu'un dans son action : *Mon prétendu amour ne m'empêchait pas de le juger* (Ridguel). || S'opposer à quelque chose, rendre impossible : *Empêcher un mariage, la vente d'une marchandise*.

— Loc. *Il n'empêche que, N'empêche que*, toutefois, quoi qu'il en soit, toujours est-il que : *Il n'empêche que je nourrissais une rancune presque haineuse contre ma mère* (F. Mauriac). *N'empêche que dans deux jours tu seras debout* (Boylesse).

— **LANGUE CLASS.** Entraver, embarrasser : *Le pauvre loup [...] Empêché par son hoqueton | Ne put ni fuir ni se défendre* (La Fontaine).

— *S'empêcher* v. pr. S'abstenir, se retenir, se défendre : *Ma mère, au milieu de sa*

colère, ne se pouvait empêcher de rire (Chateaubriand).

— **REM.** Quand *empêcher* est suivi de *que*, le verbe de la proposition complétive peut toujours être suivi de *ne*, quoiqu'il n'y ait pas négation formelle dans la pensée. L'emploi de *ne* est préférable dans la langue littéraire ou surveillée, du moins si le verbe *empêcher* est employé à la forme affirmative : *Je me charge d'empêcher qu'on ne vous renvoie à Paris* (Musset). La diction de la *Berna n'empêchait pas qu'on perçût le vers* (Proust).

EMPÊCHEUR, **EUSE** n. Fam. Celui, celle qui empêche.

— **ALLUS. LITTÉR.** Les *empêcheurs de danser en rond*, les ennemis de la gaïeté et, par extens., de la liberté (par allus. à un pamphlet de P.-L. Courier).

EMPECINADO. V. *díez* (Juan Martín).

EMPÉDOCLE, en gr. *Empedoklēs*, philosophe grec (Agrigente, Sicile, v. 490 av. J.-C.). D'une famille puissante et riche, qui comptait des vainqueurs olympiques, il remporta peut-être une victoire. Son père, Meton, fut le chef du parti démocratique, et lui-même, croit-on, le devint ensuite. En même temps qu'homme politique, il fut législateur, poète, médecin, prophète, purificateur, thaumaturge, 400 vers de son poème sur *l'Univers* et 120 de ses *Purifications* nous sont parvenus : il s'y vante d'être regardé comme un dieu. Il entra à Agrigente orné de couronnes et de banderoles, de même qu'un immortel. Au dire d'Aristote, il mourut dans le Péloponnèse, âgé d'environ soixante ans. Selon Diogène Laërce, il se précipita dans le cratère de l'Etna, et le volcan ne rejeta qu'une de ses sandales. Empédocle fut un homme remarquable et d'une puissante intelligence. Il eut, dit-on, Gorgias au nombre de ses disciples. Lucrèce a fait le plus grand éloge de son œuvre. Philosophe éclectique, il s'inspira d'Héraclite, de Parménide et de Pythagore ; mais ce qui lui est propre, c'est la théorie des quatre éléments, adoptée jusqu'à l'époque de la chimie moderne. L'eau, l'air, le feu et la terre sont les quatre éléments dont la combinaison crée toutes les choses. Cette combinaison est continue. Parménide et Héraclite ont donc raison l'un et l'autre. Le premier affirmait que rien ne commence ni ne finit ; et cela est vrai, car les éléments sont toujours les mêmes. Le second assurait que tout change continuellement, car les composés formés par les éléments ne demeurent pas un instant identiques à eux-mêmes. Deux principes opèrent sur les éléments : l'Amour, qui les unit ; la Haine, qui les sépare.

En biologie, Empédocle a pressenti les notions d'évolution* et de sélection* naturelle ; on peut voir également en lui un lointain précurseur du mutationnisme*. (→ *Biblio.*)

EMPÉDOCLÉEN, **ENNE** adj. Qui concerne Empédocle ou sa doctrine : *Philosophie empédocléenne*.

EMPEIGNAGE n. m. Largeur de la chaîne montée sur un métier à tisser, après son passage entre les dents du peigne. || Largeur maximale du tissu pouvant être réalisé sur un métier donné.

EMPEIGNE n. f. (de l'anc. franç. *peigne*, métacarpe). Le dessus du soulier, depuis le cou-de-pied jusqu'à la pointe. || Partie avant de la tige, couvrant les doigts de pied. || *Pop. Gueule d'empeigne*, vilain visage ; individu grincheux.

EMPEIGNER v. tr. Passer les fils de chaîne entre les dents du métier à tisser, pour maintenir l'écartement des fils entre eux et fixer la largeur du tissu sur métier.

EMPELLEMENT n. m. (de *en* et *pelle*). Bonde ou vanne qui retient l'eau d'un étang. (On dit aussi *EMPALEMENT*.)

EMPÉLORE n. m. (gr. *empelōros* ; de *empolān*, faire le commerce). Antiq. gr. Magistrat lacédémonien chargé de la police des marchés.

EMPELOTER (S') v. pr. Fauconn. En parlant d'un oiseau, ne pas digérer ce qu'il a avalé, les aliments se roulant en pelote dans son gosier.

EMPELOTONNAGE n. m. Opération consistant à disposer un fil en pelote, surtout réalisée pour la préparation des fils de laine ou de coton destinés au tricotage à la main. (On dit aussi *PELOTONNAGE* et *PELOTAGE*.)

EMPÊNAGE n. m. Constr. Mortaise qui reçoit le pêne d'une serrure.

EMPÊNER v. tr. Constr. Ajuster le pêne d'une serrure sur son pilastre.

♦ V. intr. Entrer dans l'empénage.

EMPENNAGE [âpenaʒ] n. m. Action d'empennier : *L'empennage d'une flèche*.

— **Aéron.** Chacune des surfaces placées à l'arrière des ailes portantes ou de la queue d'un avion, comme l'empennage d'une flèche, et destinées à lui donner une stabilité en profondeur et en direction. || Dispositif analogue dont sont pourvus certains dirigeables : *Les empennages des dirigeables sont fréquemment disposés en croix*. || Ensemble d'ailerettes placées à l'arrière des bombes* d'avion et qui assurent à l'engin une chute stable, la pointe en bas. || *Empennage en V* ou *empennage papillon*, empennage ne comportant que deux surfaces dotées d'un fort dièdre* et aucune surface verticale : *Une action concomitante des volets portés par un empennage papillon assure la commande en profondeur de l'aéronef, tandis que leur braquage différentiel assure la direction*. || *Empennage en V inversé*, empennage ne comportant que deux surfaces dotées d'un fort dièdre négatif, donnant à l'ensemble une forme d'accent circonflexe ou de V renversé. (Les commandes de profondeur et de direction sont effectuées de la même manière qu'avec l'empennage papillon.)

EMPENNE n. f. ou **EMPENNON** n. m. (du lat. *penna*, plume). Partie du talon d'une flèche, garnie de plumes raides et destinée à régulariser son mouvement. (L'empennage des projectiles d'arbalète était faite de deux ailerons de bois ou de cuir. Le principe de l'empennage a été repris dans les ailerettes* de certains projectiles modernes.)

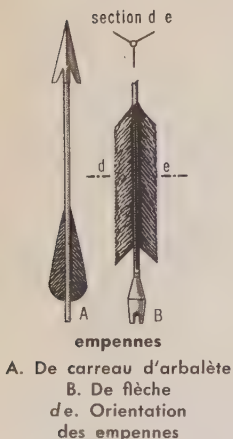
EMPENNÉ, **E** adj. Hérald. Se dit des flèches et des carreaux d'arbalète ayant une empenne d'un émail particulier.

EMPENNELAGE ou **EMPENNEMENT** n. m. Opération consistant à amarrer à une ancre une ancre plus petite, afin de lui assurer une meilleure tenue au fond. || *Naud d'empennement*, nœud au moyen duquel on empennelle une ancre.

EMPENNELER v. tr. (Se conj. comme *appeler*). Mouiller ensemble deux ancres d'inégale grosseur, la plus petite (ancre d'empennelage) étant placée en avant de la grosse (ancre empennelée) et amarrée à celle-ci, dont elle assure une meilleure tenue.

EMPENNER v. tr. (de *penné* ; lat. *penna*, flèche). Garnir une flèche de plumes : *Dans un lieu retiré, la nièce de Chactas empennait des flèches avec des plumes de faucon* (Chateaubriand).

EMPENOIR n. m. Technol. Ciseau de serrurier et de menuisier, recourbé et tranchant à ses deux extrémités.



A. De carreau d'arbalète
B. De flèche
de. Orientation
des empennes



empennelage

EMPERCHER v. tr. Vénér. Renverser le corps du cerf mort, en fixant la tête en terre par les perches, pour le dépouiller avant la curée.

EMPERCHEUR n. m. Ouvrier qui, dans les filatures de lin, disposait des écheveaux de fil de lin filé ou mouillé sur des perches dans les séchoirs.

EMPEREUR n. m. (lat. *imperator*, général en chef). Chef souverain d'un empire : *Les empereurs romains*. || *Absol.* Chef du Saint Empire romain germanique (962-1806). || S'est longtemps employé pour désigner Napoléon I^{er} : *Du temps de l'Empereur* (avec un E majuscule).

— Boulang. Petit pain rond formé de cinq branches rabattues au centre.

— **ENCYCL.** Hist. A Rome, on appelle *empereur* le détenteur du pouvoir suprême, depuis Auguste (27 av. J.-C.) jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident (476 apr. J.-C.).

Au I^{er} s. av. J.-C., les institutions de la République romaine sont déformées par une série de dictatures militaires (au sens moderne). César veut restaurer la royauté à son profit; mais le seul nom de roi suscite chez les Romains de l'horreur — souvenir des Tarquins — ou du mépris — à cause des rois hellénistiques, vassaux de Rome : le projet de César lui coûte la vie (44 av. J.-C.). Son petit-neveu, Octave, est plus prudent. Les pouvoirs qu'il assume, à la prière du sénat, sont ceux de magistrats républicains, mais débarrassés de leurs limites de durée, de circonscription ou de collégialité. Ce sont : la puissance tribunitienne (droit de veto sur les décisions des magistrats, droit d'intercession dans les procès); la puissance proconsulaire (puissance absolue sur l'armée et sur les provinces occupées par des troupes); le souverain pontificat (direction de la religion romaine); le droit de paix et de guerre (*lex de imperio Vespasiani*); le droit de présenter des candidats; le droit de conférer la cité et de fonder des colonies. Il a une titulature complexe : le prénom d'*imperator*, qui donnera « empereur »; le surnom de *César*, hérité de son père adoptif; le surnom d'*Auguste* (sacré), conféré par le sénat en 27 av. J.-C. Théoriquement, Auguste n'est que le premier (en latin *princeps*, d'où le mot moderne de « prince ») des magistrats; aussi les historiens nomment-ils *principat* ce régime. Le pouvoir est censé être partagé entre l'empereur et le sénat, qui garde le contrôle de Rome, de l'Italie et des provinces désarmées, la compétence quasi universelle de ses sénatus-consultes.

Le compromis laborieux et équivoque d'Octave fonde les institutions d'un nouveau régime : l'empire. Mais ce dernier ne cesse d'évoluer vers un despotisme de droit divin, que tout impose : la nécessité d'un pouvoir fort pour cet Etat gigantesque né de la conquête; chez les populations orientales, l'habitude ancienne de considérer leur maître comme un dieu (au sens de l'époque). Déjà, un culte est rendu à Auguste : élan spontané de gratitude, qui est développé et organisé par la politique impériale. L'empereur défunt bénéficie de l'apothéose* : il est déclaré divin. Déjà Auguste, qui n'a pas trouvé dans le sénat ou dans les magistratures traditionnelles les collaborateurs qu'il attendait, a dû développer un corps de fonctionnaires à sa dévotion (préfets). Il suffit qu'un de ses successeurs ait le goût de l'absolutisme ou une certaine mesure dans l'esprit pour que le régime bascule dans un despotisme sans limites. Après Caligula* (37-41), Néron* (54-68) ou Domitien* (81-96), qui ont voulu être appelés dieux de leur vivant, la réaction sénatoriale est telle que l'histoire traditionnelle a gardé le souvenir de monstres. Mais, au II^e s., les bons empereurs que sont les Antonins, sans prétendre à la divinité, sont des maîtres absolus qui réduisent à rien le rôle politique du sénat.

Le péril qui menace les frontières au III^e s. donne à l'armée la première place dans la société. L'empereur, proclamé par ses troupes, est le plus souvent un usurpateur éphémère, mais toujours un représentant de la divinité sur terre, que l'on aborde en se prosternant et en baissant la bordure de son manteau (*adoratio*), que l'on salue *Dominus et Deus* (Seigneur et Dieu), d'où le nom de *dominat* que l'histoire donne à ce régime qui s'installe alors. L'usurpation (on en

compte une centaine au III^e s.) s'explique par le rôle des armées, et aussi parce qu'une mauvaise fortune a privé la plupart des bons empereurs d'une descendance directe : l'idée de succession héréditaire n'a pu s'imposer. Pour rendre moins lourd le fardeau de l'empire, pour décourager les usurpateurs, Dioclétien* (284-305) inaugure la tétrarchie* (d'un mot grec signif. « commandement à quatre ») : il se donne un associé qui portera comme lui le titre d'« Auguste »; chacun des augustes se choisit pour auxiliaire un César; au bout de vingt ans, les augustes abdiquent et sont remplacés par les Césars. Alors que ses collaborateurs avaient des fils, Dioclétien a écarté la succession héréditaire : les usurpations détraquent le système.

Constantin (306-337), qui rétablit l'unité de l'empire en 323, ouvre la série des empereurs chrétiens. La christianisation ne modifie pas le caractère sacré de la monarchie, dans la mesure où le souverain adhère à la forme arienne du christianisme, qui lui permet d'être, au temporel, l'intermédiaire entre ses sujets et Dieu, de même que le Fils l'est au spirituel —, ce que ne lui aurait pas permis la forme orthodoxe du christianisme, qui, proclamant l'égalité des trois personnes de la Trinité, aurait ainsi ramené l'empereur au niveau de ses sujets. Ainsi s'explique qu'il se soit efforcé de diriger l'Eglise, ce qui augmente encore son pouvoir. Constantin a fondé une véritable dynastie, et la succession héréditaire entre dans les usages. L'empire est de nouveau partagé; la coupure entre Orient et Occident est définitive après la mort de Théodose (395). L'empereur d'Orient dirige un Etat grec et oriental, qui n'est plus romain que de nom (Empire byzantin*). L'empereur d'Occident voit ses provinces occupées par les tribus barbares qui le protègent. En 476, le chef Odoacre*, qui réside en Italie, décide qu'il suffit d'un empereur à Constantinople et dépose le dernier empereur d'Occident (Romulus Augustule).

Charlemagne en 800 (Empire carolingien*), Otton I^{er} en 962 (Saint Empire romain germanique*) croient restaurer l'Empire romain; s'ils donnent ce nom prestigieux à des constructions politiques d'un tout autre style, c'est que le Moyen Age est hanté par le souvenir du pouvoir absolu qui assura des siècles de paix dans l'unité romaine.

Cette conception du souverain autocratique et chrétien, chargé d'assurer le salut du monde dans la paix romaine retrouvée, se perpétue également en Orient, où les empereurs de Russie, relevant le vieux titre romain de César sous la forme russifiée de *tsar*, se considèrent comme les héritiers de la I^{re} et de la II^e Rome, cette filiation spirituelle étant assurée de façon concrète par le mariage de Zoé Paléologue, nièce du dernier empereur byzantin, Constantin XI Dragasès, avec le grand-duc de Moscovie Ivan III. Ainsi s'explique que le cérémoniel aulique, à peine modifié, se soit perpétué en Russie jusqu'en 1917. (→ *Biblio.*)

— **Iconogr.** Les traits des empereurs romains nous sont connus par de nombreux bustes répartis dans maints musées d'Europe, ainsi que par les monnaies, qui nous offrent d'excellents portraits, pleins de réalisme, jusqu'à l'époque constantinienne. Les empereurs byzantins apparaissent fréquemment, entourés du faste de leur cour, sur les mosaïques, les ivoires, les manuscrits composés sous leur règne. Les carolingiens, puis les germaniques ont été souvent représentés dans les miniatures, puis par des portraits peints ou des statues, en particulier funéraires. A la fin du Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, des séries de médaillons à l'effigie d'empereurs romains ont constitué un élément de décor (palais des Doges, à Venise; portes de bronze de Saint-Pierre de Rome; palais de Hampton Court, Londres). En Occident, les insignes impériaux sont, en général, la couronne fermée surmontée du globe et de la croix, le manteau, le sceptre et le globe.

EMPERLER v. tr. Garnir de perles : *Emperler une coiffure*. || *Par anal.* Couvrir de gouttelettes : *Sueur qui emperle le front*. *Le rossignol a salué l'aube emperlée* (Verlaine). || *Fig.* Orner, embellir : *Ecrivain qui emperle trop son style*.

EMPERRUQUÉ, E adj. Qui a une per-
ruque : *Deux mannequins épouvantails, costumés en Lubins d'opéra-comique, emperruqués et coiffés d'affreux tricorns* (Hugo).

EMPESAGE n. m. Action d'empeser; résultat de cette action : *L'empesage d'une chemise*.

EMPESÉ, E adj. Imprégné d'amidon : *Raide comme le col empesé qui le tenait si droit* (A. Daudet). || *Fig.* Raide, affecté, sans naturel : *Il a l'air empesé*. *Style empesé*.

EMPESER v. tr. (de *empois*). [Se conj. comme *mener*.] Imprégner un tissu d'empois d'amidon, afin de lui donner de l'apprêt : *Empeser du linge*.

EMPESTER v. tr. (de *en* et *peste*). Infecter de la peste ou d'un autre mal contagieux (rare en ce sens) : *Des marchandises contaminées empestèrent plusieurs fois Marseille*. || *Par extens.* Infecter de mauvaises odeurs, empuantir : *Nous avons un égout collecteur qui a empesté la ville pendant trois mois* (Mérimee). || *Dégager une mauvaise odeur : Ses vêtements empestent le tabac ; et, absol. : Elle et son caméléon qui empeste, ils me dégoutent tous les deux* (A. Daudet). || *Fig.* Souiller, corrompre, empoisonner : *Empester le monde de ses mauvaises doctrines*.

EMPÉTRACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs, dicotylédones.

— **ENCYCL.** Cette petite famille ne comprend que trois genres : *empetrum*, *corema*, *ceratiola*, avec huit espèces. Ce sont de petits arbustes verts à port de bruyère, couverts de feuilles isolées et linéaires, dont les bords se replient vers le bas; ils habitent les régions froides de l'hémisphère boréal. Bentham et Hooker en font des apétales, et les placent près des salicacées. Mais les avis sont très partagés quant à la position de cette petite famille dans la classification. Quelques espèces d'*empetrum* sont cultivées comme ornementales.

EMPÊTREMANT n. m. Ce qui empêche; action d'empêcher : *Je veux dire, murmure Colin, que si jamais il m'advenait de ce côté quelque nouvel empêtrément, je te rendrais responsable* (Carco).

EMPÊTRER v. tr. (ancienn. *empaîtrer*; lat. pop. **impastoriare*, mettre l'entrave aux animaux laissés aux pâturages; de *pastorium*, entrave; de *pastus*, pâturage). Lier, embarrasser dans des liens : *Empêtrer un cheval pour le mettre en pâture*. Il arriva que le docteur, ayant empêtré ses jambes dans les ronces du chemin, trébucha et s'étendit gentiment sur le chaume (Sandeau). Elle eut peur, fit un pas en arrière, et s'empêtrant dans sa traîne, tomba avec un grand cri (A. Daudet). || *Par extens.* Embarrasser d'un vêtement : *Vous me vouliez, avouez-le, en cheveux précocement blanchis, et tout empêtrée de crêpe?* (Colette). || — *Fig.* Engager d'une façon malheureuse : *Hubert agitait la tête comme un enfant empêtré dans son mensonge* (F. Mauriac). || Embarrasser malencontreusement : *L'esprit le plus obtus s'en tirerait sans peine, s'il n'était pas empêtré de difficultés imaginaires* (Alain).

— **S'empêtrer** v. pr. S'embrouiller : *S'empêtrer dans une explication*.

— **SYN.** : embarrasser, emberlificoter, enchevêtrer, engager, entraver.

EMPETRUM [trɔ̃m] n. m. Arbuste formant buisson, à fleurs peu visibles, roses ou rouges, donnant une baie noire de la grosseur d'un petit pois, vivant dans les tourbières ou rocaillies humides des régions montagneuses. (Type de la famille des *empétracées*.)

EMPHASE n. f. (lat. et gr. *emphasis*, démonstration). Exagération pompeuse, soit dans le ton, soit dans les termes employés : *Parler avec emphase*. Un peu de cette *emphase supérieure qu'affectionnent les étudiants en médecine* (Colette). || *Par extens.* Exagération dans la manifestation d'un sentiment, dans la conduite : *Un dévouement sans emphase*.

— **Linguist.** Mode d'expression comportant une intensité particulière ou une certaine affectation. (Par exemple, le pronom *nous*, en français, désignant un singulier.) || Dans les langues sémitiques, rétrécissement de l'ouverture des cordes vocales dans l'articulation de certaines consonnes.

— **Rhét.** Figure consistant à exagérer l'expression d'une idée par l'importance du terme

monnaies
à l'effigie des
empereurs



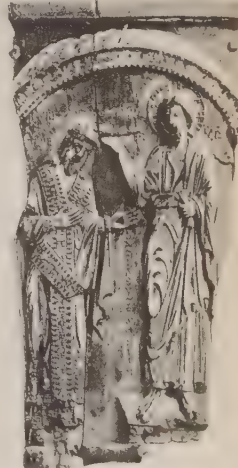
Justinien



Constantin



Charlemagne



le Christ couronnant
l'empereur Constantin VII
roi des Romains
ivoire byzantin
Musée historique, Moscou

employé (ex. : *Enflammé de colère*). [Plus accusée, l'emphase s'appelle *métaphore*.]

EMPHATIQUE adj. Qui est plein d'emphase : *Un éloge emphatique. Un ton emphatique*. || Qui s'exprime avec emphase : *Orateur, écrivain emphatique. Enfin Dupuis, le bourgeois le plus emphatique et le plus paternel que j'aie jamais vu* (Stendhal).

— Gramm. Qui est employé par emphase : *Terme pris dans un sens emphatique*.

— Linguist. Relatif à l'emphase ; qui contient une emphase : *Pluriel emphatique*. || Se dit, dans les langues sémitiques, d'un certain mode d'articulation des consonnes : *L'état emphatique, si important en araméen, n'a qu'un rôle insignifiant en hébreu* (Renan).

— Syn. : *ampoulé, boursoufflé, guindé*.

EMPHATIQUEMENT adv. Avec emphase : *Dans le nombre de ces fleurs écloses au soleil de la gloire, dit emphatiquement Cavalis, il s'en trouve une magnifique* (Balzac).

EMPHYSÉMATEUX, EUSE adj. et n. Méd. Qui présente les caractères de l'emphysème. || Qui est atteint d'emphysème.

EMPHYSÈME n. m. (gr. *emphuséma*; de en, dans, et *phusán*, souffler). Méd. Gonflement produit par l'introduction de l'air ou le développement d'un gaz, dans le tissu cellulaire. || Lésion du tissu pulmonaire.

— ENCYCL. Pathol. *L'emphysème cellulaire* (médiastinal ou sous-cutané) peut se produire dans toutes les parties où l'on rencontre du tissu cellulaire. On lui reconnaît ordinairement pour cause une solution de continuité dans les voies aériennes, par laquelle l'air est insufflé dans le tissu cellulaire. L'emphysème se manifeste par une tuméfaction plus ou moins considérable, élastique et indolente. Les parties comprimées donnent lieu à une sorte de crépitation caractéristique. Par lui-même, l'emphysème n'est grave que s'il se généralise ou s'il comprime les voies aériennes. Dans les cas les plus simples, il guérit facilement par la compression et le repos.

L'emphysème pulmonaire est une dilatation anormale des alvéoles et des lobules pulmonaires, pouvant aller jusqu'à la rupture et à l'infiltration de l'air dans le tissu cellulaire. L'emphysème pulmonaire est aigu ou chronique. Dans le premier cas (emphysème vésiculaire), l'affection est due à une obstruction des voies respiratoires ou à de violents efforts de toux ; elle est transitoire. L'emphysème chronique atteint les sujets qui ont souffert de fréquentes bronchites ou congestions, ou encore de tuberculose. Les principaux signes sont : une poitrine globuleuse, une dyspnée tendant à devenir permanente, de la toux, une expectoration difficile. L'emphysème accompagne souvent les scléroses cicatricielles ou dégénératives du poumon.

L'emphysème pulmonaire avec rupture des alvéoles est une lésion définitive et n'a pas de traitement efficace ; toutefois, en agissant sur les fréquentes complications qu'il entraîne (bronchites, asthme, insuffisance cardiaque), on parvient, en général, à rendre la vie supportable aux emphysémateux. (→ Biblio.)

— Art vétér. On distingue, chez les animaux comme chez l'homme, un emphysème pulmonaire et un emphysème sous-cutané.

L'emphysème pulmonaire peut être aigu ou chronique. Un emphysème aigu à évolution rapide et fatale est observé parfois chez les bovins, quelques jours après la mise en pâture, principalement sur les regains, d'où le nom d'*emphysème des regains*. L'emphysème aigu peut compliquer l'évolution des affections respiratoires aiguës dyspnéiques.

L'emphysème pulmonaire chronique est fréquent chez les chevaux âgés ; il se traduit par une toux courte, sèche, quinteuse, sans rappel, et par une irrégularité de la respiration. Chez les bovins, il peut être une séquelle de la fièvre aphteuse (asthme postaphteux). L'emphysème pulmonaire chronique du cheval est un vice rédhibitoire (loi du 2 août 1884), avec un délai de neuf jours francs.

L'emphysème sous-cutané est, le plus souvent, consécutif à une lésion traumatique du thorax, des bronches, du poumon ou de la trachée ; il peut compliquer l'emphysème pulmonaire aigu.

EMPHYTÉOSE n. f. Dr. Droit réel de jouissance sur la chose d'autrui, qui résulte de la conclusion d'un bail de longue durée, dit *bail emphytéotique*. (Il est cessible, saisissable et susceptible d'hypothèque.)

EMPHYTÉOTE n. Dr. Preneur d'un bail de longue durée (18 à 99 ans).

EMPHYTÉOTIQUE adj. Se dit d'un bail de longue durée dont le preneur bénéficie le plus souvent d'un faible loyer en compensation des importants travaux qu'il s'engage à effectuer : *Le bail emphytéotique favorise la mise en culture de terres improductives*.

EMPHYTIE n. f. Maladie végétale qui existe en permanence dans un lieu, mais qui se développe avec une faible intensité dans les conditions normales et n'y cause habituellement que de faibles dégâts. (On emploie à tort, à ce sujet, le mot *endémie*, qui ne convient pas pour les maladies végétales.)

EMPHYTUS [tys] n. m. Petit insecte allongé, ordinairement noir, ceinturé de blanc ou de jaune, dont la larve vit à découvert sur les feuilles. (Au moment de se transformer, la larve se réfugie dans la moelle tendre des tiges de certaines plantes. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des tenthrémidés.)

EMPIDIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères orthorhaphes, comprenant des mouches carnassières qui capturent d'autres insectes au vol, à l'aide de leurs pattes antérieures. (Ils se tiennent généralement sur les buissons ou sur les fleurs, où ils guettent leurs proies.)

EMPIÈCEMENT n. m. Pièce rapportée dans le haut d'une chemise, d'un corsage, etc.

— ENCYCL. *L'empiecement* est une partie plate, taillée en forme et destinée à soutenir un corps de vêtement ou de sous-vêtement légèrement étoffé (froncé ou plissé). Il y a des empiecements de robe, de blouse, de jupe, de cape, de chemise de nuit.

EMPIÉGER v. tr. (se conj. comme *abréger*). Prendre au piège : *Empiéger des oiseaux*. || Embarrasser comme dans un piège : *Arbres aquatiques où les merles empient leurs ailes* (Lamartine). || Fig. Tromper, attraper.

EMPIERREMENT n. m. Trav. publ. Action d'empiercer un fossé, une route. || Lit de pierres cassées, étendu et comprimé pour former la chaussée d'une route. (Syn. MACADAM.)

— Agric. V. part. *encycl*.

— Archit. Revêtement formé de pierres qui n'ont reçu qu'une façon grossière.

— Ch. de f. *Empierrement de base*, sous-couche constituée parfois entre le ballast et la plate-forme d'une voie ferrée, pour accentuer sa stabilité. (On emploie souvent, dans ce sens, le mot anglais *PITCHING*.)

— ENCYCL. Agric. *L'empierrement* est un procédé de drainage*. On creuse des tranchées suivant le sens d'écoulement des eaux, et l'on jette au fond des pierres concassées que l'on recouvre de fascines ; enfin on remplit les tranchées avec la terre qu'on avait extraite. Ainsi obtient-on une sorte de conduit souterrain, dont la capacité est faite des interstices compris entre les pierres.

EMPIERRER v. tr. Trav. publ. Couvrir d'une couche de pierres : *Empierrer un chemin*.

— Agric. Remplir un trou, un fossé de pierres cassées, afin de faciliter l'écoulement des eaux folles du terrain.

EMPIÉTANT, E adj. Hérald. Se dit des oiseaux de proie tenant en leurs serres un objet.

EMPIÈTEMENT n. m. Action d'empiéter ; résultat de cette action : *Les empiètements sont la source de nombreux procès*. || Extension progressive d'un objet sur un autre : *Les empiètements de la mer sur les terres*.

EMPIÉTER v. intr. (de en et pied). [Se conj. comme *accélérer*.] Mettre le pied sur ce qui appartient à autrui ; s'arroger des droits qu'on n'a pas : *Empiéter sur l'héritage, sur les attributions, sur le terrain d'autrui*. || Par anal. Gagner, prendre une partie de la place occupée par une autre personne ou une autre chose : *Une cheminée de marbre dont les deux montants parallèles empiétaient sur le sol en griffes contractées* (Balzac). || Atteindre et dépasser l'origine d'un autre objet ou d'une autre époque : *Chaque tuile d'un toit empiète sur la tuile voisine*. || Fig. Usurper le bien ou le droit d'autrui : *Empiéter sur la liberté du peuple*.

◆ V. tr. LANGUE CLASS. Gagner pied à pied par usurpation : *Le peuple leur laissa empiéter le pouvoir suprême* (Bossuet).

— Archit. Autref., donner un pied à : *Empiéter une statue, une colonne*.

— Fauconn. Saisir avec les serres. (Uniquement employé pour l'autour.)

EMPIFFRER v. tr. (de piffrer). Très fam. Avaler gloutonnement : *Empiffrer des petits jours*.

— S'empiffrer v. pr. Très fam. Se gorger de nourriture ; manger gloutonnement : *Ils se dépêchaient de s'empiffrer sans lâcher un mot tout haut* (Zola).

EMPLAGE n. m. Action d'empiler : *L'emplage des marchandises*. (On dit aussi *EMPLÈLEMENT*.)

— Industr. du gaz. Construction faite de briques réfractaires disposées en rangées et posées les unes sur les autres de façon à ménager un vide entre elles : *L'emplage constitue l'essentiel du régénérateur**.

— Pêch. Action d'attacher un hameçon à une empile.

— ENCYCL. Technol. L'utilisation de bois secs, c'est-à-dire à un degré d'humidité en rapport avec leur emploi (charpentes, menuiseries extérieures, menuiseries intérieures et meubles), est absolument nécessaire pour une bonne conservation des ouvrages. Le séchage* des bois est une opération fondamentale. On l'effectue par l'emplage, qui exige des soins particuliers. Les lits de sciage sont isolés les uns des autres par des baguettes, ou épingles*. Les piles doivent être isolées du sol par des chantiers de bois ou de béton, et protégées de la pluie et du soleil par des toitures légères. Pour lutter contre les fentes en bout, on cloue des lattes sur la section terminale, ou l'on enfonce des agrafes ; on peut également badigeonner les sections avec des produits spéciaux, dits *antifentes*. Quand le bois est sec, il peut être conservé en pile sous abri sans l'interposition de baguettes : on dit alors que la pile est *bois sur bois*.

EMPILE n. f. Partie terminale de la ligne, à laquelle on attache l'hameçon. (Syn. BAS DE LIGNE.)

EMPILEMENT n. m. Syn. de *EMPLAGE*.

— Géol. Disposition dans laquelle des plis couchés successifs reposent les uns sur les autres. (Ce cas se rencontre dans les chaînes de montagnes à nappes de charriage, en particulier dans les Alpes.)

EMPLIER v. tr. Mettre en pile ; entasser, amonceler : *Empiler des livres, des assiettes. Il sait conduire un cheval, [...] mesurer et empiler du bois* (J. Renard). || Fig. *Empiler des écus*, amasser de l'argent. || Pop. Tromper, voler.

— Jeux. *Empiler des dames*, au jeu de jacquet, les mettre sur la première flèche.

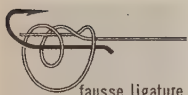
— Pêch. *Empiler des hameçons*, les attacher à une empile.

— S'empiler v. pr. Etre empilé, entassé : *Ces gens courent, tapotent avec frénésie, et les semelles de cordes s'empilent autour d'eux en petites montagnes* (A. Daudet).

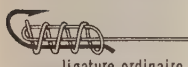
EMPIEUR, EUSE n. Celui, celle qui empile. || Pop. Escroc ; tricheur.

EMPIRANCE n. f. Altération de la monnaie, introduite comme mesure fiscale.

EMPIRE n. m. (lat. *imperium*). Commandement, autorité : *Exercer un empire despotique dans sa maison*. || Forme de gouvernement monarchique, ayant pour chef un empereur : *Sous le premier Empire, il n'y avait pas de liberté de la presse* (J. Simon). || Nation, pays qui a pour souverain un empereur : *Empire du Japon*. || Tout Etat très important, quelle que soit la forme du gouvernement. || Ensemble de pays gouvernés par une même autorité : *L'empire d'Alexandre. Un vaste empire colonial*. || Nation, société politique exerçant son autorité sur des peuples conquis : *Que sont, sans la justice, les grands empires, sinon de grands brigandages ?* (saint Augustin). || Le premier Empire, règne de Napoléon I^{er}. || Le second Empire, règne de Napoléon III. || Absol. Période pendant laquelle Napoléon I^{er} gouverna la France ; ensemble des pays qu'il gouverna : *Les modes de l'Empire*. — S'emploie également pour désigner l'Empire romain d'Occident et le Saint Empire : *C'est à Ratisbonne que siégeait la Diète de l'Empire*. (Prend une majuscule dans ces derniers sens.) || Fig. Influence, ascendant, prestige : *L'empire de la mode. On était obligé de vaincre en soi l'empire des habitudes régulières* (Chateaubriand).



fausse ligature



ligature ordinaire

empilage d'un hameçon



Sous l'Empire de la colère. || Poétiq. Région métaphorique où les choses sont supposées soumises à une direction, à une autorité commune : *L'empire des sciences et des arts.* || *L'empire des mers*, la domination sur mer. — Loc. div. *Siège de l'Empire*, capitale, résidence de l'empereur : *Constantin traversa le siège de l'Empire de Rome à Byzance.* *Empire céleste*, vie future des saints, paradis. || *Côté d'empire*, nom que les maritimes du Rhône et de la Saône, à Lyon, donnaient à la rive gauche de ces cours d'eau, parce qu'ils marquaient autrefois (depuis le traité de Verdun entre l'empereur Lothaire et le roi Charles le Chauve) la limite des possessions de l'empereur et de celles du roi de France (côté du royaume.) || *Pour un empire*, pour les plus grands biens : *Ne pas donner sa part pour un empire.* || *Cela vaut un empire*, se dit d'une chose à laquelle on attache un très grand prix. || *Avoir de l'empire sur soi-même*, savoir se maîtriser.

— ALLUS. HIST. *L'Empire, c'est la paix*, paroles prononcées par le prince Louis-Napoléon, président de la République, dans un banquet à Bordeaux (9 oct. 1852), et qu'on lui opposa à partir de 1854, lors de chacune des campagnes militaires de l'Empire. || *Le soleil ne se couche pas sur mon Empire*, phrase d'origine incertaine, que l'on attribue à Charles Quint, comme l'expression orgueilleuse de la puissance espagnole.

— SYN. : *ascendant, autorité, crédit, domination, influence, pouvoir, puissance.*

— ADJ. Selon la mode du premier Empire, du règne de Napoléon I^{er} : *Une pendule Empire.* || *Style Empire*, ornementation artistique dans le style du premier Empire. (V. part. encycl.)

— ENCycl. Bx-arts. *Style Empire.* L'interprétation des styles de l'Antiquité était un goût qui se révélait déjà dans le style Louis XVI. L'influence de Louis David, sous la Révolution, le développa jusqu'à la domination. Sous Napoléon I^{er}, l'état continué de guerre imprime aux attributs décoratifs le caractère d'emblèmes bellicieux, et la centralisation administrative semble se refléter jusque dans l'invariabilité des formes. Percier et Fontaine régèrent les arts ; Fontaine publie, en 1812, un recueil de décorations intérieures comprenant tout ce qui a rapport à l'ameublement : sièges en forme de chaises curules, lampadaires élevant sur trois pieds trapus le long fût au haut duquel est une lampe grecque, alcôves monumentales dont l'aspect est celui de portiques. Les moulures en cuivre s'associent au bois d'acajou, qui se prête peu au travail du ciseau. L'ornementation des colonnes est sévère (à la base et au sommet, quelquefois un collier d'oves ou de lauriers imbriqués en bronze doré, et le fût est sans cannelures). La marqueterie, peu dégagée et peu légère, ne sort guère de l'union du citronnier et de l'acajou.

Le meuble Empire est cubique et massif. (De cette époque datent pourtant de fort belles pièces principalement dues à la famille des Jacob.) Le bronze doré est brillant ou mat, parfois brillant sur fond mat ; on estime pourtant les dorures de l'époque impériale en raison de leur douceur chaude, de leur éclat remarquable ; le bronze vert antique est uni aux marbres de teintes sombres (grauite, porphyre oriental) ; le cuivre se découpe en ajours géométriques, en grillages, en osanges, forme ceinture autour des tablettes,

projet pour une toile de Jouy

chambre à coucher
de l'impératrice Joséphine, à Malmaison



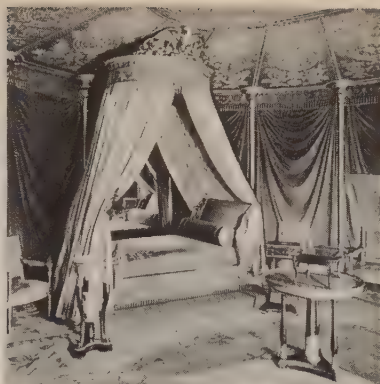
bureau par Jacob Desmaller
ministère des Affaires étrangères

ou galerie au-dessus. La seule courbe tolérée est la ligne circulaire. Les bureaux de travail ressemblent à des arcs de triomphe. Dans la décoration des pendules, l'Antiquité domine : *Serment des Horaces*, *Marius à Minturnes*, etc. ; l'urne antique y apparaît fréquemment, et, souvent aussi, sur la borne en marbre vert et noir, repose le buste ou la statue de Napoléon. Casques et glaives romains, faisceaux consulaires et verges de licteurs, la hache symbole de la puissance, les couronnes de lauriers, les aigles, les Victoires ailées, les Renommées embouchant la trompette, les sphinx forment le répertoire de l'ornementation. Les étoffes sont d'une grande délicatesse et d'une couleur franche, où le rouge, le jaune ou le vert dominant. Le style Empire, qui rayonne sur toute l'Europe, prit en Russie le nom de *style alexandrin*. (→ Biblio.)

Empire (PREMIER), gouvernement de la France de 1804 à 1814. Le premier Empire est l'ultime étape de la Révolution française de 1789, passée de la forme monarchique constitutionnelle à celle d'une république tour à tour jacobine, directoriale, enfin consulaire, pour aboutir à cet étonnant compromis d'innovations consolidées et de formules anciennes réadaptées ; c'est l'apogée des conquêtes morales, politiques, territoriales de la Révolution, puis sa défaite par l'excès même de ses visées, l'usure de ses forces et l'accord irrésistible de ses ennemis. L'évolution du premier Empire est dominée par trois facteurs : la personnalité de Napoléon, les intérêts et les sentiments des peuples de l'Empire, les craintes et les haines de l'Europe réactionnaire, coalisée par l'« or d'Albion ». « En plus d'un homme, il est plusieurs hommes », dit-on. Jamais mot ne fut plus vrai que pour Napoléon Bonaparte, le petit noble corse, boursier du roi, illustre général de la République, Premier consul artisan de la paix intérieure et extérieure, suzerain de l'Occident, avant les désastres militaires — sanction des rêves démesurés —, la chute, et l'agonie de la captivité. L'unité d'une vie



trône
de
Napoléon I^{er}
château
de
Fontainebleau



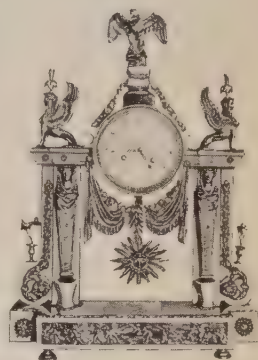
style Empire

aux phases si diverses tient au tempérament de l'homme, d'une ambition exceptionnelle servie par d'incomparables facultés de mémoire, de labeur, d'intuition et de volonté, avant le vertige des grandeurs.

C'est au cours de son « immortelle » campagne d'Italie de 1796-1797 que le général de vingt-sept ans avait pressenti sa vocation dirigeante, en constatant sa supériorité intellectuelle et ses dons de commandement. Le héros d'Arcole et de Rivoli a accepté d'être, en novembre 1799, le « sabre » des révolutionnaires réformistes à la Sièyès. Ces « nantis », auteurs et survivants des coups d'Etat successifs du 9-Thermidor au 13-Vendémiaire, du 18-Fructidor au 18-Brumaire, entendaient se perpétuer au pouvoir pour y défendre à la fois, face aux périls de droite et de gauche, les progrès sociaux et les bénéfices matériels de la Révolution — souveraineté du peuple et biens nationaux. L'équipe des « brumairiens » a fourni au Consulat* ces assemblées d'hommes assagis par l'expérience, leur élite surtout du Conseil d'Etat et du Sénat. Guidant et stimulant leurs lumières, Bonaparte, fort de l'autorité de premier magistrat civil, a mené à bien la réconciliation nationale dans les nouveaux « cadres » administratifs, judiciaires, religieux, intellectuels. Mais, en présence des complots royalistes d'assassinat ou d'enlèvement, financés par l'Angleterre de Pitt, pour frapper à la tête la république, élargie d'Anvers et Mayence à l'Italie du Nord, les « nantis » — dirigeants et gouvernés — veulent maintenant fonder la stabilité du régime, si laborieusement et presque miraculeusement conquise, sur une base héréditaire.

« Grand homme, proclame le Sénat le 27 mars 1804, achevez votre ouvrage en le rendant immortel comme votre gloire. » « Ma raison me persuade que le gouvernement de plusieurs, de cinq, de trois ne convient pas à la France... L'hérédité peut seule empêcher la contre-révolution », admet le Premier consul. Le 25 avril, sur la motion du tribun Curée, est transmis au Sénat le « vœu de toute la nation » à cet égard. Le sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII (18 mai 1804) « confie le gouvernement de la République au Premier consul avec le titre d'empereur des Français », et déclare la dignité impériale héréditaire dans sa descendance naturelle, légitime ou adoptive, et, à défaut, dans celle de ses frères Joseph et Louis. Un plébiscite, comme ceux qui avaient sanctionné les Constitutions de l'an VIII et de l'an X, ratifie l'acte du Sénat par 3 500 000 « oui » contre 2 500 « non ».

La Constitution de l'an XII — car c'est ainsi qu'on appelle couramment ce document — est l'« acte de naissance » du premier Empire. Elle justifie notre définition de compromis entre l'Ancien Régime et les créations révolutionnaires. De tricéphale, au moins en apparence, le gouvernement redevient monarchique, conservant pourtant son étiquette républicaine, comme s'il s'agissait d'un président unique, à la façon des Etats-Unis, mais à vie et même héréditaire. Le titre d'« Empereur de la République » déconcerte nos cerveaux modernes ; aux contemporains, l'histoire romaine avait appris que l'imperator était, par définition, un consul victorieux. Mais l'apparition la plus frappante est celle de « grandes dignités et grands offices de l'Empire ». Interposés en quelque



pendule
style « retour d'Egypte »



pendule en porcelaine
de Sèvres



pot à eau en vermeil
par Claude Odot



« Entrevue de Napoléon
et du tsar Alexandre
à Tilsit »
gravure d'après un croquis
de Debret
cabinet des Estampes

sorte entre le souverain et son peuple, loin du tutoiement des « citoyens » de la veille, toutefois sans les privilèges qui, dans le reste de l'Europe, continuaient d'offusquer le droit des hommes à naître libres et égaux, grands dignitaires et grands officiers reçoivent des noms repris des temps capétiens, carolingiens, voire mérovingiens. Mais archichancelier, architrésorier, connétable, grand amiral, maréchaux, colonels-généraux, grand chambellan, grand écuyer, grand veneur sont des sénateurs ou des conseillers d'Etat, exercent les hauts commandements de l'armée ou de la Garde, ont la présidence effective des collèges électoraux, bref possèdent de tout autres attributions que des emplois de Cour. Parmi les serments imposés à toute la hiérarchie des rouages gouvernementaux, celui de l'Empereur est bien caractéristique : il s'engage, notamment, à « respecter et faire respecter l'égalité des droits, la liberté politique et civile, l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux ». La superposition compliquée des assemblées du Consulat est maintenue : Conseil d'Etat élaborant les lois, Tribunal les discutant sans les voter, Corps législatif les votant (sur rapports des précédents) sans les discuter, Sénat nommant leurs membres sur des listes d'élus et supervisant leur activité. A l'usage, une première simplification supprimera les tribuns en 1807, en passant leurs attributions aux législateurs.

En obtenant du pape Pie VII, reconnaissant du Concordat*, qu'il vint bénir à Paris, le 2 décembre, la cérémonie de son couronnement, Napoléon, quelques mois après son avènement, ajoutait à son caractère de chef d'Etat élu celui de monarque traditionnel « par la grâce de Dieu », et dans des conditions d'éclat évoquant Charlemagne lui-même. Mais si, au « sacre » de Notre-Dame, il couronnait à ses côtés la séduisante créole Joséphine de Beauharnais, épousée aux temps critiques du Directoire, l'Empereur allait de plus en plus, obsédé de son rêve dynastique, songer à remplacer cette compagne stérile. Les étapes fulgurantes de sa politique exté-

rieure lui en confirmeront sans cesse d'avantage l'opportunité, jusqu'à lui en fournir enfin l'occasion, en même temps que le cours de sa politique intérieure sacrifiera de plus en plus l'allure révolutionnaire du premier Empire. Le calendrier républicain sera employé jusqu'au 1^{er} janvier 1806; les monnaies porteront jusqu'en 1808, avant *Empire français*, la double inscription, surprenante pour les futurs numismates : *République française, Napoléon empereur*. Mais, surtout, 1808 verra la création de la noblesse impériale et l'institution des majorats. Si, d'ailleurs, l'Empereur fit de ses grands officiers des ducs — avec les noms de leurs victoires pour la plupart des maréchaux —, il choisit pour premier anobli l'ancien garde-français Lefebvre, époux d'une blanchisseuse, et, dès lors, tout soldat avait, en principe, « un bâton de maréchal dans sa giberne ».

Signe éclatant de l'évolution du régime, le renvoi de deux des plus influents ministres, qui, du reste, avaient mérité cent fois leur disgrâce par leurs louches intrigues et leur déloyauté, l'ancien Constituant Talleyrand, l'ancien Conventionnel Fouché. Les Relations extérieures sont retirées au vénéral diplomate dès 1807, la Police à l'astucieux fourbe en 1810. En revanche, Berthier, le premier des maréchaux, improvisé dès 1806 prince souverain de Neuchâtel, sera marié à une princesse de la maison de Bavière, et restera, d'un bout à l'autre du premier Empire,

d'Etat, en vingt-neuf ressorts académiques, confiés à des « recteurs » sous un « grand maître ». Mais, pour apprécier l'œuvre intérieure du premier Empire, il ne faut encore oublier ni les grands travaux de Paris (canal Saint-Martin, temple de la Gloire, qui deviendra la Madeleine, palais de la Bourse, colonne Vendôme, fontaines, percées urbanistes) ni les efforts analogues d'embellissement et d'aménagement poursuivis dans les autres grandes villes, les routes, canaux et ports améliorés un peu partout. Enfin, la protection des arts, des lettres et des sciences est une des sollicitudes essentielles du régime. Des architectes comme Percier et Fontaine, des peintres comme David et Gros, des sculpteurs comme Canova ou le vieil Houdon sont bien dignes de ce mécénat. Si les littérateurs officiels, classiques attardés, font mal équilibre aux génies hostiles du romantisme naissant, Chateaubriand et M^{me} de Staël, des savants comme Monge et Berthollet sont les amis de l'Empereur, qu'ils avaient accueilli, lorsqu'il était général, dans leur classe de l'Institut. L'application des sciences à l'industrie ne constitue pas un chapitre moins riche en inventions et en progrès.

Les services rendus par le premier Empire à la France et, dans une mesure à peine moins négligeable, aux pays annexés ou aux royaumes feudataires ne sont donc pas contestables, si même des guerres répétées en ont de plus en plus contrebalancé les effets.



costumes de cour dessinés par Isabey

l'indispensable chef d'état-major et le principal compagnon du maître.

Un mépris croissant des hommes conduira malheureusement l'Empereur à s'entourer de plus en plus de « commis » et de courtisans, sans que, pourtant, se ralentisse le dynamisme qui avait, autant que son génie militaire, nourri sa popularité. En 1807 est mis au point ce rouage, modèle de contrôle financier, la Cour des comptes, organisme complétant ceux de la grande période créatrice du Consulat. En 1808, c'est l'organisation de l'Université impériale, monopole laïque

C'est, d'ailleurs, le déroulement de la politique extérieure qui, par des résultats trop spectaculaires, a éclipsé les mérites intérieurs du règne. Le monde a surtout retenu des dix ans de l'Empire les campagnes dites « de la troisième Coalition », « de la quatrième », « de la cinquième », etc., où, groupées tour à tour ou simultanément sous l'égide de l'Angleterre, les Cours de la vieille Europe firent front contre la France du drapeau tricolore et ses alliés, acquis d'abord à ses principes de progrès, effrayés ensuite d'une hégémonie trop autoritaire, heurtés surtout, peut-être, dans leurs intérêts matériels par le *Blocus* continental*.

Privée de marine depuis le désastre décisif de Trafalgar, la France, en lutte avec les « océanocrates » britanniques et comptant les abattre par la ruine de leur commerce, retournait en effet contre eux, par le fameux décret de Berlin du 21 novembre 1806, les lois d'un blocus prohibant les marchandises ennemies avec des dispositions de plus en plus brutales de répression, jusqu'à l'autodafé, sans pouvoir triompher d'une contrebande généralisée. Pour assurer l'application du blocus par ses propres douaniers et gendarmes, Napoléon fut amené à annexer les côtes de la moitié de l'Europe, dans la forme géographiquement monstrueuse du « Grand-Empire » des 130 départements, allongés du Danemark aux ci-devant Etats pontificaux. Les victoires d'Austerlitz sur François d'Autriche et Alexandre de Russie (1805), d'Iéna et de Friedland sur le roi de Prusse et le tsar (1806-1807), de Wagram encore sur l'empereur de Vienne (1809) permettaient les conquêtes quasi fabuleuses qui firent de Napoléon le « protecteur » d'une Confédération du Rhin englobant toute l'Allemagne, sauf Autriche et Prusse, mutilées, le « média-

« Bataille d'Iéna »
gravure d'après Swobach
cabinet des Estampes



ur » d'une confédération helvétique née de son arbitrage, le roi d'une Italie limitée, ailleurs, autour de Milan, à la Lombardie-énétique, avec ses frères Louis, Joseph et le une Jérôme ou son beau-frère Murat sur les ones vassaux de Hollande, d'Espagne, de Vestphalie et de Naples.

est à l'apogée du système continental, et lors que depuis Tilsit (juill. 1807) il était allié de fait de la Russie, que, joignant à sesèves de paternité, en la personne d'une princesse de la prolifique famille des Habsbourg, l'idée d'une alliance qui le réconciliait avec la cour de Vienne, il demanda et obtint la main de Marie-Louise. Epoux de la nièce de Marie-Antoinette, s'il accentua dangereusement son rapprochement avec l'aristocratie crypto-royaliste, alors que le Blocus continental, avec ses funestes conséquences commerciales, industrielles et financières, détachait de lui la bourgeoisie, il dut tout de même à la jeune impératrice. Ce fils tant désiré, proclamé roi de Rome à son berceau (1811). Mais le principe même du système continental, qui, pour être efficace, le contraignait sans cesse à de nouvelles annexions, le conduisit sûrement à l'échec final : l'annexion de Rome et l'enlèvement du pape indisposèrent gravement les catholiques ; la déplorable expédition d'Espagne englobait ses meilleurs bataillons ; enfin, quand le « mariage autrichien » eut achevé de lui aliéner le tsar, il dut prendre la route de Moscou,

Napoléon, retiré au palais de Fontainebleau, laissait Marie-Louise rejoindre, avec son fils le petit roi de Rome, « Papa François », dont la défection, machinée par Metternich, lui avait, à la veille de Leipzig, porté le vrai coup fatal. Sous la pression des maréchaux las et aigris, Ney surtout, il signait, le 6 avril, son abdication. Séparé des siens, dérisoirement indemnisé de son trône impérial par la royauté à la Sancho Pança de l'île d'Elbe, il s'en échappa pour l'aventure des Cent-Jours, liquidée, le 18 juin 1815, dans l'épique mêlée de Waterloo. Le premier Empire était mort depuis avril 1814. (→ Biblio.)

Empire (SECOND), gouvernement de la France, établi en 1852 par Napoléon III, et renversé le 4 septembre 1870.

Le second Empire marque pour la France l'avènement d'une société et d'un Etat nouveaux. Les institutions parlementaires, malgré les apparences, s'effacent pour un temps et laissent la place à un régime autoritaire qui puise sa légitimité dans le suffrage universel. La politique étrangère de recueillement est remplacée par des initiatives nombreuses. Mais, surtout, à la faveur d'un extraordinaire développement économique, une société nouvelle se construit, où l'argent et l'efficacité matérielle servent de critères déterminants.

● **Le coup d'Etat et la mise en place du nouveau régime.** Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 consacra, sans forte opposition,



« Mariage de Napoléon III et de Marie-Louise » par Rouget musée de Versailles

Jusqu'à la mise en vigueur de la nouvelle Constitution, le prince disposa d'un pouvoir dictatorial. La répression judiciaire fut complétée par la liquidation des institutions. Trois décrets suspendirent la liberté de la presse (4 déc. 1851), supprimèrent la garde nationale (11 janv. 1852) et fermèrent définitivement les clubs (25 mars 1852).

Aussitôt, le gouvernement fit sentir son efficacité. La Constitution fut rédigée en vingt-quatre heures et promulguée le 14 janvier 1852. La procédure des décrets permit de faire refondre les institutions en un temps record. La réforme de l'Administration, les modifications apportées au statut des magistrats et des universitaires accentuèrent l'emprise du pouvoir sur les grands corps de l'Etat. Par ailleurs, une conversion de rentes, décidée le 14 mars, l'établissement d'un budget équilibré, de nombreuses concessions de chemins de fer et de travaux publics achevèrent de donner confiance à l'opinion.

Dans ces conditions, la marche vers l'Empire fut facile. Les pétitions se multipliaient et la tournée du prince-président à travers la France fut triomphale. La seule difficulté résidait dans la réticence des puissances étrangères à l'égard d'un régime qui risquait de remettre en cause les traités de 1815 : Louis Napoléon s'attacha à les assurer de ses intentions pacifiques dans son discours de Bordeaux du 9 octobre : « L'Empire, c'est la paix. » Le sénatus-consulte du 7 novembre, rétablissant l'Empire, fut approuvé le 21 par 7 824 189 voix contre 253 145 et plus de deux millions d'abstentions. Le mariage du nouveau souverain avec une Espagnole, Eugénie de Montijo, acheva de donner son caractère monarchique au nouveau régime.

Les modifications à la Constitution furent minimes. Le pouvoir exécutif appartenait à l'empereur, approuvé par le consentement populaire sous la forme de plébiscite ; l'empereur gouvernait assisté de ministres, qui ne dépendaient que de lui, et d'un Conseil d'Etat, qui participait à la préparation des lois. Le régime parlementaire disparaissait. Le Corps législatif, élu pour six ans au suffrage universel (261 députés en 1852), était étroitement limité dans son action. Il discutait et votait



pour l'entourage civil de l'Empereur

ont l'incendie rendit vaine la conquête. Son étoile » s'éteignait dans les neiges d'un hiver prématuré, où fondirent ses armées.

L'affaire Malet — ce général incarcéré qui, en octobre 1812, se rendit quelques heures maître de Paris sur la fausse nouvelle de la mort du conquérant — démontrait l'ébranlement du régime impérial. Trop de succès griaient avaient développé l'autoritarisme du maître et la servilité des exécutants, situation qu'il serait injuste de faire dater de beaucoup plus loin en arrière. Le pays, après les euphémies vaincus, dénonçait volontiers le « despotisme » impérial, alors qu'au contraire le désoliquaient les rouages si fermes du début. Les levées d'hommes multipliées « saignaient » la nation, encore qu'elle en ait vu bien d'autres depuis !

Malgré des succès passagers dans la campagne de printemps en Saxe, trahi par ses auxiliaires allemands — Saxons et Bavaïrois en tête —, Napoléon était écrasé à Leipzig (oct. 1813) par des armées où Bernadotte, maréchal français devenu prince héritier de Suède, rejoignait Russes et Prussiens sous le commandement de l'Autrichien Schwarzenberg. Il ne pouvait, au seuil de 1814, empêcher l'invasion de la vieille France par les coalisés en marche sur Paris. Les victoires n'en retardèrent qu'à peine leur avance. Marmont ouvrait, le 31 mars, la capitale aux ennemis, s'acclamaient quelques poignées de royalistes arborant les couleurs blanches des Bourbons. Talleyrand, l'ancien évêque apostat, maintenant prince de Bénévent, trahissant l'Empereur comme il avait trahi son Eglise, alliait à la « Restauration » le Sénat, dont les « nantis » (que, régicides compris, l'Empereur avait fait comtes !) prononçaient le 4 avril la déchéance.

la fin de la II^e République, le rétablissement du suffrage universel marquant, aux yeux de beaucoup, un progrès sur le régime précédent, qui avait fait mitrailler les ouvriers. Aussi, le député Baudin (3 déc.) essaya-t-il vainement de les soulever pour la défense de la République et pour combattre un homme dont les idées sociales étaient critiquées par l'opposition conservatrice. Celle-ci ne se manifesta que timidement et fut vite dispersée : la bourgeoisie accepta rapidement un régime qui écartait le péril socialiste et révolutionnaire ; les paysans furent, dans leur majorité, favorables au coup d'Etat : seuls, quelques groupes prirent les armes dans la Nièvre, la Drôme, l'Hérault et les Basses-Alpes, et furent rapidement dispersés, permettant au nouveau régime d'agiter l'épouvantail révolutionnaire et d'instaurer une répression sévère (27 000 arrestations, dont 2 800 condamnations à l'internement et près de 10 000 à la déportation). En fait, le coup d'Etat était approuvé par la majorité de la nation, comme le confirma le plébiscite du 14 décembre : 7 millions et demi de voix contre 650 000 opposants.

Avec Louis Napoléon Bonaparte, un personnel nouveau apparaît. Les amis de jeunesse forment les conseillers intimes : le Dr Conneau, Mocquard, directeur du cabinet, M^{me} Cornu, sa filleule, le colonel Fleury, et, surtout, Persigny et Morny. Puis s'y ajoutèrent des hommes d'affaires (Fould et Magne), des grands fonctionnaires comme Drouin de Lhuys et Walewski, des officiers comme Saint-Arnaud et Vaillant, et, enfin, des hommes politiques du monde conservateur : Baroche, Billault, Parieu, Rouher. Les saint-simoniens seront les conseillers économiques. De même, le personnel administratif fut profondément renouvelé.



« le Maréchal Ney à la retraite de Russie » par Adolphe Yvon musée de Versailles



« Napoléon sur les barricades en 1851 »
lithographie par G. Bartsch
cabinet des Estampes



« Entrée de Napoléon III à Paris »
par Yung
musée de Compiègne



« Prise de Malakof »
par Yvon, détail
musée de Versailles

la loi et le budget, mais n'avait pas l'initiative des lois, réservée au souverain; celui-ci pouvait le dissoudre et son droit d'amendement était contrôlé par le Conseil d'Etat (40 membres), nommé par l'empereur, comme le Sénat, dont le rôle était réduit en grande partie à la sanction des lois, dont il devait contrôler la constitutionnalité.

● **La politique intérieure de l'Empire autoritaire.** Jusqu'en 1860 la puissance de Napoléon III se fait sentir sans retenue. Le gouvernement s'appuie sur un corps de fonctionnaires nombreux (250 000), liés au pouvoir par un serment de fidélité et surveillés étroitement par les préfets, dont les pouvoirs sont renforcés sur les maires, comme sur toute l'administration départementale, par le décret du 25 mars 1852. Les magistrats, et en particulier les procureurs généraux nommés par Napoléon III, deviennent des agents du pouvoir (influence sur les juges, rapports réguliers du gouvernement). Les professeurs, plus rétifs, sont assimilés aux fonctionnaires, et peuvent donc être nommés et révoqués par décrets (cette sanction frappe de nombreux professeurs de l'enseignement supérieur, dont Michelet, Victor Cousin, Guizot, Quinet); les agrégations d'histoire et de philosophie sont supprimées. L'armée et la police, au contraire, sont l'objet de la sollicitude du gouvernement; le clergé est lui-même étroitement contrôlé (budget des fabriques établi par le préfet), mais favorisé (dons aux églises neuves), et il soutient le régime.

D'autre part, les élections au Corps législatif ont lieu, au suffrage universel, le 29 février 1852. Mais l'existence de candidats officiels, disposant seuls d'affiches blanches et soutenus par l'Administration, le séjour de l'urne chez le maire pendant la nuit qui sépare les deux journées du vote rendent l'élection de membres de l'opposition très difficile. Aussi, en 1852, 253 candidats officiels sont-ils élus sur 261; les opposants refusent de prêter serment de fidélité et ne siègent pas.

La presse, après le décret du 17 février, est très surveillée: autorisation préalable, cautionnement, droit de timbre, transfert des délits au tribunal correctionnel, et, surtout, avertissements permettant la suspension et, même, en cas de récidive, la suppression de

nombreux journaux. Seuls, à Paris, subsistent les organes de groupes politiques, économiques disposant de puissants moyens financiers ou les quotidiens gouvernementaux. Malgré tout, l'opposition ne désarmait pas; mais celle de la droite se manifestait seulement dans les salons du faubourg Saint-Germain, et celle des républicains ne s'exprimait publiquement que lors des obsèques de personnalités hostiles au nouveau régime (Arago, 1853). L'élection de huit républicains au scrutin de 1857-1858 ne révèle même pas une légère reprise des sentiments républicains. Pourtant l'attentat d'Orsini, bien qu'il n'ait pas été le fait de cette opposition, fournit le prétexte à une brève répression. La loi de sûreté générale du 19 février 1858 permet au ministre de l'Intérieur, le général Espinasse, d'interner ou de déporter toute personne ayant subi une condamnation politique entre 1848 et 1851; les peines de délits de presse sont alourdies; 400 personnes sont arrêtées, dont 300 seront déportées en Algérie. Mais, après les succès de la guerre d'Italie, l'amnistie du 15 août 1859 met fin à cette reprise en main.

● **La politique extérieure de Napoléon III.** C'est surtout par la politique extérieure que la première partie du second Empire trancha sur les périodes précédentes: effacer la honte des traités de 1815, qui consacraient la défaite de sa famille en favorisant définitivement le système de Metternich; faire triompher le principe des nationalités et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, tout en maintenant la paix (limitation des armements) et en défendant l'honneur national sous tous ses aspects, politiques, religieux ou simplement commerciaux, telles sont les caractéristiques de la politique extérieure du second Empire. Tirant, d'autre part, les conséquences de l'échec de son oncle, Napoléon III chercha à garder de bonnes relations avec l'Angleterre.

Mais cette politique est desservie par l'erreur de Napoléon III, qui croit dans la reconnaissance des peuples libérés avec l'aide de la France et dans la possibilité, pour cette dernière, d'établir ainsi son hégémonie en Europe ou, même, dans le monde. De plus, ses moyens diplomatiques manquent parfois d'efficacité, du fait de la coexistence de deux politiques aux initiatives souvent contraires: celle de l'Etat, incarnée par les ministres; celle du souverain, qui, procède par ententes secrètes et a recours à des confidentiels et des proches. Pour soutenir cette politique personnelle et ambitieuse, le souverain dispose d'une armée puissante (200 à 250 000 hommes), dont le recrutement est accéléré par la loi de 1855 (création d'une Caisse de dotation de l'armée, qui se substitue aux anciens marchands d'hommes); bien entraînée grâce à son séjour en Algérie, favorisée par le régime (institution de la médaille militaire, réservée à la troupe, 1852) et bien équipée (canons rayés utilisés en Italie en 1859), cette armée devint la citadelle du bonapartisme; malheureusement, elle est mal commandée, les conceptions tactiques et stratégiques des officiers étant pratiquement insignifiantes. C'est avec de tels moyens que le second Empire s'engage dans une politique mondiale

qui va s'exercer principalement dans une triple direction: le Proche-Orient (pénétration politique, économique, religieuse, intellectuelle), les pays d'outre-mer (constitution de colonies), l'Europe (émancipation des nationalités).

L'affaire des lieux saints, quoique commencée prudemment, devait lui fournir l'occasion d'une politique active: Napoléon III n'y réclamait que le respect des droits des catholiques face aux empiétements des orthodoxes. Mais les ambitions russes, voulant profiter de la faiblesse ottomane pour obtenir un droit général de protection des orthodoxes et, même, amorcer un partage de l'Empire turc, provoquent la guerre de Crimée*, que Napoléon III avait essayé d'empêcher par une négociation diplomatique. Aux côtés de l'Angleterre, la France entre en guerre contre la Russie, le 27 mars 1854. Les opérations militaires, mal préparées, et marquées par la victoire de l'Alma (20 sept. 1854) et par le long siège de Sebastopol (240 jours), coûtent 95 000 hommes à la France et ne se terminent victorieusement que le 8 septembre 1855. En liaison intime avec l'Angleterre, Napoléon III impose alors à la Russie une solution internationale de la question d'Orient. Le traité de Paris* (30 mars 1856), couronnement d'un brillant congrès, voit le triomphe des idées napoléoniennes. La France reprenait la première place sur la scène européenne.

Maintenant son alliance avec l'Angleterre, renouant avec la Russie (entrevue de Stuttgart avec Alexandre II, sept. 1857), Napoléon III apparaît, en fait, comme l'arbitre désintéressé de l'Europe. Dans le Proche-Orient, il assure à la France une position prépondérante, à la fois en réorganisant l'Empire ottoman sur le modèle français (haute administration calquée sur celle de la France, création du lycée français de Galata, mise en valeur économique) et en favorisant l'émancipation des provinces balkaniques de cet Empire: indépendance monténégrine (1858), élargissement de l'autonomie serbe (1858-1860), unification des provinces Danubiennes autour d'Alexandre Cuza (1859); enfin, les provinces turques de l'Empire ottoman sont également pénétrées par l'influence française (expédition de Syrie pour protéger les maronites menacés par les Druzes, 1860; concession, en Egypte, du canal de Suez, obtenue dès 1854).

D'autre part, le Congrès de Paris avait permis à Cavour, et grâce à la France, de poser la question de l'unité italienne (séance du 8 avr. 1856). Pourtant, tout en montrant ses sympathies à l'égard de cette dernière, Napoléon III élude longtemps tout accord précis avec le Piémont. L'attentat d'Orsini (14 janv. 1858) et son exploitation aboutissent à l'entrevue de Plombières entre Cavour et Napoléon III (21 juill. 1858), et, finalement, au traité de Turin (28 janv. 1859), prévoyant la constitution, autour du Piémont, d'un royaume de Haute-Italie libre jusqu'à l'Adriatique, l'élimination de l'Autriche de la péninsule, le respect de la souveraineté pontificale, et, en échange, la cession de Nice et de la Savoie à la France. L'habileté de Cavour et les maladresses de l'Autriche entraînent cette

« Signature du traité de Paris »
de gauche à droite
Victoria
Victor-Emmanuel
Napoléon III
Abdülmeçit
Alexandre II
Frédéric-Guillaume
François-Joseph
gravure anonyme
cabinet des Estampes





attentat d'Orsini
23 juin 1858
(« l'illustration »)

puissance dans la guerre d'Italie*. Victorieux à Magenta (4 juin 1859) et à Solferino (20 juin 1859), l'empereur doit arrêter brusquement la guerre (armistice du 8 juill. et préliminaires de paix de Villafranca du 12), du fait de l'inquiétante ampleur des révolutions italiennes et de la menaçante mobilisation prussienne sur le Rhin. N'ayant pas conquis la Vénétie, Napoléon ne réclame pas Nice et la Savoie. En 1860, cependant, impressionné par le mouvement de l'opinion italienne, il accepte, après plébiscite, l'annexion, ce qui entraîne le traité de Turin (12-24 mars), prévoyant le transfert à la France, et après plébiscites, de Nice (15 avr.) et de la Savoie (22 avr.). Mais la question romaine continue de susciter des oppositions, tant en Italie qu'en France.

Cependant, le prestige de l'Empire est alors à son comble; Napoléon soutient le mouvement des nationalités dans toute l'Europe, en Roumanie, en Grèce, en Italie. En même temps, il amorce une politique d'expansion mondiale, à la fois pour renforcer le prestige de la France et satisfaire son armée, pour soutenir les missions catholiques et pour trouver des marchés de matières premières et des débouchés à l'industrie française en plein essor. Ainsi s'expliquent l'expédition de Syrie de 1860, les interventions franco-britanniques (1858 et 1860) en Chine du Nord, qui ouvrent de nombreux ports au commerce européen, et, surtout, l'élan qui est donné à l'expansion coloniale française, dont les trois principes sont de caractère humanitaire : renonciation définitive à l'esclavage, aboli dès le 27 avril 1848, assimilation des indigènes, qui devront être traités sur le même plan que les colons européens, liberté commerciale (loi du 3 juill. 1861).

La France pacifie les confins du Sud algérien (1852-1854) et la Kabylie (1851-1857), et entre la mise en valeur de l'Algérie*, tandis que Faidherbe, de 1854 à 1860 et de 1863 à 1867, entreprend la conquête et la mise en valeur du Sénégal*. Enfin, sur la route de l'Extrême-Orient, au-delà de Suez, la France achète Obock (1862), soutient les efforts des commerçants et officiers français à Madagascar (1855 et 1862); elle s'installe en Cochinchine (juin 1862) et étend son protectorat sur le Cambodge (août 1863). Enfin, le désir d'échapper au monopole cotonnier des Etats-Unis entraîne le régime dans l'aventure du Mexique, qui, après des débuts heureux (1862-1865), s'achève par un échec terrible, qui ébranlera l'autorité internationale du second Empire (1865-1867).

● **L'essor économique.** Ce prestige extérieur s'accompagne d'un extraordinaire essor économique. A la différence des régimes précédents, le second Empire favorise délibérément la révolution industrielle qui s'était ébauchée dans la première moitié du XIX^e s. Se heurtant souvent à l'hostilité de son entourage et de l'Administration, encore dominés par les élites traditionnelles, l'empereur fait appel à des hommes nouveaux : des banquiers (les frères Pereire), des hommes d'affaires (Talabot, Arlès-Dufour), des fonctionnaires (Michel Chevallier), des ingénieurs (Fournel), la plupart imprégnés des doctrines

saint-simoniennes. Rouher, ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics de 1855 à 1863, fut le principal agent d'exécution. Cet essor économique fut conditionné par la mise en place d'un système de crédit perfectionné et efficace, assurant, par d'importants établissements bancaires, le drainage des capitaux de tous les épargnants. Au Comptoir d'escompte, né de la crise de 1848, s'ajoutent le Crédit foncier (1852), complété, en 1860, par le Crédit agricole, le Crédit mobilier (1852), et deux importantes banques de dépôts : la Société Générale (1859) et le Crédit Lyonnais (1863).

Par ailleurs, l'essor industriel fut favorisé par une modification de la législation économique. Diverses lois précisèrent ou créèrent les statuts des sociétés à commandite, des sociétés à responsabilité limitée, ainsi que des sociétés par actions.

L'Etat donna également une impulsion nouvelle au développement des transports. Les canaux furent rachetés par l'Etat; le réseau des grandes routes est achevé vers 1860, sans compter les 350 000 km des chemins vicinaux et ruraux. L'effort le plus important porta sur les chemins de fer. Le gouvernement poussa à la fusion des petites compagnies en six grands organismes disposant des concessions pour quatre-vingt-dix-neuf ans. En 1858, les grandes lignes rayonnant autour de Paris étaient terminées. Une loi du 11 juin 1859, accordant une garantie d'intérêt de 4 %, décida les compagnies à construire des lignes transversales et locales. C'est ainsi que, en 1870, 18 000 km de voies étaient en exploitation, contre 3 600 en 1851. Les transports par mer subirent la même évolution, grâce à l'application rapide des progrès techniques : usage de la vapeur, de l'hélice, construction en fer. Leur activité est stimulée par la constitution des grandes compagnies de navigation : Messageries maritimes (1851), Compagnie générale transatlantique (1861). En 1870, la flotte marchande comprenait 522 vapeurs, contre 164 en 1852.

L'agriculture augmenta à la fois ses rendements, ses surfaces et sa production : la production de blé passa de 87 à 127 millions d'hectolitres; celle de la viande tripla. La hausse continue des fermages, alors que les salaires des ouvriers restaient stables, favorisait les propriétaires. Dans l'industrie, le changement fut encore plus radical. Le nombre des machines à vapeur passa de 7 000 en 1851 à 25 000 en 1869, leur puissance totale de 90 000 à 300 000 ch. La sidérurgie, dans laquelle, pour la première fois, en 1851, la fonte au coke l'emportait sur la fonte au bois, fit un bond en avant. La production d'acier, qui était de 283 000 t en 1850, atteignit 1 014 000 t en 1869. Dans les industries de transformation, en particulier les industries textiles, la mécanisation triompha définitivement.

Le commerce profita largement de cet essor. Les chiffres du commerce extérieur passèrent de 2,5 milliards en 1850 à 8 milliards en 1869. Loin d'avoir été une catastrophe, le traité de libre-échange de 1860 avec l'Angleterre avait été un stimulant. Cette prospérité n'alla pas, évidemment, sans crises (1857, 1861 et 1863-1864), mais elles furent moins dures que dans d'autres pays, et sans lendemain.

Cet essor rapide des différentes branches de l'économie française aboutit à un incontestable enrichissement, qui favorisa surtout la bourgeoisie et le monde des affaires. Mais il se fit aussi sentir dans les campagnes, que l'exode rural avait soulagées de leur trop plein de population au profit des villes. Bien entendu, c'est Paris, centre des activités politiques et économiques de la France, qui bénéficia en premier lieu de cette migration intérieure, obligeant le gouvernement à faire entreprendre, sous la direction du baron Haussmann, une politique de grands travaux de modernisation et d'embellissement.

● **L'Empire libéral.** Après 1860, le régime se transforme lentement, pour devenir, après 1865, ce que l'on a appelé l'« Empire libéral ». Il semble que l'attrait marqué par l'empereur pour les idées saint-simoniennes, la sympathie qu'il avait toujours marquée à l'égard des classes populaires le poussaient dans ce sens. D'autre part, le second Empire, ayant atteint son apogée, se sent assez fort pour entreprendre des réformes qui vont lui



aliéner une partie de ceux qui l'avaient précédemment soutenu.

L'attitude de Napoléon III dans la question romaine a provoqué l'hostilité des catholiques. Les industriels sont mécontents, obligés à une utile mais coûteuse modernisation de leur matériel à la conclusion, par Michel Chevallier, du traité de libre-échange franco-britannique (23 janv. 1860) et de onze accords analogues avec d'autres pays européens. La même volonté d'activer les courants d'échange se manifeste dans la proclamation de la liberté du commerce avec les colonies (3 juill. 1861) et du commerce du grain.

L'empereur est donc amené à rechercher dans d'autres secteurs de l'opinion publique le soutien qui lui fait maintenant défaut, en particulier parmi les classes populaires. Tour à tour, l'amnistie de 1859, les contacts noués avec les milieux ouvriers grâce au prince Napoléon Jérôme, l'aide accordée à Tolaï et à 183 délégués ouvriers pour se rendre à l'Exposition universelle de Londres, où ils entrent en rapport avec les membres des Trade Unions, la modération révélée par le manifeste des Soixante (17 févr. 1864) aboutissent à la reconnaissance du droit de grève (loi de mai 1864), puis à la constitution de chambres syndicales, tolérées depuis le 30 mars 1868, tandis que le prolétariat français s'insère dès 1865 dans le cadre de la 1^{re} Internationale, constituée à Londres le 26 septembre 1864.

D'autre part, Napoléon III prend, de sa propre autorité, une série de mesures qui libéralisent le régime : octroi du droit d'adresse et du droit d'amendement au Corps législatif et au Sénat, nomination de ministres sans portefeuille pour représenter le gouvernement au cours des débats, publication *in extenso* du compte rendu sténographique des débats (décret du 24 nov. 1860), vote du budget non plus par ministères, mais par sections, vote préalable du Corps législatif pour les dépassements de crédit (sénatus—consulte du 31 déc. 1861). Il en résulte un réveil de la vie politique, qui se manifeste par la création, en 1863, de l'Union libérale, groupant les opposants républicains, catholiques et industriels; elle obtint 2 millions de voix et 32 élus, dont Thiers. Les succès républicains étaient particulièrement symptomatiques dans les villes.

Les critiques se multiplient dès lors contre le gouvernement. Sans doute celui-ci semblait-il comprendre la nécessité d'accélérer la libéralisation du régime : éloignement de Persigny, appel à Victor Duruy, qui, ministre de l'Instruction publique (1863-1869),

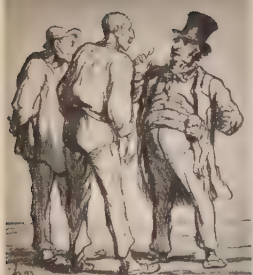
« Voyage de l'impératrice Eugénie en Égypte lors de l'inauguration du canal de Suez en 1869 » dessin d'Édouard Riou musée de Compiègne

percement de l'avenue de l'Opéra





autour de Napoléon III,
les membres du ministère
formé le 2 janvier 1870



« M'sieu l'maire quel donc que
c'est qu'un plébiscite ?
— C'est un mot latin
qui veut dire oui. »

« le Plébiscite de 1870 »
par Daumier
cabinet des Estampes



caricature
de Napoléon III Badinquet
par Lefmann
cabinet des Estampes

réforme l'université, substitution aux ministères sans portefeuille d'un seul ministère d'Etat, confié à Billault (juin 1863) puis à Rouher (18 oct. 1863). Mais, ne formulant pas de programme précis de réformes, s'opposant à l'octroi des libertés nécessaires réclamées par Thiers (discours du 11 janv. 1864), le régime se heurte à une opposition plus rigoureuse, groupée dans le nouveau tiers parti, mais qui se différencie, car, à côté des adversaires de toute conciliation avec le pouvoir, se dressent les partisans, unis autour d'Emile Ollivier, d'une collaboration avec l'Empire. L'importance de cette opposition (63 voix approuvent l'amendement à l'adresse de Buffet du 19 mars 1866) incite à de nouvelles concessions l'empereur, dont la santé s'altère, dont les meilleurs collaborateurs disparaissent et dont l'autorité est ébranlée par l'échec du Mexique*, par ses déboires lors du conflit austro-prussien (Sadowa, 3 juill. 1866) et par ses vaines tentatives pour obtenir la rive gauche du Rhin, la Belgique et le Luxembourg.

Surpris par la rapidité du succès de Bismarck, il ne peut empêcher l'unité de se faire au profit de la Prusse et, finalement, aux dépens de la France, qui voit se retourner contre elle le sentiment national allemand qu'elle avait contribué à faire naître, de même que le succès de ses armes à Mentana (4 nov. 1867), où elles défendaient l'intégrité du territoire pontifical, lui aliène les patriotes italiens. Tout en réorganisant l'armée (loi Niel* du 5 févr. 1868, Napoléon III accentue la libéralisation du régime : droit d'amendement et durée des sessions du Corps législatif sans restriction (décret du 14 juill. 1866), promesse de réformes (lettre de l'empereur du 19 janv. 1867), substitution du droit d'interpellation au droit d'adresse, présence des ministres au Corps législatif et au Sénat (décret du 31 janv. 1867), suppression de la surveillance administrative, mais non du timbre et du cautionnement (loi de mai 1868 sur la presse), retour à la liberté de réunions, mais en présence du commissaire de police (loi de juin 1868), enfin, tolérance accordée aux chambres syndicales des ouvriers (30 mars 1868). Ces mesures favorisent une vigoureuse renaissance de l'opposition républicaine, qui recherchait l'appui des ouvriers. En même temps, parmi les ouvriers de l'Internationale, la tendance activiste et révolutionnaire l'emporte après la dissolution de son premier bureau (déc. 1867-mars 1868). Les nouveaux dirigeants, Varlin, Benoît Malon, Longuet, considèrent que la chute de l'Empire est nécessaire à la réalisation des objectifs socialistes. Enfin, parmi les bourgeois et les catholiques l'opposition libérale se renforce.

C'est pourquoi, aux élections de 1869, où le ton est donné à l'opposition par le programme de Belleville* établi par Gambetta, les partisans de l'Empire perdirent plus d'un million de voix, malgré les efforts de Rouher. Les républicains eurent maintenant une trentaine de députés, les monarchistes quarante et un. Le tiers parti, avec 125 élus environ, devint l'arbitre de la situation. L'empereur voulut s'adapter à cette nouvelle évolution et, le 12 juillet, demanda à ses ministres leur démission : celle de Rouher pour satisfaire les libéraux (8 juill. 1869), celle de Victor Duruy, les catholiques. Le sénatus-consulte du 6 septembre 1869 ouvrit la voie au régime parlementaire. Le Corps législatif reçut le droit d'élire son président, son bureau et ses

questeurs ; il eut dès lors le droit d'interpellation sans restrictions, l'initiative des lois, et, enfin, le vote du budget se ferait par chapitres et non plus par sections. Quant au Sénat, il obtint le droit de voter la loi. Mais les ministres, qui, désormais, pouvaient être pris dans les Chambres (il n'y a donc plus de ministres d'Etat), continuaient à ne dépendre que de l'empereur.

Ces importantes réformes entraînèrent, à la demande de Napoléon III (27 déc. 1869), la constitution, le 2 janvier 1870, du ministère Emile Ollivier, pris dans la majorité, mais qui se heurta à la vigoureuse opposition de la droite et, surtout, des républicains.

Les grèves se multipliaient dans le pays (La Ricamarie, juin 1869 ; Aubin, oct. 1869 ; Le Creusot, janv. 1870), marquant l'échec de la politique ouvrière du second Empire, tandis qu'à Paris éclataient des troubles à la suite de l'assassinat, par le prince Pierre Bonaparte, du journaliste Victor Noir.

L'empereur fait alors un pas décisif dans la voie des concessions. Le sénatus-consulte en 44 articles du 20 avril 1870, se présentant sous la forme d'une Constitution nouvelle, institue un cabinet ministériel responsable devant le Parlement, transforme définitivement le Sénat en une seconde Chambre législative et garantit l'indépendance des Assemblées. Ces réformes sont, le 8 mai, approuvées triomphalement par un plébiscite, avec 7 350 000 « oui » contre 1 500 000 « non ».

● **La fin de l'Empire.** Les événements extérieurs allaient révéler la faiblesse profonde du régime. La candidature d'un Hohenzollern au trône d'Espagne, les incidents qui suivirent lors de la publication de la dépêche d'Ems (14 juill.) amenèrent finalement la déclaration de guerre, le 19 juillet 1870. Mais les opérations aboutirent rapidement à la capitulation de Sedan (2 sept. 1870). A cette nouvelle, la foule parisienne, entraînée par les députés républicains, proclame la déchéance de l'Empire et installe à l'Hôtel de Ville un gouvernement provisoire, sans rencontrer d'opposition.

Ainsi la défaite du souverain entraînait-elle l'effondrement d'un régime qui s'était constitué autour de sa personne et que son évolution vers un système parlementaire plaçait en porte à faux par rapport à ses origines. Malgré la perte de l'Alsace et de la Lorraine, qui fut la conséquence de Sedan, le bilan du régime n'était pas totalement négatif, même sur le plan territorial, puisqu'il avait incorporé définitivement à la patrie française Nice et la Savoie ; surtout, en favorisant l'essor économique et l'expansion coloniale, il laissait à la France un héritage important, que la III^e République* sut habilement exploiter. (→ Biblio.)

Empire britannique, expression qui désigna jusqu'en 1931 l'ensemble des territoires reconnaissant la souveraineté de la Couronne britannique.

● **Les débuts d'une aventure.** Le grand mouvement d'expansion qui, à la fin du xv^e s., entraîne l'Europe occidentale vers l'Atlantique ou la Méditerranée intéresse l'Angleterre, mais encore timidement. Le pays sort de la guerre des Deux-Roses et doit d'abord refaire son unité ; et les marins anglais ont davantage l'expérience de la piraterie que celle de l'exploration et de l'exploitation commerciale méthodiques. C'est toutefois dans les dernières années du xv^e s. que se fondent les Compagnies de Moscovie et de Cathay, et que Cabot, un Génois au service d'Henri VII, découvre Terre-Neuve. Il faut attendre le règne d'Elisabeth pour voir apparaître d'autres ambitions que la domination de la Manche et de la mer du Nord. Encore l'imitation et la crainte des Ibériques marquent-elles cet éveil à l'expansion maritime. L'Atlantique central et l'Océan Indien restent le domaine réservé des Ibériques et, un peu plus tard, des Hollandais. Les expéditions anglaises de la seconde moitié du xvi^e s. se limitent à l'Atlantique Nord : recherche des passages du Nord-Est et du Nord-Ouest, premiers établissements en Amérique du Nord (1583-1585). Dans la zone espagnole, les Anglais se contentent d'effectuer coups de main et expéditions de piraterie, où s'illustre Blake. C'est l'âge des aventuriers, voyageurs, pirates ou commerçants qui risquent tout pour que le partage du monde ne se fasse pas sans eux.

● **Pionniers et négriers.** Avec le xvii^e s., s'ouvre l'époque de la colonisation. L'initiative privée demeure la règle, mais elle se fait méthodique et la législation royale la dirige et la soutient. De grandes compagnies à charte s'organisent, dont la première et la plus puissante est la Compagnie des Indes* orientales (1600).

Les premiers territoires occupés par des « entrepreneurs » en quête de la fortune s'échelonnent sur la rive atlantique de l'Amérique du Nord : Virginie (qui reçoit sa charte en 1606), avant-poste des Bermudes (1609). Un certain nombre de puritains, mal à l'aise dans l'Angleterre des Stuarts, prennent le chemin de l'Amérique ; en 1620, les « Pères Pèlerins » (Pilgrim Fathers) fondent sur une terre vierge la communauté de Plymouth, noyau de la Nouvelle-Angleterre. (V. ETATS-UNIS.)

Ces colonies de peuplement, d'un médiocre rapport en elles-mêmes, constituent des bases commerciales et stratégiques au voisinage de l'Amérique tropicale, où l'Eldorado a pris la forme de plantations de canne à sucre. L'intrusion dans ce domaine espagnol, en concurrence avec les Hollandais, puis avec les Français, engendre un état de conflit chronique, avec des périodes de crise correspondant aux guerres européennes. La puissance maritime anglaise se forge à l'épreuve, et de nouveaux territoires sont arrachés aux puissances concurrentes : plusieurs Antilles en 1627 (Bardadeos) et 1632 (Antigua, Montserrat), Honduras anglais en 1638, Bahamas en 1647, Jamaïque en 1655 ; en 1664, la Nouvelle-Amsterdam est prise aux Hollandais par la flotte du duc d'York (et rebaptisée New York en son honneur), unissant la Nouvelle-Angleterre aux colonies méridionales, Virginie, Maryland et, depuis 1663, Carolines du Nord et du Sud.

Pendant ce temps, les besoins en main-d'œuvre des plantations américaines conduisent les négriers anglais à s'établir en Gambie (1618) et à intensifier le célèbre « commerce triangulaire* ». De son côté, la Compagnie des Indes orientales ne reste pas inactive ; elle fonde des comptoirs fortifiés au Bengale en 1633 (Fort William, étendu en 1686 au territoire de Calcutta) et à côté de Madras (Fort Saint George) en 1639. Le mariage de Charles II avec la princesse portugaise Catherine de Bragança apporte Bombay à l'Angleterre. A la fin du xviii^e s., la Compagnie anglaise est presque aussi solidement implantée aux Indes que ses concurrentes.

● **L'Empire mercantiliste.** La révolution anglaise de 1688 profite amplement à la bourgeoisie commerçante. Aussi est-elle suivie d'une période d'expansion maritime et coloniale qui couvre les trois premiers quarts du xviii^e s. Un véritable Empire est créé et méthodiquement exploité en vue du profit commercial selon les théories du *pacte colonial**. Plus que jamais, la supériorité navale devient une nécessité impérieuse.

Ce développement rencontre deux principaux obstacles : l'Espagne, qui garde sous son contrôle la majeure partie du continent américain, et la France, dont l'expansion outre-mer se poursuit vigoureusement. L'alliance effectuée en 1700 entre ces deux monarchies aggrave le danger. Le xviii^e s. est tout entier occupé par cette rivalité. Deux grandes guerres qui en sont issues : guerre de Succession d'Espagne (1701-1713) et guerre de Sept Ans (1756-1763) sont les deux principales occasions d'agrandissement pour la Grande-Bretagne ; la première lui apporte Gibraltar et Minorque, l'Acadie et la baie d'Hudson ; la deuxième, le reste de l'Amérique française au N. et à l'E. du Mississippi, la Floride, plusieurs Antilles (Grenade, Saint-Vincent, Tobago) et les comptoirs du Sénégal, sauf Gorée ; en outre, la lutte contre les Français dans l'Inde a permis de considérables progrès aux établissements britanniques, augmentés du Bengale entier depuis la victoire de Plassey (1757). L'élimination des Français et l'énergique impulsion de Clive puis de Hastings permettent aux Britanniques d'exploiter leur succès ; en quelques années les territoires des Circars, d'Agra, et Aoudh, du Bihâr, d'Hyderabad s'ajoutent aux régions contrôlées par la Compagnie anglaise des Indes orientales.

Ainsi, vers 1770, deux domaines principaux sont constitués : le groupe américain, du Labrador aux Guyanes, et l'Inde, entamée dans la plaine du Gange et dans le Deccan.

Mais la défense et l'exploitation de ces territoires vastes et éloignés posent de plus en plus gravement le problème des communications, donc des bases navales. D'autre part, le commerce avec l'Orient se fait encore en bonne partie par la voie méditerranéenne, d'autant plus que la route atlantique contournant l'Afrique est alors contrôlée par les Hollandais. Aussi la Méditerranée a-t-elle acquis une importance grandissante pour la Grande-Bretagne, qui en surveille déjà le bassin occidental.

● **L'âge des crises.** Survient la Révolution américaine; l'indépendance des 13 colonies, proclamée en 1776, est acquise en 1783, après que la Grande-Bretagne eut failli perdre la maîtrise des mers. Le traité de Versailles n'est pas seulement une revanche de la France et de l'Espagne, qui récupèrent plusieurs territoires (Sénégal, Floride, Minorque), mais porte un coup à l'idée impériale britannique.

C'est aussi l'époque où s'épanouit un courant d'idées hostiles aux principes traditionnels de la colonisation. Cette crise morale n'enraîne d'ailleurs pas un revirement politique complet, mais seulement une attitude nouvelle en face des problèmes humains qui se posent à l'intérieur de l'Empire. Celui-ci trouve un énergique défenseur en W. Pitt, dont l'India Act de 1784 établit un certain contrôle de la Couronne sur une Compagnie joliment critiquée.

La croissance du domaine britannique en Asie n'est pas arrêtée. Les marins de la colonie indienne, soucieux de se ménager une base vers l'Extrême-Orient, s'emparent en 1786 de Penang, noyau des futurs Etablissements des Détroits (Malais). En 1788, deux nouvelles colonies sont fondées, l'une sur la côte africaine pour l'établissement d'esclaves français, la Sierra Leone, l'autre au S.-E. du continent australien, la Nouvelle-Galles du Sud. Cette dernière n'est alors qu'un point pénitencier; elle n'en contient pas moins le germe de la puissante fédération australienne et installe solidement la Grande-Bretagne dans le Pacifique.

Mais la situation redevient trouble en Europe. La Grande-Bretagne se trouve engagée en 1793 dans un conflit qui, à part une brève pause en 1802-1803, dure jusqu'en 1815, et où elle joue sa propre existence. Paradoxalement, la réapparition de graves soucis continentaux engage le Royaume dans une nouvelle expansion outre-mer. Face à un continent rapidement subjugué par le dynamisme français, il dépend plus que jamais de sa puissance maritime. Si la guerre contre la France et ses alliés temporaires (dont l'Espagne et les Provinces-Unies, autres puissances coloniales) constitue une charge de plus en plus lourde, elle rend à la fois nécessaires et possibles de nouvelles conquêtes. Tandis que dans l'Inde, agitée dans les dernières années du XVIII^e s. par l'entrepreneur Tippoo Sahib, la défense du domaine britannique oblige à l'extension de celui-ci, la Grande-Bretagne, définitivement maîtresse des mers depuis Trafalgar (1805), conquiert et organise un puissant réseau de bases couvrant l'Atlantique et l'océan Indien.

En 1815, le Royaume-Uni se trouve à la tête d'un gigantesque Empire. Aux possessions intérieures se sont ajoutés Malte, l'île Ascension, la colonie du Cap, plusieurs Antilles (dont la Trinité et Sainte-Lucie), l'île Maurice, les Seychelles, Ceylan, la province de Wellesley en Malaisie et de considérables grandssements en Australie et en Inde.

● **L'essor du libéralisme.** A cette date, le Royaume-Uni est entré dans une période de profondes transformations économiques, sociales et morales. La campagne menée à la fin du XVIII^e s. par les antiesclavagistes aboutit en 1807 à l'abolition de la traite, en attendant la libération des esclaves en 1833. La répression de la traite et d'autres préoccupations humanitaires permettent au Royaume-Uni de s'attribuer la police des mers et lui fournissent de nombreuses occasions d'intervenir en Afrique et en Asie dans des affaires de certains petits Etats irresponsables. D'autre part, une formidable poussée démographique dans les îles Britanniques dépasse les possibilités d'absorption d'une économie industrielle pourtant en pleine croissance. Aussi l'émigration s'accélère-t-elle vers les pays neufs, en premier lieu vers les colonies britanniques de climat non tro-

pical. La découverte de richesses minérales en Australie et au Canada entre 1850 et 1880 et la grande famine irlandaise de 1846-1848 stimulent ces transferts de population.

Cependant, ces remarquables progrès ne suscitent plus le même enthousiasme. Les libéraux considèrent avec méfiance les entreprises coloniales. L'intérêt matériel des colonies a beaucoup diminué pour un pays maître désormais de l'économie mondiale. Depuis la révolution américaine et la crise économique que traversent les Indes occidentales, jadis si florissantes, une large fraction de l'opinion britannique est surtout sensible au coût de l'entretien et de la défense des colonies. De plus, dans cette nation dont le méthodisme et le mouvement évangélique ont ranimé le zèle religieux, beaucoup répudient l'esprit de lucre et la volonté de puissance.

Ce pessimisme désabusé n'empêche pas l'opinion britannique de réagir vigoureusement chaque fois qu'une autre puissance cherche à s'installer dans une région où elle pourrait menacer les établissements ou les intérêts du Royaume-Uni. Cette agressivité défensive trouve en Palmerston son champion le plus remarquable. Le désir de faire échec aux ambitions étrangères, et les initiatives des communautés d'outre-mer ajoutent de nouveaux territoires à la souveraineté britannique : Malacca et Singapour (1818-1819), Côte-de-l'Or (1821), les Falklands (1833), Aden (1839), la Nouvelle-Zélande (1840), Hong-kong (1841), Natal (1842), Sarawak et Labuan (1842, 1848), basse Birmanie (1826, 1852), les Etats encore indépendants de l'Inde (de 1831 à 1854).

Plutôt que l'expansion, c'est l'évolution interne qui caractérise la période 1830-1870. Le triomphe du libéralisme transforme non seulement la physiologie du Royaume-Uni (abolition des lois protectionnistes, 1846-1851), mais encore celle de l'Empire. Les libéraux désirent éviter aux moindres frais les crises violentes. A la suite des troubles qui agitent le Canada* et de l'enquête de lord Durham (1838-1839), un gouvernement représentatif est accordé en 1848 à ce pays, puis à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande en 1855; en 1867, l'essai d'une formule nouvelle et hardie est tenté avec la formation du Dominion canadien. Dans l'Inde, devenue la plus riche colonie du Royaume-Uni, les difficultés locales aboutissent, en 1857, à l'explosion de la révolte des cipayes; la répression des mutineries est suivie par la liquidation de la Compagnie (1858) et par un train de réformes économiques et administratives qui dotent la colonie, entre autres, d'un corps régulier de fonctionnaires (Civil Service) avant même le Royaume-Uni, et du premier réseau ferroviaire d'Asie, instrument précieux dans la lutte contre les famines.

● **L'impérialisme militant.** L'ouverture du canal de Suez (1869), accompagnant les progrès de la navigation, modifie les grandes routes du commerce mondial. L'expansion européenne entre alors dans une nouvelle phase de développement fiévreux. Le Royaume-Uni, comme les autres pays, est emporté par cet élan conquérant; Disraeli, Premier ministre de 1874 à 1881, donne l'impulsion décisive à ce mouvement. Celui-ci se heurte pourtant à une opposition libérale encore vigoureuse, menée par Gladstone. Mais l'impérialisme a non seulement renouvelé sa doctrine, il est devenu une mystique, propagée par des théoriciens comme Dike et Seeley et par des poètes comme Kipling : culte de la grandeur britannique, mais aussi sentiment d'une mission civilisatrice à remplir dans le monde entier. L'enthousiasme suscité par ce véritable messianisme gagne jusqu'aux rangs libéraux, parmi les radicaux (J. Chamberlain) aussi bien que parmi ceux qui évoluent vers le parti conservateur (W. Churchill).

L'Empire s'enrichit de nombreux territoires, gagnés pour les raisons les plus diverses, stratégiques, politiques, commerciales, humanitaires. Ainsi le Royaume-Uni prend une part considérable au partage de l'Afrique, mêlant des motifs qui vont de l'antiesclavagisme à la volonté de puissance. L'action d'individualités entreprenantes entraîne ou dépasse parfois celle des gouvernements; tel est le cas de C. Rhodes et de sa British South Africa Company (fondée en 1889). Les principales acquisitions sont : les Etats fédérés de Malaisie (1874, 1909), Chypre (1878),



la Nigeria (1879), l'Egypte (1882) [protectorat de fait occupé jusqu'en 1936], le Bechuanaland (1885), de nombreux archipels océaniques (Gilbert et Ellice [1877], Cook [1888], Salomon [1893], etc.), les Rhodésies et le Nyassaland (1888-1889), le Kenya et Zanzibar (1890), l'Ouganda (1894), le pays achanti (1896-1897), le Soudan anglo-égyptien (1898), les républiques boers de l'Orange et du Transvaal (1900-1902).

En même temps qu'il s'agrandit, l'Empire s'organise. L'ensemble des colonies et protectorats indiens accède en 1877 à la dignité d'Empire des Indes. Au Dominion canadien



le port de Londres en 1669
cabinet des Estampes

s'ajoutent les Etats autonomes de Nouvelle-Zélande et de la Fédération australienne en 1900, de l'Union sud-africaine en 1910, huit ans seulement après la paix de Vereeniging. Dans l'opinion britannique se répand l'idée d'une vaste communauté d'intérêts et de sentiments groupant toutes les terres de l'Empire, que certains désirent poursuivre jusqu'à l'établissement d'une organisation fédérale plus étroite, mieux coordonnée, et s'étendant aux questions économiques (Imperial Federation League, fondée en 1884). Milner est l'un des plus vigoureux propagandistes de cette conception, qu'il contribue à façonner. Mais l'apparition d'un sentiment

le fort Saint-Jean, à Madras
au XVIII^e s.
gravure de Daniell
cabinet des Estampes



de retouche en retouche, aboutissent en 15 à un statut de quasi-autonomie. La proposition à l'indépendance des pays les plus lointains de l'Empire, impliquant l'abandon de l'union fédérale dirigée de Londres, est proposée par les conférences impériales de 1896 et 1930, et consacrée par le statut de Westminster* de 1931. L'Empire a vécu; le Commonwealth* lui succède. (→ Biblio.)

Empire colonial espagnol, nom donné à l'ensemble des pays et territoires colonisés par l'Espagne.

Avancés par les Portugais (v. EMPIRE COLONIAL PORTUGAIS) sur la route orientale des Indes, les Espagnols entendent en découvrir la voie d'accès occidentale. Le premier voyage de Colomb a ce dessein, qui aboutit à l'installation à Hispaniola (Haïti) en 1492.

Bulle *Inter Caetera* d'Alexandre VI (1493), puis le traité hispano-portugais de Tordesillas (1494) légalisent une situation de partage d'accord aux Portugais et aux Espagnols la possession des terres situées respectivement à l'est et à l'ouest d'une ligne passant à 370 lieues à l'ouest des îles du Cap-Vert. Ce traité ouvre la voie à la pénétration espagnole en Amérique centrale et méridionale (sauf le Brésil qui revient aux Portugais), mais ne résout nullement le problème de leurs accès aux épiceries et à l'or de l'Inde et de l'Asie, problème posé avec acuité par la découverte de l'océan Pacifique par Balboa (1513), après une chevauchée à travers l'isthme de Darién, confirme aux Espagnols la spécificité du continent américain. L'approche des Indes, que convoitait encore les Portugais, exige le franchissement d'un grand océan. Le voyage de Legazpi (1571) et l'installation des Espagnols à Manille, en vertu des accords de Saragosse avec les Portugais (1529), placent les Espagnols aux portes du domaine portugais; désormais, par le « galion de Manille » (Manille-Acapulco), l'Espagne est en contact indirect avec les Indes orientales, dont la route occidentale est découverte, et, tenant à y conserver cette position avancée, elle maintiendra longtemps des Philippines une administration militaire renforcée par les convoitises européennes et l'environnement musulman dans les îles du Sud-Est. L'implantation espagnole en Amérique et dans l'océan Pacifique, éprouvée par la recherche de cette route, rend rapidement de ce continent la pièce maîtresse de l'édifice colonial espagnol et commande, pour des raisons de mise en valeur, l'installation des postes de traite des Noirs sur la côte occidentale d'Afrique.

Le regard de cette prodigieuse expansion, les efforts des Espagnols en Afrique du Nord (empire de « présides ») expriment la prééminence des rapports historiques hispano-maghrébins et sont facilités par la similitude de milieux géographiques (Andalousie-Maghrab) et la persistance de l'esprit de croisade. L'on excepte la colonisation des îles Canaries, réunies à la Couronne en 1479, la conquête espagnole au Maghreb (cession de l'Algérie par les Portugais [1497]; prise de Mers el-Kébir [1505], d'Oran [1509], de Tlemcen et de Tripoli [1510], d'Alger puis de Djerba [1520], de Tunis [1534]) apparaît comme une réaction militaire à la piraterie barbaresque en Méditerranée occidentale, un effort de rupture des contacts entre Maroc d'Espagne et musulmans du Maghreb, semis d'escapes enfin. Simples points d'appui fortifiés, sans arrière-pensées, ces « présides », administrés par un gouverneur relevant directement de la métropole, sont occupés par une garnison dont la survie est avantagée assurée par les razzias vers l'intérieur que par le ravitaillement de la métropole. Cernés par une population hostile, ces postes économiques et militaires disparaissent pour la plupart, à l'exception de Melilla, Ceuta, Penon de Vélez, Alhucemas (lutte hispano-espagnole des frères Barberousse, dans le premier quart du XVI^e s.).

Dans le Nouveau Monde, au contraire, les Espagnols constituent un véritable Empire territorial. La conquête de vastes espaces et leur exploration sont simultanées. Les grandes Antilles voient les premiers établissements espagnols : Hispaniola, Porto Rico, débarque Ponce de León en 1509, la Jamaïque, Cuba en 1511. A partir de l'isthme central, traversé par Balboa, se dessinent ensuite les grandes lignes de la conquête conti-

nentale. Vers le nord, où la Floride, reconnue par Ponce de León (1513, 1521), sera arrachée aux Français (1565), tandis que l'Empire aztèque du Mexique s'écroule (1521 : Hernán Cortés à Mexico); du Mexique partent les conquérants vers le Guatemala (1522), le Nicaragua (1522-1523), El Salvador (1525), le Yucatán, le Nouveau-Mexique (1581). En Amérique méridionale, la victoire de Pizarro sur les Incas du Pérou (1532) précède l'épopée de Pedro de Valdivia au Chili (fondation de Santiago, 1541) dans la lutte contre les Indiens Araucans et l'arrivée dans les pays de la Plata (fondation de Buenos Aires, 1534); dès 1530, les Espagnols sont en Colombie et fondent Santa Fe de Bogotá; en 1546, ils s'installent sur la côte septentrionale du Venezuela. L'exploration et la mise en valeur des terres conquises transforment progressivement cette appropriation, souvent symbolique, en occupation effective.

Terre de peuplement et d'exploitation, l'Amérique est le champ d'application d'une politique coloniale originale, bien que souvent contradictoire dans ses éléments, et requiert des Espagnols l'élaboration progressive d'une doctrine coloniale. L'Amérique est le prolongement administratif de l'Espagne; Charles Quint ajoute à son titre royal d'Espagne celui de « Roi des Indes et des terres fermes de la mer Océane » (1521), et l'institution des vice-rois (Mexico, 1535; Lima, 1542; Nouvelle-Grenade, 1717; La Plata, 1778) marque le souci d'assimilation administrative. Les capitaines généraux, les corregidores et alcaldes mayores assurent la gestion à l'échelon des provinces et des districts. Comme en Espagne, enfin, les villes ont leur municipalité (cabildos). La complexité des questions coloniales rend pourtant très tôt inévitable la constitution de corps administratifs spécialisés : Conseil des Indes en métropole (1524), audiencias* dans les colonies, qui ajoutent au pouvoir judiciaire de leurs homonymes espagnols un important rôle politique dans un ressort beaucoup plus vaste (audiencia d'Hispaniola, 1511; Mexico, 1527; Panamá, 1536; Santa Fe de Bogotá, 1543; Lima, 1544, etc.).

Sur le plan économique, il n'est, au contraire, pas question d'assimilation. L'empire doit être exploité par la seule métropole et à son seul profit. Ainsi prévalent très tôt les politiques de l'« exclusif » d'une part, du « monopole » d'exploitation d'autre part. Leur application est confiée à la Casa* de Contratación (1503). Cette canalisation doit permettre un contrôle rigoureux, facilitant le prélèvement régulier des impôts royaux (« quint » sur l'argent du Pérou, par exemple). Une politique de mercantilisme étroit prévaut : l'Empire doit acheter à la métropole les produits fabriqués dont il a besoin; une série d'interdictions paralyse ses industries naissantes (celle de la soie, près de Mexico, par exemple, ainsi que la culture du mûrier, de la vigne et de l'olivier). La découverte de gisements de métal argentifère à Zacatecas au Mexique (1546), du Potosí au Pérou (1545), et de mercure à Huancavelica au Pérou, d'où il est redistribué, à partir de 1567, vers le Mexique, qui l'utilise pour l'amalgame de l'argent, provoque une fiévreuse exploitation dont le roi prélève un pourcentage, le « quint ». Des Philippines, le galion de Manille apporte la soie et les épiceries jusqu'au port mexicain d'Acapulco; débarquées et acheminées sur la côte atlantique, ces productions sont ensuite transportées vers l'Espagne avec les métaux précieux — qui constituent, vers 1580, près des deux tiers de la valeur des exportations vers l'Europe — et les productions agricoles : canne à sucre, cacao, indigo, bois tinctoriaux, etc. Les ports de Cartagena, Porto Bello connaissent une grande activité, reliés chaque année à Séville par la « flota », escortée de vaisseaux de guerre. Pourtant, l'or et surtout l'argent qui se déversent sur l'Espagne n'y séjournent pas, car celle-ci, vivant en pleine euphorie, néglige d'assurer son développement économique. Elle achète en Europe blés, vins, métaux, poudres. Si elle consent à fabriquer, ce sont des artisans étrangers installés sur son sol qui produisent, puis, enrichis, regagnent leur pays. Aussi la couronne espagnole se montre-t-elle très tôt incapable d'assurer l'exploitation de tout son Empire : elle doit confier aux banquiers allemands Welser la prospection des mines du



Venezuela. Alors que les richesses du Nouveau Monde affluent à Lisbonne, Séville, ce sont les places d'Anvers dès la seconde moitié du XVI^e s., puis d'Amsterdam au XVII^e s. qui dominent le commerce européen.

Les populations indigènes furent d'emblée utilisées pour assurer cette exploitation, selon des principes et des modalités souvent contradictoires. La conception de l'hispanisation des indigènes prévaut dans la pensée des Rois Catholiques Ferdinand et Isabelle, de Charles Quint, de Philippe II; devant aboutir à l'assimilation culturelle et religieuse totale, elle implique que les Indiens soient traités comme des hommes libres (Ordonnance de 1503). En fait, outre l'assujettissement des Indiens aux tributs et corvées (mita) dont les colons espagnols sont devenus les bénéficiaires en remplacement des caciques, Diego Colomb réduit en esclavage les Indiens d'Hispaniola pour mieux exploiter les sables aurifères, et l'on voit la population des Caraïbes décimée dès les premières décades de la conquête. L'esclavage apparaissant comme un fait irréductible, on songe à aménager sa pratique : certains clercs et humanistes (Sepúlveda, Ortiz, Pedro Mártir de Angleria), prêchant aux maîtres le paternalisme, lui confèrent une valeur salvatrice et évangélicatrice. Mais l'effrayant taux de mortalité des esclaves indiens, leur inaptitude aux lourds travaux font qu'on leur substitue des Noirs d'Afrique (dès 1511 dans les Antilles). Ainsi apparaît, avec la traite des Noirs, le début du « commerce triangulaire » qui fera la prospérité de l'Europe aux XVI^e et XVII^e s. Préservés, dans leur masse, de l'esclavage par les Noirs, les Indiens demeurent néanmoins tenus à d'importantes prestations en travail : l'*encomendero*, en recevant du roi des terres en bénéfice, reçoit aussi le droit aux tributs et corvées des Indiens résidents; les *repartimientos* sont des attributions, au bénéfice d'Espagnols, de corvées d'Indiens ne résidant pas sur les encomiendas. De toute façon, les abus se généralisent, provoquant l'indignation de Bartolomé de Las Casas et des essais de réforme (1543, Nuevas Leyes de Charles Quint). La politique officielle d'assimilation impliquait l'effort d'éducation et d'évangélisation. Dès 1508, les Rois Catholiques obtiennent le patronage de l'Eglise des Indes. De 1512-1513 (création des trois évêchés dans les îles) à 1546 (Lima et Mexico érigés en archevêchés), plusieurs dizaines

Christophe Colomb prend congé des Rois Catholiques cabinet des Estampes



les Indiens postés dans un arbre lancent des projectiles sur les attaquants espagnols gravure de Th. de Bry cabinet des Estampes



Balboa livre aux molosses des Indiens convaincus de sodomie gravure de Th. de Bry cabinet des Estampes

les Indiens apportent à Balboa des vases et des objets en or
gravure de Th. de Bry
cabinet des Estampes



d'évêchés sont créés. L'action des ordres mendiants est prépondérante. En 1559, on dénombre 160 couvents dominicains, franciscains et augustins ; à la fois forteresses, paroisses, centres de regroupement et de protection des indigènes, ce sont les grands foyers de l'assimilation. Ecoles et universités sont réservées à une élite sociale (colons et fils de caciques) avant de se fermer aux indigènes : universités de Mexico, Lima, Santa Fe de Bogotá, Cordoba.

Cette colonisation échoue donc une double contradiction : interne, puisque sa politique d'assimilation est incompatible avec le statut économique mineur dévolu aux territoires d'outre-mer ; externe, dans la mesure où différents facteurs, échappant au contrôle royal, s'opposent à la doctrine officielle de la colonisation.

A partir de 1600, la production d'argent du Mexique et du Pérou fléchit : en 1630, elle s'effondre ; les relations avec la métropole s'amenuisent, tout comme les échanges inter-américains (Mexique-Pérou). Les courses des corsaires deviennent implacables (Piet Heim, 1628). A cette phase de contraction correspondent, en Espagne, la prétention exacerbée du monopole, dans les colonies d'Amérique, le triomphe de l'économie semi-fermée de l'« hacienda ». Des rapports sociaux nouveaux se nouent à la suite de l'évolution économique. L'haciendado mexicain, enfin délivré du contrôle royal, seigneur puissant, pratique une forme larvée d'esclavage : le peonage, suite d'une crise économique qui livre sans défense les débiteurs à leurs créanciers. On assiste alors à l'éclosion d'un sentiment raciste, nourri du mépris pour le peon.

Les « réductions » des Jésuites, domaines de regroupement et d'évangélisation des Indiens dont sont exclus les Blancs, triomphent aussi, au milieu du XVII^e s., dans les pays de La Plata : Paraguay. Là encore s'affirme la prépondérance des grands domaines.

L'autorité royale est ainsi confrontée au triomphe économique d'une classe de puissants. Une première fois menacée par les empiètements politiques des encomenderos, elle en avait limité les pouvoirs, et leur nombre alla dès lors en diminuant (480 au Mexique en 1560, 140 en 1602) ; puis elle supprima les repartimientos (1632). La lutte reprend avec l'ascension économique de la classe des grands propriétaires qui, exerçant une série de droits régaliens à l'intérieur de leurs domaines (levées de troupes, justice), reçoivent de nombreux titres officiels : corregidores, alcaldes mayores, etc.

A l'heure où l'autorité de la métropole est contestée dans ses colonies, où se profile une

nouvelle société, étrangère à celle qu'on avait voulu primitivement modeler, la pratique espagnole du monopole et de l'exclusif se trouve entamée. La contrebande en Amérique espagnole devient une des activités essentielles de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales. Un important élément du commerce échappe, par ailleurs, à l'Espagne : celui des esclaves noirs importés de Guinée ; l'asiento, ou monopole de la traite, est successivement confié à des commerçants portugais (jusqu'en 1640), génois (1663), hollandais (1640-1695), portugais (1696-1701), français (1701-1712), anglais (1713) ; sous le couvert de l'asiento s'effectue un fructueux commerce de contrebande et s'entrouvre le circuit d'exploitation fermé qu'envisageait l'Espagne pour ses colonies. A Buenos Aires, Cartagena, Porto Bello entrent clandestinement les produits anglais.

Le renouveau économique du XVIII^e s. se traduit par une reprise de l'expansion territoriale : les jésuites s'enfoncent en Californie, tandis que l'Arizona et la Louisiane sont pénétrées dans le nord ; au sud de l'Empire est créé Montevideo (1726) ; le trafic renaît dans les ports de Veracruz, d'Acapulco, de Cartagena, de Porto Bello, de Panamá avec le commerce sur les routes internationales et la concentration des capitaux qui permet une reprise efficace de l'extraction minière. L'agriculture réalise de grands progrès : céréales sur les terres tempérées et froides des Andes, culture de plantations (canne à sucre, tabac, vanille, cacao, café) sur les basses terres chaudes. Le commerce de la contrebande s'accroît en même temps ; les Anglais le pratiquent sous la couverture légale de l'asiento et du « vaisseau de permission » que le traité d'Utrecht (qui lui cède Minorque et Gibraltar) accorde à l'Angleterre (1713) : l'exploitation économique des possessions espagnoles d'outre-mer est donc devenue depuis la guerre de Succession d'Espagne un enjeu pour les grandes puissances européennes.

L'enrichissement des créoles renforce leur opposition à la doctrine officielle — qui subsiste — du pacte colonial, et les incite à faciliter la contrebande anglaise, dont les excès provoquent les guerres anglo-espagnoles (1739-1748 ; 1762-1763). Cette même contrebande assure l'entrée en Amérique espagnole des doctrines libérales européennes. Face à l'élite créole riche et cultivée, les métis prennent conscience de la dégradation successive de leur situation. Ainsi naissent les premières révoltes : créoles du Paraguay (1721), du Pérou (1740), du Mexique (1742) ; métis et Indiens du Venezuela (1749).

De cette nouvelle réalité, la monarchie espagnole est longtemps restée inconsciente, se contentant de renforcer, sur un Empire en essor économique et territorial, des cadres administratifs aux pouvoirs incertains. Avec Charles III (1759-1788), elle semble enfin s'engager dans la voie des réformes qu'on a pu rattacher au courant européen du despotisme éclairé. Tandis que l'Empire se voit renforcé par les traités de Saint-Ildelfonse et de Prado (1777-1778), il reçoit une nouvelle catégorie d'agents royaux, les intendants, imités des institutions françaises, et le réseau des écoles et des universités est renforcé. L'enseignement des sciences modernes et l'apparition des premiers journaux sont également dus à Charles III. Mais la doctrine de l'exclusif n'est pas abandonnée ; elle est réaffirmée par de nouveaux interdits (prohibition de la fabrication de l'eau-de-vie d'agave), par la reprise en main par l'Espagne de la traite des esclaves rendue possible grâce à l'acquisition des îles portugaises de Fernando Poo et Annobón (1778), premiers éléments de la Guinée espagnole. Le cadre du commerce colonial est simplement élargi par l'autorisation de trafiquer accordée à treize ports métropolitains et vingt-quatre ports américains (1778), droit étendu au Mexique en 1786. Du moins le volume des échanges quadruple-t-il entre 1778 et 1788.

Le soulèvement des colonies anglaises d'Amérique enthousiasme les jeunes libéraux sud-américains qui, dans les ports, s'assemblent en de nombreuses loges maçonniques. La déclaration française des Droits de l'homme et du citoyen est traduite et connue dès 1790. A cette date, la population des colonies espagnoles d'Amérique atteint de seize à dix-huit millions d'habitants (six à huit millions de

plus que la métropole) : trois millions de créoles aspirent à l'émancipation politique économique, cinq millions de métis vivants dans l'humiliation, sept à huit millions de noirs dans la souffrance.

Les soulèvements européens des guerres de Révolution et de l'Empire, en coupant les colonies de la métropole, favorisent l'essor du mouvement d'indépendance. La première vague révolutionnaire, développée à la faveur de l'abdication de Charles IV, de Ferdinand VII et de l'éphémère royaume de Joseph, consacre l'indépendance des Provinces-Unies du Río de La Plata (Argentine) soulevées sous l'autorité de San Martín (25 mai 1810) ; les troupes du général Morillo venues d'Espagne, trébuchent partout ailleurs le pouvoir espagnol (1814). L'atrocité répressive (massacres de Nouvelle-Grenade), les difficultés financières de la métropole, le soulèvement de Cadix (1820), permettent le deuxième soulèvement de triompher : San Martín libère le Chili (1817), entre avec Córdova à Lima en 1821 comme « protecteur » la République péruvienne ; à partir de son débarquement à Venezuela (1817) et de la victoire de Carabobo (1821), Bolívar fonde la République des Etats-Unis de Colombie (Venezuela, Equateur, Nouvelle-Grenade) ; le lieutenant, Sucre, triomphe dans le sud du Pérou ; Iturbide proclame l'indépendance du Mexique (1822), tandis que se constitue une République fédérale d'Amérique centrale autour du Guatemala (1824).

Dès 1824, l'Espagne renonce pratiquement son Empire d'Amérique ; elle y tentera de furtives réapparitions : corps espagnols au Mexique (1861), occupation des îles Legnara et Chinchas, face au Pérou (1864). Ses dernières possessions antillaises (Cuba, Porto Rico) lui échappent après la guerre hispano-américaine, par le traité de Paris (10 déc. 1898) qui en consacre l'indépendance, en même temps que s'écroule la domination espagnole dans l'Océan Pacifique : perte des Philippines et de l'île de Guam, cédées aux Etats-Unis contre 20 millions de dollars ; inutilement coûteux, les archipels des Mariannes, des Palaos et des Carolines sont vendus à l'Allemagne pour 25 millions de pesetas ; l'Empire colonial espagnol n'est plus qu'un empire africain.

L'écroulement de l'Empire d'Amérique est durement ressenti en Espagne sous la restauration absolutiste de Ferdinand VII (1813-1833). Jusqu'au milieu du XIX^e s., toute politique coloniale cohérente lui est cependant interdite par les troubles intérieurs. Le triomphe du général O'Donnell, auquel Isabelle confie le pouvoir après la fuite de Marie Christine (1854), marque le réveil du rôle colonial espagnol : une démonstration de force à Tanger, Larache, Tétouan — visant à dégager les présides de Ceuta et Melilla assaillis par les tribus du Rif — reste sans lendemain devant l'énergique opposition anglaise (1859). La cession par le Maroc de l'Espagne du territoire de l'Ifni (traité de 1860), puis l'occupation du littoral africain du Río de Oro (1884-1886) sont présentées l'opinion comme le « premier acte d'une politique africaniste », thème de propagande persistant qu'utilisera l'insurrection franquiste de 1936 ; cette occupation, ainsi que la possession des deux présides de Ceuta et Melilla donne à l'Espagne le moyen de voir consacrer sa vocation marocaine par la convention du 6 octobre 1904 — renouvelée le 27 novembre 1912 — avec la France, qui partage le Maroc en deux sphères d'influence et reconnaît deux zones de pénétration : l'une au nord, le Rif, l'autre au sud-ouest, le Río de Oro.

Le dégageant des présides est enfin assuré par l'établissement d'un protectorat espagnol sur la partie septentrionale du Maroc, le Rif (1912) ; mais les tribus berbères des montagnes, en perpétuel état de rébellion, ayant infligé un désastre aux troupes espagnoles (Anoual, 1921) et profité de l'hostilité de l'opinion publique aux entreprises coloniales s'emparent, sous la direction d'Abd el-Krim, de la totalité du Maroc espagnol, puis débordent en direction du sud. Seules l'intervention du général Primo de Rivera (1925) et la coopération militaire avec les troupes françaises permettent d'étouffer la rébellion (1926). Bien plus, c'est à partir du Maroc espagnol réorganisé, et auquel il promet d'ailleurs l'autonomie, que le général Franco part à

une Indienne de Cumana
apporte des présents
au gouverneur
gravure de Th. de Bry
cabinet des Estampes





Louis DAVID, "Sacre de Napoléon 1^{er} et couronnement de l'impératrice Joséphine dans la cathédrale de Paris, le 2 décembre 1804," Louvre.



1^{er} EMPIRE

Baron GROS,
« Napoléon 1^{er}
à Eylau »
détail de la
partie centrale
Louvre.



Pierre-Paul PRUD'HON,
« Portrait de
l'impératrice
Joséphine » (1805),
Louvre.



Horace VERNET, "les Adieux de Fontainebleau"
Collection comtesse de Chambure
Une copie de cette œuvre se trouve au palais de Fontainebleau



Alexandre MENJAUD, "Napoléon I^{er}, l'impératrice Marie-Louise et le Roi de Rome". Château de Versailles



phot. Giraudon.



1

2

3

4

1. Henri BARON, « Souper aux Tuileries en 1867 », château de Compiègne; 2. Constantin GUYS, « Promenade au bois », musée des Arts décoratifs; 3. Ch. GIRAUD, « Chambre de la princesse Mathilde », collection particulière; 4. A. TISSIER, « Le baron Haussmann présente à Napoléon III et à l'impératrice le plan du nouveau Louvre » (détail), château de Versailles.



PRINCE GRAND DIGNITAIRE



COMTE



DUC

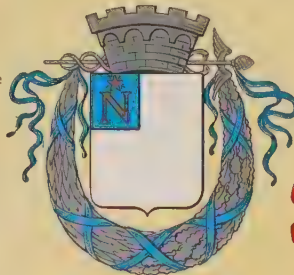


CHEVALIER



BARON

	Ministres.
	Conseillers d'État.
	Présidents du Corps législatif.
	Sénateurs.
	Archevêques.
	Militaires.
	Officiers de la maison de Sa Majesté l'Empereur.
	Ministres à l'extérieur.
	Officiers des maisons des Princes.
	Préfets.
	Maires.
	Président du Collège électoral.
	Membre du Collège électoral.
	Propriétaires.



BONNE VILLE DU 2° ORDRE



BONNE VILLE DU 1^{er} ORDRE



BONNE VILLE DU 3° ORDRE



	Tirés du Conseil d'État.
	Évêques.
	Militaires.
	Officiers de la maison de Sa Majesté l'Empereur.
	Ministres à l'extérieur.
	Officiers des maisons des Princes.
	Préfets.
	Sous-préfets.
	Maires.
	Président et procureurs généraux de la Cour de cassation.
	Président et procureurs généraux des cours Impériales.
	Conseillers en une cour impériale.
	Officier de sante attaché aux armées.
	Président de Collège électoral.
	Membres du Collège électoral.
	Tirés des corps savants.
	Propriétaires.

quête de l'Espagne (1936-1939). Pourtant, lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'empire colonial espagnol est lui aussi écarté par le mouvement d'émancipation des peuples d'outre-mer : la reconnaissance par la France de l'indépendance du Maroc oblige le gouvernement de Madrid à reconnaître le Rif, où il ne conserve en toute souveraineté que les présidences de Ceuta, Melilla et Hucemas. Il est ensuite obligé de céder le Maroc méridional, situé entre le Droua et Sagua el Hamra qui s'étend immédiatement au nord du Rio de Oro, bien que les revendications du Maroc portent sur la totalité de ces territoires sahariens (avr. 1958). Aussi, pour éviter la désagrégation de son empire colonial, l'Espagne a érigé l'Ifni d'ailleurs occupé en grande partie par les troupes marocaines), ainsi que l'ensemble du Sahara espagnol en provinces espagnoles administrées toutes deux par un gouverneur général placées dans la dépendance du commandant militaire des Canaries (1958); une mesure analogue a été prise en 1959 à l'égard de la moitié espagnole, de ses dépendances (Annoñón, Corisco et Ellobey) et de Fernando Po. (V. cartes AMÉRIQUE.) [→ Biblio.]

Empire colonial français, expression qui, sans avoir jamais été officielle, est fréquemment employée pour désigner l'ensemble des pays d'outre-mer acquis et gouvernés par la France avant la Constitution de l'Union française. Nation de paysans, la France n'a porté aux pays lointains, le plus souvent, qu'une attention intermittente, mêlée de réticences. Cependant, ouverte largement sur trois mers, elle a vu de tout temps ses populations côtières et ses villes commerçantes se lancer dans l'aventure maritime. Son histoire coloniale a donc été souvent l'œuvre de particuliers, encouragés parfois par certains gouvernements soucieux de prestige ou d'expansion économique. Aussi n'a-t-elle pas eu la continuité de l'expansion anglaise; il y a eu deux empires coloniaux français successifs.

● **Découvertes et tentatives (XVI^e s.).** Les Français prirent une part importante aux croisades, mais les Etats éphémères qu'ils créèrent en Orient ne furent pas des colonies. C'est seulement lorsque la France commença à émerger de l'anarchie féodale que François I^{er}, pensant trouver outre-mer des trésors comparables à ceux de son ennemi Charles Quint, lança l'expédition de Verazzano, qui longea la côte est des Etats-Unis, puis celle du Malouin Jacques Cartier, qui découvrit le golfe du Saint-Laurent. Mais ce n'était pas là ce passage vers la Chine qu'on avait espéré; les diamants ramenés par Cartier furent reconnus faux; un établissement, fondé par Roberval, échoua et le Canada fut abandonné. Seuls, les pêcheurs bretons, normands, saintongeais et basques fréquentaient le banc de Terre-Neuve; puis vinrent les trafiquants de fourrures qui commercèrent dans l'estuaire.

Pendant les guerres de Religion, Coligny chercha en Amérique des emplacements qui pourraient accueillir les huguenots. Villegaignon occupa, au Brésil, la baie de Rio de Janeiro, alors déserte; les Français font alliance avec les Indiens, dont Thévet et Jean de Léry rapportent des descriptions. Mais, en 1650, les Portugais détruisent la colonie. Coligny envoie alors Ribault et Laudonnière fonder la Caroline (du nom de Charles IX) sur la côte des futurs Etats-Unis. Là, on se heurte aux Espagnols, qui massacrent les huguenots. La France, arrivée trop tard au partage du monde, n'a pu encore trouver sa place. D'ailleurs, les désordres intérieurs absorbent alors les énergies.

● **Les premiers établissements (1604-1661).** La paix rétablie, deux compagnons d'armes de Henri IV, les Saintongeais Pierre de Monts et Samuel Champlain, fondent, en 1604, une colonie en Acadie (Nouvelle-Ecosse actuelle). En 1607, Sully, très anticolonial, oblige de Monts à abandonner sa tentative. Champlain se reporte sur le Canada et, en 1608, fonde l'« habitation » de Québec. Il gagne l'amitié des « sauvages », Algonquins et Hurons, en les défendant contre leurs ennemis iroquois. Puis, s'enfonçant dans l'intérieur, il découvre les lacs Huron et Ontario. Sans moyens, à peu près sans hommes, il crée ainsi un vaste protectorat d'influence. Il s'efforce d'attirer des paysans français pour la « peuplade » et

des moines pour la conversion. Quand, en 1635, il meurt à Québec, le Canada* français est fondé.

Le but de Champlain est surtout politique; il désire que « la France reçoive l'honneur d'être augmentée et enrichie ». Richelieu reprendra ce dessein en l'étendant; il veut la grandeur du royaume, le peuplement par des Français et la conversion des sauvages. Faute de moyens, il confie cette tâche à des compagnies privées, qui reçoivent en échange un monopole commercial. Au Canada, la Compagnie des Cent-Associés fait passer des nobles, des colons et des religieux; en 1642, Montréal est fondée. Aux Antilles, la Compagnie de Saint-Christophe, devenue ensuite la Compagnie des Iles d'Amérique, s'empare, sous le commandement de Belain d'Esnambuc, de la Martinique et de la Guadeloupe, auxquelles les flibustiers français ajouteront ensuite l'île de la Tortue et la partie occidentale de Saint-Domingue. Plusieurs compagnies assurent le trafic de la côte africaine; en 1659 est créé Saint-Louis du Sénégal. Enfin, en 1642, la Compagnie française des Indes orientales fonde l'établissement de Fort-Dauphin à Madagascar, sur la route des Indes.

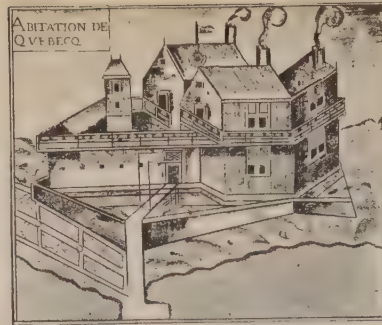
Mais, cette même année, Richelieu meurt. La marine et les colonies sont abandonnées à elles-mêmes. Flacourt, gouverneur de Fort-Dauphin, restera cinq ans sans secours ni nouvelles. Les Antilles sont vendues à des propriétaires individuels. Au Canada, le commerce périclète et les Iroquois attaquent.

● **Le colbertisme et le premier empire colonial (1661-1763).** Colbert reprend la question coloniale en lui donnant une base économique. Le colbertisme* est une application du mercantilisme, doctrine économique née, au XVI^e s., de la rivalité des Etats : chacun d'eux doit chercher à s'assurer le plus gros stock monétaire possible et, pour cela, développer ses exportations et réduire ses importations; les colonies y aideront en apportant leurs matières premières à la métropole et en absorbant ses produits fabriqués, le tout sans perte de monnaie. Elles doivent donc être réservées exclusivement au trafic métropolitain. C'est le système de l'exclusif*, fausement baptisé plus tard « pacte colonial* ». Pour fonder des colonies ou rendre prospères celles qui existaient, Colbert crée, en 1664, deux grandes compagnies par actions, richement dotées grâce à la pression royale : Compagnie des Indes* occidentales pour l'Atlantique, et Compagnie des Indes* orientales pour l'océan Indien. La première sera supprimée en 1674 et les colonies rattachées directement à la Couronne. La seconde durera jusqu'en 1770. Lorsque Colbert meurt, en 1683, les colonies sont fondées. Elles vont suivre des voies diverses.

Au Canada, Colbert envoie un régiment qui assure la sécurité. L'intendant Talon, le gouverneur Frontenac développent la colonie. Le peuplement reprend. En 1760, on comptait 70 000 Français le long du Saint-Laurent, cultivant le sol et encadrés par les jésuites. Les « coureurs des bois » font la liaison avec les sauvages. L'un d'eux, La Vérendrye, découvre les montagnes Rocheuses. Un autre, Cavalier de La Salle, fonde des établissements sur l'Ohio et l'Illinois; en 1682, il arrive au Mississippi, le descend et prend possession de la Louisiane. Ce pays sera occupé ensuite par Le Moyne d'Iberville; en 1719 est créée La Nouvelle-Orléans; le système de Law contribue à peupler la nouvelle colonie, qui, en 1769, compte 11 000 Blancs et 7 000 Noirs.

Les Antilles, et surtout Saint-Domingue, sont peuplées de Français, « habitants » et « engagés », et, peu à peu, de Noirs enlevés à la côte d'Afrique. Le café, le tabac, le sucre font de ces îles les plus riches des colonies, les plus utiles selon les vues de Colbert; des nobles, des financiers y acquièrent de grandes propriétés; une société raffinée y fleurit au-dessus d'une misérable population d'esclaves, dix fois plus nombreux que les Blancs.

L'esclavage a développé les comptoirs de la côte africaine; on en compte plusieurs sur la côte de Guinée; mais les deux principaux sont au Sénégal : Saint-Louis et l'île de Gorée. A la fin du XVIII^e s., André Brue remonte le Sénégal et crée un trafic de gomme, de cuirs et d'or; cependant, la traite des Noirs restera la ressource essentielle; on en exporte de 20 000 à 30 000 chaque année.



l'habitation de Québec d'après un dessin de Champlain

Madagascar, en 1674, est abandonnée au profit des îles Mascareignes (l'île Bourbon [l'actuelle Réunion] et l'île de France [l'actuelle Maurice]), auparavant désertes et qui, bases navales sur la route des Indes, vont se développer, comme les Antilles, avec la culture du café et du sucre, et grâce à l'esclavage. L'intendant Poivre et le gouverneur Mahé de La Bourdonnais assurent la prospérité de ces îles.

Mais c'est surtout en Inde que se porte l'effort de la Compagnie. En 1668, le premier comptoir est fondé à Surât, près de Bombay. En 1701, François Martin fait de Pondichéry le centre des Etablissements français de l'Inde : Mahé, Kārikāl, Yanaon, Masulipatnam, Chandernagor. On exporte les tissus indiens, le thé et les porcelaines chinoises, le café d'Arabie. Cependant, l'Empire des Grands Moghols se décompose et les directeurs de la Compagnie interviennent dans les guerres intestines. A partir de 1741, le plus grand d'entre eux, Duplex, aidé d'un habile général, Bussy, va s'assurer une situation prépondérante dans le Deccan, et dominer finalement 30 millions de sujets et 800 km de côtes. Alors, les Anglais interviennent, Duplex subit des échecs et, en 1754, il est rappelé; ses acquisitions sont perdues. (V. INDE FRANÇAISE.)

● **Perte des colonies (1763-1830).** Le duel franco-anglais, commencé en 1689 et qui ne cessera qu'en 1815, amènera la ruine de l'Empire colonial français, que la métropole, occupée en Europe, soutient mal. Dès le traité d'Utrecht, en 1713, ont été cédés les abords du Canada : l'Acadie, Terre-Neuve, la baie d'Hudson. Dans la guerre de Sept Ans, Pondichéry, défendue par Lally-Tollendal, est prise par les Anglais après un long siège; le Canada est envahi; Montcalm, qui, malgré la pénurie des moyens, a organisé efficacement la résistance, est tué. Au traité de Paris (1763), la France cède à l'Angleterre le Canada, plusieurs Antilles et le Sénégal; en Inde, elle reste limitée à cinq comptoirs, que l'occupation anglaise de l'intérieur réduit à être des fruits secs. La Louisiane est cédée par moitié aux Anglais et aux Espagnols. La France a gardé Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe et les Mascareignes,



privilege exclusif accordé à la Compagnie des Indes pour le commerce des castors (1722)
Bibliothèque nationale

comptoirs sénégalais, ruinés par l'abolition de la traite en 1815, les cinq comptoirs de la côte, privés de trafic. Le gouvernement français, sagement, ne tenta pas de reconquérir l'île de Saint-Domingue et reconnut, en 1825, la république d'Haïti. Des essais de colonisation au Sénégal échouèrent. Sur la côte est de Madagascar, on se borna à revendiquer des droits théoriques et à réoccuper la petite île de Sainte-Marie, où les garnisons moururent sans fièvres.

Renaissance et expériences (1830-1880). Le 5 juillet 1830, une armée française, sous les ordres de Bourmont, s'empara d'Alger. Charles X et son ministre Polignac ne voyaient là qu'un moyen de mettre fin à la raterie barbaresque et, surtout, de conquérir un prestige militaire. Moins d'un mois après, la révolution chassait le roi. Il laissait à Alger, sans l'avoir imaginé, le point de départ d'un nouvel empire.

Louis-Philippe, roi économe et craignant de perdre le soutien de l'Angleterre, hésita à s'engager en Algérie. Il s'y résigna comme un moyen de prestige aux yeux des Français, qui avaient encore la gloire napoléonienne. On eut le pouvoir, d'abord, se contenter d'occuper la côte et de contrôler l'intérieur en y trahissant de grands chefs indigènes. Mais un de ceux-ci, Abd el-Kader, attaqua. Le maréchal Bugeaud le vainquit en organisant une guérilla. Les coutumes locales étaient maintenues, mais on fit venir des colons; en 1847, il y avait déjà plus de 100 000 Européens, dont moitié de Français. Pendant ce même règne, et non sans certaines difficultés avec l'Angleterre (affaire Pritchard), les marins, souvent de leur propre initiative, annexaient différents points d'appui : Grand-Bassam et Assinie en Côte-d'Ivoire, l'estuaire du Gabon, où fut créée Libreville pour recevoir les esclaves libérés, Mayotte et Nossi-Bé au nord-ouest de Madagascar, les îles Marquises et Tahiti en Océanie. Dans les vieilles colonies (Antilles, Guyane et Réunion), des mesures de détail préparaient l'abolition de l'esclavage.

Deux mois après la révolution de 1848, la 1^{re} République, sous l'impulsion de Victor Schœlcher, abolissait l'esclavage. Les Noirs des vieilles colonies devenaient citoyens et électeurs.

Napoléon III va chercher, sur tous les continents, à retrouver le prestige de son oncle. Son ministre de la Marine et des Colonies, Chasseloup-Laubat, affirme : « C'est un véritable Empire qu'il faut créer. » La conquête de l'Algérie fut achevée et l'empereur prétendit en faire un « Royaume arabe » dont il serait le chef. Au Sénégal, où les comptoirs français vivaient difficilement sous le contrôle des chefs maures, Faidherbe, gouverneur en 1854, va mener une politique d'annexion en contrôlant les chefs noirs; il bat les Maures, puis repousse le marabout El Hadj Omar, venu du Soudan; il impose le protectorat français aux Ouolof et conquiert la Casamance. A son départ, en 1865, le Sénégal est créé; Dakar a été fondée par Protet en 1857. L'administration indirecte par le moyen des chefs indigènes, le maintien des coutumes, la création des troupes noires seront les méthodes efficaces de pacification léguées par Faidherbe à ses successeurs.

La protection des missions catholiques persécutées et, surtout, le désir de disposer d'importantes bases navales en Extrême-Orient amènent les amiraux français à annexer la Nouvelle-Calédonie (1853) et à conquérir la Cochinchine (1862-1867). L'amiral La Grandière, qui l'organisa, fit signer, en 1863, un traité de protectorat au roi du Cambodge et envoya une mission (Doudart de Lagrée et Francis Garnier) explorer le Mékong jusqu'en Chine.

Sous l'Empire, les colonies deviennent affaire de spécialistes : officiers des « bureaux arabes » en Algérie, officiers de l'infanterie de marine en Afrique. Le libéralisme économique bat en brèche le pacte colonial.

Après la défaite de 1870 vient une période de recouvrement. En Algérie, la III^e République encourage le peuplement; les Européens passent à 300 000 et les juifs algériens sont naturalisés (décret Crémieux); une représentation est accordée aux citoyens français; mais l'assimilation ne s'étend pas aux indigènes. Ailleurs, des initiatives individuelles préparent l'avenir : Francis Garnier,

en 1873, s'empare du delta tonkinois avec une poignée d'hommes; il est tué, mais la France obtient un protectorat, encore très vague, sur l'Annam. Au Gabon, Savorgnan de Brazza remonte le fleuve Ogooué et pénètre dans le bassin du Congo. En 1880, il passe un traité avec le chef Makoko sur l'emplacement de la future Brazzaville.

● **La grande époque de l'impérialisme (1880-1919).** En 1880, la France a retrouvé sa force et cherche, par l'expansion, à se prouver sa grandeur. L'économiste libéral Leroy-Beaulieu, dans sa *Colonisation chez les peuples modernes*, pose les bases d'une doctrine coloniale fondée sur les faits et sur les intérêts réciproques. La découverte de l'Afrique et l'extension de l'Empire britannique piquaient la France d'émulation. Les causes économiques ne furent perçues qu'en suite. Jules Ferry, en 1885, contre l'ancienne conception des colonies de peuplement dressait celle des colonies « placement de capitaux » et « débouchés » pour l'industrie. Il déclara plus tard : « La politique coloniale est fille de la politique industrielle... une manifestation internationale des lois éternelles de la concurrence. » Lorsque les opportunistes, représentant les milieux d'affaires, quittèrent le pouvoir, les radicaux, autrefois anticoloniaux, continuèrent leur œuvre.

Le protectionnisme remplace le libéralisme avec les tarifs douaniers de 1892; on cherchera à faire de la France et de son empire un ensemble autarcique. Le « parti colonial », sous la direction du député et homme d'affaires algérien Eugène Etienne, pousse vigoureusement à l'expansion. Les colonies sont de plus en plus remises à des spécialistes; en 1894 sont créés le ministère des Colonies et l'Ecole coloniale.

Sur le plan international, les impérialismes européens, stimulés par le développement industriel, vont s'affronter, s'entendre, établir leurs limites respectives.

La Régence de Tunis, disputée entre les influences italienne et française, est conquise presque sans lutte, en 1881, par une expédition lancée par Gambetta et Ferry. Le bey, par le traité du Bardo, acceptait la présence des troupes et d'un résident français. Le premier résident, Paul Cambon, inaugura le système du protectorat; il conservait l'armature gouvernementale et administrative locale, en la contrôlant par des fonctionnaires français et en inspirant des réformes. On encourageait plus les placements de capitaux que le peuplement. Ce système, économique pour la France et avantageux pour les capitalistes, fut imité dans d'autres pays.

La nécessité d'unir territorialement les possessions françaises d'Afrique du Nord et d'Afrique noire contraignit à explorer et à occuper définitivement le désert. Au sud de l'Algérie on avait occupé quelques oasis sahariennes. Dès le second Empire, Duveyrier avait révélé les Touaregs; on compta sur leur bonne volonté, mais en 1881 ils massacrèrent la mission Flatters. On avança dès lors plus lentement; en 1900, la mission Fourreau-Lamy traversait le Sahara; en 1902, le Touat et les Touaregs étaient soumis. Le général Laperrine, à la tête des pelotons méharistes, assura ensuite la pacification du désert.

En Afrique occidentale, l'expansion se fit du Sénégal vers l'est. Borgnis-Desbordes occupa Bamako. Gallieni organisa le Soudan français à ses débuts. Archinard (1888-1893) conquiert l'empire d'Ahmadou, sur le Niger. Joffre, en 1894, entra à Tombouctou. Le marabout Samory, qui s'est constitué un empire dans le Sud, est capturé. Les « Rivières du Sud » sont occupées et, avec le Fouta-Djallon placé sous protectorat, forment la nouvelle colonie de la Guinée française. En 1896, la Haute-Volta est soumise, et une mission, en 1900, parvient au Tchad à travers la future colonie du Niger. Partant de Grand-Bassam, le commerçant Treich-Laplène traverse la grande forêt, en passant des traités avec les chefs, et rencontre à Kong le lieutenant Binger, venu du Soudan; la colonie de la Côte-d'Ivoire, ainsi créée, sera complétée ensuite sous la direction du gouverneur Angoulvant. Au Dahomey, les comptoirs français et le royaume de Porto-Novo étaient en conflit avec Béhanzin, roi de l'intérieur, qui fut vaincu, en 1893, par l'expédition du général Dodds; la colonie du Dahomey fut ensuite étendue vers le nord, rejoignant le Niger. En



attaque du fort de Saint Jean d'Ulloa (Mexique) par H. Vernet musée de Versailles

1904, toutes ces colonies furent groupées en une fédération, l'Afrique-Occidentale française, ayant pour capitale Dakar.

En 1885, la conférence internationale de Berlin avait fixé, pour l'occupation des territoires africains, la règle de l'occupation effective, qui avait amené une course vers l'intérieur de l'Afrique occidentale entre Français, Anglais et Allemands. Il en fut de même en Afrique centrale. Brazza et ses lieutenants passèrent des traités avec les chefs le long du Congo; en 1889, le poste de Bangui était créé. On eut plus de mal, à l'est, à régler la frontière avec les Belges et avec le Soudan anglo-égyptien; la mission Marchand, traversant les marais du Bahr el-Ghazal et tentant de créer une Afrique française de Dakar à Djibouti, qui aurait interdit



de réaliser la liaison Le Caire-Le Cap, planta, en 1899, le drapeau français à Fachoda, sur le Nil, mais dut l'abandonner sur l'ordre du gouvernement, pour éviter un conflit avec l'Angleterre. L'expansion se poursuivait vers le nord. En 1900, trois colonies françaises, celle de Fourreau-Lamy, venue d'Algérie, celle de Joalland-Meynier, venue du Sénégal, et celle de Gentil, venue du Congo, se rejoignirent au bord du lac Tchad et écrasèrent les troupes du marchand d'esclaves Rabah, qui s'était taillé là un empire. Les pays du Tchad furent ensuite soumis sous la direction du colonel Largeau. En 1910, les quatre colonies du Gabon, du Moyen-Congo, de l'Oubangui-Chari et du Tchad furent groupées dans la fédération d'Afrique-Equatoriale française, ayant pour capitale Brazzaville.

D'autre part, le nouvel intérêt porté par la France à l'Indochine l'obligea à s'assurer, sur la route de Suez et de l'Extrême-Orient, de points d'appui importants, échappant au contrôle naval britannique. Aussi, en 1884, un résident français, Lagarde, était-il déposé



Savorgnan de Brazza au Congo en 1882 (« l'illustration »)



le fort Desaix à Fachioua
(« l'illustration »)

à Obock, face à Aden, sur la côte désertique de la Dancalie, au débouché de la mer Rouge. Lagarde, par la persuasion, étendit l'influence française et créa la Côte française des Somalis, avec sa capitale Djibouti (1892), dont il fit, grâce à l'amitié du négus Ménélik, le débouché de l'Éthiopie.

La situation stratégique, tout autant que la volonté de faire respecter les termes d'un accord conclu sous le second Empire ou de protéger les intérêts des missions catholiques, explique l'intervention dans le royaume de Madagascar*, créé par les rois Mérinas de Tananarive, au début du XIX^e s., et qui s'étendait aux deux tiers de l'île; un conflit ayant éclaté entre les Hovas et la France à propos de l'attribution de certaines régions côtières, Jules Ferry, incité d'ailleurs à la conquête par les Réunionnais, fit occuper les ports; en 1885, les hostilités se terminèrent par un traité ambigu, établissant une protection illusoire, mais cédant à la France, en toute propriété, l'île de Nossi-Bé et, surtout, la baie de Diégo-Suarez. Enfin, en 1890, la France obtint le désintéressement de l'Angleterre, et, en 1895, une expédition que les fèvres rendirent meurtrière, partit de Majunga et occupa Tananarive. Une insurrection fut ensuite vaincue par Gallieni, qui acheva l'occupation de l'île et l'organisa (1896-1905). L'archipel des Comores, passé sous protectorat français en 1886, fut rattaché à Madagascar, qui compta également, comme « dépendances », les terres australes désertes (Saint-Paul, Amsterdam, les Crozet, Kerguelen, la terre Adélie) qu'avait annexées les marins français à diverses époques. Ainsi la France s'était-elle assurée de nombreuses bases navales le long des routes maritimes menant au continent antarctique et, surtout, en Extrême-Orient, où l'établissement du protectorat au Tonkin avait provoqué une guerre avec la Chine, qui en revendiquait la souveraineté. L'amiral Courbet détruisit la flotte chinoise, mais une avance des troupes chinoises sur Langson entraîna la chute du ministre Jules Ferry. En 1885, la Chine abandonnait le Tonkin et l'Annam au protectorat français (traité de T'ien-tsin). La pacification des régions montagneuses du Tonkin fut assurée ensuite, notamment par Gallieni. Le Laos, envahi par les Siamois et les Chinois, fut défendu et rallié au protectorat français par Auguste Pavie. Ainsi pouvait être créée, en 1887, l'Union indochinoise, qui devint ensuite le Gouvernement général de l'Indochine*. En 1907, la France obtenait du Siam la restitution au Cambodge de ses trois provinces occidentales.

En Océanie s'étaient ajoutées à la Nouvelle-Calédonie et à Tahiti divers archipels polynésiens. Les Nouvelles-Hébrides, occupées par des colons en majorité français, furent placées, en 1906, sous un condominium franco-anglais.

Enfin, c'est à l'encontre ou aux dépens de l'Allemagne que la France devait achever la formation de son empire colonial, qui, en Afrique, présentait certaines lacunes, en particulier dans le nord de ce continent, où, seul, le Maroc* échappait à son emprise. Cet État médiéval, où l'anarchie se développait, fut un des derniers enjeux des rivalités impérialistes. L'Allemagne émit des prétentions qui indisposèrent les autres puissances, et surtout la France, désireuse d'assurer la protection des confins algéro-marocains. La conférence d'Algésiras (1905) lui remit, ainsi qu'à l'Espagne, le soin de maintenir l'ordre. En 1911, le sultan, assiégé dans Fès par les révoltés, fut délivré par les troupes françaises. Les prétentions allemandes, affirmées à nouveau par l'envoi d'une canonnière à Agadir, furent désintéressées par la cession

de deux régions du Congo, qui prolongeaient le Cameroun allemand jusqu'au fleuve. En 1912, le traité de Fès établissait le protectorat français au Maroc; une zone, au nord, devait être occupée par l'Espagne. Lyauté, disciple de Gallieni, fut nommé résident général. Il rallia autour du sultan tout le « Maroc utile » et transforma le pays. Après lui, les dernières régions insurgées, au sud de l'Atlas, furent soumises en 1934: toute l'Afrique blanche du Nord-Ouest était donc unifiée sous l'autorité française.

Enfin, à la suite de la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle les Franco-Britanniques occupèrent le Togo et le Cameroun allemands, la plus grande partie de ces deux territoires fut remise à la France, en 1919, comme mandataire de la S. D. N., ainsi que le Levant, enlevé à la Turquie, et où furent organisées les deux républiques du Liban* et de la Syrie*. La continuité territoriale de l'Afrique noire française était rétablie, et la présence de la France assurée à proximité de la route stratégique du canal de Suez et des pétroles du Proche-Orient.

● Le second empire colonial jusqu'à l'Union française (1919-1946).

L'Empire français atteignit alors son maximum d'extension. Il comprend 12 millions et demi de kilomètres carrés et 70 millions d'habitants, alors que la métropole n'a que 550 000 km² et 42 millions d'habitants. Il s'étend, à des titres divers, sur tous les continents extra-européens. En Afrique: Algérie et Territoires du Sud, Tunisie, Maroc, Afrique-Occidentale française (Sénégal, Mauritanie, Soudan français, Guinée, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Dahomey, Niger), Togo, Cameroun, Afrique-Équatoriale française (Gabon, Moyen-Congo, Oubangui-Chari, Tchad), Côte française des Somalis, Madagascar et dépendances (Comores et terres australes), la Réunion.

En Asie: Syrie et Liban, Etablissements français de l'Inde, Indochine (Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin, Laos).

En Océanie: Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides, Etablissements français d'Océanie.

En Amérique: Saint-Pierre-et-Miquelon, Martinique, Guadeloupe et dépendances, Guyane.

A la différence du premier empire colonial, essentiellement américain et asiatique, le second est africain pour les neuf dixièmes de son étendue. La France y a apporté la fin des guerres intérieures, le développement des villes et des communications, une administration moderne, des échanges avec le monde extérieur, des produits d'exportation (vin, café, cacao, thé, caoutchouc, minéraux, etc.). Mais, économiquement et politiquement, ces pays sont et restent dépendants. Des tarifs douaniers les rattachent à la métropole et les programmes de mise en valeur (tel le plan Sarraut de 1922) développent surtout les produits dont elle a besoin. Politiquement, les indigènes sont « sujets » ou « protégés » français; ils conservent leurs coutumes et n'ont pas de droits politiques. Seules, les quatre vieilles colonies (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion) sont organisées comme la métropole et leurs habitants sont citoyens. Elles envoient, de même que les quatre communes du Sénégal et les cinq comptoirs de l'Inde, des représentants au Parlement français. En Algérie, seuls les colons français sont citoyens et électeurs. Des conseils ont été créés dans diverses colonies; ils sont surtout consultatifs et les Européens y jouent un rôle prépondérant. Pourtant, ceux-ci ne sont qu'une faible minorité. Seule, l'Algérie* en a reçu une forte proportion (près d'un million sur 7 200 000 habitants), venus soit de France, soit d'Espagne ou d'Italie, et devenus Français par la naturalisation automatique. On trouve aussi nombre d'Européens en Tunisie (200 000), au Maroc (150 000) et en Nouvelle-Calédonie (20 000 sur 50 000 habitants). Dans les pays tropicaux, les Blancs ne sont que des cadres: fonctionnaires, colons, commerçants, techniciens. Le mot « colonie » a changé de sens; il désigne non plus le peuplement, mais l'encadrement.

Le Parlement et l'opinion française ne s'occupent guère des pays d'outre-mer, qui sont régis par décrets et laissés à des spécialistes. Le ministère de l'Intérieur en a charge l'Algérie; celui des Affaires étrangères, la Tunisie, le Maroc et le Levant; tout le reste dépend du ministère des Colonies, rebaptisé

ministère de la France d'outre-mer. Il légue, à la tête de chaque colonie, un gouverneur, puissant, mais dont l'administration est contrôlée périodiquement. Sous son autorité, les administrateurs régissent la brochette en utilisant en sous-ordre les chefs traditionnels; c'est le système de l'administration directe, dont les protectorats ont tendance à se rapprocher. Ce régime administratif accomplir aux colonies, malgré la faiblesse de leurs ressources, des progrès matériels incontestables, ainsi que des progrès sociaux (écoles, assistance médicale).

Le système politique n'évolue guère. On renonce à l'assimilation, prônée par les premières Républiques, au profit d'un pseudo « politique d'association », qui vise l'absence de vues d'avenir constructives. Front populaire, en 1936, n'arrivera pas à imposer la naturalisation de 25 000 musulmans algériens. Or, la formation des élites indigènes, bien qu'encore assez faible, cependant amenée en Afrique du Nord et, tout, en Indochine la création de mouvements nationalistes.

La Seconde Guerre mondiale, avec la défaite, la division des colonies en vichystes et gaullistes, l'invasion de l'Indochine, la constitution d'un gouvernement provisoire à Alger, contribua à agiter l'opinion locale. La Syrie et le Liban se libérèrent. En Indochine commença la lutte avec le Viêt-minh. Pour d'autres pays, la conférence de Brazzaville, en 1944, prévit l'octroi de représentants au Parlement. Les deux Assemblées constituantes comptèrent 63 députés d'outre-mer (citoyens et sujets), qui contribuèrent puissamment à substituer à l'empire colonial la formule du libéralisme de l'Union* française, à laquelle succéda, en 1958, celle de la Communauté (→ Biblio.)

Empire colonial italien, nom donné à l'ensemble des pays et territoires colonisés par l'Italie.

Le désir de reconstituer l'antique « *Magna Graecia* », la volonté d'être partie prenante au partage de l'Afrique, surtout la nécessité contraignante de trouver un débouché au trop-plein de sa population expliquent que l'Italie ait voulu se constituer un Empire colonial.

En fait, c'est l'établissement du protectorat français sur la Tunisie (1881), terre d'accueil de nombreux Italiens pauvres (20 000 en 1900), qui devait déclencher dans la péninsule le processus d'expansion coloniale; le gouvernement de Rome craignait d'être définitivement écarté du partage de l'Afrique et ne pouvait canaliser vers des territoires souveraineté italienne l'excédent de sa population, qui commençait à rechercher de l'émigration — vers la France et surtout l'Amérique du Sud (Argentine) — un remède au sous-emploi.

En effet, l'Italie arrivait au stade de l'expansion coloniale à une époque où la France, la Grande-Bretagne s'étaient assurées outre-mer les positions militaires et économiques les plus avantageuses et où seuls restaient susceptibles d'appropriation européenne le Maroc, considéré déjà plus ou moins comme une zone d'influence possible de la France et l'Espagne, et surtout le désert de Tripolitaine et l'Afrique orientale.

L'achat du territoire du cap Lumah (1869), l'occupation de la baie d'Assab par l'explorateur Sapeto (1870), puis par une compagnie génoise de navigation (1880), ainsi que l'hostilité de Bismarck à toute action qui aurait gêné la France en Afrique du Nord expliquent que l'intérêt du gouvernement de Rome soit porté d'abord vers les rives africaines du sud de la mer Rouge, dont la possession lui permettrait de contrôler l'une des voies d'accès du canal de Suez.

La pénétration italienne s'effectua presque parallèlement à partir des deux façades maritimes N.-E. et S.-E. de l'Afrique orientale. Malgré l'hostilité assez marquée des partisans d'extrême gauche, des milieux d'affaires du Parlement, l'Italie racheta Assab à la compagnie Rubattino (1881), tenta d'ouvrir à partir de ce port une voie de pénétration en direction de l'Abyssinie; le massacre de la mission chargée de la reconnaître (1888) fournit au ministre des Affaires étrangères Mancini, un prétexte pour occuper Beilul Gubbi et Massaua (1885), non sans provoquer les protestations du négus Johannès

néantissement dans les passes de Dogali (87) d'un bataillon de 400 hommes rença dans la métropole l'opposition aux conditions d'outre-mer, mais celle-ci fut sée par Crispi*; l'envoi de renforts, l'excitation des dissensions intérieures en Abyssinie (v. ETHIOPIE), l'échec de Johannès vant Saati, l'occupation de Keren et mara (1885), la mort du négus et l'avènement d'un protégé de l'Italie, le ras de Choa, Ménélik, permirent la signature avec ce dernier du traité d'Ucciali (2 mai 1889) qui, par son article 17, semblait établir un protectorat italien sur l'Ethiopie. Profitant de cette situation, les Italiens consolidèrent leurs positions le long de la mer Rouge, s'avancant jusqu'à la ligne Muna-Belesa-Mareb, érigèrent les territoires déjà occupés en colonie d'Erythrée, dont la capitale fut mara et qui eut à sa tête un gouverneur militaire assisté d'officiers coloniaux, en attendant la constitution d'un gouvernement qu'il annonçait comme prochaine (1890). Parallèlement à cette pénétration italienne sur les confins septentrionaux de l'Ethiopie, l'Italie avait fait occuper le long de la côte du océan Indien Benadir et de nombreux forts d'appui, et les avait érigés dès 1889 en une colonie de Somalie dont l'extension vers l'intérieur fut précisée et délimitée par des accords italo-britanniques des 25 mars et avril 1891. Ainsi les Italiens avaient-ils privé l'Abyssinie de tout débouché maritime, et, cupé, en prévision d'une opération éventuelle, des positions stratégiques leur permettant de la prendre en tenailles.

En fait, cette heureuse disposition territoriale de leurs deux colonies d'Afrique orientale ne leur passa pas immédiatement en faveur des Italiens, que les circonstances (réconciliation des sultans et du négus Ménélik, restauration de l'unité éthiopienne au profit de ce dernier et des dépenses des envahisseurs, insuffisance des renforts métropolitains) réduisaient à la désuétude. La vaine annexion du Tigré par le général Baratieri (1894) entraîna une réaction militaire très violente de Ménélik; les Italiens subirent de nombreux échecs (1895-1896) et, finalement, leur chef, pressé par Crispi, tenta, par une offensive brutale, de disloquer avec 25 000 soldats les 100 000 hommes du négus; cette opération aventureuse se termina par la mort même par le désastre d'Adoua, où les Italiens perdirent toute leur artillerie, plus de 2 000 tués et 2 000 prisonniers, dont deux généraux (1^{er} mars 1896); Crispi fut renversé, et l'Italie renonça à toute politique d'expansion coloniale en Abyssinie (traité d'Addis-Abeba du 26 oct. 1896). Pourtant, par un contre-coup, l'humiliation d'Adoua naîtra dans une partie de l'opinion publique, surtout de la jeunesse, un mouvement nationaliste qui, avec une force croissante, exigeait une revanche.

Ainsi l'Italie n'abandonnait pas tout espoir d'expansion outre-mer, mais il lui fallait ouvrir un nouveau champ d'action; la Tripolitaine, dépendance nominale de l'Empire ottoman et où aucune puissance européenne n'avait encore pris pied, s'offrait à elle; par l'accord secret du 14 décembre 1900, complété par celui du 10 juillet 1902, la France, en échange de la reconnaissance de ses droits particuliers au Maroc, lui accordait toute liberté d'action dans cette zone; l'Italie en entreprit immédiatement la pénétration pacifique, mais attendit que la France pût sur le point d'imposer son protectorat au Maroc et d'avoir obtenu l'accord tacite des autres grandes puissances pour déclarer la guerre à l'Empire ottoman (29 sept. 1911), occuper Tripoli et Benghazi et en proclamer l'annexion. En fait, la conquête exigea un effort militaire considérable et disproportionné aux forces réelles de l'adversaire; ne parvenant pas à réduire les forces turques en Tripolitaine, les Italiens durent même faire diversion en occupant Rhodes et les îles du Dodécannèse en Méditerranée orientale (mai 1912); et, finalement, c'est la menace que fit peser la ligne balkanique sur les frontières européennes de l'Empire ottoman qui contraignit ce dernier à signer la paix d'Uchuk, le jour même où se déclenchait la première guerre balkanique (18 oct. 1912); les « îles de Libye* » (Tripolitaine, Cyrénaïque) devenaient la troisième colonie italienne. La pacification en fut difficile : irréguliers jusqu'en 1913; action pendant la Première Guerre mondiale de Si Ahmed Cherif, grand

maître de la Confédération des senoussis, qui, en partant de l'oasis de Koufra, contraignit les conquérants à se replier vers la côte. Mais l'armistice de Moudros (31 oct. 1918) leur assura la possession définitive de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque en prescrivant la reddition des garnisons turques. La Grande Guerre avait, d'autre part, éveillé en Italie l'espoir de participer au dépècement de l'Empire ottoman; lors des conversations interalliées de Saint-Jean-de-Maurienne (19 avr. 1917), elle fut associée au plan de partage de l'Asie Mineure établi par les accords anglo-franco-russes de 1915; le sud de l'Anatolie, de Smyrne à Mersina, lui fut promis; la révolution d'Octobre, en 1917, accrût ses espoirs expansionnistes en direction de l'Asie centrale; et si l'effondrement des Grecs devant le sursaut patriotique turque, sous la direction de Mustapha Kemal, rendit vains ces projets, l'Italie put néanmoins garder à titre définitif Rhodes et le Dodécannèse (traité de Lausanne, 24 juill. 1923) : la Méditerranée semblait redevenir l'antique « Mare Nostrum ».

Une troisième étape s'ouvrit dans l'expansion coloniale italienne avec l'avènement du fascisme. Sans doute Mussolini ne s'était-il pas associé, à l'origine, aux excès de la propagande expansionniste, mais il ne put résister très longtemps à l'excitation entretenue par des publicistes, tels que Roberto Paribeni et Francesco Coppola, directeurs de la revue *Gerarchia*; d'autre part, la reprise de l'expansion coloniale pouvait d'autant plus se justifier que les territoires annexés récemment n'avaient pas permis de répondre à son objet principal, l'absorption de l'excédent démographique italien, la Somalie et la Libye désertiques, le Dodécannèse et Rhodes surpeuplés offrant, pour des motifs inverses, des possibilités d'accueil très réduites.

Pourtant, à partir de 1928, le gouvernement fasciste tenta d'utiliser l'Afrique du Nord comme terre de peuplement; mais les senoussistes, qui avaient pour base les oasis de Koufra, y entretenant un état d'insécurité permanente, il fallut d'abord en assurer la pacification. Celle-ci, menée avec vigueur par le général Graziani, aboutit à l'occupation de Koufra (1931) et à la destruction des derniers centres de rébellion organisée (1933). L'œuvre de colonisation put commencer; elle se développa dans le cadre de la nouvelle colonie de Libye, créée à partir de 1935 par fusion de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine. Mais, bien entendu, c'est vers l'Afrique orientale que fut dirigé l'essentiel de l'effort colonial de l'Italie; dès 1924 celle-ci avait obtenu du gouvernement Macdonald la cession du Jubaland (Trans-Djouba) et de Kismayou, qui furent incorporés à la Somalie italienne.

Enfin, dès 1934, Mussolini décidait d'annexer l'Ethiopie. Il se croyait d'ailleurs assuré de la neutralité de l'Angleterre, qui avait prévu dès 1925 la création de deux zones d'influence en Ethiopie, et de celle de la France, dont le chef du gouvernement, Pierre Laval, avait consenti à des rectifications de frontières en faveur des possessions italiennes, tant dans la Côte des Somalis que dans le Tibesti (accord de Rome du 7 janv. 1935). L'incident d'Oual Oual, à la frontière de la Somalie italienne, servit de prétexte; l'ordre de pénétrer en Ethiopie sans déclaration de guerre fut donné au général De Bono (2 oct. 1935). Malgré l'opposition de la S.D.N., de la Grande-Bretagne et de nombreuses autres grandes puissances, Mussolini, augmentant les effectifs du corps expéditionnaire et lui donnant pour chef le général Badoglio, fait occuper Addis-Abeba dès le 5 mai 1936. Le 9, Victor-Emmanuel III était proclamé empereur d'Ethiopie, et, le 4 juillet, la S.D.N. abrogeait les sanctions. Un nouvel Empire romain était fondé, proclamait Mussolini.

Cet Empire, dans l'esprit de son fondateur, devait se référer à une double tradition : celle de la Rome républicaine et impériale tout d'abord; celle de l'islam ensuite, religion majoritaire en Libye et qui conquit plus de 3 millions d'adeptes en Ethiopie. Symboliquement, le Duce se fit remettre à Tripoli, par les chefs indigènes, l'épée de l'islam (mars 1937), marquant ainsi sa volonté de revendiquer aux dépens de la France et de la Grande-Bretagne le rôle de tuteur des musulmans au sud et à l'est de la Méditerranée. Pendant les quelques années d'existence de



manifestations antiafricaines sur la place Colonna 14 mars 1896

cet Empire colonial, l'Afrique orientale italienne, formée de l'Erythrée, de la Somalie italienne et de l'Ethiopie, fut gouvernée par un vice-roi, assisté d'un vice-gouverneur général, d'une maison militaire, d'un secrétaire général de gouvernement, de six directions supérieures, d'un bureau de presse et de propagande. L'Administration civile comprenait une régie supérieure des Finances, une cour d'appel, une section de la Cour des comptes, un avocat général et dix « inspections centrales ». Ces organes directeurs commandaient à six gouvernements coloniaux complets pourvus chacun de gouverneur, sous-gouverneur, commandant militaire, questure, tribunal, etc., pour une population de 14 millions 500 000 habitants, dont 120 000 Italiens, tandis que 100 000 autres vivaient en Libye. Mais l'Empire colonial italien n'eut pas le temps de devenir terre de peuplement proportionnellement à l'accroissement de la population italienne. Dans leurs deux centres de colonisation, les Italiens construisirent de bons ports, un remarquable réseau routier, des hôpitaux, des aqueducs, des services d'enseignement et d'urbanisme, ainsi qu'un début d'implantation industrielle. L'agriculture prospérait en Tripolitaine et en Cyrénaïque; elle n'eut pas le temps de se développer en Ethiopie.

La Seconde Guerre mondiale, à laquelle Mussolini participa en grande partie pour achever la transformation de la Méditerranée en un lac italien en éliminant la France et la Grande-Bretagne (revendications sur Nice, la Tunisie, Malte, etc.), aboutit paradoxalement à la destruction de l'Empire colonial italien. Dès 1941 l'Afrique orientale succombait à des attaques britanniques convergentes parties du Kenya et du Soudan, tandis que la Libye, pénétrée par la colonne Leclerc venant du sud (occupation de Koufra et de Mourzouk), était totalement occupée par la VIII^e armée du général Montgomery (oct. 1942-janv. 1943). L'Empire colonial italien avait vécu : l'Ethiopie, agrandie de l'Erythrée, en 1952, retrouvait immédiatement son indépendance, et la Libye, d'abord administrée par les Alliés, était érigée en royaume indépendant au profit de la dynastie des Senoussis (1951). Par le traité de paix de Paris (1947), l'Italie acceptait la perte de ses colonies, conservant seulement — et par l'intermédiaire de l'O.N.U. — le droit d'administrer la Somalie et de l'acheminer vers l'indépendance, proclamée en 1960.



départ de troupes italiennes pour l'Afrique orientale en 1935



les Hollandais à l'île Maurice



comptoir hollandais à Bantam

Empire colonial néerlandais, nom donné à l'ensemble des pays et territoires colonisés par les Hollandais.

Le soulèvement général des Provinces-Unies contre l'Espagne (1572), le passage du Portugal sous la domination espagnole (1581-1640) fermèrent aux marins hollandais leurs ports d'approvisionnement traditionnels (Cadix, Lisbonne). Ils durent alors aller chercher directement à leurs sources les épices ; dans ce dessein se constituèrent les deux Compagnies des Indes orientales (1602) et des Indes occidentales (1621), qui, avec une inégale

La paix de Breda (1667) consacre l'existence de l'Empire colonial hollandais d'Orient (avec la cession aux Hollandais des dernières îles anglaises des Banda) composé d'une série d'établissements commerciaux fortifiés : du Cap (1648), de Timor, en passant par l'escala persane de Bandar 'Abbās.

L'administration des Indes orientales repose sur l'organisation commerciale de la Compagnie, pour laquelle le souci commercial élimine toute préoccupation de peuplement européen ou de mise en valeur de l'île. Elle superpose aux structures traditionnelles son réseau d'agents ; ceux-ci (gouverneur général, conseiller des Indes, chefs marchands, marchands commis) sont respectivement responsables du gouvernement politique, des grands services administratifs, en même temps que de l'administration générale d'un territoire important (par ex. Amboine), de la direction d'un poste, d'un fort, d'une factorerie. Alors que le gouverneur ou les conseillers négocient avec les princes locaux les contrats de livraison, les agents d'exécution perçoivent les prestations en nature imposées aux indigènes et maintiennent l'ordre même par la force (massacre de l'île de Lintor, dans les Banda, 1621).

Les relations des différentes communautés raciales de l'Insulinde sont strictement « fonctionnelles », exclusives de tout métissage, chacune conservant ses usages : bourgeois hollandais, juges chinois à Batavia. On ne saurait donc parler, au xv^e s., de civilisation coloniale en Insulinde, pas plus que d'influence coloniale profonde sur la civilisation de la métropole. A peine, vers la fin du siècle, la diversification des objets importés y introduira-t-elle le goût, commun à toute l'Europe, de l'Extrême-Orient.

L'expansion hollandaise vers l'ouest eut une destinée moins brillante. Inaugurée par l'envoi de dix familles huguenotes en Amazonie, de trente familles wallonnes à l'embouchure de l'Hudson (1623), par les croisières de rapine de Piet Heim, le long des côtes brésiliennes (1626-1627), l'Empire d'Amérique atteint son apogée dans la première moitié du xvii^e s. : du cap San Roque au río San Francisco s'étend, vers 1635, le Brésil hollandais, dont le gouverneur général Maurice de Nassau entreprend l'intelligente exploitation (bois, canne à sucre) ; dans le nord, le long de l'Hudson, s'échelonnent une série d'établissements formant la Nouvelle-Hollande, parmi lesquels : Nieuw-Amsterdam (dont les Anglais feront New York), vivant du commerce des peaux et d'agriculture depuis la Charte du patronat (1629). Sur la mer des Antilles, enfin, Saint-Eustache, Saint-Martin, Tobago, la Guyane, Curaçao sont enlevés aux Espagnols (1635).

La restauration de l'indépendance portugaise (1640) et la guerre hollando-portugaise (1641-1651), ainsi que les révoltes brésiliennes, viennent à bout du Brésil hollandais (capitulation de Recife, 1654), dont le retour au Portugal sera sanctionné par la paix de La Haye (1661). Le triomphe anglais du duc d'York marque la fin de la Nouvelle-Hollande (1664). La paix de Breda laisse à la Hollande, outre ses possessions antillaises, bien exploitées, les comptoirs africains de Gorée, d'Arguin, assurant l'envoi des esclaves sur le marché de Curaçao.

A l'encontre des Indes orientales, il se forma très tôt, aux Antilles hollandaises, une société coloniale dans le cadre d'une économie

de plantation tropicale (canne à sucre, tabac), avec son parler, ses minorités ethniques (juifs du Surinam).

Dès le milieu du xviii^e s., commencent à suliner les difficultés provoquées par les problèmes internes de la Compagnie des Indes orientales et la dégénérescence consécutive de l'Administration, par les effets néfastes du malthusianisme économique pratiqué (politique du peu mais cher ; arrachages de plantations), par l'excessive dureté du traitement des indigènes et des Chinois (massacre Chinois à Batavia en oct. 1740). La guerre anglo-hollandaise (1780-1784) précipite le déclin de la Compagnie, sanctionné par sa dissolution (1798).

La substitution d'une nouvelle politique coloniale à celle, faillie, de la Compagnie va trouver retardée par les crises européennes de la Révolution et de l'Empire français. Prenant prétexte de la mainmise française sur la Hollande transformée en république batave, les Anglais occupent l'Insulinde hollandaise à l'exception de Java et de quelques îles (1801). Recouvrant leurs territoires à l'épave même paix d'Amiens (1802), sous l'autorité nominale du Comité gouvernemental pour les affaires orientales « qui, en métropole, succède à la Compagnie, les Hollandais envoient le gouverneur Daendels (1808-1811) qui entreprend le premier la mise en valeur du pays par la construction de routes. En 1810, il est interrompu par les Anglais, qui occupent Batavia (8 août 1811) ; le gouverneur anglais Raffles s'y installe, esquisse une politique de libéralisation économique (aménagement des prestations en travail ou corvée et surtout accorde les premières concessions politiques : l'institution des « résidents » provinciaux, assistés chacun d'un « régent indigène, durera jusqu'après la Première Guerre mondiale.

Par les traités de 1815, l'Angleterre restitue au royaume des Pays-Bas toutes ses colonies, sauf le Cap, une partie de la Guyane, Tobago et Ceylan. La révolte princière de l'île de Java et le soulèvement religieux de Sémara (1825) contraignent les Pays-Bas à adopter une politique d'autonomie relative.

Aux structures coloniales classiques vont alors se substituer progressivement des formes d'exploitation et des rapports nouveaux avec la métropole. L'échec du « système des cultures forcées » du gouverneur Van den Bosch ouvre, dès la fin du xix^e s., la mise en valeur des îles à l'initiative capitaliste et privée. Ce système a non seulement précipité l'abolition de l'esclavage dans les colonies hollandaises (1860), qui se traduit par l'émancipation en Guyane de 36 000 esclaves sur une population totale de 55 000 habitants (11 000 esclaves sur 31 000 habitants aux Antilles), mais encore provoqué son propre remplacement, à partir de 1880, par un système d'impôt. Responsable d'émeutes de la faim, vite teintées de nationalisme (Atjeh, 1873), il a contribué à renforcer le mouvement anticolonial (Bosch, 1908 ; Sarekat Islam, 1912), qui obtint une première modification du statut politique des colonies orientales (1917 : création du Volksraad). Ces concessions, renouvelées par la nouvelle Constitution hollandaise de 1922, ne tempèrent nullement les revendications dont le parti national indonésien du Dr Sukarno se fait le champion à partir de 1927. Leur aboutissement sera, le 17 août 1945, la proclamation de la République indonésienne, à la faveur de la longue interruption de la tutelle métropolitaine sous l'occupation japonaise (1942-1945). Devenu total depuis le 10 août 1954, l'indépendance de l'Indonésie suscite aux Pays-Bas certaines difficultés politiques (revendications concurrentes sur l'ouest de la Nouvelle-Guinée, l'Irian). Du moins la métropole a-t-elle bénéficié, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, du système Van den Bosch (30 millions de florins annuellement), puis de l'exploitation capitaliste des îles, dont la réussite suscite les convoitises japonaises. Ainsi prospère dans la métropole les ports d'Amsterdam de Rotterdam, de même que les nombreux petits centres de transformation des produits coloniaux à travers la Campine et la Zélande, Amsterdam demeurant l'une des premières places financières d'Europe où le parti national populaire et indépendant cherche, au moyen des organismes d'autonomie interne (collège d'administration

vue du fort Nassau
près de Saint-Georges
d'Elmine
gravure par F. Post
cabinet des Estampes



la flotte hollandaise
en Amérique
gravure par P. Sermonter
d'après P. Sibrantoz
cabinet des Estampes



municipalité, conseil de l'île), à contrebattre l'influence du gouverneur. Ainsi se poursuivait, aux dépens de l'Empire néerlandais, la dégradation progressive des anciennes structures coloniales.

Au milieu du x^e s., l'émancipation de l'Indonésie a donc réduit ce vaste empire, témoin de la puissance paradoxale des Provinces-Unies au $xviii^e$ s., à ses seuls territoires américains (Guyane et quelques Antilles : une partie de Saint-Martin, Saint-Eustache, Curaçao, Aruba), et à l'Irian (ouest de la Nouvelle-Guinée). [→ Biblio.]

Empire colonial portugais, nom donné à l'ensemble des pays et territoires colonisés par le Portugal.

L'expansion coloniale portugaise débute au xv^e s.; ses causes sont multiples. L'ardeur religieuse y est certaine : le prêtre Jean règne sur un royaume chrétien — qu'il importe de découvrir — au sud du Maroc. Sur ces mêmes côtes, on espère trouver l'or — l'or du Soudan — qui fait défaut à l'Europe. Bientôt la quête des épices s'ajoute à celle de l'or : les contacts économiques de l'Europe avec l'Asie et l'Afrique, traditionnellement assurés par les courtiers génois à Alexandrie et à Constantinople, sont perturbés par la mainmise turque sur le bassin oriental de la Méditerranée; pour ne pas avoir recours aux Turcs, intermédiaires inconstants et onéreux, les Portugais s'ouvrent vers les Indes une route océane, directe.

La poussée initiale le long des côtes d'Afrique est favorisée par la maîtrise technique des Portugais et l'école de Henri le Navigateur. Le cap Vert est atteint (1456), puis l'Equateur (1471); Bartolomeu Dias double le cap de Bonne-Espérance (1487). Le traité de Tordesillas* (1494) assure aux Portugais le monopole des conquêtes à venir dans l'océan Indien, ainsi que la possession du Brésil, dont Cabral, jeté par la tempête sur ses côtes, prend possession en 1500. Avec les voyages de Covilhã, de Vasco de Gama à Calicut et Goa (1498), les Portugais s'installent — en principe seuls — dans les Indes orientales.

A la mort de Jean III (1558), l'Empire portugais est à son apogée. Outre une série de présides* (postes fortifiés) sur la côte marocaine atlantique, outre le Brésil — frange côtière de l'Amazonie au río de la Plata —, il comprend une série d'établissements jalonnant la route orientale des Indes : les îles Madère, Açores, du Cap-Vert, de Guinée (Fernando Poô, Ascension) et les postes de l'actuel Angola sur les côtes occidentales d'Afrique; à l'est du cap de Bonne-Espérance, les comptoirs de Delagoa, Sofala, Mozambique (actuelle Afrique-Orientale portugaise), de Madagascar, d'Ormuz à l'entrée du golfe Persique, sont occupés par les Portugais qui tiennent, dans les Indes orientales, une série d'établissements, de Diu (1575) jusqu'à Cochim (1500) sur la côte de Malabar, Ceylan (1505) et, plus à l'est, Pegu, Malacca (1511), Macao (atteint dès 1516). Pour exploiter cet immense Empire, nulle politique d'ensemble n'est appliquée.

En Afrique noire, les Portugais auraient pu s'installer durablement. La bulle *Inter Caetera* (1493) leur confère le monopole de l'évangélisation; à l'ouest, le roi du Congo est baptisé en 1492 sous le nom de Jean; sa capitale, Mbali, devient São Salvador; son descendant, Alphonse (1507-1540), correspond en latin avec Lisbonne, et Henri, fils d'Alphonse, devient évêque de São Salvador; à l'est, une politique d'accords avec les Etats indigènes voisins (Monomotapa, dans la boucle du Zambèze) semble assurer l'implantation portugaise : déjà commencent à affluer les colons. Mais leur rapacité — celle des « pombeiros », métis de la côte orientale surtout —, les violences à l'égard des Noirs réduits à l'esclavage, l'incompréhension d'un clergé blanc qui entend convertir en introduisant l'Inquisition, sont autant de motifs au repli de l'Afrique sur elle-même. Chassés de São Salvador par Diogo, fils d'Alphonse, les Portugais demeurent seulement sur la côte, notamment à São Paulo de Luanda. Des deux fonctions alors dévolues aux possessions portugaises d'Afrique : marchés d'esclaves et relais sur la route des Indes, la seconde disparaît à l'écroulement de l'Empire des Indes; la première demeurera longtemps dans le cadre de la

mise en valeur des îles atlantiques et du Brésil.

A l'est du cap de Bonne-Espérance commence le domaine de l'« Estado da Índia », créé en 1505. Il comprend des villes relevant directement de la métropole — telles Diu, Malacca, Goa la capitale —, des protectorats où les Portugais contrôlent des forteresses (Ceylan); des comptoirs en terre étrangère : Chittagong, Macao, Bantam, Macassar. Le gouverneur — il porte parfois le titre de vice-roi — est nommé pour une période de trois ans, et rarement prorogé dans ses pouvoirs; personnage fastueux, il réside à Goa, bat monnaie depuis Albuquerque (1508-1515). Dans chaque territoire exerce un « capitaine », assisté d'un « capitaine de forteresse » (militaire). L'Estado da Índia dispose d'une flotte et d'une armée spéciales. Depuis qu'a triomphé la politique d'implantation territoriale préconisée par Albuquerque, les charges financières les plus lourdes pèsent sur l'administration de l'Estado, où la concussion et l'indiscipline deviennent d'emblée les caractéristiques essentielles.

Si l'administration portugaise se révèle insuffisante, c'est que les Portugais ne se fixent pas aux Indes, en dépit des avantages proposés aux colons : les laïcs viennent, s'enrichissent, rentrent dans la métropole. Plus nombreux sont les clercs; mais leurs violences et leur vie peu édifiante, souvent, empêchent toute évangélisation durable, en dépit des missions de saint François Xavier. En faisant irruption dans les mers de l'Inde et de la Chine, les Portugais y ont trouvé tout un réseau commercial mis en place par les marchands musulmans, arabes et persans qui dominent le trafic; Malacca était, au contact des mondes chinois et indien, le grand entrepôt. Evénant totalement les musulmans de certaines branches de ce trafic, les Portugais les maintiennent dans les rôles d'intermédiaires, de collecteurs régionaux des produits. Le grand commerce, les Portugais entendent l'interdire à tout navire étranger, sous peine de destruction. Ils le réservent à leur « flotte » annuelle, qui rapporte à Lisbonne le poivre de Malabar (monopole royal absolu), les cotonnades de Surate, les clous de girofle des Moluques, la noix de muscade de Java, les porcelaines et laques de Chine, etc. Propriétaire des cargaisons de poivre à leur arrivée à Lisbonne, le roi en afferme la redistribution dans toute l'Europe à des firmes étrangères et réalisait ainsi d'énormes bénéfices, aussitôt engloutis dans une politique de fastes et de pensions. Monopole portugais absolu et — dans ce cadre — monopole royal pour certains produits, telle se voulait, dès l'origine, la politique de Lisbonne. En fait, dès 1578, la marine portugaise, incapable d'assurer seule le trafic, doit le concéder en partie à une firme d'Augsbourg.

L'expansion africaine et asiatique des Portugais leur valut une série d'adversaires : les Turcs, inquiets de voir drainer l'or africain et fermée la mer Rouge (prise d'Aden, 1538; attaques sur Diu, 1538, 1546; attaques sur Sofala, 1585-1586), puis le sultan Akbar, qui les attaque à son tour (1602). Les plus dangereux adversaires sont toutefois les Hollandais et les Anglais : les premiers enlèvent Amboine (1604), Malacca (1641), Colombo, Cochim; les seconds occupent Ormuz (1622), Mascate (1647). Ainsi, la période de rattachement du Portugal à l'Espagne (1580-1640), précédée dès 1578 par l'écroulement des espoirs maghrébins (mort de Sébastien à la bataille d'Alcaçar-Quivir), voit l'effritement des possessions portugaises d'Asie. Après la restauration de la maison de Bragança et le mariage de Catherine de Bragança avec Charles II d'Angleterre — Bombay et l'ouverture commerciale des colonies portugaises lui sont offerts en dot —, le Portugal conserve de son prestigieux Empire des Indes, outre les ports africains, Goa, Diu, Damão, Macao. A l'exception des premières années d'exploitation, le Portugal s'était révélé incapable d'assurer le monopole d'exploitation et de barrer l'entrée des mers de l'Asie du Sud-Est aux autres flottes européennes.

Si le Portugal est encore, au milieu du $xviii^e$ s., une importante puissance coloniale, il le doit surtout aux solides racines qu'il a su pousser dans ses colonies de peuplement : Madère, Açores, Cap-Vert d'une part, Brésil de l'autre. Ici et là, de vastes domaines d'ex-

ploitation furent d'emblée concédés aux colons, les riches « capitaines-donataires » de Rio, Bahia, les jésuites de l'île Faial (Açores); dans les deux cas, l'utilisation de la main-d'œuvre noire se révèle nécessaire; dans l'ensemble de ces territoires, Jean III essaie de reprendre en main les pouvoirs (1548) quand il nomme, au détriment des puissants locaux, des *corregedores*, ainsi qu'un gouverneur général à São Salvador (Bahia). Mais, alors que les îles atlantiques évolueront sous le contrôle de la métropole, le Brésil affirme très tôt son originalité.

En principe, le roi du Portugal règne aussi au Brésil. Il en interdit l'accès aux commerçants étrangers; toutefois, dérogation est faite au profit des Anglais, par le traité de Methuen (1703), qui assure, à partir de cette date, la presque totalité du commerce brésilien. Le roi se réserve les monopoles de l'exploitation du sel et des bois de teinture; interdit les cultures de la vigne, de l'olivier, du mûrier; empêche la fabrication locale du sucre et du tabac. Le roi nomme les fonctionnaires, et même institue une vice-royauté (1720).

En pratique, différents faits attestent l'autonomie relative du Brésil. Dès les premières années s'effectue un brassage ethnique profond : Blancs et Indiennes, puis Blancs et Noirs. Aux côtés des créoles vivent de très nombreux métis (mamelucos) : les uns et



les autres, les premiers seulement à partir de la fin du $xvii^e$ s., forment une élite sociale dominant les Indiens et les Noirs importés de Guinée après 1525. Cette élite affirme précocement son pouvoir : rurale, elle s'oppose aux jésuites, qui veulent lui arracher les Indiens menacés d'esclavage (conflit des jésuites et des « paulistes » dans l'Etat de São Paulo, jusqu'à la fin du $xvii^e$ s.); urbaine, elle dirige l'insurrection qui chasse les Hollandais du Brésil (1653-1654), après avoir été amenée à assumer, pendant cette période d'interruption des rapports avec le Portugal, d'importantes responsabilités municipales et politiques.

Quand, vers le milieu du $xviii^e$ s., le Brésil s'enrichit, bénéficiant de la contrebande anglaise dans les colonies espagnoles voisines, des découvertes minières (or, diamant), de la capitainerie générale du Minas Gerais (1714), ses intérêts divergèrent alors plus profondément de ceux de la métropole, au moment même où les réformes du marquis de Pombal (1750-1777) visaient à renforcer l'autorité : création de compagnies de commerce métropolitaines à monopole, droit de 20 p. 100 sur l'or (1751). Le régime de l'exclusif devient plus difficilement supportable au Brésil. Sans violences, à l'encontre des troubles dans les colonies espagnoles voisines, le Brésil accède à l'indépendance (1822), après que le séjour de Jean VI au Brésil, durant l'occupation napoléonienne de ses Etats, et les bouleversements qui y firent suite (1807-1821) eurent révélé une fois de plus la fragilité d'une suzeraineté portugaise nominale.

Le Portugal entre dans l'âge contemporain avec les débris de ce qui fut le premier Empire colonial du monde. Il perd quelques-unes des îles de la Sonde qui lui restaient (Flores, 1859) et renonce à la plus grande partie des possessions qu'il tenait au Gabon et en Guinée. Suscité par les explorations de

marché de Goa
gravure
d'après J. H. de Linschoten
cabinet des Estampes

Serpa Pinto (1877-1879), le rêve d'une Afrique centrale portugaise de l'Angola au Mozambique s'écroule au congrès de Berlin (1884), où l'Europe partage les zones d'influence en Afrique sans se soucier du Portugal, qui ne conserve qu'un petit territoire, le Cabinda, sur la rive septentrionale de l'estuaire du Congo et qui, vaincu par les troupes de la « chartered », doit accepter que soient précisées les frontières de l'Angola et du Mozambique, entre lesquelles s'inséreront les possessions britanniques (traité de 1891). Ainsi isolées, les deux principales possessions africaines du Portugal sont même menacées d'être absorbées dans les sphères d'influence anglaise (Mozambique) et allemande (Angola) par le traité secret du 30 août 1898 que seule la guerre des Boers et la rupture germano-britannique empêcheront d'entrer en application. De nos jours, les territoires portugais en Afrique : Mozambique, Angola, Guinée, sont peuplés de 15 millions d'habitants environ et administrés comme provinces métropolitaines. Il en est de même des possessions en Inde et en Chine (Goa, Damao ; Macao). [V. cartes AFRIQUE et AMÉRIQUE.] (→ Biblio.)

Empire des Indes, ensemble territorial constitué par les anciennes possessions de la Compagnie anglaise des Indes orientales, dissoute en 1858, et par les principautés de la grande péninsule asiatique. Disraeli, ressuscitant l'ancien Empire moghol pour rehausser le prestige de la Couronne britannique, fit proclamer la reine Victoria impératrice des Indes (1^{er} juin 1877). Successeur du Grand Moghol, elle devient la souveraine des princes hindous, qui sont désormais liés à elle par le serment qu'ils lui prêtent. Les souverains britanniques conservèrent le titre d'empereur des Indes jusqu'à la proclamation de son indépendance, le 15 août 1947. Le roi George VI fut donc le dernier à porter la couronne impériale. (V. INDE.)

Empire romain germanique (SAINT). V. SAINT EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE.

EMPIREMENT n. m. Etat d'une chose qui empire : *L'empirement de la situation.*

EMPIRER v. tr. (de *pire*). Rendre pire ; aggraver (vieilli) : *Il faut surtout ne pas empirer son mauvais sort en regimbant contre (Sand).* ♦ V. intr. Devenir pire, s'aggraver : *Son mal empire.*

Empire State Building, gratte-ciel de New York, dans Manhattan. Haut de 441 m, cet immeuble de cent deux étages, entièrement occupé par des bureaux, a été édifié d'octobre 1929 à avril 1931.

EMPIRICRITICISME n. m. Log. Doctrine qui critique violemment la valeur de la science.

— ENCYCL. Selon cette doctrine, née à la fin du XIX^e s. en Allemagne, la science n'est qu'une connaissance subjective, relative, et les théories scientifiques n'ont qu'une valeur d'instruments commodes. L'empiricriticisme s'apparente au relativisme*, au positivisme*, à l'idéalisme* critique et à l'agnosticisme*. Ses principaux représentants furent R. Avenarius et E. Mach. Ses principaux adversaires furent les partisans de la science, et en particulier les matérialistes dialectiques. (Lénine a consacré à la réfutation de l'empiricriticisme un ouvrage : *Matérialisme* et empiricriticisme.*)

EMPIRIOMONISME n. m. Philos. Théorie selon laquelle l'expérience dérive de la conscience collective. (C'est une variété de l'empiricriticisme*.)

EMPIRIQUE adj. (lat. *empiricus* ; du gr. *empeirikos*). Qui sait ou croit savoir par expérience. || Qui cherche à tirer parti de l'expérience, mais sans souci de rigueur scientifique : *Les procédés empiriques ne méritent qu'une confiance limitée.*

— Log. Idée empirique, idée suggérée par l'expérience. || Définition empirique, définition établie sur l'observation, la comparaison et l'abstraction.

— Physiq. Formule empirique, formule fondée non sur la théorie et le calcul, mais sur l'expérience.

♦ Adj. et n. Se dit d'un médecin qui traite les maladies d'après les seules données de l'expérience.

— LANGUE CLASS. Charlatan qui n'a aucune connaissance scientifique médicale : *M. Fagon*

n'aura pas fait beaucoup de grâce aux empiriques ; ces sortes de médecins (Fontenelle). — Art vétér. Se dit d'une personne qui soigne habituellement et contre rémunération les animaux malades sans être pourvue du diplôme d'Etat français de docteur vétérinaire ou de vétérinaire. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Art vétér. La loi du 17 juin 1938 interdit l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux à quiconque n'est pas pourvu de l'un des diplômes précités et n'a pas été habilité à cet effet par le conseil régional de l'Ordre des vétérinaires. Toutefois, les interventions faites par les maréchaux-ferrants dans les maladies du pied, les opérations de castration des animaux autres que les solipèdes, et les soins d'urgence hors les cas de maladies légalement contagieuses ne tombent pas sous le coup de la loi.

EMPIRIQUEMENT adv. De façon empirique.

EMPIRISME n. m. Méthode qui prétend se fonder uniquement sur l'expérience. || Doctrine philosophique selon laquelle les idées sont toutes fournies par l'expérience. (Contr. *RATIONALISME.*)

— Méd. Pratique médicale fondée sur les seules données de l'expérience.

— ★ pratique, expérimentation, induction, positif, scepticisme, Hume / rationalisme, dogmatisme, innéisme.

— ENCYCL. Méd. Les anciens empiriques, Philinus de Cos, Sérapion d'Alexandrie et leurs successeurs, se guidaient, dans la pratique de leur art, sur le hasard, l'observation de la nature et l'analogie, refusant d'accepter aucune doctrine interprétative. L'empirisme disparut avec Galien, mais ses principes demeurèrent les seules bases de la connaissance positive. C'est grâce à l'observation et à la comparaison des faits que la médecine s'est peu à peu dégagée de la métaphysique, qui empêchait ses progrès. Aujourd'hui encore, l'empirisme, dans son sens vrai (qu'il ne faut pas confondre avec le charlatanisme), fournit les éléments de presque toutes les découvertes dont bénéficie la médecine. Toutefois, si le hasard joue toujours un certain rôle dans ces découvertes, le grand progrès est que maintenant nous sommes en mesure de contrôler, par des moyens objectifs, et de provoquer, par l'expérimentation, des faits que l'empirisme se contente d'observer et d'enregistrer, sans tenter d'en découvrir le mécanisme et les relations.

— Philos. L'empirisme s'oppose au rationalisme classique et innéiste. Le débat entre les deux thèses s'est poursuivi à travers toute l'histoire de la philosophie. Certains philosophes ont essayé de les concilier. D'après Platon, les principes de la science sont innés à l'âme ; d'après Aristote, ils résultent du concours de l'expérience et de la raison ; les épicuriens ont professé, au contraire, un empirisme absolu. Au XVII^e s., contre la théorie des idées innées de Descartes, Locke a soutenu que toutes nos connaissances ont leur origine dans notre expérience, soit externe, soit interne. D'après Leibniz, les principes sont innés à l'état de « petites perceptions », c'est-à-dire de jugements inconscients ou virtuels, mais l'expérience est nécessaire pour les faire passer à l'état d'aperceptions, c'est-à-dire de jugements clairement aperçus et consciemment appliqués.

L'empirisme a pris dans la philosophie de David Hume et dans celle de Stuart Mill la forme de l'associationnisme. Des associations résultant de l'expérience de l'individu suffiraient, d'après eux, pour expliquer notre conception des principes et la croyance que nous avons en leur nécessité et leur universalité. D'après Herbert Spencer, ils sont innés chez l'individu, mais ils se sont lentement formés à travers la suite des générations humaines par l'accumulation d'expériences concordantes et les associations de plus en plus invincibles qui en ont résulté. Par la double hypothèse de l'évolution et de l'hérédité, Spencer concilie Kant et Stuart Mill, comme Leibniz avait concilié Descartes et Locke.

L'empirisme logique est une doctrine récente, dite aussi doctrine de l'Ecole de Vienne, qui, sous sa forme originelle, prétendait réduire l'acquisition de la connaissance à la constitution d'énoncés de fait et à la combinaison de ces derniers selon des procédés tautolo-

giques. Ces vues sont particulièrement contestées par la doctrine de connaissance ouverte qui souligne le mouvement de va-et-vient entre le moment empirique et le moment théorique de la recherche.

On distingue un empirisme matérialiste* (Bacon, Hobbes, Locke) et un empirisme idéaliste* (Berkeley, Hume, Mach, Avenarius). [→ Biblio.]

EMPIRISTE n. m. Philosophe ou médecin partisan de l'empirisme* : *Les empiristes ne reconnaissent d'autre autorité, en matière de connaissance, que les yeux et les mains* (Jouffroy).

EMPIS n. m. Mouche de taille moyenne (4 à 12 mm), carnassière, qui suce le sang d'autres insectes. (Le genre fait partie des diptères et sert de type à la famille des empididés.)

EMPIS (Adolphe SIMONIS, dit), auteur dramatique français (Paris 1795-id. 1868). Il fut administrateur du Théâtre-Français de 1856 à 1859, puis inspecteur général des bibliothèques. Il a écrit, soit seul, soit en collaboration, des drames (*les Six Femmes d'Henry VIII*, 1854), des comédies, des livrets d'opéras. (Acad. fr., 1846.)

EMPIS (Adolphe Georges Gaspard Joseph SIMONIS, dit), médecin français (Paris 1824-id. 1913), fils du précédent. Il devint, en 1856, médecin des hôpitaux. Il fut chargé du service d'accouchements de la Pitié. Ses travaux les plus connus portent sur la granulie (Président de l'Acad. de méd.)

EMPLACEMENT n. m. Place occupée par une chose : *Emplacement d'un terrain de jeux. N'est-il pas singulier que dans une ville aussi fameuse que Carthage on en soit réduit à chercher l'emplacement même de ses ports* (Chateaubriand).

EMPLAGE n. m. Constr. Remplissage fait de mortier et d'éclats de pierres, que l'on jette et que l'on tasse entre deux rangs de pierre taillée.

EMPLANTURE n. f. (de *en* et de *planter*). Aéron. Ligne de raccordement de l'aile au fuselage.

— Mar. Massif de bois dans lequel repose le pied des mâts. || *Emplanture à fourche*, système d'emplanture en fer, s'arrêtant au faux pont et supporté par une fourche au milieu de laquelle passe l'arbre de l'hélice.

— ENCYCL. Aéron. C'est à l'emplanture que l'aile est le plus épaisse. Même sur les avions très rapides, l'épaisseur relative du profil ne doit pas descendre au-dessous de 5 p. 100 afin que l'épaisseur absolue soit suffisante pour la solidité. En revanche, on atteint 3 p. 100 sur les avions à aile delta, parce que la profondeur à l'emplanture est très grande.

EMPLASTIQUE adj. Qui a les caractères de l'emplâtre.

EMPLÂTRE n. m. (gr. *emplastron* ; d. *emplassein*, appliquer sur). Médicament de consistance élastique, se ramollissant à la chaleur, destiné à être appliqué sur des bandes de toile ou de matière plastique pour constituer des sparadraps. || *Par extens.* Ces sparadraps eux-mêmes : *Un énorme emplâtre qui lui cachait un œil et lui couvrait la moitié de la joue* (Mérimée). || Fig. et fam. Personne sans énergie, sans initiative : *Que l'emplâtre !* || Pop. Soufflet, coup : *Donne un emplâtre à quelqu'un.*

— Arbor. Mastic dont on garnit et recouvre les plaies des arbres. (V. ENGLEUMENT.)

— Technol. Pièce, en toile ou en caoutchouc, destinée à être collée sur une enveloppe pour boucher un trou ou réparer un déchirure.

— ENCYCL. Pharm. Les emplâtres sont constitués essentiellement par des savons de plomb (emplâtre simple), auxquels on incorpore diverses substances médicamenteuses : résines (diachylon), mercure (emplâtre d'Vigo). L'usage des emplâtres tend à disparaître. Seul l'emplâtre adhésif (emplâtre caoutchouté à l'oxyde de zinc) demeure d'un usage courant.

EMPLÂTRER v. tr. Pop. et fig. Gêner, embarrasser : *Emplâtrer quelqu'un de problèmes.*

EMPLECTITE n. f. (gr. *emplektos*, tressé). Minér. Sulfate naturel de bismuth et de cuivre Cu₂Bi₂S₄, dont les cristaux linéaires pénètrent le quartz en différentes directions.



de manière à lui donner l'aspect d'un tissu tressé.

EMPLECTON ou **EMPLEKTON** n. m. et adj. (mot gr.). Antiq. gr. Manière de construire qui consistait à élever deux pans de pierres taillées et à remplir l'intervalle avec du mortier et des matériaux en fragments plus ou moins gros. (V. APPAREIL.)

EMPLECTOPTERIS n. m. Paléobot. Nom de genre d'un feuillage de pteridosperme. (*Emplectopteris triangularis* appartient aux couches permianes du Chan-si central, en Chine.)

EMPLETTE n. f. (lat. pop. **implicita*, dépense; de *implicare*, dépenser). Achat d'une chose, d'un objet (se dit d'objets d'un usage courant) : *Faire emplette d'un chapeau. Nous ne restâmes à Paris que pour d'indispensables emplettes* (Gide). || Objet acheté : *Montrer ses emplettes. || Faire une mauvaise emplette*, se tromper dans le choix d'une personne.

— SYN. : achat, acquisition.

EMPLI n. m. Savonn. Remplissage des formes.

EMPLIR v. tr. (lat. pop. **implire*; du lat. *implere*). Rendre plein : *Emplir un tonneau. Qu'importe ! Allons, emplis ton coffre, emplis ta poche* (Hugo). || Par extens. Occuper tout un espace déterminé : *Orgue dont les sons emplissent la nef. Il laissait les nuits froides de janvier emplir la pièce de leur souffle glacial* (Zola). || Fig. Comblant : *Nouvelle qui emplit de joie. Les plus banales mélancolies ont une puissance infinie dans les jeunes poitrines qu'elles emplissent* (Barrès).

◆ V. intr. En parlant d'un navire, avoir une voie d'eau par laquelle l'eau s'introduit et monte de plus en plus dans la cale.

— *S'emplir* v. pr. Devenir plein (au pr. et au fig.) : *Le navire s'emplissait rapidement. L'ombre autour d'eux s'emplissait de sinistres clartés* (Hugo).

EMPLISSAGE n. m. Action d'emplir : *Emplissage d'un tonneau.* || Manière dont une mesure, un baril, un récipient quelconque est rempli : *Un emplissage maladroit.*

— Pêtr. *Dépôt d'emplissage*, usine ou atelier où s'effectuent le conditionnement des produits pétroliers et le chargement des camions-citernes.

EMPLISSEUR, EUSE n. et adj. Personne employée à un atelier d'emplissage de fûts, bidons, etc.

◆ N. f. Machine automatique qui remplit à la chaîne des bidons ou autres emballages de produits pétroliers.

EMPLOI [ɑ̃plwa] n. m. (déverbal de *employer*). Action ou manière d'employer; utilisation d'une chose : *Faire un bon emploi de sa fortune, de son temps. L'emploi d'un mot, d'une matière. Une certaine indécision restait encore au sujet de l'emploi de l'été* (Gide). || Occupation, travail d'une personne dans une administration, dans une entreprise commerciale ou industrielle : *Postuler un emploi. Se démettre de son emploi. Chercher un emploi. Son principal emploi, qui lui déplaisait fort, était d'aller chercher des pêches à Saint-Vincent* (Stendhal). [V. part. encycl., Dr. du trav.] || Double emploi, répétition inutile : *Ce mot fait double emploi.* || *Emploi du temps*, règlement indiquant, pour chaque jour de la semaine, l'heure et la durée des divers exercices.

— Comptab. *Double emploi*, double mention d'un article passé par erreur à deux comptes différents. || *Faux emploi*, mention d'une somme portée en dépense, bien que la dépense n'ait pas été faite.

— Dr. Placement d'un capital suivant la destination prescrite : *L'emploi d'une dot.* || Acquisition de biens mobiliers ou immobiliers à l'aide de fonds appartenant aux incapables (mineurs, femmes mariées, communes, établissements publics ou d'utilité publique, etc.). [V. REMPLI.]

— Dr. du trav. *Offre d'emploi*, proposition faite par une personne morale ou physique qui a besoin de faire effectuer un travail par un salarié. || *Demande d'emploi*, proposition faite d'effectuer un travail salarié pour le compte d'un employeur.

— Econ. polit. Nombre d'heures pendant lesquelles les salariés d'une profession ou d'une région donnée ont été occupés et ont

perçu un salaire normal : *La situation de l'emploi.* || *Plein emploi*, v. PLEIN-EMPLOI.

— Mil. *Emploi de l'officier de carrière*, v. part. encycl.

— Théâtre. Genre de rôle joué par un acteur : *Tenir l'emploi de père noble, de sous-brette. Un des personnages secondaires, familiers, anonymes, aussi dénués de caractères individuels qu'un emploi de théâtre* (Proust).

— SYN. : charge, fonction, métier, situation.

— *Emplois* n. m. pl. Trav. publ. *Emplois partiels*, travaux de réfection sommaire d'une chaussée, par décapage et pilonnage à main des matières rapportées, lorsque les dégradations sont de peu d'étendue.

— ENCYCL. Dr. du trav. ● *Contrôle de l'emploi.* L'ordonnance du 24 mai 1945 a institué, en France, un quasi-monopole du placement et imposé aux employeurs la déclaration de tout embauchage (pour plus de 12 jours) ou débouchage. Les entreprises ne peuvent procéder à aucun licenciement collectif (pour des raisons économiques) sans l'autorisation préalable des services de la main-d'œuvre. (V. EMBAUCHAGE.)

● *Emplois réservés.* On appelle ainsi les emplois qui, obligatoirement, dans les administrations, dans le commerce ou dans l'industrie, doivent être affectés à certaines catégories de bénéficiaires désignés par la loi. On en distingue deux sortes : ceux qui sont affectés aux anciens militaires engagés, rengagés ou commissionnés, et ceux dont bénéficient les mutilés, les veuves, orphelins et victimes civiles de guerre, les handicapés physiques.

● *Sécurité de l'emploi.* Les syndicats ouvriers revendiquent la sécurité de l'emploi par le contrôle des licenciements individuels. Les tribunaux ont refusé d'interpréter dans ce sens l'ordonnance du 24 mai 1945, relative au contrôle de l'emploi.

En France, la sécurité de l'emploi est assurée par la pratique du délai-congé rendue légale en 1928 (renforcée en 1958), par la notion jurisprudentielle de rupture* abusive, ainsi que par les clauses de certaines conventions collectives instituant une indemnité de licenciement* proportionnelle à la durée de la présence du travailleur dans l'entreprise. Dans les pays anglo-saxons, qui ignorent généralement cette pratique, quelques employeurs ont introduit dans les conventions collectives une clause de garantie de l'emploi par laquelle l'entreprise s'engage à occuper tout ou partie de son personnel pendant un nombre minimal de semaines (souvent 40) dans l'année. (→ Biblio.)

— Mil. *Emploi de l'officier de carrière.* Le statut de l'officier*, établi par la loi du 19 mai 1834, est fondé sur la distinction fondamentale entre le grade*, propriété de l'officier, et l'emploi, qui est à la disposition du ministre. L'officier pourvu d'un emploi est dit « en activité* ». Mais le ministre peut soit supprimer cet emploi dans le cas de compression des effectifs (l'officier est alors placé dans la position de non-activité par suppression d'emploi), soit le lui retirer temporairement (cas de la non-activité pour infirmités temporaires ou de la disponibilité*). Dans certains cas prévus par la loi, l'officier peut être privé de son emploi, notamment en cas de condamnation par jugement à un emprisonnement de plus de six mois (art. 27 de la loi de 1834). L'officier est alors placé soit dans la position de réforme*, qui est pour lui définitive, soit en non-activité par suspension d'emploi (effet suspensif d'un an) ou par retrait d'emploi (durée indéterminée). Dans ce dernier cas, l'officier est soumis au bout de trois ans à l'avis d'un conseil d'enquête qui statue sur son admission dans la position de réforme. Le statut des sous-officiers* (loi du 30 mars 1928) a prévu des dispositions analogues pour ces derniers.

EMPLOMBAGE n. m. Arm. Opération qui consistait, au XIX^e s., à poser une enveloppe de plomb autour des projectiles de fonte, pour leur permettre de se forcer dans les rayures des canons d'acier. || Engorgement des rayures des bouches à feu par le plomb. (V. ENCUIVREAGE.)

EMPLOYABLE adj. Qui peut être employé : *Matériaux employables.*

EMPLOYÉ [ɑ̃plwa] n. m. Personne qui occupe un emploi salarié. || *Spécialement*. Salarié qui travaille dans un bureau (par opposition à l'ouvrier, qui travaille en atelier).

— ENCYCL. On oppose souvent l'employé à l'ouvrier, mais l'un et l'autre sont des salariés liés à leur employeur par un contrat de travail du même ordre. En France, la protection sociale de l'employé et de l'ouvrier est sensiblement la même; dans certains autres pays — notamment en Allemagne fédérale — elle comporte certaines différences. En principe, l'employé est un travailleur spécialisé qui remplit une fonction d'ordre plus intellectuel que manuel. Dans de nombreuses entreprises, on préfère la distinction entre les travailleurs mensuels et les travailleurs non mensuels, qui ne tient pas compte de l'activité, mais du mode de rémunération; la plupart des employés sont des travailleurs mensuels. (→ Biblio.)

EMPLOYER [ɑ̃plwa] v. tr. (lat. *implicare*, mettre l'un dans l'autre, d'où engager dans). [Se conj. comme aboyer.] Mettre en œuvre; faire usage de quelque chose : *Employer des termes impropres. Bien employer son temps, son argent. J'ai employé deux heures à parcourir à pied la voie douloureuse* (Chateaubriand). || *Employer une raison, un document, s'en servir comme preuve.* || Faire travailler quelqu'un pour son compte : *Employer un menuisier. Le père Madeleine employait tout le monde. Il n'exigeait qu'une chose : soyez honnête homme! soyez honnête fille!* (Hugo). || Utiliser quelqu'un pour : *Il emploie tout le monde pour obtenir cette place.*

— Comptab. Mettre, porter en compte : *Employer une somme en recette, en dépense.*

— Dr. Faire travailler quelqu'un en échange d'une rémunération, qu'on soit lié avec lui par tel ou tel type du contrat de louage* d'ouvrage (le contrat de travail n'étant qu'une des variantes de ce contrat) ou par un contrat de louage d'entreprise.

— *S'employer* v. pr. Etre en usage : *Mot qui ne s'emploie plus.* || *S'employer à*, s'appliquer, se vouer à, s'occuper de : *Il s'emploie toujours à mal faire.* || *S'employer pour*, en faveur de, user de son crédit, faire des démarches en faveur de : *Il s'est beaucoup employé pour s'obtenir une situation.*

EMPLOYEUR, EUSE n. Personne qui en fait travailler une autre pour son compte et sous sa direction. || *Spécialement*. Qui occupe du personnel salarié : *Les obligations fiscales et sociales de l'employeur.* (→ Biblio.)

EMPLUMÉ, E adj. Ornith. Qui a les jambes couvertes de plumes. || *Bête emplumée*, oiseau, volatile.

EMPLUMER v. tr. Garnir, orner de plumes : *Emplumer un chapeau.*

— Technol. Garnir les marteaux d'un clavicin de petits becs de plume, destinés à pincer les cordes.

EMPLURE n. f. (de *emplir*). Feuille de vélin que les batteurs* d'or placent entre l'or et le marteau, pour amortir les coups.

EMPOCHER v. tr. Mettre en poche, toucher, recevoir : *Empocher des fruits, de l'argent. Je replie l'enveloppe sur mon secret, je l'empocher comme un gâteau que je mangerai seule dans ma chambre* (Colette). || Fig. et fam. Etre réduit à subir : *Empocher des coups, quelques bonnes vérités. Nana se traînait, empochoit toujours des tatouilles de son père* (Zola).

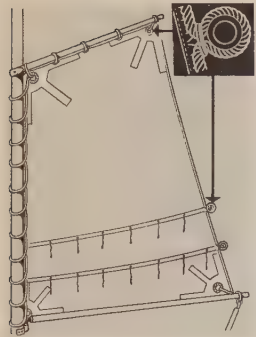
EMPODIUM [djom] n. m. (du gr. *empodion*, entrave). Nom donné, chez les insectes, à l'appendice médian, placé entre les griffes du dernier article des tarses.

EMPOIGNADE n. f. Fam. Altercation, discussion violente : *C'était alors de terribles empoignades, des discussions dont le père sortait vaincu, dompté par la logique de sa fille* (A. Daudet).

EMPOIGNANT, E adj. Qui empoigne; et, au fig., qui saisit, émeut vivement : *Spectacle empoignant. J'apprends le rôle de Clytemnestre, c'est empoignant, n'est-ce pas?* (A. Daudet).

EMPOIGNE n. f. Action d'empoigner : *Dans des embrassades à pleine empoigne, résonnaient des baisers goulus* (Goncourt). || Fam. Foire d'empoigne, lieu où chacun cherche à voler le plus possible.

EMPOIGNÉ adj. Hérald. Se dit des objets longs, en particulier des flèches, disposés en faisceau et retenus par un lien. || Se dit d'un objet tenu par une main.



cosse d'empointure

EMPOIGNEMENT n. m. Action d'empoigner, d'arrêter : *Les coups de poing suivent, puis l'empoignement* (J. Renard).

EMPOIGNER [ɑ̃pwaɲ] v. tr. (de poigne, poing). Prendre et serrer avec la main : *Empoigner une épée, un bâton. Elle a déjà empoigné le panier fermé, en rotin noir, et s'en va comme elle est* (Colette); et, par anal. : *Kassner avait vu le pilote prendre son masque enfantin d'homme empoigné par la mort* (Malraux). || Fam. Mettre en état d'arrestation : *Carbonaro?* [...] *Diable, je pourrai me faire empoigner* (Balzac). || Injurier : *Ça l'amusait d'entendre empoigner la Compagnie* (Zola). || Fig. Emouvoir : *Acteur qui empoigne*.

— **S'empoigner** v. pr. Se saisir; s'injurier, se colletter : *Après des injures, ils se sont empoignés*.

EMPOINTEUR n. m. Technol. Syn. de POINTEUR.

EMPOINTURE n. f. (de pointe). Mar. Angle des voiles carrées, formé par la ralingue de tête et la ralingue de chute. (Chacun de ces angles est muni d'une cosse d'empointure, dans laquelle passe le raban d'empointure, au moyen duquel on fixe la voile sur la vergue par un solide amarrage.) || *Empointure des voiles auriques*, amarrage des points de fixation de ces voiles sur le mât.

EMPOIS n. m. (de en et pois). Colle légère faite avec de l'amidon.

— **ENCYCL.** Econ. dom. L'empois d'amidon est destiné à l'apprêt du linge; il lui donne de la tenue et même une certaine raideur. L'amidon cru est réservé à l'empesage un peu ferme des cols, manchettes, etc.; c'est la chaleur du fer qui fixe l'empois sur le linge. L'amidon cuit est préférable pour les linge-ries fines, les broderies et dentelles, le linge de table. On peut utiliser aussi l'eau de riz, l'eau gommée et les empois synthétiques résistants à plusieurs lavages. Les empois de farine ou de fécule sont réservés pour faire des colles de pâte.

EMPOISE n. f. Boîte en fonte sur laquelle reposent les coussinets dans les lamineurs.

EMPOISONNANT, E adj. Fam. Qui empoisonne.

EMPOISONNEMENT n. m. Action sur l'organisme de toute substance capable de déterminer la mort ou, tout au moins, d'altérer sensiblement les fonctions normales : *Mourir d'un empoisonnement par les champignons*. || Fam. et par exagér. Très mauvaise odeur. — Fig. Ennui, tracas : *Bref, tous les petits empoisonnements d'une vie tranquille* (R. Queneau). || Corruption : *L'empoisonnement des masses*.

— Art vétér. V. INTOXICATION.

— **ENCYCL.** Toxicol. L'empoisonnement est le résultat de l'action d'un corps toxique sur l'organisme. Il convient donc de noter que : 1° La toxicité d'une substance donnée est relative : elle peut s'atténuer et disparaître par l'adaptation; 2° Le coefficient de toxicité varie avec la réceptivité de chaque individu, la porte d'entrée par laquelle le poison pénètre dans l'économie, le degré de sa dilution, la dose absorbée, et la nature de l'état de l'émou-voir qui le rejette au-dehors.

L'empoisonnement peut se faire : 1° par la voie respiratoire; 2° par la voie digestive; 3° par la voie cutanée; 4° par la voie hypodermique ou intravasculaire.

Quelle que soit, au surplus, la voie par laquelle il pénètre, tout poison agit d'abord, localement, en détruisant les tissus qu'il touche ou en altérant leur fonctionnement immédiat; ensuite, par l'absorption et la circulation, le poison imprègne tout l'organisme et porte atteinte aux tissus qui sont les plus sensibles à son action. Contre l'empoisonnement, l'organisme lutte par des phénomènes d'expulsion comme le vomissement et la diarrhée, puis par la fonction antitoxique du foie, enfin par l'activité des organes d'élimination : rein, intestin, peau, poulmon.

On tire les signes de l'empoisonnement, notamment au point de vue de la médecine légale :

1° Des commémoratifs, c'est-à-dire des occupations et des habitudes de la victime ou de l'accusé, et des poisons dont il a pu disposer;

2° Des phénomènes symptomatiques, très divers, variant presque avec chaque poison;

3° Des lésions anatomiques, qui portent soit directement sur les tissus touchés, soit indirectement sur certains organes spéciaux;

4° De la recherche du poison, par les procédés chimiques et biologiques;

5° De l'expérimentation physiologique, qui permet de contrôler les constatations faites, de reproduire les lésions remarquées, ou même de fixer la nature du poison s'il n'a pu être isolé.

— **Dr. pén.** Le Code pénal définit *empoisonnement* « tout attentat à la vie d'une personne, par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées, et quelles qu'en aient été les suites ». On considère le crime complètement et définitivement consommé dès que les substances toxiques ont été administrées, même si elles ne produisent pas la mort de la victime. Le crime d'empoisonnement est passible de la peine de mort. D'autres peines moins sévères visent : « celui qui aura occasionné à autrui une maladie ou incapacité de travail personnel, en lui administrant volontairement, de quelque manière que ce soit, des substances qui, sans être de nature à donner la mort, sont nuisibles à la santé »; celui qui « par aliments, breuvages, médicaments, manœuvres, violences ou par tout autre moyen, aura procuré ou tenté de procurer l'avortement d'une femme enceinte ou supposée enceinte »; ceux qui mettent en vente des substances falsifiées ou corrompues nuisibles à la santé de l'homme ou des animaux, ou toxiques; ceux qui violent les dispositions de la loi sur les substances vénéneuses; ceux qui empoisonnent « des chevaux ou autres bêtes de voiture, de monture ou de charge, des bestiaux à cornes, des moutons, chèvres ou porcs, ou des poissons dans des étangs, viviers ou réservoirs »; ceux qui jettent dans les cours d'eau quelconques « des drogues ou appâts qui sont de nature à enivrer le poisson ou à le détruire ». (→ Biblio.)

EMPOISONNER v. tr. Mêler du poison à; répandre du poison dans, sur : *Empoisonner une tisane, une source, des fleches*. || Faire mourir par le poison : *Empoisonner un chien*. || Intoxiquer : *Le persil empoisonne les perroquets*. || Par exagér. Donner des denrées falsifiées ou avariées, etc. : *Traiteur qui empoisonne ses clients*. || Infecter, incommoder par la puanteur : *Le réfectoire empoisonné du continuel grailon des eaux de vaisselle* (Zola). || Infester : *Champ que l'ivraie empoisonne*. || — Fig. Troubler, remplir de dégoût, gâter : *Empoisonner l'existence de quelqu'un. Il avait peur du sommeil. Pendant plusieurs années, les cauchemars empoisonnèrent son repos* (R. Rolland). || Remplir d'amertume : *La jalousie empoisonne la vie*. || Corrompre, pervertir : *La flatterie empoisonne le meilleur naturel. Doctrine qui empoisonne les mœurs publiques*. || Fam. Ennuier, importuner : *Il nous empoisonne par ses sollicitations*. || Absol. Sentir mauvais : *Ce fromage empoisonne*.

EMPOISONNEUR, EUSE adj. et n. Qui empoisonne; qui administre un poison à quelqu'un : *Lucoste fut une célèbre empoisonneuse*. || Fig. Qui corrompt les mœurs, répand des doctrines pernicieuses : *De plus, peut-on soutenir que Nicole n'eût point visé particulièrement Racine en traitant les poètes d'empoisonneurs publics?* (J. Lemaitre).

◆ **N. Par exagér.** Personne qui fait manger ou boire des substances de mauvaise qualité ou nuisibles à la santé : *Ohé! maître Orsini, notre hôte, tavernier du diable, double empoisonneur!* (A. Dumas).

EMPOISSER v. tr. (de poix). Enduire de poix : *Empoisser un tonneau*. (On dit mieux POISSER.) || Par extens. Enduire, barbouiller de : *Empoisser son visage avec de la confiture*. || Enduire d'un dépôt de crasse, d'un corps poisseux : *Il entra dans une taverne anglaise, [...] s'assit à une table empoissée* (A. Daudet).

EMPOISSONNEMENT n. m. Action d'empoissonner. (V. PISCICULTURE.)

EMPOISSONNER v. tr. Peupler de poissons : *Empoissonner un étang*.

EMPOITRAILLÉ, E adj. Qui a du poitrail : *Un cheval bien empoitrailé*.

EMPOLI, V. d'Italie, en Toscane (prov. de Florence), sur l'Arno; 29 100 hab. Collégiale

du xi^e s., reconstruite après la Seconde Guerre mondiale. Fresques de Masolino dans l'église Saint-Etienne. Important marché. Industries textiles. Verreries. Allumettes.

— **Hist.** Empoli prit, au Moyen Age, une part active aux guerres des Florentins. La plaine fertile qui l'entoure était tenue naguère pour le « grenier de la Toscane ».

EMPOMMAGE n. m. Accident par lequel un animal s'étouffe en avalant une pomme qui s'arrête dans le pharynx ou dans l'œsophage.

EMPOMMER (S') v. pr. En parlant d'un bovin, s'étouffer en avalant une pomme.

EMPORÉTIQUE adj. (gr. *emporeuesthai* passer dans). Se dit d'un papier gris (papier joseph), dont on se sert pour filtrer les liquides.

EMPORIUM ou **EMPORION**. V. AMPURIAS.

EMPORIUM [ɑ̃pɔʁiɔm] n. m. (mot lat. Antiq. rom. Comptoir, établissement commercial fondé en pays ennemi ou étranger). || Pl. des EMPORIA.

— **ENCYCL.** On donne spécialement le nom d'*emporia* aux colonies carthagoises de la Petite Syrie, comprenant notamment Taccapae (Gabès), Leptis Magna; ces établissements étaient de grandes villes commerciales où les Etrusques, les Romains et les Grecs n'avaient pas installé à l'origine. Le pays d'*emporia* fut attaqué par Masinissa à partir de 193 ou peu avant 162 av. J.-C. Une partie des villes des Syrtis soutint Rome contre Carthage, lors de la troisième guerre punique (149-146).

EMPORTÉ, E adj. et n. Fig. Irritable; entraîné à la colère : *Un homme emporté peut avoir toutefois de bonnes qualités*.

— **SYN.** : jougoux, impétueux, véhément, violent.

◆ **Adj.** Se dit d'un arbre dont la végétation trop vigoureuse ne produit que des pousses à bois.

EMPORTEMENT n. m. Action de s'emporter, de se mettre en colère : *Il cria avec emportement que sa conduite ne regardait que lui* (R. Rolland).

— **LANGUE CLASS. et LITTÉR.** Mouvement ardent de l'âme qui se porte vers quelque chose : *Il y a des biens que l'on désire avec emportement* (La Bruyère). Les sentiments extrêmes, devenus héroïques par leur emportement (Maupassant).

— **Mécan. V. EMBALLEMENT.**

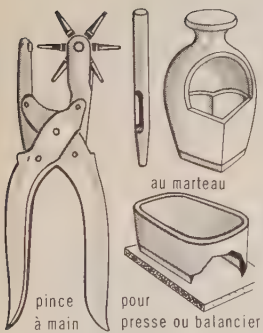
— **SYN.** : emportement, colère, courroux.

EMPORTE-PIÈCE n. m. invar. Instrument utilisé pour découper un tronçon de matière dans une pièce à laquelle on veut donner une forme déterminée, ou dans laquelle on veut percer un trou.

◆ **Adj.** Fig. Qui est mordant, satirique : *Pourquoi toujours ce besoin d'être emporté, pièce exagérée?* (Flaubert). || D'une nature extrêmement acerbe : *Et puis c'est un magistrat très humain, le contraire d'une brute l'emporte-pièce* (J. Romains).

— **A l'emporte-pièce** loc. adv. D'une manière nette et franche : *Les maximes doivent unir la précision à la concision, et paraître découpées à l'emporte-pièce*.

EMPORTER v. tr. Enlever, porter hors d'un lieu, prendre avec soi : *Emporter un livre des fruits*. || Ravi, soustraire : *Cambricoleur qui ont tout emporté. Les aînés nobles emportaient les deux tiers des biens* (Chateaubriand). || Entraîner avec rapidité : *Le courant emporte. Et moi, je suis semblable à la feuille fétide*. || *Emportez-moi comme elle orange aquilons!* (Lamartine). || Enlever, arracher : *Les requins pouvaient à tout moment emporter un bras ou une jambe* (Chateaubriand). || Faire mourir, détruire : *Il espérait que les maladies emporteraient bientôt des gens aussi malpropres* (Taine). *Je donnais mon linge à une blanchisseuse à la rue Poulet; mais elle m'emportait tout avec son chlore et ses brosses* (Zola). || — Fig. Porter hors d'un lieu; porter avec soi : *Emporter son secret dans la tombe. Emporter avec soi tous les vœux. Va, mon enfant bémol d'une famille à l'autre. Emporte le bonheur et laisse-nous l'ennui* (Hugo). || Enlever, s'en aller : *Emporter une citadelle, une place, une position; et, par extens., gagner, obtenir : Emporter le prix, l'avantage. Emporter une affaire*. || Entraîner avec rapidité, violence : *Les passions nous emportent. Cet*



emporte-pièce

meur de jeu qui emportait mon rival (A. France). *L'ivresse du malheur emporte sa raison* (Musset).

— **Loc. div.** *L'emporter*, vaincre, avoir le dessus. *L'emporter sur*, avoir l'avantage, prévaloir sur : *La pitié l'emporta sur l'orgueil*. *Le régime libéral et contractuel l'emporte de jour en jour sur le régime autoritaire* (Proudhon). *Emporter la pièce*, être très mordant. *Fam.* *Emporter le morceau*, réussir. *Se laisser emporter à*, s'abandonner à, se laisser entraîner par : *Se laisser emporter à la colère, aux plaisirs*. *Il ne l'emportera pas en paradis*, je me vengerai tôt ou tard.

— **LANGUE CLASS.** *Entraîner comme conséquence*; *impliquer*; *La ruine de Rennes emporte celle de la province* (Séville).

— **Véner.** *Le vent emporte la voie*, il empêche les chiens de sentir la piste.

— **S'emporter** v. pr. *Fig.* En parlant des personnes, se mettre en colère : *J'aurais pu courir après lui, me fâcher, m'emporter; mais que faire d'un rustre à moins qu'on ne l'assomme* (Hugo).

— **LOC. FAM.** *S'emporter comme une soupe au lait*, se livrer tout à coup à un vif mouvement de colère (par allusion à la rapidité avec laquelle le lait bouillit monte et débord). *Ne vous emportez pas, vous vous en porterez mieux*, jeu de mots que l'on adresse à quelqu'un qui s'emporte.

— **LANGUE CLASS.** Se dit de mouvements de l'âme autres que la colère : *Je ne m'emporte plus en d'inutiles plaintes* (Voltaire).

— **Hippol.** En parlant des chevaux, prendre le mors aux dents : *Cheval qui s'emporte*.

— **Véner.** En parlant des chiens, se laisser aller avec trop d'ardeur sur la voie et la dépasser.

EMPOTAGE n. m. Géol. Dans le Jura, entonnoir naturel. (Syn. AVEN.)

EMPOTAGE n. m. Action de mettre une plante en pot. (On dit aussi EMPOTEMENT.)

— **Art culin.** Ensemble des ingrédients que l'on met dans une braisière ou dans une marmite.

EMPOTÉ, E adj. et n. (de l'anc. franç. *pote*, dans l'expression *main pote*, main engourdie). *Fam.* Gauche, maladroit : *Mais réponds donc, tu es là comme une empotée qui n'entendrait rien* (Huysmans).

EMPOTEMENT n. m. Syn. d'EMPOTAGE.

— **Dr.** Remplissage, par l'administration des Contributions indirectes, d'une futaie avec de l'eau et à l'aide de récipients dont on connaît la capacité à des fins de vérification de la contenance des futaies.

EMPOTER v. tr. Mettre dans des pots : *Empoter des rosiers*.

EMPOTER v. tr. (de *pote*). Min. Placer l'extrémité d'un bois de soutènement dans une potelle. (Syn. de POTELE.)

EMPOUILLES n. f. pl. Dr. cout. Récoltes sur pied, par opposition aux fruits récoltés, qui s'appelaient DÉPOUILLES.

EMPOURPRER v. tr. Colorer de couleur pourpre : *De grandes flammes empourpraient le ciel par derrière* (Flaubert).

EMPOUSA. Myth. gr. Spectre envoyé par Hécate, et qui s'attaquait surtout aux voyageurs. C'était une sorte de vampire, sous les apparences d'une belle jeune fille, qui suçait le sang de ses victimes.

EMPOUSSIERER v. tr. Couvrir de poussière. (Peu us.)

EMPOUTAGE n. m. Opération pratiquée sur les métiers à tisser comportant une mécanique Jacquard.

— **ENCYCL.** *L'emoutage* consiste à passer les arcades suspendues aux crochets de la mécanique Jacquard dans les trous de la planche d'arcades placée à 80 cm environ au-dessus de la chaîne du tissu. La répartition des arcades dans ces trous règle le rythme des répétitions du dessin exécuté sur le tissu. Il existe un grand nombre d'emoutages : suivi, à pointe, à pointe et retour, etc.

EMPOUTER v. tr. (provenç. *empeuter*, ajouter). Faire un emoutage.

EMPOUTERIE n. f. Ensemble des poutres d'un édifice. (Syn. SOLIVURE.)

EMPREINDRE v. tr. (lat. pop. **imprimere*, lat. *imprimere*). [Se conj. comme *craindre*.] Imprimer, marquer par la pression : *Em-*

prendre une figure sur la cire. *Empreindre son pied dans le sable*. *Fig.* Graver, marquer : *La conduite de la comtesse fut empreinte d'une telle sérénité que la critique la plus clairvoyante n'eut rien à reprendre* (Baudelaire).

EMPREINTE n. f. (part. de *empreindre*). Marque pratiquée en creux ou en relief : *L'empreinte d'un moule, d'une serrure*. *Trace laissée par un contact : En sortant de table, il retrouve ses parquets et ses meubles souillés d'empreintes inconnues* (Nerval). Déjà le vent et le soleil durcissent les onnières et les empreintes profondes des bœufs (F. Mauriac). *Particul.* Relief des monnaies et des médailles : *Pièces dont l'empreinte est usée*. *Fig.* Marque, caractère distinctif : *Visage qui porte l'empreinte de la douleur*. *Tout ce que je veux dire ici, c'est que chez lui [J.-J. Rousseau] l'empreinte catholique est superposée à l'empreinte protestante* (J. Lemaitre).

— **Anat.** Nom donné aux inégalités et aux surfaces rugueuses des os sur lesquelles s'attachent les muscles, les tendons et les ligaments.

— **Bx-arts.** En Asie antérieure, marque en relief laissée sur l'argile fraîche des tablettes cunéiformes ou des bouchons de jarres par les cachets* et les cylindres*sceaux. (Les motifs et les scènes représentés permettent à l'archéologue de dater les objets.)

— **Chirurg.** dent. Moule de tout ou partie d'une mâchoire dont un moulage servira à la confection de travaux de prothèse.

— **Dr. pén.** *Empreintes digitales*, v. DACTYLOSCOPIE.

— **Géol.** Marque laissée dans la roche par un animal ou un végétal. (V. FOSSILE.)

— **Imprim.** Moulage en creux d'une composition ou d'une gravure, utilisé en clicherie.

— **Technol.** *Empreinte d'un moule*, volume dans lequel est formé l'objet que l'on veut mouler.

— **Véner.** Traces laissées par le gibier sur son parcours. (Chasseurs et veneurs utilisent les empreintes pour déceler le passage ou la présence du gibier.)

EMPRESSÉ, E adj. et n. Qui montre de l'empressement; affairé, diligent : [Lucien] *avisa une maison devant laquelle des commis empressés emballaient des livres* (Balzac). *Qui marque de l'empressement : Salutations empressées*.

EMPRESSEMENT n. m. Action de s'empresser; diligence, zèle complaisant : *Obéir avec empressement*. *Rechercher des amis avec empressement*. *Je lui versais de l'eau avec obstination, je lui passais les plats avec empressement* (Maupassant). *|| Hâte, ardeur : Nous nous précipitions dans le palais avec encore plus d'empressement qu'autrefois* (Chateaubriand). *|| Attention avide : Ecouter avec empressement*. *|| Marques d'affection, de politesse, de galanterie : Montrer de l'empressement auprès d'un vieillard*. *La jeune fille s'avoue en soupirant qu'elle ne peut répondre aux empressements qu'il lui témoigne* (Stendhal).

— **LANGUE CLASS.** Nécessité pressante, surtout au plur. : *Seigneur, où courez-vous? Et quels empressements! Vous dérobent sitôt à nos embrassements?* (Racine).

EMPRESSER (S') v. pr. (du bas lat. *presare*, fréquentatif de *prendre*). Se hâter avec zèle : *S'empresser au secours de quelqu'un*. *Nous nous empressons autour du pauvre corps paralysé* (G. Duhamel). *|| Montrer une galanterie attentive : S'empresser auprès d'une femme*.

— **LANGUE CLASS. et LITTÉR.** Se hâter : *Les équipages et la passagère s'empressent sur le pont* (Chateaubriand). *|| Se presser autour : S'empresser autour d'un orateur*.

EMPRÉSURAGE n. m. Action d'emprésumer.

EMPRÉSUMER v. tr. Ajouter de la présure au lait pour le faire cailler.

EMPRISE n. f. (part. pass. fém. de l'anc. verbe *emprendre* pour *entreprendre*). Domination intellectuelle ou morale, ascendant, influence : *Avoir de l'emprise sur quelqu'un*. *Elle vécut sous l'emprise de l'idée fixe* (Huysmans).

— **Dr. admin.** Prise de possession par l'Administration d'une propriété privée immobilière. (V. part. *encycl.*)

— **Trav. publ.** Action d'acheter à l'amiable ou à la suite d'une expropriation un terrain indispensable pour l'exécution de travaux d'utilité publique. *|| Surface occupée par une route et ses dépendances incorporées au domaine de la collectivité publique*.

— **ENCYCL.** Dr. admin. ● La notion d'emprise est assez large et découvre un nombre important de situations différentes, telles que la réquisition immobilière ou l'expropriation indirecte, qu'elles soient régulières ou irrégulières, temporaires ou permanentes. Le trait essentiel commun à toutes ces situations est que les tribunaux judiciaires, étant les gardiens de la propriété privée, sont seuls compétents pour fixer le montant de l'indemnité due au propriétaire dépossédé en raison du dommage direct et indirect que lui cause cette dépossession. Le montant de l'indemnisation varie selon que l'emprise est régulière ou irrégulière, mais seuls les tribunaux administratifs peuvent apprécier cette régularité et décider si l'emprise résulte de l'exécution d'un travail* public nécessitant l'occupation* temporaire d'un bien immobilier privé.

● *Régquisition d'emprise totale*. On appelle ainsi le droit que possède, sous certaines conditions, un propriétaire exproprié d'une partie d'un immeuble d'exiger l'achat par l'Administration du reste du bien devenu inutilisable pour lui. (V. EXPROPRIATION.)

EMPRISONNEMENT n. m. Mise en prison; internement dans une prison : *Procéder à un emprisonnement*.

— **ENCYCL.** Dr. pén. Le Code pénal distingue deux variétés d'emprisonnement : l'emprisonnement de simple police, de un à deux mois, qui n'emporte que privation de liberté; l'emprisonnement correctionnel, de deux mois à cinq ans (ou même jusqu'à dix ans en cas de récidive ou de dispositions particulières de la loi), pour lequel s'ajoute, à la privation de liberté, l'obligation au travail.

Quand l'emprisonnement dépasse un an et un jour, il se subit dans les maisons centrales; au cas contraire, dans les prisons départementales pour lesquelles la loi du 5 juin 1875 (encore incomplètement appliquée) a prévu le régime de l'emprisonnement cellulaire.

EMPRISONNER v. tr. Mettre en prison : *Emprisonner un malfaiteur*. *|| Tenir enfermé comme dans une prison : Il ne faut pas emprisonner les jeunes gens*. *|| Par extens.* Enfermer, contenir, tenir à l'étroit : *Les rives qui emprisonnent le fleuve*. *Il n'osait tourner la tête, le cou emprisonné dans des toiles gommées* (Zola). *Chaque langue est emprisonnée une fois pour toutes dans sa grammaire* (Renan). *|| Fig.* Enlever toute liberté à; empêcher l'action de : *Le parti que l'on sert emprisonne; on ne s'en dégage pas sans apparence de désertion* (Gide).

— **S'emprisonner** v. pr. Se tenir reclus : *S'emprisonner dans sa chambre*.

EMPRISONNEUR, EUSE n. Personne qui emprisonne.

EMPROSTHONOS [nos] n. m. (gr. *emprosthén*, en avant, et *tonos*, tension). Neurol. Contracture des muscles fléchisseurs du tronc courbant le corps en avant, par exemple dans certains cas de tétanos. (On dit aussi EMPROSTHONIE.)

— **CONTR.** *opisthotonos*.

EMPRUNT n. m. (déverbal de *emprunter*). Démarche à l'effet d'obtenir de l'argent ou un objet à titre de prêt : *Etre forcé de recourir à un emprunt*. *|| Chose, somme empruntée : Rembourser un emprunt*. *|| Fig.* Action d'emprunter ce qui appartient à un autre; ce qu'on s'est approprié. *|| Particul.* Plagiat : *Auteur dont les emprunts sont trop visibles*.

— **D'emprunt** loc. adj. Emprunté, fourni par un emprunt : *Des meubles d'emprunt*. *|| Pris pour tromper ou dérouter : Un nom d'emprunt*. *|| Factice, faux, artificiel : Beauté, vertu, talents d'emprunt*. *Tous les auteurs s'attachent aujourd'hui à se faire un tempérament et une âme d'emprunt* (Baudelaire).

— **Par emprunt** loc. adv. Indirectement; par des moyens accessoires : *Une femme qui n'est belle que parce qu'elle est belle est une fausse belle : elle n'est belle que par emprunt* (Balzac).

— **Législ. fin.** Acte d'un Etat, d'un département, d'une commune, d'une société ou d'un individu qui demande de l'argent, à charge de paiement d'intérêts, et, en principe, à

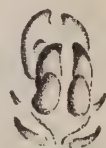


empreinte (bx-arts)
d'une bague-cachet
art mycénien
Louvre

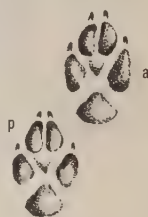
empreintes
a, antérieures
p, postérieures



cerf dix-cors



vieux sanglier



renard



empreinte (géol.)
actinodon

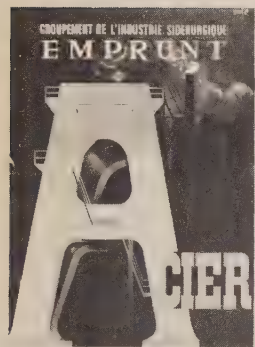
affiches consacrées
à l'Emprunt

EMPRUNT DE DÉFENSE NATIONALE



Poulbot (1915)

v. également Affiche
tome I



deux affiches
des studios R. L. Dupuy
1954 et 1956



CHARBON

EMPRUNT 1915

charge de remboursement. (V. part. *encycl.*) || *Emprunt forcé*, v. part. *encycl.* || *Emprunt national*, système d'emprunt qui consiste en ce que l'Etat s'adresse directement aux prêteurs, au lieu de faire négocier l'emprunt par des banquiers. || *Emprunt à lot*, emprunt dont le titre peut être assorti par tirage au sort d'un lot en espèces ou en nature, soit annuellement, soit lors de son remboursement. (V. *LOTTERIE*.) || *Emprunt à prime*, emprunt dont la valeur de remboursement des titres est égale à la valeur de souscription, majorée d'une prime dont le montant peut augmenter avec la durée du délai séparant la date d'émission de la date du remboursement.

— Linguist. Acte par lequel une langue accueille un mot d'une autre langue; l'élément ainsi emprunté : « Football » est un emprunt fait par le français à l'anglais.

— Mus. Incurtion très passagère dans une tonalité étrangère à la tonalité principale. (L'emprunt peut se faire au moyen d'un seul accord [*accord d'emprunt*]. Il suffit de faire entendre une note et un accord caractéristiques de la tonalité étrangère pour pratiquer un emprunt. Le phénomène de la *sixte napolitaine* est expliqué par des théoriciens allemands grâce à cette notion.) || Modulation très courte insérée dans une phrase de tonalité bien déterminée. || Utilisation, dans une œuvre, de procédés, de thèmes, ou même de passages provenant d'un autre ouvrage ou d'un autre auteur. (Ainsi Bartók fait de larges emprunts au folklore.) || Communication de l'air d'une gravure à une autre, dans le sommier de l'orgue.

— Trav. publ. Excavation faite en dehors des emprises de la route, en vue de se procurer les terres ou matériaux destinés à compléter un remblai.

— *ENCYCL. Législ. fin.* Lorsque les ressources normales de la puissance publique sont insuffisantes, il est fait appel à l'*emprunt*. Ce dernier est un contrat qui comporte des obligations réciproques pour le souscripteur et pour la collectivité qui emprunte. Les clauses de ce contrat sont fixées unilatéralement par la puissance publique en fonction de la situation sur le marché des capitaux, d'une part, et du crédit dont dispose la collectivité emprunteuse, d'autre part. En général, il s'agit d'un contrat d'adhésion auquel les prêteurs éventuels sont libres de souscrire ou non; dans certains cas, cependant, l'Etat exerce une véritable contrainte morale sur les souscripteurs (des emprunts patriotiques lancés en 1789, en 1831 et en 1848 en France, et l'emprunt émis annuellement en U. R. S. S. — jusqu'en 1958 — en sont des exemples caractéristiques). L'emprunt forcé constitue tout à la fois un emprunt — l'Etat s'engage à verser un intérêt, souvent symbolique, et à rembourser le capital, parfois avec prime ou avec lot — et un impôt; l'emprunt forcé peut revêtir des formes diverses; la souscription volontaire à l'emprunt peut, par exemple, permettre au contribuable de s'exonérer, en tout ou en partie, d'un prélèvement exceptionnel sur les revenus ou sur le capital. (V. *PRÉLÈVEMENT exceptionnel de lutte contre l'inflation*.) L'Etat recourt à l'emprunt en vue du financement des dépenses extraordinaires (grands travaux publics, financement des investissements publics ou privés prévus par le plan de modernisation et d'équipement, guerre, réparation des dommages de guerre), ainsi que pour assurer un équilibre rapide des dépenses et des recettes.

En France, l'emprunt public date de 1536 et fut établi par constitution de rentes sur l'Hôtel de Ville; il se développa surtout à la fin de l'Ancien Régime, sous l'influence de Necker. La Révolution pratiqua les emprunts forcés. Puis les régimes successifs firent de fréquents appels au crédit par l'intermédiaire de banquiers ou par souscription publique. A la suite de la guerre de 1870 furent émis de grands emprunts de liquidation. Léon Say réalisa la première émission de rentes amortissables. Les deux guerres mondiales ont été financées en grande partie par des souscriptions aux valeurs de la Défense nationale ou aux bons du Trésor. Depuis 1915, des emprunts considérables et nombreux, avec garantie de change ou non, ont été émis, soit à l'intérieur, soit à l'étranger, notamment en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Depuis la Libération, de grands emprunts ont été lancés par l'Etat à plusieurs reprises.



1872 : les souscripteurs à l'emprunt national de 3 milliards au palais de l'Industrie (« l'Illustration »)

Les emprunts des collectivités locales (départements ou communes) sont autorisés par les conseils généraux ou municipaux avec l'approbation du Conseil d'Etat ou du préfet. Enfin, l'Etat peut donner sa caution à des emprunts émis par diverses collectivités, entreprises publiques autonomes ou dotées d'un budget annexe (P. T. T., S. N. C. F., Houillères de France, etc.), ou par des entreprises privées. (V. *AMORTISSEMENT, CONSOLIDATION, DETTE publique*.)

Conversion de l'emprunt. L'objet de la conversion est de réduire la charge des intérêts de la dette publique en offrant aux porteurs le choix entre le remboursement de leurs titres ou l'acceptation de titres portant un intérêt moins élevé.

Au point de vue juridique, elle est possible, sauf engagement contraire (emprunts perpétuels); pour les emprunts amortissables, il semble qu'elle ne soit possible que si l'Etat s'est expressément réservé la possibilité de procéder à la conversion soit à toute époque, soit à partir d'une date déterminée. Au point de vue technique, il faut que l'opération soit simple et que les porteurs ne puissent opter qu'entre le remboursement et l'acceptation des nouveaux titres.

La *conversion au pair* comporte substitution aux titres convertis de titres de même valeur nominale bénéficiant d'un intérêt inférieur. Dans la *conversion au-dessous du pair*, la diminution du taux de l'intérêt s'accompagne d'une augmentation du nominal des titres. Pour la *conversion avec soulte*, l'Etat offre de maintenir le revenu des porteurs, à condition qu'ils acceptent de verser une soulte. Le taux d'intérêt se trouve diminué, mais la charge de la dette n'est pas allégée. Enfin, dans la *conversion différée*, l'Etat sert, pendant une période intermédiaire, un intérêt moyen entre le taux primitif et le taux définitif. (→ *Biblio*.)

— Dr. intern. Les *emprunts* effectués par les Etats sont souvent assortis de la garantie* individuelle ou solidaire d'un ou de plusieurs Etats relativement au paiement du capital et des intérêts.

L'article 18 de la convention de La Haye, du 18 octobre 1907, sur la neutralité terrestre, stipule qu'un Etat neutre peut consentir un emprunt à un belligérant sans violer la neutralité.

EMPRUNTÉ, E adj. Faux; qui cache la vérité : Un nom *emprunté*. || Factice, artificiel : Des grâces, des vertus *empruntées*. || Embarrassé, gauche : Les regards se fixaient sur moi; et, devant converser, je paraissais encore plus gauche. Dieu! que je me sentais donc *emprunté*! (Gide).

EMPRUNTER v. tr. (lat. pop. *impromittare*; de *promittum*, avance d'argent). Obtenir à titre de prêt : Emprunter un livre à un ami. L'argent manquait donc toujours; il en fallut emprunter (Chateaubriand). || Par extens. Recevoir de, tirer de : La Lune emprunte sa lumière du Soleil. Seules les passions fécondent l'intelligence du poète; et c'est aux passions seulement que les idées empruntent la vie (Suarès). || Reproduire ou imiter : Emprunter un passage à Cicéron. Les Hébreux ont sans doute emprunté l'écriture aux Phéniciens (Renan). || Se revêtir, se

parer de : Le vice *emprunte* souvent les apparences de la vertu. Emprunter le langage d'un homme du monde.

— Loc. pop. Emprunter un pain sur une journée, avoir un enfant d'une femme avant le mariage.

— Mus. En parlant d'un tuyau d'orgue, recevoir le vent destiné à un autre, soit qu'il le sommier ne ferme pas exactement, soit qu'on veuille, précisément, distribuer l'air d'une gravure dans une autre.

EMPRUNTEUR, EUSE adj. et n. Qui contracte un emprunt; qui a l'habitude d'emprunter.

EMPTION n. f. Dr. rom. Forme de *temperamentum*.

EMPUANTIR v. tr. Rendre puant : Egoise qui empuantit un quartier.

EMPUANTISSEMENT n. m. Action d'empuantir ou de s'empuantir; état de ce qui est empuanti : L'empuantissement des eaux.

EMPUSA n. f. (du n. pr. *Empousa*). Charognard qui vit en parasite dans le corps d'insectes. (L'empusa de la mouche est particulièrement fréquente. Ordre des entomophorales.)

— Entom. Curieux insecte dont les pattes sont élargies par places en forme de feuille au corselet très étroit, aux ailes longues (*Empusa pennata* habite le midi de la France; ses mœurs sont celles des mantes. Le genre fait partie des dictyoptères, famille des *empusidés*.)

EMPUSE n. f. (du n. pr. *Empousa*). Aux xv^e et xvii^e s., nom donné à des conceptions purement imaginaires.

EMPYÈME n. m. (gr. *empyema*; de *en*, dans, et *puon*, pus). Collection purulente dans une cavité naturelle, mais surtout dans la plèvre (pleurésie purulente). || Autref., tout épanchement liquide dans la plèvre. (Syn. *pyothorax*.) || *Empyème pulsatile*, empyème gauche accompagné de mouvements systoliques à ceux du cœur.

— Art vétér. Accumulation d'un liquide purulent dans les sinus frontaux ou maxillaires.

— Chirurg. Opération par laquelle on évacue le pus collecté dans la plèvre. (Syn. *thoracocentèse*.)

EMPYRÉE n. m. (gr. *empyrios*; de *en*, dans, et *pur*, feu). Antiq. Nom donné, dans certains systèmes cosmologiques antiques, à la sphère céleste supérieure, où était réuni l'élément igné. || Partie la plus élevée du ciel que les dieux habitaient. || *Poétiq.* Ciel, firmament : Compter la foule azurée / Des étoiles dans l'empyrée (Lamartine). || Séjour des bienheureux, lieu de délices.

EMPYREUMATIQUE adj. Tenant de l'empyreum : Huile, saveur *empyreumatique*.

EMPYREUME n. m. (gr. *empyreuma*; de *en*, dans, et *pur*, feu). Chim. Saveur et odeur âcre, forte, désagréable, que contracte une matière organique soumise à l'action d'un feu violent.

EMPHYPHYTE n. m. (gr. *empyroun*; d'enflammer, et *phyton*, végétal). Nom donné à toute plante dont le suc exerce une action caustique sur les tissus animaux, comme certaines aréoles, pipéracées, etc.

EMS, fl. de l'Allemagne du Nord, longeant la frontière des Pays-Bas; 320 km. Née dans la Teutoburger Wald, elle draine la majeure partie du bassin de Münster, puis se dirige vers la mer du Nord, où elle se termine dans le golfe du Dollart. Elle coule presque entièrement sur le remblaiement morainique de la glaciation dite de la Saale et traverse d'immenses tourbières (marais de Boertange), ce qui a facilité la construction du canal Dortmund-Ems et l'organisation d'une double liaison avec les Pays-Bas et avec la Westphalie (canal Hunte-Ems). C'est également sur l'Ems que se branche, à Rheine, le Mittellandkanal, en direction de Minden, Hanovre, Brunswick. La rivière ménage ainsi la liaison entre la Ruhr et la mer (Emden), en territoire allemand, et entre la Ruhr et la région industrielle de Basse-Saxe. Elle joue de ce fait un rôle important dans la navigation intérieure de l'Allemagne occidentale.

EMS, v. d'Allemagne. V. BAD EMS. — Hist. En août 1786, les évêques de Trèves, de Cologne, de Mayence et de Salzbourg, réunis en congrès

à Ems, élaborèrent une convention dite *Punctuation d'Ems* (ratifiée par les archevêques), par laquelle ils prétendaient réduire l'autorité pontificale aux limites qu'elle avait au temps de la primitive Eglise. Ils reconnaissaient au souverain pontife un simple droit d'inspection. Ils affirmaient que les décrets pontificaux n'étaient obligatoires qu'après approbation de l'évêque diocésain. Joseph II, pas plus que l'Electeur de Bavière, n'avait le désir de renforcer l'autorité des archevêques. Les évêques suffragants se défiaient de toute extension de la juridiction métropolitaine. La *Punctuation*, condamnée par Pie VI (1789), resta donc lettre morte. Elle n'est qu'un témoignage du fébronisme* radical.

EMS (DÉPÊCHE D'), nom donné aux informations télégraphiques à Bismarck, le 13 juillet 1870, par le conseiller Abeken, de la part de Guillaume I^{er}, qui séjournait à Ems. Elles relaient la démarche faite par le chargé d'affaires français, Benedetti, auprès du roi de Prusse, pour obtenir de lui qu'il s'engageât à ne plus soutenir l'avenir la candidature des Hohenzollern au trône d'Espagne. Guillaume I^{er} refusa, amicalement mais fermement. Bismarck, Roon et Moltke, qui désiraient provoquer un conflit avec la France afin d'achever l'unité allemande, communiquèrent à la presse une version tronquée, qui tendait à présenter l'attitude du roi de Prusse comme injurieuse pour la France, et qui devait contraindre moralement celle-ci à lui déclarer la guerre.

EMSCHER, riv. d'Allemagne, affl. du Rhin (r. dr.), qu'elle rejoint à Hamborn; 98 km. Elle coule sur le bord nord du Massif schisteux rhénan et forme l'axe de la grande région industrielle de la Ruhr*. Sa vallée est suivie par l'important canal du Rhin à Herne, qui dessert Herne, Gelsenkirchen, Essen, Oberhausen, et aboutit au grand port rhénan de Duisburg-Ruhrort; à l'amont, il se raccorde au canal de Dortmund à l'Ems.

EMSDETTEN, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie - Westphalie, sur l'Ems; 24 000 hab. Industrie du jute. Tissage de coton et de lin.

EMSER (Hieronymus), théologien catholique allemand (Weidenstetten, près d'Ulm, 1477 - Dresde 1527). Il fut secrétaire du duc Georges de Saxe, puis professa le droit canon à Erfurt, où il eut Luther pour élève, et à Leipzig. Il attaqua vivement Luther après la dispute de Leipzig (1519) et, jusqu'à sa mort, critiqua la plupart des thèses de son ancien disciple.

EMSLAND, région marécageuse de l'Allemagne occidentale, entre l'Ems et la frontière des Pays-Bas. En partie mise en valeur par des travaux de drainage, elle possède plusieurs gisements de pétrole.

EMS-OCIDENTAL, départ. français du premier Empire, formé en 1810 d'une partie de la Hollande. Son chef-lieu était Groningen.

EMS-ORIENTAL, départ. français du premier Empire, formé en 1810 d'une partie du Hanovre. Son chef-lieu était Aurich.

EMS-SUPÉRIEUR, départ. français du premier Empire, formé en 1810 d'une partie du Hanovre. Son chef-lieu était Osnabrück.

ÉMU n. m. Ornith. Syn. de ÉMEU.

ÉMULATION n. f. (lat. *aemulatio*; de *aemulari*, chercher à égaler). Sentiment qui pousse à faire aussi bien ou mieux qu'un ou plusieurs autres : *La liberté favorise l'émulation et ne la détruit pas* (Proudhon). [Syn. RIVALITÉ.]

ÉMULE n. (lat. *aemulus*). Personne qui cherche à en égaler, à en surpasser une autre : *Entre chercheurs du vrai il n'y a que des émules, il n'y a point de rivaux* (E. de Girardin). || Qui atteint ou est près d'atteindre au mérite, au prestige d'un autre : *Carthage fut l'émule de Rome*.

ÉMULSEUR n. m. Appareil destiné à produire des émulsions. || Appareil de laiterie au moyen duquel on mélange intimement au lait écrémé les matières grasses nécessaires à la fabrication du fromage.

ÉMULSIBILITÉ n. f. Aptitude plus ou moins marquée à former des émulsions.

ÉMULSIF, **IVE** adj. Syn. de ÉMULSIFIANT et de ÉMULSIONNANT.

ÉMULSIFIABLE adj. Que l'on peut mettre en émulsion. || Se dit d'un bitume routier destiné à l'émulsification. (Syn. ÉMULSIONNABLE.)

ÉMULSIFIANT, **E** adj. et n. m. Se dit d'un composé dont la présence favorise la formation d'une émulsion ou sa conservation. (On dit aussi ÉMULSIF, ÉMULSIONNANT et ÉMULSIFICATEUR.)

ÉMULSIFICATEUR n. m. Additif qui rend un bitume émulsifiable. || Machine pour l'émulsification des bitumes.

— SYN. : émulsifiant, émulsifieur, émulsionneur.

ÉMULSIFICATION n. f. Action d'émulsifier. || Procédé qui permet d'utiliser à froid certains bitumes routiers en leur ajoutant leur volume d'eau, laquelle s'évapore ensuite. (Le bitume est préalablement rendu émulsifiable par l'addition d'un dope, qui peut être un acide gras ou un corps argileux.)

ÉMULSIFIER v. tr. Mettre un produit en émulsion, par exemple un bitume routier avec de l'eau. (V. ÉMULSIFICATION.) [Syn. ÉMULSIONNER.]

ÉMULSIFIEUR n. m. V. ÉMULSIFICATEUR.

ÉMULSINE n. f. Complexe diastatique contenu dans les amandes, et capable d'hydrolyser de nombreux hétérosides.

— ENCYCL. L'émulsine a été trouvée dans les algues, les champignons, les amandes douces ou amères, les feuilles de laurier-cerise, etc. On l'extrait du tourteau d'amande privé d'huile. Elle agit sur les glucosides lévo-gyres en donnant du glucose β et le groupe non glucidique de l'hétéroside. A partir de l'amygdaline, elle donne du glucose, de l'aldéhyde benzoïque et de l'acide cyanhydrique. Elle est constituée d'un mélange d'enzymes. Il a été démontré que l'émulsine était capable d'assurer la synthèse des glucosides : son action est donc réversible. Elle est utilisée pour différencier, pour rechercher et pour doser les hétérosides d'après la nature ou la quantité du corps non glucidique libéré.

ÉMULSION n. f. Chim. Milieu hétérogène constitué par la dispersion, sous forme de fins globules, d'un liquide dans un autre liquide en phase continue. (V. part. *encycl.*) || *Emulsion aqueuse*, émulsion dont la phase continue est aqueuse (sym. : H-E). || *Emulsion huileuse*, émulsion dont la phase continue est un liquide insoluble dans l'eau (sym. : E-H).

— Pharm. Préparation liquide ayant la couleur et la consistance du lait. (V. part. *encycl.*)

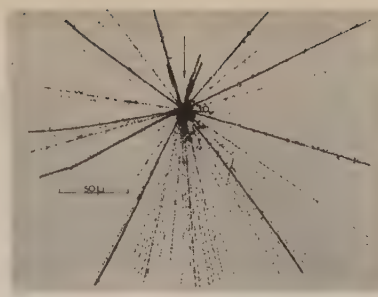
— Photogr. Mélange sensible à la lumière, coulé en couche très mince sur plaques, pellicules ou papiers destinés à la photographie. (Ce mélange est composé de sels d'argent [bromure, iodure ou chlorure] à l'état de cristaux microscopiques tenus en suspension dans la gélatine, le collodion ou autres substances appropriées.) [V. PHOTOGRAPHIE.]

— Physiq. nucl. *Emulsion nucléaire*, émulsion photographique de grande épaisseur (jusqu'à plusieurs millimètres), utilisée pour l'enregistrement du passage de particules ionisantes. (Ces émulsions, dont la technique est très poussée, sont particulièrement utilisées pour l'étude du rayonnement cosmique à haute altitude.)

— Trav. publ. *Emulsion routière*, produit constitué par des gouttelettes de bitume en suspension dans l'eau, mais non mélangées à elle, grâce à la présence d'un savon. (Ce produit est actuellement très employé pour les revêtements superficiels des chaussées.)

— ENCYCL. Chim. L'émulsion est un liquide formé d'au moins deux substances non miscibles, et dont l'une est dispersée dans l'autre à l'état de gouttes très fines. Par exemple, lorsqu'on agite fortement de l'eau avec une faible quantité relative d'huile, cette dernière se disperse dans l'eau et donne une émulsion *huile-dans-eau*, dont l'eau est la phase continue. Inversement, on peut obtenir une émulsion *eau-dans-huile*, en ajoutant un peu d'eau dans beaucoup d'huile; cette dernière est alors la phase continue. Les émulsions ainsi obtenues ne sont pas stables.

La stabilisation des émulsions s'obtient par l'adjonction aux deux éléments, principaux qui les forment, d'un troisième élément (émulsificateur), qui sert de solvant intermédiaire entre les deux premiers.



émulsion nucléaire : désintégration d'un noyau d'argent par les rayons cosmiques

On observe, par exemple, l'émulsion spontanée de l'huile de foie de morue, en la faisant tomber goutte à goutte dans une solution de soude caustique à 0,25 p. 100. La soude forme, à la surface de contact de la solution et de l'huile, un savon qui agit comme émulsificateur.

Parmi les émulsions naturelles, on peut citer le lait des mammifères, qui contient de 1,5 à 8,5 p. 100 de matières grasses en suspension dans un sérum contenant des matières albuminoïdes, qui jouent le rôle d'émulsificateurs, des sucres et des sels minéraux dissous dans l'eau.

On extrait de certaines plantes des latex qui ont des compositions analogues. Le latex de caoutchouc est une émulsion de caoutchouc dans un liquide contenant des albuminoïdes. Celui du galactodendron est formé de cires et de matières saponifiables dans un sérum analogue, etc.

Dans le règne minéral, on peut citer les émulsions de pétrole et d'eau, dont la séparation est souvent fort difficile. (→ Biblio.)

— Pharm. Les agents émulsionnants les plus utilisés en pharmacie sont les gommes, les mucilages ou les drogues qui en contiennent (amande infusée de Carragahen, etc.). *Per os*, les émulsions sont utilisées pour faciliter l'absorption des huiles, dont elles renforcent l'action en les dispersant en milieu aqueux (émulsions d'huile de foie de morue, d'huile de vaseline). On emploie aussi les émulsions en applications sur la peau sous forme de crèmes, d'embrocations, de liniments; les pommades sont des émulsions comportant une phase solide.

ÉMULSIONNABLE adj. Syn. de ÉMULSIFIABLE.

ÉMULSIONNANT, **E** adj. Se dit d'un agent capable de faciliter et parfois de stabiliser une émulsion : *Les composés tensio-actifs, en général, sont utilisables comme agents émulsionnants*. (On dit aussi ÉMULSIF et ÉMULSIFIANT.)

◆ N. m. Composé ou mélange de composés chimiques, formé généralement de molécules de grosseur moyenne, qui favorise très faiblement le travail d'émulsionnement en abaissant la tension interfaciale, mais qui, en revanche, stabilise l'émulsion en formant à l'interface de chaque particule un film protecteur.

ÉMULSIONNEMENT n. m. Obtention d'une émulsion à partir de deux phases, l'une du type « huile », l'autre du type « eau », et de la dépense d'un travail d'émulsion : *L'émulsionnement est rendu plus facile par l'emploi d'un émulsionnant ou d'un stabilisant*.

ÉMULSIONNER v. tr. Disperser aussi finement que possible un élément ou un produit dans un milieu où il est insoluble, afin d'obtenir un ensemble homogène et temporairement stable. (On dit aussi ÉMULSIFIER.)

— Photogr. Étendre l'émulsion sensible sur un support : *Machine à émulsionner*.

ÉMULSIONNEUR n. m. Appareil destiné à produire des émulsions. (Syn. de ÉMULSIFIANT.)

ÉMULSOÏDE n. m. (de *émulsion*). Chim. Solution colloïdale, appelée également COLLOÏDE LYOPHILE, qui n'est généralement pas résoluble à l'ultramicroscope, et dont la coagulation ne peut être obtenue que par addition d'une assez grande quantité d'un réactif convenable, comme la gélatine, la silice colloïdale. (*Emulsoïde* s'oppose à SUSPENSIOÏDE.)

ÉMYDIDÈS n. f. pl. Famille de tortues d'eau douce, dont le représentant principal est la

cistude* d'Europe, ou tortue bourbeuse. (V. CINOSTERNON.)

ÉMYRNE. V. IMÉRINA.

EN [ǣ] prép. (lat. in, sur, dans). Sur (dans un petit nombre d'expressions) : *Mort en croix. Casque en tête. Portrait en pied.* || Dans (avec les formes l' et la de l'article défini ou avec d'autres déterminatifs, et d'une façon générale dans la langue poétique ou le style élevé) : *On mit l'aïeul au centre en une tour de pierre* (Hugo); et dans des formules toutes faites : *Le mariage aura lieu en l'église de. En ce temps-là. En mon âme et conscience. En l'absence de témoins. En l'honneur de cette fête. En l'an de grâce 1899. Laisser les choses en l'état.* || Introduit le complément de verbes exprimant une transformation, un changement, une métamorphose : *la fée changea la citrouille en une magnifique carrosse*; devant l'objet des verbes croire et espérer exprimant la foi : *croire en un Dieu unique; j'espère en votre venue*; et de la locution avoir confiance : *il a confiance en trop de gens.* || Avec un nom sans article (ou un pronom) dans certains emplois locaux et temporels et dans un grand nombre de locutions; devant les noms de pays et de province féminins : *être en France; aller en Angleterre, en Normandie*; devant les noms de pays masculins commençant par une voyelle : *vivre en Uruguay*; devant les noms de province masculins, quand il s'agit de provinces françaises ou voisines de la France : *en Limousin; en Piémont*; devant les noms de grandes îles féminines : *en Sicile; en Corse; en Nouvelle-Guinée*; devant les noms de département, quand ce sont des noms composés : *en Seine-et-Marne, en Haute-Loire* (également en Vendée, la Vendée étant traitée comme une province); devant les indications d'année : *en 1789*; devant les noms de saison : *en été, en automne, en hiver* (mais au printemps); dans des locutions marquant le lieu : *vivre en province; du vin en bouteille*; le véhicule : *voyager en avion; une course en sac*; l'infériorité de la personne : *avoir en soi beaucoup de qualités; Rentre en toi-même*, Octave (Corneille); *Claire avait aimé en Christian une certaine image du poète* (A. Maurois); le vêtement : *être en habit de soirée, en veston, en noir, en blanc; être en loques*; la situation matérielle ou morale : *être en voyage, en marche, en bonne santé, en progrès, en danger, en deuil, en colère, en admiration, en prière; mettre tout le monde en joie; être en puissance de mari; être en majorité; une maison en flammes; s'amuser en chemin; être en guerre, en paix; en second lieu; voyager en première classe*; la spécialisation du grade ou de la profession : *licencié en droit; docteur en médecine; peintre en bâtiment; expert en tableaux*; la manière d'être, la forme existante ou imprimée à quelque chose : *des vêtements en lambeaux; du pain en miettes; une chambre en désordre; une vigne en fleur; des arbres en espaliers; rouler un papier en cornet*; le résultat d'un changement, d'une transformation, d'une métamorphose, d'une division : *se déguiser en hussard; s'en aller en fumée; réduire en poussière; couper la poire en deux*; et, au fig. : *éclater en sanglots*; l'aspect sous lequel on considère une chose : *en droit; en fait; en apparence; en réalité; avoir une personne en horreur; il voit tout en bien, en mal, en noir, en rose*; la matière dont une chose est faite : *une maison en brique; une montre en or; un poème en prose*; les composants : *une pièce en cinq actes*; les notions qui entrent dans une qualité : *riche en vertus; généreux en promesses*; la destination imprimée à une personne ou à une chose : *mettre en vente; livrer en proie; armer en course.* || Indique le temps que dure une action rapide : *Il a été guéri en deux jours. Il a fait cent kilomètres en une heure.* || Devant un nom ou un adjectif, marque l'aspect que revêt une personne : *Vous parlez en soldat, je dois agir en roi* (Corneille). *Il le traite en esclave.* (La fonction grammaticale de cette locution est difficile à déterminer. On peut la considérer comme intermédiaire entre le complément de manière et l'attribut du sujet ou de l'objet.) || Entre comme un composant à peu près indispensable dans la constitution du gérondif : *Il travaille en chantant.* || Forme avec des adjectifs ou des adverbes un grand nombre

de locutions adverbiales et prépositives : *En haut. En bas. En dessus. En travers* (de). *En long. En large. En avant* (de). *En arrière* (de), etc. || *De... en...* marque la progression : *Le malade s'affaiblit de jour en jour. Il remit ce rendez-vous de mois en mois. Il travaille de plus en plus. Tout va de mieux en mieux, de mal en pis. Il va de ville en ville. Il est tombé de branche en branche.* — **LANGUE CLASS.** S'emploie de façon plus étendue, comme équivalent de *dans*, avec lequel il peut alterner : *[Le jeune homme] est vain dans ses discours, voyage en ses desirs* (Boileau). || S'emploie devant l'objet des verbes penser et songer : *Il me semble que je pense trop souvent en vous* (Voiture). *Vous m'écrivez hardiment comme si vous aviez songé en moi depuis que je suis parti* (La Rochefoucauld); et devant l'objet secondaire des verbes intéresser, réduire, exposer : *Il n'y a point d'auditeur qu'elle n'intéresse en sa douleur* (Boursault). *En quelle extrémité, seigneur, suis-je réduite?* (Racine). *Je lui dis ingénument en quel danger ma jeunesse avait été exposée* (Fénelon). || Se trouve parfois au Moyen Âge et au xvi^e s. devant des noms de villes d'Occident (en Paris); il est alors l'équivalent de *dans* et marque l'étendue spatiale. — Très différent est l'emploi que font le Moyen Âge et le xvi^e s. de en devant les noms des vieilles villes de la Méditerranée orientale, au sens de à. Il en reste encore quelques traces au xvi^e s. : *J'écrivis en Argos pour hâter ce voyage* (Racine). — **ENCYCL. Gramm.** 1^o En avait jusqu'au xvi^e s. tous les emplois de *dans*, qui était pratiquement inconnu. Sa limitation est venue de la disparition des formes contractées : *EL* (ou, on) pour en le, *ES* pour en les. Ces formes ont été parfois remplacées par *au* et *aux*. Mais, surtout, *dans* s'est généralisé aux dépens de en. *En* le, en les peuvent être regardés comme des formes barbares. On les trouve quelquefois chez des écrivains de la fin du xix^e s. : *Ô très chers rencontrés en la jamais banal Bruges* (Mallarmé). *Sa voix âpre et stridente en les houles du large* (H. de Régnier). Ces exemples ne sont pas à imiter. 2^o En est en concurrence avec *de* pour marquer la matière dont une chose est faite. En peut être regardé comme marquant proprement la matière. (V. DE.) 3^o On peut considérer que *en* s'est complètement dissocié de *dans* qui en l'origine son suppléant. Tout en restreignant l'étendue de ses emplois, il a pris souvent un sens particulier, celui de possession par le dedans, de là son emploi avec les verbes croire et espérer, avec les verbes exprimant une transformation. 4^o Beaucoup d'écrivains et de journalistes aiment à écrire en Avignon. Cette façon de parler est un provençalisme introduit par A. Daudet, qui en fut d'abord blâmé. Elle peut être admise, mais il est ridicule de l'étendre comme on le fait parfois et d'écrire en Amiens, en Aubervilliers. **En route**, roman de J.-K. Huysmans (1895). Histoire de la conversion de Durtal (Huysmans), le héros de *Là-bas**, à laquelle contribuent les prestiges de l'art (les primitifs, le plain-chant, le roman, le gothique, le symbolisme liturgique), la pénombre de l'église Saint-Séverin, de la chapelle de la rue de l'Ebre, de la Trappe d'Igny, la lecture des mystiques, l'influence de l'abbé Gévresin (l'abbé Mugnier). **EN** adv. (lat. inde, de là). Marque le lieu d'où l'on vient, l'origine : *J'en viens. Le train en part.* || Se combine avec la voix pronominale de certains verbes intransitifs pour marquer une idée de point de départ : *S'en aller. S'en venir. S'en retourner.* (Il joue avec ces verbes le même rôle que le préfixe en avec d'autres verbes de mouvement [*s'enfuir, s'envoler*], mais la différence n'est pas purement graphique : dans les temps composés, l'auxiliaire être se place après en adverbe, tandis que en préfixe reste soudé au verbe : *Il s'en est allé*, en face de *Il s'est enfui* [mais la langue populaire dit *Il s'en est allé*].) || Avec certains verbes et dans certaines constructions, il a une valeur terminative, il marque un aboutissement : *J'en suis à le regretter. Il en est pour sa peine. Il en est arrivé à la mendicité. C'en est fait de mes espoirs. J'en suis venu à me le demander. Je m'en tiens à ce que je sais.*

EN pron. pers. de la 3^e personne. Equivaut à *de lui, d'elle, d'eux, d'elles, de cela, et, et, et*, général, à un pronom personnel ou démonstratif précédé de la préposition *de*. Il n'a pas de fonction propre et peut remplir toutes les fonctions que marque la préposition *de* comme complément du nom : *Nourri dans le sérail, j'en connais les détours* (les détours du sérail) [Racine]; comme complément de la matière dont on parle : *nous en avons parlé; cet ouvrage en traite amplement* (de cela); comme complément de cause : *il en est mort*; comme complément d'agent du passif : *j'en suis affligé.* || Modifie le sens de certains verbes et de certaines constructions : *En tenir*, être blessé, ou être très épris d'une personne ou d'une idée. *En vouloir à quelqu'un*, lui vouloir du mal. *N'en pouvoir plus*, être très fatigué. *N'en pouvoir mais*, n'être pas responsable. *En avoir dans l'âme*, être blessé, ou, au fig., être sur son déclin. A parfois une valeur d'insistance : *Si vous m'en croyez. Il est des cas où l'on doit en faire entendre plus qu'on n'en dit* (Voltaire). || Il est nécessaire dans : *Il en est de l'un comme de l'autre. Il s'en faut de beaucoup.* — **ENCYCL. Gramm.** 1^o On enseigne souvent qu'on ne doit pas se servir de *en* en parlant des personnes. Sainte-Beuve reproche cet emploi à Balzac. Or, on en trouve des exemples chez les meilleurs écrivains : *Quoi vous en attendez* [de Pyrrhus] *quelque injure nouvelle?* (Racine). *Son époux en cherchait le corps* [de sa femme] (La Fontaine). Toutefois on ne saurait le recommander. Ce qui est vraiment peu français, c'est de représenter des choses par *de lui, d'elle, d'eux, d'elles* et d'employer à leur propos le déterminatif possessif *son, sa, ses* (hormis les cas de personification et certaines constructions). On dira : *Cette maison, nous en parlons, et nous nous parlons d'elle. Ce livre, je n'en ai lu que le titre, et non je n'ai lu que son titre.* 2^o Accord du participe passé précédé de *en*. V. PARTICIPE. **E. N.**, sigle de ECOLE NORMALE ou de EDUCATION NATIONALE. **E. N. A.**, sigle de ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION. **E. N. A.**, sigle des ECOLES NATIONALES D'AGRICULTURE. **ÉNA** n. m. Mollusque gastropode terrestre à coquille allongée, conique, formée d'un nombre variable de tours assez serrés. (Les espèces, peu nombreuses, habitent l'Europe et l'Asie occidentale; l'une, *Ena obscura*, est commune en France, dans les bois, au pied des haies, sous les feuilles mortes ou l'écorce des arbres. Type de la famille des *énidés*, de la sous-classe des pulmonés.) **ENAKIEVO**. V. IENAKIEVO. **ÉNALLAGE** [enal] n. f. (gr. *enallagē*, substitution). Styl. Procédé qui consiste dans l'emploi exceptionnel d'un temps, d'un mode, d'un nombre, d'un genre pour un autre. (Par exemple, l'emploi de l'infinitif dans : *Ainsi dit le renard, et flatteurs d'applaudir* [La Fontaine].) **E. N. A. M.**, sigle de ECOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS ARTS ET MÉTIERS. **ENAMOURÉ**, **E** [ānamure] ou **ÉNAMOURE**, **E** [Acad.] [enamure] adj. et n. Eprouvé d'amour : *Une des quatre ou cinq personnes de Paris enamourées de vieilleries* (Goncourt). **ENAMOURER** (S') [ānamure] ou **ÉNAMOURER** (S') [Acad.] [enamure] v. pr. S'en flammer d'amour pour : *La Jeannette ne s'en tint pas pour dit, et elle s'enamoura de lui un peu plus* (Sand). **ÉNANTHÈME** n. m. (gr. *en*, dedans, *anthēin*, fleurir). Eruption atteignant les muqueuses au cours d'une maladie infectieuse (bouche, pharynx, fosses nasales) : *Énanthème scarlatine.* **ÉNANTIOMORPHE** adj. (gr. *enantios*, contraire, inverse, et *morphē*, forme). Qui est formé des mêmes parties disposées en ordre inverse, de façon à être identique sans être superposable : *La main gauche et la main droite sont énantiomorphes.* — Chim. Syn. de INVERSE OPTIQUE. — **ENCYCL.** Lorsque deux objets sont *énantiomorphes*, chacun est superposable à l'image de l'autre dans un miroir plan ou à ce qui revient au même, à la figure symétrique de l'autre par rapport à un plan.

ENANTIOSE n. f. (gr. *enantios*; de *enantios*, contraire). Philos. Chacune des oppositions qui sont la source de toute chose, dans le système des pythagoriciens. (Elles sont au nombre de dix, ainsi énumérées d'après Aristote : le but et l'indétermination, l'impair et le pair, l'un et le multiple, la droite et la gauche, le mâle et la femelle, l'immobile et le mobile, la ligne droite et la ligne courbe, la lumière et les ténèbres, le bien et le mal, le carré parfait et le carré loien.)

ENANTIOTROPE adj. (gr. *enantios*, contraire, et *tropos*, changement). Chim. Se dit d'une substance qui existe sous deux formes physiques différentes, dont les zones de stabilité se situent de part et d'autre d'une température ou d'une pression de transformation : *Le soufre α et le soufre β sont énantiotropes.*

ENARBRE [ã] v. tr. Technol. Monter ou assembler sur un arbre ou sur une roue.

ÉNARD n. m. Pêch. Corde supérieure du ramail portant les flotteurs.

ÉNARE, nom suédois du lac Inari.

ÉNARGITE n. f. Minér. Arséniosulfure naturel de cuivre, de formule Cu_3AsS_4 .

ÉNARME n. f. (de *en* et *arme*). Courroie ou poignée fixée à l'intérieur du bouchier, pour le maintenir avec le bras et la main pendant le combat (terme en usage du XII^e au XVI^e s.).

ÉNARRÉE n. m. (gr. *enarrēios*; de *en*, privatif, et *arrēn*, mâle). Nom donné par les Anciens à des Scythes du sexe masculin, mentionnés par Hérodote et Hippocrate, qui naissaient avec les parties sexuelles atrophiées.

ÉNARTHRODIAL, E, AUX adj. Anat. Qui concerne les énarthrodes.

ÉNARTHROSE n. f. (gr. *enarthros*, articulé). Anat. Type de diarthrose (articulation mobile) dont les surfaces articulaires sont des segments de sphère, l'un convexe, l'autre concave : *L'articulation de la hanche est une énarthrose.*

ÉNASER (S') v. pr. Donner violemment du nez : *Tout à coup, je viens m'énaser contre un hangar* (Chateaubriand).

ÉNAUCHER v. tr. Creuser dans l'enclume le rainure qui doit servir de moule à la tige de l'épingle.

EN-AVANT [ãnavã] n. m. invar. Sports. Au rugby, faute commise par un joueur qui a lâché le ballon devant lui ou qui l'a transmis à la main à un partenaire se trouvant plus près que lui de la ligne de ballon mort adverse.

EN-BUT n. m. invar. Sports. V. BUT.

ENÇA adv. LANGUE CLASS. Graphie de *en ça*. (V. ÇA.)

ENCABANAGE n. m. Action de disposer la bruyère ou tout autre branchage sur les claies d'élevage, pour servir au coconnage des vers à soie.

ENCABANER v. tr. Installer l'encabanage des vers à soie, c'est-à-dire mettre la bruyère sur les claies d'élevage.

ENCABASSER v. tr. Dans les fabriques d'huile, mettre la pâte résultant du broyage des olives dans des couffins de sparterie (*cabas*), pour la soumettre à la presse.

ENCABLURE n. f. (de *en* et *câble*). Ancienne mesure de longueur appliquée aux câbles des ancres, et, par *extens.*, aux indications hydrographiques : *Mouiller à une encablure de la côte*. (L'encablure était de 120 brasses [environ 195 m]; lors de l'adoption du système métrique, on fixa l'encablure à 200 m. Cette mesure n'est plus employée aujourd'hui; on compte la longueur des chaînes d'ancre par *maillons* de 30 m.)

ENCADREMENT n. m. Action d'encadrer; ce qui encadre : *L'encadrement d'un tableau, d'une tapisserie*. || *Par anal.* Ce qui entoure : *Un encadrement de forêts. Pas de cages sur leurs visages, à elles, et dans l'encadrement de leurs voiles de deuil, ce ne sont que de pauvres laideurs flétries* (Loti). || *Fig.* Circonstances, milieu : *Une œuvre n'a de valeur que dans son encadrement, et l'encadrement de toute œuvre c'est son époque* (Renan).

— Arts décor. Moulure servant de cadre à une base de porte ou de fenêtre. || *Baguette*

en bois doré ou en carton-pâte encadrant un miroir ou un tableau. (V. BORDURE et CADRE.) — Mil. Ensemble des officiers et des gradés qui assurent la cohésion et le commandement d'une troupe. || *Encadrement au combat*, dans un dispositif de combat, position d'une unité placée entre d'autres éléments chargés soit de couvrir ses flancs, soit d'appuyer sa progression, ou de la maintenir en ligne s'il y a des raisons de se méfier de sa valeur ou de ses intentions : *L'encadrement insuffisant des Saxons à la bataille de Leipzig facilita leur défection*. || *Encadrement d'un objectif*, action par laquelle, au cours du réglage* d'un tir, on déplace les trajectoires d'une bouche à feu, de façon à appliquer les coups longs en avant et le plus près possible de l'objectif, et les coups courts en arrière et au plus près de ce même objectif : *Resserrer l'encadrement à une fourchette*. (V. DISPERSION.)

— ENCYCL. Arts décor. En décoration, on appelle *encadrement* tous motifs en bois, en stuc, en pierre ou peints, enveloppant une baie ou un panneau. C'est à partir du XVII^e s. que l'encadrement sous verre des tableaux est devenu possible (verres assez nets et assez blancs), mais il n'est devenu général qu'au XVIII^e s. On employait auparavant, pour couvrir les pastels, soit des glaces, soit des verres de Bohême; les glaces avaient l'inconvénient d'être toujours un peu colorées, les verres de Bohême celui de présenter des bouillons.

ENCADRER v. tr. Entourer d'un cadre : *Encadrer un tableau, une glace*. || Entourer d'une bordure, à la manière d'un cadre : *Encadrer un journal de noir. La porte ouverte encadrerait le petit môle où séchaient les filets* (A. Daudet). *Le paysage était vaste et encadré de grandes lignes de verdure* (Sand). || Entourer et faire ressortir : *Cheveux noirs encadrant un visage pâle*. || Se répartir tout autour de : *A cinq heures et demie, le central avait été touché. Coup après coup, maintenant, les obus l'encadraient; ils l'avaient touché, puis perdu* (A. Malraux). || Se tenir de part et d'autre pour surveiller, pour garder : *Gendarmes qui encadrent un malfaiteur*. || — *Fig.* Constituer l'armature de, exercer un contrôle sur; assurer un appui moral à : *Quant à la noblesse, qui, avec les bureaux, la religion et la terre, encadrerait et constituait l'ancienne société, c'est une morte* (Barrès). || Introduire, insérer, placer dans : *Encadrer un épisode dans un récit. Les campagnes tranquilles, où l'aime le plus à encadrer mes récits* (Sand). || *Ironiq.* Être à encadrer, être singulier sous un rapport quelconque; être grotesque, très laid. || *Pop.* Ne pouvoir encadrer quelqu'un, avoir pour lui de l'antipathie.

— Mil. Bourvoir une troupe de cadres* : *Encadrer un régiment*. || Assurer le commandement d'une troupe en vue de son emploi : *Dans l'infanterie, les sous-officiers encadrent les unités inférieures à la section*. || Dans un dispositif de combat, placer une unité entre deux autres : *Une compagnie encadrée n'a pas à se soucier de la sûreté de ses flancs*. — Minér. *Cristaux encadrés*, cristaux dont les facettes sont entourées d'une sorte de cadre.

ENCADREUR n. m. Personne qui fait ou pose des cadres.

— ENCYCL. Les *encadreur*s n'ont jamais formé de corporation distincte de celles des ébénistes et des doreurs sur bois. Les premiers noms qui nous soient connus d'artistes ayant sculpté des cadres ne sont pas antérieurs au règne de Louis XIV : Nicolas Massé, émule et rival de Boulle, Jacques Bernard, Caffieri, Lespagnand. Au XVIII^e s., c'est Eben, Guibert, Cayeux, Robinot, Beaumont, Liot, Audon, Tramblin, Slodtz et Renaud enfin, qui, en 1765, inventa les mastic ou pâtes économiques avec lesquels on allait remplacer la sculpture sur bois.

ENCAËNIE n. f. Liturg. V. ENCÉNIE.

ENCAGEMENT n. m. Action d'encager; état d'un animal mis en cage.

ENCAGER v. tr. (Se conj. comme *manger*.) Mettre en cage : *Encager un oiseau. La condition des bêtes sauvages encagées, si l'on s'y arrête, est un tourment pour l'esprit* (Colette). || *Fam.* Tenir enfermé : *Sans le courage du seigneur de Mendoza, j'étais reprise et encagée à Ségovie* (Mérimée).

ENCAGEUR n. m. (de *cage*). Min. Ouvrier qui pousse les berlines dans la cage. (Syn. RECEVEUR.) || Appareil qui pousse mécaniquement les berlines dans la cage.

ENCAISSABLE adj. Qui peut ou doit être encaissé : *Sommes encaissables*.

ENCAISSAGE n. m. Comm. Action de mettre en caisse : *Encaissage de marchandises, de munitions*. || Etat d'un objet encaissé : *Un encaissage défectueux*.

— Hortic. Action de mettre des plantes en caisse.

ENCAISSANT, E adj. Géol. Qui entoure un minéral ou une autre roche : *Roche encaissante*.

ENCAISSE n. f. Argent, valeurs en caisse. || *Encaisse métallique*, valeurs en or ou en argent : *L'encaisse métallique de la Banque de France*.

ENCAISSÉ, E adj. Qui est resserré entre des bords élevés et escarpés : *Je trouve une rivière profondément encaissée et toute couverte de cabanes en bois* (Nerval). || Se dit d'une voie ferrée, d'une route située entre deux talus rapprochés ou élevés.

ENCAISSEMENT n. m. Action de mettre en caisse : *L'encaissement des marchandises*. || Etat de ce qui est encaissé : *L'encaissement d'un fleuve. L'encaissement du chemin creux était comble de chevaux et de cavaliers inextricablement amoncelés* (Hugo).

— Banq. et Bours. Action de toucher de l'argent ou des valeurs, et *spécialem.* réception du montant d'une valeur à recouvrer : traite, chèque, coupon d'intérêt ou de dividende, etc. (Les banques et la poste se chargent, moyennant une commission, d'encaisser pour le compte de leurs clients les effets de commerce venant à échéance.) || *Bordereau d'encaissement*, relevé des effets ou valeurs remis à la banque aux fins de recouvrement. || *Sauf encaissement*, réserve mise sur certains effets et qui donne à l'accepteur recours contre le signataire du billet, en cas de non-paiement. (Syn. RECouvreMENT.) — Ch. de f. Section correspondante à l'emplacement du ballast nécessaire pour la pose et la mise en place d'une voie ferrée. (L'encaissement nécessite généralement un terrassement préalable à la pose de la voie.)

— Trav. publ. Encente de charpente. || Grande caisse qu'on remplit de pierres et qu'on coule à fond pour former une digue, protéger les piles d'un pont ou jeter des fondations. || Tranchée creusée sur l'emplacement d'une chaussée à construire. || Travaux de défense par lesquels on maintient dans leur lit des cours d'eau peu volumineux.

ENCAISSER v. tr. Mettre en caisse : *Encaisser des marchandises*. || Resserrer, border des deux côtés : *C'était au bout de la ville d'Heidelberg, riant et brumeuse, encaissée par les montagnes* (Nerval). || Toucher, recevoir une somme d'argent ou des valeurs. || — *Fig. et pop.* Recevoir : *Encaisser une gifle, un coup*. || Accepter, supporter : *Reproches, injures qu'on ne saurait encaisser*. — Hortic. Planter dans une caisse remplie de terre : *Encaisser des orangers*.

— Sports. En boxe, recevoir les coups sans dommages : *Un bon boxeur doit savoir encaisser*.

— Trav. publ. Resserrer un cours d'eau entre des digues ou des berges. || *Encaisser une route*, en creuser l'emplacement.

ENCAISSEUR n. m. Employé de banque, souvent désigné sous le nom de GARÇON DE RECETTES, chargé de présenter un effet de commerce ou tout autre titre venu à échéance au débiteur et à lui remettre le document contre paiement. (En ordre subsidiaire, l'encaisseur est chargé également de présenter des effets à l'acceptation du tiré.)

ENCALMINÉ, E adj. Se dit d'un voilier arrêté par l'absence de toute brise.

ENCAN n. m. (lat. *in quantum*, en quant, pour combien). Vente publique au plus offrant : *Vendre des meubles à l'encan*. || *Fig.* Mettre à l'encan, faire un trafic honteux de : *Mettre sa conscience à l'encan*.

— ENCYCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes d'effets mobiliers faites aux enchères publiques. Les commissaires-priseurs ont le monopole de ces ventes dans les communes où ils résident. Ailleurs, elles peuvent être faites soit par eux, soit par les notaires, greffiers ou huissiers, jamais par les particuliers.

L'officier vendeur ne peut se porter enchérisseur.

Elles sont souvent obligatoires, par exemple sur saisie, mais peuvent être aussi exécutées sur la libre demande du propriétaire.

ENCANAILEMENT n. m. Action d'encanailler, de s'encanailler : *L'encanaillage, prélude aristocratique, commence ce que la Révolution devait achever* (Hugo).

ENCANAILLER v. tr. Mêler à la canaille, à une société que l'on considère comme inférieure : [Nais] *qui nous encanaillent avec le fils d'un apothicaire et d'un garde-malade, dont la sœur est une grisette* (Balzac). || Mêler de la canaille à ; introduire de la canaille dans : *Encanailler sa maison*.

— **S'encanailler** v. pr. Se mêler, s'unir à la canaille : *Et Voltaire criait : Corneille s'encanaillait* (Hugo). || Fig. S'avilir, devenir encanaillé, méprisable : *Manières qui s'encanaillent*.

ENCAPSULANT, E adj. Langues encapsulantes, syn. de LANGUES INCORPORANTES.

ENCAPUCHONNER v. tr. Couvrir d'un capuchon : *Encapuchonner la tête d'un enfant. Les hommes du désert écotaient immobiles, tout encapuchonnés de leurs vêtements de laine grise* (Flaubert).

— **S'encapuchonner** v. pr. En parlant d'un cheval qui veut échapper à l'action du mors, céder complètement de l'encolure et placer sa bouche très près de son poitrail.

ENCAQUEMENT n. m. Action de mettre les harengs en caque. || *Par extens.* Entassement : *Ils se hasarderent alors, se faufilant entre les tables, entrant de biais dans l'encaquement compact des consommateurs* (Courteline).

ENCAQUER v. tr. Mettre en caque : *Encaquer des harengs.* || *Fam.* Resserrer, entasser des personnes, des choses dans un espace étroit : *Encaquer des voyageurs dans une voiture. Vite, ils partirent, encaqués dans l'étroit boyau où toute la tranchée se déversait* (Dorgelès).

ENCARRASSER ou **ENCARRASSER** v. tr. Disposer symétriquement les pièces de vin les unes sur les autres dans un chai. (Dialectal.) [Syn. GERBER.]

— Tab. Mettre en empilages, dits *carasses*, les colis de tabacs en feuilles, en balles ou en boucauts, ou, par extension, ceux de tabacs fabriqués.

ENCARDITE n. f. Zool. Nom donné jadis aux bucardes fossiles, et étendu quelquefois aux moules intérieurs des échinodermes.

ENCARNACIÓN, v. du Paraguay, sur le Paraná, au S.-E. d'Asunción ; 19 000 hab. Port important.

ENCARPE n. m. (lat. *encarpa* ; gr. *egkarpa*). Archit. Guirlande de feuillages, de fruits et de fleurs.

ENCART n. m. (de *encarter*). Imprim. et Rel. Cahier de 8 pages ou plus, qui, détaché de la feuille imprimée lors de la plure des formats in-12 ou in-18, est placé dans le milieu du cahier formé par la plure de l'autre partie de la feuille. || *Par extens.* Cahier que l'on place au milieu d'un autre cahier. || *Encart volant*, feuille ou cahier inséré dans un livre broché ou relié, après son achèvement.

ENCARTAGE n. m. Rel. Action de placer un encart à l'intérieur d'un cahier ou d'un livre. — Sell.-maroq. Carton léger coupé et préparé spécialement pour renforcer certains articles en cuir.

— Text. Représentation des armures des tissus sur un papier quadrillé. (Les colonnes verticales de ce quadrillage représentant les fils de chaîne, et les colonnes horizontales les fils de trame, on figure le passage d'un fil de chaîne sur un fil de trame en coloriant la case correspondant à ces deux fils. On obtient ainsi la figuration agrandie du dessin du tissu.) [V. CARTE.] || Action d'insérer des cartons entre chacun des plis des étoffes, avant l'opération du pressage lors des apprêts des tissus de laine. (On dit aussi ENCARTONNAGE.) || Action d'entourer une pièce de drap ou de tissu d'une enveloppe en grosse toile ou en papier. || Bobinage du fil sur des cartes de papier, pour échantillonnage.

ENCARTÉE n. f. Femme inscrite sur les registres de la prostitution.

ENCARTER v. tr. (de *en* et *carte*). Placer un encart à l'intérieur d'un cahier ou d'un livre.

|| Insérer un encart dans un livre, une revue, un catalogue, etc. : *Encarter un prospectus*. — Admin. *Encarter une femme*, l'inscrire sur les registres de la prostitution et lui délivrer une carte de fille soumise. (Depuis la loi du 13 avr. 1946, les prostituées sont munies d'une « carte sanitaire » établie et contrôlée par les services d'hygiène.)

— Sell.-maroq. Coller un encartage sur la partie de cuir qui devra être renforcée.

— Text. Placer un carton entre les plis d'une pièce d'étoffe avant de la catir. (On dit aussi ENCARTONNER.) || Entourer une pièce de drap, de tissu dans une enveloppe. || Fixer sur des feuilles de carton des boutons, des épingles, etc.

ENCARTEUSE n. f. Machine servant à fixer de menus objets, tels que des boutons, sur des feuilles de carton.

ENCARTONNAGE n. m. Text. Syn. de ENCARTAGE.

ENCARTOUCHAGE n. m. Action d'encartoucher ; son résultat.

ENCARTOUCHER v. tr. Mettre en cartouche de l'explosif ou de la poudre. || Réunir en une cartouche l'étau, la poudre et le projectile chargé (celui-ci étant serti dans l'étau).

ENCARTOUCHEUR n. m. Ouvrier qui encartouche. || Fabricant de cartouches d'explosif de mine.

EN-CAS ou **ENCAS** n. m. (de *en* et *cas*). Objet préparé pour être mis en usage dans un besoin fortuit : *Avoir des bons du Trésor en réserve comme en-cas*. || Sorte d'ombrelle en tissu spécial ou en Nylon, destinée à abriter de la pluie : *Je penche la tête, je gratte le sable du bout de mon en-cas* (Colette). [On a dit aussi EN-TOUT-CAS : (Berthe remuait), sans lever les yeux, avec sa main, la chaînette de son en-tout-cas (Huysmans).] || — Fig. Ressource : *L'Administration, en France, est l'en-cas de toutes les vocations interrompues* (Saint-Marc Girardin). || Hypothèse, possibilité : *La mort sur la barricade ou la tombe dans l'exil c'est pour le dévouement un en-cas acceptable* (Hugo).

— Art culin. Mets tout préparé et pouvant être servi impromptu : *En-cas chaud, froid*. — Hist. Table toujours servie, en cas de besoin, dans les anciens châteaux. (Au xvii^e et au xviii^e s., l'en-cas de nuit est une collation tenue en réserve à côté de la chambre à coucher du roi.) || Carrosse vide qui accompagnait celui du roi et était destiné à le remplacer au besoin.

— Mil. *En-cas mobile*, ravitaillement* en essence et en munitions chargé sur des camions, et constitué *a priori* pour une unité, en fonction de sa mission.

ENCASERNEMENT n. m. Action d'encaserner.

ENCASERNER v. tr. Enfermer dans une caserne.

ENCASTAGE n. m. Action de placer les poteries à cuire dans les étuis ou cassettes.

ENCASTELER (S') v. pr. (lat. *incastellare*). [Se conj. comme *celer*.] En parlant d'un cheval, avoir le talon qui se rétrécit tandis que la fourchette se resserre.

ENCASTELURE n. f. Maladie du pied du cheval, qui consiste en un rétrécissement des régions postérieures du sabot (talons). [Toute ferrure qui force le cheval à marcher sur ses talons combat l'encastelure et arrive à la faire disparaître.]

ENCASTER v. tr. (de *en* et *cassette*). Placer les poteries dans les cassettes.

ENCASTEUR n. m. Ouvrier chargé de l'encastage.

ENCASTREMENT n. m. Charp. Assemblage dans lequel une pièce de bois rentre à vif, c'est-à-dire sans tenon, dans l'entaille effectuée dans une pièce plus large. (Les solives sont souvent encastées dans les murs, leurs abouts noyés dans la maçonnerie, sans aération, ce qui cause souvent leur détérioration par pourriture.)

— Technol. Engagement, sans jeu, d'un objet dans un autre où a été faite une entaille ou prévu un vide correspondant. || Etat de cet objet.

ENCASTRER v. tr. (ital. *incastare*). Loger très exactement dans ou entre : *Il alla leur montrer la maison voisine, une maison construite avec de la pierreaille encastrée dans du ciment rouge* (Goncourt).

— Constr. Enchâsser dans une entaille *Encastrer un châssis dans un mur*.

ENCAUSSE-LES-THERMES, comm. de la Haute-Garonne (arrond. de Saint-Gaudens) en bordure des Pyrénées, sur le Job ; 435 hab. (374 aggl.). Station thermale.

ENCAUSTES [ækostes] n. m. Insecte ordinairement noir, taché de rouge et de jaune qui vit dans les arbres pourris, en Malaisie et en Nouvelle-Guinée. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des érotylidés.)

ENCAUSTIQUAGE n. m. Action de passer à l'encaustique : *L'encaustiquage d'un parquet*.

ENCAUSTIQUE n. f. (gr. *egkaustiké* ; d. *egkaiein*, brûler). Composition à base de cires dissoutes dans des solvants ou émulsionnées dans l'eau, puis appliquées à l'éponge mince sur une surface à rendre brillante (parquets, meubles cirés, etc.). [V. part. *encycl.*]

— Bx-arts. Procédé de peinture* en usage chez les Anciens, consistant dans l'emploi de couleurs délayées dans de la cire fondue, que l'on chauffait au moment de s'en servir. Préparation à base de cire dont on imprégnait les marbres et les ouvrages en plâtre, pour leur donner une teinte plus douce ou pour le préserver de l'humidité.

◆ Adj. : *Des préparations encaustiques. U. liquide encaustique. La peinture encaustique*. — ENCYCL. Technol. L'encaustique se présente sous forme de pâtes plus ou moins fermes ou de liquides. Les solvants employés sont l'essence de térébenthine, le white-spirit, l'essence minérale légère. L'essence de térébenthine n'éclaircit pas les parquets et peut être remplacée par le white-spirit, produit de la distillation des pétroles, qui a des propriétés nettoyantes et qui dispense de passer la paille de fer. L'essence minérale est employée pour les encaustiques liquides.

Il existe aussi des *encaustiques-émulsions* dites « cires sans frotter » pour les surfaces unies (linoléum, caoutchouc, bois verni, sol plastiques) et, enfin, des *encaustiques en poudre*.

ENCAUSTIQUER v. tr. Enduire d'encaustique : *Encaustiquer un meuble, un parquet*.

ENCAVEMENT n. m. Action d'encaver ; son résultat : *L'encavement améliore les vins*.

ENCAVER v. tr. Mettre en cave une bouteille : *Encaver du vin, de la bière*. || *Par extens.* et *par plaisant.* Enfermer quelqu'un dans une cave ou dans un endroit obscur.

ENCAVEUR n. m. Ouvrier chargé d'assurer la mise en cave des vins.

ENCEINDRE v. tr. (lat. *incingere*). [Se conj. comme *ceindre*.] Entourer d'une muraille *Encore aujourd'hui Guérande est encinte de ses puissantes murailles* (Balzac). || Entourer comme d'une ceinture : *Encointer un jardin d'une haie vive*.

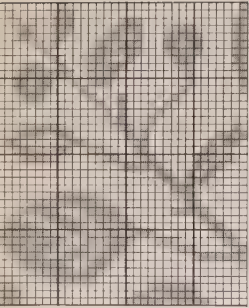
ENCEINTE adj. f. (peut-être du bas lat. *incincta*, sans ceinture). Se dit d'une femme en état de grossesse : *Une femme enceinte doit éviter les sports violents*.

ENCEINTE n. f. (bas lat. *incincta* ; de *incingere*, entourer). Ce qui entoure : *Une enceinte de murs, de fossés, de palissades. Une enceinte de montagnes, qui se termine à la mer, forme la plaine ou le bassin d'Athènes* (Chateaubriand). || Espace entouré : *Pénétrer dans l'enceinte d'une ville, d'un tribunal*. — Fortif. Limite extérieure des défenses attenantes à une place : *Mur d'enceinte*.

— Pêch. Ceinture de canots et de filets que l'on forme sur la mer, pour entourer un banc de poissons (thons, sardines, harengs, etc.).

— Vêner. *Enceinte d'attaque*, espace marqué par des branches brisées, qui indique l'endroit où est la reposee de l'animal qu'on se propose de lancer et de courre. || Espace complètement entouré de toiles ou de filets pour empêcher le gibier de s'enfuir. || Part. de bois séparée des autres cantons par des chemins. || *Fouler l'enceinte*, y pénétrer pour appuyer les chiens. || *Faire l'enceinte*, en faire le tour pour déceler la présence du gibier.

— ENCYCL. Des *enceintes* percées de portes crénelées et flanquées, des anciennes villes.



encartage (text.)

orientales à celles des châteaux forts et des « places », le mot évoquait bien jusqu'au XIX^e s. la notion d'obstacle continu, inviolable, contre les tentatives d'irruption de l'ennemi. Avec l'artillerie rayée et le détachement des forts en avant de l'ancienne enceinte, la notion d'enceinte se détache du corps de la place pour s'étendre à celle des éléments (forts, points d'appui) dont l'ensemble assure la protection de la place, pour devenir de moins en moins précise dans les derniers systèmes fortifiés.

ENCELADE, en gr. *Egkelados*. Myth. gr. Géant, fils d'Ouraos et de Gaia, qui prit part à la révolte contre les dieux. Atterré par la mort de son frère Pallas, il s'enfuit; Athéna le poursuivit et l'écrasa dans sa course en lui lançant la Sicile sur le dos. Les Grecs expliquèrent les nombreuses secousses telluriques de l'île en disant qu'Encelade se retournait.

— Iconogr. Il a été sculpté par B. Marsy dans un bassin de Versailles (1675).

ENCELADE, deuxième satellite de Saturne*, découvert par W. Herschel en août 1789.

ENCELADUS n. m. Très grand insecte noir, luisant, nocturne, qui vit dans des terriers, dans les plaines de la Colombie et du Venezuela. (Nom sc. : *Enceladus gigas*. Ordre des coléoptères, famille des carabidés.)

ENCELLEULEMENT n. m. Détenation dans une cellule : *Écartons tout ce qui ressemble au couvent, à la caserne, à l'encelleulement, à l'alignement* (Hugo).

ENCELLULER v. tr. Mettre, détenir en cellule.

ENCÉNIE n. f. (de l'hébreu *hannukkah*). Dédicace d'un temple chrétien, dans les premiers siècles de l'Eglise.

— Antiq. hébraïq. Nom grec de trois fêtes que les juifs célébraient en mémoire des trois dédicaces du Temple. (Le mot se rattache à la dédicace du Temple, purifié par Judas Maccabée, qui fut célébrée le 25 décembre 164 av. J.-C. La fête païenne du dieu-soleil fut remplacée par une fête juive célébrée avec abondance de luminaires; les Juifs hellénistes appelèrent cette nouvelle solennité la *fête des Lumières*. Elle se célébrait le 25 du mois de Kislev [nov.-déc.] et durait huit jours.)

ENCENS [ɑ̃sɑ̃] n. m. (du lat. *incendere*, allumer). Gomme-résine extraite par incision de l'écorce de divers *boswellia* (térébenthacées), provenant des Indes et surtout d'Afrique. (L'encens brûle en dégagant une odeur caractéristique qui le fait employer dans les cérémonies du culte : pour cet usage, il est souvent mélangé d'autres résines, telles que la myrrhe et le benjoin.) [Syn. OLIBAN.]

— *Encens des Américains*, galipot. — *Encens des Juifs*, styrax. — *Encens de Java*, benjoin. — Fig. Hommage d'adoration : *Offrir de l'encens aux idoles*. — Compliments, hommages, louanges excessifs : *Dans l'espoir de débiter un jour sur le grand théâtre de Paris, elle acceptait le vulgaire encens de ses chevaliers d'honneur* (Balzac).

— Arbor. *Encens rose*, bois fourni par une burséracée de la Guyane (*protium*), de couleur rose orangé, pouvant être employé en charpente, menuiserie, ébénisterie, matériel de chemin de fer.

— Féod. *Droit de l'encens*, droit du seigneur patron de la paroisse ou du seigneur haut justicier d'être encensé séparément, lors des offices religieux, aussitôt après le clergé.

— ENCYCL. Hist. Pour contrecarrer l'effet des démons — à qui on attribuait les maladies et la mort, dont les manifestations s'accompagnaient d'odeurs nauséabondes —, on prit l'habitude de brûler des encens ou des aromates dans les exorcismes. Les encens et parfums furent employés dans les purifications et, comme certaines fumées produisent une sorte d'enthousiasme*, le brûlement des encens et des aromates fit partie des rites de plusieurs cultes. Un autel des encens existait au Temple de Jérusalem; l'odeur des encens favorisait l'extase des dévins; des cassolettes d'encens brûlaient dans certaines occasions devant le trône des souverains orientaux. Le christianisme, primitivement hostile à l'usage de l'encens, qui servait à honorer les dieux du paganisme, l'adopta quand l'idolâtrie fut en régression marquée et que la liturgie devint fastueuse (IV^e s.). Mais il servit d'abord aux cérémonies funéraires, puis se répandit

de plus en plus dans la liturgie, en Orient et en Occident. Au Moyen Age, et même à des époques plus tardives, on a brûlé de l'encens pour chasser les miasmes sataniques qu'on reconnaissait à leur odeur de soufre. Son emploi actuel est réglementé par les rubriques. On l'utilise surtout aux messes solennelles, aux absoutes, pour accueillir l'évêque à l'entrée de l'église, aux saluts du saint sacrement, aux processions solennelles, aux vêpres et aux laudes solennelles.

ENCENSEMENT n. m. Action d'encenser : *Encensement de l'autel*.

ENCENSER v. tr. Agiter l'encensoir devant l'autel, devant quelqu'un : *Entre Dieu qui flamboie et l'ange qui l'encense, j'ai vécu, j'ai lutté, sans crainte, sans remords* (Hugo); et absol. : *On nous apprenait à servir la messe du grand et du petit côté [...], à encenser élégamment, ce qui est très difficile* (A. Daudet). — Fig. Honorer d'un respect religieux : *La terre, en adoration, semblait encenser le ciel* (Chateaubriand). — Flatter avec excès : *Jamais l'orgueil d'un peuple ne fut plus magnifiquement encensé* (P. de Saint-Victor).

— Manèg. Faire avec la tête un mouvement de bas en haut, analogue à celui d'un encensoir qu'on agite : *Cheval qui encense*.

ENCENSEUR, EUSE n. Personne qui encense, qui flatte.

ENCENSOIR n. m. Liturg. Sorte de cassolette suspendue par une ou plusieurs chaînes, dans laquelle on brûle de l'encens, et qu'on agite devant les objets ou les personnes que l'on veut encenser : *Balancer l'encensoir. Le vieux livre sentait une odeur d'encensoir* (Hugo). — Fig. Louange, flatterie : *Aimer l'encensoir*. — Signe de la puissance ecclésiastique, du ministère sacerdotal. — *Toucher à l'encensoir*, attaquer le clergé.

— Loc. div. *Porter, mettre la main à l'encensoir*, s'ingérer dans l'administration des affaires ecclésiastiques. — *Fig. Coup d'encensoir*, flatterie excessive. — *Fam. Casser le nez à coups d'encensoir*, donner en face des louanges excessives.

— ENCYCL. Liturg. L'Eglise chrétienne a peut-être emprunté au culte juif l'emploi des encensoirs, dont l'usage est attesté à partir du IV^e s. Les premiers encensoirs chrétiens étaient des brûle-parfum en métal que l'officiant tenait dans ses mains soit pour les porter autour de l'autel, soit pour les élever au-dessus du pain et du vin destinés au sacrifice de la messe. Vers le VI^e s., on attachait aux flancs de l'encensoir trois ou quatre chaînes de peu de longueur; il reçut plus tard un couvercle mobile, suspendu à une chaîne centrale, terminée elle-même par un anneau. Comme l'Eglise latine, les Eglises orientales se servent d'encensoirs.

— Bx-arts. Mobile ou fixe, l'encensoir existait dès les premiers siècles du christianisme (Constantin en donna aux basiliques du Latran et du Vatican). A partir du XII^e s., la sculpture et le vitrail (Notre-Dame de Chartres, Notre-Dame de Paris) attestent son emploi habituel; citons ceux de la Renaissance et du XVII^e s. que conservent le musée de Cluny, le Louvre (encensoir de la chapelle du Saint-Esprit), le musée Adrien-Dubouché (Limoges).

ENCÉPAGEMENT n. m. Ensemble des cépages constituant un vignoble.

ENCEPHALARTOS [tos] n. m. Arbre à stipe cylindrique, quelquefois renflé au milieu, à feuilles pennées persistantes et souvent épineuses, à fruits énormes.

— ENCYCL. Les indigènes et les colons hollandais de l'Afrique tropicale et méridionale utilisent la moelle de l'*encephalartos*; ils en extraient une espèce de fécula avec laquelle ils font du pain (*pain des cafres*), d'où le nom de *broodboom* (arbre à pain) qu'ils ont donné à cet arbre. On en a trouvé à l'état fossile dans le Miocène de Koumi (Grèce). Il existe une vingtaine d'espèces vivantes de ce genre, originaires de l'Afrique tropicale et australe. Plusieurs sont cultivées en serres chaudes (*Encephalartos Lehmannii*, *E. horridus*, *E. cycadifolius*, etc.), quelques-unes en serres froides (*E. brachyphyllus*). Ces arbres sont des gymnospermes de l'ordre des cycadales.

ENCÉPHALE n. m. (gr. *egkephalos*; de *kephalê*, tête). Ensemble du cerveau* et de ses annexes contenus dans la boîte crânienne.



— ENCYCL. On donne le nom d'*encéphale* à l'ensemble des parties qui, chez les vertébrés, sont contenues dans le crâne. L'encéphale se compose notamment du *cerveau**, du *cervelet*, et de l'*isthme de l'encéphale*, ou *tronc cérébral**, qui comprend la protubérance annulaire, ou pont de Varole, et le bulbe rachidien ou moelle allongée. L'isthme de l'encéphale est réuni au cerveau par les pédoncules cérébraux et au cervelet par les pédoncules cérébelleux. L'encéphale est composé de substance grise (corps cellulaires) et de substance blanche (fibres nerveuses). Il est creusé de cavités : ventricules latéraux et ventricule moyen dans le cerveau, aqueduc de Sylvius et quatrième ventricule dans l'isthme de l'encéphale. Ce système ventriculaire est rempli de liquide céphalo-rachidien et communique par le trou de Magendie avec les espaces péricérébraux situés entre l'encéphale et les méninges. (→ Biblio.)

ENCÉPHALIQUE adj. Relatif à l'encéphale; qui appartient à l'encéphale : *La masse encéphalique. Les vaisseaux encéphaliques*.

ENCÉPHALITE n. f. Neurol. Nom générique désignant les affections inflammatoires non suppurées de l'encéphale.

— ENCYCL. Le processus inflammatoire atteint électivement ou de façon prédominante la substance grise (polio-encéphalites) ou la substance blanche (leuco-encéphalites) du névraxe.

● **Polio-encéphalites**. Les virus qui vivent en parasites dans les cellules nerveuses sont responsables de plusieurs variétés de polio-encéphalites : encéphalite léthargique de Von Economo*, encéphalite de la rage, de la maladie de Heine-Médis (dont le virus est également l'agent causal de la poliomyélite aiguë), encéphalite américaine de Saint-Louis, encéphalite japonaise, etc. Il faut encore citer les virus qui, habituellement, ne lésent pas le système nerveux, mais peuvent en de rares occasions provoquer une encéphalite : virus de l'herpès, du zona, des oreillons. La cause d'un certain nombre de polio-encéphalites n'est pas encore connue.

● **Leuco-encéphalites**. Le groupe des leuco-encéphalites rassemble des affections très diverses, qui ont en commun une réaction inflammatoire de la substance blanche. Dans ces encéphalites, on peut distinguer deux groupes : 1° les unes, qui succèdent à des fièvres éruptives telles que la rougeole, la varicelle, la vaccine, etc. (encéphalites post-infectieuses), mais dont le virus n'intervient pas directement (il détermine des lésions nerveuses par l'intermédiaire des modifications immunologiques qu'il provoque); 2° les autres, qui ont une étiologie encore totalement inconnue, telle que la maladie de Schilder-Foix. Comme pour les précédentes, il est possible que des mécanismes d'ordre allergique interviennent dans la genèse des lésions, mais aucune preuve définitive n'en a encore été apportée. (→ Biblio.)

— Art vétér. L'*encéphalite* est observée chez toutes les espèces animales. Il y a souvent coexistence d'encéphalite et de méningite (méningo-encéphalite), d'encéphalite et de myélite (encéphalomyélite); des infections très diverses peuvent en être la cause. Tantôt l'infection est dépourvue de spécificité : il s'agit de l'extension d'un processus inflammatoire de voisinage (otite, sinusite, ophthalmie purulente), de complication d'une

enceinte d'Aigues-Mortes



encensoir fin du XVI^e s. Louvre

maladie générale infectieuse (septicémie, pyohémie) ou d'une infection localisée en un point quelconque de l'organisme (bronchopneumonie, pleurésie, endocardite, foyer suppuratif). Tantôt l'encéphalite est la manifestation d'une infection spécifique. Il y a de nombreuses encéphalites spécifiques chez les animaux; citons notamment : la *rage*, la *maladie d'Aujeszky* (dans toutes les espèces), les *encéphalites à ultravirus* des équidés, du porc, du chien et des oiseaux, l'*encéphalite rickettsienne* des bovins, la *listériose* des ruminants, la *toxoplasmose*. D'une façon générale, les encéphalites se traduisent soit par des alternatives d'excitation et de dépression, soit par une prédominance de l'une ou de l'autre; la sensibilité est presque toujours exagérée et la vision peut être abolie. La guérison spontanée est assez rare; dans les formes à évolution lente, le passage à l'état chronique est possible. Les antibiotiques ne peuvent agir efficacement que s'ils sont utilisés suffisamment tôt.

ENCÉPHALITIQUE adj. Relatif à l'encéphalite.

ENCÉPHALOCÈLE n. f. Neurol. Hernie du cerveau à travers une solution de continuité du crâne.

— **ENCYCL.** Dans l'*encéphalocèle*, le cerveau est le plus souvent entouré par les méninges, lésées ou non. L'encéphalocèle se produit accidentellement à la suite de blessures graves du crâne; on entend aussi par ce mot les hernies congénitales du cerveau, dues à un défaut d'ossification des os du crâne.

ENCÉPHALOCÉLIQUE adj. Relatif à l'encéphalocèle : *Protubérance encéphalocélique*.

ENCÉPHALOGRAMME n. m. V. ÉLECTRO-ENCÉPHALOGRAMME.

ENCÉPHALOGRAPHIE n. f. Description anatomique de l'encéphale. || *Encéphalographie gazeuse*, nom donné à une méthode d'exploration radiologique de l'encéphale après avoir introduit de l'air dans les espaces sous-arachnoïdiens.

— **ENCYCL.** Pour réaliser une *encéphalographie gazeuse*, on injecte par l'aiguille de la ponction lombaire une quantité variable d'air (10 à 60 cm³ environ); celui-ci se répartit dans les ventricules cérébraux et dans les espaces sous-arachnoïdiens périventriculaires; des clichés radiographiques fixent l'image des contours de ces cavités et permettent ainsi de mettre en évidence les déformations qui leur sont imprimées par différentes affections (tumeurs, atrophies cérébrales, hydrocéphalies); c'est une méthode voisine de la ventriculographie*. On peut aussi obtenir une image radiologique des artères du cerveau par injection carotidienne d'une substance de contraste : c'est l'*artériographie cérébrale*. (→ *Biblio.*)

ENCÉPHALOÏDE adj. Qui a l'apparence, la consistance de l'encéphale : *Tumeur encéphaloïde*.

— **ENCYCL.** On appelle *tumeurs encéphaloïdes*, ou substantivement (au fém.) *encéphaloïdes*, des cancers (notamment du sein) ayant la consistance de la matière cérébrale.

ENCÉPHALOLITHE n. m. Pathol. Concrétion cérébrale.

ENCÉPHALOMALACIE n. f. Neurol. Syn. de RAMOLISSEMENT CÉRÉBRAL.

ENCÉPHALOMYÉLITE n. f. Neurol. Atteinte inflammatoire non supprimée de l'encéphale et de la moelle épinière.

— **ENCYCL.** Certaines *encéphalomyélites* sont dues à des virus qui lésent électivement la substance grise (maladie de Heine-Mélin) ou qui atteignent à la fois la substance grise et la substance blanche (encéphalomyélite équine, encéphalite japonaise B). D'autres, qui atteignent essentiellement la substance blanche (encéphalomyélites post-infectieuses, encéphalomyélite aiguë disséminée, sclérose en plaques), sont d'étiologie encore inconnue.

ENCÉPHALOPATHIE n. f. Neurol. Affection de l'encéphale.

— **ENCYCL.** Le terme d'*encéphalopathie* pourrait étymologiquement englober toutes les affections cérébrales, et il a été jadis employé dans ce sens. Actuellement, on le réserve à certains processus pathologiques de nature très variée, comme les encéphalopathies infantiles, l'encéphalopathie hypertensive, les encéphalopathies carenciales ou

toxiques (alcool, arsenic, plomb, oxyde de carbone).

ENCÉPHALOPATHIQUE adj. Qui a trait à l'encéphalopathie.

ENCÉPHALOSE n. f. Art vétér. Ensemble des syndromes encéphaliques simulant une encéphalite vraie, et qui relèvent d'intoxications diverses, exogènes ou endogènes (digestives, hépatiques, rénales).

ENCERCLEMENT n. m. Action d'entourer d'un cercle. || Etat de ce qui est encerclé : *L'encercllement de l'armée ennemie*. || Action d'entourer un Etat d'un cercle d'alliances.

ENCERCLER v. tr. Entourer d'un cercle : *Encercler un dessin dans un filet d'or*. || *Cerner : Encercler l'ennemi*. || Etre disposé en forme de cercle : *Guirlande de fleurs qui encercle une peinture*.

— **SYN.** : *cerner, circonscrire, embrasser, encadrer, enclore, enfermer, entourer*.

ENCHÂINÉ n. m. Volume relié mis à la disposition des lecteurs et fixé par des chaînes pour en empêcher le vol.

— **Ciném.** V. FONDU.

ENCHÂÎNEMENT n. m. Action d'enchaîner : *L'enchaînement des chiens*. || Réunion de choses qui forment une chaîne. || — **Fig.** Agencement, liaison de choses de même nature ou qui ont entre elles certains rapports, notamment de cause à effet : *Selon nous, un enchaînement de hasards domine à Waterloo les deux capitaines* (Hugo). *L'enchaînement des vérités mathématiques*. || Mise en ordre, structure logique : *Enchaînement des discours*. *Enchaînement d'une intrigue*.

— **Chorégr.** Ensemble de pas constituant une phrase chorégraphique. (Les enchaînements sont formés de quelques pas conventionnels, dont se servent les chorégraphes pour varier leurs combinaisons et lier les passages de leur chorégraphie. Certains de ces enchaînements sont entrés dans le vocabulaire académique comme le *pas de bourrée*, le *pas couru*, le *flic-flac*, le *coupé*, les *temps relevés*, etc.)

— **Hist. nat.** Famille par enchaînement, v. FAMILLE.

— **Mus.** Juxtaposition logique de deux accords. (Si le deuxième accord ne conclut pas une phrase harmonique, il s'enchaîne lui-même à un autre accord. C'est ainsi qu'un accord est lié à l'accord qui le précède et à celui qui lui succède. Cette succession rationnelle de différents accords détermine un parcours harmonique. L'enchaînement des accords est commandé par les degrés sur lesquels ils se placent. Les théoriciens de l'harmonie ont hiérarchisé les enchaînements d'accords suivant le bon, le médiocre ou le mauvais effet produit, estimé d'après le nombre de notes tonales communes aux deux accords enchaînés ou d'après l'importance des degrés sur lesquels ils sont placés.)

— **Music-hall.** Texte qui, dans une revue, enchaîne une scène à une autre, un tableau à un autre.

enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire (TRAITÉ DE L'), ouvrage de Cournot, paru en 1881. L'auteur y expose une nouvelle théorie des catégories, fondée sur l'expérience et sur l'histoire de la pensée scientifique. Il cherche à déterminer les domaines où s'appliquent ces diverses catégories, et les sciences nouvelles nées de leur introduction dans la pensée. La méthode employée est donc *a posteriori*. Cournot conclut à l'émergence de la rationalité, que d'ailleurs il critique pour sa part, préconisant un *transrationalisme* qui remettrait l'homme en harmonie avec la nature et la vie.

ENCHÂÎNER v. tr. Attacher avec une chaîne : *Enchaîner un dogue. Il faut enchaîner Protée, si l'on veut en tirer quelque chose* (Alain). || Attacher avec un lien quelconque : *Enchaîner quelqu'un de guirlandes de fleurs*. || — **Fig.** Soumettre, asservir : *Enchaîner un peuple. La misère est une servitude qui enchaîne l'âme aussi bien que le corps* (Michel Chevalier). || Assujettir : *Rien ne nous enchaîne comme les affaires*. || Contenir, maîtriser, arrêter : *Enchaîner les langues, la conscience, les colères*. || Captiver, attacher : *Enchaîner les cœurs*. || Retenir dans le même lieu : *Les souvenirs nous enchaînent*. || Coordonner, disposer dans un ordre logique :

Parler, c'est enchaîner des mots et des idées. || *Enchaîner quelqu'un à son char*, se le soumettre complètement (par allusion aux triomphateurs romains qui attachaient à leur char les princes étrangers vaincus). || *Enchaîner la victoire à son char*, être continuellement vainqueur.

— **Arg. de théâtre.** Après une interruption reprendre la suite des répliques.

— **Versif.** *Rimes enchaînées*, suite de vers dont chacun commençait par la ou les syllabes qui terminaient le vers précédent. (Cette reprise du dernier ou des derniers mots du vers précédent produisait non seulement une parité de sons, mais un enchaînement de sens. Les Grands Rhétoriciens, à la fin du xv^e s., ont été friands de ces jeux rythmiques [V. ANNEXE.]

— **SYN.** : *asservir, associer, assujettir, attacher, coordonner, joindre, lier, rattacher, relier, unir*.

— **S'enchaîner** v. pr. Etre enchaîné; et, *a fig.*, être lié par un rapport de dépendance logique : *Les actes vertueux s'enchaînent comme les autres* (J. Lemaître). *Des vérités des idées qui s'enchaînent étroitement*.

ENCHANET, écart de la comm. de Pleau (Cantal, arrond. de Mauriac). Pèlerinage. Installation hydro-électrique sur la Maronne. La centrale d'Enchanet, alimentée par un lac de 90 millions de m³ de capacité utile, a une puissance installée de 29 MW et une productibilité moyenne annuelle de 57 millions de kWh.

ENCHANTEMENT n. m. Action d'enchanter; état d'une personne ou d'une chose enchantée : *Le rideau tomba, tout le monde se leva, l'enchantement était rompu* (R. Rolland). || Chose qui charme et captive : *E toute son enfance [de Heredia] s'est passée à Cuba, parmi les enchantements de la plus belle flore qui soit au monde* (J. Lemaître).

— **Fig.** Sorte d'ivresse du cœur ou des sens. Les enchantements de l'amour, de la gloire, de la poésie. *Je racontais ailleurs l'enchantement de ma première enfance* (Gide). Joie très vive : *Etre dans l'enchantement*. Par enchantement, comme par enchantement, d'une façon merveilleuse, avec une facilité imprévisible : *Maison qui s'élève par enchantement*.

— **ENCYCL.** L'enchantement est proprement l'art de produire certains effets sur les êtres animés — et même, par extension, sur les plantes, sur les objets inanimés et sur les phénomènes naturels —, par la parole, le chant, la musique et d'autres sons. Les récits d'enchantements sont nombreux dans la littérature de l'Orient méditerranéenne. La mythologie grecque raconte comment, par enchantement, des héros et des demi-dieux furent transformés en arbres, en sources ou en pierres. Introduit en Italie, le *carmen* allitérant fut considéré comme le charme par excellence. Les *Douze Tables* prononçaient la peine de mort contre les enchanteurs (Table VII, lois LX et LXX). Dans l'épique VIII de Virgile, on trouve l'indication des objets employés par l'enchantement : Amaryllis.

Le folklore germanique abonde en récits d'enchantements qu'une formule de désenchantement permet de rompre. Généralement, l'enchantement cause l'arrêt de l'activité, la transformation d'un être humain en un animal, etc. Le charme peut être rompu accidentellement par un enfant, un innocent ou un « prince charmant ».

L'enchantement peut être aussi produit par d'autres sons que la voix humaine : par la musique de sa lyre, Orphée charma les animaux, les arbres, les vents, les courants d'eau et jusqu'aux divinités infernales. Le tambour des chamanes servait aux enchantements; les récits de flûtes enchantées abondent. On attribuait au son des cloches le pouvoir d'écarter les calamités, de faire fuir les mauvais esprits; elles partagent ce privilège avec le gong et les cymbales en Chine avec la simandre en Orient. Le geste de tapper sur du bois (ou de toucher du bois) quand on craint l'effet néfaste des paroles prononcées est souvent accompli par des personnes qui, cependant, ne croient pas posséder un pouvoir d'enchantement.

Au Moyen Age, un des plus célèbres enchanteurs est Merd'h'm, devenu Merlin. L'histoire de Hans, le joueur de flûte de Hameln, qui débarrassa la ville des rats et, n'ayant

pas été payé, se vengea en entraînant à sa suite tous les enfants du pays, est également connue.

ENCHANTER v. tr. (lat. *incantare*, prononcer des formules magiques). Exercer par une opération magique une action surnaturelle sur les êtres ou sur les choses (éléments, animaux, forces naturelles). || Rendre des êtres humains victimes de sortilèges. || — *Fig.* Charmer, aveugler, entraîner : *Se laisser enchanter par des flatteries, par l'éclat des richesses.* || Charmer, ravir : *Artiste qui enchante le public. Je voudrais dire, dire, dire, tout ce que je sais, tout ce que je pense, tout ce que je devine, tout ce qui m'enchantait et me blessait et m'étonne* (Colette). || Causer un vif plaisir : *Cette nouvelle, cette solution m'enchantait. Le changement de son caractère enchantait sa famille étonnée* (Balzac).

— Liturg. *Pain enchanté*, altération de **PAIN** à **CHANTER**.

— SYN. : *captiver, charmer, ensorceler, enthousiasmer, envoûter, ravir, séduire, transporter.*

ENCHANTERIE n. f. Ensemble des moyens magiques employés pour produire des enchantements. || Effet de ces rites et pratiques.

ENCHANTEUR, ERESSE n. Personne qui se livre à des enchantements : *L'enchanteur Merlin. Armide l'enchantresse.* || Personne, chose personnifiée qui produit des effets merveilleux, surprenants : *Le pinceau de Boucher est un enchanteur qui suspend toutes les fonctions de l'âme pour ne laisser agir qu'une tendre admiration* (Goncourt).

◆ Adj. Qui charme, qui ravit : *Voix enchantée.*

ENCHAPAGE n. m. Sell.-maroq. Action de faire une encape ou une enchapure.

ENCHAPE n. f. Sell.-maroq. Bande de cuir repliée sur elle-même pour y fixer un dé*.

ENCHAPER v. tr. Sell.-maroq. Préparer, coller et coudre une encape ou une enchapure.

ENCHAPERONNEMENT n. m. Fauconn. Action d'enchaperonner ou d'encapuchonner un oiseau.

ENCHAPERONNER v. tr. Fauconn. Envelopper d'un chaperon la tête de l'oiseau.

ENCHAPURE n. f. Sell.-maroq. Bande de cuir repliée sur elle-même et perforée en son milieu pour laisser passer l'ardillon d'une boucle.

ENCHARBONNER v. tr. Salir de charbon ; noircir : *Encharbonner ses vêtements ; et, par extens. : Les traits étaient encharbonnés, comme creusés au burin* (Huysmans).

ENCHARGER v. tr. (Se conj. comme *manger*.) Donner en commission à (xvi^e s., encore en langue class.) : *On m'a enchargé de prendre garde* (Molière).

ENCHARIBOTTÉ, E adj. Mot employé par V. Hugo au sens de « embarrassé », « ému » : *Monsieur, vous avez l'air tout encharibotté* (*Le roi s'amuse*, I, II).

ENCHARNER v. tr. Munir de charnières : *Encharner un coffre.*

ENCHÂSSEMENT n. m. Joaill. Action d'enchâsser ; état de ce qui est enchâssé.

ENCHÂSSER v. tr. Mettre dans une châsse : *Enchâsser des reliques.* || *Par extens.* Fixer de toute part, encastrier dans une entaille : *Enchâsser un bas-relief dans un mur.* || Sertir une gemme ou un élément ornemental dans une monture : *Enchâsser un diamant dans l'or ; et, au fig. : Louis XIV aimait le talent, mais à condition de l'enchâsser comme un ornement dans sa couronne* (Lamartine). || Intercaler : *Enchâsser des citations dans un discours.* || *Fam. et ironiq.* Faire enchâsser, conserver religieusement ce qui ne mérite pas de l'être : *Je conseille à ces gens de le faire enchâsser* (La Fontaine).

— Numism. *Pièce enchâssée*, pièce qui est formée de deux métaux différents, le centre se trouvant comme enchâssé dans un cercle d'une autre qualité. (Cela s'applique en particulier à toute une série de médaillons romains de l'époque impériale.)

ENCHÂSSURE n. f. Action d'enchâsser ; son résultat.

ENCHASTELER v. tr. (de *en* et *châstel*). Dans l'ancienne marine, munir des châteaux d'arrière et d'avant : *Enchasteler une nef.*

ENCHATONNÉ, E adj. Pathol. Se dit des calculs de l'urètre, lorsqu'ils sont complètement recouverts par la muqueuse urétérale. || Se dit aussi du placenta, lorsque, après l'expulsion du fœtus, il est retenu par l'utérus.

ENCHATONNEMENT n. m. Joaill. Action d'enchatonner.

— Obstétr. Rétention d'une partie du placenta, habituellement au niveau d'une corne utérine, par une contraction irrégulière et spasmodique, au cours de la délivrance*.

ENCHATONNER v. tr. Joaill. Insérer le chaton dans sa monture : *Enchatonner un diamant.*

ENCHAUSSEMENT n. m. Text. Opération qui consiste à imbiber le velours de coton d'un lait de chaux, pour raidir les brides de trame avant leur coupe.

ENCHAUSSEMENT n. m. Méthode d'épilage des peaux, consistant à leur appliquer, du côté chair, une pâte alcaline ou enchaux*.

— ENCYCL. *L'enchaussement* est utilisé pour le traitement des peaux dont on désire conserver le poil intact, telles que les peaux de mouton, d'agneau, de chèvre, de chevreau, ou qui doivent présenter après tannage un grain très fin, comme les peaux de veau. Après traitement, les peaux sont laissées en pile jusqu'à ce que le poil soit suffisamment relâché, ce qui demande quelques heures.

ENCHAUSSEMENT ou **ENCHAUSSEMENT** v. tr. (de *en* et *chaux*). [Se conj. comme *amener*.] Pratiquer l'enchaussement.

ENCHAUSSEMENT v. tr. (de *en* et *chausse*). Couvrir les légumes de paille pour les faire blanchir ou les préserver de la gelée.

— Text. Faire subir au velours de coton l'opération de l'enchaussement.

ENCHAUX n. m. Pâte que l'on applique sur le côté chair des peaux pour en relâcher le poil et permettre l'épilage.

— ENCYCL. *L'enchaux* est constitué par une solution de sulfure de sodium, à laquelle on ajoute de la chaux éteinte pour obtenir une pâte claire. Le relâchement du poil est d'autant plus rapide que la concentration de l'enchaux en sulfure de sodium est plus grande.

ENCHÉMISAGE n. m. Rel. Action de placer un volume dans une chemise protectrice. || Cette chemise elle-même.

ENCHÉMISER v. tr. Rel. Procéder à l'enchemisage.

ENCHÈRE n. f. (déverbal de *enchérir*). Offre d'achat ou de bail supérieure aux prix précédemment proposés ou offerts dans une négociation publique faite en justice ou par le moyen d'un officier ministériel : *Mettre enchère. Couvrir une enchère.* || Manière de vendre au plus offrant : *Vendre à l'enchère ou aux enchères.* || *Fig.* Action de céder à prix d'argent, et au plus offrant, des choses qui ne sont pas de nature à être vendues : *Mettre des places, des titres aux enchères.*

— Loc. div. *Folle enchère*, enchère faite par un enchérisseur qui n'en peut payer le prix. (La chose est alors revendue publiquement à ses frais.) || *Payer la folle enchère*, payer la différence entre l'adjudication par folle enchère et l'adjudication qui a suivi celle-ci ; et, au fig., payer la peine de son imprudence.

— *Fig.* *à rabais*, adjudication au rabais d'un travail à effectuer. || *Au feu des enchères*, se dit d'une vente à l'encan, sans doute par allusion aux bougies dont on se sert pour mesurer le temps qui doit séparer la mise en vente de l'adjudication : *Collection dispersée au feu des enchères ; et, au fig., dans l'animation, avec la fougue que l'on apporte dans une vente à l'encan.*

— Dr. pén. *Entraves à la liberté des enchères*, v. part. encycl.

— Jeux. A différents jeux de cartes, somme que les joueurs ont le droit d'ajouter à l'enjeu, pour obtenir certains avantages. || *Mettre la banque aux enchères*, au baccara, lorsque le banquier passe la main après avoir gagné plusieurs coups de suite, mettre sa banque aux enchères pour l'adjuger au plus offrant. || Au bridge, demande supérieure à celle des adversaires.

— ENCYCL. Les *enchères* se font toujours de vive voix. Dans les ventes en justice, elles

sont présentées par avoué. Le dernier enchérisseur est déclaré acquéreur ou preneur ; il est seul obligé.

Aucune formalité spéciale n'est prescrite dans les enchères de meubles. Mais, dans les adjudications d'immeubles, pour laisser aux intéressés le temps de réfléchir, le Code de procédure civile prescrit l'emploi de bougies pouvant rester allumées une minute environ. L'adjudication* ne peut être prononcée qu'après l'extinction successive de trois bougies.

Si le dernier enchérisseur se trouve hors d'état de payer, il y a *folle enchère* : son acquisition est, dans le cas d'adjudication sur saisie, juridiquement anéantie. Sans que les créanciers aient à saisir à nouveau le bien, il est revendu aux frais du *fol enchérisseur*, et, si la nouvelle vente ne donne qu'un prix inférieur à la folle enchère, ce dernier est tenu de la différence.

— Dr. pén. *Entraves à la liberté des enchères*. Ceux qui, dans les adjudications de la propriété, de l'usufruit ou de la location des choses mobilières ou immobilières d'une entreprise, d'une fourniture, d'une exploitation ou d'un service quelconque, auront entravé ou troublé la liberté des enchères ou des soumissions, par voies de fait, violences ou menaces, soit avant, soit pendant les enchères ou les soumissions, seront punis d'un emprisonnement de quinze jours au moins, de trois mois au plus, et d'amende. La même peine est appliquée contre ceux qui, par dons ou promesses, ont écarté les enchérisseurs.

Ces dispositions sont générales et s'appliquent à toutes les espèces d'adjudications.

ENCHÉRIR v. intr. Devenir plus cher : *La vie a enchéri.* || *Enchérir sur*, faire une offre supérieure à : *Enchérir sur les prix offerts ; et, au fig., dépasser, aller plus loin que : Enchérissant, d'ordinaire, sur les devoirs tracés par la loi et les anciens, il voulait la perfection* (Renan). || Ajouter quelque chose à, avoir quelque chose de plus que : [Du Châtelet] *excitait Stanislas à parler, il lui faisait enchérir sur les détails* (Balzac).

ENCHÉRISSEMENT n. m. Hausse de prix : *L'enchérissement du pain, des loyers.* — CONTR. : *baisse, diminution, rabais.*

ENCHÉRISSEUR, EUSE n. Personne qui met une enchère : *Immeuble adjudgé au dernier enchérisseur.* || *Par extens.* Qui paie à plus haut prix : *Toute sa vie, Marlborough fut à vendre et à revendre au dernier enchérisseur* (P. de Saint-Victor). || *Fig.* Personne qui enchérit, ajoute : *Les Grecs, grands enchérisseurs sur les fables orientales.*

ENCHEVALEMENT n. m. Travaux pour étayer une construction qu'on veut réparer.

ENCHEVALER v. tr. Chevaler, étayer un mur, une construction.

ENCHEVAUCHER v. tr. Faire joindre par recouvrement des planches, des ardoises, des tuiles, des feuilles de plomb.

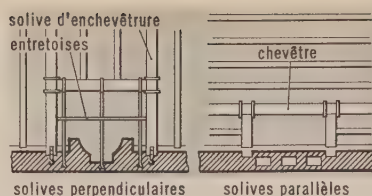
ENCHEVAUCHURE n. f. Etat de planches, de tuiles, de pièces de bois, etc., qui se joignent au moyen de feuillures ou par recouvrement. || Quantité dont ces pièces se recouvrent. || Feuillure pratiquée dans des objets qu'on veut enchevaucher.

ENCHEVÊTEMENT n. m. Action d'enchevêtrer ; état d'une chose enchevêtrée : *L'enchevêtrement d'un écheveau.* || Amas d'objets, d'éléments enchevêtrés : *Un inextricable enchevêtrement de lierre.* || *Par extens.* Réunion d'objets multiples et confus : *Je me trouvais tout à coup au milieu de l'Oronte, dans un enchevêtrement d'îlots, de ponts, d'écluses, de moulins* (Tharaud). || *Fig.* Ensemble confus : *L'enchevêtrement des pensées. Il entendait des coups, des pas, tout l'enchevêtrement marmottant des bruits de la prison* (A. Malraux).

— Technol. *Solve d'enchevêtrement*, syn. de **ENCHEVÊTRURE**.

ENCHEVÊTRER v. tr. (lat. *incapistrare ; de capistrum, licol*). Unir par un chevrete : *Enchevêtrer des solives.* || Munir d'un licou : *Enchevêtrer un cheval.* || *Par extens.* Emmêler, embrouiller : *Enchevêtrer du fil ; et, au fig. : Enchevêtrer les péripéties d'un roman.*

— *S'enchevêtrer* v. pr. En parlant d'un cheval, s'embarrasser dans la longe de son licou ; et, au fig., s'embrouiller, s'embarrasser



enchevêtre

dans une situation, dans ses idées : *S'enchevêtrer dans un long raisonnement.* || Devenir enchevêtré, emmêlé : *Fil qui s'enchevêtre. Les roues s'enchevêtraient, les chevaux se cabraient (Zola); et, au fig. : Les idées se croisent, s'enchevêtrent comme des fils de soie (A. Daudet).*

ENCHEVÊTREUR n. m. Celui qui produit quelque chose d'enchevêtré, de compliqué : *Joseph Bouchardy lui-même, le grand enchevêtreur de ces charpentes [...]* (Gautier).

ENCHEVÊTURE n. f. Assemblage de pièces de charpente disposées dans un plancher, de façon à laisser entre elles un espace vide qu'on nomme *trémie*, et qui permet d'établir l'âtre d'une cheminée, de faire passer des conduits de fumée, ou d'assurer le vide nécessaire au passage d'un escalier.

— **ENCYCL.** Dans l'organisation d'une *enchevêture*, on distingue deux cas, suivant que les solives sont perpendiculaires ou parallèles au mur dans lequel se trouve la cheminée. Dans le premier cas, on interrompt les solives qui rencontreraient la cheminée (ces solives sont dites *boiteuses*) et l'on appuie leur extrémité libre sur une pièce transversale appelée *chevêtre*. Le chevêtre est lui-même assemblé sur les premières solives ordinaires qui n'ont pas été touchées et qui prennent le nom de *solives d'enchevêture*.

Dans le cas de solives parallèles au mur, on interrompt sur toute la largeur de la cheminée celles qui traverseraient l'âtre. Ces dispositions sont conformes à des règlements de sécurité très anciens touchant les constructions.

ENCHEVILLEMENT n. m. Chirurg. Opération qui consiste à immobiliser, au moyen d'un greffon osseux autogène ou hétérogène introduit dans la cavité médullaire de l'os, les deux fragments d'un os fracturé.

ENCHEVILLER v. tr. Chirurg. Pratiquer un enchevilement.

ENCHIFFREMENT n. m. Embarras de la respiration nasale, causé par une irritation de la muqueuse et qui s'observe notamment dans le coryza.

ENCHIFFRENER v. tr. (de *en* et *chanfrein*, qui s'est dit *chinfreneau*). [Se conj. comme *amener*.] Causer de l'enchiffrement à : *Le rhume nous enchiffre.*

ENCHIRIDION [ki] n. m. (gr. *enkheiridion*; de *en*, dans, et *kheir*, main). Manuel, recueil concis de préceptes ou de renseignements.

Enchiridion ou **Manuel d'Epictète**. Epictète n'a rien écrit lui-même; mais Arrien, son disciple, rédigea les notes sténographiées qu'il avait prises à ses leçons et les publia, après la mort de son maître, sous le titre : *Entretiens d'Epictète*. De plus, il tira de ce livre un petit ouvrage où est résumée la doctrine, et l'appela *Enchiridion* (*Enkheiridion*), que le mot « manuel » traduit exactement. La doctrine de l'*Enchiridion* est le stoïcisme*. Il faut distinguer les choses qui dépendent de nous, c'est-à-dire notre personne, notre intelligence, notre volonté, et celles qui ne dépendent pas de nous, c'est-à-dire les biens de la fortune. Nous devons donc ne nous occuper que des premières et les rechercher exclusivement.

ENCHODUS [ækodys] n. m. Poisson osseux, dont les restes sont assez répandus dans les terrains crétacés d'Europe et d'Amérique.

ENCHOLIRION [ækò] n. m. Bot. V. **VRIESEA**.

ENCHONDRALE [ækò], **E**, **AUX** adj. (gr. *en*, dans, et *khondros*, cartilage). Se dit d'un type d'ossification qui se produit dans un cartilage, par opposition à celle qui se produit dans du tissu fibreux. (V. **OSSIFICATION**.)

ENCHONDROME [ækò] n. m. (gr. *en*, dans, *khondros*, cartilage, et suffixe *-ome* qui marque le gonflement). Tumeur cartilagi-

neuse se développant dans l'intérieur d'un os. — **ENCYCL.** L'*enchondrome* est la plus fréquente des tumeurs cartilagineuses; elle apparaît surtout aux mains, notamment dans le jeune âge. C'est une tumeur le plus souvent bénigne, qui se développe lentement et qui ne devient gênante que par son volume. Elle peut nécessiter la résection ou l'amputation d'un membre.

ENCHROMATINE n. f. Cytol. V. **CHROMATINE**.

ENCHYTE [ækít] n. m. (gr. *enkhytos*, fait au moule). Antiq. rom. Gâteau cuit dans un moule.

ENCHYTRÉE [ækí] ou **ENCHYTRAES** [ækítreys] n. m. Très petit ver, qui vit dans l'eau et dans le sol. (Type de la famille des *enchytréidés*, classe des oligochètes, embranchement des annélidés.)

ENCINA (Juan DEL), poète dramatique et musicien espagnol (La Encina, près de Salamanca, 1469 - León v. 1529). Protégé du duc d'Albe, il se vit confier la direction de la chapelle de Léon X (1498), fut ordonné prêtre et nommé prieur de la cathédrale de León en 1519; il fut chargé par la suite de missions diplomatiques auprès de la cour de Rome. Il a laissé un témoignage de son pèlerinage à Jérusalem dans le poème *Trivagia* (1521). Mais ses œuvres les plus importantes sont des poèmes dramatiques, intitulés *Eglogas*, qui sont considérés comme les œuvres les plus anciennes du théâtre profane espagnol et qui étaient destinés à des représentations privées : les personnages en sont toujours des bergers, et l'action, tout en restant encore très simple, prend tantôt le ton de la farce (*Auto del Repelón*), tantôt celui du drame (*Plácida y Victoriano*). Il en a écrit non seulement les paroles, mais encore la musique, qui se présente sous la forme de *villancicos* chantés polyphoniquement à la fin de la représentation. Un grand nombre de ses chansons se trouvent dans le *Cancionero musical de Palacio* transcrit et publié par Barbieri. Encina a aussi écrit un *Art poétique* (*Arte de la poesía castellana*) [1496].

ENCINAS ou **ENZINAS** (les frères), érudits espagnols, qui étudièrent aux Pays-Bas, adhèrent au luthéranisme et tentèrent de le diffuser à l'étranger. — **JAIME** (Burgos - † Rome 1547), qui s'était spécialisé dans le droit, fut brûlé vif à Rome. — **FRANCISCO**, dit *Dryánder* (Burgos v. 1520 - Strasbourg 1552), fut surtout un théologien. Il professa le grec à l'université de Cambridge et traduisit en espagnol le Nouveau Testament. Charles Quint accepta la dédicace de cette œuvre (1543); mais, sur les remarques de son confesseur, Dominique de Soto, il défera l'auteur à l'Inquisition, qui le fit emprisonner (1543). Encinas s'échappa (1545), se réfugia à Wittenberg, fit plusieurs séjours en Angleterre et à Genève, puis se fixa à Strasbourg, où il mourut de la peste.

ENCIREMENT n. m. Action d'encirer.

ENCIRER v. tr. Enduire, imbiber de cire. **ENCISE** n. f. (de *en*, et du lat. *caesus*, tué). Dr. anc. Meurtre d'une femme enceinte, ou de l'enfant qu'elle portait.

ENCISO (Diego JIMÉNEZ DE). V. **JIMÉNEZ**.

ENCKE (Johann Franz), astronome allemand (Hambourg 1791 - Spandau 1865). Directeur de l'observatoire royal de Berlin, auteur de nombreux mémoires et traités sur l'astronomie, il s'est rendu célèbre par ses travaux sur les comètes, particulièrement sur la comète périodique qui porte son nom.

ENCKE (Erdmann), sculpteur allemand (Berlin 1843 - Neubabelsberg, près de Potsdam, 1896). Il exécuta la statue colossale en marbre de la reine *Louise de Prusse* (1880), dans le Tiergarten de Berlin, et, pour la chapelle funéraire de Charlottenburg, le sarcophage de l'empereur Guillaume I^{er} et de l'impératrice Augusta.

ENCLAVE n. f. (déverbal de *enclaver*). Terrain ou territoire enclavé dans un autre : *Le bourg espagnol de Livria forme une enclave dans le département français des Pyrénées-Orientales.* (V. part. *encycl.*, Dr. civ.)

— **Archit.** Partie d'un corps de bâtiment ou d'une pièce engagée dans une autre.

— **Dr. anc.** Terre ou justice ressortissant à une juridiction supérieure.

— **Dr. ecclés.** Pairie d'un diocèse enclavée dans un autre.

— **Pétrogr.** Portion d'une roche contenue dans une roche endogène et d'une autre nature. (V. part. *encycl.*)

— **Trav. publ.** Emplacement réservé dans un bajoyer, pour loger la porte de l'écluse lorsqu'elle est ouverte.

— **ENCYCL.** Dr. civ. Le propriétaire dont les fonds sont *enclavés* et qui n'a sur la voie publique aucune issue, ou qu'une issue insuffisante pour l'exploitation soit agricole, soit industrielle de sa propriété, peut réclamer un droit de passage sur les fonds de ses voisins, à la charge d'une indemnité proportionnée au dommage qu'il peut occasionner. Le passage doit être pris du côté où le trajet est le plus court du fonds enclavé à la voie publique, et fixé dans l'endroit le moins dommageable. Toutefois, si le propriétaire d'un fonds enclavé a passé pendant trente ans sur un fonds voisin, en l'absence de tout règlement, cet usage détermine l'assiette et le mode de la servitude de passage, et libère le propriétaire du fonds enclavé de l'obligation de payer une indemnité.

— **Pétrogr.** Les *enclaves* mesurent en général de 5 à 50 cm. Elles ont subi fréquemment un certain métamorphisme. Les granites renferment souvent des enclaves de schistes ou d'autres roches qu'ils ont « digérées ». Dans les laves et les autres roches volcaniques, on trouve des fragments de roches arrachés à la paroi de la cheminée : un trachyte peut contenir des fragments calcaires.

ENCLAVÉ, **E** adj. Se dit d'un fonds entouré de tous côtés par d'autres fonds appartenant à un autre propriétaire. (V. **PASSAGE**.)

— **Chirurg.** Se dit de tumeurs du petit bassin qui sont bloquées dans le cul-de-sac de Douglas : *Un fibrome enclavé.*

— **Hérald.** Se dit d'un écu parti, coupé, tranché ou taillé, quand l'une des partitions pénètre ou s'enclave dans l'autre par une échancrure ordinairement de forme carrée.

— **Obstétr.** *Fœtus enclavé*, fœtus pour lequel se produit l'enclavement.

— **Paléogr.** *Lettre enclavée*, petite lettre inscrite dans une autre plus grande. (Ce procédé a été utilisé par les scribes du Moyen Âge, particulièrement dans les titres en lettres capitales, pour gagner de la place.)

ENCLAVEMENT n. m. Action d'enclaver; état d'une chose enclavée : *L'enclavement d'Avignon dans la France a cessé à la Révolution.*

— **Obstétr.** Etat du fœtus dont la tête, pendant le travail, demeure engagée, sans progresser, dans le détroit supérieur du bassin, trop étroit. (L'enclavement se voit essentiellement dans la présentation du front, et il est un cas de dystocie*.)

ENCLAYER v. tr. (lat. pop. **inclavare*, fermer avec une clef; de *clavis*, clef). Entourer, contenir comme enclave : *Domagné qui enclave trois petites terres.* || Posséder un terrain dans lequel d'autres sont enclavés : *Châtelain qui enclave quatre propriétés différentes.* || Insérer, placer entre : *En grec, on enclave ordinairement le déterminant d'un nom entre l'article et ce nom.*

— **Dr. ecclés.** Attacher comme enclave à une juridiction autre que celle de l'ordinaire : *Enclaver une paroisse.*

— **Prestdig.** Faire pénétrer un ou deux anneaux de métal dans un autre pourvu d'une fente invisible aux spectateurs.

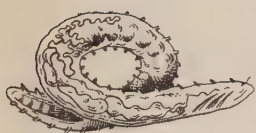
— **Technol.** Engager une pièce dans une autre pièce.

ENCLENCHE n. f. Coche circulaire que porte une pièce mise en mouvement, et dans laquelle pénètre le bouton d'une autre pièce que la première doit entraîner avec elle.

ENCLENCHEMENT n. m. Action d'enclencher; état d'une pièce enclenchée. || Dispositif mécanique, électrique ou autre, destiné à subordonner le fonctionnement d'un appareil à l'état ou à la position d'un ou de plusieurs autres.

— **ENCYCL.** Ch. de f. L'*enclenchement* permet d'empêcher la manœuvre d'un appareil ou d'un levier lorsque cette manœuvre risque de compromettre la sécurité de la circulation sur un itinéraire déjà autorisé ou parcouru par un train.

Le programme des enclenchements d'une gare est établi à l'avance par le service intéressé à son exploitation, ou sur ses indica-



enchytrée

MEDARD
MEDARDI
lettres enclavées (paléogr.)

tions. Il définit les relations et les mouvements possibles, les itinéraires compatibles et incompatibles, les interdictions à réaliser de façon permanente ou dans certaines conditions ; en un mot, tout ce qu'exigent l'exploitation rationnelle de la gare et la sécurité permanente des mouvements à prévoir. Ce programme étant défini, on le réalise à l'aide de dispositifs appropriés. Les premiers enclenchements ont été réalisés par simple juxtaposition de leviers de manœuvre ou chaînes, tocs, emploi de serrures Annett et Bouré placées sur les leviers eux-mêmes, emploi de transmetteurs à distance, etc. Puis, ayant ramené en cabine, sous la main d'un aiguilleur, toutes les commandes d'aiguilles et de signaux d'une même zone, on a groupé les enclenchements. C'est ainsi qu'on a réalisé les premières *tables d'enclenchements* du type Vignier, Saxby, Coulbœuf, pour les manœuvres mécaniques à distance. On a ensuite utilisé l'air et les liquides comprimés, puis l'électricité, dont l'emploi a donné naissance à des enclenchements de types divers.

Les enclenchements sont toujours *réci-proques*, c'est-à-dire qu'un appareil qui enclenche ou en immobilise un autre, dans une position relative déterminée, est enclenché ou immobilisé lui-même à son tour par le second, dans la position relative inverse.

L'enclenchement de *convergence* empêche la formation de deux itinéraires sécants. L'enclenchement de *continuité* empêche, par exemple, de donner des significations contradictoires à deux signaux successifs dont la position de l'un doit annoncer celle de l'autre. L'enclenchement d'*approche* empêche la manœuvre trop tardive d'un signal devant un train lancé en vitesse.

Chaque levier pouvant occuper deux positions, l'une normale, l'autre renversée, un enclenchement entre deux leviers est représenté symboliquement par une expression

fractionnaire comme $\frac{1N}{2R}$, qui se lit : levier 1

normal enclenche levier 2 renversé. L'enclenchement est *binnaire* s'il s'effectue entre deux leviers, *ternaire* entre trois leviers, etc.

Les cabines modernes comportent des *leviers d'itinéraires* qui permettent, au lieu d'actionner successivement et séparément les aiguilles et signaux à l'approche d'un train, de faire fonctionner simultanément, à l'aide d'un seul coup de manette ou de levier, tous ceux et toutes celles qui intéressent l'itinéraire qu'on veut faire parcourir.

Les enclenchements modernes utilisent l'automatisme résultant du fonctionnement de pédales mécaniques ou électriques, les contacts, les fermetures de circuits le long de files de rails isolés, etc. Leur perfectionnement est tel qu'ils rendent à peu près impossible toute autre conséquence qu'un simple arrêt des trains, qui pourrait résulter d'une fausse manœuvre ou d'une erreur de la part de l'aiguilleur.

ENCLENCHER v. tr. (de *en* et *clenche*). Rendre solidaires diverses pièces mécaniques, au moyen d'un enclenchement : *Enclencher un aiguillage et un signal*.

— Ch. de f. Manœuvrer les leviers de commande, de transmission, etc., d'un appareil d'enclenchement.

ENCLIN, **E** adj. (de l'anc. franç. **encliner*, baisser vers ; lat. *inclinare*). Porté naturellement à : *Plus j'étais enclin à croire à mon importance, plus tu me donnais le sentiment de mon néant* (F. Mauriac).

ENCLINOMÈNE n. m. (gr. *enklīnomenos* ; de *enklīnein*, s'incliner). Linguist. Mot dépourvu d'accent tonique et susceptible de s'appuyer sur un autre mot en constituant avec lui une unité accentuelle : *Les enclitiques et les proclitiques sont des enclīnomènes*.

ENCLIQUETAGE n. m. Mécanisme destiné à assurer l'entraînement dans un sens, tout en empêchant le fonctionnement, dans l'autre sens, d'un organe en rotation.

— ENCYCL. Les *encliquetages* sont employés à deux usages fort différents : d'abord comme organes de transformation d'un mouvement alternatif en un mouvement circulaire (c'est le cas des fûts à rochet et de nombreux outils manœuvrés à la main), puis comme organes de sécurité, pour empêcher le mouvement, dans un sens dangereux, de l'arbre sur lequel

ils sont montés (c'est le cas des encliquetages dans les treuils, les crics et la plupart des appareils de levage et de signalisation). Ils empêchent la charge de devenir motrice quand l'effort appliqué pour soulever cesse. Le plus simple des encliquetages comporte une roue à rochet et un cliquet : quoique toujours très employé, il est très souvent remplacé par des coincements dus à la forme des pièces.

ENCLIQUETER v. intr. (de *cliquer*). [Se conj. comme *jeter*.] Opérer l'encliquetage d'organes, de pièces mécaniques. || Arrêter, au moyen d'un encliquetage, le mouvement de rotation imprimé à deux pièces mécaniques.

ENCLISE n. f. (gr. *enklisis*, inclinaison). Linguist. Phénomène grammatical qui consiste dans la fusion plus ou moins complète d'une particule (*enclitique*) avec le mot qui précède et sur lequel elle semble prendre appui. (Ex. : la particule latine *-que* [et] s'attache à la fin d'un mot pour le coordonner au précédent : *Dei hominesque*, les dieux et les hommes.)

ENCLITIQUE n. m. (s'est parfois employé au fém.) [gr. *enklitikos* ; de *enklīnein*, incliner]. Linguist. Mot ou particule dépourvus de ton, qui s'unissent au terme précédent pour ne former avec lui qu'un seul mot : *En latin « que » dans « meque », en grec « tis » (un certain) dans « anthrōpos tis » (un certain homme), en français « je » dans « sais-je » et « ce » dans « est-ce » sont des enclitiques*.

◆ Adj. Qui a les caractères de l'enclise : *Emploi enclitique d'un mot*.

ENCLÔTRER v. tr. Enfermer dans un cloître. || *Je voudrais m'enclôtrer dans quelque abbaye bénédictine et pouvoir travailler tout mon saoul jusqu'à ma fin* (R. Martin du Gard).

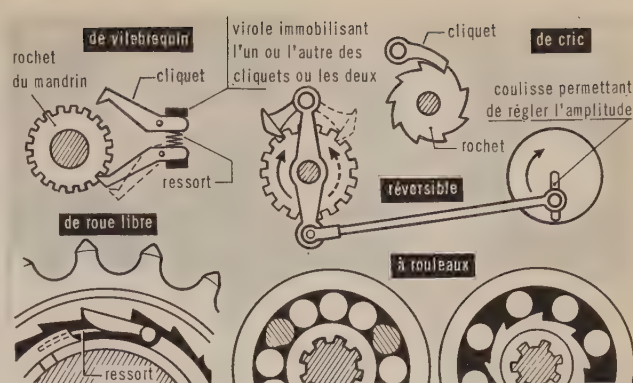
ENCLORE v. tr. (lat. pop. **includere*, fermer dans). [Se conj. comme *claire*.] Entourer d'une clôture : *Enclore un champ*. || Former clôture à : *Mur qui enclôt un jardin*. || Enclaver : *Enclore une terre dans son domaine*. || Entourer, enfermer de toutes parts : *La chaîne de l'Hémus enclôt la Thessalie*. || Renfermer, contenir : *Ceux qu'enclôt la tombe noire* (La Fontaine) ; et, au fig. : *Il pensait qu'il n'oserait plus bouger, qu'il lui fallait enclore sa vie dans les bornes les plus strictes* (G. Duhamel). || Enfermer dans la même enceinte agrandie, inclure : *Enclore les faubourgs dans la ville*.

ENCLOS n. m. (de *enclore*). Terrain fermé par une clôture : *L'enclos du Pré-aux-Clercs*. || Petit domaine clos de murs : *Je ne crois pas avoir mis trois fois les pieds hors de mon enclos* (Chateaubriand). || Enceinte servant de clôture : *Ils aperçurent un enclos de pierres sèches* (Flaubert). — Econ. polit. En U. R. S. S., lot de terre laissé à la libre disposition des kolkhoziens et sur lequel ils peuvent cultiver les produits nécessaires à l'alimentation de leur famille. (La superficie de l'enclos varie donc en principe selon l'importance de la famille.)

ENCLOSURE [prononc. angl. : *enklouzə*] n. f. Mot anglais désignant la clôture édifiée autour d'un champ.

— ENCYCL. Hist. Les historiens emploient couramment le mot *enclosure* pour désigner les transformations qui ont affecté, à des époques variables, une partie des campagnes européennes, la clôture des champs accompagnant le passage d'une forme communautaire à une forme individualiste d'économie agraire. L'emploi du terme anglais s'explique par l'importance et la précocité de ce phénomène en Angleterre.

Dans ce pays, la décadence de la vieille organisation commence au bas Moyen Âge avec la substitution de redevances monnayées aux services et les empiètements seigneuriaux aux dépens des communaux. Mais c'est surtout le développement des villes et de l'industrie drapière, avec leurs besoins croissants, et celui d'une classe marchande avide de terres bien à elle, qui expliquent la dislocation progressive de l'ordre ancien. La première offensive de l'individualisme agraire se développe sous les Tudors, les progrès des clôtures accompagnant ceux de l'élevage du mouton, en particulier aux abords des villes, importantes clientes pour la viande et la laine. La substitution du pâturage à moutons



— clos — aux champs labourés — ouverts — encliquetage

fait perdre leur gagne-pain à de nombreux paysans pauvres ; aussi provoque-t-elle, avec une crise sociale, une vive opposition et n'est-elle pas entièrement étrangère aux troubles du règne de Henri VIII. La monarchie, inquiète, publie en 1598 un édit interdisant toute nouvelle « enclosure » ; l'évolution s'en trouve freinée, non arrêtée.

Après le ralentissement relatif du XVIII^e s., une nouvelle phase, décisive, de la révolution agraire s'ouvre au XVIII^e s. Dans la Grande-Bretagne des Hanovres, les succès du capitalisme libéral et les progrès de l'agronomie entraînent inexorablement les campagnes vers une nouvelle organisation scientifique et individuelle, stimulée par de généreux investissements. Après les prairies, ce sont les labours qui s'entourent de clôtures pour être soustraits à la vaine pâture. La révolution industrielle qui commence à la fin du XVIII^e s., en drainant la population rurale et en multipliant la consommation, active cette évolution, achevée vers le milieu du XIX^e s. ; le paysage bocager s'est alors étendu à tout l'archipel, tandis que la petite paysannerie indépendante a fait place à une classe beaucoup moins nombreuse de fermiers locataires.

ENCLOUAGE n. m. Autrefois, mise hors de service d'un canon, par l'introduction dans la lumière d'un clou spécial qui interdisait la mise de feu à la charge. (Une section d'encloeurs accompagnait les colonnes d'assaut.)

— Art vétér. V. ENCLOURE.

— Chirurg. Procédé d'arthrodèse* ou d'ostéosynthèse*, à l'aide d'une tige métallique très résistante. (L'encouage est pratiqué couramment comme traitement de la fracture du col du fémur. L'encouage centro-médullaire désigne un procédé de traitement des fractures de la diaphyse des os longs à l'aide d'un clou très allongé introduit à frottement dans la cavité médullaire des deux fragments fracturés.)

ENCLOUER v. tr. Procéder à l'encouage* d'un canon : *On n'encloue plus les canons depuis qu'ils se chargent par la culasse*. || Par extens. Fixer avec des clous : *Louis XI fit enclouer dans les bibliothèques les gros ouvrages des nominaux, afin qu'on ne les pût lire* (Chateaubriand). || Fig. Paralyser, annihiler (vieilli) : *La douleur encloue l'esprit comme le courage* (Balzac).

— Art vétér. Blesser avec un clou (en parlant d'un animal qu'on ferre) : *Enclouer un cheval*.

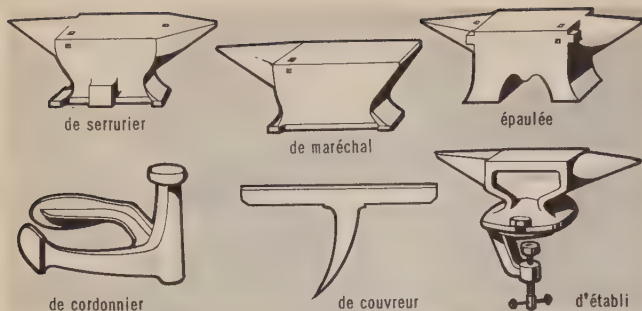
— Chirurg. Pratiquer un encouage.

ENCLOUEUR n. m. Soldat qui était chargé d'enclouer les pièces. (V. ENCLOUAGE.)

ENCLOURE n. f. (de *enclouer*). Blessure produite au pied du cheval ou du bœuf par un clou de ferrure qui a dévié sous le marteau du maréchal-ferrant : *L'encloure, si elle est récente, se guérit par l'extirpation du clou qui a causé le mal*.

— LANGUE CLASS. Fig. Difficulté qui arrête, qui blesse : *Je ne sais trop où lui tient l'encloure* (Th. Corneille).

ENCLUME n. f. (lat. pop. *includinē*, pour *incudem*, accusat. de *incus*, enclume). Technol. Masse de fer à surface acérée, sur laquelle on forge les métaux. || Par extens. Toute pièce destinée à recevoir le choc dans les appareils travaillant par choc. || Sorte de té en métal sur lequel le couvreur taille



enclumes l'ardoise. || Outil de fer, qui sert au cordonnier à révéler la trépointe après couture. || Dans la passementerie, sorte de bigorne servant à façonner les ferrets.

— Loc. div. Se trouver entre l'enclume et le marteau, se trouver entre deux partis, deux personnes, deux intérêts opposés, avec la perspective d'être victime dans tous les cas. || Remettre un ouvrage sur l'enclume, le travailler à nouveau. || *Dur comme une enclume*, très dur.

— Anat. Osselet de l'oreille moyenne, placé entre le marteau et l'étrier, qui doit son nom à sa forme.

— Arm. Rénflement disposé au centre du culot des étuis de cartouche. (La capsule coiffe l'enclume, contre laquelle elle est projetée par le percuteur.)

— ENCYCL. Technol. Les enclumes employées pour le travail des métaux à la forge ont des formes variables, adaptées au travail que doit subir le métal. On distingue ainsi les enclumes maréchaux, destinées aux gros travaux, les enclumes de serruriers, de chaudronniers, etc. Toutes possèdent un anneau destiné à recevoir des outils spéciaux (dégorgoir, étampe, etc.).

Comme elles doivent absorber le choc non utilisé par la déformation du métal, elles ont toutes une masse très importante et une base très large. Elles se font en acier trempé et se montent en général sur un billot de bois dur, qui absorbe les vibrations et ne les transmet pas au sol.

ENCLUMEAU ou **ENCLUMOT** n. m. Petite enclume portable.

ENCLUMETTE n. f. Petite enclume portable dont se servent les emballeurs pour river les clous, dans la confection des caisses d'emballage. (On dit aussi **TAS** et **ENCLUME À MAIN**.)

|| Sorte d'enclume employée par les faucheurs pour aiguiller leur faux en la battant avec un marteau. || Morceau de métal dont le bois-selier se sert pour soutenir les planches qu'il cloue.

ENCOCHAGE n. m. Electr. Ensemble des encoches dans le circuit magnétique d'une machine électrique. (V. **PAS DENTAIRE** et **PAS D'ENCOCHAGE**.) || Technique de réalisation des encoches dans un circuit magnétique.

— Rel. Action de pratiquer les encoches dans les tranches d'un livre.

ENCOCHE n. f. (de *coche*). Petite entaille : *Faire une encoche sur une branche*. || Coche faite sur le talon d'une flèche.

— Confect. Petit morceau d'étoffe enlevé aux ciseaux, au bord d'une couture, et servant de point de repère. (On dit « cranter ou cocher la couture ».)

— Electr. Evidement pratiqué dans une pièce métallique pour y loger les conduc-

teurs d'un enroulement. (La partie en fer comprise entre deux encoches consécutives s'appelle **DENT**.)

— Rel. Cavité ou découpe dans la tranche d'un livre, destinée à rendre plus rapide la recherche d'un renseignement, d'un chapitre, etc. (La partie visible de l'encoche reçoit un chiffre, une lettre ou une brève indication. Les encoches *pouce* sont creusées dans la tranche en forme de voûte cul-de-four. Les encoches *pour répertoires* sont pratiquées par découpes échelonnées et étagées sur la tranche.)

— Technol. Etabli de sabotier, pour fixer le sabot.

— **ENCOCHES** n. f. pl. Technol. Entailles ménagées dans les clefs plates. (La profondeur des encoches, correspondant aux dimensions des organes de chaque ensemble d'éléments, varie suivant les différentes tailles réalisées.)

ENCOCHÉE adj. f. Hérald. Se dit de la flèche posée sur l'arc.

ENCOCHEMENT n. m. Action d'encoche, d'entailler : *L'encochement d'un pêne*.

ENCOCHER v. tr. Faire une encoche à. || Mettre la corde de l'arc dans la coche de la flèche.

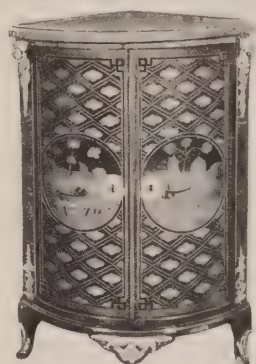
— Rel. Procéder à l'encoche.

ENCOFFRER v. tr. (de *coffre*). Mettre dans un coffre. || *Par extens.* et *fam.* S'approprier : *Encoffrer de l'argent donné en dépôt*.

ENCOIGNURE [ko] n. f. (de *en* et *coin*). Constr. Angle intérieur formé par deux murs : *Encoignure d'un salon, d'une cour*.

— Mobil. Meuble destiné à la décoration des coins d'une pièce d'habitation, et, plus spécialement, petite armoire triangulaire.

— ENCYCL. Mobil. Jusqu'au **XVII^e s.**, des lambris arrondis et des tablettes garnissaient



encoignure en bois de placage marqueté transition Louis XV-Louis XVI

les coins des pièces d'habitation; ce fut alors que l'on commença d'y placer des cabinets et des armoires, qui prirent le nom d'*encoignures*. Après avoir régné pendant tout le **XVIII^e s.**, cette mode passa. Levasseur a exécuté pour Fontainebleau de belles encoignures en acajou, garnies de bronzes dorés et ciselés, mais les plus nombreuses furent en laque de Chine. Elles sont à peu près absentes de l'ameublement moderne.

ENCOLÉRER v. tr. Mettre en colère : *Le pire, et ce qui encolérait surtout Manon, c'était le scandale des mœurs* (P. Arène).

ENCOLLAGE n. m. Action d'encoller; état de ce qui est encollé. || Préparation pour encoller.

— Text. Opération visant à encoller les fils de chaîne des tissus avant tissage.

— ENCYCL. Text. L'*encollage*, qui se pratique sur une encolleuse, fait pénétrer dans les fils de chaîne une colle qui renforce leur résistance, tout en les protégeant des frottements qu'ils subiront lors du tissage. En général, seuls les très gros fils et les fils retors peuvent se passer d'encollage. La colle utilisée pour la laine, le coton, le lin et le jute est généralement à base de matières amy-lacées, auxquelles on ajoute certains produits (cires, savons, huiles) pour augmenter leur onctuosité. Elle se prépare par cuisson dans l'eau en autoclave.

Pour les fils artificiels, on pratique le plus souvent un encollage directement sur fils en gâteaux, en utilisant des colles à base d'huile de lin.

ENCOLLER v. tr. Appliquer un apprêt de colle, de gomme, etc. : *Encoller une étoffe, un meuble*.

— Papet. Déposer de la colle à la surface d'un papier ou d'un carton pour qu'il ne boive pas.

— Photogr. Recouvrir d'une couche mince de gélatine, d'albumine ou d'empois d'ami-don un papier photographique avant de le sensibiliser.

— Rel. Enduire de colle la surface d'une feuille de papier, de carton, etc., avant de l'appliquer sur la matière sur laquelle elle doit être collée. (On encolle avec un pinceau directement sur la surface de la feuille; au *glacis*, en enduisant de colle une plaque de zinc sur laquelle on pose la feuille, qui reçoit ainsi une couche adhésive mince et régulière; ou, enfin, sur encolleuse*.)

— Technol. Couvrir les bois d'un encollage (blanc ou autre) avant de les dorer. || Appliquer une couche de colle sur les faces des placages, dans la fabrication du contre-plaqué.

— Text. Imprégner la chaîne des tissus, avant tissage, d'une colle, le plus souvent à base de produits amy-lacés.

ENCOLLETER v. tr. (Se conj. comme *jeter*). Prendre une pièce de gibier dans un collet.

ENCOLLEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrier(e) qui procède à l'encollage.

◆ N. f. Rel. Machine comportant un cylindre de cuivre tournant dans un bain de colle liquide, employée pour encoller.

— Technol. Machine distribuant uniformément sur les deux faces d'une feuille de placage un film de colle, lors de la fabrication des panneaux de contre-plaqué. (Elle est constituée par des cylindres rotatifs comparables aux rouleaux encruteurs des machines d'imprimerie.)

— Text. Machine utilisée pour pratiquer l'encollage. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Text. Une *encolleuse* comprend essentiellement un râtelier, où sont disposés les encolours sur lesquelles les fils de chaîne ont été enroulés à l'ourdissage. La nappe des fils de chaîne ainsi constituée par le déroulement de ces encolours pénètre dans un bac contenant la colle chauffée pour maintenir sa fluidité à un degré convenable. Les fils passent ensuite entre des rouleaux exprimeurs éliminant l'excès de colle, et arrivent au dispositif de séchage constitué soit par un grand tambour en cuivre chauffé à la vapeur, sur lequel les fils se séchent par contact (encolleuse à tambour), soit par une chambre chaude dans laquelle les fils font un parcours plus ou moins long (encolleuse à chambre chaude). Séchés, les fils sont enroulés sur l'ensouple, qui sera montée à l'arrière du métier à tisser. Le contrôle du séchage est très important : il se réalise électriquement sur les machines les plus modernes.

ENCOLPION ou **ENCOLPIUM** [pjom] n. m. (gr. *en*, dans, et *kolpos*, sein). Tout objet de piété qu'on porte suspendu au cou (médailles, croix, etc.), et plus particulièrement petite boîte contenant des reliques de saints ou des versets bibliques écrits sur parchemin.

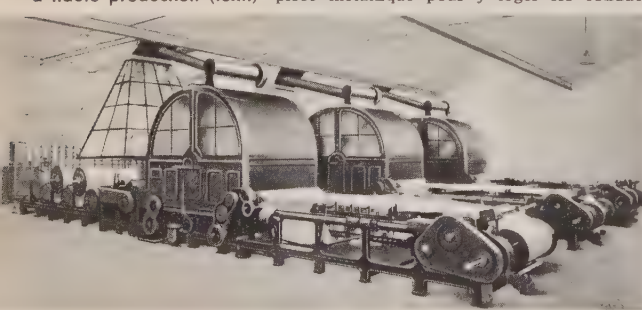
ENCOLURE n. f. (de *en* et *col*). Partie du corps du cheval, qui s'étend depuis la tête jusqu'aux épaules et au poitrail. (V. part. *encycl.*, Hippol.) || Se dit de quelques autres animaux : *L'encolure des chameaux, des autruches*, etc.

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Tournure, démarche, allure : *L'homme était de haute taille, vêtu d'une redingote longue, avec un gourdin sous son bras. C'était l'encolure formidable de Javert* (Hugo).

— Confect. et Cout. Dégagement d'un vêtement autour du cou. || *Par extens.* Partie du vêtement qui soutient le col : *L'encolure d'une chemise*.

— Turf. Aux courses au galop, où l'on ne compte pas par mètres, unité de mesure qui sert à situer les chevaux l'un par rapport à l'autre.

— ENCYCL. Hippol. Suivant sa forme, l'*encolure* du cheval reçoit des désignations spéciales. C'est ainsi qu'on appelle *encolure bien sortie* celle qui se raccorde et s'unit harmonieusement avec le poitrail et les épaules de l'animal. *L'encolure de cerf*, ou *encolure renversée*, est celle qui, à sa partie inférieure, présente une convexité obligeant la partie supérieure à se relever et le cheval à porter



encolleuse à haute production (text.)

la tête au vent. *L'encolure de cygne* désigne celle dont la courbure n'est sensible que près de la tête. *L'encolure rouée* est celle qui, dans toute la longueur de sa partie supérieure, offre une courbure prononcée. *L'encolure fausse* ou *mal sortie* est mal orientée et ne se raccorde pas harmonieusement avec le poitrail et les épaules.

ENCOMBRANT, E adj. Qui encombre : *Il est là chez lui et s'y divertit, dédaigneux des jouets encombrants* (J. Renard). || Fig. et fam. Ennuyeux, importun, embarrassant : *Personnage, cousinage encombrant. Un passé encombrant*.

ENCOMBRE n. m. (déverbal de *encombrer*). Usité dans l'expression *sans encombre*, sans accident, sans difficulté : *Il a passé sans encombre devant la loge du concierge* (Gide). — **LANGUE CLASS.** Obstacle, difficulté : *Il arriva quelque nouvel encombre : Un loup parut* (La Fontaine).

ENCOMBREMENT n. m. Action d'encombrer ; état de ce qui est encombré : *L'encombrement des rues. Le patron amena la voile et prit les rames pour se guider plus sûrement dans l'encombrement tumultueux du port* (A. Daudet). || Amas de choses qui encombrement : *Un encombrement de voitures sur un boulevard*. || Volume, dimensions d'un objet mobilier : *L'encombrement d'un réfrigérateur*.

— Ch. de f. Dimensions extrêmes d'un véhicule ou d'un chargement par rapport au gabarit de circulation.

— Hyg. Accumulation trop considérable d'individus, sains ou malades, dans un espace restreint : *L'encombrement favorise la propagation des maladies infectieuses*.

— Mar. Marchandise d'encombrement, marchandise ayant un volume de 40 pieds cubes anglais, soit 1,13 m³ et plus, par tonne anglaise de 1 016 kg. (Les marchandises d'encombrement paient le fret au cubage, alors que toutes les autres sont taxées au poids.)

— Séméiol. *Encombrement trachéo-bronchique*, obstruction des voies respiratoires (trachée et bronches) par des mucosités ou des sérosités en cas d'affections aiguës ou pendant les anesthésies générales.

— Technol. Longueur et largeur totales d'un véhicule.

— Zootechn. Coefficient d'encombrement d'une ration, rapport de la quantité totale de matière sèche qu'elle contient au nombre d'unités fourragères qu'elle apporte. (Pour chaque espèce, il existe, en fonction de l'âge, un coefficient d'encombrement optimal en harmonie avec la capacité du tube digestif de l'animal.)

ENCOMBRER v. tr. (de l'anc. franç. *combre*, barrage, d'origine gauloise). Obstruer, embarrasser par le grand nombre des choses : *Encombrer de meubles un appartement. Et puis il revenait avec la grande armée* || *Encombrant de butin sa France bien-aimée* (Hugo). || Causer un embarras ou un obstacle en s'accumulant : *Etalages qui encombrement la rue. Les voitures encombrement la vaste chaussée, les piétons encombrement les vastes trottoirs* (L. Veilliot). || *Par extens.* Fournir en quantité excessive : *Ecrivains qui encombrement de manuscrits un éditeur*. || Occuper en trop grand nombre : *Trop de gens encombrement toutes les carrières*. || — Fig. Rendre pénible, difficile, compliqué : *Mille petits ennuis encombrement la vie*. || Surcharger : *A ma table de travail, je défilais sous ces intérêts refroidis qui encombrement un nouvel élu* (Barrès).

— Cout. anc. *Mariage encombré*, état résultant, pour les conjoints, de l'aliénation d'un héritage de la femme. || *Bref de mariage encombré*, en droit normand, action intentée par la femme pour reprendre entre les mains des tiers un propre aliéné par le mari, par elle-même, ou même anciennement par tous les deux agissant ensemble.

ENCOMIOLOGIQUE adj. Métrique. anc. Mètre *encomiologique*, ou *encomiologique* n. m., autre nom du vers élégiaque, plus spécialement employé dans les panégyriques en vers.

ENCONTRE n. f. (bas lat. *incontra*). Ancien syn. de *RENCONTRE*, qui ne subsiste plus que dans la loc. prép. *à l'encontre de*, au contraire de, employée au fig. : *À l'encontre de l'homme, la femme n'est point avilie par la domesticité* (Proudhon), et surtout dans l'ex-

pression *aller à l'encontre de*, faire obstacle à : *Tous ces événements vont à l'encontre de mes projets*.

— **LANGUE CLASS.** *À l'encontre* loc. adv. En s'opposant. — *Aller à l'encontre*, faire opposition. || *À l'encontre* de loc. prép. Dans son sens propre de *à la rencontre de* : *Aller à l'encontre des ennemis*. — Contre : *Nous risquons souvent notre poitrine à l'encontre des épées* (Hugo). *Plaider à l'encontre de quelqu'un*. || *Encontre* prép. Contre : *Ne se pouvant tenir encontre tant de maux* (Régnier).

— Dr. anc. *Vendre à l'encontre de soi-même*, simuler une vente, et acheter sous main le bien qu'on vend.

ENCOR adv. V. **ENCORE**.

ENCORBELLEMENT n. m. Construction en saillie sur le plan d'un mur, et portant sur des corbeaux ou des consoles : *Balcon en encorbellement*.

— **ENCYCL.** Une construction en bois, en fer, en fonte ou en pierre est en *encorbellement* quand, placée en porte à faux relativement au corps principal de l'ouvrage, au nu d'un mur, elle se trouve soutenue et reliée à l'ouvrage au moyen d'assises superposées qui, de bas en haut, vont en avançant, ou encore quand des corbeaux ou des consoles la soutiennent. C'est ainsi qu'un balcon, une corniche, une tourelle placée à l'angle d'un édifice constituent des constructions en encorbellement. L'emploi de l'acier ou du béton armé dans les constructions permet de réaliser des encorbellements (on dit aussi *PORTÈ-À-FAUX*) de grande portée. L'encorbellement est un des motifs favoris de l'architecture moderne.

ENCORBELLER v. tr. Construire en encorbellement.

ENCORDAGE n. m. Ensemble des cordes et des ficelles employées au montage d'un métier à tisser ou d'une machine à piquer les cartons destinés à la mécanique Jacquard.

ENCORDEMENT n. m. Action par laquelle un alpiniste s'attache à la corde*.

— **ENCYCL.** Alp. *L'encordement* se fait au moyen de nœuds spéciaux, parmi lesquels les plus usités sont : la boucle simple, qui peut être utilisée en bout ou au milieu, c'est-à-dire soit par l'alpiniste qui s'encorde à une extrémité, soit par l'alpiniste qui s'encorde au milieu d'une cordée de trois ; le nœud de chaise simple, que l'alpiniste peut défaire facilement, mais qui est seulement un nœud de bout ; le nœud de chaise double, utilisable en bout seulement, mais qui présente deux boucles, une pour la ceinture et une en sautoir sur l'épaule.

De plus en plus, les alpinistes utilisent, notamment en escalade artificielle, où les manœuvres d'encordement sont fréquentes, un baudrier comprenant une boucle de ceinture dont les deux extrémités sont reliées par un mousqueton, elle-même maintenue en place par une boucle d'épaule. La corde d'attache se fixe au même mousqueton par une boucle simple.

ENCORDER v. tr. Text. Placer l'encordage. — *S'encorder* v. pr. Alp. S'attacher à la corde d'assurance.

ENCORE adv. (lat. *hanc ad horam*, jusqu'à cette heure-ci, ou *hinc ad horam*, de là jusqu'à cette heure ; l'ancienne forme *encor* peut s'employer en poésie). Marque la persistance d'une action ou d'un état à un moment donné (jusqu'à ce moment, à cette heure) : *Il travaillait encore à minuit. La bouteille est encore pleine* ; sous une forme négative : *Le bruit ne cesse pas encore. Il ne pleuvait pas encore*. || *Il court encore*, il a disparu sans laisser de trace, allusion au vers de La Fontaine : *Cela dit, maître loup s'enfuit et court encore*. || Marque la répétition (de nouveau) : *Venez encore me voir. Il a ri encore une fois. Donnez-moi encore de ce gâteau. J'en voudrais encore. Encore quelques cataclysmes et le monde sera détruit*. || Marque le renforcement (plus, davantage) : *Riche, on veut s'enrichir encore*. || Devant un comparatif de supériorité ou d'infériorité, *encore* marque un renchérissement : *Il est encore plus sot que je ne le croyais. Il est intelligent, mais son frère l'est encore davantage*. || En particulier, renforce une opposition (en outre) : *Il ne suffit pas d'être juste, il faut encore être bon*. || *Mais encore*, s'opposant à *non seulement*, marque un renforcement

de l'idée : *Il faut non seulement du bon sens, mais encore de l'esprit*. || En tête de phrase et avec inversion du sujet, marque une restriction (cependant, toutefois) : *Vouloir est bien, encore faut-il pouvoir*. || S'emploie souvent seul, avec des valeurs affectives diverses selon le ton : *Encore ! Donnez-m'en encore*. — *Encore !* marque l'impatience de voir une chose se continuer ou se répéter. || *Mais encore !* sollicite avec insistance des précisions supplémentaires. || *Et encore !* marque ce que l'on vient de dire dépasse probablement la réalité : *Il a tout juste vingt ans, et encore !*

— **ENCORE** que loc. conj. Quoique, bien que : *Encore qu'il soit sans crime, il n'est pas innocent* (Corneille).

— **LANGUE CLASS.** **ENCORE** si loc. conj. Dans des phrases exclamatives, marque une réserve (si du moins) : *Encore si l'expérience des anciens servait aux jeunes ! Encore si la saison s'avavançait davantage* (La Fontaine). *Encor si c'était crainte austère !* (Hugo).

◆ N. m/ invar. *Encore* employé comme nom : *Le moment où l'on dit d'une femme qu'elle est encore jolie, cet « encore » gâte bien l'éloge* (M^{me} de Genlis).

ENCORNÉ, E adj. Art vétér. Qui vient, qui se produit à la corne, au niveau du bourrelet du sabot du cheval. || *Atteinte encornée*, atteinte du bourrelet accompagnée de décollement de la paroi. || *Javart encorné*, nécrose partielle du bourrelet, due à l'influence de traumatismes divers.

ENCORNER v. tr. Garnir de cornes : *Encorner un faune. Avec son ami Bouc, des plus haut encorné* (La Fontaine) ; et, au fig. : *Des jeunes filles, encornées de bigoudis, se tenaient immobiles* (Colette). || Percer, blesser à coups de cornes : *Torero que le taureau a encorné*. || Fig. et fam. Tromper : *Encorner son mari*.

ENCORNET n. m. Nom usuel de divers calmars employés par les pêcheurs comme appât pour la pêche de la morue. (L'encornet [*Loligo vulgaris*] et le petit encornet [*Allotheuthis media*], espèces communes de nos côtes, sont comestibles.)

ENCORNURE n. f. Manière dont les cornes sont implantées.

ENCOURBERT n. m. Zool. V. **TATOU**.

ENCOURAGEANT, E adj. Qui encourage : *Paroles encourageantes*.

ENCOURAGEMENT n. m. Action d'encourager : *L'encouragement des lettres sous toutes les formes est utile et honorable* (Sainte-Beuve). || Ce qui encourage : *Donner des encouragements. Avoir besoin d'encouragements*. || *Sociétés d'encouragement*, sociétés fondées pour aider au progrès des sciences, des arts, etc.

ENCOURAGER v. tr. (Se conj. comme *manger*.) Inspirer du courage à : *Encourager des soldats. Ne lui bruit, sinon son pas sonore, N'encourageait le voyageur* (Verlaine). || Exciter, déterminer : *Encourager à rester, à partir. Sa mère l'embranchait de temps en temps et l'encourageait à bien souper* (Sand). || Favoriser le développement de, stimuler : *Encourager les lettres. Il lui écrivit le lendemain pour encourager sa réforme* (A. Daudet). || *Péjor.* : *L'impunité encourage les coquins*.

— **SYN.** : aiguillonner, animer, exciter, inciter, porter à, pousser à.

ENCOURIR v. tr. (lat. *incurrere*, courir sur). [Se conj. comme *courir*.] Attirer sur soi, mériter : *Encourir un châtiement*. || *Par extens.* S'exposer à : *Encourir des reproches, la haine de quelqu'un*.

ENCOURIR (S') v. pr. (de *en*, dérivé de *inde*, et de *courir*). **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Aller en courant d'un endroit dans un autre : *Là-dessus, Camille Pierrotte s'encourt vite, toute confuse et le feu aux joues, comme si elle venait de mentir* (A. Daudet).

ENCOURS n. m. invar. Banq. et Bours. Montant des effets escomptés par une banque qui ne sont pas encore arrivés à échéance.

— **Industr.** Ce qui est en train de subir une opération. || *Par extens.* Matières et produits se trouvant dans l'atelier avant et après les opérations, et non dans les magasins. || *Encours de fabrication*, ensemble des matières ou produits subissant des opérations d'usinage. || *En-cours de route*, ce qui va d'un



encorbellement
d'une maison à Thiers



encordement

stock à un autre de l'entreprise, spécialement à la fin d'une période comptable. (Ces matières risquent de ne figurer sur aucun inventaire. On dit aussi le **COURS DE ROUTE**.)

ENCORAGE n. m. Imprim. Action d'encreur, plus particulièrement les rouleaux d'une presse d'imprimerie. || Ensemble mécanique qui encre la forme sur une machine d'impression.

— **ENCYCL.** L'encre des presses typographiques et des presses offset comprend : un réservoir d'encre ou **encrier**, fermé par un rouleau d'acier qui tourne en entraînant à sa surface une pellicule d'encre plus ou moins épaisse suivant le réglage de la lame d'encreur ; un rouleau **preneur**, qui prend l'encre sur le rouleau d'encrier et l'amène aux distributeurs ; un ensemble de rouleaux **distributeurs** et de **tables** (marbres plans ou cylindres en métal), qui ont pour rôle de répartir régulièrement l'encre en la broyant ; enfin, les rouleaux **encreurs** ou **toucheurs**, qui reçoivent l'encre des tables et encrent la forme.

ENCRASSEMENT n. m. Action d'encrasser ou de s'encrasser ; état de ce qui est encrassé.

— **Peint.** Altération subie par un film de peinture ou de vernis en contact avec un milieu souillé. (L'encrassement peut être produit par des poussières atmosphériques, par des efflorescences provenant de cristallisations externes de sels divers contenus dans les matériaux de construction des maçonneries. Il est également dû à des végétations mycéliennes.)

ENCRASSER v. tr. Salir de crasse : *Fumée qui encrasse les vitres.*

— **Industr.** Obstruer de suie, de scories : *Houille qui encrasse beaucoup les grilles des chaufferies.*

— **S'encrasser** v. pr. Devenir encrassé : *Vêtements qui s'encrassent* ; et, au fig., s'encroûter, s'avilir : *S'encrasser dans la paresse.* [...] *ce mot de Sapho qui a force de rouler les siècles s'est encrassé de légendes immondes* (A. Daudet).

ENCRATITE ou **ENCRATIQUE** n. m. (du gr. *enkratês*, continent). Membre d'une secte du II^e s. qui réprouvait le mariage.

— **ENCYCL.** Les *encratites* s'abstenaient de la chair des animaux et du vin, et condamnaient le mariage comme une abomination. Ils se rattachaient à Tatien, ancien disciple de Justin, et à Cassien. Les encratites furent particulièrement nombreux en Asie Mineure, mais la secte s'éteignit vers le début du V^e s.

ENCRE n. f. (ancienn. *enque* ; lat. *encaustum* ; gr. *egkauston*). Préparation plus ou moins consistante, noire, grise, blanche, ou diversement colorée, utilisée, mécaniquement ou manuellement, pour reproduire textes et dessins sur subjectiles variés, principalement sur papier. (V. part. *encycl.*) || *Encre autographique* ou *encre à report*, encre employée en lithographie pour écrire ou dessiner sur un papier préparé, que l'on reporte ensuite sur la pierre. || *Encre de Chine*, préparation solide ou liquide de noir de fumée colloïdal, employée surtout dans le dessin au lavis et au trait. || *Encre communicative*, encre à copier qu'on emploie pour obtenir, sur des feuilles de papier mince non collé, les copies des lettres écrites sur du papier ordinaire. || *Encre de conservation*, préparation pour empêcher l'altération de l'encre lithographique. || *Encre indélébile*, encre sur laquelle le temps ou les agents chimiques sont sans influence. || *Encre sympathique*, encre incolore sur le papier, mais que la chaleur ou certaines influences chimiques rendent visible. || *Encre typographique*, mélange de pigments colorés additionnés d'une matière de charge, très finement broyés et dispersés dans un vernis gras ou une huile siccatrice.

— **LOC. FAM.** *Noir comme l'encre*, plus noir que l'encre, extrêmement noir. || *Bouteille à l'encre*, affaire obscure, embrouillée. || *Ecrire de bonne encre à quelqu'un*, lui écrire vertement, sans aucun ménagement : *J'écrivis à la grande-duchesse une lettre d'assez bonne encre et je lui annonçai ma visite* (Mérimée). || *Ecrire de sa meilleure encre*, soigner son style.

— **Bot.** *Plante à encre*, nom usuel du coriaria de Colombie, dont le suc sert à écrire.

— **Hist.** *Encre sacrée*, encre rouge pourpre, dont les empereurs d'Orient se servaient pour

signer leurs actes, et qu'on gardait avec les plus grandes précautions.

— **Moll.** Chez les céphalopodes, liquide noir et épais, sécrété par une glande munie d'un réservoir s'ouvrant dans l'intestin, près de l'orifice anal. (Cette encre sert à troubler l'eau, ce qui permet à l'animal de se dérober ; elle a un pouvoir colorant considérable. On l'utilise sous le nom de **SÉPIA***.)

— **Photogr.** *Procédé aux encres grasses*, v. **OLÉOBROMIE**.

— **Phytopathol.** *Encre du châtaignier*, maladie causée par le champignon *Phytophthora cambivora*.

— **ENCYCL.** *Phytopathol.* Les arbres attaqués par l'encre dépérissent et présentent souvent, à la base du tronc, des suintements de matières visqueuses qui, par oxydation, prennent une teinte noirâtre. Le champignon se développe sur les racines et au niveau du collet. On peut essayer de guérir les arbres malades en apportant des produits organomercureux au niveau des racines. Les nouvelles plantations doivent être faites avec des types résistants.

— **Technol.** ● L'usage de l'encre est fort ancien. Sans parler de l'encre de Chine, dont l'invention remonterait à 2500 av. J.-C., l'encre a été utilisée par les Egyptiens vers la même époque. Si d'Assyrie, d'Egypte et même de Grèce, des inscriptions nombreuses sur plaques de terre cuite ou sur pierres nous sont parvenues, on a cependant découvert dans les hypogées égyptiens des papyrus couverts d'écritures à l'encre (encre noire et encre rouge), tracées au calamus et même à la plume. Les tablettes de cire et le stylet n'ont pas été le seul moyen pour les Grecs et les Romains de fixer leurs pensées : ils se sont servis d'encre, et l'on trouve d'ailleurs des recettes d'encres dans Plinie, Vitruve, Dioscoride.

Les Anciens connaissaient les encres au tannate de fer, à la sépia ; mais celle-ci semble avoir été employée surtout par les copistes de manuscrits. Certains parchemins sont ornés de lettres initiales en encre pourpre (à base de vermillon, de cinabre, de sanguine). Dans l'administration byzantine, l'encre rouge (encre sacrée) était réservée aux actes impériaux et, par un édit de 470, défense fut faite aux particuliers de s'en servir. Les manuscrits de l'époque médiévale montrent aussi des variétés d'encres d'or et d'argent.

Au Moyen Âge, on utilise presque exclusivement la noix de galle à la fabrication de l'encre noire ; mais cette fabrication est très empirique et nombre d'écrits, en raison de la mauvaise qualité de l'encre, n'offrent plus aujourd'hui que des écritures pâles, sinon complètement décolorées.

Au XVIII^e s., la fabrication de l'encre se perfectionne et devient plus scientifique. A Paris, cette fabrication est l'apanage d'artisans qui vont eux-mêmes vendre leurs produits en les criant à travers les rues.

L'époque moderne fait usage d'encres très variées : outre l'encre noire ordinaire, on trouve des encres de toutes couleurs, puis des encres à stylo, à polycopie, à marquer le linge ; des encres grasses à tampons ou pour les impressions typographiques, lithographiques, autographiques, voire des encres d'or, d'argent, de bronze.

● *Encres d'imprimerie.* Pendant longtemps, les rites de la fabrication de l'encre ont été tenus secrets, chaque imprimeur faisant lui-même ses mélanges. Ce n'est qu'en 1818 que Pierre Lorilleux, pressier de l'Imprimerie nationale, installa la première fabrique d'encres et vendit ses produits aux autres imprimeurs. Aux divers procédés d'impression sont maintenant adaptées des encres de composition parfois très différente, mais constituées par deux produits principaux : une matière solide, ou **pigment**, qui donne la couleur ; une partie fluide, visqueuse ou pâteuse, liant ou solvant, dans laquelle le pigment est intimement incorporé.

Les pigments sont des colorants minéraux en poudre très fine : noir de fumée, bleu de Prusse, jaune de chrome, etc., ou des laques obtenues en partant de colorants d'aniline. Les vieilles encres classiques étaient uniquement des encres grasses, contenant des huiles ou des vernis à base d'huile, que des vernis synthétiques remplacent aujourd'hui en partie. Les procédés nouveaux d'impression emploient des encres où les hydrocarbures,

l'alcool et même l'eau s'ajoutent en qualité de solvants aux vernis, ou se substituent à eux.

Les *encres typographiques*, pâtes relativement consistantes, ont leurs colorants en suspension dans un vernis visqueux ; les *encres labeur* conviennent à l'impression de textes sur papier ordinaire, les *encres vignette* à l'impression soignée d'illustrations sur papier couché. Les encres pour journal, destinées aux rotatives à grande vitesse, sont beaucoup plus liquides, à base d'huiles minérales et de résines.

Les *encres litho* et *offset* ressemblent, en plus consistant, aux encres typo.

Dans les *encres héli*, d'une fluidité comparable à celle de l'huile, l'ensemble pigment-verniss est dissous dans un mélange d'hydrocarbures.

Pour l'impression sur métal, sur plastiques, les encres contiennent un produit qui leur permet de s'accrocher au support. Des procédés spéciaux utilisent des encres qui n'ont plus guère que le pigment de commun avec les encres classiques : *encres à alcool*, qui sont de simples suspensions alcooliques de colorants d'aniline ; *encres à carboner*, à base de cires. D'autres ont en guise de colorant de fines particules métalliques : *encres bronze*. D'autres contiennent un produit qui ne se colore que sous une influence déterminée : *encres invisibles*, *encres de sûreté*. Le séchage des encres s'effectue de diverses façons : par pénétration dans le papier (encres journal) ; par évaporation du solvant (encres héli, aniline) ; par oxydation des huiles et vernis, accélérée si l'on ajoute à l'encre du siccatif (encres typo, litho et offset) ; par chauffage entraînant la polymérisation du vernis (encres à vernis thermodurcissable). [→ **Biblio.**]

ENCRÈCHEMENT n. m. Trav. publ. Ceinture de pieux protégeant les fondations d'un ouvrage hydraulique.

ENCRÉPER v. tr. Garnir d'un crêpe : *Encréper un chapeau*. || Mettre des crêpes aux vêtements de : *Encréper un enfant*. Des mouches luisantes brillantes parmi les arbrisseaux encrêpés (Chateaubriand).

ENCRER v. tr. Charger, enduire, imprégner d'encre.

◆ V. intr. Prendre l'encre : *Lettres qui encrent mal*.

ENCREUR adj. m. Qui sert à encrer : *Rouleau encreur d'une presse d'imprimerie*. *Godet encreur d'un appareil télégraphique*.

ENCRIER n. m. Récipient contenant de l'encre.

— **Imprim.** Réservoir alimentant d'encre les rouleaux encreurs d'une machine d'impression.

— **ENCYCL.** Autrefois, et jusqu'à la fin du XVIII^e s., l'encrier fit partie de l'écrivain. Parce qu'il était, au Moyen Âge, formé d'une corne d'animal, on l'appelait « cornet ». Au XVII^e s., il est garni de coton, qui restitue l'encre sous la pression de la plume ; au XVIII^e s., Baradelle construisit les encriers à fermeture hermétique qui ont continué de porter son nom ; en 1791 apparaissent les encriers à pompe, dont la vogue allait persister pendant quatre-vingts ans. Les encriers ont été parfois d'une grande richesse de matière ou d'ornementation : en bronze, en or, en argent, en faïence, en porcelaine, en toile vernie, décorés d'émaux, de ciselures, etc.

ENCRIER n. f. Nom commun aux échinodermes fixés, actuels et fossiles, de la classe des crinoïdes*.

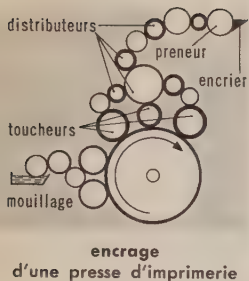
ENCRIVORE adj. et n. m. Qui détruit les taches d'encre : *Une solution saturée d'acide oxalique dans l'eau contenant 10 p. 100 d'acide acétique constitue un bon encrivore*.

ENCROISAGE n. m. Text. Séparation des fils d'une chaîne en fils d'ordre pair et d'ordre impair, pour faciliter leur manœuvre sur le métier à tisser.

ENCROISEMENT n. m. Text. Etat des fils encroisés. (On dit aussi **ENCROISAGE**.)

ENCROISER v. tr. Text. Séparer les fils d'une chaîne ourdie en fils de rang pair et fils de rang impair.

ENCROIX n. m. (déverbal de *encroiser*). Division alterne que le tissand établit, au moyen de lattes de bois, entre les fils de chaîne.



ENCROTTER v. tr. Salir de boue.

ENCROUAGE n. m. Etat d'un arbre encroué.

ENCROUÉ, E adj. Se dit d'un arbre qui, en tombant, s'embarasse dans les branches d'un autre. || Se dit de l'arbre sur lequel un autre est tombé, ce qui rend son abattage nécessaire.

ENCROÛTÉ, E adj. Couvert de croûtes. || — Fig. Endurci, invétéré : *Encroûté dans sa paresse*. || Routinier, ignorant, stupide : *Elève encroûté*.

ENCROÛTEMENT n. m. Action d'encroûter; état de ce qui est encroûté. || Fig. Diminution ou disparition de l'esprit d'initiative, de l'activité intellectuelle : *Aux forts seuls la véritable instruction. Aux faibles l'enracinement, l'encroûtement dans les habitudes héréditaires qui les empêcheront d'avoir froid* (Gide).

— Pédol. Formation superficielle dure qui se constitue, notamment dans les chotts d'Afrique du Nord, avec un ciment gypseux ou salin.

— Therm. Résidu que l'eau non distillée laisse dans les chaudières après sa vaporisation.

ENCROÛTER v. tr. Couvrir d'une croûte; rendre semblable à une croûte : *La poussière encroûte les tableaux. La poussière des granges, la potasse des lessives et le suint des laines les avaient [les mains] si bien encroûtées, éraillées, durcies, qu'elles semblaient sales, quoiqu'elles fussent rincées d'eau claire* (Flaubert). || Fig. Rendre ignorant, routinier, stupide : *Rien ne nous encroûte comme la paresse*.

— Constr. Enduire de mortier : *Encroûter un mur*.

— *S'encroûter* v. pr. Se laisser dominer par une routine qui appauvrit l'esprit : [Elle] *s'était encroûtée dans les habitudes de la province, elle n'en était jamais sortie, elle en avait les préjugés* (Balzac).

ENCUIVRAGE n. m. Arm. Dépôt, au fond des rayures d'une bouche à feu, d'une couche de cuivre provenant de la ceinture des projectiles. (On pallie l'encuifrage, qui fait perdre de la précision au tir, en nettoyant le canon et en graissant légèrement les ceintures [v. DÉSENCUIVRAGE]. Cette dénomination a été conservée pour les ceintures en fer fretté, mais on dit mieux ACIÉRAGE.)

ENCUVER n. m. Action d'encuver. (Contr. DÉCUVAGE.)

ENCUVER v. tr. Mettre en cuve.

ENCYCLE n. f. (du gr. *en*, dans, et *kuklos*, cercle). Chacun des cercles concentriques qui se forment sur une eau tranquille, lorsqu'on produit un choc en un point de sa surface.

ENCYCLIQUE n. f. (du gr. *egkuklos*, circulaire). Lettre solennelle adressée par une haute autorité ecclésiastique à une vaste collectivité; circulaire. (D'ordinaire, et depuis Benoît XIV en 1740, le terme d'« encyclique » est réservé aux lettres adressées par le pape à l'ensemble du monde catholique ou aux évêques d'une nation.)

◆ Adj. Relatif à une encyclique : *Lettre encyclique*. || Code encyclique, règlement disciplinaire adopté par une assemblée d'évêques et expédié aux différentes Eglises.

— ENCYCL. Dr. canon. Les *encyclicales*, par leur solennité même et par le fait qu'elles atteignent l'Eglise entière ou une Eglise nationale, font autorité dans le monde chrétien. Leur valeur dogmatique, morale ou disciplinaire est celle même que le pape indique dans le document en question. Comme toutes les bulles, les encycliques sont généralement désignées par les premiers mots du texte latin qui les compose et la date où elles ont été publiées. Parmi les plus importantes du XIX^e et du XX^e s., nous citerons les encycliques : *Diu satis* (1800), où Pie VII engage les évêques catholiques à maintenir l'unité de l'Eglise menacée par les troubles politiques; *Mirari vos* (1832), où Grégoire XVI combat l'indifférentisme; *Nostis et nobiscum* (1849), où Pie IX condamne les principes du communisme et du socialisme; *Quanta cura* (1864), où il condamne les théories fondées sur le naturalisme (cette encyclique était accompagnée d'un *Syllabus*); *Aeterni Patris* (1879), où Léon XIII préconise l'enseigne-

ment de la philosophie de saint Thomas; *Rerum novarum* (1891), sur la condition des ouvriers; *Vehementer nos* (1906) et *Gravissimi officii* (1906), où Pie X condamne la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France; *Pascendi dominici gregis* (1907), où il condamne les modernistes; *Ad beatissimi* (1914), de Benoît XV, sur la paix et la charité chrétiennes; *Spiritus Paraclitus* (1920), sur l'Ecriture sainte. Pie XI a promulgué : *Maximam gravissimamque* (1924), sur les associations diocésaines; *Quas primas* (1925), sur le Christ-roi; *Mortalium animos* (1928), contre les tendances « panchrétiennes »; *Divini illius* (1929), sur l'éducation chrétienne; *Casti connubii* (1930), sur le mariage chrétien; *Quadragesimo anno* (1931), sur les questions sociales; *Divini Redemptoris* (1937), sur le communisme, et *Mit brennender Sorge* (1937), sur le nazisme. Pie XII publia : *Divino afflante* (1943), assez libérale en matière d'études bibliques; *Mystici Corporis* (1943), sur le corps mystique; *Mediator Dei* (1947), sur la modernisation de la liturgie; *Optatissima pax* (1947), sur la paix sociale; *Humani generis* (1950), sur diverses compromissions doctrinales; *Orientalis Ecclesias* (1952), sur la persécution derrière le « rideau de fer »; *Fulgens Corona* (1953), sur l'année mariale; *Luctuosissimi eventus* (1956), sur les événements de Hongrie; le *Pèlerinage de Lourdes* (1957); *Miranda Prorusus* (1957), sur le cinéma, la radio et la télévision; *Ad Apostolorum principis* (1958), sur les épreuves de l'Eglise de Chine; *Ad Petri cathedram* (1959), sur l'unité de l'Eglise; *Princeps Pastorum* (1959), sur les missions catholiques. (→ Biblio.)

ENCYCLOPÉDIE n. f. (du gr. *enkuklios paidéia*, enseignement comprenant toutes les sciences). Ensemble complet des connaissances : *Encyclopédie du savoir humain*. || Par extens. Ouvrage qui expose les principes et les résultats de toutes les sciences humaines. || Par anal. Ouvrage qui embrasse toutes les parties d'une science spéciale ou d'une série de connaissances : *Plusieurs maisons voulurent avoir leurs livres généraux, leurs encyclopédies d'histoire naturelle* (Michalet). || Dans les dictionnaires, partie où l'on développe ce qui a rapport à un mot précédemment défini. || *Encyclopédie méthodique*, encyclopédie disposée par ordre de matières, et non dans l'ordre alphabétique, qui est propre aux dictionnaires. || Fig. Personne qui possède des connaissances très variées : *Comment voulez-vous qu'on s'ennuie avec une pareille femme? C'est une encyclopédie vivante* (L. Halévy).

— ENCYCL. Le mot *encyclopédie* a été traduit du grec par Rabelais (1532). Mais il prend encore ce mot dans le sens que Plutarque donnait à *enkuklios paidéia* : éducation qui embrasse le cercle entier des connaissances humaines. Le terme d'« encyclopédie » ne s'appliquera que plus tard à des ouvrages qui traitent, soit en suivant un plan méthodique, soit en suivant l'ordre alphabétique d'un dictionnaire, des différentes branches du savoir humain. Mais il y eut dès l'Antiquité des ouvrages qu'on pourrait déjà qualifier d'« encyclopédies ». Dès le VI^e s., Marcianus Capella réunit en un livre les sept sciences dont se composait alors tout le savoir humain : grammaire, dialectique, rhétorique, géométrie, astrologie, arithmétique et musique. Au VII^e s., les *Étymologies* ou *Origines* de l'évêque Isidore de Séville sont déjà une encyclopédie plus complète. Salomon, évêque de Constance, tenta, au IX^e s., un *Dictionarium universale*, et, sous Saint Louis, au XIII^e s., le dominicain Vincent de Beauvais composa, à la demande du roi, son *Speculum historiale, naturale, doctrinale et morale*, vaste compilation. En 1606, un professeur de Brême, Mathias Martins, traça le plan d'une *Encyclopédie* complète; Johann Heinrich Alsted publia à Herborn (1620) une *Encyclopaedia VII tomis distincta*; enfin, Francis Bacon, par classification méthodique des connaissances humaines, sema le germe fécond qui devait aboutir, plus tard, à de plus vastes entreprises.

Dès 1674, Moreri se sert de l'ordre alphabétique pour classer les notices encyclopédiques de son *Dictionnaire* historique*. P. Bayle utilise la même méthode dans son *Dictionnaire* historique et critique* (-1696-1697); mais c'est le XVIII^e s. qui voit la création de plusieurs vastes ouvrages, où la documenta-

tion encyclopédique complète les définitions d'articles rangés par ordre alphabétique. Le *Dictionnaire* de Trévoux*, entrepris par les jésuites, se complète par des éditions successives publiées tout au long du XVIII^e s. La *Cyclopaedia* anglaise de Chambers (Londres, 2 vol. in-fol.) suscite en France l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (v. art. suiv.). En revanche, c'est une *Encyclopédie méthodique* qu'entreprend la librairie Panckoucke en 1781 : elle comprend 166 volumes in-4^e, dont 40 d'atlas et de planches; leur publication se poursuit jusqu'en 1832. Chacun de ces volumes traite d'une discipline ou d'une matière particulière. Les plus illustres savants y collaborèrent : Vicq-d'Azyr, Cloquet, Daubenton, Latreille, Lamarck, Quatremère de Quincy, Fourcroy, Vauquelin.

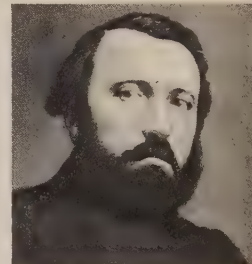
Au XIX^e s., on voit se multiplier en France les ouvrages qui, tantôt sous forme d'exposé méthodique, tantôt sous forme de dictionnaire alphabétique, cherchent à résumer l'ensemble des connaissances humaines à l'époque de leur publication : l'*Encyclopédie des gens du monde* (1833-1845, 22 vol.); l'*Encyclopédie moderne* (1846-1851, 30 vol., et 12 vol. de Supplément); l'*Encyclopédie du XIX^e siècle* (1836-1859, 75 vol.); le *Dictionnaire* universel du XIX^e siècle* de P. Larousse (1866-1876, 15 vol., et 2 vol. de Supplément); la *Grande Encyclopédie* (1885-1892, 31 vol.), dirigée par Marcelin Berthelot.

Au XX^e s., la tradition des dictionnaires encyclopédiques est surtout continuée par le *Nouveau Larousse* illustré* (1896-1904, 7 vol.), le *Larousse* du XX^e s.* (1929-1933, 6 vol., et 1 vol. de Supplément, 1953), le *Grand Larousse encyclopédique*, commencé en 1960. Cependant, la présentation méthodique des matières est pratiquée par l'*Encyclopédie française*, fondée en 1935 par Anatole de Monzie, mise en œuvre par L. Febvre, continuée sous la direction de Gaston Berger; elle est encore en cours de publication et doit comporter 21 volumes. Plus récente est l'*Encyclopédie de la Pléiade*, commencée en 1955 sous la direction de Raymond Queneau. Outre ces encyclopédies générales, il existe un grand nombre d'encyclopédies spéciales : littéraires, religieuses, agricoles, géographiques, musicales, philosophiques, médicales; la spécialisation progressive des sciences et le développement des techniques ne peuvent que favoriser la création d'ouvrages de ce genre.

Parmi les encyclopédies étrangères, nous citerons : aux Etats-Unis, *The New International Encyclopedia* (2^e éd., New York, 1918-1930, en 27 vol.); en Angleterre, celles de William Smellie (1771), de Lardner (1829-1846; 132 vol.), et surtout la grande *Encyclopaedia britannica* ou *Dictionnaire des arts, des sciences et des lettres*, sous la direction des professeurs T. Spencer Baynes et W. Robertson Smith (1^{re} éd., 1768-1771, 3 vol.; 14^e éd., Londres-New York, 1929, 24 vol.; nouvelle édition, Chicago, 1947, 24 vol.); en Allemagne, l'*Encyclopédie universelle*, d'Ersch von Gruber (1818 sq., 167 vol.), le plus vaste monument de ce genre que possède la littérature allemande; *Der Grosse Brockhaus*, de Brockhaus, publié en 1796 et plusieurs fois réimprimé (éd. de 1928-1937, en 22 vol.). Une autre encyclopédie, *Meyers Konversations-Lexikon* (1840-1852, 46 vol.), est également classée parmi les meilleurs ouvrages de ce genre; la 7^e édition (Leipzig, 1924-1931) comprend 12 volumes. Pour l'Espagne, il faut citer la grande *Enciclopedia europea-americana* d'Espasa, en 70 volumes et 10 volumes de Supplément (Barcelone et Bilbao, 1905-1933); pour l'Italie, la *Nuova Enciclopedia italiana* de Gerolamo Boccardo, en 24 volumes (Turin, 1875-1888), continuée par un Supplément en 5 volumes, par Stefano Pagliani (1889-1899), et l'*Enciclopedia italiana di scienze, lettere ed arti*, créé par Giovanni Treccani, en 38 volumes (Milan-Rome, 1929-1939); en Russie, l'*Entsiklopeditcheskii Slovar*, en 82 volumes (Saint-Petersbourg, 1891-1904), avec un Supplément en 4 volumes (1901-1907), la *Bolchaïa sovietskaïa entsiklopediia*, commencée à Moscou en 1926, et la *Malaïa sovietskaïa entsiklopediia* (Moscou, 1928-1932, 10 vol.), qui est un abrégé de la précédente. La Pologne possède l'*Encyklopedia Powszechna*, de S. Orgelbrand (Varsovie, 1868 sq., 30 vol.). Parmi les encyclopédies spéciales, il faut mentionner la *Catholic Cyclopaedia*, en



Pierre Bayle



Pierre Larousse

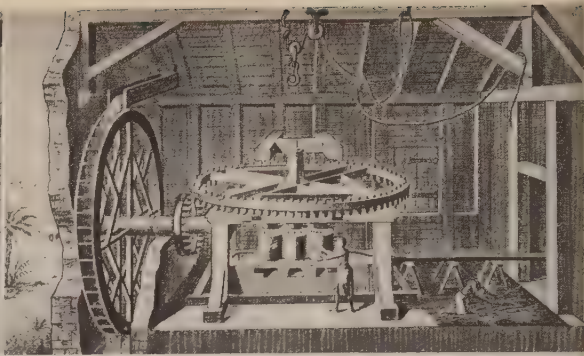
trois illustrations
de Panckoucke et Rey
pour l'« Encyclopédie »



l'agriculture



atelier de fourbisseur d'armes



sucrerie

anglais (New York, 1907-1914, 16 vol.; nouvelle édition commencée en 1948, Rome et Florence), *The Jewish Encyclopaedia*, d'Isidore Singer, également en anglais (New York, 1901-1906, 12 vol.), aujourd'hui doublée par l'*Universal Jewish Encyclopaedia*, éditée par Isaac Landman (New York, 1948); l'*Encyclopédie de l'Islam*, en français, publiée à Leyde par Th. Houtsma (1913-1938), et dont une nouvelle édition a été commencée en 1954.

Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers. En 1745, le libraire Le Breton confie la traduction de la *Cyclopaedia* de l'Anglais Chambers à Diderot, qui, aidé de D'Alembert, fait bientôt de cette adaptation une œuvre originale. Annoncé par un prospectus de Diderot (oct. 1750), le premier volume paraît le 1^{er} juillet 1751, précédé d'un *Discours préliminaire*, où D'Alembert montre l'enchaînement de nos connaissances selon la mémoire, l'imagination, la raison, et esquisse l'histoire des progrès de l'esprit humain. De 1751 à 1772 paraîtront 17 volumes in-folio et 11 volumes de planches, auxquels s'ajouteront, en 1777, 5 volumes de suppléments, qui ne sont pas de Diderot, et, en 1780, 2 volumes de planches composées par Panckoucke et Rey. L'ouvrage était financé par près de 5 000 souscripteurs payant chacun 956 livres. La publication fut contrariée par divers incidents : en 1752, soutenance par un collaborateur, l'abbé de Prades, d'une thèse jugée hérétique; en 1758, condamnation du livre matérialiste *De l'esprit*, d'un autre collaborateur, Helvétius. La même année survient l'orage provoqué par l'article « Genève » de D'Alembert, et la réponse de Rousseau (*Lettre sur les spectacles*) à celui-ci, qui, découragé, abandonne l'entreprise. Mais, bien que plusieurs fois officiellement suspendue et violemment attaquée par les jansénistes, par les jésuites, par Fréron et Palissot, l'*Encyclopédie* avait de puissants soutiens officiels : le marquis d'Argenson, M^{me} de Pompadour, et surtout Malesherbes, directeur de la librairie. Les deux animateurs, aidés par le chevalier de Jaucourt, qui leur apporta toute sa fortune et son activité, firent appel à quelques grands écrivains : Voltaire (articles « élégance », « éloquence », « esprit », « imagination »), Montesquieu (article « goût »), et à des spécialistes : Rousseau (articles sur la musique), Helvétius, l'abbé de Condillac (philosophie), l'abbé Morellet, l'abbé Yvon (théologie), le baron d'Holbach (chimie), Daubenton (histoire naturelle), Marmontel (critique littéraire), Dumasais (grammaire), Quesnay, Turgot (économie politique). Diderot lui-même, en dehors de son apport personnel, suppléait les défaillants, et, malgré la trahison du libraire, se dépensa jusqu'à l'achèvement. Les attaques et les enthousiasmes s'expliquent par la nouveauté de l'œuvre : pour la première fois, un dictionnaire satisfait toutes les curiosités; les arts mécaniques y sont détaillés et illustrés de planches. Quant à l'esprit, en dépit de divergences entre les collaborateurs, d'un certain conservatisme politique et littéraire, et malgré les prudences nécessaires, c'est celui de Descartes, mais dont la raison est appliquée à tous les problèmes spirituels. Le fanatisme des prêtres, les croyances ridicules sont condamnés. L'autorité, la tradition sont rejetées au nom

du progrès, qui devra se réaliser dans le domaine de la recherche scientifique aussi bien que dans celui de l'économie sociale. Si la partie documentaire de l'ouvrage a vite vieilli, l'*Encyclopédie*, par ses tendances révolutionnaires, devait exercer une profonde et durable influence. (→ *Biblio.*)

ENCYCLOPÉDIQUE adj. Relatif au genre de l'encyclopédie, à l'*Encyclopédie* de Diderot : Un grand monarque allemand mettait en petits vers français les maximes encyclopédiques (Chateaubriand). || Qui a rapport à l'encyclopédie des articles d'un dictionnaire : La partie encyclopédique. || Par exagér. Qui a toutes les connaissances relatives à un domaine déterminé, ou qui est d'une érudition universelle : Homme, esprit, tête encyclopédique. Tout est mis en place, et même la mystique vraie, par la vertu d'un savoir encyclopédique (Alain). || Arbre encyclopédique, tableau synoptique présentant la synthèse de toutes les connaissances humaines et les rapports généraux qui relient les sciences entre elles.

ENCYCLOPÉDISME n. m. Système, principes des encyclopédistes.

ENCYCLOPÉDISTE n. Personne qui travaille à une encyclopédie.

— Hist. littér. Les encyclopédistes, les collaborateurs de l'*Encyclopédie* de Diderot : Les encyclopédistes voyaient en lui [J.-J. Rousseau] une recrue (J. Lemaitre).

ENCYRTIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères comprenant de petits chalcidiens de couleur métallique, dont le genre *encyrtus** est le type.

— ENCYCL. Les encyrtidés comprennent plusieurs milliers d'espèces, dont un grand nombre habitent l'Amérique tropicale. Quelques-unes, parasites des chenilles, montrent le phénomène de la polyembryonie*. Les encyrtidés sont utilisés avec succès dans la lutte contre les coquilles. (V. EUPELME, LITOMASTIX.)

ENCYRTUS [tys] n. m. Très petit insecte, court, bossu, parasite des larves de divers autres insectes. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des encyrtidés.)

— ENCYCL. L'*encyrtus* ou *Ageniaspis fuscicollis* permet d'observer le phénomène de la polyembryonie. Chez cette espèce, l'œuf se dissocie en germes nombreux évoluant chacun en un individu distinct, et il donne naissance, dans le corps de la chenille parasitée, à une chaîne formée de nombreux embryons. Les encyrtus adultes provenant d'un même œuf sont tous de même sexe.

ENDAMCEBIDÉS n. m. pl. Zool. Famille de protozoaires rhizopodes, vivant en parasites dans la cavité ou dans la muqueuse de l'intestin des vertébrés et des invertébrés. (Principaux genres : *endamæba*, parasite des blattes et des termites; *entamæba*, hôte inoffensif du colon humain, mais dont une espèce, *E. histolytica*, détermine chez l'homme l'infection appelée « amibiase » [sa principale manifestation est la dysenterie amibienne, souvent compliquée de l'abcès amibien du foie]; *E. gingivalis*, qui vit dans la cavité des dents, est considéré souvent comme l'agent de la pyorrhée alvéolaire.) [Ne pas confondre les deux genres *endamæba* et *entamæba*.]

ENDARTÈRE n. f. (gr. *endon*, en dedans, et *artère*). Histol. Tunique interne des artères.

— ENCYCL. L'*endartère* comporte toujours un endothélium superficiel et un tissu de soutien qui le sépare de la couche limitante élastique interne de la couche moyenne. C'est là qu'ont lieu les altérations majeures des artériopathies dégénératives du type de l'athérome*. Il en résulte, par épaississement, la réduction du calibre de l'artère, réalisant des conditions favorables à la thrombose.

ENDARTÉRIECTOMIE n. f. Chirurg. Intervention chirurgicale comportant la résection de la tunique interne d'une artère frappée d'artérite.

ENDARTÉRITE n. f. (gr. *endo*, interne, et *artérite*). Pathol. Processus lésionnel épaississant la paroi artérielle et réduisant ainsi son calibre (endartérite sténosante ou oblitérante), que son mécanisme soit dégénératif (athérosclérose) ou inflammatoire (artérite proprement dite).

ENDAUBAGE n. m. Cuis. Mise en daube d'une pièce de viande. || Viande de bœuf préparée en conserve dans des boîtes de fer-blanc.

ENDAUBER v. tr. Cuis. Mettre en daube : Endauber une tranche de bœuf.

ENDAUBEUR n. m. Dans les conserveries, celui qui prépare des endaubages.

ENDE, v. et port de la côte méridionale de l'île de Florès (Indonésie), sur la mer de Savu; 7 200 hab. Commerce du bois, du coprah et du café.

ENDÉANS [ãdeã] prép. (de *in de intus*, à l'intérieur de). En deçà d'un certain délai (vieille prép. restée en usage en Belgique) : Il est convoqué endéans trois jours.

ENDÉCAGONE [ède] adj. et n. m. Math. V. HENDÉCAGONE.

ENDECOTT (John), gouverneur de la colonie de Massachusetts (Dorchester, Dorsetshire, v. 1588 - Boston 1665). Il fonda, en 1628, la colonie de la Baie de Massachusetts, qu'il gouverna en 1629-1630, 1644-1645, puis de 1649 à sa mort. Il se montra excellent administrateur, mais aussi puritain d'une redoutable intolérance.

ENDÉMICITÉ n. f. Etat endémique d'une maladie.

ENDÉMIE n. f. (gt. *endēmos posēma*, maladie fixée dans un pays). Méd. Maladie spéciale à une région, et y régnant presque constamment.

— ENCYCL. Il y a deux sortes d'*endémies* : les *endémies dyscrasiques*, comme le goitre ou la pellagre, ou encore le bérubéri, qui tiennent à certaines conditions d'alimentation des populations; et les *endémies infectieuses*, telles que la peste et le choléra dans l'Inde, la fièvre jaune en Amérique, la maladie du sommeil en Afrique, le paludisme dans les régions marécageuses, etc., qui tiennent à ce que les conditions de l'ambiance se prêtent à la conservation et à la pullulation des germes de ces maladies. Par suite, tandis que les *endémies dyscrasiques* ne sont pas naturellement envahissantes et ne causent jamais d'épidémies, les *endémies infectieuses* tendent, au contraire, à se propager, par contamination, très loin de leur

foyer d'origine : les grandes épidémies de peste et de choléra qui, à certains moments, ont ravagé le monde ne représentaient que l'extension momentanée d'infections endémiques. Dans les pays où une maladie infectieuse est endémique, la plupart des sujets possèdent une immunité acquise, même s'ils n'ont pas été atteints par une forme perceptible de l'infection (ils ont fait une infection latente*) ; cet état de choses tend à limiter, en temps normal, l'extension de l'endémie ; au contraire, les sujets sains venant d'autres régions, sont facilement infectés et peuvent présenter une forme plus ou moins grave.

ENDÉMIQUE adj. Méd. Qui se rapporte à l'endémie : *Maladie endémique*.

— Biol. Se dit des espèces* qui ont une aire restreinte, soit parce qu'elles sont en voie de disparition (endémisme conservatif), soit au contraire parce qu'elles sont au début de leur épanouissement (endémisme progressif).

— Bot. Se dit des plantes à aire restreinte qui sont originaires du pays où on les trouve. — Phytopathol. Se dit d'une maladie apparaissant par poussées périodiques et répétées sur le même sol.

ENDÉMIQUE n. m. Caractère de ce qui est endémique.

— Bot. Caractère de la flore d'une région dont les espèces ont une aire assez limitée. (L'endémisme est surtout important dans les flores des hautes montagnes et des îles isolées [Madagascar].)

ENDENCHÉ, E adj. Bx-arts. Dentelé, découpé en dents de scie.

ENDENTE n. f. Assemblage de deux pièces unies par des dents. (On dit plutôt **ENDENTEMENT**.)

ENDENTÉ, E adj. Pourvu de dents : *Les mâchoires surtout très fortes et vigoureusement endentées* (Baudelaire). || *Gens bien endentés*, qui ont de belles dents, un bon appétit.

— Diplom. *Charte endentée*, syn. de **ENDENTURE**.

— Hérald. Se dit d'une pièce divisée en triangles d'émaux alternés.

ENDENTEMENT n. m. Action d'endenter. || Etat de ce qui est endenté ; partie d'un objet pourvue de dents, de saillies aiguës : *Nous fichâmes en terre deux piquets fourchus ; nous suspendîmes horizontalement dans l'endement de ces piquets une longue perche* (Chateaubriand). [Syn. **ENDENTE**.]

ENDENTER v. tr. Mettre des dents à une roue. || Assembler deux pièces de bois au moyen de dents alternées.

ENDENTURE n. f. Diplom. Charte-partie, en usage surtout en Angleterre, dont les deux moitiés étaient détachées l'une de l'autre suivant une ligne brisée.

ENDERLEIN (Kaspar), fondeur d'étain (Bâle 1560-Nuremberg 1633). Apprenti de Hans Frédéric, compagnon en 1584, il alla se fixer à Nuremberg, où il fut reçu maître en 1586. Il excella dans la fabrication de formes ou de moules pour la fonderie. On lui attribua la célèbre coupe *Temperantia*, chef-d'œuvre de Nicolas Briot, mais Kaspar Enderlein en a fait effectivement deux répliques. Il eut deux fils, HANS († 1624), qui fut également fondeur d'étain, et VEIT, qui se distinguait comme orfèvre.

ENDETTEMENT n. m. Action de s'endetter. **ENDETTER** v. tr. Charger de dettes : *En cette même année 1823, Thénardier était endetté d'environ quinze cents francs de dettes criardes, ce qui le rendait soucieux* (Hugo).

ENDEUILLER v. tr. Mettre dans le deuil ; remplir de tristesse : *Cette mort a endeuiillé notre famille*. || Donner à quelque chose le caractère du deuil, de la tristesse : *Endeuiller son style*.

ENDÈVER v. intr. (de *en*, et de l'anc. franç. *desver*, ou *derver*, être fou ; l'origine de ce mot est obscure). *Fam. Faire endever*, faire enrager, mettre en colère : *Il n'est pas extraordinaire qu'un épicier ne perde l'occasion de faire endever un prince* (Mérimée).

ENDHYMÈNE n. f. (du gr. *endon*, en dedans, et *hymén*, membrane). Bot. Couche interne de la membrane d'un grain de pollen. (On dit plus souvent **INTINE**.)

ENDIABLE, E adj. Qui a le diable au corps : *Enfant endiable*. || Ardent, impétueux : *La verve endiable d'Offenbach*. || Obstiné dans une manie ; acharné : *Contradictueur endiable*. — **LANGUE CLASS.** Possédé du diable : *Peu à peu l'opinion s'établit que les hommes naissent endiables et damnés* (Voltaire).

ENDIABLE v. intr. Enrager, être furieux : *Il endiable de ne pouvoir sortir. Faire endiable quelqu'un. Ah ! vous endiablez, mon vieux cousin maudit* (Hugo).

ENDIANDRA n. m. Genre d'arbres tropicaux, dont beaucoup d'espèces donnent un excellent bois, par exemple *Endiandra glauca* d'Australie, *E. rubescens* de Java. (Famille des lauracées.)

ENDIGUEMENT ou **ENDIGAGE** n. m. Action d'endiguer. || Propriété accordée à un particulier des terrains qu'il gagne sur les eaux au moyen de digues.

ENDIGUER v. tr. Contenir par des digues : *Endiguer la Loire, la Saône. Nous revenons à la maison, par le petit mur qui endigue la plage* (J. Renard). || Fig. Arrêter, empêcher, enrayer : *Que serait le sauvage élan de cette sève débordante sans l'intelligent effort qui l'endigue ?* (Gide).

ENDIMANCHÉ, E adj. Orné, paré pour une fête : *Devant la porte de la ferme, les hommes endimanchés attendaient* (Maupassant). *C'était la fête du village ; la place, l'église et la mairie étaient endimanchées* (Hugo). || *Par extens.* Qui a l'air emprunté dans ses vêtements : *Paysan endimanché*.

ENDIMANCHEMENT n. m. Action d'endimancher ou de s'endimancher ; parure d'une personne endimanchée : *Ayant sous sa redingote de drap noir l'endimanchement d'un ouvrier cosu* (Zola).

ENDIMANCHER v. tr. Habiller de vêtements du dimanche, d'habits de fête : *Endimancher des enfants*. || *Par extens.* Faire paraître emprunté, gauchi : *L'homme assez gros, à peine plus âgé, avait dû changer ses vêtements de travail pour un costume de drap noir, devenu trop petit, qui l'endimanchait un peu* (J. Romains).

— **S'endimancher** v. pr. Se présenter sous son plus brillant aspect : *Le samedi, mes pauvres juifs s'endimanchent de leur mieux pour envahir les synagogues* (Aubert).

ENDINION n. m. (gr. *endon*, en dedans, et *inion*, nuque). Anthropol. Point situé à l'intérieur du crâne, au niveau de la protubérance occipitale externe.

ENDIVE n. f. (lat. *endivia* ; gr. byzantin *endivi*). Espèce de chicorée.

— **ENCYCL.** L'endive, ou *chicorée-endive* (*Cichorium endivia*), est une plante de la famille des composées, qui comprend des variétés à feuille entière (chicorée* scarole) ou à feuille découpée (chicorée* frisée).

On appelle communément *endive* le chicon forcé de la chicorée de Bruxelles, c'est-à-dire la witloof.

— **Art culin.** Légume d'hiver de faible valeur nutritive, l'endive peut être consommée crue ou cuite, en salade, au beurre, à la béchamel, au gratin, à la grecque, etc.

ENDIVISIONNEMENT n. m. Mil. Opération qui consiste à réunir plusieurs corps de troupes en *divisions**.

— **ENCYCL.** Si le principe des divisions remonte à la fin du XVIII^e s., il fallut attendre la réorganisation militaire qui suivit la défaite de 1871 pour conférer un caractère permanent en temps de paix à l'endivisionnement des corps de troupes. Jusqu'en 1870, en effet, les éléments d'armes différentes menaient une existence autonome et n'étaient réunis entre eux, pour former les divisions, qu'au moment de la mobilisation. A partir de 1904, les unités d'artillerie, jusqu'alors simplement désignées pour entrer dans la composition des divisions d'infanterie ou de cavalerie, leur furent rattachées organiquement. Cette évolution s'est encore accentuée par la constitution permanente en temps de paix d'un certain nombre de divisions à effectifs complets (divisions de couverture de 1939, des forces du pacte de l'Atlantique depuis 1950), qui sont ainsi capables d'intervention immédiate avec tous leurs moyens.

ENDIVISIONNER v. tr. Mil. Grouper les unités par divisions. (V. **ENDIVISIONNEMENT**.)

ENDIZELER v. tr. (Se conj. comme *celer*.) Disposer les gerbes de céréales en dizeaux sur le champ même.

ENDLICHITE [kit] n. f. Minér. Arséniate naturel de plomb. (Variété vanadifère de mimétèse.)

ENDOANÉVRISMORAPHIE n. f. Procédé chirurgical de traitement des anévrismes* en passant par l'intérieur du sac anévrisimal.

ENDOBLASTE n. m. (gr. *endon*, au-dedans, et *blasté*, bourgeon). Syn. de **ENDOEMER**.

ENDOCARDE n. m. Anat. Membrane qui tapisse le cœur intérieurement.

— **ENCYCL.** L'endocarde fait suite à la tunique interne des veines ; il tapisse la surface interne de l'oreillette, la valvule auriculo-ventriculaire, le ventricule, et il se continue avec la tunique interne des artères. L'endocarde se compose d'une couche endothéliale superficielle et d'une membrane profonde, formée par du tissu conjonctivo-élastique.

ENDOCARDIAQUE adj. Méd. Se dit des bruits et autres phénomènes qui ont leur origine à l'intérieur du cœur.

ENDOCARDITE n. f. Cardiol. Inflammation de l'endocarde.

— **ENCYCL.** L'endocardite peut être aiguë ou chronique. Les *endocardites aiguës* peuvent être simples ou malignes. L'endocardite simple est due avant tout à la maladie rhumatismale (rhumatisme articulaire aigu, chorée, rhumatisme de la scarlatine). Elle se traduit par un assourdissement des bruits du cœur et aboutit généralement à la constitution de lésions valvulaires définitives. L'endocardite maligne aiguë peut s'observer au cours de toutes les septicémies, quel qu'en soit le germe. L'endocardite maligne lente (ou maladie d'Osler) est due à la multiplication sur un orifice déjà lésé par le rhumatisme, d'un germe à virulence atténuée. Les *endocardites chroniques* succèdent généralement aux endocardites aiguës et se traduisent par des lésions d'insuffisance ou des rétrécissements valvulaires. Leur cause majeure est le rhumatisme.

— **Art vétér.** L'endocardite est observée dans toutes les espèces. L'endocardite aiguë est le plus souvent secondaire à une infection de voisinage (péricardite, myocardite), locale (métrite, phlébite, foyer suppuratif) ou générale (fièvre aphteuse, infection purpurale, rouget du porc, etc.). Elle peut être ulcéreuse ou végétante.

L'endocardite chronique peut être le reliquat d'une endocardite aiguë ou évoluer d'emblée (tuberculose, par exemple).

ENDOCARDITIQUE adj. Relatif à l'endocardite.

ENDOCARPE n. m. Bot. Partie interne du fruit, toujours membraneuse et parfois épaissie par une portion plus ou moins lignifiée du mésocarpe (constituant le noyau).

ENDOCERAS [ādoseras] n. m. Paléont. Céphalopode fossile nautiloïde, voisin de l'orthocère, mais dont le siphon, très épais, a des cloisons en forme d'entonnoir. (Nombreuses espèces dans le Silurien.)

ENDOCHROME n. m. Nom donné par certains botanistes au contenu plasmique et coloré des cellules, notamment chez les algues.

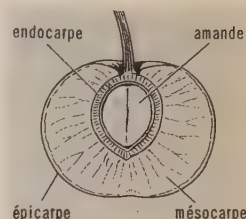
ENDOCOL n. m. Partie interne du col de l'utérus, constituée par le canal cervical : *La muqueuse de l'endocol est souvent éversée sur le col proprement dit*.

ENDOCRÂNE n. m. Surface intérieure de la cavité crânienne.

ENDOCRÂNIEN, **ENNE** adj. Anat. Qui est situé à l'intérieur de la cavité crânienne.

ENDOCRINE adj. f. (gr. *endon*, en dedans, et *krinein*, sécréter). Se dit des glandes à sécrétion interne, ou glandes vasculaires closes, dont le produit de la sécrétion se déverse non pas dans un canal excréteur, mais directement dans le sang.

— **ENCYCL.** La cellule glandulaire *endocrine* a son pôle apical tourné vers le capillaire, tandis qu'il est tourné vers le canal d'excrétion dans les cellules à sécrétion externe ou *exocrine*. Certaines cellules glandulaires, et en particulier les cellules hépatiques, sont à la fois exocrines et endocrines, ayant une face accolée contre un capillaire et une autre



endocarpe
de la drupe du cerisier



endive

ournée vers le canal excréteur de la bile. (V. SÉCRÉTION interne.) [→ Biblio.]

ENDOCRINIEN, ENNE adj. Relatif aux glandes à sécrétion interne (glandes endocrines), à leurs sécrétions, à leurs maladies et à leurs traitements : *Syndrome endocrinien. Traitement endocrinien.*

ENDOCRINOLOGIE n. f. Méd. Science qui étudie les glandes à sécrétion interne ou glandes endocrines.

— **ENCYCL.** On décrit sous le nom de « glandes à sécrétion interne » une série d'amas cellulaires dont la sécrétion, au lieu d'être drainée par un canal excréteur, est recueillie par les vaisseaux capillaires qui entourent les cellules, et se trouve ainsi directement rejetée dans la circulation sanguine.

● **Historique.** Vieille à peine de cent ans, l'endocrinologie est devenue une des branches les plus importantes de la médecine. Claude Bernard montra, en 1855, à propos de son étude sur les fonctions du foie, que les glandes de l'organisme pouvaient avoir deux sortes de sécrétions. L'une, dite « externe », est déversée par l'intermédiaire d'un canal dans l'intestin ou dans un organe creux ; l'autre, la « sécrétion interne », est collectée par les vaisseaux capillaires et directement projetée dans la circulation sanguine pour agir à distance sur les tissus et les organes, par l'intermédiaire de messagers chimiques auxquels Bayle donna le nom d'hormones*. L'importance de ces corps est extrême, car ils régissent un grand nombre de fonctions de l'organisme, mais, les travaux de Claude Bernard n'ayant pas été immédiatement reconnus à leur juste valeur, ce n'est qu'en 1889 que Brown-Séquard put affirmer le premier le rôle important des glandes à sécrétion interne et de leurs sécrétions.

Reverdin (1882) et Kocher (1883), puis Graves et Basedow avaient précisé, entre-temps, les fonctions endocrines de la glande thyroïde. Pierre Marie (1886) montra le rôle capital de l'hypophyse. En 1855, Addison avait décrit la maladie qui porte son nom, et l'avait attribuée à une atteinte des glandes surrénales ; cette affection fut ensuite reconnue comme due à l'arrêt de la sécrétion interne de ces glandes. Le monde moderne a vu se multiplier les travaux et les découvertes rattachant à l'insuffisance ou à l'excès des fonctions de telle ou telle glande endocrine des maladies telles que le diabète sucré, dont l'origine était jusque-là inconnue. On a aujourd'hui isolé plus de trente hormones principales, dont une grande partie sont chimiquement définies et reproduites industriellement par synthèse à des fins thérapeutiques précises et efficaces. Leur action sur les phénomènes de la vie apparaît chaque jour plus importante. C'est ainsi que la synthèse et l'usage de la cortisone et de ses dérivés ont permis de guérir ou de soulager un grand nombre de maladies incurables avant. Leur incidence sur les grands problèmes de pathologie générale, tels que ceux de l'athérosclérose, de la sénescence, de certaines psychoses, et même sur le développement de certains cancers, donne à l'endocrinologie un domaine dont il est difficile de fixer les limites. Cette science représente un des exemples les plus saisissants des progrès conjoints de la médecine clinique et de la chimie biologique, et un des plus parfaits accomplissements de la médecine moderne.

● **Le système endocrinien.** Le système des glandes endocrines est constitué par cinq glandes principales : la thyroïde, les parathyroïdes, les glandes surrénales, les glandes génitales (ovaires et testicules) et, enfin, l'hypophyse, qui contrôle la fonction de la plupart de ces glandes.

À côté de ce système fondamental, dont les fonctions sont bien élucidées, on trouve dans le corps humain des amas cellulaires disséminés, tels que les îlots de Langerhans du pancréas (qui sécrètent l'insuline), certaines cellules du foie, des vaisseaux et des nerfs, des noyaux nerveux situés en pleine substance cérébrale, certaines formations temporaires, tels que le corps jaune de l'ovaire ou le placenta des femmes enceintes, qui peuvent être considérés comme des glandes endocrines de grande importance.

Enfin, certains organes glandulaires, tels que le thymus et l'épiphyse, ont un rôle endocrinien certain, mais leur sécrétion est encore discutée.

Toutes ces glandes ou amas cellulaires ont comme propriété fondamentale de sécréter des hormones, qui, répandues dans le sang, vont modifier à distance les organes récepteurs, les tissus ou les humeurs.

● **Les hormones.** Les principales hormones connues sont : la thyroxine et la triiodothyronine, sécrétées par la glande thyroïde ; la parathyrine, née des parathyroïdes ; les hormones cortico-surrénales, qui réalisent plus de trente corps hormonaux différents, parmi lesquels les plus importants sont l'aldostérone et la cortisone. L'adrénaline et la noradrénaline naissent de la médullo-surrénale. L'hypophyse sécrète l'hormone de croissance, aux multiples fonctions, et aussi les stimulines qui vont animer à distance la thyroïde, la surrénale, les testicules et les ovaires.

L'insuline naît des îlots du pancréas et règle le métabolisme des sucres ; la nitressine, née de certaines cellules cérébrales, préside au mécanisme d'élimination de l'eau.

Ces messagers chimiques opèrent à des dilutions extrêmement élevées. Quelques-uns d'entre eux peuvent agir expérimentalement sur certains organes à la dose d'un milliogramme de milligramme. Toutes les glandes à sécrétion interne ont entre elles des interrelations qui se font surtout par le jeu des hormones, et aussi par l'intermédiaire du système nerveux, en sorte qu'une affection d'une glande retentit sur toutes les autres.

Les maladies des glandes endocrines sont extrêmement nombreuses. Elles sont liées presque toujours soit à une carence de sécrétion due à des lésions destructives de telle ou telle de ces glandes, soit à un excès de sécrétion de cette glande, dû à la multiplication de ses cellules ou à une exaltation anormale de ses fonctions.

C'est ainsi, par exemple, que le goitre exophtalmique est lié à un excès de stimulation de la glande thyroïde par la thyroïdostimuline, d'origine hypophysaire. La maladie d'Addison, autrefois toujours mortelle, est causée par la destruction des glandes surrénales. Le mécanisme des maladies des glandes endocrines commande leur traitement. Il consiste à freiner ou à enlever au besoin la glande coupable, s'il s'agit d'une maladie d'hypersécrétion, ou à pallier la carence de ses fonctions par les hormones correspondantes, s'il s'agit d'une insuffisance de cette glande.

Les progrès de la chimie des hormones ont permis, pour les deux tiers d'entre elles, de les reconstituer par synthèse à l'échelle industrielle. Leur puissante action permet de corriger la plupart des carences des glandes endocrines et de supprimer des maladies telles que le myxœdème (insuffisance thyroïdienne), la maladie d'Addison (insuffisance surrénale), les troubles des règles et ceux de la ménopause, les insuffisances testiculaires et, enfin, certains troubles majeurs du développement général ou génital. (→ Biblio.)

ENDOCRINEMENT n. m. Action d'endocriner ; résultat de cette action : *L'endocrinement des masses.*

ENDOCRINER v. tr. Faire la leçon, donner des instructions détaillées à : *Endocriner un messager.* (Vieilli.) || Gagner à ses idées : *Endocriner les électeurs.*

ENDOCRINEUR, EUSE n. Personne qui endocrine, qui cherche à endocriner.

ENDOCYME n. m. (gr. *endon*, en dedans, et *kuma*, foetus). Tératol. Monstre double, parasitaire, dans lequel l'un des foetus est inclus dans le corps de l'autre.

ENDOCYMIE n. f. Tératol. Inclusion fœtale, monstruosité dans laquelle un foetus contient un autre foetus.

ENDOCYSTE n. m. (gr. *endon*, en dedans, et *kustis*, vessie). Zool. Mince membrane interne contenant tous les organes placés dans la zoécie, dans une colonie de bryozoaires.

ENDODERME n. m. (gr. *endon*, en dedans, et *derma*, peau). Bot. Nom donné à l'assise la plus profonde de l'écorce dans la racine. — Embryol. Couche ou feuillet interne de la gastrula*. (Syn. ENDOBLASTE, FEUILLET INTERNE.)

— **ENCYCL.** Bot. L'endoderme est souvent caractérisé par les cadres épaissis et subéifiés qui entourent ses cellules sur leurs faces

latérales et les font adhérer fortement entre elles, ce qui oblige les liquides puisés dans le sol à traverser les cellules endodermiques elles-mêmes et à subir dans leur cytoplasme un certain triage avant de pénétrer dans le cylindre central et d'y constituer la sève brute. — Embryol. L'endoderme donnera naissance aux éléments épithéliaux du tube digestif, de l'appareil respiratoire et des glandes annexes (foie, pancréas, glandes gastriques, intestinales, thyroïde, parathyroïdes, thymus).

ENDODONTIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes terrestres. (Sous-classe des pulmonés).

— **ENCYCL.** Les *endodontidés*, remarquables par leurs caractères archaïques, sont les plus anciens pulmonés terrestres et existent depuis le Carbonifère. Les nombreux genres actuels (*Iaoma*, *flammulina*, *radiodiscus*, *chelopachya*, *ptychodon*, *discus*, etc.) habitent presque toute la terre, sauf les régions continentales intertropicales, avec maximum de développement dans l'hémisphère austral, notamment en Océanie.

ENDOÉNERGÉTIQUE adj. Physiq. Se dit d'une transformation qui absorbe de l'énergie.

ENDOGAME adj. et n. Qui pratique l'endogamie.

ENDOGAMIE n. f. (gr. *endon*, en dedans, et *gamos*, mariage). Obligation, pour les membres d'une tribu, de contracter mariage dans leur propre tribu.

— **ENCYCL.** Moins répandue que l'exogamie, qui permet les alliances entre tribus différentes et même entre races distinctes, l'endogamie a pour résultat de conserver les caractères ethniques d'un groupe, mais elle présente le danger, comme les unions consanguines, de faire apparaître dans la descendance des tares récessives.

ENDOGÉ, E adj. (du gr. *endon*, au-dedans, et *gê*, terre). Qui se trouve à l'intérieur du sol : *Faune endogée.* (Syn. HYPOGÉE.)

ENDOGÈNE adj. (gr. *endon*, à l'intérieur et *genos*, origine). Bot. Se dit, par opposition à *exogène*, d'un organe ou d'un élément anatomique qui prend naissance à partir de cellules situées dans la profondeur des tissus (Ainsi, les radicules sont endogènes par rapport à la racine principale ; les spores d'une peizize, nées dans un asque, sont aussi endogènes).

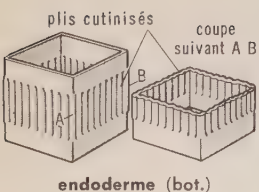
— Pétrogr. *Roche endogène*, roche dont la matière provient directement, en tout ou en partie, des profondeurs de l'écorce terrestre : *Le basalte et le granite sont des roches endogènes.*

— **Physiol.** Se dit des substances provenant de l'organisme même, par opposition aux substances exogènes, qui sont apportées par l'alimentation. (Les déchets endogènes proviennent de l'usure des tissus, alors que les déchets exogènes proviennent de la dégradation des substances alimentaires.) || *Intoxication endogène*, v. INTOXICATION.

— **Statist.** *Grandeur endogène*, donnée qu'un raisonnement en fonction d'un mécanisme permet de déterminer à l'intérieur d'un système. (V. MODÈLE.)

— **ENCYCL.** Pétrogr. Les *roches endogènes* peuvent être séparées en deux catégories. Certaines proviennent d'un magma qui est arrivé à l'état liquide ou pâteux à la surface et s'est, par conséquent, refroidi rapidement tel est le cas de toutes les *roches volcaniques*. Dans d'autres cas, la matière a été protégée contre le refroidissement par les couches qui la séparent de la surface de la terre ; la cristallisation s'est faite alors lentement et sous pression. Les roches qui ont ainsi pris naissance ont des caractères différents des roches volcaniques, bien que leurs compositions chimiques et minéralogiques puissent être les mêmes. On les appelle *roches de profondeur* ou *plutonites*.

La texture permet souvent de distinguer ces deux catégories de roches. Le refroidissement rapide peut former de très petits cristaux visibles seulement au microscope, et appelé *microlites* ; assez souvent, une partie de la matière ne cristallise même pas ; elle reste vitreuse, comme dans les obsidiennes. Au contraire, dans les roches qui se sont refroidies lentement, les cristaux sont toujours visibles à l'œil nu, comme dans le granite, le diorite, etc. Dans ce cas, la texture est dite *grenue*. Dans chacun de ces deux types d'



endoderme (bot.)

exture, il existe beaucoup de variétés. Surtout le mode de refroidissement, une même matière pourra donner une roche à structure renue ou une roche à structure microlitique syénite ou trachyte, granite ou rhyolite, etc.), ou même un verre (obsidienne).

La reproduction artificielle de quelques roches endogènes peut être faite dans les laboratoires. Fouqué et Michel Lévy sont arrivés les premiers à faire ces synthèses.

ENDOGNATHIE n. f. Pathol. Trouble du développement facial dans le sens transversal, au niveau de l'étage buccal, et intéressant, dans la plupart des cas, l'étage nasal.

ENDOIOS, sculpteur et peintre athénien (fin du VI^e s. - début du V^e s. av. J.-C.). Il travailla à Tégée, à Ephèse et surtout en Attique. On lui attribue une des Corés de l'Acropole.

ENDOKARYOGAMIE n. f. (gr. *endon*, en dedans, *karuon*, noyau, et *gamos*, mariage). Biol. Fusion des noyaux des cellules germinales, avant la formation des gamètes libres, ce qui rend superflue la fécondation vraie. Elle s'observe principalement chez les végétaux où existe la fusion de deux noyaux polaires. De cette conjugaison résulte un halle nourricier pour les cellules de l'œuf.)

ENDOLORIR v. tr. (du lat. *dolor*, douleur). Rendre douloureux : *Coup qui endolorit le bras. Les membres endoloris demandent un toucher plus doux* (Laclos); et, au fig. : *Solitude qui apaise une âme endolorie*.

— **S'endolorir** v. pr. Devenir douloureux.

ENDOLORISSEMENT n. m. Action d'endolorir; état de ce qui est endolori : *Il ne restait qu'une fatigue générale et qu'un endolorissement du côté souffrant* (Gide).

ENDOLYMPHATIQUE adj. Se dit d'un petit conduit de l'oreille interne.

ENDOLYMPHE n. f. Liquide albumineux, contenu dans le labyrinthe de l'oreille interne, qui tient en suspension les otolithes. (V. PÉRYLYMPHE.)

ENDOMÈTRE n. m. (gr. *endon*, en dedans, et *mètra*, utérus). Tissu qui tapisse la cavité utérine.

— **ENCYCL.** L'endomètre comporte les glandes endométriales et le chorion, qui est un tissu conjonctivo-vasculaire périglandulaire. L'épaisseur, l'architecture et l'aspect cellulaire de l'endomètre sont sous la dépendance de la sécrétion folliculaire et lutéinique de l'ovaire : c'est un récepteur hormonal. Les biopsies de l'endomètre au cours du cycle menstruel mettent en évidence deux phases :

— La *phase folliculaire*, qui suit les règles et au cours de laquelle tous les éléments cellulaires de l'endomètre se multiplient. Il y a reconstitution de l'endomètre, dont les couches moyennes et superficielles ont été éliminées au cours des règles. Le chorion devient richement cellulaire; les tubes se multiplient; les mitoses sont très nombreuses. Cette phase correspond, au niveau de l'ovaire, à l'accroissement du follicule de De Graaf, et en particulier de la couche des cellules granuleuses. Elle dure jusqu'au 14^e jour du cycle menstruel;

— La *phase folliculo-lutéinique*, due à la sécrétion par le corps jaune (qui se constitue après l'expulsion de l'ovule) de lutéine et de folliculine. Au niveau de l'endomètre, on constate l'apparition d'une sécrétion de glycogène dans les cellules des glandes (coloré par le lugol ou le carmin de Best), celle d'épines conjonctives, qui déforment les glandes et leur donnent un contour dentelé (dentelle utérine), la différenciation des artères du chorion, qui deviennent spiralées. Si l'ovule est fécondé, l'endomètre est prêt pour la nidation. S'il n'y a pas fécondation, les couches moyennes et superficielles sont éliminées : ce sont les règles.

Les biopsies de l'endomètre permettent de juger de l'activité hormonale et ovulatoire de l'ovaire, de la réceptivité de la muqueuse utérine. Elles peuvent aussi mettre en évidence une tumeur : carcinome endométrial, sarcome du chorion cytogène, ou une tumeur folliculo-sécrétoire de l'ovaire (folliculome), révélée par une hyperplasie considérable de l'endomètre (récepteur).

ENDOMETRIOME n. m. Tumeur bénigne, constituée d'éléments épithéliaux identiques à ceux de la muqueuse utérine et qui se développe dans des tissus plus ou moins distants de l'utérus.

— **ENCYCL.** On peut voir des *endométriones* dans les trompes utérines, sur la vessie, l'intestin, et même dans des cicatrices de laparotomie. On admet que ces tumeurs, toujours bénignes, résultent de la prolifération de cellules accidentellement détachées de la muqueuse utérine, et qui viennent se fixer à distance; la survie et la multiplication de ces cellules requièrent des conditions hormonales pathologiques qui leur confèrent cette possibilité de greffe. Au niveau des endométriones se produit, comme dans l'utérus, un cycle évolutif rythmé par la menstruation, et notamment une congestion prémenstruelle qui les rend sensibles, voire douloureux.

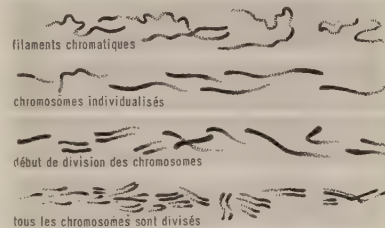
ENDOMETRIOSE n. f. Affection, de pathogénie obscure, apparaissant chez la femme en période de vie génitale, caractérisée par le développement d'endométriones*. (La douleur, rythmée par les règles, est le signe commun à toutes les localisations.)

ENDOMÉTRITE n. f. Gynéc. et Obstétr. Inflammation de la muqueuse interne de l'utérus.

— **ENCYCL.** L'endométrite s'observe essentiellement dans le post-partum ou le post-abortum. Elle est rare, par ailleurs, en raison de la reconstitution cyclique de l'endomètre après chaque période menstruelle. L'endométrite est une cause d'avortement spontané.

ENDOMITOSE n. f. Biol. Forme particulière de la division cellulaire ou mitose.

— **ENCYCL.** Ce phénomène consiste principalement en une multiplication du nombre des chromosomes, sans la présence de fuseau achromatique, sans l'intervention du centrosome, sans la disparition de la membrane nucléaire. En somme, il s'agit d'un phénomène



d'autopolyploïdisation, ou multiplication de la garniture chromosomique. L'endomitose s'observe chez les protozoaires, les nématelminthes, les annélides oligochètes, les arthropodes et probablement dans d'autres groupes. L'endomitose montre que les chromosomes peuvent se reproduire, alors que les autres parties de la cellule restent au repos.

ENDOMIXIE n. f. (gr. *endon*, en dedans, et *mixis*, mélange). Biol. Nom donné à une série de phénomènes qui s'accomplissent dans la cellule et surtout dans le noyau, sans l'intervention de la conjugaison. (Ils amènent un remaniement chromatique correspondant à une rénovation nucléaire périodique. L'endomitose s'observe chez quelques infusoires en culture; elle n'est ni un phénomène d'ordre général ni un remplaçant de la conjugaison.)

ENDOMMAGEMENT n. m. Action d'endommager; état de ce qui est endommagé : *L'endommagement d'une peinture*.

ENDOMMAGER v. tr. (Se conj. comme *manger*.) Causer du dommage à : *Endommager un chapeau, un arbre, sa santé, sa fortune*.

— **SYN.** : *abîmer, altérer, avarier, dégrader, détériorer, gâter*.

— **S'endommager** v. pr. Etre, devenir endommagé.

ENDOMORPHE adj. (gr. *endon*, en dedans, et *morphè*, forme). Caractérisé par l'endomorphisme.

ENDOMORPHISME n. m. Différence de composition observable dans une roche endogène, au contact d'une roche qu'elle traverse. (La roche encaissante a influencé la composition de la roche endogène qui l'a digérée.) [Contr. EXOMORPHISME.]

ENDOMYCÉTALES ou **ENDOMYCÉTACÉES** n. f. pl. Ordre de champignons ascomycètes, au thalle plus ou moins dissocié, très voisins des levures, se reproduisant par des bourgeons (conidies) ou par cloisonnement (oïdies) et ne recourant à la reproduc-

tion sexuée que dans des circonstances défavorables. (Certaines espèces présentent alors une parthénogenèse.)

ENDOMYCHIDÉS [kil] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, remarquables par la conformation particulière de leurs tarses, qui paraissent triarticulés, le second article étant profondément bilobé et le dernier, long et arqué, inséré au fond de l'échancrure du second. (Beaucoup se développent dans les champignons, notamment dans les polypores et les lycoperdons.)

ENDOMYCHUS [kys] n. m. Insecte très coloré, qui vit sous les champignons d'arbres, dont ses larves se nourrissent. (L'espèce commune en France, dans les forêts, est écarlate, tachée de noir, très luisante. Le genre fait partie des coléoptères et sert de type aux *endomychidés*.)

ENDOMYCOSE n. f. Parasitol. Maladie produite chez l'homme par un champignon ascomycète (*Endomyces albicans*). [Elle est plus connue sous le nom de MUGUET*.]

ENDOPARASITE adj. et n. m. Parasite vivant à l'intérieur des différents tissus de l'organisme animal ou végétal. (Contr. ECTOPARASITE.)

— **ENCYCL.** On donne aux *endoparasites* le nom d'*endophytes* s'ils sont végétaux, et d'*entozoaires* s'ils sont animaux. Les parasites du tissu sanguin sont les hématozoaires*.

Les animaux endoparasites habitent soit les cavités intérieures du corps en communication avec l'extérieur (tube digestif, vessie, système respiratoire), soit la cavité générale. Ils peuvent également se loger dans l'épaisseur des tissus, par exemple le ténia*, la trichine*. Les insectes endoparasites les plus connus sont les oestrides et les gastrophilus.

ENDOPÉRICARDITE n. f. Pathol. Inflammation simultanée de l'endocarde et du péricarde.

ENDOPHASIE n. f. (gr. *endon*, au-dedans, et *phasis*, parole). Langage intérieur : *Le roman de J. Joyce, « Ulysse », présente de nombreuses illustrations de l'endophasie*.

ENDOPHLEAUS [flaey] n. m. Petit insecte allongé, gris ou brun, au dos rugueux et caréné, qui vit sous l'écorce des arbres. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des colydiidés.)

ENDOPHLÉBITE n. f. (gr. *endon*, en dedans, et *phleps*, *phlebos*, veine). Pathol. Inflammation de la tunique interne des veines, pratiquement révélée par la thrombose qui lui est consécutive.

ENDOPHRAGME n. m. Squelette interne, formé par des replis de la cuticule, dans le thorax des crustacés.

ENDOPHYTE adj. et n. m. Biol. Etre vivant à l'intérieur d'une plante. (Les orchidées possèdent des champignons endophytes à l'intérieur de leurs cellules. On connaît également des insectes endophytes.)

ENDOPLASME n. m. (gr. *endon*, en dedans, et *plasma*, formation). Partie interne ou centrale du corps cellulaire des êtres unicellulaires.

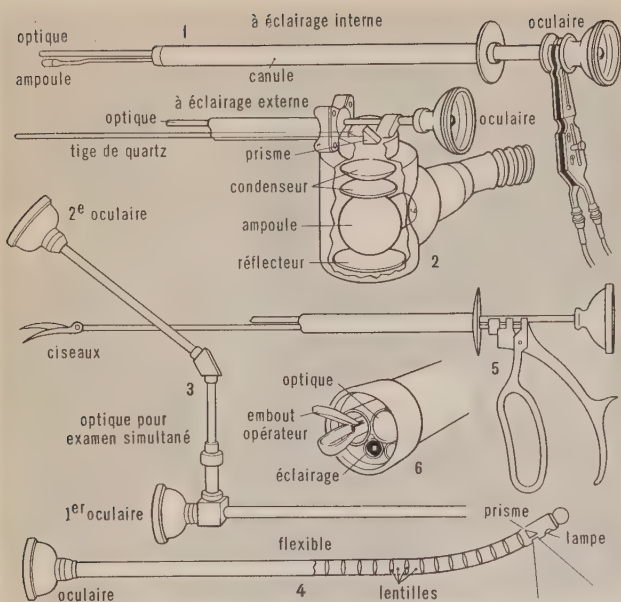
ENDOPLÈVRE n. f. (gr. *endon*, en dedans, et *pleura*, côte). Bot. Pellicule intérieure de la graine.

ENDOPODITE n. m. (gr. *endon*, en dedans, et *pous*, *podos*, pied). Rame interne du propodite des crustacés. (L'appendice typique des crustacés se compose d'une partie basilaire, le *propodite* ou *syntpodite*, qui porte deux rames, dont l'interne est l'*endopodite*.)

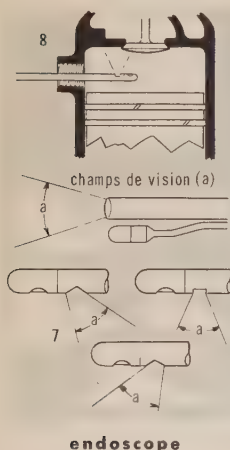
ENDOPOLYPOÏDE n. m. Biol. Organisme dans lequel les chromosomes se divisent sans que le noyau et la cellule se divisent en même temps.

ENDOPROTHÈSE n. f. Chirurg. Remplacement d'un os ou d'une articulation par une pièce artificielle, le plus souvent en matière plastique.

ENDOR, Géogr. anc. Ville de Palestine, près du mont Thabor. La veille de la bataille qu'il engagea contre les Philistins à Gelboé, Saül y consulta une pythonisse qui évoqua l'ombre de Samuel; ce dernier prédit au roi sa défaite et sa mort. C'est l'actuelle *Ein Dor* (Etat d'Israël), au S.-E. de Nazareth.



1, 2, 3, 4. Endoscopes explorateurs; 5. Manche opératoire avec outillage interchangeable; 6. Extrémité d'un endoscope opératoire; 7. Angle de vision de différentes optiques; 8. Utilisation industrielle.



ENDORADIOTHÉRAPIE n. f. Méthode thérapeutique qui utilise les rayons de Röntgen pour le traitement d'affections ayant atteint les muqueuses des cavités naturelles (rectum, vagin, larynx, etc.).

— **ENCYCL.** On utilise actuellement soit la radiothérapie de contact (contactothérapie*), soit la téléradiothérapie endocavitaire, dans laquelle un localisateur de calibre réduit, introduit dans une cavité naturelle, permet de diriger le faisceau de rayons X sur la lésion à irradier.

ENDORÉMIQUE adj. (gr. *endon*, au dedans, et *rhein*, couler). Hydrogr. Se dit des régions dont les eaux, bien qu'elles s'écoulent en permanence, ne gagnent pas la mer : Les régions endorémiques couvrent 11 p. 100 de la superficie continentale. (Contr. **EXORÉMIQUE**.)

ENDORÉISME n. m. Caractère des régions dont le réseau hydrographique, bien que présentant un écoulement permanent, n'est pas raccordé au niveau général des mers et océans.

— **ENCYCL.** L'endoréisme est une conséquence du relief (cuvettes fermées), du climat (forte évaporation), des sols (perméabilité, fortes infiltrations). Le centre de l'Eurasie est le principal domaine de l'endoréisme, avec les réseaux de la Volga, de l'Oural, de l'Amou-Daria, du Syr-Daria, de l'Ili, du Tarm. L'arémisme* y est associé. L'endoréisme est partout en recul, car, le plus souvent, les réseaux exoréiques travaillent par rapport à un niveau de base inférieur et sont mieux alimentés. Des captures* se produisent à leur profit. (V. **BASSIN**.)

ENDORHIZE n. m. (gr. *endon*, en dedans, et *rhiza*, racine). Embryon dont la radicule renferme le rudiment de la racine. || Plante qui possède un tel embryon.

ENDORMANT, **E** adj. Qui endort; somnifère : *Potion endormante*. || *Par extens.* Ennuieux au point d'endormir : *Spectacle endormant. Professeur endormant.*

ENDORMEMENT n. m. Assoupissement (rare) : *J'assiste encore au coucher des grives [...], à l'endormement du bois* (J. Renard).

ENDORMEUR, **EUSE** n. et adj. Qui endort; qui a l'art d'endormir. || *Malfaiteur qui endort ses victimes pour les dépouiller à son aise.* || *Par extens.* Personne qui ennuie au point d'endormir : *Ce confrenier est un endormeur*. || — *Fig.* Qui berce quelqu'un d'illusions, le flatte, l'enjôle pour l'empêcher d'agir : *Qui n'a pas été quelque jour la dupe d'un endormeur ?* || Ce qui calme ou fait oublier; ce qui engourdit : *Le tabac est pour*

certain un grand endormeur. || *Poétiq.* Qui enveloppe de douceur : *Adieu, Meuse endormée et douce à mon enfance* (Péguy).

— **Endormeurs** n. m. pl. Hist. Nom donné par les hébertistes, en 1793, à ceux qui ne leur paraissaient pas des partisans suffisamment résolus de la Terreur. (Robespierre lui-même fut ainsi qualifié.)

ENDORMI, **E** adj. Qui dort : *Endormie, elle avait des songes prophétiques* (Chateaubriand). || Qui annonce le sommeil : *Des regards endormis*. || — *Fig.* Dont l'activité est en sommeil : *Vertu endormie. Ame endormie*. || Appesanti, indolent, paresseux : *Esprit endormi*. || *Poétiq.* Disparu, mort, détruit : *Et tant de beaux espoirs endormis sous les flots* (Samain).

◆ **N. Personne qui dort : Eveillez-vous, belle endormie** (vieille chanson). || **Personne inactive : C'est un endormi**.

ENDORMIR v. tr. Faire dormir : *Bercer un enfant pour l'endormir; et, par anal. : Les lacs endormis dans l'ombre des vallons* (Hugo). || *Par extens.* Ennuier au point d'endormir : *Les chefs-d'œuvre du théâtre contemporain m'endormaient déjà un peu* (Léautaud). || *Poétiq.* Faire mourir; ensevelir : *La mort aux froides mains la prit toute parée Pour l'endormir dans le cercueil* (Hugo). || *Fam. Syn. d'ANESTHÉSIE* : *Etre endormi au chloroforme. Elle endort un malade aussi bien et mieux que n'importe qui* (G. Duhamel). || — *Fig.* Calmer, soulager : *Endormir une douleur*. || *Rendre moins vif, moins intense; apaiser, adoucir : La musique endort le chagrin dans les cœurs agités* (Chateaubriand). || *Bercer de vaines espérances; amuser pour tromper : Endormir la vigilance de quelqu'un*. || *Pop.* Faire périr.

— **CONTR.** : *éveiller, réveiller*.

— **S'endormir** v. pr. Se laisser aller au sommeil. || — *Fig.* S'oublier, rester inactif, manquer de vigilance : *S'endormir sur son travail, sur un procès, sur ses malheurs. Les césars, oubliant qu'il est des gémonies, s'endorment dans les symphonies* (Hugo). || *Poétiq.* Entrer dans le calme : *Dans un brouillard dense, la prairie s'endort fuméeuse* (Verlaine).

— **ECRIT.** sainte. *S'endormir au Seigneur* ou, plus souvent, *dans le Seigneur*, mourir de la mort des justes.

ENDORMISSEMENT n. m. Fait de s'endormir; passage de l'état de veille à l'état de sommeil : *Troubles de l'endormissement*.

ENDOS [ādo] ou **ENDOSSEMENT** n. m. Banq., Bours. et Dr. comm. Mention portée au dos d'un titre ou d'un effet de commerce, par laquelle le porteur enjoint à celui qui doit le payer d'effectuer le paiement à une autre personne ou à l'ordre de cette dernière : *L'endos est effectué par l'endosseur au profit de l'endossataire*. (V. part. **ENCYCL.**) || *Commission d'endos*, agio d'escompte calculé comme l'intérêt, *prorata temporis*, suivant un taux annuel fixe.

— **ENCYCL.** L'endos n'a besoin, en la forme, que de la signature de l'endosseur (on dit alors qu'il y a *endos en blanc*). Sauf indication contraire, il transporte au profit de son bénéficiaire (tiers nommé désigné ou porteur) tous les droits représentés par l'effet, y compris la propriété de la provision. L'endos peut préciser que l'endossataire est un simple mandataire chargé de toucher la somme due pour le compte de l'endosseur. Un même titre ou effet peut être revêtu de plusieurs endos successifs, chaque endosseur s'obligeant à garantir le paiement par le débiteur principal. L'endos peut n'avoir pour résultat que de transformer l'effet ou le titre en gage au profit du créancier de l'endosseur; il y a alors *endos pignoratif*.

ENDOSCOPE n. m. (gr. *endon*, en dedans, et *skopein*, examiner). Appareil destiné à éclairer et rendre visible l'intérieur d'une cavité du corps humain pour en faciliter l'examen. (V. **ENDOSCOPIE**.)

— **ENCYCL.** Il existe des *endoscopes* pour chacune des cavités accessibles : œsophagoscopes, gastroscopes et rectoscopes, pour le tube digestif; laryngoscopes et bronchoscopes, pour les voies respiratoires; cystoscopes, pour la vessie; coloscopes, pour le péritoine. Tous ces appareils sont des tubes comportant un dispositif d'éclairage, une optique télescopique et des dispositifs per-

mettant certaines interventions par les voies naturelles.

L'éclairage est obtenu soit par une petite lampe placée à l'extrémité du tube (source interne), soit par une forte lampe située à l'extérieur du patient et dont les rayons sont filtrés, puis dirigés par une lampe de quartz jusqu'au point désiré (source externe); l'éclairage par source externe est plus lumineux et permet la photographie et la cinématographie endoscopiques; de plus, il n'incommode pas le patient par la chaleur dégagée. Le système optique comporte des lentilles, des prismes donnant des champs de vision plus ou moins ouverts, avec des incidences variées (direct, latéral, rétro); certains systèmes optiques, formés de nombreuses lentilles, permettent de réaliser des appareils souples, à l'intérieur desquels les rayons lumineux sont dirigés par déviations successives (gastroscopes).

Les dispositifs d'intervention comportent des leviers, des guide-sondes, des griffes ou des pinces, des cautères ou électrodes de coagulation, des circuits d'air ou d'eau.

ENDOSCOPIE n. f. Examen de l'intérieur des organes ou cavités du corps humain à l'aide d'endoscopes.

— **ENCYCL.** L'endoscopie est une méthode de diagnostic; elle permet, de plus, certaines interventions, dites « endoscopiques », pratiquées sous contrôle visuel avec des dispositifs appropriés. Les organes accessibles sont le larynx, la trachée et les bronches, l'œsophage, l'estomac et le rectum, la vessie, le péritoine et la plèvre. Les interventions possibles sont l'extraction des corps étrangers (bronches), la destruction des calculs (vessie), la section de brides ou adhérences (plèvre), l'électrocoagulation ou l'émolage des tumeurs (vessie, urètre), l'introduction et la mise en place de sondes spéciales (uretères), l'exploration fonctionnelle d'organes séparés (rein, poumon).

ENDOSCOPIQUE adj. Relatif à l'endoscopie.

— **Psychol.** *Hallucination endoscopique*, hallucination où le malade croit voir l'intérieur de son propre corps.

ENDOSMOMÈTRE n. m. Instrument propre à mesurer l'intensité du phénomène d'endosmose.

ENDOSMOSE n. f. (gr. *endon*, en dedans, et *osmos*, poussée). Physiq. Phénomène qu'on observe dans les cas de diffusion des liquides et des gaz au travers de membranes animales ou végétales, telles qu'une peau de vessie, une feuille de papier, de parchemin, de caoutchouc, etc.

— **Méd.** *Endosmose électrique*, pénétration d'agents médicamenteux sous l'action de l'électricité. (V. **ÉLECTROLYSE**.)

— **ENCYCL.** Physiq. Le phénomène d'endosmose, entrevu par Nollet, puis étudié par Dutrochet et décrit par lui, en 1821, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire des végétaux*, se produit quand deux liquides sont séparés par une membrane telle que parchemin ou vessie. Il s'établit un courant liquide au travers de la membrane. Lorsque les deux liquides sont l'un de l'eau pure et l'autre une solution aqueuse, le passage de l'eau pure vers la solution est le courant normal qui prend naissance par la différence des pressions osmotiques de part et d'autre de la membrane; c'est celui auquel on a donné le nom d'endosmose. En même temps que ce courant, il s'en établit généralement un autre de sens inverse, qui se nomme *exosmose*. Il existe des membranes (membranes semiperméables) qui ne se laissent traverser que par un seul des liquides à leur contact. Van't Hoff (1852-1911) utilisa ce phénomène pour ses travaux sur la pression osmotique. (V. **OSMOSE**.)

ENDOSMOSER v. tr. Exercer une action endosmotique.

ENDOSMOTIQUE adj. Relatif à l'endosmose : *Courant endosmotique*.

ENDOSOME n. m. (gr. *endon*, en dedans, et *sōma*, corps). Cytol. Corps relativement gros et globuleux, situé dans la région centrale du noyau de divers protozoaires. (Syn. **CARYOSOME**.)

ENDOSPERME n. m. (gr. *endon*, à l'intérieur, et *sperma*, graine). Nom donné par L.-C. Richard au tissu de réserve qui accom-

pagne l'embryon à l'intérieur de la graine (*périsperme* de Jussieu, *albumen* des auteurs). — ENCYCL. Certains botanistes ont réservé de préférence le nom d'*endosperme* à l'albumen quand il est entouré par l'embryon (chénopodiacées, nyctaginacées); mais on a surtout employé ce mot pour caractériser le tissu de réserve constitué, avant la fécondation, dans l'ovule des gymnospermes, et au sein duquel se forme l'œuf.

ENDOSPERMÉ, E adj. Bot. Muni d'un endosperme.

ENDOSPORE n. m. Bot. Couche interne, purement cellulosique, de la membrane d'une spore. || Spore endogène, ou contenu d'une spore.

ENDOSPORÉ, E adj. Se dit d'un végétal qui a des spores naissant dans des cellules (asques).

ENDOSQUELETTE n. m. Ensemble des invaginations internes du tégument de certaines régions du corps des insectes, qui forment des apodèmes* rigides servant à attacher et à supporter certains organes.

ENDOSSAIRE n. m. Celui au profit duquel est endossé un effet de commerce.

ENDOSSE n. f. *Fam.* Soin, peine, responsabilité (vx) : [...] la molester en lui faisant porter l'endosse d'une dette sans fin (Sand). — *Endosses* n. f. pl. Arg. Reins, épaules.

ENDOSSEMENT n. m. V. ENDOS.

ENDOSSER v. tr. (de *dos*). Mettre sur son dos : *Endosser son veston, son uniforme. En endossant la robe monastique, Cassiodore semble avoir commencé à vivre* (Montalembert). || *Fig.* Assumer la responsabilité de; prendre à son compte : *On est bien sot quand on endosse les sottises de ses ennemis mêmes* (Raspail).

— Loc. div. *Endosser un enfant*, s'en reconnaître le père. || *Endosser l'uniforme, la soutane, l'écarlate*, se faire militaire, ecclésiastique, magistrat. || *Endosser le harnais*, porter les vêtements de sa profession.

— Agric. Relever les sillons en labourant la terre.

— Banq., Bours. et Dr. comm. Inscrire un transfert au dos d'un effet de commerce ou d'un chèque : *Endosser une lettre de change*.

— Bur. *Machine à endosser*, machine permettant d'imprimer automatiquement tout ou partie de l'endos d'un document bancaire.

— Rel. Rabattre les fonds des premiers et derniers cahiers d'un livre à relier, après couture, pour donner au dos une forme arrondie et ménager l'emplacement des cartons de la couverture.

ENDOSSEUR n. m. Banq., Bours. et Dr. comm. Personne qui passe un billet, une lettre de change à un tiers, en inscrivant au dos de l'effet la formule ordinaire de transfert; et, au fig. : *Voulons-nous être ces endosseurs, ces audacieux qui prennent des responsabilités devant leurs contemporains?* (Barrès).

ENDOSSURE n. f. Rel. Action d'endosser un livre à relier.

ENDOSTERNITE n. m. (gr. *endon*, en dedans, et *sternon*, poitrine). Partie intérieure du squelette (thorax) des crustacés, qui fait saillie et sert d'attache aux muscles.

ENDOSTOME n. f. (gr. *endon*, à l'intérieur, et *stoma*, bouche). Bot. Ouverture que ménage, au sommet de l'ovule, la seconde, couche interne de son tégument. || Ensemble des dents internes du péristome de la capsule des mousses. || Portion interne de la graine, au niveau du micropyle.

ENDOSTYLE n. m. (gr. *endon*, en dedans, et *stulos*, colonne). Zool. Profonde gouttière, à parois épaisses, située sur toute la hauteur du bord ventral du pharynx des ascidies.

— ENCYCL. L'épithélium qui revêt l'*endostyle* est pourvu de très grands cils et de trois bandes de cellules glandulaires sécrétant un mucus qui se coagule en un cordon collant, où se fixent les particules amenées par l'eau de la respiration. Les cils poussent ce cordon vers la bouche, où il s'introduit, puis il traverse tout l'intestin et sort finalement par l'anus. En route, les particules alimentaires ont été digérées; les déchets et poussières non alimentaires s'y collent, et sont évacués par ce cordon, devenu excrémental. La fabrication et l'évacuation du cordon sont continues.

ENDOTHÉLIAL, E, AUX adj. Histol. Relatif à l'endothélium; qui en a la structure.

ENDOTHÉLIOME n. m. (gr. *endon*, en dedans, et *thélè*, mamelle). Pathol. Tumeur maligne formée par la multiplication des cellules endothéliales, et qui se présente, généralement, sous forme de nodules ou petites végétations. (Dans les grandes séreuses, on les nomme *mésothéliomes*.)

ENDOTHÉLITE n. f. Pathol. Inflammation des endothéliums vasculaires.

ENDOTHELIUM [lɔ̃m] n. m. Histol. Revêtement pavimenteux, composé de cellules plates et jointives, qui recouvre la paroi interne des vaisseaux et des séreuses, facilitant le glissement d'un milieu circulant ou de deux organes en contact, mobiles l'un par rapport à l'autre (vaisseau, séreuse pleurale).

ENDOTHEQUE n. f. (gr. *endon*, en dedans, et *thékè*, loge). Bot. Asque enfermé dans un réceptacle (truffe).

ENDOTHERMIQUE adj. Chim. *Réaction endothermique*, réaction qui s'effectue avec absorption de chaleur. || *Composé endothermique*, composé formé à partir de corps simples, avec absorption de chaleur. (Corrélativement, la décomposition de ce composé en les corps simples qui le constituent est *exothermique*, c'est-à-dire qu'elle dégage de la chaleur.)

ENDOTHIA n. m. Champignon ascomycète (nom sc. : *Endothia parasitica*) qui cause une redoutable maladie du châtaignier.

— ENCYCL. Les arbres attaqués par l'*endothia* portent de nombreux chancres et meurent en quelques années. Cette maladie a entraîné la disparition de la plupart des châtaigniers aux États-Unis. Elle sévit actuellement dans quelques pays d'Europe, notamment en Italie, et vient de s'introduire en France. On essaie de créer des types résistants au parasite.

ENDOTOXINE n. f. Microbiol. Toxine sécrétée par les microbes, mais qui, au lieu de diffuser à l'extérieur, reste contenue dans le cytoplasme. (Elle n'apparaît donc que lorsque le microbe a été détruit ou lysé.)

ENDOTRICHÉ, E [ke] adj. (gr. *endon*, en dedans, et *thrix*, trikhos, poil). Qui est velu, garni de poils intérieurement.

ENDOZAINEMENT n. m. (de *endouzainer*). Action de mettre par douzaines.

ENDOZAINER v. tr. Mettre par douzaines : *Endouzainer des serviettes*.

ENDRESSIA n. m. Plante glabre, à tige creuse, anguleuse, que l'on trouve dans les prairies des Pyrénées orientales, aux environs de 1 000 m d'altitude. (Famille des ombellifères.)

ENDRÓDI (Sándor), poète lyrique hongrois (Veszprém 1850 - Budapest 1920). Ses *Poésies complètes* (1899) révèlent l'influence de Petőfi et d'Arany. Ses *Chants de Kurucz*, composés dans le genre de la poésie guerrière du xviii^e s., ainsi que ses poèmes anacréontiques lui valurent la célébrité. Il a traduit Heine en magyar.

ENDROIT [ɑ̃drwa] n. m. (de *en* et *droit*, d'abord prép. exprimant une direction). Espace déterminé : *Le même corps ne peut être dans deux endroits en même temps. Otez-vous de là un peu vite : ce n'est pas un endroit pour badiner* (Sand). || Portion, point déterminé; partie d'une chose, du corps : *Il y a une tache à cet endroit. Souffrir dans tel endroit du corps*. || Localité où l'on habite : *Les gens de l'endroit. Il était si éloigné de son endroit, étant à plus de six lieues de pays, qu'il n'en avait jamais de nouvelles* (Sand). || Passage d'un ouvrage : *Les plus beaux endroits des philosophes* (A. France). « *Atthalie* » est une œuvre imposante d'ensemble et, par beaucoup d'endroits, magnifique (Sainte-Beuve). || Beau côté d'une étoffe, celui qui a été fait pour être montré : *L'envers est l'opposé de l'endroit. Remettez ses chaussettes à l'endroit; et, au fig. : Je vous fais voir l'envers des événements que l'histoire ne montre pas; l'histoire ne montre que l'endroit* (Chateaubriand). || *Fig.* Côté, point de vue, aspect particulier d'une personne, d'une chose : *Du jour de ma naissance, d'incroyables malheurs les assaillirent par vingt endroits* (A. Daudet). *A considérer l'affaire par cet endroit...*

— Loc. div. *Endroit faible*, côté le plus vulnérable. || *Endroit sensible*, point sur lequel

on cède le plus facilement, ou point sur lequel on est le plus chatouilleux. || *Fam. Petit endroit*, cabinets.

— *A l'endroit de* loc. prép. Envers, à l'égard de : *D'aventure, est-ce que vous avez des desseins à mon endroit?* (Gautier).

— SYN. : emplacement, lieu, place.

ENDROMIS [mis] ou **ENDROMIDE** n. f. (gr. *endromis*; de *en*, dans, et *dromos*, course). Antiq. gr. Haute bottine lacée que portaient les coureurs, les chasseurs et certaines divinités, dont Artémis.

— Antiq. rom. Grosse couverture de laine dont se couvraient les hommes après les exercices gymnastiques. || *Endromis tyrienne*, manteau de pourpre fourré dont s'enveloppaient les femmes dans le même cas.

ENDROMIS [mis] n. m. Papillon robuste à épaisse fourrure, à petite tête et antennes courtes, qui vole dans les grands bois, en plein jour, au début du printemps. (Sa chenille vit sur les bouleaux, les saules, les tilleuls, les noisetiers. Nom sc. : *Endromis versicolora*, type de la famille des *endromidés*.)

ENDUCTION n. f. (de *enduire*). Action d'étendre sur la surface d'un support textile un produit destiné à la protéger, à en masquer les irrégularités, à en modifier l'aspect ou encore à lui procurer des qualités particulières.

ENDUIRE v. tr. (du lat. *inducere*, appliquer sur). [Se conj. comme *conduire*.] Recouvrir d'un enduit : *Enduire un mur de mortier*. || Etre déposé, appliqué en couche : *Le vernis qui enduit un tableau*.

— Art culin. Recouvrir de beurre frais ou composé, de sauce, etc., la partie inférieure d'un canapé ou d'un sandwich, avant de disposer la garniture.

◆ V. intr. Fauconn. Digérer la chair : *Oiseau qui enduit bien*.

ENDUISAGE n. m. Peint. Action d'enduire.

ENDUISEUR n. m. Ouvrier de l'industrie des produits en béton, chargé d'assurer les ultimes travaux de finition. (En marbrerie, on dit de préférence *MASTIQUEUR*.)

ENDUISEUSE n. f. Machine utilisée pour la fabrication des papiers* couchés et enduits.

ENDUIT n. m. Constr. Préparation blanche ou colorée, généralement pâteuse ou semi-fluide, destinée à être appliquée en couche continue assez épaisse sur un substrat. (V. part. *encycl.*) || Mince couche de mortier appliquée sur les parements d'un ouvrage. || *Enduit à la brosse*, enduit servant à imiter les trous de la pierre de taille. (On dit aussi *ENDUIT PEIGNÉ*.) || *Enduit tyrolien*, revêtement mural exécuté par projection du mortier à l'aide d'un balai. (On dit aussi *ENDUIT AU BALAI*.)

— Géol. Accumulation formant sur les roches de minces pellicules superficielles d'origine chimique. (V. part. *encycl.*)

— Pathol. Sécrétion visqueuse qui s'amasse à la surface de certains organes : *Enduit bilieux. L'enduit de la langue*. || *Enduit fœtal*, couche de matière blanchâtre dont la peau des nouveau-nés est souvent couverte.

— Trav. publ. *Enduit superficiel*, revêtement d'une chaussée, réalisé par l'épandage successif de liant et de gravillon ou de sable.

— ENCYCL. Constr. Les *enduits* ont pour rôle principal de préserver les murs de l'humidité ou de leur donner un aspect décoratif. En maçonnerie, ils sont à base de plâtre, de chaux ou de ciment. Les enduits à base de plâtre sont surtout employés pour l'habillage et le dressement des parois intérieures. Les enduits au mortier de chaux, au mortier bâtarde ou au mortier de ciment sont utilisés pour les parois extérieures. Les *enduits traditionnels* sont généralement appliqués en deux ou plusieurs couches, à la truelle, au bouchier, au balai ou au moyen d'une machine à enduire, sur une surface rugueuse et bien propre. La couche de finition peut être traitée mécaniquement, soit avant prise, soit avant durcissement, de manière à présenter des textures différentes. L'enduit peut également être lissé, frotté, taloché ou raclé, essuyé ou aplani avant prise. Après durcissement, l'enduit peut être grésé ou bouchardé. Les *enduits incorporés* sont coulés en même temps que le support. Ils ne peuvent être exécutés que dans le cas des murs en

béton banché ou dans le cas d'éléments préfabriqués.

En peinture, l'application d'un enduit est effectuée au couteau à enduire à large lame ou à la raclette. Le type d'enduit le plus utilisé dans les travaux de peinture de bâtiment est l'enduit gras, constitué de blanc de zinc ou de blanc de titane et de lithopone, avec intervention d'une certaine quantité de carbonate de calcium (blanc de Meudon). L'enduit gras non repassé est appelé « ratisage » : il s'exécute sur plâtre coupé, sans impression préalable. Sur support non absolument sec, il est préférable d'appliquer un enduit à l'eau ou un enduit-émulsion, pour permettre la « respiration » du fond. L'application d'un enduit doit être suivie d'un ponçage, au papier de verre ou au papier émeri, à sec ou à l'eau, selon la plus ou moins haute qualité requise.

— Géol. Dans les régions karstiques, des enduits de calcite sont déposés par les eaux souterraines chargées de calcaire dissous au contact de l'air. Les parois des grottes et les larges fissures sont généralement recouvertes d'un tel enduit, formé de cristaux bien discernables.

Dans les régions arides et subarides, l'évaporation intense fait revenir à la surface des pierres et des rochers les faibles quantités d'eau qui s'y infiltrent lors des pluies. Elles y déposent les sels qu'elles ont dissous, généralement des oxydes de fer et de manganèse, qui donnent à ce « vernis désertique » une teinte brune, plus ou moins noire ou violacée. Le même processus semble à l'origine des patines, qui se forment notamment sur les pierres taillées préhistoriques.

Des enduits se forment aussi en zone intertropicale humide, par exemple sur les rochers submergés saisonnièrement par les rivières (enduits ferromanganesiques très résistants).

ENDURABLE adj. Que l'on peut endurer : Douleurs qui ne sont pas endurables.

ENDURANCE n. f. Aptitude à résister aux fatigues physiques : Ces troupes sont remarquables par leur endurance. Un courage, une endurance invraisemblables sembleraient là dans un désespoir que rien ne semblait plus devoir adoucir (G. Duhamel).

— Sports. Épreuve d'endurance, compétition entre véhicules, généralement sur circuit routier, et destinée spécialement à éprouver la résistance des organes mécaniques aux efforts de longue durée. (En automobile, les Vingt-Quatre Heures du Mans sont parmi les plus célèbres épreuves d'endurance.)

ENDURANT, **E** adj. Qui a de la patience (vieilli) : Si Bouchard ne s'ennuyait pas, il ne serait pas trop malheureux, car il est très endurant et il a bon caractère (G. Duhamel). Qui supporte courageusement la fatigue, la souffrance.

ENDURCI, **E** adj. Qui a une longue habitude de (au pr. et au fig.) : Scélérat endurci dans le crime. Les vieux criminels censément les plus endurcis de Corneille ont le cœur plus pur que les plus jeunes adolescents [...] de Racine (Péguy). Invéteré : Haine endurcie.

ENDURCIR v. tr. Rendre plus résistant, plus dur : Donner une nouvelle trempe à du fer pour l'endurcir. Rendre rude, rugueux : Le travail manuel endurec les mains. Par extens. Rendre résistant, endurant : Endurcir les enfants aux rudes labeurs. Ses compagnons, dont la plupart étaient d'anciens soldats, des paysans, des colporteurs, des vagabonds l'endurcissaient dans le métier (Carco). Fig. Rendre insensible par degrés : Rien n'endurcit comme le métier de critique et de tortionnaire (P. de Saint-Victor).

— SYN. : aguerrir, cuirasser, durcir, fortifier, tremper.

— **S'endurcir** v. pr. Devenir plus dur (au pr. et au fig.) : Le cœur s'endurcit avec l'âge. S'accoutumer par degrés aux fatigues : Montrez-lui comme il faut s'endurcir à la peine (Corneille). Se rendre insensible, résister à l'apitoiement : S'endurcir contre les misères d'autrui.

ENDURCISSEMENT n. m. Action de s'endurcir au point de vue physique ; état de ce qui est en urci : Endurcissement à la fatigue. Diminution, disparition de la sensibilité : L'endurcissement d'un homme habitué à vivre parmi les douleurs. Impénitence ; affaiblissement de la conscience morale : Endurcissement au péché. Qu'oppose-

t-il à cette unanimité foudroyante ? Il nie. Quel endurcissement ! Vous ferez justice, messieurs les jurés... (Hugo).

ENDURER v. tr. (lat. *indurare* ; de *durus*, dur). Supporter avec fermeté, constance, ce qui est pénible : J'habitais à l'hôtel. Fatigué du bruit que j'y endurais, je résolus de me mettre chez moi (Léautaud). Elle résume ainsi sa vie, hochant la tête : J'ai enduré bien du mal (J. Renard). Par extens. Souffrir, tolérer ce qui est désagréable : Endurer la raillerie, les insolences de quelqu'un.

— V. intr. Mar. Endurer bâbord ou tribord, agir très doucement sur les avirons de ce bord.

ENDYMION n. m. Plante à petites fleurs nombreuses, en forme de cloches, violettes, bleues ou blanches, vivant sur les pelouses ombragées. (Famille des lilacées.) [Syn. JACINTHE SAUVAGE.]

ENDYMION, en gr. **Endymion**. Myth. gr. Berger d'une rare beauté. Il fut aimé de Séléné, qui venait le contempler chaque nuit. Zeus lui ayant donné à choisir l'existence qu'il préférait, il demanda à ne jamais vieillir et à devenir immortel, en restant plongé dans un sommeil sans fin. Il est le symbole du bonheur humain qui glisse insensiblement vers l'éternité bienheureuse.

— Iconogr. Le sommeil d'Endymion fait l'objet d'un bas-relief du palais Spada, que l'on peut dater du 1^{er} s. de notre ère, et de fresques provenant de Pompéi et d'Herculanum (musée de Naples). Parmi les peintres qui l'ont représenté, citons Cima da Conegliano (Parme), Zuccari (Caprarola), le Tintoret (Londres), Carrache (palais Farnèse, Rome), le Guérchin (Florence), Romanello (appartement d'Anne d'Autriche, au Louvre), L. Giordano (Vérone), Rubens (Londres), Van Dyck (Madrid), J.-B. Van Loo (Louvre), Restout (Versailles) et Girodet (Louvre). Mentionnons encore une statue de Canova (collect. partic.).

Endymion, poème de John Keats (1818). Composé de quatre chants, ce poème est dédié aux mânes de Chatterton. Il commence par le vers célèbre : *A thing of beauty is a joy for ever* (« Une chose de beauté est une éternelle joie »).

ENEAS (ROMAN D'). V. ROMAN D'ENEAS.

ÉNÉE, en lat. **Aeneas**, prince troyen, héros d'une légende grecque qui fut reprise et développée par Virgile dans l'*Énéide**. Fils d'Anchise et d'Aphrodite (Vénus), il fut, au cours de la guerre de Troie, un des principaux chefs troyens. Lors de la prise de la ville, il s'échappa en portant son père sur ses épaules, mais perdit sa femme Créuse. Il tenta de lutter encore contre les Grecs, en groupant quelques guerriers sur le mont Ida, puis s'embarqua pour trouver une terre nouvelle. Après différentes pérégrinations (en Sicile, à Carthage, où il fut aimé de Didon), il aborda en Italie, dans le Latium, où il épousa Lavinia, fille du roi Latinus. Cette légende est l'expression mythique d'une migration de peuples d'Asie en Italie (les Etrusques paraissent originaires d'Asie). Elle a donné naissance à la légende des origines troyennes de Rome. La gens Julia prétendait descendre de Vénus par Enée et son fils Iule.

— Iconogr. Les représentations du héros troyen sont nombreuses depuis l'Antiquité (fresques du musée de Naples). Divers épisodes de sa légende (dont le cycle complet se trouve dans les miniatures du *Codex Virgilius* [Florence, X^e s.]) apparaissent dans les peintures de Nicolo dell' Abate (Modène), de Carrache et de l'Albane à Bologne (palais Fava), de Claude le Lorrain, d'Antoine Coyse (il ne subsiste, de la suite qu'il exécuta pour le Palais-Royal, à Paris, que des fragments à Nantes et à Montpellier, des dessins au Louvre, des gravures par Gurugue) ; les gravures d'Abraham Bosse ; les parements historiés d'Acquanegra ; des émaux limousins. Citons encore les œuvres du Tintoret (Brunswick, Louvre), de L. Giordano (Madrid), de Tiepolo (Madrid), de Van Dyck (Mantoue), de Jordaens (Copenhague), d'Elsheimer (Munich), de Nicolas Poussin (Londres), de Van Loo (Louvre) ; les groupes sculptés du Bernin (galerie Borghèse), de Girardon (Troyes) et, surtout, de Lepautre (jardin des Tuileries).

ÉNÉE le Tacticien, en lat. **Aeneas Tacticus**, écrivain militaire grec du début du

iv^e s. av. J.-C. Il reste un extrait de ses *Mémoires sur la stratégie*, où il énumère toutes les précautions à prendre dans une ville assiégée. L'ouvrage est d'un habile homme, sinon d'un fin lettré.

ÉNÉE de Gaza, philosophe (Gaza, Palestine v. 460 - † v. 520). Disciple du néo-platonicien Hiéroclès à Alexandrie, il professa ensuite dans cette même ville, la rhétorique et la philosophie. Converti au christianisme, il s'éleva contre les théories païennes, particulièrement dans un dialogue, intitulé *Théophraste* sur l'immortalité de l'âme et la résurrection des corps. On a aussi de lui un recueil de vingt-cinq *Lettres*.

ÉNÉE, en lat. **Aeneas**, évêque de Paris († 870). Secrétaire de Charles le Chauve, il obtint, en 856, la dignité épiscopale. Son *Liber adversus Graecos*, où il attaque Photius et les erreurs des Grecs, est parvenu jusqu'à nous, ainsi qu'une lettre et une charte.

ÉNÉE, petite planète n° 1172, appartenant au groupe dit « des planètes troyennes* » (V. ASTÉROÏDE.)

E. N. E. F., sigle de ÉCOLE NATIONALE DES EAUX ET FORÊTS.

Énéide (L'), poème épique de Virgile, en 12 chants. Commencé par le poète en 29 av. J.-C., il était inachevé quand Virgile mourut, dix ans après. Il estimait que trois ans lui étaient encore nécessaires pour terminer son œuvre, et il avait demandé qu'il sa mort on brûlât son manuscrit. Auguste s'y opposa et fit publier l'œuvre.

L'*Énéide* raconte l'établissement en Italie des dieux troyens qu'Enée y conduit par la volonté de l'Olympe et qui préparent la fondation de Rome. Cette légende, qui remontait à Stésichore (vii^e-vi^e s. av. J.-C.), s'était répandue à Rome sans jamais donner lieu à de nombreuses littéraires écrites. Dans les six premiers livres, on voit l'immixtion de Junon susciter au héros, protégé par sa mère Vénus, mille difficultés destinées à l'écarter de l'Italie. En effet, une tempête disperse la flotte d'Enée et le jette sur la côte d'Afrique où il est accueilli par Didon, reine de Carthage (livre I). Enée fait à Didon le récit de la prise de Troie, de sa fuite et des difficultés de son voyage vers la terre d'asile qu'il lui ont promise les oracles (livres II-III). Enée s'attarde sur le sol africain ; la reine passionnément amoureuse du héros, voudrait le retenir, mais, obéissant aux ordres de Jupiter, Enée s'éloigne ; Didon se tue de désespoir (livre IV). Abordant en Sicile, Enée célèbre les jeux funèbres en l'honneur de son père Anchise, qui y était mort lors de l'escalade de l'année précédente (livre V) ; puis il aborde à Cumès, en Italie. La sibylle lui donne pouvoir de descendre aux Enfers : Enée y rencontre l'ombre de son père, qui lui révèle l'avenir prestigieux du Rome jusqu'au règne d'Auguste (livre VI). Cette première partie du poème, par sa composition et le choix des épisodes, rappelle l'*Odyssée* d'Homère ; les six derniers chants s'inspirent des récits guerriers de l'*Illiade*. En effet, Enée, après avoir été bien accueilli par le roi du Latium, Latinus, doit lutter contre Turnus, roi des Rutules, dont Junon a suscité la colère (livre VII). Enée s'assure l'alliance du roi Evandre, qui règne sur les bords du Tibre, dans le site destiné à accueillir plus tard la future Rome ; Pallas, fils d'Evandre, se joint aux troupes d'Enée (livre VIII). Turnus attaque le camp des Troyens et brûle leurs vaisseaux ; privés de leur chef, les troupes d'Enée sont en danger (livre IX). Dans l'Olympe, Vénus et Junon se querellent ; Jupiter refuse de soutenir l'un des adversaires ; Enée est vainqueur, mais Pallas est tué (livre X). Enée poursuit ses victoires : défait la cavalerie de la reine des Volscs, Camille (livre XI). Un combat singulier entre Enée et Turnus termine la guerre : Enée tue son adversaire. Il régnera donc sur une population où s'harmoniseront les vertus des Troyens et des Latins (livre XII). Si l'intention de Virgile est manifestement de doter la littérature latine d'un poème national qui tienne, à Rome, la même place que les poèmes homériques chez les Grecs, son imitation du poète grec se double de l'influence des poètes alexandrins, et surtout d'Apollonios de Rhodes. Cette influence se révèle non seulement dans certains épisodes pathétiques (Enée et Didon, Nisus et



endymion



ENDYMION

par le Guérchin

musée des Offices, Florence



« ÉNÉE fuyant Troie en portant son père Anchise » détail d'un vase grec Louvre

Euryale), mais encore dans l'art du poète, plus moderne, plus subtil cependant que celui de son modèle grec. Enfin, la sensibilité, toujours présente, de Virgile, son amour de la nature, sa sympathie pour les maux humains donnent à l'œuvre un caractère personnel. D'autre part, si le fond de l'œuvre est homérique, les sentiments sont bien romains : le personnage d'Énée représente, avec sa piété, sa gravité, son stoïcisme, l'idéal moral du Romain tel que voulait le faire revivre l'œuvre de rénovation nationale entreprise par Auguste.

— Iconogr. Les versions illustrées de *l'Énéide* commencent avec le *Codex Vaticanus* (manuscrit du IV^e s., à la bibliothèque Vaticane), puis avec le *Virgile* de Berne (époque carolingienne).

L'Énéide de Henri de Veldecke est connue par plusieurs manuscrits enluminés (bibliothèque de Berlin, XIII^e s.; palais Riccardi, Florence, v. 1450). Citons encore le manuscrit peint par Girolamo Genga (Académie des beaux-arts de Sienne, v. 1500). Les premières impressions ornées de gravures sur bois parurent à Lyon (*Livre des Énéides*, v. 1485), puis à Strasbourg (1502), et de nouveau à Lyon (1517). Viennent ensuite les illustrations d'Abraham Bosse (Paris, 1648), Hollar, Faithorne et Lombart (Londres, 1654), Pietro Santo Bartoli (Rome, 1677), Cochin (Paris, 1745), David, Gérard et Girodet (Paris, Didot, 1797), Camuccini et Canova (Rome, 1819).

Énéide travestie (l'). V. VIRGILE TRAVESTI (e).

ÉNÉMA n. m. (gr. *enema*, injection). Méd. Appareil composé d'un tube en caoutchouc, dilaté en poire en son milieu et muni à chaque extrémité d'un clapet. (L'énéma permet de provoquer un écoulement unilatéral des liquides, aspiration d'un côté, reflux de l'autre; il est notamment employé pour le lavage des oreilles contenant des bouchons de cérumen.)

ÉNENGA(S), peuple noir du Gabon, vivant dans la région de Lambaréné.

ÉNÉOLITHIQUE adj. et n. m. (lat. *aeneus*, l'airain, et du gr. *lithos*, pierre). Se dit de la période préhistorique où l'on commence à utiliser le cuivre. (On dit aussi CHALCOLITHIQUE.)

ÉNERGAMÈTRE n. m. (gr. *energeia*, énergie, et *metron*, mesure). Appareil permettant la mesure du travail musculaire humain.

ÉNERGAMÉTRIE n. f. Technique permettant la mesure du travail humain par l'enregistrement de la valeur énergétique des groupes musculaires et le déplacement des membres.

— ENCYCL. Dans cette méthode, on cherche à enregistrer graphiquement le travail fourni par un membre au cours de son déplacement, l'énergie potentielle qui, contenue dans ce membre, permet la répétition du mouvement jusqu'à l'apparition de la fatigue, et la puissance développée à l'occasion de ce travail.

ÉNERGÉTÈNE n. m. Nom donné à des extraits fluides obtenus à froid avec des plantes fraîches.

ÉNERGÉTIQUE adj. Relatif à l'énergie.

— Physiol. *Aliments énergétiques*, aliments qui fournissent l'énergie nécessaire à l'organisme (glucides, lipides et protides) : *Le sucre est l'aliment énergétique par excellence.*

— Adj. et n. f. Philos. et Physiq. Qui ramène tout à l'énergie, soit comme principe de la physique, soit, plus largement, comme substance dont est fait le monde. (V. ÉNERGÉTISME.)

ÉNERGÉTISME n. m. Théorie philosophique qui fait de l'énergie la source et le terme suprême des choses. (Syn. ÉNERGÉTIQUE.)

— ENCYCL. Issu, en Allemagne, du mouvement hégélien, l'énergétisme peut être considéré comme une dérivation du phénoménisme idéaliste*. Pour ses partisans, les mots « substance », « matière » sont vides de sens, n'ont tant qu'échange d'énergie. Les phénomènes eux existent et constituent l'unique et totale réalité. Le principal fondateur de cette théorie fut le chimiste allemand Ostwald.

ÉNERGÉTISTE adj. et n. Qui professe l'énergétisme.

ÉNERGIDE n. m. Cytol. Terme proposé par Julius von Sach (1832-1897) pour désigner,

dans une cellule polynucléée, le territoire constitué par un noyau et le cytoplasme soumis à son influence.

— ENCYCL. Une cellule est généralement uninucléée, mais il existe des cellules pluri-nucléées (cellules hépatiques des mammifères, polycaryocytes de la moelle osseuse, fibres musculaires striées); ces cellules plurinucléées renferment autant d'énergides que de noyaux; chaque énergide équivaut à une cellule en puissance. Des barrières virtuelles séparent les zones dépendant de noyaux différents.

ÉNERGIE n. f. (bas lat. *energia*; gr. *energeia*, force en action; de *en*, dans, et *ergon*, action). Puissance, force vive de l'organisme : *Énergie musculaire*; et, au plur. dans ce sens seulement : *Vainement elle tendait ses dernières énergies; elle sentait sa langue froide contre son palais* (Zola). || Vertu, efficacité : *L'énergie d'un remède*. || — Fig. Force vive; activité morale : *La colère est souvent l'énergie de la faiblesse. L'enfant qui ne cède pas à l'influence familiale use à s'en délivrer la primeur de son énergie* (Gide). || Puissance, intensité d'action : *La liberté de la presse a le caractère et l'énergie d'une institution politique* (Royer-Collard). || Vigueur d'expression : *Énergie du style, du dessin, du coloris*. [Mon père et l'abbé Rail-lane] ont empoisonné mon enfance dans toute l'énergie du mot empoisonnement (Stendhal).

— Méd. En acupuncture, entité qui circule dans les « méridiens » du corps, et donne à la vie à la fois ses périodes d'activité (énergie *yang*) et ses périodes de repos (énergie *inn*) : *Le but que se propose l'acupuncture est de permettre ou de rétablir la circulation de l'énergie (ou ts'i) entre les différents organes, afin de donner à l'homme une vie normale.*

— Philos. Chez Aristote, réalité effective, par opposition à la réalité possible (*dunamis*). || Chez les Modernes, mesure du mouvement de la matière. (L'énergie est, en effet, indissolublement liée à la masse des corps.)

— Physiol. *Énergie spécifique des nerfs ou des sens*, v. part. *encycl.*

— Physiq. Aptitude à effectuer un travail. || *Énergie interne*, somme du travail mécanique et de la quantité de chaleur (évalués en fonction d'une même unité) que peut fournir un système immobile. || *Énergie atomique* ou *énergie nucléaire*, v. ATOMIQUE.

— SYN. : ardeur, courage, fermeté, force, vigueur, vitalité.

— ★ *matière, onde ou atome, ondulatoire (mécanique), Broglie (de), élan vital, Bergson.*

— ENCYCL. Physiq. et Mécan. ● *Énergie cinétique ou actuelle*. Soit un point matériel de masse M, primitivement immobile, soumis à une force constante F. Après avoir parcouru un espace l, dans la direction et le sens de la force F, il aura acquis une certaine vitesse v, et l'on démontre que le travail Fl

accompli est égal à $\frac{1}{2} Mv^2$; inversement, si,

à partir de ce moment, la force agit en sens contraire, elle constitue une résistance dont le corps aura à triompher, et, pour revenir à son point de départ, c'est lui qui effectuera un travail égal — l'espace parcouru étant le

même — à $\frac{1}{2} Mv^2$. Cette expression mesure,

par définition, l'énergie cinétique. Elle a été appelée par Leibniz la *force vive* du corps à l'instant considéré.

● *Énergie potentielle*. Cette expression est due à Rankine : c'est ce que Helmholtz appelait *somme des tensions*, et Thomson l'*énergie statique*.

Le poids moteur d'une horloge possède une énergie potentielle due exclusivement à sa distance du sol. Elle sera dépensée pendant la descente.

L'énergie cinétique et l'énergie potentielle sont les deux formes de l'énergie mécanique.

● *Conservation de l'énergie mécanique*. Soit un système formé d'une bille de masse M, de poids p, et de la Terre, entre lesquelles n'agit d'autre force que la pesanteur. L'énergie potentielle de la bille est le travail qu'accomplirait la pesanteur en transportant la bille au centre de la Terre. Cette bille, tombant d'une hauteur h, acquiert une vitesse v, et son énergie cinétique est

$$\frac{1}{2} Mv^2 = \frac{1}{2} M (\sqrt{2gh})^2 = Mgh = ph.$$

Mais elle a perdu en énergie potentielle *ph*, puisque la distance à parcourir pour atteindre le centre de la Terre a diminué de h. Donc : *énergie cinétique acquise = énergie potentielle dépensée.*

Tel est le principe dit de la *conservation de l'énergie mécanique*, qui implique l'impossibilité du mouvement perpétuel.

On vient de voir qu'on distingue en mécanique, pour un corps en mouvement, l'énergie *actuelle*, ou *cinétique*, ou de *mouvement*, et l'énergie *potentielle*, et que leur somme est constante si le corps n'échange aucune énergie avec l'extérieur.

Ce n'est là qu'un cas particulier; l'énergie cinétique correspond au mouvement des corps ou des parties constitutives des corps, jusqu'aux molécules; l'énergie calorifique, par exemple, résulte des mouvements moléculaires. De même, l'énergie potentielle correspond à la position d'un corps ou de ses parties constitutives : l'énergie chimique d'un explosif est due à un équilibre des molécules, qui peut se rompre sous certaines influences en donnant de l'énergie de mouvement.

Le principe de la conservation de l'énergie est général, et l'on peut dire que la quantité totale d'énergie d'un système isolé est constante, quelles que soient les transformations de cette énergie à l'intérieur du système. Elle peut, en effet, se présenter sous des formes diverses, capables de se transformer les unes dans les autres : mécanique, chimique, thermique, électrique, rayonnante, etc. Par exemple, l'énergie chimique se transforme en énergie électrique dans les piles, et cette transformation est réversible dans les accumulateurs; l'énergie thermique se transforme en énergie mécanique dans les machines à vapeur, l'énergie mécanique en énergie électrique dans les dynamos, etc.

Toutefois, si ces transformations se font sans altérer la quantité totale d'énergie du système isolé, elles ne se font pas intégralement de certaines formes dans d'autres et sans une certaine perte. Il faut, en effet, distinguer de l'énergie totale, à laquelle s'applique le principe de conservation, l'énergie *utilisable*, qui n'est pas invariable et décroît constamment. Lorsque, par exemple, on transforme l'énergie chimique potentielle du charbon en énergie calorifique, puis en énergie mécanique, celle-ci ne représente qu'une partie, et même une faible partie de l'énergie primitive. Le reste n'a pas disparu, mais il est passé à l'état thermique et s'est dissipé au condenseur de la machine. Dans toutes les transformations, il apparaît ainsi de l'énergie thermique, souvent à basse température et moins apte à produire du travail : on dit qu'elle est *dégradée*; l'énergie d'un système isolé se conserve, mais a tendance à se dégrader. (V. DÉGRADATION DE L'ÉNERGIE.)

On reconnaît, dans la plupart des formes de l'énergie, deux facteurs : un facteur de qualité et un facteur de quantité. Par exemple, pour une chute d'eau, le premier est la hauteur de chute, et le second le débit; pour un courant électrique, le premier est la tension et le second l'intensité; pour l'énergie calorifique, le premier est la différence de températures, le second la capacité calorifique.

Presque toute l'énergie dont nous disposons vient du Soleil. C'est lui qui est cause des vents, de l'évaporation des eaux de surface, de la formation des nuages, des pluies et, par suite, des chutes d'eau. Sa chaleur et sa lumière sont à la base de nombreuses réactions chimiques, soit actuelles, soit anciennes; en particulier, on lui doit la formation de la houille. La lumière solaire est, en effet, indispensable au développement des végétaux qui ont fourni cette houille.

● *Énergie interne*. Lorsqu'un système reçoit de l'extérieur, au cours d'une transformation, une quantité de chaleur Q et un travail mécanique W, positifs ou négatifs, à l'exclusion de toute autre sorte d'énergie, la quantité $\Delta U = JQ + W$, où J désigne l'équivalent mécanique de la calorie, représente par définition son *augmentation d'énergie interne*. Cette quantité ne dépend que de l'état initial et de l'état final du système, et non des états intermédiaires; elle est nulle lorsque le système décrit un cycle fermé de transformations (principe de l'équivalence). L'énergie interne ne peut être évaluée d'une façon absolue; on ne peut connaître que ses variations.



Énéide

« Énée chez Didon » miniature du « Codex Vaticanus » IV^e s. bibliothèque Vaticane

— Dr. admin. • *Energie hydraulique.* Le régime de l'énergie hydraulique résulte de la combinaison de trois textes essentiels : la loi du 15 juin 1906, celle du 16 octobre 1919 et la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation* de l'électricité, qui, toutes trois, distinguent la production d'énergie, d'une part, le transport et la distribution, d'autre part.

• *Production d'énergie hydraulique.* Le principe posé par la loi de 1919 est celui de la distinction entre l'eau et l'énergie qu'elle détient. Peu importe qui peut utiliser l'eau pour l'irrigation ou l'industrie, peu importe la nature du cours d'eau, son caractère privé ou public : nul ne peut prélever sa force sans une concession ou une autorisation de l'Etat. Sont placées sous le régime de la *concession* : 1° les entreprises qui ont pour objet principal la fourniture de l'énergie à des services publics de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics, ou à des associations syndicales autorisées, et dont la puissance maximale (produit de la hauteur de chute par le débit maximal de la dérivation) excède 150 kW; 2° les entreprises dont la puissance maximale excède 500 kW, quel que soit leur objet principal. Sont placées sous le régime de l'*autorisation* toutes les autres entreprises. La concession* est accordée par une loi pour les travaux les plus importants, par un décret pour les autres; elle donne à son bénéficiaire un ensemble important de prérogatives nécessaires à l'exécution des ouvrages (expropriation, occupation temporaire, submersion des berges), en contrepartie d'obligations strictes, contenues dans un cahier des charges, et d'une redevance annuelle. Les autorisations sont accordées par arrêté préfectoral, quel que soit le classement du cours d'eau. Leur durée est limitée à soixante-quinze ans; elles sont révoquées à tout moment sans indemnité sous certaines conditions. Les entreprises autorisées peuvent, à toute époque, par un accord entre l'Etat et le concessionnaire, être placées sous le régime de la concession. Elles le seront obligatoirement lorsque, à raison d'une augmentation de puissance ou du changement de leur objet principal, elles viendront à rentrer dans la catégorie de celles qui sont classées comme concessionnaires.

La loi de 1919 réalisait ainsi une emprise et un contrôle de l'Etat sur la production d'énergie, qui ne pouvait se faire qu'avec son assentiment. La loi du 8 avril 1946 franchit une étape nouvelle en nationalisant la production d'énergie électrique, partie de loin la plus importante de la production d'énergie hydraulique. Seul, désormais, un établissement public dénommé *Electricité** de France (E. D. F.) peut établir ou exploiter les centrales, tant thermiques qu'hydrauliques, dont la production annuelle dépasse 12 millions de kilowattheures. Toutes les concessions et autorisations antérieures portant sur les entreprises visées sont révoquées, et les usines reprises par l'E. D. F., une exception étant faite, toutefois, pour la Compagnie* nationale du Rhône. Echappent à la nationalisation les entreprises qui produisent moins de 12 millions de kilowattheures par an, celles qui n'utilisent pas l'énergie hydraulique pour fabriquer de l'électricité, celles, enfin, qui ne sont que l'accessoire d'une usine ayant une activité principale étrangère à la production d'énergie (électrochimie). La loi de 1919 reste la charte régissant l'activité d'E. D. F. dans ses rapports avec l'Etat et les particuliers sur le plan de la production.

• *Transport et distribution de l'énergie électrique.* Cette activité nécessitant des emprises assez profondes, soit chez les particuliers, soit sur le domaine public, pour l'implantation des lignes, il fut très vite nécessaire d'établir un régime spécial, qui distinguait un système d'autorisation et un système de concession (loi du 15 juin 1906). Spécialement pour la distribution d'électricité, les communes ou les syndicats de communes concédaient à des particuliers le soin d'assurer l'alimentation en électricité des particuliers selon un cahier des charges préétabli, fixant, notamment, les caractères du courant et son prix, et accordant au concessionnaire les prérogatives nécessaires à l'établissement du réseau. La loi de nationalisation du 8 avril 1946 est venue, ici encore, modifier profondément le régime existant en établissant au profit d'E. D. F. un monopole du transport et de la distribution. Le nouvel établissement

public s'est donc substitué aux anciens concessionnaires et a repris leur exploitation aux clauses et conditions fixées par les cahiers des charges existants, ce qui explique que contrats et tarifs soient différents d'une commune à l'autre. Du fait de la nationalisation, la distinction qui existait entre les producteurs d'électricité et les distributeurs, simples revendeurs, a donc pratiquement disparu, si ce n'est sur le plan purement juridique, où l'E. D. F. revêt divers visages. (V. ÉLECTRIQUE.) [→ Biblio.]

— Géogr. *Sources d'énergie.* Pendant très longtemps, les hommes n'ont disposé que de leurs propres forces musculaires, de celles de certains animaux, du vent et des eaux courantes. Le bois est resté, pendant des millénaires, la source presque unique d'énergie thermique. Aujourd'hui encore, la plus grande partie de l'énergie utilisée dans les pays sous-développés provient de ces sources traditionnelles.

C'est à partir du XVIII^e s. que l'utilisation de la houille comme source d'énergie thermique et mécanique (par l'intermédiaire de la machine à vapeur) devint importante, tout d'abord en Grande-Bretagne, puis en France, en Allemagne, aux Etats-Unis. La production mondiale, évaluée à 20 millions de tonnes en 1800 (dont 18 millions pour la Grande-Bretagne), passa à 100 millions de tonnes en 1850 (Grande-Bretagne, 20 millions; Allemagne, 16 millions) et à 500 millions de tonnes en 1890 (Grande-Bretagne, 184 millions; Etats-Unis, 143; Allemagne, 89; France, 19). Au début du XIX^e s., les progrès dus aux grandes puissances charbonnières et l'apparition de nouveaux producteurs de houille permettent de dépasser une production d'un milliard de tonnes. C'est à cette époque que se développa l'utilisation de deux nouvelles sources d'énergie : l'hydro-électricité et, surtout, le pétrole, employé tout d'abord pour l'éclairage, puis comme source d'énergie mécanique (après la mise au point du moteur à explosion). La production de pétrole passa de 800 000 tonnes (dont 700 000 aux Etats-Unis) en 1880 à 10 millions de tonnes en 1890 (Etats-Unis, 6 millions), à 20 millions en 1900 (Russie, 10 millions; Etats-Unis, 8). A partir de 1910, la croissance de la production houillère fut affectée par une série de crises qui ralentirent les progrès d'ensemble, tandis que la production pétrolière continua à doubler tous les dix ans, jusqu'à la grande crise de 1929, qui se traduisit, en ce domaine, par un sensible ralentissement du rythme de progression. En 1929, 1 500 millions de tonnes de houille étaient produites dans le monde (Etats-Unis, 550 millions; Allemagne, 337; Grande-Bretagne, 260; France, 55; Pologne, 46; U. R. S. S., 41). La production de pétrole atteignait alors 205 millions de tonnes (Etats-Unis, 138 millions; Venezuela, 20 millions). En 1938, si la production mondiale de houille avait sensiblement régressé (1 400 millions de tonnes) malgré les progrès de l'U. R. S. S., celle de pétrole atteignait 280 millions de tonnes.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, on peut observer de considérables transformations : la production de houille atteint près de 2 milliards de tonnes, bien moins du fait des vieux producteurs, qui stagnent ou sont même en recul en ce domaine, qu'en raison des très grands progrès de l'U. R. S. S. (près de 400 millions de tonnes) et de la Chine (plus de 350 millions de tonnes). En revanche, la production du pétrole a enregistré une extraordinaire ascension, passant de 377 millions de tonnes en 1946 à 1 milliard de tonnes. Cet essor est le résultat des progrès d'anciens producteurs (Etats-Unis, 350 millions de tonnes; U. R. S. S., 128; Venezuela, 147) et de l'entrée en production de nouveaux gisements (Moyen-Orient, Sahara). A ce développement de la production pétrolière s'ajoute la production du gaz naturel et, enfin, les prémices d'une production d'énergie nucléaire. L'utilisation des marées, de la chaleur terrestre et de l'énergie solaire en est encore au stade des essais.

De très sensibles changements se sont opérés dans la répartition des sources d'énergie utilisées : si, en 1920, le charbon fournissait 83 p. 100 de l'énergie consommée dans le monde, il n'en représente plus que 45 p. 100. En revanche, le pétrole est passé de 12 p. 100 à 32 p. 100, le gaz naturel de 3 à 14 p. 100,

l'hydro-électricité de 2 à 9 p. 100. Toutefois, cette répartition globale est sujette à de très grandes variations selon les pays : Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'U. R. S. demandent encore le principal de leur énergie au charbon. En France, la part de celui-ci est de 65 p. 100, celle du pétrole de 20 p. 100, celle de l'hydro-électricité de 14 p. 100. Cette dernière fournit 40 p. 100 de l'énergie en Italie et en Suède, 35 p. 100 au Canada, 75 p. 100 en Norvège. Aux Etats-Unis, la part de l'énergie tirée de la houille n'est plus que de 28 p. 100, contre 38 p. 100 pour le pétrole, 28 p. 100 pour le gaz naturel, 6 p. 100 pour l'hydro-électricité. Dans la plupart des pays, l'utilisation directe du charbon dans les machines à vapeur (et, à un moindre degré, l'utilisation du pétrole dans les moteurs) tend à faire place à l'utilisation de l'énergie sous la forme d'électricité. Les deux tiers de l'énergie électrique consommée dans le monde proviennent de centrales thermiques utilisant principalement du charbon. La souplesse d'utilisation de l'électricité, le haut rendement des grandes centrales, la possibilité d'utiliser des houilles de qualité médiocre expliquent les progrès de la production électrique : dans les grands pays industriels, elle double en moyenne tous les dix ans. Les centrales thermiques permettent aussi la valorisation des gisements de lignite, dont la médiocre valeur calorifique rendrait le transport prohibitif.

La politique énergétique d'un Etat nécessite un choix entre des sources d'énergie dont le prix de revient entrent en concurrence : bien que, dans de nombreux pays, l'extraction de la houille soit coûteuse en raison de la faible étendue des gisements ou de la rareté de la main-d'œuvre spécialisée, ce combustible reste une des bases fondamentales de la grande industrie, non seulement comme source d'énergie, mais aussi comme matière première indispensable de la sidérurgie et de l'industrie chimique. C'est pourquoi les puissances en voie d'industrialisation consacrent l'essentiel de leurs efforts à la production charbonnière. Mais la houille est d'un emploi moins souple que le pétrole, indispensable dans le domaine des transports (il remplace plus en plus le charbon dans la propulsion des navires et des locomotives). Enfin, le pétrole est devenu une matière première fondamentale de l'industrie chimique.

A l'exception des Etats-Unis et de l'U. R. S. S., la plupart des puissances industrielles ne disposent pas, sur leur propre sol, de grandes ressources pétrolières. Elles doivent donc recourir à l'importation, ce qui n'est pas sans poser de délicats problèmes. Aussi, faute de pouvoir stimuler suffisamment leur production houillère, de nombreux pays industriels trouvent-ils un appréciable complément énergétique dans l'utilisation de leurs possibilités hydro-électriques. Enfin, l'énergie nucléaire devient une source d'énergie notable. Dans un pays industriel comme la France, les principaux secteurs d'utilisation de l'énergie sont : la sidérurgie, avec 18 p. 100 de l'énergie totale utilisée; le reste de l'industrie (principalement les industries extractives, celles des matériaux de construction, l'industrie chimique), 34 p. 100; les foyers domestiques, 23 p. 100; les transports, 16 p. 100 (dont 10 p. 100 pour les seuls chemins de fer); divers, 9 p. 100.

L'énergie totale utilisée est généralement exprimée en « tonnes de houille équivalente », obtenues en multipliant les quantités d'énergie de natures diverses par des coefficients de conversion. Ainsi, il est généralement admis qu'une tonne de lignite = 0,3 tonne de houille; une tonne de pétrole brut = 1,3 tonne de houille; une tonne de produits pétroliers raffinés = 1,5 tonne de houille; 1 000 m³ de gaz naturel = 1,33 tonne de houille; 1 000 kilowattheures d'électricité = 0,6 tonne de houille.

Le quotient de consommation énergétique d'un pays par habitant et par an est un bon indice de ses possibilités techniques et du facteur important de l'explication de son niveau de vie. La quantité d'énergie utilisée par habitant n'est pas directement déterminée par les possibilités énergétiques dont disposent les pays. Faute de conditions économiques et sociales satisfaisantes, de vastes gisements houillers et d'importants potentiels hydro-électriques restent inutilisés dans de nombreux pays. Des contrées qui so-

grandes productrices de pétrole (Amérique latine, Moyen-Orient) n'ont qu'une consommation très réduite. Inversement, des pays ont la production énergétique est faible peuvent importer et utiliser de notables quantités d'énergie (Danemark, par exemple). Dans l'ensemble du monde, l'utilisation de l'énergie est très concentrée : les pays industriels, dont la population représente environ 15 p. 100 de la population mondiale, utilisent 85 p. 100 de l'énergie produite dans le monde. Les Etats-Unis disposent de 5,5 tonnes de houille équivalente par habitant et par an; ils sont suivis par le Canada (près de 7 tonnes), la Norvège (5 tonnes), la Grande-Bretagne (5 tonnes), l'Allemagne fédérale (3,6 tonnes), la France (2,6 tonnes), l'U. R. S. S. (2,4 tonnes). [→ Biblio.]

— Industr. On distingue l'énergie calorifique (ou thermique), l'énergie mécanique et l'énergie chimique. Ces énergies se transforment l'une dans l'autre; on transforme, par exemple, la chaleur en travail mécanique, et réciproquement, ou la chaleur en réaction chimique, et réciproquement. Cependant, le travail mécanique est une énergie plus noble que la chaleur, car, si l'on peut transformer intégralement un travail en chaleur, la réciproque n'est pas vraie : la chaleur, pour se transformer en travail, laisse un résidu de chaleur à plus basse température. De même, la fission de l'atome d'uranium, qui dégage de la chaleur, n'est pas réversible. Dans l'ensemble de l'univers, il y a dégradation de l'énergie.

Toute source d'énergie sur terre provient directement ou indirectement du soleil ou des réactions de fission des atomes des éléments radio-actifs existant dans la masse de la terre.

Les radiations solaires sont nécessaires pour entretenir à la surface de la terre les conditions de température et de lumière indispensables aux réactions biochimiques de la vie végétale et animale. Les résidus de la vie sont constitués principalement d'hydrates de carbone. De nos jours, le bois des forêts est une source d'énergie appréciable comme combustible. Mais, depuis l'origine de la vie, au cours des temps géologiques, des réserves immenses d'énergie, sous forme de résidus de matières vivantes, se sont accumulées; il y eut beaucoup de matière résiduelle de la vie qui fut éparpillée, inutilisable, diluée au milieu des sédiments inorganiques. Mais, à certaines époques privilégiées, localement, il y a eu une telle exubérance du règne végétal que les résidus se sont accumulés, pratiquement purs, sur des épaisseurs importantes, et ont formé les couches de houille et, ultérieurement, de lignite, qu'on exploite maintenant. D'autres résidus organiques se sont transformés en pétrole et gaz de pétrole; on estime que la roche mère d'un gisement de pétrole contenait, dans un mètre cube de sédiments inorganiques, l'équivalent d'un grain de raisin d'hydrocarbure liquide dispersé dans la masse; ces fines gouttelettes ont cheminé et ont monté, chassées par les pressions qui régnaient dans les terrains, et se sont, par place, concentrées dans des roches poreuses ou fissurées; lorsqu'elles ne pouvaient plus s'échapper vers le haut, parce que ces terrains privilégiés se trouvaient fermés par une couverture de terrains imperméables formant, par exemple, un anticlinal, elles ont constitué un gisement de pétrole exploitable, dont, cependant, la majeure partie du pétrole ne peut être extrait, car il adhère dans les porosités de la roche magasin. On peut donc affirmer qu'actuellement nous utilisons, sous forme de charbon, de lignite, de pétrole, de gaz, essentiellement des réserves d'énergie fossile, qui subsistent sous forme exploitable dans quelques terrains et dans quelques lieux privilégiés. Bien que considérables, ces réserves ne sont pas inépuisables, et elles ne se reconstituent pas. L'époque industrielle actuelle, qui voit, par exemple, se doubler tous les dix ans la consommation d'énergie électrique, risque de dévorer rapidement les réserves d'énergie fossile liquide et gazeuse (les réserves de charbon sont encore énormes). Le nom d'*or noir*, donné vulgairement au pétrole brut, montre bien l'intérêt de ce combustible de choix. Le gaz naturel est aussi une source d'énergie importante en raison de son bon marché.

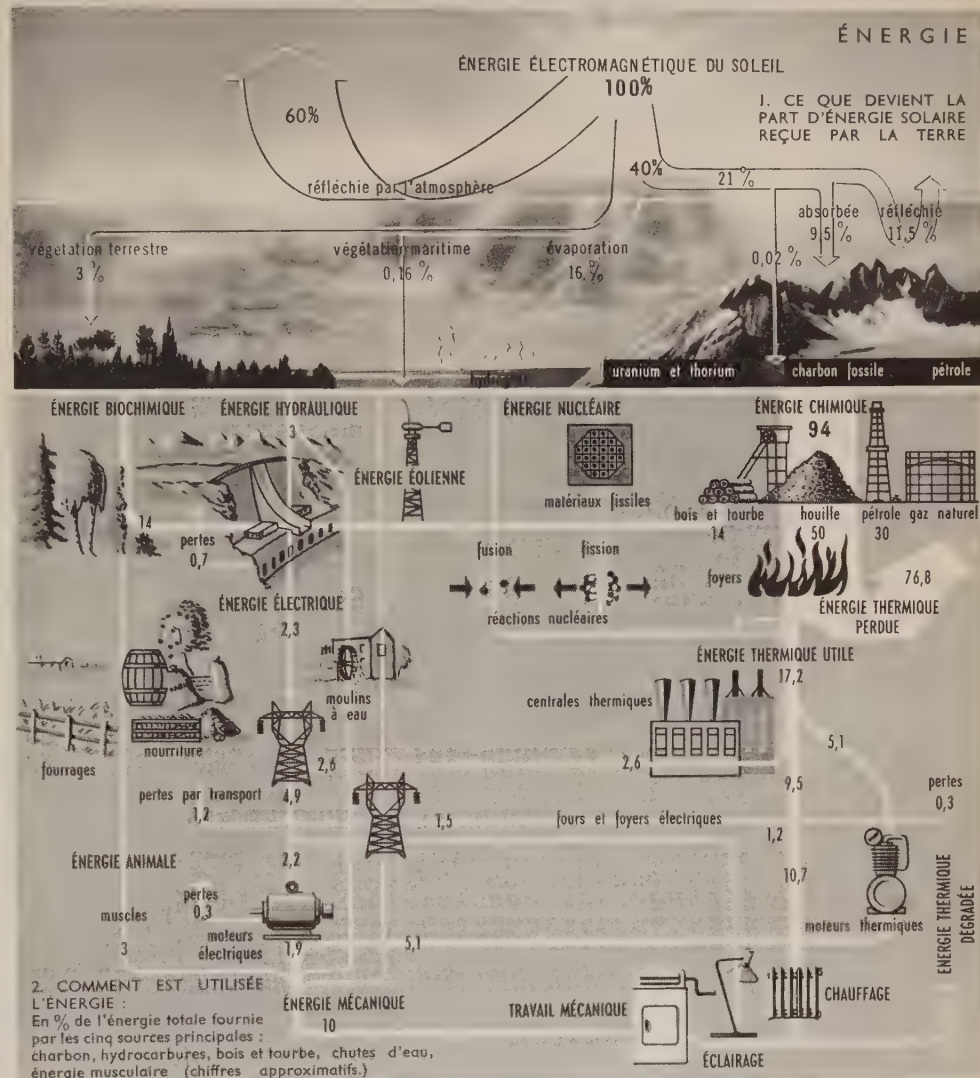
Aussi attache-t-on un intérêt croissant aux autres sources naturelles d'énergie, qui furent

les premières utilisées autrefois sous une forme artisanale, et qu'on avait par la suite délaissées en faveur du charbon, puis du pétrole et du gaz.

L'énergie hydraulique (houille blanche des cascades de montagne alimentées par la fonte des glaciers, houille verte des rivières au fil de l'eau) a aussi, indirectement, le soleil comme origine : c'est la chaleur solaire qui évapore l'eau des mers, forme les nuages qui vont arroser les montagnes en pluie ou en neige, et assure la pérennité du circuit de l'eau. Mais c'est de l'énergie solaire actuelle, qui ne demande rien au passé. Des barrages exécutés le plus haut possible permettent de capter les eaux et de les mettre dans des tuyaux, les conduites forcées, où l'énergie de

versant des montagnes, changeant le cours des rivières, pour augmenter l'énergie captée. Les masses d'eau de mer soulevées par les marées constituent une source d'énergie qu'il est tentant d'utiliser. Dans quelques cas particuliers, où la marée s'engouffre dans une passe étroite, on peut songer à barrer la passe pour laisser entrer la marée montante, et turbiner l'eau lorsque la mer descend. C'est le principe des usines marémotrices. L'énergie de la houle est encore beaucoup plus difficile à domestiquer; jusqu'ici, on n'y est pas encore arrivé.

On a aussi songé à utiliser comme source d'énergie la différence de température entre l'eau de mer en surface et en profondeur (énergie thermique des mers chaudes, procédé



cette masse d'eau, qui descend animée d'une grande vitesse et pousse contre la paroi du tuyau sous forte pression, est transformée en énergie mécanique dans une turbine hydraulique actionnant un alternateur qui transforme cette énergie en énergie électrique*, facilement transportable et utilisable. La différence d'altitude entre la montagne et la mer permet généralement d'équiper plusieurs chutes successives, chacune alimentée par un barrage; la même eau est ainsi turbinée plusieurs fois; plus on s'éloigne des sources, moins les chutes sont hautes, mais, en revanche, le débit d'eau est plus grand en raison des affluents. On cherche actuellement à utiliser au maximum l'énergie hydraulique disponible, en multipliant les barrages même pour de très petits cours d'eau, même pour de faibles hauteurs; on fait des galeries tra-

Georges Claude, qui a été essayé près de Conakry).

L'énergie éolienne est très difficile à utiliser dans des appareils importants, en raison de son caractère irrégulier (on n'a pas ici le volant régulateur que constitue l'eau accumulée derrière un barrage pour l'énergie hydraulique). Son emploi, pour actionner des moulins (*moulins à vent*), ou des pompes (la plupart des moulins à vent de Hollande actionnent, en réalité, des pompes qui servent à vider l'eau des polders; les roues éoliennes de nos campagnes actionnent de petites pompes), ou de petites dynamos, est bien connu.

L'énergie thermique du soleil est captée dans des fours solaires, où, à l'aide d'une grande surface de miroirs convenablement orientés et formant une grande calotte sphérique, on



Georges ENESCO

concentre les rayons calorifiques sur un petit creuset central, qui est ainsi soumis à une température plus haute que celle que peut produire n'importe quel autre moyen classique. Grâce au four solaire, on peut réaliser des réactions chimiques et des fusions impossibles jusqu'ici.

L'énergie nucléaire, ou **énergie atomique***, permettra de subvenir aux besoins sans cesse grandissants de l'homme en énergie. Pour le moment, on utilise la chaleur dégagée par la fission d'atomes d'uranium concentrés dans de grosses barres de ce métal, ou la fission d'atomes de corps encore plus radio-actifs produits par la radio-activité de l'uranium, comme le plutonium. Ce sont les **piles atomiques***, dont la chaleur dégagée, transportée par un fluide inerte, est transformée finalement en énergie électrique dans des alternateurs. L'uranium étant un corps relativement abondant dans les roches du globe, l'homme dispose ainsi de ressources énergétiques nouvelles, dont les réserves, sans être inépuisables, sont importantes. Il se peut que, dans l'avenir, on puisse domestiquer la chaleur dégagée par des fusions atomiques réalisées sur des corps simples très communs, comme l'hydrogène. Le problème du transport de l'énergie, de son point de production à son point d'utilisation, est important. Tout transport d'énergie se fait avec une déperdition d'énergie sous forme de frottement transformé en chaleur, ou directement sous forme de chaleur. Il faut donc transporter le moins loin possible l'énergie, et utiliser un fluide de transport qui donne relativement peu de pertes. La vapeur est un fluide qui ne permet le transport qu'à très courte distance : à la chaudière à l'alternateur, ou bien il faut accepter des pertes importantes, malgré le calorifugeage des conduites, comme dans le chauffage urbain. L'air comprimé est un transporteur d'énergie de très mauvais rendement : à l'appareil d'utilisation, compte tenu des pertes de charge et des fuites dans les tuyaux, on ne récupère pas plus de 10 p. 100 de l'énergie dépensée à produire l'air comprimé; en raison de sa commodité et de sa sécurité, on utilise cependant encore beaucoup l'air comprimé dans les houillères européennes. L'électricité permet un transport à longue distance de grandes puissances, à condition d'utiliser du courant élevé à très haute tension (400 000 V) par un transformateur.

On peut encore transporter l'énergie à longue distance sous forme de vibrations, mais alors le récepteur ne reçoit qu'une très faible partie de l'énergie émise; cette très faible fraction peut être suffisante pour l'effet cherché, qui est, par exemple, la transmission à distance de signaux; un amplificateur est installé au poste récepteur. (→ **Biblio.**)

— **Physiol.** **Énergie spécifique des nerfs**. C'est J. Müller (1801-1858) qui a découvert l'énergie spécifique des nerfs : si l'on excite un filet nerveux sensoriel, par exemple un filet optique, quelle que soit la nature de l'excitation, elle donnera toujours lieu à une sensation lumineuse. Si l'on abouche expérimentalement un filet tactile au nerf optique, l'excitation de ce filet tactile donnera encore lieu à une sensation lumineuse. En d'autres termes, les centres sensoriels ne peuvent jamais donner que la seule sensation qui leur est propre. Ainsi s'explique qu'un coup sur le globe oculaire « fasse voir trente-six chandelles ».

Énergie spirituelle (l'), ouvrage d'Henri Bergson, paru en 1919. L'auteur y examine les problèmes de la conscience et de ses rapports avec le corps, à propos de divers faits : art, rêve, souvenir, paramnésie, effort intellectuel, et aussi à propos de la métapsychique*. Il critique les thèses idéaliste et réaliste, et leur substitue son propre intuitionnisme*.

ÉNERGIQUE adj. Qui a de la force : **Effort énergique**. || Qui produit un effet puissant : **Remède énergique**. || Qui se manifeste avec force : **Intervention énergique**. || — **Fig.** Actif, doué d'une grande vigueur morale : **Un homme énergique n'a jamais peur en face d'un danger pressant** (Maupassant). || Vigoureux d'expression ou d'effet : **Visage énergique**. **Danton disait, dans sa grossièreté énergique** : « Je suis saoul des hommes » (Sainte-Beuve). || Rigoureux, sévère : **Répression énergique**. **Mesures énergiques**.

— **Linguist.** **Mode énergique**, celui qui exprime, dans certaines langues, une affirmation catégorique.

ÉNERGIQUEMENT adv. De façon énergique : **Fais énergiquement ta longue et lourde tâche** | **Dans la voie où le sort a voulu t'appeler** (Vigny).

ÉNERGISME n. m. Morale d'après laquelle le souverain bien consiste dans l'action. || Conception énergétique de l'univers. (En ce sens, est syn. de **ÉNERGÉTISME**.)

ÉNERGOLS n. m. pl. Aérion. Corps actifs (comburant et carburant) que doit emporter une fusée pour sa propulsion. (Syn. **PROPERGOLS**.)

ÉNERGUMÈNE n. (gr. ecclés. **energoumenos**, part. prés. passif de **energein**, agir). Personne exaltée, qui exprime ses sentiments d'une manière violente : **Crier comme un énergumène**. || **Par extens.** Individu bizarre dans son allure, son comportement. — **LANGUE CLASS.** Possédé du démon : **Exorciser un énergumène**.

ÉNERVANT, **E** adj. Qui énerve, alanguit (vieilli) : **Chaleur énerveante**. **Discussions énervantes**. || Qui irrite les nerfs, qui agace : **Bruit énervant**. **Enfant énervant**.

ÉNERVATION n. f. Abattement des forces physiques. || **Fig.** Affaiblissement de l'énergie morale : **L'énervation des mœurs et la dissipation font le désaccord de l'esprit** (Michelet).

— **Bouch.** Procédé employé pour abattre les animaux, et qui consiste à leur introduire la lame d'un poignard dans l'espace atloïdo-occipital pour sectionner le bulbe. (V. **ABAT-TAGE**.)

— **Hist.** Supplice en usage pendant le haut Moyen Âge, et qui consistait à brûler certains nerfs en appliquant, par exemple, un fer rouge sur les tendons des jarrets et les genoux du patient.

— **Physiol** et **Techn.** chirurg. Ablation ou section d'un nerf, d'un groupe de nerfs, d'un plexus nerveux ou d'un ganglion nerveux innervant une région du corps ou un organe.

— **ENCYCL.** **Hist.** Clovis II aurait fait subir l'énervation à deux de ses fils qui s'étaient révoltés contre leur mère Bathilde. Il les aurait ensuite fait placer avec des vivres sur un bateau, qui les aurait emportés sur la Seine, au fil de l'eau, jusqu'à l'ermitage de saint Philibert, à Jumièges. On aurait élevé, à leur mort, un tombeau dont les restes demeurent visibles. Ces faits sont légendaires, et le tombeau en question pourrait être celui des ducs de Bavière Tassilon et Théodore, prisonniers de Charlemagne et relégués à Jumièges.

ÉNERVÉ, **E** adj. Alanguit (vieilli) : **Il bâille souvent, d'une manière veule et énermée, les bras étirés** (Colette). || Agacé : **J'étais si énermé que, s'il m'avait fait des compliments, je crois que he lui aurais dit des injures** (Gide). || Qui marque l'énervement : **Il répliqua d'un ton énermé**.

— **Bot.** Se dit des feuilles qui n'ont pas de nervures.

— **Hist.** Qui avait subi l'énervation* : **Les énervés de Jumièges**.

ÉNERVEMENT n. m. Etat d'une personne énermée; agacement, surexcitation : **Il dina sans énervement, dans un endroit paisible et frais, servi par un garçon incolore** (Barrès).

— **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Abattement, alanguissement : **Ses énervements l'abandonnèrent, et ce fut une ardeur d'action folle et continuelle** (Flaubert).

ÉNERVER v. tr. (lat. **enervare**, couper les nerfs). Irriter les nerfs; agacer : **Ce bruit m'énerve**.

— **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Détruire l'énergie physique de; abattre : **La grande chaleur énerve le corps**. || — **Fig.** Détruire l'énergie morale ou l'efficacité de : **L'habitude des jouissances énerve l'âme**. **La tyrannie énerve les faibles, les mine, les hébété** (P. de Saint-Victor). || Rendre mou, fade, incolore : **Enerver son style par l'abus des ornements**.

— **Chirurg.** Pratiquer une énervation.

— **Hist.** Soumettre au supplice de l'énervation.

— **Technol.** **Enerver un ressort**, lui faire perdre son élasticité.

— **S'énervier** v. pr. Perdre le contrôle de ses nerfs, s'impatier : **Mon enfant, vous vous**

énerviez. Ne marchez pas comme cel
Asseyez-vous (Colette).

— **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Devenir, é sans force (au pr. et au fig.) : **S'énervier dan l'inaction. Son âme si résolue s'énerve sou le coup de cette parole séductrice** (Monti lembert).

ENES (Antônio José), écrivain et homm politique portugais (Lisbonne 1848 - Quelu 1901). Célèbre par ses pièces de théâtre d'inspiration libérale : **les Lazaristes** (1874), **le Saltimbanques** (1876), il déploya ses dons de polémiste vigoureux dans la presse.

ENESCO ou **ENESCU** (Georges), compo teur et violoniste roumain (Dorohoi 1881 Paris 1955). Son éclatante carrière de violoniste a trop souvent fait oublier qu'il fut également un compositeur de talent. Comme violoniste, il fut l'élève de Hellmesberger (Vienne), puis de Marsick (Paris). Comme professeur, on lui doit la formation de quelques-uns des plus grands violonistes de l'époque (Menuhin). Comme compositeur, il travailla avec Massenet, Fauré et A. G. daige. On lui doit : **Poème roumain**, pour orchestre (1897), un octuor à cordes, deux rhapsodies roumaines pour orchestre, trois sonates pour piano et violon (1926) deux quatuors, trois symphonies, trois sonates pour piano, un opéra en 4 actes (**Edipe**, 1932). Comme Bartók en Hongrie, Enesco a restauré l'art roumain authentique en puisant aux sources populaires et en éliminant les influences tziganes qui avaient envahi la musique roumaine.

ENÉTANT [ānetā] adj. m. (de **en** et **étant**). Se dit d'un arbre sur pied.

ÉNEYER v. tr. (de **nœud**). [Se con]. comm. **grasseyer**.] Ôter les nœuds de la canne sucre.

ENFAÎTEAU n. m. Tuile creuse et de forme demi-cylindrique, que l'on place sur le fait du toit d'une maison ou d'un mur.

ENFAÎTEMENT n. m. Feuille de plomb repliée, que l'on fixe sur le faite des maisons.

ENFAÎTER v. tr. Constr. Couvrir d'enfaîtement. || Garnir d'enfaîteaux.

ENFANCE n. f. (lat. **infantia**). Période de la vie humaine qui va de la naissance à l'adulthood. || **Par extens.** et **collectiv.** Les enfants : **Protection de l'enfance**. || **Par anal.** Etat, situation intellectuelle semblables à ceux de l'enfance : **Cet homme a vécu dans une longue enfance**. || Affaiblissement sénile de facultés, rappelant le premier âge : **L'omnipotence fait retomber en enfance l'homme qui n'est pas de taille à la supporter** (P. de Saint-Victor). || **Fig.** Origine, commencement, début d'une chose susceptible de développement : **L'enfance de la société. L'science est encore à l'état d'enfance** (Renan). || **Fam.** C'est l'enfance de l'art, c'est une chose élémentaire, très facile à faire.

— **LANGUE CLASS.** (Surtout au plur.) **Enfantillage** : **On passait encore les enfances à Madame la duchesse de Bourgogne par la grâce qu'elle y mettait** (Saint-Simon).

— **Dr. pén.** **Enfance délinquante**, v. part. **encycl.**

— **Enfances** n. f. pl. Dans la littérature médiévale, récit des exploits accomplis par un héros dans sa jeunesse.

— **ENCYCL.** **Dr. pén.** **Enfance délinquante**. La délinquance* des mineurs a préoccupé les éducateurs, les juges et les législateurs de tous les pays depuis le milieu du siècle dernier, et a manifesté des signes d'aggravation lors de la crise économique, en 1935, et surtout pendant et après le dernier conflit mondial.

Le Code pénal de 1810 s'était borné à imposer au juge chargé de statuer à l'égard de mineurs de seize ans de résoudre la question dite de discernement : le mineur était acquitté s'il était réputé avoir agi sans discernement, et condamné à la même peine que les adultes, mais atténuée, dans le cas contraire.

Des réformes fragmentaires intervinrent au cours du XIX^e s. En 1850 sont créés des établissements spéciaux revêtant la forme de colonies pénitentiaires agricoles, pour soustraire les mineurs à la promiscuité des prisons. En 1898 est autorisée la remise de l'enfant à une personne ou à une institution charitable, ou à l'Assistance publique. En 1906, l'âge de la majorité pénale est porté de seize à dix-huit ans.

Il fallut attendre 1912 pour qu'intervienne une réforme générale. Le nouveau texte fit bénéficier les mineurs de treize ans d'une présomption absolue d'irresponsabilité, créa des tribunaux spécialisés pour les mineurs et institua le régime de la liberté surveillée. Ces innovations furent rapidement jugées trop timides. Un mouvement d'opinion réclama une législation plus hardie, qui vit le jour sous l'Occupation, mais que les conditions d'existence du pays ne permirent pas d'appliquer. La législation actuelle, élaborée en 1948, 1951 et 1958, est profondément marquée par le désir de substituer la rééducation au châtiment.

Tous les mineurs de dix-huit ans sont déclarés irresponsables, et aucune mesure pénale ne peut être prise à leur égard, sauf en matière de contraventions et surtout « lorsque les circonstances et la personnalité du délinquant de treize à dix-huit ans paraissent l'exiger ». Les juridictions qui s'occupent des affaires de mineurs ont été spécialisées : un juge pour enfants, désigné au sein de chaque tribunal, réunit les pouvoirs d'une juridiction d'instruction et d'une juridiction de jugement ; un tribunal pour enfants, départemental, composé du juge pour enfants et de deux assessseurs non professionnels, connaît des délits commis par les mineurs de seize ans ; une cour d'assises des mineurs, composée d'un conseiller, président, de deux assessseurs, pris parmi les juges pour enfants, et d'un jury, connaît des crimes commis par les adolescents de seize à dix-huit ans.

La procédure obéit à des règles particulières. L'instruction est toujours obligatoire, même en cas de flagrant délit et de citation directe. Le juge d'instruction et le juge des enfants doivent procéder à une enquête sociale sur la situation matérielle et morale de la famille ; le juge des enfants peut soit classer l'affaire, soit ordonner le renvoi devant le tribunal, soit juger au fond et ordonner des mesures d'éducation. Pendant l'instruction, l'enfant peut être confié, provisoirement, à un parent, à une personne digne de confiance, à une œuvre, à l'Assistance publique ou à un centre public d'observation qui garde et observe le mineur jusqu'à son jugement. La détention préventive est exceptionnelle, et réalisée dans un quartier spécial. Devant le tribunal, la publicité est réduite aux témoins, aux proches parents, au tuteur ou au représentant légal, aux membres du barreau et à certaines personnes privées s'occupant des œuvres d'enfants. Les jugements peuvent être publiés, mais sans comptes rendus de débats et sans indication de noms, même par initiales.

Les mesures qui peuvent être ordonnées à l'égard des mineurs de treize à dix-huit ans sont essentiellement éducatives : remise aux parents, à une personne digne de confiance ou à une œuvre privée habilitée ; placement dans une institution d'éducation, de formation professionnelle ou de soins, dans un institut médico-pédagogique de l'Etat ou d'une administration publique ; placement dans une institution publique d'éducation professionnelle, d'éducation surveillée ou d'éducation corrective. Dans les cas particulièrement graves, le mineur peut être frappé d'une condamnation pénale, atténuée obligatoirement pour le mineur de seize ans, facultativement pour le mineur de dix-huit ans ; il est néanmoins soumis à un régime spécial.

Le juge et le tribunal ont, en outre, la faculté d'ordonner le régime de la liberté surveillée, soit à titre provisoire pendant l'instruction, soit jusqu'à la majorité après décision prise. Le mineur est alors surveillé périodiquement par des délégués, personnes privées choisies par le tribunal et dont le rôle délicat consiste à aider au relèvement de l'enfant et à provoquer toute mesure nouvelle qui pourrait se révéler opportune.

L'organisation des différents établissements de placement des mineurs a été améliorée afin que ces derniers y trouvent le climat de rééducation et de protection dont ils ont essentiellement besoin. Il existe des centres publics d'observation à Savigny-sur-Orge (pour la région parisienne), à Marseille et à Lyon ; des institutions publiques d'éducation surveillée à Aniane, Belle-Ile, Neufchâteau, Saint-Hilaire, Saint-Jodard, Saint-Maurice, Brécourt (réservée aux filles).

— Littér. C'est surtout au XIX^e s. que l'on composa un grand nombre de poèmes pure-

ment romanesques, où l'auteur imaginait des aventures aux héros qui avaient popularisé les chansons de geste dès le XII^e s. On a ainsi créé les *enfances* de Charlemagne, de Guillaume au Court-Nez, d'Ogier le Danois, de Roland, de Vivien, de Garin de Monglane et même de Godefroi de Bouillon. C'est ce genre de récits que Rabelais parodiera en contant la généalogie et la jeunesse de Gargantua et de Pantagruel.

— Littér. chrétienne. Les auteurs de l'école française du XVII^e s., dans leurs réflexions sur les mystères de la vie intérieure de Jésus, ont naturellement rencontré le problème de son enfance. Ils ont vu dans l'enfance du Christ le symbole de l'anéantissement apparent du Verbe, et l'image de ce que doit être l'anéantissement du chrétien devant Dieu et son humilité à l'égard du monde. D'autres mystiques, notamment sainte Thérèse de Lisieux, ont insisté sur la docilité confiante et totale de l'enfant, image des dispositions idéales du chrétien à l'égard de la volonté divine et de l'action de la grâce (enfance spirituelle, voie d'enfance).

Enfance (ÉVANGILES DE L'), récits apocryphes et légendaires qui racontaient l'enfance du Christ. On en écrit dès le II^e s. Les plus importants de ces livres sont les *Récits de Thomas, philosophe israélite, sur les enfances du Seigneur* (VI^e s.) et le *Livre de la naissance de la Bienheureuse Marie et de l'enfance du Sauveur*. Malgré leurs invraisemblances, ces récits ont été très lus pendant tout le Moyen Âge, et ils ont été largement utilisés par l'iconographie et le théâtre des mystères.

Enfance du Christ (L'), trilogie sacrée, paroles et musique de Berlioz, donnée en première audition à Paris en 1854. Cet oratorio comprend trois parties : *le Songe d'Hérode, la Fuite en Égypte et l'Arrivée à Saïra*. C'est l'une des rares œuvres de Berlioz qui aient conquis d'emblée le public. Elle s'oppose aux grandes œuvres antérieures par sa simplicité, sa couleur naïve exempte de toute affectation.

ENFANÇON n. m. *Fam.* Petit enfant. (Vx.)

ENFANT n. (lat. *infans*, qui ne parle pas encore). Garçon, fille en bas âge : *Une méchante enfant. Un enfant terrible. Il est si beau l'enfant, avec son doux sourire...* (Hugo). || Terme d'amitié, de familiarité, d'encouragement : *Le coup dont tu te plains t'a préservé peut-être, Enfant* (Mussset). || Personne qui a un caractère enfantin : *Mon père est un grand enfant que j'ai eu quand j'étais tout petit* (Alex. Dumas fils).

◆ N. et adj. Personne naïve, inexpérimentée : *Elle était demeurée enfant, croyant sottement à mille choses niaises* (Zola). || Par rapport à la filiation, fils ou fille : *Partager son bien entre ses enfants.* || Descendant : *Nous sommes tous enfants du même père.* || Citoyen, natif : *Je remercie la ville de Dole qui ne perd de vue aucun de ses enfants et qui m'a gardé un tel souvenir* (Pasteur). || Fig. Résultat, conséquence, effet : *Le bonheur est enfant de la vertu. Ce livre est un enfant de la hâte* (Valéry).

— Loc. POÉTIQ. *Les enfants d'Apollon, de la Muse, les poètes. L'enfant de Cythère, de Paphos, l'enfant ailé, l'Amour. Les enfants de Bellone, de Mars, les guerriers. Les enfants de la Louve, les Romains.*

— Loc. DIV. *Enfant de l'amour, enfant né hors du mariage. Les enfants de Saint-François, de Saint-Ignace, etc., les franciscains, les jésuites, etc. Enfant gâté, celui à qui l'on passe ses caprices et ses fantaisies. — Par extens. Favori : Bonaparte fut l'enfant gâté de la Victoire. Enfant terrible, enfant bruyant, capricieux et insupportable ; ou enfant qui dit trop librement en public tout ce qu'il pense, sans souci des bienséances. — Par extens. Personne qui, par des actions trop hardies ou des propos trop sincères, compromet sa cause, son parti. Enfant de troupe, fils de militaire, élevé aux frais de l'Etat et figurant sur les contrôles de l'armée. (V. part. *encycl.*) Enfant de chœur, jeune garçon attaché au service de l'église pour assister le clergé dans les cérémonies du culte. (V. part. *encycl.*) — *Fam. et péjor.* Personne naïve. || *Bon enfant, personne d'un caractère facile ou simple et naïf. (On peut employer le féminin en parlant d'une femme : Voyons, soyez bonne enfant.) Enfant prodigue, fils de famille qui dissipe son bien et**

revient, repentant, à la maison paternelle. || *Enfant de la balle, ancienn., enfant d'un maître de jeu de paume, et, auj., par extens., personne qui exerce la profession de son père. C'est bien l'enfant de son père, de sa mère, se dit pour marquer une ressemblance physique ou morale. Etre innocent comme l'enfant qui vient de naître, être de la plus entière innocence. Etre enfant, faire l'enfant, s'amuser à des bagatelles, à des enfantillages ; faire le naïf, l'innocent. Faire un enfant, accoucher, engendrer un enfant.*

— Loc. PROV. *Il n'y a plus d'enfants*, exclamation d'Argan, dans le *Malade imaginaire*, de Molière (acte II, sc. viii), devant la ruse de la petite Louison. S'emploie lorsqu'un enfant dit ou fait des choses qui ne sont pas de son âge. || *Ce n'est pas un jeu d'enfants*, c'est une affaire sérieuse, difficile.

— ALLUS. HIST. *Laissez venir à moi les petits enfants* (*Sinite parvulos venire ad me*), paroles de Jésus-Christ, dans l'Evangile selon saint Luc (xviii, 16), à ses disciples qui « repoussaient avec des paroles rudes » les petits enfants qu'on lui présentait « afin qu'il les touchât » ; et il ajoutait : « Car c'est à leurs pareils qu'appartient le royaume de Dieu. »

— ALLUS. LITTÉR. *L'enfant sublime*, mot de Chateaubriand ou d'Alexandre Soumet sur V. Hugo adolescent, qui venait de remporter aux jeux Floraux un triple succès.

— Dr. *Enfant abandonné*, enfant qui a été délaissé par ses parents. || *Enfant adopté*, enfant par effet de l'adoption*. (V. FILIATION.) || *Enfant adultérin*, enfant naturel issu de deux personnes, dont l'une, au moins, est mariée avec une tierce personne. (V. FILIATION.) || *Enfant assisté*, enfant placé sous la protection des services d'aide sociale. || *Enfant en dépôt*, enfant recueilli temporairement par le service des enfants assistés, pendant la durée de l'hospitalisation ou de l'emprisonnement de ses parents. || *Enfant en garde*, enfant confié provisoirement, par le juge, au service des enfants assistés, à une œuvre charitable ou à un particulier. || *Enfant incestueux*, enfant naturel issu de parents entre lesquels existe un lien de parenté ou d'alliance qui entraîne une prohibition au mariage*. (V. FILIATION, INCESTE.) || *Enfant légitime*, enfant issu de parents unis par les liens du mariage* ou réputés tels par le droit. (V. FILIATION, MARIAGE PUTATIF.) || *Enfant légitimé*, enfant naturel reconnu dont les parents procèdent à la légitimation* au moment de contracter mariage. (V. FILIATION.) || *Enfant naturel*, ou *enfant illégitime*, enfant issu de parents qui ne sont pas mariés. || *Enfant né viable*, enfant qui naît vivant et dont la conformation lui permet de vivre. || *Enfant trouvé*, enfant qui, né de parents inconnus, a été trouvé dans un lieu quelconque ou déposé dans un établissement charitable.

— Hist. Titre d'honneur des princes et des grands. (V. INFANT.) || *Enfants de France*, nom sous lequel on désignait les enfants et petits-enfants des rois de France. (Les frères et sœurs du roi jouissaient également de ce titre, qu'ils transmettaient à leurs enfants seulement ; au-delà de ce degré de parenté, l'expression *Enfants de France* était remplacée par *princes* ou *princesses du sang*.) || *Enfants d'honneur*, jeunes gentilshommes élevés avec les princes, auxquels ils servaient de pages. || *Enfants de langue*, jeunes Français qui apprenaient, dans les Echelles du Levant, sous la direction des capucins français, les langues turque, arabe et grecque, pour devenir drogmans ou interprètes. (Ils devinrent les *jeunes de langue*, élevés au collège Louis-le-Grand.)

— Hist. ecclés. Nom donné, dans la primitive Eglise, aux personnes nouvellement baptisées. — Hist. mil. *Enfants perdus*, nom donné, du XIV^e au XVII^e s., à des soldats d'infanterie légère qui assuraient le service d'éclaireurs*. (Armés de couteaux, de massues, puis de pistolets et de grenades, ils sont les ancêtres des chasseurs et des voltigeurs*.)

— Mar. *Enfant trouvé*, individu qui s'est embarqué clandestinement, et qu'on découvre après avoir pris la mer.

— Pédag. *Enfants sauvages*, enfants abandonnés et ayant grandi seuls dans la nature. (On rapporte quelques cas de ce genre, découverts par des explorateurs. La réadaptation humaine et sociale de tels enfants présente de très grandes difficultés. Les cas les

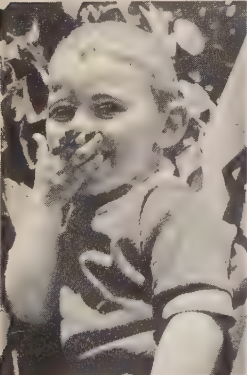
2 ans et demi
le premier dictionnaire



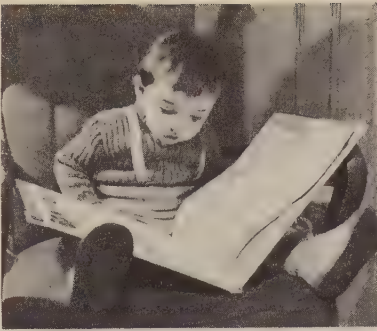
1 an et demi
le rideau s'ouvre
sur le monde



2 ans
la découverte
des premières techniques



3 ans
un baiser à la vie



plus célèbres furent le « Sauvage de l'Aveyron », et les « enfants-loups » de l'Inde.)
— Relig. *Enfant Jésus, Enfant Dieu, Enfant Roi, Jésus-Christ* encore enfant; image qui le représente. || *Enfant de lumière*, celui qu'illumine la foi divine, élu. || *Enfant des ténébres, enfant du siècle*, homme qui méconnaît la vraie foi, mécréant, impie. || *Enfants des hommes*, hommes, et spécialement ceux qui vivent en dehors de la foi. || *Enfants de Dieu*, hommes en général, et particulièrement ceux qui possèdent la vraie foi. || *Enfants de la terre*, hommes en général, et particulièrement ceux qui sont exclusivement attachés aux biens temporels. || *Enfants de l'Eglise*, fidèles qui reconnaissent l'Eglise et son chef.
— ★ *génération, âge, adaptation, pédagogie, pédiatrie, adolescent, jeu, Piaget, Wallon, infantilisme.*
— ENCYCL. « Au sens biologique, d'après Gesell, l'ensemble humain s'étend de 0 heure à la naissance jusqu'à vingt-cinq ans environ. » En fait, la législation, l'usage courant et la médecine elle-même situent le terme de l'enfance à des âges extrêmement variables, selon les circonstances envisagées.
Si l'âge de vingt-cinq ans correspond à l'époque où la croissance de l'individu peut être considérée comme achevée, il n'en est pas moins habituel d'entendre nommer « enfance » la période qui précède l'adolescence et s'achève avec la puberté. Dans tous les cas, l'enfance se caractérise par un changement continu et une maturation progressive, si bien qu'il est impossible de donner une définition statique de l'enfant. La division en « première enfance » (de la naissance à deux ou trois ans), « deuxième enfance » (deux, trois à six ans), « troisième enfance » (jusqu'au début de la puberté, différente selon les sexes et les individus), et même « quatrième enfance » (du début de la puberté à la puberté acquise), a donné lieu elle-même à diverses subdivisions établies d'après la dentition, le mode d'alimentation, le développement moteur, etc. Ces divisions et subdivisions ne permettent pas de donner une image fixe de chacune des catégories d'enfants ainsi délimitées, mais elles se justifient *grosso modo* du point de vue de l'hygiène et de la pathologie infantiles.
En effet, l'enfant ne se distingue pas de l'adulte uniquement par sa taille ou par son poids, ni même par le caractère inachevé de son organisme (ossification incomplète, système endocrinien, etc.); les proportions mêmes des différentes parties de son corps ne correspondent pas aux proportions du corps de l'adulte : ainsi, la hauteur de la tête, qui égale à peu près un quart de la taille chez le nouveau-né, n'égale plus que le huitième de la taille à l'âge mûr. Les artistes primitifs ne savaient représenter l'enfant que sous les traits d'un adulte de petite taille, et, dans le domaine psychologique, une confusion analogue a régné beaucoup plus longtemps encore.
La nature particulière de l'enfant apparaît déjà sur le plan physiologique, comme en témoigne l'existence d'une médecine spéciale de l'enfance, ou *pédiatrie*, dont on trouve les traces dans l'Antiquité, mais qui n'a véritablement pris naissance qu'au cours du XIX^e s. Des maladies infectieuses, telles que la varicelle, la rougeole, la coqueluche, etc., sont communément appelées « maladies de l'enfance », car c'est dans la deuxième et la troisième enfance qu'on les rencontre le plus souvent, tandis que la médecine de la pre-

mière enfance est dominée par les problèmes de l'alimentation et par la pathologie digestive (vomissements, intoxications, diarrhée, etc.).
C'est là ce qui a donné naissance à la fameuse formule : « le nouveau-né est un tube digestif ». Mais cet aspect, purement organique, n'a pas tardé à faire la preuve de son insuffisance. Il est apparu, d'une façon de plus en plus indubitable, que la vie psychique de l'individu était antérieure à toute possibilité d'expression verbale, et sans doute même à toute possibilité d'expression. Après avoir cru que le nourrisson n'avait d'autres besoins que matériels, on a, depuis quelques années, fait une place de plus en plus grande à ses besoins affectifs précoces, en même temps qu'on accordait aux impressions de la toute première enfance une importance croissante, non seulement momentanée, mais capable d'avoir des conséquences lointaines. La périculture elle-même a évolué sous l'influence de ces nouvelles conceptions, qui remettaient parfois en valeur des usages anciens, tels que le bercement, qui avait été momentanément proscrit. Des observations scientifiques précises ont montré que l'enfant trop précocement écarté de la tendresse et de la protection maternelles en subit les conséquences jusque dans sa santé physique : sa croissance pondérale et staturale, sa résistance à la maladie, son développement intellectuel en sont à tel point affectés que l'on a pu définir la tendresse maternelle comme une « vitamine de croissance ». On a vu là une nouvelle explication des accidents observés de longue date, sous le nom d'« hospitalisme », chez des jeunes enfants transplantés dans des services hospitaliers, pourtant irréprochables du point de vue matériel.
L'évolution de l'enfant a été étudiée sur différents plans : taille, poids, proportions corporelles, langage, intelligence, psychomotricité, vie affective. Certains auteurs se sont surtout appliqués à décrire des stades de développement, tandis que d'autres cherchaient à en établir une échelle susceptible de permettre de comparer le développement d'un enfant donné à celui d'un enfant correspondant à la moyenne générale.
● *Croissance physique.* Divers tableaux ont été publiés (Quidel, Nobécourt, Blechmann), mettant en regard l'âge d'état civil, la taille, le poids, et parfois le périmètre thoracique, en tenant compte de la différence des courbes de croissance de la fille et du garçon.
● *Développement psycho-moteur.* Le développement neuro-moteur de la petite enfance obéit à des lois d'organisation qui ne sont pas propres à l'espèce humaine. Il se fait de la tête aux pieds (loi du développement céphalo-caudal) et du centre à la périphérie (loi du développement proximo-distal). En même temps s'opèrent des modifications du tonus musculaire (il diminue pour les membres et augmente pour l'axe du corps), cependant que se réalisent les intégrations compliquées des muscles antagonistes. Voici, d'après Gesell, les étapes du développement psycho-moteur :
4 à 16 semaines : contrôle des muscles oculomoteurs ;
16-28 semaines : contrôle des muscles qui supportent la tête et meuvent les bras ; l'enfant tend la main vers les objets ;
28-40 semaines : contrôle du tronc et des mains ; l'enfant s'assoit, saisit, transfère et manipule les objets ;
40-52 semaines : contrôle des jambes et des pieds, de l'index et du pouce. L'enfant pousse du doigt, arrache ; il se tient debout ;
A partir de la deuxième année, il marche, court, articule des mots et des phrases, acquiert le contrôle de l'intestin et de la vessie.
A cinq ans, son contrôle moteur est arrivé à maturité. Il saute à cloche-pied et aussi à la corde. De ces acquisitions, certaines ont une importance fonctionnelle particulière. La préhension permet évidemment de saisir, mais aussi d'explorer du bout des doigts. Quant à la marche, elle assure la liberté de l'enfant à l'égard de l'objet pour s'en emparer, le connaître ou s'en défendre.
● *Langage.* Vers la fin du deuxième mois, l'enfant émet des sons qui ne sont plus des cris, car ils n'ont pas de caractère impulsif. Les premières vocalisations sont des voyelles frontales, que les consonnes primitives (m, t, p) transforment bientôt en syllabes. Dans

un matériel d'emblée très riche, l'enfant puis les sons qui figurent dans sa langue maternelle. La première forme de langage est le gazouillis, jeu verbal (comme il existe de jeux moteurs) et aussi exercice : il donne à l'enfant la maîtrise de sa voix. A partir du huitième mois, l'imitation des syllabes devient possible. Quant au premier mot, il apparaît aux environs d'un an. C'est un « mot phrase », en ce sens qu'il peut avoir tous les rôles grammaticaux comme toutes les valeurs affectives : peur, colère ou désir. Le vocabulaire s'accroît lentement, puis très vite au cours de la période préscolaire, puis lentement jusqu'à la maturité mentale. A trois ans, la moyenne serait de 1 507 mots, de 2 148 à quatre ans, de 2 557 à cinq ans. Les vocalisations inintelligibles ne comptent plus que pour 10 p. 100 à dix-huit mois ; elles disparaissent normalement à trois ans. A deux ans, l'apparition de la « phrase » a lieu, c'est-à-dire l'assemblage de deux mots au moins. L'essentiel de la structure linguistique est en place très rapidement, mais les personnes personnellement sont longtemps encore l'occasion d'erreurs. Reste à savoir pourquoi l'enfant veut parler comme l'adulte, pour informer autrui ou le convaincre : c'est le *langage socialisé* ; mais aussi par jeu, ou pour donner à l'action un accompagnement vocal : c'est le *langage égocentrique* (Piaget). A six ans et demi, 30 p. 100 du langage serait encore égocentrique.
● *Développement mental.* Il est inséparable de celui du langage, qui, bien souvent, en est pris comme signe. Certains auteurs ont voulu en donner une évaluation quantitative. Il s'agit alors d'établir une courbe de la croissance mentale, comme il existe des courbes de taille ou de poids. De ces travaux souvent critiquables, on retiendra les résultats de Thorndike, parce qu'ils confirment une impression clinique. La courbe de la croissance mentale serait une parabole passant par un maximum à vingt et un ans et une valeur moyenne à trois ans. J. Piaget, qui veut décrire sans mesurer, distingue dans le développement de l'intelligence des stades qui ne sont pas seulement des paliers, mais des « re-structurations », des réorganisations de l'ensemble des actes cognitifs. Ces stades se groupent eux-mêmes en périodes. La première est celle de l'intelligence sensorimotrice. Elle s'étend du huitième mois jusqu'à l'apparition du langage. On y voit disparaître les purs réflexes devant les actes orientés vers un but. C'est l'époque de l'exploration, d'abord sur le corps propre puis sur les objets extérieurs. A seize mois l'enfant peut se représenter un objet absent : désormais, il imagine, il anticipe ; les tâtonnements deviennent intérieurs, et la solution peut surgir, soudaine, d'emblée parfaite. La deuxième période est celle de l'« activité conceptuelle égocentrique ». Elle se caractérise surtout par l'apparition de la fonction symbolique, particulièrement manifeste dans le jeu ; une chose peut en représenter une autre : un coquillage sur une boîte est un chat sur un mur ; l'enfant qui joue est tour à tour lui-même, un autre et l'un de ses objets familiers. Au point de vue logique, c'est l'âge du « préconcept », qui précède la « classe » : « ce » chat n'est pas encore « un » chat, mais « le » chat, c'est-à-dire une sorte d'objet type. Viennent ensuite les opérations concrètes. L'enfant se libère partiellement des intuitions sensibles. Dès sept ans, l'enfant comprend qu'une boulette d'argile doit comporter la même quantité de matière, quelle que soit la forme qu'on lui imprime. Mais la conservation du poids n'est reconnue que vers dix ans, et celle du volume deux ans plus tard encore. L'identité sous le changement suppose la réversibilité (la boulette aplatie n'a pas perdu de matière, puisqu'on peut lui rendre sa première forme). Mais il s'agit d'une réversibilité encore limitée à des problèmes dont les données ont été « perceptivement constatées ». Enfin, vers onze ans, s'ébauche la logique hypothético-déductive, qui n'a plus de caractère enfantin. Il ne s'agit là que du développement de l'intelligence, et J. Piaget conteste que les stades puissent être étendus à d'autres domaines. Certains auteurs ont pourtant décrit des stades généraux englobant tous les aspects du psychisme. Ainsi, H. Wallon définit d'abord un stade d'« impulsivité », où l'enfant, incapable de rien effectuer par soi-même, est la proie d'une agitation motrice sans but. Au stade de l'« émotivité », l'enfant

communication devient possible, grâce à l'expression émotive, qui est déjà un langage. Apparaissent ensuite les activités de recherche et d'exploration manuelle, qui caractérisent le stade « sensori-moteur ». Au stade « objectivité-moteur », la marche et la parole parachèvent la relation d'objets. Vers deux ans, les progrès de la représentation sont moins sensibles que la crise affective qui ouvre le stade du « personnalité » : l'enfant se pose face à autrui par des jeux d'alternance, puis par des réactions d'opposition qui culminent vers l'âge de trois ans.

● **Mesure du développement mental : méthode des tests.** Le rôle des tests* est de situer la performance d'un enfant. Soit l'intérieur de son groupe (est-il plus ou moins que moyen?), soit dans la suite des performances caractéristiques de chacun des âges (quel est son âge mental?). Il est des tests qui visent une activité mentale très particulière. D'autres qui établissent un niveau mental « global ». De ces derniers, les plus employés sont le Binet-Simon (avec ses versions américaines : Binet Standford et Terman Merrill) et le Weschler-Bellevue, dont la version pour enfants est connue sous le nom de Weschler. Binet-Simon et Terman permettent le calcul d'un quotient intellectuel (Q. I.), quotient de l'âge mental par l'âge réel multiplié par 100 pour éviter les décimales). La mesure fournie par le Weschler est appelée également Q. I., par une analogie que rien ne justifie théoriquement. Le Q. I. reste-t-il constant? Non, si l'enfant était très jeune au moment du premier test (les tests verbaux sont sans valeur prédictive), ou si l'intervalle entre les deux tests est très long. Mais entre certaines limites, par exemple du début à la fin de la scolarité secondaire, le Q. I. reste à peu près constant. Ce qui n'exclut pas la possibilité de modifications parfois considérables, souvent déterminées par les changements dans la situation effective. Quant à la nature de ce qui est mesuré (supériorité ou avance momentanée, intelligence « native »), le débat reste ouvert. Parmi les tests faisant appel à des activités mentales particulières, citons l'échelle d'intelligence pratique d'Alexander, le test de structuration spatiale de Kohs, les tests de langage de Gesell et de Borel-Maisonny. Pour les tout-petits, on emploie les tests de Gesell et de Brunet-Lezine.

● **Développement affectif.** C'est surtout à Freud et à l'école psychanalytique que revient le mérite d'avoir fait progresser la connaissance du développement affectif de l'enfant. Au début, l'enfant n'est évidemment animé que par le désir de se procurer le maximum de sensations agréables; mais, à côté de celles qu'il trouve dans l'exercice des fonctions nécessaires à la vie, il en est d'autres qui, de prime abord, semblent gratuites, et de ce fait purement sensuelles : tels le suçotement des lèvres, la succion du pouce, etc. C'est ainsi que diverses parties du corps jouent pour à tour un rôle prépondérant dans cette recherche du plaisir : c'est d'abord l'extrémité antérieure (bouche et lèvres), puis l'extrémité terminale du tube digestif, enfin la zone génito-urinaire. En tenant compte de ces localisations successives, on a pu décrire différents stades érotico-affectifs : en premier lieu, les stades oral, anal et urétral, qu'on nomme « stades pré-génitaux », et en second lieu, vers trois ans, le stade génital ou « génito-sexuel infantile », qui correspond à une époque où les relations avec le monde extérieur s'établissent sur un mode nouveau et moins égocentrique. En effet, les autres individus apparaissent désormais à l'enfant comme des objets distincts de sa propre personne.

Ce moment correspond à peu près à l'époque de la découverte de la différence des sexes et à l'apparition du premier conflit sentimentale qui en résulte. Ce conflit, qui, du fait d'un amour exclusif pour le parent de l'autre sexe, met l'enfant en situation de rivalité avec le parent du même sexe, a reçu de Freud le nom de conflit *œdipien*, par allusion au héros qui accomplit l'oracle en tuant son père et en épousant sa mère. Lorsque les parents sont animés par des liens suffisamment puissants, cette phase normale du développement se déroule sans encombre, et l'enfant peut bien tôt dépasser cette situation délicate : il apprend à aimer son père et sa mère (et, à travers eux, les individus masculins et fémi-

nins) en prenant l'un pour modèle et l'autre pour objet d'amour idéal.

Il se produit alors un palier dans l'évolution affective de l'enfant, dont l'élan (la libido, selon Freud) peut alors se porter vers des objets nouveaux : connaissances scolaires, intérêts intellectuels, apprentissage de la vie sociale avec les camarades de classe, etc. Cette phase est appelée « phase de latence », parce qu'elle correspond à une période où la préparation de l'individu à son futur rôle sexuel poursuit son cours en profondeur, mais d'une façon cachée. Ensuite viennent la période prépubère et la puberté proprement dite.

Si l'on considère l'ensemble de l'évolution de l'enfant dans tous les domaines, on s'aperçoit que celle-ci se définit par une différenciation progressive : d'une part, sur le plan intérieur, par une individualisation de plus en plus nette des différentes fonctions et facultés; d'autre part, sur le plan extérieur, par la formation de la personnalité et la conquête de l'indépendance, alors que dans le domaine moral s'effectue le passage de l'hétéronomie (soumission à une loi imposée par les autres) à l'autonomie (obéissance à une loi qu'on se donne à soi-même) [Piaget].

Le développement de l'enfant ne se fait pas sur tous les plans d'une façon uniforme : on pourrait donc distinguer chez lui, à côté de son âge d'état civil, des âges physiologiques, psycho-moteur, mental, affectif et même moral et social, entre lesquels se produisent souvent des décalages qui peuvent être causes de troubles momentanés.

— Dr. ● **Protection légale des enfants.** Les Perses, les Égyptiens, les Juifs protégeaient l'enfance en vertu de leurs doctrines religieuses. Il en était autrement en Grèce et à Rome, où la vie et la liberté de l'enfant n'étaient pour ainsi dire aucunement respectées avant l'avènement du christianisme. A partir de Constantin, la législation devint plus clémente, mais le droit d'exposer les enfants subsista sous certaines restrictions. Lorsque les parents exposaient les enfants contrefaits ou difformes, celui qui les recueillait pouvait les traiter comme esclaves ou respecter leur liberté. Dans ce dernier cas, il jouait le rôle de père adoptif.

L'usage d'exposer les enfants aux portes des églises s'introduisit au IV^e s. : on les hospitalisait dans des asiles avec les malades et les pauvres. Plus tard, on les admit dans des établissements spéciaux. En 1326, l'hôpital des *Enfants-Bleus*, en 1537, l'hôpital des *Enfants-Rouges*, ou *Enfants-de-Dieu*, furent fondés à Paris pour recueillir les orphelins légitimes de père et de mère. Au XVIII^e s., saint Vincent de Paul fonda l'œuvre si éminemment utile des *Enfants trouvés*.

La loi française protège l'enfant dès avant sa naissance (certificat prénatal, protection maternelle et infantile, répression de l'avortement); une fois né, il est protégé sur le plan de sa santé physique et morale, ainsi que sur le plan de ses intérêts patrimoniaux. Des lois et des réglementations nombreuses ont organisé la protection des enfants du premier âge, des enfants maltraités ou moralement abandonnés, des enfants abandonnés, exposés ou trouvés, des enfants assistés, des enfants et des jeunes qui travaillent. Toute naissance doit être déclarée à l'officier de l'état civil; tout enfant trouvé doit être remis à ce magistrat. L'enfant du premier âge doit être pourvu d'un carnet de santé et faire l'objet d'une surveillance sanitaire et même sociale. La mise en nourrice est entourée de garanties. La législation fiscale et la législation sociale tiennent compte l'une et l'autre des enfants à charge de la famille en diverses matières (impôts directs, prestations sociales, logement, etc.).

La protection pénale de l'enfant s'est largement développée depuis le début du XIX^e s., en particulier par l'effet de la loi du 19 avril 1898, sur la répression des violences, voies de fait, actes de cruauté et attentats commis envers les enfants, dont les pénalités ont été sévèrement accrues en 1958.

Elle est aujourd'hui assurée par toute une série de dispositions, visant notamment : l'infanticide*, la non-déclaration de naissance*, la suppression* ou supposition de l'enfant, la non-représentation* d'enfant, l'exposition* d'enfant, le détournement* de mineurs.



4 ans
premières notions
d'équilibre

Encourent des peines de prison et d'amende les personnes qui livrent à des vagabonds les enfants dont elles ont la garde ou qui les font mendier. Sont punissables les personnes qui, pendant les heures de classe, admettent dans un lieu public ou de spectacle, ou emploient des enfants d'âge scolaire; le sont également les parents qui négligent d'envoyer à l'école leurs enfants. Des peines d'amende sont prévues contre les débitants de boissons qui serviraient, ou vendraient à emporter, des boissons alcooliques à des enfants mineurs.

Lorsque les parents mésestiment des prestations familiales, il est procédé à la nomination d'un tuteur aux prestations familiales, qui perçoit celles-ci au lieu et place des parents. La responsabilité pénale de l'enfant est atténuée; des juridictions et une procédure spéciales ont été instituées en sa faveur (v. ENFANCE DÉLINQUANTE).

● **Statut de l'enfant légitime et légitimé.** A tout âge, l'enfant doit honneur et respect à ses père et mère; il reste sous leur autorité jusqu'à sa majorité (vingt et un ans) ou jusqu'à son émancipation (possible à partir de quinze ans révolus). Cette autorité appartient au père et à la mère, mais, durant le mariage, elle est exercée par le père en tant que chef de famille; elle implique le droit de correction* (dont le caractère a été profondément modifié en 1935, puis en 1945), ainsi que l'administration légale et la jouissance des biens de l'enfant (v. PUISSANCE PATERNELLE et TUTELLE). L'enfant ne peut quitter la maison paternelle sans la permission de son père, si ce n'est pour s'enrôler (après l'âge de dix-huit ans révolus). L'enfant mineur ne peut contracter mariage sans le consentement d'au moins l'un de ses deux parents (si les parents sont morts ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté, les aïeuls et aïeules les remplacent; à défaut d'ascendant, le consentement du conseil de famille est requis).

Les parents ont l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants; mais ces derniers n'ont pas d'action contre eux pour un établissement par mariage ou autrement. Il existe entre parents et enfants une obligation alimentaire (v. ALIMENTS), ainsi que des droits de succession réciproques; les enfants légitimes ou légitimés viennent en premier à la succession de leurs parents en tant qu'héritiers réservataires (v. HÉRITIERS, RÉSERVE, SUCCESSION); toute donation faite par une personne sans enfants est révoquée de plein droit s'il survient un enfant légitime au donateur.

● **Statut de l'enfant naturel.** Il n'existe de lien légal entre l'enfant naturel et ses parents que s'il a été reconnu, ou si un jugement a établi sa filiation à la suite d'une action en recherche de paternité ou de maternité. Ni la reconnaissance ni le jugement ne créent de lien légal entre l'enfant et les membres de la famille de ses parents. La puissance paternelle appartient à celui de ses père et mère qui l'a reconnu le premier. Lorsque la filiation naturelle est reconnue, elle entraîne entre enfants et parents les mêmes droits et devoirs que pour les enfants légitimes. Toutefois, en matière de succession, les droits de l'enfant naturel reconnu sont inférieurs à ceux qu'il aurait s'il était légitime, et il ne peut recevoir, à titre gratuit, de ses père et mère, plus que la part successorale que la loi lui accorde (v. DONATION, RÉSERVE, SUCCESSION). Depuis 1955, les enfants naturels adultérins ou incestueux qui n'ont pu être légitimés



4 ans
la découverte
de la peinture sur chevalet



5 ans
passage du géométrique
au figuratif



5 ans et demi, modelage



6 ans
apprentissage du calcul
par les billes

peuvent obtenir des aliments de leurs parents, sans que l'action intentée ait pour effet de proclamer l'existence d'un lien de filiation dont l'établissement demeure prohibé.

● *Statut de l'enfant adoptif.* V. ADOPTION.
● *Organisation de l'aide sociale à l'enfance.* La nécessité d'intervenir en faveur des enfants a été comprise dès les temps les plus reculés; parfois, cette intervention a eu un motif humanitaire, mais, le plus souvent, il s'est agi de défendre la collectivité contre les éléments de nature à troubler tôt ou tard l'ordre public. En France, le droit ancien, tant écrit que coutumier, prohibait l'abandon des enfants, mais il sanctionnait seulement l'exposition d'enfants, c'est-à-dire l'abandon dans un lieu public ou solitaire où l'enfant se trouve privé de soins et livré à tous les risques. Le droit actuel continue à tolérer l'abandon d'un enfant dès lors qu'il se produit dans une forme réglementée; la plupart des autres pays se refusent à légaliser l'abandon d'enfant.

Si le droit ancien se préoccupait de l'abandon des enfants, le soin de recueillir ces enfants était laissé à la seule initiative privée. Il convient cependant de noter que le droit coutumier faisait obligation au seigneur haut justicier d'assurer l'entretien de l'enfant abandonné sur ses terres, en contrepartie du droit d'épaves qui lui était reconnu. Au XVIII^e s., saint Vincent de Paul obtient des pouvoirs publics qu'ils soutiennent son action en faveur des enfants abandonnés. La



l'attention
fruit de la liberté

Convention déclare, en 1793, que « la Nation se charge de l'éducation physique et morale des enfants connus sous le nom d'enfants abandonnés. Ces enfants seront désormais connus sous le nom d'*orphelins*. Aucune autre qualification ne sera permise »; le Directoire décide que « les enfants abandonnés nouvellement nés seront reçus gratuitement dans les hospices de la République ». Peu à peu se développe, au XIX^e s., puis au XX^e s., le service d'Assistance à l'enfance, appelé aujourd'hui *Aide sociale à l'enfance*. A côté de ce service public, un grand nombre d'œuvres et d'institutions privées se sont développées; service public et œuvres privées collaborent étroitement.

Le service public de l'Aide sociale à l'enfance a deux objets : lutter contre les abandons d'enfants; recueillir l'enfant abandonné ou dépourvu, totalement ou partiellement, de soutien familial.

En vue de lutter contre les abandons, l'Administration verse des allocations mensuelles aux personnes qui, ayant la charge d'enfants, ne disposent que de ressources très insuffisantes; ces allocations peuvent s'ajouter aux prestations familiales, ainsi qu'à des secours dits « de premier besoin », souvent donnés en nature (layette ou berceau). L'attribution de ces allocations peut être prolongée jusqu'au dix-septième anniversaire de l'enfant. Mais l'action du service précède souvent la naissance de l'enfant : hébergement des femmes enceintes dans une *maison maternelle* (en principe, la future mère doit être enceinte de sept mois, mais cette limite n'est pas opposable aux femmes qui demandent le secret ou qui sont dénuées de ressources); continuation de l'hébergement pendant plusieurs mois après la naissance (en principe, la mère ne sort pas sans que lui soient assurés les moyens de travailler et que l'enfant soit placé); hébergement de

la mère et de l'enfant dans un *hôtel maternel*; placement de l'enfant dans un *centre d'enfants secourus* (secteur proche d'une grande ville, où les enfants sont confiés à des nourrices auxquelles les frais de pension sont parfois payés par le service, qui se charge alors de récupérer la participation de la mère).

L'enfant peut être accueilli temporairement par le service, soit lorsque ses parents sont momentanément dans l'impossibilité de prendre soin de lui (en cas d'hospitalisation, de détention, de privation du logement, ou même lorsque les conditions du logement familial apparaissent néfastes pour sa santé physique ou morale), soit lorsqu'il s'agit d'un enfant victime, vagabond ou délinquant (dans ce dernier cas, il doit avoir moins de quatorze ans), dont les parents se sont vu retirer partiellement la puissance paternelle.

Sont admis par le service, en qualité de *pupilles de l'Etat*, les enfants dépourvus définitivement de soutien familial : enfants trouvés, enfants abandonnés (l'abandon d'un enfant paraissant âgé de moins d'un an, admis en vue de lutter contre l'avortement et l'infanticide, peut, à la demande de la mère, n'être suivi d'aucune enquête; l'abandon d'un enfant paraissant âgé de plus d'un an est toujours suivi d'une enquête; la personne qui abandonne un enfant peut, dans le mois suivant, le reprendre sans formalité; ce délai écoulé, l'enfant ne peut être rendu que sur décision préfectorale, prise après enquête et décision du conseil de famille), orphelins n'ayant ni père, ni mère, ni ascendants auxquels on puisse recourir et n'ayant pas de moyen d'existence, enfants moralement abandonnés, dont les parents ont été totalement déchu de la puissance paternelle.

Qu'ils soient recueillis temporairement ou définitivement, les enfants sont, suivant leur âge, placés en pouponnière ou au foyer des pupilles. Les plus grands sont soumis à un examen psychiatrique et à une observation psychologique, à la suite desquels il est décidé s'ils relèvent du placement familial ou du placement dans un établissement de cure, de soins ou d'éducation spécialisée. Le placement familial est considéré comme le placement normal (on s'efforce de placer chez des voisins ou des parents les enfants recueillis temporairement); en principe, l'enfant est alors élevé comme l'enfant de la famille; doivent être choisis de préférence des familles jeunes, où le pupille trouvera un foyer même après sa majorité. Avant son quatorzième anniversaire, l'enfant subit l'examen d'orientation professionnelle, à la suite duquel il est décidé s'il continue ses études, s'il est mis en apprentissage ou s'il commence à travailler (la fillette inapte aux études bénéficie généralement de cours d'enseignement ménager pendant une ou deux années). Le pupille sort du service à sa majorité ou lors de son mariage si celui-ci est antérieur.

Des associations départementales d'entraide aux pupilles et anciens pupilles de l'Etat ont été créées en 1943; leur rôle est de compléter l'action de l'Administration en corrigeant ce qu'elle a de trop rigide. L'effectif des pupilles de l'Etat n'a cessé de diminuer depuis la Seconde Guerre mondiale (110 263 en 1938; 74 161 en 1954), grâce aux effets des législations de protection sociale; il convient cependant de noter l'augmentation des effectifs des enfants secourus (67 019 en 1938; 144 396 en 1954) et celui des enfants recueillis temporairement (20 758 en 1945; 26 935 en 1954). La mortalité infantile a spectaculairement baissé parmi les pupilles de l'Etat (en 1946, la mortalité générale de 0 à 1 an était de 6,7 p. 100, alors qu'elle était de 12,37 p. 100 parmi les pupilles; en 1954, la mortalité générale de 0 à 1 an est de 3,7 p. 100, alors qu'elle est seulement de 2,6 p. 100 parmi les pupilles).

● *Dépistage et sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence en danger physique ou moral.* Le dépistage est assuré grâce à l'intervention des organismes et des services sociaux. La protection maternelle et infantile (organisée en 1942-1945) institue la protection obligatoire sanitaire et sociale de tous les enfants âgés de moins de cinq ans et prévoit une surveillance particulière pour les mineurs placés hors du domicile des parents, pour les mineurs dont les parents bénéficient d'une allocation des collectivités publiques ou des prestations familiales, ainsi

que pour les mineurs dont les parents ont été condamnés à une peine correctionnelle pour mendicité ou ivresse. A l'intérieur des établissements d'enseignement et d'éducation fonctionne un service de médecine à caractère purement préventif, chargé de porter à la connaissance des familles les constatations concernant l'état sanitaire de leurs enfants, de dépister les mauvais soins dont les enfants d'âge scolaire sont victimes et de provoquer les mesures de protection nécessaires.

Les mesures de sauvegarde ont un double aspect : protection des enfants victimes de leur milieu familial; protection des enfants en danger du fait de leur propre comportement.

En faveur des mineurs victimes de leur milieu familial, quatre catégories de mesures sont possibles :

1° *La déchéance de plein droit* de la puissance paternelle intervient dans les cas les plus graves, notamment la condamnation pour excitation à la débauche de ses propres enfants;

2° *La déchéance facultative*, totale ou partielle, peut intervenir en cas de condamnation grave des parents, ou lorsque ceux-ci compromettent par de mauvais traitements par leur inconduite notoire, par un défaut de soins ou un manque de direction morale, la santé, la moralité ou la sécurité d'un ou de plusieurs enfants; le tribunal qui la prononce peut soit organiser une tutelle de droit commun, soit confier l'enfant au service de l'Aide sociale (dans ce dernier cas, le mineur est pupile de l'Etat si la déchéance est totale et l'enfant en garde si la déchéance est partielle); que le mineur soit pupile ou enfant en garde, il est confié à un particulier ou à une œuvre spécialement habilitée;

3° *L'assistance éducative* : l'enfant reste sous la garde de ses parents, à l'encontre desquels aucune déchéance n'est prononcée, mais une surveillance est exercée par une assistance sociale ou une visitieuse d'enfants;

4° *Le dessaisissement volontaire des droits de la puissance paternelle*; il s'agit d'une mesure de légalisation d'un abandon d'enfant (de moins de seize ans) entre les mains d'une personne privée; le tribunal doit homologuer l'accord intervenu entre les parents et la personne qui recueille l'enfant; les droits de puissance paternelle sont alors répartis entre les services d'Aide sociale et les personnes qui ont recueilli l'enfant; le tribunal peut également effectuer cette répartition des droits de puissance paternelle lorsqu'une œuvre ou une personne privée lui adresse la demande, après avoir spontanément recueilli un enfant abandonné de moins de seize ans; l'enfant est classé dans la catégorie des *enfants surveillés*.

Des mesures particulières ont été prévues pour les enfants qui sont en danger par suite de leur comportement, c'est-à-dire, dans la plupart des cas, pour ceux qui ne peuvent s'adapter à leur milieu familial et social en raison de leur caractère. A la suite des transformations apportées à l'ancien droit de correction paternelle, le juge des enfants peut — à la demande des parents, du tuteur ou de toute personne qui a légalement la garde d'un enfant — placer un mineur dans un établissement de rééducation, pour un temps qui fixe lui-même. Par ailleurs, tout mineur de moins de dix-huit ans, en état de vagabondage, peut faire l'objet d'un placement provisoire, par le préfet, dans un établissement habilité à cet effet ou au service de l'Aide sociale; une décision définitive est prise ultérieurement par le juge des enfants : l'enfant est remis à sa famille, à un particulier, à un établissement de rééducation ou à un établissement de soins; il peut également être placé sous le régime de la liberté surveillée.

● *Aide à l'enfance inadaptée.* Pendant longtemps, la réadaptation des enfants inadaptés a été abandonnée à l'initiative privée. Cependant, en 1909, le législateur a prévu la création de classes et d'écoles perfectionnement pour les « retardés scolaires »; environ 1 300 classes ou écoles, pouvant recevoir 20 000 débilés légers d'un coefficient intellectuel supérieur à 0,60, fonctionnent, alors que 300 000 enfants devraient pouvoir y être reçus; quelques établissements pour débilés moyens et profonds fonctionnent également. En 1937, un projet de loi relatif à la protection de l'enfance inadaptée



7 ans
passage du calcul concret
au calcul abstrait



« Enfants portant une guirlande », par Rubens
pinacothèque de Munich



« L'été », par Bouchardon
fontaine de la rue de Grenelle, Paris

laboré, mais n'eut pas de suites, en raison des importantes dépenses qu'aurait entraînées son application. La création d'un département ministériel chargé de la Santé et de la Famille permit de reconsidérer la question en 1943, puis en 1945. Des associations régionales de sauvegarde furent créées, à partir de 1943, à raison d'une par région sanitaire; elles ont pour rôle : la coordination des diverses activités en cette matière, le développement d'un mouvement d'opinion en faveur des enfants inadaptés, une action pratique (conseils, aide technique) à l'égard des œuvres privées recevant des enfants déficients ou en danger moral, la création et la gestion de centres d'observation, d'établissements divers de rééducation et de reclassement social, ainsi que d'écoles de cadres. Collaboraient dans ces associations régionales qui ont souvent créé des filiales départementales) les représentants des divers services publics et ceux des œuvres et établissements privés; constituées dans le cadre de la loi de 1901 sur les associations, ce sont de véritables organismes semi-publics, en raison des garanties édictées par l'Administration quant à leurs statuts, à la désignation de leurs dirigeants et à l'approbation de leurs principales décisions. En 1948 s'est constituée une Union nationale des associations régionales. Depuis 1944, l'Etat apporte une aide financière importante aux établissements privés qui reçoivent des enfants en danger moral et des enfants inadaptés.

Il faut noter que diverses mesures ont été prises pour faciliter la rééducation des déficients sensoriels (aveugles, amblyopes, sourds, sourds-muets, paralysés).

● **Publications destinées à l'enfance et à la jeunesse.** En raison de l'influence néfaste de certaines publications destinées aux adolescents et aux enfants, les pouvoirs publics ont intervenus en 1949, puis en 1954. Les publications destinées à la jeunesse ne peuvent être éditées que par des associations déclarées, des sociétés commerciales réglementairement constituées et sous la responsabilité d'un comité directeur de trois membres; elles sont soumises à l'agrément, au contrôle et à la surveillance d'une commission, spécialement instituée, siégeant au ministère de la Justice, à qui chaque numéro doit être communiqué. Ceux qui, se soustrayant à ce contrôle, publieraient, à l'intention de l'enfance et de la jeunesse, des illustrations ou chroniques présentant sous un jour favorable le banditisme, le mensonge, le vol, la paresse, la lâcheté, la haine ou la débâche, ou tous actes qualifiés crimes et délits de nature à démoraleiser l'enfance et la jeunesse ou susceptibles d'inspirer ou d'entretenir des préjugés ethniques, seraient punis de peines sévères de prison et d'amende, considérablement augmentées en cas de récidive, assorties de mesures de saisie et de suspension provisoire ou définitive des publications, ainsi que d'une publicité particulière.

Est interdite la vente aux mineurs de moins de dix-huit ans de certaines publications destinées aux adultes, interdites à l'affichage du fait de leur caractère licencieux ou pornographique, ou de la place faite au crime.

● **Protection du travail des mineurs.** Les enfants ne peuvent être admis, même comme

apprentis, avant l'âge de quatorze ans (cet âge sera porté à seize ans en 1967) dans les établissements industriels et commerciaux, sauf s'il s'agit d'établissements où ne sont employés que les membres de la famille, sous l'autorité du père, de la mère ou du tuteur. Des dérogations sont cependant possibles pour les entreprises de spectacles, sous réserve que soit assurée la fréquentation scolaire.

Tout enfant âgé de quatorze à dix-sept ans doit, avant d'entrer dans une entreprise commerciale ou industrielle, subir un examen d'orientation professionnelle, dont les résultats sont communiqués aux parents, sans cependant que les conseils de l'orienteur s'imposent à eux. Les inspecteurs du travail peuvent toujours faire soumettre à un examen médical les enfants de quatorze à seize ans admis dans un établissement industriel ou commercial, en vue de constater si les travaux dont ils sont chargés ne sont pas au-dessus de leurs forces; le cas échéant, ils ont le droit d'exiger le renvoi de l'enfant de l'établissement. Certains travaux périlleux ou trop durs sont interdits aux enfants de moins de dix-huit ans, dont le repos de nuit ne peut être inférieur à onze heures consécutives (des dérogations à cette règle sont cependant possibles pour les enfants de seize à dix-huit ans). Les conditions de travail des enfants de moins de dix-huit ans sont assez sérieusement réglementées. Le repos hebdomadaire est obligatoire. Il en est de même — dans les entreprises industrielles — pour le repos des jours fériés. La durée de la journée de travail doit obligatoirement être coupée par des repos d'une durée globale minimale d'une heure. L'apprenti et le jeune travailleur ont également droit à une certaine protection morale. Toute personne qui emploie des mineurs de moins de dix-huit ans dans un établissement industriel ou commercial doit en faire la déclaration à l'inspecteur du travail. (→ Biblio.)

— **Iconogr.** Les représentations de l'enfance ont eu fréquemment la faveur des artistes depuis l'Antiquité. Le naturalisme de l'époque hellénistique devait lui faire une grande place. Citons le célèbre *Enfant à l'ole* de Boéthos, connu par de nombreuses répliques (Rome, Louvre, Florence), *l'Enfant jouant aux dés* (Vatican), *l'Enfant au coqueluchon* (musée des Thermes, Rome) et les groupes de bronze du musée de Naples, qui semblent avoir appartenu à des fontaines : *Enfants nus avec un dauphin*, *Enfants soutenant une amphore*, *Enfant au masque*. Le même goût se marque, à l'époque romaine, dans les fresques des Amours boulangers ou vignerons (Pompéi); Cupidon, les Amours, les Ris, Hercule et Bacchus enfants. Romulus et Remus allaités par la Louve sont autant de témoignages de ce goût.

Quant aux artistes de la Renaissance, si les grâces des bambins ou des garçonnets de la mythologie les touchent encore (le Corrège, le Caravage, les bacchanales de Titien, de Poussin), ils ont, avec l'Enfant Jésus* et le petit saint Jean-Baptiste, un sujet de prédilection (Raphaël, Vinci, le Parmesan). Pourtant, l'inspiration naturaliste produit aussi des chefs-d'œuvre : portraits d'enfants du Maître de Moulins, de L. Lotto (*l'Enfant endormi*, Florence), de Velasquez (en parti-

culier les *Ménines*, Madrid), de Murillo (*le Poulleux*, Louvre), de Ribera (*le Pied-bot*, Louvre), du Caravage, de Rubens (*Enfants portant une guirlande*, Munich; *Enfant tenant une flûte*, Vienne), des Flamands Van Ostade, Gérard Dou, Steen, Teniers, Metsu (*l'Enfant malade*). Les sculpteurs expriment eux aussi les charmes de l'enfance : Verrocchio (*l'Enfant au dauphin*, Florence), Donatello (*Cantoria* de Florence), Lucca Della Robbia, Desiderio da Settignano, Mino da Fiesole.

On se rappelle que Louis XIV vieillissant voulait « de l'enfance partout »; on trouve ainsi à Versailles les charmantes frises du salon de l'Œil-de-Bœuf et les beaux groupes de bronze de l'allée d'Eau. Un renouveau se manifeste encore au XVIII^e s. En France, si l'enfance apparaît dans les œuvres de Boucher, Chardin, Greuze, Eisen, Fragonard, Drouais, Boilly, elle s'exprime avec plus de charme chez les sculpteurs Bouchardon (fontaine de Grenelle, à Paris), Pigalle, Pajou, Clodion, Houdon. L'école anglaise en fait un de ses thèmes de prédilection : Reynolds, Lawrence, et surtout Gainsborough, auteur du célèbre et paradoxal *Enfant en bleu* (coll. Westminster).

Au XIX^e s., l'enfance représente une des inspirations anecdotiques et attendrissantes particulièrement chères aux artistes académiques. A côté de *l'Enfant adopté* de Vernet, des *Enfants tures*, fort agréables, de Decamps, combien de petits décrocheurs, petits gourmands, petits dénicheurs, sont tombés dans l'oubli. Citons encore les célèbres *Enfants d'Edouard*, de P. Delaroche (Louvre). Mais il existe, chez les grands peintres de cette époque, de nombreuses effigies d'enfants : petites filles de Renoir, *le Fils de Manet* (Louvre), les maternités de Carrière, de Berthe Morisot, et plus près de nous Van Gogh (*le Fils du facteur Roulin*) et Van Dongen.

— **Liturg.** *Enfants de chœur.* L'institution des enfants de chœur remonte aux premiers siècles de l'Eglise. On les appelait *melodi infantes*, ou encore *pueri symphoniaci*, *pueri cantores*. Des fondations assuraient leur entretien et permettaient aux plus doués de poursuivre leurs études musicales, grâce à une bourse. C'est en 1408 que Gerson,



« Portrait de deux fillettes »
par Renoir
musée de São Paulo



« L'Enfant en bleu »
par Gainsborough
coll. Westminster



« L'Enfant malade »
par Gabriel Metsu
musée d'Amsterdam
(détail)

chancelier de l'Université de Paris, donne aux enfants de cœur de Notre-Dame leur premier règlement. Un grand nombre d'hommes remarquables sortent du rang des enfants de cœur : papes, évêques, compositeurs, organistes, maîtres de chœur, virtuoses et facteurs d'orgue. Leurs fonctions, au cours des cérémonies, s'apparentent à celles des acolytes. Leur costume normal est composé d'une soutane rouge ou noire et d'un surplis.

— Mil. *Enfants de troupe*. L'existence de communautés familiales et enfantines aux côtés des troupes est très ancienne. Sans doute faut-il y voir le mode de recrutement normal des armées antiques, telles les *familiae militum* des légions romaines, dont les enfants, élevés dans des camps, formaient ensuite leurs meilleurs cadres. Cette coutume se poursuivait dans l'armée française d'Ancien Régime, où les corps de troupes adoptaient des orphelins dont le père avait servi dans leurs rangs. Tandis que cette habitude se transformait en institution, des initiatives généreuses créaient les premiers établissements d'enseignement réservés aux fils de militaires (telles l'Ecole des orphelins militaires, créée par Paulet en 1773, et l'Ecole de Liancourt, dite « des enfants de l'armée », instituée par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt vers 1780). En 1798, Bonaparte décrète que les enfants mâles de sous-officiers et de soldats de carrière pourront être inscrits sur les registres des corps à l'âge de quatre ans. Le statut des enfants de troupe vivant dans les régiments fut codifié en 1832 et 1837. Un décret de 1858 fixe nettement leur qualité : « Dans le but de venir en aide aux familles des militaires de carrière et de fournir à l'armée une pépinière de futurs gradés, les enfants de ces militaires et des officiers subalternes peuvent être inscrits sur les contrôles d'un régiment et devenir *enfants de troupe*. » Ceux-ci recevaient alors une instruction générale dans les écoles communales, les lycées et collèges, mais étaient casernés avec la troupe, dont ils partageaient la vie. Pour remédier aux inconvénients qui en découlaient, on reprit l'idée de créer pour eux des établissements particuliers, et une première école fut ouverte par l'armée à Rambouillet en 1876. Son succès fut si grand qu'en 1884 cinq nouvelles écoles étaient créées, à Montreuil-sur-Mer, aux Andelys, à Saint-Hippolyte-du-Fort, à Autun et à Billom, dans lesquelles étaient versés tous les enfants vivant encore dans les corps de troupes, qui n'étaient plus autorisés à en recevoir. L'institution des enfants de troupe avait vécu et était remplacée par la formule moderne des *Ecoles militaires* préparatoires*, qui, tout en continuant à fournir de nombreux cadres à l'armée active, devinrent de véritables établissements d'enseignement où la formation des enfants prit délibérément le pas sur l'instruction strictement militaire.

— Littér. • *Littérature pour enfants*. Si l'on en croit Montaigne, les enfants n'avaient guère à lire, de son temps, que les légendes du Moyen Age, *Huon de Bordeaux* ou *Lancelot du Lac*. Et quand Perrault écrit ses contes, ce n'est pas aux enfants qu'il en destine la lecture. Il en va de même de La Fontaine, dont les *Fables* n'ont cependant pas cessé de nourrir les jeunes générations. Au contraire, c'est pour les enfants, ou plutôt pour un enfant, le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, que Fénelon compose ses *Fables* et son *Télémaque*. Mais est-ce bien là une véritable littérature pour enfants, au sens actuel de l'expression ? Instruire, même en amusant, c'est faire œuvre pédagogique. Une véritable littérature enfantine se doit, semble-t-il, de distraire d'abord, même si l'esprit didactique n'en est pas entièrement absent. C'est un peu le cas du *Robinson Crusoe* de Daniel Defoe (1719), histoire vraie, quoique romancée, que son auteur n'écrit pas, lui non plus, pour les enfants, mais à laquelle les enfants firent un étonnant succès, comme aux œuvres de ses imitateurs, *l'Île de Felsenburg* de J. Schnabel (1743), les 37 volumes du *Nouveau Robinson* de J. Campe (1769), le *Robinson suisse* de Johann Rudolph Wyss (1812). *Robinson Crusoe* est d'ailleurs le seul ouvrage dont Rousseau permette la lecture à Emile*. Les préceptes de Rousseau sont décisifs, et c'est pour les suivre que Berquin écrit son *Ami des enfants*, recueil de contes très apprécié à la fin du XVIII^e s., et qui, selon Legouvé,

marque la création, en France, d'une véritable littérature enfantine. Mais quel enfant lit aujourd'hui Berquin ? ou les *Veillées des châteaux* de M^{me} de Genlis, ou les romans de M^{me} Cottin — autres disciples de Rousseau —, ou les *Récréations moralisatrices* que Bouilly composa pour les enfants de la duchesse de Berry ? Mais les *Contes de Noël* de Dickens, les *Contes des frères Grimm* (1812-1822), les *Contes d'Andersen* (1835) ne manquent pas de jeunes lecteurs. Au XIX^e s., c'est surtout hors de France que naissent les chefs-d'œuvre de la littérature enfantine, en même temps que la presse pour enfants. En 1857, cependant, paraissent à Paris les *Nouveaux Contes de fées* ; ils ont pour auteur la fille d'un général russe, Sophie Rostopchine. Mais c'est une œuvre que les enfants de France sauront apprécier, puisque Sophie n'est autre que la comtesse de Ségur, l'un des auteurs à succès de la « Bibliothèque rose », avec M^{me} de Stolz et Zénaïde Fleuriot. Pour en terminer avec le XIX^e s., il convient de ne pas oublier Hector Malot, l'Anglais Lewis Carroll (*Alice au pays des merveilles*), et surtout Jules Verne, dont l'œuvre immense s'adresse d'ailleurs à tous. Une place à part est à faire à G. Bruno (M^{me} Fouillée), dont le *Tour de France par deux enfants* est tout à la fois un manuel d'histoire, de géographie et d'instruction civique pour jeunes Français de la période 1870-1914, comme l'est, pour les jeunes Suédois, par exemple, le *Merveilleux Voyage de Nils Holgersson* de Selma Lagerlöf. Quant à l'aventure, l'Anglais R. L. Stevenson (*l'Île au trésor*) saura reprendre le flambeau de l'Américain Fenimore Cooper (*le Dernier des Mohicans*). Fiction scientifique, merveilleux féérique, précision historique ou géographique, aventure se disputent l'intérêt des jeunes lecteurs du XIX^e s. Le XX^e s. leur offre en outre l'observation de la nature et une presse spécialisée, dont l'influence n'est pas sans s'opposer, parfois, à la littérature. Les deux *Livres de la jungle*, de Kipling, mettent en scène de véritables animaux, et non plus des hommes plus ou moins déguisés. Et, surtout, la vogue de l'illustration vient souvent réduire le texte à sa plus simple expression, comme pour les célèbres *Savant Cosinus* et *Sapeur Camember*, ou la non moins célèbre *Famille Fenouillard*, dus à la verve parfois un peu grosse de Christophe, Benjamin Rabier, lui, illustre les auteurs célèbres : La Fontaine, par exemple.

Depuis 1945, les collections se sont multipliées, toujours mieux illustrées, et il n'est guère de maison d'éditions classiques qui ne possède sa collection d'ouvrages pour enfants, souvent luxueusement édités.

● *Presse pour enfants*. C'est d'Angleterre que vient, en 1788, le premier périodique pour enfants, *The Juvenile Magazine*. En France, malgré le relatif succès de *l'Ami de la jeunesse* et des *Familles*, il faut attendre 1832. C'est alors que Julie Gouraud (Louise d'Aulnay) fonde à Tours le *Journal des jeunes personnes*, qu'elle devait animer pendant près de quarante ans. L'année suivante, Eugénie Foa lance le *Journal des enfants*, qui débute en publiant (trois ans avant l'édition de librairie) les *Mésaventures de Jean-Paul Choppard*, de Louis Desnoyers.

Sous le second Empire, le mouvement s'amplifie : la *Gazette de la poupée* paraît en 1863, le *Polichinelle* en 1864 ; la *Semaine des enfants*, qui paraît le 3 janvier 1857, publie les premiers contes de la comtesse de Ségur, à côté des admirables dessins de Gustave Doré illustrant des contes finlandais ou les *Mille et Une Nuits*.

En 1862, P. Hetzel fonde, avec Jean Macé, le *Magasin d'éducation et de récréations*, bimensuel, en grand format, soigneusement illustré et imprimé, qui ne devait disparaître qu'en 1915, après avoir, entre-temps, absorbé la *Semaine des enfants*. Éducatif, il l'est à coup sûr, puisque Hetzel s'attache la collaboration de Sainte-Claire Deville, Elisée Reclus, Flammarion, Viollet-le-Duc, etc. Mais c'est aussi un magazine distrayant, et à sa rédaction participent Ernest Legouvé, Jules Sandeau, Erckmann-Chatrain, Hector Malot, Jules Verne, Dickens, etc. Quant à l'illustration, elle est due aussi bien à Gustave Doré qu'à Edouard Detaille, E. Meissonier ou Tony Johannot, parmi bien d'autres. Jules Verne y publia, avant l'édition de librairie, la plupart de ses romans les plus

célèbres, et Hetzel lui-même, sous le pseudonyme de Stahl, des adaptations de romans étrangers (le *Robinson suisse*, les *Patins d'argent*, les *Quatre Filles du docteur March*, etc.). Avec le *Journal de la jeunesse*, fondé en 1871 par la Librairie Hachette, et qui devait durer jusqu'au début de la Première Guerre mondiale, la partie récréative prend le pas sur la partie éducative, qui ne disparaît cependant pas. A ce journal collaborèrent notamment Edouard Toudouze, Alfred Assollant, Jules Girardin, Zénaïde Fleuriot.

Sous la III^e République, les journaux pour enfants se multiplient. Delagrave lance, en 1880, *Saint Nicolas*, où l'on voit apparaître la première « boîte à lettres » ouverte à la correspondance des lecteurs. La même année voit débiter le *Jeune Age illustré*, et, en 1881, *Mon journal*, créé par Hachette, mensuel jusqu'en 1892, puis hebdomadaire jusqu'à sa disparition, en 1925. Entre-temps (1924), *Mon journal* avait absorbé la *Poupée modèle*, également fondée en 1881. En 1889, Armand Colin lance le *Petit Français*, dans lequel l'illustration abonde.

Avec l'échec de la revue catholique que l'éditeur Mame, de Tours, tente de lancer en 1891, se termine une époque de la presse enfantine : celle de la revue sur beau papier, vendue relativement cher (25 ou même 50 centimes). Le marché va appartenir au journal à deux sous, très illustré, imprimé sur papier de qualité inférieure. C'est alors que paraissent la *Jeunesse illustrée* (1903), les *Belles Images* (1904), le *Petit Illustré* (1904), la *Semaine à Suzette* (1904), *Diabolo Journal* (1907), *Fillette* (1909), *l'Ami de la jeunesse* (1910), et bien d'autres auxquels la Première Guerre mondiale devait être fatale, et dont la tenue littéraire n'est pas toujours la qualité dominante.

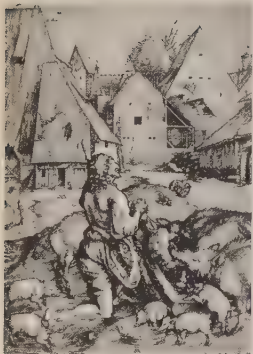
Après 1918, nouvelle floraison ; bon nombre de journaux scientifiques ou encyclopédiques (*l'Age heureux* des éditions Larousse), mais aussi des magazines spécialisés, pour tous les âges, pour fillettes, pour garçonnets (*Pierrot et Lisette* (1921), le *Journal des bébés* d'Albin Michel (1929) ; ainsi qu'un groupe de journaux d'inspiration catholique : *Bernadette* (qui existe depuis 1914), *Cœurs vaillants* (1928), *Bayard* (1936), *Ames vaillantes* (1937). La plupart de ces titres continuent à paraître. Une place à part est à faire à *Benjamin*, lancé avant la guerre (et repris en 1952) pour fournir aux jeunes un hebdomadaire présent comme un quotidien pour adultes, ainsi qu'au *Journal de Tintin*, créé à la suite d'un succès remporté par les albums de *Tintin* dus à Hergé.

La liste des journaux pour enfants est aujourd'hui très longue : 150 titres environ, pour la plupart créés après 1945. Mais bien peu d'entre eux sont restés fidèles à l'idéal du *Magasin d'éducation*, ce qui ne les empêche pas d'atteindre des tirages importants.

Enfant (l'), roman autobiographique de Jules Vallès (1879). C'est le premier des trois volumes de la trilogie de *Jacques Vingtra*, que complèteront le *Bachelier** et *l'Insurgé**, histoire d'une enfance qui fut celle de l'auteur, et d'où se dégage, à l'égard de sa famille, un réquisitoire qui se retrouvera dans le *Poï** de carotte de Jules Renard.

Enfant prodigue (l'), personnage d'une parabole de l'Evangile (Luc, xv, 11-32). C'est un jeune homme qui, ne sachant pas se contenter des joies simples de la famille, va se livrer à une vie de désordres, tombe dans une affreuse misère, est réduit à garder le porceux, puis revient enfin dans sa famille où il est accueilli à bras ouverts, et l'on tue son honneur le *veau gras*.

— Iconogr. La parabole de *l'Enfant prodigue* a été contée par maint artiste. Le cycle entier de ses épisodes apparaît sur les vitraux de Chartres, Bourges, Auxerre, Sens, Troyes sur les bas-reliefs du portail de la cathédrale d'Auxerre, sur les tapisseries allemandes de Marburg ou de Munich, françaises du musée de Cluny, peint par J. Bosch (Madrid, Rotterdam), Francken (Louvres), Fabritius (Amsterdam), J. Van Cleef (Vienne), Murillo (Madrid), Salvator Rosa (Leningrad), gravé par H. S. Beham (1540), Etienne Delaunay, A. Dürer, N. de Bruyn, A. Bosse, J. Callot, Hogarth. *L'Enfant prodigue au milieu d'courtisanes* a inspiré Teniers (Louvres), Van Honthorst (Munich) ; le *Retour de l'Enfant prodigue* fait le sujet de tableaux du Guechin (Turin, Vienne), de Feti (Dresde)



« L'Enfant prodigue »
par Dürer
Petit Palais



le « Retour de l'Enfant prodigue »
par Rembrandt

P. Batoni (Vienne), Greuze (Louvre), et surtout Rembrandt, à qui l'on doit sur ce thème une eau-forte, un dessin et un admirable tableau peint vers 1669 (Leningrad).

Enfant de volupté (L') [*Il Piacere*], roman de G. D'Annunzio (1889). C'est le premier roman de l'auteur. On y trouve cette figure du professionnel de l'amour que D'Annunzio a reproduite dans presque toutes ses œuvres. Aux vices du « libertin », pour lequel l'amour est une sorte de carrière, le comte André Spirelli joint une culture très raffinée et une sensualité jeune et ardente. Après Hélène, beauté voluptueuse, qui l'a quitté, il aime Donna Maria, sentimentale et chaste : mais, jusque dans les bras de celle-ci, il pense à la sensualité d'Hélène. Nulle part D'Annunzio n'a exprimé la ferveur des sens avec une plus naïve et totale impudeur, à laquelle il mêle un faux mysticisme d'esthète et une utilisation troublante des symboles religieux.

Enfant et les Sortilèges (L'), fantaisie lyrique en deux parties, musique de Ravel (1920-1925), livret de Colette. Ce sont les mésaventures d'un enfant désobéissant qui est en proie, dans un cauchemar poétique, aux dieux lares et à des bêtes martyrisées. La partition emprunte sa structure à l'opérette américaine à « numéro ». L'écriture musicale atteste un propos délibéré d'allègement, de durcissement, de restriction au bénéfice du chant mélodique. Parmi les plus belles pages, citons la scène de la princesse et le chœur final *a cappella*. *L'Enfant et les Sortilèges* fut créé à Monte-Carlo en 1925, puis parut à l'Opéra-Comique en 1926.

Enfants (GROTTE DES), grotte du site des Baoussé-Roussé, à Grimaldi*. Fouillée en 1874 et 1875 par E. Rivière, puis, grâce au prince de Monaco, par M. Boule, E. Cartailhac et R. Verneau, elle a livré des ossements d'animaux et quatre squelettes humains de l'âge récent de la pierre taillée (âge du renne) : d'abord deux squelettes d'enfants, qui firent donner son nom à la grotte, et qui sont de type « Cro-Magnon », puis deux autres squelettes dont on a fait la race de Grimaldi*.

Enfants-Assistés (HOSPICE DES). V. SAINT-VINCENT-DE-PAUL (hospice).

Enfants-Malades (HÔPITAL DES), établissement hospitalier de Paris. Sous le nom de Maison de l'Enfant-Jésus fut fondé, rue de Sèvres, au XVI^e s., un établissement destiné à venir en aide aux orphelins et aux jeunes filles indigentes. Appelé ensuite à recevoir des enfants atteints d'affections aiguës, cet hôpital, à partir du XIX^e s., fut l'objet d'agrandissements successifs qui permirent la création d'importants services de médecine, de chirurgie et de spécialités. En dernier lieu y fut édifié un service de clinique infantile, conçu d'après les techniques les plus perfectionnées ; il comporte, outre les locaux hospitaliers proprement dits, des laboratoires de recherches. Un pavillon séparé est destiné au traitement des poliomyélitiques. (Nombre de lits : 1 000.)

Enfants du paradis (LES), film réalisé par Marcel Carné, scénario et dialogues de Jacques Prévert. Commencé en août 1943, ce film ne fut présenté qu'après la Libération ; il évoque l'époque romantique, le boulevard du Crime, le théâtre des Funambules et Debureau, qui trouve en Jean-Louis Barrault un interprète admirable.

Enfants sans souci (LES), association parisienne constituée vers la fin du XV^e s., pour la représentation des sotties (de même, à Dijon, la *Mère folle*, et à Rouen, les *Cornards*). Tandis que la confrérie, plus ancienne, des Clercs de la basoche jouait plutôt des moralités, les Enfants sans souci, recrutés dans le monde joyeux des écoles et du Palais, habillés mi-partie de jaune et de vert, coiffés de chapeaux à larges oreilles, mêlaient pantomimes et acrobaties et jouaient des pièces satiriques dont les personnages principaux s'appelaient « sots », « mère sotte » ou « prince des sots ». Quelques-unes seulement de ces pièces nous sont parvenues. Elles traduisaient souvent les réactions de l'opinion devant les événements du temps : ainsi, la *Sottie de l'astrologue* (1498) est dirigée contre Georges d'Amboise, favori du roi Louis XII. Parfois, elles apportaient un soutien à la politique royale : le *Jeu du prince des sots*, de Pierre Gringore (1512), prend parti pour Louis XII contre le pape Jules II. A cette époque, les représentations théâtrales comportaient couramment une sottie, une pièce sérieuse (mystère ou moralité) et une farce.

Enfants terribles (LES), roman de J. Cocteau (1929). Dans cet ouvrage, l'un des plus représentatifs de l'auteur, Cocteau a dépeint en poète des enfants qui connaissent l'art de « jouer au jeu » et de s'évader dans un monde de féeries. Mais peut-on se soustraire longtemps aux lois de la vie ? C'est pour eux-mêmes que ces enfants auront été le plus terribles, et, finalement, ils se détruiront.

Un film a été réalisé en 1950 par J.-P. Melville d'après ce roman.

ENFANTEMENT n. m. Action d'enfanter ; accouchement : *Enfantement long et douloureux. Les épouses hurlent ton nom dans la douleur des enfantements* (Flaubert). || *Fig. Production : Et cet heureux trépas, des faibles redouté, / N'est qu'un enfantement à l'immortalité* (Lamartine). || *Particul. Production littéraire : L'enfantement d'un ouvrage. enfantement de la Vierge* (De L') [en lat. *De partu Virginis*], poème latin en trois livres, publié en 1526 par l'Italien I. Sannazaro, qui y travailla vingt ans. Ce poème, remarquable par la pureté de la langue, a été traduit en français par Colletet : *les Couches sacrées de la Vierge* (1646).

ENFANTER v. tr. Mettre au monde ; accoucher de : *Enfanter un fils*. || — *Fig. Produire, créer, mettre au jour : Les grands hommes que la France a enfantés. Cette religion [la religion antique] avait enfanté le droit* (F. de Coulanges). || *Particul. Se dit des productions littéraires : Doit-on admettre ainsi que les fables et les contes du bonhomme [La Fontaine] ne coûtèrent pas moins à enfanter que les odes de Malherbe ?* (Sainte-Beuve).

ENFANTILLAGE n. m. Manière d'agir qui ne convient qu'à un enfant : *Perdre son temps en enfantillages. Les enfants, qui discernent admirablement les choses sérieuses, les nomment enfantillages à mesure qu'ils deviennent de grandes personnes* (Barrès). || *Petite faute due uniquement à la jeunesse : Il faut pardonner les enfantillages.*

ENFANTIN, E adj. Qui tient de l'enfance ou s'y rapporte : *Jeux enfantins. Grâce enfantine. Son visage presque enfantine encore et son regard révèlent la préciosité de sa pensée* (Gide). || Très simple, élémentaire : *Question enfantine. Raisonnablement enfantine. Classe enfantine*, dans une école primaire, classe ouverte aux enfants de quatre à six ans, dans les localités où il n'est pas possible de constituer une école maternelle.

ENFANTIN (Barthélemy Prosper), dit le Père Enfantin, ingénieur et économiste français (Paris 1796 - id. 1864). Fils de banquier, élève de l'Ecole polytechnique, il participe à la défense de Paris en 1814. Représentant en vins, il voyage en Allemagne, aux Pays-Bas et en Russie, puis travaille dans divers établissements de crédit. Il milite dans les sociétés secrètes et est mis en contact



« les Enfants du paradis »
de Marcel Carné

avec Saint-Simon, qui lui confie le soin de continuer son œuvre. Il fonde successivement deux journaux : le *Producteur* et le *Globe*, dans les articles desquels il apporte à la nouvelle doctrine ses principaux éléments économiques. En 1828, le mouvement se transforme en Eglise, dont Bazard et Enfantin sont les deux pères suprêmes, et qui réunit vite une quarantaine de milliers d'adhérents. Bazard voudrait constituer un parti politique ; Enfantin entend opérer une révolution morale et sociale sans se heurter à l'Etat. En 1831, la scission se produit. Enfantin crée une communauté modèle à Ménilmontant ; en 1832, il est condamné à un an de prison sous prétexte d'association illicite et d'outrage aux mœurs. Vite gracié, il gagne l'Egypte, où, en cherchant la « mère suprême », il fonde une société en vue du percement de l'isthme de Suez. Les difficultés financières qu'il éprouve l'incitent à rentrer en France, où il se fait cultivateur (1835), puis maître de poste à Lyon (1840). Grâce à l'intervention d'anciens disciples, qui jouent désormais un rôle important dans la vie économique et financière du pays, il fonde, en 1845, la Compagnie de la ligne de Lyon, société de chemin de fer dont il est successivement directeur, puis caissier général. Son influence a été considérable sur les meilleurs esprits de son temps, notamment sur Adolphe Blanqui, Michel Chevalier, Léon Halévy, les frères Péreire, etc. Ses articles du *Globe* ont été réunis en un volume : *Economie politique* (1831). Son livre *la Morale* (1832) fut le prétexte du procès en cour d'assises de 1832. *La Vie éternelle* (1863) constitue une sorte de testament religieux et politique. (→ Biblio.)

ENFANTINEMENT adv. D'une manière enfantine : *Elles se bouchent enfantinelement les yeux* (Goncourt).

ENFARINÉ, E adj. *Fig. Enfariné d'une doctrine*, qui n'en a qu'une connaissance superficielle. (Vx.) || *Pop. Gueule enfarinée*, état de confiance ridicule, non motivée ; expression satisfaisante mal à propos : *Je hais ce style de dire toujours que tout est de nos amis ; c'est un air de gueule enfarinée que je ne puis souffrir dans les autres* (M^{me} de Sévigné). [On dit souvent, de nos jours, BOUCHE ENFARINÉE ou BEC ENFARINÉ.]

— ALLUS. LITTÉR. *Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille* (La Fontaine), v. BLOC.



le Père Enfantin

« L'Enfant et les Sortilèges »
de Ravel
scène du « Jardin »



la gueule béante du monstre Léviathan. Les compositions peintes ne sont pas moins nombreuses, depuis les fresques de Santa Maria Antiqua (Forum, Rome) où les miniatures du *Psautier de Munich* (xii^e s.). Citons encore Giotto (Arena de Padoue), Orcagna (Santa Maria Novella de Florence et Campo Santo de Pise), Signorelli (Orvieto), ou Van der Weyden (*retable de Beaune*), sans oublier les peintures anonymes de la cathédrale d'Albi. Michel-Ange, à la chapelle Sixtine (1540), inaugure une conception plus païenne de l'Enfer (où apparaît même le Charon antique), qui inspirera Rubens et Floris. A l'opposition horizontale du paradis et de l'enfer, Michel-Ange substitue la montée des élus et la descente des damnés dans une mêlée vertigineuse. Les puissances infernales apparaissent aussi dans l'œuvre de J. Bosch (Madrid) ou dans celle de Pieter Bruegel, surnommé pour cette raison « d'Enfer », qui a dépeint concurremment l'enfer chrétien, l'enfer païen et l'enfer vu par Dante (Dresde). Nombre d'illustrations de la *Divine Comédie* relatent avec une verve souvent cruelle les tourments et les sites infernaux, depuis Botticelli, dessinateur et graveur d'une suite célèbre (1481), jusqu'à Gustave Doré et à Salvador Dalí.

ENFER (VAL D'). V. HÖLLENTAL.

ENFERMÉ n. m. Odeur particulière de ce qui est resté longtemps sans aération : *Sentir l'enfermé*. (On dit plus ordinairement le *renfermé*.)

ENFERMEMENT n. m. Action d'enfermer, de s'enfermer; état de ce qui est enfermé : *Quels grands murs autour de ce jardin [...]*. Malgré la tristesse d'un tel enfermement, on l'aimait, ce jardin (Loti).

ENFERMER v. tr. Mettre dans un endroit fermé : *Enfermer des chevaux dans une écurie. Enfermer des effets dans une armoire.* || Détenir dans une prison ou dans un asile de fous : *De bonne foi, ils m'avaient toujours pris pour un demi-fou. Peut-être m'eussent-ils fait enfermer en toute sûreté de conscience* (F. Mauriac). || Envelopper, entourer : *Enfermer l'ennemi entre deux armées.* || Clore, ceindre : *Enfermer de murs un parc.* || — Fig. Ensermer, réduire à une position qui n'a plus d'issue : *Enfermer son contradicteur dans un cercle vicieux.* || Contenir, comprendre, comporter : *L'absolu, le nécessaire, enferme en soi l'idée d'unité et d'infinité* (Lamennais). || Faire entrer, condenser : *Il rêvait [Heredia] d'enfermer un monde d'images dans un petit nombre de vers absolument parfaits* (J. Lemaître). || Contenir, cacher aux regards : *Enfermer sa douleur dans son cœur.*

— Sports. *Enfermer un concurrent*, dans une course, le serrer de façon à briser son élan. — **S'enfermer** v. pr. Se placer dans un endroit fermé : *S'enfermer dans une place de guerre, dans un cloître.* || S'isoler : *S'enfermer dans la bibliothèque. Quand il fut en haut, il ouvrit sa porte et s'enferma rapidement* (Zola); et, au fig., se maintenir dans, ne pas se départir de : *S'enfermer dans son opiniâtreté, dans le silence.*

— SYN. : ceindre, clore, contenir, enclore, enclore, enserrer, environner, loger.

ENFERRAGE n. m. Action d'enfermer.

ENFERRER v. tr. (de *en* et *ferrer*). proprement, enfoncer un fer, percer d'un fer). Percer avec son arme : *Enfermer son adversaire.*

— Pêch. Accrocher un vif à l'hameçon.

◆ V. intr. Ardois. Faire une amorce de fente dans le schiste, à l'aide d'un coin de fer ou d'un ciseau.

— **S'enfermer** v. pr. Se percer en se jetant soi-même sur l'arme de son adversaire : *S'enfermer jusqu'à la garde.* || Fig. Se laisser prendre à ses propres pièges; s'embrouiller de façon à ne plus pouvoir se dégager : *Combien il arrive facilement que l'accusé s'enferme sur une déclaration dont la gravité d'abord lui échappe* (Gide).

— Pêch. Se prendre à l'hameçon spontanément, en parlant du poisson.

ENFEU n. m. (part. pass. du v. *enfouir*). Niche à fond plat, couverte d'une arcade (analogue à l'*arcosolium* des catacombes), et destinée à abriter un tombeau. (L'enfeu était pratiqué dans les murs latéraux des églises ou des bâtiments religieux, à l'intérieur et parfois à l'extérieur.)

ENFIDAVILLE, localité de la Tunisie septentrionale, près de la côte du golfe de Hammamet; 3 700 hab. Centre du domaine de l'*Enfida* (100 000 ha), vendu en 1880 par le ministre du bey, Khayr-al Din, à la Société franco-africaine de Marseille, qui le posséda jusqu'en 1955. Culture de céréales et d'oliviers.

ENFIELD, v. de Grande-Bretagne (Middlesex), au N. de Londres; 110 500 hab. Restes d'un château du xvi^e s. Manufacture d'armes. Appareils de radio. Charles et Mary Lamb y vécurent.

ENFIELLER v. tr. Rendre méchant, haineux; envenimer : *La jalousie enfieille tout. Qui m'a donc enfieillé de la sorte contre toi?* (Gautier).

ENFIEVREMENT n. m. Action d'enfièvre; état de ce qui est enfiévré.

ENFIEVRER v. tr. (Se conj. comme *accélérer*.) Donner la fièvre à : *Touriste qu'une courbature enfievre.* || Fig. Communiquer une passion, surexciter, enflammer : *L'annonce à Paris de scènes de pillage des maisons allemandes enfievrerait des vieillards qui, parlant de leur temps, voyaient là une revanche* (Carco).

— **S'enfiévrer** v. pr. Se passionner, s'animer : *Remarquez d'abord la manie qu'il [M. Barrès] a de s'enfiévrer à tout propos* (Renard).

ENFILADE n. f. Ensemble de choses disposées, situées les unes à la file des autres : *Une enfilade de maisons, de chambres, de voitures. C'était une enfilade de mansardes jumeles qu'emplantait le soleil de juillet* (Courtelaine); et, au fig. et péjor. : *Une enfilade d'épithètes, de strophes.*

— Archit. Disposition sur une même file des colonnes d'un portique. || Alignement des pièces d'un palais.

— Jeux. Au jacquet, mauvais placement des pions. || Au trictrac, série de dés contraires, mettant dans l'impossibilité de jouer les dames.

— Mar. Prendre un vaisseau ou une escadre en *enfilade*, se placer de façon que le tir le balaie dans le sens de leur longueur. (Autrefois le tir d'enfilade était très meurtrier pour les vaisseaux à voiles, dont les batteries étaient balayées de bout en bout par les boulets. Aujourd'hui, on dit, en parlant d'une escadre, *barrer le T*.)

— Mil. Tir d'enfilade, v. TIR.

— ENCYCL. Archit. Ce mode de distribution, très en faveur au xvii^e s., convenait aux grandes réceptions d'apparat, mais était fort incommode pour l'habitation; les architectes français du xviii^e s. lui substituèrent une distribution par petits appartements, plus commodes et plus intimes, ne se commandant plus les uns les autres.

ENFILAGE n. m. Dans l'industrie de la plume pour modes, travail qui consiste à attacher les plumes ensemble d'une façon spéciale, appelée *filet*, afin de permettre un contrôle facile lors du savonnage et de la teinture.

ENFILAGE ou **ENFILEMENT** n. m. Action d'enfiler.

ENFILE-AIGUILLES n. m. invar. Petit appareil, ordinairement en matière plastique, qui permet d'enfiler les aiguilles.

ENFILER v. tr. Passer un fil ou un autre objet au travers de : *Enfiler une aiguille.* || Percer de part en part : *Enfiler son adversaire.* || Passer autour d'une tige, d'un fil, etc. : *Enfiler des anneaux sur une tringle.* || Par anal. Faire prendre, passer adroitement : *Tout en parlant, la patronne lui enfila le panier au bras et la poussa vers la porte* (Zola). || Fam. Mettre un vêtement : *Il [...] jette dans un coin ses vêtements pour enfiler un large pantalon* (Barrès). || Pop. Manger, boire : *Elle enfilaient devant la cuisinière un grand verre de vin blanc* (Giraudoux). || Fam. Tromper, abuser (vx) : *S'ils ne sont pas d'accord ils vont se faire enfiler ailleurs* (Balzac). || *Enfiler des perles, perdre son temps à des bagatelles.* || Cela ne s'enfile pas comme des perles, cela n'est pas si aisé à faire. || — Fig. S'engager dans : *Enfiler une rue, un sentier, une allée.* || *Enfiler l'escalier, la porte, s'échapper par un escalier, se sauver précipitamment : Le repas terminé, [il] enfila la porte, met un manseau sur ses épaules, et se glisse sans bruit* (Valéry). || Plonger en ligne directe dans : [Cette fenêtre]



enfeux du cloître de l'église collégiale de Saint-Emilion

permettait d'enfiler la route, jusqu'aux chantiers de la Compagnie (Zola).

— Mar. *Enfiler un détroit*, donner dedans, le franchir.

— Mil. *Enfiler une position*, exécuter sur elle un tir dans le sens de sa plus grande dimension. (V. TIR d'enfilade.)

— **S'enfiler** v. pr. S'en aller, s'enfuir : *Nous nous enfilâmes sur une petite route bordée de haies* (A. France). || Pop. Absorber : *S'enfiler un bon repas*; et, au fig., prendre pour soi : *S'enfiler toute la besogne.*

ENFILEUR, **EUSE** n. Celui, celle qui enfle quelque chose : *Une enfleuse de perles; et, fam., au fig. : Le goût de cet enfleur de mots, de ce faiseur de phrases où l'on cherche un sens* (Lamennais).

ENFIN adv. (de *en* et *fin*). Marque qu'un événement se produit en dernier lieu, après une suite d'autres : *Il marcha longtemps de long en large, enfin il sortit.* || Conclut après une énumération : *C'est un joueur, un débâuché, enfin un homme dangereux.* || Introduit une conclusion, avec une nuance affective (dans ce cas il se place en tête de phrase) : *Enfin vous l'emportez* (Corneille). || Marque qu'un événement se produit, après avoir été attendu longtemps et avec impatience : *Vous êtes enfin prêt. Enfin il va mieux. Ses deux bras, jusqu'alors croisés sur la poitrine, s'étaient enfin ouverts* (Hugo). || Employé seul, marque la résignation, comme une sorte de soupir : *Vous avez pris cette décision. Enfin!*

— LANGUE CLASS. Après tout, en somme : *Sylla, quittant la place enfin bien usurpée* (Corneille).

ENFLAMMÉ, **E** adj. Hérald. Se dit spécialement du cœur dont il sert une flamme. (On applique aussi ce terme à la grenade artificielle. Les meubles, comme flambeau, torche, bûcher, etc., sont dits « allumés ».)

ENFLAMMER v. tr. (lat. *inflammare*). Mettre en flammes : *Une seule étincelle enflamme une poudrière.* || Par extens. Rendre brûlant, très chaud : *Le vent du Midi enflamme l'atmosphère. La fièvre enflamme les joues.* || Irriter, envenimer : *Blessure qu'enflamme le frottement des habits.* || Poétiq. Faire paraître flamboyant; rendre très éclatant : *L'aurore, paraissant derrière les montagnes, enflammait l'orient* (Chateaubriand). || Fig. Exciter, animer, remplir d'ardeur, de passion : *Enflammer les cœurs de zèle, d'amour, de patriotisme. La liberté enflamme le génie, elle élève le cœur* (Chateaubriand).

— **S'enflammer** v. pr. Devenir, être enflammé (au pr. et au fig.) : *Quand les chénovettes s'enflammèrent, elles envoyèrent une grande clarté à son visage penché vers le foyer* (Sand). *S'enflammer de haine, d'amour.* || Poétiq. Devenir très brillant : *Regard qui s'enflamme.*

ENFLAQUER v. tr. Arg. Mettre en prison. **ENFLE** n. m. (de *enfler*). Jeu de cartes se jouant avec un jeu de cinquante-deux cartes et un nombre indéterminé de joueurs.

— ENCYCL. Le roi est la carte maîtresse, l'as la carte la plus faible. A quatre joueurs, chacun reçoit douze cartes; à cinq, dix; à six, huit; à sept, sept, etc. La donne se tire au sort. Le premier joueur jette la carte qui lui plaît. Chacun des suivants doit fournir à la

couleur, sous peine de ramasser toutes les cartes jouées. Le gagnant est celui qui se défait le premier de toutes ses cartes.

ENFLÉ adj. Philos. *Points enflés*, nom donné par certains philosophes du XVII^e s. aux molécules de la matière, qui, selon eux, n'étaient que des points sans étendue physique, et ayant seulement une extension virtuelle.

◆ **N. Pop.** Imbécile.

ENFLE-BŒUF n. m. Nom commun à plusieurs espèces d'insectes coléoptères (cantharides, etc.), causant des désordres chez les bestiaux qui les avalent. || *Pl. des ENFLE-BŒUFS.* (V. BUPRESTE.)

ENFLÉCHER v. tr. Disposer les enfleures sur les haubans.

ENFLÉCHURE n. f. Mar. Chacun des échelons en corde disposés horizontalement sur les haubans pour permettre de monter dans la mâture.

ENFLEMENT n. m. Action d'enfler; état de ce qui a enflé.

ENFLER v. tr. (lat. *inflare*, souffler dans). Gonfler en remplissant d'air, de gaz, etc. : *Le vent enfle les voiles.* || Produire, causer l'enflure de : *Les chaussures trop étroites enflent les pieds.* || Grossir, accroître le volume de : *La fonte des neiges enfle les fleuves. Des romans bourraient les coussins, enflaient la corbeille à ouvrage (Colette).* || *Par anal.* Amplifier : *Le courage enflait tellement sa voix, qu'on l'entendait distinctement par-dessus le vacarme (Zola).* || *Fig.* Rendre emphatique, ampoulé : *Enfler son style.* || Enorgueillir, exalter : *Enfler son courage.*

◆ **V. intr.** Devenir enflé; prendre de l'enflure : *Bras qui enfle de plus en plus.*

— Jeux. A l'enflie, ramasser et mettre dans son jeu toutes les cartes qui ont été jouées, quand on ne peut fournir de la couleur demandée.

— **SYN.** : accroître, agrandir, augmenter, ballonner, bouffir, boursouffler, gonfler, grossir, tuméfier.

ENFLEURAGE n. m. Procédé d'extraction des parfums de certaines fleurs par contact à froid avec des corps gras, sans immersion.

— **ENCYCL.** L'enfleurage est une vieille technique artisanale, industrialisée par la suite dans le midi de la France, qui n'est actuellement pratiquée que pour quelques fleurs, comme le jasmin et la tubéreuse, et dont l'importance a beaucoup diminué. Il nécessite des plaques de verre, dénommées « châssis », encadrées dans des cadres de bois. Sur chaque face, on étend des couches d'un corps gras spécialement préparé. Les châssis sont empilés les uns au-dessus des autres, de façon à constituer des chambres closes. Chaque châssis reçoit des fleurs, qu'on laisse en contact de quarante-huit à soixante-douze heures et que l'on renouvelle ensuite jusqu'à saturation du corps gras. L'enfleurage terminé, on enlève par raclage la pommade parfumée et on la réunit pour la fondre et la rendre ensuite homogène. On la filtre sur toile et on la laisse refroidir.

ENFLEURER v. tr. Pratiquer l'enfleurage.

ENFLURE n. f. Pathol. Gonflement, bouffissure. (V. ENGORGEMENT, CÉDÈME.) || *Fig.* Emphase, recherche, forme ampoulée : *Une langue d'extase et d'exclamation, une langue qui escalade les superlatifs, entre dans la langue française et apporte l'enflure à sa sobriété (Goncourt).*

— Vénér. Première pousse des bois, chez le chevreuil. (Pour le hère, on dit BOSSES.)

ENFONCEMENT n. m. Action d'enfoncer ou de s'enfoncer : *L'enfoncement d'une muraille à coups de bélier.* || Cavité : *L'enfoncement du sol.* || Partie qui se trouve en retrait sur des parties voisines : *Se cacher dans l'enfoncement d'une porte.*

— Chirurg. Type de fracture qui s'observe surtout au niveau du crâne et du bassin.

— Mar. Quantité dont la coque d'un navire s'est immergée par rapport à sa ligne d'eau primitive, après chargement ou avarie.

— Trav. publ. Profondeur des fondations d'un édifice. || Profondeur donnée à un puits jusqu'au niveau inférieur à celui des basses eaux.

ENFONCER v. tr. (de *fond*). [Se conj. comme *placer*.] Pousser vers le fond; faire pénétrer

bien avant : *Enfoncer un piquet en terre, un clou dans un mur.* || *Enfoncer son chapeau sur sa tête, l'y faire entrer profondément.* || Rompre, faire céder d'une poussée ou d'un choc : *Enfoncer un meuble, une porte. Une vague enfonce le château de poupe (Chateaubriand).* || *Fig.* Enfoncer une porte ouverte, se donner beaucoup de peine pour faire une chose très facile, démontrer une chose évidente. || Défaire, culbuter : *Enfoncer les bataillons ennemis.* || — **Fam.** Vaincre, surpasser : *Equipe de rugby qui s'est fait enfoncer.* || *Enfoncer quelque chose dans la tête de quelqu'un, l'en persuader.*

— **LANGUE CLASS.** Examiner à fond, pénétrer : *Au moins n'enfoncent-ils guère leurs affaires, et ne les conduisent que rarement à leur dernier point (Guez de Balzac).* || *Fig.* Faire entrer profondément dans : *C'est un grand art que de savoir darder sa pensée et l'enfoncer dans l'attention (Joubert).* || Plonger : *Etre enfoncé dans ses réflexions.*

◆ **V. intr.** Aller au fond, couler : *Navire qui enfonce.* || Entrer avant, pénétrer : *Malgré la polissure du sol, il lui semblait que ses pieds enfonceaient (Flaubert).* || Céder sous la pression : *Cela enfonce sous les doigts.*

— **Loc. div.** Yeux enfoncés, yeux rentrés, logés dans des orbites très creuses : *Il avait le nez aquilin, les lèvres minces et pâles, les yeux enfoncés, petits et pers ou glauques (Chateaubriand).* || Avoir la tête enfoncée dans les épaules, avoir le cou très court.

— **S'enfoncer** v. pr. Tomber au fond, s'engloutir : *Le navire s'enfonça dans les vagues.* || S'affaisser, céder; former un creux, un retrait : *La terre s'enfonça profondément ici. Le mur s'enfonça en cet endroit. Le golfe s'enfonça vers la ville.* || Se prolonger : *Vallée qui s'enfonça à perte de vue. La voûte du ciel bleu s'enfonçait à l'horizon (Flaubert).* || Disparaître progressivement : *La lune s'enfonça derrière un nuage.* || *Fig. et fam.* Tomber par degrés dans une situation pire : *Plus on perd au jeu, plus on s'enfoncé. Parbleu ! se dit Eugène, puisque je m'enfoncé, il faut au moins que cela serve à quelque chose (Balzac).* || Se mettre, pénétrer profondément dans : *S'enfoncer dans l'eau, dans un fauteuil. Il s'était enfoncé dans le sud, par la rive droite du fleuve (Flaubert); et, au fig., s'adonner complètement à : A chaque nouvel ennui, elle s'enfonçait dans le seul plaisir de faire ses trois repas par jour (Zola).*

— **SYN.** : enfouir, engager, ficher, jouter, introduire, piquer, planter, plonger.

ENFONCEUR, EUSE n. Personne qui enfonce.

ENFONÇOIR n. m. Outil dont on se sert pour enfonceur un objet.

ENFONCURE n. f. Dépression produite par un enfonceur : *Enfoncure dans le parquet.* || Creux, cavité : *Dans les enfoncures d'une grotte.*

— Mobil. *Enfoncure* de lit, fond sanglé ou châssis sanglé. (A partir du XVI^e s., presque tous les lits sont garnis de leur enfonceur, aujourd'hui remplacée par le sommier.)

ENFORCIR v. tr. (variante de l'anc. franç. *enforcier*; de *force*). **LANGUE CLASS.** Rendre plus fort, consolider : *Le ressort de cette horloge est trop faible, il le faut enforcier (Dict. de Trévoux).*

◆ **V. intr.** Prendre de la vigueur, de la force. || En parlant du vin, prendre du corps.

ENFOURIR v. tr. (lat. pop. *infodire*; de *in*, dans, et *fordere*, creuser). Mettre, enfoncer en terre, sous terre : *Enfourir des graines, un coffret. Et il allait l'enfourir maintenant dans le jardin, à dix pieds sous terre, pour qu'on ne le découvrit pas (Maupassant).* || *Par anal.* Mettre dans d'autres objets, mettre en un lieu secret; cacher : *Le poète enfourait dans une poche les feuilletons qu'il venait de noircir (Carco).* || *Fig.* Dissimuler, cacher : *Enfourir sa douleur dans son âme.*

— Chirurg. Pratiquer un enfouissement.

— **SYN.** : engloutir, ensevelir, enterrer, plonger.

◆ **S'enfourir** v. pr. Se blottir, se tapir : *Les raies, les turbots et d'autres poissons s'enfourissent dans le sable.*

ENFOUISSEMENT n. m. Action d'enfourir; état de ce qui est enfoui : *L'enfouissement des semences.*

— Chirurg. Temps opératoire consistant à recouvrir par une suture séro-séreuse la par-

tie déperitonisée d'un organe. (Ce procédé est surtout employé pour isoler le moignon appendiculaire après appendicectomie.)

ENFOUSSEUR n. m. Qui enfouit (rare) : *Une fable de La Fontaine a pour titre : L'Enfouisseur et son compère.*

— Agric. Appareil qui s'adapte à la charrue, et qui sert à répartir régulièrement dans la raie fraîchement ouverte le fumier ou les fientes que l'on y veut enfouir.

ENFOURCHEMENT n. m. Archit. Angle formé par la rencontre de deux douelles de voûte.

— Charp. Assemblage de deux pièces bout à bout, d'un type particulier, exigeant que les pièces soient frettées au droit du joint.

— Menuis. Sorte d'assemblage à tenon et mortaise sans épaulement, dans la construction des bâtis de portes, des dormants de croisées et autres menuiseries dormantes.

— Sports. Prise de lutte qui consiste à tenir l'adversaire entre ses bras ou, plus souvent, entre ses jambes.

ENFOURCHER v. tr. Percer avec une fourche (rare). || *Par extens.* Monter un cheval, un âne, etc., en passant les jambes de part et d'autre : *Brusquement et je ne sais comment, il enfourcha la bête (Gide).* Et le gamin, tout le jour, enfourchait les chaises et les traînait autour de la salle en criant : *C'est papa à dada (Maupassant).* || *Fig.* S'attacher fortement à; s'engouer de : *Enfourcher une idée, une opinion.* || *Enfourcher son dada, se lancer dans un développement favori.*

ENFOURCHURE n. f. Partie supérieure de l'entrejambe d'un pantalon.

— Equit. Partie du corps du cheval qui se trouve entre les deux cuisses du cavalier.

— Vénér. L'extrémité du bois du cerf, lorsqu'il se divise et fait la fourche.

ENFOURNAGE, ENFOURNEMENT n. m. ou **ENFOURNÉE** n. f. Action ou manière d'enfourner.

— Céram. Manière dont les poteries sont placées dans un four (superposées, en échappade, en cassettes).

— Industr. du gaz. Introduction d'une charge de houille dans une chambre de distillation discontinue. (Dans les fours à coke modernes, on utilise, pour effectuer cette opération, une machine appelée *enfourneuse*.) — Verr. Suite des opérations de la verrerie, jusqu'à l'affinage.

ENFOURNER v. tr. Mettre au four : *Enfourner du pain, de la pâtisserie.* || *Fam.* Fourrer, introduire comme dans un four : *Les servants [...] enfournaient leurs obus comme du pain (Dorgèles).* || Mettre en poche : *Nouvelle apposition de la signature sur un feuillet que le gouverneur enfourne d'un air négligent (A. Dauvet).* || *Fig.* Introduire : *Pour enfourner beaucoup de matière en peu d'espace, le volume était imprimé, sur papier fin, en caractères serrés (Huysmans).* || Mettre en train, engager : *Il a mal enfourné cette affaire. C'est bien enfourné !*

— Céram. Placer dans un four des poteries préalablement encastées.

— Verr. Mettre dans le creuset les matières fusibles destinées à être vitrifiées.

ENFOURNEUSE n. f. Industr. du gaz. Machine spéciale utilisée pour charger en charbon, par gravité, les chambres horizontales de distillation des fours de grande capacité.

ENFREINDRE v. tr. (lat. *infringere*, rompre). [Se conj. comme *craindre*.] Transgresser, contrevenir à : *Enfreindre un traité, les lois, la règle. Défense de déposer du sublime dans l'histoire. A nos risques et périls, nous enfreignons cette défense (Hugo).*

— **SYN.** : contrevenir, désobéir, transgresser, violer.

ENFUIR (S') v. pr. (Se conj. comme *fuir*.) Fuir loin de : *S'enfuir de prison. Nous nous sommes enfuis le soir d'une bataille (Hugo).* || S'écouler, se répandre : *Le vin s'enfuit du tonneau. (Dans ce sens, on dit plutôt FUIR.)* || Se dérober par la chute, par l'affaissement : *Du rocher chancelant qui s'enfuit sous nos pas | Le bruit sourd et profond monte à peine d'en bas (Lamartine).* || *Fig.* S'évanouir, disparaître : *Le bonheeur, le temps s'enfuit. Souvenir qui s'enfuit. Le mal dont j'ai souffert s'enfuit comme un rêve (Musset).*



enfleures



enfouisseur de fumier



e fourneuse

— SYN. : disparaître, s'échapper, s'esquiver, se sauver.

ENFUMAGE n. m. Action d'enfumer ; résultat de cette action : *L'enfumage des abeilles*. — Céram. Chauffage, au moyen d'air chaud et sec, avant leur cuisson, des produits contenus dans un four continu à briques ou à tuiles, afin d'éviter la condensation sur eux de l'humidité des fumées au début de la cuisson. || Défaut des poteries, qui est dû à l'action de la fumée s'introduisant dans les casses. (Syn. RESSUAGE.)

— ENCYCL. Apic. Dans toutes les opérations apicoles (visite des ruches, transvasement, récolte, etc.), il est indispensable, pour maîtriser les abeilles et se préserver de leurs piqûres, de les mettre en état de *bruissement*. Ce résultat est obtenu en projetant de la fumée au moyen d'un *enfumoir*. Dans une ruche à rayons fixes, on enfume d'abord l'entrée pour refouler les abeilles, puis on soulève la ruche sur une cale de quelques centimètres d'épaisseur, et on envoie la fumée dans l'intérieur. Dans une ruche à cadres mobiles, après avoir enfumé l'entrée, on enlève les lattes et planchettes qui recouvrent les cadres du côté opposé à l'entrée, et l'on enfume quelque temps de haut en bas. Chaque cadre soulevé ou incliné, on enfume dans l'intervalle. Pour la récolte, il faut enfumer fortement.

ENFUMÉ, E adj. Noirci par la fumée. || De la couleur de la fumée : *Son teint jaune, enfumé, de couleur de malade* (Régner).

— Céram. *Porcelaine enfumée*, porcelaine qui, pendant la cuisson, est devenue d'un gris jaunâtre plus ou moins intense.

◆ N. m. Teinte brune de certains animaux.

ENFUMER v. tr. (de fumée). Brunir par la fumée : *Lampe qui a enfumé un plafond*. *Son inscription, enfumée comme par le temps et un incendie, m'a donné bonne espérance* (Chateaubriand). || Remplir de fumée : *La cabane des Abriou, sorte de rotonde enfumée, secouée par la tramontane ou le mistral* (A. Daudet). || Incommoder par la fumée : *Il nous enfume avec sa pipe*. || Spécialement. Faire fuir des animaux en les incommodant par la fumée : *Enfumer un renard, des guêpes*. || Fig. Troubler l'esprit par les fumées de l'orgueil ou de l'ivresse.

— Céram. Pratiquer l'enfumage.

S'enfumer v. pr. S'entourer, s'imprégner, se remplir de fumée ; et, par extens., d'un nuage, d'une brume, etc. : *Le fond de la vallée s'enfume d'un brouillard blanc qui s'effile, se balance et s'étale comme une onde* (Colette).

ENFUMOIR n. m. Appareil destiné à enfumer les abeilles.

— ENCYCL. En principe, l'enfumoir se compose d'un compartiment dans lequel on fait brûler quelque matière organique (chiffons, cartons, bois pourri sec, etc.) et d'un soufflet permettant de projeter la fumée produite. Dans l'enfumoir de Layens, la fumée est chassée par un ventilateur à palettes, que met en mouvement un appareil d'horlogerie.

ENFUTAGE n. m. Emplissage de fûts.

ENFUTAILLER v. tr. Mettre en futaille : *Enfutailler du cidre*.

ENFÛTER v. tr. Emplir des fûts.

ENFÛTEUR, **EUSE** n. et adj. Personne affectée à un atelier d'emplissage de fûts.

◆ N. f. Machine qui remplit les fûts à la chaîne. (Chaque récipient est amené sur une bascule d'emplissage munie d'un tube plongeur qui délivre un poids constant de produit, quelle que soit la tare du fût vide.)

ENGADDI. V. ENGUELI.

ENGADINE, en romanche *Engiadina*, haute vallée de l'Inn, en Suisse, dans les Grisons, subdivisée, par les gorges de Zernez, en haute et en basse Engadine. Orientée du S.-O. au N.-E., elle correspond à une ondulation des nappes de charriage où s'est concentré le réseau hydrographique, et qui a été déboulée en une auge profonde par les glaciers quaternaires. Les vallées affluentes sont toutes des vallées suspendues se raccordant à la vallée principale par des gorges, qui sont les principaux obstacles à la circulation. En effet, de ces hautes vallées, l'accès des cols est facile. La haute Engadine est l'une de ces vallées affluentes, tandis qu'en aval des versants de Zernez la basse Engadine est profondément encaissée.

Sa position au cœur des Alpes vaut à l'Engadine un climat relativement sec, très ensoleillé en toutes saisons. Autrefois, il a permis à la polyculture vivrière de remonter exceptionnellement haut, en faisant de la vallée une cellule autonome qui a conservé l'usage de la langue romanche. On pratiquait des cultures de seigle et de pommes de terre jusqu'à 1 600 m d'altitude sur les replats bien exposés de la basse Engadine, et jusqu'à 1 800 m sur le fond plat de la haute Engadine, où elles étaient combinées à l'élevage transhumant. Cette économie n'a pu résister au déblocage des Alpes par les voies ferrées, et, pendant la seconde moitié du XIX^e s., l'Engadine est devenue un foyer d'émigration. Depuis trente ans, la population a cessé de décliner, et, même, s'est accrue légèrement. C'est au tourisme que l'on doit ce renversement de l'évolution. Le climat exceptionnel a favorisé la multiplication des stations touristiques (Saint-Moritz, Pontresina, Samaden et Sils).

— Hist. Partie de la Rhétie, l'Engadine fut très profondément romanisée. Jusqu'à la fin du XV^e s., la haute Engadine fut gouvernée par les évêques de Coire et par leurs ministères, de la famille des Planta. Elle s'affilia à la *Gotteshausbund*, une des trois ligues de Rhétie. La basse Engadine fut très longtemps dépendante du Tyrol. Puis, en 1801, toute l'Engadine se rattacha au canton de Rhétie, bientôt appelé Grisons.

ENGAGÉ, E adj. Qui prend part aux luttes politiques et sociales en exprimant l'idéologie de telle ou telle classe (ou parti, ou tendance) : *La littérature engagée*. *Un écrivain engagé*. *La pensée engagée*. *Il y a des hommes qui naissent engagés ; ils n'ont pas le choix, on les a jetés sur un chemin, au bout du chemin, il y a un acte qui les attend, « leur acte »* (Sartre). [V. ENGAGEMENT.]

— Archit. Colonne engagée, colonne partiellement intégrée dans un mur ou dans un pilier qui fait corps avec la maçonnerie.

— Mar. Se dit d'un yacht en régate qui se trouve dans la zone de risque de collision avec un autre yacht, sans qu'aucun d'eux soit en route libre devant l'autre. || *Ancre engagée*, ancre prise sur le fond. || *Aviron engagé*, aviron sorti de la dame et venu en travers des autres. || *Navire engagé*, navire



qui, sous l'effet du vent ou des lames, s'est couché sur le flanc d'une manière dangereuse et ne peut plus se relever.

— Mil. *Unité engagée*, unité introduite dans la bataille, et dont le commandement ne peut plus disposer sans la faire relever.

◆ N. m. Hist. Esclave à temps, recruté dans la métropole, en vue du peuplement d'une colonie.

— Mil. Militaire ayant contracté un engagement*. || *Engagé par devancement d'appel*, v. DEVANCEMENT. || *Engagé conditionnel*, v. VOLONTARIAT d'un an. || *Engagé spécial*, pour la durée de la guerre, etc., v. ENGAGEMENT.

— ENCYCL. Hist. Les engagés ou trente-six mois signaient un contrat, au départ d'Europe, les livrant à un maître pour trois ans, contre leur transport et leur établissement ultérieur dans la colonie. Tout vaisseau faisant le commerce colonial devait en emmener un nombre proportionnel à son tonnage. La dureté de ce régime amena sa suppression à la fin du XVIII^e s., les planteurs préférant depuis longtemps utiliser les esclaves noirs. Les engagés ont pourtant permis le peuplement des Antilles et ont constitué les « petits-blancs », artisans, petits commerçants ou petits planteurs.

ENGAGEANT, E adj. Qui attire, qui séduit : *Une grande jeune femme brune et déterminée, qui riait d'un rire sonore au nez de son maître [...] et regardait d'un certain air engageant* (Maupassant).

— *Engageantes* n. f. pl. Manchettes évassées, de lingerie ou de dentelles, portées au XVIII^e s. par les femmes. (La mode des engageantes, très en faveur dès 1683, resta en

vogue jusqu'à la Révolution ; ces manches étaient généralement garnies de plusieurs rangs de hautes dentelles en point de France [portrait de la princesse Palatine, par Rigaud, musée de Versailles].)

ENGAGEMENT n. m. Action d'engager, de mettre en gage : *Engagement de bijoux, de meubles*. || Récépissé de la chose engagée : *L'engagement relate en détail tous les objets engagés*. || Promesse, acte par lequel on se lie : *Contracter un engagement*. *Engagement tacite*. *Il songea à la veillée funèbre, auprès de son père mort, aux engagements pris* (R. Rolland). || *Faire honneur à ses engagements*, acquitter tout ce à quoi on s'est engagé. || Action de faire entrer dans : *L'engagement de l'armée dans un défilé*. || Ce qui pousse, encourage : *Son passé est un engagement pour l'avenir*.

— LANGUE CLASS. Obligation, nécessité : *Le plénipotentiaire [...] est froid et taciturne, pour jeter les autres dans l'engagement de parler* (La Bruyère). || — Fig. Liaison : *Un engagement qui doit durer jusqu'à la mort ne se doit jamais faire qu'avec de grandes précautions* (Molière). || Situation comportant des obligations : *Les engagements éclatants, mais périlleux de la Cour* (Bossuet).

— Comptab. Ensemble des obligations envers des tiers. || *Engagements à vue*, dettes exigibles dont les créanciers peuvent demander le paiement immédiat. || *Compte d'engagements*, compte destiné à enregistrer les opérations dont l'exécution éventuelle résulte de liens de droit qui doivent normalement se dénouer sans modifier la consistance du patrimoine de l'entreprise.

— Dr. Obligation. || Contrat par lequel une personne loue ses services : *Engagement dans un théâtre*. *C'était un engagement pour nous deux dans un théâtre de la banlieue parisienne* (A. Daudet). || Contrat par lequel une personne loue les services d'une autre : *Engagement d'un domestique*.

— Dr. anc. Convention par laquelle le roi concédait la jouissance d'une partie du domaine. (V. ENGAGISTE.)

— Législ. fin. V. ORDONNANCEMENT.

— Mil. Acte par lequel un citoyen déclare vouloir servir dans les forces armées pendant une durée déterminée. || Introduction d'une unité dans la bataille : *Chaque échelon de commandement décide de l'engagement des réserves dont il dispose*. || Combat de courte durée, mais très localisé : *Etre blessé au cours d'un engagement*. || *Engagement conditionnel*, nom donné au volontariat* d'un an créé par la loi de recrutement de 1872. || *Engagement par devancement d'appel*, v. DEVANCEMENT. || *Prime d'engagement*, engagement pour la durée de la guerre, engagement résiliable, etc., v. part. *engagé*.

— Mor. Action de prendre parti en matière politique ou sociale : *L'engagement d'un écrivain*. *Je suis neutraliste, j'hésite en face de l'engagement* (Cocteau). [V. part. *engagé*.]

— Obstétr. Franchissement de l'aire du détroit supérieur du bassin de la mère par les plus grands diamètres de la tête du fœtus. (L'engagement se fait pendant les derniers mois de la grossesse chez la primipare et seulement au cours de l'accouchement chez la multipare.)

— Sports. Action par laquelle commence le match dans les sports d'équipe. (Syn. coup d'ENVOI.) || En escrime, action de toucher l'arme de son adversaire avec la sienne. || Acte par lequel un concurrent notifie aux organisateurs son intention de participer à une compétition.

— Turf. Acte écrit par lequel un propriétaire ou son mandataire déclare inscrire son cheval dans une course déterminée. (Sous peine de nullité, l'engagement est fait au domicile et à l'heure indiqués au programme et dans les jours spécifiés. Seul le premier engagement comporte l'adjonction d'un certificat d'origine.)

★ *décision, participation, responsabilité, militant, marxisme, existentialisme / individualisme, abstention*.

— ENCYCL. Mil. Si l'engagement, théoriquement volontaire (v. RACOLAGE), fut la principale source de recrutement* de l'armée réglée d'Ancien Régime, il fut largement pratiqué à toutes les époques de l'histoire militaire, et la conscription n'est apparue que pour pallier l'insuffisance des effectifs qu'il était capable de procurer.



engageante

La législation moderne sur les engagements volontaires s'est constituée au lendemain de la guerre de 1870, quand le service militaire, devenant égal et obligatoire, vit sa durée progressivement réduite. En effet, dans le système d'armée nationale, à base de réserves, pratiqué en France depuis 1905, les engagements sont seuls capables de donner à l'armée active un encadrement suffisant de ses unités et des formations de réserves qu'elle mobilise. En outre, on notera que l'engagement demeure le seul mode de recrutement de la Légion étrangère, et qu'il alimente une fraction importante de l'effectif des tirailleurs nord-africains et des troupes d'outre-mer.

La loi de 1889 a créé des engagements de cinq ans. Depuis, des lois en ont fréquemment modifié la durée (trois, quatre et cinq ans), sans en transformer profondément la structure.

L'engagement est un contrat reçu par les fonctionnaires du service de l'intendance au titre d'un corps de troupes nommé désigné. Il ne peut être souscrit que par un jeune homme ayant dix-huit ans accomplis, célibataire, jouissant de ses droits civils, dûment autorisé par ses parents s'il a moins de vingt ans, et n'ayant encouru aucune condamnation entraînant son exclusion du service. (V. EXCLU.) Les engagements ne sont admis que dans un certain nombre de corps de troupes, et aux époques désignées par le ministre. Dans tous les cas, les chefs de corps, responsables du recrutement et de l'entretien de leurs effectifs en militaires de carrière, sont habilités à les accepter ou à les refuser. Les engagés bénéficient d'une prime d'engagement, d'une solde spéciale progressive (soldats et caporaux), ou d'une solde mensuelle (caporaux-chefs et sous-officiers).

● **Engagements spéciaux.** Outre les engagements par devancement d'appel, on distingue : les engagements dans les régiments étrangers (Légion étrangère), ouverts aux étrangers de toute nationalité entre dix-huit et quarante ans, désireux d'entrer au service de la France ;

les engagements des jeunes gens admis par concours dans les écoles militaires, qui les lient au service de l'Etat pendant un certain temps après leur sortie de l'école ;

les engagements à titre résiliables, dans lesquels l'Etat garde la faculté de résilier le contrat après que l'intéressé a accompli un temps de service correspondant à celui du service militaire ;

les engagements spéciaux d'entraînement militaire volontaire, dans les réserves (décret du 4 juill. 1951). [V. RÉSERVE active.]

— **Mor.** Le terme engagement est actuel (de nos jours on parle souvent de « pensée engagée », de « littérature engagée », etc.), mais le fait qu'il désigne est de tous les temps. Il consiste, en présence d'un conflit de devoirs provoqué par des luttes politiques, sociales, idéologiques, à prendre parti ouvertement, en assumant les risques de cette attitude. En ce sens, on peut parler de l'« engagement » d'Antigone, prenant parti pour le caractère sacré de la personne humaine, contre les ordres inhumains et sacrilèges de Créon ; on pourrait citer de même l'attitude de Voltaire en faveur de la tolérance, dans l'affaire Calas, etc.

De nos jours, l'engagement reste un fait de même nature. Toutefois, il concerne plus souvent l'ensemble d'une vie ou d'une œuvre ; en outre, le mot s'est chargé d'un certain contenu métaphysique en raison de l'usage qu'en a fait l'existentialisme*, pour qui tout homme est « engagé », dans le monde et la société, dans telles situations, « condamné à être libre », car pour lui « être, c'est se choisir » (Sartre) ; enfin, ce mot est appliqué de préférence aux intellectuels (penseurs, écrivains, artistes), parce qu'il semble que leur prise de position soit plus voulue que celle des autres catégories sociales, et qu'il pourrait n'y avoir que de « l'art pour l'art », de la littérature « gratuite », de la pensée « désintéressée », et que, s'il n'en est rien, c'est que ces intellectuels ont tenu à s'engager.

ENGAGER v. tr. (Se conj. comme manger.) Mettre en gage : *Les autres [familles] vivaient en engageant les nippes* (Zola). || Lier par une promesse, par une obligation : *Engager sa parole, sa foi. On ne garde pas un secret surpris, au lieu qu'une confidence engage* (Nerval). Et ainsi j'engageai ma vie

sans savoir ce que pouvait être la vie (Gide). || Lier par une convention orale ou écrite : *Engager un domestique. Engager un ténor, un clown, une danseuse.* || Enrôler, recruter : *Engager dans un parti.* || Faire entrer dans, sous : *Engager sa voiture dans un sens interdit. On vira l'ancre ; mais engagée dans des roches, on la perdit* (Chateaubriand) ; et, au fig. : *Engager quelqu'un dans une entreprise. Engager des troupes dans un combat.* || Affecter à une entreprise : *Engager ses capitaux dans une affaire. Engager des dépenses.* || — **Fig.** Entamer, commencer : *Engager un combat, une discussion.* || Exhorter d'une manière très pressante : *Engager un enfant à travailler.* || Attirer, séduire, tenter d'amener à : *Les étalages engagent le passant à acheter. Engager quelqu'un à dîner.*

— **LANGUE CLASS.** Obliger (à suivre d'un nom) : *Cette charge engage à beaucoup de dépense* (Acad., 1694) ; ou d'un infinitif : *Il vous engage à craindre pour sa vie* (Fénelon) ; se construisait avec la prép. de : *Je me suis engagé de faire valoir la pièce* (Molière). || Lier par un lien sentimental : *Soit qu'il cède ou résiste au feu qui me l'engage* (Corneille). || Promettre en mariage.

— **Archit.** Faire pénétrer une construction dans une autre déjà édifiée.

— **Ch. de f.** Immobiliser la manœuvre d'un levier ou d'une pièce (notamment dans les systèmes d'enclenchement des appareils de signalisation) par l'action d'un autre levier ou d'une manœuvre. || *Engager la voie, le gabarit*, pénétrer à l'intérieur de l'espace libre nécessaire à la circulation des véhicules et engendré par le déplacement du gabarit théorique suivant l'axe de la voie.

— **Equit.** *Engager les postérieurs ou s'engager*, en parlant d'un cheval qui marche, poser ses pieds postérieurs loin sous son corps ; *Bien s'engager est une qualité essentielle du cheval de selle.*

— **Jeux.** Proposer de jouer telle ou telle somme contre un ou plusieurs autres joueurs. — **Mar.** Mal placer un objet, de sorte qu'il est difficile de le récupérer : *Le tangon est engagé sous la drome.* || Entraver le fonctionnement d'un objet par introduction d'un autre objet dans celui-ci : *La drisse de pic est engagée dans la barre de flèche.*

◆ **V. intr. Sports.** Donner le coup d'envoi dans les matches de sports d'équipe. || En escrime, prendre contact avec le fer de l'adversaire.

— **S'engager** v. pr. Commencer, naître : *Elle le fit asseoir sur un divan à côté d'elle, et la conversation s'engagea* (A. Daudet). || Prendre un engagement ; faire une promesse : *Mais personne ne m'a renseigné sur ce qui m'attendait au bout. Je vous jure que je n'ai jamais su à quoi je m'engageais* (Sartre). || Signaler, et certes, il ne savait pas à quoi il s'engageait (Alain). || Contracter un engagement pour un service quelconque ; et, particul., s'engager comme soldat : *Je m'engageai dans la septième compagnie bretonne* (Chateaubriand). || Pénétrer, s'enfoncer, commencer à s'avancer : *La barque allait s'engager dans un petit bras, sombre et étroit, s'enfonçant entre deux îles* (Zola) ; et, au fig., se lancer dans : *Ils s'engagèrent dans les tracasseries* (Taine). || **Absol.** En parlant d'un écrivain, prendre position dans les questions politiques ou sociales : *Ce critique n'ose pas s'engager.*

— **LANGUE CLASS.** S'endetter : *Pour m'entretenir même, il faut que maintenant je m'engage de tous côtés* (Molière). || **Poétiq.** *S'engager sous les lois de l'hymen*, se marier.

— **Aéron.** Se mettre en perte de vitesse.

— **Obstétr.** Réaliser l'engagement*, en parlant du fœtus.

ENGAGISTE n. m. Celui qui avait la possession d'un domaine par engagement.

— **ENCYCL.** Dr. anc. On appelait autrefois *engagiste* le détenteur d'un bien du domaine de la Couronne, et qui lui avait été donné en gage d'un emprunt contracté par le Trésor royal. Le domaine de la Couronne étant devenu inaliénable (ordonnance de Moulins, févr. 1566), l'engagiste n'acquiesçait que la jouissance, tandis que le roi conservait la propriété du bien engagé. La Révolution dépouilla les engagistes sans les avoir préalablement indemnisés. La loi du 14 ventôse an VII révoqua la plupart des engagements postérieurs à 1566, mais les petits engagistes eurent la faculté de devenir propriétaires

moynamment versement du quart de la valeur des biens. La loi du 12 mars 1820 régla définitivement la question des engagements.

ENGAINANT, E adj. Qui enveloppe comme dans une gaine.

— **Bot.** Se dit d'une feuille dont la gaine très développée, enveloppe plus ou moins complètement l'axe auquel elle est fixée, par exemple, une feuille de graminée. || Se dit de la volve d'un champignon lorsqu'elle accompagne longuement le pied en l'entourant comme un étui. (Ex. : l'amanite des Césars).

ENGAINÉ, E adj. Sculpt. Se dit d'une statue dont les membres inférieurs sont remplacés par une sorte de gaine : *Les termes sont des statues engainées.*

ENGAINER v. tr. Ensermer dans une gaine. || *Très dure était engainée dans des robes en façon de fourreau, trop courtes* (Flaubert).

ENGALLAGE n. m. Action d'engaller une étoffe, de déposer sur cette étoffe une quantité déterminée de tanin.

ENGALLER v. tr. Plonger une étoffe dans un bain de noix de galle afin d'augmenter la solidité de certaines teintures, du rouge turc notamment.

ENGAMER v. tr. Avaler, en parlant des poissons, en particulier une esche ou un appât muni d'un hameçon : *Le gardon engame la graine avec prudence.*

ENGANTER v. tr. (de gant). Fam. Gagner séduire (vieilles) : *La demoiselle de comptoir qui pendant longtemps avait espéré l'enganter* (Balzac).

ENGARDE n. f. (de en et garde). Sarmen de vigne taillé très long.

ENGARGOUSSAGE n. m. Opération consistant à engargousser.

ENGARGOUSSER v. tr. Mettre de la poudre en gousse.

ENGAVER v. tr. En parlant de certains oiseaux, nourrir leurs petits en faisant passer dans leur bec les aliments qu'ils ont déjà humectés et amollis dans le leur.

ENGAZONNEMENT n. m. Action d'engazonner : *L'engazonnement d'un tertre.*

ENGAGONNER v. tr. Semer, garnir de gazon : *Engazonner une pelouse.*

ENGANCE n. f. Race d'animaux (vieilles) Poules, canes de belle engance. || *Par extens.* Personne ou catégorie de personnes méprisables : *L'engance des bavards, des médians.* Cette engance sans nom, qui ne peut faire un pas | Sans s'inonder de vers, de pleurs et d'agendas (Mussel).

ENGIGNER v. tr. (de engin). Duper, tromper (mot d'anc. franc. repris comme archaïsme) : *Tel, comme dit Merlin, cuido engigner autrui | Qui souvent s'engignoit soi-même* (La Fontaine).

ENGEL (Johann Karl Ludwig), architecte urbaniste et peintre allemand (Berlin 1778-1840). Formé à l'Académie de Berlin, où il fut le condisciple de Schinkel, il fut architecte de la ville de Reval (1809-1814) puis, après un séjour à Saint-Petersbourg s'établit en 1816 à Helsinki, où il donna à la ville son caractère monumental. Il y construisit notamment le Sénat, l'Université, la Bibliothèque et la Nikolaikirche luthérienne.

ENGEL (Karl), musicologue allemand (Thiedewiese, Hanovre, 1818 - Londres 1882). Spécialisé dans l'histoire des instruments de musique et de la musique antique, il s'est installé à Londres en 1850. Parmi ses travaux, citons : *The Music of the Most Ancient Nations ; Musical Instruments of all Countries ; Descriptive Catalogue of the Musical Instruments in the South Kensington Museum ; Musical Myths and Facts ; Researches into the Early History of the Violin Family*.

ENGEL (Ernst), économiste et statisticien allemand (Dresde 1821 - Oberlössnitz, Radebeul, près de Dresde, 1896). Comme directeur du Bureau de statistique, il contribua à l'amélioration des recueils publiés sous sa direction : *Journal du Bureau de statistique, Statistique prussienne, Annuaire de statistique générale*. Il établit, à partir d'une analyse des budgets familiaux belges, quatre propositions, connues sous le nom de *lois d'Engel*, relatives aux variations de la demande en fonction du niveau des revenus des familles. (V. CONSOMMATION.)



ENGEL (Emile), chanteur français (Paris 1847 - id. 1927). Élève de Duprez, il débuta, en 1865, au Théâtre Parisien, puis parut sur ses principales scènes françaises et étrangères. Il créa plusieurs opéras à la Monnaie de Bruxelles (1887-1891), et fut attaché au théâtre de Genève (1894-1895). Il avait été nommé professeur au Conservatoire en 1906 et avait épousé en 1908 Jane Bathori.

ENGEL (Arthur), numismate français (Strasbourg 1855 - † 1920). Ancien membre des écoles françaises de Rome et d'Athènes, il s'est consacré à l'étude des médailles et monnaies, sur lesquelles il a publié, avec R. Serrure : *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française* (1887-1889), *Traité de numismatique du Moyen Age, moderne et contemporaine* (1891-1905).

ENGELBERG, comm. de Suisse (cant. d'Unterwald), sur l'*Engelberg-Aa*, tribunaire du lac des Quatre-Cantons, au pied du Titlis; 2 500 hab. Abbaye de Bénédictins, fondée en 1120 et rebâtie au XVIII^e s. Important lycée et bibliothèque annexés à l'abbaye. Station climatique fréquentée en hiver comme en été.

ENGELBERGE, femme de l'empereur Louis II († 890). Accusée d'adultère, elle fut défendue en duel judiciaire par Boson, comte d'Arles, qui défait ses adversaires et épousa Ermengarde, fille de Louis II. A la mort de l'empereur, Engelberge se retira dans un couvent en Italie, mais Charles le Chauve, auquel elle s'était opposée, la fit prisonnière (880) et l'envoya en Allemagne, où elle mourut.

ENGELBRECHTSZ (Cornelis), peintre néerlandais (Leyde 1468 - id. 1553). Premier artiste marquant de l'école de Leyde, il eut pour élève Lucas de Leyde. Son style baroque l'apparente à l'art germanique (le Christ dans la maison de Lazare [Rijksmuseum, Amsterdam], *Hélène et Constantin* [Pinacothèque de Munich]).

ENGELBREKT ENGELBREKTSSON, héros de la libération suédoise (v. 1390 - lac Hjälmars 1436). Ecuyer de Dalécarlie, n'ayant pu faire aboutir auprès du roi danois Erik XIII les doléances de ses compatriotes, il donna, en 1434, le signal d'une révolte qui prit rapidement les proportions d'une guerre de libération contre le régime danois. Aux bandes paysannes, des nobles vinrent se joindre, que le roi Erik manœuvra pour tenter de les dissocier. Engelbrekt convoqua alors à Arboga, en 1435, une assemblée où ecclésiastiques, nobles, bourgeois, paysans étaient représentés, et qui est considérée comme le premier Riksdag. Une Constitution fut votée, qui désignait Engelbrekt comme régent, mais il fut assassiné peu après.

ENGELHARDITE n. f. Minér. Variété de zircon.

ENGELHARDT (Johann), théologien allemand (Neustadt an der Aisch 1791 - Erlangen 1855). Professeur de théologie à Erlangen depuis 1821, il s'occupa surtout d'histoire de l'Eglise (*Handbuch der Kirchengeschichte*, 1833-1834) et de néo-platonisme.

ENGELHARDT (Moritz von), pasteur et historien luthérien (Dorpat 1828 - id. 1881). Professeur à l'université de Dorpat, il a publié des études historiques (sur Joachim de Flore; sur Justin Martyr, 1878) et des sermons (1880).

ENGELHARDTIA n. m. Grand arbre des régions chaudes de l'Asie, dont le fruit est une petite noix. (Le bois ressemble à celui du noyer. Famille des juglandacées.)

ENGELMANN (Godefroi), lithographe français (Mulhouse 1788 - Paris 1839). Après avoir étudié à Munich, dans les ateliers Stuntz, les procédés de Senefelder, il vint s'établir à Paris (1816) pour en perfectionner l'application, y intéresser l'Académie et en déterminer la vogue. Editeur de nombreux artistes, il est l'auteur d'un *Traité théorique et pratique de la lithographie* (1839).

ENGELMANN (Wilhelm), bibliographe allemand (Lemgo 1808 - Leipzig 1878). Il est auteur de bibliographies, parmi lesquelles il convient de citer : *Bibliotheca scriptorum classicorum* (8^e éd. par Preuss, 1880-1882), *Bibliotheca jurídica* (1840), *Bibliotheca historico-naturalis* (1846).

ENGELMANN (Wilhelm), physiologiste allemand (Leipzig 1843 - Berlin 1909). Il fit

ses études à Iéna, Leipzig, Heidelberg, Göttingen. Assistant de Donders à Utrecht (1867), il fut successivement professeur de biologie et d'histologie, puis de physiologie à la même université. Il fut nommé directeur de l'Institut physiologique de Berlin à la mort de Du Bois-Reymond (1897). Il publia de nombreux travaux de physiologie cellulaire et d'histophysiologie; il conçut des appareils nécessaires à ses études.

ENGELS, anc. **Pokrovsk**, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), sur la Volga, en face de Saratov; 90 000 hab. Engels fut, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la capitale de la république autonome des Allemands de la Volga. Industries textiles (coton).

ENGELS (Friedrich), théoricien socialiste allemand (Barmen 1820 - Londres 1895). Fils d'un industriel luthérien, il était destiné à prendre la succession de son père. Ayant suivi des cours à l'université de Berlin, il prend contact avec le cercle des « jeunes hégéliens » (Bauer, Strauss, Ruge, Stirner), dont il devait par la suite faire la critique. Dans son *Schelling et la révélation* (1842), il critique la philosophie idéaliste de Schelling. Il fait la connaissance de Karl Marx*, rédacteur de la *Rheinische Zeitung* de Cologne, puis part pour Manchester, où la firme de son père avait une manufacture. C'est en Angleterre qu'il va observer et décrire les phénomènes sociaux qui forment le sujet de son livre fameux : *la Situation des classes laborieuses en Angleterre* (*Die Lage der arbeitenden Klassen in England*) [1845]. Engels apparaît là comme le fondateur de la sociologie ouvrière; le premier, il décrit et analyse les conditions de vie des ouvriers anglais. Il est très lié aux chartistes et aux owenistes. De sa rencontre en 1844, à Paris, avec Marx, datent leur étroite amitié et leur collaboration ininterrompue. Ils écrivent notamment : *la Sainte* Famille* (1845), critique des jeunes hégéliens, de l'idéalisme et du matérialisme mécaniste; *l'Idéologie* allemande* (1845-1846), ouvrage qui ne fut publié pour la première fois qu'en 1932 en U. R. S. S., et où se trouvent expliquées les bases du matérialisme historique, et le *Manifeste* du parti communiste* (1848). Engels est secrétaire du Comité central de la Fédération des communistes à Bruxelles. Au printemps de 1848, il rentre en Allemagne avec Marx et leurs amis de la Ligue des communistes pour prendre part à la révolution; à Cologne, il rédige d'abord avec Marx la *Neue Rheinische Zeitung* et, surtout, il prend une part active, d'abord au soulèvement ouvrier de Barmen, sa ville d'origine, et ensuite aux opérations de l'armée révolutionnaire du Palatinat. Adjoint à Willich, l'officier qui commande cette armée, Engels montre des capacités tactiques reconnues. Après la défaite du corps de Willich, il retourne en Angleterre et travaille dans l'entreprise paternelle de Manchester. Il consacre, vers les années 1859-1860, une part de son temps à l'étude de la technique militaire, en vue de la révolution. En 1870, il s'établit à Londres, pour se consacrer à ses écrits; sa collaboration avec Marx est si étroite qu'il est souvent difficile de savoir quelle est la part exacte — généralement très importante — d'Engels dans les ouvrages publiés par Marx. Engels demeure en rapport avec les socialistes allemands, les conseillant à tous les moments décisifs du développement du mouvement ouvrier en Allemagne. Il critique le programme de Gotha* (1875), et s'applique à faire triompher les idées de Marx. Pendant la période des poursuites contre la social-démocratie (1878-1890), les chefs socialistes allemands se rendent souvent auprès de lui à Londres. Après 1890, son influence faiblit. Au cours de la dernière période de sa vie, il écrit : *la Révolution scientifique de Monsieur E. Dühring* (1878), ouvrage plus connu sous le titre d'*Anti*-Dühring*, recueil d'articles philosophiques et scientifiques contenant un chapitre écrit par Marx; *la Dialectique de la nature* (1873-1883, publié pour la première fois en U. R. S. S. en 1925), qui applique le matérialisme dialectique à l'explication des diverses lois de la nature; *Ludwig Feuerbach et la fin de la philosophie classique allemande* (1888), qui développe et situe historiquement le matérialisme dialectique en l'opposant aux autres systèmes philosophiques. Engels a publié une partie des

œuvres posthumes de Marx, notamment les deuxième et troisième parties du *Capital**. La *Correspondance de Frédéric Engels* avec Karl Marx, Lafargue et d'autres dirigeants socialistes a été publiée en français, en 1950; elle constitue les deux premiers tomes des *Œuvres complètes d'Engels*. (→ Biblio.)

ENGELURE n. f. Dermite due à l'irritation de la peau par le froid.

— **ENCYCL.** L'*engelure*, dite aussi *érythème pernio*, apparaît pendant la saison froide, de préférence aux mains, aux pieds, aux oreilles, au nez. Son symptôme de début est une démangeaison intense, et ultérieurement une douleur vive. L'*engelure* consiste en une lésion rouge violacée qui parfois s'ulcère. L'*engelure* ulcérée se manifeste comme une brûlure et se traite de la même façon.

ENGENDREMENT n. m. Action d'engendrer, de produire; et, au fig., réalisation d'une œuvre : *Les grands engendres de l'homme veulent souvent neuf ans, vingt ans* (Michelet).

ENGENDRER v. tr. (lat. *ingenere*; de *genus*, *genus*, race). Procréer, produire par voie de génération, en parlant de l'homme et des animaux mâles : *Celui qui m'engendra m'a reproché de vivre* (Leconte de Lisle). || Produire son semblable, en parlant des végétaux : *Chaque arbre porte des semences propres à engendrer son semblable*. || Faire naître : *Cette double abside engendre nécessairement quatre clochers* (Hugo). || — **Fig.** Produire, donner naissance à : *Le mal engendre le mal* (Chateaubriand). *Toutes les passions engendrent tous les maux* (Hugo). || *Ne pas engendrer la mélancolie*, avoir le caractère gai.

— **Math.** Produire en se déplaçant : *Un demi-cercle tournant autour de son diamètre engendre une sphère*.

— **Théol.** Se dit de l'opération par laquelle le Fils procède du Père : *le Père engendre le Fils de toute éternité*.

— **SYN.** : causer, créer, déterminer, produire.

ENGENDRER v. tr. (de *en* et *gendre*). **LANGUE CLASS.** (en style plaisant). Donner pour gendre : *Ma foi je m'engendrerais d'une belle manière* (Molière).

ENGENDREUR n. m. Celui qui engendre; et, au fig. : *Des mots engendres de batailles* (Goncourt).

ENGONC v. tr. **LANGUE CLASS.** Embarrasser d'une chose ou d'une personne gênante : *Votre père se moque-t-il, de vouloir vous engager de son avocat de Limoges?* (Molière).

ENGERBAGE ou **ENGERBEMENT** n. m. Action de mettre en gerbes les moissons qui sont en javelles.

ENGERBEMENT n. m. Arm. Façon réglementaire de disposer les armes et le matériel pour les conserver dans les arsenaux.

ENGERBER v. tr. Mettre en gerbes. || Entasser : *Engerber des tonneaux* (On dit aussi GERBER.)

— **Arm.** Procéder à l'engerbement*.

ENGERTH (Wilhelm, baron von), ingénieur allemand (Pless [Pszczyna], Silésie, 1814 - Baden, près de Vienne, 1884). Il a imaginé un système de locomotives capables de remorquer un train sur de fortes rampes, à l'aide d'engrenages reliant les roues de la locomotive et celles du tender. Il devint, en 1852, directeur général des chemins de fer de l'Etat autrichien. C'est lui qui fut chargé des travaux de régularisation du cours du Danube, à Vienne. Il fut conseiller aulique et créé baron, puis membre à vie de la Chambre des seigneurs. L'enseignement industriel de l'Autriche doit à Engerth de notables progrès.

ENGERTH (Eduard von), peintre allemand (Pless [Pszczyna], Silésie, 1818 - Semmering, près de Vienne, 1897), frère du précédent. Il est notamment l'auteur de peintures pour l'Opéra de Vienne (*les Noces de Figaro*) ; il fut successivement directeur de l'Académie de Prague (1854), professeur à l'Académie de Vienne (1865), conservateur de la Galerie impériale de peinture (1871-1892).

ENGESTRÖM (Lars, comte von), homme politique et écrivain suédois (Stockholm 1751 - Posen 1826). Diplômé de carrière, il favorisa l'accession de Bernadotte au trône de Suède, devint ministre des Affaires étrangères, fut anobli et nommé chancelier de l'université de Lund. Il a laissé des *Souvenirs* et *Notes* (publiés en 1876).



Cornelis ENGELBRECHTSZ
« Hélène et Constantin »
Pinacothèque de Munich



Friedrich ENGELS



ENGHIEN
l'hippodrome

ENGANO, atoll de l'océan Indien, au large de la côte sud-ouest de Sumatra (Indonésie); 470 hab. vivant de la culture du riz et du cocotier.

ENGHIEN, en flamand **Edingen**, v. de Belgique (Hainaut, arrond. de Soignies), à la frontière linguistique, au S.-O. de Bruxelles; 4 213 hab. Dentelles. Constructions mécaniques. Appareils électriques. Marché du beurre. Cette ville est un centre touristique : parc de l'ancien château des ducs; béguinage; églises du XIV^e au XVI^e s.

— Hist. Passé par mariage dans la maison de Bourbon-Vendôme, le comte d'Enghien fut transféré à Nogent-le-Rotrou, Issoudun et Montmorency, que le roi érigea successivement en duchés sous le nom d'Enghien. Jusqu'au règne de Louis XIV, le fils aîné du prince de Condé porta le titre de duc d'Enghien; après cette époque, le fils aîné du prince s'intitula duc de Bourbon et le fils aîné de celui-ci duc d'Enghien.

ENGHIEN (François de Bourbon, comte d') [La Fère 1519 - La Roche-Guyon 1546], troisième fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme. Nommé en 1544 sous-lieutenant général en Piémont par François I^{er}, il battit, la même année, à Cérise, le marquis Del Vasto, gouverneur du Milanais pour Charles Quint, prit Carignan sur Pietro Colonna, et échoua devant Nice. Il fut tué accidentellement par un coffre tombé d'une fenêtre.

ENGHIEN (Louis II de Condé, duc d'). V. CONDÉ (Louis II de).

ENGHIEN (Louis Antoine Henri de Bourbon-Condé, duc d'). V. CONDÉ (Louis Antoine Henri de).

ENGHIEN-LES-BAINS [ãgẽ], comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), agglomération de la banlieue nord de Paris, au S. de la forêt de Montmorency; 12 062 hab. Signalées au XVII^e s., les eaux thermales d'Enghien ne furent exploitées qu'à partir de 1821. Des sources d'eau froide sulfureuse alimentent deux établissements balnéaires pour le traitement des affections catarrhales, bronchites, pharyngo-laryngites, eczéma, etc. Enghien est un élégant centre de villégiature et son casino attire de nombreux visiteurs. Quelques industries sont établies sur le pourtour : constructions mécaniques, produits pharmaceutiques, fabrique de liqueurs, meubles.

Enghien (hippodrome d'), hippodrome situé à l'orée des bois de Montmorency et aux portes de Paris. Il appartient à la Société sportive d'encouragement depuis 1886. Les installations sont modernes : comme

hippodrome d'obstacles, ses parcours très coulants sont bien moins sévères que ceux d'Auteuil et favorisent la vitesse; comme hippodrome de trot, il peut, depuis 1957, s'enorgueillir d'avoir une piste ultramoderne ovale de 1 300 m de développement, 22 m de large, et aux virages relevés à 10 p. 100. La substructure de cette piste, drainée par un dispositif en nervures, la maintient, quel que soit le temps, en état parfait. La surface au contact des sabots des chevaux est en gravillons de pouzzolane recouverts de sable de quartz et favorise la vitesse des trotteurs.

ENGILBERT. V. ANGILBERT.

ENGIN n. m. (lat. *ingenium*, adresse, ruse). Nom donné à toutes sortes de machines, d'instruments, d'outils, d'appareils : *Engin de pêche, de chasse, de guerre*. Mais il a toujours entendu dire qu'un garçon de sa taille ne peut jouer sérieusement qu'avec des armes, des sabres, des engins de guerre (J. Renard).

— **LANGUE CLASS.** Adresse, finesse : *Mieux vaut engin que force* (anc. proverbe). || *Engin à feu*, ancien nom générique des armes à feu.

— **Dr. Engin prohibé**, objet dont l'emploi, malgré une interdiction légale, constitue un délit, notamment en matière de pêche ou de chasse. (V. part. *encycl.*)

— **Manut. Engin de levage, de manutention**, matériel à fonctionnement manuel, mécanique, semi-automatique ou automatique, diminuant ou supprimant l'effort physique d'un opérateur, lors du levage ou du déplacement d'une charge.

— **Mil. Engin blindé**, v. **BLINDÉ**. || *Engin blindé de reconnaissance*, v. **AUTOMITRAILLEUSE**. || *Engin à tir courbe*, terme générique désignant les bouches à feu à tir courbe, et notamment les mortiers. || *Engins mécaniques du génie*, machines diverses, tractées ou automotrices, utilisées par le génie* militaire pour exécuter rapidement les travaux qui lui sont confiés. || *Engins spéciaux*, appellation donnée, depuis 1944, à un ensemble de projectiles, généralement autopropulsés et dirigés par téléguidage ou autoguidage : *Les engins spéciaux sont, suivant leurs points de départ et d'arrivée, classés en engins sol-sol, sol-air, air-mer*, etc. (V. part. *encycl.*) [Les engins spéciaux ne doivent pas être confondus avec les armes* spéciales, telles que les armes atomiques, chimiques, etc.] || *Engin léger de combat* (abrév. E. L. C.), sorte d'automitralleuse légère, mise au point en France en 1959. (Caractéristiques : 7 t; équipage, 2 hommes; armement, un canon de 90 ou deux de 30. Faiblement blindé, l'E. L. C. est destiné à combattre, dans les rangs de l'infanterie, contre les chars et le personnel.)

— **Centre interarmées d'essais d'engins spéciaux** (abrév. C. I. E. E. S.), établissement créé par la France en 1947, près de Colomb-Béchar et du Guir (à Bou-Hamama, Menouarrar et Hammaguir), et chargé de l'expérimentation des engins spéciaux pour les forces armées. || *Compagnie d'engins*, unité d'infanterie groupant des mortiers, des armes antichars et antiaériennes, etc.

— **ENCYCL.** Dr. Certains engins ou appareils destinés à capturer le gibier, tels que collets, lacs et filets, panneaux, raquettes ou sautoires, trébuchets et traquenards, sont légalement interdits. Leur détention seule peut donner lieu à des poursuites (loi du 5 mai 1844, art. 12 et 16). Les pièges et autres appareils analogues sont autorisés seulement pour la capture des bêtes nuisibles et puantes. En matière de pêche fluviale ou maritime, les textes en vigueur déterminent la forme, le

nombre et les dimensions des filets et engins autorisés.

— **Mil.** C'est à la technique allemande qu'il convient d'attribuer l'ouverture, en 1944, de ce qu'il faut appeler l'« ère des engins » : le V 2* est en effet le premier projectile autopropulsé qui réponde aux caractéristiques des engins spéciaux modernes. Dès 1945, leur importance apparaît telle qu'on a pu dire alors que le pays qui serait maître dans l'art des engins serait près d'être maître du destin du monde. Depuis 1945, Américains et Soviétiques, aidés des techniciens allemands de l'équipe de Peenemünde (où étaient expérimentés ces projectiles), et bientôt suivis d'Anglais et des Français, ont donné une extension considérable à l'étude et à la réalisation de ces armes nouvelles, qui vont aujourd'hui du projectile tactique antichar au robot intégral équipé de pilote automatique. Depuis 1950, notamment, la part du budget militaire américain consacrée aux engins ne cesse de croître aux dépens de celle qui est destinée aux armes classiques; d'immenses champs de tir sont installés pour leur expérimentation dans des régions désertiques : à White Sands Proving Grounds, à New Mexico, au cap Canaveral pour les Etats-Unis, à Woomera (Australie) pour la Grande-Bretagne, à Colomb-Béchar pour la France, en Sibérie pour l'U. R. S. S.

I. CARACTÉRISTIQUES. La propulsion de ces engins est assurée quelquefois par turbo-réacteurs accompagnés de fusées de décollage, mais, dans la plupart des cas, par moteurs-fusées, combinés ou non avec des statoréacteurs (statofusées). Ces moteurs-fusées, jusqu'en 1959 à deux liquides, tendent à être supplantés par des moteurs-fusées à poudre, en raison des progrès récemment faits dans ce domaine. Ils sont à peu près tous propulsés et guidés (d'où leur appellation américaine de « guided missiles ») soit sur toute leur trajectoire, soit au moins sur la première partie ascendante de cette dernière. Dans ce cas, l'engin, alors dénommé *balistique**, effectue la fin de son parcours comme un projectile conventionnel, suivant les lois de la balistique. Le guidage peut être soit télécommandé par un opérateur humain (v. **TÉLÉGUIDAGE**), soit automatique, grâce à un dispositif qui le dirige sur son objectif (v. **AUTOGUIDAGE**). Le lancement de ces engins se fait sur des rampes fixes ou mobiles, inclinées ou verticales, assez rustiques, mais importantes, toutefois pour les plus gros engins.

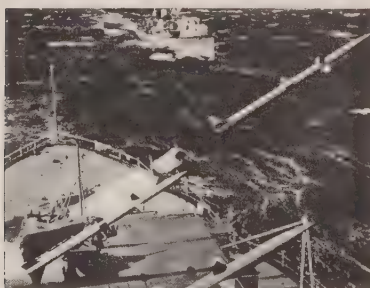
II. CLASSIFICATION. Les engins spéciaux sont classés en fonction de leur point de lancement et de leur objectif.

● **Engins air-air.** Lancés d'avions contre des avions, ils tendent à remplacer l'armement de bord et assurent la survie du combat aérien. Ce sont des engins supersoniques, propulsés par des moteurs-fusées à poudre à des vitesses de 2 000 à 3 500 km/h, guidés au radar ou autoguidés par tête chercheuse à infrarouge, et dont la portée varie de 4 à 10 km. En 1960, on peut citer dans cette catégorie : les « Sparrow III » et « Falcon » américains, les « Nord 5103 » « J » et « M » français et les « Fire Streak » anglais.

● **Engins air-sol.** Ils permettent aux avions d'attaquer des objectifs sans avoir à pénétrer de vive force dans le ciel adverse. Des objectifs réduits, comme des chars, peuvent être atteints par des engins légers à faible portée comme les « SS 10 » et « SS 11 » français tandis que des objectifs plus importants peuvent être justiciables de têtes atomiques de la puissance de la mégatonne, armant de



Blason
d'ENGHIEN-LES-BAINS
D'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton perré en bande de gueules, au lambel de trois pendans d'argent.



engin « Terrier » lancé d'un bateau



engin air-air « Sparrow »



engin sol-sol « SS 10 »

engins comme le « Rascal » et le « Hound Dog », dont les portées vont de 150 à 800 km et dont les vitesses atteignent 2 000 km/h.

● **Engins sol-air.** Ils tendent à remplacer le chasseur d'interception, comme le canon antiaérien. Les plus connus sont les « Nike » et les Hawk américains (1954-1958), dont les batteries assurent la protection des principales villes des Etats-Unis. Munis de fusées de décollage et d'un moteur-fusée à combustible liquide leur donnant une vitesse de 2 400 km/h, autoguidés par radar, ils ont une portée de 50 à 70 km. Equipés d'une tête atomique, ils peuvent détruire tout avion dans un rayon de 800 m. En raison du danger qu'elles peuvent faire courir de ce fait aux villes « protégées », certains leur préfèrent des engins propulsés par deux statoréacteurs, d'un rayon d'action de 400 km et capables, en larguant eux-mêmes des engins air-air, de détruire les bombardiers à distance des villes. A cette catégorie se rattachent les engins français « PARCA » (projectile autopropulsé radioguidé contre avion) et « SE 4300 », de caractéristiques comparables ou supérieures au « Nike ».

● **Engins sol-sol.** Leur extrême variété conduit à distinguer parmi eux :

a) Les engins sol-sol tactiques, qui sont dérivés des projectiles autopropulsés* de la Seconde Guerre mondiale (bazooka, orgues de Staline, etc.). Perfectionnés par le téléguage, les uns sont employés surtout dans la lutte antichar, tels les engins français « SS 10 » (1954, portée 2 000 m) et « SS 11 » (1956, portée 5 000 m, vitesse maximale 700 km/h), tous deux guidés par fil grâce à un palonnier situé sur la boîte de commande ; les autres sont destinés à remplacer ou à prolonger l'action de l'artillerie classique : les premiers matériels de cette dernière catégorie, mis en service dans l'armée américaine en 1957, sont le « Honest John » (engin balistique à poudre, portée de 10 à 30 km), le « Corporal » (engin télégué à combustible liquide, portée de 160 à 200 km) et le « Redstone » (portée de 300 km). A ce type se rattachent le « Lacrosse » (portée de 10 à 20 km) et le « SE 4200 » français (portée de 100 à 120 km), ainsi que le « Little John » américain, version améliorée de l'« Honest John ». Transportés par des remorques appropriées, lancés soit sur rampes, soit sur plateformes, ces engins tactiques subissent de ce fait d'assez lourdes servitudes opérationnelles. (L'emploi d'« Honest John » et de « Lacrosse » est prévu dans la division française 1959) ;

b) Les engins sol-sol stratégiques, dont les portées s'échelonnent de 1 500 à 14 000 km. Leur caractéristique commune est d'être dotés d'une ogive atomique à grande puissance de destruction et d'être balistiques. Sans voile, propulsés par des moteurs-fusées sur une faible partie de leur parcours ascendant, ils poursuivent ensuite leur trajectoire elliptique comme des projectiles d'artillerie. Ces engins se répartissent suivant leur portée en : « I. R. B. M. » (Intermediate Range Ballistic Missile), de portée moyenne (de 1 000 à 2 500 km), qui, tels les « Thor » et « Jupiter » américains, grâce à des vitesses de l'ordre de 14 000 km/h, atteignent des altitudes de 10 à 15 km et pèsent une cinquantaine de tonnes ; « I. C. B. M. » (Intercontinental Ballistic Missile), à longue portée (de 6 000 à 14 000 km), qui, tels les « Atlas » et « Titan » américains, pèsent une centaine de tonnes et s'élèvent, grâce à des vitesses de l'ordre de 25 000 km/h, à des altitudes de 20 à 25 km. A ce type se rattache le « Minuteman » à carburant solide, expérimenté en 1961.

De 1954 à 1960, ces engins n'ont été réalisés que par les Américains et les Soviétiques, dans le cadre de la guerre froide qui les opposa. L'U. R. S. S. a toutefois aussi essentiellement son effort sur les « I. C. B. M. », s'affranchissant ainsi de la sujétion de bases extérieures à son territoire, tandis que les Etats-Unis, au contraire, profitant de l'infrastructure de leurs bases réparties dans le monde, ont plutôt concentré leurs efforts sur les engins à moyenne portée (« I. R. B. M. »). Les performances de ces engins balistiques tendent aujourd'hui à être dépassées par celles d'engins dits « semi-balistiques », utilisant des poudres nouvelles pour leur propulsion et prolongeant leur trajectoire elliptique par un vol plané.

● **Engins mer-mer, mer-sol, mer-air.** On désigne par ces noms des engins analogues aux précédents, mais conçus pour être lancés à partir d'un navire soit contre d'autres navires, soit contre des objectifs terrestres ou aériens. Parmi les plus connus, on citera les « Terrier » et « Talos » américains, ainsi que les « Malaface » français, dont les portées vont de 20 à 80 km, à des vitesses de 3 000 km/h, complétés par les « Bomarc » américains, véritables avions de chasse robots, guidés par radars, qui modifient profondément le potentiel des navires de guerre. Enfin, la nouvelle stratégie fondée sur l'emploi d'I.R.B.M., comme les « Polaris », lancées à partir de sous-marins en plongée, ouvre encore de nouvelles perspectives. L'escorteur *La-Galisonnière*, mis à flot en 1960, fut le premier bâtiment français armé d'engins.

● **Engins air-mer et air-sous-marin.** Ils sont constitués par des bombes planantes dont la vitesse ne dépasse guère 800 km/h, mais qui sont largables à partir d'hélicoptères pour la lutte anti-sous-marin.

On notera enfin que la rapidité des progrès techniques, qui augmentent sans cesse l'efficacité et le champ d'action de ces engins, laisse présager d'importantes transformations qui dépasseront largement les données ci-dessus énoncées. La parade en étant encore sommaire (v. ANTIENGIN), on peut affirmer dès maintenant que la possibilité permanente de munir ces engins d'explosifs nucléaires, comme le prolongement de leur action dans le domaine interplanétaire (v. SATELLITE) ont profondément bouleversé les données de la stratégie, de la tactique et, par là même, de la politique internationale. (→ Biblio.)

ENGINA n. f. Petit mollusque marin à coquille ovale, conique, épaisse, à côtes noueuses, à bouche étroite, que l'on rencontre dans les mers chaudes du globe (Antilles, océan Indien et océan Pacifique). [L'engina est un gastropode prosobranché de la famille des buccinidés.]

ENGINADURE n. f. (de *engin*). Arrimage permettant de réunir les deux parties d'un mât ou d'un espar brisés, ou de joindre deux pièces quelconques de bois. (Syn. ROUSTURE.)

ENGINEERING [endʒinɪrɪŋ] n. m. Etude d'un projet industriel sous tous ses aspects (techniques, économiques, financiers, monétaires et sociaux) et qui nécessite un travail de synthèse coordonnant les travaux de plusieurs équipes de spécialistes.

ENGIS, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Liège), sur la Meuse, en amont de Liège ; 3 756 hab. Théâtre de chansons de geste (les *Quatre Fils Aymon*). Fonderie et raffinerie de zinc. Produits chimiques.

ENGLACIATION n. f. Géol. Invasion progressive d'une région par les glaciers*, pendant laquelle se mettent en place les formes de progression glaciaire.

ENGLAND, nom anglais de l'Angleterre.

ENGLANTÉ, E adj. Hérald. Se dit d'un chêne représenté avec ses glands d'un émail particulier.

ENGLEBERT DE BERG (saint), archevêque de Cologne (Berg v. 1185-Schwelm 1225). Il était du parti de Philippe de Souabe contre Otton IV. En 1220, l'empereur Frédéric Barberousse lui confia la tutelle de son fils Henri VII et le gouvernement de la Germanie avec le titre de gouverneur. Il fut assassiné par un parent mécontent. — Fête le 7 novembre.

ENGLEFONTAINE, comm. du Nord (arrond. d'Avesnes-sur-Helpe), dans le Hainaut ; 1 156 hab. Une célèbre fabrique de faïences y fut établie au XVIII^e s. Scierie.

ENGLEHEART (George), miniaturiste anglais (Kew, Surrey, 1752-Blackheath 1829). Elève de G. Barret, puis de Reynolds, il est l'auteur d'un millier de portraits de ses contemporains, ainsi que d'interprétations d'après Reynolds.

Engler (du nom de l'inventeur, le chimiste allemand Carl Oswald Viktor Engler [1842-1925]). Se dit de la graduation de viscosité utilisée dans l'industrie du pétrole : *Viscosimètre Engler*. Degré Engler.

ENGLER (Adolf), botaniste allemand (Sagan 1844-Berlin 1930). En 1879, il fut nommé professeur et directeur du Jardin botanique à Kiel. Après avoir été titulaire d'une

chaire à Breslau (1884-1889), il succéda à A. W. Eichler à la direction du Muséum et du Jardin botanique de Dahlem-Steglitz (Berlin) [1889-1921]. On lui doit d'importantes recherches sur la distribution géographique des plantes, sur la flore de l'Afrique (résultat de voyages effectués en 1902 et en 1905) et un système de classification des végétaux. En 1881, il fonda la grande revue de géographie botanique *Botanische Jahrbücher für systematische Pflanzengeschichte und Pflanzengeographie* (76 vol.). Ses ouvrages principaux sont : *Versuch einer Entwicklungsgeschichte der Pflanzenwelt, insbesondere der Florengebiete seit der Tertiärzeit* (1879-1882), *Die natürlichen Pflanzenfamilien* (1887-1915), *Die Vegetation der Erde* (avec O. Drude, 1896), *Die Pflanzenwelt Ostafrikas und Nachbargebiete* (1896), *Das Pflanzenreich* (1900), *Syllabus der Pflanzenfamilien* (1924).

ENGLISH ou **INGLIS** (Esther), calligraphe française de l'école anglaise (Dieppe 1571-Willingale-Spain, Essex, 1624). Son père, Nicolas Langlois (d'où le nom anglicisé sous lequel elle est connue), l'emmena en Angleterre après la Saint-Barthélemy. Elève de sa mère, elle est l'auteur de manuscrits calligraphiés ou, énumérés, conservés à Londres et à Oxford : *Livret contenant diverses sortes de lettres* (1586), *L'Ecclesiaste* (1599), *Quatrains de Pibrac* (1614 et 1615), *les Proverbes de Salomon* (1599).

ENGLISH, riv. du Canada (Ontario), affl. de la Winnipeg (r. dr.) ; 160 km.

ENGLISH CHANNEL, nom anglais de la Manche. (Les Anglais disent aussi simplement *THE CHANNEL*.)

English spoken [ɪŋɡlɪʃspoukən], mots angl. signif. anglais parlé, c'est-à-dire : « Ici, on parle anglais. »

ENGLÖBER v. tr. (de *globe*). Réunir en un tout plusieurs personnes ou plusieurs choses : *Englobent différents comptes en un seul*. *Englobent tous les arguments en un seul*. *Englobent en un tout déjà existant : Englobent une terre dans sa propriété*.

ENGLOUTIR v. tr. (bas lat. *inglutire*, avaler). Avaler, dévorer, absorber gloutonnement : *Engloutir les morceaux sans mâcher*. *On lui apporta un bock qu'il engloutit d'une gorgée* (Maupassant). *Par extens.* Submerger, engouffrer, faire disparaître : *La mer engloutit de nombreuses proies*. *Engloutis les cités sous les sables mouvants* (Vigny). *Fig.* Dissiper rapidement (des biens, de la fortune) : *Commensal de cette maison où il engloutissait une partie de sa grande fortune* (A. Daudet).

— **S'engloutir** v. pr. Etre englouti (au pr. et au fig.).

ENGLOUTISSEMENT n. m. Action d'engloutir : *L'engloutissement d'un vaisseau*.

ENGLOUTISSEUR, **EUSE** n. Celui, celle qui engloutit : *Bacchus, l'engloutisseur de tous, qui dévore jusqu'à Jupiter* (Michelet).

ENGUEMENT ou **ENGUAGE** n. m. Action d'enguer : *L'enguelement circulaire d'une partie du tronc des arbres permet de capturer beaucoup de chenilles*.

— **ENCYCL.** Arboric. Lorsque les plaies faites aux arbres sont très étendues, il est prudent de les revêtir d'un enduit protecteur (em-plâtre). A cet effet, on emploie le coaltar ou certains onguents (mastic à greffer). Le coaltar sert surtout pour les élagages opérés sur les arbres forestiers ou d'ornement. Avec les onguents ou mastics, on enduit les greffes et les plaies d'une surface restreinte.

ENGLUER v. tr. (de *glu*). Enduire de glu, de matière gluante : *Engluer une branche*. *Doigts englués de sirop*. *On s'engagea sur un chemin humide dont l'argile engluait les pieds* (Dorgeles). *Prendre à la glu : Engluer des oiseaux*. *Fig.* Prendre par ruse, par de belles paroles : *L'art d'engluer les gens*.

ENGOBAGE n. m. Opération consistant à recouvrir en totalité ou en partie une pièce de céramique d'une légère couche de matière terreuse blanche ou colorée qui masque la couleur naturelle de la pâte.

ENGOBE n. m. (déverbal de *engober*). Couverte blanche, appliquée sur des pièces de céramique pour en masquer la couleur naturelle.

— **ENCYCL.** Les engobes sont en général des argiles délayées dans l'eau, soit pures, soit

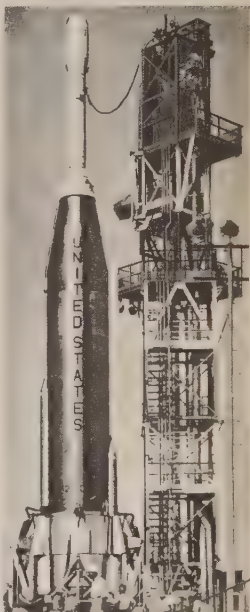


engin sol-sol « Lacrosse »



de gauche à droite engins

« Honest John » (sol-sol)
« Nike » (sol-air)
« Corporal » (sol-sol)



I. C. B. M. « Atlas »
(118 t au lancement
30 m de haut)

avec des oxydes colorants ou des fondants. L'application s'en fait souvent sur pâte crue et parfois sur pâte cuite.

L'engobage était un procédé connu des anciens Grecs. Ils savaient gratter l'engobe par places et former ainsi des dessins gravés en mettant à nu la pâte de dessous. — La demi-majolique est une faïence engobée à émail plombifère.

ENGOBER v. tr. (de *en* et *gober*). Pratiquer l'engobage.

ENGOMMAGE n. m. Action d'engommer : *L'engommage des toiles*.

— Céram. Opération consistant à recouvrir, avant l'encastage, la partie portante de certaines poteries délicates avec une matière infusible pulvérulente (quartz, kaolin, alumine) humectée de gomme dissoute dans l'eau. (L'engommage empêche l'adhérence des pièces sur leur support pendant la cuisson.)

ENGOMMER v. tr. Enduire de gomme : *Engommer un tissu*.

— Céram. Soumettre des poteries à l'opération de l'engommage.

ENGONCEMENT n. m. Etat d'une personne engoncée : *L'engoncement solennel dans le satin noir de sa robe montante* (Goncourt).

ENGONCER v. tr. (de *gons*, anc. pl. de *gond*). [Se conj. comme *placer*.] Faire paraître le cou comme enfoncé entre les épaules : *Le vêtement de prison qu'il a gardé l'engonce et le grossit encore* (Gide). || *Par anal.* Enserer : *Le tronc des arbres, que n'engonce plus le taillis, apparaît dans toute sa noblesse* (Gide).

— *S'engoncer* v. pr. Enfoncer son cou entre ses épaules ; se vêtir de façon à paraître engoncé.

ENGORGEMENT n. m. Action d'engorger, de s'engorger ; état de ce qui est engorgé : *L'engorgement d'un tuyau*. || *Fig.* Embarras causé par une accumulation d'objets, un manque de circulation, etc. : *L'engorgement du marché. L'engorgement des capitaux immobilisés dans un excès de production* (Zola). — Obstétr. *Engorgement mammaire*, augmentation de volume et de consistance du sein, provoquée par l'accumulation de lait au niveau de la glande mammaire, après l'accouchement.

— Pathol. et Art vétér. Augmentation de volume d'un tissu ou d'un organe par suite de l'interposition, à ses éléments anatomiques, d'un exsudat ou par accumulation de sécrétion. (L'engorgement, outre l'augmentation de volume, détermine souvent des variations de consistance et de coloration du tissu ou de l'organe : engorgement du foie [hépatite], engorgement du sein [ou mammaire].)

— *SYN.* : *embarras, encombrement, obstruction*.

ENGORGER v. tr. (de *gorge*). [Se conj. comme *manger*.] Embarrasser, obstruer par l'accumulation de substances étrangères : *Egout que les immondices ont engorgé*.

— Avic. *Engorger des pigeons*, leur mettre avec les lèvres du grain dans le bec.

— Constr. *Engorger une moulure*, l'altérer par une couche trop épaisse de peinture.

— *S'engorger* v. pr. Avaler : *Lui, s'engorgea précipitamment des rasades* (Huysmans). || Être, devenir engorgé.

— *SYN.* : *boucher, encombrer, obstruer*.

ENGORGEUR, EUSE n. Personne qui engorge des pigeons.

ENGOUEMENT [ãgumã] n. m. Obstruction d'un conduit. || *Fig. et pëjor.* Etat de celui qui s'engoue, qui se prend d'admiration pour : *L'engouement du public pour un mauvais acteur. L'engouement tombe, et l'échec qu'éprouve l'amour-propre rend injuste envers l'objet trop apprécié* (Stendhal).

— Pathol. Accumulation de matières ou de liquides dans un canal ou une cavité de l'organisme.

— *ENCYCL.* Pathol. Tous les conduits ou tissus de l'organisme sont susceptibles d'*engouement* (actuellement, ne s'emploie plus guère qu'à propos des hernies). L'engouement herniaire est un symptôme annonciateur de l'étranglement.

ENGOUER v. tr. Pathol. Obstruer un organe creux : *Engouer les poulmons*.

— *S'engouer* v. pr. *Fig. et pëjor.* S'éprendre d'un enthousiasme, d'une admiration excessifs : *S'engouer d'un chanteur, d'une nou-*

veauté. Le penchant à s'engouer est un signe de faiblesse (Jouffroy).

— *LANGUE CLASS. et LITTÉR.* S'étrangler, s'étouffer par obstruction du gosier : *Ce n'était rien de grave : tout simplement, il s'était engoué, comme il arrive aux bébés quelquefois* (Loti).

ENGOUFFREMENT n. m. Action d'engouffrer, de s'engouffrer : *Quand ils [les mineurs] commencèrent à déboucher par groupes épouvantés dans la salle d'accrochage, ce fut un véritable engouffrement* (Zola); et, au fig. : *L'engouffrement d'une fortune*.

ENGOUFFRER v. tr. (de *gouffre*). Faire disparaître dans un gouffre, dans un abîme : *La mer boursoufflait ses flots comme des monts dans le canal où nous nous trouvions engouffrés* (Chateaubriand). || *Par extens.* Faire disparaître comme dans un gouffre ; manger gloutinement en grande quantité : *Engouffrer six côtelettes*. || *Fig.* Dévorer, engloutir : *Ton fils, ta fille [...] auraient bientôt fait d'anéantir ma fortune, de l'engouffrer dans leurs affaires* (F. Mauriac).

— *S'engouffrer* v. pr. Se précipiter avec violence ; se précipiter dans : *S'engouffrer dans le métro. On s'engouffre dans l'ombre d'un vieux porche de granit* (Loti).

ENGOJURE n. f. Mar. Gorge ménagée dans le réa d'une poulie pour recevoir le cordage qui coulisse dans la poulie. || Gorge placée sur la partie arrière d'un mât de yacht, et dans laquelle s'enfile la ralingue de la grand-voile pour la rendre solidaire du mât sur toute sa longueur.

ENGOULANT, E adj. Hérald. Se dit d'un animal qui avale quelque chose.

ENGOULÉ, E adj. Hérald. Se dit des pièces dont les extrémités entrent dans la gueule d'un animal.

— *Mod. Autref.*, vêtements dans lesquels on passait la tête : *Chape engoulé*.

ENGOULEVENT n. m. (qui *engoule* [avale] le vent). Nom donné aux caprimulgides, famille d'oiseaux à plumage mou de teinte brune, taché et vermiculé de noir, de roux et de blanc, au bec très court mais largement fendu. (V. pl. OISEAUX, 3.)

— *ENCYCL.* Les pattes des *engoulevents* sont courtes, leurs ailes longues. Ce sont des oiseaux insectivores, de mœurs crépusculaires. De nombreuses espèces se trouvent sur presque tout le globe, particulièrement dans les régions chaudes. L'engoulevent d'Europe (*Caprimulgus Europæus*) est commun en France en été. Son habitude de voler le soir autour des troupeaux pour chasser les insectes lui a fait donner le nom de *tête-chèvre*, que rien ne justifie. Son bec largement fendu lui vaut aussi le nom de *crapaud volant*.

Parmi les types exotiques, on peut citer les engoulevents à balanciers (*macrodipteryx*) et porte-étendards (*cosmetornis*), dont les mâles ont à chaque aile une plume ornementale d'une longueur qui dépasse le double de celle de l'oiseau.

ENGOURDIR v. tr. Rendre gourd, comme paralysé : *L'anse de fer achevait d'engourdir et de geler ses petites mains mouillées* (Hugo).

|| Mettre dans un état de passivité : *L'âge engourdit le corps*. || *Fig.* Ralentir, paralyser (en parlant de l'activité intellectuelle, des sentiments) : *La paresse engourdit l'esprit. Si le tabac endort le chagrin, il engourdit infailliblement la volonté* (Balzac).

— *S'engourdir* v. pr. Être, devenir engourdi.

ENGOURDISSEMENT n. m. Etat de ce qui est engourdi : *Revenir de son engourdissement. Elle tomba dans un engourdissement pénible à voir* (Balzac). *L'après engourdissement a gagné les cigales* (Verlaine). || *Fig.* Paralysie momentanée de l'activité, torpeur : *Il perdait conscience, sa pensée était envahie par les images du passé ; il ne sortait de son engourdissement qu'au son de l'horloge de Saint-Martin* (R. Rolland).

— *Zool.* V. HIBERNATION.

— *ENCYCL.* Méd. L'*engourdissement* consiste en une sorte de paralysie partielle quand il est localisé à une région définie, à un membre, par exemple. Dans ce cas, il est dû, la plupart du temps, à une circulation insuffisante, causée notamment par une attitude vicieuse, et il est alors caractérisé par la lourdeur, l'insensibilité, l'impotence et des fourmillements, surtout lorsque la circulation reprend son cours normal. On pare à cet

engourdissement en replaçant le membre dans une position régulière. L'engourdissement général, qui conduit à une diminution de l'activité musculaire et s'accompagne d'un état de torpeur psychique, est imputable à des lésions cérébro-spinales qui gênent ou empêchent la conductibilité nerveuse.

ENGRAIN n. m. (de *en* et *grain*). Espèce de froment, dit aussi PETIT ÉPEAUTRE (*Triticum monococcum*).

ENGRAIN-ENGRAINAGE n. m. Disposition propre à une meule de saisir le grain pour l'écraser.

ENGRAIS n. m. (déverbal de *engraisser*). *SYN.* de *ENGRAISSEMENT* : *La ration des bœufs à l'engrais doit être abondante*. || Débris animaux ou végétaux, matières quelconques qu'on mêle à la terre pour la rendre plus fertile : *Les troupeaux de moutons sont les producteurs d'engrais par excellence*. || *Engrais flamand*, matières des fosses d'aisances mises en citernes et étendues d'eau. || *Engrais humain*, mélange d'excréments humains et de charbon ou de terreau. || *Engrais verts*, herbes et feuilles que l'on enfouit vertes, pour servir d'engrais. || *Engrais mixtes*, engrais formés d'un mélange de matières animales et de matières végétales.

— *ENCYCL.* Agric. La fertilité de la terre dépend en particulier de sa composition chimique ; mais cette composition est très variable. Les engrais ont pour effet d'augmenter la quantité de principes utilisables par les plantes, soit en restituant à la terre les prélèvements (opérés par les récoltes) et les pertes (dues aux eaux de drainage) des éléments minéraux du sol dont les plantes se nourrissent, soit en lui apportant des éléments nutritifs qui lui faisaient défaut.

Les engrais organiques, les plus anciennement employés, apportent surtout de l'azote. Pour être utilisés, ils doivent subir une décomposition complète, ayant pour effet de dissocier leurs éléments chimiques, qui reviennent à l'état minéral ; ils ne sont donc pas rapidement assimilables (V. NITRIFICATION). Les principaux engrais organiques sont : le fumier de ferme, l'engrais humain, la poudrette, les guanos, les boues et ordures des villes, le sang et la viande desséchés, la corne torréfiée, les cuirs, poils, laines, plumes désaigrées, les géomons, les drèches, pulpes, eaux résiduaires. Les engrais verts sont obtenus en semant une légumineuse fourragère (vesce, luzerne, trèfle, sainfoin, etc.) que l'on enfouit par un labour au moment où elle devrait être fauchée ; ils sont employés comme engrais organiques, dont ils pallient l'insuffisance. Certaines substances minérales (chaux, plâtre) possèdent la propriété des amendements et celles des engrais (V. AMENDEMENT).

Parmi les engrais minéraux, un engrais qui ne contient qu'un élément fertilisant est dit *engrais simple* ; s'il renferme deux ou trois éléments fertilisants, c'est un *engrais composé* ; les engrais composés sont obtenus par des mélanges d'engrais simples, ou par des réactions chimiques produisant des corps stables contenant deux éléments fertilisants (*engrais complexes*).

Les engrais azotés se présentent sous quatre formes différentes :

engrais à azote organique . . .	engrais flamand poudrette guano, sang, matières cornées, déchets de cuir ou de laine, gadoues, tourteaux, engrais verts, compost et fumiers.	déjections humaines.
engrais à azote ammoniacal . .	sulfate d'ammoniaque, cyanamide de chaux, urée, crûde ammoniac.	
engrais à azote nitrique . . .	nitrate de soude, nitrate de chaux.	
engrais à azote ammoniac-nitrique .	ammonitrates.	

Les engrais phosphatés se trouvent sous trois formes différentes :

engrais à phosphate tricalcique . . .	phosphates naturels ou phosphates minéraux, phosphates poudres d'origine déglatinés, animale, cendres d'os.	
engrais à phosphate bicalcique . . .	basi-phosphates, phosphates bicalciques, phosphates précipités.	
engrais à phosphate monocalcique . . .	superphosphates simples, superphosphates doubles.	



engoulevent

Dans les scories se trouve une forme particulière de phosphate, dérivée de l'acide pyrophosphorique, très riche en chaux, et qu'on appelle quelquefois *phosphate tétracalcique*.

Les engrais potassiques sont :

soit des sels bruts : sylvinite
soit des sels chlorure de potassium.
raffinés : sulfate de potassium.
nitrate de potassium.
carbonate de potassium.

Les engrais minéraux comprennent aussi d'autres corps en très faibles quantités, sous forme d'impuretés, mais qui peuvent être très utiles aux plantes (oligo-éléments).

Rappelons que l'absence d'un élément nutritif paralyse l'action de tous les autres, quelle que soit l'abondance de ces derniers ; le rendement des récoltes est alors déterminé par l'élément fertilisant qui se trouve en plus faible quantité dans le sol relativement aux besoins des plantes cultivées (loi du minimum). Les analyses de sol, complétées par des expériences culturales, fournissent à l'agriculteur les données les plus sûres quant aux engrais (nature et quantité) qu'il doit apporter à son sol pour obtenir le rendement optimal.

Il est toujours recommandé d'utiliser à la fois du fumier et des engrais minéraux. (→ Biblio.)

— Dr. ur. En vue de protéger les agriculteurs contre la vente d'engrais falsifiés ou contre le paiement d'un prix exagéré, le législateur est d'abord intervenu soit pour réprimer les fraudes dans les engrais et amendements, soit pour autoriser la rescision des ventes léonines, puis pour prévenir les fraudes pour tous les engrais et amendements, c'est-à-dire tous les produits qui servent à l'amélioration de la terre quelle que soit leur origine chimique, organique ou minérale.

La provenance naturelle ou industrielle de l'engrais ou de l'amendement vendu et sa teneur en principes fertilisants ou en éléments utiles doivent figurer à la fois sur le contrat de vente, sur les prospectus, réclames, prix courants et papiers de commerce, sur la facture (qui doit être obligatoirement délivrée à l'acheteur au moment de la livraison), sur les étiquettes apposées obligatoirement sur les emballages, sacs et récipients dans lesquels la marchandise est préparée pour la vente.

La loi autorise les cultivateurs, leurs groupements professionnels ou même les services des fraudes à effectuer des prélèvements d'échantillons aux fins d'analyse (et de poursuites éventuelles en cas de non-conformité avec les annonces des documents) dans les magasins, dépôts, entrepôts des commerçants et même en cours de route ou à l'arrivée. (→ Biblio.)

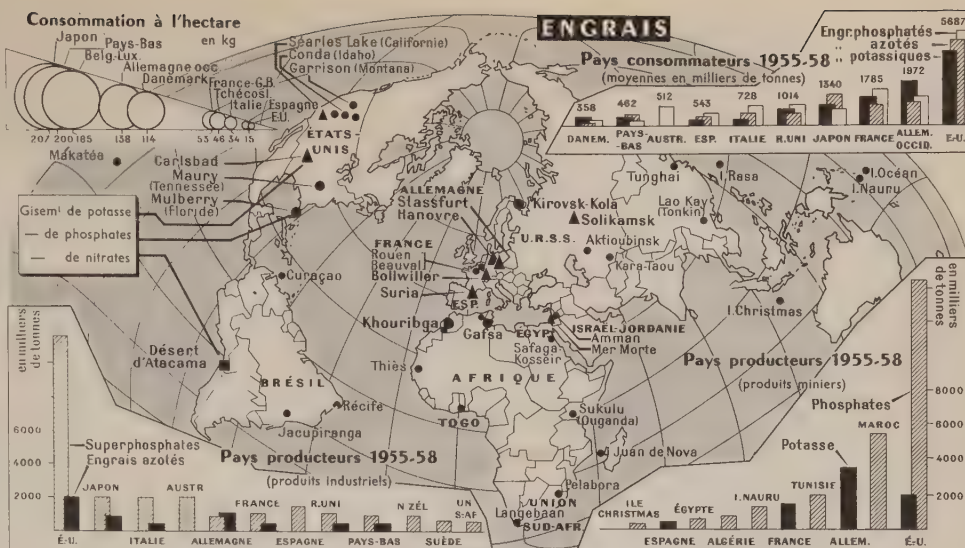
ENGRAISSAGE n. m. Raffinage* intensif de la pâte à papier.

ENGRAISSEMENT n. m. Action d'engraisser les animaux. || Etat des animaux engraisés. || Tendance à engraisser, quand il s'agit des personnes : *L'engraissement est un des signes de la vieillesse.*

— Géomorphol. Avancée du rivage provoquée par des apports alluviaux.

— ENCYCL. *L'engraissement* est le dernier stade de la préparation des animaux pour la boucherie. Dans cette phase, le sujet, tout en continuant son développement musculaire, fixe de la graisse en quantités assez importantes autour de ses viscères, sous la peau (graisse de couverture), entre ses muscles (marbré) et, à un stade très avancé d'engraissement, à l'intérieur même du muscle (persillé). La présence du persillé est un important facteur de la qualité de la viande. Toutefois, en raison de la désaffection du consommateur pour les viandes grasses, on produit de plus en plus, maintenant, des animaux présentant un état d'engraissement modéré.

ENGRAISSER v. tr. (lat. pop. **incrassare* ; du bas lat. *incrassare*). Rendre gras ; faire grossir : *Engraisser des chapons, des bœufs. Il faudrait pouvoir l'engraisser pour l'abattre (Sand).* || Fertiliser par des engrais : *Le bœuf engraisse lui-même son pâturage.* || Fig. Enrichir ; rendre florissant : *C'était une création du christianisme, une moisson engraisnée du sang des apôtres (Chateaubriand).*



— Papet. *Engraisser une pâte à papier*, raffiner* d'une manière intensive une pâte à papier.

◆ V. intr. Prendre de l'embonpoint : *Moins on nettoie l'aube des cochons, plus ils engraisent (J. Renard)*; et au fig. : *De l'inventeur mourant le parasite engraisse (Hugo)*.

— *S'engraisser* v. pr. Devenir gras (au pr. et au fig.) : *Les porcs s'engraissent. S'engraisser du travail d'autrui. A ce régime, la pensée s'engraisse comme une volaille (Alain).* || *S'engraisser de la sueur du peuple, s'enrichir par le travail des autres.*

ENGRAISSEUR n. m. Celui qui s'occupe de l'engraissement des animaux.

ENGRAMME (le P. Joseph), naturaliste, mécanicien et musicien français (Nédonchel, Artois, 1727-Paris apr. 1783). Inventeur d'un appareil destiné à noter toute musique exécutée au clavier ou à l'orgue, Engramme a écrit : *la Tonotechnie ou l'Art de noter les cylindres* (1775).

ENGRAMME n. m. Psychol. Modification fonctionnelle du système nerveux, dont la trace sous-tendrait la fixation du souvenir.

ENGRANGEMENT n. m. Action de mettre en grange : *L'engrangement des blés.*

ENGRANGER v. tr. (de *en* et *grange*). Mettre en grange : *Engranger les foin.*

ENGRAULUS n. m. Ichtyol. Nom scientifique des anchois.

ENGRAVÉ n. m. ou **ENGRAVÉE** n. f. Art vétér. Syn. de AGRAVÉE.

ENGRAVER v. tr. (de *graver*). Constr. Entailler le plomb d'une gouttière ou d'une lucarne. || Clouer par l'extrémité une bande de plomb.

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Graver : *Me souvenant du nom qu'au fond du cœur | Amour m'engrave, en grosse lettre écrit (Ronsard).* || *Les inscriptions anciennes [...]* Engravant ces pierres romaines (Apollinaire).

ENGRAVER v. tr. (de *gravier*). Mar. Echouer un navire sur un banc de gravier.

ENGRAVURE n. f. Constr. Action d'engraver une feuille de plomb. || Nappe de plomb employée dans une couverture. || Petite tranchée faite dans la maçonnerie pour y noyer le relief de la bande de zinc que l'on remplit ensuite de mortier lissé.

ENGRELÉ, **E** adj. Hérald. Se dit des pièces dont le bord est découpé en dents arrondies, et dont les pointes sont dirigées vers l'extérieur.

ENGRELER v. tr. (de *en* et *grêle*). Orner d'une engrelure.

ENGRELURE n. f. Boucle formée entre les gros fils placés sur le bord d'un tissu de passementerie. (Ces fils s'appellent « roquetes ».) || Petite dentelle à bord étroit qu'on ajoute à un entre-deux. || Dent de passementerie qu'on emploie en ameublement.

ENGRENAGE [ɑ̃grənɑʒ] n. m. (de *engrener*).

Entraînement des pignons ou des roues dentées par des dentures appropriées. || Cylindre armé de dents, destiné à transmettre un mouvement de rotation entre deux arbres. || Disposition des roues qui s'engrenent : *Les engrenages d'une montre.* || *Engrenage différentiel*, v. DIFFÉRENTIEL. || *Engrenage elliptique*, engrenage transmettant à un axe parallèle un mouvement de rotation variable. || *Engrenage de Huygens*, type d'engrenage dans lequel le rapport des vitesses varie à volonté. || Fig. Enchaînement de faits ou de circonstances où l'on est pris et dont on ne peut se dégager : *Je me trouvais pris dans un engrenage de mensonges et de réticences (Sandeau).*

— ENCYCL. Mécan. Un engrenage transmet le mouvement d'un arbre qui tourne à un autre. Il est constitué par un système de roues dentées calées sur des arbres maintenant dans un rapport constant les vitesses de ceux-ci. Il sert aussi à transmettre des mouvements dont les rapports de vitesse varient suivant des données déterminées à l'avance.

● Principe. Considérons deux cylindres calés sur deux arbres A et B et en contact. Si l'on fait tourner l'un, l'autre tournera en sens contraire à condition que la résistance au mouvement soit inférieure à la résistance au frottement de glissement des deux cylindres : on a ainsi deux roues à friction. S'il n'y a aucun glissement, les arcs décrits dans un même temps sur les deux disques seront égaux, et si la première roue de rayon r_1 tournait à N_1 tours par minute, nous aurions pour la deuxième roue de rayon r_2 une vitesse N_2 tours par minute, telle que

$$2r_1N_1 = 2r_2N_2,$$

ce que nous pouvons écrire

$$\frac{N_1}{N_2} = \frac{r_2}{r_1}.$$

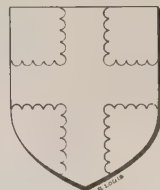
Le rapport des vitesses est donc constant, et égal au rapport inverse des rayons.

En fait, cette transmission est théorique, et il est difficile de transmettre une grande force sans glissement avec ce mécanisme, malgré tous les artifices employés (caoutchouc ou cuir sur les jantes) pour augmenter l'adhérence. Pour éviter le glissement, on dente les surfaces en contact ; les dents de l'une des roues pénètrent dans les intervalles qui séparent les dents de l'autre, de sorte qu'aucun glissement n'est possible. Si les dents ont une forme convenable, le mouvement est identique à celui des deux poulies imaginaires dont les surfaces constitueraient ce qu'on nomme la surface primitive des roues ; comme précédemment, on aura donc

$$\frac{N_1}{N_2} = \frac{r_2}{r_1} = \frac{n_2}{n_1},$$

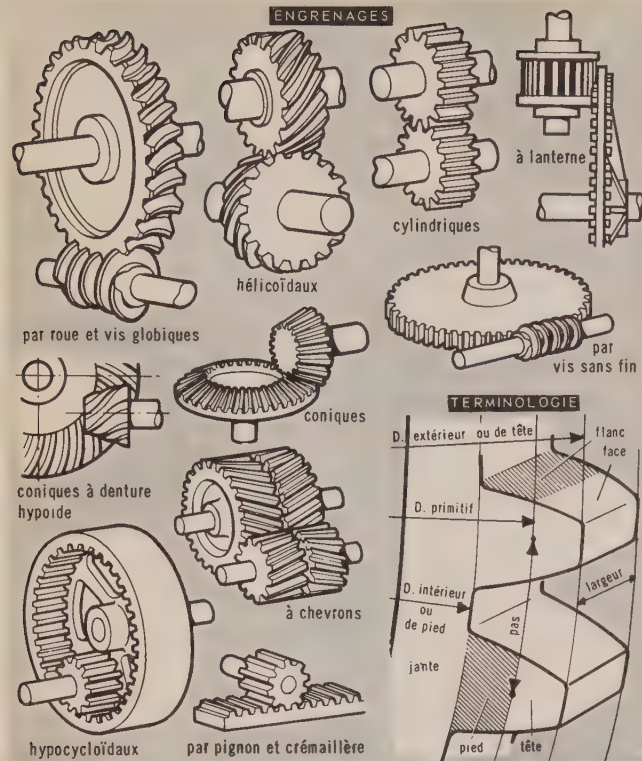
n_1 et n_2 étant les nombres de dents des roues A et B.

Toute la question revenait donc à trouver des profils de dents pénétrant l'un dans l'autre sans choc ni coïncement, et pouvant rouler

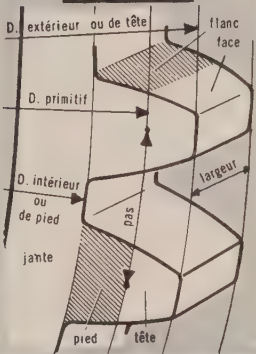


croix engrêlée

ENGRENAGES



TERMINOLOGIE



sans glisser l'un sur l'autre. Elle occupa les plus savants mathématiciens du XVIII^e s. Poncelet résolut le premier le problème en proposant une méthode pour tracer l'un des profils de denture connaissant l'autre. On construisit aussitôt des roues à fuseaux; l'une des roues portait des rouleaux cylindriques, et l'autre était taillée suivant le profil donné par le tracé. Pendant une assez longue période on tâtonna sur les formes de profil à adopter, pour enfin, grâce à une théorie mathématique fondée sur la méthode des rotations instantanées, aboutir à des profils géométriquement connus : épicycloïdes et développantes de cercle.

Les dentures épicycloïdales l'emportèrent un moment, mais, depuis, elles ont presque disparu, remplacées par les engrenages à développante, d'une construction beaucoup plus facile et d'un réglage moins délicat.

● **Catégories.** Selon que les arbres entraînant et entraîné sont parallèles, concourants ou non situés dans un même plan, les engrenages affectent différentes formes et des dentures diverses. On distingue :

1° **Les engrenages cylindriques.** Utilisés pour la commande d'arbres parallèles, ils comprennent les engrenages à flancs rectilignes, dont le profil des dents est une épicycloïde. A cette catégorie se rattachent les engrenages à développante de cercle, dans lesquels le profil des dents est formé de deux arcs de développante. Ceux-ci donnent moins de frottement et offrent moins de résistance que les précédents. Les engrenages à lanterne* et les engrenages intérieurs rentrent également dans cette classe.

2° **Les engrenages coniques.** Ils sont utilisés pour la commande d'arbres concourants. Leurs dents sont des surfaces réglées dont les génératrices passent par le point de concours des deux axes. Par définition, les éléments caractéristiques de la denture se définissent sur le gros bout de la dent. Le tracé des dents se fait sur une surface perpendiculaire aux génératrices. Il existe des engrenages coniques courbes dans lesquels les axes ne sont pas concourants; ils ont été créés dans l'industrie automobile pour permettre d'abaisser la transmission au pont arrière, et, partant, la carrosserie.

3° **Les engrenages hélicoïdaux.** Ceux-ci peuvent être considérés comme une suite d'engrenages minces, à denture cylindrique, chacun d'eux étant décalé sur le précédent. L'attaque des dents est ainsi plus progressive et la marche plus douce qu'avec un engrenage à denture droite. L'inclinaison de la denture crée une poussée que l'on supporte par une butée, ou bien que l'on équilibre par un deuxième engrenage symétrique : c'est alors l'engrenage à chevrons.

4° **Les engrenages à roue et vis sans fin.** Ce type est un cas particulier d'engrenages hélicoïdaux dans lequel les arbres sont orthogonaux. Il permet une grande démultiplication de vitesse et constitue fréquemment un mécanisme irréversible. La vis est à un ou plusieurs filets et engrène avec une roue, généralement creuse, qui embrasse la vis sur un arc compris entre 60° et 90°.

5° **Les engrenages à crémaillère.** Ils ne sont qu'un cas particulier des engrenages droits, celui où le diamètre d'une des roues est infini. Ils sont utilisés pour la transformation d'un mouvement circulaire en un mouvement rectiligne ou vice versa.

6° **Les engrenages à chaîne.** Lorsque la distance entre les axes est trop grande pour permettre une transmission par engrenages, on peut réaliser une transmission par courroie, ou bien, si l'on ne veut pas de glissement, on utilise deux roues dentées calées sur deux arbres et réunies par une chaîne appropriée.

● **Fabrication.** Pour les engrenages d'applications courantes, on utilise la fonte, les alliages d'aluminium, sinon on recourt aux aciers à grande résistance (acier au chrome-nickel), au bronze. Pour les pignons silencieux à grande vitesse, on emploie le cuir vert, la fibre, le papier, les tissus comprimés et bakélisés, les plastiques (Nylon), etc.

Un engrenage peut être soit moulé, soit taillé. a) **Les engrenages moulés en fonte.** en fonte malléable ou en acier ont peu de précision et nécessitent un jeu important; ils ne sont utilisés que pour des vitesses faibles; machines agricoles, appareils de levage, etc. De petits engrenages peuvent être moulés sous

pression en alliage blanc, en matière plastique, etc.

b) **Les engrenages taillés** sont obtenus : par fraisage, avec une fraise à profil constant (toutefois cette fraise, en acier trempé, est généralement un peu déformée par la trempe; comme, en outre, chaque dent est usinée séparément, et que l'exactitude du pas dépend de celle du diviseur, cette taille n'est pas très précise); par action d'une vis fraise, dont les arêtes tranchantes engendrent la surface solide pouvant engrener avec l'engrenage à tailler; enfin par génération. Cette taille peut être exécutée avec un outil ayant la forme d'une crémaillère à flancs droits, donnant par engrenement, des profils à développante. Cet outil est animé d'un mouvement de déplacement rectiligne alternatif, produisant le rabotage dans un plan parallèle à l'axe de la pièce. En outre, pièce et outil se déplacent l'un par rapport à l'autre d'un mouvement relatif identique à celui de l'engrenement d'un pignon et d'une crémaillère.

La taille par génération peut aussi être obtenue en utilisant pour outil un pignon à dents taillantes, à profil constant, qui travaille par mortaisage des flancs à tailler. Le mouvement d'avance rapproche les axes, tandis qu'un mouvement de rotation de la pièce et de l'outil crée un mouvement relatif identique à celui de l'engrenement.

● **Rectification.** On rectifie un engrenage à la meule pour faire disparaître les stries de taillage; un engrenage de précision doit être rectifié ainsi, et cette opération est indispensable si l'engrenage est en acier trempé. La rectification d'un engrenage se fait : soit à la meule profilée, c'est-à-dire dont le profil a été rectifié à l'outil en diamant, soit avec une meule plate opérant par génération, comme dans la taille à l'outil-crémaillère. On complète éventuellement l'exécution d'un engrenage par rodage* et brunissage*.

On vérifie la parfaite exécution d'un engrenage au moyen d'instruments de contrôle (jauges, etc.), d'appareils optiques qui projettent, considérablement agrandis, les profils des dents, etc. On arrive ainsi à obtenir des engrenages dont le profil ne s'écarte du profil théorique que de quelques millièmes de millimètre, condition essentielle pour réaliser des engrenages silencieux à toutes les vitesses. (→ Biblio.)

ENGRENANT, E adj. Qui engrène : Roues engrenantes.

ENGRENEMENT n. m. (de *en*, et du lat. *crena*, cran). Mécan. Action d'engrener; état de ce qui est engrené : Engrenement de deux roues.

— Chirurg. Interpénétration des fragments d'un os fracturé : Fracture avec engrenement.

— Chirurg. dent. Engrenement dentaire, hauteur de pénétration des cuspidés d'une arcade dans les sillons correspondants de l'arcade antagoniste au moment de l'occlusion de la bouche.

ENGRENEMENT n. m. Action de mettre du grain dans la trémie du moulin, des épis dans le couloir d'entraînement d'une batteuse.

ENGRENER v. tr. (de *en* et *grain*). [Se conj. comme *amener*.] Engraisser avec du grain : Engrener de la volaille. || Mettre du grain dans : Engrener la trémie d'un moulin.

ENGRENER v. tr. (de *en* et *grain*, avec influence de *cran*). [Se conj. comme *amener*.] Faire entrer les dents d'une roue, etc., dans les espaces séparant les dents d'un autre appareil, de manière que l'un communique à l'autre son mouvement : Engrener un pignon dans une roue. || Fig. Entraîner, engager : Quant au peuple, à tout jamais engrené dans les divisions des castes, il ne pouvait compter ni sur la vie, ni sur la liberté (Nerval). || Mettre en train, commencer, entamer : Bien engrener, mal engrener une affaire.

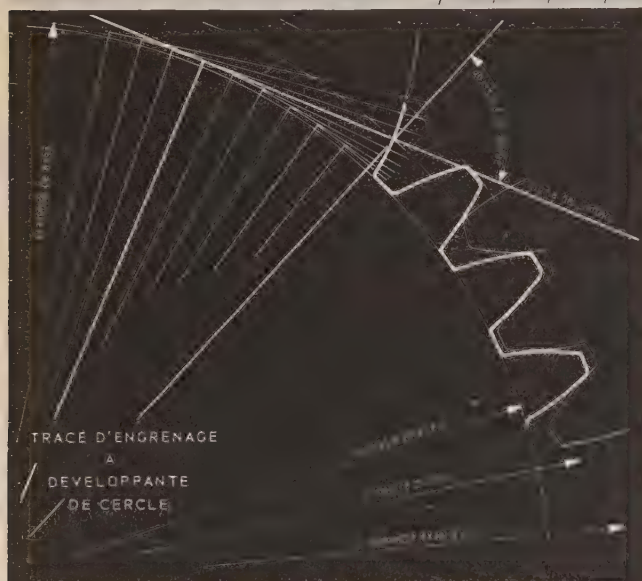
— Matér. Introduire les blocs de pierre abattus en carrière dans la gueule d'un concasseur.

— Orfèvr. Prêler une seconde fois, et après l'avoir jauni, un ouvrage destiné à être doré.

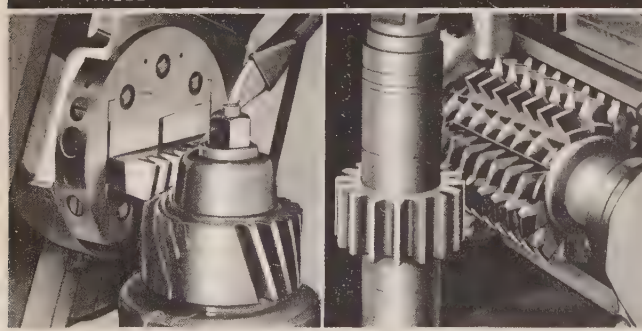
— Verr. Introduire le grès entre les surfaces de deux glaces superposées, afin de les polir.

ENGRENEUR n. m. Ouvrier chargé d'engrener une machine à battre.

ENGRENEUR n. m. Matér. Ouvrier qui assure l'alimentation et le fonctionnement d'un concasseur dans une carrière.



TAILLE D'ENGRENAGES PAR COUTEAU ET FRAISE MÈRE



ENGRENEUSE n. f. Appareil engrenant mécaniquement les machines à battre les céréales.

ENGROGNE n. m. (de l'anc. franç. *engrognier*, distribuer, répandre). Ancienne monnaie de billon, frappée dans certaines villes du duché de Bourgogne, sous les ducs héréditaires de la seconde race. (Cette monnaie valait environ 2 deniers. Elle était aussi désignée sous le nom de ANSERNE.)

ENGROIS n. m. Technol. V. ANGROIS.

ENGROSSEMENT n. m. Pop. Action d'engrosser; état d'une femme engrossée : *J'ai été assez vexé pour toi de l'engrossement de Rachel* (Flaubert).

ENGROSSER v. tr. Pop. Rendre grosse, enceinte.

ENGROSSEUR n. m. Pop. Celui qui a engrossé une fille.

ENGNUMELER v. tr. (Se conj. comme *appeler*.) Mettre en grumeaux.

— **S'engnumeler** v. pr. Se disposer, s'agglomérer en grumeaux.

ENGSTRÖM (Albert), écrivain et dessinateur suédois (Lönneberga, près de Kalmar, 1869 - Stockholm 1940). Il a laissé par les caricatures publiées dans son journal *Strix* (1897), ainsi que par ses nouvelles et ses souvenirs, une image savoureuse du peuple de son pays. Il était membre de l'Académie suédoise.

ENGUEDI ou **ENGADDI**, site de l'Etat d'Israël, près de la rive occidentale de la mer Morte, à l'emplacement d'une ville citée dans la Bible. David s'y réfugia. Non loin, une communauté essénienne s'y installa au II^e s. av. J.-C.

ENGUEULADE n. f. ou, plus rarement, **ENGUEULEMENT** n. m. Pop. Réprimande en termes grossiers adressée à quelqu'un : *Des cris volaient d'une barque à l'autre, des appels et des engueulades* (Maupassant).

ENGUEULEMENT n. m. Constr. Ensemble des deux entailles de l'embrèvement dans lequel l'arbalétrier reçoit l'arête du poinçon.

ENGUEULER v. tr. (de *gueule*). Pop. Accabler d'injures grossières; et, par extens., réprimander avec vivacité : [Auguste] se décida à lui parler ferme, à l'engueuler même s'il le fallait (Huysmans).

ENGUEUSER v. tr. (de *gueux*). Pop. Tromper, séduire par de belles paroles. (Vx.)

ENGUICHÉ, **E** adj. (préf. *en*, et de l'anc. franç. *guige*, courroie). Hérald. Se dit d'un cor, d'une trompe dont le cordon est d'un émail différent.

ENGUCHURE n. f. Cordon servant à porter le cor de chasse. || Courroie du bouclier.

ENGUIGNONNÉ, **E** adj. Qui a du guignon.

ENGUINAGATTE, **V**. GUINAGATTE.

ENGUIRLANDEMENT n. m. Action d'enguirlander (au pr. et au fig.); résultat de cette action : *Les harnais, les selles sur des chevaux, en trophées autour des murs avec des éclairs d'acier, des enguirlandements de brides* (A. Daudet). Il fallait s'asseoir [...] et tâcher de fléchir à force d'éloquence, de compliments, d'enguirlandements, cette exaspérante coquetterie (A. Daudet).

ENGUIRLANDER v. tr. Entourer d'une ou plusieurs guirlandes : *Enguirlander une statue*. || Par extens. Orner, entourer de choses comparées à une guirlande : Il [le rossignol] varia son thème, l'enguirlanda de vocalises (Colette). || Fig. Circonvenir par de belles paroles, séduire (vieilli) : *On dit qu'elle a enguirlandé mon Crevel, le petit Steinbock et un magnifique Brésilien* (Balzac). || Par euphémisme. Réprimander.

ENGYSTOMATIDÉS n. m. pl. Famille d'amphibiens anoures dont les apophyses des vertèbres sacrées sont dilatées au bout. (Elle renferme surtout le genre rhinoderme*.)

ENHARDÉ, **E** [ãr] adj. (de *en* et *harde*). Vénér. Qui est en harde, en troupe, en parlant des cerfs.

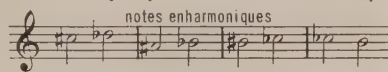
ENHARDIR [ãr] v. tr. Donner de la hardiesse, de l'assurance à : *Ce beau succès l'a enhardi*; et, absol. : *L'impunité enhardit* (Musset).

— **S'enhardir** v. pr. Prendre peu à peu de la hardiesse : *Peu à peu je m'enhardis, j'allais au spectacle, toujours au parterre, debout* (Stendhal). || *S'enhardir* à, se permettre de,

oser : *L'enfant s'enhardit à poser une question*.

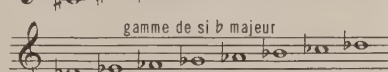
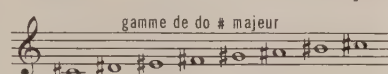
ENHARMONIE [ãnar] n. f. Chez les Grecs, pratique de la division du tétracorde en un intervalle de deux tons, suivi à sa base par deux intervalles dont la somme était égale à l'intervalle de *diesis**. || Plus tard, nom donné au rapport 125 : 128 (*comma magnè*).

— **ENCYCL.** Dans la musique moderne, l'*enharmoine* s'emploie surtout dans le système tempéré égal. Dans ce cas, il vaudrait mieux employer le mot *homophonie*, car c'est uniquement dans le système tempéré (gamme des pianistes) que l'enharmoine est homophone. Ici ut dièse et ré bémol ont la même intonation, puisque c'est la même touche qui



produit ces deux sons, n'en formant qu'un seul à l'oreille. Dans les autres systèmes acoustiques, l'enharmoine comporte toujours un comma qui diffère suivant le système employé.

Dans le système tempéré, l'enharmoine est le rapport qui existe entre deux sons de noms différents, mais qui sont identifiés dans la pratique musicale. Ces deux notes sont donc affectées au même son et deviennent syno-



nymes. Les notes qui forment l'enharmoine sont dites *notes enharmoniques*. Deux gammes sont dites enharmoniques quand leurs degrés se correspondent en rapport enharmonique. En tenant compte des gammes enharmoniques, le nombre des gammes majeures, comme celui des gammes mineures, est ramené de 15 à 12.

L'écriture enharmonique a souvent l'avantage de faciliter la lecture, en évitant les tons contenant un trop grand nombre d'accidents. On peut ainsi choisir une notation diésée de préférence à une notation bémolisée, et réciproquement. Un changement enharmonique dans un accord peut parfois troubler ou transformer la structure harmonique. En exploitant l'équivoque créée par cette ambiguïté harmonique, un changement enharmonique peut revêtir un caractère modulant. L'enharmoine est ainsi liée au système tonal. L'enharmoine rend synonymes deux notes qui, en fait, sont différentes. Plusieurs tentatives ont été faites pour rétablir l'hiatus comblé par le tempérament. Sur le plan pratique, ces tentatives sont restées vaines.

ENHARMONIQUE [ãnar] adj. Se dit d'un attribut qui peut affecter soit des notes, soit un genre. (L'antique « genre enharmonique » des Grecs procédait par accroissement ou diminution continue et insensible du ton. Nous n'avons aucune précision sur ce genre, qui a été abandonné. On sait seulement qu'il constituait un genre à part, contrairement au genre *chromatique*, qui s'employait concurremment avec le genre *diatonique*.)

ENHARNACHER [ãar] v. tr. (de *en* et *harnais*). Mettre un harnais à : *Enharnacher un cheval*.

— **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Fig. Habiller d'une façon ridicule : *Vous moquez-vous du monde, de vous être fait enharnacher de la sorte* (Molière).

EN-HAUT (EN) [ão] loc. adv. **LANGUE CLASS.** La tête vers le haut : « *Qu'est ceci? vous avez mis les fleurs en-en-bas?* — *Vous ne m'avez pas dit que vous les vouliez en-haut?* » (Molière).

ENHAYER [ãeje] v. tr. Constr. Mettre en haie : *Enhayer les briques*.

ENHAYEUR [ãejœr] n. m. Ouvrier qui met les briques en haie.

ENHENDÉ, **E** [ãnã] adj. (altér. de *enhanser*, *enhancer*, de l'anc. franç. *hanstie*, lance). Hérald. Se dit d'une croix dont les branches sont pattées et terminées par trois points.

ENHERBER [ãnerbe] v. tr. Mettre en herbe un terrain, y faire croître de l'herbe.

ENHUCHÉ, **E** [ãyfe] adj. (de *huche*). Mar. Se dit d'un bâtiment haut sur l'eau, surtout de l'arrière.

ENHYDRE adj. (préf. *en*, et gr. *hudôr*, eau). Se dit de certains minéraux qui renferment des cavités remplies d'eau : *Calcdéoine enhydre*. *Agate enhydre*.

— **ENCYCL.** L'adjectif *enhydre* est surtout employé pour désigner de petites géodes siliceuses, hydrofères, qui paraissent exclusivement propres aux terrains volcaniques.

ENHYDRE [enidr] n. m. Herbe des marais des régions tropicales. (Famille des composées.)

— **Minér.** Variété de calcdéoine renfermant des gouttes d'eau.

— **Zool.** Nom scientifique de la loutre de mer.

— **ENCYCL.** Zool. Les *enhydres*, dont on connaît une seule espèce (*Enhydra lutris*), se caractérisent par leurs pieds postérieurs puissants et complètement palmés, ainsi que par leur denture. Ce sont de gros animaux cylindriques, à tête ronde et courte, mesurant environ 1,30 m de long, et dont le pelage velouté est brun ou noir avec de longs jarres argentés. Confiné dans les régions les plus inaccessibles du détroit de Béring, l'enhydre vit de crabes, de coquillages et de poissons. La fourrure de la loutre* de mer est très recherchée. C'est un animal strictement protégé.

ÉNICURE n. m. Petit oiseau noir et blanc, à queue longue et profondément fourchue, qui vit au bord des torrents de montagne en Asie orientale. (Famille des turridés.)

ENID, v. des Etats-Unis (Oklahoma), au N.-O. d'Oklahoma City; 36 000 hab. Marché du blé. Industries alimentaires.

ÉNIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes pulmonés terrestres, autrefois considérée comme faisant partie de celle des bulimides. (La famille renferme un grand nombre de genres [ena, zebrina, mastus, pachnodes] habitant le système paléarctique et les régions orientale et australe de l'Afrique.)

ÉNIELLAGE n. m. Action d'énieller.

ÉNIELLER v. tr. Débarrasser les céréales de la nielle : *Énieller du blé*.

ENIF, nom donné à l'étoile ε Pégase* ou ε Pegasi. Magnit. 2,5. Type spectral K 3. (V. ÉTOILE.)

ÉNIGMATIQUE adj. Qui renferme une énigme; qui est difficile à comprendre, à interpréter : *Elle lui demanda, avec un sourire hautain, de vouloir bien lui expliquer le sens de cette exclamation énigmatique* (R. Rolland). || *Personne énigmatique*, personne dont on ne peut s'expliquer la conduite, etc. : *Pour atteindre ce personnage énigmatique* [le Grec], il n'est que la réverie devant ses tableaux (Barrès).

— **Paléogr.** Se dit, d'après Clément d'Alexandrie, de la troisième branche de l'écriture des anciens Egyptiens. (Les égyptologues modernes appellent « écriture énigmatique » les jeux subtils par lesquels, à la basse époque principalement, les Egyptiens ont attribué aux hiéroglyphes des valeurs conventionnelles et fort recherchées.)

— **SYN.** : *ambigu, impénétrable, incompréhensible, inexplicable, inintelligible, insondable, mystérieux, obscur*.

ÉNIGMATIQUEMENT adv. De façon énigmatique.

ÉNIGME n. f. (lat. *aenigma*; gr. *ainigma*). Chose à deviner d'après une description, une définition ambiguë : *Trouver une énigme*. || Petit poème dans lequel on fait une description de ce genre. (Par exemple, cette énigme de Boileau, dont la solution est « puce » : *Du repos des humains implacable ennemie, j'ai rendu mille amants envieux de mon sort; Je me repais de sang, et je trouve la vie Dans les bras de celui qui recherche ma mort.*) || *Mot de l'énigme*, mot qu'il s'agit de deviner; et, au fig., explication qui résout une difficulté. || *Par extens.* Ce qui est difficile à définir, à expliquer, à connaître à fond (personne ou chose) : *Le plus noble emploi de la vie humaine est de pénétrer l'énigme de l'univers* (Renan). *Décidément cet homme était une énigme* (Hugo).

— **SYN.** : *mystère, problème*.

ÉNIMIE ou **ENNIE** (sainte), en lat. *Enimia*, vierge, du VI^e ou du VII^e s. La légende



croix enhendée

en fait la fille d'un roi franc et l'abbesse d'un couvent doté par Clovis et Dagobert. L'église de Burlats, dans les gorges de l'Agout, possédait ses reliques, au XII^e s. — Fête le 5 octobre.

ENIPEUS. Myth. gr. Dieu-fléuve de Thessalie. Il fut aimé de Tyro, fille de Salomonée, roi d'Elide. Poséidon séduisit Tyro en prenant la forme d'Enipeus, et la rendit mère de Pélidas et de Nélée.

ENISSEÏ. V. IENISSEÏ.

ENISSEISK. V. IENISSEISK.

ENITHARES [enitars] n. m. Punaise d'eau ou notonecte, d'une coloration jaunâtre terne, propre aux régions indo-malaise et malgache. (Le genre fait partie des hétéroptères crypto-cérates, famille des notonectidés.)

ENIVRANT [āni], E adj. Qui produit, est propre à produire l'ivresse : *Une liqueur enivrante*. || Qui produit une certaine exaltation des sens : *Des parfums enivrants*. || Fig. Séduisant, qui exalte les sentiments : *Des succès enivrants*. Cette atmosphère de beauté, de grâce, d'amour, a quelque chose d'enivrant (Nerval). Il se plongeait dans le plus enivrant des romans d'amour (Proust).

ENIVREMENT [āni] n. m. Action de s'enivrer ; ivresse : *L'enivrement par l'eau-de-vie*. || Fig. Transport, enthousiasme : *Dans le premier enivrement d'un succès, on se figure que tout est aisé* (Chateaubriand). Je connais aussi le danger, l'enivrement des larmes solitaires et sans fin (Colette).

ENIVRER [āni] v. tr. Rendre ivre : *Vin qui enivre facilement*. La digitale m'enivre et me donne la nausée (Colette). || Exalter les sens de : *La clameur des soldats qu'enivre le tambour* (Hugo). || Fig. Remplir d'orgueil, exalter follement : *Le pouvoir permanent enivre les rois* (Chateaubriand).

— **S'enivrer** v. pr. Se rendre ivre (au pr. et au fig.) : *S'enivrer d'opium*. Là, je m'enivrerai à la source où l'aspire (Lamartine). Mais dans les jardins d'Italie je m'enivrais d'une poésie à l'état flottant (Barrès).

ENIWETOK, atoll de Micronésie, dans l'archipel des îles Marshall, où eurent lieu plusieurs expériences atomiques des États-Unis, notamment en 1946, 1949, 1952 et 1956.

ENJABLER v. tr. Assembler les pièces de fond d'un tonneau dans la feuillure (jable) des douves.

ENJABLURE n. f. Action d'enjabler. (On dit aussi FONÇAGE.)

ENJAMBAGE n. m. Aux cartes, fraude consistant à faire sauter la coupe en remettant le paquet inférieur sous le paquet supérieur.

ENJAMBANT, E adj. Versific. Coupe enjambante, coupe* du vers où le groupe tonique se termine avec la syllabe accentuée du mot, la finale atone étant rejetée dans le groupe tonique suivant.

ENJAMBÉ, E adj. Qui a les jambes faites d'une certaine façon : *Etre haut enjambé, court enjambé*.

ENJAMBÉE n. f. Action d'enjambrer ; espace qu'on enjambe ou qu'on peut enjambrer : *Solide, il avançait à larges enjambées* (Dorgès). || Fig. D'une enjambée, d'un seul coup.

ENJAMBEMENT n. m. Report au vers suivant de plusieurs mots nécessaires au sens du premier vers. (C'est un fait de discordance entre le mètre et la syntaxe.)

— Biol. Syn. de CROSSING-OVER.

— Chirurg. Procédé d'autoplastie*, encore connu sous le nom de MÉTHODE INDIENNE.

— ENCYCL. Versif. Il y a une enjambement lorsqu'un groupe syntaxique amorcé dans un hémistiche ou dans un vers ne trouve son plein développement et sa résolution que dans l'autre hémistiche ou le vers suivant. Exemple : La guitare des monts d'Innsbruck, | reconnaissable | Au grelot de son manche | où sonne un grain de sable (Hugo). L'enjambement s'oppose au rejet, parce qu'il n'influe pas nécessairement sur la rime ; c'est pourtant un élément d'expressivité dans les vers, dont il atténue les arêtes rythmiques. L'enjambement est un procédé fréquent de la versification grecque et latine. On en trouve des exemples déjà chez Homère, et les poètes stylistes de l'époque alexandrine en usent abondamment. La dièrse bucolique permet d'enchaîner avec aisance un fin d'hexamètre dactylique au vers suivant, et

le poète obtient par-là des effets de souplesse et d'ampleur :

Illius aram

Saepe tener nostris ab ovilibus imbuet agnus (Virgile).

[Un dieu de qui l'autel

Boira souvent le sang de mes tendres agneaux.] (Traduction de P. Valéry.)

ENJAMBER v. tr. Passer par-dessus un obstacle en étendant la jambe : *Il enjamba la fenêtre*. || Par extens. Prendre appui de part et d'autre de ; franchir : *Le pont d'Alcantara enjambe le Tage de ses arches hardies* (Gautier).

— Archit. et Charp. En parlant d'une poutre, se superposer à une autre, tout en la prolongeant.

♦ V. intr. [sur]. Faire saillie sur : *Poutre qui enjambe sur le mur du voisin*. || Se dit d'un vers dont le sens a besoin d'être complété par un ou plusieurs mots rejetés au vers suivant par enjambement : *De lourds alexandrins, l'un sur l'autre enjambant* || Comme des écoliers qui sortent de leur banc (Hugo).

ENJANTAGE n. m. (de en et jante). Action de mettre en place la jante d'une roue de voiture.

ENJAVELER v. tr. (Se conj. comme appeler.) Mettre en javelles le blé, l'avoine, etc.

ENJEU n. m. (de jeu). Somme que l'on risque dans une partie de jeu et qui doit appartenir au gagnant. || — Fig. Ce que l'on peut gagner ou perdre dans une entreprise : *L'enjeu d'une guerre*. L'amour est chose très haute et très noble dans la femme : elle y met sa vie pour enjeu (Michelet). || Retirer son enjeu, retirer l'argent engagé dans une affaire.

ENJOINDRE v. tr. (lat. *inungere* ; de *jungere*, joindre). [Se conj. comme craindre.] Ordonner, commander expressément : *On confond toujours ce qu'une religion tolère, avec ce qu'elle enjoit* (Laboulaye).

ENJÔLEMENT n. m. Action d'enjôler ; son résultat.

ENJÔLER v. tr. (autref. *engeôler*, mettre en geôle, en prison). Prendre, abuser par des cajoleries, des flatteries, de belles paroles, etc. : *Elle comptait enjôler le jeune homme avec ses paroles* (Sand).

ENJÔLERIES n. f. pl. Paroles qui enjôlent : [Elle revoit] ses bécots et ses enjôleries quand il voulait de l'argent (Huysmans).

ENJÔLEUR, EUSE adj. et n. Qui enjôle : *Comment aurait-il pu se soustraire au charme enjôleur de ce sourire* (A. Daudet).

ENJOLIVEMENT n. m. Action d'enjoliver ; ce qui enjolive : *Il racontait l'aventure de Cecilia [...] avec des enjolivements et des gestes qui devaient être bien comiques* (A. Daudet).

ENJOLIVER v. tr. Rendre plus joli ; embellir : *Enjoliver une robe*. || *Enjoliver une histoire, un récit*, y ajouter des détails.

ENJOLIVEUR, EUSE n. Personne qui enjolive, aime à enjoliver : *Enjoliveur sans goût*. ♦ N. m. Autom. Plaque métallique brillante, dont on orne certaines parties de la carrosserie et les moyeux de roues.

— ENCYCL. Archéol. Plusieurs catégories de maîtres parisiens (dont les doreurs sur cuir, les plumassiers) réclamaient, sous l'Ancien Régime, le titre d'enjoliveurs, c'est-à-dire le droit de décorer à l'aide d'ornements empruntés à d'autres professions.

ENJOLIVURE n. f. Petits enjolivements.

ENJONCAGE n. m. Action d'enjoncer.

ENJONCER v. tr. Garnir de joncs. (Se dit spécialement dans les régions où, la vigne étant plantée en terrain sablonneux mouvant, on fixe le sol en enterrant des joncs, de la paille, du carex, etc.)

ENJOUÉ, E adj. (de jeu). Qui se fait un jeu des choses, use d'une gaieté douce, d'un badinage léger, gracieux : *Une petite personne maigre, enjouée, causeuse, railleuse* (Chateaubriand). || Qui marque ce caractère : *J'aime, après les combats, qu'une voix enjouée* | Rie (Hugo).

— SYN. : gai, gaillard, jovial.

ENJOUEMENT n. m. Disposition à une gaieté aimable : *Dans son enjouement elle restait grave* (Radiguet).

ENJOUER v. tr. LANGUE CLASS. Egayer, réjouir : *Il a enjoué toute la compagnie* (Fure-

tière). || Mettre de l'enjouement à : *Il [La Fontaine] enjoue sa narration et occupe agréablement le lecteur* (Boileau).

ENJUGUER v. tr. Attacher au joug : *Enjuguer deux bœufs*.

ENJUPONNER v. tr. Vêtir d'un jupon.

— **S'enjuponner** v. pr. S'attacher à un jupon, à une femme (vieilli) : *Une vieille moustache comme moi s'enjuponne, s'acquiesce à une femme* ! (Balzac).

ENKHUIZEN, v. des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), sur la rive occidentale de l'IJsselmeer ; 10 600 hab. Port autrefois très important, c'est aujourd'hui la tête de ligne de navigation de l'IJsselmeer. Ville pittoresque conservant des maisons anciennes, une église du XV^e s. (clocher en bois, jube du XVI^e s.), un Poids public du XVI^e s., des hôtels des XVII^e et XVIII^e s. Industries alimentaires. Papeteries. Câblerie. Constructions mécaniques et navales.

ENKI. Myth. Autre nom d'Éa, dieu sumérien de l'Apsou, l'océan primordial sur lequel repose la Terre.

ENKIDOU, héros sumérien, ami de Gilgamesh*, roi de la première dynastie légendaire d'Ourok.

ENKOMI, loc. de Chypre, près de laquelle des fouilles ont mis au jour les ruines de la plus ancienne capitale de l'île, *Alasia*.

ENKÖPING, v. de Suède (Uppsala), près du lac Mälär ; 12 000 hab. Ville de garnison. Eglise du XIII^e s. ; ruines d'un monastère franciscain. Tuileries. Ateliers de constructions mécaniques.

ENKYANTHUS [tys] n. m. Arbuste glabre de la Chine et du Japon, dont on connaît une dizaine d'espèces. (On cultive dans les serres plusieurs espèces, notamment *Enklyanthus quinqueflorus*. Famille des éricacées.)

ENKYSTÉ, E adj. Pathol. Se dit d'un corps étranger qui reste immobile dans l'organisme et sans donner lieu à aucun phénomène inflammatoire actif.

ENKYSTEMENT n. m. (gr. *en*, dans, et *kustis*, vessie). Biol. Forme de résistance que revêtent certains petits organismes pour se protéger contre les conditions défavorables du milieu. (Ces organismes sécrètent une substance dure, presque imperméable, où ils peuvent demeurer à l'état de vie latente.)

— Pathol. Production d'une couche de tissu conjonctif autour d'un corps étranger ou d'un produit pathologique. (Cette formation conjonctive, plus ou moins épaisse, mais toujours dense, constitue une réaction de défense de l'organisme contre le corps étranger, qu'elle isole et qu'elle rend ainsi à peu près inoffensif pour son hôte.)

ENKYSTÉ (S') v. pr. Pathol. S'envelopper d'une coque conjonctive, improprement appelée kyste.

ENLAÇAGE n. m. Action d'enlancer les cartons Jacquard pour en former la chaîne continue qui sera montée sur la mécanique.

ENLAÇANT, E adj. Qui enlance (au pr. et au fig.) : *Des paquets de lettres [...] couvertes d'écritures fines, pressées, griffantes, enlaçantes, persuasives* (A. Daudet). Des manières enlaçantes.

ENLACEMENT n. m. Action d'enlancer ; étreinte, embrassement : *L'enlancement des bras*. L'enlancement des branches d'arbres. Je devrais peut-être, d'un grand enlacement fraternel, la saisir, l'envelopper (Colette).

ENLACER v. tr. (Se conj. comme placer.) Entrecroiser ; passer l'un autour de l'autre : *Enlancer des cordons, des rubans*. Les deux cerceaux de l'alliance étaient ouverts et pendaient enlacés l'un à l'autre (Chateaubriand). || Serrer étroitement : *Enlancer son adversaire de ses bras*. On l'entoure, on l'enlace (A. Daudet). || Tenir par la taille contre soi : *Enlancer sa cavalière*. Des petites filles enlacées, gravement, marquaient les mesures (Barrès). || Attacher ensemble par un lacet : *Enlancer des papiers*. || Fig. Attacher, tenir sous une étreinte morale : *Hommes, je ris des nœuds dont la peur vous enlance* (Hugo).

— Charp. Percer un trou au travers d'un tenon et d'une mortaise pour les cheviller ensemble.

— Text. Réunir les cartons Jacquard au moyen d'une couture lâche.



ENKHUIZEN
Ponds public

— **S'enlacer** v. pr. Se serrer mutuellement dans les bras : *Un pauvre désir ne gonfle ma poitrine* | *Lorsque je vois le soir les couples s'enlaçant* (Apollinaire).

ENLAÇURE n. f. Charp. Trou pratiqué sur les joues d'une mortaise et au travers du tenon formant assemblage.

ENLAIDIR v. tr. Rendre laid ; défigurer : *Je regardais sa figure hideuse que mon poing venait d'enlaidir davantage* (Gide) ; et, au fig. : *Le vice enlaidit l'âme*.

◆ **V. intr.** Devenir laid : *Les enfants enlaidissent en grandissant*.

ENLAIDISSEMENT n. m. Action d'enlaidir ; état de ce qui est enlaidi.

ENLARME n. f. (pour ENARME ; préf. *en*, et lat. *armus*, bras). Petite perche maintenant les verveux sur le fond d'une rivière.

ENLARMER v. tr. Munir d'enlarmes : *Enlarmer un verveux*.

ENLART (Camille), archéologue français (Boulogne-sur-Mer 1862 - Paris 1927). Sorti de l'Ecole des chartes, en 1889, avec une thèse qu'il publia en 1895 (*Monuments religieux de l'architecture romane et de transition de la région picarde*), il étudia à l'Ecole française de Rome les monuments de la péninsule antérieurs à la Renaissance (*les Origines françaises de l'architecture gothique en Italie*, 1894). De 1902 à 1916, Enlart publia un *Manuel d'archéologie française*. Sous-conservateur de la bibliothèque de l'Ecole des beaux-arts (1894-1903), il devint, en 1903, directeur du musée de sculpture comparée du Trocadéro, dont il a publié, avec J. Roussel, le *Catalogue général*. Parmi ses nombreux ouvrages, on citera encore : *L'Art gothique et la Renaissance en Chypre* (1899), *Rouen* (1904), *Origine anglaise du style flamboyant* (1906), *les Monuments des Croisés dans le royaume de Jérusalem* (1926). Il a donné ses collections à sa ville natale. (Acad. des inscrt., 1925.)

ENLEVAGE n. m. Min. Partie du câble d'extraction située entre la molette et la machine d'extraction, quand la cage correspondante est au fond : *Lorsqu'il n'y a pas de câble d'équilibre, c'est l'enlevage qui supporte le plus grand poids*.

— Prestidig. Opération qui consiste à placer à main ouverte sur un objet (généralement une carte) qu'on maintient par une légère contraction musculaire et qu'on enlève sans le faire remarquer. (On peut également enlever une ou plusieurs cartes placées sous le jeu, et non dessus. La carte enlevée est soit cintrée contre la paume, soit avec un coin contre la base du pouce et un autre contre le bout du petit doigt.)

— Sports. Action des rameurs qui précipitent le mouvement des avirons, dans une course de bateaux. (Syn. EMBALLAGE ou SPRINT.)

— Text. Action d'enlever une partie de la teinte donnée à une étoffe.

— ENCYCL. Text. *L'enlevage* consiste à détruire le colorant fixé sur un tissu, sans endommager la fibre. Il se pratique en imprimant sur un tissu, préalablement teint en pièce, une pâte contenant un rongeur capable de détruire la matière colorante. L'enlevage se fait par oxydation, en utilisant comme rongeurs le chromate de potassium, les chlorates de sodium ou d'aluminium, ou certains nitrates lorsque le tissu a été teint à l'indigo ou aux colorants basiques. Il se pratique par réduction dans le cas où le tissu a été teint à l'aide de colorants azoïques : le rongeur le plus utilisé est alors l'hydrosulfite de sodium.

En incorporant au rongeur un colorant qu'il n'attaque pas, on peut également réaliser des enlevages colorés, donnant des impressions de couleur sur le fond du tissu préalablement teint.

ENLEVÉ, **E** adj. Se dit d'une œuvre d'art exécutée avec une certaine hardiesse, une grande facilité : *Portrait enlevé. Morceau enlevé. Scène enlevée*. || *Par extens.* Se dit de certaines choses faites de cette façon : *C'est enlevé !*

ENLEVEMENT n. m. Action d'enlever des choses : *L'enlèvement des bagages*. || Action d'enlever des personnes : *L'enlèvement des Sabines. Tenez-vous donc tranquille, maintenant, je vais vous apprendre la cause de*

vosre enlèvement (Balzac). || *Prise de vive force : L'enlèvement d'un bastion*.

— Bx-arts. Opération consistant à enlever la peinture d'un panneau verrouillé, pour la transférer sur une toile neuve.

— Comm. Reprise d'un produit fini à partir d'un magasin, d'un dépôt, d'un stock : *L'enlèvement peut se faire par rail, par route, par péniche, etc.*

— Dr. pén. *Enlèvement d'enfant*, crime — punissable de réclusion — qui consiste à empêcher ou à détruire la preuve de l'état civil d'un enfant. || *Enlèvement de mineur*, crime consistant à enlever ou faire enlever, entraîner ou faire entraîner, déplacer ou faire déplacer un mineur de vingt et un ans du lieu où il est mis par les personnes à l'autorité ou à la direction desquelles il est soumis ou confié. (V. part. *encycl.*) || *Enlèvement de pièces*, délit consistant à enlever des pièces de procédures criminelles ou autres papiers, registres, actes ou effets, contenus dans les archives, greffes ou dépôts publics, ou remis à un dépositaire public en cette qualité.

— Mar. mil. Capture par abordage d'un navire ennemi.

— ENCYCL. Dr. pén. *Enlèvement de mineur*. L'infraction est commise qu'il y ait eu fraude ou violence. En principe, elle est punissable de réclusion. Si le mineur est âgé de moins de quinze ans, la peine est celle des travaux forcés à temps ou à perpétuité. Il en est de même, quel que soit l'âge de l'enfant, lorsque le coupable a tenté de se faire payer une rançon. L'enlèvement emporte la peine de mort s'il est suivi de la mort du mineur, quelle que soit la cause réelle du décès.

Aux Etats-Unis, où les enlèvements de jeunes enfants en vue d'une rançon (*kidnaping*) s'étaient multipliés, leurs auteurs sont punis de mort, que l'enfant soit vivant ou non.

On appelle *rapt de séduction* l'enlèvement, même sans fraude ni violence, d'une fille de moins de seize ans.

— Iconogr. Les sculpteurs grecs ont souvent représenté les enlèvements dans la mythologie leur fournissant en abondance le thème : *Enlèvement d'Antiope par Thésée*, au fronton d'Érétie (Chalcis), *Enlèvement des femmes lapithes par les Centaures*, au fronton d'Olympie. Les sculpteurs modernes ont suivi la même inspiration pour des groupes tournoyants faits généralement pour être placés à l'air libre, et être vus de tous les côtés ; l'initiateur, dans ce genre, est Giambologna (*Enlèvement de Déjanire*, Leningrad ; *Enlèvement des Sabines*, Loggia dei Lanzi, Florence), suivi par Adrien de Vries (*Enlèvement de Psyché*, Louvre), le Bernin (*Enlèvement de Proserpine*, villa Borghèse, Rome), Girardon (même sujet, Versailles), Regnaudin (*Enlèvements de Cybèle et d'Orythie*, jardin des Tuileries), P. Fedi (*Enlèvement de Polyxène*, Loggia dei Lanzi, Florence). En peinture, les scènes d'enlèvement sont aussi nombreuses. (V. les noms CÉPHALE, DÉJANIRE, EUROPE, GANYMÈDE, HÉBÉ, HÉLÈNE, ORYTHIE, PROSERPINE, PSYCHÉ.) Citons, en outre, l'*Enlèvement des filles de Leucippe*, de Rubens (Munich), l'*Enlèvement des Sabines*, de David (Louvre), l'*Enlèvement de Rebecca*, de Delacroix (*id.*).

Enlèvement au sérail (L'), comédie lyrique (singspiel) en 3 actes, de W. A. Mozart, sur un livret de C. F. Bretzner, arrangé par Stéphanie, et créé à Vienne en 1782.

Belmonte essaie de libérer sa fiancée, Constance, du sérail de Sélim, avec la complicité de Pedrillo, qui cherche, de son côté, à retrouver Blondine ; mais le gardien Osmin découvre l'enlèvement avant qu'il soit accompli. Sélim pardonne, magnanime, au fils de son ennemi mortel. Grâce à la partition, ce mélodrame comique est devenu l'un des premiers drames à caractères du théâtre lyrique ; ni Joseph II, ni Goethe, ni même la critique et la foule viennoise ne se trompèrent sur l'importance de son avènement.

ENLEVER v. tr. (Se conj. comme *celer*.) Soulever, porter en haut : *Là, des palans enlevaient des fardeaux* (Chateaubriand). || Soulever et retirer de la place occupée : *Enlever des meubles, les ordures. Les domestiques enlevaient le couvert et se retiraient* (Chateaubriand). || Ôter : *Enlever son chapeau pour saluer. Il se mettait à l'aise, enlevait sa veste* (R. Rolland). || Faire disparaître : *Enlever une tache. Enlever un mot*



« Enlèvement des filles de Leucippe » par Rubens Pinacothèque de Munich

d'une phrase. Enlever un nom d'une liste. || Par extens. Supprimer, délivrer de : *Enlever le goût de..., la douleur ; et, au fig. : En nous donnant la victoire, vous nous avez enlevé le droit de haïr* (Giraudoux). || Emporter avec soi : *Enlever des marchandises achetées. || Prendre par une action militaire : Enlever une tranchée. || Arracher : Les eaux enlèvent quelquefois les ponts. || Soustraire une personne à son milieu familial, par rapt ou par mariage : Plus de mariage ! C'est ce qui nous enlève nos filles, et nous ne les avons plus quand nous mourons* (Balzac). || Retirer, priver de : *Enlever à un mot sa signification véritable. Il y a des torts qui enlèvent au pouvoir jusqu'au droit d'avoir raison* (Guizot). || Emporter par la mort : *Boileau vieillit, ses infirmités augmentent, ses amis meurent : La Fontaine et Racine lui sont enlevés* (Sainte-Beuve). || — Fig. Transporter d'enthousiasme, exalter : *Enlever un auditoire. Dans les réunions de jeunes gens, un conteur qui sait faire le Marseillais est sûr d'enlever l'auditoire* (About). || Porter à un degré supérieur ; exécuter brillamment : *Enlever un morceau (de musique), une scène, un ouvrage. || Obtenir facilement : Enlever tous les suffrages. || Gagner : Il me dit que je devais enlever, si je voulais, le premier prix d'histoire et de géographie à la fin de l'année* (J. Renard).

— Loc. div. *Enlever le gosier, le palais*, se dit d'une boisson, d'un mets, dont l'acreté provoque une violente sensation de cuisson au gosier ou au palais.

— Comm. Prendre livraison d'un produit fini par camion, wagon ou navire-citerne : *Enlever du gas-oil d'un dépôt*.

— Equit. *Enlever son cheval au galop*, le pousser, le porter avec vigueur en avant.

— Technol. Aplanir au marteau les bosses qui existent dans une feuille de cuivre.

— Vénér. *Enlever la meute*, entraîner les chiens par le plus court chemin où l'on a vu passer la bête. || Détourner les chiens de queue pour leur faire rallier ceux de tête (pour le sanglier).

ENLEVEUR, **EUSE** n. Qui enlève, fait un enlèvement : *Un enleveur d'enfants*. (Peu us.)

ENLEVURE n. f. Archéol. Partie de décor en haut ou demi-relief, se détachant sur un fond. (On disait aussi PIÈCE À ENLEVER.) [Quand le relief était peu considérable, on disait alors travaillé à demi-enlevure.]



« Enlèvement de Rebecca » par Eugène Delacroix Louvre



enluminure

XV^e s.

musée Condé, Chantilly

— Peauss. Retaille des peaux qui servent à faire des gants.

ENLIASSER v. tr. Mettre en liasses.

ENLIER v. tr. Engager des pierres les unes dans les autres, dans une maçonnerie, en plaçant les unes dans leur longueur et les autres dans leur largeur, afin d'alterner les joints.

ENLIGNEMENT n. m. Constr. Action d'enligner des pierres, des briques, des poutres, etc. ; état de ce qui est enligné.

— Rel. Opération consistant à placer les feuillets d'un livre qui se regardent et contiennent un tableau commun, de manière que les lignes de l'un soient exactement vis-à-vis de celles de l'autre.

ENLIGNER v. tr. Placer bout à bout sur une même ligne.

ENLISEMENT n. m. Action de s'enliser (au pr. et au fig.) : *Il y a eu certainement des infiltrations de vices [...], des enlissements de péchés invisibles* (Huysmans).

ENLISER v. tr. (mot dialectal normand ; de lize, sable mouvant). Enfoncer dans le sable, la vase, la boue, etc. : *Marthe, excitée, se penche sur son volant, et enlise deux roues de l'auto* (Colette).

— **S'enliser** v. pr. Etre embourbé, ensablé, envasé : *Quelquefois le charretier s'enlise avec sa charrette* (Hugo). || Fig. S'enfoncer, sombrer : *Il s'enlisait dans ses dangereuses idées* (R. Rolland).

ENLUMINAGE n. m. Nom longtemps donné, dans les ateliers d'impression sur étoffes, aux couleurs peu solides, dites couleurs-vapeur et couleurs d'enluminage, que l'on appliquait sur l'étoffe après l'impression des couleurs solides formant le fond, le contour. || Couleur appliquée sur l'étoffe en faible quantité, mais dont le fondu et l'harmonie jouent un grand rôle dans l'industrie de l'impression des étoffes.

ENLUMINER v. tr. (lat. *illuminare*, avec modification du préf.). Colorier, orner d'enluminures : *Enluminer un livre d'heures, un missel*. || Colorer vivement : *Une affiche tirée en trois couleurs, la réclame violemment enluminée d'un cirque forain, les fit crier d'admiration* (Zola). *Visages populaires [...]* enluminés de la rougeur d'une pomme mûre (Proust). || Fig. Parer d'ornements qui ont plus d'éclat que de naturel et de goût : *Enluminer son style*.

ENLUMINEUR, EUSE n. Artiste qui enlumine : *Un enlumineur de gravures*.

— **ENCYCL.** Dans le haut Moyen Age, la profession d'enlumineur se confondait avec celle de calligraphe. Dans les ateliers monastiques, celui qui écrivait le manuscrit l'ornait aussi de lettres peintes et de miniatures. On connaît parfois le nom des moines qui ont signé à la fin du volume : Bérénge et Liuthard sur le *Codex aureum* de Saint-Emmerau, Stephanus Gassia sur l'*Apocalypse* de Saint-Sever, au XIII^e s., les manuscrits sont, au contraire, exécutés par des ateliers laïques, et une séparation a lieu entre illustrateur et calligraphe : le premier est l'*illuminator*, ou *paginator*, qui décore les pages ; le second est le *librarianus*, ou *scriptor*. Mais ils font tous deux partie de la même corporation jusqu'en 1383, époque à laquelle les enlumineurs forment une corporation spéciale. Le roi et les grands seigneurs possédaient leurs enlumineurs particuliers. Quand l'imprimerie vint supplanter la pro-

duction calligraphique, les enlumineurs cessèrent peu à peu d'exercer leur métier, bien qu'on fit des livres typographiés avec des espaces blancs, pour qu'on pût les couvrir d'enluminures. Parmi les enlumineurs les plus célèbres, il faut citer : au XIV^e s., Maître Honoré et Jean Pucelle ; au XV^e s., Jacquemart de Hesdin, André Beauneveu, les frères de Limbourg, Fouquet, Bourdichon, Barthélemy Guetty ; au XVI^e s., Robinet Testart, valet de chambre de François I^{er}, Macé de Merrey ; au XVII^e s., Robert Jullien, qui travailla pour Henri IV.

ENLUMINURE n. f. Art, action d'enluminer. || Dessin enluminé : *Cela n'est pas peint, ce n'est qu'une enluminure*. (Le terme d'enluminure désignait, au Moyen Age, ce que nous appelons miniature*. Les manuscrits à enluminures sont dits aussi « manuscrits à peintures ».) || Coloration vive du teint, du visage : *Le barbon n'est pas moins connu par la confusion et les ténèbres de son esprit que par l'enluminure de son visage* (Balzac). || Fig. Faux éclat : *L'enluminure du style*.

ENNA, v. d'Italie, en Sicile, ch.-l. de prov., sur un plateau des monts Erei ; 29 100 hab. Cette ville, la plus élevée de la Sicile, est le centre d'une région fertile. Cathédrale baroque. Un château médiéval domine la ville. Importantes exploitations de soufre dans la région. — La province d'Enna a 251 500 hab. Elle s'étend sur les monts Erei, aux terrains fertiles et au sous-sol riche en soufre.

— Hist. Enna fut édifée par les Sicules, qui en firent une forteresse destinée à repousser les Sicanes. Son antiquité la fit considérer comme l'*omphalos*, le centre de la Sicile (sanctuaire de Déméter). La valeur stratégique de la ville entraîna son occupation par les maîtres de Syracuse, Denys l'Ancien (395 av. J.-C.) et Agathocle (307), puis par les Carthaginois. Libérée par Pyrrhos (277), elle s'allia à Rome, qui en chassa Hamilcar (258). Enna prit, au Moyen Age, le nom de *Castrogiovanni*, et le garda jusqu'en 1927.

ENNA (August), compositeur danois d'origine italienne (Nakskov, Danemark, 1860 - Copenhague 1939). Autodidacte, il est l'auteur d'opéras et de ballets qui se rattachent au courant populaire du romantisme (*la Sorcière*, 1892 ; *Cléopâtre*, 1894 ; *la Bergère et le Ramoneur*, 1904).

ENNATHE (sainte), martyre (Scythopolis, Palestine - † Césarée de Palestine 308). Elle fut brûlée vive après avoir été traînée nue dans les rues. — Fête le 13 novembre.

ENNÉADE [ennead] n. f. (gr. *enneas*, -ados ; de *ennea*, neuf). Réunion, assemblage de neuf choses semblables ou de neuf personnes.

Ennéades (LES), nom sous lequel Porphyre a publié la collection des œuvres de son maître, Plotin. Il les rangea en six parties, composées chacune de neuf livres, d'où leur nom d'*Ennéades*. Ces six Ennéades forment trois corps, dont le premier contient les trois premières Ennéades, le deuxième les quatrième et cinquième, le troisième la dernière. Porphyre a affecté d'ordonner ces écrits d'après les nombres mystérieux de l'école : l'unité, la dyade, la triade et l'ennéade. La première Ennéade traite surtout de la morale, la deuxième et la troisième du monde, la quatrième de l'âme, la cinquième de l'intelligence et la sixième de l'Un (l'Intelligence universelle).

ENNÉAGONAL, E, AUX [ennea] adj. Qui présente neuf angles. || *Prisme ennéagonal*, prisme dont la base est ennéagonale.

ENNÉAGONE [ennea] adj. (gr. *ennea*, neuf, et *gônia*, angle). Math. Qui a neuf angles : *Figure ennéagone*. || Dont la base a neuf angles : *Pyramide ennéagone*.

◆ N. m. Math. Figure qui a neuf angles : *Un ennéagone régulier*.

ENNÉAGYNIE [ennea] n. f. Division du système de Linné, qui comprenait les plantes ayant neuf styles.

ENNÉAKAIDÉKAËTÉRIS [enneakajdekæteris] (gr. *ennea*, neuf, *kai*, et, *deka*, dix, et *etos*, année). Cycle de dix-neuf ans dans le calendrier athénien. (Syn. **CYCLE** de MÉTON.)

Enneakrounos, fontaine célèbre qui jaillissait à Athènes, dans le quartier de *Limnai* (les Marais). Elle fut édifée sur l'ordre de Pisistrate.

ENNÉANDRIE [enneã] n. f. Division du système de Linné, qui comprenait les plantes ayant neuf étamines, égales et libres entre elles.

ENNÉAPYLE (« les Neuf Portes »). Antiq. gr. Nom donné à la vieille enceinte extérieure de l'Acropole d'Athènes, dite aussi *Pélarigicon*. Elle fut détruite dès le VI^e s. av. J.-C.

ENNÉASYLLABE [ennea] adj. et n. m. (gr. *ennea*, neuf, et *syllabe*). Se dit d'un vers qui a neuf syllabes. (Ex. : *Que ton vers soit la bonne aventure*. | *Eparse au vent crispé du matin* (Verlaine). Exceptionnel au XVI^e s., il a été de nouveau employé par le symbolisme, et Verlaine le met en valeur dans son *Art poétique*.)

ENNÉATIQUE [ennea] adj. Astrol. Se dit des années comptées par neuf. (Elles sont régies par Saturne et ont une très grande importance, en astrologie, pour le placement des événements annoncés par l'interprétation de l'horoscope.)

ENNEDI, région du Sahara (Tchad), composée de plateaux étagés qui ferment au N.-E. la cuvette du Tchad. Découpés par des vallées larges et sableuses, et par des gorges étroites, ils culminent à 1 450 m env. L'oasis principale est *Fada*.

ENNÉHÉMIMÈRE [enne] adj. (gr. *ennea*, neuf, *hèmi*, demi, et *meros*, partie). Métr. anc. Se dit d'une césure qui tombe après neuf demi-pieds, c'est-à-dire au milieu du cinquième pied. (Cette césure, absente de l'hexamètre dactylique, se rencontre quelquefois dans le trimètre iambique.)

ENNEIGEMENT [ãnezomã] n. m. Etat d'un endroit couvert de neige : *Le bulletin d'enneigement est publié chaque jour dans les stations de sports d'hiver*.

ENNEIGER [ãnez] v. tr. Couvrir de neige : *L'hiver est mort tout enneigé* (Apollinaire).

ENNEMI, E [enami] n. et adj. (lat. *inimicus*). Celui, celle qui veut du mal à quelqu'un, le hait, cherche à lui nuire : *Ennemi déclaré mortel*. Je pourrais désirer quelquefois être ministre ou roi pour me rir de mes ennemis (Chateaubriand). || Celui, celle qui éprouve de l'aversion, de l'antipathie pour certaines choses : *Ennemi des procès, de la violence*. || Ce qui est nuisible, opposé, contraire : *Le mieux est souvent l'ennemi du bien*. L'Industrie et le Progrès, ces despotes ennemis de toute pensée (Baudelaire). || Ceux avec qui l'on est en guerre : *Marcher à l'ennemi*. *Battre les ennemis*.

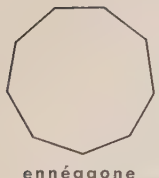
— Loc. div. *Ennemi juré, déclaré*, personne qui a juré d'agir contre quelqu'un ou quelque chose. || *L'ennemi du genre humain*, le diable. || *Ennemi de Dieu*, impie. || *Ennemi public*, homme dangereux pour l'ordre social. || *Passer à l'ennemi*, désertir ; et, au fig., trahir son parti. || *C'est autant de pris sur l'ennemi*, c'est autant de gagné, quoi qu'il doive arriver ensuite. || *Le mieux est l'ennemi du bien*, en voulant trop bien faire, on détruit les heureux résultats déjà obtenus.

— ALLUS. HIST. *A moi, Auvergne, ce sont les ennemis!* cri, par lequel, au prix de sa vie, le chevalier d'Assas aurait, dit-on, sauvé son régiment d'une surprise de l'ennemi, à la veille de la bataille de Clostercamp, pendant la guerre de Sept Ans. || *Plus de morts, moins d'ennemis*, paroles prêtées à Charles IX le jour de la Saint-Barthélemy.

— SYN. : adversaire, antagoniste.

ennemi du peuple (UN) [En Folkefiende], drame en 5 actes, par H. Ibsen (1882). Un médecin, ayant découvert des microbes nuisibles dans les eaux de sa station thermale, veut prévenir la justice ; mais la municipalité et la population se liguèrent contre lui. Ce drame, où l'auteur soutient la cause de l'individu qui lutte contre la communauté, est une des meilleures pièces d'Ibsen.

ENNEMOND (saint), appelé aussi **Annemont**, **Aunémond**, **Chamond** ou **Chamont**, archevêque de Lyon (Lyon v. 600 - assassiné près de Chalon-sur-Saône 657). Il fonda à Lyon une maison de religieuses, nommée le « couvent de Saint-Pierre », et fut tué au cours des luttes entre saint Léger et Ebroïn. Son corps, ramené à Lyon, fut enseveli dans l'église Saint-Pierre. Son nom est resté à la ville de *Saint-Chamond* (Loire). — Fête le 28 septembre.



enneagone

ENNEPETAL, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), dans la Ruhr, sur l'Ennepe; 22 400 hab. Métallurgie et constructions mécaniques.

ENNERY (Victor Thérèse CHARPENTIER, comte d'), administrateur français (Paris - Port-au-Prince 1776). Gouverneur de la Martinique après le traité de Paris, de 1764 à 1771, il redressa l'économie antillaise, ruinée par la guerre, en ouvrant quelques ports au commerce étranger. Gouverneur de Saint-Domingue en 1776, il fixa les limites des territoires français et espagnol (1777).

ENNERY (Adolphe PHILIPPE, dit d'). V. DENNERY.

ENNEZAT, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme (arrond. de Riom), dans la Limagne, à l'E. de Riom; 869 hab. (743 aggl.). Anc. abbaye des XI^e, XII^e et XIII^e s. (peintures murales du XV^e s.). Foires.

ENNIS, en gaélique **Inis**, v. de la république d'Irlande (prov. de Munster), ch.-l. du comté de Clare, au N. de l'estuaire du Shannon, sur le Fergus; 6 100 hab. Ruines d'une abbaye du XIII^e s. Centre ferroviaire.

ENNISCORTHY, en gaélique **Inis Córhaidh**, v. de la république d'Irlande (prov. de Leinster, comté de Wexford), au S. des monts de Wicklow, sur le Slaney; 5 900 hab. Vestiges du château construit au XIII^e s.

ENNISKILLEN, v. de l'Irlande du Nord, ch.-l. du comté de Fermanagh, entre les deux Lough Erne, sur la rivière Erne; 6 300 hab. Vestiges d'un château fort. Coutellerie. La ville résista vigoureusement aux troupes de Jacques II en 1689.

ENNIUS (Quintus), poète latin (Rudiae, Capabre, 239 - Rome 169 av. J.-C.). Grec de formation, il fut amené à Rome par Caton l'Ancien, et gagna la faveur des Scipions et d'autres grands personnages, qu'il initia à la culture grecque; il accompagna Marcus Fulvius Nobilior dans la campagne militaire d'Étolie (189), et regut, en 184, le droit de cité romaine. Après sa mort, une statue lui fut érigée dans le tombeau des Scipions. La place d'Ennius dans la littérature latine est des plus importantes, puisqu'il a largement contribué à adapter l'héritage de la culture hellénique à la langue et à l'esprit latins. Il avait composé des *Annales*, poème épique en dix-huit livres qui racontait toute l'histoire de Rome; il n'en reste que 600 vers, qui suffisent à montrer la force et la grandeur de son style, ainsi que la vigueur de son sentiment patriotique; en exaltant la vertu des vieux Romains, le poète sert aussi la légende des grandes familles auxquelles appartenaient ses protecteurs. Ennius a laissé aussi une vingtaine de tragédies, le plus souvent imitées d'Euripide, et des « *saturae* », poésies variées d'inspiration philosophique ou morale.

ENNOBLIR [əno] v. tr. Donner de la noblesse, de la dignité morale : *La vertu ennoblit l'homme. C'est le propre de la Grèce l'avoir ennoblit toute chose* (Renan). *Pour corrompre et pour ennoblir les âmes, l'amour, tira-t-on, vaut la gloire. Non pas!* (Barrès).

ENNOBLISSEMENT [əno] n. m. Action de rendre ou de devenir digne, noble : *La perécution est un germe d'ennoblissement pour ses proscrits* (Fourier).

ENNODIUS (Magnus Felix, saint), évêque de Pavie (Arlés 473 ou 474 - Pavie 521). Marié, il entra subitement dans les ordres, et devint évêque de Pavie et de Milan. Poète distingué, orateur éloquent, il se rendit à Rome, où il prononça l'apologie du pape Symmaque et le panégyrique de Théodoric, roi des Ostrogoths, après la victoire de ce prince sur les Hérules. Elu évêque de Pavie en 513, il fut envoyé deux fois (515 et 517), par le pape Hormisdas, auprès de l'empereur Anastase, afin de négocier un rapprochement entre les Eglises grecque et latine. Son principal ouvrage est la *Vie de saint Epiphane*. Il a écrit sa propre biographie (*Eucharisticon*). — Fête le 17 juillet.

ENNOMOS [ɛnno] n. m. Phalène dont plusieurs espèces sont répandues en Europe. La chenille, longue, rugueuse, ressemble à une brindille; la chrysalide est renfermée, entre des feuilles d'un arbre forestier, dans un cocon à claire-voie. Le genre fait partie des épidoptères, famille des géométrides.)

ENNORE, localité de l'Inde, dans la banlieue de Madras. Station balnéaire. Usine de montage d'automobiles.

ENNOYAGE [ənwaʒaʒ] n. m. Géol. Disparition progressive d'une structure, anticlinal ou dôme, dans les terrains sédimentaires environnants. || Invasion d'une région continentale par la mer. || *Aire d'ennoyage*, région où les charnières des plis s'abaissent.

— Géomorphol. Enfouissement progressif d'un relief sous ses propres débris. (V. part. *encycl.*)

— Min. Ligne de talweg d'un crochon ou, plus généralement, d'un pli de la couche. || Pente de cette ligne.

— Océanogr. *Côte d'ennoyage*, littoral résultant d'une remontée du niveau de la mer. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Géomorphol. L'ennoyage désertique a été rendu responsable de la genèse des plaines des régions arides. L'endoréisme empêche, en effet, l'évacuation des débris jusqu'à la mer. On a admis autrefois que, dans les déserts, tout le matériel détritique s'entassait dans les dépressions, y fossilisant progressivement le relief jusqu'à des niveaux de plus en plus élevés. En fait, on constate que les accumulations de débris, si elles sont étendues, sont généralement peu épaisses, et que l'ennoyage désertique est rare. Il semble d'ailleurs limité aux déserts à hivers froids, où la fragmentation est beaucoup plus intense que dans les déserts chauds, et la masse de débris fournie plus considérable. En revanche, un ennoyage notable semble se produire dans les régions périglaciaires sèches, où les rivières n'arrivent pas à évacuer l'énorme masse de débris fournie par les versants. (V. *ÉQUIPLANATION*.)

— Océanogr. La fusion des glaciers quaternaires a provoqué une remontée générale du niveau des océans; aussi peut-on dire que presque toutes les côtes actuelles sont des côtes d'ennoyage. Certaines d'entre elles sont particulièrement caractéristiques : les rias* de Bretagne, les fjords* de Norvège, les régions formées de dépôts glaciaires (Suède).

ENNS, v. d'Autriche (Haute-Autriche), sur la rive gauche de l'Enns, près de son confluent avec le Danube; 8 400 hab. Verrerie. Bijouterie. Industries mécaniques et alimentaires (sucrerie). Bois. Carton bituminé.

ENNS, riv. d'Autriche, affl. du Danube (r. dr.); 225 km. Elle prend sa source dans la province de Salzbourg, et arrose Steyr et Enns. Aménagements hydro-électriques dans la section inférieure de la rivière.

ENNUAGER [ənnaʒ] v. tr. Couvrir d'un nuage. || Couvrir comme d'un nuage : *Elle avait mis à sa libre allure de jeune fille le masque frivole d'une mondaine, et ennua son corps souple du fouillis des choses à la mode* (Barrès).

ENNUI [ənui] n. m. (déverbal de *ennuyer*). Désagrément, contrariété : *Chacun a ses ennuis. Causer des ennuis à quelqu'un*. || Lassitude morale, produite par le désœuvrement, le manque d'intérêt, la monotonie d'une chose, etc. : *L'ennui de vivre avec les gens et dans les choses* || *Fait souvent ma parole et mon regard moroses* (Verlaine). *Durant les noirs ennuis des neigeuses soirées* (Baudelaire). || Mélancolie des romantiques : *J'ai commencé à sentir la première atteinte de cet ennui que j'ai traîné toute ma vie* (Chateaubriand).

— LANGUE CLASS. Grand tourment de l'âme, violent désespoir : *Mon cœur outré d'ennuis n'ose rien espérer* (Corneille). Dans l'*Orient désert* quel devint mon ennui! (Racine).

— ALLUS. LITTÉR. *L'ennui naquit un jour de l'uniformité*, vers d'une fable de Lamotte-Houdar, « les Amis trop d'accord ».

★ *désœuvrement, inquiétude, solitude, fatigue, angoisse / divertissement, loisir, action.*

ENNUSURE [əny] n. f. Constr. Fragment d'une feuille de plomb que l'on plaçait sous le bourseau d'un comble.

ENNUYANT, E adj. Qui ennuie, contrarie passagèrement (vieilli) : *Un temps ennuyant.*

ENNUYÉ, E adj. Contrarié, las; qui éprouve de l'ennui.

ENNUYER [ənuije] v. tr. (bas lat. *inodiare*; de *in odio esse*, être un objet de haine). [Se conj. comme *appuyer*.] Causer du trac, de la contrariété, importuner : *Cela m'ennuie de*

te voir dans cet état. Oh! je sais bien que je t'ennuie, lui disait-elle, que je te fatigue (A. Daudet). || *Causer de la lassitude, rebuiter : Tout l'ennuie. Cette longue course, qu'il faisait deux fois par jour, ne l'ennuyait jamais* (Zola).

— LANGUE CLASS. Causer un tourment insupportable, consterner : *En ces occasions, ennuyé de supplices, / Ayant puni les chefs, il pardonne aux complices* (Corneille).

— *S'ennuyer* v. pr. Éprouver de l'ennui : *Le grand homme s'ennuyait à Tarascon* (A. Daudet). *Le médecin dit que je peux bricoler quand je m'ennuie* (J. Renard). || *S'ennuyer de quelqu'un*, éprouver du regret de son absence : *Je m'ennuie beaucoup de vous, pour me servir d'une ellipse que vous affectionnez* (Mérimee).

— LANGUE CLASS. S'impacienter : *Seigneur, le Roi s'ennuie, et vous tardez beaucoup* (Corneille). || *S'ennuyer* pouvait se construire impersonnellement : *Il m'ennuie de ne plus vous avoir* (Sévigné).

ENNUYEUSEMENT adv. De façon ennuyeuse.

ENNUYEUX, EUSE adj. et n. (bas lat. *inodiosus*). Qui ennuie; qui fatigue : *Un homme ennuyeux. Une conversation ennuyeuse. La vie humble aux travaux ennuyeux et faciles / Est une œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour* (Verlaine). *Tout ennuyeux devrait être mis hors la loi* (E. Sue).

◆ Adj. Qui cause du souci, de l'inquiétude : *Démarche ennuyeuse.*

ENNYCHIE [ɛnniki] n. f. Petit papillon brun tacheté de blanc, qui habite l'Europe et vole en plein jour dans les lieux secs. (Rattaché au genre *pyrausta*.)

ÉNOC ou **ÉNOCH** (Louis), pédagogue français (Issoudun - † v. 1570). Ayant embrassé la Réforme, il se réfugia à Genève, où il fut recteur du collège (1556), puis de l'académie (1562). Outre des ouvrages pédagogiques : *Prima infantia linguae graecae et latinae simul et gallicae* (1546), *De puerili graecarum litterarum doctrina liber* (1555), il a écrit aussi *Commentarii ad Ciceronem*.

— Son fils, PIERRE, sieur de La Meschinière (Genève - † v. 1590), publia *Opusculs poétiques* (1572), *Coëcyre* (1578).

ÉNOCH ou **HÉNOCH**, septième patriarche, père de Mathusalem. Utilisant une tradition midrashique fondée sur la Genèse (v. 19-24), l'auteur de l'épître aux Hébreux affirme que « par la foi Enoch fut enlevé sans passer par la mort ». S'appuyant sur ces textes, la tradition catholique ancienne pensait qu'Enoch avait quitté la terre sans souffrir la mort. L'exégèse actuelle, tenant compte des genres littéraires, est beaucoup plus réservée.

Énoch (LIVRE d'), livre apocryphe de l'Ancien Testament, connu par une version éthiopienne et des fragments grecs, latins et arméniens (découverts dans les grottes de Qumrân). Il date du I^{er} et du II^e s. av. J.-C.; œuvre de plusieurs auteurs, il relève du genre apocalyptique, tout en récapitulant des connaissances du temps, surtout en matière d'astronomie.

— On donne le nom d'*Enoch slave*, ou de *Livre des secrets d'Enoch*, à une version transformée du Livre d'Enoch par un judéo-chrétien du II^e s., et connue par des manuscrits trouvés en Russie et en Serbie.

Enoch Arden, poème d'A. Tennyson (écrit en 1862 et publié en 1864), tentative heureuse pour transporter la réalité de la vie familière dans le domaine de la poésie. Un marin, longtemps absent à la suite d'un naufrage, trouve à son retour sa femme remariée et heureuse. Il s'éloigne pour ne pas troubler son bonheur.

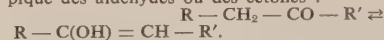
ÉNÔCHER v. tr. V. ÉNAUCHER.

ENOICYCLA n. f. Entom. Phrygane de petite taille, qui vit dans la mousse humide. (*Enoicycla pusilla* se rencontre en France dans les forêts. Le genre fait partie des insectes trichoptères, famille des limnophilidés.)

ÉNOL n. m. Chim. Forme tautomérique d'un aldéhyde ou d'une cétone.

— ENCYCL. *Enol* est le nom générique des composés organiques hydroxylés sur un carbone éthylénique (ène-ol). Les énoles ne sont que très exceptionnellement stables; ils

constituant quelquefois une forme desmotropique des aldéhydes ou des cétones :



Le plus souvent, ils ne constituent qu'une forme pseudomérique hypothétique, dont l'intervention explique quelques réactions des dérivés carbonyles. Dans ce cas, chaque fois qu'une réaction semblerait devoir donner l'énol, elle conduit en réalité à l'aldéhyde ou à la cétone. La présence de certaines fonctions stabilise la forme énol ; on met en évidence celui-ci par la coloration qu'il fournit avec une solution diluée de chlorure ferrique.

ÉNOLASE n. f. Chim. biol. Enzyme qui catabolyse l'acide glycérophosphorique.

ÉNOLIQUE adj. Chim. Qui a trait aux énols : *Forme énolique d'un aldéhyde.*

ÉNOLISATION n. f. Chim. Transformation en énol. (Cette modification des aldéhydes ou des cétones se produit par migration d'un atome d'hydrogène, qui se fixe sur le radical CO.)

ÉNOMOTO (Buyō), vice-amiral japonais (Tōkyō 1839 - id. 1908). Il fut envoyé en Hollande pour étudier la technique navale des Occidentaux (1860-1866). En 1867, il refusa d'admettre la déposition du Shōgun et proclama la république à Hakodate. Il fut assiégé, dut se rendre, et ne fut condamné qu'à la prison. Libéré en 1871, il fut nommé vice-amiral et fut, par la suite, ambassadeur à Saint-Petersbourg (1874) et à Pékin (1882), et plusieurs fois ministre. Il négocia (1874) avec les Russes le traité d'échange de la moitié sud de l'île Sakhaline contre les Kouriles.

ÉNONCÉ n. m. Expression, termes dans lesquels on énonce : *L'ignorance du langage s'oppose à l'exactitude des énoncés appréciatifs* (Lamennais). || Texte, termes d'une loi, d'un jugement, etc. : *Lire l'énoncé d'un acte.*

— Log. Proposition considérée indépendamment de l'affirmation ou de la négation qui s'y attache.

— Math. *Enoncé d'un problème, d'un théorème, d'une proposition, données d'un problème, d'une proposition, etc.*

ÉNONCER v. tr. (lat. *enuntiare*; de *nuntius*, nouvelle). [Se conj. comme *placer*.] Exprimer par la parole; formuler d'une manière nette et précise : *Enoncer une clause dans un acte. Enfin, comme il insistait, elle énonça ses prétentions* (Maupassant). *Il énonçait les jugements les plus saugrenus, avec une figure rayonnante* (R. Rolland).

— Math. *Enoncer un nombre*, lire successivement les unités qui le composent. || *Enoncer un problème, une proposition, etc.*, en indiquer les données et signaler les inconnues que l'on propose de déterminer.

— Procéd. *Enoncer faux*, avancer quelque chose de contraire à la vérité.

— *S'énoncer* v. pr. Être exprimé : *Une pensée obscure ne saurait s'énoncer clairement.*

— ALLUS. LITTÉR. *Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement*, v. CONCEVOIR.

— SYN. : *exposer, exprimer, formuler.*

ÉNONCIATIF, IVE adj. Linguist. *Proposition énonciative*, celle qui est l'énoncé exprès d'un jugement, une affirmation ou une négation absolue sans nuance particulière, ni interrogation ni exclamation (par ex. : *il est sorti ce matin*).

ÉNONCIATION n. f. Action d'énoncer; termes par lesquels on énonce une chose : *L'énonciation de la pensée. Le langage commun appelle des Pensées ces énonciations qui reviennent sans altération aucune* (Alain).

— Dr. Déclaration faite dans un acte.

ÉNOPER v. tr. Text. Syn. de ÉNOUER.

ÉNOPHTALMIE n. f. (gr. *en*, dans, et *ophthalmos*, œil). Enfoncement pathologique du globe oculaire dans l'orbite. (Alternant parfois avec l'exophtalmie, c'est un symptôme de la paralysie du sympathique cervical ou d'une fièvre grave.)

ÉNOPLÉ ou **ENOPLUS** [plys] n. m. Nématoïde marin dont la bouche est entourée de spicules et d'aiguillons.

ÉNOPLOCÈRE n. m. (gr. *enoplos*, armé, et *keras*, corne). Grand longicorne de Cayenne, à antennes épineuses. (Nom sc. : *Enoplocerus armillatus*. Ordre des coléoptères, famille des cérambycides.)

ÉNOPLOGNATHE n. m. Araignée ordinairement fauve ou grisâtre, avec une grande tache foncée sur l'abdomen. (Nombreuses espèces répandues surtout dans les régions tempérées; on en compte une quinzaine en Europe. Famille des thériidiidés.)

ÉNOPLOPS n. m. (gr. *enoplos*, armé, et *ops*, face). Punaise brune, de taille moyenne. (*Enoplops scapha* se trouve en France; il se tient sur les buissons. Le genre fait partie des hétéroptères, famille des coréidés.)

ENORGUEILLIR [ānor] v. tr. Rendre orgueilleux : *Les succès enorgueillissent l'homme.*

— *S'enorgueillir* v. pr. Tirer vanité de : *S'enorgueillir de ses alliances, de ses succès mondains. On est des gens de même amitié et qui s'enorgueillissent, s'attendent d'un noble sentiment commun* (Barrès).

ÉNORME adj. (lat. *enormis*; de *norma*, règle). Qui sort des règles habituelles : *Un succès énorme. Cette mortalité, par les maladies qu'on ne soigne pas, est énorme chaque année* (Loti). || Qui impressionne par sa grandeur, sa grosseur : *Des poutres énormes. Un foie énorme. Une tour énorme, déchaînée sur un ciel sans nuage, dominait le tout*. (A. Daudet). *Ils reverront le fleuve échappé des grands monts | Où nage en mugissant l'hippopotame énorme* (Leconte de Lisle). || — Fig. et fam. Tout à fait surprenant, renversant, stupéfiant : *Voilà qui est énorme ! C'est un type énorme, une personne remarquable par quelque côté.*

— LANGUE CLASS. Révoltant par ses excès : *Cette énorme action faite presque à nos yeux | Outrage la nature et blesse jusqu'aux Dieux* (Corneille).

◆ N. m. Ce qui est énorme : *Aimer le colossal, l'énorme.*

— SYN. : *colossal, démesuré, exorbitant, fantastique, formidable, gigantesque, immense, monumental, phénoménal.*

ÉNORMEMENT adv. Beaucoup : *Il travaille énormément.*

ÉNORMITÉ n. f. (lat. *enormitas*). Qualité de ce qui dépasse les règles : *L'énormité de ses prétentions. Bien que l'énormité des événements de nos jours ait rapetissé les événements passés* (Chateaubriand). || Grandeur impressionnante : *L'énormité de sa taille. Une particularité [...], c'est l'énormité des araignées* (Hugo). [Elle] refusait à Lousteau de l'argent en objectant l'énormité des avances déjà faites (Balzac). || Chose extravagante : *Dire, soutenir des énormités.*

ÉNO SHIMA, petite île rocheuse de la côte orientale du Japon, lieu de pèlerinage vénéral.

ÉNOSTOSE n. f. (gr. *en*, dans, et *osteon*, os). Tumeur du canal médullaire des os.

ÉNOUAGE n. m. Opération préliminaire de l'apprêtage des draps, qui consiste à débarrasser l'étoffe, à la main, au moyen de petites pinces, des nœuds et des corps étrangers qui se montrent à la surface. (On dit aussi ÉPINCETAGE.)

ÉNOUER v. tr. Débarrasser les étoffes des nœuds et des corps étrangers qui se montrent à la surface. (On dit aussi ÉNOPER.)

ÉNOUEUR, EUSE n. Personne qui énoue le drap.

ÉNOYAUTAGE n. m. Action d'énoyaüter.

ÉNOYAÜTER v. tr. Débarrasser du noyau : *Enoyaüter des cerises pour les confire.*

ÉNOYAÜTEUR n. m. Appareil permettant d'enlever le noyau de certains fruits (cerises, prunes, etc.), sans les déchirer.

E. M. P., sigle de ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE PARIS.

E. N. P., sigle de ECOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE.

E. N. P. C., sigle de ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES.

ENQUÉRIR (S') v. pr. (lat. *inquirere*; de *quaerere*, chercher, quérir). [Se conj. comme *acquérir*.] S'informer avec soin; faire des recherches : *S'enquérir de la santé de quelqu'un. S'enquérir auprès de quelqu'un, s'informer auprès de lui.*

— LANGUE CLASS. Enquérir pouvait s'employer comme verbe transitif : *Il avait été enquis sur le même sujet de votre part* (Malherbe). || *Trop enquérir n'est pas bon* (anc. proverbe), l'excès de curiosité est nuisible.

(Cette construction se retrouve actuellement en matière de procédure civile : *L'interrogatoire, enquis sur son âge, ses qualités, etc.*)

— SYN. : *demandeur, s'informer, s'inquiéter, questionner, se renseigner.*

ENQUÊRE v. tr. (anc. forme de *enquérir*).

Hérald. *Armes à enquerre*, se dit des armes qui contreviennent à dessein aux règles héraldiques (par exemple à celle qui interdit d'y mettre métal sur métal ou couleur sur couleur), afin de pousser le lecteur à s'enquérir de l'origine de cette singularité.

ENQUÊTE n. f. (bas lat. **inquaesita*; de *inquirere*, rechercher). Étude d'une question faite en réunissant des témoignages et des expériences : *Une enquête scientifique. L'enquête d'un journal.* || Recherches ordonnées par le gouvernement ou par une autorité administrative : *Enquête judiciaire.*

— Agric. *Enquêtes agricoles*, v. part. *encycl.*

— Ch. de f. *Enquête parcellaire*, enquête correspondant à l'établissement du dossier concernant les parcelles touchées par le tracé définitif d'une ligne de chemin de fer et les formalités préalables à leur acquisition ou leur expropriation.

— Dr. admin. V. part. *encycl.*

— Dr. canon. Informations faites pour la canonisation ou la béatification d'un saint personnage.

— Hist. *Chambre des enquêtes*, chambre de parlement chargée d'instruire les procès. (Elle apparaît vers 1306. L'ordonnance du 2 décembre 1316 lui donna son nom. Elle fut toujours subordonnée à la Grand'Chambre.)

[V. PARLEMENT.]

— Instit. polit. Information avec appel de témoins devant une commission spécialement nommée à cet effet par une assemblée parlementaire.

— Mar. mil. *Enquête du pavillon*, recherche par un navire de guerre, de la nationalité d'un navire de commerce rencontré en mer.

— Mil. *Conseil d'enquête*, v. CONSEIL.

— Procéd. Procédure permettant à un plaideur de faire, par témoins, la preuve de ses prétentions. (V. part. *encycl.*) || *Enquête directe*, celle qui a lieu dans l'intérêt du demandeur. || *Enquête contraire* ou *contre-enquête*, celle qui a lieu dans l'intérêt du défendeur.

— *Enquête respective*, celle qui a lieu tant de la part du demandeur que de celle du défendeur. || *Enquête par commune renommée*, espèce d'enquête dans laquelle les témoins sont appelés pour faire connaître ce qu'ils ont vu et même ce qu'ils ont ouï dire.

— *Enquête par écrit*, celle dans laquelle des dépositions des témoins sont consignées dans un procès-verbal. || *Enquête à futur*, enquête sollicitée d'un tribunal sur des faits capables de devenir ultérieurement litigieux en vue d'empêcher le dépérissement éventuel d'une preuve. (Courante après l'ordonnance de 1667, sa légalité est aujourd'hui contestée.)

— *Enquête ordinaire*, enquête ordonnée par un jugement de justice qui a désigné un magistrat pour entendre les témoins en présence des parties. || *Enquête sommaire*, enquête effectuée à l'audience devant les magistrats qui jugeront le litige. (On dit également ENQUÊTE VERBALE.)

— Sociol. *Enquête sociologique*, description de faits sociaux après investigation systématique. (On y distingue des enquêtes monographiques, des enquêtes sociales, des monographies urbaines, des enquêtes sur l'opinion des sondages*, des descriptions d'ensemble des enquêtes statistiques, des tests de sociométrie*, et des études de cas particuliers.)

— Statist. Recherche de nature exclusivement statistique, réalisée à l'aide d'un questionnaire ne comportant pas seulement de relevés de chiffres, mais encore des indications descriptives et des observations recueillies par l'enquêteur. (V. part. *encycl.*)

— Urban. *Enquête urbaine*, enquête ayant pour objet de fournir une connaissance précise et synthétique d'une ville ou d'une région en vue d'en établir le dossier urbain*.

— ENCYCL. Agric. *Enquêtes agricoles*. Elle s'effectue conformément au décret du 15 février 1957 et à certaines dispositions du décret du 27 août 1902.

L'enquête agricole annuelle fournit les surfaces et les rendements des productions végétales et les effectifs des animaux. Elle s'effectue grâce à 1° à l'établissement de carnets d'exploitation dans des exploitations constituant un échantillon représentatif d

ensemble des exploitations d'une région; au contrôle de surface, sur le terrain, dans les zones constituant un échantillon représentatif de l'ensemble du territoire; 3° à la suite à jour de la liste des exploitations agricoles avec indication de leurs surfaces.

— **enquêtes spéciales**, périodiques ou non, sont proposées par la commission consultative de statistique agricole, siégeant au ministère de l'Agriculture.

— **Dr. admin. Enquêtes administratives.** Un certain nombre d'actes de l'Administration, qui peuvent léser des droits acquis ou de simples intérêts légitimes, ne doivent être pris qu'après une enquête administrative. Cette formalité, dont les détails varient suivant les cas, consiste essentiellement en un dépôt du projet à la préfecture ou à la mairie, accompagné d'une publicité qui permet aux intéressés de formuler leurs réclamations sur un registre spécial qui fait l'objet d'un rapport d'un commissaire enquêteur. L'Administration n'est généralement pas tenue de suivre les avis ainsi formulés.

Les enquêtes administratives se rencontrent en matière de travaux publics (voirie, établissements insalubres, etc.); elles sont souvent qualifiées d'enquêtes de *commodo* et *incommodo* parce qu'elles permettent d'apprécier les avantages et les inconvénients d'un travail projeté. Elles sont également obligatoires en matière d'expropriation*.

— **Procéd. pén. L'enquête** constitue la première phase de l'instruction judiciaire. Elle est diligentée, sous le contrôle ou sur les instructions directes du procureur de la République, par les officiers de police judiciaire. Elle débute par la constatation ou la connaissance d'un crime ou d'un délit flagrant, et consiste en une série de transports sur les lieux, de perquisitions, de saisies, d'interrogatoires et d'auditions de témoins, tous actes consignés dans des procès-verbaux transmis immédiatement au procureur de la République.

Dans le cas de crime ou de délit flagrant, elle est dénommée *enquête préliminaire*. Elle est exécutée soit sur les instructions du procureur de la République, soit d'office, par les officiers de police judiciaire, sous la surveillance du procureur général. Perquisitions et saisies ne peuvent alors être effectuées sans assentiment écrit de la personne chez laquelle l'opération a lieu.

Dans les deux formes d'enquête, la garde* à vue des personnes suspectes ne peut dépasser vingt-quatre heures, sauf autorisation écrite du procureur de la République pour un nouveau délai de vingt-quatre heures.

La procédure au cours de l'enquête, comme au cours de l'instruction, est secrète. (→ **Biblio.**) — **Statist. Les enquêtes** cherchent à collecter la source des milliers de faits individuels, rapportés sur des questionnaires, et qui, si les observateurs sont objectifs et bien placés, permettent également d'établir des statistiques. L'enquête peut être *exhaustive*, si elle vise tous les intéressés, et si son questionnaire est très bref; elle ne se distinguerait pas ainsi du recensement, si elle n'était effectuée à des périodes plus rapprochées (cas des enquêtes industrielles adressées chaque mois aux membres de toute une branche d'industrie). Plus souvent, elle est *partielle*, les questionnaires n'étant remplis que par une partie des intéressés; dans ce cas, elle peut comporter un nombre élevé de questions. Parmi les enquêtes partielles, on classe les monographies* et les enquêtes par sondage*, conçues parfois sous le nom d'« enquêtes d'opinion ». Enfin, s'adressant à une tierce personne ou à un organisme supposé pouvoir répondre mieux que les intéressés, beaucoup d'enquêtes sont *indirectes*, telles les enquêtes agricoles annuelles, où les renseignements sont demandés aux maires ou aux commissions communales, plutôt qu'aux agriculteurs. (→ **Biblio.**)

— **ENQUÊTEUR** v. intr. Faire, conduire une enquête.

— **S'enquêter** v. pr. **LANGUE CLASS.** S'enquêter, s'informer : *Il n'importe, ils ne s'enquêtent point de cela* (Molière).

— **ENQUÊTEUR, EUSE** n. et adj. (de *enquête*). Celui, celle qui s'enquiert, qui prend des informations. || *Personne qui mène une enquête.*

— **Hist. Juge** ou officier qui était commis pour faire des enquêtes. || *Enquêteurs royaux*, inspecteurs institués en 1247 par Saint Louis pour contrôler les officiers royaux dans les baillages. (V. part. *encycl.*)

— **ENCYCL. Hist. Enquêteurs royaux.** De Louis IX à Philippe le Bel, les rois firent surveiller de près leurs agents (prévôts, baillis et sergents), de plus en plus indépendants. Choisis dans l'entourage du roi, parmi les palatins, nobles ou clercs, les enquêteurs partaient à travers le royaume, interrogeant les administrés sur l'action des agents du roi. Saint Louis songeait surtout à protéger les populations contre les abus ou les maladresses; Philippe le Bel, au contraire, vit avant tout en eux des agents de l'extension du pouvoir royal, car, avec lui, les enquêteurs n'eurent plus le droit de décider eux-mêmes sur place, mais durent en référer au pouvoir central, qui se réserva le droit de statuer seul. Les procès-verbaux des enquêtes renseignent sur la vie privée et sur les exactions des petits fonctionnaires qui jouaient aux potentats. L'institution disparut au XIV^e s., mais son esprit se retrouve dans les réformateurs généraux, puis aux XVI^e et XVII^e s., dans les commissaires départis et les intendants.

— **ENQUILLEUSE** n. f. Arg. Voleuse qui a sous sa jupe une poche pour dissimuler les objets qu'elle dérobe.

— **ENQUIQUINANT, E** adj. **Pop.** Qui contrarie, ennuie.

— **ENQUIQUINEMENT** n. m. **Pop.** Ennuie, tracass.

— **ENQUIQUINER** v. tr. **Pop.** Ennuier, importuner : *Ce qui l'enquiquinait le plus, c'était un petit tremblement de ses deux mains* (Zola).

— **ENQUIQUEUR, EUSE** adj. et n. **Pop.** Qui ennuie, importune.

— **ENRACINEMENT** n. m. Action de s'enraciner (au pr. et au fig.).

— **Trav. publ.** Sorte de culée de pont, reposant sur un enchevêtrement de pilots et de blocs rocheux.

— **ENCYCL. Agric. L'enracinement** est tantôt pivotant, c'est-à-dire constitué par une forte racine principale, ou pivot, s'enfonçant assez bas dans le sol, comme pour le chêne, le châtaignier, le frêne, l'érable, le tilleul, le poirier; tantôt traçant, c'est-à-dire constitué par de nombreuses racines latérales se développant dans les parties superficielles du sol, comme pour le hêtre, le charme et le bouleau; tantôt intermédiaire, comme pour l'aune, qui a un enracinement profond mais non pivotant, à forme conique. (V. **RACINE**.)

— **ENRACINER** v. tr. Faire prendre racine à : *Enraciner un arbre.* || — **Fig.** Fixer, établir à demeure : *Enraciner quelqu'un dans un pays.* || Fixer profondément dans l'esprit, dans le cœur : *Combien il est difficile de rétablir la vérité quand une erreur est enracinée* (Chateaubriand).

— **S'enraciner** v. pr. Prendre racine (au pr. et au fig.) : *Vers toi sur qui l'oubli s'enracine et séjourne* (Hugo).

— **ENRAGÉ, E** adj. Atteint de la rage : *Chien enragé.* || **Fig.** Manger de la vache enragée, mener une vie de privations, de misère.

— **Adj. et n. Fig.** Acharné, violent, avide : *Des sauterelles enrégées, qui mangent jusqu'aux rideaux des fenêtres* (A. Daudet). *Je vais rester au pont moi-même pour tâcher d'arrêter ces enrégés* (Stendhal). || **Passionné, plein d'une ardeur effrénée** : *Un joueur, un mélomane enrégé. Jamais la roue ne s'appliqua en signe d'infamie sur l'habit d'un si enrégé mécréant* (A. France).

— **ENCYCL. Hist.** On a donné le nom d'*enrégés*, en 1793, à un parti de révolutionnaires extrémistes, dont les chefs étaient, à Paris, l'ancien vicair Jacques Roux, le commis des postes Varlet, à Lyon, l'actrice Claire Lacombe, qui dirigeait le Club des femmes révolutionnaires, Chaliier et Leclerc. Préoccupés avant tout du problème des subsistances, que la montée des prix rendait de plus en plus aigu, ils préconisaient la taxation des denrées, la réquisition des grains, des secours pour les pauvres, des taxes sur les riches, la formation d'une armée révolutionnaire. Ils prirent une part active à la lutte contre les Girondins et, par leur influence sur les classes populaires, exercèrent une action efficace sur les Montagnards, qu'ils menaçaient de déborder. Combattus par Robespierre, Jacques Roux et Varlet furent arrêtés en septembre 1793 par ordre du comité de

Salut public. Leur programme fut partiellement appliqué avec la loi du maximum et les mesures d'économie dirigée prises par la Convention. Les enrégés éliminés, les hébertistes furent, à certains égards, leurs successeurs sur la scène politique.

— **ENRAGEANT, E** adj. **Fam.** Qui fait enrager : *Des contradictions enrageantes.*

— **ENRAGEAT** n. m. Cépage blanc cultivé dans le Bordelais. (C'est la folle blanche de la région de Cognac.)

— **ENRAGEMENT** n. m. Etat de celui qui enrage : *Je lisais, dans le bleu-noir terni de ses prunelles, l'enragement jaloux de me laisser seule à Paris* (Colette).

— **ENRAGER** v. intr. (Se conj. comme *manger*.) Eprouver une vive irritation, un violent dépit : *Lorsqu'un de nous enrage, il a du moins la ressource d'envoyer au diable celui qui l'irrite* (Hugo). *J'enrageais de la fuite des heures* (Gide). || *Faire enrager quelqu'un*, provoquer son irritation, le taquiner, le tourmenter : *Elle prenait ses leçons assez consciencieusement, à part quelques moments de malice diabolique, pour faire enrager son maître* (R. Rolland).

— **LANGUE CLASS.** Etre saisi de la rage : *Si l'on ne donne à boire à ces chiens, ils enrageront* (Dict. Acad., 1762).

— **V. tr.** Faire éprouver une vive irritation : *Leur petiteesse d'intelligence et de sainteté m'enrage* (Huysmans).

— **S'enrager** v. pr. S'exciter violemment : *Il s'enrageait à faire mieux, à écrire de grandes choses. Et toujours il échouait* (R. Rolland).

— **ENRAIEMENT** n. m. Mécan. Syn. de ENRAYEMENT.

— **ENRAILLER** [âraje] v. tr. Ch. de f. Mettre sur rails.

— **ENRAYAGE** [ârejaʒ] n. m. Action ou manière d'enrayer.

— **Arm.** Accident qui se produit dans le fonctionnement d'une arme à feu et en interdit momentanément l'emploi.

— **Ch. de f.** Blocage accidentel des roues, dû à une action trop importante du frein.

— **Mécan.** Dispositif ayant pour effet d'empêcher le mouvement de rotation d'une roue de véhicule.

— **ENCYCL. Mécan.** Pour limiter ou arrêter la rotation des roues de véhicules de toutes sortes, on s'est longtemps servi de *patins* ou de *sabots d'enrayage*, qui venaient se placer en avant de la roue, de telle sorte que celle-ci montant peu à peu sur le sabot était arrêtée rapidement, tandis que le sabot lui-même freinait en glissant sur le sol ou sur le rail.

— **ENRAYAGE** n. m. Agric. Action de régler le travail d'une charrue pour creuser le sillon (*raie*). || Dispositif destiné à coucher les plantes au passage de la charrue, et à faciliter leur enfouissement.

— **ENRAYEMENT** n. m. Action d'enrayer; résultat de cette action : *Enrayement d'une roue.*

— **ENRAYER** [âreje] v. tr. (de *rai*, rayon). [Se conj. comme *balayer*.] Entraver le mouvement d'une roue. || **Fig.** Arrêter dans son cours : *Et ça a le précieux avantage d'enrayer la marche d'affaires qui iraient toutes seules sans cela* (Courteline).

— **Charronn.** Monter des rayons de roue sur un moyeu.

— **Ch. de f.** Provoquer l'enrayage des roues. — **Mécan.** Entraver le mouvement des roues d'une voiture au moyen de sabots ou d'un frein. || *Par extens.* Entraver le mouvement de rotation d'une machine quelconque.

— **S'enrayer** v. pr. Subir un enrayage, en parlant d'une arme à répétition.

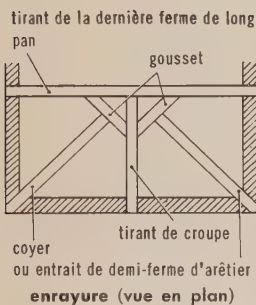
— **ENRAYER** [âreje] v. tr. (de *en* et *raie*). [Se conj. comme *balayer*.] Tracer le premier sillon dans un champ qu'on va labourer : *Enrayer un champ.* || *Enrayer les sillons*, labourer en formant un ados au milieu.

— **ENRAYEUR** n. m. Charronn. Ouvrier assurant le montage des rayons de roue sur le moyeu.

— **Ch. de f.** Agent chargé, dans un triage, de provoquer, à l'aide d'un sabot-cale, l'arrêt d'un wagon lancé. (On dit aussi **CALEUR**.)

— **ENRAYOIR** n. m. Mécanisme pour enrayer une voiture. || *Sabot de frein.*

— **ENRAYURE** n. f. (de *rai*). Agric. Premier sillon que trace la charrue dans un champ.



ENRAYURE n. f. (de *raie*). Constr. Assemblage de pièces de bois qui rayonnent autour d'un centre commun. || Plan de charpente sur lequel s'appuie la croupe d'un comble. || *Plancher à enrayure*, plancher dont les solives sont disposées en forme de rayons.

ENRÉGIMENTEMENT n. m. Action d'enrégimenter.

ENRÉGIMENTER v. tr. Incorporer dans un régiment : *Enrégimenter des recrues*. || *Par extens.* Rassembler, réunir, faire entrer dans un parti, etc. : *Enfin on vous enrégimente dans cette fameuse Internationale, cette armée de brigands dont le rêve est la destruction de la société* (Zola).

ENREGISTRABLE adj. (de *enregistrer*). Qui peut ou doit être enregistré : *Faits, événements enregistrables*.

ENREGISTREMENT n. m. Inscription, sur un registre, de la nature et de l'origine de certains documents (notamment du courrier) à leur date d'arrivée ou de départ : *Enregistrement du courrier*. || Formalité consistant en l'inscription sur des registres officiels — moyennant paiement de droits — d'actes et de déclarations d'origine diverse. (V. part. *encycl.*, Dr. fisc.) || Administration, bureaux de l'enregistrement : *Directeur de l'Enregistrement*. || *Enregistrement des bagages*, opération par laquelle un transporteur prend en charge ceux des bagages que les voyageurs ne conservent pas sous leur garde. || *Par extens.* Action de prendre note de certains faits pour en conserver le souvenir : *Un dictionnaire doit être un enregistrement très étendu des usages de la langue* (Littre). || Action de noter, au moyen d'un appareil, certains faits, certains phénomènes physiques, chimiques, etc., dont l'observation directe serait difficile ou impossible.

— *Physiol.* Inscription graphique d'un phénomène physiologique (mécanique ou électrique) sur papier ou film photographique, grâce à un appareil enregistreur spécial (kymographe, électrocardiographie, etc.).

— *Technol.* Ensemble des techniques permettant de fixer une information sur un support matériel en vue de sa conservation et de sa reproduction à volonté. || Action par laquelle des signaux sont fixés sous une forme convenable sur un support matériel : disque, film ou ruban magnétique. (V. part. *encycl.*) || *Enregistrement direct*, procédé dans lequel le même support matériel est utilisé pour l'enregistrement et la lecture sans traitement intermédiaire, tel que galvanoplastie, tirage photographique, etc. || *Enregistrement sur disque*, procédé d'enregistrement de signaux par la modulation latérale ou en profondeur d'un sillon que l'on trace en spirale sur la surface d'un disque. || *Enregistrement magnétique*, procédé dans lequel la conservation des signaux s'effectue, sous forme d'une aimantation rémanente variable, dans un milieu ferromagnétique. || *Enregistrement mécanique*, procédé dans lequel les signaux sont conservés sous la forme d'une déformation mécanique permanente imposée à un matériau. || *Enregistrement optique*, procédé dans lequel la conservation des signaux est assurée par la variation de transparence d'un support. || *Enregistrement photographique*, procédé optique dans lequel le support d'enregistrement est constitué essentiellement par une couche photographique, susceptible

d'être impressionnée par un flux lumineux variable.

— *Télécomm.* Numéro d'ordre donné aux télégrammes dans les bureaux télégraphiques, lors du dépôt desdits télégrammes.

— *ENCYCL.* Dr. fisc. L'enregistrement est une formalité qui consiste dans l'inscription sur les registres officiels des actes et déclarations de mutation que la loi y soumet obligatoirement, moyennant le paiement de certains droits fixes ou proportionnels, sinon progressifs. Il ne faut pas confondre l'enregistrement avec la transcription. La transcription est une formalité analogue à l'enregistrement, mais dont les effets juridiques sont totalement différents. Alors que l'enregistrement a pour résultat de donner aux actes une date certaine, la transcription a pour objet de les rendre opposables aux tiers. D'autre part, la transcription s'opère au bureau des hypothèques, alors que l'enregistrement s'opère au bureau de l'Enregistrement. Enfin, les droits de transcription sont minimes, alors que les droits d'enregistrement peuvent être très importants.

La loi organique et fondamentale de l'enregistrement date du 22 frimaire an VII (12 décembre 1798). Souvent modifiée, elle a été incorporée au Code général des impôts*, après que de nombreuses simplifications eurent été opérées (unification des délais).

● *Attributions de l'Administration de l'enregistrement.* Les attributions fiscales concernent les droits d'enregistrement, les droits de timbre, les taxes sur le chiffre d'affaires, certains impôts directs. Les droits d'enregistrement sont acquittés au moment de la rédaction d'un acte devant ou pouvant faire titre. Ils sont fixés tantôt d'après la dimension de l'écrit, tantôt proportionnellement aux sommes énoncées dans l'acte.

L'Administration de l'enregistrement participe à l'assiette et au recouvrement des taxes sur le chiffre d'affaires, lorsque les redevables sont des banquiers, des assureurs, des commerçants d'argent et de valeurs, des marchands de biens ou des lotisseurs. Elle recouvre l'impôt sur le revenu des personnes physiques concernant les produits des valeurs mobilières étrangères non abonnées, lorsque ces produits sont payés en France par une banque ou un professionnel.

En ce qui concerne les attributions domaniales, traditionnellement, les services des Domaines interviennent dans tous les cas de location ou d'aliénation de biens mobiliers, d'expropriation et de successions vacantes non réclamées. Depuis 1940, les services des Domaines ont reçu des attributions plus étendues. Ils possèdent un droit de contrôle sur l'entretien et l'utilisation de tout le domaine privé de l'Etat. Exceptionnellement, les services des Domaines ont eu la charge de gérer directement des biens placés sous séquestre : biens ennemis, biens de personnes privées condamnées par jugement au dessaisissement de leurs biens. Ce rôle a été très important depuis 1940 et surtout après l'Occupation.

La conservation juridique de la propriété immobilière ou *conservation des hypothèques* est confiée aux conservateurs des hypothèques, agents des services de l'Enregistrement.

● *Organisation.* Dans chaque département, un directeur, assisté d'inspecteurs principaux et d'inspecteurs, s'occupe de vérifications et de contentieux. C'est un service administratif. Dans chaque canton, le receveur-contrôleur de l'Enregistrement est un comptable préposé à des recouvrements matériels de droits.

● *Formalités.* L'enregistrement constitue essentiellement une formalité fiscale. Cependant, il confère date certaine aux actes sous seing privé. Il est exigé pour qu'un acte produise ses effets. (Le privilège du créancier gagiste à l'égard des tiers ne découle que d'un contrat de gage enregistré.) L'omission de l'enregistrement des procès-verbaux et exploits d'huissier peut entraîner la nullité, si cette omission nuit à la défense. Dans l'accomplissement de nombreuses formalités, l'enregistrement est nécessaire : publications légales en matière de vente de fonds de commerce, etc. Dans une certaine mesure, l'enregistrement permet une publicité des actes (délivrance d'extraits par les receveurs). Les droits d'enregistrement sont perçus à l'occasion de la formalité à laquelle les actes

sont présentés, soit obligatoirement, soit volontairement. Les actes soumis obligatoirement à la formalité comprennent, notamment, les actes portant mutation* de propriété, d'usufruit ou de jouissance, les apports en mariage, les contributions de sociétés et les partages.

Les actes passibles du droit sont soit rédigés par écrit, et soumis à la formalité pour cette raison, soit des actes soumis par nature à l'enregistrement, même en l'absence d'écrit (mutation*); ces derniers donnent lieu à une déclaration permettant l'accomplissement de la formalité lorsqu'il n'y a pas d'écrit.

En cas de retard dans l'accomplissement des formalités, les parties sont passibles de pénalités qui varient suivant la nature de la contravention. Des pénalités sont également exigibles dans le cas d'omission ou d'insuffisance d'évaluation; ces dernières peuvent être établies par voie d'expertise*.

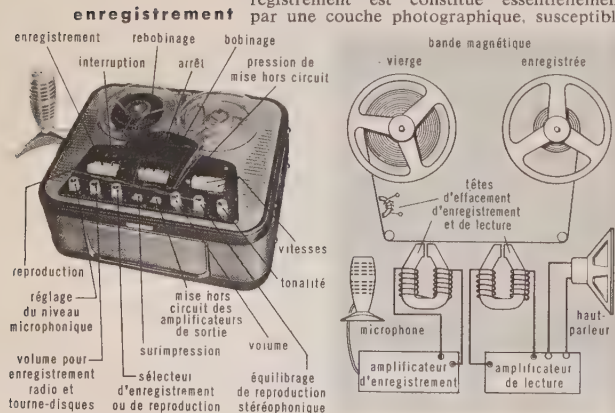
— *Physiol.* Les premiers enregistrements de phénomènes périodiques en physiologie furent réalisés par Marey à la fin du XIX^e s., grâce à un dispositif pneumatique comportant un « tambour » placé au niveau de l'organe étudié et relié par une tubulure à un tambour analogue fixé sur un stylet enregistreur. Depuis, de nombreuses améliorations ont été réalisées (v. KYMOGRAPHE), et la plupart des phénomènes physiologiques, mécaniques ou électriques peuvent être enregistrés sur papier ou film photographique.

— *Technol.* L'enregistrement peut être réalisé suivant trois procédés : mécanique, optique ou magnétique. Pour reproduire son enregistrement, il suffit de faire défiler, à une vitesse correspondant à la vitesse d'enregistrement, le support enregistré devant un dispositif de lecture capable de transformer les variations du paramètre imprimé sur la piste d'enregistrement en variations électriques de même forme, qui puissent actionner un haut-parleur après une amplification convenable.

● *Le procédé d'enregistrement mécanique* fut utilisé pour la première fois dans le phonographe d'Edison; les vibrations du son agissaient sur un diaphragme qui imprimait une trace en profondeur sur une feuille fixée sur un cylindre tournant; la pointe était guidée par une spirale préalablement entaillée à la surface de la feuille. En 1887, le gramophone de Berliner remplaça le cylindre d'Edison par un disque, et l'écriture en profondeur par l'écriture latérale.

Après des essais de gravure électromécanique tentés par Rondall, Rivaux et Vorbeck, les Anglais L. Guest et H. O. Merriam parvinrent, en 1919, à un résultat appréciable grâce à la mise au point d'amplificateurs lampes à trois électrodes. A la même époque, des recherches identiques étaient entreprises par la Bell Telephone Company. Puis Arthur Heddy, de la firme britannique Decca, modifia les méthodes de gravure électrique afin d'améliorer la fidélité des sons enregistrés. Ses travaux servirent à un ingénieur américain, P. Goldmark, qui mit au point, en 1940, pour le compte de Columbia Broadcasting System, un disque de longue durée tournant à 33,3 tr/mn, appelé disque « microsillon ».

Les têtes d'enregistrement actuellement utilisées sont des graveurs électromécaniques. L'actionneur soit une bobine mobile, parcourue par un courant variable, placée entre les pôles d'un puissant aimant, soit une palette dont une extrémité est encastrée et l'autre libre; cette palette peut se déplacer dans l'entrefer d'un électro-aimant alimenté par un courant convenablement amplifié, fourni par le microphone. La bobine du graveur électrodynamique ou la palette du graveur électromagnétique sont solidaires d'un burin dont l'élongation est à chaque instant proportionnelle au courant d'excitation du graveur. Le burin trace sur le disque un sillon qui s'écarte de part et d'autre d'une position moyenne, le long d'une spirale. Il faut amplifier également bien des notes élevées, qui résultent de vibrations de faible amplitude, mais très rapides, et des notes graves, qui résultent de vibrations peu nombreuses mais de grande amplitude. Pour respecter les intensités relatives des sons graves et des sons aigus, l'amplitude d'enregistrement des premiers devrait être beaucoup plus grande que celle des seconds. Aussi est-il difficile d'enregistrer les sons graves, par suite du manque d'espace libre entre deux spires consécutives.



La radiodiffusion, qui utilise sur une grande échelle la musique enregistrée, a fait un large usage de disques souples à enregistrement direct. Ce procédé est peu à peu abandonné au profit de l'enregistrement magnétique. La reproduction des disques est assurée par des lecteurs qui sont soit du type électromagnétique (identiques au graveur d'enregistrement), soit du type piézo-électrique. La qualité de la reproduction assurée par les lecteurs électromagnétiques les fait préférer pour tous les usages professionnels. Les *tourne-disques** modernes sont équipés d'un moteur à plusieurs vitesses.

● *L'enregistrement optique*, utilisé pour la réalisation de la ou des pistes sonores des films cinématographiques, consiste à impressionner un film sensible, de telle façon que les variations d'opacité soient de même forme que les variations de tension électrique disponibles à la sortie du microphone. L'opacité d'une région déterminée est fonction du noircissement du film et des dimensions de la partie impressionnée.

La reproduction optique est obtenue par déroulement de la piste sonore du film devant une source lumineuse d'intensité constante. Le flux lumineux, après avoir traversé le film, présente des variations d'intensité, fonction des variations d'opacité de la piste, transformées en variations de tension électrique à l'aide d'une cellule* photo-électrique. Certains films parlants modernes comportent plusieurs pistes sonores distinctes, permettant d'actionner des haut-parleurs placés derrière l'écran, sur les côtés de la salle de projection, ou derrière les spectateurs. Il est possible de donner un relief sonore particulièrement impressionnant; cette technique a reçu le nom de stéréophonie*.

● *L'enregistrement magnétique* a pris un essor considérable depuis la mise au point du magnétophone*. Les corps ferromagnétiques sont susceptibles d'être aimantés lorsqu'ils sont soumis à un champ magnétique produit par un aimant ou un électro-aimant. Ces corps sont capables de conserver une aimantation rémanente, proportionnelle à l'intensité du champ magnétique après suppression de celui-ci. On utilise des rubans souples, en matière plastique, imprégnés de substances ferromagnétiques, telles que l'oxyde de fer. On fait défiler, à l'enregistrement, le ruban magnétique devant une *tête d'enregistrement* constituée par l'entrefer, réduit à une fenêtre très fine, d'un électro-aimant alimenté par le courant d'un microphone convenablement amplifié. Pour la reproduction, le ruban magnétique défile devant une *tête de lecture*, constituée par l'entrefer d'un électro-aimant identique à celui de la tête d'enregistrement, et qui transforme en variations de tension électrique les variations d'aimantation du ruban magnétique enregistré.

L'enregistrement des programmes destinés à la radiodiffusion et émis « en différé » est très utilisé. Les sons, traduits à l'aide d'un microphone par des courants électriques convenablement amplifiés, sont inscrits, sous forme d'aimantation variable, sur une bande magnétique. Des programmes de télévision peuvent également être enregistrés soit sur film (procédé optique), soit sur bande magnétique. Toutefois, compte tenu des fréquences élevées mises en jeu dans le signal de télévision, on est conduit à procéder à une inscription à grande vitesse, à l'aide de têtes d'enregistrement tournantes parcourant la bande en une suite de lignes transversales. (→ Biblio.)

ENREGISTRER v. tr. Transcrire sur un registre officiel : *Enregistrer un protêt, un jugement.* || Inscrive sur un registre l'origine ou la destination des documents qui arrivent ou partent, par ordre chronologique. || *Faire enregistrer des bagages*, les faire peser, étiqueter au départ d'un train, d'un bateau, d'un avion, etc., et recevoir un récépissé qui permettra d'en reprendre possession à destination. || *Par extens.* Consigner par écrit; prendre en note : *Enregistrer toutes les actions de quelqu'un. Racine a enregistré fidèlement les actes les plus significatifs que lui [à Mithridate] attribue l'histoire (J. Le Maître).* || *Fig.* Noter, relever : *Enregistrer dans sa mémoire. Voici un supplice que j'enregistre parmi ceux que je ne souhaite pas à mes pires ennemis : écrire avec une plume qui crache sur du papier qui boit (Hugo).*

— **Comptab.** Inscrive un mouvement de valeur ou une opération quelconque sur un livre de comptabilité.

— **Dr. anc.** Faire l'enregistrement d'un édit, d'une ordonnance royale.

— **Physiq.** Faire un enregistrement.

ENREGISTREUR n. m. et adj. Celui qui enregistre (vieilli) : *Quand Saint Louis publia son fameux Règlement, il n'était que l'enregistreur des volontés publiques (Proudhon).*

— **Physiol. et Technol.** Appareil qui peut noter d'une façon continue ou intermittente certains faits dont l'observation directe serait difficile ou impossible. || *Enregistreur de temps*, appareil utilisé, dans les usines et les bureaux, pour imprimer automatiquement le jour, le quantième du mois, l'heure et la minute ou le 1/100 d'heure, sur une carte de pointage ou un bon de travail.

— **Bur. Caisse enregistreuse**, v. CAISSE.

— **ENCYCL. Technol.** Les *enregistreurs* sont des appareils qui permettent de conserver trace (graphique d'enregistrement) des modifications que présente un phénomène quelconque. Ils fonctionnent mécaniquement, électriquement ou photographiquement, et portent des noms qui rappellent leur usage spécial. La mécanique, la physique, la botanique, la météorologie, la physiologie, la musique même, etc., font usage d'enregistreurs divers, qui sont dénommés, suivant le cas : enregistreurs de vitesse, compteurs, compte-tours, manomètres enregistreurs, indicateurs de température, barographes, chronographes, baromètres et thermomètres enregistreurs, anémographes, anémoscopes, pluviomètres, marégraphes, sphygmographes, cardiographes, kymographes, etc. Souvent, dans les enregistreurs qui indiquent un mouvement de translation (compteurs de tours, indicateurs de vitesse, etc.), l'appareil enregistreur est combiné avec un totalisateur.

L'enregistreur de temps permet de contrôler les heures d'entrée ou de sortie du personnel, de simplifier le décompte des heures supplémentaires ou de calculer plus facilement le temps passé sur un travail.

Il existe deux types d'enregistreurs de temps de présence : les premiers, dits à « cisaillage », sectionnent une partie de la carte à chacun des pointages, qui sont enregistrés verticalement sur une seule colonne; dans les seconds, dits à « carte cadastrée », les cartes de pointage sont divisées verticalement par journée de la semaine, quinzaine ou mois, et horizontalement selon les heures d'entrée et de sortie du matin, de l'après-midi et du soir; les irrégularités y sont enregistrées en rouge.

ENRÈNEMENT n. m. Action d'enrêner. || Système de courroies ou de cordelettes, fixes ou coulissantes, permettant soit de fixer la tête du cheval dans une certaine position, soit d'inciter l'animal à travailler dans une certaine attitude, afin de favoriser le développement de certains muscles.

ENRÊNER v. tr. Mettre un enrênement à un cheval.

ENRÊSINEMENT n. m. Introduction des essences résineuses dans un taillis-sous-futaie.

— **ENCYCL.** L'enrêsinement est « total » lorsque l'on a en vue de réaliser dans le délai le plus court possible la conversion du taillis-sous-futaie en une futaie résineuse; « partiel » lorsque l'on veut incorporer à la futaie des taillis-sous-futaie un certain nombre de sujets d'essences résineuses croissant en mélange avec les feuillus.

ENRHUMER v. tr. Causer du rhume : *Le moindre changement de temps vous enrhumme.*

— *S'enrhumer* v. pr. Contracter un rhume.

ENRICHI, E adj. et n. Devenu riche : *Les enrichis de la guerre.*

◆ Adj. Dont le prix a été augmenté par quelque chose de précieux : *Bague enrichie de diamants*; et, au fig. : *Science enrichie de nouvelles découvertes.*

ENRICHIR v. tr. Rendre riche : *Le krach, qui a ruiné tant de personnes, achève de l'enrichir (Bourget).* || *Par extens.* Augmenter la valeur de; orner, embellir : *Il avait aussi trop de savoir pour ignorer la valeur du mobilier qui enrichissait ce joyau de la Renaissance (Balzac)*; et, au fig. : *Votre imagination enrichit beaucoup trop la réalité (France).* || Développer : *Enrichir un musée, une science*; et, au fig. : *Enrichir son esprit, sa mémoire.* || *Enrichir une langue*, y introduire des mots, des sens nouveaux.

— **Min.** *Enrichir le minerai*, augmenter la teneur à la sortie de la mine en enlevant des parties stériles.

— *S'enrichir* v. pr. Faire fortune (au pr. et au fig.). || *S'orner*, s'embellir, s'augmenter : *Une langue qui s'enrichit de termes nouveaux. Son visage s'enrichit des embellissements de son âme (Barres)*; et, au fig. : *Mémoire qui s'enrichit chaque jour.*

— **Min.** En parlant d'un filon, s'améliorer localement.

— **ALLUS. HIST.** *Enrichissez-vous*, mot de Guizot, caractéristique de sa politique (et cité dans son *Histoire parlementaire*, t. IV, p. 68), qui fut d'abord prononcé par lui à la Chambre le 1^{er} mars 1843, pour inviter l'opposition à user des avantages sociaux conquis par la Révolution plutôt que de réclamer des réformes : « [...] Eclairiez-vous, enrichissez-vous, améliorez la condition morale et matérielle de notre France : voilà les vraies innovations. »

ENRICHISSANT, E adj. *Fig.* Qui apporte une nourriture à l'esprit, à l'âme : *Un livre enrichissant.*

ENRICHISSMENT n. m. Action d'enrichir, de s'enrichir : *L'enrichissement d'un pays.* || *Par extens.* Action d'augmenter, de développer : *Rabelais contribua puissamment à l'enrichissement de la langue française.* || Ornement, garniture (vieilli) : *L'or est un grand enrichissement dans les étoffes.* || *Fig.* Action d'orner, de pourvoir de nouvelles ressources : *L'enrichissement de l'esprit, de la mémoire.*

— **Dr. Enrichissement sans cause**, transfert d'un patrimoine à un autre qui n'a pour origine ni un contrat ni une disposition législative.

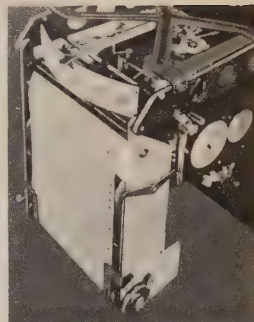
— **Dr. rom.** En droit romain, l'enrichissement injuste ou sans cause est une source d'obligation *quasi ex contractu*, sanctionnée depuis la fin de la République par la *condictio*.

— **Min.** *Procédé d'enrichissement*, procédé destiné à augmenter la teneur du minerai sortant de la mine. (Syn. CONCENTRATION, PRÉPARATION MÉCANIQUE.)

ENRIQUE (Maestro), architecte et sculpteur supposé français († Burgos 1277). Premier constructeur de la cathédrale de León, il dirigea probablement la deuxième phase des travaux de celle de Burgos, où, sculpteur, il se serait formé à l'école des maîtres d'Amiens, qui en commencèrent la décoration. On lui attribue l'Annonciation du portail septentrional de Burgos, le tympan de la porte du cloître, la Vierge Blanche du trumeau et une partie du tympan du portail principal de León.

ENRIQUES (Federigo), mathématicien italien (Livourne 1871 - Rome 1946). Chargé, en 1893, de l'enseignement de la géométrie projective et descriptive à l'université de Bologne, il se vit confier, en 1922, la chaire de géométrie supérieure à l'université de Rome. Esprit particulièrement fécond, il s'intéressa pendant plus de vingt ans à la théorie des surfaces algébriques, donnant plusieurs théorèmes fondamentaux sur leur classification. Ses deux ouvrages, *Lezioni sulla teoria delle superficie algebriche* (1931) et *Lezioni sulla teoria geometrica delle equazioni e delle funzioni algebriche*, constituent l'encyclopédie la plus moderne de la géométrie supérieure, alliant les arguments du plus pur classicisme à des solutions entièrement nouvelles. Issus de l'étude de la géométrie et de l'arithmétique, ses travaux se sont étendus aux problèmes généraux de la science et de la connaissance scientifique. Son ouvrage *Problemi della scienza* (1906-1927) représente la contribution de la pensée italienne à ce vaste mouvement dont les novateurs furent E. Mach et H. Poincaré, et qui devait aboutir à la théorie de la relativité générale, formulée par A. Einstein. Enfin, il aborda la philosophie pure en écrivant *Scienza e Razionalismo* (1912) et *Per la storia della logica* (1922).

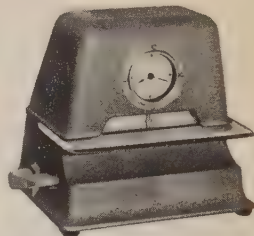
ENRÍQUEZ GÓMEZ (Antonio ENRÍQUEZ DE PAZ, dit), poète espagnol (Ségovie 1600 - Amsterdam 1662). Il était fils d'un juif portugais converti au catholicisme. Enrôlé dans l'armée et parvenu au grade de capitaine, il fut soupçonné d'attachement à la religion de ses pères et alla s'établir à Amsterdam. Il fut brûlé en effigie à Séville en 1660. Il avait



multicourbe

enregistreurs

de temps



Federigo ENRIQUES

fait représenter en Espagne diverses comédies : *La jalousie n'offense pas le soleil* (*Celos no ofenden al sol*), *A quoi oblige l'honneur* (*A lo que obliga el honor*) [1642]. Sa meilleure œuvre est un conte satirique, *El siglo pitagórico* (1644).

ENROBAGE n. m. Action d'enrober. (On dit aussi **ENROBEMENT**.) || Procédé de conservation des fruits par revêtement d'une couche de paraffine, d'huile ou de matière plastique. (V. **CONSERVE**.) || Opération qui consiste à ajouter du sucre au café que l'on grille, pour lui donner du brillant.

— Electr. Action d'entourer l'âme d'une électrode de soudure électrique avec une matière minérale ou organique, pour améliorer les caractéristiques du métal déposé par fusion.

— Pharm. Action d'entourer des pilules ou des comprimés d'une couche protectrice. (V. part. **encycl.**)

— Tab. Action d'entourer le corps d'un cigare avec la feuille qui lui sert d'enveloppe. (On dit plus souvent **ROBAGE** ou **CAPAGE**.)

— Trav. publ. Action d'enrober des matériaux avec un liant.

— ENCYCL. Pharm. L'enrobage consiste à recouvrir les pilules ou les comprimés médicamenteux d'une couche d'argent, d'or, d'un vernis, de sucre (dragification), ou d'une substance telle que la kératine ou le gluten, qui les protègent de l'action du suc gastrique. L'enrobage se pratique par divers procédés : simple brassage au contact de minces feuilles (ramures) d'or ou d'argent; dragification à la turbine; moulage au moyen de vernis ou d'une solution appropriée, dans les autres cas.

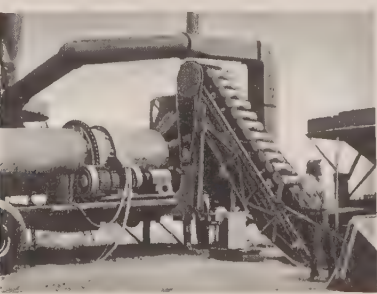
— Trav. publ. Les installations d'enrobage pour liant hydrocarboné comportent deux appareils essentiels : le tambour-sécheur et le malaxeur. Le tambour-sécheur sèche et chauffe le macadam à enrober. C'est un grand cylindre en tôle de 3 à 10 m de long, qui tourne autour de son axe horizontal ou légèrement incliné. Sa paroi intérieure est munie de pales ou d'augets qui brassent et entraînent des pierres, qui sont séchées par un courant de gaz chauds produits par un brûleur à mazout situé en bout. Il est souvent complété par un ventilateur ou un collecteur de poussières, qui débarrasse les matériaux des poussières et évacue les vapeurs. Le malaxeur comporte deux arbres tournant en sens inverse et munis de pales. Il est construit en aciers spéciaux pour mieux résister à l'abrasion. Le dosage du liant se fait par pompe et injecteur; celui des cailloux se fait dans la trémie d'alimentation du malaxeur. Un élévateur à godets, sans carter, pour éviter les refroidissements, déverse des cailloux séchés dans cette trémie.

Les installations d'enrobage actuelles se divisent en deux types : dans le premier, le malaxage se fait par charges successives; dans le second, l'enrobage est continu, le débit d'introduction des matériaux étant synchronisé avec le débit de la pompe de mesure de bitume, de façon à réaliser continuellement le dosage exigé. Ces installations peuvent être fixes ou mobiles.

ENROBÉ, E adj. Constr. *Poutrelle enrobée*, poutrelle métallique renforcée par une enveloppe de béton ou de plâtre pour la protéger contre les effets du feu.

ENROBEMENT n. m. V. **ENROBAGE**.

ENROBER v. tr. Couvrir d'une enveloppe protectrice : *Enrober un tonneau de malaga*. || *Enrober un médicament*, le recouvrir d'une matière qui en masque la saveur. || *Revêtir d'une enveloppe* qui indique une dispense de visite en douane : *Enrober des marchandises*.



installation d'enrobage (trav. publ.)

|| Fig. Adoucir : *Enrober des reproches de termes affectueux*.

— Art culin. Recouvrir un aliment d'une enveloppe de pâte à frire, de sauce chaud-froid, etc.

ENROBEUSE n. f. Machine utilisée pour recouvrir les articles de confiserie : bonbons, bouchées, etc., d'une couche uniforme de chocolat ou de caramel. (Certaines enrobeuses permettent la décoration automatique des bonbons.)

ENROCHEMENT n. m. Arm. Agglomération de grains de poudre. (V. part. **encycl.**)

— Trav. publ. Ensemble de blocs de roche extraits en carrière, de forme quelconque, mais de poids imposé, pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines de kilos, et utilisés pour la protection des parties immergées des ouvrages d'art. (V. part. **encycl.**)

— ENCYCL. Arm. L'intérieur de l'étui des cartouches est vernissé, pour éviter qu'il ne se produise un *enrochement*, par suite de l'action chimique de la poudre sur le métal de l'étui. Il peut y avoir aussi *enrochement* à l'intérieur d'un obus, ce qui rend difficile le déchargement des obus tirés non éclatés.

— Trav. publ. Les *enrochements*, faits de gros quartiers de roche dure ou de blocs de béton, servent à protéger les constructions submergées contre les affouillements. Ils s'emploient dans les ports pour préserver les digues et jetées. On les utilise aussi en avant des murs de quais de cours d'eau au courant violent. Ces roches ou ces blocs sont le plus souvent coulés irrégulièrement au fond de l'eau; parfois, ils sont posés côte à côte, suivant une direction déterminée, de façon à former une plate-forme servant de base aux constructions à établir. Parfois même, ils sont reliés entre eux par un chaînage.

ENROCHER v. tr. Trav. publ. Faire l'enrochement d'une pile de pont, d'un mur de quai, d'une digue, d'une jetée.

ENRÔLÉ, E adj. et n. Qui est inscrit sur un rôle, notamment sur un rôle de l'armée : *Les enrôlés volontaires*.

ENRÔLEMENT n. m. (de rôle). Inscription sur un rôle* du nom d'une recrue. || *Acte certifiant cette inscription*. || *Par extens.* Action d'enrôler des soldats, ou, pour ceux-ci, de s'enrôler. (L'enrôlement des soldats incombe, sous l'Ancien Régime, aux colonels et capitaines propriétaires de leurs unités, qui s'adressaient, à cet effet, à des racleurs, ou sergents recruteurs [v. **RECRUTEMENT**].) [On dit auj. **ENGAGEMENT**.]

— ENCYCL. Dr. intern. Le problème des enrôlements concerne les relations des Etats neutres avec les belligérants. L'on estime qu'un pays neutre ne doit pas autoriser d'enrôlements sur son territoire, ni permettre à ses ressortissants de s'enrôler. On admet toutefois qu'il ne saurait être rendu responsable des engagements individuels contractés par ses nationaux sur le territoire des Etats belligérants.

ENRÔLER v. tr. Inscrire sur les rôles de l'armée; amener à s'engager : *Enrôler des soldats*. || Fig. Faire entrer dans un parti, un groupe, etc. : *Il enrôla tous les amoureux-propres dans cette ligue insensée* (Chateaubriand).

— *S'enrôler* v. pr. Se faire inscrire sur les rôles de l'armée. || Fig. S'affilier à un parti, etc. : *Quand j'avais son âge, je m'étais enrôlé dans une association de ce genre* (Gide).

ENRÔLEUR n. m. Celui qui enrôle les soldats. (On disait plus ordinairement **RACOLEUR**.) || *Par extens.* Celui qui enrôle dans un parti, etc.

ENROUEMENT n. m. (de *enrouer*). Altération de la voix, qui change de timbre, de tonalité et de hauteur. (Elle est due à une atteinte du larynx.)

— ENCYCL. Pathol. Par suite de la diminution de souplesse des cordes vocales, dans l'enrouement, la voix devient sourde, terne et voilée, avec timbres divers muqueux : strident, éraillé, rauque (voix de bois, de rogomme, de crécelle). A une période plus avancée, les sons deviennent soufflés plutôt qu'articulés (voix érucante). On observe l'enrouement dans la plupart des affections du larynx : inflammatoires aiguës ou chroniques, tumorales et paralytiques.

ENROUER v. tr. (lat. pop. *inraucare*; d. *raucus*, rauque). Rendre sourde et voilée la voix : *Le brouillard nous enroue*.

— *S'enrouer* v. pr. Devenir enroué : *J'm'enroue à répéter le roucoulement qui le rassemble, ils ne m'obéissent pas* (Colette).

ENROUILLER v. tr. LANGUE CLASS. Rendre rouillé; développer la rouille sur. || Fig. Rendre lourd; enlever la verve, l'activité à *L'oisiveté enrouille l'esprit*.

ENROULAGE n. m. V. **ENROULEMENT**.

ENROULÉ, E adj. Bx-arts. *Dossier enroulé*, nom donné, en raison de leur forme, à certains dossiers de chaises, de fauteuils, à lits, de l'époque Louis XVI à celle de la Restauration.

ENROULEMENT n. m. Action d'enrouler; de s'enrouler; état de ce qui est enroulé. || *L'enroulement des feuilles dans le bourgeon*. || Objet disposé en spirale : *Bordures de bulles formant des enroulements*. (On dit aussi **ENROULAGE**.)

— Bx-arts. Motif d'ornementation caractéristique du style baroque ou rococo, consistant en volutes, rinceaux ou cartouches chantournés. (V. part. **encycl.**)

— Bot. Déformation des organes roulés sur eux-mêmes ou autour d'objets voisins (V. **VOLUBILES** [plantes].)

— Electr. Ensemble des conducteurs formant un même circuit, dans un appareil ou dans une machine électrique. || *Enroulement en anneau*, enroulement formé de spires enroulées autour d'un noyau magnétique en forme d'anneau, de façon que l'un des côtés de chaque spire passe à l'intérieur de l'anneau. || *Enroulement en barre*, v. **BARRE**. || *Enroulement de commutation*, dans une machine à collecteur, enroulement destiné à la neutralisation des forces électromotrices mises en jeu dans les conducteurs en commutation. || *Enroulement de compensation*, enroulement auxiliaire disposé sur une machine ou un appareil électromagnétique, destiné à atténuer les effets de certaines réactions dues au courant circulant dans d'autres enroulements. || *Enroulement en disque*, v. **DISQUE**. || *Enroulement imprégné*, enroulement dont les conducteurs, même recouverts d'un isolant non imprégnable (fil émaillé par exemple), sont agglomérés entre eux par un liant laissant des espaces d'air entre les conducteurs. (Un isolant fibreux est considéré comme imprégné lorsqu'une matière convenable remplace l'air entre ses fibres, même si cette matière ne remplit pas complètement les intervalles entre les conducteurs isolés. Lorsque l'imprégnation est faite après confection du bobinage, de manière à former une masse pleine sans espace d'air, reliant entre eux les conducteurs isolés, l'enroulement est dit « imprégné à cœur ».)

— *Enroulement inducteur*, enroulement destiné à conduire un courant d'excitation. || *Enroulement primaire d'une machine à induction*, enroulement alimenté par le réseau. || *Enroulement secondaire d'une machine à induction*, enroulement non connecté au réseau.

Enroulement en tambour, enroulement formé de bobines disposées sur la surface cylindrique, soit interne, soit externe, d'un noyau magnétique.

— *Phytopathol.* Maladie à virus de la pomme de terre. (V. part. **encycl.**)

— Technol. Sorte de volute très utilisée dans les ouvrages de serrurerie.

— ENCYCL. Bx-arts. En architecture, on appelle *enroulement* tout membre d'architecture ou ornement contourné en ligne spirale. Depuis l'Antiquité, les enroulements du rinceau, inspirés des branches de la vigne, connaissent une grande faveur, et le Moyen Âge les pratiqua avec bonheur. Au xvi^e s., les enroulements de feuillage trouvèrent un regain de vitalité et de richesse dans l'imitation des modèles antiques. L'art baroque et le style rocaille en usèrent jusqu'à l'excès.

— *Phytopathol.* Les feuilles de la plante atteinte par l'enroulement se mettent à cornet ou en gouttière, le creux étant tourné vers le haut. Dans les cas graves, les plantes restent naines, et la récolte est considérablement diminuée. L'effet désastreux de cette maladie est évité par la pratique de la sélection sanitaire du plant.

ENROULER v. tr. Rouler, plier plusieurs fois en rond sur soi-même ou autour d'un objet : *Le serpent enroule son corps*. *Enrouler*



enroulement coffre du XVI^e s. musée de Cluny



pied de pomme de terre atteint d'enroulement

n drapeau autour de sa hampe. || Entourer, garnir tout autour : Deux élégantes colonnettes de marbre blanc, enroulées de festons d'arabesques dorés (Nerval). Un voile vert sans fin enroule sa toque étroite (Colette).

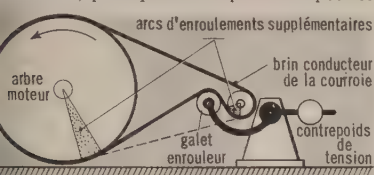
— **S'enrouler** v. pr. Etre enroulé : Drapeau qui s'enroule mal. Les hommes sont des poupies, il ne s'agit que de trouver la ficelle qui s'enroule à leur torse ! s'écria-t-il (Balzac).

— **ENROULEUR, EUSE** adj. Qui sert à enrouler : Cylindres enrouleurs.

— Electr. Appareil comportant essentiellement un tambour, sur lequel est enroulée la longueur momentanément inutilisée d'un conducteur souple.

— Mécan. Galet rapporté sur le parcours d'une courroie, et destiné à augmenter l'arc de contact de la courroie avec les poulies.

— ENCYCL. Mécan. Un enrouleur se compose d'un galet, fou sur son axe, et d'un contrepois qui oblige le galet à s'appliquer sur le brin mou. Ce système est appliqué lorsque le diamètre de l'une des poulies est très petit par rapport à celui de l'autre poulie, et, par suite, que la longueur de l'arc embrassé par la courroie sur la petite poulie est très faible, principalement quand les poulies



ont rapprochées. L'enrouleur augmente la longueur de cet arc et, partant, l'adhérence de la courroie sur la petite poulie.

Un enrouleur fatigue la courroie et ne doit être employé qu'avec une courroie en cuir simple et très souple.

— **ENROULOIR** n. m. Text. Cylindre sur lequel on enroule les étoffes dans les industries du tissage, de l'apprêt, etc. (On dit aussi ROULE.)

— **ENRUBANNER** v. tr. Garnir, orner de rubans : Enrubanner un chapeau, un enfant.

— Pêch. Enrubanner une canne à pêche, la ligaturer d'un bout à l'autre avec un ruban de soie recouvert ensuite d'un vernis.

— **ENRUE** n. f. Sillon composé de plusieurs raies de terre relevées par la charrue.

— **Enryakuji**, célèbre temple japonais, situé au sommet du mont Hiei, au N.-E. de Kyôto. Il fut édifié en 788, pendant la période Enryaku (782-805), par le fondateur de la Dengyô-Daishi*, secte Tendai*, sur l'ordre de l'empereur Kammu. Enryakuji devait devenir le grand centre du bouddhisme japonais. Les moines menacèrent parfois Kyôto, et le temple fut détruit au xvii^e s. par Oda Nobunaga, qui tenta alors de restaurer le shogunat. Enryakuji fut reconstruit peu après sur l'initiative d'Hideyoshi et agrandi par Temitsu, le troisième shôgun Tokugawa.

— **E. N. S.**, sigle de ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE. — **ENS** [ɛ̃s] n. m. (mot lat., part. prés. du verbe esse, être). Philos. scolast. Etre par excellence.

— ENCYCL. Dans le langage de Paracelse et de plusieurs astrologues, l'ens astrale est l'influence exercée sur les hommes par les astres ; l'ens Dei est exercée par Dieu sur eux ; l'ens naturelle, par la puissance du monde extérieur et des forces naturelles ; l'ens spirituelle, par les esprits ; l'ens veneni, par le régime.

— **E. N. S. A.**, sigle de ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE L'AÉRONAUTIQUE.

— **ENSABLEMENT** n. m. Action d'ensabler, de s'ensabler ; état de ce qui est ensablé : L'ensablement du littoral.

— **ENSABLER** v. tr. Faire échouer sur le sable : Passeur qui a ensablé son bac. || Couvrir ou engorger de sable : Les inondations ensablent souvent les terres. Les barres ensablent l'embouchure des fleuves.

— **S'ensabler** v. pr. Echouer sur le sable. || Etre progressivement engorgé de sable : Nos ports s'ensablent et s'empierrent ; l'embouchure de nos fleuves se barre (Hugo). || S'enfouir dans le sable (en parlant des poissons de mer plats).

— **ENSABOTER** v. tr. Arm. Ensaboter un projectile, le fixer sur une pièce de bois appelée sabot, pour en assurer la position.

— **ENSACHAGE** n. m. Hortic. Mode de protection des fruits, qui consiste à les soustraire, pendant leur maturation, aux attaques des insectes, oiseaux, maladies cryptogamiques, à l'aide de petits sachets de papier ou d'étoffe légère.

— Manut. Opération consistant à mettre en sacs par un procédé manuel ou mécanique, parfois automatique.

— **ENSACHER** v. intr. et tr. Manut. Remplir un sac par un procédé manuel ou mécanique, parfois automatique.

— **ENSACHEUR** n. m. Instr. agric. Dispositif recevant les sacs pour faciliter leur remplissage, et s'adaptant notamment sur les tarares.

— Manut. Ouvrier conduisant une machine qui permet le remplissage automatique des sacs vides, ou assurant à la main la mise en sacs de toutes marchandises : sable, grains, ciment, farine, etc.

— **ENSACHEUSE** n. f. Machine pour la mise en sacs des matières pulvérulentes.

— ENCYCL. L'ensacheuse projette par un ajutage, à l'intérieur d'un sac fermé muni d'une valve, une véritable émulsion d'air et du produit à ensacher sous forme pulvérulente ; elle s'arrête automatiquement quand le poids désiré est atteint. Le sac doit présenter une porosité permettant l'évacuation de l'air, mais retenir le produit ; le sac en papier, cousu ou collé, convient parfaitement : alors qu'un ouvrier emplissait à la pelle 20 sacs de ciment à l'heure, la machine, aujourd'hui, en ensache 1 200.

— **ENSAFRANER** v. tr. Teindre une étoffe de la couleur du safran.

— **ENSAISEINEMENT** [ãsezinemã] n. m. (de ensaisiner). Dr. féod. et cout. Action d'ensaisiner ou de mettre en possession. (C'était une mise en possession, équivalant à la tradition du droit romain pour le transfert de la propriété. De bonne heure, elle se fit par des procédés symboliques.)

— **ENSAISINER** [ãseine] v. tr. (de en, et, et saisine). Dr. féod. et cout. Reconnaître par un acte le nouveau tenancier, le mettre en possession. || Ensaisiner une rente, la reconnaître par acte authentique.

— **ENLANGANTÉ, E** adj. Hérald. Se dit des figures d'animaux représentées avec quelque partie du corps sanglant, et des armes et autres objets qui sont tachés de sang. (Quand le pélican est représenté la poitrine ouverte et sanglant, il est dit « avec sa pitié ».)

— **ENLANGANTEMENT** n. m. Action d'ensanglanter.

— **ENLANGANTER** v. tr. Tacher de sang : Les fruits [...] dont l'épine aiguë ensanglante ses doigts (Lamartine). On dégauge le bras inerte, sous la manche de laine ensanglantée (Maupassant). || Par extens. Mettre en sang ; couvrir de sang : Les guerres de Religion ont ensanglanté le monde entier. || Transformer en un combat sanglant : Ensanglanter des feux. || Poétiq. Donner la couleur du sang ; colorer de rouge : Les clochers, jumeaux de grandeur inégale, que le soleil couchant ensanglantait de ses feux (Chateaubriand). || Fig. Souiller, déshonorer par l'effusion du sang : Que de meurtres ensanglantent l'histoire des héros !

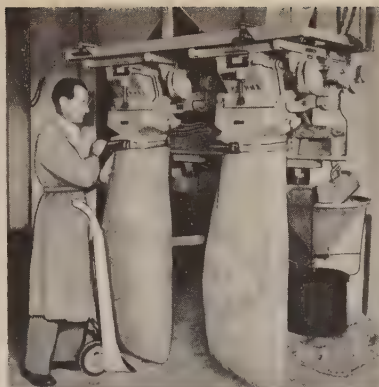
— **ENSAUVAGER** v. tr. (Se conj. comme manger.) Rendre sauvage : Un air de dourceur entêtée, que le reflet gris de ses yeux d'acier ensauvageait par éclairs (Zola).

— **ENSCHEDÉ, E** des Pays-Bas (Overijssel), près de la frontière allemande ; 120 500 hab. Important centre d'industries textiles (coton et lin). Ecole technique des industries textiles. Machines textiles ; métallurgie ; produits alimentaires. Céramique et porcelaine.

— **Ense** et **aratro**, mots lat. signif. Par l'épée et par la charrue. Devise du citoyen servant sa patrie : en temps de guerre, les armes à la main ; en temps de paix, par les travaux de l'agriculture. Elle fut choisie par Bugeaud, gouverneur général de l'Algérie, en 1840.

— **ENSEIGNABLE** adj. Qui peut être enseigné : Le goût n'est pas chose enseignable.

— **ENSEIGNANT, E** adj. Qui enseigne : Personnel enseignant. || Corps enseignant, ensemble des professeurs, des instituteurs et, en général, de tous les maîtres chargés d'instruire la jeunesse. || Eglise enseignante, ensemble formé par le pape et les évêques, dans l'Eglise catholique.



ensacheuse

◆ N. m. (Se dit surtout au pl.) Membre du corps enseignant : Les enseignants ont une tâche ingrate et mal rémunérée.

— **ENSEIGNE** n. f. (lat. insignia ; de signum, signe). Indication que l'on met au-dessus d'un établissement commercial pour le signaler au public : L'enseigne, faite d'une planche étroite et longue, portait en lettres noires le mot : Mercerie (Zola). || Symbole de la puissance et du commandement, qui a donné naissance au drapeau et à l'étendard. || Par extens. Drapeau : Marcher enseignes déployées.

— Loc. div. Etre logé à la même enseigne, éprouver le même sort, les mêmes embarras. || A bonnes enseignes, auj. au sing., à bonne enseigne, avec des garanties sûres, en connaissance de cause : Ne payer qu'à bonne enseigne. || A telle enseigne ou à telles enseignes que, tellement que, la preuve en est que : L'évolution sociale se fera ; à telles enseignes qu'elle a déjà commencé.

— **LANGUE CLASS.** Au sens pr. et au sing., marque, indice servant à faire reconnaître : Je le reconnus à l'enseigne qu'on m'en avait donnée (Acad., 1694).

— Bijout. Broche d'orfèvrerie ou médaille ornant la coiffure masculine dès le règne de Charles VII, et d'abord appelée AFFIQUE DE CHAPEAU.

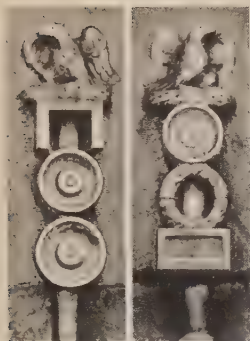
— **Hist. mil.** Corps à enseignes ou enseigne, nom donné, au xv^e s., à la fraction élémentaire d'une bande armée, dont la réunion formait un petit corps de bataille ou bataillon. (Sous Louis XIII, on appelait encore « enseigne » une troupe d'environ 200 h.)

— **Mar. mil.** Autref., marque distinctive hissée par les amiraux, chefs de division navale, en tête des mâts de leur navire, ou placée à l'avant des embarcations qu'ils montaient. (On dit auj. MARQUE.) || Gaule d'enseigne, ancien nom du mât de pavillon d'embarcation.

◆ N. m. Hist. mil. Nom donné, sous François I^{er}, à l'officier qui portait l'enseigne, puis, sous Louis XIV, à certains officiers des gendarmes du roi, des gardes du corps et des mousquetaires. || Enseignes de la garde du roi, corps de la garde royale de Charles IX, licenciés en 1566, et qui donnèrent naissance aux gardes françaises.

— **Mar. mil.** Enseigne de vaisseau, de 1^{re}, de 2^e classe, grades des officiers de la marine de guerre correspondant respectivement à ceux de lieutenant ou de sous-lieutenant dans les armées de terre et de l'air. (V. part. encycl.) || Enseigne auxiliaire, grade donné à certains officiers de la marine marchande, mobilisés sur place avec deux galons, sans être officiers de réserve. || Enseigne de port, sous la monarchie, officier subordonné au lieutenant de port.

— ENCYCL. Dr. admin. Le développement des enseignes et le caractère peu esthétique de certaines d'entre elles ont conduit le législateur — en 1945 — à réglementer leur établissement, afin de protéger les sites*. Les préfets doivent, après avis de la commission départementale des sites, fixer par arrêté la forme, les dimensions, le nombre d'emplacements et le caractère des enseignes. Toutefois, lorsqu'il est envisagé d'apposer une enseigne sur un édifice de caractère artistique, sur un monument classé ou sur un immeuble faisant partie d'un site protégé, le projet doit être soumis à l'approbation préalable de l'Administration (préfet ou ministre des Beaux-Arts, suivant les cas).



enseignes romaines
détail d'un bas-relief
arc de Constantin
Rome



enseigne gauloise
arc de triomphe d'Orange



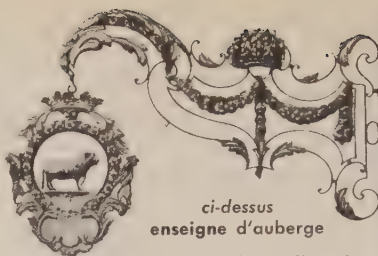
enseigne carolingienne
miniature, IX^e s.

— Dr. comm. L'enseigne, signe distinctif des établissements de commerce, fait corps avec le fonds, et se transmet en cas de cession. Elle est la propriété exclusive de celui qui l'a le premier adoptée. Une imitation ou analogie donne ouverture à une action, si une confusion est possible. Des enseignes sont obligatoires pour certaines professions. A Paris, les marchands de vin et les pharmaciens sont tenus de mettre sur l'enseigne ou la devanture le nom du propriétaire. Les enseignes lumineuses sont assujetties à une taxe.

— Hist. mil. L'enseigne est le symbole d'une puissance transcendante ou supérieure : pendant des millénaires, les hommes l'ont vénéralisée, honorée, entourée de soins religieux et enfin saluée. L'histoire de l'enseigne se développe, ponctuée de quelques étapes : « La descendance de Jessé, le Messie sera exposé comme une enseigne (signum) devant tous les peuples. » Ainsi s'exprime le prophète Isaïe. Chaque tribu hébraïque a son enseigne. Les Indiens d'Amérique centrale portaient à la guerre les momies de leurs caciques dans des litières. Les Athéniens adoptèrent la figure d'Athéna, protectrice de la cité, avec ses attributs : l'olivier et la chouette ; à partir de Marius, les légions romaines eurent pour enseigne un aigle aux ailes déployées. Le labarum* est confié par Constantin à cinquante chevaliers, dont l'ordre vivra jusqu'au XVII^e s. L'oriflamme*, enseigne féodale de l'abbaye de Saint-Denis, fut arborée par les rois de France du XI^e au XV^e s. L'enseigne comprend une lance, qui vient du bâton. Elle représente l'unité, la puissance, la rénovation par la blessure : lance d'Achille guérissant les coups qu'elle a portés, lance de Mars renouvelant la fécondité de la terre, lance du soldat romain perçant le flanc du Crucifié. La lance est dominée par des totems affectant la forme d'animaux, statues vivantes des passions humaines : cheval (docilité), sanglier (intrépidité), aigle (oiseau de Jupiter et de saint Jean). Il faut ajouter l'épée, symbole du courage, choisie par saint Michel, les Celtes et les Francs, devenue la fleur de lis, puis la pique. Le tablier de l'enseigne viendra plus tard. Il affecte des formes géométriques, dont Platon a révélé le mystère, le carré, en général, symbole de la perfection. Enrichi de légendes, de figures, il est rehaussé d'émaux et de couleurs : or (pureté, richesse), azur (couleur du ciel), noir (force impétueuse au service d'une juste cause), vert (jeunesse et espérance), etc. L'enseigne est le signe par excellence, symbole de l'autorité divine, puis marque de l'autorité terrestre sans perdre sa signification sacrée que l'esprit populaire lui a conservée, tant il est vrai, selon Boccace, « que l'usage des figures à l'avantage d'exercer simultanément la réflexion des sages et l'instinct des aveugles ». Toujours arborée au moment du danger, donc du combat, l'enseigne a donné naissance, dans les armées modernes, au drapeau* et à l'étendard*.

— Mar. mil. Le grade d'enseigne de vaisseau remonte au début du XVIII^e s. ; l'appellation a été remplacée une première fois de 1786 à 1791 par celle de sous-lieutenant de vaisseau, une deuxième fois de 1831 à 1836 par celle de lieutenant de frégate ; la dénomination d'enseigne de vaisseau a prévalu à partir de cette époque ; la division en deux classes n'est pas antérieure au XX^e s. Les enseignes de vaisseau de 1^{re} et de 2^e classe portent respectivement deux et un galon sur les manches et la casquette ; en s'adressant à eux, on dit : « Lieutenant ».

— Mœurs et cout. Enseigne commerciale. Les plus anciennes enseignes connues furent en usage à Rome et dans les villes de l'Empire romain. On en a retrouvé quelques-unes à Pompéi. C'étaient des tableaux peints à la cire, des bas-reliefs de pierre ou de terre cuite, représentant les denrées vendues dans l'échoppe ou évoquant l'activité de l'artisan. Au Moyen Age, chaque maison avait son enseigne, qui servait à la distinguer des autres, en un temps où elles n'étaient pas numérotées. Les enseignes commerciales ne semblent avoir été employées qu'à partir de la fin du XIII^e s. Le plus souvent, elles étaient sculptées sur la façade, parfois incluses dans un poteau cornier, et toujours peintes de vives couleurs. La plus ancienne subsistant à Paris est, rue Galande, un bas-relief du XV^e s. montrant saint Julien l'Hospitalier dans sa barque, mais ce n'est peut-être qu'une



ci-dessus
enseigne d'auberge
à droite, l'enseigne
« Au Gourmand », par L. Boilly

enseigne de maison. On conserve à Carnavalet la *Fontaine de jouvence*, sculpture de la Renaissance. En France, on ne connaît guère d'enseignes pendantes antérieures au XVII^e s., bien qu'il en ait existé dès la fin du Moyen Age, concurremment avec les enseignes sculptées.

L'enseigne pendante s'avance dans la rue, accrochée à une potence. C'est un panneau peint sur les deux faces, un ouvrage de fer forgé et de tôle découpée, où, à partir du XVIII^e s., quel que énorme objet de tôle repoussée. Ces dernières enseignes, au dire de Mercier (1782), « avaient pour la plupart un volume colossal et en relief ; elles donnaient l'image d'un peuple gigantesque, aux yeux du peuple le plus rabougri de l'Europe ». Ces énormes gants, ces chapeaux ou ces bottes, ces lunettes ou ces clefs dix fois grands comme nature furent encore en usage au XIX^e s.

Les jours de vent, les enseignes pendantes grinçaient au bout de leurs potences et risquaient de choir sur la tête des passants. Des ordonnances de police limitèrent plusieurs fois leur importance, mais sans succès. En 1761, le lieutenant de police obligea les artisans parisiens à les appliquer à la façade, ou à les remplacer par des peintures ou des reliefs n'excédant pas quatre pouces de saillie. Ce règlement ne semble pas avoir été longtemps observé, puisque l'on conserve de nombreuses enseignes pendantes de la fin du XVIII^e et du XIX^e s. Dans les pays de l'Est, les enseignes de fer forgé sont souvent des chefs-d'œuvre de ferronnerie, au décor luxuriant et du plus heureux effet décoratif.

Il est, à partir du XVIII^e s., d'autres types d'enseignes commerciales. L'enseigne « en plafond » est une peinture, très en largeur, accrochée au-dessus de l'avent et parfois inclinée vers le sol (enseigne de chirurgien-barbier peinte par Chardin, et la célèbre *Enseigne de Gersaint*, par Watteau). De nombreuses boutiques, et surtout celles des orfèvres et des cabaretiers étaient, jusqu'à la Restauration, protégées par de lourdes grilles couvrant toute la façade. Il en subsiste encore un grand nombre. L'enseigne proprement dite y est constituée par quelque objet peint ou doré décorant l'imposte qui surmonte la porte. Ce sont souvent, pour les cabarets, une grappe de raisin, un tonneau, un bacchus, un soleil, des bouteilles, pour les boulangers une gerbe, mais aussi, et sans lien avec les produits vendus dans la boutique, un motif illustrant le titre inscrit au bas de l'imposte : *A l'Enfant Jésus*, *Au Lion d'or* ou *A la Tour d'argent*. Sous le premier Empire, on voit souvent, dans le haut des grilles des bouchers, des têtes de cheval ou de bœuf en haut relief, usage conservé de nos jours. Pendant la première moitié du XIX^e s., les « devantures » forment un véritable décor de boiseries, sculptées et peintes. L'enseigne



y est alors incluse, sous forme de panneau décoratifs, verticaux sur les côtés, ou horizontaux au fronton.

Les enseignes de la seconde partie du XIX^e sont souvent, en France du moins, des peintures encadrées, de vastes dimensions, parfois placées entre les fenêtres du premier étage (*A la Reine d'Angleterre*, rue Saint-Honoré). On en fit en carreaux de céramique (second enseigne *Aux Forges de Vulcain*, rue Saint-Denis). Ce sont aussi des statues de bois ou de carton-pâte de grandes dimensions (*Carnavalet* : *Au Persan* ou *Au Grand Saint-Denis*). A la fin du XIX^e s., certaines enseignes pendantes furent faites de vitraux soutenus dans une armature de fer forgé.

On voit, au XIX^e s., se fixer de nombreux types d'enseignes spéciales à un métier ou fabriquées en série. On peut citer le plat barbe des barbiers (déjà connu au temps de Don Quichotte) ; des coiffeurs, la boule dorée où pend une crinière ; le grand parapluie ouvert ; les gigantesques lunettes de l'opticien ; la carotte rouge, ornée de cartes



jouer, du bureau de tabac ; le drapeau tricolore du lavoir ou des bains ; la pipe monumentale ; les grands ciseaux, etc. D'autres types, en tôle peinte, sont fréquents : chapeau de cardinal ou chapeaux de diverses formes, bottes ou souliers, haut fusil de l'armurier, qui ne sont pas la preuve d'une grande imagination.

Elle était plus vive sous l'Ancien Régime, où l'iconographie des enseignes pourrait constituer un énorme volume : enseignes religieuses, qui répondent le plus souvent au titre de : *A l'Image Notre-Dame*, *Saint-Michel* ou *Saint-Jacques* ; enseignes fabuleuses *Aux Quatre Fils Aymon*, *Au Géant Isore*, *Au Guillaume au court nez*, *A l'Homme sauvage* (surtout fréquent dans les pays germaniques) ; enseignes cocasses : *La Vache coronnée*, *La truie qui file* ou qui vole ; enseignes calembours ou rébus : *Au Singe baptiste* (Saint Jean-Baptiste), *Au Bon Coin*, *A l'Epi scié*, *Au Puissant Vin* (un puits), *Au grand I vert*. L'imagination populaire n'hésite point devant les couleurs : *Le Lion d'or*, *Le Singe vert* ou *Le Cheval rouge* sont d'usage courant.

La qualité artistique de certaines enseignes mérite de fixer l'attention. Les plus anciennes



enseignes de marchand de vins et de restaurateur



aient les œuvres d'excellents artisans, sculpteurs, imagiers ou ferronniers étroitement surveillés par les maîtrises. Les enseignes étaient sculptées par eux mêmes qui travaillaient au décor des églises ou des hôtels. C'est au XVIII^e s. que « peintre d'enseigne » devint synonyme de barbouilleur. Mais les enseignes de fer forgé restèrent toujours d'excellentes productions de l'art décoratif.

Nombreux sont les artistes célèbres qui, dans leur jeunesse ou par faveur exceptionnelle, ont peint quelque enseigne : Holbein, celui d'un maître d'école (musée de Bâle); le Caravage et Fr. Hals, celles de cabarets; Le Moyne, celle d'un perrequier d'Amiens; Charlin, celle d'un chirurgien-barbier. Greuze était l'auteur de l'enseigne d'un marchand de tabac : *Au Huron*. Hogarth et Gillot en ont représenté plusieurs. Le « cheval blanc » du baron Gérard pend encore sur la place de Montmorency. L'enseigne du Gourmand, par Poilly, est à Carnavalet; elle représente, à table, Grimod de La Reynière. Les enseignes de Prud'hon pour un chapelier de Cluny et de Géricault pour un maréchal-ferrant subsistent encore, ainsi que celle de Courbet pour un aubergiste de Nyon. Gavarni était l'auteur des *Deux Pierrots*, Charlet de l'enseigne d'une auberge de Meudon; Millet avait exécuté celle du magasin *A l'Assomption*, une Notre-Dame-de-Lorette. On connaît de Diaz des natures mortes pour une boutique de primeurs, et il faut encore ajouter à cette liste Champmartin et Horace Vernet, Willette, Detaille, etc. Au XX^e s., l'enseigne lumineuse envahit peu à peu non seulement les églises, mais souvent les façades tout entières. (→ Biblio.)

Enseigne de Gersaint (L'), un des chefs-d'œuvre de Watteau (musée de Berlin), peint en 1720 (1,82 x 3,078 m) pour servir d'enseigne à la boutique du marchand de tableaux Gersaint, sur le pont Notre-Dame, à Paris.

ENSEIGNEMENT n. m. Action, art d'enseigner : *Une foule de gens se figurent que le fait de la foule est un enseignement quelconque* (Baudelaire). *Les élèves trouvent que leur enseignement les retarde* (Gide). || Possession de celui qui enseigne : *Suivre la carrière de l'enseignement. Entrer dans l'enseignement.* || Chacun des degrés ou chacune des branches de l'organisation scolaire ou universitaire : *Directeur de l'enseignement supérieur.* || *Par extens.* Précepte qui vise à enseigner une manière de se conduire. || *Enseignement libre ou privé*, celui qui donne des leçons particulières, par opposition à l'*enseignement public*, organisé et dispensé par l'Etat. || Leçon résultant de l'exemple ou de l'expérience : *Les enseignements de la politique, de l'âge. On n'a pas encore voulu comprendre les enseignements du passé* (Montalembert).

Organisation de l'enseignement en France.

Aperçu historique. Dès le IV^e s., les évêques fondèrent des écoles pour instruire les clercs (*écoles épiscopales*); les chapitres et les collèges entretenaient des écoles pour instruire les laïcs (*écoles canoniales et collégiales*). A partir du règne de Charlemagne, les ordres religieux ouvrirent des écoles pour leurs novices et aussi des écoles publiques (*écoles monastiques et claustrales*). C'est l'autorité épiscopale qui avait la haute main sur toutes les écoles du diocèse, surveillées par l'*écolâtre*. A partir du XIII^e s., les écoles épiscopales sont supplantées par les collèges des universités; celles-ci obtiennent des privilèges corporatifs qui leur donnent une indépendance croissante à l'égard de l'autorité ecclésiastique, et elles se transforment peu à peu en des corps publics et laïques. Mais l'enseignement élémentaire reste toujours du domaine de l'Eglise.

Le concile de Trente (1547) ayant prescrit que chaque curé entretienne un maître pour enseigner les rudiments (lecture, écriture, chant, calcul), les *écoles paroissiales* se multiplient, et, dans les villes, les municipalités, s'appuyant sur la décision du concile, forcent les gens d'Eglise à l'entretien des écoles. L'école ainsi subventionnée par la paroisse est municipale et publique; lorsqu'un maître obtient de l'écolâtre l'autorisation d'enseigner et qu'il profite d'une part de la rétribution scolaire, l'école est dite *mercenariaire*. Au XVII^e s., ces *petites écoles* étaient très répandues. D'autre part, au cours des XVII^e

et XVIII^e s., les ordres religieux (jésuites, oratoriens, frères des Ecoles chrétiennes) fondent des établissements qui deviennent de plus en plus nombreux et puissants, tandis que les universités sont en déclin. Sous l'Ancien Régime, le pouvoir royal ne disputa donc pas à l'Eglise la charge de l'enseignement : on peut à peine considérer comme l'embryon d'un enseignement public les institutions créées par un souverain ou un ministre, comme le *Collège royal* (Collège de France), fondé par François I^{er} (1530), et l'*Ecole des beaux-arts*, fondée par Mazarin. C'est la Révolution qui, selon une idée chère aux « philosophes », a proclamé en principe que l'Etat a le devoir de veiller à l'instruction des citoyens; la Législative (dans les lois du 3 et du 14 sept. 1791), la Convention (dans les décrets du 12 déc. 1792, du 15 sept. et du 21 oct. 1793) ont dessiné les grandes lignes des trois grands degrés d'enseignement : primaire, secondaire, supérieur; les vicissitudes politiques de cette époque ne permirent toutefois pas de réaliser pleinement les projets votés. C'est la loi du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802) et surtout le décret du 17 mars 1808 qui fondèrent solidement l'enseignement public, en créant l'Université nouvelle : la division de la France en académies*, la hiérarchie des fonctions universitaires, la création des lycées* et la constitution nouvelle des facultés* datent de cette époque. Napoléon avait, de plus, donné à l'Université le monopole de l'enseignement; l'article 2 du décret de 1808 stipulait qu'« aucune école, aucun établissement d'enseignement ne peut être formé hors de l'Université impériale ». En fait, l'enseignement primaire, que le régime napoléonien n'organisa jamais, resta entre les mains de l'Eglise; mais les établissements d'enseignement secondaire et supérieur passèrent sous la tutelle de l'Etat.

La Restauration, loin de détruire la solide organisation de l'Université napoléonienne, s'en servit pour la mettre entièrement au pouvoir de l'Eglise : M^{re} Frayssinous fut grand maître de l'Université de 1822 à 1824. Le personnel ecclésiastique et congréganiste constitua une grande partie du corps enseignant; les curés furent chargés de surveiller l'enseignement primaire. La charte de 1830 proclama le principe de la liberté de l'enseignement. Alors que deux tiers des adultes étaient encore illettrés, la loi Guizot de 1833 jeta les principes de l'enseignement primaire public en faisant obligation à toutes les communes d'avoir une école publique, aux chefs-lieux d'arrondissement une école primaire supérieure, aux départements une école normale d'instituteurs; cette réforme fut assez efficace, puisqu'en 1848 deux tiers des conscrits savaient lire. En même temps, la loi Guizot donnait tout paisement au clergé sur le maintien de la liberté dans l'enseignement primaire. Le problème des rapports entre l'Université et l'enseignement secondaire libre fut réglé par la loi Falloux* (1850); elle laissait encore à l'Eglise un droit de regard sur l'ensemble de l'enseignement, mais surtout elle affirmait un principe qui n'a plus été remis en question : celui de la liberté de l'enseignement.

C'est en respectant ce principe que la III^e et la IV^e République ont donné un vaste essor à l'enseignement public, sans toutefois

qu'ait jamais été promulguée une loi organique générale : sur l'initiative de Jules Ferry, l'instruction primaire a été déclarée *obligatoire*, l'école publique devenant *neutre et gratuite* (lois de 1881 et de 1882). L'enseignement secondaire public a été développé par la création de l'enseignement féminin (loi Camille Sée, 1880) et de l'enseignement moderne (1890) : il est devenu gratuit à son tour en 1930. Quant à l'enseignement supérieur public, il s'est vu confirmer par la loi de 1879 le droit exclusif de conférer les grades universitaires; les lois de 1885 et de 1896 ont donné aux universités* une autonomie favorable à leur extension. Les grandes écoles* se sont multipliées, et un Centre national de la recherche* scientifique a été créé (1936). L'enseignement technique s'est développé depuis la loi Astier (1919) et l'organisation des centres d'apprentissage* (1949).

Toutes ces réformes ont eu pour résultat de répandre l'instruction dans toutes les classes sociales, en permettant à chacun de s'instruire selon ses aptitudes. Mais cette démocratisation n'existe pleinement que si les enfants peuvent poursuivre jusqu'au bout les études pour lesquelles ils sont le mieux doués, sans rencontrer d'obstacles qui leur ferment certaines carrières. C'est pourquoi on a tenté d'unifier l'enseignement : alors qu'autrefois l'enseignement primaire se prolongeait en un enseignement primaire supérieur, dont on pouvait difficilement sortir pour passer dans les enseignements secondaire et supérieur, auxquels n'accédaient guère que les fils de la bourgeoisie, le ministre Jean Zay a, à partir de 1936, organisé l'*enseignement du premier degré* de telle façon que les enfants suffisamment doués puissent passer au *second degré* (classique, moderne, technique), puis à l'*enseignement supérieur*. Après la Seconde Guerre mondiale, on reconnut la nécessité de promulguer une loi organique qui tînt compte des réformes successives pratiquées antérieurement et de l'évolution sociale nouvelle. Dès 1946 s'est réunie une commission, dite « Commission Langevin », qui présenta un plan très démocratique; ce plan ne fut pas appliqué. En 1956 a été déposé un projet de « loi-cadre » qui envisage des réformes assez profondes. Mais le seul texte qui ait été promulgué date de la V^e République : c'est le décret du 6 janvier 1959, qui a pour objet de prolonger jusqu'à seize ans la scolarité obligatoire (mesure qui doit entrer en vigueur en 1967) et de créer, pour les enfants de onze à treize ans, un *cycle d'observation*.

L'expansion scolaire, jointe à la hausse de la natalité, pose des problèmes de plus en plus complexes sur le plan pédagogique (orientation des élèves) et sur le plan technique (constructions scolaires, recrutement des professeurs); le budget de l'Education nationale, qui représente en 1960 1/9 du budget général, est encore insuffisant pour une population scolaire de 9 200 000 élèves et étudiants (40 p. 100 des élèves poursuivant leurs études après seize ans), dont le nombre passera en 1970 à plus de 10 millions.

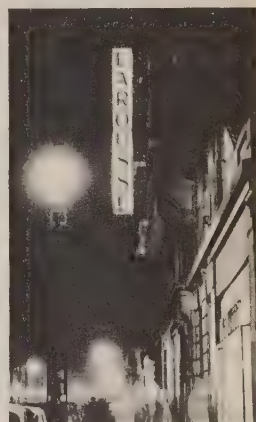
Quant aux rapports entre l'enseignement public et l'enseignement privé, ils sont restés fixés par le principe de la liberté de l'enseignement. Sans doute l'expulsion des jésuites (1880), le conflit entre les congrégations et la



enseigne de serrurier



enseignes à Copenhague



enseigne lumineuse



« L'Enseigne de Gersaint » par Watteau



scène de la vie d'étudiant au XIII^e s.
Notre-Dame de Paris



école française, XV^e s.
Chroniques de Froissart



« le Maître d'école »
par Abraham Bosse
XVII^e s.



soutenance d'une thèse
en Sorbonne v. 1690

III^e République (1901-1904) ont abouti à l'éviction de certaines congrégations enseignantes, mais les établissements qu'elles possédaient ont été le plus souvent réorganisés par le clergé séculier. La séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905) a abouti à une distinction nette : d'une part, l'enseignement libre pouvait orienter la formation de ses élèves dans l'esprit qui lui paraissait souhaitable, sans être soumis à la tutelle de l'Etat, mais sans recevoir non plus d'aide de celui-ci; d'autre part, l'Université et les établissements publics continuaient à dispenser un enseignement laïque en laissant à leurs élèves les facilités et les loisirs nécessaires pour recevoir la formation religieuse de leur choix (le congé du jeudi étant destiné à permettre aux élèves des écoles publiques d'assister au catéchisme). Cette situation, qui avait eu pour résultat une longue période de « paix scolaire », a été modifiée par les lois de 1951 relatives aux bourses d'études et à l'allocation scolaire : cette dernière loi (dite « loi Barangé ») a prévu l'attribution par l'Etat d'une allocation pour tout enfant d'âge scolaire (six à quatorze ans), qu'il fréquente un établissement public ou privé; pour les enfants fréquentant l'école publique, cette allocation est mandatée à la caisse scolaire départementale — et elle est destinée uniquement à l'équipement des locaux scolaires; pour les enfants fréquentant l'école libre, elle est mandatée à l'association des parents d'élèves de l'établissement et destinée, en principe, à améliorer les traitements des maîtres.

En 1955, l'allocation scolaire a été étendue aux enfants fréquentant les établissements primaires, même s'ils ont moins de six ans (écoles maternelles) ou plus de quatorze ans (cours complémentaires). Plus importante encore est la loi d'aide à l'enseignement privé votée les 24 et 30 décembre 1959, et promulguée par le gouvernement Debré le 31 décembre 1959 : elle offre aux établissements libres (primaires ou secondaires) la possibilité de s'intégrer ou de s'associer par contrat à l'enseignement public; l'Etat s'engage à payer les maîtres de ces établissements, sur lesquels il exercera un contrôle pédagogique, tout en laissant à leur enseignement son « caractère propre ». D'autre part, il est prévu qu'on pourra étendre à tous les lycées, collèges, cours complémentaires, écoles nationales professionnelles, centres d'apprentissage, l'institution d'aumôneries. Cette loi de 1959 n'est pas applicable aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, qui, depuis 1918, sont toujours restés, en ce qui concerne l'enseignement, sous le régime concordataire. La loi de 1959 a été étendue à l'Algérie et au Sahara à partir du 15 janvier 1961.

Enseignement public.

A l'exception de quelques grandes écoles*, tous les établissements et tout le personnel de l'enseignement public dépendent du ministère de l'Education* nationale.

● **Enseignement élémentaire.** La loi Guizot de 1833 avait donné à l'enseignement primaire une organisation que, faute de ressources et de maîtres, la République et l'Empire n'avaient pu instituer. En 1867, V. Duruy imposa la création d'une école de filles aux communes de plus de 500 habitants. C'est la III^e République qui, grâce aux initiatives de J. Ferry, a solidement établi l'organisation de cet enseignement par la loi du 16 juin 1881, qui en édictait la gratuité, et par celle du 28 mars 1882, qui le rendait obligatoire de six à treize ans. L'obligation scolaire a été prolongée, en 1936, jusqu'à quatorze ans, puis, en 1959, jusqu'à seize ans; cette dernière mesure ne doit entrer en vigueur qu'en 1967.

Pour les enfants qui n'ont pas atteint l'âge scolaire, il existe, dans les localités d'au moins 1 200 habitants agglomérés, des *écoles maternelles** (enfants de deux à cinq ans); dans les communes moins importantes peuvent être ouvertes des *classes enfantines*, annexées aux écoles primaires de filles. Les activités qu'on y pratique sont surtout des exercices sensoriels adaptés au jeune âge des élèves.

L'enseignement primaire élémentaire donne les rudiments d'instruction indispensables à tous. Ses programmes comportent : lecture, écriture, étude de la langue française, calcul,

histoire et géographie de la France, leçons de choses, instruction civique et morale, dessin, chant, éducation physique, travaux manuels ou ménagers. Les cinq années d'études qui se déroulent de six à onze ans se répartissent actuellement ainsi : *cours préparatoire* (une année), six à sept ans; *cours élémentaire* (deux années), sept à neuf ans; *cours moyen* (deux années), neuf à onze ans; elles doivent constituer (dans le décret de 1959) le *cycle élémentaire* des études. Les élèves dont les aptitudes ne sont pas alors jugées suffisantes pour qu'on les oriente vers l'enseignement secondaire et technique restent à l'école primaire pour y suivre le *cours supérieur* (une année) [onze à douze ans] et le *cours de fin d'études* (deux années) [douze à quatorze ans]. A la fin de cette classe se passe le *certificat* d'études primaires* (C. E. P.). Quand la scolarité sera prolongée jusqu'à seize ans, il est prévu que ce certificat sera remplacé par un *diplôme de fin d'études*, survenant après un *cycle terminal*, qui joindra à une formation générale une formation concrète et pratique pour les activités agricoles, artisanales, industrielles et commerciales.

Les établissements qui donnent cet enseignement sont essentiellement les *écoles primaires* élémentaires*. Aux termes de la loi de 1886, toute commune doit posséder au moins une école primaire; toute commune de 500 habitants doit posséder une école de garçons et une école de filles. Les classes primaires et élémentaires (de la 1^{re} à la 7^e), qui étaient autrefois annexées aux collèges et lycées, ont été progressivement supprimées. Quant aux *écoles primaires* supérieures* (E. P. S.) et aux *cours* complémentaires* (C. C.), ils avaient été prévus en 1886 pour les enfants qui désiraient poursuivre leurs études primaires au-delà de l'âge scolaire et ils les préparaient au *certificat d'études primaires supérieures* et au *brevet élémentaire*; en fait, par suite des réformes relatives à l'unification des programmes, les écoles primaires supérieures ont été toutes transformées en 1945 en *collèges modernes*. Les *cours complémentaires* ont pris en 1960 le nom de *collèges* d'enseignement général*. Mais cette dénomination ne change pas leur objet, puisque leur enseignement continue à correspondre à celui du premier cycle du second degré.

Le personnel enseignant se compose d'instituteurs* et d'institutrices, recrutés avant tout par les écoles normales* départementales, et pourvus du baccalauréat* de l'enseignement secondaire. L'inspection des écoles est assurée par des inspecteurs* primaires. Dans chaque département, un *Conseil* départemental de l'enseignement primaire*, présidé par le préfet, assisté de l'inspecteur d'académie*, règle les problèmes pédagogiques, administratifs et disciplinaires qui concernent cette circonscription administrative; sur le plan national, il existe des inspecteurs généraux de l'enseignement primaire.

● **Enseignement du second degré.** Alors que sous l'Ancien Régime les collèges de jésuites dispensaient un enseignement fondé sur une solide connaissance du latin, les *écoles centrales** de la Révolution et les *lycées** institués par Napoléon firent une large place aux sciences. C'est surtout pendant la seconde moitié du XIX^e s. que s'élaborent les programmes qui devaient fixer la part dévolue à chacune des disciplines jugées indispensables pour développer la culture générale que l'enseignement secondaire entendait dispenser à ses élèves. Toutefois, la multiplicité des matières à enseigner a imposé assez tôt la nécessité de permettre un choix : d'où la création de différentes sections, qui comportaient, avec des activités communes, un certain nombre d'options. Le système de la bifurcation* (1852), la création de l'enseignement secondaire *spécial* (1865), remplacé par l'enseignement secondaire *moderne* (1890), les réformes de 1880, de 1902 (égalité des enseignements classique et moderne, confondus sous l'unique dénomination d'« enseignement secondaire »), de 1923 (plan Bérard, favorable aux humanités classiques), de 1925 (formation scientifique égale pour toutes les sections), de 1937, de 1945 (transformation des E. P. S. en collèges modernes) et de 1959 constituent les principaux essais tentés pour mieux adapter l'enseignement aux besoins du moment.

Actuellement, les programmes officiels comportent l'étude de la langue et de la littérature françaises, des langues anciennes vivantes, de l'histoire, de la géographie, des mathématiques, des sciences physiques et naturelles. Les disciplines artistiques (musique et dessin), l'éducation physique font partie des activités obligatoires, ainsi que l'instruction civique et morale, introduite en 1945 dans les programmes.

Réparti sur sept ans, l'enseignement du second degré est divisé en deux cycles : le premier dure quatre ans, le second trois ans. A l'âge de onze ans, l'enfant qui a satisfait aux conditions d'entrée pourra être dirigé sur une des deux sections suivantes : 1^{re} section *classique* (avec latin), qui se dédouble en deux ans plus tard en section A (latin-grec) et section B (latin et deux langues vivantes); 2^o section *moderne* (sans latin). A la fin de la quatrième année (classe de 3^e), les études du premier cycle sont sanctionnées par un *brevet* de fin d'études du premier cycle* (B. E. P. C.) [dont le *brevet élémentaire* est à peu près l'équivalent]; ce diplôme est destiné avant tout aux élèves qui ne désirent pas poursuivre plus avant leur formation scolaire.

Le second cycle (à partir de la classe de 2^e) conserve les sections moderne et classique; celle-ci adjoint aux options A et B les options A' (latin-grec-sciences) et C (latin-sciences), tandis que la section moderne se divise en option M et M'. A la fin de la seconde année de ce cycle (classe de 1^{re}), les études sont sanctionnées par un examen : la *première partie du baccalauréat**, avec les options correspondant aux sections principales (A, A', B, C, M et M'). Le succès à cet examen est nécessaire pour l'admission dans la classe terminale, qui offre à son tour trois options : philosophie, sciences expérimentales, mathématiques élémentaires. A la fin de cette dernière année se passe la *deuxième partie du baccalauréat**, qui permet d'accéder à l'enseignement supérieur.

L'enseignement secondaire des jeunes filles avait été organisé en 1880, par la loi Camille Sée, sur des bases un peu différentes de celles des jeunes gens. Les études, dispensées dans des *cours secondaires*, ne duraient qu'un an; elles étaient sanctionnées, à la fin de la troisième année, par le *certificat d'études secondaires* et, à la fin de la cinquième, par le *diplôme de fin d'études secondaires*. Des réformes successives ont aboli ces différences et, depuis 1928, l'enseignement secondaire féminin est en tout point semblable à l'enseignement masculin.

Les établissements publics de l'enseignement du second degré sont : 1^o les *lycées**, qui comportent toujours toutes les classes et sections des deux cycles; 2^o les *collèges**, dont certains (anciennes écoles primaires supérieures) ne comportent que des sections modernes et les classes du premier cycle. Le personnel enseignant du second degré est recruté, parmi les licenciés, par les concours de l'agrégation* pour les lycées, du *certificat* d'aptitude* (C. A. P. E. S.) pour les collèges. Les universités et les Ecoles normales supérieures préparent à ces examens et concours. Les inspecteurs* d'académie et, sur le plan national, les inspecteurs* généraux de l'enseignement secondaire sont chargés du contrôle administratif et pédagogique des établissements secondaires.

En fait, la proportion des élèves qui quittent l'enseignement primaire à onze ans pour s'engager dans l'enseignement du second degré n'a fait que s'accroître au cours du XIX^e s.; elle était de 65 p. 100 en 1958. Le décret du 6 janvier 1959 cherche donc à établir les modalités d'une orientation plus méthodique des élèves. C'est pourquoi les deux années qui suivent la sortie de l'école primaire (onze à treize ans) sont consacrées à un cycle d'observation qui a lieu dans les établissements où les élèves sont normalement inscrits (lycées, collèges, cours complémentaires). A l'âge de treize ans, sur les propositions d'un conseil d'orientation ou après un examen d'aptitude, l'élève se dirigera soit vers l'*enseignement général long* (enseignement actuel des lycées), destiné à préparer au baccalauréat classique ou moderne, soit vers l'*enseignement général court* (enseignement actuel des collèges modernes), destiné, après trois années d'études, à préparer un *brevet d'enseignement général* qui

emplacera l'actuel B.E.P.C. et le brevet élémentaire, ou vers l'enseignement technique (v. paragraphe suiv.). Tous les établissements d'enseignement long se nommeront « lycées », et le personnel enseignant sera constitué par des professeurs agrégés ou certifiés; tous les établissements d'enseignement court se nommeront « collèges » et le personnel enseignant se composera d'instituteurs ou d'un licencié.

● **Enseignement technique ou professionnel.** Il est destiné à doter l'artisanat et l'industrie d'ouvriers qualifiés et de cadres expérimentés. Créé à la fin du XIX^e s., réorganisé en 1919 par la loi Astier, rattaché en 1920 au ministère de l'Instruction publique, il a été, à certaines périodes, administré par un secrétariat d'Etat dépendant du ministère de l'Education nationale. Son essor considérable a abouti à une organisation complexe, où le secteur privé (v. plus loin ENSEIGNEMENT PRIVÉ) tient une place importante à côté du secteur public. Les écoles publiques d'enseignement technique peuvent être classées en trois groupes, selon le but poursuivi : 1^o les écoles qui s'occupent de l'apprentissage*; 2^o les écoles qui forment le personnel de maîtrise; 3^o les écoles qui forment le personnel enseignant.

● **Organisation de l'apprentissage.** La loi du 25 juillet 1919 envisage deux voies différentes pour l'apprentissage : la voie scolaire et la voie professionnelle.

La formation de l'apprenti par la voie scolaire se fait dans les centres d'apprentissage industriels et dans certaines sections industrielles ou commerciales de cours complémentaires (C. C.) ou de collèges techniques. La durée des études est de trois ans (en principe de quatorze à dix-sept ans).

La formation de l'apprenti par la voie professionnelle s'effectue dans une entreprise privée, à la suite d'un contrat d'apprentissage. L'apprenti d'une entreprise privée doit obligatoirement suivre des cours professionnels, où il reçoit un complément de formation générale et un complément de formation technique. L'apprentissage, qu'il soit fait à l'école ou dans l'entreprise, est sanctionné par le certificat* d'aptitude professionnelle (C. A. P.).

● **Formation du personnel de maîtrise.** Cette formation est réalisée dans les sections industrielles ou commerciales des collèges techniques ou des écoles nationales professionnelles* (E. N. P.). Les études, dont la durée est, dans les écoles de métiers, de quatre ou cinq ans, ont pour sanction un brevet d'enseignement technique, industriel, commercial, social ou hôtelier, ou, dans les E. N. P., un diplôme de sortie de ces écoles. L'enseignement général, qui est associé dans ces établissements à la formation technique, correspond au niveau de l'enseignement du second degré.

L'accès à la maîtrise peut aussi se faire par la voie professionnelle : les ouvriers ou employés titulaires du C. A. P. peuvent en effet suivre des cours de perfectionnement et se présenter, deux ans après l'obtention du C. A. P., au brevet* professionnel de leur spécialité. Ces cours de perfectionnement peuvent être subventionnés par l'Etat au titre de la « promotion du travail ».

Certains collèges techniques et écoles nationales professionnelles ont des sections, dites « techniques-mathématiques », préparant au baccalauréat* technique et au concours d'entrée dans les écoles nationales d'arts* et métiers (E. N. A. M.). Ces écoles et d'autres écoles spéciales d'ingénieurs sont destinées à former les cadres supérieurs de l'industrie; si certaines d'entre elles sont ouvertes seulement aux candidats venant de l'enseignement technique, beaucoup d'autres ont des programmes qui s'harmonisent avec ceux des autres grandes écoles*, ouvertes aux candidats venant de l'enseignement classique ou moderne. (V. ECOLE.)

Comme aux autres degrés de la formation professionnelle, l'accès au titre d'ingénieur peut aussi s'acquérir, au titre de la promotion du travail, au Conservatoire national des arts* et métiers.

● **Formation du personnel enseignant.** Les professeurs des centres d'apprentissage sont formés dans les Ecoles normales* nationales d'apprentissage (E. N. A. N.), qui sont au nombre de cinq : Paris (garçons), Paris (filles), Lyon (garçons), Nantes (garçons) et Toulouse (filles). Les professeurs (hommes et

femmes) des collèges techniques et des E. N. P. sont formés par l'Ecole normale* supérieure de l'enseignement technique de Paris (E. N. S. E. T.).

Le décret du 6 janvier 1959 tend à simplifier l'organisation de l'enseignement professionnel. A l'issue du cycle d'observation (onze à treize ans), les élèves pourront devenir soit des professionnels qualifiés (trois ans d'études dans les collèges techniques, les cours professionnels ou les centres d'apprentissage, se terminant à seize ans par le certificat* d'aptitude professionnelle), soit des agents techniques (quatre ans d'études dans les lycées ou les collèges techniques, se terminant par un brevet* d'agent technique), ou des techniciens brevetés (cinq ans d'études dans les lycées techniques, se terminant par le baccalauréat technique). Les techniciens supérieurs et les ingénieurs continueront à être formés par des écoles spéciales.

● **Enseignement supérieur.** Cet enseignement a pour fin de donner aux jeunes gens pourvus du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent la préparation spéciale qu'exigent les différentes carrières; mais il tend aussi à former dans tous les domaines de l'activité intellectuelle une élite capable de maintenir le niveau de la culture nationale et de faire progresser la recherche scientifique. Ses origines remontent au Moyen Age, où l'on voit déjà les universités* former des centres fort actifs; ces universités, qui avaient duré pendant tout l'Ancien Régime, disparurent avec lui. L'Empire réorganisa un enseignement supérieur dans le cadre de l'Université nouvelle (1808), mais Napoléon, qui redoutait de voir naître des foyers d'opposition chez les maîtres et les étudiants de l'enseignement supérieur, eut soin de le morceler en le confiant à cinq ordres de facultés* isolées (lettres, sciences, droit, médecine, théologie), dont le rôle unique était la collation des grades. C'est la III^e République qui, sans bouleverser les décrets napoléoniens, s'efforça de donner aux facultés une vie plus intense, grâce aux lois de 1885 et de 1896, accordant aux universités leur autonomie : elle supprima les facultés de théologie dans les universités (1885), mais créa en revanche les facultés de pharmacie (1920).

Dans chaque ressort académique, les facultés se groupent pour former une université. Chaque université est administrée par un conseil de l'université, présidé par un recteur : chaque faculté élit parmi les professeurs un doyen assisté d'un conseil de faculté. Les professeurs doivent être pourvus du doctorat dans les facultés des lettres et des sciences, tandis que dans les facultés de médecine, de pharmacie et de droit ils sont recrutés par un concours spécial d'agrégation.

Les professeurs de l'enseignement supérieur sont nommés par décret, sur présentation du conseil de l'université. A côté des professeurs, les maîtres de conférences, les chargés de cours et les professeurs assistants sont nommés par le ministre, s'ils sont agrégés par le conseil de faculté. Des cours publics et des conférences, réservés aux étudiants, constituent la partie essentielle de l'enseignement donné dans les facultés.

Les grades qu'on y confère sont, en plus du baccalauréat, la licence* et le doctorat*; on y prépare également aux divers concours destinés à recruter le personnel enseignant du second degré.

Les facultés possèdent des laboratoires, des bibliothèques, qui font de certaines d'entre elles des centres d'études très actifs; des instituts* spécialisés y sont souvent annexés. Des collèges universitaires (scientifiques et littéraires), dépendant des universités, constituent des centres d'études supérieures hors des villes de faculté.

Pour donner une impulsion nouvelle aux travaux de recherche, on a créé le Centre national de la recherche* scientifique.

Enfin, c'est à l'enseignement supérieur qu'il faut rattacher la plupart des grandes écoles*. L'évolution de la science moderne, la spécialisation croissante des études supérieures ont contribué à multiplier le nombre de ces écoles et à leur donner une importance de plus en plus considérable. (V. ECOLE, et aussi les articles AGRICOLE, ARTISTIQUE, COMMERCIAL, JURIDIQUE, MÉNAGER, MUSICAL [enseignement], ainsi que EDUCATION physique et INGÉNIEUR (Formation).)

● **Enseignement par correspondance.** La nécessité de venir en aide aux élèves qui ne peuvent, pour des raisons valables (longue maladie, résidence à l'étranger), fréquenter les établissements d'enseignement, avait motivé la création des écoles par correspondance : celles-ci étaient organisées par le ministère de l'Instruction publique, par l'intermédiaire des services académiques départementaux. Mais, en 1939, l'enseignement par correspondance a été réorganisé sur le plan national, et il a pris rapidement un développement qui a exigé l'institution d'un centre spécialisé (décret du 30 mai 1944).

Le Centre d'enseignement par correspondance, radio et télévision (par abrégé. Centre de télé-enseignement) a été rattaché à l'Institut pédagogique national; il comporte maintenant des sections correspondant à tous les degrés d'enseignement, et il assure également l'enseignement dans les établissements de cure et de post-cure dépendant du ministère de l'Education nationale.

Enseignement privé.

Le principe de la liberté, établi depuis 1850 (loi Falloux) pour l'enseignement secondaire, a été étendu à l'enseignement supérieur (1879), à l'enseignement primaire (1886), à l'enseignement technique (1919). L'Etat se réserve seulement le droit de vérifier que l'enseignement n'est contraire ni aux lois ni à la morale et que les locaux scolaires sont salubres. Il exige aussi du personnel certains diplômes : le brevet élémentaire pour les maîtres de l'enseignement primaire libre, le baccalauréat pour les directeurs d'établissements secondaires; mais aucune condition n'est requise des professeurs de l'enseignement secondaire ni des maîtres de l'enseignement supérieur. Ces conditions sont donc loin d'être aussi strictes que celles qui sont fixées par l'Etat pour les membres de son propre enseignement.

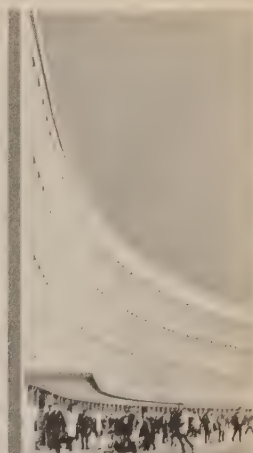
Les lois de 1951 sur l'allocation scolaire et sur les bourses* nationales d'enseignement et la loi de 1959 sur l'aide à l'enseignement privé (v. plus haut Organisation de l'enseignement en France, Aperçu historique) ont accordé des avantages financiers aux établissements libres, primaires et secondaires.

En fait, l'enseignement privé est constitué en grande partie par des établissements confessionnels catholiques. En 1958, dans l'enseignement du premier degré, 15 p. 100 de l'effectif scolaire total de la France fréquentait des écoles catholiques, nombreuses surtout dans les sept départements de l'Académie de Rennes (Bretagne), en Vendée, et dans quelques grandes villes. Dans l'enseignement secondaire, 30 p. 100 fréquentait les collèges et les institutions catholiques, et 10 p. 100 des établissements libres non confessionnels. Dans l'enseignement technique, 18 p. 100 suivait les cours d'écoles catholiques et 27 p. 100 environ des établissements non confessionnels; cette dernière proportion, assez élevée, s'explique par l'existence d'un grand nombre de centres d'apprentissage et d'écoles professionnelles, dont la création est due à des initiatives individuelles ou à l'initiative de sociétés industrielles (Charbonnages de France, S. N. C. F.) et commerciales, de groupements professionnels (syndicats ouvriers ou patronaux), de chambres de commerce. L'ouverture de ces établissements est soumise à l'autorisation du préfet, et ils peuvent être reconnus par l'Etat.

Les établissements libres d'enseignement supérieur sont peu nombreux et constitués par des facultés* libres catholiques (instituts catholiques de Paris et de Toulouse; facultés de Lille, d'Angers, de Lyon) et par quelques grandes écoles (Hautes Etudes commerciales).

Enseignement français dans la Communauté.

● **Enseignement public.** Dans la France d'outre-mer, l'enseignement public était soumis aux mêmes lois et aux mêmes programmes que sur le territoire métropolitain; mais le développement réel de l'enseignement a été très inégal dans les différentes régions. Les transformations survenues depuis 1950 ont eu des conséquences importantes sur l'organisation de l'enseignement. Les départements d'outre-mer restent rattachés à des académies de la métropole : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, à



lycée de Reims



centre d'apprentissage cours de puériculture



apprenti menuisier



école française en Algérie



école française à Helsinki



école française à Téhéran



lycée français à Damas



institut franco-japonais à Tokyo

l'académie de Bordeaux; la Réunion, à l'académie d'Aix. Un inspecteur d'académie, faisant fonction de vice-recteur, dirige les services de l'Education nationale dans chacun de ces départements, qui possèdent de nombreux établissements du premier degré, du second degré et d'enseignement technique. Seule la Martinique possède un établissement d'enseignement supérieur : l'Institut Henri-Vizioz d'études juridiques, politiques et économiques, qui s'est substitué en 1949 à l'ancienne Ecole de droit.

Dans chacun des territoires d'outre-mer, le service de l'enseignement dépendant du ministère de l'Education nationale administre les établissements des différents degrés, dont le nombre et l'importance sont variables selon le développement économique et social du pays. Un Institut français d'Océanie, centre de recherches scientifiques, a été fondé en 1948 à Nouméa.

En ce qui concerne les autres pays de la Communauté, la Direction pour la coopération avec la Communauté et l'étranger, qui dépend du ministère de l'Education nationale et a succédé en 1959 au Service universitaire des relations avec l'étranger et la France d'outre-mer, collabore avec les ministères de l'Education particuliers à chacune des républiques africaines, pour fournir le personnel enseignant et l'assistance technique que ces pays pourraient réclamer dans le domaine de l'instruction publique. Certaines institutions créées avant la fondation juridique de la Communauté ont préparé la voie à une organisation plus complète de l'enseignement dans ces régions, qui possédaient déjà un assez grand nombre d'écoles primaires, de lycées et de collèges : création de l'académie de Dakar et installation dans la même ville d'un Institut des hautes études (1950), transformé en université; fondation d'écoles normales à Rufisque et à Sebikotame, ainsi que de cours normaux destinés à la formation d'instituteurs et d'institutrices africains; fondation à Tananarive d'un Institut des hautes études, qui deviendra aussi une université, et d'un centre d'enseignement supérieur à Abidjan. Parmi les établissements supérieurs de recherche scientifique, l'Institut français d'Afrique noire de Dakar (fondé en 1938) et l'Institut d'études centre-africaines de Brazzaville subsistent.

● Enseignement privé. Lorsque les congrégations envoyèrent, dès le début de la colonisation, des missions pour évangéliser les territoires occupés, les religieux français créèrent presque toujours des écoles; ces établissements ont, dans bien des cas, précédé l'installation des établissements publics et, dans maintes régions, continuent à dispenser l'enseignement primaire et technique. Les lois qui fixent le régime de l'enseignement congréganiste et privé dans la métropole étaient aussi applicables dans les possessions d'outre-mer : en fait, c'est avec libéralisme que les gouvernements de la III^e et de la IV^e République ont interprété les lois de 1880 et de 1901 lorsqu'il s'est agi des congrégations missionnaires, dont l'influence ne pouvait qu'aider l'action des pouvoirs publics. En particulier, après la loi de juillet 1904, interdisant l'enseignement congréganiste, on ne ferma pas les noviciats des ordres religieux qui entretenaient des écoles hors de la métropole.

Il serait impossible de citer toutes les congrégations catholiques qui ont ouvert des écoles : citons seulement l'œuvre des Pères blancs en Afrique du Nord, des Pères du Saint-Esprit en Afrique équatoriale et à Madagascar, des jésuites à Madagascar, des maristes en Polynésie française. D'importantes missions protestantes, à Madagascar et en Afrique équatoriale, possèdent également leurs écoles.

Enseignement français à l'étranger.

Les circonstances historiques qui ont favorisé le développement de l'influence politique de la France à l'extérieur ont permis, dans de nombreux pays, la création d'œuvres qui diffusaient l'enseignement de la langue et de la culture françaises; inversement, il est arrivé que des établissements d'enseignement d'origine française contribuent à maintenir l'influence de la France dans les pays où ils étaient installés. Assez souvent, ces établissements furent créés par des associations privées, plus particulièrement par des congrégations religieuses, parfois aidées dans leur

tâche par le gouvernement français. C'est ainsi que dans le Proche-Orient l'expansion de la langue française a été longtemps due aux établissements installés par les Frères des écoles chrétiennes et par d'autres congrégations en Egypte, au Liban, en Syrie; la faculté de médecine créée par les jésuites français à Beyrouth, en 1883, a eu un rayonnement considérable. En Extrême-Orient, les collèges ouverts par les jésuites à Chang-hai et par les marianistes au Japon ont autrefois contribué à la diffusion de la culture française; aux Indes, le collège de Pondichéry date de 1826.

Progressivement, surtout depuis la fin de la Première Guerre mondiale, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Education nationale se sont efforcés d'organiser plus méthodiquement l'enseignement français à l'étranger.

Cette organisation est aujourd'hui complexe, car elle dépend non seulement de la législation intérieure de chaque pays (dans la mesure où elle permet aux organismes officiels ou privés, venus de l'extérieur, d'ouvrir des établissements d'enseignement), mais encore des accords culturels conclus entre la France et les différentes nations.

Quelques institutions anciennes dépendent directement du ministère de l'Education nationale (enseignement supérieur) et sont plutôt des centres de recherche ou de culture artistique et littéraire que des établissements d'enseignement (Villa Médicis à Rome, Ecoles françaises de Rome et d'Athènes, Casa Velásquez à Madrid).

Les établissements d'enseignement public qui ont été ouverts plus récemment à l'étranger relèvent de la Direction des affaires culturelles et techniques (jusqu'en 1958 Direction des relations culturelles), rattachée au ministère des Affaires étrangères. Les instituts* et les lycées français de l'étranger appartiennent à cette catégorie. La plupart des capitales européennes possèdent un institut et un lycée français ou, au moins, un de ces établissements. Hors d'Europe, il existe à Téhéran, à Buenos Aires, à Santiago du Chili et à Mexico des instituts français. Au Maroc et en Tunisie, la plus grande partie des établissements créés pendant la période du protectorat français restent affectés à une Mission culturelle et universitaire française.

En d'autres pays, des associations privées, dont le but est de propager la culture française, ont pu fonder des établissements d'enseignement : c'est ainsi que l'Alliance* française a ouvert des collèges et des écoles dans les républiques d'Amérique du Sud et au Mexique, et possède des centres d'enseignement dans diverses autres régions du monde. Dans les pays du Proche-Orient (République arabe unie, Liban), la Mission* laïque française administre des lycées, ainsi qu'en Ethiopie et au Nord-Vietnam. Aux Etats-Unis, l'Ecole libre des hautes études, à New York, fondée au cours de la Seconde Guerre mondiale, a conservé son autonomie et poursuit son activité.

Enfin, il faut rattacher à l'enseignement français à l'étranger tous les établissements étrangers (publics ou privés) qui réservent d'une façon permanente des chaires à des maîtres venus de France. Le lycée français de New York, de nombreuses universités des Etats-Unis, le lycée national turc de Galatasaray, le lycée franco-brésilien de Rio de Janeiro, le collège Estekal de Kaboul sont dans ce cas. Les Etats d'Indochine autrefois associés à la France (Laos, Cambodge, Sud-Vietnam) ont aussi conservé un certain nombre d'établissements scolaires à participation française. (→ Biblio.)

enseignement (LIGUE FRANÇAISE DE L'), association fondée en 1866 par Jean Macé, pour favoriser la diffusion de l'instruction dans les classes populaires; elle a beaucoup contribué à l'organisation et à la défense de l'enseignement public, ainsi qu'au développement des œuvres post-scolaires. Devenue, en 1925, Confédération générale des œuvres laïques, elle a créé dans chaque département une fédération départementale, qui rassemble les associations périscolaires et d'éducation populaire. Ces associations groupent des personnes de tous âges appartenant à tous les milieux et à toutes les professions. Leurs activités s'exercent dans l'esprit et dans le prolongement de l'école publique. Elles sont très diverses : colonies de vacances, camps

d'adolescents, tourisme culturel, sport, cinéma, télévision, lecture, éducation artistique, information technique, économie sociale, etc. Les associations les plus répandues portent le nom d'amicales laïques ou de foyers culturels laïques. La Ligue française de l'enseignement organise à l'intention de ses animateurs de nombreux stages de formation et de perfectionnement; elle possède plusieurs publications, dont la plus importante est l'Action laïque. Son activité s'étend à tous les Etats de la Communauté. Elle fait partie de la Ligue internationale de l'enseignement.

Enseignement technique (MÉDAILLE DE L'), décoration française créée en 1957, destinée à récompenser les personnes qui contribuent au développement de l'enseignement technique. Quatre classes : bronze, argent, vermeil et or. Pas de ruban. Insigne : plaque carrée portant à l'avant la silhouette d'une usine, au revers l'inscription « Ministère de l'Education nationale, Enseignement technique ».

Enseignement de Ramakrishna (L'), recueil de 1625 pensées du sage bengalais Ramakrishna (1836-1886), que beaucoup d'hindous considèrent comme une incarnation de Vishnu.

ENSEIGNER v. tr. (lat. pop. *insignare; d'insignire, signaler). Faire connaître par un signe, une indication (sens qui n'existe plus que dans quelques expressions) : Enseigner son chemin à quelqu'un. || Expliquer, faire apprendre une science, un art : Enseigner l'histoire, la chimie. J'étais mieux fait pour enseigner les belles-lettres dans la chaire d'un collège que pour me battre avec des laquais. (A. France); et, absol. : Comment enseigner avec fruit si l'on ne connaît pas d'abord l'enfant (Alain). || Apprendre, inculquer, habituer en général : Enseigner un moyen, une méthode. Enseigner les usages du monde. Enseigner la charité. Un bon maître a souci constant : enseigner à se passer de lui. (Gide). || Soutenir, professer : Thalès enseignait que l'eau est le principe matériel de l'univers (Chateaubriand).

— **LANGUE CLASS. ET LITTÉR.** Donner l'instruction à : J'enseigne les autres, et j'ignore tout (Voltaire). Enseignant la voleuse et la prostituée (Hugo).

— **SYN.** : apprendre, informer, instruire, faire savoir.

ENSELLÉ, E adj. Equit. Cheval ensellé, cheval dont la ligne du dos présente une concavité exagérée. || Par extens. Se dit d'autres quadrupèdes que le cheval, quand ils présentent cette particularité.

ENSEMLEMENT n. m. Abaissement du sol entre deux hauteurs.

— **Tecton.** Dans la surface d'une couche de terrain déformée par une cause tectonique, région basse comprise entre deux parties hautes. (Les nappes de charriage s'avancent plus loin dans les enselements.)

ENSELLURE n. f. Courbure normale de la colonne vertébrale dans la région lombaire. (Cette courbure s'exagère au cours de la grossesse et dans certains états pathologiques; elle s'efface au cours de la cyphose lombaire.)

ENSEMBLE adv. (lat. in, en, et simul, ensemble, à la fois). L'un avec l'autre, les uns avec les autres : Ils demeurent ensemble. J'ai mis ensemble les livres de tout format. J'ai vendu tous mes meubles ensemble. Simultanément, en même temps : Les deux adversaires devaient tirer ensemble.

— **LOC. DIV.** Etre bien ensemble, être aimé. || Etre mal ensemble, être brouillés, ne pas s'entendre. || Aller ensemble, s'harmoniser (en parlant des choses).

◆ N. m. Tout résultant de la combinaison d'éléments, et considéré en lui-même : La société n'est qu'un ensemble de solidarités qui se croisent. || Totalité, réunion des éléments formant un tout : L'ensemble des employés d'une entreprise. || Meubles, éléments de décoration, vêtements, etc., disposés de façon harmonieuse : Un bel ensemble. (V. part. encycl., Arts décor.). || Unité harmonieuse résultant du concours et de la juste proportion des parties : Ce tableau manque d'ensemble. || Grand ensemble, groupe d'habitations neuves construites par un même maître d'œuvre, qui constitue une véritable agglomération (quartier d'une ville, vill

ouvelle, groupe de quartiers de villes (toyonnes), pour les habitants de laquelle les constructeurs doivent prévoir les équipements résidentiels, scolaires et administratifs cessaires. || *Vue d'ensemble*, vue générale qui domine tous les détails. || *Ils agissent avec ensemble*, ils agissent de façon concertée.

— **LANGUE CLASS.** A la fois : *J'ai votre fille ensemble et ma gloire à défendre* (Racine). En corps, en une seule masse : *Pendant l'Annibal resta avec son armée ensemble, battit les Romains* (Montesquieu). || *Tout ensemble*, tout à la fois : *Je mourrai tout ensemble heureux et malheureux* (Corneille). || *est difficile d'être victorieux et humble tout ensemble* (Fléchier).

— **Constr.** *Ensemble d'éléments*, totalité des éléments en liaison mécanique, ayant une action de verrouillage et de déverrouillage, unis par groupes juxtaposés à l'intérieur de serrure ou du bloc de sûreté.

— **Manèg.** *Avoir de l'ensemble*, en parlant d'orchestre, avoir les diverses parties de son orchestre bien proportionnées et bien ajustées, ses allures régulières et constantes. || *Effers ensemble*, action simultanée des jambes et de la main, qui permet de maintenir le cheval en place et de le mettre dans la soumission.

— **Math.** *Collection d'êtres mathématiques*, nombre fini ou infini, et définie par une propriété caractéristique qui permet de voir un élément déterminé appartient ou non à l'ensemble : *L'ensemble des diviseurs d'un nombre est fini*; *L'ensemble de ses multiples est infini*. (La théorie des ensembles infinis a été fondée par le mathématicien russe Georg Cantor.) || *Ensemble dense sur un segment* (a, b), ensemble tel que tous les points du segment (a, b) appartiennent à l'ensemble dérivé : *L'ensemble des nombres décimaux est dense sur tout segment*. || *Ensemble de nombres dénombrable*, ensemble dans lequel on peut faire correspondre de manière biunivoque les nombres de cet ensemble et les nombres naturels 1, 2, ..., n, ... : *L'ensemble des nombres entiers est dénombrable*. || *Ensemble dérivé d'un ensemble*, ensemble des points d'accumulation d'un ensemble donné.

— **Ensemble fermé**, ensemble formé par les points de son ensemble dérivé : *Un segment est un ensemble fermé*. || *Théorie des ensembles*, partie des mathématiques qui étudie les propriétés des ensembles et des opérations auxquelles ils peuvent être soumis.

— **Mus.** Œuvre dans laquelle, contrairement à ce que constitue la caractéristique du soliste ou du concert, la personnalité de chaque exécutant doit s'effacer et s'adapter à celle des autres pour former un tout parfait. || Dans la musique dramatique (opéra, oratorio, etc.), le passage à plusieurs personnages dont les rôles se réunissent et forment au moins un personnage ou un quatuor vocal. (Cette manière de faire, qui la plupart du temps est un non-sens, s'est développée surtout dans le style bouffe et l'opérette.) || *Faire de la musique d'ensemble*, prendre part à l'exécution d'une œuvre à plusieurs voix ou instruments : par exemple, sonate pour piano et violon, trio, quatuor, etc. (Considérée sous cet aspect, la musique d'ensemble comprend le répertoire de la musique de chambre, historiquement, les groupes instrumentaux et ceux signalés chez les Assyriens et les Égyptiens appartenant déjà à la musique d'ensemble; mais, entendu au sens actuel, le genre se développe en même temps que la polyphonie, et il englobe presque la totalité des œuvres écrites pour plus d'un exécutant.)

— **Présence et chant simultanés de plusieurs personnages dans un ouvrage lyrique** (opéra, opéra-comique ou opérette), à l'exclusion des chœurs, auxquels ce vocable ne s'applique pas. (Parmi les ensembles célèbres, rappelons les deux trios des *Parques* de Rameau, ceux des opéras de Mozart, le quintette des *autres chanteurs* de Wagner, etc. L'ancien théâtre seria des Italiens utilise peu cette forme, qui se développe surtout à partir de la naissance de l'*opéra buffa* et de l'*opéra-comique*.)

— **Sap.-pomp.** *Ensemble à grande puissance*, groupe d'un fourgon-pompe de grande puissance et d'un fourgon-pompe dévidoir.

— **Statist.** *Ensemble statistique*, groupe d'individus ou d'unités soumis à l'investigation statistique. (On dit aussi *POPULATION*, *UNITS*.)

— **ENCYCL.** Arts décor. *Ensemble mobilier*, XVIII^e s., l'hôtel était une demeure où,

dans un cadre fixe, meubles patrimoniaux et meubles nouveaux formaient un ensemble en harmonie avec ce cadre. Au cours du XIX^e s., la généralisation de l'appartement à loyer fit perdre de vue l'idée de cet ensemble; la décoration faite à l'avance par l'architecte ne se prêta plus que par exception à l'œuvre du tapissier et à la bonne présentation des meubles. A la fin du XIX^e s., quelques architectes renouèrent avec la tradition de l'ensemble décoratif. L'Exposition internationale des arts décoratifs de Paris (1925) comportait une classe inconnue dans les précédentes expositions : celle des ensembles de mobilier, distincte de celle du meuble proprement dit : bibliothèques reliées aux lambris, divans reliés aux bibliothèques, tables reliées aux divans.

— **Math.** La notion d'*ensemble*, apparue à la fin du siècle dernier, se rattache à l'idée de collection et peut être considérée comme une règle permettant de décider si un objet donné fait ou non partie de l'ensemble, autrement dit s'il est un élément de l'ensemble. Les éléments d'un ensemble peuvent être de nature très diverse : nombres avec toutes leurs variétés, points, vecteurs, figures, équations, fonctions, matrices, transformations, etc. Alors que dans le passé l'attention se portait sur la nature des éléments, les mathématiques modernes, négligeant cette nature particulière, s'attachent avant tout à la structure de l'ensemble, de sorte qu'à l'étude d'un ensemble particulier (entiers positifs, par exemple) se substitue une étude plus générale, celle des ensembles ayant même structure que lui. Un ensemble est fini s'il a un nombre limité d'éléments, infini dans le cas contraire : les diviseurs d'un nombre entier forment un ensemble fini, ses multiples un ensemble infini. Le fait pour un élément a d'appartenir à l'ensemble E se note a ∈ E. Si tous les éléments de l'ensemble A font partie de E, on dit que A est un sous-ensemble de E, ce qui se note A ⊆ E. On dit encore que A est inclus dans E : les carrés sont un sous-ensemble de l'ensemble des rectangles.

— **Statist.** *Un ensemble statistique* n'est délimité qu'à partir du moment où les unités sur lesquelles porte l'étude, les limites du groupe qu'elles constituent, le ou les caractères observés sur chacune d'elles sont eux-mêmes l'objet d'une définition parfaitement claire et dépourvue de toute équivoque.

— **ENSEMBLIER** n. m. Artiste qui combine les ensembles* décoratifs.

— **ENSEMENCEMENT** n. m. Action ou manière d'ensemencer : *L'ensemencement à la volée, au semoir*. (V. SEMAILLES, SEMIS.)

— **ENSEMENCER** v. tr. (Se conj. comme *placer*.) Pourvoir de semences : *Ensemencer une terre, une culture microbienne*; et, au fig. : *La présence d'Odette continuait d'ensemencer le cœur de Swann de tendresse et de soupçons alternés* (Proust).

— **ENSENADA**, v. d'Argentine (prov. de Buenos Aires); 24 900 hab. C'est le port de La Plata. Industries alimentaires.

— **ENSENADA**, v. et port du Mexique (Basse-Californie-du-Nord), sur le Pacifique; 18 200 hab. Port de pêche. Conserves.

— **ENSENADA** (Zenón de SOMODEVILLA Y BENGOCHEA, marquis de LA). V. SOMODEVILLA Y BENGOCHEA (Zenón de).

— **ENSERRÉ**, **E** adj. *Poutre enserrée*, poutre en bois, armée, sur les faces de laquelle des fers profilés sont boulonnés.

— **ENSERRER** v. tr. Entourer en serrant étroitement : *Le boa enserre sa victime dans ses nœuds*. || Entourer, contenir, enfermer : *Les murs qui vous ensèrent. Et la ville et la nuit en une seule mer enserraient le grand paquebot lumineux* (Montherlant). || — **Fig.** Tenir dans des limites étroites : *Une famille enserrée dans ses traditions*. || Tenir asservi : *Despote qui enserre ses sujets sous des lois draconiennes*.

— **LANGUE CLASS.** Enfermer avec soin : *Dans sa cave, il [le savetier] enserre / L'argent et sa joie à la fois* (La Fontaine).

— **ENSERRER** v. tr. Mettre dans une serre.

— **ENSERUNE** (MONTAGNE D'), plateaux calcaires du bas Languedoc, entre l'Orb et le cours inférieur de l'Aude. — *L'oppidum d'Enserune*, occupant cette butte (118 m), est un des sites préromains les plus riches de France.

Plusieurs habitats s'y sont succédé du VI^e au I^{er} s. av. J.-C., à l'abri d'enceintes successives. On y trouve des cases où apparaît l'emploi de la colonne, avec d'énormes silos creusés dans le roc. Les nécropoles nous initient aux rites funéraires. Le mobilier comporte des vases grecs à figures rouges, étrusques (*bucchero*), campaniens, et des imitations locales de poteries ibériques. Au VI^e s. av. J.-C. y a vécu une population d'agriculteurs et de pêcheurs, parente de celle de la côte catalane. Les progrès sont venus du monde hellénique avec lequel l'oppidum entre en contact dès 550 av. J.-C. Dans le dernier quart du V^e s., une véritable agglomération urbaine remplace les cabanes primitives (maisons de pierre disposées en damier); la langue usuelle est l'ibérique. Puis les contacts se multiplient avec le monde celtique (armes, objets de parure et d'équipement), et la région passe sous l'autorité gauloise (dernière étape des mouvements de *La Tène*). De graves destructions peuvent être attribuées au passage des Cimbres, mais il n'y aura pas de colonisation romaine, malgré quelques indices d'occupation au début de notre ère. Le produit des fouilles (vases grecs, campaniens et régionaux) est exposé au musée d'Enserune. (→ Biblio.)

— **E. N. S. E. T.**, sigle de ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

— **ENSEUILLEMENT** n. m. Elévation de l'appui d'une fenêtre au-dessus du plancher.

— **ENSEVELIR** v. tr. (lat. *insepelire*). Enterrer; mettre au tombeau : *Elle demandait qu'on l'ensevelît plus tard dans le même tombeau* (Flaubert). || Envelopper d'un linceul, en parlant d'un mort : *Pauvre qui ne laisse même pas un drap pour l'ensevelir*. || Faire disparaître sous : *Volcan qui ensevelit des villes sous ses cendres*. || — **Fig.** Tenir caché, garder secret : *Cette histoire est encore ensevelie dans le secret des chroniques contemporaines* (A. Thierry). || Laisser inconnu, ignoré, oublié : *Puis votre souvenir même est enseveli* (Hugo).

— **S'ensevelir** v. pr. Disparaître volontairement sous : *S'ensevelir sous les ruines d'un fort, sous les ruines de sa patrie*. || **Fig.** S'enfermer, se retirer, se plonger, s'enfoncer dans : *S'ensevelir vivant dans la solitude, dans le chagrin. Elle déplorait la perte de ses jeunes années; elle se voulait ensevelir dans un cloître* (Chateaubriand).

— **ALLUS. HIST.** *S'ensevelir sous les ruines du Temple*, v. SAMSON.

— **ENSEVELISSEMENT** n. m. Action d'ensevelir; enterrement, sépulture : *Un ensevelissement précipité*. (V. FUNÉRAILLES.) || **Fig.** Disparition : *Voici que s'ébranle la voûte / Où mon cœur creusait son ensevelissement* (Verlaine).

— **Ensevelissement du Christ**, tableaux de Quinten Matsys (Anvers) et du Caravage (Vatican). [V. MISE AU TOMBEAU et SÉPULCRE.]

— **ENSEVELISSEUR**, **EUSE** n. Personne qui ensevelit.

— **ENSIFOLIÉ**, **E** ou **ENSIFORME** [ɛsi] adj. Bot. Qui a des feuilles en forme d'épée.

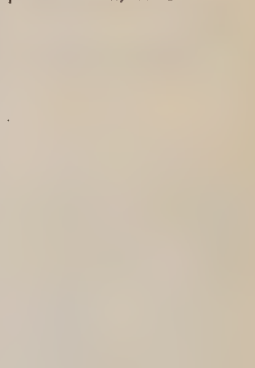
— **ENSILAGE** n. m. Méthode de conservation des produits agricoles (grains, racines, tubercules, fourrages verts), qui consiste à les placer en silos. (Le mot est plus spécialement employé pour désigner la conservation des fourrages verts.) || Les produits conservés par cette méthode.

— **ENCYCL.** *L'ensilage* des fourrages verts a pour objet la conservation de ces produits à l'état frais, grâce au développement de fermentations appropriées. Tous les fourrages peuvent être conservés par l'ensilage, ainsi que les feuilles et les collets de betterave et même les pommes de terre cuites. L'ensilage porte principalement sur le maïs, les mélanges de fesse et d'avoine, les herbes de prairies naturelles; on ensile moins souvent le trèfle et la luzerne.

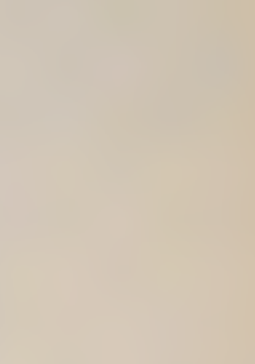
Des plantes vertes mises en tas fermentent rapidement. Les fourrages riches en substances sucrées et amylacées, en contact avec l'air, sont le siège d'une fermentation alcoolique qui correspond à des pertes très élevées de principes utiles. De 35 °C à 50 °C s'établissent les fermentations lactiques; l'acide lactique qui en résulte étant un produit très utile pour la conservation des matières ensilées, on en favorise le développement par l'ensemencement des fourrages avec des cultures pures de ferments lactiques. A une



ensemble de mobilier par Ruhlman, 1925



ensemble de mobilier par Ruhlman, 1925



ensemble de mobilier par Ruhlman, 1925



ensemble de mobilier par Ruhlman, 1925



James ENSOR
« L'Entrée du Christ
à Bruxelles »

v. hors-texte en couleurs
BELGIQUE, tome II, p. 40
et EXPRESSIONNISME



« portrait d'ENSOR
au chapeau fleuri »
musées royaux
des Beaux-Arts
Bruxelles

température plus basse, surtout si les fourrages ne sont pas sains, on observe les fermentations acétique et butyrique; l'odeur des fourrages est alors très désagréable et la putréfaction est fréquente.

Pour réussir l'ensilage, quel que soit le genre de silo employé, il est indispensable d'expulser l'air de la masse : on y parvient par le tassement, qui est plus facile lorsque les fourrages sont hachés; une grande humidité provoque également l'exclusion de l'air, mais, comme la température tend à rester basse (20-25 °C) si le fourrage n'est pas très sain, des fermentations nuisibles peuvent se développer.

On appelle *ensilages doux* les fourrages qui ont subi la fermentation alcoolique ou lactique; les ensilages acides présentent une teneur élevée en acides fixes : acétique, propionique, butyrique. La couleur des fourrages reste verte si la température ne s'élève pas beaucoup, puis elle passe au vert brunâtre; une coloration foncée indique que les fermentations initiales ont été très actives. L'addition de 2 à 4 kg de sel par tonne de fourrage vert régularise souvent les fermentations.

Pour réussir l'ensilage des plantes jeunes et des légumineuses, pauvres en glucides fermentescibles, il convient d'employer des agents de conservation comme les ferments lactiques, la mélasse, le petit-lait, les acides minéraux. En raison des services que l'ensilage rend dans les pays secs et dans les pays très humides, cette méthode a pris une grande extension en agriculture. Quand l'ensilage est réussi, les principes utiles obtenus dans le champ ou dans la prairie sont conservés en grande partie, ce qui assure l'entretien d'un nombre d'animaux plus élevé.

L'utilisation de l'ensilage des fourrages verts dans l'alimentation des animaux est maintenant largement répandue. Cet ensilage peut figurer dans les rations de toutes les catégories de ruminants : bœufs à l'engrais, bétail de trait, vaches laitières, moutons. L'ensilage de pommes de terre cuites, de marcs de pommes, résidus de la fabrication du cidre, permet de conserver un aliment économique fort intéressant dans l'alimentation du porc.

ENSILER v. tr. Mettre les grains, les racines, les fourrages, etc., dans des silos pour les conserver.

ENSELUSE n. f. Machine servant à transporter, à l'aide d'un courant d'air, les fourrages divisés.

— **ENCYCL.** L'*enseluse* comprend une trémie d'alimentation, un ventilateur simple ou muni de pales tranchantes assurant le broyage du fourrage, une conduite d'évacuation terminée par une goulotte orientable. D'une remarquable souplesse d'emploi, elle requiert une forte puissance en égard à son débit.

ENSIMAGE n. m. Opération qui consiste à incorporer aux matières textiles un certain pourcentage de corps gras pour en faciliter la filature. || *Par extens.* Résultat de cette action. || *Produit d'ensimage*, produit qui permet de lubrifier les laines pour faciliter le cardage et la filature.

— **ENCYCL.** L'*ensimage* fait appel à divers produits, le plus souvent sous forme d'émul-

sion aqueuse, qui varient avec les matières traitées. Pour le jute, l'ensimage classique s'opère à l'aide d'huiles de poisson ou d'huiles minérales. Pour la laine peignée, l'ensimage se pratique avec des huiles douces (huile d'olive) ou de l'oléine. En filature de laine cardée, on ensime le plus souvent avec de l'oléine, ce qui facilite le foulage ultérieur des draps. On pratique assez rarement l'ensimage du coton avant cardage. On a préconisé de remplacer les produits classiques d'ensimage par ceux de synthèse, tels que les dérivés d'alcools gras sulfonés.

ENSIMER v. tr. (pour *ensäimer*; de *en*, et *säim*, anc. forme de *sain*, grasse). Enduire une fibre textile d'un produit d'ensimage.

ENSIMEUSE n. f. Dispositif utilisé pour l'ensimage des matières textiles.

ENSIS [sis] n. m. Nom générique de certaines espèces de coquilles, mollusques bivalves très allongés qui vivent enfoncés verticalement dans le sable des rivages. (On les attire avec du sel pour les récolter à marée basse. Famille des solénidés.)

ENSISHEIM, ch.-l. de cant. du Haut-Rhin (arrond. de Guebwiller), dans la plaine de haute Alsace, sur l'Ill; 4 045 hab. (3 710 aggl.). Hôtel de ville du XVI^e s. Maisons anciennes. Boulonnerie. — Aux environs, mines de potasse.

— Hist. Ensisheim a été depuis le début du XIV^e s. la capitale des possessions de la maison d'Autriche en Alsace; après le traité de Westphalie (1648), elle devint la capitale de l'Alsace française.

ENSIVAL, comm. de Belgique (prov. de Liège, arrond. de Verviers), sur la Vesdre; 5 748 hab. Filature et tissage de la laine. Ferronnerie. Chapellerie. Blanchiment. Constructions mécaniques.

EN-SOI n. m. Philos. Substance, nature propre : *L'expérience cherchait avec la raison philosophique l'en-soi des choses* (Proudhon). || *En-soi, pour-soi*, formes de l'être* distinguées par la philosophie existentialiste* : *Etre, pour le pour-soi, c'est néantiser l'en-soi qu'il est* (J.-P. Sartre). (L'*en-soi* est l'être tel qu'il est, en substance, indépendamment de l'apparence ou de la représentation, par opposition au *pour-soi*, qui est l'être conscient de son existence, se connaissant lui-même.)

— **ENCYCL.** Le terme *en-soi* a été abondamment utilisé dans la philosophie moderne, en particulier par Kant, qui oppose la *chose en soi*, réalité existant indépendamment du fait qu'elle soit perçue, au *phénomène*, dont l'essence même est d'être perçue, connu par une conscience. La chose en soi, ou *noumène*, demeure, selon Kant, inconnaissable à la raison, et toutes les tentatives faites pour la saisir aboutissent à des *antinomies* : nous ne pouvons connaître et régir que des phénomènes.

Chez les existentialistes, l'*en-soi* est l'être même, actuel, existant une fois pour toutes, pour qui tout fondement serait superflu, de même que toute explication. L'*en-soi* s'oppose au *pour-soi*, qui est conscience, individualité, humanité, mélange d'être et de néant. Le drame de l'existence consiste précisément

dans le désir, mêlé de répugnance, qu'éprouve le pour-soi envers l'*en-soi* auquel il finit par retourner bon gré mal gré.

ENSOLEILLEMENT n. m. Etat de ce qui est ensoleillé : *On voyait la campagne dans un ensoleillement* (Goncourt). || *Durée d'ensoleillement*, temps pendant lequel un lieu est ensoleillé.

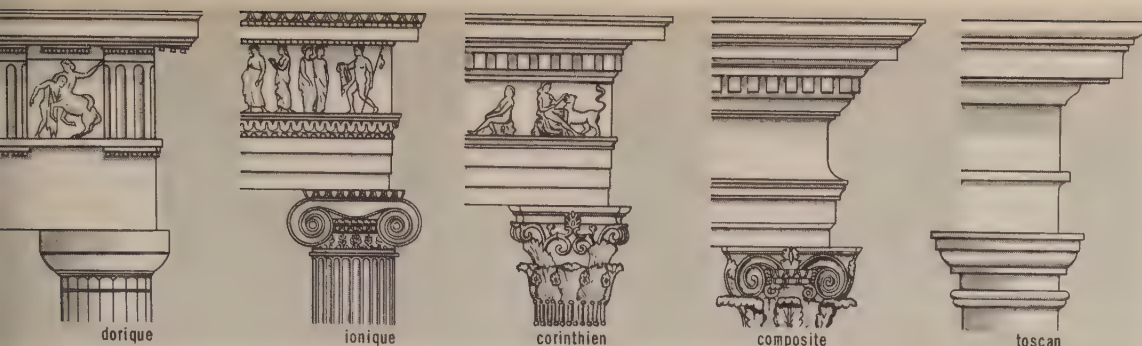
ENSOLEILLER v. tr. Remplir de la lumière du soleil : *Il est encore des taudis qu'aucun rayon n'ensoleille jamais. Puis le soleil revêt ensoleiller les places* | *D'une ville marquée* (Apollinaire). || *Fig.* Donner un vif éclat, une grande chaleur; rendre radieux : *Femme dont la beauté ensoleille une fête. Ce qui vient ensoleille sa vie.*

ENSOMMEILLÉ, E adj. Appesanti par le sommeil; mal réveillé : *Un enfant ensommeillé. Des yeux ensommeillés*; et, au fig., *Esprit ensommeillé.*

ENSOMMEILLEMENT n. m. Etat de celui qui est ensommeillé : *L'ensommeillement de ses pas, de ses mouvements, de sa pensée* (Goncourt).

ENSOMMEILLER v. tr. Endormir : *Voyez danser devant ses yeux, que la fatigue ensommeille, les ombres élégantes d'une soirée mondaine* (A. Daudet).

ENSOR (James), peintre belge (Ostende, 1860 - id. 1949). Fils d'un père anglais d'une mère flamande, à dix-sept ans il se rend à Bruxelles, où il va étudier à l'Académie des beaux-arts. Sa palette, d'abord assez sombre s'éclaircit quand il découvre les impressionnistes français, et il finira par user des couleurs les plus vives. Il commence à s'exprimer de façon personnelle dans son *Portrait de lui-même* et dans la *Dame au nez retroussé*. L'un et l'autre de 1879. L'année suivante, il regagne Ostende. Une intense période de travail commence pour lui et se poursuit durant une douzaine d'années. Son art se rattache à celui des peintres intimistes français. Vuillard en particulier (la *Dame sombre*, 1881; le *Salon bourgeois*, 1881; l'*Après-midi à Ostende*, 1882). En 1884, Octave Maillart fonde le « groupe des Vingt », dont Ensor devient rapidement une des personnalités marquantes. Durant cette période, il traite les thèmes les plus variés. Il n'y a presque aucun rapport entre l'esprit de la *Mangeuse d'huîtres* (1882) et l'*Entrée du Christ à Bruxelles* (1888), vaste composition où s'exprime une verve de pamphlétaire expressionniste profondément enracinée dans la tradition flamande. Mais la subtilité de sa manière picturale permet à Ensor d'échapper à l'anecdote, même quand il traite des sujets aussi particuliers que les *Poisardes mélancoliques* (1892) ou les *Masques singuliers* (1891). Ses intérieurs bourgeois se peuplent de spectres, de squelettes, de masques, sans qu'on puisse définir la part d'humour et de jeu qui entre dans ses œuvres les plus surprenantes. Dans *Réunions étranges*, son esprit de caricaturiste s'apparente à celui de Jérôme Bosch, cependant que le *Jard d'amour* vaut essentiellement par ses qualités picturales. Son œuvre provoque de vives réactions, même dans les milieux belges d'avant-garde. Les masques occupent une place importante dans cette œuvre étrange (*Masques scandalisés*, 1883; l'*Étonnement du masque Wouse*, 1889; l'*Intrigue*, 1890). En 1894, le groupe des Vingt est dissous, Ensor adhère à « la Libre Esthétique ». Mais son ardeur au travail est moins vive et, dans cette seconde partie de sa vie, son œuvre est moins égale. Parmi ses natures mortes citons : la *Raie* (1892), les *Coquillages* (1893), les *Choux rouges* (1925); parmi ses paysages : *Rue à Ostende*, qui rappelle les œuvres les plus colorées de Van Gogh, ainsi que le *Port d'Ostende* (1933); nommément encore les *Cuisiniers dangereux* (1896), qui figurent la plupart de ses amis, *Squelettes* (l'atelier) (1900), *Pierrot et Squelettes* (1901), *Ma mère morte* (1915), *Andromède* (1921), *Ensor à l'harmonium* (1933). C'est de France que la consécration vient à Ensor, avec le numéro spécial et l'exposition de la *Plume* (1899); sa réputation s'étend également en Allemagne. Elu à l'Académie belge, il est fait baron, et la vaste rétrospective du Palais des beaux-arts de Bruxelles le classe définitivement comme le premier peintre contemporain de son pays. En dehors de son œuvre peinte, Ensor a laissé de nombreux dessins



entablements

es suites très importantes de gravures, parmi lesquelles la *Cathédrale* et la *Vengeance* de Hop-Frog sont célèbres. Ayant un goût pour la littérature et la musique, il publia des *Ecrits* et un ballet, *la Gamme d'amour*, représenté en 1912. Une statue lui a été élevée de son vivant dans les jardins de Kursaal d'Ostende, et son ami Rik Wouters a fait de lui un buste saisissant (1913). James Ensor est principalement représenté dans les musées de Belgique, ainsi qu'au musée national d'Art moderne (*la Vierge en détresse*, 1882). [V. hors-texte BELGIQUE et EXPRESSIONNISME.] (→ Biblio.)

ENSORCELANT, E adj. Qui ensorcelle : *Il me salua d'un sourire ensorcelant des lèvres et des yeux* (Theuriet).

ENSORCELÉ, E adj. Possédé par une puissance diabolique.

ensorcelée (L'), roman de J. Barbey d'Aureilly (1854), dont le sujet se rattache à l'histoire de la chouannerie du Cotentin. L'abbé de La Croix-Jugan a combattu dans les rangs des chouans ; il revient de la guerre le visage horriblement mutilé. Cependant, il inspire à une fermière une passion ardente, qui comme la pauvre femme comme un véritable ensorcellement ». On finit par la trouver noyée dans le lavoir. Le prêtre est à son tour égaré d'un coup de fusil par le mari de la fermière. Son ombre reparait parfois dans l'église de Blanchelande. Une impression d'horreur tragique se dégage de cette œuvre un romantisme sauvage.

ENSORCELER v. tr. (anc. franç. *ensorceler*; de *sorcier*). [Se conj. comme *appeler*.] Soumettre quelqu'un à une influence magique par des sortilèges : *Circé ensorcela les compagnons d'Ulysse*. || Troubler de façon inexplicable : *Il faut qu'on m'ait ensorcelé*. || Fig. Tirer comme par un sortilège, séduire, charmer : *Le parti d'Orléans essaya d'ensorceler Danton par la maîtresse du prince* (Michelet).

ENSORCELEUR, EUSE adj. et n. Qui ensorcelle ; qui fait profession d'ensorceler : *On était les ensorceleurs*. || Fig. Charmeur, séducteur : *Peut-être que si je l'avais vue, l'ensorceleuse, j'aurais encore subi le charme qu'elle exerçait sur mon pauvre moi* (A. Daudet).

ENSORCELLEMENT n. m. Action d'ensorceler ; enchantement, envoiement : *La croyance aux ensorcellements est loin d'avoir disparu. L'épilepsie a été longtemps considérée comme un ensorcellement*. || Fig. Séduction, fascination : *L'amour est un ensorcellement*.

ENSORCUEMENT n. m. Ensemble des louches se trouvant dans une coupe.

ENSOUFRER v. tr. Enduire de soufre. || Passer à l'ensouffrir.

ENSOUFFROIR n. m. Lieu où l'on expose des matières textiles animales à la vapeur du soufre, afin de les blanchir. (On dit plutôt *ensouffrir*.)

ENSOUPLAGE n. m. Text. Enroulement de la chaîne sur l'ensouple, qui s'exécute soit rectement sur l'ourdissage lorsqu'on utilise un ourdissoir sectionnel, soit à la sortie de l'encolseuse lorsqu'on utilise un ourdissoir classique. || Dans ce dernier type d'ourdissage, enroulement des fils de chaîne sur le rouleau récepteur.

ENSUPLE n. f. (lat. *insubulum*). Text. Rouleau de bois (ou métallique) sur lequel

on enroule la chaîne d'un tissu, et qui est monté directement sur le métier à tisser. || *Ensouple de brodeurs*, sorte de métier constitué par des lattes de bois encastrées dans des colonnes, qu'elles traversent, et sur lequel travaillent ces artisans.

ENSUPLEAU n. m. Text. Gros cylindre qui, dans les métiers à tisser, est placé sous la poitrinière et après le rouleau d'appel, et sur lequel s'enroule l'étoffe à mesure qu'elle est tissée. (On écrit aussi *ENSUPLEAU*.)

ENSOUTANÉ n. m. Pop. Prêtre, moine : *Par haine des moines et des ensoutanés* (P.-J. Toulet).

ENSOUTANER v. tr. Fam. et péjor. Faire prendre la soutane à.

E. N. S. P. M., sigle de ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU PÉTROLE* et DES MOTEURS.

ENSTATITE n. f. (du gr. *enstatès*, qui résiste). Minér. Silicate naturel de magnésium, de formule $MgSiO_3$, appartenant au groupe des pyroxènes orthorhombiques.

— **ENCYCL.** L'enstatite est une substance d'un blanc grisâtre, jaunâtre ou verdâtre, suivant les matières qu'elle renferme à l'état de mélange. Les variétés pures présentent un éclat soyeux ou un éclat perlé sur les plans de clivage. L'enstatite se rencontre toujours à l'état cristallisé dans les serpentines, les péridotites, etc.

ENSTÉRAGE n. m. Mise en piles des rondins et des bûches utilisés comme bois de chauffage, des bois de boudage, des petits bois appelés *menuise*, et du bois pour la pâte à papier.

— **ENCYCL.** Si la longueur de ces bois était de 1 m, il suffirait, pour faire un stère, d'emplier les bois sur 1 m de hauteur et sur une longueur de 1 m, mais la longueur des bûches est variable (1,14 m ou 0,66 m) suivant les pays, et ainsi le tas peut avoir, selon les cas, 0,88 m ou 1,30 m de haut. D'autre part, quand on fend les rondins, on obtient à l'enstérage un cinquième en plus, par suite du foisonnement : ainsi 10 stères de rondins donneront au nouvel empilage 12 stères de bois fendu.

ENSTÉRER v. tr. Mettre en tas par stère.

ENSUCRER v. tr. Confire dans du sucre.

ENSUITE adv. (de *en* et *suite*). Marque une succession dans le temps : *Travaillez d'abord, vous vous amuserez ensuite*. || Marque une succession dans l'espace : *Venaient ensuite les petits enfants*.

— **Ensuite de** loc. prép. LANGUE CLASS. A la suite de, après : *C'est ensuite de la mort du Christ que ce changement est marqué* (Bossuet). *Ensuite de la promenade, on alla souper* (La Fontaine).

ENSUIVANT, E adj. LANGUE CLASS. Suivant, qui vient après : *Et le jour ensuivant* [...] (La Fontaine).

ENSUIVRE (S') v. pr. (Ne s'emploie qu'à l'infinitif et à la 3^e pers. du sing. et du plur.) Suivre, venir ensuite, arriver après : *Dans le temps qui s'ensuivit*. || Survenir comme effet, comme résultat ; résulter logiquement : *Redouter une maladie et les accidents qui s'ensuivent. Un procès s'ensuivit, auquel personne n'entendit rien* (Sainte-Beuve). *Combattre une proposition et les erreurs qui s'ensuivaient*. ♦ V. impers. Résulter : *Il s'ensuit que la vérité n'est pas bonne aux méchants* (Chateaubriand).

— **REM.** Littré recommande d'écrire : *Voilà le principe, la conséquence s'en ensuivra*,

mais la rencontre désagréable des deux syllabes *en* a amené la plupart des écrivains d'aujourd'hui à supprimer la particule *en* de *s'ensuivre* et à écrire : *Voilà le principe, la conséquence s'ensuivra. Il s'en est suivi que* [...]. *Le progressif désenchantement qui s'en était suivi* (Theuriet). *La scène inqualifiable qui s'en était suivie* (R. Martin du Gard). || Avec QUE, *s'ensuivre* affirmatif est suivi de l'indicatif : *Il s'ensuit que vous avez raison* ; négatif ou interrogatif, il est suivi du subjonctif : *Il ne s'ensuit pas qu'on puisse permettre cela. S'ensuit-il que vous ayez raison ?* — **Ensuire** v. tr. LANGUE CLASS. Suivre : *Ensuire la chasse*. || Observer : *Ensuire les lois*. || Poursuivre.

ENSUPLEAU n. m. Text. V. ENSUPLEAU.

ENTABLEMENT n. m. (de *table*; lat. *tabula*, planchette). Partie d'un édifice qui s'élève au-dessus des colonnes et comprend l'architrave, la frise et la corniche. || Dans le langage de l'ameublement et de la décoration intérieure, couronnement d'une porte, d'une fenêtre, d'une valanture. || *Entablement à la capucine*, entablement qui est chanfreiné au lieu d'être mouluré. (On dit aussi *BANDEAU D'ENTABLEMENT*.) || *Par anal.* Sorte de corniche ou de saillie qui surmonte un objet quelconque : *L'entablement d'un meuble*. || *Entablement recoupé*, entablement qui est en retour sur un pilastre ou une colonne.

— **Technol.** Partie d'un marteau-pilon, servant à relier les jambages, et portant l'appareil de commande de la masse frappante et le dispositif d'accrochage de cette masse.

— **Trav. publ.** *Entablement d'un quai*, partie supérieure de ce quai.

— **ENCYCL.** Archit. Dans les ordres classiques, les *entablements* comprennent, en principe, trois parties, qui sont, de bas en haut : l'*architrave*, la *frise* et la *corniche*. Les proportions relatives de ces différentes parties varient avec le style et le caractère des édifices. Lorsque les ordres sont superposés, les entablements intermédiaires ont seulement une architrave et une frise, la corniche est remplacée par un membre de peu de saillie ; l'entablement complet, réservé pour le couronnement supérieur, est proportionné à la hauteur totale de l'édifice, et non à celle du dernier ordre.

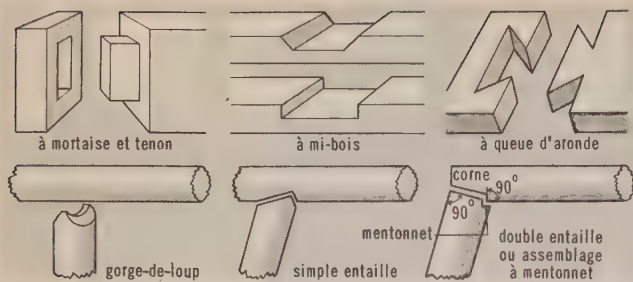
ENTABLER (S') v. pr. Equit. Se dit d'un cheval qui, sur les voltes, les changements de main et les appuys, a les hanches qui précèdent légèrement les épaules.

ENTABLURE n. f. Point de rotation des deux lames d'une paire de ciseaux. || Endroit où se réunissent deux pièces de bois ou de métal entablées.

ENTACAGE n. m. Text. V. ENTAQUAGE.

ENTACHER v. tr. Souiller moralement, gâter, enlaidir : *Entacher la mémoire de*

entablement
château de Maisons-Laffitte



entailles *quelqu'un.* || Accuser (vieilli) : *Le gouvernement français verrait peut-être avec peine qu'on employât un homme entaché de conspiration* (Stendhal).
— *Loc. div.* Entaché de nullité, nul. || Entaché d'erreur, erroné.
— *LANGUE CLASS. ET LITTÉR.* Gâter par quelque maladie, quelque défaut, comme par une tache : *Ses vertus naturelles s'étaient un peu entachées d'affectation par la philosophie qu'il y mêlait* (Chateaubriand).

ENTADA n. m. Arbrisseau tropical grimpant, à gousses arquées. (Ordre des légumineuses.)

ENTAGE n. m. Action de forer un bijou pour en enlever frauduleusement de l'or, qu'on remplace par du cuivre, tout en laissant subsister les marques des poinçons.

ENTAILLAGE n. m. Action d'entailler, de faire une entaille dans une pièce de bois ou de fer.

— *Ch. de f.* Partie supérieure de la traverse constituant la table de sabotage, qui est légèrement évidée sur la largeur du patin du rail, pour recevoir ce dernier.

ENTAILLE n. f. (déverbal de *entailler*). Technol. Coupure, avec enlèvement de parties, faite dans une pierre, dans une pièce de bois, etc., soit pour y en emboîter une autre, soit pour quelque autre objet. || *Par anal.* Blessure faite par un instrument tranchant : *Sa flamboyante épée n'avait pas de tranchant ; nulle part elle n'a laissé son entaille* (P. de Saint-Victor). || *Entaille à limer les scies*, sorte d'étau à mâchoires de bois, servant à maintenir les lames pendant l'affûtage manuel.

— *ENCYCL.* Tous les assemblages nécessitent des entailles, effectuées à la main avec les outils traditionnels (scie, bédane, besaigué, etc.), ou à la machine (toupie, machine à entailler les queues-d'aronde, etc.). Comme en matière de moulure, le nom d'« entaille » a été donné parfois à l'outil qui servait manuellement à exécuter les entailles : entaille pour fabriquer les rainures obliques dans le cadre des volets-persiennes où sont logées les extrémités des lames.

ENTAILLER v. tr. Pratiquer une entaille dans une pièce de bois, un morceau de métal, etc. || *Par anal.* Blessure, entamer : *Il lui a entaillé la figure*.

ENTAILLOIR n. m. Outil à l'aide duquel on pratique les entailles. (On dit aussi *ENTAILLE* n. f.)

ENTAME n. f. (déverbal de *entamer*). Premier morceau coupé de quelque chose qui se mange : *L'entame d'un gigot*.

ENTAMER v. tr. (bas lat. *intaminare* ; de *tangere*, toucher). Couper le premier morceau d'un tout : *En attendant, mets ces pan-touffes et entamons le pâté* (A. Daudet). || Diminuer en utilisant : *Entamer ses provisions. Je n'entamerai pas ma fortune pour votre fils* (Balzac). || Blessure en incisant : *Entamer la peau d'un coup de couteau*. || — *Fig.* Porter une première atteinte à ; ébranler : *Entamer le crédit, la réputation, la dignité, l'honneur de quelqu'un. De grands poètes ont dédaigné ou déprécié le sonnet, ce qui n'entame ni sa valeur ni leurs mérites* (Valéry). || Commencer à exécuter : *Entamer un ouvrage. Il entama un dialogue à lui tout seul et le soutint ; personne ne lui répondait* (Hugo). || Réfuter, détruire en partie : *Argumentation que rien ne saurait entamer. Espérez-vous entamer, par vos explications, le mystère infini de la nature, mordre sur l'inconnu ?* (A. France). || *Par extens.* Vaincre, prendre, désorganiser en partie : *Entamer le*

front ennemi, un corps de troupes ennemi.

— *LANGUE CLASS. ET LITTÉR.* Entamer quelqu'un, entreprendre sur ses droits, avoir l'avantage sur lui ; lui arracher un secret : *Il ne se laissait point entamer sur les audiences qu'il avait eues du Roi* (Saint-Simon).

— *Jeux.* Entamer une couleur, jouer la première carte de cette couleur.

ENTAMÉBA n. f. V. *ENDAMEBIDÉS*.

ENTAMURE n. f. Carr. Entamure d'une carrière, ensemble des premières pierres qu'on en extrait.

ENTANDROPHAGMA n. m. Grand arbre africain, au port majestueux. (Famille des méliacées.)

— *ENCYCL.* Plusieurs espèces donnent des bois d'une grande importance économique ; ce sont *Entandrophagma Angolense* (tiamba), *E. Candollei* (kosipo), *E. cylindricum* (sappeli, aboudikro), *E. utile* (sipo), *E. ekebergioides* (mutaco). Ces bois sont connus, comme ceux des khayas, sous le nom d'*accas* d'Afrique.

ENTAQUAGE ou **ENTACAGE** n. m. Rainure longitudinale qui règne d'un bout à l'autre de l'ensouple et de l'ensoupleau du métier à tisser, et qui est destinée à recevoir une ou plusieurs baguettes sur lesquelles on arrête, d'un côté, l'extrémité de la chaîne, et, de l'autre, le commencement du tissu. || Opération consistant à fixer soit le commencement de la chaîne dans la rainure de l'ensouple, soit le commencement de l'étoffe dans la rainure de l'ensoupleau.

ENTAQUER v. tr. (probablem. de *taquet*). Exécuter l'entaquage.

ENTARTRAGE ou **ENTARTREMENT** n. m. Formation d'un dépôt solide, adhérent aux parois intérieures d'une chaudière ou d'un appareil dans lequel on chauffe fortement ou vaporise une eau contenant certains corps en dissolution, notamment des sels calcaires.

ENTARTRE v. tr. Couvrir, encrasser de tartre : *Les lies entartrent la vaisselle vinaire. Les eaux calcaires entartrent rapidement les chaudières*.

ENTASIS [zis] n. f. (gr. *entasis*, renflement). Archit. Renflement du fût d'une colonne.

ENTASSEMENT n. m. Action d'entasser ; accumulation, amas. *Un entassement de livres. L'entassement brutal de ses tours octogones [de l'Escorial] (Verlaine).* || *Par anal.* Agglomération, rassemblement, en parlant d'êtres animés : *Entassement dans une seule pièce. Entassement dans l'autobus.* || *Fig.* Accumulation désordonnée : *Il y a là-dessus d'immenses polémiques et un entassement d'observations ambiguës* (Alain).

— *SYN.* : accumulation, amas, amoncellement, assemblage, empilage, empilement, monceau, tas.

ENTASSER v. tr. Mettre en tas, amonceler : *Entasser des pierres, des meubles. Ils entassaient les boîtes jusqu'au toit de paille* (Maupassant). || — *Par anal.* Réunir en grande quantité dans un même lieu : *Entasser des marchandises dans les magasins. Songez aux innombrables générations qui sont entassées dans les cimetières de nos campagnes* (Renan). || Épargner, économiser : *Entasser son sou sur sou.* || Rassembler des personnes dans un lieu trop étroit : *Entasser des voyageurs dans un wagon, des invités dans un salon. Il faut qu'ils s'entassent dans quelques cafés* (Barrès). || *Fig.* Multiplier à l'excès, accumuler : *Entasser les citations. Entasser sottise sur sottise, crime sur crime. Il entassa l'horreur, le meurtre, les rapines* (Hugo).

— *SYN.* : accumuler, amasser, amonceler.

ENTASSEUR, EUSE n. Fam. Personne qui entasse : *Un entasseur d'écus*.

ENTE n. f. (déverbal de *enter*). Hort. Ancien nom de la greffe.

— *Archit.* Sorte de pilastre, formant une légère saillie en dehors d'un mur. || Jambé de force, excédant un peu l'aplomb d'un mur. — *Peint.* Petite hampe de bois, qui sert de manche au pinceau.

ENTÉ, E adj. Hérald. Se dit de l'écu ou d'une pièce divisés suivant des lignes courbes qui se pénètrent les unes les autres. (V. pl. *HERALDIQUE*, 60.) || *Enté en pointe*, se dit de l'écu divisé par deux traits courbes qui partent du centre pour gagner les angles de la pointe. || *Enté-nébulé*, se dit de pièces découpées des deux côtés par des entailles formant alterna-

tivement une saillie ronde et une concavité. — *Véner.* *Fumées entées*, fumées de cerf de biche, réunies deux à deux.

ENTEBBE, capit. de l'Ouganda, sur la rive nord du lac Victoria ; 7 950 hab. (7 050 Africains). Centre administratif et commercial. Important aérodrome.

ENTÉDON n. m. Minuscule insecte, parasite de nombreux autres insectes. (Parmi les espèces européennes, *Entedon pharnus* vit aux dépens des larves de divers charançons. *E. metallicus* est parasite des cécidomyies des cynipides ; *E. Latreillei* vit aux dépens d'une chenille de lithocolletis. [Ordre des hyménoptères ; famille des chalcididés].)

ENTELEA n. m. inv. Arbuste ornemental de Nouvelle-Zélande. (Famille des tiliacées.)

ENTÉLÉCHIE [kij] n. f. (gr. *entelekheia*, achèvement ou perfection). Philos. Réalité parvenue à son état de perfection et, par extens., toute réalité tendant d'elle-même à sa perfection et possédant en soi le principe actif par lequel celle-ci est réalisée.

— *ENCYCL.* Aristote appelle *entelekheia* l'état à l'état d'achèvement ou de perfection, l'état « en acte » opposé à l'être « en puissance ». L'acte est la possession de la forme ou de la perfection dont l'être est susceptible. Quar l'acte n'est pas encore accompli et qu'il est en train de se réaliser, Aristote l'appelle *energeia*. L'énergie, ainsi comprise, tend vers l'entéléchie et elle est déterminée par l'attraction que celle-ci exerce. Leibniz applique aux monades (c'est-à-dire aux substances simples) le terme d'*entéléchies*, « car, dit-il, elles ont en elles une certaine perfection, il y a en elles une suffisance qui les rend sources de leurs actions internes ». Dans les doctrines « finalistes », entéléchie est synonyme de « force vitale ».

ENTELE n. m. Espèce de singe du genre *Semnopithecus*.

— *ENCYCL.* L'entelle (*Semnopithecus entellus*) est un grand singe gris blanchâtre, à face et à mains noires, qui abonde dans toute la partie septentrionale de l'Inde. Il est nour et protégé comme animal sacré. Son corps mesure 0,60 m et sa queue 0,96 m.

ENTÉLODON n. m. V. *ELOTHERIUM*.

ENTÉLURE n. m. Assez grand poisson osseux (0,50 m), très allongé, à nageoires caudale rudimentaire. (Il habite les mers d'Europe, en compagnie des syngnathes et des hippocampes, dont il partage le mode de vie parmi les herbiers du littoral. Le mâle incube les œufs sur son ventre. Famille des syngnathidés.)

ENTÉMÉNA, roi sumérien de Lagash (III^e millénaire av. J.-C.). Il vainquit Oumma dont l'administration fut confiée à un prêtre de Lagash. De nombreux temples furent construits ou agrandis sous son règne, et l'art s'affina. Une statue en diorite représente Entéména à tête découverte à Our.

Entéména (vase n°), vase d'argent de forme ovoïde, trouvé à Tello ; exécuté pour le roi Entéména, il porte un décor gravé, notamment d'aigles à tête de lion (Louvre).

ENTENDEMENT n. m. Intelligence, faculté de connaître et de comprendre : *Le jugement est affaire de volonté et non d'entendement* (Alain). || Aptitude de quelqu'un à comprendre ; jugement : *C'est un homme de peu d'entendement. Tu as en tout montré que j'avais plus de connaissance et d'entendement que moi* (Sand).

— *ENCYCL.* Log. Les philosophes cartésiens opposent : 1° l'entendement à la volonté ; l'entendement est alors l'organe des représentations en général, et la volonté la source des émotions, passions et décisions ; 2° l'entendement aux sens ou à l'imagination ; l'entendement est alors la faculté de créer des idées générales et de raisonner sur elles. Chez quelques auteurs, entendement et raison s'identifient. D'où la célèbre formule sensualiste de Locke, discutée par Leibniz : « Il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans les sens. »

Dans le langage de Kant, l'entendement s'oppose à la raison. Il est la faculté de juger, il relie entre eux, en se plaçant à des points de vue qui lui sont propres (les catégories des éléments disjoints fournis par les sens). La raison est, par opposition, la faculté de l'universel et de l'inconditionnel. Elle est



entasis (colonnes du temple d'Apollon)



vase d'Entéména Louvre

prunte ses principes à l'entendement pour s'efforcer vers l'absolu.

Selon Kant, « toute connaissance commence par les sens, passe ensuite à l'entendement, et s'achève dans la raison ».

Pour Hegel, l'entendement est la « pensée* finie », fixe, figée par le principe de non-contradiction, qui met des barrières infranchissables entre les contraires* ; la raison, en revanche, est la pensée dialectique*, qui unit les contraires et les dépasse.

A la suite de ces distinctions, l'entendement apparaît comme l'intelligence* purement discursive (concepts, jugements, raisonnements), tandis que la raison rassemble l'intelligence discursive et intuitive.

entendement humain (ESSAI SUR L') [*Essay concerning human understanding*], ouvrage de Locke (1690). [La traduction française de Coste (1700), fut utilisée par Leibniz.]

Il ouvre la série des recherches dont la *Critique de la raison pure* de Kant sera l'aboutissement. Il étudie : 1° l'origine de nos idées : il n'y a point d'idées innées, point de principes qui soient inscrits dans l'âme avant toute expérience, point d'autre source de connaissance que la sensation pour les choses extérieures, et la réflexion pour ce qui se passe au-dedans de nous ; 2° la certitude, l'évidence et l'étendue de notre connaissance : celle-ci ne va pas au-delà de nos idées ; 3° les limites de la philosophie : l'impossibilité de rien connaître en dehors de ce que nous fournit l'expérience oblige la philosophie à renoncer aux problèmes métaphysiques de la substance, de l'essence.

entendement humain (NOUVEAUX ESSAIS SUR L'), ouvrage composé par Leibniz en réponse à l'*Essai* de Locke. Terminé dès 1704, il ne fut publié qu'en 1765, par Raspe. Ces *Nouveaux Essais*, en forme de dialogue, suivent pas à pas l'*Essai* de Locke. Théophile, qui représente Leibniz, répond à Philalète, qui analyse et défend, paragraphe par paragraphe, l'ouvrage de Locke (livre I^{er}, *Des notions innées*; livre II, *Des idées*; livre III, *Des mots*; livre IV, *De la connaissance*). Leibniz reproche en substance à Locke d'avoir, en niant l'innéité des principes, rendu impossible toute distinction entre les vérités nécessaires et les vérités contingentes. Et il corrige la formule de l'empirisme* : « Rien n'est dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans les sens », en y ajoutant cette restriction : « excepté l'entendement lui-même ».

entendement humain (RECHERCHES SUR L') [*Inquiry into the human mind on the principles of common sense*], ouvrage du philosophe écossais Th. Reid, publié en 1763. Contre Locke et ses continuateurs, qui faisaient dériver toute connaissance du rapprochement et de la comparaison des idées empiriques, l'auteur soutient que les idées dérivent de l'analyse de nos jugements naturels et primitifs. Il est des principes de vérité perçus intuitivement, primordiaux et involontaires, qui n'ont pas besoin d'être prouvés, et ne sont pas sujets à la critique : tels sont les jugements de sens commun, comme ceux qui affirment l'existence d'objets extérieurs, des corps, des esprits et de Dieu ; le sens commun est tout ensemble la source de la certitude, de la moralité et de la religion. Les *Recherches* de Reid ont été traduites en français par Jouffroy (1818-1836).

ENTENDEUR n. m. Celui qui entend, comprend. — N'est plus usité que dans l'expression : *A bon entendeur, salut*, que celui qui comprend profite de ce qu'on a dit.

ENTENDRE v. tr. (lat. *intendere*, tendre vers, appliquer). [Se conj. comme *pendre*.] Percevoir, discerner par l'ouïe : *Entendre une chanson, un bruit. Entendre le vent, le canon, un orateur. La jolie voix, et comme je pleurerai de plaisir à l'entendre* (Colette). || Écouter les raisons, la défense de, particulièrement en termes de jurisprudence : *Entendre les parties*. || Recevoir le témoignage, la déposition : *Entendre des témoins*. || Exaucer : *Celui qui prie espère que Dieu entendra ses prières*. || Assister à l'audition publique de : *Entendre un prédicateur, un concert*. || — Fig. Percevoir par l'esprit, comprendre : *Entendez-moi bien*; avec une proposition complètement d'objet : *Entendons que c'est elle [la raison] qui nous fait contemporains d'Auguste et de Périclès* (Brunetière).

|| Interpréter : *Il y a plusieurs manières d'entendre les mêmes passages* (Chateaubriand). || Connaître à fond, avoir la pratique de : *Entendez-vous un peu l'alchimie, monsieur Coignard*? (A. France). || Savoir apprécier : *Il n'est pas besoin d'être peintre pour entendre la peinture*. || Vouloir, avoir l'intention : *J'entends qu'on m'obéisse. Faites comme vous l'entendez*. || Vouloir dire, avoir intention de désigner : *Qu'entendez-vous par là? Comment l'entendez-vous?* || Comprendre qu'il s'agit de : *Par la mesure des valeurs, il faut entendre le rapport qui résulte de leur comparaison* (Proudhon).

— Loc. div. *Entendre la messe*, assister à sa célébration : *Est-ce dans sa paroisse qu'une femme de condition entend la messe?* (Goncourt). || *Entendre finesse, entendre malice à*, attribuer un sens fin, malin, subtil à : *Ne pas y entendre finesse, malice, n'être pas malin*. || *Entendre la raillerie ou la plaisanterie*, supporter, bien prendre les plaisanteries des autres. || *Entendre raison*, acquiescer à ce qui est raisonnable. || *N'entendre ni rime ni raison*, se refuser sottement à écouter des raisons ou des avis. || *Entendre en confession*, recevoir la confession de. || *A l'entendre*, si on l'en croit : *A l'entendre, il sait tout faire*. || *Donner, laisser à entendre, laisser, faire entendre*, insinuer ; faire supposer, soupçonner. || *Faire entendre*, faire qu'on entende ; chanter, jouer quelque chose sur un instrument ; émettre, exprimer, énoncer : *Faire entendre des soupirs, des cris, des réclamations*. || *Se faire entendre*, être entendu : *Le bruit du tonnerre se fait entendre à une prodigieuse distance*; chanter, jouer d'un instrument. || *Entendez-vous?*, se met à la fin d'une phrase pour appuyer une recommandation, un ordre, une menace. || *Ne pas entendre de cette oreille-là*, fermer l'oreille à quelque proposition, être complètement décidé à n'en pas tenir compte.

— LANGUE CLASS. Apprendre par la renommée : *Qu'entends-je de certains personnages qui ont des couronnes* (La Bruyère).

◆ V. tr. ind. [à]. LANGUE CLASS. Consentir à : *Ma main droite ne veut entendre encore à nulle autre proposition qu'à celle de vous écrire* (Sévigné). || Être occupé à : *On n'entendit plus à autre chose qu'à faire toute la diligence possible* (Malherbe). Cette femme n'entend qu'à donner des vapeurs (La Chaussée).

◆ V. intr. Jouir de l'usage de l'ouïe : *Les muets ne parlent pas parce qu'ils n'entendent pas*. || Saisir des paroles par l'ouïe : *Parfois l'on entend sans comprendre*. || Saisir le sens de quelque chose : *Si l'oreille ouït, si les yeux lisent, c'est l'esprit qui entend* (Bonal). *Oh ! j'entends bien*.

— ALLUS. LITTÉR. *Que celui qui a des oreilles pour entendre entende*, formule qui revient dans la Bible sous des formes diverses (cf. Matthieu, XIII, 9), pour inviter l'auditeur à comprendre l'enseignement, l'avertissement qui lui est donné. Dans le même sens s'emploie plus familièrement l'expression : *A bon entendeur, salut*.

— REM. La construction *j'ai entendu dire à mon père* peut signifier *j'ai entendu mon père qui disait ou j'ai entendu qu'on disait à mon père*, et doit être éclairée par le contexte. Sous la réserve d'une obscurité du même genre, on peut dire *je l'ai entendu dire ou je lui ai entendu dire*. — Pour l'accord du participe passé de *entendre* suivi d'un infinitif, v. PARTICIPE (*Participe passé*, Accord). — *S'entendre* v. pr. *S'entendre en*, être habile, entendu à : *S'entendre en poésie, en musique*. || *S'entendre à ou en*, être apte à, connaisseur en fait de : *Elle s'y entendait même très bien, savait une foule de recettes* (A. Daudet). || Se comprendre soi-même, savoir exactement ce que l'on veut dire : *Non, monsieur le curé, je m'entends ; quand je dis Ganache, c'est Ganache!* (Maupassant). || S'accorder, sympathiser : *Le genre humain cesse de s'entendre et de parler le même langage* (Chateaubriand). || Se mettre d'accord : *Il serait prudent de nous entendre, si nous ne voulons pas qu'il arrive malheur* (Zola).

— Loc. div. *Fam. Cela s'entend*, cela est naturel, facile à comprendre. || *S'entend*, bien entendu, sans qu'il soit nécessaire de le dire : *Je paierai, après livraison s'entend*. || *S'entendre comme larrons en foire*, être d'intelligence pour une action malhonnête. || *Entendons-nous*, comprenons bien ce que

nous nous disons l'un à l'autre ; dissipons tout malentendu. || *Pop. S'y entendre comme à ramer des choux, comme une truie à dévider de la soie*, n'y rien entendre du tout.

ENTENDU, E adj. Convenu, décidé : *Alors, Monsieur, c'est une affaire entendue? un parti pris de ne plus mettre les pieds ici* (Courteline).

|| Qui a été conçu en connaissance de cause : *Zèle bien, mal entendu*. || Qui a la connaissance, l'intelligence de : *Entendu aux affaires, en poésie, en musique. Laborieux avec cela, très entendu à la culture* (L. Daudet). || Prendre un air entendu, avoir l'air de comprendre pleinement. || *Fam. Entendu!...*, *Entendu et compris*, il est décidé, convenu. || *Bien entendu*, il est bien compris, convenu ; assurément : *Tout cela, bien entendu, n'était pas de grandeur naturelle : ainsi les cocotiers n'étaient guère plus gros que des betteraves* (A. Daudet). || *Très fam. Comme de bien entendu*, évidemment.

— Procéd. *La cause, l'affaire est entendue*, les débats sont clos.

◆ N. *Faire l'entendu*, faire la personne experte en quelque chose.

ENTÉNÉBREMENT n. m. Action d'enténébrer (au pr. et au fig.) ; assombrissement, obscurcissement : *Lui, au contraire, avait su se débarrasser des enténébrements de l'école, des radotages ramassés par Jérôme, son ancien maître* (Huysmans).

ENTÉNÉBRER v. tr. (Se conj. comme *accélérer*.) Plonger dans les ténèbres : *Salle enténébrée. Et l'ombre errante aux bords que l'Érèbe enténébre* | *S'indigne et pleure* (Heredia). || Fig. Assombrir, attrister : *Une autre obscurité m'enténébraait à Londres* (Chateaubriand).

ENTENTE n. f. (lat. *intenta*, part. pass. de *intendere*, tendre vers). Interprétation donnée à un mot, une phrase : *Phrase à double entente*. || Le fait de s'entendre, de s'accorder : *Epoux entre lesquels il n'y a pas d'entente*. || Collaboration, accord politique entre États.

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Le fait de comprendre ; l'intelligence de : *Avoir l'entente de la vie, des affaires. Peintre qui n'a pas l'entente du coloris. Il montre une vraie entente de la composition* (Renan).

— Dr. admin. *Entente interdépartementale*, organisme créé sur l'initiative de plusieurs départements, même non limitrophes, pour assurer le fonctionnement d'un service commun. (Ces ententes sont dotées de la personnalité civile et de l'autonomie financière ; leur administration est assurée par des conseillers élus à cet effet au sein des conseils généraux intéressés ; elles sont soumises aux mêmes règles de fonctionnement que les départements eux-mêmes, à ceci près que leur champ d'activité est strictement limité à l'objet pour lequel elles furent créées.)

— Dr. intern. *Ententes régionales*, ententes préconisées par la Société des Nations comme un moyen d'aboutir progressivement à l'unification réelle et positive du droit international dans le monde. (Les ententes régionales ont été autorisées par l'article 52 de la Charte des Nations unies. L'Union occidentale, constituée le 17 mai 1948 par le pacte signé à Bruxelles entre le Benelux, la France et la Grande-Bretagne, le pacte de l'Atlantique Nord, signé le 4 avril 1949, la Ligue arabe constituent des exemples d'ententes régionales.)

— Econ. polit. Accord conclu entre des entreprises indépendantes, en vue de limiter la concurrence.

— ENCYCL. Econ. polit. *L'entente industrielle ou commerciale* a pour objet d'aider les firmes à lutter contre certaines conséquences, dangereuses pour elles, de la concurrence. L'entente vise donc à limiter la concurrence (v. CARTEL). Les entreprises membres de l'entente conservent, en principe, leur autonomie et ne pratiquent pas l'interpénétration financière qui caractérise le trust*. Les pouvoirs publics ne sont pas parvenus à dégager une position cohérente en face des ententes. Ils y voient une tentative tantôt heureuse de stabilisation, tantôt délictueuse ou même criminelle de freiner les effets de la concurrence. Dans le premier cas, ils tendent à encourager l'entente et à imposer aux minorairetés d'y participer (projet Flandin-Mar-chandau de 1935) ; dans le second cas, ils s'efforcent de mettre sur pied une législation

antitrust, plus ou moins inspirée du « Sherman Act » américain.

On peut estimer qu'en période de dépression économique l'entente peut jouer un rôle utile; en défendant les chefs d'entreprises contre eux-mêmes, elle peut réduire le nombre des faillites et limiter les effets du chômage. Elle pourrait également jouer un rôle bénéfique en bloquant les prix au cours d'une période mise à profit par ses adhérents pour l'équipement et la rationalisation de la production. Malheureusement, elle constitue trop souvent, en France tout au moins, un instrument de contingentement de l'équipement et de la production peu favorable à une expansion économique. Il est certain qu'au lendemain de la Libération les ententes de prix ont joué un rôle néfaste et constitué un facteur d'inflation.

La loi Le Chapelier des 2-17 mars 1791, établissant la liberté du commerce, l'article 419 du Code pénal, réprimant les coalitions de prix ainsi que l'accaparement, l'ordonnance du 30 juin 1945, complétée par les décrets des 9 août 1953, 24 juin 1958 et 17 août 1959, constituent, avec les articles 85 et 86 du traité de Rome instituant la Communauté économique européenne, le droit français relatif à la concurrence réglementée et aux ententes. Ces dispositions ne forment qu'un cadre dans lequel l'appréciation des faits est confiée, sous le souverain contrôle des tribunaux, à une commission officielle, la *Commission technique des ententes*. En principe ne sont légales que les ententes tendant à l'amélioration et à l'extension des débouchés de la production ou au développement du progrès économique; chaque entente est jugée par la Commission technique sur ses résultats d'ensemble, et l'appréciation portée conserve toujours un caractère contingent dans le temps et variable d'une époque à l'autre. (→ *Biblio.*)

Entente (CONSEIL DE L'), groupement constitué en 1959 par les quatre républiques africaines de Côte-d'Ivoire, du Dahomey, du Niger et de Haute-Volta. Créé sous l'impulsion du président de la Côte-d'Ivoire, Houphouët Boigny, il est présidé par Hamani Diori, Premier ministre de la république du Niger.

Entente (PETITE-), nom donné à l'alliance résultant des accords bilatéraux signés en 1920 et 1921, entre la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Roumanie, dans le dessein d'empêcher la formation d'une fédération danubienne favorable aux Austro-Hongrois et de maintenir le statut territorial établi par le traité de Trianon. Dirigée essentiellement contre la Hongrie, et contre une éventuelle restauration des Habsbourg dans ce pays, la Petite-Entente reçut dès septembre 1920 l'appui décidé de la France (accords franco-tchéques [1924 et 1925], franco-roumain [1926], franco-yougoslave [1927]) et resta jusqu'en 1936 l'un des éléments essentiels du système diplomatique français en Europe, destiné à prendre à revers l'Allemagne et à isoler l'U. R. S. S. En 1933, au moment de sa plus grande activité elle créa un Conseil politique et économique permanent, siégeant à Genève. La Petite-Entente fut fortement ébranlée par la réoccupation de la Rhénanie par l'Allemagne (mars 1936) et par la signature, le 25 mars 1937, d'un accord politique entre la Yougoslavie et l'Italie fasciste; elle disparut avec la Tchécoslovaquie en 1939.

Entente (TRIPLE-), nom donné au système d'alliances patiemment élaboré par Delcassé de 1898 à 1905, en vue de sortir la France de son isolement, et fondé sur les accords bilatéraux conclus entre la France, l'Angleterre et la Russie en vue de contrebalancer la Triple-Alliance (Allemagne, Autriche, Italie). Au sein de la Triple-Entente, qui ne fut définitivement constituée qu'en 1907, après règlement des litiges coloniaux franco-britanniques (Entente cordiale de 1904) et russo-britanniques (1907), les engagements mutuels restèrent inégaux, l'alliance franco-russe, noyau de la Triple-Entente qui était née en 1891, revêtant seule l'aspect d'un accord militaire défensif (1892), dont les clauses devaient jouer en cas d'attaque par l'Allemagne, alors que l'Angleterre se contentait, et seulement dans le cadre de l'Entente cordiale, d'une promesse de soutien diplomatique en cas de conflit européen (1904). L'attitude de l'Allemagne en août 1914 transforma la Triple-Entente en une alliance de facto.

Entente balkanique, nom donné aux accords signés à Belgrade en février 1934, par la Turquie, la Roumanie, la Grèce et la Yougoslavie, à l'initiative du ministre roumain Titulesco. Ces accords reposaient sur le non-recours à la force en cas de litige, et sur la fidélité au statut territorial créé par le traité de Versailles et ses annexes.

Entente cordiale, expression d'abord employée dans les discours du trône, par la reine d'Angleterre, pour caractériser les bons rapports établis par Louis-Philippe et la reine Victoria et par Guizot et Aberdeen entre la Grande-Bretagne et la France; ils permirent à cette dernière de sortir de l'isolement diplomatique auquel l'avait réduite la révolution de 1830 (entrevues du château d'Eu, 1843 et 1845), mais l'accord entre les deux puissances resta superficiel, en raison de leurs nombreux sujets de litige. Cette expression fut reprise en 1904 pour définir le nouveau rapprochement franco-britannique. Pour rentrer dans le concert européen, dont l'avaient exclue le système de Bismarck et la Triple-Alliance, la France, qui s'était déjà alliée à la Russie et rapprochée de l'Italie, avait dû chercher une entente avec l'Angleterre quand la Russie s'était détournée des problèmes européens au profit de l'Extrême-Orient. L'arrivée de Delcassé aux Affaires étrangères (1898), de Paul Cambon à l'ambassade de Londres (1898) et, d'autre part, l'avènement d'Edouard VII (1901), permirent une politique de rapprochement. Les trois conventions du 8 avril 1904 réglèrent les questions en litige : à Terre-Neuve (abandon par la France des droits de pêche qu'elle détenait, depuis le traité d'Utrecht [1713], sur le *French Shore*, en échange de la cession des îles de Los au large de Konakry), au Siam (établissement de deux zones d'influence française et anglaise limitées par le Ménam), aux Nouvelles-Hébrides (règlement des modalités d'administration commune), et surtout en Afrique, où l'Angleterre laissa la France libre au Maroc (à l'exception de Tanger, face à Gibraltar), à la condition qu'elle-même le fût en Egypte, et où la frontière entre le Niger et le Tchad fut rectifiée. Quoiqu'il ne fût pas question d'alliance, la solidarité des deux pays s'affirma contre l'Allemagne lors de la Conférence d'Algésiras (janv.-avr. 1906) et lors de l'affaire d'Agadir (1911).

Sans les accords de 1904, la France n'aurait pu parachever son système d'alliances connu sous le nom de Triple-Entente. Malgré les divergences de vues entre les gouvernements français et britannique, l'esprit de l'Entente cordiale s'est maintenu depuis lors et s'est même renforcé au cours des deux dernières guerres mondiales.

ENTER v. tr. Technol. Assembler par une enture deux pièces de bois.

— Hortic. Syn. anc. de GREFFER.

— LANGUE CLASS. ET LITTÉR. *Fig.* Enter sur, faire reposer, fonder sur : *Enter des institutions stables sur un pouvoir mobile.*

ENTER(O)-, élément tiré du gr. *enteron*, intestin, et entrant dans la composition de quelques mots.

ENTÉRALGIE n. f. Douleur aiguë des intestins.

ENTÉRECTOMIE n. f. Chirurg. Résection d'une partie du tube intestinal.

ENTÉRINEMENT n. m. Procéd. Action d'entériner. (Autref., l'entérinement était le jugement qui ordonnait l'exécution soit de lettres de chancellerie, soit d'actes de justice soumis à cette formalité. On dit aujourd'hui, en matière d'expertise, que le tribunal *entérine* le rapport des experts lorsque, par jugement, il fait siennes leurs constatations.)

ENTÉRINER v. tr. (de l'anc. franc. *entier*, de *entier*). Dr. Ratifier par un jugement un acte dont la validité dépend de cette formalité : *Entériner des lettres de grâce, une requête.* || *Fig.* Rendre valable, définitif; admettre, approuver : *Entériner un usage.*

ENTÉRIQUE adj. Pathol. Relatif aux intestins : *Douleurs entériques.*

ENTÉRITE n. f. Pathol. Inflammation de l'intestin, et plus spécialement de l'intestin grêle (l'inflammation du gros intestin porte le nom de *colite*), aiguë ou chronique.

— ENCYCL. Pathol. *L'entérite*, due à des microbes, qui peuvent être, dans certains cas, les hôtes normaux de l'intestin, ou à l'absorp-

tion de substances toxiques, est une affection extrêmement variée dans ses causes. Elle peut être isolée dans les intoxications alimentaires. On la rencontre au cours de maladies comme la fièvre typhoïde et le choléra. Elle se manifeste, d'une façon générale, par de la diarrhée et des douleurs abdominales autour de l'ombilic.

L'entérite des petits enfants peut devenir très grave (diarrhée cholériforme, toxicose*); le premier remède à appliquer est la diète hydrique pendant vingt-quatre heures.

L'entérite tuberculeuse est devenue très rare depuis les traitements antibiotiques de la tuberculose pulmonaire, dont elle compliquait les formes graves.

L'entérite muco-membraneuse est une affection en rapport avec un déséquilibre du système sympathique, souvent associé à des avitaminoses; elle se manifeste par des expulsions de membranes et de glaires. (→ *Biblio.*)

— Art vétér. *L'entérite* est très fréquente dans toutes les espèces animales. Aiguë ou chronique, les entérites peuvent reconnaître une origine infectieuse, parasitaire (coccidies, helminthoses) ou toxique (intoxications exogènes ou auto-intoxications).

Chez les jeunes animaux, l'entérite est souvent observée, soit comme complication des infections septiciques des nouveau-nés, soit à l'occasion du sevrage.

Suivant les manifestations anatomiques et cliniques, on distingue des entérites simples, pseudo-membraneuses et hémorragiques. L'entérite pseudo-membraneuse est caractérisée par le rejet d'excréments contenant de la fibrine coagulée; elle se voit surtout chez les bovidés et a généralement une évolution favorable. L'entérite hémorragique est encore appelée *dysenterie*.*

On connaît chez les animaux de nombreuses entérites infectieuses spécifiques : entérites à ultravirus des bovins, entérite tuberculeuse chez les bovins et les carnivores, paratuberculose des ruminants, salmonelloses dans toutes les espèces. L'entérite tuberculeuse des bovins et les entérites infectieuses du porc (peste, salmonellose) sont des maladies légalement contagieuses. Les entérites aiguës se manifestent, le plus souvent, par de la diarrhée. Dans les entérites chroniques, on observe fréquemment des alternatives de diarrhée et de constipation. Le traitement des entérites est à la fois diététique et médicamenteux (astringents et antiseptiques intestinaux); il faut, dans toute la mesure du possible, s'attaquer à la cause des troubles.

Entérite infectieuse du porc. V. SALMONELLOSE.

Entérite paratuberculeuse. V. PARATUBERCULOSE.

ENTÉRITIQUE adj. Relatif à l'entérite.

ENTÉROCELE n. f. Hernie qui ne contient que de l'intestin grêle.

ENTÉROCELÉN, ENNE adj. Embryol. Relatif au celome.

ENTÉROCOLITE n. f. Inflammation de l'intestin grêle et du colon.

— ENCYCL. *L'entérocolite* est la forme la plus commune des entérites. Elle est généralement chronique. L'entérite muco-membraneuse est presque toujours une entérocolite.

ENTÉROCONIOSE n. f. Méd. du trav. Maladie, le plus souvent professionnelle, caractérisée par l'introduction de poussières dans l'intestin.

— ENCYCL. Méd. du trav. *L'entéroconiose* est surtout fréquente chez les mineurs, par suite d'absorption de charbon, mais on en rencontre fréquemment des cas chez les ébarmes et les polisseurs (poussières métalliques), chez les tourneurs (porcelaine), chez les fileurs (chanvre). Cette affection présente essentiellement comme symptômes des coliques aiguës, avec présence du produit irritant dans les selles.

ENTÉROCOQUE n. m. Microbiol. Diplocoque découvert par Thiercelin, tantôt saprophyte, tantôt pathogène, et, dans ce dernier cas, capable de déterminer et de compliquer beaucoup d'infections.

— ENCYCL. *L'entérocoque* est un microbe essentiellement polymorphe, qui se présente dans l'organisme sous forme de diplocoque, dont les éléments sont de dimensions très différentes, tantôt arrondis et lancéolés, et entourés d'une auréole qui les fait ressembler au pneumocoque, tantôt allongés en bâton-



Entente cordiale
le roi Édouard VII reçu,
le 1^{er} mai 1903,
à la gare
du Bois-de-Boulogne,
par le président Loubet

nets; dans les cultures, il est souvent groupé par quatre, disposés en losange ou en petits amas, ou encore en chaînettes se rapprochant du streptocoque (diplostreptocoque). C'est un anaérobie facultatif, qui se développe bien dans tous les milieux de culture à partir de 20 °C et qui prend le gram.

A l'état saprophytique, on le rencontre dans la bouche et le tube digestif de l'homme normal; à l'état pathogène, il produit des entérites, des infections des voies biliaires et hépatiques, des pleurésies, des méningites; son rôle n'est peut-être pas moins grand dans les broncho-pneumonies et les complications de la grippe; on l'a aussi retrouvé dans les plaies de guerre.

ENTÉROGÈNES n. m. pl. V. ASCIDIACÉS.

ENTÉROGRAPHE n. m. Appareil destiné à mesurer et à inscrire les contractions de l'intestin.

ENTÉROHÉPATITE n. f. Art vétér. V. CRISE du rouge.

ENTÉROÏDE n. m. Zool. Renflement, en forme de cordon flexueux, du bord des cloisons gastriques des anthozoaires. (Les entéroïdes sont ciliés et remplis de nématocystes.)

ENTÉROKINASE n. f. Biochim. Substance de nature vraisemblablement enzymatique, présente dans le suc duodénal, qui a pour effet d'activer la trypsine, jouant ainsi un rôle important dans la digestion intestinale des protéides.

ENTÉROLITHE n. m. Calcul de l'intestin. — ENCYCL. Les calculs de l'intestin, rares chez l'homme, sont communs chez les herbivores. Ils sont ordinairement formés par des poils feutrés et incrustés de carbonates et de phosphates.

ENTEROLOBIUM [bjom] n. m. Légumineuse de l'Amérique tropicale, dont les fruits contiennent beaucoup de tanin. (Famille des mimosacées.)

ENTEROMORPHA n. m. Algue marine verte, ayant l'aspect de tubes de 5 à 10 cm de long, fixés aux rochers par une extrémité. (V. hors-texte ALGUES, tome I, p. 336.)

ENTÉROPATHIE n. f. Maladie des intestins.

ENTÉROPLASTIE n. f. Intervention chirurgicale ayant pour objet de rétablir le diamètre normal du tube intestinal.

ENTÉROPNEUSTES n. m. pl. Classe particulière de procordés marins, vermiformes, dont le type est le balanoglosse*. (Les entéropneustes sont réunis, avec les ptérobanches, dans l'embranchement des stomocordés.)

ENTÉROPTÔSE n. f. Déplacement de l'intestin vers le bas de la cavité intestinale, avec laxité anormale de presque tout le tube digestif.

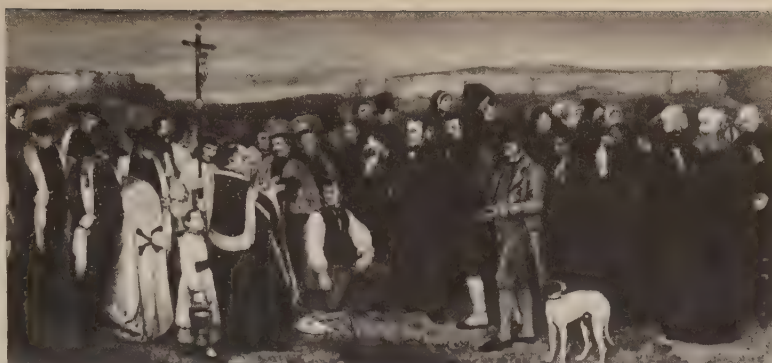
— ENCYCL. L'entéroptose existe surtout chez la femme, où elle est provoquée par la grossesse, un amaigrissement rapide ou l'abus du corset; elle n'entraîne, en général, aucune manifestation douloureuse; ce n'est que chez les sujets nerveux que l'on voit apparaître des troubles digestifs vagues et des phénomènes neuro-végétatifs.

ENTÉRORENAL adj. m. Syndrome entéro-rénal, ensemble des accidents infectieux urinaires (pyélite et cystite) d'origine intestinale, survenant au cours d'une crise d'entérocologie.

ENTÉRRORAGIE n. f. Hémorragie intestinale.

— ENCYCL. L'entérorragie a les symptômes de toute hémorragie interne. Subitement, le malade pâlit, son pouls s'accélère, puis des vertiges apparaissent; parfois, même, il y a perte de la connaissance. Tant que le sang n'est pas évacué dans les selles, l'entérorragie ne peut être que soupçonnée. Les hémorragies intestinales peuvent survenir au cours de la fièvre typhoïde, de l'ulcère du duodénum, du cancer de l'intestin, dans les affections chroniques du foie. Le traitement est celui de toutes les hémorragies graves: repos au lit, diète et boissons glacées, vessie de glace sur la paroi abdominale, injections sous-cutanées de morphine et d'hémostatiques, et, surtout, transfusions. La cause doit toujours être recherchée et traitée.

ENTÉRRORAPHIE n. f. Opération chirurgicale qui consiste à suturer une plaie intestinale.



« L'Enterrement à Ornans » par Gustave Courbet ensemble et détail



ENTÉROSCOPIE n. f. Antiq. Divination par l'examen des entrailles des victimes.

ENTÉROSPASME n. m. Contracture spasmodique de l'intestin.

ENTÉROSTÉNOSE n. f. Pathol. Rétrécissement de l'intestin.

ENTÉROSTOMIE n. f. Chirurg. Abouchement temporaire ou définitif d'une anse intestinale à la paroi abdominale.

ENTÉROTOMIE n. f. Chirurg. Incision d'une anse intestinale. || Section de l'éperon d'un anus artificiel, en vue de sa fermeture.

ENTÉROTOXÉMIE n. f. Art vétér. Maladie provoquée par l'absorption, au niveau de la muqueuse intestinale, de toxines élaborées par des bactéries, généralement anaérobies.

— ENCYCL. Les plus fréquentes entérotaxies chez les animaux, principalement chez les ruminants, sont dues à *Clostridium perfringens*. Les accidents ne se produisent que chez les animaux soumis à une alimentation intensive, riche en azote, et principalement à la suite d'un changement brusque de régime. La mort peut survenir en quelques heures ou plus tardivement en deux à quatre jours. La putréfaction extrêmement rapide du cadavre, le ramollissement du rein, parfois transformé en bouillie, en sont les signes les plus caractéristiques.

ENTÉROVACCIN n. m. Thérap. Vaccin introduit par voie buccale et actif contre les infections intestinales.

ENTERRAGE n. m. Action de tasser de la terre autour d'un moule de fondeur, pour le consolider.

ENTERREMENT n. m. Action de mettre en terre un mort; ensemble des cérémonies qui accompagnent l'inhumation; funérailles : *L'enterrement de Victor Hugo fut une manifestation nationale.* || Convoi funèbre : *Que lentement passent les heures / Comme passe un enterrement* (Apollinaire). || Fam. Gai, amusant comme un enterrement, excessivement triste, ennuyeux. || Air, figure d'enterrement, air triste, sombre. || *Aller d'un pas d'enterrement*, aller lentement. || *Enterrement civil*, celui qui a lieu sans aucune cérémonie religieuse. || — Fig. et fam. Abandon, rejet, renonciation : *L'enterrement d'une question, d'une loi.* || *Enterrement de première classe*, rejet, abandon total d'un projet. — SYN. : convoi, funérailles.

Enterrement du comte d'Orgaz (L'), un des chefs-d'œuvre du Greco (1584, Tolède, église Saint-Thomas; 4,80 m × 3,60 m). La partie supérieure, cintrée, représente le Christ, la Vierge et les saints entourés d'anges; la partie inférieure, une série d'admirables portraits (le sixième en partant de la droite est le Greco lui-même); le corps du défunt est porté par saint Etienne et saint Augustin en somptueux vêtements religieux.

Enterrement à Ornans (L'), un des chefs-d'œuvre de Gustave Courbet (Louvre), exposé au Salon de 1851. C'est sa première grande composition (7 m × 4 m); violemment critiquée, elle le classa en tant que chef de l'école réaliste.

ENTERREUR v. tr. Mettre en terre; couvrir de terre : *Enterre un trésor.* || Ensevelir sous des décombres : *Eboulement qui enterre des puisatiers.* || Inhumier un mort; mettre en terre une personne morte ou vivante : *Sous quatre planches de sapin / Enterrez-moi dans la prairie* (Hugo). A Rome, on enterrait vi-

vantes les vestales qui violaient leurs vœux.

|| Présider ou assister à l'enterrement de : *Enterre un parent.* || Fig. Survivre à : *Enterre tous ses héritiers. Je reste pour enterre mon siècle* (Chateaubriand). || Assister à la ruine de : *M. de Blacas a enterre la monarchie à Hartwell, il l'a enterre à Gand* (Chateaubriand). || Faire mourir : *Médecin qui enterre tous ses malades.* || Enfermer dans un lieu retiré; confiner dans une société ennuyeuse : *On m'a enterre toute vive dans cette ignoble boutique* (Zola). || Mettre fin à; faire disparaître : *Fossoyeurs qui enterrent le grand cadavre de l'Empire romain* (Gautier). *Enterre une affaire sans bruit.* || Renoncer à : *Enterre de belles espérances. Cette idée-là, on ne l'a point enterre* (Alain). || Tenir caché : *Obligé d'enterre les trésors de son amour, elle ne livra que des dehors à la société* (Balzac). || Etre enterre dans ses pensées, y être plongé.

— Loc. div. Il est mort et enterre, il est mort depuis un certain temps. || Fam. Enterre sa vie de garçon, pour quelqu'un qui va se marier, passer sa dernière soirée de célibataire en joyeuse compagnie.

— *S'enterre* v. pr. Equit. Baisser la tête et prendre sur la main un appui exagéré, en parlant d'un cheval qui met trop de poids sur ses épaules.

ENTÉTANT, E adj. Qui entête : *Le parfum entétant de Marthe traîne ici, banal, tenace* (Colette). Parmi ces douces fleurs entétantes d'ici que j'aime tant (Bourget).

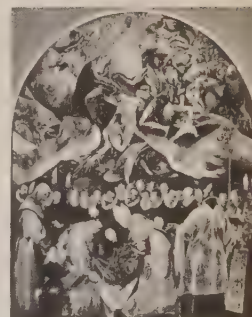
EN-TÊTE n. m. Texte imprimé ou gravé à la partie supérieure des papiers commerciaux et rappelant, avec la raison sociale de l'entreprise, certains indicatifs : capital social, adresse, numéro de compte postal, numéro de téléphone, numéro d'inscription au registre du commerce, etc., soit à des fins d'information, soit à des fins publicitaires. || Pl. des EN-TÊTES.

ENTÉTÉ, E adj. et n. Obstiné, têtu : *Un enfant entêté. Je les crois entêtés dans leurs imaginations héréditaires* (Barrès).

— SYN. : buté, obstiné, opiniâtre.

ENTÊTEMENT n. m. Obstination : *L'entêtement sans l'intelligence, c'est la sottise soudée au bout de la bêtise* (Hugo).

— LANGUE CLASS. Engouement : *Il a un grand entêtement pour cette femme* (Acad., 1694). *L'aima la poésie avec entêtement* (Molière). || Objet de l'attachement, de l'amour : *Vous étiez la coqueluche ou l'entêtement de certaines femmes* (La Bruyère).



ensemble

« L'Enterrement du comte d'Orgaz » par le Greco

détail

ENTÊTER v. tr. Porter à la tête de, en parlant des odeurs, des vapeurs : *Ce poêle à charbon entête.*

— **LANGUE CLASS. et LITTÉR.** Remplir d'un engouement pour : [Il] ne cite jamais que duc, prince ou princesse : la qualité l'entête (Molière). *Un protecteur entête de la nouvelle hérésie* (Bossuet).

— **Technol.** Opération qui consiste à façonner une tête à des épingles, des clous, etc.

— **S'entêter** v. pr. S'obstiner d'une manière aveugle, maladroite : *S'entêter dans une attitude.*

— **LANGUE CLASS.** S'engouer de : *Ne méprisez personne, ne vous entêtez de rien* (M^{me} de Maintenon).

ENTHALPIE n. f. (gr. *en*, dans, et *thalpein*, chauffer). Thermodyn. Fonction d'état caractérisant un fluide.

— **ENCYCL.** On nomme *enthalpie* d'un fluide l'expression $H = U + pv$, dans laquelle U est l'énergie* interne, p la pression et v le volume. Chacun de ces termes étant constant pour un gaz parfait à température constante, l'enthalpie d'un gaz parfait ne dépend que de sa température. Dans le cas général, l'enthalpie d'un système ne dépend que de son état initial et de son état final.

ENTHALPIQUE adj. Thermodyn. Relatif à l'enthalpie.

ENTHOUSIASME n. m. (gr. *enthousiasmos*, transport divin). Ardeur poussant à agir : *Enthousiasme guerrier, religieux. Le pur enthousiasme est craint des faibles âmes, qui ne sauraient porter son ardeur ni son poids* (A. de Vigny). || Admiration passionnée : *Obtenir un succès d'enthousiasme. Quant à Cromwell, l'enthousiasme hésite devant ce grand homme difforme* (Hugo). || Excitation joyeuse : *Personnage accueilli avec enthousiasme.*

— **LANGUE CLASS. et LITTÉR.** Exaltation produite par l'inspiration divine : *Les Bacchantes vont par les rues, hurlant et tempêtant, pleines de l'enthousiasme de leur Dieu* (d'Urfé). || Sorte d'exaltation dont l'écrivain et l'artiste sont animés par la mise en œuvre passionnée de leur sujet : *Les poètes ne font bien les vers que lorsqu'un enthousiasme les transporte* (Furetière).

— **Psychol. et Esthét.** Inspiration artistique, dans la mesure où elle était jadis considérée comme due à la « possession » divine ou démoniaque. (Cette thèse est exposée, en particulier, dans le dialogue *Ion*, de Platon.)

— ★ *foi, Dieu, imagination, engagement, dynamisme, passion, romantisme, pathos/égocentrisme, ennui.*

ENTHOUSIASMER v. tr. Inspirer de l'enthousiasme à : *Enthousiasmer la foule.*

— **S'enthousiasmer** v. pr. Devenir enthousiasmé ; s'enflammer : *S'enthousiasmer pour un auteur.*

ENTHOUSIASTE adj. et n. (gr. *enthousiastês*). Qui a de l'enthousiasme : *Dès l'enfance il [Bossuet] est enthousiaste des psaumes de David* (Villemain). || **Absol.** Qui s'enthousiasme facilement : *Un homme enthousiaste.*

◆ **Adj.** Qui est inspiré par l'enthousiasme : *Des cris enthousiastes. Il avait parlé en termes enthousiastes du dévouement continu de cet honnête serviteur* (Maupassant).

— **Hist. relig.** Nom générique des sectaires qui se déclarent directement inspirés de Dieu : *Les quakers appartiennent à la classe des enthousiastes.*

— **SYN.** : admiratif, coiffé, emballé, épris, fanatique, féru, fou, toqué.

ENTHYMÈME n. m. (gr. *enthymêma*, réflexion, pensée ; de *enthymêsthai*, avoir dans l'esprit ; de *en*, dans, et *thumos*, esprit). Log. Syllogisme dans lequel l'une des prémisses est sous-entendue.

— **ENCYCL.** Aristote entendait sous ce mot un syllogisme fondé sur des vraisemblances, comme dans l'éloquence, qui veut persuader plutôt que démontrer (« syllogisme de l'orateur »). Plus tard, ce mot a pris le sens de syllogisme incomplètement exprimé. On y supprime la prémisse qui se reconnaîtrait immédiatement pour vraie. Ex. : « Le courage, étant une vertu, mérite des éloges » ; on sous-entend : « la vertu mérite des éloges ».

ENTIBOIS n. m. Technol. Morceau de bois qu'on place dans les mâchoires de l'étau pour y appuyer la pièce à limer, afin de l'empêcher d'être déformée par la pression des mâchoires, ou encore quand cette pièce doit se

mouvoir sous la lime. (On l'appelle aussi **ESTIBOIS** et **BOIS à LIMER**.)

ENTICHEMENT n. m. Action de s'enticher ; état d'une personne entichée.

ENTICHER v. tr. (pour *entechier*, de *en*, et *teche*, anc. forme de *tache*). Inspirer un attachement excessif, déraisonnable : *Ces familles atteintes d'un royalisme inintelligent, entichées de dévotion plutôt que religieuses* (Balzac).

— **LANGUE CLASS.** Corrompre, gâter : *Les fruits entichés ne sont pas de garde* (Furetière) ; et, au fig. : *Grâce au ciel je ne suis point entiché de ce vice-là* (Lesage).

— **S'enticher** v. pr. Éprouver un attachement excessif, déraisonnable ; s'engager de : *S'enticher d'une femme.*

ENTIER, ÈRE adj. (lat. *integer*, intact). Qui est complet ; dont rien n'a été retranché : *Un pain entier. L'article entier doit être recopié de ma main et signé de mon nom* (Baudelaire). || Qui est considéré dans toute son étendue, dans l'espace : *L'univers entier. Cohue de curieux dans le prétoire ; la ville entière est là* (Veuillot) ; dans le temps : *La vie entière. Un jour entier.* — **Fig.** Sans altération, sans diminution ; complet, absolu : *Jour d'une entière liberté. Agir avec une entière bonne foi.* || Sans réserve, sans restriction : *Un dévouement entier.* || Sans atteinte : *Conserver sa réputation entière.* || Sans modification : *La question reste entière.* || Qui n'admet pas de demi-mesures ; fier et obstiné, qui ne cède, qui ne plie que très difficilement : *Être entier dans ses opinions.* || **Tout entier** (dans cette expression, tout adv. est invar.), absolument entier, dont rien n'a été retranché : *Un pain tout entier. Le boa avale des lapins tout entiers.* || Pris sous tous ses aspects, avec toutes ses facultés : *L'âme peut passer tout entier dans la voix aussi bien que dans le regard* (Lamartine).

— **Bot.** Se dit d'une feuille ou d'une formation foliaire (sépal, pétale) dont le limbe présente un contour uni, sans sinuosités ni échancrures.

— **Math. Fonction entière, v. FONCTION.** || **Nombre entier**, l'un quelconque des nombres de la suite 0, 1, 2, 3, 4, ..., pris positivement ou négativement. || **Polynôme entier, v. POLYNÔME.** || **Racine entière, v. RACINE.** || **Série entière, v. SÉRIE.**

— **Vétér.** Se dit d'un animal qui n'a pas subi la castration. || *Cheval entier*, étalon, en termes de haras.

◆ **N. m.** Totalité, existence simultanée de toutes les parties intégrantes : *Passage, monument conservé dans son entier.*

— **En entier** loc. adv. Totalement, complètement : *Manger un poulet en entier. Ecrire son nom en entier. Lire un livre en entier.*

— **Math. Entier**, syn. de **NOMBRE ENTIER**.

ENTIERCEMENT n. m. Dr. anc. Dépôt en mains tierces d'une chose saisie.

— **ENCYCL.** L'entiercement était un acte judiciaire par lequel celui qui trouvait aux mains d'une autre personne une chose dont il se disait propriétaire la faisait saisir et séquestrer. Il cessait quand un jugement était rendu sur le fond.

ENTIÈREMENT adv. De façon entière : *La nature humaine, dans son ensemble, n'est ni entièrement bonne, ni entièrement mauvaise* (Renan).

— **SYN.** : absolument, complètement, intégralement, pleinement.

ENTILLETTE n. f. Petit morceau de bois qu'on met sur une clenche de porte, pour la fixer et l'empêcher d'être ouverte du dedans ou du dehors.

ENTIME n. m. Grand charançon, revêtu d'écaillés dorées, vertes ou cuivrées, répandu dans les contrées chaudes de l'Amérique du Sud. (*Entimus Imperialis*, ou charançon impérial, est parfois si commun au Brésil, sur les mimosas, que les branches ploient sous le poids des insectes. Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.)

ENTITÉ n. f. (lat. *entitas*, de *ens*, entis, être). Philos. Essence, ensemble des propriétés constitutives d'un être : *Les nobles, éternels par leur généalogie, semblaient faire de chaque famille une entité puissante coexistant aux siècles* (Gautier). || **Par extens.** Chose considérée comme un être doué d'individualité : *Entité supranationale.*

— **Méd. Entité morbide**, expression qui sert à désigner toute maladie à caractères fixes et bien déterminés, comme la pneumonie, par exemple.

— **ENCYCL.** Philos. Selon les cas, synonyme de « essence, nature, manière d'être », l'*entité* désigne le contenu d'une idée générale ; elle est donc obtenue par l'abstraction. On peut, par exemple, en tous les hommes énergiques considérer à part la qualité qu'ils ont en commun : la force ; la force est une entité. Les scolastiques appelaient l'entité un être de raison ; ils voulaient dire que l'entité a une réalité, est un être, mais que cette réalité n'est que pour la raison (et quelques-uns disaient : n'est que par la raison). La querelle des nominalistes, des réalistes et des conceptualistes porte sur la manière dont il faut concevoir le rapport des sujets et des entités, c'est-à-dire des choses individuelles et des essences.

Auguste Comte* appelle *état métaphysique* l'âge où les hommes croyaient à l'existence réelle d'entités (qui n'étaient que des mots), tels l'« horreur du vide », la « vertu dormitive », le « phlogistique », etc., et leur attribuaient une valeur de causes explicatives. (V. **POSITIVISME**.)

ENTLEBUCH, nom de la vallée de la Petite Emme*, en Suisse.

ENTODESMA n. m. Mollusque bivalve, qui vit dans les trous de rochers ou dans le corps de divers animaux marins, notamment des ascidies. (Il habite les mers d'Amérique.)

ENTODISCAL, E, AUX adj. (gr. *entos*, en dedans, et de *disque*). Bot. Insertion entodiscal, insertion des étamines qui a lieu à l'intérieur du disque.

ENTOILAGE n. m. Fixation sur une toile : *L'entoilage d'un tableau.* || Action de garnir de toile : *Entoillage des ailes d'un moulin à vent.* || Toile pour entoiler, pour protéger : *Un étalage que les garçons couvraient d'un entoilage* (Goncourt). || Reliure d'un livre.

— **Aéron.** Recouvrement du fuselage d'un avion, ou de l'ossature des ailes, par une toile enduite et vernie, pour que ces parties présentent une surface bien unie et peu résistante à l'avancement.

— **Brod.** Fond de toile tendu sur le métier, et sur lequel on coud la pièce à broder dans le sens du droit fil. (Le fond de toile est ensuite découpé sous cette pièce pour en permettre la broderie.)

— **Confect.** Travail du tailleur ou de la couturière, qui consiste à placer une toile apprêtée dans une partie de vêtement : devants, épaules, col, revers, basques.

ENTOILER v. tr. Action de recouvrir de toile : *Entoiler une aile de planeur.*

— **Bx-arts.** Transporter sur toile une peinture exécutée primitivement sur panneau.

— **Confect.** Monter sur toile une guipure, une dentelle, une partie de vêtement, pour lui donner du maintien.

ENTÔLAGE n. m. Technol. Action de recouvrir de tôle. || Ensemble de tôles mises en place : *L'entôlage d'une toiture.*

ENTÔLER n. m. Pop. Action d'entôler.

ENTÔLER v. tr. (de *tôle*, chambre). Pop. En parlant d'une fille galante, dépouiller de son portefeuille, de ses bijoux, le client qu'elle a entraîné chez elle. || *Par extens.* Duper, voler.

ENTÔLEUR, EUSE n. Celui, celle qui entôle.

ENTOLOME n. m. Genre de champignons basidiomycètes à lames roses. (*L'entolome livide*, à odeur agréable de farine fraîche, cause chaque année de nombreuses intoxications, généralement non mortelles. *L'entolome en bouclier*, assez commun dans les haies, est parfois vendu sur les marchés ; il n'est pas vénéneux.)

ENTOMBER v. tr. Mettre dans la tombe (XVI^e s. ; repris au XIX^e) : *Un bavard sans esprit est venu se tuer à Ermenonville. On l'a entombé sur une colline, près de l'île de Rousseau* (Stendhal).

ENTOM(O), élément tiré du gr. *entomon*, insecte, et entrant dans la composition de nombreux mots.

ENTOMOBIES n. f. pl. Entom. Syn. ancien de **TACHINAIRES**.

ENTOMOBRYA n. f. Petit insecte cylindrique, velu, à antennes de quatre articles. (L'entomobrya a les mœurs des podures ; ses

ombrées espèces sont répandues surtout dans l'hémisphère boréal, où on les trouve à la surface du sol ou sous les écorces. Le genre fait partie des collembolés et sert de type à la famille des *entomobryidés*.)

ENTOMOCÉCIDIE n. f. Phytopathol. Tumeur végétale causée par un insecte. (Les entomocécidies sont les galles*, au sens usuel du mot; elles représentent l'une des catégories des cécidies*, la plus fréquente.)

ENTOMOLEPIS [lepis] n. m. Sapin fossile, caractérisé par des cônes dont les bractées sèches se prolongent au-delà des écailles ovifères par une expansion membraneuse à bords dentelés. (On le rencontre dans l'Oligocène des environs de Narbonne.)

ENTOMOLOGIE n. f. Partie de la zoologie qui traite des insectes, ou hexapodes, et par extension, des articulés terrestres. || Ouvrage sur l'entomologie.

— **ENCYCL.** L'entomologie moderne débute au XVII^e s., par les recherches de Malpighi sur l'anatomie du ver à soie et par les observations de Swammerdam sur les métamorphoses des insectes. Au XVIII^e s., Frisch et Roessel von Rosenhof font connaître les habitudes et les transformations d'une foule d'espèces d'animaux articulés; mais le grand observateur de cette époque est Réaumur (1683-1757), dont les *Mémoires pour servir à l'histoire des insectes* restent un des monuments de la science entomologique. En Suède, Charles De Geer (1720-1778) fut son continuateur.

C'est l'illustre naturaliste Linné qui fournit aux études sur les insectes la base commune qui leur manquait, en établissant une classification susceptible d'être généralement admise, et en fondant la nomenclature binominale. A la fin du XVIII^e s., Geoffroy utilise le nombre des articles des tarses pour classer les coléoptères, et Fabricius fonde sa classification sur la conformation des pièces buccales, tandis que Latreille (1762-1833), le créateur des familles naturelles, introduit dans la science la notion des affinités et fonde la systématique entomologique moderne. Jean-Henri Fabre (1823-1915) a su, le premier, par ses innombrables observations éloquentes décrites, intéresser le grand public aux mœurs des insectes.

Aujourd'hui, l'entomologie est une des branches des sciences naturelles qui compte le plus d'adeptes. Ses applications à l'agriculture ont pris une importance considérable. Elle est représentée par deux chaires du Muséum national d'histoire naturelle, par les laboratoires et les collections qui en dépendent, et par l'ensemble des stations entomologiques qui se consacrent à l'étude des ennemis des plantes; en outre, la Société entomologique de France, riche par le nombre de ses membres et par sa précieuse bibliothèque, est un grand centre d'émulation. (→ *Biblio.*)

ENTOMOLOGIQUE adj. Relatif aux animaux articulés, spécialement aux insectes : *Collection entomologique*. || *Faune entomologique*, ensemble des insectes qui habitent un pays.

ENTOMOLOGISTE n. m. Naturaliste qui étudie les animaux articulés et particulièrement les insectes.

— **ENCYCL.** On entend par *entomologistes* aussi bien les savants que les amateurs et collectionneurs d'insectes. On distingue, parmi les entomologistes, des hémiptéristes, coléoptéristes, lépidoptéristes, etc., suivant qu'ils s'occupent spécialement d'hémiptères, de coléoptères, de papillons, etc.

ENTOMOPHAGE adj. et n. m. Qui se nourrit d'insectes. || Qui vit en parasite sur les insectes : *Champignons entomophages*. (En tant qu'adjectif, le mot est synonyme d'INSECTIVORE. Il ne l'est pas en tant que nom, les insectivores* constituant un groupe zoologique bien défini.)

— **Bot.** Se dit de certaines plantes croissant dans des sols pauvres en matières azotées et qui capturent des insectes pour en absorber la substance après une digestion externe : *La Dionée est une plante entomophage*.

— **Entomophages** n. m. pl. Nom sous lequel on groupe les insectes (ichneumonidés, braconidés, chalcididés, proctotrupidés, tachinidés, etc.) qui dévorent d'autres insectes, ou dont les larves vivent en parasites, généralement à l'intérieur du corps d'autres insectes.

ENTOMOPHAGIE n. f. Consommation d'insectes chez certains peuples primitifs ou dans des régions sous-développées. (Fournissant un appoint alimentaire précieux, l'entomophagie est parfois essentielle aux époques de « soudure ».)

ENTOMOPHILE adj. Se dit des plantes dont la pollinisation se fait par l'intermédiaire des insectes. (Les fleurs entomophiles ont généralement un petit nombre d'étamines et un nectar abondant : fleurs de sauge, vanille.)

ENTOMOPHILIE n. f. Mode de pollinisation des plantes entomophiles.

ENTOMOPHTORALES ou **ENTOMOPHTORALES** n. f. pl. Ordre de champignons inférieurs, dont les représentants sont, pour la plupart, parasites d'insectes, de protozoaires ou de nématodes.

ENTOMOPHYTE adj. Se dit d'un cryptogame qui croît sur les insectes.

ENTOMOSCELIS [lis] n. m. Insecte rouge, varié de noir, qui cause parfois de grands dégâts dans les cultures de colza de l'Europe orientale. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des chrysomélidés.)

ENTOMOSPORIOSE n. f. Maladie du cognassier causée par le champignon *Fabraea maculata*, et caractérisée par des taches circulaires, de couleur rosée ou brune, souvent nombreuses et pouvant confluer sur les feuilles et les fruits. (Les traitements à la bouillie bordelaise sont efficaces.)

ENTOMOSPORIUM [rjom] n. m. Champignon de l'ordre des mélanconiales. (*Entomosporium maculatum* ou *Fabraea maculata* est l'agent de la maladie du cognassier appelée entomosporiose.)

ENTOMOSTRACÉS n. m. pl. Ancienne grande division des crustacés, comprenant ceux dont le nombre des segments n'est pas fixe et dont l'abdomen ne compte pas deux segments additionnels, et qui se répartissent dans les sous-classes actuelles des *branchiopodes*, *ostracodes*, *copépodes* et *cirripèdes*.

ENTOMOZOAIRES n. m. pl. Groupe d'animaux qui comprenait autrefois les insectes et les vers.

ENTONNAGE, ENTONNEMENT n. m., ou **ENTONNAISON** n. f. Mise en tonneau.

ENTONNER v. tr. (de *en* et *ton*). Mus. Chanter les premières notes, en donnant ainsi le ton aux autres chanteurs. || *Fig.* Commencer à célébrer : *Lorsque de mauvaise foi on entonne l'éloge d'un homme médiocre, qu'attendre, sinon une médiocrité?* (Flaubert).

ENTONNER v. tr. (de *en* et *tonneau*). Mettre en tonneau du vin, du cidre, de la bière, etc. || *Pop.* Boire, ingurgiter (vieilli) : *Gaillard qui entonne pinte sur chopine. Chacun d'eux [...] s'entonnaient du vin dans la gorge* (Maupassant).

— *Charcut.* Remplir d'une farce quelconque des boyaux pour la préparation de boudins, d'andouilles, d'andouillettes ou de saucisses.

ENTONNERIE n. f. Endroit d'une brasserie, où sont rangées les futaillies à remplir.

ENTONNOIR n. m. Ustensile en verre, bois, fer ou autre matière, ayant le plus souvent la forme d'un cône évasé et servant à transvaser des liquides. || *Par anal.* Cône très évasé. || Lieu ayant la forme d'un cône très évasé : *Village situé au fond d'un entonnoir*. || Logement très enfoncé : *Ces entonnoirs de cachots aboutissaient à un cul-de-basse-fosse* (Hugo). || *Pop.* Gosier de buveur.

— *Anat.* Prolongement conique de la base du troisième ventricule du cerveau, au-dessus de la tige pituitaire. (On emploie plus souvent le terme latin d'INFUNDIBULUM.) || Petite cavité conique au sommet du noyau commun, dans l'oreille interne. || Nom donné quelquefois aux calices des reins.

— *Constr. Syn.* de AVALOIR.

— *Géomorphol.* Dépression fermée, de petites dimensions, de forme conique et aux parois raides. (Les entonnoirs font partie des formes karstiques : ils se constituent par effondrement des parois d'un aven soumise à une dissolution rapide. Particulièrement fréquents dans les roches très solubles, comme le gypse et le sel, ils sont plus rares dans les calcaires.)

— *Mil.* Excavation en forme d'entonnoir, résultant de l'action d'un fourneau de mine ou d'un projectile explosif percutant dans le

sol : *L'infanterie progressait d'entonnoir en entonnoir*.

— *Pêch.* Goulet d'accès des nasses et verveux.

— *Technol.* Partie supérieure d'un four à chaux.

ENTOPARASITE n. et adj. (gr. *entos*, en dedans, et de *parasite*). Syn. de ENDOPARASITE.

ENTOPROCTES n. m. pl. (gr. *entos*, en dedans, et *prôktos*, anus). Zool. Une des deux grandes divisions des bryozoaires, comprenant ceux dont l'intestin débouche à l'intérieur de la couronne formée par les tentacules.

— **ENCYCL.** La couronne de tentacules des entoproctes est contractile, mais non rétractile dans une gaine, comme celle des ectoproctes. Ils ont une paire de tubes segmentaires excréteurs, des glandes génitales pourvues de canaux évacuateurs. La cavité générale n'est pas libre, mais occupée par un tissu de remplissage; le funicule n'existe pas. Ces animaux sont fort petits, à peine visibles à l'œil nu; ils se composent d'un calice globuleux porté sur un pédoncule contractile fixé au sol par une ventouse. Ils peuvent se reproduire par bourgeonnement et par larves libres à métamorphoses compliquées. Chez les *pedicellina*, on voit se former sur le pédoncule un bourgeon, sous le calice, destiné à le faire tomber et à le remplacer; cela se produit périodiquement.

Tous les entoproctes sont marins, fixés au sol, aux plantes ou sur d'autres animaux.

ENTOPTIQUE adj. (gr. *entos*, en dedans, et *optikos*, optique). Ophtalmol. Se dit des sensations lumineuses qui ont leur origine dans l'œil lui-même.

— **ENCYCL.** Les causes de ces phénomènes sensoriels sont de provenance interne ou externe. Dans le premier cas, ils sont dus à des modifications de la circulation sanguine de la rétine, à des irritations nerveuses (scotome), ou à des altérations du corps vitré donnant lieu à des filaments dont l'ombre se projette sur la rétine (mouches volantes). Dans le second, ils proviennent généralement d'un traumatisme qui, en vertu de l'énergie spécifique des nerfs, provoque une sensation lumineuse, en l'absence de phénomène lumineux réel.

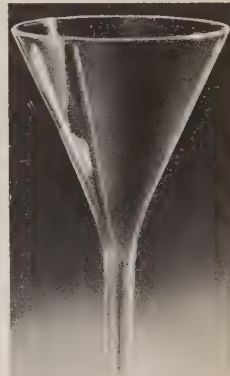
ENTORIA. Myth. rom. Fille d'Icarios, paysan italien du temps de l'Age d'or. Saturne eut d'elle Janus, Hymnos, Faustus, Félix, et apprit à Icarios l'art de cultiver la vigne. Cette légende est une construction artificielle sur le modèle de celle d'Erigone.

ENTORSE n. f. (de *en* et *tordre*). Pathol. Lésion traumatique d'une articulation, résultant de sa distorsion brutale avec élongation ou rupture des ligaments, sans déplacement permanent des surfaces articulaires (par opposition à la luxation). || *Fig. et fam.* Action de porter une vive atteinte à; dommage, tort : *Fortune, personne, santé qui a reçu une fâcheuse entorse. Donner une entorse à la vérité, à la loi, à un texte, au bon droit*.

— *Art vétér.* Entorse du boulet, syn. de EFFORT DE BOULET.

— **ENCYCL.** Pathol. Les entorses atteignent principalement le cou-de-pied, le genou, la médio-tarsienne, etc. Elles surviennent après un traumatisme violent, qui exagère un mouvement normal ou provoque des mouvements anormaux. Au point de vue anatomique, elles sont caractérisées par une atteinte des ligaments, soit élongation, soit rupture, partielle ou totale. Ces lésions peuvent s'accompagner d'une hémarthrose. Elles produisent d'importants troubles vaso-moteurs. Cliniquement, elles sont caractérisées par une vive douleur, un gonflement, une augmentation de la chaleur locale, un point douloureux au niveau du ligament atteint, parfois une ecchymose; dans les entorses graves, il peut s'y ajouter des mouvements anormaux. La plupart sont sans lendemain; mais certaines peuvent être à l'origine d'une arthrite, d'une péri-arthrite, d'une ostéoporose algique. Le traitement varie selon le siège et la gravité de l'entorse : selon les cas, on emploie la mobilisation active immédiate, avec ou sans anesthésie locale, la physiothérapie, l'immobilisation plâtrée ou par bandage.

ENTORTILLAGE ou **ENTORTILLEMENT** n. m. Action d'entortiller ou de s'entortiller; résultat de cette action : *L'entortillement de la vigne autour d'un arbre*. || *Fig.* Circonlocution, contorsion du style : *Phrase dans*



entonnoir

laquelle il y a de l'entortillement. Chacun lui pardonna les entortillages de ses réponses en songeant à sa nullité (Balzac).

ENTORTILLER v. tr. (de *entort*, anc. part. du verbe *entordre*). Envelopper en tortillant : *Entortiller une pièce de monnaie dans du papier. Un cache-nez qui l'entortillait jusqu'aux yeux étouffait sa voix* (Dorgelès). — *Fig.* Envelopper de toutes parts : *Cette chaîne de deuil et de funérailles qui nous entortille ne se brise point, elle s'allonge* (Chateaubriand). || *Charger, embarrasser de circonlocutions : Le commencement [d'une lettre] en est bien entortillé* (Sainte-Beuve). || *Fam.* Séduire par des paroles captieuses : *Il excellait à vendre, à entortiller le consommateur* (Goncourt). *Il fut caressé, câliné, fêté par ces trois femmes qui l'entortillèrent avec un art infini* (Balzac).

— **S'entortiller** v. pr. S'attacher à quelque chose en l'entourant : *Le serpent s'entortilla autour de l'arbre.* || *Fig.* S'embarrasser dans ses discours, s'embrouiller.

ENTOTROPHES n. m. pl. Entom. Super-ordre d'insectes sans ailes, dont les pièces buccales sont presque complètement cachées dans la tête. (Les entotrophes comprennent trois ordres : les collembolles, les diploures et les protoures.)

ENTOTTO ou **INTOTTO**, localité d'Ethiopie (prov. du Choa), au N. d'Addis-Abeba. Ce fut la capitale de Ménélik II, de 1881 à 1889.

ENTOUR n. m. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Espace qui entoure et avoisine : *Je croyais connaître admirablement tous les environs de la commune* (Gide). || *Par extens.* Entourage, personnes qui vivent auprès de quelqu'un : *Nous sommes à vos pieds, Madame, avec toute la colonie et tous les environs* (Voltaire). *Il lui parle de ses parents, de ses environs, lui raconte des scènes du grand monde* (Nerval). || *Savoir bien prendre les environs, savoir mettre dans ses intérêts ceux qui entourent la personne dont on a besoin.*

— **Mobil.** Du *xvii^e* au *xviii^e* s., housse dont on revêtait les meubles, et surtout les lits d'apparat. (Les entours pouvaient être eux-mêmes faits de riches étoffes, brodées, ornées de passements.)

— **A l'entour** loc. adv. Autour, aux environs. (On écrit aussi, en un seul mot, **ALENTOUR***.)

— **A l'entour de** loc. prép. Autour de.

ENTOURAGE n. m. Ce qui entoure, est disposé autour : *Un entourage de perles, de diamants.* || *Par extens.* Les personnes qui vivent habituellement autour de quelqu'un : *Il n'est si jolie fille qui, pour avoir de l'entourage, ne soit forcée d'être aimable* (Sand).

ENTOURER v. tr. Placer, disposer autour de : *Entourer de murailles une ville, de fleurs une statue.* || *Etre placé, disposé autour de : Toutes ses roses tombent et l'entourent d'un sentimental et gracieux désordre* (Colette). *La foule qui m'entourait me faisait peur* (Daudet). || *Entourer les ennemis, les cerner.* || *Mettre autour, envelopper : Elle entoure d'un châle son mince corps de poupée* (Loti). || *Par extens.* Former la société habituelle de : *Car l'homme n'est pas seul dans le monde ; la nature l'enveloppe et les autres hommes l'entourent* (Taine). — *Fig.* Etre autour, menacer : *Les dangers nous entourent.* || *Comblar : Entourer de respect la mémoire d'un ami. Entourer quelqu'un de prévenances.* || *Une femme très entourée, très recherchée, très adulée.*

— **S'entourer** v. pr. Mettre autour de soi. || *S'entourer de précautions, de mystère, se conduire avec prudence, agir dans l'ombre.* — **SYN.** : *ceindre, encadrer.*

ENTOURLOUPETTE n. f. (de *tour*). Pop. Mauvais tour joué à quelqu'un : *Il lui a fait une entourloupette.*

ENTOURNURE n. f. Echancrure pratiquée dans la partie supérieure du dos et des devants d'un vêtement, pour le montage des manches, ou pour y passer les bras. (Syn. **EMMANCHURE**.) || *Fig.* Etre gêné aux os dans les entournuures, être mal à l'aise.

EN-TOUT-CAS n. m. invar. V. **EN-CAS**.

ENTOZOAIRE n. m. (gr. *entos*, en dedans, et *zôon*, animal). Animal qui vit en parasite dans le corps d'un autre : *Les doutes sont des entozoaires.* (Ce mot est employé surtout dans le langage médical.)

ENTR(E), élément entrant dans la composition de nombreux mots composés : 1^o joint à de nombreux verbes pronominaux, il ajoute l'idée de réciprocité (*s'entrechoquer, s'entre-tuer*, etc.); 2^o joint à certains verbes, il marque l'idée de « à demi, imparfaitement » (*entr'ouvrir*).

ENTRACCORDER (S') v. pr. S'accorder, s'entendre. Etre en bonne intelligence.

ENTRACCUSER (S') v. pr. S'accuser l'un l'autre.

ENTRACTE n. m. Espace de temps entre les diverses parties d'un spectacle : *L'amusant au théâtre, c'est de sortir aux entractes, de saluer, de serrer des mains, d'entendre des opinions, de s'en faire une moyenne* [...] (J. Renard). || Intermède, divertissement destiné à occuper cet intervalle. || *Fig.* Temps de repos, de répit.

— **Mus.** Composition instrumentale destinée à servir d'intermède entre les différents actes d'un spectacle littéraire ou lyrique. (Depuis fort longtemps, la coutume d'utiliser un orchestre comme agent de liaison entre les scènes successives d'un ouvrage s'est imposée dans le domaine du théâtre littéraire ; ainsi chez Lully pour les comédies de Molière, chez J. F. Agricola pour la *Sémiramis* de Voltaire, comme chez Beethoven dans *Egmont*, ou chez Bizet dans *l'Arlésienne*. Le théâtre lyrique adopta également l'usage des entractes. Depuis près d'un siècle, les auteurs d'opéras-comiques ou de drames lyriques ont composé pour leurs œuvres des entractes appréciés du grand public : ceux de Mignon d'A. Thomas, et de *Cavalleria rusticana* de Mascagni, par exemple.) [V. **INTERLUDE**, **INTERMEDE** et **MUSIQUE DE SCÈNE**.]

Entr'acte, film français, réalisé en 1924 par René Clair, pour être projeté pendant l'entracte des Ballets suédois. Les thèmes de ce film, où « l'image détournée de son devoir de signifier naît à une existence concrète » (René Clair), sont de Francis Picabia. Les plans s'y succèdent sans lien ni logique. Ce film est considéré comme un des chefs-d'œuvre du cinéma d'esprit surréaliste, Erik Satie avait écrit une partition dans le même esprit.

ENTRAGUES (Catherine Henriette DE BALZAC D'), marquise de Verneuil (Orléans 1579-Paris 1633), fille de François de Balzac d'Entragues et de Marie Touchet, ancienne maîtresse de Charles IX. Elle devint la maîtresse de Henri IV à la fin de l'an 1600, après un marché longuement débattu entre son père, son frère naturel, le comte d'Auvergne, et le roi. Des disputes l'opposèrent sans cesse à Marie de Médicis. Henri IV rompit avec elle en 1606, renoua en 1608, et la quitta alors définitivement au bout de quelques mois. Fortement compromise dans le complot du maréchal de Biron, elle fut plus tard mêlée à des intrigues avec l'Espagne, peu avant la mort de Henri IV.

ENTRAIDE n. f. Action de s'entraider ; secours matériel.

ENTRAIDER (S') v. pr. S'aider mutuellement, se soutenir (au pr. et au fig.).

— **ALLUS. LITTÉR.** *Il se faut entraider : c'est la loi de nature*, début de la fable de La Fontaine *l'Ane et le Chien*.

ENTRAIGUES, comm. de l'Isère (arrond. de Grenoble), dans le Valjouffrey, au S. de l'Oisans ; 263 hab. (205 aggl.). Station estivale.

ENTRAIGUES-SUR-SORGUES ou **ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE**, comm. du Vaucluse (arrond. de Carpentras), dans le Comtat ; 2 467 hab. (1 427 aggl.) [Entrai-guols]. Filature de la soie. Papeterie. Conserve alimentaires. Restes d'un couvent de templiers.

ENTRAILLES [âtraj] n. f. pl. (bas lat. *int'alra* ; de *intra*, à l'intérieur). Anat. Viscères abdominaux. || Ensemble des parties contenues dans l'abdomen et dans la cavité thoracique : *Les anciens consultaient les entrailles des victimes, et tiraient des augures des palpitations du cœur.* || *Par extens.* Estomac ou ventre considéré comme le siège de la faim : *Mes entrailles crient.* || Matrice, considérée comme l'organe spécial de la gestation : *Il ne sort pas un enfant des entrailles de sa mère, qui ne soit un ennemi de la vieille société* (Chateaubriand). || *Fruit des entrailles*, enfant considéré par rapport à la mère : *Jésus, le*

fruit de vos entrailles, est béni. || *Par anal.* Partie intérieure et profondément située : *Les entrailles de la terre.* || Intérieur d'un Etat pays considéré dans ce qu'il a de plus intime : *La guerre civile déchire les entrailles de la patrie.* || Sièges des émotions, des sentiments : *Michel de L'Hospital se sentait des entrailles pour le peuple* (L. Blanc).

— **LANGUE CLASS. et LITTÉR.** La famille, les enfants, et plus généralement les personnes qui vous sont chères : *S'armer contre ses propres entrailles.* || Fond, partie intime et essentielle d'une chose : *Les entrailles de la question, du sujet. Leurs œuvres sont les entrailles mêmes du genre humain* (Chateaubriand).

— **Ascét.** *Les entrailles de la miséricorde de Dieu, la bonté qui porte Dieu à pardonner ses créatures.*

ENTRAIMER (S') v. pr. S'aimer l'un l'autre : *Les amoureux s'entraîmaient.* || *E par couples aux belles bouches.* || *Marchaier à des distances inégales* (Apollinaire).

ENTRAIN n. m. (de *train*). Ardeur, vivacité, animation communicative, bonne humeur entraînante : *Cet homme a de l'entrain.* || *Marsay avait un entrain d'esprit, une certitude de plaire, une toilette appropriée à sa nature* (Balzac). *Fête pleine d'entrain.* || *Entrain au travail.* || Mouvement vif, rapide : *Il y a de l'entrain dans cette comédie.*

ENTRAÎNABLE adj. Qui peut être entraîné : *Nous sommes très entraînaibles par l'imagination, la passion et l'exemple* (Nodding).

ENTRAÎNANT, **E** adj. Qui entraîne : *Une éloquence entraînante. Musique entraînante.*

ENTRAÎNEMENT n. m. Action d'entraîner, d'être entraîné par un mouvement irrésistible : *Contenir les entraînements des méchants. C'est un entraînement fatal où l'inconnu vous attire comme le feu follet fuyant sur les joncs d'une eau morte* (Nerval). || Enthousiasme (vieilli) : *Dans ce caractère qui n'a point d'entraînement mais est tout calcul* (Stendhal). || *Particul.* Préparation progressive à une compétition sportive, à un exercice physique ou intellectuel (v. part. *encycl.*) : *M réptère que la littérature est un sport, que tout y dépend de la méthode, qu'on appelle aujourd'hui entraînement* (J. Renard) ; et, a fig. : *On pleure parce qu'on vient de pleurer et on recommence ; on continue par entraînement* (Colette).

— **Aéron. mil.** **Entraînement aérien**, ensemble de tous les exercices concourant à la formation du personnel navigant. (V. part. *encycl.*) || **Avion d'entraînement**, appareil utilisé pour la formation du personnel navigant et spécialement des pilotes militaires.

— **Bot.** Développement de la fleur ou du bourgeon, quand, au lieu de se détacher à l'aisselle, ils se dégagent plus haut, soit sur la tige, soit sur le pétiole. (Il y a des exemples d'entraînement chez beaucoup de solanacées.)

— **Electr.** Mode de liaison entre le moteur électrique et la machine qu'il entraîne, entre la génératrice et le moteur qui l'entraîne.

— **Mécan.** Ensemble des dispositifs ayant pour objet de solidariser dans un mouvement un organe qui commande et l'organe commandé. (V. part. *encycl.*)

— **Therm.** **Entraînement d'eau**, dans les chaudières à vapeur, entraînement de gouttelettes d'eau par la prise de vapeur. (Il nu au rendement des appareils à vapeur, et peut même être dangereux pour certains organes, tels que les aubages de turbines, ou pour les conduites.)

— **ENCYCL.** **Aéron. mil.** **L'entraînement aérien** a beaucoup évolué et s'est progressivement compliqué à la mesure des transformations techniques des appareils militaires. Alors qu'au cours de la Première Guerre mondiale les pilotes militaires ne recevaient que quelques heures de formation durant des vols très courts, en 1939 les pilotes avaient bénéficié en moyenne de quatre-vingts à cent heures de vol d'instruction, sur deux ou trois types d'appareils différents, avant de rejoindre leur unité. Depuis la Seconde Guerre mondiale, on compte deux cents à trois cents heures de vol pour former un pilote de chasse, avant de l'affecter dans une unité. La formation d'un pilote de bombardement est beaucoup plus longue et était estimée, en 195



Henriette d'ENTRAGUES
cabinet des Estampes

omme revenant à 20 ou 30 millions de francs. On distingue plusieurs stades dans la progression de l'entraînement aérien : *l'entraînement élémentaire*, sur avions conçus spécialement pour donner aux futurs pilotes le sens de l'air et leur apprendre les manœuvres classiques : décollage, atterrissage, volution en l'air ; *l'entraînement avancé*, sur des appareils dits « de transformation », dont les caractéristiques sont très proches de celles des appareils en service sur lesquels les jeunes pilotes passent leur brevet de pilote militaire ; *l'entraînement opérationnel*, qui forme des pilotes, des navigateurs, des radios, des aviateurs de combat, et sur lesquels sont effectués des exercices aussi proches que possible de la réalité (vols en formation, tirs, bombardements, etc.). L'entraînement est poursuivi ensuite dans les unités.

— Mécan. Suivant la nature de la transformation de mouvement à obtenir, il existe un très grand nombre de modes d'entraînement. Pour transmettre un mouvement de rotation, on utilise les engrenages lorsque les arbres sont rapprochés, une chaîne lorsque ceux-ci sont trop éloignés pour qu'une transmission par engrenages soit possible, ou bien une courroie lorsqu'ils sont encore plus éloignés ou lorsqu'une chaîne n'est pas jugée nécessaire. Pour transformer un mouvement de rotation en un mouvement rectiligne, on emploie une vis et un écrou, ou une came. Le système bielle-manivelle permet de transformer un mouvement de rotation en un mouvement rectiligne alternatif, ou vice versa.

Enfin, pour assurer l'entraînement des organes calés sur un arbre, on fait appel aux clavettes, aux ergots, aux vis-poinçons, etc. L'entraînement d'un outil (fraise ou alésoir) est fait au moyen d'un entraîneur. (V. TRANSMISSION.)

— Sports. L'entraînement consiste en exercices physiques variés, mêlés à la pratique régulière, mais modérée, du sport lui-même. Il doit être mené de telle sorte que la forme soit atteinte au moment précis de la compétition. Mal dirigé, il pourrait être insuffisant, ou conduire au surentraînement, qui est aussi nuisible que le manque d'entraînement.

L'entraînement d'un boxeur, par exemple, comprend plusieurs phases, au cours desquelles on tente d'améliorer son souffle (course à pied), son jeu de jambes (saut à la corde), sa puissance et sa rapidité (punching-ball), son réflexe (sparring-partner). Bien d'autres exercices, et un régime sévère, participent à l'entraînement. (→ Biblio.)

— Turf. Pour le galop, les deux grands centres d'entraînement de la région parisienne sont Maisons-Laffitte et Chantilly* (2 950 chevaux entraînés en 1955). Ils sont l'un et l'autre équipés d'établissements confortables, de pistes praticables pendant le maximum de temps, herbées et sablées, de matériels pour le dressage au départ, et de pistes d'obstacles. Pour le trot, les principaux centres sont à Joinville et à Chantilly, où les rotteurs disposent de pistes pour leur spécialité. L'autorisation d'entraîner n'est accordée par les commissaires des sociétés de courses qu'à des candidats ayant au moins vingt et un ans. Les sanctions vont de l'amende à la suppression de l'autorisation d'entraîner.

ENTRAÎNER v. tr. Traîner avec soi, après soi : *Une locomotive entraîne des poids prodigieux. Petit-Paul entraîne par la main son père* (F. Jammes). || Traîner, emmener de force : *Entraîner quelqu'un en prison*. || Tirer l'écart : *Entraîner un visiteur dans son cabinet*. || Attirer vers le bas, faire tomber : *Une fois, à la messe, en changeant les Évangiles de place, le gros livre était si lourd qu'il m'entraîna. Je tombai de tout mon long sur mes marches de l'autel* (A. Daudet). — *Fig.* Diriger, emporter par une sorte de séduction, l'influence, de violence morale : *Entraîner quelqu'un dans un parti, dans un complot, à la perte. Eloquence qui entraîne les cœurs*. Conduire, pousser sous l'effet d'une action irrésistible : *Entraîner des élèves. La plume entraîne l'écrivain, comme la parole entraîne l'orateur* (J. Simon). La musique entraîne les danseurs. || Être la cause, avoir pour conséquence fatale : *Le bon droit n'entraîne pas toujours la victoire* (Chateaubriand).

— Sports. Préparer un homme ou un animal, notamment un cheval, par une série d'exercices gradués et répétés constamment, à la compétition à laquelle on le destine. || Servir d'entraîneur* à un cycliste.

— **S'entraîner** v. pr. Se pousser à agir et s'exercer, en vue d'une course, d'un match, d'un championnat. || S'exercer de façon progressive, s'habituer : *S'entraîner à la discussion, à cesser de fumer*.

ENTRAÎNEUR n. m. Celui qui s'occupe de l'entraînement des chevaux, qui préside au régime alimentaire et aux exercices auxquels on les soumet pour les préparer aux épreuves sportives. (V. part. *encycl.*) || *Par extens.* Celui qui, par des exercices gradués, entraîne un athlète, un boxeur, un nageur, une équipe, etc., et les prépare à une compétition. || Pilote de la machine (moto, cyclomoteur, vélo, etc.) derrière laquelle le coureur cycliste s'abrite du vent en restant dans son sillage. || *Entraîneur d'hommes*, chef, meneur d'hommes.

— Manut. Syn. de TRANSPORTEUR À RAULETTES.

— Matér. *Entraîneur d'air*, produit ayant pour objet de provoquer une occlusion d'air dans le béton plastique. (V. *BÉTON aéré.*)

— Technol. Pièce rapportée sur un arbre porte-outil, destinée à assurer la solidité en rotation de l'arbre et de l'outil.

— ENCYCL. Turf. En dehors d'un fixe, l'entraîneur perçoit un pourcentage sur les prix. Cette profession, presque entièrement entre les mains des Britanniques avant 1900, compte maintenant dans ses rangs un très grand nombre de Français et d'Américains. L'entraîneur public a toutes les responsabilités patronales à l'égard de l'Etat et de son personnel et la tenue de la comptabilité ; il est le correspondant permanent des propriétaires ; il doit surveiller la santé et les galops des chevaux, chercher les genres de courses qui leur conviennent et l'engagement ou le forfait opportun ; il lui faut, sur les hippodromes, voir le comportement de ses pensionnaires en courses publiques pour en tirer un enseignement, dresser les apprentis et choisir avec les propriétaires les cavaliers de ses chevaux, et souvent les chevaux à acheter.

ENTRAÎNEUSE n. f. Jeune femme employée dans un établissement de nuit, pour engager les clients à danser et à consommer.

ENTRAINS-SUR-NOHAIN, comm. de la Nièvre (arrond. de Clamecy), dans le Nivernais ; 1 633 hab. (980 aggl.). Anc. villa romaine. Des fouilles ont mis au jour de nombreuses antiquités gallo-romaines. Eglise (XIII^e-XVI^e s.). Bonneterie. Scierie. Patrie de François Roger de Gaignières.

ENTRAIT n. m. (de *in*, dans, et *tractus*, tiré). Pièce de charpente disposée horizontalement, et qui est la base d'une ferme, c'est-à-dire de l'assemblage triangulaire des bois destinés à supporter la charpente d'un toit. (L'entrait, appelé aussi *TIRANT*, repose par ses extrémités sur des murs ou sur des poteaux.) || Pièce de bois posée horizontalement, et sous laquelle sont les poteaux d'un cintre, pendant la construction d'une voûte. || *Entrait de brisis*, pièce de bois qui, dans les combles à la Mansart, forme la base du triangle et la base parallèle supérieure du trapèze terminant la ferme. || *Entrait retroussé*, pièce de bois horizontale, placée entre le sommet de la ferme et l'entrait proprement dit, supportée par des jambes de force, et permettant d'utiliser les combles pour l'habitation. || *Faux entrait*, pièce de bois posée et assemblée horizontalement dans un comble, ayant pour objet soit de maintenir l'écartement des arbalétriers, lorsque le comble est à deux égouts de grande hauteur, soit de recevoir les solives d'un faux plancher.

ENTRAMMES, comm. de la Mayenne (arrond. de Laval), au S. de Laval, sur la Jouanne, affl. de la Mayenne ; 989 hab. (381 aggl.). Monastère trappiste de Port-du-Salut (fromages).

ENTRAÎNER, E adj. et n. Qui entre : *Le nombre des élèves entrants augmente sans cesse dans les lycées. Les entrants et les sortants. Pointer les entrants*.

— *LANGUE CLASS.* Fig. Qui est insinuant, rapidement familier : *Sols entrant, effronté, et sans cesse importune* (Régnier).

— Jeux. Se dit d'un joueur admis à jouer une partie en cours, ou qui prend la place d'un joueur qui se retire.

ENTR'APERCEVOIR v. tr. Apercevoir d'une manière indistincte, ou pendant un court espace de temps : *Je n'ai fait que l'entr'apercevoir*.

ENTRAUNES, comm. des Alpes-Maritimes, arrond. de Nice, dans la haute vallée du Var ; 142 hab. (64 aggl.) [en dehors des saisons touristiques]. Sports d'hiver.

ENTRAVAILLÉ, E adj. Hérald. Se dit d'un animal, en particulier de l'aigle, dont les pattes paraissent entravées par une pièce de longueur.

ENTRAVE n. f. (déverbal de *entraver*). Lien fixé aux pieds d'un captif ou d'un animal, pour gêner sa marche. || *Fig.* Ce qui retient, arrête, assujettit : *Il [l'amour] interrompt tout d'après soi-même et rompt les entraves de l'honneur pour nous lier de la chaîne des complices* (Barrès).

— *Dr. Entraves à la liberté des enchères*, v. ENCHÈRES. || *Entraves à la liberté du travail*, v. TRAVAIL.

— ENCYCL. Econ. rur. Les entraves sont des lanières de cuir ou des liens de corde munis d'une boucle ou d'un anneau. On entrave les animaux soit pour les empêcher de ruer, soit pour les soumettre à une opération chirurgicale, ou pour les maintenir dans un pâturage sans qu'ils puissent s'en échapper. Dans ce dernier cas, il faut prendre soin de ne pas serrer trop fortement les membres entravés. Lorsque les animaux sont chatouilleux, il faut se placer de côté pour enlever les entraves. On limite également au moyen d'entraves l'extension de l'aile de certains oiseaux que l'on veut tenir dans le privé.

ENTRAVÉ, E adj. Phonét. Se dit d'une voyelle située dans une syllabe fermée, c'est-à-dire terminée par une consonne : *Les deux voyelles de « partir » sont des voyelles entravées*.

— *Cost.* S'est dit, vers 1912, de robes resserrées dans le bas.

ENTRAVEMENT n. m. Supplice qui est une variété de celui de la cangue.

— ENCYCL. Ce supplice, qui a été appliqué en Perse, en Chine, etc., consistait tantôt à enchaîner le patient, debout ou couché, à un poteau, à une grille, tantôt à lui attacher au cou, au moyen d'une chaîne, un lourd morceau de bois ou de fer pour l'empêcher de se déplacer. Une chaîne de fer liait les deux jambes de façon à gêner fortement la marche.

ENTRAVER v. tr. (de *en*, et de l'anc. franç. *tref*, poutre ; du lat. *trabs*, *trabis*, même sens). Mettre des entraves à : *Entraver un cheval*. || *Par extens.* Gêner, embarrasser dans ses mouvements : *Sa traîne de satin, pînée, écrasée, entravait ses pas* (Colette). || *Fig.* Mettre obstacle à : *Toute crainte entrave les affaires. Qui entrave la pensée attende à l'homme même* (Hugo).

ENTRAVER v. tr. (jadis *enterver* ; lat. *interrogare*). Arg. Comprendre. || *Entraver l'arguche*, comprendre l'argot.

ENTRAVON n. m. (de *entraver*). Appareil de contention fait de quatre bracelets de cuir, que l'on passe autour des paturons d'un cheval pour l'abattre et le maintenir à terre.

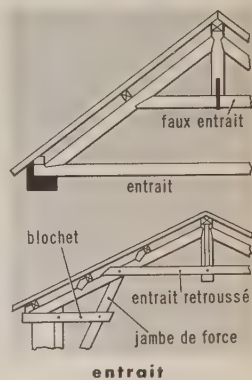
ENTRAXE n. f. Ch. de f. Distance séparant les axes de deux voies voisines, de deux essieux voisins, etc.

ENTRAYGUES-SUR-TRUYÈRE, ch.-l. de cant. de l'Aveyron (arrond. de Rodez), dans la Châtaigneraie, au confluent du Lot et de la Truyère ; 1 713 hab. (904 aggl.) [Enrigois]. Ruines d'un château médiéval. Ponts gothiques. Vieilles rues pittoresques. Exploitation de minerai d'uranium (métauranocircite). Extraits tannants.

ENTRE prép. (lat. *inter*). 1. Marque un rapport de lieu, de situation : 1^o la place, la situation intermédiaire : *Station entre Paris et Melun*. 2. *était entre nous deux. Voleur entre deux gendarmes. Tenir un enfant entre ses bras, un papier entre ses mains. Entre ciel et terre. Tenir un insecte entre les branches d'une pince* ; et, au fig. : *Entre les mains d'un bandit. Se mettre entre les mains d'un médecin. Les hommes faibles passent leur vie entre le tort et le repentir* (Boileau). *Il ne faut jamais faire balancer les hommes entre leurs intérêts et leur conscience* (Bernardin de Saint-Pierre). *Flotter entre la crainte et l'espérance. Entre la pauvreté et l'opulence il y a ce qu'Horace appelait : « l'heureuse médiocrité »*. Pour mettre une barrière entre mon fils et moi (Racine) ; — 2^o l'espace qui s'étend d'un point à un autre : *Entre les deux pôles la distance est de cinq*



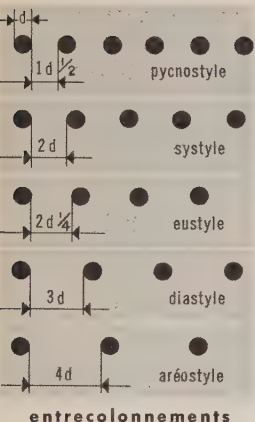
entraîneur



entrait



Antoine d'ENTRECASTEAUX
gravure par Mauvin



entre-deux
XVIII^e s.
bibl. des Arts décoratifs
Paris

mille lieues; et, au fig. : *Entre la coupe et les lèvres...*

2. Marque un rapport de temps : le temps intermédiaire : *Entre dix et onze heures. Entre le lever et le coucher du soleil. Entre deux parties, deux comités, deux réunions.* 3. Marque un rapport de relation (qu'il s'agisse de simple relation ou d'union, de désaccord, de réciprocité) : *Etioffe qui est entre le gris et le noir. Entre parents, entre amis. Traité entre deux puissances. Toute guerre entre les hommes est une guerre entre frères (Hugo). Les vices s'attirent entre eux. Il n'y a souvent rien de commun entre les paroles et les actions.*

— Loc. div. *Entre tous*, parmi tous, par excellence : *Il se distingue entre tous ses disciples (La Bruyère). Suivi d'un seul houzard qu'il aimait entre tous (Hugo).* || *Entre autres*, parmi d'autres, notamment : *J'ai vu, entre autres, votre cousin. Je lis ceci entre autres. Je me souviens, entre autres, que M. Dubois nous récitait (Stendhal).* || *D'entre*, pris parmi, situé entre : *L'un d'entre nous.* || *Entre les mains de*, en possession de, au pouvoir de : *Vous avez mon bonheur entre les mains.* || *Entre nous, entre vous et moi*, en confidence, sans qu'un tiers soit informé : *Que cela reste entre nous.* || *Etre entre quatre planches*, être dans le cercueil. || *Entre deux eaux*, à une certaine profondeur sous l'eau. || *Fig. Nager entre deux eaux*, ménager les partis, les opinions contraires. || *Entre deux feux*, de façon à recevoir le feu de l'ennemi, dans deux directions opposées; entre deux attaques parties de personnes différentes. || *Regarder quelqu'un entre les yeux*, le regarder fixement, en face. || *Entre quatre yeux* (prononcé plaisamment *entre quat'z'yeux*), seul à seul, en particulier, sans témoins. || *Entre la poire et le fromage*, au dessert, dans un moment où l'expansion est naturelle. || *Entre quatre murs*, en prison, ou dans un appartement nu, solitaire. || *Entre deux vins*, à moitié ivre. || *Entre la vie et la mort*, dans un état voisin de la mort. || *Entre les deux ou entre deux*, ni bien ni mal, dans un état intermédiaire. (V. ENTRE-DEUX.) || *Entre deux âges*, entre la jeunesse et la vieillesse; et, substantiv., âge mûr : *Arriver à l'entre-deux-âges.* || *Entre chien et loup*, sur le soir, au crépuscule, au moment où il serait difficile de distinguer un chien d'un loup.

— REM. L'e final de *entre* ne s'élide qu'en composition dans certains mots. Exemples : *Entr'apercevoir, s'entr'égorgier*, mais non dans les autres cas : *Entre eux, entre autres.*

— LANGUE CLASS. ET LITTÉR. Entre avait le sens de *parmi*, mais seulement avec un nom au pluriel : *Comptes-tu mon esprit entre les ordinaires?* (Corneille).

— MAR. *Entre vent et marée*, poussé dans un sens par le vent, et dans l'autre par la marée. || *Se trouver entre la vergue et le raban*, être gêné, serré dans une position fâcheuse, hésitant entre deux maux également inévitables. (A également le sens de *entre deux vins*.)

ENTREBÂILLEMENT n. m. Légère ouverture qu'offre une chose entrebâillée : *Je me glissais, d'une course aplatie de rat, dans l'entrebâillement (Colette).*

ENTREBÂILLER v. tr. Entrouvrir légèrement : *Elle entrebâilla subitement sa porte sans se montrer (Sand).*

— CH. de f. *Aiguille entrebâillée*, aiguille dont la lame, qui devrait être appliquée contre la contre-aiguille, s'en est écartée légèrement. (Cette position peut occasionner un dérèglement, aussi la plupart des aiguilles sont-elles calées ou verrouillées à l'aide de dispositifs spéciaux, leur position étant vérifiée par un contrôle d'entrebâillement.)

ENTREBÂILLEUR n. m. Pièce limitant le mouvement d'une porte lorsque la serrure est ouverte, pour éviter que ne soit surprise la vigilance de la personne qui a ouvert.

ENTRE-BANDE n. f. Chacune des bandes travaillées avec une chaîne de couleur différente aux extrémités d'une bande d'étoffe. || Pl. des ENTRE-BANDES.

ENTRECASTEAUX (Antoine Raymond Joseph de BRUNI, chevalier d'), navigateur français (château d'Entrecasteaux, Provence, 1737 - en mer, près de Java, 1793). Il débuta dans la marine en 1754, sous les ordres de Suffren. Après le traité de Paris (1763), il commanda la station des mers de l'Inde,

puis administra avec fermeté les Mascariques, de 1787 à 1789. Promu contre-amiral à son retour en France, d'Entrecasteaux fut envoyé à la recherche de La Pérouse, dont on n'avait pas de nouvelles depuis 1788. Parti de Brest en 1791, avec la *Recherche* et l'*Espérance*, il fouilla les côtes de la Nouvelle-Hollande, de la Nouvelle-Calédonie, des Nouvelles-Hébrides, des îles Salomon, des îles de l'Amirauté et de l'archipel des Amis. Puis il reconnut l'archipel Santa Cruz, vit même Vanikoro, mais, interprétant mal les déclarations des indigènes, il ne relâcha point dans cette île et passa outre, sans pouvoir recueillir aucun indice sur La Pérouse dans ces parages; malade du scorbut, il continua ses recherches sur les côtes de la Nouvelle-Guinée et dans les archipels voisins. Après sa mort, Rossel ramena l'expédition en France, en 1795.

ENTRECASTEAUX (ÎLES D'), archipel volcanique de Mélanésie, entre la Nouvelle-Guinée et les îles Salomon, dépendant de l'Australie; 33 800 hab.

ENTRECASTEAUX (RÉCIFS D'), groupe d'atolls de l'Océanie française, au N.-O. de la Nouvelle-Calédonie.

ENTRECHAT n. m. (de l'ital. [capriola] *intrecciata*, saut entrelacé). Chorégr. Mouvement au cours duquel le danseur s'élève, tandis que ses pointes basses passent l'une devant l'autre. (L'entrechat se compte d'après le nombre de passages des pointes.)

— ENCYCL. Au cours de l'entrechat, le danseur quitte le sol en s'élevant verticalement, les jambes se resserrent, les pieds battent rapidement avant de retomber au sol, correctement, et de reprendre le même mouvement. L'habileté plus ou moins grande du danseur dans l'exécution de ce saut consiste dans le nombre de fois qu'il bat l'entrechat. Il y a l'entrechat trois ou royal, qui est un changement de pied, et les entrechats quatre, cinq, six, sept et huit. Certains danseurs peuvent arriver à l'entrechat douze, mais, généralement, au détriment de la grâce. L'entrechat dit « de volée » est exécuté non pas de face, mais de biais.

ENTRECHOQUEMENT n. m. Choc de choses qui se heurtent.

ENTRECHOQUER v. tr. Choquer l'un contre l'autre : *Entrechoquer les verres.*

— *S'entrechoquer* v. pr. Se choquer mutuellement : *Mille phares cruels s'allument et s'entrechoquent, tels des poignards (Duhamel).* || *Fig. Se heurter : Leurs caractères orgueilleux (Michel-Ange et Jules II) s'entrechoquaient comme des nuées d'orage (R. Roland).*

ENTRECOLONNEMENT n. m. Archit. Intervalle entre deux colonnes. (On dit quelquefois ENTRECOLONNE [ou ENTRE-COLONNE].)

— ENCYCL. Vitruve admet cinq sortes d'entrecolonnements, qui se distinguent par le plus ou moins d'espacement des colonnes; ce sont : le pycnostyle, le systyle, l'eustyle, le diastyle et l'aréostyle.

ENTRECÔTE n. f. (longtemps m.). Tranche de bœuf* prélevée dans le train de côtes désossé.

— Text. Croisement compris entre deux côtes.

ENTRECOUPE n. f. Archit. Intervalle vide entre deux coupoles superposées.

— Technol. Manière de couper permettant d'utiliser le moins possible d'étoffe : *S'entendre à l'entrecoque.*

— Trav. publ. Dégagement qui se fait dans un carrefour par deux pans coupés opposés, afin de faciliter le tournant aux voitures. || *Entrecoque double*, entrecoque où les quatre pans de carrefour sont coupés.

ENTRECOUPÉ, E adj. Intermittent, saccadé : *Plaine entrecoupée de collines. Respiration entrecoupée. Récit entrecoupé de silences. Ah! mon Dieu, disait-il d'une voix entrecoupée, ah! mon Dieu, l'épouvantable chose! (Zola).*

— Sylvic. Qui est coupé par des clairières.

ENTRECOUPÈMENT n. m. Action d'entrecoquer; interruption.

ENTRECOUPER v. tr. Interrompre par intervalles : *De grands sanglots entrecoupaient ses phrases (Gide).*

— Technol. Tailler de manière à utiliser le moins d'étoffe possible.

— *S'entrecouper* v. pr. Se couper l'un l'autre; se croiser : *Lignes qui s'entrecouper.*

— Art vétér. En parlant d'un cheval ou d'un autre animal, blesser en frottant un pied contre l'autre pendant la marche. (Syn. S. COUPER, S'ENTRETAILLER.)

ENTRECOURS n. m. Dr. anc. Conventions entre deux seigneurs, qui avait pour objet 1° de permettre aux roturiers de l'un des contractants de s'établir sur les terres de l'autre sans devenir serfs; 2° de permettre à un serf de l'un d'épouser une serve de l'autre, librement et sans paiement d'une taxe dite « droit de formariage », en vertu duquel cette faculté était interdite.

ENTRECOURS n. m. Réciprocité de pâturage entre les habitants de plusieurs communes.

ENTRECROISEMENT n. m. Disposition de choses qui s'entrecroisent : *Cet entrecroisement de voitures roulant sur la terre molle silencieusement comme sur de la ouate (A. Daudet). Ses deux mains tendaient l'entrecroisement, et avaient la jonction machinale de la prière habituelle (Hugo).*

— Anat. Lieu où se croisent deux organes symétriques en traversant la ligne médiane pour aller d'un côté du corps à l'autre. La décaussation des pyramides est due à l'entrecroisement partiel des faisceaux pyramidaux à la partie inférieure du bulbe.

— Biol. Syn. de CROSSING-OVER.

ENTRECROISER v. tr. Croiser en divers sens : *Quand elle est chez elle, elle entre croise, dans un ordre précis, des balais devant ses portes (J. Renard).* || *Rimes entrecroisées*, v. RIME.

— *S'entrecroiser* v. pr. Se croiser l'un l'autre.

ENTRECUEILLIR v. tr. Récolter des fruits au fur et à mesure qu'ils arrivent à entière maturité.

ENTRECUISSE n. m. Entre-deux des cuisses

ENTRE-DÉCHIREMENT n. m. Action de se déchirer mutuellement. || Pl. des ENTRE-DÉCHIREMENTS.

ENTRE-DÉCHIRER (S') v. pr. Se déchirer mutuellement : *Les loups ne s'entre-déchirent pas.* || *Fig. Se blesser mutuellement par des traits méchants : Femmes qui ne cessent d'entre-déchirer.*

ENTRE-DEUX n. m. invar. Partie ou place qui sépare deux choses : *J'avais déposé mon papier dans l'entre-deux des portes formant antichambre (Stendhal).*

— MAR. *Entre-deux des lames*, creux qui sépare deux vagues voisines : *L'entre-deux des lames est d'autant plus petit que la violence du grain est grande (Dubreuil).*

— Mécan. *Entre-deux de tiroir*, partie pleine qui sépare les orifices du tiroir de ceux du cylindre.

— Mobil. Meuble de marqueterie de cuivre et d'écaïlle, ou de bois exotique, destiné à être placé entre deux fenêtres.

— Rel. Bande de papier collée au dos du volume avant l'emboîtement, en reliure industrielle.

— Sports. En basket-ball, lancer du ballon à la verticale, par l'arbitre, entre deux adversaires. (L'entre-deux s'exécute après diverses fautes ou au commencement de chaque mi-temps.) || Au football, acte comparable après arrêt du jeu.

— Technol. Bande de broderie, de dentelle de tapisserie à bords droits, destinée à être cousue des deux côtés dans le cours d'un travail manuel (pièce de lingerie ou d'ameublement). || Endroit où le drap n'a pas été suffisamment tendu, ce qui empêche les forces de le tendre uniformément.

— Verr. Bulle qui se forme dans le verre pendant qu'on le travaille.

ENTRE-DEUX-GUERRES n. m. ou f. Période qui s'étend entre les deux dernières guerres mondiales.

ENTRE-DEUX-GUIERS, comm. de l'Isère (arrond. de Grenoble), à l'O. de la Grande Chartreuse, sur le *Guiers-Vif* et près de son confluent avec le *Guiers-Mort*; 1 384 hab. (689 aggl.). Gainerie. Pâte à papier. Entre-deux-Guiers forme une seule agglomération avec Les Echelles (Savoie).

ENTRE-DEUX-MERS, région du Bordelais*, comprise entre la Garonne et la Dordogne et constituée de plateaux calcaires o-

de collines molassiques très découpées. La partie septentrionale, jusqu'à Créon, joint à la viticulture la production des fruits (pêches) et du lait. La partie centrale est le Benauga*. Sur les confins orientaux, autour des anciennes bastides de Sauveterre et de Monségur, on passe insensiblement à une région de polyculture de type périgourdin et agonais.

ENTRÉE-DÉVORER (S') v. pr. Se dévorer mutuellement : *Des pensées de violence passaient dans leurs yeux clairs, il leur prenait des envies de s'entre-dévorer* (Zola).

ENTRÉE DOURO E MINHO. V. MINHO.

ENTRÉE n. f. (de *entrer*). Action de passer de l'extérieur à l'intérieur : *L'entrée d'un train en gare. L'entrée des juges. L'entrée d'un personnage important. Nous fîmes notre entrée dans une cour irrégulière* (Nerval). || Possibilité d'accès en un lieu : *Refuser l'entrée.* || Droit ou privilège d'entrer, de siéger : *Avoir ses entrées dans un théâtre.* || Somme à payer pour entrer ou faire entrer : *L'entrée de cette exposition est fort chère. Dentrées rattachées d'une entrée élevée.* || Lieu, endroit, ouverture qui donne accès dans : *L'entrée d'une rue, d'une maison. L'entrée d'une manche.* L'archivolte pleine d'ombre de cette entrée inaccessible était aussi pure que si la pierre était coupée d'hier (Hugo); et, au fig., accès : *Je vous ferai recevoir chez madame l'Espard; personne n'a facilement l'entrée de son salon* (Balzac). || Fig. Commencement, début : *L'entrée de l'hiver. A l'entrée de l'adolescence. Entrée en séance. Entrée en matière.* Elles levèrent le siège à l'entrée de la nuit (Chateaubriand). Toute cette cavalerie déboucha sur le plateau, et ce fut comme l'entrée d'un tremblement de terre (Hugo).

— Loc. div. *L'entrée dans le monde, la naissance.* || *Faire son entrée dans le monde,* assister pour la première fois à une réunion mondaine.

— Aéron. *Entrée d'air*, orifice admettant l'air à l'intérieur du moteur sur les avions dotés de moteurs aérobies, c'est-à-dire ayant besoin de l'oxygène atmosphérique pour fonctionner. (L'entrée d'air peut être unique et placée à l'extrême avant du fuselage, ou double et disposée de chaque côté du fuselage, à l'emplanture de l'aile.)

— Archit. Première pièce par laquelle on passe pour pénétrer dans un appartement, dans un édifice. (V. VESTIBULE.) || *Entrée de chœur*, décoration, façade qui sépare le chœur d'une église du reste de la nef.

— Art culin. *Entrée ou entrée de table*, commencement du repas. || Nom générique des plats plus ou moins solides (fricassée, salmis, sautés, beignets, croquettes, soufflés, pâtés, etc.), avec ou sans sauce, qui sont servis entre le relevé et le rôti. (Les principales entrées sont celles de viande de boucherie [bœuf, veau, mouton, agneau], de gibier, de volaille, et même de poisson lorsque l'entrée est substituée au relevé.)

— Carross. Distance comprise entre le garde-boue avant et la tangente verticale à l'avant de la roue arrière d'une voiture automobile. — Ch. de f. *Signal d'entrée*, signal placé à l'entrée d'une gare, à la limite de la zone dépendant de cette gare ou même de tel ou tel réseau de voies, et destiné à arrêter les trains avant qu'ils n'y pénètrent.

— Cirq. *Entrée clownesque*, intervention en piste d'un ou plusieurs clowns. || *Par extens.* Comédie à deux ou trois personnages, interprétée au cirque. (Primitivement, le privilège des cirques limitant le spectacle à la pantomime militaire et aux évolutions équestres, l'entrée se composait du monologue d'un clown exécutant des sauts et des cascades, ou d'un dialogue très court entre le clown et le régisseur de piste [M. Loyal]. Peu à peu, le dialogue déborda sur l'action acrobatique, et l'entrée clownesque, aujourd'hui constituée de plusieurs scènes juxtaposées et sans rapport entre elles, s'est étendue jusqu'au sketch aux interprètes nombreux.)

— Comptab. Augmentation du stock, de l'encaisse ou du portefeuille et qui se traduit par l'inscription d'une valeur au débit de ces comptes. (Les livres d'entrée et de sortie destinés à noter ces mouvements donnent par leur solde l'état de l'inventaire.) || *Balance d'entrée*, journal au moyen duquel, en partie double, on rouverte les écritures au grand livre.

— Constr. *Entrée de clef*, ouverture dans le palâtre, le foncet, le bloc de sûreté, etc., épousant le contour de la section de la clef

et permettant l'introduction de celle-ci. || *Entrée de serrure*, plaque fixée sur la porte à l'opposé ou de part et d'autre de la serrure, et comportant un ou deux orifices, l'un pour le passage de la clef, l'autre pour le tourillonement de la béquille.

— Dr. *Entrée en possession, en jouissance*, action de commencer à posséder une chose, à en jouir.

— Hist. *Joyeuse entrée*, réception officielle offerte au souverain qui entraînait la première fois dans une de ses villes, ou à l'occasion de quelque circonstance exceptionnelle. (Célébrées particulièrement en France sous l'Ancien Régime et dans les pays flamands, les joyeuses entrées étaient l'occasion d'un grand déploiement de faste. Elles se perpétuent encore aujourd'hui en Belgique.) || *Joyeuse entrée de Brabant*, Constitution imposée au prince Wenceslas de Luxembourg, frère de l'empereur Charles IV. (Jurée le 3 janv. 1356, elle établissait l'indivisibilité de l'Etat de Brabant et réservait aux seuls Brabançons l'accès aux fonctions publiques. Elle servit de loi constitutionnelle jusqu'à la fin du XVIII^e s.)

— Jeux. *Faire entrée*, faire levée au reversi.

— Mar. Partie par où une mer communique avec une autre : *L'entrée de la Manche.* || Passage par lequel on pénètre dans une rade : *Chaque entrée a ses difficultés particulières.* || *Avoir l'entrée*, avoir satisfait à tous les règlements, sanitaires, de police ou de douane, et être autorisé à pénétrer dans la rade, dans le port.

— Math. *Table à double entrée*, table dont chaque terme appartient à une ligne et à une colonne. (Ces termes portent, en général, deux indices, dont l'un fixe la ligne et l'autre la colonne, au croisement desquelles se trouve ce terme.)

— Mat. plast. Dans le moulage par injection ou par transfert, orifice étroit à travers lequel la matière, provenant du canal d'alimentation, est injectée dans une cavité du moule. || *Matière moulée extraite de cet orifice.*

— Mus. Dans un canon, mouvement marquant l'introduction d'une partie vocale ou instrumentale, voix dite « conséquent », et qui répond à l'« antécédent ». || *Par extens.* Toute disposition vocale ou instrumentale dans laquelle les voix ou les parties interviennent les unes après les autres, notamment dans un morceau s'inspirant de l'écriture canonique comme la fugue. || Au Moyen Age, arrivée de personnages déguisés et masqués qui se mettaient à danser. || Depuis Lully, morceau de musique instrumentale (souvent une sorte de marche), sur lequel les danseurs entrent en scène. || Dans la suite instrumentale, pièce d'introduction ou pièce dans le style des entrées des opéras-ballets.

— Sylvic. *Bois d'entrée*, v. BOIS.

— Télécomm. *Entrée de poste*, tube coudé, en porcelaine, vulgairement appelé « pipe », utilisé pour isoler le fil de ligne dans la traversée d'un mur.

— Théâtre. Action ou manière d'entrer en scène; moment où l'on entre en scène : *Manquer son entrée.* || *Faire l'entrée d'un artiste*, l'applaudir à son apparition en scène. || *Avoir son entrée*, pour un artiste, être applaudi à son apparition.

— Turf. Somme qui doit être versée pour qu'un cheval puisse prendre part à la course dans laquelle il est engagé.

— **Entrées** n. f. pl. Privilège qu'avaient jadis certaines personnes, en vertu de leur naissance ou de leur charge, d'entrer dans l'appartement du roi, alors qu'il était fermé au commun des courtisans : *Les petites, les grandes entrées.* || *Par extens.* Ceux qui possédaient ce privilège : *Les entrées passaient par la porte de glace* (Saint-Simon). || *Avoir ses entrées chez quelqu'un*, y être reçu. — Econ. d'expl. Ensemble des marchandises reçues dans une période déterminée. (S'applique également aux espèces et aux effets reçus.)

— **D'entrée** loc. adv. **LANGUE CLASS.** D'abord : *Il nous a dit d'entrée trois ou quatre fausses nouvelles.* || *D'entrée de jeu*, dès le commencement du jeu; et, au fig., tout d'abord : *D'entrée de jeu, il fit voir son extravagance.* — **ENCYCL.** Constr. Les entrées de serrure ont fourni de riches motifs à la serrurerie, aux XIV^e et XV^e s. Aux XVI^e et XVII^e s., du Cerceau et Mathurin Jousse, Marot, Lepautre ont composé, dans ce domaine, de véritables chefs-d'œuvre. Au XVIII^e s. et sous



entrées d'air

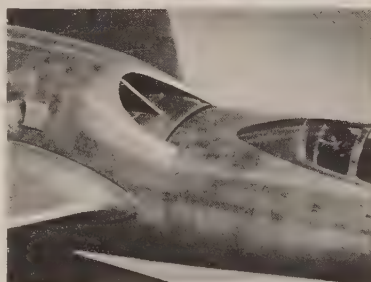
du « Javelin » Gloster



du « Hunter »



du « Mystère IV A »



du SE-2415 « Grogard »



du Douglas « Skyrocket »

l'Empire, on a exécuté des entrées en bronze. Dans l'ameublement moderne de qualité, les entrées font rarement saillie, et sont formées parfois d'incrustations d'ivoire.

— Iconogr. Les entrées triomphales ont fréquemment inspiré les peintres d'histoire. Ch. Le Brun a représenté l'Entrée d'Alexandre à Babylone (Louvre); Rubens, l'Entrée de Henri IV à Paris (Florence); F. Gérard, le même sujet (1817, Louvre et Versailles); Van der Meulen, l'Entrée de Louis XIV et de Marie-Thérèse à Arras, en août 1667 (Louvre); Ch. Parrocel, l'Entrée de l'ambassadeur turc aux Tuileries et l'Entrée de Louis XV à Mons, le 30 mai 1747 (Versailles); Girodet, l'Entrée des Français dans Vienne, le 14 novembre 1805; Taunay, l'Entrée de la garde impériale à Paris, après la campagne de Russie (Versailles); H. Vernet, l'Entrée de l'armée française en Belgique, le 9 août 1831 (Versailles); Benjamin-Constant, l'Entrée de Mahomet II à Constantinople (1876).

entrée de serrure
XVIII^e s.
musée des Arts décoratifs



entrelacs
chapiteau du cloître d'Elne

ENTRE-ÉCORCE n. m. Défaut qui résulte de la soudure de deux branches voisines ou d'une branche avec le tronc.

ENTREFAITE n. f. (part. pass. de l'anc. franç. *entrefaire*). Usité seulement dans l'expression *Sur ces entrefaites*, en cette circonstance, à ce moment : *Sur ces entrefaites, il survint un grave incident* (Hugo).

— **LANGUE CLASS.** *Sur l'entrefaite*, dans l'intervalle, à ce moment : *L'ennemi vient sur l'entrefaite* (La Fontaine).

ENTREFENÊTRE ou **ENTRE-FENÊTRE** n. m. Partie d'un mur comprise entre deux fenêtres. || Tapisserie, fresque qui orne cet espace.

ENTREFER [fer] n. m. Partie d'un circuit magnétique où le flux d'induction ne circule pas dans le fer. (Dans une dynamo, on désigne sous ce nom l'espace compris entre les faces internes des inducteurs et la face externe de l'induit; dans un électro-aimant, l'espace compris entre les pièces polaires.)

ENTREFILET n. m. Petit article très court dans un journal, et ordinairement séparé de ce qui précède et de ce qui suit par un filet (petit fil, trait) pour attirer l'attention : *Un entrefilet publicitaire. Un entrefilet venimeux.*

ENTREAGENT n. m. (de *entre* et *gens*). Adresse à se conduire, à se faire valoir en société, etc.; habileté. (Usité dans les expressions : *Avoir de l'entreagent. Manquer d'entreagent.*)

— **LANGUE CLASS.** Civilité, politesse : *Le comte de Roucy avait, avec toute sa bêtise, un entreagent de cour que l'usage du grand monde lui avait donné* (Saint-Simon).

ENTR'ÉGORGER (S') v. pr. (Se conj. comme *manger*.) S'égorger les uns les autres.

ENTRE-GREFFÉ, E adj. Se dit des fruits qui, se trouvant en contact, se sont soudés l'un à l'autre : *Cerises entre-greffées.*

ENTRE-GREFFER (S') v. pr. Devenir greffé l'un sur l'autre : *Racines qui s'entre-greffent.*

ENTRE-HEURTER (S') v. pr. Se heurter l'un contre l'autre : *Ce vaste tourbillon d'étonnelles qui sort | Des combats, des héros s'entre-heurtant, du sort* (Hugo).

ENTREILLAGE n. m. Action de disposer les bouteilles de champagne en tas, alternativement dans un sens puis dans l'autre, les bagues reposant chaque fois sur une latte posée sur les fonds.

ENTREJAMBE n. m. Partie de la culotte ou du pantalon située entre les jambes.

— **Ebénist.** Espace compris entre les pieds d'une table, d'un fauteuil, d'une commode. || Traverse ou croisillon reliant ensemble les pieds d'un meuble.

ENTRELACÉ, E adj. Enlacé l'un dans l'autre : *Mains entrelacées.*

— **Hérald.** Se dit des pièces circulaires ou en segment de cercle (croissants, anneaux, etc.), passées les unes dans les autres. — **Minér.** Se dit des cristaux aciculaires, lorsque les aiguilles se croisent dans toutes les directions.

— **Télév.** Se dit de deux ou plusieurs trames selon lesquelles une image complète est explorée, et dont les lignes de l'une sont placées entre les lignes qui composent l'autre ou les autres : *L'analyse de l'image par lignes entrelacées permet de réduire l'effet de scintillement.*

ENTRELACEMENT n. m. Action d'entrelacer; entrecroisement, réseau : *Des entrelacements de guirlandes; et, au fig. : Un entrelacement de souvenirs* (Proust).

— **Text.** Armure où l'on mélange des chaînes d'armures différentes, notamment dans la fabrication des rubans.

ENTRELACER v. tr. (Se conj. comme *lacer*.) Enlancer l'un dans l'autre : *Entrelacer des rubans, des branches.*

— **SYN.** : croiser, entrecroiser, entremêler, mélanger, mêler, tresser, unir.

— **S'entrelacer** v. pr. S'enlancer mutuellement : *Les vignes sauvages, les bignonias, les colocintias s'entrelacent au pied de ces arbres* (Chateaubriand).

ENTRELACS [la] n. m. (déverbal de *entrelacer*). Archit. Ornement composé de moulures, de chiffres, de fleurons, etc., enlacés l'un dans l'autre : *Entrelacs à jour*. (V. part. *encycl.*) || Ornements à jour qui remplacent les balustres, pour remplir les appuis évidés des balcons ou des rampes d'escalier.

— **Calligr.** Ornement formé de traits de plume entrelacés.

— **Rel.** Motif décoratif composé de filets courbes s'entrecroisant, dont les premiers modèles se rencontrent dans les reliures du XVI^e s.

— **ENCYCL.** Archit. L'entrelacs est l'ornement propre surtout à la serrurerie. Avec le fer on forme dans les balcons, dans les grilles, dans les rampes d'escalier tous les entrelacs imaginables. Le bois ne se prête guère qu'aux entrelacs à lignes droites, tels que l'ornement appelé *grecque*. L'entrelacs forme le principal élément de l'ornementation arabe.

ENTRELARDEMENT n. m. Action d'entrelarder; état d'une viande entrelardée.

ENTRELARDER v. tr. Piquer avec du lard : *Entrelarder un filet de bœuf, un fricandeau*. || *Par anal.* Ajouter certains ingrédients à : *Entrelarder d'amandes un gâteau*. || *Fig.* Entremêler de, parsemer de : *Entrelarder un discours de vers, de citations*.

ENTRE-MAILLAGE n. f. ou **ENTRE-MAILLAGE** n. m. Genre de tramail utilisé en Méditerranée.

ENTREMÊLEMENT n. m. Action d'entremêler; entrelacement.

ENTREMÊLER v. tr. Mêler, insérer dans d'autres choses : *Entremêler des fleurs et des rubans. Les musulmanes voilées vont s'asseoir [...] sur les tombes entremêlées d'ombrages* (Nerval). || *Entrecouper* : *Je traduais l'« Odyssée » et la « Cyropédie » jusqu'à deux heures, en entremêlant mon travail d'études historiques* (Chateaubriand).

— **S'entremêler** v. pr. Se mêler : *Les obscurcissements et les clartés s'entremêlent : après un éblouissement, une éclipse* (Hugo).

ENTREMÉTIER n. m. Cuisinier chargé spécialement des entremets.

ENTREMETS n. m. (de *entre* et *mets*). Autrefois, nom générique des différentes préparations culinaires qu'on servait en même temps que les rôtis. || *Auj.*, mets léger sucré, qu'on sert avant le dessert.

— **Mus.** Au Moyen Âge, pantomime dramatique qui rehaussait le faste d'un repas et comportait une ou plusieurs entrées* avec chœurs, danses ou orchestre : *Entremets de la Cour de Bourgogne*.

— **ENCYCL.** Parmi les entremets sucrés les plus courants, citons les omelettes au rhum et aux confitures, les soufflés, les crèmes solides ou liquides, les crûtes aux fruits, les beignets divers, les sorbets, etc.

L'entremets tel que nous le concevons aujourd'hui est une création des confiseurs italiens attirés à la Cour de France par Catherine de Médicis.

ENTREMETTEUR, EUSE n. *Péjor.* Personne qui s'entremet dans une intrigue galante.

— **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Celui, celle qui s'entremet, qui s'emploie dans une affaire où sont intéressées plusieurs personnes : *Théodote [...] est médiateur, confident, entremetteur* (La Bruyère).

ENTREMETTRE (S') v. pr. S'employer dans une affaire qui intéresse une ou plusieurs personnes; interposer son crédit, son autorité, etc. : *Aussitôt M. de Saint-Cyran arrêté, tous ses amis s'agitèrent, s'entremirent* (Sainte-Beuve). *S'entremettre pour obtenir la grâce de quelqu'un*.

— **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** *S'entremettre de*, s'occuper de, agir comme intermédiaire pour : *« Que viens-tu faire ici ? — Ce que je fais partout ailleurs : m'entremettre d'affaires, me rendre serviable aux gens »* (Molière). Elle témoigna même une vive répugnance à s'entremettre de cette affaire (Sandeau).

ENTREMISE n. f. Action de s'entremettre. *Offrir son entremise*. || Intermédiaire (surtout dans la loc. prép. *par l'entremise de*) : *U Muse qui s'exprime par l'entremise de fautes* (J. Cocteau). *Les habitants de Saint-Malo s'adressèrent à moi le 25 août 1828, par l'entremise de leur maire* (Chateaubriand).

— **Technol.** **SYN.** de **FILIN**.

ENTRE-MODILLON n. m. Archit. Intervalle entre deux modillons : *Des entre-modillons trop ornés*.

ENTREMONT, vallée de Suisse, dans le Valais, au pied du Grand-Saint-Bernard, parcourue par la Drance d'Entremont, conflue, à Sembrancher, avec la Drance Bagnes. — Elle constitue, comme le v. d'Anniviers*, un petit pays où se sont conservés bien des traits de l'exploitation traditionnelle de la montagne.

ENTREMONT (PLATEAU D'), site archéologique de Provence (Bouches-du-Rhône), au N d'Aix-en-Provence.

On ignore le nom antique de cette capitale des Salyens. Son origine semble remonter au III^e s. av. J.-C., au moment de l'expansion celtique de part et d'autre de la vallée du Rhône. L'oppidum occupe un promontoire possédé encore son enceinte en pierres sèches ses tours et le mur transversal séparant le quartier haut (quartier résidentiel avec habitations comportant une cour à la mode gréco-romaine) du quartier bas (maisons modestes et installations agricoles). Après la défaite des Salyens par Sextius Calvinus (123 av. J.-C.), cet oppidum fut ruiné par les Romains, qui fondèrent Aix (*Aquae Sextiae* 122) pour le remplacer. Les fouilles, commencées en 1946, ont permis de dégager une partie du quartier d'habitation (rues à angle droit) et un quartier religieux (voie sacrée lieu de sacrifice); dans celui-ci ont été découverts les vestiges de portiques à alvéoles pour l'exposition de crânes, et un ensemble de grande statuaire. La tradition celtique s'y allie avec l'art méditerranéen (influence de Marseille). La céramique est importée (étrusque, italique, délienne). [→ Biblio.]

ENTREMONT-LE-VIEUX, comm. de Savoie (arrond. de Chambéry), dans le d. d'Entremont (massif de la Grande-Chatreuse), entre les chaînes du Granier (à l'O) et de l'Hauterans (à l'E.); 625 hab. (128 aggl.) Fouilles archéologiques préhistoriques.

ENTREMONTS (Jacqueline DE MONTBEL D), baronne d'Authon, dame de Coligny (Savoie 1541 - Ivry 1600). Veuve de Claude de Bastarnay, baron d'Authon, tué en 1562 à la bataille de Saint-Denis, elle épousa, en 1571, l'amiral de Coligny, qu'elle admira fort à cause de sa réputation de vertu. Arrêtée plusieurs fois, elle refusa d'abjurer le protestantisme et mourut en prison.

ENTRE-NERFS n. m. invar. Intervalle séparant les nerfs en relief au dos d'un livre relié.

ENTRE-NEUD n. m. Bot. Espace compris entre deux nœuds d'une tige. (Syn. MÉTATHALLE.) || Pl. des ENTRE-NEUDS.

ENTREPÉNÉTRER (S') v. pr. (Se conj. comme *céder*.) Se pénétrer mutuellement.

ENTREPILASTRE n. m. Intervalle entre deux pilastres.

ENTRE-PLANT n. m. Ensemble des jeunes plants mis entre les vieux cep pour le renouvellement progressif de la vigne. || Pl. d'ENTRE-PLANTS.

ENTREPOINTILLER v. tr. Grav. Entremettre de pointillés.

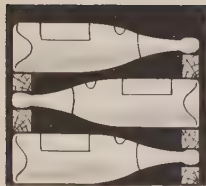
ENTREPONT n. m. Mar. Espace compris entre le pont supérieur et celui qui vient immédiatement au-dessous. || *Passager d'entrepont*, passager de la dernière classe, émigré en général, qu'on logeait dans les faux ponts quand ceux-ci ne contenaient pas de marchandises, et qui, alors, étaient pourvus de couchettes démontables.

— **ENCYCL.** Dans la marine marchande, le mot est de plus en plus remplacé par *faux pont*. Les transports de pondéreux n'ont pas de faux pont, pour faciliter l'arrimage du charbon ou du minerai. Les cargos qui transportent des marchandises diverses en ont tous, et certains cargos de très grandes dimensions en ont même deux.

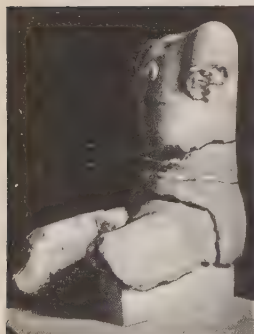
ENTREPOSAGE n. m. Action d'entreposer de mettre en entrepôt.



entrelacs
reliure du XVI^e s.



entreillage



ENTREMONT
guerrier gaulois
musée d'Aix-en-Provence

ENTREPOSER v. tr. (de *entre* et *poser*). Déposer; confier en garde : *Entreposer des livres chez quelqu'un.*

ENTREPOSEUR n. m. Qui tient un entrepôt; qui est préposé à la garde de marchandises entreposées. || Agent préposé à la garde et à la vente de certains produits dont le gouvernement a le monopole. || *Entreposeur des Tabacs*, fonctionnaire tenant lieu de grossiste entre les manufactures de la Régie française et les débiteurs.

ENTREPOSITAIRE n. m. et adj. Agent commercial recevant en dépôt des marchandises quelconques. || Négociant plaçant des marchandises dans un entrepôt.

ENTREPÔT n. m. (déverbal de *entreposer*). Lieu où l'on met des marchandises en dépôt. || Place de commerce, port où les marchandises sont déposées jusqu'à ce qu'on les dirige vers leur destination. (On dit aussi *VILLE D'ENTREPÔT*.) || *Commissionnaire d'entrepôt*, facteur qui, dans les entrepôts réels, reçoit les marchandises et les expédie à destination. — Dr. fisc. *Entrepôt de douane*, bâtiment où sont entreposées, dans une gare frontière, dans un port, les marchandises soumises à l'examen, au contrôle ou au paiement des droits de douane. (V. part. *encycl.*) || *Entrepôt de tabac*, v. *TABAC*.

— Frigor. *Entrepôt frigorifique*, bâtiment aménagé pour y réaliser et y maintenir des températures basses, aussi constantes que possible, en vue d'y entreposer des denrées périssables. (V. *CONGÉLATION*, *RÉFÉRIÉRATION*.)

— *ENCYCL.* Dr. fisc. *Entrepôt de douane*. Les entrepôts sont des locaux, privés ou publics, soumis au contrôle de la douane, et dans lesquels les marchandises peuvent séjourner sans avoir acquitté les droits de douane. Ces droits ne sont perçus qu'à la sortie d'entrepôt et au tarif en vigueur à la date de cette sortie. On distingue : 1° l'entrepôt *réel*, local placé sous la surveillance permanente de la douane, géré par une collectivité publique (commune, port autonome, chambre de commerce) [les marchandises sont déclarées et vérifiées à l'entrée; elles peuvent séjourner, en principe, cinq ans au plus]; 2° l'entrepôt *spécial réel*, réservé aux marchandises dont la présence offre des dangers (les bénéficiaires sousscrivent une soumission cautionnée d'avoir à réexporter ou de payer les droits lors de la mise à la consommation à l'intérieur du territoire douanier); 3° l'entrepôt *factif*, permettant à des magasins ou usines de détenir les marchandises, sans que celles-ci soient sous la garde permanente de l'Administration (la durée n'est que de deux ans, en principe; le bénéficiaire sousscrit une soumission cautionnée; une déclaration et une vérification ont lieu à l'entrée; des recensements ont lieu à l'improviste). Ce régime existe dans certains ports, dans des localités frontières munies d'entrepôt réel et dans divers bureaux de douane. Un certain nombre d'usines sont exercées, c'est-à-dire surveillées, pour permettre la mise en œuvre de matières et produits en suspension des droits et taxes.

ENTREPRENANT, *E* adj. Hardi à entreprendre; actif : *Gouvernement, homme entreprenant*. *Autant Bernard est entreprenant, autant Lucien est timide* (Gide). || *Particul.* Se dit d'un homme hardi auprès des femmes : *Cavalier entreprenant*.

ENTREPRENDRE v. tr. (de *entre* et *prendre*). [Se conj. comme *prendre*.] Prendre la charge d'une chose, commencer à l'exécuter : *Entreprendre un voyage, une étude*. *Nous entreprenons des ouvrages en commun* (Chateaubriand). || *Spécialem.* S'engager à faire ou à fournir dans des conditions déterminées : *Entreprendre la construction d'un immeuble*. || *Fam.* Attaquer une personne, la tourmenter, la harceler; chercher à la faire céder : *Enfant qui entreprend son parrain dès son arrivée*. *Entreprendre une femme*. || Essayer de persuader : *Entreprendre quelqu'un sur un sujet*.

◆ V. tr. ind. [sur]. *LANGUE CLASS. et LITTÉR.* Usurper, empiéter sur, attenter à : *César entreprend sur la liberté du peuple romain*. *Nous nous flattons d'entreprendre par lui sur les destins* (A. France).

— *ALLUS. HIST.* *Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer*, phrase attribuée à Guillaume d'Orange (1533-1584), mais dont l'authenticité est douteuse.

ENTREPRENEUR, *EUSE* n. et adj. Personne qui entreprend d'exécuter certains travaux (particul. de construction et de travaux publics), de faire certaines fournitures : *Mon père qui était entrepreneur de travaux publics a eu maintes fois l'occasion de voler* (J. Renard). || Personne qui dirige pour son compte une entreprise industrielle ou commerciale : *Entrepreneur de transports, de menuiserie*. || *Absol.* Constructeur de bâtiments.

— *LANGUE CLASS.* Qui entreprend quelque chose : *Cette entreprise fera beaucoup d'honneur à l'entrepreneur, à l'Académie et à la nation* (Voltaire).

— Dr. Partie qui, dans le contrat d'entreprise, est chargée de l'exécution du travail.

— *ENCYCL.* Dr. En droit, l'appellation « entrepreneur » désigne celui qui fait profession d'exécuter certains contrats de louage d'ouvrage (entreprises de manufacture, de commission, de transports, de fournitures, agences et bureaux d'affaires, établissements de vente à l'encan, spectacles, concessions de monopoles publics [éclairage, pompes funèbres, tramways, etc.]), et surtout d'assurer les entreprises de constructions et de travaux.

En ce qui concerne ces dernières, le Code civil a institué une responsabilité spéciale très lourde à l'égard des architectes et des entrepreneurs : même après réception par le propriétaire, ils continuent de répondre pendant dix ans des travaux qu'ils ont exécutés ou dirigés. Toutefois, on admet généralement que, dans son application, cette responsabilité comporte des degrés. S'il s'agit de la perte totale ou partielle de l'édifice, de la construction, il existe à l'égard de l'architecte et de l'entrepreneur une présomption légale de faute, c'est-à-dire qu'ils sont responsables de plein droit des dégâts, à moins qu'ils prouvent que l'accident provient d'une cause qui ne peut leur être imputée. Au contraire, s'il s'agit seulement de malfaçons dans les gros ouvrages, la faute du constructeur n'est pas présumée, et c'est au demandeur à la prouver. Quant aux menus ouvrages (réparations d'entretien), il y a lieu d'appliquer la règle du droit commun. La responsabilité cesse après la réception des travaux.

Les entrepreneurs de travaux publics sont astreints à l'observation d'un cahier des charges, dits *des clauses et des conditions générales*, contenant des clauses et des conditions générales applicables à toutes les entreprises, et des dispositions techniques, spéciales à l'entreprise particulière dont il s'agit. Toute difficulté entre l'Administration et l'entrepreneur, concernant le sens ou l'exécution des clauses du contrat, est portée devant le tribunal administratif, sauf recours au Conseil d'Etat.

Le contrat de louage d'ouvrage est dissous par la mort de l'entrepreneur.

Les entrepreneurs ont un privilège sur les immeubles pour la plus-value résultant des travaux qu'ils ont faits.

— *Econ. polit.* Les économistes classiques anglais considéraient que l'entrepreneur était celui qui créait une affaire au moyen de ses capitaux. J.-B. Say a distingué entre l'entrepreneur et le capitaliste, mais, aujourd'hui, création et gestion sont, souvent, des fonctions différentes; c'est ainsi, notamment, qu'aux Etats-Unis est apparu un type d'homme d'affaires spécialisé dans le lancement d'entreprises nouvelles qui sont ensuite gérées par d'autres : c'est le *promoteur*. Si l'entrepreneur n'est plus le créateur, on pourrait dire que c'est celui qui court les risques, bons ou mauvais, de sa gestion; cette définition est exacte en ce qui concerne l'artisan, le petit commerçant, le petit industriel, l'associé en nom collectif d'une société en commandite, mais où est l'entrepreneur dans une société anonyme? Si la définition reste difficile, la fonction existe. Elle comporte deux missions fondamentales et des responsabilités annexes.

L'entrepreneur est l'organisateur de la production. Il doit avoir pour cela une connaissance précise de la situation économique de sa firme, du marché régional, national, international, non seulement en ce qui concerne ses propres produits, mais aussi l'ensemble de l'activité économique. Constamment, il a un diagnostic à porter.

A partir de ce diagnostic et des prévisions, des anticipations qu'il formule, l'entrepreneur doit établir son plan de production.

Le plan mis sur pied, l'entrepreneur doit déterminer les conditions de sa réalisation et organiser le travail de direction, de recherche, d'exécution. Il est assez souvent fait appel, pour l'élaboration de ce plan, aux cadres responsables de l'entreprise. La participation de l'ensemble du personnel étant rigoureusement impossible, il a parfois été suggéré de faire appel à ses représentants; c'est un peu dans cette intention qu'ont été institués les comités d'entreprise, mais il ne semble pas que les expériences aient été nombreuses, ni que celles qui ont été tentées aient réussi.

L'entrepreneur est le « maître d'œuvre » (Fr. Perroux), il exerce le pouvoir de décision. Cela est vrai dans tous les types d'entreprise. Les décisions prises doivent être appliquées, et l'on doit contrôler leur exécution.

La tâche pouvant dépasser les moyens d'un seul homme, nous trouvons souvent à la tête de l'entreprise un « groupe exécutif ». C'est le cas dans toutes les grandes entreprises, sociétés anonymes ou entreprises nationalisées. Mais il est nécessaire que ce groupe exécutif ait à sa tête une autorité unique.

Ainsi, qu'il s'agisse d'organiser la production, de « combiner les facteurs de la production » en vue de créer des produits ou d'exercer le pouvoir de décision, on s'aperçoit que, de plus en plus, dans l'économie moderne, la fonction d'entrepreneur « se diffuse » dans une équipe. L'œuvre de production étant collective, la fonction d'entrepreneur le devient aussi, mais toujours avec la nécessité d'une autorité unique qui arbitre et définit la stratégie de l'entreprise.

Ces deux caractéristiques fondamentales de la fonction d'entrepreneur se retrouvent dans tous les types d'économie, aussi bien dans l'entreprise américaine que dans l'entreprise soviétique, dans l'entreprise privée que dans l'entreprise publique.

D'autres tâches incombent en outre à l'entrepreneur : *L'entrepreneur doit être un « innovateur »*, qu'il se trouve dans une firme capitaliste, nationalisée, étatisée, communautaire; il doit être constamment en quête de combinaisons nouvelles des facteurs de la production (capital, travail, matières premières). Le système économique stagne si l'entrepreneur se fonctionnarise. (Très souvent, les dirigeants de l'économie soviétique ont fait ce reproche à certains des « directeurs » de jeunes firmes.) Dans l'économie capitaliste plus qu'ailleurs, le dynamisme de l'entrepreneur reste une question de vie ou de mort, non seulement pour la firme, mais aussi pour l'économie.

L'économiste autrichien Schumpeter a distingué cinq types de combinaisons nouvelles : la création d'un produit nouveau, la découverte d'une méthode de production nouvelle, la conquête d'un débouché nouveau, la conquête d'un marché d'approvisionnement nouveau en matières premières, une organisation nouvelle de la production; dans ce cas, une expérience de cession dans l'entreprise peut constituer un type d'innovation efficace. L'innovation déborde ainsi largement le seul plan technique.

L'entrepreneur peut assumer les risques de l'entreprise, mais ce n'est pas essentiel à sa fonction. Il le fait, en général, dans les entreprises à caractère familial et à capital personnel. Dans les entreprises sociétaires, les risques les plus importants sont supportés par les capitalistes, qui perdent leur apport si l'entreprise fait faillite, et par les travailleurs, qui se trouvent en chômage. Dans les entreprises publiques, les risques sont supportés par les contribuables, mais l'économie du pays tout entière supporte les conséquences d'une mauvaise gestion (d'autant plus que, souvent, l'entreprise publique a la charge d'un secteur de base : énergie, transports, crédit, etc.). [→ *Biblio.*]

ENTREPRISE n. f. Ce que l'on entreprend : *Echouer dans son entreprise*. *Un mois avant ce voyage, on en parlait comme d'une entreprise hasardeuse* (Chateaubriand). || Action de faire ou de fournir quelque chose à certaines conditions; opération d'un entrepreneur : *Il a l'entreprise de ces travaux*. || Affaire commerciale ou industrielle dirigée par une personne morale ou physique privée : *Entreprise de pompes funèbres, de roulage*. *Le sport, entre les mains de traitants ingénieux, est devenu la plus avantageuse des entreprises de spectacle* (Duhamel). || Affaire

spécialisée dans le bâtiment ou les travaux publics. || Action par laquelle on essaie de porter atteinte à : *Une entreprise contre la liberté. H. Sholmes n'avait point réussi dans ses entreprises contre Arsène Lupin* (Maurice Leblanc). || Tentative de séduction sur une femme : *Résister aux entreprises d'un galant.* — **LANGUE CLASS.** Opérations militaires : *Les Éoliens avaient fait quelques entreprises contre Philippe, qui leur avaient assez réussi* (Rollin).

— **Dr. Contrat d'entreprise, v. OUVRAGE** (lourde d'ouvrage).

— **Econ. polit.** Unité économique de production. (V. part. *encycl.*) || *Système de la libre entreprise*, régime économique qui repose sur la liberté de création et de gestion d'entreprises privées, sous réserve que ces entreprises se conforment aux réglementations professionnelles ou étatiques visant au maintien de la libre concurrence, et, éventuellement, se soumettent au contrôle de la qualité des produits présentés aux consommateurs : *Les États-Unis d'Amérique du Nord sont le pays de la libre entreprise.*

— **Fauconn.** Oiseau de grande entreprise, oiseau qui attaque résolument sa proie.

— **★ affaires, conjoncture, innovation, risque, aventure, responsabilité, routine.**

Fonction et organisation de l'entreprise.

Lorsqu'un individu accomplit successivement un même acte simple, exécute une série d'opérations semblables destinées à satisfaire non plus seulement ses besoins et ceux de sa famille, mais les besoins d'autres individus, d'autres familles, avec lesquels il n'est uni par aucun lien d'association volontaire, il y a *exploitation économique*. Toute exploitation économique est une *unité technique de production*, c'est-à-dire un *établissement*. Lorsque l'exploitation économique est financièrement autonome, c'est une *unité économique de production*. Selon certains économistes, constitue une *entreprise* toute exploitation économique financièrement autonome ; le fermier, le commerçant, l'artisan, la société de transports ou d'assurance, le constructeur d'automobiles, le revendeur autonome d'appareils de télévision, la société de fabrication de produits chimiques ou d'aluminium, la S. N. C. F. et la Régie autonome des tabacs sont tous, au même titre, des entreprises ; l'exploitation industrielle soviétique qui naît, se développe et meurt, serait également une entreprise. Pour d'autres économistes, il ne peut y avoir d'entreprise que s'il y a recherche du profit ; l'unité économique serait exclusivement l'unité économique de production du régime capitaliste ; aussi l'artisan, le petit exploitant agricole, la coopérative ouvrière de production, le service public, le trust soviétique ne constitueraient pas des entreprises. Cette distinction ne paraît guère fondée. Il est raisonnable de considérer qu'il y a une « entreprise » dès lors que l'exploitation économique possède l'autonomie de sa gestion financière, dès lors qu'elle fonctionne dans un système économique fondé sur les échanges monétaires.

● **Objet de l'entreprise.** L'entreprise est un centre de production dont les responsables peuvent être mus par des mobiles différents : 1° la recherche d'un profit personnel ; 2° le désir d'assurer au mieux la vie du corps social (c'est la recherche du profit collectif) ; 3° la volonté de pouvoir, grâce au produit de son travail, vivre dans un état d'indépendance au moins relative. A chacun de ces mobiles correspond une forme juridique donnée d'entreprise. Cependant, toute entreprise, quel que soit le mobile de ses responsables, quelle que soit sa forme juridique, est soumise à un certain nombre d'imperatifs. Elle ne peut subsister longtemps que si sa gestion est saine, c'est-à-dire si ses recettes sont au moins aussi élevées que ses dépenses. Les exercices ne se ressemblent pas, et les résultats bénéficiaires alternent, souvent, avec des résultats déficitaires ; c'est ainsi que, selon Walras, la comparaison des résultats globaux d'une même branche industrielle, sur une période de plusieurs exercices consécutifs, aboutirait à cette constatation que le profit global moyen est voisin de zéro ; les profits constants réalisés par certaines entreprises ne le seraient pas au détriment des consommateurs, mais à celui des entreprises déficitaires mal gérées ; la théorie

est séduisante, mais ne se justifie pas en période de capitalisme de groupes, où l'existence ou la disparition des entreprises déficitaires permet souvent la conclusion d'entreprises en vue de maintenir des prix largement rémunérateurs pour les entreprises bénéficiaires.

Dans le régime actuel d'appropriation privée des moyens de production et d'échanges, l'entreprise privée cherche à obtenir un profit, c'est-à-dire à réaliser des recettes supérieures à ses dépenses, étant comprise dans ces dernières la rémunération normale des capitaux au taux du marché monétaire (les économistes anglais de l'école classique et les marxistes ne font pas la distinction entre la rémunération des capitaux et le profit d'entreprise). Lorsque le profit est dû à une bonne gestion de l'entreprise, dont les prix de revient sont inférieurs à ceux des concurrents, le profit réalisé est sain ; lorsqu'il résulte d'une monopolisation du marché, d'une rente de rareté ou d'une « mode », le profit prend un caractère spéculatif non seulement dangereux pour l'avenir de l'entreprise, mais, parfois même, contraire au bien commun. Si l'usage qui est fait du profit ne modifie en rien son caractère (les apports de capitaux peuvent se l'attribuer ; il peut être réparti entre les apporteurs de capitaux, les dirigeants de l'entreprise et le personnel, ou seulement entre les deux premières catégories ; il peut être intégralement ou partiellement réinvesti dans l'entreprise ou dans une autre), il a une influence sur l'avenir de l'entreprise.

L'entreprise coopérative ne cherche pas toujours à réaliser un profit ; mais elle peut y avoir intérêt pour son développement. Lorsqu'elle réalise un profit qu'elle ne réinvestit pas, elle le répartit entre ses membres ou l'affecte à ses œuvres sociales. Dans le cas où l'entreprise publique réalise un profit du type capitaliste, ce dernier garde son caractère de profit s'il est réinvesti, mais garde le caractère d'un impôt lorsqu'il est affecté au budget de l'Etat. Il arrive qu'une fraction en soit répartie entre les membres du personnel. Dans certains pays, les entreprises publiques sont systématiquement déficitaires sur le plan financier ; la cause peut en être trouvée dans une mauvaise gestion, elle peut également résider dans la volonté consciente des pouvoirs publics de faire supporter une partie des charges de la gestion par les contribuables plutôt que par les usagers ; l'entreprise ne réalise pas de profit de type capitaliste, mais la communauté tire un profit économique et social du fonctionnement de l'entreprise. (On a quelquefois envisagé de faire supporter l'ensemble des charges par le contribuable et d'exonérer complètement l'usager : transports gratuits par exemple ; il semble que, dans de telles conditions, le service public n'aurait plus de caractère industriel et commercial et cesserait d'être une entreprise).

● **Classification des entreprises suivant leur structure économique.** D'une façon courante, on distingue les *entreprises privées*, les *entreprises coopératives* et les *entreprises publiques*. Les statisticiens font une distinction entre les *entreprises familiales*, les *petites entreprises*, les *moyennes entreprises*, les *grandes entreprises* et les *très grandes entreprises* ; leurs critères sont divers : nombre de salariés, volume du chiffre d'affaires. Beaucoup d'auteurs adoptent la classification suivante : le producteur autonome (l'entrepreneur fournit tous les moyens de production et est l'unique agent de production), l'entreprise individuelle qui fait appel à l'extérieur pour les capitaux ou pour le travail (parfois pour les deux), l'entreprise sociale, la coopérative, l'entreprise publique.

● **Classification des entreprises suivant leur activité économique.** On distingue le plus souvent les *entreprises productives* (minières, agricoles ou industrielles) et les *entreprises de services* (commerciales, de transports ou financières).

L'économiste anglais Colin Clark distingue trois secteurs d'activité économique : 1° le secteur primaire (entreprises agricoles, forestières et de pêche) ; 2° le secteur secondaire (entreprises minières, industrielles et de constructions) ; 3° le secteur tertiaire (entreprises commerciales, de transports et de services). Le pourcentage de la population active employée dans les entreprises du secteur

primaire diminuerait, tandis qu'il augmenterait dans les industries du secteur secondaire, tout au moins jusqu'à un certain optimum ; à partir duquel un nouveau transfèrement s'effectuerait des entreprises du secteur secondaire aux entreprises du secteur tertiaire, la productivité, dans ces dernières entreprises, revêtirait une grande importance et ce qui concerne le niveau moyen réel du revenu national par tête d'habitant. La distinction entre les trois secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) est devenue classique, mais la répartition des divers types d'industries varie d'un économiste à un autre.

● **Classification des entreprises suivant leur forme juridique.** Les entreprises peuvent être classées en *entreprises individuelles*, en *entreprises sociétaires*, en *entreprises coopératives* et en *entreprises publiques*.

Le nombre des entreprises individuelles tend à diminuer au profit des entreprises sociétaires (les raisons fiscales ont beaucoup joué ; aussi le désir de limiter la responsabilité personnelle, mais, surtout, la nécessité de faire appel à des capitaux empruntés) ; en existe encore, cependant, quelques-unes très importantes. Les entreprises individuelles concluent entre elles, parfois, des accords de fabrication ou de vente. Les divers types d'entreprises individuelles sont : l'artisan, l'entreprise personnelle industrielle ou commerciale, l'exploitant agricole (faire-valoir direct, fermage, métayage).

Parmi les entreprises sociétaires, on distingue : les *sociétés de personnes*, dans lesquelles chaque associé est responsable, l'égard des tiers, sur la totalité de son patrimoine (sociétés en nom collectif, sociétés en commandite simple, associations en participation) ; les *sociétés de capitaux*, dans lesquelles chaque associé n'est, en principe, responsable que dans la limite de son apport (sociétés anonymes, sociétés en commandite par actions) ; les *sociétés à responsabilité limitée*, où sont réunis les avantages des sociétés de personnes et des sociétés de capitaux.

Les *entreprises coopératives** sont des entreprises sociétaires d'un type particulier.

Suivant leur mode de gestion, les *services publics* se distinguent entre eux, suivant qu'ils s'agit d'un service fonctionnarisé purement et simplement et qu'il est, de ce fait, impossible de le considérer comme une entreprise d'un service fonctionnarisé à budget autonome (par exemple, les P. T. T.), d'une régie directe (Electricité et Gaz de France, Renault, etc.), d'une régie intéressée ou d'une concessionnaire. Ces services publics peuvent être nationaux, régionaux ou municipaux.

● **Les facteurs de la production au sein de l'entreprise.** Si l'on fait exception du travailleur autonome, l'entreprise moderne est une société hiérarchisée, où se combinent les divers facteurs de la production en vue de proposer aux consommateurs un bien ou un service. Les facteurs de la production sont au nombre de trois : 1° les agents de la production ; 2° les moyens de production ; 3° les rapports entre les agents de la production. Les *agents de la production* sont les agents d'exécution (la main-d'œuvre), les cadres, les dirigeants d'entreprise, les apporteurs de capitaux et les conseillers et auxiliaires de l'entreprise. Il importe ici de souligner : 1° l'importance de la catégorie des dirigeants d'entreprise qui constituent la plus forte fraction de ce qu'on a quelquefois appelé la « quatrième puissance », celui des « technocrates » ; 2° le rôle croissant des conseillers et auxiliaires d'entreprises ; il s'agit soit de personnes exerçant une profession libérale (comptable, expert-comptable, ingénieur, organisation, avocat-conseil, etc.), soit de véritables entreprises de services, auxquelles toute entreprise, petite ou grande, est de plus en plus obligée d'avoir recours.

Toute production implique, outre le travail de l'homme, l'utilisation de capitaux et la mise en œuvre de procédés techniques : ce sont les *moyens de la production*.

Dans toute société organisée, les rapports entre les individus sont réglés sur la base d'une plus ou moins grande communauté d'intérêts. Les *rapports entre les agents de la production* jouent nécessairement un rôle et ce qui concerne le rendement tant qualitativement que quantitativement de l'entreprise. De nombreuses tentatives ont été faites, sans grand succès, jusqu'à ce jour, pour établir entre les agents de la production des rapports juridiques et

plus ou moins étroite collaboration. Les résultats les plus favorables ont été obtenus en matière de rémunération du travail et, dans une certaine mesure, de répartition du profit.

● **Organisation et gestion des entreprises.** Les méthodes d'organisation des entreprises englobent des activités diverses correspondant à trois notions distinctes : 1° la mise en ordre des composants de l'entreprise (organisation proprement dite); 2° le commandement, qui est un art, si l'organisation est une science; 3° l'exploitation (c'est le choix et l'emploi des moyens d'action grâce auxquels l'objectif recherché sera atteint). Une entreprise mal organisée et mal commandée peut, si elle est bien exploitée, réaliser des bénéfices; mais une économie expansionniste exige que les entreprises soient non seulement bien exploitées, mais également bien organisées et bien commandées.

Dans toute entreprise complexe se rencontrent sept fonctions : la fonction administrative, la fonction financière, la fonction de comptabilité, la fonction commerciale, la fonction de sécurité, la fonction technique et la fonction sociale. Selon Fayol, la fonction administrative est la plus importante de l'entreprise : son rôle est de stimuler les activités, de coordonner les efforts et d'établir une véritable harmonie entre les divers services; administrer, c'est « prévoir, organiser, commander, coordonner, contrôler ». Fayol et ses disciples ont distingué dix-sept principes généraux d'administration : autorité, discipline, unité et permanence du commandement, unité de direction, subordination de tous les services à l'intérêt général de l'entreprise, centralisation, hiérarchie, ordre, exactitude, économie, vigilance, rapidité d'exécution, équité et bienveillance, stabilité du personnel, initiative et responsabilité, union du personnel.

On distingue trois grands types de structure des entreprises : la *structure hiérarchique* ou *verticale*, préférée par Fayol (rigoureusement appliquée dans l'armée et l'administration françaises, elle est lourde et lente); la *structure fonctionnelle*, inspirée par Taylor, et dans laquelle un même agent peut recevoir des ordres de plusieurs chefs spécialisés (l'unité de commandement n'est assurée qu'au sommet; il est difficile d'éviter les conflits d'attribution); la *structure « line and staff »*, qui associe les deux types précédents, et qui est en vigueur dans l'armée américaine (chaque chef investi d'une autorité organique est entouré d'un état-major de spécialistes; l'échelon supérieur se compose d'un véritable comité de direction; seul le chef organique dispose de l'autorité; il en délègue une partie à chacun de ses assistants dans le cadre bien défini de sa fonction spécialisée; chaque assistant n'a qu'un seul chef : le chef organique de son degré; chaque chef organique d'un degré donné a plusieurs supérieurs : un supérieur organique et des supérieurs fonctionnels; chaque chef fonctionnel n'a vocation de commander que dans sa spécialisation, et le supérieur organique se borne à contrôler et à superviser; il n'y a ainsi jamais conflit d'attributions, jamais d'ordres divergents).

● **Les fonctions sociales de l'entreprise.** L'entreprise moderne fournit le travail, rémunère les apporteurs de capitaux et les apporteurs de travail, gère ses œuvres propres et participe à la gestion d'œuvres collectives. L'organisation de la vie sociale de l'entreprise a trois sources : les initiatives de ses dirigeants, les règles posées par les organismes professionnels (généralement dans le cadre des conventions collectives du travail) et les dispositions légales et réglementaires. De plus en plus souvent, le personnel de l'entreprise est appelé à participer soit au contrôle de l'application des dispositions légales ou conventionnelles, soit à la gestion des œuvres sociales.

— **Les délégués du personnel.** Le premier conseil d'usine a été mis en place, en 1883, par Léon Harmel, industriel de l'école sociale catholique. En 1890, une loi institue les délégués mineurs à la sécurité et leur confie un rôle de représentation du personnel. En 1899, Waldeck-Rousseau arbitre un important conflit du travail au Creusot qui prévoit la nomination de délégués d'atelier. En 1914, un système de représentation ouvrière existait dans dix-sept établissements industriels. Pendant la Première Guerre mondiale, le

ministre de l'Armement, le socialiste Albert Thomas, tenta d'imposer aux établissements de plus de 50 salariés auxquels l'Etat avait passé un marché de fournitures pour la Défense nationale l'élection de délégués ouvriers; 340 établissements, sur plusieurs milliers, établirent une représentation ouvrière, à laquelle s'opposaient les patrons, jaloux de leur autorité, et les syndicats ouvriers, inquiets d'une concurrence possible. La loi devait, ensuite, imposer cette représentation dans les chemins de fer et dans la marine marchande. En 1936, les syndicats patronaux et ouvriers (accords Matignon) préconisent l'institution de délégués du personnel; ceux-ci sont peu après institués par la loi.

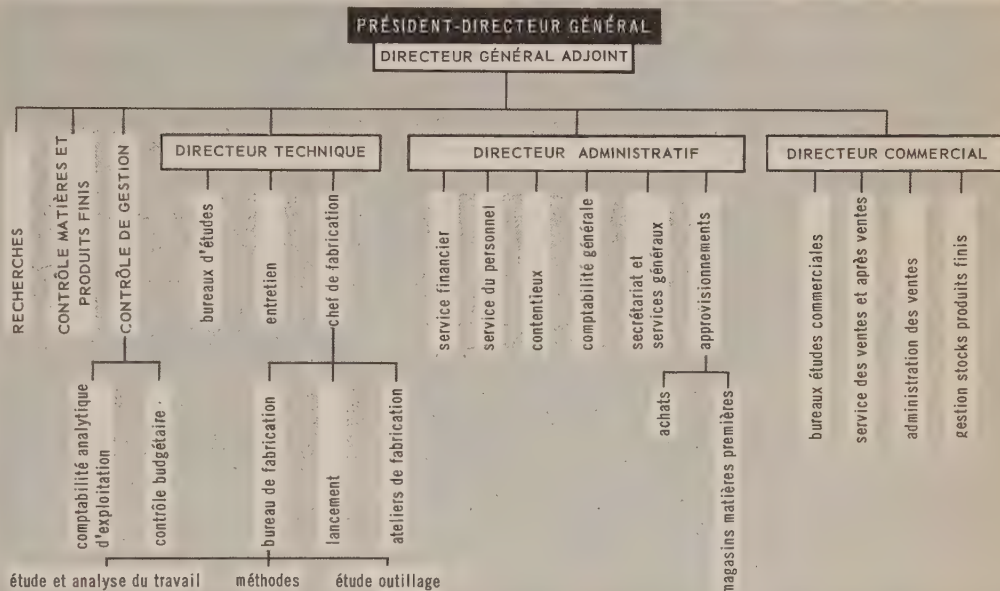
Tout établissement occupant habituellement plus de 10 salariés doit procéder à l'élection de délégués du personnel par les salariés. Le nombre des divers collèges électoraux est fixé par les conventions collectives; à défaut, il y a deux collèges : cadres et maîtres, ouvriers et employés. L'élection s'effectue, dans chaque collège, au scrutin de liste secret à deux tours; au premier tour, ne peuvent solliciter les suffrages que les listes présentées par les organisations syndi-

du comité d'entreprise ou, à défaut, de l'inspecteur du travail.

— **Le comité d'entreprise.** Depuis la Seconde Guerre mondiale, il doit être procédé dans toutes les entreprises occupant au moins 50 salariés à l'élection d'un comité de 4 à 16 membres, dont le rôle et le fonctionnement furent inspirés par les expériences tentées en Allemagne et en Autriche après l'armistice de 1918, aux Etats-Unis de 1919 à 1935, puis en Grande-Bretagne, en France occupée et dans l'Italie républicaine fasciste du Nord pendant la Seconde Guerre mondiale.

Le comité d'entreprise coopère à l'amélioration des conditions collectives du travail, assure ou contrôle la gestion de toutes les œuvres sociales de l'entreprise, et possède un rôle consultatif dans la vie économique de l'entreprise. Réuni au moins une fois par mois sous la présidence du chef d'entreprise, le comité ne peut prendre aucune décision et ne peut émettre que des avis, des vœux ou des résolutions, auxquels le chef d'entreprise doit donner une réponse motivée.

Tous les ans, le chef d'entreprise fait au comité un exposé sur la situation et l'activité



cales les plus représentatives; si le nombre des votants est inférieur à la moitié des inscrits, il est procédé à un second tour, où il est possible de voter pour des candidats ne figurant pas sur les listes présentées par les syndicats représentatifs; la répartition des sièges se fait toujours à la représentation proportionnelle. Le contentieux électoral est confié au juge d'instance.

Le nombre des délégués est proportionnel au nombre des salariés de l'établissement. Ils présentent au chef d'établissement des revendications individuelles (qui doivent avoir été présentées précédemment par l'intéressé ou un représentant syndical) et des revendications collectives, et peuvent se faire assister dans leur fonction par un représentant syndical de la profession. Les délégués sont élus collectivement au moins une fois par mois. Un local est mis à leur disposition et ils peuvent consacrer à leurs fonctions quinze heures par mois (payées et prises sur leur temps de travail). Ils sont obligatoirement consultés en ce qui concerne la fixation des congés payés et peuvent saisir l'Inspection du travail de toutes plaintes ou observations relatives à l'application des prescriptions dont elle est chargée d'assurer le contrôle. Ils peuvent également communiquer au comité d'entreprise les observations du personnel sur les questions de sa compétence. Dans les établissements où il n'y a pas de comité d'entreprise ni de comité de sécurité, ils assurent certaines des fonctions de ces comités. Les délégués du personnel ne peuvent être licenciés qu'après avis favorable

de l'entreprise, ainsi que sur ses projets pour l'exercice suivant. Le comité peut demander communication des livres de l'entreprise, vérifier le montant des bénéfices et émettre toute suggestion sur leur emploi. Toute augmentation des prix doit lui être soumise.

Dans les sociétés anonymes, deux membres du comité assistent avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration. Si le comité l'exige, les comptes de la société sont soumis à un expert comptable de son choix. Les observations du comité sur les comptes sociaux sont communiquées à l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsqu'une entreprise comporte plusieurs établissements, il est institué un comité par établissement; les membres de ces comités élisent à leur tour un comité central d'entreprise qui a seul la personnalité civile.

Un comité inter-entreprises peut être formé pour la gestion d'œuvres sociales instituées en faveur du personnel de plusieurs entreprises.

— **Les comités d'hygiène et de sécurité.** A la suite des tentatives faites dans les mines, les chemins de fer, l'aviation marchande et les poudreries pour associer le personnel à l'œuvre d'hygiène et de sécurité, le gouvernement de Vichy avait, en 1940, créé des comités de sécurité, dont l'existence fut validée après la Libération. Ils constituent désormais — sous le nom de « comité d'hygiène et de sécurité » — une commission spéciale du comité d'entreprise (ses membres sont alors désignés par le comité d'entreprise et les délégués du personnel); là où il n'y a pas de comité d'entreprise, ils sont élus dans

organisation
d'une grande entreprise

les mêmes conditions que ce dernier. Le comité d'hygiène et de sécurité procède à une enquête à l'occasion de chaque accident ou de chaque maladie professionnelle grave, inspecte l'établissement en vue de s'assurer du respect des prescriptions relatives à l'hygiène ou à la sécurité, organise l'instruction des équipes chargées des services d'incendie et de sauvetage, développe par tous moyens efficaces le sens du risque professionnel.

Le chef d'entreprise.

Il ne suffit pas, pour qu'une entreprise prospère, que le travail y soit bien divisé, il faut encore qu'elle soit bien menée. Le rôle du chef d'entreprise n'est pas le même aujourd'hui qu'aux premiers temps de l'ère industrielle; il s'est modifié, mais demeure toujours essentiel. L'esprit de liaison, dont la nécessité est d'autant plus grande que les dimensions de l'entreprise sont plus vastes, n'existe que s'il s'incarne dans la personne même du chef d'entreprise.

Les aptitudes nécessaires se sont accrues en même temps que l'entreprise devenait plus importante et plus complexe. Il est souhaitable, sinon nécessaire, qu'un chef d'entreprise soit, à la fois, commerçant et fabricant, financier, juriste et psychologue, économiste et hardi, de vues larges, mais ne négligeant aucun détail, homme de réflexion et homme d'action, à l'aise avec ses ouvriers, ses confrères, les pouvoirs publics, égal dans les revers et les succès... Mais on peut essayer, plutôt qu'une énumération d'aptitudes toujours incomplète, un regroupement en quelques grandes séries : aptitude à créer, aptitude à commander, aptitude à administrer.

Le chef d'entreprise doit être un créateur, un inventeur. Sans se fixer à un domaine particulier, le chef d'entreprise doit avoir l'esprit d'invention, c'est-à-dire qu'il ne doit jamais considérer comme définitif l'état actuel de son entreprise, du monde économique, du monde social, du monde politique. Il ne doit jamais dire « non » par principe aux nouveautés; il situe une grande partie de ses pensées dans le futur.

Le chef d'entreprise doit savoir commander. Sa capacité de décision doit d'abord être sûre, car il vaudrait mieux ne pas se décider que se décider de travers; elle doit être rapide, dans la mesure où il faut savoir tirer rapidement d'une situation complexe une vision simple, en isolant ses différents éléments, puis en les classant d'après leur importance réelle. Il ne doit pas avoir peur du risque, non par audace irréfléchie, mais parce qu'ayant préparé son action en détail, il est prêt à agir lorsque l'occasion favorable se présente. Il ne doit pas avoir peur des hommes, mais savoir que, dans ses rapports avec ses subordonnés, les recettes de pseudosagesse — diviser ou abaisser pour régner — sont en réalité à base de crainte.

Le chef d'entreprise doit être un administrateur, c'est-à-dire, selon la définition qu'en a donnée Henri Fayol, qu'il doit, pour remplir sa fonction de commandement, prévoir et organiser avant de donner ses ordres, puis coordonner l'action ordonnée et en contrôler l'exécution. Les programmes réalisent la prévoyance, et le contrôle vérifie qu'on s'est conformé aux programmes.

Ces trois grandes séries d'aptitudes, sans être positivement incompatibles, sont rarement possédées au même degré par un même homme; il est plus facile de les réunir dans une équipe de deux ou trois associés, et cette solution, surtout lorsque l'équipe est hiérarchisée, n'est pas contraire au principe absolu de l'unité de direction : « un seul chef, un seul programme ». (→ Biblio.)

entreprises (CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PETITES ET MOYENNES) [C.G.P.M.E.], organisme créé en 1944, pour grouper les entreprises qui, quelle que soit la forme juridique, font valoir les capitaux personnels du chef d'entreprise ou de sa famille. Le chef d'entreprise doit en outre assumer la responsabilité effective et la direction technique, commerciale, financière, sociale de l'affaire. On se réfère pratiquement au nombre des salariés, qui ne doit pas, sauf exception, dépasser 250. L'action de la Confédération est orientée principalement contre le dirigisme d'Etat et contre ce qu'elle appelle le dirigisme professionnel au service des grandes entreprises.

ENTRER v. intr. (lat. *intrare*). En parlant des personnes, aller dans un lieu, pénétrer dans : *Entrer dans un temple, dans une maison, au café, j'entrerai dans Narbonne et je serai vainqueur* (Hugo); et, au fig. : *Entrer dans le monde, dans telle ou telle carrière, dans le chemin de la vertu*. || Se mettre dans une situation sociale, embrasser une profession : *Entrer dans les ordres, dans l'armée, dans l'Administration*. || Etre admis dans un corps, une compagnie : *Entrer à l'Académie française*. || Etre au début de, commencer, entamer : *Entrer en fonctions, en campagne*. *Entrer en correspondance avec quelqu'un*. || S'engager dans : *Entrer dans des développements oiseux. J'étais entré dans une discussion importante touchant la fertilité de la Judée* (Chateaubriand). || *Entrer dans le détail des choses, les examiner avec minutie*. || Prendre part, adhérer à : *Entrer dans un complot, dans une dépense*; et, au fig. : *Entrer dans les idées, le sentiment de quelqu'un*. Franchot l'avait bien dit : « On ne doit jamais entrer dans le délire d'un malade » (J.-P. Sartre). || Commencer à éprouver un sentiment : *Entrer en colère, en fureur*. || Par extens. Exprimer avec vérité : *Ce romancier entre bien dans les passions*. || En parlant des choses, pénétrer dans : *Navire qui entre dans le port. Le fer entra profondément dans le corps*; et, au fig. : *La défiance entre dans les cœurs. Ces idées entraient dans la tête de mes parents* (Chateaubriand). || Etre contenu dans : *Equipement qui entre dans un sac. Livres qui entrent dans un meuble*. || Etre employé dans la composition, la confection d'une chose : *L'eau entre pour beaucoup dans certaines boissons*. || Etre compris dans, avoir place dans, concourir à : *Développement qui n'entre pas dans le sujet. D'ailleurs il n'entre pas dans mes prétentions d'être l'homme du siècle et de ses passions* (Musset). || Etre pour quelque chose dans, avoir une part dans : *Cette circonstance n'entre pour rien dans ma décision*. || Etre versé, encaissé : *C'est de l'argent qui entre*.

— LOC. DIV. Fam. *Je n'entre pas là-dedans*, ce sont des considérations qui ne me touchent pas. || *Faire entrer*, inviter à entrer : *Faire entrer des invités*; insérer, enfoncer : *Faire entrer une clef dans la serrure*; et, au fig. : *On ne peut pas lui faire entrer cela dans la tête*. — Comprendre, introduire parmi d'autres choses : *Faire entrer une clause dans un contrat, quelque chose dans un livre*. — Jeux. Etre admis à jouer, dans le cours d'une partie, en remplissant certaines conditions établies. || Prendre la place d'un joueur qui se retire.

◆ V. tr. Introduire, faire pénétrer : *Entrer du vin à la cave. Entrer la voiture au garage*. || Inscrire des objets sur le registre des entrées. || Introduire des marchandises étrangères dans un pays.

— Mar. *Entrer au bassin un bâtiment*, le conduire dans le bassin de carénage. || *Entrer un navire*, le piloter à son arrivée dans la rade et le port.

ENTRE-RAIL ou **ENTRE-RAILS** n. m. Espace compris entre les bords intérieurs des deux files de rails d'une voie ferrée. (Souvent appelé *largeur* ou *écartement de la voie*, il définit le type de voie auquel doit correspondre le genre d'essieux appelés à y circuler.)

ENTRE-REGARDER (S') v. pr. Se regarder mutuellement : *Celles des religieuses qui étaient selon l'esprit de la Mère s'entre-regardaient avec anxiété* (Sainte-Beuve).

ENTRE RÍOS (PROVINCE D'), province d'Argentine*, située entre les cours inférieurs de l'Uruguay et du Paraná; 971 000 hab. Capit. Paraná. C'est la Mésopotamie argentine.

ENTRESOL n. m. (de *entre*, et de l'anc. franç. *sole*, plancher). Logement, bas de plafond, entre deux étages, et le plus souvent entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

— ENCYCL. Archéol. L'usage de ce mot apparaît au XVIII^e s. C'est surtout dans la résidence royale, dont les dimensions monumentales rendaient l'habitation incommode en hiver, que la mode des entresols se répandit. A Versailles, on les prodigua pour abriter la foule des courtisans. Jusqu'au milieu du XVIII^e s., on donna ce nom à des pièces séparées, pratiquées entre les différents étages et reliées à ceux-ci par des escaliers.

Dans la maison de rapport, l'entresol a constitué un étage complet.

Entresol (CLUB DE L'), réunion hebdomadaire organisée de 1724 à 1731, sur le modèle des clubs anglais, par l'abbé Alary dans l'entresol qu'il occupait place Vendôme, dans l'hôtel du président Hénault. Le marquis d'Argenson, les abbés de Saint-Pierre et de Pomponne, Montesquieu, les Anglais Horace Walpole et Bolingbroke, l'Ecosais Ramsay étaient les plus assidus. Les nouvelles politiques, les gazettes de Hollande et les publications anglaises étaient commentées tous les samedis. Les problèmes économiques et administratifs étaient aussi fréquemment abordés. Le cardinal de Fleury protégea le club, dont il songea même à faire une académie des sciences morales et politiques, puis indisposé par les jugements portés sur son gouvernement, il fit dissoudre l'Entresol en 1731.

ENTRE-SUIVRE (S') v. pr. Se suivre l'un l'autre : *Les beaux et les mauvais jours s'entre-suivent*.

ENTRETAILLE n. f. Taille légère, pratiquée par le graveur entre des tailles plus fortes.

ENTRETAILLER (S') ou **ENTRE-TAILLER** (S') v. pr. En parlant d'un cheval, se frapper les membres en marchant et s'entailer, se couper la peau.

ENTRETAILLURE n. f. Tapisserie dans la contiture de laquelle entraient des fils d'or et d'argent. (Le XVI^e et le XVII^e s. ont produit de magnifiques spécimens d'entretailures à nombreux personnages vêtus de velours, de camocas, de cendal, de satin, avec rehauts de somptueuses broderies; les carnations étaient de satin rose, où les modèles étaient indiqués par une peinture légère; le ciel était d'argent, les prairies de satin vert, les bosquets de damas aux feuilles cerclées d'or. On n'en connaît que les descriptions contenues dans les anciens inventaires. Au XVIII^e s., l'application succéda à l'entretailure.)

ENTRE-TEMPS n. m. (altér., par fausseté, de l'anc. mot *entretant*; de *entre* et *tant*, signif. « autant que », « cela même »; c'est-à-dire « entre cela »). **LANGUE CLASS.** Intervalle de temps entre deux faits : *Tout est à craindre dans cet entre-temps* (Sévigné). ◆ Adv. Dans l'intervalle.

ENTRETÈNEMENT n. m. **LANGUE CLASS.** Action d'entretenir, de maintenir en bon état : *Il le faut pour le bien et l'entretènement de l'univers* (Malherbe).

ENTRETENEUR, EUSE n. Personne qui entretient. || *Particul.* (n. m.) Celui qui entretient une maîtresse (vieilli) : *Louison a pris l'air d'une femme qui reçoit son entreteneur, tendresse et amitié jouées* (Stendhal).

ENTRETEINIR v. tr. Tenir, maintenir dans le même état, faire durer : *Entretenez le feu*; et, au fig. : *Entretenez la paix, l'abondance, la haine, l'amitié. Entretenez une correspondance avec quelqu'un. Entretenez ses pensées, ses souvenirs. Entretenez les illusions de quelqu'un, quelqu'un dans ses illusions. Entretenez en vous le noble sentiment du respect* (Cousin). || Tenir en bon état : *Entretenez un chemin, un bâtiment, un appartement, un jardin*. || Pourvoir de ce qui est nécessaire, assurer la subsistance de : *Entretenez un parent, une famille. Et si j'apprenais pour de bon [...] qu'il entretenait une demoiselle de l'Odéon* (J. Renard); et, au fig., nourrir, repaître de (en bonne ou en mauv. part) : *Entretenez quelqu'un d'espérances. Je me faisais du mauvais sang; je devenais aussi habile qu'Isa pour entretenir, pour nourrir des idées fixes* (F. Mauriac). || Par extens. Converser avec quelqu'un, conférer sur : *Les auteurs [du XVIII^e s.] n'entretenaient guère le public de leurs propres sentiments ni de leurs propres affaires* (Sainte-Beuve).

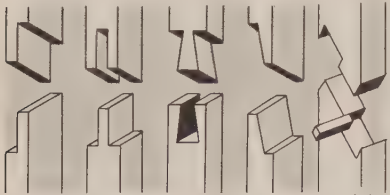
— **S'entretenir** v. pr. Se fournir des choses nécessaires : *Elle se nourrissait, s'habillait, s'entretenait avec l'argent qu'elle gagnait* (Zola). || Se nourrir, se repaître de : *S'entretenir d'illusions*. || Converser : *S'entretenir avec quelqu'un de vive voix, par écrit, par téléphone. Les deux meurtriers s'entretenaient encore de leur victime* (Zola).

— **SYN.** : conserver, garder, maintenir, soigner.

ENTRETENU, E adj. et n. A qui son amant ou sa maîtresse fournit de quoi vivre : *Eh bien, s'écrit Vernou, l'ancien entretenu de Coralie est-il devenu si bégueule?* (Balzac).

en bois
entrevous

— Technol. Toute combinaison d'assemblage de pièces de bois bout à bout donnant des pièces d'une longueur supérieure à celle dont on dispose : *La charpente et la menuiserie de bâtiment, jadis la charpenterie navale et, à un moindre degré, la fabrication des meubles nécessitent l'emploi d'entures.*
— ENCYCL. Technol. Les entures les plus employées sont : l'enture à paume ou à mi-bois, l'enture à tenaille (dont l'enture à tenon et mortaise est un dérivé), l'enture à queue percée ou à queue d'aronde, l'enture en sifflet, enfin l'enture à trait de Jupiter avec clef.



entures (technol.)

Dans divers types d'entures, des chevilles peuvent renforcer les pièces assemblées. L'enture à trait de Jupiter est en réalité un assemblage en sifflet, maintenu par des clefs ou coins de bois que l'on enfonce à force sur chacune de ses joues. Ces entures sont souvent renforcées par des ferrures, éclisses et boulons, ou par des colliers et des frettes.

ENTYCHITES ou **EUTYCHITES**, membres d'une secte très mal connue des premiers temps chrétiens, signalée uniquement par Clément d'Alexandrie et Théodoret. Elle aurait admis a promiscuité des sexes.

ENTYLOMA n. m. Champignon basidiomycète de l'ordre des ustilaginales, de la famille des tillétiacées. (*Entyloma dahliae* cause le charbon des feuilles de dahlia, maladie caractérisée par des taches huileuses, circulaires, d'abord vert jaunâtre, qui brunissent lorsque la feuille se dessèche.)

ENTZHEIM, comm. du Bas-Rhin (arrond. d'Erstein), au S. de Strasbourg; 731 hab. (591 aggl.). Aéroport de Strasbourg.

ÉNUCAGE n. m. Syn. de ÉNERVATION.

ÉNUCLÉATION n. f. Extirpation d'un organe circonscrit, d'une tumeur enkystée : *L'énucléation de l'œil.*

ÉNUCLÉE, E adj. *Œil énucléé*, œil dont le globe a été extirpé.

ÉNUCLÉER v. tr. (lat. *enucleare*; de *nucleus*, noyau). Extirper, après incision, une tumeur circonscrite. || Extirper le globe de l'œil. || Extraire d'un fruit son amande ou son noyau.

ENUGU, v. de la Nigeria, capit. de la Région-Orientale; 13 000 hab. Important centre d'exploitations minières (houille).

ÉNUMÉRABLE adj. Que l'on peut dénombrer : *L'ensemble des nombres rationnels est énumérable.*

ÉNUMÉRATEUR, **TRICE** n. Personne qui énumère.

ÉNUMÉRATIF, **IVE** adj. Qui contient une énumération.

ÉNUMÉRATION n. f. (lat. *enumeratio*). Action d'énumérer; résultat de cette action : *Longue énumération. Exacte énumération. Dans cette énumération des républiques, nous omettons les infiniment petits du monde politique* (Hugo).

— Log. *Énumération imparfaite*, sophisme qui consiste à conclure une proposition générale d'un nombre insuffisant de cas. (Syn. DÉNOMBREMENT IMPARFAIT.)

— Rhét. Figure par laquelle on rassemble, on passe en revue rapidement toutes les circonstances d'une action, toutes les parties d'un tout : *Le début des « Histoires » de Tacite offre un beau modèle d'énumération.* || Partie d'un discours qui précède la péroraison, et où l'on récapitule toutes les preuves comprises dans l'argumentation.

— ENCYCL. Log. Chez Descartes, l'énumération joue un rôle très important dans l'élaboration de la connaissance claire et distincte, et figure dans la quatrième règle du *Discours de la méthode*; elle est destinée non seulement à faire le bilan des vérités

acquises, mais à en découvrir la démonstration.

ÉNUMÉRER v. tr. (lat. *enumerare*; de *numerus*, nombre). [Se conj. comme *céder*.] Énoncer successivement, dénombrer les parties d'un ensemble : *Énumérer des faits. Toutes ses rancœurs lui remontant à cette dernière injure, elle les énumérait en regagnant la gare* (Gide).

ÉNURÉSIE n. f. Emission involontaire et inconsciente d'urine chez l'enfant, en l'absence de grosses lésions organiques des voies urinaires. (L'énurésie se distingue de l'incontinence en ce que cette dernière est une perte d'urine involontaire, mais consciente.)

— ENCYCL. On distingue, d'une part, l'*énurésie nocturne*, la plus fréquente, et, d'autre part, l'*énurésie diurne*, plus rare, parfois associée à la précédente. L'énurésie est plus souvent congénitale qu'acquise. Les causes psychogènes sont habituelles, surtout dans l'énurésie acquise. (→ Biblio.)

ENVAHIR v. tr. (lat. pop. *invadire*; de *invadere*). Entrer par force dans; s'emparer de : *Envahir le territoire, le champ de son voisin.*

|| Par extens. Occuper, remplir, se répandre sur ou dans : *Les eaux ont envahi tout le pays. Le silence envahit de nouveau le désert* (Chateaubriand). || — Fig. S'étendre sur, déborder abusivement sur : *La politique, l'amateurisme envahit tout.* || Gagner : *Dès que le scepticisme a pénétré dans l'entendement, il l'envahit tout entier* (Royer-Collard).

ENVAHISSANT, E adj. Qui envahit; porté à envahir (vieilli en ce sens) : *Des armées envahissantes.* || Par extens. Qui occupe, remplit, se répand : *Des flammes envahissantes. Les flots envahissants; et, au fig. : Les passions envahissantes.* || Se dit d'une personne qui manque de discrétion, qui s'impose chez les autres : *Un ami envahissant.*

ENVAHISSEMENT n. m. Action d'envahir; résultat de cette action : *L'envahissement d'une province; et, par extens. : Les envahissements de la mer sur les terres.* || Fig. Usurpation progressive, afflux : *Les envahissements du pouvoir. Elle restait écrasée sous l'envahissement brutal des pensées de vengeance qui chassaient toute la bonté de sa vie* (Zola).

ENVAHISSEUR, **EUSE** n. et adj. Qui envahit : *Repousser les envahisseurs. Quel pays! L'envahisseur le dote de villas et de garages d'automobiles, de faux « mas » où l'on danse* (Colette). *Virus envahisseur.*

ENVALEMENT n. m. Action d'envahir.

ENVALER v. tr. (de *val*). Pêch. Tenir ouverte, au moyen d'un archelet, l'entrée d'un verveux.

ENVALIRA (COL ou PORT D'), col des Pyrénées orientales, dans la principauté d'Andorre, emprunté par la route d'Ax-les-Thermes à Andorre-la-Vieille; 2 407 m.

ENVASÉMENT n. m. Action d'envaser; état de ce qui est envasé : *L'envasement d'un canal, d'un port.*

ENVASER v. tr. Remplir de vase : *Envaser un canal, un égout. Port qui s'envase.* || Enfoncer dans la vase : *Envaser une barque.* — *S'envaser* v. pr. Se cacher dans la vase, en parlant des poissons.

ENVEITG, comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Prades), en Cerdagne; 714 hab. (278 aggl.). Station d'altitude (1 200 m). Eglise à abside romane (XI^e s.).

ENVELOPPANT, E adj. Qui enveloppe : *Sphère enveloppante. Mouvement enveloppant.* || Fig. Qui séduit, qui charme par sa grâce : *Des paroles enveloppantes.*

ENVELOPPANTE n. f. Math. Ligne qui enveloppe une autre ligne : *Toute enveloppante est plus longue que son enveloppe convexe.*

ENVELOPPE n. f. (déverbal de *envelopper*). Ce qui sert à envelopper, à couvrir quelque chose en l'entourant : *L'enveloppe d'un colis, d'un cigare.* || Morceau de papier découpé et plié de façon à former une pochette qui, pouvant contenir une lettre, une carte ou de menus objets, se ferme en humectant les bords d'un rabat gommé : *Il a soustrait du bureau une enveloppe contenant treize mille francs* (Gide). || Par extens. Ce qui couvre, ce qui entoure naturellement un objet : *L'enveloppe d'un minéral. L'atmosphère est l'enveloppe gazeuse qui entoure notre globe* (Arago). || — Fig. Ce qui cache, comme

ferait une enveloppe : *A toute idée il faut une enveloppe visible, à tout principe il faut une habitation* (Hugo). || Apparence extérieure : *Sous une brillante enveloppe. Un grand air d'aristocratie et beaucoup d'affabilité servaient d'enveloppe au libertin* (Balzac). || Corps de l'homme considéré comme le lieu où réside l'âme : *Ah! pourquoi m'avoir appelée à la vie! En un moment j'ai senti que ma pesante enveloppe me quittait* (Balzac).

— Anat. Membrane ou ensemble de plusieurs membranes entourant un organe : *Les enveloppes du testicule sont appelées « bourses ».*

— Arm. Chemise de métal qui entoure certains projectiles.

— Autom. Bande de toile recouverte de gomme, qui entoure la chambre à air.

— Bot. *Enveloppes florales*, réunion des organes foliacés qui entourent dans la fleur les organes sexuels, et dont l'ensemble prend aussi le nom de « périanthe ». || *Enveloppes séminales*, organes membraneux qui entourent la graine, et dont les uns lui appartiennent en propre, tandis que les autres sont des organes accessoires de diverses natures. (V. TÉGUMENT.) || *Enveloppe subéreuse*, couche intérieure de l'écorce, qui, lorsqu'elle a acquis un grand développement, prend le nom de « liège ».

— Electr. *Enveloppe isolante*, ou simplem. *enveloppe*, dans les câbles électriques, matière destinée à assurer l'isolation de l'âme conductrice.

— Fortif. Ouvrage qui en couvre, qui en défend un autre : *Première, seconde enveloppe.*

— Math. Courbe ou surface fixe à laquelle une courbe plane ou une surface variable reste toujours tangente.

— Radiotechn. *Enveloppe d'une onde porteuse*, courbe enveloppe du graphique représentant l'onde modulée et correspondant à la modulation de basse fréquence.

— Technol. *Enveloppe de cylindre* ou *chemise de vapeur*, enceinte entourant un cylindre de machine à vapeur et dans laquelle est ménagé un espace annulaire où circule de la vapeur venant de la chaudière, pour éviter les condensations sur la paroi intérieure du cylindre.

— ENCYCL. Autom. L'*enveloppe* se compose de couches alternées de toile et de caoutchouc. La partie en contact avec le sol est recouverte d'une surépaisseur dans laquelle on ménage des sculptures ou des cannelures pour constituer une bande de roulement antidérapante. Elle protège la chambre à air à la fois du frottement du sol et de la pression intérieure, qui risquerait de la faire éclater. (V. PNEUMATIQUE.)

— Math. *Enveloppe d'une courbe plane*. Imaginons une courbe plane dont la détermination ne dépende que d'un paramètre. Si l'on considère deux positions, C, C', de cette courbe, correspondant à deux valeurs infiniment voisines du paramètre, un point d'intersection M' tend, en général, vers une position limite M, sur la courbe C lorsque la courbe C' tend vers la courbe C. Le lieu géométrique de ces points M, lorsque le paramètre prend toutes les valeurs possibles, s'appelle l'*enveloppe* de la courbe C. La courbe C est tangente au lieu du point M, qui semble, par conséquent, l'envelopper dans toutes ses positions; d'où les noms d'*enveloppe* attribués au lieu précédent, et d'*enveloppée* à la courbe C dans ses différentes positions. Une courbe peut être considérée comme l'enveloppe de ses tangentes. L'enveloppe des normales d'une courbe a reçu le nom particulier de *développée*. L'enveloppe des rayons émanés d'un point, réfléchis ou réfractés par une courbe, s'appelle *caustique*. Si les courbes de la famille à un paramètre λ sont définies par l'équation

$$f(x, y, \lambda) = 0,$$

on obtient l'équation de l'enveloppe en éliminant λ entre cette équation et la suivante :

$$f'(x, y, \lambda) = 0.$$

● *Enveloppe d'une surface*. Imaginons une surface dont la détermination ne dépende que d'un paramètre. Si l'on considère deux positions infiniment voisines, S et S', de cette surface, elles ont, en général, une courbe d'intersection qui prend une position limite sur la surface S lorsque S' se confond avec elle. Le lieu géométrique de ces courbes, appelées *caractéristiques* de S, est une surface dénommée *enveloppe* de S. On démontre que la surface S, dans toutes ses positions, et son

enveloppe ont même plan tangent en tous points de la caractéristique; on dit, pour exprimer cela, que la surface *S* se raccorde avec son enveloppe tout le long de la caractéristique. On dit aussi que, dans ses différentes positions, la surface *S* est une enveloppée par rapport à son enveloppe. L'enveloppe d'un plan est une *développable*. L'enveloppe d'une sphère de rayon constant s'appelle *surface canal*. Elle porte le nom de *ore* lorsque le centre de la sphère mobile se déplace sur une circonférence. L'enveloppe des sphères tangentes à trois sphères fixes se nomme *cyclide* de Dupin.

La notion d'« enveloppe » s'étend à une surface *S* dont la détermination dépend de deux paramètres indépendants *p*, *q*. Le contact a lieu en général en un point et non le long d'une courbe.

● *Enveloppe d'une courbe gauche*. Considérons, enfin, une courbe gauche *C* dont la détermination ne dépend que d'un paramètre. Il peut arriver que deux positions *C*₁, *C*₂ de cette courbe, correspondant à deux valeurs infiniment voisines *p*, *p* + *dp* du paramètre, soient telles que l'on puisse trouver deux points *M*₁, *M*₂, respectivement situés sur chacune d'elles, dont la distance soit infiniment petite par rapport à *dp*. Le lieu géométrique du point *M* est alors une courbe que l'on appelle l'enveloppe de la courbe *C*. Ainsi, lorsqu'une droite se déplace de façon que la plus courte distance de deux positions infiniment voisines soit infiniment petite par rapport à leur angle, elle admet une enveloppe. C'est la *ligne de striction* ou *arête de rebroussement* de la surface développable qu'elle engendre.

ENVELOPPÉ n. m. Pas de danse correspondant à l'assemblé soutenu, et qui consiste à envelopper une jambe par l'autre jambe et à faire un tour ou des tours sur les pointes ou sur les demi-pointes. (On peut exécuter un enveloppé par un rond de jambe en dedans, tourné et terminé en raccourci, en arabesque, en attitude.)

ENVELOPPÉE n. f. Math. Courbe plane considérée par rapport à son enveloppe.

ENVELOPEMENT n. m. Action d'envelopper; état de ce qui est enveloppé : *Enveloppement des marchandises, d'un objet. On combat certaines fièvres par des enveloppements humides.*

ENVELOPPER v. tr. (de l'anc. franç. *voloier*, d'origine obscure). Entourer, couvrir complètement : *Envelopper un objet dans du papier. Ils enveloppent dans toutes les couvertures le petit garçon (Barrès). || Par extens. Entourer comme pour couvrir : Les flots enveloppent la terre. Le temps est noir, le vent mauvais; l'ombre m'enveloppe et m'isole (Hugo). || Entourer de ce qui cache, obscurcit : Nuages qui enveloppent le soleil. || — Fig. Recouvrir : C'est une caresse qui m'enveloppe (Flaubert). Elle l'enveloppa d'un long regard, méprisant et tendre (A. Daudet). || Cerner, prendre comme dans un filet : Envelopper ses contradicteurs dans des arguments qui les réduisent au silence. Cet homme [Napoléon] m'enveloppe de sa tyrannie comme l'une autre solitude (Chateaubriand). || Déguiser, dissimuler : Envelopper sa pensée sous d'habiles périphrases.*

— Fortif. Rétrécir un fossé par un ouvrage. — Mil. Envelopper une troupe, la déborder par ses flancs, l'encercler et couper sa ligne de retraite. — Vénér. Envelopper un défaut, mener les chiens de meute en avant ou en arrière, tout en leur faisant décrire un grand cercle afin de leur permettre de retrouver la voie, lorsqu'il s'est produit un défaut. — SYN. : couvrir, emmitoufler, enrober, entourer, couvrir, rouler.

ENVELOPEUR, EUSE n. Personne qui enveloppe.

ENVENIMEMENT n. f. Accident causé chez des animaux par les morsures de serpents ou les piqûres d'abeilles.

— ENCYCL. Les morsures de serpents sont lues, en France, à la vipère aspic et à la vipère péliade; elles peuvent entraîner la mort de l'homme et des grands animaux, mais sont plus fréquentes chez la chèvre, le mouton et surtout chez le chien. Le sérum antivenimeux de l'Institut Pasteur a une efficacité certaine quand il est injecté dans les quatre heures qui suivent la morsure.

Les piqûres d'abeilles peuvent provoquer la mort en quelques heures, lors d'agression massive, chez le cheval, le chien et les bovins. En général, tout danger de mort est écarté au bout de cinq heures. Le plus souvent, l'aiguillon, trop court pour traverser la peau du cheval ou du bœuf, déverse son venin dans l'épaisseur de celle-ci, et il se produit surtout des accidents locaux. A chaque piqûre, il se développe un nodule inflammatoire, avec, au centre, un petit îlot de mortification.

ENVENIMEMENT n. m. Action d'envénimer ou de s'envénimer : *L'envéniment d'une plaie.*

ENVENIMER v. tr. Infecter de venin; communiquer le venin à : *Il y a des reptiles qui envéniment les herbes dans lesquelles ils séjournent. || Infecter, irriter : On envénime les plaies en les grattant. Ils envénimaient leurs blessures en y versant de la poussière (Flaubert). || Fig. Aggraver, exaspérer : Envénir une discussion, un débat. Toutes les grandes querelles s'envéniment en vieillissant (Lamartine).*

ENVERGER v. tr. (Se conj. comme *manger*). Bourreller. Rembourrer les verges d'un collier. || Les recouvrir de basane.

— Papet. Etendre la pâte à papier dans les intervalles des vergeures par le balancement de la forme, dans la fabrication du papier à la main. || Sur les machines à papier modernes, répartir uniformément les fibres sur toute la largeur de la toile, en s'aidant éventuellement du branlement*.

— Text. Croiser les fils d'une chaîne, de manière à les diviser en plusieurs nappes élémentaires. || *Peigne à enverger*, peigne spécial permettant d'enverger les fils d'une chaîne.

— Vann. Garnir de petites verges d'osier.

ENVERGUER v. tr. Attacher à une vergue, à une corne : *Enverguer une voile, un pavillon.*

ENVERGURE n. f. Longueur d'une vergue. (On disait aussi *croisures*.) || *Envergure d'une voile*, largeur d'une voile dans le haut; *par extens.*, largeur de la voilure d'un navire : *Bâtiment qui a beaucoup d'envergure, ou de croisure. || Filière d'envergure*, longue barre métallique fixée verticalement sur l'arrière d'un mât, et sur laquelle est enverguée une voile goélette. || *Ralingue d'envergure*, ralingue qui s'applique contre la vergue, le mât ou la draille. || Etendue qu'embrassent en largeur les ailes des oiseaux, ou, plus généralement, de tous les animaux ailés, quand elles sont déployées pour le vol : *O sombre aile invisible à l'immense envergure ! (Hugo). [V. part. encycl., Zool.] — Fig. Puissance de l'esprit, de la volonté, etc. : Un homme d'envergure. || En parlant des choses, étendue, extension, importance : Entreprise de grande envergure.*

— Aéron. Dimension d'une aile mesurée perpendiculairement au sens de déplacement de l'avion.

— *Envergures* n. f. pl. Bouts de ligne servant à amarrer la ralingue sur la filière d'envergure de la vergue.

— ENCYCL. Aéron. La notion d'envergure joue un rôle important en aérodynamique, où l'on distingue l'envergure finie et l'envergure infinie. L'envergure finie caractérise une aile d'avion de dimensions données, dont les extrémités sont terminées par un bord marginal profilé. L'envergure infinie sert à désigner une aile de longueur infinie et possédant partout le même profil. En soufflerie, on réalise approximativement le cas idéal de l'aile d'envergure infinie, en disposant aux extrémités d'une aile deux grandes plaques planes perpendiculaires à l'envergure, et en effectuant les mesures au centre de l'aile. Cette technique permet d'obtenir un coefficient moyen de portance pour le profil* étudié. L'aile réelle, d'envergure finie, diffère beaucoup de l'aile d'envergure infinie à cause des tourbillons* qui apparaissent aux bords marginaux, et font diminuer considérablement la portance aux extrémités des ailes. L'envergure ne caractérise que les dimensions de l'aile, alors que l'allongement* détermine ses qualités aérodynamiques.

— Zool. Parmi les oiseaux, les envergures proportionnellement les plus grandes se trouvent chez ceux qui pratiquent le vol sans battement, comme les grands rapaces ou les albatros, et chez ceux qui ont un vol rapide, comme les martinets. Les oiseaux forestiers ont en général une envergure faible (albatros

hurleur 3,50 m, condor des Andes 3 m, gypaète jusqu'à 3 m, vautour fauve 2,50 m, aigle royal 2,20 m, buse 1,30 m, cigogne 2 m, héron cendré 1,50 m, goéland marin 1,60 m, mouette rieuse 0,90 m, martinet alpin 0,55 m, martinet noir 0,40 m, le plus petit oiseau-mouche 0,09 m).

ENVERJURE n. f. Text. Opération consistant à enverger des fils de chaîne; résultat de cette opération.

ENVERMEU, ch.-l. de cant. de la Seine-Maritime (arrond. de Dieppe), aux confins de la Normandie et de la Picardie; 1 283 hab. (795 aggl.) [*Envermeudois*]. Château Renaissance. Eglise du xvi^e s. Travail du bois (chaises, caisses, etc.).

ENVER PACHA, général et homme politique turc (Apana 1881 - Douchemba, près de Boukhara, 1922). Entré dans l'armée, il commença à être connu comme un des chefs du comité « Union et Progrès », qui força le sultan Abdülhamid II à remettre en vigueur la Constitution de 1876 et le renversa en avril 1909. Pendant la guerre italo-turque de 1911-1912, il défendit la Cyrénaïque. En 1913, il contribua à la reprise d'Andrinople. Ministre de la Guerre en 1914, il s'efforça de réorganiser l'armée turque avec l'aide de la mission militaire allemande de Liman von Sanders et, désireux de faire entrer son pays dans la guerre, il fit bombarder par la flotte ottomane, Odessa et Sébastopol, mettant ses collègues en présence du fait accompli. Pacha et gendre du Sultan, il était le véritable maître de l'Empire. Il prit la tête des forces du Caucase, mais les Russes l'obligèrent à évacuer l'Arménie. En octobre 1918, après l'armistice de Mudros, il se réfugia dans le Caucase, entra en rapport avec les bolcheviks en 1920, participa au Congrès des peuples orientaux de Batoum, et intrigua pour placer la Turquie sous l'autorité du comité « Union et Progrès », en se prévalant de l'aide russe. Envoyé par les bolcheviks au Turkestan pour rétablir la paix entre les communistes de Boukhara et les révoltés, il prit le parti des rebelles militant pour le panislamisme et fut tué dans un combat contre les troupes soviétiques.

ENVERRAGE n. m. Action d'enverrer un creuset neuf. || Portion de verre ou de cristal fondu qui reste adhérente au creuset.

ENVERREMENT n. m. Opération qui consistait à dorer, par places, une pièce d'orfèvrerie en argent. (Au xvi^e s., ce mot désigne parfois un revêtement d'émail.)

ENVERRER v. tr. Mettre dans un creuset neuf une petite quantité de verre en fusion, pour recouvrir la surface intérieure de ce vase.

— Arts décor. Rehausser un objet par l'éclat du verre, de l'émail ou de la dorure.

ENVERS [àver] prép. (de *en* et *vers*). A l'égard de : *La justice envers le prochain. || Envers et contre tous*, vis-à-vis de tous, contre tout le monde : *Envers et contre tous je te protégerai (La Fontaine).*

— LANGUE CLASS. Auprès de, dans l'esprit de : *Je crois qu'envers mon frère on tâche à me noircir (Molière).*

ENVERS [àver] n. m. (lat. *inversus*, retourné). Côté opposé à l'endroit, et non destiné à être vu : *L'envers d'une étoffe, d'un papier de tenture. || Par anal. L'envers d'une feuille d'arbre*, la face, généralement moins lisse, qui reçoit moins de lumière. || Fig. L'aspect opposé, contraire : *L'envers d'une vérité.*

— Technol. Appareil destiné à tenir un fer à repasser la semelle en l'air, et employé pour le repassage des velours et soieries fragiles. — *A l'envers* loc. adv. L'envers en dehors : *Mettre ses bas à l'envers. || Sens dessus dessous, la partie supérieure tournée vers le bas, ou l'avant en arrière : Tenir un livre à l'envers. || Dans le sens contraire au mouvement normal, à reculons : Faire tourner à l'envers les aiguilles d'une montre. || — Fig. En désordre, en dépit du bon sens : *Affaires qui sont à l'envers. Maison où tout va à l'envers. || D'une façon contraire, opposée à ce qui devrait être : Prendre une chose à l'envers. || Avoir l'esprit, la tête à l'envers*, avoir l'esprit faux, manquer de jugement; être extrêmement troublé.*

ENVI (À L') loc. adv. (de l'anc. v. *envier*, défier; lat. *invitare*, inviter). A qui mieux mieux, comme s'ils rivalisaient entre eux : *Ce*



ENVER PACHA

sont des amants jaloux qui servent à l'envie la même maîtresse (Voltaire).

— **A l'envie** de loc. prép. **LANGUE CLASS.** En rivalisant avec, à l'égard de : *Toutefois mon cœur | A l'envie de Chimène adore ce vainqueur* (Corneille).

ENVIALE adj. Digne d'être envié; désirable : *La santé est le plus enviable des biens. La cave est un enviable séjour, d'une obscurité bleutée par le soupirail, embaumé de paille moiste et de l'odeur alliée du rat* (Colette).

ENVIDAGE n. m. Action d'envier.

ENVIDER v. tr. (de *en* et de *dévider*). Text. Enrouler un fil sur un support (bobine, tube de bois ou de carton).

ENVIE n. f. (lat. *invidia*; de *invidere*, regarder d'un œil jaloux). Sentiment de convoitise, d'irritation haineuse, à la vue du bonheur, des avantages d'autrui : *Etre rongé d'envie. Son mérite est au-dessus de l'envie. || Par extens.* Simple désir de posséder ce que possède un autre, d'être ce qu'est un autre : *Porter envie à quelqu'un. Heureux homme ! homme digne d'envie ! il n'a aimé que le beau* (Baudelaire). || Désir plus ou moins vif de posséder ou de faire quelque chose : *Avoir envie d'un bijou. Il n'a nullement envie d'agir ainsi. Ai-je la puissance de me venger, j'en perds l'envie* (Chateaubriand). || Besoin organique, physique : *Avoir envie de boire, de manger, de dormir. J'avais envie de cracher, de vomir, de m'arracher la peau* (Gide). || *Fam.* Envie de femme enceinte, désir soudain et pressant que quelques femmes enceintes ont de certaines choses. || *Avoir envie que, souhaiter.*

— **LOC. DIV.** *Faire envie*, exciter l'envie. || *Etre digne d'envie*, jouir d'un sort enviable. || *Mourir d'envie* de, avoir un violent désir de. || *Passer son envie*, satisfaire son désir. || *Faire passer l'envie de quelque chose à quelqu'un*, l'en dégoûter, l'en corriger.

— **Méd.** Marque, tache sur la peau, que les enfants apportent en naissant, et que l'on attribue familièrement à une envie que la mère aurait eue, et qu'elle n'aurait pu satisfaire. (Syn. *NÆVUS*.) [V. part. encycl.] || Petite pellicule qui se détache de la peau autour des ongles : *Il ne faut pas arracher mais couper les envies.*

— **ALLUS. LITTÉR.** *L'Envie aux doigts crochus, au teint pâle et livide*, vers parodique du Figaro de Beaumarchais, qui explique ainsi, comiquement, les malheurs de sa destinée par la jalousie de ses confrères (le *Barbier de Séville*, I, 1). Le vers est imité d'un vers de la *Henriade*, de Voltaire : *La sombre jalousie, au teint pâle et livide*.

— **ENCYCL.** Iconogr. Dans la sculpture médiévale, l'Envie est souvent représentée sous la forme d'un crapaud, parfois d'un serpent, ou d'un moine accompagné d'un chien hargneux. Poussin, dans *Le Temps qui soustrait la Vérité aux atteintes de l'Envie et de la Discorde* (Louvre), a représenté l'Envie sous la figure d'une femme à la chevelure hérissée de serpents : L'Envie apparaît encore dans trois des tableaux de Rubens consacrés à Marie de Médicis : le *Gouvernement de la reine*, la *Félicité de la régence*, et la *Conclusion de la paix* (Louvre).

— **Méd.** *Envies des femmes enceintes*. Beaucoup de femmes enceintes sont prises de certains désirs obsédants, parfois bizarres et même extravagants. On croit communément, et à tort, que si cette envie n'est point satisfaite, l'enfant portera sur la peau, sous forme de tache, de tumeur, l'empreinte ineffaçable de l'objet convoité par la mère : fraises, framboises, vin, café, etc. Ces taches, dites *envies*, peuvent se rencontrer sur toutes les parties du corps, mais elles se présentent plus fréquemment au visage, aux lèvres, aux joues, et ne proviennent pas de cette origine fantaisiste. Des recherches exactes ont démontré que toutes les taches ou marques de naissance (*nævi*, tumeurs érectiles) sont de même nature que les tumeurs bénignes qui apparaissent à l'âge adulte.

ENVIEILLI, **E** adj. **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Endurci, invétéré : *Marlborough [...] entraîne encore la Hollande par son ami, le puissant Heinsius, et par la haine envieux de la France* (Michelet).

ENVIEILLIR v. tr. **LANGUE CLASS.** Faire paraître vieux : *La dureté du cœur et l'erreur envieux* (La Fontaine).

— **S'envieillir** v. pr. Devenir vieux : *Le couvent, placé au bord du chemin, s'envieillissait d'un quinquante d'ormes* (Chateaubriand).

ENVIER v. tr. Eprouver le sentiment de l'envie envers quelqu'un ou quelque chose : *Certains ne peuvent voir réussir un ancien condisciple sans l'envier. Envier le bonheur d'autrui, c'est folie; on ne saurait pas s'en servir* (Gide). || Souhaiter pour soi, désirer sans vouloir déposséder autrui : *Je regardais ce bateau sans songer à l'empereur, et seulement enviant le sort de ceux qui peuvent voyager* (Stendhal). *Sagesse d'un Louis Racine, je t'envie !* (Verlaine). || *N'avoir rien à envier*, avoir tout ce qu'on désire.

— **LANGUE CLASS.** Ne pas accorder, refuser : *Bonté qui a donné l'être aux plus nobles, et ne l'a pas voulu envier aux moindres* (Bossuet).

— **SYN.** : convoiter, désirer, jalouser.

ENVIEUSEMENT adv. De façon envieuse.

ENVIEUX, **EUSE** adj. et n. (bas lat. *invidius*; de *invidiosus*, jaloux, odieux). Qui a de l'envie : *Faire des envieux. O morts pour mon pays, je suis votre envieux* (Hugo). Je défie les envieux de me citer de bons vers qui aient ruiné un éditeur (Baudelaire).

◆ **Adj.** Qui a le caractère de l'envie : *Un regard envieux.*

— **LANGUE CLASS.** *Poétiq.* Qui refuse, malveillant : *Quel démon envieux ! M'a refusé l'honneur de mourir à vos yeux ?* (Racine).

ENVIRON adv. (de l'anc. franç. *viron*, tour; de *viren*). A peu près : *Il est environ neuf heures. Il pèrit trois cents personnes environ.*

◆ **Prép.** **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Dans le voisinage de; aux alentours de : *Petite glande située environ le milieu de la substance* (Descartes). *C'est-à-dire environ le temps | Que tout aime et que tout pullule dans le monde* (La Fontaine). *Environ ma quinzième année* (J. de Lacretelle). *L'aimable bergère errant à l'environ* (Saint-Amant).

ENVIRONNANT, **E** adj. Qui environne; qui est à l'entour : *Les lieux environnants; et, au fig. : [L'évêque] ne condamnait rien hâtivement, et sans tenir compte des circonstances environnantes* (Hugo).

ENVIRONNEMENT n. m. Ce qui entoure, explique; milieu.

ENVIRONNER v. tr. Etre autour, aux environs de : *Ceinture de montagnes qui environne la ville. || Se mettre autour, encercler : Les soldats l'environnèrent. Aussitôt, je fus environné de jeunes sauvages qui me parlaient dans leur langue* (Chateaubriand). || — **Fig.** Entourer : *Elle recueillit le vieillard, et l'environna d'amitié jusqu'au dernier moment* (Sainte-Beuve). *S'environnant de solitude par précaution contre la foule* (Fromentin). || Presser de tous côtés : *Les périls nous environnent.*

— **SYN.** : cerner, encercler, entourer.

ENVIRONS n. m. pl. (de *environ* adv.). Lieux d'alentour, circonvoisins : *Les environs de la petite ville de Sceaux jouissent d'une renommée due à des sites qui passent pour être ravissants* (Barrès).

— **Aux environs** de loc. prép. Indique la proximité au point de vue du temps et du lieu; aux approches de : *Aux environs du 15 novembre.*

ENVISAGEMENT n. m. Action d'envisager.

ENVISAGER v. tr. (Se conj. comme *manger*.) Tourner son esprit vers, considérer, examiner : *Quand on n'envisage les choses que sous un seul aspect, on s'égare forcément* (E. Laboulaye). || Regarder en face : *Envisager la mort avec fermeté. Devant les images les plus voluptueuses, on est toujours contraint d'envisager le désagrément de mourir un jour* (Barrès). || Projeter, prévoir : *Nous envisageons le début des travaux pour l'été prochain. Il envisage de cesser son commerce.*

— **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Regarder au visage : *Plus je vous envisage, | Et moins je reconnais, monsieur, votre visage* (Racine). *Le Champi l'envisage entre les deux yeux et il n'eut pas besoin de lui demander son nom* (Sand).

ENVOI n. m. (déverbal de *envoyer*). Action d'envoyer : *On décida l'envoi d'un ambassadeur. L'envoi d'une lettre, d'un papier timbré.* || La chose même que l'on envoie : *De beaux envois.* || Vers placés à la fin d'une

pièce de poésie, particulièrement d'une ballade, pour en faire hommage à quelqu'un (V. part. encycl., Littér.).

— **ALLUS. LITTÉR.** *A la fin de l'envoi, touche*, refrain de la ballade qu'improvisait Cyrano en se battant en duel, se réservant de toucher son adversaire une fois le poème achevé (E. Rostand, *Cyrano de Bergerac*, I, iv).

— **Dr.** *Envoi en possession*, autorisation donnée par jugement, et en vertu de laquelle les héritiers présomptifs des absents déclarés les successeurs irréguliers (conjoint survivant) et les légataires universels (institué par un testament olographe ou mystique) sont mis en possession des biens qui leur sont dévolus. (En effet, ces personnes n'ont la saisine* de plein droit.)

— **Econ.** d'expl. Expédition de marchandises, d'espèces, d'effets, de titres, etc., faite à une personne. || *Lettre d'envoi*, lettre d'accompagnement contenant la facture des marchandises envoyées; lettre accompagnant l'envoi d'un document. || *Bordereau d'envoi*, liste récapitulative de pièces d'un dossier, expédiée avec celui-ci, et qui permet au destinataire de vérifier son contenu.

— **Mil.** *Envoi des couleurs*, salut au drapeau hissé sur un mât ou au fronton d'un édifice. || **Sports.** *Coup d'envoi*, au football, premier coup donné au ballon par un joueur marquant le commencement de la partie.

— **ENCYCL.** Littér. Dans la ballade*, l'envoi équivalait, pour le nombre de vers, les rimant et le refrain final, à la seconde moitié d'un couplet précédents. Dans le chant royal, où le couplet était de onze vers, l'envoi était tantôt de cinq, tantôt de sept vers. L'envoi de la ballade ou du chant royal commençait ordinairement par le mot *Prince*, tradition qui remonte à l'usage de dédier ces poèmes aux princes des pays, c'est-à-dire aux présidents de ces académies littéraires qui florissaient en province au XIII^e s.

On trouve aussi des envois à la suite de quelques contes en vers et de quelques chansons.

ENVOILER v. tr. Couvrir comme d'un voile sans masquer : *Un réseau de pluie envoile l'horizon* (A. Daudet).

— **S'envoiler** v. pr. Technol. En parlant des pièces généralement en acier, se courber lorsqu'on les trempe.

ENVOILURE n. f. Action d'une pièce métallique qui s'envoile.

ENVOI n. m. Action de s'envoler, en parlant d'un oiseau, d'un avion. || **Fig.** Essor. *L'envol des pensées, des rêves. L'on ne peut presque suivre l'envol de cette âme dont l'image demeure conservée dans le miroir de son œuvre* (Huysmans).

ENVOLEE n. f. Action de s'envoler : *J'entrevois sa figure sous l'envolée du voile* (Huysmans). || **Fig.** Elan du discours, du style, de l'âme vers un idéal : *Envolée vers l'infini*. Certaines pièces de Victor Hugo sont d'une magnifique envolée.

ENVOLEMENT n. m. Action de s'envoler. *Un envollement d'étoiles se perdit dans l'air* (J. Renard); et, au fig. : *Etonnez-vous maintenant des zigzags, des envollements de mon esprit* (A. Daudet).

ENVOLER (S') v. pr. Prendre son vol, s'échapper en volant : *On voit s'envoler grands cris, vers le Sud, une volée de grues retardataires* (Mérimée). Aussitôt les moineaux s'envolèrent; et, au fig. : *Chaque minute qui s'envole emporte sur ses ailes une chance de salut* (Baudelaire). || Par anal. Etre emporté par le vent : *Des feuillules s'envolèrent, blancs et bleus, presque tous d'une même format* (R. Dorgelès). || — **Fig.** Passer rapidement, s'écouler, disparaître : *Tout les passions s'envolent avec l'âge* (Hugo). S'en aller pour jamais, mourir : *Lorsque pour moi vers Dieu ta voix s'est envolée* (Hugo).

— **LOC. FAM.** *L'oiseau s'est envolé ou s'envole*, la personne que l'on croyait trouver est partie.

ENVOÛTEMENT n. m. Opération magique consistant le plus souvent à pratiquer, sur l'image en cire d'une personne ou sur un animal qui en tient lieu, des blessures dont elle est censée ressentir elle-même l'effet. Le sorcier danse et pratique les rites d'envoûtement qui favorisent les chasses de la tribo (P. Gaxotte). || Action de dominer, de su-



« Le Temps qui soustrait la Vérité aux atteintes de l'Envie et de la Discorde »



l'Envie
« la Félicité de la régence »
par Rubens
(détail)

guer; charme, fascination, séduction : *Puis, tant à l'envoûtement d'une nuit enchantée, renonçais à comprendre et reposais mon rayon* (R. Dorgelès).

ENVOÛTEMENT fut l'une des pratiques les plus enracinées de la sorcellerie antique : les fouilles archéologiques ont même la découverte de figures d'envoûtement et de tablettes d'imprécations romaines (*bellae defixionis*). Les statues en argile marquées de perforations, découvertes dans des cavernes préhistoriques, avaient servi à des cérémonies d'envoûtement, peut-être destinées à faciliter la chasse. Au Moyen Âge, ces pratiques persistèrent et subirent une singulière recrudescence à la fin du XIII^e s. Les statues de cire ou de terre, modelées la ressemblance plus ou moins grossière de la personne qu'on voulait envoûter, pour- es, si possible, d'objets lui ayant appartenu (anneaux, rognures d'ongles, etc.), étaient parfois baptisées sacrilegiquement à son nom. L'envoûtement avait pour objet de faire du mal à une personne ou de l'amener à tel sentiment (l'amour, par exemple). L'envoûtement se pratiquait en poignardant la statuette (enfoncement de clous, d'épines, d'épingles) ou en la jetant au feu, et s'accompagnait d'incantations variées. Les procès Enguerrand de Marigny, de Guichard, d'Étienne de Troyes, de Robert d'Artois (qui envoûta Jean le Bon), au début du XIV^e s., offrent des exemples d'envoûtement. Des pratiques de ce genre ont été observées en France. Certains peuples primitifs font usage de l'envoûtement. (→ Biblio.)

ENVOÛTER v. tr. (de *en*, et de l'anc. substantif *vout*, vout, visage, figure de cire à laquelle les magiciens infligeaient du mal). Attribuer l'envoûtement. || Dominer, subjugué, captiver par un charme inexplicable : *mais qu'importaient les vers ! Nous étions envoûtés par les gestes, les voix, le décor, tout ce prestige de théâtre qui n'a rien de commun avec l'art de l'écriture* (Tharaud).

ENVOÛTEUR, **EUSE** n. Personne qui pratique l'envoûtement. || Fig. Ensorcelleur : *le charmeur, cet envoûteur qu'elle maudissait de toute son âme* (A. Daudet).

ENVOYÉ, **E** n. Personne envoyée. || Ministre, ambassadeur envoyé par un prince souverain à un autre Etat, auprès d'un autre prince ou d'un autre Etat : *Un envoyé ordinaire, extraordinaire*.

Adj. Pop. Bien exécuté, bien dit : *Ça, c'est envoyé !*

ENVOYER [ãvwaʒe] v. tr. (bas lat. *invicare*, faire route). [Se conj. comme *aboyer*, sauf à l'infinitif : *J'enverrai*, et au conditionnel : *J'enverrais*.] Mettre en chemin; faire aller vers : *Envoyer un commissionnaire chez un ami. Envoyer un enfant à la mer*. (Suivi immédiatement d'un infinitif : *Envoyez chercher le médecin. J'envoyai chercher mes chevaux et je partis au milieu de la nuit* [Chateaubriand].) || Députer, déléguer : *Envoyer la Chambre un ami du peuple*. || Faire porter, expédier : *Envoyer une lettre, des ordres, des présents*. || Faire arriver, procurer à quelqu'un : *Ce que la fortune nous envoie. Dieu nous a envoyé de terribles épreuves. Envoyer : Envoyer des pierres dans un étang. Projeter hors de soi : La lumière que le soleil nous envoie*. || Fam. Appliquer avec violence : *Envoyer une gifle à quelqu'un*. || Inter à bas : *Envoyer quelqu'un à terre d'un coup de pied*.

LOC. FAM. *Envoyer à la mort*, exposer à un péril mortel. || *C'est le ciel qui vous envoie*, vous êtes notre sauveur. || *Envoyer au diable, à tous les diables*, v. Diable. || FAM. *Envoyer promener, envoyer paître, envoyer sur les roses, repousser, renvoyer avec rudesse*. || *Envoyer dans l'autre monde, aller mourir*. || *Ne pas envoyer dire quelque chose*, le dire sans aucun ménagement.

DR. *Envoyer en possession*, mettre certains héritiers en possession des biens qui leur sont dévolus.

MIL. *Envoyer les couleurs*, dans la marine, hisser dans l'armée, rendre les honneurs au pavillon national. (Le commandement réglementaire, soit qu'on hisse, soit qu'on rentre au pavillon, est : *Attention pour les couleurs*... Envoyez !)

V. intr. Mar. *Envoyez !*, dans la manœuvre des embarcations, commandement pour faire

porter le taille-vent au milieu, pendant qu'on met la barre dessous, dans un virement de bord vent devant : *Pare à virer !... Envoyez !* || Commandement de batterie pour faire partir le coup d'une pièce.

— **LANGUE CLASS.** Dépêcher un messageur, un domestique pour obtenir ou donner des renseignements : *La reine envoie en vain pour se justifier* (Corneille).

— **S'envoyer** v. pr. Pop. Avaler : *S'envoyer un verre*. || Assumer : *S'envoyer une corvée*.

— **SYN.** : *émettre, expédier, jeter, lancer*.

ENVOYEUR, **EUSE** n. Personne qui fait un envoi, par opposition au destinataire, qui le reçoit : *Faire retour à l'envoyeur*.

ÉNYALE n. m. Assez grand lézard de l'Amérique du Nord. (Familles des iguanidés.)

ÉNYNE n. m. Nom générique de carbures à la fois éthyliques et acétyliques. || Suffixe désignant un tel corps. (Le butényne $\text{CH}_2=\text{CH}-\text{C}\equiv\text{CH}$, ou vinylacétylène, est un intermédiaire dans la préparation du néoprène.)

ÉNYO. Myth. gr. Déesse de la Guerre, fille d'Arès. Les Romains l'identifiaient avec leur Bellone.

ENZ, riv. de l'Allemagne méridionale (Wurtemberg-Bade), qui sort de la Forêt-Noire et rejoint le Neckar (r. g.) ; 100 km.

ENZO, **ENZIO** ou **HEINZ** (v. 1220 - Bologne 1272), roi de Sardaigne. Fils naturel de l'empereur Frédéric II et probablement de Bianca Lancia, il fut le meilleur lieutenant de son père en Italie. En 1238, celui-ci l'envoya en Sardaigne, où il épousa, en 1239, Adalasia de Massa, veuve d'Ubaldo Visconti, reine de deux des quatre royaumes de l'île, et reçut de son père le titre de roi de Sardaigne et de légat à latere en Italie. Il conquiert Ferrare et, en 1241, il remporta sur la flotte guelle, qui portait les Pères du concile de Latran, l'éclatante victoire de Montecristo ou de la Meloria : les cardinaux et prélats furent tués ou pris. Le pape Grégoire IX mourut peu après, et l'Empereur parut triomphant. Mais l'Italie entière se souleva. Enzo, après avoir assisté à la défaite de son père à Vittoria, fut, malgré des prodiges de valeur, vaincu à Fossalta (26 mai 1249) et livré aux Bolognais, qui refusèrent de le rendre à son père. Emmené à Bologne, il y vécut vingt-trois ans dans une captivité magnifique, qu'embellirent les hommages des habitants, la faveur des poètes, mais qui fut attristée par la ruine de sa maison et les échecs politiques des gibelins. Enzo est, avec son père Frédéric II et son demi-frère Manfred, l'un des représentants de l'école littéraire sicilienne. Ses poésies figurent parmi les premières œuvres italiennes de langue populaire.

ENZOLA (Gianfrancesco), orfèvre et médailleur italien, né à Parme. Son activité se situe entre 1456 et 1478. Il frappa les médailles du comte de Berceto et de Bianca Pellegrini, de Francesco et Galeazzo Maria Sforza. Il était maître de la Monnaie de Ferrare. De 1473 à 1475, il fondit des médailles plus grandes, à l'effigie d'Alessandro et de Costanzo Sforza de Pesaro. Sa grande médaille de Federico di Urbino est de 1478.

ENZOOTIE n. f. (gr. *en*, dans, et *zôon*, animal). Maladie épidémique, qui n'atteint que les animaux d'une seule localité ou d'une seule exploitation, soit en permanence, soit à certaines époques. (Ce mot est opposé à *épi-zootie*, qui indique que la maladie règne sur tous les animaux d'une même contrée.)

ENZOOTIQUE adj. Art vétér. Qui a le caractère de l'enzootie : *Maladie enzootique*.

ENZYMATIQUE adj. Chim. biol. Relatif aux enzymes.

ENZYME [ãzim] n. m. (gr. *en*, dans, et *zumê*, levain). Chim. biol. Catalyseur d'origine biologique.

— **SYN.** : *diastase, ferment soluble, zymase*.

— **ENCYCL.** On appelle enzyme un catalyseur de nature protéique, thermolabile, susceptible d'agir en dehors de la cellule ou du milieu qui le produit. Les enzymes sont actifs à très faible dose : une molécule de catalase peut décomposer cinq millions de molécules d'eau oxygénée en une minute.

Du fait de leur nature protéique, les enzymes sont détruits par la chaleur, les radiations, les acides et les bases fortes, les hautes pressions. Leur « optimum » d'action se situe aux

environs de + 40 °C, chaque enzyme requérant d'ailleurs des conditions de température, de réaction ionique (pH) et de pression qui lui sont propres. Les enzymes sont spécifiques, les réactions qu'ils provoquent étant particulières, pour chacun d'eux, à une substance ou à un groupe de substances déterminées. Comme la plupart des réactions organiques, ces réactions sont réversibles et limitées par les produits de la réaction.

En dehors des conditions physiques du milieu, les réactions enzymatiques peuvent être favorisées par certains éléments (coenzymes, ion calcium) ou, au contraire, inhibées par certains autres (antienzymes). L'étude des enzymes revêt une importance chaque jour plus grande, du fait de leurs applications industrielles (industrie alimentaire). De nombreux enzymes sont employés en thérapeutique, en particulier les extraits de sucres digestifs.

Constitution. Un enzyme est essentiellement constitué d'un protide de poids moléculaire élevé, thermolabile et spécifique d'une certaine fermentation, il ne peut agir qu'en présence d'une substance de poids moléculaire beaucoup moins élevé, thermostable, dialysable, ultrafiltrable, non spécifique, appelée *coenzyme* ou cofacteur. Dans la plupart des cas, l'action enzymatique est obtenue par la juxtaposition de l'enzyme, qui conditionne sa spécificité, et du coenzyme, qui conditionne la nature chimique de la réaction en cause.

Le plus souvent, les enzymes n'existent dans les organismes vivants qu'à l'état de traces la production en étant réalisée au moment du besoin par l'action de l'enzyme lui-même sur une substance voisine, appelée *proenzyme**, proferment ou prodiastase.

On a pu isoler, à l'état cristallisé, un certain nombre d'enzymes, dont la liste s'allonge chaque jour : uréase (1926), pepsine (1932), trypsine (1934), papaïne (1937), ferment jaune de Warburg (1937), etc.

La classification des enzymes repose sur la nature des réactions qu'ils catalysent ; on les désigne en ajoutant le suffixe « ase » à la substance qu'ils attaquent. Oppenheimer les divise en *hydrolases*, qui disloquent les molécules par fixation d'eau, et en *desmolases*, qui possèdent la propriété d'intervenir sur la liaison entre deux atomes de carbone voisins. Les desmolases agissent sur les produits obtenus par l'action des hydrolases. (→ Biblio.)

CLASSIFICATION DES ENZYMES SELON OPPENHEIMER :

A. HYDROLASES

I. ESTÉRASES :

- lipases
- phosphatases
- sulfatases
- tannase
- chlorophyllase

II. CARBOHYDRASES (saccharidases)

- hexosidases
- polyases
- nucléases

III. AMIDASES

IV. PROTÉASES

- épreptases (peptidases)
- protéinases

B. DESMOLASES

I. DÉHYDRASES

- aldéhydases
- alcoolaldéhydases
- acidodéhydases
- purinodéhydases
- phénolaldéhydases

II. OXYDASES

- hémiféromerment de Warburg
- indophénoloxydase de Keilin

III. FERMENTS ACCESSOIRES DE LA DESMOLYSE

- hydratases
- carboxylases
- catalases

IV. CATALYSEURS INTERMÉDIAIRES DE LA DESMOLYSE

- activateurs de la dislocation des sucres (ex. : cozymase)
- transporteurs d'hydrogène

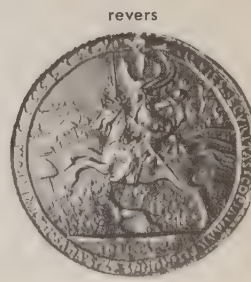


ENZO



avers

ENZOLA
médaille
de Costanzo Sforza
cabinet des Médailles



revers

ENZYMOLOGIE n. f. Etude des enzymes.

ÉO ou **EO**, élément emprunté au gr. *eōs*, aurore, et utilisé devant la plupart des noms de systèmes géologiques pour désigner leur partie inférieure. (L'*éodévonien* est la partie inférieure du système dévonien, premier temps de la période dévonienne.)

EOANGIOPTERIS n. m. Paléobot. Fructification de fougère fossile (*pecopteris*) ayant les caractères des marattiacées.

— **ENCYCL.** *Eoangiopteris Andrewsii*, qui possède des synanges ayant de cinq à huit sporanges, appartenant au Carbonifère supérieur américain.

EOANTHROPUS [pys] n. m. Nom donné par le paléontologiste anglais Arthur Smith Woodward à quelques ossements trouvés, en 1912, dans un terrain pléistocène, à Piltown, près d'Uckfield (Sussex), et décrits par lui comme les restes d'un hominien très primitif. (D'après les études postérieures, il n'y a pas lieu de tenir compte de ces découvertes, le gisement ayant été « truqué » par un étudiant facétieux.)

EOBANUS HESSUS. V. **HESSUS** (Eobanus).

ÉOCAMBRIEN adj. et n. m. Géol. Se dit de la partie inférieure du système cambrien, en dessous des premières couches fossilifères. (Une glaciation s'est fait sentir, à cette époque, au Svalbard, au Groenland, aux États-Unis, au Brésil, en Guinée, dans l'Etat du Congo, en Afrique du Sud, dans l'Inde, en Chine, en Australie, en Sibérie, dans le Cotentin, en Laponie.)

ÉOCÈNE adj. et n. m. Géol. Se dit de la première période de l'ère tertiaire.

— **ENCYCL.** La période *éocène* va de — 65 à — 45 millions d'années environ. Elle est comprise entre le Crétacé et l'Oligocène. La faune et la flore commencent à annoncer les genres actuels.

Dans le bassin de Paris, une longue émigration sépare le Crétacé de l'Éocène; les niveaux supérieurs marins du Crétacé manquent; dans quelques autres régions, la mer s'est maintenue en permanence pendant le danien et le montien. En Europe, des provinces zoologiques sont très nettes dans les mers éocènes; l'une septentrionale (bassin anglo-franco-belge), une autre méditerranéenne. Ces deux provinces étaient séparées par les massifs hercyniens émergés (Bohême, massifs rhénans, Massif central français); mais, temporairement, les mers communiquaient, et l'on voit à diverses époques les nummulites d'origine méditerranéenne envahir plus ou moins loin les régions septentrionales.

Les subdivisions de l'Éocène sont fondées sur la succession des mammifères (en ce qui concerne les dépôts continentaux) et sur celle des nummulites (en ce qui concerne les dépôts marins). Les mollusques et les échinodermes, beaucoup trop liés aux faciès et aux conditions de vie locales, ne donnent que des indications régionales.

L'Éocène a joui d'un climat chaud.

On le subdivise en étages qui sont, de bas en haut : montien, landénien, yprésien, lutétien, bartonien et ludien.

● **Faune.** La faune éocène forme une transition très nette entre les faunes précédentes et la faune actuelle. Dans les mers éocènes, les foraminifères sont représentés par des formes géantes, les nummulites. Les coraux ont reculé vers le sud. Les échinodermes, surtout les oursins, et les bryozoaires sont abondants. Parmi les mollusques, les céphalopodes ont beaucoup diminué, car il n'y a plus d'ammonites ni de bélemnites. C'est maintenant le règne des lamellibranches et des gastropodes. Les insectes ont fait de grands progrès. Les poissons, les batraciens, les reptiles, les oiseaux se rapprochent des formes actuelles. La principale caractéristique paléontologique de l'Éocène, c'est l'essor que prend le développement des mammifères. Avec des didelphes comme ceux des temps secondaires, vivent maintenant de nombreux pachydermes à cinq doigts, au petit cerveau; d'autres, aux doigts réduits, représentent les ancêtres des rhinocéros, des chevaux, des cochons, des ruminants, lesquels n'apparaissent que plus tard. Les carnivores de cette époque, ou *créodontes*, n'avaient pas encore tous les caractères des carnassiers qui leur ont succédé peu à peu. Enfin, il faut signaler l'apparition et le développement des lémuriniens, prédecesseurs des vrais singes.

● **Flore.** La flore éocène de nos régions est encore nettement tropicale. Avec des fougères arborescentes, elle comprend beaucoup de palmiers : *nipadites*, *phénicites*, *chamaerops*, *sabals*, etc. Mais les arbres à feuilles persistantes, déjà présents au Crétacé, se développent largement et sont représentés par des ancêtres directs des formes actuelles : aunes, bouleaux, peupliers, associés à des lauriers, des figuiers, des magnolias, de la vigne, etc. Dans les mers chaudes de cette époque vivent de nombreuses algues, notamment des siphonées et des floridées.

ÉOGÈNE adj. et n. m. Géol. Se dit de la période nummulitique.

EOGHAN, en angl. *Owen* ou *Owain*, nom de plusieurs familles gaéliques. Ce fut, en particulier, celui de l'ancienne dynastie du royaume de Munster*, détrônée au début du x^e s. par les Danais. Ses descendants, les MacCarthys, purent se maintenir jusqu'au xviii^e s. dans le sud-ouest du pays (Desmond).

EOHIPPIUS [pys] n. m. Mammifère à sabots, fossile dans l'Éocène de l'Amérique du Nord et de l'Europe. (Famille des équidés.) [Syn. *HYRACOTHERIUM*.]

E. O. K. A., organisation clandestine cypriste, qui, sous le commandement du colonel Grivas, lutta de 1955 à 1959 contre les Britanniques pour le rattachement de Chypre à la Grèce, et dont l'action aboutit à la constitution de la république de Chypre.

ÉOLE, en gr. *Aiolos*. Myth. gr. Dieu des Vents. Dans l'*Odyssée*, il habite une île flottante; il y reçoit Ulysse, et lui fait présent d'une outre merveilleuse dans laquelle étaient enfermés tous les vents contraires à sa navigation. Mais, pendant le sommeil d'Ulysse, ses compagnons, poussés par la curiosité, ouvrent l'outre, et les vents s'échappent de leur prison, déchaînant toute une série de tempêtes.

Éole, nom donné par Clément Ader à son premier appareil volant. L'aile de l'*Éole* possédait une forme voisine de celle d'une chauve-souris. C'était un appareil de 15 m d'envergure environ, qui effectua, en 1890 et 1891, quelques vols compris entre 50 et 100 m. L'*Éole* ne comportait qu'une seule hélice, tandis que l'*Avion III*, qui devait lui succéder et qui réalisa un vol de 300 m en 1897, possédait deux moteurs de 20 ch et deux hélices tournant en sens inverse. L'*Éole* fut le premier appareil « plus lourd que l'air » à quitter le sol au moyen d'un moteur, au cours d'un vol, le 9 octobre 1890, dans le parc du château d'Armainvilliers.

ÉOLIDE n. f. Mollusque gastropode marin sans coquille. (C'est un animal allongé, limaciforme, avec de longs tentacules, des papilles dorsales cylindriques, dont les nombreuses espèces habitent toutes les mers du globe. Nom sc. : *æolidia*. Famille des *æolidiides*.)

ÉOLIE ou **ÉOLIDE**, en gr. *Aiolis*, lat. *Aeolis* ou *Æolia*. Géogr. anc. Région du nord-ouest de l'Asie Mineure, dans la Grande Mysie, entre la Troade et l'Ionie. Elle tirait son nom des Éoliens*, venus de Thessalie au xi^e s. av. J.-C. Le pays, bordé par la mer Égée, se couvrit rapidement de villes qu'Hérodote répartit en trois groupes de cités, selon leur localisation géographique : les 12 cités des *Vieux Éoliens*, au sud, groupées sans doute en amphictyonie, dans les vallées de l'Hermos et du Caïcos; surtout agricoles, ces villes avaient peu d'importance, sauf Smyrne, annexée par les Ioniens, et Kymé; les cités de l'*Ida*, plus récentes et uniquement agricoles; enfin les cités des *Eoliens insulaires* : Ténédos, Hecatonnesos, Methymna et Mytilène à Lesbos, et même Chios, qui fut occupée par les Ioniens. A l'exception peut-être de Mytilène, qui puisa en partie sa prospérité dans le commerce d'exportation du vin, l'Éolie est restée un pays de cités rurales dominées par l'aristocratie locale; éclipsée politiquement et économiquement par l'Ionie, l'Éolie est devenue le pays de la culture et du chant, celui où est née la poésie lyrique (v. *ALCÉE*, *SAPHO*). Conquise par les Romains, elle fit partie du royaume de Pergame, et fut annexée avec lui à l'Empire romain (133 av. J.-C.).

ÉOLIEN, **ENNE** adj. et n. Relatif à l'Éolie et aux Éoliens; habitant de cette région, membre de ce peuple.

◆ **Adj.** Mus. Se dit d'un mode grec très ancien, originaire d'Eolie, et introduit sur le continent par Terpandre. (Il se confond plus tard [iv^e s. av. J.-C.] avec le mode hypodorien.) || Beaucoup plus tard encore, chez Alypius, se disait non plus d'un mode, mais d'un ton de transposition qui est identique au ton lydien grave.

◆ **N. m.** Linguist. Famille de dialectes grecs à laquelle appartiennent le thessalien, le béotien et l'éolien d'Asie (ou lesbien).

— **ENCYCL.** Linguist. Très dispersés géographiquement, ces dialectes se sont profondément différenciés, mais conservent beaucoup de traits communs (psilose, maintien du gamma, emploi de l'adjectif patronymique de préférence au génitif de filiation, etc.). Transporté en Asie par les migrations qui suivirent l'invasion dorienne (xi^e s. av. J.-C.) l'éolien fut le véhicule des plus anciens chants épiques, et la langue d'Homère conserve dans ses formules beaucoup d'archaïsmes qui relèvent de sa morphologie. Il offre des points de contact avec le vieil achéen révélé par les tablettes mycéniennes.

— **Bx-arts.** L'art *éolien*, branche de l'art ionien, est marqué par certaines influences attiques, et caractérisé, dans la sculpture archaïque, par des formes molles et épaisses (frises de terre cuite de Larissa, plaques du temple d'Assos, trésor de Massalia à Delphes).

ÉOLIEN, **ENNE** adj. (de *Eole*, dieu des Vents). Mû par le vent : *Moteur éolien*.

— **Géomorphol.** Dû à l'action du vent (v. part. *encycl.*).

— **Mus.** *Harpe éolienne*, v. *HARPE*.

◆ **N. f.** Mécan. Moteur actionné par le vent (v. part. *encycl.*).

— **Text.** Etoffe légère, brochée par la tram sur un fond sergé, dont la chaîne est d'égansin et la trame de laine peignée, et qui est employée pour robes de femme. || Tissu à côtes fines transversales.

— **ENCYCL.** **Géomorphol.** *Actions éoliennes*. Le vent, en tant que processus morphogénétique, a une influence beaucoup plus restreinte que celle qu'on lui accordait au xix^e s., où on lui attribuait tout le modèle des régions sèches et bien des microreliefs dans d'autres zones morphoclimatiques (alvéoles tafoni).

En fait, le vent est peu efficace par suite de sa faible compétence* : il emporte la poussière au loin, mais ne soulève guère les grains de sable à plus de 2 ou 3 m de haut; il est inefficace sur les graviers. Le bombardement des cailloux et des roches par le sable en salutation guilloche et polit leur surface, leur donnant un aspect particulier (éolisation). Mais cette action enlève très peu de matière; le vent est incapable de réduire des rochers tant soit peu volumineux. Et les sables ne déplacent peu sous son action : les grandes dunes sahariennes restent au même emplacement, seul leur modèle de détail change suivant les sautes de vent.

Les actions éoliennes ne sont efficaces que dans des cas particuliers. Elles agissent sur les nappes de sable en les transformant en champs de dunes*. Elles contribuent à l'érosion des cordons littoraux par déplacement du sable des plages. Elles peuvent aussi, dans des limons, creuser des dépressions formées de quelques kilomètres, mais il est douteux qu'elles soient entièrement responsables de vastes dépressions comme celle de Fayoum, en Égypte. Cependant, elles transportent des limons en suspension dans l'air à grande distance, et ont ainsi donné naissance, lors des périodes froides quaternaires, aux lacs d'Europe tempérée. Elles engendrent des lins éoliens sur les bords des zones sèches, comme les lacs chinois. Dans les déserts le vent ne fait que nettoyer les poussières et le sable des nappes de débris, les transformant en regs (pavages éoliens). L'éolisation cailloux et roches, pousse quelquefois les barchanes.

Les actions éoliennes sont complètement bloquées quand la couverture végétale est un peu dense. C'est pourquoi elles se limitent aux littoraux (en dehors de la zone tropicale humide) et aux régions désertiques et subdésertiques. Dans les forêts, l'action du vent est seulement indirecte : par les chablis, contribue à remuer le sol.

— **Mécan.** *L'éolienne* fut d'abord représentée par le moulin à vent d'autrefois, qui tournait à une dizaine de tours par minute.



art éolien
bas-relief du temple d'Assos
Louvre



éoliennes



servait surtout à la mouture du grain ou à l'élevation d'eau pour l'irrigation.

Ce type de machine est imparfait. Son rendement est faible, de l'ordre de 15 à 20 p. 100. En cas de grand vent, il est nécessaire de déshabiller les ailes, en repliant les toiles, pour éviter que le moulin ne soit renversé. Il a reçu des perfectionnements semblables à ceux qui ont été apportés aux anciennes roues hydrauliques par les turbines modernes : Pelton, Francis ou Kaplan.

Les ailes de l'ancien moulin à vent ont été remplacées par des pales multiples (jusqu'à 18 pales par roue) de forme hélicoïdale, recouvrant presque entièrement la roue. En cas d'ouragan, on fait tourner le plan de la roue, qui devient parallèle à la direction du vent, et la roue n'est plus actionnée. On construit maintenant des roues éoliennes avec des pales semblables à celles des hélices d'avion. Ces pales, au nombre de 2 ou de 4, sont en bois dur ou en tôle d'acier courbée suivant un profil aérodynamique. De telles roues, tournant à une vitesse de 1 000 à 2 000 tr/mn, fournissent une puissance de quelques kilowatts. Le plus souvent, une telle roue entraîne une dynamo à courant continu, qui charge une batterie d'accumulateurs tampon.

On a construit, dans diverses stations d'essais, aux États-Unis et en U. R. S. S., des éoliennes d'une puissance de 100 à 1 000 kW. Les Russes ont construit, en Crimée, une centrale éolienne dont la turbine, d'un diamètre de 30 m, produit une puissance de 100 kW avec un vent de 10,5 m/s et entraîne une génératrice asynchrone. Aux États-Unis, une turbine éolienne dont l'hélice à deux pales, à pas variable, semblable à la roue d'une turbine Kaplan, a un diamètre de 53 m, tourne à 29 tr/mn, et peut produire une puissance de 1 000 kW. Elle entraîne un alternateur à 60 Hz par l'intermédiaire d'un multiplicateur à double train d'engrenages. La puissance fournie par une éolienne est proportionnelle à la surface de la roue et au cube de la vitesse du vent. Elle est donc très variable suivant la force du vent. En Europe, la vitesse du vent est comprise entre 0 et un maximum qui ne dépasse pas 40 m/s. En France, la vitesse moyenne du vent est d'environ 5 m/s.

ÉOLIENNES (ÎLES), en ital. *Isole Eolie*, archipel italien de la mer Tyrrhénienne, au N. de la Sicile, dépendant de la prov. de Messine; 14 500 hab. Cet ensemble, dont le nom vient de ce que les Anciens y voyaient le domaine d'*Eole*, le dieu des Vents, comprend sept îles principales : le groupe de Lipari, de Vulcano et de Salina; Alicudi et Filicudi à l'O.; Panaria et Stromboli vers le N. Toutes ces îles sont constituées de roches et de produits volcaniques; elles offrent, cependant, une grande variété de paysages. Seul, le volcan de Stromboli est encore en activité. Les conditions de vie difficiles de ces îles provoquent une émigration qui dépeuple peu à peu l'archipel. Les habitants qui lui sont restés fidèles tirent leurs ressources des vins (malvoisie), des fruits (grande récolte de câpres et d'olives, figues et raisins secs), de la pêche, des carrières de pierre ponce (Lipari). Elles connaissent un essor touristique mérité.

— Hist. Les fouilles de Lipari, au xx^e s., ont livré une stratigraphie très dense, qui va du néolithique aux temps postclassiques. On y note, en particulier, la succession de deux apports égéens séparés par un long intervalle, le plus ancien semblant donner consistance aux légendes de la précolonisation archaïque. Les îles furent prises par Rome à Carthage en 241 av. J.-C.

ÉOLIENS, en gr. *Aioleis*, groupe de tribus balkaniques, jadis voisines des Achéens. Ils occupèrent longtemps la Thessalie. L'invasion dorienne les obligea à émigrer vers la Grèce centrale. Certains Éoliens envahirent le nord-ouest du Péloponnèse, les autres passèrent en Asie Mineure, sur la côte de Troade. À l'époque classique, ils occupaient la Thessalie, la Béotie, la Phocide, l'Elide et l'Eolie* d'Asie Mineure avec les îles voisines. Comme le montrent leurs dialectes et certaines de leurs institutions, ils furent peut-être, de tous les Hellènes, les plus fidèles aux traditions primitives et à l'héritage mycénien.

ÉOLIPILE ou **ÉOLIPYLE** n. m. (de *Eole*, dieu des Vents, et gr. *pulê*, porte). Physiq.

Appareil mettant en évidence la force motrice de la vapeur d'eau. (V. part. *encycl.*)

— Technol. Appareil dont se servent les fumistes pour établir un courant d'air. || Lampe à alcool, à pétrole ou à essence, dont se servent les plombiers.

— ENCYCL. Physiq. Ce fut Héron, mécanicien et mathématicien qui vivait à Alexandrie vers l'an 120 av. J.-C., l'inventeur de l'*éolipile*. Cet instrument se compose d'une sphère métallique creuse, mobile autour d'un de ses diamètres horizontaux. La sphère est munie de deux tubes, pénétrant jusque vers son centre, traversant l'enveloppe aux extrémités d'un même diamètre perpendiculaire au premier, et se prolongeant à l'extérieur par des courbures normales au plan des diamètres; ces courbures sont disposées de telle sorte que, l'ouverture d'un des tubes étant tournée en avant, l'autre est tournée en arrière. Après avoir introduit une certaine quantité d'eau dans la sphère, on place au-dessous une source de chaleur. Au bout de quelques instants, l'eau se vaporise, puis s'échappe avec force par les tubes : la sphère prend alors un mouvement de rotation plus ou moins rapide autour de son axe. Le mouvement de l'*éolipile* est provoqué par une force de réaction.

ÉOLIQUE adj. (de *Éolie*). Syn. de **ÉOLIEN**, ENNE.

— Archéol. *Chapiteau éolique*, forme originelle du chapiteau ionique. (Né sur la côte nord-ouest de l'Asie Mineure, il était encore étroitement inspiré de motifs végétaux d'influence asiatique.)

— Métr. anc. Se dit d'une forme spéciale de vers dactylique, employée par les poètes de Lesbos, Alcée et Sappho, et caractérisée par l'isosyllabie qui empêche le remplacement du dactyle par le spondée.

ÉOLIQUE adj. (de *Éole*). Syn. de **ÉOLIEN**, ENNE.

— Ch. de f. *Chemin de fer éolique*, système de chemin de fer atmosphérique inventé par l'ingénieur Andraud, et dans lequel le convoi était mis en mouvement au moyen de l'air comprimé.

ÉOLISATION n. f. Action du vent à la surface de la terre.

ÉOLISER v. tr. User par érosion éolienne.

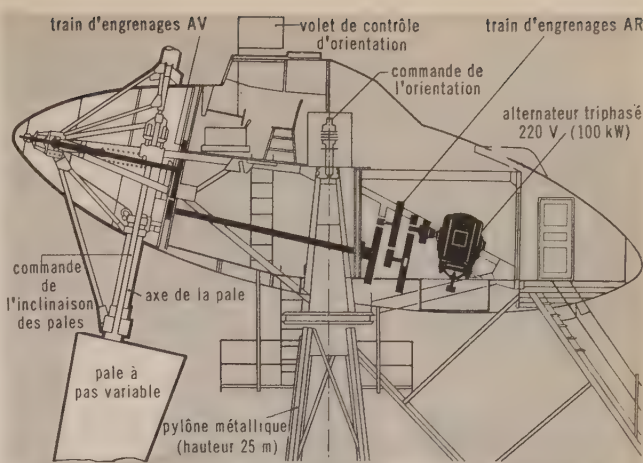
ÉOLITHES n. m. Préhist. Silex qui semble taillé et qui est antérieur au Quaternaire. (La découverte, par l'abbé Bourgeois, en 1863, de silex miocènes apparemment retouchés par un être vivant a longtemps fourni un argument à l'existence d'hominiens tertiaires. En fait, ces silex, nommés « éolithes » à la fin du xix^e s., sont, de toute évidence, formés par les phénomènes naturels, le gel et les chocs dus aux transports par les eaux courantes, les vagues, les glaciers.)

ÉOLITHIQUE adj. S'est dit des industries que certains avaient cru pouvoir distinguer d'après les divers types d'éolithes.

ÉON n. m. (du gr. *aîôn*, éternité). Philos. Chez les néo-platoniciens et les gnostiques, puissances éternelles émanées de l'Etre et rendant possible son action sur les choses.

— ENCYCL. Les *éons*, pour les gnostiques, sont des émanations de la Divinité (*Bythos*) et participent de sa nature. Eux-mêmes en engendrent d'autres, moins complets et moins rapprochés encore de la perfection. À la fin des temps, ces émanations qui ont présidé aux formations successives de l'univers se confondront de nouveau dans le Principe suprême, ou Plérôme. Les sectes gnostiques ne sont pas d'accord sur leur nombre ni sur leur nature exacte; certaines admettent que les éons mâles et femelles sont associés en groupes appelés *syzygies*.

ÉON (Charles de BEAUMONT, chevalier d'), officier et agent secret français (Tonnerre 1728 - Londres 1810). Ce personnage est surtout connu par le doute qu'il a longtemps entretenu au sujet de son sexe. Il fut souvent pris pour une femme. En dépit du costume féminin qu'il a souvent porté, et de ses propres déclarations, c'était vraisemblablement un homme. Chargé par Louis XV d'une mission secrète en Russie près de l'impératrice Elisabeth, il parut en femme à la cour de Moscou, gagna la faveur de la tsarine, devint sa lectrice et réussit à opérer un rapprochement entre les deux pays (1756). Il profita de son séjour pour rédiger des *Mé-*



moires sur la Russie, où il révélait les projets de cette puissance envers la Pologne. Il servit pendant la guerre de Sept Ans comme capitaine de dragons, puis revint à la cour de Russie, en homme cette fois, comme secrétaire d'ambassade, et se présenta comme le frère de son sosie féminin. En 1762, il fut envoyé en Angleterre comme ministre plénipotentiaire et contribua à préparer la paix de 1763. À partir de cette date, il obtint la permission officielle de s'habiller en femme, travestissement qui lui aurait été, en réalité, imposé pour sauver l'honneur de la famille royale d'Angleterre, que ses galanteries risquaient de compromettre. En 1777, il reçut l'autorisation de rentrer en France, sous la condition qu'il n'y paraîtrait qu'en femme, mais il revint en Angleterre, où il mourut dans la misère. Il avait entretenu avec Louis XV une correspondance politique confidentielle et il a laissé des mémoires, *Loisirs du chevalier d'Eon* (1775). [→ Biblio.]

ÉON DE L'ÉTOILE, illuminé breton (Loudéac - † v. 1148). Il se prétendait Fils de Dieu, rejetait l'Eglise et prônait le communisme. Le légat du pape, Albéric d'Ostie, prêcha contre lui à Nantes, en 1145. Ses disciples furent dispersés et beaucoup d'entre eux brûlés. Eon de l'Etoile fut condamné par le concile de Reims (1148) à la détention perpétuelle, mais il mourut peu après.

ÉONE (saint), évêque d'Arles († Arles entre 502 et 506). Il succéda à saint Léonce après 475 et renoua dès 494 avec le Saint-Siège des relations régulières qui avaient été interrompues par les troubles politiques dus aux invasions. Il défendit la primauté du siège d'Arles et soutint le mouvement monastique. — Fête le 18 août.

ÉOS [ɔs] n. m. (gr. *eōs*, aurore). Perroquet à plumage rouge, du groupe des loris, qui habite la Papouasie.

ÉOS ou **EÏS**. Myth. gr. Déesse de l'Aurore, sœur d'Hélios et épouse de Tithonos. Chaque jour, elle sortait de l'océan et s'élevait dans le ciel, sur un char brillant traîné par quatre chevaux ailés. Elle avait obtenu pour Tithonos l'immortalité, mais avait oublié de demander pour lui une éternelle jeunesse. Elle aimait également Orion, Clytos, Céphale. Elle donna naissance aux Vents, aux Astres et à l'Etoile du matin (Héosphoros).

EOSANDER (Johann Friedrich), baron von Göthe, architecte d'origine suédoise (Riga? 1670 - Dresde 1729). Entré au service des Electeurs de Brandebourg (1692), qui le nommèrent architecte de la Cour (1699), il dirigea les travaux de Monbijou, de Charlottenburg, du château de Berlin (à partir de 1707), de la Favorite (Oranienburg), de Schönhausen. Devenu directeur général des bâtiments (1709), il tomba en défaillance et se rendit en Suède, où il semble avoir rempli surtout des fonctions militaires. En 1722, il passa au service de l'Electeur de Saxe.

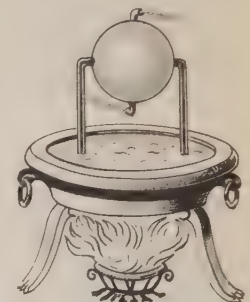
ÉOSINE n. f. (gr. *eōs*, aurore). Chim. Matière colorante rouge, constituée par la tétrabromofluorescéine.

— ENCYCL. L'*éosine*, découverte par Caro en 1873, se prépare par action du brome sur

éolienne de Crimée



chevalier d'EON gravure par Montigny cabinet des Estampes



éolipile

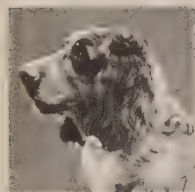


éos

épagneuls



français



picard



de Pont-Audemer



breton



nain (king-charles)



allemand

la fluorescéine, soit en solution alcoolique, soit en solution aqueuse en présence d'alcali. Le produit commercial est le sel de sodium rouge, soluble dans l'eau. La solution d'éosine est dichroïque, rouge par transparence, jaune verdâtre par réflexion. L'éosine se fixe facilement sur la laine et la soie; malheureusement, les teintures sont très sensibles à la lumière. On l'emploie pour la fabrication des encres rouges, des fards. La solution alcoolique d'éosine est utilisée en dermatologie comme antiseptique.

ÉOSINOCYTE n. m. Hématol. Leucocyte éosinophile.

ÉOSINOPÉNIE n. f. Hématol. Diminution du nombre des leucocytes éosinophiles dans le sang : *L'éosinopénie se voit au cours de la plupart des infections et après certaines interventions chirurgicales.*

ÉOSINOPHILE adj. (*éosine*, et gr. *philos*, ami). Hématol. Qui se colore facilement par l'éosine.

◆ Adj. et n. m. Se dit de leucocytes à granulations cytoplasmiques, réfringentes, possédant une grande affinité pour les colorants d'aniline acides et se colorant en rouge brique par les colorants habituels (*éosine*). [Syn. *ÉOSINOCYTE*.]

ÉOSINOPHILIE n. f. Pathol. Augmentation du nombre des leucocytes éosinophiles au-dessus de la normale (250 par mm³).

— ENCYCL. *L'éosinophilie* s'observe dans un grand nombre d'affections : les maladies allergiques (asthme, urticaire); certaines maladies de la peau, telles que le pemphigus, la dermatite herpétiforme; presque toutes les infections parasitaires (oxyurose, trichinose, ankylostomose, etc.); certaines affections du système hématopoïétique (maladie de Hodgkin); des maladies diverses, comme le syndrome de Loeffler, la périartérite noueuse, certains empoisonnements. (→ *Biblio*.)

ÉOSITE n. f. (gr. *eôs*, aurore). Minér. Vanado-molybdate naturel de plomb, qu'on trouve sur la pyromorphite, en petits octaèdres quadratiques.

ÉOSPHORITE n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel d'aluminium, de manganèse et de fer, orthorhombique, de couleur rouge pâle, se trouvant dans la pegmatite de Branchville (Connecticut).

ÉÖTVÖS (József, baron), poète, romancier et homme politique hongrois (Budapest 1813-*id.* 1871). Ministre (libéral) de l'Instruction publique dans le premier cabinet hongrois formé par Batthyány (1848), il estimait que seule une politique modérée et respectueuse de la légalité aurait pu consolider les concessions obtenues; mais il reconnut que la révolution nationale voulue par Kossuth était inévitable, et se retira trois ans à l'étranger. Ayant facilité la conclusion du compromis austro-hongrois de 1867, il fut nommé ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement d'Andrássy et fit voter la loi sur l'enseignement primaire. Parmi ses œuvres en prose, *le Chartreux* (1839) est le premier roman hongrois où l'analyse psychologique et philosophique se mêle à une inspiration romantique qui rappelle le *Werther* de Goethe. *Le Notaire du village* (1845), *la Hongrie en 1514* (1847), *les Sœurs* (1857) sont des romans historiques à thèse politique et sociale. Son ouvrage politique le plus remarquable traite *De l'influence des idées dominantes du XIX^e siècle sur l'Etat* (1851).

ÉÖTVÖS (Loránt, baron), physicien hongrois (Budapest 1848-*id.* 1919), fils du précédent. Il fit ses études dans sa ville natale, puis à Heidelberg, à Königsberg, et devint, en 1875, professeur de physique expérimentale à l'université de Budapest, puis président de l'académie (1889). Ministre de l'Instruction publique, il démissionna, en 1895, pour se consacrer à l'enseignement et à la recherche. Ses premiers travaux ont porté sur les phénomènes capillaires. On lui doit une loi sur les variations de l'énergie superficielle des liquides en fonction de la température. Il préconisa l'usage du pendule de torsion pour les mesures gravimétriques, et construisit, en 1888, le premier appareil de ce type utilisable en prospection géophysique. Il fut le fondateur de l'Institut géophysique hongrois.

ÉOUD n. m. (de l'ar. *'ūd*). Sorte de luth arabe, instrument à cordes pincées.

— ENCYCL. On croit qu'il est d'origine iranienne. Il a donné naissance au luth moderne. La caisse sonore de l'éoud est de forme convexe très prononcée; le manche porte quatorze cordes de boyau, accordées deux par deux à l'unisson. On les pince à l'aide d'un plectre d'écaïlle ou de plume d'aigle.

ÉOUE(S), ÉWÉ(S) ou ÉHOUE(S), peuple noir, vivant surtout au Ghana, au Togo et au Dahomey. Il compte plus de 600 000 individus, divisés politiquement en trois groupes distincts et parlant trois dialectes guinéens différents : les Eoués proprement dits, les Ouatchis (du Togo) et les Anlos (du Ghana).

ÉOUVÉ ou ÉOUZÉ n. m. Nom de l'yeuse (*Quercus ilex*), en langue d'oc.

ÉPACRIDACÉES n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones ayant pour type le genre *épacride*.

— ENCYCL. La famille des *épacridacées* renferme des arbustes et des arbrisseaux à feuilles ordinairement alternes et entières; les fleurs sont le plus souvent blanches ou rouges. Le fruit est une drupe ou une capsule; il contient des graines à test mince et membraneux, à embryon entouré d'un album charnu. Les *épacridacées* groupent vingt-six genres et environ trois cent vingt-cinq espèces; ce sont, pour la plupart, des plantes australiennes, quelques-unes de l'Amérique antarctique. Cette famille est voisine de la famille des *éricacées*.

ÉPACRIDE ou **ÉPACRIS** [kris] n. f. (gr. *epi*, sur, et *akros*, sommet). Arbrisseau à port de bruyère, à fleurs blanches ou pourpres. (Type de la famille des *épacridacées*.)

— ENCYCL. On recherche les *épacrides* dans les jardins d'agrément. On doit citer, notamment, *l'épacride pourpre*, importée en Angleterre et, de là, en France, au commencement du XIX^e s.; *l'épacride piquante*, à fleurs d'un beau rouge et qui a produit une variété à fleurs blanches.

ÉPACTAL, E, AUX adj. Qui se rapporte à l'épacte : *Nombre épactal*.

ÉPACTE n. f. (bas lat. *épactae*; du gr. *epaktai* [héméra], jours intercalaires). Chronol. Age de la lune au 1^{er} janvier, en convenant d'appeler 0 son âge le jour où elle est nouvelle.

— ENCYCL. Chronol. *L'épacte* est donc un nombre qui peut, en principe, prendre toutes les valeurs de 0 à 29. Dans le calendrier* julien, l'épacte ne peut prendre que 19 valeurs correspondant aux 19 nombres d'or* du cycle de Méton*. Si le nombre d'or est 1, ce qui correspond à la date du 23 janvier pour la nouvelle lune, l'épacte julienne est nécessairement 7. L'année lunaire étant de 354 jours, c'est-à-dire ayant onze jours de moins que l'année julienne, on passera de l'épacte d'une année à celle de l'année suivante en ajoutant 11, mais en retirant 30 dès qu'on le peut. Puisque le cycle de Méton, de dix-neuf ans, est censé ramener les phases, il ramène également les valeurs de l'épacte julienne, qui ne peuvent ainsi prendre que 19 valeurs différentes.

Dans le calendrier grégorien, on utilise des épactes modifiées, pour tenir compte à la fois des années séculaires non bissextiles et de l'erreur propre du cycle de Méton, soit environ un jour tous les trois cents ans. Les *épactes grégoriennes* ne sont donc plus invariablement liées au nombre d'or comme dans le calendrier julien. L'Annuaire du Bureau des longitudes donne une liste des épactes grégoriennes depuis 1582 jusqu'en l'an 3300. Mais les épactes ainsi calculées correspondent à une lune fictive, parfois appelée *calendaire*, dont les phases peuvent différer de un et même de deux jours avec la lune vraie. C'est néanmoins cette lune fictive qui, par ses épactes, continue à déterminer la date de Pâques*.

ÉPAGATHE (saint), martyr († Lyon 177), compagnon de saint Pothin. Il était de famille illustre. Ayant voulu défendre ses amis, chrétiens comme lui, il fut décapité avec eux. — Fête le 2 juin.

ÉPAGNEUL, E n. et adj. (de *espagnol*). Type de chien à poil long, dont il existe différentes races de chasse et d'agrément.

— ENCYCL. De tailles diverses suivant les races, les *épagneuls* sont caractérisés par leur poil long, soyeux, souvent frisé, mais ne for-

mant jamais de masses en sourcils ou en moustaches. Ils ont les oreilles pendantes. Les principales races d'épagneuls sont les suivantes :

L'épagneul français, blanc avec des taches marron foncé, qui est un chien docile, doux, sans nervosité; il convient bien pour la chasse méthodique et calme de toute espèce de gibier;

L'épagneul breton, dont il existe deux types différant par la couleur de la robe (blanc et marron, blanc et orange); c'est un chien de plus petite taille, au nez fin, à l'ardeur infatigable, qui en font un excellent et enragé chasseur;

L'épagneul de Pont-Audemer, qui est un précieux chien d'eau, fort utile sur marais herbeux. De couleur marron, ou marron et gris, il porte au sommet de la tête une touffe de poils (huppe) qui lui donne un aspect tout à fait original;

L'épagneul picard, à la robe gris moucheté avec plaques marron; un moment délaissé, il a repris sa place parmi les chasseurs;

L'épagneul bleu de Picardie, qui doit son nom à son aire d'origine et à sa couleur bleue, résultant du mélange du noir et du gris. C'est un chien de marais;

L'épagneul allemand, qui est d'une construction puissante et musclée. Sa robe est brune, souvent avec des taches blanches sur le poitrail, ou blanche avec plaques brunes. Ce chien, autrefois très répandu en Allemagne, y est devenu très rare.

Les *spaniels* constituent le groupe des épagneuls anglais, que l'on peut séparer en épagneuls d'eau et épagneuls de terre.

On connaît deux races d'épagneuls d'eau : l'*english water-spaniel*, épagneul d'eau anglais, au poil bouclé; l'*irish water-spaniel*, épagneul d'eau irlandais, à la robe marron foncé, qui est le chien d'eau par excellence. Dans le groupe des épagneuls de terre, on rencontre plusieurs races : les *cocker*, les *sussex-spaniel*, le *clumber-spaniel*, le *welsh-spaniel* ou *springer*, le *field-spaniel*. Parmi les épagneuls nains, on connaît :

Les *épagneuls nains continentaux*, sélectionnés en France et aux Pays-Bas vers le XVII^e s., et qui comprennent deux variétés : l'épagneul nain à oreilles tombantes et l'épagneul nain à oreilles obliques, connu encore sous le nom d'*épagneul papillon*;

Les *épagneuls nains anglais*, jadis très en vogue, qui comprennent le *king-charles*, le *blenheim*, le *ruby* et le *tricolore*, ou *prince-charles*. (→ *Biblio*.)

ÉPAGOGIQUE adj. (gr. *epagôgikos*; de *epagôgê*, induction). Log. Argument épagogique, argument par induction. (Contr. *PARAGOGIQUE*.)

— ENCYCL. Chez Aristote, le raisonnement épagogique, ou induction formelle, est une sorte de syllogisme où l'on énonce dans la mineure toutes les espèces d'un genre. Par exemple : « L'homme, le cheval, le mulet vivent longtemps; or, l'homme, le cheval, le mulet sont des animaux sans fiel; donc les animaux sans fiel vivent longtemps. » On voit immédiatement que ce raisonnement n'est rigoureux que si l'énumération est complète.

ÉPAGOMÈNE adj. (gr. *epagomenos*, ajouté; de *epagein*, ajouter). Chronol. Se disait, chez les Grecs, des jours ou mois intercalaires, qui rétablissaient la concordance de l'année civile avec l'année solaire. || Se disait, notamment, des cinq jours que les anciens Égyptiens ajoutaient aux 360 jours de leur année civile, qui comprenaient douze mois de trente jours. (Le *calendrier républicain** portait aussi, à la fin du dernier mois, cinq ou six jours complémentaires, selon que l'année était ordinaire ou bissextile.)

ÉPAILLAGE n. m. Sucr. Action d'épailler. — Text. Action de débarrasser la laine, en bourre ou en tissus, des matières végétales qu'elle peut retenir : *L'épailage est actuellement réalisé uniquement par voie chimique et constitue le carbonisage**.

ÉPAILLEMENT n. m. Orfèvr. Action d'épailler.

ÉPAILLER [epaj] v. tr. Orfèvr. Purger l'or des scories provenant de sa fonte.

— Sucr. Débarrasser les cannes à sucre des feuilles inférieures.

— Text. Débarrasser la laine des matières végétales qu'elle peut retenir.

ÉPAILLEUR n. m. Appareil permettant d'enlever les pailles, herbes, feuilles, etc., des betteraves, lors du nettoyage de ces dernières.

ÉPAIR n. m. Aspect du papier après la fabrication : *L'épair d'un papier s'apprécie par transparence.* || *Épair fondu*, épair caractérisant une répartition uniforme des fibres dans le papier. || *Épair nuageux*, épair caractérisant une répartition irrégulière, par flocons, des fibres.

ÉPAIS, AISSE adj. (lat. *spissus*). Se dit d'un corps considéré dans la dimension opposée à la longueur et à la largeur : *Des lunettes dont les verres étaient épais comme des lentilles de télescope* (R. Martin du Gard). || Gros, lourd, ramassé : *L'éléphant est un animal épais. L'épaisse église semble une basse maison* (Péguy). || Consistant, dense, peu fluide : *Encre épaisse. Brouillard épais. Épaisse fumée. Flots épais de sang.* || Opaque, sombre : *Nuit épaisse. Ombres, ténèbres épaisses.* || Dru, touffu, serré : *Un bois épais. Une foule épaisse. Oh ! l'herbe épaisse où sont les morts* (Hugo). || Fig. Pesant, grossier, obtus : *Une intelligence épaisse. Il n'était pas de gens qui lui fussent si odieux que les personnes simples, d'entendement épais* (Nerval).

— Loc. div. *Langue épaisse*, langue pâteuse, chargée ; défaut de mobilité dans la langue, qui rend la parole difficile : *Avoir la langue épaisse est un des signes de l'ivresse.* || *Air épais, atmosphère épaisse*, air vicié, pénible à respirer. || *Épais à couper au couteau, très épais : Vin épais à couper au couteau.*

◆ N. m. *Au plus épais de*, dans la partie la plus dense, au cœur de : *Au plus épais de la forêt, de la mêlée.* Il donnait tête baissée au plus épais des chiffres, et les grosses colonnes ne lui faisaient pas peur (A. Daudet).

◆ Adv. D'une manière dense, serrée : *Semer trop épais.*

ÉPAISSEUR n. f. (de *épais*). Une quelconque des trois dimensions d'un solide, les deux autres étant appelées « longueur » et « largeur ». || Dans le langage ordinaire, la plus petite des dimensions principales qui existent dans un corps, la plus grande s'appelant « longueur », et la moyenne « largeur » : *Une planche d'une grande épaisseur.* || Manque de fluidité : *L'épaisseur d'un liquide, du brouillard, de la fumée.* || Opacité, obscurité : *L'épaisseur de la nuit, des ténèbres.* || Etat de ce qui est serré, touffu : *L'épaisseur du feuillage, d'une chevelure.* || — Fig. Lourd, lent : *Je trouve souvent une sorte d'épaisseur barbare dans les pensées que le grec n'a point nettoyées* (Alain). || *Il s'en est fallu de l'épaisseur d'un cheveu, d'un fil, il s'en est fallu de bien peu.*

— Aéron. *Épaisseur relative*, pourcentage de l'épaisseur maximale d'un profil par rapport à la profondeur du profil lui-même. (V. AILE et EPLANTURE.)

— Constr. *Épaisseur nominale d'un mur*, épaisseur d'un mur, arrondie au multiple de 2,5 cm le plus voisin.

ÉPAISSIR v. tr. (ancienn. *espeissier, espoisier*, du lat. pop. * *spissiare*). Rendre épais ou plus épais : *Épaissir un mur en le renforçant.* || Rendre plus dense, plus consistant : *Épaissir le sang, une sauce. La fumée épaissit l'air. L'air brûlait, épaissi et âcre* (Zola). || Rendre plus intense, en parlant de l'obscurité : *Nuages qui épaississent la nuit.* || Rendre plus compact, plus important : *Épaissir un dossier.* || Fig. Rendre plus lourd : *Les despotes ont intérêt à épaissir l'ignorance.*

◆ V. intr. ou *s'épaissir* v. pr. Devenir moins mince, plus dense, plus consistant, plus opaque, plus sombre : *La nuit s'approche, les ombres s'épaississent* (Chateaubriand). || En parlant de la langue, devenir embarrassée, pâteuse : *Dans l'ivresse, la langue s'épaissit.* || Fig. Devenir obtus : *Dans la société des sots, l'intelligence s'épaissit.*

ÉPAISSISSANT n. m. Peint. Matériau additionné à une peinture ou à un vernis pour en augmenter la viscosité et leur donner du corps.

— Text. Matière colloïdale dont les pseudosolutions ou les gels sont utilisés, dans l'industrie de l'impression sur tissus, comme support de la matière colorante : *Les épaississants classiques sont à base de gomme adragante.*

ÉPAISSISSEMENT n. m. Action d'épaissir ou de s'épaissir ; son résultat : *L'épaississement de l'épiderme, de la taille, des sirops, des ténèbres* ; et, au fig. : *L'épaississement de l'esprit.*

— ENCYCL. Bot. ● *Épaississement des membranes.* Les membranes des cellules végétales peuvent s'épaissir de diverses manières et constituer ainsi des tissus de soutien, en particulier dans les angles. Si la membrane reste cellulosique, on obtient un tissu appelé *collenchyme* ; si elle se lignifie, on la nomme alors *scélérénchyme*. Les vaisseaux du bois portent également des épaississements lignifiés.

● *Épaississement des tiges.* V. CROISSANCE (assises génératrices).

ÉPAISSISSEUR n. m. Appareil servant à concentrer un corps solide dans un liquide où il se trouve déjà en solution.

ÉPAKHOTOS. V. LÉPANTE.

ÉPALEMENT n. m. Dr. fisc. Vérification, par l'administration des Contributions indirectes, de la contenance des vaisseaux, foudres et récipients. (Le seul procédé légal est l'empotement* et, à des fins de contrôle, on peut recourir au dépotement*.)

ÉPALER v. tr. (ancienn. *espaeler*, d'origine inconnue). Jauger un récipient quelconque, en mesurant directement le liquide qu'il contient.

ÉPAMINONDAS ou **ÉPAMINÔNDAS**, général et homme d'Etat béotien (Thèbes v. 418 - Mantinée 362 av. J.-C.). D'une famille illustre, mais pauvre, il fut l'élève du pythagoricien Lysis, de Tarente, et devint un grand orateur. Dès sa jeunesse, il s'était lié avec Pélopidas, l'un des chefs du parti populaire à Thèbes, à qui il eut l'occasion de sauver la vie. Quand la faction oligarchique livra la Cadmée aux Lacédémoniens (v. 382), Pélopidas fut exilé ; Epaminondas fut épargné, comme peu dangereux. En 371, élu béotarque, il fut député à Lacédémone pour y traiter de la paix, mais sans résultat. Réorganisant rapidement l'armée thébaine autour du bataillon sacré de Gorgidas et de Pélopidas, il imagina une tactique apparentée à celle de la phalange (constitution de lignes profondes, attaque en ordre oblique), marcha contre les Spartiates, commandés par Cléombrotos, les battit à Leuctres, en Béotie (371), et imposa l'alliance de Thèbes à toute la Grèce centrale. En 370, il envahit le Péloponnèse, reconstruisit Messène sur le mont Ithome, et la peupla de Messéniens libérés et d'ennemis de Sparte. Il dirigea encore des expéditions au Péloponnèse, pour y maintenir la prépondérance de Thèbes ; en Thessalie, pour y combattre les tyrans de Phères et y délivrer Pélopidas. Disgracié en 369 par les Thébains, qui, las de dix ans de guerre, ne le réélurent pas béotarque, il fut traduit en justice, mais gracié. En 363, à la tête d'une flotte, il parcourut la mer Egée et gagna aux Thébains l'alliance de Rhodes, de Chio, de Byzance, pour s'opposer à la puissance maritime d'Athènes. Cependant, une ligue s'étant formée contre Thèbes entre Sparte, Athènes, Mantinée, les Eléens, les Achéens, en 362, Epaminondas envahit de nouveau le Péloponnèse. Il essaya de surprendre Sparte, qu'Agésilas réussit encore à protéger, puis remonta en Arcadie. A Mantinée (4 juill. 362), il battit les coalisés, mais fut mortellement blessé. La grandeur de Thèbes s'évanouit avec Epaminondas.

ÉPAMPRAGE ou **ÉPAMPREMENT** n. m. Vitic. Action d'épamprer.

— ENCYCL. *L'épamprage*, assez différent de l'ébourgeonnement, avec lequel on le confond souvent, consiste à supprimer, sur les cepes de vigne, les jeunes rameaux inutiles (rejets qui se développent sur le cep, sur le vieux bois en dehors des coursions, et qui ne servent ni à la formation ni à la réfection de la souche). C'est une opération qui demande à être faite avec soin et de bonne heure.

ÉPAMPRER v. tr. Supprimer, sur les cepes de la vigne, les jeunes pousses inutiles.

ÉPANALEPSE n. f. (gr. *epanalēpsis* ; de *epi*, sur, *ana*, en haut, et *lepsis*, action de prendre). Styl. Procédé qui consiste à répéter un ou plusieurs mots, voire un membre de phrase, à la fin ou au début de groupes successifs. (Ex. : *Ô flots que vous savez de*

lugubres histoires ! Flots profonds redoutés des mères à genoux [Hugo].)

— Linguist. Reprise d'un nom par un pronom, dans la même proposition. (Ex. : *Pierre, je l'ai rencontré hier.*)

ÉPANCHEMENT n. m. Pathol. Extravasation d'un liquide normal ou pathologique dans une cavité non destinée à le contenir ou n'en contenant normalement qu'une faible quantité : *Ces quatre enfants périrent d'un épanchement du sang au cerveau* (Chateaubriand). || Fig. Communication des pensées, des sentiments intimes, confidences : *Les épanchements de cœur entre amis. Agité d'un besoin d'épanchements affectueux, il cherchait la popularité, la chaude sympathie de tous* (Barrès).

— LANGUE CLASS. Action de répandre un liquide, écoulement : *Féconds épanchements de pluie et de rosée, Bénissez le Seigneur* (Corneille).

— Géogr. *Épanchement volcanique*, étalement des laves d'un volcan.

— ENCYCL. Pathol. L'extravasation de liquide se fait dans une cavité naturelle ou accidentelle. La nature des épanchements est variable. Ils peuvent être séreux, hémorragiques, purulents, contenir de la bile, de l'urine, de la synovie. Ils sont le plus souvent aseptiques, d'autres fois septiques ; dans certains cas, ils peuvent devenir septiques après avoir été aseptiques, quand un microbe vient à les infecter. La plupart du temps, les épanchements doivent être évacués, soit par ponction, soit par incision. Il est des cas où ils se résorbent spontanément. Parmi les épanchements, citons ceux de l'ascite, de la pleurésie, de la péricardite, l'hématocèle, les hématomes, les hydarthroses, etc.

ÉPANCHER v. tr. (lat. pop. * *expandicare* ; de *expandere*, répandre). Pathol. S'extra-vaser, sortir des vaisseaux et se répandre dans d'autres cavités. || Fig. Communiquer librement, laisser déborder ses sentiments : *Épancher ses peines, ses joies dans le sein d'un ami. Il dut se borner à épancher son fiel en un soliloque navré et imprécis* (Courteline). || *Épancher son cœur, l'ouvrir avec confiance : On épanche son cœur à voix basse et dans l'ombre* (Lamartine).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Verser un liquide : *Épancher du vin, de l'huile. Ton sang s'écoule avec les eaux | Que les monts de Phrygie épanchent dans la plaine* (Hérodote). *Ma main de cette coupe épanche les prémices* (Racine). || Fig. Répandre avec libéralité : *Dieu épanche ses grâces sur les justes et sur les pêcheurs.*

— *S'épancher* v. pr. Se confier librement : *Tu t'épancheras, et donneras ainsi la gaieté des eaux vives aux douleurs qui crouissent en toi* (Barrès). || Etre versé, répandu : *Son allégresse s'épancha dans des balbutiements de gâteaux* (Courteline).

— SYN. : confier, découvrir, ouvrir.

ÉPANCHOIR n. m. Trav. publ. Ouvrage d'art par lequel peut se déverser le trop-plein d'un étang, d'un canal.

ÉPANDAGE n. m. Action d'épandre : *L'épandage du fumier. L'épandage des bouillies cupriques sur les vignes se fait à l'aide de pulvérisateurs.*

— Géomorphol. Étalement en nappe des eaux courantes, notamment au pied des reliefs, dans les zones désertiques. (Le matériel transporté se dépose en nappe, tandis que les eaux stagnent en lacs temporaires dans les parties les plus basses, formant des sebkhas.)

— Urban. *Champs d'épandage*, terrains destinés à épurer les eaux d'égout par filtrage à travers les couches du sol et du sous-sol.

— ENCYCL. Urban. *L'épandage* peut se faire sur sol nu et non cultivé ; mais il peut comporter aussi l'utilisation, comme engrais, des matières organiques que les eaux d'égout tiennent en suspension, et la mise en valeur, par des cultures maraîchères et fruitières, des terrains d'épandage. C'est ainsi que sont utilisées les eaux d'égout de Paris (plaine de Gennevilliers, Achères, etc.).

Ces eaux sont amenées sur le terrain d'épandage par des canalisations spéciales qui se déversent d'une manière intermittente dans des rigoles profondes, afin de ne pas souiller les plantes cultivées. Lorsqu'elles ont traversé le sol et le sous-sol sur une épaisseur de 2 à 3 m, elles se sont filtrées suffisamment ;

des drains et des collecteurs les restituent au fleuve voisin.

ÉPANDEUR n. m. Machine servant à épandre le fumier, les gadoues et, parfois, les amendements. (On donne aussi le nom d'épandeur au distributeur d'engrais.)

— **ENCYCL.** Les épandeurs de fumier sont généralement constitués d'une remorque à fond mouvant, repoussant la matière vers l'arrière; un ensemble de hérissons et de vis



héliçoïdales reprend la matière et l'épargille sous l'action de la force centrifuge.

ÉPANDRE v. tr. (lat. *expandere*). Etendre en dispersant : *Épandre du fumier*.

— **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Verser, répandre : *J'abandonne mon sang à qui voudra l'épandre* (Corneille). *Ô soir, tu viens épandre un délire tranquille* (Valéry).

— **S'ÉPANDRE** v. pr. Se répandre : *Plus loin, la rivière, canalisée jusque-là, s'épandait en un vaste marais* (Maupassant). *La sève qui s'épand dans les fibres des branches* (Hugo); et, au fig. : *Une rougeur s'épandit sur sa joue comme du vin dans un verre d'eau* (J. Renard).

ÉPANNELAGE n. m. (de *épanneler*). Constr. Opération d'ébauchage d'une pierre de taille, consistant à laisser autour du profil définitif une certaine quantité de matière, pour éviter les détériorations en cours de manutention. (On dit aussi **ÉPANNELLEMENT**.)

— **ENCYCL.** L'épannelage a lieu sur le chantier, et, pour cette opération, on emploie le têt, la pioche, et quelquefois le poinçon. En partant généralement d'une ébauche* en forme de parallélépipède rectangle, on pousse l'épannelage d'une pièce de forme compliquée, moulure par exemple, en multipliant progressivement les surfaces planes de plus en plus proches du volume final.

ÉPANNELER v. tr. (préf. priv. *é*, et de *panneau*). [Se conj. comme *appeler*.] Procéder à l'épannelage. || *Épanneler une pierre*, tailler son parement en chanfrein.

ÉPANNELLEUR n. m. Ouvrier qui procède à la taille des blocs de pierres destinés à la construction, qu'il dégrossit avant sculpture. (Il effectue également la taille des faces et le ravalement.)

ÉPANNELLEMENT n. m. Constr. Syn. de **ÉPANNELAGE**.

ÉPANNER v. tr. Aplanir un des côtés d'un carreau de pierre meulière; y former une surface plane.

ÉPANNEUR n. m. (de *épanner*). Ouvrier qui épanne.

ÉPANORTHOSE n. f. (gr. *epanorthôsis*, correction). Figure de rhétorique par laquelle on feint de rétracter ce qu'on avait dit, pour dire quelque chose de plus fort.

ÉPANOUI, **E** adj. Hérald. Se dit d'une fleur de lis très ornée, présentant des boutons entre ses pétales. (On dit également **FLEUR FLORENCE**.)

ÉPANOUIR v. tr. (altér. de l'anc. franç. *espanir*, du francique **spanjan*, étendre). Faire ouvrir, en parlant des fleurs : *La chaleur épanouit les fleurs*. || *Fig.* Rendre ouvert, joyeux; dilater : *La joie épanouit le visage*. || *Fam.* *Épanouir la rate*, donner de la belle humeur.

— **S'Épanouir** v. pr. S'ouvrir, en parlant des fleurs : *Les fraisiers en fleur s'épanouissent entre les dalles* (Hugo). || *Par anal.* S'étaler, s'ouvrir de façon à ressembler plus ou moins à une fleur : *Et voici que, par-delà les bois, s'élève dans le ciel et s'épanouit soudain une fusée brillante comme un météore* (G. Duhamel). || Se montrer, s'étaler avec un certain éclat : *Que tout s'épanouisse en sourire vermeil*! (Hugo). || *Fig.* Se détendre;

prendre un air de gaieté : *Visage, cœur qui s'épanouit*.

ÉPANOUISSSEMENT n. m. Action de s'épanouir : *L'épanouissement de certaines fleurs n'a lieu que la nuit*. || *Par anal.* Déploiement : *L'épanouissement d'un nerf*. || *Par extens.* Développement complet : *Par jeu, j'entourais de mes deux mains sa taille de guêpe; mais l'épanouissement du buste et des hanches aurait paru aujourd'hui presque monstrueux* (F. Mauriac). || *Fig.* Large développement, manifestation des richesses, des facultés : *Radieux avenir! essor universel!* || *Épanouissement de l'homme sous le ciel!* (Hugo). || Dilatation, expansion joyeuse : *La face rouge et violente de la gargotière s'illumina d'un épanouissement hideux* (Hugo).

— **ENCYCL.** Bot. Arrivée à son entier développement, la fleur déploie ses enveloppes (calice, corolle) et laisse voir ses organes reproducteurs. Ce phénomène est connu sous les noms d'anthèse et d'épanouissement. Il a une durée et des phases variables suivant les espèces. Certaines fleurs s'épanouissent le jour, d'autres la nuit. L'épanouissement précède ordinairement la fécondation, qu'il rend réalisable par le pollen d'une autre fleur de la même espèce. Les fleurs dites « cléistogames* » se fécondent elles-mêmes et ne s'épanouissent jamais.

ÉPAONE, localité située dans le royaume mérovingien de Bourgogne, où un concile promulgua quarante canons relatifs à la discipline ecclésiastique, et prit des mesures rigoureuses contre les ariens (517). Epaoine est identifiée à Yenne (auj. en Savoie) ou à Albon (auj. dans la Drôme).

ÉPAPHOS. Myth. gr. Fils de Zeus et de Io. Devenu roi d'Égypte, il épousa Memphis, fille du Nil; il eut d'elle Libye, qui donna son nom au pays situé à l'O. de l'Égypte.

ÉPAPHRAS (saint), évêque et martyr du 1^{er} s. (Tarse? [auj. Tarsus], Turquie - † Colosses, en Phrygie). Après avoir prêché l'Évangile aux Colossiens, il partagea, à Rome, la captivité de saint Paul, qui, suivant la tradition, le sacra évêque de Colosses. Revenu en Asie, il évangélisa les villes de Laodicée et de Hiéropolis. Ses reliques sont honorées à Rome dans la basilique Sainte-Marie-Majeure. — Fête le 19 juillet.

ÉPAPHRODITE, en lat. *Ephroditus*, affranchi et secrétaire de Néron, qu'il aida à se tuer. Domitien le fit périr. Le philosophe Epictète fut esclave d'Épaphrodite.

ÉPAPHRODITE de Chéronée, en gr. *Ephroditos*, grammairien grec (seconde moitié du 1^{er} s. apr. J.-C.). Il enseigna à Rome sous les règnes de Néron, de Vespasien, de Titus et de Domitien. Il écrivit des commentaires sur Homère, Hésiode, Pindare, Callimaque et les poètes comiques. Nous n'avons que des fragments de ses œuvres.

ÉPAPHRODITE (saint) [Philippe, 1^{er} s. apr. J.-C.]. Converti par saint Paul, il fut plus tard envoyé à Rome pour lui remettre les dons de la communauté chrétienne de Philippiques. Il aurait été évêque de sa ville natale, puis de Terracine. — Fête le 22 mars.

ÉPAR n. m. Constr. Barre servant à fermer une porte.

ÉPARCHIE n. f. (gr. *eparchia*). Hist. anc. Dans l'Empire romain d'Orient, circonscription civile. || Subdivision du diocèse, dans l'organisation religieuse byzantine. || Diocèse d'un évêque ou d'un archevêque.

ÉPARGES (LES), comm. du départ. de la Meuse (arrond. de Verdun), au pied des Hauts de Meuse; 72 hab.

— Hist. mil. L'épéron des Eparges, long de 1 400 m, haut de 346 m, et dominant la plaine de la Woëvre, fut pris par les Allemands le 21 septembre 1914. Ils y établirent une forte redoute face au village des Eparges, occupé par les Français. Ceux-ci menèrent contre cette position une guerre de mines meurtrière, et l'occupèrent le 10 avril 1915, y repoussant par la suite toutes les contre-attaques. Mais la région des Eparges ne fut complètement libérée qu'en 1918, lors de la réduction de la poche de Saint-Mihiel*.

ÉPARGNANT, **E** adj. et n. Qui épargne, économise : *C'est un homme très épargnant*. *Le grand nombre des épargnants*. || *Petit épargnant*, personne de faibles revenus qui

ne peut épargner qu'en se privant volontairement, et que les pouvoirs publics s'efforcent de protéger soit contre les aigrefins, soit contre la dépréciation monétaire.

ÉPARGNE n. f. (déverbal de *épargner*). Acte par lequel on met en réserve un bien (le plus souvent une somme d'argent) : *Après toute une vie d'économie, et lorsque l'âge assouvi cette passion de l'épargne* (F. Mauriac). || Fraction du revenu national qui n'est pas consacrée à l'acquisition de biens de consommation, ni dans l'immédiat ni dans un avenir proche. || *Fig.* Économie dans l'emploi de quelque chose : *Épargne de temps*. *L'épargne de ma vie était admirable* au seuil de cette terre tolérante et prometteuse, tous mes appétits éclataient (Gide).

— **Arboric.** *Poire d'épargne*, ou simplement *épargne*, variété de poire qui mûrit vers la fin de juillet.

— **Banq., Bours. et Econ. polit.** *Caisse d'épargne*, v. **CAISSES D'ÉPARGNE**. || *Épargne-construction*, système d'encouragement à l'épargne individuelle en vue de la construction.

— **Céram.** Partie d'une poterie, laissée à l'état nu, tandis que le reste de la pièce est recouvert d'émail ou de couleur.

— **Comm.** *Épargne-crédit*, modalité du crédit à la consommation, consistant à effectuer les premiers versements mensuels avant l'entrée en possession de la marchandise.

— **Grav.** *Taille d'épargne*, v. **GRAVURE**.

— **Hist. Trésor de l'épargne, v. part. **encycl.** — **Orfèvr.** Vernis qu'on applique sur certaines parties déjà dorées ou argentées, pour les préserver de l'action d'un nouveau bain.**

— **Physiol.** *Aliment d'épargne*, substance, telle que le thé, le café, la kola, le maté, etc., qui stimule l'organisme et lui permet de poursuivre un effort en utilisant ses réserves, sans autre apport alimentaire. (Cette notion doit être substituée à celle d'aliment d'épargne remplaçant réellement les aliments énergétiques [glucides, etc.], contraire à la loi universelle de la conservation de l'énergie.)

— **Trav. publ.** *Bassin d'épargne*, bassin situé à proximité d'une écluse, et destiné à réduire la consommation d'eau de chaque écluse.

(Syn. **ÉCONOMISEUR**.)

— **SYN.** : économie, ménage, parcimonie.

— **CONTR.** : débours, dépense, frais.

— **ENCYCL.** Econ. polit. Les définitions de l'épargne sont nombreuses et diverses, selon que l'on envisage sa nature, ses motifs ou son rôle; dans le langage courant, « épargner » équivaut à « mettre en réserve »; l'épargne désigne alors soit l'acte, soit l'ensemble des biens résultant de cet acte, ou leur valeur; les économistes modernes ont tendance à faire de l'épargne le résultat d'un choix opéré par le sujet économique entre diverses affectations possibles de son revenu; en économie monétaire, l'épargne représenterait la partie du revenu qui n'est pas consacrée à l'achat immédiat ou prochain de biens de consommation. Les sommes épargnées peuvent être utilisées de différentes façons.

● **Épargne inactive.** Elles peuvent être *thésaurisées*, c'est-à-dire conservées par le sujet sans limitation de durée. Cela équivaut à les retirer de la circulation monétaire, à les « stériliser »; elles ne jouent plus aucun rôle dans la vie économique tant qu'elles restent ainsi sans affectation. Si le volume de la thésaurisation a tendance à s'accroître, l'activité économique peut en être perturbée. Cependant, en période d'inflation, l'épargne inactive peut jouer un rôle utile en diminuant l'excès de la demande sur l'offre.

● **Placement.** Les sommes épargnées peuvent également être mises à la disposition d'autrui. Dans la mesure où le propriétaire de ces sommes recherche soit la sécurité de son épargne, soit un revenu nouveau, il y a placement. D'une manière générale, le placement substitue une épargne à une autre (achat de titres en Bourse, prêt à terme).

● **Épargne active.** L'épargne peut aussi donner naissance à un investissement; elle s'emploie alors à créer des utilités nouvelles. L'investissement suppose un accroissement du capital net, c'est-à-dire des moyens de production existants. De nos jours, l'épargnant n'investit généralement pas lui-même. Il peut le faire, cependant, lorsqu'il est en même temps entrepreneur et qu'il investit dans son entreprise les sommes qu'il a épargnées (V. **AUTOFINANCEMENT**). Le plus souvent

épargnant prête son argent à un investisseur, entrepreneur ou société, en souscrivant, par exemple, à une émission de titres. L'investisseur l'utilisera à créer de nouveaux moyens de production.

● **Épargne individuelle, épargne collective.** L'épargne individuelle résulte du choix fait par l'individu à partir de son revenu entre consommation et épargne.

● **Épargne collective** est constituée par la totalité des épargnes individuelles, dont il convient de déduire le volume de la thésaurisation, et auxquelles on ajoute le volume de l'épargne forcée.

● **Épargne libre, épargne forcée.** L'épargne libre ou épargne volontaire est le résultat des libres choix des sujets économiques.

● **L'expression épargne forcée** recouvre diverses pratiques, dont certaines sont fort éloignées de l'épargne véritable. Elle est imposée à l'individu par un groupe dont il dépend. Elle comprend les prélèvements opérés par l'Etat et les collectivités publiques sous forme d'impôts destinés à couvrir des dépenses d'investissement. Les cotisations obligatoires, perçues par les organismes de Sécurité sociale en vue de la couverture des risques futurs (par ex. vieillesse), sont un autre exemple d'épargne forcée.

● **Épargne réservée, épargne créatrice.** Selon l'économiste Ch. Rist, l'épargne réservée serait constituée par les sommes mises en réserve au cours de la période qui sépare le moment où le sujet économique perçoit son revenu et celui où il le dépense. Il s'agirait donc là d'une fausse épargne, dont le marché d'élection est le marché monétaire.

● **L'épargne créatrice**, au contraire, intéresse le marché financier et doit servir à créer pour l'épargnant une nouvelle source de revenu ultérieure. Elle est une dépense créatrice de richesses futures. Seule l'épargne créatrice mériterait le nom d'« épargne ». (→ Biblio.)

— Hist. Le Trésor de l'épargne était une institution financière de l'Ancien Régime, créée par François I^{er} (1523) pour centraliser les revenus ordinaires (domaine) et extraordinaires (impôts : taille, aide, gabelle) de l'Etat, qui étaient soumis jusqu'alors à deux administrations distinctes et complexes. Elle devait aussi acquitter les dépenses générales, et résida à Blois, puis à Paris [à partir de 1532]. Elle permit de ruiner l'ancienne aristocratie financière, qui possédait le monopole des finances [procès de Samblançay, 1523], et de lui substituer un personnel nouveau, en partie italien. Les receveurs généraux, répartis en 16 généralités créées en 1542, centralisaient les revenus par régions et les versaient au trésorier de l'épargne, après avoir acquitté les dettes locales. Le Trésor centralisait ainsi le produit net des revenus et simplifiait la comptabilité. Des abus fréquents, des ententes entre trésoriers et receveurs généraux qui consentaient des avances en échange de la remise du dixième des recettes, ce qui entraînait une diminution d'impôts, et des dépenses anticipées amenèrent Colbert à supprimer le titre de trésorier de l'épargne [1664] et à exercer lui-même la fonction. En 1666, le Trésor de l'épargne prit le nom de Trésor royal.

● **ÉPARGNER** v. tr. (germ. *sparanjan). Dépenser avec ménagement; employer avec parcimonie : *Épargner son bien. La lampe de l'autel, pour laquelle le geôlier épargnait l'huile* (Stendhal). || Mettre en réserve, économiser : *Épargner quelque argent pour ses vieux jours.* — Fig. Faire l'économie de : *Épargner son temps. Ne pas épargner sa peine. Ne rien épargner pour... recourir à tous les moyens pour... Supprimer : Épargner les paroles inutiles. || Épargner quelque chose à quelqu'un, l'en dispenser, lui en faire grâce, l'en préserver : La mariée avait supplié son père qu'on lui épargnât les plaisanteries d'usage* (Flaubert). || Traiter avec ménagements, avec clémence : *Épargner les vaincus.* || En parlant des choses, ne pas endommager; respecter : *L'incendie a heureusement épargné les maisons d'habitation.*

— Bx-arts. *Épargner des blancs*, laisser en blanc certaines parties d'un dessin, d'une peinture, d'une aquarelle, d'une gravure.

— Céram. Laisser en biscuit certaines parties d'une pièce céramique, en émaillant le reste de la surface.

— Orfèvr. Étendre l'épargne sur une pièce.

— SYN. : dispenser, éviter, exempter, garantir, préserver.

● **ÉPARGNEUR, EUSE** n. Orfèvr. Spécialiste qui applique l'épargne sur les pièces à dorer ou à argenter.

● **ÉPARITE** n. m. Antiq. gr. Membre d'une troupe d'élite de la Confédération arcadienne. (Formée de 5 000 hommes, cette troupe était, en temps de paix, chargée de la police intérieure de la Confédération.)

● **ÉPARILLEMENT** n. m. Action d'éparpiller; état de ce qui est éparpillé : *Éparpillement de papiers*; et, au fig. : *C'était me donner mille âmes successives; pour qu'une naisse, il faut qu'une autre meure; je souffre de cet éparpillement* (Barres).

● **ÉPARPILLER** v. tr. (peut-être croisement du lat. *spargere*, étendre, et de *papilio*, papillon : « disperser à la manière dont volent les papillons »). Disperser, répandre : *Éparpiller des grains. Des poules y éparpillent du bec la poussière* (Hugo). || Répartir, disséminer sans ordre : *Éparpiller des soldats.* — Fig. Disperser ça et là : *Éparpiller son talent, ses forces, ses idées || Éparpiller l'argent, le dépenser de tous côtés en frivolités.*

— **S'éparpiller** v. pr. Etre dispersé; se répandre de tous côtés : *Une centaine de personnes s'éparpillaient devant une scène où s'exerçait un médiocre jongleur* (L. Veuillot); et, au fig. : *S'éparpiller en mille projets. L'extraordinaire mèche qui, partie de la nuque, s'éparpillait sur le crâne* (Mauriac).

— SYN. : disperser, disséminer, répandre, semer.

● **ÉPARPILLEUR** n. m. Instr. agric. Machine servant à étaler par action centrifuge les tas de fumier dans les champs.

● **ÉPARQUE** n. m. (gr. *eparkhos*; de *epi*, sur, et *arkhos*, chef). Hist. anc. Au temps de l'Empire romain, gouverneur de province en pays grec. || Au temps de l'Empire byzantin, préfet de Constantinople* chargé depuis 359 de l'administration de la ville. (La dignité d'éparque devint purement honorifique après 1204.)

● **ÉPARS, E** adj. (lat. *sparsus*, dispersé). Répandu de tous côtés, dispersé : *Soldats épars. Le hameau se composait de cinq ou six cabanes éparses sous des arbres* (Gautier). || *Il faut me borner à voir éparses entre tous mes amis les qualités que je voudrais réunir dans un seul* (Stendhal). || Séparé, divisé : *La Pologne se mettait en mouvement; ses membres épars tendaient à se rejoindre* (Thiers). || En désordre : *Cheveux épars.*

— Bot. Se dit des organes, et particulièrement des feuilles, qui naissent isolés sur les divers points de l'axe qui les porte, et paraissent dispersés sans ordre sur cet axe. || Se dit des faisceaux libéro-ligneux lorsqu'ils sont disposés dans la tige sans ordre apparent (monocotylédones).

● **ÉPARSEMENT** adv. D'une manière éparse (rare).

● **ÉPARVIN** ou **ÉPERVIN** n. m. Tumeur dure aux jarrets d'un cheval.

— ENCYCL. Art vétér. Cette tumeur est une exostose qui se développe à la partie inférieure de la face interne du jarret chez les chevaux; elle provoque une boiterie. On l'appelle encore *éparvin calleux*, par opposition à l'*éparvin sec*, qui est une boiterie saccadée du jarret, mais sans exostose visible, et due à une altération du cartilage de l'articulation. On guérit cette affection par des pointes de feu pénétrantes, ou par la section de la bride du tendon du muscle fléchisseur du pied.

● **ÉPASTROUILLANT, E** adj. Pop. Merveilleux; amusant.

● **ÉPATAMMENT** adv. Fam. De façon épataante.

● **ÉPATANT, E** adj. Fam. Qui surprend : *Des toilettes épataantes. || Merveilleux, admirable : J'ai eu des vacances épataantes. Eh bien, mon vieux, si tu réussis, ce sera épataant, s'écria-t-il chaleureusement* (Gide).

● **ÉPATE** n. f. Pop. Ostentation : *Faire de l'épate* (ou des épates).

● **ÉPATEMENT** n. m. Etat de ce qui est épaté, écrasé : *L'épatement du nez est un des caractères de la race noire. || Fig. et fam. Surprise, stupefaction.*

— Mar. Angle formé par les haubans ou galhaubans avec le mât auquel ils sont capelés : *La mâture est d'autant mieux tenue qu'il y a plus d'épatement.*

● **ÉPATER** v. tr. (préf. priv. *é*, et *patte*). Casser la patte ou le pied à (vieilli) : *Épater un chien. Épater un verre. || Ecraser, aplatis : La nature a épaté le nez des Noirs. || Fig. et fam. Etonner, stupéfier : Dans la rue, pour épater les filles, certains ouvraient le leur [leur couteau] d'un déclin sec et essayaient la pointe sur le dos de leurs mains* (Dorgelès). || *Épater le bourgeois*, scandaliser intentionnellement les esprits conservateurs.

— **S'épater** v. pr. Etre épaté, prendre une forme écrasée : *Nez qui s'épate. || Etre jeté à terre, tomber à quatre pattes* (vieilli) : *Je viens au beau milieu m'épater lourdement* (Hugo). || Fig. et fam. Etre étonné, stupéfié : *Il ne s'épate de rien.*

● **ÉPATEUR, EUSE** adj. et n. Fam. Qui épate, cherche à épater.

● **ÉPAUFER (S')** v. pr. Eclater, en parlant d'une pierre de taille à laquelle, en la parant, on a appliqué à faux un coup de masse.

● **ÉPAUFURE** n. f. Constr. Eclat de pierre produit par un coup de masse mal appliqué.

● **ÉPAULARD** n. m. Nom usuel d'un cétacé du genre orque (*Orcinus orca*), qui habite les mers du Nord et atteint jusqu'à 8 m de long.

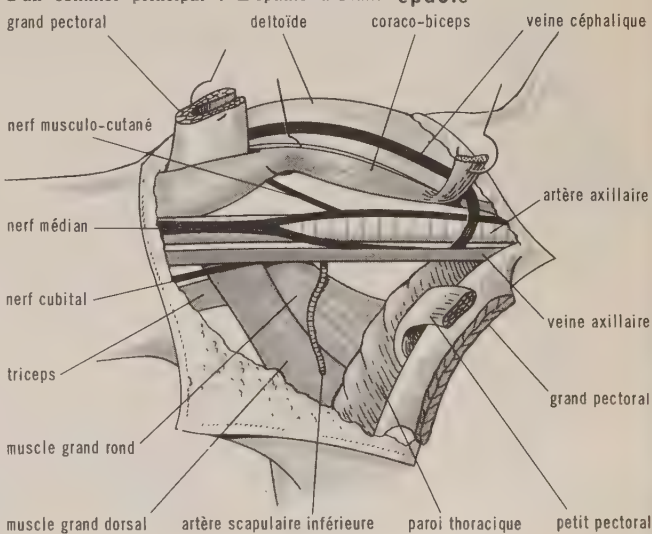
— ENCYCL. L'épaulard est noir en dessus, blanc en dessous, avec une tache blanche derrière l'œil. Il nage rapidement, en bandes, et attaque tous les cétacés, même les plus grosses baleines, qu'il déchire avec ses dents aiguës.

On appelle *épaulard à tête ronde* un autre dauphin des mêmes régions, *Globicephalus melas*, qui est à peu près de la même taille.

● **ÉPAULE** n. f. (lat. *spatula*, spatule, omo-plate). Anat. Partie du corps au-dessous du cou, par laquelle le bras s'attache au tronc : *Avoir une épaule plus haute que l'autre. || Partie du corps de certains animaux, qui joint au tronc la jambe de devant : Une épaule d'agneau, de cheval.*

— Loc. div. Par-dessus l'épaule, en regardant par-dessus l'épaule de quelqu'un : *Lire une lettre par-dessus l'épaule du destinataire*; et, au fig., avec négligence : *Faire une chose par-dessus l'épaule*; avec hauteur, dédain : *Regarder, traiter quelqu'un par-dessus l'épaule. || Coup d'épaule*, coup frappé avec l'épaule : *Enfoncer une porte d'un coup d'épaule*; et, au fig., *coup d'épaule* ou *tour d'épaule*, effort : *Encore un coup d'épaule, et nous y voilà. || Hausser les épaules*, faire un mouvement d'épaules marquant le dédain, le mépris. || *Faire toucher les épaules*, terrasser son adversaire. || — Fig. Prêter l'épaule, donner un coup d'épaule à quelqu'un, lui prêter son concours. || *Courber, ployer les épaules* ou *l'épaule*, subir avec résignation, soumission. || *Avoir les épaules assez fortes*, avoir assez de talent ou de ressources pour. || *Marcher des épaules*, marcher pesamment en balançant les épaules. || *Porter quelqu'un sur ses épaules*, avoir cette personne à charge.

— Alp. Sommet secondaire placé en avant d'un sommet principal : *L'épaule d'Olan.*



— Arm. *Epaule de mouton*, partie de l'armure de joute du XV^e s. et du début du XVI^e s., qui protégeait la saignée de l'arrière-bras droit.

— Bouch. Morceau de boucherie correspondant au membre antérieur chez le mouton* et chez le veau*, et à l'ensemble du membre antérieur et du collier chez le bœuf*.

— Equit. *Mettre l'épaule en dedans*, v. DE-DANS. || *Trotter des épaules*, se dit du cheval dont le trot est lourd et pesant, les membres postérieurs manquant d'activité. || *Sur les épaules*, se dit d'un cheval dont la masse est supportée pour une trop grande part par les membres antérieurs.

— Fortif. *Epaule de bastion*, terrain situé à l'endroit où la face se joint au flanc. || *Angle d'épaule* ou *épaule*, v. ANGLE et BAS-TION.

— Obstétr. *Présentation de l'épaule*, expression désignant l'ensemble des présentations transversales incompatibles avec l'accouchement par les voies naturelles en l'absence d'intervention. (La présentation de l'épaule se traite par version* ou par césarienne*.)

— ENCYCL. Anat. L'épaule est la partie du membre supérieur qui le relie au thorax. Son squelette est constitué par la clavicule en avant, l'omoplate en arrière, l'extrémité supérieure de l'humérus en dehors. L'épine de l'omoplate, l'acromion et la clavicule forment une sorte d'arcade osseuse appelée *ceinture scapulaire*. L'humérus est relié à l'omoplate par une articulation très mobile dite « scapulo-humérale », ou encore *articulation de l'épaule*. L'épaule comprend trois grandes régions anatomiques : 1° la *région scapulaire*, située en arrière de l'omoplate et formée surtout de muscles ; 2° la *région axillaire*, ou *creux axillaire*, limitée par l'omoplate, tapissée par le sous-scapulaire en arrière, et les muscles pectoraux en avant ; elle livre passage aux vaisseaux et aux nerfs allant au membre supérieur (artère axillaire, veine axillaire, nerfs médian, radial, cubital et circonflexe) ; 3° la *région deltoïdienne*, qui occupe la partie externe saillante de l'épaule : c'est le moignon de l'épaule. Elle est principalement constituée par le muscle deltoïde, qui est étendu de la ceinture scapulaire à la face externe de l'humérus. Entre le muscle et l'articulation scapulo-humérale passent les vaisseaux circonflexes et le nerf circonflexe. (→ Biblio.)

— Art vétér. L'épaule est la région du corps des animaux qui a pour base l'omoplate ; elle est située à la base de l'encolure, qu'elle sépare de la région des côtes. L'épaule, chez le cheval et chez le chien, est d'autant plus belle qu'elle est plus longue et plus inclinée. On distingue, dans l'épaule, le sommet, qui se confond avec le garrot, et la pointe, saillie inférieure qui borne le poitrail de chaque côté et qui a pour base l'articulation de l'épaule avec le bras.

L'épaule est *sèche* ou *décharnée* lorsque les muscles ne sont pas développés. On dit qu'un cheval a les *épaules froides* lorsqu'on constate une gêne des mouvements. Si cette gêne persiste, on dit que les *épaules* sont « chevillées », ce qui annonce souvent une affection chronique des parties inférieures des membres.

ÉPAULÉ n. m. Sports. En haltérophilie, mouvement qui consiste à amener la barre d'un seul temps à hauteur des épaules. (Il est suivi du jeté, du développé ou du dévissé.)

ÉPAULÉE n. f. Effort de l'épaule pour pousser : *Enfoncer une porte d'une seule épaulée*. || *Charge* que l'on porte sur l'épaule. || *Faire une chose par épaules*, en s'y reprenant à plusieurs fois.

— Constr. *Maçonnerie faite par épaules*, maçonnerie élevée à diverses reprises et par-dedans.

ÉPAULEMENT n. m. Saillant formant appui ou protection.

— Ardois. Abattement d'un des angles de tête d'une ardoise.

— Charr. Partie saillante, sur une face, d'un tenon pour donner de la solidité à l'assemblage.

— Ch. de f. Partie située sous le champignon du rail, et qui relie ce dernier à l'âme. || *Bord de l'entaille*, ou *table de sabotage*, d'une traverse, aménagée pour recevoir l'appui du patin du rail.

— Chorégr. Action d'épauler.

— Constr. Mur de soutènement. (V. MUR.)

— Fortif. Terrassement assurant la protection d'armes automatiques ou de pièces d'artillerie et de leurs servants contre les vues et les coups. (Pour être efficace, il doit présenter un relief aussi faible que possible et être habilement camouflé.) [V. TRANCHEE.]

— Géomorphol. Adoucissement d'un versant au-dessus d'une auge glaciaire, façonné par les processus périglaciaires. (Les épaulements se placent en dessous de l'ancienne limite des neiges permanentes, au-dessus du glacier de vallée.)

— Mécan. Brusque changement de section d'une pièce, destiné à servir d'appui ou de butée.

— Trav. publ. Différence de niveau entre les deux caniveaux d'une même route.

ÉPAULER v. tr. Rompre l'épaule à un animal : *Epauler un sanglier*. || *Epauler un fusil*, une carabine, ou, absol., *épauler*, placer la crosse d'un fusil, d'une carabine, au creux de l'épaule pour tirer. || *Fig.* Appuyer, aider : *Epauler quelqu'un dans une difficulté*.

— Charr. Etablir l'épaule d'un tenon.

— Chorégr. Effacer une épaule en arrière, en avançant l'autre vers le public.

— Fortif. Garantir par un épaulement* : *Epauler par un ouvrage fortifié*.

— Mar. *Epauler la lame*, l'aborder obliquement par l'avant.

— Mil. Au combat, appuyer l'action d'une troupe en la renforçant, ou en protégeant ses flancs ou ses arrières : *Epauler une compagnie par des blindés*.

— *S'épauler* v. pr. Se mettre à couvert derrière un épaulement ; et, au fig., s'aider du secours ou de l'autorité de quelqu'un. || En parlant d'un animal, se démettre l'épaule.

ÉPAULETIER n. m. Fabricant, marchand d'épaulettes.

ÉPAULETTE n. f. Ornement d'épaule de certains uniformes. || Nom donné à des bandes d'étoffe qui passent sur les épaules et retiennent des lingeries (combinaisons) ou tout autre vêtement. (Les *épaulettes* sont quelquefois de simples rubans, des cordonnets de fleurs, ou des chaînettes de fin métal.) [Syn. BRETELLE.] || Superposition d'ouate servant de rembourrage aux épaules d'un vêtement.

— Entom. Pièce située en avant de la base de l'aile antérieure chez certains insectes tels que les diptères et les hyménoptères. (V. PTÉRYGODE, TEGULA.)

— Mar. Renfort appliqué à une partie quelconque d'un mât, pour servir de point d'appui à des barres transversales.

— Mil. Patte garnie de franges que les militaires portent sur l'épaule : *Epaulette de laine*, d'argent, d'or. || Symbole du grade d'officier : *Obtenir, gagner l'épaulette*. || *Contre-épaulette*, épaulette sans franges. (V. part. encycl.)

— Mycol. Nom donné par les forestiers aux carpophores des polypores (champignons) qui se développent sur le tronc des arbres.

— Ornith. Ensemble des petites plumes de couverture des épaules.

— ENCYCL. Mil. L'épaulette a peut-être pour origine l'épaulette du Moyen Age, mais elle ne fut adoptée, sous sa forme moderne, que pour maintenir le baudrier et faciliter le port du mousquet. Le maréchal de Belle-Isle, en 1759, imagina d'en faire un insigne de grade. Portée d'abord par les compagnies d'élite d'infanterie, puis par les dragons, l'épaulette finit par être donnée à toutes les armes, sauf aux hussards. L'adoption du dolman amena la suppression de l'épaulette, qui ne redevint réglementaire que de 1892 à 1914 avec la tunique ample pour l'infanterie (sauf les zouaves et les tirailleurs). Entre les deux guerres mondiales, l'épaulette d'or était portée par les officiers et sous-officiers en grande tenue. (Elle est toujours portée par la garde républicaine de Paris, par les instructeurs de certaines écoles, etc.). Les épaulettes de laine vert et rouge ornent toujours l'uniforme de la Légion étrangère, l'épaulette rouge celui des saint-cyriens. L'épaulette se compose de trois parties : le *corps* ou *écusson*, la *tournante* et les *franges*. En variant les couleurs de ces éléments, on pouvait distinguer l'arme et le grade des officiers et sous-officiers. Il existe des épaulettes à grosses torsades et décorées d'étoiles pour les officiers généraux ; les épaulettes à franges épaisses ou fines sont réservées aux officiers

supérieurs ou subalternes. L'épaulette safranée, ou *contre-épaulette*, était portée par les musiciens et les compagnies du centre de l'infanterie jusqu'en 1870. Placée sur une seule épaule (l'autre étant ornée de l'épaulette), la contre-épaulette a servi parfois à distinguer certains grades (lieutenant et sous-lieutenant en 1914).

ÉPAULIÈRE n. f. Cost. Autrefois, bande d'étoffe passée sur les deux épaules et soutenant un pantalon ou une jupe. (Syn. BRETELLE.)

— Arm. Partie de l'armure* qui défend la région pectorale et l'épaule. (V. part. encycl.)

— Chirurg. Accessoire de table d'opération destiné à recevoir l'épaule du patient et à maintenir dans la position requise, ou pour empêcher le patient de glisser, quand la table est inclinée vers le sol du côté de la tête.

— ENCYCL. Arm. L'épaulière apparaît dès la seconde moitié du XIII^e s., pour renforcer le haubert de mailles, et comporte, jusqu'au XVII^e s., une rondelle pour protéger l'aisselle. Le développement de ses ailes, qui s'étendent sur les pectoraux et sur les omoplates, rend la protection parfaite et les mouvements très aisés. Les armures des cavaliers étaient asymétriques : l'épaulière de droite était toujours plus petite et échancrée pour laisser passer le fût de la lance ; celles des gens de pied étaient au contraire symétriques.

ÉPAVE adj. (anc. franç. *espave*, égaré ; du lat. *expavidus*, effrayé). Qui est égaré ; dont on ne connaît pas le propriétaire (vieilli). *Un cheval, un chien épave. Des abeilles épaves.*

◆ N. f. Chose égarée, abandonnée. || *Fig.* Restes, débris, ce qui subsiste après une ruine : *Les épaves d'une fortune, d'une armée*. || Personne qui, à la suite de revers, est réduite à un état extrême de misère ou d'abjection : *Me voici, lamentable ! Epave épars à tous les flots du vice* (Verlaine).

— Ch. de f. Collis non réclamé par son destinataire, ni par son expéditeur : *Les épaves font l'objet de ventes aux enchères périodiques*.

— Dr. Tout objet mobilier perdu par son maître et dont le propriétaire est, pour le moment, inconnu. || *Droit d'épaves*, droit de s'approprier les épaves. || *Epaves d'eau ou de rivières*, objets que les rivières, après les avoir entraînés à une certaine distance, déposent sur leurs bords. || *Epaves d'abeilles*, essaims d'abeilles égarés.

— Mar. Objet abandonné à la mer et flottant au gré des flots, souvent entre deux eaux. (Les épaves flottantes présentent pour la navigation maritime des dangers assez sérieux pour que l'on ait construit et équipé des navires spécialement chargés de les détruire.) || Débris et matériaux que la mer rejette sur les rivages. || Carcasse de navire échoué sur une côte.

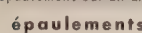
— ENCYCL. Dr. On distinguait autrefois deux catégories d'épaves : les *épaves terrestres* (objets perdus et non réclamés, animaux errants, trésors, etc.) et les *épaves maritimes* (objets ou débris de navires rejetés sur la côte). Pendant le haut Moyen Age, les seigneurs, qui s'étaient arrogés les droits régaliens, s'étaient réservés pour eux et leurs sujets le droit d'épaves, en particulier quand ils étaient riverains d'un fleuve ou d'une mer. Cette source de revenus s'étant révélée très lucrative, nombreux furent les habitants du littoral qui allumèrent des feux trompeurs sur les côtes afin de provoquer des naufrages. Les monarques (Théodoric, roi des Ostrogoths, en Italie, au V^e s., apr. J.-C., Saint-Louis au XIII^e s.), puis l'Eglise condamnèrent cette pratique très sévèrement, avant de s'en arroger l'exercice en vertu des droits régaliens, dont les souverains étaient peu à peu redevenus les uniques détenteurs. Les rois en réglementèrent l'exercice en attribuant le tiers des épaves maritimes à l'amiral de France (ordonnance du 6 déc. 1373) et en déclarant la Chambre du trésor compétente pour les litiges survenus à l'occasion de l'exercice du droit d'épaves. Finalement, l'ordonnance de 1681 a stipulé que les épaves côtières (maritimes ou fluviales) seraient attribuées par moitié au roi et à l'amiral, parts réduites à un tiers pour les épaves de haute mer, l'inventeur ayant droit également à un tiers de sa découverte.

Depuis le XIX^e s., on distingue trois catégories d'épaves : maritimes, terrestres et fluviales.

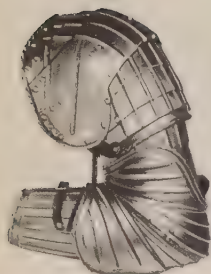
épaulement sur un tenon ou arasement



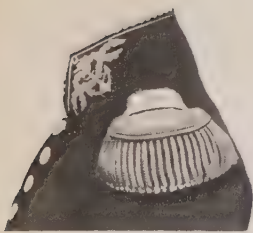
épaulement sur un axe



épaulements



épaulière, XVI^e s.
musée de l'Armée



épaulette d'un habit de capitaine de frégate
(Restauration)

est fait obligation à l'inventeur d'une pape terrestre ou fluviale de la déposer à la mairie ou au commissariat de police, où, passé le délai d'un an, il peut la retirer, sauf rester exposé, pendant les deux années suivantes, à la revendication du propriétaire. La Douane, les entrepreneurs de transports, les postes et quelques autres administrations sont propriétaires des objets abandonnés et procèdent régulièrement à leur vente publique. Les objets trouvés en mer provenant de jet à la mer ou de naufrage sont partagés entre le sauveteur et le propriétaire ou, à défaut, l'Etat, dans la proportion d'un tiers pour le premier, de deux tiers pour le second. Les papes trouvées sur le rivage sont attribuées au propriétaire ou à la caisse des Invalides de la marine, et l'inventeur ne peut réclamer qu'un droit de sauvetage. (→ Biblio.)

EPEE, v. des Pays-Bas (Gueldre), au N. d'Apeldoorn, 20 900 hab. Industries chimiques. Métallurgie lourde et constructions mécaniques. Huileries. Chocolaterie.

EPEAUTRE n. m. (lat. *spelta*). Nom sous lequel on désigne, dans les campagnes, une variété de blé vêtu, à grains fortement adhérents à la balle.

— **ENCYCL.** On distingue généralement l'épeautre proprement dit ou grand épeautre, et le petit épeautre ou engrain. L'un et l'autre sont très rustiques et s'accommodent des terres maigres; ce sont les blés^s des pays montagneux à hivers longs et rudes.

ÉPÉE n. f. (lat. *spatha*). Arme portée au côté et formée d'une lame d'acier pointue, emmanchée dans une poignée munie d'une garde : *Se battre à l'épée.* || *Par métonymie.* État militaire : *Quitter la robe pour l'épée.* || Homme fort à l'escrime : *D'Artagnan était une fine épée.* || — *Fig.* Combats, guerre : *L'épée détruit le travail de la charrue.* || Valeur militaire, exploits guerriers : *Devoir sa noblesse à son épée.*

— *Loc. div.* *Épée à deux tranchants*, épée dont les deux côtés sont affilés, et qui peut servir d'estoc et de taille; et, au fig., moyen de nuire qui peut être funeste à celui qui s'en sert. || *Brave, vaillant comme son épée*, comme une épée (vieilli), extrêmement brave. || *Traineur d'épée*, bravache qui, par affectation, laissait son épée heurter bruyamment contre le pavé. || *Chevalier de la petite épée*, autrefois, filou, chevalier d'industrie. || *À la pointe de l'épée*, par violence ou avec de grands efforts : *Emporter une nomination à la pointe de l'épée.* || *Porter l'épée*, avoir une épée suspendue au côté; autrefois, être officier.

— *Tirer l'épée, mettre l'épée hors du fourreau*, déclarer la guerre, se mettre en état d'hostilité. || *Remettre l'épée dans le fourreau, poser l'épée*, cesser les hostilités. || *Rendre son épée*, en parlant d'un officier, se reconnaître, se constituer prisonnier. || *Briser son épée*, renoncer par dépit au service militaire. || *Mettre son épée au service de l'étranger*, prendre du service dans une armée étrangère. || *Passer au fil de l'épée*, massacrer sans quartier.

— *Poursuivre, presser l'épée dans les reins*, harceler, serrer de près les ennemis; et, au fig., harceler, serrer de près quelqu'un dans une affaire, une discussion. || *N'avoir que la cape et l'épée*, se disait des gentilshommes pauvres, et notamment des cadets, qui étaient obligés de chercher fortune à la guerre. || *Avoir l'épée sur la gorge*, être vivement pressé ou menacé. || *Mettre, tenir à quelqu'un l'épée ou le couteau sur la gorge*, se mettre dans une situation périlleuse, qui l'oblige à céder. || *Se blesser avec son épée*, se faire du mal en voulant en faire à autrui.

— *Coup d'épée dans l'eau*, effort inutile, vaine tentative. || *L'épée use le fourreau*, se dit d'un homme dont l'activité intellectuelle ou morale est telle qu'elle nuit à sa santé. (On dit plus souvent, au lieu d'épée, LAME.) || *Jeter son épée dans la balance*, intervenir militairement.

— **ALLUS. HIST. ET LITTÉR.** *Épée flamboyante de l'ange*, se dit de tout ce qui inspire une frayeur sacrée, en souvenir de l'ange, armé d'une épée flamboyante, que Dieu plaça à la porte du paradis terrestre pour en défendre l'entrée à Adam et Eve (Genèse III, 24). || *Épée de Damoclès*, v. DAMOCLÈS.

— **ARM.** *Épée-bâtonnette*, syn. de BÂTONNETTE. || *Épée d'armes*, terme général désignant les épées de guerre. || *Épée bâtarde*, au xv^e s., épée longue et tranchante des archers; au xviii^e s., épée large et courte.

(V. CLAYMORE et ESTRAMAÇON.) || *Épée bénite*, épée que les papes envoyaient aux souverains à titre de souvenir ou de récompense. || *Épée espagnole*, longue épée de ville et surtout de duel (xvii^e et xviii^e s.). || *Épée à deux mains*, épée longue et pesante qu'on saisissait avec les deux mains. (V. ESPADON.) || *Épée longue*, arme des Mérovingiens, obtenue par corroyage de l'acier damassé. (Elle était déjà en usage chez les Celtes, les auxiliaires barbares des armées romaines et les Huns, eux-mêmes influencés par les traditions persanes.) || *Épée de parement*, épée de luxe faite pour les parades : *Une épée de parement faisait partie des cinq pièces de grand honneur**. || *Épée de tournoi*, épée à lame large dépourvue de tranchant (xv^e-xvi^e s.). || *Épée de ville*, terme désignant toutes les épées qui ne se portaient pas à la guerre. || *Épée wallonne*, épée de cavalier dont la garde était composée d'une coquille plate. (Elle est l'ancêtre du sabre de cavalerie moderne.) || *L'épée haute*, en tenant l'épée la pointe haute, pour être prêt à combattre : *S'avancer l'épée haute.* || *Fort de l'épée*, partie de la lame la plus rapprochée du pommeau. || *Faible de l'épée*, partie la plus rapprochée de la pointe. || *Aller à l'épée*, suivre dans tous ses mouvements le fer de l'adversaire.

— Bourrell. Grande alène droite.

— Chev. Symbole des qualités chevaleresques : *L'épée de Siegfried.*

— Ichtyol. *Épée de mer*, nom usuel de l'espadon.

— Littér. *Roman de cape et d'épée*, v. CAPE.

— Mœurs et cout. *Épée d'Etat*, épée que l'on porte devant le souverain de la Grande-Bretagne, dans les cérémonies.

— Sports. Sorte d'escrime utilisant l'épée. (V. part. *encycl.*)

— **Text.** Chacune des deux pièces métalliques verticales supportant le battant du métier, articulées autour d'un axe horizontal à leur partie inférieure, et recevant un mouvement d'oscillation alternatif par l'intermédiaire d'une belle fixée à l'arbre vilebrequin du métier. (On désigne souvent ces pièces sous le nom d'*épées de chasse*.) || *Sorte de grand couteau en bois dont le cordier se sert pour battre les sangles.*

— **ENCYCL. ARM.** ● **Historique.** L'épée est la plus ancienne arme de main qui ait été fabriquée avec des métaux. D'abord faite de bronze, elle prend une grande importance lorsqu'on commence à forger le fer; toujours droite, elle évoque le stylet, long de quelques pouces, comme le glaive, de six pieds de lame. Les Romains adoptent d'abord une épée très large et très courte, et, plus tard, portent l'épée espagnole, semblable aux épées gauloises. Celles-ci, massives, atteignent près de 1 m.

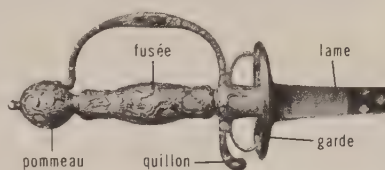
L'invention par les Germains d'un nouveau procédé de fabrication d'un acier très résistant leur permit de fabriquer cette épée longue des Grandes Invasions qui fut l'instrument essentiel de leur supériorité militaire. A l'époque carolingienne, les épées sont longues, plates, à deux tranchants : elles resteront telles jusqu'à la Renaissance, qui en modifie la poignée. Dans cette longue période, la lame a son *talon* renforcé dans sa partie supérieure (on décrit toujours une épée la pointe en bas), et se prolonge par la *soie*, sur laquelle s'enfile la *garde*, barre horizontale dont le milieu s'appelle l'*écusson*, et les deux bras, les *quillons*, puis la *fusée*, poignée de bois habillée de filigrane de métal, de cuir tressé ou de soie; enfin le *pommeau*, de forme variable.

Au xiii^e s., les épées servent à frapper de taille pour fausser les défenses de mailles. Mais il existe déjà une autre épée plus courte (0,60 m environ), à lame très large au talon, à pointe très aiguë et parfois renforcée par un renflement dit « *perce-mailles* » : c'est le *braquemart**, en usage chez les gens de pied pour éventrer les chevaux ou tuer les cavaliers démontés. Au xiv^e apparaît une autre épée de guerre, l'*estoc** ou épée d'arçon, à lame longue et forte, faite pour frapper de pointe et fausser les joints des armures de plates. Les épées les plus célèbres des héros du Moyen Âge reçurent des noms : *Joyeuse*, épée de Charlemagne, *Scalegor*, épée du roi Arthur, *Durandal*, épée de Roland, *Balsarde*, épée de Renaud de Montauban.

À la fin du xv^e s., alors que le bouclier disparaît, la garde se complique du *pas-d'âne*,

arceau de métal placé sur chaque tranchant de la lame pour protéger les doigts, d'un *arc de jointure*, puis d'un *anneau de côté*. Cet ensemble produit, aux xvi^e et xvii^e s., les magnifiques gardes et contre-gardes des épées artistiques, rapières allemandes, italiennes et espagnoles, qui, confectionnées au goût de leur acheteur, marquent l'apogée du développement de l'épée. Sa décadence approche : après l'époque artistique du xvi^e s., s'ouvre, avec Louis XIV, la période industrielle; on fixe d'abord au-dessous du pas-d'âne des coquilles d'acier battu formant corbeille ou panier; vers 1660, l'épée ne dépasse plus 75 cm de long; les petites épées à lame triangulaire se portent à la ville, les lames plates sont réservées aux usages militaires, et le sabre supplante bientôt l'épée. De celle-ci, le pas-d'âne diminue, la coquille s'aplatit, le pommeau se réduit; l'arme devient un objet de parade.

● **Port de l'épée.** Engainée dans un fourreau, l'épée est portée à droite et en bandoulière par les Francs pour ne pas gêner le maniement du bouclier, tenu de la main gauche. Dès l'époque carolingienne, elle se place souvent à gauche, suspendue à un ceinturon et maintenue soit verticalement, soit avec une inclinaison qui atteindra parfois l'horizontale. Les Germains ceignaient solennellement l'épée à ceux qui se destinaient au métier des armes. Cette coutume, qui lui conférait un caractère sacré, a été transmise plus tard à la chevalerie française, et le culte de l'épée, puis celui du sabre sont demeurés sous une forme atténuée tant que les armes blanches ont été en usage dans les armées modernes. Certaines épées étaient frappées



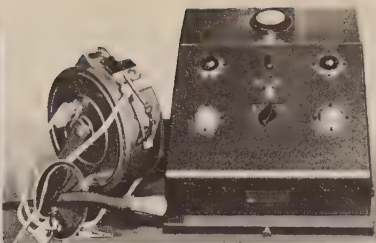
des armoiries de leur propriétaire, et les souverains scellaient parfois chartes ou traités du pommeau de leur épée. En même temps, les hommes d'armes la possédaient au nombre de leurs *bâtons**, puis, à partir du xv^e s., les épées de paix prennent vogue et font partie de l'habillement des nobles et des bourgeois qui sont instruits dans l'art des attaques, des feintes et des parades; il en sera ainsi jusqu'à la fin du règne de Louis XV. La Révolution supprime le port de l'épée, réduite, au xix^e s., au rôle d'ornement; elle est alors portée par les officiers, les sous-officiers rengagés et les fonctionnaires en uniforme de cérémonie. L'épée n'apparaît plus, au milieu du xx^e s., qu'au côté des académiciens, des officiers de police, des polytechniciens, et des élèves de l'Ecole du Service de santé militaire.

— **Bx-arts.** Parmi les plus anciennes épées qui nous sont parvenues figurent celles de Mycènes, en bronze, dorées, incrustées de pierres précieuses, à pommeau d'albâtre ou à poignée cloutée d'or; comme celles des pays celtiques, elles ne pouvaient frapper que d'estoc. Les épées de l'âge du fer en reproduisent d'abord la forme massive, mais les premiers forgerons les dotèrent d'une lame mince et tranchante, capable de frapper de taille. Chez les peuples barbares, l'épée, généralement réservée au chef, est enrichie de pierres de couleur serties dans un cloisonnement d'or, d'argent, de bronze. Tels apparaissent l'épée dite « de Théodoric » (musée de Troyes) ou les fragments de l'épée de Childéric (cabinet des Médailles). Au Moyen Âge, la monture de l'épée comprend essentiellement : la *garde*, aux quillons massifs ou sculptés d'animaux fantastiques (épée du sacre, dite « épée de Charlemagne », Louvre), ou, encore, recourbés sur les tranchants; le *pommeau*, en forme de disque; la *poignée*, plus ou moins richement travaillée. Au xvi^e s., la monture se complique d'une garde à plusieurs branches, d'anneaux de côté qui emprisonnent la main, qu'une « coquille », petite plaque hémisphérique, va bientôt protéger des coups de pointe. Les lames les plus renommées viennent de Tolède ou de Valence (épée de Pizarro à l'Armeria de Madrid). Au début du xvii^e s., les épées sont de





épée électrique



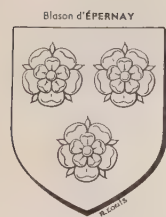
la poignée de l'épée est reliée par fil électrique aux voyants lumineux de l'appareil de signalisation, le fil se roule et se déroule dans le carter



abbé de l'ÉPÉE



épeire



D'azur à trois roses doubles d'argent.

modèles variés : à la milanaise, à la suisse, à l'allemande; elles peuvent être ciselées, ajourées, argentées, dorées, damasquinées; l'épée à deux mains vient de Suisse et d'Allemagne; l'épée en verrouil se porte horizontalement; l'épée de cour, très courte, n'est plus qu'un complément du costume; celle de Louis XV (Louvre) a une poignée d'or et de jade. Une grande sobriété caractérise l'épée à la mousquetaire (fin du XVIII^e s.), avec son pommeau en olive et sa poignée à garde plate. La fantaisie retrouvera place dans les épées d'apparat (épées de Charles X, par Bapst; du comte de Paris, par Froment-Meurice), de préfet, d'académicien. [→ Biblio.] — Hérald. Comme figure héraldique, l'épée est représentée ordinairement en pal, la pointe dressée (haute) ou abaissée (versée); la lame pouvant être d'un autre métal que celui de la monture, et celle-ci pouvant aussi présenter son pommeau et sa croissette d'un email ou d'un métal autre que celui de la fusée (garnie). L'épée héraldique est ordinairement de la forme la plus simple, telle qu'on la porta au XV^e s. Souvent, on la représente engainée, le fourreau muni de sa chape, de sa bouterolle et de ses frettes à anneaux. L'épée nue peut être *aiguillée*, c'est-à-dire que sa pointe et son tranchant sont d'un email particulier. (V. pl. HÉRALDIQUE, 192.)

— Sports. L'épée utilisée dans les compétitions d'escrime se compose de la lame et de la monture. La lame d'acier, triangulaire et rigide, a 88 cm de longueur au maximum. La monture comporte la poignée, semblable à celle du fleuret, et la coquille, qui affecte la forme d'une coupe d'un diamètre maximal de 13,5 cm. Armée d'estoc, l'épée, comme le fleuret, est offensive par la pointe. C'est pour cela que la lame est munie, à son extrémité, d'une pointe d'arrêt amovible, qui facilite le jugement des coups.

A l'épée, la seule règle est de toucher en évitant le coup double. Tous les coups de pointe sont acceptables, quel que soit l'endroit du corps où ils arrivent. La nécessité de mettre les parties avancées (main, avant-bras) hors d'atteinte amène les tireurs à se placer à une plus grande distance l'un de l'autre qu'au fleuret.

L'épée électrique est une épée reliée à un appareil électrique dont les lampes s'allument chaque fois qu'un coup a touché l'adversaire.

Épée (ORDRE DE L'), ordre militaire suédois fondé en 1522, réorganisé en 1748 et 1814. Cinq classes. Ruban jaune liséré de bleu.

ÉPÉE (Charles Michel, abbé DE L'), bienfaiteur des sourds-muets (Versailles 1712-Paris 1789). Il étudia la théologie, puis le droit civil, et fut reçu avocat au parlement de Paris, où le hasard le fit rencontrer deux jeunes sourdes-muettes, dont le P. Vanin, prêtre de la Doctrine chrétienne, avait commencé l'éducation. L'abbé de l'Épée les recueillit et s'appliqua à développer leur intelligence à l'aide d'un certain nombre de signes conventionnels. Ses premiers efforts ayant été couronnés de succès, il fonda une véritable école de sourds-muets, qu'il entretenait généreusement de ses propres revenus. Sa méthode part de ce principe que « l'éducation des sourds-muets consiste à faire entrer par les yeux dans leur esprit ce qui est entré dans le nôtre par les oreilles ». Le duc de Penthièvre l'aida à plusieurs reprises, et le roi Louis XVI lui fit une pension sur sa cassette

particulière. Deux ans après sa mort, l'Assemblée nationale décréta que son nom devait être inscrit parmi ceux des bienfaiteurs de l'humanité. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont le plus important a pour titre *Instruction des sourds et muets par la voie des signes méthodiques* (1776). [→ Biblio.]

ÉPÉHY, comm. de la Somme (arrond. de Péronne), dans le Vermandois, entre l'Escaut et la Cologne, affl. de la Somme; 1 232 hab. (1 193 aggl.). Tissage du coton et du jute.

ÉPEICHE n. f. (alle. *Specht*). Pic au plumage noir et blanc, rouge au bas-ventre, avec une tache écarlate à la nuque chez les mâles (*Dendrocopos major*). [Il est commun partout en France. Une espèce voisine, le *pic mar* ou *moyenne épeiche* (*D. medius*), dont tout le dessus de la tête est rouge chez les



deux sexes, est plus localisée. (Famille des picidés.)]

ÉPEICHETTE n. f. Pic de la taille d'un moineau, noir et blanc avec des barres transversales sur le dos, et une calotte rouge chez le mâle, qui est commun en France. (Nom sc. : *Dendrocopos minor*; famille des picidés.)

ÉPEIGNÉ, E adj. Se dit d'une douve de tonneau qui a été brisée dans le jable.

ÉPEIOS ou ÉPÉOS. Myth. gr. Guerrier et sculpteur grec qui aurait été l'auteur du cheval de Troie. Il serait le fondateur de Métaponte. Il figure avec Agamemnon et Talthybios sur un relief de Samothrace (Louvre). On lui attribuait à Ainos (Thrace) un Hermès Perphraios, à Argos, des *xoana*, en bois, d'Aphrodite et d'Hermès.

ÉPEIRE n. f. Zool. Araignée de taille souvent considérable, à abdomen bossu, portant toujours quatre impressions profondes, et dont les nombreuses espèces sont réparties sur tout le globe.

— ENCYCL. Les *épeïres*, dont le nom scientifique est *araneus*, tissent de grandes toiles orbiculaires, qui peuvent atteindre d'énormes dimensions. L'espèce type de ce genre est l'épeïre diadème (*Araneus diadematus*), dont les grosses femelles tendent, au mois d'octobre, dans les jardins, leurs vastes réseaux qui barrent les allées les plus larges. Cette épeïre, commune en Europe, l'est aussi dans l'Amérique du Nord. Le genre épeïre est un des plus répandus sur toute la terre; il compte près de huit cents espèces. (Famille des argiopides.)

ÉPEIROGENÈSE n. f. V. ÉPIROGENÈSE.

ÉPEIROGÉNÉQUE adj. V. ÉPIROGÉNÉQUE.

ÉPÉISTE n. m. Escrimeur à l'épée.

ÉPELER v. tr. (anc. franç. **espeldre*; du francique *spellon*, expliquer). [Se conj. comme *appeler*.] Lire en nommant les lettres une à une : *Le professeur, parvenu à saisir le nom de Charles Bovary, se l'était fait dicter, épeler et relire* (Flaubert). || *Par extens.* Lire lentement et avec peine : *Croit-on que la civilisation du dix-neuvième siècle doive trembler devant une douzaine de jainéants ivres qui épellent un libelle dans un cabaret*! (Hugo). || *Fig.* Acquérir les premières notions de : [Ils] *vont épeler l'amour des craintives enfances* (Baudelaire).

ÉPELLATION n. f. Art ou action d'épeler : *Une bonne, une mauvaise épellation.*

ÉPENDYMAIRE adj. Anat. Relatif à l'épendyme.

ÉPENDYME [epā] n. m. (gr. *ependuma*, vêtement de dessus). Anat. Membrane mince qui tapisse les ventricules du cerveau et le canal central de la moelle.

ÉPENDYME n. f. Neurol. Inflammation du canal de l'épendyme.

ÉPENTHÈSE [epā] n. f. (gr. *epenthesis*, intercalation). Phonét. Apparition, dans l'intérieur d'un mot, d'un phonème que l'étymologie ne justifie pas : *La présence de t dans « chambre » (du lat. camera) est un phénomène d'épenthèse.* (Syn. ANAPTYXE.)

ÉPENTHÉTIQUE adj. Qui caractérise un phonème dû à un fait d'épenthèse : *le t de « gendre » (du lat. generum) est épenthétique.*

ÉPÉPINAGE n. m. Action d'épépiner : *L'épépinage des pommes, des coings.*

ÉPÉPINER v. tr. Enlever les pépins d'un fruit.

ÉPERDRE (S') v. pr. LANGUE CLASS. et LITTÉR. S'égarer : *Je sympathise avec l'individu, je m'éperds dans la multitude* (Gide).

ÉPERDU, E adj. Égaré par une violente émotion : *Eperdu de crainte, de joie, de douleur.* || Violent, passionné : *Un amour éperdu.* || Affolé, désespéré : *Des gestes, des yeux éperdus.*

ÉPERDUMENT adv. D'une manière éperdue, violemment : *Crier éperdument au secours.* Et son tambour battait la charge éperdument (Hugo).

ÉPERLAN n. m. (alle. *Spierling*). Petit poisson osseux, allongé, à tête large, à grande bouche, à écailles minces et caduques à queue fourchue. (Famille des salmonides.)

— ENCYCL. Les *éperlans* sont des poissons marins répandus dans l'hémisphère boréal. L'espèce commune d'Europe (*Osmerus eperlanus*), remarquable par son crâne transparent, peut être prise comme type du genre. Elle atteint 20 cm de long et remonte dans les fleuves pour frayer, jusqu'au point où la



marée cesse de se faire sentir (dans la Seine jusqu'à Rouen). Il ne faut pas confondre ce poisson avec le *faux éperlan*, qui est une atherine.

ÉPERLECQUES, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Saint-Omer), dans la Flandre, au S. de la forêt d'*Eperlecques*; 1 879 hab. (204 aggl.). Ancienne ville romaine de *Sperleca*, devenue, au Moyen Age, capitale d'une châtellenie importante des comtes de Flandres, qui appartient en dernier lieu aux comtes d'Egmont. Ruines du château.

ÉPERLÈQUE n. m. Nom d'une variété d'orme.

ÉPERNAY, ch.-l. d'arrond. de la Marne, au S. de la Montagne de Reims, au cœur de l'un des grands vignobles de la Champagne sur la Marne; 21 222 hab. (19 527 aggl.) [*Sparnoniens*]. Musée viticole et vinicole. Ravagée à de nombreuses reprises, en dernier lieu au cours de la Première Guerre mondiale, la ville ne conserve pas de vestige remarquables de son passé. L'intérêt touristique d'Epernay réside essentiellement dans les immenses caves qui sont creusées dans ses environs immédiats, et où l'on circule sur de petites voies ferrées. Epernay est en effet l'un des grands centres du commerce et de la fabrication du plus célèbre des vins, le champagne. L'industrie y est représentée, en outre, par des annexes de cette production : machines pour la vinification, fabriques de bouchons, de capsules, de caisses, de cartonnages, de pailloons, etc. Patrie de Flodoard. — L'arrond. d'Epernay a 9 cant., 174 comm. et 85 322 hab.

— Hist. La villa de *Sparnacum*, donnée à l'évêque de Reims sous Clovis, fit, au Moyen Age, partie du comté de Champagne. Occupé par les ligueurs, Epernay fut assiégée et prise par Henri IV en 1592.

Épernay (MUSÉES D'), musées municipaux contrôlés, groupant le musée du Vin d'

campagne (travail de la vigne, pressoirs, augeilles et verres anciens, folklore), le site archéologique (objets provenant des sites néolithiques de Saran), le musée des Arts-Arts (céramique locale).

ÉPERON, comm. d'Eure-et-Loir (arrond. Chartres), à la limite nord de la Beauce; 13 hab. (1978 aggl.) [Eperonnais ou arnonniens]. Eglise de style gothique (XV^e s.). Restes du prieuré de Haute-Bruyère (XVI^e s.); celliers, dits « pressoirs d'Eperon » (salle ovale). Ruines du prieuré de Saint-Thomas. Fabriques de restes, de meules et d'articles en caoutchouc. Moteries. Gisement de pierre à meule récé. Patrie de Michel Chasles. (→ Biblio.)

ÉPERON (Jean-Louis de NOGARET de LA LETTE, duc d'), colonel général de l'infanterie française (château de Caumont 1554-1642). Gascon brave, élégant, avide ambitieux, il fut associé par Henri III à la faveur des Quélus et des Saint-Mégrin. Il fut duc et pair en 1581, colonel général de l'infanterie française en 1587, il épousa la même année Marguerite de Foix, comtesse de Candale. Il fut, avec Joyeuse, le seul, parmi les favoris de Henri III, à avoir fait preuve d'esprit politique et à avoir eu l'ambition de gouverner. Bien qu'il eût toujours été favorable à Henri de Navarre, Éperon quitta le camp de Saint-Cloud avec ses troupes (1589). Gouverneur de Provence, il fut tiré, par sa hauteur et ses violences, de la ligne de la noblesse, qui s'unit pour l'accuser de vouloir se rendre indépendant avec l'aide de l'Espagne et de la Savoie. En 1596, il fit la paix avec Henri IV, qui lui laissa gouverner et sa charge de colonel général. Il était dans le carrosse du roi au moment de son assassinat (1610), et fut soupçonné de n'avoir pas été étranger à cet événement. S'étant alors affirmé comme le maître de la situation, il fit reconnaître par le parlement la régence de Marie de Médicis. Pendant quelque temps, il tint le premier rang à la Cour, mais ne tarda pas à être supplanté par Concini et exilé à Metz. Il mourut néanmoins le parti de la reine mère entre Louis XIII, et resta l'un des plus turbulents des Grands du royaume. Il devint, en 1622, gouverneur de la Guyenne, et, en 1626, saisit la flotte anglo-écossaise de Claret, mesure qui contribua, en partie, à la rupture franco-anglaise (1627). En 1634, il donna des coups de poing en pleine rue de Bordeaux à l'archevêque Sourdis, et leva sa main sur lui. Richelieu exigea qu'il s'agenouillât publiquement devant lui pour solliciter son absolution. Disgracié en 1641, le duc d'Éperon fut assigné à résider à Loches et mourut peu après.

Un tombeau fut primitivement élevé dans l'église Saint-Blaise de Cadillac; Pierre Biard fit sculpter les statues gigantes et priantes du duc et de la duchesse (il n'en reste que les têtes); la *Renommée* de bronze, du même sculpteur, qui surmontait le catafalque, a été épargnée (Louvre).

ÉPERON (Bernard de NOGARET de LA LETTE de FOIX, duc d'), homme de guerre français (Angoulême 1592 - Paris 1661), fils de son père. A dix-huit ans, il obtint la surintendance de la charge paternelle de colonel général de l'infanterie française. On lui attribua l'honneur d'avoir forcé le pas de Suse en 1629. En 1637, il dispersa les Croquants de Périgord. Mais Richelieu le fit condamner mort, en 1639, comme responsable de l'échec subi devant Fontenay. Réfugié en Angleterre, il ne reentra en France qu'à la mort de Louis XIII. Il devint gouverneur de Bourgogne, puis de la Guyenne, mais se vit édit très impopulaire dans ces deux provinces. Maintenu par Mazarin à Bordeaux, sa rigueur provoqua un soulèvement et la formation d'un gouvernement révolutionnaire, l'*Ormée*, sur lequel Condé s'appuya pour combattre le pouvoir royal (1652-1653). Il fut accusé d'avoir empoisonné sa première femme, Gabrielle Angélique de Verquill, fille de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Il se remaria avec Marie du Camout de Coislin, nièce de Richelieu.

ÉPERON n. m. (germ. **sporon*). Tige métallique possédant à l'une de ses extrémités un crochet dentelé et mobile, ou molette, et à l'autre, deux branches terminées par des

yeux ou des boucles, et qui s'attache au talon pour renforcer l'action des jambes du cavalier : *On brisait les éperons du chevalier qu'on dégradait.* (Les éperons sont plus ou moins sévères selon que les dents des molettes sont plus ou moins longues et pointues.) || *Fig.* Stimulant, moyen d'excitation : *L'ambition est un excellent éperon.*

— **LOC. ANC.** *Chausser les éperons à quelqu'un*, le faire chevalier (parce qu'on attachait en effet des éperons à la chaussure du récipiendaire). || *Chausser de près les éperons à quelqu'un*, poursuivre de près quelqu'un qui s'enfuit. || *Gagner ses éperons*, faire ses premières armes avec distinction; conquérir sa réputation par ses travaux ou par des actions d'éclat. || *Couper les éperons*, dégrader un chevalier.

— **AGRIC.** Nom donné aux grains de seigle qui restent dans les épis.

— **ANAT.** et **PATHOL.** Nom donné à plusieurs bifurcations artérielles qui se divisent à angle aigu. || *Anus en éperon*, type d'anus artificiel dans lequel les deux bouts intestinaux se trouvent disposés en canon de fusil par la conservation du bord mésentérique.

— **APIC.** Roulette métallique pour fixer les feuilles de cire dans les cadres de ruches.

— **ART VÉTÉR.** *Veine de l'éperon*, vaisseau superficiel qui se trouve sur les parois costales du cheval, à la hauteur de l'éperon du cavalier, et qui peut être blessé par la molette acérée de cet accessoire.

— **BOT.** Nom d'une protubérance à la base des sépales ou des pétales de certaines fleurs. (L'éperon est long, creux ou plein; il se distingue difficilement du casque; il est très bien différencié chez les capucines et les violettes.) || *Eperon de la Vierge*, nom usuel de *Delphinium Ajacis*.

— **ENTOM.** Chez les insectes, pointes mobiles articulées aux tibias, et qui diffèrent des épines en ce que celles-ci sont fixes. (On les désigne encore sous le nom de CALARS.)

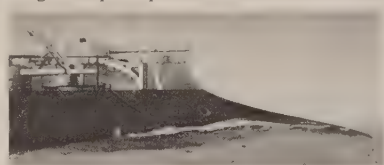
— **EQUIT.** *Connaître l'éperon*, en parlant d'un cheval, accepter l'action de l'éperon et lui obéir. || *Fuir l'éperon*, en parlant d'un cheval, chercher à éviter le contact de l'éperon en y obéissant précipitamment. || *Ruer à l'éperon*, en parlant d'un cheval, se défendre par une ruade au lieu d'obéir à l'éperon.

— **FORTIF.** Partie saillante des tours, que l'on substitua d'abord aux tours entièrement rondes du Moyen Âge. || Partie d'une ligne de fortification en saillie sur la direction générale.

— **GÉOGR.** Saillie d'un contrefort montagneux ou d'un coteau : *L'éperon des Eparges domine la plaine de la Woëvre.*

— **JEUX.** Lame d'acier, aiguë et tranchante, dont on arme l'ergot des coqs destinés aux combats.

— **MAR.** Partie saillante et renforcée qui terminait autrefois l'avant de certains navires de guerre pour pénétrer dans le flanc d'un



l'éperon du cuirassé « Dupuy-de-Lôme » (1890), musée de la Marine

adversaire et le couler. (V. part. *encycl.*) || *Eperon d'un quai*, saillant en maçonnerie placé à l'entrée d'un port et servant de brises-lames. || *Eperon de marche*, sorte d'éperon qui terminait autrefois les navires légers (avisos ou torpilleurs), et leur permettait de fendre l'eau plus aisément. (On l'appelait aussi NEZ.)

— **MIL.** *Faux éperon*, pièce de métal poli entourant le talon, à la manière d'un éperon, et terminée par une courte tige pour empêcher le pantalon de traîner à terre : *Les faux éperons étaient portés par les officiers et sous-officiers montés.*

— **SYLVIC.** Outil servant à repiquer les clairières en glands de chêne.

— **TECHNOL.** Outil de sculpteur, terminé à chaque bout par des sortes de râpes, et servant à fouiller les replis d'un ouvrage.

— **TRAV. publ.** Syn. de **AVANT-BEC**. || Contrefort extérieur destiné à soutenir un bâtiment ou une muraille : *Les éperons sont souvent exécutés après coup comme appareils de consolidation.*

— **ZOO.** Ergot dont sont pourvus certains mammifères. || Excroissance cornée et aiguë qui se trouve sur le tarse, au-dessus du pouce chez les gallinacés, et au furet de l'aile chez certains échassiers et palmipèdes. || Apophyse dentiforme, ordinairement double, qui est située à l'extrémité de chaque tibia antérieur, chez la plupart des mâles des mygalés, chez les limules, les scorpions.

— **ENCYCL.** Hist. Les Grecs et les Romains n'avaient d'éperon qu'à un seul pied. En France, au Moyen Âge, les éperons ont d'abord une pointe conique, la molette n'apparaissant qu'au XIII^e s.; ils étaient alors maintenus en place par un système de courroies; les éperons d'or étaient réservés aux chevaliers et constituaient la première pièce de leur adouement. Au XVI^e s., l'éperon est cambré pour se fixer sur une chaussure dont la hauteur du talon augmentait; à partir de cette époque, les dimensions de la molette diminuent. Des crampons, des vis ou des ressorts ont remplacé les anciennes courroies de fixation.

— **HIST. mil.** L'éperon était la prérogative de la chevalerie d'affiliation. Le personnage qui conférait l'investiture à un chevalier chaussait lui-même les éperons au récipiendaire. En cas de forfaiture ou de dégradation, on sciait les tiges des éperons du condamné au ras du talon. Ils furent longtemps en fer bronzé ou vernis, et sont, depuis 1851, en fer poli. Au XIX^e s., les officiers du corps d'état-major, du génie, du Cadre noir, des troupes de marine et les officiers généraux portaient des éperons dorés.

Il existe deux modèles d'éperons, celui dit à la *chevalière*, fixé à la chaussure au moyen d'une bride et d'un sous-pied en cuir, et l'éperon ordinaire ou à *vis* ou à *boîte*, dont les branches sont fixées au talon de la chaussure. Leur forme (à pointe, à broche, à molette, etc.) a beaucoup varié au cours des siècles.

— **MAR. mil.** L'éperon des galères de l'Antiquité était constitué par un assemblage de poutres débordant de un ou de deux mètres, terminé par une pointe en bois ou en métal, et disposé à l'avant, à hauteur de la flottaison. Au Moyen Âge, l'éperon des galères fut inclus dans la coque, dont l'avant prit la forme d'un nez. La marine à voile n'eut pas d'éperon. Celui-ci revint à la mode avec la machine à vapeur et le progrès de la cuirasse. Pour profiter des enseignements de la guerre de Sécession, la France acheta aux États-Unis le béliet cuirassé garde-côtes *Rochambeau*, de 7 000 tonnes, qui avait un énorme éperon. Après la bataille de Lissa* (1866) et jusqu'à la fin du XIX^e s., l'avant des cuirassés garda la forme plus ou moins accentuée d'un éperon (les cuirassés type *Patrie* [1903] furent les derniers à la posséder). A cette époque, les progrès de l'artillerie firent définitivement renoncer à cette arme.

Éperon d'or (ORDRE DE L'), ordre créé en 1559, par Pie IV. Il fut supprimé en 1841 par Grégoire XVI.

Éperons (JOURNÉE DES). V. GUINEGATTE.

ÉPERONNEMENT n. m. Action d'éperonner.

ÉPERONNER v. tr. Munir d'éperons : *Eperonner un chevalier. Il allait [...] frappant du pied et faisant sonner ses talons éperonnés* (Vigny). || *Mettre un éperon ou une lame d'acier à : Eperonner un coq de combat.* || *Exciter avec l'éperon; donner des coups d'éperon à : Tous deux, éperonnant leurs chevaux, gagnèrent au galop le pont de bois* (A. France). || *Fig.* Stimuler, aiguillonner : *Sentir ma première leçon mal comprise avait éperonné mon désir d'éclaircir différemment et plus puissamment les suivantes* (Gide).

— **MAR.** Mettre un éperon à un navire; l'aborder avec un éperon : *Eperonner un navire.*

ÉPERONNERIE n. f. Fabrication et commerce des éperons et autres objets ayant trait au harnachement des chevaux.

ÉPERONNIER n. m. Faisant de taille moyenne, à plumage gris et brun orné d'ocelles à reflets métalliques, à queue large et arrondie. (Les éperonniers [*polyplectron*],



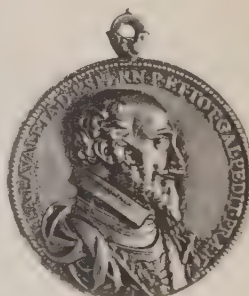
éperons du sacre des rois de France



éperon



éperon d'une galère du XVII^e s. la « Dauphine » musée de la Marine



Jean-Louis de Nogaret de La Valette duc d'ÉPERON par Guillaume Dupré

dont les mâles portent deux éperons au tarse, sont originaires d'Asie sud-orientale et de Malaisie.)

EPERUA n. m. Genre de légumineuses comprenant une dizaine d'espèces d'Amérique tropicale, notamment des Guyanes. (Elles donnent un bois de bonne qualité, connu sous les noms de *bois de sabre* ou *éperu*.)

ÉPERVERIE n. f. Art de dresser l'épervier au vol.

ÉPERVIER n. m. (francique **sparwari*). Nom commun à plusieurs petits rapaces voisins des autours, dont ils ne diffèrent que par la taille.

— Fauconn. Oiseau de bas vol, très estimé en fauconnerie pour son courage et sa hardiesse. (L'épervier est employé en Afrique du Nord pour la chasse de la caille.)

— Mobil. Baldaquin ou pavillon étendu au-dessus d'un lit, qu'il dépasse en longueur et en largeur, et suspendu avec des cordes qui le soutiennent en draperies (XII^e-XVI^e s.). [On étendait aussi un épervier au-dessus de la reine quand elle se baignait, ainsi que dans la chambre des grandes dames à l'époque de leurs couches; ils constituaient au milieu de la pièce une sorte de pavillon.]

— Pêch. Espèce de filet de forme conique, garni de plomb, qu'on lance à la main pour englober le poisson. (V. part. *encycl.*)

— *ENCYCL.* Ornith. L'épervier d'Europe (*Accipiter nisus*) est gris avec le dessous brun



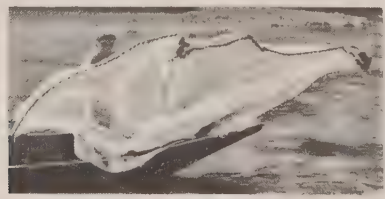
éperonnier



rougeâtre chez les mâles, entièrement brunâtre chez les femelles, les deux sexes portant à la face inférieure des barres transversales bien nettes; ses formes sont sveltes, ses pattes et ses doigts longs et fins.

L'épervier a été longtemps considéré comme particulièrement nuisible, en raison de sa nourriture composée de petits oiseaux; mais l'action régulatrice qu'il exerce sur l'effectif d'espèces dont la pullulation n'est pas désirable contribue au maintien d'un heureux équilibre entre les éléments naturels. De nombreuses espèces de même type existent sur tout le globe.

— Pêch. L'épervier est un filet conique de 15 à 20 m de circonférence et de 3 à 4 m de hauteur. La partie pointue, ou *culasse*, est munie d'une longue corde servant à retenir l'épervier quand on le lance; la partie la plus large terminant le filet est appelée la *gueule*. On distingue trois sortes d'éperviers : l'épervier simple, qui est un filet circulaire à mailles simples et égales; l'épervier à bourses, dans lequel les plombs sont attachés à l'intérieur de la nappe et forment un bourrelet retenu par des sous-bandes, qui constituent les bourses ou poches; et l'épervier à bague, où le centre du filet est muni d'un anneau dans lequel passent des cordelettes qui s'attachent à la plombée.



L'épervier se lance soit de la rive, soit du bord d'un bateau. Le pêcheur tient la corde et la culasse repliées d'une main; de l'autre, il saisit le bord au-dessus de la corde plombée, ramène sur son épaule, en l'ouvrant, une partie du filet, et le lance d'un vigoureux coup de poignet et des reins, de façon à le développer en nappe.

ÉPERVIÈRE adj. f. Chouette épervière, espèce de chouette, nommée ainsi en raison

de sa longue queue qui lui donne la silhouette d'un rapace diurne. (V. *URNIE*.)

ÉPERVIÈRE n. f. (de *épervier* [oiseau], parce que les Anciens supposaient que l'épervier s'éclaircissait la vue avec la tige de cette plante). Nom usuel de *Hieracium*. (Famille des composées.)

— *ENCYCL.* Les épervières sont des plantes herbacées et vivaces, à poils étoilés ou laineux, dont les fleurs, généralement jaunes, sont groupées dans un involucre à bractées imbriquées; le fruit est surmonté d'une aigrette d'un blanc sale. Les espèces sont très difficiles à limiter. La piloselle (*Hieracium pilosella*), dite « oreille-de-souris » (à cause de ses feuilles velues), est la plus commune; la mastication de sa racine provoque la salivation et apaise la soif. L'épervière orangée (*H. aurantiacum*) des Alpes, à fleurs orangées, presque pourpres, est cultivée dans les jardins.

ÉPERVIN n. m. V. ÉPARVIN.

ÉPESSES (LES), comm. de la Vendée (arrond. de La Roche-sur-Yon), dans le Bocage vendéen; 1 762 hab. (872 aggl.). Ruines du château de Puy-du-Fou (XVI^e s.). Fabrique de chaussures. Tissage du lin.

ÉPETILLURE n. f. Peauss. Accident produit sur la fleur, dans les parties faibles de la peau, au moment de la dépouille. (On dit aussi *COUTELURE* et *ÉCOUTELURE*.)

ÉPEULE n. f. Text. Grosse canette ne comportant aucun support en son milieu, et qui se forme directement sur la broche de l'épeulour* avec le fil de jute destiné à être utilisé en trame.

ÉPEULER v. tr. Text. Dans la fabrication du point d'Alençon, retirer avec une pince les fils qui traversent le parchemin. || Disposer le fil de trame sous forme d'épeule.

ÉPEULEUSE n. f. Ouvrière qui épeule les dentelles.

ÉPEULOIR n. m. Text. Machine analogue à une canetière, formant les épeules de fil directement sur une broche métallique, sans aucun support : L'épeuloir est utilisé dans l'industrie du tissage du jute.

ÉPEURÉ, E adj. (de l'anc. franc. *épeurer*). Effrayé, saisi de peur : *Épeurés, serrés les uns contre les autres, elles tenaient à pleines mains leurs tabliers d'indienne* (A. Daudet).

ÉPEXÈGESE n. f. (gr. *epexégésis*). Linguist. Groupe de mots ou proposition en apposition à un mot. (Ex. : la proposition relative dans : *Paris, qui est la capitale de la France...*)

ÉPEXÉGETIQUE adj. Linguist. Qui a le caractère d'epexégèse : *Proposition relative epexégétique*.

ÉPFIG, comm. du Bas-Rhin (arrond. de Sélestat), dans les collines sous-vosgiennes; 1 612 hab. (1 589 aggl.). Ancien château des évêques de Strasbourg, dont les restes ont été transformés en presbytère. Curieuse chapelle-ossuaire Sainte-Marguerite, romane (XI^e s.). Fabrique de meubles.

ÉPHAPSE n. f. Electrobiol. Jonction électrique de deux fibres nerveuses parallèles ou concourantes, où il peut se produire des phénomènes semblables à ceux qui se produisent dans une synapse*.

ÉPHARMONIQUE adj. Biol. Caractères épharmiques, caractères de la structure anatomique des organes végétatifs en rapport direct avec l'air, le sol et l'eau. (Cette définition répond bien à celle de l'accommodat. Mais Vesque a appliqué cet adjectif à des caractères nettement adaptatifs au milieu [soleil, sécheresse] qui sont héréditaires. Le terme est donc confus.)

ÉPHÈBE n. m. (gr. *ephēbos*). Antiq. gr. Jeune homme arrivé à la puberté; adolescent de dix-huit à vingt ans. || Membre du collège officiel des éphèbes. (V. *ÉPHÉBIE*.) || Sous l'Empire romain, membre d'une éphébie, collège libre d'un caractère aristocratique.

ÉPHÉBÉION, ÉPHÉBÉUM n. m. V. GYMNASE.

ÉPHÉBIE n. f. (gr. *ephēbia*). Antiq. gr. Système de formation civique et militaire du soldat-citoyen, provenant d'une adaptation aux mœurs démocratiques de l'éducation spartiate.

— *ENCYCL.* L'éphébie légale existait à Athènes peut-être dès la fin du V^e s. av.

J.-C. C'était un service militaire qui était soumis, entre dix-huit et vingt à tous les jeunes citoyens des trois premières classes politiques. Ils n'étaient que quelques centaines. L'inscription sur les registres « éphébiques » était précédée d'une *dokimasia*, ou enquête, faite par l'assemblée du dème et par la boulé. L'éducation militaire était dirigée par dix *sôphronistai* (maîtres), élus par le peuple, sous les ordres d'un *kosmêtês* (surveillant des gymnasies), nommé pour un an. Aux exercices prenaient deux *paidotribai* (maîtres de gymnastique), élus par le peuple, assistés de maîtres spéciaux. Les éphèbes passaient la première année à Athènes à visiter les sanctuaires, à participer aux fêtes, tenant garnison pendant la ville. Après quoi, ils recevaient les armes et prétaient un serment solennel de fidélité aux armes et de respect des lois. La seconde année, ils tenaient garnison dans les forteresses de la frontière et faisaient des patrouilles de gendarmerie. En temps de guerre, ils restaient généralement en Attique pour défendre le territoire, mais pouvaient être envoyés au-dehors. Cette institution commença à s'altérer vers 306-305 av. J.-C. Le stage ne dura plus qu'un an. Aux exercices militaires, on ajouta des études littéraires musicales. Le collège « éphébique » n'était plus, sous l'Empire romain, à Athènes, ailleurs, qu'une association officielle de riches étudiants.

ÉPHÉBOGÈNESE n. f. (gr. *ephēbos*, jeune homme, et *genesis*, formation). Biol. Syn. ANDROGÈNESE.

ÉPHECTIQUE n. et adj. (du gr. *ephektikê*, qui suspend son jugement). Nom donné à certains disciples de Pyrrhon, le fondateur du scepticisme grec (les autres étaient les *épiques* ou *aporétiques*). [Le philosophe éphétique était dans la situation du *chercheur* qui est comme en suspens.]

EPHEDRA n. m. invar. Arbrisseau à fleurs jaunes verdâtres, à baies rouges comestibles (Famille des gnétacées, du sous-embranchement des gymnospermes; c'est de cette plante qu'on extrait l'éphédrine*.)

ÉPHÉDRINE n. f. Alcaloïde extrait de divers ephedra (gnétacées), ou le plus souvent préparé par synthèse.

— *ENCYCL.* Pharm. L'éphédrine est un alcaloïde voisin de l'adrénaline et de la phéramine. Moins toxique que l'adrénaline, elle possède les propriétés, elle est, plus, active *per os*. Elle est très utilisée, surtout en oto-rhino-laryngologie et en ophtalmologie, en pulvérisations sur les muqueuses et en collyres, à l'état basique ou à l'état chlorhydrate.

ÉPHÉDRISME n. m. (gr. *epheidrismos*; *epheidos*, qui est posé sur). Antiq. gr. Nom d'un jeu consistant à abattre, avec des balles ou des pierres, une pierre posée debout. Le vaincu portait sur son dos le vainqueur, devait le conduire au but fixé.)

ÉPHELICYSTIQUE adj. (gr. *ephelestikê*, attiré à la suite). Linguist. Se dit de la lettre *n* qui, en grec, peut s'ajouter arbitrairement à certaines finales vocaliques, en particulier pour éviter un hiatus : *estin* ou *esti*, *eluen*, *elue*, etc. (Se dit aussi parfois comme synonyme de PARAGOGIQUE.)

ÉPHÉLIDE n. f. (gr. *ephēlis*, -idos; de *ephēlos*, sur, et *hēlios*, soleil). Nom donné à des taches jaunâtres ou brunâtres se produisant à la surface de la peau (communément appelées *taches de rousseur*).

— *ENCYCL.* Les éphélides sont dues à l'accumulation de pigment dans la région sous-épidermique, sous l'influence probable des rayons solaires, et présentent une accentuation printanière. Elles se montrent de préférence sur la face, le cou, le dos des mains, surtout chez les individus blonds, roux, châtain, à peau fine. Elles apparaissent trois ou quatre ans et peuvent durer toute vie; quelquefois, cependant, elles pâlisent et disparaissent avec l'âge.

ÉPHÉMÈRE adj. (gr. *ephēmeros*; de *ephēma*, jour). Qui ne vit qu'un jour : *Inse éphémère*. || Fig. De très courte durée, éphémère, passager : *Bonheur éphémère*. *Hier, qui sort de la vie éphémère ! Et renferme dans la paix de son éternité !* (Leconte de Lisle). *A cause de cet homme, emper-*

— **ENCYCL.** Plusieurs espèces d'*ephestia* vivent dans les maisons, comme *Plodia interpunctella*, qui attaque le pain, les fruits secs, etc. *Ephestia kuehniella* provoque des dégâts dans les moulins et les greniers à farine. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des pyralidés.

ÉPHESTIEN, ENNE adj. (gr. *ephestios*; de *estia*, foyer). Myth. gr. Qui préside au foyer : Dieux éphestiens.

ÉPHÈTE n. m. (gr. *ephetês*). Antiq. gr. Membre d'un tribunal criminel d'Athènes.

— **ENCYCL.** Ce tribunal de salut et de miséricorde connaissait des meurtres qui échappaient à l'Aréopage. Antérieur à Dracon, il se recrutait parmi les nobles. Il perdit beaucoup de son importance à partir de Solon, et plus encore ultérieurement. Au v^e s., il se composait de cinquante et un membres, qui jugeaient, au Palladion, les homicides involontaires, les meurtres d'étrangers ou d'esclaves; au Delphinion, les meurtres commis en état de légitime défense; au Prytanéon, les meurtres d'auteurs inconnus, les animaux ou objets ayant causé mort d'homme; à Phréattys, sur le rivage, près de Mounychia, les exilés accusés de meurtre, qui comparaissaient en barque. Il ne prononçait jamais la peine de mort, tout au plus le bannissement temporaire. Au iv^e s., les *éphètes* avaient encore été dépourvus au profit des héliastes, juges laïcs et plus démocratiques.

ÉPHIALTE n. m. (gr. *ephiatês*; de *allomai*, je saute). Cauchemar; démon.

EPHIALTES [tes] n. m. Ichneumon allongé, à très longue tarière, qui vole près des troncs d'arbres, pour pondre, à travers l'écorce, dans les larves xylophages.

— **ENCYCL.** Les *ephiates* sont ordinairement noirs. En France, *Ephialtes tuberculatus* est parasite des larves d'un longicorne nuisible aux peupliers, *Saperda populnea*. Le genre fait partie des hyménoptères térébrants, famille des ichneumonidés.

ÉPHIALTÈS. Myth. gr. Nom d'un géant, fils d'Oùranos et de Gaïa. Il fut aveuglé et tué par les flèches d'Apollon et d'Héraclès. — Géant, fils de Poséïdon et d'Iphimédée, et frère d'Otos, avec qui il tenta d'escalader le ciel. Artémis les tua l'un et l'autre à Naxos.

ÉPHIALTÈS, Trachinien qui guida les Perses à la bataille des Thermopyles. Il leur indiqua un sentier qui leur permit de tourner la position de Léonidas et de ses compagnons. Plus tard, les amphictyons mirent sa tête à prix, et il fut tué par un certain Athénade (v^e s. av. J.-C.).

ÉPHIALTÈS, homme d'Etat athénien (Athènes v. 495 - id. 457 av. J.-C.), fils de Xanthippos et de l'Alcméonide Agariste, nièce de Clisthène. Habile mais intègre, orateur brillant, il fut le chef du parti démocratique avant son ami Périclès. Il fit voter diverses réformes, notamment la loi qui ruina le pouvoir de l'Aréopage en lui retirant ses attributions politiques et la plus grande partie de ses attributions judiciaires. Ces pouvoirs surajoutés furent transférés à la boulé, à l'ecclésiaste et à l'héliée (462-461). L'oligarchie se vengea en le faisant assassiner.

ÉPHIALTÈS, orateur athénien du iv^e s. av. J.-C. († Halicarnasse [auj. Bodrum], Turquie, v. 334). Il combattit le parti macédonien et fut envoyé en mission à Suse par Démosthène pour obtenir l'appui de la Perse. Il se heurta à un refus, mais la Perse prit néanmoins une attitude favorable à Athènes.

ÉPHIPE n. m. Poisson osseux des mers chaudes, remarquable par son aplatissement latéral, ses opercules munis d'une large dent, ses vives couleurs. (*Ephippigigas* atteint 0,70 m aux Antilles, où on le nomme *cavalier*. Famille des chétodontidés.)

ÉPHIPIGÈRE n. m. Grande sauterelle qui fréquente les coteaux plantés de vigne de toute la région circuméditerranéenne, et connue sous le nom de *porte-selle*.

— **ENCYCL.** Commun dans les vignobles du Languedoc, l'*éphippigère* de Béziers (*Ephippigera crugiger*) est très vorace et cause souvent de sérieux dommages en dévorant les pousses de la vigne, les grappes vertes ou mûres, dont il mange la pulpe avec une extrême avidité. On le détruit avec la mé-

lasse arseniquée. La seule espèce que l'on rencontre dans les vignobles de la Bourgogne et de l'Ouest est *E. vitium*. Le genre fait partie des orthoptères.

ÉPHIPPOS, poète athénien de la comédie moyenne (iv^e s. av. J.-C.). Il ne nous est connu que par les titres de quelques-unes de ses pièces et par quelques fragments.

ÉPHOD n. m. Antiq. hébr. Vêtement sacré des prêtres Israélites. || Objet contenant les sorts sacrés avec lesquels on consultait Yahvé au temps des Juges. (Il n'apparaît plus après David.)

— **ENCYCL.** L'*éphod* est souvent un simple pagne de lin : Samuel en est revêtu à Silo; David le porte également au jour de l'installation de l'arche à Jérusalem, pour accomplir les fonctions sacerdotales. Parfois, il s'agit d'un vêtement de lin que le grand prêtre revêt dans ses fonctions liturgiques. Il était orné d'une écharpe et d'épaulettes en tissu très riche, auxquelles étaient fixées deux pierres de corail portant les noms des douze tribus d'Israël. Mais cela n'a lieu qu'après le retour de l'Exil.

ÉPHORAT n. m. Antiq. gr. Dignité d'éphore, à Sparte.

— **ENCYCL.** L'origine de l'*éphorat* reste vague : les éphores ont dû exister dès la fin du viii^e s. av. J.-C. Délégués des *obai*, puis juges suppléants en l'absence des rois, ils augmentèrent leurs prérogatives à la faveur des conflits fréquents entre les deux dynasties royales. À partir du v^e s., ce collège de cinq membres exerce une véritable tyrannie anonyme et incarne la souveraineté de l'Etat. Les éphores sont choisis chaque année par la *gerousia* : l'acclamation populaire restant purement formelle. Leur pouvoir est incontrôlé; partageant avec la *gerousia* la juridiction, les éphores ont élargi leurs prérogatives à tout le droit familial, à l'ordre social de Sparte, aux populations étrangères (périèques et hilotes). Leur mission d'interpréter les *rhêtres* leur confère un réel pouvoir de législation. Enfin, ils surveillent les rois, qu'ils peuvent à tout moment condamner à la prison. Ils dirigent la politique extérieure, recevant les ambassadeurs et signant les traités.

ÉPHORE n. m. (gr. *ephoros*; de *ephorân*, veiller). Antiq. gr. Nom donné aux cinq magistrats électifs annuels existant à Sparte. (V. ÉPHORAT.)

ÉPHORE, en gr. *Ephoros*, historien grec (Cymé v. 390 ? - † apr. 334 av. J.-C.). Il fut le premier à écrire une *Histoire universelle*, qui comporte trente livres, couvrant la période comprise entre le retour des Héraclides et le siège de Périnthe (340). Ephore établit moins un classement chronologique qu'une présentation analytique. Sa documentation, vaste, fait appel aux textes et à l'épigraphie. Mais il se contente de noter la succession des événements, sans chercher à expliquer les faits historiques. Il fut abondamment utilisé par Diodore.

ÉPHRAÏM, second fils de Joseph. Il donna son nom à l'une des douze tribus d'Israël, qui avait son territoire au N. de Benjamin et de Dan, entre la Méditerranée et le Jourdain. Plus tard, elle fut au cœur du royaume du Nord.

Éphraïm (LE LÉVITE D'). V. LÉVITE.

ÉPHRAÏM ou **ÉPHREM** de Nevers, capucin français du xviii^e s., né à Auxerre. Envoyé aux Indes par la congrégation de la Propagande, il créa une mission florissante à Madras et fut emprisonné par les autorités portugaises.

ÉPHRAÏMITE n. Membre de la tribu d'Ephraïm.

ÉPHRATA, nom primitif de Bethléem.

ÉPHREM. Géogr. anc. Ville de Palestine, en Judée, à 20 km au N.-E. de Jérusalem, et voisine du désert de Juda, où Jésus passa quelques jours, entre la résurrection de Lazare et le séjour à Jérusalem qui se termina par la Passion.

ÉPHREM (saint), docteur de l'Eglise et écrivain syriaque (Nisibe [auj. Nusaybin], Turquie, v. 306 - Edesse [auj. Urfa] 373). Diacre de l'évêque Jacques, à Nisibe, il vint à Edesse après la prise de sa ville natale par les Perses (363) et donna son essor à

l'école d'Edesse*. Témoin de la foi commune de l'Eglise, écrivain fécond, il composa des *Commentaires sur l'Ecriture sainte*, des traités de théologie, des homélies et des hymnes. Ses ouvrages ont été réunis par Assemani (1732-1746). — Fête le 18 juin. (→ Biblio.)

ÉPHREM, patriarche d'Antioche (Ami [auj. Diyarbakir] v. 460 - Antioche 545). Était comte d'Orient quand il fut, en 526, au patriarcat. Défenseur ardent du concile de Chalcédoine, il attaqua les monophysites avec vigueur. Il participa à la condamnation de l'origénisme au concile de Gaza (540) ne signa qu'à contrecoeur la condamnation prononcée par Justinien contre les *Chapitres* (544).

ÉPHREM, mosaïste byzantin (xii^e s.), exécuta, en 1169, l'ensemble des mosaïques du baptistère de Bethléem, dont certains subsistent : *l'Entrée du Christ à Jérusalem*, *l'Incrédulité de saint Thomas*, *l'Ascension*.

ÉPHREM, chroniqueur byzantin (fin xiii^e s. - début du xiv^e). Auteur d'une chronique versifiée racontant l'histoire des empereurs romains depuis César jusqu'à la reprise de Constantinople par Michel VIII Paléologue (1261).

EPHYDRA n. f. Petite mouche à grosse tête aux yeux saillants, qui erre dans les marais sur le bord des eaux. (Le genre fait partie des diptères brachycères cyclorhaphes et s'appartient à la famille des *ephyridés*.)

ÉPHYDRIADE n. f. (gr. *ephydrias*, -ade, de *epi*, sur, et *hudôr*, eau). Myth. gr. Nymphes des eaux.

EPHYRA n. f. Larve des méduses à polypes, de petite taille, se détachant de la larve fixée connue sous le nom de *scyphosome*. (Elle se complète peu à peu par la jonction d'organes qui amènent cette méduse rudimentaire à l'état adulte, souvent à grande taille.)

ÉPHYRE n. f. Papillon dont les nombreuses espèces sont surtout répandues dans les régions tropicales. (Les chenilles des éphyres de nos régions vivent sur les arbres fruitiers; les chrysalides sont fixées sur les feuilles au moyen d'un fil anal et d'un li transverse. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des géométridés.)

ÉPI-. Chim. Préfixe indiquant, pour les dérivés du naphtalène, la position 1-6. || Préfixe indiquant la présence du groupe époxy (*épiclorhydrine*).

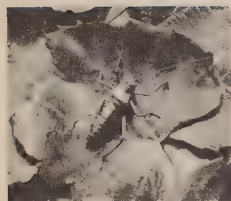
ÉPI n. m. (lat. *spica*, proprement, « pointe de paille »). Partie terminale de la tige du blé, et, en général, de toutes les graminées, portant, groupées autour d'un axe, les graines de la plante (V. part. *encycl.* Bot.). || Mode d'inflorescence composé de fleurs hermaphrodites, sessile sur un axe commun : *Les scilles ont les fleurs en épis*. || *Epi simple*, celui dont les fleurs sont attachées immédiatement sur l'axe. || *Epi composé*, celui qui est formé d'épillets attachés à l'axe commun.

— ALLUS. LITTÉR. *Heureux les épis mûrs et les blés moissonnés!*, vers de Ch. Péguy (Eve, X) évoquant les combattants tombés dans une « juste guerre ».

— Ch. de f. Ensemble de voies en cul-de-sac se greffant, à de courts intervalles, d'un côté ou de l'autre d'une artère, soudée elle-même sur une voie mère. (On aménage un épi sur des voies ferrées pour desservir divers magasins ou bâtiments dans un entrepôt, une usine pour approvisionner une position de batterie de pièces à longue portée sur affûts, etc.)

— Coiff. Petite mèche isolée, rebelle, poils ou de cheveux : *Des frissons lui passaient qui remuaient ses poils et en ouvraient les épis* (Goncourt). [...] *le bonnet qui glisse sur les épis* (J. Renard).

— Constr. Crochet de fer que l'on place sur un mur d'appui, pour empêcher qu'on l'escalade. || Assemblage de chevrons et de liens autour d'un pignon qui couronne une tour. || *Appareil en épi*, ou *opus spatum*, v. APPAREIL. || *Epis d'amortissement*, décorations dont on couronne les sommets de pignons. || *Epi de fûtage*, ornement de métal, en faïence ou en terre cuite, décorant la partie supérieure d'un pignon de croûte ou de comble en pavillon. (Les épis de fûtage, au Moyen Âge et à l'époque de la Renaissance, ont été souvent de très rem-



éphippigère mâle sur une feuille de vigne



base d'un épi montrant le rachis et une fleur jeune

épi mûr

ables travaux de ferronnerie ; d'autres sont en plomb, en zinc, en céramique ; les plus aux épis de terre vernissée ou de faïence ont été recueillis en Normandie.)

— Hydrol. Digue en pieux, palplanches en pierres, que l'on dispose dans une rivière perpendiculairement aux berges, pour entraver l'érosion en retenant une partie des matériaux charriés par le cours d'eau. (Cette technique d'aménagement des lits fluviaux a donné des résultats remarquables sur tous les grands fleuves d'Europe occidentale, aux cours des XIX^e et XX^e s. Mais elle s'est révélée de peu d'effet sur les fleuves de grande largeur. On utilise aussi des épis pour protéger les littoraux : leur mise en place doit être précédée d'une étude géomorphologique approfondie, car, souvent, ils déclenchent une évolution inattendue.) || *Epi de bordage*, qui suit la direction de l'eau.

— Mar. Petite jetée qui s'avance dans l'intérieur d'un port et sert à l'accostage des navires de faible tonnage.

— Océanogr. Partie émergée d'un cordon littoral. (Syn. FLÛCHE.)

— ENCYCL. Bot. L'épi est une inflorescence définie, dérivée de la grappe, dans laquelle les pédoncules floraux sont si courts que les fleurs semblent insérées directement sur l'axe de l'inflorescence (verveine) ; l'épi est composé lorsque les pédoncules primaires sont remplacés par des épis plus petits ou épillets ramifiés. [V. BLÉ, INFLORESCENCE.]

— PI (l'), nom donné à l'étoile α Vierge*, ou Virginis. Magnit. 1,2. Type spectral B2.

— PI (île), île de la partie nord de l'archipel des Nouvelles-Hébrides ; 1 169 hab. (35 Europ.).

— PIAGE n. m., ÉPIAISON ou ÉPIATION n. f. Développement de l'épi dans les végétaux : Une chaleur humide favorise l'épiage.

— PIAIRE n. m. (du mot *épi*, à cause de l'aspect général de l'inflorescence). Nom usuel d'un stachys. (Famille des labiacées.)

— ENCYCL. Les *épiales* sont des herbes annuelles ou vivaces, ou des sous-arbrisseaux, qui dégagent, quand on les froisse, une odeur très forte et souvent désagréable. Une espèce est la Chine et du Japon (*Stachys affinis*) a été introduite en France (1882) et est cultivée à Crosnes (Seine-et-Oise) pour ses rhizomes berceux et alimentaires, qui figurent maintenant, sous le nom de *crosnes du Japon*, parmi les légumes usuels.

— PIAISON n. f. Syn. de ÉPIAGE.

— PIASTER [ter] n. m. Oursin fossile dans les terrains crétacés. (Famille des toxastéridés.)

— PIATION n. f. Syn. de ÉPIAGE.

— PIBATE n. m. (gr. *epibatēs*). Antiq. gr. Soldat d'infanterie de marine, armé, comme les hoplites, de la cuirasse, de la lance et du bouclier. (Il était posté sur le gaillard d'avant d'un navire chargé, en cas d'abordage, de repousser l'ennemi ou de sauter sur le pont de l'adversaire.)

— PIBELLE ou EPIBELLA n. f. Ver plat aplati, parasite de divers poissons, avec de grosses ventouses à griffes situées en arrière. Les épibelles vivent sur divers poissons : *epibella hippoglossi*, sur le flétan ; *E. xiaei*, sur les maigres, etc. Les épibelles mesurent 10 à 15 mm de large ; elles prennent toujours la coloration de leurs hôtes. Ce sont des trématodes polystomiens, embranchement des plathelminthes ou platodes.)

— PIBLASTE n. m. (gr. *epi*, sur, et *blastos*, germe). Bot. Petit lobe symétrique du scutellum, dans les embryons des graminées, et parfois considéré comme un second cotylédon.

— ENCYCL. Embryol. Couche unique de cellules poédriques, représentant le revêtement de l'embryon.

— ENCYCL. Embryol. L'ectoblaste, ou feuillet externe de la gastrula, donne naissance au neuroblaste, territoire engendrant l'ensemble du système nerveux. Le neuroblaste une fois totalement séparé, l'ectoblaste restant constitue l'épiblaste. La distinction en territoire épiblastique et neuroblastique est possible ou non au moins précocement.

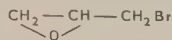
— PIBLASTIQUE adj. Embryol. Qui se rapporte à l'épiblaste. || *Dérivés épiblastiques*, ceux qui comprennent le tégument, les grandes mammaires, les ébauches dentaires.

— EPIBOLÉ n. f. (mot gr.). Antiq. gr. Amende de police dont étaient frappés les fonctionnaires athéniens, surtout financiers, à leur sortie de charge, lorsque leur gestion était condamnée. (Elle était infligée par la boulé jusqu'à 500 drachmes, par l'héliée pour des sommes supérieures.)

— EPIBOLIE n. f. (gr. *epibolē*, action de mettre sur). Embryol. Mode de développement de la gastrula* à partir d'une blastula* dépourvue d'une cavité de segmentation.

— ENCYCL. L'épibolie s'observe dans les œufs hétérolécithes à vitellus abondant et plus dense à l'un des pôles qu'à l'autre. La segmentation a donné une blastula composée de micromères et de macromères sans cavité de segmentation. Les micromères qui se trouvent au-dessus des macromères se divisent activement et forment l'ectoderme qui recouvre les macromères : c'est l'épibolie ; sans changer de position, les macromères deviennent internes et constituent l'ébauche du tube digestif.

— EPIBROMHYDRINE n. f. Composé de formule C_2H_5OBr , analogue à l'épichlorhydrine, obtenu par action de la potasse sur la dibromhydrine. (Syn. GLYCIDE BROMHYDRIQUE.)



— EPICADUS [dys] n. m. Araignée bizarre, de couleurs claires, qui vit ordinairement sur les fleurs en Amérique. (Famille des thomisidés.)

— ENCYCL. Chez les *epicadus*, les mâles sont quatre à cinq fois plus petits que les femelles ; l'abdomen est muni de grands tubercules digités.

— EPICALIA n. f. Papillon sud-américain, à ailes foncées, traversées obliquement par de larges bandes claires. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des nymphalidés.)

— EPICALYCIE n. f. (gr. *epi*, sur, et *kalux*, calice). Dans la classification botanique de Jussieu, ensemble des plantes à calice supère.

— EPICANTHUS [tys] n. m. (gr. *epi*, sur, et *kanthos*, angle de l'œil). Ophtalmol. Repli cutané semi-lunaire, formé à l'angle interne de l'œil, au-devant de la caroncule lacrymale, et qui masque une partie du globe oculaire. (Peu marqué, il peut disparaître spontanément ; plus développé, on l'opère par excision.)

— EPICARDE n. m. Anat. Feuillet viscéral du péricarde, qui recouvre directement le myocarde.

— EPICARPE n. m. (gr. *epi*, sur, et *karpos*, fruit). Partie la plus externe de l'enveloppe du fruit, ou péricarpe, qui correspond ordinairement à ce qu'on appelle usuellement la « peau du fruit ».

— EPICARPIQUE adj. Qui appartient à l'épicarpe.

— EPICATÉCHOL n. m. Flavone qu'on a identifiée à la vitamine* P.

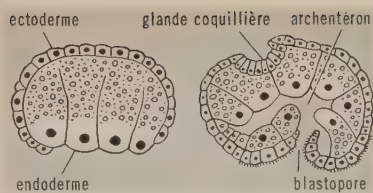
— EPICAULE adj. (gr. *epi*, sur, et *kaulos*, tige). Qui croît ou vit sur les tiges des plantes.

— EPICAUTE n. f. Cantharide grise ou noire rayée de blanc, avec la tête souvent rougeâtre.

— ENCYCL. Les *épicautes* sont répandues dans presque toutes les régions chaudes du globe et dans l'Europe méridionale et orientale. Ces insectes sont parasites de diverses sortes d'acridiens. Aux Etats-Unis, *Epicaute vittata*, à l'état de larve, dévore les œufs de *Caloptenus spretus* et *differentialis*, criquets qui causent souvent de grands dégâts. Mais, quand les épicautes éclosent en masse, elles peuvent être nuisibles, car elles s'attaquent alors au feuillage des plantes cultivées. Le genre fait partie des coléoptères vésicants, famille des méloïdes.

— ÉPICE n. f. (lat. *species*, espèce ; par *extens.*, substance). Substance aromatique et végétale, servant à l'assaisonnement des mets : *Pécuchet avait peur des épices, comme pouvant lui incendier le corps* (Flaubert). || *Quatre épices*, mélange de girofle, de muscade, de poivre noir et de cannelle ou de gingembre, dont on se sert dans la cuisine. || *Pain d'épice*, V. PAIN.

— ÉPICES n. f. pl. Se disait autrefois pour *dragées, confitures* : *A la fin du repas, on apportait le vin et les épices*. || Présents que



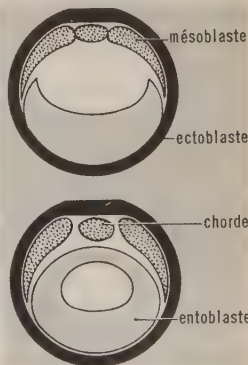
épibolie

les plaideurs, surtout les gagnants, faisaient aux juges. (Elles furent d'abord facultatives, mais Charles VII les autorisa [1395], et une ordonnance les rendit obligatoires [1402]. Elles étaient dues sur les procès contradictoires instruits par écrit, mais les causes des pauvres en étaient dispensées. Elles consistaient originellement en bons faits avec des épices, le sucre étant rare [d'où leur nom]. Quand elles devinrent obligatoires, elles furent converties en argent et taxées. Elles étaient versées au greffe, qui prélevait l'imposition, réparties entre les juges rapporteurs et les juges qui statuaient. Elles constituaient un faible appoint à des gages souvent modestes [à Paris, 1 000 à 1 200 livres, pour 2 000 livres de gages], et il semble que l'on ait exagéré les abus qu'elles ont provoqués. Elles intéressaient cependant les juges à la complication de procédure, et Maupeou tenta de les supprimer [1770]. Ce fut la Révolution qui les fit disparaître [1789].)

— ENCYCL. Art culin. Sous le nom d'*épices*, on entendait, au Moyen Age, aussi bien les articles de confiserie, dits « épices de chambre », que les aromates employés pour la cuisine, et appelés « épices de cuisine ». Au Moyen Age et jusqu'au XVIII^e s., on mangeait les aliments très épicés ; aussi la consommation des épices atteignait-elle des proportions à peine croyables. Les plus employées étaient le poivre, la cannelle, la muscade et son macis, le gingembre, la graine de paradis, la cardamome, le curcuma et le safran, le cumin, le gingembre, l'anis, le fenouil, le carvi.

L'abus des épices peut entraîner des désordres gastriques et des troubles intestinaux. En cuisine, les principales applications des épices sont : pour les viandes en sauce, bouquet de *thym* et *laurier* ; pour le porc, *sauge*, *fenouil*, *girofle* et *curcuma* (les préparations de charcuterie doivent être assez épicées et supportent bien les quatre épices) ; pour les sauces au vin, *muscade*, *gingembre* ; gibier à plume et à chair blanche, *genièvre* et *muscade* ; gibier à plume et à chair rouge, *genièvre* et *coriandre* ; lapin, *thym* et *écorce d'orange* ; gibier à poil, *genièvre*, *muscade*, *gingembre* et *cari* ; sanglier, *cari*, *coriandre*, *genièvre*, *sauge* ; gibier d'eau en sauce, *cari*, *cannelle* et *muscade* ; poissons en sauce, *gingembre*, *laurier* et *fenouil* ; le safran entre dans la composition de la bouillabaisse et tient une place importante dans la cuisine méridionale.

— Hist. La plupart des *épices* sont originaires de l'Orient. Première épice connue en Europe, le poivre de l'Inde est mentionné par Théophraste, puis par Dioscoride, Galien et Plin l'Ancien. Ce dernier remarque déjà qu'il est vendu au prix de l'or ; au Moyen Age, on dit couramment « cher comme le poivre » : le prix n'en baissera qu'au XVI^e s. La cannelle, citée dans la Bible, utilisée par les Anciens pour la fabrication des huiles et des mommades, fumée par ailleurs, leur arrivait des régions productrices (Inde et Ceylan) par caravanes jusqu'à Alexandrie, si bien qu'on la crut longtemps originaire de l'Arabie. Utilisé en Chine et dans l'Inde dès la plus haute Antiquité, le gingembre fut révélé aux Grecs par les Perses, assurant Dioscoride et Plin, qui ignorent encore son origine indienne ; il joue un rôle capital dans l'alimentation des riches Romains et, tant par son prix que par la consommation, aura dans l'Europe médiévale une importance comparable à celle du poivre. Le safran, plante à la fois condimentaire, médicinale et tinctoriale, originaire d'Asie occidentale (Cachemire, Perse, Phrygie), est connu des Romains, qui vantent aussi celui de Cilicie. Le passage des épices en Europe, assuré par l'Empire byzantin, est entravé par les musulmans dès le IX^e s. Pourtant, le goût des épices demeure fort dans les classes riches, qui en ont un grand besoin pour la conservation des viandes consommées en quantité.

épi de faïence
hôtel Jacques Cœur
toit de la chapelle
(Bourges)

épiblaste (embryol.)

L'attrait et la connaissance des épices sont renouvelés par les Croisades, après lesquelles la culture du safran se répand en France et en Italie. Les ports musulmans de la Méditerranée orientale (Alexandrie) s'ouvrant à nouveau aux marchands européens, les Vénitiens se réservent le quasi-monopole de la redistribution des épices en Europe, où sévit, à la fin du Moyen Âge, la passion des épices, servies à profusion aux dîners d'apparat, enfermées dans une armoire monumentale, offertes (« épices de table »), dans les réceptions, comme le café de nos jours; les négociants d'épices, immensément riches, constituent un art majeur à Florence et ne traitent pas moins de 288 espèces à l'aube du XIV^e s. La recherche des épices, pour échapper au monopole vénitien, fut l'une des causes déterminantes des grandes découvertes, et leur accaparement, le souci constant des constructeurs des empires coloniaux aux XVI^e et XVII^e s. (Portugais et Espagnols dès le début du XVI^e s., Anglais et Français peu après, Hollandais enfin). La noix muscade de Banda, connue d'Avicenne, la vanille du Mexique pénétrèrent en Europe au début du XVI^e s. On prête alors aux épices, qui arrivent en masse dans les ports de l'Atlantique, d'innombrables vertus curatives (cataplasmes de poivre, guérison des douleurs gastriques par le gingembre et la muscade, rôle tonique de la cannelle). Jusque vers 1560, le prix des épices ne cesse de monter à Lisbonne. Durant plus de deux siècles encore, les épices jouent un grand rôle jusqu'à ce que le progrès des cultures fourragères permette l'abattage des bêtes en toute saison, que la gamme des excitants alcoolisés soit plus étendue, que les progrès de la médecine aient démontré l'innanité de certains préjugés.

Entre-temps, grâce aux efforts de l'intendant Poivre, gouverneur des îles Maurice et Bourbon, le poivre est introduit dans ces îles (1770), puis à Cayenne; à la même date, le monopole des Moluques pour la noix muscade est brisé et la culture du muscadier se développe sous l'autorité de Poivre, tout comme celle du cannellier; dès le XVIII^e s., la culture du gingembre gagne le Brésil, à partir du Mexique et des Antilles, où elle a été implantée au début du XVI^e s. Certains monopoles de cultures se prolongeront néanmoins fort tard : en 1864 seulement sera admise la libre culture du muscadier à Banda. Mais la multiplication des zones de culture et surtout l'utilisation ou la généralisation d'autres procédés d'assaisonnement moins coûteux (rôle croissant du beurre), ainsi que la modification des goûts culinaires contribuent, au moins dès le début du XIX^e s., à enlever aux épices leur importance commerciale. (→ Biblio.)

ÉPICÉ, E adj. Qui est égrillard, leste, grivois : *Une chanson épiciée.*

ÉPICÉA n. m. (altér. de *picéa*; lat. *picea*, faux sapin). Grand arbre voisin du sapin, dont il se distingue par des aiguilles plus fines, aiguës, à section losangique, vertes sur les quatre faces. (Famille des abietacées.) [V. pl. BOIS et SYLVICULTURE.]

— ENCYCL. Les cônes de l'*épicea* sont terminaux et pendants sur des rameaux flexibles; ils ne se désarticulent pas et, à maturité, tombent sur le sol entiers. La cime a une forme conique. L'écorce, crevassée, est d'un brun grisâtre. Il est spontané de 850 à 1 200 m d'altitude dans le Jura, et atteint de grandes dimensions (30 à 40 m de hauteur et 1 m de diamètre). Son bois est recherché pour la charpente, la menuiserie, la lutherie, l'aviation, les poteaux et les mines. Il donne une écorce à tan parfois utilisée. Employé dans les plantations, jusque dans la plaine, il donne de bons résultats, en raison de sa reprise facile : mais le bois obtenu à grands accroissements est de moins bonne qualité que celui des montagnes. L'*épicea* de Sitka, originaire de la région côtière du Pacifique de l'Amérique du Nord, donne un bois d'aviation et a les mêmes usages que l'*épicea* commun. Il est utilisé parfois dans les reboisements.

ÉPICÈNE adj. et n. (gr. *epikoinos*, commun). Gramm. Se dit d'un nom qui est commun au mâle et à la femelle. (Ex. : *perdrix, perroquet, papillon*.)

ÉPICENTRAL, E, AUX adj. Géophys. Relatif à l'épicentre.

ÉPICENTRE n. m. Géophys. *Épicentre sismique*, point de la surface terrestre où un tremblement de terre a été le plus intense. (Il est situé au-dessus de l'*hypocentre*, point souterrain présumé de l'origine du séisme. Etant donné la difficulté qu'il y a parfois à situer avec précision cet épicentre, on considère souvent, à sa place, une *zone épicentrale*.)

ÉPICENTRIQUE adj. Géophys. Qui se rapporte à l'épicentre.

ÉPICER v. tr. (Se conj. comme *placer*). Assaisonner avec des épices : *Épicer un ragout*; et absol. : *Cuisinier qui épice trop*. || Fig. Semer de saillies égrillardes : *On épice fort les chansonnettes de café-concert*.

ÉPICERIE n. f. Épices en général (vieilli) : *Il devait porter d'abord des marchandises dans la mer du Sud, les vendre, aller ensuite aux Moluques acheter des épices* (E. Sue). || Par extens. Ensemble de produits destinés aux usages domestiques (comestibles, produits ménagers, etc.), que vendent certains commerçants spéciaux. || Commerce de ces produits. || Boutique d'épicier : *On se bat à la porte des épices, sans trop savoir ce qu'on y achètera* (Dorgelès). || Autref., corps de marchands, qui comprenaient les marchands d'épices, les confiseurs, les cergiers et les apothicaires. || Au Moyen Âge, pièce du logis où l'on serrait les épices.

ÉPICCHARME, en gr. Epikharmos, poète comique grec (v. 525 - Syracuse v. 450 av. J.-C.). Il se rendit de bonne heure à Syracuse, où il passa toute sa vie, sans doute protégé par les tyrans Gélon et Hiéron. Il fut un des fondateurs de la comédie, qui cessa d'être une suite de scènes décousues et comporta désormais une intrigue régulière. Dans ses œuvres, dont il ne reste que des fragments, mais dont beaucoup de titres sont cependant connus, il traita deux sortes de sujets : les uns empruntés à la vie populaire, les autres mythologiques. A la première classe appartenaient le *Paysan*, les *Rapines*, les *Théores*, la *Mégarienne*, le *Raffiné*, les *Marmites*; à la seconde classe : les *Bacchantes*, *Alcyon*, *Busiris*, *Dionysos*, les *Noces d'Hébé*, la *Folie d'Héraclès*, le *Cyclope*, *Ulysse transjuge*, les *Sirènes*, le *Sphinx*, *Philoctète*, *Chiron*. Son style révèle un écrivain vif et spirituel, qui sait mêler à la force comique les maximes morales.

ÉPICHERÉMATIQUE [ke] adj. (de *épichérème*). Log. Se dit d'un genre particulier de raisonnement syllogistique, ou des éléments d'un raisonnement.

ÉPICHERÈME [ke] n. m. (gr. *epikheiréma*; de *epi*, sur, et *kheir*, main). Log. Syllogisme portant sur le vraisemblable. || Chez les Modernes, raisonnement de forme syllogistique, dans lequel chacune des prémisses est accompagnée de sa preuve.

ÉPICHOLOÉ [klo] n. m. Champignon ascomycète, de l'ordre des hypocréales, vivant en parasite principalement sur les graminées. (Le stroma, de couleur vive, entoure le chaume et produit d'abord un appareil conidien, puis des asques contenant huit spores très allongées, filiformes.)

ÉPICHLORHYDRINE [klo] n. f. Corps de formule C_3H_5OCl , constituant l'éther chlorhydrique du glycide.

— ENCYCL. L'*épichlorhydrine* est un liquide insoluble dans l'eau, bouillant à 117 °C, de densité 1,2. On l'obtient à partir des dichlorhydrines α ou β de la glycérine, par action des alcalis. Elle constitue la matière première pour la préparation des combinaisons du glycide. (Syn. de GLYCIDE CHLORHYDRIQUE.)

ÉPICHLORITE [klo] n. f. Minér. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de magnésium, voisin de la vermiculite.

ÉPICHTHONIE [epiktonjē], **ENNE** adj. (gr. *epikthonios*; de *epi*, sur, et *kthôn*, terre). Myth. Terrestre, en parlant des dieux (par opposition aux dieux célestes et aux dieux infernaux).

ÉPICIER, ÈRE n. et adj. Personne qui tient un commerce d'épicerie. || *Ironiq.* Homme aux idées étroites, aux goûts vulgaires : *C'est un épicier*.

◆ Adj. Fam. : *Un jardin sans chalet, c'est bête, c'est épicier* (Labiche).

— Archéol. Au Moyen Âge, drageoir contenant les « épices de chambre » ou autres

produits de confiserie. (On a dit aussi, à fém., UNE ÉPICIERÈ.) [Les fabriques de Rouen et de Moustiers, au XVIII^e s., en ont produit de remarquables : en forme de plat ou de petite écuelle carrée, divisée en compartiments.]

ÉPICLÈRE n. f. (gr. *epiklēros*). Dr. gr. Nom donné aux filles que leur père laissait comme dépositaires de l'héritage, en l'absence d'un tout enfant mâle.

— ENCYCL. Ces filles constituaient comme un accessoire de l'héritage. Si le père ne leur avait pas mariées de son vivant, ou n'y avait pas pourvu par testament, le roi à Sparte, l'archonte éponyme à Athènes, leur désignait un époux, dans leur famille paternelle d'abord, à défaut dans la famille maternelle et suivant un ordre prévu par la loi. Mariage obligatoire pour les intéressées, sous peine de perdre la moitié de la succession. On avait même prévu le cas où l'*épicière* était mariée : elle pouvait être forcée par le tribunal de l'*Hélicée*, à Athènes, de divorcer, pour épouser le parent indiqué dans l'ordre légal. L'*épicière* était pauvre, la législation athénienne imposait au parent le plus proche de l'épouser ou de lui constituer une dot. En réalité, il s'agissait de conserver les biens dans la famille du père : l'*épicière* et son mari n'étaient que dépositaires de l'héritage réservé au fils à naître du mariage. Il faut noter qu'en outre l'archonte éponyme était chargé de protéger l'*épicière*.

ÉPICLÈSE n. f. (gr. *epiklēsīs*, invocation). Prière des liturgies orientales, placée après les paroles de l'institution de l'eucharistie (Elle supplie le Saint-Esprit de descendre sur l'autel et de changer le pain et le vin en corps et au sang du Sauveur.)

ÉPICOME n. m. (gr. *epi*, sur, et *komē*, culture). Monstre à deux têtes, dont l'une incomplètement développée, est insérée sur son sommet sur le sommet de l'autre.

ÉPICONDYLALGIE n. f. Douleur au niveau de l'épicondyle.

ÉPICONDYLE n. m. (gr. *epi*, sur, et *condyle*). Anat. Tubérosité située à la partie inférieure du bord externe de l'humérus au-dessus du condyle. (Elle donne insertion au ligament latéral externe du coude et à de nombreux muscles.)

ÉPICONDYLIEN, ENNE adj. Qui se rapporte à l'épicondyle. || *Muscles épicondyliens*, muscles de l'avant-bras qui s'insèrent sur l'épicondyle.

ÉPICONDYLITE n. f. Inflammation de l'épicondyle.

ÉPICOROLLIES n. f. pl. Classe de végétaux dicotylédones, où Jussieu rangeait ceux dont la corolle était, pensait-il, insérée sur l'ovaire.

ÉPICOTYLÉ, E adj. Se dit de la portion de la tige située au-dessus des cotylédons, dans la plantule en germination.

ÉPICRÂNE n. m. (gr. *epi*, sur, et *kranion*, crâne). Anat. Ensemble des parties qui entourent le crâne.

— Entom. Nom donné à l'ensemble des parties dorsales de la tête qui, chez les insectes s'étendent en arrière de l'épistome ou du postépistome, lorsque ce dernier est distinct.

— ENCYCL. Anat. L'*épicroâne* comprend, à la profondeur à la superficie, trois couches : 1^o le périoste externe des os du crâne; 2^o une lame de tissu cellulaire lâche; 3^o le muscle occipito-frontal et l'aponévrose épicroânienne. Celle-ci est une lame fibreuse très résistante véritable tendon intermédiaire entre les fibres musculaires antérieures et postérieures du muscle occipito-frontal; latéralement, elle donne insertion aux muscles auriculaires.

ÉPICRÂNIEN, ENNE adj. Qui appartient à l'épicroâne : *L'aponévrose épicroânienne*.

ÉPICRATE n. m. Serpent constricteur des forêts de l'Amérique du Sud. (Famille des boïdés.)

ÉPICRISE n. f. (gr. *epi*, sur, et *krisis*, jugement). Méd. Nom donné à l'ensemble des phénomènes consécutifs à la crise* proprement dite, et qui en complètent la signification et le pronostic.

ÉPICTÈSE n. f. Propriété de certaines cellules végétales de ne pas suivre les règles générales de l'osmose.



épicea
fleur femelle

— ENCYCL. L'épictète consiste dans l'absorption par les racines d'ions électropositifs potassium, par exemple, alors même que les cellules en sont déjà plus riches que le milieu extérieur. L'excès d'ions positifs est en effet fixé par le suc vacuolaire acide, et celui-ci reste constamment acide du fait de la respiration, qui oxyde incomplètement les glucides et les transforme en acides organiques. L'utilité physiologique de l'épictète est de ramener rapidement les plantes, lors des sécheresses, à un état d'hypertonie* qui leur fait absorber vivement le peu d'eau que le sol conserve et leur évite la fanaison.

ÉPICTÈTE, en gr. Epiktētōs, potier grec v. 520 - 500 av. J.-C.). Il est l'auteur de bases antiques à figures rouges : *Silène* (cabinet des Médailles), *Jeune Cavalier* (British Museum). Son dessin est d'un mouvement gracieux.

ÉPICTÈTE, en gr. Epiktētōs, philosophe stoïcien (Héraopolis, Phrygie, v. 50 ap. J.-C. - Nicopolis, Epire, entre 125 et 130). On a peu de détails authentiques sur sa vie. Il fut, à Rome, l'esclave d'Epaphrodite, affranchi de Néron. Il y entendit les leçons du philosophe stoïcien Musonius Rufus. On raconte que son maître, brutal, lui tordait un jour la jambe sur un instrument de torture : « Tu vas la passer », dit en souriant Epictète, qui, sa précaution réalisée, se contenta d'ajouter : « Ne l'avais-je pas dit ? »

Après avoir été affranchi, Epictète se consacra à la philosophie ; avec lui, le stoïcisme* est devenu presque exclusivement une doctrine morale, préoccupée de dicter à l'homme des règles de conduite pratiques, sans chercher à les fonder théoriquement. Domitien le fit partir de Rome, ainsi que tous les autres philosophes, par un sénatus-consulte (94).

Epictète vécut très pauvrement à Rome et à Nicopolis, en Epire, où il s'était retiré et où mourut. Il n'a rien écrit, mais son action a été considérable : il a eu des disciples enthousiastes ; l'un d'eux, Flavius Arrien, qui avait suivi ses leçons à Nicopolis, rédigea, avec les notes qu'il avait prises, les *Entretiens* (v. art. *uiv.*) et le *Manuel ou Enchiridion**. Le philosophe y est peint avec la douceur de son âme, la brusque familiarité de sa parole, la figure paradoxale de sa vertu, la sécheresse de l'insensibilité de sa morale, l'orgueil de sa doctrine. (→ *Biblio.*)

ÉPICTÈTE (ENTRETIENS D'). Les *Entretiens ou conversations d'Epictète*, rédigés par Arrien, se composaient originellement de huit livres : quatre seulement nous sont restés. Ce sont les discours ou des pensées détachées qui expriment, sous une forme vive, lumineuse et sans cesse renouvelée, les idées du stoïcisme* d'Epictète.

La philosophie d'Epictète est une acceptation libre et superbe de la nécessité. « Supporte et abstiens-toi... Ce qui est bon est conforme à la nature. Vivre conformément à la nature, et sera vivre conformément à la raison, évitant la passion qui trouble et qui est une erreur, une maladie de l'âme. L'être impassible sera heureux, sera libre, sera tout-à-fait, sera parfait. » Il sera parvenu à l'*ataraxie*. Le *Manuel*, ou *Enchiridion**, rédigé également par Arrien, condense les mêmes idées sous forme de maximes.

ÉPICURE, en gr. Epikouros, philosophe grec (Samos, selon une tradition, ou Athènes, selon Diogène Laërce, 341 - † 270 av. J.-C.). Il passa son enfance à Samos, où son père, installé comme clerc, était maître d'école et sa mère devineresse. Il fut l'élève, croit-on, du platonicien Pamphile à Samos et de Xénocrate à Athènes, en 323. Il exerça à son tour le métier de maître d'école, lut beaucoup et se constitua une philosophie, qu'il enseigna à Mytilène en 310, à Lampsaque, puis à Athènes. C'est dans cette dernière ville qu'il vécut la plus grande partie de sa vie. Il y ouvrit une école en 306, dans un jardin qu'il avait acheté et où il vivait en communauté avec ses amis. Epicure, à qui les Athéniens avaient élevé des statues, laissa son œuvre considérable ; il ne nous reste que trois lettres, conservées grâce à Diogène Laërce ; elles contiennent le résumé de sa doctrine. Nous possédons encore de lui des maximes qui semblent avoir été réunies par un disciple.

La philosophie, qui a fourni à Lucrèce le sujet de son célèbre poème *De la nature**, dérive de celle de Démocrite. A l'instar de

celui-ci, Epicure considère la nature comme matérielle et composée d'atomes en mouvement, dont les combinaisons forment toutes les choses. Mais, alors que l'atomisme* de Démocrite était régi par un déterminisme* mécanique rigoureux, celui d'Epicure admet le hasard, en vertu d'une certaine « déclinaison » spontanée des atomes (*clinamen*) qui introduit une certaine indétermination. Son matérialisme est le même que celui de Démocrite et repose sur l'idée de la matière éternelle sans aucune intervention des dieux. L'âme elle-même, faite d'atomes subtils, est matérielle et mortelle : il n'y a donc pas d'au-delà.

La morale d'Epicure a pour but le bonheur de l'homme, qu'elle cherche à atteindre par un usage raisonnable des plaisirs, recommandant ceux qui sont naturels et nécessaires, admettant ceux qui sont naturels mais non nécessaires, et fuyant ceux qui ne sont ni naturels ni nécessaires. Ce n'est donc pas un hedonisme*. Le bonheur qu'elle envisage est fait de repos, de paix, d'*ataraxie*, d'accord avec la nature, de libération à l'égard des préjugés. Son « calcul des plaisirs » aboutit à une austérité relative et à une sagesse. L'école d'Epicure, ou « Jardin d'Epicure », était un lieu de calme, un asile, un refuge amical où régnait la frugalité et le travail, une sorte d'îlot de sérénité au sein de la société tourmentée d'alors ; dans l'épicurisme, comme dans le stoïcisme, il s'agit de trouver en soi un refuge, le plus réduit possible, afin d'échapper aux coups du sort. L'individualisme ne s'étale plus avec complaisance, mais se replie sur une « position de défense » pour rester « libre » en son for intérieur. Lucrèce a écrit, à propos d'Epicure : « Ce fut un dieu, oui, un dieu, celui qui le premier découvrit cette manière de vivre que l'on appelle maintenant la sagesse, celui qui par son art nous fit échapper à de telles tempêtes et à une telle nuit pour placer notre vie en un séjour si calme et si lumineux. » (→ *Biblio.*)

Epicuri de grege porcum, mots lat. signif. *pourceau du troupeau d'Epicure*, et dont se qualifie ironiquement Horace dans une épître (I, iv, 16) à Tibulle. Le mot sert souvent à désigner quiconque recherche une vie de jouissances.

ÉPICURIEN, ENNE adj. et n. Qui concerne ou qui soutient la doctrine d'Epicure. || *Par extens.* Voluptueux, sensuel : *La Feuillade, avec sa fausseté, son masque de philosophe, son épicurienne morale, sa bassesse pour la faveur, n'avait pas deviné que M. le duc d'Orléans deviendrait le maître* (Saint-Simon).

— Philos. *Ecole épicurienne*, v. *ÉPICURE, ÉPICURISME*.

ÉPICURISME ou **ÉPICURÉISME** n. m. Doctrine d'Epicure et des épicuriens. || *Par extens.* Morale qui se propose la recherche du plaisir.

— ★ *empirisme, sensualisme, devoir (moral), vertu, plaisir, esthétique/stoïcisme*.

— ENCYCL. Après Epicure*, la doctrine épicurienne resta pratiquement sans aucun changement. Le premier successeur d'Epicure fut Hermarque, à qui Epicure avait légué la maison et le jardin que les disciples devaient habiter ensemble ; à Hermarque succédèrent Polystrate, puis Denys et Basilide.

Des centres épicuriens se fondèrent à Lampsaque, à Mytilène, en Epire, et, au III^e s. av. J.-C., à Antioche et à Rome. A la fin du IV^e s., l'école était dirigée, à Athènes par Apollodore, à Rome par Amphinus. Apollodore fut un maître très autoritaire.

Au I^{er} s. av. J.-C., les épicuriens Phédre, Zénon de Sidon et Philodème de Gadara vinrent enseigner à Rome ; mais le disciple le plus célèbre d'Epicure à cette époque fut le poète latin Lucrèce (95-51 av. J.-C.), qui exposa de façon géniale la doctrine épicurienne dans son poème *De la nature* (*De natura rerum*).

Au début de l'ère chrétienne, de nombreuses communautés épicuriennes existaient encore dans l'Empire romain, puis la doctrine se réduisit peu à peu à des individus isolés, tels Diogène d'Énoanda, ou Colotès, que combattit Plutarque.

L'épicurisme devait connaître un renouveau au XVII^e s. avec Gassendi (1592-1655), critique de Descartes et philosophe sensualiste*, dont la physique est un atomisme semblable à celui d'Epicure, et dont la morale rejoint également la morale épicurienne. A travers

Gassendi, l'épicurisme influença le matérialisme moderne ; on peut rappeler à ce propos que Marx fit sa thèse de doctorat sur Epicure et Démocrite. (→ *Biblio.*)

ÉPICYCLE n. m. (gr. *epikuklos*). Astron. Autrefois, cercle qu'un astre était supposé décrire, tandis que le centre de ce cercle décrivait lui-même un autre cercle autour de la Terre.

— Arm. *Triple épicycle*, système de direction d'engins chenillés, dérivé du système à double différentiel* et qui réunit, dans un même ensemble mécanique, la boîte de vitesses, les deux différentiels et, éventuellement, les démultiplificateurs.

— ENCYCL. Astron. *Théorie des épicycles*. Ptolémée place la Terre au centre de tous les mouvements célestes, et, pour rendre compte des observations, il imagine une combinaison de mouvements circulaires : une planète décrit alors un cercle (épicycle), dont le centre lui-même se déplace uniformément sur un second cercle (déférent)* concentrique à la Terre. Soit deux planètes inférieure et supérieure, Vénus (V) et Mars (M) : la Lune L et le Soleil S décrivent des cercles autour de la Terre T ; le centre C de l'épicycle V de Vénus sera toujours sur TS — même mouvement angulaire que le Soleil — et Vénus tourne sur l'épicycle dans un temps égal à la révolution (226 jours). Pour Mars, le centre C' de l'épicycle accomplit sa rotation dans le temps d'une révolution (1 an 222 jours), tandis que M se meut en sorte que C'M soit constamment parallèle à TS.

Le système des épicycles a subsisté pendant quatorze siècles.

ÉPICYCLOÏDAL, E, AUX adj. Relatif à l'épicycloïde ; qui lui appartient. || *Courbe épicycloïdale*, courbe engendrée par le mouvement d'un point lié à une courbe quelconque, roulant sur une autre courbe quelconque.

ÉPICYCLOÏDE n. f. Math. Courbe engendrée par un point lié à une courbe mobile qui roule sans glisser sur une courbe fixe. (V. ROULANTE, ROULETTE.)

— ENCYCL. On distingue les *épicycloïdes planes* et les *épicycloïdes sphériques*.

● *Épicycloïde plane*. On nomme plus particulièrement « épicycloïde » la courbe engendrée par un point lié à un cercle mobile qui roule sans glisser sur un cercle fixe. Souvent même, on particularise encore davantage et l'on suppose que le point générateur appartient à la circonférence du cercle mobile. Parmi ces dernières épicycloïdes, on distingue encore deux cas : lorsque le cercle mobile est extérieur au cercle fixe, ou lorsque le cercle fixe est à l'intérieur du cercle mobile, la courbe engendrée garde le nom d'« épicycloïde » ; lorsque le cercle mobile est intérieur au cercle fixe, elle prend celui d'*hypocycloïde*.

Si l'on prend comme axes de coordonnées deux diamètres du cercle fixe et qu'on suppose l'axe des x passant par un point A du cercle fixe où se trouve, à un certain moment, le point mobile du cercle roulant, R et r étant les rayons des deux cercles, le cercle mobile se trouvant dans la position O' et déterminé par l'angle COA = ω, les coordonnées d'un point N de l'épicycloïde sont données par :

$$x = (R + r) \cos \omega - r \cos \left(\frac{R+r}{r} \omega \right)$$

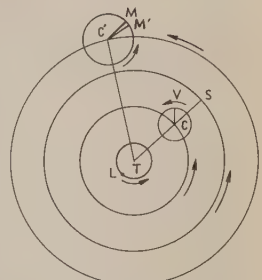
$$y = (R + r) \sin \omega - r \sin \left(\frac{R+r}{r} \omega \right)$$

Si l'on a affaire à une hypocycloïde, il faudra changer r en -r.

Une épicycloïde est l'enveloppe du diamètre d'un cercle qui roule sans glisser sur un cercle fixe ; la développée de l'épicycloïde est une autre épicycloïde semblable.

Si la circonférence mobile, intérieure à la circonférence fixe, a un rayon moitié moindre, l'hypocycloïde engendrée par un point de la circonférence mobile est un diamètre de la circonférence fixe. On peut d'ailleurs retrouver parmi les épicycloïdes particulières : la *cycloïde* (dans ce cas, R = ∞, la circonférence fixe devient une droite) ; le *limaçon de Pascal*, dans le cas où r = R, etc.

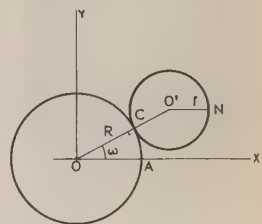
Si $r = \frac{R}{3}$, l'hypocycloïde correspondante a trois points de rebroussement sur le cercle fixe : c'est l'*hypocycloïde de Cremona*.



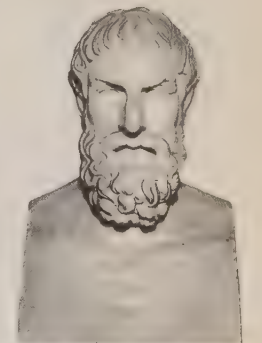
épicycle



ÉPICTÈTE, le philosophe



épicycloïde



ÉPICURE



ÉPIDAURE
le théâtre

Enfin, si $r = \frac{R}{4}$, on obtient l'hypocycloïde à quatre rebroussements, ou *astroïde*.

● *Epicycloïde sphérique*. Une épicycloïde sphérique est la courbe sphérique engendrée par un point d'un petit cercle de la sphère qui roule sans glisser sur un autre cercle de la même sphère. Ces épicycloïdes servent, dans quelques engrenages coniques, à construire le profil des dents.

ÉPICYDÈS, général carthaginois (fin du III^e s. av. J.-C.). Il servit sous Hannibal en Espagne et en Italie. Envoyé, avec son frère Hippocrates, auprès de Hiéronymos, tyran de Syracuse, il soutint un siège dans Léontinoi, puis souleva les Siciliens contre les Romains, s'empara de Syracuse, en fut chassé et se réfugia à Agrigente, avant de regagner Carthage.

ÉPIDACTYLOSCOPE n. m. Nom donné à un appareil utilisé au service de l'identité judiciaire, permettant de comparer rapidement des empreintes digitales.

ÉPIDAURE, en gr. Epidauros. Géogr. anc. Ville de la Grèce (Argolide), sur le golfe Saronique (mer Egée). Auj. Epidhavoro.

— Hist. Fondée par une colonie d'Ioniens, elle fut occupée par les Doriens d'Argos, en secoua le joug et devint l'alliée de Sparte; son commerce resta florissant jusqu'au jour où Egine, indépendante, s'agrandit à ses dépens. Après la conquête romaine, elle perdit toute importance. Epidaure devait surtout sa réputation à son temple d'Asclépios, qui acquit une renommée universelle dès le VI^e s. av. J.-C., et où les malades vinrent jusqu'à la fin de l'Antiquité. Désireux de consulter le dieu, ils passaient la nuit dans le temple, et les prêtres interprétaient leurs songes (v. ASCLÉPIEION). Le sanctuaire, situé à quelques kilomètres au S.-O. de la ville et entouré d'une enceinte, comprenait plusieurs temples, des portiques où s'installaient les malades, le théâtre (le mieux conservé aujourd'hui des théâtres grecs) et l'élégante tholos de Polyclète, qui renfermait la source sacrée. On a trouvé nombre d'ex-voto et d'inscriptions, en particulier des tables où sont enregistrées les guérisons miraculeuses.

ÉPIDAURE. Géogr. anc. Ville de Dalmatie, colonie romaine (I^{er} s. av. J.-C.). C'est l'actuelle Cartat.

ÉPIDAURE n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Asclépios, qui étaient célébrées à Eleusis le troisième jour des mystères. (Les Athéniens non initiés et les anciens mystes

faisaient une procession sous la direction de l'archonte-roi.)

ÉPIDAURIEN, ENNE adj. et n. Relatif à Epidaure; habitant ou originaire de cette ville.

— Myth. gr. Surnom d'Asclépios, adoré à Epidaure.

ÉPIDICTIQUE ou ÉPIDICTIQUE adj. Linguist. Syn. de DÉICTIQUE.

ÉPIDÉIXIS [deiksis] n. f. (mot gr. signif. *exhibition*). Nom que les rhéteurs grecs donnaient à un discours public destiné à faire connaître leur enseignement et à montrer son excellence.

ÉPIDÈME n. m. (gr. *epi*, sur, et *dēma*, lieu). Chez les insectes, petite pièce chitineuse fixant les ailes au thorax.

ÉPIDÉMICITÉ n. f. Caractère épidémique d'une maladie.

ÉPIDÉMIE n. f. (gr. *epi*, sur, et *dēmos*, peuple). Affection morbide qui frappe tout à coup un grand nombre d'individus d'une même localité, d'une même région. || Fig. Ce qui atteint un grand nombre d'individus, comme une épidémie : *Après « Werther », on dit qu'il y eut une épidémie de suicides* (Gide).

— ENCYCL. Entre *endémie* et *pandémie*, d'une part, et *épidémie*, de l'autre, il est difficile d'établir une distinction rigoureuse. En effet, toute endémie, en se propageant en dehors de son foyer propre, peut devenir, par transmission, épidémique dans une autre région. Mais si, en ce nouveau point, l'épidémie se fixe et persiste, sous l'influence d'une circonstance quelconque, milieu physique ou social, elle peut se transformer en endémie. Il s'agit là, essentiellement, de maladies infectieuses, transmissibles d'individu à individu, soit directement, soit indirectement, par l'intermédiaire d'un véhicule animé (insectes, par exemple, comme dans la fièvre jaune ou le typhus exanthématique) ou inanimé (comme dans la grippe, dont les germes paraissent être souvent communiqués par les courants aériens). C'est donc la notion de « contagion » qui a permis de définir les épidémies, d'en déterminer les causes et l'évolution. Ce qui distingue, cependant, l'épidémie de l'endémie, c'est précisément le caractère évolutif de la première. Même les épidémies les plus violentes, de peste*, de choléra*, de grippe, etc., finissent par s'éteindre, parce que, en premier lieu, les gens des régions frappées acquièrent peu à peu une immunité qui fait que le fléau cesse d'avoir prise sur eux et disparaît ainsi nécessairement au bout d'un certain temps; en deuxième lieu, les germes pathogènes perdent petit à petit de leur virulence; en dernier lieu, les mesures de prophylaxie et de traitement récemment appliquées ont pour résultat d'empêcher ou de modérer la contamination, ou bien, en guérissant les personnes malades de l'infection, suppriment ainsi les sources de contagion. De nos jours, pour cette dernière raison, les grandes épidémies deviennent de plus en plus rares, car, aussitôt leur foyer dépeuplé, tous les moyens sont mis en œuvre (désinfections, vaccinations, etc.) pour le localiser et l'éteindre sur place.

Les épidémies de grippe restent les plus fréquentes; en Europe occidentale, après celle de 1918-1919, grave par le pouvoir pathogène du germe en cause et par les mauvaises conditions de l'époque, il faut citer celle de 1949, où, malgré l'emploi des antibiotiques contre les complications, des formes graves ont été notées de l'Italie à l'Angleterre. Un début d'épidémie de typhus* a été enrayé par l'action contre les poux (D.D.T.), à la fin de la Seconde Guerre mondiale, en Italie et en Allemagne.

La dernière grande épidémie de peste a sévi à Alger en 1930. (→ Biblio.)

— Dr. Il appartient aux préfets et aux maires des communes rurales de prendre toutes les précautions convenables pour écarter ou neutraliser les effets des épidémies. L'organisation sanitaire est assurée par le Code de la santé publique. Tout docteur, ou toute sage-femme, est obligé de faire à l'autorité publique la déclaration des cas de maladies épidémiques tombés sous son observation. Le principal occupant, chef de famille ou d'établissement, des locaux où se trouve le malade est tenu à la même obligation. La liste des maladies épidémiques pour les-

quelles cette déclaration est nécessaire est établie par un décret du ministre de la Santé publique et de la Population : la fièvre typhoïde, le typhus exanthématique, la variole et la varioloïde, la scarlatine, la diphtérie (croup et angine couenneuse), la suette miliaire, le choléra et les maladies cholériques, la peste, la fièvre jaune, la dysentérie, les infections puerpérales (lorsque le secret au sujet de la grossesse n'aura pas été réclamé), l'ophtalmie des nouveau-nés, etc.

— Dr. intern. Après la première conférence de Paris, en 1851, les négociations aboutirent à la convention sanitaire de 1852 et à l'institution, pour les ports de la Méditerranée, lazarets et de quarantaines. Ces mesures furent jugées insuffisantes, et la convention du 3 décembre 1903, signée également à Paris, entraîna la création, en 1907, de l'Office international d'hygiène publique. D'autres conférences se tinrent dans divers pays, sous l'inspiration de la Ligue des sociétés de Croix-Rouge, mais c'est seulement après la Seconde Guerre mondiale que devait se constituer l'Organisation mondiale de la santé.

Épidémies (MÉDAILLE D'HONNEUR DES), décoration française créée en 1885, pour récompenser les personnes qui se sont particulièrement dévouées à l'occasion des épidémies. L'insigne, comportant une effigie de la République, est particulier à chacun des départements. Quatre classes : bronze, argent, vermeil, or. Ruban tricolore à bandes verticales.

ÉPIDÉMOLOGIE n. f. Partie de la médecine et de l'hygiène qui s'occupe des épidémies, de leurs causes, de leur transmission et des moyens de lutter contre elles. (→ Biblio.)

ÉPIDÉMIQUE adj. Qui a le caractère, la forme d'une épidémie : *Symptômes épidémiques*. || Fig. Qui se répand à la façon d'une épidémie : *Enthousiasme épidémique*.

ÉPIDÉMIURGE n. m. (gr. *epidemiourgos*, de *epi*, sur, et *dēmiourgos*, magistrat). Hist. gr. Magistrat qui, dans certains États doriens, était chargé d'inspecter annuellement les colonies.

ÉPIDENDRE [dādr] adj. (gr. *epi*, sur, *dendron*, arbre). Qui croît sur le tronc des arbres. (Syn. ÉPIPHYTE.)

EPIDENDRUM [dēdrum] n. m. Orchidée épiphyte dont la tige forme un rhizome ou un pseudo-bulbe.

— ENCYCL. On connaît plus de 400 espèces d'*epidendrum* des régions chaudes de l'Amérique (un tiers environ provenant du Mexique). Quelques-unes sont cultivées dans les serres chaudes d'Europe.

ÉPIDÈME n. m. (gr. *epi*, sur, et *derma*, peau). Nom donné aux assises cellulaires superficielles de la peau. (V. part. *encycl.* Histol.) || Par anal. Surface, couche superficielle et extérieure. || — Fig. Avoir l'épidème sensible, être susceptible : *Les gens de lettres ont l'épidème sensible* (A. Dumas). || Ch. tisser à quelqu'un l'épidème, le flatter.

— LANGUE CLASS. Ce mot était parfois féminin : *La beauté du visage est un simple ornement* [...] *Et qui n'est attaché qu'à la similitude* (Molière).

— Bot. Membrane transparente, incolore, qui recouvre toutes les parties d'un végétal et qui le protège des actions extérieures. (V. part. *encycl.*)

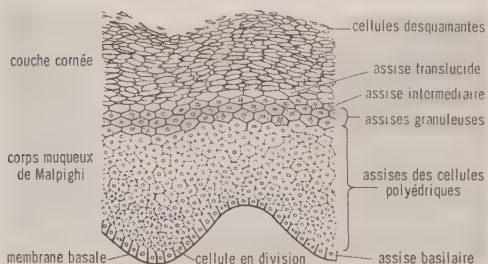
— Peauss. En pelletterie, région externe de la peau, peu développée, formant une sorte de mince liseré, très souvent coloré et auquel les poils sont fortement fixés. || En mégisserie, syn. de CUTICULE et SURPEAU. || En garterie, syn. de GRAIN ou FLEUR.

— ENCYCL. Histol. L'épidème est un épithélium; il s'étend sur toute la surface du corps pour constituer un revêtement protecteur. Il se continue par les muqueuses du tube digestif, au niveau de la bouche et de l'anus. Il est formé de plusieurs couches superposées : 1° la *basale*, accolée au derme et suivant tous les contours de ses papilles, formée de cellules cubiques qui se multiplient et donnent la couche suivante; 2° la *couche de Malpighi*, formée de cellules polyédriques réunies entre elles par des ponts cellulaires dits « épines »; 3° une couche claire ou *stratum lucidum*, où les cellules commencent à s'aplatir et qui comble avec la précédente les sillons, les papilles du derme; 4° la *couche pigmentaire*, produite par l'action des radiations lumineuses, donnant la couleur à



médaille d'honneur
des Épidémies

épiderme
humain



au et limitant la pénétration des rayons infrarouges; 5° la *couche cornée*, où les cellules, complètement aplaties, durcissent et perdent leur coloration par oxydation; 6° enfin, la *couche desquamative*. Les cellules qui desquament sont remplacées par celles de la couche précédente, et ainsi de suite, jusqu'à la base, ce qui permet une régénération permanente de l'épiderme de la profondeur vers la superficie. L'épiderme est dénué de vaisseaux sanguins; son clivage ne donne lieu ni à saignement.

Ongles, les sabots, les poils, les plumes, les cornes sont des productions épidermiques (phanères*). Dans la série animale, l'épiderme peut d'ailleurs subir de très importantes modifications et donner lieu à la formation des callosités fessières des singes, des mandibules des oiseaux et des tortues, des écailles des sauriens, des ophiidiens et des poissons.

Bot. L'*épiderme* est généralement formé d'une seule couche de cellules fortement adhérentes entre elles et dont les membranes externes sont épaissies et cutinisées; en outre, certains épidermes sécrètent des cires. L'épiderme est parsemé de stomates, qui permettent les échanges de la plante avec l'extérieur, et il porte fréquemment des poils.

ÉPIDERMÉ, E adj. Recouvert d'un épiderme : *Coquille épidermée*.

— Bx-arts. Se dit d'un tableau qui s'écaille, quand une restauration défectueuse a mis à découvert le grain de la toile.

ÉPIDERMIQUE adj. Qui appartient à l'épiderme : *Tissu épidermique*.

ÉPIDERMOÏDE adj. Qui ressemble à l'épiderme : *Tissu épidermoïde*.

ÉPIDERMOLYSE n. f. (gr. *epi*, sur, *derma*, peau, et *lysis*, dissolution). Méd. Destruction de l'épiderme sous l'influence des caustiques ou de certains agents physiques (radium, etc.).

— *Épidermolyse bulleuse*, variété de pemphig, assez rare, souvent familiale et héréditaire.

ÉPIDERMOMYCOSE n. f. Ensemble d'affections cutanées dues à des champignons, comme les teignes, l'érythrasma, les onychomycoses.

ÉPIDERMOPHYTIE n. f. Maladie de la peau, de nature érythémato-squameuse, due à un champignon épargnant généralement les annexes épidermiques (poils, ongles, etc.).

— ENCYCL. Parmi les *épidermophyties* sont compris l'eczéma marginé de Hébra, l'érythrasma, qui siègent aux aines, et la mycose des pieds, qui peut réaliser le « pied athlète ».

ÉPIDERMO-RÉACTION n. f. Test de sensibilité cutanée, utilisé pour mettre en évidence l'allergie* (Syn. PERCUTI-RÉACTION.)

— ENCYCL. L'*épidermo-réaction* consiste à mettre en contact une partie limitée de l'épiderme avec un peu de la substance qui est suspect d'intolérance. Quand le test est positif, il apparaît en ce point une réaction érythémateuse et parfois phlycténulaire au bout de vingt-quatre heures.

ÉPIDIAPENTE n. m. Mus. La quinte supérieure. (Contr. HYPODIAPENTE.)

ÉPIDIASCOPE n. m. (gr. *epi*, sur, *dia*, à travers, et *skopein*, voir). Appareil utilisé dans l'enseignement pour la projection par flexion (images sur supports opaques et nus objets) et la projection par transparence (lapositives photographiques, coupes, etc.).

ÉPIDIASCOPIQUE adj. Relatif à l'épidiascope.

ÉPIDIALESSARON n. m. Mus. Terme utilisé pour désigner la quarte supérieure. (Contr. HYPODIALESSARON.)

ÉPIDICHLORHYDRINE [klo] n. f. Composé $\text{CH}_2=\text{CCl}-\text{CH}_2\text{Cl}$, non saturé, qui résulte de l'action de la potasse sur la trichlorhydrine glycérique. (Désuet.) [Syn. TRICHLORO-1-2 PROPÈNE-2.]

ÉPIDICTIQUE adj. (gr. *epideiktikos*; de *epideiknēin*, montrer). Discours épictétique, discours d'apparat, dans la rhétorique grecque. Genre épictétique, genre démonstratif.

ÉPIDICUS, comédie de Plaute (v. 207 av. J.-C.). C'est une comédie d'intrigue, dont l'action, au demeurant surchargée et conventionnelle, est menée à un rythme étourdissant par un esclave Epidicus, l'un des personnages les

mieux réussis de Plaute, et qui annonce Scapin et les valets de la comédie classique.

ÉPIDIDYME n. m. (gr. *epididymis*; de *epi*, sur, et *didymos*, testicule). Anat. Petit organe situé sur le bord postéro-supérieur du testicule.

— ENCYCL. Anat. L'*épididyme* est allongé d'avant en arrière et mesure 5 cm de long. Il présente trois parties : 1° une partie antérieure renflée, la *tête de l'épididyme*, qui repose sur la partie antérieure du testicule* et qui lui est unie par les canaux efférents; 2° une partie moyenne, ou *corps de l'épididyme*; 3° une extrémité postérieure, ou *queue*, aplatie, qui se continue par le canal déférent.

L'épididyme est essentiellement constitué par un conduit très flexueux, qui, déroulé, mesure 6 m de long. L'épididyme sert à la sécrétion du sperme.

L'épididyme peut être le siège d'infections (épididymites*).

ÉPIDIDYMECTOMIE n. f. Ablation chirurgicale de l'épididyme.

ÉPIDIDYMITÉ n. f. Pathol. Inflammation de l'épididyme.

— ENCYCL. Pathol. L'*épididymite* peut être aiguë, se traduisant par une douleur au niveau des bourses, qui sont oedématisées, et par des signes d'infection. Cette infection aboutit parfois à un véritable abcès. Elle peut être provoquée par des germes banaux, colibacilles ou entérocoques, ou bien par le gonocoque. L'évolution se fait souvent vers la chronicité; l'épididymite chronique se caractérise alors par l'existence d'un noyau induré, atteignant tout ou partie de l'épididyme. L'épididymite peut être aussi d'origine tuberculeuse et s'accompagne, dans ce cas, d'une atteinte des autres organes génitaux; non traitée, l'épididymite tuberculeuse évolue souvent vers la fistulisation. Elle nécessite parfois l'ablation de l'organe.

Il ne faut pas confondre l'épididymite avec l'orchite, qui est l'inflammation du testicule; les deux peuvent être associées : il s'agit alors d'une *orché-épididymite*.

— Art vétér. L'*épididymite* existe rarement seule; elle est ordinairement associée à l'inflammation du testicule (*orché-épididymite*). On l'observe surtout chez le cheval, le taureau et le chien.

ÉPIDIDYMO-DÉFÉRENTIEL, ELLE adj. Qui a trait à la fois à l'épididyme et au déférent. || *Anse épididymo-déférentielle*, jonction de l'épididyme et du déférent. || *Anastomose épididymo-déférentielle*, opération qui met en communication l'épididyme et le déférent, pour lever un obstacle au niveau de la queue de l'épididyme. (Ces obstacles sont une des causes fréquentes de la stérilité masculine.)

ÉPIDOTE n. m. Minér. Silicate hydraté naturel d'aluminium, de calcium et de fer, que l'on trouve dans les roches cristallines.

— ENCYCL. L'*épidote* ou *eschérite*, $\text{Ca}_2(\text{Al}, \text{Fe})_2(\text{SiO}_3)_2(\text{OH})$, forme des groupements bacillaires dont la couleur passe du jaune au noir par le vert et le brun, mais la teinte vert bouteille ou vert pistache est la plus commune. C'est à cette dernière variété qu'on a donné le nom de *pistazite*.

Au chalumeau, l'épidote fond, se gonfle, et passe finalement à l'état de scorie noirâtre. Il comprend plusieurs variétés : *delphinite* et *oisante* (Dauphiné); *puschkinité* et *achmatite* (Oural); *acanthikon* et *arendalite* (Scandinavie), etc.

ÉPIDURAL, E, AUX adj. Anat. Se dit de la partie du canal rachidien qui est comprise entre le fourreau de la dure-mère et la paroi osseuse : *Injection épidurale*. || *Espace épidural*, partie inférieure du canal rachidien, où le fourreau de la dure-mère est le plus éloigné de l'os et même réduit, dans sa partie terminale, à un simple cordon fibreux. (Le terme *extra-dural**, plus général, désigne tous les espaces, aussi bien crâniens que rachidiens, situés à l'extérieur de la dure-mère.)

— Art vétér. *Anesthésie épidurale*, méthode d'anesthésie rachidienne qui consiste à introduire l'anesthésique dans le canal vertébral, en arrière de la terminaison de la moelle, en dehors des enveloppes de celle-ci. (D'une technique simple, elle est très employée chez les bovins, pour insensibiliser le bassin et les voies génitales, et faciliter ainsi nombre de manœuvres gynécologiques et obstétricales.)

ÉPIDURITE n. f. Neurol. Inflammation des espaces épiduraux situés entre la face externe de la dure-mère et la paroi osseuse du canal rachidien. (L'épidurite est une localisation du staphylocoque; elle se manifeste par des douleurs rachidiennes à début brusque, et des paraplégies; le traitement par les antibiotiques doit souvent s'accompagner d'une intervention chirurgicale en cas de suppuration.)

ÉPIÉ, E adj. Bot. Disposé en épi : *Flours épiées*.

ÉPIER v. intr. Se former en épi : *Les blés commencent à épier*.

ÉPIER v. tr. (francique **spehôn*; allem. mod. *spähen*). Observer secrètement : *Je croirais volontiers que tu épies mes actions et mes paroles* (Musset). || — Fig. Chercher à découvrir, à pénétrer : *Ceux qui épient d'un œil malin les défauts de leurs amis les découvrent avec joie* (J. Joubert). || Guetter, surveiller : *Épier l'occasion*. *Elle se contentait de le suivre, d'épier le moment où il restait seul* (A. Daudet).

ÉPIERRAGE ou **ÉPIERREMENT** n. m. Action d'enlever les pierres d'un champ, etc. — Min. Syn. de TRIAGE.

— ENCYCL. Agric. L'*épierrage* des champs se fait au râteau, et il a pour but de les débarrasser des pierres volumineuses qui pourraient détériorer les machines et les outils. On appelle également *épierrage* les opérations consistant à enlever les pierres des graines (céréales ou autres) ou des racines (betteraves).

ÉPIERRE, comm. de la Savoie (arrond. de Saint-Jean-de-Maurienne), sur la rive droite de l'Arc; 674 hab. (497 aggl.). Industries chimiques (acide phosphorique, phosphate de soude, gélatine).

ÉPIERRER v. tr. Pratiquer l'épierrage.

ÉPIERREUR n. m. Instr. agric. Appareil servant à débarrasser un produit (betteraves, pommes de terre, grains) des pierres qu'il peut contenir.

— Papet. V. SABLIER.

ÉPIET n. m. S'écrit quelquefois pour ÉPILET.

ÉPIÉTHYLÈNE n. f. Ether éthylique du glycide, de formule



bouillant à 129 °C.

ÉPIEU n. m. (francique **speut*). Long bâton garni de fer qui servait à chasser et qui a été aussi une arme de guerre : *Vous mordiez les tridents, les fourches et les sabres*, | *Et l'épieu des chasseurs de loup, d'ours et d'isard* (Leconte de Lisle).

— ENCYCL. Arm. L'*épieu* de guerre a un fer assez long, parfois façonné en losange, semblable à celui de la lance, avec laquelle on le confond souvent. Il a deux ailerons, remplacés dans l'épieu de chasse par une billette transversale, qui arrête le sanglier. Au XVI^e s., la lame porte une entaille sur un de ses tranchants — afin d'accrocher les armures. C'est d'un coup d'épieu que le gentilhomme allemand Besme tua l'amiral de Coligny (1572). L'épieu a été remplacé à la fin du XVII^e s. par la baïonnette.

ÉPIEUR, EUSE n. Personne qui épie.

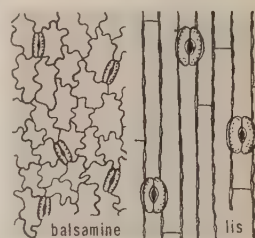
ÉPIGASTRALGIE n. f. Douleur à l'épigastre.

— ENCYCL. L'*épigastrie* est une douleur vive, spontanée ou provoquée par une pression exploratrice, se faisant sentir dans la région épigastrique. Elle est accompagnée ou non de nausées et de vomissements. Ce n'est qu'un symptôme, qui existe dans les différentes affections gastriques.

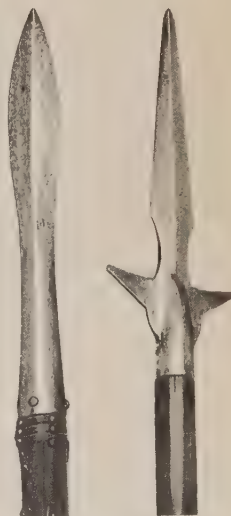
ÉPIGASTRE n. m. (gr. *epigastriôn*; de *epi*, sur, et *gastēr*, ventre). Anat. Partie de l'abdomen située au-dessus de l'ombilic. (L'épigastre, dit encore « creux de l'estomac », forme à l'état normal une légère dépression. A ce niveau, l'estomac est situé immédiatement sous la peau.) [→ Biblio.]

— Zool. L'*épigastre* des aranéides, situé sur la face ventrale, est ordinairement convexe et quelquefois induré. (Limité, en arrière, par le pli épigastrique, il offre, au milieu, l'orifice génital, et, latéralement, les stigmates pulmonaires.)

ÉPIGASTRIQUE adj. Anat. et Pathol. De l'épigastre : *La région épigastrique*. Une

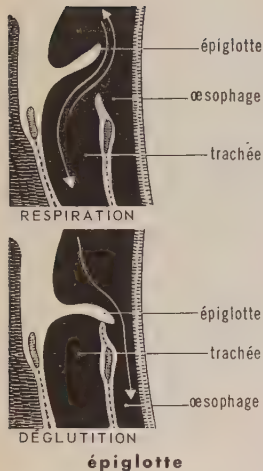


épidermes (bot.)



épieux

à gauche, de chasse à droite, de guerre musée de l'Armée



douleur épigastrique. || *Artère épigastrique*, branche de l'iliaque externe, qui contourne l'orifice profond du canal inguinal pour monter verticalement derrière le grand droit de l'abdomen. (Pour chaque artère, il existe deux veines satellites.) || *Hernies épigastriques*, petites solutions de continuité siégeant sur la ligne médiane, entre les deux grands droits de l'abdomen, au-dessus de l'ombilic. (Elles sont assez fréquentes et peuvent être douloureuses.)

ÉPIGÉ, E adj. (gr. *epigaios*; de *epi*, sur, et *gê*, terre). Bot. Qui se développe au-dessus du sol. (Se dit surtout des cotylédons que l'allongement de la tige soulève au moment de la germination [ricin, haricot].)

ÉPIGÈNE adj. (gr. *epi*, sur, et *genos*, naissance). Bot. Qui croît sur la face supérieure des feuilles : *Un champignon épigène*.

— Pétrogr. Se dit d'un minéral dont la substance primitive a disparu et a été remplacée par une autre, qui affecte ainsi la forme de la première. (Syn. *ÉPIGÉNÉQUE*.)

ÉPIGÈNE, en gr. *Epigenès*, poète comique grec de la comédie moyenne (IV^e s. av. J.-C.). On ne connaît de lui que quelques titres de pièces (*les Bacchantes*, *l'Héroïne*, *Sonticus*) et de rares fragments.

ÉPIGÈNESE n. f. (gr. *epi*, sur, et *genesis*, formation). Théorie qui admet que l'embryon se constitue graduellement dans l'œuf par formation successive de parties nouvelles.

— ENCYCL. *L'épigénèse* s'oppose à la théorie de la préformation, soutenue par Malpighi. Un des premiers épigénistes fut William Harvey (1578-1657). Les beaux travaux de K. F. Wolff (1759) montrèrent les transformations qui, en deux ou trois jours, font de la cicatrice de l'œuf de poule un embryon bien constitué. Mais certains embryologistes, tout en faisant d'excellentes observations, demeurèrent préformistes, ainsi le Bernois Albrecht von Haller (1708-1777). Et le désaccord se poursuivit; tantôt l'une, tantôt l'autre théorie prenait une importance majeure. Il semble bien que les deux théories ne soient pas exclusives, mais complémentaires. Selon les cas, l'importance de la préformation prévaut ou, plus fréquemment, celle de l'épigénèse; toute analyse doit faire une place aux deux notions.

ÉPIGÉNÉSISQUE adj. Embryol. Relatif à l'épigénèse.

ÉPIGÉNIE n. f. Géomorphol. Phénomène par lequel une rivière entaille son cours dans une structure géologique différente de celle sur laquelle elle s'est établie. (La rivière est ainsi amenée à s'enfoncer parfois dans une gorge, dite « épigénique », en roches résistantes, alors que ses affluents déblaient, non loin de là, une large dépression en roches tendres. L'épigénie peut être le résultat de deux évolutions différentes : d'une antécédence* ou d'une surimposition*.)

— Minér. Phénomène qui a lieu lorsqu'un minéral, sans changer de forme, change de nature chimique. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Minér. Le nom d'*épigénie* a été créé par René Just Haüy (1743-1822) pour désigner l'état d'un minéral ayant subi une substitution de substance sans qu'il y ait eu changement dans sa forme; en sorte que la forme qu'il présente actuellement n'est plus en rapport avec la matière qui le constitue. Il arrive alors que le nouveau minéral conserve des traces de la structure, soit laminaire, soit fibreuse, que possédait le minéral primitif. Si le corps est une substance organique, une tige d'arbre, par exemple, dont tous les éléments ont été remplacés par la silice, c'est une épigénie organique, que l'on désigne sous le nom de *pétrification*.

ÉPIGÉNIQUE adj. Géomorphol. Résultant d'une épigénie : *Les défilés du Rhône à Tain-l'Hermitage* et à *Donzère* sont des gorges épigéniques. || *Côte épigénique*, v. *CONTRAPOSÉ*.

— Pétrogr. Syn. de *ÉPIGÈNE*.

ÉPIGÉNISTE adj. et n. Embryol. Relatif à l'épigénèse; partisan de l'épigénèse.

ÉPIGÉNITE n. f. Minér. Arséniosulfure naturel de fer, de cuivre et de bismuth, se trouvant à Neuglück (Bade) et cristallisant dans le système orthorhombique.

ÉPIGEONNER v. tr. Constr. V. *PIGEONNER*.

ÉPIGEUS. Myth. gr. Prince thessalien. Forcé de quitter Boudéon, où il avait tué

son cousin, il chercha un asile à la cour de Pélée, suivit Achille au siège de Troie et y périt de la main d'Hector.

ÉPIGLAUBITE n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel de calcium. (Variété de brushite.)

ÉPIGLOTTE n. f. (gr. *epiglottis*; de *epi*, sur, et *glottis*, glotte). Opér. fibre-cartilagineuse mobile, placée à la partie supérieure du larynx, un peu au-dessous de la base de la langue : *L'épiglotte obture les voies respiratoires pendant la déglutition*.

— ENCYCL. La direction de l'épiglotte au repos est verticale; elle présente la forme d'un triangle dont la base serait tournée en haut, et le sommet en bas. Au moment du passage du bol alimentaire, l'ouverture supérieure du larynx est oblitérée par l'épiglotte. Cette occlusion s'opère par un mouvement de bascule en arrière et en bas, et elle empêche toute pénétration d'aliments dans le larynx.

ÉPIGLOTTIQUE adj. Relatif à l'épiglotte.

ÉPIGLOTTITE n. f. Pathol. Inflammation de l'épiglotte.

— ENCYCL. Cette inflammation, isolée ou associée à celle du larynx, se traduit par des douleurs très vives à la déglutition, et parfois par des troubles phonatoires et respiratoires. Le siège difficilement accessible de l'épiglotte oblige à un traitement anti-infectieux général.

ÉPIGNATHE [gnat] n. et adj. (gr. *epi*, sur, et *gnathos*, mâchoire). Tératol. Monstre qui a une tête accessoire très incomplète, attachée au palais ou à la mâchoire supérieure de la tête principale.

ÉPIGONATION n. m. (mot gr. formé de *epi*, sur, et *gonu*, genou). Liturg. Petite pièce d'étoffe brodée, que les archimandrites et divers autres dignitaires grecs portent au côté droit quand ils officient.

ÉPIGONE n. m. (gr. *epigonos*, descendant). Celui qui appartient à la seconde génération : *Les épigones de la Bohême*.

— Biol. Nom donné aux descendants d'un type animal déterminé qui présentent une variation dans la forme. (V. *ÉPIGONISME*.)

— Bot. La coiffe de l'urne, dans les mousses et les hépatiques.

ÉPIGONES, les fils des sept chefs qui avaient combattu contre Thèbes pour venger Polynice. Dix ans plus tard, ils s'emparèrent de la ville. Leurs exploits furent un des thèmes de la poésie épique; — Les enfants des soldats d'Alexandre mariés en Asie; — Les fils des diadoques, et principalement Cassandros, fils d'Antipatros, Démétrios, fils d'Antigonos, Agathocle, fils de Lysimachos.

Épignes (LES) [*Epigoni*], poème cyclique grec, d'auteur inconnu. Cette épopée faisait suite à *l'Édipodie* et à *la Thébàide*, et racontait la seconde expédition contre Thèbes.

ÉPIGONISME n. m. (gr. *epigonos*, descendant). Biol. Manifestation d'une variation précoce, que n'apparaît, dans sa forme effective, que chez les descendants. (Contr. *ATAVISME*.)

— ENCYCL. L'apparition des mammifères à un seul doigt (équidés et protérothéridés) a été annoncée, chez les ancêtres, par la perte successive des doigts extérieurs, de sorte que, à la fin, il n'en est plus resté qu'un seul (solipèdes). Cette perte des premiers doigts extérieurs préfigurait, en quelque sorte, dans la succession des générations, la formation de l'équidé, qui devient ainsi l'épigone de son ancêtre à cinq doigts.

ÉPIGONOS de Pergame, sculpteur grec (III^e s. av. J.-C.). Il collabora à l'ex-voto monumental élevé à Pergame par Attalos I^{er} après sa victoire sur les Galates. On lui attribue le *Gaulois mourant* (Capitole) et *l'Amazone morte* (Naples).

ÉPIGRAMMATIQUE adj. Qui tient de l'épigramme : *Style épigrammatique*. Elle dit d'une manière assez épigrammatique que cette perfection céleste devait couvrir quelque grand défaut (Balzac).

ÉPIGRAMMATISTE n. et adj. Qui fait des épigrammes.

ÉPIGRAMME n. f. (gr. *epigramma*, inscription; de *epigraphen*, inscrire). Chez les Anciens, courte inscription en prose, ou le plus souvent en vers, tracée sur un monument. || Petite pièce de vers sur toutes sortes

de sujets. || Courte pièce de vers, d'intention satirique, qui se termine généralement par trait piquant : *J'ai eu la faiblesse de faire quelques épigrammes, mais j'ai résisté au plaisir malin de les publier* (Fontenelle). *Pointe de l'épigramme*, mot, trait piquant qui la termine. (V. part. *encycl.*, Littér.). *Par extens.* Trait mordant, mot satirique. *Le Français criblé d'épigrammes surtout qu'il voudrait être : le député, et ce qu'il voudrait avoir : le ruban rouge* (J. Renard).

— LANGUE CLASS. *Épigramme* a été mascu-

jusqu'au XVII^e s. — Art culin. *Épigrammes d'agneau*, ha de côtelettes et poitrine d'agneau désossés passés au grill. (On prépare aussi des épigrammes de chevreuil.)

— ENCYCL. Littér. Les Grecs appelaient *épigrammes* les inscriptions, souvent en vers d'abord épiques, puis élégiaques, gravées sur les tombeaux, les statues, les monuments publics ou les ex-voto. Sapho, Archilochos, Simonide furent les maîtres du genre. Mais c'est surtout à partir de l'époque alexandrine, comme on le voit par *l'Anthologie*, que fleurit cette sorte de poème. Les épigrammes n'étaient alors plus faites pour être inscrites sur des monuments : c'étaient des idylles des élégies en quelques vers. Parmi les idylles du genre se distinguent les noms de Léonidas de Tarente et de Méléagre de Gadara. L'épigramme plut aux Romains par son caractère sentencieux : elle figura en vers saturniens en hexamètres ou en distiques sur les tombeaux ou les temples.

L'inspiration de *l'Anthologie* reparait chez les Latins (Catulle) et, plus tard encore, dans la grâce un peu précieuse d'Ausone. Cependant, Catulle faisait déjà de certaines épigrammes une courte satire, et Martial, avec son réalisme pittoresque et le trait final « pointe » cruellement acéré, donne au genre sa forme moderne. Si l'épigramme alexandrine est, en France, parfois imitée par Ronsard ou A. Chénier, c'est l'exemple de Martial qui inspire à Marot ses épigrammes malicieuses et souvent vigoureuses. Les polémiques entre écrivains, au XV^e et au XVIII^e s., ont fait fleurir l'épigramme (La Fontaine, Boileau, Racine, Voltaire, J.-B. Rousseau, etc.); mais, si certaines manquent ni d'esprit ni de mordant, la futilité de leurs prétextes les prive de toute vraie valeur littéraire, et le genre semble mériter la définition étiologique de Boileau (*Art poétique*, II) :

L'épigramme plus libre, en son tour plus ornée,
N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné.

ÉPIGRAPHE n. f. (gr. *epigraphê*; de *epi*, sur, et *graphein*, écrire). Inscription placée sur un édifice pour indiquer sa destination, la date de sa construction, etc. || Pensée, sentence placée en tête d'un livre, d'un ouvrage, d'un chapitre, pour en résumer l'esprit.

— ENCYCL. *L'épigraphie* fut inconnue d'Anciens et de nos écrivains jusqu'à la fin du XVIII^e s. Le XVIII^e s., peut-être à l'imitation des prédicateurs, commença à user d'épigraphes, surtout latines : ainsi Montesquieu pour *l'Esprit des lois* : « *Prolem sine matre creatam* » (Enfant sans mère); J.-J. Rousseau en tête des *Confessions* : « *Intus et cute* » (Intimement et jusque dans la chair). L'usage en devint commun avec le romantisme, à l'exemple de Walter Scott, qui faisait précéder d'une épigraphie chaque chapitre de ses romans.

ÉPIGRAPHIE n. f. Science auxiliaire de l'histoire, qui étudie les inscriptions sur matière durable, comme la pierre et le métal. (Elle se distingue ainsi de la *paléographie* qui s'attache aux inscriptions sur matière périssables, comme le papyrus, et à l'étude formelle de l'écriture.)

— ENCYCL. Il existe théoriquement une science épigraphique pour chaque pays civilisation, antique ou moderne. L'épigraphiste recherche de nouvelles inscriptions ou reprend des inscriptions connues, pour étudier le texte, soit directement, soit par photographies, ou encore sur estampages lorsque ce texte présente des lacunes, l'épigraphiste le complète d'après des séries de documents parallèles; il développe les lettres, les sigles, les abréviations qui y sont contenus, et qui obéissent à des règles souvent très strictes. *L'épigraphie* vise encore à dater les inscriptions, soit d'après les allusions politiques ou administratives qu'elles

ferment, soit d'après des données matées, comme l'évolution de l'écriture; elle critique et interprète ces inscriptions.

Les inscriptions connues sont répertoriées dans des *corpus* (pour le monde romain, dans *Corpus inscriptionum Latinarum*, qui en tient plusieurs centaines de milliers). Mais des découvertes sont continuelles, et signalées dans des revues spécialisées (*l'Année épigraphique*, par exemple, intéressant l'épigraphie grecque). L'étude des différentes catégories d'inscriptions (épitaphes, dédicaces aux dieux, inscriptions honorifiques, actes publics privés, *instrumentum*) fournit des renseignements sur le droit, l'administration, la vie sociale, la politique, l'économie, la religion, la littérature, la langue. (→ *Biblio.*)

ÉPIGRAPHIQUE adj. Qui concerne l'épigraphie.

ÉPIGRAPHISTE n. Personne versée dans l'épigraphie.

ÉPIGYNE n. f. (gr. *epi*, sur, et *gunê*, femme). Plaque chitineuse, plus ou moins lisse, surmontant l'orifice génital des araignées, chez les aranéides. (Quand l'épigyne est sur plus haut degré de complication, comme chez les *argiopides* et les *lynphiides*, elle offre une pièce élevée, creusée à sa face supérieure en forme de coquille, et dont le bord supérieur est prolongé par un appendice généralement assez mou, qui est le croc (*clavus*), appelé quelquefois *ovipositor*.)

Bot. Nom donné par Jussieu à une partie de la fleur, et plus spécialement d'une étamine, qui est insérée sur l'ovaire, ce qui explique lorsque celui-ci est infère ou adhérent, comme chez la garance ou la carotte.

ÉPIGYNE n. f. Etat d'une plante dont certains organes sont des épigynes.

ÉPIHIPPIUS [pys] n. m. Mammifère à dents, fossile dans l'Eocène de l'Amérique du Nord, où il appartenait à une série de mammifères ongulés à trois doigts qui mènent jusqu'au cheval.

ÉPI-LACHNE [lakn] n. f. Coccinelle phytophage, fauve ou rousse, qu'on trouve en abondance et dont les larves se nourrissent des larves des cucurbitacées. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des coccinellides.)

ÉPI-LAGE n. m. Action d'épiler. (On dit tout d'abord *ÉPI-LATION*.)

Encycl. L'épilage des peaux est obtenu par tannerie par leur traitement dans des sels nommés *pelains*. Ce sont des laits de chaux, presque toujours additionnés de sulfate de sodium. Le relâchement du poil est d'autant plus rapide que la concentration de sel est plus grande dans le pelain. Le poil, après pelanage, est éliminé par l'ébourrage. On se débarrasse des peaux de mouton, on utilise encore l'épilage par l'échauffe, méthode ancienne qui consiste à provoquer le relâchement du poil en faisant subir aux peaux un début de putréfaction, dans des conditions telles que celle-ci soit contrôlable.

ÉPI-LARYNGIEN, ENNE adj. Anat. Qui se trouve ou qui a lieu au-dessus du larynx : *glaire épilaryngienne*. Les phénomènes épilaryngiens de la phonation.

ÉPI-LATION n. f. Action d'épiler, d'extirper les poils.

Encycl. L'épilation, connue comme art de toilette, était déjà pratiquée par les Égyptiens et les Romains, qui arrachaient les poils de la poitrine, des jambes et des bras. Aujourd'hui, l'épilation se fait soit à la cire, soit à l'aide de produits spéciaux, soit au moyen d'une pince à épiler (pour des petites faces) ou d'appareils électriques évitant totalement la repousse du poil.

ÉPI-LATOIRE adj. Qui sert à épiler : *Pâte, machine épilatoire*. (V. DÉPILATOIRE.)

ÉPILEPSIE n. f. (gr. *epilêpsia*, attaque). Maladie. Affection caractérisée par des crises importantes, selon les cas, des convulsions généralisées, avec perte de connaissance, des hallucinations sensorielles diverses perturbations psychiques, et correspondant à la décharge fonctionnelle d'un groupe de cellules nerveuses du cerveau.

Encycl. ● *Manifestations cliniques de l'épilepsie.* On distingue :

Le *grand mal*, caractérisé par des crises convulsives généralisées, débutant brutale-

ment, sans aucun prodrome. Le malade pousse parfois un cri et tombe. La crise se déroule en trois phases : *phase tonique* (le corps est raidi; les yeux sont réversés, les mâchoires serrées); *phase clonique* (de violents mouvements agitent le corps et la tête en tous sens); *phase résolutive* (coma profond, qui se dissipe en un quart d'heure ou davantage). Le malade ne conserve aucun souvenir. Pendant la crise, la morsure de la langue et la perte des urines sont fréquentes; 2° Le *petit mal*, qui se manifeste sous plusieurs formes : a) l'*absence*, ou suspension brusque des fonctions de la conscience, durant cinq à quinze secondes au plus; cette forme, appelée parfois *pycnolepsie*, est particulière à l'enfant; à la puberté, elle disparaît ou fait place à des crises de grand mal; b) les *myoclonies*, secousses musculaires, involontaires et conscientes, habituellement bilatérales et symétriques; c) l'*astasia*, qui entraîne une chute brusque par une perte soudaine du contrôle de la posture;

3° L'*épilepsie partielle*, caractérisée, du moins au début de la crise, par des manifestations en rapport avec l'activité d'un secteur déterminé du cerveau. Le type en est l'épilepsie motrice partielle, dite « *acksonienne* », d'après H. Jackson, qui en a donné le premier une interprétation physiopathologique; elle débute par des secousses musculaires des doigts et de la main, par exemple, puis les manifestations convulsives s'étendent et les secousses gagnent le membre supérieur, la face et le membre inférieur du même côté. La crise peut alors se généraliser, et le malade perd connaissance.

La sémiologie des crises partielles est très variée, puisqu'elle dépend du point de départ du processus épileptique. Ainsi, il existe des crises sensitives, visuelles, auditives, olfactives, etc. Certaines crises engagent l'activité psychique, s'accompagnent d'hallucinations, de modifications de la conscience et d'une activité automatique. Ces crises « psychomotrices » peuvent s'observer lorsque leur point de départ est situé dans la région temporelle. On décrit également une « *épilepsie temporelle* », qui peut ajouter aux manifestations précédentes des phénomènes olfactifs et, en cas d'atteinte de l'hémisphère dominant, des troubles du langage.

● *Manifestations électro-encéphalographiques de l'épilepsie.* Au repos, à l'état normal, la membrane des cellules du cerveau se dépoliarise périodiquement, mais cette dépoliarisation se fait de façon asynchrone. La crise épileptique, au contraire, est caractérisée par la synchronisation des décharges élémentaires d'un groupe de neurones, et les ondes enregistrées sur l'électro-encéphalogramme sont anormalement amples, brèves et pointues. Pendant les crises de grand mal et de petit mal, on enregistre des ondes anormales, bilatérales, symétriques et synchrones sur l'ensemble du cerveau : ondes pointues dans le grand mal; pointe rapide, suivie d'une onde lente (pointe-onde) survenant très régulièrement avec une fréquence de 3 à 3,5 cycles par seconde, dans le petit mal.

Pendant les crises d'épilepsie partielle, on enregistre tantôt une activité électrique anormale localisée, tantôt des anomalies diffuses unilatérales ou bilatérales.

Dans l'intervalle des crises, les tracés électro-encéphalographiques peuvent montrer des anomalies de type épileptique ou des anomalies en rapport avec la lésion responsable de l'épilepsie; fréquemment, ils sont normaux.

● *Causes de l'épilepsie.*

1° Dans l'*épilepsie essentielle* ou *idiopathique*, on ne peut déceler de lésion cérébrale responsable de l'affection. Elle se manifeste par des crises de grand mal ou de petit mal, parfois associées. Le trouble fondamental paraît être, dans ce cas, une aptitude convulsive anormale, c'est-à-dire une excitabilité excessive des cellules cérébrales, qui, dans une certaine mesure, est transmissible héréditairement.

2° Dans l'*épilepsie symptomatique*, les crises sont en rapport avec une affection organique du cerveau. On observe des crises de grand mal ou de petit mal, ou des crises d'épilepsie partielle. Les lésions qui peuvent être à l'origine d'une épilepsie symptomatique sont très diverses : séquelles de traumatismes crâniens, infections aiguës ou chroniques du cerveau, tumeurs cérébrales, etc.

● *Traitement de l'épilepsie.* Le traitement repose sur un diagnostic de la variété en cause. Un examen clinique et électro-encéphalographique est toujours nécessaire; d'autres investigations (encéphalographie, artériographie) peuvent être utiles.

Traitement médical. Il concerne les épilepsies essentielles et les épilepsies secondaires qui ne relèvent pas de la chirurgie. Il existe trois familles principales (et d'ailleurs apparentées par leur structure chimique) de drogues antiépileptiques, dérivées de l'acide barbiturique, de l'hydantoïne et de l'oxazolidine-2,4 dione. Certains de ces corps possèdent des indications plus particulières dans quelques formes déterminées d'épilepsie (diones dans le petit mal, hydantoïnes dans le grand mal, par exemple). Mais, d'une façon générale, le traitement doit être établi qualitativement et quantitativement pour chaque malade.

Traitement chirurgical. Il vise les lésions limitées, responsables d'une épilepsie partielle : excrèse d'une cicatrice, d'une tumeur, par exemple. Convenablement traités, la plupart des épileptiques doivent mener une vie normale; des organismes spécialisés ont pour mission d'aider ces malades à retrouver une activité professionnelle régulière, seule réponse satisfaisante au problème social posé par l'épilepsie. (→ *Biblio.*)

— *Art vétér.* L'épilepsie est fréquente chez le chien; elle est plus rare chez les bovins, le porc, le cheval et les oiseaux. On distingue des *épilepsies symptomatiques* et une *épilepsie essentielle*, sans cause connue. Les épilepsies symptomatiques peuvent être la conséquence de lésions cérébrales ou d'irritations nerveuses périphériques : buccales (éruption ou irrégularités dentaires), nasales (linguotules), auriculaires (épilepsie des chiens de meute, due à *Otodectes canis*), cutanées (gales, phthirioses), intestinales (ascaris, ténias).

Comme chez l'homme, les manifestations de la crise épileptique sont très variables en intensité : grande attaque, petite attaque, équivalents épileptiques, absences et vertiges. Les thérapeutiques préconisées chez l'homme sont applicables aux petits animaux.

ÉPILEPTIFORME adj. Neurol. Qui a les apparences de l'épilepsie : *Accidents nerveux épileptiformes*.

ÉPILEPTIQUE adj. Neurol. Relatif à l'épilepsie : *Accidents épileptiques*.

◆ Adj. et n. Sujet à l'épilepsie : *Un épileptique*. || *Fig.* Désordonné, violent, furieux : *Des gestes et des regards épileptiques*.

ÉPILEPTOGÈNE adj. Neurol. Qui produit l'épilepsie.

— *Art vétér.* *Zone épileptogène*, partie de la peau de certains animaux dont le pincement ou la torsion amène des crises d'épilepsie.

— *Encycl.* Le terme d'*épileptogène* s'applique, d'une part, aux lésions du cerveau qui provoquent des crises d'épilepsie — ce sont surtout les cicatrices de traumatismes crâniens et les tumeurs du cerveau, susceptibles de comprimer ou de rétracter les zones motrices — et, d'autre part, à certains médicaments, tels l'insuline ou le pentaméthylentétrazol, dont l'administration à haute dose provoque une crise convulsive.

ÉPILEPTOÏDE adj. Neurol. Qui présente les apparences de l'épilepsie : *Crise épileptoïde*.

ÉPILER v. tr. (du lat. *pilus*, poil). Arracher, faire tomber les poils : *Épiler ses bras*.

ÉPILEUR, EUSE n. et adj. Personne qui fait profession d'épiler.

◆ N. f. Machine à couper les jarres* de fond, mélangés au poil ou à la laine des peaux. (Sous l'action de brosses tournant rapidement, les poils sont couchés horizontalement; les jarres élastiques se redressent et sont coupés par les lames en forme de ciseaux.)

ÉPILISSUS [epilisys] n. m. Entom. Bousier des régions chaudes de l'Afrique et surtout de Madagascar. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des scarabéides.)

ÉPILET [epije] n. m. (dimin. du mot *épi*). Mot qui sert à désigner les petits épis secondaires, dont la réunion constitue l'épi composé des graminées. (La base de l'épillet porte les glumes, et au-dessus sont les fleurs.)

Blason d'ÉPINAL



De gueules à la tour crénelée de quatre merlons d'argent, ajourés et maçonnés de sable, accotée de deux fleurs de lis d'or.

ÉPINAL



EPILOBIUM [bjom] n. m. ou **ÉPILOBE** n. m. (gr. *epi*, sur, et *lobos*, gousse [allusion à la position infère de l'ovaire]). Plante vivace, dont il existe beaucoup d'espèces à fleurs ordinairement de couleurs vives, croissant généralement dans les endroits humides. (Famille des *œnothéracées*.)

ÉPILOGUE n. m. (gr. *epilogos*, péroration). Conclusion d'une œuvre littéraire : *L'épilogue d'un roman*. || *Par extens.* Ce qui termine quelque chose : *Aventure qui a eu pour épilogue un mariage*.

ÉPILOGUER v. intr. Faire des commentaires : *Il y a là de quoi épiloguer*.

— **LANGUE CLASS.** Faire des commentaires malveillants : *Et pourquoi, s'il vous plaît, lui donner un savaing qui sans cesse épilogue ?* (Molière). || — V. tr. Censurer, critiquer : *Sans qu'on vous épilogue et sans qu'on vous méprise* (Bossuet).

ÉPILOGUEUR, EUSE n. et adj. Personne qui aime à épiloguer : *Un épilogueur insupportable*. (Rare.)

ÉPILOIR n. m. Petite pince à épiler.

ÉPIMACHIE n. f. (gr. *epimakhia*; de *epi*, sur, et *makhê*, combat). Hist. gr. Alliance défensive entre États, par opposition à *symmachie* (alliance offensive et défensive).

ÉPIMAQUE n. m. Paradisier des montagnes de la Nouvelle-Guinée, noir et violet à reflets métalliques, caractérisé par une longue queue et des éventails de grandes plumes de chaque côté de la poitrine.

ÉPIMAQUE (saint), martyr († Alexandrie 250), au temps de Dèce, avec saint Alexandre; tous deux, après divers tourments, furent jetés dans une fosse emplie de chaux vive. — Fête le 12 décembre. (Un martyr romain a été confondu avec lui. [V. GORDIEN].)

EPIEDIUM [epimedjom] n. m. Plante herbacée vivace, rhizomateuse, des lieux humides, originaire de l'hémisphère Nord eurasiatique. (Les espèces horticoles, remarquables par leur feuillage et leurs larges fleurs, sont généralement assez rustiques. Famille des *berbéracées*.)

ÉPIMÉLÈTE n. m. (gr. *epimelêtês*, qui a soin de). Antiq. gr. Titre porté dans les cités grecques par divers fonctionnaires. (Il y avait ainsi, à Athènes, un épimélète des arsenaux, un épimélète des éphèbes, un épimélète des villes confédérées. Le nom servit ultérieurement à transcrire des titres romains, tels que *curator* [curateur] ou *praefectus* [préfet].)

ÉPIMÉLIADE ou **ÉPIMÉLIDE** n. f. (gr. *epimélias*, -ados; de *epi*, sur, et *mélon*, brebis). Myth. gr. Nom donné à des nymphes protectrices des troupeaux.

ÉPIMÉNIDE de Cnosse, en gr. *Epimenides*, poète, philosophe et législateur grec, originaire de Crète (VI^e s. av. J.-C.). Les traditions populaires ont fait de lui un personnage à demi fabuleux. On racontait qu'il avait dormi cinquante-sept ans dans une caverne, puis s'était mis à prophétiser. Le seul fait historique est son voyage à Athènes, où on le fit venir au temps de Solon, sur l'ordre de l'oracle de Delphes, pour purifier la ville. On lui attribuait de nombreux ouvrages, pour la plupart apocryphes, notamment une *Théogonie*. On le considérait comme un des fondateurs de l'orphisme.

ÉPIMÈRE n. m. (gr. *epi*, sur, et *meros*, cuisse). Pièce latérale du thorax des insectes, située entre le tergite et l'épistérne, sur chacun des segments thoraciques. (Les épimères sont bien distincts sur les pleurites du mésothorax et du métathorax.)

ÉPIMÈRE n. m. et adj. Chim. Nom donné à des isomères qui diffèrent les uns des autres par la disposition dans l'espace des atomes, ou des radicaux, fixés sur un carbone immédiatement voisin d'une fonction acide, aldéhyde, etc. : *Le d-glucose et le d-mannose sont des épimères*.

ÉPIMÉRISATION n. f. Chim. Passage d'un composé à son épimère.

ÉPIMÉRITE n. m. Zool. Partie antérieure du corps de certaines grégaires*.

ÉPIMÉTHÉE, en gr. *Epiméthéus* (« Celui qui réfléchit trop tard »). Myth. gr. Frère de Prométhée, dont il était l'antithèse. Après avoir ravi le feu du ciel, son frère l'avertit de se méfier des Olympiens. Épiméthée n'en accueillit pas moins la belle Pandore, envoyée par Zeus, avec la jarre fatale d'où tous les maux s'envolèrent sur le monde.

ÉPIMORPHOSE n. f. (gr. *epi*, sur, et *morphosis*, formation). Biol. Forme de la régénération, dans laquelle la prolifération précède le développement. (V. MORPHOLAXIE, RÉGÉNÉRATION.)

ÉPINAC ou **ESPINAC** (Pierre d'), archevêque de Lyon (château d'Épinac, Forez, 1540 - Lyon 1599). Chanoine, très hostile aux protestants, il fut nommé par Henri III archevêque de Lyon en 1574. Il présida, en qualité de primat des Gaules, les premiers états de Blois (1576). Épinac, mécontent de Henri III, à qui il reprochait de ne pas lui avoir obtenu le chapeau de cardinal, devint ligueur, conseiller et ami de Henri de Guise. Aussi fut-il arrêté à Blois (déc. 1588); l'intervention de Sixte Quint le fit sortir de prison au bout de huit mois.

ÉPINAC-LES-MINES, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire (arrond. d'Autun), au N.-E. d'Autun; 3 081 hab. (1 165 aggl.). Château du xv^e s. Mines de houille. Confection.

ÉPINAGE n. m. Opération qui consiste à soutirer les solutions salines séparées par décantation, dans la fabrication des savons.

ÉPINAIE n. f. Lieu où croissent des arbustes épineux.

ÉPINAL, ch.-l. du départ. des Vosges, à 366 km de Paris, au pied des Vosges, sur la Moselle; 28 688 hab. (26 288 aggl.) [*Spinaliens*]. Ecole supérieure de filature et de tissage.

Épinal, longue ville de vallée, est divisée par les bras de la Moselle en trois quartiers. La grande ville, ou vieille ville, sur la rive droite, s'étend au pied du château, ruiné par le maréchal de Créquy en 1670, mais encore imposant, au milieu d'un vaste parc public. Elle contient la basilique Saint-Maurice, en grès rouge (nef et transepts du XI^e s., reconstruits au XIII^e s.; tour romane, portail et chœur du XIV^e s.), qui est une ancienne collégiale; l'hôtel de ville, du XVIII^e s.; une place à arcades; les belles promenades du cours de la Moselle. La petite ville occupe l'île formée par la rivière, sur la rive gauche de laquelle la nouvelle ville s'étend autour de la gare et à l'O. de celle-ci (quartier de Chantaine). L'agglomération s'est étendue dans la vallée, en aval jusqu'à Golbey, en amont jusqu'à Saint-Laurent, ainsi que sur les terrasses des deux rives. Débouché des vallées des hautes Vosges, au contact de celles-ci et de la plaine lorraine, Épinal dut sa célébrité à son imagerie populaire. Son importance économique s'accrut considérablement après 1870, grâce à l'immigration des industriels alsaciens. C'est aujourd'hui, malgré les graves destructions de la Seconde Guerre mondiale, un centre industriel très actif : textiles (filature et tissage du coton, impressions de tissus, confection, blanchiment, broderie, fabrique de tentes), maroquinerie, métallurgie (chaudronnerie), mécanique de précision, cycles, imagerie. La ville, située au milieu d'un beau massif forestier et à proximité des Vosges, permet de nombreuses excursions. Patrie d'E. Durkheim, de L. Lapicque et de J.-Fr. Pellet. — L'arrond. a 14 cant., 256 comm. et 220 027 hab.

— Hist. Un château fut bâti à la fin du XI^e s. par l'évêque de Metz Thierry I^{er}, l'emplacement probable d'un *castrum* du Bas-Empire. La ville, établie près du château et d'un abbaye de bénédictins, entra en lutte contre les évêques souverains, s'éleva à république, puis se donna à la France sous Charles VII (1444); Louis XI déclina la protection en 1466; Épinal s'incorpora alors au domaine des ducs de Lorraine.

Épinal fut célèbre, au XVIII^e s., comme centre de céramique. François Vautrin y créa, vers 1760, une fabrique dont la marque est *Épinal* tracé en creux. Mais ce sont surtout les images en couleurs de Pellerin* qui, à partir du fin du XVIII^e s., firent sa renommée. (V. IMAGERIE.) [→ Biblio.]

Épinal (MUSÉE D'), musée départemental contrôlé, fondé en 1822. Constitué à l'origine par une donation du duc de Choiseul et par les vestiges des collections des princes de Salm-Salm, il possède de précieuses collections d'archéologie gallo-romaine, des sculptures (XI^e-XVII^e s.), des armes et armures (XIII^e au XIX^e s.), des tableaux des différents écoles françaises et étrangères (notamment du Lorrain, de G. de La Tour [le Prisonnier], Fragonard, Guardi, Tiepolo, Rembrandt [Femme âgée], Bruegel, Goya, Ribera, etc.) ainsi que des dessins du XVIII^e s. En 1951, une importante section consacrée à l'imagerie populaire du XII^e au XIX^e s. y a été installée (images d'Épinal et de la plupart des centres imagiers de France et des pays étrangers).

ÉPINARD n. m. (lat. médiév. *spinargium*, tiré probablement de l'ar. *isbînâkh*). Plante cultivée, aux feuilles alimentaires. (Famille des *chénopodiacées*.) || *Graine d'épinard* se dit des franges, des glands qui ressemblent à un assemblage de graines d'épinard. || *Faïe Épaulette à graines d'épinard*, insigne d'officiers supérieurs. || *Mettre du beurre dans les épinards*, v. BEURRE.

— **ENCYCL.** L'épinard (*Spinacia oleracea*) est une plante originaire d'Asie Mineure, introduite vers le XV^e s. en Europe. Annuellement, mais souvent bisannuelle en culture, elle est dioïque, et ses graines sont lisses ou quantes.

La culture de l'épinard est très facile. Les variétés d'hiver (giant d'hiver, monstrueux, Viroflay) se sèment à l'automne; les variétés d'été (giant d'été ou de Ruell), plus lentes à monter, se sèment au printemps. Les épinards se mangent cuits. On leur attribue différentes vertus médicales, dues à leur teneur en chlorophylle, saponine, oxalate de fer, iode. Ils sont bons pour l'intestin, recommandés contre l'anémie.

On donne également le nom d'« épinards » à des plantes fournissant des feuilles que l'on consomme à la manière des épinards (arroche, bonne-dame, amarante-ansérine, ansérine bon-henri, tétragone ou épinard à la Nouvelle-Zélande).

ÉPINARDE n. f. Un des noms usuels de l'épinoche.

ÉPINAY (Louise TARDIEU D'ESCLAVELLE, dame DE LA LIVE D'), femme de lettres française (Valenciennes 1726 - Paris 1783). A dix-neuf ans, elle épousa son cousin d'Épinal, l'aîné des fils du fermier général de La Live de Bellegarde. Ce mariage ne fut pas heureux et M^{me} d'Épinay se consola en aimant le spirituel Dupin de Francueil, puis le philosophe Melchior Grimm, et en ouvrant, soit à Paris, soit à son château de la Chevrette, près de Montmorency, un salon où fréquenter les hommes de lettres et les philosophes, Duclos, Voltaire, d'Holbach, et surtout Grimm, Diderot, J.-J. Rousseau. C'est elle qui offrit à Rousseau une maisonnette située à l'extrémité du parc de la Chevrette l'Ermitage, où il s'établit en 1756. M^{me} Rousseau se brouilla bientôt avec sa protectrice, à cause des indiscrétions de Diderot de Grimm. Ceux-ci collaborèrent aux *Mémoires romancés* de M^{me} d'Épinay; *Histoire de M^{me} de Montbrillant*, où la réalité est déformée pour discréditer l'auteur des *Confessions*. Elle-même a publié des essais morales (*Mes moments heureux*, 1752), des ouvrages d'éducation (*Lettres à mon fils*, 1758), les *Conversations d'Emilie* (1774), elle donne à sa petite-fille, Emilie de Beauzunce, des conseils moraux sous la forme de leçons incorporées à de petits drames. Elle a laissé aussi une *Correspondance*. (→ Biblio.)

INAY (Prosper D'), avocat et homme politique britannique (Port-Louis, île Maurice, 1780 - Paris 1856). Il se distingua lors du procès politique du Grandport, en 1810, et fit acquitter des compatriotes de l'île par l'usage de l'incitation à la révolte contre l'Angleterre. Le gouvernement britannique le nomma procureur général (1831), puis conseiller légal de la Couronne.

INAY (Adrien D'), homme politique brunnique (île Maurice 1794 - Paris 1839), frère du précédent. Député de l'île Maurice (1830-1831, 1833-1835), il obtint la participation des colons au Conseil législatif, fonda nombre d'institutions utiles et le port de Mahébourg, et fit voter la libération des noirs avec indemnité pour leurs propriétaires.

INAY-CHAMPLÂTREUX, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), dans le département de France, au S. de Luzarches; 64 hab. au château du XVIII^e s.

INAY-SUR-ORGE, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Corbeil-Essonnes), dans le département de la région parisienne, à l'O. de Juvisy; 151 hab. (*Spinoléens*). L'hôtel de ville possède un ancien château. Dans l'église, œuvre du XIII^e s., verrière du XV^e s.

INAY-SUR-SEINE, comm. de la Seine (arrond. de Saint-Denis), dans la banlieue nord de Paris, sur la rive droite de la Seine, au N. de la boucle d'Asnières; 20 905 hab. Église moderne Notre-Dame-des-Missions ornée de vitraux et de peintures murales intéressantes. Métallurgie : fonderie, laminoirs, chaînes, outillage de freins. Industries alimentaires : saucisson, confitures, torréfaction du café. Patrie du maréchal N. J. Maison.

INÇAGE n. m. Matér. Taille des pavés.

INÇÉ, E adj. Matér. Se dit d'un moellon possiblement taillé.

INÇER v. tr. Matér. Fendre la roche en vue de fabriquer des pavés ou des bordures de trottoir.

INÇER, E. Trav. publ. Façonner les pavés. (Syn. *INÇETER*.)

INÇETAGE n. m. Opération qui consiste à débarrasser les tissus, particulièrement ceux de laine, de tous les défauts restés après toutes les manipulations de teinture, notamment les fragments de charbon, les grosseurs et les nœuds des fils de laine et de drame.

INÇETER v. tr. (Se conj. comme *jeter*.) Ext. Enlever les nœuds et corps étrangers qui restent à la surface des étoffes de laine à la fin de fabrication. (On dit aussi *ÉPOINTILLER*, *ÉPOUITER*.)

INÇER, E. Trav. publ. Syn. de *ÉPINÇER*.

ÉPINÇEUR, EUSE n. Personne qui épingle les draps. (On dit aussi *ÉPINCEUR*, EUSE.)

ÉPINÇETTE n. f. Pince à épinceter le drap.

ÉPINCEUR, EUSE n. Text. Syn. de *ÉPINÇEUR*, EUSE.

ÉPINCEUR, EUSE n. m. Ouvrier enlevant les protubérances des pavés à l'aide d'une massette.

ÉPINÇOIR n. m. Gros marteau court, taillé à deux coins peu tranchants, qui sert à enfoncer les pavés et à en façonner les parements.

ÉPINÇURE n. f. Petit morceau qui se détache d'une pierre qu'on épince.

ÉPINE n. f. (lat. *spina*). Excroissance dure pointue, qui naît sur certains végétaux (part. *encycl.*) ou certains animaux : *Beaucoup de poissons sont couverts d'épines*. || *Arbuste ou arbrisseau épineux : une haie d'épines*. || — Fig. Difficultés, inconvénients, ennuis : *La vie est hérissée d'épines*. Les leçons de morale civique sont hérissées d'épines (Alain).

ÉPINE, LOC. DIV. Fig. Être sur des épines, être dans un extrême embarras, dans une grande impatience. || *Être sur une épine du pied*, débarrasser de ce qui causait du souci. || *C'est un fagot d'épines*, se dit d'une personne rude, hargneuse, qu'on ne sait comment aborder.

ÉPINE, Anat. Nom donné à certaines apophyses osseuses éminentes très saillantes (épine du nez, épine de l'omoplate, épines iliaques antéro-supérieures et antéro-inférieures). || *Épine dorsale*, v. DORSAL.

ÉPINE, Antiq. rom. Mur bas (*spina*) qui occupait le milieu du cirque, et dont les chars et les

chevaux devaient faire le tour. (Il était décoré de statues, de piliers et d'édicules variés, et terminé à chaque extrémité par une borne [*meta*] que contournaient les chars.)

— Arbor. Variété de châtaigne des environs de Périgueux. || *Épine d'été*, variété de poire, appelée aussi FONDANTE D'ÉTÉ.

— Dr. anc. *Délit de l'épine du dos*, ou de l'épine, nom donné, au Moyen Âge et jusqu'au XV^e s., à la sodomie, qu'on punissait du bûcher.

— Entom. Nom donné à tout prolongement pointu du tégument. || *Épine de velours* ou *épine noire*, nom usuel de la chenille de l'ortie.

— Flor. *Épine blanche*, nom usuel de l'aulépine (*crataegus*). || *Épine du Christ*, nom usuel du palissier. || *Épine noire*, nom usuel du prunellier.

— Ichtyol. Excroissance prenant, chez les poissons, des formes très différentes, soit simple aspérité pointue des os de la tête, et notamment des opercules, soit rayon dur, pointu et formé d'une seule pièce. (Il est préférable de dire, suivant le cas, *épines* ou *rayons épineux*.) || Nom donné à certains poissons épineux, comme la vive, l'épinoche, etc.

— Méd. *Épine irritative*, lésion, corps étranger, ou simplement trouble fonctionnel, qui provoque et entretient des manifestations morbides chroniques : *Une rhino-pharyngite peut constituer l'épine irritative entretenant des crises d'asthme*.

— Relig. *Saintes épines*, dards détachés de la couronne de joncs qui couvrit le chef de Jésus durant sa passion. (Bien avant son achat par Saint Louis à l'empereur byzantin et à son arrivée à Paris en 1239, elle avait été dépouillée d'une partie de ses épines. Cette dispersion continua si bien que le trésor de Notre-Dame de Paris ne contient plus que l'anneau de joncs. Une trentaine d'églises de France et une centaine hors de France conservent des saintes épines isolées : leur authenticité est le plus souvent douteuse.) || *Miracle de la sainte épine*, miracle dont bénéficia, le 24 mars 1656, dans la chapelle de Port-Royal de Paris, la jeune Marguerite Périer, nièce de Pascal, dont une fistule lacrymale disparut au contact d'une épine de la sainte couronne. (Il contribua à faire de Pascal un soutien décidé de l'œuvre de Port-Royal.)

— Savonn. Robinet servant à l'épinaie.

— Zool. Nom donné aux poils rigides, fixes ou mobiles, plus forts que les autres.

— ENCYCL. En morphologie végétale, les épines sont des piquants qui naissent du corps ligneux des plantes. Elles se distinguent des aiguillons en ce qu'on ne peut les arracher sans déchirer les tissus sous-jacents. Elles proviennent de la différenciation des organes les plus divers : rameaux (prunellier), feuilles (épine-vinette, cactées), pétioles (astragale), stipules (robinier).

ÉPINE (L'), comm. de la Marne. V. LÉPINE.

ÉPINE (MONTAGNE DE L'), chaînon de la Grande-Chartreuse (Isère), dominant Chambéry à l'O., et s'élevant au-dessus du lac d'Aiguebelette; 1426 m. La voie ferrée Chambéry-Lyon la franchit en tunnel.

ÉPINÉPHÈLE n. m. Genre de poissons osseux, voisins des perches, de forme ovale, couverts de petites écailles sur le corps et sur le museau. (L'espèce type est l'épinéphèle géant [*Epinephelus gigas*], atteignant plus d'un mètre de longueur; il ne faut pas le confondre avec le mérout des Basques, ou *cernier*.)

ÉPINÉPHRINE n. f. Syn. de ADRÉNALINE.

ÉPINER v. tr. Entourer de branches épineuses la tige des arbres, pour la protéger contre la dent des animaux.

◆ V. intr. Savonn. Pratiquer l'épinaie.

ÉPINETTE n. f. Sylvic. Nom donné à l'épicéa, au Canada.

— Pêch. Hameçon fait avec une épine d'arbre.

— Vitic. *Épinette blanche*, nom donné, dans l'Auxerrois; au pinot blanc ou *chardonnay*.*

ÉPINETTE n. f. (de *épine*). Mus. Instrument à clavier et à cordes pincées. (V. part. *encycl.*) || *Épinette des Vosges*, sorte de cithare rustique, composée d'une caisse de

résonance rectangulaire assez plate, sur laquelle sont tendues quatre ou cinq cordes, pincées, ou grattées à l'aide d'un plectre.

— Econ. rur. Cage dans laquelle on met une volaille pour l'engraisser.

— Mœurs et cout. *Jeu de l'épinette*, divertissement en usage dans le département du Nord et surtout à Lille. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Mœurs et cout. Le jeu de l'épinette était un divertissement lillois qui se prolongeait à travers le carême, et dont la partie principale était le tournoi ou *behourd du gras dimanche* (*Laetare*). Les frais en étaient supportés par le roi de l'épinette, bourgeois désigné chaque année par les magistrats et les anciens rois. Il tirait son nom de ce que, du vendredi saint au mardi de Pâques, le roi et sa cour allaient vénérer la sainte Epine au couvent des dominicains. Le behourd était précédé et suivi de repas plantureux, de fêtes et de bals qui imposaient au roi des frais considérables. Interrompu de 1499 à 1547, ce jeu, qui remontait au XIII^e s., fut abrogé par Philippe II en 1556.

— Mus. A chaque touche du clavier de l'épinette correspond une corde. L'instrument, qui est souvent portatif, a la forme quadrangulaire ou trapézoïdale, et sa caisse peut atteindre une longueur de 1,70 m. L'épinette, dont le fonctionnement est le même que celui du clavecin, et qui apparaît en Occident peut-être dès le XIV^e s., a été pourvue, au XVII^e s., de plusieurs cordes, soit à l'unisson (huit pieds), soit à l'octave (quatre pieds), pour renforcer ou diversifier le son. En France et aux Pays-Bas, la grande vogue de l'épinette fut au XVI^e et au XVII^e s. Les Denis étaient les facteurs « épinettiers » de Paris les plus connus. Les Rückers le furent à Anvers. Il a existé des épinettes à deux claviers placés côte à côte. Les rois de France ont eu à leur service un ou deux joueurs d'épinette au XVII^e s. (J. Champion de Chambonnières, d'Anglebert). L'épinette fut remplacée par le clavecin.

ÉPINEUIL, comm. de l'Yonne (arrond. d'Avallon), près de Tonnerre, au pied des coteaux de l'Armançon, exposés au midi; 384 hab. Église des XIII^e et XV^e s., à portail roman du XII^e s. Vins réputés.

ÉPINEUX, EUSE adj. Hérissé d'épines : *Arbuste épineux*. || Fig. Pénible, rempli de difficultés, de désagréments : *Une affaire épineuse. Une profession épineuse*.

— LANGUE CLASS. Hargneux; qui fait des difficultés sur tout : *Ces gens, épineux dans les paiements qu'on leur fait* (La Bruyère).

— Anat. Se dit de certains organes, en raison de leur forme, ou bien en raison de leur proximité d'une épine. || *Apophyse épineuse*, apophyse postérieure des vertèbres*, née de la réunion des lames. || *Muscle transverse épineux*, muscle très long, étendu depuis le sacrum jusqu'à l'axis, dans la gouttière comprise entre les apophyses épineuses et les apophyses transverses. (Ce muscle est composé d'une série de petits muscles ou chevrons, dont chacun se compose de quatre faisceaux : long épineux, court épineux, long lamellaire, court lamellaire.) || *Muscles épineux*, nom donné à deux muscles, le sus-épineux et le sous-épineux, qui vont de la face postérieure de l'omoplate à la grosse tubérosité de l'humérus.

— Mamm. *Rat épineux*, nom usuel de certains octodontidés, comme l'échinomys roux. ◆ N. m. Arbre ou plante munis de nombreuses épines : *Les épineux sont fréquents dans les régions sèches*.

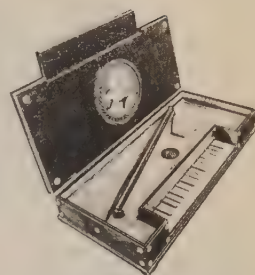
ÉPINE-VINETTE n. f. (de *épine* et *vinette*, pour *vignette*, petite vigne). Flor. Nom usuel de *Berberis vulgaris*. (Famille des berbéracées.) || Pl. des ÉPINES-VINETTES.

— Pêch. Nom usuel de la chrysalide de l'asticot, employée par les pêcheurs comme amorce ou comme esche.

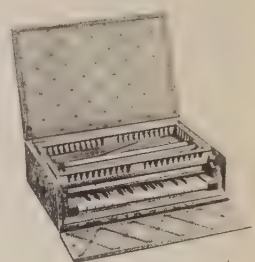
— ENCYCL. Flor. L'épine-vinette entre dans la confection des haies; les fleurs sont jaunes, et les fruits, rouges et acidulés, sont comestibles : ils servent à faire des confitures. On emploie l'écorce et la racine comme fébrifuges, car elles contiennent de la berbérine et de l'oxycanthine.

La présence de l'épine-vinette à proximité des champs de céréales contribue à la propagation de la rouille des céréales.

ÉPINGLAGE n. m. Action d'attacher, de disposer avec des épingles.



épinette italienne (1533)
musée des Instruments
de musique, La Haye



épinette portative
de voyage
collection particulière



épincoir

— Cout. Action d'enlever, de rectifier un défaut avec des épingles pour obtenir le résultat désiré.

— Art vétér. Opération pratiquée par les vendeurs de porcs pour faire disparaître les cysticerques* de la laderie, situés sur la langue de ces animaux, en les perçant avec une épingle ou par une incision.

— Technol. Introduction de baguettes, ou épingles*, lors de l'empilage du bois, pour isoler les planches et faciliter leur séchage.

ÉPINGLE n. f. (lat. *spinula*, petite épine). Petite tige métallique garnie d'une tête à une de ses extrémités et terminée à l'autre par une pointe. || *Épingle de sûreté*, *épinglette*, *épinglette anglaise* ou *épinglette de nourrice*, petite tige recourbée formant ressort, dont la pointe est protégée par une pièce qui la maintient en place. || *Épingle à linge*, pince de bois ou de matière plastique utilisée pour suspendre le linge à sécher ou les vêtements (jupe, pantalon). || Bijou en forme d'épingle, avec tête ornée : *Une épingle de cravate en perle*.

— Loc. div. *Cela ne vaut pas une épingle*, cela n'a que très peu de valeur. — *Fig.* *Coup d'épingle*, légère blessure d'amour-propre, taquinerie. || *Tiré à quatre épingles*, se dit de quelqu'un qui prend un soin minutieux de sa toilette. || *Tirer son épingle du jeu*, se tirer adroitement d'une affaire délicate, d'une partie périlleuse. (Cette locution vient du jeu des épingles des petites filles, qui consiste à faire sortir avec une balle, des épingles d'un cercle.) || *Chercher une épingle dans une botte de foin*, entreprendre une chose dont la réussite est impossible. || *Une épingle ne tomberait pas par terre*, se dit lorsque la foule est très compacte. || *Monter en épingle* (à la façon d'une perle), se parer d'une chose avec ostentation : *Monter sa douleur en épingle*. || *Virage en épingle à cheveux*, virage très serré d'une route qui repart brusquement dans le sens opposé.

— Art culin. Mince filet de glace qui se forme dans une crème ou dans une préparation glacée.

— Coiff. *Épingle à cheveux*, épingle à deux branches, avec laquelle les femmes fixent leurs cheveux.

— Technol. Baguette utilisée pour isoler les planches d'une pile de bois.

— Text. *Épingle de tissage*, fer rond ou plat à angles adoucis, utilisé dans la fabrication des velours « épinglés » ou « cannelés ».

— ENCYCL. Les épingles se fabriquent d'une façon entièrement automatique, sur des machines qui, d'un côté, reçoivent des boîtes de fil métallique et, de l'autre côté, les rendent sous forme d'épingles terminées. Les matières premières utilisées sont l'acier doux pour les épingles de bureau, l'acier dur trempé pour les épingles de couture, et le laiton pour certaines épingles utilisées pour les chemises, les dentelles, les rubans, etc.

Les fils sont amenés, par tréfilage, aux diamètres voulus. On introduit sur la machine (système Bohin) des boîtes cylindriques en une seule pièce de 30 à 50 kg. Des mâchoires à billes tirent le fil au travers d'une dresserie rotative, afin de le rendre parfaitement droit. La tête se fait généralement par trois frappes successives. L'épingle ainsi formée doit être empointée. Suspendue par sa tête, elle descend jusqu'à une meule tournant à grande vitesse. Le meulage est suivi d'un polissage de la pointe. Il ne reste plus qu'à protéger ces épingles contre toute oxydation. Celles en acier doux et en laiton sont nickelées par électrolyse ; celles en acier sont trempées pour les durcir, revenues pour les assouplir, et polies pour leur donner une surface brillante et très lisse, destinée à faciliter leur glissement dans les tissus les plus délicats.

— Coiff. et Cost. Les épingles remontent aux temps préhistoriques. C'étaient des épingles, de minces éclats de bois dur, de longs et fins morceaux d'os, des arêtes de poisson. Chez les dames romaines, l'*acus comatoria* et l'*acus crinalis* fixaient le chignon ; le *discerniculum* servait de peigne ; leurs formes sont des plus gracieuses, surtout dans la bijouterie étrusque. Le musée de Saint-Germain conserve des épingles en bronze, dont nos aïeux faisaient usage soit pour maintenir leurs cheveux, soit pour fermer leurs vêtements. Ce double usage des épingles a continué jusqu'à nos jours, et il en est de précieusement ornées. Une des formes les plus singulières est celle des épingles du sud de l'Italie : la tête est formée d'une petite main, dont les deux doigts étendus, suivant la tradition, préservent du mauvais œil. Les épingles japonaises sont remarquables par leur grande tête ajourée, massif travail d'orfèvrerie d'où retombent des pendeloques et des pièces battantes.

ÉPINGLE, E adj. Se dit, en soierie, d'une étoffe à cannelures dont les fils semblent avoir été roulés sur des épingles : *Taffetas épinglé*.

◆ N. m. Tissu présentant des effets obliques entrelacés dans deux directions inverses.

ÉPINGLER v. tr. Attacher, fixer avec une épingle : *Épingler un fichu*. *Sa coiffe était bien fine, bien plissée, bien épinglée* (Sand).

— *Fig. et pop.* Arrêter, appréhender, faire prisonnier.

— Technol. Pratiquer l'épinglage, lors du montage d'une pile de bois.

ÉPINGLERIE n. f. Manufacture d'épingles : *Fonder une épinglerie*. || Commerce des épingles : *S'enrichir dans l'épinglerie*.

ÉPINGLETTE n. f. Arm. Longue et forte épingle en laiton, qui servait autrefois à déboucher la lumière des armes à feu portatives. (Inutile depuis l'adoption des armes se chargeant par la culasse, l'épinglette, ou plutôt sa chaînette, est demeurée comme l'insigne honorifique des meilleurs tireurs.)

— Min. Autref., longue et mince tige en cuivre à l'aide de laquelle on maintenait en place la mèche reliée à la cartouche d'un coup de mine, pendant le bourrage.

— Technol. Pièce de graisseur d'une machine, permettant l'écoulement régulier de l'huile vers le mécanisme.

— Text. Petite broche de fer traversant le talon des aiguilles dans la mécanique Jacquard.

ÉPINGLIER n. m. Ouvrier fabriquant des épingles par dressage d'un fil de laiton ou d'acier, qui est étiré à la filière et découpé en tronçons à la cisaille. || Qui vend des épingles. || Autref., étui qui contenait les épingles.

— Cost. Pelote que la femme, au Moyen Âge, suspendait, avec d'autres menus objets (couteau, bourse), à une ceinture de dessous dite « demi-ceint ».

ÉPINGLINE n. f. Etoffe de laine à petites côtes, réalisée sur une armure de tissu épinglé.

ÉPINGLOTTE n. f. Ichtyol. Un des noms usuels de l'épinoche.

ÉPINIAC, comm. d'Ille-et-Vilaine (arrondissement de Saint-Malo), en bordure du *marais de Dol* ; 1 328 hab. (243 aggl.). Eglise en partie du XI^e s. ; retable du XVII^e s. — Aux environs, ruines du château de Landal (XV^e s.).

ÉPINICIEN, ENNE adj. Antiq. gr. Relatif aux fêtes de la victoire : *Jeux épiniciens*. *Chant épinicien*, chant composé en l'honneur d'une victoire.

ÉPINICIES n. f. pl. (gr. *epinikion* ; de *epin*, sur, et *nikē*, victoire). Antiq. gr. Sacrifices, banquets ou fêtes en l'honneur d'une victoire remportée dans les Grands Jeux, à Olympie, à Delphes, etc. || Chants de victoire, exécutés le plus souvent à l'occasion de ces fêtes. || Plus généralement, prix ou résultat de la victoire. || *Par méton.* Poème lyrique en l'honneur d'un vainqueur aux Grands Jeux (par ex., les *Épinicies* de Simonide, de Pindare, etc.).

Épinicies, nom générique des *Odes triomphales* de Pindare (518 à 438 av. J.-C.). C'est la partie la plus célèbre de ses œuvres et la seule qui nous soit parvenue complète. Les *Épinicies* ont été divisées en quatre livres dont chacun correspond à l'un des quatre Grands Jeux de la Grèce classique : *Olympiques*, *Pythiques*, *Néméens* et *Isthmiques*. Elles renferment toutes certains thèmes traditionnels : rappel de la victoire, nature et concours, circonstances du combat, éloge du vainqueur, de sa famille, de sa patrie, de dieux qui présidaient aux jeux ou qui étaient honorés dans la ville natale du vainqueur ; allusions à diverses légendes locales, aux mythes relatifs à la fondation des jeux, conseils au triomphateur. Pindare traite toujours son sujet avec une grande liberté ; en même temps, il sait dominer les détails multiples et l'ensemble garde une remarquable unité qui permet de dégager une grande idée morale. Ces odes sont de dimensions très diverses : les unes se composent d'une simple triade (strophe, antistrophe et épode) d'autres comprennent deux, trois, quatre triades, ou même davantage. La vigueur poétique de leur style naît du raccourci d'images et de la concision de l'expression. Les *Épinicies* aident à comprendre l'importance des jeux chez les Grecs, et mettent sous les yeux des personnages célèbres.

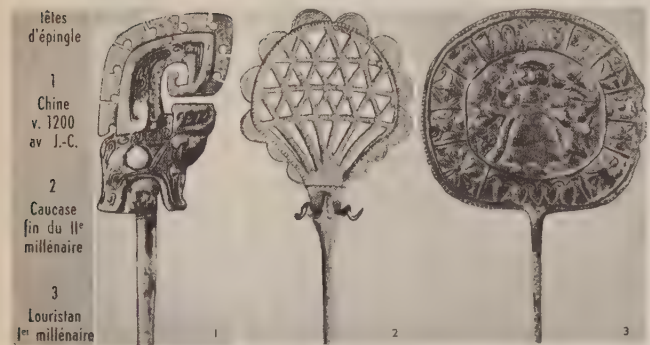
ÉPINICION n. m. Nom donné au Sanctuaire de la messe, dans les *Constitutions apostoliques* et dans la liturgie grecque.

ÉPINIER n. m. Vénér. Fourré d'épines dans lequel se retirent les bêtes noires.

ÉPINIÈRE adj. f. Anat. Moelle épinière, partie du système nerveux* central située dans le canal rachidien ou épine dorsale (V. MOELLE.).

ÉPINOCHÉ n. f. (de *épine*). Poisson osseux caractérisé par des épines dorsales et latérales mobiles, ainsi que par des plaques osseuses qui tiennent lieu d'écailles. (Familier des gastérostéidés.)

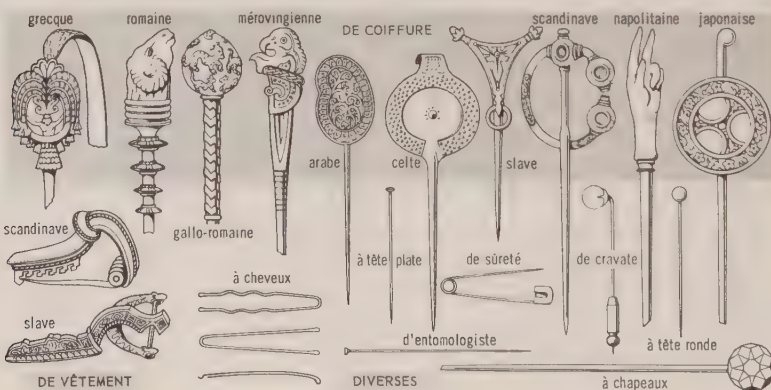
— ENCYCL. Les *épinoches* ont quelques centimètres de longueur et habitent les eaux douces, saumâtres ou marines de l'hémisphère boréal. Ces poissons sont voraces, tailleurs, remarquables par leur brillant coloris à l'époque de la reproduction, ainsi que par leur aptitude à construire des nids po-



têtes d'épingle



4. Étrusque ; 5. Romaine.



épingles

pondre leurs œufs. C'est le mâle, brillamment coloré, qui, seul, construit le nid et érige ensuite les œufs jusqu'à ce qu'ils soient. Le nid est fait d'herbes agglutinées par une sécrétion rénale du mâle. Les épinoches de France se répartissent en trois



épine de mer

genres et trois espèces : l'épine à trois épines dorsales (*Gasterosteus aculeatus*), l'épine à dix épines ou épinochette (*Pygosteus pungitius*), l'épine de mer à quinze épines (*Spinachia spinachia*). Les épinoches ont de nombreux noms populaires, faisant allusion à leurs épines : écharde, épigarde, épinglotte, picot, cordonnier, savetier. On les nomme même étrangle-belle-mère.

ÉPINOCHETTE n. f. Espèce d'épine à dix épines dorsales (*Pygosteus pungitius*).



ÉPINOMIE n. f. (gr. *epinomia*; de *epi*, sur, *nemein*, faire paître). Antiq. gr. Droit de pâture sur les terrains communaux, accordé aux citoyens et même, moyennant certaines conditions, aux étrangers.

ÉPINOY (Philippine Christine de LALAING, princesse d'), héroïne belge (château de Mailleul, Condé, 1545 - Anvers 1582). Femme de Pierre de Melun, gouverneur du Tournaï, elle prit le commandement de la défense de Tournai assiégée par les Espagnols, et résista de longues semaines (1581).

ÉPION n. m. Petit épi.

ÉPIORNIS n. m. Paléont. V. *ÆPYORNIS*.

ÉPIPACTIS n. f. Plante pubescente dont une espèce (*Epipactis palustris*) est commune dans les bois humides et les prairies marécageuses d'Europe, où elle fleurit en juillet-août. (Famille des orchidées.)

ÉPIPAROXYSMES n. m. Pathol. Paroxysme qui se répète plus tôt et plus souvent qu'il ne devrait normalement.

ÉPIPÉTALE adj. Qui croît sur les pétales ou sur la corolle : *Étamines épipétales*.

ÉPIPÉTALIE n. f. Classe de plantes (Juste) comprenant les végétaux dicotylédones à corolle supère gamopétale et à étamines pigées.

ÉPIPHANE adj. (gr. *epiphanês*, qui apparaît tout à coup). Myth. gr. Surnom de divers dieux bienfaisants.

— Hist. Surnom divin de rois hellénistiques d'Orient, en Asie et en Egypte (Ptolémée *Épiphane*).

ÉPIPHANE (saint) [près d'Eleuthéropolis, Palestine, v. 315 - en mer 403], évêque de Constantin (ancienn. Salamine), dans l'île de Chypre (367). Connu surtout par sa violente polémique contre les apollinaristes et les orienistes, il a laissé plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : le *Panarion* (la Boîte à drogues), contre l'arianisme et les doctrines d'Origène, l'*Ancoratus* (le Bien Ancré), contre les ariens, et le *De ponderibus et mensuris liber* (Traité des poids et mesures des Juifs). — Fête le 12 mai.

ÉPIPHANE (saint) [Pavie 438 - id. 496], évêque de Pavie (464). Il joua un rôle important dans la politique de son temps. En 470, il réussit à rétablir temporairement la bonne entente entre l'empereur Anthémios et son oncle, le patrice Ricimer. En 475, il réconcilia Euric, roi des Wisigoths, avec l'empereur Julius Nepos, mais ne put empêcher la cession de l'Auvergne. En 489, il donna asile à Théodoric, roi des Ostrogoths, et le sauva des fureurs d'Odoacre ; en 490, il arracha au même la grâce des habitants de Pavie, et fut chargé par lui de racheter 6 000 prisonniers faits par les Bourguignons lors de leur expédition de Ligurie. — Fête le 21 janvier.

phot. Noailles, Brogi, Giraudon, Arch. phot.

ÉPIPHANE († 535), patriarche de Constantinople de 520 à 535. Chaleureux partisan de l'union des Églises, il condamna les monophysites Sévère, patriarche d'Antioche, Pierre, évêque d'Apamée, et Zoaras.

ÉPIPHANIE (gr. *epiphaneia*, apparition), manifestation de Jésus-Christ aux Gentils et particulièrement aux Mages. || Fête de l'Église, qui rappelle cet événement. (On l'appelle souvent JOUR DES ROIS.)

— ENCYCL. La fête chrétienne de l'Épiphanie se célèbre le 6 janvier. Ce jour fut d'abord consacré, en Orient, aux « manifestations » du Christ (naissance, adoration par les Mages, baptême) ; en Occident, on ne célébrait que sa naissance. Puis il y eut échange, l'Occident adoptant l'Épiphanie orientale et l'Orient le Noël occidental ; au IV^e s., l'Épiphanie est consacrée, en Occident, à la manifestation des Mages ; un peu plus tard, elle englobe à la fois le souvenir des Mages et celui du baptême du Christ par saint Jean.

La tradition populaire compte trois Mages, qu'elle nomme Melchior, Balthazar et Gaspar, et les considère comme des rois d'Arabie. Leurs reliques, découvertes, dit-on, par sainte Hélène, sont aujourd'hui à la cathédrale de Cologne.

Dans beaucoup de pays chrétiens, la fête de l'Épiphanie est l'occasion d'un repas où l'on tire un roi au moyen d'une fève cachée dans un gâteau. Plusieurs liturgistes voient dans cet usage un souvenir des réjouissances païennes des saturnales.

La fixation de la date de l'Épiphanie au 6 janvier est due, très probablement, à des calculs où entrent des considérations assez obscures sur le solstice et les lunaisons.

— Iconogr. V. ADORATION* DES MAGES.

ÉPIPHANITE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel, appartenant au genre chlorite.

ÉPIPHARYNX n. m. Chez les insectes, portion saillante, membraneuse, ou plus ou moins chitinisée, naissant de la ligne médiane dorsale du pharynx, parfois aussi de la face interne du labre.

— ENCYCL. Chez beaucoup de diptères (moustiques, taons), l'*épipharinx* forme, en se soudant avec une autre pièce qui lui correspond en dessous (hypopharynx), une sorte de canal par lequel la salive venimeuse se déverse à l'intérieur de la trompe.

ÉPIPHÉNOMÈNE n. m. Psychol. Ce qui se surajoute à un phénomène sans réagir sur lui.

— ENCYCL. Psychol. *Conscience épiphénomène*. Celui qui accomplit volontairement une action croit qu'il a délibéré consciemment et décidé librement. D'après certains philosophes (Maudsley, Huxley, Le Dantec), il est victime d'une illusion. L'action des vivants inférieurs est tout automatique : un influx nerveux est déclenché par une excitation extérieure ; il gagne un centre nerveux, se réfléchit sur lui et détermine des contractions musculaires dont résulte l'action. Aucune conscience dans tout cela. Chez les animaux supérieurs et chez l'homme, le mécanisme dont dépendent les actions est le même ; mais, pendant le travail physiologique qui s'opère dans le cerveau, il y a une certaine quantité de force employée. C'est elle qui se transforme en représentations conscientes, délibérations, décisions. Ces états ne sont, en réalité, que des effets et des signes du travail cérébral dont ils dépendent. Ils ne réagissent aucunement sur lui, ni, par conséquent, sur les actes qui s'opèrent. D'où le terme d'« épiphénomène » qu'on leur applique.

ÉPIPHÉNOMÉNISME n. m. Théorie psychologique qui réduit la conscience à un simple épiphénomène.

ÉPIPHÉNOMÉNISTE adj. Psychol. Relatif à l'épiphénoménisme.

◆ N. Partisan de l'épiphénoménisme.

ÉPIPHILE n. m. Joli papillon répandu du Mexique au Brésil. (Les ailes des épiphiles sont ordinairement brunes ou bleues en dessus, avec de larges bandes obliques fauves. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des nymphalidés.)

ÉPIPHYLLODE adj. (gr. *epi*, sur, et *phylloides*, d'écorce). Bot. Qui croît sur l'écorce des arbres. (Se dit surtout du thalle des lichens crustacés, par opposition à *hypophylloides*.)

ÉPIPHONÈME n. m. (gr. *epiphônêma*; de *epi*, sur, et *phônêma*, voix). Rhét. Exclamation sentencieuse par laquelle on termine un



récit, un discours. (Ex., le vers de Boileau, dans « le Lutrin » : *Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévôts !*)

ÉPIPHORA n. m. (gr. *epi*, sur, et *phorein*, porter). Ecoulement de larmes qui, en raison de l'obstruction des points lacrymaux, débordent sur les joues. (Il est dû plus souvent à la paralysie faciale et à la dacryocyste qu'à l'irritation de la conjonctive par le froid ou à la présence de corps étrangers.)

ÉPIPHOSPHORITE n. f. Phosphate naturel de calcium et de fer. (Variété d'apatite.)

ÉPIPHRAGME n. m. (gr. *epiphragma*, couvercle). Cloison temporaire, fermant l'ouverture de la coquille des escargots et des autres mollusques gastropodes pulmonés terrestres.

— ENCYCL. Cette cloison, membraneuse ou papyracée, est rarement calcaire : elle protège l'animal (surtout les escargots) pendant l'hibernation. L'*épiphragme* diffère essentiellement de l'opercule des gastropodes prosobranches : il n'adhère jamais à l'animal, étant collé seulement, par son bord, soit au péristome en dedans, soit à la surface interne du dernier tour de spire. Il reste parfois plusieurs de ces cloisons superposées. Quand les espèces comestibles (escargot de Bourgogne, petit gris) en sont pourvues, on dit qu'elles sont *bouchées*.

ÉPIPHRAGMOPHORA n. m. Mollusque terrestre dont les nombreuses espèces habitent l'Amérique (presque uniquement le versant pacifique), depuis la Colombie britannique, au N., jusqu'à l'Argentine, au S. (Famille des fruticulidés, de la sous-classe des gastropodes pulmonés.)

ÉPIPHYLLE adj. (gr. *epi*, sur, et *phyllon*, feuille). Bot. Qui se développe sur les feuilles.

ÉPIPHYLLOPSIS n. m. Arbuste à tige ramifiée, formée d'articles courts, tronqués, aplatis et d'apparence foliacée, sur les bords crénelés desquels se développent de belles fleurs rose carmin ou blanches, durant une quinzaine de jours. (Il est recherché pour l'ornement des serres et des appartements. Famille des cactacées.)

ÉPIPHYSAIRE adj. Relatif à une épiphyse. || *Décollement épiphysaire*, type de fracture



Épiphanie
« Adoration des Mages »
par Botticelli
musée des Offices
Florence



« les Mages chez Hérode »
lettre ornée
d'un graduel bénédictin

« Épiphanie »
par Martin de Vos
musée des Beaux-Arts
Valenciennes

propre à l'enfant, caractérisé par le siège du trait de fracture au niveau d'un cartilage de conjugaison. || Qui se rapporte à la glande pinéale*, ou épiphyse : *Syndrome épiphyse*.

ÉPIPHYSE n. f. (gr. *epiphysis*, excroissance). Anat. Chacune des deux extrémités renflées des os longs. (L'épiphyse se développe à partir d'un point d'ossification, qui reste séparé du point diaphysaire par un cartilage de conjugaison jusqu'à la fin de l'accroissement de l'os.) || Syn. de **GLANDE PINÉALE***.

ÉPIPHYSECTOMIE n. f. Chirurg. Opération qui consiste à enlever l'épiphyse (glande pinéale) dans un dessein thérapeutique (pinéalomie).

ÉPIPHYSITE n. f. Pathol. Ostéite limitée à une épiphyse osseuse.

ÉPIPHYTE adj. et n. (gr. *epi*, sur, et *phuton*, plante). Bot. Se dit d'un végétal fixé sur un autre, mais non parasite : *Beaucoup d'orchidées sont des plantes épiphytes*.

— **ENCYCL.** Les plantes épiphytes (fougères, orchidacées, broméliacées, etc.) se développent sans aucun contact avec le sol. L'eau atmosphérique, souvent absorbée par des organes spéciaux (racines-voiles), les pousses accumulées à leur base suffisent à leur alimentation minérale. Certaines espèces (népenthès) pratiquent la digestion externe des bactéries et peut-être des insectes. Le faible éclaircissement du sol dans la forêt équatoriale rend l'état épiphyte presque nécessaire à la photosynthèse, chez les espèces de petite taille.

ÉPIPHYTIE n. f. Maladie d'une plante qui se généralise et prend une rapide et grande extension. (Les mots « épidémie » et « épidémique » sont impropres en phytopathologie.)

ÉPIPHYTISME n. m. Mode de vie des plantes qui prolifèrent sur d'autres en ne leur nuisant généralement que très peu, voire pas du tout. (Les broméliacées, les orchidées ont de nombreuses espèces qui vivent en épiphytisme.)

ÉPIPLASME n. m. (gr. *epi*, sur, et *plasma*, protoplasme). Bot. Partie du protoplasme de l'asque, chez un ascomycète, qui n'est pas directement employée à la formation des ascospores.

ÉPIPLEURE n. m. Bord externe infléchi ou repli latéral de l'abdomen, qui embrasse plus ou moins l'abdomen et le thorax, chez les insectes coléoptères.

ÉPIPOCÈLE n. f. (de *epiploon*, et gr. *kêlê*, tumeur). Pathol. Hernie qui ne contient que de l'épiploon.

ÉPIPOLOÏQUE adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'épiploon : *Les vaisseaux épiploïques*.

ÉPIPOLOÏTE n. f. Pathol. Inflammation de l'épiploon.

ÉPIPLOON n. m. (gr. *epiploon*; de *epiploos*, flottant). Anat. Nom donné aux replis péritonéaux qui s'étendent entre deux organes intra-abdominaux.

— **ENCYCL.** Les principaux épiploons sont le *petit épiploon*, tendu de l'estomac au foie et contenant le péricule hépatique; le *grand épiploon*, ou *épiploon gastrocolique*, allant de l'estomac au côlon transverse et se continuant au-dessous du côlon par une large frange grasseuse, appelée « tablier épiploïque ». L'arrière-cavité des épiploons est un diverticule de la cavité péritonéale situé entre l'estomac en avant, le pancréas en arrière, le côlon en bas, la rate à gauche; il communique avec la grande cavité par l'hiatus de Winslow, compris entre la veine cave inférieure en arrière et le petit épiploon en avant; l'arrière-cavité des épiploons présente un très grand intérêt chirurgical.

ÉPIPLOOPLASTIE ou **ÉPIPOLOPLASTIE** n. f. Chirurg. Méthode de péritonisation des surfaces cruentées, utilisant l'épiploon.

ÉPIPODE ou **ÉPIPOY** (saint), en lat. *Epipodius*, martyr à Lyon en 177. Arrêté avec son ami saint Alexandre, il fut décapité, après avoir été torturé. Alexandre fut mis en croix. — Fête le 22 avril.

ÉPIPODITE n. m. (gr. *epi*, sur, et *pous*, *podos*, pied). Zool. Appendice latéral fixé sur l'article basilaire (coxopodite) de l'appendice principal des crustacés. (Il n'y en a

généralement qu'un, parfois deux. L'épipodite peut fonctionner comme une branchie.)

ÉPIPODIUM [djôm] n. m. (gr. *epi*, sur, et *pous*, *podos*, pied). Nom donné par Huxley à une région du pied des mollusques.

ÉPIPOLASE n. f. (gr. *epipolasis*, action de surnager). Chim. anc. Phénomène qui consiste en ce que certaines substances se séparent d'un liquide où elles étaient en suspension et viennent surnager.

ÉPIPOLÉ. Myth. gr. Eubéenne de Carystos, fille de Trachion. Déguisée en homme, elle accompagna les Grecs au siège de Troie. Palamède la démasqua, et elle fut lapidée.

ÉPIPOLIQUE adj. Relatif à l'épipolase. || *Rotation épipolique*, mouvement rapide de rotation, que l'on observe quand on place certains corps à la surface des milieux liquides (par ex., le camphre à la surface de l'eau).

ÉPIQUE adj. (gr. *epikos*; de *epos*, poème). Digne d'être célébré en vers : *Un personnage épique. Chaque soir, espérant des lendemains épiques* (Heredia). || Qui retrace en vers les actions héroïques : *Victor Hugo a créé le seul poème épique qui put être créé par un homme de son temps pour des lecteurs de son temps* (Baudelaire). || Qui a rapport, qui convient, qui est propre à la poésie épique : *Le style épique. Le pittoresque épique, le descriptif pompeux sied mal au style du drame* (Sainte-Beuve). || Se dit, en mauv. part, d'un style trop figuré, trop élevé pour le sujet : *Il prend un ton épique, quand il devrait être simple.* || *Fam. et ironiq.* Extraordinaire, mémorable : *Ce fut vraiment épique. Une discussion épique.*

— **ALLUS. LITTÉR.** Les Français n'ont pas la tête épique, c'est-à-dire ne goûtent pas l'épopée. Mot de M. de Malézieu, précepteur du duc du Maine, à Voltaire, qui le rapporte dans son *Essai sur la poésie épique*.

— **Linguist.** *Dialecte épique*, syn. de **LANGUE HOMÉRIQUE***.

— **Littér.** *Genre épique*, v. **ÉPOPÉE**.

— **Versif.** *Césure épique*, v. **CÉSURE**.

ÉPIRE, en gr. *Épeiros* ou *Ípiro*, région montagneuse de la péninsule des Balkans, baignée par la mer Ionienne et formant, à l'O. du Pinde, la partie nord-ouest de la Grèce; 331 000 hab. Elle se compose des nomes d'Árta, Íoánnina, Preveza et Hégooumenitsa. Dominée à l'E. par le Pinde et limitée au S. par le golfe d'Árta, l'Épire voit son isolement encore renforcé par son relief très accidenté : une série de grandes voûtes calcaires orientées du N.-O. au S.-E. et du N. au S. s'élèvent à près de 2 000 m d'altitude (1 974 m au *Tómaros*) et présentent vers l'O. de grands versants abrupts; elles sont séparées par des dépressions synclinales formées de roches tendres (flysch) ou remplies de sédiments récents : les principales plaines sont celles qui débouchent sur le golfe d'Árta et le « poljé » qui entoure Íoánnina. Le climat méditerranéen, ici relativement humide, offre à l'agriculture des conditions assez favorables. Concentrée dans les dépressions, cette dernière est caractérisée par l'importance du maïs, qui joue un rôle essentiel dans l'alimentation paysanne. Mais la plus grande partie de l'Épire s'étend sur des massifs montagneux qui restent le domaine du vieil élevage transhumant, et la mise en valeur de la région n'est encore entreprise que dans des secteurs limités.

— **Hist.** Exclue habituellement par les Anciens de la Grèce, dont elle était d'ailleurs isolée par le Pinde, l'Épire, pays montagneux et forestier, avait pourtant été habitée par les Hellènes. Ceux-ci en avaient été chassés par les Doriens, qui ne firent que traverser le pays, contraignant ses premiers habitants soit à fuir vers le sud, pour s'installer en Élide, soit à s'isoler dans les régions les plus inaccessibles.

Mais de la présence des Hellènes, subsista le culte de Zeus; dès le temps d'Homère, les Grecs allaient consulter son oracle à Dodone. Les Thesprotes, les Chaoniens prirent successivement la prééminence, puis les Molosses introduisirent la civilisation grecque (v^e s. av. J.-C.) et fondèrent une dynastie puissante, dont la capitale fut Phéniké; son plus grand roi fut Pyrrhos II (318-272), qui intervint en Macédoine, puis en Italie du Sud et en Sicile, où il combattit les Romains. Mais, après la dispa-

rition de son fils et successeur Alexandre (272-260), la royauté s'effondra (assassinat de Déidamie, dernier représentant de la dynastie des Éacides), et un collège de trois stratèges lui fut substitué. L'anarchie qui en résulta facilita une invasion du pays par le roi d'Illyrie, Agron, qui était l'allié de la Macédoine. A la fin du III^e s. av. J.-C. l'Épire conservait une certaine importance intervenant en médiatrice pour faciliter la conclusion de la paix de Phéniké entre Rome et Philippe II de Macédoine (205 av. J.-C.). Elle sauvait encore son indépendance en s'alliant aux Romains contre Philippe V lors de la deuxième guerre de Macédoine (197), mais, ayant pris le parti de Persée (170), elle la perdit en 168 av. J.-C.; elle fut dévastée par Paul Émile (150 000 Épirotes furent vendus) et finalement, pour avoir soutenu la révolte d'Andriscos, intégrée avec l'Illyrie et la Macédoine en une seule province (148), administrée par un préteur; celui-ci assura la paix romaine, dont le symbole fut la construction de la via Egnatia qui en facilita l'approche du Nord. Annexée à la province d'Achaïe, dont elle relevait à la mort d'Auguste, elle possédait à la fin du III^e s. apr. J.-C. le statut de province impériale et la Liste de Vérone révèle qu'à la fin du III^e s. elle avait été constituée en deux provinces, dans le cadre du diocèse de Mésie. En fait, elle ne se releva pas de ses ruines. Elle passa sous la domination de Byzance et constitua au XIII^e s., avec l'Étolie et l'Acarnanie, un despotat au profit de la famille des Comnènes.

Soumise, après une longue résistance, à la domination ottomane (chute de Íoánnina en 1430), elle se révolta en janvier 1851, sous la direction de l'ancien ministre de la Guerre de Grèce, le général Travellas, mais celui-ci fut vaincu à Peta, près d'Árta, par les Turcs soutenus par leurs alliés, la France et la Grande-Bretagne. Pourtant, ces deux puissances posèrent au Congrès de Berlin (1878) le problème de l'annexion de l'Épire à la Grèce, problème qui fut partiellement résolu par l'accord gréco-turc du 2 juillet 1881, qui mit fin à la première guerre balkanique (30 mai 1913).

ÉPIRE (DESPOTAT D'), Etat byzantin, fondé en 1205 par Michel I^{er} Ange Comnène Capit. *Árta*. Il disparut au XIV^e s. (1318), partagé entre la Serbie et l'Albanie. (V. **ANGE**.)

ÉPIRHIZE adj. (gr. *epi*, sur, et *rhiza*, racine). Se dit des plantes parasites qui croissent sur les racines d'autres plantes.

ÉPIROGÈNE ou **ÉPEIROGÈNE** n. f. (gr. *epiros*, terre émergée, et *gennan*, engendrer). Mouvement à grand rayon de courbure, affectant, à l'échelle géologique, une partie plus ou moins vaste de l'écorce terrestre et entraînant son élévation ou son abaissement. (On dit aussi ÉPIROGÉNIE, ÉPEIROGÉNIE.)

— **ENCYCL.** Les pendages engendrés par *épiprogenèse* sont faibles : 1 à 2°, contre 10 à 70° dans le cas de l'*orogénèse*. Un exemple d'*épiprogenèse* est donné par l'affaissement de la plaine d'Alsace et le soulèvement des Vosges et de la Forêt-Noire. Dans l'*épiprogenèse* l'équilibre isostatique est respecté, ou du moins rétabli. Ainsi, les montagnes soulevées à l'érosion s'allègent : la poussée qu'exerce le sima sur leurs racines a pour effet, suivant le principe d'Archimède, de les rehausser. Au Pliocène, les Alpes et, semble-t-il, les Pyrénées furent soulevées en bloc. Mais la cas le plus facile à observer de nos jours est celui de la fusion d'une couverture glaciaire. La Scandinavie, libérée du lourd glacier qui pesait sur elle au Quaternaire, se rehausse lentement : on y trouve d'anciennes plages marines à plus de 200 m d'altitude.

ÉPIROGÉNIQUE ou **ÉPEIROGÉNIQUE** adj. Relatif à l'*épiprogenèse*. || *Mouvement épiprogénique*, mouvement vertical de l'écorce terrestre.

ÉPIROTE adj. et n. Qui se rapporte à l'Épire; habitant de cette région.

◆ **N. m.** Linguist. *Dialecte grec ancien* parlé dans le nord-ouest de l'Épire.

ÉPISCÉNIM [njôm] n. m. (mot lat. formé du gr. *episkénion*; de *epi*, sur, et *skéné*, scène). Dans les théâtres anciens, colonnade ou galerie qui couronnait le mur de scène.

(C'était parfois une décoration peinte; d'autres fois, une construction qui pouvait abriter des machines pour effets de mise en scène.)

EPISCIA n. m. Herbe velue, quelquefois rampante, à fleurs blanches ou purpurines, solitaires ou réunies sur un pédoncule commun. (Quelques episcias sont cultivés dans les serres comme plantes d'ornement. Ce genre compte une trentaine d'espèces de l'Amérique tropicale. Famille des gesnériacées.)

ÉPISCLÉRITE n. f. Ophtalmol. Inflammation des tissus qui entourent la sclérotique. (Plus fréquente que la sclérite*, elle présente des caractères très voisins.)

ÉPISCOPAL, **E**, **AUX** adj. (bas lat. *episcopalis*; de *episcopus*, évêque). Qui appartient à l'évêque; qui lui est propre : *Palais épiscopal*. Dignité épiscopale.

◆ N. m. Membre de l'Eglise épiscopale.

ÉPISCOPALIEN, **ENNE** adj. et n. Qui a trait à l'épiscopalisme ou qui en est partisan. || Qui a trait ou qui appartient à l'Eglise épiscopale, aux Etats-Unis.

ÉPISCOPALISME n. m. Théorie selon laquelle l'assemblée des évêques est supérieure au pape. (En faveur au Moyen Age, elle réagit contre la centralisation progressive de l'autorité papale aux XI^e, XII^e et XIII^e s., et surtout au temps de la papauté d'Avignon. Elle fut reprise par les gallicans, qui voulaient assurer l'indépendance royale à l'égard du pape, et par les jansénistes. Le concile du Vatican [1870] a mis au point en définissant l'infailibilité du pape.)

ÉPISCOPAT n. m. (bas lat. *episcopatus*; de *episcopus*, évêque). Dignité d'évêque : *Elever à l'épiscopat*. || Temps pendant lequel un évêque occupe son siège : *Cathédrale réparée pendant tel épiscopat*. || Corps des évêques : *Question intéressant l'épiscopat*. (V. CLERGÉ, CONCORDAT, ÉVÊQUE.)

ÉPISCOPE n. m. (gr. *epi*, sur, et *skopein*, voir). Appareil utilisé dans l'enseignement, pour la projection par réflexion (images sur support opaque et menus objets).

— Arm. Instrument d'optique à miroirs, utilisé dans les chars pour l'observation.

— ENCYCL. Arm. L'*épiscopes* le plus simple est constitué par deux miroirs à 45°, l'un placé devant une fente* de visée, l'autre situé plus bas, de telle façon que les yeux de l'observateur ne soient pas devant la fente. En 1939, de nombreux chars français étaient munis d'épiscopes à miroirs cylindriques, qui permettaient de réduire l'ouverture de la fente de visée. Egalement employés dans la fortification, mais fragiles aux chocs, les épiscopes ont été remplacés par des périscopes à prismes.

ÉPISCOPE n. m. Intendant ou chef ecclésiastique; plus tard, évêque.

ÉPISCOPIQUE adj. Relatif à l'épiscopes.

ÉPISCOPIUS. V. BISCHOFF.

ÉPISCOPOS ou **EPISKOPOS** n. m. (gr. *epi*, sur, et *skopein*, examiner). Antiq. gr. Commissaire extraordinaire qu'Athènes envoyait dans les villes sujettes pour les inspecter, y rendre la justice, y représenter l'autorité souveraine. (Ce furent les agents de l'impérialisme athénien et ils portèrent souvent atteinte à l'autonomie des cités confédérées.)

ÉPISÈME n. m. Mus. Traits ajoutés à certains *neumes* pour indiquer l'intonation, l'accentuation, le rythme de certaines notes, à partir du IX^e s., dans les manuscrits de Saint-Gall.

ÉPISÉPALE adj. Bot. Qui naît ou croît sur les pièces ou lobes du calice.

EPISINUS [nys] n. m. Araignée marcheuse, jaune ou brunâtre, à abdomen postérieurement déclive, qui se tient ordinairement hors de sa toile.

— ENCYCL. Le genre *episinus* compte peu d'espèces, mais celles-ci sont largement distribuées sur le globe; *Episinus truncatus* se trouve depuis l'Algérie jusqu'en Asie centrale.

ÉPISIOTOMIE n. f. (gr. *epeision*, pénit, et *tomê*, section). Opération pratiquée au cours de certains accouchements, qui consiste à inciser la vulve et les muscles du périnée.

— ENCYCL. L'*épisiotomie* agrandit l'orifice vulvaire et évite ainsi des lésions du périnée ou de la vulve dont on ne pourrait pas limiter

l'extension, en particulier vers le sphincter de l'anus. L'*épisiotomie* est le plus souvent une incision latérale, droite ou gauche.

ÉPISE n. m. (gr. *episodion*, accessoire). Action accessoire liée à l'action principale, dans un poème, un roman, etc. (comme l'épisode de Philoctète dans les *Aventures de Télémaque*). || *Par extens.* Circonstance qui appartient à une série d'événements formant un tout : *Les épisodes de la Révolution française*. Dans les honteuses années du règne de Louis XV, l'épisode de la guerre du Canada vient nous consoler (Chateaubriand). || Division d'une action dramatique : *Un film à épisodes*.

— Littér. gr. Chacune des parties dialoguées qui constituent les éléments de la tragédie grecque. (Les épisodes sont séparés les uns des autres par les chants du chœur. La première partie dialoguée, avant les épisodes proprement dits, est le *prologue*; la dernière, après la sortie du chœur, l'*exode*. Ces épisodes préfigurent la division en *actes* dans le théâtre moderne.)

— Mus. Dans une fugue, élément le moins rigoureux de cette forme musicale. (Syn. DIVERTISSEMENT.) || *Par extens.* Dans une composition musicale, section de caractère libre séparant les présentations des sujets ou des thèmes.

— Peint. Scène accessoire, représentée dans un tableau et ne se liant pas nécessairement au sujet principal.

ÉPISODIQUE adj. Qui appartient à un épisode; qui en a le caractère : *Ces personnages quoique épisodiques forment une galerie de tableaux...* (Laclos). *Récit épisodique*. *Je ne me plais à noter ici rien d'épisodique, de fortuit* (Gide). || Se dit d'un poème dont les chants ne sont pas liés entre eux et forment chacun un poème à part. || Se dit d'une pièce de théâtre, appelée aussi *pièce à tiroirs*, dans laquelle les scènes sont très peu liées entre elles.

ÉPISODIQUEMENT adv. De façon épisodique.

ÉPISPADE adj. et n. m. Pathol. Atteint d'un épispadias.

ÉPISPADIAS n. m. (gr. *epi*, au-dessus, et *spân*, tirer hors). Vice de conformation de l'urètre, caractérisé par l'ouverture de ce canal à la face supérieure de la verge. (Cette affection est assez rare; elle s'accompagne d'une incontinence d'urine. Son traitement est d'ordre chirurgical.)

ÉPISPERMATIQUE adj. Qui appartient à l'épisperme.

ÉPISPERME n. m. (gr. *epi*, sur, et *sperma*, graine). Bot. Membrane qui recouvre la graine. (V. TÉGUMENT.) || Sac membraneux qui contient les spores, chez certaines algues.

ÉPISPORANGE n. m. (gr. *epi*, sur, *spora*, graine, et *angeion*, vase). Tégument des corps reproducteurs des fougères.

ÉPISPORE n. f. Bot. Syn. de EXOSPORE.

ÉPISSE v. tr. (pour *épissier*; du néerl. *spitsen*, fendre). Assembler deux bouts de cordage en en entrelaçant les torons.

ÉPISSE n. m. ou **ÉPISSE** n. f. Poinçon (en fer, en bois dur, en corne, etc.) au moyen duquel les cordiers, les matelots écartent les torons des cordages à épisser.

ÉPISSE n. f. Réunion de deux bouts de corde, de câble ou de fil électrique par l'entrelacement des torons. || *Épissure double*, épissure où les torons reviennent deux fois sur eux-mêmes. || *Épissure à aillet*, épissure où chaque toron, revenu à son point de départ, forme une boucle. || *Épissure simple*, épissure dans laquelle chacun des torons décomposés de l'un des cordages passe successivement au-dessous de ceux de l'autre.

ÉPISTAMINÉ, **E** adj. (gr. *epi*, sur, et lat. *stamina*, étamine). Se dit des fleurs et des plantes dont les étamines naissent sur le pistil.

ÉPISTAMINIE n. f. Classe de végétaux dicotylédones apétales, comprenant ceux dont les étamines passaient pour être insérées sur l'ovaire infère. (C'était la cinquième classe de Jussieu.)

ÉPISTASIE n. f. (gr. *epistasis*, domination; mot employé par W. Bateson). Génét. Domination d'un gène sur d'autres gènes non allèles.

— ENCYCL. La présence d'un gène inhibe l'action des autres gènes non allèles qui n'interviennent pas dans la réalisation d'un caractère héréditaire. Par exemple, chez les mammifères, la présence du gène de l'albinisme empêche l'action de tous les autres gènes de coloration; tout développement de pigment est inhibé.

ÉPISTATE n. m. (gr. *epistatês*, préposé). Antiq. gr. Titre porté par divers fonctionnaires politiques et techniques.

— ENCYCL. A Athènes, on appelait *épistates* les commissaires aux travaux publics, les intendants des jeux, les administrateurs des trésors des temples, etc. Le mot, employé seul, désignait généralement le président des prytanes au V^e s. et celui des proèdres au IV^e s. L'*épistate* était désigné par tirage au sort, chaque jour, et restait en fonction vingt-quatre heures. Il était le gardien du sceau de l'Etat, des clefs des archives et du Trésor public. S'il y avait séance ce jour-là, il présidait la boulé et l'ecclésiast. Au IV^e s., il perdit cette dernière attribution. Désormais, il tirait au sort les noms de neuf proèdres et de leur président, devenu président des assemblées.

ÉPISTATIE n. f. (gr. *epistateia*). Antiq. gr. Fonctions d'épistate. || Conseil chargé de l'administration d'un skyte, petit couvent grec dépendant des grands couvents du mont Athos.

ÉPISTATIQUE adj. Génét. Qui a rapport à l'épistatie : *Caractère ou facteur épistatique*. Le gène de l'albinisme est épistatique. (Contr. HYPOSTATIQUE.)

ÉPISTAXIS n. f. (gr. *epi*, sur, et *staxis*, écoulement goutte à goutte). Saignement de nez.

— ENCYCL. L'*épistaxis* peut être de cause traumatique ou postopératoire; toutes les affections du nez et des sinus peuvent la provoquer, l'examen en révèle facilement l'origine. Dans de nombreux cas, la cause est dite générale : hypertension artérielle, insuffisance hépatique, troubles de la crase sanguine, maladies du sang, formes graves des maladies infectieuses. Elle paraît parfois sans cause et est dite « idiopathique », liée à une fragilité des capillaires. Elle peut intéresser une ou les deux narines.

— Art vétér. L'*épistaxis*, observée dans toutes les espèces animales, reconnaît des causes nombreuses et très diverses. Souvent, il s'agit de traumatismes de la face ou de blessures de la pituitaire par des corps étrangers ou des parasites (linguates, cestres). D'autres fois, elle est la conséquence d'inflammations graves de la pituitaire, d'ulcérations, de tumeurs ou de ruptures de varices. Elle est fréquente dans les purpuras et les troubles de la crase sanguine. L'*épistaxis*, enfin, se manifeste parfois chez les chevaux de sang, sans cause apparente (épistaxis des chevaux de course).

ÉPISTÈLE n. f. (gr. *epi*, sur, et *stèle*). Bot. Manchon qui entoure la base de la stèle d'une jeune racine se formant à l'intérieur de la racine mère.

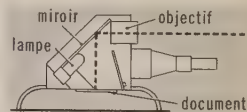
ÉPISTÉMOLOGIE n. f. (gr. *epistêmê*, savoir, et *logos*, science). Étude philosophique de la science.

— ENCYCL. L'*épistémologie* embrasse un domaine plus vaste que la méthodologie ou logique des sciences. Elle englobe, en effet, d'une part cette *méthodologie*, qui étudie les méthodes propres à chaque science et les démarches de la pensée scientifique en général; d'autre part, le problème de la *vérité scientifique* et, enfin, le problème des *rapports entre science et philosophie*. (→ Biblio.)

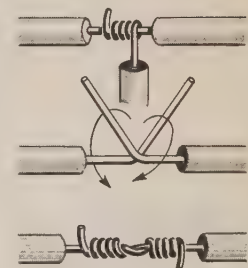
ÉPISTÉMOLOGIQUE adj. Relatif à l'épistémologie.

ÉPISTÈPHE ou **EPISTEPHIUM** [fjom] n. m. Orchidée d'Amérique du Sud. (Chez les épistèphes, le calicule se continue avec le sommet de l'ovaire, disposition qui n'a été rencontrée que dans ce genre. *Epistephium Williamsii* est cultivé pour ses grandes fleurs multicolores.)

ÉPISTERNE ou **EPISTERNUM** [epister-nom] n. m. (gr. *epi*, sur, et *sternum*). Pièce latérale du thorax des insectes. (Les épisternes sont situés entre le sternite et l'épimère de chacun des segments thoraciques. Ils sont surtout bien apparents sur le mésothorax et le métathorax.)



épiscopes pour projections



épissures

ÉPISTILBITE n. f. Minér. Zéolite à base de calcium, de potassium et de sodium, voisine de la heulandite.

Epistolae obscurorum virorum (*Lettres des hommes obscurs*), pamphlet satirique anonyme, publié à Erfurt en 1515, à la veille de la Réforme, contre la scolastique, l'op-tique intolérante de la théologie médiévale et les dérégléments de la vie monastique. Les auteurs semblent être principalement Johannes Jäger (Crotus Rubianus) et Ulrich von Hutten. Ecrites dans un latin barbare et remplies d'hypocrisie, ces lettres étaient censées être adressées aux principaux adversaires de Reuchlin, partisan d'une attitude libérale et humaniste.

ÉPISTOLAIRE adj. (lat. *epistolaris*; de *epistola*, lettre, épître). Qui a rapport à la correspondance : *Commerce épistolaire. Style, genre épistolaire.*

— **ENCYCL.** Le genre épistolaire ne comprend, à proprement parler, que les recueils de véritable correspondance : il faut donc en distinguer les romans, les traités, les pamphlets en forme de lettres. La littérature épistolaire elle-même présente un double aspect. Le plus souvent, il s'agit de lettres personnelles, rédigées sans intention de publication; si la personnalité de l'auteur est riche et son talent d'écrivain spontané, de telles lettres peuvent être des chefs-d'œuvre; c'est le cas pour la correspondance de Cicéron dans l'Antiquité, pour celle de Voltaire ou de Diderot dans les temps modernes, et, avec des valeurs diverses, pour de nombreux recueils de lettres du *xvii^e* et du *xviii^e* s.

Mais la vie de société tend à faire de la lettre une forme de la littérature mondaine : déjà *M^{me} de Sévigné*, dont la correspondance est le chef-d'œuvre du genre épistolaire, sait surveiller sa plume sans rien perdre de son naturel primesautier. Beaucoup plus apprêtées sont les lettres de Guez de Balzac, de Voiture, destinées à être lues dans les salons; mais l'exemple le plus typique de ce genre de correspondance artistiquement travaillée pour être publiée est fourni par les *Lettres* de Plaine le Jeune. On peut y joindre les exercices de style que sont les lettres des rhéteurs grecs (Libanios) ou latins (Symmaque). Au contraire, malgré leur portée souvent générale de lettres de direction, les très nombreuses lettres que nous ont laissées les Pères de l'Eglise (saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, chez les Grecs; saint Cyprien, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, chez les Latins) gardent le plus souvent un tour familier et personnel. De nos jours, un désir très moderne de découvrir l'homme derrière l'écrivain, ou de pénétrer les secrets de la création artistique, assure le succès des volumineuses éditions de *Correspondances* (correspondances de Flaubert, de Balzac, de Stendhal, de Sainte-Beuve, de Delacroix, de Van Gogh, etc.); à plus forte raison cette curiosité s'attache-t-elle, quand elle le peut, aux contemporains (lettres de Romain Rolland, de Gide, de Valéry, de Claudel, etc.). Il en résulte que souvent ces recueils comptent moins par leur valeur littéraire que comme documents psychologiques et moraux.

ÉPISTOLE n. f. (lat. *epistola*). Fam. Lettre, épître : *Je brûle ces épistoles et tout est dit* (Huysmans).

ÉPISTOLIAPHORE ou **EPISTOLEUS** n. m. (gr. *epistolaphoros*; de *epi*, sur, *episto-*

lion, message, et *phoros*, qui porte). Antiq. gr. Commandant en second d'une flotte, à Sparte.

ÉPISTOLIER, ÈRE n. Personne qui aime à écrire des lettres, ou qui excelle dans l'art de les écrire : *L'art se joignant en elle* [*M^{me} de Sévigné*] *au génie en a fait une incomparable épistolière* (V. Cousin). *Peu d'épistoliers se vantent de faire tenir comme vous faites, en quinze lignes, tant de choses essentielles* (Colette).

◆ **N. m.** Liturg. anc. Clerc qui chante l'épître à la messe. || Livre qui contient les épîtres qu'on chante à la messe. (Syn. CAPITULIER.)

ÉPISTOLITE n. f. Minér. Silico-niobate naturel complexe.

ÉPISTOLOGRAPHE n. m. Officier grec, secrétaire des rois lagides, chargé de rédiger les lettres royales, peut-être aussi de les contresigner et de les sceller.

ÉPISTOME n. m. (gr. *epi*, sur, et *stoma*, bouche). Région antérieure de la tête des insectes, placée entre la lèvre supérieure, ou labre, et le front. (On la désigne aussi sous les noms de *CLYPEUS* et de *CHAPERON*. Chez les bryozoaires, on entend par « épistome » la languette mobile qui, chez les phylactolèmes, surmonte la bouche.)

ÉPISTRATÈGE n. m. (gr. *epi*, sur, et *stratēgos*, général). Antiq. égypt. Sorte de super-préfet pour chacune des épistratégies*.

ÉPISTRATÉGIE n. f. (de *épistratège*). Antiq. Division administrative de l'Égypte à l'époque romaine. (Il y avait trois épistratégies : Thébaïde, Delta, Heptanomie.)

ÉPISTYLE n. m. (lat. *epistylum*; gr. *epistulion*). Dans l'architecture grecque, partie de l'entablement qui repose directement sur les colonnes. (Syn. ARCHITRAVE.)

ÉPISTYLE ou **EPISTYLIS** n. m. Protozoaire cilié holotric, formant des colonies arborescentes très élégantes, qui atteignent 4 mm de hauteur. (Il vit dans la mer et parfois dans l'eau douce. Famille des vorticellidés.)

ÉPISYLOGISME n. m. (gr. *epi*, sur, et *sylogisme*). Log. Raisonnement qui s'appuie sur la conclusion d'un raisonnement immédiatement antérieur, de sorte que cette conclusion devient prémisses du nouveau syllogisme.

ÉPITAGMA n. m. (mot gr.; de *epi*, sur, et *tassein*, ranger). Antiq. gr. Corps de réserve, dans les armées hellénistiques.

ÉPITAPHE n. f. (lat. *epitaphium*; gr. *epitaphios*, funèbre). Inscription funéraire : *Les épitaphes racontent, en un français laconique, toutes sortes de misères, d'épreuves, d'épidémies, toutes les souffrances endurées pour la conquête de cette amère patrie* (G. Duhamel). || Tablette de marbre, de pierre ou de métal, qui porte une inscription funéraire.

— **LOC. FAM.** *Faire l'épitaphe de quelqu'un*, le juger après sa mort, dire de lui du bien ou du mal.

— **ENCYCL.** Voici, à titre d'exemple, l'épitaphe de Piron : *Ci-gît Piron, qui ne fut rien, | Pas même académicien.*

Relevées en grand nombre sur les monuments de l'Antiquité, les épitaphes sont des sources de renseignement précieuses sur la mentalité de l'époque, à condition de les interpréter avec précaution. Au Moyen Âge, la tombe plate, encastrée dans le pavement de l'église et sur laquelle est représentée l'effigie du défunt, porte une inscription disposée sur les quatre bords de la dalle; l'épitaphe se voit également sur les stèles sculptées marquant la sépulture et dressées contre le mur intérieur ou extérieur de l'église. Dans les tombeaux surélevés de la période gothique, elle est inscrite sur la tranche de la dalle portant le gisant ou en bordure de cette même dalle; on trouve également des épitaphes sous des enfeu, dans les galeries des cloîtres. Les cimetières n'ont guère de tombes d'apparat : une croix de pierre ou de bois porte l'épitaphe gravée ou peinte. Au *xvi^e* et au *xviii^e* s., de petits monuments sont encastrés dans le mur pour signaler une sépulture voisine; ils comportent une plaque de pierre ou de marbre recouverte d'une longue inscription et entourée d'un décor funéraire et d'émblèmes héraldiques. A l'époque classique, on trouve des épitaphes gravées sur des mé-

dillons, des sarcophages, des pyramides, des obélisques, selon l'importance du monument principal.

Épitaphe Villon, ballade de Villon, composée en 1463, lorsque, emprisonné à la suite d'une rixe, il était en grand danger d'être pendu; on appelle souvent cette œuvre « *Ballade des pendus* ». (V. aussi *BALLADES* de Villon).

ÉPITAXIE n. f. Phénomène d'orientation mutuelle de cristaux de substances différentes, dû à des analogies étroites dans l'arrangement des atomes dans leur face commune.

ÉPITE n. f. Mar. Cheville de bois conique.

ÉPITHALAME n. m. (gr. *epithalamion*, chant nuptial). Poème lyrique, chanté à l'origine, composé pour célébrer les louanges de nouveaux époux, à l'occasion de leur mariage : *Catulle a composé l'épithalame de Thétis et de Pélée*. || *Par extens.* : *Peuples, chantez l'épithalame!* | *La France épouse l'assassin* (Buge).

— **Bx-arts.** Gravure allégorique dont on accompagnait les épithalames en vers : *Les épithalames de Bernard Picart*.

— **ENCYCL.** Littér. L'épithalame a pour origine les chants qui accompagnent ordinairement la célébration du mariage, tels, dans l'Antiquité grecque, le *chant d'hymen*, ou, à Rome, les *chants fescennins*, d'une vaine licence. Très tôt, la poésie lyrique s'empara de ce thème. Déjà, dans la Bible, le Psaume XLIV et le Cantique des cantiques sont sans doute des épithalames. En Grèce, le genre, d'abord traité par les lyriques du *vi^e* s. (Sappho, Pindare, Anacréon), s'orna d'épisodes mythologiques mêlant au lyrisme le ton de l'épopée gracieuse (Théocrite : *Épithalame de Ménélès et d'Hélène*). A Rome, Catulle imita avec élégance ces modèles grecs dans quelques pièces (*Noces de Thétis et de Pélée*, etc.); en revanche, il y a moins d'imagination et plus d'artifices chez Stace ou Ausone : la tradition latine y allie souvent l'éloge à la licence des vers fescennins, comme dans l'*Épithalame de l'empereur Honorius*, de Claudien. Puis le genre finit par s'alourdir de mythologie pédante (Sidoine Apollinaire).

Dans la littérature française, l'épithalame reparait dès la Renaissance (Marot, Ronsard), à l'occasion des noces de souverains, mais n'évite guère les artifices de la poésie officielle. De nos jours, Guillaume Apollinaire l'a pourtant renouvelé en un style très moderne, dans son « *Poème lu au mariage d'André Salmon* » (*Alcools*). Dans la musique moderne, certains compositeurs ont repris le thème de l'épithalame, tel Chabrier dans *Gwendoline*.

Épithalame de Thétis et de Pélée. V. *NOCES* de THÉTIS et de PÉLÉE.

ÉPITHÉLIAL, E, AUX adj. Qui a rapport, qui appartient à l'épithélial.

ÉPITHÉLIALISATION n. f. Formation du tissu épithélial, et, spécialement, recouvrement par une couche épithéliale du tissu conjonctif, lors de la cicatrisation des plaies.

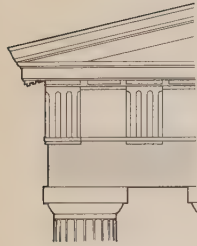
ÉPITHÉLIOÏDE adj. f. Se dit des cellules que l'on rencontre dans certaines productions pathologiques, telles que la zone moyenne des tubercules. (Par leur aspect, elles se rapprochent des véritables cellules épithéliales, alors qu'elles sont d'origine conjonctive.)

ÉPITHÉLIOMA ou **ÉPITHÉLIOME** n. m. Tumeur cancéreuse, d'origine épithéliale. (V. CANCER.)

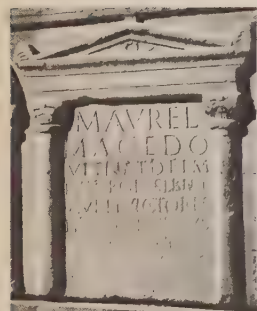
— **Art vétér.** *Epithélioma contagieux des volailles*, v. *VARIOLE* aviaire.

ÉPITHÉLIUM [ljom] n. m. (gr. *epi*, sur, et *thêlê*, mamelon, le mot ayant d'abord été employé pour désigner la peau du mamelon). Histol. Tissu composé de cellules formant une ou plusieurs couches, et qui revêt toutes les surfaces externes (épiderme) et internes (muqueuses) du corps.

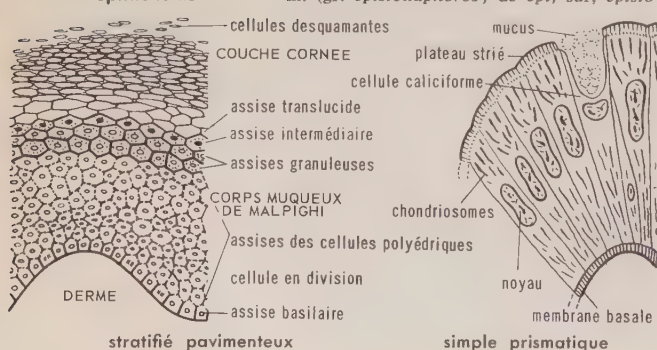
— **ENCYCL.** L'épithélium présente des cellules tantôt aplaties, tantôt cylindriques, et est constitué par une (*épithélium simple*) ou plusieurs (*épithélium stratifié*) couches de cellules. Il subit diverses modifications pour former des invaginations qui deviennent du tissu glandulaire et des bulbes producteurs de phanères (poils, plumes, ongles, écailles).



épistyle

épitaphe
musée des Antiquités
Ravenne

épithéliums



et même d'émail dentaire. L'épithélium est un tissu essentiellement défensif quand il est externe; il est surtout absorbant quand il est interne et laisse passer les substances liquides (villosités intestinales) ou gazeuses (vésicules pulmonaires) du milieu intérieur (absorption, respiration). Par sa transformation glandulaire, il produit des substances qui sont rejetées à l'extérieur définitivement (matière sébacée, sueur, larmes), ou tombent dans la cavité digestive pour servir à l'élaboration des aliments (salive, suc gastrique, suc pancréatique, suc intestinal, etc.), ou sont versées dans le torrent circulatoire (sécrétions internes) et reprises par l'organisme, qui les utilise chacune d'une manière propre.

Le tissu épithélial ne possède ni filets nerveux ni vaisseaux qui lui soient particuliers; il se nourrit par absorption aux dépens de la lymphe ou du plasma transsudé par les vaisseaux qui irriguent les tissus sous-jacents.

L'hypertrophie de l'épithélium, sous des influences diverses (irritations prolongées, substances caustiques, cicatrices, parasites), donne lieu à des formations tumorales bénignes, les papillomes et les condyloles, et à des formations malignes, que l'on groupe sous le nom d'*épithéliomas*.

L'épithélium de nombreux animaux (et, chez l'homme, celui de la trachée) est souvent bordé sur sa surface externe d'une ciliature vibratile. L'absence totale de tels cils vibratiles chez les insectes est un de leurs caractères histologiques les plus absolus.

ÉPITHÈME n. m. (gr. *epithēma*). Bot. Massif de petites cellules incolores, polyédriques, à parois minces, qui coiffe l'extrémité d'une fine nervure, au-dessous d'un stomate aquifère.

— Pharm. Topique de consistance molle, sans savon de plomb, ni corps gras, ni résine. || Escusson* préparé avec un tel topique.

ÉPITHÈQUE n. f. (gr. *epi*, sur, et *thēkē*, étui). Sécrétion calcaire déposée par la peau de certains polyptères à la surface de la muraille du calice. (Elle est toujours indépendante des sepals.)

ÉPITHERMAL, E, AUX adj. Géol. *Filon épithérmal*, filon dont le remplissage s'est effectué à faible profondeur et à température modérée.

— ENCYCL. Les *filons épithermaux* se rencontrent dans des régions d'activité volcanique relativement récente, où l'érosion n'a pas, depuis la minéralisation, enlevé une forte épaisseur de terrain. Les formes sont irrégulières, parce que les fractures se sont faites près de la surface; la structure de ces filons est souvent bréchiforme, avec des cavités et des minéraux concrétionnés. La température de formation pourrait être de 50 à 200 °C. La minéralisation rappelle celle des sources thermales : silice, calcite, fluorine, barytine, éventuellement or et sulfures de fer, de mercure et d'antimoine. Le gîte aurifère de Cripple-Creek, au Colorado, est constitué par de nombreux filons de ce type, disposés radialement dans la cheminée d'un vaste volcan miocène.

ÉPITHÈSE n. f. Linguist. Adjonction à la finale d'un mot d'un phonème non étymologique. (Ex. : en grec, le *n* épheclystique.)

ÉPITHÈTE n. f. (lat. *epithetum*; du gr. *epitheton*, ajouté; de *epi*, sur, et *tithēmi*, je place). Linguist. Mot ajouté à un substantif pour le qualifier : *Les grandes pensées n'ont pas besoin d'un cortège d'épithètes* (M^{me} de Staël). || *Épithète de nature*, celle qui exprime une qualité permanente d'une chose ou d'une personne. (Ex. : *Achille aux pieds légers*.) || *Épithète de circonstance* (ou *apposition*), celle qui s'applique momentanément à un objet ou à une personne. (Ex. : *Cette maison qu'on voit, bâtie en pierre et d'ardoise couverte* [Hugo].) || *Par extens.* Qualification élogieuse ou injurieuse : *Amas d'épithètes, mauvaises louanges; ce sont les faits qui louent* (La Bruyère).

◆ Adj. Linguist. Se dit de l'adjectif* qualificatif quand il est accolé au nom et fait groupe avec lui (ex. : *Une cuisine basse et sombre*), par opposition à *attribut* et à *apposition*.

ÉPITHÉTIQUE adj. Chargé d'épithètes : *Style épithétique*.

— Linguist. Relatif à l'épithète.

ÉPITOGE n. f. (lat. *epitogium*; du gr. *epi*, sur, et du lat. *toga*, toge). Pièce de vêtement que les anciens Romains portaient par-dessus la toge. || Bande d'étoffe que portent sur l'épaule gauche, comme insigne : 1° les recteurs et inspecteurs d'académie (en moire violette); les professeurs des facultés, des lycées et collèges (en soie orange pour les lettres, amarante pour les sciences, en satin cramoi pour la médecine, en laine écarlate pour le droit); 2° les avocats et certains magistrats.

ÉPITOMÉ, et autref. **ÉPITOME** n. m. (lat. *epitome*; gr. *epitomē*, abrégé). Abrégé d'un ouvrage. || *Particul.* Précis d'histoire.

— ENCYCL. Des abrégés des longs ouvrages historiques avaient été composés sous ce titre dans l'Antiquité latine; le plus célèbre était l'*Epitome* de Tite-Live, aujourd'hui perdu. Ces abrégés se multiplièrent surtout à partir du II^e s. (Florus, Justin, Aurelius Victor, etc.), constituant un véritable genre littéraire.

Epitome historiae Graecae (Abrégé de l'histoire grecque), par Ch. Siret (1799). Livre classique d'explication latine élémentaire, que l'on abordait après l'*Epitome historiae sacrae*.

Epitome historiae sacrae (Abrégé de l'histoire sainte), par Lhomond (1784). Ouvrage par lequel on commençait autrefois l'étude du latin.

ÉPITOQUE adj. (gr. *epi*, sur, et *tokos*, enfantement). Biol. Qui se rapporte à l'épitoque. || *Individu épitoque*, individu sexuellement mûr, correspondant à un individu normal ayant subi une métamorphose. (Chez les *néreïdes*, les individus épitoques ont été interprétés comme un genre spécial : *heteroneireis*.) [Syn. ÉPIGAMIE.]

ÉPITOQUE n. f. (gr. *epi*, sur, et *tokos*, enfantement). Biol. Ensemble de modifications qui affectent, au moment de la reproduction, certains animaux marins (annelides) vivant sur le fond. (Syn. ÉPIGAMIE.)

— ENCYCL. Ces animaux subissent une métamorphose intéressante les caractères morphologiques : les yeux augmentent de taille, les parapodes de la moitié postérieure du corps se modifient, leurs lobes deviennent foliacés, les soies sont plus longues et plus nombreuses. Les produits sexuels se développent dans les segments métamorphosés. L'annelide quitte alors le fond et nage vigoureusement. La fécondation s'opère en surface. Chez certaines espèces, les individus épitoques se coupent en deux; la région postérieure seule, métamorphosée, quitte le fond et nage. Le phénomène se produit simultanément pour tous les individus d'une région à un moment précis, réglé sur le rythme lunaire.

L'*épitoque* est sous la dépendance de facteurs hormonaux; l'expérience a montré que le cerveau sécrétait une hormone inhibitrice de l'épitoque et du développement des éléments sexuels mâles. Le minimum de sécrétion du cerveau correspondrait à l'épitoque.

ÉPÎTRE n. f. (lat. *epistola*; gr. *epistolē*, lettre). Lettre missive écrite par un auteur ancien : *Les épîtres de Cicéron, de saint Paul, de Pline le Jeune*. || *Fam. et par plaisant.* Lettre : *Ecrire une longue épître à ses parents. Ses épîtres lui font des ennemis nouveaux* (Ed. Rostand). || Lettre en vers sur un sujet moral, philosophique, etc. : *Les épîtres d'Horace, de Boileau, de Voltaire*. || *Épître dédicatoire*, lettre mise en tête d'un livre pour le dédier à quelqu'un.

— Liturg. Texte emprunté aux *Épîtres* des Apôtres, à l'Apocalypse ou à un des livres de l'Ancien Testament, qui se lit ou se chante à la messe avant l'évangile. (Aux messes solennelles, l'épître est chantée par le sous-diacre.) || Moment de la messe où l'épître se lit. || *Côté de l'épître*, côté droit de l'autel par rapport aux assistants, parce que l'épître se lit de ce côté. || *Épître farcie*, dans la littérature du Moyen Âge, sorte d'hymne où un verset des Actes des Apôtres est suivi de sa traduction versifiée en langue vulgaire. (Les épîtres farcies se rapportent, pour la plupart, à la fête de saint Etienne ou à des fêtes voisines.)

— ENCYCL. Littér. L'*épître* en prose se développa dans l'Antiquité comme l'une des formes de la littérature didactique (épîtres d'Epicure, de Varron, des écrivains chré-

tiens). A Rome, Horace créa au I^{er} s. l'*épître en vers*, adressée à un personnage réel ou fictif, et traitant de sujets moraux ou littéraires sur le ton, discrètement satirique, d'une libre causerie : l'*Épître aux Pisons* constitue son *Art poétique*.

Plus familier que son modèle latin, Marot, au XVI^e s., fait de l'épître poétique un chef-d'œuvre de badinage spirituel (*Épîtres au roi, à Lyon Jamet, etc.*). Mais déjà la Pléiade y réclame plus de dignité (épîtres de Ronsard), et si La Fontaine, au siècle suivant, lui conserve le ton aisé de la conversation (*Épîtres à Huet, à M^{me} de la Sablière, etc.*), Boileau, plus apprêté dans ses *Épîtres* morales et littéraires, malgré son esprit satirique, oriente le genre vers la forme didactique qu'il prendra volontiers au XVIII^e s., au moment de sa plus grande faveur; pourtant, Voltaire y adopte encore avec aisance les tons les plus variés (*Épître sur la philosophie de Newton, Épîtres à Boileau, à Horace, etc.*) et fait facilement oublier les épîtres de J.-B. Rousseau, de Delille, de M.-J. Chénier, etc. Le romantisme, en rompant avec les genres classiques et en ramenant la poésie à l'expression des sentiments plutôt que des idées, semble avoir discrédité définitivement l'épître en vers.

Épîtres d'Horace. Au nombre de vingt-trois, y compris l'*Épître aux Pisons*, ordinairement publiée à part sous le titre d'*Art* poétique*, elles ne se différencient des *Satires* que par la forme épistolaire. Composées après celles-ci (les vingt premières de 30 à 20, les trois dernières de 20 à 8 av. J.-C.), elles en gardent le ton de causerie familière. On y sent toutefois plus de maturité. Au satirique mordant s'est substitué un moraliste, railleur encore, mais avec une nuance d'indulgence philosophique. Franchement éclectique, il emprunte aux stoïciens autant qu'aux épicuriens. Modérer les passions, mettre dans la vie la mesure et l'harmonie, telle est la morale toute pratique qu'au lendemain des guerres civiles il prêche avec conviction : morale moyenne à l'usage des gens du monde, qui ne prône pas plus les grandes vertus qu'elle n'autorise le vice. Dans les pièces littéraires (surtout livre II et *Art poétique*), il vante la perfection des Grecs; il veut, en outre, que la poésie soit l'œuvre d'un homme inspiré, et non un divertissement d'amateur. Rien de plus varié que le ton des *Épîtres* : dialogues, apostrophes, sentences, railleries, exhortations pressantes s'y succèdent. Les *Épîtres* sont le chef-d'œuvre d'Horace.

Épîtres de Boileau. Ecrites, comme les *Satires*, à l'imitation du poète latin Horace, elles sont au nombre de douze : les neuf premières ont été composées de 1669 à 1677; les trois dernières sont de 1695. — La I^{re} ép., *Au roi* (1669), est une exhortation à renoncer aux « lauriers de la guerre » et à favoriser les arts de la paix. — La II^e ép., *A M. l'abbé Desroches* (1669), raille la manie de juger; elle se termine par la fable de *l'Huître et les Plaisieurs*. — La III^e ép., *A M. Arnaud* (1673), condamne la fausse honte et le respect humain. — La IV^e ép., *Au roi* (1672), contient le récit épique du passage du Rhin par Louis XIV. — La V^e ép., *A M. de Guilleragues* (1674), chante la « médiocrité » et la sagesse; Boileau y raconte comment il est devenu poète. — La VI^e ép., *A M. de Lamignon* (1677), célèbre les plaisirs des champs. — La VII^e ép., *A M. Racine* (1677), console le poète de la cabale montée contre *Phèdre*, et lui démontre l'utilité des ennemis. — La VIII^e ép., *Au roi* (1675), est un éloge de Louis XIV. — La IX^e ép., *Au marquis de Seignelay* (1675), revient sur le principe même de l'esthétique classique qu'avait définie l'*Art poétique* (1674) : « Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable. » — La X^e ép., *A mes vers* (1695), est une apologie personnelle et un adieu à la poésie. — La XI^e ép., *A mon jardinier* (1696), est une pièce badine. — La XII^e ép., *A M. l'abbé Renaudot* (1696-1698), est relative à l'amour de Dieu.

Les vers où Boileau célèbre Louis XIV et ses exploits ne se distinguent pas du lyrisme officiel de son temps. Quelques pièces où il s'efforce de passer pour moraliste n'échappent pas à une certaine banalité. On apprécie davantage celles qui permettent à Boileau de développer ses vues sur la poésie. L'*épître de l'Amour de Dieu* est remarquable



épitoque
chez une néreïde

par la force avec laquelle il prend parti dans la querelle entre jansénistes et molinistes.

Épîtres du Nouveau Testament ou **Épîtres des Apôtres**, lettres écrites par les Apôtres. La Vulgate comporte quatorze épîtres de saint Paul et sept épîtres dites *catholiques*. Elles ont la forme de lettres, et les conseils et exhortations morales y tiennent une grande place. Adressées à une Église ou à un groupe de destinataires bien déterminés, traitant d'une question de circonstance, elles n'en constituent pas moins, dans leur ensemble, un corps de doctrine très cohérent et assez complet : les Épîtres de saint Paul sont adressées aux Romains (exposé doctrinal), aux Corinthiens (I et II) [vie des communautés chrétiennes], aux Galates, aux Ephésiens (le mystère de l'Incarnation), aux Philippiens et aux Colossiens (écrites pendant la captivité du saint à Rome), aux Thessaloniens (I et II), à Timothée (I et II), à Tite, à Philémon (« Épîtres pastorales ») et aux Hébreux. Les épîtres catholiques sont celles de saint Jacques « aux douze tribus », de saint Pierre (I et II), de saint Jean (I, II et III) et de saint Jude. Leur valeur est très inégale.

Épîtres apocryphes. On a fait, notamment au IV^e s., un certain nombre de fausses épîtres de saint Paul : on connaît surtout l'*Épître aux Laodicéens* et la *Correspondance de Sénèque et de saint Paul*.

Épître de saint Clément aux Corinthiens, lettre du pape saint Clément, répondant aux fidèles de Corinthe (97), qui lui avaient demandé de mettre fin aux schismes dont leur Église était troublée. Clément y prêche la soumission aux chefs légitimes. C'est la première fois que l'on voit intervenir le pape dans les affaires d'une Église lointaine.

ÉPIRITE adj. Métrique. anc. *Genre épître*, catégorie métrique dans laquelle les pieds peuvent se diviser en deux parties, l'une de trois temps et l'autre de quatre.

◆ Adj. et n. m. Se dit d'un pied de ce genre, composé de trois longues et d'une brève, qui peuvent être placées de quatre manières différentes. (Le pied s'appelle *épître premier, deuxième*, etc., d'après la place de la brève.)

ÉPITROCHLÉE [kle] n. f. (gr. *epi*, sur, et *trochlée*). Tubérosité située à la partie tout inférieure du bord interne de l'humérus, au-dessus de la trochlée. (L'épitrôchlée donne insertion au ligament latéral interne du coude et à de nombreux muscles.)

ÉPITROCHLÉEN [klez], **ENNE** adj. Qui se rapporte à l'épitrôchlée. || *Muscles épitrôchléens*, muscles de l'avant-bras qui s'insèrent sur l'épitrôchlée.

ÉPITROPOS [pos] n. m. (mot grec). Antiq. gr. Tuteur d'enfants mineurs. || Intendant. (Ce mot, désignant aussi le gouverneur d'une ville, d'une province, devint, à l'époque hellénistique, synonyme du *procurator* romain.)

ÉPITUBERCULOSE n. f. (gr. *epi*, sur, et *tuberculo*). Pneum. Manifestation inflammatoire banale ou spécifique se développant autour d'un foyer de tuberculose : *L'épitrôchlée se voit surtout dans la tuberculose pulmonaire*.

ÉPIZÉPHYRIEN, ENNE adj. (gr. *epizephyrios*; de *epi*, sur, et *zephyros*, vent d'ouest). Géogr. anc. Qui est à l'ouest. || Se disait particulièrement des habitants de la ville de Locres, en Italie.

EPIZOANTHUS [tys] n. m. Anthozoaire zoanthaire dont les individus, réunis en colonies, se fixent sur des objets divers, notamment d'autres animaux, tels que éponge, gorgone, coquille de gastropode habitée par un pagure, etc. (Ces animaux marins vivent depuis la surface jusqu'à 400 m de profondeur.)

ÉPIZOOTIE n. f. (gr. *epi*, sur, et *zoon*, animal). Maladie, épidémie qui atteint un grand nombre d'animaux.

— **ENCYCL.** Le mot *épi-zootie* a la même signification que le mot *épidémie*, mais il est réservé aux animaux ; il s'applique aux maladies infectieuses, contagieuses, qui règnent sur tout un pays. Les maladies des animaux réputées contagieuses, et qui donnent lieu à la déclaration et à l'application de mesures de police sanitaire, sont les suivantes : la *rage*, dans toutes les espèces ; la *peste bovine*, dans toutes les espèces de ruminants ; la *péri-*

pneumonie contagieuse, le *charbon symptomatique* et l'anaplasmose, dans l'espèce bovine ; la *tuberculose des bovidés*, dans quatre formes : tuberculose avancée du poumon, entérite, métrite et mammites ; la *clavelée*, dans l'espèce ovine ; la *mélitococcie*, dans les espèces ovine et caprine ; les *gales*, dans les espèces bovine, ovine, caprine, et chez les équidés ; la *fièvre aphteuse*, dans les espèces bovine, ovine, caprine et porcine ; l'*anémie infectieuse*, la *morve* et la *dourine*, chez les équidés ; la *fièvre charbonneuse*, chez les équidés et dans les espèces bovine, ovine, caprine et porcine ; le *rouget*, la *peste*, la *salmonellose* et la *pasteurellose*, dans l'espèce porcine ; la *loque*, l'*acariose* et la *noséose* des abeilles. (Cette nomenclature peut être modifiée par décret.) L'exposition, la mise en vente ou la vente des animaux atteints ou soupçonnés d'être atteints de l'une de ces maladies sont interdites. (→ *Biblio.*)

— **Dr. admin.** Les dispositions s'appliquant à la généralité des maladies contagieuses consistent : 1^o dans l'obligation, pour toute personne chargée des soins ou de la garde d'un animal atteint ou soupçonné de l'une de ces maladies, d'en faire la *déclaration* au maire ; 2^o dans le droit conféré au préfet de prendre, en cas de constatation de la maladie, un arrêté portant *déclaration d'infection* d'un certain périmètre autour du foyer contagieux, et de prescrire l'exécution, dans ce périmètre, des mesures à appliquer suivant la nature de la maladie. Le ministre de l'Agriculture peut ordonner l'abattage des animaux atteints de morve, farcin, rage, peste bovine, etc. ; mais, dans ces deux dernières maladies, il alloue une indemnité au propriétaire. Un service des épizooties fonctionne dans chaque département, aux frais du département ; un comité consultatif des épizooties, institué près le ministre de l'Agriculture, statue sur toutes les questions se rattachant aux épizooties.

Les maires assurent l'exécution des dispositions légales et réglementaires qui ont pour but de prévenir les maladies contagieuses ou épizootiques. Ils doivent donner avis d'urgence au préfet de tout cas d'épizootie qui leur serait signalé sur le territoire de leur commune. Ils peuvent prendre les mesures provisoires qu'ils jugent utiles pour arrêter la propagation du mal.

La chair des animaux morts de maladie contagieuse, ou abattus comme atteints d'une de ces maladies, ne peut être livrée à la consommation. Les cadavres des animaux morts ou abattus comme atteints de maladies contagieuses doivent, au plus tard dans les vingt-quatre heures, être détruits par un procédé chimique ou par combustion, ou enfouis préalablement recouverts de chaux vive.

ÉPIZOOTIQUE adj. Relatif à l'épizootie ; qui a le caractère d'une épizootie : *Maladie épizootique*.

ÉPIZOOTIQUEMENT adv. Comme une épizootie ; à la manière d'une épizootie.

ÉPLOIEMENT n. m. Action de rendre employé ; état de ce qui est employé.

ÉPLORÉ, E adj. (autref. *épleuré*, de *pleur*). Qui est tout en pleurs : *Une mère éplorée* ; et, au fig. : *Ce beau luth éploré qui vibre sous vos doigts* (Musset).

◆ N. Personne éplorée : *Cette belle éplorée ne pouvait parvenir à cacher ses peines* (Nerval).

ÉPLOREMENT n. m. État d'une personne éplorée.

ÉPLOYÉE adj. f. Hérald. Se dit de l'aigle quand elle a les ailes étendues.

ÉPLOYER v. tr. Etaler, déployer, développer (rare) : *Le jazz-band éployait, sur le dancing en folie, ses rythmes sauvages* (V. Margueritte).

— **S'employer** v. pr. Syn. plus rare de **SE DÉPLOYER** : *Le panorama y est magnifique, les parages s'employaient dans des verdure* (Huysmans).

ÉPLUCHAGE n. m. Action d'éplucher ou de peler un légume ou un fruit. || *Fig.* Examen minutieux, pointilleux : *L'épluchage d'une œuvre de génie est chose ridicule*.

— **Chirurg.** Nettoyage minutieux d'une plaie contuse.

— **Vann.** Opération de finition d'un panier, consistant à tailler avec l'épluchoir, ou avec un sécateur, les extrémités des brins d'osier

qui font saillie à l'intérieur ou à l'extérieur de l'ouvrage.

ÉPLUCHER v. tr. (ancienn. *peluchier* ; du lat. *pilus*, poil). Nettoyer en débarrassant des parties inutiles ou mauvaises : *Eplucher un fruit, un légume. Animaux qui épluchent leurs plumes, leur poil.* || *Eplucher un poisson, une volaille*, après les avoir écaillés ou plumés, enlever les débris d'écaillés ou de plumes qui restent. || Débarrasser des corps étrangers (en parlant des étoffes neuves) : *Eplucher du drap, de la toile.* || Débarrasser des mauvaises herbes : *Eplucher un champ.* || Faire l'épluchement d'un arbre. (On dit aussi **ÉCLAIRCIR**.) || *Eplucher des herbes, des graines*, enlever les parties gâtées, les matières étrangères qui s'y trouvent mêlées.

— **Fig.** Examiner avec soin : *De longues heures, il épluchait Flaubert, cherchant les poux, les tares* (J. Renard). *On épluchait les chiffres du scrutin de la veille* (J. Romains).

|| Rechercher minutieusement ce qu'il y a de répréhensible dans : *[...] je n'épluche point son chapeau ni sa robe, d'un œil agressif et féminin* (Colette). || **Fig. et fam.** *Eplucher des écrivains*, se livrer à de vives discussions sur des points sans importance.

ÉPLUCHEUR, EUSE n. Personne qui épluche (au pr. et au fig.). || **Fam.** *Eplucheur de mots, éplucheur d'écrivains*, personne qui se livre à des discussions sur des objets sans importance. || *Eplucheur de sacs*, homme de loi qui exerce son état avec une sorte de passion.

— **Carr.** Ouvrier meulier chargé d'affranchir chaque morceau de pierre à meule, ou fiche, de toutes les parties insuffisantes de qualité.

— **Equip. ménag.** Outil ou machine utilisés pour écosser, peler ou gratter les légumes, les moules, etc. (V. part. *encycl.*)

— **Technol.** Ouvrier, ouvrière qui épluche les étoffes ou le papier.

— **ENCYCL.** Equip. ménag. Parmi les *éplucheurs*, on peut citer les *couteaux éplucheurs*, permettant d'enlever seulement l'épiderme ; les *rasoirs à légumes*, lames coupantes pour le même usage ; les *machines à éplucher*, utilisées pour l'épluchage rapide des légumes-racines (carotte, céleri, pomme de terre, etc.) ; elles comportent un récipient cylindrique recouvert intérieurement d'une râpe ou d'une matière abrasive ; l'épluchage se fait par usure, les légumes se trouvant projetés sur la paroi par un mouvement tournant ; enfin, les *écosseurs de pois*, servant à égrener les petits pois.

ÉPLUCHOIR n. m. Couteau à lame courte, que les vanniers utilisent pour régulariser la surface d'un panier, en retailler les brins. || Atelier où se fait l'épluchage.

ÉPLUCHURE n. f. Ce qu'on a enlevé en épluchant (s'emploie surtout au plur.) : *Sabine ramassa les épluchures, et regagna la maison* (R. Rolland).

— **Text.** Corps étrangers que les épinceuses extraient de l'étoffe.

ÉPOBÉLIE n. f. (gr. *epôbelia*, paiement d'une obole). Dr. gr. A Athènes, versement d'une obole par drachme de la somme en litige, à titre d'amende, par le demandeur d'un procès, quand il n'avait pas eu le cinquième des suffrages des juges. (Cette pénalité visait à éviter la multiplication des procès.)

ÉPOCHÉ [kɛ] n. f. (gr. *epokhê*, arrêt). Philos. Suspension du jugement chez les sceptiques* grecs.

ÉPODE n. f. (gr. *epôdos*; de *epi*, sur, et *ôdê*, chant). Littér. anc. Couple lyrique composé de deux vers inégaux. || Pièce lyrique composée d'une suite de ces couplets : *Les épodes d'Horace*. || Troisième partie d'un chœur lyrique, celle qui suivait la strophe et l'antistrophe : *Les odes de Pindare sont composées de triades, dont chacune est formée d'une strophe, d'une antistrophe et d'une épode*.

— **ENCYCL.** Le mot *épode*, qui, d'après son étymologie, désigne un morceau ajouté à un chant, s'appliquait chez les Grecs à deux formes poétiques distinctes. Il désigne, d'une part, des couplets composés de distiques ou d'un vers bref (généralement de quatre iambes) s'ajoutant au vers traditionnel, plus long, de six iambes : c'est ce rythme, inventé par Archiloque, et dont la vacuité convient à la satire, qu'adopta Horace au début de son

premier recueil poétique, qui reçut de ce fait le titre d'*Épodes*. D'autre part, dans la trique chorale (Pindare) et dans les chœurs tragiques, l'épode était un couplet qui s'ajoutait en conclusion — et sur un rythme différent — au groupe de la strophe et de l'antistrophe. Ronsard a cherché à imiter cette disposition rythmique dans quelques-unes de ses *Odes*.

ÉPODES d'Horace. Recueil de dix-sept courts poèmes en distiques iambiques, composés de 1 à 30 av. J.-C. Les *Épodes* répondent à une ordonnance d'inspiration tout opposée. Les uns sont républicains : vaincu avec Brutus et Philippi, Horace revient à Rome, pauvre et mécontent ; aussi les invectives violentes clatent-elles à chaque instant dans les petites pièces qu'il écrivait alors. D'autres poèmes ont été composés, au contraire, quand Horace, rallié au régime nouveau, avait à se faire pardonner son républicanisme d'antan. Plusieurs sont adressées à Mécène. Dans l'épode IX, il célèbre la victoire d'Actium. Enfin, quelques pièces satiriques rappellent des aventures amoureuses de sa jeunesse. La V^e, où il dévoile les opérations magiques de Canidie, est d'une imagination et d'une vigueur qu'on rencontre assez rarement chez Horace.

ÉPOILAGE n. m. Action d'enlever le poil de la peau.

ÉPOILER (S') v. pr. Perdre ses poils : *De beaux pissenlits sauvages dont les légères boules s'époilaient au vent* (Huysmans).

ÉPOINTAGE ou **ÉPOINTEMENT** n. m. Action d'épointer ; état d'un objet épointé.

ÉPOINTÉ, É adj. Dont la pointe est émoussée : *Ces ciseaux étaient-ils à vous ? dit-il en me tendant quelque chose d'informe, de rouillé, d'épointé, de faussé* (Gide).

— Hippol. Se dit du cheval dont une hanche est brisée et est moins saillante que l'autre.

— Minér. *Cristal épointé*, cristal dans lequel les sommets des angles sont remplacés chacun par une facette.

ÉPOINTEMENT n. m. Technol. Syn. de **ÉPOINTAGE**.

ÉPOINTER v. tr. (du préf. priv. *é*, et de *pointe*). Émousser, casser ou user la pointe d'un instrument, d'un outil, ou amincir en pointe l'extrémité d'un bois. (Dans les mines, on utilise des bois épointés à la hache ou à la scie, de façon que la pointe qui repose sur le mur s'enfonce dans celui-ci ou s'écrase sous la pression du toit, en évitant ainsi la rupture du bois.) || *Par anal.* Supprimer, rogner la pointe de : *Il ressemblait à un Mazarin qui eût fait épointer sa barbe pour ressembler à Lénine* (A. Malraux).

— Rel. Après l'effilochage des ficelles, coller l'extrémité des brins pour en former une pointe qu'on peut enfiler dans les trous des cartons.

ÉPOINTILLAGE n. m. Text. Syn. de **ÉPOUILLAGE**.

ÉPOINTILLER v. tr. Text. Syn. de **ÉPINCELER** et **ÉPOUTIR**.

ÉPOIS n. m. pl. Vénér. Cors au sommet de la tête du cerf : *Les époïs d'embaumure*.

ÉPOISSES, comm. de la Côte-d'Or (arrond. de Montbard), en Auxois ; 607 hab. (404 aggl.). Château d'origine féodale, dont l'intérieur abrite de nombreux souvenirs du XVII^e s. L'église du XII^e s. La commune a donné son nom à un fromage cylindrique à pâte molle et à croûte lavée.

ÉPOMINE n. f. (gr. *epi*, sur, et *ômos*, épau). Epitoge ou chausse fourrée d'hermine, que les avocats portent sur l'épaule gauche. (Syn. CHAPERON.)

ÉPOMOPHORE n. m. Grande chauve-souris frugivore, propre aux régions chaudes de l'Afrique, dont la longue tête ressemble à celle d'un cheval, et dont le museau, tronqué à pic, est élargi en forme de lyre. (Famille des ptéropidés.)

ÉPONA (du cell. *epos*, équivalent du gr. *hippos* et du lat. *equus*, cheval), déesse gauloise protectrice des chevaux, des cavaliers, des transports. C'est la seule divinité celtique dont le culte se soit répandu dans une grande partie de l'Empire romain et jusqu'à Rome. Elle est représentée sur un grand nombre de bas-reliefs et de statuettes gallo-romaines : femme vêtue et voilée, assise sur un jument,

passant ou trônant entre des équidés qu'elle nourrit. Un poulain ou un chien l'accompagne. Elle eut peut-être un rôle funéraire, évoquant le dernier voyage. Un calendrier italien du I^{er} s. fixe sa fête au 18 décembre. Apulée écrit, dans *l'Ane d'or*, que son image était peinte dans les écuries. (→ Biblio.)

ÉPÔNE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Mantes-la-Jolie), près de la Seine (r. g.), en amont de Mantes ; 2 021 hab. Église avec clocher roman ; portail du XII^e s. Château du XVIII^e s.

ÉPONGE n. f. (lat. *spongia*). Squelette corné de spongiaire, utilisable pour les nettoyages et la toilette. || *Par extens.* Syn. de SPONGIAIRE. || *Eponge d'eau douce*, v. SPONGILLE. — Loc. div. *Boire comme une éponge*, avoir une éponge dans le gosier, se livrer à des excès de boisson. || *Presser l'éponge*, en extraire l'eau ; et, au fig., soutirer de quelqu'un tout ce que l'on peut. || *Vouloir sécher la mer avec une éponge*, entreprendre quelque chose avec des moyens tout à fait insuffisants. || *Passer l'éponge sur*, oublier, pardonner : *Passons l'éponge sur vos erreurs, et n'en parlons plus*.

— Bot. Excroissance de l'églantier, du rosier. (V. BÉDÉGAR.)

— Electrochim. Dépôt électrolytique spongieux.

— Liturg. *Eponge liturgique*, dans la liturgie orthodoxe, éponge dont le diacre se sert pour purifier la patène.

— Text. *Tissu-éponge*, tissu utilisé pour la confection d'articles de toilette (serviettes, peignoirs, tapis de bain). [V. part. *encycl.*]

— ENCYCL. Ce que l'on nomme usuellement *éponge naturelle* est le squelette plus ou moins dur d'un animal dont on a, par des moyens divers, supprimé toutes les parties molles. Les éponges commerciales appartiennent à la section des éponges cornées *dictyocératines*. Les spongiaires dont le squelette est calcaire ou siliceux ne peuvent être d'aucun usage, et même, parmi les éponges cornées, il n'y en a que très peu dont les fibres soient assez souples ou assez fines pour être utilisées.

L'éponge naturelle est fournie par deux espèces : *Euspongia officinalis* et *Hippospongia equina*.

Dans une éponge, il y a une base, qui servait à sa fixation sur un corps solide, généralement une pierre, d'où partent les tiges principales du squelette. Celles-ci portent de nombreux rameaux, qui s'entremêlent, se soudent, de façon à constituer un réseau de fibrilles à mailles extrêmement serrées. Chaque fibrille est un étui corné, formé de la substance connue sous le nom de *spongine*. Dans ce tube sont empliés en ligne de nombreux grains de sable excessivement fins ; ce sont eux qui produisent le nettoyage par frottement, en râpant les objets. Quand les filaments sont très fins et très souples, l'éponge, dite « de toilette », est extrêmement recherchée et atteint des prix très élevés.

Les éponges sont pêchées souvent par des plongeurs. Dans le golfe de Tunis, principalement au large de Gabès, de Sfax, des îles Kerkennah, la pêche se fait au moyen de chaluts spéciaux, appelés *gangaves*, qui draguent les fonds ; près de la côte, les pêcheurs, dans de petites barques, les kamaluis, les recherchent au moyen d'un simple seau dont le fond est constitué par une vitre, et les ramènent avec un trident emmanché au bout d'une longue perche.

Sur la côte, à Djerba, à Zarzis, les éponges débarquées sur le quai ne tardent pas à pourrir. On les plétine dans l'eau pour les nettoyer. Elles sont ensuite lavées dans de l'eau acidulée, pour détruire les grains de calcaire et les petits coquillages ou carapaces de crustacés qui pourraient y rester. On les blanchit au moyen de divers décolorants.

La pêche au scaphandre permet de choisir sur le fond les éponges de taille marchande, sans détruire les jeunes, comme le fait le chalut, ou sans les déchirer, comme le fait le trident. Elle se pratique à 20 ou 30 m de fond.

Les centres principaux de pêche sont dans la mer Egée, dans les eaux de la Tunisie et de la Tripolitaine. En Floride, aux Bahamas, de nombreuses éponges sont capturées, mais elles sont grossières et friables. Les princi-

aux entrepôts de vente sont à Venise, à Sfax, à Marseille. On a essayé de les acclimater dans divers fonds de la Méditerranée, mais sans succès. Elles poussent naturellement sur nos côtes du Roussillon et de Provence, mais à l'état sporadique et en quantité insuffisante pour être exploitées. Des expériences de bouturage naturel ont été réalisées avec succès, mais ce mode de culture n'est pas encore appliqué à grande échelle. Les éponges naturelles sont d'ailleurs de plus en plus remplacées par des éponges artificielles fabriquées avec diverses substances ; de ce fait, la pêche et le commerce des éponges naturelles diminuent de jour en jour, notamment sur les côtes de Tunisie.

— Equip. ménag. Dans la vie domestique, on utilise les *éponges naturelles*, animales et végétales (luffa), et les *éponges artificielles* en caoutchouc macromoléculaire, en cellulose régénérée ou plastique, en Nylon et en fils métalliques. Les premières sont plus spécialement réservées aux soins corporels ; les autres trouvent leur emploi dans les multiples travaux de nettoyage.

— Pharm. Les *éponges* dites *préparées*, convenablement nettoyées et stérilisées, étaient autrefois employées en chirurgie pour la dilatation des cavités.

— Text. Le *tissu-éponge* comporte, généralement sur ses deux faces, des boucles formées par des fils de chaîne spéciaux, dits *fils de bouclé*, qui travaillent indépendamment des fils de chaîne de fond. Les boucles sont produites par certains dispositifs mécaniques (battant à course variable ou peigne à serrage intermittent) montés sur le métier à tisser et qui, périodiquement, appellent la longueur de chaîne de bouclé nécessaire pour la formation des boucles. Ces tissus sont le plus souvent réalisés en coton. Après blanchiment, ils sont doués d'un grand pouvoir d'absorption de l'eau, ce qui explique leurs usages. On peut également, en commandant les fils de bouclé par une mécanique Jacquard, faire apparaître des dessins variés sur ces tissus, cela combiné ou non avec l'utilisation de fils de diverses couleurs.

ÉPONGE n. f. (lat. *sponda*, bord). Extrémité de chacune des branches du fer à cheval.

— Art vétér. Tumeur molle du coude, chez le cheval, que produit l'éponge du fer par sa pression lorsque l'animal a l'habitude de se coucher en vache. (V. part. *encycl.*)

— Vénér. Matière qui forme le talon du cerf, du chevreuil et de toutes les bêtes qui ont le pied fourchu.

— ENCYCL. Art vétér. L'éponge est le sommet libre de la pointe du fer. Lorsque le cheval se couche les membres repliés, cette partie du fer vient buter contre le coude. Le contact répété développe une tumeur ronde comme une pomme, soit pleine, soit kystique, qu'il est très difficile de guérir par la simple ponction, surtout si l'on n'arrive pas à éloigner le corps contondant. On est alors obligé de rogner l'éponge du fer et de l'arrondir à la lime. On donne aussi le nom d'« éponge » à cette tuméfaction.

ÉPONGEAGE n. m. Action d'éponger.

ÉPONGER v. tr. (Se conj. comme *manger*.) Nettoyer ou éponger avec une éponge : *Eponger une table. Eponger de l'eau, du vin.*

|| *Par anal.* Etancher avec quelque chose de spongieux ; essuyer en tamponnant : *On épongeait aux coins de sa bouche de l'eau et du sang* (Loti). || *Par extens.* Effacer par un lavage : *Eponger un dessin mal exécuté.* || Fig. Absorber une circulation monétaire excessive, au moyen d'un emprunt, d'un prélèvement fiscal.

— Cuis. Placer sur un linge un poisson ou, après les avoir égouttés, des légumes blanchis ou des articles frits, pour les débarrasser de toute humidité ou de toute friture.

— Econ. polit. Absorber tout ou partie de la fraction des revenus des particuliers qui excède la valeur de la masse des biens et des services disponibles pour la consommation, au moyen d'un emprunt (volontaire ou forcé), d'un prélèvement fiscal, du blocage d'une partie des comptes en banque, d'un échange obligatoire des billets de banque avec blocage partiel, etc.

ÉPONINE, héroïne gauloise († Rome 79 apr. J.-C.), femme de Julius Sabinus, Gaulois qui s'associa à la révolte de Civilis contre les Romains, puis dut se cacher

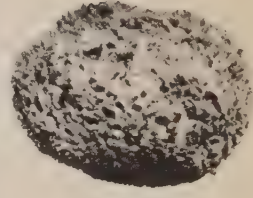
éponges



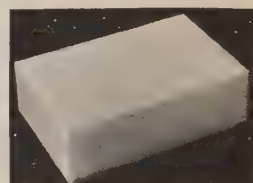
fine de Syrie



métallique



ordinaire



en Nylon

ÉPONA : bronze
cabinet des Médailles

dans une grotte près de Langres. Eponine, qui d'abord l'avait cru mort, vint fréquemment l'y retrouver. Elle mit là au monde deux jumeaux. Après neuf ans, Vespasien fut informé et condamna Sabinus à mort. Eponine insulta l'empereur et fut exécutée. Ses enfants furent épargnés.

ÉPONTE n. f. (lat. *sponda*, bord). Min. Terrain stérile qui borde une couche ou un filon et qui le délimite. (L'éponte qui est au-dessus d'une couche est appelée *toit*; celle qui est au-dessous, *mur*.)

ÉPONTILLAGE n. m. Action d'épontonner, de soutenir avec des épontilles : *L'épontillage d'un pont*. || Système entier des épontilles d'un navire : *L'épontillage soutient les barrots des ponts*.

ÉPONTILLE n. f. (ital. *pontile*, étai; de *ponte*, pont). Arc-boutant, pièce de bois ou métallique destinée à soutenir. || Chacun des gros étais de bois qui maintiennent sur sa quille un navire en construction.

— **ENCYCL.** Les épontilles sont principalement utilisées pour supporter les barrots de pont, les hiloires des panneaux, les bardis installés dans les cales pour le transport des grains en vrac. Elles peuvent être de solides barres rondes, des tubes d'acier sans soudures, ou constituées par des profilés assemblés. Dans les navires spécialement conçus pour le transport des grains en vrac, on donne aux épontilles une forme spéciale pour faciliter le montage des bardis. On utilise aussi des épontilles volantes, suivant les besoins.

ÉPONTILLER v. tr. Mar. Soutenir avec des épontilles; munir d'épontilles : *Épontonner des baux*.

ÉPONYME adj. (gr. *epônumos*; de *epi*, sur, et *onoma*, nom). Antiq. gr. Qui donne ou emprunte son nom à quelque chose. || *Héros éponyme*, fondateur plus ou moins légendaire d'une cité, et qui aurait donné son nom à cette cité. — *Héros* à qui une famille, une tribu ou une dynastie faisait remonter son origine, et qui lui aurait donné son nom. (V. *HÉROS ÉPONYME*.) || *Magistrat éponyme*, magistrat annuel dont le nom servait d'indication chronologique et se donnait à l'année. (A Athènes, à Delphes, à Délos, c'était le premier archonte; à Sparte, le président du collège des éphores; à Argos, la prêtresse d'Héra; etc. Son nom figurait toujours sur les actes publics : « Sous l'archontat de X... ». Un procédé de datation analogue était en usage à Rome, au moyen des noms des deux consuls.)

ÉPOPEE n. f. (gr. *epopoia*; de *epos*, poème, et *poiein*, faire). Poème de longue haleine; récit d'aventures héroïques accompagnées de merveilleux : *Dans toute épopée, la catastrophe est prévue d'avance* (Chateaubriand). || *Par extens.* Suite d'actions héroïques, merveilleuses ou étonnantes : *O soldats de l'an deux ! ô guerres ! épopées !* (Hugo).

— **ENCYCL.** Hist. littér. Conservant le plus souvent le souvenir d'un événement historique, mais transfiguré par la légende, l'épopée est la forme littéraire la plus capable de séduire l'imagination d'un peuple et, à cause de cela, sans doute la plus ancienne. Mais on ne croit plus aujourd'hui à l'existence d'épopées populaires spontanées et primitives, dans quelque littérature que ce soit : toutes les épopées qui nous ont été transmises de la plus lointaine Antiquité supposent une élaboration littéraire, fût-elle orale, due à un travail personnel et conscient de talents individuels. Pourtant, l'épopée comporte bien un aspect collectif, le héros épique représentant toujours une exaltation de l'homme selon l'idéal d'une époque. C'est dans cette exaltation d'un type humain jusqu'au surnaturel qu'est la source du merveilleux épique. Aussi, loin de n'être, comme on l'a cru au XVIII^e s. dans le débat entre merveilleux « chrétien » et « païen », qu'un ornement, nécessairement artificiel, le merveilleux appartient à la nature même de l'imagination épique lorsqu'elle donne vie à un mythe collectif. Ainsi définie, l'inspiration épique apparaît comme un des aspects permanents de la création littéraire; elle subsiste dans les littératures modernes, après s'être dégagée des règles formelles du poème épique.

● **Grèce.** L'épopée grecque est représentée essentiellement par les poèmes homériques,

l'Illiade et *l'Odyssée*, qui supposent d'ailleurs une tradition épique déjà longue. Colportés par les *aèdes*, ils connurent un succès qui provoqua la composition d'autres poèmes, d'un art bien inférieur, autour des mêmes héros (*Cycle troyen*) ou d'autres aventures légendaires (*Cycle thébain*). Aux fragments connus de ces poèmes cycliques du VIII^e s., il faut ajouter les *Hymnes homériques*, préluces pour fêtes religieuses ou récitations épiques, qui n'ont de commun avec l'œuvre d'Homère que leur dialecte. Les poèmes hésiodiques : *les Travaux* et *les Jours*, consacrés au travail de la terre, et la *Théogonie*, généalogie des dieux, représentent une forme d'épopée didactique propre à la Grèce continentale. L'épopée héroïque qui se survit au V^e s. av. J.-C. (Panyasis, Antimaque) cherche l'originalité dans l'inspiration historique (Choerilos chante les guerres médiques). Puis le goût des artifices et de l'érudition mythologique l'emporte définitivement sur l'imagination à l'époque alexandrine, dans les *Argonautiques* d'Apollonios de Rhodes et, plus tard encore, au V^e s. de notre ère, dans les *Dionysiaques* de Nonnos.

● **Rome.** Sans tradition épique propre, Rome s'efforce, dès le III^e s., d'acclimater chez elle la tradition grecque : Livius Andronicus traduit *l'Odyssée* en vers saturniens, typiquement latins; mais ce sont les poèmes d'inspiration historique à la gloire de la grandeur militaire romaine, la *Guerre punique* de Naevius et, surtout, les *Annales* d'Ennius, qui créent à Rome une épopée vraiment nationale. Tandis que Lucrèce n'atteint que par moments la grande épopée dans son poème philosophique *De la nature*, c'est Virgile qui donnera à la littérature latine son chef-d'œuvre épique : avec toutes les ressources d'un art très évolué et d'une sensibilité émouvante, *l'Enéide* exalte en Enée l'idéal moral et viril du Romain. Peu après, la *Pharsale* de Lucain, chantant la rivalité de César et de Pompée, est surchargée de rhétorique, et, dès la fin du I^{er} s. de notre ère, l'épopée latine n'est plus qu'imitation des procédés virgiliens (*Puniques* de Silius Italicus), avec quelques morceaux vigoureux chez Valerius Flaccus (les *Argonautiques*), ou sincèrement émus chez Stace (la *Thébaïde*). Au IV^e s., Claudien, artificiel dans ses épopées mythologiques (*Enlèvement de Proserpine*), a su, en glorifiant Stilicon, le chef des armées d'Honorius (*Guerre contre les Goths*, etc.), exprimer encore avec puissance le sentiment national romain.

● **France.** En France, au XI^e et au XII^e s., autour des sanctuaires jalonnant la route des grands pèlerinages, naissent les *chansons de geste**, œuvres de jongleurs, souvent remaniées avant d'être fixées par écrit. Au nombre d'environ quatre-vingts, ces poèmes constituent le monument de l'épopée française et se répartissent en trois cycles : la *Geste du roi*, ou cycle de Charlemagne, la plus importante, avec son chef-d'œuvre la *Chanson de Roland*, exalte en l'empereur et ses preux les champions de la chrétienté et de la « douce France » ; la *Geste de Garin de Monglane* et celle de *Doon de Mayence* glorifient les vertus guerrières et morales du chevalier. Mais l'imagination épique s'oriente bientôt vers le romanesque dans les *romans courtois** du cycle antique ou du cycle breton. On se contente, du XII^e au XV^e s., de refondre en vers ou en prose les chansons de geste qui inspirent à l'étranger, surtout en Italie, toute une littérature épique. Dès la Renaissance, qui tourne nos poètes vers les modèles antiques, l'imitation servile de Virgile, faute d'une inspiration sincère, réduit en procédés littéraires les créations de l'imagination épique. Seul d'Aubigné, par la vigueur de sa passion religieuse, échappe à ces poncifs et donne dans les *Tragiques* une épopée inégale, souvent puissante, mêlée de satire violente. Au contraire, la *Franciade* de Ronsard inaugure une longue lignée d'épopées artificielles et sans vie, dont le XVI^e s. sera prodigue (Desmarests, Chapelain, Saint-Amant, etc.). Boileau, qui les raille, ne comprend pas mieux, dans son *Art poétique*, les conditions de la création épique. La *Henriade* de Voltaire, consacrée à Henri IV, n'a d'originalité que comme œuvre de propagande philosophique; et les *Martyrs*, épopée en prose de Chateaubriand, ne sont encore que procédés, sauf en quelques pages, d'une imagination drama-

tique et colorée. Le romantisme, par son goût des traditions populaires, son sens historique et son libre abandon à l'imagination a recréé un climat favorable à l'épopée. St. Lamartine (*Jocelyn*, *la Chute d'un ange*) et Vigny (*Eloa*) sont desservis par une imagination et un art insuffisants, Hugo donne dans les poèmes de la *Légende des siècles* les chefs-d'œuvre de l'épopée moderne; *Dieu*, et *la Fin de Satan* sont des sortes d'épopées philosophiques plus confuses; enfin, les *Poèmes barbares* de Leconte de Lisle se présentent aussi comme de petites épopées, mais d'un art plus froid et plus chargé d'érudition. Ainsi l'esprit moderne, scientifique et critique, ne paraît pas nécessairement contraire à l'épopée, pourtant délaissée comme genre poétique depuis le Parnasse. Peut-être est-ce dans certains romans (de Zola, de Giono, etc.) que se retrouverait aujourd'hui une réelle inspiration épique.

● **Littératures européennes.** La principale épopée allemande est la *Chanson des Nibelungen*, qui date du XIII^e s. En Italie, Dante met en œuvre, dans la *Divine Comédie*, avec une imagination puissante, toute la philosophie religieuse et les croyances populaires de son temps; dans son *Roland furieux*, épopée d'une charmante ironie, l'Arioste unit à l'imitation de l'Antiquité les légendes pleines de prodiges de la chevalerie; la *Jérusalem délivrée*, du Tasse, conçue sur le plan de *l'Illiade*, mais toute vibrante de la lutte contemporaine des Espagnols contre les Turcs, possède encore l'intérêt humain de passions romanesques et sensuelles. Sous prétexte de chanter l'expédition de Vasco de Gama, le poète portugais Camões résume dans ses *Lusiades* les exploits glorieux de la nation portugaise. En Angleterre, le *Paradise perdu*, de Milton, est l'épopée de la société puritaine : les luttes de la guerre civile y revivent en face du bonheur pur et religieux de la première famille. Ce qu'il pouvait déjà y avoir d'abstrait dans une telle œuvre s'exagère dans la *Messie* de l'Allemand Klopstock, où l'action, la vie, le caractère de l'humanité disparaissent devant une poésie trop immatérielle. Dans la littérature russe, le *Dit de la campagne d'Igor* mêle l'inspiration lyrique à l'épopée.

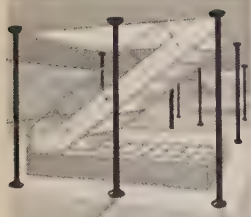
Dans les pays scandinaves, certains morceaux de l'*Edda* poétique sont consacrés aux héros des légendes nordiques, mais il faut rattacher aussi à l'épopée des sagas en prose, comme le *Heimskringla* de l'Islandais Snorri Sturluson.

● **Littératures de l'Asie.** Les épopées sanskrites (*Rāmāyana*, *Mahābhārata*) prennent place parmi les œuvres les plus anciennes des littératures de l'Inde et ont fourni à travers les siècles les thèmes dont se sont inspirés les poètes dans toutes les langues de l'Inde. La Perse possède son épopée nationale dans la grande œuvre de Firdūsī, le *Chāh-nāmeh* (« Livre des rois »), poème de 60 000 vers, qui contient l'histoire fabuleuse de la Perse depuis ses origines mythiques jusqu'aux luttes de Khusrav Parviz contre l'usurpateur Bahram Tchobeh; d'autres œuvres épiques, le *Garchasp-nāmeh*, le *Chāhriyār-nāmeh* et le *Barzū-nāmeh*, datent de la même époque.

EPOPEUS. Myth. gr. Roi légendaire de Sicyone, fils de Poséidon et de Canacé. Antiope, s'étant réfugiée auprès de lui, devint son épouse. Mais Lycos, oncle d'Antiope, s'empara de Sicyone et fit périr Epopeus.

EPOPTeia n. f. (gr. *epi*, sur, et *optoma*, je vois). Antiq. gr. Contemplation des mystères, le plus haut degré de l'initiation aux mystères d'Eleusis. (Dans la nuit du 22 boëdromion, une représentation sacrée se tenait pour les mystes de l'année précédente, qui figuraient l'hierogamie de Zeus et de Déméter. L'hierophante présentait l'épi de blé, l'exaltait devant les assistants, symbole parfait du mystère de l'épopeteia.)

ÉPOQUE n. f. (du gr. *epokhē*, arrêt). Moment déterminé dans l'histoire, marqué par quelque événement considérable : *L'époque de Charlemagne*. *L'époque des Croisades*. || Moment déterminé dans une suite d'événements particuliers : *L'époque de la puberté*. *L'époque de ma première communion approchait* (Chateaubriand). || Moment déterminé du temps en général : *A cette époque de l'année*. *A l'époque des vendanges*. Cf. M. Fauchelevent était un des rares ennemis qu'eût encore M. Madeleine à cette époque



épontilles

(Hugo). || *Notre époque*, le temps dans lequel nous vivons; et *absol.* : *Le grand malheur de l'époque, c'est l'indifférence* (Gautier). || Ensemble des contemporains : *Ecrivain méconnu de son époque.* || *Par extens.* Événement d'une grande importance, et qui caractérise un temps historique : *La découverte de l'imprimerie demeure la grande époque de l'histoire du genre humain.*

— Loc. div. *Faire époque*, attirer l'attention, laisser un souvenir durable : *Un procès qui fera époque. Une fois, on l'avait conduite à l'Opéra, l'événement avait fait époque dans la maison* (Gobineau). || *Les époques de la nature*, les différents états par lesquels elle passe. || *Les époques d'une femme*, les temps de ses menstrues. || *A pareille époque*, une époque d'une autre année correspondant, par la date, à celle où nous nous trouvons. || *La Belle Époque*, les années d'euphorie du début du ^{XX} s. || *Des meubles d'époque*, datant réellement de l'époque à laquelle on les rapporte.

— Astron. Instant origine à partir duquel on compte les temps servant à définir la position sur son orbite de l'un des astres du système solaire.

— Comptab. Jour à partir duquel une somme porte intérêt dans un compte courant d'intérêts.

— Géol. Partie des temps géologiques. || Dans un sens restreint, de moins en moins limité, durée d'un *groupe*, c'est-à-dire d'une subdivision d'un *système* : *L'époque néocène*. (Pendant chaque époque se succèdent plusieurs étages.)

— SYN. : *date, ère, moment, période, temps.*

— ENCYCL. Astron. Les équations du mouvement képlérien donnent la position de l'astre à partir de son passage au périhélie*. Or, les directions des grands axes des orbites planétaires (et leurs plans eux-mêmes) sont sujettes à des perturbations*, petites, certes, mais non négligeables, et dont les effets sont cumulatifs. Pour étudier de façon continue le mouvement d'une planète sur son orbite, on fait choix d'un instant origine, que l'on appelle, en astronomie, *l'époque*, et l'on prise la longitude écliptique moyenne à cet instant. On appelle cette quantité la *longitude de l'époque*. On envisage pour l'étude de ce mouvement, uniquement les longitudes moyennes, faisant abstraction aussi bien des irrégularités du mouvement planétaire (réduit à un mouvement uniforme moyen) que des irrégularités de déplacement dans l'écliptique du point γ origine des longitudes écliptiques, en supposant que ce point soit sujet aux seuls effets des termes uniformes de précession*, abstraction faite de tout mouvement périodique de nutation*.

L'époque actuellement en vigueur pour les calculs astronomiques correspond à la date 1900,0, ou début de l'année* tropique 1900.

ÉPOQUE (L'), journal quotidien de Paris, fondé par Henri de Kérillis en 1937, avec Henry Simond, qui venait de quitter l'*Echo de Paris*. Il eut une attitude résolument antinichoise en 1938, et cessa sa publication le 10 juin 1940. Du 3 mai 1945 au 19 novembre 1950, l'*Époque* reparut sous la direction de A. Pironneau, l'un des anciens collaborateurs de l'*Echo de Paris*, et de J.-L. Vigier, comme quotidien de droite, mais des difficultés financières entraînèrent sa disparition.

ÉPOQUES DE LA NATURE (LES), ouvrage de Buffon* (1749-1778). Il y décrit les révolutions du globe terrestre et émet des hypothèses hardies, dont quelques-unes ont été reprises par Cuvier ou même par la science contemporaine. Sans s'arrêter à sa chronologie imparfaite, on peut admirer la lucidité du concept de la formation ignée, puis de la stratification sédimentaire et de la vie aux diverses époques.

ÉPORÉDORIX, guerrier éduen, qui se signala pendant l'insurrection de 52 av. J.-C. contre les Romains. Il fut pris dans Alésia.

— Un autre **Éporédorix**, également Eduen, peut-être fils du précédent, servit César, puis le trahit, saccagea Noyon, alla au secours de Vercingétorix enfermé dans Alésia, et, près la défaite finale, fit sa soumission.

ÉPOSTRACISME n. m. (gr. *epostrakismos*; du gr. *epi*, sur, et *ostrakon*, coquille). Antiquaire. Jeu consistant à faire ricocher une coquille ou une pierre sur la surface de l'eau.

ÉPOUCÉ, E n. Nom sous lequel on a désigné les oiseaux qui n'ont pas de doigt en arrière.

ÉPOUILLAGE n. m. Action d'épouiller.

ÉPOUILLER v. tr. Pop. Débarrasser de ses poux : *Il s'épouillait la tête*; et, au fig. : *Nous les chrétiens, qui cédonc le plus à la rage de nous examiner, de nous épouiller* (F. Mauriac).

ÉPOUILLEUSE n. f. Boîte dans laquelle on maintient captif, au milieu de vapeurs insecticides, une volaille que l'on veut débarrasser de ses parasites.

— ENCYCL. L'épouilleuse la plus simple consiste en une boîte en bois de 40 à 50 cm de longueur, dans laquelle on introduit l'oiseau, et qui est pourvue sur sa face antérieure d'une ouverture où s'engage la tête de celui-ci. On allume un fragment de mèche soufrée dans un petit compartiment ménagé à l'arrière de la boîte, et l'on rabat le couvercle à charnière; dix minutes ou un quart d'heure après, on relâche l'animal.

ÉPOULARDAGE n. m. Action d'épouarder.

ÉPOULARDER v. tr. Trier et nettoyer, en les secouant, des manques de tabac en magasins. || Séparer des feuilles de tabac serrées et agglutinées plus ou moins dans des manques, en manufactures, pour faciliter la pénétration et la diffusion de la mouillade.

ÉPOULARDEUSE n. f. Ouvrière qui procède à l'épouardage.

ÉPOULE n. f., **ÉPOULIN** n. m. Text. V. ESPOLIN, ESPOULE.

ÉPOUMONER v. tr. Fatiguer les poumons de : *Orateur que son discours a époumoné.*

— *S'époumoner* v. pr. Fig. Se fatiguer à force de parler, de crier : *S'époumoner à expliquer quelque chose à quelqu'un.*

ÉPOUSAILLES [zaɪ] n. f. pl. (lat. *sponsalia*, fiançailles). Célébration d'un mariage (vieilli) : *Assister aux épousailles de quelqu'un.* || *Présent d'épousailles*, présent que l'époux offrait à l'épouse le jour de leur mariage.

— Hist. *Epousailles* (*sposalizio*) de la mer, cérémonie qui avait lieu tous les ans à Venise, et par laquelle le doge prenait possession de l'Adriatique en jetant dans les flots un anneau béni par le patriarche. (Cette cérémonie dérivait vraisemblablement de la simple bénédiction de la mer, mais, par la suite, elle absorba et annula la cérémonie primitive pour devenir la manifestation symbolique de la toute-puissance maritime de Venise. [V. BUCENTAURE.]

ÉPOUSE n. f. V. ÉPOUX.

ÉPOUSÉ, E n. Syn. vieilli de MARIÉ, E : *La nouvelle épousée.* || *Parée comme une épousée de village*, avec excès. || *Marcher comme une épousée*, lentement et d'une manière réservée.

ÉPOUSER v. tr. (lat. *sponsare*). Prendre pour époux, pour épouse : *Mme de Courcils était une pauvre petite femme timide, que son mari avait épousée pour sa fortune* (Maupassant). || Se dit des choses qu'on reçoit avec le mariage : *Épouser une dot. Épouser la misère.* || S'adapter exactement à : *Un splendide costume tailleur, en velours souris, le moule, l'épouse du col aux pieds* (Colette). Il empoigne l'arme, sa paume épouse la crosse (Valéry). || — Fig. S'attacher volontairement, vivement à : *Épouser les intérêts, le parti de quelqu'un. D'entendre cet excellent Roger épouser ma querelle avec tant d'ardeur, j'étais rouge de plaisir* (A. Daudet). || Se donner, se consacrer tout entier à : *Le Fils de Dieu a épousé la pauvreté* (Bossuet).

ÉPOUSEUR n. m. Celui qui épouse, est décidé à épouser : *Si son mari ne mange pas le tout et qu'il lui reste du bien, elle ne manquera pas d'épouseurs* (Sand).

ÉPOUSSETAGE ou **ÉPOUSSETÈMENT** n. m. Action d'épousseter.

— Pyrotechn. Tamisage ayant pour but d'enlever le poussier d'une poudre.

ÉPOUSSETER v. tr. (Se conj. comme *jeter*.) Ôter la poussière de : *Épousseter des meubles, des habits. Elle tournait toute la matinée, balayant, époussetant, nettoyant les chambres* (Zola). || Fig. Nettoyer, rajeunir : *Épousseter ce tas de systèmes moisis* (Hugo).

— LANGUE CLASS. Fam. Battre : *Il lui fit épousseter le dos à coups de bâton* (Sorel).

|| Critiquer vivement : *Nous épousetterons Michel Vanloo* (Diderot).

— Equit. Nettoyer avec l'époussette (en parlant d'un cheval).

— Pyrotechn. Effectuer l'époussetage.

ÉPOUSSETEUR, EUSE n. Celui, celle qui époussette.

ÉPOUSSETOIR n. m. Petit pinceau servant à épousseter les pierres précieuses.

ÉPOUSSETTE n. f. Faisceau de fibres, de crin, pour nettoyer les habits, les meubles, les objets fragiles.

— Equit. Morceau d'étoffe dont on frotte la robe des chevaux, après les avoir étrillés.

— Peint. Brosse ou gros pinceau dont les aquafortistes se servent pour dépoussiérer le vernis de leurs planches.

ÉPOUSTOULANT, E adj. Fam. Qui étonne; qui cause une grande surprise : *Une nouvelle époustouflante.*

ÉPOUSTOULER v. tr. Fam. Jeter dans une grande surprise.

ÉPOUTI n. m. (préf. *é*, et anc. franç. *poutie*, ordure). Corps étranger contenu dans une étoffe de laine après sa fabrication, et qui doit être normalement éliminé lors de l'époutissage.

ÉPOUTIR v. tr. Débarrasser un tissu des corps étrangers. (Syn. de ÉPINCETER et de ÉPOINTILLER.)

ÉPOUTISSAGE n. m. Action d'époutir. (Syn. de ÉPINCETAGE et de ÉPOINTILLAGE.)

ÉPOUTISSEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrier qui enlève les irrégularités des tissus : nœuds, paille, etc.

ÉPOUVANTABLE adj. Ce qui cause de l'épouvante : *Un homme qui croit aux revenants [...] doit éprouver la peur dans toute son épouvantable horreur* (Maupassant). On entendait des cris épouvantables. || *Par exagér.* Scandaleux, monstrueux : *Une injustice épouvantable.* || Très mauvais, affreux : *Les routes sont demeurées jusqu'à ces derniers jours dans un état épouvantable* (Gide). Laidier épouvantable. Temps épouvantable.

— SYN. : *affreux, effroyable, horrible.*

ÉPOUVANTABLEMENT adv. De façon épouvantable : *Mais je vais me venger de vous, cousin damné, [Épouvantablement, quand j'aurai déjeuné]* (Hugo). || *Par exagér.* D'une façon excessive : *Ceinture qui serre épouvantablement.*

ÉPOUVANTAIL n. m. (de *épouvante*). Mannequin grossier mis dans un champ pour effrayer les oiseaux; haillon flottant qui en tient lieu : *Je n'ai plus que des mannequins couverts de guenilles, des épouvantails à voyageurs* (Gautier). || Fig. Ce qui inspire de vaines terreurs : *Se faire un épouvantail d'une chose. Il y a une centaine d'années, l'acte chirurgical était encore un épouvantail* (Valéry). || Fam. Personne horriblement laide ou extrêmement mal vêtue.

— Ornith. Nom usuel de la sterne ou guifette noire.

ÉPOUVANTE n. f. (déverbal de *épouvanter*). Terreur profonde et soudaine : *Inspirer l'épouvante. Jeter dans l'épouvante. Glacer d'épouvante. J'ai vu toutes les épouvantes des batailles* (Flaubert).

— SYN. : *alarme, appréhension, crainte, effroi, frayeur, peur, terreur.*

ÉPOUVANEMENT n. m. Action d'épouvanter; résultat de cette action (vx) : *L'Écriture appelle la mort le « roi des épouvancements »* (Chateaubriand). Il se serait cru en proie aux épouvancements du cauchemar (Gautier).

ÉPOUVANTER v. tr. (lat. pop. **expaventare*; lat. class. *expavere*, avoir peur). Frapper d'épouvante : *Cette allée, ce bout d'escalier, d'un noir terrible, l'épouvantaient* (Zola). || Inspirer de l'horreur : *Garde ton crime pour toi, ne cherche pas à m'épouvanter davantage* (Zola). || Causer un saisissement qui ressemble à la terreur : *Je suis épouvanté du « Jugement dernier » de Michel-Ange* (Flaubert). || *Par exagér.* Inspirer de grandes appréhensions, de la répugnance, du découragement : *Voyage dont la longueur épouvante.*

— *S'épouvanter* v. pr. Éprouver de l'épouvante. || Fig. et fam. S'inquiéter : *S'épouvanter de peu de chose.*

ÉPOUVILLE, comm. de la Seine-Maritime (arrond. du Havre), au N.-E. du Havre; 1 168 hab. (1 140 aggl.). Amiante. Briqueterie.

ÉPOUX [epu], **ÉPOUSE** n. (lat. *sponsus*, fiancé). Personne unie à une autre par le mariage et considérée à ce point de vue (surtout employé dans la langue noble ou administrative, ou avec une nuance de familiarité bourgeoise) : *Un époux jaloux. Une épouse fidèle.*

— **Ascét.** *Epoux de l'Eglise, Epoux des Vierges, Epoux céleste, Jésus-Christ.* || *Epouse de Jésus-Christ, l'Eglise.* || *Epouse du Saint-Esprit, la Vierge Marie.* || *Epouse du Seigneur, de Jésus-Christ, vierge chrétienne, religieuse.*

◆ N. m. pl. *Les époux*, le mari et la femme : *Des époux assortis.*

ÉPOXY-, Chim. Préfixe indiquant la présence, dans une molécule, du groupe époxyde : *Epoxythane.*

ÉPOXYDE n. m. Chim. Fonction constituée par la liaison de deux atomes de carbone d'une chaîne par un atome d'oxygène extérieur à la chaîne.

— **ENCYCL.** Selon les positions relatives des atomes de carbone réunis par l'oxygène, on distingue les époxydes en : *époxydes-α* ou *oxydes d'éthylène, époxydes-β, époxydes-γ* ou *tétrahydrofurannes, époxydes-δ* ou *tétrahydropyranes, époxydes-ε*, etc. Seuls les époxydes-γ et δ se forment régulièrement dans la déshydratation du glycol correspondant; ils ont, en gros, l'inertie chimique des éthers-oxydes.

Les époxydes-α se préparent principalement par action des alcalis secs sur les halohydrines de glycols-α; à l'inverse des époxydes-γ et δ, ils sont extrêmement réactifs, additionnant facilement l'eau, les acides, l'ammoniac, l'acide cyanhydrique, etc., pour engendrer des composés acycliques.

EPP (Franz von), général allemand (Munich 1868 - id. 1947). Issu de l'armée bavaroise, il sert en Chine (1900), en Afrique de 1904 à 1906, puis sous les ordres du kronprinz Rupprecht pendant la Première Guerre mondiale. A son retour du front, en 1918, il se heurte, à Munich, aux milices spartakistes, forme avec Ernst Röhm, à Ohrdruf, un corps franc, à la tête duquel il brise la révolution dans la capitale bavaroise en 1919. Entré en contact avec Hitler, il adhère au parti nazi en 1925 et est élu député au Reichstag en 1928. Après la prise du pouvoir par Hitler en 1933, il est nommé commandant du Reich en Bavière, poste qu'il occupe jusqu'en 1945. Spécialiste du parti pour les questions coloniales, von Epp fut en outre chargé par Hitler du ministère des Colonies, créé à Berlin en 1941.

EPPEVILLE, comm. de la Somme (arrond. de Péronne), aux confins du Santerre, sur la Somme; 1 624 hab. (1 153 aggl.). Sucrierie. Tréfilerie.

ÉPPING, v. de Grande-Bretagne (Essex), au N.-E. de Londres, en bordure de la forêt d'Esping; lieu de promenade pour les Londoniens; 6 500 hab.

Eppur (ou **E pur**), si **muove!**, mots italiens signif. *Et pourtant, elle se meut!* Paroles attribuées à Galilée forcé de faire amende honorable pour avoir proclamé, après Copernic et contrairement à la lettre des Ecritures, que la Terre tourne sur elle-même.

ÉPREINTE n. f. (S'emploie presque exclusivement au pluri.) Douleurs pelviennes (fausses envies d'aller à la selle), accompagnées de chaleur et de cuisson à l'anus : *Eprouver de cruelles épreintes.*

— **Véner.** Fientes de quelques bêtes puantes, et particulièrement de la loutre.

ÉPRÉMESNIL, écrit parfois à tort **Esprémesnil**, **Espréménil** ou **Epréménil** (Jacques DUVAL d'), administrateur français (Le Havre v. 1714 - Paris 1764). Parent par alliance de Duplex, il fut nommé membre du conseil souverain de Pondichéry, puis chef du conseil souverain de Madras, qu'il défendit avec succès contre les troupes du nabab d'Arcot en 1747. Il rentra en France lorsque la paix d'Aix-la-Chapelle (1748) eut remis Madras aux Anglais. On a de lui un *Traité sur le commerce du Nord* (1762).

ÉPRÉMESNIL (Jean-Jacques DUVAL d'), magistrat et homme politique français, fils

du précédent (Pondichéry 1746 - Paris 1794). Conseiller au parlement de Paris, il fut, à la veille de la Révolution, un des meneurs de l'opposition de cette cour à tous les projets de réformes du pouvoir royal, en particulier à ceux du ministre Loménie de Brienne qui visait la création d'une « subvention territoriale », impôt frappant les privilégiés; il fut l'un des inspirateurs de l'arrêt du 3 mai 1788 par lequel le parlement, refusant l'enregistrement des édits fiscaux, réclamait la convocation des Etats généraux, seuls habilités à consentir l'impôt. Le 5 mai, Brienne voulut en vain le faire arrêter, avec Gouillard de Montsabat, en pleine séance; le 6 mai, il se livra et fut emprisonné. Libéré après la chute de Brienne, élu député de la noblesse de Paris-hors-les-Murs aux Etats généraux, il se révéla un des membres les plus violents de la droite, défenseur acharné des privilèges contre la majorité de l'Assemblée comme il l'avait été contre le pouvoir royal. Condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, il fut exécuté en 1794.

ÉPRÉMESNIL (Françoise Augustine DE SANCTUARY, dame DUVAL d') [ile Bourbon 1754 - Paris 1794], d'abord dame de Thilorier, puis femme, en secondes noces, du précédent. Bien que connue, pour sa bonté, sous le surnom de MÈRE DES PAUVRES, elle fut guillotinée.

ÉPRENDRE v. tr. (Se conj. comme *prendre*.) **LANGUE CLASS.** Inspirer de l'amour, de l'amitié : *Sa vertu, sa douceur, sa politesse, tout m'avait épris de lui* (Saint-Simon).

— **S'éprendre** v. pr. Concevoir une passion pour : *S'éprendre d'une doctrine. C'était là ce dont je m'éprenais en lui : la santé. La santé de ce petit corps était belle* (Gide). || *Devenir amoureux : Je pourrais supposer que je me suis épris de l'une ou l'autre de ces deux femmes* (Nerval).

— **LANGUE CLASS.** Se mettre à, s'attacher à, en parlant du feu : *Si quelquefois le feu s'éprend en ces corps* (Descartes).

ÉPREUVE n. f. (déverbal de *éprouver*). Action d'éprouver une chose, une personne, une qualité : *Faire l'épreuve d'une machine. Le danger est l'épreuve du courage. Puisque déjà l'épreuve aux luttas vous convie, | O mes enfants ! parlons un peu de cette vie* (Hugo).

|| *Epreuve à outrance*, épreuve par laquelle on impose à l'objet à éprouver un effort beaucoup plus considérable que celui qu'il devra fournir plus tard : *Les règlements exigent l'épreuve à outrance pour toutes les pièces d'artillerie.* || Composition ou interrogation d'un examen, d'un concours : *Les épreuves écrites, les épreuves orales.* || Chagrin, douleur ou adversité qui fait apparaître la résistance, l'énergie morale : *Que manquait-il à cette gloire ? De grands malheurs, sans doute, de grandes épreuves* (G. Duhamel).

— **Loc. div.** A l'épreuve de, en état de résister à : *Cuirasse à l'épreuve des balles.* || *Mettre à l'épreuve de, essayer, tenter au moyen de : Il faut être bien sûr de ses attachements pour oser les mettre à l'épreuve de la réflexion* (V. Cousin). || *A toute épreuve*, à l'épreuve de tout, capable de résister à tout : *Un courage, une fermeté à toute épreuve. Un ami à toute épreuve.*

— **Acoust.** *Epreuve auditive*, épreuve effectuée en vue de reconnaître les caractères d'une audition.

— **Electr.** *Plan d'épreuve*, v. **PLAN**.

— **Fr.-maçonn.** Dangers apparents auxquels on expose le candidat pour éprouver son courage, ou examen théorique de ses dispositions morales et de ses principes philosophiques.

— **Grav.** Feuille imprimée sur la planche gravée, soit avant, soit après l'achèvement du travail de l'artiste. || *Epreuve avant, avec la lettre*, épreuve tirée avant ou avec l'inscription gravée qui explique le sujet. (Les épreuves avant la lettre sont les plus recherchées; certaines d'entre elles, comportant parfois, en marge, des essais, sont dites *épreuves d'artiste*.) || *Epreuve numérotée*, épreuve de l'un des états portant l'indication du tirage total de cet état et un numéro d'ordre.

— **Hist.** *Epreuves judiciaires*, moyens de preuve admis chez certains peuples antiques (Babyloniens, Hébreux), pendant le haut Moyen Age, et chez divers peuples primitifs, pour établir la vérité ou la fausseté d'une accusation. (On dit aussi *ORDALE* et, pour le Moyen Age, *JUGEMENT DE DIEU*.)

— **Imprim.** Feuille d'impression sur laquelle l'auteur ou le correcteur indique les corrections : *Epreuve en première, en bon à tirer en tierce.*

— **Pêch.** *Courbe d'épreuve*, v. **COURBE**.

— **Photogr.** Image obtenue par tirage d'un phototype : *Tirer des épreuves par contact ou par agrandissement.*

— **Polit.** Moyen de recueillir les votes, dans une assemblée politique : *Epreuve par assis et levés.*

— **Sports.** Compétition sportive : *Les grandes manifestations sportives comprennent un certain nombre d'épreuves classiques.*

— **Statist.** Réalisation de l'un des cas éventuels : *Le tirage d'une carte parmi les cartes d'un jeu est une épreuve.*

— **Therm.** *Epreuve d'une chaudière*, essai consistant à la soumettre à une pression d'eau déterminée, à froid, pour s'assurer qu'elle pourra aisément supporter la pression maximale de vapeur prévue, qui sera indiquée par le timbre*. (On dit aussi *ESSAI À FROID*.) || *Pompe d'épreuve*, pompe servant à cet essai.

— **Trav. publ.** Essai d'un ouvrage avant sa mise en service. || *Epreuve dynamique*, essai consistant à faire passer sur les ouvrages dans les conditions les plus défavorables, des convois lourdement chargés. || *Epreuve statique*, essai consistant à disposer sur l'ouvrage les surcharges les plus importantes prévues par les calculs, aux emplacements les plus défavorables.

— **SYN.** : *essai, examen, expérience, sonnage.*

— **ENCYCL.** Archéol. On entendait, au Moyen Age, sous le nom d'*épreuves*, aussi bien l'essai des mets et des boissons à table, que les pierres servant à cet essai et que les supports auxquels ces pierres étaient attachées par de petites chaînes d'or ou d'argent. L'ensemble des pierres et du support était appelé *languière*. Ces pierres étaient trempées dans les boissons ou posées sur les mets, le poison étant supposé les faire changer de couleur. On employait surtout les *langues de serpent* (dents de requin fossiles ou pointes de flèche en silex), les crapaudines, escarboucles, hématites, agates, cornes de licorne (ivoire de narval ou corne de rhinocéros) corail, etc.

— **Arm.** Les armes à feu, les étuis de cartouches sont soumis à des *épreuves de tir* effectuées avec des charges augmentées progressivement, de façon à dépasser largement la charge normale de tir. Les poudres subissent des *épreuves de réception* et de conservation (ces dernières périodiquement renouvelées); les obus, avant leur chargement, des *épreuves de pression*; les blindages, des *épreuves de tir*; les armes blanches des *épreuves d'élasticité* et de résistance.

Epreuve (L'), comédie en un acte, de Marivaux (1740). Le riche et brillant Lucidor tombé malade en visitant un château qu'il s'est fait acheter, est soigné par Angélique la fille du concierge. Afin d'éprouver leur amour réciproque, il feint de vouloir lui faire épouser un de ses amis prétendument épris d'elle, en réalité son valet déguisé Frontin. De chagrin et de dépit, Angélique s'unirait au lourdaut maître Blaise, si Lucidor ne cessait la comédie en se déclarant. Cette courte pièce, par sa pure délicatesse, est le modèle du marivaudage.

Epreuve d'amour (L'), ballet en 2 actes musique d'après Mozart, chorégraphie de M. Fokine, décors et costumes d'A. Derain. Première mondiale : Opéra de Monte-Carlo (1936), par la Compagnie des ballets russes de Monte-Carlo. Interprètes principaux à la création : V. Nemchinova, A. Ieglevski et A. Oboukhov. La partition de Mozart (1791) considérée comme perdue, fut retrouvée à Graz (Autriche) en 1928. Un mandarin cupide veut donner sa fille à un riche ambassadeur étranger, et non au fiancé pauvre qu'elle aime. Celui-ci, sous l'aspect d'un dragon effraie l'étranger et lui dérobe son trésor. Le mandarin le congédie alors. Le trésor est ensuite restitué à l'ambassadeur, qui quitte le pays, et le mandarin doit accepter l'amoureux pauvre.

ÉPRIS, E adj. Animé, possédé : *Epris de fureur, de passion.* || *Passionné : Epris de son métier. Le marquis [...] jugea à propos de se dire tout à coup fort épris du théâtre* (Gautier). || *Amoureux : Elle n'était plus qu'*



J.-J. DUVAL D'ÉPRÉMESNIL

ort médiocrement éprise du comte (Stenhal); et, absol. : Une femme très éprise. Des cœurs épris.

ÉPROT ou **ESPROT** n. m. Un des noms usuels du sprat.

ÉPROUVÉ, **E** adj. Se dit d'une personne ou d'une chose dont on est sûr : Des hommes prouvés. Vertu, fidélité éprouvée. || Qui a subi des malheurs : Vie éprouvée.

ÉPROUVER v. tr. Soumettre à certaines expériences une personne, une chose, une qualité pour en apprécier la valeur : *Éprouver un ami. Éprouver une arme, un pont. Éprouver l'honnêteté d'un domestique. Seigneur vous m'avez laissé vivre ! Pour m'éprouver jusqu'à la fin* (Verlaine). Il éprouve son lait pour le café du matin (Balzac). || Constaté par soi-même, connaître : *Une fois qu'on a les femmes, elles sont plus imprudentes que vous. Je l'éprouve à cette heure* (Stendhal). Je n'ai jamais éprouvé que le sommeil fût un repos (Nerval). || Ressentir, subir, être exposé à (en parlant des personnes) : *Éprouver une douleur, de la crainte, du plaisir, de l'embarras, une contrariété. Nul ne peut posséder l'une chose que ce qu'il en éprouve* (Villiers de L'Isle-Adam). || Subir (en parlant des choses) : *Navire qui a éprouvé des avaries.*

ÉPROUVES n. f. pl. (forme anc. du mot *épreuve*). Joutes qui avaient lieu, la veille des tournois, entre les écuyers, avec des armes légères et peu dangereuses.

ÉPROUVETTE n. f. Chim. Appareil dans lequel on fait des essais sur de petites quantités de matières. || Récipient de verre allongé en forme de tube, quelquefois gradué, fermé à l'un des bouts, servant à recueillir les gaz et dans lequel on peut faire diverses expériences.

— Arm. *Mortier-épreuve*, bouche à feu servant à évaluer la puissance d'une poudre, par comparaison avec une poudre type. || Appareil qui servait autrefois à mesurer expérimentalement la force explosive de la poudre. — Matér. Echantillon prélevé dans un lot, dans des conditions déterminées, et destiné à être soumis à des essais prévus dans les cahiers des charges concernant des fournitures de matériaux. || *Par extens.* Pièce spécialement préparée pour ces mêmes essais. || *Éprouvette de cimentation*, petit barreau de même nature que les pièces à cémenter, placé à côté de celles-ci et dans les caisses de cimentation. (La cassure du barreau renseigne sur la progression du traitement de carburation.) || *Éprouvette Charpy*, éprouvette utilisée pour l'essai de résilience*.

— Technol. Petit tube servant aux distillateurs pour déterminer le degré des alcools. — ENCYCL. Matér. Avant d'accepter un lot de matière première : métal, bois, ciment, etc., l'industriel qui le doit utiliser lui fait en général subir une série d'essais (traction, flexion, choc). Comme on ne peut faire subir des épreuves à tout le lot, on prélève dans celui-ci des *épreuves*. Les cahiers des charges donnent les conditions de prélèvement et l'ensemble des traitements que doivent subir les éprouvettes pour chaque essai (forme, dimensions, traitement thermique s'il y a lieu).

Pour les essais de traction, par exemple, on prend le plus souvent une éprouvette cylindrique comportant deux têtes destinées à être serrées dans les mâchoires de la machine servant à l'essai. La section est déterminée (le plus souvent 150 mm²), ainsi que la distance entre les repères tracés sur le cylindre pour pouvoir apprécier les allongements (100 mm).

Les essais concernant les propriétés mécaniques et physiques des bois sont effectués sur des éprouvettes dont les dimensions sont normalisées, ainsi que les directions par rapport à l'axe du fût dont elles sont issues. Ces dernières conditions sont liées à l'anisotropie du bois, matériau d'origine vivante (v. *ESSAI des bois*). Les matériaux dérivés du bois donnent lieu également à des éprouvettes normalisées (contre-plaques, panneaux de fibres).

E. P. S., sigle employé autrefois pour désigner les ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES, aujourd'hui pour désigner l'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE.

ÉPSILON [lɔ̃] n. m. (gr. *ε* *p* *silon*, « *e* » imple). Cinquième lettre de l'alphabet grec. || Signe numérique des anciens Grecs, qui vaut 5 lorsqu'il a l'accent en haut et à

droite (ε'); 5 000 lorsqu'il a l'accent à gauche et en dessous (ε). [En mathématiques, la lettre epsilon sert à désigner des quantités positives très petites que l'on fait tendre vers zéro.]

— ENCYCL. Le signe *epsilon* est emprunté à l'alphabet phénicien, qui n'avait pas de voyelle et où il marquait une légère aspiration (h_é). Dans l'alphabet ionien archaïque, l'epsilon notait un *e* long fermé ou un *e* bref, par opposition à l'*e* long ouvert provenant de l'*a* long commun noté par l'êta. Dans l'alphabet attique, l'epsilon note l'*e* bref, par opposition à l'*e* long de l'êta. En grec moderne, l'epsilon note un *e* ouvert.

EPSOM, v. de Grande-Bretagne (Surrey), au S.-O. de Londres; 68 000 hab. (avec l'agglomération d'Ewell). Epsom est une station thermale qui a eu une grande renommée au XVIII^e s. Collège. La ville est surtout connue aujourd'hui pour ses courses de chevaux : le Derby d'Epsom a lieu dans la dernière semaine de mai ou au début du mois de juin.

Epsom (SEL D'), sulfate de magnésium.

EPSOMITE n. f. Minér. Sulfate naturel hydraté de magnésium MgSO₄ · 7H₂O. (Il cristallise en cristaux orthorhombiques, d'éclat vitreux ou soyeux, et de couleur blanche ou rouge pâle. On trouve l'epsomite en efflorescences ou en masses aciculaires à Epsom, en Bohême, en Suisse.) [Syn. SEL AMER.]

EPSTEIN (sir Jacob), sculpteur américain (New York 1880 - Londres 1959). Il suivit à Paris les cours de l'École des beaux-arts, puis se fixa en Angleterre en 1909. Parmi ses principales œuvres, citons la tombe d'Oscar Wilde, au Père-Lachaise (1913). Il a subi des influences diverses : Rodin, l'Orient antique, l'Afrique, la Polynésie. Ses hardiesses ont parfois soulevé, en Angleterre, de vives discussions. Il publia, en 1940, une autobiographie, *Let there be Sculpture*.

EPSTEIN (Jean), metteur en scène français (Varsovie 1897 - Paris 1953). Il est d'abord essayiste, et s'intéresse à la portée et aux moyens du cinéma avant de s'y consacrer. Son premier film, *Pasteur*, est de 1922. Il réalise ensuite *Cœur fidèle* (1923), sur un scénario médiocre, mais où il met au point ses théories sur la « photogénie du mouvement », *l'Affiche* (1924), *la Glace à trois faces* (1927), *la Chute de la maison Usher* et *Finis Terrae* (1928), deux de ses meilleurs films. Il s'adapte mal au film parlant, et, après plusieurs œuvres peu marquantes, il tourne *le Tempestaire* (1947), où apparaissent de très intéressantes recherches sur la technique sonore. Il a écrit plusieurs ouvrages et fut l'un des principaux théoriciens du cinéma d'avant-garde.

EPTADE (saint), prêtre du diocèse d'Autun (près de Lormes ou de Marné, Autoins, fin du V^e s.). Il s'occupa du rachat des captifs, mais refusa l'épiscopat que lui offrait Clovis. — Fête le 24 août.

EPTÉ, riv. de Normandie, affl. de la Seine (r. dr.); 101 km. Elle passe à Forges-les-Eaux et à Gournay, drainant une partie du pays de Bray, puis traverse le Vexin, arrose Gisors, et conflue dans la Seine un peu en amont de Vernon.

ÉPUCER v. tr. (Se conj. comme *placer*.) Débarrasser de ses puces : *Épucer un chien*.

ÉPUISABLE adj. Qui peut être épuisé : *Sa charité même est réglée comme si l'amour était un trésor épuisable* (Gide).

ÉPUISANT, **E** adj. Qui rend stérile : *Cultures épuisantes.* || Qui diminue les forces : *Un travail épuisant. Il s'absorbait ce soir-là, dans une torpeur épuisante* (R. Rolland).

— SYN. : accablant, éreintant, exténuant, tuant.

ÉPUISEMENT n. m. Action d'épuiser ; état de ce qui est épuisé : *Une pompe d'épuisement. L'épuisement d'une source.* || *Par anal.* Affaiblissement considérable ou suppression complète de rendement : *L'épuisement d'une mine, d'une carrière, du sol.* || Tarissement des ressources : *L'épuisement des finances. Avant cet épuisement du capital planétaire, l'humanité aura-t-elle atteint la science parfaite?* (Renan). || Anéantissement des forces du corps, de l'énergie vitale : *En somme, elle souffrait d'un épuisement nerveux* (Barrès). — Chim. Etat d'une substance qui ne contient plus rien du principe qu'on se propose d'en extraire. (V. LIXIVIATION.)



— Min. Pompage pour vider l'eau d'un bassin.

— SYN. : abatement, accablement, affaiblissement, anéantissement, débilitation, exténuant, faiblesse, fatigue, inanition.

— ENCYCL. Pathol. L'épuisement est l'état d'un individu dont les réserves nutritives ont été consommées ou dont le tonus nerveux est réduit. Dans le premier cas, l'épuisement est la conséquence d'une alimentation insuffisante ; dans le second, d'un travail nerveux trop intense, qu'il s'agisse de dépenses musculaires, intellectuelles ou nerveuses. Les maladies aiguës ou chroniques, infectieuses ou dyscrasiques, peuvent être causes d'épuisement, de même que la misère physiologique. L'épuisement a pour conséquences la débilite et, par suite, la diminution de la résistance à la fatigue et aux causes des maladies.

— Agric. Les plantes puisent dans le sol et dans l'air atmosphérique les éléments minéraux dont elles se nourrissent. Suivant son origine géologique et l'évolution pédologique qu'elle a subie, une terre renferme telle quantité de ces divers éléments. Mais, chaque récolte en prélevant sa part, si le stock disponible n'en est pas reconstitué, il s'amoindrit peu à peu jusqu'à disparaître : c'est là ce qu'on appelle *épuisement du sol*. Les principes fertilisants ou éléments minéraux les plus utiles, c'est-à-dire ceux qui font le plus généralement défaut, soit parce que les plantes les recherchent avec plus d'avidité, soit parce que les eaux de drainage les dissolvent et les entraînent, sont l'azote, le phosphore, le potassium, la chaux, le soufre ; d'autres éléments agissent à l'état de traces, les oligo-éléments, ou éléments mineurs, comme le magnésium, le manganèse, le cobalt, le zinc, etc.

Le remède contre l'épuisement des terres consiste dans l'utilisation des engrais et amendements.

ÉPUISER v. tr. (du préfixe *é* [lat. *ex*, de] et de *puis*). Mettre à sec à force d'y puiser : *Épuiser une citerne, un tonneau.* || — *Par anal.* *Épuiser une mine, un gisement*, en extraire tout le minéral. || Rendre stérile, en parlant d'un terrain : *Les mauvaises herbes épuisent les meilleurs sols.* || Employer en totalité : *Épuiser ses vivres, ses munitions, ses ressources.* || — *Par extens.* Appauvrir, ruiner : *Les guerres continuelles épuisent un pays.* || Réduire à un affaiblissement complet : *Épuiser ses forces, sa santé. Cette maladie l'a épuisé. Ils épuisent dans des exercices de parade une puissante énergie* (Vigny). || — Fig. User jusqu'au bout : *Épuiser la patience de quelqu'un.* || *Épuiser un sujet, une matière*, les traiter à fond, sans rien omettre. || *Fam.* Fatiguer, excéder : *Elle m'épuise avec ses bavardages continus.*

— Pêch. Sortir un poisson à l'aide d'une épuisette. (On dit aussi ÉPUISETER.)

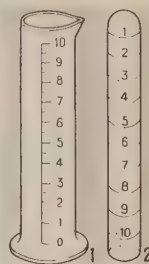
ÉPUISSETTE n. f. Petit filet en forme de poche, rond ou triangulaire, fixé à l'extrémité d'un manche et qui sert à sortir de l'eau les poissons pris à la ligne. || *Épuisette télescopique*, épuisette dont le manche est constitué par des brins qui s'emboîtent les uns dans les autres. (Syn. FILOCHE.)

— Mar. Ecope, pelle creuse dont on se sert pour vider l'eau qui s'est introduite dans un bateau.

ÉPULIS [lis] n. m., **ÉPULIDE** ou **ÉPULIE** n. f. Chirurg. dent. Tumeur inflammatoire provenant de la muqueuse gingivale ou des parties osseuses immédiatement sous-jacentes.

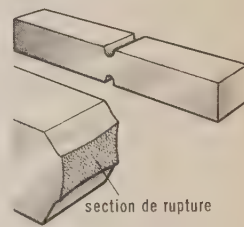
ÉPULON n. m. (lat. *epulo*; de *epulae*, repas). Antiq. Prêtre romain, membre du collège sacerdotal, qui avait pour mission de préparer les festins sacrés (*epulae*).

derby d'Epsom l'arrivée

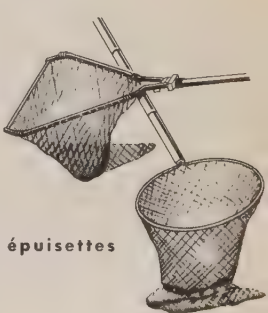


épreuves

1. A pied
2. Graduée



épreuve mécanique



épuisettes

— **ENCYCL.** Les *triumviri epulones*, et, plus tard, les *septemviri epulones* remplissaient à Rome les mêmes fonctions que les *hiéropes* dans les cités grecques. Le collège des épulons fut institué en 196 av. J.-C. Il se recrutait, à l'origine, par cooptation; plus tard, par l'élection, sur une liste présentée par lui. Son rôle principal était l'organisation du banquet offert à Jupiter Capitolin au moment des *ludi plebei*, le 13 novembre. Puis on le chargea de préparer la plupart des repas publics donnés dans les fêtes. Le collège des épulons, d'abord réservé aux plébéiens, s'ouvrit, sous l'Empire, aux patriciens, et compta souvent parmi ses membres des princes de la maison impériale.

ÉPULPEUR n. m. Sorte de tamis au moyen duquel on sépare des jus de betterave les pulpes et autres matières solides qu'ils tiennent en suspension.

ÉPURAGE n. m. Opération qui a pour but d'épurer.

ÉPURANEN, ENNE adj. (gr. *epouranos*; de *epi*, sur, et *ouranos*, ciel). Myth. Se disait des divinités célestes, par opposition aux divinités terrestres et aux divinités infernales.

ÉPURANT, E adj. Industr. du gaz. Matière épurante, substance solide à base d'oxyde de fer, utilisée dans l'épuration chimique du gaz pour retenir l'hydrogène sulfuré.

ÉPURATEUR n. m. Appareil servant à éliminer les impuretés d'un produit : *Épurateur de butane*. || Agent chargé de la conduite d'un tel appareil. || Appareil destiné à purifier l'huile de graissage d'un moteur, avant qu'elle retourne dans le circuit par l'action de la pompe. (V. **FILTRE**.) || *Épurateur tellurien*, dispositif d'épandage des eaux d'égout dans le sol, constitué par une tranchée étanche qui est remplie de matériaux (mâchefer, pierrailles) recouverts d'une couche végétale.

ÉPURATIF, IVE adj. Qui épure, sert à épurer.

ÉPURATION n. f. Action d'éliminer les impuretés contenues dans un produit. (On dit aussi **AFFINAGE** et **RAFFINAGE**.) || — *Fig.* Action de purifier, au point de vue moral ou au point de vue du goût : *L'épuration des mœurs*. [M. d'Andilly] coopéra, aussi largement que personne, et d'une façon très saine, à l'œuvre d'épuration et d'élégance de Balzac et de Vaucluse (Sainte-Beuve). || Action d'éliminer d'une administration, d'une entreprise, d'un parti politique, les personnes jugées indésirables ou simplement douteuses. || || *Spécialement*. Après la Seconde Guerre mondiale, élimination des diverses collectivités sociales des fonctionnaires, écrivains, artistes, etc., convaincus d'avoir collaboré avec l'ennemi. (V. part. **encycl.**, **Hist.**)

— **Thérap.** *Épuration extra-rénale*, méthode permettant de débarrasser le sang des déchets qui l'encombrent, en cas d'insuffisance rénale aiguë : *L'épuration extra-rénale peut s'obtenir par l'exsanguino-transfusion, par la dialyse péritonéale, par le rein artificiel*.

— **ENCYCL.** **Hist.** L'ordonnance du Gouvernement provisoire de la République française du 27 juin 1944 avait créé des *commissions d'épuration*, habilitées à proposer, dans toutes les administrations, des mesures disciplinaires allant du déplacement d'office à la révocation sans pension, dans le dessein « d'éloigner des postes de commandement et d'influence » ceux d'entre les Français qui avaient collaboré avec l'ennemi pendant l'Occupation. Officiellement, des sanctions furent prises contre 11 343 fonctionnaires. En fait, beaucoup de mesures furent rapportées de gré à gré ou annulées par le Conseil d'Etat. En 1951, une loi admit le droit à la retraite pour les « épurés » réalisant les conditions d'âge. En 1953, une amnistie plus large a été accordée; les mesures d'épuration ne peuvent plus — sur le plan moral — être opposées aux fonctionnaires qui en ont été l'objet, et les délais de procédure ont été rouverts en faveur de ceux d'entre eux qui avaient laissé forclure leur droit de déférer à la juridiction administrative la mesure d'épuration prise à leur encontre. Il a été procédé à une épuration du même type dans certaines entreprises privées et dans les organisations syndicales.

L'ordonnance du 6 mai 1944 avait également prévu l'épuration de la presse en décidant

la suspension de tous les journaux ayant continué à paraître quinze jours après le 25 juin 1940 en zone Nord, et quinze jours après le 11 novembre 1942 en zone Sud. L'ordonnance du 30 septembre 1944 donna au ministre de l'Intérieur le droit de statuer sur les demandes d'autorisation de paraître. La plupart des titres de journaux ayant existé sous l'occupation allemande disparurent, et, à leur place, s'installèrent des entreprises de presse nouvelles, issues de la presse clandestine*.

L'adhésion aux partis politiques ayant eu une activité légale pendant l'Occupation et certaines attitudes publiques favorables à la collaboration, qui ne tombaient pas sous le coup de l'accusation d'intelligences avec l'ennemi, ont été frappées d'indignité nationale et de dégradation nationale; ces peines ont été prononcées soit par les chambres* civiques, soit par les cours* de justice. Ces condamnations ont été amnistées en 1953.

— **Industr.** ● **Eaux potables.** L'épuration des eaux d'alimentation d'une agglomération avant leur distribution comprend une filtration et une stérilisation. La filtration a pour but de retenir tous les corpuscules d'origine végétale, minérale ou animale, ainsi que les micro-organismes. Elle a lieu dans des bassins filtrants dont le fond est constitué par plusieurs couches successives de sable, à travers lesquelles passe l'eau. On distingue :

1° La *filtration lente*, qui comprend trois opérations : le dégrossissage, la préfiltration et la filtration finale;

2° La *filtration rapide*, qui comporte, elle aussi, trois opérations : la sédimentation, la coagulation — provoquant la formation d'un floc produit par agitation mécanique ou par un coagulant (sulfate d'alumine, aluminate de sodium, etc.) enrobant les impuretés — et la filtration finale.

A leur sortie des filtres, les eaux sont stérilisées dans des bassins de contact, afin de détruire tous les micro-organismes qu'elles peuvent encore contenir. On a surtout recours aux procédés chimiques : stérilisation par le chlore et ses composés (V. **CHLORATION**, **JAVELLISATION**), ou par l'ozone. La javellisation est le procédé le plus généralement utilisé.

● **Eaux usées.** Avant de rejeter les eaux d'égouts dans les cours d'eau ou les mers, il est nécessaire de les traiter pour détruire les éléments de pollution qu'elles contiennent.

Les stations d'épuration comprennent les ouvrages de prétraitement (dégrillage, dessablage, écrémage, écumage) et les ouvrages de décantation. Ces derniers sont destinés à séparer de l'effluent les matières en suspension, trop fines pour avoir pu être retenues à l'écrémage. On sédimente ces matières dans le fond de décanteurs disposés en longueur pour réaliser environ le passage de 1 m³ d'effluent par mètre carré de surface. On se trouve alors en présence d'un effluent dissocié en deux parties : les boues obtenues par la décantation, et un effluent liquide. Il faut se débarrasser des deux.

Le principal procédé d'évacuation naturelle des boues est l'épandage*. Pour réduire la surface des champs d'épandage, on utilise de plus en plus la méthode de *digestion des boues*. C'est une fermentation anaérobie, ou fermentation putride, au cours de laquelle des micro-organismes désagrègent progressivement les molécules organiques complexes. Ces dernières sont transformées en molécules plus simples, les unes gazeuses, les autres solubles dans l'eau, et le volume des boues se trouve être considérablement diminué. Le travail de digestion se fait dans des bassins, ou *digesteurs*, aussi profonds que possible, dont le fond est en forme de cône, pour favoriser le rassemblement des boues. Les boues fraîches des décanteurs arrivent par le haut. Les boues digérées sont évacuées, par pompage, vers les lits de séchage à partir de la partie basse du digesteur. Le bassin est fermé par un couvercle étanche pour la récupération des gaz, qui possèdent un certain pouvoir calorifique et sont généralement employés sur place. Les boues digérées sont fluides et inodores, et utilisables comme engrais agricoles.

Débarrassé des boues par la décantation primaire, l'effluent contient encore près de 50 p. 100 des matières organiques qu'il présentait à son entrée dans la station. Il est désintégré biologiquement par fermentation aérobie, soit en réalisant des surfaces de contact aussi étendues que possible — c'est le

système des lits bactériens percolateurs* —, soit en concentrant un grand nombre de bactéries dans un espace réduit — c'est le procédé des *boues activées*. Ce traitement consiste à développer, par aération, sur un support de boue floconneuse, les bactéries oxydantes. On obtient alors des flocons, ou boues activées, qui, mélangés à l'effluent, vanne décant, provoquent une clarification rapide de l'effluent et l'oxydation des flocons et matières dissoutes. Les boues activées sont obtenues par aération naturelle, par agitation superficielle ou par insufflation d'air. Ce procédé fut mis au point par le Dr Gilbert J. Fowler et ses collaborateurs E. Arden et W. T. Lockett, vers 1914, à la station d'épuration de Manchester. L'effluent épuré est utilisable pour l'irrigation agricole. Les eaux servant à l'alimentation des générateurs de vapeur doivent être débarrassées des sels minéraux qu'elles tiennent en dissolution.

Enfin, on épure les eaux résiduaires de teinturerie, de savonnerie, etc., soit pour récupérer des matières utiles (graisse, glycérine, soufre, etc.), soit pour neutraliser leurs effets toxiques. On utilise dans ces cas des réactifs appropriés. C'est d'ailleurs pour les industriels une obligation formelle, sous peine de sanctions juridiques, de restituer à la rivière des eaux épurées.

● **Gaz d'éclairage.** L'épuration du gaz de ville comporte deux opérations distinctes : d'une part, l'épuration physique, qui consiste à ôter, par refroidissement, choc et lavage, le goudron, l'ammoniac et la naphthalène; d'autre part, l'épuration chimique, qui a pour objet de retenir l'hydrogène sulfuré, le plus souvent par voie sèche (par passage sur un oxyde de fer), et, éventuellement, les cyanures. Le contrôle de l'épuration chimique, appelée aussi « désulfuration », est effectué au moyen d'une épreuve au papier à l'acétate de plomb.

● **Métaux.** L'élimination des impuretés contenues dans un métal ou un alliage se fait par voie chimique, à l'aide d'additions convenables, ou par voie thermique.

ÉPURATOIRE adj. Qui sert à l'épuration : *Filtre épuratoire*.

ÉPURE n. f. (de *épurer*). Représentation géométrique plane d'un objet ou d'un être mathématique, obtenue par une ou plusieurs projections sur un ou plusieurs plans, et choisies de sorte qu'on puisse passer de façon univoque de l'objet à sa représentation, et inversement. || Dessin fini, par opposition à *croquis*. || *Épure de distribution*, graphique permettant de déterminer la valeur des différents éléments de la distribution de vapeur (ouvertures, avances, recouvrements), dans une machine à vapeur. || *Épure d'inscription en courbe*, graphique permettant la mesure directe du rayon minimal des courbes pouvant être parcourues par un véhicule. (Généralement, on réalise l'*anamorphose* de l'épure, c'est-à-dire que les grandeurs sont reproduites avec des échelles différentes, cent fois plus grandes, par exemple, pour les déplacements transversaux des essieux.)

— **ENCYCL.** L'épure est un dessin au trait, qui représente sur un plan les diverses parties d'une figure à trois dimensions, les assemblages des pièces d'une construction, etc. On peut, à l'aide d'un tracé géométrique ordinaire, représenter exactement la configuration d'une surface plane quelconque; il suffit, pour cela, de la supposer couchée sur la feuille où elle doit être reproduite. On en réduit les proportions, s'il y a lieu, à une échelle déterminée et l'on en trace les angles au moyen d'un rapporteur.

Une surface courbe peut être figurée par une vue en plan; mais, pour que la représentation soit complète, il faut adjoindre à ce plan une ou plusieurs coupes. La perspective donne au dessinateur le moyen de retracer un objet ou l'agglomération de plusieurs objets; mais son emploi ne saurait procurer une exactitude suffisante pour le géomètre.

C'est Monge qui, le premier, a tenté sérieusement de coordonner et d'ériger en préceptes les moyens de représenter, à l'aide d'un dessin exécuté sur une surface plane, la position, la forme et l'étendue de toutes choses : points, lignes, surfaces ou corps, définis par les lois mathématiques. Des pratiques insuffisantes et souvent défectueuses des constructeurs, il a fait une science particulière : la *géométrie descriptive*.

ne épure de géométrie descriptive se compose de l'ensemble de projections, sur deux plans rectangulaires, de tous les points ou lignes que l'on a voulu représenter. L'un des plans étant supposé rabattu sur l'autre autour de leur intersection, qui prend le nom de ligne de terre », les deux dessins se trouvent produits sur une même feuille séparée par cette ligne de terre.

Pour concevoir comment une épure peut donner une notion exacte des objets qu'elle représente, il suffit d'observer que les deux projections d'un point ou d'une ligne déterminent complètement ce point ou cette ligne dans l'espace.

ÉPUREMENT n. m. Action d'épurer (s'emboîter de préférence au fig.) : *L'épure ment du style.*

ÉPURER v. tr. Rendre pur ou plus pur ; purger des corps étrangers qui altèrent la pureté : *Épurer des métaux, des huiles, des gaz.* || *Par extens.* Retrancher d'une association les membres jugés indignes. || — *Fig.* Rendre pur ou plus pur : *Épurer les mœurs, la langue, le goût. Épurer son style.* || *Épurer un auteur, l'épurer.* || *Épurer de,* dépouiller de ce qui trouble la pureté : *Nous avons l'abord à épurer notre moi de toutes les parcelles étrangères que la vie continuellement y introduit, et puis à lui ajouter (Barrès).*

— *Pétri.* Améliorer un produit par un traitement final de raffinage, appelé *éparation*. || *S'épurer* v. pr. Être épuré (au pr. et au fig.) : *En vieillissant, les galeries s'épuraient des gaz nuisibles, tout le grisou était parti (Zola).* Langue qui s'épure.

— *SYN.* : purger, purifier.

ÉPURGE n. f. Nom usuel d'une espèce d'euphorbe qui purge violemment.

— *ENCYCL.* *L'épurge (Euphorbia lathyris)* est une plante annuelle, à fleurs jaunâtres, qui croît autour des habitations. Ses graines, qui sont douces, puis âcres, sont parfois employées comme purgatif.

E pur, si muove! V. EPPUR.

ÉPYORNIS [nis] n. m. Ornith. V. ÉPYORNIS.

ÉQRON, EKRON ou **ACCARON.** Géogr. anc. Une des villes de la Pentapole phénicienne, située près de la frontière de Dan et d'Ephraïm. Il s'y trouvait un sanctuaire de Baal Zebul. C'est l'actuelle 'Akir.

ÉQUANT [kwā] n. m. (du lat. *aequans*, égaillant). Cercle représentant les trajectoires des planètes autour de la Terre, dans le système des anciens astronomes.

ÉQUARRIR [ka] v. tr. (de *carré*). Technol. Débarrasser le parchemin de ses barbes.

ÉQUARRIR [ka] v. tr. (de *carré*). Rendre une surface carrée ou rectangulaire. || Opérer sur une bille de bois, un bloc de pierre, etc., une taille grossière, destinée à lui donner des formes se rapprochant de celles d'un parallélépipède à section carrée ou rectangulaire : *Des charpentiers équarrirent des pièces de bois (Chateaubriand).* *Des étables que le vieillard avait construites de ses mains en pierres non équarries (A. France).* || *Agrandir un trou en faisant usage de l'équarisseur.* || *Par extens.* Tailler ou tracer à angles droits, régulièrement. || *Fig.* Dégrossir, polir : *Equarir un rustaud.*

— *Bouch.* Ecorcher, lécher des animaux pour en tirer la peau, les os, les graisses, etc.

ÉQUARRISSEMENT [ka] n. m. Technol. Transformation d'une bille de bois, d'un bloc de pierre, etc., en un parallélépipède à section carrée ou rectangulaire : *Effectué autrefois à la hache, à la doloire, puis à la scie de long, l'équarrissage des billes de bois se fait aujourd'hui à la scie mécanique.* (On dit aussi ÉQUARRISSEMENT.)

— *Bouch. et Hyg.* Action d'équarir les animaux.

— *ENCYCL.* Technol. Dans l'équarrissage d'un bloc de pierre extrait, on cherche à obtenir le plus grand volume marchand possible, compte tenu des chaises* parfois tolérées. Cette opération est donc différente de l'ébauche*, qui cherche à rapprocher des côtes connues du morceau à tailler.

— *Bouch. et Hyg.* Les chantiers, clos ou ateliers d'équarrissage sont des lieux où l'on traite les cadavres des animaux morts, ceux des animaux abattus pour maladie ou usure, les viandes reconnues comme insalubres dans des abattoirs, ainsi que les denrées saisies par les services d'inspection.

L'équarrissage des animaux livre au commerce, outre la peau et les os, des graisses, qui vont aux stéarineries et aux savonneries ; de la gélatine, qui sert à la fabrication des colles ; enfin, il fournit encore de la viande, qui, desséchée et réduite en poudre (farine animale), est utilisée comme un engrais ou, après stérilisation, pour la nourriture de certains animaux (chiens, porcs, volailles, notamment). (→ *Biblio.*)

ÉQUARRISSEMENT [ka] n. m. Technol. *SYN.* de ÉQUARRISSEMENT.

ÉQUARRISSEUR [ka] n. m. Celui qui équarrit la pierre, le bois, les animaux.

ÉQUARRISSEUR [ka] n. m. Technol. Poinçon sans manche, de section carrée, demi-ronde, à huit pans, ou évidée en forme de gouge, servant en menuiserie à élargir ou à calibrer les trous faits au moyen d'un outil à percer.

— *Vann.* Outil de vannier, servant à égaliser la largeur des éclisses et copeaux d'osier. (On l'appelle encore TRUSQUIN de LARGEUR et ÉTROITE.)

ÉQUASILLEMENT [ekazijmā] n. m. Etat du bœuf qui s'équasille.

ÉQUASILLER [ekazije] (S') v. pr. (de *quasi*). En parlant d'un animal, se déchirer les muscles et les tendons en tombant les jambes de derrière écartées. (Le bœuf peut notamment s'équasiller lors de l'abattage.)

ÉQUATEUR [ekwater] n. m. (du lat. *aequare*, rendre égal). Cercle imaginaire passant par le centre de la Terre et perpendiculaire à la ligne des pôles. || Intersection du plan de l'équateur terrestre avec la sphère céleste. (On emploie généralement, en ce cas, l'expression ÉQUATEUR CÉLESTE.) || *Par extens.* Plan de symétrie transversal à l'axe antéropostérieur des organismes à symétrie axiale.

— *Climatol.* *Equateur thermique*, ligne le long de laquelle les températures moyennes annuelles sont les plus élevées du globe. (En raison de la répartition inégale des continents sur les deux hémisphères, l'équateur thermique est situé au N. de l'équateur géographique, un peu au S. du 10° parallèle Nord. Les trois régions les plus chaudes de la planète (moyenne annuelle, 28 °C) sont : la Californie, le Sahara, le Deccan.) [V. ISOTHERME.]

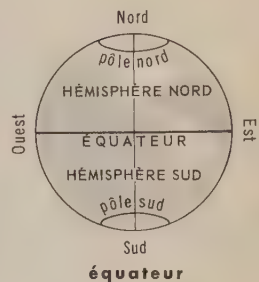
— *Math.* Le plus grand des parallèles d'une surface de révolution.

— *Physiq.* *Equateur magnétique*, lieu des points de la surface terrestre, où l'inclinaison de l'aiguille aimantée est nulle, c'est-à-dire où cette aiguille, suspendue librement, est horizontale. (Cette ligne, qui reste, dans l'ensemble, peu distante de l'équateur géographique, peut cependant, en certaines régions, s'en écarter jusqu'à une dizaine de degrés en latitude.)

ENCYCL. *Astron.* C'est en considérant l'équateur terrestre que sont définies les coordonnées géographiques d'un point terrestre : latitude* et différence de longitude* par rapport à un plan méridien origine.

C'est en considérant l'équateur céleste que sont définies les coordonnées équatoriales* d'un astre : déclinaison*, angle horaire* et ascension droite*. Pour ces deux dernières quantités, on fait intervenir soit le plan méridien du lieu d'observation, soit le point vernal*.

ÉQUATEUR, en esp. Ecuador, Etat du nord-ouest de l'Amérique du Sud, entre le Pérou, la Colombie et l'océan Pacifique ; 300 398 km² (y compris la région orientale [Oriente] et les îles Galápagos) ou 270 670 km² (suivant une évaluation de l'O. N. U., à l'exclusion de la région orientale) ; 4 169 000 hab. Capit. Quito. V. princ. Guayaquil, Cuenca, Ambato, Riobamba, Latacunga, Loja, Ibarra.



armoiries et carte de l'ÉQUATEUR





Les Andes
au-dessus de Quito

GÉOGRAPHIE

Géographie physique.

• **Le relief.** D'ouest en est se succèdent trois grandes unités.

1° La **région côtière**, très étroite au S., atteint plus de 100 km de largeur au N. Le littoral est formé, au S., par des terres basses, comme dans la presqu'île de Santa Elena, puis par une falaise rarement interrompue, bordure d'un plateau de grès et d'argiles, qui est dominé par une petite sierra de grès et de calcaires crétacés ne dépassant pas 800 m dans la cordillère de Colonche. A l'E, de ce plateau s'allonge, sur presque toute la longueur du pays, une plaine alluviale, séparée des Andes par des formations de piémont aux pentes fortes. Dans sa partie méridionale, la plaine est parcourue par les ríos Daule et Vinces, séparés par de basses collines gréseuses couvertes par des savanes (*lomas*). A l'aval, les deux fleuves sont rejoints par les ríos Caracol et Chimbo; leur estuaire commun forme le río Guayas; dans ce bas pays n'affluent, au temps des crues, que des levées naturelles, les *bancos*, isolant des bras abandonnés.

2° La **Sierra** constitue la deuxième grande unité du relief; elle est formée par deux éléments parallèles des Andes cristallines, séparés par un fossé d'effondrement. Le volcanisme demeure actif et forme une véritable « avenue des volcans », composée de cimes isolées et de dômes neigeux surplombant les hautes surfaces andines assez irrégulières (*páramos*). Dans la Cordillère occidentale, les principaux volcans sont, du N. au S., le Cumbal, le Chiles, le Pichincha, l'Iliniza, le Quilotoa, le Carihuairazo, le Chimborazo; dans la Cordillère orientale, ou Cordillera Real, le Cayambe, l'Antisana, le Cotopaxi, le Tungurahua, l'Altar et le Sangay dépassent presque tous 5 000 m. L'âge des volcans n'est pas uniforme et l'Azuay n'offre plus que les racines d'un ancien appareil volcanique, tandis que d'autres entrent encore souvent en activité. Des émissions cendreuse transportées par les vents d'ouest entraînent la formation de plaines de sables stériles (*arenales*). Le comblement des bassins interandins par les éruptions volcaniques s'est accompagné de reprises de creusement entre les différentes



paysage de la région de Quito

phases d'activité. L'extension actuelle des glaciers est limitée, mais on observe des traces de deux glaciations anciennes jusqu'à 3 900 m.

3° La troisième grande région, l'**Oriente**, est la zone amazonienne, qui comprend les avant-monts andins et les plaines de l'extrémité orientale du pays. (V. AMAZONIE.)

• **Le climat et la végétation.** Seul l'Oriente a un climat vraiment équatorial, caractérisé par des températures élevées et de fortes précipitations, bien réparties dans l'année, quoique plus abondantes de mai à août; c'est le domaine de la grande forêt dense, toujours verte, qui s'élève jusqu'à 3 000 m sur le versant extérieur des Andes.

Dans la Sierra, les pluies tombent de novembre à mars-avril : c'est la saison de l'*invierno*, qui s'oppose au *verano*, sec mais coupé par un léger retour des pluies en octobre. Les bassins les plus ouverts aux vents d'est sont les plus humides. Une brousse serrée, riche en bambous nains, grimpe jusqu'à 3 000 m, mais les tufs poreux ne retiennent pas assez l'humidité pour soutenir une végétation arborée. Les charbonniers ont accéléré la destruction des buissons et arbustes. Au-dessus des bambous, et jusque vers 4 400 m, s'étend le *pañonal*, formé par les touffes discontinues d'une graminée, la *paja brava*, ou *ichu*, qui, au N. de Quito, est remplacée par le *frailejón*. L'une et l'autre sont caractéristiques des *páramos*. La limite supérieure des cultures varie selon la fertilité du sol, les possibilités d'irrigation et l'exposition : elle se situe vers 3 200 m en moyenne, et atteint au maximum 3 600 m.

La sécheresse caractérise la région côtière dans son secteur sud, jusqu'à la hauteur de Bahía de Caráquez : les moyennes annuelles sont inférieures à 1 m et souvent, même, à 200 mm, avec une concentration des pluies pendant l'hivernage, de décembre à juin, tandis que de juin à novembre le *verano* est marqué par des vents froids soufflant de l'O. et du S.-O., et par un ciel nuageux avec formation de brouillards (*garúa*). Les stations les plus arides ont une végétation xérophile, qui passe à la forêt tropicale à feuilles caduques avec plaques de savanes. A l'opposé, le secteur septentrional de cette région côtière connaît un climat chaud et très plu-

vieux, qui s'accompagne de l'extension d'une forêt de type équatorial.

Géographie humaine.

Malgré l'immigration espagnole de l'époque coloniale, malgré l'importation d'esclaves africains, la population reste foncièrement indienne. On compterait 10 p. 100 de Blancs, 39 p. 100 d'Indiens, 40 p. 100 de métis, 5 p. 100 de Noirs et de mulâtres, 5 p. 100 d'Asiatiques. Les Indiens Jivaros forment la majorité des habitants de l'Oriente; les Noirs et les mulâtres constituent près de la moitié de la population de la région côtière, tandis qu'Indiens et métis représentent 70 p. 100 de la population de la zone andine. La densité moyenne de la population (14 hab. au kilomètre carré) est relativement élevée pour un pays de haute montagne, surtout si l'on tient compte du fait que l'Oriente, avec près de la moitié de la superficie de l'Equateur, n'abrite que 1,5 p. 100 de la population, contre 40,5 p. 100 sur la côte et 58 p. 100 dans la Sierra.

Géographie économique.

L'Equateur continue d'être un pays essentiellement agricole. On pratique la simple cueillette (caoutchouc) dans le secteur amazonien. L'agriculture vivrière des pays tempérés est localisée dans les bassins andins (céréales, pomme de terre, cultures maraichères); elle est combinée avec l'élevage du lama et du mouton sur les *páramos*. Dans la région côtière, on exploite les bois (surtout le balsa) et le caoutchouc; les cultures tropicales étaient représentées autrefois par le café et le cacao; les bananes occupent aujourd'hui une grande place et l'Equateur en est devenu le premier exportateur mondial. Cette culture est pratiquée par un grand nombre de petits exploitants; mais quelques grandes sociétés étrangères, l'United Fruit Company en particulier, fournissent 15 p. 100 de la production et exercent surtout un contrôle efficace sur le commerce extérieur. La fabrication des chapeaux de paille dits « de Panamá », dans le district de Chone, joue un rôle qui n'est pas négligeable, et les industries traditionnelles, souvent encore artisanales, sont nombreuses dans la Sierra. Le sous-sol fournit, enfin, du pétrole dans la péninsule de Santa Elena, de l'or dans la région d'Esmeraldas.

Les communications sont difficiles dans un pays cloisonné par le relief, mais d'autant plus importantes pour la vie nationale. Les voies ferrées ne sont pas rattachées aux réseaux colombien et péruvien; la principale ligne est celle qui conduit de Guayaquil à Quito et qui a été complétée par la voie Quito-San Lorenzo. L'établissement des routes est difficile et coûteux, et beaucoup ne sont que de simples pistes peu utilisables en dehors de la saison sèche; la plus importante est la route panaméricaine, qui, suivant à peu près la vieille route royale des temps coloniaux, commence à Tulcán et dessert Quito, Ambato, Cuenca. Les liaisons avec l'Oriente sont encore très limitées. Les transports aériens jouent un rôle de plus en plus important. Le principal port maritime est Guayaquil, qui effectue la majeure partie du commerce extérieur, mais qui va se heurter sans doute à la rivalité de San Lorenzo, favorisé par sa liaison ferroviaire rapide avec Quito.



Guayaquil

la place de l'Hôtel-de-Ville
et le monument
de Antonio José de Sucre



vue de Quito et du Pichincha (4 787 m)



les frontières de 1822 à 1942



culture sur les pentes des Andes

Equateur exporte des produits de son agriculture (bananes, cacao, café, kapok, corozo, lisa, paille de panama), un peu de caoutchouc, de l'or et du pétrole. Les importations sont représentées par quelques produits alimentaires et textiles, surtout par des produits manufacturés et, de plus en plus, par des biens d'équipement. Les échanges sont particulièrement actifs avec les Etats-Unis. Bibliol.)

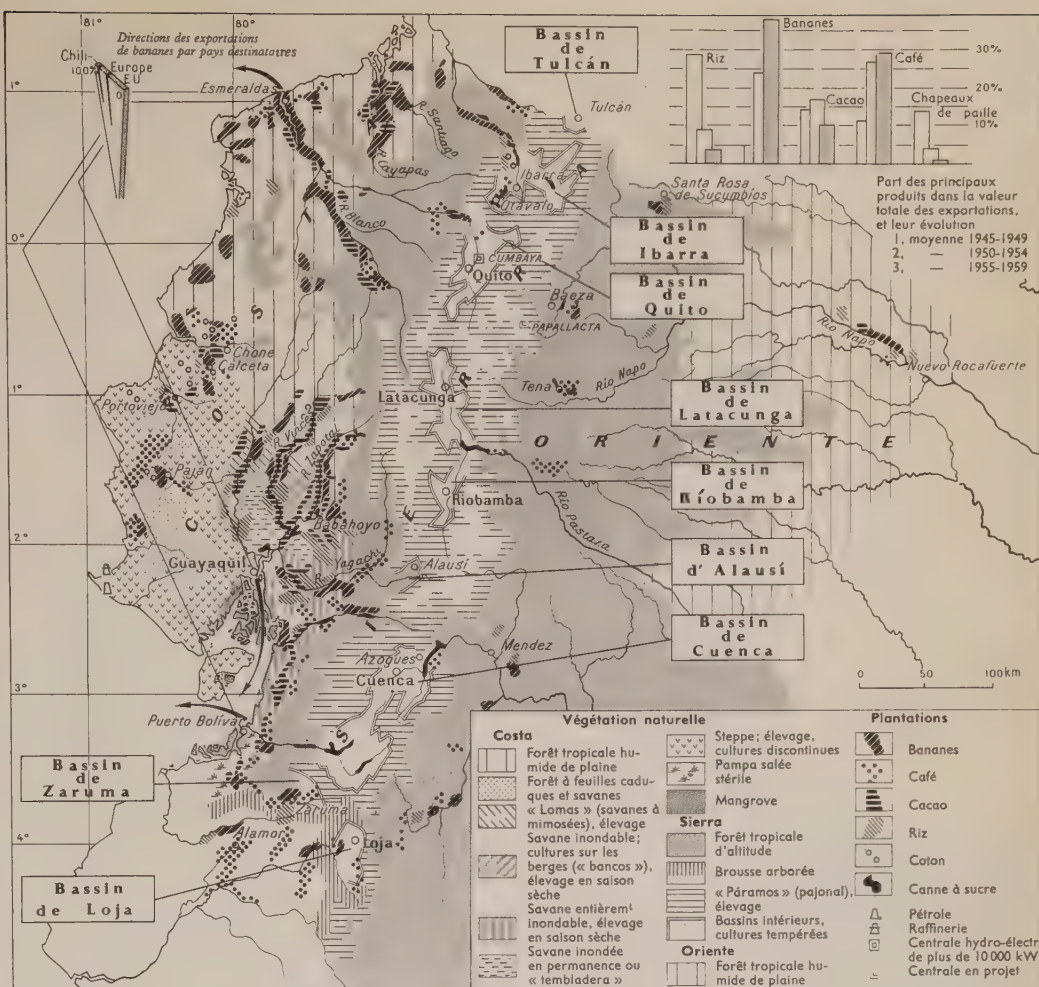
HISTOIRE

Le territoire de l'actuelle république de l'Equateur était, au x^e s., peuplé par des tribus formant de petits royaumes indépendants : les Quitos, les Puruhás et les Cañars sur les plateaux; les Cayapas, les Mantas et les Chachi sur le littoral. Les envahisseurs Incas s'installèrent dans le Nord et, vers la fin du xv^e s., l'Inca Túpac Yupanqui annexa ce pays, qui constituait, avec les territoires occupés aujourd'hui par le Pérou, la Bolivie et le nord du Chili, l'Empire « des quatre empires cardinaux » (*Tahuantinsuyu*). Mais, en 1532, Huayna Cápac ayant partagé ses Etats entre ses deux fils Atahualpa et Huáscar, une guerre fratricide affaiblit l'Empire, au moment même où Pizarro commençait sa conquête (1532). L'Equateur suivit dès lors les destinées du Pérou; il devint, en 1563, une *audiencia* de Quito, qui dépendit d'abord du vice-roi du Pérou, puis du vice-roi de la Nouvelle-Grenade (1717), fut de nouveau sous l'autorité de Lima en 1723, et fut finalement restituée à la Nouvelle-Grenade en 1739, jusqu'à la proclamation de la république.

L'influence des encyclopédistes français se fit sentir en Equateur grâce à la mission scientifique venue pour mesurer l'arc de méridien, et qui comprenait La Condamine et Bouguer. En 1808, un mouvement révolutionnaire éclatait : l'indépendance était proclamée le 10 août 1809, mais les Espagnols établirent vite leur domination. Après l'insurrection de Guayaquil (9 oct. 1820) et la victoire du général Antonio José de Sucre sur les pentes du Pichincha (24 mai 1822), l'Equateur tout entier recouvra sa liberté; il fut alors partie de la Fédération de Colombie, fondée par Bolívar. Mais, en 1830, suivant l'exemple du Venezuela, il se déclara indépendant sous le nom de *República del Ecuador*. Le général Flores, premier président (1830-1835), prit de sévères mesures pour l'organisation du pays, mais dut alors lutter contre l'opposition armée des libéraux. Le chef libéral Rocafuerte fut pris; Flores découragé lui un homme d'Etat, l'associa à sa tâche et l'aidera à accéder à la présidence de la République en 1835. Réformateur, Rocafuerte soutint l'agriculture, fit ouvrir de nombreuses routes, fonda des hôpitaux, appela des jésuites pour développer l'effort d'éducation, consacra la République au Sacré-Cœur, adopta le bicamérisme, mais fut renversé par Flores (1839-1845). García Moreno, chef des conservateurs catholiques intransigeants, occupa la présidence de la République de 1861 à 1875; l'Equateur eut alors à soutenir les guerres difficiles contre la Colombie. L'évolution de 1895 porta de nouveaux libéraux au pouvoir; contrairement à Rocafuerte, Alfaro pratiqua une politique de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Sa mort fut suivie d'une série de troubles. En 1914, l'Equateur rompit avec l'Allemagne, ce qui lui valut de figurer parmi les signataires du traité de Versailles, en 1919. Devenu le premier exportateur mondial de cacao, l'Equateur fut victime de la monoculture; la maladie qui ravagea les plantations exagéra les effets de la crise mondiale de 1929. Les troubles politiques qui en résultèrent (dictature du président Páez, 1935-1937) s'aggravèrent lorsque éclata la guerre contre le Pérou (1941-1942). La période qui a suivi la seconde Guerre mondiale est marquée par une stabilisation politique du pays et par le développement des régions sinistrées lors des tremblements de terre et des éruptions volcaniques.

Constitution.

D'après la Constitution du 6 mars 1945, l'Equateur est une république. Tout citoyen, homme ou femme, majeur de dix-huit ans, a le droit de vote à condition de savoir lire et écrire. Le président et le vice-président sont élus au suffrage direct, pour quatre ans, et sont rééligibles après un mandat intermé-



diaire. Les ministres ne sont responsables que devant le chef de l'Etat. Le pouvoir législatif est exercé par une Chambre des députés, élue pour deux ans, et par un Sénat, élu pour quatre ans. En l'absence du Congrès, un Conseil d'Etat contrôle l'intégrité constitutionnelle, et un tribunal suprême électoral veille à la régularité du scrutin.

LITTÉRATURE

Pour le mouvement intellectuel pendant la période coloniale, v. HISPANO-AMÉRICAIN (littérature).

La poésie.

Les guerres de l'Indépendance sont chantées par José Joaquín Olmedo (1780-1847), dont le *Chant à Junín* est devenu classique par son souffle épique et son pindarisme. La génération romantique comprend : Dolores Veintemilla de Galindo (1829-1857), Julio Zaldumbide (1833-1887) et Luis Cordero (1830-1912). Le mouvement moderniste a moins d'influence en Equateur que dans les autres pays de l'Amérique latine : Medardo Angel Silva (1899-1924) se révèle un disciple de Baudelaire; Jorge Carrera Andrade (né en 1903) se réclamerait plutôt de Nerval, et Gonzalo Escudero (né en 1903) de Claudel. A côté d'eux, de nombreux poètes trouvent, au xx^e s., leur inspiration dans les revendications sociales, tels Arturo Borja (1894-1915), José María Egas (né en 1896).

La prose.

L'Equateur a donné naissance à un des plus purs prosateurs de l'Amérique latine, Juan Montalvo (1833-1889), auteur des *Chapitres oubliés par Cervantès*; de violentes polémiques l'opposèrent à Gabriel García Moreno, dictateur chrétien. Le premier romancier équatorien, Juan León Mera (1832-1894), publie *Cumandá* ou *Un drame entre sau-*

vages, qui peint les forêts vierges à la façon romantique de Chateaubriand et de Fenimore Cooper. Citons ensuite Roberto Andrade (1852-1937), Manuel J. Calle (1867-1918), Luis A. Martínez (1868-1909), avec son roman *A la côte*, Carlos R. Tobar (1854-1920), suivis de toute une pléiade de prosateurs qui dénoncent les injustices sociales du régime : le conteur José de la Cuadra (1902-1941); Gallegos Lara, auteur d'un roman historique et social, *les Croix sur l'eau*. Le plus célèbre des écrivains de ce groupe est Jorge Icaza (né en 1902), dont *Huaspungu* (*la Fosse aux Indiens*) dénonce l'exploitation des Indiens. Le plus fécond est Alfredo Pareja Diez-Canseco (né en 1908), qui décrit la vie des débardeurs du port de Guayaquil dans *le Quai*, celle des métis de la côte dans *La Beldade*, et à qui l'on doit encore *Hommes en dehors du temps*, *Las Tres Ratas*. Benjamín Carrión, auteur d'un roman psychologique, *le Désenchantement de Miguel García*, est surtout un essayiste, comme Gonzalo Zaldumbide (né en 1882), considéré comme un des meilleurs critiques hispano-américains.

ÉQUATEUR (PROVINCE DE L'), prov. du nord-ouest du Congo, de part et d'autre du fleuve Congo; 409 000 km²; 1 696 000 hab. (4 700 Europ.). Ch.-l. Coquilhatville. — Le district de l'Equateur, dans la région où confluent le Congo et l'Oubangui, a 240 100 hab. (1 550 Europ.). Ch.-l. Coquilhatville.

ÉQUATEUR (PROVINCE DE L') [Soudan]. V. EQUATORIA.

ÉQUATIF [kwa] n. m. (lat. *aequativus*, qui égale). Linguist. Syn. de COMPARATIF* D'ÉGALITÉ.

ÉQUATION [ekwasjō] n. f. (du lat. *aequare*, rendre égal). Math. Egalité qui n'est vérifiée que par une valeur convenable de certaines

carte économique de l'ÉQUATEUR

quantités qui y figurent : *Poser, résoudre une équation.* || *Fig.* Égalité de rapport ou d'intensité; concordance absolue : *Pour qu'un Etat parvienne à son plus haut point de grandeur relative, il faut qu'il y ait équation entre sa population et son territoire* (Rivarol). || *Discussion des équations*, examen théorique et général des équations d'un même degré, pour dégager les valeurs théoriques de leurs racines et les conditions de l'égalité. || *Equation algébrique*, équation où l'inconnue est soumise aux opérations ordinaires de l'algèbre : addition et soustraction, multiplication et division, élévation à une puissance et extraction de racines d'indice quelconque. || *Equation aux dérivées partielles*, équation dans laquelle figure une fonction inconnue de plusieurs variables et ses dérivées partielles dans différents ordres par rapport à ces variables. (V. INTÉGRATION.) || *Equation différentielle*, équation dans laquelle figurent une fonction inconnue d'une variable et ses dérivées des différents ordres par rapport à cette variable. (Une équation différentielle est d'ordre n quand elle renferme des dérivées d'ordre n , sans en renfermer d'ordre supérieur.) [V. INTÉGRALE.] || *Equation aux différentielles totales*, équation entre une ou plusieurs fonctions inconnues, leurs différentielles totales et la variable. || *Equation entière*, équation qui ne comporte pas de dénominateur. || *Equation équivalente à une équation donnée*, équation admettant les mêmes racines que l'équation donnée. || *Equation à une inconnue*, égalité où figure une lettre, appelée *inconnue*, et qui est vérifiée seulement pour des valeurs convenables de cette inconnue. || *Équations à plusieurs inconnues*, égalité où figurent plusieurs lettres, appelées *inconnues*, et qui est vérifiée seulement pour des valeurs convenables de ces inconnues. (Si dans l'équation figurent d'autres lettres, appelées *paramètres*, les solutions sont fonction de ces paramètres.) || *Equation intégrale*, équation liant une fonction inconnue d'une variable et une intégrale définie où figure cette fonction. (V. FREDHOLM, VOLTERRA.) || *Equation irrationnelle*, équation algébrique comportant des radicaux. || *Équations paramétriques*, équations qui définissent une courbe ou une surface en donnant les coordonnées d'un point en fonction d'un paramètre pour une courbe ou de deux paramètres pour une surface. || *Equation rationnelle*, équation algébrique ne comportant pas de radicaux. || *Equation transcendante*, équation qui n'est pas algébrique : *Une équation trigonométrique est une équation transcendante.* || *Membre d'une équation*, chacune des expressions qui doivent être rendues égales et qui sont séparées par le signe de l'égalité [=]. || *Racine ou solution d'une équation*, chacune des valeurs de l'inconnue pour lesquelles l'équation est vérifiée, c'est-à-dire qui rend le premier membre de l'équation égal au second. (S'il n'en existe pas, l'équation est impossible); pour une équation à plusieurs inconnues, ensemble des valeurs de ces inconnues pour lesquelles l'équation est vérifiée. (Il y a, en général, une infinité de solutions.) || *Résolution d'une équation*, suite d'opérations qui amènent les quantités inconnues à être évaluées en fonctions explicites des quantités connues. || *Résolution générale des équations d'un certain degré*, méthode de solution unique pour toutes les équations du même degré. || *Système d'équations*, ensemble de plusieurs équations renfermant un certain nombre d'inconnues et qui doivent être vérifiées simultanément. || *Théorie générale des équations*, ensemble des connaissances acquises relativement aux racines des équations.

— Astron. Quantité dont il faut modifier la position d'un corps céleste pour la ramener à ce qu'elle serait si cet astre était animé d'un mouvement uniforme. || *Equation annuelle*, équation du centre, équation du temps, v. part. encycl.

— Chim. Égalité dont le premier membre contient les formules de divers corps mis en présence, et le second les formules des corps qui résultent des réactions survenues.

— Métrol. *Equations de condition*, relations auxquelles doivent satisfaire de façon rigoureuse des quantités obtenues directement par l'observation. (Par ex., les trois angles observés d'un triangle terrestre doivent donner une somme égale à 180°, augmentée de l'excès sphérique* du triangle correspon-

dant aux dimensions de la sphère terrestre.) || *Equations d'observations*, relations contenant les divers éléments qui interviennent dans l'observation d'un phénomène, dans la méthode des observations indirectes. (Par ex., la longueur l d'une tige métallique, mesurée à une température t connue, dépend de la longueur l_0 de cette tige à la température zéro, et des coefficients a et b de dilatation :

$$l = l_0 + a[t - t_0] + b[t - t_0]^2.$$

Trois observations de l à des températures différentes suffisent, en principe, à déterminer les trois inconnues l_0 , a et b .) || *Equation personnelle*, correction à apporter à une observation faite sur un phénomène fugitif, dont il convient d'apprécier exactement l'instant où il s'est produit : *L'équation personnelle est une quantité d'ordre physiologique, variable suivant les observateurs et, même, suivant les circonstances de l'observation.*

— Physiq. *Equation de dimensions*, formule indiquant comment, dans un système cohérent d'unités, une unité dérivée dépend des unités relatives aux grandeurs fondamentales.

— Statist. *Equation de structure*, équation définissant, dans un modèle économique, une relation fondamentale de structure d'un système déterminé.

— Télécomm. *Equation du télégraphiste*, équation résolue par W. Thomson (lord Kelvin) et qui régit la déformation du courant dans les câbles transatlantiques.

— ENCYCL. Math. On est souvent amené à transformer une équation en équation équivalente. Les transformations usuelles sont les suivantes : addition ou soustraction d'une même quantité aux deux membres, avec, comme cas particulier, passage d'un terme d'un membre dans l'autre avec changement de signe; multiplication ou division des deux membres par un même nombre (différent de zéro).

Ces transformations appliquées à une équation entière conduisent à la forme $P(x) = 0$, $P(x)$ étant un polynôme qu'on ordonne généralement suivant les puissances de x . Le degré de $P(x)$ est le *degré de l'équation*. (Cette définition ne s'applique qu'aux équations entières.)

RÉSOLUTION DES ÉQUATIONS

● *Equation du premier degré.* L'équation générale du premier degré

$$ax + b = 0$$

admet une racine $x = -\frac{b}{a}$, et une seule si $a \neq 0$.

● *Equation du second degré.* L'équation du second degré est de la forme

$$ax^2 + bx + c = 0.$$

Les résultats varient avec le signe du discriminant $b^2 - 4ac$: si $b^2 - 4ac > 0$, l'équation a deux racines distinctes x' et x'' qui sont données par la formule générale

$$x = \frac{-b \pm \sqrt{b^2 - 4ac}}{2a};$$

si $b^2 - 4ac = 0$, les deux racines sont égales à $-\frac{b}{2a}$ (racine double);

si $b^2 - 4ac < 0$, en se bornant aux nombres positifs et négatifs, l'équation est impossible; l'emploi des nombres imaginaires donne pour valeur des racines.

$$x = \frac{-b}{2a} \pm i \frac{\sqrt{4ac - b^2}}{2a}, \text{ avec } i = \sqrt{-1}.$$

L'équation du second degré a toujours deux racines; elles sont réelles et distinctes si

$$b^2 - 4ac \text{ est positif. Leur somme est } -\frac{b}{a}$$

et le produit $\frac{c}{a}$.

● *Equation bicarrée.* L'équation bicarrée se présente sous la forme

$$ax^4 + bx^2 + c = 0.$$

En prenant $y = x^2$ comme inconnue auxiliaire, on forme la résolvante

$$ay^2 + by + c = 0$$

y_1 étant racine de la résolvante, on résout $x^2 = y_1$. A chaque racine positive de la résolvante correspondent deux valeurs réelles et opposées de x . Le nombre des racines réelles peut s'élever à 4.

On généralise pour l'équation

$$ax^{2m} + bx^m + c = 0,$$

en prenant comme inconnue auxiliaire

$$y = x^m; \text{ la résolvante est alors}$$

$$ay^2 + by + c = 0.$$

● *Equation réciproque.* Dans une équation réciproque, le coefficient des termes équidistants des extrêmes sont égaux :

$$ax^4 + bx^3 + cx^2 + bx + a = 0.$$

Des calculs simples conduisent à

$$a \left(x + \frac{1}{x}\right)^2 + b \left(x + \frac{1}{x}\right) + c = 0.$$

On poursuit le calcul avec $x + \frac{1}{x}$ pour inconnue auxiliaire. Reste à résoudre deux équations de la forme

$$x + \frac{1}{x} = y.$$

qui se ramènent au second degré par multiplication des deux membres par x .

● *Equation irrationnelle.* Soit l'équation $\sqrt{A} = B$, dans laquelle A et B sont des expressions rationnelles. Pour que deux nombres soient égaux, il faut et il suffit qu'ils aient même carré et même signe. On remplace l'équation donnée par

$$A = B^2$$

avec la condition supplémentaire : B positif. Une solution de $A = B^2$ qui ne remplirait pas cette condition serait à rejeter.

● *Equation de degré m .* Si a est racine de l'équation entière $P(x)$ de degré m (ce qu'on peut vérifier par des calculs numériques), le polynôme $P(x)$ est divisible par $x - a$. (On dit aussi que a est racine du polynôme.) Si $Q(x)$ est le quotient, on est ramené à l'équation $Q(x) = 0$, de degré $m - 1$.

Si $P(x)$ est divisible par $(x - a)^2$, par $(x - a)^3$, ..., par $(x - a)^r$, la racine a est double, triple, ... multiple d'ordre r . La division par $(x - a)^r$ ramène à une équation de degré $m - r$.

Une racine d'ordre r de $P(x)$ est racine d'ordre $r - 1$ de sa dérivée $P'(x)$, et les racines du plus grand commun diviseur $\Delta(x)$ des deux polynômes sont les racines multiples de $P(x)$ avec un ordre diminué d'une unité. On traite $\Delta(x)$ de la même façon et l'on arrive ainsi de proche en proche à isoler les racines des divers ordres de multiplicité.

La considération des seules racines réelles se prête mal à une étude générale des équations entières. Une étape importante a été franchie avec le *théorème de d'Alembert* : toute équation entière admet au moins une racine (réelle ou imaginaire). On en déduit que toute équation de degré m a m racines.

Si les coefficients de $P(x)$ sont réels, à toute racine imaginaire $\alpha + i\beta$ correspond la racine conjuguée $\alpha - i\beta$, de sorte que les racines imaginaires sont en nombre pair; le nombre des racines réelles est m ou m diminué d'un nombre pair. Exemple : l'équation du troisième degré a une ou trois racines réelles. L'étude systématique du nombre des racines réelles et de leur signe fait l'objet de la *méthode des variations* de Descartes (nombre des changements de signe dans la suite des coefficients du polynôme ordonné).

On a recherché si, comme pour l'équation du second degré, les racines des équations de degré supérieur peuvent s'exprimer algébriquement en fonction des coefficients. Au XVI^e s., Cardan a établi cette possibilité pour l'équation générale du troisième degré et Ferrari pour celle du quatrième. Abel a démontré ultérieurement l'impossibilité de résoudre algébriquement les équations générales de degré supérieur au quatrième. Les équations particulières susceptibles d'une telle résolution ont été l'objet de recherches de la part de Gauss, Lagrange, Abel, etc. Gauss en particulier a étudié les équations $x^m - 1 = 0$, équations binômes, dont la résolution est liée à la possibilité de division du cercle en arcs égaux avec la règle et le compas.

● *Racines réelles de l'équation $f(x) = 0$* (algébrique ou transcendante). Si l'on sait représenter graphiquement la fonction $y = f(x)$, les racines réelles sont les abscisses des points communs à la courbe et à l'axe des x . C'est le cas pour l'équation $x^3 + px + q = 0$. Les résultats sont les suivants : une ou trois

cines réelles suivant que $4p^2 + 27q^3$ est positif ou négatif.

Une façon plus générale, pour résoudre $y = \varphi(x)$, il peut être intéressant de représenter graphiquement $y = f(x)$ et $y = \varphi(x)$; les racines sont les abscisses des points communs aux deux courbes.

Comparer les racines de $f(x) = 0$, c'est déterminer des intervalles dans lesquels il existe une seule racine. On utilise souvent le théorème de Rolle : entre deux racines de la même $f(x)$, il existe au plus une racine de $f'(x)$.

Calcul approché des racines. Soit une racine α (abscisse de M) dans l'intervalle (a_1, b_1) , la fonction $f(x)$ étant représentée comme l'inclinaison de la figure. On améliore l'approximation : 1° en remplaçant b_1 par l'abscisse de l'intersection de l'axe des x avec la corde AB (méthode des parties proportionnelles); 2° en remplaçant a_1 par l'abscisse de l'intersection de la tangente en A avec l'axe des x (méthode d'approximation de Newton).

L'application répétée (simultanée ou non) des deux méthodes permet d'arriver à telle précision que l'on désire.

ÉQUATIONS POUR LA REPRÉSENTATION DES COURBES ET SURFACES

Courbe plane. L'équation $f(x, y) = 0$ présente le lieu des points dont les coordonnées vérifient cette équation. Si $f(x, y)$ est un polynôme de degré m , la courbe est algébrique de degré m , du premier degré pour une droite, du second degré pour une parabole.

Surface. Dans l'espace, l'équation $f(x, y, z) = 0$ définit une surface. Les plans sont des surfaces du premier degré, les quadriques du second. L'intersection de deux surfaces $f(x, y, z) = 0$ et $g(x, y, z) = 0$ définit une courbe dans l'espace, en général une courbe gauche.

Equations paramétriques. Dans le cas d'une courbe plane, les équations sont $x = f(t)$, $y = g(t)$.

Dans le cas d'une courbe dans l'espace, elles deviennent $x = f(t)$, $y = g(t)$, $z = h(t)$.

On définit de même une surface à l'aide de deux paramètres $x = f(u, v)$, $y = g(u, v)$, $z = h(u, v)$.

Un point de la surface est obtenu en associant une valeur arbitraire de u avec une valeur arbitraire de v .

Astron. • Equation annuelle. C'est une des irrégularités principales du mouvement de la Lune qui est une perturbation de l'équation annuelle introduite par le Soleil : au périhélie, le Soleil est plus rapproché de l'ensemble Terre-Lune, et la perturbation qu'il introduit dans le mouvement lunaire est la plus forte.

Equation du centre. L'équation de Kepler permet de calculer de façon très simple, à partir de l'instant θ du passage de la planète en A, l'anomalie excentrique de la planète à un instant t différent de θ : c'est l'angle au centre u , correspondant au point P_t situé sur le cercle principal* de l'ellipse sur la droite PP' , perpendiculaire au grand axe. L'équation de Kepler est

$$u - e \sin u = \frac{2\pi}{T} (t - \theta) = M$$

où u , valeur en radians de l'excentricité de l'ellipse transformée; T , durée d'une révolution complète de la planète. La quantité M ainsi obtenue est dite *anomalie moyenne*.

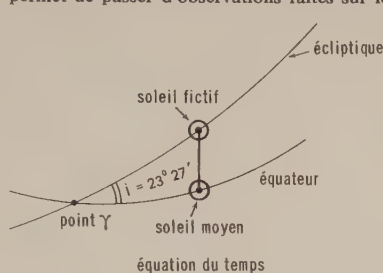
Elle correspondrait à un mouvement circulaire uniforme de vitesse angulaire $\frac{2\pi}{T}$. Les

équations ordinaires de l'ellipse permettent de passer sans difficulté de l'anomalie excentrique u à l'angle w de sommet S, que l'on appelle *anomalie vraie*. C'est la différence

— u qui porte le nom d'*équation du centre*. Elle est très souvent mise sous forme de développements en série, limités à deux ou trois termes de forme périodique lorsque l'excentricité est faible. Pour le Soleil, l'amplitude du terme périodique principal est 7 mn 40 s.

Equation du temps. Pour définir un mouvement uniforme à l'aide du mouvement du Soleil, il ne suffit pas de tenir compte de l'équation du centre : en effet, ce n'est pas un mouvement uniforme suivant l'écliptique qu'il convient de considérer, mais un mou-

vement uniforme suivant l'équateur. Le Soleil fictif qui parcourtait l'écliptique suivant un mouvement uniforme doit donc être ramené à un autre Soleil, supposé sur l'équateur et appelé *Soleil moyen*. On passe du Soleil fictif au Soleil moyen par une correction (périodique également), appelée *réduction à l'équateur*, et dont l'amplitude du terme périodique principal est 9 mn 52 s. La somme de l'équation du centre et de la réduction à l'équateur s'appelle *équation du temps*. La connaissance journalière de cette quantité permet de passer d'observations faites sur le



Soleil vrai à la définition d'un *temps solaire moyen* quasi uniforme. L'équation du temps est une quantité périodique annuelle de 4 mn environ au 1^{er} janvier, elle atteint 14 mn 2 s vers le 11 février, s'annule vers le 16 avril, devient négative, égale 3 mn 52 s vers le 14 mai, s'annule vers le 14 juin, atteint 6 mn 18 s vers le 26 juillet, s'annule au 1^{er} septembre, atteint — 16 mn 20 s vers le 3 novembre, pour redevenir nulle vers le 24 décembre. Ainsi, le midi vrai précède ou suit alternativement le midi moyen, ce qui n'existerait pas si l'on employait le temps vrai.

— **Physiq.** Les *équations de dimensions*, bases de l'analyse dimensionnelle, ont été pour la première fois employées par Fourier, en 1822, dans sa *Théorie analytique de la chaleur*. Si l'on convient de représenter par L , M et T les unités fondamentales de longueur, de masse et de temps, l'équation de dimensions d'une surface (produit de deux longueurs) est $S = L^2$; celle d'une vitesse (quotient d'une longueur par un temps), $V = LT^{-1}$; celle d'une force (produit d'une masse par une accélération), $F = LMT^{-2}$; celle d'une pression (quotient d'une force par une surface), $P = L^{-1}MT^{-2}$; etc.

ÉQUATIONNELLE, ELLE [kwa] adj. Cytol. Mitose équationnelle ou homéotypique, v. MÉIOSE.

ÉQUATORIALE ou **PROVINCE DE L'ÉQUATEUR**, prov. de l'extrémité méridionale du Soudan; 903 500 hab. Capit. Juba. Elle est peuplée de nomades (Baris, Latukas), venus du plateau des Grands Lacs.

ÉQUATORIAL, E, AUX [kwa] adj. Relatif à l'équateur : Cercle équatorial. Ligne équatoriale. || Relatif à l'équateur terrestre ou céleste : Contrées, plantes, étoiles équatoriales.

— **Climatol.** Climat équatorial, type de climat observé de part et d'autre de l'équateur, caractérisé par des pluies abondantes, se produisant presque toute l'année, et par des températures constamment élevées. (V. part. encycl.)

— **Cytol.** Plaque équatoriale, ensemble des chromosomes disposés dans le plan équatorial de la cellule, à égale distance des deux pôles du fuseau achromatique, pendant la métaphase de la mitose*.

— **Océanogr.** Courants équatoriaux, courants animant les eaux des basses latitudes de l'Atlantique, dirigés vers l'O., et dus essentiellement aux alizés. (V. part. encycl.)

— **Zool.** Situé à l'équateur de tout objet ayant une symétrie axiale, avec deux pôles identiques. (Ex. : les spicules équatoriales des protozoaires acanthaires.)

— **ENCYCL.** Climatol. Le climat équatorial s'étend sur la plus grande partie de l'Amazonie, sur le bassin du Congo et sur les régions proches des côtes du golfe de Guinée,

sur les parties non montagneuses des îles de l'Indonésie. Il est caractérisé, en premier lieu, par son humidité; les pluies, qui s'accroissent sensiblement lors des passages du soleil au zénith, dépassent 1 500 mm par an (3 655 mm à Akassa, en Nigeria; 2 204 mm à Pará, au Brésil; 1 801 mm à Djakarta, en Indonésie). Les températures moyennes annuelles sont élevées (Akassa, 25,5 °C; Pará, 25,7 °C; Djakarta, 26 °C), mais leurs variations sont très faibles et les amplitudes annuelles sont seulement de 2,2 °C à Akassa, de 0,9 °C à Pará, de 0,7 °C à Djakarta : c'est cette chaleur constante, sinon très élevée, qui, jointe à l'humidité, rend ce climat difficile à supporter pour les Européens.

En bordure du domaine occupé par le climat équatorial, les climats dits « subéquatoriaux » sont caractérisés par l'apparition d'une ou deux saisons sèches, lorsque le soleil s'abaisse un peu sur l'horizon, et par des écarts de température plus marqués entre les divers mois de l'année : les températures les plus élevées sont observées aux époques les moins pluvieuses.

— **Océanogr.** On distingue deux courants équatoriaux, de part et d'autre de l'équateur, séparés par un contre-courant dirigé vers l'E. S'étendant chacun sur plus de 15° de latitude, ils sont d'une grande régularité, mais leur vitesse ne dépasse guère 1 nœud. Des courants analogues, parfois plus rapides, sont observés dans le Pacifique. Dans cet océan, un grand contre-courant de profondeur, dirigé également vers l'E., a été observé à partir de 140° O.; sa vitesse est trois fois supérieure à celle des courants de surface.

ÉQUATORIAL [kwa] n. m. et adj. Instrument destiné à mesurer directement les coordonnées équatoriales d'un astre, *angle horaire* et *distance polaire*.

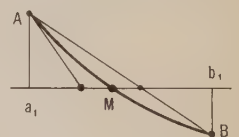
— **ENCYCL.** L'équatorial est un instrument analogue à un théodolite, dont l'axe serait dirigé vers le pôle, et le cercle de base suivant l'équateur céleste. Si la lunette est entraînée par un mouvement d'horlogerie autour de l'axe (horaire), avec une vitesse égale à celle du mouvement diurne, elle suivra une étoile pendant son déplacement, et celle-ci restera fixe dans le champ. Un instrument équatorial (lunette ou télescope) est donc supporté par deux axes rectangulaires : le premier (axe polaire ou horaire), parallèle à l'axe du monde, porte des coussinets dans lesquels peut tourner le second (axe équatorial ou de déclinaison); cet axe de déclinaison, perpendiculaire au premier, supporte l'instrument, dont l'axe optique lui est perpendiculaire. La rotation autour de chaque axe est mesurée sur un cercle divisé : le cercle horaire (ou d'ascension droite), fixé sur l'axe horaire, est divisé en heures, minutes et secondes; l'index marque zéro quand la lunette passe dans le méridien, de sorte que le cercle indique directement l'angle horaire du point visé; l'autre cercle, marquant soit les distances polaires, soit les déclinaisons, est perpendiculaire à l'axe de déclinaison. Des dispositifs particuliers permettent de caler ou de décaler la lunette et de lui imprimer de petits mouvements de rappel. Il existe différentes sortes de monture d'un instrument équatorial. La monture allemande comporte un socle vertical et un contrepoids équilibrant la lunette. Elle n'est utilisable que pour des instruments peu importants.

Un instrument équatorial permet, avec un micromètre, de mesurer des différences d'ascensions droites et de déclinaisons de deux étoiles voisines. Mais, du fait de la fixité des images, il est surtout utilisé pour obtenir des clichés photographiques, quelquefois avec des poses très longues.

ÉQUATORIEN, ENNE [kwa] adj. et n. Qui se rapporte à la république de l'Équateur; habitant ou originaire de cet Etat.

ÉQUEMAUVILLE, comm. du Calvados (arrond. de Lisieux), près de l'embouchure de la Seine; 669 hab. (267 aggl.). Nombreux hameaux dispersés, dont Notre-Dame-de-Grâce, où une jolie chapelle domine l'estuaire de la Seine. Magnifique panorama.

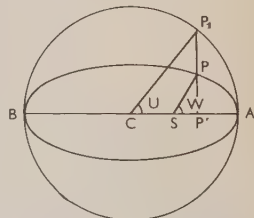
ÉQUERRAGE [kær] n. m. Ouverture de l'angle formé par deux plans adjacents d'une pièce de bois. || *Equerrage en gras* ou *equerrage gras*, angle d'équerrage plus grand que 90°. || *Equerrage en maigre* ou *equerrage maigre*, angle d'équerrage qui a moins de 90°.



calcul approché des racines d'une équation

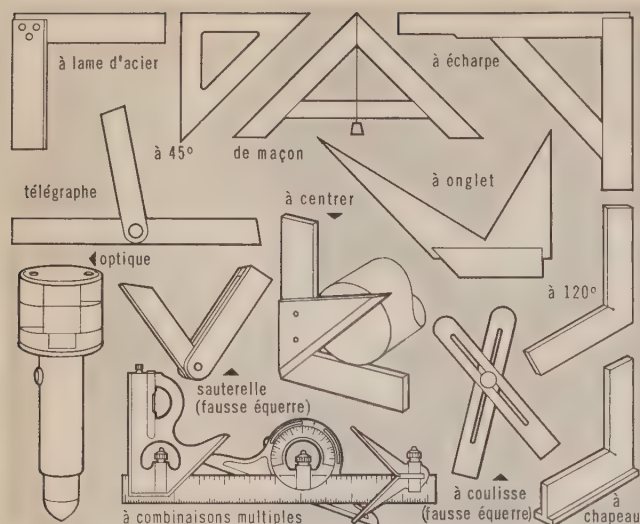


équatorial



équation du centre (astron.)

Le Soleil S est au foyer de l'orbite elliptique d'une planète P, dont A est le périhélie



équerres — Mar. Prendre des équerrages, relever les valeurs de divers angles dièdres sur les plans des différentes parties d'un bateau.

— Technol. Vérification de la perpendicularité et du parallélisme des divers éléments d'un châssis. (On dit aussi **CARRÉMENT**.)

ÉQUERRE [ekɛʁ] n. f. (lat. pop. **exquadra*, du verbe **exquadrare*, rendre carré). Technol. Instrument formé de deux pièces ajustées à angle droit et servant soit à vérifier des angles dièdres droits, soit à tracer des angles plans droits. || *Par anal.* Coude à angle droit; angle dièdre droit : *Murs formant équerre*. || Triangle de métal, de bois ou de matière plastique, dont un des angles est droit, et qui sert à tracer sur le papier des perpendiculaires, des angles droits et des parallèles. || *Double équerre*, instrument formé de deux règles assemblées en T. || *Équerre à centr*, équerre permettant de déterminer le centre d'un cône ou d'un cylindre de révolution. || *Équerre à chapeau*, équerre dont l'une des branches est en forme de T. || *Équerre à écharpe*, équerre dont les deux branches sont réunies et consolidées, en raison de leurs grandes dimensions, par une écharpe. || *Équerre de maçon*, châssis formant un angle droit, au sommet duquel pend un fil à plomb. || *Équerre à onglet*, équerre qui porte un rebord saillant. || *Fausse équerre*, équerre ordinaire dont les branches sont soit articulées (on dit alors aussi *SAUTERELLE* ou *ÉQUERRE TÉLÉGRAPHE*), soit à coulisse, de façon qu'on puisse donner une valeur quelconque à l'angle qu'elles forment. || *Triple équerre*, instrument formé de trois règles assemblées en angle trièdre dont tous les angles sont droits, et servant à élever ou à vérifier des perpendiculaires sur un plan. || *En équerre* ou *d'équerre*, à angle droit.

— Bx-arts. *Équerre à dessiner*, planchette mince, en forme de triangle, percée d'une ouverture circulaire, appelée *œil*, et qu'on fait glisser sur le papier.

— Constr. Pièce coude d'une serrure, qui, par l'action du panneton de la clef sur l'une de ses branches, peut pivoter autour d'un axe fixé au pêne dormant, de manière à produire l'effacement du demi-tour lorsque le pêne dormant est lui-même effacé. (On dit aussi *FOURCHETTE*.) || Coude d'une conduite. || Pièce

métallique plate, en forme d'angle dièdre droit et servant à consolider divers assemblages de charpente, de menuiserie, etc.

— Fr.-maçon. Un des outils symboliques adoptés par l'ordre. (Portée en particulier par le vénérable, elle symbolise le droit.)

— Gymn. Exercice consistant à garder les jambes tendues et perpendiculaires au tronc lorsque l'on est suspendu par les bras.

— Mécan. *Équerre de manœuvre* ou *de renvoi d'une transmission*, dispositif comportant un axe vertical autour duquel deux bras solidaires et en équerre peuvent tourner d'un certain angle, et transmettre un mouvement d'une direction à une autre orientée différemment. || *Équerre à fausse manœuvre*, équerre à angle aigu ou obtus.

— Topogr. *Équerre d'arpenteur*, instrument qui sert à tracer des perpendiculaires sur le terrain. || *Équerre optique*, équerre d'arpentage moderne, dans laquelle la réalisation de l'angle droit est amenée par des méthodes optiques (prismes ou miroirs).

— ENCYCL. Technol. Les *équerres* sont employées comme instruments de tracé et de vérification. Les équerres de tracé les plus couramment employées sont des triangles rectangles soit isocèles, soit de 30° et 60° d'angles de base. Les équerres de vérification font partie de l'outillage de tous les ouvriers façonnant les métaux ou les corps employés en construction. Elles sont le plus souvent métalliques. On contrôle l'exactitude d'une équerre à angle droit en utilisant trois appareils semblables, que l'on vérifie en les opposant deux à deux sur un marbre : successivement 1 et 2, 2 et 3, 3 et 1; on est alors assuré que les trois équerres sont identiques et que leur angle est bien de 90°. On peut distinguer : les *équerres à angle constant*, que, suivant leur forme, on appelle *équerres simples*, *équerres à chapeau*, *équerres six pans*, *équerres en T*, *équerres à onglet*, *équerres graduées*, et les *équerres à angle variable*, ou *fausses équerres*, permettant d'obtenir et, par suite, de vérifier des angles d'une valeur quelconque.

ÉQUERRE, ancien nom donné à la petite constellation australe actuellement appelée la Règle* (*Norma*).

ÉQUERRE-GRAPHOMÈTRE n. f. Instrument qui sert à la fois d'équerre et de graphomètre. || Pl. des **ÉQUERRES-GRAPHOMÈTRES**.

ÉQUERRE-NIVEAU n. f. Équerre dont le côté vertical est percé d'une fenêtre dans laquelle peut osciller un fil à plomb. || Pl. des **ÉQUERRES-NIVEAUX**.

ÉQUERRER v. tr. Donner l'équerrage à une pièce de bois.

ÉQUES ou **ÉQUICOLES**, en lat. *Aequi*, *Aequiculi*, *Aequicoli*. Géogr. anc. Peuple de l'Italie (Latium), apparenté aux Volscs. Son territoire, qui s'étendait sur la région du haut Anio, fut conquis par les Romains vers 305 av. J.-C., après de nombreuses luttes. Capit. *Préneste* (auj. Palestrina).

ÉQUESTRE [ekɛstr] adj. (lat. *equestr*; de *equus*, cheval). Relatif aux chevaux, à l'équitation : *Exercices équestres*. || Qui représente un personnage à cheval : *Une statue équestre*.

— Antiq. rom. *Courses ou jeux équestres*, courses de chevaux dans le cirque. || *Ordre équestre*, classe privilégiée de l'ancienne Rome, composée par les chevaliers*. || *Rangs équestres*, places réservées, dans les lieux de spectacle, aux chevaliers romains.

— Féod. *Biens équestres* (en allem. *Rittergüter*, en lat. *praedia equestris*), biens pour lesquels était dû le service de chevalier. (Il fallait être noble pour les posséder; ils étaient exempts de l'impôt, de la corvée, etc.)

— Myth. Epithète donnée à Neptune, qui avait créé le cheval en frappant la terre de son trident. || Epithète donnée à la Fortune : *Le temple de la Fortune équestre*, à Rome.

— Sigill. *Type équestre*, type de sceaux féodaux le plus répandu à partir du XII^e s. (Il représente généralement un chevalier en armes sur un cheval lancé au galop [type de guerre], plus rarement un personnage en costume civil, nu-tête, accompagné de chiens ou d'un oiseau de chasse [type de chasse]). Il y a aussi des sceaux de type équestre pour les femmes, qui sont alors représentées assises sur un cheval à l'amble. L'un des plus beaux sceaux de type équestre est celui de Richard Cœur de Lion.)

— ENCYCL. Iconogr. L'existence de statue équestre dans l'Antiquité grecque est attestée par Pausanias. On connaît, en outre, certains reliefs (frise des Panathénées du Parthéon, British Museum), certains fragment (cavalier Rampin, Louvre et Athènes), certaines statuettes (Alexandre, musée de Naples) et, surtout, des revers de monnaie qui représentent une figure humaine à cheval. La première véritable statue équestre conservée est celle de Marc Aurèle, en bronze (place du Capitole, Rome). On peut citer la statuette de Charlemagne (Louvre), les statues de saint Martin ou de saint Georges (église d'Airvault, école de Bâle), celles de Candace Della Scala (cour du musée de Vienne), de Barnabo Visconti (musée de Milan), de Dreux-Brézé (Rouen), avant d'en venir aux chefs-d'œuvre du genre, le Gattamelata de Donatello (piazza Sant' Antonio, Padoue).

le Gattamelata
par Donatello
Padoue



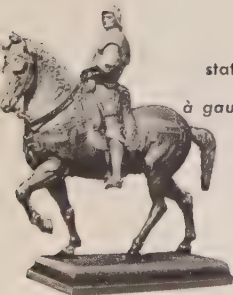
le Colonne de Verrocchio (piazza San Giovanni e Paolo, Venise) et le Philippe IV de P. Tacca (Madrid). Tous les souverains d'Occident se font élever des statues équestres : Philippe III d'Espagne (Madrid), Cosme I^{er} et Ferdinand I^{er} de Médicis (piazza della Signoria, Florence) par Jean de Bologne, Pierre le Grand à Saint-Petersbourg (Falconet), Gustave-Adolphe à Stockholm (Lar-chevêque), Christian V et Frédéric V à Copenhague (Saly), le Grand Electeur à



statue de Louis XIV, par Girardon
érigée le 13 août 1699
Cabinet des Estampes

Berlin (Schlüter), Joseph II à Vienne (Zauner), Charles I^{er} à Londres (Lesueur), Henri IV par P. Tacca et P. de Francheville, Louis XIII par D. de Volterra et Biard, Louis XIV à Lyon (Desjardins), Dijon (Le Hongre), Montpellier (Coysevox), Paris (Girardon), Louis XV à Paris (Bouchardon). Les statues équestres françaises disparurent lors de la Révolution. A la Restauration, certains sculpteurs furent chargés d'une nouvelle série d'effigies équestres représentant Henri IV (Paris), Louis XIII (Paris), Louis XIV (Paris, Versailles). Depuis, le genre n'a cessé d'être pratiqué : citons celles de Méhémét Ali (Alexandrie), de Charlemagne (Paris; Rome, église Saint-Pierre), de Jeanne d'Arc (Paris, Orléans, Reims), d'Alvear, par Bourdelle (Buenos Aires), de Foch (Paris), par Wlérick et Martin (1951).

Phot. Anderson-Géraudon, Larousse.



statues équestres

à gauche, le Colonne
par Verrocchio
Venise

à droite
Charlemagne
par le Bernin
Rome



peinture, les plus célèbres portraits maîtres sont dus à Titien (*Charles Quint*, Madrid), à Van Dyck (*Charles I^{er}*, Windsor), à François de Moncade, (Louvre), à Vélasquez (*Philippe IV*, l'Infant Balthazar Carlos, Orléans, Madrid).

QUET [ekɛ] n. m. Petit morceau qui tombe des pelletteries, lors de la coupe des peaux pour la confection. (Syn. DÉCHET.)

QUETTES [ekɛt] n. f. pl. (de *esquille*). In. Dans les houillères du Nord et du Pas-de-Calais, éclats de bois de mine produits par la hache. || Plus généralement, morceaux de bois mêlés au charbon brut. (Ce mot, le plus souvent utilisé au pluriel, s'emploie aussi au singulier.)

QUEUREVILLE, comm. de la Manche (arr. de Cherbourg), dans la banlieue de Cherbourg, près de la mer; 8 615 hab. 159 aggl.). Métallurgie.

QUEUTAGE [kœt] n. m. Opération qui consiste à ôter la queue des fruits.

— Pêtr. Séparation de la fraction la plus lourde d'un produit, ou *queue* de distillation.

QUEUTER [kœt] v. tr. Dépouiller un fruit de sa queue : *Queuter des cerises*.

— Pêtr. Enlever à un produit la fraction la plus lourde, ou *queue* de distillation.

QUALTE [ekɥi] adj. (lat. *aequus*, égal, *altus*, haut). Se dit des lignes topographiques dont tous les points ont la même altitude. (Ce sont les « courbes de niveau ».)

QUANGLE [ekɥi] adj. (lat. *aequus*, égal, *angulus*, angle). Dont tous les angles sont égaux : *Un triangle quangle est aussi équilatéral*.

QUAIXE [ekɥi] adj. (lat. *aequus*, égal, et *axis*, axe). Qui a des axes égaux.

QUICOLA (Mario), écrivain italien (Alto, près de Caserte, v. 1470 - † 1525). Élève de Marsile Ficini à Florence, il fut ensuite un protégé d'Hippolyte d'Este, puis d'Isabelle d'Este. Outre une *Chronique de Mantoue* (1521), il publia, en latin, un *Livre de la nature de l'amour* (*De natura de amore*) (1525), qui eut un grand succès au XVI^e s. et fut traduit en français par Chappuy. Cet ouvrage est précieux pour l'histoire des mœurs et de la culture de la Renaissance.

QUICONCAVE [ekɥi] adj. Opt. Se dit d'une lentille biconcave dont les deux faces ont le même rayon de courbure.

QUICONVEXE [ekɥi] adj. Opt. Se dit d'une lentille biconvexe dont les deux faces ont le même rayon de courbure.

QUICOSTÉ, **E** [ekɥi] adj. (lat. *aequus*, égal, et *costa*, côte). Hist. nat. Dont les côtes et les saillies sont égales : *Fruit quicosté*.

QUICOURANT [ekɥi] n. m. Machine à vapeur à équilibre, machine dans laquelle l'admission se fait aux extrémités du cylindre, l'échappement au milieu de celui-ci, par des lumières spéciales, en sorte que la vapeur agit toujours dans le même sens, au lieu de venir s'échapper par la même lumière qui sert à l'admission, comme dans la machine ordinaire. (Ce dispositif diminue les pertes dues à l'action de paroi.)

QUIDÉS [ekɥi ou eki] n. m. pl. (du lat. *quidus*, cheval). Famille de mammifères périssodactyles, comprenant les chevaux, les ânes et les zèbres.

— ENCYCL. Mamm. Les *quidés* sont des *unguligrades* (qui ne prennent appui, dans la marche, que sur leur angle) et des *ongulés* (dont l'ongle est développé en sabot*). Ils ont à chaque patte qu'un seul doigt, puissamment développé. Leurs membres sont agagés sous la peau du flanc jusqu'au coude ou au genou (*stricto sensu*). Toutes ces dispositions favorisent une course rapide. Leur gime, strictement herbivore, va de pair avec une denture presque sans canines, mais important de hautes incisives aux deux mâchoires et des molaires hypsodontes à large table d'usure. Ils ne ruminent pas.

— Paléont. La série des *quidés* fossiles est assise. On la connaît depuis l'Eocène inférieur jusqu'au cheval actuel. En suivant l'évolution des membres antérieurs, la réduction régulière du nombre de doigts fonctionnels (de cinq à un), l'augmentation de la taille, l'allongement des dents, on a la série suivante : *hyracotherium* (ou *eohippus*) (Eocène inférieur) de l'Europe et de l'Amé-

rique du Nord; puis des formes purement américaines : *orohippus* (Eocène moyen), *epihippus* (Eocène supérieur), *mesohippus* (Oligocène inférieur), *miohippus* (Oligocène supérieur), *parahippus* (Miocène inférieur), *protohippus* (Miocène supérieur), *pliohippus* (Pliocène inférieur) et, enfin, *equus* (Pliocène supérieur), qui repasse d'Amérique en Eurasie.

ÉQUIDISTANCE [ekɥi] n. f. (de *équidistant*). Topogr. Distance verticale qui sépare deux niveaux du terrain. (Quand cet intervalle est reporté sur le papier à l'échelle voulue, on appelle cette distance *équidistance graphique*.)

ÉQUIDISTANT [ekɥistɑ̃], **E** adj. (lat. *aequus*, égal, et *distant*). Situé à une égale distance : *Les lignes parallèles sont équidistantes entre elles*.

ÉQUIDOMOÏDE [ekɥi] n. m. (lat. *aequus*, égal, franc, *dôme*, et gr. *eidos*, aspect). Figure architecturale polygonale, dérivée de la pyramide, et qui couronne un dôme.

ÉQUIENNE [ekɥiɛn] adj. (lat. *aequus*, égal, et *annus*, année). Eaux et for. Se dit de peuplements constitués d'essences de même âge.

ÉQUIER n. m. Anneau métallique où passent les sommiers, dans une scie de scieur de long.

ÉQUIHEEN-PLAGE, comm. du Pas-de-Calais (arr. de Boulogne-sur-Mer), sur la côte du Boulonnais, au S. du Portel; 2 268 hab. Station balnéaire.

ÉQUILATÉRAL, **E**, **AUX** [ekɥi] adj. (lat. *aequus*, égal, et *latus*, -eris, côté). Dont tous les côtés sont égaux : *Triangle équilatéral*. || Par plaisant. Syn. de ÉGAL, dans l'expression : *Ça m'est équilatéral*.

— ENCYCL. Math. Un triangle *équilatéral* a ses trois côtés égaux : c'est le polygone régulier du moindre nombre de côtés. Pour inscrire un triangle équilatéral dans un cercle donné, on y inscrit d'abord un hexagone régulier, et on joint ensuite de deux en deux les sommets de cet hexagone. On montre aisément que, R étant le rayon du cercle circonscrit, le côté du triangle équilatéral est $R\sqrt{3}$, sa hauteur $\frac{3R}{2}$, son apothème $\frac{R}{2}$, sa surface

$$\frac{3R^2\sqrt{3}}{4} \text{ ou } \frac{a^2\sqrt{3}}{4}, \text{ } a \text{ étant son côté.}$$

On qualifie souvent d'« équilatéral » un cône dont la base a un diamètre égal à l'arête.

ÉQUILATÈRE [ekɥi] adj. (lat. *aequus*, égal, et *latus*, -eris, côté). Math. Se dit d'une hyperbole dont les asymptotes sont perpendiculaires l'une à l'autre : *Hyperbole équilatère*.

ÉQUILÉNINE [ekɥi] n. f. Hormone sexuelle, se rattachant aux stéroïdes déshydrogénés, extraite de l'urine de jument gravid.

ÉQUILIBRAGE [eki] n. m. Action d'équilibrer; résultat de cette action.

— Cybern. Opération par laquelle on règle une grandeur de même nature qu'une autre grandeur à laquelle elle est associée, de telle manière que les effets d'une cause extérieure sur ces grandeurs se compensent. || *Équilibrage automatique*, dispositif automatique d'asservissement qui assure l'équilibre d'un système de mesure utilisant une méthode d'opposition.

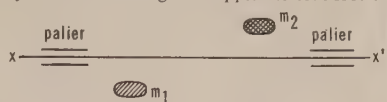
— Mécan. Opération qui consiste à disposer les différentes parties d'un ensemble en mouvement et à leur opposer parfois des contrepoids, de façon à compenser les à-coups qui pourraient résulter du mouvement alternatif de certaines d'entre elles (bielles, pistons, tiroirs, etc.) et à obtenir une marche douce et régulière. (V. part. *encycl.*)

— Pêch. *Équilibrage des lignes*, action par laquelle on met plus ou moins de plombs à une ligne flottante pour réaliser l'immersion presque complète du flotteur, qui offre ainsi un minimum de résistance à l'enfoncement sous l'eau lorsque le poisson saisit l'hameçon esché.

— ENCYCL. Mécan. L'*équilibrage* de pièces tournantes, ou rotors, se présente sous les deux aspects statique et dynamique.

1° *Équilibrage statique*. Il est réalisé lorsque le centre de gravité du rotor est sur l'axe de rotation. Pour procéder à cet équilibrage, on pose le rotor sur deux règles horizontales en acier, bien de niveau. S'il y a balourd, le rotor s'arrête dans une position telle que

la verticale du centre de gravité rencontre la ligne des appuis. On ajoute alors, sur le rotor, de petites masses, dans le plan diamétral, mais du côté opposé au balourd, jusqu'à obtenir un équilibre indifférent. Au lieu d'utiliser des règles, on peut poser le rotor sur des galets montés sur roulements à billes. Ce système a l'avantage de supprimer tout frotte-



ment de glissement, même si les deux tourillons du rotor n'ont pas le même diamètre.

2° *Équilibrage dynamique*. L'équilibrage statique n'est pas suffisant pour éviter les vibrations en marche. Ainsi, les deux masses m_1 et m_2 , supposées égales et équidistantes de l'axe de rotation $x'x$, peuvent avoir leur centre de gravité sur cet axe, mais leurs forces centrifuges ne se détruisent pas; elles forment un couple qui provoque une réaction des paliers.

Pour procéder à l'équilibrage dynamique d'un rotor (supposé équilibré statiquement), on le monte sur une machine à équilibrer, dans laquelle deux paliers peuvent se déplacer horizontalement, mais sont placés contre des ressorts qui tendent à les ramener dans leur position moyenne. On fait tourner le rotor et, sous l'action du balourd, celui-ci oscille. On marque sur le rotor la génératrice d'élongation maximale. On fait tourner le rotor en sens inverse, et l'on procède de même. Le balourd est dans le plan bissecteur des deux génératrices ainsi repérées. Il est à noter que le balourd n'est pas sur la génératrice d'élongation maximale; il se trouve même à 90° en avance, lorsque la fréquence due à la rotation est égale à la fréquence propre du système rotor-ressorts, c'est-à-dire lorsqu'il y a résonance.

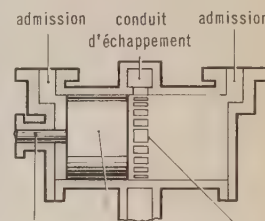
Des machines facilitent la réalisation de l'équilibrage. Un moteur à explosion à deux cylindres est théoriquement équilibré lorsque les deux manetons sont calés à 180° l'un de l'autre. Pratiquement, en raison de l'obliquité de la bielle, les deux pistons ne peuvent pas être placés dans le même plan, et il subsiste un couple, qui est absorbé par les tourillons du vilebrequin. Dans un moteur à quatre cylindres dont les pistons extrêmes sont à 180° des pistons du centre, la résultante des forces d'inertie principales est annulée, mais il existe toujours des forces d'inertie du second ordre. Seul le moteur à six cylindres, dont le vilebrequin est symétrique par rapport à un plan médian, est parfaitement équilibré.

ÉQUILIBRATION [eki] n. f. Physiol. Activité des différents organes qui réalisent l'équilibre. || Sens de l'équilibration, troubles de l'équilibration, v. ÉQUILIBRE.

ÉQUILIBRE [eki] n. m. (lat. *aequilibrium*; de *aequus*, égal, et *libra*, balance). État de repos résultant de forces qui se détruisent. (V. part. *encycl.*, Mécan.) || *Équilibre indifférent*, état d'un corps qui, s'il est détourné de sa position, garde la position qu'on lui donne : *Un corps pesant mobile autour d'un point fixe est en équilibre indifférent lorsque son point de suspension se confond avec son centre de gravité*. || *Équilibre instable*, état d'un corps qui, s'il vient à être détourné de sa position, se met en équilibre dans une position différente : *Un corps pesant mobile autour d'un point fixe est en équilibre instable lorsque son point de suspension est sur*

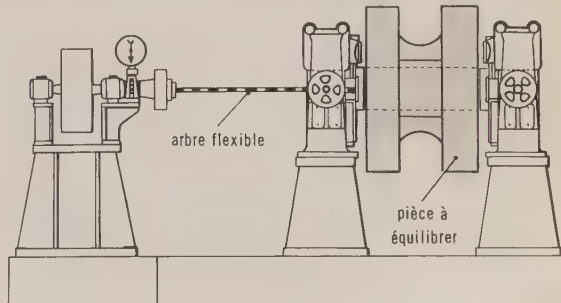


sceau équestre de Robert d'Artois Archives de France



machine à vapeur à équilibre

équilibrage



la verticale et au-dessous de son centre de gravité. || *Équilibre stable*, position à laquelle un corps revient spontanément pour se remettre en équilibre, lorsqu'on l'en écarte : Un corps pesant mobile autour d'un point fixe est en équilibre stable lorsque son point de suspension est sur la verticale et au-dessus de son centre de gravité. || Position verticale du corps humain ou d'un autre corps : Derrière le rideau baissé, il vérifie l'équilibre des barrières qui limitent une piste d'obstacles en miniature (Colette). || *Perdre l'équilibre*, pencher d'un côté ou de l'autre, de manière à tomber. || Juste combinaison de forces déterminant la régularité et la permanence dans le mouvement : L'équilibre des organes d'une machine. || Juste pondération des éléments composant la vie organique, d'où résulte leur fonctionnement normal : Rétablir l'équilibre des humeurs. || — *Fig.* Juste rapport, heureuses proportions entre des choses diverses ou opposées, qui produisent le repos, l'harmonie, l'accord : L'équilibre d'un budget. Le monde matériel repose sur l'équilibre, le monde moral sur l'équité (Hugo). || Tenir l'équilibre entre deux ou plusieurs personnes, être pour toutes également juste, également affectueux, etc. || Répartition de pouvoirs, d'autorités, d'influences politiques qui se limitent, se contiennent les uns les autres : L'équilibre politique est une réverie (Napoléon). || Égalité de pouvoirs permettant la concorde par l'impossibilité de l'oppression : L'équilibre du législatif et de l'exécutif. || Calme du cœur ou de l'esprit, provenant d'une juste combinaison des penchants et des facultés : L'équilibre de l'âme, de la raison. Cette femme mit un équilibre de plus dans ma vie (Zola). J'ai besoin de marcher un peu pour retrouver mon équilibre (Gide).

— *Bx-arts.* Stabilité d'une statue, obtenue parfois par des états de marbre ou de bronze plus ou moins adroitement dissimulés. || Heureux agencement d'une composition architecturale ou picturale, où les masses, les pleins et les vides sont bien répartis, de façon à se faire contrepois.

— *Biol.* *Équilibre naturel*, état relativement stable d'une flore et d'une faune, dont les différents constituants réagissent les uns sur les autres et sur le sol, dans une région et sous un climat déterminés. (V. part. *encycl.*)

— *Chim.* Etat d'un système de corps dont la composition ne varie pas. (L'équilibre peut résulter d'une absence de réaction chimique ou de l'existence de deux réactions inverses, se produisant avec la même vitesse. Dans ce second cas, l'équilibre est dit *dynamique* ou *mobile*.)

— *Cirq.* Tour particulier ou ensemble des moyens enseignés dans les gymnases et les cirques pour se tenir dans des positions difficiles, et présenté au public comme attraction. (V. part. *encycl.*)

— *Econ. fin.* *Équilibre budgétaire*, principe selon lequel un budget annuel doit assurer la couverture complète des dépenses par les recettes, ces dernières devant être intégralement constituées par des ressources fiscales. (La conception de l'équilibre budgétaire a été élargie.)

— *Econ. polit.* *Équilibre économique*, v. part. *encycl.*

— *Equit.* Position du cavalier qui se lie avec souplesse aux mouvements de son cheval. || Qualité d'un cheval dont la masse est également répartie sur ses quatre membres aux allures normales, et qui reste capable, à tout instant, de modifier cette répartition selon les besoins : Un cheval équilibré est toujours maître de sa masse.

— *Géomorphol.* *Profil d'équilibre*, v. *PROFIL*. || *Talus d'équilibre*, pente limite réalisée par l'accumulation de matériaux détritiques grossiers (éboulis, front de delta subaquatique, versant sous le vent d'une dune).

— *Hist.* *Équilibre européen*, système tendant à empêcher qu'une puissance européenne ait sur les autres une prépondérance marquée. (V. part. *encycl.*)

— *Mar.* *Équilibre indifférent*, état d'un navire dont le métacentre* et le centre de gravité coïncident. (Dans ce cas, le navire est rarement droit et a généralement une légère gîte d'un bord ou de l'autre.)

— *Météorol.* *Équilibre vertical de l'atmosphère*, v. *STABILITÉ*.

— *Physiol.* Maintien adéquat des positions des différentes parties du corps et du corps lui-même, dans l'espace. (V. part. *encycl.*)

— *Physiq. nucl.* *Équilibre radio-actif*, état d'un corps radio-actif dont la désintégration donne un autre élément radio-actif, quand le nombre d'atomes formés pendant un certain temps est égal au nombre d'atomes disparus.

— ★ *santé, sagesse, tempérance, mesure, proportion, atrophie, hypertrophie.*

— *ENCYCL. Biol.* *Équilibre naturel*. Il s'établit, entre les différents constituants d'un ensemble faunistique et floristique, un état d'équilibre dans lequel chaque espèce se reproduit, mais est limitée dans son expansion par l'existence d'autres espèces en concurrence avec elle pour la conquête de l'espace utilisable et des aliments. Lorsqu'il existe, dans une région, un tel équilibre, il est toujours très fragile, et la suppression ou l'adjonction d'une espèce le détruit très rapidement, entraînant souvent des catastrophes. L'introduction des lapins en Australie, par exemple, a détruit l'équilibre naturel de la grande île, et la prolifération de ces rongeurs a menacé la végétation et, par là même, tendu à éliminer les autres animaux. Cet exemple montre la prudence avec laquelle il convient d'agir chaque fois que l'homme a à intervenir dans la composition des flores et des faunes naturelles par ses travaux, ses cultures, ses élevages, ou, simplement, par des introductions à titre d'essai.

— *Cirq.* Les équilibres se partagent en plusieurs spécialités : équilibres sur un bras, de tête à tête, de mains à mains, poses plastiques, contorsions-dislocations, équilibres à l'échelle verticale, à la perche au sol, à la perche au porteur, pyramides humaines, équilibres en colonne, montées et descentes d'escalier sur les mains, etc.

Les équilibres aux agrès (corde lisse, anneaux, trapèze, perche et échelle suspendues) et sous entraîneur (avion, autogire) sont les plus spectaculaires.

Les équilibres sur boule, sur planche basculante et sur rouleau, sur cycles et sur patins procèdent, en leurs variétés, de techniques différentes.

— *Econ. polit.* *Équilibre économique*. En matière économique, toutes les écoles ont eu la notion intuitive d'un équilibre dont il convenait de découvrir les lois, d'analyser les causes, les conditions, les manifestations et cela depuis les physiocrates jusqu'aux auteurs les plus modernes.

Trois idées ont été successivement mises en relief dans l'analyse de ce concept.

Les deux premières aboutissent à une *conception statique de l'équilibre*; le temps n'intervient pas dans ces analyses, qui ne considèrent que les flux réels (quantité) et ne font pas intervenir les flux monétaires. L'équilibre serait le résultat de l'annulation réciproque des forces ou des tendances opposées; il en résulterait une harmonie, une stabilité du système, qui, lorsqu'elle serait réalisée, procurerait le maximum de satisfaction. L'équilibre serait l'expression d'un ordre naturel des choses préexistant. Une telle vision de l'équilibre caractérise la pensée classique et trouve son expression dans la fameuse « loi des débouchés » de J.-B. Say. L'équilibre serait l'état réel, normal de l'économie.

Une autre analyse, celle de l'*interdépendance des actions et des forces*, conduit l'école de Lausanne, avec Walras et Pareto, à la notion d'équilibre économique. Dans cette perspective, l'équilibre n'est qu'une hypothèse de travail capable d'éclairer la réalité, de permettre une présentation synthétique de l'économie, et il est défini par un système d'équations liant des quantités échangées et des prix sous certaines conditions. Il résulte de là que chaque variable est fonction de toutes les autres et que, si l'on modifie l'une d'elles, toutes les autres le sont *ipso facto*. On est ainsi amené à considérer la théorie économique comme l'étude d'un ensemble de marchés interdépendants, qui tendent perpétuellement vers un état d'équilibre général.

La théorie économique moderne, en introduisant dans l'analyse de l'équilibre, avec A. Marshall, la notion de temps et, avec Keynes, le rôle des flux monétaires, l'enrichit et la rapprochera du concret.

D'une conception *statique* de l'équilibre on passera à une conception *dynamique*. A. Marshall a distingué l'équilibre général de l'état stationnaire, l'équilibre partiel de

longue période, l'équilibre de courte période. Keynes* s'attache à l'équilibre de courte période, inclut les anticipations dans son analyse et formule sa théorie non plus en termes de prix, mais en termes de revenus. Cela l'amène à définir comme condition essentielle de l'équilibre, conçu non plus en termes réels (équilibre de la quantité), mais en termes monétaires, l'égalité entre l'épargne globale et l'investissement global.

La notion d'équilibre apparaît comme un outil d'analyse qui facilite l'explication de phénomènes économiques et l'étude des réactions engendrées par les forces diverses en action dans un système économique donné au cours de périodes déterminées. Ces réactions peuvent être correctives et tendre à ramener le système à son état antérieur; elles peuvent, au contraire, amplifier le déséquilibre initial, plus ou moins accidentel. Tout cela, la théorie économique moderne, et spécialement celle des cycles, est une étude de ces phénomènes d'interdépendance et de tension de déséquilibres partiels et d'équilibres instables. (→ *Biblio.*)

— *Hist.* *Équilibre européen*. Inspirée du traité de Lodi (9 avr. 1454), qui rétablit la paix entre des Etats parvenus à une relative égalité de puissance, Venise et Milan, puis Florence, la Savoie, le Saint-Siège et Naples, cette conception est née, au xvi^e s., de la rivalité de François I^{er} et de Charles Quint. Elle a été invoquée par les rois de France contre la maison d'Autriche et les dangers que sa puissance faisait courir à la liberté de l'Europe, puis, cent ans plus tard, par l'Autriche et la Hollande contre l'ambition menaçante de Louis XIV, enfin par l'Angleterre et les coalisés contre Napoléon I^{er}. Elle triompha d'abord aux traités de Westphalie (1648), qui consacrèrent officiellement cette idée d'équilibre, puis à ceux d'Utrecht (1713) et de Vienne (1815). Si sa conception de pondération s'appliquait principalement au continent, elle s'étendit parfois aux puissances maritimes et motiva les alliances de neutralité armée de 1780 et de 1800, dirigées contre l'Angleterre et ses tentatives d'hégémonie navale. Battue en brèche, dès le début du siècle, par la survenance de grandes puissances extra-européennes sur la scène du monde, l'idée empirique d'équilibre européen, violemment critiquée, au surplus, par le président Wilson, partisan de la politique des nationalités, s'est effacée devant le déclin des vieilles nations occidentales de l'Ancien Continent.

— *Mécan.* ● *Équilibre statique*. Un point étant libre ou gêné, si l'on imagine un déplacement quelconque, celui-ci est dit *virtuel* par opposition au déplacement *réel* pris sous l'action d'une force. Un système matériel étant soumis à deux catégories de forces : forces données et forces de liaisons sans frottement, les conditions d'équilibre sont données par le principe des travaux virtuels utilisé par Galilée, puis énoncé par J. Bernoulli (1717).

« La condition nécessaire et suffisante de l'équilibre d'un système est que, pour tout déplacement virtuel de ce système compatible avec les liaisons, la somme des travaux virtuels des forces qui y sont appliquées soit nulle. » Les forces de frottement ne conduisant qu'à des inégalités algébriques soit écartées. Le principe peut se justifier par l'analyse des diverses sortes de liaisons simples. Supposons, en particulier, un corps solide entièrement libre; donnons-lui des déplacements virtuels de translation et de rotation; écrivons que les composantes de ces mouvements suivant trois axes rectangulaires correspondent à des travaux nuls; x, y, z , étant les coordonnées d'un point et X, Y, Z , les projections d'une force, nous aurons six équations d'équilibre, exprimant : 1° que la somme algébrique des projections des forces sur les trois axes est nulle séparément :

$\sum X = 0, \sum Y = 0, \sum Z = 0;$
2° que la somme algébrique des moments des forces par rapport à ces mêmes axes est nulle pour chacun d'eux :

$\sum (yZ - zY) = 0, \sum (zX - xZ) = 0,$
 $\sum (xY - yX) = 0.$

Ces conditions se réduisent si le solide n'est pas libre; si sa position ne dépend que d'un paramètre, le système est dit « à liaison complète »; il n'y a qu'un seul déplacement compatible avec la liaison, il ne doit subsister qu'une condition; le solide ne pouvant qu'un

esser sur l'axe Ox , il faut $\Sigma X = 0$; s'il ne faut que tourner autour de cet axe, il faut $\Sigma Z - \Sigma Y = 0$.

Un système est dit en *équilibre stable* quand, après un léger écart de la position d'équilibre, il tend à la reprendre par de petites oscillations. Il est nécessaire, pour cela, que la somme des travaux des forces soit positive pendant le retour à la position d'équilibre.

Aujourd'hui, on traite pratiquement un grand nombre de questions relatives à l'équilibre par les procédés de statique graphique.

Équilibre des corps flottants. Un corps plongé dans un liquide est soumis à deux forces contraires : son poids et la poussée égale au poids du liquide déplacé (v. ARCHIMÈDE [principe d']). Pour que l'équilibre soit possible, ces forces doivent être égales et exactement opposées, et le centre de gravité du corps doit être sur une même verticale avec celui du liquide déplacé, que l'on appelle *centre de poussée*; pour les navires, ce dernier est aussi appelé *centre de carène*.

L'équilibre est stable quand le centre de gravité G est au-dessous du centre de poussée P ; nous supposons que l'on imprime au corps un petit déplacement tel que P et G viennent des points voisins P' et G' (fig. 1), les centres tendent à ramener le corps dans sa position première.

Cette condition n'est pas nécessaire. Si nous donnons un déplacement tel que le point P sorte pas du plan de la figure, le point P décrit une courbe dite *courbe de carène*; le centre de courbure M relatif à la position d'équilibre est dit le *métacentre* : c'est la rencontre de la droite primitive PG avec la verticale passant par un nouveau centre de poussée P' très voisin de P . Une étude délicate montre que, pour la stabilité, il suffit que le point G soit au-dessous du métacentre.

Indifférence dans l'équilibre peut provenir de la coïncidence de G et de P , ou de la forme, symétrique du corps, comme dans le cas d'un cylindre horizontal ou d'une sphère homogène.

Physiol. Les différentes parties du corps sont, dans l'espace, des rapports normaux au maintien définit l'équilibre. Les variations de position des segments corporels et les réactions de compensation qu'elles provoquent mettent en jeu plusieurs systèmes nerveux, sensoriels, et moteurs, qui concourent à assurer l'équilibre.

Ces messages parviennent au système nerveux central de plusieurs sources :

Des trois canaux semi-circulaires du labyrinthe de l'oreille interne, situés dans les trois plans de l'espace, et qui renseignent sur la position de la tête;

Des fibres sensibles, dont les influx reflètent le degré d'étirement des muscles, des tendons des articulations, et informent sur la position relative des différents segments du corps;

Des fibres qui enregistrent les variations de pression du pied sur le sol;

De la vue.

Ces réponses motrices s'effectuent, pour la plupart, sans contrôle de la conscience; celle-ci intervient, cependant, en cas de situation inhabituelle.

Ces réponses sont de deux ordres :

Contraction musculaire tonique, qui maintient les attitudes;

Contraction musculaire phasique, qui fait varier la position des segments du corps pour établir l'équilibre.

Tous les systèmes qui régissent le tonus musculaire et la coordination des mouvements participent au maintien de l'équilibre. C'est la raison pour laquelle le *cervelet* joue un rôle essentiel dans l'adaptation des attitudes des mouvements qui permettent le maintien de l'équilibre. Cela explique qu'en pathologie les troubles de l'équilibre puissent être provoqués par des lésions de topographie très variable, dues à des maladies diverses, et que des lésions cérébelleuses entraînent une déséquilibration; mais toute altération des autres appareils impliqués dans l'équilibre provoque aussi une telle perturbation. (→ *Bibliol.*)

Physiol. compar. Chez les animaux qui prennent appui sur le sol ou sur le fond de l'eau, l'équilibre est assuré par des réflexes liés à l'orientation du corps dans le champ de pesanteur (v. STATOCYSTE). Chez les poissons qui nagent en pleine eau, deux problèmes sont à résoudre : celui de l'équilibre hydrostatique (égalité entre la densité du

corps et celle de l'eau), pour lequel intervient la vessie* natatoire, et celui de l'équilibre dorso-ventral, le centre de gravité des poissons étant en dessous du centre géométrique, de sorte qu'ils sont en équilibre instable (c'est pourquoi ils flottent le ventre en l'air après leur mort). Chez les oiseaux, le vol pose de délicats problèmes d'équilibre. Mais il ne faut pas oublier les êtres fixés (plantes, polypiers), incapables de mouvements rapides, mais dont les mouvements de croissance (v. GÉOTROPISME) doivent maintenir le centre de gravité assez près de la base de sustentation, pour ne pas « forcer » les organes de fixation (racines ou crampons).

ÉQUILIBRÉ, E [ki] adj. Pondéré, raisonnable, dont les facultés sont dans un juste rapport : *Les saillies bouffonnes, les violences, l'humour fantasque de Christophe, lui faisaient croire d'ailleurs qu'il n'était pas très bien équilibré* (R. Rolland).

ÉQUILIBRER [ki] v. tr. Mettre, tenir en équilibre; et, au fig. : *Équilibrer les comptes, un budget. Équilibrer des forces, des puissances*.

— Mécan. Effectuer l'opération de l'équilibrage d'un moteur, d'une machine, d'un avion, etc.

— Pêch. *Équilibrer une ligne*, mettre des plombs sur la ligne, pour lester exactement le flotteur. (V. ÉQUILIBRAGE.)

— S'*équilibrer* v. pr. Être, devenir équilibré : *Des poids qui s'équilibrent*. || Fig. Être égal, se compenser : *Septembre est soumis au régime de la Balance; les jours et les nuits, à présent de même durée, s'équilibrent* (F. Jammes).

ÉQUILIBREUR, EUSE [ki] adj. Qui maintient l'équilibre : *Organe équilibreur*.

◆ **N. m. Aérôn.** Système destiné à contrebalancer automatiquement l'action de forces données, comme les dispositifs agissant sur les gouvernails d'un avion pour le maintenir en vol rectiligne.

— Arm. Dispositif qui tend à relever la bouche de certains canons.

— ENCYCL. Arm. Afin de permettre le tir sous grands angles tout en utilisant un affût assez bas, de nombreux canons comportent des tourillons placés en arrière, près du manchon de culasse. Il en résulte une prépondérance de bouche très marquée, qui rendrait le maniement des volants de pointage très difficile sans l'action de l'équilibreur, qui tend à faire relever la bouche du canon. L'équilibreur, fixé, d'une part à la bouche à feu, d'autre part à l'affût, peut être à ressort ou à gaz. Ce dernier type comprend un cylindre, à l'intérieur duquel un gaz pousse un piston dans le sens qui fait relever la bouche.

ÉQUILIBRISTE [ki] n. Personne qui fait des tours d'adresse, maintient divers objets en colonne ou se maintient elle-même en équilibre.

ÉQUILLE [ekij] n. f. Nom usuel de l'ammodyte*.

— ENCYCL. Pêch. On prend les *équilles* à marée basse, en bécant le sable, en tirant une petite charrie spéciale ou en sabrant la grève à l'aide d'une faucille émoussée. Bien que comestibles, les équilles sont surtout employées comme appât par les pêcheurs.

ÉQUIMÉLIUM ou **AEQUIMAEIUM** (mot lat. formé de *aequus*, égal, plan, et du nom de *Maelius*). Antiq. rom. Place de Rome, près de la porte Carmentale, au S. du Capitole, en bas du temple de Jupiter, sur l'emplacement de la maison de Maelius. On y vendait des animaux de sacrifice pour le culte domestique.

ÉQUIMOLÉCULAIRE [kij] adj. (lat. *aequus*, égal, et de *molécule*). Chim. Qui contient en nombre égal des molécules de deux ou de plusieurs corps : *Mélange équimoléculaire*.

ÉQUIMULTIPLE [kij] adj. (lat. *aequus*, égal, et *multiple*). Math. Se dit de deux nombres par rapport à deux autres, lorsqu'ils résultent de la multiplication de ces derniers par un même nombre.

ÉQUIN [ekɛ ou ekɛ] adj. m. Pathol. *Pied équin*, déformation congénitale ou acquise, caractérisée par une hyperextension du pied sur la jambe, de sorte que le pied ne peut appuyer que par sa pointe. || *Sérum équin*, sérum de cheval.

ÉQUINISME [kij ou ki] n. m. Déformation qui constitue le pied bot équien.

ÉQUINOXE [ki] n. m. (lat. *aequinoctium*; de *aequus*, égal, et *nox*, nuit). Époque de l'année (se reproduisant à six mois d'intervalle) où le Soleil, dans son mouvement propre apparent sur l'écliptique, coupe l'équateur céleste, et qui correspond à l'égalité de durée des jours et des nuits. || *Ligne des équinoxes*, droite d'intersection des deux plans de l'écliptique et de l'équateur céleste. || *Précession des équinoxes*, avance du moment de l'équinoxe.

— ENCYCL. Astron. Les deux plans de l'écliptique* et de l'équateur céleste* se coupent suivant une ligne $\gamma\gamma'$. Le premier de ces deux points, correspondant au passage du Soleil de l'hémisphère austral dans l'hémisphère boréal, est dit *équinoxe de printemps*, ou *point vernal*. Le calendrier* grégorien est organisé de telle sorte que le Soleil passe au point γ le 21 mars tous les ans. C'est le moment du *printemps*.

La ligne EE' de l'écliptique perpendiculaire à $\gamma\gamma'$ est dite *ligne des solstices**. Les arcs successifs γE , $E\gamma'$, $\gamma'E$ et $E'\gamma$ sont parcourus par le Soleil au cours des quatre saisons* du printemps, de l'été, de l'automne et de l'hiver, saisons légèrement inégales entre elles. L'égalité des jours et des nuits, le jour de l'équinoxe, est valable pour tous les points de la Terre, quelle que soit la latitude.

Précession des équinoxes. La ligne des équinoxes subit une rotation uniforme à très longue période (25 790 années) dans le plan de l'écliptique. Il y a, avec une vitesse de $50''$,26 par an, rétrogradation de la ligne des équinoxes et, par conséquent, précession, c'est-à-dire avance du moment de l'équinoxe. Cette perturbation à longue période est introduite par l'influence de l'attraction supplémentaire de la Lune et du Soleil sur le renflement équatorial terrestre. La précession constitue, en fait, la partie uniforme d'un phénomène très complexe, comportant de très nombreux termes périodiques, dont l'ensemble constitue la *nutation astronomique*.

ÉQUINOXIAL, E, AUX adj. Astron. Qui a rapport à l'équinoxe. || *Cadran équinoxial*, cadran solaire tracé dans un plan parallèle à l'équateur. || *Points équinoxiaux*, points d'intersection de l'écliptique et de l'équateur.

— Bot. *Fleurs équinoxiales*, fleurs qui restent chaque jour douze heures épanouies et douze heures fermées.

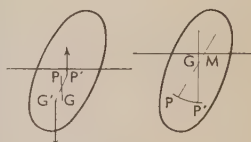
— Hist. *France équinoxiale*, ancien nom de la Guyane française.

ÉQUIPAGE [ki] n. m. Personnel nécessaire à la manœuvre et au service d'un navire ou d'un avion : *Combien de patrons morts avec leurs équipages* (Hugo). *Équipage d'un bombardier*. (V. part. encycl., Aérôn. et Mar.) Voiture de maître, attelage et accessoires (vieilli) : *Il revint doucement, en voiture, sur le pavé de bois, un peu grisé du luxe abondant des équipages* (Barrès). || *Par extents*. Entourage, compagnie : *Comprenez-vous mon désespoir de me montrer dans les rues de Sarlande, en pareil équipage, et le dimanche surtout* (A. Daudet). || Fig. Tout ce qui accompagne : *Le printemps survient avec son galant équipage de lumière, de tendre verdure* (A. France).

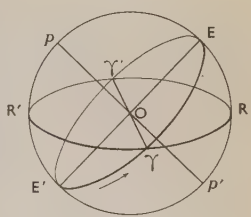
— LANGUE CLASS. Provision de tout ce qui est nécessaire pour voyager ou s'entretenir honorablement, soit de valets, chevaux, carrosses, habits, armes, etc. (Furetière, 1690) : *Elle est prête à partir sans plus grand équipage* (Corneille). || Costume, toilette : *Est-il rien de plus scandaleux que ce somptueux équipage...? Pour aller ainsi vêtu, il faut bien que vous me dérobiez* (Molière). || État, situation : *Le pis fut que l'on mit en piteux équipage | Le pauvre potager* (La Fontaine).

— Dr. mar. *Principaux de l'équipage*, marins qui, occupant les postes les plus importants, doivent, selon le Code de commerce, être consultés par le capitaine sur les mesures qu'il convient de prendre en cas de péril.

— Electr. Organes mobiles d'un instrument de mesure. || *Équipage aperiodique*, équipage mobile qui atteint sa position de régime sans oscillation. || *Équipage mobile*, partie mobile d'un appareil de mesure dont on observe la déviation. || *Équipage périodique amorti*, équipage mobile qui atteint sa position d'équilibre après quelques oscillations. || *Équipage statique*, équipage constitué de



équilibre



équinoxe

manière à être soustrait à l'action des champs magnétiques uniformes.

— **Mar. Équipage d'une embarcation**, patron et marins affectés au service d'une embarcation. || **Homme d'équipage**, toute personne de l'équipage autre que le capitaine et les maîtres. || **Maître d'équipage**, v. MAÎTRE. || **Rôle d'équipage**, document contenant la liste d'équipage d'un navire et les conditions d'engagement de cet équipage.

— **Mar. mil. Équipage de prise**, équipe de matelots commandée par un officier ou un aspirant et placée par le commandant d'un navire de guerre à bord d'un navire ennemi qu'il vient de capturer, avec mission de le conduire dans un port de sa nationalité. || **Officier des équipages**, v. OFFICIER. || **Corps des équipages de la flotte**, ensemble du personnel militaire non officier de la Marine nationale. || **Équipage de ligne**, de **haut bord**, **dépôt des équipages**, v. part. **encycl.**

— **Mécan.** Ensemble des leviers et des tiges qui entrent dans la composition d'un appareil mécanique.

— **Métall.** Réunion d'au moins deux cylindres de laminé, superposés et accompagnés de tous les appareils nécessaires pour les mettre en mouvement.

— **Mil.** Ensemble des voitures et du matériel affectés à une armée en campagne. (V. part. **encycl.**) || **Personnel affecté au service d'un navire**, d'un avion en vol, d'un engin blindé ou d'un ouvrage fortifié. (V. les part. **encycl.**) || **Train des équipages**, nom porté, jusqu'en 1928, par l'arme du train. || **Pont d'équipage**, v. PONT.

— **Technol.** Ensemble des outils, instruments et machines qui servent à une exploitation.

— **Text.** Ensemble de toutes les lames montées sur un métier à tisser.

— **Véner.** Ensemble des personnes, des chiens et des chevaux qui concourent à la chasse à courre du cerf, du chevreuil, du



équipage (véner.) lièvre et du renard. (Pour le sanglier, on dit VAUTRAIT.) [Syn. RALLYE.] || Ensemble des maîtres, comprenant un chef, ou président, un maître d'équipage, des « boutons payants » ou « d'honneur ». || Ensemble du personnel servant la meute : chef piqueur (ou piqueux), darbouillon ou conducteur du relais volant (camboulinette), etc. (On dit aussi LES HOMMES.)

— **ENCYCL. Aéron.** L'équipage varie en fonction de l'aéronef. Sur un avion de petite taille, il peut ne comporter qu'un pilote. D'une façon générale, à bord des avions commerciaux assurant des liaisons sur les grands itinéraires internationaux, l'équipage comprend un pilote et un copilote, un mécanicien, un radio, un ou plusieurs stewards ou une ou plusieurs hôtesses de l'air.

— **Aéron. mil.** Le nombre des militaires composant, avec le pilote, l'équipage d'un avion varie suivant le type de l'appareil (de 1 à 10 hommes). A bord des multimoteurs, on trouve souvent un second pilote, un ou plusieurs navigateurs, radios, mécaniciens, mitrailleurs, canonnières, bombardiers. Le rôle de chacun est minutieusement prévu par le règlement. Le commandant de bord, titulaire du brevet de commandant de bord, est généralement l'officier le plus ancien et, le plus souvent, le premier pilote, sans que cette règle soit absolue. L'équipage d'un avion n'est pas, en principe, affecté organiquement à un appareil donné, qui ne lui est attribué que lors du briefing* précédant son départ en mission.

— **Hist. Équipage** désigne la provision de toutes les choses destinées au service de quelqu'un, comme de toutes celles qui sont nécessaires dans une expédition militaire. Le

luxe des équipages avait été porté très loin à la cour de Bourgogne. Au XVI^e s., il se développa encore à la suite des guerres d'Italie. On voit, dans les *Mémoires* de Mademoiselle, qu'elle était toujours suivie dans ses voyages d'un grand nombre de mulets qui portaient ses bagages. Cet attirail s'explique par l'usage où l'on était encore, à cette époque, d'emporter avec soi, de château en château, le linge, les tapisseries, les meubles dont on avait besoin. Lorsque, en 1659, la Cour dut quitter précipitamment Paris pour Saint-Germain, elle trouva le château démeublé, et il fallut coucher sur la paille.

— **Mar.** L'équipage comprend toutes les personnes liées, à bord d'un navire, par un contrat d'engagement. Il groupe, sous la direction du capitaine, auquel ils sont tenus d'obéir sous peine de sanction pénale, des officiers, des maîtres et des hommes d'équipage. Il est divisé en trois groupes : **personnel du pont**, **personnel des machines**, **personnel des agents du service général**. Personne ne peut, sauf en cas de nécessité, se voir demander un autre travail que celui pour lequel il a été engagé. Le personnel du pont et celui des machines doivent, chacun de son côté, marcher par quarts.

Les marins ont droit, pendant toute la durée de l'engagement, à la nourriture, au couchage et à vingt-quatre heures consécutives de repos par semaine. La ration de nourriture ne peut être inférieure à celle de la flotte d'Etat, et, s'il y a plus de vingt hommes d'équipage, elle doit être préparée par un cuisinier spécial.

Avant d'être embarqué, tout l'équipage doit passer une visite médicale, si le navire, jaugeant brut plus de 25 tonnes, sort habituellement en mer pour plus de soixante-douze heures. Tous les membres de l'équipage, s'ils tombent malades ou sont blessés au service après un embarquement, ont le droit d'être soignés gratuitement aux frais du navire, soit à bord, soit à terre en cas de débarquement. Ils continuent, pendant ce temps, à bénéficier de leurs salaires. Les frais funéraires sont également à la charge du navire. Les invalidités permanentes assurent aux marins des pensions. (V. INSCRIPTION maritime.)

Le marin débarqué ou délaissé, en cours ou en fin de contrat, hors de la France métropolitaine a toujours le droit d'être rapatrié aux frais du navire.

La composition de l'équipage et les conditions d'engagement de cet équipage sont mentionnées sur le rôle* d'équipage, qui doit toujours rester à bord et être présenté à toute réquisition.

— **Mar. mil.** Avant Colbert, les équipages des navires de guerre se recrutaient au moment de l'appareillage, par des engagements plus ou moins contraints, allant jusqu'à la presse dans certains ports. Colbert crée l'inscription* maritime, qui oblige tout Français vivant de la mer à donner une partie de son temps à l'Etat quand le roi le demande. Sous la Révolution, cette source de recrutement est désorganisée et devient d'ailleurs insuffisante. On doit faire appel au recrutement. Sous l'Empire, après un apprentissage nautique, le personnel est constitué en équipages de haut bord (par opposition aux équipages de flottille). Chaque équipage, caserné à terre, prêt à embarquer, comprend, en principe, 500 marins, 150 hommes du recrutement et 150 soldats. La Restauration organise des équipages de ligne, où les marins sont groupés et instruits en attendant leur embarquement. A la fin du XIX^e s., les marins de toutes provenances (engagés, inscrits, recrutés) sont incorporés dans des divisions des équipages de la flotte, sortes d'écoles fonctionnant dans les ports où on les instruit. Les progrès de la technique, au XX^e s., obligent à organiser des écoles de spécialité, indépendantes des ports. Il ne reste plus dans ceux-ci que des dépôts des équipages, lieux de rassemblement et de passage entre les forces maritimes et les écoles.

Le corps des équipages de la flotte, réorganisé par le décret du 26 novembre 1937, est formé de recrues provenant du contingent, d'inscrits maritimes et d'engagés ou de rengagés. Les grades sont ceux de : **quartier-maître**, **quartier-maître-chef** (correspondant à caporal, caporal-chef), **second maître** (sergent), **maître** (sergent-major), **premier maître** (adjudant), **maître principal** (adjudant-chef).

Les sous-officiers (second maître, maître premier maître) s'appellent des officiers maritimes. L'ensemble des officiers maritimes de carrière forme le cadre de maistrance*. Les maîtres principaux peuvent entrer dans les corps des officiers des équipages. Le principe de la marine étant de former spécialement tous les marins pour la tâche qu'ils auront à remplir, les brevets de spécialité et les certificats d'aptitude, créés en fonction du développement de la technique, sont très nombreux. Par ordre alphabétique, il faut citer : armurier, boulangier-coq, canonnière, charpentier, commis aux vivres, contrôleur d'aéronautique, détecteur, électricien d'artillerie, fourrier, maître d'hôtel, manœuvrier, mécanicien, musicien, navigateur aérien, pilote d'aéronautique, radariste, radiotélégraphiste, timonier, torpilleur, transilliste, etc.

— **Mil.** Les équipages prirent une importance considérable au XIV^e s., quand ils durent assumer les déplacements de l'artillerie, alors dépourvue de train de roulement. Les progrès de l'armement conduisirent, sous Napoléon (1807), à confier à un service spécial, dit *train* des équipages*, la mission d'assurer les transports* militaires, jusqu'alors confiés à des entrepreneurs civils. Les équipages propres aux corps de troupe ont pris le nom de *train régimentaire* ou de *train de combat*, sauf dans les unités de pontonniers du génie (*équipage de pont*) et d'artillerie de montagne (*équipage de bât*).

● L'équipage d'un char, d'un engin blindé ou d'un véhicule de combat, aux ordres d'un gradé ou d'un officier appelé « chef de char » ou « chef de bord », comprend, en nombre variable avec le type de matériel, les pilotes et aides-pilotes, les chargeurs et aides-tireurs et les radios.

● **Équipage d'ouvrage.** En raison de l'ancienneté de certains services spécialisés des ouvrages de fortification (ligne Maginot*) avec ceux des bâtiments de la marine de guerre, on a donné le nom d'équipage d'ouvrages* à leurs garnisons.

ÉQUIPALPES [kui] n. m. pl. Sous-ordre d'insectes trichoptères, comprenant les leptocères, les hydropsychés, les rhyacophilinés et les hydroptilines. (Contr. INÉQUIPALPES.)

ÉQUIPARTITION [kui] n. f. (lat. *aequalis*, égal, et *partition*). Répartition égale d'une substance, d'une propriété, d'une force, dans les diverses parties d'un tout : *On admet, en mécanique, l'équipartition de l'énergie dans les atomes et les molécules.*

ÉQUIPE [ekip] n. f. (déverbal de *équiper*). Équipage d'une embarcation de plaisance ou de course. || Ensemble de personnes travaillant à une même tâche : *Équipe de collaborateurs, de chercheurs.* || *Fam.* Troupe quelconque : *Quelle équipe !* || *Esprit d'équipe*, esprit de solidarité qui anime les membres d'un même groupe.

— **Ch. de f.** **Équipe de conduite**, association souvent permanente, d'un mécanicien et d'un chauffeur de locomotive à vapeur. (Sur les autres types de machines, l'équipe, constituée d'un conducteur et d'un aide, n'a pas d'existence propre.)

— **Hist.** **Équipes sociales**, groupes de jeunes étudiants et de jeunes ouvriers réunis pour mieux se connaître et s'instruire mutuellement. (Issu de l'esprit de fraternité des « tranchées » de la guerre de 1914, le mouvement eut pour fondateur (1921) Robert Garric, pour animateurs, avec lui, P. Deffontaine, B. Dorival, J. Guittion ; le mouvement atteignit son apogée entre les années 1924 et 1930.)

— **Mil.** Nom donné, depuis la Seconde Guerre mondiale, au plus petit élément d'une unité d'infanterie chargé d'une mission de combat : *Le règlement de 1951 prescrit que le groupe de combat se compose d'une équipe de fusiliers et d'une équipe de grenadiers voltigeurs.* (Ce terme est devenu courant dans le langage militaire pour désigner un groupe chargé d'une mission qui exige une coordination parfaite de l'activité de ses membres. *Équipes de réparation, chirurgicales, de réanimation, etc.*)

— **Organ.** Ensemble des ouvriers employés à un même travail : *Homme d'équipe. Chef d'équipe.* || Ensemble des ouvriers qui, divers postes, travaillent pendant une même période de temps : *La relève des équipes. L'équipe de nuit.* || *Équipe autonome*, subdivision de l'entreprise telle qu'on puisse l'

considérer comme une cellule indépendante, rendant ses services à l'entreprise. (V. part. *encycl.*) || *Équipes volantes, équipes solidaires à gestion autonome*, v. part. *encycl.*

Sports. Ensemble des joueurs qui se trouvent dans un même camp et qui luttent pour une victoire commune : *Une équipe de football, de rugby, de basket-ball*, etc. (En général, un club compte plusieurs équipes : première, ou fanion, réserve, deuxième, troisième, junior, etc.) || *Classement par équipes par opposition à classement individuel*, dans certaines compétitions, en athlétisme par exemple, classement pour lequel interviennent les classements individuels des meilleurs de la même équipe.

ENCYCL. Organ. • *Équipes volantes.* Dans certaines industries, où des repos fréquents sont rendus indispensables par le caractère pénible du travail, un système d'équipes volantes peut être organisé de façon que le travail ne soit jamais interrompu, une équipe volante assurant le relais, pendant les temps de repos des diverses équipes. Des usages ayant été constatés du fait de cette pratique, le législateur l'a interdite dans de nombreux pays, notamment en France, où le Code du travail n'autorise que les équipes successives à travail continu.

Équipes solidaires à gestion autonome. Un système d'organisation des entreprises a été préconisé par le lieutenant-colonel Mailho et M. Hyacinthe Dubreuil. L'originalité du système tient surtout à la personnalité de ses promoteurs, l'un appartenant à milieux patronaux, l'autre étant un syndicaliste ouvrier ; il s'agit d'une « fédération » de ces entreprises importantes, inspirée par le système des commandites ouvrières, ainsi que par l'organisation, avant la Seconde Guerre mondiale, d'une grande usine de chaussures américaine. Chaque entreprise est divisée en autant d'équipes que nécessite l'aspect social et humain et que permet l'aspect technique de l'organisation du travail. A l'intérieur de chaque équipe, on exécute un travail susceptible d'être mesuré par une même « unité d'œuvre ». L'équipe s'organise elle-même, élut ses membres et élut son chef. Elle reçoit le produit à un stade de transformation et lui fait franchir un nouveau stade ; elle forme ainsi une « unité budgétaire » ; elle est à l'origine de la production, elle est à l'origine de la transformation des produits qu'il lui faut traiter et les revend transformés à l'équipe suivante. Les tarifs applicables à ces diverses opérations commerciales sont mis au point par un comité composé de la direction de l'entreprise et des chefs d'équipe. Toute économie réalisée par une équipe sur son budget évasionnel lui appartient. Chaque équipe compte pour ses membres le procédé de rémunération de son choix (souvent, le produit des « coefficients », chaque associé étant coté par ses camarades). Bien qu'en France le système de comptabilité industrielle par « sections homogènes » favorise l'application de ces méthodes (il donne des éléments du prix de revient pour chacune des sections de la fabrication présentant une certaine homogénéité), on ne connaît aucune application totale de ce procédé d'organisation. Toutefois, diverses applications partielles en ont été faites ; le plus fréquemment, les expériences tentées se limitent à la conception du budget d'atelier ou de section, qui aboutissent à la création d'une prime d'équipe ou de section, proportionnelle au rendement réel, qui tient compte de la qualité et de la quantité de la production, mais aussi de l'économie d'outillage et de frais généraux. Il semble que l'intérêt du personnel à la réduction du prix de revient ainsi réalisé ait souvent permis d'améliorer les résultats de l'entreprise.

L'application intégrale du système Rimailho-Dubreuil n'a pas été expérimentée, car ce système est considéré comme mettant en cause la conception même des rapports du travail et du capital. Le problème a notamment été posé ainsi : « Si l'on donnait tout son développement à la formule, n'aboutirait-elle pas à un renversement de la situation ? Au lieu que ce soit le travailleur qui rende sa force de travail au capitaliste, ce serait celui-ci qui louerait son outillage à l'équipe ouvrière » (H. Fuss).

Équipe (L'), journal publié à Paris depuis 1946. C'est le seul quotidien consacré aux sports depuis la disparition de *l'Auto*.

ÉQUIPÉ, E [ki] adj. Hérald. Se dit d'un navire ou d'une nef représentés avec leurs agrès d'un émail particulier.

ÉQUIPÉE [ki] n. f. Entreprise irrégulière, téméraire, qui prête à la critique ; randonnée, escapade : *Des équipées de jeunesse*.

— **LANGUE CLASS.** Départ pour quelque aventure ou expédition guerrière : *Toiras a fait une petite équipée toute brillante, où il a battu et tué trois à quatre cents hommes* (Sévigné).

ÉQUIPEMENT [ki] n. m. Action d'équiper : *Procéder à l'équipement d'une troupe*. || — *Par extens.* Action d'aménager, d'installer, d'industrialiser ; tout ce qui sert à aménager, à installer : *Équipement d'une usine, d'un terrain de jeux, d'un camp d'aviation. Équipement d'une région. Plan d'équipement national*. || Vêtement et matériel adaptés à telle ou telle activité : *Un équipement de chasse, de ski*.

— **Autom.** *Équipement électrique d'un véhicule*, ensemble des dispositifs électriques intervenant dans le fonctionnement d'un véhicule : allumage, éclairage, avertisseur, signalisation, commande de certains changements de vitesse semi-automatiques ou automatiques et de certains freins de ralentissement sur les camions, etc. ; *Contraintement aux installations domestiques, les circuits de l'équipement électrique d'une voiture sont à fil unique, avec retour du courant par la masse*.

— **Ch. de f.** *Équipement d'une voie ferrée*, mise en place de tous les appareils et accessoires destinés au trafic et à la mise en service de la ligne.

— **Constr.** Ensemble des installations d'un logement.

— **Electr.** *Équipement électrique*, ensemble des machines, des appareils de commande et de contrôle, des canalisations électriques assurant le fonctionnement d'une installation.

— **Mar.** Ensemble des objets qui entrent à bord d'un navire pour le mettre en état de prendre la mer.

— **Mil.** Ensemble des objets nécessaires pour équiper un combattant et qui ne font pas partie de l'habillement proprement dit ni de l'armement : *Le ceinturon, les cartouchières, l'outil portatif, le masque à gaz constituent l'équipement du fantassin*. || *Par extens.* Tout ce qui est nécessaire pour combattre : *L'équipement d'une armée, d'une unité*. (L'équipement d'une unité moderne nécessite un volume de matériels de toute sorte de plus en plus important : sa réunion au lieu dit et en temps voulu ressortit à la logistique*.)

— **Sell.-maroq.** *Équipement militaire*, spécialité de la sellerie qui se charge de la confection de tous les articles nécessaires à l'équipement militaire.

— **Équipements** n. m. pl. Aéron. Ensemble de tous les appareils qui entrent dans la construction d'un avion, en dehors des moteurs et de la cellule : *Les équipements comprennent tous les instruments de bord, le train d'atterrissage, les dégivrateurs, etc.*

ÉQUIPER [ki] v. tr. (origine germ.). Pourvoir un vaisseau de tout ce qui est nécessaire pour le mettre en état de prendre la mer : *Ces ramasseurs d'argent équipaient des navires* (Flaubert). || Munir du nécessaire en vue d'une activité déterminée, en parlant des personnes ou des animaux : *Equiper des troupes, un enfant pour le ski. Equiper un cheval. Et se précipitant sur une panoplie, il nous équipa selon nos uniformes* (Maupassant) ; et, en parlant des choses : *Equiper une ligne de chemin de fer, un atelier, une région*.

— **Mil.** *Equiper une pièce d'artillerie, un cabestan, un véhicule, un ouvrage fortifié, un avion*, les munir de l'armement et du matériel utiles à leur mise en œuvre.

— **Théâtre.** Monter, préparer, agencer les décors et accessoires nécessaires à la représentation. (Après les représentations d'une pièce, on *déséquipe* ses décors.)

ÉQUIPÉTALE [ki] adj. Bot. Dont les pétales sont à peu près d'égale longueur.

ÉQUIPEUR [ki] n. m. Ouvrier armurier qui assemble les pièces d'une arme à feu.

ÉQUIPIER [ki] n. m. Homme d'équipe, ou faisant partie d'une équipe. (Vieilli.) || *Particul.* Joueur faisant partie d'une équipe sportive : *Un équipier sélectionné*.

ÉQUIPLANATION [kui] n. f. Géomorphol. Phénomène caractéristique de certaines régions périglaciaires, où des débris s'accumulent dans les dépressions, qu'ils remblaient sur des centaines de mètres d'épaisseur. (Les sommets de ces régions servent de niveaux de base au façonnement des versants, et le relief tend à se niveler à une altitude intermédiaire entre celles qu'avaient à l'origine les sommets et les fonds de vallées.)

ÉQUIPOLLE ou **ÉQUIPOLÉ** [ki] adj. m. Hérald. Points *équipollés*, carrés engendrés par deux divisions en pal et deux en fasce. (V. pl. *HERALDIQUE*, 94.)

ÉQUIPOLLENCE [ki] n. f. (de *équipoller*). Log. Rapport d'égalité logique entre deux propositions, ou deux concepts de même extension.

— **Math.** *Calcul des équipollences*, v. part. *encycl.*

— **Théol.** Mode exceptionnel de béatification, réalisé lorsque le pape confirme par un décret spécial le culte rendu à un serviteur de Dieu, ou de canonisation par le seul fait de l'insertion de la fête d'un saint dans les livres liturgiques romains.

— **ENCYCL. Math.** La méthode des *équipollences* est due à Giusto Bellavitis (1803-1880), mathématicien italien. Elle repose sur le fait qu'il existe des opérations géométriques effectuées sur des segments considérés en grandeur et sens, jouissant des mêmes propriétés que les opérations fondamentales relatives aux quantités algébriques. On conçoit alors comment, après avoir défini l'égalité et l'addition de segments dirigés, leur soustraction, leur multiplication et leur division par un nombre algébrique, etc., on peut représenter des successions de constructions au moyen des notations de l'algèbre, et, inversement, interpréter géométriquement des expressions algébriques.

On exprime que des constructions conduisent à un même résultat en plaçant le signe = (« équipollent à ») entre les symboles qui les représentent, et, pour distinguer l'égalité obtenue des égalités algébriques, on lui donne le nom d'« équipollence ». Ces égalités géométriques peuvent subir les mêmes transformations que les équations algébriques ; on se trouve ainsi en possession d'un instrument analytique facile à manier en ce qui concerne la géométrie plane : c'est le calcul des équipollences. (*Égalité* : deux segments égaux, parallèles et de même sens, sont dits équipollents. — *Addition* : on additionne deux ou plusieurs segments en les transportant parallèlement de façon que l'origine de chacun d'eux coïncide avec l'extrémité du précédent ; le segment défini par l'origine du premier et l'extrémité du dernier est leur *somme*. — *Soustraction* : la soustraction est l'opération inverse de l'addition. — *Multiplication* : la multiplication d'un segment par un nombre entier est une conséquence de l'addition, etc.)

ÉQUIPOLLENT, E [ki] adj. Math. Se dit de deux vecteurs égaux, parallèles et de même sens : *Vecteurs équipollents*. (V. *ÉQUIPOLLENCE*.)

— **LANGUE CLASS.** Equivalent : *Les belles traductions ne se font pas mot à mot, mais en termes équipollents* (Dict. de Trévoux).

ÉQUIPOLLER [ki] v. tr. (lat. *aequipollere* ; de *aeque*, également, et *pollere*, être fort). **LANGUE CLASS.** (et encore au XIX^e s.). Egaler : *Sous la féodalité, le vol équipollait l'assassinat* (Chateaubriand). || Contrebalancer : *Les masses ont équipollé les masses* (Chateaubriand).

ÉQUIPOTENTIEL, ELLE [kui] adj. De même potentiel. || *Cathode équipotentielle*, cathode des tubes à chauffage indirect, dont tous les points se trouvent au même potentiel, par opposition à la cathode des tubes à chauffage direct, dont le potentiel varie d'une extrémité à l'autre. || *Connexion équipotentielle*, connexion établie dans un bobinage soumis à des forces électromotrices variables, entre des points où les potentiels devraient normalement rester égaux entre eux. || *Ligne, surface équipotentielle*, ligne, surface dont tous les points sont au même potentiel*.

ÉQUIRÉPARTITION [kui] n. f. Statist. Hypothèse, admise dans le calcul de la médiane, suivant laquelle les données se répartissent uniformément à l'intérieur de chaque classe d'une série statistique.

équitation

frise du Parthénon
(440 av. J.-C.)
British Museum



ÉQUIRIES [kɥi] n. f. pl. (lat. *equiria*; de *equus*, cheval). Antiq. rom. Jeux de caractère sacré, célébrés à Rome dès la plus haute Antiquité, et qui consistaient d'abord en courses de chevaux en liberté et non montés, puis en courses de chars. (Ils avaient lieu au champ de Mars ou sur le Caelius [si le sol était détrempé], le 27 février et le 14 mars.)

ÉQUISETALES [kɥi] n. f. pl. Nom scientifique des prêles, ordre du groupe des ptéridophytes. (Genre principal : *equisetum*.) [Syn. ARTICULÉES.]

— ENCYCL. Les tiges des *équisetales* sont creuses, articulées, cannelées, et portent des rameaux en verticilles; les feuilles sont réduites à une gaine dentée; les spores sont groupées sur des épis formés de feuilles spirales en écusson, portant à leur face inférieure 5 à 10 sporanges.

ÉQUISETUM [ekɥisɛtɔm] n. m. Nom scientifique de la prêle.

— ENCYCL. Paléobot. Le genre *equisetum* est largement représenté dans le monde des plantes fossiles; les tiges et les rhizomes sont articulés; le cylindre ligneux, formé uniquement de bois primaire, est muni de lacunes essentielles situées à l'extrémité interne des coins ligneux: les articulations, ramifères ou non, portent des verticilles de feuilles soudées en gaine.

Les représentants de ce genre descendent jusque dans le terrain houiller. A l'époque du Trias, les *equisetums* étaient arborescents: ils pouvaient atteindre plus de 0,20 m de diamètre. Dans certaines régions, ils ont été assez nombreux pour former des couches épaisses de houille.

ÉQUITABLE [ki] adj. Qui a de l'équité: *Juge équitable. Soyons équitables et doux pour tous les hommes de génie, et ne leur appliquons pas une mesure plus sévère qu'à nous-mêmes* (J. Lemaitre). || Conforme à l'équité: *Cette répartition, que je me suis efforcé de rendre aussi équitable que possible, je vais vous en donner connaissance* (Courtelaine).

ÉQUITABLEMENT [ki] adv. Avec équité; de façon équitable.

ÉQUITANT [ki ou kɥi], **E** adj. Bot. Plié en deux et recevant dans son pli la moitié d'un autre organe plié de la même façon: *Les feuilles d'iris sont équitantes*.

ÉQUITATION [ki] n. f. (lat. *equus*, cheval, et *stare*, se tenir). Art de monter à cheval.

— ENCYCL. L'équitation semble avoir pris naissance, bien avant l'ère chrétienne, chez les peuplades d'Asie centrale. Ce n'était, à l'origine, qu'une question de force et d'impétuosité. Les cavaliers, montant sans selle et conduisant leurs chevaux avec une simple lanière passée autour de la gorge, devaient être particulièrement vigoureux et agiles. Il faut attendre le *xv^e s.* pour que, l'usage de la selle, des étriers et du mors s'étant généralisé peu à peu, les cavaliers disposent de moyens de tenue et de conduite plus efficaces, et puissent chercher à faire un meilleur emploi de leurs montures pour les voyages et surtout pour la guerre.

Les casques, les cuirasses, puis les armures ayant fait bientôt leur apparition, il en résultait un alourdissement considérable des cavaliers et, en conséquence, une recherche de



tournoi de Saint-Inglevert
miniature du *xiv^e s.* Bibl. de l'Arsenal

chevaux très forts, de modèle très important, naturellement moins maniables, ce qui conduisit à de nouveaux perfectionnements des procédés de domination et d'emploi: selles mieux rembourrées, donnant plus d'assise, mors plus efficaces, éperons.

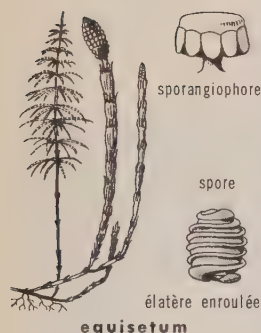
Dès le *ix^e s.*, l'équitation a la faveur des grands, qui se livrent à des jeux équestres et à des simulacres de combat. Au Moyen Âge apparaissent les premiers tournois, qui, à l'origine, étaient des duels à mort en public. Les chevaliers s'y préparent par une éducation équestre très poussée, mais la conduite

des chevaux ne se fait encore que par la force et la contrainte. Après les croisades, l'influence de l'équitation arabe, brutale, mais plus souple et plus rapide, se fait sentir. Au *xii^e s.*, chevaux et cavaliers sont encore lourdement cuirassés; toutefois, la vogue de tournois et des joutes devient très vivace. Au cours des *xiv^e et xv^e s.*, l'équitation s'affine, et les évolutions deviennent plus précises et plus savantes. L'apparition du mousquet, au début du *xvi^e s.*, entraîne bientôt la disparition des cuirasses, donc l'allègement des cavaliers et des chevaux. L'équitation évolue dès lors de plus en plus vers une recherche de la souplesse, de la vitesse, et aussi, de procédés de dressage et d'emploi moins empiriques. Des écoles d'équitation apparaissent en Italie, où sera formé Philippe II, écuyer de Louis XIII et fondateur de ce qu'on appellera désormais l'école française d'équitation. Sous Louis XIV se développent, en France



cavalier et écuyer, *xvii^e s.*

des académies d'équitation, en particulier celle de Versailles, qui aura longtemps un prestige considérable dans toute l'Europe. Sous son influence, l'équitation s'oriente presque exclusivement vers la haute école pratiquée au manège. Ces exercices compliqués et savants, qui, à l'origine, n'étaient que des moyens d'assouplir et de soumettre le cheval en vue de son emploi, en particulier la guerre, devinrent ainsi le véritable but de l'équitation. Il fallut les guerres de la Révolution et de l'Empire pour que ces subtilités excessives, qui avaient pourtant permis de faire de grands progrès à l'équitation, fassent place à un emploi plus simple et plus utile du cheval à l'extérieur et en campagne. Sous la Restauration, l'art équestre revint à l'honneur, mais l'équitation sportive d'extérieur, importée d'Angleterre, s'imposa avec un succès croissant. Ces deux conceptions vont s'opposer de plus en plus en deux écoles rivales, qui sont restées célèbres sous les noms des deux maîtres qui les ont personnifiées: Baucher, écuyer prestigieux et théoricien éminent, représentant l'équitation savante, et le comte d'Aure, représentant l'équitation pratique. Cette dernière finit par prévaloir dans la cavalerie française en 1847. Depuis lors, la conception sportive de l'équitation a progressé sans cesse au détriment de la conception savante ou artistique. Pendant la première moitié du *xx^e s.*, les sports équestres firent de très grands progrès tandis que l'équitation à but militaire ou pratique perdait peu à peu de son importance, pour disparaître presque totalement.



equisetum

maîtres écuyers



M. de Guérinière, *xviii^e s.*



comte d'Aure, *xix^e s.*



Baucher, sur « Partisan »



colonel L'Hôte, 1845

commandant Lesage,

avec les progrès de la motorisation et ne pas résister que dans quelques cas particuliers dans certains pays à développement industriel encore réduit. Les principaux sports équestres contemporains sont les courses, le concours hippique ou jumping, le polo et la chasse à courre; l'art du dressage, ou équitation académique, est une spécialisation équestre à caractère plus artistique que sportif. (→ Biblio.)

équitation (L'), ouvrage de Xénophon (première moitié du IV^e s. av. J.-C.). Xénophon avait passé maître dans l'art dont il trace les principes et qu'il décrit avec amour. Ce traité, qui est écrit avec beaucoup de précision, de grâce et un vif sentiment artistique, a été traduit en français par P.-L. Courier.

équitation (ÉCOLES D'), écoles où est enseigné l'art de monter à cheval. Ce fut d'abord la charge des pas de lances, des joutes et des tournois, continuée par l'école de cavalerie, où tous les maîtres de France formaient leurs élèves à gagner les éperons d'or (convertis aujourd'hui par le Cadre* noir); vinrent ensuite l'Académie d'équitation de Duplessis-Tornay, fondée au XVI^e s., la Grande et la Petite Écurie de Versailles, l'École d'équitation militaire des carabiniers (1703), l'École de Saint-Germain (1809) et, surtout, la célèbre école de cavalerie de Saumur, qui, depuis 1825, a été l'orgueil de la cavalerie française et à laquelle sont encore rattachés les corps des instructeurs du Cadre noir. Le Centre national des sports équestres de Montainville. (V. MILITAIRES [écoles].)

ÉQUITÉ [ki] n. f. (lat. *aequitas*; de *aequus*, égal). Disposition à faire à chacun part égale, à respecter les droits de chacun : *On veut tout attendre de la bizzarrie humaine, même l'équité, bien qu'il soit vrai de dire que l'injustice lui est infiniment plus naturelle* (Baudelaire). || Conception d'une justice naturelle qui n'est pas inspirée par les règles du droit en vigueur : *Qu'y a-t-il donc au-dessus de la justice?* — *L'équité* (Hugo).

— Dr. *Juger en équité*, trancher un différend selon sa conscience, sans tenir compte des règles du droit positif.

— Hist. *Loi d'équité*, loi élaborée au XIV^e s. par la Chancellerie anglaise, pour corriger ses insuffisances et les excès de la loi commune (*common law*). [Les premiers « juges d'équité » s'inspirèrent largement des canonistes. Actuellement, l'équité anglaise n'est plus qu'une forme du droit positif.]

— SYN. : droiture, impartialité, justice.

équité (mot angl.). Système de droit anglais qui est un recours aux principes mêmes de la justice lorsque celle-ci se trouve en conflit avec le droit commun ou écrit. A l'origine, si une décision des tribunaux de *Common Law* paraissait injuste, on pouvait interjeter appel auprès du souverain. Ce dernier déléguait alors ses pouvoirs au *Lord Chancellor*, chef de la Justice, qui d'abord seul, puis siégeant à la tête d'un véritable tribunal, jugeait « en toute équité ». De la somme des précédents est progressivement dégagé un droit qui complète et corrige la *Common Law*. Il constitue avec celle-ci et les *Statute Laws*, lois votées par le Parlement, la base du droit moderne. En cas de conflit entre ces divers systèmes, c'est l'équité qui l'emporte.

ÉQUIVALEMENT [la] adv. De façon équivalente : *Je n'ai rien dit de pareil.* — *Vous avez dit équivalentement* (Lamennais).

ÉQUIVALENCE [ki] n. f. Qualité de ce qui est équivalent; égalité de valeur. || Identité de nature : *L'équivalence de la chaleur et de l'électricité.*

— Instr. publ. Égalité admise entre différents grades, titres ou diplômes universitaires. (Les équivalences, soit entre des titres ou des grades français, soit entre des titres français et étrangers, sont fixées par décret ministériel.)

— Mar. *Tableau d'équivalence des rations*, tableau qui donne la composition de la ration journalière de nourriture qui doit être allouée aux équipages de la marine marchande.

— Math. *Relation d'équivalence*, type de relation entre deux éléments qui, à l'exemple de l'équivalence de deux vecteurs, est à la fois vérifiée pour deux éléments confondus (elle est dite réflexive), susceptible d'échange symétrique et telle qu'elle a lieu pour les éléments *a* et *c*, dès qu'elle a lieu d'une part

pour *a* et *b*, d'autre part pour *b* et *c* (transitive).

— Physiq. *Principe de l'équivalence*, v. THERMODYNAMIQUE. || *Équivalence de la masse et de l'énergie*, v. MASSE.

ÉQUIVALENT, **E** [ki] adj. (lat. *aequivalens*; de *aeque*, également, et *valere*, valoir). Égal, de même valeur : *Deux parts équivalentes d'héritage.* || Qui a le même sens : *Expressions équivalentes.*

— Géod. *Projection équivalente*, représentation cartographique de la surface terrestre, conçue de manière que le rapport entre l'aire du terrain dessiné et celle de son image cartographique soit rigoureusement constant : *La projection de la carte de l'état-major est une projection équivalente de Bonne.*

— Géol. *Formations équivalentes*, couches géologiques dont la nature, le faciès sont les mêmes, mais dont l'âge est différent. (Ainsi, certains récifs coralliens du Jura, d'âge kiméridgien, ont le même aspect que les récifs coralliens du bassin de Paris, d'âge séquanien; ils sont équivalents, mais non contemporains.) [Syn. HOMOTAXES.]

— Math. *Équations équivalentes*, équations qui sont satisfaites par les mêmes solutions. || *Figures équivalentes*, figures qui ont la même aire, sans pour cela être superposables. || *Système d'équations équivalentes*, système d'équations admettant les mêmes ensembles de solution.

◆ N. m. Ce qui équivalait en quantité ou en qualité : *Proposer un équivalent. Employer des équivalents.* || Terme ou locution qui n'est pas identique pour le sens littéral à une autre expression ou à une autre locution, mais qu'on emploie pour la remplacer dans certaines circonstances.

— Chim. Nom donné à des nombres qui expriment les rapports suivant lesquels les éléments peuvent se remplacer dans les combinaisons chimiques. (V. part. *encycl.*) || *Équivalent électrochimique*, quotient du poids atomique de chaque élément par son électrovalence. (V. ÉLECTROLYSE.)

— Physiq. *Équivalent mécanique de la chaleur*, rapport constant qui existe entre un travail fourni et la quantité de chaleur correspondante obtenue par transformation. (V. part. *encycl.*)

— Zootechn. *Équivalent fourrager*, quantité d'aliments (fourrages, racines, tubercules, etc.) qu'il faut donner au bétail pour lui fournir la même quantité d'énergie qu'un kilogramme d'orge, pris comme base de référence. (Syn. UNITÉ FOURRAGÈRE.)

— ENCYCL. Chim. La notation en équivalents est aujourd'hui abandonnée; pour pouvoir lire les publications scientifiques anciennes, il peut être utile de savoir transformer une formule en équivalents en formule atomique.

Rappelons qu'en général les éléments de valence impaire ont un poids atomique égal à l'équivalent, que les éléments de valence paire ont un poids atomique double de l'équivalent. Pour transformer une formule exprimée en équivalents en formule atomique, il suffira donc de diviser par deux les exposants des symboles correspondant à des éléments de valence paire.

Exemple : La formule de l'eau en équivalents est HO; la formule atomique sera HO_{1/2}, ou H₂O si l'on veut n'avoir que des exposants entiers.

— Physiq. On appelle *équivalent mécanique de la chaleur* le travail qui, d'après le principe de l'équivalence, correspond à l'unité de quantité de chaleur. Une calorie-gramme équivalait à 4,185 4 joules, une grande calorie à 426,79 kilogrammètres. Ces nombres sont les équivalents mécaniques des unités de quantité de chaleur.

La mesure de cette quantité a été faite de nombreuses manières, qui, toutes, ont fourni sensiblement le même résultat. Voici les principales méthodes.

● *Méthode de Joule.* Joule employait un appareil composé d'un axe vertical AB, muni de palettes qui plongent dans l'eau d'un calorimètre; grâce à la chute de deux masses E, F, on peut faire tourner cet axe : les palettes agitent le liquide, et les frottements intérieurs qui se produisent l'échauffent. Il suffit de mesurer le travail dépensé et la quantité de chaleur produite pour avoir, par leur rapport, l'équivalent J cherché. Si les masses tombent d'une hauteur *h*, le travail qu'elles sont susceptibles de produire est $2Ph$; mais

leur vitesse *v* n'étant pas nulle à l'arrivée, le

travail utilisé *W* est $W = 2Ph - \frac{Pv^2}{g}$; la

quantité de chaleur *Q* est donnée par le calorimètre. L'expérience fournit le résultat

$$J = \frac{W}{Q}$$

● *Méthode de Hirn.* Hirn a déterminé la quantité de chaleur qui était employée dans une machine à vapeur pour produire un travail déterminé. Il a aussi utilisé un autre procédé où il mesurait l'échauffement d'un lingot de plomb frappé par un marteau d'un poids déterminé et tombant d'une hauteur donnée. En résumé, dans ces méthodes et dans de nombreuses autres fondées sur des principes très différents, les résultats obtenus ont été très voisins les uns des autres.

ÉQUIVALEUR [ki] v. tr. ind. [à] (bas lat. *aequivalere*; de *aeque*, également, et *valere*, valoir). [Se conj. comme valoir.] Être de valeur égale, de prix égal. || *Fig.* Avoir une importance égale, un effet semblable : *Le mètre équivalait à la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre. Mot qui équivalait à un autre. Réponse qui équivalait à un refus.*

ÉQUIVALVE [kui] adj. (lat. *aequus*, égal, et *valve*). Se dit des mollusques bivalves dont les deux valves sont égales.

ÉQUIVOQUE [ki] adj. (bas lat. *aequivocus*, à double sens). Qui peut être interprété en divers sens : *Un terme équivoque. Un discours équivoque.* || Incertain, dont on ne peut déterminer la nature : *Temps équivoque. Le soir tombait, un soir équivoque d'automne* (Verlaine). || *Péjor.* Suspect, d'une sincérité ou d'une honorabilité douteuse, à qui l'on ne peut se fier : *Passé équivoque. Vertu équivoque. Compliments équivoques.*

— Versific. *Rime équivoque, équivoquée, complexe ou homonyme*, rime dans laquelle le son ou les sons de la fin de chaque vers sont répétés à la fin du vers consonnant, mais avec un sens différent. (Ex. : Aragon écrit dans *Crève-cœur* :

Je crierais, je crierais les yeux que j'aime où ÊTES-VOUS où es-tu mon alouette, ma MOUETTE?)

— SYN. : ambigu, amphibologique, louche.

◆ N. f. Mot, parole à double entente : *Oh! mais une minute! m'écriai-je, notre amitié est trop ancienne pour se pouvoir accommoder d'équivoques et de faux-fuyants* (Courtelaine). || Jeu de mots, calembour : *Notre magistrat aimait à hérisser sa conversation de pointes, d'équivoques et de propos gais* (Nerval). || Possibilité d'interpréter une chose en des sens différents : *Discours plein d'équivoques.* || *Par extens.* Toute espèce d'incertitude : *Dissiper toute équivoque.*

— Mus. Ambiguïté, recherche ou non, qui permet plusieurs interprétations dans une analyse harmonique. (Elle peut aussi bien dénoncer une imprécision modale ou tonale que permettre plusieurs explications concernant la réalisation. Il y a également équivoque dans le cas d'une dissonance ou d'un retard qui, au lieu de se résoudre, se maintiennent en place. On peut analyser cette note tenue comme pédale.)

— ★ *obscurité, ambiguïté, sophisme, confusionisme, mauvaise foi.*

ÉQUIVOQUER [ki] v. intr. User volontairement d'équivoque, pour tromper. (Vieilli.)

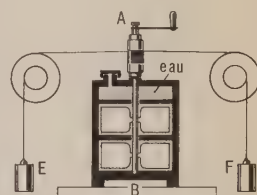
— Versific. *Rime équivoquée*, v. ÉQUIVOQUE.

ÉQUORÉE ou **ÉQUEORA** [ekwo] n. f. Méduse de grande taille, aplatie, à manubrium presque nul, à grande bouche sans lèvres, commune dans la plupart des mers.

ÉQUULE [ekyyl] n. m. Poisson osseux de l'océan Indien, voisin des scombrides.

EQUULEUS [ekyyleys] n. m. (mot lat.; de *equus*, cheval). Instrument de torture dont on se servait à Rome pour punir les esclaves ou les mettre à la question, puis pour supplicier les chrétiens. (On suppose que l'*equuleus* consistait en un poteau auquel on suspendait le patient, les mains attachées derrière le dos et sans doute les bras passant sur une barre transversale. Un mécanisme permettait de tirer en sens opposés les membres liés par des cordes.)

EQUULEUS, nom lat. de la constellation du Petit Cheval* (au génit. : *Equulei*; abrég. : [Equ]).



méthode de Joule pour déterminer l'équivalent mécanique de la chaleur

EQUUS [ekyys] n. m. Nom scientifique du genre *cheval*.

Er, symbole chimique de l'*erbium*.

Er l'Arménien (MYTHE D'), célèbre mythe placé par Platon dans son dialogue la *République*. Il met en scène un homme auquel les dieux ont permis de contempler, dans l'au-delà, le lieu du jugement des âmes avant la réincarnation dans une vie nouvelle. Platon décrit, à la faveur de ce mythe, non seulement l'au-delà tel qu'il l'imagine, mais le ciel et les planètes selon ses conceptions astronomiques; d'où l'intérêt de ce texte, à la fois poétique et scientifique.

ÉRABLE n. m. (lat. pop. *acerabulus*). Arbre forestier de nos régions, de la famille des acéracées : *Le bois de l'érable est léger et solide*. || Bois du même végétal : *Un meuble en érable*.

— **ENCYCL.** Les *érables* (*acer*) sont des arbres à feuilles opposées, à fleurs uni- ou bisexuées sur les mêmes pieds; les graines sont des samaras. On emploie le bois d'érable dans l'ébénisterie, le tournage, le charbonnage, etc. On en connaît quatre-vingts espèces, dont cinq françaises.

L'*érable sycomore*, appelé aussi *grand érable*, *érable blanc*, *faux platane*, *sycomore*, se trouve à l'état disséminé dans les forêts, où il réclame cependant un sol fertile. Sa régénération est assurée facilement, car il rejette très bien de souche, et ses jeunes plants, très robustes, se développent même au milieu du mort-bois. On le reconnaît facilement à ses feuilles à dents peu profondes, dont la face inférieure est blanchâtre. Il fournit un bois de couleur blanche, peu compact, très recherché en ébénisterie, en tournerie et en lutherie. Se colorant très facilement sous l'action des acides, il est aussi employé en placage coloré, marqueterie, etc. Le bois des racines, plus veiné, surtout lorsqu'il provient de souches d'arbres traités en taillis, est utilisé pour la confection de petits meubles de luxe.

L'*érable plane*, appelé aussi *érable platane*, *faux sycomore*, vit à l'état disséminé dans les forêts; ses feuilles, profondément dentées, ressemblent à celles du platane. Son bois, parfois de couleur rougeâtre, est moins estimé que celui de l'érable sycomore en tant que bois de travail. Il est facilement attaqué par les vers.

L'*érable à feuille d'obier*, appelé aussi *ayard* dans le Dauphiné et *duret*, existe à l'état disséminé dans les régions montagneuses des Alpes, des Pyrénées, du Jura et des Cévennes. Son bois, de couleur rose clair, est plus satiné et de grain plus fin que le bois de l'érable sycomore. Aussi est-il plus recherché que celui-ci en ébénisterie.

L'*érable champêtre*, appelé aussi *aceraïlle*, *bois de poule*, *petit érable*, est plus petit que les érabes précédents. Son bois dur, à grain très fin, susceptible d'un beau poli, ressemble un peu au bois de citronnier. Sa couleur est blanche, légèrement jaunâtre. L'érable champêtre est, à cause de sa ténacité, très recherché par les armuriers et par les fabricants d'instruments aratoires. On l'utilise aussi pour la fabrication des manches d'outils, en ébénisterie et en lutherie. Le bois des racines, fréquemment noueux, convient pour la fabrication des pipes et des tabatières.

L'*érable de Montpellier* ressemble beaucoup à l'érable champêtre au point de vue du port, de la taille et de la qualité du bois.

En Amérique du Nord croît l'*érable à sucre*, dont la sève, chauffée et brassée, donne un sucre très estimé au Canada : le drapeau de ce pays est orné d'une feuille d'érable.

ÉRABLIÈRE n. f. Peuplement composé en majeure partie d'érables. (Des peuplements de cette nature se rencontrent surtout au Canada, pour l'espèce dite *érable à sucre*.)

Éracles, poème français, composé vers 1155 par Gautier d'Arras, et dédié à Thibaut V, comte de Blois, et à sa femme Marie de France. Éracles, fils d'un sénateur romain, après s'être dépouillé de tous ses biens, est vendu comme esclave et devient le favori de l'empereur, grâce à sa connaissance merveilleuse des pierres précieuses, des chevaux et des femmes. La fin du poème nous le montre triomphant de Khorsrô, lui reprenant la vraie croix et régnant glorieusement à Constantinople. Ce poème repose sur un amalgame de contes orientaux et de traditions historiques

relatives à Héraclius et à Athénaïs, fille de Théodose le Jeune.

Éracles (LIVRE D'), ou *Livre du conquest*, ou *Estoire d'outre-mer*, traduction, au XIII^e s., des vingt-deux premiers livres de la chronique latine de Guillaume* de Tyr.

ÉRADICATION n. f. Méd. Action d'extirper, d'enlever la racine d'un mal. (Se dit surtout de l'arrachement des polypes de l'utérus.)

ÉRAFLEMENT n. m. Action d'érafler.

ÉRAFLER v. tr. (de *rafler*). Entamer, écorcher superficiellement : *La trirème bondit; elle érafla l'idole établie à l'angle du môle* (Flaubert).

— **SYN.** : écorcher, égratigner, rayer.

ÉRAFLURE n. f. Ecorchure superficielle; action de ce qui érafle.

ÉRAGROSTIS [tis] n. f. Plante herbacée de taille médiocre (10 à 50 cm), vivant dans les lieux sablonneux. (Famille des graminacées.)

ÉRAILLÉ, E adj. Usé, dont les fils sont relâchés en parlant d'une pièce de vêtement : *Des collerettes toujours rousses et des fichus éraillés* (Balzac). || Se dit des yeux dont la paupière inférieure est retournée, ou qui présentent des filets rouges (vieilli) : *J'ai vu ses yeux fixes dans leurs paupières rouges, éraillés comme par une brûlure vive* (Flaubert). || Fig. *Une voix éraillée*, une voix rauque : *Et vous savez, ajouta-t-il avec son bon sourire, sa voix éraillée et canaille, quand il n'y en aura plus, il y en aura encore* (Maupassant).

ÉRAILLEMENT [erajəmã] n. m. Action d'érailler; résultat de cette action : *Eraïlement de la voix*.

— **Ophtalmol. Fam.** Renversement de la paupière. (Syn. *ECTROPION*.)

ÉRAILLER v. tr. (anc. franç. *esroëillier*; du lat. *ex*, hors de, et *bas lat. roticulare*, rouler). Ecarter, relâcher, effiler le tissu de : *Ce drap s'éraïlle facilement*. || Ecorcher, déchirer superficiellement (comme un tissu) : *Je m'écorchai les mains, je m'éraillai les jambes et la poitrine* (Chateaubriand).

— **S'éraïller** v. pr. *S'éraïller la voix*, la rendre rauque.

ÉRAILLURE n. f. Partie éraillée d'un vêtement, d'une étoffe : *Reprendre des éraillures*. || Ecorchure superficielle : *Les éraillures de la peau*.

ÉRANARQUE n. m. (gr. *eranos*, contribution, et *arkhos*, chef). Antiq. gr. Président d'un éranos*. (On l'appelait aussi *ARCHI-ÉRANISTE*.)

ÉRANOS n. m. (mot gr.). Antiq. gr. Dès l'époque homérique, repas d'amis, à frais communs. || Association de personnes qui se réunissaient périodiquement pour festoyer, aux frais d'une caisse alimentée surtout par des cotisations mensuelles. (Ces associations, nombreuses aux époques hellénistique et romaine, s'apparentèrent souvent aux confréries et devinrent bientôt des sociétés de secours mutuels.) || Prêt d'argent, sans intérêt, consenti à un ami par un groupe de personnes qui se sont cotisées.

ERANTHEMUM [erãtemom] n. m. Plante à belles fleurs analogues à celles des phlox. (Plusieurs espèces sont cultivées dans les serres tempérées. Famille des acanthacées.)

ÉRANTHIS [tis] n. m. Plante glabre, à racine formée de petits tubercules, dont les fleurs apparaissent avant les feuilles. (Famille des renonculacées.)

ÉRARD, famille de facteurs de pianos et de harpes français. — **SÉBASTIEN** (Strasbourg 1752 - Passy 1831), le plus célèbre, abandonna le clavecin et porta ses efforts sur le piano, pour lequel il réalisa l'échappement simple, puis l'échappement double (1822), véritable révolution dans l'industrie du piano, ainsi que de nombreux autres perfectionnements. Avec lui, le premier piano à deux claviers indépendants (ancêtre de l'actuel piano double) a vu le jour. Il a aussi amené la harpe à son état actuel, en créant et perfectionnant le mécanisme à fourchettes et en réalisant le double mouvement. Il s'intéressa à la facture d'orgues, notamment à l'orgue expressif, et construisit l'instrument du palais des Tuileries (1827-1829). — Son neveu, **PIERRE**, continua magistralement son œuvre pour le piano et la harpe.

ÉRARIC, roi des Ostrogoths († 541). Châ des Ruges, proclamé roi par ses compagnons (541), il fut poignardé au milieu d'un banquet et eut pour successeur Totila.

ÉRASINIDES, stratège athénien († 40 av. J.-C.). Après la bataille de Notion, il fut un des dix qui commandèrent l'armée à la place d'Alcibiade. Il prit part à la victoire navale des Arginuses (406 av. J.-C.), puis fut condamné à une amende et à la prison, pour malversation, et subit la peine capitale avec les autres stratèges pour ne pas avoir recueilli et enseveli les morts.

ÉRASISTRATE, en gr. *Erasistratos*, médecin et anatomiste grec (Julis, île de Cécé, † Asie Mineure v. 280). Au point de vue scientifique, Erasistrate eut peut-être le mérite de disséquer, le premier, des cadavres humains : il pratiqua, dit-on, des laparotomies.

ÉRASME ou **ELME** (saint), évêque de Formies, près de Gaète, en Italie (IV^e s.), martyr pendant la persécution de Dioclétien. La légende veut que ses intestins aient été enroulés sur un treuil, et l'on en a fait le patron de femmes en couches. — Fête le 2 juin.

— **Iconogr.** Le martyr de saint Erasme a été souvent reproduit par les peintres : Hans Burgkmair (Munich), Dieric Bouts (Louvain), Farinati (Vérone), Poussin (tableau commandé v. 1630 par Urbain VIII; Vatican), Magnasco (Milan). Le sujet a été gravé par Cranach et Callot.

ÉRASME, en lat. *Desiderius Erasmus Roterodamus*, humaniste hollandais d'expression latine (Rotterdam v. 1469 - Bâle 1536). Enfant naturel, Erasme fut, après la mort de son père, dépouillé de son petit avoir par ses tuteurs. Il mena une existence mouvementée et souvent besogneuse. Religieux au monastère des Augustins de Steyn (près de Gouda) [1487], il obtiendra plus tard du pape Jules II une dispense de ses vœux. En 1495, il suit les cours du collège de Montaigu, à Paris, puis va en Angleterre, où il la bonne fortune de rencontrer John Colet et Thomas More. D'Angleterre, il part pour l'Italie et obtient le grade de docteur es arts (1506) à Bologne. Erasme se rend ensuite à Venise auprès d'Alde Manuce, un de ses éditeurs, et donne, en 1508, l'édition complète des *Adages**, qui, après l'*Enchiridion militum christianum* (1503), le révèle. Il retourne en Angleterre en 1509 et écrit, pendant ce voyage, l'*Eloge* de la folie*, qu'il publiera à Paris en 1511 : ce fut un grand succès. En 1511, il repart pour l'Angleterre et devient professeur de théologie à l'université de Cambridge. Il publie en 1516 la première édition grecque du Nouveau Testament, accompagnée d'une version latine. Ses *Colloques* sont de 1518. Erasme revient enfin dans sa patrie, où Charles Quint le nomme conseiller avec une pension de 200 florins, et il se fixe à Bâle, où Froben imprime une édition générale de ses œuvres (1521). Le séjour de Bâle convenait à sa nature d'esprit et à ses habitudes : c'était une ville mixte où le catholicisme et la Réforme vivaient à peu près en paix. Or, Erasme n'aimait pas les querelles religieuses de son temps : il attaqua les paradoxes de Luther (*Hyperaspistes adversus senum arbitrium Lutheri*, 1527), tandis que Luther lui reprochait une tiédeur coupable. Erasme croit en effet que la sagesse réside dans la fidélité à l'esprit de l'Evangile, pourvu que nul fanatisme ne s'y mêle. Le même souci de mesure et de prudence se manifeste dans son goût littéraire : il raille, dans son dialogue *De optimo genere bene dicendi*, les outrances des latinistes fanatiques, comme E. Dolet et J.-C. Scaliger. Philosophe, il affirme que la nature humaine est bonne (*De pueris instituendis*, 1529), et son spiritualisme chrétien correspond à l'idéal de perfection qu'il propose aux hommes. La recherche du bien commun et de la paix est à la base de ses idées politiques. Dans son *Institution du prince chrétien* (1515), il demande que l'éducation des princes soit inspirée par la sagesse antique et la morale chrétienne. Au moment où le vieil universalisme médiéval se désagrège, il rêve d'une communauté nouvelle, pétrée d'humanisme chrétien et de tolérance. Erudit ingénieux, esprit cosmopolite, Erasme un précurseur de l'esprit moderne et du libéralisme. Rabelais adopte sa sagesse souriante; l'ironie de Voltaire se trouve déjà



érable
feuille et fruit



v. hors-texte en couleurs
BOIS, zone tempérée
tome II



par Holbein le Jeune
Louvre

ÉRASME

par Dürer
cabinet des Dessins (Louvre)



z Erasme et dans son esprit pétillant et vif. (→ Biblio.)

Iconogr. Les deux plus fameux portraits d'Erasme ont été peints par Holbein : l'un, remarquablement celui qui fut envoyé par Erasme à son ami Thomas More, comme un témoignage du talent du peintre, est à Bâle; l'autre, qui provient de la famille Newton, est au Louvre. Quinten Matsys a peint lui-même un portrait de l'humaniste (Rome), et a reçu sa médaille en 1519. Dürer a gravé un trait d'Erasme en pied (1526). A Rotterdam s'élève sa statue, œuvre de Léo Paulus.

ERASMIEN, ENNE adj. Qui est propre à Erasme : *La causticité érasmiennne*. (On dit aussi érasmiennne.)

Linguist. *Prononciation érasmiennne*, prononciation du grec ancien conforme à la prononciation d'Erasme. (Contrairement à l'opinion de Reuchlin, qui soutenait qu'on devait prononcer le grec comme le font les Grecs modernes, Erasme, dans un opuscule intitulé *Dialogus de recta latini graecique sermonis pronuntiatione* [1510], défendit la prononciation encore usitée aujourd'hui dans l'enseignement du grec ancien, hors de Grèce, et notamment en France.)

ERASMISME n. m. Philosophie d'Erasme et de ses disciples.

ERASMO du Valvason, poète et humaniste italien (Valvason, Frioul, 1523 - id. 1593). Il a écrit notamment : *la Chasse* (1591), poème didactique, *l'Angeléide* (1590), épopée dont peut-être Milton s'est inspiré, *Les Larmes de sainte Marie-Madeleine* (1586), nombreuses poésies lyriques, et il a traduit en vers, librement, *la Thébaïde* de Virgile (1570) et *l'Electre* de Sophocle (1588).

ERASTE ou **ERASTUS** (Thomas LIEBER ou LIEBER, dit), médecin et théologien suisse d'Anden-Durlach 1524 - Bâle 1583). Médecin à l'Electeur palatin, puis professeur à Heidelberg et à Bâle, il lutta contre les idées de la médecine. En matière religieuse, il professa une variété de césariopapisme qui trouva des échos en Angleterre (*Explicatio gravissimae aetionis*, 1589). [V. ERASTIEN.]

ERASTIANISME n. m. Hist. relig. Système d'Erasme et des érasmiens, qui consiste à soutenir l'Eglise à l'Etat.

ERASTIEN n. m. Hist. relig. Partisan des idées d'Erasme*. (Erasme niait l'autonomie administrative et disciplinaire de l'Eglise, et il subordonnait à l'Etat. Il lui refusait le droit d'excommunication. Les érasmiens furent nombreux en Angleterre et en Ecosse au XVI^e s.)

ERATER v. tr. Ôter la rate à : *Erater un homme*. (On dit plutôt DÉRATER.)

ERATH (Augustin, comte von), chanoine de Saint-Augustin, théologien (Buchau, Souabe, 1648 - Passau 1719). Professeur de philosophie à Dillingen, puis à Reichersberg et à Vienne, il reçut, en 1698, l'abbaye de Saint-André. Il travailla à rénover la tradition augustinienne. On peut citer de lui : *Philosophia sancti Augustini* (1678), *Unio philosophica...* (1686).

ERATO n. f. Mollusque gastropode prosochère, dont on connaît une quinzaine d'espèces réparties dans presque toutes les mers du globe, ou fossiles depuis le Crétacé. (Une espèce plus communes est *Erato laevis*, des côtes atlantiques de France. Famille des cypréides.)

ERATO ou **ERATÔ** (du gr. *erôs*, amour). Myth. Une des neuf Muses, fille de Zeus et de Mnémosyne. Elle présidait à la poésie lyrique, surtout à la poésie érotique et anacréontique. On la représentait avec une robe simple, tenant à la main la lyre ou la flûte. Elle était la mère du chanteur Thamyris. — Dryade d'Arcadie, prophétesse inspirée par le dieu Pan.

Iconogr. La muse est représentée jouant d'un instrument de musique, d'une lyre généralement : peinture d'Herculanum (Louvre), bas-relief de l'*Apothéose d'Homère* (British Museum), Vatican, Louvre, au palais Barberini (Rome). Le Sœur (Louvre) l'a figurée accompagnant à la basse de viole le chant de Melpomène. Erato apparaît aussi au programme de l'Opéra de Paris, par P. Baudry. (→ MUSES.)

ERATOSTHÈNE, en gr. Eratosthenēs, astronomer, géographe, mathématicien et philosophe grec (Cyrene v. 284 - Alexandrie

v. 192). Il séjourna longtemps à Athènes avant d'être appelé à Alexandrie, vers 245, par Ptolémée III, qui lui confia l'éducation de son fils, puis la direction de la fameuse bibliothèque dont s'enorgueillissait cette ville. Ses contributions en divers domaines : philosophie, grammaire, chronologie, etc., furent très importantes. Mais il est surtout connu comme mathématicien par le célèbre crible (auquel son nom est resté attaché) pour l'invention des nombres premiers, et par un instrument de calcul, le *mésolabe*, qu'il imagina pour résoudre le problème de la moyenne proportionnelle. Il fut le premier à évaluer de façon exacte la longueur de la circonférence de la Terre. Pour cela, il détermina de façon très ingénieuse l'amplitude de l'arc de méridien entre Syène et Alexandrie : ayant appris qu'au solstice d'été le Soleil, à Syène, était à la verticale dans le ciel, puisque ses rayons pénétraient dans les puits les plus profonds, il mesura lui-même, à l'aide de l'ombre projetée par un gnomon, l'angle formé à Alexandrie par les rayons solaires avec la verticale. En raison de la propagation rectiligne des rayons solaires et, par conséquent, de leur parallélisme entre eux, l'angle ainsi mesuré correspondait exactement à l'angle formé au centre de la Terre par le rayon terrestre de Syène et celui d'Alexandrie, et donnait parfaitement l'amplitude de l'arc intercepté par ces deux villes sur le méridien. Puis il mesura sur le terrain la dimension de cet arc. Il obtint pour la circonférence entière, c'est-à-dire pour le méridien : 252 000 stades, soit près de 40 millions de mètres. Eratosthène fit encore le même calcul en prenant pour base la distance de Syène à Méroé, qu'il croyait également être sur le même méridien, et obtint un résultat concordant. (→ Biblio.)

ÉRAYER [ereje] v. tr. (Se conj. comme *bayer*.) Labourer en rejetant la tranche en dehors.

ERB (Wilhelm Heinrich), médecin allemand (Winnweiler, Palatinat bavarois, 1840 - Heidelberg 1921). Il fut nommé professeur de médecine à Heidelberg en 1869, puis à Leipzig en 1880, et revint en 1883 à Heidelberg, où il fut chargé de la chaire de pathologie et de thérapeutique spéciales. Il s'est uniquement consacré à l'étude des maladies nerveuses et a donné son nom à plusieurs types d'atrophie musculaire progressive.

Erb (PARAPLÉGIE d'). Neurol. Myélopathie (maladie de la moelle épinière) d'évolution progressive, caractérisée par des troubles moteurs des membres inférieurs et par des troubles génito-urinaires. (La nature syphilitique de cette affection, qui a été affirmée pendant longtemps, est douteuse.)

Erb-Goldflam (SYNDROME d'). Neurol. Affection caractérisée par une fatigabilité musculaire excessive, frappant surtout les muscles moteurs de l'œil et les masticateurs. Le trouble fondamental est une perturbation de la transmission de l'influx nerveux, à la jonction du nerf et du muscle. (Syn. MYASTHÉNIE.)

ERB (Marie-Joseph), compositeur français (Strasbourg 1858 - Andlau 1944). Professeur de piano, d'orgue et de composition au conservatoire de Strasbourg, il a publié des compositions pour piano, pour orgue : trois sonates sur des thèmes de plain-chant, une symphonie, des chansons, des messes à quatre voix avec orgue, une à six voix avec orgue, et la messe *Dona nobis pacem*. Il a laissé aussi plusieurs opéras et un recueil de chants populaires alsaciens. (→ Biblio.)

ERBACH (Christian), compositeur allemand (Gau-Algesheim v. 1575 - Augsburg 1635). Organiste de la cathédrale d'Augsbourg, il a laissé les compositions suivantes : trois livres *Modi sacri ad ecclesiae catholicae usum*, de 4 à 10 voix (1600-1611); *Mele sive cantiones sacrae ad modum canzonette*, de 4 à 6 voix (1603); trois livres *Modorum sacrorum tripartitum* [...] *Introtius, Alleluia et quae post communionem cani solent*, à 5 voix (1604-1606).

ERBALUNGA, écart de la comm. de Brando (Corse, arrond. de Bastia), sur la côte orientale de la péninsule du cap Corse. Petit port pittoresque. Monastère.

ERBEN (Karel Jaromír), philologue, ethnographe et poète tchèque (Miletín 1811 - Prague 1870). Il publia des travaux d'érudition, une *Anthologie de la littérature tchèque*

ancienne (1845-1865), et édita plusieurs textes anciens, en particulier les œuvres tchèques de Jan Hus (1865-1868). Il occupe une place considérable dans l'ethnographie tchèque par des recueils folkloriques qui font date : *Chansons nationales de Bohême* (1842-1845), dont la 3^e édition, *Chansons et Formulettes populaires tchèques* (1862-1864), comprend plus de 2 200 numéros; *Cent Contes et Légendes populaires slaves* (1865). Il s'en inspira pour composer un unique recueil poétique original : *Bouquet de légendes nationales* (1852), qui contient des ballades d'un art admirable.

ERBID n. m. Myth. parsie. Initié au culte créé par Zoroastre.

ERBIL ou **ARBIL**, v. d'Iraq, ch.-l. de prov., au pied du Zagros; 69 000 hab. Tête de ligne d'une voie ferrée reliant le Kurdistan à Bagdad, et carrefour routier commandant un passage par les cols vers l'Iran, Erbil rassemble les produits agricoles d'une vaste région (moutons, orge, millet, sésame, coton et tabac). C'est l'antique *Arbèles**, dont le site est occupé sans discontinuité depuis près de cinq mille ans. — La province d'*Erbil*, qui a 272 500 hab., s'étend sur les montagnes du Kurdistan, entre le Grand et le Petit Zâb.

ERBINE n. f. Chim. Oxyde d'erbium Er₂O₃, ou hydroxyde Er(OH)₃.

ERBIQUE adj. Chim. Qui contient de l'erbium.

ERBIUM [bjɔm] n. m. (de *Ytterby*, localité suédoise où l'erbine a été découverte). Chim. Métal du groupe des terres rares.

— ENCYCL. L'*erbium* est l'élément chimique de numéro atomique 68 et de masse atomique Er = 167,2. L'existence de son oxyde, l'erbine, a été constatée par Cleve dans les terres ytterbiques, mélangé à d'autres oxydes de terres rares. Ses sels, obtenus par action des acides sur l'erbine, ont une couleur rose foncé. Très rare, l'erbium n'a pas d'applications.

ERBLAND ou **HERMELAND** (saint), en latin *Ermelandus*, abbé du monastère d'Aindre (Noyonnais av. 660 - Indre v. 710). Moine à Fontenelle, il fut envoyé avec douze religieux à l'évêque de Nantes, pour fonder un monastère dans l'île d'Aindre (Indre). — Fête le 25 mars.

ERBSTEIN (Richard Julius), numismate allemand (Dresde 1836 - Blasewitz, près de Dresde, 1907). Il fut nommé en 1882 directeur du cabinet des Médailles de Dresde. Erbstein a écrit, en collaboration avec son frère Heinrich Albert, un grand nombre d'ouvrages de numismatique et de catalogues scientifiques. Citons le grand ouvrage intitulé : *Etudes sur l'histoire des monnaies et médailles en Saxe* (1888-1893).

ERCE, comm. de l'Ariège (arrond. de Saint-Girons), dans un bassin du haut Couserans; 1 027 hab. (226 aggl.).

ERCEGNOVI. V. HERCEGNOVI.

ERCHINOALD, ou **ERKINOALD**, ou **ARCHENOALD** († 657), maire du palais de Neustrie en 640, d'Austrasie en 656. Il eut pour successeur Ebroïn.

ERCILLA Y ZÚÑIGA (Alonso DE), poète épique espagnol (Madrid 1533 - id. v. 1594). Il appartenait à une des grandes familles de Biscaye. Page de l'infant don Philippe, fils de Charles Quint, il suivit le futur roi d'Espagne en Angleterre, quand celui-ci épousa la princesse Marie. Lorsqu'on envoya une expédition contre les Araucans du Chili, qui s'étaient soulevés, Alonso de Ercilla prit part à cette rude campagne. Après la guerre, il suivit Mendoza dans un voyage d'exploration à la Terre de Feu (1558). Il revint en Espagne en 1562, puis, après de nouveaux voyages, se fixa à Madrid. Son vrai titre à l'attention de la postérité est le premier grand poème qu'inspira la découverte de l'Amérique, *La Araucana**, qui parut de 1569 à 1590.

ERCIYAS DAĞ, grand volcan de Turquie (Cappadoce), au S. de Kayseri; 3 916 m. Encore en activité à l'époque romaine, il semble définitivement éteint actuellement. Les semi-nomades du plateau steppique environnant y mènent leurs troupeaux chaque été, tandis que de nombreux arboriculteurs occupent les basses pentes. C'est l'*Argée* des Anciens.



ÉRATO
art grec
Louvre



Émile ERCKMANN



Alexandre CHATRIAN

ERCKMANN - CHATRIAN, nom sous lequel ont publié leurs œuvres deux écrivains français : Émile **Erckmann** (Phalsbourg 1822 - Lunéville 1899) et Alexandre **Chatrian** (Le Grand-Solard, Meurthe, 1826 - Villemoble 1890). Une longue collaboration interrompue seulement tout à la fin de leur carrière par une « brouille » et de mutuelles accusations (1889), les a pour ainsi dire unis dans une seule personnalité. C'est en 1847 qu'ils commencèrent à écrire ; leur premier succès date de *l'Illustré Docteur Mathéus* (1859). Leurs ouvrages les plus connus sont : *Contes des bords du Rhin* (1862), *le Fou Yégo* (1862), *Madame Thérèse* (1863), *l'Ami Fritz* (1864), *Histoire d'un conscrit de 1813* (1864), *Waterloo* (1865), *Histoire d'un homme du peuple* (1865), *les Contes populaires* (1866), *Histoire d'un paysan* (1868-1870). Ils donnèrent deux drames, *le Juif polonais* (1869) et *l'Ami Fritz* (1877), et une comédie, *les Rantzau* (1882). Ces œuvres — où un réalisme rustique, pénétré d'influences alémaniques et en particulier de celle des conteurs de la Forêt-Noire, se transfigure en une sorte d'épopée populaire — respirent la haine de la guerre. (→ Biblio.)

ERCOLANI (Giovanni Battista), vétérinaire italien (Bologne 1819 - id. 1863). Professeur à l'école de Turin et fondateur de l'école de Bologne, il a joué un rôle considérable dans le développement scientifique de la médecine vétérinaire italienne.

ERCOLE DA FERRARA. V. **GRANDI**.

ERCOLE DE' ROBERTI. V. **ROBERTI** (Ercolo DE').

ERDÉLYI (János), poète et critique hongrois (Kaposvár 1814 - Sárospatak 1868). D'abord précepteur, puis secrétaire de la société Kisfaludy et directeur du Théâtre national, il constitua une collection de poésies populaires (1846-1848), qui a, par la suite, profondément influencé les lettres magyares. Outre un recueil de vers, il a publié ses discours et ses *Études critiques et esthétiques* (1865).

ERDMANN (Otto Linné), chimiste allemand (Dresde 1804 - Leipzig 1869). Professeur à l'université de Leipzig (1830), il fonda en 1842 le laboratoire de chimie de Dresde. On lui doit des recherches sur le nickel, l'indigo, le gaz d'éclairage, la détermination des masses atomiques. Il a dirigé le *Journal für praktische Chemie*.

ERDMANN (Johann Eduard), philosophe allemand (Wolmar 1805 - Halle 1892). Professeur de philosophie à Halle en 1836, disciple de Hegel, il a publié d'importants travaux d'histoire de la philosophie.

ERDMANN (Benno), philosophe allemand (Guhrau, près de Glogau, 1851 - Berlin 1921). Il étudia à l'université de Berlin et fut nommé professeur aux universités de Kiel, de Breslau, de Halle, de Bonn et de Berlin. Il a publié : *Martin Knutzen et son temps* (1876), *le Criticisme de Kant dans la 1^{re} et la 2^e édition de la « Critique de la raison pure »* (1878), des introductions aux éditions de différents ouvrages de Kant (les *Prolegomènes*, 1878) ; les *Réflexions sur l'anthropologie*, 1882), etc. On lui doit, en outre, un ouvrage de philosophie scientifique, les *Axiomes de la géométrie* (1877), et une *Logique* (1892).

ERDMANNSDÖRFFER (Bernhard), historien allemand (Altenburg 1833 - Heidelberg 1901). Ses principaux ouvrages sont : une *Histoire d'Allemagne depuis la paix de Westphalie jusqu'à l'avènement du Grand Frédéric* (1892-1893), et cinq volumes de la collection des *Documents et Actes pour l'histoire du Grand Electeur* (1864-1883).

ERDÖDY, famille noble hongroise, dont le fondateur fut Péter **Erdödy** († Venise 1543), neveu du cardinal Tamás Bakócz. Les membres les plus connus de cette famille sont : TAMÁS, comte **Erdödy** (1558 - † château de Krapiina, Croatie, 1624). Fils de Péter Erdödy, ban de Dalmatie, de Croatie et d'Esclavonie, il succéda à son père en 1584. Il expulsa les Turcs, qui avaient envahi la Carniole ; — ZSIGMOND († 1639), fils du précédent. Il servit contre les Turcs, sous les empereurs Mathias et Ferdinand II, et fut nommé, après la mort du comte Zrínyi, ban de Croatie.

ERDRE, riv. du Maine et de Bretagne, affl. de la Loire (r. dr.), qui passe à Candé et à

Nort, et finit à Nantes ; 105 km, dont 28 navigables et utilisés, de Nort à Nantes, par le canal de Nantes à Brest. Son confluent avec la Loire est aujourd'hui recouvert, et les quais pittoresques de la rivière ont été remplacés par une large avenue.

ÈRE n. f. (lat. *aera*). Point de départ de chaque chronologie particulière : *L'ère chrétienne*. || *Par extens.* Époque dans laquelle s'établit un nouvel ordre de choses : *L'ère de la liberté*. *Le christianisme a eu plusieurs ères ; son ère morale ou évangélique, son ère des martyrs, son ère métaphysique ou théologique, son ère politique* (Chateaubriand).

— Géol. Subdivision de premier ordre des temps géologiques.

— Numism. *Ères des médailles*, époques d'après lesquelles on suppose les dates indiquées sur les médailles et les monnaies. (Citons : l'ère des Séleucides, qui débute en 312 av. J.-C. ; l'ère de la Province d'Asie, en 134 ; l'ère de Pompée, en 64 ; l'ère de César, en 48 ; l'ère d'Actium en 31 av. J.-C.)

— ENCYCL. Chronol. La définition précise de l'ère exige l'étude des temps et la distinction des époques. En histoire, chaque événement peut servir d'origine pour apprécier les suivants, mais, de la sorte, les erreurs s'accumulent sans vérification possible. Les ères employées par les annalistes de tous les temps sont extrêmement nombreuses et la conversion des dates d'une ère à l'autre est parfois délicate, les années ayant rarement le même point de départ, et pas toujours la même longueur.

● *Ères primitives*. Les Sumériens n'avaient pas d'ère et donnaient à chaque année un nom particulier. En Egypte et en Babylonie, on comptait les années de chaque règne. Dans la Grèce primitive, on faisait usage d'une unité de temps plus étendue que l'année, la génération, à laquelle on attribuait une valeur de vingt-sept ans (Dénys d'Halicarnasse) ou davantage.

Dans l'ère grecque des *olympiades*, les dates étaient exprimées en indiquant le numéro de l'année dans l'olympiade en cours (période de quatre ans) et le nombre d'olympiades écoulé depuis le point de départ adopté, 776 av. J.-C. Ce comput par olympiades demeura longtemps en usage chez les Grecs et les Romains, même après l'abolition officielle des jeux Olympiques par Théodose (394).

A l'époque hellénistique, les ères se multipliaient. On compte les années à dater de la prise du pouvoir par le chef de la dynastie. *L'ère des Séleucides* date de 312 av. J.-C. (entrée triomphale de Séleucos à Babylone après la victoire de Gaza). Elle se maintint localement en usage en Asie, jusque sous la domination arabe. On la trouve mentionnée sous des dénominations très variées : *ère des contrats* chez les Juifs ; *ère des Grecs* ou d'*Alexandre* chez les Syriens chrétiens et les Arabes ; *ère de l'homme aux deux cornes* chez les Arabes, par allusion aux cornes d'Amon qui figuraient sur l'effigie numismatique d'*Alexandre*, etc. Moins employées furent les *ères des Arsacides*, des *Sassanides* et de *Iezdegerd*. Beaucoup de documents font usage à la fois des deux ères, des Séleucides et des Arsacides (dont le point de départ se situe en 248 av. J.-C.). L'ère des Sassanides part de 226 av. J.-C. Iezdegerd fut le dernier souverain de la dynastie : après lui on a continué à dater de l'année de son avènement (632 apr. J.-C.), ce qui fit naître une ère nouvelle. Le géographe et astronome Ptolémée, au II^e s. apr. J.-C., a créé l'ère de *Nabonassar* (Nebukadnaser), le plus ancien souverain auquel il avait pu remonter dans ses tableaux chronologiques. Ce roi de Babylone avait pris le pouvoir en 747 av. J.-C. Ce comput ne fut employé que par les historiens, de même qu'une ère dite de *Philippe Arrhidée* (un des successeurs d'*Alexandre*) qui se raccorde exactement à celle de Nabonassar (324 av. J.-C.). Tandis que l'*ère julienne* (de Jules César) est une ère de comput analogue, créée en 45 av. J.-C. et pratiquement inemployée (contrairement au calendrier julien), les Romains ont disposé de systèmes de datation importants, d'après les consuls, et à dater de la fondation de Rome. L'ère de Rome (*ab urbe condita*), la plus communément adoptée par les historiens et utilisée jusqu'au XIX^e s., est celle qui fut établie par Varron et qui commence en 753 av. J.-C. Une ère *capitolienne*, s'appuyant sur les listes des consuls, retarde d'un an sur la

précédente. L'institution du consulat cessa en 541 apr. J.-C. et donna naissance à une ère *post-consulaire*, en usage quelque temps, avant un comput en années à dater du dernier consul, Fl. Basilius. Au Bas-Empire, l'habitude se prit de compter le temps par *indictions*, l'indiction étant une période fiscale de quinze ans, remontant à Hadrien. L'ère de *indictions* prit pour point de départ l'année 312 av. J.-C. Elle fut assez employée au haut Moyen Âge, tant en Orient qu'en Occident. On fit en outre usage dans l'Empire d'une multiplicité d'ères différentes : à celles de l'époque hellénistique, conservées en de nombreux endroits, s'ajoutèrent des ères locales, propres à des villes ou à des provinces. Ainsi, dans les provinces grecques de l'Empire, de nombreuses cités adoptèrent une ère qui partait de leur annexion à l'Empire ou de la concession de leur autonomie. Ce fut ainsi le cas, quelques décennies avant ou après J.-C., pour Adana, Amisos, Amasya, Mopsueste, Sinope (deux ères même), etc. Un certain nombre de ces ères partent de 64 à 61 av. J.-C., en l'honneur de l'autonomie accordée par Pompée (Gerasa, Pella, Antioche, Gaza) ou de 48-47-46 av. J.-C. (autonomie accordée par César). Les papirus d'Oxyrrhynchos, en Egypte, ont permis de constater l'emploi dans cette ville d'au moins huit ères différentes. Les ères provinciales datent de la constitution de la province (Dacie, 246 apr. J.-C. ; Mésie supérieure, 239 apr. J.-C. ; Macédoine, 148 av. J.-C.). L'ère d'Espagne, partant de 38 av. J.-C., est d'origine inconnue. Les Juifs ont parfois mesuré le temps à dater de la sortie d'Egypte, de la captivité de Babylone (587 av. J.-C.), de la construction du second Temple (508), de la délivrance par les Maccabées (143). Ils ont fini par adopter une ère mondiale. Les chrétiens ont fait usage, pendant un certain temps, de l'ère dite de *Dicéclien*, ou des *martyrs*, partant de 284 apr. J.-C., et dont l'origine véritable est en rapport avec un problème de comput pascale.

La chronique d'Eusèbe de Césarée fait usage d'une ère d'Abraham remontant à 2016 av. J.-C. L'ère chrétienne (ou ère d'Annyenne), dont l'usage, extrêmement répandu, est attesté par la dénomination française de « notre ère », remonte à Denys le Petit, qui l'établit au VI^e s. en s'appuyant sur des traditions de comput pascal et en choisissant, pour des raisons pratiques, l'année 3 pour la Passion et la Résurrection. La naissance du Christ se trouve ainsi antérieure au début de l'ère, bien que, à l'égal de diverses ères de l'Incarnation (byzantines), celle-ci prenne son point de départ à la Nativité. L'usage s'en est répandu très lentement. Il est courant de distinguer plusieurs *styles* selon la date adoptée pour le début de l'année (25 déc., 1^{er} janv., 1^{er} mars, 25 mar., Pâques). Les pays musulmans ont adopté l'ère de l'hégire (fuite du prophète à Médine) vendredi 16 juill. 622 apr. J.-C.). L'année islamique étant de 355 jours, la conversion à l'ère chrétienne exige un calcul compliqué ou la référence à une table de concordance. L'ère *républicaine* fut instaurée en France sous la Révolution : on data en *années de République* à partir du 22 septembre 1792, date de la fondation de la République. Elle fut supprimée à la fin de l'année 1805, terminant le 10 nivôse an XIV (31 déc. 1805). Jusqu'à l'établissement de la *République chinoise* (1912), les Chinois ont divisé leurs périodes de longueur variable, qui ont fini par se confondre chacune avec la durée d'un règne. Depuis 1912, les années sont datées (an I, an II, etc.) à partir de l'ère républicaine. Le calendrier européen fonctionne désormais en concurrence avec le système cyclique. Une trentaine d'ères différentes ont été utilisées dans l'Inde fondées tantôt sur l'avènement d'une dynastie plus ou moins locale, tantôt sur la date d'un événement religieux comme le *nirvâna* du Bouddha. La plus usitée, tant dans l'Inde propre que dans les pays de culture indienne, est l'ère *çaka*, qui correspond à 78-79 apr. J.-C. Enfin, de nombreuses ères, dites *ères mondiales*, se rattachent à diverses datations hypothétiques de la création du monde ou de l'apparition de l'homme. On en dénombre plusieurs dizaines, qui utilisent de diverses façons les données numériques de l'Ancien Testament, elles-mêmes divergentes selon les éditions. Elles situent le plus souvent

tion du monde entre 5500 et 5000 ans J.-C. On peut mentionner parmi elles celles de Clément d'Alexandrie (5600 av. J.-C.), d'Eusèbe, de Panodore, d'Aphraates, l'ère byzantine débutant au 31 mars en 5 av. J.-C., etc., et l'ère des Juifs, établie le rabbin Hillel au IX^e s., qui part du Tishri 3761 avant notre ère et qui est en vigueur dans les synagogues jusqu'à nos jours : le 1^{er} Tishri ne correspond pas à une date fixe et se place le plus souvent en septembre. (V. CALENDRIER.)

Géol. Les temps géologiques ont duré environ 3 500 millions d'années, dont les derniers seulement nous sont bien connus grâce aux fossiles ; ils ont été subdivisés par les géologues en ères inégales et le tableau suivant donne la durée, très approximativement.

ères se divisent en périodes*.

ÈRE	ANCIENNETÉ en millions d'années
Quaternaire	1
Tertiaire ou Cénozoïque	65
Secondaire ou Mésozoïque	190
Primaire ou Paléozoïque	500
Pré-cambrien	
Algonquien	1200
Archéen	3500

Ère nouvelle (L'), journal fondé le 1^{er} avril 1848, avec le P. Lacordaire comme directeur en chef, l'abbé Maret, de Coux, comme rédacteur en chef, etc. Il représentait les tendances de la première démocratie chrétienne. Après le départ de Lacordaire, le journal prit une tournure sociale plus avancée. A la suite de difficultés financières, en avril 1849, il passa aux mains d'un légitimiste, La Rochejaquelein. Le titre fut repris en 1917 par Vidal pour un quotidien radical d'entente gauches qui disparut en juin 1940.

ÈRE, en gr. Erebos. Myth. gr. Entité existant à toute création de l'univers. Au début du Chaos, Èrebe existe avec Nyx (la Nuit). Peu à peu, ils se séparent, et la descente d'Èrebe vers l'obscurité des Enfers est la Nuit, qui porte Eros, principe fondamental de la cosmogonie. — Région souterraine où règnent les ténèbres et où habitent les morts. (Le Tartare n'en représente qu'une partie.)

ÈRE n. m. (du nom myth.). Grand papillon nocturne, gris et brun varié de lilas, répandu en Amérique tropicale. (L'espèce type est *Erebos odora*, répandue au Brésil et à la Guyane. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des noctuidés.)

ÈREBIA n. f. Papillon diurne, brun marqué de rouge, avec des taches ocellées, et qui vit généralement les montagnes. (C'est le type des vieux auteurs. Les monnaies françaises en possèdent une trentaine d'espèces, dont la plus répandue est *Erebos dusa*. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des satyridés.)

ÈREBUS, volcan de l'Antarctique, dans le sud de Ross, à l'extrémité orientale de la Barrière de Ross ; 4 023 m. Il fut découvert en 1841 par J. C. Ross (qui lui donna le nom de son navire), et escaladé par des membres de l'expédition Shackleton en 1908.

ÈREBUS, navire britannique, commandé par James Clarke Ross, qui effectua avec le *Terror*, de 1839 à 1843, différentes reconnaissances dans l'Océan Arctique, et découvrit la terre Victoria et les monts Erebus et Terror. En 1845, sous le commandement de J. Franklin, il pénétra dans le détroit de Lancaster, près un hivernage à l'île Beechey (côte nord de l'île Devon) en 1845-1846, il s'avança vers le nord, fut emprisonné dans les glaces, et fut abandonné, comme le *Terror*, abandonné par son équipage.

ÈRE et Enide, poème de Chrétien de Troyes (1170). Enide a reproché à son mari Erec s'endormir dans les délices de la lune de miel. Irrité, Erec part à la recherche des aventures, emmenant avec lui Enide, à qui

il défend de lui adresser la parole. Celle-ci enfreint cet ordre à plusieurs reprises, mais chaque fois pour sauver la vie de son mari, qui lui demande pardon. Ce poème a été imité en allemand, vers 1200, par Hartmann von Aue. Son sujet a inspiré une des *Idylles du roi* de Tennyson.

ERECH. V. WARKA.

ÈRECHTHÉE, en gr. Erekhtheus (« celui qui entrouvre »). Myth. gr. L'une des premières divinités auxquelles Athènes rendit un culte. Moitié homme, moitié serpent, on le disait fils de la Terre. Plus tard, il forma une triade masculine avec Erichthonios et Erysichthon, et une partie de sa légende s'attacha à ce dernier. On ne vit plus alors en Erechthée qu'un des premiers rois d'Athènes, fils d'Erichthonios ou, plus souvent, fils de Pandion ; ses titres de gloire étaient d'avoir introduit à Athènes le culte d'Athéna, d'avoir fondé les Panathénées et vaincu les troupes éleusiniennes d'Eumolpe. Pour assurer cette victoire, il avait sacrifié une de ses filles, comme l'exigeait l'oracle inspiré par Poséidon, père d'Eumolpe. Erechthée serait mort foudroyé par Poséidon ; on l'enterra sur l'Acropole, où fut bâti un premier Erechthéon*.

— Iconogr. Des scènes de la vie d'Erechthée ou d'Erichthonios sont représentées sur les vases peints, ainsi que sur un rhyton de Trieste. Myron avait sculpté sa statue, et il existait sur l'Acropole un groupe de bronze représentant la lutte d'Erechthée et d'Eumolpe. Du Parthénon, il reste deux têtes du héros, l'une provenant de la frise (Athènes), l'autre d'une métope (Vatican). Le serpent Erichthonios se dressait aux pieds d'Athéna, dans la statue chryséléphantine de Phidias.

ÈRECHTHÉIDE adj. Antiq. gr. Qui appartient à Erechthée. || *Tribu èrechthéide*, une des dix tribus athéniennes. || *Fontaine èrechthéide*, source d'eau salée qui se trouvait sur l'Acropole d'Athènes, sous l'Erechthéon, et que Poséidon avait fait jaillir, dit-on, d'un coup de son trident.

ÈRECHTHÉIDE n. Antiq. gr. Nom patronymique des descendants d'Erechthée, roi légendaire des Athéniens.

ÈRECHTHÉON ou **Erechtheion**, temple d'Athéna et de Poséidon, associé à Erechthée, sur l'Acropole d'Athènes (entre 421 et 406 av. J.-C.). Réparé en 72 av. J.-C., converti par les chrétiens en église dédiée à la Vierge, transformé en harem par les Turcs, amputé d'une colonne et d'une caryatide (British Museum) par lord Elgin*, il reçut une bombe en 1827 et ne fut restauré qu'après la libération grecque (Paccard, 1842-1846 ; Balanos, 1902-1909).

Chef-d'œuvre du style ionique, l'Erechthéon présente quatre façades très différentes : à l'E., un portique donne accès à la chapelle d'Athéna (où était conservé le *xoanon* de la déesse) ; au N., un vestibule à colonnade conduit au Prostomaion ; au S., le célèbre portique des Caryatides* précède l'escalier du tombeau de Cécrops, tandis que la façade O. est constituée par des fenêtres qui séparent des colonnes engagées. La frise était formée de figures de marbre blanc sur fond de calcaire bleu d'Eleusis (musée de l'Acropole). Les différents niveaux de l'édifice s'expliquent par la conservation de lieux de culte plus anciens (chapelles de Poséidon-Erechthée, de Boutès, d'Héphaistos ; chambres où l'on croit reconnaître les marques divines de la foudre de Zeus, du trident et du puits de Poséidon). L'enceinte extérieure, consacrée à Pandrose, fille de Cécrops, contenait l'olivier sacré d'Athéna. (V. pl. ACROPOLE D'ATHÈNES.)

ERECHTITES [erekiti] n. m. Plante à fleurs d'un jaune franc, à feuilles découpées d'un beau vert, à tige droite et cassante, mesurant de 0,30 à 1,20 m, poussant dans les terrains vagues. (Famille des composées.)

ÈRECTEUR, TRICE adj. Qui produit l'érection.

— Anat. *Nerfs érecteurs* d'Eckard, branches du plexus honteux, appelés encore *NERFS SPYRANCHIQUES PELVIENS*. || *Centre érecteur*, zone de la partie inférieure de la moelle épinière.

ÈRECTILE adj. Histol. et Physiol. Susceptible de se dresser, de prendre l'état d'érection : *Organe, tissu, tumeur érectile*.



Èrechthéon
portique des Caryatides
Acropole d'Athènes

— ENCYCL. Les organes et les tissus *érectiles* sont des organes susceptibles d'augmenter considérablement de volume et de dureté, sous l'influence de l'accumulation du sang. Ces organes se rencontrent presque exclusivement dans l'appareil de la reproduction (corps caverneux du pénis, corps spongieux de l'urètre chez l'homme ; corps caverneux du clitoris, bulbe du vagin chez la femme), ou tout au moins dans des organes en correspondance avec cet appareil (crêtes érectiles de la tête et du cou des oiseaux). Ces organes sont constitués par un tissu spécial, le tissu érectile ou spongieux, ainsi nommé parce qu'à la coupe il ressemble grossièrement à une éponge ; il est formé de lames et de cloisons de fibres lisses, conjonctives et élastiques, ces dernières prédominant, ce qui explique que, si l'accumulation du sang disparaît, les organes peuvent reprendre leurs dimensions et leur flaccidité primitives ; dans cette masse conjonctivo-élastique sont noyées des vaisseaux qui présentent cette particularité de posséder, entre artères et veines, des cavités interposées, constituant des sortes de dilatations capillaires dans lesquelles s'accumule le sang, et cette accumulation se fait sous l'influence de réflexes partis des centres nerveux érecteurs.

ÈRECTILITÉ n. f. Qualité de ce qui est érectile.

ÈRECTION n. f. (lat. *erectio* ; de *erigere*, dresser). Action de mettre en station verticale : *L'érection d'une colonne, d'une statue*. || Action d'élever, de construire : *L'érection d'un monument, d'un temple*. Peut-être faut-il attribuer à cette époque l'érection d'un jube dont j'ignore l'emplacement (Mérimee). || *Par extens.* Institution, établissement, fondation : *L'érection d'un tribunal, d'un titre, d'une charge*. || *Fig.* Action de promouvoir : *L'érection d'un canton en sous-préfecture*.

— Physiol. Changement de consistance et de volume imprimé à certains organes sous l'influence de l'afflux du sang.

— ENCYCL. Physiol. L'érection se manifeste principalement dans les organes génitaux, spécialement dans la verge du mâle, dont elle détermine le changement de direction, permettant ainsi la copulation et, par suite, la fécondation. Les modifications qui entraînent l'érection se passent dans les corps caverneux du pénis et les corps spongieux du bulbe de l'urètre et du gland, par l'effet de la vasodilatation, elle-même provoquée par des excitations sensorielles (excitations mécaniques de la région génitale et surtout de la muqueuse du gland) et psychiques (impressions visuelles et olfactives, souvenirs, associations d'idées, lectures érotiques). Ces dernières se transmettent à la moelle par les voies centrifuges, et vont exciter les nerfs sacrés et érecteurs.

EREDIA (Filippo), météorologue italien (Catane 1875 - Rome 1949). Entré en 1905 à l'Office central météorologique et géodynamique de Rome, il prit la direction de la section météorologique, puis celle de la prévision du temps. Professeur à l'université de Rome, il participa en 1926 à l'expédition polaire d'Amundsen, ainsi qu'aux croisières transatlantiques effectuées par l'aviation italienne en 1931 et en 1933. Les progrès que fit la météorologie aéronautique à cette époque lui sont en grande partie imputables. Il se livra d'autre part à l'étude du climat méditerranéen et publia *Lezioni di meteorologia* (1941).

ÈREGLI, v. de Turquie (prov. de Konya), sur le plateau d'Anatolie, au S.-E. de



érebos

Konya; 18 500 hab. Industrie du coton. — V. et port de Turquie (prov. de Zonguldak), sur la mer Noire, au N.-O. d'Ankara; 6 600 hab. Importantes mines de houille et de manganèse. C'est l'antique *Heraclea Pontica*, fondée par des Mégariens et des Béotiens, détruite par les Romains au moment de la guerre de Mithridate.

EREI (MONTS), massif d'Italie, en Sicile, au centre de l'île. Constitué de calcaires et de marnes, il culmine à 765 m et forme la ligne de partage des eaux entre la Méditerranée et la mer Ionienne.

ÉREINTAGE n. m. Syn. de **ÉREINTEMENT** : *Un éreintage manqué est un accident déplorable, c'est une flèche qui se retourne* (Baudelaire).

ÉREINTANT, E adj. *Fam.* Qui éreinte, brise de fatigue : *Je me fatigue à penser que, si loin, tant de gens s'occupent à tant de choses éreintantes* (Colette).

ÉREINTEMENT n. m. Action d'éreinter, de s'éreinter : *Je préfère l'éreintement du travail à l'ennui* (Goncourt). || *Fig. et fam.* Critique violente et malveillante : *L'éreintement d'un écrivain*.

ÉREINTER v. tr. (de *reins*). Briser ou fouler les reins à (rare). || *Par extens. et fam.* Briser de fatigue; abattre les forces : *En mariant ma fille, je risais et je pleurais; tout ça éreinte, tout ça vieillir* (J. Renard). || *Fig. et fam.* Critiquer violemment, méchamment : *Ereinter une œuvre, un auteur. J'avais à peine achevé que ce fut à celui qui m'éreinterait le plus* (Léautaud).

— **S'éreinter** v. pr. *Fam.* Se fatiguer beaucoup; se donner bien du mal : *S'éreinter à travailler*.

ÉREINTEUR adj. et n. m. Qui critique violemment, méchamment; qui a l'habitude de critiquer violemment.

EREMBERT ou **HEREMBERT** (saint), prélat franc (Wocourt, près de Poissy, déb. VII^e s. - Fontenelle apr. 684). D'abord moine à Fontenelle, puis évêque de Toulouse (657), il démissionna (673) et finit sa vie à Fontenelle. — Fête le 14 mai.

EREMBODEGEM, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. d'Aalst), sur la Dendre, affl. de l'Escaut; 10 219 hab. Fabriques de bas et de chaussures. Matériaux de construction.

ÉRÈME n. m. (du gr. *erēmos*, solitaire). Bot. Capsule sans valve ni sutures, produite par un ovaire qui ne porte pas de style, comme cela a lieu chez les labiacées.

ÉRÉMIAPHILE n. f. (gr. *erēmos*, solitaire, et *philos*, ami). Sorte de mante habitant les déserts de l'Ancien Monde, et dont la livrée a souvent la couleur du sol sur lequel elle vit. (Les érémiaphiles sont de taille médiocre et ont des ailes rudimentaires. Le genre fait partie des insectes dictyoptères, famille des mantidiés.)

ÉRÉMITE n. f. (du gr. *erēmos*, solitaire). Minér. Phosphate naturel de cérium, de lanthane et de thorium. (L'éremite se présente en cristaux d'un rouge brunâtre, généralement petits et aplatis.) [Syn. *MONAZITE*.]

ÉRÉMITIQUE adj. (lat. *eremiticus*; de *eremita*, ermite). Relatif aux ermites : *La vie érémitique. Il aurait bien voulu s'approcher de la table et prendre sa part de cette fratrie à la Gargantua si en dehors des sobriétés érémitiques de la maison* (Gautier).

ÉRÉMITISME n. m. Mode de vie des ermites.

EREMOBIA n. f. (gr. *erēmos*, solitaire, et *bios*, vie). Crique d'assez grande taille, au corps épais, qui habite les régions désertiques de l'Ancien Monde. (Le genre fait partie des orthoptères, famille des acrididés.)

EREMODICUM [disjom] n. m. (du gr. *erēmodikos*, condamné par défaut). Dr. rom. Instance *in iudicio*, dans le cas où l'une des parties avait fait défaut. (A partir de la *litis contestatio*, l'absence d'une des parties n'était pas un obstacle à la solution du procès. Dans la procédure extraordinaire, le procès tout entier pouvait avoir lieu par défaut.)

ÉRÉMOPHILE ou **EREMOPHILA** n. m. (gr. *erēmos*, solitaire, et *philos*, ami). Alouette qui porte sur le haut de la poitrine des taches noires et jaunes qui la font nommer *alouette*

hausse-col et, derrière chaque œil, des plumes allongées qui lui valent le nom d'*alouette cornue*. (Elle habite l'hémisphère Nord; c'est la seule alouette d'Amérique.)

ÉRÉMOPTERYX n. m. (gr. *erēmos*, solitaire, et *pteryx*, aile). Petite alouette qui porte à la tête et au cou des taches noires assez semblables à celles du mâle du moineau domestique. (Les érémoptyx, ou *alouettes moineaux*, habitent l'Inde et l'Afrique.)

ÉRÉMOSTACHYS [takis] n. m. (gr. *erēmos*, solitaire, et *stakhos*, épi). Herbe dressée, peu rameuse, vivace, à fleurs jaunes brunâtre ou roses. (Les érémostachys, originaires de l'Asie occidentale, sont parfois cultivés dans les jardins. Famille des labiacées.)

EREMURUS [rys] n. m. Liliacée originaire de l'Asie, à fleurs blanches, roses ou jaunes groupées en épi compact au sommet d'une hampe. (Les espèces cultivées sont d'un grand intérêt en horticulture pour la décoration des jardins paysagers et pour la production de fleurs destinées à la garniture de grands vases d'appartement. Citons : *Eremurus Bungei*, *E. Himalaicus*, *E. spectabilis*, etc.)

ÉRÉPSINE n. f. (gr. *ereipein*, démolir). Biochim. Groupe d'enzymes du suc intestinal, mélange de plusieurs ferments protéolytiques.

EREPTORIA n. m. pl. (de *ereptum*, supin de *eripere*, enlever). Dr. rom. Nom par lequel on désignait des dispositions testamentaires qui étaient enlevées par la loi Papia Poppaea à des personnes indignes, et dont la propriété était transférée à d'autres ou au fisc.

ÉRÈSE ou **ERESUS** n. m. Araignée criblée de taille moyenne, courte, robuste, dont la livrée, chez les mâles, est d'un beau rouge varié de blanc et de noir, les femelles étant d'un noir velouté, avec de petites touffes jaunes ou blanches. (Type de la famille des *éresidés*.)

— **ENCYCL.** Les *érèses* vivent à terre, sous les pierres ou les mousses, et se creusent un terrier assez profond, tapissé d'une épaisse soie jaunâtre encombrée de débris de coléoptères. On connaît une quinzaine d'espèces d'érèses, réparties dans les régions chaudes de l'Ancien Monde; une seule se trouve dans la France centrale : c'est l'*érèse noir* (*Eresus niger*).

ERESHKIGAL, déesse des Enfers chez les Sumériens. Invitée à un banquet par les dieux du Ciel, elle ne voulut pas quitter son empire et délégué, pour la remplacer, son ministre *Namtarou* (le Destin). A son arrivée, tous les dieux se levèrent, sauf Nergal. Ereshkigal exigea que Nergal lui fût livré pour expier cet affront. Mais Nergal réussit à vaincre Namtarou et alla trancher la tête d'Ereshkigal, quand celle-ci lui offrit de l'épouser et de partager son empire, ce que Nergal accepta.

ERETES [erets] n. m. Insecte d'un gris cendré nébuleux, avec une fascie brune vers l'extrémité des élytres. (Il est très rare en France, très commun au contraire dans les eaux stagnantes des régions tropicales et subtropicales. Nom sc. : *Eretes stricticus*. Ordre des coléoptères, famille des dytiscidés.)

ÉRÉTHISME n. m. (du gr. *erethizein*, irriter). Accroissement morbide de l'activité d'un organe, dû à l'excitation des centres nerveux, sans lésion de l'organe lui-même. || *Fig.* Violence d'une passion portée à son dernier degré; exaltation nerveuse; *L'enthousiasme et le fanatisme ne sont point des états durables; ce degré d'éréthisme fatigue bientôt la nature humaine* (J. de Maistre).

— Cardiol. *Éréthisme cardio-vasculaire*, état du cœur et des vaisseaux artériels animés de battements violents. (Cet état s'observe soit après un effort physique, soit chez des sujets jeunes, émotifs et nerveux. L'insuffisance aortique détermine un syndrome assez semblable à l'éréthisme cardio-vasculaire, mais plus accentué.)

ÉRÉTHIZON n. m. (du gr. *erethizein*, irriter). Mammifère rongeur, lourd, trapu et lent, à queue courte, à pelage épais dans lequel se dissimulent des épines courtes hérissées de barbes. (Type de la famille des *éréthizon-tidés*.)

— **ENCYCL.** L'*ourson coquau* (*Erethizon dorsatum*) vit en Amérique du Nord. Long de 80 cm, brun foncé et blanc, il habite dans les forêts et les tanières au pied des arbres. Il se roule en boule pour se défendre.

ERETMOSAURUS [eretmozorys] n. m. Reptile saurien nageur, voisin du plesiosaure (Fossile dans le Lias d'Angleterre.)

ÉRÉTRIAQUE adj. Qui appartient à l'école d'Érétie ou d'Elis*.

ÉRÉTRIE, en gr. *Eretria*. Géogr. anc. Ville de Grèce, dans l'île d'Eubée (Négrepont) presque en face de l'embouchure de l'Asopos. Grand centre de poterie depuis la fin du VIII^e s. av. J.-C., Érétrie fut détruite par les Perses pendant la première guerre médique (490 av. J.-C.), puis reconstruite auprès de son emplacement primitif. Elle conserva une certaine importance jusque sous l'Empire romain, puis tomba en décadence. La région est très marécageuse. Les ruines de cette ville (acropole, murs d'enceinte, théâtre) subsistent encore au village de *Néa Psara*.

ÉRÉTRIE (ÉCOLE D'). V. ELIS (école d').

ÉRÉUTHOPHOBIE n. f. (gr. *ereuthos*, rouge, et *phobos*, crainte). Crainte morbide de rougir.

EREVAN ou **ERIVAN**, v. de l'U. R. S. S. cap. de la république d'Arménie, dans un bassin drainé par le fleuve Araxe, au pied d'un massif volcanique de l'Alagoez et en contrebas du lac Sevan; 509 000 hab. Erevan est le centre d'une région de cultures subtropicales : coton, vignobles, vergers et jardins. L'industrialisation a été facilitée par les hautes disponibilités en énergie hydro-électrique, sidérurgie et métallurgie de l'aluminium, construction de machines et de matériel électrique, industries textiles, dévidage et filature de soie, industries du cuir, industries chimiques (caoutchouc synthétique) et industries alimentaires diverses.

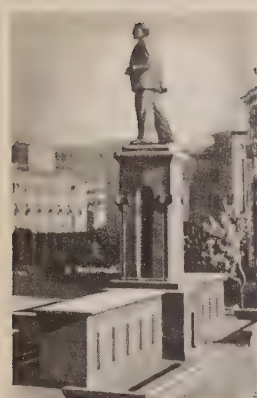
— **Hist.** Fondée vers le I^{er} s. de notre ère à peu de distance de son emplacement actuel, Erevan devint, au XVI^e s., la résidence des sofs de Perse, puis tomba au pouvoir des Turcs, à qui les Persans la reprirent au milieu du XVIII^e s. Conquise en 1827 par les Russes, Erevan leur fut laissée par le traité de Tourkmanchai (1828).

Erewhon (*Erewhon, or over the Range*), de Samuel Butler (1872). Appartenant à la tradition des *Voyages de Gulliver**, ce livre transporte le lecteur dans un pays de fiction (*Erewhon* est l'anagramme du mot anglais *nowhere*, nulle part), dont la vie sociale, les mœurs, les coutumes sont extrêmement surprenantes. C'est ainsi que la pauvreté et la maladie y sont jugées comme des fautes très graves, tandis que le vol ou l'usage de faussetés y sont considérés comme de simples indispositions dont on n'a pas à avoir honte. Sous le couvert de cette affabulation, où se font jour des préoccupations scientifiques, et plus particulièrement biologiques, Butler fait une satire pleine d'humour des croyances, des institutions, des usages à l'époque victorienne. Il devait, par la suite, publier *Nouveaux Voyages en Erewhon* (*Erewhon revisited*) [1901]. Les deux ouvrages ont été traduits en français par Valéry Larbaud (1920 et 1924).

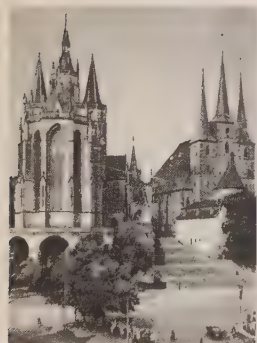
ERFOUD, oasis du Maroc méridional (prov. du Tafilalet), sur le Ziz; 2 950 hab. Principal centre du Tafilalet.

ERFT, riv. d'Allemagne, affl. du Rhin inférieur (r. g.), confluant à Düsseldorf; 120 km. Née au bord du Massif schisteux rhénan, l'Erft coule presque uniquement dans un bassin de Cologne.

ERFURT, v. d'Allemagne (Allem. orient. ch.-l. de district, au pied du Thüringer Wald, 188 100 hab. Centre commercial et ferroviaire. Anc. cap. du land de Thuringe, restée un important centre régional. La ville a conservé encore son aspect ancien, avec sa cathédrale (XIV^e-XV^e s.), le couvent des Augustins où Luther passa plusieurs années, l'hôtel de ville gothique. Erfurt a perdu toute activité intellectuelle depuis la suppression (1816) de son université, fondée en 1392. La ville était, au Moyen Âge, le seul entrepôt important entre Nuremberg et les ports de la Hanse. Importante industrie chimique. Constructions mécaniques et électriques. Tann.



EREVAN
monument de Lénine



ERFURT
cathédrale Sainte-Marie
et collégiale Saint-Séverin

Machines à écrire. Chaussures. Postes radio. Dans la banlieue, importantes usines de légumes et de fleurs. — Le district d'Erfurt a 1 302 900 hab.

Hist. En 741, saint Boniface y créa un évêché qui fut absorbé par celui de Mayence. Fut sous Charlemagne un grand centre commercial. Frédéric Barberousse y présida leurs diètes. Elle devint presque autonome en 1255 et se joignit à la Ligue hanséatique au ^{xv}^e s. Elle appartint du ^{xiv}^e au ^{xv}^e s. à la Saxe, puis dépendit de l'Electeur de Mayence de 1648 à 1802. Occupée par les Français de 1806 à 1813, elle passa définitivement à la Prusse au congrès de Vienne (1815). Napoléon I^{er} et le tsar Alexandre I^{er} eurent une entrevue en 1808. (V. art. suiv.)

ENTREVUE ET NÉGOCIATIONS D'ERFURT (ENTREVUE ET NÉGOCIATIONS D'). Après la capitulation de Dupont à Baillet-Latour, le 12 oct. 1808, Napoléon décida de partir pour l'Espagne avec la Grande Armée pour réprimer le soulèvement de la péninsule. Mais avant de s'éloigner, il désorganisa la situation sur le continent à cet effet, resserrant l'alliance franco-espagnole. Ce fut l'objet des négociations d'Erfurt (sept.-14 oct. 1808). Napoléon voulait unir d'Alexandre qu'il fit pression sur l'Autriche pour l'amener à cesser ses armements et à ne pas attaquer l'Empire français. Mais, la convention du 12 octobre stipula que la Russie ferait cause commune avec la France contre l'Autriche, si celle-ci déclarait la guerre; le tsar ne s'engageait pas à prévenir cette éventualité. En fait, une convention secrète lui assura l'indépendance et les provinces roumaines de la Pologne et de Valachie, à annexer aux possessions de l'Empire ottoman. L'éclat des fêtes d'Erfurt (Talma put jouer devant un « parterre de rois » — les princes allemands d'Europe de Napoléon) ne put masquer l'échec de la diplomatie impériale. De cet échec, Napoléon avait été l'artisan. Persuadé qu'une victoire forte était un contrepoids nécessaire à la Russie et effrayé du caractère aventureux de la politique de Napoléon, il lui avait trahi celui-ci en encourageant le tsar à résister.

ERG n. m. (mot arabe). Nom donné, au Sahara, aux régions occupées par des dunes.

ERGASTOPOLIS n. m. Les ergs peuvent s'étendre sur de nombreuses centaines de kilomètres. Dans le Sahara septentrional, on distingue traditionnellement le *Grand Erg oriental*, entre le Sud-ouest et les confins du plateau du Tademak, et le *Grand Erg occidental*, entre la région d'El-Goléa, et la région d'El-Oued. Les ergs constituent un milieu relativement riche en espèces végétales; le *drin* y est très répandu, mais on observe aussi des arbrisseaux. C'est dans les ergs que, en dehors des lits d'oueds, se développent les plantes herbacées formant les meilleurs « pâturages » du désert lorsque produit une pluie.

ERG n. m. Métrol. Unité de travail dans le système C.G.S., qui correspond au travail produit par une dyne dont le point d'application se déplace de 1 cm dans la direction de la force : 1 joule est égal à 10⁷ ergs; 1 kilogramme-mètre à 981 × 10⁶ ergs.

ERGON, élément tiré du grec *ergon*, travail, effort, et entrant dans la composition de nombreux mots.

ERGAMENÈS, forme grecque d'Argamama, pharaon égyptien de Napata, contemporain de Ptolémée Philadelphe (début du ^{iv}^e s. av. J.-C.). Il mit fin au pouvoir des pharaons de Napata, sous l'influence hellénique qu'il encouragea dans ses Etats.

ERGANI, v. de Turquie (prov. de Diyarbakir), en Anatolie, entre les vallées du Tigre et de l'Euphrate; 4 300 hab. Gisements de fer et de chrome.

ERGASILE ou **ERGASILUS** [lys] n. m. Crustacé copépode piriforme, à abdomen rétréci, qui vit en parasite sur les poissons des eaux douces, notamment sur le brochet, la carpe, la brème, dont il détermine la mort. (Type de la famille des *ergasilidae*.)

ERGASTOPLASME n. m. Cytol. Nom donné par Garnier (1897) aux filaments basiques situés à la base des cellules glandulaires.

G. Giraudon, Claude Moreau.

— **ENCYCL.** L'*ergastoplasme*, ou cytoplasme actif, se différencie avant la sécrétion, et son maximum de développement coïncide avec le maximum de l'activité cellulaire. Le microscope électronique a permis récemment d'observer sa structure, de confirmer son importance et son indépendance vis-à-vis du chondriome. Il se compose de lamelles faites de deux membranes séparées par un espace clair; les membranes portent, sur leur face externe, des grains osmophiles, nombreux, petits et constants, les grains de Palade. Les cellules exocrines du pancréas, des glandes salivaires, de l'épithélium intestinal sont riches en ergastoplasme. Cet organe semble être une structure cytoplasmique transitoire en rapport avec l'activité sécrétrice de la cellule; ce caractère différencie l'ergastoplasme du chondriome et de l'appareil de Golgi, qui sont des organites cellulaires permanents.

ERGASTULAIRE n. m. (lat. *ergastularius*). Antiq. rom. Geôlier d'un ergastule.

ERGASTULE n. m. (lat. *ergastulum*). Antiq. rom. Nom donné à des bâtiments, souvent souterrains, où l'on enfermait des esclaves ou des condamnés.

ERGATE n. m. Grand longicorne habitant les régions tempérées de l'hémisphère boréal. (L'espèce type est l'ergate forgeron [*Ergates faber*], dont la larve vit dans le pin en Europe.)

ERGATIF n. m. Linguist. Cas indiquant, dans certaines langues flexionnelles, le sujet d'une action qui s'exerce sur un objet.

ERGATOGYNE adj. Biol. Se dit des formes intermédiaires entre les femelles vraies, ou royales, et les ouvrières, chez les fourmis. (Ces formes paraissent dépendre des soins et de la nourriture donnée aux larves par les ouvrières; elles se rapprochent davantage de l'individu sexué et sont parfois ailées, mais ne semblent pas cependant pouvoir être fécondes.)

ERGATOÏDE adj. Biol. Se dit de la forme sans ailes des femelles de fourmis. (Elle se produit sous l'influence d'une certaine nourriture de la larve, et rend évidemment le vol nuptial impossible.)

ERGATOMORPHIQUE adj. Biol. Mâle *ergatomorphe*, mâle mosaïque présentant des caractères de la femelle et des caractères du mâle. (Il est aussi nommé GYNANDROMORPHE ANTÉROLATÉRAL ou INTERSEXUÉ.)

ERGERON n. m. Pétrogr. Löss calcaire du bassin de Paris.

ERGHASTIRIA. V. LAURION.

ERGHENI, chaîne de collines de l'U.R.S.S., de direction N.-S., située dans le sud de la plaine russe, au S. de Stalingrad; alt. 222 m.

ERGINES n. f. pl. Biochim. Terme proposé par Polonovski pour désigner à la fois les vitamines, les hormones et les diastases.

ERGINOS. Myth. gr. Roi des Minyens d'Orchomène, en Béotie. Il était fils de Clyménos, qui fut tué par le Thébain Périérès. Pour venger la mort de son père, il vainquit les Thébains, et les força à lui fournir pendant vingt ans un tribut annuel de cent taureaux. Ceux qui étaient chargés de percevoir ce tribut furent rencontrés par Héraclès, qui leur coupa le nez et les oreilles et les renvoya ainsi mutilés à leur maître. Erginos déclara de nouveau la guerre aux Thébains; mais il fut vaincu et tué par Héraclès.

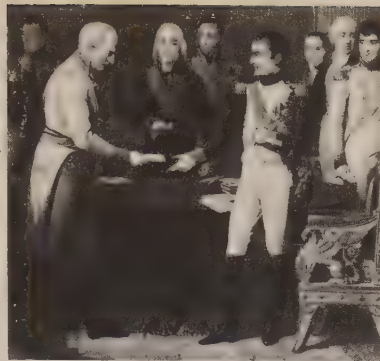
ERGO conj. (mot lat.). Donc, conséquemment (s'emploie familièrement dans une recherche d'archaïsme) : *La gant était à vos pieds, ergo vous seul aviez le droit de le ramasser et de le rendre* (Mérimée).

ERGOGENÈSE n. f. Biol. Ensemble des facteurs qui conditionnent la croissance.

— **ENCYCL.** La croissance résulte du jeu de facteurs externes (aliments, lumière, etc.) et de facteurs internes (rôle du système nerveux et des hormones). Mais toutes les causes, les conditions, les modalités de la croissance sont fixées et réglées par l'hérédité.

ergo glu ou **ergo gluc**, mots qui servaient sur le ton plaisant; par abréviation de *ergo glu capiuntur aves* (« c'est pourquoi les oiseaux se prennent à la glu »), conclusion burlesque d'un syllogisme mi-latin, mi-français, alors proverbial dans les écoles.

ERGOGRAPHE n. m. Physiol. Appareil qui sert à enregistrer le travail d'un muscle ou



l'entrevue d'Erfurt par Gosse, château de Versailles

d'un groupe de muscles, et les modifications apportées à ce travail par la fatigue ou la maladie.

ERGOGRAFIQUE adj. Relatif à la représentation graphique d'un travail accompli : *Courbe ergographique*.

ERGOL n. m. Aéron. Nom générique de toute matière chimique susceptible d'entrer dans la composition d'un mélange fusant. (V. PROPERGOL.)

ERGOLIS n. f. Papillon diurne de taille médiocre, dont les ailes, à contour festonné, sont ferrugineuses ou fauves, ou bleu clair en dessous, brunes avec bandes noires courbes en dessous. (L'ergolis vole dans les contrées chaudes de l'Ancien Monde. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des nymphalidés.)

ERGOMÈTRE n. m. Physiol. Appareil qui sert à mesurer le travail d'un muscle ou d'un groupe de muscles dans des circonstances données.

ERGOMÉTRINE n. f. Pharm. Un des alcaloïdes de l'ergot de seigle. (L'ergométrine agit uniquement sur l'utérus, dont elle provoque la contraction. Son action est puissante, rapide et fugace. On peut lui associer l'ergotamine.)

ERGONES n. f. pl. Biochim. Terme proposé par Euler pour désigner les vitamines et les hormones réunies dans un même groupe de « catalyseurs biologiques ».

ERGOSTANE n. m. Chim. Carbure tétracyclique, de formule C₂₈H₄₈, correspondant à l'hydrogénation totale de l'ergostérol.

ERGOSTÉROL n. m. Chim. Alcool secondaire de la famille des stérols, de formule C₂₈H₄₄O, retiré du seigle ergoté et, plus récemment, de la levure de bière. (Les radiations ultraviolettes le transforment en calciférol*.)

ERGOT n. m. (origine douteuse). Petit ongle pointu, derrière le pied de certains mammifères et oiseaux : *Un ergot de coq. Un ergot de chien*. || Sorte de corne molle ou de tumeur sans poils, que certains animaux à pieds fourchus portent à la partie interne de leurs jambes. || Portion de corne située, chez le cheval, au milieu du fanon, derrière le boulet.

— **LOC. FAM.** *Se lever, se dresser, monter sur ses ergots*, prendre une attitude fière ou menaçante, parler avec colère. (Se dit par allusion à la fierté du coq.)

— **Anat.** *Ergot de Morand*, éminence recourbée qu'on observe dans la corne occipitale des ventricules latéraux du cerveau.

— **Technol.** Petite pièce, généralement cylindrique, faisant saillie d'une pièce massive, destinée à servir de butée, de clavette ou d'entraîneur. (Un boulon est parfois muni d'un ergot, qui l'empêche de tourner pendant que l'on bloque l'écrou.)

— **ENCYCL.** Ornith. L'*ergot* du coq est une excroissance osseuse du tarso-métatarse, dirigée vers l'arrière et recouverte de corne. Il n'existe pas chez la femelle, dont les hormones empêchent son développement. (Syn. ÉPERON.)

ERGOT n. m. Phytopathol. Maladie des graminées, et principalement du seigle, déterminée par un champignon ascomycète de l'ordre des hypocréales, *Claviceps purpurea*. — **ENCYCL.** La contamination de la plante se fait par le stigmate, au moment de la floraison. Le champignon se développe dans



ergastoplasme



ergot de seigle

l'ovaire et forme un volumineux sclérote, ou *ergot noir*, qui remplace le grain. Ce sclérote renferme de nombreux alcaloïdes toxiques. La présence de poudre d'ergot en grande quantité dans la farine provoque chez l'homme qui absorbe du pain ergoté des désordres psychiques ou gangreneux rappelant certaines intoxications par les sels mercuriels. Cette maladie, nommée *ergotisme*, a laissé au Moyen Âge des souvenirs terrifiants. L'ergot possède en outre des propriétés obstétricales intéressantes.

— Pharm. L'ergot de seigle officinal est le sclérote (forme de résistance) de *Claviceps purpurea*. L'ergot de seigle renferme un grand nombre de substances actives, dont les principales sont l'ergostérol, des acides aminés, de la choline, de l'histamine et de nombreux alcaloïdes se rapportant à trois groupes : ergotamine, ergotoxine et ergométrine. Sous forme de poudre préparée extemporanément, d'extrait (ergotine), d'extrait fluide injectable, l'ergot de seigle est utilisé principalement comme vaso-constricteur dans le traitement des hémorragies utérines.

ERGOTAGE n. m. Action d'ergoter. || Raisonement d'ergoteur : *Cet ergotage sur la valeur d'un mot est ridicule* (Huysmans).

ERGOTAMINE n. f. Un des alcaloïdes de l'ergot de seigle. (L'ergotamine est sympatholytique à la dose de 0,000 25 g à 0,001 g [tartrate] par jour. La dihydroergotamine, mieux tolérée, est prescrite contre la migraine.)

ERGOTÉ, E adj. Muni d'ergots : *Coq, chien ergoté*.

ERGOTÉ, E adj. Attaqué de l'ergot : *Seigle ergoté*.

ERGOTER v. intr. (du lat. *ergo*, donc ; parce que cette conjonction revenait sans cesse dans les débats scolastiques). Se livrer à des raisonnements pointilleux ; discuter sur des futilités ; chicaner : *Je lui laisse le dernier mot parce qu'il me déplait d'ergoter* (Gide).

ERGOTEUR, EUSE n. et adj. Qui se plaît à ergoter : *Les ergoteurs embrouillent les questions les plus claires. La satiété la rendait discutante, ergoteuse* (L. Daudet).

ERGOTHÉRAPIE n. f. Psychiatrie. Méthode de traitement de certaines affections mentales, qui consiste à occuper les psychopathes avec un travail simple et dirigé, au lieu de les laisser dans l'inaction : *L'ergothérapie donne de bons résultats dans certaines psychopathies mineures, à condition qu'elle soit appliquée à de petits groupes d'individus*. (→ Biblio.)

ERGOTHIONÉINE n. f. Dérivé soufré de la bétaine et de l'histidine, qu'on rencontre dans l'ergot de seigle et dans les hématis des vertébrés.

ERGOTIMOS, potier athénien (première moitié du VI^e s. av. J.-C.). Il est l'auteur, avec le peintre Clitias, du « vase François » trouvé à Chiusi, sur lequel deux cent cinquante personnages et cent vingt-huit inscriptions forment un recueil illustré (musée étrusque, Florence).

ERGOTINE n. f. Nom donné à l'extrait mou d'ergot de seigle, préparation qui ne figure plus au Codex. || Nom donné improprement à l'extrait fluide d'ergot de seigle : *Une ampoule d'ergotine*.

ERGOTININE n. f. Un des alcaloïdes de l'ergot de seigle, découvert en 1876 par Tanret. (On la rattache aujourd'hui au groupe de l'ergotoxine.)

ERGOTISME n. m. Manie d'ergoter ; raisonnement d'ergoteur : *Dans ce siècle d'ergotisme, l'on calcule tout, jusqu'au rire* (Beaumarchais). *La raison fuit les ergotismes*.

ERGOTISME n. m. Toxicol. Ensemble des accidents causés par l'absorption de farines contenant du seigle ergoté.

— ENCYCL. L'ergotisme, qui, au Moyen Âge, a causé d'assez grands ravages dans certaines régions de l'Europe, est devenu aujourd'hui une affection rare. Il revêt trois formes : la forme convulsive, caractérisée par des fourmillements, des crampes, des convulsions, des vertiges ; la forme gangreneuse, caractérisée par la gangrène sèche des pieds et des mains, pouvant aboutir à des infirmités graves et incurables (mal des ardents) ; enfin, la forme aiguë, caractérisée par une prostration in-

tense, la céphalée, des vertiges, et qui est toujours d'origine criminelle (tentative d'avortement). Le traitement de cette dernière consiste à administrer de l'opium, du tanin, de la liqueur d'Hoffmann, à faire inhaler du nitrite d'amyle, et à obliger le malade à garder la position couchée. Dans les formes chroniques, il faut d'abord recourir à la suppression, dans l'alimentation, des farines pouvant contenir du seigle ergoté. S'il s'agit de formes convulsives, administrer des antispasmodiques ; s'il s'agit de formes gangreneuses, employer localement, en applications, des antiseptiques doux et des produits facilitant la régénération tissulaire, mais agir aussi par voie générale en employant des vaso-dilatateurs.

La législation actuelle de la minoterie et le contrôle des farines ont fait pratiquement disparaître la possibilité de tels accidents dans la consommation courante. Cependant, des farines ont provoqué des intoxications dont les symptômes ressemblent à ceux de l'ergotisme, et qui sont dues à un produit organo-mercurel qui s'était trouvé fortuitement mêlé à ces farines.

— Art vétér. Les intoxications par l'ergot se manifestent, chez les animaux, sous deux aspects essentiels : l'*ergotisme convulsif* ou *spasmodique*, plus fréquent chez les carnivores, chez le cheval et le mouton, et l'*ergotisme gangreneux* (oiseaux, porcs et bovins). Les différences paraissent toutefois moins nettes que chez l'homme, et les deux formes cliniques peuvent coexister.

ERGOTOXINE n. f. Groupe de dix alcaloïdes retirés de l'ergot de seigle, comprenant notamment l'ergotinine.

ERGUÉ-ARMEI, anc. comm. du Finistère rattachée à Quimper, dont elle est un faubourg. Fabrique de cycles. Mécanique de précision. Céramiques.

ERGUÉ-GABÉRIC, comm. du Finistère (arrond. de Quimper), en Cornouaille, à l'E. de Quimper ; 2 610 hab. (223 aggl.). Fabrique de papier. Salaisons.

ERHARD (Erhard SCHIEBLE, dit), graveur et cartographe français (Forchheim, Bade, 1821 - Paris 1880). Venu en France en 1839 et naturalisé en 1870, il collabora, comme graveur, aux principales publications géographiques.

ERHARD (Ludwig), économiste et homme politique de l'Allemagne occidentale (Fürth 1897). Après avoir été professeur d'économie politique, il fut élu en 1949 membre du Bundestag et devint ministre de l'Économie nationale. Il releva le pays de ses ruines et lui assura une productivité et une prospérité qui ont permis de parler de « miracle allemand ». Vice-chancelier en 1957, il retira en 1959 sa candidature à la chancellerie, laissant ainsi le pouvoir au chancelier Adenauer.

ERHART (Gregor), sculpteur allemand (Ulm v. 1460 - Augsburg av. 1540). Après avoir travaillé à Ulm, il se fixa en 1494 à Augsburg, où il collabora au maître-autel de Kaisheim, à la décoration de l'église Saint-Maurice et au monument de Maximilien. On l'identifie parfois avec le maître de Blaubeuren ; il serait alors l'auteur du retable du monastère de ce nom et de la belle *Sainte Madeleine* du Louvre.

ÉRIANTHUS [erjätys] n. m. (gr. *erion*, laine, et *anthos*, fleur). Plante poussant en touffes volumineuses près des rivières, à tiges pleines, haute de 1 à 2 m. (*L'erianthus de Ravenne* est cultivé dans les jardins pour sa grande panicule soyeuse.)

ÉRIC, V. ERIK.

ERICA n. m. Nom scientifique de la bruyère.

ÉRICACÉES n. f. pl. (du lat. *erice*, bruyère). Famille d'arbrisseaux à fleurs régulières, à corolle en forme de cloche, de grelot ou d'entonnoir, roses, violacées, blanches ou verdâtres. (Ordre des *Ericales*.)

— ENCYCL. Le fruit des *éricacées*, généralement une capsule, est une baie comestible chez l'arbusier et chez l'airelle. Certains genres (bruyère, rhododendron, azalée) sont cultivés pour la beauté de leurs fleurs.

ÉRICALES n. f. pl. Ordre de plantes à fleurs (dicotylédones gamopétales), comprenant les bruyères et les plantes voisines : myrtille, rhododendron, azalée, pyrole, monotrope.

(Cet ordre comprend les familles des *éricacées*, des *pyrolacées*, etc.)

ÉRICÉ n. m. Vitic. Nom donné en Lorraine au gamay* noir, ou petit gamay.

ERICE, ancienn. **Monte San Giuliano** v. d'Italie, en Sicile (prov. de Trapani), à N.-E. de Trapani ; 13 500 hab. D'origine mythique, ville des Elymes, ce fut l'Érénicienne, puis grecque. Elle était célèbre auprès de tous les marins de l'Antiquité pour son temple à la déesse méditerranéenne de Fécondité, identifiée par les Phéniciens avec Ashtart, par les Grecs avec Aphrodite, par les Romains avec Vénus Erycine. Du temple à pic sur une falaise, subsistent des fontaines et une piscine. La ville, disputée entre Syracusains et Carthaginois, fut détruite par ces derniers en 160 av. J.-C., mais le sanctuaire continua d'être fréquenté pendant toute l'époque romaine. Le site reçut sous les Arabes (Djabal Hamed), puis sous les Normands (Monte San Giuliano) le temple fut alors remplacé par un château (XII^e - XIII^e s.). La ville médiévale (enceinte en partie antique) a une belle église dédiée à la Mère de Dieu. Procession annuelle des personnages (figurations bibliques).

ERICEIRA (Fernando de MENESES, comte DA), officier et historien portugais (Lisbonne 1614 - id. 1699). Il fut capitaine général du Tager, et composa de nombreux ouvrages : *Vie du roi Jean I^{er}* (1677), *Histoire de Tager* (1732), *Histoire de Portugal* (1734).

ERICEIRA (Francisco de MENESES, quatrième comte DA), écrivain portugais (Lisbonne 1673 - † 1743). Il composa, entre autres, un poème épique, *Henriqueida*, une traduction de *L'Art poétique* de Boileau.

ÉRICH, V. ERIK.

ERICH (Rafael Waldemar), homme politique et diplomate finlandais (Twiku 1875 - † 1946). Il enseigna le droit à l'université d'Helsinki (1910-1920). Attaché au ministère des Affaires étrangères (1918), il défendit la cause de l'indépendance de son pays. Il devint Premier ministre (1920-1921). Il laisse de nombreuses œuvres politiques et juridiques importantes.

ERICHSEN (Mylus). V. MYLIUS ERICHSEN.

ERICHTHONIOS ou **ERIKTHONIOS** Myth. gr. Héros athénien dont la légende est issue d'un dédoublement de celle d'Érechthée. Il serait le fils de Gaïa (la Terre), fécondé par Héphaïstos après qu'il ait été éconduit par Athéna. Cette dernière le recueillit à sa naissance et l'enferma dans un coffret, qu'elle remit aux filles de Cécrops, premier roi d'Athènes. Ces dernières, désobéissant à la déesse, ouvrirent le coffret, où elles trouvèrent l'enfant environné de serpents, et changé lui-même en serpent. Terrifiées, elles s'enfuirent et tombèrent du haut de l'Acropole. A l'endroit de leur chute, jaillit la fontaine appelée *mer d'Erechthée*. Plus tard Erichthonios aurait succédé au roi Amphictyon.

ÉRICICOLE adj. (du lat. *erice*, bruyère). Qui vit dans les bruyères.

— **Éricoles** n. m. pl. Nom donné autrefois à un groupe de papillons du genre *satyrus* [satyrus], qui vivent dans les grands bois et croissent les hautes bruyères, sur lesquelles ils aiment à se poser.

ÉRICOÏDE adj. Qui a l'aspect de la bruyère.

ÉRICSSON, famille d'ingénieurs suédois. — Nils (Långbanshyttan 1802 - Stockholm 1870) construisit les écluses du canal de Trollhätte et le canal du Saimaa au golfe de Fionie, en Finlande, ainsi que le canal de Dalsland. — Son frère JOHAN (Långbanshyttan 1803 - New York 1889) imagina une chaudière à vapeur, une machine à air chaud (1833) et un propulseur hélicoïdal, pour lequel il prit un brevet en 1836 et qu'il mit en œuvre avec succès sur le navire *Franc B. Ogden* (1838). En 1851, il inventa l'éprouvette hydrostatique destinée à mesurer le volume des fluides sous pression. Passé aux États-Unis, il y construisit pour les Français, pendant la guerre de Sécession, en 1864, le fameux cuirassé à tourelles *Monitor*, qu'il illustra à la bataille de Hampton Roads.

ÉRICULE ou **ERICULUS** [lys] n. m. (*Ericulus*, hérissou). Petit mammifère insectivore épineux, appelé aussi TANREC, HÉRISSE ou TENDRAC, et propre à Madagascar. (Famille des centétiés.)



ERICE
église dédiée
à la Mère de Dieu
début du XV^e s.



Johan ERICSSON

IDAN. Géogr. anc. Nom donné au Pô les Grecs. Sous ce nom, qui se rattache aux plus anciennes traditions des Grecs sur pays septentrionaux d'où venait l'ambre (de la Baltique), on a parfois désigné si le Rhône et un fleuve d'Ibérie (Espagne); et, à l'époque classique et chez les Latins, Idan est exclusivement « le roi des fleuves d'Italie » (Virgile), c'est-à-dire le Pô.

IDAN (en lat. *Eridanus*, -i), constellation étendue de l'hémisphère austral, se présentant sous forme d'une longue ligne neuve d'étoiles de magnitudes voisines de 4. Le nom de la constellation est celui d'un fleuve de la géographie ancienne. Le tracé de la constellation est d'ailleurs assez certain. L'une des extrémités est voisine de β (Orionis), l'autre est matérialisée par une étoile de magnitude 0,6, Achernar*. Cette longue ligne d'étoiles ondule entre de nombreuses autres constellations, dont les limites ne sont pas toujours bien définies.

IDANUS, nom lat. de la constellation Eridan* (au génit. : *Eridani*; abrég. : [Eri]).

IDOU, ville antique du sud de la Mésopotamie, appelée aujourd'hui Abou-Sharain. Des archéologues anglais y firent de brèves inspections en 1854, puis en 1918, pour le compte du British Museum, mais ce sont les fouilles du gouvernement d'Iraq, de 1946 à 1949, qui ont révélé, sous les fondations de zigourat de la III^e dynastie d'Our (fin du 3^e millénaire), dix-huit niveaux superposés d'un temple archaïque, allant de l'époque de Sumer-Nasr au sol vierge. Les sanctuaires extérieurs, à murs de brique formant des saillants et des rentrants, renfermaient une céramique peinte monochrome, dite « d'Eridou », et une poterie du type Obéid, à décor géométrique (fin du IV^e millénaire). Un quartier de la même époque comprenait des 1 000 tombes, qui renfermaient de la céramique de terre cuite et de pierre autour du temple étendu. Plus ancienne que le cimetière, la hutte de roseaux a été en partie retrouvée, divisée en plusieurs pièces, dont l'une renfermait un four d'argile circulaire. Deux éléments archaïques ont été considérés comme des palais par les archéologues.

RIE, v. des Etats-Unis (Pennsylvanie), sur la rive sud du lac Erié; 133 800 hab. Evêché catholique. Le port a un trafic total de 5 millions de tonnes. L'industrie dominante, employant près de la moitié des salariés, est l'appareillage électrique (General Electric Co.). Mais il faut citer aussi la sidérurgie, les constructions d'automobiles, le raffinage du pétrole et les constructions navales.

RIE (CANAL DE L'), voie navigable de l'Amérique du Nord, entre le Canada et les Etats-Unis, communiquant avec le lac Huron et la rivière Saint-Clair et avec le lac Ontario par la Niagara; 25 800 km². De formation glaciaire, comme les quatre autres Grands lacs, il a une longueur de 400 km et une largeur maximale de 100 km. Sa profondeur atteint 62 m. Ses eaux, soumises à de violentes tempêtes, sont prises par les glaces de mi-décembre à la fin de mars. En été, la navigation y est très active, et le lac forme une voie de transport de première importance sur l'un des plus grands ensembles industriels de l'Amérique du Nord.

RIE (CANAL DE L'), voie navigable des Etats-Unis, qui unit l'Hudson au lac Erié, entre Albany et Buffalo; 590 km. Ouvert au trafic en 1827, il a été le support commercial et financier de New York, drainant vers le port les produits du Middle West; il assure en même temps le peuplement de l'intérieur des Etats-Unis. La concurrence de la voie ferrée et son inadéquation aux besoins économiques, à partir de 1850, ont diminué son rôle; un plan prévoit son adaptation aux exigences des transports modernes. Il est utilisé essentiellement pour les transports d'essence et de mazout.

RIE(S) ou CHAT(S), Indiens de l'Amérique du Nord, qui vivaient au S. et à l'O. du lac Erié, et qui furent décimés par les Iroquois au XVII^e s.

RIEUX. V. EYRIEUX.

ERIGÈNE (Jean SCOT). V. SCOT ERIGÈNE (Jean).

ERIGER v. tr. (lat. *erigere*, dresser). [Se conj. comme *manger*.] Dresser, mettre en station

verticale, élever : *On érigea une croix; j'aidai à la soutenir, tandis qu'on la fixait sur sa base* (Chateaubriand). || Elever, fonder, construire dans une intention solennelle : *Les Romains avaient érigé là un temple à Jupiter et un temple à Mercure* (Hugo). || Par extens. Instituer, établir : *Eriger un tribunal*. || — Fig. Elever à une condition plus importante : *Eriger un canton en sous-préfecture*. || Faire passer pour; établir comme : *Eriger des erreurs en axiomes. Eriger des constatations en règle générale*.

— **S'ériger** v. pr. Fig. Se donner le rôle, la dignité de : *S'ériger en réformateur, en redresseur de torts*.

— **SYN.** : dresser, élever, établir, instituer.

ÉRIGÉRON n. m. Plante herbacée à ligules blanches, rosées ou fauves, à feuilles molles. (Famille des composées.) [Syn. VERGERETTE.]

ÉRIGNE ou ÉRINE n. f. (lat. *aranea*, araignée). Instrument constitué par une ou plusieurs griffes, montées sur un manche, et qui sert, dans les opérations et les dissections, à maintenir certaines parties écartées.

ÉRIGONE n. f. Petite araignée remarquable par les épines ou denticules qui arment le bord externe de ses fortes chélicères et le bord de son céphalothorax.

— **ENCYCL.** Les très nombreuses espèces d'*érigones* sont répandues dans toutes les régions froides et tempérées du globe, ou dans les montagnes des pays chauds. Ce sont des araignées ordinairement de couleurs foncées, vivant sur les herbes et les buissons. Telle est l'*érigone vagans*, type du genre et de la famille des *érigonides*.

ÉRIGONE, en gr. *Érigonê*. Myth. gr. Fille d'Icaros*, roi d'une bourgade de l'Attique. Séduite par Dionysos, qui était venu offrir aux hommes la vigne et le vin, elle donna naissance au héros Staphylos. Des bergers tuèrent Icaros pour le punir de les avoir enivré. Désespérée, Erigone se pendit près de la tombe de son père. Dionysos se vengea en poussant les jeunes filles d'Athènes à se pendre. Les Athéniens punirent les bergers et célébrèrent la mémoire d'Erigone par des fêtes où l'on suspendait des poupées aux arbres. Le même rite fut en honneur en Italie lors des Liberalia*.

— **Iconogr.** Les artistes ont représenté Erigone égarée par l'ivresse des bacchantes. J. J. Huber a gravé ce sujet d'après une peinture du Guide qui ornait le Palais-Royal à Paris. Une estampe d'Enea Vico représente le suicide d'Erigone. Citons encore des statues d'A. Famin, de Jouffroy (Dijon).

ÉRIGYIOS ou ERIGUIOS, général grec (Mytilène - † en Bactriane 328 av. J.-C.). A la mort du roi Philippe, qui l'avait exilé (336), il revint en Macédoine auprès d'Alexandre, qu'il suivit dans son expédition d'Asie, commanda la cavalerie à Arbèles (331), envahit l'Hyrkanie et tua de sa main Satibarzanes.

ERIK, ERIC, ERIK ou ERICH, nom d'origine germanique, qui signifie *souverain, personnage puissant*, et qui a été porté par divers chefs et personnages scandinaves.

DANEMARK

ERIK Ejegod (« Toujours bon ») [v. 1056 - Chypre 1103], roi de Danemark (1095-1103), fils naturel du roi Sven Estridsen. Il succéda à son frère Olaf Hunger. Il releva le pays des ravages causés par la famine, obtint la désignation de Lund comme siège épiscopal et fit construire des églises et un monastère à la mémoire de Knud le Saint. Il mourut au cours d'un pèlerinage en Terre sainte.

ERIK Emune († Ribe 1137), roi de Danemark (1131-1137). Fils d'Erik Ejegod, il succéda à son demi-frère Knud Lavard, assassiné par l'usurpateur Magnus, contre qui il dut lutter, soutenu par la puissante famille de Skjalm Hvide. Rentré de Norvège, où il s'était enfui (1133), il arma 300 chevaliers germaniques et battit Magnus au sanglant combat de Skänör (1134). Reconnu par tous, il poursuivit une politique de violence : il fut tué au cours d'un soulèvement paysan.

ERIK Lam (« l'Agneau ») [† Odense 1146], roi de Danemark (1137-1146), petit-fils d'Erik Ejegod. Epuisé par trois ans de lutte, dont il sortit victorieux, contre son cousin Olaf, fils de Harald Kesje, qui s'était proclamé roi de Scanie, il fut incapable de défendre son

royaume contre les Vendes. Sous l'influence de l'archevêque Eskil, il multiplia les dons et les privilèges en faveur de l'Eglise. Il abdiqua en 1146 et se retira au monastère d'Odense. Sa disparition fut suivie d'une lutte confuse d'une dizaine d'années entre trois prétendants.

ERIK Plovpenning (1216-1250), roi de Danemark (1241-1250); il succéda à son père Valdemar II. Dès 1246, il dut lutter contre son frère, le duc Abel : cette guerre civile l'incita à créer de nouveaux impôts, fondés sur le nombre de chartrons existant dans le royaume. Il imposa même les clercs. Son frère Abel le fit assassiner; cette mort, assimilée à un martyre, auréola abusivement Erik d'une réputation de sainteté.

ERIK Klipping (« le Louche ») [v. 1249-1286], roi de Danemark (1259-1286). Successeur de son père Christophe I^{er}, il subit l'influence de la reine mère Marguerite, d'abord comme régente, et jusqu'à la mort de celle-ci. Il poursuivit la lutte contre le clergé, puis contre les nobles. Comme il ne parvenait pas à rétablir le calme, une diète des « meilleurs du royaume » se réunit en 1282 et l'obligea à signer une charte, qui resta longtemps la base de la constitution du Danemark. Erik Klipping tenta de réagir contre la noblesse en 1285 et jeta en prison le duc Valdemar, qui revendiquait l'île d'Als et une partie du Jylland méridional. A la suite de cette réaction, il fut tué par des conspirateurs.

ERIK Menved (1274-1319), roi de Danemark (1286-1319), fils et successeur d'Erik Klipping. Il entra en conflit avec l'archevêque Jens Grand, qui sympathisait avec les assassins de son père, et l'emprisonna (1294). Boniface VIII mit le royaume en interdit, et Erik dut solliciter son pardon (1303). Vaincu par la Norvège, il dut lui céder le Halland septentrional. Il combattit la Suède peu après, et c'est seulement en 1309 que la paix fut conclue à Copenhague entre les trois pays. Erik profita des dissensions entre les petits souverains de la Baltique pour s'emparer des villes allemandes, dont Lübeck, mais ses conquêtes furent éphémères et il dut faire face à des révoltes de paysans (1313), qui lui valurent à grand-peine. Ruiné par ces guerres successives, il dut céder un certain nombre de territoires à des princes étrangers, et une partie du domaine royal aux grands seigneurs danois. Le démembrement du Danemark fut ainsi amorcé sous son règne; il perdit tous ses enfants et mourut sans héritiers.

ERIK DE POMÉRANIE [1382 - Rügenwalde 1459], roi de Danemark, de Suède (1396-1439) et de Norvège (1389-1442), fils d'un duc de Poméranie et petit-neveu de la reine Marguerite de Danemark. Elu, à la demande de Marguerite de Danemark, roi de Norvège (1389), puis roi de Suède et de Danemark (1396), il fut couronné roi des trois pays l'année suivante lors de la diète de Kalmar, qui décida en même temps l'union des trois pays scandinaves. Il ne gouverna réellement qu'après la mort de Marguerite (1412) et accentua les méthodes rigoureuses de l'administration danoise, qui mécontentèrent les Suédois. Il lutta en vain contre les villes hanséatiques et contre les comtes du Holstein (1417-1435). Les Suédois se soulevèrent pour protester contre l'augmentation des impôts et, sous la conduite d'Engelbrecht, réclamèrent une administration nationale. Impuissant, Erik se retira dans le Gotland, refusa toute conciliation et fut destitué par les conseils danois et suédois (1439), puis par la Norvège (1442). Attaqué par Karl Knutsson, il quitta le Gotland pour la Poméranie en 1449. Il donna au Danemark sa capitale actuelle en prenant Copenhague à l'évêque de Roskilde (1416), et il avait obtenu du pape l'autorisation de fonder l'université de cette ville.

NORVÈGE

ERIK Blodöks (« Hache sanglante ») [895-954], roi de Norvège (933-935). Fils de Harald Belle Chevelure et de la reine Ragnhild, il reçut de son père le nom et le titre de Roi Suprême, ce qui provoqua un conflit avec ses frères, jaloux. Erik les combattit victorieusement, se débarrassant de plusieurs d'entre eux, ce qui lui valut son surnom de « Hache sanglante » et la haine de ses sujets. Lorsque son frère Harald revint d'Angleterre, Erik



ERIK Menved
roi de Danemark
(1274-1319)



ERIK DE POMÉRANIE

du quitter le pays; devenu roi dans le Northumberland, il tomba au cours d'une bataille (954). Dans un poème à sa gloire, Egill Skallagrímsson dépeint Erik comme un bel homme, de haute stature, et un formidable guerrier.

ERIK Magnusson Prestahatare (« Haïsseur des prêtres ») [1268-1299], roi de Norvège (1280-1299). Fils de Magnus Lagabøter et de la princesse danoise Ingeborg, qui fut régente. Jugeant les droits et les privilèges de l'Eglise norvégienne trop étendus, le « Conseil » de régence entra en conflit avec l'archevêque Jon Raude, qui mourut en exil (1282). Erik dut entériner les décisions qui diminuaient considérablement la puissance de l'Eglise. De caractère faible et indolent, il se laissa influencer par sa mère, ses conseillers et son frère Haakon. Il lutta vainement contre la Ligue hanseatique, qui s'imposa dans le pays.

ERIK le Rouge (Jaeren v. 940 - † v. 1010), explorateur norvégien. A la suite d'un meurtre commis par son père, il dut fuir avec celui-ci sur la côte nord-ouest de l'Islande. Ayant entendu des pêcheurs islandais parler d'îles inconnues, il partit à leur découverte; ainsi, il aborda vers 985 sur la côte ouest du Groenland, « le pays vert », nom donné pour séduire les futurs colons. En 988, il revint en Islande, à la recherche de colons. Vingt-cinq navires prirent le départ; quatorze arrivèrent à bon port. Les colons s'installèrent dans les fjords du Groenland de l'Ouest, plus tard Austerbygd, tandis qu'Erik s'installait à Brattalid, dans l'Eriksfjord (fjord d'Erik), où il jouit d'un grand prestige. Son fils, Leiv Eriksson, introduisit le christianisme au Groenland vers l'an 1000, mais Erik refusa de se laisser baptiser, et mourut quelques années plus tard.

SUÈDE

ERIK Segersäll (« le Victorieux ») [† 994], roi de Suède. Il régna d'abord conjointement avec son frère Olof; mais à la mort de celui-ci, Styrbjörn Starke, fils d'Olof, attaqua son oncle avec le concours des Danois, après avoir réuni une puissante flotte. Erik lui livra bataille près d'Uppsala, le vainquit et le tua. C'est après cette bataille qu'il aurait reçu le nom de Segersäll. Il envahit ensuite le Danemark, en chassa le roi Svend Tveskaeg et conquit le pays. Il resta à la tête des deux royaumes jusqu'à sa mort.

ERIK Jedvardsson, dit le Saint [† Uppsala 1160], roi de Suède (1156-1160), fondateur de la dynastie des Erik, rival de celle des Sverker. Défenseur de l'Eglise, il améliora la condition de la femme et entreprit une croisade pour convertir les Finlandais, restés païens (1157). La Suède fut attaquée par le prince danois Magnus Henriksson, qui prétendait avoir des droits sur le royaume, et Erik mourut au cours du siège d'Uppsala. Bien qu'il n'ait pas été canonisé, il a été considéré comme un saint. Le jour de sa mort (18 mai) devint dès 1200 — et est resté depuis — une fête nationale parmi les plus importantes en Suède.

ERIK Knutsson [† Visingsö 1216], roi de Suède (1208-1216), fils du roi Knut Eriksson. Il lutta contre Sverker le Jeune, qui cherchait à lui ravir sa couronne avec l'aide du roi de Danemark Valdemar, et lui fit subir une sanglante défaite à Lena en 1208. Erik se rapprocha du Danemark en épousant la sœur de Valdemar, et fut couronné roi. Pour la première fois, l'archevêque d'Uppsala présida la cérémonie et le pape Innocent III sanctionna ce couronnement.

ERIK Eriksson (v. 1216-1250), roi de Suède (1222-1229 et 1234-1250). Fils posthume d'Erik Knutsson, sa minorité fut assistée par un Conseil composé surtout de clercs. Détrôné en 1229 par l'un de ses cousins, Knut Långe, il s'enfuit au Danemark; à la mort de Långe (1234), il revint en Suède, mais dut lutter contre la famille de l'usurpateur.

ERIK Magnusson (1339-1359), roi de Suède (1356-1359). Fils aîné de Magnus Eriksson, il fut reconnu héritier de Suède, alors que son frère Håkon (Haakon) l'était pour la Norvège (1344). Lorsque ce dernier monta sur le trône de Norvège, Erik, soutenu par les ennemis de son père, s'empara de la couronne de Suède; Magnus Eriksson ayant fait appel à Håkon, Erik lutta contre son père (1359). Il fut enlevé par la peste avec toute sa famille.

ERIK XIV (Stockholm 1533-Orbyhus 1577), roi de Suède (1560-1569), fils de Gustave Vasa et de Catherine de Saxe-Lauenbourg. Extrêmement cultivé, il s'entoura d'une noblesse nouvelle; très autoritaire, il renforça le pouvoir royal en diminuant l'autorité conférée à ses frères par le testament de Gustave Vasa. Il occupa Tallin (1561), emprisonna son frère Jean qui avait épousé une catholique, Catherine Jagellon (1563). Le Danemark, la Pologne et Lübeck s'unirent contre lui: ce fut la guerre de Sept Ans (1563-1570), au cours de laquelle il infligea des revers aux Danois. Mais frappé de crises de folie, il imposa sa maîtresse, une paysanne, Karin Mansdöter (1568), et ordonna des meurtres jusque dans sa famille. Son frère Jean se révolta, et Erik fut tué en prison sur ordre de celui-ci.

ÉRIN, désignation poétique de l'Irlande.

ÉRINACÉE n. f. Plante assez rare, dont les rameaux sont soyeux et blanchâtres, que l'on rencontre dans les régions calcaires des Pyrénées orientales. (Famille des papilionacées.)

ÉRINACÉIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères insectivores, dont le hérisson est le type.

ÉRINCHARD (saint), en lat. *Ermmarius* ou *Erinhardus*, prévôt de Fontenelle († 739). Il restaura la discipline du monastère de Fontenelle (diocèse de Rouen). — Fête le 24 septembre.

ÉRINITE n. f. (de *Erin*, Irlande). Minér. Arséniate hydraté naturel de cuivre, de formule $\text{Cu}_3(\text{AsO}_4)_2(\text{OH})_4$, qui se présente en concrétions d'un beau vert émeraude. || Sorte d'argile riche en oxyde de fer. (Syn. BOL.)

ÉRINNE, en gr. *Erinna*, poétesse grecque, qui aurait été l'élève et l'amie de Sappho. On lui attribuait un poème, la *Queenouille* (*Alakata*), très probablement apocryphe.

ÉRINNYES. Myth. gr. V. ERINYES.

Erinnyes (LES), drame antique en deux parties, de Leconte de Lisle (1873). Adaptation des deux premières tragédies de l'*Oresteïa* d'Eschyle: *Agamemnon* (meurtre d'Agamemnon par Clytemnestre) et *les Choéphores* (meurtre de Clytemnestre et d'Égisthe par Oreste). La pièce s'achève sur l'apparition des Erinnyes, qui poursuivent le parricide.

ERINUS [erinus] n. f. Plante gazonnante à fleurs d'un pourpre violet, que l'on trouve dans les rochers et les éboulis. (Famille des scrofulariacées.)

ÉRINYES n. f. pl. (orthographe plus conforme qu'*Erinnyes* à l'étymologie grecque *Erinués*). Myth. gr. Divinités chthoniennes, déesses de la Vengeance. Elles font partie des divinités les plus anciennes, antérieures à Zeus et aux dieux de l'Olympe. Filles de la Nuit et de Cronos, elles habitaient l'Erèbe. Divinités infernales, elles symbolisaient les loix du monde moral, et châtaient ceux qui les transgressaient; elles vengeaient particulièrement les meurtres à l'intérieur de la famille et du clan. On les représentait comme des monstres au regard menaçant, aux grandes ailes déployées, aux pieds d'airain, avec des fouets, des torches, des serpents enroulés autour des mains et des cheveux. Pour écarter leur maléfice, on les apaisait par antiphrase les « Euménides » (les Bienveillantes); cette tradition, qui est peut-être d'origine athénienne, est surtout confirmée par la tragédie d'Eschyle, *les Euménides**, dont le chœur est constitué par les Erinyes; cette pièce d'Eschyle est aussi le premier texte où les déesses apparaissent au nombre de trois et portent les noms de Mégère, Alecto et Tisiphone. Il semble pourtant que cette substitution des Euménides aux Erinyes soit chez Eschyle plus qu'une simple antiphrase, la traduction d'une nouvelle conception de la divinité et, par suite, de la justice, qui perd enfin son implacable et inhumaine rigueur, puisque, pour la première fois et grâce à l'Aréopage, un condamné, Oreste, pourra obtenir son pardon. Ainsi l'homme commence-t-il à échapper à l'emprise du destin; bientôt, il tentera de s'en rendre maître. Les Erinyes avaient un sanctuaire à Colones et un temple au pied de l'Aréopage. On leur rendait aussi un culte à Argos et à Sicyone. Les vases peints représentent souvent les Eri-

nyes poursuivant Oreste. Les Romains ont identifié les Erinyes avec les Furies.

ÉRIO- ou **ERIO-**, élément tiré du gr. *erion*, laine, et entrant dans la composition de quelques mots.

ERIOBOTRYA n. m. Nom générique du bibacier, ou néflier du Japon (*Eriobotrya japonica*), arbre des régions chaudes de l'Asie, aux fruits comestibles, spontané au Japon et en Chine, cultivé en Afrique du Nord et dans le midi de la France. (Famille des rosacées.)

ERIOCAMPA n. f. Insecte dont la larve vit sur les aulnes. (Le genre, riche en espèces, fait partie des hyménoptères symphytes, famille des tenthredinidés.)

ÉRIOCAULACÉES n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones.

— ENCYCL. Les *erioaulacées* sont des herbes marécageuses à feuilles linéaires, dont les fleurs unisexuées, très petites et trimères, sont groupées en capitules. Elles offrent des ressemblances avec les joncacées et les restiacées. On en connaît douze genres (*ericaulon*, *pæpallanthus*, etc.), dont les onze espèces habitent surtout les régions tropicales.

ÉRIOCALE ou **ÉRIOCAULON** n. m. Herbe annuelle ou vivace, à fleurs groupées en capitules. (On en compte plus de cent espèces de tous les continents. Type de la famille des *erioaulacées*.)

ERIOCEPHALUS [erjosefalys] n. m. Plante du cap de Bonne-Espérance. (Famille des composées.)

ÉRIOCHALCITE [kal] n. f. Minér. Chlorure hydraté naturel de cuivre.

ÉRIODE n. m. Ancien nom scientifique d'un singe propre à l'Amérique du Sud, voisin des atèles, du genre *brachyteles*.

ÉRIODENDRON [dɛ] n. m. V. FROMAGER.

ERIOGONUM [nom] n. m. Genre d'herbes ou d'arbrisseaux, plus ou moins laineux, qui croissent en Amérique du Nord. (Environ deux cents espèces. Famille des polygonacées.)

ÉRIOMÈTRE n. m. Instrument fondé sur la diffraction lumineuse, et qui était destiné à mesurer l'épaisseur de très petits objets, tels que brins de laine et de coton, fils de soie, globules rouges, globules du lait, etc. (Au jourd'hui remplacé par le microscope, plus précis.)

ÉRIOPE n. m. Papillon à ailes dentelées, du midi de la France. (Sa chenille vit sur les fougères et fait sa coque en terre agglomérée. Nom sc.: *Eriopus juvenina*. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des noctuidés.)

ÉRIOPHORUM [rom] n. m. Plante des marais et des tourbières, reconnaissable à sa houppie cotonneuse. (Famille des cyperacées. — Syn.: *jonc à coton*, *linaligrette*.)

ÉRIOPHYES n. f. pl. Genre d'acariens vivant en parasites sur les plantes, notamment sur la vigne, et provoquant, par leurs piqûres, la formation de galles.

ÉRIOPHYLLE adj. Bot. Qui a des feuilles velues.

ERIOSOMA n. f. Entom. Syn. de SCHIZONEURE.

ERIOSPERMUM [mɔm] n. m. Plante herbacée, vivace par un gros tubercule, et originaire d'Afrique. (Famille des lilacées.)

ERIOSTEMON n. m. Arbrisseau d'Australie et de Nouvelle-Calédonie. (Plusieurs espèces sont cultivées en serre froide. Famille des rutacées.)

ERIOTESTA n. m. Genre de graines fossiles conservées par la silice, présentant huit côtes longitudinales. (Le test est recouvert d'appendices piliformes, qui forment un revêtement extérieur velu. Ce genre appartient à la base du stéphanien.)

ERIPHANIS, jeune Grecque qui s'éprit d'un chasseur appelé Ménalque, et exprima ses tourments dans des chansons qui restèrent populaires.

ÉRIPHYLE, en gr. *Eriphulê*. Myth. gr. Fille de Talao et de Lysimachê. Elle avait épousé le divin Amphiaros qui, prévoyant qu'il mourrait au siège de Troie, se cacha à moment du départ des Grecs. Mais, séduit par l'offre d'un collier d'or, Eriphyle déco-



ERIK XIV

et sa cachette. Amphiaros fit promettre à son fils Alcméon de tuer Eriphyle dès qu'il prendrait sa mort devant Troie. Alcméon tint sa promesse.

ERIRHINUS [nys] n. m. Petit charançon qui se développe dans les bourgeons ou les tiges femelles des saules. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionides.)

ERIS. Myth. gr. Déesse de la Discorde, épouse d'Arès, fille de la Nuit, mère de la Douleur, de la Famine et autres fléaux. Elle se mêlait aux combats, avec Arès et Ayo. D'après une tradition célèbre, on oublia de l'inviter aux noces de Thétis et Pélée. Elle se vengea en jetant au milieu des noces une pomme d'or destinée à la plus belle des déesses, et que Paris fut chargé d'attribuer pour mettre un terme à la contestation née entre Héra, Aphrodite et Athéna. Cet épisode est à l'origine de l'enlèvement d'Hélène et de la guerre de Troie. Eris est généralement représentée comme un génie féminin ailé. Hésiode distingua même deux Érises : la première, qui était la mère de tous les fléaux ; la seconde, bienfaisante, dans la mesure où elle fut l'incarnation de l'aspect utile de la jalousie, c'est-à-dire l'essence d'émulation.

ERISIPHAQUE n. m. Ophtalmol. Appareil utilisé, dans l'opération de la cataracte, utilise un vide pour attirer le cristallin et l'extraire avec sa capsule.

ERISMA n. m. Arbre des forêts de la Guyane et du Brésil, dont les graines fournissent une huile vendue sous le nom de *body* dans le bassin de l'Amazone. (Famille des vochysiacees.)

ERISMATURE n. m. Petit canard brun, noir et blanc, remarquable par sa longue queue de plumes raides, tenue souvent verticale, et par son bec bleu vif très volumineux. (Il habite les régions chaudes. Une espèce se trouve dans la région méditerranéenne et apparaît parfois en France.)

ERISTALE n. m. Mouche trapue, ressemblant à une abeille. (Le genre, riche en espèces, fait partie des diptères orthorhaphes, famille des syrphidés.)

ERISCYL. Les *eristales* volent rapidement et se posent sur les fleurs ; leurs larves, ou *vers queue de rat*, se développent dans les eaux croupies, le purin, et respirent par un long tube rétractile qui termine leur corps. L'*eristale* gluante (*eristalis tenax*) est très commun dans nos régions. Sa larve pullule dans les eaux résiduaires.

ERISTHAVI (Ghiorgi), dramaturge géorgien (1811-1864). Créateur du théâtre national dans son pays, il écrivit toute une série de comédies, jouant parfois ses propres pièces ; il subit l'influence de Molière et se passionna pour Racine, dont il traduisit les tragédies dans sa langue maternelle. Il fut, d'autre part, l'un des chefs de la conspiration de 1832 contre le gouvernement russe.

ERISTIQUE adj. (gr. *eristikos* ; de *erizein*, sputer). Qui se plaît, se consacre à la controverse : *Humeur éristique*.

ERISTO n. m. Philosophe de l'école de Mégare.

ERISTO n. f. Art de la controverse.

ERISTIQUE. Log. Le terme d'*éristique* a pour origine la dialectique abstraite des philosophes de l'école de Mégare, les « dispuiseurs » (*eristikoi*). Ces philosophes, qui se attachent à l'école d'Elée, en même temps qu'à Socrate, cherchaient surtout à critiquer et à embarrasser leurs adversaires par des arguments captieux ; mais, ce faisant, ils ont en fait ressorti les problèmes que pose, sans tout jugement, la liaison des termes. Ses recherches logiques d'Aristote sont issues, en grande partie, de leurs discussions.

ERITH, agglomération de la région est de Londres (Kent), sur la rive droite de la Tamise ; 46 800 hab. Industries chimiques.

ERITHALIS n. m. Genre d'arbrisseaux comprenant six espèces, qui croissent aux Antilles. (La mieux connue est *Erithalis fruticosa* [bois chandelle, bois chandelle noir], famille des rubiacées.)

ERITHIS seut diu (« Vous serez comme des serpents », paroles du serpent adressées à Eve, dans le paradis terrestre, pour l'inviter à manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal (Gen., III, 5).

ERITREA, nom anglais et italien de l'Erythrée.

ERITRICHUM [kjom] n. m. Plante voisine du myosotis, à fleurs bleues, poussant dans les fentes des rochers. (Famille des boraginacées.)

ERIVAN. V. EREVAN.

ERIZZO, ancienne famille vénitienne, originaire de Capo d'Istria, où elle apparut dès le IX^e ou le X^e s., qui a donné à la République de hauts personnages : le podestat PAOLO († 1470), qui, après une belle défense de Négrepont (Eubée) contre Mehmet II, fut pris et mis à mort ; — SEBASTIANO (Venise 1525 - id. 1585), sénateur et membre du Conseil des Dix, humaniste, archéologue et philosophe. Son *Discorso sopra le medaglie degli antichi* (1559) a préparé l'établissement des principes de numismatique. On cite sa traduction des *Dialogues* de Platon ; ses *Sei Giornate*, ou *Nouvelles*, au cadre imité de celui du *Décameron*, mais avec des prétentions historiques et morales, et son édition des trois *Canzoni* de Pétrarque : les *Tre Sorelle*, contribution appréciable au mouvement de formation de la langue italienne ; enfin, son œuvre philosophique, *Trattato dell'istrumento e via inventrice degli antichi* (1554), qui, tout en se référant aux conceptions des philosophes anciens, proclame la nécessité de procéder du particulier au général, c'est-à-dire la souveraineté de la méthode expérimentale ; — FRANCESCO (Venise v. 1565 - id. 1646), qui, après s'être signalé au cours des guerres de la Valteline et de la Succession de Mantoue, fut élu doge en 1631 ; il s'efforça dès lors de maintenir Venise dans une prudente neutralité, mais, malgré son activité, il ne put empêcher les Turcs d'occuper la Crète ; — NICCOLO II GUIDO († 1847), qui fut membre du corps législatif du royaume d'Italie sous Napoléon, et qui, en 1834, fut nommé grand sénéchal du royaume de Lombardie-Vénétie par l'Empereur d'Autriche. Avec lui s'éteignit la famille d'Erizzo.

ERKEL (Ferenc), musicien et compositeur hongrois (Gyula 1810 - Budapest 1893). Il devint, en 1878, directeur du conservatoire de Budapest. Il a composé neuf opéras, entre autres : *László Hunyadi* (1844), *Bánk Bán* (1861), *István Király* (le Roi Etienne) [1885]. On lui doit l'accompagnement de l'hymne national hongrois de Ferenc Kólcsey.

ERKEMBODE ou **ERQUIMBOD** (saint), évêque de Théroüanne († Théroüanne 742). Irlandais d'origine, moine à Sithiu, dont il devint abbé après le fondateur saint Bertin (717), il fut ensuite élu évêque de Théroüanne (723). Son tombeau fut placé dans l'église Notre-Dame de Saint-Omer, qui, au XIII^e s., céda la place à la cathédrale actuelle. — Fête le 12 avril.

ERKKO (Juhani Heikki), poète finlandais (Orimattila 1849 - Helsinki 1906). Il a écrit en langue finnoise des idylles et des poésies lyriques, deux recueils de *Traditions nationales*, en prose, et un beau drame biblique, *le Voyant*.

ERLACH (von), famille suisse dont le nom provient de la ville d'Erlach ou Cerlier, près du lac de Bienne. Ses principaux membres sont : RUDOLF († 1360), qui remporta à Laupen, à la tête des Bernois, une éclatante victoire sur les Confédérés en 1339 ; — RUDOLF († 1507), qui commanda les Bernois à Dornach, où les Impériaux furent défaits (1499), et fut trois fois « avoyer », c'est-à-dire premier magistrat de Berne ; — JOHANN (1474 - † 1539), fils du précédent, qui fut aussi « avoyer » de Berne, ambassadeur auprès du pape Jules II et à Venise, et commanda, en 1529 et 1531, une armée lors des guerres de Kappel ; — JOHANN LUDWIG (Berne 1595 - Brisach 1650), qui fut officier au service de différents Etats germaniques, de la Suède et du duc Bernard de Saxe-Weimar, qui le nomma gouverneur de Brisach. Après la mort du duc, von Erlach servit la France au cours de la guerre de Trente Ans, se distingua à la bataille de Lens (1648) et fut nommé maréchal de France en 1650, après avoir été naturalisé. Pendant la Fronde, ses troupes ravagèrent la Thiérache, et le nom d'Erlach devint synonyme de soldat féroce. Des *Mémoires* ont été composés d'après ses papiers, et publiés en 1784 ; — HIERONYMUS (Berne 1667 - id. 1748),

qui servit la France, puis l'Autriche, devint général-major, et fut « avoyer » de Berne de 1721 à 1746 ; — KARL LUDWIG (Berne 1746 - id. 1798), arrière-petit-fils du précédent, servit la France et fut maréchal de camp. Lors de l'invasion française en Suisse (1798), nommé général en chef de l'armée bernoise, il dut lutter contre les hésitations du grand conseil de Berne, et, vaincu à Fraubrunnen, il fut assassiné par ses propres soldats ; — LUDWIG RUDOLF (Berne 1749 - id. 1810), qui fut, en 1802, l'un des chefs d'une insurrection contre la France. Il a publié le *Code du bonheur*, dédié à Catherine II (1788).

ERLANDER (Tage Fritiof), homme politique suédois (Karlstad, 1901). Député social-démocrate (1933-1934). Premier ministre de 1946 à 1958.

ERLANGA. V. AIRLANGA.

ERLANGEN, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), sur la Regnitz, près du Ludwigskanal, au N. de Nuremberg ; 61 800 hab. Université. Hôtel de ville et château du XVIII^e s. Centre de l'industrie du matériel électrique destiné à la médecine. Manufactures de textiles, chaussures, gants, brosses et peintures. Instruments de musique. Bière renommée. — Hist. Mentionnée pour la première fois vers le début du IX^e s., Erlangen appartient d'abord à l'évêché de Würzburg, puis à celui de Bamberg (1017), fut vendue au roi de Bohême en 1361, et devint ville libre en 1398. Les Hohenzollern l'ont acquise au début du XV^e s. Plus tard, Erlangen dut, pour une large part, sa prospérité aux protestants français réfugiés, qui installèrent des manufactures de glaces et de toiles peintes. La ville fut annexée à la Bavière en 1810. Son université date de 1743.

ERLANGER (Camille), compositeur français (Paris 1863 - id. 1919). Grand prix de Rome en 1888, on lui doit cinquante-sept mélodies (1892-1915), douze drames lyriques, dont le *Juif polonais* (1900) et *Aphrodite* (1905).

ERLANGER (baron Rodolphe d'), musicologue français (1872 - Sidi-bou-Saïd, près de Tunis, 1932). Il s'est consacré à l'étude des principaux textes relatifs à la musique arabe, mettant à la disposition des arabisants et des spécialistes une somme de traductions commentées.

ERLANGER (Joseph), savant américain (San Francisco 1874). Professeur de physiologie à l'université Johns Hopkins, puis à celles de Madison, de Washington et de Saint Louis, il a obtenu avec Herbert Spencer Gasser le prix Nobel de médecine, en 1944, pour ses études sur les différenciations fonctionnelles des fibres nerveuses.

ER LANNIC, îlot du golfe du Morbihan. Il possède un double cromlech. Les blocs de l'anneau extérieur ont été submergés à la suite d'un léger relèvement de la mer à l'époque historique.

ERLEBACH (Philipp Heinrich), compositeur allemand (Esens, Ostfriesland, 1657 - Rudolstadt 1714). Entré dès 1683 au service de la cour de Rudolstadt et nommé maître de chapelle en 1697, il y resta jusqu'à sa mort. La plupart de ses œuvres sont des compositions vocales religieuses, et quelques-unes instrumentales. Ses ouvertures, suites et sonates marquent une étape dans l'adaptation du style lulliste à la musique allemande. Ses motets et concerts vocaux égalent ceux de ses contemporains allemands, mais c'est surtout dans les airs, les lieder religieux, qu'il se distingue. Dans son recueil *Harmonische Freude musikalischer Freunde* (t. I^{er}, 1697 ; t. II, 1710), le simple air sur basse continue se trouve élevé à un genre voisin de la cantate et, même, de l'air d'opéra.

ERLENBACH, comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur la rive orientale du lac de Zurich ; 3 450 hab. Eglise du XV^e s. Métallurgie. Imprimerie.

ERLING SKJALGSSON, chef viking du X^e s., converti au christianisme par Olav I^{er} Tryggvasov, dont il épousa la sœur. Lui et ses descendants, dont le plus connu est Olav Kyrre, roi de Norvège, contrôlèrent pendant plus d'un siècle l'ouest de ce pays.

ERMAN (Paul), physicien allemand (Berlin 1764 - id. 1851). Il fut d'abord professeur



ERIS
gravure par Sandrart
cabinet des Estampes



erismature



musée de l'Ermitage



l'Ermitage de J.-J. Rousseau



ERMENONVILLE l'île des Cygnes et le tombeau de J.-J. Rousseau

au collège français de Berlin, puis à l'Ecole militaire, et enfin à l'université, lors de sa fondation. Ses publications se rapportent plus spécialement au magnétisme et à l'électricité. Il mesura en 1802, au moyen de l'électroscope, l'électrisation produite par l'emploi des piles, montrant ainsi l'identité de l'électricité statique et des charges transportées par les courants.

ERMAN (Georg Adolph), physicien et voyageur allemand (Berlin 1806-*id.* 1877), fils du précédent. Professeur à l'université de Berlin (1839), il s'occupa de géophysique et, notamment, du magnétisme terrestre. Il en détermina les éléments au cours d'un voyage effectué autour du monde (1828-1830). Les observations qu'il fit permirent à Gauss d'édifier la théorie du magnétisme terrestre.

ERMAN (Georg Adolph), égyptologue allemand (Berlin 1854-*id.* 1937), fils du précédent. Ses nombreux travaux sont consacrés à la philologie, à la littérature et à la civilisation des anciens Egyptiens. Il a réuni, en collaboration avec un certain nombre d'égyptologues d'autres pays, les matériaux du grand dictionnaire égyptien-allemand : *Wörterbuch der ägyptischen Sprache*.

ERMATINGEN, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie), sur le lac de Constance, à l'O. de Constance. Châteaux des XVI^e et XVII^e s. Carnaval pittoresque.

ERME (saint). V. ERMIN.

ERMELAND, prov. de la Prusse-Orientale, aujourd'hui partagée entre la Pologne (Warmia) et l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie, région de Kaliningrad).

ERMELINDE ou **HERMELINDE** (sainte) [près de Louvain - † v. 600], fille d'Ermenold, parente de Pépin de Landen et de sainte Gertrude. Elle vécut dans la chasteté et la mortification. Elle se retira dans la solitude à Meldric (Meldert) et fut à l'origine d'un monastère. — Fête le 29 octobre.

ERMELO, comm. des Pays-Bas (Gueldre); 26 400 hab. Industrie chimique, grosse métallurgie et constructions mécaniques. Industrie alimentaire.

ERMEND-BONNAL (Joseph BONNAL, dit), compositeur français (Bordeaux 1880-Bayonne 1944). Il s'est fait le chantre du Pays basque en un *Ballet basque* et des pièces d'orgue. On lui doit une symphonie avec chœurs, un oratorio sur un livret de F. Jammes (*Poèmes françaiscains*), des mélodies, des trios pour voix de femmes, un poème symphonique (*le Tombeau d'Argentine*), deux trios à cordes, une symphonie pour orgue (*Media Vita*), des chansons populaires harmonisées (*Chansons agnoutines*).

ERMENÉGILDE (saint). V. HERMÉNÉGILDE.

ERMENGARDE, reine de Provence (v. 856-Palaisance v. 890), fille de l'empereur Louis II. Elle épousa en 877 Boson, duc de Lombardie, qu'elle poussa à fonder un royaume en Provence aux dépens de Louis III et de Carloman (879). Elle défendit Vienne (Dauphiné) pendant deux ans (880-882), puis dut l'abandonner à Richard, duc de Bourgogne, frère de Boson. Elle gouverna elle-même la Provence après la mort de Boson (887), fit reconnaître son fils Louis III l'Aveugle comme roi, et exerça la régence pendant la minorité du jeune prince. Elle mourut abbesse de San Sisto, à Plaisance.

ERMENGAUT (Maître), poète provençal de Béziers († v. 1322), auteur du *Bréviaire* d'amour*.

ERMENONVILLE, comm. de l'Oise (arrond. de Senlis), en bordure du pays de France; 441 hab. (*Ermenonvillois*). Le château, d'époque classique, est composé d'un bâtiment central, décoré d'un fronton sculpté, et flanqué de deux corps de logis en retour d'équerre, délimitant la cour d'honneur. Le parc, aménagé à l'anglaise par le marquis de Girardin à partir de 1763, contient, dans un ensemble de frondaisons, de ruisseaux et de cascades, de nombreuses « fabriques » au goût de l'époque : grotte de rocaillies, autel de la Réverie, temple de la Philosophie, obélisque dédié à la muse pastorale. Au milieu d'un étang, dans une île entourée de peupliers, s'élève, suivant le plan d'Hubert Robert, le tombeau de Jean-Jacques Rousseau, hôte d'Ermenonville durant les derniers mois de sa vie. (Le corps de l'écrivain a été trans-

porté au Panthéon en 1794.) Eglise du XVI^e s. — Aux environs, le *désert d'Ermenonville* est un site curieux, composé de sable ou de collines couvertes de bruyères et de pins. La *forêt d'Ermenonville*, d'une étendue de 2 969 ha, est traitée partie en futaie régulière, partie en taillis-sous-futaie. (→ Biblio.)

ERMONT ou **ARMANT**, v. d'Egypte, en Haute-Egypte (prov. de Kéneh), sur la rive gauche du Nil; 16 300 hab. Sucreries. Erment, en égyptien *Per-Montou* (« la Demeure de Montou »), en grec *Hermontis*, est située à 74 km au S. de Louxor. Elle fut, dès les origines de la civilisation pharaonique, la capitale du IV^e nome de Haute-Egypte, mais Thèbes la supplanta au Moyen-Empire. Sa divinité locale était Montou, dieu guerrier à tête de faucon. Son animal sacré était un taureau, incarnation de Montou, qui portait le nom de « Boukhis ».

Il ne reste à Erment que les substructions et quelques débris du grand temple de Montou, qui remontait aux plus anciennes époques, et qui fut agrandi sous la XVIII^e dynastie et rebâti de fond en comble, comme tous les grands temples d'Egypte, aux époques ptolémaïque et romaine. Le mammisi, ou temple de l'Enfementement, commémorant la naissance de Césarion, le fils de Cléopâtre VII et de Jules César, fut détruit en 1860, par ordre du khédivide Saïd, pour servir à la construction d'une sucrerie. En 1927, des fouilles ont permis de retrouver, en bordure du désert, les souterrains où l'on avait enterré les taureaux Boukhis, ou Boukheion, à l'époque des Ptolémées et des Romains.

ERMIN, **ERME** ou **ERMINON** (saint), en lat. *Erminius*, abbé de Lobbes et évêque régional (Erclie ou Herly [?], dans le pays de Laon, auj. Saint-Ermin, Aisne - † 737). Missionnaire, il succéda à saint Ursmar, dont il était le disciple, en 713. — Fête le 25 avril au martyrologe romain et le 26 avril au propre de Soissons.

ERMITAGE (l'), coteau du départ. de la Drôme (comm. de Tain-l'Hermitage), dominant le Rhône, vignoble fournissant des vins très appréciés. Ces vins, blancs, rouges ou de paille, sont parmi les meilleurs des côtes du Rhône.

ERMITAGE n. m. Habitation d'un ermite. || Couvent de religieux ermites : *Notre-Dame de la Vallée, petit ermitage placé sur la rive gauche en face de la ville (Barrès)*. || *Par extens.* Lieu solitaire et écarté : *Voici les dernières lignes que je trace dans mon ermitage (Chateaubriand)*. || Maison de campagne retirée : *L'« Ermitage » de J.-J. Rousseau à Montmorency*.

Ermitage (l'), chalet de la vallée de Montmorency, situé au fond du parc du château de la Chevrette, qui appartenait à M^{me} d'Epina. J.-J. Rousseau y habita du 9 avril 1756 au 15 décembre 1757. Il y connut M^{me} d'Houdetot. Lorsqu'il se brouilla avec M^{me} d'Epina, il quitta l'*Ermitage* pour Montmorency.

Ermitage (MUSÉE DE L'), à Leningrad, le plus grand musée soviétique et l'un des plus importants du monde. Ses origines remontent à Pierre le Grand, mais on peut considérer Catherine II comme sa véritable fondatrice; ce fut elle qui fit construire, par l'architecte français Vallin de La Mothe, le premier bâtiment, destiné à recevoir des collections d'art occidental (1764); elle eut recours aux conseils et à l'entremise de Diderot, de Falconet, de Grimm, entre autres, pour développer sans cesse ces collections. Agrandi par Nicolas I^{er}, l'*Ermitage*, annexe du palais d'Hiver, fut ouvert en 1852 à un public admis sur invitation. Pendant les deux guerres mondiales, ses richesses, transférées à Moscou, ne subirent aucun dommage. Après 1917, ce fut le palais d'Hiver qui devint annexe du musée; on y installa les œuvres d'art provenant des autres résidences impériales ou de collections nationalisées. Afin de se procurer des devises étrangères, le gouvernement soviétique procéda à la vente de quelques tableaux de haut prix, acquis notamment par Andrew Mellon (pour la National Gallery de Washington), par le Metropolitan Museum of New York, le musée de Philadelphie et le Rijksmuseum d'Amsterdam. La superficie actuelle de l'*Ermitage* est de 75 000 m²; près de deux millions cinq cent mille objets d'art y sont répartis dans les 322 salles de départements suivants : Culture primitive (ensemble

d'antiquités scythes unique au monde), Culture et arts du monde antique (77 000 objets provenant, pour la plupart, de fouilles effectuées sur le littoral de la mer Noire), Arts de l'Europe occidentale (peintures françaises de Poussin à Matisse, avec un ensemble du XVIII^e s. presque aussi riche que celui du Louvre; peintures italiennes [Léonard de Vinci, Raphaël, Titien]; peintures des écoles flamande et hollandaise [treize-huit tableaux de Rembrandt]; peintures des écoles espagnole, allemande, anglaise); Histoire de la culture russe (prolongement du musée russe, fondé en 1890); Culture et arts de l'Orient soviétique; Culture et arts des pays d'Orient Numismatique. Un atelier de restauration une bibliothèque et des archives complètent ce vaste ensemble, réorganisé d'après les principes exposés notamment dans la *Reconstruction socialiste de l'Ermitage*, par B. Legrand.

Ermitage (THÉÂTRE DE L'), théâtre construit à Leningrad par l'architecte Giacomo Quarenghi (1787). Ancien théâtre particulier de la cour de Russie. Il fut édifié d'abord en bois, sous le règne de l'impératrice Elisabeth, qui y appela un personnel nombreux d'artistes étrangers, français ou italiens. On y joua d'abord Molière, Regnard, Marivaux. L'impératrice Catherine, surtout portée vers la musique italienne, fit venir successivement à sa cour Galuppi, Traetta, Paisiello et Sarti. Sous Alexandre I^{er}, Boieldieu, appelé en 1803 à Saint-Petersbourg, en qualité de maître de la chapelle impériale, écrivit pour le théâtre de l'*Ermitage* une série d'opéras-comiques français : *Aline, reine de Golconde*, *Un tour de sobrette*, *Télémaque*, les *Voitures versées*, etc. L'Allemand Steibelt lui succéda.

Ermitas (SANCTUAIRE DE LAS), site d'Espagne (Galice, prov. d'Orense). Lieu de pèlerinage situé dans la montagne galicienne. L'église, dont la façade est remarquable, a été restaurée, aux XVII^e et XVIII^e s., dans le goût classique et baroque.

ERMITÉ n. m. (lat. *eremita*; gr. *erēmítēs*, de l'adj. *eremos*, désert). Solitaire se livrant, dans un lieu désert, à la prière et à la mortification : *La retraite d'un ermite*. (On écrivait autrefois HERMITE.) || Nom donné à des religieux qui vivaient en communauté, mais isolés dans des cellules : *Ermites de Saint-Augustin, de Saint-Jérôme, de Saint-Antoine*. || *Par extens.* Personne qui fréquente peu ou point de monde : *L'ermite de Motiers* [J.-J. Rousseau] est constamment dérangé par d'illustres visites (J. Lemaitre). — LOC. FAM. *Vivre en ermite*, ne fréquenter personne. || *Se faire ermite*, se retirer loin du bruit du monde, dans une sorte de solitude; quitter les dissipations de la vie mondaine; revenir de ses égarements, se convertir. — ENCYCL. *Les ermites* sont essentiellement les chrétiens qui, dès le début du christianisme, se retirèrent en des lieux isolés pour se vouer à la contemplation, première forme connue de vie religieuse qu'on rencontre, en Egypte, au III^e s. Saint Paul de Thèbes est le plus ancien ermite connu (v. 250); un de ses admirateurs, saint Antoine, attira nombre de disciples au désert de Haute-Egypte, d'où l'érémisme se répandit dans tout l'Orient, notamment en Palestine avec saint Hilarion en Cappadoce avec saint Grégoire de Nazianze et saint Basile (IV^e s.). Plusieurs d'entre ces ermites, par leur sainteté, méritèrent le titre de « Pères du désert ». C'est un ermite égyptien, saint Pacôme*, qui fonda la vie cénobitique établie sur la communauté (v. 318).

Les ermites ou anachorètes* orientaux variaient leurs mortifications; certains, les *stationnaires*, se condamnaient à vivre toujours debout; d'autres vécurent sur une colonne; ce sont les *stylites*, dont l'initiateur est Syméon de Syrie (V^e s.). Il y eut aussi les *errants* ou *paissants*, qui n'avaient pas de demeure fixe.

La vie érémitique se répandit en Occident grâce à saint Athanase et à saint Jérôme dès le IV^e s., on trouve des ermites en Afrique et en Europe, notamment en Gaule, en Bretagne et en Irlande.

Les reclus, qui vivaient dans une cellule murée, se multiplièrent aux XII^e et XIII^e s. Mais dès le XI^e s. des ordres religieux d'ermite furent créés pour pallier les dangers de l'isolement total. Le plus célèbre est celui des ermites de Saint-Augustin, appelé

ugustins* ». Les Carmes, qui furent à l'origine une congrégation d'ermite, ont un *desert* par province. Les Chartreux ont la vie cénobitique à la vie érémitique; n'est de même au mont Athos*, en Grèce. (Biblio.)

ERMOLD le Noir, en lat. *Ermoldus Nigel-*, abbé d'Aniane (v. 790 - † apr. 838). Lié à l'abbaye de Pépin, roi d'Aquitaine, fils de Louis le Pieux, il le suivit au cours de l'expédition de Bretagne de 822. L'empereur, n'appréciant pas ses conseils à Pépin, l'exila à Asbourg. Ermold retraça la vie de Louis le Pieux dans un poème, *De gestis Ludovici* (6-827), qui est une apologie du souverain.

ERMOLOV. V. *ERMOLOV*.

ERMONT, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), agglomération de la banlieue nord-est de Paris, au S. de la forêt de Montrency; 13 176 hab. Loutisseries. Chauxonnerie. Tracteurs. Bijouterie. Ebénisterie.

ERMOUPOLI. V. *HERMOUPOLIS*.

ERNAKULAM, v. de l'Inde (Kerala); 18 800 hab. Archevêché catholique. Industries chimiques. Travail du bois.

ERNE, riv. et lacs d'Irlande. La rivière est dans la république d'Irlande (prov. de Ulster, comté de Cavan), traverse le lac Lough Erne, puis les deux lacs *Erne* (*Upper Lough Erne* et *Lower Lough Erne*), dont les rives possèdent de nombreux vestiges de bâtiments religieux; elle rejoint l'Atlantique dans la baie de Donegal; 115 km.

ERNÉE, ch.-l. de cant. de la Mayenne (arrond. de Mayenne), dans le bas Maine; 4 952 hab. (3 824 aggl.) [1896]. Eglise du XVII^e s. Confection. Façonnage de chaussures. Industries du bois.

ERNÉE (saint), abbé dans le Maine au IV^e s. (Céaucé v. 560). Originaire d'Aquitaine, vécut en solitaire dans le Passais, puis cueillit des compagnons. Il est à l'origine de la fondation de l'abbaye de Céaucé (auj. dans l'Orne). — Fête le 9 août.

ERNST (saint), bénédictin, abbé de Zwettlen, dans le Wurtemberg († Dorylée ? 1147). Démissionna en 1146 et partit pour la première croisade avec Conrad III, empereur germanique. — Fête le 7 novembre.

ERNST, Electeur de Saxe (Meissen 1441 - Olditz 1486), fils aîné de Frédéric II de Saxe. Il succéda à son père en 1464, gouverna avec son frère Albert le pays de Meissen, la Thuringe, et agrandit considérablement ses domaines. Au partage de Leipzig (1495), il obtint en qualité de frère aîné la dignité électoral, la Saxe-Wittenberg, la Thuringe et les possessions franconiennes, désormais apanage de la *ligne Ernestine* de Saxe.

ERNST le Pieux, duc de Saxe-Gotha (Gotha 1486 - Altenburg 1601 - Gotha 1675), fils de Jean, duc de Saxe-Weimar. Il servit brillamment, durant la guerre de Trente Ans, dans la cavalerie suédoise, sous les ordres de Gustave-Adolphe et de son frère Bernard de Saxe-Weimar, aux côtés duquel il combattit Lutzen (1632) et à Nordlingen (1634). En 1640, il entra en possession du duché de Gotha et devint ainsi la souche des ducs de Saxe-Gotha. A la suite de la mort de ses nombreux frères, il hérita également d'Eisenach (1642) et des duchés d'Altenburg et de Cobourg.

ERNST I^{er} (Cobourg 1784 - Gotha 1844), duc de Saxe-Cobourg, fondateur de la maison de Saxe-Cobourg-Gotha. En 1826, à l'extinction de la maison de Gotha, il rattacha les domaines de celle-ci à son duché.

ERNST II (Cobourg 1818 - château de Sigmundbrunn 1893), duc de Saxe-Cobourg-Gotha (1844-1893), fils du précédent. Il fit en 1866 la campagne de Bohême à la suite du prince royal de Prusse, puis la campagne de France (1870-1871) au grand quartier général prussien. Auteur de *Mémoires* (1887-1889), il s'occupa surtout de musique et écrivit des lieder, des hymnes, des cantates et plusieurs opéras.

ERNST-AUGUSTE DE BRUNSWICK-LUNEBURG, premier Electeur de Hanovre (Brunswick 1629 - Herrenhausen 1698). Il hérita du duché du Calenberg et de la ville de Hanovre (1679), et, au prix de son concours, vaincu contre la France et la Turquie, il obtint l'empereur Léopold I^{er} le titre électoral

en Hanovre en 1692. Il le légua à son fils Georges, qui devint plus tard roi d'Angleterre sous le nom de George I^{er}; sa fille Sophie-Charlotte fut la première reine de Prusse.

ERNST-AUGUSTE I^{er} (Londres 1771 - Hanovre 1851), roi de Hanovre (1837-1851), 5^e fils de George III, roi d'Angleterre. Il porta d'abord le titre de « duc de Cumberland ». Il se fit remarquer par sa bravoure lors des combats contre les armées françaises, et fut promu lieutenant général dans l'armée britannique (1798). A la mort de Guillaume IV (1837), il devint roi de Hanovre, les femmes n'étant pas admises à succéder comme en Angleterre. Peu après, il abolit la Constitution de 1833, en octroya une autre en 1840, qu'il ne respecta pas, et n'accorda que le 20 mars 1848 les réformes demandées par les libéraux : responsabilité ministérielle, unification des caisses de l'Etat, constitution du gouvernement Struve. Le 26 mai 1849, il crée avec les souverains de la Saxe et de la Prusse une « union des trois rois », destinée à faciliter l'élaboration d'une constitution allemande au profit de Frédéric-Guillaume IV. Sous la pression de l'Autriche, il s'en retire le 25 octobre 1850. Dès mars 1850, il avait renvoyé Struve et renoncé, en fait, aux réformes libérales, ce qui provoqua de sérieux troubles peu avant sa mort.

ERNST-AUGUSTE, duc de Brunswick-Lunebourg, duc de Cumberland (Hanovre 1845 - Gmünden 1923), fils du roi Georges V de Hanovre. A la mort de son père (1878), il affirma ses droits à la succession du Hanovre, annexé par la Prusse en 1866. La diète fédérale allemande condamna ces prétentions et, pour cette raison, lui refusa, en 1884, l'héritage du duché de Brunswick. Il renonça en 1906 à tous ses droits en faveur de son fils Ernest-Auguste (né en 1887), qui, ayant épousé la fille unique de Guillaume II, la princesse Victoria-Louise, vit reconnaître par l'Empereur ses droits sur les Brunswick. Le Reichstag combattit cette décision, le jeune duc ayant renoncé au Hanovre. Il dut d'ailleurs abdiquer en 1918.

ERNST-CHARLES (Jean), critique littéraire français (Roanne 1875 - Paris 1953). Il collabora à la *Revue bleue*, puis à la *Grande Revue*. D'esprit mordant, il n'hésita jamais à s'attaquer aux gloires officielles (*La Littérature française d'aujourd'hui*, 1902; *les Samedis littéraires*, 1903-1907).

ERNESTINE (LIGNE), branche de la maison de Saxe, fondée par l'Electeur Ernest (1441-1486). Elle se sépara de la branche cadette ou *Albertine* en 1485. Elle possédait alors la Saxe et une partie de la Thuringe, avec les villes d'Altenburg, Cobourg, Gotha, Eisenach, Weimar. En 1547, JEAN-FRÉDÉRIC I^{er} le Magnanime (1503-1554) perdit la dignité électoral ainsi qu'une grande partie de ses domaines, à la suite de la guerre menée contre l'Empereur; — JEAN-FRÉDÉRIC II (1529-1595), le fondateur de l'université d'Iéna, eut deux fils, qui, en 1572, se partageant ses Etats, formèrent les maisons de Cobourg et de Weimar. En 1638, la branche Ernestine n'était plus représentée que par la maison de Weimar. Un descendant de celle-ci, ERNEST LE PIEUX (1601-1675), duc de Gotha en 1640, laissa sept fils qui se partagèrent ses Etats et formèrent autant de lignes.

Il ne reste de la branche Ernestine que les maisons de Weimar, Saxe-Meiningen, Cobourg-Gotha et Altenburg. Ces trois dernières sont issues d'Ernest le Pieux.

ERNESTIODENDRON n. m. Nom générique d'un conifère fossile. (*Ernestiodendron filiciforme*, du Permien inférieur, a une vaste distribution en Europe centrale, occidentale et méridionale.)

ERNI (Hans), peintre suisse (Lucerne 1909). Elève à l'Ecole des arts et métiers de Lucerne, puis à l'académie Julian (1928), il séjourne à Berlin, où il se lie avec Kandinsky et ses amis. Mi-abstrait, mi-surréaliste, il associe, dans ses tableaux et ses affiches, à des images quasi photographiques d'objets ou de personnages, des tracés géométriques. Il est principalement représenté dans les collections publiques de son pays. (→ Biblio.)

ERNOUF (Jean Augustin, baron), général français (Alençon 1753 - Paris 1827). Simple soldat en 1789, il était général de division en

1793. Capitaine général aux Antilles, il dut, après une lutte inégale contre les Anglais, capituler en 1810. Fait prisonnier, échangé, il entra en France pour être arrêté et traduit devant une commission d'enquête; renvoyé de juridiction en juridiction, l'affaire n'eut pas de suite, mais Ernouf resta en disgrâce jusqu'en 1815. Il servit sous la Restauration et fut même élu député de l'Orne, puis député de la Moselle, de 1815 à 1818.

ERNOUL (Edmond), avocat et homme politique français (Loudun 1829 - Lussac-les-Eglises, Haute-Vienne, 1899). Bâtonnier de l'ordre des avocats à Poitiers, il fut élu député de la Vienne à l'Assemblée nationale de 1871. Légitimiste, il se distingua, après la proclamation de la République, par ses talents oratoires et par son opposition à Thiers, qu'il devait renverser en présentant, le 24 mai 1873, un ordre du jour qui vota la majorité. Ministre de la Justice dans le cabinet de Broglie, il fut remplacé par Depeyre en 1876.

ERNOUL de Giblet, chroniqueur français de l'époque des croisades, continuateur de Guillaume de Tyr. La *Chronique d'Ernouf* fait partie du *Livre d'Eracles* (l'empereur byzantin Heraclius); elle complète la traduction française des vingt-deux premiers livres de Guillaume de Tyr, et se poursuit par son propre résumé et une chronique rédigés par Bernard, trésorier de Corbie.

ERNOU (Alfred), latiniste français (Lille 1879). Professeur à la Sorbonne (1924-1944), puis au Collège de France, ses travaux sur la langue latine font autorité : *les Eléments dialectaux du vocabulaire latin* (1908), *Morphologie historique du latin* (1913), *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, avec A. Meillet (1932; nouvelle éd., 1951), *Syntaxe latine* (avec F. Thomas, 1951). On lui doit des traductions de Lucrèce (1918-1925), de Plaute (1930-1940), de Salluste (1942) et de l'*Histoire naturelle de Pline* (1948-1952). [Acad. des inscr., 1934.]

ERNST (Otto Ernst SCHMIDT, dit *Otto*), écrivain allemand (Ottensen, près de Hambourg, 1862 - Gross-Flottbek, près de Hambourg, 1926). Il a écrit de jolis livres pour enfants, comme *Appelschnut* (1906) et *Heideide* (1923); des nouvelles, dont *Au bord de la vie* (1908); un roman en trois parties sur la vie d'un homme, de son enfance à l'âge mûr : *le Pays d'enfance d'Asmus Semper* (1905), *Semper, jeune homme* (1908), *Semper devenu homme* (1916), chronique du XX^e s.

ERNST (Paul), écrivain allemand (Elbingen, Harz, 1866 - Sankt-Georgen, Styrie, 1933). Il évolua du romantisme au néo-classicisme, et du socialisme à une conception largement humanitaire. Son roman le plus personnel est *l'Etrange Voie du bonheur* (*Der schmale Weg zum Glück*) [1903]; ses meilleurs drames sont *Demetrios* (1905), *Canossa* (1908) et *Brunhild* (1909); sa principale œuvre critique est *la Voie vers la forme* (*Der Weg zur Form*) [1906].

ERNST (Max), peintre français d'origine allemande (Brühl, près de Cologne, 1891). Fixé à Paris en 1922, il prend une part active au mouvement dada, puis au mouvement surréaliste. Ses peintures, précises quant au dessin et d'un soin minutieux quant à la facture, frappent par l'inattendu des sujets : *Les hommes n'en sauront rien* (1922), *Vision provoquée par une ficelle que j'ai trouvée sur ma table* (1927), *Couple zoomorphe* (1933), *Portrait érotique-voilé* (1934), *Jardin gobavions* (1935), *Euclide* (1945), *Rêve de révolutions* (1947). Il a collaboré au film de Hans Richter *Dreams that money can buy* (1938). Proscrit par le régime nazi (1933), il se réfugia à New York pendant la Seconde Guerre mondiale, devient Américain en 1948, Français en 1958, et obtint en 1959 le grand prix national des Arts. Il est représenté au musée national d'Art moderne (*Composition*, 1929). [→ Biblio.]

ERODER v. tr. (lat. *erodere*). Ronger : *La rouille érode le fer*.

ERODIUM [djom] n. m. Plante à fleurs régulières, comprenant de nombreuses espèces cultivées dans les jardins pour leurs fleurs rougeâtres, ou blanches teintées de violet. (Famille des géraniacées.)

ERODIUS [dijys] n. m. Insecte globuleux à contour ovale, de couleur noire, qui habite



ERNEST-AUGUSTE I^{er}



Max ERNST
« Euclide », 1945
New York



Hans ERNI
« Homme et Coq »

les régions méditerranéennes. (Il court rapidement sur le sable et s'enterre volontiers au pied des plantes, ne sortant qu'à certaines heures. Le genre fait partie des coléoptères, famille des ténébrionidés.)

ÉROLES (Joaquín Ibáñez Cuevas y Montserrat, baron DE), général espagnol (près de Talarn, Catalogne, 1785 - près de Ciudad Real 1825). Soulevé en 1808 contre la France, il combattit jusqu'en 1814 sous les ordres de Mina. En 1823, il leva des troupes absolutistes contre Mina devenu constitutionnel; il contribua alors à faciliter aux Français la conquête de la Catalogne, et Ferdinand VII le nomma capitaine général de Barcelone.

ÉROPE, en gr. *Aeropé*. Myth. gr. Petite-fille de Minos et fille de Catriée. Un oracle ayant révélé à celui-ci qu'il serait tué par un de ses enfants, Catriée confia ses filles à un voyageur pour qu'il les vende à l'étranger. Érope fut achetée par Plisthène (ou Atrée), qu'elle épousa et dont elle eut deux fils : Agamemnon et Ménélas. Elle fut séduite par son beau-frère Thyeste. Lorsque Atrée eut appris les infidélités de sa femme, il la précipita dans la mer.

ÉROPHILA n. m. Plante à petites fleurs blanches, que l'on rencontre dans les rocaïlles et les pelouses sèches du midi de la France. (Famille des crucifères.)

ÉROS ou **ÉRÔS**. Myth. Divinité de l'Amour, chez les Grecs. Dans les plus anciennes théogonies, Éros est considéré comme un dieu créateur né du chaos primitif et l'un des éléments primordiaux du monde. Depuis le VI^e s. av. J.-C., il est d'abord le dieu de la Passion; à ce titre, il a inspiré presque tous les poètes et les artistes. Plus tard, on s'accorda à voir en lui le fils d'Hermès et d'Artemis Chthonienne ou d'Hermès et d'Aphrodite, et le plus jeune des dieux, intermédiaire entre les dieux et les hommes, marqué par la pauvreté, le tourment et l'habileté; c'est ainsi que le décrit Agathon dans le *Banquet* de Platon. Il était l'objet d'un culte particulier à Thespies, où l'on célébrait en son honneur, tous les quatre ans, des *Erotidia*. Peu à peu, il prit sa forme définitive et fut représenté sous l'aspect d'un enfant, pourvu ou non d'ailes, qui enflamme les cœurs de sa torche ou les blesse de ses flèches. Il intervient dès lors dans de nombreuses légendes, dont celle de Psyché, et l'on donna peu à peu à ce mythe une signification symbolique. (→ Biblio.)

ÉRÔS n. m. (gr. *erôs*, amour). Ensemble des tendances sexuelles et des désirs qui en résultent, considérés sous l'angle psychanalytique : *L'éros individuel fournit souvent l'explication des rêves.*

ERÔS, petite planète, n° 433, découverte par Witt, à Berlin, en 1898. Sa distance moyenne du Soleil est de 1,46. L'excentricité notable de son orbite (0,22) la fait passer à seulement 17 millions de kilomètres de la Terre, au moment de certaines oppositions particulièrement favorables, qui se reproduisent tous les trente ans environ. Cette planète, qui se présente alors sous forme d'un petit astre de magnitude 7, est, lors de ces époques favorables, utilisée pour des déterminations précises de la parallaxe* solaire. La dernière série de déterminations précises de la parallaxe d'Erôs a eu lieu en 1931.

ÉROSIF, **IVE** adj. (du lat. *erosum*, rongé). Qui produit l'érosion : *L'action érosive des eaux courantes.* || Sensible à l'érosion : *Un sol érosif.*

— Pyrotechn. *Poudre érosive*, poudre qui érode fortement les armes ou les bouches à feu dans lesquelles on l'emploie.

ÉROSION n. f. (lat. *erosio*). Action d'une substance qui ronge; son résultat.

— Arm. Dégénération de l'âme d'une bouche à feu, caractérisée par un enlèvement de métal. (Les érosions sont produites par l'action des gaz à haute température [turbulence et action chimique]. Elles apparaissent près du cône de forçement, à la naissance des rayures et à la jonction d'éléments du tube.)

— Chirurg. dent. *Erosion dentaire*, anomalie structurale assez fréquente des dents, pouvant rester isolée ou, au contraire, s'associer à des anomalies de formes, pour constituer des dystrophies complexes. (Les érosions dentaires sont de véritables cicatrices en corrélation avec la perturbation momentanée

de la calcification du germe durant la vie intra-utérine.)

— Géomorphol. Ensemble des actions externes réduisant le relief par enlèvement de matière. (On parle d'érosion éolienne, glaciaire, fluviale en fonction des agents qui en sont responsables, d'érosion littorale, d'après le milieu dans lequel elle s'exerce.) [V. part. *encycl.*] || *Erosion anthropique*, v. MORPHOGENÈSE *anthropique*. || *Erosion différentielle*, ablation inégale formant des dépressions dans les roches tendres, mais laissant en relief les roches dures. (V. part. *encycl.*) || *Erosion glaciaire*, v. GLACIER. || *Erosion normale*, concept élaboré par W. M. Davis à la fin du XIX^e s., et suivant lequel l'évolution du relief aboutirait, après déroulement du cycle d'érosion, à la pénéplanation. (V. part. *encycl.*) || *Erosion pluviale*, action destructrice des gouttes de pluie tombant sur un sol, dont elles font jaillir les particules, qui sont ensuite entraînées par le ruissellement : *L'érosion pluviale joue un très grand rôle sur les sols mis en culture.* || *Erosion régressive*, à la suite de l'abaissement du niveau de base, reprise du creusement d'un cours d'eau qui se propage vers l'amont. || *Erosion du sol*, ablation accélérée, due essentiellement à l'action de l'homme. (L'expression est particulièrement incorrecte, car elle désigne aussi bien l'accumulation que l'ablation, et le mécanisme ne se borne pas au sol, mais affecte toutes les formations meubles, formations d'altération ou sous-sol; mieux vaut dire *morphogénèse* anthropique*.) || *Surface d'érosion*, topographie issue du travail d'ablation des forces externes. (On a parfois détourné malencontreusement l'expression de son sens et on l'a appliquée uniquement à des surfaces planes, en en faisant un synonyme de *surface d'aplanissement**. Par un autre détournement de sens, on désigne alors une surface au modelé accidenté, issue du travail de l'érosion, par l'expression de *topographie d'érosion*.) || *Système d'érosion*, combinaison des divers processus de fragmentation et de transport qui permettent l'ablation de la roche en place sous l'effet des actions externes, dans une région donnée.

— Pathol. Lésion de la peau, légère, d'ordre pathologique ou traumatique. (Certaines ulcérations pathologiques prennent le nom d'*érosions* : érosion chancreuse, érosion du col de l'utérus, érosion buccale [v. APHTE]. Dans certains cas, l'érosion est une déchirure superficielle de l'épiderme ou des muqueuses, sous l'influence de traumatismes légers, tels que frottements, etc.)

— Peint. Usure du film de peinture, plus ou moins régulière en importance et en répartition, entraînant ainsi, par places plus ou moins accentuées et régulièrement distribuées, l'apparition du subjectile : *On peut admettre que le farinage* est une forme atténuée d'érosion.*

— ENCYCL. Géomorphol. *L'érosion dite linéaire*, ou *verticale*, désigne l'entaille des vallées (v. TORRENT, FLEUVE); le terme très impropre d'*érosion horizontale* s'applique à la « dénudation » en surface, particulièrement caractéristique des régions semi-arides. *L'érosion latérale* résulte d'un déplacement horizontal des cours d'eau, qui entraîne un sapement. (V. MÉANDRE.)

On distingue, suivant les processus d'ablation, *l'érosion chimique* (dissolution dans les régions calcaires, par ex.) et *l'érosion mécanique* (désaggrégation des roches par suite de l'alternance du gel et du dégel, par ex.). [Il serait plus correct de parler d'« ablation mécanique ou chimique ».]

● *L'érosion différentielle* est due aux différences de comportement géomorphologique des diverses roches. Travaillant, par exemple, plus vite dans un affleurement d'argiles, l'érosion y excave une dépression quand, à côté, un affleurement de calcaire, déblayé beaucoup plus lentement, conserve une altitude plus élevée et reste en relief par rapport à l'affleurement argileux. L'érosion différentielle fait ainsi apparaître dans le relief l'influence de la disposition des roches d'inégale résistance; les reliefs de côtes*, les escarpements de faille* exhumés, les surfaces d'érosion exhumées, les combes, les crêtes appalachiennes sont des formes d'érosion différentielle. Cette érosion est naturellement influencée par le milieu morphoclimatique, qui commande le comportement géomorphologique des roches. Ainsi, sous climat froid

(Svalbard), certains gypses qui ne gélifient guère se comportent comme des roches dures et résistent plus que les calcaires gélifs, alors que, sous climat tempéré, les gypses sont rapidement dissous et jouent le rôle de roche tendre par rapport aux calcaires. Les granites, du fait de l'active désaggrégation granulaire qui les affecte lorsqu'ils sont à nu, résistent moins sous un climat semi-aride que sous un climat tempéré. Les influences lithologiques doivent donc être étudiées dans le cadre des zones morphoclimatiques et des systèmes morphogénétiques qui leur sont propres.

● Le concept de *l'érosion normale* postule que, partout, les rivières tendent vers un profil d'équilibre régulièrement concave, que, partout, les versants s'adoucissent progressivement au cours de cette évolution sous l'effet du ruissellement. Cette théorie juxtapose ainsi l'action du ruissellement, particulièrement efficace dans les pays secs à couverture végétale déficiente, et celle du façonnement fluvial, favorisé, au contraire, par les sources des pays humides à couverture végétale dense. Elle ne tient pas compte de ce qui se passe dans les régions froides (glaciaires et périglaciaires), arides et subarides, intertropicales humides. Pour la zone tempérée, elle associe des mécanismes correspondant à des climats différents.

Aussi le concept de *l'érosion normale* a-t-il été progressivement battu en brèche et est-il abandonné de presque tous les géomorphologues. Il est remplacé par la notion de zones morphoclimatiques (v. ZONALITÉ) ayant chacune son modèle particulier résultant d'une combinaison originale des processus sous la dépendance du climat, tant actuel que passé. (→ Biblio.)

ÉROSIVITÉ n. f. Pyrotechn. Défaut des poudres qui sont érosives.

ÉROSTRATE, en gr. *Hérostrate*, Ephésien obscur, qui, pour immortaliser son nom, incendia l'Artemision d'Ephèse, la nuit même où naquit Alexandre le Grand (21 juill. 356 av. J.-C.). Les Ephésiens le livrèrent au supplice, et défendirent, sous peine de mort, de prononcer son nom, que des historiens ont cependant conservé.

ÉROTÉMATIQUE adj. (gr. *erôtēmatikos*, interrogatif). Se dit d'une méthode d'argumentation ou d'enseignement qui procède par interrogation : *La méthode de Socrate était érotématique.*

ÉROTIQUE adj. (lat. *eroticus*; gr. *erōtikos*, de *erôs*, amour). Relatif à l'amour; qui traite de l'amour : *Poésies érotiques.* || *Spécialement*. Qui a rapport à l'amour sensuel, à la sexualité : *Rêve, image érotique.* || *Licencieux* : *Littérature, gravure érotique.*

◆ N. Auteur d'ouvrages érotiques : *Les érotiques grecs.*

ÉROTIQUEMENT adv. De façon érotique.

ÉROTISME n. m. (du gr. *erôs*, -*ōtis*, amour). Amour sensuel; goût pour les satisfactions sexuelles. || Caractère érotique : *L'érotisme dans l'œuvre de Baudelaire.*

— ENCYCL. Littér. Platon (IV^e s. av. J.-C.), dans *Phèdre* et le *Banquet*, faisait une distinction entre l'Eros supérieur et l'Eros inférieur, entre le dieu qui conduit à l'amour divin et celui sans lequel la race humaine s'éteindrait. En son acception générale, le mot *érotisme* est pris dans ce dernier sens; il est une description et une exaltation de l'amour physique; on peut en trouver des témoignages à maintes époques dans les diverses littératures du monde. Si l'érotisme sous sa forme la plus pure, tend à l'émotion esthétique, il risque souvent de tourner au libertinage, à la licence, à l'obscénité, à la grivoiserie et à la pornographie, formes d'expression où il se dégrade en faisant appel à des instincts plus vulgaires. Dès la plus haute Antiquité, l'érotisme inspire l'un des plus beaux poèmes du monde, le *Cantique des Cantiques*, attribué au roi Salomon, et les *Kama-Sûtra* hindous. Chez les Grecs, Anacréon s'exprime d'une manière aussi délicate que les poètes alexandrins, Théocrite, Héronidas, Callimaque, bien qu'on ait pu dire que poètes et artistes alexandrins étaient saisis d'une véritable « érotomanie », qu'on retrouve chez Lucien. En revanche, le roman de *Daphnis et Chloé*, par Longus, peut presque passer pour chaste. Les Romains, Catulle, Tibulle, Propertius, Horace, Ovide,



ÉROS par Praxitèle musée du Capitole Rome

rt d'aimer) introduisent un réalisme plus e, dont le *Satiricon* de Pétrone, tableau issant de la débauche romaine, est le e aboutissement. Le roman d'Apulée, e d'or, malgré des scènes d'un réalisme al et ironique, se veut moral et se ter- e par une initiation au culte d'Isis. Il tient l'admirable épisode d'« Eros et Psy- » (l'Amour et l'Ame), qui n'a pas cessé spirer peintres et poètes.

Décameron de Boccace représente le plus issant mélange d'érotisme, de licence et d'vation qu'on puisse imaginer. Dans son *Atlantide*, la reine de Navarre tente par- e l'égal, sans y réussir. Les *Cent Nou- velles*, comme l'œuvre de Rabelais, ent l'érotisme à l'obscénité et continuent tradition de gauloiserie qui se trouvait a dans les *fabliaux* du Moyen Âge; les *logues* et les *Sonnets luxurieux* de l'Ar- sont licencieux et nettement pornogra- ques. Au XVIII^e s., l'érotisme, sous la ne du libertinage, envahit la littérature nous vaut, outre les œuvres érotiques à dances perverses de Swift (*le Second age de Gulliver*, *Instructions aux domes- es*, etc.), les fameux contes de Voltaire (*Calisto*, etc.), l'œuvre de Crébillon fils, e de Restif de La Bretonne, les *Amours chevalier de Faublas* par Louvet de Cou- , les œuvres légères de Parny, de Bertin; *Mémoires de Casanova*, grâce à ses aven- es plus ou moins authentiques, n'ont pas é d'être lus jusqu'à nos jours. Au XIX^e s., z Baudelaire et Lautréamont, l'érotisme ble être une réaction contre le conform- e et les traditions morale et littéraire de oque. Au XX^e s., les théories freudiennes éveloppées dans le roman contemporain due brutale et cynique d'instincts sexuels: e tendance se révèle surtout dans le an anglo-saxon (D. H. Lawrence, Faulk- , Hemingway). [→ Biblio.]

Bx-arts. Si l'on en excepte les hermaphro- es alexandrins ou romains, et quelques ntures nettement pornographiques de mpé, la peinture et la sculpture antiques t rarement érotiques. Quand l'érotisme ènère en licence, il n'appartient plus à t. Certains thèmes, cependant, s'y prêtent ticulièrement; encore s'agit-il de la façon les traiter.

aventures de Vénus, déesse de l'Amour, aient permettre aux artistes une certaine rté. Observons que, sauf une légère teinte ique dans l'art alexandrin, la Vénus des ciens est plutôt la Vénus-Urania, celle de our divin. De Lucas Cranach à Boucher Cabanel, les Vénus occidentales sont plus moins marquées d'érotisme. *La Naissance Vénus* (Offices, Florence) et *Mars et Vénus* (National Gallery, Londres), de Bot- elli, ainsi que la *Vénus* du musée de esde, de Giorgione, sont aussi chastes en ur nudité que la *Galatée* de Raphaël (Far- ina, Rome). On ne saurait en dire autant e *Vénus* de Titien (Prado, Madrid), et ces, Florence), de celle de Palma il ecchio (musée de Dresde) ou de *Vénus et our* de Vélasquez (National Gallery, ndres). Les jeux des satyres et des mphes, déguisés parfois sous le nom de iter et Antiope, ont inspiré de nombreuses ntures; les plus célèbres sont celles de ien (Museo nazionale, Naples) et du Cor- e (Louvre, Paris), et Villa Borghese, me).

thème de Leda et du cygne, autre sujet breux, a été illustré par l'école de Léon- d de Vinci (collection Spiridon, Rome); attribue même au maître un dessin repré- ant Leda (collection Franz Königs, Haar-). La *Leda* de Véronèse (musée de esde) et celles de nombreux artistes sont ucoup plus libres. Ce sujet a été trans- é et sublimé dans une série de gravures, e Henry de Waroquier, au XX^e s.

thème d'Eros et Psyché a suscité, dès ntiquité, d'innombrables œuvres (*Eros et ché*, époque hellénistique, au Louvre). es fresques de Raphaël et de son école, as la Farnesina (Rome), ou l'*Amour et ché*, de Gérard (Louvre), ne révèlent er d'érotisme, il n'en est pas de même ur l'*Amour et Psyché*, statue de Canova ouvre), ou pour l'*Enlèvement de Psyché* Prud'hon (Louvre).

tre thème à tendance érotique : *Suzanne es vieillards*, illustré par Paul Véronèse usée de Dresde), par le Tintoret (musée

de Vienne, Autriche), par Rembrandt (musée de La Haye), par Van Dyck (Pinacothèque de Munich), etc.

Avec la Contre-Réforme, l'érotisme s'insinue de plus en plus dans les arts (*Vénus* de Vasari, collection Colonna, Rome) et s'y maintiendra jusqu'à la fin du XVIII^e s. Génies, chérubins, divinités ne sont plus nus, mais déshabillés, même chez Rubens (*Enlèvement des filles de Leucippe*, Munich), chez Guido Reni ou les Carrache. Certains nus d'Ingres (*le Bain turc*, Louvre), de Courbet (*Femmes entrelacées*, Petit Palais) ou de Couture (*les Romains de la décadence*, Louvre) appartiennent à la même tradition. Plus près de nous, citons Félicien Rops, Toulouse-Lautrec, Pascin, Van Dongen, Dignimont, Vertès, Touchagues.

ÉROTOGÈNE adj. (gr. *erôs*, -ôtos, amour, et *genos*, naissance). Méd. Qui est le centre, le point de départ d'une sensation ou d'un mouvement érotique : *Points érotogènes*.

ÉROTOLOGIE n. f. (gr. *erôs*, -ôtos, amour, et *logos*, traité). Étude de l'amour et des ouvrages érotiques : *Le manuel d'érotologie classique* de Forberg.

ÉROTOMANE ou **ÉROTOMANIAQUE** n. (gr. *erôs*, -ôtos, amour, et *mania*, folie). Psychiatr. Personne atteinte d'érotomanie.

ÉROTOMANIE n. f. (gr. *erôs*, -ôtos, amour, et *mania*, folie). Psychiatr. Illusion délirante d'être aimé : [Barbey d'Aureville] glissait, lui aussi, pour affronter Dieu, à l'érotomanie démoniaque (Huysmans).

— ENCYCL. L'érotomane choisit, en général, un sujet connu ou de situation élevée. Il poursuit sans lassitude aucune l'objet aimé, même si celui-ci a clairement signifié son refus. L'évolution a lieu en trois stades : l'espoir, le dépit et la haine. A ce dernier stade, l'érotomane est capable de réactions dangereuses contre l'objet aimé et, surtout, contre le mari ou la femme légitime, qui lui paraît être l'obstacle majeur à la réalisation de son désir. L'érotomane doit être distingué de l'idéaliste amoureux, qui est toujours platonique, ce qui n'est pas le cas du premier.

ÉROTYLE n. f. (du gr. *erôtulos*, qui appartient à l'amour). Antiq. Pierre précieuse, dite aussi AMPHICOME ou HIÉROMNÉMON, qui avait un rôle dans la divination.

ÉROTYLE n. m. Insecte bombé, luisant, bariolé de teintes vives, propre à l'Amérique tropicale. (Le genre fait partie des coléoptères, et sert de type à la famille des *érotylidés*.)

ÉROTYLIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant de nombreux genres propres aux régions tropicales. (Les érotylidés se développent dans les champignons des arbres et dans le bois pourri.)

ERPE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. d'Aalst), à l'O. d'Aalst; 4 488 hab. Tissage.

ERPENIUS, V. VAN ERPE.

ERPÉTOLOGIE ou **HERPÉTOLOGIE** n. f. (gr. *herpeton*, reptile, et *logos*, discours). Partie de la zoologie qui traite des reptiles et, par extension, des amphibiens.

— ENCYCL. L'erpétoologie est née des recherches anatomiques de Cuvier, puis des recherches systématiques de Duméril et Bibron, dont l'*Erpétoologie générale*, en 9 volumes (1834-1854), demeure un monument. Boulenger publia, plus récemment, toute une série de catalogues descriptifs consacrés aux diverses espèces de reptiles.

ERPÉTOLOGIQUE ou **HERPÉTOLOGIQUE** adj. Qui se rapporte à l'erpétoologie.

ERPÉTOLOGISTE ou **HERPÉTOLOGISTE** n. m. Naturaliste qui étudie les reptiles et les batraciens.

ERPS-KWERPS, comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Louvain), à l'O. de Louvain; 3 392 hab.

ERQ AL-AHMAR, en ar. Al-'Irq al-Ahmar, localité de Jordanie, au S. de Bethléem. Le paléontologiste Neuville y a trouvé (1931) les restes de six ou sept squelettes humains qui remontent à la période mésolithique.

ERQUELINNES, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Thuin), sur la Sambre, à la frontière française; 4 540 hab. Matériaux de construction. Brosserie.

ERQUINGHEM-LYS, comm. du Nord (arrond. de Lille); 2 892 hab. (1 234 aggl.).

ERQUY, comm. des Côtes-du-Nord (arrond. de Saint-Brieuc), sur la rive est de la baie de Saint-Brieuc; 2 812 hab. (1 624 aggl.) [Région]. Station balnéaire (8 000 hab. en août). Port de pêche (importantes récoltes de praires). — Au N., le pittoresque *cap d'Erquy* est formé de falaises de grès.

ER-RAHEL, V. RAHEL (ER-).

ERRANCE n. f. Action d'errer : *On se sépare vite; et l'errance de métraière en métraière recommence* (Pesquidoux).

ERRANT, E adj. (de l'anc. verbe *errer*, voyager; du bas lat. *iterare*, marcher). Qui marche, qui voyage sans cesse, dans les expressions *chevalier errant*, *juif errant*. || *Chevalier errant*, chevalier qui allait de pays en pays pour chercher des aventures et redresser des torts; et, par extens. : *Tout chevalier errant que je suis, j'ai les goûts sédentaires d'un moine* (Chateaubriand); et, au fig., personne empressée à prendre parti et à embrasser une querelle. || Qui erre çà et là : *Chiens errants*. Et l'âme de Schumann errante par l'espace | Semblait dire une peine impossible à guérir (Samain). || *Par extens.* Qui est relatif aux personnes errantes : *Des pas errants*. Est-ce que tu n'es pas las de cette vie horriblement errante? (Gide). || *Par anal.* Qui est porté en différents sens : *Une barque errante*. *Des nuages errants*. || *Fig.* Qui ne se fixe pas; qui s'égare : *Imagination errante*. — Astron. *Etoiles errantes*, autref. planètes.

ERRANTES n. f. pl. Ordre d'annélides polychètes libres, mobiles, généralement pourvus d'une trompe rétractile armée de mâchoires, et qui se nourrissent d'algues ou de petites proies.

ERRARD (Jean), ingénieur militaire français (Bar-le-Duc 1554-Sedan 1610). Henri IV lui confia la mise en état de défense de nombreux places fortes, l'admit en son conseil et l'anoblit en 1599. Chargé par Sully de constituer le corps des Ingénieurs ordinaires du roi, Errard, qui appliqua le premier en France les principes de la fortification bastionnée, fut surnommé LE PÈRE DE LA FORTIFICATION. Il publia, en 1600, un traité : *la Fortification réduite en art et démontrée*, qui eut un grand retentissement.

ERRARD (Charles), peintre et architecte français (Bressuire v. 1570-† v. 1630). Il décora le chœur de la cathédrale de Nantes (1599) et devint en 1615 commissaire-architecte des fortifications des villes et places fortes de Bretagne. Il fut appelé à Paris par Marie de Médicis pour la décoration du palais du Luxembourg, et voyagea ensuite en Italie.

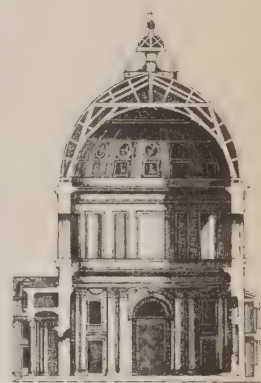
ERRARD (Charles), le Jeune, peintre, graveur et architecte français (Nantes 1601 ou 1606 - Rome 1689), fils du précédent. Il fut un des fondateurs de l'Académie de peinture (1648) et décora des appartements au Louvre, à Versailles et à Saint-Germain. Il suggéra à Colbert la création d'une académie de France à Rome et en fut le premier directeur (1666). On connaît de sa main la décoration d'un cabinet du parlement de Rennes, ainsi que des dessins (Louvre, Bibliothèque nationale, Ecole nationale supérieure des beaux-arts). Il a donné les plans du dôme de l'Assomption à Paris. Il a traduit Palladio, Léonard de Vinci, et publié un *Traité de la peinture*.

ERRARD ou **HÉRAD** (Gérard Léonard), sculpteur et médailleur wallon (Liège 1630 ou 1637 - Paris 1675). Il travailla à Paris sous la direction de Varin et entra à l'Académie royale (1671). On lui doit des groupes et des reliefs pour le château et le parc de Versailles, ainsi que des portraits en médailles.

errare humanum est, mots lat. signif. : *Il est de la nature de l'homme de se tromper*, et qui s'emploie pour excuser une faute. (On ajoute quelquefois : *perseverare diabolicum* [mais persévérer dans l'erreur est le fait du diable].)

ERRATA n. m. invar. (du lat. *erratum*, erreur). Liste des erreurs commises dans un ouvrage, avec indication des corrections à faire : *Dresser un errata*. Il est même plaisant de voir quel soin religieux il [La Fontaine] apporte aux errata (Sainte-Beuve).

— REM. Quand il ne s'agit que d'une faute, on emploie le singulier *erratum*.



Charles ERRARD le Jeune
église de l'Assomption,
à Paris
gravure de Marot
cabinet des Estampes

ERRATICITÉ n. f. Sc. occult. D'après Allan Kardec, partie de l'espace immédiatement voisine de la Terre, dans laquelle errent les esprits des morts qui attendent leur réincarnation.

ERRATIQUE adj. (lat. *erraticus*, vagabond). Inconstant, sans fixité : *Un être erratique* (Baudelaire). || *Par extens.* Etranger à son milieu, isolé parmi des objets de nature différente : *On voit les trois éléments anthropologiques fondamentaux : le nègre, le jaune et le blanc, arriver jusqu'aux confins du continent, et se montrer parfois d'une manière erratique, à l'état de pureté plus ou moins complète, soit sur la terre ferme, soit dans quelques-uns des archipels* (Quatrefages de Bréau).

— Géol. *Bloc erratique*, gros bloc d'une roche différente de celles du sous-sol, et en particulier bloc apporté jadis par les glaciers. || *Terrain erratique*, ensemble de blocs erratiques et des sables et graviers qui les accompagnent.

— Pathol. Intermittent : *Une fièvre erratique*. || Qui n'a pas de siège fixe : *Des douleurs erratiques*.

— Zool. Sans lieu d'habitat fixe, errant de contrée en contrée : *Des animaux erratiques*. || *Oiseaux erratiques*, oiseaux qui habitent une contrée très étendue et changent fréquemment de pays.

ERRATUM [eratom] n. m. V. ERRATA.

ERRÁZURIZ ZAÑARTU (Federico), homme d'Etat chilien (Santiago du Chili 1825 - id. 1877), ministre de la Guerre et de la Marine en 1866, puis président de la république du Chili de 1871 à 1876. S'appuyant sur une coalition libérale-radical, il s'occupa de la colonisation, de l'aménagement de Valparaíso, de l'embellissement de Santiago, amorça la construction du transandin et de nombreuses routes, organisa une exposition universelle à Santiago en 1875, fit voter de nombreuses lois sociales et reforma l'enseignement. Aníbal Pinto le remplaça à la présidence. — Son fils, Federico **Errázuriz Echaurren**, homme d'Etat chilien (Santiago du Chili 1850 - † 1901), ministre de la Guerre et de la Marine en 1890, prit une part active à la révolution qui abolit la dictature de Balmaceda et fut président de la République de 1896 à 1901. D'importantes questions de frontière furent résolues avec le Pérou, le Chili et l'Argentine sous son mandat.

ERRE n. f. (de l'anc. verbe *errer*, marcher, ou du substant. lat. *iter*, chemin). **LANGUE CLASS.** Train, manière d'aller, usité seulement dans quelques expressions : *aller grand-erre*, belle erre, aller vite : *Aucuns à coups de pierre | Poursuivirent le dieu qui s'enfuit à grand'erre* (La Fontaine). || *Revenir à ses premières erres*, revenir à sa première manière d'agir. || *Aller sur les erres de quelqu'un*, suivre les erres de quelqu'un, imiter sa conduite, adopter ses opinions.

— Mar. Vitesse restante d'un navire sur lequel n'agit plus le propulseur. || *Briser ou casser l'erre*, arrêter le navire. || *Courir sur son erre*, ne plus avancer que grâce à la vitesse acquise. || *Prendre de l'erre*, syn. de **PRENDRE DE LA VITESSE**, quand un navire appuie ou qu'il se remet en route après avoir stoppé.

— **Erres** n. f. pl. Vénér. Traces, voies de l'animal : *Démêler, redresser les erres du cerf*. || *Erres rompues*, traces effacées. || *Aller de hautes erres*, en parlant d'une bête, être passé depuis longtemps.

ERREMENTS n. m. pl. (de l'anc. verbe *errer*, marcher, voyager). Manière d'agir habituelle, comportement : *Revenir à ses errements*. Aussi longtemps que les gouvernements parmi nous ne changeront pas d'errements, il n'y a pas lieu d'espérer que se ferme le gouffre des révolutions (E. de Girardin). [Ce mot tend actuellement à désigner péjorativement des actes blâmables.] || Action d'errer, d'aller au hasard : *Le doux port viendra-t-il après ces décourageantes dérives, ces errements de-ci, de-là ?* (Gide).

ERRER v. intr. (lat. *errare*). Aller çà et là, à l'aventure : *Vers les buissons errent les lucioles* (Verlaine). || *Par anal.* Aller de côté et d'autre, en parlant des choses : *Nuages qui errent dans le ciel. Laisser errer son regard. Les yeux attachés au ciel, où le croissant de la lune errait dans les nuages, je*

réfléchissais à ma destinée (Chateaubriand). *Le sourire qu'il avait vu errer sur ses lèvres* (Stendhal). || Tomber dans l'erreur, se tromper : *Erre dans ses calculs. Ce Père errait souvent en matière de foi* (A. France). || *Fig.* S'égarer, se promener : *L'œil encore ébloui des batailles d'hier, | Il laissait sa pensée errer à l'aventure* (Hugo).

ERRERA (Alberto), économiste italien (Venise 1842 - Naples 1894). Ses idées libérales lui valurent une détention de plusieurs années. Professeur d'économie politique et de statistique à Venise, puis à Naples. Parmi ses ouvrages : *Storia dell' Economia politica nei secoli XVII e XVIII negli Stati della Repubblica veneta corredata da documenti inediti* (1877) et *Istituzioni industriali popolari* (1888).

ERREUR n. f. (lat. *error*). Action de se tromper, intellectuellement ou moralement : *Commettre une erreur*. || Etat de celui qui prend pour vrai ce qui est faux, ou inversement : *Etre dans l'erreur. Tu veux la vérité, ton erreur en est le chemin* (Maurras). || Opinion, doctrine fautive : *Combattre les erreurs. On dit que l'esclavage a disparu de la civilisation européenne. C'est une erreur* (Hugo) ; *particul., doctrine non conforme à la foi : Vivre dans l'erreur*. || Faute commise par ignorance, oubli, manque de réflexion : *Erreur de calcul. Erreur de date. Erreur de texte. Liste d'erreurs. L'erreur de ma vie fut de ne continuer longtemps aucune étude* (Gide).

— Loc. div. *Erreur de fait*, erreur matérielle. || *Erreur sur la personne*, erreur sur l'identité de quelqu'un. || *Erreur des sens*, illusion. || *Induire en erreur*, tromper.

— **LANGUE CLASS.** Action d'errer çà et là : *Les erreurs d'Ulysse* (Dict. Acad., 1762). *Contez-moi d'Illion les terribles assauts, | Et vos longues erreurs sur la terre et sur l'onde* (Delille) ; et encore au XIX^e s., par recherche d'archaïsme : *Ce ruisseau sinieux a d'aimables erreurs* (Sainte-Beuve). [Les pèlerins] racontaient leurs voyages : les erreurs des neufs sur la mer écumeuse (Flaubert).

— **ALLUS. LITTÉR.** *Maîtrise d'erreur et de fausseté*, selon Pascal, l'imagination (*Pensées*, éd. Brunschvicg, II, 82).

— **Comptab.** *Sauf erreur ou omission*, formule mise au bas des comptes courants envoyés par le banquier à ses clients, qui admet implicitement que le compte peut comporter erreur ou omission involontaires.

— **Cybern.** *Ecart* = de référence changé de signe. (En valeur absolue, les mots *erreur* et *écart* ont ainsi le même sens, ce qui peut donner lieu à de fréquentes confusions.)

— **Dr.** Fait de croire vrai ce qui ne l'est pas, ou faux ce qui est vrai. (V. part. *encycl.*) || *Erreur commune*, erreur à la suite de laquelle un fait faux est tenu par la généralité des gens pour vrai. (Les actes faits sous l'emprise de l'erreur commune sont valables.) || *Erreur de droit*, fait de se tromper sur l'existence ou sur l'interprétation d'une règle juridique. || *Erreur judiciaire*, condamnation injuste portée par suite d'une erreur ou les juges sont tombés, et qui peut être l'objet d'une révision et même, parfois, entraîner le paiement de dommages et intérêts.

— **Dr. anc.** *Droit d'erreur*, voie extraordinaire que l'on employait contre un arrêt.

— **Math., Métrol. et Statist.** Différence entre la valeur observée et la valeur vraie ou exacte d'une mesure. || *Erreur absolue*, différence entre un nombre et sa valeur approchée. — Différence entre le résultat de la mesure d'une grandeur et la valeur exacte (bien souvent inconnue) de cette grandeur. || *Erreur accidentelle*, erreur qui ne tient pas au programme de la mesure, mais à l'exécution plus ou moins défectueuse ou troublée de celle-ci : *Les erreurs accidentelles proviennent généralement de l'expérimentateur et se produisent indistinctement dans les deux sens*. || *Erreur aléatoire*, erreur résultant de la combinaison, due au hasard, de multiples erreurs partielles imputables soit à l'instrument, soit à l'opérateur. || *Erreur biaisée*, syn. d'**ERREUR SYSTÉMATIQUE**. || *Erreur de calcul*, faute dans une opération arithmétique ou algébrique, impliquant un résultat inexact. || *Erreur d'échantillonnage*, différence entre le chiffre de la population réelle et celui qui a été obtenu par sondage. || *Erreur d'estimation*, différence entre la valeur estimée et la valeur exacte. || *Erreur d'observation*, erreur due aux imperfections hu-

maines ou instrumentales des méthodes d'observation. || *Erreur probable*, dans une série d'observations, somme des produits obtenus en multipliant chaque erreur absolue possible par sa probabilité. || *Erreur relative*, rapport de l'erreur absolue à la valeur de la grandeur elle-même : *La précision d'une mesure physique dépend de l'erreur relative*. || *Erreur systématique*, erreur provenant de causes permanentes (méthode expérimentale employée, réglage défectueux d'un appareil de mesure, etc.) : *L'erreur systématique se produit constamment dans le même sens*. (On dit aussi **ERREUR BIAISÉE**.) || *Théorie de l'erreur*, théorie selon laquelle les erreurs se compensent dès que la quantité des nombres considérés est importante.

— **Psychol.** *Méthode des essais et erreur*, méthode d'apprentissage fondée sur l'association*, les essais positifs (c'est-à-dire couronnés de succès) se combinant entre eux et s'additionnant, tandis que les essais négatifs (erreurs, échecs) s'éliminent d'eux-mêmes par inhibition. (Cette méthode est employée pour le dressage animal et pour l'apprentissage humain.) [V. DÉTOUR, INTELLIGENCE, RÉFLEXE.]

— **Topogr.** *Erreur graphique*, précision avec laquelle le dessinateur fixe sur la mappe la position d'un point du levé : *L'erreur graphique est de l'ordre de 0,2 mm.* (Un levé est régulier lorsque la précision de détermination propre des points de ce levé est supérieure à l'erreur graphique à l'échelle du levé. Dans le cas contraire, il est dit *expédié*.)

— **SYN.** : *aberration, bêtise, bêtise, confusion, fausseté, lapsus, méprise, sottise.*

★ *illusion, confusion, faute, omission, mensonge, préjugé, imagination.*

— **Erreurs** n. f. pl. Dérèglements : *Au temps des erreurs de ma jeunesse* (Chateaubriand). — **ENCYCL. DR.** En matière d'obligations conventionnelles, l'erreur est une des causes qui peuvent vicier le consentement. Mais il y a plusieurs degrés dans l'erreur :

1° Lorsqu'elle porte sur la nature de la convention ou sur son objet, l'erreur rend le contrat radicalement nul ;

2° L'erreur rend le contrat simplement annulable, notamment lorsqu'elle porte sur la substance de la chose, c'est-à-dire sur la qualité que les contractants ont eue principalement en vue ;

3° N'affecte pas la validité du contrat l'erreur portant sur les motifs de la convention. A un autre point de vue, il y a lieu de distinguer l'erreur de droit et l'erreur de fait. Il y a erreur de droit quand on se trompe sur ce que la loi ordonne, permet ou défend ; toute autre erreur est une erreur de fait. L'erreur de droit produit, en général, le même effet que l'erreur de fait.

Les erreurs de calcul, de plume ou de rédaction ne vicent point les actes et peuvent, en principe, être réparées ou suppléées.

En matière de paiement, celui qui reçoit par erreur ou sciemment ce qui ne lui est pas dû s'oblige à le restituer à celui de qui il l'a indûment reçu.

— **Math., Métrol. et Statist.** Pour pouvoir appliquer à tous les nombres des procédés de calcul uniformes, on réduit, en général, les fractions en nombres décimaux. D'autre part, on rencontre souvent des nombres, tels que les nombres incommensurables $\sqrt{2}$, $\sqrt{3}$, π , etc., que l'on ne pourrait mettre sous forme décimale qu'à condition d'écrire un nombre illimité de décimales. Le problème se pose donc de savoir comment devront être dirigées les opérations, sur quelle approximation on peut compter, et quel peut être le degré de confiance à accorder aux résultats. Si l'on remplace un nombre a , supposé exact, par un autre a' qui en diffère plus ou moins et que l'on appelle *nombre approché* ou *valeur approchée*, l'erreur commise sur a , appelée *erreur absolue*, sera la différence $a - a'$. Elle est positive ou négative suivant que a' est approchée par défaut ou par excès : on la désigne, en général, par Δa .

$$a = a' + \Delta a \\ \Delta a = a - a'$$

Cette erreur Δa est toujours inconnue, mais on sait souvent que a' approche a avec une *erreur moindre* que ϵ , c'est-à-dire que a est compris entre la limite inférieure $a' - \epsilon$ et la limite supérieure $a' + \epsilon$.

En métrologie, les *erreurs* ne sont nullement les conséquences d'une faute opératoire ou d'une méprise. Aucune mesure ne comporte

à une précision infinie, l'erreur métrologique résulte simplement de ce fait. L'erreur absolue s'exprime en unité de la grandeur mesurée; l'erreur relative est un nombre. Si, mesurant une longueur, on a trouvé 258 mm, et que la longueur exacte (supposée connue) soit 83,263, l'erreur absolue

— 0,005 mm, et l'erreur relative $\frac{0,005}{83,26}$

est 6/100 000. Dans la détermination préalable d'une grandeur, on ne se contente jamais d'une seule mesure, d'une seule observation; on exécute un nombre d'autant plus grand que l'on cherche à atteindre une précision plus élevée. Entre tous les résultats ainsi obtenus, on choisit une valeur A , que l'on considère comme la meilleure que l'on puisse déduire. On appelle alors *erreur résiduelle*, *résidu* r_p du résultat a_p de l'une quelconque des observations, son écart par rapport à la valeur A adoptée :

$$r_p = a_p - A.$$

Comment choisir A et quelle précision doit-on attendre de A ?

La meilleure valeur à choisir sera celle qui annule la somme des erreurs résiduelles prises avec leur signe; ce sera la moyenne arithmétique des résultats individuels.

$$A = \frac{a_1 + a_2 + \dots + a_n}{n}$$

Le calcul des probabilités appelle la valeur la plus probable. Cette valeur est aussi celle qui rend minimale la somme des carrés des erreurs résiduelles.

Quand on exécute une mesure, on prend naturellement grand soin de corriger chaque résultat de toutes les causes d'erreurs particulières que l'on peut connaître (température, pression, etc.). Malgré tout ce soin, il reste encore des sources d'erreurs qu'on ne peut éliminer. Parmi celles-ci, il en est qui, lorsqu'on répète les observations, se reproduisent invariables à elles-mêmes dans le même sens; par exemple, tendance personnelle de l'observateur, erreur inconnue des thermomètres, d'autres qui agissent au hasard, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre. Les premières sont dites *erreurs systématiques*, les secondes *erreurs accidentelles* ou *fortuites*. Les premières peuvent s'éliminer progressivement par la répétition des observations; les erreurs systématiques, au contraire, subsistent intégrales dans le résultat; on ne peut espérer s'en affranchir plus ou moins complètement en changeant, en renversant, en bouleversant au maximum les conditions d'observation.

On a déjà exécuté un très grand nombre de mesures, en portant, sur un graphique, en abscisses la valeur des résultats, et en ordonnées le nombre des résultats compris dans de petits intervalles de valeur, on obtient une courbe en forme de « chapeau de gendarme » ou « en cloche »; c'est la *courbe de Gauss*. La mesure la plus probable est celle qui correspond au sommet de la cloche. C'est cette valeur qu'on adopte comme la mieux assurée. On a une idée de la précision du résultat finalement obtenu, par la dispersion plus ou moins grande des résultats individuels des mesures. Cette dispersion est mise en évidence généralement par l'une des expressions suivantes :

Erreur moyenne quadratique « q », appelée aussi *écart type*, valeur dont le carré égale la moyenne arithmétique des carrés de toutes les erreurs;

Erreur moyenne « m », moyenne arithmétique des valeurs absolues de toutes les erreurs; *Erreur probable* η , erreur telle qu'il y ait tant d'erreurs plus grandes que d'erreurs plus petites que η . Ces trois expressions sont équivalentes reliées entre elles et peuvent se déduire l'une de l'autre par les égalités

$$q\sqrt{2} = m\sqrt{\pi} = 2,097 \eta.$$

Quand on étudie la combinaison des erreurs dépendantes, on montre facilement que : *Le carré de l'erreur probable résultante est la somme des carrés des erreurs probables composantes*;

L'erreur probable d'une somme de n déterminations est égale à l'erreur probable d'une détermination multipliée par $\sqrt{n}$;

L'erreur probable de la moyenne de n déterminations est égale à l'erreur probable d'une détermination divisée par $\sqrt{n}$.

On voit souvent qu'on ne peut pas isoler la mesure d'une grandeur de celle d'une autre grandeur,

d'un facteur qui a une influence sur cette grandeur. Le cas le plus fréquent est celui de la température; il y a alors deux inconnues : le coefficient de température et la grandeur elle-même à une température déterminée. La méthode employée pour rechercher les valeurs les meilleures des inconnues est la méthode dite des *moindres carrés*, qu'on applique de façon très générale, même si le programme de mesure comporte la détermination de plusieurs valeurs liées entre elles par des conditions invariables. Elle consiste à prendre pour valeur la plus probable celle pour laquelle la somme des carrés des écarts de toutes les mesures observées avec la valeur ainsi privilégiée (la somme des écarts quadratiques) est la plus petite possible.

L'erreur peut encore être définie si l'on est en présence d'observations d'inégales précisions auxquelles il faut attacher des poids divers. Le calcul des probabilités s'applique avec le plus grand profit à la théorie des erreurs fortuites.

Log. L'erreur consiste dans la croyance injustifiée à la valeur objective d'une représentation. La question de l'erreur se pose aussi bien dans le domaine des perceptions que dans celui des concepts. On peut parler d'*erreurs des sens*, si l'on entend par « sens » les fonctions de perception; comme la perception est toujours une construction mentale complexe, il suffit qu'une de ses conditions soit altérée pour que la construction, se faisant d'après les habitudes, ne se trouve plus d'accord avec les perceptions d'un autre sens ou avec le système général des perceptions. Les « erreurs des sens » sont donc des erreurs de construction; elles ne sont pas dans les données sensorielles. La physique, la physiologie, la psychologie permettent d'en faire généralement la théorie.

Les *erreurs de raisonnement* ont de multiples formes; elles tiennent, dans l'induction, au défaut de détermination des expériences ou des observations invoquées, ou bien à des conclusions analogiques hâtives; dans la déduction, elles viennent de l'ambiguïté des mots, de l'oubli d'idées antérieures ou d'identifications tout extérieures.

L'erreur a donc de multiples origines : physiques, physiologiques, psychologiques, intellectuelles, sociales. Ce problème philosophique peut donc être résolu en grande partie par l'étude de ces diverses causes d'erreur, étude qui fait l'objet des sciences et dont le but est d'éviter l'erreur et d'atteindre la vérité. D'autre part, la philosophie pose un problème général, métaphysique : l'erreur est-elle inévitable? fait-elle à jamais partie de notre condition humaine? sommes-nous condamnés métaphysiquement à ne jamais atteindre la vérité parfaite, à n'avoir que des connaissances trompeuses? Sous cette forme, le problème de l'erreur rejoint celui de la vérité*.

— Théol. cathol. L'hérésie est une erreur libre et obstinée contre une vérité révélée, de la part d'un chrétien ayant déjà reçu le don de la foi. L'erreur, au sens strict, ou thèse « erronée », porte sur une vérité non formellement révélée. La proposition est « téméraire » quand elle est contraire à l'enseignement communément reçu dans l'Eglise.

ERRICO (Scipione), écrivain et érudit italien (Messine 1592 - id. 1670). Ce poète très fécond reste surtout connu par deux comédies : *la Révolte du Parnasse* (*Le Rivoltte di Parnaso*) [1626] et *les Procès du Pinde* (*Le Liti di Pindo*) [1634], qui sont des satires littéraires dans lesquelles il prend parti pour l'Adonis de Marini contre ses adversaires.

ER-RIHA ou **'ARİHÄ**, nom arabe de Jéricho.

ERROMANGA (île), île de la partie sud de l'archipel des Nouvelles-Hébrides; 436 hab. (5 Europ.).

ERRONÉ, E adj. (lat. *erroneus*, vagabond). Entaché d'erreur : *Avis erroné. Doctrine erronée.*

ERRONÉMENT adv. De façon erronée. (Rare.)

ERS [er] n. m. (lat. *ervum*). Nom usuel que l'on donne à quelques espèces de vesces fourragères.

ERSATZ [erzats] n. m. (mot allem. signif. remplacement). Produit de remplacement; succédané. || *Spécialité*. Produit alimentaire destiné à en remplacer d'autres devenus rares (s'emploie le plus souvent en mau-

part); et, au fig. : *La guerre n'est point une aventure véritable, elle n'est qu'un ersatz d'aventure* (Saint-Exupéry).

ERSE n. f. (autre forme de *herse*). Anneau de cordage, constitué par un gros écheveau de bitord ou de fils de caret, dont les tours sont serrés par un transfilage, ou bien obtenu en épiçant les deux bouts l'un sur l'autre ou en les nouant au moyen d'un nœud plat. (L'élingue n'est autre chose qu'une erse très longue.)

ERSE adj. (mot angl.). Relatif aux habitants de la haute Ecosse.

◆ N. m. Linguist. Gaélique parlé en Ecosse. (V. ÉCOSSAIS.) [L'alphabet erse est une forme de l'alphabet latin du Moyen Age.]

ERSEAU n. m. Petite erse entourant une cosse ou servant de point de fixation de l'aviroir sur son tolet. || Petite bague en filin cousue autour d'un œil-de-pie, dans une voile.

ERSKINE de Dun (John), théologien écossais (Dun, Angus, 1509 - † 1591). Helléniste, il répandit en Ecosse le grec ancien, prit part à l'établissement du protestantisme et à la rédaction du *Second Book of discipline* (1578).

ERSKINE (Ebenezer), théologien écossais (Dryburgh, Berwickshire, 1680-Stirling 1754). Repoussant le *patronat* que la Couronne et de grands propriétaires exerçaient sur l'Eglise presbytérienne d'Ecosse, il forma avec trois autres pasteurs (1740) une Eglise dissidente qui devait être, en 1820, l'une des constituantes de l'Eglise presbytérienne unie.

ERSKINE (Thomas, 1^{er} baron), lord-chancelier d'Angleterre (Edimbourg 1750-Almondell, Linlithgowshire, 1823). Avocat éloquent, il s'illustra dans la défense de Thomas Paine (1792), des accusés de la réforme parlementaire (1794) et de la reine Caroline (1820). Sa popularité lui valut en 1806-1807 la chancellerie, office pour lequel il n'était pas qualifié.

ERSKINE (Thomas), théologien écossais (Linlathen, près de Dundee, Angus, 1788 - Edimbourg 1870). Son principal ouvrage, *Remarks on the internal evidence for the truth of revealed religion* (1820), fut traduit en 1822 et, par son appel au « Christ intérieur », eut une forte action sur le Réveil franco-suisse.

ERSKINE, V. MAR (comtes de).

ERSKINE (John), professeur et écrivain américain (New York 1879 - id. 1951). Il a longtemps enseigné à l'université Columbia (1903-1937). Il est connu par quelques romans, interprétations modernes de grands personnages historiques, d'un cynisme facile et divertissant : *la Vie privée d'Hélène de Troie* (*The Private Life of Helen of Troy*) [1925], qui fut adapté à la scène en français sous le titre de *Hélène ou la Joie de vivre* (1925), *Galahad* (1926), *le Mari de Pénélope* (*Penelope's Man*) [1928], *les Heures ardentes de François Villon* (*Brief Hour of François Villon*) [1937].

ERSLEV (Kristian), historien danois (Copenhague 1852 - Frederiksberg 1930). Professeur à l'université de Copenhague, il se spécialisa dans l'étude du Moyen Age. Directeur des Archives (1915).

ERSTEIN, ch.-l. d'arrond. du Bas-Rhin, dans la plaine d'Alsace, sur l'III; 5 747 hab. Ville pittoresque. Machines agricoles. Sucre. Filature de la laine. — L'arrond. a 4 cant., 50 comm. et 70 003 hab.

ERSTFELD, bourg de Suisse (cant. d'Uri), sur la Reuss; 3 750 hab. Centre d'excursions.

ERTEL' (Alexandre Ivanovitch), romancier russe (près de Voronej 1855 - Moscou 1908). Influencé par Tourguéniev et par Tolstoï, il est connu par un roman, *les Gardénies* (1889), où l'image réaliste de la vie russe se mêle à l'expression d'un idéal humanitaire.

ERTOĞRUL, petite région montagneuse de Turquie, au N.-O. de l'Anatolie, drainée d'E. en O. par le cours moyen du fleuve Sakarya. Riches cultures (céréales, tabac, betteraves à sucre) et gisements de charbon.

ERTOĞRUL, émir turc (v. 1190 - 1281 ou 1282), fils de Sulaymān chāh. Originaire du Khurāsān, il se mit, avec son clan, au service des sultans seldjoukides de Konya, qui lui donnèrent en fief la région de Söğüt, en récompense d'une victoire remportée sur les Mongols. Ertoğrul agrandit son territoire aux dépens de l'Empire byzantin, en direction de



erse en bitord frappée sur une manœuvre

erseau de tolet

erse et erseau



éruption du Vésuve
en 1754, d'après
la « Grande Encyclopédie »

la Bithynie et vers la basse Sakarya. Il fut le père d'Osman, fondateur des Osmanlis.

ÉRTVELDE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. d'Eeklo); 4 667 hab. Raffineries de pétrole. Industries alimentaires. Tissages.

ÉRUBESCENCE n. f. Action de rougir; état de ce qui commence à devenir rouge.

ÉRUBESCENT, E adj. (lat. *erubescens*, rougissant). Qui rougit, devient rouge : Fruits érubescents. Une Suédoise érubescence et enchifrenée paraissait avoir vingt ans (Bloy).

ÉRUBESCITE n. f. Minér. Sulfure naturel de cuivre et de fer, de formule Cu_2FeS_4 .

— **ENCYCL.** L'*érubescite* portait autrefois le nom de *cuivre panaché*, à cause de sa couleur variée, souvent irisée. Cette espèce minérale a été appelée aussi *phillipsite* et *bornite*. L'*érubescite* se présente en masses panachées à Montecatini, en Toscane, et dans le département de l'Allier, à La Prugne.

ERUCA n. f. (lat. *eruca*, chenille). Plante à fleurs jaune blanchâtre veiné de brun violacé, à tige velue, que l'on rencontre dans les terrains vagues. (Famille des crucifères.)

ERUCASTRUM [tròm] n. m. Plante à petites fleurs jaunes, que l'on rencontre dans les champs ou sur les voies ferrées dans la région méditerranéenne ou dans les Pyrénées. (Famille des crucifères.)

ÉRUCIFORME adj. (du lat. *eruca*, chenille). Qui a l'aspect d'une chenille. (S'emploie pour qualifier les larves d'insectes munies de pattes articulées à la région thoracique et, à la région abdominale, de fausses pattes membraneuses. Les chenilles des papillons et les larves des ténthérides sont des larves éruciformes.)

ÉRUCIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $\text{C}_{18}\text{H}_{34}\text{O}_2$, contenu à l'état de glycérade dans l'huile de moutarde, l'huile de colza, l'huile de pépins de raisin. (Il fond à 33 °C; l'acide nitrique le transforme en son isomère, l'acide *brassicidique*; les alcalis fondus le scindent en acides acétique et arachique.)

ÉRUCIR v. intr. Vérer. En parlant du cerf, prendre une branche entre les dents et la sucer.

ÉRUCTATION n. f. Emission bruyante, par la bouche, de gaz contenus dans l'estomac :



éruption du Parícutin
en 1943

Cet homme n'a passé là qu'une nuit, remplissant le silence d'un bruit d'éruptions douloureuses (G. Duhamel).

— **ENCYCL.** L'*éructation* se produit en cas d'aérophagie ou lors de fermentations gastriques anormales. Elle existe souvent dans l'hyperchlorhydrie; certains aliments de digestion difficile la provoquent presque toujours. La poudre de charbon, les alcalins, les antispasmodiques l'empêchent ou la modèrent.

ÉRUCTER v. intr. (lat. *eructare*). Rejeter par la bouche, avec bruit, les gaz contenus dans l'estomac : Elle s'abstient, quoique seule, de renifler, d'éructer, de se curer le nez (Colette).

— **V. tr.** Emettre avec violence : Eructer des injures. Il éructa un monologue pointillé et haché par une série de soubresauts et de hoquets (Huysmans).

ÉRUDIT, E adj. (lat. *eruditus*; de *erudire*, instruire). Qui est instruit, docte, savant : Voilà mes deux oncles, l'un érudit et l'autre poète (Chateaubriand). Homme érudit. Qui témoigne d'une grande érudition : Ouvrage érudit.

◆ **N.** : Ce n'était pas à beaucoup près un travailleur opiniâtre ni un érudit que La Fontaine (Sainte-Beuve).

— **SYN.** : cultivé, docte, savant.

ÉRUDITION n. f. (lat. *eruditio*). Savoir approfondi dans un ordre de connaissances, et particul. dans toutes celles qui fournissent des matériaux à l'histoire : Mon érudition qui s'éveillait à chaque pas m'encombra, empêchant ma joie (Gide).

— **LANGUE CLASS.** Remarque savante, note érudite : Il y a trente éruditions par page dans mon « Histoire de Sablé » (Ménage).

ÉRUGINEUX, EUSE adj. (lat. *aeruginosus*; de *aerugo*, -inis, rouille, vert-de-gris). Dont la couleur est analogue à celle de la rouille, et particul. à celle de l'oxyde de cuivre, ou vert-de-gris.

ÉRUTIF, IVE adj. (du lat. *eruptus*, sorti avec violence). Qui a lieu par éruption; qui est produit par une éruption volcanique.

— **Pathol.** Fièvre éruptive, fièvre caractérisée à la fois par un mouvement fébrile continu et par une éruption plus ou moins considérable, exanthème et énanthème. (Les principales affections éruptives sont : la variole, la rougeole, la scarlatine, la suette miliaire, la varicelle, la rubéole, le typhus exanthématique.)

— **Pétragr.** Roche éruptive, roche dont la matière provient, en tout ou en partie, des profondeurs de l'écorce terrestre.

ÉRUPTION n. f. (lat. *eruptio*). Emission à la surface de la Terre, généralement violente, de matières d'origine profonde : Violente et calme, à la façon des volcans éteints qui gardent des menaces et des réserves d'éruption (A. Daudet) [v. part. *encycl.*, Géol.]. || Emission violente, sortie soudaine : Éruption de pus, de furoncles. || Production, premier développement extérieur : L'éruption des bourgeons. || Fig. Production soudaine et abondante : Une éruption non interrompue de grandes œuvres et de découvertes a signalé ces trente dernières années (Michelet). — **Astron.** Éruptions chromosphériques, parties extrêmement brillantes apparaissant de façon inopinée et fugitive sur le disque solaire, formant souvent un point brillant à l'intérieur d'une tache* solaire, et qui constituent en fait la partie la plus active de l'activité solaire, tout au moins quant à leurs répercussions terrestres.

— **Chirurg.** dent. Éruption dentaire, sortie des dents hors de l'alvéole. (Syn. *DENTITION*.) — **Pathol.** Apparition rapide d'un exanthème, qui se manifeste à la peau par des boutons, des pustules ou des taches : Éruption de petite vérole, de rougeole, de scarlatine, d'urticaire. Éruption cutanée.

— **Pétragr.** Jaillissement spontané et souvent imprévu de pétrole ou de gaz naturel hors d'un puits en forage. (Un tel incident se produit lorsque le gisement rencontré est à une pression anormalement élevée, qui n'a pu être contrebalancée par la pression hydrostatique exercée au fond du puits par la boue de forage.)

— **ENCYCL.** Géol. L'éruption volcanique est une émission de matières solides (laves figées, roches du substratum), liquides (laves en fusion) ou gazeuses (gaz juvéniles, gaz

météoritiques). Quoique certaines éruptions demeurent confinées à l'intérieur du cratère (coulées, explosions stromboliennes), on considère d'habitude la phase éruptive comme définie par l'expulsion de coulées et d'éjecta à l'extérieur du volcan.

Les caractères d'une éruption sont extrêmement variables, aussi bien dans l'espace (d'un volcan à l'autre) que dans le temps (dans un même volcan); ainsi, la durée : l'éruption peut n'être que de quelques instants ou s'étendre sur plusieurs années; la violence de manifestations explosives : l'énergie estimée peut aller de quelques centaines de kilowatts à des milliers de milliards de la même unité; l'énergie thermique dégagée : les valeurs varient dans des proportions plus considérables encore.

Le caractère d'une éruption semble dépendre essentiellement de la nature physique du magma (température et viscosité), de sa composition chimique, de la proportion et de la tension interne des gaz, ainsi que de l'état (ouvert ou bloqué par un culot solide) du conduit volcanique (cheminée d'alimentation et cratère).

Le rôle, prépondérant ou non, du chimisme du magma est discuté. Il est un fait que les grandes manifestations effusives se produisent toujours aux volcans à laves basiques (durant l'époque récente, citons le Nyamuragira dans l'Etat du Congo, de 1938 à 1940 et les nombreuses éruptions du Mauna Loa à Hawaii, qui ont tous émis de fortes quantités de *basaltes* (au sens large du terme).

Le caractère explosif de l'éruption est, en revanche, moins visiblement lié à la seule chimie des laves, quoiqu'il augmente d'ordinaire avec l'acidité (proportion de silice et la teneur en alumine. La température, la viscosité, la pression des gaz et l'état du conduit semblent jouer ici un rôle important. Les éruptions explosives paroxysmales de cent dernières années ont toutes été le fait de volcans à laves *andésitiques*, d'acidité par conséquent moyenne plutôt qu'extrême : Krakatau, 1883; Bandai-san (Japon), 1888; montagne Pelée, 1902; Katmai (Alaska), 1912; Bezymiannyi (Kamtchatka), 1956. L'éruption catastrophique du Tambora (Indonésie) en 1815 (92 000 morts) fut cependant le fait d'un volcan à magma basique.

On s'est efforcé d'établir une classification de types éruptifs d'après les caractères les plus apparents de leurs manifestations. Mais il doit être bien entendu que ces types d'activité, entre lesquels n'existent d'ailleurs pas de limites tranchées, peuvent parfaitement alterner, se succéder, et dans n'importe quel ordre, au cours d'une seule et même éruption. Cette classification de phénomènes fort complexes est strictement descriptive.

● **Les éruptions fissurales**, dont le type est le Laki (Islande), sont caractérisées par une émission énorme de basaltes incandescentes très fluides, à partir de fissures longues de plusieurs kilomètres ou de dizaines de kilomètres; l'activité explosive est des plus modérées. Ce genre d'éruption peut être décrit comme provoquant de véritables « inondations » de laves liquides. Actuellement, ce type d'activité est insignifiant, comparé à ce qu'il a été à d'autres époques géologiques : les « trapps » du Deccan s'étendent sur 660 000 km², le plateau basaltique des rivières Snake et Columbia (Etats-Unis) couvre 520 000 km², les laves du Paraná (Brésil) 780 000 km².

● **Les éruptions hawaïennes**, dont les types sont le Mauna Loa et Kilauea, au Hawaii, ont une activité éruptive semblable à la précédente, mais localisée à l'intérieur ou aux alentours d'un cratère central. Les manifestations explosives demeurent faibles (insignifiantes par rapport aux phénomènes effusifs), et consistent essentiellement en « fontaines de lave » de quelques dizaines de mètres de hauteur (au maximum 200 ou 300 m) et en « rideaux de lave ». Des lacs ou basales en fusion, temporaires ou semi-permanents, durant de très nombreuses années, sont l'une des caractéristiques de ce mode d'activité.

● **Les éruptions stromboliennes**, dont le type est l'îlot de Stromboli (îles Lipari), émettent des laves basaltiques, moins fluides que dans les types précédents, mais toujours incandescentes et liquides. Les manifestations explosives sont plus marquées, souvent à périodicité assez régulière rappelant l'activité d'

geysers. Les coulées sont moins importantes, mais peuvent progresser, si la pente le permet, jusqu'à plusieurs kilomètres de leur source (Etna).

● Les **éruptions vulcaniennes**, dont le type est l'îlot de Vulcano, aux îles Lipari, sont caractérisées par des laves d'ordinaire très visqueuses et généralement acides (rhyolites, andésites). Essentiellement explosives, elles émettent des cendres abondantes (lave pulvérisée) qui surchargent les gaz violemment expulsés dont les volutes, en expansion dans l'atmosphère, forment les impressionnants « pins », « champignons » et « choux-fleurs » caractéristiques. Les bombes en « crôte de pain », également caractéristiques, doivent leur aspect à de larges craquelures entrecroisées ; ces dernières sont vraisemblablement causées, après éjection de la bombe encore visqueuse, et déjà entourée d'une épaisse « peau » superficielle, par l'expansion de sa masse encore riche en gaz.

Des éruptions d'apparence vulcanienne se produisent parfois dans des volcans à laves basiques (Vésuve, Etna, Capelinhos [Açores], etc.), mais sans production de « crôte de pain », laquelle est spécifique des magmas acides. Les phénomènes vulcaniens de ces éruptions sont, en partie tout au moins, dus à l'occlusion de la cheminée volcanique, soit par des accumulations de débris, soit par une forte épaisseur d'eau (éruptions sous-marines).

● Les **éruptions péleennes**, dont le type est la montagne Pelée de la Martinique, sont caractérisées par des magmas toujours acides (généralement andésitiques), extrêmement visqueux, aux températures relativement basses (600 à 800 °C semble-t-il) ; les fortes pressions des gaz initialement dissous donnent naissance à des phénomènes absolument caractéristiques : la « nuée ardente » et la formation d'un « dôme » (ou tholoïde) et d'« aiguilles » ; ces dernières sont des obélisques naturels nés par extrusion de lave visqueuse au travers d'une fissure de la carapace superficielle d'un dôme ; l'aiguille de la Pelée, lors de l'éruption de 1902, atteignit 400 m de hauteur. Les nuées ardentes consistent en une émulsion, dans des gaz chauds, de poudres, sables et fragments incandescents de toutes tailles ; le dégagement, par ces fragments, de nouveaux gaz juvéniles provoque une sorte d'auto-expansion (principe de la réaction) de la nuée qui lui permet non seulement d'atteindre des vitesses élevées (A. Lacroix en a observé approchant 600 km/h en 1902 à la Pelée), mais également de franchir des obstacles tels que ravins ou collines, et de ravager ainsi des régions que l'on aurait pu croire à l'abri. On distingue plusieurs types de nuées ardentes : celles qui sont initialement lancées verticalement vers le haut (type de la Soufrière de Saint-Vincent), celles qui sont dites « d'explosion dirigée » horizontalement ou en oblique (montagne Pelée), et celles qui résultent d'avalanches de parties d'un dôme incandescent en cours de gonflement (Merapi, Java).

● Les **éruptions ignimbritiques** émettent, en quantités énormes, de véritables mousses de verre volcanique acide.

● Les **éruptions pliniennes**, dont le type est le Vésuve, dans le cas de l'éruption de 79 décrite par Plinius, ne sont, en fait, que des paroxysmes de type vulcanien de violence extrême. En réalité, il est jusqu'à présent difficile de bien distinguer une très violente nuée ardente d'une manifestation « plinienne ». On hésite sur la catégorie dans laquelle il faut ranger les éruptions qui, telles celles du Katmai ou du Bezymianny, ont recouvert certains secteurs proches du volcan d'énormes quantités de débris, appelées « coulées de sables incandescents ».

● Les **éruptions ultravulcaniennes** ou **phréatiques**, sans émission de laves fraîches, sont peut-être provoquées par l'accès soudain en profondeur de masses d'eau jusqu'au contact de roches incandescentes.

● Les **éruptions sous-marines**, enfin, sont probablement beaucoup plus nombreuses que les éruptions subaériennes, mais passent inaperçues d'habitude. Lorsque l'éruption se produit à faible profondeur (n'excedant sans doute pas 200 ou 300 m), elle est souvent caractérisée par des jets en éventail dits « cyprèssoïdes », un panache vulcanien, la quasi-absence de fracas, et, parfois, la formation de tsunamis.

DATE	VOLCAN	RÉGION	CONSÉQUENCES
79 apr. J.-C.	Vésuve	Italie	Ensevelissement d'Herculanum et de Pompéi (plus de 10 m de lapilli sur cette dernière).
472	Vésuve	Italie	L'Europe est recouverte de cendres.
1006	Merapi	Java	Barabudur est enseveli sous les cendres.
1586	Klud	Java	Environ 10 000 morts.
1587	Merapi	Java	
1631	Vésuve	Italie	Plusieurs villages détruits.
1650	Santorin	Grèce	
1672	Merapi	Java	
1690	Guntur	Java	
1766	Hekla	Islande	Nombreuses victimes.
1772	Papandayan	Java	40 villages ensevelis.
1783	Asama	Japon	1 162 morts.
1783	Laki	Islande	
1790	Kilauea	Hawaï	
1814	Mayon	Philippines	1 200 morts.
1815	Tambora	Indonésie	Les détonations sont entendues à 1 700 km de distance ; 92 000 morts.
1822	Galunggung	Java	4 000 morts ; le pays est ravagé dans un rayon de 24 km par des boues brûlantes.
1843	Mauna Loa	Hawaï	
1843	Guntur	Java	
1856	Awu	Îles Sanga, Indonésie	2 806 morts.
1859	Mauna Loa	Hawaï	L'éruption dure 300 jours.
1866	Santorin	Grèce	
1880	Mauna Loa	Hawaï	L'éruption dure 280 jours.
1883-84	Krakatoa	Indonésie	L'île est en partie détruite et l'éruption s'accompagne d'un raz de marée de 20 m de hauteur ; les explosions sont entendues jusqu'en Australie.
1887	Mauna Loa	Hawaï	L'éruption dure 10 jours.
1888	Bandai san	Japon	461 morts ; de gros arbres sont brisés jusqu'à 30 km de distance.
1892	Awu	Indonésie	1 532 morts.
1902	montagne Pelée	La Martinique	34 000 morts.
1906	Vésuve	Italie	
1911	Taal	Philippines	1 300 morts.
1912	Katmai	Alaska	
1914	Sakura jima	Japon	La ville de Kagoshima est endommagée.
1919	Mauna Loa	Hawaï	L'éruption dure 42 jours.
1919	Klud	Java	5 000 morts.
1930-31	Merapi	Java	1 369 morts.
1937	Kombi	Nlle-Bretagne	505 morts ; la ville de Rabaul est très endommagée.
1943	Paricutin	Mexique	Naissance d'un volcan.
1944	Vésuve	Italie	Des cendres tombent dans les Bal-kans.
1944-46	Klioutchevsky	Kamtchatka	
1947	Asama	Japon	
1947	Hekla	Islande	
1950	Mauna Loa	Hawaï	L'éruption dure 23 jours.
1951	Lamington	Nlle-Guinée	Plusieurs centaines de victimes.
1955	Kilauea	Hawaï	
1960	volcans des Andes	Chili	Nombreuses victimes.

principales
éruptions
volcaniques

— Astron. Les **éruptions chromosphériques**, à ne pas confondre avec les *taches* ou avec les *protuberances*, correspondent localement à un accroissement de température qui est d'un million de degrés (au lieu de 6 000 °C, température de la photosphère*). Leur durée dépasse rarement une heure. Elles se traduisent le plus souvent, pour la Terre, par deux sortes de perturbations : 1° une perturbation instantanée (à quelques minutes près) des communications radiotélégraphiques, surtout à courtes longueurs d'ondes, et un léger crochet sur les appareils enregistreur de façon continue les éléments magnétiques ; 2° un orage* magnétique et des aurores* polaires, se manifestant avec un début brusque, mais avec un décalage de l'ordre de vingt-six heures. Ce retard est dû au temps mis par les particules chassées du Soleil au moment de l'éruption pour atteindre la Terre (vitesse 1 500 km/s environ). Il y a un certain pourcentage d'éruptions inactives, correspondant probablement aux cas où les rayons sont émis dans une direction qui n'atteint pas la Terre (on estime à 40° l'ouverture du cône radial efficace). L'importance des éruptions chromosphériques a conduit les astronomes à organiser un service international permanent d'observation solaire. Les observations sont faites au spectrohélioscope*.

● Les **éruptions ignimbritiques** émettent, en quantités énormes, de véritables mousses de verre volcanique acide.

● Les **éruptions pliniennes**, dont le type est le Vésuve, dans le cas de l'éruption de 79 décrite par Plinius, ne sont, en fait, que des paroxysmes de type vulcanien de violence extrême. En réalité, il est jusqu'à présent difficile de bien distinguer une très violente nuée ardente d'une manifestation « plinienne ». On hésite sur la catégorie dans laquelle il faut ranger les éruptions qui, telles celles du Katmai ou du Bezymianny, ont recouvert certains secteurs proches du volcan d'énormes quantités de débris, appelées « coulées de sables incandescents ».

● Les **éruptions ultravulcaniennes** ou **phréatiques**, sans émission de laves fraîches, sont peut-être provoquées par l'accès soudain en profondeur de masses d'eau jusqu'au contact de roches incandescentes.

● Les **éruptions sous-marines**, enfin, sont probablement beaucoup plus nombreuses que les éruptions subaériennes, mais passent inaperçues d'habitude. Lorsque l'éruption se produit à faible profondeur (n'excedant sans doute pas 200 ou 300 m), elle est souvent caractérisée par des jets en éventail dits « cyprèssoïdes », un panache vulcanien, la quasi-absence de fracas, et, parfois, la formation de tsunamis.

ÉRUSIBITE n. f. Minér. Variété de sulfate ferrique naturel.

ÉRUSSAGE n. m. Action d'éruiser.

ÉRUSSE n. m. Ardois. Chacun des plans de rupture perpendiculaires à la direction géné-

rale du schiste ardoisier, mais obliques par rapport au plan de fissilité.

ÉRUSER v. tr. Effeuiller les pousses des arbres, les tiges de lin ou de chanvre.

ERVAMINE n. f. (nom déposé). Matière à mouler à base de mélamine-formaldéhyde.

ERVAPON n. m. (nom déposé). Matière à mouler à base de résine polyester.

ERVE, riv. du Maine, affl. de la Sarthe (r. dr.), descendue des Coëvrons et confluent à Sablé ; 64 km.

ERVEND. V. ELVEND.

ERVIGE, en lat. Flavius Ervigius, roi des Wisigoths d'Espagne (680 - 687), fils du Byzantin Ardabast. Favori de Wamba, il est peut-être à l'origine de l'éloignement du roi, qui fut tonsuré en 680. Wamba le désigna néanmoins comme successeur, et cette décision fut entérinée par le douzième concile de Tolède (681). Ervige sévit contre les juifs, réorganisa l'armée et fit réviser le *Liber iudiciorum* ou *Forum iudicum*. Il se libera dans un monastère et céda le trône à Egica, son gendre, neveu de Wamba.

ERVY-LE-CHÂTEL, ch.-l. de cant. de l'Aube (arrond. de Troyes), dans le sud de la Champagne pouilleuse ; 1 135 hab. (958 aggl.). Restes de fortifications. Eglise du xv^e s. Patrie de E. Belgrand.

ERWETEGEM, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. d'Aalst), au S.-O. d'Aalst ; 2 556 hab. Textiles. Marché agricole.

ERWIN, dit de Steinbach, architecte alsacien (Steinbach 1244 - Strasbourg 1318). Il doit

aux écrivains romantiques, et en particulier à Goethe, d'avoir passé pour le seul architecte de la cathédrale de Strasbourg. Sa pierre tombale, qui y est conservée, le désigne comme *gubernator fabricae ecclesiae Argentinensis*. On lui doit probablement la façade occidentale et certains aménagements intérieurs, comme le tombeau de Conrad de Lichtenberg et la chapelle de la Vierge (supprimée en 1682). L'existence de sa fille et collaboratrice Sabine est improbable; Erwin eut deux fils, ERWIN (1277-1339) et JOHANNES WINLII, qui continuèrent son œuvre et qui reposent eux aussi dans la cathédrale.

ERYCINA n. f. Mollusque bivalve à coquille ovulaire, mince, généralement lisse. (On en connaît un grand nombre d'espèces fossiles dans les terrains tertiaires, notamment dans l'Éocène du bassin de Paris.)

ÉRYCINE. Myth. gr. Surnom d'Aphrodite, qui avait un temple célèbre sur le mont Eryx, dans l'ouest de la Sicile.

ÉRYCINE n. f. Papillon diurne à ailes inférieures prolongées en queue, et orné de teintes vives et brillantes. (Les érycines habitent l'Amérique tropicale. Le genre, dont le nom scientifique est *ancyluris*, fait partie des lépidoptères, famille des lycénidés.)

ÉRYCINIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques bivalves, comprenant des animaux marins à petite coquille mince, transparente, équivalve, à pied long, extensible, avec byssus. (Les érycinidés vivent dans presque toutes les mers; leurs nombreux genres comptent aussi des représentants fossiles dans les terrains tertiaires. Les genres principaux sont : *erycina*, *kellya*, *pythina*, *montacuta*, *lepton*.)

ÉRYCINIDÉS n. m. pl. Entom. V. RIODINIDÉS.

ERYMA n. m. Homard fossile qui vivait dans les mers jurassiques.

ÉRYMANTHE, en gr. *Erumanthos*. Géogr. anc. Rivière d'Arcadie (Péloponnèse), affl. de l'Alphée (r. dr.). — Dieu-fleuve d'Arcadie. — Montagne boisée d'Arcadie, habitée par un redoutable sanglier que tua Héraclès, réalisant ainsi le quatrième de ses douze travaux. C'est l'*Oléno* ou *Erymanthe* actuel (2 225 m.).

ÉRYMANTHE, en gr. *Erumanthos*. Myth. gr. Fils d'Apollon. Il fut privé de la vue par Aphrodite, qu'il avait surprise au bain, alors qu'elle venait de s'unir à Adonis. Pour venger son fils, Apollon se changea en sanglier et tua Adonis.

ERYMANTHUS [tys] n. m. Insecte propre aux régions chaudes de l'Afrique, remarquable par ses élytres dilatés en arrière et ornés de gros tubercules. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des clérifères.)

ERYNGIUM [jom] n. m. Plante voisine des chardons, dont il existe plusieurs variétés très petites (3 à 20 cm) ou grandes (20 à 60 cm). [Famille des ombellifères.] (Syn. PANICAUT.)

ÉRYON n. m. Paléont. Crustacé décapode macroure, à thorax élargi et abdomen court, formant ainsi passage avec les brachyures. (Fossile du Lias au Crétacé. Beaux exemplaires dans les calcaires lithographiques de Solenhofen.)

ÉRYSICHTHON, en gr. *Erusikhtôn*. Myth. gr. Héros thessalien. Homme impie, il osa couper un jour un bois consacré à Déméter.

Pour se venger, la déesse l'affligea d'une faim insatiable. Sa fille se prostitua pour lui fournir des aliments, jusqu'au moment où il se dévora lui-même.

ERYSIMUM [jom] n. m. Plante à fleurs jaunes, dont il existe de nombreuses espèces que l'on cultive en bordure dans les jardins. (Famille des crucifères.)

ÉRYSPÉLATEUX, **EUSE** adj. et n. Qui tient de l'érysipèle; qui est atteint d'érysipèle. (On écrit aussi ÉRÉSIPÉLATEUX, EUSE.)

ÉRYSIPELE n. m. (gr. *eruspelas*). Maladie infectieuse, caractérisée par une dermatite fluxionnaire due à la présence du streptocoque.

— **ENCYCL.** On distinguait autrefois l'*érysipèle* spontané, facial, de l'*érysipèle* traumatique ou chirurgical, qui survenait à la suite d'une plaie. En fait, tous les érysipèles sont dus à une bactérie pathogène, le streptocoque, qui se rencontre normalement non seulement dans l'air, l'eau et le sol, mais aussi sur la peau, et qui infecte l'organisme en y pénétrant par une solution de continuité des téguments ou d'une muqueuse. L'érysipèle est une maladie contagieuse, et il convient, par suite, de prendre à l'égard de ceux qui en sont frappés toutes les précautions habituelles : isolement, désinfection, etc. Sa période d'incubation varie de deux à douze jours (elle est en moyenne de quatre). Il débute par un frisson, avec céphalalgie et douleur ganglionnaire locale; puis la température monte brusquement à 40 °C; le placard érysipélateux, né souvent autour d'un orifice naturel, est rouge, luisant, chaud, turgescence; à sa périphérie, un bourrelet d'extension le limite du tissu sain. A la face, la plaque érysipélateuse naît à partir de l'angle interne de l'œil ou de l'orifice nasal. Elle peut envahir le cuir chevelu et le cou. Elle présente le plus souvent des phlyctènes.

Le pronostic de l'érysipèle est généralement bénin, même chez les alcooliques, les sujets débilités, les vieillards et les jeunes enfants, depuis la sulfamidothérapie. Il y a parfois des rechutes. Comme complications : angines, néphrites, septicémie, etc. Le traitement local consiste en pulvérisations antiseptiques faibles ou en application de compresses chaudes et humides. Le traitement général par les sulfamides et les antibiotiques fait merveille.

ÉRYSIPHACÉES n. f. pl. Famille de champignons du groupe des ascomycètes, qui vivent en parasites sur diverses plantes et causent les maladies appelées « blancs » ou « oïdiums ».

ÉRYSIPE n. m. Champignon de la famille des érysiphacées. (*Erysiphe graminis* cause l'oïdium des graminées, et *E. polygoni* celui des légumineuses.)

ÉRYTHÉMA TEUX, **EUSE** adj. Relatif à l'érythème.

ÉRYTHÈME n. m. (gr. *eruthéma*, rougeur de la peau). Congestion cutanée qui, dans la forme la plus simple, donne lieu à une rougeur qui disparaît sous la pression du doigt pour réparaître ensuite.

— **ENCYCL.** Les troubles vaso-moteurs entraînent, suivant la cause qui les détermine, des formes très nombreuses d'*érythème*, parmi lesquelles il convient de mentionner : l'*érythème ortié*, ou *urticaire*, quand il y a une infiltration œdémateuse; l'*érythème polymorphe*, quand l'épiderme est soulevé et qu'il se produit des papules, des bulles, des vésicules, etc.; l'*érythème pernio*, ou *engelure*, etc. C'est à l'érythème qu'il faut rattacher les rougeurs des fièvres éruptives. Beaucoup d'autres causes peuvent provoquer des érythèmes : ainsi, les poils de l'ortie, certaines chenilles, les sinapismes, l'action de la lumière solaire et de la chaleur, certains médicaments (copahu, antipyrine). L'érythème fessier des nourrissons est provoqué par le contact prolongé de la peau avec l'urine et les matières fécales. (→ *Biblio.*)

— **Art vétér.** Affection de la peau, caractérisée par une rougeur disparaissant momentanément sous la pression du doigt; parfois, on constate une exsudation séreuse. Assez rare chez les grands animaux, il est assez commun chez le mouton, le porc, le chien, le chat, dont la peau est déprimée. Il est produit par des causes mécaniques (pres-

sion, frottement des harnais, tonte), *physiques* (froid, chaleur, coup de soleil, électricité), ou *chimiques* (applications de médicaments, etc.). Enfin, on signale d'*érythèmes toxiques alimentaires*, dus à l'absorption de certaines plantes (panais, bryon millepertuis, sarrasin).

ÉRYTHRO-, élément tiré du grec *eruthros*, rouge, et entrant dans la composition de nombreux mots.

ÉRYTHREUS. V. ROSSI (Giovanni Vittorio).

ÉRYTHRANNE n. m. Ether-oxyde interne de l'érythrite, de formule $C_4H_8O_8$, obtenu en chauffant l'érythrite avec l'acide sulfurique.

ÉRYTHRASMA n. m. Affection cutanée se manifestant dans la région de l'aîne, et causée par un parasite du genre *microsporion*. (Elle se manifeste par des placards finement squameux, bruns, à bords bien dessinés.)

ÉRYTHREA n. f. Nom scientifique de la petite centauree.

ÉRYTHRE ou **ÉRYTHREUS** [treys] n. m. Genre d'acariens, voisins des trombidions, dont on connaît un grand nombre d'espèces, répandues dans les régions tempérées. (Toutes sont de petite taille et vivent à terre, parmi les herbes, les mousses. L'espèce type est *Erythræus parietinus*, commun au pied des vieux murs.)

ÉRYTHRÉE, nom d'une sibylle*.

ÉRYTHRÉE (MER), nom donné par les Arabes à la mer Rouge et à l'océan Indien, ainsi qu'au golfe Persique.

ÉRYTHRÉE, en angl. et en ital. *Eritrea*. Territoire de l'Afrique du Nord-Est, sur la mer Rouge, province de l'Éthiopie (124 000 km²; 1 103 000 hab., dont 17 000 Italiens. Capit. Asmara).

● **Géographie.** On distingue plusieurs parties : au N.-O., un haut plateau atteint plus de 3 000 m d'alt. et tombe à pic sur une plaine côtière basse qui se prolonge dans la mer Rouge par l'archipel des îles Dahlak. Au-delà du bas pays qui prolonge le golfe de Zoula, la région dalkalienne est constituée par une mince plaine littorale, resserrée entre une chaîne montagneuse d'origine volcanique et une côte plus accidentée qu'au N.

Le climat, très chaud et aride sur la côte, devient, dans les hautes terres de l'intérieur, plus frais et plus humide grâce aux pluies tropicales d'été. A ces contrastes correspondent des contrastes de végétation, qui est de type aride sur la côte et formée de savanes boisées à l'intérieur.

Les populations de l'Erythrée sont variées : les villageois du plateau sont des *Tigrés* sédentaires, dont le système de propriété, familiale ou collective, est très ancien. Ils sont en général coptes. Les pasteurs nomades et semi-nomades qui se déplacent du Soudan à la mer Rouge, le long des plaines côtières et dans les collines voisines, sont musulmans. Ce groupe comprend d'ailleurs un grand nombre de serfs Tigrés, qui se sédentarisent plus ou moins suivant les régions. Le sud-ouest du pays est occupé par des sédentaires d'origine négroïde, parfois convertis à l'islam.

L'Erythrée est essentiellement un pays d'agriculture et d'élevage. Mais, même dans ce dernier domaine, le pays est loin de se suffire à lui-même et doit importer des céréales, des agrumes, des oignons, des dattes, des oléagineux. Cela s'explique à la fois par la faible étendue des terres cultivées (4 p. 100 de la superficie totale), par le caractère primitif de l'exploitation et, souvent, par l'insuffisance des pluies. L'élevage est la principale ressource. Le cheptel compte plus de deux millions de têtes de bovins et d'ovins et 1 400 000 chèvres.

Les forêts couvrent 11 p. 100 de la superficie totale du pays, mais elles sont difficilement exploitables, car leur accès est malaisé. La pêche est une ressource complémentaire, mais elle ne suffit pas à la consommation locale. La pêche des huîtres perlières est importante.

Le développement industriel est rendu difficile par le manque de sources d'énergie. Le sous-sol ne contient ni charbon ni pétrole, sauf dans les îles Dahlak, et l'énergie hydraulique n'a guère été utilisée. Cinq cent entreprises industrielles avaient été créées



ÉRYTHRÉE
port de Massawaouah
et camp fortifié
dans cette ville



par les Italiens dans les principales villes avant la Seconde Guerre mondiale : minoteries, fabriques de pâtes alimentaires, industries chimiques, tanneries, tissages et constructions mécaniques. Beaucoup d'entre elles ont disparu. Mais l'équipement technique réalisé sous la domination italienne demeure : l'Érythrée bénéficie de 3 500 km de routes reliant Massawa à Adigrat, en Éthiopie, et à Kasalā, au Soudan ; elle exploite le chemin de fer de Massawa à Agordat, qui doit être prolongé jusqu'à Bisha (Biscia). Enfin, une raffinerie de pétrole doit être édifée à Assab. L'économie est cependant constamment déficitaire ; les seuls articles d'exportation sont le sel (salines de Massawa et Assab), le coton, la gomme, les cuirs et peaux : leur valeur atteint environ 57 p. 100 de celle des importations.

● **Histoire.** Le territoire érythréen dépendait, au début de l'ère chrétienne, du royaume copte d'Aksoum* : quand ce dernier disparut, le pays devint province éthiopienne. Au XIX^e s., les Italiens la convoitèrent, espérant en faire une base de départ vers les plateaux éthiopiens : ils s'installèrent à Assab (1882), occupèrent Massawa et Beilal (1885), Asmara et Cheren (1889) et firent de l'Érythrée une colonie italienne (1890).

En vue de libérer la route de Suez et de démanteler l'Empire italien d'Afrique orientale, les Anglais décident, en 1940, d'occuper l'Érythrée. Partant du Soudan, deux divisions britanniques, commandées par Platt et renforcées par la brigade d'Orient des Forces françaises libres, délivrant Kasalā (19 janv. 1941), battent les Italiens à Cheren (28 mars), puis enlèvent Asmara et Massawa. Ces forces se portent ensuite vers Amba-Alaghi, au-devant de celles de Cunningham, refoulant depuis Addis-Abeba les Italiens du duc d'Aoste. (V. ÉTHIOPIE [campagne d'] et GUERRE MONDIALE [Seconde].) Après la Seconde Guerre mondiale, l'Érythrée fut administrée par les Anglais, par la délégation de l'O.N.U. et incorporée comme Etat fédéral, le 15 septembre 1952, à la couronne d'Éthiopie*. Le 20 mai 1960, elle est devenue province de cet empire.

ÉRYTHRÉEN, ENNE adj. et n. Relatif à l'Érythrée ; habitant ou originaire de ce pays.

ÉRYTHRÉES, en gr. *Eruthrai*. Géogr. anc. Cité grecque d'Ionie, dans la presqu'île de Karaburun. Elle fut fondée, après la guerre de Troie (X^e s. av. J.-C.), par des Crétois et des Pamphiliens. Sa population resta fidèle aux cultes thessaliens, mais entra dans l'Amphictyonie des Ioniens. La cité connut l'évolution politique classique : royauté renversée au profit d'un *genos*, celui des Basilides, puis tyrannie d'Ortygès. Erythrées dut lutter contre Chios, sa voisine, qui prétendait au monopole commercial : la conquête perse mit fin à ces dissensions et précipita la décadence d'Erythrées, dont les ruines se trouvent à proximité du village turc de Ritri.

ÉRYTHRÉMIE n. f. (gr. *eruthros*, rouge, et *haima*, sang). Maladie affectant les globules rouges du sang et leur centre formateur, la moelle osseuse.

— **ENCYCL.** L'érythrémie ou maladie de Vaquez, encore appelée polycythémie essentielle, est caractérisée par une augmentation du nombre des globules rouges, du volume globulaire total, et par une hyperplasie de la moelle osseuse. Cliniquement, il existe une hypercoloration des téguments, surtout des extrémités et des muqueuses, des troubles vaso-moteurs et neurologiques, généralement une hypertrophie de la rate. Le phosphore radio-actif (32 P) est le traitement de choix de cette affection. (→ **Bibli.**)

ÉRYTHRÈNE n. m. V. BUTADIÈNE.

ÉRYTHRÉNIQUE adj. Chim. Relatif à l'érythrène : Carbone érythrénique.

ÉRYTHRIN n. m. Poisson osseux aux formes épaisses, un peu arrondies, à grosse tête terminée par un museau obtus. (On en connaît quelques espèces propres aux eaux douces de l'Amérique tropicale. Famille des characinés.)

ÉRYTHRINE n. f. Arbrisseau à nombreuses et belles fleurs d'un rouge vif, des régions chaudes. (Famille des papilionacées.)

— **ENCYCL.** On cultive dans les jardins surtout *Erythrina cristagalli*. L'érythrine liège, que l'on rencontre dans les forêts sèches de

l'Inde et de la Birmanie, fournit un bois employé autrefois en Orient pour la fabrication des boîtes à laquer, des fourreaux de sabre, etc. L'érythrine corail, appelée aussi *corallodendron*, arbre immortel, etc., est un arbrisseau de 4 à 5 m de hauteur, dont les magnifiques fleurs rouges se développent avant les feuilles. Ses graines, luisantes, rouges, marquées d'une tache noire, servent à faire des bracelets, des colliers, des cha-pelets, etc.

ÉRYTHRINE n. f. Chim. Principe cristallisé, de formule $C_{20}H_{22}O_{10}$, $3/2H_2O$, contenu dans les lichens à orseille, dédoublable en un polyol, l'érythrite, et en acide orsellique.

— **Minér.** Arséniate hydraté naturel de cobalt de formule $Co_3(AsO_4)_2 \cdot 8 H_2O$, qui se présente en aiguilles ou en fibres cristallines d'un beau rouge. (On la trouve principalement dans le Dauphiné et en Allemagne. On l'appelle aussi COBALTOCRE.)

ÉRYTHRISME n. m. Anthropol. Coloration rouge ou rougeâtre du système pileux, observée chez certains métis de race noire.

ÉRYTHRITE n. f. ou **ÉRYTHRITOL** n. m. Chim. Corps quatre fois alcool, de formule $CH_2OH-CHOH-CHOH-CH_2OH$.

(Syn. ÉRYTHROGLUCINE, PHYCITE.)

— **ENCYCL.** L'érythrite, inactive sur la lumière polarisée, s'obtient par hydrolyse de l'érythrine, qui en est l'ester diorsellique et qui est contenue dans certaines algues et certains lichens. L'érythrite forme des cristaux volumineux incolores, d'une saveur sucrée, solubles dans l'eau et fondant à 120 °C. Elle donne par oxydation l'érythroose, puis l'acide érythronique et l'acide mésotartrique. Comme la glycérine et la mannite, elle fournit des éthers nitriques. Les érythrines actives, la *d-érythrite* et la *l-érythrite*, se préparent par réduction des sucres respectivement correspondants, le *d-thréose* et le *l-thréose*, au moyen de l'amalgame de sodium ; ce sont des solides fondant à 89 °C. Leur mélange en quantités égales constitue l'érythrite racémique, fondant à 72 °C. Les érythrines inactive et racémique ont pu être reproduites synthétiquement à partir du butadiène.

A l'ébullition, l'acide sulfurique dilué déshydrate les érythrines en érythranne ; l'acide formique concentré les réduit en érythrol.

ÉRYTHROBLASTE n. m. Cellule immature de la lignée rouge, rencontrée normalement dans la moelle osseuse et apparaissant dans le sang au cours d'anémies importantes. (L'érythroblaste contient encore un noyau ; en le perdant, il devient un érythrocyte, ou globule rouge.) [Syn. HÉMATIE NUCLÉE.]

ÉRYTHROBLASTOSE n. f. Présence dans le sang d'un grand nombre d'érythroblastes ou hématies nucléées. (L'érythroblastose se voit au cours des anémies graves.) || *Erythroblastose du nouveau-né*, érythroblastose caractérisée par la persistance anormale d'érythroblastes dans les organes hématopoïétiques et dans le sang, en rapport avec une iso-immunisation Rh—. (V. GROUPE et Rh.)

ÉRYTHROCALCITE n. f. Minér. Chlorure cuivreux naturel.

ÉRYTHROCONITE n. f. Minér. Syn. de TENNANTITE.

ÉRYTHROCYTE n. m. Syn. de GLOBULE ROUGE et de HÉMATIE.

ÉRYTHROCYTOSE n. f. Syn. de ÉRYTHROBLASTOSE.

ÉRYTHRODERMIE n. f. Dermatose généralisée à toute la peau, caractérisée par une rougeur intense et uniforme, et accompagnée d'une desquamation considérable ou d'un suintement. (Elle peut reconnaître de nombreuses causes : eczéma, hémopathie, intolérance médicamenteuse.) (→ **Bibli.**)

ÉRYTHROL n. m. Glycol éthylénique de formule $CH_2=CH-CHOH-CH_2OH$, obtenu en chauffant l'érythrite avec de l'acide formique concentré.

ÉRYTHROLYSE n. f. Physiol. Destruction des globules rouges. (Syn. HÉMOLYSE.)

ÉRYTHROMÉALGIE n. f. Pathol. Trouble de la régulation neuro-vaso-motrice des extrémités des membres, qui deviennent rouges, chaudes, douloureuses (maladie de Weir Mitchell).

ÉRYTHROMYCINE n. f. Antibiotique extrait des cultures de *Streptomyces Erythraus*, et doué d'une grande activité sur les germes « gram positifs » : pneumocoque, streptocoque, staphylocoque, bacille diphtérique, ainsi que sur l'amibe dysentérique. (En raison de son action nulle sur les « gram négatifs », l'érythromycine ne modifie pas la flore intestinale et est, de ce fait, très bien tolérée.)

ÉRYTHRONIQUE adj. Se dit d'un acide trialcool

$CH_2OH-CHOH-CHOH-CO_2H$, obtenu par oxydation de l'érythrite.

ÉRYTHRONIUM [njôm] n. m. Chim. Ancien nom du vanadium.

ERYTHRONIUM [njôm] n. m. Plante à bulbe blanc allongé, à grandes fleurs pendantes roses tachées de blanc, que l'on trouve dans les clairières ou sur les pelouses. (Famille des liliacées.)

ÉRYTHROPHAGOCYTOSE n. f. (gr. *eruthros*, rouge, *phageln*, manger, et *kutos*, cellule). Propriété qu'ont certaines cellules (cellules réticulaires de la rate, par exemple) de phagocyter les globules rouges.

ÉRYTHROPHILE adj. Biol. Qui aime le rouge : Les animaux leucophobes sont érythrophiles (D^r G. Bohn).

ÉRYTHROPHLEUM [fœm] n. m. Genre de légumineuses comprenant une quinzaine d'espèces d'arbres, de dimensions gigantesques, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Australie. (Ce sont des arbres vénéreux. *Erythrophleum Fordii*, de l'Indochine, donne un excellent bois d'industrie, appelé dans le pays le *lim* ; *E. micranthum* et *Guineense* donnent le bois du commerce, d'origine africaine, connu sous le nom de *tali*. Famille des césalpiniacées.)

ÉRYTHROPHOBIE n. f. Syn. d'ÉREUTHROPHOBIE.

ÉRYTHROPODISME n. m. Biol. Dystrophie, du même genre que l'albinisme, que l'on observe chez certains animaux (carabes), et qui aboutit à la rougeur des pattes.

ÉRYTHROPOÏÈSE n. f. Formation des globules rouges. (V. HÉMATOPOÏÈSE.) (→ **Bibli.**)

ÉRYTHROPSIE n. f. Anomalie de la vision par laquelle tous les objets sont à peu près uniformémentvus teintés en rouge. (Elle peut être permanente ou se produire par crises, notamment au cours de l'épilepsie.)

ÉRYTHROPSINE n. f. Cytol. Pigment rouge (pourpre rétinien) qui semble représenter dans l'œil des vertébrés un des pigments visuels.

— **ENCYCL.** Le pourpre rétinien, dont la nature est inconnue, jouerait un rôle dans la perception des impressions lumineuses : en effet, l'impression de lumière et de couleur paraît résulter des modifications d'une ou de plusieurs substances photochimiques, c'est-à-dire que les radiations lumineuses transforment leur état physico-chimique. Le pourpre rétinien serait une de ces substances photochimiques ; il est supporté par l'un des deux types de cellules visuelles, les cellules à bâtonnet. (V. RÉTINE.) La sensation lumineuse résulterait de l'excitation de cellules réceptrices sous l'action non pas directe des radiations lumineuses, mais sous celle des variations du pigment photochimique provoquées par ces radiations. (V. VISION.)

ÉRYTHROSE n. f. Méd. Grande facilité à rougir.

— **ENCYCL.** L'érythrose s'observe particulièrement chez les jeunes, et surtout chez les jeunes filles (*érythrose* [ou *érythème*] *pudique*). Elle est le fait d'un déséquilibre du système nerveux sympathique, entraînant, à la moindre impression, la vaso-dilatation périphérique, notamment dans la région du visage, des oreilles, du cou, de la nuque et des épaules. Elle peut parfois reconnaître pour cause première une lésion nerveuse, imputable à une toxo-infection : l'érythrose des pommettes, dans la pneumonie franche ou tuberculeuse, est bien connue.

ÉRYTHROSE n. m. Chim. Sucre aldéhydique, de formule



— **ENCYCL.** Il existe deux isomères inverses optiques, le *l-érythrose* (lévogyre) et le *d-érythrose* (dextrogyre). La forme racémique (*d+l-érythrose* se forme dans l'oxydation nitrique de l'érythrite inactive ; les formes

actives prennent naissance dans la dégradation des sucres supérieurs.

L'amalgame de sodium réduit les érythrocytes en érythrite inactive.

ÉRYTHROSIDÉRITE n. f. Minér. Chlorure naturel de fer et de potassium hydraté.

ÉRYTHROSINE n. f. Chim. Matière colorante constituée par la tétraiodofluorescéine. (Syn. PRIMEROSE SOLUBLE.)

— ENCYCL. L'érythrosine, analogue à l'éosine, s'obtient par action de l'iode en milieu alcalin sur la fluorescéine. Le sel de sodium est le produit commercial teignant la soie en donnant une nuance rouge plus bleutée, mais aussi fugace que celle de l'éosine.

ÉRYTHROTHERAPIE n. f. Traitement de certaines maladies par les rayons rouges et infrarouges. (V. PHOTOTHERAPIE.)

ÉRYTHROXYLUM [lóm] n. m. Genre de plantes renfermant des arbrisseaux des régions tropicales, au nombre de cent espèces, et dont la principale est *Erythroxylum coca*. (Famille des linacées.) [V. COCA.]

ÉRYTHROZINCITE n. f. Minér. Sulfure naturel de zinc et de manganèse.

ÉRYTHRULOSE n. m. Chim. Sucre cétonique, de formule



— ENCYCL. L'érythrulose existe sous forme droite, sous forme gauche et sous forme racémique. La dernière prend naissance dans l'oxydation de l'érythrite inactive par l'eau de brome; le l-érythrulose résulte de l'action de la bactérie du sorbose sur l'érythrite inactive.

ÉRYX n. m. Genre de serpents constricteurs vivant dans les régions arides et sablonneuses d'Afrique et d'Asie. (Famille des boïdés.) [L'espèce principale, dite *javelot*, à cause de la rapidité de sa course, ne dépasse guère 60 cm et est absolument inoffensive. Les charmeurs de serpents leur font parfois, avec des épines, des cornes artificielles et les font passer pour des vipères à cornes (céraistes).]

— Entom. Grand insecte noir qui habite l'Europe et vit dans les vieux arbres dont le bois vermoulu abrite ses larves. (Animal crépusculaire et nocturne, le genre *eryx* [ou *prionychus*] fait partie des coléoptères, famille des alculidés.)

ÉRYX, en gr. *Eryx*. Myth. gr. Héros éponyme du mont Eryx et de la ville du même nom, en Sicile. Pour certains, il est le fils de Boutès, Argonaute ou roi d'une région de Sicile, et pour d'autres celui de Poséidon et d'Aphrodite, dont il implanta le culte en Sicile. Il défia Héracles pour lui prendre les bœufs dérobés à Géryon, et fut tué dans la lutte.

ÉRYX. Géogr. anc. Ville de Sicile, au pied du mont Eryx, à proximité de Drépane, qui était à l'origine son port. Cette cité, fondée par les Phéniciens, devait son nom au roi des Sicules, Eryx; pendant les guerres puniques, elle fut à plusieurs reprises aux Carthaginois par les Romains. C'est l'actuelle *Erice*. — La montagne isolée de l'Eryx, haute de 751 m, portait un temple de Vénus. Le culte de Vénus Erycine a été pratiqué successivement par les Phéniciens, les Carthaginois, les Grecs et les Romains.

ERZBERG, montagne d'Autriche (Styrie), à proximité d'Eisenerz; 1 534 m. Mines de fer, les principales d'Autriche, exploitées depuis l'Antiquité et employant plusieurs milliers d'ouvriers.

ERZBERGER (Matthias), homme politique allemand (Buttenhausen, Wurtemberg, 1875 - près de Griesbach, Bade, 1921). Député au Reichstag (1903), il siégea au centre catholique. Par ses critiques contre la politique allemande au Togo et surtout dans le Sud-Ouest africain, où il dénonça les brutalités commises à l'encontre des Herreros, il brisa la coalition gouvernementale dite « Bleu-Noir », et obligea les conservateurs à chercher l'appui des libéraux pour remplacer le Centre, passé à l'opposition (1906-1909). Rapporteur du budget de l'armée, et lié par ses relations d'affaires avec la grosse industrie, il poussa aux armements. Dès le début de la Première Guerre mondiale, il est nommé chef des services de propagande, et poursuivit, particulièrement auprès du Saint-Siège, une campagne antifrançaise acharnée, mais s'opposa en 1916

à la guerre sous-marine, qu'il estimait inutile et dangereuse. Dès 1915, il a souhaité une paix séparée avec l'Italie que le refus de concessions territoriales de l'Autriche-Hongrie rend impossible. Quand la partie lui paraît perdue pour l'Allemagne, il se déclare partisan d'une paix honorable et sans annexion (6 juill. 1917), et obtint du Reichstag le vote de la résolution de paix du 19 juillet 1917. Il contribua alors au départ du chancelier Michaelis et à son remplacement par le comte Hertling (oct. 1917). Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères dans le cabinet du prince Max de Bade (4 oct. 1918), il est nommé par celui-ci, et sur la proposition du général Grœner, président de la commission d'Armistice (6 nov.). Il reçoit le 9 novembre, à Rethondes, au nom du gouvernement impérial, les conditions de l'armistice, qu'il accepte le 11, au nom du conseil des commissaires du peuple. Il tente de faire atténuer la rigueur des dispositions en prétextant de la nécessité de faire face au danger bolchevique et de respecter les 14 points du président Wilson. Malgré Brockdorff-Rantzau et Scheidemann, et avec l'appui de l'armée représentée par le quartier-maître général Grœner, qui estime la reprise de la lutte impossible, il obtient l'acceptation du traité de Versailles par le ministre Bauer, où il entre comme ministre des Finances (juin 1919). Il réussit alors à faire attribuer au Reich le produit total des impôts directs. Mais son acceptation du traité de Versailles ne lui est pas pardonnée par les nationalistes. Accusé de corruption par Helfferich, pour ses relations avec les milieux d'affaires, il ne peut obtenir contre lui qu'une condamnation de principe à la suite d'un procès en diffamation qu'il lui a intenté (1919-1920). Il doit démissionner, et, après avoir échappé à un premier attentat (janv. 1920), il est assassiné (26 avr. 1921).

ERZEROU. V. ERZURUM.

ERZGEBIRGE ou **MONTS MÉTALLIFÈRES**, en tchèque *Krušné Hory*, massif montagneux situé sur la frontière de l'Allemagne et de la Bohême; 1 244 m en Bohême; 1 215 m en Allemagne, au *Fichtelberg*. (D'autres montagnes d'Europe centrale ont été désignées du même nom par les mineurs allemands du Moyen Âge, en Slovaquie et en Roumanie.)

L'Erzgebirge est un massif ancien, faisant partie du quadrilatère de Bohême; il tombe, par des escarpements de failles en pente très raide, sur le fossé tectonique de l'Ohře, en Bohême, et descend en pente douce vers le N.-O., en Saxe, où il forme un plateau entaillé par les vallées de l'Elster et de la Mulde. Ce plateau est une surface d'érosion façonnée à la fin du Secondaire dans sa partie supérieure, au *Fichtelberg*, encore « fossilisée » localement par des restes de dépôts conservés sous des coulées basaltiques qui forment des sommets tabulaires (*Pöhlberg*); une surface d'érosion plus ancienne, posthercynienne, s'étend dans la partie basse de l'Erzgebirge, près de la couverture secondaire du bassin de Thuringe sous laquelle il plonge. Les couches tronquées sont formées de roches cristallines, avec des filons métallifères (plomb, zinc, uranium, cuivre, argent) dans la partie haute; des roches sédimentaires avec de petits bassins houillers (Zwickau, environ de Dresde) s'étendent dans la partie basse. Les dépôts glaciaires de la période de l'Elster masquent souvent les plateaux, car la glace de l'inlandis nord-européen est venue recouvrir la bordure des monts Métallifères. Les vallées ont été remblayées et, depuis, dégagées plus ou moins complètement : elles montrent de belles terrasses.

Les basaltes, les placages tertiaires, les alluvions et les moraines donnent des sols meilleurs que les roches cristallines, et ils ont facilité la colonisation médiévale germanique, partie de Saxe. Cependant, ce sont surtout les minerais qui ont fixé le peuplement, devenu vite trop dense pour les ressources agricoles locales, malgré un essaimage de colons en Bohême (Sudètes). C'est ce qui a incité les villes commerçantes du piémont, Dresde et Leipzig, à investir leurs capitaux dans les campagnes, en faisant d'abord travailler les paysans à domicile, puis en montant des ateliers et des usines dont l'essor a été favorisé par l'exploitation houillère. L'Erzgebirge est ainsi devenue une importante

région industrielle, surtout autour des villes de Karl-Marx-Stadt (Chemnitz), Dresde et Zwickau, alignées sur sa bordure. En dehors de ces centres et du bassin houiller, l'industrie est généralement dispersée en usines modestes, que l'on s'efforce de regrouper en unités de fabrication plus grandes, afin de mieux coordonner la production. Le textile, notamment la bonneterie, la mécanique de précision, l'optique, la construction des machines, la fabrication des jouets, des instruments de musique, des montres, des pièces détachées, sont les activités prédominantes de cette montagne industrielle qui appartient à même type que le haut Jura.

ERZINCAN, v. de Turquie, ch.-l. de province dans l'ancienne Arménie; 26 700 hab. La ville est située dans une plaine couverte de vergers, de vignes, de cultures industrielles (coton). — La province (« il ») d'Erzincan a 216 400 hab.

— Hist. Ce fut, avant Erzurum, la ville principale de l'Arménie, où résida, au IV^e s., saint Grégoire l'Illuminateur, et où subsiste un sanctuaire vénéré.

ERZURUM ou **ERZEROU**, ancienne *Theodosiopolis*, v. de Turquie, ch.-l. de province, dans l'ancienne Arménie; 69 500 hab. Autrefois marché très actif et ville artisanale, Erzurum possédait de vastes bazars et se consacrait au travail du cuir, des étoffes et des armes. Les répressions contre les Arméniens et leur exode lui firent perdre presque toute son activité après 1923. Mais son rattachement aux réseaux ferrés turcs et soviétiques et sa position centrale ont permis une reprise de l'activité commerciale. Malgré quelques séismes dévastateurs, la ville a gardé des monuments de son passé : une ancienne église chrétienne, une mosquée du XVI^e s., une citadelle et des remparts, un medersa du XII^e s. — La province (« il ») d'Erzurum a 521 800 hab.

— Hist. et Hist. mil. Cette ville très ancienne, la *Garin* (ou *Karin*) des anciens Arméniens, la *Theodosiopolis* byzantine, porte son nom actuel depuis sa prise par les Turcs Seldjoukides (1201). Depuis longtemps fortifiée, elle tient en permanence un rôle stratégique de première importance en Arménie. Elle fut conquise par les Mongols (1239), puis, peu après, par les sultans de Rûm, et reprise par Timur à la fin du XIV^e s. Mehmet II s'en empara (1400), puis les Perses (1430); Erzurum fut cédée par ces derniers à l'Empire ottoman en 1514. Objectif classique des armées débouchant du Caucase, la ville fut occupée temporairement par les Russes en 1828 et en 1878 et par l'armée du grand-duc Nicolas de février 1916 à 1918. (V. CAUCASE [campagne du]). Le premier Congrès national turc, convoqué par Mustafa Kemal, s'y tint en 1919.

ÈS prép. (contraction de *en les*). [D'après l'origine du mot, on devrait écrire *es* (sans accent) et prononcer *è* (comme *des*). La prononciation *ès* s'entend encore, mais on prononce généralement *ess* (avec liaison en devant un mot commençant par une voyelle). En, dans les, en matière de. (Ne s'emploie plus que dans un petit nombre de locutions toutes faites de la langue universitaire [licencié *ès* lettres, docteur *ès* sciences] et de la langue juridique [agir *ès* qualités]).

— **LANGUE CLASS.** Dès le début du XVII^e s., *ès* est à peu près hors d'usage. On le rencontre cependant quelquefois : *Le bien que se trouve *ès* choses temporelles* (Pascal). La locution *Tomber *ès* mains de quelqu'un* était encore usuelle : *Il tombe *ès* mains d'un autre ennemi* (Malherbe).

— **GRAMM.** *Ès* ne peut s'employer qu'avant un pluriel. C'est donc une faute grave que de dire *licencié *ès* droit*.

ES (Jacob Fobsen VAN). V. VAN ES (Jacob Fobsen).

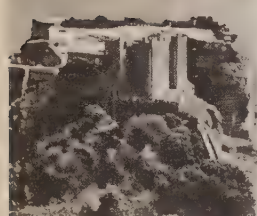
ESAGIL, temple du dieu Mardouk, à Babylone*.

ESAT EFENDI, poète, musicien, philologue et homme d'Etat turc (1685 - 1753). Un moment cheikh ul-islam (1748), il mourut en exil, laissant un dictionnaire arabe, persan et turc, *Lehjet ul-Loughat*.

ESAT EFENDI (Muhammet), dit *Sahhâzade* (« Filis du libraire »), historien turc (Constantinople 1790 - id. 1847). Il fut historiographe de l'Empire ottoman de 1822



marché à ERZURUM



ÉRYX
ruines du sanctuaire
de Vénus



vallée boisée
de l'ERZGEBIRGE



Matthias ERZBERGER

1838, directeur du *Journal officiel* à partir de 1831, puis président du Conseil supérieur de l'instruction publique. Il fut envoyé en mission en Perse en 1834. Il a laissé des ouvrages historiques, dont un (traduit en français) sur la destruction du corps des ennemis par Mahmut II.

ESAU, fils d'Isaac et de Rébecca, frère aîné de Jacob et considéré comme son aîné. Grand chasseur, très aimé de son père, à qui il offrait des présents de sa chasse, il rendit son droit d'aînesse à Jacob pour un plat de lentilles, un soir de grande fatigue. Lorsque le vieil Isaac, frappé de cécité, voulut bénir ses enfants, Jacob, en l'absence de son frère, le trompa et reçut ainsi sa dernière bénédiction. Esau, dans sa colère, voulut tuer Jacob, mais celui-ci s'enfuit en Mésopotamie. Plus tard, Esau se laissa fléchir : il abandonna le sud de Canaan à son frère et se fixa dans l'Idumée. Il porta le surnom d'Edom, et la Bible voit en lui l'ancêtre des Edomites*.

ESBA ou **ESTHA** n. m. Ancienne unité* de mesure de longueur hébraïque, qui valait 0,018 m environ.

Esbach (TUBE D'), albuminimètre* utilisé pour les examens sommaires de l'urine.

ESBAUDIR (S') v. pr. V. ÉBAUDIR (S').

ESBIGNER (S') v. pr. Pop. S'enfuir, s'en aller : *Mais François s'était esbigné* (Carco).

ESBJAERG, v. du Danemark (amt de Ribe), sur la côte occidentale du Jylland; 52 100 hab. Cet important port de pêche, créé en 1868, est en relation avec l'Angleterre. Entrepôts frigorifiques. Centrale électrique. Construccions navales. Aérodrome.

ESBLY, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Meaux), sur la Marne, en aval de Meaux; 2 362 hab. Centre de villégiature; plage. Construccions mécaniques.

ESBROUFANT, E ou **ESBROUFFANT**, E adj. Fam. Qui esbrouffe : *Jenny Cadine, dont les succès étaient de plus en plus esbrouffants* (Balzac).

ESBROUFE ou **ESBROUFFE** n. f. (mot méridional; du v. *esbroufa*, s'ébrouer). Fam. Action d'esbroufer; résultat de cette action : *Faire des esbroufes, de l'esbroufe. C'était un Parisien, mais qui ne haïssait point l'esbroufe ni les fracas* (A. Hermant).

— Arg. *Vol à l'esbroufe*, vol qui se pratique en bousculant la personne qu'on veut dévaliser.

ESBROUFER ou **ESBROUFFER** v. tr. Fam. En imposer aux autres par de grands airs, des manières hardies et tapageuses : *Tu te laisses esbrouffer par ses boniments* (G. Acremant).

ESBROUFEUR ou **ESBROUFFEUR**, EUSE n. m. Fam. Personne qui fait de l'esbroufe : *Swann, avec son ostentation, avec sa manière de crier sur les toits ses moindres relations, était un vulgaire esbroufeur* (Proust).

ESCA n. f. Maladie de la vigne, causée par des champignons, *Phellinus igniarius* ou *Stemium hirsutum*. (Le bois du cep attaqué se transforme en une masse ressemblant à de l'amadou; les symptômes externes apparaissent brusquement plusieurs années après le début de l'attaque : les rameaux et la souche se dessèchent.)

ESCABEAU n. m. (lat. *scabellum*). Petit siège sans bras, plus bas que le banc et la chaise, à trois ou quatre pieds. (Vieilli.) || Petite échelle pliante à marches assez larges. || *Escabeau-chaise*, chaise qui peut se transformer en escabeau à gradins.

— ENCYCL. Les Egyptiens avaient des *escabeaux*, généralement en forme de plants. Les Grecs et les Romains en plaçaient devant leurs sièges plus hauts, devant leurs lits; certains étaient à deux marches. Au Moyen Age, la chaise étant le siège d'honneur, l'escabeau a joué un rôle considérable dans le mobilier. Au XVI^e s., les escabeaux triangulaires furent les plus répandus; on en fit également qui étaient pliants (*escabeaux à tenailles*, appelés aussi *escabeaux de camp*). L'escabeau à gousset était muni d'une rallonge sur laquelle une seconde personne pouvait prendre place.

ESCABÉCHER v. tr. (Se conj. comme *accablér*). Préparer, à l'huile, des sardines, maquereaux, rougets ou autres poissons, et servir en hors-d'œuvre froid avec marinade.

ESCABELLE n. f. Siège bas, sans bras, avec ou sans dossier, et généralement à trois pieds.

ESCABELON n. m. Petit piédestal, dit aussi *SCABELLON*, en bronze, marbre, pierre ou bois, servant de support à un buste, et dont le XVII^e s. fit grand usage.

ESCADRE n. f. (ital. *squadra*, équerre). Mar. mil. Groupe organique de grands bâtiments, en général commandé par un vice-amiral. || *Escadre légère*, escadre de croiseurs ou de bâtiments légers. || *Escadre d'évolution*, nom donné, sous l'Ancien Régime et au XIX^e s., à une formation navale armée dès le temps de paix pour l'entraînement des officiers et des équipages. || *Escadre de réserve*, escadre en partie désarmée, ne pouvant appareiller sans un complément d'effectif; au temps de la marine à voile, escadre qu'on n'engageait qu'à la fin du combat. || *Chef d'escadre*, grade de la marine de l'Ancien Régime immédiatement supérieur à celui de capitaine de vaisseau; aujourd'hui, amiral qui commande une escadre.

— Aéron. mil. Unité de l'armée de l'Air, comprenant deux ou trois groupes ou escadrons.

— ENCYCL. Mar. mil. Le mot *escadre*, employé dès le XVII^e s., désignait une fraction organique déterminée d'une flotte, ou armée navale, en général le tiers. Dans les grandes batailles de cette époque, chaque armée navale était divisée en trois escadres, ayant chacune une couleur spéciale (bleue, blanche ou rouge). Au XVIII^e et au XIX^e s., l'escadre désigne une force navale autonome, ayant à sa tête un chef ne relevant que du ministre : l'escadre de Suffren, l'escadre de Courbet. De nos jours, c'est un groupement organique stable comprenant, outre un ou plusieurs grands bâtiments (navires de ligne ou porte-avions), des divisions de croiseurs et d'escorteurs. Une escadre peut être adaptée à un théâtre d'opérations : on distinguait, avant 1939, l'escadre de la Méditerranée et celle de l'Atlantique. La « task force », ou escadre de circonstance, est une réunion occasionnelle de bâtiments, formée pour une opération tactique déterminée.

— Aéron. mil. A l'origine (1914), les escadrons furent groupés en régiments, auxquels succédèrent les escadres. L'escadre, qui possède une autonomie administrative et technique, est stationnée sur une base, où elle trouve des moyens de support et de protection. Dans les aviations étrangères, on trouve une organisation sensiblement analogue, qui est le *wing* des Américains ou des Anglais, et le *régiment* des Soviétiques. En France, l'escadre de chasse type comprenait, en 1957, 75 avions et environ 750 officiers, sous-officiers et hommes de troupe, dont 150 navigants. Commandée par un colonel ou un lieutenant-colonel, elle peut mener seule des opérations aériennes d'une certaine envergure. Les escadres de reconnaissance (3 escadrons), de bombardement ou de transport comptent une cinquantaine d'avions.

ESCADRILLE n. f. (dimin. de *escadre*). Unité élémentaire de l'aviation militaire.

— Mar. mil. Groupe organique de petits bâtiments ou d'appareils de l'aéronautique navale, moins important que la flottille : *Une escadrille de sous-marins*. (Dans l'aéronavale, le terme d'*escadrille* est plutôt réservé aux formations de surveillance et de servitude; celui de *flottille* aux formations de combat.)

— ENCYCL. Aéron. mil. Créée pendant la Première Guerre mondiale, l'*escadrille* fut la première unité de l'aéronautique militaire française. Certaines, telle la célèbre « escadrille des Cigognes » du capitaine Guynemer, ont acquis en 1914-1918 un capital de gloire qui constitue la tradition la plus solide de l'armée de l'Air. L'escadrille était à l'origine une unité administrative dont l'organisation avait été calquée sur la compagnie de l'armée de Terre. Plus tard, l'escadrille perdit son autonomie administrative au profit du groupe (1939), puis de l'escadron (1945). Constituée, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, par la réunion de plusieurs patrouilles* dans l'aviation de chasse (9 avions chacune) ou de plusieurs sections* dans l'aviation de bombardement (6 avions chacune), l'escadrille est commandée par un capitaine, dont le rôle essentiel est de préparer ses pilotes ou ses équipages au combat.

ESCADRON n. m. (de l'ital. *squadron*, bataillon). D'une façon générale, troupe de cavaliers armés. || Unité administrative d'un régiment de cavalerie ou de l'arme blindée. (V. part. *encycl.*) || *Groupe d'escadrons*, réunion de deux ou plusieurs escadrons sous les ordres d'un officier supérieur. || *Chef d'escadron*, officier supérieur commandant un groupe d'artillerie ou un groupement d'unités du train ou de gendarmerie. || *Chef d'escadrons*, officier supérieur de la cavalerie ou des blindés, commandant un groupe d'escadrons. (Les grades de chef d'escadron d'artillerie et du train et de chef d'escadrons de cavalerie équivalent à celui de chef de bataillon dans l'infanterie ou le génie.) || *Par extens.* Troupe de personnes ou d'animaux : *D'un bout des dortoirs à l'autre, des escadrons de gros rats font des charges de cavalerie en plein jour* (Daudet).

— Aéron. mil. Appellation donnée, depuis la Seconde Guerre mondiale, à une unité d'aviation comprenant plusieurs escadilles, et composée de 25, 18 ou 16 appareils, selon qu'il s'agit d'un escadron de chasse, de reconnaissance, de transport ou de bombardement. (L'escadron compte environ 250 officiers, sous-officiers ou hommes de troupe, dont une cinquantaine de navigants, commandés par un commandant ou par un capitaine. Plusieurs escadrons forment une escadre.) || *Escadron de maintenance*, v. MAINTENANCE et ATELIER-MAGASIN.

— Hist. *Escadron volant*, nom donné aux filles d'honneur de Catherine de Médicis, dont cette reine, au dire de certains, employait les charmes comme moyen d'information et de séduction politique.

— Hist. mil. *Escadron sacré*, escorte formée à Napoléon I^{er}, pendant la retraite de Russie, par les officiers auxquels il restait des chevaux. (Murat et Grouchy en étaient les chefs.)

— Relig. cathol. Groupe de cardinaux indépendants qui déclarent, dans un conclave, ne servir les intérêts d'aucune cour. (Inusité aujourd'hui.)

— ENCYCL. Hist. mil. Primitivement, l'escadron désignait toute formation de cavaliers groupés sur plusieurs rangs, par opposition à la formation en *haie*, sur un seul rang, des chevaliers du Moyen Age. Si la cavalerie connut des escadrons de 15 rangs et plus, Gustave-Adolphe les réduisit à trois, et Frédéric II à deux, formation que Choiseul adopta en France en 1766 et qui se perpétua au cours du XIX^e s. pour les évolutions de la cavalerie.

Dès le XVI^e s., l'escadron tend également à caractériser une unité militaire régulière. Le terme fut employé d'abord sous la forme *esquadre*, puis « escadron », pour désigner la réunion (prescrite par Richelieu) de plusieurs compagnies (3 en général), sous les ordres d'un seul capitaine. L'appellation d'« escadron » finit par prévaloir et, après avoir groupé encore deux compagnies en 1772, l'escadron n'en compta plus qu'une à partir de la réforme de Saint-Germain en 1776. Après des hésitations sous le premier Empire, la formule de l'escadron-compagnie fut définitivement retenue par Gouvion-Saint-Cyr. Au XIX^e s., l'effectif de l'escadron, articulé lui-même en pelotons et escouades, variait de 100 à 150 cavaliers. Groupés, depuis le XVII^e s., à raison de quatre ou cinq par régiment, les escadrons formaient les unités administratives de base de la cavalerie, analogue à la compagnie d'infanterie ou à la batterie d'artillerie. Un groupe de deux escadrons était commandé par un chef d'escadrons. Le terme est resté en usage aujourd'hui dans les régiments de l'arme blindée et de la cavalerie. Normalement commandé par un capitaine, l'escadron est articulé en plusieurs pelotons, dont les effectifs varient avec les types d'unités et de matériels en service.

ESCADRONNER v. intr. (de *escadron*). Exécuter des exercices, des évolutions, par escadron.

ESCAFIGNON n. m. (anc. franç. *escafin*). Autre forme de ESCARPIN. || Léger chausson de cuir fin, de basane ou de toile, en usage aux XVIII^e et XIX^e s., et qui se portait dans des bottes ou toute autre chaussure.

ESCAGASSER v. tr. Fam. Assommer. || *Fatiguer*.

ESCAILLAGE n. m. Min. Dans le Pas-de-Calais, plaque à surfaces luisantes de charbon argileux, qui se trouve, par exemple, au



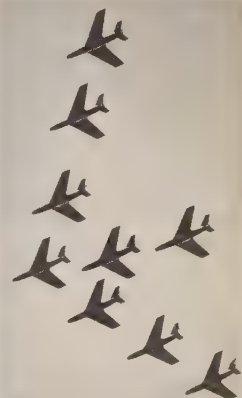
escabelle, XVI^e s.
Bibliothèque
des Arts décoratifs



escabeau italien
XVI^e s.
Bibliothèque
des Arts décoratifs



escabeau moderne



escadrille
« Mystère IV »

escalier mésopotamien
en brique cuite

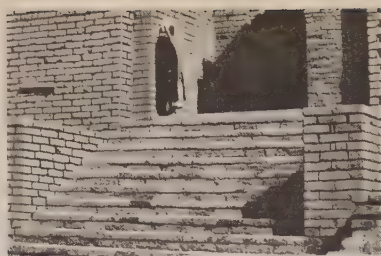


escalier des orgues
église Saint-Maclou
Rouen



escalier François I^{er}
château de Blois

ancien
escalier des Ambassadeurs
au château de Versailles
d'après une gravure
cabinet des Estampes



mur ou au toit de certaines couches de houille. || *Par extens.* Morceau de charbon cendreuse, de mauvaise qualité.

ESCALA (La), port de pêche d'Espagne, en Catalogne (prov. de Gérone); 2 700 hab. Station balnéaire. — A 2 km au N., ruines d'Ampurias.

ESCALABREUR n. m. Ardois. V. DÉCALABREUR.

ESCALADE n. f. (ital. *scalata*; du lat. *scala*, échelle). Action de franchir, de s'élever jusqu'à, d'atteindre avec effort : *L'escalade d'un rocher. Aller, monter à l'escalade.*

— Alp. Partie ou totalité de l'ascension d'une montagne, au cours de laquelle l'alpiniste progresse en utilisant ses quatre membres, le long de parois rocheuses plus ou moins raides. || *Par extens.* Action de graver une pente de glace ou de neige raide. (V. part. *encycl.*)

— Dr. Entrée dans un lieu enclos autrement que par la voie normale.

— Fortif. V. part. *encycl.*

— ENCYCL. Alp. *L'escalade* est dite *libre* lorsque le grimpeur progresse par ses propres moyens, en utilisant les prises et les appuis naturels qu'offre le rocher.

L'escalade est dite *artificielle* lorsque, de plus, le grimpeur utilise des prises et appuis artificiels formés en enfonçant des pitons dans les fissures du rocher. Un piton solidement enfoncé à coups de marteau dans une fissure et coincé constitue une prise solide, pouvant supporter le poids d'un homme et même un choc.

En plantant un piton au-dessus de lui à bout de bras et en y passant la corde d'attache par l'intermédiaire d'un mousqueton, le grimpeur de tête peut se faire hisser par le second grimpeur et, en répétant l'opération, graver des murailles lisses, infranchissables par les procédés habituels, à la seule condition que ces murailles soient suffisamment fissurées. *L'escalade* artificielle est rendue moins pénible par l'emploi d'étriers, petites échelles à deux ou trois étages, fixées aux pitons, qui permettent au grimpeur de se reposer.

L'escalade artificielle se fait généralement à la double corde. Elle a donné la solution d'un certain nombre de « problèmes » qui paraissent insolubles par les procédés classiques, tels que, dans les Alpes occidentales, la face ouest des Drus, la face sud du Grand Capucin, l'arête nord de l'aiguille Noire de Peuterey.

L'escalade artificielle peut être considérée comme la plus évoluée des techniques de l'alpinisme. Il faut noter, cependant, que l'assurance du grimpeur de tête sur piton, et tant que le piton ne sert pas de prise ou d'appui, ne relève pas des procédés artificiels, mais bien de l'escalade libre.

Les mêmes procédés d'escalade artificielle peuvent être employés dans la glace avec un matériel adapté, mais l'application en est, dans ce terrain, beaucoup plus délicate.

— Dr. pén. Le Code pénal définit *l'escalade* : « Toute entrée dans les maisons, bâtiments, cours, basses-cours, édifices quelconques, jardins, parcs et enclos, exécutée par-dessus les murs, portes, toitures ou toute

autre clôture », et y assimile « l'entrée par une ouverture souterraine autre que celle qui a été établie pour servir d'entrée ». Il la considère, comme l'effraction, dont il a soin de la rapprocher, dans deux rôles très différents : comme circonstance aggravante en matière de vol, comme condition d'excuse ou même de légitime défense en matière d'homicide, blessures et coups.

— Fortif. Quand, faute de temps ou de moyens, une place ne pouvait être attaquée méthodiquement en faisant brèche et en donnant l'assaut, on pouvait tenter par surprise *l'escalade* au moyen d'échelles, afin de prendre pied sur les remparts pour en déloger le défenseur. Du Guesclin fut, au XIV^e s., un des maîtres de ce procédé de combat. (V. SIÈGE [guerre de].)

ESCALADE (l'), entreprise tentée contre Genève par les gens du duc de Savoie Charles Emmanuel I^{er}, en pleine paix, dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602, et qui fut repoussée par les Genevois. Le souvenir de cet événement est célébré chaque année à Genève.

ESCALADER v. tr. Graver par escalade : *Escalader un mur.* || *Par extens.* Faire l'ascension de, grimper : *Escalader une montagne. Escalader six étages. Il escalada le talus et prit par les champs (Dorgèlès). Au pied du grand escalier de pierre qui escalade la colline Montmartre (M. Aymé).*

ESCALADEUR n. m. Personne qui escalade.

ESCALANTE (Juan Antonio DE PRIASY), peintre espagnol (Cordoue 1630 - Madrid 1670). Elève de François Ricci, il s'inspira de Titien et du Tintoret pour peindre, notamment, *le Christ, la Rédemption des captifs*, suite de dix-huit tableaux dans le couvent des Carmes-Chaussés de Madrid. Il est représenté aux musées de Budapest, de l'Ermitage, du Prado.

ESCALANTE (Amós), écrivain espagnol (Santander 1831 - id. 1902). Rival de Pereda dans ses évocations poétiques de leur *Montaña natale*, il est l'auteur d'un roman historique, *Ave maris stella* (1877), qui peint les Asturies au XII^e s. Ses œuvres ont été publiées sous le pseudonyme de JUAN GARCIA.

ESCALATOR n. m. (nom déposé). Escalier* mécanique.

ESCALDES (Les), localité de la principauté d'Andorre, sur le Valira del Orien. Station thermique et centre de sports d'hiver.

ESCALE n. f. (lat. *scala*, échelle, parce qu'on descend à terre à l'aide d'une échelle). Point d'arrêt ou de relâche d'un navire ou d'un avion pour se ravitailler, ou faire des opérations commerciales, débarquer ou embarquer du fret ou des passagers.

— Dr. mar. *Faculté d'escale*, autorisation accordée par les affréteurs au capitaine de faire librement escale en cours de route.

— *Escalles* n. f. pl. *Par méton.* Syn. de ECHELLES. || *Les Escalles du Levant*, nom générique donné à certaines villes maritimes de la Méditerranée.

ESCALE DIEU (L'), écart de la comm. de Bonnemazon (Hautes-Pyrénées, arrond. de Bagnères-de-Bigorre), sur l'Arros, au N.-E. de Bagnères-de-Bigorre. Ruines de l'abbaye cistercienne de Scala-Dei, fondée au XII^e s., une des plus puissantes du Midi : restes de l'église du XII^e s., remaniée au XVII^e s.; salle capitulaire voûtée d'ogives.

ESCALES, comm. de l'Aude (arrond. de Narbonne), au N.-O. de Lézignan-Corbières; 466 hab. (413 aggl.). Eglise qui offre un des plus anciens exemples de nef voûtée sur doubleaux (XI^e s.).

ESCALETTE n. f. Assemblage de règles en bois, pour la lecture des dessins, dans les ateliers de tissage et de lisage.

ESCALIER n. m. (lat. *scalaria*; de *scala*, échelle). Suite de degrés, de marches échelonnées, pour monter ou descendre : *Au pied de l'escalier* || Qui conduisait de l'aire au rustique grenier (Lamartine). L'on découvrait parfaitement les tours dentelées de la ville et ses toits flamands bordés d'escaliers de pierre (Nerval). || *Escalier circulaire*, escalier dont les limons sont centrés et les marches triangulaires. || *Escalier dérobé*, escalier placé dans un endroit caché de la maison; et, au fig., moyen secret et détourné : *Ceux qui dédaignent tout haut la popularité*

vont la mendier par les escaliers dérobés (J. Simon). || *Escalier mécanique*, transporteur incliné, comportant des marches montées sur chaînes sans fin, et destiné à élever des personnes d'un étage à un autre. (On dit aussi ESCALATOR.) || *Escalier de service*, escalier destiné au service, aux domestiques aux fournisseurs. || *Escalier suspendu*, escalier dont les marches, encastrées dans le mur par une de leurs extrémités, sont libres à l'autre. || *Escalier à quartier tournant hélicoïdal, en vis, en colimaçon*, escalier dont les marches tournent en spirale autour d'un noyau plein ou vide.

— Loc. FAM. *Faire des escaliers dans les cheveux de quelqu'un*, lui couper irrégulièrement les cheveux.

— ALLUS. LITTÉR. *L'esprit de l'escalier*, expression qui vient peut-être de Diderot (*Paradoxe sur le comédien*) : « L'homme sensible [...] tout entier à ce qu'on lui objecte, perd la tête, et ne se retrouve qu'au bas de l'escalier. » Elle s'applique à un esprit qui ne trouve ses réparties que trop tard, lorsque l'occasion de les placer est passée.

— Géol. *Faillles en escalier*, faisceau de failles parallèles, ou presque, dont les rejetés sont tous dans le même sens.

— ENCYCL. Hist. et Bx-arts. Les escaliers ont été utilisés en Mésopotamie, dès le début du III^e millénaire, comme accès aux temples bâtis sur des terrasses (Warka, temple blanc Khafadje, temple ovale; Obéid), ou aux zigourats. Les marches étaient en pierre, et les escaliers s'élevaient d'une seule volée, parallèles ou perpendiculaires aux murs. Il y eut aussi dans les maisons particulières. *L'escalier en vis*, que l'on trouve dans la colonne Trajane, fut d'un emploi général au Moyen Age; on en tira parfois d'admirables effets décoratifs (au château de Blois, dans la maison de Jacques Cœur à Bourges, dans



le grand escalier de l'Opéra de Paris

l'église Saint-Maclou à Rouen). Les escaliers à double révolution datent du XIV^e s. A XVI^e s., Philibert Delorme, Pierre Lescoeur, Jean Bullant firent de l'escalier un élément de décoration très important (escalier Henri II, au Louvre; escaliers des châteaux de Saint-Germain, d'Azay-le-Rideau, de Ponce-sur-Loir, droits, à paliers successifs). Le XVII^e s. fut la grande époque des beaux escaliers; l'escalier moderne, suspendu en vis évidée, y fit son apparition. Il a été construit, aux XVII^e et XVIII^e s., un grand nombre d'escaliers célèbres : le grand escalier de Versailles, ou *escalier des Ambassadeurs* (détruit sous Louis XV), tout de marbres rares et orné de peintures de Le Brun; l'escalier de l'hôtel de Soubise, celui de l'hôtel de Toulouse; l'escalier de l'hôtel d'Aumont, rue de Jouy, construit par François Mansart. On cite aussi, pour le XIX^e s., celui de l'Opéra de Paris.

— Technol. Un *escalier* se construit en bois, en pierre, en métal ou en béton armé. Quel que soit la matière employée, il est constitué par des éléments identiques : les *marches*, planches horizontales, parallèles entre elles et posées à des intervalles verticaux égaux. La largeur des marches, d'arête à arête, est le *giron*, et leur longueur est l'*embranchement*. La marche est limitée extérieurement par une partie verticale, la *contremarche*. L'ensemble compris entre deux paliers est une *volée*, ou *rampe*, et l'emplacement où se développe l'escalier est la *cage*. Une volée r

doit pas comporter plus de vingt et une marches; au-delà de ce nombre, il convient de couper l'escalier par un palier de repos. La hauteur (*h*) des marches et leur largeur, ou giron (*g*), doivent être liées, dans la mesure du possible, par la formule $2h + g = 64 \text{ cm}$.

afin de réaliser un escalier facile à monter. La hauteur (*h*) varie en général de 12 cm (grands escaliers monumentaux) à 18 cm (escaliers de servitude). La bonne moyenne est de 16 à 17 cm pour un escalier d'habitation.

On distingue l'escalier droit et l'escalier à quartier tournant. Quand la direction de l'escalier est normale aux parois de la cage, on dit que la volée est droite; elle est en quartiers tournants ou courbes quand la direction se traduit par une courbure quelconque. Dans le premier cas, les marches sont rectangulaires, égales, et les contremarches parallèles entre elles. Dans le second, les marches sont triangulaires et les contremarches ne sont plus parallèles. Le tracé qui permet de répartir au mieux, entre les marches, la surface totale du quartier tournant en projection horizontale s'appelle le *balancement*.

Les escaliers peuvent être encore classés de la façon suivante :

l'escalier* de meunier; l'escalier à la française, dont les marches et les contremarches s'appuient, d'une part, sur le limon placé du côté du vide de l'escalier et, d'autre part, sur le faux limon fixé le long du mur de cage; l'escalier à l'anglaise, ou à crémaillère, dont les marches et les contremarches s'appuient, d'une part, sur la crémaillère placée du côté du vide de l'escalier et, d'autre part, sur la cause crémaillère; l'escalier dit *escargot**.

Dans les escaliers en pierre, si la volée est droite, chaque marche a ses extrémités scellées dans les murs de la cage, et l'on soutient, par une voûte rampante en berceau, ou descendante, la marche dont la longueur est trop considérable, que la volée soit droite ou courbe.

Si la volée droite est supprimée et remplacée par une rampe tournant sur elle-même, les escaliers prennent les noms suivants :

escaliers en vis, en spirale ou en colimaçon, à simple ou double limon, avec noyau plein ou sans noyau, ou encore en vis à jour. Les escaliers en béton armé peuvent être réalisés sur murs d'échiffre, sur limons latéraux, sur limon axial, sur paillassse.

Les escaliers métalliques sont souvent utilisés dans les locaux industriels. Ils sont souvent mixtes, avec limon en profilés ou en tôle, et marches en bois.

L'escalier mécanique remplace ou double les ascenseurs. Utilisé, en particulier, dans les grands magasins et les stations de métropolitain, il se justifie lorsque le nombre d'utilisateurs est important. Lorsque le flot d'utilisateurs n'est pas régulier, il existe une mise en route automatique par cellule photo-électrique. (→ Biblio.)

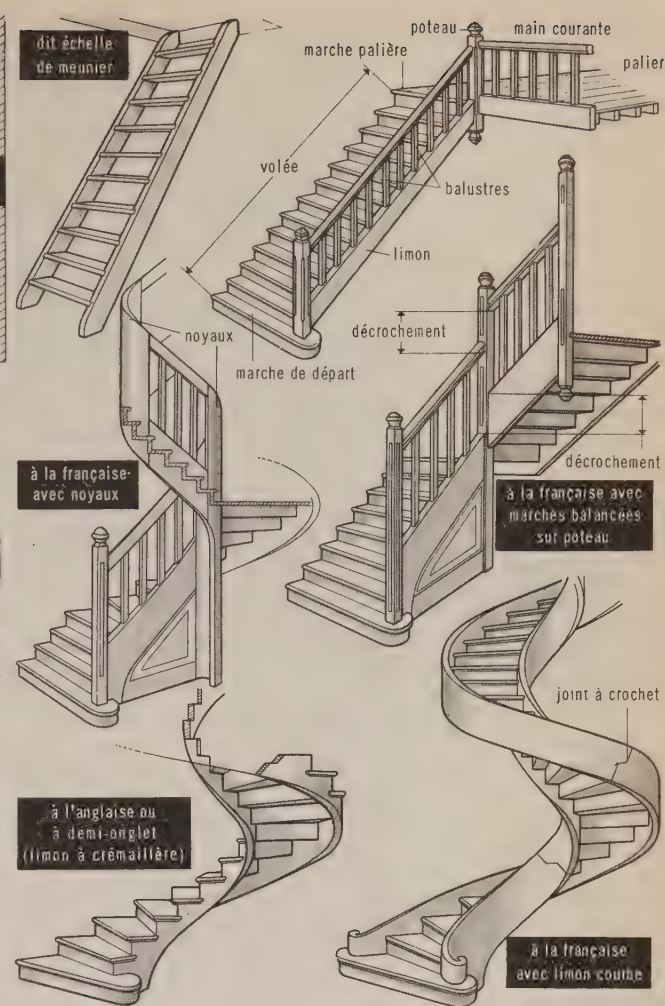
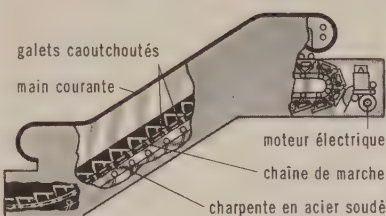
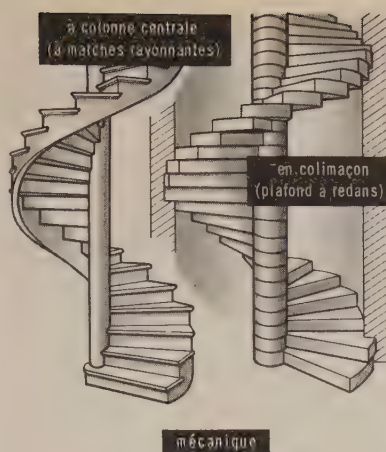
ESCALIÈTEUR n. m. Menuisier hautement qualifié, spécialisé dans la fabrication des escaliers en bois.

ESCALIN n. m. (bas lat. *schelingius*; germ. *skilling*). Ancienne monnaie d'argent des Pays-Bas, qui valait à Amsterdam six sols, à Liège dix sols. (Cette valeur varia à diverses époques.) || Monnaie de compte suédoise. || Monnaie frappée à Saint-Domingue depuis le XVIII^e s.

ESCALLONIA n. m. Genre d'arbustes comprenant une cinquantaine d'espèces de l'Amérique du Sud. (Plusieurs espèces sont de charmants arbustes d'ornement, qui pourraient être cultivés sous le climat de Paris. Citons : *Escallonia Langleyensis*, *E. floribunda*, *E. Montevidensis*, etc. *E. myrtilloides* a des feuilles amères et toniques. [Famille des saxifragacées.]

ESCALONA, v. d'Espagne (Nouvelle-Castille, prov. de Tolède), au N.-O. de Tolède, sur l'Alberche; 1 800 hab. Cette petite ville, entourée de murailles anciennes, conserve le château gothique d'Alvaro de Luna (XV^e s.), qui possède des restes importants d'une décoration mudéjare. Cimenterie. Centre agricole; huileries.

ESCALOPE n. f. (origine inconnue). Tranche mince de viande blanche ou de poisson. (Les escalopes de veau sont préférées dans la noix, la sous-noix et la noix pâtissière.)



ESCALOPER v. tr. Cuis. Détailler en tranches plus ou moins minces.

ESCALPE n. f. Action de scalper : Le coupeur d'escalpe est à la ceinture (Chateaubriand).

ESCAMOTABLE adj. Aéron. Se dit du train d'atterrissage d'un avion qui peut être replié.

ESCAMOTAGE n. m. Action d'escamoter; art de faire disparaître un objet par un tour de main : L'escamotage d'un mouchoir. || Par extens. Action de dérober subtilement : Les escamotages d'un filou. || Fig. Action d'éluder, de soustraire habilement à l'examen : L'escamotage d'une difficulté.

— Aéron. Repli du train d'atterrissage d'un avion dans la voilure ou dans les fuseaux moteurs, après son envol.

— Photogr. Action de faire passer derrière les autres, dans le magasin d'un appareil photographique, une plaque déjà exposée.

ESCAMOTER v. tr. (esp. *escamotar*; du lat. *squama*, écaille). Faire disparaître quelque chose subtilement : Escamoter une carte. || Par extens. Dérober subtilement : Escamoter des bulletins de vote, un portefeuille. || — Fig. Supprimer, prononcer bas ou vite, de manière qu'on n'entende pas : Escamoter certains mots. || Esquiver, éviter : Escamoter une corvée. [Lucien] se croit habile en escamotant les difficultés au lieu de les vaincre (Balzac).

— Aéron. Escamoter le train d'atterrissage d'un avion, le replier à l'intérieur du fuselage ou des ailes.

— Photogr. Faire l'escamotage.

— Text. Escamoter les fils d'or ou de soie, en tirer les extrémités du côté de l'envers de l'étoffe.

— SYN. : dérober, détrousser, dévaliser, escroquer, subtiliser, voler.

ESCAMOTEUR, EUSE n. Personne qui fait des tours d'escamotage : Honteux, il les [ses pieds] plonge dans l'eau avec l'habileté d'un escamoteur (J. Renard). || Par extens. Celui, celle qui dérobe subtilement : Un escamoteur de montres; et, au fig. : Escamoteur des vrais problèmes.

— Prestidig. V. ILLUSIONNISTE.

ESCAMPER v. intr. (ital. *scampare*). Fam. Prendre la fuite, décamper (XVI^e s. et encore dialectal) : Lui, fuyant cette démenée, s'escampait tout le jour (A. Daudet).

ESCAMPETTE n. f. (de *escamper*). Fam. Prendre la poudre d'escampette, se sauver, déguerpir.

ESCANDE (Maurice), acteur français (Paris 1892). Elevé en Extrême-Orient, entré au

Conservatoire en 1912, blessé de guerre, premier prix de comédie et second de tragédie en 1918, il fait ses débuts à l'Odéon, puis joue à la Comédie-Française, qu'il quitte en 1925, pour le théâtre du boulevard. Rentré comme sociétaire à la Comédie-Française en 1934, devenu doyen de la Société des comédiens Français (1955), il a été nommé administrateur de la Comédie-Française en 1960, au départ de Cl. de Boisanger.

ESCANDE (Léopold), physicien français (Toulouse 1902). Ingénieur de l'Institut d'électrotechnique de sa ville natale, docteur ès sciences, il fut nommé professeur à la faculté des sciences de Toulouse, et devint directeur de l'Ecole nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique et d'hydraulique de cette même ville. Ses principaux travaux sont relatifs à la mécanique des fluides, au calcul des barrages, à la technique des modèles réduits. Il a publié : *Hydraulique générale* (1943). [Acad. des sc., 1954.]

ESCONDOLAT ou **ESCONDOLA** n. m. (de l'ital. *scandolaro*). Au XVII^e s., réduit ou souté placé à l'arrière d'une galère et servant au capitaine à enfermer ses affaires personnelles. (On dit aujourd'hui *COQUERON*.)

ESCONDORGUE, étroit plateau basaltique du Massif central, au S. du causse Larzac; 866 m.

ESCAPADE n. f. (ital. *scappata*, échappée). Action de s'échapper d'un lieu, de se dispenser d'une obligation pour un plaisir : Escapade d'écolier. Je déclarai, après mon escapade de Brest, ma volonté d'embrasser l'état ecclésiastique (Chateaubriand).

ESCAPE n. f. ou **ESCAP** n. m. Fauconn. Faire ou donner escape à l'oiseau, lui faire connaître le gibier qu'il doit poursuivre. (Autre forme de *ÉCHAPPE*.)

escaliers

ESCAPE n. f. (lat. *scapus*). Archit. Fût d'une colonne. || Partie inférieure du fût. || Adoucissement qui sert à lier et à raccorder, avec les fûts des colonnes, les filets par lesquels ceux-ci se terminent.

ESCAPER v. tr. Mettre le gibier en liberté, pour lâcher à sa poursuite l'oiseau de proie que l'on dresse. (On dit aussi **ÉCHAPPER** ou **CHASSER À L'ÉCHAPPE**.)

ESCARBILLAGE n. m. Ch. de f. Travail consistant à séparer les imbrûlés des résidus de combustion dans les cendres de foyers, les fosses à scories, etc.

ESCARBILLE n. f. (du lat. *carbo*, charbon). Fragment de combustible incomplètement brûlé qui s'échappe de foyers (de locomotives, principalement).

— ENCYCL. Sous l'influence d'un fort tirage, dans un foyer de locomotive par exemple, de fines parcelles de charbon transformées en coke par perte des matières volatiles se déposent dans la boîte à fumée, où on les recueille sous forme de *frasil*.

Lorsque le combustible est entraîné sous forme d'escarbilles incandescentes, celles-ci constituent un grave danger d'incendie pour les récoltes ou plantations boisées situées le long du parcours d'une voie ferrée.

La loi du 15 juillet 1845 précise l'interdiction, aux riverains d'un chemin de fer desservi par des machines à feu, d'établir des dépôts de matières inflammables : meules, couvertures de chaume, etc., et ne tolère qu'à titre temporaire les dépôts de récoltes effectués pendant les moissons.

ESCARBILLER v. tr. Extraire les escarbilles.

ESCARBILLEUR n. m. Appareil servant à séparer les escarbilles des cendres. || Agent chargé du même travail.

ESCARBOT n. m. (lat. *scarabaeus*, scarabée). Nom commun à plusieurs coléoptères, tels que les *histers**. (La Fontaine a dit adjectif. : *La race escarbote*.) || *Escarbot doré*, cétone dorée. || *Escarbot de la farine*, ténébrion.

ESCARBOUCLE n. f. (lat. *carbunculus*; de *carbo*, charbon). Autrefois, pierre précieuse brillant d'un vif éclat rouge. || *Par extens.* Objet d'un vif éclat : *Houris au cœur de verre, aux regards d'escarboucles* (Hugo).

— Hérald. Meuble, vraisemblablement dérivé des renforcements de l'écu, et composé de huit branches fleurdélisées rayonnant autour d'un *umbo*. (V. pl. HÉRALDIQUE, 110.)

— Minér. Nom donné par les Anciens au grenat aluminifère, ou *almandine*, de formule $Fe_3Al_2Si_3O_{12}$.

— ENCYCL. Archéol. Employé au Moyen Age comme synonyme de rubis ou de grenat, ce mot ne désigne plus, aujourd'hui, que le grenat almandin, de couleur rouge. On a défini également l'escarboucle comme une pierre imaginaire, capable de jeter assez de feu pour éclairer une chambre; elle passait aussi pour préserver des maladies d'yeux et de la peste. Dans la description des meubles les plus précieux du Moyen Age, l'escarboucle joue un très grand rôle.

— Minér. L'escarboucle, ou grenat noble, grenat oriental, grenat syrien, est d'un rouge de coquelicot ou d'un rouge de sang, quelquefois nuancé d'orangé. Cette variété se trouve principalement en Bohême, dans des terrains d'alluvions, et, en Saxe, dans des serpentines et dans des trapps.

ESCARCELLE n. f. (ital. *scarsella*). Au Moyen Age, grande bourse portée à la ceinture : *Quand il passait entre les pauvres inclinés, il puisait dans son escarcelle* (Flaubert). || Fig. et fam. Ressources : *Il songe à prendre quelque nourriture et se met en quête d'un cabaret à portée de son escarcelle* (A. Daudet).

ESCARÈNE (L'), ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes (arrond. de Nice), dans les Alpes niçoises; 953 hab. (805 aggl.) [*Escarénois*]. Eglise du *xviii* s.

ESCARGASSAGE n. m. Cardage à l'escargasse.

ESCARGASSE n. f. Machine utilisée en filature de laine cardée pour ouvrir les déchets de laine.

— ENCYCL. L'escargasse comprend, outre un tablier d'alimentation sur lequel sont déposées les matières à traiter, une paire de cylindres alimentaires qui amènent ces

matières à proximité d'un tambour garni de fortes pointes métalliques recourbées et tournant à grande vitesse dans une cage fermée. Les matières, saisies par ces aiguillages, sont énergiquement ouvertes, et projetées, par la force centrifuge, vers l'extérieur de la cage.

ESCARGASSER v. tr. Passer à l'escargasse.

ESCARGOT n. m. (prov. *escaragol*; lat. *scarabaeus*). Nom usuel des animaux du genre *helix*, nommés aussi *limaçons* et *collimaçons*, et dont certaines espèces sont comestibles : *Les escargots commettent des dégâts dans les jardins et les vignes*. (Le genre *helix* fait partie de l'embranchement des mollusques, classe des gastropodes, sous-classe des pulmonés, ordre des stylommatophores, famille des hélicidés.)

— Loc. FAM. *Aller, marcher comme un escargot*, aller très lentement.

— ENCYCL. Le genre *helix* compte probablement plusieurs milliers d'espèces, toutes assez voisines pour être désignées par le même nom usuel d'escargots. La coquille se caractérise par des tours au diamètre rapidement croissant, et, par là même, très embranchés, laissant cependant voir le sommet sur le flanc droit de l'animal, l'ombilic sur le flanc gauche. L'escargot hiberne dans cette coquille, dont il ferme l'orifice à l'aide de plusieurs membranes de salive desséchée, dont l'ensemble est l'épiphragme. Lorsqu'il en sort au printemps, il porte cette coquille sur son dos, respirant à l'aide d'un *poumon* constitué par la cavité du manteau et dont l'orifice, ou *pneumostome*, s'ouvre à l'entrée de la coquille. L'escargot rampe sur un pied musculaire ventral, qui sécrète un mucus adhésif luisant (« bave »). Sa vitesse peut atteindre 112 m à l'heure, en dépit du caractère proverbial de sa lenteur. Sa tête porte deux paires de tentacules rétractiles (« cornes »), les plus grands portant des yeux à leur extrémité, les plus petits ayant un rôle tactile. La bouche, située à la face inférieure et fendue en T, possède une mâchoire cornée et une langue râpeuse (*radula**) qui font de l'escargot un des plus redoutables mangeurs de feuilles des jardins. L'escargot est hermaphrodite, mais ne peut pas s'autoféconder, de sorte qu'il y a un accouplement. L'orifice de ponte est situé sur le côté droit de la tête; l'œuf éclôt au bout d'un mois.

Beaucoup d'espèces d'escargots sont recherchées comme aliment. De toute antiquité, l'homme paraît s'être nourri de ces animaux. Les Romains, qui étaient très friands des grosses espèces, les élevaient par quantités énormes dans des parcs clos par des banquettes de cendre ou de sciure de bois, que les escargots ne pouvaient franchir. Non contents d'élever les *helix* dans ces parcs, ou *cochlearia*, les Romains les acclimaient dans les provinces conquises.

Les escargots les plus estimés appartiennent à la grosse espèce (*Helix pomatia*), demandée surtout à Paris et dans l'Est. Dans le Midi, on préfère *Helix vermiculata*, *Helix aperta*, et dans toute la France on consomme les espèces grises (*Helix aspersa*). Les escargots ont beaucoup d'ennemis; sans compter certains oiseaux, les hérissons et les crapauds, de nombreuses espèces d'insectes les attaquent et les dévorent : ainsi les carabes, les lampyres, les sylphes et les staphylins, les driles, etc. Les espèces forestières sont la proie des *cychrus*, etc. Un acarien (*Philodromus limacum*) se loge dans leur cavité pulmonaire. (→ Biblio.)

ESCARGOTAGE n. m. Destruction, chasse des escargots dans les vignes. (Peu us.)

ESCARGOTIÈRE n. f. Lieu où l'on élève des escargots pour l'alimentation. || Plat spécial où sont ménagées de petites dépressions, dans lesquelles on place les escargots avant de les passer au four.

ESCARMOUCHE n. f. (probablement ital. *scarmuccia*; origine obscure). Combat local et souvent inopiné, livré entre patrouilles, avant-gardes ou avant-postes de troupes adverses. (Lorsqu'elle est voulue et préparée, l'escarmouche devient une *embuscade**.) || Fig. Légère lutte, lutte préliminaire entre personnes : *Escarmouches parlementaires*. *Escarmouches de plume*.

ESCARMOUCHER v. intr. Combattre par escarmouches. || *Par extens.* Batailler sans

trop de gravité : *Nous escarmouchions sur plage à coup de pierres* (Chateaubriand). Fig. Engager une discussion par de légères attaques : *Nous étions là quatre commis, les deux autres, ce me semble, m'écoutaient quand j'escarmouchais avec M. Mazo* (Stendhal).

ESCAROLE n. f. (ital. *scariola*). Autre nom de la chicorée* *scarole*.

ESCAROTIQUE ou **ESCHAROTIQUE** a. et n. m. Syn. de CAUSTIQUE.

ESCARPE n. f. (ital. *scarpa*). Fortif. Talus intérieur du fossé. || *Cordon d'escarpe*, par sa supérieure et saillante de l'escarpe.

— Constr. Talus d'un mur jusqu'au cordon. || Sorte de gabarit en bois, dont on se sert pour régler la pente de talus d'un mur.

— ENCYCL. Fortif. Les *escarpes*, d'abords hautes et verticales, rappelant les murailles de l'ancienne fortification, se sont progressivement abaissées de l'époque de Vauban (1685). Jusqu'alors revêtues en maçonnerie à laquelle se soudaient les canonnières simples ou doubles, destinées à flanquer le fossé dans le système polygonal, elles ont été, par la suite, réduites à des talus nus revêtus pour éviter l'éboulement des murs dans le fossé. Cette disposition du mur d'escarpe entraîna le transfert des armes à feu, flanquant des fossés dans les coffres de contrescarpe, tandis que la valeur de l'obstacle (fossé), ainsi diminuée, était renforcée par l'installation de grilles et de réseaux construits au pied des talus.

ESCARPE n. m. (problème du verbe *marcher*, *escarpier*, *écharper*). Bandit qui tue pour voler : *Thénardier était signalé comme escarpe et détenu sous prévention de guano* (Hugo).

ESCARPÉ, E adj. (part. pass. de l'an. franc. *escarpier*, couper en pente raide). Coupé à pic; qui a une pente rapide : *Sur les rives escarpées, on croyait voir les Normands courant et grimpaient* (Alain). || Fig. Difficile, où l'on avance péniblement : *Les chemins escarpés de la science*.

ESCARPEMENT n. m. (de l'an. franc. *escarpier*, couper en pente raide). Pente raide d'un terrain, d'un terre-plein ou de la muraille d'un rempart. || Perpendiculaire qui mesure l'élévation de la crête du glacis au-dessus du plan qui forme le fond du fossé. || *Par anal.* État de ce qui est escarpé; pente abrupte : *J'ai cueilli cette fleur pour toi sur la colline*, | Dans l'après escarpement qui suit le flot s'incline (Hugo).

— Géomorphol. Escarpement de faille ou de *faille*.

ESCARPIÈRE (L'). V. ECARPIÈRE (L').

ESCARPIN n. m. (ital. *scarpino*, diminutif de *scarpa*, chaussure). Soulier découvert, semelle très mince : *Escarpins de bal*.

Autrefois, chaussure de cuir blanc, que l'on mettait dans des mules. || Autrefois, mode de confection des chaussures souples, qui consistait à coudre d'abord la semelle sur l'envers, et à la retourner ensuite. Nom générique de différents modèles de chaussures découvertes, synonyme technique de DÉCOLLETÉ, principalement pour les chaussures de femme. || *Pop.* *Jouer de l'escarpin*, déguerpier promptement. || *Escarpin de Limoges*, sabot.

ESCARPOLETTE n. f. (ital. *scarpoletta*, petite écharpe). Siège ou planchette que l'on suspend par des cordes pour se balancer. (Syn. BALANÇOIRE.)

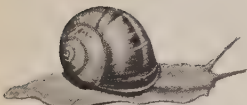
— Arg. de théâtre. Charge; rengaine. (On dit aussi BALANÇOIRE.)

— Technol. Echafaudage de peinture, constitué par un siège pouvant être déplacé verticalement par l'utilisateur lui-même, soit à l'aide de crochets fixés le long d'une corde nouée, soit à l'aide d'un petit treuil spécial.

ESCARRA (Jean), juriste et sinologue français (Paris 1885 - id. 1955). Conseiller juridique du gouvernement chinois (1921-1939), professeur à la Faculté de droit de Paris, est l'auteur d'ouvrages sur le droit d'auteur, le droit commercial et la civilisation chinoise.

ESCARRE ou **ESQUARRE** n. f. (autrefois forme de *équerre*). Hérald. Pièce en forme d'équerre, bordant les côtés intérieurs d'un franc-quartier. (V. pl. HÉRALDIQUE, 98.)

ESCARRE n. f. (lat. *eschara*; du gr. *eskharos*, foyer). Pathol. Zone tissulaire nécrosée d'escarre cutanée, viscérale.



escargot de Bourgogne



escarpin



escarcelle
détail d'une tapisserie
du *xvi*^e s.

— ENCYCL. Parmi les causes de l'escarre, il faut principalement citer la chaleur (v. BRÛLURE) et les caustiques*, certaines maladies du système nerveux, enfin la compression des traumatismes répétés. La compression qui résulte de la pesée du corps sur le coude, les coudes, etc., peut entraîner la production, d'abord d'un érythème, puis d'escarres, souvent graves. Il faut, à la moindre rougeur, dans ce cas, procéder à des lavages répétés faiblement antiseptiques, et appliquer des poudres composées avec acide borique, tanin et talc.

On doit également supprimer l'appui sur les zones lésées, par l'emploi de matelas ou de coussins pneumatiques, et par des positions variées.

ESCARRIFICATION n. f. Pathol. Production d'une escarre.

ESCARRIFIER v. tr. Pathol. et Thérap. Produire, former une escarre sur : *Escarrifier une plaie en la brûlant.*

ESCAUDAIN, comm. du Nord (arrond. de Valenciennes), dans le bassin houiller (groupe de Valenciennes), près de l'Escaut ; 1 726 hab. (6 719 aggl.). Houille. Briqueterie. Savonnerie. Confection.

ESCAUDŒUVRES, comm. du Nord (arrond. de Cambrai), dans la banlieue de Cambrai, port sur l'Escaut ; 2 847 hab. Ucrière.

ESCAUPE n. f. Casaque de toile rembourrée de coton, imaginée au Mexique par des compagnons de Cortés, pour se garantir des flèches des Indiens.

ESCAUT, en flam. *Schelde*, fl. du nord de la France (Flandre) et de la Belgique ; 30 km. Né en France aux environs du Catelet (Aisne), à 90 m d'alt., l'Escaut coule dans la plaine flamande d'un bout à l'autre de son cours, en France (180 km), puis en Belgique et aux Pays-Bas. Il y reçoit, à gauche, la Sensée, la Scarpe et la Lys, venues des collines d'Artois et, à droite, la Haine, la Dendre et le système des rivières issues pour la plupart des hautes plaines de Hesbaye, dont le Rupel réunit les eaux. Cambrai, Bouchain, Valenciennes et Condé, puis, en Belgique, Tournai, Gand, Termonde, Ruëlmonde sont les villes principales qu'il traverse en amont d'Anvers, où il est déjà accessible aux gros navires. En aval de ce port commence l'estuaire du fleuve, qui, se partageant en bras dont le principal est le Hond, enveloppe les îles de la Zélande avant de finir dans la mer du Nord. L'Escaut, que la marée remonte à plus de 170 km de ses sources, unit, par la dépression de Saint-Venant, les plaines flamandes au bassin de la Seine. C'est un fleuve presque entièrement analysé, dont la vallée ouvre un large chemin vers la Belgique maritime et vers la mer du Nord, et qui, par ses affluents de rive droite, est en étroites relations avec le Brabant. Différents canaux mettent son réseau fluvial en communication avec la mer. Par ses coupures exécutées sur son parcours, entre Gand et Termonde, on a réduit le danger de ses crues. La navigation est très active sur l'Escaut, depuis qu'elle a pu s'y rattacher en toute liberté (1853), débarrassée des entraves apportées par l'Angleterre.

— Dr. intern., Hist. Dès le Moyen Âge, l'Escaut, qui depuis le ix^e s. marquait la limite entre les terres de mouvance française (Flandre à l'ouest) et celles de mouvance impériale (Brabant, Hainaut, etc., à l'est), favorisait le développement dans son bassin fluvial de villes importantes comme Gand*, Anvers*, en ouvrant à leur industrie « drapante » des débouchés faciles vers la mer et en permettant aux navires hanséatiques et italiens d'accéder jusqu'à leur marché. La voie commerciale constituée par l'Escaut avait une importance telle que le premier soin des Provinces-Unies séparées des Pays-Bas espagnols fut d'en fermer l'accès ; ce qu'elles firent dès 1583. Le traité de Münster (30 janv. 1648) entérina cet état de fait qui ruinait le port d'Anvers, et le monde des affaires émigra à Amsterdam et Rotterdam. La question des bouches de l'Escaut fut rouverte, mais en vain, par les Autrichiens (en 1784), qui avaient hérité des Pays-Bas espagnols (traité d'Utrecht, 1713).

La Révolution française assura la liberté de navigation sur l'Escaut (décret du 16 nov. 1792) et la fit reconnaître par le traité de

La Haye (6 mai 1795). Mais les Anglais, désireux de protéger Londres contre la dangereuse concurrence d'Anvers, dont ils redoutaient également l'utilisation militaire par une puissance rivale (ce fut le cas de 1794 à 1814), firent attribuer les anciens Pays-Bas autrichiens, et par conséquent les bouches de l'Escaut, au royaume des Pays-Bas (congrès de Vienne, 1815) ; la révolution belge leur permit d'étouffer encore plus sûrement le port, désormais belge, d'Anvers, en faisant reconnaître par les grandes puissances la possession des bouches de l'Escaut au royaume des Pays-Bas, désireux également de favoriser le port de Rotterdam aux dépens de son rival méridional. Le traité de Londres (1839), qui confirmait la situation de fait établie dès 1831, accorda la liberté de navigation aux Belges, mais ne reconnut que la nécessité d'une entente entre riverains pour réglementer la navigation et l'obligation pour chacun d'eux d'entretenir les rives à l'aval d'Anvers ; les Hollandais estimèrent alors qu'ils étaient simplement obligés de les maintenir en l'état de 1839, ce qui interdisait tout développement au port belge. En 1914, il succomba rapidement (9 oct. 1914), à la suite de l'interdiction faite par les Hollandais aux navires belligérants de fréquenter les bouches du fleuve. Aussi, des négociations furent-elles entreprises après la guerre, qui aboutirent à un traité belgo-hollandais (3 avr. 1925), mais il ne fut pas ratifié par le Parlement néerlandais. Depuis, l'opposition des thèses hollandaises et belges reste absolue.

Escaut (CANAL DE L'), cours de l'Escaut, canalisé entre Cambrai et Gand, où débute la navigation maritime. Commencé au xviii^e s., repris au xviii^e s., les travaux ont été achevés entre 1835 et 1840. Ce canal, d'un gabarit de 300 t, est encombré jusqu'à Gand par des péniches qui y entretiennent un trafic annuel de plus de 6 millions de tonnes. A partir de Gand, la voie maritime se divise en deux branches : la branche occidentale aboutit à Terneuzen par un tronçon sud-nord ; ici, le long du canal, se sont établies des industries chimiques et des cokeries. L'autre branche est le canal maritime de l'Escaut, qui, en amont de Gand, reçoit le Rupel ; une série d'industries lourdes se sont implantées sur ses rives : industries chimiques et métallurgiques, cimenteries, briqueteries, chantiers navals. Cette activité industrielle est étroitement associée à la voie d'eau qui parcourt, à partir de Gand, la plaine maritime découpée en polders. Ces voies navigables sont sillonnées par des chalands de 2 000 t.

Escaut (TUNNELS DE L'), nom donné à deux tunnels, l'un pour véhicules, l'autre pour piétons et cyclistes, qui traversent l'Escaut sur une longueur de 395 m et établissent une liaison directe entre Anvers et Gand. Le tunnel pour véhicules, d'une longueur totale de 1 769 m, à laquelle il faut ajouter deux rampes d'accès de 107 m, comprend, sur chaque rive, un tronçon en béton armé relié à un tube de 1 235 m de long, constitué par des vousoirs en fonte. Le tunnel pour piétons et cyclistes se compose d'un tube coulé en fonte, qui, long de 575 m, relie deux puits en béton armé, desservis par un ascenseur et des escaliers mécaniques.

ESCAUT (DÉPARTEMENT DE L'), anc. départ. français, formé, après le traité de Lunéville (1801), de la Flandre orientale. Ch.-l. Gand.

ESCAUT (DÉPARTEMENT DES Bouches-de-l'), anc. départ. français, formé, en 1810, de la Zélande. Ch.-l. Middelbourg (Middelburg).

ESCAUTPONT, comm. du Nord (arrond. de Valenciennes), près de Valenciennes, port sur l'Escaut ; 5 530 hab. (4 735 aggl.). Matériel de mines. Produits chimiques. Verreries.

ESCAVE n. f. Sorte de seine*, employée dans le midi de la France.

ESCAVÈNE n. f. Néréide employée comme esche pour la pêche en mer, dans le midi de la France.

— SYN. : esche, gravette, pelouse.

ESCH-ALZETTE, ch.-l. de cant. du grand-duché de Luxembourg, sur l'Alzette, près de la frontière française ; 28 800 hab. Minéral de fer. Sidérurgie et métallurgie. Cimenterie. Fabrique d'engrais. Industries alimentaires.

ESCHARE [eskar] n. f. Pathol. V. ESCARRE.

ESCHARINE [eskarin] n. f. Bryozoaire formant des colonies ramifiées, à deux couches

de cellules adossées. (Les escharines, ou eschares, abondent dans les mers européennes, où leurs débris s'accumulent sur le sol sous-marin en bancs épais, par exemple au large d'Ouessant, par 100 m de fond. Famille des schizoporellidés.)

ESCHATOCOLE [eska] n. f. (gr. *eskhatokollon*, dernier feuillet des rouleaux de papyrus). Diplôm. Nom donné parfois au protocole final d'un acte diplomatique. (Il comprend la date et l'appréciation, et se termine par les signes de validation, ou souscriptions.)

ESCHATOLOGIE [eska] n. f. (gr. *eskhatos*, dernier, et *logos*, science). Théorie des fins dernières de l'homme, de ce qui doit suivre sa vie terrestre (*eschatologie individuelle*) et la fin du monde qu'il habite (*eschatologie collective*).

— ENCYCL. 1^{re} *Eschatologie juive*. Les juifs pensent qu'après la mort l'âme entre dans une sorte de repos dont elle ne sortira qu'à la fin des temps, pour le jugement général.

2^o *Eschatologie catholique*. Tandis que l'eschatologie de l'Ancien Testament se signale par son caractère tardif et confus, le Nouveau Testament connaît une doctrine très précise : aussitôt qu'elle se sépare du corps, l'âme paraît devant Dieu et est jugée sur ses bonnes et mauvaises actions ; c'est le *jugement particulier*. Les âmes des pécheurs morts en état de faute mortelle sont condamnées à l'enfer ; celles des justes reçoivent tout de suite la récompense du ciel ; quant à celles des pécheurs coupables de fautes vénielles, qui meurent sans avoir entièrement expié leurs fautes, elles sont reçues dans le purgatoire. Le sort des enfants morts sans baptême est moins clair : jadis, les théologiens admettaient qu'ils étaient privés du bonheur du ciel, sans souffrir pour cela (v. LIMBES) ; aujourd'hui, ils ont tendance à croire que les enfants dont les parents sont chrétiens et désirent pour eux le baptême ont l'équivalent du baptême de désir. A la fin des temps aura lieu le *jugement général*. Les morts ressusciteront et Jésus-Christ viendra promulguer solennellement la sentence déjà rendue pour chacun au jugement particulier.

3^o *Eschatologie orthodoxe*. Les Grecs croient que les âmes des grands saints et celles des grands coupables entrent seules, aussitôt après la mort, les premières au ciel, les autres en enfer ; presque toutes les âmes demeurent donc dans un état passager, où les prières de l'Eglise peuvent les secourir.

4^o *Eschatologie protestante*. Les protestants rejettent unanimement le purgatoire. L'éternité des peines et la résurrection de la chair ne sont plus admises par la plupart des communions. (→ Biblio.)

ESCHATOLOGIQUE [eska] adj. Relatif à l'eschatologie : *Système eschatologique. Opinions eschatologiques.*

ESCHAU, comm. du Bas-Rhin (arrond. d'Erstein), au S. de Strasbourg ; 1 822 hab. (1 764 aggl.).

ESCHE n. f. (lat. *esca*, nourriture). Appât, de quelque nature qu'il soit, que le pêcheur fixe à l'hameçon pour prendre du poisson à la ligne. (On écrit aussi AICHE, ECHE.)

ESCHENBACH (Wolfram von). V. WOLFRAM VON ESCHENBACH.

ESCHENBURG (Johann Joachim), érudit allemand (Hambourg 1743 - Brunswick 1820). l'ESCAUT à Anvers



Ami de Lessing, il a donné la première traduction complète en allemand des œuvres de Shakespeare.

ESCHENMAYER (Karl August), philosophe et naturaliste allemand (Neuenburg, Wurtemberg, 1768 - Kirchheim unter Teck 1852). Elève de Kant et de Schelling de 1800 à 1812, il pratiqua la médecine, puis enseigna la philosophie à l'université de Tübingen, de 1812 à 1836. Parmi ses écrits, il faut citer : *Essai d'explication de la magie apparente du magnétisme animal par des lois physiologiques et physiques* (1816), *Psychologie* (1817), *Esquisse d'une philosophie de la nature* (1832). Il a beaucoup polémique contre Hegel et Strauss.

ESCHER v. tr. Pêch. Action de mettre un appât sur un hameçon.

ESCHER, famille suisse, originaire de Zurich, dont les principaux membres sont : **JOHANN HEINRICH**, homme d'Etat (Zurich 1626 - id. 1710), qui fut envoyé en mission en France en 1663 et soutint les réfugiés religieux ; il donna l'impulsion à l'industrie de la soie à Zurich ; — **Johann Konrad Escher von der Linth**, homme d'Etat (Zurich 1767 - id. 1823), qui fut membre du Conseil législatif de la République helvétique contre son gré, et qui dut son surnom au canal exécuté d'après ses plans de 1803 à 1827 ; — **Alfred Escher** (Zurich 1819 - id. 1882), qui joua un rôle dans l'Assemblée fédérale, et fut l'initiateur de la création de l'Ecole polytechnique fédérale et de la construction de lignes de chemin de fer, parmi lesquelles celle du Saint-Gothard.

ESCHINE, en gr. Aiskhînês, philosophe grec, disciple de Socrate (v^e s. av. J.-C.). Platon le nomme dans l'*Apologie* et dans le *Phédon*. Il quitta Athènes pour Syracuse, et Syracuse pour Athènes, après l'expulsion de Denys le Jeune. Dans l'une et l'autre ville, il vécut misérablement, n'ayant pas osé fonder d'école philosophique. Ses œuvres, dont nous ne possédons que quelques fragments, étaient des dialogues socratiques, qui furent très estimés dans l'Antiquité et même préférés à ceux de Xénophon.

ESCHINE, en gr. Aiskhînês, orateur athénien (v. 390-314 av. J.-C.). De naissance obscure, il exerça divers métiers avant d'obtenir le poste de secrétaire de la Boulé. Il défendit Olynthe attaquée par Philippe de Macédoine (348), et parcourut ensuite le Péloponnèse, tentant de rallier les cités à l'idée d'un congrès pan-hellénique face au Macédonien menaçant. L'échec de sa mission convertit Eschine à l'idée de la paix avec Philippe. Membre des deux ambassades qui négocièrent avec le roi la paix dite « de Philocrates » (346), il affirma, au retour de la première, avoir reçu de Philippe de réels engagements de modération et incita Athènes à signer le projet de traité. Philippe dévasta la Phocide alors que la seconde ambassade s'acheminait vers lui pour la ratification du traité ; celui-ci fut néanmoins signé, mais, après son retour à Athènes, Eschine fut accusé de duplicité et de vénalité pour avoir accepté, selon la tradition, un cadeau de Philippe au lieu de manifester par un refus — tel celui de Démosthène — sa froide réprobation de la perfidie macédonienne. Spécialiste des questions delphiques, Eschine soutint l'admission de Philippe au sein du Conseil amphictyonique (fin 346) et contribua à provoquer la quatrième guerre sacrée, à laquelle Athènes ne participa pas. Condamné à une amende qu'il ne put payer, Eschine dut, en 330, s'exiler à Ephèse, puis à Rhodes où il fut professeur d'éloquence. On possède d'Eschine trois discours, tous en rapport avec sa politique macédonienne. Démosthène et Timarchos l'attaquant pour manquement à ses devoirs d'ambassadeur, Eschine obtint la condamnation de Timarchos (345). Eschine disposait encore en 343 de solides appuis : aussi put-il, attaqué par Démosthène, justifier son comportement lors de la double négociation de 346 et arracher, après son discours « sur l'Ambassade infidèle », un acquiescement par une majorité de trente hélistes. Au printemps 336, après Chéronée, Eschine s'en prit à Ctésiphon, coupable, à ses yeux, d'avoir proposé illégalement d'attribuer à Démosthène une couronne pour constants services à la cité ; l'affaire fut jugée en 330 seulement, et l'ora-

teur, malgré un brillant discours (contre Ctésiphon), où il imputait à Démosthène la responsabilité du désastre de Chéronée, dut s'exiler. (V. **COURONNE** [affaire de la]). Entre deux thèses également partisans et toutes deux postérieures aux événements, celle, exclusive, de Démosthène à longtempers prévalu ; elle contribua à la présentation d'Eschine comme un orateur brillant, mais superficiel. Ce jugement semble toutefois excessif, et l'œuvre d'Eschine est, à bien des égards, révélatrice de la pensée grecque au IV^e s. : conscience du malheur de la république et du besoin de réformes, refus de la démagogie démocratique, référence à la fatalité des événements, aspiration sincère à la paix.

ESCHOLIER ou **ESCOLIER**, ÈRE n. Forme archaïque de *écolier*, au sens de « étudiant » (reprise dans le style burlesque ou archaïque) : *Tes maîtresses se moquent bien de toi ! Elles sont dans les bouges de la Cité qui s'ébattaient avec les escoliers et les soudards* (Husmans).

ESCHOLIER (Raymond), écrivain français (Paris 1882). Attaché au Petit Palais, secrétaire de la direction des Beaux-Arts, il conquit la notoriété avec plusieurs romans : *Dansons la trompeuse* (1919), *Catigril* (1921), *la Nuit* (1923), *Quand on conspire* (1925), œuvres savoureuses et saines, le plus souvent animées d'une verve ironique. On lui doit aussi la *Vie glorieuse de Victor Hugo* (1929), et des études d'art : *Daumier* (1923), *Delacroix* (1926), *Henri Matisse* (1937). Il fut conservateur du musée Victor-Hugo et de Hauteville-House.

ESCHOLZMATT, comm. de Suisse (cant. de Lucerne), dans les Préalpes de Lucerne ; 3 500 hab. Industries textiles (laine) et alimentaires.

ESCHSCHOLTZIA [ɛʃskoltzja] n. m. (de *Eschscholtz* n. pr.). Plante ornementale aux fleurs jaunes, dont la racine contient un suc jaunâtre, et qui provient de l'Amérique du Nord. (On la cultive dans les jardins. Nom sc. : *Eschscholtzia Californica* ; famille des papavéracées.)

ESCHWEGE, v. d'Allemagne (Allem. occid., Hesse), sur la Werra ; 25 000 hab. Restes d'une abbaye de bénédictins (x^e s.). Vieilles maisons. Ancienne résidence des landgraves de Hesse-Rotenburg. Tissages de coton. Tanneries ; chaussures. Métallurgie. Travail du bois. Produits pharmaceutiques.

ESCHWEILER, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), au centre du bassin houiller d'Aix-la-Chapelle ; 35 500 hab. Houillères. Industries métallurgiques ; aciéries ; laminiers ; constructions mécaniques. Tanneries. Verreries.

ESCHWEILER [ɛʃvejlɛra] n. m. Genre d'arbres de l'Amérique du Sud, produisant le bois du commerce connu sous le nom de *manbarklak*, wabi en Guyane française. (Principales espèces : *Eschweilera Sagotiana*, *E. corrugata*, *E. confertiflora*, *E. longipes*. Famille des lécythidacées.)

ESCHYLE, en gr. Aiskhulos, poète tragique grec (Eleusis v. 525 - Géla, Sicile, 456 av. J.-C.). Il était de famille noble. Frère de Cynégire, le héros de Marathon, il combattit lui-même à Marathon et à Salamine, peut-être à Artémision et à Platées. Il se consacra de bonne heure au théâtre et remporta son premier succès en 484. Il vécut tantôt à Athènes, tantôt en Sicile auprès de Hiéron, tyran de Syracuse. Il mourut probablement de mort naturelle, malgré la légende qui attribue sa mort à la chute d'une tortue, qu'un aigle aurait laissé tomber sur son crâne chauve. L'œuvre d'Eschyle était considérable : environ quatre-vingt-dix drames. Le poète avait exploité presque tout le domaine des vieux mythes, surtout la théogonie, le cycle troyen, l'histoire des Argonautes, les légendes thébaines et argiennes. La plupart de ces pièces ne nous sont connues que par des fragments. Sept seulement sont conservées : les *Suppliants** (*Iktides*), une des plus anciennes (v. 490), sorte de tableau lyrique qui peint la protection accordée par Argos aux filles de Danaos ; les *Perses** (*Persai*) [472], qui célèbrent la victoire de Salamine ; les *Sept* contre Thèbes* (*Hepta épi Thèbas*) [467], qui a pour sujet la rivalité et la mort des deux fils d'Edipe,

Étéocle et Polynece ; *Prométhée* enchaîné* (*Promètheus desmôtês*), grandiose évocation d'un vieux mythe sur le conflit des générations divines ; enfin, les trois pièces qui formaient la trilogie de l'*Orestie*, jouée en 480 où le poète met successivement en scène le crime de Clytemnestre et d'Égisthe (*Agamemnon**), le châtiment des meurtriers (*Choéphores**) et l'expiation d'Oreste (*Les Éuménides**). Eschyle est considéré à juste titre comme le fondateur de la tragédie grecque. Il en a créé la forme en faisant alterner dialogue et les parties lyriques ; celles-ci se sans doute encore largement développées, mais elles s'insèrent désormais dans l'action continue : ainsi le drame se dédouble au lyrisme choral dont il est né. Le poète grec a inventé en même temps les moyens techniques nécessaires au développement du théâtre en fixant les costumes des personnages et en introduisant un second acte. Mais il a créé aussi l'esprit même de la tragédie grecque : son imagination puissante anime la légende aussi bien que l'histoire et ses idées morales donnent à son œuvre une gravité que ses successeurs ont rarement égalée. Sans doute, certaines de ces idées morales se trouvaient déjà dans Homère, mais Eschyle insiste surtout sur la nécessité de la justice : chacun de ses drames pose une question de droit. L'erreur des hommes est trop souvent d'exiger plus que leur droit, la vengeance qu'ils exercent dépasse le crime qu'ils veulent punir ; ils attirent ainsi sur eux-mêmes une nouvelle vengeance. Aussi la grande leçon morale que le poète donne dans ses concitoyens est un appel à la modération, vertu suprême sur laquelle se fondera la morale athénienne.

Le génie d'Eschyle a donc réussi, avec des moyens qui restent encore très simples, à créer des drames d'une puissance poétique et morale telle que la tragédie, à sa naissance, donne d'immortels chefs-d'œuvre. (→ **Bibliographie** — **Iconogr.** Parmi les bustes antiques d'Eschyle, on croit reconnaître les traits du poète, à côté de ceux du musée du Capitole (Rome) et du musée national de Naples.)

ESCIENT [ɛsjã] n. m. (lat. *scientie* [d'après *me sciente*, moi sachant, à mon su]). S'emploie exclusivement dans les expressions *A mon escient*, à son escient, à ton, à votre escient, sciemment, en connaissance de cause (Vieilli.) || *A bon escient*, avec à-propos, en connaissance de cause.

ESCIONNEMENT [ɛsjɔnmã] n. m. Action d'esclonner.

ESCIONNER [ɛsjɔnɛ] v. tr. Débarrasser de scions : *Esclonner des arbres*.

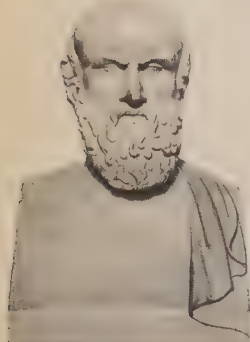
ESCLAFFER (S') v. pr. (provenç. *esclafar*, éclater). Rire à gorge déployée : *S'esclaffer bruyamment*.

ESCLAME adj. (peut-être de l'allemand *schlan*, élancé). Fauconn. Se dit d'un oiseau bien proportionné (corps long, tête petite, long cou) : *Les oiseaux esclames sont les plus estimés*.

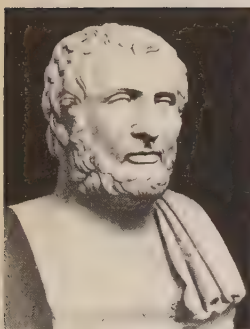
ESCLANDRE n. m. (lat. *scandalum*, pié d'achoppement). Action scandalieuse qui fait un bruit fâcheux (vieilli) : *Faire, causer un esclandre*. || *Par extens.* Querelle bruyante et scandaleuse : *Mais Louisa tremblait qu'on ne fût congédié d'un jour à l'autre, après un esclandre* (R. Rolland).

— **LANGUE CLASS.** (Parfois du fém.) *Attaquer : Quand on n'a qu'un endroit à défendre, on le munit de peur d'esclandre* (La Fontaine).

ESCLANGON (Ernest Benjamin), astronome et physicien français (Mison, Basses-Alpes, 1876 - Eyrenville, Dordogne, 1951). Elève de l'Ecole normale supérieure (1895), puis astronome à l'observatoire de Bordeaux (1905), il devint, en 1919, professeur à la faculté des sciences de Strasbourg et directeur de l'observatoire de cette ville, enfin, en 1929, directeur de l'Observatoire de Paris. Lui doit de nombreux travaux, aussi bien mathématiques pures (étude des fonctions périodiques) qu'en physique (observations sur le champ de pesanteur, études des ondes infra-sonores) et en astronomie (réfraction atmosphérique, étude des comètes). Durant la Première Guerre mondiale, il étudia scientifiquement le problème du repérage par le son et réussit à localiser les pièces d'artillerie qui bombardaient Paris. Il donna le p-



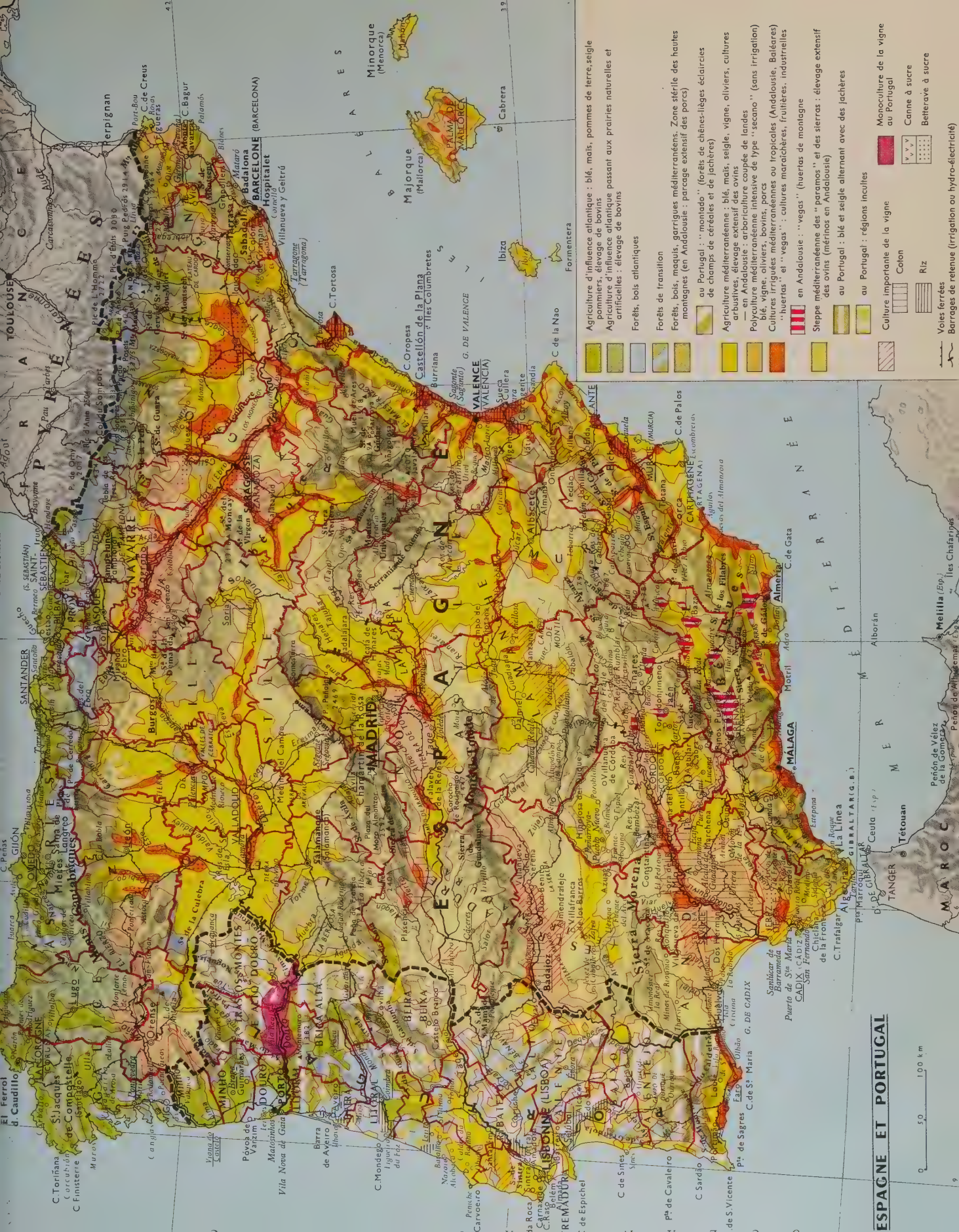
ESCHYLE
musée du Capitole
Rome



ESCHINE
musée du Vatican

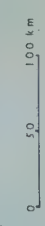


Ernest ESCLANGON



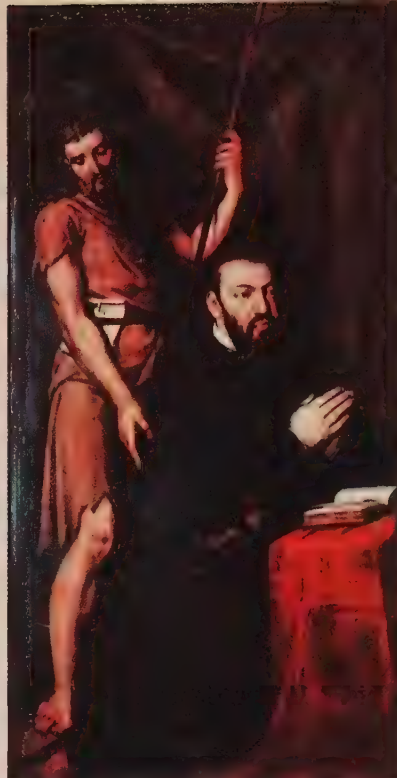
- Agriculture d'influence atlantique :** blé, maïs, pommes de terre, seigle
pomiers, élevage de bovins
- Agriculture d'influence atlantique passant aux prairies naturelles et artificielles :** élevage de bovins
- Forêts, bois atlantiques**
- Forêts de transition**
- Forêts, bois, maquis, garrigues méditerranéens. Zone stérile des hautes montagnes (en Andalousie) :** parage extensif des porcs
- au Portugal :** "montado" (forêts de chênes-lièges déclaircies de champs de céréales et de jachères)
- Agriculture méditerranéenne :** blé, maïs, seigle, vigne, oliviers, cultures arborescentes, élevage extensif des ovins
- au Portugal :** arboriculture coupée de landes
- Polyculture méditerranéenne intensive de type "secano" (sans irrigation)** blé, vigne, oliviers, bovins, porcs
- Cultures irriguées méditerranéennes ou tropicales (Andalousie, Baléares)** "huertas" et "vegas" : cultures maraichères, fruitières, industrielles
- en Andalousie :** "vegas" (huertas de montagne)
- Steppe méditerranéenne des "paramos" et des sierras :** élevage extensif des ovins (mérinos en Andalousie)
- au Portugal :** blé et seigle alternant avec des jachères
- au Portugal :** régions incultes
- Culture importante de la vigne**
- Monoculture de la vigne au Portugal**
- Colon**
- Riz**
- Canne à sucre**
- Betterave à sucre**
- Voies ferrées**
- Barrages de retenue (irrigation ou hydro-électricité)**

ESPAGNE ET PORTUGAL





Alonso Sánchez COELLO : "Philippe II d'Espagne"
musée du Prado, Madrid.



Cristóvão LOPES : "Jean III de Portugal"
musée d'Art ancien, Lisbonne.



Raphael MENGES : "Charles III d'Espagne"
musée du Prado, Madrid.

ESPAGNE • PORTUGAL

Phot. Giraudon, Menso Martin, São Gonçalo.



Nuno GONÇALVES

3 détails
du polyptyque
de la
"Vénération
de saint Vincent"
(partie gauche)

volet de
l'enfant

volet des
moines

volet des
pêcheurs

musée d'Art ancien
Lisbonne



l'explication du claquement produit par des projectiles dépassant la vitesse du son, mais il est surtout connu pour avoir réalisé, en 1932, l'horloge parlante de l'Observatoire de Paris. Ses dernières années ont été consacrées à l'étude des conditions dans lesquelles un astronome peut se libérer de l'attraction terrestre. (Acad. des sc., 1929.)

ESCLAVAGE n. m. Etat, condition d'esclave : *L'esclave est contre nature* (Montesquieu). *Ce sont des hymnes chrétiens des temps de l'esclavage, des cantiques douloureux* (G. Duhamel). || *Par extens.* Manque de liberté, assujettissement : *Que peut devenir la sociabilité humaine entre un prince que le despotisme hébète et un paysan que l'esclavage abrutit?* (Hugo). || *Fig.* Dépendance, sujétion, contrainte : *Vivre dans l'esclavage du monde, des passions. L'esclavage de la femme.* Des livres m'avaient montré chaque liberté provisoire, et qu'elle n'est jamais que le choix son esclavage (Gide).

— *Mod.* Parure consistant soit en un cercle métallique placé autour du poignet et relié par une chaînette à un autre cercle entourant le haut du bras, soit en une bague portée au petit doigt, ou en un collier retombant sur le poitrine.

— *SYN.* : asservissement, assujettissement, dépendance, domination, joug, oppression, servitude, subordination, sujétion.

— **Esclavages** n. m. pl. Rubans qui ornaient jadis les souliers de femme.

— **★** guerre, antinuité, slave, ségrégation, racisme, colonialisme.

— **ENCYCL.** ● **Les fondements de l'esclavage.** Divers sont les motifs qui permettent de priver l'homme de sa liberté et de le considérer comme une marchandise : de la guerre (prisonniers, populations captives, déportations, notamment à Rome); l'hostilité religieuse (réduction à l'état de servitude des infidèles [chrétiens razzés par les musulmans], des Noirs d'Afrique, des Indiens d'Amérique); la recherche d'un profit lucratif, qui peut être obtenu par la guerre elle-même, par le rapt ou par la piraterie (rôle des marchés de Lemnos dans la Grèce romaine, de Délos dans la Grèce du II^e s.); av. J.-C., traite* des Noirs sur la côte occidentale de l'Afrique à partir du XVI^e s.); les condamnations judiciaires, dans l'Antiquité et surtout au Moyen Âge, pour dettes (à Athènes jusqu'à Solon); la naissance, sinon même le mariage (Empire romain), l'enfant ou le conjoint d'un ou d'une esclave étant de droit assujéti à la condition de celui-ci.

L'esclavage est donc acquis ou héréditaire, mais, dans les deux cas, l'esclave est extérieur à la communauté pour laquelle il travaille, soit qu'il ne lui appartienne pas (étranger vaincu ou acheté), soit qu'il en ait été exclu (condamné).

Les sources de l'esclavage sont très diverses, ses origines semblent bien être liées à un certain état de l'économie, caractérisé par l'absence d'un moteur autre qu'humain ou animal et par la nécessité de recruter un personnel apte à faire un travail pénible, mais lui refusant de s'y astreindre s'il n'y était contraint par la force. Ainsi s'expliquent-ils son déclin relatif après l'invention de l'attelage moderne (VIII^e-IX^e s.) et celle du gouvernement d'état-major à charnières (XII^e s.), son nouvel épanouissement dans les colonies tropicales de l'Amérique du Sud (dans le Nordeste, au Brésil, dès le XVI^e s.) ou de l'Amérique du Nord (dans les Carolines, en Géorgie au XVIII^e s.), où l'absence du machinisme et la rigueur du climat interdisaient à l'homme blanc de cultiver lui-même la canne à sucre. Enfin, l'esclave peut apporter non seulement sa force et sa peine, mais aussi sa compagnie, recherchée soit pour des motifs affectifs (Ulysse et son porcher Eumée; le paysan béotien et ses deux aides esclaves, épiques par Hésiode), soit pour des raisons intellectuelles d'ordre personnel (rôle des esclaves grecs stoïciens à Rome, tel Epictète), familial (pédagogues grecs, également à Rome) ou collectif (esclaves publics à Athènes, tels que les gardiens des archives, les bureaucrates, etc.), soit enfin parce que l'esclave est considéré comme source de plaisir (bouffons, brillantes concubines franques à la cour de Cordoue [X^e s. apr. J.-C.], etc.), ou riches et gouvernantes grondeuses des seigneurs de moulin* brésiliens [XVI^e s.]). Ainsi ancrée dans les mœurs, la notion d'esclavage fut définie à plusieurs reprises. Le

Lévitique étudie le phénomène selon qu'il concerne Juifs et non-Juifs. Les auteurs socratiques font de l'esclave le fondement matériel de la vie de la cité, à l'organisation et à la conduite de laquelle l'homme libre vouera ses activités; aussi, cet esclave, faut-il « le trouver tout fait ou le créer, sous peine de ne point amasser ces moyens de subsistance indispensables à l'association de l'Etat et à celle de la famille » (Aristote). Intelligence et intérêt concourent à la justification de l'esclavage, dont les Anciens étudièrent les formes d'exploitation les plus rentables (Xénophon, Caton, etc.). L'apport des religions révélées ne lui fut pas d'emblée contraire. Ainsi l'Eglise du Christ, qui, sur le plan spirituel, unit maîtres et esclaves, ne condamne pas la pratique de l'esclavage, se contentant de chercher à en atténuer les rigueurs (Epître de saint Paul à Philémon), tout en le présentant comme une expiation voulue par Dieu et contre laquelle toute révolte serait impie : c'est là le thème de saint Augustin, repris et enrichi par saint Thomas, qui fait de l'esclavage un ordre de la nature assimilable à l'ordre patriarcal. Bossuet, face au pasteur Jurieu, maintiendra que l'esclavage est une forme du « droit des gens » et préconisera « l'obéissance au Saint-Esprit qui ordonne [aux esclaves], par la bouche de saint Paul, de demeurer dans leur état et n'oblige point les maîtres à les affranchir ». L'attitude de l'islam est, dans une certaine mesure, identique; le Coran et plusieurs *hadith*, en définissant le statut juridique de l'esclavage, marquent un réel progrès par rapport à l'Antiquité (l'affranchissement est conseillé en expiation de la rupture du jeûne de ramadân), mais en consacrent cependant l'existence.

Il semble donc que l'esclavage ait duré autant en raison de nécessités économiques que parce qu'il répondait à une attitude mentale restée essentielle jusqu'au XIX^e s.

● **L'histoire de l'esclavage.** Les sociétés préhelléniques ont pratiqué l'esclavage. Les esclaves forment dans l'Egypte pharaonique un corps peu nombreux (mineurs, mercenaires, interprètes, intendants de domaine), dont disposent le roi et sa famille, les temples et les grands personnages de l'Etat; l'esclave diffère peu, extérieurement, du fellah et il est généralement bien traité. L'opinion courante qui veut que les Pyramides aient été construites par des troupeaux d'esclaves semble relever de la fable.

Dans le premier royaume de Babylone, en revanche, l'esclave, marqué, acheté et vendu (à la valeur d'un âne sous Hammourabi), est considéré comme un bien mobilier, pouvant éventuellement être affranchi après une cérémonie de purification.

En Grèce, au V^e s. av. J.-C. — mis à part les mineurs du Laurion, en Attique —, les esclaves, surtout ruraux, sont peu nombreux, même sur les plus grands domaines; leur emploi reste lié à des cultures délicates, permanentes et de faible extension (vigne, cultures maraîchères); leur présence est contestée dans la Grèce centrale, et, d'après Thucydide, les habitants du Péloponnèse auraient même été souvent seuls à leur travail. Mais, dès la fin du V^e s. et surtout au IV^e s. av. J.-C., le nombre des esclaves augmente à un rythme rapide, et le travail servile l'emporte très vite sur le travail libre dans les mines, les travaux publics, la production industrielle et même la production agricole. On compte 10 000 esclaves ruraux dans l'Attique de la fin du V^e s., soit un par paysan libre. Les esclaves urbains sont plus nombreux (les listes d'affranchissement du Pirée, entre 340 et 320 av. J.-C., en mentionnent 123 sur 135 affranchis, et les estimations faites pour la fin du V^e s. évaluent entre 150 000 et 400 000 le nombre total des esclaves vivant en Attique); ceux-ci (3 ou 4 par maître) travaillent comme domestiques ou artisans, certains même en toute indépendance, étant « domiciliés à part » contre le versement à leur propriétaire d'une redevance (*apophora*). Extension géographique (Epire) et concentration des esclaves au profit des grands et aux dépens des petits propriétaires, trop pauvres pour en posséder, caractérisent l'époque hellénistique; les affranchissements se multiplient au point que Philippe de Macédoine les interdit, après Chéronée (338 av. J.-C.), pour des raisons de sécurité militaire. Cette concentration des esclaves explique

les premières guerres serviles : 130 et 103 av. J.-C., à Athènes; 130 av. J.-C., à Délos (le grand marché, dont on a prétendu qu'il s'y vendait 10 000 esclaves par jour au II^e s.), d'où partent les esclaves vers l'Ouest, désormais grand acheteur.

A Rome, les esclaves sont utilisés très tôt (loi des Douze Tables). Mais c'est seulement l'expansion romaine à partir du III^e s. av. J.-C. qui provoque leur afflux massif; au fur et à mesure des conquêtes, soldats et peuples vaincus sont asservis : les conséquences en sont considérables. Sur le plan économique, la main-d'œuvre servile hâte la désagrégation de la petite propriété et son remplacement par de vastes domaines, notamment dans le Sud. Socialement, le danger de révolte est grand (185, en Etrurie; 131, en Sicile; 78, soulèvement de Spartacus). Sur le plan culturel, enfin, les esclaves lettrés africains, asiatiques, grecs ont exercé une influence durable. Les affranchissements, d'ailleurs, se multiplient, en partie grâce aux théories stoïciennes. Jérôme Carcopino estime à 400 000 le nombre des esclaves à Rome sous Trajan. L'arrêt des conquêtes freine leur afflux; leur prix s'accroît; sous le Bas-Empire, si les esclaves sont encore nombreux, d'autres catégories sociales leur sont préférées dans les campagnes, en Orient notamment : les colons.

Sans doute l'Eglise ne condamne-t-elle pas l'esclavage, mais, en fait, l'organisation d'une société chrétienne, composée de frères, ne peut se concilier avec l'esclavage, que remplace peu à peu le servage*, dépendance personnelle et héréditaire, à service limité en partie par la coutume : cette forme s'intègre mieux au cadre de l'économie fermée et essentiellement rurale du haut Moyen Âge, qui ne permet plus les achats massifs d'esclaves. Dans ces conditions, le vieux mot latin *servus* finit par perdre son antique sens d'« esclave » pour désigner celui qui est lié à la terre ou à un seigneur par des obligations relativement limitées : le *serf**. C'est alors qu'apparaît, dans le latin médiéval (X^e s.), le mot *scavus*, qui donnera, au XIII^e s., le terme *esclave*, et qui est une autre forme de *slavus*, rappelant que les populations slaves des Balkans fournissaient, au Moyen Âge, l'essentiel des masses serviles en Occident : dans les régions proches de la Méditerranée et de l'islam, de la Provence à la Catalogne incluse, le cheptel humain est couramment employé dans les villages, et même dans les villes, à des travaux artisanaux ou domestiques; les esclaves féminines servent aux plaisirs de leurs maîtres, au moins dans les centres urbains, tel Montpellier, jusqu'au XV^e s. Les esclaves se reproduisant mal et peu en captivité, la traite s'est maintenue régulièrement, son centre principal étant, à l'époque carolingienne, Verdun.

Malgré l'Eglise, qui n'accepte la réduction en esclavage que des Turcs et des Sarrasins, ce fructueux commerce se poursuit. Marseillais et Vénitiens vendent de jeunes chrétiens aux musulmans d'Egypte et sont excommuniés; les sanctions prévues par le 3^e Concile de Latran (1179) contre ceux qui livrent des armes aux musulmans sont étendues, parfois en vain, à ceux qui leur vendent des chrétiens; les Catalans en facilitent le maintien en vendant des Sarrasins en Italie (XIII^e s.) et en achetant des Tartares, des Russes, des Slaves des Balkans, des Sardes sur les marchés de Gênes, de Palerme, de Candie, etc.

Malgré la persistance de l'esclavage en Occident, c'est le monde musulman qui est devenu l'utilisateur essentiel des esclaves. Chaque ville y possède son marché d'esclaves, ses commerçants spécialisés. Estimés selon la race, le sexe, l'âge et la beauté, les esclaves sont surtout urbains. Dans le califat de Cordoue, préposés au palais et au gynécée, les esclaves forment, avec les affranchis, l'important groupe social des *mawālī* : 14 000 individus à Cordoue, sous 'Abd al-Rahmān III (912-961); acheminés de Dalmatie via Venise et Almería, d'Europe centrale via Prague et Verdun, ils font la richesse de ces villes. L'Iran est, lui aussi, en rapport avec les pays de la Volga et de l'Europe du Nord : Bagdad reçoit eunuques et esclaves d'Italie, gardes turcs des confins khazars d'Asie centrale. D'Afrique orientale, un trafic négrier gagne l'Egypte et le Maghreb



esclave du piédestal de l'ancienne statue de Henri IV au Pont-Neuf, par P. de Francheville
Louvre



Victor Schœlcher
« Nulle terre française ne veut plus porter d'esclaves »
4 mars 1848

par la voie continentale, les Etats du golfe Persique et de la mer Rouge (Aden) par la mer : à Cordoue et à Bagdad, les califes ont une garde noire. S'il disparaît, en général, en Europe, au XVI^e s., la découverte de l'Amérique le fait renaître outre-mer, où les indigènes, asservis, décimés, sont l'objet d'une traite régulière : l'une des plus importantes migrations humaines qui aient existé commence alors. Aux razzias des dynasties locales, en accord avec les négriers arabes, s'ajoutent, en Afrique, celles des chercheurs européens : les établissements portugais de la côte occidentale d'Afrique (Madère, Açores, cap Vert, Guinée, Loanda, Benguela) et de la côte orientale (Delagoa, Sofala, Mozambique) constituent les premiers centres d'exportation, en particulier en direction de l'Amérique.

De 1 à 3 millions d'esclaves sont transportés en Amérique, où leur apport ethnique et culturel est important. Mais le travail auquel ils sont soumis est accablant dans les plantations de canne à sucre du Nordeste brésilien et des Antilles, ou de coton du sud des Etats-Unis; l'arbitraire de leurs maîtres aggrave leur situation, et les fuyards sont nombreux (esclaves marrons* des Antilles). Aussi Colbert, par une ordonnance dite « Code noir » (1685), précise-t-il la condition civile des esclaves noirs selon le droit romain, mais en leur déniait toute personnalité politique et juridique, car l'esclave est un meuble qui peut être acheté, vendu, échangé; il est également un incapable, ne pouvant ni témoigner en justice, ni ester, ni posséder; enfin, si la responsabilité civile lui est déniée, sa responsabilité criminelle reste entière. En revanche, reconnaissant dans les esclaves des êtres de Dieu, pour lesquels il prévoit d'ailleurs des affranchissements dans des cas limités, Colbert autorise les intendants à les protéger contre l'arbitraire des propriétaires. Les excès même des esclavagistes provoquent, à la fin du XVIII^e s., une réaction abolitionniste qui se nourrit à une triple source : philosophique, économique et politique. Renouant avec la critique formulée par Montaigne, les auteurs français Montesquieu, Voltaire, Raynal, Marivaux, Bernardin de Saint-Pierre s'en prennent au principe même de l'esclavage. Sur le plan économique, Adam Smith fait valoir le faible rendement du travail servile (*la Richesse des nations*, 1776); plus tard, Rossi montrera (*Leçons d'économie politique*, 1839) l'obstacle que l'esclavage oppose au développement technique et économique.

La lutte contre l'esclavage n'aboutit à des résultats effectifs que lorsqu'elle eut été portée sur le terrain politique. Après une première et vaine tentative d'abolition à l'époque révolutionnaire (décret de la Convention du 16 pluviôse an II [4 févr. 1794], rapporté par Bonaparte en 1802, ce qui provoqua l'insurrection de Saint-Domingue), la suppression fut réalisée en deux étapes : interdiction de la traite (1807 par l'Angleterre, 29 mars 1815 par la France), puis émancipation des esclaves (1833 par l'Angleterre; 1848 par la France, une nouvelle fois, sur l'initiative de Victor Schœlcher, qui se rendit aux Antilles pour proclamer l'abolition décidée par le décret du 4 mars et confirmée par celui du 27 avril 1848). Dans les deux cas, une indemnité avait été prévue, et l'Angleterre avait donné l'exemple, sous l'impulsion des sectes religieuses et des hommes politiques (tels William Pitt, Castlereagh, Canning); le rôle de Wilberforce et de la Société antiesclavagiste avait été décisif. Châmpionne du mouvement abolitionniste, l'Angleterre voulut, pour des raisons à la fois humanitaires et économiques (concurrence de main-d'œuvre), obtenir la suppression générale de l'esclavage dans le monde. Aussi Castlereagh fait-il condamner la traite par les congrès de Vienne (8 févr. 1815), d'Aix-la-Chapelle (1818) et de Vérone (1822); malgré l'opposition des pays esclavagistes, cultivateurs de coton et de sucre, des clauses de renonciation à la traite sont prévues dans les conventions et les traités signés avec la France (1831, 1833, 1841, 1845), l'Espagne (1835), le Portugal (1839), le Brésil (1850), clauses sanctionnées par un droit de visite* réciproque, que la France refusa de ratifier en raison de l'énorme supériorité de la flotte britannique.

Le mouvement abolitionniste gagna les Etats-Unis, où la publication de *la Case de Poncle*

Tom (1852), de Harriet Beecher-Stowe, élargit son audience; finalement, au terme de la guerre de Sécession, les Etats-Unis, après le Danemark et les Pays-Bas (1860), libèrent leurs esclaves (31 janv. 1865).

La voie était ouverte aux condamnations internationales du système et des idéologies qui l'acceptent : acte de Berlin (26 févr. 1885); conférence coloniale de Bruxelles (acte antiesclavagiste du 2 juill. 1890); articles 21 à 23 et 42 à 61 du pacte de la S. D. N.; article 11 de la convention de Saint-Germain-en-Laye (10 nov. 1919); convention de Genève sur l'esclavage (25 sept. 1926); article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de l'O. N. U. (10 déc. 1948).

La répétition de telles condamnations et l'existence d'un dossier de l'esclavage à la Commission internationale des droits de l'homme laissent cependant à penser que l'esclavage n'a pas totalement disparu dans certains Etats arabes de la mer Rouge, du golfe Persique et de l'océan Indien. (→ Biblio.)

ESCLAVAGISME n. m. Etat des sociétés de certaines formes, qui pillent les nids d'autres espèces pour former des esclaves. (V. POLYERGUE.)

ESCLAVAGISTE n. et adj. Partisan de l'esclavage des Noirs : *Les esclavagistes des Etats-Unis furent vaincus par leurs adversaires, les abolitionnistes.*

ESCLAVE n. et adj. (lat. médiév. *sclavus*, autre forme de *slavus*; désignait tout d'abord les prisonniers slaves faits par Otton le Grand). Qui est de condition non libre; qui est sous la puissance absolue de quelqu'un : *Aristote veut prouver qu'il y a des esclaves par nature* (Montesquieu). *Quand on m'aurait livré les plus belles esclaves du sérail, je n'aurais su que leur demander* (Chateaubriand). || Par extens. Qui est soumis à une autorité tyrannique : *J'irai mourir ou vaincre avec cet homme marqué par le destin et qui veut nous laver du mépris que nous jetons même les plus esclaves et les plus vils parmi les habitants de l'Europe* (Stendhal). || Qui se soumet servilement aux volontés d'une autre personne : *Mari esclave. De là vient une faiblesse qui abâtardit l'homme et lui communique je ne sais quoi d'esclave* (Balzac). || Qui n'a pas un moment de liberté : *Fondé de pouvoir que son emploi rend esclave.* || Fig. Qui subit la domination de quelque chose : *L'homme est le plus parfait esclave de l'habitude* (Baudelaire). *En croyant me libérer, je devenais de plus en plus esclave de mon orgueil* (Gide).

— Loc. div. En esclave, avec une soumission aveugle. || Etre esclave de sa parole, tenir scrupuleusement ses promesses.

— Jeux. Une des figures du tarot, qui vient après le roi, la reine et le chevalier, dans les quatre ordres principaux : le sceptre, la coupe, le glaive et le sicel. (Il est représenté sous la forme d'un serviteur tenant à la main l'emblème de l'ordre auquel il appartient. Les esclaves correspondent aux valets du jeu de cartes moderne.)

— ENCYCL. Iconogr. L'esclavage a inspiré à fréquentes reprises la statuaire antique; les effigies des prisonniers barbares devenus esclaves sont particulièrement nombreuses : esclave éthiopien de Chalon-sur-Saône (Bibl. nat., Paris), prisonniers barbares (Louvre), têtes ou bustes d'esclaves du Vatican, provenant d'édifices construits par Trajan.

Les sculpteurs modernes, à la suite de Michel-Ange, auteur des célèbres esclaves (v. CAPTIFS [les]) de marbre taillés pour le tombeau de Jules II (Louvre), ont fréquemment placé des esclaves dans des grands ensembles de sculpture commémorative; ils s'accordent aux trophées d'armes et aux bas-reliefs représentant des batailles : ainsi les groupes de quatre esclaves qui décoraient le monument de Ferdinand I^{er} de Toscane à Livourne par P. Tacca (modèles d'après des prisonniers turcs de Lépante), le monument de Henri IV au Pont-Neuf par Pierre de Francheville (auj. au Louvre), le monument de Louis XIV place des Victoires par Desjardins (auj. aux Invalides), celui de Philippe V à Palerme. On trouve encore des esclaves à Versailles, au salon de la Guerre ou dans les statues des bosquets, par Coysevox. Aux XVI^e et XVII^e s., les esclaves apparaissent fréquemment, dans la peinture décorative, en *ignudi* séparant les médaillons peints des corniches

(Sixtine, galerie Farnèse); on peut encore l'Esclave turque du Parmesan (Farnèse).

ESCLAVE (GRAND LAC DE L'), lac du Canada (Territoire du Nord-Ouest, Mackenzie) 27 800 km². Il reçoit la rivière de l'Esclavage, section du Mackenzie entre le lac Athabasca et le lac de l'Esclavage; 424 km. Exploitation d'uranium. Le Petit Lac de l'Esclavage est si plus au sud.

ESCLAVES (CÔTE DES), nom donné autrefois à la partie de la côte d'Afrique baignée par le golfe de Guinée et comprenant les rivages du Dahomey et de la partie ouest de la Nigéria.

ESCLAVES (LES), statues de Michel-Ange. V. CAPTIFS (les).

ESCLAVINE n. f. Cost. Vêtement emprunté aux Esclavons, ou Slavons*, et que portaient les matelots, les pèlerins, du XIII^e au XVIII^e (C'était une robe courte, fendue devant sur les côtés, à capuchon.)

ESCLAVON n. m. Nom donné jadis à des dialectes slaves parlés dans les trois comitats de l'Esclavonie, ou Slavonie*, le banat de Temesvar et la partie moyenne de la Hongrie; en Serbie, dans le pays compris entre la Danube, la Save et la Drave. (On les a globalement aujourd'hui sous le terme général serbo-croate.)

ESCLIMBE n. f. Min. Dans le Pas-de-Calais, petit bois, généralement obtenu en fendant en quatre un bois rond, et qu'on place comme le toit, à cheval sur deux queues, pour compléter la garnissage, si les terrains le nécessitent.

ESCLIPOT n. m. (de *esquipo*). Caisse de laquelle on jette la morue que l'on vient de prendre, après l'avoir tranchée et habillée.

ESCLIPSE n. f. Forme ancienne de ÉCLIS.

ESCOBAR (Marina DE), religieuse espagnole (Valladolid 1554 - id. 1633). Elle introduisit en Espagne les brigides, dont elle modifia les constitutions d'après les inspirations reçues au cours de ses visions.

ESCOBAR n. m. (du nom d'Escobar y Mendoza). Péjor. Personne hypocrite, fourbe, qui par des raisonnements subtils et des restrictions mentales, sait accorder sa conscience avec ses passions ou ses intérêts.

ESCOBAR Y MENDOZA (Antonio), suite espagnol (Valladolid 1589 - id. 1666). Auteur d'ouvrages de casuistique, il fut accusé par Pascal dans ses *Provinciales*.

ESCOBARDER v. intr. User de réticence de restrictions mentales. (Rare.)

ESCOBARDERIE n. f. Action d'escobarder; subtilité de casuiste : *Se tirer d'affaire par une escobarderie. Vous avez un système de flouterie politique qui sera retourné contre vous, car la France se lassera de vos escobarderies* (Balzac).

ESCOBEDO (Bartolomé), compositeur et chanteur espagnol (Zamora v. 1510 - Ségo 1564). Chanteur à la chapelle Sixtine en 1530, on le trouve plus tard au service de l'infant de Castille, doña Juana, comme successeur de Flecha le Vieux. On a conservé quelques-unes de ses compositions musicales à la chapelle papale de Rome, spécialement sa messe à six voix, *Philippus Rex Hispaniae*, écrite pour le couronnement de ce roi.

ESCOBEDO (Juan DE), homme politique espagnol († Madrid 1578). Secrétaire de don Juan d'Autriche, il partagea les ambitions des illusions de son maître, et s'attira la haine de Philippe II. Il exerça un véritable chantage sur Antonio Pérez, qui, d'accord avec le roi, le fit assassiner de nuit par des spadassins (lundi de Pâques 1578).

ESCOFFIER ou **ESCOFIER** v. tr. (provenç. *escoufia*, assommer). Pop. Tuer. *Quand j'ai entendu pif! pif!, je me suis dit : Sacrebleu! ils escouffient mon lieutenant* (Mérimée).

ESCOFFIER (Auguste), cuisinier français (Villeneuve-Loubet 1847 - Monte-Carlo 1935). Il fit une grande partie de sa carrière en Angleterre et ouvrit le Savoy Hotel, Londres, puis passa à la direction du Carlton Hotel. Il débuta à l'âge de douze ans et cessa son activité qu'à soixante-quatorze ans. On lui doit : *le Guide culinaire* (en collaboration avec Philéas Gilbert et Emile Fétu),

ivre des menus, les Fleurs en cire, Ma cul-tine, le Riz, le Carnet d'Épiqueure.

ESCOFFINE n. f. Min. Dans le Pas-de-Calais, scie à main du mineur-boiseur, formée d'une lame de scie prolongée par une poignée en bois. (On dit aussi ÉGOÏNE.)

ESCOFFION n. m. (ital. *scoffione*; de *scofia*, coiffe). Ancienne coiffure de femme : D'abord leurs escoffions ont volé par la place Molière. [On écrivait aussi SCOFFION.]

— **ENCYCL.** Archéol. L'escoffion, en usage au ^{xvi}^e s., était une coiffe formée d'une rémille de ruban d'or ou de soie, parfois ornée de bijouterie. Ordinairement, l'escoffion se portait sur un bonnet qui dépassait sur le front. D'abord porté à la cour et à la ville, l'escoffion, au ^{xvii}^e s., devint une coiffure paysanne.

ESCOFFLE n. f. Au Moyen Age, robe de chambre, à manches longues.

ESCOGRIFFE n. m. (origine obscure). Homme de grande taille et mal bâti : Un grand escogriffe bleu et or me demanda mon nom (A. Daudet).

ESCOÏZUIS (Juan), ecclésiastique et homme d'État espagnol (en Navarre 1762 - Ronda, Andalousie, 1820). Il fut précepteur de Ferdinand VII, alors prince des Asturies. Il entra de la marier, à l'insu du roi Charles IV, avec une princesse de la famille de Napoléon. Il fut alors disgracié, mais devint ministre de Ferdinand VII lorsque celui-ci devint roi.

ESCOMB, village de Grande-Bretagne (Durham), près de Bishop Auckland. L'église d'Escomb, du ^{viii}^e s., est une des plus vieilles d'Angleterre.

ESCOMBRERAS, localité d'Espagne (Murcie), à l'entrée de la rade de Carthagène. Importante raffinerie de pétrole.

ESCOMPTABLE [eskɔptabl] adj. Qui peut être escompté : Effets escomptables.

ESCOMPTÉ [eskɔpt] n. m. Banq. et Bours. Opération de crédit à court terme, qui consiste à acheter — avant son échéance — un effet de commerce au porteur de celui-ci. (part. *encl.*) || Retenue que fait l'acheteur de l'effet de commerce sur son montant.

— **Faculté** accordée à l'acheteur d'une valeur à terme de se la faire livrer avant l'échéance moyennant paiement du prix convenu. (Le vendeur a cinq jours pour effectuer sa livraison.) || **Par extens.** Le métier d'escompteur, la banque : S'enrichir par l'escompte. || **Escompte en dedans**, prime égale à la somme qu'il faudrait retrancher du capital pour que, augmenté de l'intérêt au taux convenu jusqu'à l'époque de l'échéance, il devienne précisément égal à la somme payable à terme.

— **Escompte en dehors** ou **escompte commercial**, prime égale à l'intérêt que produirait le capital payable à terme, depuis l'époque du paiement anticipé jusqu'à celle de l'échéance.

— **Escompte hors-banque**, escompte de papier qui se fait habituellement entre banquiers et au-dessous du taux de la Banque de France.

— **Forfait d'escompte**, opération dans laquelle le banquier escompteur est « du croire » et renonce à son recours contre le tireur en cas de non-paiement de l'effet. || **Caisse d'escompte**, comptoir établi à Paris, en 1776, pour opérer l'escompte des effets de commerce. (Cet organisme de circulation fiduciaire fonctionna jusqu'en 1793, et son personnel forma les cadres de la Banque de France, dont il prépara la création.)

— **Comptoir d'escompte**, v. **COMPTOIR**. || **Comm.** Réduction consentie au débiteur qui s'acquitte de sa dette avant l'échéance : Un escompte de 2 % est consenti par la maison lors des paiements au comptant.

— **Math.** Règle d'escompte, règle d'arithmétique qui donne la solution des questions relatives à l'escompte.

— **ENCYCL.** Banq. et Bours. L'escompte se fait sous déduction d'un intérêt convenu pour le temps que l'effet a à courir, et d'une commission de banque, qui constituent l'agio retenu sur le montant nominal de l'effet. L'escompte se fait à un taux déterminé de gré à gré entre l'escompteur et le négociateur. L'escompte en dehors est le plus usité en France, parce qu'il est commode à calculer. C'est l'intérêt de la valeur nominale du billet

pendant le temps qui reste à courir. Il est donné par la formule

$$E = \frac{ait}{100}$$

a étant la valeur nominale du billet, i le taux de l'escompte, t le temps qui reste à courir, exprimé en années ou fraction d'année.

L'escompte en dedans est la différence entre la valeur nominale du billet et sa valeur actuelle, cette dernière étant le capital qui, placé au taux d'escompte, deviendrait, au bout du temps qui reste à courir, le capital nominal. L'escompte en dedans E' est donné par la formule

$$E' = \frac{ait}{100 + it}$$

dans laquelle les lettres ont même signification que dans la formule précédente.

On n'escompte généralement que des effets revêtus de deux signatures ; la Banque de France en exige trois. (V. **BANCABLE**, **BANQUE**, **RÉESCOMPTÉ**.) [→ **Biblio.**]

ESCOMPTER [eskɔptɛ] v. tr. (ital. *scontare*, *decomptare*). Faire une opération d'escompte. || Négocier un effet de commerce, c'est-à-dire le vendre. (L'opération s'effectue par la cession de l'effet au banquier [par endossement] et par le paiement immédiat au porteur de l'effet du montant de la valeur nominale de l'effet, diminué des agios d'escompte.) || Se faire livrer immédiatement, en payant intégralement le prix convenu, des valeurs qu'on a achetées à terme. || — **Fig.** Jour d'avance de, dépenser d'avance (vieilli) : Escompter un héritage. Escompter son avenir. || Compter sur ; supporter par avance : Escompter le succès. Sagement, ils ont déjà escompté combien de fiançailles officielles à l'ointaine échéance troubleraient leur longue passion (Colette).

ESCOMPTÉUR [eskɔptœr] n. m. et adj. Qui escompte des billets.

— Banq. et Bours. Celui qui réclame livraison des titres avant le terme fixé.

ESCONCE n. f. Au Moyen Age, lanterne constituée, sur trois faces, par une enveloppe métallique et, sur la quatrième, par une lamelle d'ivoire ou de corne laissant filtrer la lumière. || Au ^{xvi}^e s., lanterne sourde.

ESCOPE n. f. Mar. Syn. de ÉCOPE.

ESCOPEPÉTERO n. m. (d'escopette). En Espagne, gardien armé qui escortait les voitures publiques, avec mission d'éloigner les voleurs : Les escopeteros se placent sur l'impériale, à l'arrière de la voiture, et dominent ainsi la campagne (Gautier).

ESCOPEPÉTTE n. f. (ital. *schiopetto*; dérivé de *schoppo*, arme à feu). Terme général qui a désigné, du ^{xv}^e au ^{xviii}^e s., diverses armes à feu portatives.

— **ENCYCL.** L'escopette a représenté successivement une sorte de couleuvrine* à main



(^{xv}^e s.), puis, sous Henri IV et Louis XIII, une arme de gros calibre, longue de 90 cm et portant jusqu'à 350 m, que les carabins (en lat. *sclopetarii*) portaient en bandoulière. A partir de Louis XIV, on appelle « escopette » toute arme à feu dont la bouche est évasée.

Escorial (el), en franç. l'Escorial, palais et monastère d'Espagne (Nouvelle-Castille, prov. de Madrid), au pied de la sierra de Guadarrama, au N.-O. de Madrid. Situé près du village de *San Lorenzo del Escorial*, cet ensemble architectural a été construit par Philippe II d'Espagne. Son armée ayant remporté la victoire décisive de Saint-Quentin le jour de la Saint-Laurent (10 août 1557), le roi fit vœu d'élever un monastère en l'honneur de celui-ci. Juan Bautista de Toledo, G. B. Castello, Francisco de Mora et Juan de Herrera furent les architectes de l'immense édifice (1563-1584), sur les indications de Philippe II et de son conseiller Iacopo da Trezzo. Le gril, instrument du supplice de saint Laurent, fut le plan adopté : quadrilatère (208 m × 162 m) de bâtiments séparés par des cours intérieures, quatre tours d'angle (55 m) figurant les pieds du gril, et un bâtiment en saillie à l'E. (le manche). L'ensemble (1 110 fenêtres), en granite gris bleuâtre, est d'un classicisme majestueux et



el Escorial

sévère. La façade occidentale, ornée de la statue de saint Laurent (4,20 m de haut), ouvre par trois portes sur le collège, le *Patio de los Reyes* et le monastère. Le Patio donne accès à l'église en croix grecque, surmontée d'une coupole et d'un lanternon (fresques de Luca Giordano). La *Capilla mayor* renferme un immense retable, avec un tabernacle de Da Trezzo, et deux groupes de statues agenouillées, en bronze doré, par P. et L. Leoni : à droite, *Charles Quint et sa famille*; à gauche, *Philippe II et sa famille*. Un escalier descend au *Pudridero* (pourrissoir), où le corps des souverains restait cinq ans, puis au *Panteón de los Reyes*, revêtu de marbres précieux, où reposent les rois et les reines d'Espagne ayant eu succession ; un caveau plus simple sert de sépulture aux reines sans succession et aux infants. Le chœur, avec ses stalles, son lutrin, le *Christ* de Benvenuto Cellini, la sacristie, avec l'autel de la *Santa Forma* (hostie miraculeuse, tableaux de Zurbarán, de Titien, du Greco), la *Salle capitulaire* (tableau de Vélasquez), le cloître doivent être également cités.

Le palais proprement dit renferme une riche bibliothèque, des tapisseries (Goya), les appartements royaux où Philippe II mourut.

ESCORTE n. f. (ital. *scorta*; de *scorgere*, montrer le chemin). Troupe armée qui accompagne pour protéger ou garder : Conduire sous escorte. || Troupe en armes qui accompagne un personnage important : Faire partie de l'escorte d'un général. || **Par extens.** Suite de personnes qui en accompagnent une autre d'un rang plus élevé : Un ministre suivi d'une escorte de fonctionnaires. || Conduite d'une ou de plusieurs personnes par une ou plusieurs autres : Je vous ferai escorte jusque chez vous. || **Fig.** Suites, accompagnement : La misère et toute son escorte.

— **Mar. mil.** Ensemble des navires de guerre accompagnant une escadre ou un convoi* pour les défendre contre les attaques de sous-marins ou d'avions. (Les missions d'escorte, dans l'Atlantique en particulier, ont été d'une importance capitale au cours des deux guerres mondiales.)

— **ENCYCL.** Mil. Les *escortes d'honneur* sont affectées aux hautes personnalités civiles et militaires et aux grands corps de l'État à l'occasion de leurs déplacements ou de certaines cérémonies : l'effectif, variable suivant la situation ou le grade de la personne escortée, est déterminé par les règlements ou fixé, dans les cas particuliers, par le gouvernement. La motorisation de l'armée a supprimé généralement le traditionnel appareil de la cavalerie d'escorte, dont subsistent toutefois les escadrons de la garde républicaine de Paris et des spahis d'Afrique du Nord. Motocyclistes et, parfois, chars légers composent désormais les escortes. Les *escortes de protection* sont chargées d'assurer la sécurité des personnages officiels. Les anciennes escortes des quartiers généraux en campagne sont remplacées, depuis la Première Guerre mondiale, par des unités chargées spécialement d'assurer le libre exercice de leur mission. Les *escortes de surveillance* ont pour objet la garde et la conduite des isolés et des prisonniers de guerre.

ESCORTER v. tr. Accompanyer pour garder, protéger : Escorter un prisonnier, un convoi. || Accompanyer pour honorer : Escorter un souverain, un hôte. || **Fig.** Aller de compagnie avec, suivre : L'espoir de tout un peuple l'escortait.

ESCORTEUR n. m. Mar. mil. Navire ou aéronef faisant partie d'une escorte navale



escorffion, XVI^e s.



escorne
Bibl. des Arts décoratifs

ou accomplissant une mission d'escorte. || Type de bâtiment léger équipé pour la protection des communications maritimes.

— **ENCYCL.** Le mot *escorteur* désigne, depuis la Seconde Guerre mondiale, non seulement une fonction, mais un type de bâtiment conçu pour cette fonction. On distingue, dans la marine française, plusieurs types d'escorteurs :

1° Les *escorteurs d'escadre*, pour l'accompagnement des forces navales. Ce sont des bâtiments de combat de 2 750 tonnes de déplacement, filant 34 nœuds, armés contre sous-marins et aéronefs. Le *Surcouf* (6 canons de 127 antiaériens, 12 tubes pour torpilles anti-sous-marines), entré en service en 1955, est un prototype de cette catégorie ;

2° Les *escorteurs rapides* (type le *Corse*, de 1 290 t, entré en service en 1955), plus légers,



l'escorteur rapide
« Corse »

filant 27 nœuds, spécialement équipés pour la lutte anti-sous-marine ;

3° Les *avisos escorteurs* (d'abord appelés *escorteurs de l'Union française*, type *Commandant-Rivière*, de 1 650 t, entré en service en 1959), dotés d'un hélicoptère et capables d'emporter un commando et son matériel ;

4° Les *escorteurs*, bâtiments plus anciens construits par les Anglo-Saxons de 1942 à 1944 (type l'*Algérien*, de 1 300 t), aptes à la plupart des missions de protection ;

5° Enfin, les *escorteurs côtiers*, petits bâtiments de 325 t (type le *Fougueux*), lancés à partir de 1954.

ESCOSURA (Patricio DE LA), homme politique et écrivain espagnol (Madrid 1807-1878). Tour à tour libéral, carliste et partisan d'Isabelle II, il est l'auteur de plusieurs drames : *la Cour du Buen-Retiro* (1837), *Don Jaime le Conquistador* (1838), et d'un roman devenu populaire, *le Patriarche de la vallée* (1846), imité du *Juif errant* d'Eugène Sue.

ESCOT n. m. (pour ASCOT ; de Aerschot, v. du Brabant). Etoffe croisée de laine, employée surtout pour les robes de deuil et pour celles des religieuses.

ESCOTS n. m. pl. Ardois. V. écors.

ESCOUADE n. f. (ital. *squadra*). Naguère, fraction plus ou moins importante d'une compagnie de fantassins ou de cavaliers : *L'escouade était commandée par un caporal, un asspessado ou un brigadier*. (Le terme a été rapporté d'Italie au xvi^e s. ; l'escouade comptait 7 hommes en 1672, 12 hommes à la fin du xviii^e s. Au xix^e s., elle était l'unité de casernement et constituait une gamelle commune pour l'alimentation. La section d'infanterie de 1914 comprenait quatre escouades de 16 hommes chacune et commandée par un caporal. L'escouade a fait place, au cours de la Première Guerre mondiale, au groupe de combat.) || *Par anal.* Troupe dirigée par un seul chef : *Des escouades d'ouvriers. Une escouade de balayeurs.* || Groupe quelconque : *Il y a presque toujours autour d'un évêque une escouade de petits abbés comme autour d'un général une volée de jeunes officiers* (Hugo).

ESCOUBETTE n. f. Text. Syn. de écouvettte.

ESCOUBLAC-LA BAULE, comm. de la Loire-Atlantique (arrond. de Saint-Nazaire), à l'O. de Saint-Nazaire ; 13 166 hab. (en dehors de la saison). La grande station balnéaire de *La Baule** en dépend administrativement. Le bourg primitif, qui était plus près de la mer que le village actuel, fut envahi par les sables et dut être abandonné en 1779. Des boisements de pins, qui forment aujourd'hui le bois d'Amour, permirent d'enrayer l'avancée des dunes.

ESCOUCHY (Mathieu d'), chroniqueur français (Le Quesnoy v. 1420 - 1482). Continuateur de Monstrelet, il est l'auteur de *Chroniques* (éd. du Fresnoy de Beaucourt, 3 vol., Paris, 1863-1864) qui couvrent une période de près de vingt ans (1444-1461) et qui furent achevées vers 1465. Son talent a parfois été comparé à celui de Froissart.

ESCOUDE n. f. Sorte de marteau coupant, pour séparer les blocs de pierre tendre.

Escoufle (l'), roman d'aventures, en vers, œuvre de Jean Renart, dédiée à un comte de Hainaut (Baudouin V ou Baudouin VI) aux environs de 1200. Le poème traite le thème classique du rapt, par un oiseau (ici un *escoufle*, ou milan), d'un objet (ici une aumônière), qui entraîne une foule de quiproquos et de mésaventures. Ce thème se retrouve dans un conte des *Mille et Une Nuits* (« Aventures du prince Camaralzame et de la princesse Bouldour ») et dans *Pierre de Provence*.

ESCOULOUBRE, comm. de l'Aude (arrond. de Limoux), au S.-O. d'Axat ; 220 hab. (150 aggl.). Station thermale à 3 km, sur la rive droite de l'Aude (*Bains d'Escouloubre*), exploitant des eaux sulfurées sodiques.

ESCOUPE n. f. (même étymol. que *écope*). Mar. Syn. de ÉCOPE.

— Technol. Pelle métallique arrondie, mais à milieu pointu, dont on se sert dans les fours à chaux.

ESCOURGÉE n. f. Long bois, dans la taille pratiquée par les vignerons du Jura.

ESCOURGEON ou **ÉCOURGEON** n. m. Variété d'orge* hâtive, qu'on sème en automne.

— **ENCYCL.** L'*escourgeon* (*Hordeum hexastichum*) est caractérisé par des épillets disposés sur six rangs, et tous terminés par une longue barbe, ou arête. On l'appelle, suivant les localités, *orge carrée*, *orge de prime*, *orge d'hiver*, etc. Ses grains sont plus petits que ceux de l'orge commune ; on le préfère, néanmoins, dans plusieurs pays, parce qu'il est plus productif et plus précoce. La plante est très souvent cultivée comme fourrage vert ; mais il faut avoir soin de faucher avant le complet développement des épis, dont les barbes pourraient blesser le palais des animaux.

ESCOUSSAGE n. m. Céram. Se dit pour RETIREMENT, en parlant des faïences communes.

ESCOUSSE (Victor), poète français (Paris 1813 - id. 1832). Il connut à dix-huit ans le succès avec son drame en vers *Farruck le Maure*, mais essuya deux échecs en faisant jouer *Pierre III* (1831) et *Raymond* (1832). Désespéré, il s'asphyxia en même temps que son ami Auguste Lebras, avec lequel il avait écrit sa dernière pièce.

ESCOVEDO. V. ESCOBEDO.

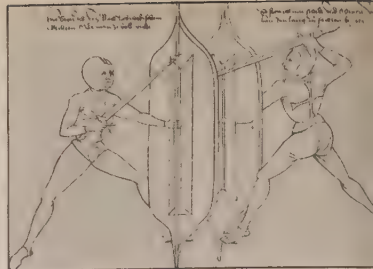
ESCRAMURES n. f. pl. Verr. Syn. de ÉCRÉMURES.

ESCRAVELLE n. f. Très petite défense d'éléphant.

ESCRIME n. f. (de l'allemand. *schirmen*, protéger). Art du maniement du fleuret, de l'épée et du sabre ; exercice par lequel on se forme à ce maniement : *Apprendre l'escrime. Faire de l'escrime.* || Fig. Lutte, discussion : [Le syllogisme] une espèce d'escrime, de gymnastique qui délie l'esprit de ceux qu'on y exerce (Joubert).

— **ENCYCL.** ● *Historique.* Vingt siècles avant notre ère, les Chinois avaient déjà des docteurs ès armes, et plus tard, en Grèce, l'escrime fut enseignée dans les gymnases par les hoplomaques. Sous l'Empire romain, les combats de gladiateurs furent très populaires : il existait des écoles où étaient formés non seulement les rétiaires et les mirmillons, mais aussi des *doctores armorum*, qui enseignaient aux soldats la technique du glaive.

Au Moyen Âge, l'épée, en plus d'une arme, devint un symbole : on lui donna un nom (*Joyeuse* pour Charlemagne, *Durandal* pour Roland), et c'est sur elle que le chevalier fera serment de loyauté ; c'est encore elle qui figurera sur son tombeau. L'arme était si lourde qu'elle ne pouvait être maniée qu'à deux mains : il s'agissait de briser à travers les mailles ou les armures les jambes et les bras de l'adversaire, ou de lui porter un coup



XV^e s., gravure allemande



XVI^e s., gravure italienne



XVIII^e s., dessin de La Touche



XIX^e s., dessin de Cordelois

d'estoc au défaut de la cuirasse. Pour défendre, on esquivaient ou l'on contre-attaquait en portant un coup identique au coup adverse.

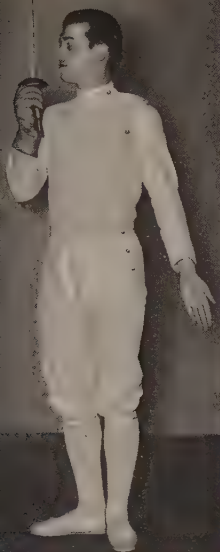
L'Espagne passe pour avoir été le berceau de l'escrime moderne, et Tolède devint célèbre par la qualité et la finesse des armes qu'elle fabriquait. L'épée fut remplacée par la rapière à lame longue et mince, plus précise pour frapper d'estoc : l'escrime s'améliora, la science et la ruse primant souvent la force brutale. Le bouchier fut abandonné, on utilisa le manteau, enroulé sur le bras pour détourner les coups ; la dague et le poignard servaient à parer ou à frapper l'adversaire dans les corps à corps. Les premiers essais de codification de l'escrime sont dus aux Italiens : les traités de Marozzo (1536) d'Agrippa (1553) [qui décrit les quatre premières positions d'escrime : prime, seconde, tierce, quarte] et de Giganti (1606) permirent aux maîtres italiens de s'assurer la suprématie de l'enseignement des armes dans toute l'Europe. Attirés à la Cour par Henri III, Henri IV, ils influencèrent les premiers ouvrages français sur l'escrime, dus à Saint-Didier (1573) et Thibaut (1628).

L'escrime était alors l'entraînement au combat singulier (8 000 gentilshommes périrent en duel à Paris de 1588 à 1608) : en France, la réaction se produisit, et l'on imagina une arme légère et plus courte, à lame quadrangulaire, dont la pointe était boutonnée comme une « fleur ». C'est en 1653, dans un tra-



escourgeon

FLEURET

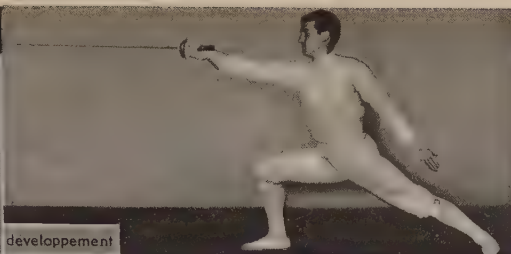


salut

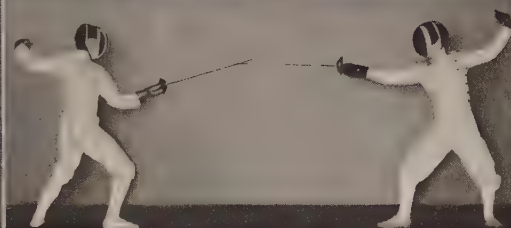
le grand salut ▶



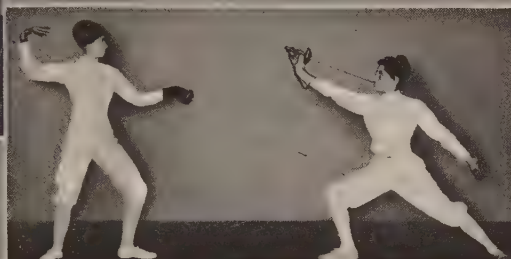
tenue du fleuret



développement



garde française



garde italienne



prime



seconde



tierce



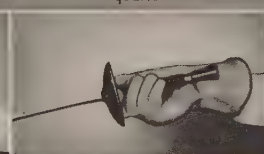
quarte



quinte



sixte



septime

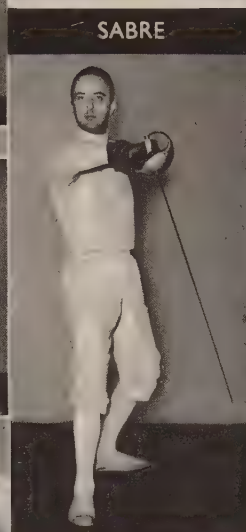


octave

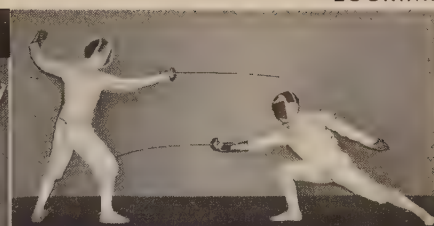
ÉPÉE



garde



prime



attaque à la jambe



arrêt à l'avant-bras



attaque en flèche



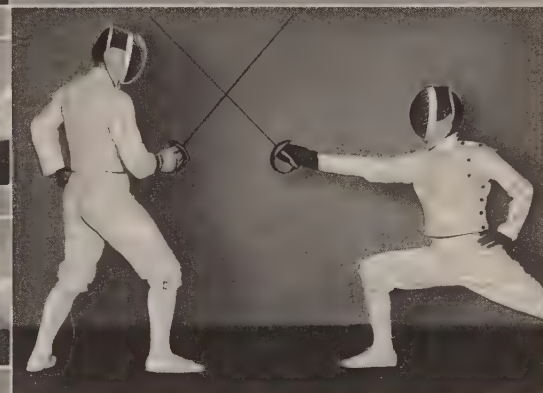
seconde



tierce



quarte



attaque à la fête



quinte

écrit par Besnard, qu'apparut pour la première fois le mot « fleuret ». La Cour et la noblesse s'intéressèrent à l'art des armes, qui, avec la danse et l'équitation, faisait partie de l'éducation : Louis XIV accorda la noblesse héréditaire aux six plus anciens maîtres d'armes de Paris. L'école française se dégagait de toute influence étrangère, la garde et le style se modifièrent : l'escrime créée par les maîtres français des XVII^e et XVIII^e s. ressemblait, à quelques variantes près, à la nôtre. Les assauts publics se déroulaient avec force saluts et révérences ; il n'existait ni costume ni masque, et l'usage de parer avec la main gauche disparut progressivement. A la chute de l'Empire, les combattants de la Grande Armée, rendus à la vie civile, quittèrent à regret le sabre, avec lequel ils avaient combattu, et le remplacèrent par le fleuret. Protégés par un masque en treillis inventé à la fin du XVIII^e s. par La Boessière, maître du chevalier de Saint-Georges), un

gant et une veste, les tireurs purent affronter sans risque les adversaires les plus foudroyants. Les règles de l'escrime moderne furent définies par les grands maîtres de l'époque : Jean-Louis, La Boessière, La Fougère, Gomard. Mais cette escrime sans danger se révéla inefficace en duel ; vers 1885, on apprit, dans les salles d'armes, à manier une arme de terrain : l'épée, dont la technique permit de pratiquer une escrime simple et réaliste. A la même époque, le sabre, qui n'était utilisé que dans la cavalerie, fut allégé et devint une arme conventionnelle. On put alors pratiquer l'escrime en choisissant l'une des trois armes : fleuret, épée, sabre. Les différences entre les trois armes portent sur leurs dimensions et leur poids, la longueur du terrain et les surfaces valables. C'est la Fédération internationale d'escrime, fondée en 1913, qui réglemente et codifie l'escrime : elle organise les championnats du monde et les jeux Olympiques ; de nombreux amateurs

français, Massard, Gaudin, Ducret, Buhan, d'Oriola, furent champions olympiques. Pour faciliter l'arbitrage, les combats sont disputés avec l'épée électrique (depuis 1934) et avec le fleuret électrique (depuis 1955), qui ont la particularité de signaler les touches valables (une certaine pression de la pointe sur le corps de l'adversaire est nécessaire pour déclencher le signal). L'escrime est de nos jours plus athlétique ; les champions français et italiens ne triomphent plus aussi facilement au fleuret et à l'épée : Russes et Hongrois luttent farouchement pour leur ravir la première place. Au sabre, les Hongrois, dont la méthode est enseignée dans le monde entier, sont les maîtres de cette arme, devant les Polonais, Russes, Français et Italiens. Dans les épreuves féminines au fleuret, la lutte est âpre entre les Russes, les Hongroises, les Italiennes, les Françaises, les Roumaines et les Anglaises. L'enseignement de l'escrime est assuré par

les maîtres d'armes. Réunis en communauté sous Charles IX, qui leur accorda leurs premiers statuts, les « maîtres joueurs et escrimeurs d'épée » obtinrent divers privilèges de Louis XIV et de Louis XV, et leur corporation ne fut dissoute qu'en 1791. Actuellement, l'académie d'armes de France groupe tous les maîtres français, dont les plus illustres furent, à la fin du XIX^e s. et au début du XX^e : Louis et Lucien Mérignac, Prévost, Rouleau, Vigeant, Kirchoffer, Haussy. Parmi leurs rivaux italiens : Barbasetti, Pini, Conte, Greco, Aldo et Nedo Nadi, Mangiarotti.

● **Théorie.** La garde est une position permettant au tireur d'être prêt à l'attaque et à la défense. Pour « tomber en garde », étant debout, les pieds à l'équerre : porter le pied avant en direction de l'adversaire, à environ deux semelles du pied arrière, fléchir sur les jambes, le tronc effacé et d'aplomb sur les hanches, le coude droit détaché du corps, la lame dans le prolongement de l'avant-bras, la pointe à la hauteur de l'épaule, le bras gauche élevé et plié.

Le déploiement du bras suivi de la fente constitue le **développement**. Pour « se fendre », tendre la jambe arrière, le pied à plat, et porter le pied droit en avant. Au fleuret et à l'épée, le bras arrière s'abaisse pendant le développement, servant d'accélérateur ; au sabre, la main non armée est sur la hanche. Pour revenir en garde, plier la jambe arrière et replacer le pied droit dans la position de la garde.

La **marque** s'exécute en avançant le pied droit et en déplaçant rapidement le pied gauche de la même distance. Pour marcher en arrière (« rompre »), déplacer le pied gauche en arrière et faire suivre le pied droit. Certaines marches se font également avec des appels du pied (bond, saut).

Dans l'attaque en flèche, le bras armé est lancé en avant jusqu'à la perte d'équilibre ; la jambe arrière passe devant le pied droit, l'équilibre étant rattrapé à l'aide d'une ou plusieurs passes. Cette forme d'offensive est employée à l'épée et surtout au sabre.

Le **fleuret**. La surface valable part du cou, va, par-devant, jusqu'à la ligne du pli des aines, dans le dos et sur les côtés jusqu'à la ligne horizontale passant par le sommet des hanches, à l'exclusion des bras. Le tireur, se présentant de profil, offre une cible qui est divisée en quatre zones (lignes) : les lignes hautes placées au-dessus de la main, les lignes basses au-dessous. Dans chaque ligne, la main peut prendre deux positions : les ongles en dessus (supination) ou les ongles en dessous (pronation) ; les positions de la ligne haute sont : *sixte, tierce, quarte, quinte* ; les positions de la ligne basse : *octave, seconde, septième, prime*. Elles servent de base aux parades et prennent le nom d'« engagements » lorsque les lames sont en contact.

L'**offensive**. L'attaque est l'action offensive portée en se fendant ou en flèche ; elle est simple lorsqu'elle ne comprend qu'un mouvement de la pointe. Il y a trois attaques simples : le coup droit, qui consiste en un mouvement rectiligne de la pointe ; le dégagement, qui est exécuté en passant sous la lame adverse ; et le coupé, par-dessus. L'attaque est composée lorsqu'elle comprend un ou plusieurs mouvements de pointe (« feintes »), destinés à tromper une ou plusieurs parades.

Les attaques peuvent être précédées d'actions sur la lame adverse ou pour l'écarter : *battement, pression, froissement* (attaques au fer), ou pour s'en emparer : *liement, enveloppement, croisé* (prises de fer).

La **riposte** est l'action offensive portée après la parade ; elle s'exécute le plus souvent à courte distance, n'exigeant que l'extension du bras.

La **défensive**. La parade est l'action de se garantir d'une attaque : il y a huit parades correspondant aux huit positions d'escrime. Les parades sont prises directement d'une position à une autre ou à l'aide d'un mouvement circulaire de la pointe (*contre*). On peut parer en écartant la lame adverse avec un battement (parade du tac) ou en opposant le talon de sa lame (fort) à l'extrémité de la lame adverse (faible).

La **contre-offensive** (contre-attaque) consiste à porter une action offensive sur l'attaque adverse.

Variétés d'attaques. Après une première attaque, on peut reprendre l'offensive en

exécutant une **reprise** sur un tireur qui pare sans riposter, une **remise** en continuant directement l'attaque, un **redoublement** sur un tireur qui rompt, une **contre-riposte** après avoir paré la riposte adverse, un **contre-temps** après avoir paré la contre-attaque.

L'**épée**. A l'épée, les coups sont valables sur toute la surface du corps. Dans la garde, afin de ne pas exposer la cuisse et les jambes, les pieds sont plus rapprochés qu'au fleuret ; l'épée se protège avec sa coquille contre toute attaque à l'avant-bras ou à la main (avancés), et, par une position basse de la pointe en direction du bras adverse, il est garanti contre toute attaque au corps. La tactique consiste à attaquer aux avancés par des coups simples ou précédés d'actions sur le fer. Les attaques au corps sont généralement des actions dites « de seconde intention », dont le premier mouvement comprend soit une feinte, soit une fausse attaque, ou une invite qui déclencheront chez l'adversaire un retrait de bras, une extension du bras (coup d'arrêt) ou une attaque.

La défensive peut être une opposition de la coquille en contre-attaquant aux avancés, une parade riposte en allongeant le bras ou une parade suivie d'une riposte. La contre-offensive (coup d'arrêt, déroberment) est exécutée en rompant pour éviter le coup double, qui est valable à l'escrime à l'épée.

Le **sabre**. Les coups de sabre sont donnés avec la pointe, le tranchant, le faux tranchant. La cible comporte toute la partie du corps située au-dessus de la ligne des hanches. Les attaques simples sont le coup de pointe, les coups au flanc, à la figure, à la tête, à la poitrine, au ventre et à l'avant-bras (manchette). Il existe également des attaques composées.

Les parades s'exécutent en opposant le tranchant au coup porté par l'adversaire et avec une contraction rapide et puissante des doigts. Trois parades suffisent à se garantir des attaques : la *tierce* couvre le côté droit, la *quarte* le côté gauche, la *quinte* la tête. Deux autres parades sont également utilisées : la *seconde* protège le flanc, la *prime* le ventre et la poitrine. La contre-offensive la plus employée est la contre-attaque à la manchette, que l'on fait suivre d'une retraite et d'une parade. (→ Biblio.)

— Mil. L'enseignement de l'escrime dans l'armée revêtait une importance considérable au temps où le corps à corps était regardé comme l'aboutissement normal du combat. Il était alors l'objet de leçons et d'assauts au fleuret, à l'épée et au sabre, pratiqués en salle d'armes par les cadres sous la direction de prévôts ou maîtres d'armes, formés spécialement à l'Ecole de Joinville. Les exercices individuels de la troupe, escrime à la baïonnette pour le fantassin, pointe et contre-pointe à pied et à cheval pour le cavalier armé du sabre, faisaient normalement partie de l'école du soldat.

Depuis la Première Guerre mondiale, le développement des moyens modernes de combat — et notamment de l'arme automatique — et l'apparition de la grenade à main ont fait passer à l'arrière-plan l'emploi des armes blanches et réduit l'armement en vue du corps à corps aux armes de poing (pistolet, couteau, etc.). Dès lors, l'escrime en salle d'armes ne subsiste plus qu'à l'état de sport.

ESCRIMER v. intr. S'exercer à l'escrime (vieilli) : *Passer son temps à escrimer.* (On dit plutôt *auj. FAIRE DE L'ESCRIME.*) || *Fam.* Manier un objet comme on ferait d'une épée : *Escrimer avec un bâton.* || *Fig.* Faire tous ses efforts ; lutter, discuter : *Des dialecticiens qui escriment l'un contre l'autre.* (On dit plutôt, de nos jours, *S'ESCRIMER.*)

— *S'escrimer* v. pr. Se battre à l'épée : *Il s'arrêtaient sur l'emplacement d'un jeu de boules, qui leur parut un terrain très propre à s'escrimer commodément* (Nerval). || *Fig.* S'appliquer de tous ses efforts avec plus ou moins de succès : *S'escrimer sur le piano.* || *Deux manœuvres s'escrimaient sur une pompe pour tirer l'eau d'une cave* (E. About).

— Loc. div. *S'escrimer des pieds et des mains*, faire tous ses efforts pour arriver à quelque chose. || *S'escrimer des mâchoires, des dents*, manger avec un grand appétit : *Il ne lui restait qu'une dizaine de dents ; mais, avec elles, il s'escrimait solidement* (R. Rolland).

ESCRIMEUR, EUSE n. Personne qui connaît ou qui pratique l'escrime : *Enfin il était*

adroit escrimeur et excellent cavalier (M. Rimée).

ESCRIVA DE BALAGUER (José María) prêtre catholique espagnol (Barbastro, Aragon, 1902), Docteur en théologie à Rome, il fonde à Madrid l'« Opus Dei » (2 oct. 1929) groupant des étudiants soucieux de spiritualité sous la forme d'un institut religieux séculier qui sera reconnu par le Saint-Siège en 1947 et approuvé définitivement en 1950. Il s'est étendu depuis à tous les pays d'Europe (notamment en France), en Inde, en Amérique et en Afrique.

ESCROC [eskro] n. m. (ital. *scrocco*, éconifleur). Qui use, matériellement et moralement, de manœuvres frauduleuses : *Etre le temps d'un escroc.*

— *SN.* : aigrefin, éconifleur, filou, flibustier, fripon, gangster, larron, voleur.

ESCROQUER v. tr. (ital. *scroccare*, dérober). S'approprier par des manœuvres coupables : *Escroquer de l'argent.* || Tromper quelqu'un pour s'approprier son bien : *Escroquer un vieillard crédule.* || Se procurer par ruse ou par surprise : *Escroquer un dîner, une signature.*

ESCROQUERIE n. f. Délit consistant à s'approprier, à la suite de tromperie, le bien qu'autrui vous a confié. || *Par anal.* Tromperie : *Il démenagea à la cloche de bois, c'est-à-dire par escroquerie — que vouliez-vous qu'il fit ? — et alla habiter une petite chambre Cuias* (Barrès).

— *ENCYCL.* Dr. pén. L'*escroquerie* est le délit dont se rend coupable quiconque, « soit en faisant usage de faux noms ou de fausses qualités, soit en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaires, ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout autre événement chimérique » se sera fait remettre ou délivrer, ou aura tenté de se faire remettre ou délivrer de fonds, des meubles ou des obligations, dispositions, billets, promesses, quittances ou décharges, et aura, par un de ces moyens escroqués ou tenté d'escroquer la totalité ou partie de la fortune d'autrui », et pour lequel la loi prévoit un emprisonnement de un à cinq ans et une amende très importante, auxquels peut s'ajouter, pendant cinq ans au moins et dix au plus, l'interdiction correctionnelle de droits civiques, civils et de famille.

L'élément essentiel du délit d'escroquerie est la *manœuvre frauduleuse*, qui se distingue du simple mensonge par une mise en scène d'un stratagème dont la victime est dupe. Une jurisprudence extrêmement riche, en constante évolution, a déterminé les limites du mensonge et de la manœuvre et a adapté le texte du Code, jamais modifié depuis 1810, à toutes les formes modernes de la malice humaine (escroqueries à l'assurance, carambouillage, etc.).

Les délits commis en matière de chèques sont assimilés à l'escroquerie.

ESCROQUEUR, EUSE n. Personne qui commet des escroqueries.

ESCUALDUNAC ou **EUSKALDUNAC** nom que se donnent les Basques dans leur propre langue.

ESCUERO (Vicente), danseur espagnol d'origine gitane (Valladolid 1892). Partenaire de la Argentina, il dansa dans diverses compagnies de ballets espagnols formées par lui. Après la Seconde Guerre mondiale, Escudero se consacra pendant un certain temps à l'enseignement à Madrid et, en 1954, il reconstitua une compagnie.

ESCUDO [eskudo] n. m. (mot esp. signifiant «écu»). Anc. monnaie espagnole d'or ou d'argent, équivalant généralement à l'écu français. || Unité monétaire principale du Portugal, divisée en 100 centavos (symp. : ESC). || Unité monétaire principale du Chili adoptée depuis 1960 et divisée en 100 centavos ou 1 000 kilésimos. (L'escudo équivalait à 1 000 anciens pesos.)

ESCUNTILA, v. du Guatemala, ch.-l. de départ., sur le versant méridional du massif volcanique ; 9 800 hab. Industries alimentaires (sucreries). Centre commercial et climatique.

— Le département d'Escuintla a 123 800 hab.

ESCLAPE n. m. Nom usuel d'une coquilleuvre que l'on suppose être celle que les Anciens dédiaient à Asclépios.

ESCALAPE, en lat. *Aesculapius*, dieu romain de la Médecine, identifié à l'Asclépios* rec.

ESCALÉTINE n. f. Biochim. Dihydroxycoumarine $C_{15}H_{10}O_6$, H_2O , contenue en faible quantité dans l'écorce de marron d'Inde et obtenue par hydrolyse de l'esculine. (On la rencontre aussi dans les semences d'*Euphorbia latyrus*.)

ESCALÉTOLE n. m. Biochim. Aglucone de glucoside, doué d'activité vitaminique P.

ESCALINE n. f. Biochim. Glucoside extrait de l'écorce de marron d'Inde.

— **ENCYCL.** L'esculine, de formule $C_{15}H_{10}O_6$, $1/2H_2O$, se rencontre également dans la racine du asmin sauvage. Elle est dédoublable en glucose et esculetine. Elle est soluble dans l'eau avec fluorescence bleue. Cette solution absorbant les radiations ultraviolettes, on en enduit, après addition de gélatine, des verres destinés à protéger la vue contre des éclairages trop intenses.

ESCUSULOSIDE n. m. Biochim. Hétéroside de marron d'Inde, doué d'activité vitaminique P.

Eseurial (l'). V. ESCORIAL (el).

ESCUROLLES, ch.-l. de cant. de l'Allier (arrond. de Vichy), aux confins de la Limagne bourbonnaise et de l'Auvergne; 223 hab. (220 aggl.) [Eseurillois].

ESDRAS ou **EZRA**, grand prêtre juif, codificateur du judaïsme (v^e s. av. J.-C.). Il vivait en Babylone, à la cour perse, où il était secrétaire chargé des affaires juives. En 398 ou 427 ?), il partit pour Jérusalem avec une caravane de quelques milliers de personnes animées d'une grande ferveur religieuse. Il imposa la loi de Moïse, que les milieux sacerdotaux de l'Exil venaient de rédiger en partant des traditions antérieures. Il fut intrinsèque sur un point essentiel pour le judaïsme naissant : la proscription des mariages mixtes avec une partie païenne. Aidé par Néhémie, gouverneur de la Judée, il fit achever la construction du second Temple de Jérusalem.

Esdra (LIVRE D'), livre de la Bible qui rapporte les faits de la restauration post-exilienne postérieurs aux livres des Chroniques et de Néhémie (composé v. 300 av. J.-C.). Parmi les sources utilisées, les documents de la chancellerie perse sont de grande valeur historique.

Esdra (SECOND LIVRE D'), nom donné par la Vulgate au livre de Néhémie*.

Esdra (TROISIÈME LIVRE D'), apocryphe qui combine des fragments des livres canoniques des Chroniques, de Néhémie et d'Esdra, avec un récit haggadique. L'ensemble donnait une histoire du Temple depuis Josias jusqu'au III^e s. av. J.-C.

Esdra (QUATRIÈME LIVRE D'), apocryphe écrit en hébreu ou en araméen au I^{er} s. de notre ère. Un Juif inconnu essaie de résoudre l'énigme que constitue la destruction de Jérusalem par Titus (70). La réponse est donnée dans sept visions mises au compte d'Esdra, et qui orientent le lecteur vers la grande espérance eschatologique.

ESDRELON, **ESDRAËLON**, ou **JEZRAËL**, **JEZREËL**, **YIZREËL**, plaine de l'Etat d'Israël, en Samarie, dont les terres noires, d'origine volcanique, sont propices aux cultures de céréales. Terroir riche dès l'Antiquité, la plaine d'Esdrelon est un lieu de passage traditionnel entre les plaines littorales et les déserts orientaux : un couloir la relie au Ghor et à la vallée du Yarmouk, et, au-delà, aux routes se dirigeant vers la Syrie et l'Arabie. Elle fut le théâtre de nombreuses batailles à l'époque de l'Ancien Testament.

E.-S.-E., sigle de ECOLE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ.

E.-S.-E., abrégé de EST-SUD-EST.

ESEKA, localité du Cameroun méridional, ch.-l. du départ. de Nyong-et-Kellé.

ESERA, riv. d'Espagne (Aragon, prov. de Huesca), née dans la Maladetta (Pyrénées), qui parcourt la vallée de Venasca et finit dans le Cinca; 76 km. Installations hydroélectriques.

ÉSÉRÉ n. f. Nom donné par les indigènes à la fête* de Calabar.

ÉSÉRINE n. f. Pharm. Alcaloïde de la fête de Calabar (fruit de *Physostigma venenosum*), parasympathicomimétique utilisé contre certaines gastralgies.

ESGOURDE [ezgurd] n. f. Arg. Oreille.

ESGOURDER [ezgurde] v. tr. Arg. Ecouter.

ESHER, agglomération résidentielle de la région de Londres (Grande-Bretagne, Surrey), au S.-O. de la capitale; 51 200 hab. Le prince Léopold, futur roi des Belges, et Louis-Philippe résidèrent dans le château royal de Claremond.

ESHIN, moine bouddhiste du Japon (942-1017), sculpteur célèbre.

ESHMOUN, dieu phénicien, adoré surtout à Béryte. On lui donnait pour attribut le serpent qui se mord la queue, symbole de l'éternité. C'est apparemment le serpent qui l'a fait assimiler par les Grecs à Asclépios.

Il eut un temple à Carthage, probablement situé sur le sommet de Byrsa. C'est dans ce temple qu'en 146 av. J.-C. les derniers combattants de Carthage s'enfermèrent pour une résistance suprême, avec leur général Hasdrubal, sa femme et ses enfants. La femme d'Hasdrubal se jeta, avec ses enfants, de la terrasse du temple dans le brasier qu'elle venait de faire allumer.

ESHNOUNNA, v. de l'anc. Mésopotamie, dans la vallée de la Diyālā, retrouvée entre 1932 et 1935 sur le site de Tell Asmar : temples superposés, statues datant de l'époque dynastique archaïque (v. 2800-2500 av. J.-C.). La période de la I^{re} dynastie de Babylone y est également représentée, notamment par des inscriptions qui ont fourni un précieux apport à la chronologie du Proche-Orient.

Eshnounna (CODE D'). Œuvre d'un dynaste de cette ville, Bilalama, ce code a été découvert en 1945 et 1947 sur le site de Tell Harmal et traduit. Un peu antérieur à la I^{re} dynastie de Babylone, donc au code de Hammourabi, il comprend 59 articles, en akkadien ancien.

ESHOWE, ch.-l. du Zoulouland, dans le Natal (Union sud-africaine), au N.-E. de Durban; 2 900 hab. Canne à sucre.

ESILLE, comm. d'Italie, dans le Piémont (prov. de Turin), sur la Doire Ripaire; 778 hab. Le château fort qui domine la ville de près de 300 m (1 166 m d'alt.) barre le col du Mont-Genèvre.

ESINO, fl. d'Italie, dans les Marches; 90 km. Né dans l'Appennin, il arrose les et se jette dans l'Adriatique au N. d'Ancone.

ESK, nom de plusieurs petites rivières d'Angleterre (Cumberland) et d'Ecosse, où l'on en compte trois : la *North Esk* et la *South Esk* drainent le comté d'Angus et rejoignent la mer du Nord; une autre *Esk* se jette dans l'estuaire du Forth, à l'E. d'Edimbourg.

ESKER. V. ÖS.

ESKIL (saint), apôtre de la Suède († 1129). Il accompagna saint Sigfrid en Suède. Les païens le massacrèrent.

ESKIL, ecclésiastique suédois (1100 - Clairvaux 1181). Archevêque de Lund (1137-1177), il entreprit de grandes réformes en faveur de l'Eglise (promulgation d'impôts, institutions de donations et de privilèges), fit construire des monastères et la cathédrale de Lund en 1145. Partisan de la suprématie de l'Eglise universelle sur les Etats, il soutint avec force le mouvement dirigé par Alexandre III et saint Bernard. A la fin de sa vie, il fut moine à Clairvaux, où il est enterré.

ESKILSTUNA, v. de Suède (Södermanland); 57 800 hab. Cette importante ville industrielle, centre de la coutellerie suédoise, fut fondée par saint Eskil. Eglise du XII^e s.; musées. Industries du fer et de l'acier. Coutellerie et aciers damasquinés. Ateliers de constructions mécaniques (moteurs), etc.

ESKIMO(S). V. ESQUIMAU(X).

ESKIMOTAGE n. m. V. ESQUIMAUTAGE.

Eski Saray (« le Vieux Palais »), palais d'Istanbul. Il fut construit sur l'ordre de Mehmet II, au N. du forum de Théodose, entre 1454 et 1458. Il prit ce nom après l'achèvement du nouveau palais de Topkapı Sarayı, construit entre 1468 et 1478, sur la pointe comprise entre la mer de Marmara, l'entrée du Bosphore et la Corne d'Or. Eski Saray, devenu dès lors le séjour des harems

des sultans morts ou détrônés, fut, à partir de Mahmut II (1808-1839), le siège du ministère de la Guerre et fut reconstruit en 1870. C'est aujourd'hui la faculté de droit de l'université d'Istanbul. L'expression « Vieux Palais » s'applique aussi de nos jours à Topkapı Sarayı.

ESKİŞEHİR, v. de Turquie, ch.-l. de prov., à l'O. d'Ankara, sur la voie ferrée d'Istanbul à Ankara; 122 800 hab. Ateliers de réparation de chemins de fer. Minoteries. Sucrerie. Eskişehir fut, au XIV^e s., la capitale du premier Empire ottoman. — La province (« il ») d'Eskişehir a 324 600 hab.

ESKUARA n. m. Nom que donnent à leur langue ceux qui parlent basque. (On dit aussi EUSKERA, EUSCARA et USCARA, suivant les dialectes.)

— **ENCYCL.** *Euscar*, qui est une forme plus ancienne que *eskuara*, est apparenté à *Ausci*, nom d'une peuplade aquitaine de l'Antiquité, qui est devenu le nom actuel de la ville d'Auch. La langue des Aquitains était sans doute une forme ancienne de la langue basque. De *euscar*, on a tiré l'adjectif français *euscarien*, qui est employé comme synonyme de basque.

ESLA, riv. d'Espagne, affl. du Douro (r. dr.); 240 km.

ESLAVA (Antonio DE), écrivain espagnol (né à Sangüesa, Aragon, v. 1570). Il est l'auteur de contes (*Nuits d'hiver* [*Noches de invierno*], 1609); l'un d'eux, *Histoire de Nicéphore et Dardanus*, a peut-être inspiré à Shakespeare le sujet de la *Tempête*.

ESLAVA Y ELIZONDO (Miguel Hilarión), prêtre et compositeur espagnol (Burlada, Navarre, 1807 - Madrid 1878). Maître de chapelle de la cathédrale de Burgo de Osma, de la cathédrale de Séville, et enfin de la cour de Madrid (1844), il devint directeur du conservatoire de cette ville. Eslava a écrit trois opéras et de la musique religieuse. Ses principales œuvres ont été publiées dans la *Lyre sacrée de l'Espagne*, publication qui comprend les œuvres des plus célèbres maîtres espagnols du XVI^e s. au XIX^e s. Sous le titre de *Museo orgánico español*, Eslava entreprit une publication du même genre, consacrée aux organistes.

ESLÖV, v. de Suède (Malmöhus), au N.-E. de Malmö; 9 000 hab. Important nœud ferroviaire. Ateliers de constructions mécaniques. Fabriques de chaussures.

ESMARCH (Friedrich VON), chirurgien allemand (Tönning, Schleswig, 1823 - Kiel 1908). Il perfectionna son instruction chirurgicale dans la campagne du Schleswig-Holstein, en 1848, et dans la guerre franco-allemande de 1870-1871, puis devint professeur de chirurgie à l'université de Kiel. Il inventa la bande élastique qui porte son nom et que l'on applique sur un membre, en vue de pratiquer une opération exsangue.

ESMEIN (Jean-Paul Hippolyte Emmanuel, dit **Adhémar**), juriste français (Touvérac, Charente, 1848 - Paris 1913). Professeur aux facultés de droit de Caen et de Paris (droit industriel, droit constitutionnel et, surtout, histoire du droit) et à l'Ecole libre des sciences politiques, directeur de la section des sciences religieuses à l'Ecole pratique des hautes études, il fut l'un des directeurs de la *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger*. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la procédure criminelle en France et spécialement de la procédure inquisitoire depuis le début du XIII^e siècle jusqu'à nos jours* (1891), *Cours élémentaire de droit français* (1892), *Eléments de droit constitutionnel et comparé* (1896). [Acad. des sc. mor. et polit., 1904.]

ESMÉNARD (Joseph Etienne), poète français (Pélessanne, Provence, 1769 - Fondi, près de Naples, 1811). Rédacteur à la *Quotidienne* et au *Mercure de France*, secrétaire du général Leclerc à Saint-Domingue, consul de France à la Martinique et à l'île Saint-Thomas, censeur des théâtres et du *Journal de l'Empire*, il entra en 1810 à l'Institut. Une satire contre la Russie, à un moment où Napoléon I^{er} ne songeait pas encore à une rupture avec ce pays, le fit exiler l'année suivante en Italie. On lui doit la *Navigation*, poème didactique (1805), et *Fernand Cortez*, opéra, musique de Spontini (1809).



ESCALAPE et sa fille Hygie musée du Vatican

ESMÉNARD (Jean-Baptiste), publiciste et officier français (Pélessanne, Provence, 1772 - Paris 1842), frère du précédent. Officier au service des Bourbons d'Espagne, il se rallia au roi Joseph, fut officier d'ordonnance de Murat, puis de Ney. Après 1814, il passa en Amérique et prit part à la fondation de la République colombienne. Plus tard, il devint journaliste et traduisit les *Mémoires de Godoy, prince de la Paix* (1836, 4 vol.).

Esméralda (la), personnage de *Notre-Dame de Paris*, de V. Hugo. Bohémienne ravissante de beauté et de grâce sauvage, elle court les rues et les places avec sa chèvre Djali. Esméralda, aimée de l'archidiacre Claude Frollo, de Quasimodo le montre, aime elle-même le beau Phébus de Châteaupers, ce qui ne l'a pas empêchée d'épouser, à la mode bohémienne, le poète Gringoire. Elle mourra sur le gibet, victime de la jalousie de l'archidiacre.

Victor Hugo a tiré de *Notre-Dame de Paris* un opéra intitulé *la Esméralda* (1836), musique de Louise Bertin. — Jules Perrot a établi le scénario et la chorégraphie d'un ballet de ce nom, inspiré de l'œuvre de Hugo : cette œuvre fut représentée pour la première fois à Londres (Her Majesty's Theatre) en 1844, avec Carlotta Grisi, Jules Perrot, Coulon et la ballerine Gosselin.

ESMERALDA(S), Indiens qui habitaient jadis la côte de l'Equateur et les bords du rio *Esmeraldas*. Ils ont disparu aujourd'hui.

ESMERALDAS, v. de l'Equateur, ch.-l. de prov., à l'embouchure du rio *Esmeraldas*, dont la moyenne vallée est une grande région de culture de bananes ; 15 700 hab. — La province d'*Esmeraldas* a 93 000 hab.

ESMILLAGE n. m., **ESMILLER** v. tr. V. SMILLAGE, n. m., LIGNER.

ESNARD n. m. Ligne attachée à la tête d'un filet de pêche et fixée à une grosse flotte de liège pour maintenir le filet verticalement dans l'eau.

ESNAULT-PELTERIE (Robert), ingénieur français (Paris 1881 - Nice 1957). S'occupant, dès 1901, du problème aérien, il commença par étudier un type de turbine à explosion pour remplacer les moteurs trop lourds de cette époque. En 1906, il commença les plans du premier monoplan à moteur capable de voler, inventant à cette occasion le premier moteur d'aviation en étoile à nombre impair de cylindres et le dispositif de commande appelé *manche à balai*. Ultérieurement, il réalisa un autre moteur extra-léger, sans bielles, ni vilebrequin, ni volant, démarant instantanément, ce qui le conduisit à créer une pompe à essence alternative sans cylindre. Cette pompe présentait la caractéristique d'avoir le même débit par coup, quel que soit le nombre de coups à la minute. Après s'être attaqué au problème de l'énergie des marées, il mit méthodiquement sur pied la théorie de la navigation interplanétaire au moyen de la fusée à réaction, allant jusqu'à prévoir, dès le début du siècle, l'utilisation de l'énergie nucléaire pour propulser les astronefs. (Acad. des sc., 1936.)

ESNÈH, anc. *Isnâ*, v. d'Egypte, en Haute-Egypte (prov. de Kénèh) ; 25 800 hab. Cotonnades populaires. Barrage-réservoir sur le Nil. C'est l'ancienne *Latopolis*, terminus des caravanes du Sannâr (Soudan).

ESNEQUE ou **ESNEKE** n. m. Navire scandinave du XII^e s., à voiles et à rames.

ESNEUX, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Liège), sur l'Ourthe ; 5 254 hab. Carrières. Scierie. Minoterie.

ÉSOCULTURE n. f. Elevage scientifique du brochet.

ESON ou **ÆSON**. Myth. gr. Héros thessalien, fils de Crétheus, frère de Pélias et père de Jason. Selon certains, il parvint à une extrême vieillesse et fut rajeuni par une opération magique.

ÉSOPE, en gr. *Aisôpos*, fabuliste grec (VI^e s. av. J.-C.). Sa vie est mal connue, et déjà pour les Grecs de l'âge classique, il était un personnage à demi légendaire ; on racontait sur lui une foule d'anecdotes, qu'on trouve réunies dans la *Vie d'Esop*, composée au IV^e s. par le moine grec Planude. Généralement, on considérait Esop comme un Phrygien ; mais on le faisait naître aussi en Thrace ou à Samos, ou à Sardes, ou en

Egypte. Suivant Plutarque, il était laid, bègue et bossu ; mais il avait l'esprit ingénieux et subtil. D'abord esclave, il parvint à se faire affranchir par le dernier de ses maîtres, le philosophe Xanthos ou le Samien Iadmon. Il courut le monde, visita l'Egypte, Babylone et une partie de l'Orient. Crésus l'envoya consulter l'oracle de Delphes. Esop, par ses railleries, indisposa les Delphiens, qui, l'accusant de sacrilège, le firent périr en le précipitant du haut de la roche Hyampée. Esop n'avait probablement rien écrit. Cependant, on désignait sous le nom de *Fables ésoques* des petits récits familiers, d'un caractère allégorique et moral, où les animaux jouaient le rôle principal. Un recueil de ce genre circulait à Athènes, à la fin du V^e s. av. J.-C., et Socrate s'amusa à versifier quelques-uns de ces récits. Au siècle suivant, Démétrios de Phalère publia une collection très complète de *Fables ésoques*. Dans ce recueil ont puisé Babrius, Phèdre, tous les fabulistes du Moyen Âge et, plus tard, La Fontaine.

— ALLUS. LITTÉR. *La langue d'Esop*, allusion à l'anecdote rapportée dans la *Vie d'Esop* attribuée à Planude, et traduite par La Fontaine en tête de ses *Fables*. Son maître lui ayant recommandé successivement d'acheter au marché ce qu'il y avait de meilleur, puis ce qu'il y avait de pire, Esop, chaque fois, n'acheta que de la langue, expliquant ensuite que, selon l'usage que l'homme fait de sa langue, elle peut être aussi bien la meilleure que la pire des choses.

— Iconogr. La plus connue des figures du fabuliste est un buste antique très réaliste (Villa Albani, Rome). Vélasquez a imaginé de représenter Esop en pendant avec Ménippe (Madrid), tableau qui a été interprété à l'eau-forte par Goya. Rappelons encore l'*Esop* sculpté par Pierre Le Gros, où tous les animaux des fables d'Esop avaient été représentés ; il n'en subsiste que des fragments (bosquet du Labyrinthe, Versailles).

ÉSOPE, en lat. *Aesopus*, acteur romain d'origine grecque, contemporain de Cicéron, dont il fut, comme Roscius, le professeur de déclamation et l'ami. Il excellait surtout dans la tragédie.

ÉSOPHORIE n. f. Trouble de la vision binculaire. (V. HÉTÉROPHORIE.)

ÉSOPIQUE adj. Se dit de l'apologue ou de la fable du genre de ceux que l'on attribue à Esop, par opposition aux fables mythologiques, milésiennes et autres.

ÉSOTÉRIQUE adj. (gr. *esôterikos*, intérieur). Qui est enseigné aux seuls initiés. || *Par anal.* Se dit de connaissances, d'œuvres qui sont incompréhensibles pour ceux qui ne sont pas initiés : *Langage, poésie ésotérique*.

— ENCYCL. Philos. Le mot *ésotérique* s'oppose au mot *exotérique*. Les disciples de Pythagore auraient été divisés en exotériques et ésotériques : les premiers simples postulants, les seconds initiés complètement à la doctrine du maître. Chez Platon et Aristote, les termes « ésotérique » et « exotérique » ne s'appliquent qu'aux doctrines. Il y aurait eu, chez Platon, une double philosophie : l'une accessible à tous, exposée sous la forme des dialogues que nous connaissons ; l'autre plus technique, réservée aux seuls initiés. Aristote lui-même divise ses ouvrages en ésotériques, ou acroamatiques, et exotériques. Les commentateurs admettent que cette distinction ne porte ni sur les questions ni sur leurs solutions, mais sur la forme et les procédés d'exposition. Dans les ouvrages exotériques, on ne donne que les arguments les plus clairs : on réserve pour les ouvrages ésotériques les plus obscurs et les plus décisifs. Cette idée d'une doctrine mystérieuse réservée aux initiés a séduit bien des esprits, et, de tout temps, ont existé des sociétés plus ou moins ésotériques, par exemple les diverses franc-maçonneries. (→ Biblio.)

— Sc. occult. On nomme *science ésotérique* l'aspect secret de chaque religion, révélé seulement à l'initié. Les manuscrits ésotériques des cabalistes sont connus sous le nom de clefs, clavicules, etc. L'enseignement ésotérique comprenait la clef du tarot, l'explication des arcanes, les traditions de la cabale et de la magie, le rite des mystères sacrés, etc. La clef de l'Apocalypse, l'interprétation de la vision d'Ezéchiél font aussi partie du domaine ésotérique.

ÉSOTÉRISME n. m. Partie de la philosophie pythagoricienne, cabaliste ou analogue, qui devait rester inconnue des profanes.

ÉSOUCHEMENT n. m. et **ÉSOUCHER** v. t. V. ESSOUCHEMENT et ESSOUCHER.

ESOX n. m. Nom scientifique du brochet.

ESPACE n. m. (sauf en typographie, où est resté fém. comme jadis) [lat. *spatium*]. Etendue indéfinie, milieu sans bornes qui contient toutes les étendues finies : *Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraye* (Pascal). || Etendue superficielle et limitée, intervalle d'un point à un autre : *Un grand espace*. *Une vue sur deux ou trois arbres occupant un certain espace, qui permet de fois de respirer et de se délasser l'esprit* (Nerval). || *Par extens.* Etendue des airs ou de l'univers : *Tel l'espace enflammé brûle sous les cieux clairs* (Leconte de Lisle). *Les astres poursuivent leur course dans l'espace*. || Etendue de temps : *Il faut étendre dans l'espace d'environ deux années cette peinture des hommes et de la société* (Chateaubriand). || *Fig.* *Espaces imaginaires ou imaginables*, ou simplement *espaces*, régions idéales, chimériques, créées par l'imagination : *Nous avons beau enfler nos conceptions au-delà des espaces imaginables, nous n'enfantons que des atomes, au prix de la réalité des choses* (Pascal).

— Loc. div. *Regard perdu dans l'espace*, regard vague, qui ne se fixe nulle part. || *Etre perdu, se perdre, voyager, se promener dans l'espace*, divaguer, se livrer à des imaginations incohérentes.

— Anat. Nom donné à certaines régions à certains orifices, à certains interstices : *Espace épidual*. *Espace clavi-pectoral*. *Espace intercostal*.

— Arm. *Espace mort*, zone de tir qui ne peut être atteinte par les projectiles.

— Mar. *Espace clos*, construction placée au-dessus du pont principal d'un navire commercial, munie de moyens de fermeture réglementaires et figurant dans la jauge du navire. || *Espace ouvert*, dans le jaugeage d'un navire, construction placée sur le pont principal et non pourvue des moyens de fermeture réglementaires : *Un espace ouvert ne figure pas dans la jauge nette, à condition de ne pas contenir de marchandises*.

— Math. Etendue indéfinie, à trois dimensions, qui fait l'objet, depuis les Grecs, de la géométrie classique, dite *géométrie de l'espace*, par opposition à la *géométrie plane*, qui ne s'occupe que des figures tracées sur un plan. || *Par extens.* Distance : *Dans le mouvement uniforme, les espaces parcourus sont proportionnels aux temps employés pour les parcourir*. || Ensemble où l'on peut introduire une convention permettant de déduire de chacune de ses parties un autre ensemble considéré comme dérivé du premier.

— Mécan. *Espace mort*, fraction du volume d'un cylindre qui n'est pas balayée par le piston, et qui représente, par conséquent, le volume minimal offert au fluide au cours d'un cycle. (On dit aussi *ESPACE LIBRE*.) *Espace nuisible*, dans une pompe à gaz, ensemble de l'espace mort et du volume de conduits d'adduction jusqu'au mécanisme de distribution : *L'espace nuisible est un empêchement à obtenir un vide parfait dans les pompes à vide*.

— Mus. Intervalle qui se trouve entre deux lignes voisines, dans la portée : *Il y a quatre espaces dans les cinq lignes de la portée*.

— Polit. *Espace vital* (traduction de l'allemand *Lebensraum*), territoire revendiqué par un pays sous le prétexte de satisfaire à son expansion démographique et à ses besoins économiques.

◆ N. f. Imprim. Petite lame de métal, moins haute que le type des lettres, dont on se sert pour séparer les mots.

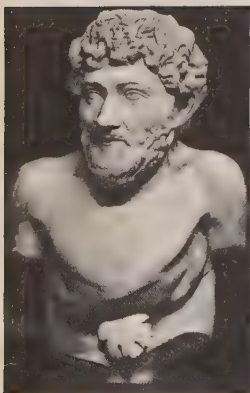
— SYN. : distance, écart, écartement, étendue, intervalle, vide.

— ★ *étendue, profondeur, rapport, perception, atmosphère / temps*.

— ENCYCL. Math. Il faut distinguer entre l'*espace abstrait* du géomètre, l'*espace sensible* de notre représentation et l'*espace physique*, lieu des phénomènes de notre activité. Le « problème de l'espace » consiste d'une part à mettre ces trois aspects en lumière, d'autre part à les mettre justement en rapport.



ESNAULT-PELTERIE



ÉSOPE
villa Albani
Rome

La géométrie classique de l'espace (à 3 dimensions) est, depuis les Grecs, une discipline éducative. La géométrie plane s'y intègre. Les premiers essais d'une géométrie ainsi conçue remontent à Thalès de Milet. Les célèbres « *Eléments d'Euclide* » en présentent le premier exposé systématique.

En géométrie analytique, l'espace se présente comme l'ensemble des points dont chacun est déterminé par trois coordonnées x, y, z . Cet espace est un *espace vectoriel*, si x, y, z sont également considérés comme les composantes d'un rayon vecteur, les combinaisons linéaires de ces vecteurs se définissant par les opérations arithmétiques correspondantes sur les coordonnées respectives.

Cet espace est dit *métrique* lorsque le carré de la grandeur d'un vecteur s'exprime par une forme quadratique de ses composantes. Dans un espace « de Riemann », c'est le carré de l'élément de longueur, ou ds^2 , qui est donné par une forme quadratique des différentielles, forme dont les coefficients sont des fonctions de x, y, z . Un tel espace possède en général une courbure fonction du lieu. La courbure d'un espace euclidien est nulle. Celle d'un espace non-euclidien est constante.

Un espace peut être aussi caractérisé par un groupe de transformations. Il est dit *affiné*, *projectif*, *conforme*, etc., si l'on en fait le siège du groupe des transformations affines, projectives, conformes, etc., et si l'on retient seulement les propriétés et les relations que ces transformations de ce groupe laissent invariantes.

La géométrie analytique envisage des espaces à plus de trois dimensions. En physique, dans la théorie de la relativité restreinte, l'espace-temps est un espace métrique à quatre dimensions*. Dans la théorie de la relativité générale, ou théorie de la gravitation, on se sert d'un espace de Riemann.

On nomme *espace de configuration* ou *espace d'extension en phase* un espace dont les points figurent les états qu'un système mécanique ou physique est susceptible de prendre. Les coordonnées de ces points sont les paramètres fixant l'état du système et leurs dérivées par rapport au temps.

Enfin, il existe les espaces à une infinité de dimensions, tels que l'espace de Hilbert, et certains espaces encore plus généraux, qui peuvent être utilisés en physique, par exemple dans la théorie des quanta.

— Philos. C'est avec Locke et Leibniz que commencent les discussions sur l'idée d'*espace*. Nous l'acquiesçons, dit Locke, par la vue et l'attachement. Selon Leibniz, l'espace ne se confond pas avec les corps : il n'est point de la situation des corps, mais un *ordre des situations* qui fait que les corps sont situables, et par lequel ils ont une situation entre eux en existant ensemble; il est l'ordre des *coexistences possibles*. En opposition à Leibniz, Clarke et Newton soutiennent que l'espace (comme le temps) est indépendant de son contenu, qu'il est nécessaire et infini, et que, étant une condition de toutes les autres existences, il est (toujours comme le temps) un des attributs de l'être absolu.

La philosophie est divisée, sur la question de l'espace, entre l'*empirisme* et l'*idéalisme*. Kant voit dans l'espace, comme dans le temps, une forme *a priori* de la sensibilité. En revanche, Bain s'efforce d'exprimer la genèse de cette notion à l'aide des sensations musculaires associées entre elles et aux sensations tactiles. Stuart Mill réduit cette notion à l'idée d'une série de sensations musculaires. Spencer traite l'espace comme une réalité donnée, dont la notion s'extraie de l'expérience; son explication est l'associationnisme, avec l'hérédité. A l'association, Wundt substitue la *synthèse mentale*; la notion d'espace naît d'une synthèse des sensations périphériques (optiques ou tactiles) et des sensations d'innervation centrale. Bergson oppose la durée pure, mémoire et création libre, au temps spatialisé dans lequel nous agissons sur les choses.

De nos jours, la philosophie ne saurait poser le problème de l'espace sans faire appel aux données des sciences, qui ont modifié entièrement et approfondi le concept d'espace et révélé des propriétés inattendues de l'espace et du temps (*théorie de la relativité**) en liaison avec la matière et l'énergie. — Bibliol.)

Espace, Temps et Dété [en angl. *Space, Time and Deity*], ouvrage de Samuel Alexan-

der, paru en 1920, où il expose son système réaliste et panthéiste qui « réduit la vie mentale à de purs actes de volonté, tout le connaissable étant du côté de l'objet » (E. Bréhier). L'univers se compose d'un système de catégories, déduites de l'élément fondamental du monde : l'*espace-temps*, et des diverses qualités, surgissant de manière imprévisible de l'élan créateur (émergence).

ESPACEMENT n. m. Action d'espacer; distance entre deux choses.

— Imprim. Intervalle laissé entre les mots ou les lettres : *Espacement régulier*.

ESPACER v. tr. (Se conj. comme *placer*.) Séparer par un espace, un intervalle : *Quelle belle route [...] avec ses bornes kilométriques, ses petits tas de pierres régulièrement espacés* (A. Daudet). *Ils suivaient des lignes de maisons brisées, espacées de jardins* (Goncourt). || Séparer par un intervalle de temps : *Espacer ses visites, ses repas*.

— Constr. *Espacer tant plein que vide*, ménager, entre des poteaux ou des solives, des espaces égaux à l'épaisseur des poteaux ou des solives.

— Imprim. Mettre des espaces entre les mots ou les lettres.

— Mil. Etendre : *Espacer des troupes le long du Rhin*. (Vieilli.)

— S'*espacer* v. pr. Etre espacé, être placé de distance en distance : *De larges habitations s'espacèrent ensuite dans les jardins* (Flaubert).

ESPACE-TEMPS n. m. Espace à quatre dimensions, obtenu en ajoutant aux trois coordonnées x, y, z , d'un point d'un espace ordinaire à trois dimensions une quatrième coordonnée t représentant l'écoulement continu du temps en ce point.

— ENCYCL. L'*espace-temps* est un moyen de représentation spécialement utilisé en mécanique et en physique. Il peut être *classique* (espacement de la cinématique ordinaire) ou *relativiste* (espace-temps ou univers de la cinématique relativiste dite aussi théorie de la relativité restreinte); c'est spécialement en tant qu'espace-temps relativiste que son emploi s'est imposé. Les quatre coordonnées x, y, z, t donnent la situation d'un événement dans l'espace et le temps d'un observateur déterminé. On suppose que, pour le temps zéro, celui-ci soit représenté par l'origine des coordonnées $x = y = z = t = 0$. Lorsqu'un second observateur se déplace dans l'espace du premier, il y occupera des positions successives en des temps successifs. Son « histoire » dans l'espace-temps du premier sera donc représentée par une courbe, sa *ligne d'univers*. La ligne d'univers d'un observateur entraîné dans un mouvement uniforme est une droite. Celle d'un observateur immobile est une parallèle à l'axe des temps. Celle du premier observateur est l'axe des temps lui-même.

Le problème fondamental, que le recours à l'espace-temps permet de résoudre, est le suivant : comment passer du système x, y, z, t d'un premier observateur au système x', y', z', t' d'un second observateur ? C'est pour des observateurs en état de mouvement uniforme les uns par rapport aux autres le problème fondamental de la cinématique. La solution est donnée par un groupe à 10 paramètres de transformations linéaires de l'espace-temps en lui-même. Chacune d'elles applique le système de coordonnées d'un observateur sur celui de l'autre. Dans le cas classique, les temps des deux observateurs sont identiques, à un décalage constant près : $t' = t + t^0$, où t^0 est une constante.

Il n'en est pas de même dans le cas relativiste. Le groupe des transformations est celui de Lorentz. Chacune d'elles exprime le temps de l'un des observateurs en fonction non pas seulement du temps, mais en fonction du temps et de l'espace de l'autre. L'espace-temps correspondant est l'univers de Minkovski; c'est un espace à quatre dimensions qui présente à la fois de grandes analogies et de profondes différences avec un espace euclidien à quatre dimensions. La différence la plus frappante concerne les droites isotropes (dont tout segment est de longueur nulle). Ce sont des droites réelles, les lignes d'univers des rayons lumineux qui, pour tout observateur, se propagent avec la même vitesse constante c .

ESPADAGE n. m. Action d'espader.

ESPADE n. f. (provenç. *espado*). Latte de bois pour battre le chanvre avant de le peigner.

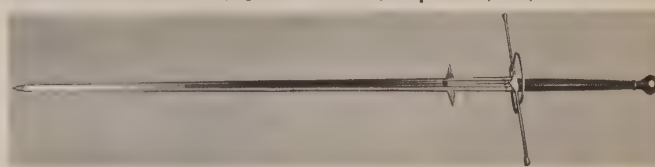
ESPADER v. tr. Battre le chanvre avec l'espade.

ESPADON n. m. (ital. *spadone*, grande épée). Grande et forte épée, en usage du xv^e au $xvii^e$ s., et qui se maniait à deux mains.

— Ichtyol. Poisson osseux dont une partie des os de la face et la mâchoire supérieure s'allongent pour former un éperon très long, aigu comme une épée. (L'espèce type du genre, qui en compte plusieurs réparties dans presque toutes les mers, est l'espaddon commun, ou poisson-épée, *Xiphias gladius*, dont la taille dépasse 5 m. Il vit dans l'Atlantique et surtout dans la Méditerranée. Famille des xiphiophoridés.)

— ENCYCL. Arm. Epée redoutable, employée dès le Moyen Age, l'espaddon se compose d'une lame droite (parfois ondulée), large, tranchante des deux côtés, épaisse au milieu,

espaddon (arm.)



taillée en biseau à la pointe, longue de 1,75 à 2 m, et d'une poignée de 0,50 m environ, terminée en croisée et pouvant être saisie à deux mains. Les plus forts et les plus courageux des lansquenets, suisses ou allemands, placés en tête des colonnes, maniaient l'espaddon en moulinsets pour rompre le front ennemi hérissé de piques. En marche, l'espaddon était porté sur l'épaule, la pointe en l'air, ou en sautoir sur le dos. Au $xvii^e$ s. encore, les espadons utilisés dans certaines places comme armes de brèche étaient en permanence enfilés dans des anneaux fixés près des créneaux des remparts.

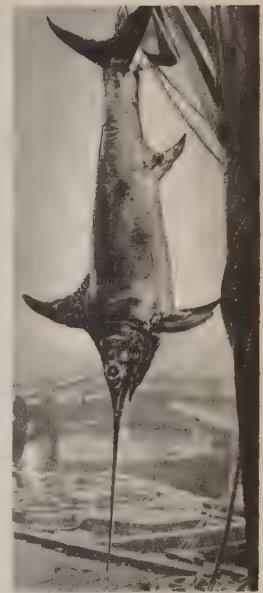
ESPADRILLE n. f. (provenç. *espadrillo*; de *espart*, spart). Chaussure dont l'empeigne est de toile, la semelle de spart tressé.

ESPAGNAC (Jean-Baptiste SAHUGUET d'AMARZIT, baron d'), officier général français (Brive 1713 - Paris 1783). Il assista à la prise de Prague (1741), à la bataille de Rocoux (1746), devint maréchal de camp en 1761, lieutenant du roi aux Invalides en 1766, et lieutenant général en 1780. Il a écrit : *Journal des campagnes du roi en 1744-1747* (1748), *Histoire de Maurice, comte de Saxe* (1775).

ESPAGNAC (Marc René SAHUGUET d'AMARZIT, abbé d'), homme d'affaires français (Brive 1752 - Paris 1794), fils du précédent. Spéculeur né, il fait fortune en revendant des actions de la Compagnie des Indes, qu'il avait accaparées. Fournisseur de l'armée de Dumouriez dès le début de la première coalition, en 1792, il réalisa de substantiels bénéfices, en particulier en Belgique. Décreté d'arrestation en juillet 1793, il fut condamné à mort et exécuté avec les Indulgents* (dantonistes), le 16 germinal an II.

ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE, comm. du Lot (arrond. de Figeac), sur la rive gauche du Célé; 108 hab. (42 aggl.). Importants restes du prieuré du Val Paradis : cloître ($xiii^e$ - $xvii^e$ s.), église (xiv^e s.). — Au hameau de Sainte-Eulalie, grotte avec gravures magdaléniennes.

ESPAGNAT (Georges d'), peintre français (Melun 1870 - Paris 1950). Professeur à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (1935), il fut membre fondateur du Salon d'automne. Romantique et symboliste au début de sa carrière, le style de sa maturité est à égale distance de l'observation réaliste et du rêve. Il est l'auteur de peintures décoratives au palais du Luxembourg, à la mairie de Vincennes, au Palais de justice de Toulouse; on lui doit également des figures, des nus, des scènes d'intimité, des natures mortes et des tableaux de fleurs, des portraits (*Henri Roussel, Ravel, Florent Schmitt, Gustave Kahn, Paul Valéry*), ainsi que des costumes et des décors pour *Fantasio, Cantegril* et *le Barbier de Séville* (Opéra-Comique). Il est représenté au musée national d'Art moderne.



espaddon (ichtyol.)



barrage d'Alarcón
province de Cuenca

ESPAGNE, en esp. *España*, Etat de l'Europe méridionale, formant avec le Portugal la péninsule Ibérique, à l'extrême sud-ouest de l'Europe; 503 060 km²; 29 684 000 hab. Capit. *Madrid*. V. princ. *Barcelone, Valence, Séville*. L'Espagne est bordée au N. par l'Océan Atlantique et par les Pyrénées, à l'E. et au S.-E. par la Méditerranée, au S.-O. par l'Atlantique, à l'O. par le Portugal et l'Atlantique.

GÉOGRAPHIE

Géographie physique.

● **Le relief.** Les contours massifs de la Péninsule et la grande extension de ses plateaux sont liés à la présence d'un vaste bloc du socle hercynien, qui constitue toute la partie centrale de l'Espagne; c'est la *Meseta*, très monotone en son centre, accidentée sur sa périphérie. Deux chaînes rattachées au système alpin viennent s'y accoler : au N., les Pyrénées; au S., les chaînes Bétiques.

1° La *Meseta* est divisée en deux ensembles par la chaîne centrale (sierras de Guadarrama et de Gredos), formée de blocs faillés portés à une forte altitude. Au N., les plateaux de la *Vieille-Castille* sont élevés et faiblement accidentés (de 700 à 1 000 m). Des cônes de piémont s'étalent au pied de la chaîne Cantabrique (*páramos* du León); vers l'E., des plateaux de calcaires tertiaires, très monotones, sont entaillés par les cours d'eau, de Burgos à Valladolid; vers l'O., des surfaces d'érosion tronquent le socle ancien aux environs de Salamanque; le Douro (esp. *Douro*) s'y encaisse progressivement en direction du Portugal.

Au S. de la chaîne centrale, les plateaux de la *Nouvelle-Castille*, moins élevés, offrent des paysages comparables : pénéplaines tranchant le socle à l'O., plateaux calcaires à l'E. La monotonie des formes topographiques est très grande dans la Manche, où la surface du remblaiement calcaire est à peine entamée, et dans le haut bassin du Guadiana.

Une série de bourrelets périphériques cerne la *Meseta*. Au S., à partir de la région de Tolède, les surfaces d'érosion qui tronquent les schistes et les granites du socle sont dominées par des reliefs *appalachiens* (monts de Tolède, sierra de Guadalupe). Des formes de relief comparables se retrouvent dans la sierra Morena (1 300 m).

Au N.-E., les monts *Ibériques* ont déjà une structure plissée, mais des fragments de socle y sont incorporés, qui portent au N.-O. les plus fortes altitudes : sierras de la Demanda et d'Urbión (2 400 m). Vers le S.-E., des fossés compartimentent le relief en massifs isolés. Des abrupts de faille délimitent égale-

ment les monts *Ibériques* vers la mer, au-dessus du littoral valencien.

Au N., les monts *Cantabriques* sont un bourrelet marginal affectant les formations primaires, dont les calcaires compacts forment le massif des Picos de Europa (2 600 m). La retombée sur la mer est rapide, et les vallées asturiennes sont profondément encaissées.

Au N.-E., le socle est, en *Galice*, fragmenté par des fractures qui délimitent de nombreux bassins d'effondrement; le littoral, abrupt, est profondément découpé en rias.

2° Les *Pyrénées espagnoles* sont beaucoup plus larges que les Pyrénées françaises. Au S. de la « zone axiale », qui, dans la région frontière, porte les plus hauts sommets, s'étendent des plis relativement lâches et, parfois, de vastes synclinaux (synclinal d'Aragon, Conca de Tremp), partiellement évidés en bassins. Un chapelet de sierras bordières sépare ces dépressions du bassin de l'Ebre, vaste cuvette remplie de sédiments tertiaires, dont les dépôts ont été découpés en collines massives et en terrasses de piémont. Les Pyrénées orientales sont rattachées aux monts *Ibériques* par la chaîne *Catalane*, où se mêlent des fragments de socle ancien et des reliefs plissés. Cette disposition structurale fait alterner sur le littoral catalan les falaises, liées aux massifs montagneux, et les côtes basses (littoral des plaines d'effondrement ou deltas de l'Ebre et du Llobregat).

3° Les chaînes *Bétiques*, dont la structure fait encore l'objet de discussions, sont un énorme édifice plissé, de type alpin, étendu sur 800 km, du détroit de Gibraltar au cap de la Nao. Le trait dominant de ces reliefs est leur fragmentation en sierras isolées, séparées par des bassins et des couloirs de plaines. Des nuances sont également introduites par le matériel rocheux, calcaire au N., dans le domaine subbétique, schisteux et métamorphique au S. C'est la région médiane qui porte les plus hauts sommets (sierra Nevada : 3 482 m).

La plaine du Guadalquivir, comme celle de l'Ebre, est une zone d'effondrement au contact de la *Meseta* et des chaînes de type alpin, mais la subsidence s'y est poursuivie récemment, surtout dans le secteur occidental. Aussi, les collines de Jaén cèdent progressivement la place aux plaines uniformes des *Campiñas* de Cordoue et de Séville et à la zone marécageuse des *Marismas*, vaste delta intérieur édifié en arrière du puissant cordon littoral des Arenas Gordas.

● **Climat, végétation, hydrographie.** La vigueur et la variété des reliefs contribuent à nuancer les données climatiques.

1° Des Pyrénées occidentales à la Galice, l'Espagne du Nord-Ouest est comprise dans le domaine du climat *atlantique*; elle reçoit en toutes saisons, même en été, des pluies copieuses (de 1 000 à 1 500 mm par an). Le voisinage de l'Océan atténue les températures estivales et assure des hivers très doux. La forêt de chênes et de hêtres couvre tous les reliefs, partout où l'action humaine n'y a pas substitué la prairie ou la lande. Les fleuves, assez régulièrement alimentés, ont des hautes eaux hivernales et ne connaissent pas de crues violentes.

2° De la Catalogne au détroit de Gibraltar, le littoral oriental présente les caractères typiques d'un climat *méditerranéen* : étés secs et brûlants, hivers doux, pluies d'automne. La durée de la saison sèche va croissant du N. au S., alors que la quantité totale des pluies et leur régularité décroissent dans

la même direction (800 mm en Catalogne orientale, 300 à 400 mm vers Valence, 170 mm seulement à Carthagène). Ces modifications se répercutent sur le tapis végétal : les hauts reliefs catalans ont encore une végétation hygrophile et ignorent l'olivier, quand les plaines sont le domaine du chêne vert. Vers le S.-E., la steppe apparaît et envahit l'intérieur des chaînes Bétiques, au N. d'Almería. Vers les régions situées à l'O. des chaînes Bétiques, l'influence atlantique commence à se faire sentir : les pluies sont un peu plus abondantes, la forêt mixte apparaît. Les cours d'eau littoraux ont également un régime d'autant plus irrégulier que l'on va plus loin vers le sud. Leurs crues d'automne sont souvent très brutales.

3° Les plateaux et les plaines de l'intérieur ont un climat méditerranéen altéré par la continentalité. Les contrastes thermiques sont accusés : très fortes chaleurs estivales, notamment dans les plaines de l'Ebre et du Guadalquivir, et dans la Manche; froids rigoureux de l'hiver (le gel est fréquent dans le nord). La rigueur des hivers interdit à l'olivier le bassin de la Vieille-Castille. Le total de pluies est réduit : de 400 à 600 mm, et le maximum annuel est déplacé vers le printemps et l'automne, avec un creux hivernal de plus en plus accusé vers le nord. La végétation naturelle, forêt mixte dans la Vieille-Castille, forêt de chênes verts et steppe au Sud, est aujourd'hui très dégradée. Les reliefs qui dominent les plaines et les plateaux sont mieux arrosés, surtout la chaîne centrale et les hauts reliefs du nord des monts *Ibériques*. La forêt tempérée y est fréquente. Les grands fleuves traversent plaines et plateaux en perdant beaucoup de leur eau par évaporation. Seuls sont bien alimentés ceux qui reçoivent l'apport des Pyrénées (Ebre), ou de la chaîne Cantabrique (Douro). Le débit du Tage est soutenu par les affluents venus de la chaîne centrale, celui du Guadalquivir par le réseau bétique (Génil). Le Guadiana, moins favorisé, se perd presque dans les zones lagunaires de la Manche centrale. Sur tous ces grands troncs fluviaux, les hautes eaux se placent à la fin de l'hiver ou au printemps.

Géographie humaine et économique.

● **La population.** La population de l'Espagne compte près de 30 millions d'hab. Ce chiffre, encore assez faible si on le rapporte à la superficie du pays (densité de 59 hab. par km²), résulte d'une poussée démographique rapide, qui a accru de 50 p. 100 la population depuis 1920 et qui paraît s'accroître constamment : en effet, la mortalité a été réduite de moitié depuis le début du siècle et la mortalité infantile plus encore, alors que la natalité restait forte, tout en déclinant lentement. Cet essor démographique, atteignant le plus souvent des régions déjà fortement peuplées, mais dépourvues d'industrie (Galice, Andalousie orientale), a entraîné des déplacements de population intérieurs importants et une émigration intense vers l'Oranie, la France et l'Amérique.

La population urbaine s'accroît rapidement (25 p. 100 du total de la population es aujourd'hui rassemblé dans les capitales régionales), sans que l'essor industriel, assez lent, suffise à justifier un mouvement d'émigration rurale du Sud à sa part.

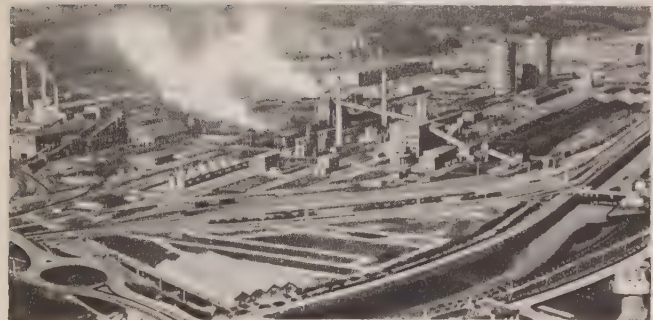
Les fortes densités de population se rencontrent presque toutes à la périphérie de l'Espagne (Catalogne, Levant, Andalousie, Provinces basques, Asturies, Galice). L'intérieur, dépourvu d'industries, accidenté et souvent très sec, a des densités inférieures à 25 hab. par km², sauf en quelques districts des plaines des Castilles et du bassin de l'Ebre.

● **Agriculture, vie rurale et pêche.** Dans toute l'Espagne de climat méditerranéen, un contraste fondamental oppose les régions de culture sèche (*secano*) et les zones irriguées (*regadio*). Il faut mettre à part les régions marginales du Nord et du Nord-Ouest, où une pluviosité plus forte et mieux répartie permet des systèmes de culture apparentés à ceux du Midi aquitain français.

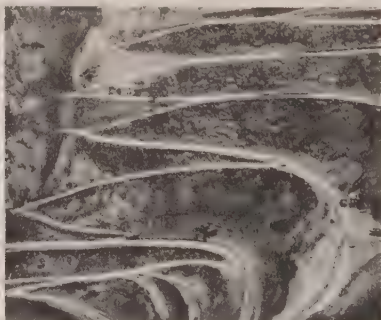
1° Les plateaux et les bassins de l'intérieur, médiocrement peuplés, sont le domaine principal des cultures sèches extensives, essentiellement des céréales : blé et orge, seigle, parfois, dans les régions les plus élevées. Les rendements sont faibles (de 6 à 9 q. à l'ha) et varient beaucoup d'une année



armoiries de l'ESPAGNE



vue aérienne d'Avilés (Asturies)



exploitations de cuivre à ciel ouvert à Río Tinto



BERMEJO (XV^e s.), Saint Dominique de Silos. Prado.



LE GRECO (1545-1614).
Le Christ portant sa croix. New York, coll. Lehman.



Le Chevalier à la main sur la poitrine. Prado.



MURILLO (1617-1682). Adoration des bergers. Prado.



Fr. de ZURBARAN (1598-1664).
Adoration des bergers.
Musée de Grenoble.

José RIBERA (1588-1652).
Le Pied-Bot. Louvre.



MURILLO. Jeune Mendiant. Louvre.





l'Infante
Marguerite,
Louvre



la reine
Marianna,
Louvre

la Vénus
au miroir,
National Gallery

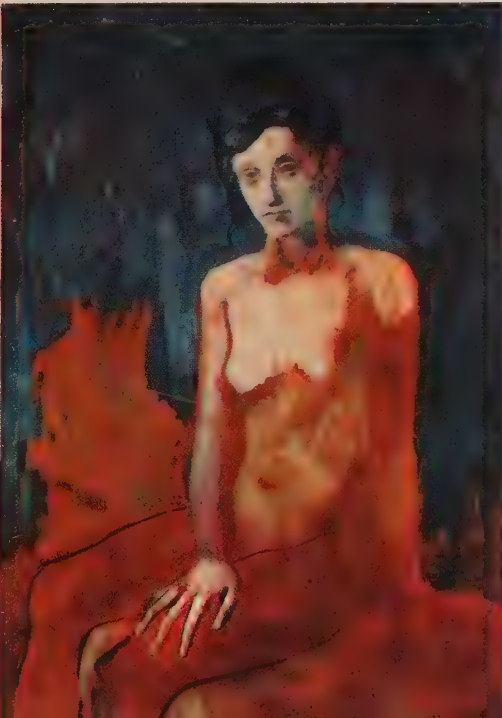




Francisco de GOYA (1746-1828), par lui-même. Coll. particulière.

Phot. Giraudon, Zadora.

Les Jeunes, musée de Lille



Pablo PICASSO. Nu assis (1905), Musée national d'Art moderne; le Printemps (1956), coll. particulière.





Bañalbúfar (île Majorque)



corrida de village



Séville, la calle Sierpes

autre : certaines années sèches sont catastrophiques. L'assolement est de type biennal au N., triennal au S. (une ou deux années de jachère pour une année de culture). La jachère est parfois remplacée par la culture des légumineuses (fèves, pois chiches), qui jouent un grand rôle dans l'alimentation en Vieille-Castille. Ce système de culture est pratiqué dans des cadres sociaux variés. Dans le nord de la Vieille-Castille, des petits propriétaires exploitent des parcelles dispersées. En Estrémadure (Extremadura), dans les plaines andalouses et dans la région de Salamanque, de gros villages abritent de très petits propriétaires et les nombreux ouvriers agricoles qui travaillent sur de grands domaines, dont la mise en valeur est, sauf exception, fort médiocre. Petite et grande propriété coexistent dans la Manche.

Des nuances régionales diversifient le *secano*. On le trouve à l'état pur en Vieille-Castille et dans les zones sèches du bassin de l'Ebre, où seuls quelques districts se sont spécialisés : vignobles de la Rioja, de Cariñena, de Zamora, oliviers du bas Aragon. En Nouvelle-Castille, en Estrémadure, en Andalousie, les cultures arborescentes, favorisées par un hiver moins rude, sont beaucoup plus fréquentes : oliviers de la Manche occidentale, de Jaén, du bord méridional de la plaine andalouse ; vignobles de la Manche centrale, de la Tierra de Barros, de Montilla, de Jerez. L'olivier et la vigne sont également fréquents sur les collines du littoral méditerranéen, au-dessus des huertas.

Le système de culture le plus extensif se rencontre en Estrémadure, où les jachères herpueses sont très longues et où les immenses forêts de chênes verts sont le domaine de parcs de moutons et des porcs.

Dans toute l'Espagne intérieure, d'étroits rubans alluviaux sont irrigués aux abords des rivières. Les reliefs qui dominent plaines et bassins accueillent en été les moutons transhumants.

Les régions irriguées les plus anciennement mises en valeur se rencontrent en Andalousie et sur les côtes du Levant (*huertas*). Elles sont alimentées par les fleuves montagnards (Segura, Genil, Guadalquivir, Guadalquivir, Júcar) et assurent plusieurs récoltes dans l'année. Les huertas sont d'abord orientées vers les cultures vivrières destinées à l'homme et aux animaux (blé, orge, légumes, luzerne et riz à une date plus récente). Certaines, dont l'alimentation en eau était trop peu sûre, n'ont pas dépassé ce stade (*huerta* d'Alicante). Dans d'autres, on a entrepris des cultures spécialisées, parfois destinées à l'exportation et dont l'étendue varie selon l'état du marché : betterave à sucre, tabac, lin et chanvre dans la plaine de Grenade, canne à sucre et primeurs de Motril, citronniers, abricotiers et légumes de Murcie, oranges, primeurs et coton de Valence. Là se rencontrent les plus fortes densités de population rurale de la Péninsule.

L'extension des zones irriguées dans les plaines et bassins de l'intérieur est la condition indispensable de l'intensification des cultures ; elle a conduit à entreprendre des travaux considérables. Dans le bassin de l'Ebre, des canaux latéraux au fleuve assurent, depuis le XVIII^e s., l'irrigation de la plaine alluviale et des basses terrasses, de

part et d'autre de Saragosse. Mais les grands projets d'aménagement, barrages et canaux, concernent les rivières pyrénéennes, dont l'eau sera détournée vers les terrasses du piémont. Les installations sont achevées à l'E. du Segre (Llanos de Urgel), en voie d'achèvement entre le Segre et le Cinca ; les travaux se poursuivent sur le piémont de Huesca et dans la région des Cinco Villas. En Vieille-Castille, on aménage progressivement les vallées des rivières d'origine cantabrique (Pisuerga, Esla) et le Douro moyen. Les retenues du haut Tage vont permettre d'étendre et d'alimenter plus régulièrement les vieilles huertas de plaine alluviale, vers Aranjuez. Des projets considérables, en voie de réalisation, intéressent l'Estrémadure (barrage du Guadiana à Cijara) et la plaine andalouse (retenues de la sierra Morena et du haut Guadalquivir). Dans toutes ces zones de mise en valeur nouvelle se créent des villages de colonisation.

3^e Le versant atlantique de l'Espagne doit à son climat un système de culture tout différent. L'humidité estivale permet la culture du maïs, destiné à l'alimentation des bovins et des porcs et aussi à la fabrication de bouillies. Les céréales (seigle, orge, avoine) n'occupent qu'une place limitée ; pommes de terre et haricots abondent. La prairie naturelle facilite l'élevage du gros bétail. La structure agraire est caractérisée par un régime de petite propriété très morcelée. La population est extrêmement dense, surtout dans les Provinces basques et en Galice. Moins peuplée, la région de Santander a pu se spécialiser dans l'élevage laitier.

Dans la Catalogne septentrionale, une humidité abondante permet également la culture du maïs, associé ici au blé, et l'élevage laitier sur les prés irrigués et les luzernières.

L'agriculture espagnole parvient difficilement à assurer l'alimentation d'une population toujours plus nombreuse et vend difficilement certains de ses produits à l'étranger. La production des céréales ne suffit plus à couvrir les besoins ; elle est à la merci des années sèches, qui la réduisent parfois de moitié. La stagnation de la céréaliculture tient à l'épuisement de nombreuses terres récemment défrichées, au manque d'engrais chimiques et d'outillage agricole moderne, à l'insuffisante mise en valeur de nombreuses grandes propriétés. A défaut de réforme agraire, l'extension des zones irriguées de l'intérieur, le progrès des rizières dans les plaines littorales, le développement de l'industrie des engrais sont autant de facteurs qui peuvent permettre d'éviter l'accroissement du déficit. Le vignoble espagnol fournit des vins d'excellente qualité. Quelques régions spécialisées produisent de remarquables vins de table (Rioja, Priorato), des vins de dessert (Jerez, Montilla, Málaga), des alcools (Jerez). La production dépasse les possibilités d'achat du marché intérieur, et les vins courants, de fort degré, se vendent principalement en France, où ils rencontrent la concurrence des vins d'Algérie. Les vins de dessert, notamment le jerez, ont assez bien conservé leur marché habituel d'Angleterre et de l'Europe du Nord-Ouest. L'accroissement de la population a réduit les possibilités d'exportation de l'huile d'olive et des primeurs. Les oranges n'ont pas

retrouvé les débouchés qu'elles avaient avant la Seconde Guerre mondiale. Inversement, l'extension de certaines cultures industrielles (betterave à sucre, lin, coton) peut permettre de réduire certains achats à l'étranger. Le troupeau ovin est assez important pour ravitailler en laine les industries nationales.

La pêche joue un rôle important dans l'alimentation nationale, et les tonnages de poisson s'accroissent constamment, mais encore trop lentement. La côte atlantique du Nord est le grand domaine de pêche en Galice, dans les Asturies et les Provinces basques. L'armement pour la pêche lointaine (morue) est en progrès. Le thon est capturé aux abords du détroit de Gibraltar, sur la côte atlantique méridionale. Les tonnages récoltés sur les côtes méditerranéennes sont infimes.

● **L'industrie.** En dépit de progrès récents, l'industrie espagnole ne satisfait que partiellement les besoins nationaux. L'équipement est insuffisant, les capitaux manquent, la répartition géographique est inégale.

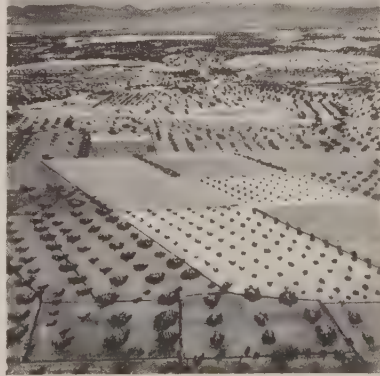
Les capitaux étrangers, anglais et français, se sont précocement intéressés aux métaux non ferreux, dont les gisements sont localisés dans la sierra Morena (cuivre et pyrites de Tharsis et de Río Tinto, mercure d'Almadén, plomb de Linares et d'Almería). L'extraction a généralement beaucoup décliné depuis une trentaine d'années, par suite de l'épuisement de la partie superficielle des gisements. L'irrégularité des cours mondiaux et les crises ont entraîné l'abandon de nombreuses exploitations marginales.

Les réserves de fer paraissent considérables en divers secteurs de la Meseta et des chaînes Bétiques, et les minerais sont souvent de très forte teneur. L'exploitation a été surtout poussée dans la région de Bilbao, en raison des facilités d'exportation vers l'Europe du Nord-Ouest. L'épuisement progressif des gisements a provoqué, dans les dernières années, un recul rapide des exportations et des essais de mise en valeur d'autres réserves, moins accessibles (gisements des Asturies, du Bierzo, entre Ponferrada et Astorga, mines de la sierra Menera qui alimentent les hauts fourneaux de Sagonte, réserves de la sierra Nevada et de la sierra Morena).

Le problème fondamental du développement industriel est celui des sources d'énergie. Les



moulins à vent à Campo de Criptana



la huerta de Valence



Elche
la palmeraie

ressources en charbon ne sont pas négligeables, mais les produits sont fréquemment de médiocre qualité. Cependant, la production croît régulièrement, assez vite pour avoir permis de réduire considérablement les importations. Sur les 18 millions de tonnes extraites, qui suffisent à peu près aux besoins, le bassin asturien (Langreo, Mieres, Gijón) fournit plus de la moitié. Le León possède divers gisements d'antracite et de houille sur le bord sud des monts Cantabriques et dans le bassin de Ponferrada. Dans la sierra Morena, les principaux gisements sont ceux



Barcelone
le port

de Puertollano et Bélmez. Les lignites sont abondants dans les monts Ibériques (Alíaga, Utrillas) et en Catalogne (Berga, Calaf). Longtemps négligés, ils sont utilisés aujourd'hui pour l'alimentation de centrales thermiques, de même que certains des charbons les plus médiocres (Ponferrada, Peñarroya, Puertollano). Cet accroissement de la part thermique dans la production de l'énergie électrique est rendu indispensable par l'irrégularité des pluies, qui rend aléatoire la production hydraulique. Les Pyrénées centrales et orientales ont été précocement équipées par les Catalans, qui furent longtemps seuls



village d'Andalousie

à posséder un réseau d'interconnexion. Les cours d'eau des régions cantabriques sont progressivement équipés, de même que ceux de Galice. Pour ravitailler Madrid, des installations importantes ont été mises en place sur l'Esla et le Douro moyen, sur le Júcar, sur le Tage supérieur et ses affluents, sur l'Alberche. L'Andalousie reste encore faiblement pourvue. Cet équipement hydro-électrique est devenu indispensable pour éviter à de nombreuses industries un chômage partiel d'été et d'automne, faute de courant; il est freiné par la nécessité d'acheter à l'étranger une bonne part du matériel nécessaire aux installations.

La sidérurgie n'a dépassé qu'en 1954 la production de 1929. Aujourd'hui, elle est encore gênée par le manque de ferrailles et la rareté des charbons cokéifiables. Un foyer important est la Biscaye, aux abords de Bilbao. Les Asturies sont également représentées (La Felguera, Mieres, Gijón) et leur importance est devenue prépondérante depuis la mise en route (1958) de l'usine d'Avilés. Sagonte possède deux hauts fourneaux, Barcelone des fours électriques et des aciéries (acières spéciaux).

La métallurgie lourde s'est établie anciennement dans les Provinces basques, où se trouvent regroupées les firmes de constructions métalliques, de matériel ferroviaire, de constructions navales. Barcelone possède également quelques grosses entreprises.

L'Espagne a été longtemps à la merci des importations pour le matériel électrique, les moteurs à explosion, les automobiles et les camions, les pneumatiques, les produits pharmaceutiques et photographiques. En ces divers domaines, elle a favorisé l'installation de filiales des sociétés étrangères (matériel électrique Philips, Marconi et Telefunken, automobiles Fiat et Renault, pneumatiques Pirelli, Firestone et Michelin); une industrie nationale (Pegaso) produit des véhicules automobiles.

L'industrie chimique de base, aux mains de quelques puissantes sociétés, reste déficiente en quelques secteurs particulièrement importants pour l'agriculture (nitrates). Toutefois, de nombreuses usines se créent, associées aux cokeries, aux hauts fourneaux, aux centrales thermiques et hydrauliques. Les cimenteries approvisionnent difficilement les constructions de barrages et une industrie du bâtiment très dynamique.

L'industrie textile est concentrée en Catalogne (90 p. 100 des filatures et 80 p. 100 des tissages de coton; 80 p. 100 de la laine); l'industrie cotonnière, suréquipée par rapport aux possibilités d'absorption du marché national, vend difficilement ses produits sur les marchés étrangers. Des usines de rayonne et de fibranne se sont établies à Barcelone, Miranda de Ebro et Torrelavega.

La répartition des industries est extrêmement inégale. Deux grandes régions en regroupent la majeure partie. Au N., l'ensemble vasco-asturien a son économie fondée sur la houille et la sidérurgie. Mais, à côté de ces industries lourdes, pullulent les petites usines dispersées dans les vallées, formes de modernisation d'un vieux artisanat (constructions mécaniques et électriques, papeteries, industries textiles). A l'E., la région catalane a tiré parti du courant électrique produit par les rivières pyrénéennes. L'industrie textile, souvent disséminée, est ici l'élément de base, responsable du développement des constructions mécaniques et de l'industrie chimique, cependant que l'essor urbain de Barcelone attirait une foule d'industries de transformation. Les autres foyers industriels, beaucoup plus modestes, sont liés à l'extraction minière, avec quelques industries dérivées (Puertollano, Peñarroya, Rio Tinto dans la sierra Morena). Le contraste entre la léthargie castillane et l'activité des régions périphériques du Nord a provoqué les inquiétudes d'un gouvernement centralisateur qui, depuis dix ans, s'emploie à donner une activité industrielle aux villes de l'intérieur, mal ravitaillées en matières premières par un réseau ferroviaire insuffisant, mais désormais alimentées en énergie par les barrages récemment construits. Ainsi se sont réveillées certaines cités longtemps somnolentes: Saragosse (machines agricoles, travail du lin), Valladolid (industrie chimique, construction automobile), Medina del Campo (aluminium). Les faubourgs industriels de Madrid (cons-

tructions mécaniques et électriques, camions, textiles, produits chimiques) s'étendent rapidement. Cependant, de nombreuses villes d'Andalousie, d'Estrémadure et du Levant ne sont guère encore que des centres administratifs et des marchés ruraux, malgré l'accroissement de leur population. (→ Biblio.)

Niveaux de vie et croissance économique

Avec le Portugal et la Grèce, l'Espagne est l'un des revenus par tête les moins élevés d'Europe, inférieur de plus de moitié à celui de la France, de plus des trois quarts à celui de la Suisse. L'Espagne consomme l'équivalent énergétique de moins d'une tonne de houille par habitant, contre une moyenne de 1,35 t dans le monde et de 8,58 t aux Etats-Unis. Sa production d'acier, toujours par tête d'habitant, n'atteint pas la sixième partie de celle de la France, le dixième de celle des Etats-Unis. Depuis 1936, la consommation alimentaire a augmenté, mais la proportion des dépenses alimentaires par rapport aux dépenses totales de consommation (55 p. 100) est très élevée, signe d'un bas niveau de vie (Etats-Unis, 26 p. 100; France, 35 p. 100).

● *Les niveaux de vie.* La consommation individuelle de viande se situe au tiers de celle de la population française, et celle de sucre à la moitié. Quant à la consommation individuelle de tissus, elle est inférieure d'une moitié à celle de la population française. De même, on compte en Espagne très peu d'appareils de radio et de voitures particulières. Cependant, le revenu national a progressé de 47,7 p. 100 de 1929 à 1956; mais, en raison de la croissance démographique, le revenu par tête n'a augmenté que de 17 p. 100. De plus, conséquence de l'inégalité des revenus et de la hausse continue du coût de la vie depuis 1936, la masse ouvrière et paysanne n'a guère profité de la progression globale du revenu national: l'augmentation de l'emploi n'a été que de 17 p. 100, les salaires restent faibles et le chômage demeure important. Pourtant, par rapport aux paysans et même aux petits commerçants, les ouvriers apparaissent relativement favorisés: ils bénéficient d'avantages sociaux (soins gratuits), de dédommements de chômage, allocations familiales. Dans les campagnes, des efforts de modernisation ont été tentés: mise sur pied de plans quinquennaux de colonisation régionale, développement de l'irrigation et du reboisement, progrès dans la production d'engrais (usines de Bilbao), mécanisation (5 000 tracteurs en 1940, 28 000 en 1956). Mais ces efforts sont nettement inférieurs aux besoins. D'autre part, la vie des paysans a été rendue pénible par une politique de bas prix agricoles et par les charges fiscales qui frappent les petits propriétaires.

● *Le développement de l'économie.* La nature est en grande partie responsable de la pauvreté espagnole: les conditions climatiques ne favorisent pas l'agriculture, et les ressources énergétiques sont notoirement insuffisantes (en année sèche, le courant est coupé parfois cinq jours par semaine). Enfin la population augmente à un rythme considérable. Comme la production agricole s'accroît beaucoup plus lentement, les biens disponibles pour l'exportation ne cessent de diminuer, ce qui affecte sérieusement le bilan des comptes déjà obérée par la nécessité d'importer une grande partie de l'énergie. D'autre part, la guerre civile a tué plus d'un million d'Espagnols, appartenant pour la plupart à la population active; elle a suspendu pendant trois ans toute véritable activité économique; elle a dévoré les stocks et détruit une grande partie d'un équipement industriel déjà vétuste; l'or de la Banque d'Espagne a été expédié en U. R. S. S. Enfin, la Seconde Guerre mondiale a empêché le régime de trouver à l'étranger l'aide nécessaire à remettre sur pied son économie. Pendant les premières années d'après-guerre, le rythme du développement de la production en Espagne est resté limité. De 1945 à 1956, la pénurie mondiale de biens d'équipement et de matières premières et la situation précaire de la balance des paiements extérieurs ont contribué à ralentir la reconstruction du potentiel productif; dans beaucoup de secteurs, les niveaux de production d'avant la guerre civile n'ont été atteints à nouveau qu'après 1950, cependant que les prix, comme dans presque tous les pays, manifestaient une forte tendance à la hausse.

A partir de 1952, date des accords hispano-américains, des efforts importants ont été accomplis afin de développer la production industrielle, de réduire le sous-emploi et d'élever le niveau de vie.

L'Institut national de l'industrie est chargé de stimuler et de financer toutes les entreprises industrielles jugées nécessaires au développement de l'économie nationale, chaque fois que le dynamisme et le capital privé se révèlent insuffisants. De 1935 à 1960, l'extraction du charbon et du fer a doublé, la production d'acier (Avilés) et de ciment a triplé, celle d'énergie hydro-électrique et thermique a quintuplé; l'industrie de l'aluminium est née à Valladolid; un centre de recherche nucléaire est inauguré. Cependant, une « pause industrielle » a été décidée en 1957 en raison du déséquilibre économique et financier causé par cette industrialisation accélérée.

Dans l'agriculture, le retard de développement s'est maintenu : de 1929 à 1956, l'indice de la production agricole a baissé de 13 p. 100. En effet, malgré l'apparition de cultures nouvelles comme celles de la betterave et du coton, malgré l'accroissement de la récolte de riz, les cultures traditionnelles et rentables demeuraient stationnaires (agrumes et vigne) ou baissaient (olives et blé). Or, quand l'infrastructure agricole est insuffisante, une politique de développement industriel accéléré semble une erreur économique, surtout lorsque les débouchés industriels sont peu nombreux, que le commerce extérieur d'exportation est essentiellement agricole et que se sont élevés les besoins alimentaires d'une population qui s'accroît de 250 000 bouches par an. Aussi, ces dernières années, les importations alimentaires se sont-elles gonflées (55 p. 100 des importations globales). Cette politique économique, alliée à des dépenses de prestige élevées, a entraîné une hausse des prix, un déficit du commerce extérieur, un épuisement des crédits étrangers et des réserves de devises, et finalement une dépréciation de la peseta. Aussi, pour rétablir la situation, l'« européanisation » de l'économie espagnole a-t-elle été décidée en juillet 1959. Dans l'immédiat, la peseta a dû être dévaluée de 42 p. 100. A plus long terme, cette européanisation exigera des adaptations qui iront certainement à l'encontre de la politique précédemment suivie : modernisation accélérée du secteur agricole (en particulier horticulture et fruits), des mines (soufre, pyrites) et des activités touristiques; blocage des prix et des salaires; diminution des investissements non rentables, recours aux capitaux étrangers. En définitive, il s'agit d'« ouvrir » une économie fermée, par libération progressive du commerce extérieur : certains secteurs à prix de revient élevé seront atteints (industrie textile, usines de plomb, zinc, fer).

HISTOIRE

Antiquité.

Le paléolithique supérieur est marqué en Espagne par deux importantes cultures : celles d'Altamira et du Levant espagnol. La tradition antique attribue à la race ibère, peut-être venue d'Afrique, la civilisation néolithique de la Péninsule. Ce terme ne correspond pas à une notion précise. Quoi qu'il en soit, du III^e au I^{er} millénaire, les progrès techniques (sparterie, céramique, agriculture, cuivre, bronze et sans doute même fer) s'y succèdent. Dès la fin du II^e millénaire, l'Andalousie* entre dans le circuit commercial méditerranéen : Phéniciens, puis Grecs viennent y chercher l'argent, le plomb, le cuivre et surtout l'étain, rare en Orient et nécessaire à l'industrie du bronze.

Les uns et les autres facilitent ce commerce en implantant des comptoirs sur les côtes méditerranéennes et jusqu'à l'embouchure du Guadalquivir. Phéniciens et Carthaginois s'installent surtout au sud : Gadir (Cadix), Sexi (Almuñécar), Cartaga (Algésiras), Malaga (Málaga), Abdère (Adra). Mais ils remontent vers le nord, à Lucentum, près du cap Artémision, et à Ebusos (Ibiza, aux Baléares, 660 av. J.-C.). Les Grecs de Phocée et de Massilia, en sens inverse, fondent leurs comptoirs au nord-est (Emporion, Rhodé), puis à l'est (Hemeroskopion, Artémision) et poussent vers le sud; ils parviennent même, exceptionnellement, à Tartessos. Mais Grecs et Puniques s'opposent en Méditerranée occi-

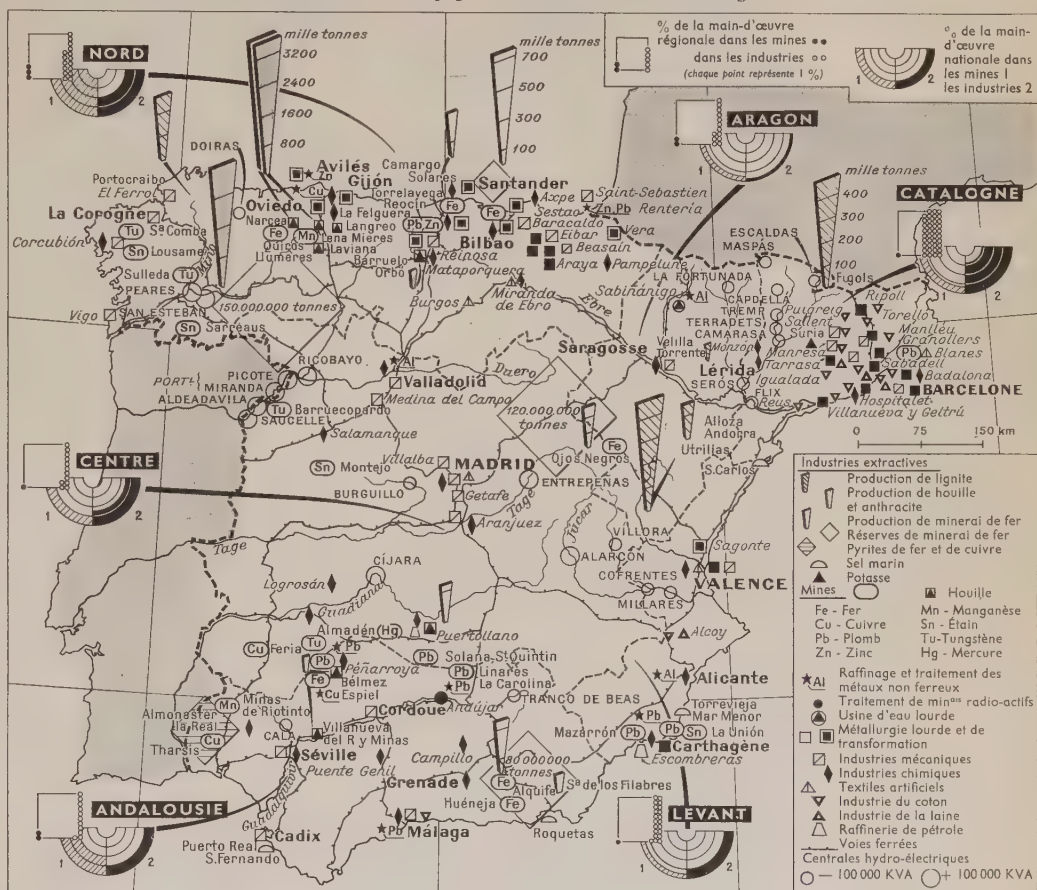
dentale, et l'expansion phocéenne est brisée au large d'Alalia (auj. Aléria, en Corse) par une coalition de Carthaginois et d'Etrusques (535 av. J.-C.).

Quoi qu'il en soit, des échanges entre colons et indigènes se font, une civilisation complexe, mal connue, dont le témoin le plus remarquable est le buste de la Dame d'Elche. Parallèlement à la civilisation côtière, des mouvements de peuples se produisent à l'intérieur, sous la forme d'une lente infiltration celte à partir de la Gaule. De la fusion entre Celtes et Ibères est issu le fond commun « celtibère » de la population ibérique.

Après la première guerre punique, la perte de la Sicile et la révolte des mercenaires, Carthage veut se refaire une puissance par la conquête de l'Espagne, menée par Hamilcar Barca. Cadix, alliée devenue rivale, est ruinée, et Hamilcar impose sa domination à l'est du pays jusqu'à Barcelone, qu'il fonde.

et tient victorieusement tête à Pompée jusqu'à son assassinat (82-72 av. J.-C.), s'appuyant sur les dernières résistances indigènes. Les fils de Pompée y luttent contre César jusqu'à leur écrasement à Munda (44 av. J.-C.). Auguste en dirige lui-même l'occupation (26 av. J.-C.), ainsi que les opérations au nord de la Péninsule (25-24). C'est à Clunia, en Tarraconaise, dont il est gouverneur, que Galba se proclame, en 68 apr. J.-C., *legatus senatus populi romani*, en attendant d'être nommé empereur par le sénat. Peu après, Vespasien concède aux Hispaniques la cité romaine. Trajan (98-117) voit le jour à Itálica (Séville); Hadrien naît à Rome d'un père d'Itálica et d'une mère de Cadix; la famille de Marc Aurèle a de fortes attaches en Bétique.

Jusqu'en 27 av. J.-C., la Péninsule forme deux provinces, l'Espagne Citérieure au N.-E., l'Espagne Ulérieure au S. et à l'O. Auguste



Il meurt en assiégeant Elche (229 av. J.-C.), et les Romains arrêtent sur l'Ebre, en 227, son successeur Hasdrubal, qui construit alors la forteresse de *Carthago nova* (Carthagène). Hannibal lui succède en 221 et déclenche la seconde guerre punique, dès 219, par la prise de Sagonte, alliée de Rome. Tandis qu'il combat en Italie, Rome conquiert l'Espagne : les frères Scipion sont vaincus en 211, mais le fils de l'un d'eux, le futur « Africain », se rend totalement maître des possessions carthaginoises dès 206. Après Zama (202), Carthage doit céder celles-ci (201). Rome met soixante-quatre ans à imposer sa domination aux indigènes; les dernières luttes sont marquées par des résistances farouches : soulèvement de Viriath (147-139); guerre de Numance et destruction de la ville par Scipion Emilien (133).

La bordure nord de la Péninsule (Galice, Asturies, Cantabrie) n'est définitivement pacifiée que sous Auguste, en 19 av. J.-C.; l'importance politique de l'Espagne dans le domaine romain apparaît dès le premier siècle de la conquête et se prolonge à travers l'Empire : Sertorius se révolte contre Sulla

divise alors cette dernière en deux nouvelles provinces, la Lusitanie et la Bétique.

Après la conquête du Nord, la Galice est rattachée à la Lusitanie, les Asturies et la Cantabrie à l'Espagne Citérieure. En 2 av. J.-C., la Galice est également incorporée à cette dernière province qui devient *Tarraconensis* (la Tarraconaise). Le statut de cette région est fréquemment modifié (v. ASTURIES) jusqu'à la fin du III^e s.

A ce moment, Dioclétien, dans le cadre de sa grande réorganisation administrative, crée le diocèse d'Espagne, composé de cinq provinces ibériques (Lusitanie, Bétique, *Gallaecia* [Galice et Asturies], Tarraconaise et Carthaginoise [sud de l'ancienne Tarraconaise]) et de la Mauritanie Tingitane (Maroc actuel). La paix romaine règne quatre siècles dans la Péninsule, de la fin des guerres cantabriques d'Auguste à la conquête barbare, au début du V^e s. apr. J.-C. La prospérité semble s'y maintenir plus longtemps et à un plus haut niveau que dans la plupart des autres provinces de l'Empire. Une soixantaine d'exploitations minières importantes sont en service (fer, plomb, cuivre, zinc,

l'industrie espagnole

Espagne wisigothique

- Royaume des Wisigoths après Vouillé 507
- Royaume annexé par les Wisigoths 585
- Occupation byzantine de 554 à 624
- Attaques des Wisigoths
- Attaques franques

Conquête arabe

- Tariq 711-714
- Musa Ibn Nusayr 712-714
- Invasion arabe en royaume franc de 721 à 732 (Poitiers)
- Régions soumises aux musulmans au début de la reconquête
- Chrétiens indépendants au début de la conquête
- Royaumes chrétiens en 757 à la mort d'Alphonse I^{er}
- Marche d'Espagne dépendant de l'empire carolingien en 812
- Expéditions franques

Reconquête IX^e - X^e - XI^e siècle

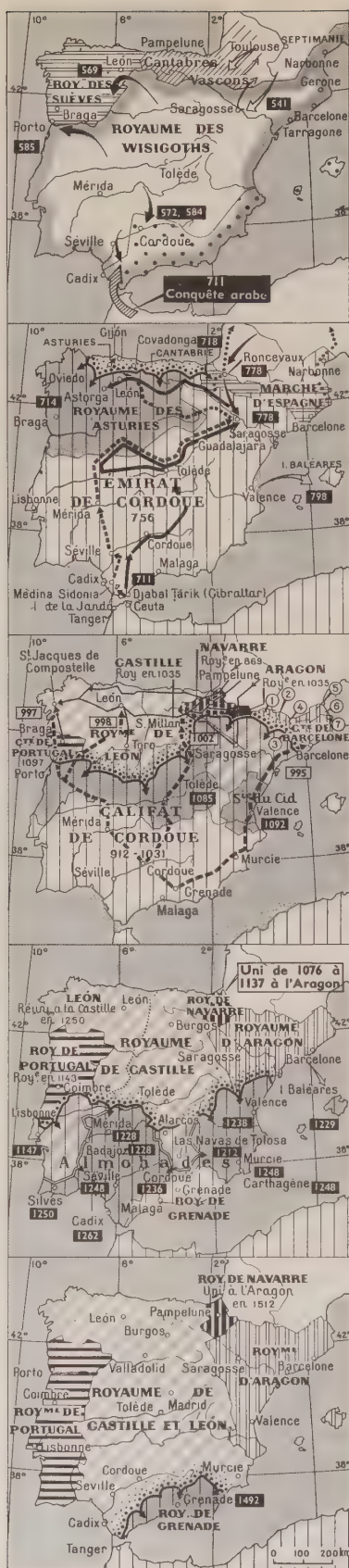
- Limite méridionale des États chrétiens au X^e et au début du XI^e siècle
- Reconquête au XI^e siècle
- 1085 Date de reconquête
- Routes de Saint-Jacques-de-Compostelle du IX^e au XII^e s.
- Tributaires du Cid Campeador
- Espagne musulmane (Omeïyades)
- al-Manṣūr 981-1002
- ① Ribagorça ② 1045 à l'Aragon
- ③ Pallars ④ C^{te} de Vich
- ⑤ Cerdagne ⑥ Roussillon
- ⑦ Valspir ⑧ Ampurdan

Reconquête XII^e - XIII^e - XIV^e siècle

- Reconquête jusqu'en 1214, à la mort d'Alphonse VIII
- Reconquête jusqu'en 1252, à la mort de Ferdinand III
- 1238 Date de reconquête
- Espagne musulmane
- Almoravides 1086-1147
- Almohades 1147-1269
- Royaume de Grenade 1232-1492

L'Espagne au XV^e et au XVI^e siècle

- Fin de la reconquête
- 1492 prise de Grenade
- Union Aragon-Castille
- 1479 mariage de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle la Catholique
- 1516 proclamation du royaume d'Espagne
- Portugal uni à l'Espagne de 1580 à 1640



étain, mercure). Les seules excavations du Río Tinto (cuivre) témoignent de l'extraction de quelque 20 millions de tonnes en six cents ans. Plusieurs villes dépassent 100 000 habitants (*Emerita Augusta, Tarraco, Hispalis Italica, Corduba*, c'est-à-dire Mérida, Tarragone, Séville, Cordoue). Nombre d'autres approchent ce chiffre. L'archéologie contemporaine a mis au jour neuf amphithéâtres, sept cirques, une vingtaine de théâtres, une cinquantaine de thermes, et de nombreux ouvrages d'art. Le niveau culturel du pays est à la hauteur de son niveau économique : Sénèque, Martial, Quintilien sont des Espagnols.

Le christianisme fit son apparition en Espagne dès le III^e s. et y eut des martyrs, spécialement sous Dioclétien. Les premiers conciles nationaux se tinrent à Ilberis (306), à Saragosse (380), à Tolède (400). Le pape Damase, les poètes religieux Juvenat et Prudence, tous trois espagnols, témoignent de la profonde implantation du christianisme dans le pays au IV^e s.

Moyen Age.

À l'automne 409, les peuples barbares, qui ont franchi le Rhin le 31 décembre 406, pénètrent en Espagne, que le flux et le reflux des envahisseurs vont ravager jusqu'à la fin du V^e s. En 412, les Wisigoths, menés par Athaulf, qui épousa Placidie, sœur d'Honorius, entrent dans la Péninsule sous prétexte d'y rétablir l'autorité impériale. Les Vandales Silingues sont refoulés en Bétique (qui devient l'Andalousie*); les Alains sont rejetés en Lusitanie, puis plus au nord, où ils fusionnent avec les Vandales; les Suèves sont cantonnés en Galice; mais Honorius installe les Wisigoths en Aquitaine, tandis que les Vandales occupent la Bétique et les Baléares, puis, derrière Geiseric, s'emparent de l'Afrique (428-435), et que les Suèves se répandent dans le reste du pays. Après le bref passage de l'empereur Majorien, qui, en 460, tente en vain de détruire la flotte vandale, la Péninsule devient un champ clos entre Suèves et Wisigoths. Euric (466-484) occupe tout le pays, à l'exception de l'extrême Nord-Ouest, où sont refoulés les Suèves (ceux-ci ne seront annexés qu'en 585), et s'en fait reconnaître la possession par l'empereur Zénon (476).

Expulsés de la Gaule du Sud par Clovis, après Vouillé (507), les Wisigoths réduisent leur domination à l'Espagne, sur laquelle ils règnent pendant deux siècles. Le Sud en est même cédé à Justinien en 554 et redevient, pour une cinquantaine d'années, une province romaine administrée par un *magister militum Spaniae*.

La monarchie wisigothique, modérée, assure une relative sécurité à la Péninsule, où, comme ailleurs en Occident, les activités économiques se sont repliées sur la terre. Pourtant, l'opposition religieuse qui existe entre les Wisigoths, ariens depuis le IV^e s., et les Hispano-Romains, catholiques, interdit longtemps tout amalgame ethnique, toute cohésion de l'Etat.

Pourtant, depuis la conversion du roi Reccared (587), l'Eglise catholique acquiert une autorité d'autant plus grande sur la monarchie que l'aristocratie parvient à rendre celle-ci élective. De 633 (élection du roi Sisennand par le quatrième concile de Tolède) à 711 (conquête arabe), dix conciles de Tolède désignent les rois et les contrôlent, établissant une sorte de théocratie conciliaire.

Le dynamisme de l'Eglise espagnole se traduit en ces siècles obscurs par la survie d'une activité théologique et intellectuelle qui tranche avec le reste de l'Occident : hérésie priscillienne de la fin du IV^e s. et surtout œuvre encyclopédique de saint Isidore de Séville (570-636).

L'Espagne wisigothique s'effondre d'un seul coup en 711 : quelques milliers de Maures islamisés, conduits par Tariq, franchissent les colonnes d'Hercule (c'est alors que le détroit prend le nom de *Djabal Tariq*, plus tard Gibraltar) et écrasent le roi Rodrigue près de Cadix, le 19 juillet 711. Deux ans plus tard, toute la Péninsule est soumise à Mūsā ibn Nusayr, gouverneur du Maghreb au nom du calife Al-Walid I^{er}, et forme un émirat au sein du califat.

L'expansion musulmane se prolonge dans la Gaule franque, où elle ne rencontre pas le milieu favorable trouvé en Espagne. Le coup d'arrêt le plus célèbre lui est donné en 732 à

Poitiers, par Charles Martel, et les décennies suivantes voient les Maures se replier en deçà des Pyrénées. En 756, le prince de la dynastie omeyyade de Damas, détrôné par le 'Abbassides, 'Abd al-Rahmān, parvient en Espagne, s'en rend maître et en fait un émirat indépendant. Un de ses descendants, 'Abd al-Rahmān III (912-961), prend en 929 le titre de calife. Le califat de Cordoue durera jusqu'à 1031. À cette date, le calife Hakam II est détrôné et l'Espagne musulmane se fragmente en une vingtaine de royaumes indépendants, les *royaumes de Taifas* (*taifa* = parti). Si une forte proportion d'Espagnols embrassent la foi islamique (on les appellera *renégats*), si d'autres émigrent vers le Nord, nombre d'entre eux conservent la foi chrétienne, leurs églises et leur clergé, sans être pour autant persécutés. Ils forment une catégorie de la population, les Mozarabes.

Les Omeïyades firent régner une brillante civilisation sur leurs territoires, et principalement sur l'Andalousie, qu'ils contrôlaient plus étroitement : richesse agricole de plaines irriguées, prospérité urbaine fondée sur le tissage, la céramique, les cuirs de Cordoue, les armes de Tolède, et favorisée par les échanges méditerranéens entre pays islamiques. La grande mosquée de Cordoue, commencée dès 785, est alors non seulement un centre religieux et un chef-d'œuvre artistique, mais aussi un grand foyer intellectuel dont la bibliothèque passe pour compter 400 000 manuscrits et où se pressent les étudiants des medersas.

Deux contrées espagnoles ont toutefois échappé aux Maures du fait de leur isolement et de leur situation périphérique : le Nord-Ouest (Asturies et León) et le Nord (Pyrénées). C'est de ces refuges que part ce que l'on appelle « la Reconquista ». En fait, la seule évocation de la durée (huit siècles) de cette reconquête en montre le caractère mythique : Etats chrétiens et musulmans d'Espagne furent très souvent en paix et liés par d'étroites relations économiques, et les luttes de la Reconquête furent le résultat bien moins d'un plan raisonné que de l'affrontement éternel entre voisins, le plus puissant du moment profitant de la faiblesse de l'autre. Même aux XII^e et XIII^e s., on parle plus de croisade (face à la menace almohade) que de reconquête, et le terme ne prend tout son sens qu'au XV^e s.

Quoi qu'il en soit, l'expansion des Etats chrétiens du Nord commence, bien modestement, dès le début du VIII^e s. : un royaume des Asturies* (plus tard de León) apparaît (718), tandis que des flots d'indépendance s'organisent au sud du León (future Castille) et dans les hautes vallées navarraises et aragonaises. Charlemagne et son fils Louis consistent non sans peine, de 785 à 811, la Marche d'Espagne entre Pyrénées et Ebre (la Catalogne demeurera des siècles sous la suzeraineté au moins nominale du roi de France). La Navarre s'érige en royaume à partir de 860, et son roi, Sanche III Garcé *El Mayor* (1000-1035), parvient à regrouper tous les royaumes et comtés espagnols sous son autorité (exception faite du comté « franc » de Barcelone). A sa mort, ses Etats sont partagés entre ses fils.

L'Espagne chrétienne se répartit entre les royaumes de León* (au sud duquel apparaît un comté de Portugal*), de Castille* (royaume en 1035), de Navarre*, d'Aragon* (royaume en 1035), et le comté de Barcelone*, uni à l'Aragon par mariage à partir de 1137. Au hasard des politiques matrimoniales, il arrive que plusieurs de ces Etats s'unissent temporairement (tels León et Castille de 1037 à 1157). Longtemps, ces Etats sont loin de faire figure de puissance. Il est possible que la Navarre et le León aient accepté la tutelle cordouane aux IX^e et X^e s. et le calife Al-Manṣūr razzia Compostelle en 997. Il faut attendre la fin du XI^e s. pour voir se développer sérieusement la prétendue Reconquête. C'est toutefois en ces siècles obscurs que l'Espagne commence à prendre forme : création, autour des rois, de conseils qui deviendront les *Cortes**; apparition dès le X^e s., des premiers *Fueros** en León et en Castille; place importante tenue par l'Eglise et rôle capital des pèlerinages, dont les routes sont les principaux liens entre royaumes ibériques d'une part, entre ceux-ci et l'Europe chrétienne d'autre part (Saint-Jacques-de-Compostelle); essor de l'art roman

favorisé par ces pèlerinages et qui se développe à partir du XI^e s. La faiblesse des royaumes de Taïfas est mise en relief par les exploits du fameux Cid Campeador, dans la seconde moitié du XI^e s. : le héros de la légende était en réalité une sorte de condottiere, qui se tailla un Etat au détriment de ces petits royaumes. Exploitant cette faiblesse, Alphonse VI de Castille s'empare de Tolède en 1085 et en fait sa capitale; il met le siège devant Saragosse et, pour souligner sa volonté de fonder en un seul peuple musulmans et chrétiens, se proclame *emperador de las dos religiones*, politique audacieuse et libérale qui répond à celle que pratique en Andalousie l'émirat omeyyade de Cordoue. Le retentissement de la prise de Tolède est énorme dans le monde chrétien, qui reprend espoir. Mais l'Espagne musulmane est alors renforcée par l'arrivée des Almoraïdes maghrébins, qui écrasent le roi de Castille à Zalaca (1086). La Castille s'accroche à Tolède et à la ligne du Tage, tandis que les nouveaux maîtres du Sud lui imposent un retour à la stricte orthodoxie musulmane. Ils faiblissent à leur tour, et l'offensive castillane reprend au milieu du XIII^e s. avec Alphonse VII (qui se proclame empereur) et à la fin du même siècle avec Alphonse VIII. C'est alors qu'une nouvelle vague islamique arrive à son tour d'Afrique : les Almohades sont vainqueurs à Alarcos (1195). Alphonse VIII se tourne alors vers la chrétienté et fait prêcher la croisade en Occident : les divers souverains espagnols coalisés et appuyés par les croisés écrasent les Almohades à Las Navas de Tolosa (1212). L'islam est refoulé au-delà de la sierra Morena. Quelque temps après, le Portugal, devenu royaume depuis 1143, s'étend jusqu'à l'embouchure du Guadiana (1232-1249) et précise ses institutions (Cortes de Leiria, 1254), tandis que Ferdinand III le Saint, roi de Castille, conquiert le nord de l'Andalousie avec Cordoue (1238), Séville et Carthagène (1248), et que Jacques I^{er} le Conquérant, roi d'Aragon, s'empare des Baléares (1229-1235) et de Valence (1238). Il ne reste aux musulmans que le petit royaume de Grenade, qui survit jusqu'en 1492. Jusqu'à cette date, l'expansion espagnole est uniquement maritime : l'Aragon constitue, du XIII^e au XV^e s., un empire méditerranéen (Baléares, Sardaigne, Sicile, Morée, duché d'Athènes et finalement Naples), tandis que le Portugal, à partir de Lisbonne, et la Castille, depuis Séville et Cadix (occupé en 1262), commencent à regarder vers l'Atlantique, au sud d'abord, puis tard à l'ouest...

Ces mêmes siècles voient pourtant bien des difficultés intérieures s'élever dans les royaumes ibériques. En Castille se succèdent les crises dynastiques sous Alphonse X (1252-1284), puis entre Pierre I^{er} le Cruel et Henri de Trastamare (vainqueur, grâce à Du Guesclin, en 1362), enfin sous Henri IV (1454-1474), finalement déposé au profit d'Isabelle la Catholique (1474). En Aragon, après la croisade d'Aragon menée sur l'initiative du pape Martin V et de Charles d'Anjou, pour venger celui-ci (1285), ce sont les conflits entre la monarchie, d'une part, la noblesse et les municipaux, d'autre part, à la fin du XIII^e s. et au milieu du XIV^e; la lutte entre la couronne aragonaise et sa vassale de Majorque, jusqu'à la suppression de celle-ci (1349); la perte du duché d'Athènes (1388); l'affaire successorale de 1410, réglée non sans peine par le compromis de Caspe* (1412), qui met sur le trône un enfant de Castille, Ferdinand I^{er} le Juste. Encore celui-ci doit-il réprimer une révolte des Catalans soutenant le comte d'Urgel (1413); la lutte, enfin, qui oppose à Jean II son fils Charles, prince de Viane, à partir de 1447, se transforme en révolte de la Catalogne (1462-1472).

Malgré ces déchirements, ou à travers eux, le pouvoir royal s'affermi progressivement, tandis que se développe la civilisation espagnole médiévale, faite d'un heureux mariage des influences occidentales venues du Nord et des influences islamiques que le petit royaume de Grenade continue à diffuser (art mudéjar).

Au moment où cette civilisation approche de son apogée, l'ordre se trouve rétabli par les Rois Catholiques, Isabelle de Castille (1474-1504) et Ferdinand d'Aragon (1479-1516). La noblesse est soumise; les ordres militaires sont pris en main; l'Inquisition est réorganisée (1477); les municipalités espagnoles

sont contrôlées en Castille par des *corregidores*, en Aragon par des *cancelleros* désignés par les souverains. L'unité nationale est ainsi préparée. Dès avant, l'action conjointe des deux royaumes permet l'achèvement de la Reconquête par la prise de Grenade (1492); quelques années plus tard, Ferdinand tient en échec en Italie la France de Charles VIII, puis de Louis XII. Les caravelles castillanes s'efforcent de rivaliser sur les océans avec celles du Portugal, et se partagent les terres à découvrir sous l'égide pontificale (traité de Tordesillas, 1494). Deux ans plus tôt, Christophe Colomb, au service d'Isabelle, a abordé dans l'île de Guanahani (une des Bahamas), ouvrant l'ère coloniale. La reine organise le commerce avec les nouvelles possessions d'outre-Atlantique et crée à Séville, dès 1503, la Casa* de contratación, organisme centralisateur des affaires coloniales.

Période moderne.

Jeanne la Folle, fille des Rois Catholiques, hérite la Castille de sa mère, mais ne peut recueillir le royaume de Ferdinand lorsque celui-ci disparaît en 1516. Charles, fils de Jeanne et de Philippe le Beau, recevant alors l'Aragon, dépossède sa mère de la Castille, agrandissant depuis 1512 de la Navarre espagnole. Quelques années plus tard, il unit les deux Etats et proclame le Royaume d'Espagne. A la mort de son aïeul Maximilien de Habsbourg (1519), il joint à ses possessions espagnoles les héritages d'Antioche et de Bourgogne. Peu après, il est élu empereur sous le nom de Charles V (Charles Quint). Il est d'ailleurs moins espagnol que néerlandais, et ses préoccupations continentales, marquées par les guerres qu'il mène contre François I^{er}, l'emportent le plus souvent sur les intérêts ibériques. Sa méconnaissance des problèmes castillans déclenche la révolte des Comuneros, qu'il doit réprimer (1520-1521). Ce sont pourtant les conquêtes des Castillans en Amérique (Hernán Cortés au Mexique, de 1519 à 1521; Pizarro, Almagro et leurs successeurs au Pérou et au Chili, de 1531 à 1543) qui fournissent à l'empereur les moyens financiers de sa politique : trésor des empires abattus d'abord, puis revenus des taxes prélevées sur les indigènes, sur les transactions et principalement sur les mines (le *quinto**) [V. AMÉRIQUE et EMPIRE colonial espagnol]. Les échecs de Charles Quint en France et en Allemagne le conduisent à l'abdication (1556). Son fils Philippe II (1556-1590) réunit les héritages espagnols et bourguignons. Né à Valladolid, celui-ci passe sa vie en Espagne. Sous son règne, la Péninsule connaît tout à la fois l'apogée du *Siècle d'or* et les prémices de la prochaine décadence.



les Rois Catholiques
Ferdinand V et Isabelle
chapelle royale de Grenade

D'une part, le traité du Cateau-Cambrésis (1559) consacre sa domination de fait sur l'Italie; la victoire navale de Lépante (1571) paraît être le coup d'arrêt aux Turcs en Méditerranée; le Portugal est annexé (1580); l'infanterie espagnole sert de modèle aux armées européennes; les arrivées d'argent américain atteignent leur plus haut niveau; Cervantès écrit *Don Quichotte*; le Greco décore Tolède et Herrera achève l'Escorial; après saint Ignace de Loyola (1491-1556), fondateur des Jésuites, l'Espagne donne à l'Eglise sainte Thérèse d'Ávila (1515-1582) et saint Jean de la Croix (1542-1591); les modes espagnoles supplantent celles d'Italie pour un demi-siècle.

Mais, d'autre part, la politique de mainmise sur l'Angleterre échoue avec la mort prématurée de Marie Tudor, première femme du roi (1558), puis avec la destruction de l'Invincible Armada* (1588); l'intervention dans les guerres de Religion, en France, se solde par un échec (paix de Vervins, 1598); les Pays-Bas* se révoltent, et les sept Provinces-Unies* sont pratiquement indépendantes à la fin du règne; l'Espagne centrale, semi-désertique, se dépeuple et ne sert plus que de terrain de parcours aux immenses troupeaux de moutons de la Mesta*; l'écrasement des morisques, prélude à leur expulsion en 1609, prive le pays d'artisans précieux et d'irremplaçables spécialistes de l'irrigation; à la fortune des grands d'Espagne et des armateurs s'oppose déjà la misère sordide des couches populaires, où sévissent désormais vagabondage et banditisme, tandis que les éléments les plus dynamiques émigrent en Amérique. L'Aragon et surtout la Catalogne commencent à ressentir les effets des découvertes atlantiques, encore accrues par l'essor de la piraterie barbaresque en Méditerranée, et cet appauvrissement sera, un demi-siècle plus tard, l'une des principales causes de la révolte catalane.

Les Espagnols, dont la noblesse refuse tout travail manuel (il y aurait eu plus de 100 000 esclaves à la fin du XVI^e s.), sont contraints d'acheter de plus en plus ce qu'ils produisent de moins en moins. L'or, puis



Charles Quint
école flamande
Louvre



« Bataille de Lépante »
par Vasari
et Sabbatini
musée du Vatican



suppliciés sous l'Inquisition
gravure anonyme
cabinet des Estampes



Philippe II
gravure de Sichem
cabinet des Estampes

l'argent d'Amérique ne demeurent dans la Péninsule que le temps d'y déclencher la hausse des prix et s'écoulent à l'étranger (surtout en France), qu'ils enrichissent d'autant plus facilement que la balance commerciale est favorable aux pays voisins et entraîne une coûteuse spéculation par lettres de change sur les places espagnoles, en particulier à Medina del Campo, qui est le grand centre de foires au début du XVI^e s. Enfin, la nécessité d'emprunter pour financer la politique de Charles Quint et de Philippe II a conduit à aliéner les ressources de la métropole et des colonies à des banquiers génois ou allemands (Fugger, Welser, etc.). Conditionnant par ses rapports maritimes la survie de l'Etat, la côte atlantique devient essentielle pour celui-ci. On comprend dès lors la politique d'annexion du Portugal en 1580. Mais l'Espagne a de moins en moins les moyens de gérer et de conserver un empire universel. Les Néerlandais en profitent pour s'emparer d'une grande partie des possessions portugaises d'Orient, tandis qu'avec les Anglais ils développent l'*interlope** sur les côtes américaines et, par l'intermédiaire des hanséates, qui leur servent en fait de prête-noms avant 1609 et après 1621, contrôlent le commerce entre l'Espagne et la Baltique. L'Espagne continue à faire figure de grande puissance jusqu'au milieu du XVII^e s., mais, derrière la façade d'une civilisation brillante, où Lope de Vega relaie Cervantès, où Zurbarán, Murillo, Vélasquez succèdent au Greco, la substance s'amenuise chaque jour davantage. Lorsque, à partir de 1630, les arrivées de métaux précieux se font de plus en plus rares, l'Espagne, déjà ébranlée par la crise de 1610 et où les contingences économiques et sociales n'ont pas permis la formation d'une classe bourgeoise nombreuse et active, perd son dernier atout. Les successeurs de Philippe II ne sont pas de taille à affronter les conditions nouvelles : Philippe III (1598-1621) laisse agir le duc de Lerma, son favori; celui-ci accélère le processus de décomposition en expulsant les morisques. Philippe IV (1621-1665) est dominé jusqu'en 1643 par le comte-duc d'Oli-

vares. Rocroi (1643) sonne le glas de l'infanterie espagnole. Le roi, débordé, doit accepter, au terme de cinquante années d'échecs dans tous les secteurs de l'activité politique et économique, l'indépendance des Pays-Bas à Münster (traités de Westphalie, 1648), laisser le Roussillon et l'Artois à la France au traité des Pyrénées (1659), et consentir au mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, sans ignorer que la dot ne sera jamais versée et que se prépare l'accession des Bourbons au trône d'Espagne. De 1640 à 1646, trois soulèvements ont eu lieu : en Catalogne, province qui a un temps proclamé Louis XIII comte de Barcelone; au Portugal, dont l'indépendance, dès lors acquise (1640), sera reconnue en 1668; en Sicile et à Naples enfin. Guerres extérieures et intérieures, appauvrissement, émigration se traduisent dans la démographie : la population espagnole, estimée à 8 millions d'âmes au début du siècle, n'en compte plus que 6 millions à la mort de Philippe IV. Son successeur, Charles II (1665-1700), est un simple d'esprit et un débile physique; les cours européennes qui attendent sa mort pendant trente-cinq ans, multiplient les intrigues autour de cette éventualité. Après que Louis XIV lui eut pris une partie de la Flandre (traité d'Aix-la-Chapelle, 1668) et la Franche-Comté (traité de Nimègue, 1678), il meurt en léguant ses « vingt-deux royaumes » à Philippe, duc d'Anjou et petit-fils de Louis XIV et de l'infante Marie-Thérèse. Le nouveau Philippe V (1700-1746) ne voit son trône assuré qu'à la fin de la longue guerre de Succession (1701-1713), dont il sort vainqueur grâce à la France; mais l'Espagne, épuisée, a dû concéder d'énormes avantages à ses adversaires, en particulier aux Anglais, qui ont obtenu les privilèges de l'*asiento** et du vaisseau* de permission, et qui, de plus, ont annexé Gibraltar depuis 1704 (traité d'Utrecht, 1713). Mené par sa femme Elisabeth Farnèse, Philippe V, après une courte abdication en 1724, se laisse entraîner dans une stérile politique italienne, qui n'a pour but et pour effet que de procurer le trône de Naples à son fils Charles (1738), puis le duché de Parme à son fils Philippe (traité d'Aix-la-Chapelle, 1748). En 1759, leur frère aîné, le roi d'Espagne Ferdinand VI (1746-1759), meurt sans enfants. Charles laisse Naples à son fils et accède au trône d'Espagne sous le nom de Charles III (1759-1788). Il signe avec la France le *pacte de Famille* (1761) et intervient dans la guerre de Sept Ans (1762-1763). Le traité de Paris (1763) lui fait perdre la Floride, mais Louis XV lui cède en compensation la Louisiane. En 1779, il entre dans la guerre d'Indépendance américaine contre promesse par la France de lui faire recouvrer Gibraltar que le traité de Versailles (1783) ne lui rend pas. Despote éclairé, travailleur et instruit, il tente une relative rénovation économique du pays (limitation des droits de la Mesta*, irrigation, appel à des spécialistes étrangers, création de manufactures, développement des routes). La population espagnole se remet à croître régulièrement. Charles III lutte contre l'influence des couvents, fait expulser les Jésuites en 1767, et réduit les pouvoirs de l'Inquisition.



entrevue de Louis XIV et de Philippe IV
à la frontière espagnole

Charles IV (1788-1808) est un faible et un incapable, dominé par Godoy, « prince de la Paix » et amant de la reine Marie-Louise de Bourbon-Parme. Il entre en guerre contre la Convention (1793), mais signe dès 1795 la paix de Bâle, puis s'allie avec le Directoire par le traité de San Ildefonso (1796). L'alliance française entraîne la destruction de la flotte espagnole à Trafalgar avec la flotte française (1805). Les intrigues du prince des Asturies, Ferdinand, contre son père amènent l'intervention de Napoléon. L'entrevue de Bayonne (1808) aboutit à la déposition du père et du fils au profit de Joseph Bonaparte. Mais le peuple espagnol, sauf une minorité, refuse le joug étranger. Goya immortalise la révolte du *Dos de Mayo* à Madrid et la répression du *Tres* (2-3 mai 1808). Dès juin, une junte insurrectionnelle prend la tête de la résistance, à Séville. Dupont capitule à Bailén (21 juill. 1808) et Junot à Sintra, au Portugal, devant Wellesley, le futur duc de Wellington (30 août 1808). Napoléon ne parvient à rien de décisif (nov. 1808-janv. 1809). Dès lors, et jusqu'à la fin de l'Empire, l'Espagne immobilise une partie de la Grande Armée, dont la cavalerie, qui fera défaut à Wagram. Après la campagne de Russie, Napoléon tente de se débarrasser de ce fardeau en rendant son trône à Ferdinand VII par le traité de Valençay (11 déc. 1813). Wellesley, duc de Wellington, n'en franchit pas moins les Pyrénées en 1814 et envahit la France par le sud, accélérant ainsi sa défaite. L'occupation de l'Espagne par les troupes impériales devait pourtant avoir de graves conséquences outre-mer : les colonies américaines ont refusé de reconnaître Joseph Bonaparte pour roi. Leur mouvement loyaliste a rapidement tourné au séparatisme. Si le retour de Ferdinand VII les fait rentrer un bref moment dans l'obéissance, les mesures de réaction qu'il prend déclenchent l'insurrection générale. Derrière Bolívar, San Martín, Iturbide, l'ensemble se détache de la



« le Lit de la Victoire »
après la journée de Villaviciosa
Philippe V et le duc de Vendôme



bombardement de Cadix par les Anglais
les 5 et 6 juillet 1797
cabinet des Estampes



siège et prise de Saragosse
le 21 février 1809, dessin de V. Adam
cabinet des Estampes



« la Journée du 2 mai 1808 » et « la Fusillade du 3 mai 1808 », par Goya, musée du Prado

métropole et bientôt se morcelle. Dès 1826, l'empire* espagnol d'Amérique n'existe plus. En Espagne même, la maladresse entêtée et brutale de Ferdinand VII (1814-1833), qui fait avorter les espoirs formés par des nationaux et des libéraux de 1808 à 1814 à Cadix, déclenche une révolution. Contraint de reprendre en 1820 la Constitution libérale votée en 1812 par les Cortes de Cadix, il est rétabli dans ses prérogatives par les troupes françaises du duc d'Angoulême. L'expédition, autorisée par le congrès de Vérone (1822), n'est d'ailleurs marquée que par la prise du fort de Trocadero, près de Cadix (1823).

L'Espagne, privée de l'essentiel de son empire, à l'exception des Philippines et de quelques Antilles, dont Cuba, connaît au XIX^e s. une décadence économique d'autant plus sensible que ses voisins ou anciens rivaux commencent à s'industrialiser. Les anciens bénéficiaires du pacte colonial, frustrés par la perte des colonies, cherchent des compensations en accaparant le gouvernement. La masse populaire attribue à l'absolutisme monarchique la responsabilité de toutes les difficultés. Les uns et les autres font dégénérer en luttes politiques leurs ambitions et leurs mécontentements; mais ces conflits prennent un caractère particulier du fait qu'ils opposent à une bourgeoisie plus foncière qu'industrielle un prolétariat plus paysan qu'ouvrier. C'est l'ère des *pronunciamientos*, où s'affrontent libéraux et absolutistes, et à partir de 1834, carlistes et partisans d'Isabelle : à la mort de Ferdinand VII, son frère, don Carlos, invoque les traditions bourboniennes pour se dresser contre Isabelle II, fille de Ferdinand, montée sur le trône au nom des traditions castillanes, et que domine la reine mère Marie-Christine. Malgré la défaite carliste de 1839, celle-ci doit abandonner la régence au « progressiste » Espartero (1840-1843).

Le règne personnel d'Isabelle II connaît une première décennie modérée (1844-1854); mais, après l'échec des progressistes (1854-1856), une longue période de scandales et

d'instabilité politique (alternance Narváez-O'Donnell) s'achève par un complot militaire dirigé par le général Prim, qui destitue la reine en septembre 1868.

Un gouvernement provisoire se constitue; Serrano devient régent, tandis que Prim cherche un souverain. Il offre le trône à Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen. L'opposition de la France entraîne un refus de celui-ci, qui n'empêche pas la guerre franco-allemande de 1870 d'éclater. Amédée de Savoie accepte la couronne, mais abdique au bout de deux ans (déc. 1870-févr. 1873). La République est proclamée le 11 février 1873 : face au fédéralisme, bien vite anarchisant, elle doit se faire autoritaire avec Emilio Castelar, mais trop tard, et le pronunciamiento de Sagonte (29 déc. 1874) restaure les Bourbons en la personne d'Alphonse XII (1874-1885). Une nouvelle insurrection carliste est alors réprimée (1876) : les conservateurs de Cánovas et les libéraux de Sagasta alternent au pouvoir. Mais Alphonse XII meurt prématurément en 1885, laissant un fils à naître, Alphonse XIII.

Période contemporaine.

La régence de Marie-Christine, mère d'Alphonse XIII, est endeuillée par la guerre de 1898 avec les Etats-Unis, guerre qui fait perdre à l'Espagne Cuba, Porto Rico et les Philippines. A l'intérieur, les complots et les grèves se succèdent, et l'armée domine de plus en plus la vie politique. La situation s'aggrave à partir du règne personnel d'Alphonse XIII (1902); fatigué de former des ministères éphémères, le roi accepte le coup d'Etat du général Primo de Rivera (1923), qui substitue au Parlement un *Directoire* de militaires et de techniciens. Celui-ci pacifie le Maroc, rétablit le crédit, pratique une politique de grands travaux qui engendre une atmosphère d'euphorie économique, mais aggrave de nouveau la situation financière; il en résulte une nouvelle crise sociale, compliquée par l'insubordination de certains officiers et la vigueur des autonomistes provinciaux; le dictateur brise l'opposition par la force; mais, critiqué, il doit démissionner en janvier 1930. La situation du roi est alors difficile; les élections municipales du 12 avril 1931 ayant donné la majorité aux républicains, Alphonse XIII quitte l'Espagne sans abdiquer, et la république est proclamée à Madrid (14 avr. 1931).

Alcalá Zamora, ancien monarchiste, président du Comité révolutionnaire, devient chef d'un gouvernement provisoire à Madrid; trois heures plus tôt, le colonel Macia avait proclamé à Barcelone la *République catalane*, bientôt transformée, malgré la constitution d'un gouvernement catalan, en *généralité de Catalogne*, pour mieux souligner le caractère autonomiste et non séparatiste du mouvement. Après avoir limité les privilèges de l'Eglise et laissé piller et incendier églises et couvents, le gouvernement fait procéder à l'élection des Cortes constituantes (28 juin); la victoire de la gauche permet à l'un de ses chefs, Azaña, qui dirige l'Action républicaine, de devenir chef du gouvernement, à la suite de la démission d'Alcalá Zamora, demeuré catholique et centriste (oct. 1931); ce dernier est pourtant élu président de la

République le 10 décembre, au lendemain de la promulgation de la Constitution qui instaure le suffrage universel pour les deux sexes, accorde au chef de l'Etat, nommé pour six ans, un veto législatif qui ne peut être brisé que par deux votes successifs du Parlement à la majorité des deux tiers, sépare l'Eglise de l'Etat, laïcise l'état civil. Azaña tente de briser l'opposition de l'armée en mettant à la retraite à plein traitement les officiers qui le demandent, mais cette mesure n'empêche pas le coup d'Etat militaire, d'ailleurs bien vite réprimé, de Sanjurjo à Séville (10 août 1932); enfin, pour asseoir le régime, il fait voter (sept. 1932) la réforme agraire, qui prévoit la redistribution des terres des latifundia, dans le Sud, au-dessus d'un certain maximum (10 ha en terre irriguée, 700 ha dans les zones pastorales les plus pauvres). Pourtant, l'opposition sourde de l'armée, le désir d'ordre incarné par le parti d'Action populaire de Gil Robles, l'hostilité d'Alcalá Zamora au gouvernement de Azaña aboutissent à la chute de ce dernier, à la dissolution des Cortes constituantes et à de nouvelles élections, marquées par un net succès de la droite (nov. 1933), qui entre au gouvernement (oct. 1934) et écrase toutes les tentatives de révolution, qu'elles aient un caractère autonomiste (Etat catalan proclamé par Companys Jover le 6 oct. 1934) ou social (grèves sanglantes des Asturies).

Une nouvelle intervention du chef de l'Etat, toujours à la recherche d'un point d'équilibre au centre et qui s'oppose cette fois au glissement à droite, aboutit, après dissolution, aux élections du 18 février 1936, où la gauche, unie dans le « Frente Popular » (constitué entre juin et août 1935), l'emporte nettement, grâce à sa cohésion, le jour du scrutin, sur la droite, dont les chefs ne sont pas réélus. Ces résultats sont si surprenants que la droite abandonne aussitôt le pouvoir. Dès le 17, Azaña redevient chef du gouvernement, avant d'être appelé à la présidence de la République (10 mai 1936); mais bientôt, appuyée sur l'armée, la Phalange de José Antonio Primo de Rivera, les carlistes du général Mola et les royalistes, l'opposition se regroupe hors du Parlement, sous la direction de Sanjurjo et de Calvo Sotelo. L'assassinat de ce dernier par des officiers de police (12 juill.) favorise le soulèvement des 17 (Maroc) et 18 juillet (ensemble des garnisons d'Espagne), dont la direction est prise par le gouverneur des Canaries, le général Franco, à la suite de la mort, dans



Isabelle II
lithographie d'après A. Bulla
cabinet des Estampes



suppression de l'Inquisition
à Barcelone (1820), dessin d'Engelmann
cabinet des Estampes



Alphonse XIII
et le gouvernement
de Primo de Rivera



l'Alcazar de Tolède
en 1935



général Franco

un accident aérien, de son promoteur, le général Sanjurjo. La guerre civile (v. ESPAGNE [guerre civile d']) durera jusqu'en mars 1939. La lutte avait pris rapidement un double caractère. De la *révolution*, elle revêtait tous les aspects : lutte idéologique, réapparition des hostilités provinciales ou locales, vengeances personnelles, inobservation des lois de la guerre (assassinats, exécutions de José Antonio Primo de Rivera par les républicains et de García Lorca par les nationalistes, fusillades en masse, massacres, jugements sommaires, etc.); de la *guerre*, elle adoptait les règles techniques : armées constituées de formations militaires régulières, front continu, matériel moderne pour les trois armes, puissance de feu, révélée, par exemple, par le bombardement de Guernica. Enfin, la guerre d'Espagne avait permis aux nouvelles puissances militaires européennes d'expérimenter leur matériel de guerre ultramoderne, en soutenant le camp dont les aspirations politiques se rapprochaient le plus des leurs : l'Italie fasciste, l'Allemagne nationale-socialiste, l'U. R. S. S., et cela malgré la constitution d'un Comité de non-intervention, à Londres, dès le 9 septembre 1936. Finalement, le général Franco l'emportait; il avait disposé de troupes, sans doute peu nombreuses à l'origine, mais bien entraînées (divisions marocaines et gardes civils), de l'appui relativement important de l'Allemagne et surtout de l'Italie; il avait su imposer sans discussion l'unité de commandement, en particulier après qu'il eut été proclamé chef suprême du gouvernement espagnol par la junte de Burgos (1^{er} oct. 1936). Au contraire, les républicains, moins vigoureusement soutenus par la France — et encore moins par l'Angleterre, qui proclama sa neutralité —, éloignés de l'U. R. S. S. qui les soutint, avaient été en outre divisés en tendances parfois brutalement opposées, l'unité d'action réalisée par le « Frente Popular » n'ayant pu se maintenir au-delà des élections du 16 février 1936, qui avaient été marquées par la constitution d'un petit groupe parlementaire communiste. Sans doute tous les gouvernements étaient-ils hostiles au nationalisme franquiste, mais les anarchistes et les syndicalistes, surtout catalans, rejetaient l'idée même d'Etat, dont les socialistes de Largo Caballero étaient les défenseurs, et la dictature du prolétariat, que les communistes visaient à imposer. Sans doute ceux-ci réussirent-ils à s'emparer en fait du pouvoir après le ministère Largo Caballero (oct. 1936-mai 1937) et, grâce à Negrín López, à briser trotskystes et anarchistes catalans par une

bataille de rues à Barcelone en mai 1937, mais l'hostilité d'une partie des républicains à leur égard aboutit au coup d'Etat militaire du général Miaja, qui, dans Madrid assiégée par Franco, s'empara du pouvoir (constitution d'un Conseil de défense nationale) et entama des combats de rue contre les communistes, tandis que Negrín s'enfuit à l'étranger (6 mars 1939).

Bien qu'il dût son succès en partie à l'intervention italo-allemande, le général Franco proclama lors de la crise de Munich, en septembre 1938, la neutralité espagnole, n'adhéra que tardivement et avec réticence au pacte antikomintern (27 mars 1939) et refusa de faire réorganiser son armée par des officiers allemands. En septembre 1939, il proclama de nouveau sa neutralité, fit occuper le territoire de Tanger (14 juin 1940), affirma son amitié pour l'Allemagne et l'Italie, mais se garda bien de s'engager à leurs côtés dans la Seconde Guerre mondiale, se contentant d'envoyer des volontaires sur le front russe.

Le chef de l'Etat préférait panser les blessures de la guerre civile (peut-être 1 million de morts) et organiser le nouveau régime, dont il était devenu le chef dès le 1^{er} octobre 1936 et auquel il avait imposé le système du parti unique, en fondant, le 19 avril 1937, dans une nouvelle Phalange, tous les partis (y compris les anciens phalangistes ou syndicalistes), dont il fut proclamé le *Caudillo* (août 1937).

Avec l'appui de la police, des organisations de jeunesse et de la presse, disposant du soutien de l'Eglise, à laquelle il a restitué ses privilèges, et de l'armée, dont les chefs ont accédé aux plus hautes charges de l'Etat, le général Franco a fixé dans le *Fuero del trabajo* (1938) les principes du nouveau régime, mais la guerre freina les réalisations sociales et économiques (retour aux salaires de 1936, non-application des assurances sociales, etc.). Par la loi du 17 juillet 1942, on mit en place une assemblée pour laquelle on ressuscita le vieux nom de *Cortes* et dont les membres (*procuradores**), nommés par le gouvernement ou élus par les diverses corporations économiques ou culturelles, accomplirent une importante œuvre législative; la Phalange, en déclin, perdit le contrôle de l'orientation du régime (décret de juill. 1957) et dut céder le pas à l'Action catholique, l'Eglise retrouvant une place prépondérante dans l'Espagne du général Franco (concordat de 1953), où son action est secondée par l'Opus Dei, fondé en 1928 et érigé en institut séculier en 1947. L'Espagne, qui fut une des plus grandes puissances coloniales, ne possède plus, en dehors des Canaries, incorporées à la métropole, que les îles Fernando Póo et Annobón et la Guinée espagnole, l'Afrique occidentale espagnole (Rio de Oro et Seguiet el-Hamra), dont a été détaché le territoire du Maroc méridional avec le cap Juby (rendu au Maroc en 1958), et, au Maroc, quelques anciens *presidios* au nord (Ceuta, Melilla) et l'enclave d'Ibni sur la côte sud. Le Maroc indépendant revendiqua d'ailleurs la « restitution » du Sahara espagnol, d'Ibni et des anciens *presidios*. Pourtant, malgré ce recul colonial et bien qu'elle ait été mise à l'index par les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, l'Espagne, qui a évacué Tanger, a repris rapidement une grande importance quand les Etats-Unis, à l'occasion de leur rivalité avec l'U. R. S. S., eurent besoin de bases dans la Péninsule et les obtinrent (1953). Avec

l'appui des Etats-Unis, elle fut ainsi successivement admise à l'UNESCO, puis à l'O. N. U. et à l'O. E. C. E. (→ Biblio.)

Constitution.

Le pouvoir exécutif est détenu par le *Caudillo*, chef de l'Etat, commandant en chef des forces armées, Premier ministre et chef du parti de la Phalange. Les *Cortes* représentent le pouvoir législatif. Elles sont composées de 441 membres : ministres, membres du Conseil national de la Phalange, président du Conseil d'Etat, de la Cour suprême de justice et de la Haute Cour de justice militaire, représentants des syndicats nationaux élus par les groupements professionnels, alcaldes (maires des chefs-lieux de province), représentants des autres municipalités de chaque province, à raison d'un par province, recteurs de l'Université, présidents de l'Institut d'Espagne et des diverses académies, divers représentants des professions libérales, membres nommés par le chef de l'Etat. Le nombre des représentants des syndicats ne peut dépasser le tiers des membres des Cortes, et le nombre des membres nommés par le Caudillo est limité à cinquante. Une loi de succession a été approuvée (87 p. 100 des électeurs) par le référendum du 6 juillet 1947 : l'Espagne doit redevenir une monarchie, dotée d'un Conseil de régence, avec le Caudillo comme chef de l'Etat. En cas de décès ou d'incapacité de celui-ci, la régence est assurée par un Conseil comprenant le président des Cortes, le cardinal primat et le chef des forces armées. Ce conseil devrait alors désigner et faire agréer par les deux tiers au moins des Cortes une personnalité de sang royal, ou, à défaut, « la personnalité qui par ses capacités, son prestige et l'appui éventuel de la nation » serait la plus apte aux fonctions de régent. L'Espagne comprend 54 provinces, 12 audiencias territoriales correspondant à nos cours d'appel, 11 universités et académies. Il y a 9 archevêchés (l'archevêque de Tolède, patriarche des Indes occidentales, étant primat) et 63 diocèses.

Histoire militaire.

● *Armée.* Les nombreuses invasions qui submergèrent l'Espagne retardèrent la mise sur pied des armées permanentes. Il fallut attendre la naissance, au XI^e s., des premiers Etats chrétiens indépendants (Asturies, León, Castille, Aragon, Navarre) pour qu'apparaissent les premières armées de type féodal. Le service militaire n'est alors dû qu'en temps de guerre; il est obligatoire pour les nobles et pour les clercs. Outre les chevaliers accompagnés de leurs hommes de pied, il existait aussi une milice communale. Enfin, des troupes de mercenaires (Maures, Juifs, etc.) louaient leurs services aux divers belligérants. Mais l'Espagne disposait également de troupes régulières constituées par les ordres militaires, sortes de milices volontaires de chevaliers-moines, tels ceux de Calatrava, de Santiago, d'Alcántara, de la Merced, de Montesa, des Hospitaliers, des Templiers, etc., qui composaient une force militaire de grande qualité. L'union de la Castille et de l'Aragon, en 1469, entraîna une première réforme militaire, qui consista à modifier le recrutement (service militaire obligatoire pour 1 homme sur 12 de vingt à quarante ans), à organiser les corps de troupes sur un type uniforme et permanent appelé « Tercio », et à créer des unités d'artillerie. Gonzalve de Cordoue fut le grand rénovateur de la nouvelle armée royale, et c'est à son époque que la renommée de la « redoutable infanterie » espagnole prit naissance. L'excellence de cette armée permit aux rois d'Espagne de mener trois siècles de guerre dans toute l'Europe, en Amérique du Sud et en Afrique du Nord. Ce n'est qu'avec Charles III (1759-1788) qu'une refonte s'imposa. L'aménagement du volontariat provoqua l'institution du tirage au sort (1 homme sur 5). De nombreuses dérogations étaient prévues. Aussi continua-t-on le système de la « levée », ou enrôlement forcé des vagabonds, ainsi que le recrutement de mercenaires suisses et wallons. Cette armée prit part aux campagnes contre la France jusqu'en 1796, puis fut pratiquement dissoute lors de l'installation de Joseph Bonaparte sur le trône de Charles IV. Les contingents espagnols servant dans la Grande



l'Alcazar de Tolède
après la guerre civile
de 1936

Armée passèrent à l'Angleterre, et les forces nationales en lutte contre l'occupant furent les bandes de *guerrilleros* qui firent de l'Espagne un des théâtres d'opérations les plus meurtriers pour les troupes de Napoléon. Reformée après 1815, l'armée espagnole ne put venir à bout de la révolte des colonies sud-américaines. Elle s'adonna alors à la politique et participa à tous les pronunciamientos qui, depuis Riego en 1820 jusqu'à Franco en 1936, mirent en cause la forme du régime. On notera seulement la création, par le général Millán Astray, au Maroc, en 1920, d'une légion étrangère qui reprit la vieille appellation de « Tercio ». C'est, en effet, au Maroc que se retrempe la tradition militaire espagnole : après avoir été battues à Anoual* (1921) par les Rifains d'Abd el-Krim, les troupes espagnoles de Primo de Rivera se joignirent aux forces françaises commandées par Pétain pour achever la pacification du Rif* (1925-1926). Au moment de la chute d'Alphonse XIII (1931), l'armée espagnole, réorganisée en 1925, pouvait mobiliser un million d'hommes fortement encadrés (20 000 officiers d'active) et provenant soit de l'armée active (640 000 h.), soit de ses réserves (300 000 h.). En temps de paix, elle comptait, en 1936, 145 000 hommes, répartis entre les huit régions militaires de la métropole et les territoires africains. C'est à partir des troupes du Maroc (25 000 h.) que fut créée par Franco, pendant la guerre civile de 1936-1939, la nouvelle armée espagnole, qui comptait en 1939 près d'un million



soldats de la garde en tenue de parade

d'hommes (18 corps d'armée, soit 57 divisions), appuyés par des formations paramilitaires (Phalange, *requetés*, etc.). [V. ESPAGNE (guerre civile d').] Très éprouvée par cette campagne, l'armée subit une importante refonte dès 1940. Une division de volontaires (*división Azul*) fut engagée par Franco dans les rangs de la Wehrmacht sur le front soviétique de 1942 à 1945. La modernisation de l'armée espagnole, dont le matériel était en 1950 vétuste et hétéroclite, n'intervint qu'à la suite de l'accord hispano-américain du 26 septembre 1953, conclu pour dix ans, qui fait bénéficier l'Espagne des commandes « off-shore » (366 millions de dollars de 1953 à 1958), tandis qu'en retour d'importantes bases navales et aériennes sont mises à la disposition des forces américaines. Depuis lors, sous l'impulsion de son chef, le général Muñoz Grandes, l'armée espagnole, dont l'effectif atteint 350 000 hommes, s'est sérieusement renforcée. Trois de ses divisions ont été mises sur le type américain dit « pentomique ». En 1959, le budget global de la Défense s'élevait à 22 p. 100 du budget total de l'Etat.

● **Aviation.** L'armée de l'Air, qui comptait 200 appareils en 1936, disposait en 1956 de 40 000 hommes équipés de 800 avions démodés, pour la plupart de type allemand. Ce matériel est progressivement remplacé par l'in-

dustrie aéronautique nationale (usines de Séville) et surtout par l'aide militaire américaine. Cinq bases aériennes modernes sont ouvertes depuis 1954 à l'aviation américaine : Torrejón (Madrid), Valenzuela (Saragosse), San Pablo et Morón (Séville), Rota (Cadix). Ces bases sont reliées, depuis 1958, de Saragosse à Cadix, par un pipe-line de 800 km. ● **Marine.** La marine espagnole, qui remonte au XII^e s., fut organisée par Diego Gelmírez, qui établit des cales de construction navale à Iria. Ferdinand I^{er} créa la marine royale, avec son arsenal à Séville. A partir de la découverte de l'Amérique, elle fut une des plus grandes de l'Europe, mais disparut en partie après le désastre de l'Invincible Armada (1588). Très diminuée au début du XVIII^e s., elle fut restaurée peu après par le marquis de la Ensenada, qui en fit à nouveau une flotte puissante, dont Trafalgar (1805) marqua le déclin. Reconstituée au cours du XIX^e s., elle fut à nouveau détruite en 1898 par les Américains, et ne se releva pas de son écrasement aux Philippines et à Cuba. Uniquement défensive depuis cette époque, la marine espagnole, qui a conservé sa fière devise : *Te regere imperio fluctus, Hispania memento*, a ouvert en 1954 aux Etats-Unis les bases navales du Ferrol, de Cadix, de Carthagène, de Mahón et de Palma. Le budget naval de 1959 représentait 22 p. 100 des dépenses totales de la Défense.

LANGUE ET LITTÉRATURE

La formation linguistique de la péninsule Ibérique.

Deux foyers de civilisation préhistorique, l'un au nord, dans la région cantabrique et pyrénéenne, l'autre au sud-est, sont peut-être, respectivement, à l'origine des Basques et des Ibères. Au sud-ouest s'était installée la civilisation tartessienne. Les côtes de la Péninsule ont reçu ensuite des établissements phéniciens (cf. *Gadir*, devenu *Cadix*), carthaginois (cf. *Cartagena*), grecs (cf. *Ampurias* et la côte du Levant). A l'intérieur des terres, on suppose une pénétration ligure (attestée par la toponymie). Les Celtes envahirent l'ouest de la Péninsule vers le VII^e s. av. J.-C., et formèrent alors les peuples du Centre qu'on appelle les « Celtibères ». Des langues parlées avant l'arrivée des Latins (218 av. J.-C.), seul le basque a survécu en tant qu'idiome. On doit cependant rattacher aux parlers préromans de nombreux toponymes, et des mots tels que *vega*, « plaine », *man-teca*, « grasse », ou *páramo*, « lande ». La conquête latine dura deux siècles, et la romanisation qui en résulta fut très intense. Le latin parlé dans la Péninsule avait plusieurs particularités, qui le différenciaient nettement du latin employé en Gaule, par exemple pour le vocabulaire : portugais *falar*, espagnol *hablar*, français *parler*; portugais, espagnol *casa*, français *maison*; portugais *perna*, espagnol *pierna*, français *jambe*; portugais *cabeça*, espagnol *cabeza*, français *tête*, etc. En 409, les Suèves, les Alains et les Vandales arrivent à leur tour en Ibérie, sans qu'il en résulte d'importantes conséquences. En revanche, en 414, les Goths triomphent des Hispano-Latins, en se laissant toutefois imposer la culture latine, bien supérieure à la leur. En 711, les Arabes débarquent dans le sud de l'Espagne, et sont proches du golfe de Gascogne en 718. A partir de cette date, c'est la reconquête chrétienne vers le sud, avec les repeuplements correspondants, faisant progresser parallèlement, selon une ligne nord-sud, les dialectes romans qui étaient nés des diverses variétés de latin vulgaire isolées dans les bastions montagneux que les Arabes n'avaient pu conquérir; c'étaient, d'ouest en est, les *lôts* qui ont donné naissance au *galicien* (d'où naîtra le portugais*), au *léonais**, au *castillan**, au groupe *navarrais** et *aragonais**, et au *catalan**.

La littérature espagnole.

L'idiome national de l'Espagne étant le castillan, l'étude de la littérature espagnole comporte essentiellement l'histoire des œuvres écrites en cette langue. Mais il existe aussi dans la péninsule Ibérique des littératures locales dont le développement n'a pas été étouffé par la langue littéraire officielle : la plus importante d'entre elles est le catalan, dont la vitalité s'est d'autant plus affirmée à certaines époques que la Catalogne* trou-

vait dans sa culture propre un moyen de lutter contre l'influence centralisatrice de Madrid.

En revanche, le domaine de la littérature en castillan s'étend hors de l'Espagne, puisqu'il est l'idiome d'une grande partie de l'Amérique latine. (V. HISPANO-AMÉRICAIN [littérature] et les articles relatifs aux pays d'Amérique centrale et du Sud.)

● **Le Moyen Age.** La littérature espagnole fait ses débuts au XII^e s. avec le *Poème de Mon Cid* (*Cantar de Mio Cid*), qui est la *Chanson de Roland* de l'Espagne. Ce poème anonyme de 3 750 vers, qui retrace la vie du Cid à l'âge mûr, fut écrit vers 1150, et atteste une influence de l'épopée française. Le moine Gonzalo de Berceo (XIII^e s.) est le premier auteur dont le nom soit venu jusqu'à nous : candeur, fraîcheur d'esprit caractérisent ce patriarcal de la poésie castillane, qui se complait aux Vies de saints. Cette poésie de l'Espagne médiévale, qu'elle soit hagiographique, épique ou didactique, s'inspire souvent des productions françaises et parfois de thèmes arabes. Quant à la poésie lyrique, souvent influencée par la poésie occitane, elle est écrite en galicien et non en castillan. Le roi Alphonse X le Sage (1221-1284) fut le véritable fondateur de la prose littéraire; ce roi savant a écrit sur tous les sujets : histoire, sciences et astronomie. Le *Livre du Bon Amour*, de l'archiprêtre Juan Ruiz de Hita, est le chef-d'œuvre du XIV^e s. Vaste composition en vers à la veine populaire et érudite, cet ouvrage fournit des thèmes à la *Célestine* et au roman picaresque. Sous le règne du roi Jean II (1406-1454), de grands seigneurs lettrés, Villena (1384-1434), Santillana (1398-1458), Juan de Mena (1411-1456), se mettent à l'école de l'Italie. L'influence d'Alain Chartier cède peu à peu devant celle de Dante.

De la fin du XV^e s. date le roman d'*Amadis de Gaule*, prototype des romans de chevalerie. L'auteur, Rodríguez de Montalvo, ne se présente que comme correcteur d'un *Amadis* plus ancien. Ce roman n'est pas foncièrement espagnol, mais il a eu une grande importance dans l'histoire des lettres; son immense succès dans toute l'Europe en fait un bréviaire de chevalerie. La fin du Moyen Age a vu apparaître les *romances*, poèmes anonymes en vers octosyllabiques; cette poésie lyrique, épico-lyrique ou narrative traite tous les sujets. C'est l'*Iliade* de l'Espagne, au dire de Victor Hugo. L'ensemble de ces poèmes constitue un des monuments les plus originaux de la littérature espagnole : le *Romancero*.

En 1499 paraît la *Tragicomedia de Calixto y Melibea*, plus connue sous le nom de la *Célestine*. Malgré sa forme dialoguée, cette tragi-comédie de Fernando de Rojas n'était pas jouable, mais le personnage central, la Célestine, a un tel relief qu'il est devenu un type littéraire.

● **Le Siècle d'or.** Le XVI^e et le XVII^e s. forment la grande époque des lettres de l'Espagne. On appelle « Siècle d'or » cette période qui s'ouvre avec la poésie pastorale de Garcilaso de la Vega (1501-1536) et se prolonge jusqu'aux dernières œuvres de Calderón de la Barca (1600-1681). La poésie lyrique a été illustrée par Luis de León (1528-1591); Montemayor (1520-1561) écrit la *Diana*, roman pastoral imité par Honoré d'Urfé dans l'*Astrée*. A la plus belle période du Siècle d'or, on doit aussi le roman picaresque, le gongorisme, la poésie mystique de saint Jean de la Croix (1542-1591), la prose de sainte Thérèse d'Avila (1515-1582), le théâtre de Lope de Vega (1562-1635) et l'œuvre de Cervantès (1547-1616).

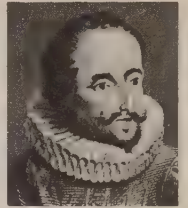
Le roman picaresque est un genre littéraire né en Espagne : bien qu'il soit possible de lui trouver des antécédents (Pétrone, Apulée), il possède une forte originalité, et son influence s'étendra au loin. La *Vie de Lazarillo de Tormes*, anonyme, est le plus ancien des romans picaresques. Le coquin — ou *pícaro* — est le héros sympathique de ce roman de chevalerie à rebours. Gueux, mendiants et pauvres hères sont mis en scène sous une forme autobiographique. Le genre évolue, devient de plus en plus complexe; il y a loin du *Lazarillo* au *Guzmán de Alfarache* (1599) de Mateo Alemán (1547-1614). Quevedo (1580-1645) écrit *El Buscón* (*le Filou*) qui est un modèle du genre. Le roman picaresque a eu une nombreuse postérité en



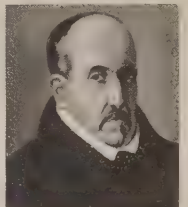
Alphonse X le Sage



Garcilaso de la Vega



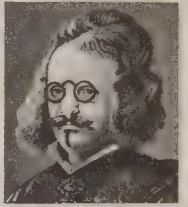
Cervantès



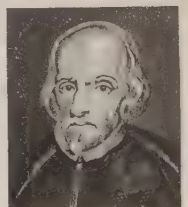
Luis de Góngora



Lope de Vega



Quevedo y Villegas



Calderón de la Barca

France, en Allemagne et en Grande-Bretagne (Scarron, Lesage, Grimmelshausen, Fielding l'ont imité).

Luis de Góngora (1561-1627) a deux manières d'écrire en vers. Sa seconde manière a reçu le nom de « gongorisme » et a donné naissance au « cultisme » : c'est le triomphe de la mythologie, de l'allusion savante, de l'antithèse et de la métaphore. Poète très discuté, il est vénéré aujourd'hui comme un précurseur. Sa poésie est devenue l'objet de nombreuses études qui comparent son écriture au style de l'architecture baroque. Plus classique apparaît la poésie mystique de saint Jean de la Croix (*Cantique spirituel*, *Nuit obscure de l'âme*), qui donne une saveur espagnole à des poèmes inspirés par le *Cantique des Cantiques*. C'est en prose que sainte Thérèse d'Avila révèle sa vie spirituelle dans son *Château intérieur*.

Lope de Vega (1562-1635) est le plus fécond dramaturge de son époque, puisant des sujets dans la mythologie, la Bible, l'histoire nationale ou étrangère, sans se soucier des règles des aristotéliens. Ses comédies de cape et d'épée (*le Chien du jardinier*, *Aimer sans savoir qui*), ses drames historiques (*Fuenteovejuna*, *Peribáñez*) plaisent à tous les publics. On y cherche en vain la profondeur des caractères, mais on trouve du lyrisme, un sentiment de la nature et une rapidité de l'action qui sauvent toutes ses *comedias*. L'œuvre de Calderón de la Barca est d'accès plus difficile : son drame philosophique *La vie est un songe* a surtout été loué par la critique allemande. Guillén de Castro (1569-1631), vers 1600, a écrit les *Enfances de Cid*, dont Corneille s'est inspiré pour écrire son *Cid*. Alarcón (1581-1639) était plus près que ses compatriotes du théâtre de caractère ; Corneille a emprunté le sujet du *Menteur à la Vérité suspecte*. Quant à Tirso de Molina (v. 1571-1648), il est l'auteur du *Trompeur de Séville*, créant ainsi le type de Don Juan, qui est devenu un personnage de toutes les grandes littératures. Les mystères de la foi chrétienne n'avaient pas quitté la scène en Espagne : le moine Tirso de Molina a aussi écrit le *Damné pour manque de foi*, un des meilleurs drames religieux (*autos sacramentales*) de cette époque.

Cervantès est le créateur du roman moderne. Son *Don Quichotte de la Manche* est toujours l'objet des recherches de nombreux érudits et matière à méditations. Si le XVIII^e s. y a vu des sujets pour des cartons de tapisserie, le XIX^e s. y a cherché un tableau des mœurs de l'Espagne du Siècle d'or, et le XX^e s. a tenté de replacer l'œuvre de ce contemporain de Montaigne et de Shakespeare dans les courants de pensée européens (érasmisme et Contre-Réforme). Le thème en est connu : un hidalgo devient fou à force de lire des romans de chevalerie et se veut lui-même chevalier errant. Il prend à son service un écuyer, Sancho Pança, et ils parcourent ensemble les routes d'Espagne. Cervantès est aussi l'auteur des *Nouvelles exemplaires* (1613), au premier rang desquelles on peut mettre le *Colloque des chiens*, qui est à la fois une nouvelle, un court roman picaresque et un dialogue satirique. Toute l'Espagne du Siècle d'or revit dans cette fantaisie littéraire. La production théâtrale de Cervantès concourt aussi à sa gloire. *Numance* a connu un regain de popularité ; cette tragédie ne devrait pas faire oublier son théâtre comique (*le Vieux Jaloux*, *le Retable des merveilles*). Cervantès s'est donc essayé dans tous les genres littéraires, mais son influence universelle et sa gloire sont dues à son *Don Quichotte*, considéré par tous les critiques comme le point culminant des lettres espagnoles.

A l'âge d'or des lettres de l'Espagne appartient aussi l'œuvre du jésuite Baltasar Gra-

cián (1601-1658) : le roman philosophique *El Criticón* en est le sommet ; Schopenhauer, après le Français La Rochefoucauld, a admiré les ouvrages laborieusement pensés et écrits de cet écrivain « conceptiste ».

● XVIII^e et XIX^e siècle. Le XVIII^e s. a longtemps été considéré comme le siècle de la décadence de l'Espagne, qui se met à l'école de la France et du néo-classicisme, mais on juge maintenant avec moins de sévérité ce siècle d'érudits consciencieux.

Le grand nom de la première moitié du siècle est celui du bénédictin Jerónimo Feijóo (1676-1764). La seconde partie du siècle est l'époque de Gaspar Melchor de Jovellanos (1744-1811), qui fut avocat, ministre, historien, écrivain et poète. C'est l'homme le plus représentatif de cette Espagne éclairée qui s'ouvre alors aux influences française et anglaise. On le place désormais plus haut que les fabulistes Félix María de Samaniego (1745-1801) et Tomás de Iriarte (1750-1791), imitateurs habiles de La Fontaine, et qui concurrent la gloire. Le théâtre essaie alors de concilier le classicisme français et la tradition espagnole : Leandro Fernández de Moratín (1760-1820) soumet son œuvre à la règle des trois unités dans le *Oui des jeunes filles*. Ramener tout le XVIII^e s. espagnol à la seule imitation de l'étranger serait injuste. Certains esprits ont cru de leur devoir de lutter contre l'invasion des idées et des formes françaises, comme Juan Pablo Forner (1756-1797) dans les *Obsèques de la langue castillane*, tandis que d'autres ont tenté honnêtement d'hispaniser leurs emprunts. José de Cadalso (1741-1782), imitateur de Montesquieu avec ses *Lettres marocaines*, reste le plus grand de ceux-là, sachant être original jusque dans l'imitation, aussi bien en prose qu'en vers.

Ce siècle peu poétique a tout de même laissé à la postérité l'œuvre tantôt anacronistique, tantôt préromantique d'un vrai poète : Meléndez Valdés (1754-1817).

En dépit de la guerre contre Napoléon, le XIX^e s. espagnol restera à l'école de la France. L'Espagne n'a pas de peine à retrouver son Moyen Âge et ses légendes nationales, et l'orientalisme hispano-mauresque se mêle aux sentiments romantiques, donnant ainsi une nuance particulière au phénomène européen du romantisme. José Zorrilla (1817-1893), le duc de Rivas (1791-1865) connurent la gloire. Leurs œuvres lyriques tombent lentement dans l'oubli, mais un post-romantisme comme Gustavo Adolfo Bécquer (1836-1870), comparé souvent à Musset et à Henri Heine, reste plus attachant.

Les poètes du XIX^e s. sont presque toujours des dramaturges : le plus grand succès du siècle est le drame de José Zorrilla, *Don Juan Tenorio* (1844), qui reste encore au répertoire.

Le *costumbrismo*, peinture et étude des coutumes et des mœurs nationales, devient un genre littéraire. Ramón de Mesonero y Romanos (1803-1882) et Mariano José de Larra (1809-1837) veulent donner de leur patrie une image et de leurs compatriotes un portrait critique, tout en évitant l'écueil de l'« espagnolade ».

La fin du siècle est dominée par un grand nom, celui d'un poète venu du Nicaragua, qui va avoir une influence considérable sur la lyrique espagnole : Rubén Darío (1867-1916). Chantre de la civilisation hispanique et introducteur de frissons nouveaux, admirateur des parnassiens, des symbolistes et de Victor Hugo, il éclipse les poètes Ramón de Campoamor (1817-1901) et Gaspar Núñez de Arce (1834-1903).

Le représentant éminent de la critique littéraire est Marcelino Menéndez y Pelayo (1856-1912), érudit infatigable et consciencieux : toute la critique postérieure lui doit quelque chose. Les romanciers les plus doués sont Juan Valera (1824-1905) et Pérez Galdós (1843-1920), auteur d'*Episodes nationaux* qui font revivre toute l'histoire du XIX^e s.

● Le XX^e siècle. Dès la fin du XIX^e s., quelques Espagnols lucides, conscients des problèmes politiques et sociaux qui se posent à leur pays, réfléchissent sur ces problèmes avant même la date, si souvent mise en avant, de 1898. Ángel Ganivet (1865-1898) et surtout Miguel de Unamuno (1864-1936) se veulent maîtres à penser de leurs contemporains. La renommée de Unamuno grandit et passe les frontières : esprit inquiet, tour-

menté, il souffre des malheurs de l'Espagne précurseur de l'existentialisme, lecteur de saint Augustin, de Pascal, de Kierkegaard, va à la recherche de l'âme de sa patrie dans *l'Essence de l'Espagne* (*En torno al casticismo*, 1895) et *le Sentiment tragique de la vie* (1913).

Tous les écrivains, du moins ceux qui ont range dans la « génération de 98 », rêvent d'une Espagne idéale, qu'ils recherchent dans le passé, dans le paysage de l'austère Castille et dans les œuvres des vieux auteurs, de Berceo à saint Jean de la Croix, mais tous tournent le dos à l'Espagne littéraire du XIX^e s., jugée par eux oratoire et superficielle. Aux influences françaises s'ajoutent celles de penseurs allemands et des romanciers russes et anglo-saxons. Pio Baroja (1872-1956), Azorín (né en 1874), Pérez de Ayala (né en 1880), Valle Inclán (1869-1936) ont rejoint la prose espagnole. José Ortega y Gasset (1883-1955) a dirigé la *Revue d'Occident*, qu'il a jouée vers 1925 un grand rôle dans l'évolution des idées. Il a préféré l'essai, genre où excellait l'écrivain espagnol de ce siècle, au roman traditionnel, que beaucoup transformèrent en roman à thèse, comme Vicente Blasco Ibáñez (1867-1928), si populaire en dehors de l'Espagne.

Le XX^e s. est le grand siècle de la poésie illustrée par une pléiade de poètes dont le succès dépasse les frontières nationales. Antonio Machado (1875-1939) a mis en vers les thèmes majeurs de la génération de 1898 dans *Champs de Castille*, et ses inquiétudes métaphysiques, en fuyant la rhétorique de l'obscurité, dans *Solitudes*.

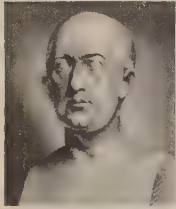
Federico García Lorca (1899-1936) est devenu le plus célèbre de tous : son *Romancero gitano* (1928), savant et populaire à la fois, est un torrent d'images hardies et éblouissantes ; les poèmes du *Poète à New York* et les *Odes surréalistes* sont moins accessibles. Les qualités de sa poésie se retrouvent dans son théâtre si varié (*Yerma*, *Noces de sang*, *la Maison de Bernarda*), où les éléments lyriques sont intimement associés aux éléments dramatiques, comme chez Lope de Vega. Juan Ramón Jiménez (1881-1958) est un grand poète symboliste qui a reçu le Nobel en 1956. Pedro Salinas (1892-1958) et Rafael Alberti (né en 1902) sont des poètes d'accès plus difficile : ce dernier se révèle comme le poète de la mer dans *Marin sur terre* (1924). L'influence de P. Valéry s'unit à celle de Góngora pour apparaître dans le recueil *Cantique* (1928), de Jorge Guillén (né en 1893), le plus « intellectuel » de tous. La guerre civile (1936-1939) termine une époque, et plus d'un écrivain vit en exil. Après un silence, on note un nouvel essor des lettres. Camilo José Cela (né en 1916) a connu le succès immédiat avec un roman, *la Famille de Pascual Duarte* (1943), bientôt traduit en plusieurs langues. Carmen Laforet (née en 1921), auteur de *Nada*, et José Agustín Goytisolo (né en 1928), auteur de *Jeux de mains*, ont écrit d'estimables romans. La poésie est toujours vivante avec Vicente Aleixandre (né en 1900), José María Pemán (né en 1898) et Dionisio Ridruejo (né en 1912).

Citons encore quelques grandes figures de lettres espagnoles : l'érudit historien des lettres espagnoles et président de l'Académie Ramón Menéndez Pidal (né en 1869) ; Américo Castro (né en 1885), qui a renouvelé l'étude des œuvres de Cervantès ; le philosophe Eugenio d'Ors y Rovira (1882-1954) ; le théoricien de l'art baroque ; Salvador de Madariaga (né en 1886). La culture européenne de ces penseurs a renouvelé la littérature espagnole, trop particulariste à la fin du siècle passé. (→ Bibli.)

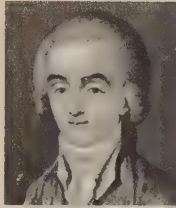
BEAUX-ARTS

Architecture.

Les premiers témoins de l'architecture espagnole qui soient parvenus jusqu'à nous remontent à la préhistoire. Ce sont les dolmens de la grotte de Menga, les menhirs du Catalogne, les *talayots*, *taulas* et *navetas* de Baléares, les *castros* galiciens, les ruines d'enceintes de villes, comme celles de Tarragone. Si l'on excepte quelques vestiges archéologiques des Phéniciens et des Phocéens, ce sont les Romains qui, les premiers, laisseront sur le sol espagnol des traces importantes de leur domination (théâtres de Sagonte et



Jovellanos



Samaniego



Menéndez y Pelayo



Unamuno



Blasco Ibáñez



Menéndez Pidal



Juan Ramón Jiménez



García Lorca



Santa María la Blanca, à Tolède

église romane de Frómista

cathédrale de Burgos

cathédrale Saint-Jacques-de-Compostelle

d'Acinipio, amphithéâtre d'Itálica, arcs de Bara et de Medinaçeli, pont d'Alcántara, aqueducs de Tarragone, de Ségovie, etc.). Les témoignages du premier art chrétien sont rares (ruines de Centcellas, près de Tarragone, d'un baptistère à Manacor, de quelques constructions funéraires), mais on conserve un ensemble important d'architecture wisigothique (églises de San Juan de Baños [Palencia], Santa Comba de Bande [Galice], San Pedro de la Nave [Zamora], Quintanilla de las Viñas [Burgos]).

L'invasion arabe implanta en Espagne l'art musulman ou hispano-mauresque, dont l'évolution dura jusqu'à la fin du Moyen Âge et se perpétua au Maroc, après avoir étendu sa domination sur tout l'ouest du Maghreb. La plupart des monuments de la première période de cet art ont disparu ; on conserve cependant quelques-uns des plus importants : mosquée de Cordoue (VIII^e-X^e s.), vestiges de la cité de luxe et de plaisir que fut Madinat-al-Zahrâ' (X^e s.), la petite mosquée du Santo Cristo de la Luz de Tolède (fin du X^e s.). Pendant la domination almoravide et almohade, l'art fut fécond et original, mais il ne subsiste, des nombreux monuments de cette époque, que la Giralda de Séville (XII^e s.), l'Alcázar de Séville (XIV^e s.) et la synagogue de Santa María la Blanca à Tolède. Alors que la civilisation musulmane, vers les XIII^e-XIV^e s., était déjà décadente, son génie construisait cependant les merveilles de goût et de raffinement que sont l'Alhambra (XIII^e, XIV^e et XV^e s.) et le Généralife de Grenade (XIV^e s.).

Tandis que dans l'Espagne musulmane se développait un art plus brillant que celui du reste de l'Europe, les États chrétiens du nord de ce pays restèrent fidèles, pendant tout le IX^e s., à la tradition wisigothique (architecture asturienne). Les monuments de cette période sont d'une grande beauté : Santullano de los Prados, Santa Cristina de Lena, San Miguel de Lillo, Santa María de Naranco et San Salvador de Valdedios.

Le X^e s. voit le développement de l'architecture mozarabe, où apparaît l'influence de l'art musulman d'Andalousie, avec l'emploi systématique de l'arc outrepassé, du modillon à copeaux, des absides et des niches d'autel semblables aux mihrâbs des salles de prière arabes, et de la voûte nervée. Les églises de San Miguel de Escalada, Santiago de Peñalba, San Miguel de Celanova, San Millán de la Cogolla, San Baudilio de Berlanga de Duero marquent cette influence. Grâce à l'action de l'ordre de Cluny, de

quelques prélats ou des chanoines réguliers de Saint-Augustin, l'art roman s'introduisit dans le nord de l'Espagne, étroitement apparenté à celui de la France, et dont l'expansion enraya une première fois l'arabisation artistique du pays. Cet art, qui se développa vers la fin du XI^e s. et au début du XII^e, fut grandement favorisé par le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle, dont la route était jalonnée d'abbayes clunisiennes, et devint, avec un grand nombre de variantes régionales, un nouvel art national. On retrouve ainsi dans le Nord-Ouest, tout au long de la route de Compostelle, la cathédrale de Jaca, les églises San Juan de la Peña, Leyre, Hirache, Arlanza, Frómista, San Pedro de las Dueñas, San Isidoro de León, et surtout la cathédrale de Saint-Jacques (1074-1128), la plus belle des grandes églises sur les routes suivies par les pèlerins. Simultanément, dans le Nord-Est et en Catalogne, se développait un autre art roman, apparenté à celui de la Provence et de l'Italie du Nord. En Catalogne, il convient de signaler deux formes successives d'architecture et de décoration, la première inspirée par l'Orient byzantin (Ripoll, Roda, Cardona, Ovarra ou les clochers des anciennes cathédrales de Vich et de Gérone), la deuxième plus évoluée et très féconde (San Cugat del Vallès, Agramunt, Urgel, Ripoll, les beaux cloîtres de Gérone et de Tarragone). L'art roman se répandit bientôt dans tout le reste de l'Espagne et s'hispanisa en se nuancant d'éléments mauresques ou mozarabes (cloître de Santo Domingo de Silos, cathédrales de Zamora et de Salamanque, collégiale de Toro, et surtout l'abbatiale San Vicente d'Ávila).

En Castille, cette hispanisation de l'art roman aboutit à la formation des premiers exemples de l'art mudéjar, où l'on voit se combiner, pendant tout le reste du Moyen Âge, les formes et les procédés de l'art chrétien et ceux de l'art musulman (églises en briques à décoration mauresque, comme, par exemple, le Cristo de la Luz de Tolède et les nombreuses églises de Sahagún).

En Espagne, la voûte d'ogives apparaîtra d'abord dans des monuments demeurés partiellement romans ; dans certains (cathédrales de Zamora, de Salamanque, collégiale de Toro), les influences françaises se mêlent aux musulmanes. Un des facteurs essentiels de cette apparition est l'action des cisterciens, qui construisirent les grandes abbayes de Moreruela, Poblet, Veruela, Fitero, Santa Creus, La Oliva, Las Huelgas, Santa

María de Huerta. L'influence française se fait surtout sentir dans les cathédrales de Tolède, Burgos et León. Mais, dans le nord de la Péninsule, cet art gothique importé de France ne s'acclimata guère au début, si ce n'est dans la région de Burgos (petite cathédrale de Burgo de Osma), puis au XIV^e s. et au début du XV^e s., à Pampelune, un des centres les plus importants de l'art gothique au sud des Pyrénées. Les États méditerranéens de la couronne d'Aragon et de Catalogne, de Valence et des Baléares voient se développer, aux XIV^e-XV^e s., une brillante architecture originale, apparentée d'abord à l'art gothique des provinces françaises de langue d'oc (cathédrales de Barcelone, Gérone, Manresa, Tortosa, Palma de Majorque, le château Bellver à Majorque et les loges de Tortosa, Barcelone, Palma de Majorque et Valence). A partir du XV^e s., l'art gothique va s'acclimater et prendre un caractère vraiment national. Les plus beaux exemples en sont la cathédrale de Séville, la chartreuse de Miraflores, le Parral de Ségovie et San Juan de los Reyes de Tolède. Les formes flamboyantes furent introduites en Espagne par des maîtres étrangers qui travaillèrent côte à côte avec des maîtres d'œuvre mudéjars, dont l'art, de destination non musulmane, produisit des chefs-d'œuvre : églises chrétiennes ou synagogues. On trouve des monuments d'art mudéjar en Aragon et en Castille, le grand monastère de Guadalupe par exemple ; cet art faisait à tel point partie intégrante de l'Espagne que les conquérants de l'Amérique l'emportèrent avec eux dans le Nouveau Monde.

A partir des Rois Catholiques, l'Espagne, à l'apogée de sa puissance, édifia des églises, des collèges, des hôpitaux, des palais et des édifices publics ou privés de toute sorte. Jamais autant d'artistes étrangers ne vinrent travailler dans la Péninsule, mais jamais non plus les créations de ces artistes n'eurent un caractère aussi typiquement espagnol : le palais de l'Infantado à Guadalajara, les hôpitaux royaux de Tolède et de Saint-Jacques-de-Compostelle, l'université de Salamanque ou le collège San Gregorio de la même ville sont des témoins de cet art appelé « Isabelle », « Ximénès » ou « plateresque », qui employa à la manière orientale des formes d'art occidentales, utilisa les éléments flamboyants et italiens suivant un rythme et des procédés mudéjars.

Avec Charles Quint, la Renaissance italienne triomphe définitivement en Espagne. Citons le Palais royal entrepris sur l'Alhambra par



façade de San Pablo à Valladolid



sacristie de la Chartreuse à Grenade



pont romain d'Alcántara



église San Pedro de la Nave à Zamora



cour des Lions, à l'Alhambra de Grenade

la chartreuse de Miraflores à Burgos



saint Bruno par Montañés



cathédrale Saint-Jacques-de-Compostelle
saint Paul
et saint Jacques le Mineur



Pedro Machuca, en 1526, et la cathédrale de Grenade, de Siloé, qui fait école en Andalousie (Jaén, Málaga, etc.).

Le purisme austère de la Contre-Réforme l'emporte en Espagne, vers 1567, avec le monastère de l'Escorial; les disciples de Herrera, l'un de ses architectes, construisent des églises et des couvents, prolongeant ainsi l'architecture classique jusqu'à l'introduction, vers le milieu du XVIII^e s., du baroque, qui triomphera sous forme d'écoles régionales dans la première moitié du XVIII^e s. Les plus fameuses de ces écoles sont celles de Salamanque (les Churriguera), de Madrid (Pedro Ribera et Narciso Tomé), de Galice (Andrade et Casas Novoa), de Séville (les Figueroa), de Grenade (Hurtado Izquierdo), de Valence, de Catalogne, de Saragosse, du Pays basque. Par opposition à l'art baroque, les Bourbons font souvent appel à des architectes français travaillant dans le style de Versailles (château de la Granja).

Pendant toute la seconde moitié du XVIII^e s. triomphe le néo-classicisme, auquel contribue beaucoup l'Académie des beaux-arts de San Fernando, fondée en 1752 par Ferdinand VI. Ses grands monuments sont l'église de San Francisco el Grande de Madrid, la façade de la cathédrale de Pampelune, parfait exemple de ce retour au purisme gréco-romain qui est particulièrement sensible dans le musée du Prado, œuvre de Juan de Villanueva (1739-1810). Le XIX^e s. sera surtout caractérisé par son eclectisme; l'œuvre la plus importante est celle du Catalan Gaudí (1852-1926), qui conçut dans un goût néo-gothique et modern style des édifices étranges et d'une puissante originalité. L'exubérance et la surcharge feront place, dès le deuxième quart du XX^e s., à une architecture dépouillée, voire austère, et plus rationnelle (Faculté des lettres de Madrid).

Sculpture.

Les têtes de taureau en bronze trouvées à Costig, dans l'île de Majorque, rappellent l'art égéen, et l'on possède des sculptures en marbre provenant des restes de la cité grecque d'Emporion, à Ampurias. Sous l'influence des diverses civilisations de la Méditerranée naquit un véritable art ibérique (*Dame d'Elche*).

A l'art romain et au paléo-chrétien (sarcophages d'Ampurias, de Gérone, de Valence,



Jaca
chapiteau
de la cathédrale

de Tolède, d'Astorga) succéda l'art des Wisigoths, qui ornèrent leurs églises de bas-reliefs très décoratifs, où se mêlent aux êtres humains et aux animaux des ornements géométriques. Après la conquête arabe, la tradition wisigothique se perpétua surtout aux Asturies, dans les médaillons ou les frises décorées de torsades, d'entrelacs, dans les rosaces garnies de feuillages et dans les figures animales, marquées de souvenirs romains et byzantins.

Il est difficile de déterminer dans quelle mesure la sculpture romane espagnole dérive de l'art musulman et mozarabe, et dans quelle mesure elle a pu être inspirée par la France. Dans les églises mozarabes, la sculpture était purement décorative et ne représentait pas de figures. On a pensé que l'orfèvrerie et la sculpture sur ivoire, particulièrement en honneur dans les ateliers monastiques mozarabes, exercèrent une action déterminante sur la sculpture romane espagnole et la sculpture romane française du XI^e s. (reliquaire en argent repoussé de San Isidoro de León; *Arca Santa* de la cathédrale d'Oviedo, en ivoire; crucifix d'ivoire commandé par le roi Ferdinand I^{er} [Musée archéologique de Madrid]; coffret reliquaire de San Millán de la Cogolla). Il convient de signaler aussi le rôle joué par les miniatures des manuscrits mozarabes dans la formation de la sculpture languedocienne, qui semble avoir inspiré à son tour certaines œuvres romanes sculptées en Espagne. Un des facteurs essentiels de la création de cet art roman fut également le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle (chapiteaux de Jaca, cloître de Santo Domingo de Silos, un des chefs-d'œuvre de l'art du XII^e s., portails et chapiteaux de San Isidoro de León, façade des Platerías de Saint-Jacques-de-Compostelle). Vers la fin, l'art roman produisit des œuvres d'une grande finesse (Apôtres de la Cámara Santa d'Oviedo, grand portail de San Vicente de Ávila, porche de la Gloire de Compostelle, du maître Mathieu), de même qu'en Catalogne (façade de Santa María de Ripoll).

La sculpture gothique espagnole du XIII^e s. (Burgos, León) dérive en grande partie de la sculpture française de la même époque. Au XIV^e s., en Catalogne, celle qui orne les monuments et les retables polychromes a un caractère original. En Castille, le XVI^e s., qui avait vu l'introduction fréquente, par des maîtres étrangers, allemands et flamands surtout, des formes flamboyantes, est l'époque où fleurissent ces sculpteurs sur pierre et sur bois qui travaillaient à d'innombrables façades, stalles et retables, dans un esprit véritablement national. Sous les Rois Catholiques, Gil de Siloé dote l'Espagne d'œuvres d'une très grande richesse (grand retable polychrome et monuments funéraires de la chartreuse de Miraflores à Burgos), et le monument funéraire du Doncel de Sigüenza, œuvre d'un anonyme, est le plus émouvant de son époque. Au temps de la Renaissance, l'influence italienne marque Ordóñez, Diego de Siloé ou Forment.

A côté de Berruguete, le Français Juan de Juni, pleinement hispanisé, apparaît comme un des créateurs de l'école de sculpteurs qui, au XVII^e s., va dominer la Vieille-Castille, surtout à Valladolid, où Gregorio Fernández, créant à son tour une école, a laissé des sculptures sur bois destinées aux processions, et dont le réalisme ainsi que les vives couleurs émeuvent les foules. La sculpture polychrome fleurit au même moment en Andalousie, avec Martínez Montañés, Juan de Mesa, Alonso Cano, Pedro de Mena, également réalistes et mystiques, mais sans la violence des Castillans. Après le baroque, dans lequel la tradition espagnole s'affaiblit, la sculpture officielle du temps des Bourbons s'inspire, sauf celle de Francisco de Salzillo, des nombreux sculpteurs français qui viennent décorer les jardins et les palais royaux.

Après un XIX^e s. assez terne, la sculpture espagnole, qui, après le néo-classicisme, avait abouti à l'art de Mariano Benlliure ou de Miguel Blay, retrouve au XX^e s., dans l'œuvre de Julio Antonio, les plus anciennes sources réalistes de l'Espagne, tandis que Manolo, Gargallo et Julio González, impressionnés par Picasso, prennent rang dans l'école de Paris, inclinent vers le cubisme. L'irréalisme, que Mateo Hernández fait œuvre de puissant animalier, que Victorio Macho

et Enrique Monjo renouent avec la tradition du Moyen Âge et des monuments de la Renaissance.

Peinture.

On distingue deux groupes importants de peintures préhistoriques : le groupe franco-cantabrique (Altamira, Candamo, Puen Viesgo) et le groupe levantin (Alpera, Cogulla, Calapata). A partir du naturalisme d'Altamira et du style plus schématisé du groupe levantin, on peut suivre toute une évolution qui va jusqu'à la peinture des vases ibériques. De l'époque romaine datent la décoration de l'évêché et des tombes de Mérida, ainsi que celle de Santa Eulalia de Boveda (Lugo) avec ses entrelacs et ses oiseaux. La peinture asturienne (IX^e-X^e s.) est empreinte de souvenirs romains (à Santullano de los Prados [Oviedo], à San Salvador de Valdedios). L'art mozarabe produisit une brillante série de manuscrits. A l'art roman, de San Baudelio de Berlanga à Maderuelo (Ségovie), en passant par l'important groupe de Catalogne (dont la plupart des œuvres sont au musée de Barcelone), appartiennent également les chefs-d'œuvre du panthéon royal de San Isidoro de León.

A l'époque gothique, la miniature, ayant reçu les enseignements de la France, s'hispanisa fortement (illustration des *Cantigas d'Alfonso X*, vision très complète de la vie espagnole au siècle de saint Ferdinand).

A partir du XIV^e s., l'influence picturale de la France pénètre peu à peu en Espagne par la Catalogne et le Levant; vers le dernier tiers du même siècle, c'est celle de Florence qui prédomine en Castille, ce qui va différencier nettement la production catalane de la production castillane, influencée elle aussi par la France. Le prestige des Flamands, et même temps que celui des Italiens, agit sur les deux écoles, vers le milieu du XV^e s. (Dalmau à Barcelone, Jorge Inglés et Fernando Gallego en Castille) jusqu'au début du XVI^e s. En Andalousie, Alejo Fernández s'inspire de la peinture vénitienne, tandis que Pedro Berruguete exprime avec force le tempérament espagnol.

Au XVI^e s., l'influence flamande diminue. Yáñez de Almedina et Fernando Llanos sont élèves de Léonard de Vinci; Luis de Vargas apporte à Séville un peu de la grâce du Corrège, et Morales le Divin combine les enseignements italiens, flamands et l'inspiration populaire. Titien est peintre de Charles Quint; Philippe II, encore jeune, lui commande des tableaux. Pour la décoration de l'Escorial, des peintres italiens viennent travailler en Espagne, mais y collaborent aussi des Espagnols comme Navarrete et Mudarra. Le mort trop jeune pour avoir pu exécuter l'énorme tâche qui lui avait été confiée, le roi continue cependant à commander des peintures flamandes, et, sous l'influence de Hollandais Antonio Moro, Sánchez Coel devient le chef de l'école des portraitistes du Cour.

Philippe II méconnaît le Greco, avec qui commence la véritable originalité de la glorieuse peinture espagnole du XVII^e s. Ribera, premier maître du ténébrisme, auquel il initie Ribera, humanise les sujets sacrés. Ribera, qui alla faire une glorieuse carrière en Italie, émeut par la vérité de ses mécontents, de ses guenilleux, plus encore que par ses martyrs dramatiques. Zurbarán, que l'on a surnommé « le Caravage espagnol », ne connut sans doute ce maître qu'à travers l'œuvre de Ribera; c'est un mystique brûlant, sévère en même temps qu'un coloriste somptueux. Vélasquez est un des pères de la peinture moderne; dans ses portraits aussi bien que dans ses grandes compositions (*la Reddition de Bréda*, *les Ménines*), il introduit un ardeur de sensation directe qui l'a fait justement considérer comme un précurseur de l'impressionnisme. Alonso Cano, dont on cite les *Sept Joies de Marie* (cathédrale de Grenade), se situe entre Guido Reni et Murillo avec lesquels, souvent, il supporte la comparaison. Murillo pratique tout à tour le réalisme populaire, en des scènes de la vie picassolesque, et l'idéalisation du type féminin sévillan, dans de précieuses représentations de la Madone. Dynamique, baroque, Valdés Leal s'adonne volontiers, dans une étrange exaltation de la lumière et de la couleur, à la délectation macabre. Successeur de Vélasquez en tant que peintre de la Cour

Juan Carreño de Miranda, dit « le Van Dyck d'Espagne », est estimé en tant que peintre religieux et grand décorateur, mais touche surtout par ses portraits de Charles II, le pâle roi « ensorcelé », ainsi que par ceux de la reine, la mélancolique doña Mariana, si fragile, vêtue en religieuse. L'exubérance imaginative et la vivacité des couleurs reparaissent dans l'œuvre de Claudio Coello (*L'Adoration de la Forme sacrée*, à l'Escorial).

Le XVIII^e s. voit la venue de nombreux artistes français, que les Bourbons préfèrent aux Espagnols; Tiepolo et Mengs travaillent à Madrid vers le milieu du siècle; en 1746, Goya vient au monde; c'est un des plus puissants maîtres de l'art espagnol et de l'art universel, et lui aussi l'un des initiateurs de la peinture moderne. Après lui viendront le portraitiste Rosales, Fortuny, l'impressionniste Sorolla, le divisionniste Dario de Regoyos, exécutant minutieux et brillant de scènes de l'ancien temps; au début du XIX^e s., les personnalités marquantes sont Picasso, Juan Gris, Maria Blanchard, Miró, Dali, intégrés à l'école de Paris, et, plus spécifiquement espagnols, Vázquez Díaz, Iturino, José María Sert, Zuloaga et surtout José Gutiérrez Solana.

Arts décoratifs.

Dès l'époque de la domination romaine, Pliny a vanté la verrerie de Sagonte; l'abondance des mines d'or et d'argent permet alors à l'orfèvre de fournir des vases destinés aux usages mêmes quotidiens; le travail du fer, pour la même raison, connaît un vaste développement et rend célèbre notamment la ville de Biblilis, centre de fabrication d'armes; dans son poème sur la chasse, A. Gratius Faliscus vante déjà les couteaux de Tolède.

Sous les Wisigoths apparaît un style qui rappelle Byzance, avec des caractères plus légers dont le goût persistera jusqu'à la fin du XI^e s. (trésor de Petrossa, au musée de Bucarest; trésor de Guarrazar, à l'Armeria de Madrid).

Sous les Arabes, le mobilier s'orientalise (bois précieux et odorants, revêtus de plaques en métal précieux), de même que le décor à tendances géométriques, aussi bien dans l'ivoire sculpté que dans le fer ciselé, la damasquinure, les nielles, le filigrane, les cuirs estampés (Cordoue), les armes (Sagonte, Tolède, Grenade), les célèbres faïences hispano-mauresques, à reflets dorés. Aux XIII^e et XIV^e s., dans les retables, les scènes religieuses chrétiennes sont encadrées de motifs musulmans.

A l'époque de la Renaissance, l'influence flamande se conjugue avec la précédente, dont Grenade maintient la tradition; la ferronnerie, en particulier, produit des chefs-d'œuvre (balustrade de la cathédrale de Tolède); l'orfèvrerie civile et religieuse connaît un grand essor; les principaux centres sont Barcelone, Burgos, Cordoue, Tolède, avec lesquels rivalisent Talavera (faïences blanches et poteries rouges renommées), Almería (verreries).

Au XVII^e s., le luxe est tel que l'on fabrique en argent des vases destinés à l'usage quotidien; Vargas devient un centre important de sculpture sur bois; les ébénistes de la Cour exécutent de précieux cabinets en bois peint et doré, ou ornés de marqueterie en ébène et ivoire; on cite encore les céramiques de Talavera, la verrerie de Valdemera, les dentelles (point d'Espagne, réputé dans toute l'Europe); puis le style churrigueresque porte à son paroxysme la fantaisie, le baroque. Ce sont ensuite les styles français qui déterminent l'évolution, depuis le palais de la Granja, conçu sur le modèle de Versailles, jusqu'à la manufacture de Buen Retiro, dite « Sévres espagnol »; un Lyonnais, Jean Roulière, sera nommé, en 1748, directeur de la manufacture royale de soierie.

Au XIX^e s., on signale une industrie, prospère, de bijouterie d'acier et de bourses à mailles d'argent, ainsi que des produits de papeterie. Au XX^e s., dans les expositions internationales, l'Espagne, traditionnellement, brille surtout par ses arts du feu et du métal.

MUSIQUE

La musique de l'Espagne primitive n'est connue que par les récits d'historiens et d'écrivains, ou par les représentations graphiques des cavernes et les ornements des

vases. Pendant les premiers siècles du chant chrétien, on trouve en Espagne quelques centres remarquables: Tolède, Séville, Sagonte. Le chant religieux de l'époque wisigothique est une admirable création de l'Espagne chrétienne aux VI^e et VII^e s.; après l'invasion musulmane, ces mélodies prendront le nom de « chant mozarabe » (VIII^e s.). Les manifestations lyriques trouvent leur expression dans le *Chant de la Sibylle*, d'abord en latin, et, plus tard, en langue vulgaire; et les manifestations théâtrales dans les *autos sacramentales* et les mystères, parmi lesquels a survécu le *Mystère d'Elche*, représenté tous les ans au mois d'août.

A partir du XII^e s., on enregistre l'épanouissement des *trovadores* et des jongleurs. Au XIII^e s. est fondée, à l'université de Salamanque, une chaire de musique. Cet art est cultivé au XIV^e s., comme le prouvent les énumérations organographiques du poète Juan Ruiz et les ordonnances palatines. Au XV^e s., les compositeurs pratiquent la polyphonie avec une incontestable personnalité nationale, comme le prouvent les chansonniers de Palacio, de la Colombina et d'Uppala. Le XVI^e s. est le siècle d'or de la musique espagnole, grâce aux compositeurs, interprètes et auteurs de traités qui travaillent sous l'influence de la Renaissance. Parmi eux, il faut citer Antonio de Cabezon et Tomás Luis de Victoria. Cabezon, le grand maître de l'orgue, cultive, ainsi que ses collègues espagnols, le *tiento* et les *diferencias*. Au XVII^e s., on peut noter une nouvelle direction artistique, grâce surtout à l'influence italienne de la monodie accompagnée. Lope et Calderón écrivent les vers des premiers opéras espagnols. Calderón est aussi le premier auteur littéraire de *zarzuelas*, pièces en deux actes comprenant un grand nombre de morceaux chantés.

La musique religieuse compte des maîtres remarquables: Mateo Romero, Pontac; elle connaît également de grands organistes: les Clavijo, Juan Cabanilles. Au XVIII^e s., l'influence italienne devient plus considérable encore. On écrit des *zarzuelas* en style italien. La musique des saynètes se multiplie, et le début du siècle voit naître la *tonadilla* scénique, sorte de petit opéra-comique. A la fin du siècle intervient le mélodrame avec Iriarte. La musique religieuse pénètre partout, et son représentant le plus connu sera F. J. García. L'influence de Domenico Scarlatti sur la musique de clavecin est très sensible, surtout dans les pièces instrumentales de fray Antonio Soler. Le XIX^e s. enregistrera les changements les plus remarquables dans la musique théâtrale. L'influence de Rossini est accablante vers 1820, et l'opéra italien fait également oublier l'ancienne zarzuela. Sous cette influence étrangère naîtront les opéras espagnols de Carnicer, Eslava et autres. Dans la seconde moitié du XIX^e s. seront représentés en Espagne des opéras de plusieurs maîtres nationaux. En 1851, la *zarzuela grande* fait sa triomphale apparition, avec trois actes ou plus, grâce à Barbieri, dont l'exemple est immédiatement suivi. La musique religieuse témoigne d'une décadence totale. Dans la musique d'orgue, il faut noter l'influence de l'art français et belge. La musique symphonique est favorisée par la création de plusieurs sociétés de concerts; la principale déploie son activité à Madrid, sous les directions successives de Barbieri, Gaztambide, Monasterio, Bretón et Vázquez. La musique de chambre suit la même voie, grâce surtout à la « Sociedad de cuartetos » (quatuors), créée par Monasterio en 1863.

Au XX^e s., d'éminentes personnalités apparaissent, dont plusieurs étaient déjà marquantes à la fin du XIX^e s. Dans le domaine de la création artistique, Isaac Albéniz, Enrique Granados, Manuel de Falla et Joaquín Turina acquièrent une solide réputation internationale. Le *général chico* décline; le *général infimo* (chansons de variétés) obtient une vogue éphémère; on accorde un certain intérêt à l'opérette, et les *zarzuelas grandes* se maintiennent. A Madrid, plusieurs orchestres font preuve d'émulation; après la guerre civile est fondé un orchestre national, dirigé par Argenta. La musique chorale connaît un splendide essor en Catalogne et dans le nord de l'Espagne. Nicolau est peut-être le compositeur qui donne le plus de sens national, dans la forme la plus profonde, à ses compositions chorales. Les recherches

musicologiques, commencées isolément au XIX^e s., surtout grâce aux efforts de Barbieri et de Pedrell, ont atteint actuellement un extraordinaire épanouissement. Par l'ampleur et le volume de ses travaux, Anglés s'est imposé au premier rang des érudits. L'Institut de musicologie, sous sa direction, a pris un grand essor dans le domaine de la musique historique et du folklore. La production folklorique, amorcée avec foi vers la fin du siècle précédent, se poursuit intensivement dans le nôtre. La complexité d'un matériel très riche et varié témoigne de la diversité des sources grâce auxquelles s'était enrichie, au cours des siècles, la musique populaire espagnole, et dont on conserve de perceptibles vestiges, à côté de documents vivants maintenus par la transmission orale. Un autre intérêt soulevé par ces manifestations folkloriques s'attache aux questions organographiques. En Espagne, on trouve des instruments populaires très variés. La guitare est le plus connu d'entre eux, mais il faut aussi rappeler l'existence d'une grande diversité d'instruments à cordes et à vent. (→ Biblio.)

ENSEIGNEMENT

L'organisation de l'enseignement en Espagne est fondée sur le principe de la liberté. L'enseignement public a une organisation centralisée assez similaire à celle qui régit l'enseignement en France. L'enseignement privé, en général catholique, possède un grand nombre d'établissements primaires et enseigne à 50 p. 100 des effectifs de l'enseignement secondaire.

L'enseignement primaire a été rendu obligatoire dès 1857, mais la fréquentation de l'école est restée longtemps irrégulière. De grands efforts ont été faits pour lutter contre l'analphabétisme, encore vivace dans le sud du pays (Andalousie). La République de 1931 a tenté d'introduire la laïcité, mais, dès la victoire du mouvement national, l'enseignement religieux a été rétabli.

Les études secondaires durent six ans et sont sanctionnées par le baccalauréat. Chaque ville importante a son lycée (*instituto*), mais, à côté de celui-ci, existent de nombreux établissements privés, appelés « collèges » ou « académies ».

L'enseignement supérieur est donné par douze universités. Si la vieille université de Salamanque garde son prestige dû à une tradition d'humanisme, Madrid, fière de sa moderne cité universitaire, a aujourd'hui plus de 20 000 étudiants. Les dix autres universités sont celles de Barcelone, Grenade, Murcie, Oviedo, Sagonte, Séville, Valence, Valladolid, Saint-Jacques-de-Compostelle, et, aux Canaries, celle de La Laguna. Le droit et surtout la médecine ont toujours beaucoup d'étudiants, les lettres et les sciences attirant moins les étudiants de milieu aisé.

Un grand effort a été fait, à plusieurs reprises, pour combler le retard de l'Espagne dans le domaine technique. Ecoles techniques, écoles d'ingénieurs se multiplient, l'Espagne voulant faire appel de moins en moins aux ingénieurs étrangers.

Le *Conseil supérieur de la recherche scientifique* jouit actuellement d'un immense prestige pour des raisons identiques.

On ne saurait passer sous silence les universités populaires, l'Université ouvrière (*Universidad laboral*), l'Espagne ayant toujours été un pays d'autodidactes.

Bien des difficultés ont retardé le développement de l'instruction publique en Espagne, mais l'Université a fourni au pays plus d'une de ses gloires littéraires: Ortega y Gasset et Unamuno ont été professeurs de l'enseignement supérieur, le poète Antonio Machado professeur de lycée, et ne l'ont jamais oublié.

INFORMATION

● *Presse*. Le trait dominant de la presse espagnole réside dans une sujétion à peu près constante à une censure officielle, avec quelques rares périodes de liberté. Aucun journal à très grand tirage n'existe. Le doyen des quotidiens est publié en Catalogne: le *Diario de Barcelona*, fondé en 1792. Les tirages les plus importants, en 1958, sont atteints à Madrid par le quotidien *A. B. C.*, fondé en 1905, de tendance monarchiste, et par l'officieux *Ya*, d'inspiration catholique, fondé en 1935. L'organe officiel du parti phalangiste, *Arriba*, fondé en 1935 également,



Isaac Albéniz



Enrique Granados



Manuel de Falla

se rattache à la chaîne « Prensa y Radio Española », qui contrôle au moins un quotidien dans presque toutes les grandes villes de province. Le quotidien indépendant madrilène du soir, *Informaciones*, paraît depuis 1922. Au total, l'Espagne compte une centaine de quotidiens.

● **Agences de presse.** En 1867, le journaliste Nilo Fabra fondait la première agence de presse espagnole, passée sous le contrôle d'Havas en 1879. Après diverses transformations, elle redevenait purement espagnole en 1926, pour être dissoute en 1938 par le gouvernement franquiste.

Quatre agences fonctionnent aujourd'hui. La plus ancienne, l'agence *Mencheta*, est une entreprise familiale créée en 1882 à Madrid. Elle est surtout spécialisée dans les informations sportives. L'agence *Logos* fut fondée en 1928 comme filiale du journal *El Debate*. Elle constitue actuellement un service d'une société d'édition catholique. La plus importante des agences espagnoles est l'agence *Efe*, société fondée à Burgos en octobre 1938 et transférée à Madrid en 1939. Elle dessert presque tous les journaux espagnols. Enfin, l'organisation « Prensa y Radio Española » (PYRESA) est une société anonyme créée en 1940 ; elle dessert uniquement les organes qui lui appartiennent : une quarantaine de quotidiens, une vingtaine d'hebdomadaires, plusieurs stations de radio.

● **Radiodiffusion.** L'Etat possède, en Espagne, une quinzaine d'émetteurs, tandis que plus de 80 autres appartiennent à des entreprises privées. Mais tous sont placés sous l'autorité de la direction générale de la Radiodiffusion, organisme rattaché au ministère de l'Information et du Tourisme.

Espagne (GUERRE CIVILE D') [1936-1939]. Hist. mil. Le 18 juillet 1936, quelques jours après l'assassinat de Calvo Sotelo, les garnisons espagnoles des Canaries et du Maroc (35 000 h.) se soulèvent contre le gouvernement républicain de Madrid : Franco prend leur tête dès le 19, et, à la suite de la mort accidentelle de Sanjurjo, se révèle comme le seul chef de l'insurrection.

En Espagne, celle-ci est soutenue par la majorité des formations catholiques et nationalistes (monarchistes, *requetés**, phalangé*), qui doivent favoriser le ralliement de nombreuses garnisons, notamment à Burgos, Saragosse et Valladolid. Du côté gouvernemental, Madrid sait pouvoir compter sur la majorité de l'aviation, des forces de police (17 000 h.), de la Garde d'assaut (33 000 h.), des carabiniers qui assurent la garde des frontières, sur une partie des Basques catholiques, auxquels est promise une large autonomie. L'armée républicaine, commandée par les généraux Miaja, Pozas puis Rojo, sera surtout constituée par les milices ouvrières (450 000 h.) du « Frente Popular ». Dès le début, les deux camps reçoivent de l'étranger des appuis clandestins : anglais, français et soviétiques pour les républicains, italiens et allemands pour Franco. (Des Junkers-52 allemands, réalisant un des premiers ponts* aériens, transportent en Espagne des troupes marocaines). Cette guerre de trente-deux mois, dans laquelle chaque parti engagera près de 800 000 hommes, peut, sur le plan militaire, se diviser en quatre phases successives.

1° **L'établissement d'un front continu.** Si l'insurrection est aussitôt maîtresse du León, de Burgos et, grâce aux requetés navarrais, de Pampelune, le gouvernement, par une véritable levée en masse ouvrière, écrase le soulèvement à Barcelone* et affirme son pouvoir sur Madrid, Santander, Valence, etc. Séville est occupée par les franquistes grâce à l'aide de Queipo de Llano. Le 21 juillet, Franco est maître de la Galice, du León, de la Navarre, mais la pointe qu'il occupe en Estrémadure, à Cáceres, ne rejoint pas celle d'Andalousie, et la conquête du pays par surprise ayant échoué, il doit se résoudre à entreprendre de véritables opérations. Au cours de l'été, les troupes franquistes du Nord, commandées par Mola, s'emparent de Saint-Sébastien et d'Irún (2 sept.), débloquent Oviedo (17 oct.), atteignent à l'est la ligne Huesca-Teruel, mais sont stoppées sur la sierra de Guadarrama ; celles du Sud, aux ordres de Yagüe, s'emparent de Cordoue et de Badajoz (14 août), font le 2 septembre leur jonction avec les premières à Oropesa,



guerre civile 1936-1939

et délivrent, le 27, les cadets de l'Alcázar* de Tolède.

2° **La liquidation du front nord.** Franco établit alors son quartier général à Salamanque et son poste de commandement avancé à Burgos. L'année 1937, qui débute par la prise de Málaga par les nationalistes (févr.), se solde par un échec complet de ces derniers dans leurs attaques répétées contre

Madrid, vigoureusement défendue par Miaja. Bien plus, ils se heurtent à de puissantes contre-offensives des gouvernements, qui récupèrent momentanément Brunete (6 juill.) et Teruel (15 déc.). La lutte se concentre au printemps en Biscaye, contre la fameuse ceinture fortifiée de Bilbao, enlevée le 19 juin par les franquistes, et dans la région de Santander : cette ville tombe le 25 août grâce au concours de volontaires italiens qui subissent, d'autre part, un grave échec dans leur tentative sur Guadalajara* (mars 1937). Le 21 octobre, la chute de Gijón, dans les Asturies, marque la fin de la résistance républicaine dans le Nord.

C'est en 1937 que l'aide étrangère s'intensifie dans les deux camps, en dépit des tentatives franco-anglaises de création d'un contrôle maritime international (avr.) visant à interdire l'envoi d'hommes et de munitions en Espagne. Ce contrôle devient rapidement illusoire quand l'Allemagne et l'Italie s'en retirent après le bombardement d'Almería* effectué le 31 mai 1937 par des navires allemands, en représailles de l'attaque du *Deutschland* par un avion gouvernemental. L'aide italienne, de beaucoup la plus importante, atteint alors cinq divisions de chemises noires (30 000 à 40 000 h.). L'intervention allemande, dirigée par l'Abwehr de Canaris, se traduit par de fructueuses expériences sur les nouveaux matériels (chars) et par l'envoi des bombardiers de la légion Condor*. Ceux-ci se signalent par la destruction de Guernica*, dont le retentissement sera profond sur l'opinion internationale. Les gouvernements sont renforcés par les *brigades internationales* et reçoivent l'appui de cadres et de matériels soviétiques (avions, munitions, etc.). C'est en 1936 que Negrín, ministre des Finances, fait transporter en U. R. S. S. la réserve d'or de la Banque d'Espagne.

3° **La marche vers la mer.** Sur de ses arrières, Franco déclenche, le 9 mars 1938, en Aragon une offensive générale sur un front de 85 km, qui dégage Huesca, s'empare de Lérida (2 avr.) et atteint la Méditerranée à Vinaroz (16 avr.), coupant en deux tronçons le territoire de l'Espagne républicaine. En juin, une tentative franquistes vers Sagonte est arrêtée par une diversion des gouvernements sur l'Ebre, qu'ils franchissent à Mora, en direction de Gandesa pour dégager Teruel. Le front ne bougera guère jusqu'à la fin de l'année.

4° **L'offensive finale.** A Noël 1938, entre Lérida et Balaguer, comme l'attaque décisive sur la Catalogne : les prises d'Artesa et de Manresa (janv. 1939) mettent les républicains dans une position critique : Barcelone tombe le 25 janvier. L'internement en France, le 5 février, des restes de l'armée républicaine, et, le 27, de la flotte à Bizerte marque la fin des opérations militaires. A Madrid, les éléments de la *cinquième colonne** nationaliste livrent la capitale aux troupes de Franco le 28 mars. Le 29, elles entrent à Valence et occupent toute l'Espagne. La guerre, menée avec acharnement dans les deux camps, avait coûté au pays plus d'un million de morts. (→ Biblio.)

Espagne (ORDRE ROYAL D'), ordre civil et militaire espagnol, créé en 1809 par Joseph Bonaparte. Ruban rouge. Aboli par Ferdinand VII à son retour.

ESPAGNE (Nouvelle-). V. NOUVELLE ESPAGNE.

ESPAGNE, ESPAGNE ou DE ESPAÑA (Carlos José Enrique d'ESPAGNAC, dit le Comte d'), gentilhomme espagnol (Folx 1775 - Organya, Catalogne, 1839). Il prit du service en Espagne en 1792, combattit les Français, et se montra résolument absolutiste. Capitaine général de Catalogne à la restauration de Ferdinand VII, exilé en 1820, il étouffa dans le sang l'insurrection des apolitiques en Aragon (1827). A la mort du roi il se déclara pour don Carlos, mais ses atrocités lui valurent d'être fusillé par ses propres partisans.

ESPAGNIN n. m. (de Espagne). Variété de raisin, probablement importée d'Espagne en France, et dont la chair est juteuse et sucrée, mais légèrement astringente. || Variété d'olivier.

ESPAGNOL, E adj. et n. Qui se rapporte à l'Espagne ; habitant ou originaire de ce pays.



général José Miaja



colonel Vicente Rojo



général Mola



général Queipo de Llano

— Brod. *Broderie espagnole*, broderie de couleurs vives, pour châles et costumes. (Elle est exécutée avec des fils de métal et de soie mélangés; les motifs festonnés sont reliés les uns aux autres par des picots longs et légers en métal.)

— Zootechn. *Poule espagnole*, race de poules, très élégante de forme, au plumage noir et aux oreillons très développés et blancs. (C'est une race de fantaisie, d'élevage difficile.)

— N. m. Linguist. Langue parlée en Espagne et dans la plupart des pays d'Amérique latine. (V. CASTILLAN et ESPAGNE. Pour la littérature de langue espagnole, v. ESPAGNE et HISPANO-AMÉRICAINE [littérature], et les articles relatifs aux différents pays d'Amérique centrale et du Sud.)

— N. f. Coulis, de sauce brune, qui entre dans la préparation de diverses sauces. || *A l'espagnole*, à la manière des Espagnols : *D'une scène locale assez basse, il [le Greco] fait se lever d'innombrables puissances de sentiments à l'espagnole* (Barres).

ESPAGNOLADE n. f. Œuvre d'art ou de littérature où l'Espagne est représentée sous le rapport de son pittoresque plutôt que sous celui de sa réalité profonde.

ESPAGNOLET (P'). V. RIBERA.

ESPAGNOLETTE n. f. Constr. Tige de fer à poignée, servant à fermer ou à ouvrir les châssis d'une fenêtre. || Sorte de crochet avec sa fermeture.

— Jeux. Au reversi, réunion dans la même main de trois as et du quinola*, des quatre as et du quinola, ou seulement des quatre as. || Joueur qui a l'espagnolette.

— Mobil. Au XVIII^e s., nom donné à des ornements en bronze, torses féminins entourant les angles des meubles et en particulier les tables de Cressant.

— Tiss. Espèce de droguet fabriqué autrefois en Espagne.

— ENCYCL. Constr. *L'espagnolette* a été employée jadis beaucoup plus qu'elle ne l'est aujourd'hui. Inventée en France, elle fut transportée de l'autre côté des Pyrénées et nous revint d'Espagne au XVIII^e s., à l'époque des grandes croisades, d'où son nom. Il en est de richement ornées. C'est sur la poignée, généralement en bronze, que se concentre l'ornementation principale. Domenico Cuccisela les espagnolettes des Tuileries et de Versailles. Les plus remarquables qui aient été exécutées au XVIII^e s. sont celles du boudoir de Marie-Antoinette, à Fontainebleau; on les a quelquefois attribuées à Louis XVI. L'espagnolette se compose d'une tige de fer rond, terminée à chaque extrémité par un crochet. On fait tourner cette tige dans des bagues au moyen d'une poignée; au cours de cette rotation, les crochets saisissent des goujons ou pénètrent dans des gâches disposées à la partie supérieure et à la partie inférieure du châssis.

ESPAGNOLISER v. tr. Rendre espagnol; donner un air espagnol à.

ESPAGNOLISME n. m. Manière de sentir et d'agir propre aux Espagnols.

ESPAILLAT (PROVINCE D'), prov. de la partie nord de la république Dominicaine; 125 065 hab. Ch.-l. Moca.

ESPALE n. f. (de l'ital. *spalla*, épaule). Plate-forme des galères, comprise, de chaque bord, entre le dernier rang des rameurs et la poupe.

ESPALET n. m. (de l'ital. *spalla*, épaule). Saillie que présentait le chien d'une arme à feu et qui limitait le mouvement de cette pièce.

ESPALIER n. m. (de l'ital. *spalliera*, dérivé de *spalla*, épaule). Arbres plantés contre un mur, sur lequel toutes les branches sont palissées. (V. part. encycl.) || Ce mur lui-même : *La méthode de planter les arbres en espalier n'était pas connue des Anciens.* || Contre-espalier, espalier établi sur un treillage, mais non le long d'un mur.

— Mar. Chacun des deux galériens de l'arrière, qui, placés près de l'espale, réglaient les mouvements des rameurs, afin de faire nager avec ensemble.

— Pêch. Nom donné à des morceaux de boeille placés à l'entrée de la panenne, de la paradière.

— ENCYCL. Arbor. *L'espalier* est pratiqué en général pour les arbres ou arbustes dont les fruits ne mûraient pas en plein vent,

ou dont on veut obtenir des produits précoces, dans les régions froides. Les formes les plus courantes sont la palmette et le cordon. On cultive ainsi le pommier, le poirier, le figuier, l'abricotier, le pêcher, la vigne. Il importe que le mur d'un espalier, orienté le plus souvent dans la direction N.-E.-S.-O., soit épais (afin d'absorber pendant le jour la plus grande quantité possible de chaleur solaire), qu'il soit recouvert d'un enduit blanc bien uni pour renvoyer le plus possible de chaleur aux fruits, et que sa hauteur ne mesure pas moins de 2,50 m. Il est ordinairement pourvu d'un treillage en fil de fer sur lequel on attache les branches de l'arbre au moyen d'osier, de raphia, etc.; mais parfois aussi le palissage des branches de charpente est fait directement sur le mur au moyen d'un fragment d'étoffe qui enserrme le rameau et que des clous fixent dans le mur (palissage à la loque). Le mur est surmonté d'un auvent en brique ou en bois, qui règne sur toute sa longueur, et dont la saillie est de 0,30 m environ. Le contre-espalier, s'il permet de conduire les arbres fruitiers suivant des formes plates, ne présente pas cependant les avantages de l'espalier.

ESPALION, ch.-l. de cant. de l'Aveyron (arrond. de Rodez), dans un bassin de la vallée du Lot; 3 660 hab. (2 826 aggl.) [*Espalionais*]. Lot et une vieille cité qui possède des monuments intéressants : l'église de Perse, bel édifice roman; les ruines du château médiéval de Calmont d'Olt; un pont du XIII^e s.; un château de la Renaissance, etc. Ganterie. Meubles. Matelas.

ESPALME n. m. (de *espalmier*). Suif mêlé de goudron, pour calfeutrer ou enduire la carène des vaisseaux. (Vx.)

ESPALMER v. tr. (du provenç. *espalmar*, enduire avec la paume de la main). Nettoyer la carène d'un vaisseau et l'enduire de suif ou d'espalme. (Vx.)

ESPALY-SAINT-MARCEL, comm. de la Haute-Loire (arrond. du Puy), faubourg occidental du Puy; 2 665 hab. (1 780 aggl.). Confection. Fabrique de galoches. Papeteries. Une coulée basaltique forme les « orgues d'Espaly ». Ruines d'un château fort des évêques du Puy. Pèlerinage à Saint-Joseph-de-Bon-Espoir.

España, recueil poétique de Théophile Gautier (1845). Il y traduit en vers les impressions qu'il avait transcrites en prose dans son *Voyage en Espagne** (1843). Le goût romantique du pittoresque s'y allie à une perfection de la forme qui laisse déjà pressentir les théories de « l'art pour l'art » vers lesquelles s'oriente Théophile Gautier.

España, rhapsodie orchestrale de Chabrier, jouée pour la première fois aux concerts Lamoureux en 1883. Elle utilise une vingtaine de thèmes relevés par Chabrier au cours d'un voyage en Espagne.

ESPAR n. m. (anc. haut allem. *sparro*). Longue pièce de bois de sapin dont on se munit pour pourvoir à certains besoins éventuels, pour remplacer un mât supérieur, une petite vergue, etc. (S'emploie d'une façon générale pour désigner l'ensemble des pièces de mâture : *Les espars d'un navire*.)

— Arm. Levier utilisé pour la manœuvre des canons et mortiers lourds.

— Pêch. Longue et forte perche qui sert à soulever certains filets comme les échiquiers.

— Vitic. Nom d'un cépage de l'Hérault, plus communément appelé MOURVÈDRE.

ESPARBÈS (FAMILLE D'), famille d'Armagnac connue dès le XII^e s., et qui s'est perpétuée jusqu'au XVIII^e s. Ses membres les plus illustres sont : FRANÇOIS d'Esparbès de Lussan, vicomte d'Aubeterre († 1628), qui fut compagnon d'armes de Henri IV et devint maréchal de France (1620); — JOSEPH HENRI Bouchard d'Esparbès de Lussan, marquis d'Aubeterre (1714-1788), qui fut ambassadeur à Vienne, au congrès d'Augsbourg (1761) et à Rome (1764). Il reçut aussi le bâton de maréchal (1783).

ESPARBÈS (Thomas Auguste ESPARBÈS, dit Georges d'), écrivain français (Valence-d'Agen 1863 - Saint-Germain-en-Laye 1944). D'abord dessinateur, il se tourna vers les lettres et publia divers ouvrages historiques, inspirés surtout de l'épopée napoléonienne : *la Légende de l'Aigle* (1893), *les Yeux clairs* (1894), *la Guerre en dentelles* (1896), *les*

Demi-Solde (1899), *la Grogne* (1904), *le Vent du boulet* (1914). Il fut conservateur du château de Fontainebleau.

ESPARCETTE n. f. Autre nom du sainfoin.

ESPARCIER n. m. Trav. publ. Petite écluse de bois ou de tôle, qui sert à fermer une rigole d'irrigation.

ESPARGOUTTE n. f. Bot. Nom usuel de la spergule.

ESPART ou **ESPARS** n. m. (même étym. que *espar*). Cheville de bois dont les teinturiers et les blanchisseurs se servent pour tordre les écheveaux et les tissus au sortir des bains de teinture ou autres.

ESPARTERO (Baldomero), duc de la Victoire, prince de Vergara, général et homme d'Etat espagnol (Granátula, Ciudad Real, 1793 - Logroño 1879). Fils d'un charbon, il fut séminariste, volontaire en 1808 contre les Français, soldat, officier aux colonies et colonel en 1822. En 1833, il prit parti pour Isabelle II, battit les carlistes en 1838 près de Burgos, et signa en 1839, avec Maroto, la convention de Vergara. Mais il voulut dominer la monarchie qu'il avait défendue. Il se fit nommer régent à la place de la reine mère Marie-Christine (1841), et gouverna trois ans au milieu des troubles. Obligé de quitter l'Espagne en 1843, par une coalition de modérés et de progressistes, il reparut un moment au pouvoir avec O'Donnell, et se retira définitivement en 1856.

Espasà, maison d'édition espagnole, fondée en 1925 à Bilbao, dont le fonds comprend des ouvrages d'art, de philosophie, d'histoire, de littérature et de médecine, parmi lesquels notamment une *Encyclopédie universelle européen-américaine*, une *Histoire générale des arts* et diverses collections d'œuvres littéraires. Marañón, Menéndez Pidal, Miguel de Unamuno, Azorin, Pio Baroja figurent parmi ses principaux auteurs.

ESPAVEL n. m. Bot. V. ANACARDIUM.

ESPEAUTRIE, ESPEAUTRE, PEAUTRE ou **PEUTRE** n. f. Alliage de plomb et d'étain, au Moyen Age.

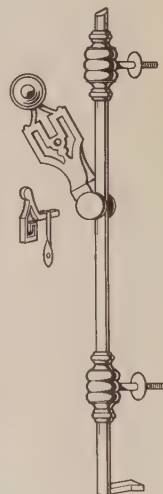
ESPECE n. f. (lat. *species*). Division du genre : *L'espèce se subdivise en variétés.* || Réunion d'êtres, de choses qu'un caractère commun distingue des autres du même genre : *Les espèces animales, végétales.* *L'admiration est toujours une fatigue pour l'espèce humaine* (Barres). || Absol. Le genre humain : *La propagation de l'espèce.* *Les lois de l'esprit sont invisibles dans l'individuel, et visibles seulement dans l'espèce* (Alain). || Sorte, qualité : *Bonne espèce de fruits.* *Il y a diverses espèces de délits, de coquins.* || Condition, état : *Il se trouvait là des gens de toute espèce* (plutôt que de toutes espèces). *Il fallut quelque temps à un hibou de mon espèce pour s'accoutumer à la cage d'un collège* (Chateaubriand). || Fam. Personne peu digne de considération (vieilles) : *Qu'on n'aïlle pas se tromper et admettre Elmore ou Zulmé, deux espèces qui m'assomment* (Gautier).

— Loc. div. *En l'espèce*, en la matière. || *De nouvelle espèce*, nouveau et bizarre en son genre : *Un poète d'une nouvelle espèce.* || *Une espèce de*, se dit des personnes ou des choses qu'on ne désigne que par approximation : *Quelquefois l'espèce de poète qui est en moi triomphe de l'espèce d'antiquaire qui y est aussi, et je me contente de ces visions* (Hugo). *Il était vêtu d'une robe de ratine blanche, ou plutôt d'une espèce de manteau que je n'ai vu qu'à lui* (Chateaubriand). || *Péjor.* Une espèce d'avocat; et fam. : *Espèce d'imbécile!* (Dans cet emploi, l'article qui précède espèce garde le genre féminin de ce nom.)

— Biol. V. part. encycl. || *Espèce asexuelle*, espèce se multipliant indéfiniment par voie asexuelle. (Syn. *ESPECE APOMIXIQUE*.) || *Espèce collective*, ensemble comprenant le type, ses mutants et leurs combinaisons, vivant ensemble et s'unissant librement entre eux. (L'escargot *Cepaea nemoralis* est une espèce collective.) || *Espèce endémique*, espèce à aire nettement limitée et caractéristique de la région. (L'espèce néo-endémique est apparue récemment sur place; l'espèce paléo-endémique, ou relique, possède une aire, dernier reste d'une distribution jadis étendue.) || *Espèce éthologique*, espèce séparée des



général ESPARTERO



espagnolette



espèce

formes plus ou moins semblables par une différence de mœurs ou d'habitats telle qu'elle entraîne l'isolement sexuel. (*Ascaris lumbricoïdes* de l'homme et *A. suum* du porc sont deux espèces éthologiques.) || *Espèces jumelles*, expression de Cuenot (1917) pour désigner un groupe de deux ou trois espèces presque identiques au point de vue morphologique, mais qui ont dû être séparées par une mutation physiologique entraînant une différence d'habitat ou d'époque de ponte, et, en tout cas, la séparation sexuelle. (Beaucoup d'espèces éthologiques sont jumelles : *Tettigonia viridissima* et *T. cantans* sont des espèces jumelles.) || *Espèces synergiques*, espèces à morphologie différente, ayant une distribution géographique particulière, considérées habituellement comme de bonnes espèces, interfécondes, et dont les hybrides sont fécondes. (V. part. *encycl.*) || *Espèces vicariantes*, espèces peu différentes, géographiquement séparées, mais occupant dans la nature des stations analogues. (*Asterias rubens* de la côte atlantique d'Europe et *A. vulgaris* de la côte atlantique d'Amérique sont des espèces vicariantes.)

— Chim. *Espèce chimique*, syn. de **CORPS*** PUR.

— Dr. Point spécial en litige; cas particulier dont il s'agit : *Loi qui n'est pas applicable à l'espèce, en l'espèce.*

— Hist. nat. et Log. Nom des groupes distincts à l'intérieur d'un genre; subdivision du genre.

— Math. *Grandeurs de même espèce*, grandeurs de même nature, ne différant que par la quantité.

— Pharm. Mélange de drogues végétales, habituellement employées en tisanes : *Espèces pectorales, diurétiques.*

— Philos. scolast. Image (*species*) que l'on supposait se détacher des objets et venir affecter nos sens pour y produire le phénomène de la perception. (V. part. *encycl.*)

— Rhét. Un des lieux communs de la rhétorique : *L'espèce et le genre.*

— *Espèces* n. f. pl. Monnaie ayant cours légal : *Faire un paiement en espèces.* || *Espèces sonnantes et trébuchantes*, monnaie métallique ayant le poids légal.

— Théol. Apparence du pain et du vin, après la consécration.

— ★ genre, *différence spécifique, évolutionnisme, réserve, zoologie, botanique.*

— ENCYCL. Biol. La notion d'espèce répond à une nécessité pratique : il faut bien désigner les êtres vivants, animaux et végétaux, que le chasseur, le pêcheur, le collectionneur, le zoologiste, le botaniste savent reconnaître. L'espèce apparaît donc comme une entité caractérisée par des traits permanents. Aussi les naturalistes se sont-ils efforcés d'en donner une définition satisfaisante. Pour Linné, il y a autant d'espèces qu'en créa, à l'origine, l'Etre infini. L'une des meilleures formules est celle de Cuvier : l'espèce est une collection de tous les corps organisés, nés les uns des autres ou de parents communs, et de ceux qui leur ressemblent autant qu'ils se ressemblent entre eux.

Le critère de la ressemblance morphologique est insuffisant, ainsi que le prouvent les exemples nombreux de dimorphisme sexuel ou saisonnier et la variation observée dans toutes les espèces. Des animaux d'anatomie semblable constituent des espèces différentes; ainsi, l'ascaris de l'homme (*Ascaris lumbricoïdes*) ne se distingue pas de l'ascaris du porc (*A. suum*); mais le premier ne se développe totalement que chez l'homme, alors que le développement du second ne s'effectue que chez le porc. Il en est de même pour le pou de tête (*Pediculus humanus*) et le pou du corps (*P. vestimentorum*); à peu près semblables, ils demeurent attachés à leurs habitats propres. Aucun des critères morphologiques, physiologiques, chimiques, chromosomiques n'offre de valeur absolue. Le critère « mixologique », posant que le croisement entre deux espèces différentes est stérile ou produit des hybrides inféconds, est parfois en défaut, mais il révèle la limite des espèces. Des espèces distinctes morphologiquement, mais capables de donner des hybrides vigoureux et fertiles, sont des *espèces synergiques*. Elles sont réunies dans un groupement naturel, le *syngaméon*, selon le mot de Lotsy. (A l'état de nature, sur la limite de leurs aires, elles présentent des

intermédiaires. Le faisan doré et le faisan d'Amherst, la corneille noire et la corneille mantelée sont des espèces synergiques.) Outre les faisans, les paons, dans le règne animal, les chênes, les sapins, dans le règne végétal, constituent des syngaméons. Les espèces synergiques sont considérées comme de bonnes espèces, faciles à identifier morphologiquement, tant que des croisements ne sont pas tentés qui se révèlent féconds.

Une espèce possédant une vaste aire de répartition est rarement homogène; elle présente de nombreux types, formant des populations qui habitent des régions particulières plus ou moins isolées. Une telle espèce est *polytypique ou collective*; elle se compose de nombreuses *racés géographiques ou sous-espèces*. Les oiseaux, les mammifères, les insectes, les myriapodes présentent d'abondantes espèces polytypiques plus ou moins riches en sous-espèces, qui offrent surtout des différences de nature génétique. Les grandes espèces qui ne se divisent pas en sous-espèces sont monotypiques; elles sont rares et, même, leur existence ne saurait être affirmée.

En résumé, l'espèce est difficile à définir et à délimiter en raison de sa variation et de la relativité des critères.

Les recherches récentes montrent que la seule unité systématique ayant une réalité est le génotype homozygote; mais on ne saurait limiter l'espèce aux groupes d'individus ayant les mêmes gènes : cela reviendrait à pulvériser l'espèce en de multiples petites unités systématiques. C'est ce que faisait Jordan lorsqu'il décomposait la crucifère *Erophila* (*Draba*) *verna* en plus de 200 formes distinctes, stables et héréditaires; il isolait les génotypes, c'est-à-dire les *espèces élémentaires*, ou *jordanons*. L'espèce *E. verna* est une grande espèce, un *linnéon*, une espèce polytypique, composée de fort nombreux mutants morphologiques et chromosomiques. Cette grande espèce traduit une conception dynamique; elle montre que l'espèce est variable et qu'elle comprend des génotypes possédant un grand nombre de gènes identiques et d'autres gènes qui sont différents.

L'espèce apparaît alors comme l'ensemble des organismes qui possèdent des génotypes identiques ou peu différents, et qui se reproduisent exclusivement entre eux. L'isolement sexuel, qui peut être déterminé par des causes variées (inappétence génésique, obstacle géographique, séparation écologique ou éthologique, divergence génique ou chromosomique, incompatibilité des gamètes), constitue la véritable barrière interspécifique. (→ *Biblio.*)

— Philos. et Psychol. La question dite « des espèces » joue un grand rôle dans l'histoire de la philosophie. Le mot a été introduit par les scolastiques, reprenant à leur manière les doctrines de Démocrite et d'Aristote sur la connaissance. « La connaissance, disaient-ils, résulte de ce qu'on a *image* de l'objet connu est engendrée dans celui qui connaît, par le concours du connaissant et du connu. » C'est cette image qu'ils nommaient *espèce (species)*. L'espèce n'est pas l'idée, mais une copie de l'objet. Il s'agissait de comprendre comment ces émanations matérielles pouvaient prendre la forme de phénomènes mentaux : on disait donc qu'elles émeuvent les organes physiquement (*species impressae*); puis l'esprit, par son travail propre, les transforme en connaissances ou espèces expresses (*species expressae*).

La théorie des espèces, après avoir régné au Moyen Age, reparut avec Hobbes et Gassendi, qui l'interprétèrent en matérialistes mécanistes et sensualistes. L'homme est un miroir où se forment des espèces des choses, et notre pensée ne saisit ainsi rien que de matériel. Descartes, Malebranche, Arnauld, puis, plus tard, Thomas Reid ont vivement combattu cette théorie.

espèces (L'ORIGINE DES), par Darwin. V. ORIGINE DES ESPÈCES (P.).

Especulo, en franc. *Miroir*, compilation des principaux *fueros* de Castille, rédigée sous Alphonse X, vers 1254. D'autres y voient une œuvre privée, compilée sous le règne de Sanche IV. Il n'en reste que des fragments.

ESPELETTE, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées (arrond. de Bayonne), dans le Pays basque, sur le Laxa, affluent de la Nive; 1 174 hab. (738 aggl.). Eglise et maisons basques. Anc. château (mairie).

ESPEN [espē] n. m. Pêch. Chacune des dix pièces dont se compose le filet dit « sardinal ».

ESPENILLE n. m. Bois du commerce, d'origine américaine, produit par *Anthoxylum flavum* ou *Fagara flava*. (Très fin, dur, ce bois est utilisé en ébénisterie, tabletterie, plâchage, tournage. Il est très voisin du citron* de Ceylan par la couleur. Famille des rutacées.)

ESPER (Johann Friedrich), naturaliste allemand (Drossenfeld 1732 - Wunsiedel 1781). Il devint surintendant (évêque) de Wunsiedel. Il se livra à des travaux sur l'histoire naturelle, et il fouilla avec persévérance les cavernes à ossements de Muzzendorf. Il y beaucoup écrit sur les animaux fossiles.

ESPER (Eugen Johann Christoph), entomologiste allemand (Wunsiedel 1742 - Erlangen 1810), frère du précédent. Il s'occupa particulièrement des lépidoptères et des coléoptères, dont il fit une remarquable collection. Ses principaux ouvrages sont : *les Papillons d'Europe figurés d'après nature* (1775-1805), *les Papillons étrangers ou extra-européens* (1785-1798), *les Zoophytes* (1788-1809).

ESPÉRANCE n. f. (de *espérer*). Sentiment de confiance en l'avenir : *Mon cœur lassé de tout, même de l'espérance.* || *N'ira plus de ses vœux importuner le sort* (Lamartine). || Sentiment qui porte à attendre un bien déterminé : *Une espérance trompeuse. L'espérance d'un bel avenir, garanti par cette promenade qui le lui montrait si beau, si joli, si frais* (Balzac). || Personne ou chose qui est l'objet de cette attente : *Vous êtes mon unique espérance. Cet enfant est pour sa famille une grande espérance. Une entreprise pleine d'espérances.*

— LOC. DIV. En *espérance*, en perspective : *Elles avaient en espérance un héritage dont elles parlaient souvent autour de leur lampe* (Loti). || Dans l'espérance de ou que, dans l'attente de ou que. || *Etre sans espérance*, n'avoir plus que peu de temps à vivre, être condamné.

— ALLUS. LITTÉR. *Laissez toute espérance*, v. LASCIASTE OGNI SPERANZA.

— ALLUS. HIST. *Alexandre se réservait l'espérance*. Au moment de partir pour son expédition, Alexandre distribua à ses amis tout ce qu'il possédait, et répliqua à ceux qui lui demandaient ce qu'il se réservait : « L'espérance. » Le mot sert de devise à ceux qui se lancent dans une entreprise hasardeuse.

— Démogr. *Espérance de vie*, pour un groupe humain défini par des conditions historiques, sociales ou économiques, durée moyenne de la vie.

— Jeux. Jeu de hasard utilisant des dés.

— Math. *Espérance mathématique d'un joueur*, dans le calcul des probabilités, produit de son gain possible par la probabilité qu'il a de le réaliser.

— Sports. Au tennis, championnat réservé aux joueurs non classés ou classés en troisième série.

— Statist. *Espérance mathématique*, moyenne arithmétique de la distribution d'une probabilité. (Elle se calcule en multipliant toutes les valeurs possibles de la variable aléatoire par leur probabilité respective, et en additionnant ces produits. L'espérance mathématique caractérise la position générale ou la tendance centrale de distribution de la probabilité.)

— Théol. Vertu théologale par laquelle le chrétien attend de Dieu, avec confiance, sa grâce en ce monde et la gloire éternelle dans l'autre. (V. part. *encycl.*)

— *Espérances* n. f. pl. Accroissement dont est susceptible le bien de quelqu'un; héritage possible : *Avoir une grosse dot et des espérances.*

— LOC. DIV. *Donner des espérances, de grandes espérances*, se dit de qui semble destiné à remplir dans le monde un rôle brillant. || *Avoir des espérances*, se dit d'une femme qui s'attend à une maternité prochaine.

— ENCYCL. Théol. L'espérance a pour motif l'inviolabilité des promesses divines et pour fondement la parole de Dieu. Cette notion de l'espérance chrétienne a été très critiquée par Nietzsche, les marxistes et les existentialistes. Mais l'espérance chrétienne ne tend pas à un providentialisme fataliste, et laisse place à la liberté et à la responsabilité di-

chrétien. A cette espérance s'opposent deux péchés : la présomption, expression de l'individualisme et de l'espoir en l'homme seul, et le désespoir.

— Iconogr. Les artistes antiques ont représenté l'Espérance comme une jeune nymphe couronnée de fleurs, tenant un lis (médaille d'Hadrien), des pavots, des épis, ou la boîte de Pandore, accompagnée parfois d'une uche.

L'Espérance, vertu chrétienne, a souvent été représentée, portant l'étendard de la Résurrection (médaillons des voussures de Notre-Dame de Paris). Giotto (Arena de Padoue) la figure comme une jeune femme ailée qui tend les mains vers la couronne céleste que lui offre un ange. Ailleurs, on lui voit une corne d'abondance, puis, au xv^e s., une uche, une bêche, une faucille, et sur la tête un navire aux voiles gonflées. Par analogie, on lui accorda ensuite une ancre; c'est ainsi qu'elle apparaît sur le tableau de Mignard (Louvre).

ESPÉRANCE, divinité allégorique que les Grecs révéraient sous le nom d'Elpis et les Romains sous celui de Spes. Elle était sœur du Sommeil, qui suspend nos peines, et de la Mort, qui les finit. Lorsque Epiméthée ouvrit la jarre de Pandore, l'Espérance fut la seule à demeurer dans la jarre, dont le couvercle ne remonta jamais.

ESPÉRANCE (sainte). V. Foi (sainte).

ESPÉRANDIEU (Jacques Henri), architecte français (Nîmes 1829 - Marseille 1874). Elève de Léon Vaudoyer, il dirigea la construction de la cathédrale de Marseille (1856), dont son maître avait fait les plans. Il succéda à celui-ci comme architecte de la cathédrale et fut architecte de la ville.

ESPÉRANDIEU (Emile), officier et archéologue français (Saint-Hippolyte-de-Caton, Gard, 1857 - Avignon 1939). Il prit part à l'expédition de Tunisie et recueillit dans ce pays un grand nombre d'inscriptions. Il a publié notamment : *Etude sur le Kef* (1889), *Epigraphie romaine du Poitou et de la Sainonge* (1888-1889), *Inscriptions antiques du musée de Périgueux* (1893), *Expédition de Sardaigne et Campagne de Corse* (1895); plusieurs rapports sur les fouilles d'Alésia et d'Evreux, sur le pont du Gard, l'aqueduc et la Maison carrée de Nîmes, et, surtout, un monumental *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*. Il fut conservateur des musées de Nîmes. (Acad. des inscr., 1919.)

ESPÉRANTISTE adj. Qui concerne l'espéranto : *Le mouvement espérantiste*.

◆ N. Partisan de l'espéranto. || Personne qui connaît cette langue.

ESPÉRANTO n. m. (part. prés. de *esper*, espérer; littéral. « celui qui espère », employé d'abord comme pseudonyme par l'auteur). Langue internationale lancée, le 26 juillet 1887, par un médecin russe d'origine israélite, Lazare Zamenhof.

◆ Adj. Qui est composé en espéranto : *Une traduction espéranto*.

— ENCycl. Employé dans le monde entier par une centaine de milliers de personnes de toutes nationalités, l'espéranto a servi de langue de travail dans les quarante-deux congrès internationaux tenus annuellement depuis 1905. Sa littérature, composée surtout de traductions (notamment celle de la Bible), comprend quelque 5 000 ouvrages.

L'espéranto repose sur deux principes : le maximum d'internationalité pratique des racines et l'invariabilité des éléments lexicologiques.

L'alphabet comprend 28 lettres : 5 voyelles (a, e, i, o, u [ou]), 1 semi-voyelle (ŭ) et 21 consonnes (b, c [ts], d, f, g [gu], ĝ [dʒ], ĥ [aspiré], h [ch dur allemand], j [ly de yeux], ĵ [j], k, l, m, n, p, r, s, ŝ [ch], t, v, z). L'accent tombe toujours sur l'avant-dernière syllabe.

Les parties du discours se distinguent par la voyelle finale : le nom par -o, l'adjectif par -a, l'adverbe par -e. Les compléments sont obligatoirement marqués soit par une préposition, soit par la finale -n. Il n'y a qu'une conjugaison et qu'un auxiliaire : *esti* (être). Il y a 9 préfixes et 38 suffixes, et une acclut illimitée de composition par juxtaposition des mots simples (le déterminant suit le déterminé) : *vaporŝipo* (bateau à vapeur), *amikeano* (le partisan [ano] de la même *sama* idée [ideo]), etc. (→ Biblio.)

ESPERANZA (La), v. du Honduras occidental, ch.-l. du départ. d'Intibucá; 1 300 hab.

ESPÉRAZA, comm. de l'Aude (arrond. de Limoux), sur l'Aude, en amont de Couiza; 2 898 hab. (2 801 aggl.). Important centre de chapellerie.

ESPÈRE n. f. (déverbal de *espérer*). Situation du chasseur qui guette le gibier (mot méridional) : *L'espère, quel joli nom pour désigner l'affût, l'attente du chasseur embusqué et ces heures indéfinies où tout attend, espère* (Daudet). || Employé surtout dans la loc. *A l'espère, à l'affût : Partout où il y a passage, nous mettrons un chasseur « à l'espère »* (Aicard).

ESPÉRER v. tr. (lat. *sperare*). [Se conj. comme *céder*.] Attendre (vieilli et dialectal) : *D'autres bateaux arrivaient, se rangeaient à la cale et « espéraient » à leur tour* (J. Renard). || Considérer ce qu'on désire comme devant se réaliser : *Espérer le succès, la victoire, le repos. J'espérais être compris et jugé sans explication préalable* (Zola). *N'espérons pas qu'on se souvienne de nous longtemps après notre mort*. || Aimer à croire (avec un verbe subordonné au prés. ou au passé) : *J'avais faim, j'espérais que c'était la voiture d'une cantinière* (Vigny).

◆ V. tr. ind. [à, en]. Mettre sa confiance, compter sur : *Espérer en Dieu. J'espère en l'avenir*. — La construction avec la préposition à, avec le même sens, n'est plus usitée : *N'espérons plus, mon âme, aux promesses du monde* (Malherbe). || — Absol. Avoir de l'espérance : *Espérez! espérez! espérez! misérables! Pas de deuil infini, pas de maux incurables* (Hugo). || Avoir la vertu théologique de l'espérance : *Il n'y a point de réprobation pour ceux qui espèrent* (Bossuet).

— ALLUS. HIST. *Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer*, v. ENTREPRENDRE.

— REM. Si *espérer* a pour complément un infinitif, cet infinitif peut être précédé de la préposition de, surtout lorsque *espérer* est employé lui-même à l'infinitif : *Peut-on espérer de vous revoir? J'espère de mourir d'une mort lente et forte* (C^{tesse} de Noailles). [Cette construction était courante dans la langue classique, de nos jours elle appartient à la langue littéraire.]

— SYN. : attendre, compter sur, escompter, se flatter de, se promettre de.

ESPÉRONADE n. m. (de *esperon*, pour « éperon »). Mar. anc. Bateau maltais de cabotage, jaugeant de 20 à 30 tonneaux, gréé avec un, deux ou trois mâts portant des voiles latines. (On dit aussi ESPÉRONARE, SPÉRONADE et SPÉRONARE.)

ESPÉROU (l') ou LESPÉROU, sommet des Cévennes, au S. de l'Aigoual; 1 422 m. Exploitation forestière. Station d'été et centre de sports d'hiver au col de l'Espérou (1 230 m) [comm. de Valleraugue].

ESPEZEL (Pierre d'), écrivain d'art et historien français (Paris 1895 - id. 1959). Elève de l'Ecole des chartes et de l'Ecole française de Rome, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale (1919), conservateur au cabinet des Médailles (1919-1930), conservateur en chef du Centre de documentation (1943-1945), il effectua l'inventaire des collections numismatiques de France. Il a écrit notamment : *Histoire de Paris* (avec Lucien Dubech, 1926), *le Palais-Royal* (1936), *le Palais de justice* (1938), *l'Ile-de-France* (1949). Il publia des œuvres des grands écrivains (Rabelais, Montaigne, Ronsard, Marot, Villehardouin, 1927-1952) et un *Guide du touriste lettré en France* (1951).

ESPIÈGLE n. (altér. du néerl. *Uilenspiegel*, nom d'un personnage de roman, célèbre par ses tours d'adresse). Personne vive, éveillé, malicieuse, mais sans méchanceté (se dit surtout des enfants) : *C'est un espigle*.

◆ Adj. : *Un enfant espigle. Un caractère espigle*. || Se dit des choses faites ou dites avec malice : *Une réponse espigle*.

ESPIÈGLERIE n. f. Caractère d'espigle : *Enfant plein d'espiglerie*. || Malice, tour d'espigle : *Il n'était bruit que de ses espigleries que l'on transformait en crimes noirs* (Chateaubriand).

ESPIGON n. m. Mar. anc. Espèce de bout-dehors, qui s'ajoutait aux antennes des anciennes nefes ou galères, pour établir des voiles supplémentaires.

ESPINA (Concha), romancière espagnole (Santander 1877 - id. 1955). Dans son œuvre, elle peint la Biscaye et les Cantabres, et crée des figures de femmes passionnées, durement éprouvées par la vie. Ses principaux romans sont : *la Petite Fille de Luzmela* (*La Niña de Luzmela*) [1909], *Eau de neige* (*Agua de nieve*) [1911], *le Sphinx maragata* (*La Esfinge maragata*) [1913], *la Rose des vents* (*La Rosa de los vientos*) [1915].

ESPINAS (Alfred Victor), philosophe français (Saint-Florentin, Yonne, 1844 - id. 1922). Professeur aux facultés de Douai, de Bordeaux et de Paris, il fut membre de l'Institut (1905). On lui doit : *les Sociétés animales* (1877), la traduction, avec Ribot, des *Principes de psychologie* de Spencer (1874), *la Psychologie expérimentale en Italie* (1880), *Histoire des doctrines économiques* (1892), *les Origines de la technologie en Grèce* (1897), *la Philosophie sociale au XVIII^e siècle* (1898). Ses travaux ont contribué au développement, en France, des études de sociologie et de psychologie expérimentale.

ESPINAS (Georges), historien français (Lannion 1869 - Paris 1948). Elève de l'Ecole des chartes, attaché à la bibliothèque puis aux archives du ministère des Affaires étrangères, il se spécialisa dans l'histoire urbaine médiévale. Il publia de nombreux ouvrages sur la vie financière, économique et sociale de Douai et de la Flandre. Citons : *la Vie urbaine de Douai au Moyen Age* (4 vol., 1913), *les Origines du capitalisme* (4 vol., 1933, 1936, 1946 et 1949-1950), où il met en valeur plusieurs patriciens et drapiers de Douai (Jean Boinebroke, Jean de France, Jacques Le Blond), *les Origines de l'association* (2 vol., 1941-1942), dans lequel il analyse les différents types d'association pratiqués en Artois et en Flandre française. Il rechercha et publia des chartes de franchise de la France, œuvre interrompue par sa mort.

ESPINASSE (Charles Esprit), général français (Saissac, Aude, 1815 - Magenta 1859). Il servit en Afrique et prit part à l'expédition de Rome en 1849. En faisant envahir de nuit l'Assemblée nationale et en s'emparant des questeurs, il fut un des agents du coup d'Etat du 2 décembre 1851. Nommé général, il fut ministre de l'Intérieur après l'attentat d'Orsini et fit voter la fameuse loi de sûreté (1858). Commandant une division sous Mac-Mahon, il fut tué à l'attaque de Magenta.

ESPINAY (MAISON D'), famille française qui possédait la terre de Saint-Luc*.

ESPINE n. f. Nom vulgaire du gros tournois de Saint Louis.

ESPINE (Adolphe d'), médecin suisse (Genève 1846 - id. 1930). Interne des hôpitaux de Paris au moment de la guerre de 1870, il acheva, la guerre terminée, son internat et passa sa thèse en 1873. Trois ans après, il était nommé professeur de pathologie interne à l'université de Genève. Ses études se sont partagées entre les maladies des enfants, la bactériologie et la cardiographie. Il a publié, en collaboration avec le Dr Picot, un *Traité des maladies des enfants* (1899).

ESPINEL (Vicente), écrivain espagnol (Ronda, Málaga, 1550 - Madrid 1624). Il mena une vie assez aventureuse, combattit en Flandre sous les ordres d'Alexandre Farnèse, fit deux séjours en Italie, puis, de retour en Espagne, il se fit prêtre. Musicien, il ajouta une cinquième corde à la guitare. Poète, il écrivit des épîtres, des éloges, popularisa la strophe appelée depuis *espinela*; mais son livre le plus connu est son roman *Marcos* de Obregón* (1618), dont Lesage s'est inspiré dans *Gil Blas*.

ESPINELA n. f. Strophe de dix vers de huit syllabes, avec un repos au quatrième vers, mise à la mode par le poète espagnol Espinel.

ESPINGOLE n. f. (du francique *springan, sauter). Arme à feu portative, de faible portée, employée, d'abord en Espagne et en Italie, au temps de la Renaissance. (L'espingole portative avait un canon évasé en forme de trompette, ce qui lui a fait donner le nom de « tromblon ».) || Petite bouche à feu de marine, au canon évasé, de petit calibre, appuyée sur un pivot appelé « chandelier », et dont on garnissait les hunes au temps de la marine à voile : *L'espingole était utilisée à l'abordage et dans le combat rapproché*.

ESPINHAÇO (SERRA DO), massif montagneux du Brésil (Etat de Minas Gerais); 2 147 m à l'Itambé, 1 950 m à la pedra de Itacolomi. Sur de vastes plateaux archéens, entaillés par de larges vallées, se dressent des crêtes de quartzites. Les plateaux sont entre 1 200 et 1 400 m d'altitude. Au XVIII^e s., on exploitait dans ce massif des alluvions aurifères. Aujourd'hui, cette richesse est remplacée par des minerais de fer à haute teneur (hématites, itabirites).

ESPINHO, v. du Portugal (district d'Aveiro), au S. de Porto; 7 900 hab. Important port de pêche. Conserves. Station balnéaire.

ESPINOSA (Diego), prélat espagnol (Martín Muñoz de las Posadas, Vieille-Castille, 1502 - Madrid 1572). Président du conseil de Castille et des Indes, surintendant des Affaires d'Italie, évêque de Sigüenza, inquisiteur général, puis cardinal en 1568. Zélé, il incita Philippe II à régler définitivement le problème morisque par la conversion forcée ou la répression, à partir de 1560, mais il s'aliéna les nobles, et fut disgracié par le roi.

ESPINOSA (Nicolás DE), poète espagnol (né à Valence v. 1520). Auteur de *Segunda parte de Orlando* (1555), où il donne une suite au Roland furieux de l'Arioste. L'œuvre, quoique médiocre, eut un grand succès.

ESPINOSA (Jerónimo Jacinto), peintre espagnol (Concentina, près de Valence, 1600 - Valence 1680). Elève de son père, Rodríguez, puis de Borrás et de Ribalta, il fit, à Bologne, un séjour qui l'influença profondément. Son chef-d'œuvre est la *Mort de san Luis Beltrán* (Valence). Citons encore une *Sainte Marie-Madeleine*, un *Christ à la colonne* et un *Saint Jean à l'agneau* (musée du Prado).

ESPINOSA Y TELLO (José), marin et hydrographe espagnol (Séville 1763 - Madrid 1815). De 1783 à 1789, il fut chargé des levés hydrographiques sur les côtes d'Espagne; de 1790 à 1794, il accompagna l'explorateur Malaspina au Mexique. Secrétaire de la direction hydrographique générale, il procéda de 1797 à 1799, à la révision du grand *Atlas maritime de l'Espagne* de Tofiño.

ESPINOUSE, montagne de la partie méridionale du Massif central, dominant la vallée du Jaur, affluent de l'Orb; 1 126 m.

ESPION, **ONNE** n. et adj. (ital. *spione*). En termes de guerre, personne qui se glisse chez l'ennemi pour l'espier, qui s'introduit chez une puissance étrangère pour surprendre ses secrets : *Pour moi, vous êtes deux espions envoyés pour me guetter. Je vous prends et je vous fusille* (Maupassant). Un *navire espion*. || *Par extens.* Personne qui guette, épie, cherche à surprendre les secrets d'autrui : *Un espion domestique*. || Agent secret de la police, chargé de surveiller certaines personnes. || *Espion double*, espion qui sert à la fois deux partis.

◆ N. m. Miroir incliné, placé sur le rebord d'une fenêtre, qui permet d'observer l'extérieur sans être vu.

ESPIONNAGE n. m. Action d'espionner; métier d'espion : *Entrer dans l'espionnage*. || Surveillance secrète et désobligeante : *Etablir l'espionnage dans sa maison*.

— Dr. Recherche d'informations militaires, au profit d'une nation, par des individus qui opèrent clandestinement ou sous de faux prétextes. (Si le droit international permet la punition de l'espion, il laisse la sanction de son acte au droit interne de la nation lésée. Le règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre stipule que l'espion ne pourra être puni sans jugement préalable.)

— Just. mil. Infraction (crime) commise soit par le militaire qui, d'une façon générale, cherche à se procurer ou fournir à l'ennemi des documents ou renseignements intéressant la défense nationale, soit par une personne qui recèle un espion. (L'espionnage est puni de mort par les codes de justice militaire, qui prévoient également que tout ennemi qui, à la faveur d'un déguisement, s'introduit dans un lieu militaire est punissable de la peine de mort.) [→ Biblio.]

ESPIONNER v. tr. Observer en espion : *Espionner l'ennemi, ses voisins, une femme*.

ESPIONNITE n. f. *Fam.* Manie de celui ou de ceux qui voient des espions partout.

ESPIRA-DE-CONFLENT, comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Prades), dans le *Conflent*; 160 hab. (117 aggl.). Eglise du XII^e s.

ESPIRA-DE-L'AGLY, comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Perpignan), à l'entrée de l'Agly dans la plaine du Roussillon; 1 543 hab. (1 308 aggl.) [*Espiranences*]. Eglise romane (XII^e s.). Vignobles.

ESPIRITO SANTO (ÉTAT D'), Etat du Brésil oriental; 40 882 km²; 957 000 hab. Capit. *Vitória*. Cet Etat s'étend sur une région de climat chaud et humide. La façade littorale est formée de bas plateaux tertiaires avec des sables monazitiques. La plus grande partie de l'Etat correspond à des reliefs plus ou moins montagneux (la serra dos Aímorés et les premiers morres de la serra da Mantiqueira). La formation végétale dominante est la forêt dense, que traverse le río Doce. L'Etat doit son nom à l'île d'Espírito Santo, où les Portugais défrichèrent les Indiens Aímorés, au XVI^e s. L'immigration allemande, à la fin du XIX^e s., a beaucoup contribué à la colonisation de l'Etat. Cultures du café et du cacao. Exploitations de minerai de fer de la vallée du río Doce.

ESPIRITU-SANTO ou SAINT-ESPRIT, anc. *Marina*, la plus grande des îles de l'archipel des Nouvelles-Hébrides; 4 860 km²; 4 300 hab. (590 Europ.). L'intérieur, très sauvage, est peuplé par des tribus mélanésiennes. Quelques plantations de cocotiers et de cafés sont exploitées dans le Sud.

ESPLÁ (Oscar), compositeur espagnol (Alicante 1886). Il a composé plusieurs œuvres fondées sur le chant populaire, et a écrit, notamment, des chansons, des morceaux pour piano, une sonate pour piano, deux quatuors, des *Canciones playeras* avec orchestre, un poème symphonique (*Don Quijote velando las armas*), *Sonata del Sur*, pour piano et orchestre, et la cantate *la Nochebuena del diablo*.

ESPLANADE n. f. (ital. *spianata*; de *spianare*, aplanir). Espace libre et découvert ménagé en avant du glacis d'une fortification pour permettre au défenseur de voir et d'atteindre l'assaillant d'aussi loin que possible. || *Par extens.* A l'intérieur d'une place de guerre, terrain nivelé, entre la citadelle et les maisons. || Vaste place découverte en avant d'un édifice : *L'esplanade des Invalides*. J'étais sur l'esplanade de l'église, devant le portail, et pour ainsi dire sur la tête de la ville (Hugo). || Lieu plus ou moins élevé et découvert, d'où l'on aperçoit un vaste horizon : *Le Pnyx est une esplanade pratiquée sur une roche escarpée* (Chateaubriand).

Esplandian (LES EXPLOITS D') [*Sergas de Esplandian*], roman d'origine espagnole, faisant suite à l'*Amadis de Gaule* et qui a pour auteur García Ordóñez de Montalvo. Esplandian est le fils d'Amadis de Gaule. Armé chevalier à la cour de son père, en présence de la fée Urgande l'Inconnue, il parvient, à travers mille aventures, à Constantinople, où il épouse la fille de l'empereur.

ESPOIR n. m. (déverbal de *espérer*). Action d'espérer, d'attendre quelque chose avec confiance : *L'espoir d'une récompense*. || Sentiment qui porte à espérer : *Perdre l'espoir*. *Avoir bon espoir*. || *Par extens.* La personne ou la chose espérée : *Tu es tout mon espoir*. *Son espoir avait toujours été que, son affaire de Waterloo arrangée, il finirait par être militaire* (Stendhal); et, particul., personne qui doit réussir dans un domaine déterminé : *C'est un espoir du tennis*. — Loc. *Dans l'espoir de ou que*, espérant, dans la pensée de ou que.

— ALLUS. LITTÉR. *Quittez le long espoir et les vastes pensées*, vers de la fable de La Fontaine le *Vieillard et les Trois Jeunes Hommes*, adressé par les jeunes gens au vieillard qui semble n'avoir plus que peu d'années à vivre.

— SYN. : attente, espérance.

— ★ attente, désir, avenir, croyance, optimisme, providence, libre arbitre, bonheur.

Espoir (L'), roman d'André Malraux (1937). L'auteur, qui participa à la guerre d'Espagne, traduit dans ce livre son expérience, donnant une vision saisissante des combats qui

déchirèrent la Péninsule. Bien qu'il soit un peu touffu et d'une composition assez heurtée, l'ouvrage atteint souvent à la grandeur et demeure l'un des plus significatifs de Malraux, qui y exalte la « fraternité virile » de combattants républicains. — Un film (1939) s'inspirant d'épisodes de ce livre a été réalisé par Malraux lui-même.

ESPOLE ou ESPOULE n. f. Fil de trame supplémentaire utilisé pour la réalisation de motifs décoratifs des tissus brochés.

ESPOLETTE ou ESPOULETTE n. f. Arm. Dans les fusées de guerre, tube gradué et durées, par lequel le feu se transmettait à la charge du projectile. || Dans l'ancienne marine, tube métallique servant à réamorcer la lumière d'une bouche à feu après un raté. — Pyrotechn. Dans un artifice, élément qui déclenche une inflammation au bout d'un temps déterminé. (C'est l'analogue d'une fusée à temps.)

ESPOLEUR ou ESPOULEUR n. m. Ouvrier qui garnit de fils les espolins.

ESPOLIN ou ESPOULIN n. m. Tube de roseau sur lequel on déroule les fils de la trame, et destiné à être placé dans la navette utilisée pour le tissage des étoffes brochées. || Petite navette pour le tissage des étoffes brochées.

ESPOLINAGE ou ESPOULINAGE n. m. Action d'espoliner.

ESPOLINAGE ou ESPOULINAGE n. f. Ouvrière qui charge et dispose les espolins.

ESPOLINER ou ESPOULINER v. tr. Brocher une étoffe à l'aide des espolins portés par le battant brocheur.

ESPONDE n. f. (lat. *sponda*, bord d'un lit). Ancienn., toute pièce de bordure en architecture, en charpente ou en ébénisterie. (L'esponde d'un pont en était le parapet; l'esponde d'un lit, d'un autel en était le grand côté, etc.)

ESPONTON n. m. (ital. *spuntone*, pic). Arm. Sorte de demi-pique en usage dans l'armée française du XVI^e au XIX^e s.

— Constr. Partie inférieure d'une grille de fer, terminée en forme de fuseau.

— ENCYCL. Arm. D'abord simple dague, l'esponon est, au XVI^e s., une demi-pique dont le fer est en forme de feuille, et qui arme les bas-officiers. Au XVII^e s., il est avec le hausse-col, la seule pièce d'uniforme des officiers d'infanterie et de dragons. Retirés aux officiers subalternes, qui reçoivent le fusil, l'esponon est conservé jusqu'à la Révolution, dans les parades et défilés : c'est une canne d'environ 6 pieds, surmontée par un petit fer de lance avec un ornement de laine et se terminant par un sabot. Le maniement et le salut de l'esponon étaient faits de figures compliquées. A la fin du premier Empire, les deuxième et troisième porte-aigle (gardes du drapeau) étaient armés d'un esponon, qui se transforma, au XIX^e s., en une canne portée par les officiers en tenue de ville.

ESPOULE, ESPOULETTE, ESPOULEUR, ESPOULIN, ESPOULINAGE, ESPOULINAGE, ESPOULINER. V. ESPOLE, ESPOULETTE, ESPOLEUR, ESPOULIN, etc.

ESPOZ Y MINA (Francisco), général espagnol (Idocin, Navarre, 1781 - Barcelone 1836). Chef de guérillas pendant l'invasion française, promu général en 1813, Mina hostile à l'absolutisme, se tourna contre Ferdinand VII et dut se réfugier en France; ne reentra en Espagne qu'après 1820. Assigné en 1823 dans Barcelone par le maréchal Moncey, il capitula après une héroïque résistance, et gagna l'Angleterre. De retour en 1834, à la tête d'un corps de l'armée libérale, il combattit les carlistes et fit preuve en Catalogne, d'une grande cruauté.

espressione (con) loc. adv. (mots ital. Mus. D'une manière expressive. (On écrit souvent, en abrégé : CON ESPRESS., ou simplement ESPRESS.)

espressivo adj. (mot ital. signif. *expressif* Mus. Expressif, plein de sentiment.

◆ Adv. : *Jouer espressivo*.

ESPRINGALE n. f. (de l'allemand *springer* jaillir). Machine de guerre du Moyen Age montée sur chariot, et qui lançait des cailloux ou des boulets de plomb. || Au XV^e s. petit canon de cuivre monté sur affût de fer



J. J. ESPINOSA
sainte Marie-Madeleine
musée du Prado, Madrid



esponon
musée de l'Armée



une image de « L'Espoir »
film d'André Malraux

ESPRIT n. m. (lat. *spiritus*, souffle, respiration). Inspiration divine : *L'esprit du Seigneur fut en lui et il jugea Israël* (Saci). || grâces, dons de Dieu : *L'esprit de conseil, de science, de force.* || Souffle vital : *Sa belle âme [...] rendit l'esprit entre ses bras* (Sand). Principe immatériel, substance incorporelle (par opposition à la substance corporelle) : *La chair et l'esprit. Respecte dans la tête un esprit agissant* (Nerval). || Etre incorporel : Dieu, qui est un pur esprit, a voulu créer de purs esprits comme lui (Bossuet). || Par extens. Etre vivant dans l'au-delà. || Principe de la vie intellectuelle : *L'esprit est toujours la dupe du cœur* (La Rochefoucauld). || Intelligence, faculté de comprendre : *Cultiver son esprit. Avoir l'esprit ouvert. La science réclame des esprits rigoureux, solides, précis* (E. Goblot). *C'est un grand mal d'avoir l'esprit trop hâtif* (Musset). || Aptitude particulière de l'intelligence : *Esprit philosophique. Esprit d'analyse. Esprit scientifique.* || Vivacité ingénieuse, piquante de l'intelligence : *Un homme d'esprit. Le maire de Verrières devait une réputation l'esprit et surtout de bon ton à une demi-douzaine de plaisanteries* (Stendhal). *Les Rhodiens furent riches; mais les Athéniens furent de l'esprit, c'est-à-dire la vraie joie, l'éternelle gaieté, la divine enfance du cœur* (Renan). || Etre pensant, personne douée d'une intelligence supérieure : *Il n'y a que les grands esprits qui forment les grandes nations* (Napoléon I^{er}). || Personne considérée sous le rapport de sa valeur intellectuelle ou morale : *C'est un noble esprit. C'est un esprit juste, un esprit médiocre. L'esprit le plus farouche aimait sa voix sincère* (Hugo). [V. plus loin loc. div.] || Ensemble des dispositions, des façons d'agir habituelles : *L'esprit de dénigrement, de jalousie, de jeu, de politesse, de conquête. L'esprit de propagande a remplacé la loi d'exclusion* (Fustel de Coulanges). *L'esprit de rébellion politique n'est pas éteint au cœur de l'homme, heureusement* (G. Duhamel). || Fond de sentiments, d'idées, qui constitue la caractéristique, la manière d'être d'une personne, d'un groupe, d'une époque, etc. : *L'esprit militaire. L'esprit religieux. L'esprit de famille. Le plus grand mystère de l'univers est encore la clarté de l'esprit français* (Giraudoux). || Il supportait aisément les injures, tant par esprit chrétien que par philosophie (A. France). || Sens réel, profond, plus ou moins distinct du sens matériel des mots : *Il faut suivre l'esprit et non la lettre de la loi*. || Tendance générale d'un discours, d'un écrit : *Tel est l'esprit de cette lettre.* || *L'esprit d'un journal, d'une revue*, direction politique ou littéraire imprimée à ces publications. || *Esprit public*, opinion qui se forme dans une nation sur tout ce qui concerne ses intérêts, sa prospérité, son avenir. (Vieilli.) || *L'esprit du temps*, les opinions, ou le genre d'esprit alors goûté. || *Esprit militaire*, ensemble de sentiments et d'idées que l'éducation militaire a pour objet de faire naître chez les soldats. || *Esprit de corps*, ensemble des traditions militaires matérielles et morales, fidèlement entretenues, et créant, dans un corps de troupes ou dans une armée, un sentiment de fraternité et de dévouement, fondé sur la fierté de servir ensemble sous le même uniforme; et, par extens., entre les membres d'une collectivité. (V. part. *encycl.*, Hist. mil.)

— Loc. div. En esprit, en imagination, par la pensée. || *Etre ravi en esprit*, avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles. || *Esprit humain*, ensemble des idées, des connaissances, des sentiments des hommes. || *Esprit fort*, autrefois, libre penseur; aujourd'hui, homme qui fronde les opinions reçues, se met au-dessus des idées communément admises : *L'esprit fort, c'est l'esprit faible* (Taine). || *Bon ou mauvais esprit*, tendance à juger autrui avec bienveillance ou avec malveillance; ou, encore, soumission spontanée ou rébellion sourde contre une discipline : *Un élève intelligent que j'ai dû renvoyer depuis pour son mauvais esprit* (A. France). — *Bon esprit*, ou simple. *Esprit*, bonne idée, sens de l'à-propos, attitude opportune : *Avoir le bon esprit de se taire quand il le faut est chose rare.* || *Esprits sains*, personnes qui ne voient pas les choses sous leur jour exact. || *Tour d'esprit*, mentalité, manière spéciale de comprendre, de juger et de s'exprimer. || *Présence d'esprit*,

promptitude à voir la conduite qu'il faut tenir, les paroles qu'il faut dire. || *Trait d'esprit*, mot piquant, pensée ingénieuse, brillante. || *Faire de l'esprit, courir après l'esprit*, chercher avec affectation l'occasion de placer des mots piquants. || *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des doigts, avoir de l'esprit comme quatre*, avoir beaucoup d'esprit. || *Entrer dans l'esprit de*, se rendre un compte bien exact du sens de la pensée de : *Un acteur doit s'efforcer d'entrer dans l'esprit de son rôle.* || *Etre dans l'esprit de*, être dans la nature, la substance d'une chose : *Il est dans l'esprit de la loi de rechercher la culpabilité.* || *Perdre l'esprit*, devenir fou. || *Reprenre ses esprits*, revenir à la vie; se remettre d'un grand trouble. || *Avoir l'esprit de l'escalier*, trouver trop tard (dans l'escalier) ce qu'il aurait fallu dire tout de suite. || *Esprit de retour*, désir de retourner dans son pays, désir de revenir à un état antérieur. || *Esprit de clocher*, v. CLOCHER. || *Vue de l'esprit*, idée chimérique, utopie; conjecture aventurée.

— LANGUE CLASS. Cœur, âme, siège des sentiments : *Ton esprit amoureux n'aura-t-il point d'ombrage?* (Corneille). || Au plur. « Petits corps légers, chauds et invisibles, qui portent la vie et le sentiment dans les parties de l'animal » (Acad., 1694) : *Esprits animaux. Esprits vitaux.* (V. plus loin, Physiologie); d'où, énergie vitale, dans de nombreuses expressions : *Ainsi que la naissance, ils ont les esprits bas* (Corneille). *J'ai senti défaillir ma force et mes esprits* (Racine).

— Loc. div. Homme d'esprit, homme cultivé, et, parfois, homme de talent : *Un homme d'esprit n'est point jaloux d'un ouvrier qui a travaillé une bonne épée, ou d'un statuaire qui vient d'achever une belle figure* (La Bruyère). || *Bel esprit*, distinction de l'intelligence; pratique de la littérature : *Courez du bel esprit la carrière épineuse* (Boileau). — Celui qui se distingue par la finesse de sa pensée, l'élégance de ses paroles : *Bel esprit, il ne l'est pas qui veut* (Molière); et, péjor., celui qui cherche, avec affectation, à se montrer spirituel : *Ascarne est statuaire [...], et Cydias bel esprit, c'est sa profession* (La Bruyère).

— ALLUS. LITTÉR. *L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a*, vers de Gresset (le Méchant, IV, vii) : l'effort fait pour être spirituel gâte tout. || *Qu'on m'aille soutenir, après un tel récit, que les bêtes n'ont point d'esprit!*, v. BÊTE. || *Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis*, vers de Molière, dans les Femmes savantes (III, ii), prononcé par Armande, exposant son projet d'académie, qui ne sera qu'une coterie. || *Quand ils ont tant d'esprit, les enfants vivent peu*, vers de C. Delavigne, dans sa tragédie les Enfants d'Edouard (I, ii), traduisant Shakespeare (Richard III) : *So wise, so young, they say, do ne'er live long.* || *L'esprit de finesse*, expression de Pascal désignant ainsi à peu près ce que nous nommons communément l'intuition ou le sentiment de la vérité, et qu'il oppose à l'esprit de géométrie, qui procède par raisonnement déductif (Pensées, éd. Brunschvicg, I, i). || *Les beaux esprits se rencontrent*, expression de Voltaire, dans une lettre à Thiériot (30 juin 1760). || *Heureux les pauvres en esprit*, premier verset des Béatitudes (Matthieu, V, 3) promettant le royaume de Dieu à ceux qui ont l'esprit de pauvreté. Le verset est souvent cité, volontairement ou non, à contresens, avec la valeur de *heureux les simples d'esprit.* || *L'esprit est prompt, mais la chair est faible*, paroles de Jésus mettant en garde ses disciples, malgré leur bonne volonté, contre la tentation (Matthieu, XXVI, 41). || *L'esprit souffle où il veut*, traduction littérale du texte latin de l'Evangile selon saint Jean (III, 8). On cite ordinairement ce texte pour faire entendre que les dons de l'intelligence sont inégalement répartis.

— Alchim. V. part. *encycl.* || *Esprit volatil*, nom donné à des huiles empyreumatiques obtenues par la distillation sèche de certaines substances : cornes de cerf, crapauds, vipères, lombrics, soie, succin, etc. (Toutes ces compositions agissaient d'une façon à peu près identique : le carbonate d'ammonium en formait la principale substance active.) || *Esprits minéraux*, influences surnaturelles qui s'alliaient à certains minéraux pouvant être sublimés : l'ammoniac, l'arse-

nic, le mercure et le soufre. (Il y avait donc quatre esprits minéraux, selon l'alchimie, portant les noms de ces quatre minéraux qu'ils pénétraient et dont ils permettent la sublimation; tandis que l'argent, le cuivre, l'étain, le fer, l'or et le plomb n'étaient que de simples corps métalliques.)

— Bibliogr. Choix de textes, de pensées, fait dans les œuvres d'un écrivain : *« L'esprit de Montesquieu »*. (Vx.) || Recueil de traits, d'anecdotes que l'on emprunte à la vie, aux habitudes de certains êtres, ou qu'on leur attribue : *« L'esprit des enfants »*. *« L'esprit des bêtes »*.

— Chim. Ancienne dénomination qui désignait les produits de la distillation et, particulièrement, les eaux-de-vie contenant de 66 à 70 p. 100 d'alcool. || *Esprit-de-vin*, nom usuel de l'alcool. || *Esprits parfumés*, nom actuel des alcoolats, ou « alcools aromatisés », c'est-à-dire des liquides aromatiques dans lesquels l'alcool est le dissolvant, par opposition aux « eaux aromatiques », où c'est l'eau qui remplit cet office, et aux « teintures », alcools saturés de principes odorants sans le secours de la distillation. (V. part. *encycl.*) || *Esprit acide du bois* ou *esprit-de-vinaigre*, nom ancien de l'acide acétique. || *Esprit ardent*, nom ancien de l'alcool. || *Esprit-de-bois* ou *esprit-de-bois inflammable*, nom ancien de l'alcool méthylique. || *Esprit-de-nitre*, nom ancien de l'acide azotique. || *Esprit-de-sel*, nom ancien de l'acide chlorhydrique. || *Esprit-de-soufre*, nom ancien de l'acide sulfureux. || *Esprit-de-Vénus*, nom ancien de l'acide acétique concentré, que l'on préparait par la distillation sèche de l'acétate de cuivre, ou cristaux de Vénus. || *Esprit-de-vitriol*, nom ancien de l'acide sulfurique.

— Cost. Autrefois, aigrette de plumes, pour la coiffure.

— Gramm. Signe particulier à la langue grecque. (V. part. *encycl.*)

— Pharm. Nom donné autrefois à des médicaments volatils ou résultant d'une distillation, puis aux alcoolats. (Ce terme n'a plus aucune signification précise.) || *Esprit de Mindererus*, soluté d'acétate d'ammonium.

— Psychol. *Esprits animaux, esprits vitaux*, nom donné à des fluides que l'on imaginait se former dans le cœur et le cerveau, et se distribuer ensuite dans toutes les parties de l'organisme, pour y provoquer et y maintenir l'activité vitale. (V. part. *encycl.*)

— Sc. occult. Etre immatériel présidant à quelque fonction spéciale. || Ame d'un mort, revenant : *Interroger les esprits.* || *Esprit familier*, génie qui s'attache à une personne pour inspirer sa conduite et ses paroles. || *Esprit follet*, sorte de lutin qui s'attache à une personne, à une maison, pour la protéger ou lui nuire. || *Esprit du foyer*, en Chine, génie qui veille sur une maison. || *Esprits frappeurs*, nom donné par les spirites aux âmes des morts, qui paraissent manifester leur présence en frappant contre les murs, contre les meubles, etc.

— Théol. chrétienne. *Saint-Esprit*, troisième personne de la Trinité. (On dit aussi ESPRIT SAINT, ESPRIT VIVIFIANT, ESPRIT CONSOLATEUR.) [V. SAINT-ESPRIT.] || *Esprit de Dieu, esprit divin*, grâce divine. || *Esprit particulier*, chez les protestants, intelligence aidée de la grâce, qui permet à chaque fidèle de pénétrer le sens de l'Ecriture. || *Chercher l'esprit*, chez les puritains, se recueillir pour attendre l'inspiration divine. || *Esprit malin, esprit des ténèbres, esprit immonde, etc.*, le démon. || *Esprits célestes*, les anges. || *Esprits bienheureux*, les âmes des saints.

— ★ dualisme, intelligence, pensée, âme, spiritualisme, idéalisme, matière.

— ENCYCL. Alchim. L'esprit était une substance subtile, répandue dans tous les mixtes, et spécifiée dans chacun d'eux, suivant le règne de la nature auquel il appartient. Les alchimistes admettaient en outre un esprit universel physique, igné, répandu dans tout l'univers. Ils employaient également ce mot comme synonyme de *mercure*; et, dans ce cas, ils le faisaient suivre d'un terme qui le caractérisait. Ex. : *esprit de l'or* pour « mercure des philosophes ».

— Chim. Les *esprits parfumés* sont simples ou composés, suivant que l'alcool est chargé d'une ou de plusieurs substances odorantes. On emploie à leur fabrication les fleurs, les

fruits, les semences, les racines, les bois, les plantes sèches ou fraîches. Ces substances, divisées, concassées ou pilées, sont mises à macérer dans de l'alcool pur pendant vingt-quatre heures; au moment de distiller, on ajoute une quantité d'eau équivalant environ à la moitié de celle de l'alcool. La distillation s'opère soit à feu nu, soit au bain-marie, soit à la vapeur. Les esprits parfumés ont moins d'odeur que les eaux aromatiques obtenues avec les mêmes substances; cela tient à ce que les huiles volatiles, dissoutes dans l'alcool, perdent une partie de leur odeur, tandis qu'elles la conservent dans l'eau. Une goutte d'esprit parfumé versée dans l'eau dégage alors toute son odeur.

Ces esprits parfumés sont employés dans la fabrication des liqueurs de toute sorte. On fait des esprits de fleur d'orange, de rose, d'œillet, d'absinthe, de génepi, d'hysop, de lavande, de mélisse, de menthe, d'angelique, de badiane, d'anis, de coriandre, de fenouil, de genièvre, de framboise, de santal, de myrrhe, etc., qui sont simples; d'anisette, de curaçao, etc., qui sont des esprits composés. On appelait autrefois *esprit volatil*, *huileux* ou *aromatique* de *Sylvius*, un esprit parfumé, de la composition suivante :

	grammes
zestes frais d'orange.	90
zestes frais de citron.	90
vanille	30
girofle	8
cannelle.	15
sel ammoniac	500
carbonate de potasse.	500
eau de canelle.	500
alcool à 80°.	500

C'était un excitant et un emménagogue fort usité autrefois, mais délaissé maintenant.

— Gramm. On nomme *esprit* un signe particulier à la langue grecque, qui se place sur la première lettre des mots commençant par une voyelle ou un *p*, ou sur la deuxième voyelle des mots commençant par une diphthongue. On distingue l'esprit doux (*ˆ*), qui ne se prononce pas, et l'esprit rude (*ˆ*), qui a la valeur d'une aspiration. En français, l'esprit rude est souvent représenté par un *h* (*ἥτορ*, *Hector*; *ῥήτωρ*, *rhéteur*), mais la règle n'est pas absolue.

— Hist. mil. *Esprit de corps*. Seigneurs et vassaux étaient liés par le même cri de guerre et la même bannière; soldats de Picardie, de Champagne et de Normandie étaient, avec leur chef, de la même terre, et le nom des provinces fut conservé par le régiment avec une légitime fierté (Picardie est toujours le numéro un sur la liste d'ancienneté; « Je suis du régiment de Champagne » demeura longtemps sans réplique). Pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, certains régiments reçurent le surnom de *Terrible*, d'*Invincible*, etc., et Napoléon attachait à l'*esprit de corps* une importance particulière. Les débris des régiments de l'Empire ayant été volontairement dispersés, l'*esprit de corps* s'affaiblit sous la Restauration. Il reparut avec le drapeau tricolore, et, particulièrement, dans les unités de l'armée d'Afrique (zouaves, tirailleurs, etc.). Il s'est conservé et développé jusqu'à nos jours, et, malgré les transformations profondes apportées à l'organisation de l'armée par les deux guerres mondiales, les mêmes appellations (hussards, dragons, zouaves, etc.) sont maintenues, pour permettre aux corps de poursuivre la tradition de leurs devanciers.

L'*esprit de corps* se concrétise dans l'uniforme, les fanions et les insignes particuliers à chaque arme ou, même, à chaque unité, qui rappellent ses actions d'éclat.

— Philos. V. ÂME.

— Psychol. *Esprits animaux*. Suivant Descartes et Malebranche, les esprits animaux constituent une substance, d'une nature particulière, qui formerait, avec les fibres du cerveau, les organes spéciaux de la pensée. Ce sont les parties les plus subtiles et les plus agitées du sang, qui se subtilise et s'agitent surtout par la fermentation et par le mouvement des muscles dont le cœur est composé. D'après la théorie cartésienne, ces esprits sont conduits, avec le reste du sang, par les artères, jusque dans le cerveau, où ils seraient séparés du sang par des moyens qui

échappent à l'observation. La théorie des esprits animaux, une des plus célèbres qu'ait enfantées la recherche des rapports entre les fonctions psychiques et la structure du système nerveux, n'a plus qu'un intérêt historique : celui d'avoir annoncé et préfiguré l'importante notion de réflexe*.

— Sc. occult. Les Anciens se figuraient le système général de l'univers présidé par des *esprits*. Les esprits célestes régissaient les différentes sphères. Des esprits présidaient aux planètes, à chacune des étoiles, aux signes du zodiaque, aux décans, aux mansions de la lune, etc.; à l'année, aux saisons, aux mois, aux heures, aux points cardinaux, etc. Une autre série d'esprits avait pour domaine le monde élémentaire : esprits de l'air, de la terre, de l'eau et du feu.

Le folklore de tous les peuples primitifs du monde est rempli de récits où interviennent les esprits élémentaires. On trouvait encore dans nos campagnes, il n'y a pas longtemps, des croyances superstitieuses, relatives aux esprits familiers : par exemple, il ne fallait point toucher à la crinière emmelée d'un cheval; l'esprit follet s'en chargerait.

Esprits se dit aussi des êtres désincarnés avec lesquels le *spiritisme* met certains vivants en communication.

— Théol. La distinction de l'âme et du corps, l'existence des anges, la spiritualité de Dieu ont toujours été des dogmes de foi. Mais, dans les premiers siècles, plusieurs Pères, entre autres Tertullien, avaient peine à concevoir, philosophiquement, la nature des êtres immatériels. Ce furent les scolastiques qui précisèrent la notion de pur esprit. Dans la Bible, *esprit* signifie d'abord le « souffle », le « souffle de vie », puis désigne l'être immatériel, que ce soit Dieu (« Dieu est esprit », Jean, IV, 24) ou les anges et les démons, enfin, le principe de la vie surnaturelle, par opposition à la chair (saint Paul).

Esprit (DE L'), ouvrage d'Helvétius, constitué de quatre discours (1758). Ce traité soulève les protestations du parlement, de la Sorbonne, de l'archevêque de Paris, qui le firent condamner. L'auteur montre que nos idées sont toutes dues à l'expérience sensible (sensualisme matérialiste). Il établit que l'intérêt est la vraie mesure de nos jugements, aussi bien que le principe de nos actions. L'éducation devra renseigner les hommes sur leurs véritables intérêts. Les individus naissent égaux; c'est l'éducation seule qui les distingue et les sépare. Enfin, Helvétius étudie les diverses qualités que l'on doit développer chez tout esprit. L'influence du traité d'Helvétius, que Voltaire appelait un « fatras » et Diderot « un furieux coup de massue porté aux préjugés », fut considérable.

Esprit, revue internationale mensuelle, fondée en octobre 1932 par Emmanuel Mounier, qui avait subi profondément l'influence de Péguy. Ouverte à toutes les tendances, mais représentant surtout les aspirations et les points de vue d'un catholicisme d'avant-garde, autour d'une philosophie « personnelle », la revue a été interrompue dans l'été 1940. Elle reprit sa publication, à Lyon, en novembre, mais son attitude envers le Gouvernement de Vichy la fit interdire par l'amiral Darlan (août 1941). Après la Libération, *Esprit* reparut en décembre 1944, sous la direction de Mounier (mort en 1950), puis du critique A. Béguin. A la mort de celui-ci (1957), la direction passa à J.-M. Domenach.

Esprit (L') et le corps considérés au point de vue de leurs relations, ouvrage d'Alexandre Bain (1873). Tous les phénomènes matériels ont des traits communs (*l'étendue, l'inertie, la pesanteur, la couleur, la forme, le mouvement*) qui manquent à l'esprit. Le corps et l'esprit sont cependant associés. Il n'y a pas là, dit Bain, deux substances en action réciproque; « il y a l'esprit et le corps réunis, une cause à deux faces, déterminant un résultat à la fois moral et physique ». Bain soutient donc le *monisme*, discute le problème du libre arbitre, et conclut en faveur de la nécessité.

Esprit géométrique (DE L'), fragment des *Pensées* de Pascal (1647), constitué en réalité par deux fragments, qui forment les articles 2 et 3 de la première partie dans l'édition des *Pensées* de Pascal publiée par Bossut. Le premier de ces fragments est intitulé *Réflexions sur la géométrie en général*, et le second, *De l'art de persuader*. Dans le

premier fragment, Pascal veut exposer l'« art de démontrer les vérités déjà trouvées ». Or cet art, la géométrie l'enseigne parfaitement par ses exemples. On pourrait concevoir une méthode plus parfaite encore, qui consisterait à « définir tous les termes et à prouver toutes les propositions ». Cette méthode à l'inconvenient d'être impossible, car « on arrive nécessairement à des mots primitifs qu'on ne peut plus définir, à des principes si clairs qu'on n'en trouve plus qui le soient davantage pour servir à leur preuve ». C'est le cas de la géométrie.

Le second fragment, *De l'art de persuader*, débute par une distinction très pénétrante entre l'art de démontrer et l'art de persuader. Le premier ne s'adresse qu'à l'entendement; le second s'adresse à la volonté; il a besoin de plaire autant que de convaincre. Dans l'art de démontrer, Pascal distingue trois sortes de règles : les premières pour les *démonstrations*, les deuxièmes pour les *axiomes*, les troisièmes pour les *démonstrations*. Quant à l'art de persuader, il n'en donne pas les règles, qui sont complexes et subtiles.

esprit humain (ESSAIS SUR LES FACULTÉS DE L') [*Essays on the intellectual powers of man*], ouvrage de Thomas Reid (Londres, 1785), traduit par Jouffroy (1828). Il est composé de huit *Essais* : le premier classe les opérations de l'esprit; les autres traitent des sens, de la mémoire, de l'abstraction, du jugement, du raisonnement et du goût. La méthode de Reid est l'observation intérieure qui doit être suffisante, dit-il, pour critiquer le scepticisme de Hume et pour justifier l'« sens commun, mais qui ne peut que décrire et n'atteint pas l'essence de l'esprit.

esprit humain (ÉLÉMENTS DE LA PHILOSOPHIE DE L'), ouvrage de Dugald Stewart (1793), qui développe les idées de Reid. Dans l'introduction, il ramène la philosophie à la science de l'esprit humain, et celle-ci à une simple description des phénomènes. Les facultés intellectuelles, les lois fondamentales de la croyance, la comparaison des facultés de l'homme et de celles des animaux, le langage, le principe de l'imitation sympathique, telles sont les principales questions examinées.

esprit humain (ESQUISSE D'UN TABLEAU HISTORIQUE DES PROGRÈS DE L'), par Condorcet (édité en 1795). Ouvrage écrit alors que son auteur, mis hors la loi, se tenait caché rue Servandoni. L'idée essentielle est la perfectibilité indéfinie du genre humain dans l'ordre intellectuel et moral. Les étapes par lesquelles l'espèce humaine a dû passer sont groupées en dix époques : 1° origine de la vie commune; 2° transformation de peuples pasteurs en agriculteurs, et apparition des métiers et des arts; 3° établissement d'une législation écrite; 4° histoire des sciences et du génie de la Grèce, où l'auteur entend démontrer que « les progrès de la vertu ont toujours accompagné ceux de la lumière »; 5° du règne d'Alexandre à l'établissement du christianisme, les sciences se constituent indépendamment de la philosophie; 6° décadence des lumières, jusqu'à leur restauration, vers le temps des croisades; 7° histoire des idées depuis les premiers progrès des sciences jusqu'à l'invention de l'imprimerie; 8° l'imprimerie; 9° affranchissement des sciences et de la philosophie du joug de l'autorité, avec Descartes, jusqu'à la constitution de la République française; 10° proclamation par la Révolution de la dignité et de l'universalité de la raison, fin de l'inégalité entre les nations et progrès de l'égalité chez les divers peuples, perfectionnement réel de l'homme.

esprit des lois (DE L'), ouvrage de Montesquieu (publié à Genève, en 1748, sans nom d'auteur). L'édition définitive, faite d'après des corrections et des additions manuscrites laissées par Montesquieu, parut en 1758, trois ans après sa mort. Une importante préface et trente et un livres, divisés chacun en quinze ou vingt chapitres, dégagent les rapports des lois avec tout ce qui les détermine : gouvernement, force militaire, constitution politique, impôts, climat, mœurs, commerce, monnaie, population, religion. L'ouvrage s'achève par une étude des lois romaines, des successions, des lois civiles françaises et des lois féodales.

L'entreprise est neuve : contrairement à ses devanciers, Montesquieu part du réel pour

trouver les sources des législations. Cette méthode scientifique n'est pas ennemie des vues d'ensemble et des idées générales, comme lorsqu'il définit les principes des trois gouvernements : *vertu* pour la démocratie, *honneur* pour la monarchie, *crainte* pour le despotisme, ses préférences allant au régime anglais, où les trois pouvoirs sont séparés, et où l'ordre et la liberté se concilient le mieux. Réformateur généreux, il proteste contre la torture, l'esclavage, le fanatisme, ce qui lui valut d'être honoré par les « philosophes », par les hommes de la Révolution, tout en intéressant les gens du monde grâce à une composition claire et sans rigueur, un style bref et concis. Une reconnaissance durable lui est due pour avoir vulgarisé le droit public, selon le mot de Voltaire, « présenté à la nature humaine ses titres, qu'elle a perdus dans la plus grande partie de la terre ».

ESPRIT (Jacques), moraliste français (Béziers 1611 - id. 1678). Il entra, en 1629, chez les Oratoriens, et, lorsqu'il les quitta, en 1634, bien qu'il n'eût pas reçu les ordres, on l'appela l'« abbé Esprit ». Spirituel et éduisant, il gagna la faveur du chancelier d'Éguier, qui le fit, en 1639, entrer à l'Académie. Il trouva ensuite un protecteur dans le duc de Longueville, et devint précepteur des enfants du prince de Conti. On a de lui : *Maximes politiques mises en vers* (1669) et *De la fausseté des vertus humaines* (1678), où l'on retrouve les mêmes idées et les mêmes principes que chez La Rochefoucauld.

ESPRONCEDA Y DELGADO (José de), poète espagnol (Almendralejo, Estrémadure, 1808 - Madrid 1842). Emprisonné pour ses idées libérales, il composa d'abord un poème pique, *El Pelayo*, puis s'exila à Lisbonne, à Londres, enfin à Paris, où il prit part aux Journées de juillet 1830. Rentré en Espagne, il fut, à la faveur de l'amnistie de 1833, il fut de nouveau inquiété pour ses activités politiques. Ses œuvres principales sont un conte en vers, *l'Étudiant de Salamanque* (*El Estudiante de Salamanca*) [1840] et un poème, *le Diable-Monde* (*El Diabolo mundo*) [1840], où se mêlent l'influence de Byron et celle de Victor Hugo, et où s'expriment toutes les douleurs, toutes les passions humaines. Il est considéré comme un des plus grands poètes romantiques de l'Espagne.

ESPROT n. m. Ichtyol. Autre nom du strat. Esq., abrég. du mot anglais *esquire*.

ESQUE n. f. V. ESCAVÈNE.

ESQUEHÉRIES, comm. de l'Aisne (arrond. de Vervins), en Thiérache; 1 222 hab. (449 aggl.). Tissage de la laine.

ESQUELBECCQ, comm. du Nord (arrond. de Dunkerque), en Flandre, sur l'Yser; 524 hab. (548 aggl.). Château en partie du XVII^e s. et de style espagnol. Église (XII^e et XVI^e s.). Teillage du lin.

ESQUELS, ESQUELLES pron. rel. LANGUE CLASS. Employé pour *en lesquels*, *en lesquelles* (déjà rare au XVII^e s.) : *Dans les hoses même esquelles nous croyons avoir le plus apporté de prudence* (Bossuet).

ESQUERDES, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Saint-Omer), aux confins de la Flandre et de l'Artois, sur l'Aa; 1 156 hab. Église en partie romane; restes d'un tombeau du XIII^e s. Poudrerie nationale. Brasserie. Bonneterie.

ESQUERMES, anc. comm. du Nord, réunie à Lille en 1858. Quartier industriel et ouvrier.

ESQUICHER v. intr. ou **S'ESQUICHER** v. pr. (du provenc. moderne *esquicha*, presser, ornement). Jeux. Donner sa carte la plus faible pour éviter de prendre, notamment au jeu de reversi.

ESQUIF n. m. (ital. *schifo*; du germ. *skif*). LANGUE LITTÉR. Embarcation légère; et, au fig. : *Naguère une même tourmente, | Ami, j'attait nos deux esquifs* (Hugo).

ESQUILIN, E adj. Qui appartient au mont Esquilin ou qui en est voisin. || Surnom d'un quartier, d'une région, d'une porte, etc., de Rome : *Porte Esquiline*. (Prend une majuscule en ce sens.)

ESQUILIN (MONT), en lat. *Esquilinus mons*. Géogr. anc. Une des sept collines de Rome, située à l'E. de la ville, sur la rive gauche du Tibre, à l'altitude de 58 m. C'est, en réalité, un vaste plateau ondulé, où les Romains dis-

tinguaient trois éminences, le *Cispinus*, l'*Oppidius* et le *Fagutal*, et une plaine, le *campus Esquilinus*. Une nécropole archaïque (VIII^e-VII^e s.) se développa au pied de l'Esquilin, en direction du Capitole, une autre, en partie plus récente, à l'E. Datant de l'époque républicaine, le site a livré des fresques figurant des scènes de l'*Odyssée*. Sous Auguste, la zone comprit une partie urbaine (*Esquilæ*) et une banlieue (*campus Esquilinus*). Alors que, jusqu'à la fin de la République, sur le plateau qui s'étendait au-delà des fortifications serviennes, il n'y avait eu qu'un cimetière, devenu un charnier, des sablières, peut-être aussi quelques enclos rustiques, le tout fut recouvert d'un épais remblai de terre et assaini par des plantations et des jardins. Ces derniers s'agrandirent et devaient en faire un quartier élégant : on connaît, en particulier, les jardins de Mécène, ceux de L. Aelius Lamia, des Lollii, de T. Statilius Taurus, de D. Junius Torquatus; puis l'ensemble, par une série de confiscations éliminant les propriétés privées, devint parc impérial. L'évolution était terminée sous Néron. Aujourd'hui, l'Esquilin porte un des plus beaux quartiers de la Rome nouvelle. C'est là que se trouve la basilique Sainte-Marie-Majeure.

Esquilin (PLACE DE L'), place de Rome, sur laquelle donne l'abside de l'église Sainte-Marie-Majeure. Au centre s'élève un obélisque, d'abord situé devant le mausolée d'Auguste, transporté en 1587 sur son emplacement actuel.

ESQUILLE n. f. (du lat. *schidia*, fragments). Petit fragment d'un os fracturé : *Les esquilles peuvent occasionner de graves accidents*. || Petit éclat de bois.

ESQUILLEUX, EUSE adj. Chirurg. Qui présente des esquilles : *Fracture esquilleuse*.

— Minér. Se dit de la cassure d'un minerai quand la surface de ses fragments présente de petites écailles semblables à celles que l'on remarque sur les cassures de la cire. (On dit aussi ÉCAILLEUX, et CÉROÏDE.)

ESQUIMALT, v. et port du Canada (Colombie britannique), dans l'île de Vancouver; 10 000 hab. Station de la flotte canadienne du Pacifique.

ESQUIMAU, AUDE adj. et n. Qui appartient au peuple des Esquimaux.

♦ N. m. Linguist. Ensemble des langues parlées par les Esquimaux.

— Mod. Combinaison en tricot, pour les jeunes enfants.

— ENCYCL. La langue des *Esquimaux* est encore parlée par 50 000 personnes environ, depuis le Groenland oriental jusqu'à l'embouchure du Yukon et la Sibirie orientale. Elle comprend plusieurs dialectes. Le dialecte du Groenland occidental tend à se différencier des autres parlers esquimaux. Les Esquimaux du sud de l'Alaska parlent une langue aux dialectes très différenciés.

L'esquimaux (sud-groenlandais) est pauvre quant à son système de sons : trois voyelles, une série unique d'occlusives, pas d'affriquées. La suffixation joue un rôle très important : le mot esquimaux représente souvent une phrase complète, car il est composé d'éléments accessoires, de significations très diverses, suffixés à un élément lexical de base. Il y a des mots à flexion (le nom et le verbe) et des particules qui ne comportent pas de flexion. Le nom comporte un singulier, un duel et un pluriel. Dans la flexion du nom, on distingue deux cas syntaxiques et six cas adverbiaux. Le verbe a trois modes indépendants (indicatif, interrogatif, optatif) et quatre modes subordonnés (conjonctif, subjonctif, deux modes participiaux).

ESQUIMAU-ALÉOUTE ou **ESKIMO-ALEUT** n. m. Famille de langues comprenant les parlers esquimaux et les parlers aléoutes, et qui groupait autrefois près de 100 000 personnes, des îles Aléoutiennes au Groenland.

ESQUIMAUX, habitants des terres arctiques de l'Amérique et du Groenland. (On écrit aussi, à la manière anglo-saxonne, *ESKIMOS*.) Les Esquimaux, qui s'appellent eux-mêmes *Inuit*, les « Hommes par excellence », ont été longtemps relégués aux terres boréales au cours de grandes migrations. Ils habitent certains secteurs de la côte groenlandaise, la terre de Baffin, le nord-ouest du Labrador, les rives de la baie d'Hudson, le Canada



sommet du mont ESQUILIN et basilique Sainte-Marie-Majeure Rome

nord-occidental, l'Alaska, et, en Asie, les confins du cap Tchoukoski (les Namollo). Petits, trapus, ils ne dépassent guère 1,60 m, et les femmes, 1,50 m. Par leur peau jaunâtre, leurs cheveux noirs, leur barbe rare, leurs pommettes saillantes, leurs yeux bridés et leur nez court, ils sont apparentés aux Mongols; ils en diffèrent par leur crâne long et très haut.

Le costume des deux sexes est le même; il se compose généralement de peaux d'ours, de renne, de phoque ou de renard. Ces costumes varient selon les régions, les saisons et les occupations. De nos jours, les étoffes se substituent à ces vêtements d'origine animale. Avec l'ivoire des phoques, les Esquimaux façonnent des statuettes de ces animaux et des ours, des figurines humaines; certaines pièces sont gravées de scènes de chasse. On a également trouvé en Alaska, où l'at esquimaux atteint son développement maximal, des masques en bois souvent grotesques et humoristiques.

Les embarcations des Esquimaux sont de trois sortes : le *kayak*, monté par un seul homme; l'*oumiak*, barque traditionnellement en peau de phoque, mais de nos jours en bois, monté par une famille; le *bateau à moteur*, pour la chasse. Pour s'emparer des animaux, ils se servaient autrefois de l'arc, remplacé par le fusil; quand il s'agit d'animaux marins, les Esquimaux utilisent d'ingénieux harpons, dont la pointe, en os barbelé, se détache de la hampe une fois qu'elle a pénétré dans le corps du gibier; cette pointe est reliée à un flotteur, qui permet de suivre l'animal blessé dans sa fuite.

L'industrie des Esquimaux, ingénieuse en raison de la rudesse du climat et du manque de matériaux, est des plus primitives. L'été, ils se construisent des tentes recouvertes de peaux de phoque ou de renne. Aujourd'hui, les tentes sont généralement en toile. L'hiver, ils vivent dans des huttes de planche ou de pierre, recouvertes ou non de mottes de tourbe et de neige. Au Canada, les *Netsili-miut* vivent constamment l'hiver dans des huttes de neige (*igloo'iak*), qui ne sont, ailleurs, qu'une demeure de passage. Pour se chauffer et s'éclairer, les Esquimaux brûlent constamment, dans des espèces de petites auges en stéatite, de l'huile de phoque. Leurs instruments traditionnels étaient en pierre, en os, ou en ivoire de morse. Avec le bois flotté, porté par les fleuves ou les courants marins, ils fabriquent les traverses de leurs demeures, des ustensiles, les traîneaux, auxquels ils attachent des chiens, en file ou en éventail. Ces chiens sont aussi employés pour la chasse du loup et de l'ours, en raison de leur odorat très développé.

Il est inattendu de rencontrer chez des populations aussi isolées des dispositions remarquables pour le dessin, la sculpture, l'affabulation. Comme certains de leurs instruments, leur art rappelle celui de nos ancêtres du magdalénien. Leurs croyances religieuses traditionnelles sont complexes. Ils croient en



Esquimaude portant son bébé



Esquimaux

igloo





Esquimaux en kayak

des êtres supérieurs, bons ou mauvais, auxquels ils ne rendent pas de culte. Leurs magiciens (*angaqoq*) se bornent à conjurer les sortilèges et à recommander le port de certaines amulettes. De nos jours, l'Esquimaux est généralement évangélisé. Luthérien au Groenland, il est de religion anglicane ou catholique en Amérique du Nord. L'Esquimaux contemporain tend à se métisser somatiquement et culturellement. Au nombre de 50 000, ils constituent des unités encore vivantes au Groenland (23 000 individus), en certaines régions du Nord canadien (9 500 individus), de l'Alaska (16 000 individus) et de l'Asie (1 300 individus). Toutefois, leur avenir en tant que groupe spécifique paraît bien incertain. (→ Biblio.)

ESQUIMAUTAGE n. m. Acrobatie nautique qui consiste, pour un kayakiste, à retourner son embarcation dans l'eau pour, ensuite, se rétablir dans la position normale.

ESQUINTANT, E adj. Fam. Qui fatigue beaucoup : Course esquinante.

ESQUINTER v. tr. (provenç. *esquinta*, déchirer; du lat. pop. *exquintare*, mettre en cinq). Fam. Ereinter, fatiguer extrêmement : Les garçons esquinés sont retombés sur les chaises (Huysmans). || Blesser : S'esquinter le pied en sautant. || Par extens. Détériorer, endommager : Esquinter sa santé, ses habits, sa voiture. || Pop. S'esquinter le tempérament, se préoccuper beaucoup : Quand on a des rentes, sacrists ! il faudrait être jobard pour s'esquinter le tempérament (Huysmans). || Fig. Critiquer avec violence : La pièce fut esquinée par les critiques.

ESQUIRE [eskwaïər] n. m. Titre anglais, dérivant du mot français « écuyer ». (On dit aussi *SQUIRE*.) [C'est le plus bas titre de noblesse en Grande-Bretagne. Mais l'usage s'est établi de l'adresser à toute personne d'un certain rang; il a pratiquement repris le sens antérieur de *gentleman*, mot qui s'est lui-même affaibli. Ce terme a été également employé aux Etats-Unis.]

ESQUIROL (Jean Etienne Dominique), médecin français (Toulouse 1772 - Paris 1840). Il termina ses études médicales à Paris, où il devint, à la Salpêtrière, l'interne de Pinel. C'est un des grands fondateurs de la psychiatrie moderne. Sa thèse sur les *Passions considérées comme causes, symptômes et moyens curatifs de l'aliénation mentale* fit sensation. Pendant quelques années, il visita les hospices où l'on soignait les aliénés. Il fut nommé médecin directeur de la Salpêtrière, et, en 1825, médecin en chef de l'hospice de Charenton. Dans son cours de clinique des maladies mentales, et dans ses ouvrages, il continua l'œuvre de Pinel, en signalant les abus du régime barbare infligé aux aliénés, et en enseignant que les aliénés sont des malades. Son principal ouvrage est intitulé : *Des maladies mentales considérées sous le rapport médical, hygiénique et médico-légal* (1838).

ESQUISSE n. f. (ital. *schizzo*; du lat. *schedium*, poème improvisé). Bx-arts. Représentation rapide, et à grands traits, d'une idée de tableau, de sculpture, d'architecture, d'art décoratif (l'esquisse peut être un dessin, une peinture, un modelage) : Les esquisses ont communément un jeu que le tableau n'a pas (Diderot). On a des esquisses de Raphaël où le même trait est recommencé dix-sept fois (Taine). || Par extens. Plan sommaire d'une œuvre littéraire : Esquisse d'un drame, d'un opéra. || Aperçu général : La deuxième partie

[du « Discours sur l'inégalité »] est une large esquisse de l'histoire politique de l'humanité (Lemaître). || Titre donné à des études qui fournissent des aperçus sur certaines matières : Esquisses philosophiques, historiques. || Fig. Ce qui n'est qu'ébauché : L'esquisse d'un sourire.

Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, par Condorcet. V. ESPRIT.

ESQUISSES (LE LIVRE D') (*The Sketch Book*), par Washington Irving (1820), recueil d'essais où l'écrivain américain trace de charmants tableaux de la vie provinciale anglaise et conte avec grâce des légendes ou récits traditionnels, parmi lesquels l'histoire de Rip Van Winkle.

ESQUISSEUR v. tr. Faire une esquisse de : Esquisser un tableau, une statue. || Par extens. Tracer le plan de : Esquisser l'intrigue d'un roman, les caractères d'un drame. || Décrire à grands traits larges et sobres : Esquisser le tableau de la Révolution. || Fig. Commencer un geste, un mouvement : Esquisser un pas de danse. Madame Eyssette poussa un gros soupir, Jacques esquissa un sanglot, et tout fut dit (A. Daudet).

ESQUIVE n. f. Action d'éviter un coup par un déplacement du corps : Faire une esquiv. || Vente à l'esquive, nom donné par les camelots parisiens à la vente clandestine qu'ils pratiquent dans la rue, s'esquivant dès qu'ils aperçoivent un gardien de la paix. (On dit plutôt de nos jours *VENTE À LA SAUVETTE*.)

— Text. Plateau circulaire utilisé dans les bancs à broches pour supporter la bobine réceptrice de mèche : L'esquive, centrée sur la broche, est indépendante de celle-ci.

ESQUIVER v. tr. (ital. *schivare*, fuir; emprunté au germ.). Eviter avec adresse : Esquiver un coup. Car, sachez-le, coquins, on n'esquive l'épée ! Que pour rencontrer le bâton (Hugo). || Par extens. Se soustraire habilement à : Esquiver une visite importune. || Fig. Eluder, se dérober adroitement : Esquiver la difficulté. Le consciencieux garçon [...] trouvait de mauvais prétextes pour esquiver le travail (R. Rolland).

◆ V. tr. ind. [à]. **LANGUE CLASS.** L'art d'esquiver à la honte, au déshonneur et aux lois (Diderot).

— Sports. Eviter l'attaque, le coup d'un adversaire.

— S'esquiver v. pr. Se retirer à la dérobée; s'échapper furtivement : Elle profita de ce que sa mère avait le dos tourné, pour s'esquiver de la chambre (R. Rolland).

ESRAR n. m. (mot turc). Nom sous lequel le hachisch est connu en Turquie où il se consomme sous forme de sirop additionné de substances aromatiques et aphrodisiaques, ou se fume en pastilles faites avec une pâte formée d'esrar légèrement torréfié et d'une forte infusion de café.

ESSAD PACHA, général et homme politique albanais (Tirana v. 1863 - Paris 1920). Membre de l'influente famille des Toptani, il lia partie, en 1908, avec les Jeunes-Turcs par haine du sultan Abdülhamid II. Mais la révolution turque s'étant montrée très peu favorable à l'Albanie, il passa dans le camp opposé en s'efforçant de sauvegarder les privilèges reconnus à son pays. En 1912, il commandait la place forte de Shkodër, assiégée par les Monténégrins, et dut capituler. Ministre de la Guerre, puis de l'Intérieur, sous l'éphémère règne du roi Guillaume de Wied en 1914, il présida la délégation albanaise à la conférence de la paix en 1919. Les Italiens, qui dominaient alors le pays, l'ayant empêché d'y rentrer, Essad pacha resta à Paris, plaçant la cause de sa patrie. Il y fut assassiné par un étudiant albanais.

ESSAI n. m. (lat. *exagium*, pesée; de *exigere*, au sens de « peser »). Opération destinée à s'assurer des qualités d'une chose : L'essai d'une arme, d'une machine, d'un remède. || Tentative : Essai de conciliation. Elle se remit toute la journée à ses patients essais de solitude (Colette). || Effort : L'essai de comprendre, c'est toute la philosophie (Hugo). || Action d'aborder pour la première fois : Je reçus de ce premier essai du monde une impression que le temps n'a pas complètement effacée (Chateaubriand). || Travail qui permet de juger la valeur, les aptitudes d'une personne : Faire faire un essai à un candidat

qui postule un emploi, à un chanteur. || Premières productions : De modestes essais. L'essais de sa plume. || Titre de certains ouvrages d'une grande liberté de composition où l'on n'a pas la prétention de traiter à fond la matière : Essai sur la littérature. Essais philosophiques. (V. part. encycl., Littér.) Exposé, de style soutenu, relatif à l'histoire à la morale, etc., publié par une revue, un journal.

— Loc. div. **Coup d'essai**, premier pas, première tentative, premier ouvrage par lequel on se fait remarquer. || A l'essai, pour essayer, avec faculté de refuser ou de rendre si l'épreuve n'est pas satisfaisante : Prendre un collaborateur, un cheval à l'essai; et, au figuré : Oui, l'homme sur la terre est un ange à l'essai (Hugo). || Mettre à l'essai, éprouver : Mettre à l'essai ma complaisance. || Faire l'essai de, éprouver, expérimenter; et, au figuré : Faire l'essai de ses forces.

— **LANGUE CLASS.** Echantillon de marchandise : Envoyer des essais de vin. || — **Fig.** Epreuve : [Pour] lui faire connaître [C] que son philosophe à l'essai pouvait être (Molière). || Aperçu : Voici [...] un petit essai des plus beaux mouvements et des plus belles attitudes dont une danse puisse être variée (Molière). || Faire un essai, vérifier en goûtant : Cette coupe est suspecte [...] l'essai, faire un essai par quelque domestique (Comte de Neille).

— **ALLUS. LITTÉR.** Mes pareils à deux fois ne se font point connaître | Et pour leur coups d'essai veulent des coups de maître (v. COUP).

— **Aéron.** Centre d'essais en vol (C. E. V.), organisme officiel, situé principalement à Brétigny-sur-Orge, et dont le but est de tester tout appareil volant, afin de savoir s'il correspond à la fois aux normes et aux conditions particulières du marché de construction. (V. part. encycl.) || Essai en soufflerie, essai exécuté dans une soufflerie aérodynamique sur une maquette de l'avion étudié pour en connaître les qualités aérodynamiques. || Essais statiques, essais que subissent les pièces entrant dans la construction d'un avion, puis l'ensemble de la cellule, en vue de déterminer les limites exactes de résistance. || Essai en vol, vérification en de l'ensemble des qualités d'un avion, depuis la stabilité jusqu'à la rentabilité commerciale pour les avions civils, ou la bonne adaptation aux missions de guerre pour les avions militaires.

— **Chim.** Analyse rapide d'un produit. || Tube à essais, petite éprouvette servant aux expériences faites sur des produits en faible quantité.

— **Comm.** Vente à l'essai, vente qui consiste à remettre à l'acheteur une marchandise non consommable (appareils de radio ou mégaphones, disques, etc.), dont il ne deviendrait propriétaire qu'après un certain usage.

— **Dr. du trav.** Embauchage à l'essai, engagement d'un nouveau salarié, qui ne devient définitif qu'après l'expiration d'une période d'épreuve au cours de laquelle chacun des deux parties est libre de reprendre sa liberté sans condition ni préavis.

— **Hist.** Rite en usage dans les cours royaux et seigneuriales du Moyen Age, où les officiers de bouche (en général le maître d'hôtel) devaient goûter aux mets avant de les servir et constater ainsi toute absence de poison. || Par extens. La tasse même où l'échancé faisait l'essai du vin destiné au roi : A l'XVII^e s., le duc d'Anjou, devenu roi d'Espagne, eut droit à l'essai comme le roi de France.

— **Hist. relig.** Epreuve qu'on faisait subir dans les communautés religieuses, en habit laïc et avant le noviciat.

— **Mar.** Essai au point fixe, le bateau étant amarré solidement, mise en marche des machines pour en vérifier le bon fonctionnement. || Essai en route libre, après les essais au point fixe, essai du navire en route aux différentes allures. || Essai de stabilité, expérience destinée à calculer la stabilité d'un navire. || Essai de vitesse sur la base, vérification, à l'aide de repères, de la vitesse d'un bâtiment.

— **Matér.** Essai d'affaissement, de fluidité, essai pour la mesure de la consistance d'un béton frais. (On dit aussi *ESSAI D'ABRAHAM* [V. part. encycl.]) || Essai de chute, essai destiné à mesurer l'affaissement d'une masse de béton tombant d'une hauteur déterminée.



ESSAD PACHA



Jean ESQUIROL

(V. part. *encycl.*) || *Essai Proctor*, essai permettant de déterminer, en laboratoire, la teneur en eau d'un terrain correspondant à sa compacité maximale. (V. part. *encycl.*)

— Minér. V. part. *encycl.*

— Monn. et Orfèvr. Analyse chimique ayant pour objet de vérifier le titre d'une monnaie, ou, s'il s'agit de matière d'or et d'argent, d'en déterminer le titre. (V. part. *encycl.*) || *Aiguille d'essai*, v. AIGUILLE.

— Numism. Premiers exemplaires frappés d'une nouvelle monnaie. (Ces exemplaires n'étant pas destinés à la circulation portent le plus souvent une marque distinctive. Jadis, les essais monétaires étaient frappés sur flans plus épais, et constituaient des pièces de plaisir qu'on offrait à quelques hauts personnages.) [V. PIÉFORT.]

— Sports. Au rugby, action qui consiste à aller déposer le ballon derrière la ligne de but adverse (3 points) : *Marquer un essai*. || *Essai transformé*, coup de pied tiré à la suite d'un essai, vers les poteaux de but adverses, pour faire passer le ballon entre eux et au-dessus de la barre transversale (2 points supplémentaires). || *Essai de pénalisation*, essai accordé par l'arbitre à la suite d'une irrégularité de l'adversaire sans laquelle il aurait été certainement marqué. || En athlétisme, chacune des tentatives auxquelles ont droit les participants dans les concours : *Franchir mètres au troisième essai*. || Dans les courses d'automobiles, séance d'entraînement organisée sur le circuit même, en général la veille ou l'avant-veille d'une compétition.

— Technol. Opération physique ou chimique ayant pour objet de déterminer différentes qualités d'un corps (résistance, élasticité, etc.).

— Epreuve que l'on fait subir à une machine pour déterminer ses caractéristiques d'emploi ou vérifier sa construction.

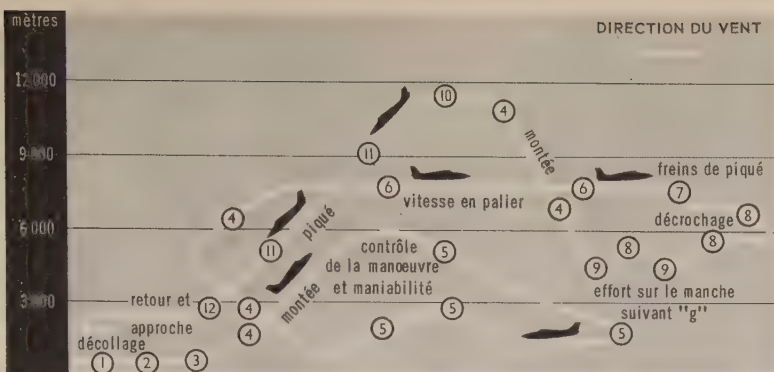
— Vénér. Erafures que font aux jeunes arbres les cerfs qui sont près de toucher aux bois. || *Donner de l'essai*, en parlant du sangleur, frapper avec ses défenses contre le tronc des arbres.

— ENCYCL. Aéron. Les essais revêtent une importance particulière dans l'industrie aéronautique. Ils débutent très tôt, la conception de l'avion étant à peine ébauchée. Avant même que l'avion soit complètement conçu, les futurs éléments sont essayés du point de vue de leur résistance ou de leurs qualités propres et de leurs possibilités d'utilisation. Après les essais en soufflerie, les essais statiques servent à faire subir aux éléments des efforts jusqu'à dix et quinze fois supérieurs à ceux qu'ils auront à supporter en utilisation normale. Les essais en vol comprennent trois parties : les essais du constructeur, qui déterminent les performances exactes de l'appareil ; les essais officiels, visant à décerner le certificat de navigabilité ; enfin les essais d'utilisation, qui se font en liaison entre l'utilisateur et le constructeur pour déterminer l'adaptation de l'avion aux missions qui lui seront confiées.

Le Centre d'essais en vol, seul habilité pour élever à un aéronef le *certificat de navigabilité*, fait subir à tout appareil le cycle d'essais suivant : épreuves de résistance ; vérification des performances ; vérification des qualités de vol ; études sur l'adaptation des groupes moto-propulseurs et des différents équipements ; études de différentes questions particulières relatives aux modalités d'emploi de l'appareil.

Le Centre dispose d'un service d'essais qui assure le bon déroulement du cycle des opérations, d'un service des méthodes qui étudie les meilleures techniques d'expérimentation et assure le dépouillement des résultats, d'un service de personnel navigant et d'un service piste qui s'occupe de toutes les servitudes.

— Agric. *Essai de semences*. Les semences que l'agriculture confie à la terre doivent non seulement être pures, mais posséder une faculté germinative élevée. Celles qu'on trouve dans le commerce ne possèdent pas toujours ces qualités, et des *Stations d'essais de semences*, dont la plus importante est à Paris, ont été installées pour renseigner les cultivateurs et marchands de graines sur la nature et la qualité des produits qui sont soumis à leur examen. L'essai des graines porte sur l'identité (détermination de l'espèce botanique et de la variété), l'origine, le degré de pureté (proportion en poids de graines pures et de graines étrangères), faculté germinative (nombre de graines aptes à germer sur 100),



essai en vol d'un prototype d'avion (phases principales d'un parcours classique)

valuer culturelle, poids (qui est aussi un élément d'appréciation pour la qualité).

— Chim. Un *essai* est une analyse rapide d'un produit commercial ou autre pour en évaluer soit la valeur d'après la teneur en un constituant, soit le degré de pureté par comparaison avec un type déterminé, pour déceler les altérations et sophistications. L'essai d'un vin, par exemple, consiste à y doser l'alcool, l'extrait sec à 100°, les cendres, les sulfates, le sucre, l'acidité, le tarte, la glycérine, le tanin, etc. ; les écarts avec les nombres normaux indiquent le mouillage, le vinage, etc.

— Littér. En intitulant *Essais* le recueil de ses observations morales, Montaigne entendait le mot au sens d'épreuves de son jugement. Mais le succès du livre en France et en Angleterre vulgarisa le terme d'essai dans ces deux pays (*Essays* de Bacon, 1597, de Cowley, 1667) pour désigner de libres réflexions sur un sujet qu'on ne prétend traiter ni à fond ni systématiquement. Aussi le terme fut-il en faveur au XVIII^e s., alors que la pensée cherche à éviter le dogmatisme et prend conscience de la complexité des problèmes ; on compose alors des essais sur tous les sujets : philosophiques (Locke, *Essai sur l'entendement humain*; Condillac, Hume, etc.), scientifiques (d'Alembert), économiques, historiques (Voltaire, *Essai sur les mœurs*), etc. Cependant, Addison, dans les articles du *Spectator* (1711), faisant de l'essai une sorte de chronique de revue, offre le modèle d'un genre qui ne cessera d'enrichir la littérature anglaise, attirant romanciers (Goldsmith, Sterne) et critiques (Johnson), et donnant, après les essayistes romantiques (Hazlitt, Ch. Lamb, Leigh Hunt, de Quincey), ses chefs-d'œuvre à l'époque victorienne, avec Macaulay, Carlyle, Matthew Arnold. A la fin du XIX^e s., l'essai s'oriente de plus en plus vers la critique littéraire ou artistique avec W. Pater, A. Lang, Leslie Stephen, etc., et surtout avec la génération qui se fait connaître après la Première Guerre mondiale : G. K. Chesterton, Lytton Strachey, Middleton Murray.

L'épanouissement du genre en Angleterre provoqua son développement dans la littérature française. Si les essais de Taine, de Bourget restent dans le domaine de la critique littéraire, depuis le début du siècle se sont multipliées les œuvres de réflexion critique sur la vie politique, morale, intellectuelle de l'époque, qui constituent l'aspect moderne de l'essai en France. C'est cette forme qu'ont choisie Gourmont, Péguy, Maurras, Suarès, Alain pour exprimer leur forte personnalité. Elle semble convenir aussi bien aux réflexions d'hommes de science (J. Rostand, A. Siegfried) qu'à la pensée ou au pamphlet politiques (D. Halévy, Max. Leroy, R. Benjamin, E. Berl, H. Massis), à la critique philosophique, morale ou sociale (J. Benda, J. Guéhenno, D. de Rougemont, Bernanos, Camus), et à l'innombrable critique littéraire. L'essai apparaît ainsi, avec le roman, comme la forme la plus féconde de la production littéraire contemporaine, non seulement en France, mais aussi à l'étranger. On peut en particulier remarquer l'importance et l'originalité des œuvres publiées par les essayistes espagnols du XX^e s. (M. de Unamuno, Azorín, Ortega y Gasset, Eugenio d'Ors, M. Azaña, etc.). [→ Biblio.]

— Mar. Dans la marine marchande, les *essais* comportent d'abord un essai de la machine au *point fixe*, le navire étant fixé au

quai par ses amarres, suivi d'un essai à toute puissance sur une base, puis d'un *essai de consommation* à vitesse de route ordinaire, qui dure vingt-quatre heures et s'effectue à pleine charge. L'*essai* (ou *épreuve*) de *stabilité* consiste à donner au navire une certaine gîte au moyen d'un poids précis placé à une distance connue de l'axe longitudinal du navire. Un fil à plomb, qui descend du pont jusqu'au fond de la cale, enregistre cette gîte sur une longue règle graduée, placée en travers du navire. Le poids — généralement constitué par des gueuses de fonte — est alors transporté sur l'autre bord du navire et la nouvelle gîte est notée de la même façon. Si ces différents essais sont satisfaisants, le navire est accepté par l'armateur après une garantie de six mois.

— Matér. ● L'*essai d'affaissement* s'exécute au moyen d'un moule tronconique métallique (cône d'Abrams) ouvert aux deux extrémités, dans lequel on tasse légèrement une masse de béton. On mesure l'affaissement du cône de béton lorsqu'on soulève l'appareil après trente secondes.

Plus précis, l'*essai de fluidité* mesure également la consistance d'un béton frais. Une masse de béton moulée dans un tronc de cône de diamètre A est soumise à une série de secousses sur une table à secousses, puis démolée. Si A' est le diamètre du béton étalé, le degré de fluidité est défini par le rapport :

$$f = \frac{A'}{A}$$

● L'*essai de chute* consiste à remplir, du béton à essayer, un tronc de cône fixé sur un bâti métallique, et dont la base inférieure est fermée par deux volets. Après tassement du béton, on écarte les volets et le béton tombe en s'étalement. Le rapport du diamètre moyen de la galette ainsi formée à celui de la base du cône donne une mesure de workabilité*.

● L'*essai Proctor* s'effectue dans un moule cylindrique métallique de dimensions normalisées. On y place le matériau à étudier, avec une teneur en eau déterminée, puis on le compacte avec une dame. En fin d'opération, la quantité d'eau et la densité de l'échantillon sont mesurées. En faisant varier le pourcentage d'eau, on peut dresser la courbe représentant la variation de la densité sèche en fonction de la teneur en eau. L'énergie de compactage est mesurée par le nombre de coups de dame appliqués à l'échantillon.

— Minér. Les minéraux rencontrés dans un filon s'essayent parfois sur le terrain même, pour en déterminer la composition qualitative ; le chalumeau est très employé et indique la façon dont la substance se comporte sous la flamme réductrice ou oxydante (fusion, volatilisation, réduction en un globe métallique, formation d'aurole d'oxyde, etc.). Ces indications se complètent par l'*essai à la perle* de borax ; ce sel, fondu, se colore sous l'influence des oxydes métalliques, en formant des perles de teintes caractéristiques (bleu cobalt, violet manganèse, vert cuivre). Pour l'essai quantitatif, souvent le métallurgiste le réalise dans un creuset, sur quelques grammes de minerai.

— Monn. et Orfèvr. Le titre* des monnaies est déterminé par la loi, qui fixe également une tolérance*, pouvant être de un à quelques millièmes en plus ou en moins du titre droit.

● *Monnaies d'or ou matières et objets en or*. L'essai peut s'effectuer soit par coupellation, soit au touchau.

Phot.

saïs de critique et d'histoire (1865) et des *derniers Essais de critique et d'histoire* (192) : recueils d'articles, dont beaucoup ont d'abord insérés dans le *Journal des débats*; on y remarquera tout particulièrement ceux qui concernent Racine et Balzac.

essai sur le développement de la conception moniste de l'histoire, ouvrage de Georgi Plekhanov, publié en 1895 (sous le pseudonyme de « N. Beltoz »).

L'auteur étudie l'histoire du matérialisme* français du XVIII^e s., des historiens français de la Restauration, du socialisme utopique de l'idéalisme allemand. Puis il expose des conceptions marxistes, en particulier sur le rôle de l'individu dans l'histoire; cette partie de l'ouvrage est restée la plus célèbre; opposant au culte des héros et aux théories pulvérisées*, Plekhanov voit dans la personnalité historique non pas un « surhomme », ni à lui seul transformerait arbitrairement la réalité, ni un personnage aveuglément conduit par la nécessité, mais une personnalité apte à « saisir avant les autres le sens des nouveaux rapports sociaux qui sont en train de se constituer », et à faire triompher l'idéal, c'est-à-dire la « nouvelle réalité ».

essai sur les éléments principaux de la représentation, d'Octave Hamelin. V. ÉLÉMENTS PRINCIPAUX DE LA REPRÉSENTATION (essai sur les).

essai sur l'entendement humain, de John Locke. V. ENTENDEMENT HUMAIN (Essai sur l').

essais sur les facultés de l'esprit humain, de Thomas Reid. V. ESPRIT HUMAIN (Essais sur les facultés de l').

essai sur l'homme (*Essay on Man*), par Alexander Pope (1733). Suite de quatre autres philosophiques, qui manquent sans doute de profondeur, mais sont écrites dans une forme brillante. Ces poèmes ont inspiré Voltaire ses *Discours en vers sur l'homme* (1738).

essai sur l'indifférence en matière de religion, de Lamennais. V. INDIFFÉRENCE.

essai sur les mœurs et l'esprit des nations, ouvrage de Voltaire (1756). C'est une histoire universelle, rapide, mais très documentée, qui fait suite et, en même temps, oppose à celle de Bossuet. Voltaire élimine la conduite des événements tout élémentaire providentiel. De Charlemagne à Louis XIII, il montre les progrès de l'humanité, favorisés par les hommes supérieurs, mais entravés par le hasard, la sottise, le fanatisme. Il intègre à son histoire les civilisations de l'Inde, de la Chine et du Japon; il ne cache pas son antipathie pour le Moyen Âge, où la religion était toute-puissante. Dans cette œuvre claire, sans être superficielle, il reprend, en l'élargissant, la conception originale du règne de Louis XIV.

essais de morale et de politique, de Francis Bacon. V. MORALE ET DE POLITIQUE (essais de).

essais moraux, politiques et littéraires, par David Hume (1742-1752). Ces *Essais*, au nombre de vingt-deux, renferment des théories sur la morale (polygamie, divorce, épicurisme, stoïcisme), la politique (origine et principes du gouvernement, liberté civile), la littérature (goût, éloquence). Hume y traite de questions théoriques (caractère scientifique de la politique, nature du sentiment moral) et de questions pratiques (liberté de la presse et partis politiques en Angleterre).

essai sur la philosophie des sciences, ouvrage du physicien Ampère. V. PHILOSOPHIE DES SCIENCES (Essai sur la).

essais de psychologie contemporaine, de Paul Bourget. V. PSYCHOLOGIE CONTEMPORAINE (Essais de).

essais de théodicée, de Leibniz. V. THÉODICÉE (Essais de).

ESSAIM [esè] n. m. (lat. *examen*). Groupe d'abeilles ou d'autres insectes hyménoptères, comprenant les sujets de différentes castes (melle féconde, ouvrières, etc.) vivant ensemble pour concourir à un même travail. || Fig. Grande multitude, grande quantité : *Un essaim d'écoliers* (Hugo). *L'essaim des rêves* (Alfonsine Baudelaire).

ENCYCL. On oppose généralement le terme *essaim*, ou groupe d'abeilles amassées les unes contre les autres ou rassemblées en

dehors de la ruche, à celui de *colonie*, représentant l'ensemble des abeilles au travail dans la ruche. La colonie a donné un *essaim*: une partie de ses sujets se sont séparés de la colonie et se sont groupés à l'extérieur de la ruche. Une colonie peut donner successivement plusieurs essaims.

L'essaim est une colonie naissante, composée d'une mère, de quelques centaines de mâles et d'un nombre considérable d'ouvrières. Quittant la ruche, cet essaim va se fixer à une branche d'arbre, dans le voisinage; mais il peut aussi parcourir plusieurs kilomètres. On peut l'arrêter en lui jetant du sable, des cendres, de l'eau. Pour recueillir un essaim, on place un récipient en dessous, et on secoue la branche à laquelle il est accroché; s'il est dans un buisson, on le pousse vers le récipient en l'enfumant, avant de placer l'essaim dans la ruche où on a eu soin de disposer des rayons ou fragments de rayons remplis de couvain. Entrée dans sa nouvelle demeure, la colonie continue le travail commencé, et reprend son activité jusqu'au printemps suivant, où elle donnera l'essor à un nouvel essaim. Un essaim primaire pèse généralement de 2 à 4 kg; les essaims secondaires dépassent rarement 1,5 kg, et les tertiaires 500 g.

— Dr. rur. Le propriétaire de ruches a le droit de réclamer un *essaim* sorti de son rucher, tant qu'il n'a point cessé de le suivre; l'arrivée de la nuit ou toute autre circonstance indépendante de la volonté ne prescrit nullement le *droit de suite*, si la poursuite est reprise aussitôt qu'elle est possible. Le propriétaire d'un terrain même clos, qui en refuserait l'entrée au poursuivant, peut être condamné à payer la valeur de l'essaim. Si l'essaim s'est réfugié dans une ruche vide, le poursuivant peut le réclamer. Si la ruche est peuplée, la reprise est impossible. L'usufruitier ne devient pas propriétaire des essaims qui s'arrêtent sur le fonds dont il a la jouissance; il peut seulement avoir droit aux produits des nouvelles ruches.

ESSAIMAGE n. m. Multiplication des colonies d'abeilles, consistant dans l'émigration d'une partie de la population d'une ruche. || Époque où les abeilles essaient. || Fig. Action d'émigrer en parlant d'une collectivité : *L'essaimage des Phéniciens et des Grecs sur le littoral méditerranéen*.

— ENCYCL. Apic. La ponte de la reine, arrêtée pendant la période froide de l'hiver, recommence au printemps, et la ruche ne tarde pas à voir le nombre de ses habitants augmenter dans de très grandes proportions. On voit ceux-ci se grouper en une grappe serrée à l'entrée de la ruche (on dit que la ruche « fait la barbe »). C'est l'indice que la colonie va essaimer. Il se produit en effet, dans la ruche, un fait caractéristique : une cellule de reine est sur le point de s'ouvrir. L'ancienne reine va, avant cet événement, quitter la demeure, suivie dans sa retraite par de nombreux partisans (10 000 à 40 000) : c'est l'*essaimage*. Cet essaim est appelé *primaire*. Si la colonie restant est encore peuleuse, il peut se former ensuite un *essaim secondaire*, puis parfois un *tertiaire*, chacun partant avec une nouvelle reine venant de naître. Il peut arriver que, l'essaimage ne se produisant pas, de nouvelles reines soient sur le point de naître. Dans ce cas la reine en fonction recherche ses futures rivales, tuant celles qui sont encore dans leur cellule, en les perçant de son aiguillon, ou livrant un combat à mort à celle qui serait déjà née. La reine victorieuse est aussitôt choyée par sa cour d'abeilles servantes, tandis que le cadavre de sa rivale est jeté hors de la ruche par les abeilles nettoyeuses.

ESSAIMER v. intr. Quitter la ruche pour former une colonie nouvelle (en parlant des jeunes abeilles); se diviser par l'émigration du nouvel essaim (en parlant des ruches) : *Les abeilles essaient au printemps*. || Fig. Émigrer, quitter son pays, sa famille, etc., pour former de nouveaux groupes : *Les Irlandais ont beaucoup essaimé en Amérique du Nord*.

ESSANDOLE n. f. Technol. V. ÉCHANDOLE.

ESSANGEAGE n. m. ou **ESSANGE** n. f. Opération qui précède le coulage, et qui consiste à savonner chaque pièce de linge à l'eau tiède, soit à la main, soit à l'aide d'une ventouse de métal ou de caoutchouc.

ESSANGER v. tr. (lat. *exsaniare*, faire sortir le jus). [Se conj. comme *manger*.] Savonner le linge sale avant de le faire bouillir : *Filant pour ses drapeaux comme une filandière*. || *Les faisant essanger par quelque buandière* (Péguy).

ESSANGEUSE n. f. Machine à essanger le linge.

ESSANVAGE n. m. Agric. Destruction des sanves.

ESSANVEUSE n. f. (de *sanve*). Sorte d'éci-meuse employée pour expurger les terres ensemencées des sanves et autres plantes adventices.

ESSAOUIRA, en arabe *Al-Suwayra* (anc. *Mogador*), v. et port du Maroc (prov. de Marrakech), sur la côte de la région des Chiadmas, au débouché dans l'Atlantique de l'oued Ksob; 22 300 hab. (1 300 non-musulmans). Jadis place forte et port de corsaires situé sur un îlot relié à la terre par un isthme couvert de dunes. En 1765, une nouvelle ville fut construite à l'euro-péenne et fortifiée à la Vauban par un ingénieur français, le P. Cornut. Ce fut longtemps un des ports principaux du Maroc, où les caravanes mauritaniques aboutissaient. Aujourd'hui, le trafic est ramené par la pêche à la sardine. Importante communauté juive.

ESSARDER v. tr. Mar. Eponger au moyen du faubert : *Essarder le pont*.

ESSARMENTER v. tr. Débarrasser des sarmets.

ESSART n. m. (lat. pop. *exsartum*; de *exsare*, défricher). Terrain essarté. || Taillis dont on met le sol en culture après chaque coupe, après avoir essarté le terrain. || Trou dans les rochers découvert par la marée descendante, où gisent crustacés et congres.

ESSARTAGE ou **ESSARTEMENT** n. m. Culture semi-forestière qui consiste, après la coupe des taillis, à incinérer les herbes et menus bois, et à ensemercer le terrain en avoine ou en seigle.

— Dr. admin. Servitude à laquelle sont soumis les propriétaires de forêts, qui doivent, en vertu d'une ordonnance de 1669, enlever les bois et broussailles sur une largeur de 18 m de part et d'autre des grandes routes.

ESSARTER v. tr. Pratiquer l'essartage.

ESSARTIS n. m. Terrain essarté.

ESSARTS (Les), ch.-l. de cant. de la Vendée (arrond. de La Roche-sur-Yon), dans le Bocage vendéen; 2 751 hab. (1 072 aggl.) [*Essartais*]. Ruines d'un vieux château.

ESSARTS (Des). V. Des ESSARTS.

ESSARTS (Nicolas d'HERBERAY DES). V. HERBERAY DES ESSARTS (Nicolas d').

ESSARTS-LE-ROI (Les), comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Rambouillet), au N.-N.-E. de Rambouillet; 1 652 hab.

ESSAUGUE n. f. (provenç. *eissaugo*). V. AISSAUGUE.

ESSAULE ou **ESSAUNE** n. f. Mince feuille de bois refendu suivant son fil, et servant à faire des couvertures de toit, comme on en voit dans les chalets de montagne.

— SYN. : *bardeau, échandole, essandole*.

ESSAYAGE n. m. Action d'essayer : *Essayage d'un appareil*.

— Cout. Mise au point d'un vêtement sur la personne elle-même.

ESSAYER [eseje] v. tr. (de *essai*). [Se conj. comme *balayer*.] Mettre à l'essai un être, une chose, pour s'assurer qu'ils répondent à leur destination : *Essayer une machine, un cheval*. *Vous croyez que Lelong me réussira des amours de robe sans que je les essaie?* (Colette). || Employer pour la première fois, afin d'en vérifier l'effet, expérimenter : *Essayer un remède, une recette de cuisine*. *Ma pensée est objet; elle est devant moi, je l'essaie et je l'éprouve* (Alain). || — Fig. S'efforcer de connaître par certaines épreuves : *Essayer le goût du public en lui donnant des ouvrages nouveaux* (Acad.). || Vérifier par l'expérience; tenter l'usage de : *Essayer l'amitié de quelqu'un*. *Essayer l'effet des promesses de quelqu'un*. *Essayer ses forces*. — Technol. Soumettre aux opérations physiques et chimiques de l'essai : *Essayer de l'or, des minéraux*.

◆ V. tr. ind. [de]. Vérifier l'effet de (vieilli) : *Essayer d'un remède*. *Essayer d'une méthode*.



essaim



ESSEN
les usines Krupp



insigne du service
des essences



esse (technol.)

teur, s'avançant au-devant de l'ennemi, puis le guerrier sautait à terre et combattait. Les Romains firent de l'essedà une voiture de luxe et de voyage.

ESSEIMER v. tr. Fauconn. Syn. d'ESSIMER.

ESSELIER n. m. V. AISSELIER. || *Esselier de cuve*, pièce du faux fond d'une cuve de bras-seur.

ESSEMILLER v. tr. Constr. V. SMILLER.

ESSEN, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhé-nanie-Westphalie), dans la Ruhr; 728 200 hab. Evêché catholique. Le noyau ancien de la ville garde une belle cathédrale romane à double abside, primitivement église d'une abbaye bénédictine fondée au IX^e s.; elle possède une crypte datée de 1051 et un impor-tant trésor d'orfèvrerie; elle a subi de sérieux dommages en 1943. — Le Folkwang Museum, installé en 1902, contient de nombreuses peintures françaises du XIX^e s. La ville moderne s'est développée très rapidement, avec un centre monumental formé par les services publics et les bureaux des grandes entreprises. C'est le siège du syndicat houiller, des éta-bissements Krupp et du Ruhrsidlungsver-band, organisme d'urbanisme commun à toute la Ruhr, dont la création remonte à la veille de la Première Guerre mondiale. Essen est avant tout la ville de Krupp, dont l'énorme entreprise, peu touchée par les démontages, a été pratiquement épargnée par la décon-centration. C'est le type même de l'usine de la Ruhr, bien organisée, intégrée au plus haut point : mines de houille, cokerie, aciéries, laminiers, métallurgie de l'étain, matières plastiques, usines d'engrais et constructions mécaniques fabriquant des canons, des loco-motives et des outillages industriels complets.

— Hist. Les usines Krupp d'Essen furent violemment attaquées par les bombardiers de la R. A. F. les 26 juillet 1943 (2 000 t de bombes) et 24 octobre 1944 (4 500 t de bombes). La ville fut prise par les Améri-cains le 9 avril 1945.

ESSEN, comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers), au N. d'Anvers, à la frontière néerlandaise; 9 226 hab. Fabrique de cap-sules. Matériaux de construction. Industries alimentaires.

ESSEN (Hans Henrik, comte von), feld-mar-échal et homme d'Etat suédois (Kafvelås 1755-Uddevalle 1824). Aide de camp de Gustave III, il l'avertit vainement de la con-spiration tramée contre lui, et assista à son assassinat au cours d'un bal masqué (1792). Gouverneur de Poméranie (1800), il arrêta deux mois et demi les Français devant Stral-sund (1807). Après la révolution de 1809, il devint conseiller d'Etat, ambassadeur à Paris, et conclut avec la France la paix de 1810. Il commanda, en 1814, l'armée envoyée contre la Norvège, fut vice-roi de ce pays, et, après 1817, gouverneur de la Scanie.

ESSENCE [esãs] n. f. (lat. *essentia*; de *esse*, être). Log. et Philos. Nature propre et néces-saire, qui fait qu'une chose est ce qu'elle est; ensemble de ses caractères constitutifs : *Qu'est-ce que l'essence d'une chose? C'est ce qui la constitue telle qu'elle est en soi* (Marmontel). || Ce qui constitue la nature intime d'une chose, son caractère : « *Les Confessions* » [de J.-J. Rousseau] sont, dans leur essence même, un livre d'impudeur (J. Lemaitre). || Par essence, par sa nature même, par sa définition : *Les vertus pure-ment morales sont froides par essence* (Chateaubriand).

— Art culin. Extrait (coction, jus) des parties les plus nutritives des aliments : *Essence de gibier, de légumes*.

— Bijout. *Essence d'Orient*, matière nacrée fournie par les écailles des ablettes, et dont on garnit l'intérieur des bulles de verre constituant les fausses perles.

— Chim. *Essences naturelles*, nom générique sous lequel on comprend les produits aroma-tiques et volatils extraits des végétaux : *Essence de rose, essence de menthe*, etc. (V. part. *encycl.*) || *Essences artificielles*, sub-stances aromatiques obtenues chimiquement et destinées à remplacer certaines essences naturelles. || *Essence de poire*, syn. de ACÉTATE d'AMYLE. || *Essence de pomme de reinette*, syn. de VALÉRATE d'AMYLE. || *Essence de Por-tugal*, substance aromatique extraite du zeste de l'orange.

— Ichtyol. *Essence d'Orient*, v. ABLETTE.

— Mil. *Service des essences*, service chargé de ravitailler en tous lieux les armées en terre, de mer et de l'air en produits pétroliers, huiles et graisses. (Créé en 1914 et géré par l'Intendance, il fut rattaché à la direction des Poudres en 1937, puis à l'Intendant maritime en novembre 1940 avant de devenir autonome en juin 1942. Le personnel du Service des essences forme un corps particulier dont l'organisation a été définie par décret du 19 janvier 1937. Sa hiérarchie comprend des ingénieurs généraux, en chef, principaux et ordinaires, qui ont rang d'officiers, et des agents techniques, qui ont rang de sous-officiers.)

— Pétr. Liquide pétrolier léger, incolore, artificiellement coloré, à odeur caractéristique, distillant entre 40 °C et 210 °C environ, utilisé comme carburant (essence auto, essence aviation, essence deux-temps), comme solvant (essence à détacher) et pour des usages industriels divers (essences spéciales). [V. part. *encycl.*] || *Essence pour auto*, essence utilisée comme carburant pour les moteurs à combustion interne à allumage, comme ceux de la plupart des automobiles. (On dit aussi ESSENCE TOURISME.) || *Essence d'aviation*, essence de qualité supérieure, utilisée comme carburant pour les moteurs d'avion du type à pistons. || *Essence à briquet*, essence spéciale, volatile et inodore, utilisée comme combustible pour les briquets. || *Essence craquelée*, essence obtenue par cracking*. || *Essence à détacher*, essence spéciale, utilisée en teinturerie ou pour les usages domestiques, destinée à nettoyer ou à dégraisser les vêtements. || *Essence deux-temps*, essence utilisée comme carburant pour les moteurs à deux temps de motocyclettes, cyclomoteurs, etc. || *L'essence deux-temps est une essence spéciale, à laquelle a été incorporée une dose d'huile lubrifiante appropriée*. || *Essence recte*, essence obtenue par la distillation directe du pétrole brut. || *Essence réformée*, essence obtenue par reforming*. (Syn. RÉFORMAT.) || *Essence sauvage*, essence non stabilisée et très volatile, obtenue par condensation ou absorption à partir d'un gaz humide (Syn. GASOLINE NATURELLE.) || *Essence spéciale*, essence dont les caractéristiques sont adaptées à un usage industriel ou domestique particulier, par des limites de distillation très serrées et par la nature des hydrocarbures qui la composent. || *Essence stabilisée*, essence dont la tension de vapeur a été abaissée par dégazage de la fraction la plus volatile par débutanisation. || *Essence synthétique*, essence formée d'hydrocarbures obtenus par synthèse.

— Sylvic. Synonyme d'espèce, en parlant d'arbres forestiers : *Les essences résineuses* (V. part. *encycl.*)

— ★ connaissance, idée, objectivation, sensualisme, platonisme, dogmatisme / existence, réalité, accident.

— ENCYCL. Chim. et Industr. Les *essences naturelles* ou *huiles essentielles* sont des produits chimiques volatils qui émettent des odeurs odorantes. On les extrait soit par distillation dans les graisses ou les alcools, soit par distillation (fabrication des parfums). Elles sont des mélanges complexes de corps très variés : carbures d'hydrogène, alcools (menthol), phénols (thymol). Dans la plante, elles sont localisées soit dans les cellules épidermiques des pétales (rose), soit dans des poches sécrétrices (menthe), des cellules sécrétrices internes (laurier), des poches sécrétrices (zeste d'orange) ou des canaux sécrétrices (pin). L'extraction des huiles essentielles remonte à la plus haute Antiquité. Les Chinois, les Indiens, les Perses, les Égyptiens savaient retirer les substances aromatiques des plantes et les utilisaient pour les sacrifices et l'encens. Cette opération, pratiquée autrefois sur des quantités faibles de plantes avec un outillage restreint, est passée maintenant dans le domaine industriel depuis le développement de la parfumerie réalisée à la fin du XIX^e s.

Il existe trois méthodes d'obtention d'essences : l'expression, la distillation, la dissolution.

L'expression est réservée aux substances végétales riches en essence (zestes d'orange, de citron, de bergamote).

La distillation, procédé ancien, a été remplacée par l'entraînement à la vapeur d'eau qui altère moins les principes odorants. Le froid, le distillat se sépare en deux couches

on les cas, l'essence tombe au fond ou sur-ge; il est parfois nécessaire de l'extraire de son mélange avec l'eau par un solvant très volatil, non miscible à l'eau, que l'on élimine ensuite.

l'entraînement à la vapeur d'eau sous pression réduite permet d'extraire des essences particulièrement fragiles.

La dissolution est surtout réservée aux essences de fleurs, généralement très fragiles. Le plus souvent, on place côte à côte, dans une enceinte fermée, les fleurs et une graisse soluble dans l'alcool froid et exempt de mauvaise odeur (axonge et graisse de bœuf). Les parfums sont absorbés par la graisse, et les cellules vivantes de la fleur qui ne sont pas lésées par ce procédé continuent à élaborer l'essence pendant plusieurs jours; c'est le procédé d'enfleurage. Les graisses sont rassemblées en une pommade odorante qui est prise par l'alcool fort, qui en extrait les essences.

Il est parfois indispensable de chauffer la graisse au contact des fleurs (macération ou fusion), mais l'élaboration du parfum est soignée.

On peut également extraire les essences par distillation de pétrole bien rectifié; l'évaporation du solvant laisse généralement un extrait concret, formé d'essences et de cires; celles-ci sont éliminées par reprise à l'alcool fort, dans lequel les cires sont peu solubles.

Essais des essences. Les essences naturelles sont souvent fraudées. On reconnaît leur pureté par des mesures physiques (densité, indice de réfraction, pouvoir rotatoire, etc.) et des dosages chimiques des constituants.

Essences artificielles. On prépare aujourd'hui synthétiquement un grand nombre des constituants des essences. L'héliotropine, les juscs artificiels, le terpinéol (lilas), l'ionone (jolie), etc., sont ainsi obtenus à bien meilleur marché que les produits naturels, mais il faut reconnaître qu'ils n'en possèdent pas toujours la suavité.

Pétr. L'essence de pétrole doit son nom au fait qu'elle n'était à l'origine qu'un sous-produit de la distillation du pétrole* lampant.

L'essence pour auto, dont il existe deux qualités, le carburant ordinaire et le supercarburant*, qui se distinguent par des indices d'octane* différents, est devenue, en raison de l'essor de l'automobile, le plus important des produits de l'industrie du raffinage*. C'est un mélange de « bases », obtenues chacune par un procédé différent : distillation directe du pétrole brut, transformation d'un produit usé par cracking ou reforming, synthèse à partir de gaz de raffinerie par polymérisation ou alkylation. La proportion de ces constituants varie suivant le brut traité. L'indice d'octane désiré : ainsi l'essence destinée directement d'un pétrole brut du Moyen-Orient n'est pas d'une qualité suffisante pour servir de supercarburant et doit être incorporée à l'essence ordinaire.

L'essence est ensuite épurée par adoucissement ou désulfuration afin d'éliminer le soufre et ses composés. Au besoin, sa teneur en vapeur est relevée par addition de butane, puis elle reçoit divers additifs : du plomb tétraéthyle pour amener son indice d'octane au niveau désiré, un inhibiteur contre la formation de gommes, un colorant, etc. Elle est alors prête à être distribuée.

Les caractéristiques sont strictement fixées par la loi. L'essence ordinaire doit être jaune pâle, le supercarburant étant teinté en rouge ou en bleu pour l'identification. Sa densité à 20 °C doit être inférieure à 0,75 (0,76 pour le supercarburant). Sa tension de vapeur ne doit pas dépasser 0,65 kg/cm². Elle définit la volatilité* de l'essence, qui permet les adaptations à froid faciles lorsqu'elle est suffisante, mais ne doit pas être trop élevée, sous peine de provoquer le phénomène du vapor-lock*, ou tampon de vapeur, entraînant l'obstruction des canalisations d'alimentation du moteur par des bulles gazeuses et l'arrêt du moteur. Le pourcentage en butane et autres produits volatils doit donc être soigneusement dosé. Les essences de cracking et de reforming contiennent des dioléfinés que l'on doit extraire, car elles conduiraient à la formation de dépôts oxydés dans le moteur. La teneur en gommes* du carburant ne doit pas dépasser 8 mg par 100 cm³, ni ne doit contenir qu'une faible quantité (5 p. 1 000 au maximum) de soufre et de

composés sulfurés, afin d'éviter toute action corrosive sur les diverses parties du moteur, et pour que les vapeurs d'échappement ne soient ni nocives ni agressives. A performance égale, la consommation d'un moteur est à peu de chose près inversement proportionnelle au pouvoir calorifique supérieur de l'essence. La valeur imposée est de 7 600 calories par litre pour le supercarburant.

L'indice d'octane* caractérise la qualité la plus importante d'une essence, sa valeur antidétonante, ou résistance au cliquetis du moteur. L'indice élevé des carburants modernes obtenus par cracking et reforming catalytique a permis d'augmenter le taux de compression des moteurs de série à 8,9 et même 10. L'essence ordinaire a un indice de 80 à 90, le supercarburant de 90 à 100. L'addition de plomb tétraéthyle améliore de façon notable l'indice d'octane d'une essence, mais la quantité incorporée ne doit pas dépasser 0,5 cm³ par litre, car une dose plus élevée donnerait des gaz d'échappement corrosifs ou délétères.

● **L'essence d'aviation**, plus volatile que l'essence pour auto, doit présenter un indice d'octane beaucoup plus élevé : les normes internationales admettent trois qualités, 91-98 pour l'aviation de tourisme, 100-103 pour l'aviation commerciale et 115-145 pour l'aviation militaire, le second chiffre caractérisant l'indice d'octane en mélange riche. L'essence d'aviation est constituée par de l'isopentane, des carbures aromatiques extraits du brut ou du reformat catalytique, et surtout de l'alkylat*. Sa teneur en plomb tétraéthyle peut atteindre 1,2 cm³ par litre.

● **Les essences spéciales** sont obtenues par redistillation ou rectification d'une coupe d'essence directe, suivie d'une désulfuration et, éventuellement, d'une désaromatation. Certains solvants aromatiques, à forte teneur en benzène ou en toluène, sont extraits des essences de reforming catalytique. En France, les essences spéciales sont classées de « A » à « H » d'après leurs caractéristiques de distillation.

L'essence « A », distillant entre 40 et 100 °C, est utilisée en teinturerie, pour le dégraisage, pour la fabrication de colles à base de caoutchouc. L'essence « B », distillant entre 60 et 80 °C, très riche en hexane normal, est utilisée, dans les huileries, pour l'extraction des corps gras et des suifs. L'essence « C », distillant entre 70 et 100 °C, sert dans l'industrie du caoutchouc, comme combustible pour les poêles à catalyse, et comme essence à briquet. L'essence « D », distillant entre 95 et 103 °C, est utilisée pour déshydrater les alcools. L'essence « E », distillant entre 100 et 130 °C, est employée dans les industries du caoutchouc, de la teinturerie et du dégraisage. L'essence « F », distillant entre 100 et 160 °C, a des usages semblables à l'essence « E ». L'essence « G », distille entre 30 et 75 °C. Composée de pentanes et d'hexanes, elle sert en parfumerie pour les extractions à basse température. L'essence « H » a les mêmes caractéristiques de distillation que l'essence ordinaire pour auto, mais elle doit être incolore et ne pas contenir de plomb tétraéthyle. Elle sert de combustible pour les lampes à souder, et, surtout, de carburant pour les moteurs à deux temps après addition d'une petite quantité d'huile lubrifiante.

● **L'essence synthétique** est obtenue par hydrogénation catalytique sous pression du carbone (procédés Bergius, Fischer-Tropsch*) en partant de la houille, des lignites ou du gaz de ville. Le coût élevé de cette fabrication et l'abondance des réserves de pétrole ont singulièrement limité son emploi économique. Mais l'accroissement constant de l'indice d'octane des essences nécessite de plus en plus d'hydrocarbures spéciaux, comme les isoparaffines, qui se trouvent rarement dans le brut. L'isooctane*, produit synthétiquement par alkylation, est l'élément de base des essences aviation et sert, depuis peu, à porter aux environs de 100 l'indice d'octane de certains supercarburants.

— **Pharm.** Les essences sont constituées par les principes volatils des végétaux; elles sont préparées par les méthodes en usage dans l'industrie : distillation ou épuisement par les solvants volatils ou par les graisses (enfleurage). Les essences sont le plus souvent liquides; elles sont insolubles dans l'eau (d'où le nom d'« huiles essentielles » qu'on leur

donne parfois), mais solubles dans l'alcool et les solvants organiques. Les essences sont utilisées soit pour leurs propriétés antiseptiques (girofle, malaleuca, niaouli, eucalyptus), soit pour leurs propriétés édulcorantes (anis, citron, menthe), ou pour leur parfum (citron, bergamote). En outre, l'essence de chénopode est vermifuge, les essences de moutarde et de térébenthine sont révulsives ou vésicantes.

— **Philos.** 1° Dans la philosophie ancienne, l'essence, constitutive de l'être*, s'oppose à l'accident, qui n'est que superficiel et temporaire. Pour Aristote, l'essence d'une chose, *ousia*, fait l'objet de la philosophie première : c'est ce qui ne peut jamais être attribué à un sujet, c'est le *τὸ ὑποκείμενον ἔχον* du livre VIII de la *Métaphysique*. A l'essence se rattachent deux sortes d'accidents : ceux qui découlent de l'essence et sont en quelque sorte des attributs essentiels, et ceux qui sont de purs accidents imprévisibles. L'essence est d'abord individuelle, mais il y a des « essences secondes », qui correspondent aux espèces : c'est que l'essence est forme, et que l'espèce est forme par rapport au genre, comme l'individu est forme par rapport à l'espèce. Aristote assimile *ousia* et *τὸ τί ἦν εἶναι*, c'est-à-dire la forme que l'être doit réaliser, sa fin dernière. L'essence et la substance sont donc pour lui une seule chose.

2° Pour Descartes et Spinoza, l'essence et la substance sont distinctes, l'essence diffère de la substance en ce qu'elle ne possède pas l'existence. Elle est par rapport à cette existence comme le possible par rapport au réel; elle définit l'être, tandis que l'existence est le fait d'être, la réalisation de la possibilité constituée par l'essence. Spinoza écrit : « L'essence est le premier principe intérieur de tout ce qui appartient à la possibilité d'une chose. » C'est la création divine qui, pour ces philosophes, fait passer à l'existence les essences pensées par l'entendement divin.

3° Dans la philosophie moderne, l'essence s'oppose à l'apparence, ou *phénomène*, qui est la représentation que nous avons de la chose, tandis que l'essence est la chose en soi. Cette opposition entre essence et phénomène donnera lieu à diverses théories. Pour l'idéalisme*, en particulier l'idéalisme critique de Kant, nous ne connaissons que les phénomènes, mais jamais l'essence, la chose en soi, qui est inconnaissable. Au contraire, pour le réalisme*, nous connaissons, par les phénomènes, l'essence qu'ils reflètent, et, en approfondissant les phénomènes, nous approfondissons les essences (exemple de la connaissance scientifique), la différence entre essence et phénomène se réduisant dès lors à celle qui existe entre inconnu et connu.

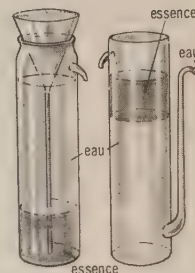
4° Quant à l'opposition entre *essence* et *existence* dans l'existentialisme*, elle est fondamentalement différente de l'opposition cartésienne : pour l'existentialisme, en effet, c'est, à l'inverse des opinions cartésiennes, l'existence qui précède l'essence : « L'essence », écrit Sartre, n'est pas dans l'objet, elle est le sens de l'objet, la raison de la série d'apparitions qui le dévoilent. »

La complication et les difficultés de la notion d'essence résument celles de l'être* et du concept*, telles que les envisageaient les diverses époques de la philosophie. (→ Biblio.)

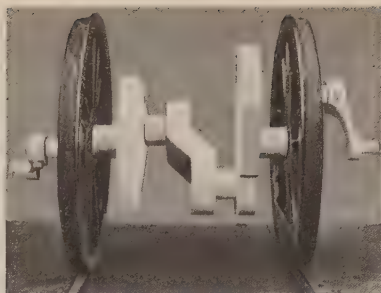
— **Sylvic.** Les essences sont qualifiées, suivant le cas, de *feuillues* ou de *résineuses*. Les essences de *premier ordre* sont les arbres de haute futaie; les *essences secondaires* comprennent les arbres de hauteur moyenne. On distingue encore des essences à feuilles caduques (dont les feuilles tombent à l'automne) et des essences à feuilles persistantes (chêne-liège, chêne vert, etc.).

ESSÉNIENS n. m. pl. Membres d'un secte religieuse juive qui semble avoir pris naissance au II^e s. av. J.-C. pour s'éteindre à la fin du I^{er} s. de notre ère.

— **ENCYCL.** Les *esséniens* ne seraient pas sans rapport avec les Hasidim*. Ils auraient été, au début de l'ère chrétienne, plus de 4 000. Certains étaient répartis à travers toute la Palestine, mais la communauté principale était située dans la région d'Engaddi, près de la mer Morte. Ils vivaient groupés, à l'écart du monde, et suivaient une discipline stricte qui faisait l'admiration de leurs contemporains. Ils subissaient un noviciat et juraient de garder le secret sur leur doctrine. La mise



vases florentins pour recueillir les essences



essieux

coudé



droit



essieu rigide



essieu brisé

essieu automobile

en commun des biens et le célibat étaient, avec l'absence de sacrifices, leurs caractères essentiels. La découverte et l'exploration de ruines, au Qirbet Qumrân, depuis 1947 (mise au jour d'un monastère en 1955), ont révélé l'existence dans ces lieux d'une communauté soit essénienne, soit apparentée aux esséniens. Le *Manuel de discipline*, trouvé parmi d'autres manuscrits qui constituaient leur bibliothèque et qu'ils cachèrent dans les grottes voisines, paraît avoir été la règle de cette communauté. (→ Biblio.)

ESSENINE (Sergheï Alexandrovitch). V. IESSENINE.

ESSÉNISME n. m. Doctrine des esséniens.

ESSENTE n. f. (pour ESCENDE, ESCENDLE; du lat. *scindula*). Planchette en bois, taillée comme une ardoise, servant à protéger les poutres d'une maison en pans de bois contre l'humidité. || Ardoise qui sert à recouvrir des parties de charpente à nu. (On écrit aussi ESCENTE.)

ESSETER v. tr. Constr. Recouvrir d'essentes des pièces de charpente à nu.

ESSENTIEL, ELLE adj. (bas lat. *essentialis*; de *essentia*, essence). Qui appartient à la nature propre, intime : *La raison est essentielle à l'homme. L'égalité des côtés est essentielle au carré. L'observateur [...] ne manque pas d'apercevoir un caractère essentiel des formes de ce type (Valéry).* || Par extens. Nécessaire, indispensable : *L'air est essentiel à la vie. Une circonstance essentielle.* || Important, capital : *Le point essentiel d'un débat, d'un procès.*

— **LANGUE CLASS.** Se dit des personnes sur qui l'on peut compter, dont on ne peut se passer : *M. de Fontenelle a été un ami essentiel (d'Alembert).*

— **Chim.** Huiles essentielles, syn. de ESSENCES.

— **Math.** Point singulier essentiel, dans la théorie des fonctions de la variable complexe, point singulier d'une fonction au voisinage duquel elle demeure uniforme, et qui n'est pas un pôle : *L'origine est un point*

singulier essentiel pour la fonction e^z .

— **Méd.** Maladie essentielle, maladie, affection ou syndrome ne paraissant se rattacher à aucune cause morbide définie. (Les maladies essentielles, dont le nom est un vestige de la doctrine de l'essentialisme [épilepsie essentielle, tachycardie essentielle, etc.], tendent à disparaître parce que nous savons, de mieux en mieux, discerner les causes qui les déterminent.)

— **Pharm.** Se disait des médicaments qui passaient pour contenir exclusivement les principes curatifs propres aux substances d'où on les avait extraits : *Sels essentiels (Vx).*

— **Philos.** Qui est ce qu'il est par son essence* et non par accident : *Nul être contingent n'est essentiel.*

— **SYN.** : capital, caractéristique, constitutif, foncier, fondamental, intrinsèque, principal.

◆ **N. m.** Le point capital, ce qu'il y a de plus important : *Pour moi, l'essentiel était qu'on ne me renvoyât pas (A. Daudet).*

ESSENTIELLEMENT adv. Par nature : *La poésie est essentiellement philosophique; mais [...] elle doit être involontairement philosophique (Baudelaire).* || Par-dessus tout, absolument : *Tenir essentiellement à une clause. Essentiellement, il s'agissait d'empêcher que les Habsbourg n'obtinssent ce que les Hohenzollern ont acquis au XIX^e siècle, c'est-à-dire la domination de l'Allemagne (Bainville).*

ESSEQUIBO, fl. de la Guyane britannique, qui finit dans l'Atlantique, à l'O. de Georgetown, par un vaste estuaire; 750 km environ. Importantes exploitations de bauxite dans son bassin. — *Le comté de l'Essequibo* a 58 400 hab. Ch.-l. *Bartica*.

ESSERET n. m. (de *esse*). Grande tarière de charpentier.

ESSEUTE n. f. Technol. Syn. de ESSE.

ESSEULÉ, E adj. Seul, abandonné : *Elle se trouvait bien esseulée et s'ennuyait beaucoup (Sand).*

ESSEULER (S') v. pr. Se tenir à l'écart (peu us.). : *Puis il s'aperçut qu'il s'esseulait (Huysmans).*

ESSEVÉ, E adj. *Lait essuvé*, lait dont on a enlevé la crème. (Vieilli.)

ESSEX, en angl. *East-Seaxe*, royaume saxon fondé dans la première moitié du VI^e s.; capit. *Lunden* (Londres). Il tomba au VIII^e s. sous la domination de la Mercie.

ESSEX, comté de Grande-Bretagne, dans le sud de l'Angleterre, s'étendant depuis l'estuaire de la Tamise et les banlieues nord-est de Londres jusqu'à la rivière Stour; 2 043 500 hab. Ch.-l. *Chelmsford*. C'est une région de plaines dont l'économie est essentiellement agricole (fruits et légumes en particulier), sauf aux abords de Londres, où des industries variées animent les localités de banlieue West Ham et East Ham, Barking, Ilford, Woodford. Les estuaires des fleuves côtiers possèdent de grands parcs à huîtres.

ESSEX (comte d'). V. CROMWELL.

ESSEX (Walter DEVEREUX, vicomte HEREFORD et comte d'), soldat et courtisan anglais (dans le Carmarthenshire 1541 - Dublin 1576). Il se lança dans une entreprise de colonisation en Ulster à partir de 1573, accumulant massacres et trahisseries, mais sans pouvoir venir à bout de la résistance des Irlandais et des colons écossais.

ESSEX (Robert DEVEREUX, comte d'), soldat et courtisan anglais (Netherwood, Herefordshire, 1566 - Londres 1601), fils du précédent. Vers 1585, il acquit les faveurs de la reine Elisabeth, ce qui en fit le rival de Raleigh, et il exerça bientôt une influence croissante. Après avoir combattu en France pour les huguenots de Henri IV (1591-1592), il s'illustra dans l'expédition de Cadix (1596). Courageux, cultivé, plein de charme, protecteur des lettres, il soignait sa popularité en favorisant le parti protestant; mais il lui manquait les qualités d'un homme d'Etat, et son impulsivité finit par lasser la reine. Combatte en 1598 l'Ulster révolté, il se fit battre par O'Neill et signa alors une trêve avec lui pour aller se justifier à Londres; exaspérée, la reine le dépouilla de tous ses offices (1600); Essex fomenta alors un complot qui lui valut d'être exécuté.

Essex (LE COMTE D'), tragédie de Thomas Corneille (1678). Le sujet avait été déjà traité par La Calprenède (1639). Thomas Corneille transforme l'histoire en vue d'opposer deux intrigues amoureuses : l'amour passionné de la reine Elisabeth pour le comte d'Essex, et l'amour de celui-ci pour Henriette, devenue duchesse d'Irton, qui paie cet amour de sa vie. La pièce a quelque ressemblance avec *Suréna* de Pierre Corneille.

ESSEX (Robert DEVEREUX, comte d') [Londres 1591 - † 1646], fils du précédent. Dès 1626, il s'attacha au « parti populaire », et, lorsque la guerre civile éclata en 1642, il prit le commandement de l'armée parlementaire et fut vainqueur à Edgehill. Mais ses talents étaient limités, et sa campagne en Cornouailles (1644) aboutit à un désastre. Il souhaitait une paix de compromis et, quand fut votée en 1645 l'« ordonnance de renouveau » qui interdisait aux membres du Parlement d'avoir une fonction publique, il démissionna.

ESSEX (Arthur CAPEL, comte d'), homme politique anglais (1632 - † Londres 1683), fils d'Arthur Capel* of Hadham. Royaliste libéral et protestant convaincu, créé comte d'Essex en 1661, il gouverna l'Irlande de 1672 à 1677 avec une grande conscience et manifesta son hostilité envers les favoris de Charles II. Le problème de la succession le raidit dans son opposition, et il fut l'un des plus vigoureux défenseurs du bill d'Exclu-

sion. Lors de la découverte du complot Rye House (1683), il fut arrêté sur de simples soupçons et se suicida dans la Tour de Londres.

ESSEX (James), architecte anglais (Cambridge 1723 - id. 1784). Il restaura la cathédrale de Lincoln ainsi qu'un grand nombre d'édifices de Cambridge, et a publié notamment : *la Cathédrale de Lincoln, Lettres de la cathédrale de Canterbury*.

ESSEY-LÈS-NANCY, comm. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Nancy), faubourg de Nancy; 5 113 hab. (3 136 aggl.). Vestige d'un oppidum romain. Eglise des XIII^e et XVI^e s.

ESSI n. m. Mot formé avec les initiales S des syndicats d'initiative de tourisme.

ESSIA n. m. Bois du commerce, d'origine africaine, produit par *Combretodendron africanum* ou *Peterisia africana*. (Abalé de Côte-d'Ivoire, abine du Gabon, wulo du Congo, ce bois rose, fin et dur, est employé en menuiserie, ébénisterie, placage, contreplaqué.)

ESSIEU n. m. (lat. pop. *axile*; de *axis*, axe). Pièce transversale, située au-dessous d'un véhicule, et passant dans le moyeu des roues sur lesquelles elle s'appuie. || *Essieu porte-roue*, genre d'essieu dans lequel l'écrou de la fusée est enfoncé dans une boîte appelée « chapeau », vissée ou boulonnée sur le moyeu.

— **ENCYCL. Autom.** L'essieu assure plusieurs fonctions essentielles : il permet au châssis de prendre appui sur les roues; il supporte les organes de commande des roues motrices et la timonerie de direction, et enfin il maintient l'écartement des roues.

L'essieu avant classique est une barre d'acier forgé à section en double T, qui, solidaire du châssis par les ressorts de suspension, porte à chacune de ses extrémités une roue, par l'intermédiaire d'une fusée articulée sur un pivot. La fusée supporte un certain nombre d'organes, comme le levier de commande le braquage de la roue, le moyeu de roue, monté sur roulements, et la parafixe des freins.

Dans les voitures dites « à roues avant indépendantes » ou « à quatre roues indépendantes », les fonctions des essieux sont assurées par des organes séparés, reliant les châssis aux roues. Ils portent alors le nom de *train avant* et de *train arrière*.

Dans une voiture classique, l'essieu arrière porte le nom de *point arrière*.

— **Ch. de f.** Dans les locomotives, les wagons et les voitures de chemin de fer, les roues sont emmanchées et calées sur l'extrémité des *essieux*, qui tournent avec elles. L'essieu peut être *droit*, c'est-à-dire rectiligne, ou *coudé*, pour servir de vilebrequin à l'extrémité d'une ou plusieurs bielles motrices, lorsque, sur certaines locomotives, les cylindres moteurs sont placés sous la chaudière, entre les longerons du châssis. L'essieu, outre qu'il assure, grâce aux boîtes à roulements, une position correcte des roues pendant toute la marche, maintient celles-ci à leur cote d'écartement et les deux plans constamment parallèles. La configuration, l'usinage et la réception des essieux sur les chemins de fer sont des opérations particulièrement délicates et surveillées.

On donne plus particulièrement le nom d'*essieu monté* à l'ensemble de l'essieu et de ses deux roues, le nom d'*essieu-axe* étant réservé à l'essieu nu.

ESSIMER v. tr. (pour ESSAIMER; de *sa*, grasse). Fauconn. Faire maigrir l'oiseau pour le rendre plus apte au vol. (On a dit aussi ESSIMER.)

ESSIMPLAGE n. m. Opération de culture florale qui consiste à éliminer les jeunes plants à fleurs simples.

ESSIMPLER v. tr. (préf. privat. *es*, et *simple*). Supprimer dans un semis, avoironnement, les plants qui ne donneront que des fleurs simples, pour ne conserver que les doubles.

ESSLING, comm. d'Autriche (Basse Autriche), dans la banlieue de Vienne, sur un bras du Danube; 4 000 hab.

— **Hist.** Entré à Vienne le 13 mai 1818, Napoléon résolut de franchir le Danube à l'E. de Vienne, en utilisant l'île Lobau pour attaquer l'armée de l'archiduc Charles, pliée sur la rive droite du fleuve. L'opéra-

ut réalisée avec succès le 20 mai par les 0 000 hommes de Masséna et de Lannes : Aspern et Essling furent occupés, mais une rue subite du fleuve emporta les ponts de bateaux, arrêtant l'arrivée des renforts; les Français réussirent à contenir la contre-offensive des 90 000 Autrichiens. Les ponts établis, Lannes put contre-attaquer énergiquement le 22 avec 30 000 hommes de renfort, mais les ponts furent une seconde fois rompus, et la réserve d'artillerie dut rester sur la rive sud. Napoléon décida alors de replier dans l'île Lobau toutes les troupes engagées. La bataille coûtait aux deux armées 5 000 hommes. Lannes avait été mortellement blessé. Napoléon resta sur la défensive, attendant les renforts d'Italie et de Dalmatie menés par le Prince Eugène et Marmont. Les opérations ne reprirent qu'en juillet. V. WAGRAM.)

ESSLINGEN, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bade-Wurtemberg), sur le Neckar, près de Stuttgart; 70 000 hab. Hôtel de ville du xv^e s. Église Sainte-Marie, des xiv^e et xv^e s. (clocher roman du xiii^e s.). Construction de machines et métallurgie de transformation. Industrie du cuir. Centre d'un important lignoble.

Esso Standard S. A. F., société pétrolière française issue de l'implantation en France de la puissante Standard Oil de New Jersey (Etats-Unis), dont elle est une des filiales. Dès 1920, l'industrie du raffinage étant encore interdite en France, la Standard, première société pétrolière du monde, fonde, avec la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Compagnie Standard franco-américaine. Ce holding, par l'intermédiaire de la société "Econômique et de la Compagnie commerciale des produits pétroliers", organise le premier grand réseau de distribution de carburant en France. En 1929, la loi autorisant enfin l'industrie du raffinage sur les lieux de consommation, l'Econômique fusionne avec la Bedford Petroleum Co. pour former la Société franco-américaine de raffinage, autorisée à construire à Port-Jérôme une raffinerie pouvant traiter annuellement un million de tonnes de pétrole brut. En 1936, après une succession d'absorptions et de fusions antérieures, la société prend le nom de Standard française des pétroles, puis, en 1952, celui d'Esso Standard S. A. F. Son activité se développe dans différents domaines : associée à Kuhlmann pour la fabrication des détergents de synthèse, elle participe également à la création de la Société du caoutchouc Butyl, fondée en 1955, pour la fabrication du caoutchouc synthétique à base d'isobutylène extrait des sous-produits de sa raffinerie de Port-Jérôme et de l'usine de Gonfreville de la Compagnie française de raffinage.

ESSOMES-SUR-MARNE, comm. de l'Aisne (arrond. de Château-Thierry), au S. de Châteauneuf-Thierry; 1 497 hab. (688 aggl.). Église médiévale restaurée.

ESSONITE n. f. Minér. Substance minérale, appartenant au genre grenat. (Variété jaune-brunâtre de grossulaire.)

ESSONNE, riv. du Gâtinais, affl. de la Seine (r. g.), qu'elle rejoint à Corbeil-Essonnes; 90 km. Elle est formée de la réunion de l'Eufrat, qui passe à Pithiviers, et de la Rinarde, rivières nées dans la forêt d'Orléans, et reçoit la Juine (r. g.).

ESSONNES, anc. comm. de Seine-et-Oise, rattachée à Corbeil. (V. CORBEIL-ESSONNES.)

ESSOR n. m. (déverbal de *essorer*). Elan d'un oiseau dans l'air : *Mouette à l'essor mélancolique* || *Elle suit la vague, ma pensée* (Verlaine). || Attitude, disposition qui suggère un mouvement ascendant; élancement : *Je ne me lasse pas d'admirer l'essor vertigineux de ces fûts énormes et leur brusque épanouissement* (Gide). || — Fig. Libre élan : *Donner l'essor à son imagination, à sa plume*. || Développement hardi, progrès, extension : *L'essor des sciences, des arts, de l'industrie*. || On peut dater de Law ce grand essor des entreprises (Taine). || *Jeune homme qui prend son essor*, qui se délivre de la contrainte d'un parent, d'un tuteur, etc.

— **LANGUE CLASS.** Publication d'un ouvrage : *Si l'on peut pardonner l'essor d'un mauvais livre* || *Ce n'est qu'aux malheureux qui composent pour vivre* (Molière). || Fig. Prendre

l'essor, s'écarter de son sujet : *Je ne prends point ici l'essor* || *Ni n'affecte de railleries* (La Fontaine).

— **Fauconn.** *Plumes d'essor*, plumes raides et robustes des ailes, chez les oiseaux de proie. (On dit aussi VANNEAUX.)

ESSORAGE n. m. Action d'extraire du linge lavé ou des étoffes mouillées l'eau qui y est contenue, avant de les faire sécher. (Cette opération se fait à la main ou à l'aide d'uneessoreuse.)

— **Sucr.** Opération qui consiste à séparer le sucre cristallisé des égouts par centrifugation. (Syn. **TURBINAGE**.)

— **Technol.** Opération consistant à retirer d'un produit un liquide qui l'imprègne, par l'action d'un champ de force.

— **ENCYCL.** L'essorage est le plus souvent effectué en plaçant le corps à essorer à l'intérieur d'un panier que l'on fait tourner à grande vitesse. Sous l'effet de la force centrifuge, le liquide est projeté à l'extérieur du panier et peut, éventuellement, être récupéré. Onessore les copeaux métalliques produits par certaines machines (fraiseuses, tours, etc.), dont les outils sont refroidis et lubrifiés par un jet d'huile; on peut ainsi récupérer l'huile dont les copeaux restent imprégnés.

En blanchisserie, on favorise le séchage du linge en le soumettant à la pression de rouleaux de caoutchouc qui expriment l'eau. De même, on fait subir l'essorage à différents produits (étoffes, cuirs, etc.) imprégnés d'un liquide dont il convient de les débarrasser.

ESSORANT, E adj. Hérald. Se dit des oiseaux qui semblent prendre leur essor.

ESSORÉ, E adj. (de *essor*). Se dit du linge dont on a retiré l'eau après l'avoir lavé.

— **Hérald.** Se dit d'un château ou d'une tour couverts de toits d'un émail particulier.

— **Pêch.** *Pain essoré*, pain préparé pour servir d'amorce. (Il est trempé dans l'eau, puis tordu dans un chiffon.)

ESSORER v. tr. (lat. pop. **exaurare*, exposer à l'air; de *aura*, air). Exprimer l'eau que renferme un linge, particulièrement entre les diverses opérations de la lessive et après le rinçage. || *Essorer la salade*, la secouer pour l'égoutter.

— **Agric.** *Essorer un terrain*, faire disparaître l'excédent d'humidité imprégnant le sol.

— **Sucr.** Séparer le sucre cristallisé de la mélasse à laquelle il est mélangé. (Syn. **CENTRIFUGER**.)

— **Technol.** Soumettre à l'opération de l'essorage (des substances imprégnées d'un liquide : huile, essence, etc.).

◆ **V. intr.** Hérald. Prendre son essor.

— **S'essorer** v. pr. **LANGUE CLASS. et LITTÉR.** S'écarter, s'élever dans l'air, s'élever : *Parfois un aigle s'essorait du côté de la grande dune* (Gide); et, par extens., || *Et le brouillard qui s'essore des racines* (Verlaine).

— **Fauconn.** En parlant de l'oiseau, revenir difficilement sur le poing après s'être écarté.

ESSOREUSE n. f. Technol. Appareil servant à essorer diverses substances (linge, étoffes, cuirs, peaux, copeaux imprégnés d'huile, etc.).

— **Equip. ménag.** *Essoreuse à salade*, panier percé de trous, pivotant dans un mouvement de rotation rapide, qui permet l'égouttage de la salade, soit dans un sac en matière plastique, soit dans une cuve cylindrique, ou même dans une baignoire ordinaire.

— **Sucr.** Appareil servant au turbinage du sucre.

— **ENCYCL.** Technol. Lesessoreuses à linge sont de deux types différents : à rouleaux, ou centrifuge.

L'essoreuse à rouleaux peut être mobile et se placer sur le bord d'une cuve ou d'une machine à laver. Elle se compose de deux rouleaux en caoutchouc mousse enroulés dans un bâti de bois ou de tôle émaillée. L'essoreuse centrifuge est constituée par un tambour percé de trous, qui tourne à très grande vitesse dans l'intérieur d'une cuve. Celle-ci est le plus souvent la cuve même de la machine à laver, mais elle peut être indépendante. Le linge mouillé est placé dans le tambour, et l'eau en est exprimée par la force centrifuge.

ESSORILLEMENT n. m. Action d'essoriller; ancien supplice consistant à couper les oreilles au condamné. (On dit aussi ESSOREILLEMENT.)

— **ENCYCL.** Dans l'Antiquité, l'essorillement était une marque infamante, souvent imposée aux esclaves. Le percement du lobe de l'oreille, mentionné dans la loi des Hébreux (Exode, XXI, 6), semble en être une forme atténuée. Chez les Perses, cette mutilation constituait la punition de certains délits; Darios prétendit avoir démasqué le faux Smerdis au fait qu'il avait les oreilles coupées. Comme brimade infligée à des prisonniers de guerre, l'essorillement a été pratiqué par les Assyriens, les Babyloniens et d'autres peuples de l'Orient méditerranéen; cette coutume barbare réapparut périodiquement en Orient avec les persécutions raciales. Dans le Moyen Âge occidental, on l'appliqua surtout aux serfs. Plusieurs conciles interdirent formellement ce supplice.

ESSORILLER v. tr. (de *oreille*). Couper les oreilles à : *Essoriller un chien*. Que Montfleury s'en aille, || *Ou bien je l'essorille et le désentripaille* (E. Rostand).

ESSOUCHAGE ou **ESSOUCHEMENT** n. m. Action d'essoucher. (On dit aussi DESSOUCHAGE ou DESSOUCHEMENT.)

— **ENCYCL.** On pratique le plus généralement l'essouchage après l'abattage de l'arbre. Il existe des appareils essoucheurs à l'aide



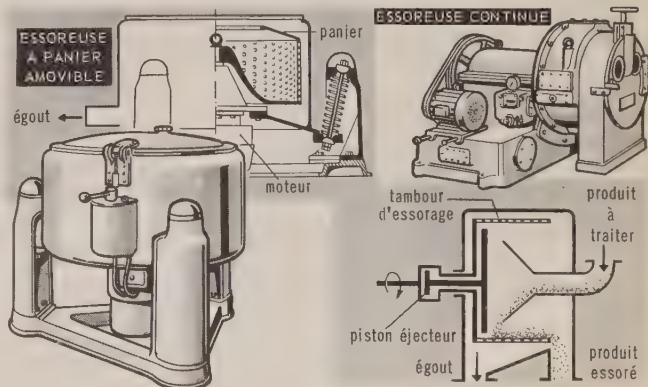
essouchage

desquels on exerce une traction sur la souche, dont on a coupé au préalable au ras du sol les racines saillantes de la périphérie. Cette traction est obtenue en enserrant la souche par des griffes suspendues à un câble qui, après être passé sur un palan, vient s'enrouler sur le tambour d'un treuil. Le palan est à la partie supérieure d'un trépied qui ressemble à une chèvre de charpentier, et le treuil est parallèle au sol.

On peut aussi introduire une cartouche de dynamite dans la souche d'un arbre coupé au ras du sol; la souche est brisée par l'explosion, et le sol, désagrégé tout autour.

Lorsqu'une souche ne peut être d'aucune utilité, sa carbonisation sur place s'impose; elle réussit surtout pour les bois résineux et pour les souches qui ont évaporé leur eau. On recouvre la souche de menu bois sec, puis de bûchettes et de bûches, et l'on charge avec des broussailles, etc. On recouvre d'une couche de terre glaise de 5 à 10 cm d'épaisseur, en ménageant une ouverture pour l'alimentation du foyer. On allume, on laisse brûler

essoreuse (technol.)





estacade à Trouville

une demi-heure, puis on bouche hermétiquement. La combustion en vase clos dure plusieurs jours.

ESSOUCHER v. tr. Enlever les souches qui sont restées dans un terrain, après qu'on a abattu les arbres. (On dit aussi **DESSOUCHER**.)

ESSOUCEUR n. m. et adj. Appareil utilisé à l'arrachage des souches d'arbres. (V. **ESSOUCHAGE**.)

ESSOUFFLEMENT n. m. (de *essouffler*). Respiration courte et gênée : *Une course rapide produit l'essoufflement.* (Syn. **DYS-PNÉE**.) || Etat de celui qui est essoufflé : *J'avais fait, par essoufflement, une aspiration plus profonde* (Gide).

— **ENCYCL.** L'essoufflement reconnaît une cause respiratoire et une cause circulatoire. Dans celui que provoque le travail musculaire intense (course, saut, etc.), les deux agissent, l'activité musculaire consommant plus d'oxygène et réclamant une respiration et une circulation plus actives. Dans les affections pulmonaires, l'essoufflement est dû surtout soit à l'encombrement des voies respiratoires, qui gêne le passage de l'air, soit à la diminution de la surface alvéolaire par suite de lésions. Chez les cardiaques, il est dû à l'insuffisance des contractions du myocarde, qui n'amène pas le renouvellement assez rapide de l'hématose. Il existe un essoufflement émotif qui résulte d'un trouble neurovégétatif, l'émotion retentissant sur le vague ou sur les nerfs intrinsèques du cœur.

ESSOUFFLER v. tr. (de *souffler*). Mettre hors d'haleine, à bout de souffle : *Essouffler un cheval. Il était essoufflé, il chancelait, il s'appuya au mur* (Hugo).

— *S'essouffler* v. pr. Devenir essoufflé, perdre haleine : *Le cœur un peu capitoné de graisse, il s'essoufflait facilement* (Gide).

ESSOYES, ch.-l. de cant. de l'Aube (arrond. de Bar-sur-Seine), dans le Barrois ; 792 hab. (772 aggl.). Industries du bois.

ESSUIE-GLACE ou **ESSUIE-GLACES** n. m. Appareil destiné au nettoyage des vitres et des glaces. || *Spécialem.* Appareil destiné à nettoyer la glace d'un pare-brise de voiture brouillé par la pluie. || Pl. des **ESSUIE-GLACES**.

— **ENCYCL.** Autom. L'*essui-glace* est constitué d'un balai en caoutchouc (souvent incurvé en raison du galbe du pare-brise) qui se déplace d'un mouvement demi-circulaire devant la glace du pare-brise. Il est actionné soit par dépression, soit par un petit moteur électrique, mais il doit comporter une commande manuelle de secours. On compte deux essui-glaces, côte à côte, pour nettoyer toute la surface du pare-brise.

ESSUIE-MAINS n. m. invar. Serviette pour s'essuyer les mains.

— Céram. Planchette clouée contre le chant de la table du tour, et sur laquelle l'ouvrier tourneur passe les mains pour se les nettoyer quand elles sont trop imprégnées de barbotine.

ESSUIE-MEUBLES n. m. invar. Torchon pour essuyer les meubles.

ESSUIE-PLUME n. m. Petit ustensile, rondelette de drap, etc., qui sert à essuyer les plumes chargées d'encre. || Pl. des **ESSUIE-PLUME** ou **ESSUIE-PLUMES**.

ESSUIE-VERRES n. m. invar. Torchon pour essuyer les verres.

ESSUYAGE n. m. Action d'essuyer.

ESSUYER [esuije] v. tr. (lat. **exsucare*, extraire le suc). [Se conj. comme *appuyer*.] Sécher en frottant : *Essuyer de la vaisselle. Essuyer son front, ses mains. Elle secoue la tête pour cacher ses larmes qu'elle ne peut*

essuyer (Colette). || *Par extens.* Nettoyer, débarrasser de la poussière en frottant : *Essuyer le parquet, les meubles. Elle essuya ses pieds à l'herbe de la rive* (Hugo). || — *Fig.* Subir, éprouver : *Essuyer une tempête, une défaite.* || Endurer, souffrir : *Essuyer un refus, la mauvaise humeur de quelqu'un.* || *Essuyer les larmes de quelqu'un*, le consoler. || *Fam.* Essuyer les plâtres, habiter le premier une maison nouvellement construite ; et, au fig., subir les inconvénients d'une nouvelle affaire, sans jouir des avantages qu'elle promet.

ESSUYEUR, EUSE n. Personne qui essuie, est chargée d'essuyer : *Pour quarante francs — un prix d'essuyeurs de plâtre — ils avaient deux chambres au second étage* (A. Daudet). *Une essuyeuse de vaisselle.*

◆ N. m. Text. Racloir du cylindre gravé servant à l'impression sur étoffes.

EST n. m. (anc. angl. *east*). Côté de l'horizon où le soleil se lève ; l'un des quatre points cardinaux, à droite quand on est face au nord. || Lieu situé vers l'Orient, par rapport à celui où l'on se trouve. || Région orientale de la France (avec une majusc.). || Ensemble des pays situés à l'est de l'Europe, par opposition au groupe des nations de l'ouest, du nord et du sud de l'Europe et aux Amériques ; *particul.*, ensemble des démocraties populaires de l'Est européen.

— *Mar.* *Etre est et ouest d'un lieu*, être à la latitude de ce lieu. || *Faire de l'est*, avoir le cap du navire dans la direction de l'est.

— *REM.* Les marins prononcent *ê* après le mot *nord*, et *è* après le mot *sud*, qu'ils prononcent alors *su* ; ainsi ils disent : *NOR-DE et SU-ET*, pour *nord-est* et *sud-est*.

— **SYN.** : levant, orient.

— **CONTR.** : ouest, couchant, occident.

◆ Adj. Situé du côté de l'Orient : *Côté est.* || *Longitude est*, longitude comptée dans l'est, à droite du méridien qui sert de guide. || *Vent est*, vent venant de l'est. || *Courant est*, courant qui porte vers l'est.

Est (CANAL DE L'), canal reliant la Meuse et la Moselle à la Saône. Il se compose de deux parties : le canal de l'Est septentrional (272 km), qui est formé par la Meuse canalisée, à partir de Givet, proche de la frontière belge, jusqu'à Troussey, où il est rejoint par le canal de la Marne au Rhin. Le canal emprunte souvent le lit de la Meuse ; souvent aussi il en évite les méandres et se rapproche des versants de la vallée. Il a un trafic de 2 millions de tonnes et compte 59 écluses ; le canal de l'Est méridional (147 km) commence sur le canal de la Marne au Rhin, à Toul, à 27 km de Troussey ; il remonte le cours de la Moselle jusqu'aux environs d'Épinal. Ensuite, alimenté par le réservoir de Bouzey, il franchit en escalier, par des écluses très rapprochées, le seuil de Lorraine. Il emprunte la vallée du Coney, puis celle de la Saône, avec laquelle il se confond à Port-sur-Saône où la rivière devient navigable. Le trafic n'est que de 300 000 t ; il y a 99 écluses. Construit dans un dessein stratégique, de 1874 à 1882, le canal a un trafic important dans l'Ardenne ; il sert au transport des bois et des matériaux de construction.

EST (POLDER DE L'). V. FLEVOLAND-EST.

ESTABLES (LES), comm. de la Haute-Loire (arrond. du Puy), dans le Velay ; 689 hab. (261 aggl.). Dentelles. Point de départ des excursions au mont Mézenc. Centre de sports d'hiver.

ESTACADE n. f. (de l'ital. *steccata*, palissade). Plate-forme surélevée, supportée par un bâti en bois ou en maçonnerie, pour permettre le chargement des matériaux par gravité.

— *Mar.* Obstacle flottant destiné à interdire l'entrée d'un port ou d'une rade aux navires de surface ennemis. || *Obstruction*, en poutres de bois ou de métal, fixée sur le fond dans le même dessein.

— *Trav. publ.* Jetée à claire-voie, formée de palées de pieux en bois, en métal ou en béton armé, établie dans un port ou dans un cours d'eau pour canaliser un courant ou pour protéger des constructions hydrauliques. || Pont établi sur pieux ou sur pilotis, pour franchir marais, cours d'eau, ravin, etc. (Ce dispositif est utilisé à titre provisoire sur les chantiers de travaux, ou, à titre définitif,

sur les grands parcours de certaines lignes américaines, coloniales, etc.)

— **ENCYCL.** *Mar. mil.* Une *estacade* est faite de poutres, de radeaux, de flotteurs liés ensemble par des chaînes ou des câbles. Pour empêcher les vedettes ou des bâtiments légers de la franchir, on la garnit parfois de chevaux de frise. La sécurité d'une flotte au mouillage n'est parfaite que si l'estacade est complétée de filets contre les sous-marins et les torpilles.

ESTACHETTE n. f. Archéol. Jeu qui consistait à lancer des couteaux sur un poteau où étaient tracés des cercles concentriques au plus près du centre.

ESTADAL n. m. Ancienne mesure de longueur usitée en Espagne, et équivalant environ à 3,34 m.

ESTADO n. m. Ancienne mesure de longueur usitée en Espagne, et équivalant à 1,67 m.

ESTAFETTE n. f. (ital. *staffetta*, petit étrier et, par extens., courrier). Courrier qui porte les dépêches. || Cavalier chargé de l'acheminement d'un courrier : *Il data et signa, pluma et cacheta la dépêche, et la remit à l'estafette* (Hugo). [V. AGENT de transmission.]

ESTAFIER n. m. (ital. *staffiere*, valet qui tient l'étrier). **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Domestique au service d'un grand personnage italien ou espagnol, et chargé de porter ses armes et son manteau, et de lui tenir l'étrier. || *Péjor.* Laquais de grande taille ; espèce de bravo ou de spadassin : *L'estafier ne répondit pas grand-chose et s'esquiva* (Nerval).

— **ENCYCL.** Les *estafiers* étaient primitivement, en Italie, des laquais à pied chargés de porter le manteau ou les armes du maître et de lui présenter l'étrier. Ils étaient le plus souvent armés, et les seigneurs italiens les employèrent bientôt à attaquer clandestinement leurs ennemis. Aux *xvi^e* et *xvii^e* s., les estafiers existèrent partout en Europe, sous ce nom ou sous des noms équivalents.

ESTAFILADE n. f. (ital. *staffilata*, coup d'étrivière). Grande coupure, grande entaille faite par une lame tranchante sur un endroit du corps, principalement au visage : *Se faire une estafilade en se rasant.*

EST-AFRICAIN ALLEMAND, ancienne dénomination des pays officiellement appelés jusqu'en 1918, *Afrique-Orientale allemande*.

EST-AFRICAIN ANGLAIS, ancienne dénomination des territoires qui forment la colonie et le protectorat britannique du Kenya*, qu'on appelait aussi, avant 1920, *Afrique-Orientale anglaise*.

ESTAGE n. m. (du lat. *estagium*, station séjour). *Droit d'estage*, droit qu'avait le suzerain d'exiger de ses vassaux, outre l'ost et la chevauchée, des périodes de garnison au château seigneurial. (C'était une charge exceptionnelle.)

ESTAGEL, comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Perpignan), aux confins du Roussillon et de la plaine du Roussillon, sur l'Agly ; 2 165 hab. (2 105 aggl.) [*Estagellois*]. Vins doux. Patrie des frères Arago.

ESTAGNON n. m. (provenç. *estagnoun* ; d. *estanh*, étain). Récipient cylindrique de fer étamé ou d'aluminium, dans lequel on loge certaines matières premières liquides, notamment les huiles, les essences.

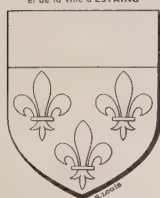
ESTAIMPUIS, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Tournai), au N.-E. de Tournai ; 2 525 hab. Savonnerie, huilerie.

ESTAIN n. m. *Mar.* Dans l'ancienne construction en bois, premier couple dévoté de l'arrière d'un navire. (On dit aussi **ÉTAIN** ou **ÉTÉIN**.)

ESTAING, ch.-l. de cant. de l'Aveyron (arrond. de Rodez), dans la Châtagneraie sur le Lot ; 842 hab. (534 aggl.) [*Estagnols*]. Château des comtes d'Estaing (*xv^e* et *xvi^e* s.). Pont du *xiii^e* s. Vieilles maisons. Procession costumée de Saint-Fléuret, le premier dimanche de juillet. Cultures de fraises.

ESTAING (Jean-Baptiste, comte d'), amiral de France (Auvergne, 1729 - Paris 1794). Il servit d'abord dans l'armée de terre et fut promu colonel du régiment de Rouergue infanterie en 1748, brigadier en 1756, puis servit aux Indes sous Lally-Tollendal. Il passa en 1759 dans la marine, fut fait maréchal de camp en 1761 et lieutenant général

Armes de la maison et de la ville d'ESTAING



D'azur à trois fleurs de lis d'or, au chef du même.

n 1762. On lui reconnut le même grade de lieutenant général dans la marine en 1763. Vice-amiral des mers d'Asie et d'Afrique (1777), d'Estaing prit part à la guerre de l'indépendance des États-Unis, et, venu mouiller devant Rhode Island, lança un appel imprimé aux Canadiens pour les inviter à se soulever contre l'Angleterre (1778). Renforcé par l'escadre de La Motte-Picquet, il s'empara de la Grenade et força l'amiral Byron à s'avouer vaincu (6 juill. 1779). Peu après il établit un blocus devant Savannah, mais ne put prendre la place. Remplacé alors, il reçut en 1783 le commandement en chef de l'escadre franco-espagnole de Cadix. Gouverneur général de la Touraine (1785), puis, en 1789, commandant général de la garde nationale à Versailles, il fut nommé amiral de France (1792). Malgré son républicanisme, il fut arrêté et guillotiné.

ESTAIRE, comm. du Nord (arrond. de Dunkerque), sur la Lys; 4 633 hab. (3 787 aggl.). Confection. Fabrique de galoches.

ESTAIRES (RACE D'), race de poules originaires des Flandres françaises et possédant une chair très estimée.

ESTAMENTO n. m. (mot esp. signif. *ordre, état, classe*). Chacun des états ou classes dont la réunion constituait les états généraux en Espagne.

ESTAMET n. m. ou **ESTAMETTE** n. f. Tissu léger de laine, en usage au Moyen Âge.

ESTAMINET n. m. (wallon *staminê*, salle à potaux). Ancienn., café où l'on pouvait fumer : *Un estaminet plein de fumée se présente, ils y entrèrent* (Hugo). || De nos jours, petit café de ville ou de village. || *Fam. Pilier d'estaminet*, fainéant qui passe tout son temps à fumer et à boire. || *Ton, langage d'estaminet*, ton, langage dépourvu de réserve.

ESTAMPAGE n. m. Mécan. Façonnage, par déformation plastique à chaud ou à froid, d'un lopin de métal, à l'aide de matrices, afin de lui donner une forme et des dimensions déterminées très proches de celles de la pièce finie. (V. part. *encl.*) || *Par extens.* Tout procédé qui consiste à imprimer des lettres, des ornements, des figures sur un corps résistant, soit en creux, soit en relief, ou à découper certains objets, à percer des trous dans les métaux, etc. || Ornement produit en estampant. || *Fig. et fam.* Action d'estamper, de duper, d'escroquer de l'argent.

— Arts décor. Procédé utilisé de bonne heure par les Chinois pour multiplier les images à partir d'une matrice en pierre, en métal ou en bois. (Une feuille de papier humidifiée, épousant les creux de l'original et tamponnée d'encre, permet d'obtenir une preuve non inversée.)

— Céram. Mode de décoration consistant à imprimer un dessin en creux ou en relief sur la pâte plastique, au moyen d'un cachet, d'un moule ou d'une molette.

— Epigr. Procédé utilisé pour le relevé mécanique des inscriptions. (Une fois nettoyée la surface du document à reproduire, on la mouille et on y applique un papier à dessin spécial que l'on humecte à l'aide d'une éponge pour obtenir une adhérence parfaite. Une brosse dure permet ensuite de faire entrer le papier dans les parties creuses de l'inscription, qui se trouve ainsi reproduite en négatif [un moulage en plâtre la rétablira en positif]. Il est parfois nécessaire d'utiliser successivement ou côte à côte plusieurs feuilles de papier. Une fois sèches, on les moule et on les conserve dans un étui. Un estampage rudimentaire peut être réalisé par simple frottement à la mine de plomb.)

— Rel. Impression en creux à l'aide de plaques gravées en relief, chauffées et soumise à une forte pression, sur les plats des reliures.

— ENCYCL. Mécan. L'estampage de pièces métalliques est exécuté à froid, sous l'action d'une petite presse mécanique ou d'un pilon. Il diffère de l'emboutissage*, qui produit des pièces d'une épaisseur à peu près uniforme, tandis que lui crée des reliefs; il diffère également du matriage*, qui est exécuté généralement à chaud au moyen d'une presse. La dureté d'une pièce estampée au pilon est moins homogène que celle d'une pièce matriée à la presse; mais la partie superficielle y est plus dure, ce qui favorise la conservation des reliefs.

L'estampage permet d'obtenir en séries importantes des pièces semblables, avec des tolérances de forme et de dimension assez réduites, entraînant une grosse économie de matière et de temps d'usinage.

La réalisation correcte d'une pièce estampée dépend essentiellement de la conception des matrices d'ébauche et de finition, ainsi que du choix de l'engin estampeur. Les pièces doivent être bien fibrées et, afin d'éviter un déplacement relatif des matrices, l'axe de travail doit être normal au plan de joint. D'autre part, ce plan de joint doit comporter un emplacement pour la bavure, dans lequel vient se loger l'excédent de métal, le volume du lopin étant supérieur à celui de la pièce finie. Cette bavure, qui a également pour fin d'obliger le métal à remplir entièrement la gravure, est éliminée à l'opération suivante, l'ébavurage. Pour faciliter l'enlèvement de la pièce de la gravure, celle-ci comporte une dépouille plus ou moins importante suivant le mode d'estampage. Pour favoriser le glissement du métal dans la matrice*, on polit très soigneusement la gravure et on lubrifie avec de l'huile, de la sciure de bois ou du graphite.

En estampage, on utilise les moutons à planches ou à courroies, les presses verticales, les balanciers à friction et les machines à forger horizontales. L'estampage sur machine à forger horizontale est légèrement différent, car il consiste essentiellement en un travail par refoulement en bout de barre.

L'estampage comporte souvent plusieurs phases : l'étrépage, le roulage, l'ébauchage et la finition. Celles-ci peuvent se faire sur la même matrice, qui comporte alors plusieurs gravures, sinon les opérations préliminaires sont effectuées à part sur des pilons ou des lamineurs.

En France, l'industrie de l'estampage est répartie en plusieurs grands centres, dont les principaux sont la région parisienne, les Ardennes, la Haute-Marne (Nogent) et le Centre (Saint-Etienne et Thiers).

On donne aussi le nom d'« estampage » aux ornements en carton-pâte, aux cuirs où l'on imprime des dessins gravés, aux pièces de céramique sur la pâte desquelles on trace à la molette des ornements. Dans le traitement des étoffes, l'estampage s'appelle *gaufrage*.

ESTAMPE n. f. (ital. *stampa*). Image imprimée après avoir été gravée sur métal, bois, pierre lithographique, linoléum, etc.

— Technol. Outil pour estamper.

— ENCYCL. Pratiquée dès l'âge des cavernes, la gravure* est un dessin en creux. Les premières estampes n'ont pu être réalisées qu'à l'aide du papier (xv^e s. en Occident; bien avant en Orient), la rigidité du parchemin ne se prêtant pas à l'opération de l'impression.

L'estampe apparaît au début du xv^e s., simultanément sous forme de gravure sur bois (sur les bords du Rhin, dans les États des ducs de Bourgogne) et de gravure sur cuivre (dans les boutiques des orfèvres de Florence). Le bois, employé pour graver des sujets de piété, des souvenirs de sanctuaires, des affiches de changeurs, a et conserve une saveur populaire qui répond au goût de son public; il est coloré à la main, de couleurs vives. Le cuivre, destiné à garder le souvenir de pièces d'orfèvrerie, de fonds de coupes, de « paix » ciselées par les orfèvres (Finiguerra et ses nielles) d'après les dessins d'ornemanistes réputés, a, à l'opposé, un grand raffinement et une grande élégance.

Après ces débuts, la gravure sur bois est pratiquée par des artisans souvent pleins de verve, mais elle va vers une décadence rapide, dont la cause son utilisation dans l'illustration du livre. Le cuivre, au contraire, connaît un essor très brillant. Des artistes l'utilisent comme un mode d'expression égal et supérieur au dessin, tels Pollajuolo et Mantegna; d'autre part, dans l'atelier de Mantegna et surtout dans celui de Raphaël, naît l'habitude de se servir de l'estampe pour multiplier l'enseignement du maître en reproduisant ses dessins; c'est l'origine de la gravure de reproduction.

Le xvi^e s. voit apparaître un graveur de génie : Albrecht Dürer (cuivres et bois); les petits maîtres de Nuremberg, malgré leur verve, ne maintiennent pas au même rang l'école allemande. Lucas de Leyde, dont les débuts annonçaient un maître, meurt jeune.

C'est en Italie que triomphe l'art de l'estampe, avec Marc-Antoine, au burin sûr, virtuose de la gravure de reproduction, puis avec le Parmesan, qui fait reproduire ses dessins en camaïeu et grave lui-même quelques-unes des premières eaux-fortes de peintre. Ce genre va se développer en même temps que l'eau-forte de reproduction, l'une allant vers la qualité artiste, l'autre vers le nombre et la rigueur. La France, grâce aux Italiens de l'école de Fontainebleau, s'y consacre à son tour; Jean Duvel est le premier en date de ses maîtres. L'éditeur P. Cock fonde à Anvers un atelier international de graveurs de reproduction, au métier impeccable, qui aboutit aux Wierix. Les élèves de ceux-ci, chassés par les guerres, viennent, vers 1590, s'établir en France, et particulièrement à Paris, rue Saint-Jacques.

Ils sont à l'origine de l'école française des burinistes du xvii^e s. Commencant avec Thomas de Leu, elle comprend de nombreux artistes, tels Robert Nanteuil, Edelinck, les Audran, Jean Pesne. A côté d'eux, on apprécie mieux aujourd'hui qu'autrefois tout un groupe d'aquafortistes originaux, au dessin libre et vivant : Brebiette, Callot, Claude, etc. La plupart des peintres français se distinguent également dans la gravure, de même que Van Dyck. Mais le siècle est dominé par le génie de Rembrandt, aquafortiste dont le dessin vibrant, abrégé, puissamment expressif, fait merveille sur le cuivre.

Au xviii^e s., la gravure de reproduction connaît en France un vif éclat; elle se renouvelle, se modernise, grâce à Leprince, Demarteau et, en Italie, à Bartolozzi, maîtres de la gravure en couleurs, au lavis, en manière de crayon, au pointillé. La gravure populaire, assoupie au siècle précédent, se réveille dans



les ateliers français (Orléans) et italiens (Remondini), producteurs de bois en couleurs. Au Japon fleurit l'art subtil d'Utamaro et d'Hokusai, qui influenceront tout l'art moderne occidental. Les estampes originales de Fragonard, Tiepolo, Gabriel de Saint-Aubin sont justement célèbres. Piranèse et Goya sont considérés comme les deux plus grands maîtres du siècle.

Au xix^e s., Géricault, Daumier, puis Odilon Redon produisent les chefs-d'œuvre de la lithographie, tandis que Delacroix réussit surtout dans l'aquatinte, Paul Huet, Rodolphe Bresdin et Charles Méryon dans l'eau-forte. Les imagiers populaires, principalement à Epinal, multiplient les bois savoureux. Les graveurs de reproduction entrent en décadence, se réfugiant dans l'illustration, d'après Gustave Doré et ses émules, du livre à bon marché, des périodiques, où la photogravure finira par les supplanter. En revanche, les peintres-graveurs, à la fin du siècle, de Manet et de Fantin-Latour à Jongkind, sont de haute qualité; Whistler se distingue particulièrement dans l'eau-forte, de même que Félix Bracquemond.

Au xx^e s., les peintres-graveurs, tout en se réclamant de la tradition des Rembrandt, des Piranèse, des Goya, pratiquent les techniques les plus diverses et innove hardiment. Citons les eaux-fortes de Picasso, Jacques Villon, James Ensor, Derain, Dunoyer de Segonzac, Boussingault, Gromaire, les lithographies de Rouault, Luc-Albert Moreau, Goerg, Lotiron, Clavé, Minaux, les bois de Raoul Dufy, les burins de Laboureur, Decaris, Galanis, Hasegawa, Dubreuil, Kroll. (→ Biblio.)

Estampes (CABINET DES), département de la Bibliothèque nationale. Virtuellement constitué en 1667, date de l'acquisition, par la Bibliothèque royale, des 123 000 pièces de la



amiral d'ESTAING
cabinet des Estampes

Utamaro : « le Salon sur la rue de l'Ogiya »

deux estampes japonaises

Hokusai : « Enfants devant une serre de chrysanthèmes »



collection de l'abbé de Marolles, il est riche de plus de 5 millions d'estampes, de dessins, de photographies, d'affiches, d'images de toute sorte, provenant soit du dépôt légal (dès 1689, un arrêt du Conseil subordonnait au dépôt de deux épreuves l'octroi du privilège), soit d'achats, de dons et de legs.

ESTAMPER v. tr. (origine germ.). Technol. Former par estampage*. (On dit aussi MATRICER.) || Imprimer en relief, au moyen d'une matrice gravée en creux, sur du métal, du cuir, du carton. || Imprimer une gravure dans un métal en feuille par déplacement des épaisseurs. || Fig. et fam. Soutirer de l'argent, faire payer trop cher, escroquer : *Se faire estamper*.

◆ V. intr. Technol. Pratiquer un estampage.

ESTAMPEUR, EUSE n. et adj. Ouvrier, ouvrier qui estampe. || Fig. et fam. Escroc. ◆ Adj. Technol. Se dit d'un pilon ou de tout autre engin servant à estamper.

ESTAMPEUSE n. f. Machine servant à produire des reliefs, par déplacement des épaisseurs de matière, dans une pièce placée entre deux matrices. (Syn. MACHINE À ESTAMPER.)

— ENCYCL. Une *estampeuse* se compose essentiellement de deux matrices portant en creux les reliefs à produire sur la pièce à estamper : une matrice inférieure fixe, placée sur une chabotte, et une matrice supérieure mobile, fixée à la masse d'un marteau-pilon (généralement à friction) appelé mouton*, ou au coulisseau d'une presse mécanique. Pour l'estampage de pièces en acier doux, les matrices sont en acier demi-dur, mais on emploie des aciers spéciaux au chrome-nickel pour l'estampage de pièces en acier dur ou demi-dur. Les matrices sont exécutées au tour ou à la fraiseuse, avec retouches à la main pour des travaux précis. Actuellement, pour gagner du temps, on utilise sur les machines-outils le procédé de reproduction par gabarit (v. COPIAGE) ou de reproduction directe par la commande programme*. Pour éviter les déformations que les matrices peuvent présenter après les indispensables opérations de traitements thermiques qu'elles doivent subir à la suite de leur réalisation, on utilise, dans certains cas bien déterminés, l'usinage direct sur métaux, préalablement traités par la méthode dite de l'*éclatage**. Il convient d'éviter les angles vifs, qui pourraient être à l'origine de ruptures sous l'influence des chocs.

ESTAMPIE n. f. Genre lyrique du Moyen Âge, propre à la poésie du Nord, et qui semble apparenté à l'*estampida* provençale. — ENCYCL. Ce terme désigne, dès le XII^e s., des airs de danses instrumentales, en même temps que les poèmes (*chansons*) composés pour être adaptés éventuellement sur ces mélodies.

La *Kalenda Maya* de Rambaut de Vaqueiras († 1205) prouve : 1° que l'estampida était d'abord une pièce jouée sur la vielle ; 2° qu'elle était formée de plusieurs fragments (*puncta*), repris avec *ouvert* et *clos* ; 3° que le texte y a été adapté après coup. Un autre texte nous montre l'estampida dansée au son du tambourin et du galoubet. L'étymologie, sans doute germanique, du terme (frapper du pied) confirme la destination chorégraphique du genre. Outre la *Kalenda Maya* et quelques pièces (avec texte), le manuscrit français 844 de la Bibliothèque nationale renferme des estampes instrumentales qui ont été transcrites en 1907 par Aubry.

ESTAMPILLAGE n. m. Action d'estampiller : *L'estampillage des livres, des actions*.

ESTAMPILLE n. f. (esp. *estampilla* ; de *estampa*, empreinte). Marque qui atteste l'authenticité, l'origine, la propriété : *Estampille d'ébéniste*. || Fig. Caractère distinctif : *Cette analogie morale dont je parlais est comme l'estampille divine de toutes les fables populaires* (Baudelaire).

— Comm. et Dr. fisc. Marque ou cachet appliqués sur un document ou sur un objet pour en attester l'authenticité ou constater le paiement d'un droit. (L'estampille apposée par l'administration des Douanes pour identifier une marchandise en cas de réexportation ou de réimportation est un cachet à l'encre indélébile, une marque à l'estampeuse ou au feu, ou bien encore une marque en métal.)

— Technol. Légère empreinte imprimée en relief sur des corps de texture peu résistante, comme le cuir. || Par extens. Instrument, sceau qui sert à apposer les estampilles : *Estampille en acier*.

— ENCYCL. Archéol. ◆ *Antiquité*. Timbre imprimé à l'aide d'un sceau ou d'un cachet sur l'argile avant cuisson, l'estampille est une sorte de marque de fabrique qui donne des indications précieuses pour la datation et la provenance des vases de terre cuite, tuiles et briques. Sur ces dernières, les estampilles sont d'abord disposées horizontalement, puis (II^e s. apr. J.-C.) en cercles concentriques : elles mentionnent le nom du domaine d'où l'on a extrait l'argile, la fabrique où cette argile a été modelée (souvent un atelier militaire), parfois une date consulaire. Ces documents, désignés en Italie sous le nom de *bolli laterizi*, ont une grande importance pour l'histoire éditiale de Rome. Sur les vases (lampes en particulier), l'estampille, souvent concise (signature abrégée du fabricant), se trouve en général sur le fond ; le nom, à partir de l'époque d'Auguste, est souvent contenu dans un cachet en forme de pied. Ces inscriptions permettent en particulier de suivre l'histoire régionale de la sigillée.

◆ *Époque moderne*. L'usage des marques (estampille, sceau, cachet) appliquées sur une œuvre d'art était depuis longtemps répandu chez les orfèvres, les balanciers, les couteliers et les potiers d'étain, quand, en 1741, la corporation des ébénistes décida que toute pièce non signée serait réputée de contrebande ; chaque maître eut son estampille particulière déposée au bureau de la communauté sur une nappe de plomb ; la marque de maîtrise, J. M. E. (jurés menuisiers-ébénistes), y était suivie du nom du maître avec les initiales de ses prénoms. On estampillait ordinairement les commodes, secrétaires, chiffonniers, au-dessus d'un des montants ; les sièges, au revers du dossier ou sous la traverse antérieure, soit au moyen d'un fer en relief frappé d'un coup de maillet, soit à chaud, ou encore, mais rarement, en utilisant l'encre grasse. Notons pourtant que nombre de très beaux meubles anciens (vendus directement aux particuliers par les maîtres-ébénistes eux-mêmes) ne portent pas d'estampille.

— Bibliogr. Dans les bibliothèques, l'estampille est obligatoire à l'arrivée des livres : ces derniers la reçoivent sur la page du titre et sur une ou plusieurs pages du texte, dont le numéro ne varie pas dans une même bibliothèque ; de même, à l'intérieur d'un livre, les planches hors texte, les gravures doivent être estampillées.

ESTAMPILLÉ, E adj. Sur quoi on a apposé une marque, une étiquette, qu'on rattache à une catégorie.

ESTAMPILLER v. tr. Marquer d'une estampille : *Estampiller une caisse, du papier, un livre, un titre financier, etc.*

ESTAMPILLEUSE n. f. Machine employée pour imprimer des estampilles.

ESTAMPOIR n. m. Technol. Syn. d'ESTAMPE.

ESTAMPURE n. f. Sorte d'évasement que présente la partie supérieure d'un orifice percé avec l'estampe. (Syn. ÉTAMPURE.)

— Technol. Chacun des trous pratiqués dans un fer à cheval pour recevoir les clous. (Syn. ÉTAMPURE.)

ESTANCIA n. f. (mot esp.). Grande ferme ou établissement d'élevage, dans l'Amérique du Sud.

ESTANFICHE n. f. (anc. forme de *étanfiche*). Autrefois, colonnette ou meneau divisant verticalement une baie ou une fenêtre. (Il y avait des fenêtres à une, deux ou plusieurs estanfiches.)

ESTANFORT n. m. Tissu de laine de riche qualité, en usage au Moyen Âge, et que l'on fabriquait dans le nord de la France et à Paris.

ESTANG, comm. du Gers (arrond. de Condom), sur l'*Estang*, affl. du Midou ; 906 hab. (433 aggl.). Eaux-de-vie. Eglise romane.

EST-ANGLIE, en angl. *East-Anglia*, royaume angle, fondé peut-être par Wuffa (deuxième quart du VI^e s.). Capit. *Dommoceaster* (Dunwich), puis *Theodford* (Thetford), semble-t-il. Complètement colonisé par

les Angles aux V^e et VI^e s., il fut annexé au VIII^e s. par Offa, roi de Mercie, et subit une forte implantation danoise aux IX^e et X^e s.

ESTANQUETTE n. f. Pièce de fer placée au milieu de la presse à vermicelle et à la partie inférieure, sous le moule, pour lui permettre de résister à la pression exercée par le piston.

ESTANT, E adj. Se dit des arbres réservés dans une coupe.

ESTAQUE (l'), massif de hautes collines fermant l'étang de Berre vers le S. et dominant la rade de l'*Estaque*, au N.-O. de Marseille. Elle est traversée par le canal maritime de Marseille à l'étang de Berre (tunnel du Rove). Près du débouché méridional du souterrain, le faubourg marseillais de l'*Estaque* possède des industries chimiques (détergents) et une raffinerie de plomb traitant des minerais marocains.

Estaque (l'), peinture par Paul Cézanne représentant une vue du golfe de Marseille (0,595 x 0,73 ; Louvre, musée de l'Impressionnisme). Exécutée vers 1882-1885, elle fait partie des legs Caillebotte.

ESTARIE n. f. Laps de temps stipulé pour le déchargement d'un navire de commerce. (On dit également STARIE.)

ESTAUNIE (Edouard), écrivain français (Dijon 1862 - Paris 1942). Élève de l'École polytechnique et de l'École des sciences politiques, il fit une carrière d'ingénieur et devint inspecteur général des Télégraphes. Après deux romans de début : *Un simple Bonhomme* (1891), il connaît le succès avec *l'Empreinte* (1895), roman qui raconte sa propre éducation chez les jésuites. Passionné par le secret des âmes et le « tragique invisible qui plane », il s'applique ensuite, en de romans ingénieusement écrits, à raconter les drames obscurs qui bouleversent les existences les plus humbles et, en apparence, les plus tranquilles : *l'Épave* (1902), *la Vie secrète* (1908), *Les choses voient* (1913), *l'Ascension de M. Basilevre* (1921), *l'Appel de la route* (1923), *l'Infirmier aux mains de lumière* (1924), *Madame Clapin* (1932). [Acad. fr. 1923]. → Biblio.)

ESTAVAYER-LE-LAC, comm. de Suisse (cant. de Fribourg), sur la rive orientale du lac de Neuchâtel ; 2 200 hab. Ville pittoresque conservant une église du XVI^e s. et d'anciens remparts.

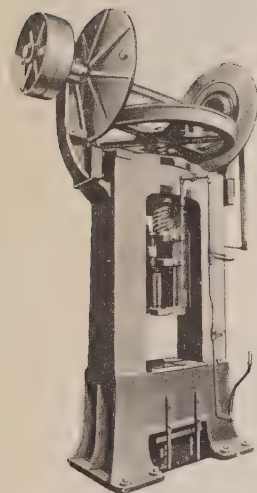
ESTAVILLON n. m. Technol. Syn. de ÉTAVILLON.

Est-chinois (CHEMIN DE FER DE L'), nom autrefois donné à la section nord du chemin de fer de Tch'ang-tch'ouen. Cette voie ferrée, dont la construction avait été obtenue par la Russie en 1896, visait à relier Vladivostok à Irkoutsk par un itinéraire plus direct à travers le territoire chinois, et à unir cette ligne à la base russe de Port-Arthur. Le Japon en occupa la section méridionale après la guerre de 1905, tandis que la Russie, après de nombreuses modifications du statut de la ligne, garda jusqu'en 1931 le contrôle de la partie nord ; elle la céda alors au Japon. De 1945 à 1952, la ligne fut administrée par l'U. R. S. S. et la Chine, avant de passer définitivement sous contrôle chinois. Elle traverse la Chine du Nord-Est du S-E au N.-O., où elle constitue une artère économique de premier ordre.

ESTE, anc. *Ateste*, v. d'Italie, en Vénétie (prov. de Padoue), au pied méridional des monts Eugéens ; 16 200 hab. Évêché. Centre agricole. Fabrique d'engrais.

— Hist. Este fut un des principaux centres des Vénètes pré- et protohistoriques, en un point où se croisèrent les influences villanoviennes et étrusques, illyriennes et celtiques. La ville est célèbre pour ses *situles* de bronze et ses inscriptions : dédicaces sur bronze d'un sanctuaire, épitaphes sur des urnes de terre cuite et série originale d'objets funéraires (450-300), qui permettent d'étudier la romanisation linguistique et onomastique de l'Italie du Nord. Este, qui possède des remparts du XIV^e s., un dôme du XVII^e s., un riche musée archéologique et, dans sa banlieue, de belles villas fut le berceau de la famille d'Este.

ESTE (FAMILLE D'), famille princière italienne, qui régna sur les duchés de Ferrare, Modène, Reggio, sur le comté de Rovigo



estampeuse
balancier à friction
d'emboutissage
et d'estampage (force 220 t)



estanfiche

autres terres. Les membres les plus connus sont : **NICOLAS II (Niccolò)** [1338-1388], d'origine de Pétrarque; — **ALBERT V (Alberto)** [1347-1388], qui inaugura l'université de Ferrare; — **NICOLAS III (Niccolò)** [1384-1441], politique habile, mais dénué de scrupules. Il accueillit l'humaniste Guarino da Verona et Pisanello à sa cour. Trompé par sa deuxième épouse Parisina, il la tua, ainsi que son amant Hugues (*Ugo*) d'Este (1425); — **LIONEL (Leonello)** [† 1450] et **BORSO**, son frère [† 1471], furent des princes cultivés et prudents, qui firent de Ferrare un centre de culture et d'art; — **HERCULE I^{er} (Ercole)** [1433-1505], époux d'Éléonore d'Aragon; prince humaniste, mais cruel, il fit décapiter son neveu et rival Nicolas. Il s'attacha Matteo Maria Boiardo et l'Arioste; — **BÉATRICE** et **ISABELLE**, filles d'Hercule I^{er}, qui épousèrent respectivement Ludovic Sforza le More et François Gonzague, marquis de Mantoue; — **HIPPOLYTE I^{er} (Ippolito)** [1479-1520], fils d'Hercule I^{er}, cardinal et diplomate adroit, qui fut le protecteur tyrannique de l'Arioste; — **HIPPOLYTE II (Ippolito)** [1509-1572], neveu du précédent, et comme lui cardinal et diplomate; — **ALPHONSE I^{er} (Alfonso)** [1486-1534], époux de Lucrèce Borgia, qui accueillit à sa cour l'Arioste et se chargea de missions de confiance; — **HERCULE II (Ercole)** [1508-1559], qui épousa Renée de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne. La duchesse accueillit les calvinistes français persécutés, dont Marot; — **ALPHONSE II (Alfonso)** [1533-1597], qui éleva au rang de gentilhomme le Tasse, à titre de poète de cour; — **RENAUD (Rinaldo)** [1655-1727], qui réunit par son mariage avec Charlotte Félicité de Brunswick les deux branches de la maison d'Este.

La mort (sans héritiers) d'Hercule III, en 1803, se constitue une nouvelle dynastie des **Habsbourg-Este** avec : **FERDINAND CHARLES ANTOINE (Ferdinando Carlo Antonio)** [1754-1806], archiduc d'Autriche, fils de l'impératrice Marie-Thérèse, qui épousa Marie Béatrice d'Este (*Maria Beatrice*) en 1771; — **MARIE-THÉRÈSE (Maria Teresa)** [1773-1832], fille du précédent, qui épousa le futur Victor-Emmanuel I^{er}, roi de Sardaigne; — **MARIE-THÉRÈSE (Maria Teresa)** [1817-1886], une des petites-filles de Ferdinand, qui épousa en 1846 le comte de Chambord. — La lignée directe s'éteignit en 1875 avec **FRANÇOIS V. D'ESTE (VILLO D')**, une des plus belles villas de la Renaissance italienne, à Tivoli (32 km à l'E. de Rome). C'est un ancien couvent de bénédictins que le cardinal Hippolyte II d'Este fit transformer en palais par Pirro Ligorio (1550). Les bâtiments comportent des salles décorées par des maniéristes (les Zuccari). Le parc, dont les cyprès, les chênes, les jeux d'eau, les grottes et les fontaines inspirent l'admiration de Montaigne et devaient inspirer Fragonard, Hubert Robert et Liszt, s'étage en terrasses qui offrent d'admirables points de vue sur la campagne romaine.

ESTE n. et adj. V. **ESTONIEN**.

ESTÉBANES CALDERÓN (Serafín), écrivain espagnol (Málaga 1799 - Madrid 1867). Il publia, sous le pseudonyme de **EL SOLITARIO (le Solitaire)**, un roman historique, *Chrétiens et Mores (Cristianos y Moriscos)* [1838], et un recueil de *Scènes andalouses* (1847), ouvrage charmant et de style recherché.

Estebanillo Gonzalez (LA VIE ET LES HAUTES FAITS D') [*Vida y hechos de Estebanillo González*], roman espagnol (1646), œuvre d'un auteur anonyme. Le héros, successivement cuisinier, valet de chambre, courrier, bouffon, promène ses talents en Italie, en Espagne, en France, en Angleterre, en Autriche, en Pologne. Ce roman picaresque a été imité par Lesage dans son *Histoire d'Estevanillo Gonzalez* (1734).

ESTELLÉS [estej] n. f. pl. Coins de bois servant à assujettir un marteau.

ESTELÍ, v. du nord-ouest du Nicaragua, ch.-l. de départ.; 4 900 hab. — *Le département d'Estelí* a 43 500 hab.

ESTELA, v. d'Espagne (prov. de Navarre), sur l'Ega, affl. de l'Ebre, au contact des terres pyrénéennes et de la plaine; 7 900 hab. Cette petite cité manufacturière est particulièrement riche en monuments anciens : églises et cloîtres romans San Pedro de la Lúa et San Miguel; églises gothiques du saint-Sépulcre, San Juan et Santo Domingo;

palais roman dit « du duc de Grenade » et maisons seigneuriales des **xvi^e** et **xvii^e** s.

— **Hist.** Ancienne ville romaine, Estella a été le théâtre de plusieurs combats pendant les guerres carlistes de 1834-1840 et de 1873-1876. Pendant cette dernière, elle fut le quartier général de don Carlos.

ESTELLE ou **EUSTELLE** (sainte), vierge honorée à Saintes (11 mai). Convertie par saint Eutrope, elle connut le martyre.

ESTEPONA, v. d'Espagne, en Andalousie (prov. de Málaga), sur la Méditerranée; 12 900 hab. Pêche. Salaisons.

ESTÈQUE n. f. (de l'allemand. *Stecken*, bâton). Outil de tourneur et de potier, servant à appliquer la pâte sur un moule en lui donnant le profil voulu.

ESTER [ester] n. m. Composé chimique résultant de l'action d'un acide carboxylique sur un alcool ou un phénol, avec élimination d'eau. (V. **ETHER**.)

— **ENCYCL.** Un acide carboxylique $R-COOH$ réagit sur un alcool $R'OH$ en formant un ester $R-COOR'$ avec élimination d'eau. Il a été montré que l'eau formée emprunte l'hydroxyle à l'acide et non à l'alcool, ce qui exclut tout rapprochement entre cette opération (*estérification**) et une saponification de base ou l'hydrolyse* des alcools par les acides halohydriques.

Les esters se préparent fréquemment par action directe de l'acide sur l'alcool. Il est toutefois souvent avantageux de remplacer l'acide par le chlorure d'acide ou l'anhydride. Les esters se forment encore dans l'action des sels d'acides carboxyliques sur les éthers halohydriques, et dans l'hydrolyse ménagée des imino-éthers. Enfin, un alcool déplace réversiblement un autre alcool de ses esters (*alcoolyse*).

Les esters sont, pour les premiers termes du moins, des liquides volatils, d'odeur fraîche et fruitée, le plus souvent agréable, et miscibles aux solvants organiques. La solubilité dans l'eau, totale pour les tout premiers termes, décroît rapidement lorsque la masse moléculaire augmente.

Les réactions caractéristiques des esters sont : l'hydrolyse*, qui prend le nom de saponification* lorsqu'elle est opérée en présence de la quantité équimoléculaire d'un alcali; l'alcoolyse*, catalysée par les acides minéraux forts; l'aminolyse*, qui conduit à l'alcool et à un amide, ce qui distingue nettement les esters des éthers halohydriques et des éthers des oxacides minéraux forts. Les esters sont coupés par le pentachlorure de phosphore en chlorure d'acide et chlorure d'alcoyle. Le sodium les condense en acyloïnes. L'éthylate de sodium les condense en esters β -cétoniques (avec élimination d'alcool); on observe, en présence des cétones, une condensation de même nature (*réaction de Claisen*). Enfin, les organomagnésiens se condensent aux esters pour former des alcools tertiaires (secondaires s'il s'agit d'esters formiques).

Les représentants les plus connus sont l'acétate d'éthyle, employé comme solvant, agent de synthèses (*antipyrine*) et comme antispasmodique, et l'acétate d'amyle, solvant des vernis celluloseux; mais on connaît, dans la série, de nombreux parfums naturels ou artificiels. Enfin, les corps gras sont des triesters de la glycérine.

ESTER [este] v. intr. (du lat. *stare*, se tenir debout). Dr. Se présenter devant un tribunal soit comme demandeur, soit comme défendeur. (Seul l'infinitif est employé.)

ESTÉRASE n. f. Biochim. Groupe d'enzymes qui provoquent l'hydrolyse des esters des acides minéraux ou organiques. (Appartiennent à ce groupe la choline estérase, les phosphatases, etc.)

ESTEREL, massif cristallin de Provence (Var et Alpes-Maritimes), qui borde la Méditerranée entre Saint-Raphaël et l'embouchure de la Siagne, au S.-O. de Cannes; 616 m au **mont Vinaigre**. Il domine la mer par de pittoresques escarpements de roches rougeâtres (porphyres), et ce littoral est jalonné de nombreuses stations balnéaires : Boulouris, Agay, Anthéor, Le Trayas, Miramur, Théoule, etc. L'*autoroute Esterel-Côte d'Azur* est tracée dans la partie nord du massif. La contenance boisée du massif est évaluée à environ 40 000 ha. Elle est constituée par de nombreuses forêts appartenant tant à des

particuliers qu'à des communes ou à l'Etat. Les essences forestières sont le chêne-liège et le pin maritime, puis le chêne vert, le pin d'Alep et le châtaignier. La bruyère arborescente, l'arbusier, le genêt épineux et les cistes forment le sous-bois. Le développement exceptionnel de cet étage inférieur, très combustible, est une cause permanente d'incendies. Les diverses forêts du massif de l'Esterel sont traitées, en ce qui concerne les peuplements résineux, en futaie jardinée, à la révolution de cinquante à soixante ans, et en taillis simple pour les feuillus, avec des révolutions de dix à vingt ans; le chêne-liège est soumis au démasclage, en vue de la récolte du liège, qui constitue une importante ressource. (→ **Biblio.**)

ESTERELLITE n. f. (de *Esterel*). Pétrogr. Microdiorite quartzifère, passant localement à la dacite. (Les phénocristaux sont formés par du quartz, de l'andésine zonée, de la hornblende. La pâte est composée de quartz et d'andésine.)

ESTERHÁZY ou **ESZTERHÁZY**, une des plus anciennes familles de Hongrie; son origine remonte au **xiii^e** s. Elle a donné au pays une série de hauts dignitaires, aussi bien dans l'Eglise que dans la politique. La famille se divise en plusieurs branches : de Galantha, de Frakno, de Csesznek et de Zolym. La première obtint le titre et la dignité de « prince du Saint Empire romain », les autres portent le titre de « comte ». Les membres les plus célèbres de cette famille sont : **NICOLAS (Miklós)** [Galantha 1582-Gross Höflein 1645]. Passé du protestantisme au catholicisme, palatin du royaume de Hongrie, très estimé, il est l'auteur d'une correspondance aux qualités littéraires indéniables; — **PAUL (Pál)**, prince de Galantha (Eisenstadt 1635-id. 1713), fils du précédent. Célèbre général, il prit part aux guerres contre les Turcs sous Nicolas Zrinyi, puis sous Montecuccolli. Il fut élu palatin en 1681. En 1687, il fut créé prince avec le privilège de battre monnaie; — **NICOLAS (Miklós)**, général et diplomate (1765-Côme 1833). Protecteur éclairé des arts, il attacha Haydn à sa résidence d'Eszterháza et réunit à Vienne une belle collection de tableaux et de dessins (galerie Eszterházy, à l'Académie de Budapest); — **PAUL ANTOINE (Pál Antal)**, diplomate (1786-Ratisbonne 1866). Il prit part au mouvement national et libéral, et entra, en 1848, comme ministre des Affaires étrangères, dans le cabinet Batthyány, mais il donna sa démission lorsqu'il vit que la rupture entre l'Autriche et la Hongrie était inévitable; — le comte **MAURICE (Móric)** [Pusztamajk 1881-† 1947], membre héréditaire de la Chambre des magnats, député (1906-1918), président du Conseil de Hongrie (15 juin-fin août 1917); — **JEAN (János)** (1901), homme politique hongrois de Slovaquie, il représenta entre les deux guerres la minorité hongroise au Parlement de Prague et devint président des partis chrétien social et national hongrois unifiés. Condamné à mort après la Seconde Guerre mondiale, il fut déporté en U. R. S. S., puis ramené en Tchécoslovaquie; sa peine fut commuée en détention perpétuelle.

ESTERHÁZY (Marie Charles Ferdinand Walsin), officier français d'origine hongroise (Autriche 1847-Harpenden, Hertfordshire, 1923). Attaché à l'état-major de l'armée française, il se livra à des activités d'espionnage pour diverses puissances. La découverte d'une de ses lettres amena la condamnation de Dreyfus. Soupçonné par le commandant Picquart, il fut acquitté par le conseil de guerre (janv. 1898). Il avoua sa culpabilité l'année suivante.

ESTÉRIFICATION n. f. (de *ester*). Action d'un acide organique sur un alcool, qui aboutit à un ester.

— **ENCYCL.** La réaction d'estérification, symbolisée par l'équation $R-COOH + R'OH \rightleftharpoons ROH + R-COOR'$, est une réaction lente et limitée. Par exemple, en partant d'une molécule d'acide acétique et d'une molécule d'alcool éthylique, on aboutit à un mélange dont la composition ne varie plus, et qui renferme approximativement 0,67 molécule d'eau, 0,67 molécule d'acétate d'éthyle, 0,33 molécule d'acide acétique et 0,33 molécule d'alcool éthylique. Ce résultat n'est atteint



Isabelle d'ESTE
par Léonard de Vinci
Louvre

Armes de la maison d'ESTE



D'azur à l'aigle d'argent, becquée, membrée et couronnée de gueules (alias d'or).



Villa d'Este

« Esther devant Assuérus »
par Antoine Coppel
Louvre



qu'après plusieurs mois à la température ordinaire, plusieurs jours à 100 °C, deux heures à 180 °C. La limite (0,67) est indépendante de la température, de la pression et de la présence de catalyseurs. Ces derniers (acides minéraux forts employés à raison de 1 p. 100 environ) accélèrent considérablement l'estérification, qui, en leur présence, ne demande guère que deux heures à 100 °C. On peut augmenter le rendement en ester en absorbant l'eau de la réaction, ce qui tend à la rendre totale. En particulier, l'acide sulfurique concentré, pris en quantité massive, a le double effet d'accélérer la réaction en tant qu'acide fort et d'en augmenter le rendement en tant que déshydratant.

Pour un même alcool, la vitesse de l'estérification en l'absence de catalyseur augmente avec la force de l'acide organique, mais la limite ne dépend pas de la nature de l'acide. En revanche, pour un même acide, d'une façon générale, la vitesse et la limite diminuent faiblement lorsqu'on passe des alcools primaires aux alcools secondaires, et très fortement lorsqu'on passe des alcools secondaires aux alcools tertiaires. Toutefois, les ramifications du squelette de l'acide ou de l'alcool diminuent la vitesse d'estérification (v. EMPÊCHEMENT stérique), sans modifier la limite.

L'opération inverse de l'estérification est l'hydrolyse, parfois appelée improprement saponification.

Dans les industries des corps gras, l'estérification est destinée à produire des matières premières entrant dans certaines fabrications, comme celle des vernis modernes; à fournir des monoglycérides, que l'on utilise pour provoquer la formation des émulsions ou pour les stabiliser; ou encore à éliminer les acides gras libres contenus dans une huile brute, par addition de glycérol et formation de triglycérides. Les catalyseurs habituellement utilisés sont des agents alcalins ou des acides divers, des oxydes métalliques et des produits complexes de différentes natures. (V. TRANSESTÉRIFICATION.)

ESTÉRIFIER v. tr. Convertir en ester : *Estérifier un alcool, un acide carboxylique.*

ESTERLIN ou **ESTERLING** n. m. Ancien poids monétaire, connu dès le XII^e s. en Ecosse.

— ENCYCL. L'esterlin dérive sans doute d'*esterling*, qui désignait, dans les annales

d'Angleterre, les Germains du Danemark, les hommes de l'Est. Le souvenir en persiste dans l'expression *livre sterling*, espèce sur laquelle est fondée l'économie financière du Royaume-Uni.

Le poids primitif de l'esterlin, sous Edouard I^{er}, Edouard II et Edouard III, était de 32 grains de blé; il équivalait au tiers du gros tournois de Saint Louis.

Les esterlins furent imités par plusieurs Etats du continent, aux Pays-Bas, dans le Brabant, au Luxembourg et, d'une façon générale, dans le nord de l'Europe. Il équivalait ici à la vingtième partie de l'once, soit 1,5 g environ.

ESTERNAY, ch.-l. de cant. de la Marne (arrond. d'Épernay), dans la haute Brie (*Brie d'Esternay*), sur le Grand Morin; 1 610 hab. (691 aggl.) [*Starnaciens*]. Eglise en partie des XV^e et XVI^e s. Porcelaine. Outillage. Restes du château d'Esternay (XVI^e s.).

ESTERNO (Henri Philippe Ferdinand, comte d'), agronome et écrivain français (Dijon 1805 - Paris 1883). Il prit part à l'organisation des comices agricoles et a publié de nombreux écrits sur l'agriculture.

ESTERNOD (Claude d'), écrivain français (Salins v. 1590 - id. v. 1640). Il était gouverneur du château d'Ornans pour le compte de l'Espagne, maîtresse alors de la Franche-Comté. Il publia en 1619, à Lyon, *L'Espadon satirique*, où se discerne l'influence de Rénier, mais avec une truculence qui lui donne une saveur propre.

ESTERON, torrent des Alpes-Maritimes, affl. du Var (r. dr.); 64 km.

ESTEUF n. m. V. ÉTEUF.

ESTEULE ou **ESTEUBLE** n. f. Agric. V. ÉTEULE.

ESTEVA (Jean-Pierre), amiral français (Reims 1880 - id. 1951). Spécialiste de l'aéronautique navale, où il sert de 1927 à 1932, contre-amiral en 1929, vice-amiral en 1935, il est, en 1939, à la tête des forces maritimes du Sud. Résident général en Tunisie de 1940 à 1943, il se conforme aux ordres du gouvernement de Vichy et ne s'oppose pas, lors du débarquement américain en Afrique du Nord (nov. 1942), à l'arrivée des forces allemandes à Tunis et à Bizerte. Rentré en France à l'issue de la campagne de Tunisie, il est condamné, en 1945, par la Haute Cour, à la détention perpétuelle. Malade, il est libéré en 1950.

ESTÈVE (Jean), troubadour provençal de la fin du XIII^e s. Il est l'auteur de trois pastourelles et de deux sirventes, l'un sur la captivité (1285), l'autre sur la mort (1289) de son protecteur Guillaume de Lodève, amiral de France.

ESTEVENANT n. m. (du lat. *Stephanus*, Etienne). Ancienne monnaie (argent ou billon) des évêques de Besançon, qui portait le nom de saint Etienne sur une de ses faces : *Des estevenants d'argent*. (On a dit aussi ESTEVANON.)

ESTHA n. m. Métrol. V. ESBA.

ESTHER, d'après la Bible, fille juive d'une grande beauté, de la tribu de Benjamin, déportée en Babylonie, et qu'épousa le roi de Perse Assuérus. (V. *ESTHER* [Le Livre d'].)

— Iconogr. L'histoire d'Esther a inspiré de nombreux artistes. Parmi les cycles narratifs, citons : les voussures du portail nord de Chartres, les cartons de J.-F. De Troy pour les Gobelins (v. 1740). Parmi les épisodes représentés séparément, mentionnons *Mardochee suppliant Esther*, par Mantegna (Cincinnati) et par Rembrandt (Bucarest); *la Toilette d'Esther*, par Chassériau (Louvre), son *Evanouissement*, par Burgkmair (Munich), *Véronèse* (Louvre), le Tintoret (Hampton Court), Poussin (Leningrad), Cl. Vignon (Louvre), F. Van Mieris (Milan), A. Coppel (Louvre); *la Prière d'Esther à Assuérus*, par C. Witz (Bâle), le Tintoret (Madrid), J. Steen (Leningrad), Ricci (New York); *le Banquet d'Assuérus*, par F. Franck (Châteauroux), Rembrandt (Moscou); *le Triomphe de Mardochee*, par Véronèse (Venise) et par Restout (Saint-Roch, à Paris); *le Supplice d'Aman*, enfin, figuré par les miniaturistes de la Bible de Souvigny (Moulins), de la Bible d'Etienne Harding (Dijon).

Esther (LE LIVRE D'). Ecrit en hébreu, peut-être au début du II^e s. av. J.-C., cet ouvrage

biblique est destiné à reconforter les Juifs, alors que menace la persécution d'Antiochus Epiphane : Dieu aura le dernier mot. Le livre ne peut être rattaché au genre historique qu'avec nuances : c'est un récit d'éducation où certains faits d'histoire sont insérés dans un cadre artificiel, en vue de procurer une leçon religieuse. Assuérus (= Xerxès, roi des Perses, ayant répudié la reine Vasthi veut la remplacer; il arrête son choix sur une jeune fille de grande beauté, Esther, sans savoir qu'elle est juive. Celle-ci apprend peu après par son oncle Mardochee qu'Aman, favori du roi, a obtenu un décret d'extermination des Juifs. Esther, se présentant devant le roi au péril de sa vie, sauve son peuple. Aman est pendu à la potence que déjà il avait fait dresser pour Mardochee, et les Juifs massacrent leurs ennemis. Ces événements se rattacheront aux années 480-470 environ. — La fête des *Pourim*, célébrée aujourd'hui dans les synagogues le 14 du mois d'adar, rappelle ce souvenir.

Esther, tragédie de J. Racine, en trois actes et avec chœurs (1689). Elle fut écrite à la demande de M^{me} de Maintenon, qui priait Racine en 1688 de composer pour les demoiselles de Saint-Cyr une pièce qui fût à la fois un divertissement et un enseignement. Racine, qui avait abandonné le théâtre depuis *Phèdre* (1677), profita de cette occasion pour réaliser le dessein, conçu depuis longtemps, « de lier, comme dans les anciennes tragédies grecques, le chœur avec l'action ». Jean-Baptiste Moreau, organisateur de Saint-Cyr, écrivit la musique des chœurs. Racine a suivi exactement les événements racontés par la Bible, mais il en a transformé profondément l'esprit : d'une histoire d'Israël, il a fait l'aventure d'une jeune fille timide et pieuse et d'un roi despote, mais galant. Il ne fit rien pour dissimuler de allusions au roi, à M^{me} de Maintenon (Esther), à Louvois (Aman), à M^{me} de Montespan (l'altière Vasthi).

Représentée pour la première fois le 26 janvier 1689 devant le roi, M^{me} de Maintenon et un groupe de courtisans, la pièce fut interprétée par les jeunes filles de Saint-Cyr dont Racine avait lui-même dirigé les répétitions. C'est seulement en 1721 qu'*Esther* demeura pendant trente-deux ans propriété exclusive de Saint-Cyr, passa au répertoire des comédiens-français.

ESTHERIA ou **ESTHÉRIE** n. f. Crustacé branchiopode, type de l'ordre des conchoscaphes. (Les esthéries ont le corps recouvert d'une carapace bivalve; elles vivent sur le fond de l'eau et se nourrissent de détritus.)

ESTHÉSIE n. f. (gr. *aisthêsîs*, sensibilité). Vocabulaire adopté par P.-J. Proudhon dans son *Principe de l'art et de sa destination sociale* pour distinguer le sentiment de l'art de ce qui en est le formalisme, c'est-à-dire l'esthétique — Physiol. Sensorialité d'une hallucination.

ESTHÉSIOGÈNE adj. (gr. *aisthêsîs*, sensibilité, et *gennân*, engendrer). Physiol. Qu'il produit ou permet la sensibilité : *Zone esthésiogène*.

ESTHÉSIOLOGIE n. f. (gr. *aisthêsîs*, sensibilité, et *logos*, discours). Physiol. Partie de la physiologie qui s'occupe de la sensibilité de ses conditions et de son mécanisme. (Elle étudie non seulement les organes des sens et tant que sources d'impressions sensorielles, mais aussi les diverses sensibilités internes telles que le sens musculaire et, en général, la cénesthésie*.)

ESTHÈTE n. (de *esthétique*). Personne qui aime et pratique le beau comme une valeur essentielle : *Des jugements d'esthètes*. || *Péjoratif*. Personne qui affecte le culte du beau, au détriment de toute autre valeur.

ESTHÉTICIEN, **ENNE** n. Personne qui s'occupe d'esthétique. || Personne possédant un diplôme délivré jusqu'à ce jour par des écoles agréées par l'Etat, et habilitée à donner des soins de beauté au visage et au corps.

ESTHÉTICISME n. m. Théorie qui fait de l'art une affaire de sensibilité pure en le dégagant de toutes les préoccupations utilitaires, intellectualistes ou morales.

ESTHÉTIQUE adj. (gr. *aisthêtikos*; d'un verbe *aisthanesthai*, sentir, percevoir). Qui a rapport au sentiment du beau : *Minerve et Vénus sont la nature féminine envisagée po-*



gravure d'après Le Brun
pour « Esther » de Racine
édition de 1689



« la Toilette d'ESTHER »
par Chassériau
ensemble et détail



ses deux côtés : le côté spiritualiste et saint, le côté esthétique et voluptueux (Renan). || Qui a un certain caractère de beauté : *Geste, attitude esthétique*. || Se dit des préparations et des méthodes employées pour entretenir, développer ou augmenter la beauté du visage, du corps et de la chevelure : *La chirurgie, la biothérapie esthétique*.

— Philos. Jugement esthétique, chez Kant, jugement qui considère les formes des choses de manière à en tirer un sentiment de plaisir. || Critique du jugement esthétique, théorie kantienne du beau et du sublime.

ESTHÉTIQUE n. f. (du gr. *aisthêsis*, faculté de sentir). Partie de la philosophie qui étudie le beau. || Ce qui, dans chaque forme d'art, constitue la beauté : *Il est légitime, à mon sens, de porter au théâtre des esthétiques nouvelles* (Apollinaire). [V. part. encycl.]

— Industr. Esthétique industrielle, technique annexe à la création de produits, ayant pour objet l'étude des produits élaborés par une entreprise, en les soumettant aux critères d'adaptation à l'usage, de beauté, de facilité de fabrication et de diminution des prix de revient.

★ *beau, canon, création, contemplation, goût.*

— ENCYCL. Etymologiquement, le mot *esthétique* semble évoquer seulement l'étude de la sensibilité et de la perception : c'est une manière de percevoir. Depuis la seconde moitié du XVIII^e s., l'esthétique désigne ce qui concerne les jugements de goût, et particulièrement ceux qui sont relatifs à la beauté (ex. les Salons de Diderot).

Pour les philosophes, ce mot évoque plus techniquement cette partie de la philosophie à qui l'idée du beau est ce que sont à la morale celle du bien, à la logique celle du vrai. Mais, plus largement, l'esthétique désigne toute science du beau, s'il en est une, ou, d'une manière plus générale, toute réflexion philosophique sur l'art. Dans le langage courant, le mot « esthétique » a élargi son sens et s'emploie, à tort d'ailleurs, à peu près comme synonyme du beau.

● *Méthode.* La méthode esthétique a eu ses étapes ; sans doctrine propre, elle a emprunté sa méthode aux sciences d'alen-pour. La première méthode fut une psychophysique, une esthétique physique : c'était l'esthétique d'« en bas », par opposition à celle des philosophes, l'esthétique d'« en haut ». Son premier représentant, Fechner (1801-1887), osa appliquer les méthodes expérimentales à la science du beau. Dans le même esprit, Wundt (1832-1920), dans son laboratoire de Leipzig, puis Kulpe (1862-1915) et Ziehen, plus récemment, ont élaboré une méthodologie expérimentale. Puis ce fut une esthétique psychologique aboutissant à la théorie de l'*Einfühlung* de Busch (1863-1944). Baldwin exposa sa méthode génétique en 1910 à Berlin. La méthode phénoménologique, celle de Husserl (1859-1938) et de ses disciples, a été exposée par Geiger. La méthode psychanalytique appliquée à l'art par Baudouin a été exposée dans sa *Psychanalyse de l'art* (1929). La méthode sociologique, d'après laquelle l'art est soumis non seulement à des conditions individuelles, mais à des conditions sociales concrètes, a été exposée par Durkheim (1858-1917) et par son principal disciple en France, Charles Lalo (1877-1954).

● *Doctrines.* C'est dans l'ouvrage *Aesthetica* (1750-1758), du philosophe allemand Baumgarten, qu'on trouve l'emploi du mot « esthétique » pour la première fois dans son sens actuel. Mais, dès l'Antiquité, la question du beau a toujours préoccupé les philosophes. Pour Homère, la source de toute beauté est la nature. Pythagore énonce sa cosmologie en deux propositions : « Les nombres constituent tout ce qui est. L'harmonie est l'unité du varié et l'accord de ce qui est discordant. » L'esthétique de Platon est une métaphysique du beau : pour lui, l'objet des arts n'est pas l'imitation simple de la nature, mais l'expression d'un idéal de beauté qu'il confond avec l'idéal de la vertu. Aristote ramène le beau à l'utile, et son esthétique est un système des arts, une doctrine des techniques rejetant l'art vers la pratique. Plotin superpose à une esthétique des formes une esthétique de la splendeur. Alberti, au Quattrocento (XV^e s.), déjà précurseur du classicisme, marque un moment très impor-

tant dans l'histoire de l'esthétique. Sa définition du beau, « ce à quoi on ne peut rien retrancher ni ajouter sans dommage », s'apparente à la notion du parfait ; chaque art porte sa fin en soi, et l'art se constitue en doctrine indépendante. L'esthétique de Leibniz est entièrement intellectualiste ; pour lui, la perfection implique une connaissance. Baumgarten est le premier qui ait dégagé la philosophie implicite de Leibniz : c'est le premier esthéticien. Kant, dans sa *Critique du jugement* (1790), montre que nous devons avoir recours à la finalité devant la beauté quand la causalité nous abandonne ; le sentiment esthétique est en effet désintéressé, indépendant des sens, universel et nécessaire. Schiller complète l'esthétique kantienne et donne dans ses *Cours d'esthétique* (1792-1793) cette définition du beau : « c'est la liberté dans l'apparence », c'est la nature en conformité avec l'esprit. Pour Hegel, l'art c'est l'Idée, sa forme, l'incarnation sensible, imagée ou imaginative de l'Idée. Pour Taine, la méthode historique se substitue au dogmatisme : « Pour nous, écrit-il en parlant de l'art, nous l'étudierons en naturalistes, méthodiquement, par l'analyse, et nous tâcherons d'arriver, non à une ode, mais à une loi. » Guyau considère le beau comme « un agréable plus complexe et plus conscient, plus intellectuel et plus volontaire ». Pour Schopenhauer, l'art est une véritable conversion qui agit comme un charme et endort la volonté. L'esthétique de Tolstoï, qui s'apparente à celle de Guyau ou à celle de Ruskin, est une des grandes esthétiques sociales du XIX^e s. Paul Valéry cherche l'origine de l'art dans la sensation, et définit le beau comme le « sentiment d'une impossibilité de variation ». La doctrine d'Alain est plutôt un système des arts qu'une esthétique ; il reste dans l'esprit des post-classiques, de l'abbé Du Bos et de Batteux. L'esthétique contemporaine se tourne plus volontiers vers l'esthétique des chercheurs et des techniciens que vers l'esthétique des doctrines ; elle est surtout expérimentale. (→ *Bibli.*)

esthétique (BRÉVIAIRE D'). V. BRÉVIAIRE D'ESTHÉTIQUE.

ESTHÉTIQUEMENT adv. Du point de vue théorique de l'esthétique : *Les Allemands savent de l'art tout ce qu'on en peut esthétiquement savoir* (Gautier).

ESTHÉTISME n. m. Ecole artistique et littéraire, d'origine anglo-saxonne, qui se proposait de ramener les arts et la poésie à leurs formes primitives.

— ENCYCL. On peut donner comme origine à l'esthétisme la campagne entreprise en Angleterre, vers 1855, par les peintres Millais, Hunt et Rossetti, pour ramener l'art anglais à la pureté de forme et à la scrupuleuse imitation de la nature qui caractérise les prédécesseurs de Raphaël (V. PRÉRAPHAËLITE). Ces idées furent adoptées par le poète Swinburne, le critique W. Pater et le peintre Burne-Jones, sous l'influence de Ruskin et de William Morris, qui étendit ses théories au mobilier et au costume. Dans le costume, les modes esthétiques apparurent avec leurs étoffes flottantes pour les femmes. Vers 1886, les esthètes atteignirent l'apogée de leur vogue ; leurs doctrines franchirent l'Océan et s'imposèrent à la jeune Amérique.

En France, les esthètes ont eu leurs expositions particulières, leurs « revues jeunes », leurs poètes et leurs artistes aux longs cheveux. Ils ont formé des cénacles et des chapelles. Ils ont excité quelque curiosité entre 1890 et 1900.

ESTHIOMÈNE n. m. (gr. *esthiomenos* ; de *esthiôn*, ronger). Pathol. Prolifération inflammatoire pseudo-tumorale.

— Gynéc. *Esthiomène vulvaire*, syndrome caractérisé par des lésions élastiques et ulcéreuses de la région génitale, auxquelles s'associent fréquemment des lésions anales et rectales réalisant un syndrome ano-vulvo-rectal. (Il relève le plus souvent de la maladie de Nicolas-Favre.)

ESTHONYX n. m. Mammifère fossile, de la famille des tilloodontes. (On le range dans l'ordre des insectivores, malgré ses caractères spéciaux : crâne de carnivore, incisives de rongeur, pattes plantigrades à cinq doigts munis de griffes. Ses débris se rencontrent dans l'Éocène inférieur des États-Unis.)

ESTHOPHYSIOLOGIE n. f. (gr. *aisthêsis*, sensibilité, et *physiologie*). Partie de la physiologie qui s'occupe des relations entre les états nerveux et les phénomènes de conscience.

— ENCYCL. Les phénomènes de conscience ne pouvant pas se passer d'un substratum anatomique, on a cherché à établir, par une autre méthode que l'introspection, les conditions structurales et fonctionnelles nécessaires pour que se produisent les actions conscientes. Jusqu'ici, les recherches, patiemment poursuivies, ont seulement montré que certaines fonctions psychiques ont tendance à se localiser dans des zones spéciales de l'écorce, comme la fonction du langage dans la région temporale gauche et comme les fonctions motrices le long de la scissure de Rolando. Du moment que les altérations de ces zones corticales modifient ou empêchent les fonctions psychiques correspondantes, il est certain qu'il y a une relation étroite entre les dispositions des parties considérées du cerveau et les phénomènes psychiques observés. Mais nous ignorons la nature de ces relations. (V. CERVEAU, CONSCIENCE et LOCALISATIONS CÉRÉBRALES.)

ESTIBOIS n. m. Technol. V. ENTIBOIS.

ESTIENNE, famille française d'imprimeurs et de libraires. Le premier, HENRI I^{er} (Paris v. 1470 - id. 1520), débuta avec pour associé l'Allemand Wolfgang Hopyl. Leur établissement était situé rue du Clos-Bruneau, à Paris. A partir de 1504, Henri travaille pour son compte et pour celui d'autres libraires comme Geoffroi Tory, de Bourges, dont il utilisa les caractères et pour qui il imprima, en 1509, la *Cosmographia Pii Papae*. Il existe environ cent vingt ouvrages portant son nom ; un seul est en français, un traité de géométrie (1514). Les titres de ses livres portent parfois pour emblème les armes de l'Université, avec la devise : *Plus olei quam vini*, ou quelquefois : *Fortuna opes auferre, non animum potest*. Mais la marque des Estienne était un olivier, en souvenir de la mère de Henri I^{er}, Laure de Montolivet. — FRANÇOIS I^{er}, fils aîné de Henri I^{er} (Paris 1502 - id. 1550), reçu libraire en 1537, publia une quarantaine d'ouvrages, dont un *Psalterium graecum* (1543) et un livre d'Heures, également en grec. — ROBERT I^{er}, deuxième fils de Henri I^{er} (Paris 1503 - Genève 1559), eut pour maître Jean Lascaris. Ce fut un humaniste et un imprimeur remarquable. Il fit son apprentissage chez Simon de Colines, le second mari de sa mère. Il épousa Perrette Bade. Son premier travail fut une recension minutieuse du texte latin du Nouveau Testament, publiée en 1523. En 1526, il établit une imprimerie rue Saint-Jean-de-Beauvais ; il fut nommé imprimeur du roi pour l'hébreu et le latin (1539) et ensuite pour le grec (1540). Sous la marque de l'olivier et la devise *Noli altum sapere, sed time*, il imprima de nombreuses Bibles en hébreu, en grec et en latin, des Psautiers, des *Concordances*, des éditions d'auteurs anciens. Il composa lui-même un *Dictionnaire latin-français* (1539), complété par un *Dictionnaire français-latin* (1539, 2^e éd. 1549) intéressant parce qu'il fournit pour la première fois un tableau relativement complet du vocabulaire français. Mais la protection royale ne suffit pas à le couvrir contre les attaques de la Sorbonne, qui le poussèrent vers la Réforme. En 1551, il partit pour Genève, où il publia son pamphlet : *les Censures des théologiens de Paris, par lesquelles ils ont fausement condamné les « Bibles » imprimées par Robert Estienne* (1552). — CHARLES, troisième fils de Henri I^{er} (1504-Paris 1564), se tourna vers les études médicales et fut reçu docteur. En 1540, il accompagna en Italie Lazare Baif comme précepteur de son fils Antoine, le futur poète. En 1551, il succéda à son frère Robert comme imprimeur du roi. Il avait publié, en 1545, un grand ouvrage d'anatomie : *De dissectione partium corporis humani*, dont il donna une édition française. Son *Prædium rusticum* est le point de départ de toutes les *Maisons rustiques* des siècles suivants. Mais il ne réussit pas, et, en 1561, ses créanciers le firent enfermer au Châtelet, où il mourut. Il avait mis au jour plus de cent éditions. — HENRI II, fils aîné de Robert I^{er} (Paris 1531 - Lyon 1598), apprit le grec dès l'enfance ; à treize ans, il était en état d'aider son père

pour les notes de l'édition de Denys d'Halicarnasse. En 1547, il partit pour l'Italie, où il fouilla les bibliothèques à la recherche des manuscrits grecs. En 1554, il publia à Paris la première édition d'Anacréon, suivie de la traduction latine. En 1557, il fonda à Genève une imprimerie distincte, sous la marque de l'olivier et de la devise *Noli altum sapere*. A la mort de son père, en 1559, il réunit les deux ateliers. Son premier livre français fut la *Conformité du langage français avec le grec* (1565). Son *Apologie pour Hérodote* (1566), pamphlet contre le clergé

puis de Saint-Denis, et imprimeur de 1630 à 1633, réimprima et acheva la traduction de la *Rhétorique* commencée par Robert III. FRANÇOIS II, dernier fils de Robert I^{er}, né à Paris v. 1536 et élevé dans la religion protestante, fonda à Genève, en 1562, un atelier de typographie qui dura jusqu'en 1582. — Deux fils de François II, GERVAIS et ADRIEN, furent reçus libraires à Paris, l'un en 1612, l'autre en 1614. Adrien eut deux fils : PIERRE (né à Paris en 1618), reçu libraire en 1638, et JÉRÔME (né à Paris en 1630), reçu en 1657, qui furent les derniers de leur branche.

ESTIEU (Prosper), poète languedocien (Fendelle, près de Castelnau-d'Aud, 1860 - Pamiers 1939). Il est l'auteur de la *Flors d'Occitania* (1906) et de la *Cansou occitana* (1908).

Est-il bon ? Est-il méchant ?, comédie en 4 actes de Diderot, achevée en 1781, publiée en 1834, représentée seulement en 1956 par la Comédie-Française, où elle avait été refusée en 1856. M. Hardouin, poète un peu bohème, bien reçu dans les salons, est mis à contribution par plusieurs personnages. Il réalise rapidement leurs projets, mais en les dressant tous contre lui. Pour faire accorder par son ami Poultier, commandant de la Marine, une pension à la jolie veuve et à l'orphelin d'un capitaine de vaisseau, il lui a laissé croire qu'il était l'amant de la mère et le père de l'enfant. Pour décider une ancienne maîtresse, M^{me} de Vertillac, à accorder la main de sa fille au jeune de Crançey, il fait croire à la mère que sa fille a déjà été séduite par son prétendant. Il arbitre d'autant plus facilement un interminable litige entre M^{me} Servin (dont le modèle est M^{me} Geoffrin) et l'avocat bas-normand Des Renardeaux qu'il a obtenu, à l'insu de chacune, la procuration des deux parties. Enfin M^{me} de Chepy lui en veut d'avoir d'abord refusé de lui écrire une comédie, puis d'y avoir consenti pour les beaux yeux de sa femme de chambre et, en définitive, de l'avoir fait écrire par un autre. Mis aussitôt en jugement devant un jury composé de ses victimes, l'inculpé est acquitté comme ayant agi pour leur bien. Les confidences de l'auteur confirment que le héros est à son image, obligeant jusqu'à l'indiscrétion, malicieux plutôt que malin, généreux en somme. Cet autoprotrait, enrichi d'une satire contemporaine, accroît l'intérêt d'une pièce qui va de la farce à la comédie de caractère.

ESTIMABLE adj. Dont on peut faire l'estimation. (Vx.) || Digne d'être estimé ; qui a du prix : *Les Gaulois n'ont pas eu d'art plastique, mais un art industriel des plus estimables* (P. Gaxotte). || Qui n'est pas sans mérite ; qui a de la valeur sans être exceptionnel : *Va, va ! un écrivain public est plus estimable que toi* (Musset).

ESTIMATEUR n. m. Celui qui sait évaluer, déterminer le prix de (vieux) : *S'en rapporter à un estimateur*. || Fig. Qui sait apprécier, qui s'y connaît : *Un peuple mauvais estimateur du mérite*.

ESTIMATIF, IVE adj. Qui contient l'estimation d'une chose : *Etat estimatif des travaux*.

◆ N. f. **LANGUE CLASS.** Jugement.

ESTIMATION n. f. (lat. *æstimatio*). Action de déterminer la valeur, le prix d'une chose : *Estimation de travaux, de marchandises*. || Action de juger, d'évaluer, en général : *Faire l'estimation des progrès accomplis. Estimation individuelle*.

— **LANGUE CLASS.** Jugement favorable, estime : *Sans égard à l'estimation des hommes* (J.-J. Rousseau).

— Dr. Opération consistant à déterminer la valeur d'un bien et que la loi prescrit parfois.

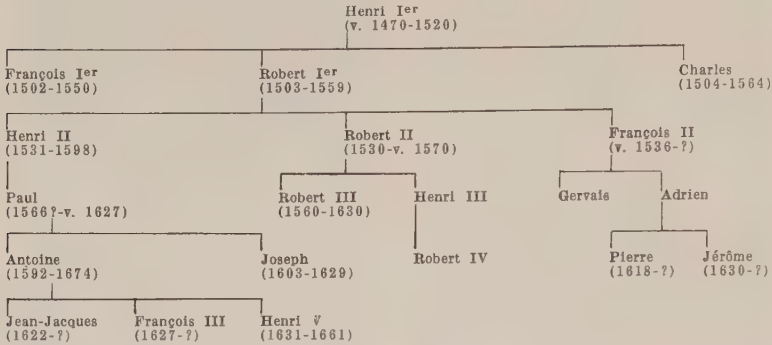
— Mar. et Géogr. Syn. d'**ESTIME**. — Philos. Dans le système d'Abélard, doctrine admise par la foi, mais qui n'a point encore été contrôlée par la raison.

— Statist. Déduction de la valeur numérique inconnue d'une population à partir de données incomplètes, obtenues par exemple à partir d'une enquête par sondage. || *Estimation correcte*, estimation dont le biais* est très petit si l'échantillon* est assez grand, et qui a alors une très faible probabilité* d'être éloignée de la quantité à estimer. (L'estimation sans biais, même faible, est dite *absolument correcte*.)

ESTIMATEUR adj. Qui contient une estimation : *Action estimateur*.

ESTIME n. f. (déverbal de *estimer*). Bonne opinion qu'on a d'une personne : *Adieu, mademoiselle. Faites-moi l'honneur de m'accorder votre estime* (Balzac). || Cas que l'on fait de certaines choses : *De nouvelles méthodes qui méritent l'estime*. || *Estime de soi-même, sa propre estime*, conscience que l'on a de n'avoir rien à se reprocher : *On est bien près de renoncer à sa propre estime quand on dédaigne celle du monde* (Nodier).

tableau
généalogique
de la famille
ESTIENNE



catholique, lui attirera des persécutions qui l'obligèrent à fuir à Genève. Il eut alors quelques démêlés avec le conseil de cette ville, par exemple pour ses *Epigrammes grecques* (1570), et surtout pour ses *Deux Dialogues du nouveau langage français italianisé* (1578). Un séjour qu'il fit à la cour de Henri III, à Paris, où il publie son *Projet du livre intitulé « De la précellence* du langage français »* (1579), redouble contre lui les rigueurs du conseil de Genève, qui le fait emprisonner à son retour. A partir de 1585, il vit peu à Genève, voyageant souvent en Allemagne et en France. Il avait publié environ cent soixante-dix ouvrages en diverses langues, principalement en grec et en latin, sans égard pour la dépense. Ses dernières années furent assombries par des difficultés financières.

Henri Estienne fut un helléniste de premier ordre : son *Thesaurus* graecae linguae* (1572) est un gigantesque monument d'érudition. Mais il apparaît aussi dans ses *Dialogues du nouveau langage français italianisé* et dans son *Projet du livre intitulé « De la précellence du langage français »* comme un défenseur de la pureté de la langue nationale, dont il affirme la supériorité sur le latin et sur l'italien.

PAUL (Genève 1566 - † v. 1627), fils aîné de Henri II, reçu imprimeur en 1590, lui succéda et publia, entre autres ouvrages, les *Tragédies* de Sophocle, en 1603. En 1605, à la suite d'une conspiration en faveur du duc de Savoie, il fut banni de Genève jusqu'en 1619. En 1627, il fut contraint de vendre son établissement aux frères Chouet.

— **ANTOINE** (Genève 1592 - Paris 1674), fils de Paul, abjura le calvinisme, entra en France et devint imprimeur du roi (1615) et de l'Assemblée du clergé. En 1623, il obtint la garde des matrices grecques de Garamond. Il était grand savant, bon orateur et poète. Devenu aveugle, il mourut à l'hôpital. — **JOSEPH** (1603 - La Rochelle 1629), frère du précédent, fut imprimeur du roi à La Rochelle. — Antoine eut trois fils : **JEAN-JACQUES**, né en 1622, reçu imprimeur en 1647 avec son frère **FRANÇOIS III** (né en 1627), qui n'exerça pas, et **HENRI V** (Paris 1631 - † 1661), qui obtint en survivance l'office d'imprimeur royal.

ROBERT II, deuxième fils de Robert I^{er} (Paris 1530 - Genève v. 1570). Il rétablit à Paris, en 1556, l'imprimerie paternelle, et obtint, à la mort de son oncle Charles, le titre d'imprimeur du roi. Il composa quelques poésies, dont une sur la mort de Ronsard. — Son fils aîné, **ROBERT III** (Paris 1560 - id. 1630), traduisit les deux premiers livres de la *Rhétorique* d'Aristote et reçut le titre d'interprète du roi en langues grecque et latine. Il signa ses volumes : « Robertus Stephanus R. F. R. N. », c'est-à-dire *Robertus filius Roberti nepotis*. — Son frère **HENRI III**, trésorier des Bâtiments du roi, eut deux fils, dont l'un, **ROBERT IV**, bailli de Saint-Marcel,

Estienne (COLLÈGE TECHNIQUE) [ancien. *Ecole municipale professionnelle*], créé à Paris en 1889 pour former des élèves se destinant aux industries et arts du livre. L'admission se fait par concours. La durée des études est de quatre ans, avec possibilité de cours de perfectionnement. Les élèves sont répartis en sections se rapportant chacune à une des spécialités de l'imprimerie et de la fabrication du livre.

ESTIENNE (Jean-Baptiste), général français (Condé-en-Barrois, Meuse, 1860 - Paris 1936). Sorti de Polytechnique dans l'artillerie en 1880, il se spécialise dans les questions techniques et met au point divers appareils adoptés par l'artillerie française avant la Première Guerre mondiale (notamment un goniomètre à collimateur). En 1910, il dirige les premières expériences d'emploi de l'aviation pour l'observation des tirs d'artillerie. Il prend part en 1914 aux opérations de Belgique et à la bataille de la Marne, et commande en 1915 l'artillerie des secteurs de Vaux et de Douaumont. Mais il se spécialise bientôt dans les études qui donnent naissance à l'artillerie d'assaut et aux chars de combat, dont il est en France le véritable créateur, et pour lesquels il fixe, le premier, une doctrine d'emploi. (V. CHAR et BLINDÉ.) Général de division en 1918. (→ Biblio.)

ESTIENNE D'ORVES (Honoré d'), officier de marine français (Verrières-le-Buisson, Seine-et-Oise, 1901 - Mont Valérien 1941). A sa sortie de Polytechnique, en 1923, il devient officier de marine. Après avoir parcouru l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, il est, lors de l'armistice de 1940, lieutenant de vaisseau à l'état-major de l'amiral Godfroy, commandant la flotte d'Alexandrie. Il décide de rallier à Londres le général de Gaulle, qui l'affecte au 2^e bureau des Forces navales françaises libres, puis lui confie la mission d'organiser un réseau de renseignements en France, où il débarque en décembre 1940. Trahi par un de ses collaborateurs, il est arrêté par le Gestapo moins d'un mois plus tard. Interné au Cherche-Midi, à Paris, il est condamné à mort par les Allemands le 25 mai 1941 et fusillé le 29 août. Son *Journal de famille* et son *Journal de bord*, publiés en 1950, témoignent de la profondeur de sa foi chrétienne et de la rare élévation de son patriotisme. (→ Biblio.)

ESTIENNOT DE LA SERRE (dom Claude), savant bénédictin (Varennnes, Champagne, 1639 - Rome 1699). Il écrivit l'histoire de Saint-Martin de Pontoise et celle de l'abbaye de Maubuisson, puis fut chargé d'une vaste enquête à travers la France, enquête dont les résultats sont consignés dans les 45 volumes de ses *Antiquitates benedictinae*. Il mit à profit un séjour à Rome pour recueillir, dans les bibliothèques et les archives, d'innombrables documents pour ses confrères de France.



général ESTIENNE



Honoré
d'ESTIENNE D'ORVES

Succès d'estime, demi-succès. (Se dit surtout d'une pièce de théâtre qui obtient les loges des critiques, mais n'a pas la faveur du grand public.)

— **LANGUE CLASS.** Opinion que l'on a sur quelqu'un ou sur quelque chose, sans idée favorable : *C'est de mon jugement avoir mauvaise estime que douter si j'approuve un choix si légitime* (Molière). || Réputation, gloire : *Et vous ne deviez pas envelopper l'un crime ! Ce que votre victoire ajoute à votre estime* (Molière).

— **A l'estime** loc. adv. Selon une appréciation sommaire faite sans l'aide d'instruments de mesure ; au jugé.

— **Mar.** Calcul de la position approchée d'un navire, obtenue en combinant les routes suivies avec les distances parcourues sur chacune d'elles et en tenant compte des éléments suivants : vitesse du navire, dérives dues aux vents et aux courants, dont il faut connaître la direction et la force, variations du compas et embarquées faites par l'homme de barre.

ESTIMÉ, E adj. **Mar.** Longitude estimée, latitude estimée, coordonnées du point dû à l'estime. || **Point estimé**, point, ou position du navire, calculé en se servant d'éléments dus à l'estime.

ESTIMER v. tr. (lat. *aestimare*). Déterminer la valeur de : *Estimer une maison, un bijou, un tableau*. || **Par extens.** Calculer approximativement, au jugé : *Estimer la distance entre deux villes*. || — **Fig.** Avoir une opinion sur, évaluer : *Estimer quelqu'un à sa juste valeur*. *Estimer les choses ce qu'elles valent*. || Avoir bonne opinion de ; faire cas de quelqu'un ou de quelque chose : *Il estimait Armand beaucoup et pour ainsi dire uniquement ; il se voyait méprisé d'elle, et il l'estimait précisément à cause de ce mépris* (Stendhal). *Longtemps j'estimai le grec par-dessus tout* (Alain). || Juger, regarder comme (avec un attribut du complém. d'objet direct) : *Nous estimons tous parfois les plus sages*. || Penser, croire, conjecturer (suivi d'une proposition complém. d'objet ou d'un infinitif) : *Il estima que le moment était venu de partir*.

— **Mar.** Calculer approximativement les éléments qui servent à déterminer la position d'un navire.

— **Statist.** *Estimer un paramètre*, chercher une valeur approchée du paramètre dont dépend une loi de distribution ou l'une de ses caractéristiques, en se fondant sur l'information apportée par un échantillon.

— **SYN.** : apprécier, considérer, évaluer, juger, priser.

S'estimer v. pr. Avoir une bonne opinion de soi-même. || Se croire, se considérer comme : *S'estimer satisfait*. *L'artiste s'estimait chargé de grands devoirs et de hautes responsabilités* (G. Duhamel).

— **LANGUE CLASS.** Tenir pour (avec un nom attribut) : *Si nous voulons être estimés leurs véritables descendants* (Molière).

ESTISSAC, ch.-l. de cant. de l'Aube (arrond. de Troyes), dans le nord du pays d'Othe, à l'O. de Troyes ; 1 651 hab. (1 369 aggl.). Eglise du XVI^e s. Matériel électrique. Bonneterie (bas). — Cette ville, dite d'abord *Saint-Liébauld*, a pris son nom méridional actuel lors de son érection en duché-pairie (1737) pour Charles de La Rochefoucauld.

ESTIVAGE n. m. Migration des troupeaux qui, en été, vont des pâturages des vallées à ceux de la montagne.

ESTIVAL, E, AUX adj. (bas lat. *aestivalis*; de *aestas*, été). Qui est relatif, propre à l'été : *Fleurs estivales*. || *Station estivale*, station fréquentée pendant l'été.

ESTIVAL n. m. (mot provenç.). Nom que les pêcheurs provençaux donnent à de grosses bottes dont ils se servent pour aller à l'eau dans les endroits peu profonds.

ESTIVANT, E n. (part. prés. du verbe provenç. *estivà*, passer l'été ; lat. *aestivare*). Personne qui passe ses vacances d'été dans telle ou telle région.

ESTIVATION n. f. (de *estiver*). Engourdissement de certains animaux, pendant les fortes chaleurs de l'été.

— **Bot. Syn.** de PRÉFLORAISON.

— **Séricic.** Période de la vie embryonnaire du ver à soie (races univoltines) se plaçant entre la ponte de l'œuf et la mise en hibernation. (L'estivation peut être prolongée arti-

ficiellement ; la température est comprise entre 15 et 25 °C.)

ESTIVE n. f. Pâturage de montagne, dans les Pyrénées. || Salle de conservation des huiles, dans les moulins à huile.

ESTIVE n. f. (ital. *stiva* ; du lat. *stivare*, comprimer). Arrimage d'une galère.

ESTIVER v. tr. (lat. *aestivare*). Mettre les bestiaux dans les pâturages montagneux, l'été.

◆ **V. intr.** Passer l'été dans les pâturages montagneux. || Passer une partie de l'été dans un lieu de repos. (Peu us.)

est modus in rebus (mots lat. signif. *il y a une mesure en toutes choses*), pensée d'Horace (*Satires*, I, 1, 106), qui correspond au proverbe : *L'exces en tout est un défaut*.

EST-NORD-EST (E.-N.-E.), direction de la rose des vents, intermédiaire entre le Nord-Est et l'Est.

ESTOC n. m. (francique **stock*, bâton). Épée d'armes des XV^e et XVI^e s., et dont la lame, très forte et à pointe aiguë, frappait de pointe. (V. part. encycl.) || *D'estoc et de taille*, en frappant de son épée avec la pointe et le tranchant.

— **Arbor. Souche** : *Un bel estoc*. || *Couper un arbre à blanc estoc*, le couper à fleur de terre. || *Faire une coupe à blanc estoc*, ne rien laisser sur pied. (On dit aussi à BLANC ÉTOC.)

— **Céram.** Vase plat sur lequel le faïencier empile la terre molle. || Instrument avec lequel il arrondit les vases sur le tour.

— **Dr. anc.** Extraction, race ; origine, souche : *Etre de bon estoc*. || Biens passant par succession en ligne directe. (Vx.)

— **ENCYCL. Arm. anc.** Rarement faits pour frapper de taille, les *estocs* des pays latins ont été, jusque vers 1530, plus courts (80 cm) et plus larges que ceux d'Allemagne, dont les lames à quatre pans atteignaient 1,30 m ; leur garde était une simple croix, mais la fusée pouvait être empoignée à deux mains. Les gendarmes des compagnies d'ordonnance de Henri II portaient l'estoc.

ESTOCADER n. f. Epée de ville en usage du règne de Henri II à celui de Louis XIII, et dont la lame, large, se terminait par une pointe en ogive, retailée sur les tranchants environ deux pouces avant l'extrémité. (Sa garde ne comportait pas de coquille.) [V. ESTOC.] — **Fig.** Attaque rude et soudaine : *Porter une estocade*. || *Donner l'estocade à un adversaire*, le réduire à merci.

— **Sports.** En escrime, coup de pointe. || En tauromachie, coup d'épée porté par le matador pour tuer le taureau.

ESTOCADER v. intr. Escr. Porter des estocades, des coups de pointe : *On peut estocader longtemps sans se toucher*.

ESTÓI, bourg du Portugal, dans l'Algarve (district de Faro). Ruines romaines de Milreu (l'ancienne *Ossónoba*).

ESTOILE (Pierre et Claude DE L'). V. L'ESTOILE.

ESTOMAC [estoma] n. m. (lat. *stomachus*). Segment dilaté du tube digestif, situé entre l'œsophage et le duodénum. (V. part. encycl.) || Faculté digestive, appétit : *Avoir un bon, un mauvais estomac*. || **Par extens.** Partie de l'extérieur du corps qui correspond à l'estomac : *Le creux de l'estomac*.

— **Loc. div. Fam.** *Avoir un estomac d'autruche*, avoir une extrême facilité à tout digérer. || *Avoir l'estomac dans les talons*, être très affamé. || *Avoir de l'estomac*, avoir de l'audace, du sang-froid ; ne pas se laisser déconcerter par les circonstances. || *Manquer d'estomac*, manquer d'audace : *Dès notre première entrevue, il m'était apparu que cette créature chétive [...] manquerait d'estomac* (F. Mauriac). || **Pop.** *Le faire à l'estomac*, tromper quelqu'un par un abus d'audace. || *Rester, demeurer sur l'estomac*, ne pas être digéré (au pr. et au fig.) : *Aliment qui reste sur l'estomac. Cet échec lui est resté sur l'estomac*.

— **LANGUE CLASS.** Poitrine : *Je vais lui présenter mon estomac ouvert* (Corneille). *Lorsque j'oyais parler de lui, le cœur me tressaillait en l'estomac* (d'Urfé).

— **Cost.** Au XV^e s., pièce de tissu qui, sous les lacets de la cotte, alors échancrée jusqu'à la taille, cachait la chemise. || Au XVIII^e s., triangle d'étoffe qui s'épinglait sur le corps

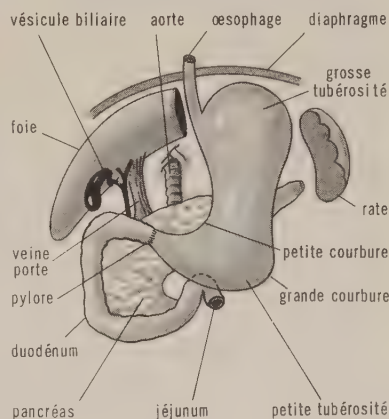
à baleine. (La *pièce d'estomac* était en soie ou en brocart, et richement ornée.)

— **Technol.** Pièce métallique qui renforce le devant de l'enclume.

— **ENCYCL. Anat. et Physiol.** Chez l'homme, l'estomac est une vaste poche que l'on a comparée à une cornemuse. En réalité, elle comprend deux parties : l'une *supérieure*, plus volumineuse, appelée « portion verticale » ou « descendante », qui comprend elle-même deux portions superposées, la grosse tubérosité en haut, le corps de l'estomac en bas, et qui se termine par la petite tubérosité ; l'autre *inférieure*, allant en se rétrécissant, appelée « portion horizontale », séparée du duodénum par le pylore. L'estomac comprend deux faces, une postérieure, une antérieure, unies par un bord droit, appelé « petite courbure », et un bord gauche, appelé « grande courbure ». L'estomac communique avec l'œsophage par un orifice appelé « cardia ». La forme de l'estomac varie beaucoup d'un individu à l'autre. Il est constitué de quatre tuniques : séreuse, musculaire (très développée), sous-muqueuse et muqueuse. L'estomac est situé dans la région épigastrique, superficiellement, sous la peau, entre le foie à droite, la rate à gauche, le diaphragme en haut, le côlon transverse en bas, le pancréas en arrière, dont il est séparé par l'arrière-cavité des épiploons.



estomac (cost.)



estomac (anat.)

● **Structure histologique de l'estomac.** La tunique musculaire, épaisse de 1 à 2 mm, présente deux plans musculaires fondamentaux : un plan externe, formé de fibres longitudinales, et un plan interne de fibres circulaires. Ces deux plans ne sont pas aussi réguliers que dans l'intestin. Une couche *sous-muqueuse* sépare la tunique de la *muqueuse*. Celle-ci comprend : une surface épithéliale de type cylindrique, caliciforme, marquée de dépressions ou cryptes. Au fond de ces cryptes s'ouvrent les *glandes*, qui sont de type différent selon la région gastrique étudiée : glandes du fundus, les plus nombreuses dans les trois quarts supérieurs ; glandes du type pylorique, dans la région pylorique, et remontant plus ou moins haut sur la petite courbure. (Les ulcères de l'estomac se voient uniquement dans la zone de la muqueuse pylorique.) Autour des glandes se trouve le chorion, zone conjonctivo-vasculaire et réticulaire. La partie profonde de la muqueuse est limitée par la musculature muqueuse (fibres musculaires intriquées). Les *glandes gastriques* sécrètent du mucus, de la pepsine, de l'acide chlorhydrique.

L'action de l'estomac sur les aliments est de deux ordres : mécanique (mélange des aliments par brassage) et chimique, grâce à la *pepsine*, ferment qui attaque les albumines en présence d'acide chlorhydrique. Le mucus joue un rôle protecteur de la muqueuse gastrique contre l'autodigestion.

● **Fonctionnement de l'estomac.** L'activité de l'estomac est à la fois mécanique et chimique.

Au point de vue mécanique, l'estomac est le siège de mouvements péristaltiques rappelant ceux des autres parties du tube digestif, mais plus complexes du fait qu'il existe ici des fibres obliques qu'on ne trouve pas ailleurs. Il est excessif de dire que l'estomac brasse les aliments, mais il les comprime



nouvelles constructions à Tallinn



cathédrale orthodoxe à Tallinn

ESTONIE sous une tension élastique souvent plus forte qu'ailleurs. L'évacuation du contenu gastrique dans le duodénum est assurée par l'ouverture du pyllore*. Le vomissement* est dû à une série de contractions exceptionnelles, dites « antipéristaltiques », combinées à une contraction des muscles de la paroi abdominale augmentant la pression interne de l'abdomen.

Au point de vue chimique, la paroi gastrique réalise trois sécrétions : celle du *mucus*, par des glandes unicellulaires ; celle du *suc gastrique*, par les cellules principales de ses glandes tubulaires ; celle de l'*acide chlorhydrique*, par les cellules bordantes des mêmes glandes. Le *mucus* a pour rôle principal d'empêcher tout contact entre la paroi de l'estomac (formée de protéines) et le *suc gastrique* (qui digère les protéines). En son absence, l'estomac présente une autodigestion (ulcères). L'acide chlorhydrique entretient dans l'estomac une réaction ionique acide de l'ordre de pH = 2, favorable à l'action des enzymes. Ces derniers, présents dans le *suc gastrique*, sont la *pepsine**, qui hydrolyse les protéines en polypeptides (digestion de la viande, des œufs, etc.), et la *présure**, qui provoque la coagulation du lait. Le résultat de la digestion gastrique est le *chyme*. Abondamment irrigué pendant la phase gastrique de la digestion, l'estomac est innervé par l'orthosympathique dorsal (ganglion semi-lunaire) et le parasymphathique (nerfs pneumogastriques), qui commandent à ses mouvements et à ses diverses sécrétions. Grâce aux liens qui unissent le système végétatif au système cérébro-spinal, la sécrétion des sucs gastriques peut être déclenchée (réflexe simple) par la présence des aliments dans l'estomac, ou, mieux, par leur goût dans la bouche, mais elle est déterminée aussi, chez l'animal non dressé, par la vue des aliments habituels (réflexe acquis), ou par un stimulus associé expérimentalement à cette vue (réflexe conditionné) chez l'animal dressé. Il en va de même chez l'homme. (→ Biblio.)

● **Maladies de l'estomac.** Les maladies de l'estomac sont nombreuses ; elles proviennent soit d'un défaut dans la sécrétion du *suc gastrique* (*hyper-* ou *hypochlorhydrie*) ; ce sont les *dyspepsies* proprement dites ; soit d'une maladie de l'organe, *gastrites*, *ulcère* ou *cancer* ; enfin, l'estomac peut être dilaté (v. *DILATATION*), par suite d'un défaut de sa contractilité, ou ptosé, par suite d'un relâchement des ligaments qui le fixent. — Anat. compar. L'estomac, chez les carnivores, est en forme de poire incurvée ; sa muqueuse présente de nombreux plis onduleux et réguliers, et sécrète le *suc gastrique* par toute sa surface. Le cardia est dilaté en entonnoir, ce qui facilite la régurgitation.

Chez les ruminants, il présente un volume assez considérable ; il est composé de quatre parties, et se prête à une seconde mastication des aliments (ruminant). Les quatre parties sont : la *panse*, ou rumen, le *bonnet*, ou réseau, le *feuilleur*, ou livret, et la *caillotte*, ou franche-mule ; la panse occupe à elle seule les trois quarts de la cavité abdominale.

Chez les oiseaux, l'estomac comprend, outre le *gésier*, qui triture les aliments, et le *ventricule succenturié*, qui sécrète le *suc gastrique*, un renflement de l'œsophage, le *jabot*, où les aliments séjournent plus ou moins longtemps.

La plupart des autres animaux présentent aussi une ou plusieurs poches digestives d'accumulation : leur nombre et leur volume augmentent chez les espèces aux repas rares et copieux. (La sangue peut ne manger qu'une fois par mois et prendre d'un seul coup huit fois son propre poids de sang : elle a vingt-deux « estomacs ».) L'estomac peut aussi être broyeur (mastax des rotifères, gésier des oiseaux) ou aspirateur (jabot des araignées).

ESTOMACQUER v. tr. (lat. *stomachari*, s'irriter). *Fam.* Causer une surprise vive et, en général, désagréable : Cette nouvelle l'a estomacqué.

— **S'estomacquer** v. pr. **LANGUE CLASS.** Se tenir pour offensé de quelque chose : Il ne fait point, monsieur, s'estomacquer si fort ! On peut en un moment nous mettre tous d'accord (Regnard).

ESTOMPAGE n. m. Action d'estomper.

ESTOMPE n. f. (du néerlandais *stomp*, bout). Petit rouleau de peau ou de papier, terminé en pointe mousse, dont on se sert pour étendre le crayon ou le pastel sur un dessin : Dessin à l'estompe.

ESTOMPER v. tr. Ombre avec l'estompe : Estomper un dessin. || Par extens. Couvrir d'une ombre unie ou légèrement dégradée, comme celle que l'on obtient en dessinant à l'estompe : Un jour gris, avec cette fausse brume qui s'accroche aux arbres sans feuilles, estompait la silhouette de verre du Grand Palais (Aragon). || Fig. Enlever de sa netteté, de son relief : Estomper des détails trop crus. — **S'estomper** v. pr. S'effacer (au pr. et au fig.).

ESTON, agglomération de Grande-Bretagne (Yorkshire, North Riding), dans la banlieue sud-est de Middlesbrough ; 33 300 hab ; Hauts fourneaux. Fonderies. Constructions navales. Industries chimiques.

ESTONIE (RÉPUBLIQUE SOCIALISTE FÉDÉRATIVE D'), en russe *Estonskaja S. S. R.*, en estonien *Eesti*, une des républiques fédérées

de l'U. R. S. S., sur la Baltique ; 45 000 km² ; 1 200 000 hab. Capit. Tallinn. Les deux îles de Sarema (Osël) et de Kihouma (Dago) font partie du territoire estonien.

● **Géographie.** Le nord de l'Estonie correspond à la terminaison occidentale du relief de côte primaire qui repose sur le socle du massif fénno-scandien et qui forme la ligne de *glint*, entre 100 et 166 m d'altitude. Au S. s'étend une région au drainage difficile, couverte de lacs et de marais. La frontière de l'Estonie et de la R. S. F. S. de Russie passe par l'axe des lacs des Tchoudes et de Pskov. Le paysage, modelé par les glaciations quaternaires, se partage entre les forêts, les prairies et les prés-bois. Le nord de l'Estonie associe la culture du seigle, du lin et des pommes de terre à l'élevage du gros bétail. Le sud, pays de bocage et de prés-bois, a une économie forestière.

La principale ressource minière de l'Estonie est l'exploitation des schistes bitumineux de Kokhtla-larve, près de la frontière de la R. S. F. S. de Russie, sur la côte du golfe de Finlande. Ils servent de matière première à des industries chimiques et alimentent d'importantes centrales thermiques. Le gaz est envoyé par feeder à Leningrad et Tallinn. La pêche joue un rôle important dans l'économie du pays.

La nationalité estonienne repose sur une origine ethnique particulière d'une partie de la population (apparentée aux Finnois) et sur l'héritage d'une histoire liée aux vicissitudes des rives de la Baltique. La capitale, Tallinn, est une grande ville industrielle.

● **Histoire.** D'origine finno-ougrienne, les Estes, ou Estoniens, se livrèrent de bonne heure au commerce et à la piraterie dans la Baltique. Unis contre les Vikings (850-1050) et contre les Russes, ils furent défaits par les Allemands (1208) et par les Danois, fondateurs de Tallinn (1219), et convertis au christianisme. Partagés, sur arbitrage pontifical, entre Danois (côte septentrionale) et Allemands, ils furent totalement soumis à ceux-ci après la cession aux Chevaliers Teutoniques de la part danoise par Valdemar IV Atterdof (1346). Les marchands de la Hanse se réservèrent dès lors le trafic des ports, tandis que les barons s'approprièrent les grands domaines et réduisaient les paysans au servage. Quand la Confédération livonienne (membre du Saint-Empire), à laquelle avait adhéré l'Estonie, se disloqua (1561), la suite de l'agression du tsar Ivan I^{er} le Terrible (1558), le Nord-Est tomba au pouvoir de la Suède et le Sud échut à la Pologne. Au XVII^e s., la Suède étendit son autorité sur toute la région, établit un régime assez libéral (attribution aux paysans de terres enlevées aux nobles), fonda en 1632 l'université de Dorpat (Tartou) et conquit le pays au luthéranisme ; mais celui-ci conserva sa situation ethnique complexe, masse de paysans autochtones mêlés à l'aristocratie allemande.

A la suite de la guerre du Nord (1700-1721) et du traité de Nystadt (1721), l'Estonie passa à la Russie, qui laissa s'étendre le servage et se développer la puissance aristocratique des barons baltes, en appliquant une politique de russification, particulièrement à la fin du XIX^e s., sous Alexandre III et le gouverneur Chakovskoï. Elle provoqua une ac

l'émigration en Amérique du Nord et en Australie, et l'opposition des intellectuels groupés au sein du mouvement « Jeune Estonie », dirigé par Teemant. Au contraire, l'aristocratie allemande, dont les intérêts étaient sauvegardés, servit fidèlement le tsar : ainsi le général Rennenkampf, vainqueur de Gumbinnen (août 1914).

Le 12 avril 1917, l'Estonie se constitua en Etat autonome, mais, occupée par les Bolcheviks (déc.), qui exproprièrent les barons, elle dut être cédée par Lénine (traité de Brest-Litovsk, mars 1918) aux Allemands, qui l'avaient envahie (févr.) à l'appel des barons. Libérée (sur ordre des Alliés) des corps francs que les Allemands y avaient maintenus (juill. 1919), elle fut attaquée par les Russes, mais reconquit son indépendance (lutte du gouvernement Paets, de concert avec les Finlandais), qui fut consacrée au traité de Tartou (2 févr. 1920) et reconnue par les puissances (26 janv. 1921). Une Assemblée, élue en 1919, entreprit une réforme agraire, qui atteignit les barons baltes (oct. 1919), et profita aux paysans pauvres. Elle établit d'abord, en juin 1920, une Constitution de type parlementaire, mais devant les troubles suscités par la propagande soviétique, elle dut dissoudre le parti communiste (1924) et établir une dictature, avec Laidoner (1933), en supprimant tous les partis. Après les élections de 1936, une nouvelle Constitution fut promulguée (sept. 1937), qui établissait deux Chambres et un président de la République, élu directement. Soucieuse de résister à la pression soviétique, l'Estonie avait adhéré à la S. D. N. et signé un pacte de non-agression avec l'U. R. S. S. (mars 1932), un accord de collaboration avec les deux autres républiques baltes (sept. 1934) et deux autres pactes avec la Lettonie et l'Allemagne (7 juin 1939). Mais elle n'en fut pas moins contrainte de concéder à l'U. R. S. S. les bases navales de Dago et Ösel et le port de Paldiski (28 sept. 1939). Occupée par les troupes soviétiques (17 juin 1940), elle fut intégrée à l'U. R. S. S. (1^{er} août 1940) sous le nom de « République soviétique socialiste d'Estonie ».

Elle fut envahie par les Allemands (armée de von Leeb) en 1941, et Tallin, défendue par les Russes, tomba le 28 août 1941. Reconquise en 1944, elle redevint république de l'U. R. S. S. et élimina les minorités allemande et suédoise en les faisant transférer dans leurs pays d'origine.

● **Littérature.** La christianisation et la germanisation des rives de la Baltique n'ont pas empêché les traditions de la poésie nationale de se transmettre oralement à travers tout le Moyen Age. Mais les premiers ouvrages qui s'impriment en langue estonienne, au xvi^e et au xvii^e s., sont des ouvrages religieux et une traduction de la Bible. Le triomphe de la réforme luthérienne contribue ainsi à fixer la langue du pays, mais il faut attendre le xix^e s. pour que se crée une littérature laïque : F. Kreutzwald (1803-1882), recueillant les légendes et les productions anonymes, composa une épopée, *Kalevi Poeg (le Fils de Kalev)* [1857-1861], qui offre une certaine ressemblance avec le *Kalevala* des Finnois : cette œuvre marque la renaissance de l'esprit national. A côté de Kreutzwald, d'autres écrivains passionnés de folklore — Hurt, Veske, Neus, Lydia Jannsen — font pénétrer le réveil intellectuel jusque dans les classes populaires. Cet enthousiasme national et romantique est toutefois brimé par la politique de russification du gouvernement tsariste, à la fin du xix^e s. ; mais une nouvelle renaissance littéraire se produit après la révolution de 1905. Cette renaissance est préparée par Juhan Liiv (1864-1913), conteur réaliste et poète impressionniste ; elle s'épanouit avec Edvard Vilde (1865-1933), le meilleur romancier estonien ; Gustav Suits (né en 1883), poète et animateur du mouvement de la « Jeune Estonie » ; Priedebert Tuglas (né en 1886), conteur et critique ; Jaan Oks (1888-1918), poète révolté ; J. Aavik, philologue, qui recréa la langue littéraire. La période de l'indépendance, qui commence après 1918, favorise l'épanouissement du mouvement littéraire : la poésie de Marie Under (née en 1883), le grand roman *Vérité et Justice*, d'Anton Hahseh-Tammsaare (1878-1940), en sont les témoignages. Dans la génération suivante se dessinent deux tendances différentes : A. Oras (né en 1900),



Betti Alver (né en 1906) et Bernard Kangro (né en 1910) se réclament d'une esthétique personnaliste, tandis que le réalisme populiste, dont l'initiateur avait été le romancier A. Kivikas (né en 1898), s'exprime aussi dans les poésies de J. Sütiste (né en 1900). C'est cette tendance qui, après la Seconde Guerre mondiale, s'affirme encore avec les œuvres du romancier prolétarien A. Jakobson (né en 1904), qui domine la littérature d'aujourd'hui.

● **Beaux-arts.** L'art estonien, dont les témoignages sont conservés au musée national estonien de Tartou et au musée d'art de Tallin, a été, jusqu'au milieu du xix^e s., exclusivement de caractère populaire. Praticqué aussi bien par les femmes que par les hommes, il a produit des ceintures, des tapis, des gants, des broderies, ainsi que des objets en bois (boîtes, bahuts dotaux, chopes à bière, quenouilles, colliers de cheval), à décor pyrogravé, sculpté ou marqueté. Ce décor est géométrique, mais comporte quelquefois des figures de fleurs stylisées, ainsi que des signes magiques, comme le svastika ; certains de ses motifs remontent à la préhistoire, de même que les ornements obtenus à l'aide de fils ou de lames métalliques introduits dans les châles et les jupes tricotés en grosse laine. Le mobilier est purement utilitaire, sans agréments, le paysan estonien ayant longtemps vécu dans une cabane sans cheminée, servant en même temps de séchoir pour le blé.

L'art estonien moderne date de l'époque du réveil national. Pour la construction du théâtre de Tartou et du théâtre de Tallin, il est fait appel à des architectes finlandais ; mais le nouveau palais du Parlement, dans cette dernière ville, a été édifié, sur les fondations de l'ancien palais de l'ordre Teutonique, par les Estoniens Eugène Haberman et Herbert Joanson ; au xx^e s., le fonctionnalisme et le néo-classicisme s'opposent dans ce pays comme ailleurs. Le premier peintre estonien véritablement national est Johann Köler-Viljandi (1826-1899) ; on lui doit des paysages et des scènes d'histoire ; le paysagiste Karel Ludwig Maibach (1833-1886), qui fut élève de Calame, mérite également d'être cité, de même que le peintre de genre (scènes de la vie paysanne) Oscar Hoffmann (1851-1911), qui travailla surtout à Saint-Petersbourg ; les frères Paul et Kristjan Raud se sont consacrés à l'illustration des sagas estoniennes ; avec Konrad Mägi (1878-1925) commence à se marquer l'influence de Paris ; Paul Burman est impressionniste ; August Jansen se rattache au fauvisme ; Ado Vabbe est un disciple de Kandinsky. Parmi les sculpteurs, on distingue August Weizenberg (1837-1921), qui travailla dans le style de Canova (personnages des sagas, bustes de contemporains célèbres), le réaliste Amandus Adamson (1855-1929), Jaan Koort (1883), disciple de Bourdelle.

A l'époque soviétique, les artistes formés à l'Académie des beaux-arts de Tallin ont créé des œuvres aux tendances réalistes. Les architectes ont contribué à la reconstruction des villes détruites pendant la Seconde Guerre mondiale. Les peintres les plus appréciés sont : Einmann (né en 1913), A. Bakh (né en 1901), E. Okas (né en 1915), A. Iegorov, G. Reindorf, etc. Les thèmes choisis dans la peinture reflètent les nouvelles conditions de vie des Estoniens : *Appel à l'émulation socialiste des conducteurs de tracteurs*, de



R. Tréouman (né en 1910) ; le *Jour de sortie sur l'île Kikknou*, de V. Loika (né en 1904). Parmi les décorateurs de théâtre, citons les peintres V. Khaas (né en 1898) et N. Meil (né en 1900). En sculpture, il faut signaler le monument aux morts pour la libération de Tallin, par le sculpteur E. Roos (né en 1908), le groupe en l'honneur de la défense de Tartou, par O. Mianni (né en 1925), le monument de M. Kalinine à Tallin, par A. Kaazika (né en 1908), le buste de Lénine par I. Khirva (1900-1953), etc. (→ Biblio.)

ESTONIEN, ENNE adj. et n. Relatif à l'Estonie ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ **N. m.** Linguist. Langue balto-finnoise parlée en Estonie. (V. part. *encycl.*)

— **ENCYCL.** Linguist. L'estonien, qui appartient au groupe linguistique balto-finnois, est, après le hongrois et le finnois, la troisième langue de culture de la famille finno-ougrienne. Il est parlé par environ 1 200 000 personnes en Estonie et dans quelques enclaves en Lettonie. Son nom indigène est *eesti*, comme celui du pays. Il compte deux grands dialectes, présentant entre eux des différences très importantes, l'estonien du Nord et l'estonien du Sud. La langue écrite et la langue commune reposent sur le dialecte du Centre Nord. L'estonien est beaucoup moins archaïque que le finnois (*suomi*). Le dialecte du Nord a perdu l'harmonie vocalique, et la plupart des parlers n'ont plus le *h* au début du mot ; tous ont subi des syncope et des réductions de voyelles importantes. Presque unique au monde est le système quantitatif de l'estonien, qui compte trois degrés. La déclinaison comporte quatorze cas, dont deux manquent de correspondants en finnois. A la différence du finnois, l'estonien n'a pas de suffixes possessifs. Le vocabulaire et la syntaxe ont subi une forte influence allemande. L'estonien est écrit depuis le xvi^e s.

ESTOQUER v. tr. Frapper d'estoc.

ESTOQUIAU n. m. V. ÉTOQUIAU.

ESTORIL, v. du Portugal (district de Lisbonne), à l'O. de la capitale ; 7 500 hab. Station thermique et balnéaire. Centre touristique très fréquenté.

ESTOUBLAGE n. m. (de *estouble* ou *esteule*). Nom donné aux chaumes pendant les jours qui suivent l'enlèvement des blés.

ESTOUFFADE n. f. Art culin. V. ÉTOUFFÉE.

ESTOUPET n. m. Min. Syn. de STOUPET.

ESTOURBIR v. tr. (allemand. dialect. *storb*, mort [de l'allemand. *gestorber*]). Arg. Assommer, tuer.

ESTOURNEAU (Jacques Mathieu), maître d'œuvre et sculpteur français (La Flèche 1486 - † milieu xvi^e s.). On lui doit le mausolée de Charles de Bourbon, à Vendôme (1537).

ESTOURNELLES (Paul BALLUAT, baron DE CONSTANT DE REBEQUE D'), homme politique français (La Flèche 1852 - Paris 1924). D'abord diplomate, député (1895), puis sénateur (1904) de la Sarthe, il défendit les idées de conciliation internationale, fut le promoteur du traité d'arbitrage franco-anglais du 14 octobre 1903 et représenta la France à la Conférence de La Haye (1907). On lui doit un ouvrage sur la *Politique française en Tunisie* (1891). [Prix Nobel, 1909.]



estragon



estrapade
gravure d'après Callot
cabinet des Estampes



Gabrielle d'ESTRÉES
par le Maître
au monogramme IDC
cabinet des Estampes

ESTOUTEVILLE (MAISON D'), ancienne famille normande issue de ROBERT I^{er}, sire d'Estouteville et de Vallemont, qui accompagna en 1066 Guillaume le Conquérant en Angleterre. Le treizième descendant de celui-ci, Jean III, sire d'Estouteville et de Vallemont, épousa, en 1509, Jacqueline d'Estouteville, sa cousine, dont il n'eut qu'une fille, ADRIENNE, duchesse d'Estouteville, mariée en 1534 à François II de Bourbon*, comte de Saint-Pol.

ESTOUTEVILLE (Guillaume d'), prélat français (v. 1403 - Rome 1483). Second fils de Jean II, seigneur d'Estouteville, il entra dans l'ordre de Saint-Benoît. Outre l'archevêché de Rouen, il obtint simultanément six évêchés, quatre abbayes, et trois prieurés. Le pape Eugène IV le fit cardinal en 1439. Il fut envoyé comme légat auprès de Charles VII par Nicolas V (1452). Il reforma les statuts de l'Université de Paris (1452) et s'occupa de la révision du procès de Jeanne d'Arc.

ESTRABOT ou **ESTRIBOT** n. m. Dans la poésie française du Moyen Âge, pièce de vers qui, à l'origine, devait être essentiellement satirique et dont il ne reste qu'un très petit nombre d'exemples.

ESTRADA PALMA (Tomás), homme d'Etat cubain (Bayamo 1835 - Santiago de Cuba 1908). Lors de la première insurrection de Cuba contre l'Espagne (1868-1878), il combattit avec le général Modesto Díaz et devint président du gouvernement révolutionnaire (1876). Fait prisonnier en 1877 et déporté en Espagne, il recouvra la liberté et vécut alors à Paris, puis aux États-Unis. Président du Comité révolutionnaire cubain installé à New York (1897), il joua un rôle important dans la guerre hispano-américaine qui aboutit à l'indépendance de sa patrie (1898) et fut unanimement désigné comme président de la République (mai 1902). A peine réélu, il fit appel aux forces des États-Unis contre ses adversaires politiques libéraux (1906), mais il dut bientôt démissionner.

ESTRADE n. f. (ital. *strada*, route; du lat. *strata*, voie pavée). Battre l'estrade, courir la campagne, battre les routes pour connaître la position, les mouvements de l'ennemi, ou pour détrousser les voyageurs, pour trouver ou surveiller quelqu'un. || *Batteur d'estrade*, coureur d'aventures; éclaireur d'une troupe.

ESTRADE n. f. (esp. *estrado*; lat. *stratum*, ce qui est étendu). Plancher surélevé, pour établir des sièges, un lit, etc. : *L'estrade des musiciens. Alors on vit s'avancer sur l'estrade une petite vieille femme d'un maintien craintif* (Flaubert).

— **ENCYCL.** Archéol. Au XVII^e s., l'estrade, auparavant nommée *échafaud* ou *marchepied*, est une élévation de planches pratiquée dans une alcôve ou dans la moitié d'une chambre, avec des ais cloués sur les lambourdes; on la recouvrait de tapis de Turquie, et l'on recevait dans ce réduit paré les personnes considérables. Les estrades construites au Louvre, à Fontainebleau, à Versailles, exécutées en marqueterie par les plus fameux ébénistes, furent d'une grande magnificence. L'usage de ces estrades de lit persista pendant une partie du XVIII^e s.

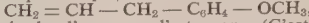
ESTRADES (Godefroi Louis, comte d'), maréchal de France, diplomate français (Agen 1607 - Paris 1686). Volontaire en Piémont dès 1630, il servit ensuite en Hollande,

comme militaire et comme agent officieux de la diplomatie française. Revenu en France, il devint lieutenant général (1650). Ambassadeur extraordinaire en Angleterre, il obtint de Charles II, en 1662, la restitution de Dunkerque, moyennant une forte somme. Ambassadeur extraordinaire en Hollande en 1663, il dirigea les négociations qui aboutirent au traité de Nimègue (1678). Maréchal de France en 1675, gouverneur du duc de Chartres en 1686, on a fait paraître sous son nom des *Lettres, mémoires et négociations pour les années 1663-1668* (1709), 1676-1677 (1710), 1637-1662 (1718), dans lesquels se sont glissés des documents fabriqués par lui. Le tome premier d'une *Correspondance authentique du comte d'Estrades (1637-1660)* a été publié en 1924.

ESTRADIOT n. m. Hist. mil. V. STRADIOT.

ESTRAGALE n. f. (altér. d'*astragale*). Sorte de ciseau à l'usage des tourneurs.

ESTRAGOLE ou **ESTRAGOL** n. m. Ether-oxyde phénolique, de formule



retiré de l'essence d'estragon. (C'est un liquide qui bout à 215 °C. Il est isomère de l'anéthole.) [Syn. p-ALLYLANISOLE.]

ESTRAGON n. m. (ar. *ṭarkhūn*). Plante potagère aromatique, appartenant au genre armoise : *Salade assaisonnée d'estragon*.

— **ENCYCL.** L'estragon (*Artemisia dracunculoides*) est une composée aromatique originaire de Sibérie. C'est une plante stérile, qui se multiplie par éclats. On l'utilise comme condiment; elle fait partie des fines herbes. L'estragon de Russie (*A. Redowskyi*) est une espèce voisine, qui se reproduit par graines, mais dont les feuilles n'ont aucune saveur.

ESTRAMAÇON n. m. (ital. *stra*, pour *extra*, et *mazza*, masse d'armes). Longue et lourde épée droite, à deux tranchants, qui était en usage aux XVI^e et XVII^e s.

— **ENCYCL.** Les *estramaçons* constituaient, au début du XVII^e s., une catégorie d'épées bâtarde, allemandes ou suisses pour la plupart, à lame droite, à un ou deux tranchants. Leur garde se soudait en général à une haute demi-coquille formant garde-main. Les *schia-vone** italiennes et les *claymores** anglaises sont des sortes d'estramaçons.

ESTRAMADURE. V. ESTRÉMADURE.

ESTRAN n. m. Zone du littoral soumise à l'action du déferlement des vagues. (L'estran est d'autant plus large que la côte est en pente plus faible et soumise à des marées plus importantes : il atteint de 15 à 20 km dans la baie du Mont-Saint-Michel. Il peut être sableux [*plage*] ou rocheux, notamment au pied des falaises; dans ce cas, il est constitué par une surface d'abrasion résultant du recul des falaises.)

ESTRANGELÂ n. et adj. m. Mot syriaque signif. « écriture de l'Évangile », et qui a été appliqué, vers la fin du X^e s., à l'ancien caractère édessénien, pour le distinguer de l'écriture cursive de la langue syriaque : *L'estrangelâ. Alphabet estrangelâ. Caractères estrangelâs*.

ESTRAPADE n. f. (ital. *strappata*, d'origine germ.). Torture ou supplice qui consistait à hisser le coupable en haut d'un mât et à le laisser tomber brusquement, un câble le retenant à quelque distance du sol. (V. part. *encycl.*) || Mât, potence servant à ce supplice.

— **LANGUE CLASS. Fig.** Donner l'estrapade à, torturer : *Point ne donnait à ses vers l'estrapade* (Chaulieu).

— **ÉQUIT.** Saut de mouton que fait un cheval rétif pour désarçonner son cavalier.

— **HORLOG.** Outil servant à monter le grand ressort d'un mouvement d'horlogerie.

— **ENCYCL.** L'estrapade était, à l'origine, une brimade et non un supplice. Importée d'Italie en France, au début du XVI^e s., comme châtiment militaire, elle consistait à lier le patient, les mains jointes derrière le dos par une corde, à une poutre, d'où on le laissait retomber brusquement dans le vide, ou dans la mer quand le châtiment était appliqué à un marin. En principe, le patient devait en être quitte pour la peur; mais, dans la suite, l'estrapade fut transformée en supplice. Des poids attachés au condamné amenaient la dislocation des membres, conséquence des chutes répétées dans le vide. Le supplice fut également appliqué à des hérétiques, qui

étaient plongés plusieurs fois de suite dans les flammes du bûcher. La place de l'Estrapade, à Paris, marque le lieu habituel de ce supplice, qui fut supprimé au XVIII^e s.

ESTRAPADER v. tr. Infliger l'estrapade à : *Estrapader un matelot*.

ESTRAPASSER v. tr. (ital. *strapazzare*). Equit. Harasser un cheval par un trop long et trop violent exercice.

ESTRAQUELLE n. f. Pelle de verrier.

ESTRASSE n. f. (ital. *straccio*, chiffon). Bourre de soie. (On dit de préférence STRASSE.)

ESTRÉES (MAISON D'), famille picarde, issue de PIERRE, seigneur de Boulant (v. milieu du XV^e s.). — ANTOINE le Jeune († 1530), arrière-petit-fils de Pierre, fonda la *branche des Cœuvres*, laissant, entre autres enfants, JEAN (Cœuvres, Picardie, 1486 - id. 1571), qui servit sous François I^{er} et ses successeurs, et devint grand maître de l'artillerie de France (1550), qu'il dota des meilleurs canons que l'on eût encore vus. — Son fils, ANTOINE, gouverneur de Noyon (1591), puis de l'Île-de-France, enfin grand maître de l'artillerie, est surtout connu parce qu'il fut le père de GABRIELLE (v. art. suiv.) et de FRANÇOIS ANNIBAL (1573 - Paris 1670), qui, évêque de Noyon, quitta l'Eglise, prit le nom de « marquis de Cœuvres », devint ambassadeur à Rome et en Suisse, et maréchal de France (1626). A Rome, il décida, par son énergique intervention, de l'élection de Grégoire XV. Il fut fait duc et pair, et a laissé des *Mémoires de la Régence (1610-1617)*. — Parmi ses fils, JEAN (Soleure 1624 - Paris 1707) eut une belle carrière de soldat, fut fait maréchal de France (1681) et vice-roi d'Amérique (1686), après avoir reçu la dignité de vice-amiral et battu une escadre hollandaise à Tabago (1677), tandis que CÉSAR (Paris 1628 - id. 1714), nommé évêque de Laon (1653), puis cardinal (1671), fut chargé de missions diplomatiques multiples, notamment à Rome, où il négocia l'affaire de la régale. Il accompagna Philippe V en Espagne, mais fut rappelé en 1703. (Acad. fr., 1658.) — VICTOR MARIE (Paris 1660 - id. 1737), fils de Jean, comte de Cœuvres et duc d'Estrées, vice-amiral en 1684, servit alternativement sur terre et sur mer. Maréchal de France en 1703, et vice-roi d'Amérique à la suite de son père, il fut ministre d'Etat en 1715. (Acad. fr., 1715.) — JEAN, abbé (1666 - Paris 1718), frère du précédent, fut ambassadeur en Espagne, puis au Portugal. En 1718, il fut nommé archevêque de Cambrai, mais il mourut avant d'avoir été sacré. (Acad. fr., 1711.) — Louis Charles CÉSAR Le Tellier, marquis de Courtenvaux (1695 - Paris 1771), petit-fils de Louvois, fils du marquis de Courtenvaux et de Marie-Catherine d'Estrées, sœur du maréchal Victor Marie, fut créé maréchal de France en 1757; il battit, la même année, le duc de Cumberland près de Hastenbeck, et fit la conquête du Hanovre. Créé duc en 1763, il mourut sans postérité.

ESTRÉES (Gabrielle d'), fille d'Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres, et de Françoise Babou de la Bourdaisière (château de Cœuvres, Picardie, 1573 - Paris 1599). Maîtresse de Henri III, elle inspira une vive passion à Henri IV (1591), qui la créa marquise de Montceaux (1595) et duchesse de Beaufort (1597). Maîtresse en titre du roi, elle fut mariée par celui-ci à Nicolas d'Amerval de Liencourt; mais cette union fut annulée, et le roi projetait de l'épouser lorsqu'elle mourut en couches. Elle laissa au roi trois enfants légitimes : César, duc de Vendôme; Catherine Henriette, duchesse d'Elbeuf, épouse de Charles de Lorraine; Alexandre, chevalier de Vendôme, grand prieur de France. Elle avait deux frères, dont l'un devint le maréchal d'Estrées, et sept sœurs, parmi lesquelles l'abbesse de Maubuisson. (→ Biblio.)

Estrées (HÔTEL D'), demeure élevée en 1713-79, rue de Grenelle, à Paris, par Robert de Cotte, pour la duchesse d'Estrées, épouse du duc Victor Marie, maréchal de France. Echu au duc de Biron en 1753, l'hôtel d'Estrées est aujourd'hui le siège de l'ambassade de l'U. R. S. S. La façade donnant sur la cour d'honneur, décorée de pilastres et surmontée d'un fronton, est flanquée de deux



estrade
« l'Audience du légat
à Fontainebleau »
tapisserie du XVII^e s.
d'après Le Brun

maisons étroites. Le petit hôtel d'Estrées, conçu (81, rue de Grenelle), également élevé pour la duchesse d'Estrées (1709), a été réuni au grand en 1775.

ESTRÉES-SAINT-DENIS, ch.-l. de cant. de l'Oise (arrond. de Compiègne), dans le sud de la Picardie; 1 534 hab. [*Dionysiens*]. Berceau de la famille d'Estrées. Ganterie. Engrais chimiques.

ESTREICHER (Karol), bibliographe polonais (Cracovie 1827 - id. 1908). Directeur de la bibliothèque de l'université de Cracovie, il a publié, de 1870 à 1910, une monumentale *Bibliographie polonaise* en vingt-trois volumes, continuée par Louis Finkel.

ESTRELA (SERRA DA), la plus haute chaîne montagneuse du Portugal (1981 m au *Malhão da Estrela*). C'est un « horst » granitique qui prolonge la Cordillère centrale ibérique. Les moutons de la Beira y transhumant pendant l'été. Importants gisements de wolfram.

ESTRÉMADURE, en esp. *Extremadura*, région historique de l'Espagne, aujourd'hui découpée en deux provinces (Badajoz et Caceres). Elle correspond au secteur sud-ouest de la Meseta ibérique, vastes plaines schisteuses ou granitiques, parsemées çà et là de quelques reliefs résiduels. Le climat, très chaud en été, est doux en hiver, et les pluies sont relativement abondantes. D'immenses forêts de chênes verts servent de terrains de parcours aux moutons et aux porcs. Le chêne-liège les remplace vers l'O., aux abords de la frontière. Les plaines et les clairières sont le domaine d'une culture céréalière particulièrement extensive (une année de culture sur trois à cinq). La faible densité du peuplement est en rapport avec la prédominance de la grande propriété. Quelques régions aux sols plus profonds (*Tierra de Barros*) sont plus intensément cultivées (vigne et olivier) et assurent la prospérité de quelques villes-marchés. Cependant, la construction du barrage de Cijara, sur le Guadiana, permet d'irriguer une partie des plaines les plus basses (100 000 ha env.) et d'en transformer le paysage rural.

— Hist. Intégrée à la province romaine de Lusitanie, un moment dominée par Sertorius, elle fut annexée, en 569, au royaume wisigothique. Envahie par les Maures (711), soumise au califat de Damas, puis à celui de Cordoue, elle forma ensuite un royaume arabe indépendant (960). Libérée par Alphonse IX (1229), elle fournit de nombreux conquistadores, tels Cortés et Pizarro. Son histoire se confond ensuite avec celle de León et de l'Espagne. (→ Biblio.)

ESTRÉMADURE PORTUGAISE, en portug. *Extremadura*, anc. prov. du Portugal, comprenant une partie des trois districts de Lisbonne, Santarém et Leiria; 1 595 000 hab. Cette région s'étend entre le littoral atlantique, à l'O., et la plaine du Tage inférieur (Ribatejo), à l'E. Au N. s'épanouit une dorsale de massifs calcaires (serras de Aire et de Candeeiros), qui se rétrécit vers le S. (Montejunto). Ces plateaux arides et secs fournissent des pacages aux moutons des villageois établis dans les fonds de « poljés », où ils cultivent blé, maïs, oliviers. A l'O. et au S., d'Alcobaca à Mafra, une région de collines argilo-gréseuses se spécialise dans la viticulture. Aux abords de Lisbonne s'allonge d'O. en E. la serra de Sintra, massif éruptif qui atteint 529 m d'alt. Le littoral occidental porte des pinèdes. Quelques ports (Nazare, Peniche) arment pour la pêche.

Dans le nord de la province dominant la polyculture et la petite propriété. Vers le sud apparaissent les grands domaines céréaliers ou viticoles.

— Hist. Visitée par les Carthaginois, elle fit partie de la Lusitanie romaine sous le nom de *Felicitas Julia*; le gouverneur résidait à Lisbonne. Conquise par les Wisigoths, intégrée au royaume de Tolède (569), occupée par les Arabes (711), elle fut délivrée par les rois portugais de la dynastie de Bourgogne aidés par les croisés (1147). Désormais, l'histoire de la province se confond avec celle du Portugal, et sa destinée est liée à celle de Lisbonne.

ESTREMOZ, v. du Portugal, dans l'Alentejo (district d'Evora); 10 800 hab. Marché rural. Carrières de marbre. Fabrication d'amphores en terre poreuse. Le caractère pitto-

resque de cette petite ville est dû à ses maisons blanchies à la chaux que surmontent de curieuses cheminées. Dans la ville basse, entourée de fortifications du XVII^e s., s'élève un ancien couvent de l'ordre de Malte, la Misericordia, transformé en hôpital (cloître à double étage, église du XVI^e s. décorée d'azulejos). Dans la ville haute, le donjon d'un ancien château royal (1258) surplombe, d'une hauteur de 27 m, de nombreuses maisons de style gothique ou manuélin.

ESTRIBOT n. m. V. ESTRABOT.

ESTRIQUEUX n. m. Outil ayant à peu près la forme d'un gland, et qui sert à finir, en le lissant et l'égalisant, l'intérieur du fourneau des pipes.

ESTROPE n. f. (ancien. *estrop* n. m.; de l'anglo-saxon *stropp*; lat. *stroppus*; gr. *strophos*, corde). Mar. Anneau formé par un cordage dont les deux bouts sont épissés l'un sur l'autre, et qui sert soit à supporter une poulie, soit à capeler sur une vergue ou un autre objet. || *Estrope à cosse*, anneau en filin, terminé par un œil dans lequel une cosse est maintenue par un amarrage. || *Estrope de poulie*, pièce métallique entourant la poulie et remplaçant l'estrope en filin. — Pêch. Ligne attachée sur la maîtresse corde, dans la pêche marine aux lignes traînantes.

ESTROPER v. tr. Mar. Frapper une estrope sur quelque chose : *Estroper un hauban, une poulie*.

ESTROPIÉ, E adj. et n. Qui a perdu l'usage d'un de ses membres : *L'estropié allait lentement, déplaçant ses supports l'un après l'autre d'un effort pénible* (Maupassant).

ESTROPIER v. tr. (ital. *stroppiare*; peut-être de *turpis*, laid). Priver de l'usage d'un ou de plusieurs membres : *Espèce de brutal, vous m'avez estropié* (Gide). *Si personne de la famille ne s'estropie, ils ne manqueront jamais de bras et ils risquent seulement d'avoir trop de bouches* (J. Renard). || *Fig.* Mutiler, défigurer, altérer : *Estropier un vers, un nom propre, une citation. Quarante noms qu'on prononce de travers, dont on estropie l'orthographe* (Montherlant). [*Carmen*] *estropiat le basque, et je la crus Navarraise* (Mérimée).

ESTRUP (Jakob Brønnum Scavenius), homme politique danois (Sørlø 1825 - Copenhague 1913). Il fut chef du parti conservateur au Landsting et ministre de l'Intérieur en 1865. Président du Conseil et ministre des Finances, il exerça le pouvoir au cours d'une période exceptionnellement longue, pendant laquelle un conflit entre les deux Chambres paralysa à peu près toute l'activité législative (1875-1894).

ESTUAIRE n. m. (lat. *aestuarium*, de *aestus*, mouvement des flots). Géogr. Embouchure d'une rivière où se font sentir les marées. (Le mot est réservé généralement à des cours d'eau importants, à la différence des rias.) — Antiq. rom. Etang maritime où l'on nourrissait des poissons.

— ENCYCL. Géogr. Les estuaires sont caractérisés par l'invasion partielle de l'eau marine à la haute mer. A la marée descendante, l'eau fluviale s'écoule dans la mer. Ainsi, il se produit dans les estuaires des variations répétées de la salure et de la direction des courants. Le mélange des eaux douces et salées floccule les troubles colloïdaux apportés par le fleuve. Il se forme une tranche d'eau trouble, le *bouchon vaseux*, qui se déplace en fonction de la marée, et qui est souvent éjecté au large lors des grandes crues. Ce bouchon joue un rôle prédominant dans l'envasement des ports d'estuaire, et oblige à d'incessants dragages (Bordeaux, Nantes). Souvent, l'estuaire correspond à un fossé tectonique, à un synclinal ou à une vallée glaciaire (fjord). Il peut avoir été creusé par épiginie* ou résulter de mouvements eustatiques : abaissement, puis relèvement du niveau marin.

Les estuaires constituent des sites portuaires précieux. C'est surtout à partir du Moyen Âge qu'ils ont été utilisés, principalement en Europe occidentale. Les difficultés des transports terrestres, avant le développement des chemins de fer, rendaient particulièrement utile la remontée de la navigation par les estuaires, le plus loin possible vers l'intérieur des terres. Au XIX^e s., l'importance commer-



ESTREMOZ
cloître de la Misericordia

ciale des ports d'estuaire fut momentanément compromise par la brutale augmentation des tonnages des navires. Mais de très grands travaux de dragage et de rectification des lits permirent à ces ports de reprendre une grande importance : ce fut le cas de Bordeaux, Nantes, Rouen, Londres, Anvers, Rotterdam, Hambourg, etc.

De nos jours, les énormes tonnages atteints par les paquebots, les pétroliers, les navires minéraliers, et la perte de temps qu'entraîne la remontée de l'estuaire pour des navires rapides, compromettent à nouveau la prééminence des ports d'estuaire. Aussi ceux-ci ont-ils souvent créé des avant-ports pour le déchargement, au moins partiel, des grands navires (rôle accru de Saint-Nazaire et du Havre, création d'Europort, etc.).

Hors de l'Europe occidentale, les ports d'estuaire sont plus rares, sauf sur la côte orientale des Etats-Unis (Baltimore). Mais l'estuaire du Saint-Laurent connaît un trafic accru avec la canalisation du fleuve jusqu'aux Grands Lacs.

ESTUAIRE (RÉGION DE L'), région du Gabon, de part et d'autre de l'estuaire du Gabon; 47 500 hab. (2 574 Europ.). Ch.-l. Libreville.

ESTUDIANTIN, E adj. (probablem. de l'esp. *estudiantino*). Relatif aux étudiants : *La vie estudiantine*.

Estula, fabliau du XIII^e s., qui repose sur un calembour. Le nom du chien Estula provoque dans la nuit une méprise et une série d'événements, où se trouvent ridiculisés un bourgeois, son fils, deux voleurs et le curé de la paroisse.

ESTURGEON n. m. (francique *sturjo*). Grand poisson chondrostéen fusiforme, à peau granuleuse armée d'écussons osseux, à tête prolongée en groin pointu, sous lequel s'ouvre la bouche sans dents. (Famille des acipensériformes.)

— ENCYCL. Les esturgeons, poissons de grande taille, carnassiers, vivant d'animaux aquatiques de toute sorte, se tiennent dans les eaux salées et douces, mers, lacs et fleuves, qu'ils remontent au moment de la fraie. On en connaît une vingtaine d'espèces répandues dans l'hémisphère boréal.

L'esturgeon commun (*Acipenser sturio*) atteint 6 m de long; il devient de jour en jour plus rare et ne fréquente plus guère, en France, que la Gironde. D'autres espèces habitent l'Europe orientale : le sterlet (*A. ruthenus*), le bélouga des Russes (*A. ichthyocolla*), répandu dans la mer Caspienne, la Volga, la mer Noire, la mer d'Azov, et dans le Danube. Avec leurs œufs, on fait le *caviar*; avec leur vessie, la belle colle de poisson; leur chair, assez bonne, se fume et se sale; aussi ces poissons sont-ils l'objet d'une pêche importante.

ESTURIE n. f. Sorte de filet de pêche, ayant la forme d'un tramail à nappe simple.

ÉSUS (racine indo-européenne *Esù*, signif. « bon » ou « maître »). Myth. celt. Dieu celtique dont Lucain rapporte qu'il faisait partie de la triade Esus-Taranis-Teutatés, et



Jakob ESTRUP

esturgeon





ÉSUS
autel dit « de Jupiter »
art gallo-romain
musée de Cluny

dont le culte aurait exigé des sacrifices humains. Il est figuré avec son nom sur le monument des Nautes de Paris (musée de Cluny).

ESVRES, comm. d'Indre-et-Loire (arrond. de Tours), en Touraine, sur l'Indre; 1 955 hab. (651 aggl.). Eglise en partie du ^{xiii} s. Château du ^{xviii} s., avec vestiges du ^{xiii} s. Matriçage.

ESZTERGOM, en allem. **Gran**, v. de Hongrie (départ. de Komárom), sur la rive droite du Danube, en amont du coude de Vác; 23 000 hab. Archevêché, siège du primat de Hongrie. Le site de la ville, adossée au massif de Pilis, face au confluent du Hron qui descend des Carpates slovaques, est fort pittoresque. Constructions de machines (fraiseses).

— **Hist.** Saint Etienne, premier roi chrétien de Hongrie, qui y fut baptisé et couronné, y érigea une basilique, dont il ne subsiste que des vestiges. Toutes les valeurs artistiques de la ville furent anéanties par l'invasion turque : Esztergom fut, en effet, prise par les Turcs en 1542 et reprise par le roi de Pologne, Jean Sobieski, en 1683. Seule, la chapelle Bakócz (1507), convertie en mosquée, échappa au vandalisme des Turcs; ultérieurement, elle fut comprise dans la nouvelle basilique, bâtie au ^{xix} s. par l'architecte viennois Khünel, et qui est la plus grande église de Hongrie. Le Palais primalial renferme une bibliothèque et le musée Balassa Bálint. Détruite pendant la Seconde Guerre mondiale.

ESZTERHÁZY, V. **ESTERHÁZY**.

ET [e; le t ne se lie jamais; en vers, le mot et fait hiatus avec le mot suivant si celui-ci commence par une voyelle] conj. de coordination (lat. *et*). Sert à marquer une liaison entre deux mots ou deux propositions (généralement une adjonction ou une succession immédiate) : *Vous et moi. Vite et bien. Corneille et Racine. Il faut seulement chercher à penser et à parler juste* (La Bruyère). *L'homme souffre, et croit à la béatitude; il tombe, et aspire à la perfection; il passe, et prétend à l'éternité* (Guizot). *Il arrive et il prend la parole; parfois une opposition : Vous partez, et moi je reste; une conséquence : C'est votre maître, et vous devez le respecter; une précision surajoutée, avec une nuance d'insistance : J'ai vu souhaiter d'être fille, et une belle fille* (La Bruyère). *Je ferai la chose, et la ferai seule.* || Répété devant chacun des termes d'une énumération (surtout en poésie), établit une liaison à la fois étroite et souple entre ces termes : *Et la terre, et le fleuve, et la flotte, et le port* (Corneille). || En tête de phrase, fait ressortir une opposition : *Et moi, je vous soutiens que mes vers sont fort bons* (Molière); un sentiment d'étonnement ou d'indignation : *Et vous prononcez un arrêt si cruel!* (Racine). || *Et d'un, et de deux*, se disent familièrement lorsqu'on énumère différentes choses sur chacune desquelles on veut appuyer.

— **LANGUE CLASS.** On trouve et dans la locution et *fût-il* (aujourd'hui *fût-il*), même s'il était, quand il serait : *Vous devez le haïr, et fût-il votre père!* (Corneille). || On trouve coordonnés par et des termes qui ne se suivent pas immédiatement : *Albe le veut, et Rome* (Corneille). *Une si belle action et si utile* (Sévigné); ou des termes de nature différente, mais ayant même fonction dans la phrase : *Il veut avec leur sœur ensevelir leur nom, et que jusqu'au tombeau soumise à sa tutelle, et jamais les feux d'hymen ne s'allument pour elle* (Racine). || Et sert à coordonner, en quelque sorte à vide, une subordonnée relative : *Depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes et qui pensent* (La Bruyère). || (Il faut suppléer des hommes, qui devrait être répété comme antécédent de la subordonnée relative : *et des hommes qui pensent*. Cette coordination introduit une précision surajoutée.)

— **REM.** On peut ne pas employer et dans une énumération rapide : *Femmes, moines, vieillards, tout était descendu* (La Fontaine). Dans les noms de nombre composés, on n'emploie et qu'entre un nombre de dizaines et un (ou *unième*) : *vingt et un, trente et unième*. Mais on dit *vingt-deux, vingt-troisième*, etc. — On dit *soixante et onze, soixante et onzième*; mais, sans et : *quatre-vingt-un, quatre-vingt-unième; quatre-vingt-onze, quatre-vingt-onzième*. — On dit *cent*

un, cent unième, mille un, mais et s'emploie dans le titre des contes arabes *les Mille et Une Nuits*. (La locution *mille et un* [ou *une*] indique, d'une façon générale, un grand nombre : *Il y a mille et une manières de répondre*.)

ÊTA n. m. Linguist. Lettre de l'alphabet grec.

— **Math.** Signe numérique qui vaut 8 avec l'accent supérieur à droite (η'), 8 000 avec l'accent inférieur à gauche (η).

— **ENCYCL.** L'êta, emprunté à l'alphabet phénicien, qui ne possédait pas de voyelles et où il notait une aspiration (*heth*), a été employé avec des valeurs diverses, selon les dialectes. Dans l'alphabet attique primitif, il notait l'aspiration; une forme simplifiée de l'êta (H) est devenue l'esprit rude. En ionien d'Asie, où l'aspiration avait disparu, il servait à noter un son nouveau, l'ê long, provenant de la fermeture de l'a long du grec commun. Enfin, dans l'alphabet ionien adopté à Athènes en 403, il nota l'ê long, par opposition à l'ê bref (epsilon). Les sons marqués par l'êta, quelle que fût leur valeur étymologique, devaient se fermer et aboutir, dès l'époque hellénistique, à la prononciation *i*, conservée en grec moderne.

ÉTABLAGE n. m. Rétribution payée pour la place occupée par un animal dans une écurie. (Peu us.)

ÉTABLE n. f. (lat. *stabulum*). Lieu couvert où l'on enferme les bestiaux, particulièrement ceux qui vivent en troupeau, comme les bœufs et les vaches.

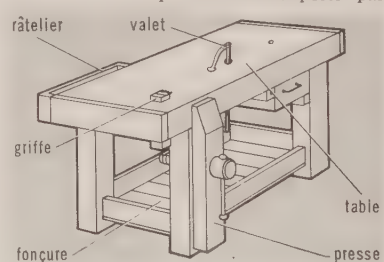
— **ENCYCL.** Les étables sont généralement à disposition longitudinale, les animaux étant placés sur un ou deux rangs, perpendiculairement au mur le plus long. Pour les effectifs restreints, on utilisera l'étable à un rang avec tête au mur, de 4,30 m à 4,70 m de large; l'étable à un rang avec couloir d'alimentation convient à des effectifs de 12 à 20 bovidés, avec une largeur de 5,30 m à 5,80 m; l'étable à deux rangs tête au mur, pour les effectifs moyens, économique en un sens, est assez dangereuse, d'autre part, en raison des fenêtres qui sont à côté de la tête des animaux (il faut compter 7,60 m de large); l'étable à deux rangs dos à dos, avec couloirs latéraux d'alimentation, pour effectifs assez importants, est logique, mais coûteuse (sa largeur doit être comprise entre 9,60 m et 10,60 m); l'étable à deux rangs tête à tête, avec couloir central d'alimentation, est peut-être moins confortable que la précédente, mais elle est aussi moins coûteuse; elle demande une largeur de 10 à 11 m; les étables peuvent avoir une destination spéciale (génisses, veaux, etc.). [→ Biblio.]

ÉTABLER v. tr. Mettre à l'étable; loger dans une étable : *Établir des bœufs*.

ÉTABLES-SUR-MER, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord (arrond. de Saint-Brieuc), près de la rive ouest de la baie de Saint-Brieuc; 2 193 hab. (1 376 aggl.) [Tagarins]. Eglise en partie gothique. Station balnéaire (7 000 hab. en août).

ÉTABLI n. m. (de *établir*). Grosse table longue et étroite, sur laquelle les ouvriers de certaines professions posent les pièces qu'ils travaillent. || Table haute et très large, sur laquelle les tailleurs travaillent les jambes croisées.

— **ENCYCL.** Dans l'industrie du bois, l'établi est formé d'un plateau massif porté par



quatre pieds, et percé de plusieurs trous pour le passage des valets. La planche à corroyer est butée contre une tige de bois armée de dents, dite « crochet ». Sur le côté se trouve la presse, ou *étai*, formée d'une pièce de bois, ou *mors*, serrant le travail au moyen

d'une vis mobile. Représentatif du travail traditionnel du bois, l'établi peut se définir comme un plan de travail muni d'accessoirs pour assujettir solidement la pièce sur laquelle on opère l'outil mu manuellement. La machine à bois, à l'opposé, se caractérise par un outil dont la position est fixe et la pièce à travailler mobile. La notion d'aménagement est substituée à celle de plan de travail.

ÉTABLIR v. tr. (lat. *stabilire*, élever; de *stabilis*, stable). Mettre une chose en un endroit déterminé, d'une manière stable; installer : *Établir une voie ferrée, un barrage, une liaison téléphonique, un camp*. || Fonder, créer : *Établir une usine, une industrie, une colonie de vacances. Établir un tribunal dans une ville*. || Fixer sa demeure dans un lieu : *Établir sa résidence à Paris. Des familles malouines étaient établies à Cadix* (Chateaubriand). || — **Fig.** Mettre en vigueur, en application; fonder, instaurer : *Établir une culture, la discipline, la paix, un impôt. Établir des relations, des liens d'amitié avec quelqu'un*. || Fixer, calculer : *Établir un devis, un compte*. || Fonder sur des arguments solides : *Établir un principe*. || Prouver d'une manière incontestable : *Établir un fait, ses droits. Des commentateurs clairvoyants établissent le lien littéraire qui nous unit au ^{xvii} siècle* (Baudelaire). || Pourvoir d'une situation, d'un emploi : *Il en coûte pour établir ses enfants*. || Marier, en parlant d'une fille : *Sa fille, qui avait une trentaine d'années et n'était point encore établie, était en réputation pour sa charité et sa bonne conduite* (Sand).

— **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Poser, asseoir sur des bases solides, assurer : *Achevons son bonheur pour établir le mien* (Racine).

— **LOC. DIV.** Le gouvernement établi, le gouvernement au pouvoir. || Les usages établis, les usages admis : *L'idée d'une mort conforme aux usages établis l'effrayait moins* (Giraudoux).

— **Mar.** Établir une voile, la disposer convenablement pour qu'elle entraîne le navire. *Voile établie*, voile bien étarquée, bien orientée, pour produire le maximum d'effet utile. — **S'établir** v. pr. S'installer pour un temps : *S'établir en embuscade*. || Prendre pied : *L'ennemi s'est établi solidement sur la colline*. || Se fixer dans un lieu : *S'établir à Paris*. || S'instaurer, s'implanter : *Cet usage s'est établi. A mesure que le prince s'avancait, s'établissait dans ces salons si bruyants et si gais, un silence de stupeur* (Stendhal).

— **Fig.** Se fixer en un lieu pour y exercer sa profession : *Agib s'est établi boucher près de son père* (Gide). || Se marier : *Voilà que tu es dans tes vingt et un ans, et que tu peux songer à t'établir* (Sand). || Se donner comme se constituer : *Il ne se plaisait qu'à se battre et surtout qu'à exciter des querelles dont s'établissait le juge* (Chateaubriand). || *La marée s'établit*, se dit quand, le courant cessant, le niveau ne change plus.

ÉTABLISSEMENT n. m. Action d'établir, de construire : *L'établissement d'un trouitoir d'une usine*. || Action de prendre pied dans une région, au point de vue industriel ou commercial : *L'établissement des Français en Afrique occidentale*. || Réunion de personnes et de moyens matériels, en vue d'une même activité productive en un lieu donné qui ne dispose ni d'une personnalité juridique ni de l'autonomie financière : *L'établissement est une unité technique de production, alors que l'entreprise est une unité économique de production*. || Établissement public, lieu où le public est admis : *Les cafés, les restaurants et autres établissements publics*. || Particul. Maison où se donne un enseignement (école, lycée, collège). || **Fig.** Action de créer, d'instituer : *L'établissement d'une république. L'établissement de la paix. Établissement du travail en série*. || Action de calculer : *Établissement d'un devis*. || **Peu us.** Action de fixer, de prouver, de démontrer : *L'établissement d'une vérité*.

— **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** **Fig.** Condition sociale avantageuse et stable : *Procurer un établissement à quelqu'un* (Acad., 1694). || **Par extens.** Mariage : *Ceux qui l'aiment véritablement, ma chère enfant, se réunissent pour te procurer un établissement convenable* (Barres). || Action de s'établir, de fixer quelque part : *Il s'est fait à la campagne un établissement pour vivre en repos le reste de sa vie* (Furetière).

— Charp. Ensemble des opérations et techniques aboutissant à la confection d'une charpente : tracé de l'épure, choix des bois, tracé et marque des bois, taille, enfin pose.

— Dr. admin. *Établissement classé*, établissement affecté à des industries dangereuses, incommodes pour le voisinage, par les odeurs ou fumées qui s'en échappent, par le bruit qu'il émet, et par les risques d'incendie qu'il présente. (V. part. *encycl.*) || *Établissement public*, service administratif indépendant et spécialisé : *Les universités, les lycées, les musées sont des établissements publics.* (V. part. *encycl.*) || *Établissement d'utilité publique*, organisme privé poursuivant un but d'intérêt général : *Certaines associations sont des établissements d'utilité publique.* (V. part. *encycl.*)

— Dr. civ. *Frais d'établissement d'un enfant*, dépenses effectuées par les parents pour aider un enfant à s'établir, c'est-à-dire soit à fonder un foyer, soit à exercer une profession libérale ou commerciale : *Les frais d'établissement des enfants sont, au moment de la succession, soumis au rapport.* || *Établissement de propriété*, analyse des titres en vertu desquels on revendique un droit réel ; partie d'un acte qui contient cette analyse.

— Dr. comm. *Droit d'établissement*, possibilité d'accéder à une activité professionnelle non salariée et de l'exercer, ainsi que de constituer et de gérer une entreprise. (V. part. *encycl.*)

— Dr. intern. *Traité d'établissement*, traités qui règlent de façon préférentielle la condition des nationaux de chaque Etat contractant dans le territoire de l'autre.

— Dr. du trav. *Comité d'établissement*, organisme réunissant le chef d'un établissement et les représentants élus du personnel dans chacun des établissements que comporte une même entreprise. (V. ENTREPRISE [comité d']).

— Législ. soc. *Établissement de soins*, établissement public ou privé dans lequel sont dispensés des soins médicaux. || *Établissement de soins agréé*, établissement de soins privé, autorisé par le ministère de la Santé publique à recevoir des malades, parce qu'il remplit un certain nombre de conditions sanitaires et d'hygiène.

— Mar. *Établissement maritime*, local, atelier appartenant à la marine nationale. || *Établissement d'un port*, heure vraie de la pleine mer, dans ce port, le jour d'une marée de syzygie équinoxiale.

— Menuis. Marque que le menuisier fait sur une pièce, pour se guider lors de l'assemblage.

— Mil. *Établissements militaires*, terme générique désignant toutes les installations militaires du territoire distinctes des corps de troupes, et placées dans chaque région militaire sous la direction des différents chefs de service : génie, matériel, intendance, santé, etc.

— Sap.-pomp. *Établissement de tuyaux ou, plus simplement, établissement*, disposition donnée aux tuyaux pour diriger l'eau de sa source jusqu'au point d'attaque d'un incendie : *Un établissement peut être dit « vertical », « horizontal » ou « rampant » (suivant une certaine pente).*

— *Établissements* n. m. pl. Nom sous lequel on désigne généralement une entreprise, une usine, une maison de commerce d'une certaine importance. || L'ensemble des usines et ateliers d'une société industrielle en un même endroit : *Les Établissements du Creusot.*

— ENCYCL. Dr. admin. ● *Les établissements classés* sont régis par les lois du 19 décembre 1917 et du 20 avril 1932. Ils sont répartis en trois catégories suivant l'importance de leurs inconvénients : ceux de 1^{re} et 2^e classes ne peuvent être ouverts qu'après autorisation préfectorale, enquête de commodo et incommodo, affichage public et avis du conseil municipal ; ceux de la 1^{re} classe doivent être obligatoirement éloignés des habitations ; ceux de la 3^e classe sont seulement soumis à déclaration ; pour des trois classes, le préfet peut imposer des conditions spéciales d'installation et de fonctionnement.

● *Les établissements publics* correspondent au besoin de soustraire certaines activités aux règles générales qui régissent les services administratifs. Il est des tâches, telles qu'enseignement ou assistance, qui seront mieux exécutées, pense-t-on, par des organismes

indépendants, dotés de la personnalité morale, ayant un budget propre, que par l'Etat ou les collectivités locales. L'établissement public reste donc une institution administrative chargée d'assurer le fonctionnement d'un service public, mais qui, par l'autonomie dont elle bénéficie, se détache des cadres généraux de l'administration. Ce procédé permet une souplesse plus grande dans la gestion, différenciée selon les tâches à accomplir ; on conçoit, en effet, que des méthodes différentes doivent s'appliquer à des établissements publics comme l'Académie française ou l'ordre national de la Légion d'honneur, et aux offices de placement ou aux asiles d'aliénés. L'autonomie financière jointe à la personnalité morale permet aux établissements publics de posséder des biens, de les gérer, d'avoir des recettes propres et, surtout, de recevoir des dons et des legs que ne recevraient peut-être pas les collectivités administratives, tant il est vrai que l'on donne plus facilement à l'hôpital local ou à la caisse des écoles qu'à l'Etat ou à la commune.

Les établissements publics sont généralement gérés par un conseil d'administration, dont la composition est très variable ; leur personnel a normalement la qualité de fonctionnaire* ; les litiges les concernant sont réglés par les tribunaux administratifs, et ils sont soumis à la tutelle des autorités administratives supérieures.

L'ensemble des règles habituellement applicables s'est trouvé profondément modifié par l'apparition et la multiplication d'*établissements publics à caractère industriel et commercial*, dont l'objet n'est plus d'assurer un service public administratif classique, mais bien une fonction peu différente de celle des particuliers, se matérialisant en des actes de commerce. Ces organismes, déjà nombreux entre les deux guerres, à la suite de la création de l'*Office national industriel de l'azote*, se multiplièrent en 1945-1946 avec les lois de nationalisation (Electricité de France, Houillères, etc.). Il n'était évidemment plus question d'appliquer le régime administratif classique à ces institutions, qui n'ont guère que le nom de commun avec les établissements publics de type traditionnel. Leur personnel n'est pas fonctionnaire, leur activité est régie par le droit commercial, et ce sont les tribunaux de droit commun qui règlent leurs litiges avec les particuliers. On peut donc conclure que la notion d'établissement public, déjà complexe, a désormais perdu toute unité.

● *Les établissements d'utilité publique* ne sont pas des organismes administratifs, mais bien des organismes privés dus à l'initiative individuelle. Ils se rapprochent cependant des établissements publics en ce qu'ils visent, eux aussi, à satisfaire des besoins d'intérêt général analogues, comme l'enseignement et l'assistance. C'est pourquoi la reconnaissance d'*utilité publique*, accordée aux associations* par l'autorité administrative, leur confère la personnalité morale nécessaire à l'accomplissement de leur tâche sans pour autant les soustraire aux règles du droit privé. En fait, la collaboration qui s'instaure entre l'Administration et les groupements de particuliers, les enchevêtrements qui en résultent avec le temps en certains domaines, tels les services hospitaliers, rendent parfois difficile la distinction entre établissements publics et d'utilité publique, ce qui ne va pas sans poser souvent des problèmes, spécialement quant à la recherche des tribunaux compétents pour trancher les litiges avec les usagers.

— Dr. comm. *Droit d'établissement*. Chaque Etat réglemente le droit d'établissement de ses nationaux et des résidents étrangers dans les professions artisanales, commerciales, industrielles ou libérales. Le traité de Rome, qui a institué la Communauté européenne (Marché commun), prévoit que les nationaux de chacun des Etats membres pourront jouir, dans chacun des autres, des droits conférés aux nationaux de celui-ci.

En France, le principe est celui de la liberté du commerce, énoncé par la loi d'Allarde des 2-17 mars 1791. Toutefois, certaines restrictions ont été apportées : interdiction d'exercer une profession industrielle ou commerciale à certaines personnes* ayant été l'objet de condamnations, de destitutions, de faillite, etc. ; possibilité de soumettre à certaines conditions techniques et financières la

création, l'extension et le transfert d'établissements commerciaux ; réglementation de l'accès à certaines professions. (→ Biblio.)

établissement (ACTE D') [en angl. *Act of Settlement*], loi votée par le Parlement anglais en juin 1701, et qui assura une succession protestante au trône. A cette date, Guillaume III était gravement malade et sans héritiers, et sa belle-sœur Anne, qui devait lui succéder, venait de perdre son dernier enfant. La couronne risquait donc de revenir à Jacques Stuart, en faveur de qui jouait le sentiment légitimiste, malgré le catholicisme un peu étroit du prétendant. Aussi la majorité whig des Communes décida-t-elle d'imposer tout de suite une succession protestante en stipulant que la couronne anglaise reviendrait, à défaut d'héritiers de Guillaume ou d'Anne, à l'Electrice de Hanovre Sophie, petite-fille de Jacques I^{er}, et à ses héritiers protestants. L'Acte exigeait que tout souverain anglais appartint à l'Eglise anglicane. De nombreuses dispositions empêchaient que l'accès d'un souverain étranger n'influencât la politique britannique. C'est en vertu de cet Acte qu'en 1714 la dynastie hanovrienne succéda, en la personne de George I^{er}, à la dynastie Stuart, éteinte avec Anne.

Établissement national des invalides de la Marine, établissement public, créé en 1709 par Pontchartrain, administré sous l'autorité directe du ministre chargé de la Marine marchande, assisté d'un Conseil supérieur, et qui a la charge de la gestion du régime spécial de Sécurité sociale des marins du commerce et de la pêche (à l'exception des prestations familiales, qui sont gérées par deux caisses nationales d'Allocations familiales rattachées au régime de droit commun).

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE, nom officiel des anciennes possessions françaises de l'Inde. (V. INDE FRANÇAISE.)

Établissements de Saint Louis, nom donné à un coutumier arbitrairement placé sous l'autorité de Louis IX, par un compilateur, sans doute avant 1273. L'ouvrage comprend deux ordonnances de Saint Louis sur la procédure du prévôt de Paris et le duel judiciaire, une compilation d'après la coutume d'Anjou et du Maine, et une compilation de la coutume d'Orléans. L'œuvre a eu beaucoup d'influence dans plusieurs régions, notamment dans l'Anjou, le Maine et le Poitou.

Établissements de Rouen, charte de la seconde moitié du XII^e s., concédée à la capitale de la Normandie par Henri II Plantagenêt. Les Établissements de Rouen, rédigés sans doute entre 1160 et 1170, représentent un type particulier de charte de commune, la commune anglo-normande, qui garde d'étroits rapports de vassalité avec son suzerain, celui-ci se réservant la haute justice et le choix du maire, qu'il effectue parmi trois candidats présentés par l'oligarchie locale (les cent pairs). Ils devinrent le statut de la plupart des villes normandes, et furent étendus à La Rochelle, Saintes, Angoulême, Bayonne, Poitiers, Niort, Cognac, Saint-Jean-d'Angély, Tours.

ÉTAGE n. m. (lat. pop. **staticum* ; de *stare*, se tenir debout). Dans un immeuble, un édifice, ensemble des diverses pièces situées de plain-pied et occupant l'intervalle compris entre deux planchers : *Habiter au premier, au second étage* (ou, elliptique, : *Habiter au premier, au second*). *Du haut de leurs quarante étages, les buildings regardent le fleuve* (G. Duhamel). || *Par anal.* Chacune des divisions d'un objet formé de parties superposées : *De colline en colline et d'étage en étage* | *Les monts [...] descendent jusqu'au lit des mers* (Lamartine). *Les étages d'une chevelure*. || *Fam.* *Menton à double, à triple étage*, menton très gras, marqué de raies qui le divisent en deux ou trois parties.

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. *Fig.* Degré où se trouve placé quelqu'un dans la hiérarchie sociale ; classe : *Il tutoie en parlant ceux du plus haut étage* (Molière). *Parmi mes soupriants j'en ai de tous étages* (Th. Corneille). || Rang où se trouve placé quelque chose. || *A triple étage*, extrêmement : *Fous à triple étage* ; de haute taille : *L'animal à triple étage*, l'éléphant.

— AÉRON. Chacun des différents éléments d'une fusée* gigogne.

étages
géologiques

ÈRE	PÉRIODE	ÉTAGE	MILLIONS D'ANNÉES	PLISSEMENT
QUATERNAIRE	PLÉISTOCÈNE	Astien	1	
		Plaisancien	3	Calabrien
		Pontien	10	Rhodanien
	MIOCÈNE	Tortonien	15	Attique
		Helvétien	20	Styrien récent
		Burdigalien	25	Styrien ancien
		Aquitainien	32	Savien
	OLIGOCÈNE	Stampien	37	
		Sannoisien	45	Pyrénéen
		Ludien		
TERTIAIRE	ÉOCÈNE	Bartonien	50	
		Lutétien	55	
		Yprésien	60	
		Thanétien		
		Montien		
		Danien	65	Larramien
	CRÉTACÉ	Sénonien	73	
		Turonien	82	Subhercynien
		Cénomaniens	85	
		Albien	90	Orégonien
		Aptien	95	
		Barrémien	100	
	JURASSIQUE	Hauterivien	105	
		Valanginien	110	Névidien ou Cimmérien récent
		Portlandien		
		Kimeridgien		
		Lusitanien	115	
		Oxfordien	120	
		Callovien		
		Bathonien	125	
		Bajocien		
		Aalénien	130	
		Toarciens		
		Charmouthien	135	
		Lotharingien		
		Sinemurien	145	
MÉSOZOÏQUE (Secondaire)	JURASSIQUE	Hettangien		
		Rhétien	150	Cimmérien ancien
		Keuper	160	
		Muschelkalk	175	
		Grès bigarré	190	Pfalzien
		Saxonien	205	Saalien
	TRIAS	Autunien	220	
		Stéphanien	240	Asturien
	CARBONIFÈRE	Westphalien	260	Sudétique
		Dinantien	280	Acadien
PALÉOZOÏQUE (Primaire)	DÉVONIEN	Famennien	285	
		Frasnien	290	
		Givétien	300	
		Eifélien	310	
		Coblentzien	320	
		Gélinien	330	Calédonien
	SILURIEN	Gothlandien	360	Taconien
		Ordovicien	400	Sarde
	CAMBRIEN	Potsdamien	430	
		Acadien	460	
		Géorgien	500	Killarney
PRÉCAMBRIEN		Algonquien	1 200	
		Archéen	3 500	

— Anat. Terme désignant parfois certaines régions placées l'une au-dessus de l'autre : *L'étage sus-mésocolique et l'étage sous-mésocolique de l'abdomen.*

— Bot. *Étages de végétation*, types successifs de végétation qui s'étagent sur le flanc d'une montagne, suivant l'altitude. (Ainsi, dans la région méditerranéenne, au Canigou, Gausson distingue : l'étage du chêne vert, des chênes sessiles, du hêtre et du sapin, du pin à crochets [ou subalpin, 1 800-2 400 m], et, au-dessus, l'étage alpin, où seule la végétation herbacée est possible.)

— Dr. féod. *Lige étage*, résidence obligatoire du vassal lige chez le seigneur, pour le défendre.

— Géol. Ensemble de terrains de même âge. (V. part. *encycl.*)

— Mécan. des fl. Dans un compresseur axial, ensemble d'une couronne d'ailettes du

rotor et du stator entre lesquelles l'air subit un accroissement élémentaire de pression. (Sur les turboréacteurs à compresseur axial, le nombre des étages est souvent supérieur à dix. La pression va en augmentant dans le sens de l'écoulement de l'air. De cette façon, on distingue les étages à basse pression et les étages à haute pression.) *Étage de pression*, chacune des différentes pressions auxquelles se trouve porté un fluide traversant en série les divers organes d'une machine dans lesquels il se détend ou bien se trouve comprimé : *Dans une turbine, la vapeur se détend successivement, dans les diverses roues, en autant d'étages de pression.*

— Min. *Étage de cage*, v. CAGE. *Étage d'exploitation*, volume de terrain compris entre deux plans horizontaux matérialisés par des travers-bancs, et dans lequel se fait l'exploitation. (La hauteur d'étage est habi-

tuellement de l'ordre de 100 m; l'exploitation se fait par étages successifs en descendant.) *Par extens.* *Étage d'extraction*, c. d'entrée d'air, réseau des travers-bancs de la base de l'étage en exploitation. *Étage de retour d'air*, réseau des travers-bancs supérieurs de l'étage en exploitation.

— Radiotechn. Ensemble constitué par un élément actif (tube électronique ou transistor) avec ses circuits de liaison. (Selon leurs fonctions, on distingue des étages amplificateurs, oscillateurs, changeurs de fréquence, déphaseurs, multiplicateurs de fréquence, détecteurs, discriminateurs, etc.)

— ENCYCL. Archéol. Primitivement, le mot *étage* eut la signification de *résidence*, ou *demeure*. Ce n'est que depuis le XIV^e s. qu'il désigne, dans l'habitation, l'espace compris entre deux planchers. Le même mot s'applique, par analogie, aux degrés d'un dresoir, aux rayons d'une bibliothèque, aux plans horizontaux successifs d'une pièce d'orfèvrerie verticale, etc.

— Fortif. La superposition des feux aux divers étages d'un ouvrage (*feux étagés*), assure une densité qui compense l'exiguïté du front de la défense. Pour éviter un relief excessif, les étages inférieurs doivent être enterrés et équipés d'armes à tir courbe, tandis que l'étage supérieur est réservé aux armes à tir tendu.

— Géol. *L'étage* est la subdivision d'une période. Suivant les parties du monde ou les régions, les formations appartenant à un même étage peuvent être différentes : terrestres, lacustres, lagunaires, marines. Le problème de leur synchronisme est la préoccupation constante des géologues stratigraphes. Il est convenu que la définition des étages doit être faite d'après les dépôts marins. On trouvera ci-contre la liste des étages. On y a ajouté les noms donnés aux principales formations continentales synchroniques des étages marins.

La durée des étages, très inégale, est comprise entre 1 et 40 millions d'années.

La notion d'étage est aussi difficile à définir que la notion de genre en biologie; un étage se subdivise en sous-étages, niveaux, couches, assises qui ont souvent reçu des noms spécifiques. De plus, les *faciès* d'un même étage différents suivant les régions, ont presque toujours reçu des noms. Enfin, il existe de vieux mots, mal définis, et plus ou moins abandonnés, que nous avons renoncé à citer dans cet ouvrage.

D'ailleurs, la nomenclature tend lentement à s'unifier et à devenir internationale par l'application du principe de priorité entre les noms susceptibles d'être conservés.

Un nom d'étage doit être pris dans une région où les sédiments de cet âge sont marins, complets, et fossilifères.

Les subdivisions établies dans le Quaternaire sont encore mal définies et discutables; elles n'ont certainement pas la même valeur que les autres étages. (On en trouvera la liste au mot QUATERNAIRE.)

Il convient d'ailleurs de noter que les différents étages énumérés ci-contre ne correspondent pas à des durées de temps égales : les étages du Primaire constituent évidemment quelque chose de beaucoup plus important que les étages du Tertiaire. Les étages se subdivisent à leur tour en « sous-étages », et ceux-ci en « zones ».

ÉTAGEMENT n. m. Disposition de ce qui est étagé : *Un étagement de collines. Un étagement de planches garnies de sacs de terre* (Goncourt).

— Autom. Différence de longueur entre les lames superposées qui constituent le ressort de suspension. *Étagement des vitesses*, ensemble des rapports du changement de vitesses.

ÉTAGER v. tr. (Se conj. comme *manger*). Disposer par étages, par rangs superposés, échelonner : *La ville étagait en amphithéâtre ses hautes maisons de forme cubique* (Flaubert).

— S'*étager* v. pr. Être disposé par étages : *Dans une vitrine plus étroite, s'étagaient de gros pelotons de laine verte* (Zola). *Sur sa poitrine [de Minos...] s'étagaient trois rangs de colliers* (Gide).

ÉTAGÈRE n. f. Petit meuble à pieds, fixé au mur, fait de tablettes superposées, parfois simple tablette fixée au mur. *Objets d'étagère*, petits objets de curiosité.

Technol. Elévation disposée en gradins, l'on range les briques et les tuiles. || *Étare à paquets*, ensemble des tablettes ou paquets placés sur console, dans les voitures de transport en commun, pour y déposer les paquets ou colis à main pendant la durée du trajet.

— **ENCYCL. Mobil.** L'étagère remplaça, au XVIII^e s., les gradins dont étaient auparavant montées les commodes, les encoignures, les consoles. On y disposa des porcelaines, des biscuits, des chinoises, toutes sortes de bibelots. Abandonnée sous l'Empire, l'étagère réapparut sous la Restauration; elle était en acajou ou en bois clair et quelquefois en forme d'encoignure; à l'époque romantique, elle était ornée dans le goût gothique; sous Louis-Philippe et Napoléon III, on en fit à montants de bois tourné (palissandre, acajou, pitchpin). Au XIX^e s., c'est le bois souvent une série de planchettes, fixées, des hauteurs réglables, sur des montants latéraux; on y place généralement des livres et des bibelots.

— **TAGES (Les)**, écart de la commune de Saint-Christophe-en-Oisans (Isère, arrond. de Grenoble), au-dessus du Vénéon. Station de sports d'hiver.

— **TAGNAC**, comm. de la Charente (arrond. de Confolens), dans le Limousin; 1 041 hab. (1907 aggl.) [Confolentais]. Château de Rochebrune (XI^e, XIII^e et XVI^e s.).

— **TAH**, village esquimau semi-permanent de la côte nord-ouest du Groenland (dist. de Nuuk). Il est habité par des Esquimaux blancs. Composé de cinq maisons, c'est l'établissement esquimau le plus septentrional du globe (78°18' lat. N.).

— **TAI** n. m. (anc. angl. *staeg*). Câble métallique ou cordage allant de chaque tête de mât à un point fixe déterminé, situé dans le plan longitudinal. (Les étais portent le nom des mâts auxquels ils sont appliqués : *Étai de flèche*, *Étai de bas-mât*, etc.) || *Étai d'une poutre*, barreau métallique intercalé dans une poutre de chaîne et s'opposant à l'écrasement de l'anneau. || *Palan d'étai*, palan appliqué sur une estrope à cosse capelée à l'extrémité de l'étai, et servant à embarquer des objets lourds. || *Voile d'étai*, voile aurique hissée sur un étai ou sur une draille placée parallèlement à un étai et au-dessous.

— **TAI** n. m. (du moyen néerl. *staeye*, pièce d'appui). Grosse pièce de bois servant à appuyer, à soutenir un plancher, un mur, un édifice, etc. || Tout élément de soutènement, en bois ou en métal, disposé dans une mine, verticalement ou perpendiculairement aux parois. || *Fig.* Soutien : *Les étais de la voûte*.

— **ENCYCL.** Les étais prennent différents noms, suivant la position qu'ils occupent. On les appelle *chandelle*, *chevalement* ou *contre-fiche*.

— *Chandelle* est placée verticalement sous les parties à étayer. Le *chevalement* se compose d'un chapeau traversant perpendiculairement le mur à soutenir et de deux étais légèrement inclinés. La *contre-fiche* est un étai convenablement incliné, dont le pied repose sur une semelle et y est maintenu à l'aide d'un coin ou cale. Lorsque l'étai doit résister à un effort latéral, on maintient l'écartement des parties opposées au moyen de pièces appelées *étréssillons*.

— **TAIE** n. f. Hérald. Chevron diminué de sa largeur. (On écrit aussi ÉTAL n. m.)

— **TAIEMENT** n. m. Constr. V. ÉTAYAGE.

— **TAILLISSAGE** n. m. Action de couper les poutres les plus faibles d'un taillis, pour donner de la vigueur aux autres. (Peu us.)

— **TAIN** n. m. (lat. *stagnum*). Métal d'un blanc d'argent, plus dur et moins dense que le plomb. || Objet d'art en étain : *Les étains ont fait fureur à la fin du XIX^e s.* || *Paravent*. Vaiselle de ce métal.

— *Métall.* *Étain en petit chapeau*, étain du ferrou, très estimé, qui était importé sous forme de capsules ressemblant à des chapeaux. || *Étain en rature*, étain neuf et pur, en petites bandes très minces.

— *Minér.* *Étain de bois*, variété en masses morphes ou concrétionnées d'oxyde naturel d'étain Sn_2O_3 , ou *cassitérite*. || *Étain de glace*, ancien nom du bismuth. || *Étain blanc*, ancien nom du tungstène. || *Potée d'étain*, oxyde d'étain. || *Becs d'étain*, angles ren-

trants des cristaux de cassitérite. (Le bec d'étain est le résultat d'une macle fréquente de la cassitérite, permettant de reconnaître ce minéral.) || *Étain sulfuré*, variété naturelle de stannine.

— *Pêch.* *Poisson d'étain*, poisson métallique pour pêcher à la dandinette.

— **ENCYCL. Arts décor.** L'étain, mentionné par Homère, a été utilisé par les contemporains de Pliny pour recouvrir les objets en cuivre ou en laiton. Au Moyen Âge, la vaisselle d'étain, reproduisant les formes de l'argenterie, fut la vaisselle ordinaire de la bourgeoisie. L'étain a servi à la fabrication des ustensiles de mesure, et l'Eglise l'admettait pour celle des vases sacrés. Au XVI^e s., les orfèvres façonnaient d'abord en étain une maquette de leurs œuvres destinées à être exécutées en métal précieux. La marqueterie d'étain fournit des effets sévères, et Boule tempéra l'éclat de la sienne par des juxtapositions d'étain et de cuivre. Les potiers d'étain ont formé une grande corporation; les règlements leur imposaient l'usage de deux poinçons : le premier portait l'initiale du prénom et le nom de famille tout entier; le second portait les initiales du nom et du surnom; les ouvrages communs étaient marqués sur le dessus; une ordonnance royale de 1674 stipule qu'à l'avenir les étains fins seront marqués d'un L entrelacé d'un F, et les étains communs d'un L entrelacé d'un C. Tous les plats en étain à sujets ont été moulés, et aucun d'eux n'a subi de retouches; on s'en convainc par la présence de certains reliefs et de bavures que le ciseleur eût commencé par faire disparaître : les beaux ouvrages, comme ceux de Briot*, ont été



bassin en étain par François Briot, Louvre

coulés dans des moules en métal ou en pierre, gravés en intaille; les pièces un peu rugueuses proviennent de moules en sable : ce sont les plus répandues et les moins recherchées. Au XVI^e s., Guillaume Couet (1648), Thomas Desbans (1677), Jean-Baptiste Cellé (1688) sont mentionnés comme potiers d'étain en titre de la maison royale. A la fin du règne de Louis XIV, les fontes d'argenterie avaient fait apparaître l'étain sur les tables des plus grands seigneurs.

Les pièces anciennes sont rares. A la fin du XIX^e s., un ciseleur, Jules Brateau, essaya de ressusciter l'art de la poterie d'étain, supplanté au XIX^e s. par celui de la céramique.

— *Chim.* L'étain est l'élément chimique de numéro atomique 50 et de masse atomique $\text{Sn} = 118,7$. Employé, sous forme de bronze, dès le III^e millénaire, il était connu comme métal au début de notre ère. Carthage en fit longtemps le commerce, puis celui-ci passa entre les mains des Phocéens.

L'étain est un métal d'un blanc très vif, dont l'éclat rappelle celui de l'argent. Très malléable, assez ductile, il est plutôt mou et peu résistant à la traction. Frotté avec la main, il dégage une légère odeur; il fait entendre, quand on le plie, un bruit particulier, nommé le « cri de l'étain », dû à la rupture de ses cristaux constitutifs. Fondant à 232 °C, il est le plus fusible des métaux usuels, mais il ne bout que vers 2 200 °C. Il a pour densité 7,2. Aux températures inférieures à 18 °C, il peut prendre une deuxième forme allotropique, l'étain gris, de densité 5,8. Cette transformation, qui affecte parfois les objets d'étain, est

souvent nommée « lèpre » ou « peste de l'étain ». Mais, à la température ordinaire, l'étain n'est pratiquement pas oxydé par l'air. Au point de vue chimique, l'étain, qui est bivalent dans les composés stanneux et quadrivalent dans les composés stanniques, se rapproche souvent de certains métalloïdes, comme le silicium. A température élevée, l'oxygène le transforme en oxyde stannique SnO_2 , avec incandescence; il se combine à froid au chlore et au brome. Il se décompose à 100 °C l'eau contenant des alcalis, auxquels son bioxyde se combine, mais n'agit guère sur les acides étendus, ses oxydes n'étant que faiblement basiques.

● **Principaux composés.** Pour obtenir l'oxyde stanneux ou protoxyde SnO , on prépare d'abord l'hydroxyde $\text{Sn}(\text{OH})_2$, blanc, par action de la potasse sur un sel stanneux, puis on chauffe; la déshydratation qui se produit donne le protoxyde cristallisé noir; celui-ci existe sous deux autres formes, l'une de teinte brun olive, l'autre rouge. L'oxyde stanneux est amphotère et peut donner des stannites, comme K_2SnO_3 .

Le bioxyde ou oxyde stannique SnO_2 existe à l'état naturel, cristallisé en octaèdres (*cassitérite*); on l'obtient sous la forme d'une poudre blanche amorphe en oxydant l'étain par l'acide azotique, et en calcinant le produit qui résulte de cette action. Il lui correspond plusieurs hydrates ayant des propriétés acides, notamment l'acide stannique H_2SnO_3 et l'acide métastannique $\text{H}_2\text{Sn}_2\text{O}_7$.

Le chlorure stanneux SnCl_2 , obtenu par action sur l'étain de l'acide chlorhydrique concentré et chaud, est blanc et possède une saveur astringente. Il est décomposé partiellement par l'eau, avec formation d'oxychlorures insolubles et d'acide chlorhydrique. Fixant aisément le chlore, pour donner du chlorure stannique, il est réducteur; aussi est-il employé comme rongeur en teinture : il enlève les couleurs obtenues à l'aide d'oxyde ferrique ou de bioxyde de manganèse, qu'il ramène à l'état de protoxydes, solubles dans les acides étendus.

Le chlorure stannique ou tétrachlorure d'étain SnCl_4 est obtenu par action du chlore sur le métal. C'est un liquide incolore, appelé jadis *liqueur fumante de Libavius*. Très avide d'eau, il répand en effet des fumées blanches au contact de l'air. Il est utilisé comme mordant en teinture.

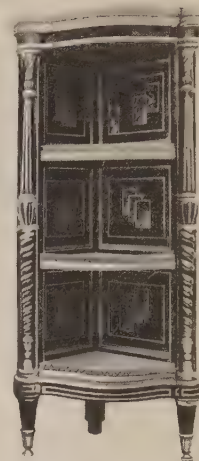
Un mélange de chlorure stanneux et de chlorure stannique produit dans les sels d'or un précipité rouge, la *pourpre de Cassius*, qui sert à dorer la porcelaine.

Le sulfure stanneux, qui résulte de l'action de l'hydrogène sulfuré sur un sel stanneux, est un solide brun insoluble. Le sulfure stannique, préparé de même façon avec un sel stannique, se présente sous forme de lamelles cristallines d'un beau jaune; sous le nom d'*or musif*, il sert à bronzer les objets de plâtre.

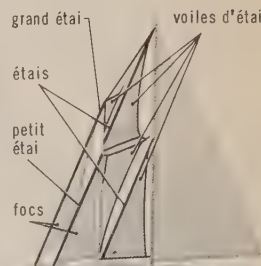
● **Caractères des sels d'étain.** Le zinc et le plomb précipitent l'étain de ses solutions salines, sous forme d'un dépôt brun spongieux. La potasse y produit un précipité blanc d'hydroxyde, soluble dans un excès de réactif. On distingue les sels stanneux des sels stanniques par action de l'hydrogène sulfuré : on obtient dans le premier cas un précipité brun et dans le second un précipité jaune.

— **Géogr. Production mondiale.** L'étain provient, pour la majeure partie, de la Fédération de Malaisie, de l'Indonésie, de la Bolivie, de l'Etat du Congo et de la Nigeria. La production de l'Europe est insignifiante. La Grande-Bretagne exploite encore quelques mines dans la Cornouailles. La majeure partie de l'étain de l'Asie du Sud-Est est raffinée à Singapour. Le plus gros consommateur est l'Amérique du Nord. (V. ZINC, carte zinc-plomb-étain.) [→ Biblio.]

— **Industr. Elaboration.** Le minerai d'étain le plus répandu est le bioxyde SnO_2 , ou *cassitérite*, mais il est généralement trop pauvre pour être réduit directement. Sa densité élevée (6,8) permet de le concentrer facilement. Après un broyage et un lavage qui élimine la gangue, et un triage magnétique qui retire les composés du fer, le minerai subit un grillage oxydant ou chlorurant, suivi d'un lavage à l'acide ou à l'hyposulfite de soude dans le cas d'un grillage chlorurant. Le minerai ainsi obtenu contient plus de 75 p. 100 de bioxyde. Mis dans des fours à réverbère avec du charbon et un fondant, il est amené à la température de



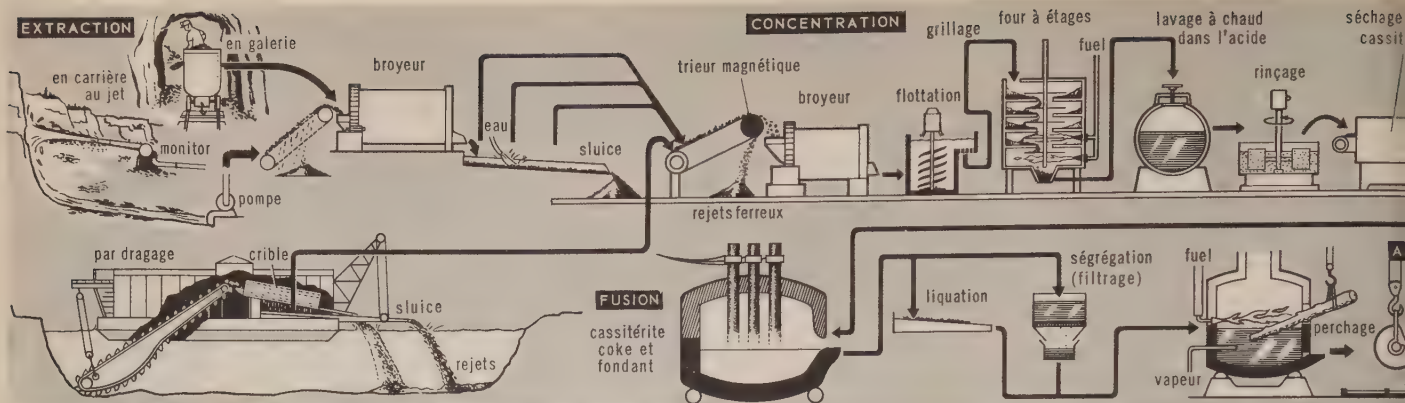
étagère d'angle art français du XVIII^e s. Victoria and Albert Museum, Londres



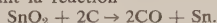
étai (mar.)



étai de mur



étain 1 200-1 300 °C. Le charbon réduit la cassitérite suivant la réaction



En même temps, il se forme une scorie riche en étain, qui sera traitée à nouveau ultérieurement. On obtient de l'étain brut que l'on raffine par liquation pour éliminer les impuretés qu'il contient.

La liquation est fondée sur l'écart important des points de fusion de l'étain (232 °C) et des autres métaux. Si l'on répand, à une température aussi proche que possible du point de fusion de l'étain, sur une surface inclinée, de l'étain renfermant ces métaux, l'étain s'écoulera, laissant des résidus, ou épines de liquation, formés d'alliages de métaux peu fusibles, tels que fer, cuivre, etc.

Le « perçage » consiste à introduire dans l'étain fondu une perche de bois vert, qui provoque un bouillonnement éliminant les éléments étrangers.

L'étain est récupéré des chutes de fer-blanc par deux procédés :

1° Par action d'un courant de chlore sur les paquets de fer-blanc préalablement séchés : on obtient du chlorure d'étain ;

2° Par électrolyse : les chutes de fer-blanc constituent l'anode d'un bain électrolytique, dont l'électrolyte est de la soude. On obtient de l'étain, qui est lavé et refondu.

● **Utilisation.** En raison de son inaltérabilité à l'air et de sa résistance à la corrosion de nombreux produits chimiques, l'étain est utilisé comme métal de protection pour le cuivre ou pour le fer. Ainsi l'industrie alimentaire l'emploie pour sa non-toxicité, soit sous forme de tubes ou de feuilles (le « papier d'étain » est maintenant remplacé par le « papier d'aluminium »), soit sous forme de revêtement d'étamage électrolytique ou au trempé, formant sur acier doux le « fer-blanc » (boîtes de conserves).

Des industries diverses utilisent également ce métal : l'industrie électrique, pour l'étamage des fils conducteurs ; les industries chimique et agricole, pour la confection de pièces ou le revêtement de canalisations, l'appareillage, et la préparation de composés d'étain (bioxyde pour peintures et émaux, sulfure pour la décoration, chlorure pour la teinture) ; l'industrie pharmaceutique, pour des tubes, des récipients ; l'industrie mécanique, pour des applications variées sous forme de tôles, feuillards étamés ou placages (plomb plaqué d'étain sur ses deux faces).

● **Alliages.** L'étain s'allie facilement au cuivre pour constituer les bronzes* ordinaires ou spéciaux ; industriellement, la teneur en étain peut atteindre 25 p. 100.

Les alliages riches en étain sont surtout utilisés pour confectionner les antifrictions* dits « alliages blancs », présentant une plasticité qui facilite le rodage du coussinet et l'absorption, par incrustation, des particules entraînées par le lubrifiant. Les compositions de ces alliages à base d'étain sont nombreuses ; les principales correspondent à une teneur en étain de 60 à 90 p. 100, avec 4 à 15 p. 100 d'antimoine, 0,5 à 15 p. 100 de plomb, 4 à 10 p. 100 de cuivre, et, parfois, une faible addition de cadmium. Ces compositions variées sont conditionnées par la structure micrographique que l'on recherche, formée d'une matrice plastique avec des cris-

taux durs de combinaison définie. L'étain entre jusqu'à une teneur de 20 p. 100 dans la composition des antifrictions à base de plomb, ou de plomb et d'antimoine.

En raison de son bas point de fusion, l'étain allié au plomb forme les différentes soldures dites « soudure pour ferblantiers » (45 à 65 p. 100 d'étain), « soudure pour chaudronniers ou zingueurs » (30 à 40 p. 100 d'étain) et « soudure pour plombiers » (25 p. 100 d'étain).

Avec l'antimoine (15 à 20 p. 100), qui le durcit, l'étain sert à confectionner les « poteries d'étain » et des robinets pour l'industrie chimique.

Depuis longtemps, des compositions ont été créées pour fabriquer des objets de services de table, cuillers, couverts, cafetières, etc. ; ainsi le *métal à la reine* (étain, antimoine, plomb, bismuth), servant à la fabrication de théières, cafetières ; le *métal anglais*, encore utilisé pour ces objets, et qui contient, avec l'étain, 10 p. 100 d'antimoine et 2 à 3 p. 100 de plomb et de cuivre.

Une application dans laquelle l'étain entre également en proportion notable (jusqu'à 25 p. 100) est l'élaboration des alliages* fusibles à point de fusion inférieur à 100 °C : alliages de Newton, Darcey, Lipowitz, Wood, etc. (→ *Biblio.*)

— **Pharm.** L'étain pulvérisé et l'oxyde d'étain sont prescrits *per os*, à la dose de 1 g par jour, dans les staphylococcies (furunculose), et à la dose de 5 à 20 g par jour, comme anthelminthique. Certains composés organiques de l'étain sont très toxiques.

ÉTAIN ou **ÉTEIN** n. m. Mar. V. ESTAIN.

ÉTAIN, ch.-l. de cant. de la Meuse (arrond. de Verdun), dans la Woëvre, sur l'Orne ; 2 575 hab. La ville avait été détruite pendant la Première Guerre mondiale. Eglise du XIII^e au XVI^e s., restaurée ; chœur du XVIII^e s. ; vitraux modernes. Hôtel de ville du XVIII^e s., également restauré. Fabrique d'objets en matières plastiques. Constructions mécaniques. Poterie.

ÉTAINIER n. m. Fondeur d'étain. || Fabricant d'étains artistiques.

ÉTAL n. m. (française *stall, position). Table sur laquelle on expose les denrées en vente sur les marchés : *Des ménagères palpaient l'orange et le citron sur les étals du marché en plein vent* (E. Henriot). || Table sur laquelle les bouchers débitent la viande : *Des étals en bois de hêtre.* || *Par extens.* Boutique de boucher. || Pl. des ÉTALS ou des ÉTALUX.

ÉTALAGE n. m. Exposition de marchandises offertes à la vente ; lieu où l'on expose ces marchandises : *Je m'arrêtai près d'un étalage de livres d'occasion* (Gide). || Ensemble des marchandises exposées : *Les étalages d'un grand magasin.* C'est une file d'étalages où de froides imaginations marchandes ont entassé chapelets, médailles, statuettes et coupe-papier (Barrès). || *Par extens.* Ensemble de choses éparées dans un même lieu : *Un étalage de paquets sur le sol de la salle d'attente.* || *Fig.* Exhibition complaisante et vaniteuse ; action de faire valoir : *Faire étalage de sa richesse. Etalage d'éloquence, d'esprit, de beaux sentiments. Si le romantisme est, comme on l'affirme, l'étalage de l'individu dans la littérature, les « Confes-*

sions » de Jean-Jacques fondaient donc, au premier coup, le romantisme (J. Lemaitre). *Faire étalage de ses qualités.* || *Pop.* Poitrine de femme montrée avec ostentation.

— **Arts décor.** *Décorateur d'étalage*, créateur de modèles d'étalage. (Il exerce professionnellement l'art de décorer les vitrines des stands. Le certificat de spécialisation pour la section « stands et étalages » est délivré, depuis 1949, par l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs, aux diplômés d'Etat décorateurs.)

— **Dr. admin.** Action d'étaler des marchandises. || *Redevance qui donne le droit d'étaler des marchandises sur la voie publique : Paye l'étalage.* (V. part. *encycl.*)

— **Féod.** *Droit d'étalage* (ou *d'establage*) droit perçu par le seigneur sur les étals de marchands.

— **Pêch.** Nom donné aux parcs à huître recevant ces mollusques avant leur complet développement. (L'étalage ne se trouve découvert que lors des plus basses marées.)

— **Text.** Première opération de filature du lin peigné, visant à transformer les poignées de lin peigné en un ruban continu. (Elle se fait sur une étaleuse.)

◆ **Plur. Métall.** Partie d'un haut fourneau qui se trouve au-dessous du ventre et au-dessus de la région des tuyères. (V. part. *encycl.*)

— **ENCYCL.** Dr. L'étalage fait par les commerçants qui disposent d'une boutique peut empiéter sur la voie publique, à moins d'autorisation spéciale de l'administration municipale. L'étalage fait par les marchands ambulants ou forains est soumis aux mesures que l'autorité municipale croit devoir prendre pour sa réglementation, à l'effet d'assurer commodité et la sûreté du passage sur la voie publique.

L'emploi du personnel aux étalages extérieurs des magasins est réglementé, notamment celui des femmes ou des enfants lorsque la température est inférieure à 0 °C. (→ *Biblio.*)

— **Métall.** Les *étalages*, partie d'un haut fourneau, ont la forme d'un tronc de cône rétréci vers le bas ; ils reposent sur l'ouvrage et sont construits en brique réfractaire moulée suivant la forme qu'ils doivent présenter. C'est dans les étalages des hauts fourneaux que s'achèvent les réactions sur les matières premières solides chargées ; à partie inférieure des étalages, ces matières sont prêtes à subir la fusion qui s'opère dans l'ouvrage. L'inclinaison des étalages a une influence sur la marche du haut fourneau et varie suivant le type de celui-ci ; leur pente ne doit pas être inférieure à 65°, et peut aller jusqu'à 75° environ. Dans la construction on fait en sorte que l'ouvrage et les étalages soient complètement indépendants de la cuve afin de pouvoir réparer les étalages sans toucher à la partie supérieure du haut fourneau.

ÉTALAGER v. tr. (Se conj. comme *manger*). Mettre en vitrine : *Étalager des marchandises.*

ÉTALAGISTE adj. et n. Qui étale ses marchandises sur les voies publiques : *Libraire étalagiste.* || *Autref.*, commis d'une maison de commerce chargé de disposer les marchandises sur des étagères. || *Auj.*, décorateur sachant mettre en valeur les marchandises, les objets mis en vente par présentation et la décoration d'un étalage.

Il doit posséder de nombreuses connaissances techniques et un sens commercial verti; avec des matériaux choisis parmi les objets à vendre, il compose son étalage comme il ferait d'un tableau, en tenant compte des trois éléments : construction, couleur, clairage.) || Vendeur exerçant son activité à l'étalage et s'attachant à attirer la clientèle vers son éventaire.

ÉTALE adj. (de *étaler*). Se dit de la mer quand, à la fin du jusant ou du flot, son niveau reste stationnaire. || Se dit d'une rivière, d'un flot, lorsque le niveau, après être monté au cours d'une crue, devient stationnaire. || Fig. Calme, immobile : *Ce bruit des vagues était encore plus paresseux, plus étale qu'à midi* (Camus).

— Mar. Navire étale, navire complètement arrêté.

— N. m. Moment où la mer ne change pas de niveau : *L'étale de la marée*.

ÉTALÉ, E adj. Bot. Se dit des organes qui forment un angle à peu près droit avec les parties du végétal sur lesquelles ils naissent : *Feuilles étalées*. Rameaux étalés. || Tige étalée, tige qui croît, naturellement, couchée sur le sol.

ÉTALEMENT n. m. Action d'étaler; état de ce qui est étalé : *L'étalement un peu criard de la vaste boutique* (A. Daudet). *L'étalement des paiements*. Entreprise où se pratique un étalement des vacances sur quatre mois. || Étalement des horaires, aménagement des horaires de travail ayant pour objet de supprimer les « pointes » quotidiennes en matière de transports et de consommation de gaz et d'électricité. || Étalement des vacances, aménagement de la période des congés et des vacances scolaires. (Il a pour objet de décaler dans une région ou dans une branche d'activité donnée la date des congés, en vue d'allonger la saison hôtelière et de faciliter les transports, d'encourager les bénéficiaires à utiliser tout ou partie de leurs congés pendant l'hiver.)

ÉTALER v. tr. (de *étal*). Exposer pour la vente : *Étaler des marchandises*. || Déployer largement : *Étaler une étoffe, son journal*. Une carte de France était étalée au milieu de la table (Hugo). || Étendre sur une surface : *Une clarté pâle qui étalait sur les ondes comme des disques de lumière* (Flaubert).

— Exposer, disposer en éparpillant : *Étaler des papiers sur un bureau; et, par anal. : Paris, autour d'eux, étalait son immensité grise [...]* où roulait une houle de toitures (Zola). || Fam. Faire tomber : *Étaler quelqu'un d'un coup de poing*. || Par extens. Laisser voir, faire voir avec ostentation, faire parade de : *Étaler des bijoux, sa toilette, ses richesses*. — Fig. Exposer avec ostentation : *Étaler son érudition*. *Étaler un concubinage honteux* (A. Daudet). || Démasquer afin de rendre évident : *Étaler le mal au grand jour*. || Répartir dans le temps : *Étaler l'application d'un plan, des paiements*. — LANGUE CLASS. et LITTÉR. Exposer (sans aucune idée défavorable), déployer largement : *Des réflexions qu'on étale dérangeant votre sensation naissante* (Taine). Bien que, pour étaler ses vertus immortelles, la force manque à vos esprits (Molière).

— Jeux. Étaler son jeu, montrer toutes les cartes que l'on a en main, en les étalant sur le tapis.

— Mar. Résister, se maintenir contre quelque chose : *Étaler un coup de vent, la marée*. || Étaler le courant, avoir une vitesse usée égale à celle du courant, quand on le remonte. || Étaler un navire, avoir la même vitesse que lui. || Étaler une voie d'eau, empêcher l'eau de monter davantage dans un compartiment envahi, en actionnant les pompes.

— Pêch. Tenir un poisson sans lui filer de ligne.

— SYN. : afficher, déployer, développer, exhiber, exposer.

— **S'ÉTALER** v. pr. Fam. Tomber de son long : *Puis, comme il s'entêtait, ses pieds s'accrochèrent, il s'étala, le nez au beau milieu des torchons* (Zola). || En parlant des choses, être étalé (au pr. et au fig.) : *Contre la muraille du temple, s'étalait une vigne dont les sarments étaient de verre et les grappes d'émeraude* (Flaubert). *Sur les volets pourpres d'un boucher israélite, s'étalaient en caractères hébraïques une enseigne dorée* (R. Martin du Gard). Érudition, esprit, scepti-

cisme qui s'étale de façon inopportune. || S'allonger avec nonchalance : *S'étaler sur l'herbe*.

ÉTALEUR n. m. Electr. Étalonneur d'ondes, syn. d'ABSORBEUR* D'ONDES.

ÉTALEUSE n. f. Machine utilisée pour faire l'étalage* dans la filature du lin.

— ENCycl. L'étaleuse comprend, à l'entrée, une table constituée de bandes de cuir sans fin. L'ouvrière étale sur cette table les poignées de lin peigné, en pratiquant un important recouvrement (d'un quart environ) des poignées successives. Le lin est ainsi conduit à une paire de cylindres d'alimentation, puis à une paire de cylindres délivreurs, entre lesquels s'opère un étirage important. Durant ce trajet, il est soutenu par des barrettes aiguillées. On recueille, à la sortie, le lin sous forme d'un ruban continu. En vue de réaliser des économies de main-d'œuvre, l'étaleuse est souvent placée directement à la sortie de la peigneuse, et son alimentation se fait mécaniquement.

ÉTALIER n. m. et adj. Qui tient un étal de boucher : *Garçon étalier*.

— Pêch. Établissement de pieux et de perches sur le bord de la mer, servant à tendre les filets de guideaux.

ÉTAIÈRES n. f. pl. Filet de pêche, tendu en forme de demi-cercle sur un étalier.

ÉTALINGUER v. tr. (esp. *entalingar*). Mar. Faire une étagure.

ÉTALINGURE n. f. Mar. Nœud destiné à nouer deux cordages ou un cordage à un anneau et formé de telle façon qu'il se resserre au fur et à mesure des efforts qu'il subit. (On dit aussi NŒUD D'ÉTALINGURE.) || *Étagure d'ancre*, manille qui sert à mailier une chaîne sur l'organe d'une ancre ou d'un coffre. (On dit aussi MANILLE D'ÉTALINGURE.) || *Étagure de chaîne*, fixation de la chaîne au fond du puits aux chaînes.

ÉTALLONDE (Dominique GAILLARD n°, officier français (1749 - Amiens apr. 1788). Poursuivi comme complice du chevalier de La Barre, il réussit à se sauver, mais fut condamné par contumace à avoir la main droite coupée, la langue arrachée, et à être brûlé vif. Il s'enrôla dans l'armée prussienne. Voltaire obtint de Frédéric II qu'il en fit un officier. Etallonde fut plus tard aide de camp du roi de Prusse. Ayant obtenu des lettres d'abolition, il entra en France en 1788. La Convention réhabilita sa mémoire en même temps que celle de La Barre.

ÉTA LOIR n. m. Planche sur laquelle on étale les ailes des papillons pendant quelques jours avant de les repiquer dans une boîte à collections.

ÉTALON n. m. (bas lat. *stallonem*; du germ. *stall*, écurie). Cheval entier, destiné à la reproduction. || *Étalon d'essai*, v. BOUTE-EN-TRAIN. || *Étalon rouleur*, celui que son propriétaire, au temps de la monte, conduit de ferme en ferme pour lui faire saillir les juments. || Fig. et fam. Homme ardent aux plaisirs de l'amour.

— Adj. : *Ane étalon*.

— ENCycl. Le choix des étalons est d'une grande importance pour la conservation des belles races de chevaux. En France, l'éleveur de chevaux qui ne dispose pas d'étalon personnel peut utiliser deux catégories d'étalons : les étalons appartenant à l'Etat, choisis et entretenus par l'Administration des haras, et mis à la disposition des éleveurs dans des stations de monte, dans les régions où l'étalonnage privé est insuffisant ou ne correspond pas aux intérêts des éleveurs; les étalons privés, appartenant à des étalonniers. Le choix de ces étalons n'appartient pas aux étalonniers. Ce sont des commissions officielles, nommées par l'Etat, qui décident de l'agrément des étalons pour la monte publique. Ces commissions, toutes puissantes dans leurs décisions, s'imposent comme règle de ne retenir pour la monte publique que des étalons de qualité. L'âge auquel on commence à utiliser les étalons est variable, mais il est rarement inférieur à trois ans pour les races de trait. A cet âge, l'étalon ne peut saillir, dans son année, qu'une cinquantaine de juments au maximum. Lorsqu'il a atteint son plein développement, à cinq ans, l'étalon peut couvrir une centaine de juments. A partir de cet âge, deux saillies par jour sont supportées faci-

lement, à condition d'affourager correctement.

Dans le cas des chevaux de course et de selle, l'utilisation des mâles comme étalons se pratique généralement après leur avoir fait faire une carrière dans la course ou en selle. Les étalons de pur sang ou de demi-sang ne font qu'une saillie par jour. (→ Biblio.)

ÉTALON n. m. (de l'anc. franç. *estel*, poteau, d'origine germ.). Métrol. Grandeur type servant à définir une unité. || Modèle, type légal des poids et des mesures : *Des étalons en cuivre sont remis à tous les vérificateurs des poids et mesures*.

— Monn. *Étalon monétaire*, métal dont la valeur commerciale correspond, en régime de frappe libre, à la valeur nominale. (La France, avant 1914, avait un système monétaire à double étalon : or et argent, dit « bimétallisme ». Le système est dit « monométallisme » s'il n'existe qu'un métal-étalon. Les pièces en métal-étalon ont pouvoir libératoire illimité.) || *Étalon de comptage*, flan de monnaies à l'aide duquel le contrôleur vérifie le nombre de flans accusés au moment de leur livraison.

— Sylvic. Se dit, en quelques régions, pour désigner le baliveau de l'âge de la dernière coupe.

— ENCycl. Métrol. C'est par un étalon que l'on définit l'unité d'un petit nombre de grandeurs de base (longueur, masse, temps, température, intensité lumineuse); l'unité des autres grandeurs est dérivée : c'est ainsi que l'unité de vitesse est le mètre par seconde. Depuis le 11 octobre 1960, l'étalon de longueur est la longueur d'onde dans le vide de la radiation correspondant à la transition entre les niveaux $2p_{10}$ et $5d_5$ de l'atome de krypton 86, longueur d'onde qui sert à la définition du mètre*. Cette longueur est une constante naturelle, car il est sous-entendu que l'atome ne doit pas être perturbé. Auparavant, depuis 1889, l'étalon de longueur était le prototype international du mètre en platine iridié gardé par le Bureau international des poids et mesures.

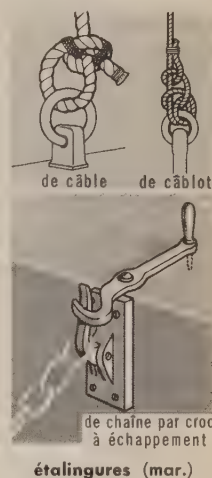
L'étalon de masse est le prototype international du kilogramme en platine iridié, gardé aussi au Bureau international.

L'étalon de temps est l'année tropique 1900, qui sert à la définition de la seconde; jusqu'à 1956, c'était le jour solaire moyen, qui a dû être abandonné à cause du ralentissement et des irrégularités de la rotation de la Terre. Il est envisagé de remplacer cet étalon par un étalon de fréquence, dont la fréquence serait une constante atomique ou moléculaire.

L'étalon de température qui définit l'échelle thermodynamique est le point triple de l'eau, auquel a été assigné par convention, en 1954, la valeur 273,16°K; dans cette échelle, la température du point de fusion de la glace est 273,15°K. Auparavant, l'intervalle de température entre le point de fusion de la glace et le point d'ébullition de l'eau était fixé à 100°K exactement.

L'étalon qui définit l'intensité lumineuse est le radiateur intégral, ou corps noir, à la température du point de congélation du platine. Les étalons précédents, choisis en raison de leur précision et de leur reproductibilité, sont d'un emploi difficile réservé à des laboratoires exceptionnellement bien équipés. Pour l'usage courant, des étalons secondaires, plus commodes et moins précis, existent sous des formes diverses : étalons électriques de résistance (bobines de manganine), de force électromotrice (éléments Weston), étalons photométriques (lampes électriques à filament incandescent), thermomètres à mercure étalons, etc. Ces étalons secondaires doivent être vérifiés dans un laboratoire officiel qui délivre un certificat d'étalonnage.

Les mesures précises de longueur se font dans l'industrie au moyen de règles divisées étalonnées, ou de cales-étalons. Il est devenu d'usage, dans la plupart des pays, d'ajuster ces étalons à la température de 20°C, et de les fabriquer avec un acier ayant une dilatation de 0,0115 mm par mètre et par degré. Les cales-étalons, inventées par l'armurier suédois Johannson, sont de petits blocs d'acier, le plus souvent de section prismatique, comportant deux faces opposées rigoureusement planes, parallèles et finement polies. La fabrication de ces cales est très délicate. Leur mesure s'établit exclusivement par voie optique, au moyen des franges d'interférences* lumineuses. La tolérance* sur



étalingures (mar.)



étaloir pour papillons



de *Ranunculus repens*
(nombre indéterminé)



de *Pisum sativum*
en deux groupes
(diadelphes)



de *Phyllanthus*
unies par les anthères
(synanthérées)



du blé



du chou commun
(de longues inégales)
4 et 2

étamines (bot.)



étambot

les distances séparant les deux faces parallèles servant à la mesure n'est que de quelques centièmes de microns pour les cales de haute précision. Elles doivent garder avec le temps leur précision : l'acier qui les constitue est donc traité et stabilisé. Pour éviter leur usure au cours des manipulations, leur surface est chromée. Pour opérer une mesure, on utilise un jeu complet d'environ cinquante cales, de dimensions comprises entre 1 mm et 0,01 mm. Par leur combinaison, il est facile de composer un nombre maximal de cotes. (→ Biblio.)

ÉTALONNAGE n. m. Zootechn. Spéculation ayant pour objet d'exploiter un étalon en lui faisant faire la monte.

ÉTALONNAGE ou **ÉTALONNEMENT** n. m. Détermination de la relation existant entre les indications d'un appareil de mesure et les valeurs de la grandeur à mesurer.

— **Physiq.** Etablissement de la graduation d'un instrument de mesure : *L'étalonnage d'un galvanomètre.*

ÉTALONNER v. tr. Zootechn. Saillir une jument, en parlant de l'étalon.

◆ **V. intr.** Servir d'étalon : *Cheval bon pour étalonner.*

ÉTALONNER v. tr. Comparer à un étalon.

ÉTALONNEUR n. m. Personne préposée à l'étalonnage.

ÉTALONNIER, ÈRE adj. Relatif aux étalons ou à l'industrie des propriétaires d'étalons. ◆ **N. m.** Celui qui possède des étalons et les loue pour la monte des poulinières.

ÉTAMER n. m. Action d'étamer les métaux ou les glaces, de recouvrir ces matières d'étain ; état de ce qui est étamé.

— **ENCYCL.** La fabrication de l'étain en feuille remonte au XIII^e s. On en a fait des ornements pour les cierges et pour les torches, et les peintres l'ont employé à l'enjolivement des poutres et solives, ainsi qu'à la décoration des armoiries. Les feuilles d'étain destinées aux peintres prenaient le nom d'*appeau*, et étaient teintes en jaune, aurore et rouge. En France, ce fut au XVI^e s. que l'on fit le plus abondant usage de cet appeau dans les travaux de décoration. L'action de recouvrir d'une couche de métal non oxydable, comme l'étain, les métaux facilement oxydables, comme le fer et le cuivre, était pratiquée par les Anciens, et les Gaulois étaient renommés pour étamer le cuivre. Des objets étamés, principalement des haches, ont été trouvés aussi bien en Chine qu'en Europe occidentale, datant de l'âge du bronze. L'étamage des glaces, longtemps considéré comme une des grandes découvertes de l'humanité, était une opération dangereuse, qu'a remplacée de nos jours l'argenture.

L'étamage proprement dit consiste, après avoir décapé certains métaux, à les recouvrir d'une légère couche d'étain, afin de les soustraire à l'action oxydante des agents atmosphériques et autres ; cette opération se fait au trempé dans un bain d'étain fondu, ou encore électrolytiquement, dans des bains de chlorure stanneux ou de stannate de sodium. On étame principalement le fer et le cuivre. L'étamage de la tôle d'acier extra-doux donne ce qu'on nomme communément le « fer-blanc ». L'étamage électrolytique de la tôle a supplanté le procédé au trempé en raison de l'économie de métal, de la régularité du dépôt et de la production en continu après le laminage. L'étamage du cuivre s'exécute surtout pour les ustensiles de cuisine et les fils conducteurs électriques (protection du cuivre de la corrosion par le soufre de l'isolant et facilité de soudage pour effectuer les jonctions). Pour l'étamage des glaces*, on applique sur une de leurs faces un amalgame d'étain et l'on chasse par la pression l'excédent de mercure, de façon à permettre à l'amalgame de se fixer sur le verre. L'étamage des globes de verre se fait au moyen d'un amalgame d'étain, de plomb et de bismuth.

ÉTAMBOT n. m. (anc. scand. **stafnbord*). Mar. Pièce de bois ou de métal formant la limite arrière de la carène. || *Courbe d'étambot*, pièce de bois courbe servant à réunir l'étambot à la quille dans les navires en bois. || *Faux étambot*, pièce de bois rapportée sur l'étambot et portant les ferrures du gouvernail.

— **ENCYCL.** L'étambot, incliné sur les navires

à voiles, est vertical sur les navires à hélice unique, qui ont deux étambots reliés par une forte armature. On appelle ces étambots *étambot arrière* et *étambot avant*, et le gouvernail est monté sur l'étambot arrière. Ces deux étambots forment le cadre et la cage dans lesquels tourne l'hélice ; ils sont terminés en biseau, au moyen d'un faux étambot, pour offrir moins de résistance à la marche. L'étambot sert de point d'appui au dernier couple, appelé *couple d'arçasse*, nom donné à toute la membrure arrière. Souvent, il n'y a qu'un étambot : le gouvernail est alors en porte à faux sur une croisse, forte armature reliée au talon de la quille et à l'étambot. Sur les navires en acier, l'étambot est une pièce très robuste, forgée ou moulée, percée pour le passage de l'arbre de l'hélice, reliée à la quille et à une semelle aplatée, à l'extrémité de laquelle s'engage la partie inférieure de la mèche du gouvernail. Sur les navires à trois hélices, l'étambot est analogue à celui des navires à hélice unique et contient une cage pour l'hélice centrale. Sur les navires à deux ou à quatre hélices, l'étambot est semblable à celui d'un navire à voiles, et sépare les deux groupes de propulseurs. (V. CAGE et COQUE.)

ÉTAMBRAI n. m. Mar. Renfort en bois ou en métal disposé sur un pont comme soubassement d'un appareil ou autour d'un trou servant de passage à un mât ou à une pièce mécanique. || *Coin d'étambrai*, chacun des morceaux de bois taillés en biseau qui servent à tenir les mâts dans une position fixe et à les coincer. || *Trou de l'étambrai de mât*, trou circulaire dans un pont pour le passage d'un mât.

ÉTAMER v. tr. (de *étain*). Déposer une couche d'étain sur une pièce métallique pour la préserver de l'oxydation : *Les ouvriers mêlaient ordinairement un tiers de plomb dans l'étain pour étamer le cuivre* (Buffon). || Mettre le tain d'une glace. (On utilisait autrefois ce verbe dans le sens général de « revêtir d'un métal », l'étamage étant le plus ancien procédé.)

— **S'ÉTAMER** v. pr. Recevoir une couche d'étain afin d'être préservé de l'oxydation.

ÉTAMEUR n. m. Ouvrier capable de conduire et d'entretenir un bain de zinc en fusion, destiné à la galvanisation de pièces métalliques par trempage à chaud.

◆ **Adj. m.** Qui sert à l'étamage.

ÉTAMIN, nom donné à l'étoile γ Dragon* ou γ Draconis. Magnit. 2,4. Type spectral K 5. (V. ÉTOILE.)

ÉTAMINE n. f. (lat. pop. **staminea*; de *stamen*, fil). Autrefois, étoffe (de crin, de soie ou de fil) qui était employée à tamiser, bluter, filtrer. || **Auj.**, tissu de coton uni ou broché, tissé lâche et transparent, employé plus spécialement pour les rideaux. || Sorte de canevas à tissage régulier, fabriqué en lin ou en coton et très apprêté. (On l'utilise en tapisserie.) || Etoffe de laine très légère. || **Fig. et fam.** Passer à l'étamine, par l'étamine, examiner sévèrement la conduite d'une personne, la qualité d'un ouvrage (sens transitif) ; être mis à l'épreuve (sens intransitif).

— **Equip. mén.** Morceau d'étoffe à travers lequel on passe les sauces et les coulis, en les foulant à la spatule.

— **Technol.** Pièce de laine qui sert à passer certaines préparations liquides et qu'on appelle aussi *BLANCHET*.

ÉTAMINE n. f. (lat. *stamen*). Organe sexuel mâle des végétaux à fleurs.

— **ENCYCL.** Une étamine complète comprend une partie inférieure grêle, le *filet*, une partie supérieure, l'*anthère*, portant deux loges polliniques qui produisent et contiennent le pollen, réunies par un connectif. La forme et le nombre des étamines varient suivant les plantes.

Si le nombre des étamines est égal à celui des pétales, l'androcée est *isostémone* ; s'il est le double, l'androcée est *diplostémone* ; s'il l'égale plusieurs fois, l'androcée est *polystémone*.

Si l'étamine s'insère sous le gynécée, elle est *hypogyne* (renoncule) ; si elle s'insère autour du gynécée, elle est *périgyne* (prunier) ; si elle s'insère au-dessus de l'ovaire, elle est *épigyne* (carotte). Si les étamines ne sont pas toutes égales, on les dit *didynames* ou *tétradyndames* selon que deux ou quatre étamines sont plus grandes que les autres ; si elles sont

indépendantes ou concrecentes, elles sont *monadelphes*, *diadelphes*, *polyadelphes*. Si la soudure a lieu par les anthères, les étamines sont *synanthérées*. L'étamine se *extrorse* lorsque l'anthère est tournée vers l'extérieur de la fleur, ce qui est exceptionnel (renonculacées). Une étamine est *médiflexe* lorsque le filet s'attache à sa base. Une étamine réduite à son filet (donc stérile) est une *staminode*. On appelle enfin *gynostème* l'organe sexuel hermaphrodite des orchidacées. Lorsque les étamines sont mûres avant le pistil de la même fleur, il y a *protandrie*. L'ouverture des loges polliniques (déhiscence) est dite *septi-*, *valvi-*, *pori-* ou *loculicida*, selon la forme et la position de la fente. Les étamines de l'épine-vinette sont remarquables par leur mouvement spontané : elle se rabattent sur le pistil en réalisant l'auto-fécondation de la fleur, fait exceptionnel dans le monde vivant.

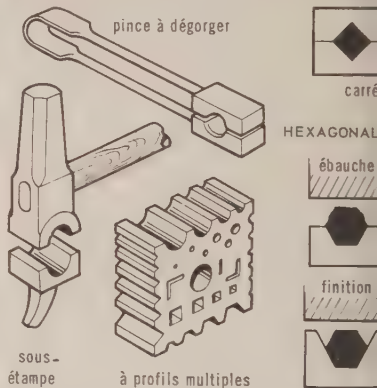
ÉTA MOIR n. m. Palette de bois garnie de fer-blanc, sur laquelle on frotte le fer à souder pour en faire l'essai.

ÉTAMPE n. m. Travail de forge ayant pour objet la rectification d'une pièce au moyen d'outils appelés *étampes*.*

— **ENCYCL.** L'étamage n'a pas pour objet l'allongement du métal. La pièce ayant été placée entre les deux étampes, l'ouvrier frappe sur l'étampe supérieure, en déplaçant la pièce à la demande. Il est parfois fait usage successivement de deux jeux d'étampes, l'un d'ébauçage, l'autre de finissage.

ÉTAMPE n. f. Outillage utilisé à la forge pour rectifier une pièce dont il présente la forme en creux. || Instrument en forme de poinçon qui sert à percer le fer à cheval aux endroits où doivent être placés les clous.

— **ENCYCL.** Une étampe peut être en sa seule partie, pour des formes simples ; le plus souvent, elle est en deux parties : dessus et dessous. Les étampes sont en acier mi-dur mais sont soumises à un traitement thermique spécial pour leur permettre de résister



aux chocs. Pour le travail à l'enclume, on place l'étampe du dessous dans l'œil, puis on tient l'étampe du dessus sur le métal. Tandis que le frappeur frappe sur l'étampe, le métal se déforme et vient épouser les contours de l'empreinte. A côté des étampes à main et d'enclume, il existe des étampes à pilon, plus grosses, permettant une plus grande rapidité dans le travail et surtout une plus grande constance dans l'obtention des dimensions.

ÉTAMPER v. tr. Rectifier une pièce à la forge au moyen d'outils appelés *étampes*. || Percer de trous un fer à cheval.

ÉTAMPERCHE n. f. Constr. Syn. de *ÉCOUPÉ* et de *ÉTAMPERCHE*.

— **Mar.** Mât vertical en treillis métallique disposé autour d'une cale pour supporter les échafaudages pendant la construction d'un navire.

ÉTAMPES, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise (arrond. de Rambouillet), au pied de la Beauce, au confluent de la Chalouette et de la Juine, sur la route de Paris à Orléans 11 890 hab. (*Étampos*). Cette ancienne place forte est aujourd'hui un marché actif et un carrefour ferroviaire et routier. Les nombreux monuments qu'elle conserve en font un centre touristique important. L'église Saint-Basile un remarquable portail roman (restauré)

as-reliefs et vitrail du xvi^e s. Notre-Dame-Fort conserve une crypte du xi^e s.; narxex surmonté d'un clocher roman dont laèche octogonale est cantonnée de quatre clochets, également surmontés chacun d'uneèche; la façade occidentale, le mur sud et le chevet sont crénelés; le portail sud (1150) est décoré de remarquables sculptures rappelant celles du portail royal de Chartres; vitraux du xvi^e s. (*les Sibylles*). L'église Saint-Gilles (du xii^e au xvi^e s.) avait été endommagée par les bombardements en 1944. Enfin, l'église Saint-Martin (xii^e et xiii^e s.) est précédée d'une tour penchée du xvi^e s. L'hôtel de ville, du xvi^e s. (restauré), abrite un musée archéologique. Des maisons anciennes et plusieurs hôtels, celui de Diane de Poitiers, peut-être dû à Jean Goujon, celui d'Anne de Pisseleu, flanqué d'une tourelle d'escalier, l'ancien manoir royal (fresque du xiv^e s.) complètent l'intérêt de la ville. Étampes est dominée par la tour Guinette, imposant donjon du xii^e s. au plan quadrilobé très rare. L'industrie est représentée par une fonderie, une fabrique d'aliments pour le bétail, un atelier de confection pour l'armée, une fabrique de matelas et de sièges de voitures. Patrie de Geoffroy Saint-Hilaire.

— Hist. Plusieurs conciles se tinrent aux x^e et xii^e s. dans cette ville, dont l'existence est attestée dès le vi^e s. Donnée, par Philippe de Bel, en apanage à Louis, comte d'Evreux, rigée en comté en 1327, Étampes devint lynché en 1386, en faveur de Jean de Brosse, mari d'Anne de Pisseleu. Le duché passa ensuite entre les mains de Diane de Poitiers, puis de Gabrielle d'Estrées (1598), et enfin de César, duc de Vendôme (1599) : il retourna à la Couronne en 1712. (→ Biblio.)

ÉTAMPES (Anne de Pisseleu, duchesse d'), favorite de François I^{er} (Fontaine-Lavanne, Picardie, 1508 - Heilly 1580). Elle fut, très jeune, reçue par Louise de Savoie au nombre de ses filles d'honneur. François I^{er} écrivit d'elle au retour de sa captivité en Espagne. Il la maria, en 1533, à Jean de Brosse, qu'il créa duc d'Étampes et gouverneur de Bretagne. Elle avait sur le roi un ascendant qu'elle devait à sa culture intellectuelle autant qu'à sa beauté. En politique, elle était hostile au connétable de Montmorency et alliée de l'amiral Chabot. Henri II, dès son avènement (1547), l'exila dans ses terres, où elle vécut dès lors obscurément.

ÉTAMPEUR n. m. Ouvrier qui étampe.

ÉTAMPEUSE n. f. Technol. Syn. d'ESTAMPEUSE.

ÉTAMPEUX n. m. Céram. Poinçon qu'on introduit dans la tête d'un moule de pipe, pour donner aux parois de celle-ci une épaisseur uniforme.

ÉTAMPON n. m. Céram. Outil servant à mouler les fourneaux de pipes en terre.

ÉTAMPURE n. f. Evaselement que présente un trou percé dans une plaque de métal. || Orifice rectangulaire situé à la face inférieure du fer du cheval, et destiné à loger la tête du clou. (Les étampures sont placées plus à gras à la branche externe du fer, c'est-à-dire qu'elles sont plus éloignées de la rive externe que sur la branche interne, où elles se trouvent, au contraire, près de la rive externe, c'est-à-dire à maigre.)

ÉTAMURE n. f. Alliage utilisé pour l'étamage, à base d'étain et de plomb. (Il contient de 15 à 30 p. 100 de plomb.) || Couche de cet alliage avec laquelle on étame un récipient.

ÉTANA, 13^e roi mythologique de la 1^{re} dynastie postdiluvienne de Kish (Sumer). Il aurait vécu quinze cents ans.

ÉTANCHE adj. (déverbal de *étancher*). Qui ne laisse point passer les liquides, les gaz : « Un nouveau, caisson étanche. » || Terrain étanche, qui possède un excédent trop considérable d'eau pour pouvoir s'assécher par seule absorption. || Fig. Fermé à toute distraction : *Je ferme les yeux et, dans mon esprit bien étanche, impénétrable, incorruptible, j'instruis paisiblement le procès* (G. Duhamel).

— Mar. Chaudière étanche, appareil évaporatoire qui n'a pas de fuites. || Cloison étanche, v. CLOISON. || Navire étanche, navire dont les liaisons ne suintent pas. || Pont étanche d'un canot, plancher d'un canot de sauvetage ne laissant pas passer l'eau.

◆ N. f. *A étanche d'eau*, de manière à ne pas laisser pénétrer d'eau : *Entretenir une toiture à étanche d'eau.*

ÉTANCHÉITÉ n. f. Qualité de ce qui est étanche.

ÉTANCHEMENT n. m. Action d'étancher.

ÉTANCHER v. tr. (lat. pop. **stancicare*; de *stare*, s'arrêter). Arrêter l'écoulement d'un liquide : *Un soldat étanchait le sang qui coulait de ses blessures* (Mérimée). || Rendre étanche : *Étancher un tonneau.* || Fig. *Étancher sa soif*, l'apaiser. || *Étancher ses larmes*, cesser d'en verser. || *Étancher les larmes de quelqu'un*, le consoler.

— Mar. *Étancher un compartiment*, le vider s'il y a de l'eau; le calfeutrer s'il suinte. || *Étancher une voie d'eau*, l'aveugler en bouchant le trou par lequel elle se produit.

— Trav. publ. Arrêter l'écoulement d'un canal par l'introduction d'un rideau vertical en béton noyé dans le talus des berges.

ÉTANÇON n. m. (de l'anc. franç. *ester*; du lat. *stare*, rester debout). Grosse pièce de bois disposée de manière à soutenir un mur ou un plancher qui menace ruine.

— Agric. Chacun des deux montants qui unissent l'âge au sep, dans une charrie.

— Min. Etaï, plus spécialement métallique.

|| *Étançon hydraulique*, type d'étançon métallique cylindrique, dans lequel le poinçon forme un piston soumis à la pression d'huile donnée par une petite pompe à main logée dans le corps de l'étançon.

— ENCYCL. Min. Un étançon métallique, dont on ajuste la hauteur à celle de la couche, se compose de deux pièces d'acier (le poinçon et le pied-guide) qui peuvent coulisser l'une dans l'autre, et qui sont maintenues en position par une serrure comportant généralement un coin de serrage métallique; le poinçon porte une tête, sur laquelle vient s'appuyer le chapeau ou la flandre de boiserie.

Les étançons métalliques sont plus chers et plus lourds que les buttes en bois, mais ils sont plus résistants, plus rapidement mis en place et, finalement, leur emploi est plus économique, car, grâce à leur facile récupération, ils servent un grand nombre de fois. Aussi leur emploi pour le soutènement des tailles s'est-il généralisé.

ÉTANÇONNEMENT n. m. Action d'étançonner; état de ce qui est étançonné.

ÉTANÇONNER v. tr. Soutenir par des étançons : *Étançonner un mur.* || Fig. *Étançonner* : *Cette assertion ne s'étançonne sur aucune preuve* (Huysmans).

ÉTANFICHE n. f. (de *étant*, part. prés. de l'anc. verbe *ester*, et de *fiche*). Hauteur de plusieurs lits de pierre qui font masse ensemble dans une carrière.

— Archit. Autrefois, colonnette ou meneau divisant verticalement une fenêtre. (Il y avait des fenêtres à plusieurs étanfiches.) [La forme ancienne du mot est ESTANFICHE.]

ÉTANG [etɑ̃] n. m. (lat. *stagnum*). Etendue d'eau stagnante, naturelle ou artificielle : *La côte méditerranéenne du Languedoc est bordée d'étangs.*

— ENCYCL. En général, les étangs diffèrent des lacs seulement par une profondeur et des dimensions plus faibles. S'ils sont naturels, il est rare qu'ils soient isolés et ils résultent avant tout de l'imperméabilité du sol (Sologne, Brie pouilleuse). Les étangs artificiels, créés pour le ravitaillement des villes en poisson, remontent souvent au Moyen Âge. Les lagunes côtières sont parfois appelées étangs (Landes, bas Languedoc). [V. LAC, LAGUNE, MARAIS.]

La principale utilité des étangs réside dans l'élevage et la multiplication des poissons : tanches, carpes, brochets, etc. Après chaque mise à sec, l'étang doit être curé et débarrassé de ses vases, qui, exposés à l'air, constituent un excellent engrais. Ensuite, après fumure, on sème sur le fond des plantes de prairie à tiges dures, qui, fauchées à la fin du printemps, formeront sur le sol un épais tapis-brosse contre lequel les reproducteurs se frotteront plus tard pour déposer leurs œufs. Dans la région de la Dombes, où les étangs sont nombreux, on pratique la pisciculture d'une façon rationnelle. Périodiquement, les étangs sont vidés et, pendant plusieurs années de suite, le sol est rendu à la culture. (→ Biblio.)

— Dr. rur. Les étangs font partie du domaine public, s'il s'agit d'étangs salés communiquant directement avec la mer. Les étangs particuliers sont soumis aux lois générales de la propriété et de la salubrité publiques. Ils appartiennent au propriétaire du sol qu'ils recouvrent.

Lorsque les eaux d'un étang restent en contrebas de la crête du déversoir, par suite d'une diminution dans leur volume, le propriétaire de l'étang conserve, néanmoins, ses droits sur les terrains qui se trouvent à sec; mais, d'un autre côté, il n'acquiert aucun droit sur les terres riveraines momentanément couvertes par les crues extraordinaires. Les poissons forment un accessoire des étangs et sont, à ce titre, rangés dans la classe des immeubles par destination. Ceux qui passent d'un étang dans un autre deviennent la propriété de celui à qui appartient ce dernier, pourvu qu'ils n'y aient point été attirés par fraude ou artifice.

Le vol de poissons dans les étangs et leur empoisonnement constituent des délits.

ÉTANGS (CANAL DES), partie du canal du Midi, qui, à l'E. de l'étang de Thau, traverse les étangs de Vic, de Pérols et de Mauguio; 38 km. Il se continue, par le canal de la Radelle, jusqu'au canal de Beaucaire.

ÉTANG-DU-NORD (L') ou **LA VERNIÈRE**, v. du Canada (Québec, dans les îles de la Madeleine; 4 000 hab. Pêche. Conserverie de homard. Huile de foie de morue. Entrepôt frigorifique.

ÉTANG-LA-VILLE (L'), comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Versailles), en bordure de la forêt de Marly; 1 180 hab. Eglise romane et gothique.

ÉTANG-SALÉ (L'), comm. de la Réunion (arrond. Sous-le-Vent), au N.-O. de Saint-Pierre; 5 200 hab. (1 600 aggl.). Station balnéaire sur la côte.

ÉTANT (BOIS EN). Sylvic. V. BOIS.

ÉTAPE n. f. (altér. de *estape*; du moyen néerl. *stapel*, entrepôt). Lieu d'arrêt marqué pour les troupes après une journée de marche : *Arriver à l'étape.* || Distance à parcourir pour arriver à l'étape : *Le sac d'argent n'était pas moins lourd et les bornes indifférentes ajoutaient sans cesse de nouveaux kilomètres à l'étape déjà longue* (R. Dorgèles). || Par anal. Endroit où s'arrête un voyageur, un coureur cycliste, pour prendre le repos ou pour passer la nuit : *Je ne parlerai pas de chaque étape du voyage* (Gide). || Distance parcourue en une journée : *Voyager par petites étapes. Course par étapes.* || Brûler l'étape, ne pas s'y arrêter. || Faire étape, s'arrêter. || Fig. Temps d'arrêt; point notable marqué par un fait important; période qui s'écoule entre deux de ces points : *Les étapes de la vie, de la civilisation, de l'humanité. Antioche marque la seconde étape des progrès du christianisme* (Renan). || Degré : *Mais ne plus posséder d'argent, ce n'est qu'une des étapes du dénuement* (Colette). || D'étape en étape, progressivement.

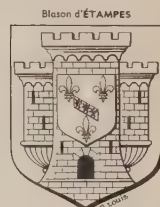
— LANGUE CLASS. Marché, entrepôt; ville commerçante, comptoir : *Alexandrie étant devenue la seule étape, cette étape grossit* (Montesquieu). || *Ville d'étape*, ville qui avait le privilège de recevoir, seule ou avec d'autres villes déterminées, certaines denrées, et d'en faire la distribution aux autres parties de l'Etat. (V. part. *encycl.*, Hist.)

— Mil. Au xviii^e s., fourniture de vivres et de fourrage préparée par les habitants d'une commune pour être distribuée à des troupes de passage. || *Zone des étapes*, nom donné, pendant la Première Guerre mondiale et jusqu'à la Seconde, à la zone* des arrières à l'échelon de l'armée*.

— ENCYCL. Hist. La route de Sardes à Suse, longue de 2 400 km, construite par Darios I^{er} au iv^e s. av. J.-C., fut probablement la première grande route pourvue d'étapes : au passage des fleuves et à toutes les haltes prévues, des postes militaires gardaient les hôtelleries, où des courriers et des chevaux se tenaient prêts à relayer les porteurs de dépêches. Le service des étapes fut ainsi à l'origine de la poste par chevaux; les Romains conservèrent plusieurs postes d'étape créés par les Perses en Asie Mineure; ils leur adjoignirent des postes de télégraphie optique, dont les vestiges sont



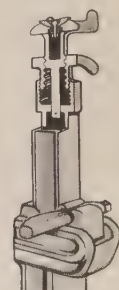
ÉTAMPES
tour penchée
de l'église Saint-Martin



Blason d'ÉTAMPES
De gueules à la tour crénelée d'or
flanquée de deux tourelles en
forme de guêrre du même, la tour
ouverte et ajourée de sable et
chargée d'un écusson d'azur à
trois fleurs de lis d'or brisé en
cœur d'un bâton perlé en bande
de gueules, chargé de trois lions
cœurs d'argent.



duchesse d'ÉTAMPES
école des Clouet
musée Condé, Chantilly



étançon (min.)

encore visibles. Le *cursus publicus* romain comportait une organisation étendue à tout l'Empire.

En France, la première détermination des gîtes d'étape prévus pour les troupes fut opérée sous Henri III. Louis XIII prescrivit en 1623 la formation de quatre grandes lignes d'étapes dans le royaume, et Louvois fit dresser une carte des étapes, qui, mise à jour en 1800 et en 1842, comptait, vers 1860, 1 200 localités, séparées sur les principaux itinéraires par des distances de 30 à 50 km. A la fin du XIX^e s. fut organisé un *service des étapes* chargé de préparer les mouvements des troupes sur les arrières des armées, où fut constituée une zone dite « des étapes », dirigée par un officier général appelé *directeur des étapes*. Les gîtes d'étape, organisés et contrôlés par ce service, étaient pourvus de troupes dites « d'étapes », qui en assuraient la sécurité. Le gîte d'étape le plus proche du front s'appelait *tête d'étape*. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le problème des étapes, dont l'importance s'est encore accrue, a été résolu dans l'ensemble logistique nouveau qui présida à l'organisation des bases*, des arrières* et des communications*.

● *Ville d'étape*. Dans l'Angleterre médiévale et sous les Tudors, le nom de *ville d'étape*, ou *étape*, désigne un lieu où s'effectuait obligatoirement le commerce de certains produits (laine brute, draps, cuirs, plomb), plus particulièrement l'exportation de la laine, et, par extension, l'association de marchands à laquelle le roi donne le monopole de ce commerce extérieur, en contrepartie de prêts et d'avances. Les premières étapes semblent avoir été constituées spontanément au XIII^e s. par les exportateurs anglais, sous le contrôle de leurs propres maires et conseils. L'importance des revenus tirés de la vente de la laine engage la monarchie à s'y intéresser et, vers 1294, Edouard I^{er} fixe l'étape des laines aux Pays-Bas pour faciliter l'emprunt qu'il veut y contracter. Le système se développe surtout sous Edouard III, dont les finances sont obérées par la guerre de Cent Ans. La défaillance des financiers italiens conduit le roi à accorder, en 1345, le quasi-monopole de l'exportation des laines à un consortium de marchands anglais, sous la direction de William de la Polo, moyennant des prêts gagés sur les droits — en accroissement constant — frappant ce commerce. Mais cette association fait faillite en 1349, et le Parlement s'insurge en 1351 contre les monopoles. Le système est pourtant réorganisé en 1361, car il est trop avantageux pour les marchands exportateurs, créanciers de la monarchie. Du moins le nouveau monopole, d'abord limité à l'Europe du Nord, généralisé plus tard, est-il accordé à une compagnie à charte groupant tous les gros marchands lainerais anglais. L'étape est fixée à Calais une première fois en 1363, puis à nouveau en 1399, et elle y demeurera jusqu'à la chute de la ville en 1558. Un acte de 1446 affirme la totalité des douanes et subsides sur la laine à la compagnie, qui, de son côté, se charge d'entretenir la garnison de Calais. L'institution a survécu à la défaite de 1558 et l'étape est installée en Angleterre en 1617; mais son rôle devient de plus en plus négligeable quand s'accuse la diminution des exportations de laine brute.

Étape (L'), roman de P. Bourget (1902). L'auteur y montre, par l'exemple du professeur Monneron, les dangers sociaux qui résultent de l'élévation trop brusque à une classe supérieure. Fils de paysans, Monneron s'est trouvé, par sa situation universitaire, porté dans un milieu auquel aucune hérédité, aucune tradition ne l'avaient préparé. Il a brûlé une *étape*. De là les désordres qui se produisent dans sa famille.

Étapes de la philosophie mathématique (LES), ouvrage de Léon Brunschvicg, paru en 1913, où il fait l'histoire de la pensée dans ses rapports avec les sciences, en particulier les mathématiques, et celle des divers systèmes élaborés à propos de ces rapports. Il y considère les mathématiques comme le sommet de la pensée humaine, et la réflexion sur les mathématiques comme la plus féconde qui soit dans toute l'histoire de la philosophie. Par elle, l'esprit se saisit lui-même dans son activité créatrice, intellec-

tuelle. Ainsi le spiritualisme de L. Brunschvicg, s'associe à l'intellectualisme et diffère du spiritualisme vitaliste de Bergson ou de Ravaisson.

ÉTAPIER n. m. Nom donné, jusqu'en 1789, à l'entrepreneur chargé de délivrer les vivres de route aux troupes en marche. (V. ÉTAPE.)

ÉTAPLES, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais (arrond. de Montreuil), à l'embouchure de la Canche; 7 758 hab. Etablissement important à l'époque gallo-romaine, Etaples est aujourd'hui un port de pêche actif. L'ancienne église (des XII^e et XV^e s.) a été détruite en 1944. Fabrique de filets. Construction de bateaux. Conserves de poisson. Patrie de Lefèvre d'Etaples.

— Hist. C'est le *Quantovicus* (Quantovic), ou *Stapulae*, d'où les escadres romaines appareillaient pour la Bretagne (Angleterre). Philippe Auguste en fit le principal port des flottes du Nord (1193). La paix y fut signée en 1492 entre Charles VIII et Henri VII d'Angleterre.

ÉTARQUE adj. Mar. Tout à fait hissé : *Hunier étarqué*.

ÉTARQUER v. tr. (de *étarque*). Mar. Hisser et tendre autant que possible : *Étarquer une voile*.

ÉTAT n. m. (lat. *status*; de *stare*, être debout). Manière d'être d'une chose : *Une route en mauvais état. Acheter une maison en bon état. Il s'informa aussitôt de l'état des affaires.* || Manière d'être physique ou morale d'une personne : *Ils étaient dans un état de grande défiance. Son état habituel était une tristesse profonde* (Chateaubriand). || Situation sociale ou professionnelle, condition : *L'état ecclésiastique. L'état militaire.* || Liste énumérative, inventaire, compte, mémoire : *Etat de frais. Etat des dépenses. Etat des lieux. Il est obligé de répondre à des interrogatoires, de remplir des états, de réunir des dossiers* (G. Duhamel).

— Loc. div. *Etat de nature*, état supposé des hommes avant toute civilisation. || *Etat de choses*, circonstances, conjonctures particulières : *Etat de choses qui ne peut durer.* || *Etat de la question*, point où est arrivé le développement d'une question. || *Être hors d'état*, ne pas pouvoir; ne plus pouvoir servir à rien. || *En l'état*, les choses étant ainsi : *En l'état, j'ai dû m'abstenir.* || *En tout état de cause*, dans toute supposition possible, dans tous les cas. || *Mettre en état*, préparer, rendre propre à : *S'il tournait les talons, ces misérables allaient sans doute mettre d'horribles mousquets en état et le cribler de balles* (Gobineau). || *Tenir en état*, conserver, tenir prêt. || *Faire état* de, s'appuyer sur, mettre en avant : *Faire état d'un témoignage pour se disculper.* || *Être en état* de, être en mesure de, capable de : *L'historien doit être en état de dire en toute sûreté quelles choses sont dans les textes, mais encore quelles choses n'y sont pas* (Fustel de Coulanges). || *Fam. Être, se mettre dans tous ses états*, être, se mettre dans une extrême agitation. || *Ironiq. Être dans un bel état*, être sale, déchiré, blessé, embarrassé, etc.

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Conjoncture, circonstance, situation d'une personne à un moment donné : *Ne craignons pas de faire paraître notre Princesse dans les différents états où elle a été* (Bossuet). || *Humeur, disposition* : *Mon père est en état de vous accorder tout* || *Il vous craint* (Corneille). || Situation éminente : *Avoir un état dans le monde*; et, par extens., train, équipage, manière de vivre : *En ce temps-là, M. de la Popelinière tenait grand état à Passy* (Sainte-Beuve). *Les petites bourgeoises portent un aussi grand état que les dames de qualité* (Acad., 1694). || *Habilleme*nt : *Où pouvez-vous donc prendre de quoi entretenir l'état que vous portez?* (Molière). || *Faire état* de, se proposer de : *Je serai alors à Paris, faisant état de m'y rendre la seconde fête* (Bossuet). — Estimer, faire cas de : *Aimez-vous le gâteau qu'on nomme petit chou?* — *Monsieur, j'en fais état, lorsqu'il est à la crème* (Rostand). — Compter sur, se tenir assuré de : *Faites état de cette somme pour un tel temps* (Acad., 1694). || *Faire état que*, compter que : *Je fais état qu'il y a là vingt mille hommes* (Acad., 1694).

— Ch. de f. *Etat parcellaire*, liste énumérative portant les nom, profession et domi-

cile des propriétaires des parcelles atteints par le tracé d'une ligne de chemin de fer.

— Chim. *Etat naissant*, situation des corps simples au moment où, se dégageant de leurs combinaisons, ils sont doués de propriétés particulièrement actives, parce que sans doute à l'état d'atomes et non de molécules.

— Dr. *Etat des personnes*, ensemble des qualités qui distinguent l'individu dans la cité et dans la famille, en ce qui touche la nationalité, le mariage, la filiation, la parenté, l'alliance, le nom, le domicile, la capacité. || *Etat civil*, mode de constatation de ces qualités; service public chargé de dresser sur des registres publics ces qualités. || *Acte de l'état civil*, acte instrumentaire destiné à constater tel ou tel élément de l'état d'une personne et rédigé par un officier de l'état civil : *Acte de naissance. Acte de mariage. Acte de décès*. (V. part. encycl.) || *Possession d'état*, situation d'une personne qui jouit en fait d'un certain état civil, par exemple l'état d'enfant légitime. || *Action d'état*, action en justice, relative à l'état des personnes. (V. part. encycl.) || *Mettre une affaire en état*, mettre une affaire dans des conditions telles que le tribunal puisse rendre son jugement. || *Etat exécutoire*, titre permettant le recouvrement des créances des personnes publiques. (V. part. encycl.) || *Etat estimatif*, relevé des biens meubles faisant l'objet d'un acte juridique, avec mention de leur valeur. || *Etat de frais*, relevé des dépenses et des émoluments dus à un officier ministériel. || *Etat des immeubles*, relevé des immeubles avec description de leur état matériel. || *Etat liquidatif*, acte terminant les opérations de partage d'une communauté de biens. || *Etat des lieux*, écrit constatant quel état se trouve un immeuble loué à l'entrepreneur du locataire. || *Etat matriciel*, inventaire qui sert de matrice pour l'assiette des impositions. || *Etat de services*, tableau énumérant les services d'un militaire ou d'un fonctionnaire.

— Electr. *Etat neutre*, état d'un corps ou d'un système dans lequel les quantités globales d'électricité des deux signes sont égales.

— Grav. Condition d'une planche aux différents stades de son exécution, depuis la première épreuve d'essai jusqu'à l'état définitif ou *état de tirage*. (On distingue principalement l'état avant la lettre, l'état à la lettre grise, l'état à la lettre noire.)

— Hist. Sous l'Ancien Régime, chacun des trois ordres du corps social : *Etat de la noblesse, état du clergé, tiers état*. || *Etats généraux, états provinciaux*, sous l'Ancien Régime, réunion des trois ordres en une seule assemblée générale ou provinciale jouissant de prérogatives, et notamment du vote des impôts et subsides. (V. part. encycl.) || *Pays d'état*, v. ÉLECTION. || *Tenir les états*, les présider au nom du roi. || *Salle des états*, salle où se faisait l'ouverture des sessions. || *Etats de bailliage et de sénéchaussée*, assemblées réunies très irrégulièrement, mais assez fréquemment aux XIV^e et XV^e s., dans le cadre des bailliages et des sénéchaussées, comprenant en général, mais non obligatoirement des représentants des trois ordres, désignés selon des modes très différents. (Leur origine, leurs pouvoirs, la fréquence de leurs sessions sont encore inconnus. Certains semblent relever uniquement du roi, d'autres d'un seigneur provincial; certains, enfin, relèvent de l'un et de l'autre, tels les états du duc de Bourbon convoqués par celui-ci sur l'ordre du roi avec lequel il partage le montant des subsides votés par eux. Leur déclin a été très précoce et parallèle à celui des autonomies locales; dès le XVI^e s., ils ne s'occupent plus que des questions d'intérêt strictement local et ils disparaissent presque tous au XVII^e s.)

— Linguist. *Verbes d'état* (par opposition aux *verbes d'action*), ceux qui expriment un état du sujet, comme être, devenir, paraître, etc.

— Magnét. *Etat neutre*, état d'une substance ferromagnétique qui n'a pas encore été soumise à une alimentation (état vierge) ou qui a été ramenée artificiellement à cet état. — Méd. *Période d'état*, période succédant à la phase pendant laquelle tous les signes d'une maladie se précisent et s'aggravent et qui est caractérisée par la stabilité relative des phénomènes morbides. (Elle répond au moment critique où les forces d'agression et de défense s'accroissent, mais tendent à s'équilibrer. Elle est d'une durée variable.)

néanmoins six à huit jours dans les infections aiguës.) || *Etat de mal*, série de crises revenant immédiatement les unes après les autres, sans que, dans leurs intervalles, le jet revienne à l'état normal. (L'expression « état de mal » s'applique surtout aux épileptiques gravement atteints, avec crises épileptiques, et aux asthmatiques.)

— *Métrol. Etat d'un chronomètre, d'une pendule ou d'un garde-temps*, différence existant entre l'heure exacte que l'on considère (sidérale, légale, locale, vraie, etc.) et l'indication fournie par le garde-temps dont on se sert.

— *Mil. Etat de guerre*, situation d'une nation qui, avec ou sans déclaration de guerre*, a ouvert les hostilités contre une ou plusieurs autres nations. || *Etat de siège*, *urgence*, *v. SIÈGE et URGENCE*.

— *Mor. Etat de nature*, état où se trouve l'homme si la société n'existait pas, selon certains penseurs, tels que J.-J. Rousseau, Hobbes, Grotius. (L'existence même d'un tel état a été contestée, puis considérée comme une pure abstraction hypothétique, l'homme isolé n'existant nulle part et la société s'étant révélée être l'un des facteurs constitutifs de l'homme, matériellement et intellectuellement.)

— *Physiq. Manière d'être des corps*, résultant du plus ou moins de cohésion entre les molécules. (On distingue en général trois états : l'état solide*, l'état liquide* et l'état gazeux*. Une autre classification permet de distinguer l'état cristallisé, caractérisé par son *anisotropie*, et l'état amorphe, doué d'*isotropie*.) || Ensemble des caractères permettant de préciser les propriétés d'un groupe de corps (physiques ou chimiques). || *Etat critique d'un corps*, état d'un corps qui se trouve à sa température et à sa pression critiques, c'est-à-dire dans des conditions où le liquide et le vapeur saturant ont des propriétés identiques. || *Principe de l'état initial et de l'état final*, *v. ENERGIE INTERNE*. || *Etats correspondants*, *v. CORRESPONDANT*. || *Equation d'état d'un gaz*, relation entre le volume, la pression et la température d'une masse gazeuse constante.

— *Sc. occult. Etat second*, phase de l'existence d'un sujet, ou médium, pendant laquelle celui-ci est gouverné par un autre centre intelligent et mène une vie distincte de la première, acquérant ainsi une nouvelle personnalité, qui peut disparaître de nombreuses fois en alternant avec l'autre.

— *Technol. Etat de surface*, nature et rugosité de la surface d'un corps.

— *Théol. Etat d'innocence*, selon la doctrine chrétienne, ignorance du mal et défaut de concupiscence où l'homme se trouvait avant sa chute. || *Etat de grâce*, état du fidèle uni à Dieu par la grâce (donc pur de péché grave). || *Grâce d'état*, secours particulier que Dieu accorde à chacun pour l'aider à remplir ses fonctions auxquelles il l'a destiné. (Se dit, dans le langage ordinaire, pour désigner les aptitudes nécessaires à chaque profession.)

— *ENCYCL. Dr. admin. Etat exécutoire*. L'Administration, lorsqu'elle veut recouvrer une créance de quelque nature qu'elle soit, met un *état exécutoire*, qu'elle adresse au débiteur. Faute d'opposition de celui-ci, il pourra être procédé à la mise en œuvre des moyens d'exécution sur les biens (saisie entre autres). Il y a là une situation qui avorise nettement l'Administration et constitue un privilège important, puisqu'elle n'a pas à s'adresser à un juge pour obtenir un *titre exécutoire*. Il est cependant aisé de détruire ce privilège en formant opposition dans les deux mois suivant la notification de l'état exécutoire, qui perd alors ses effets jusqu'à ce que le tribunal compétent ait statué.

— *Dr. civ. • Etat civil*. Trois faits principaux établissent des différences entre les individus et déterminent l'état civil de chacun : la nationalité, le mariage, la parenté ou alliance. L'état ne peut faire l'objet ni d'une cession, ni d'une renonciation, ni d'une transaction. Les preuves de l'état civil sont strictement réglementées par la loi. Les actions relatives à l'état obéissent à des dispositions particulières.

— *Actes de l'état civil*. La preuve des faits qui intéressent l'état des personnes (naissance, mariage, décès) se fait au moyen d'actes publics spéciaux, dressés à la mairie : les *actes de l'état civil*. Sous l'Ancien Régime, c'étaient les actes rédigés par les

curés des paroisses qui servaient d'actes de l'état civil (ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539). Le décret du 20 septembre 1792 et la loi du 28 pluviôse an III sécularisèrent les actes de l'état civil. (V. NOM.)

Il existe des textes spéciaux relatifs aux actes de l'état civil dressés au cours d'une traversée, aux armées, dans les hôpitaux, aux colonies, en temps de guerre (V. MILITAIRE). *Force probante*. Les actes de l'état civil sont des actes authentiques, qui font foi jusqu'à inscription de faux de tout ce que l'officier de l'état civil certifie avoir vu, entendu, constaté par lui-même.

Rectification des actes de l'état civil. Les erreurs ou omissions ne peuvent être réparées que par une décision de l'autorité judiciaire.

Registres. Les actes de l'état civil sont rédigés par le maire, sur un double registre. Ces registres doivent être cotés et parafés par le président du tribunal de grande instance. Les actes énoncent l'année, le jour et l'heure où ils sont reçus, les prénoms et nom de l'officier de l'état civil, les prénoms, noms, professions et domiciles de tous ceux qui y sont dénommés.

Les registres sont clos et arrêtés, par l'officier de l'état civil, à la fin de chaque année; et, dans le mois, l'un des doubles est déposé aux archives de la commune, l'autre au greffe du tribunal de grande instance.

Actes reçus à l'étranger. A l'étranger, les Français peuvent faire établir les actes de l'état civil dans les formes de l'Etat où ils résident, ou suivant les formes de la loi française, par nos agents diplomatiques ou consulaires.

Lorsqu'un acte concernant des Français est transmis au ministère des Affaires étrangères, il y reste déposé pour qu'il puisse en être délivré des expéditions.

● *Actions d'état*. Les principales sont les actions en réclamation ou en contestation d'état d'enfant légitime, les actions en recherche de paternité ou de maternité naturelles, l'action en désaveu, les actions en divorce, en séparation de corps, en nullité de mariage, etc. Elles sont, en général, strictement réglementées par la loi, tant au point de vue des personnes qui peuvent les intenter que des délais et des conditions de procédure. Elles sont de la compétence exclusive du tribunal civil. Lorsqu'un tribunal criminel est saisi d'un crime ou d'un délit emportant suppression d'état d'une personne, la poursuite doit être suspendue jusqu'à ce que la question d'état ait été jugée par le tribunal civil. (→ Biblio.)

— *Hist. • Etats généraux*. 1. *Définition et origines*. Sous l'Ancien Régime, les états généraux sont des assemblées convoquées par le roi de France pour traiter d'affaires importantes concernant l'Etat, et qui comprennent des représentants de toutes les provinces appartenant aux trois ordres (clergé, noblesse, tiers état). Les états généraux, auxquels on a longtemps attribué une lointaine origine (ils seraient issus, à travers la *Curia regis*, des *placita* mérovingiens, adaptés peu à peu au régime féodal), semblent être en réalité une création originale de la monarchie, soucieuse d'assurer avec ses sujets un contact plus étroit, à l'heure où ses responsabilités s'élargissaient; cette institution tenta de jouer un rôle politique indépendant, puis redevint un rouage commode de gouvernement.

Les avis sont également partagés quant aux premiers états généraux. La réunion du 8 avril 1302 à Paris, traditionnellement citée, semble être une simple assemblée de notables nommés et convoqués par Philippe le Bel pour le soutenir dans sa lutte contre Boniface VIII, bien plus que l'émanation des trois ordres à travers tout le royaume. Les mêmes réserves entourent l'assemblée de 1308 à Tours (convoquée pour approuver l'arrestation des Templiers, s'est-elle jamais réunie?), les assemblées de 1314 à Paris, de 1317, de 1320 à Pontoise, puis à Poitiers, de 1321 à Orléans, de 1329, 1333, 1343, enfin les deux assemblées de 1346, tenues à Paris et à Toulouse et représentant respectivement les Etats de langue d'oïl et ceux de langue d'oc. Tant par son recrutement que par ses délibérations, l'assemblée réunie en novembre 1347, après le désastre de Crécy, et qui vota de sévères remontrances, semble

constituer la première réunion des états généraux.

2. *Les états de 1356-1357 et de 1484 : l'essai de monarchie contrôlée*. Les états généraux convoqués à Paris en 1356 par le dauphin Charles, pendant la captivité de Jean le Bon, se réunissent en pleine crise. Compréhant surtout des délégués des pays de langue d'oïl (ceux de langue d'oc sont réunis parallèlement à Toulouse) et plusieurs fois réunis, ces états tentent de régénérer le royaume, affirmant leur droit éminent à la création de nouveaux impôts (mars 1356), demandant le renvoi des conseillers du roi et l'initiative des ordonnances pour une commission de 80 députés des états, exigeant que la désignation du haut personnel de l'administration royale et les questions de guerre et de paix leur soient réservées, proposant enfin la levée et l'entretien d'une armée de 30 000 hommes à leurs frais (oct. 1356). En 1357, ils demandent la périodicité des états et la création d'une commission de contrôle des services publics. La Grande Ordonnance du dauphin (mars) semble leur donner partiellement satisfaction; mais l'émeute parisienne, l'assassinat des maréchaux de Champagne et de Normandie sous les yeux du dauphin, qui convoque alors les états à Compiègne, puis celui d'Etienne Marcel déconsidèrent la tentative des états de devenir autre chose qu'un instrument à voter des subsides. Pendant près d'un siècle, et à l'exception de ceux de janvier 1413 qui précèdent la révolution cabochienne, les états généraux, dont la représentation est loin d'être nationale, sont réduits à ce modeste rôle.

Pourtant, à la faveur de la minorité de Charles VIII, se réunissent à Tours, du 15 janvier au 14 mars 1484, 250 à 284 députés, issus de toutes les provinces françaises; l'appellation « tiers état » apparaît pour la première fois dans les textes. Les prétentions affirmées en 1484 sont seulement verbales, mais révèlent l'esprit des états. Philippe Pot y prononce un remarquable discours sur le peuple « donateur de la chose publique » et sur l'origine élective de la monarchie; les députés critiquent le train de vie de l'Etat.

Le souvenir des états de 1356-1357 et de 1484 alimente, au XVI^e s., les prétentions illimitées des états généraux, à l'heure même où le développement de l'absolutisme royal rend vaines ces prétentions, et où le roi, de ce fait, ne les convoque plus, où les états de langue d'oïl disparaissent et où ceux de langue d'oc survivent depuis 1361 sous la forme d'états provinciaux. Les états s'affirment gardiens des lois fondamentales du royaume et seuls détenteurs du droit de consentir l'impôt; ils réclament de plus la périodicité, car ils sont désarmés par l'irrégularité de leurs réunions et par l'octroi de subsides non subordonnés à la satisfaction de leurs doléances.

3. *L'organisation des états généraux au XVI^e s.* La royauté a de nouveau recours à eux dans la seconde moitié du XVI^e s., pour lever certains subsides ou pour établir la paix entre catholiques et réformés. Devenant alors un rouage administratif, les états (Orléans, 1560; Pontoise, 1561; Blois, 1576-1577, 1588-1589; Paris, 1593) sont plus nettement organisés.

Les élections se font sur ordre du roi, par lettres patentes largement publiées; elles ont lieu dans le cadre des circonscriptions administratives courantes. Les membres des assemblées de bailliage qui députent aux états généraux groupent, en général, tous les nobles détenteurs de fiefs et les prêtres séculiers, ainsi que les représentants des chapitres et des monastères; les délégués du tiers état comprennent, d'une part, les représentants des communautés rurales, dont tous les membres sont consultés, mais dans le cadre d'un système à plusieurs degrés, et, d'autre part, ceux des habitants des villes, dont seules les notabilités sont représentées (officiers de justice, chefs de quartier, échevins).

L'assemblée de bailliage réunit alors les délégués des trois ordres, qui élisent en général chacun leur député et rédigent leur cahier de doléances; parfois, l'élection se fait en commun, le vote aux états généraux ayant lieu par bailliage et non par tête. Les délégations sont donc composées de ces députés de bailliages, grossis parfois de représentants des états provinciaux (Languedoc, Bourgogne,

Dauphiné) et de certaines villes (Paris, La Rochelle, Marseille, Rouen, Amiens). Les effectifs réunis sont variables : 39 députés en 1561 à Pontoise, 326 en 1576 (dont 104 du clergé, 72 de la noblesse, 150 du tiers), 505 en 1588, 128 en 1593 (états de la Ligue).

Les sessions débutent, en principe, par une somptueuse séance royale, au cours de laquelle le chancelier annonce le motif de la convocation. Chaque ordre se retire alors pour délibérer — des délégations assurant le contact entre les ordres —, élit un bureau (président, secrétaire, orateur), vérifie les pouvoirs des députés, fond en un seul cahier de doléances les cahiers de bailliage. En une ou plusieurs séances communes, les orateurs des trois ordres répondent aux questions posées, refusant, en général, d'accorder de nouveaux subsides, en vertu du mandat impératif dont ils sont dépositaires — qui facilite leur dérobade —, puis soumettent au roi leur cahier en une séance solennelle de clôture.

Le Conseil du roi examine les cahiers après la dispersion des états; aussi les députés cherchent-ils vainement à imposer une commission qui reste en rapport avec le Conseil; celui-ci tient d'ailleurs compte du contenu des cahiers dans la mesure du possible. Le renforcement de l'autorité monarchique avec l'avènement de Henri IV entraîne de nou-

est décidée par un arrêt en Conseil du 5 juillet 1788 et par l'édit du 2 août, qui fixe leur réunion au 1^{er} mai 1789. Sur le rapport de Necker (27 déc. 1788), et pour enlever aux privilégiés le contrôle des états généraux, dont ils espèrent faire une machine de guerre contre la royauté, le roi décide de modifier la représentation électorale des bailliages en fonction de leur population et de doubler le tiers selon les vœux du parti patriote, qui s'exprime par des réunions et surtout par des brochures (*Essai sur les privilèges*, de Sieyès). Les lettres royales du 24 janvier 1789 fixent alors les principales modalités d'élection. Le bailliage demeure la circonscription de base, au sein de laquelle, pour les deux ordres privilégiés, le suffrage est universel et direct; le tiers bénéficie d'un suffrage presque aussi large (tous ses membres âgés de vingt-cinq ans et imposés sont électeurs), mais plus complexe, car le scrutin est à deux degrés dans les villes (désignation des électeurs par les officiers, les corporations et les plus imposés) et à trois degrés dans les campagnes (où la paroisse forme la circonscription primaire).

Peu après le 24 janvier se forment les assemblées de bailliage, où chaque ordre élabore son cahier* de doléances. La rédaction des cahiers révèle, outre les aspirations de chaque ordre, les conflits qui opposent les curés aux

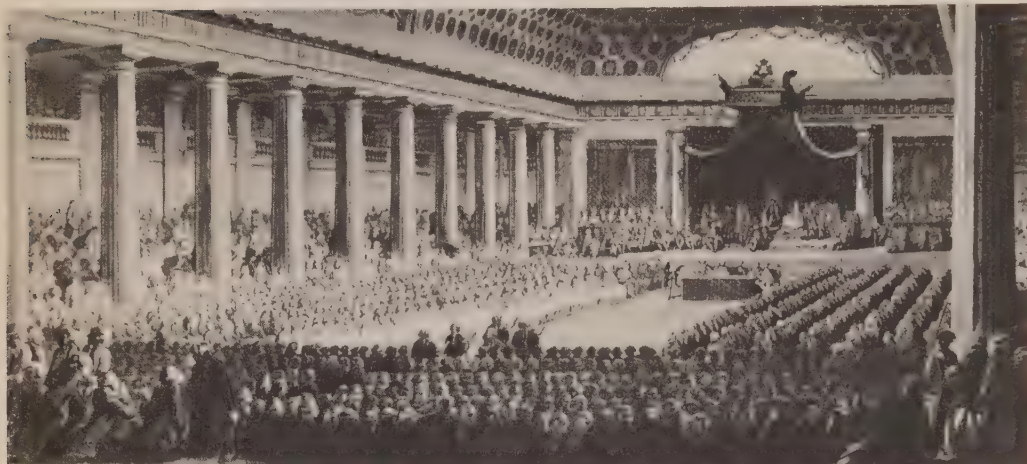
de servir de caution aux expédients financiers du gouvernement. Dès le 6 mai, le tiers appuyé par une partie du clergé, réclame une délibération commune pour la vérification des pouvoirs, posant implicitement le principe de vote par tête, sans lequel le doublement de sa représentation restait inutile. Les attermoissements de la noblesse incitent le tiers, après une ultime invitation aux deux ordres privilégiés, à procéder seul à la vérification des pouvoirs des députés des trois ordres (12 juin). Rejoint par trois curés poitevins le 13, par seize autres du 14 au 16, le tiers représentant les 96/100 de la nation, se proclame Assemblée nationale (motion de Sieyès, dépositaire du droit de consentir l'impôt) (17 juin). L'acceptation de cette décision par le clergé le 19 juin, le serment du Jeu de Paume (20 juin), la séance royale du 21 (refus du tiers de se séparer sur l'ordre du roi), enfin le ralliement de nombreux ecclésiastiques et nobles à la cause du tiers aboutissent à la reconnaissance du fait accompli par le souverain (27 juin). Les trois ordres de libérant désormais officiellement en commun les Etats généraux ont définitivement vécu et pour consacrer cette transformation, l'Assemblée se proclame constituante (9 juillet 1789) [V. ASSEMBLÉE nationale constituante.]

● *Etats provinciaux*. 1. *Définition et origines*. On appelle « états provinciaux » la réunion des représentants des trois ordres d'une province, convoqués périodiquement pour l'exercice de certaines attributions dont l'une des principales attributions est le vote de l'impôt. Au milieu du xiv^e s., l'usage est solidement implanté dans le domaine royal et dans l'ensemble du royaume, les possesseurs des grands fiefs prenant l'habitude de réunir de telles assemblées sur leurs domaines. Ces assemblées subsistent lors de leur rattachement au domaine royal, alors que dans celui-ci elles tombent en désuétude dès le xv^e s., quand le roi se sent assez fort pour imposer l'impôt sans leur consentement. Jusqu'au milieu du xiv^e s., ces assemblées présentent la plus grande diversité, réunies à l'échelon du bailliage (Tours, Caen, Coten, Alençon) ou de la sénéchaussée (Beaucaire, Carcassonne, Toulouse), de l'évêché (Bourges, Chartres, Lisieux, Vivarais, Gévaudan), d'une province métropolitaine (Rouen) ou d'un pays : Haut-Limousin, Bas-Limousin, etc. Il existe ainsi une quarantaine de pays d'assemblées régionales.

Dans la seconde moitié du xiv^e s., leur nombre diminue et l'institution acquiert une régularité : l'impôt créé et admis, elles doivent le voter et veiller au maintien des privilèges régionaux accordés par les rois qui fixaient les exemptions fiscales et recoulevaient la convocation obligatoire des états à chaque demande de subsides exceptionnelles. Au début du xiv^e s., la liste des états provinciaux comprend la Normandie, Languedoc, la Bourgogne, le Dauphiné, Guyenne, la Touraine, la Bretagne, le Limousin, l'Orléanais, le Maine, l'Anjou, l'Auvergne (Haute- et Basse-), la Marche, le Bourbonnais, la Provence, l'Artois. En marge de certains de ces états provinciaux existent d'états particuliers (Vivarais, Velay, Gévaudan, Rouergue, Quercy, Albigeois, Castre pour le Languedoc; Mâconnais, Charolais, Auxerre, pour la Bourgogne; Périgord, Agenais, pour la Guyenne), qui sont parfois de simples éléments des états provinciaux, mais parfois se réunissent en assemblées plénières dans leur cadre propre. Ces états ou les premiers déclinent avec le fléchissement des autonomies locales sous les coups des « commissaires départis », futurs intendants.

2. *Fonctionnement des états provinciaux*. Composés selon des modes très différents, les états provinciaux se distinguent par la structure de leur représentation : en Normandie, celle du tiers est proportionnelle, en fait à son importance numérique; en Auvergne les ordres privilégiés, à l'exclusion de leurs syndics, sont écartés au profit des députés de treize villes; en Languedoc, les états sont contrôlés par les délégués urbains, les communautés rurales étant écartées des élections; les nobles s'abstiennent; en Bretagne, au contraire, tous les nobles obtiennent finalement le droit de siéger, alors que le tiers peut envoyer aux états que 25 députés urbains (fin xvi^e s.).

Ces assemblées, qui ne se réunissent que sur l'ordre du roi et pour une session en principe annuelle, mais fort brève (cinq jours), d'



États généraux
(5 mai 1789)
gravure d'après Monet
cabinet des Estampes

veau l'effacement des états généraux, qui ne seront plus convoqués qu'à deux reprises, et à la faveur de nouvelles difficultés financières, accentuées par une crise de l'autorité royale (régence en 1614, opposition parlementaire en 1789).

4. *Etats généraux de 1614*. Convoqués à Paris aux Grands Augustins, les états généraux d'octobre 1614 à 1615, composés de 464 députés (140 du clergé, 132 de la noblesse, 192 [dont 131 officiers] du tiers), aboutissent à un échec complet, du fait de l'opposition des ordres, le tiers n'acceptant la suppression de la « paulette », réclamée par la noblesse, que si celle-ci consent à une diminution des tailles et des pensions dont elle vit; de même, le tiers gallican s'oppose au clergé ultramontain en ce qui concerne l'indépendance de la personne royale à l'égard du Saint-Siège. Finalement, le jeune roi et sa mère, profitant de ces divisions, remercient les députés. Comme ils s'attardent à Paris, le souverain leur fait connaître, à titre individuel, quelques mesures arrêtées par lui en considération des doléances : suppression de la vénalité des charges, établissement d'une chambre de justice pour juger les financiers compromis. Les états de 1614 n'avaient eu qu'un résultat pratique : révéler la personnalité de Richelieu, qui, en contribuant bientôt au renforcement de l'absolutisme royal, devait rendre inutile, jusqu'en 1789, la convocation des états généraux.

5. *Etats généraux de 1789*. Réclamée, en fait, à la faveur de la crise financière, par les privilégiés qui veulent participer à la gestion des affaires publiques (assemblée des notables de 1787, assemblée de Vizille du 21 juin 1788), la convocation des états généraux, à laquelle le roi songe dès novembre 1787,

prélats, les hobereaux à la haute noblesse, etc. Pour le tiers des campagnes, des modèles de cahiers circulent, émanant de l'administration ou de « patriotes » en vue (ce sont souvent des curés); dans les villes, les avocats et hommes de loi sont chargés de la rédaction. Les revendications des trois ordres, dans l'ensemble modérées, demandent la fin du despotisme ministériel, une Constitution garante des droits individuels, des droits de la nation (périodicité des états) et de l'égalité fiscale, la suppression des intendants, la plus large décentralisation, révélatrice du maintien des particularismes provinciaux. Le tiers s'oppose aux deux autres ordres quand il réclame la suppression des privilèges, mais il recueille l'appui de la noblesse — contre le clergé — quand il réclame les libertés de conscience et d'expression.

Les élections, marquées par de nombreuses abstentions (11 706 votants à Paris sur les 50 000 électeurs du tiers), aboutissent à la désignation de 1 139 députés : 270 représentant la noblesse (dont 90 libéraux environ), 291 le clergé (dont 205 curés) et 578 le tiers état (dont 3 ecclésiastiques, tel Sieyès à Paris, 11 nobles, tel Mirabeau à Aix et Marseille, et plus de 300 hommes de loi).

Après la réception du 2 mai par le roi au château de Versailles, puis la procession du saint sacrement à Saint-Louis (4 mai), les députés assistent à la séance d'ouverture des Etats généraux en la salle des Menus-Plaisirs (5 mai). Les harangues inaugurales du roi, du garde des Sceaux, Barentin, qui les met en garde contre les innovations dangereuses de Necker, qui reconnaît un déficit de 56 millions et promet de remédier à l'inégalité des impôts, déçoivent les députés réunis dans l'espoir de réformer les institutions et non

signent des commissions intérieures, formées, en Provence, par exemple, des *procureurs du pays*, et qui finissent par constituer un organisme distinct et permanent, l'*Assemblée générale des communautés*, nanti d'attributions exécutives de finance et d'administration. Les états nomment, en outre, leurs officiers (un procureur général-syndic, qui est permanent, un greffier, un trésorier, etc.) chargés d'administrer le budget de leur province. En fait, le roi limite leurs prérogatives en les faisant surveiller par ses *commissaires* gouverneur, président du parlement, trésorier général des Finances, chargés de les convoquer, de leur transmettre les désirs du roi, de satisfaire (de leur propre autorité) leurs menues doléances.

L'attribution essentielle des états provinciaux était de voter l'impôt, dit « don gratuit », puisqu'il ne pouvait être levé, en principe, sans le consentement des sujets. En fait, l'usage voulait que les états votent automatiquement l'impôt demandé et ne discutent que les crues et subsides extraordinaires. Les états ont, en outre, une compétence administrative locale (réforme et rédaction des coutumes, logement de la troupe, police, charrois et travaux publics), et ils pratiquent une politique économique personnelle, de caractère nettement protectionniste, veillant au maintien des hauts tarifs douaniers. Exceptionnellement, ils peuvent jouer un rôle politique, si tel est l'intérêt de la royauté et dans le cas où celle-ci veut éviter le dangereux recours aux états généraux : refus des états de Bourgogne d'accepter les clauses du traité de Madrid (1526); acceptation par les états de Bretagne de l'annexion définitive du duché au royaume (1532).

Le renforcement de l'absolutisme royal au XVII^e et au XVIII^e s. rend moins nécessaire le recours à leurs services, et les états provinciaux disparaissent peu à peu, ne subsistant, à l'exception du Languedoc, que dans les provinces rattachées tardivement au domaine royal (Bourgogne, Bretagne, Provence, Dauphiné, Artois, Hainaut, Cambrésis, Flandre), ou isolées du reste du royaume par leur éloignement ou leur cadre géographique (Béarn, Bigorre, Foix, Labour, Soule). Ce sont ces provinces qui formaient, à la veille de la Révolution, et par opposition aux pays d'élection, les pays d'états.

En fait, à l'exception du rôle fort important joué par eux dans la révision et la rédaction des coutumes au XVI^e s., les états provinciaux n'ont eu qu'une action fort effacée. Les égard relatifs du pouvoir pour les pays d'états expliquent en partie pourquoi les rédacteurs de certains cahiers de doléances demandèrent en 1789 le rétablissement des états provinciaux, protecteurs des particularismes locaux face à l'absolutisme centralisateur des intendants : la résurrection des états du Dauphiné à Vizille, demandant, le 21 juillet 1788, le doublement du tiers et faisant valoir leur droit de consentir l'impôt, n'est sans doute pas étrangère à ce renouveau tardif de popularité. (→ *Biblio.*)

— *Métrol.* De nos jours, les astronomes prennent uniquement en considération non pas l'état d'un chronomètre (avance ou retard), susceptible d'introduire des erreurs de signes, mais la *correction de chronomètre*, quantité toujours positive qu'il faut ajouter à l'heure lue pour avoir l'heure exacte. Un chronomètre avançant de 3 mn est dit avoir une correction de 23 h 57 mn.

ÉTAT n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Nation, ou groupe de nations, organisée et soumise à un gouvernement et à des lois communes : *Les grands États européens*. || Forme de ce gouvernement : *État monarchique. État démocratique*. || Gouvernement, administration supérieure de l'État : *Conflits entre l'État et les municipalités*. || *Char de l'État, vaisseau de l'État*, gouvernement représenté, par métaphore et le plus souvent plaisamment, sous la figure d'un char ou d'un vaisseau. || *État mi-souverain*, État placé, par suite d'un lien de subordination, généralement imposé par la force, sous la dépendance d'un autre État. (Au XIX^e s., ses formes les plus usuelles étaient la vassalité, le protectorat, l'autonomie coloniale.) || *État placé sous tutelle* (ancien. *sous mandat*), colonie allemande, italienne ou japonaise dont, au lendemain des deux guerres mondiales, l'administration a été confiée à

une des grandes puissances victorieuses, en vue de la préparer à son indépendance. || *État protégé*, v. *PROTECTORAT*. || *État souverain*, État indépendant, jouissant, tant au point de vue interne qu'externe, de toute la liberté possible. (Le développement du droit international tend, dans une certaine mesure, à restreindre la souveraineté des divers États civilisés.) || *État unitaire*, État simple, dont aucune circonscription administrative ne jouit d'autonomie politique. || *Chef de l'État*, personnalité qui est à la tête du gouvernement, comme souverain ou à un autre titre : *Atteindre à la vie du chef de l'État*. || *Ministre d'État*, personnalité politique qui apporte l'appui de son parti ou de son autorité au gouvernement, sans qu'il lui soit attribué un département ministériel particulier. (Dans certains cabinets, les ministres d'État ont reçu des missions définies de représentation auprès des organismes internationaux ou dans les institutions de la Communauté; parfois, il leur a été confié des tâches de coordination.) [V. part. *encycl.*, *Hist.*, et *GOVERNEMENT*.] || *Secrétaire d'État*, v. *GOVERNEMENT* et *SECRÉTAIRE*. || *Sous-secrétaire d'État*, v. *GOVERNEMENT* et *SOUS-SECRÉTAIRE*. || *Affaire d'État*, affaire qui est du ressort du gouvernement et qui touche à l'intérêt public; dans le langage ordinaire, affaire importante : *Dans certaines familles, l'emploi des vacances est une affaire d'État*. || *Coup d'État*, violation délibérée des formes constitutionnelles par un gouvernement, une assemblée ou un groupe de personnes qui détiennent l'autorité. || *Homme d'État*, personne initiée à la science du gouvernement ou jouant un des premiers rôles dans l'administration du pays : *On compte plus de politiciens que d'hommes d'État*. || *Raison d'État*, considérations au nom desquelles un gouvernement place l'intérêt de l'État au-dessus des principes ordinairement regus. || *Religion d'État*, religion que le gouvernement admet et protège, à l'exclusion des autres. || *Secret d'État*, secret important ayant trait au gouvernement d'un État ou à ses rapports avec les États voisins, et auquel ne sont initiés que les hommes qui participent au gouvernement.

— *LANGUE CLASS.* *Coup d'État*, décision grave, qui met en jeu les intérêts de tout l'État : *Il faut le recevoir ou hâter son supplice* | *Et je puis dire enfin que jamais potentat n'eut à délibérer d'un si grand coup d'État* (Cornille).

— *Hist.* *Lettre d'État*, lettre que le roi accordait pour faire suspendre le jugement ou les poursuites contre une personne qui, étant au service de l'État, ne pouvait vaquer à ses propres affaires.

— *ALLUS. HIST.* *L'État c'est moi*, mot attribué à Louis XIV, et communément cité comme la devise de l'absolutisme. D'après la tradition, le mot aurait été prononcé le 13 avril 1655, dans une séance du parlement, par le jeune roi survenant brusquement, en costume de chasse, le fouet à la main, pour arrêter la discussion en cours sur les édits bursaux récemment enregistrés. Mais ni le mot ni le détail du fouet ne sont authentiques. Le roi, âgé de dix-sept ans, survenant en costume insolite — justaucorps rouge et chapeau gris —, se contenta d'interdire au parlement, en termes impérieux, de délibérer sur des édits déjà enregistrés en sa présence; puis il sortit « sans ouïr aucune harangue », affirmant ainsi son autorité absolue.

— *ALLUS. LITTÉR.* *Le pire des États, c'est l'État populaire*, vers de Cinna dans la tragédie de ce nom, de Cornille (acte II, sc. 1).

— *★ pays, ethnie, société, démocratie, totalitarisme, étatisme, libéralisme.*

— *ENCYCL.* Dr. Tant que les individus ou même les familles vivent sans reconnaître une autorité supérieure continue, il n'y a pas d'État. A partir du moment où un chef peut se faire obéir par un groupe qui, au lieu de se disperser à sa mort, continue d'observer une même autorité commune, à partir de ce moment l'État existe. Les Grecs le nommaient *polis*, et les Romains *civitas*, le même mot désignant l'État et la ville, parce que le territoire de l'État commence tout naturellement à se confondre avec le territoire plus ou moins élargi de la cité. Machiavel emploie le mot *stato*; Bodin, celui de *république*; mais c'est le mot *État* — *stato, staat, state* — qui l'emporte.

L'État rend à ceux qui le composent un certain nombre de services; il assume un

ensemble de fonctions, tandis qu'il laisse aux activités individuelles un champ d'action plus ou moins étendu et plus ou moins garanti. Les uns voudraient que l'État se cantonne dans son rôle strictement indispensable : défense nationale et diplomatie, justice, police et finances; les autres estiment au contraire qu'il doit intervenir (à des degrés divers) en matière économique et sociale. En fait, dans tous les pays du monde, les attributions de l'État se sont considérablement accrues depuis le début du XX^e s.

Les États se différencient d'ailleurs les uns des autres soit au point de vue de leur situation internationale, soit au point de vue de leur structure interne, ou au point de vue de la forme du gouvernement. Ils peuvent donner à leur autorité souveraine la forme monarchique (royauté, empire) ou la forme républicaine. Le gouvernement peut être démocratique, aristocratique, monarchique; il peut être absolu ou tempéré. Chaque État prend ainsi une physionomie particulière, mais, pour qu'il y ait véritablement État, il faut et il suffit que se trouvent réunis deux caractères essentiels indiqués plus haut : la personification juridique du groupe humain habitant un territoire, et l'existence d'une autorité souveraine capable d'assurer l'exécution de ses décisions. (V. *CONSTITUTION*.) — *Dr. intern.* L'État est un groupement permanent d'individus reliés entre eux par des liens de solidarité et d'autorité, et fixés sur un territoire.

● *Naissance et reconnaissance des États.* La naissance des États procède de causes multiples : conquête, partage, réunion de monarchies par mariage ou héritage, affranchissement d'une domination étrangère, émancipation d'une colonie. Leur existence juridique, postérieure à leur existence de fait, suppose leur reconnaissance, c'est-à-dire leur admission par les autres États à l'intérieur de la communauté internationale.

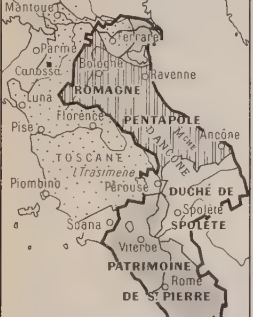
● *Droits et devoirs des États.* Si l'ancienne théorie des droits fondamentaux des États n'a plus guère cours, on admet toutefois généralement que ceux-ci disposent du droit de souveraineté et d'indépendance, du droit d'égalité, du droit de représentation diplomatique. Les États sont également assujettis à des devoirs dont l'inobservation peut entraîner des sanctions internationales. Ce fut par exemple le cas en 1935 pour l'Italie, lors de la guerre d'Éthiopie, qui fut déclarée agression par la Société des Nations, ou, en 1950, pour la Corée du Nord, contre laquelle l'intervention des États-Unis fut demandée par le Conseil de sécurité de l'O. N. U.

● *Extinction des États.* Les États disparaissent par dissolution du lien social, séparation — volontaire ou non — des divers éléments d'un État, ou par incorporation d'un État à un autre État. La disparition des États produit des conséquences juridiques importantes au point de vue des transferts de souveraineté, des dettes, des traités, de la législation et de la nationalité.

● *Égalité des États.* Le principe d'égalité exige qu'aucune inégalité juridique n'affecte les relations entre États. En fait, depuis 1815, des atteintes n'ont cessé d'être portées à ce principe par les prérogatives que se sont arrogées les « grandes puissances ». Le Conseil de la Société des Nations leur réservait des sièges permanents. Le Conseil de sécurité de l'O. N. U. accorde le même privilège aux « cinq grands » : la Chine (nationaliste), les États-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Union des républiques socialistes soviétiques.

● *Classement des États.* On distingue les États simples et les États composés. Les premiers, fortement centralisés, forment un tout indivisible : c'est le cas de la France. Les États composés supposent l'union sous un gouvernement commun; il en existe diverses modalités : 1° l'union personnelle, réunion, sous la souveraineté d'un seul prince, d'États possédant chacun une administration et une législation distinctes (ex. : l'État indépendant du Congo jusqu'à sa cession à la Belgique, en 1908, par le roi Léopold II); 2° l'union réelle, caractérisée non seulement par l'identité de la personne du chef des États, mais encore par l'existence d'organes communs, particulièrement diplomatiques et militaires, et donc par une administration et

États de l'Église



une législation communes (ex. : la Suède et la Norvège de 1815 à 1905, l'Autriche et la Hongrie de 1867 à 1918); 3° la *confédération d'États*, association d'États indépendants, organisés en vue de leur défense commune contre des actes d'agression (Confédération helvétique avant 1848, Confédération germanique avant 1866); 4° l'*État fédéral*, fortement décentralisé, qui absorbe complètement, au point de vue international, les États particuliers (Suisse, États-Unis d'Amérique). On distingue encore, du point de vue de la souveraineté : les États souverains, pourvus d'une totale indépendance extérieure; les États protégés, placés sous la tutelle d'un État plus puissant qui assurait leur représentation diplomatique; les États vassaux, assujettis à un État suzerain (ex. : les principautés romaines, puis la Bulgarie à l'égard de la Turquie, jusqu'à la déclaration d'indépendance en 1908). On distingue encore les grandes puissances et les États secondaires. (→ Biblio.)

— Dr. pén. ● *Crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'État*. Ils comprennent en particulier la trahison et l'espionnage, qui, depuis 1938-1939, ont le caractère de crimes et délits de droit commun et sont punis des peines de cette catégorie; toutefois, la peine de mort est exécutée par fusillade. Les tribunaux militaires sont compétents pour les juger. ● *Crimes et délits contre la sûreté intérieure de l'État*. Ils ont conservé le caractère politique et comprennent notamment : les attentats et complots* contre le gouvernement et les crimes tendant à troubler l'État par la guerre civile.

— Hist. ● *Ministre d'État*. Sous l'Ancien Régime, le titre de ministre d'État conférait à son titulaire le droit d'assister au Conseil d'en-haut et de participer aux délibérations, sans avoir un département ministériel. Cette dignité, accordée d'abord par lettres patentes, résulta, sous Louis XIV, du seul fait d'être appelé par le roi à siéger au Conseil. Le nombre des ministres d'État n'était pas limité, mais ils furent en général peu nombreux, surtout sous Louis XIV qui, pendant longtemps, n'y admit que deux membres de la famille Colbert et deux membres de la famille Louvois.

● *Secrétaire d'État*. L'origine des secrétaires d'État est des plus modestes. Ils formaient le personnel inférieur de la chancellerie et authentifiaient, comme notaires et secrétaires du roi, les actes contenant l'expression de la volonté royale. Ils prirent, sous Philippe le Bel, le nom de *clercs du secret*. Trois d'entre eux furent particulièrement affectés au service du roi au XIV^e s. Certains obtinrent plus tard le droit de signer seuls les lettres de finances. Leur rôle s'étendit ensuite à toutes les affaires de l'État. Ils prirent alors le titre de *secrétaires des finances et commandements du roi*, et furent enfin, vers le milieu du XVI^e s., qualifiés de secrétaires d'État.

Tout d'abord sans département ministériel déterminé, ils s'occupent de l'administration générale du territoire. Ce n'est que sous les derniers Valois qu'on leur confie en outre peu à peu la gestion d'affaires déterminées. Dès le début du règne de Henri II, on compte quatre secrétariats d'État (règlement du 3 avr. 1547). Dès 1570, l'un d'entre eux se vit spécialement affecter la Maison du roi et la gendarmerie; un nouveau règlement de 1588 précisa leurs obligations renforcées par un serment les liant personnellement au roi. Enfin, par un acte en date du 1^{er} janvier 1589, deux d'entre eux se virent attribuer, outre l'administration de leurs provinces respectives, celle de la Maison du roi et de la Guerre pour le premier, celle des États étrangers pour le second. Ainsi s'ébauchait une spécialisation qui aboutit, dès le XVIII^e s., à la distinction des quatre secrétariats d'État bien spécialisés : les *Affaires étrangères*, la *Marine* et les *Colonies*, la *Maison du roi* et les *Affaires ecclésiastiques*, la *Guerre*.

Les titulaires, quand le roi les appelait au Conseil, prenaient le titre de « ministres ». Cette désignation prévalut par la suite. Toutefois, on confère en France l'appellation de secrétaires d'État à des titulaires de départements moins importants que ceux des ministres proprement dits. On a en outre nommé sous-secrétaires d'État de hauts fonctionnaires, généralement députés ou sénateurs, chargés

d'assister les ministres ou secrétaires d'État dans la gestion de leur département.

État (CHEMIN DE FER DE L'), réseau créé en 1878, par le rachat des voies provenant de la faillite de compagnies secondaires de l'ouest de la France, puis aménagé en 1883 par des échanges de lignes avec le réseau d'Orléans. En 1909, le rachat du réseau de l'Ouest (loi du 13 juill. 1908) en fit un vaste réseau, comportant 8 650 km de voie normale et 400 km de voie métrique (réseau breton). L'Ouest-État a fusionné avec les anciennes compagnies au 1^{er} janvier 1938 pour former la Société nationale des chemins de fer français (S. N. C. F.).

État (CONSEIL D'). V. CONSEIL.

État et la Révolution (L'), ouvrage de Lénine, écrit en août et septembre 1917 et resté inachevé. L'auteur y expose la théorie marxiste de l'État, selon laquelle l'État est le produit des contradictions de classes et l'organe de la contrainte qu'exerce la classe économiquement dominante sur une autre classe. Ainsi sont apparus historiquement : l'État esclavagiste, l'État féodal, l'État bourgeois. A partir de la révolution prolétarienne surgit une autre forme d'État, l'État prolétarien, instrument de la dictature du prolétariat. Cet État est destiné à « déperir » avec l'avènement progressif du communisme succédant au socialisme*. Cette théorie du « déperissement de l'État » a été reprise par tous les penseurs marxistes, mais avec des divergences nées de l'évolution historique du socialisme dans les différents pays et des conjonctures politiques successives.

ÉTATS DE L'ÉGLISE ou ÉTATS DU PAPE, noms donnés à la partie centrale de l'Italie tant qu'elle fut sous la domination des papes (756-1870).

Les empereurs chrétiens et les fidèles avaient comblé l'Église romaine de domaines, dont l'ensemble portait le nom de *Patrimoine de Saint-Pierre*; ces biens s'étendaient dans toute la partie occidentale de l'Empire. Après les grandes invasions, le pape ne garde des terres que dans les provinces récupérées par l'Empire byzantin au VI^e s. A partir de 568, les Lombards envahissent l'Italie, mal défendue par Constantinople. Le pape, propriétaire de la majeure partie du sol autour de Rome, est le défenseur naturel des populations menacées par les Barbares : c'est dans ce rôle de chef politique que s'illustre Grégoire le Grand (590-604). Les rapports entre le pape et l'empereur deviennent franchement mauvais : les empereurs iconoclastes craignent l'esprit d'autonomie des Italiens, qui voient en eux des hérétiques. Entre la menace lombarde et la menace byzantine, Etienne II fait appel au roi des Francs, Pépin (754); battus, les Lombards doivent « restituer à saint Pierre » l'exarchat de Ravenne et la région de Rome (756). Il n'est pas tenu compte des droits impériaux, car le pape a invoqué la fameuse « Donation de Constantin », un faux qui refaisait la croyance générale à une donation de l'Occident au pape Sylvestre I^{er} et à ses successeurs.

C'est l'origine des États de l'Église, qui doivent assurer l'indépendance du pape. Ils comprennent alors l'exarchat de Ravenne et la Pentapole, sur l'Adriatique, et le Patrimoine de Saint-Pierre, sur la mer Tyrrhénienne, reliés par l'étroit couloir de la vallée du Tibre. Craignant que les Lombards ne dominent la papauté, Charlemagne les bat et annexe leur royaume (774). Reprenant le titre de « Patrice des Romains » donné à son père par Étienne II, il impose son protectorat à l'État pontifical; le titre d'« empereur romain », relevé en sa faveur en 800, renforce sa domination. Dès lors, les empereurs prétendent au droit de confirmer l'élection du pape. L'Empire carolingien disparaît en 888; le Saint Empire romain germanique, fondé par Otton I^{er} (962), entend bien le continuer, mais le plus souvent les empereurs n'ont pas le loisir d'intervenir à Rome. La féodalisation a désagrégé l'État pontifical, et les nobles romains se disputent la nomination du pape.

Au XI^e s., les promoteurs de la réforme du clergé commencent par libérer la papauté : les décrets de 1059-1060, organisant l'élection du pape par les cardinaux, excluent l'intervention des nobles romains et de l'Empereur. A la fin de la querelle des Investitures* (1074-1122), l'Empereur a dû recon-

naître cette liberté. Reste le problème de l'indépendance de l'État pontifical, un des enjeux de la lutte du Sacerdoce* et de l'Empire (XIII^e-XIV^e s.). Lorsque les rois de Germanie ont annexé le royaume de Sicile (1194), jusque-là vassal et allié du Saint-Siège, le pape est encerclé; comme son domaine coupe les communications entre l'Italie du Nord, impériale, et la Sicile, il attire les empiétements des empereurs Otton IV et Frédéric II. La papauté, bravée à Anagni (1303), tombe ensuite sous la protection du roi de France, responsable de l'attentat contre Boniface VIII. D'ailleurs, le pape n'est même pas obéi dans son État. Sans parler des villes qui se veulent indépendantes et tombent sous la domination de tyrans locaux, les Romains, exaltés par leur passé glorieux, rejettent l'autorité de leur évêque et se laissent mener par des tribuns comme Arnould de Brescia (1145-1155), qui veut réduire l'Église à la simplicité évangélique, ou Cola di Rienzo (1347 et 1354), qui se proclame seigneur de Rome et veut détruire la féodalité. Cette anarchie explique en partie la décision des papes de se fixer à Avignon (1309). Ils possèdent le comtat Venaissin depuis 1274; ils acceptent l'hospitalité des souverains de Naples, qui leur cèdent la ville en 1348, et ne cessent d'envoyer leurs légats à la reconquête des domaines italiens (Albornoz). Les mystiques (sainte Brigitte de Suède, sainte Catherine de Sienne), comme les Romains, désireux de récupérer la cour pontificale qui les faisait vivre, réclament le retour du pape dans la Ville éternelle. Grégoire XI rentre en 1377, mais, après sa mort, c'est le Grand Schisme* (1378-1417), et le pape de Rome s'oppose au pape d'Avignon. Le retour définitif à Rome n'a lieu qu'en 1443.

Les papes de la Renaissance sont avant tout des princes italiens : ils exploitent les ressources de leurs États (alun de Tolfa); tous les moyens leur sont bons pour récupérer les villes qui avaient pu appartenir au Saint-Siège. César Borgia, pour le compte de son père Alexandre VI (1492-1503), Jules II (1503-1513) détruisent les tyrannies locales et constituent l'État pontifical dans ses limites définitives : sur l'Adriatique, les Légations (Bologne, Romagne), la Marche (Ancone); au centre, l'Ombrie (Spolète, Pérouse, Orvieto), la Sabine; sur la mer Tyrrhénienne, le Patrimoine de Tuscie et la Campagne-Maritime; enfin, Bénévent et Pontecorvo, enclavés dans le royaume de Naples, toujours vassal du Saint-Siège. Les acquisitions ultérieures sont celles d'enclaves déjà vassalisées : Ferrare (1598), Urbino (1631), Castro (1649), Ronciglione (1649). Les papes de la Renaissance doivent encore lutter pour leur indépendance : Jules II chasse les Français d'Italie; Paul IV (1555-1559) tente d'expulser les Espagnols, puis c'est la politique d'équilibre entre les deux grandes puissances catholiques.

A leur retour, les papes embellissent Rome, où ils inaugurent l'urbanisme moderne, et on leur reproche de le faire aux frais de l'Église universelle. Le reste de leurs États connaît la décadence économique qui frappe alors l'Italie et sombre dans le parasitisme. La Révolution française menace cet État théocratique. Après avoir perdu le Comtat, réuni à la France (1791), Pie VI doit céder, en 1797, les Légations, qui vont grossir la république Cisalpine; il est totalement dépossédé en 1798, lorsque les Français créent l'éphémère République romaine. Pie VII (1800-1823) récupère ses États, moins les Légations; mais Napoléon, se disant empereur romain, entend le vassaliser; mécontent du pape, il le dépouille de ses domaines (1807-1809), incorpore au royaume d'Italie ou à l'Empire français.

L'État pontifical est restauré en 1814, mais les idées de liberté, d'unité italienne font détester le médiocre gouvernement des légats. En 1831, les Légations et la Marche se soulèvent et proclament l'État des Provinces Unies de l'Italie centrale; il faut l'armée autrichienne pour les soumettre. Pie IX (1846-1878), qui a des velléités libérales, modifie légèrement les institutions, mais n'ose pas prendre la tête du mouvement national contre l'Autriche. En novembre 1848, il quitte Rome insurgée; la République romaine (janv.-juin 1849) est détruite par les troupes de la France et de l'Autriche. Sous leur protection, Pie IX restaure une véritable théo-

ratie. Au départ des Autrichiens (juin 1859), la Romagne se soulève et vote sa réunion au Piémont (mars 1860). En septembre 1860, le Piémont occupe la Marche et l'Ombrie pour pouvoir atteindre le royaume de Naples et les annexer après plébiscite (nov. 1860). Le pape est réduit à la région de Rome, que Garibaldi et les autres nationalistes veulent lui ôter pour achever l'unité italienne; il est défendu par les troupes françaises jusqu'à la chute du second Empire. Le 11 septembre 1870, le territoire romain est envahi par les troupes italiennes, et Rome capitule le 20. Un plébiscite de réunion en fait la capitale du royaume d'Italie, qui, par la loi des Garanties (mai 1871), assure au pape les prérogatives des souverains : le droit de représentation diplomatique, la propriété du Vatican, du Latran, des Castelli Romani. Pie IX, voyant l'anticléricalisme derrière le nationalisme italien, refuse tout accord, s'enferme au Vatican, où il se considère comme prisonnier. La « question romaine » empoisonne la vie politique italienne jusqu'aux accords du Latran* (11 févr. 1929), signés entre Pie XI et le gouvernement de Mussolini : l'Italie reconnaît comme Etat souverain la Cité du Vatican* (44 ha) et accorde de grands avantages à l'Eglise catholique. La papauté, qui se contente d'une apparence de pouvoir temporel, estime sans doute qu'au XIX^e s. son prestige personnel suffit à assurer sa liberté.

ÉTAT FRANÇAIS, nom pris par le régime politique institué en France, après la défaite de juin 1940, par le maréchal Pétain, auquel le Sénat et la Chambre des députés, réunis en Assemblée nationale à Vichy*, avaient attribué, par une loi du 10 juillet 1940, tous pouvoirs, à l'effet de promulguer une nouvelle Constitution de l'Etat français et de la soumettre à la ratification de la nation. Cette Constitution n'a jamais été promulguée : une série de textes, appelés « actes constitutionnels », ont organisé les pouvoirs publics en France durant la période d'occupation, essentiellement le pouvoir exécutif, l'acte n° 3 ayant, dès le 11 juillet 1940, ajourné les chambres *sine die*. Tous les actes dits « constitutionnels » ont été abrogés, ainsi que la loi du 10 juillet 1940, par l'ordonnance du 9 août 1944, qui a proclamé le rétablissement de la République.

ÉTATIQUE adj. Relatif à l'Etat : *L'organisation étatique*.

ÉTATISATION n. f. Action d'étatiser.

ÉTATISER v. tr. Faire administrer par l'Etat : *Etatiser la production*.

ÉTATISME n. m. Système dans lequel l'Etat intervient directement dans le domaine économique.

ÉTATISTE n. et adj. Partisan de l'étatisme.

ÉTAT-MAJOR n. m. Ensemble des officiers et du personnel qualifié dont dispose un chef militaire pour l'assister dans l'exercice de son commandement : *L'état-major d'un corps d'armée*. || Lieu où travaillent ces officiers : *Aller à l'état-major*. || *Par anal.* Les personnages les plus considérables d'un groupe : *L'état-major d'un parti, d'un syndicat*. || Ensemble des collaborateurs d'un personnage assumant de hautes fonctions : *L'état-major d'un ministre*. || *Etats-majors de l'Armée, de l'armée de l'Air, des Forces armées, Etat-major général de la Marine, de la Défense nationale, etc.*, v. part. *encycl.* || *Etat-major combiné*, état-major traitant de problèmes communs à deux ou moins des armées de Terre, de Mer et de l'Air. || *Etat-major mixte*, état-major formé de représentants de différentes armées ou d'éléments civils et militaires (tels les états-majors mixtes départementaux, chargés, depuis 1950, de la préparation de la défense du territoire). || *Etat-major particulier*, cabinet militaire d'un ministre. || *Etats-majors particuliers de l'infanterie, de l'artillerie, etc.*, expression employée jusqu'en 1945 pour désigner l'organe de rattachement de certains officiers de ces armes mis à la disposition des écoles ou de certains services. || *Brevet d'état-major*, brevet décerné aux officiers sortis avant 1940 de l'Ecole supérieure de guerre. (On dit depuis *BREVET* DE L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR*.) || *Chef d'état-major, corps d'état-major*, v. part. *encycl.* || *Diplôme d'état-major*, diplôme conféré par l'Ecole d'état-major. || *Grand*

état-major, en France, quartier général ou état-major d'un commandant en chef; en Allemagne, ensemble des officiers appartenant au corps d'état-major, et, *par extens.*, haut commandement de l'armée allemande. (V. ALLEMAGNE, *Histoire militaire*.) || *Petit état-major*, ensemble du personnel de service dans les écoles militaires.

— Mar. Sur un navire de commerce, ensemble des officiers de pont, des officiers mécaniciens, des officiers radio-électriciens, auxquels viennent s'ajouter, sur les paquebots, le commissaire et ses adjoints, ainsi que le médecin.

— ENCYCL. Hist. mil. La mise en condition des forces armées, comme leur conduite à la bataille exigent la présence, auprès de leurs chefs, d'un personnel de choix, spécialisé, qui assure la préparation et la transmission des ordres, suit leur exécution et règle le fonctionnement précis des divers services. Déjà, sous Louis XIV, le général ne pouvant s'occuper de tous les détails des troupes qu'il commande, certains emplois sont créés — temporairement d'abord — pour l'assister, dont les titulaires sont appelés *officiers d'état-major*; leur rôle consiste essentiellement dans l'étude du terrain et des cantonnements, sous les ordres d'un maréchal des logis. En 1756, à l'imitation de Frédéric II, l'état-major devient une véritable institution, dont Bourcet est l'animateur; il fonctionne toutefois encore sous l'autorité exclusive des généraux, qui constituent leur état-major à leur guise et le licencient en fin de campagne. En 1783, Louis XVI crée le corps permanent de l'état-major de l'armée, composé d'aides-maréchaux des logis ayant rang de colonel à capitaine, puis, à partir de 1790, d'adjudants généraux (devenus en 1798-1799 adjudants-commandants), qui portent pour la première fois un signe distinctif à leur uniforme. Ces officiers constitueront avec les aides de camp, sous la Révolution et l'Empire, les états-majors des généraux de division et de brigade, mais il faut attendre 1818 pour voir organiser par Gouvion-Saint-Cyr un *corps d'état-major*; il est formé de jeunes officiers qui, dès leur sortie de Saint-Cyr ou de Polytechnique, passent par une *école d'état-major* (v. art. spéc.) et ne reprennent jamais contact avec la troupe. Après les revers de 1870-1871, un recrutement aussi fermé ne répond plus aux besoins du commandement, au moment où les méthodes de combat subissent une constante évolution. Aussi le corps d'état-major est-il dissous en 1880, tandis qu'est créée l'Ecole supérieure de guerre*, où tout officier peut entrer par concours et recevoir l'enseignement adapté à sa future mission. Breveté stagiaire après deux ans d'études, il alterne dès lors son service d'état-major avec les divers stages et temps de commandement dans la troupe, obligatoires dans chaque grade. Ce système de recrutement, qui fonctionne de façon analogue dans les armées de l'Air et de Mer, a été rétabli au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et complété par la création d'écoles d'état-major des armées de Terre et de l'Air, destinées à former des officiers pour les emplois subalternes d'état-major. Les officiers diplômés ou brevetés d'état-major portent à leur écusson un insigne spécial (foudre).

L'état-major est organisé en bureaux, dont la mission, en temps de paix comme en temps de guerre, est identique à chaque échelon de commandement. Le 1^{er} Bureau a la charge de l'organisation de l'armée, des effectifs, de la mobilisation et de ce qui concerne en général la gestion du personnel; le 2^e Bureau fait rechercher et rassemble les renseignements et en dresse les synthèses; le 3^e Bureau, organe essentiel de l'instruction* et des écoles en temps de paix, est le bureau des opérations en temps de guerre; enfin, le 4^e Bureau préside au fonctionnement de tous les services de transport, de ravitaillement, d'entretien des matériels, et traite tout ce qui a rapport au budget et à la logistique. Un 5^e Bureau, créé en 1957 et dissous en 1960, était en outre chargé des questions touchant au moral de l'armée, aux rapports de l'armée et de la nation et à la guerre psychologique. L'état-major est commandé par un *chef d'état-major*, véritable coadjuteur de son chef, à l'égard duquel il a l'entière responsabilité de l'ensemble du service et dont il reçoit de larges délégations de

signature; il est lui-même secondé par un ou plusieurs sous-chefs d'état-major.

Aux échelons très élevés, les généraux sont en outre assistés d'un *cabinet*, comprenant quelques officiers (dont les aides de camp) destinés à les seconder dans l'exercice personnel de leur fonction. Au cabinet sont souvent confiées les relations avec les autres échelons du haut commandement et avec les organismes non militaires, mais l'état-major reste toujours l'organe chargé de rassembler les éléments de la décision du chef et, lorsque celle-ci est prise, de mettre tout en œuvre pour la faire aboutir. Il existe aussi des états-majors restreints au niveau du régiment ou du bataillon; dans les petites unités, l'état-major est réduit au personnel des groupes ou sections de commandement.

● *Etat-major général de l'Armée*. On désigne ainsi, depuis la 1^{re} République, l'ensemble des officiers généraux, dont le tableau fut dressé pour la première fois par l'arrêté consulaire du 8 octobre 1800. L'état-major général de l'Armée comprend aujourd'hui deux sections : la première, dont l'effectif est fixé par décret, réunit les généraux en activité ou en disponibilité; la seconde, dite aussi *cadre de réserve*, groupe les généraux ayant quitté la première section, soit par limite d'âge, soit par anticipation. Toutefois, depuis les décrets de 1871 et de 1874 qui l'ont organisé, on appelle plus couramment encore *état-major général de l'Armée*, ou *état-major de l'Armée* (abrév. E.-M. A.), ou *état-major (général) Guerre*, l'état-major du ministre ou du secrétaire d'Etat chargé, sous son autorité, de préparer les décisions et d'en assurer l'exécution. L'état-major de l'Armée est placé sous les ordres d'un officier général portant le titre de *chef d'état-major de l'Armée*, qui représente le plus haut échelon du commandement de l'armée de Terre. Chef du corps des officiers généraux, son autorité est fixée par un décret d'attribution qui lui donne une très large délégation de signature.

L'état-major de l'Armée, comme les autres états-majors, comprend quatre Bureaux, auxquels s'ajoutent un groupe d'étude générale et un groupe d'étude d'armement, assurant la liaison entre les services techniques et le chef d'état-major, ainsi que plusieurs « organismes rattachés », tels que l'Ecole supérieure de guerre, la Section technique de l'Armée, le Service historique, l'Aumônerie, etc. Les inspections d'armes, comme la direction du personnel, relèvent tantôt du chef d'état-major, tantôt directement du ministre.

Une organisation analogue existe pour la Marine* (état-major général de la Marine) et l'armée de l'Air* (état-major de l'armée de l'Air). A l'échelon de la Défense* et au-dessus de ces trois états-majors existe, depuis 1943, un état-major chargé de la préparation de la politique de défense et de la coordination des forces armées, appelé successivement *état-major de la Défense nationale* (1943-1949), *état-major permanent civil et militaire du président du Conseil* (1949-1950), *état-major des Forces armées* (1950-1958). La réforme de 1959 a nettement distingué l'élaboration de la politique de défense, confiée désormais à un *état-major général de la Défense nationale*, relevant du seul Premier ministre, de la coordination des forces armées, confiée à un *état-major général des armées* relevant du ministre des Armées. C'est à son échelon que se situe le Comité* des chefs d'état-major, réunissant le chef de l'état-major général des armées et les trois chefs d'état-major (Terre, Air et Mer).

— Organ. L'industrie connaissait depuis toujours une seule forme de structure : la structure hiérarchique. Taylor montra l'importance de la fonction d'état-major, petit groupe de conseillers auprès de chaque chef. Il alla jusqu'à donner des fonctions de commandement aux états-majors, mais cette conception est maintenant abandonnée. Les états-majors se distinguent par des types divers de fonctions : la fonction d'« aide personnelle du chef » (secrétaire, officier d'ordonnance, etc.); la fonction « enquête », qui constitue des dossiers et met au point les questions; la fonction « conseil » des échelons inférieurs (sur leur demande expresse). [→ Biblio.]

état-major (Ecole d'), école créée à Rabat en 1943, puis transférée à Paris (Ecole militaire) en 1945; elle est destinée à former les jeunes officiers de l'armée de Terre, qui y sont



foudre d'officier
breveté ou diplômé
d'état-major



New York
la pointe de Manhattan



la 5^e Avenue à New York
au fond
l'Empire State Building



GÉOGRAPHIE

Les régions qui forment les Etats-Unis offrent une profonde originalité pour les Européens : elles constituent de vastes domaines géographiques où les pays neufs de l'Ouest, formés de montagnes et d'immenses plaines agricoles faiblement peuplées, s'opposent aux pays anciennement peuplés du Nord-Est, très industrialisés, et au vieux Sud, rural et relativement retardataire.

Géographie physique.

RELIEF

Les grandes régions orographiques sont disposées selon les méridiens. De l'E. à l'O., on distingue quatre grands ensembles.

● La *plaine côtière*, étroite au N., s'élargit au S. de New York et se termine par la presqu'île de Floride. Très découpée jusqu'au cap Hatteras, par suite d'une remontée récente de la mer, la côte est basse et marécageuse au S. A l'O., la plaine est limitée par un talus d'érosion qui permet d'accéder au Piémont des Appalaches.

● Les *Appalaches* sont un massif ancien, qui a été «rajeuni» par un relèvement récent. A l'E., le Piémont des Appalaches est un gradin que dominent des massifs cristallins où sont situés les plus hauts sommets. Au centre, des roches anciennes plissées, puis réduites à l'état de péneplaine, ont été découpées en longues bandes de plateaux et en crêtes, particulièrement dans le secteur qui forme la «Grande Vallée». A l'O., le plateau du Cumberland est entaillé dans des sédiments primaires.

● Les *grandes plaines centrales* forment une région très monotone, depuis les Grands Lacs jusqu'au golfe du Mexique, sur plus de 1 000 km de largeur. Elles ne sont accidentées que par des massifs anciens, les monts Ozarks, vaste îlot s'élevant à 800 m d'alt., et les monts Ouachita. L'aspect des plaines se modifie lentement du N. au S. Au N., la limite méridionale de la glaciation quaternaire est suivie par le haut Missouri et par le haut Mississippi. Au-delà de cette limite, le «socle» disparaît sous les dépôts glaciaires. Les moraines frontales constituent un paysage de collines dans la région du Wisconsin. Au S., les plaines se terminent sur le golfe du Mexique par une côte basse, sableuse et marécageuse, où la seule avancée notable du continent, à l'O. de la Floride, est formée par le delta du Mississippi.

L'aspect des plaines varie également de l'E. à l'O. : elles s'élèvent de 500 à 1 500 m depuis la rive droite du Mississippi jusqu'au pied des Rocheuses. Les sédiments, secondaires et tertiaires, non plissés, sont découpés par les rivières en plateaux étroits limitant de profonds ravins. La sécheresse du climat contribue à la formation de secteurs désertiques, formés de crêtes instables, les «badlands». La structure géologique inclinée favorise l'apparition de reliefs de côtes lorsque les terrains les plus résistants dominent des roches tendres. La vallée du Mississippi est une large plaine alluviale, qui s'étend depuis le 40° parallèle jusqu'au delta. L'apport des sédiments est tel que le profil transversal de la plaine est légèrement convexe et que les affluents de la rive

droite confluent avec le fleuve après un cours parallèle de plusieurs centaines de kilomètres.

● Les *montagnes Rocheuses*, qui occupent un tiers de la superficie des Etats-Unis, se disposent également selon les méridiens. Les principales chaînes divergent à partir de la frontière canadienne pour converger de nouveau au Mexique, isolant ainsi de vastes plateaux et des bassins intérieurs.

A l'E. s'élèvent les Rocheuses proprement dites, avec des sommets supérieurs à 4 000 m. Elles sont constituées par un socle soulevé, flanqué de sédiments plissés (jurassiques et crétacés). Les plus hauts sommets portent des neiges éternelles, et les montagnes cristallines gardent la marque d'une glaciation de type alpin dans leur partie septentrionale. Au centre se succèdent des plateaux qui correspondent à des morceaux de socle et à des nappes faillées; ils sont recouverts de couches volcaniques. Le plateau qui entoure la Columbia, étroit et peu élevé (500 m), est un champ de laves découpé par des gorges profondes. Le plateau aride du Grand Bassin (1 200 à 1 500 m d'alt.) est dépourvu d'écoulement vers l'extérieur, et ses points les plus bas sont occupés par des lacs saumâtres et des dépressions périodiquement inondées (Grand Lac Salé). Enfin, les hauts plateaux de l'Arizona, du Nouveau-Mexique et du Colorado, dont l'altitude peut dépasser 2 000 m, sont séparés du Grand Bassin par le môle des monts Wasatch.

A l'O. se dressent de hautes chaînes : chaînes des Cascades au N., sierra Nevada au S. (plus de 4 000 m); ce sont des éléments du socle cristallin, soulevés avec leur couverture sédimentaire, et des chaînes de plissement pénétrées d'intrusions granitiques. Bien arrosées, elles portent des forêts de conifères, des neiges éternelles, et jouent le rôle de réservoir pour l'irrigation de la Californie.

La chaîne côtière bordant le Pacifique (Coast Range), très récente et peu élevée, est formée par les produits de démolition des montagnes orientales, qui ont été plissées dans la seconde moitié du Tertiaire. Soudées à la chaîne des Cascades, elle est limitée au S. par une série d'escarpements de failles, la grande dépression du Sacramento et du San Joaquin. Les paysages des Rocheuses, grandioses, sont marqués par l'aridité. Si les chaînes les plus élevées ont été modelées par l'érosion glaciaire, les pentes s'ensévelissent sous des nappes de cailloux. Les paysages méridionaux ont un aspect franchement désertique : chaînons dénudés, formes topographiques où se lit schématiquement l'influence de la structure géologique, dépressions salées.

CLIMAT ET VÉGÉTATION

Le climat des Etats-Unis, de caractère continental, est étroitement lié à la disposition des unités orographiques : situés dans les latitudes moyennes, les Etats-Unis sont soumis à une circulation atmosphérique dirigée d'O. en E. Mais la barrière des Rocheuses s'oppose à la propagation des flux océaniques du Pacifique. En revanche, la large trouée des grandes plaines centrales permet le déplacement en latitude des masses d'air d'origine polaire au N., tropicale dans le Sud : en été

moissonneuses-
batteuses
dans l'Ohio



►
rue principale
de Fort Kent
dans l'Etat
du Maine

vagues de chaleur et les pluies proviennent du golfe du Mexique; en hiver, les vagues de froid et les tempêtes de neige sont originaires du Canada.

L'influence adoucissante de l'Atlantique sur le climat n'est observée qu'au S. du capatteras, avant que le Gulf Stream s'éloigne des côtes. De part et d'autre du 100^e méridien, on peut distinguer deux grands ensembles : l'Ouest, surtout aride; l'Est, humide.

Les Etats-Unis secs comprennent un vaste domaine steppique, qui s'étend depuis le mont oriental des Rocheuses jusqu'à la Great Range. Partout, la hauteur d'eau annuelle est faible : 250 à 500 mm, surtout en printemps au N., en automne au S. Cependant, des exceptions provoquent des variations régionales : les chaînes montagneuses, mieux arrosées (500 à 1 000 mm), portent un manteau de conifères et de neiges éternelles. La côte septentrionale du Pacifique est tempérée et humide (1 500 mm par an); ainsi, le bassin de la Columbia porte une forêt continue de conifères. Dans la Californie méditerranéenne, les chaînes côtières valent aux vallées intérieures un climat désertique. Les bassins intramontagnards, enfin, ont des déserts ou des steppes à végétation xérophile (Grand Lac Salé, Colorado); ils reçoivent moins de 200 mm de pluies par an. Les cactus, d'armoise, yuccas et cactus forment le domaine biogéographique original, qui s'étend jusqu'aux hautes plaines orientales du piémont.

Les Etats-Unis humides sont caractérisés par des zones climatiques qui se dissolvent selon les parallèles. Au S., la Floride est tropicale humide, avec des pluies d'été dont le total atteint 2 m par an; le golfe du Mexique est ourlé d'une végétation tropicale, qui prend un caractère xérophile à l'O. Les températures sont élevées (La Nouvelle-Orléans : + 13°C et + 27°C en moyenne, pour le mois le moins chaud et pour le plus chaud). Du golfe du Mexique à la vallée de l'Ohio règne un climat continental à pluies d'été (1 000 à 2 000 mm). La végétation naturelle est formée, ici, de prairies de graminées. Entre l'Ohio et les Grands Lacs, les caractères subtropicaux disparaissent; mais le régime des précipitations est continental (1 m environ, tombant surtout en été), tandis que les amplitudes thermiques annuelles augmentent. Le climat de la partie septentrionale du pays, qui subit les influences polaires, apparente au climat canadien : le total des pluies ne dépasse guère 500 mm, tandis que l'ampleur thermique accuse le caractère continental. Vers l'E., les précipitations sont plus abondantes, sans que, pour autant, s'atténue le contraste saisonnier des températures moyennes (+ 24°C et - 2°C en moyenne à New York). Mais les Appalaches constituent un domaine original : bien arrosées, elles sont couvertes de forêts, forêts de feuillus au S. du parallèle de Washington, de conifères au N. Des forêts d'arbres à feuilles caduques s'insinuent jusqu'en Nouvelle-Angleterre, en bordure de l'Océan.

Géographie humaine et économique.

L'impression de gigantisme, déjà manifeste dans l'extension des unités naturelles, est encore plus nette lorsque l'on considère l'évolution humaine de l'Union depuis sa

création, il y a moins de deux siècles. Le dynamisme qui a caractérisé ce pays à peine « mûr » l'a placé au premier rang des puissances économiques mondiales. Tous les observateurs s'accordent sur l'idée d'une démesure américaine, dont les Américains eux-mêmes se sont étonnés et que traduit le mot de Sinclair Lewis : « une cité bâtie pour des géants ».

AGRICULTURE

Les grands domaines agricoles des Etats-Unis sont le reflet des conditions climatiques : l'agriculture devient aléatoire à l'O. du 100^e méridien et repose essentiellement sur l'irrigation (Californie, bassins intérieurs des Rocheuses, où l'élevage est lié à la luzerne irriguée). A l'E. de cette limite, on distingue de grandes régions agricoles, que les Américains appellent *belts* (ceintures).

- Une zone d'herbages et d'élevage laitier s'étend de la région des Grands Lacs jusqu'en Nouvelle-Angleterre. Autour des Grands Lacs, au voisinage de l'immense zone urbaine entourant Chicago, se déroulent des campagnes couvertes de cultures, de prairies et de vergers, tandis que, plus au S., l'économie rurale est orientée vers l'élevage des vaches laitières et la production de fromages et de beurre. En Nouvelle-Angleterre, fermes et villages se dispersent parmi les prairies et les champs, et l'économie est aussi spécialisée dans le ravitaillement des villes (légumes, fruits, lait, crème fraîche).

- Dans les grandes plaines, depuis la frontière canadienne jusqu'à l'Arkansas, règne le blé (*Wheat Belt*). Le blé de printemps occupe la partie septentrionale de cette zone, tandis que le blé d'hiver est cultivé plus au S. et pénètre même dans la zone voisine du maïs.

- La région du bas Missouri et du moyen Mississippi est le grand domaine du maïs (*Corn Belt*), associé à l'élevage des porcs.

- Au S. de l'Arkansas, depuis le Tennessee jusqu'à la Caroline du Nord, s'étend le domaine du coton (*Cotton Belt*). La culture s'est déplacée, depuis le XVIII^e s., vers l'O., en raison de la demande accrue de l'Europe, de l'épuisement des premiers sols cultivés et du développement des parasites. Aujourd'hui, les meilleurs terroirs à coton sont situés sur les plaines alluviales du Mississippi et du Texas. Mais, depuis une dizaine d'années, la monoculture du coton recule devant une polyculture de nuance subtropicale (arachide, soja, et prairies artificielles pour l'élevage).

- Sur la façade atlantique et en bordure du golfe du Mexique se trouve une zone de cultures tropicales (riz et canne à sucre). La Floride constitue une région originale, avec ses vergers d'agrumes. L'agriculture américaine se caractérise surtout par la masse considérable de sa production et l'apport minime de travail humain qu'elle exige. Les Etats-Unis assurent leur consommation intérieure, mais produisent encore pour l'exportation, avec une population rurale réduite au septième environ de la population active totale.

Cependant, l'agriculture américaine a connu des déboires. En particulier, la monoculture



paysage du Colorado
au fond, le mont Sneffels

des céréales a entraîné le très grave danger de l'appauvrissement des sols dans de nombreuses régions. De plus, la persistance de techniques rudimentaires dans le Sud avait favorisé la naissance d'un prolétariat rural, que la grande crise de 1929 chassa vers la côte du Pacifique. Aujourd'hui, cette agriculture s'est assagie, modernisée et spécialisée. Elle reste cependant, du fait de son caractère spéculatif, un souci pour le gouvernement. Les mesures prises dès 1933 n'ont pas encore réduit tous les risques qu'elle entretient, et la misère rurale subsiste encore dans le Sud. De plus, l'énorme production



troupeau en Arizona

ne trouve pas toujours les débouchés nécessaires. La mévente, provoquée par d'excellentes récoltes successives et la concurrence étrangère, explique l'accumulation chronique des stocks; c'est pourquoi l'Etat intervient pour créer des « prix de parité » et acheter à des « prix de soutien » (inférieurs de 10 à 40 p. 100 aux prix de parité) les stocks excédentaires (Commodity Credit Corporation).

INDUSTRIE

L'industrie américaine a bénéficié de conditions naturelles exceptionnellement favorables, les sources d'énergie et les minerais sont en effet très abondants et très variés.

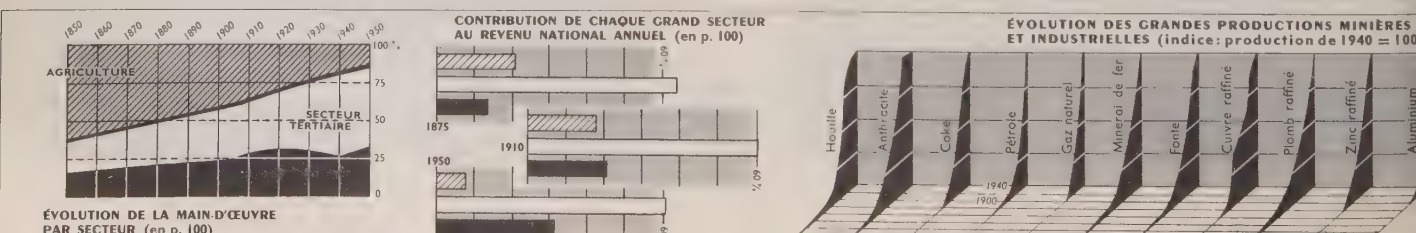
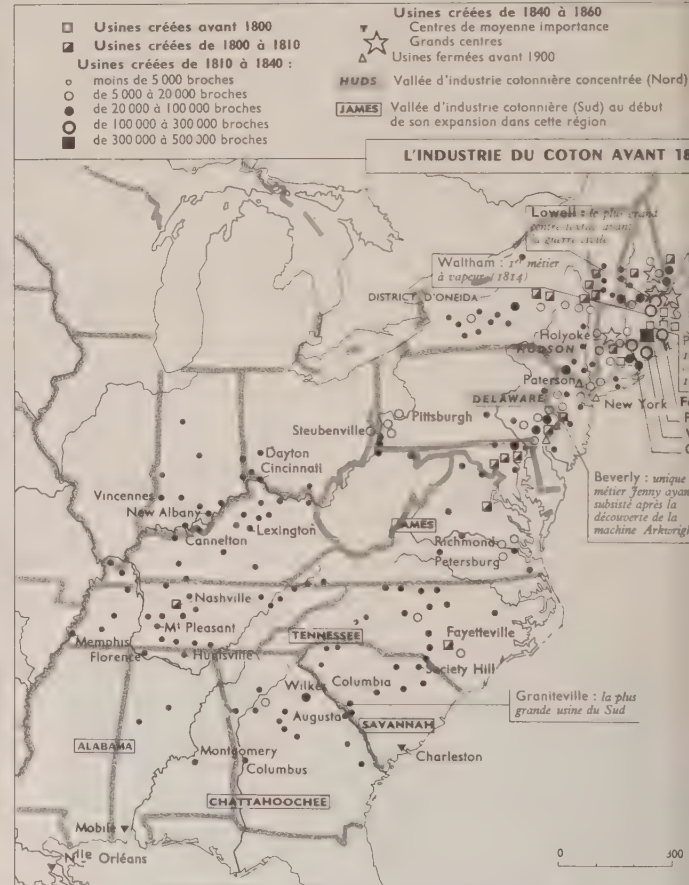
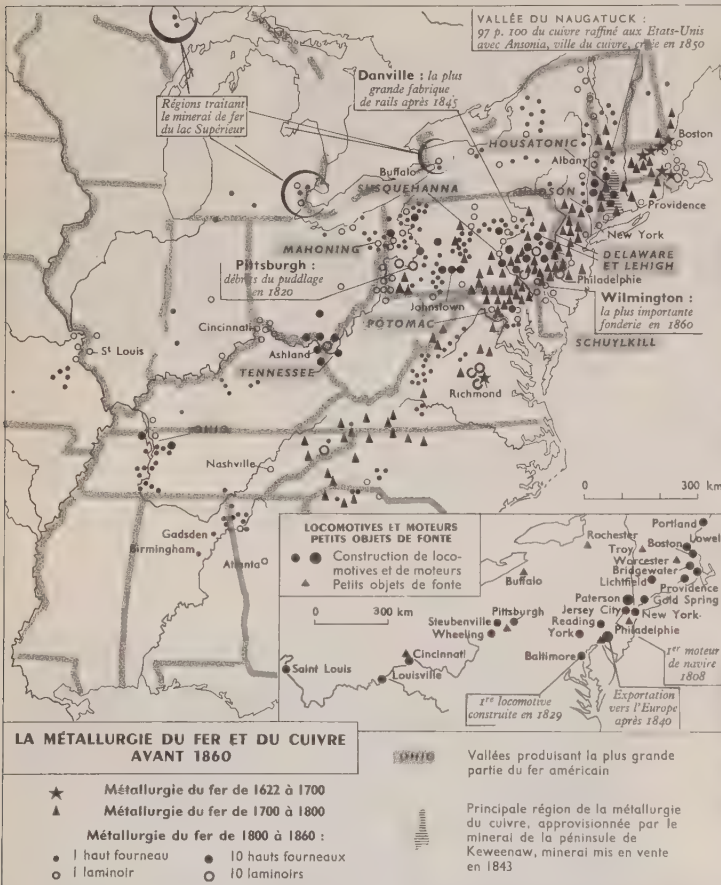
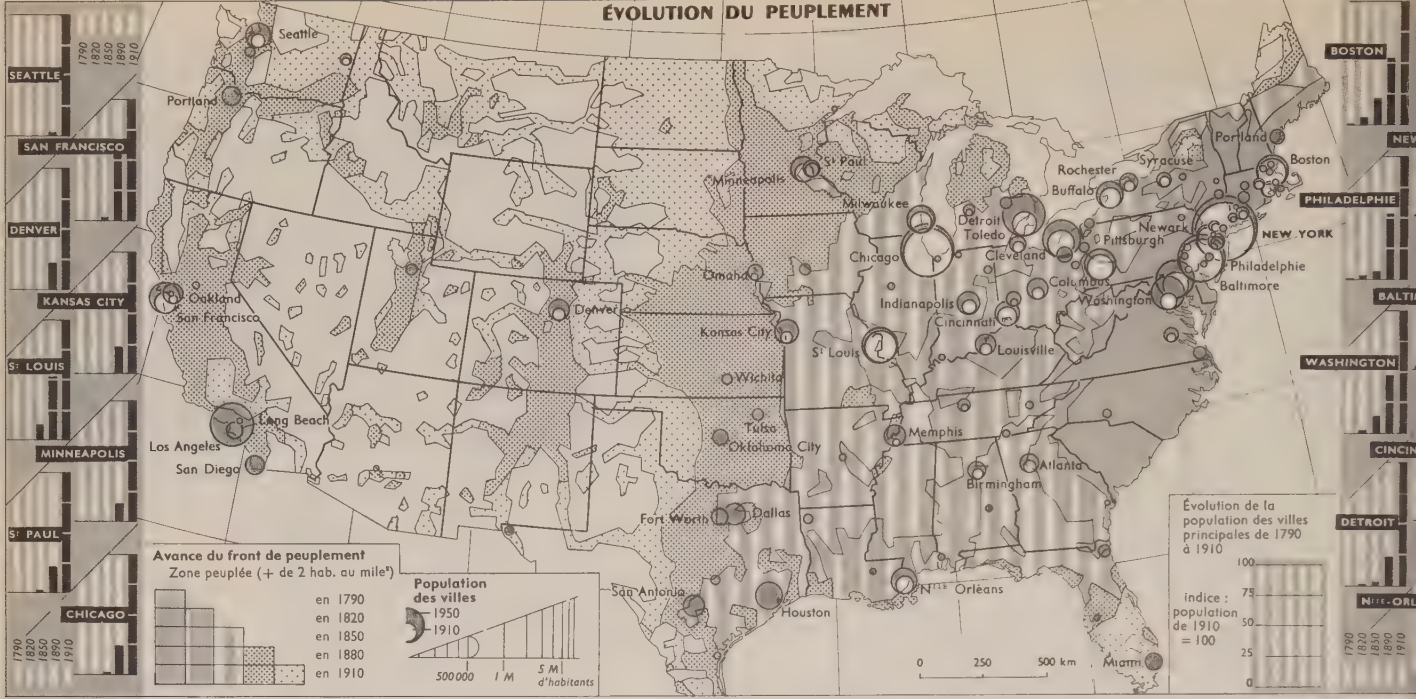


le cañon
du Colorado

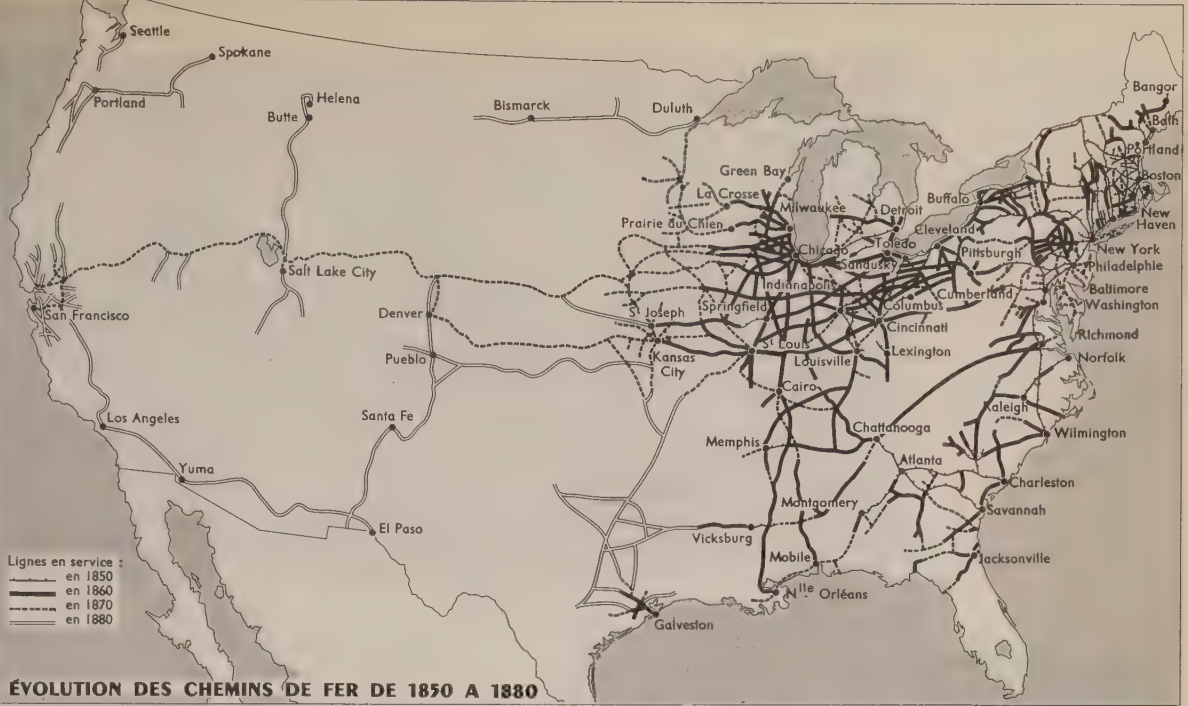


Juneau,
capitale
de l'Alaska

ÉVOLUTION DU PEUPEMENT



lieu du XIX^e s., les voies
se forment déjà un réseau
en Nouvelle-Angleterre.
ligne atteint Chicago et
région des Grands Lacs. Si
l'Atlantique bordant l'Atlantique
servie jusqu'en Caroline
du Nord, le Sud n'a encore
quelques tronçons. Dix
plus tard, les régions
industrialisées du Middle East
sont celles qui sont situées à
des Appalaches comptent
un grand nombre de che-
mins de fer, mais le Sud est
encore en retard. La décen-
naire 1860-1870 est surtout mar-
quée par la réalisation de la
grande voie transcontinen-
tale Central Pacific Railway
ouvert en 1869. En 1880,
l'alignement avec les régions bor-
nières du Pacifique est assu-
ré par l'Arizona (Southern
Pacific), et les communications
se développent au Texas. Enfin,
un véritable réseau s'édifie
dans la Grande Vallée de Cali-
fornie pendant que l'on cons-
truit les tronçons qui formeront
le transcontinental du Nord.



LES FILATURES DE COTON EN 1880



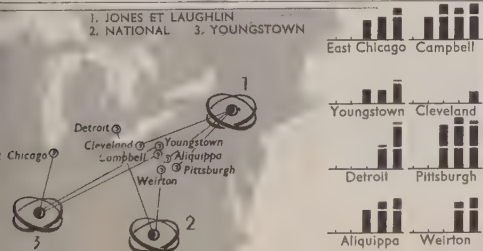
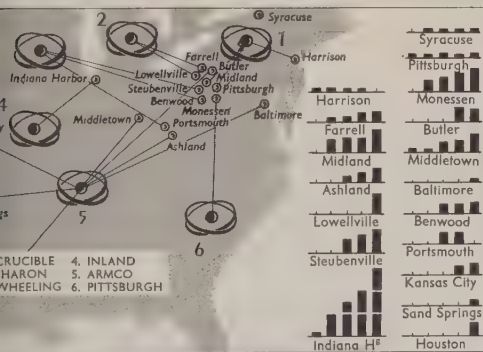
LES FILATURES DE COTON EN 1926



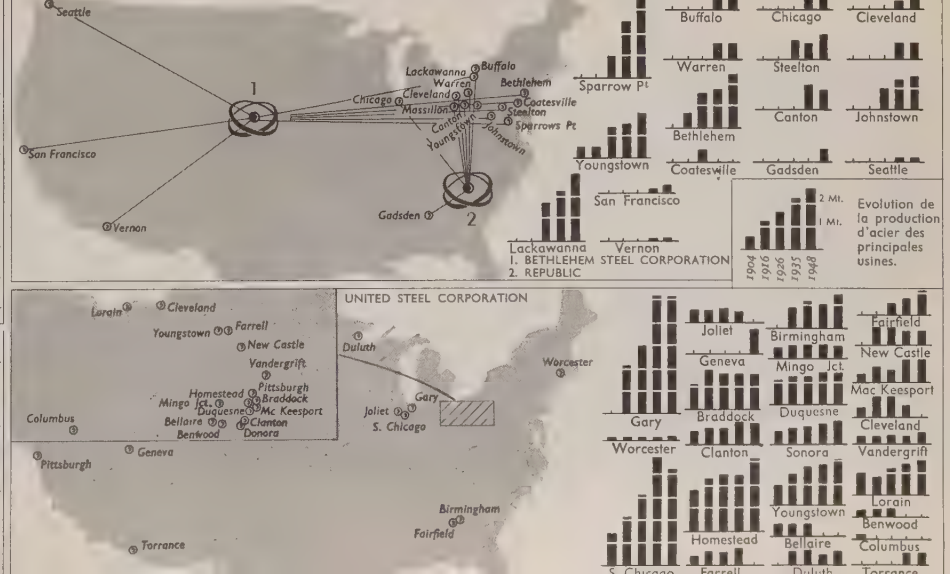
LA FONTE ET L'ACIER EN 1878



LA FONTE ET L'ACIER EN 1908



LES GRANDES SOCIÉTÉS MÉTALLURGIQUES





Chicago

● **Les sources d'énergie. Le charbon.** Les Etats-Unis extraient annuellement de 400 à 600 millions de tonnes de houille, soit parfois plus du tiers de la production mondiale. Les réserves sont énormes (200 milliards de tonnes). Les principaux bassins exploités se trouvent dans le Nord-Est et dans les Appalaches. Les Appalaches possèdent un bassin houiller de 1 200 km de long environ, s'étendant depuis le nord de la Pennsylvanie jusqu'à l'Alabama et fournissant la moitié de la production américaine. Dans les plaines, on exploite le bassin du Centre-Ouest (Iowa, Missouri, Kansas) et celui du Centre-Est (Illinois, Indiana). D'autres bassins de moindre importance, mais où les réserves sont considérables, sont exploités en bordure des Rocheuses (Montana, Wyoming, Colorado). L'exploitation houillère bénéficie de conditions très favorables; la puissance des couches permet le perfectionnement de la mécanisation, et les rendements sont très élevés (quatre fois supérieurs aux rendements anglais ou français).

Le pétrole et le gaz naturel. Les Etats-Unis produisent plus du tiers du pétrole mondial. Les réserves sont très importantes (4 milliards de tonnes), mais l'Union importe cependant du pétrole du Moyen-Orient et du Venezuela.

Les principaux gisements se répartissent en plusieurs régions: la Californie (autour de Los Angeles), la région du Mid Continent (Kansas, Missouri, Oklahoma), celle du golfe du Mexique (Texas et Louisiane). Le Sud a bénéficié de l'extraction pétrolière. La poussée urbaine récente que l'on y observe est liée à l'exploitation de cette source d'énergie, mais aussi au développement de la pétrochimie. Du golfe au Kansas méridional, plusieurs villes-champignons dépassent 200 000 habitants: Fort Worth, Dallas, San Antonio,

Tulsa. Le pivot de ce gisement est la région de Houston. Le golfe est bordé de raffineries, depuis la frontière mexicaine jusqu'à La Nouvelle-Orléans. Un réseau de pipelines et une flotte de tankers conduisent ce pétrole dans le Nord-Est industriel. Le gaz naturel, associé au pétrole en quantités gigantesques, est distribué à l'industrie par un dense réseau de pipe-lines et constitue une matière première essentielle pour l'industrie chimique.

L'énergie électrique. Avec plus de 600 milliards de kWh, les Etats-Unis fournissent près de la moitié de la production mondiale d'électricité. Les deux tiers sont originaires des centrales thermiques situées dans les régions industrielles, les ports, les bassins houillers. Les Etats-Unis n'utilisent encore qu'une petite partie de leur potentiel hydro-électrique. Deux régions sont particulièrement mises en valeur: la vallée du Tennessee, sous l'égide de la Tennessee Valley Authority, et les montagnes Rocheuses (bassin du Colorado [Boulder Dam et Roosevelt Dam], bassin du Sacramento [Shasta], bassin de la Columbia [Bonneville Dam, Grand Coulee Dam]).

L'énergie nucléaire. En développement continu, elle est localisée surtout dans les vallées du Tennessee (Oak Ridge) et de l'Ohio.

● **Les minerais.** En ce qui concerne le minerai de fer, les Etats-Unis ont une production qui représente la moitié du total mondial, mais ils sont pourtant aujourd'hui tributaires de l'étranger (Venezuela, Brésil, Canada). Les principaux gisements sont répartis autour du lac Supérieur (Vermilion, Mesabi, Marquette, Fillmore, etc.), où se trouvent des minerais à haute teneur dont les couches épaisses sont exploitables à ciel ouvert. D'autres gisements sont exploités dans le Missouri (Iron Mountain), le sud et le nord des Appalaches, au Texas (sur la rive droite de la Red River) et dans les Rocheuses (Hartville [Wyoming], Iron Springs [Utah], Eagle Mountain [Californie]). L'Union est également la première productrice mondiale de cuivre (Montana, Arizona, Utah), de zinc, de plomb, de soufre, de magnésium, de molybdène. Elle exploite, enfin, des gisements considérables de phosphates, de bauxite, d'or et d'argent.

● **L'industrie américaine.** L'industrie américaine se caractérise par l'énormité de sa production et sa variété. Près de 300 000 établissements emploient 13 500 000 ouvriers. La sidérurgie produit environ le tiers de l'acier mondial. Les industries mécaniques, chimiques, textiles et alimentaires alignent des chiffres de production impressionnants, laissant loin en arrière les autres producteurs mondiaux. Les industries sont surtout localisées dans quelques régions:

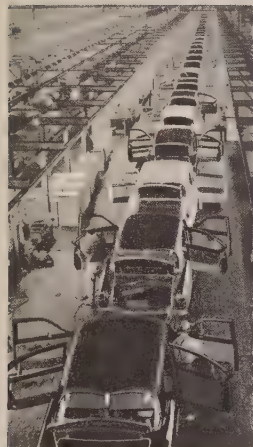
Le Nord-Est, traditionnellement industriel, qui bénéficie de la proximité du charbon, du minerai de fer et du débouché offert par la façade de l'Atlantique;

Le Sud, autrefois essentiellement rural, qui s'est sensiblement modifié depuis une vingtaine d'années sous l'influence de la déconcentration industrielle, de la présence d'un main-d'œuvre bon marché, de l'équipement de Tennessee, de l'exploitation pétrolière. Les industries textiles, qui se sont développées, se sont rapprochées du coton, les industries chimiques du pétrole; La façade du Pacifique, qui a vu l'essor de son industrialisation par suite de la politique de déconcentration. (V. ci-après « Niveau de vie et croissance économique ».)

POPULATION

Les Etats-Unis comptent aujourd'hui près de 180 millions d'habitants, et l'immigration n'est plus qu'un phénomène secondaire, c'est par l'accroissement naturel que la population s'enrichit chaque année de près de 3 millions d'hommes.

● **Le peuplement.** Aujourd'hui, la population américaine comprend 90 p. 100 de Blancs et près de 10 p. 100 de Noirs, les Asiatiques et les Indiens ne formant qu'un élément numérique très faible. L'immigration a amené 40 millions d'étrangers en un peu plus d'un siècle. Les régions de départ ont été les pays européens bouleversés par les événements politiques et la révolution économique du XIX^e s. Au vieux fond anglo-saxon se sont superposés ainsi des éléments scandinaves, germaniques plus tard, des irlandais et originaires d'Europe orientale. Ces hommes, attirés par d'immenses territoires vides et le marché du travail de ce pays neont été aidés dans leur marche vers l'ouest par la création rapide du réseau ferroviaire (20 000 km construits de 1850 à 1860). Ils se sont précipités en Californie dès l'époque de la découverte de l'or. Le peuplement s'est opéré à partir des deux façades maritimes, mais avec un avantage considérable toutefois, pour la façade atlantique. La guerre de Sécession, en laissant au Nord les bénéfices de la victoire, a contribué largement à l'appel des immigrants. Les arrivées ont été, du reste, liées à l'état économique instable de ce pays neuf: massives dans les années 1871-1872, elles se tarissent jusqu'en 1879 (crise de 1873-1879, due à des contingences extérieures, comme l'ouverture du canal de Suez); elles reprennent à partir de 1880, pour atteindre un maximum spectaculaire de 1887 à 1893. La crise de la fin du siècle a compromis encore l'afflux des immigrants. Mais, avant la Première Guerre mondiale, la courbe était de nouveau ascendante. Pendant cette guerre, le nouveau peuplement présente des inconvénients manifestes: le marché de la main-d'œuvre est saturé; l'assimilation de personnes d'origines nationales diverses se révèle difficile, et les Etats-Unis restreignent l'immigration. Les Chinois, les Japonais avaient déjà été frappés par une série de lois (1868, 1882, 1907) qui leur interdisaient l'accès du territoire américain; les Blancs durent, à leur tour, se plier aux lois

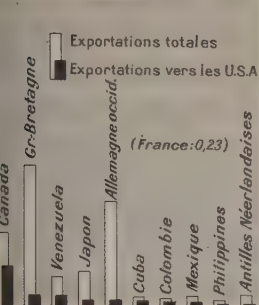


chaîne de montage dans une usine de Detroit

raffinerie de pétrole à Lake Charles (Louisiane)



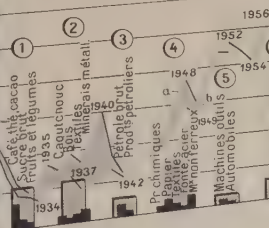
FOURNISSEURS



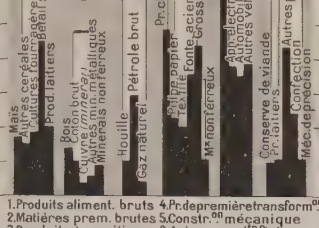
IMPORTATIONS

et leur évolution de 1905 à 1956

a. imp. d'or comprises
b. - non comprises



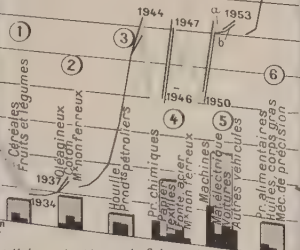
PRODUCTION



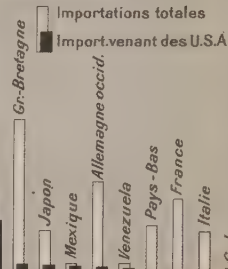
EXPORTATIONS

et leur évolution de 1905 à 1956

a. export. d'or comprises
b. - non comprises



CLIENTS



successives des « quota » (1917-1921, 1924), ce qui n'empêche pourtant pas l'arrivée de 4 millions d'étrangers de 1921 à 1930. Ces immigrants se sont concentrés surtout dans les villes de l'Est, qu'ils ont largement contribué à peupler, ou dans les plaines du Centre. A l'ouest, les aléas de la recherche de l'or ont créé un peuplement instable et éphémère au XIX^e s.

Aujourd'hui, les arrivants entrent aux Etats-Unis sous la pression des événements politiques européens (« personnes déplacées » après la Seconde Guerre mondiale); ils restent surtout dans les villes et sont rapidement assimilés dans l'extraordinaire melting pot de la Fédération.

● **L'évolution de la population.** L'augmentation spectaculaire actuelle de la population est due essentiellement, avons-nous noté, à l'accroissement naturel. Le taux de mortalité est faible (9,6 p. 1 000) et il ne semble pas pouvoir s'abaisser encore beaucoup. Le taux de natalité a diminué régulièrement depuis la fin du XIX^e s. : 35 p. 1 000 vers 1880, 19,7 p. 1 000 vers 1930, 16,5 p. 1 000 au lendemain de la crise de 1929. Il a remonté de 1941 à 1947 (25,7 p. 1 000) et se tient aujourd'hui aux environs de 24 à 25 p. 1 000. Cet accroissement s'explique en partie par les nombreuses arrivées (13 millions depuis 1901), avant la Première Guerre mondiale, d'adultes appartenant à des groupes prolifiques et dont les enfants sont aujourd'hui en âge de procréer. Les Etats-Unis disposent ainsi d'une population active nombreuse (100 millions d'individus).

● **Les problèmes sociaux et démographiques.** L'instabilité de la population active est une caractéristique originale du peuple américain. De 1940 à 1947, 21 p. 100 de la population s'est déplacée : 10 millions de migrants sillonnent annuellement le territoire de l'Union. L'axe principal de déplacement est toujours orienté d'E. en O., mais les régions de départ ne sont plus l'Est, comme au siècle dernier : c'est le Centre qui constitue la plaque tournante. Dans tous les Etats de ce domaine agricole, la population rurale a diminué, chassée par les crises de mévente, l'endettement, les saïses, la mécanisation. Durant les dernières décennies, les Etats de l'Ouest ont enregistré les progrès les plus

nets. Cependant, un courant S.-N. et un contre-courant N.-S. animent aussi la population ; le premier est toujours lié aux besoins de main-d'œuvre du Nord industriel (où, du reste, la population rurale, formée de petits propriétaires, est relativement stable); le second, malgré le peu d'attraction exercé par le vieux Sud, où les salaires sont bas, est créé par l'industrialisation récente et la transformation radicale de cette région : ce courant n'a cependant qu'un rayon d'action régional et draine surtout la population rurale locale des Etats méridionaux.

La question noire constitue, sans doute, le plus grave problème intérieur des Etats-Unis. Au préjugé racial s'ajoute la peur de voir se développer une main-d'œuvre acceptant de bas niveaux de vie, des salaires médiocres. Les Noirs forment un groupe de 15 millions d'hommes, dont les deux tiers sont répartis dans les Etats du Sud, où ils sont les descendants des esclaves introduits sur les plantations. Le Nord-Est a attiré une partie de cette population au XIX^e s., à la suite de son industrialisation, et, au début du XX^e s., au lendemain de la crise cotonnière. L'hostilité déclarée des « petits Blancs » a joué aussi un rôle dans ce mouvement d'émigration. Dans les villes du Nord-Est, les Noirs sont rassemblés en quartiers distincts (New York est la plus grande ville noire du monde); l'hostilité, moins manifeste que dans le Sud, y est encore attestée, cependant, par une série de mesures ségrégatives. Si, dans le Nord, les Noirs jouissent des droits politiques et ont constitué une authentique bourgeoisie, ils n'occupent encore qu'une position très marginale dans la société. Dans le Sud, ils ne conquièrent que très lentement l'égalité civile et politique. (→ Bibli.)

NIVEAUX DE VIE ET CROISSANCE ECONOMIQUE

Les revenus individuels sont, en moyenne, nettement plus élevés aux Etats-Unis que partout ailleurs dans le monde. On estimait récemment que le revenu par tête y est d'environ 20 p. 100 supérieur à celui du Canada, le double de celui de la Suisse et de la Suède, deux fois et demie celui de la Grande-Bretagne, trois fois celui de la France et vingt-cinq fois celui de l'Inde. Depuis quatre-

vingts ans, la production a presque doublé tous les vingt ans, ce qui représente un accroissement moyen de 3 p. 100 par an. La production nationale réelle est donc treize fois plus élevée qu'en 1880. Il est vrai que l'accroissement du revenu réel disponible est moindre, car les impôts ont subi des hausses notables. Cependant, le revenu individuel a plus que triplé pendant cette même période. Il était de 530 dollars en 1880 et il dépasse maintenant 2 000 dollars. Enfin, les faibles revenus jouissent d'une part plus considérable du revenu national, surtout depuis 1929. Ces résultats ont été obtenus grâce à une productivité croissante. L'horaire moyen de travail est tombé, durant les quatre-vingts dernières années, de 63 heures à 42 heures par semaine; cependant, la production par heure de travail est maintenant plus de cinq fois supérieure à ce qu'elle était en 1880. Une telle accumulation de puissance productive explique que les Etats-Unis fournissent et consomment plus du tiers des biens et « services » du monde, et ont une industrie presque égale à la moitié du total mondial.

Cependant, la supériorité quantitative du niveau de vie américain ne signifie pas que toute misère ait disparu : certaines régions, notamment dans le Sud, sont réputées pour leur pauvreté; dans les banlieues des grandes métropoles industrielles (New York, Detroit, Chicago, etc.), les taudis sordides ne manquent pas; et, parmi la masse constante de 3 millions de chômeurs, certains se trouvent dans une situation précaire, malgré les indemnités de chômage assez substantielles dont ils peuvent bénéficier. Les mesures de sécurité sociale, limitées officiellement à l'assurance vieillesse et à l'assurance chômage, sont d'ailleurs assez élémentaires; il n'existe ni assurance maladie obligatoire ni système d'allocations familiales. Enfin, le Noir reste, aux Etats-Unis, à l'échelon le plus bas du système économique, que ce soit à l'usine, dans le Nord, ou dans les champs de coton du Sud, et il est enfoncé derrière un mur qui limite au départ ses chances d'ascension sociale.

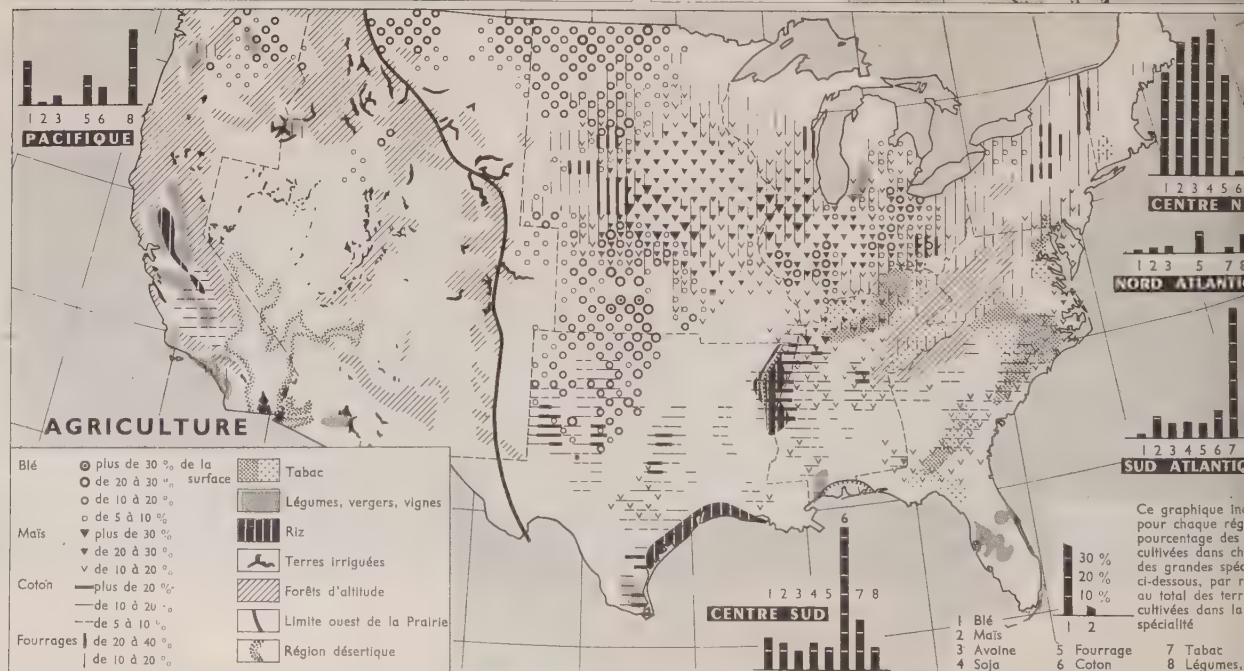
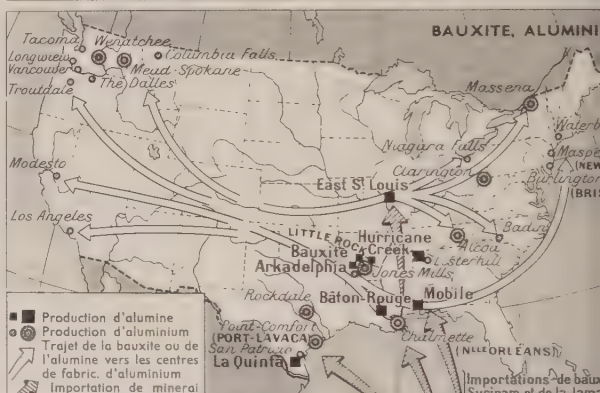
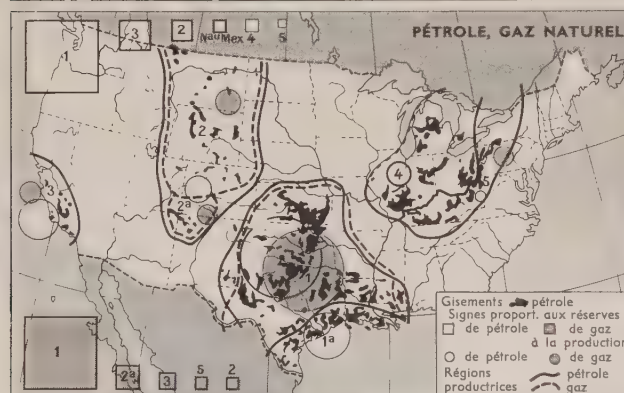
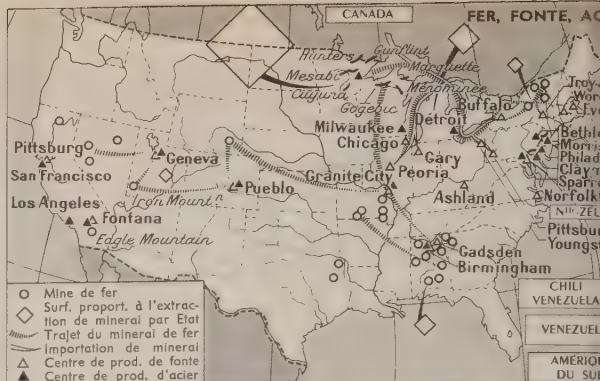
En revanche, les fortunes sont parfois considérables et les revenus peuvent atteindre des niveaux exceptionnellement élevés. Mais ces revenus spectaculaires ne choquent pas dans

le commerce extérieur des Etats-Unis

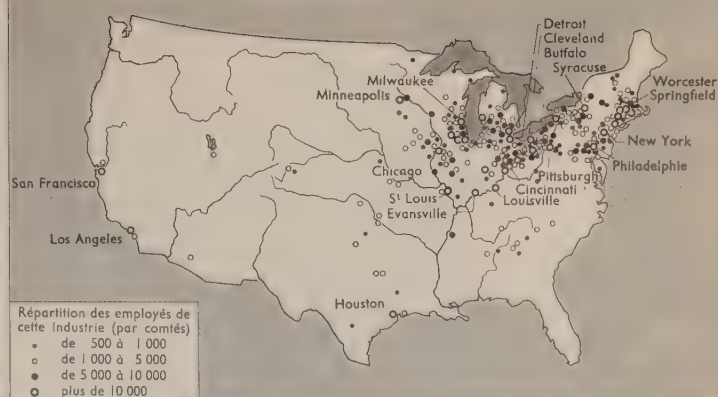
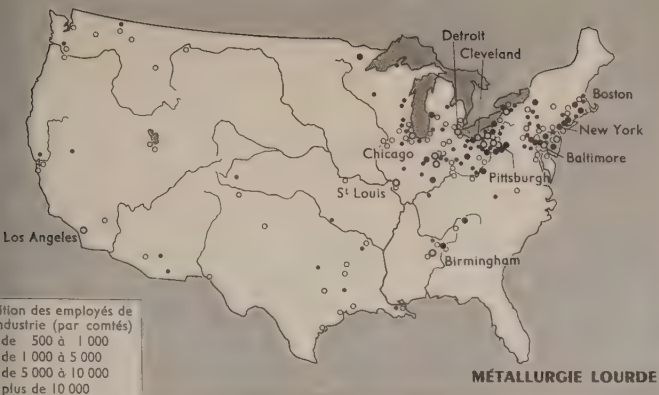
à gauche : centre nucléaire d'Oak Ridge

à droite : studios de la Metro Goldwin Mayer à Hollywood

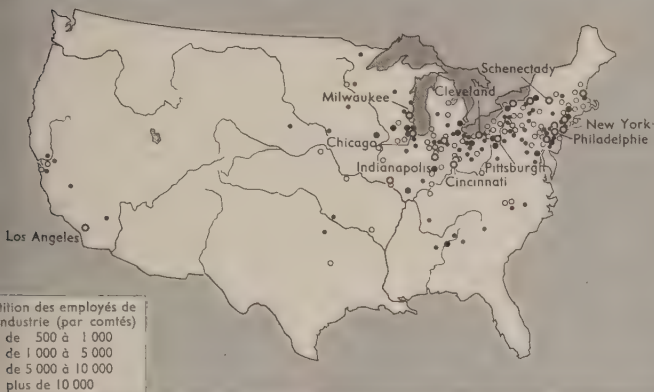




PARTITION ACTUELLE DES INDUSTRIES



MATÉRIEL ÉLECTRIQUE



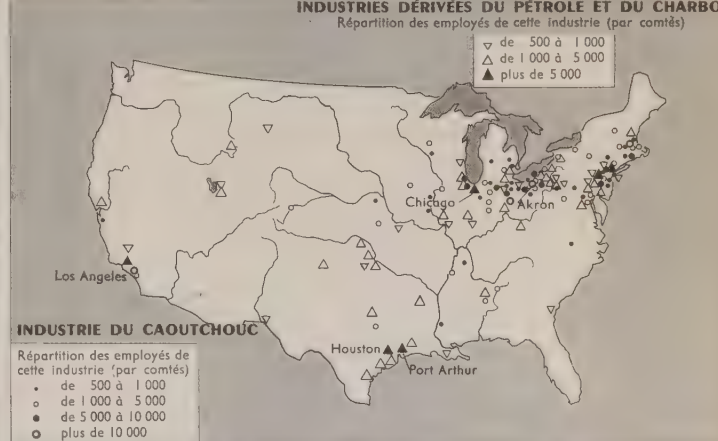
FILATURES



INDUSTRIE CHIMIQUE



INDUSTRIES DÉRIVÉES DU PÉTROLE ET DU CHARBON



INDUSTRIES AUTOMOBILE ET AÉRONAUTIQUE



INDUSTRIE ATOMIQUE





armoiries des États-Unis

ce pays de l'abondance, où chacun a pour principal objectif d'accroître ses gains en dollars.

Le système fiscal, où l'impôt sur le revenu des individus et des sociétés occupe de loin la première place, contribue d'ailleurs efficacement à niveler les revenus disponibles, et, contrairement à une opinion qui s'appuie sur des faits antérieurs à la Seconde Guerre mondiale et à la grande crise, les États-Unis sont certainement l'un des pays où les revenus sont le moins dispersés : les statistiques de répartition des revenus montrent une concentration autour des revenus moyens. Pour l'observateur européen, les modes de vie apparaissent d'une grande uniformité, signe de développement de la richesse générale. La plupart des Américains ont le même genre de vie, le même type de logement, les mêmes vêtements, les mêmes éléments de confort (voiture, réfrigérateur, télévision), les mêmes distractions, les mêmes lectures.

La supériorité du niveau de vie américain s'explique par la conjonction de divers facteurs favorables. D'abord, des facteurs naturels : l'immensité du territoire, la variété et l'abondance des ressources. En second lieu, des facteurs démographiques : à l'origine, l'afflux d'immigrants formés sur le plan professionnel, convaincus de la nécessité de l'effort créateur et de la primauté du développement économique, a contribué à la mise en valeur accélérée du pays. L'augmentation rapide de la population a développé le marché intérieur et fourni de larges débouchés à l'industrie, ce qui a permis un abaissement des coûts de production et de distribution, tout en entraînant un nivellement croissant des conditions matérielles d'existence. A partir de 1946, une reprise de la natalité a augmenté à nouveau le progrès en ouvrant des débouchés supplémentaires, donc une source d'activité et un motif d'optimisme pour les producteurs américains. La natalité américaine (25 p. 1 000) est égale à celle de l'U. R. S. S., légèrement supérieure à celle de l'Europe, supérieure aussi à ce qu'elle était avant guerre. Enfin, des facteurs sociaux et institutionnels ont contribué aussi à l'expansion : l'état d'esprit des Américains est dominé par la croyance en l'égalité des chances de chacun ; l'immigration, l'expansion économique, les possibilités de promotion offertes par le milieu des affaires permettraient à tous de prétendre aux positions les plus élevées. Cet état d'esprit, pourtant, n'a pas tellement contribué à atténuer les distinctions sociales, mais il a plutôt tendu à accentuer la mobilité sociale : l'Américain change volontiers d'emploi et de résidence s'il espère améliorer sa situation ; une famille sur cinq s'établit dans un nouveau logement chaque année. Cette mobilité sociale encourage les initiatives individuelles et concourt ainsi au dynamisme de la vie économique. Quant aux pouvoirs publics, leurs interventions, qui se sont multipliées dans le domaine économique, ont été le plus souvent marquées par le souci de ne pas décourager l'initiative privée. La politique fiscale (dégrèvements, amortissements accélérés, etc.) favorise l'épargne et les investissements. La politique monétaire permet, dans une certaine mesure, de régulariser les fluctuations de l'activité industrielle, d'ailleurs très surveillées tant par l'Etat que par les industriels et les hommes d'affaires. Les lois antitrusts protègent la libre entreprise concurrentielle, base traditionnelle de l'économie américaine.



William Penn traite avec les Indiens

Ces trois sortes de facteurs, naturels, démographiques et sociaux, ont renforcé mutuellement leur action. Les possibilités d'expansion continue vers des terres encore vierges (rôle du front pionnier) ont favorisé le brassage de la population. Ceux qui ne réussissaient pas dans leur ville d'origine s'en allaient vers l'ouest, ce qui empêchait la constitution d'un prolétariat urbain dans les régions industrielles les plus anciennes. Les carences ne concernaient pas la terre, mais la main-d'œuvre. Aussi les salaires ont-ils été élevés à l'origine, ce qui a eu pour effet de pousser à la rationalisation du travail, à la mécanisation agricole, à la création de laboratoires de recherches et à l'utilisation de capitaux de plus en plus importants dans l'industrie. D'où une intense concentration de capital aux États-Unis, qui permit une production de masse et engendra une augmentation de la productivité. Par là même furent distribués des salaires considérables et des profits toujours plus élevés, favorisant aussi la formation d'une épargne et permettant des investissements nouveaux, générateurs d'une productivité accrue. D'un autre côté, les consommateurs, encouragés par l'augmentation de leurs revenus et par la pratique du crédit, réclamaient sans cesse de nouveaux produits ; les producteurs américains doivent donc s'adapter continuellement à l'évolution de la demande, toujours plus exigeante, non seulement en ce qui concerne le prix, mais aussi en ce qui concerne la qualité des produits.

Enfin, les dimensions du marché intérieur et le caractère dynamique de l'économie américaine se sont répercutés sur la mentalité et les institutions. Les possibilités longtemps illimitées qui s'offrirent à l'homme d'action, la grande mobilité sociale ont engendré le culte de l'initiative individuelle, de l'économie du marché, de la libre entreprise et de la libre compétition, demeurées vivaces en dépit de toutes les entorses apportées aux lois antitrusts. « Produire davantage » est le mobile dominant, alors que le problème d'une répartition plus équitable apparaît secondaire. L'essentiel est que chacun dispose d'une part à peu près stable d'un revenu national en expansion ; la hausse du niveau de vie importe plus que la réduction des inégalités. Les Américains admettent bien l'idée que, si la richesse générale s'accroît constamment, les marges d'erreurs seront plus facilement tolérées ; aussi le gaspillage, l'inefficacité sociale, les tensions entre les groupes sociaux, engendrées par les subventions et les mesures d'assistance, voire la mauvaise politique du gouvernement (si dangereuse pour les économies européennes), sont-ils jugés par eux d'importance secondaire, parce que noyés dans l'augmentation générale des revenus.

HISTOIRE

La période coloniale et la lutte pour l'indépendance jusqu'en 1783.

● *L'exploration du territoire.* Le Sud fut le premier reconnu, soit par des navigateurs dans le golfe du Mexique (Ponce de Léon en Floride [1512] ; Hernando de Soto découvre le Mississippi en 1541), soit par des explorateurs partis du Mexique vers les grandes plaines (Francisco Vázquez de Coronado atteint l'Arkansas [1540-1542]) et la côte Pacifique (Francisco de Ulloa en basse Californie en 1539). La côte orientale fut reconnue par des Français (Verazano longe le Maine en 1523-1525 ; Ribaut tente une installation en Floride [1562-1565]), puis par les Anglais Hawkins (1564), Barlow (1584) et sir Walter Raleigh, avec son éphémère établissement de Virginie (1577-1602). Entre les postes français du Canada et les postes espagnols de la future Union, dépourvu apparemment des richesses alors recherchées, était à peu près vide d'Européens au XVI^e s.

Au XVII^e s., tandis que sur la côte orientale s'installent les Européens, la quête des fourrures, la curiosité et le zèle religieux déterminent une série d'expéditions à partir du Canada français : Nicolet atteint le lac Michigan (1634), le P. Alvarez le lac Supérieur (1666), Louis Jolliet le confluent du Mississippi et de l'Arkansas (1673), Cavalier de La Salle l'embouchure du Mississippi (1682). Ainsi naît la Louisiane française.

Au XVIII^e s., la reconnaissance du pays progresse à l'O. du fleuve, avec l'expédition de La Harpe vers la Red River et l'Arkansas (1719-1722), celle de Du Tisné et Bourmont vers la rivière Platte et le bas Missouri (1719-1724), dont la remontée permet la jonction, dans l'actuel Dakota du Sud, avec les pays découverts à partir du Nord par La Verendrye et ses fils (1742-1743). Dans le même temps, les Espagnols explorent la côte pacifique, atteignant San Francisco (fondée en 1776) et la région de Vancouver, dont les Anglais exigent l'évacuation (1791).

A la fin du XVIII^e s., le territoire américain, à l'exception des montagnes Rocheuses, est donc connu dans ses grandes lignes.

● *La formation des treize colonies anglaises.* Du fait de l'évolution économique et sociale et des bouleversements politiques et religieux de l'Angleterre au XVII^e s., les émigrants sont alors nombreux (250 000 Européens au total) : artisans et petits propriétaires ruinés, dissidents chassés par la réaction anglicane, « cavaliers » par les « Têtes rondes », puritains par Charles II, jacobites par l'« usurpateur » Guillaume III, etc. Le peuplement, composé d'hommes évolués au triple point de vue technique, intellectuel et religieux, confère d'emblée aux treize colonies anglaises, nées entre 1607 et 1733, une marque d'efficacité et de dignité qui demeurera dans la mentalité américaine future.

Parmi ces colonies, les unes furent créées par des compagnies de commerce : celle de Londres créa la Virginie, à la suite de la remontée de la rivière James par 105 colons, qui fondèrent Jamestown (1607) ; celle de Plymouth, les Massachusetts, à la suite du débarquement de 102 immigrants, dont 32 Pères Pèlerins du cap Cod (1620) ; elles furent donc administrées par des gouverneurs représentant les compagnies. D'autres se constituèrent à la suite du démantèlement, en 1664, des possessions hollandaises (Nieuw Amsterdam devient New York), qui donne naissance aux colonies de New York, où s'étaient installés les Hollandais dès 1623, du Delaware, où les Hollandais avaient remplacé les Suédois en 1638, du New Jersey enfin (1664). Certaines d'entre elles furent concédées à des propriétaires : le New Hampshire, notamment, à J. Mason, où le premier établissement britannique date de 1623 ; il en fut de même du Maryland, colonisé par le catholique Calvert (1632), des deux Carolines, concédées à huit favoris de Charles II par charte royale (1663), de la Pennsylvanie, offerte par Charles II à William Penn (1681), pour régler une dette d'argent et se débarrasser des quakers encombrants, de la Géorgie, concédée par George III à lord Egmont et J. Oglethorpe, et où Savannah est fondée en 1733. D'autres, enfin, naquirent par sécession d'avec les Massachusetts, dont les non-conformistes, fuyant la théocratie autoritaire de Boston, fondent en 1635 le Connecticut avec Thomas Hooker (charte royale, 1662), et, en 1636, le Rhode Island avec Roger Williams (charte royale, 1663).

Mais l'évolution politique fut partout identique. D'une part, l'autorité royale tenta de s'y affirmer au fur et à mesure que s'établissait à Londres une doctrine impériale (actes de navigation de 1660, 1663, 1672, 1696), soit par le rattachement direct des colonies à la Couronne (New Hampshire, 1655 ; Maryland, après la Révolution de 1688 ; New Jersey, 1702 ; Caroline du Sud, 1719), soit en opposant le veto royal aux décisions des assemblées locales (suppression des chartes de certaines colonies), ou, enfin, par la création d'un solide réseau d'agents des finances et des douanes. A l'inverse, une évolution « centrifuge » dotait les colonies de franchises politiques spontanément élaborées, puis confirmées par charte royale, ou d'emblée concédées par la Couronne : « Assemblée des bourgeois » de Virginie (1619), « General Court » de Massachusetts, « Articles fondamentaux » du Connecticut, « Charte » du Rhode Island, « Christian Laws » du New Hampshire, « Concession » du New Jersey, « Frame of Government » de Pennsylvanie. Le gouvernement des colonies apparaissait comme un compromis entre ces deux tendances : face au gouverneur (souvent nommé et parfois nommé par l'assemblée de la colonie), assisté d'un conseil, qui représentait le roi, l'assemblée élue par les colons votait le budget et ratifiait les projets de conseil.

Selon les colonies, l'un ou l'autre de ces pouvoirs l'emporte et l'assemblée est plus ou moins représentative (de caractère censitaire en Virginie, plus démocratique en Pennsylvanie). Dans tous les cas, la dualité des pouvoirs favorise les conflits.

● **L'évolution jusqu'à l'indépendance.** 1^o Les trois groupes de colonies. La diversité des conditions physiques, des modes de vie, des formes de société et de gouvernement permet de distinguer, dès le XVIII^e s., trois groupes de colonies.

Dans le Nord, la Nouvelle-Angleterre (New Hampshire, Massachusetts, Rhode Island, Connecticut) compte 94 000 habitants en 1700, 495 000 en 1763 (dont 19 000 esclaves). Dans un cadre presque européen s'harmonisent des activités multiples et complexes : polyculture et élevage dans de petites propriétés, exploitations forestières le long des chutes, constructions navales, contrebande du bois, du rhum et de la mélasse avec les Antilles françaises, dont vivent Portsmouth et Newport. Pays des grandes villes, des universités, le Nord, bourgeois et capitaliste, d'un puritanisme rigoureux, est ouvert à toutes les influences intellectuelles.

Dans le Sud (Maryland, Virginie, Carolines, Géorgie), la population s'élève à 108 000 habitants en 1700 et à 735 000 en 1763 (dont 281 000 esclaves, renouvelés par la traite). La Virginie à elle seule compte alors 550 000 habitants. Sur d'immenses propriétés (de 2 000 à 70 000 ha en Virginie), des esclaves cultivent le tabac (Maryland, Virginie), le riz et l'indigo (Caroline du Sud, Géorgie), le tabac et le riz (Caroline du Nord). Il y a peu de villes, de ports et d'industries dans le Sud, où domine l'aristocratie riche et cultivée des propriétaires, qui confisque les charges publiques, et qui, à bien des égards, ressemble à son homologue européenne.

Dans le Centre, enfin (New York, New Jersey, Delaware, Pennsylvanie), qui compte 53 000 habitants en 1700, 410 000 en 1763 (dont 23 000 esclaves), le brassage ethnique est déjà caractéristique : deux tiers de la population sont alors français (huguenots), allemands, suédois. Pays de grandes villes — dont Philadelphie —, ce groupe apparaît comme une charnière entre les deux autres, ainsi que le prouvera la crise de l'Indépendance, au cours de laquelle ses villes abriteront les conventions.

2^o La commune résistance aux menaces indienne et franco-espagnole. En dépit d'efforts systématiques de destruction au XVII^e s. (guerre du Connecticut et du Massachusetts contre les Indiens Pequots en 1636-1637, et guerre du roi Philippe en 1675), la menace indienne (raids sur la Nouvelle-Angleterre) demeure vive, attisée par les Canadiens, désireux de briser la concurrence des marchands anglais chez les Iroquois, fournisseurs de fourrures. De façon plus générale, les colons se sentent visés par des peuples imperméables aux conventions européennes de la vie sociale.

Au cours de la guerre de la Succession* d'Espagne, prises comme dans une tenaille par les expéditions franco-espagnoles sur les Carolines à partir de Cuba et les raids franco-indiens sur la Nouvelle-Angleterre (1704-1708), les colonies résistent, mais le traité d'Utrecht ne résout en rien le conflit qui oppose les trafiquants anglais, désireux de pénétrer outre-Allegheny, et les coureurs des bois de Montréal, désireux de conserver leurs terrains et la libre communication avec la Louisiane. Jusqu'en 1744, un silencieux conflit oppose les deux camps, marqué par l'édification d'une série de forts rivaux dans la région des Grands Lacs et de l'Ohio, par l'utilisation des Indiens aux fins de massacres réciproques. L'affrontement militaire, encore localisé au cours de la guerre de la Succession d'Autriche, se poursuit après la paix de 1748 (capitulation de George Washington et des milices virginienne dans Fort-Nécessité [2 juill. 1754] opposé à Fort-Duquesne). Par sa conclusion heureuse pour l'Angleterre (traité de Paris, 1763), la guerre de Sept Ans permet aux colonies anglaises d'Amérique du Nord de s'étendre, par-delà la ligne des Appalaches, jusqu'à l'Ohio et au Mississippi, dont la rive droite est à la même époque cédée par la France à l'Espagne, pour compenser l'abandon de la Floride à l'Angleterre.

L'hypothèque française levée, les colonies, qui sortent aguerries d'un conflit où leur aide financière fut décisive, vont se heurter à la

métropole ; celle-ci, sous l'impulsion de l'autoritaire George III, veut exploiter sa victoire de 1763 et affirmer son pouvoir éminent à leur égard en rendant plus efficace la politique d'exclusif colonial dont le Board of Trade a la charge depuis 1696.

Dans ce sens sont adoptées plusieurs mesures : répression accrue de la contrebande par les agents des douanes, autorisés à perquisitionner par les *writs of assistance*, afin de faire respecter la loi Grenville sur les sucres (*Sugar Act*, 1765) ; nouvel impôt intérieur (institué par le *Stamp Act*, ou Loi du timbre, de 1765), frappant les actes publics (pièces notariées, effets de commerce) et les journaux ; entretien d'une troupe de 10 000 hommes ; versement d'un traitement fixe aux gouverneurs, ainsi soustraits au bon vouloir des assemblées. La première mesure heurte les colons américains, mais n'outrepasse pas les droits royaux ; les autres, en revanche, sous la fiction légale d'une approbation du Parlement, théoriquement représentatif de l'Empire, mais où ne siège aucun Américain, violent le principe essentiel du consentement à l'impôt des colonies.

A cette date, il existe un peuple américain, hétérogène, mais distinct du peuple anglais. Le sens démocratique et la prépondérance des sectes dissidentes incitent les Américains à mépriser la médiocrité intellectuelle de la mère patrie, qui, en retour, se rit des « sujets » d'Amérique. Ceux-ci ripostent aux mesures de George III par l'affirmation de leurs droits (« Résolutions » de l'assemblée de Virginie, 30 mai 1765), par le boycott des produits anglais et les autodafés d'actes notariés (New York, Philadelphie, Boston), par un congrès à New York, qui adresse au roi une pétition : la loi Grenville et la loi sur le timbre sont finalement retirées (mars 1766), non sans que le gouvernement anglais, désireux de masquer son recul, énonce, par le *Declaratory Act*, sa totale compétence en matière de législation coloniale. Les lois Townsend (mai 1767) relèvent les droits sur une série de produits ; elles provoquent une opposition plus violente (massacre de Boston, 5 mars 1770) et doivent être abrogées. Lorsque la Compagnie des Indes-Orientales obtient le monopole de la vente du thé en Amérique (1773), les négociants contrebandiers de la Nouvelle-Angleterre refusent d'acheminer les cargaisons de thé ou les détruisent, etc. La Couronne, défiée, réagit par cinq lois répressives (*the intolerable Acts*), frappant surtout Boston et le Massachusetts ; en outre, elle étend les droits des Canadiens catholiques sur le pays de l'Ohio, au détriment de la Nouvelle-Angleterre (acte de Québec). Tandis que se réunit à Philadelphie le premier Congrès continental (5 sept.-26 oct. 1774), qui rédige une série d'adresses (au roi, au peuple canadien) et une déclaration des droits du contribuable américain, l'opposition radicale organise dans les colonies des milices et des réseaux armés. Le massacre de la colonie anglaise du général Gage, à Lexington, le blocus de Boston par 16 000 miliciens (20 avr. 1775) ouvrent la guerre d'Indépendance* (1775-1783), à laquelle la Déclaration d'indépendance* du 4 juillet 1776 donnera un sens précis.

L'élaboration de l'Union et les crises jusqu'en 1865.

Le traité de Versailles (1783) avait consacré l'existence des Etats-Unis d'Amérique : l'Europe pensait que ce triomphe serait éphémère.

● **La recherche des structures politiques et la Constitution américaine.** Répondant à l'invitation du deuxième Congrès continental (réuni le 10 mai 1775), plusieurs Etats avaient réformé leurs institutions dans un sens plus démocratique : partout, la défiance envers les gouverneurs, pourtant élus, s'exprimait par l'hypertrophie paralysante des pouvoirs des assemblées. En pleine guerre, un essai de gouvernement fédéral fut amorcé avec les « Articles de confédération », votés le 15 novembre 1777 ; mais le Congrès, paralysé par la règle d'unanimité, ne disposait d'aucun moyen pour rendre effectives ses prérogatives (guerre, affaires étrangères, monnaies), face aux Etats reconnus souverains et indépendants.

Les difficultés, à cette date, sont pourtant innombrables : paiement des soldes aux militaires ; inflation de papier-monnaie dans certains Etats ; échec des missions de Jefferson



signature de la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis le 4 juillet 1776 gravure d'après J. Trumbull Capitol, Washington

à Paris et de Jay à Madrid, à la recherche d'un prêt ; refus systématique des Etats d'accorder quelque revenu au Congrès en acceptant l'établissement de tarifs douaniers. A l'O. des Allegheny, où, dès 1763, progressait la colonisation de la vallée de l'Ohio et d'outre-Ohio (fondation de Louisville en 1773 et de Cincinnati en 1789-1790), quel serait le régime des terres ? Seraient-elles livrées à la compétence des Etats — donc à certaines oligarchies — ou, demeurant sous la compétence du Congrès, seraient-elles ainsi ouvertes au petit peuple du Nord-Est ruiné par la guerre ? Finalement, après l'ordonnance de 1785, celle du 13 juillet 1787 déclare l'Ouest propriété fédérale, y interdit l'esclavage, le divise en parcelles, vendues aux enchères, et délimite des territoires qui doivent être promus au rang d'Etat quand ils auront atteint 60 000 habitants. Mais ces progrès mêmes ne vont pas sans conflit avec les Indiens Cherokees (1774, 1776) et Iroquois (1778, 1779), avec les Espagnols aussi à propos de la libre navigation sur le Mississippi.

L'urgence de nouvelles institutions provoque la réunion de la conférence d'Annapolis (sept. 1786), qui décide l'élection de la Convention de Philadelphie. Les cinquante-cinq membres siégeant (sur 65 délégués élus par les assemblées législatives des Etats) élaborent la nouvelle Constitution fédérale des Etats-Unis (17 sept. 1787), encore en vigueur aujourd'hui. Œuvre de compromis, obtenue grâce à l'habileté de Washington, d'Hamilton et de Franklin, elle affirme l'existence d'une nation américaine formée d'Etats indépendants, mais non souverains ; elle vise à assurer, dans le respect des autonomies, la défense commune et la sauvegarde de l'intérêt général. La séparation des pouvoirs est rigoureuse, mais un solide exécutif présidentiel doit les coordonner et maintenir la stabilité politique. (V. plus loin *Institutions*.)

Après les difficultés inhérentes à la ratification de la Constitution, à laquelle s'opposent pendant plusieurs années deux des treize Etats (Caroline du Nord et Rhode Island), une manifestation d'unanimité porte George Washington à la présidence des Etats-Unis (entrée en fonctions, 4 mars 1789). Mais, presque aussitôt, naissent des difficultés quant à l'interprétation de la Constitution, entre fédéralistes et républicains. Les premiers, qui restent au pouvoir de 1789 à 1801, sont partisans d'un gouvernement fédéral fort et ont pour chef de file Alexander Hamilton, secrétaire du Trésor de George Washington.



Saratoga reddition en 1777 du général Burgoyne

CONSTITUTION DES ÉTATS DE L'UNION

Delaware	1787	Michigan	1837
New Jersey	1787	Floride	1845
Pennsylvanie	1787	Texas	1845
Caroline du Sud	1788	Iowa	1846
Connecticut	1788	Wisconsin	1848
Géorgie	1788	Californie	1850
Maryland	1788	Minnesota	1858
Massachusetts	1788	Oregon	1859
New Hampshire	1788	Kansas	1861
New York	1788	Virginie-Occidentale	1863
Virginie	1788	Nevada	1864
Caroline du Nord	1789	Nebraska	1867
Rhode Island	1790	Colorado	1876
Columbia (district de)	1791	Dakota du Nord	1889
Vermont	1791	Dakota du Sud	1889
Kentucky	1792	Montana	1889
Tennessee	1796	Washington	1889
Ohio	1803	Idaho	1890
Louisiane	1812	Wyoming	1890
Indiana	1816	Utah	1896
Mississippi	1817	Oklahoma	1907
Illinois	1818	Arizona	1912
Alabama	1819	Nouveau-Mexique	1912
Maine	1820	Alaska	1959
Missouri	1821	Hawaii (statut d'Etat consenti)	1959
Arkansas	1836		

Admirateurs du système oligarchique anglais, s'appuyant sur les armateurs, commerçants et négociants du Nord-Est, ils renforcent le pouvoir central : création d'une Banque d'Etat (1790), d'une monnaie stable, le dollar, et de ressources régulières, grâce aux douanes. D'abord neutralistes (Déclaration de neutralité, 22 avr. 1793 ; « Adresse d'adieu » de George Washington [1796], qui ne se représente pas aux élections, excédé par les critiques dont il est l'objet), les fédéralistes, qui ont conclu un accord commercial avec Londres (traité Jay, 1794), rompent avec le Directoire (1798) ; leur hostilité envers la



Washington et Rochambeau
(à gauche)
donnent des ordres
avant la bataille de Yorktown
Bibliothèque
du Lafayette College

Révolution française s'est accrue depuis l'exécution de Louis XVI, dont l'intervention avait rendu possible l'indépendance des Etats-Unis. A cette politique s'oppose celle des républicains, petits propriétaires ruraux ou citoyens des petits Etats, soucieux de sauvegarder leurs franchises. Jacobins d'idéologie et de vocabulaire, ils enlèvent aux fédéralistes et à John Adams la présidence, à laquelle accède en 1801 Thomas Jefferson, l'un des pères de la Confédération, ancien secrétaire d'Etat (d'ailleurs démissionnaire en 1794) de G. Washington. Les républicains, une fois au pouvoir, évoluent très vite, leur politique s'orientant par nécessité vers un renforcement du gouvernement central. Ainsi s'effacent les divergences les opposant aux



Washington
passant en revue
l'armée de l'Ouest

fédéralistes ; d'ailleurs, les Américains vont être absorbés, malgré le désir de Jefferson (acte de non intercourse, interdisant tout trafic entre l'Angleterre et la France), par la seconde guerre d'Indépendance. Celle-ci est suscitée par les Anglais, qui ont soudoyé la révolte du chef indien Tecumseh (1810-1811) dans l'Indiana ; leur Amiralauté a commis l'erreur, d'autre part, d'enrôler de force des marins et d'arraisonner des navires américains sous prétexte de droit de visite (lutte contre la contrebande de guerre dans le cadre du blocus mis en place contre Napoléon I^{er}). Ce conflit, les craintes suscitées par la prise et l'incendie de Washington (1812), enfin la victoire finale, consacrée par le traité de Gand (1814) et le brillant succès du général Jackson à La Nouvelle-Orléans (janv. 1815), contribuent à renforcer l'orgueil national au détriment des luttes de parti. Ainsi s'ouvre, sous les successeurs et disciples de Jefferson, James Madison (1809-1817) et James Monroe (1817-1825), qui forment avec lui la dynastie virginienne, l'« Ere des bons sentiments » (*Era of good feelings*). Profitant de cet heureux concours de circonstances et n'ayant pas oublié les leçons de la seconde guerre d'Indépendance, désireux de s'assurer le contrôle exclusif de l'espace continental, politique ou économique américain en restant liés aux jeunes Etats hispano-américains, redoutant pour eux une Sainte-Alliance européenne, les Etats-Unis, par la ferme déclaration de Monroe : « L'Amérique aux Américains » (2 déc. 1823), réaffirment à la fois leur volonté de neutralité et leur opposition à toute ingérence européenne, et en particulier britannique, dans le continent.

En fait, pendant cette période d'apaisement des luttes politiques, toutes les énergies américaines ont été absorbées par la poussée vers l'Ouest. Jusqu'en 1803, cette dernière avait été empêchée par la présence du Canada britannique au N., de la Louisiane à l'O., de la Floride au S. Or, profitant de la rétrocession par l'Espagne de la Louisiane à la France (traité de San Ildefonso, 1^{er} nov. 1800) et de l'impossibilité pour celle-ci de la conserver, John Adams avait acheté ce territoire au Premier consul pour 15 millions de dollars (30 avr. 1803) : la superficie de l'Union est ainsi doublée. Cette acquisition permettra la création de treize nouveaux Etats, dont la frontière avec le Canada sera fixée, entre le lac Supérieur et les montagnes Rocheuses, au 49^e parallèle (convention américano-britannique, 1818). D'autre part, déjà maîtres de la Floride occidentale (1810), les Etats-Unis, après la guerre victorieuse menée par le général Jackson contre les Séminoles, aux confins de l'Alabama et de la Géorgie (1818), contraignent Ferdinand VII d'Espagne à leur céder le reste de la Floride, à renoncer à l'Oregon, dont le sort sera contesté jusqu'au règlement définitif de 1846, et à fixer la frontière septentrionale du Mexique.

Ayant enfin accès au golfe du Mexique et aux bouches du Mississippi, les Etats-Unis vont désormais poursuivre leur expansion territoriale au détriment du Mexique, héritier de la puissance coloniale hispanique : reconnaissance (1837), puis annexion (1845) de la république du Texas, fondée en 1835-1836 par les colons que menaçait la législation mexicaine antiesclavagiste de 1829 ; guerre contre le Mexique (1846-1848), voulue par des annexionnistes trop hardis, malgré les réserves du Congrès devant les risques de déséquilibre interne rendus possibles par l'incorporation d'Etats esclavagistes ; finalement, cession, pour 15 millions de dollars, du Texas, du Nouveau-Mexique (y compris l'Arizona et le Colorado) et de la Californie (traité de Guadalupe Hidalgo, 2 févr. 1848) ; une rectification de frontière au S. du Nouveau-Mexique fixera définitivement les limites méridionales des Etats-Unis (convention Gadsden, 1853). En même temps qu'ils achèvent leur expansion territoriale vers le S. et le S.-O., les Etats-Unis obtiennent que soient précisées leurs frontières avec le Canada, d'abord entre l'océan Atlantique et le Saint-Laurent (1842), ensuite entre les montagnes Rocheuses et l'océan Pacifique (1846), ce qui permet l'érection de l'Oregon en territoire fédéral (1848). Sans doute le cadre territorial ainsi délimité n'est-il pas rempli ; pourtant, la création du territoire de l'Utah (1850) permet de créer un noyau de peuplement au cœur de l'Union et dans une de ses régions les plus inaccessibles.

● **Peuplement et mise en valeur.** Parallèlement à cette conquête militaire et diplomatique se développe le peuplement de l'espace américain à partir de l'océan Atlantique et des Appalaches. Ayant d'abord progressé surtout par le simple croît naturel (4 millions d'habitants en 1789 ; 7 300 000 en 1810 ; 9 600 000 en 1820 ; 17 millions en 1840 ; 24 millions en 1850), la population augmente ensuite plus rapidement grâce à l'immigration : celle-ci, déjà importante depuis la crise économique de 1817 en Europe, fournit au moins 250 000 arrivants par an au milieu du siècle (31 millions d'habitants en 1860). La progression vers l'Ouest est alors surtout le fait d'Anglo-Saxons, de Scandinaves ou de Néerlandais, et particulièrement des éléments qui, par leur fortune, leur compétence technique (agriculteurs), leur puissance numérique et leur cohésion morale (communautés frontalières du Texas, bonapartistes du Champ d'Asile), n'hésitent pas à tenter l'aventure de la colonisation loin de tout pays habités tandis que les immigrants les plus pauvres cherchent immédiatement du travail dans les villes côtières.

Cette colonisation se fait souvent en deux temps. Les nouveaux immigrants, qui arrivent en vagues ethniques d'origines différentes, vont se fixer en grand nombre dans les Etats de la côte atlantique, leur donnant un peuplement plus hétérogène : Anglo-Saxons et Néerlandais jusqu'en 1845 ; Allemands (bientôt groupés autour de Chicago) Irlandais (crise de la pomme de terre en Irlande en 1846), qui, se concentrant à New York, en font la première ville irlandaise du monde, et Scandinaves, qui se fixent davantage dans la Prairie ; Latins et Slaves, en masses considérables de 1890 à 1914, et en nombre moindre de 1919 à 1920, avant l'application de la loi sur les quotas de 1921. Mais ces immigrants prennent la relève des premiers colons, Américains de souche, qui abandonnent leurs terres pour progresser plus loin vers l'O., n'hésitant pas parfois à répéter l'expérience de défrichement deux ou trois fois dans leur vie (cas du père de Lincoln).

Refloutant les Indiens, dont on décide d'ailleurs le transfert à l'O. du Mississippi (1826 pour arrêter leurs dangereuses incursions, le pionniers se lancent, en vagues successives (trappeurs, éleveurs, défricheurs, enfin fermiers), à la conquête de la Prairie, jusqu'à ce que, à la fin du siècle, la ligne montante du front pionnier (la « Frontière »), qui avait atteint le 98^e méridien en 1865, ait enfin rejoint les zones de peuplement s'épanouissant autour des ports du littoral pacifique. Cette progression se fait selon certains axes fixés par la nature : passes des Appalaches, vallée de l'Ohio, descendue jusqu'au Mississippi par des bateaux à fond plat, les *flat boats*, dont les planches servent ensuite à l'édification de cabanes ; pistes de chasseurs parfois même de bisons, parcourues plus l'O. par des wagons bâchés tirés par des bœufs et des chevaux. Au croisement de pistes, à la traversée des fleuves, naissent spontanément, au centre des clairières essartées par les premiers arrivants, de petites agglomérations, qui seront autant de foyers de fixation de la vie agricole et de points de départ pour une nouvelle progression vers l'O.

Le cadre de cette progression avait d'ailleurs été déterminé par l'ordonnance du Nord-Ouest (1787) : celle-ci avait spécifié que les territoires situés à l'O. du Mississippi, cédés par l'Angleterre au traité de Versailles (1783) et peuplés déjà d'environ 100 000 colons américains, seraient considérés comme propriété fédérale et découpés (géométriquement) en territoires fédéraux, puis autonomes. Ils pourraient être érigés en Etats quand ils seraient peuplés de plus de 60 000 citoyens : le Kentucky devait être le premier (1792) et le Hawaii le dernier territoire (1959) à bénéficier de cette disposition. Ces territoires étant à l'origine propriétés fédérales, l'Etat ne les cédait pas gratuitement : il les vendit en moyenne un dollar l'acre, après les avoir fait cadastrer et découper en parcelles numérotées qui avaient toutes la même superficie et la même forme, ce qui donne aux campagnes américaines leur aspect géométrique si caractéristique. Un droit de préemption était seulement réservé au premier occupant, et, si celui-ci ne pouvait porter acquéreur, il était autorisé à se faire



New York : quartier de Manhattan. Au premier plan, l'East River, dominée par le building de l'O. N. U. Au second plan, l'Empire State building (375 m) et le Chrysler building (318 m). Au fond, l'Hudson.



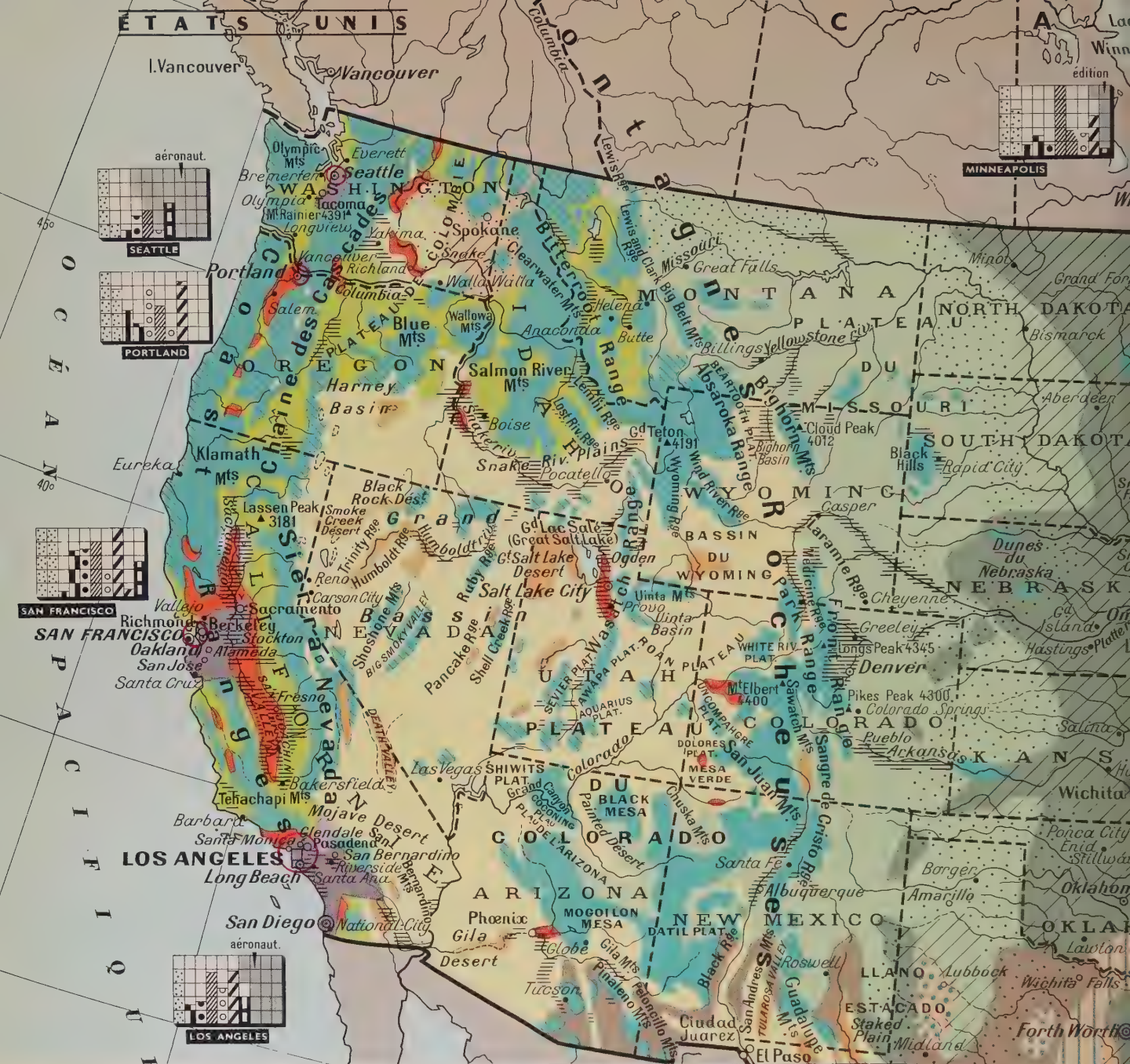
maison de style colonial à Williamsburg (Virginie)

ÉTATS - UNIS



vue générale de la baie de San Francisco; au fond, le pont de Golden Gate (1965 m)

cottages d'une petite ville du centre des U. S. A.



Paysage naturel

- Forêt de conifères
- Forêt à feuilles caduques
- Pinède sur les sables et graviers du Sud-Est
- Prairie (herbe haute)
- Prairie (herbe courte)
- Shrub désertique
- Shrub des déserts salés
- Prairie et savane désertiques
- Prairies du Pacifique
- Marécages
- Mangrove

Paysage agricole

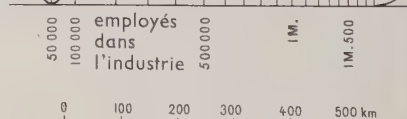
- Zone où plus de la moitié du sol est cultivée
- Zone où environ un tiers du sol est cultivé
- Pâturages
- Zone défrichée
- Économie mixte
- Agriculture
- Plantations de coton
- Culture de riz
- Vergers et vigne
- Terres irriguées
- Parcs nationaux

Paysage industriel

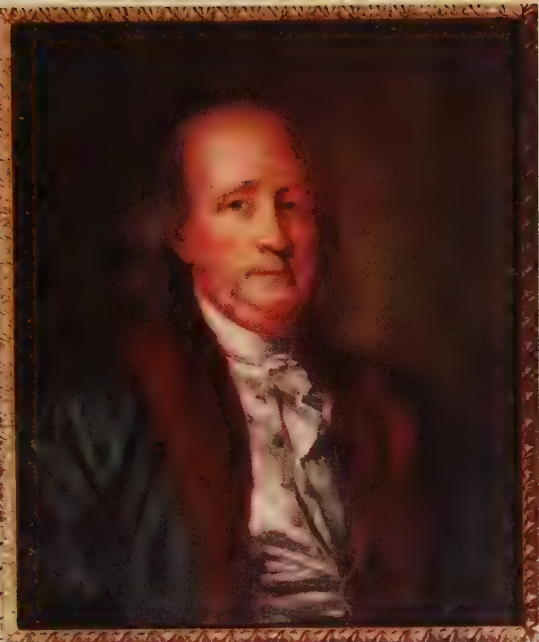
- Zone très urbanisée
- Zone à forte concentration industrielle

Grandes agglomérations urbaines

(cercle rouge : ville dont la fonction industrielle est étudiée en graphique)







portrait de
B. FRANKLIN,
peinture anonyme
Versailles



C. W. PEALE :
portrait de
Washington
Versailles



Mary CASSATT :
Mère et enfant
(détail) Louvre

Phot. Giraudon.

Van BLARENBERGHE : le Siège de Yorktown (Virginie) en 1781, Verso



verser une indemnité de mise en valeur par celui qui devenait propriétaire de la terre. Mais la progression des pionniers s'était faite le long de voies naturelles relativement primitives, qui ne suffisaient plus au ravitaillement et ne maintenaient plus des liens assez solides entre les nouveaux territoires ou États et la Fédération. Le sort de l'Union dépendait, en fait, de leur cohésion, et celle-ci était liée au développement de voies de communication modernes. Cette nécessité, comprise très tôt par les États de l'Est, désireux de contrôler la marche vers l'Ouest, entraîna le développement de la navigation à vapeur, grâce au monopole acquis par Fulton (Hudson, 1807; Ohio et Mississippi, 1811), celui des canaux (canal de l'Erie ouvert en 1825), des routes et des voies ferrées (7 000 km en 1840; 48 000 km en 1860; 127 000 km en 1874) — voies de communication qui toutes s'étiraient d'E. en O. à partir des trois villes rivales : Baltimore, Philadelphie et surtout New York (favorisée par le canal de l'Erie). Les conséquences de cette expansion intérieure sont triples. En premier lieu, elle modifie l'équilibre politique traditionnel des États-Unis, qui reposait sur la dualité Sud-Nord. L'influence du « Vieux Sud » diminue dans le cadre de l'Union (37,5 p. 100 de la population en 1810; 23 p. 100 en 1840), alors que le Nord, qui perd sa prédominance agricole (maintien seulement de l'élevage), devient la région la plus peuplée de l'Union (39 p. 100 en 1840) et puise dans son industrialisation rapide (textiles en Nouvelle-Angleterre, métallurgie dans les États de New York et de Pennsylvanie après 1850) une nouvelle source de puissance, malgré les problèmes posés par l'apparition d'un prolétariat ouvrier. Entre ces deux « sections » de l'Union, qui s'opposent sur tous les plans, apparaît l'Ouest (37 p. 100 de la population en 1840), qui,



(1829-1837) et pour quarante ans au parti démocrate, à l'exception de l'intermède whig de 1841 à 1845 (avec William Henry Harrison et John Tyler) : le Caucus* est supprimé, le spoils system (octroi des places aux membres du parti arrivé au pouvoir) instauré partout, la Banque fédérale abolie (1836); ainsi les institutions se démocratisent rapidement. L'ultime conséquence de l'expansion vers l'O. est l'aggravation de la rivalité entre le Sud et le Nord. Le Sud est agricole, grand producteur de coton et, par voie de conséquence, esclavagiste et libre-échangiste. En revanche, le Nord, en voie d'industrialisation, est protectionniste (tarifs de 1816 à 1824) et antiesclavagiste, prohibitionniste et féministe par conviction puritaine; enfin, avec Henri Clay, il reçoit l'appui de l'Ouest, dont la production agricole, encore trop jeune, ne peut se passer de tarification douanière. Or, justement, l'expansion vers l'O., en provoquant la création de nouveaux États, menace d'isoler le Sud à l'intérieur de l'Union, si l'ordonnance du Nord-Ouest de 1787, ainsi que l'abolition de la traite (1808) sont réfutées. A deux reprises, Henri Clay sauve l'union des États-Unis. Une première fois grâce au compromis du Missouri : le Maine antiesclavagiste et le Missouri esclavagiste sont admis également dans l'Union, où les admissions se font désormais par couples d'États opposés; l'esclavage est interdit à l'O. du Mississippi et au N. du parallèle 36°35' (1820). Il la sauve une seconde fois en 1850 : reconnaissance de la Californie comme État libre; liberté de choix en Utah et au Nouveau-Mexique; loi sévère contre les esclaves qui se sont réfugiés dans le Nord. Mais cette concession ne satisfait pas le Sud, qui, avec Calhoun, ancien vice-président de Jackson, envisage une possible sécession pacifique, malgré un ultime compromis, proposé par le sénateur Douglas, laissant toute latitude aux États d'être ou non esclavagistes. Cette solution aboutit à un drame, qui éclate au Kansas, où colons sudistes, puis nordistes se précipitent tour à tour pour donner à ce territoire récemment érigé en État une Constitution esclavagiste, puis antiesclavagiste : l'affaire se termine par une guerre civile (1854-1856) et facilite la création d'un nouveau parti républicain, résolument antiesclavagiste (1854). L'élection de son candidat, Abraham Lincoln, à la présidence (1860) aboutira à la rupture.

● *Les États-Unis et la guerre de Sécession.* La mise en place des institutions, la conquête de l'Ouest avaient absorbé pendant plus d'un demi-siècle les énergies américaines et caché la gravité du conflit opposant le Nord et le Sud sur le terrain économique et social. Le Sud avait réussi à compenser son infériorité numérique grâce au contrôle politique qu'il exerçait sur le pouvoir, en particulier en faisant élire deux des siens à la présidence, Franklin Pierce (1853-1857), puis James Buchanan (1857-1861) : aussi ne s'était-il pas inquiété de la limitation imposée à la multiplication des États esclavagistes par le compromis du Missouri (1820) et par celui de 1850. Mais, peu à peu, une atmosphère favorable à la sécession se crée, d'autant plus facilement qu'apparaissent sur la scène politique de jeunes générations qui n'ont plus, par-delà les divergences politiques, les liens tissés pendant la guerre d'Indépendance. Aux « Mangeurs de feu »,



groupés autour de Jefferson Davis, partisans de l'extension de l'esclavage et de la scission, dans le cas où les sudistes seraient exclus de la présidence, s'opposent les *Free-Soilers*, tels Sumner, Seward, Chase, etc., partisans du maintien, même par la force, de l'Union. Dans cette atmosphère tendue, plusieurs incidents vont accélérer le processus menant à la guerre civile : le conflit sanglant du Kansas (1854), la crise financière de 1857, qui affecte en particulier les compagnies de chemin de fer et souligne la nécessité d'un renforcement du protectionnisme douanier, enfin les affaires Dred Scott (Noir réfugié dans le Nord et replacé en esclavage par un arrêt de la Cour suprême, 1857) et John Brown (évangéliste du Nord pendu par les nordistes pour avoir tenté d'armer les Noirs du Kansas, 1859) aboutissent à la scission du parti démocrate, sur l'initiative de son chef Douglas, qui refuse d'approuver les exactions des sudistes au Kansas, à la suite du compromis qu'il avait fait voter en 1854. Cette scission est d'autant plus grave pour les sudistes qu'elle survient à l'heure même où le nouveau parti républicain, fondé en 1854 par fusion des *Free-Soilers* et du parti whig, réussit à acquérir une forte audience dans l'opinion publique et à faire élire enfin à la présidence des États-Unis son candidat, habilement choisi dans l'Ouest du pays, un avocat obscur, mais dont le talent oratoire et la fermeté politique vont bientôt se révéler, Abraham Lincoln.

Lincoln, n'ayant obtenu que 40 p. 100 des voix et ne l'ayant emporté que du fait de la division des démocrates, qui avaient présenté deux candidats, les sudistes, mécontents, vont faire sécession à l'appel de la Caroline du Sud (20 déc. 1860) et constituer les *États confédérés d'Amérique* (8 févr. 1861), bientôt présidés par Jefferson Davis et dont la capitale sera Richmond (Virginie). Numériquement inférieurs, les sudistes espèrent l'emporter grâce à leur cohésion; il y a, en effet, solidarité d'intérêt entre les grands et les petits propriétaires qui sont également possesseurs d'esclaves, et les « pauvres Blancs », qui sont d'autant plus hostiles aux Noirs que le travail servile n'est pas pour eux une source d'enrichissement, mais une cause de moindre gain, dans la mesure où ce travail contribue au maintien des bas salaires. En outre, l'excellence de leur commandement (la grande majorité des officiers de l'armée s'est ralliée à la sécession, et en particulier le généralissime Lee) peut faire espérer aux sudistes un succès rapide. En revanche, la prolongation du conflit doit jouer en faveur

à gauche
un marché d'esclaves
aux États-Unis vers 1852
par Taylor

à droite
Lincoln au cours
de la campagne électorale
en 1858



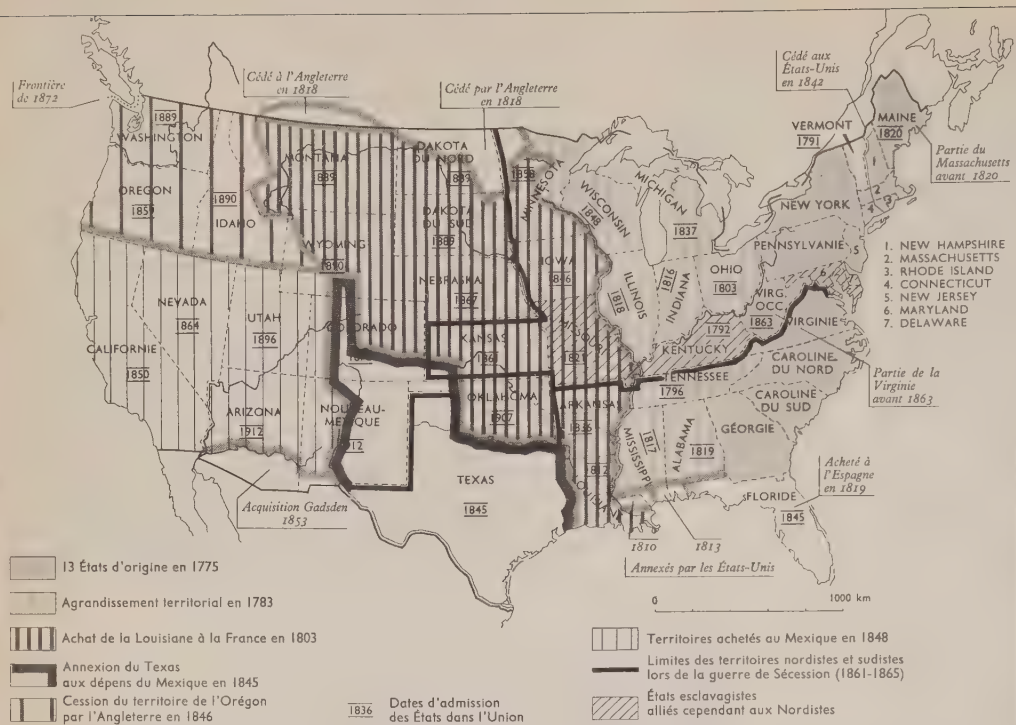
mines d'or en Californie
image populaire française de 1849
Bibliothèque nationale

équipé de moissonneuses McCormick depuis 1833, est devenu en 1860 le grand producteur de blé (60 p. 100), de maïs (48 p. 100), de bœufs (Iowa, Illinois), de porcs (Illinois), de whisky (Cincinnati). Chicago (8 000 hab. en 1837, 110 000 en 1860) est la capitale de cette dynamique région, dont l'équilibre économique reste pourtant instable et dont les fermiers, très souvent endettés, contribuent par leurs votes à renverser les majorités traditionnelles. Seul le « Far West » reste encore à l'écart de la vie politique du pays (début de l'agriculture californienne et du peuplement de l'Oregon), malgré la ruée vers l'or qui, de 1850 à 1860, porte sa population à 400 000 personnes.

Dès 1824, cette puissance électorale des pionniers de l'Ouest, débiteurs de la Banque d'État, et des prêteurs du Nord-Est se manifeste quand ils portent leurs voix sur le général Jackson, chef du nouveau parti démocrate*, constitué par les éléments les plus dynamiques de l'aile gauche du parti républicain, déçus du rapprochement qui s'est révélé dans les faits entre les programmes fédéralistes et républicains. Les gens de l'Ouest, n'ayant pu faire entrer leur candidat à la Maison-Blanche, faute de la majorité absolue (le président est John Quincy Adams, en fonctions de 1825 à 1829), renouvellent leur vote en 1828, mais avec succès, et assurent la présidence pour huit ans à Andrew Jackson

la première bataille
de Bull Run en 1861





l'évolution historique des États-Unis

des nordistes, en permettant à ces derniers de mobiliser une énorme armée (2 millions d'hommes contre 850 000), de substituer à des chefs relativement médiocres des hommes de plus grand talent (Grant, Sherman), et d'utiliser toutes les ressources représentées par l'énorme potentiel économique et financier du Nord-Est.

Finalement, la guerre, que nordistes et surtout sudistes espéraient pouvoir éviter, éclate à la suite des bombardements de Fort Sumter, devant Charleston, par les seconds (12 avr. 1861). La guerre de Sécession*, qui allait durer quatre ans, revêtit un aspect âpre et sanglant, opposant, pour la première fois au monde, des armées dont les effectifs approchaient ou dépassaient le million.

Après des échecs initiaux, les nordistes, grâce à leur supériorité industrielle, financière et numérique, l'emportèrent à partir de 1863, et, en 1865, le généralissime sudiste, Lee, dut solliciter un armistice, qui mit pratiquement fin à la guerre (9 avr.). Celle-ci avait coûté à l'Union 617 000 morts, dévasté le Sud et provoqué une inflation, particulièrement dangereuse dans le Sud. Elle avait affaibli momentanément la fonction internationale des États-Unis sur le double plan diplomatique et économique, en rendant possible l'essai de constitution par Napoléon III d'un empire latin et catholique ; celui-ci, fournisseur de coton, était destiné — espérait-on — à faire contrepoids, en Amérique centrale, à la puissance nord-américaine, anglo-saxonne et protestante, et à permettre à l'Europe d'échapper au monopole cotonnier des États-Unis (guerre du Mexique, 1861-1867).



Cleveland



une réunion du « Ku-Klux-Klan »

Ce monopole, d'ailleurs, les planteurs sudistes ne devaient jamais pouvoir le rétablir intégralement : les industries textiles européennes, privées de leur source habituelle de matière première, s'étaient adressées à d'autres pays producteurs (Inde), des habitudes s'étaient créées, que la réapparition du coton américain sur le marché mondial ne suffit pas à détruire.

Les États-Unis de 1865 à 1914.

● **La reconstruction (1865-1874).** La guerre de Sécession avait eu pour première conséquence, malgré les hésitations de Lincoln et l'opposition de certains démocrates du Nord, les *copperheads* (têtes cuivrées), l'abolition de l'esclavage, mesure préparée dès le 22 septembre 1862, appliquée à partir du 1^{er} janvier 1863, et légalisée le 31 janvier 1865 par le vote du treizième amendement. L'acceptation de cette mesure par les États du Sud et la réintégration de ces derniers dans l'Union auraient pu se faire sans heurts si Lincoln n'avait été assassiné cinq jours après la victoire (14 avr. 1865), et si son successeur, le seul démocrate sudiste hostile à la sécession, Andrew Johnson (1865-1869), ne s'était trouvé dans l'impossibilité, du fait de sa faible personnalité, de faire triompher, face à l'armée et au Congrès, le généreux programme de reconstruction de Lincoln. Ce dernier, dans son discours du 8 décembre 1863, envisageait d'amnistier tous les sudistes qui jureraient de respecter la Constitution et les décrets d'émancipation, et leur donnait le droit d'élire un gouvernement lorsque 10 p. 100 seulement d'entre eux auraient prêté ce serment. Sans doute, dès décembre 1865, dix gouvernements sudistes avaient-ils été reconstitués après avoir souscrit à ces conditions, que seul le Texas avait rejetées. Mais les plus intransigeants des républicains, les radicaux, dirigés par un métallurgiste, Thaddeus Stevens, un banquier, Jay Cooke, etc., voulurent imposer des conditions beaucoup plus rigoureuses (égalité raciale absolue), car ils redoutaient une coalition de l'Ouest et du Sud, agricoles, contraire à leurs intérêts économiques (maintien d'un haut protectionnisme douanier, nécessaire à l'épanouissement industriel du Nord et de l'Est). Les radicaux contrôlaient le Congrès, et ils imposèrent quatre mesures qui orientèrent dans un sens répressif la reconstruction : création d'un *freedmen's bureau* (bureau des affranchis), qui put louer et même vendre aux Noirs des terres confis-

quées, par lots de 40 acres (févr. 1866) ; vote d'un quatorzième amendement annulant la dette des États confédérés, réduisant leur représentation au Congrès en proportion du nombre de leurs citoyens privés du droit de vote, et enlevant les droits politiques aux fonctionnaires rebelles (13 juin 1866) ; vote du *Great Reconstruction Act* du 2 mars 1867, qui proclamait la dissolution des gouvernements sudistes reconstitués par Johnson en 1865, confiait l'administration de leur territoire pour une durée temporaire, mais indéterminée, à cinq commandants militaires relevant du général Grant, et non du président Johnson, et soumettait la restauration de la représentation au Congrès, à l'acceptation préalable et définitive par chaque État du quatorzième amendement et du droit de vote des Noirs ; enfin vote, en 1869, d'un quinzième amendement interdisant toute discrimination raciale dans l'exercice du droit de vote, amendement que seule la Géorgie refusa de ratifier, ce qui explique qu'après l'achèvement de la deuxième reconstruction (1869-1870), une troisième dut être effectuée par ce seul État (janv. 1871). Ces quatre mesures purent être appliquées dans toute leur vigueur quand les radicaux, qui avaient tenté en vain de mettre en accusation le président Johnson, hostile à leur programme (mars 1868), eurent réussi à faire élire à la présidence le général Grant, héros de la guerre de Sécession (1869-1877). Elles devaient se révéler pourtant très rapidement néfastes. Le quatorzième amendement ayant entraîné l'effacement total du personnel politique sudiste, les derniers États révoltés furent envahis par des politiciens sudistes plus ou moins véreux, les *carpet-baggers*, qui, élus députés ou gouverneurs grâce à l'appui de l'électorat noir, s'enrichirent rapidement, tout en pratiquant une politique somptuaire, mais coûteuse, destinée à conserver l'appui des assemblées législatives d'États composés en grande majorité de radicaux très souvent illettrés. Les planteurs démocrates réagirent en constituant des sociétés secrètes (chevaliers du Camélia blanc, Ku-Klux-Klan, fondé dès 1866), dont les membres attaquaient les *carpet-baggers* et les *scalawags* (renégats), et usaient de l'intimidation, de la menace ou du lynchage pour contraindre les Noirs à s'abstenir. Par ces procédés, et malgré la dissolution officielle du Ku-Klux-Klan (1871), les sudistes, amnistiés en grand nombre (loi de 1872), réussirent à reconquérir le contrôle de leurs parlements dès 1874. Ils assurèrent alors leur maintien définitif au pouvoir en votant des lois d'exception (1885-1890) permettant d'écarter les Noirs du scrutin sans violer la Constitution et ses amendements (obligation, pour voter, d'avoir eu un grand-père citoyen américain, un père électeur avant 1861, ou de savoir lire, écrire et commenter la Constitution), tandis que des mesures de ségrégation entraînaient en application dans les transports en commun, les écoles, les théâtres, etc. La reconstruction était achevée.

● **L'expansion intérieure américaine (1874-1914).** La guerre de Sécession avait lourdement altéré l'économie américaine : destruction des plantations de coton ; dette de guerre très lourde ; crise inflationniste très violente, à la fois dans le Sud, dont la monnaie avait perdu 98,4 p. 100 de sa valeur en 1865, et dans le Nord, où l'on avait émis du papier-monnaie ayant cours forcé, les *green backs*. La reconstitution des plantations de coton fut une œuvre de longue haleine et ne put être menée à bien que par le morcellement des terres ou par l'appel aux anciens esclaves, auxquels était reconnu un statut proche du métayage. La dette de guerre fut apurée rapidement, grâce à la conversion des bons à court terme en bons du Trésor à long terme, dont l'intérêt, servi grâce au renforcement des tarifs douaniers, était versé en espèces et non pas en *green backs*. Quant à ces billets, symboles de l'inflation, ils ne purent être retirés pratiquement de la circulation qu'en 1879. Cette circulation fiduciaire accrue avait d'ailleurs permis aux agriculteurs de l'Ouest, de rembourser leurs dettes dans une monnaie dépréciée. En rétablissant la convertibilité en or des *green backs* et en achevant de démonétiser l'argent en 1873, à l'heure même où la crise économique européenne atteignait les États-Unis (affaire du Crédit mobilier), provoquant l'effondrement de la banque Jay Cooke de Philadelphie et de

5 000 maisons de commerce (septembre), les radicaux, qui agissaient à l'instigation des industriels du Nord et de l'Est, rejetèrent dans l'opposition démocrate non seulement les ouvriers du Nord, réduits au chômage par la crise et par la concurrence des nouveaux émigrants, mais aussi de nombreux fermiers de l'Ouest, de plus en plus attachés au béméallisme (frappe libre de l'argent), et auxquels il fallut donner partiellement satisfaction (*Bland Act* de janv. 1878) à la suite de l'élection difficile à la présidence du candidat républicain Hayes (1876). Malgré les difficultés éprouvées par les républicains, et qui s'expliquent d'ailleurs largement par la confusion qui règne dans les milieux gouvernementaux (scandale sur le whisky, dans lequel avait été inquérit le secrétaire particulier de Grant [1875]), l'expansion économique progresse à un rythme rapide, en raison tout d'abord de l'accélération du peuplement par accroissement naturel et surtout par l'immigration, favorisée par le *Homestead Act* (1862) allouant un terrain de 160 acres à toute personne qui l'aurait cultivé au moins pendant cinq ans; aussi compte-t-on 3 millions d'arrivants de 1870 à 1880, 5 millions de 1880 à 1890, 8 millions de 1890 à 1900, 8 800 000 de 1900 à 1910, et 4 200 000 de 1910 à 1914, dont les neuf dixièmes sont européens, avec des arrivées annuelles supérieures à 1 million d'immigrants à partir de 1905, ce qui porte la population des Etats-Unis à 38 millions d'habitants en 1870, 50 millions en 1880, 76 millions en 1890 et 95 millions en 1914. L'autre cause de cette expansion économique est l'augmentation de la capacité de production industrielle du Nord et de l'Est au cours de la guerre de Sécession. Les progrès des industries extractives et de la métallurgie lourde permettent la mise en place plus rapide d'un réseau ferroviaire assez dense (40 000 km de voies nouvelles de 1869 à 1872), ainsi que la construction, avant 1883, de quatre transcontinentaux, tandis que 30 000 km de voies navigables sont équipés. Le peuplement de l'intérieur des Etats-Unis s'en trouve accéléré, et de nouveaux Etats se constituent même dans les montagnes Rocheuses (minéraux précieux) : la Frontière disparaît, et les quelques tribus indiennes qui ont survécu à l'extermination sont cantonnées dans l'Oklahoma*.

L'agriculture bénéficie largement de l'achèvement de la conquête intérieure : près de 800 000 km² de terres sont mis en culture entre 1870 et 1880 et, à la fin du siècle, plus de 4 millions d'hectares sont cultivés par irrigation. Soutenus par le gouvernement fédéral ou les gouvernements d'Etats, les agriculteurs bénéficient, en outre, des progrès des techniques industrielles (mécanisation très poussée, surtout après 1880; construction, à partir de 1882, de navires et, à partir de 1890, de wagons frigorifiques rendant possible la valorisation des produits d'élevage). Dès lors, l'agriculture américaine, qui fournit 30 p. 100 de la récolte mondiale pour les céréales (1880) et 60 p. 100 pour le coton (1890), voit ses prix de revient diminuer et ses bénéfices augmenter. Elle reste pourtant très sensible à la conjoncture à la fois internationale (surproduction et crises économiques européennes) et intérieure (rôle trop important des banques et des compagnies ferroviaires; celles-ci par le jeu des crédits et surtout des tarifs discriminatoires, pourtant interdits par l'*Interstate Commerce Act* de 1887, peuvent exercer une pression dangereuse sur le monde agricole, et le mécontentement explique le développement du mouvement des *Grangers*).

Malgré son rythme d'accroissement rapide, la production agricole américaine est dépassée en valeur par la production industrielle à partir de 1890, cette dernière étant favorisée par l'abondance des matières premières énergétiques (63 millions de tonnes de charbon en 1880, 269 en 1890; 26 millions de barils de pétrole en 1880, 63 en 1900) ou minérales (minerais de fer et de cuivre du lac Supérieur, etc.). La transformation rapide de ces matières premières en biens de consommation est facilitée par une mécanisation très poussée, par l'adoption de méthodes de production diminuant considérablement le coût de la main-d'œuvre (standardisation*, Taylorisation*), par le génie inventif des Américains (440 000 brevets de 1860 à 1890). L'élan est donné à certaines branches de l'industrie : le téléphone, la photographie, l'automobile

popularisent les noms de Bell, d'Eastmann, de Ford, tandis que l'augmentation rapide de la population assure de nouveaux débouchés à une production croissante. Pourtant, de tels résultats ne peuvent être atteints que par la spécialisation régionale de l'industrie (50 p. 100 de la métallurgie en Pennsylvanie, 70 p. 100 de la confection pour femmes dans l'Etat de New York) et par la concentration des capitaux dans des trusts* fondés par des self-made men, dont les plus célèbres sont ceux des chemins de fer (George Jay Gould [1876], Cornelius Vanderbilt), du pétrole (Standard Oil de John Rockefeller, 1882), de l'acier (Andrew Carnegie et le banquier Pierpont Morgan, fondateur du trust de l'United States Steel Corporation [1901]), etc. Cette puissance même des milieux capitalistes, qui dominent la vie économique (pratique du dumping* sur le marché intérieur pour mettre en faillite les petites sociétés libres) et politique, a pour corollaire le regroupement des travailleurs d'abord en trade-unions locales, à partir de 1870, puis en vastes associations syndicales, dont les deux plus célèbres sont les *Knights of Labour* (Association des chevaliers du travail), groupement secret fondé en 1868 et devenu public en 1878 avec Powderly, grand maître de l'ordre, et surtout l'*American Federation of Labour* (A.F.L.) de Samuel Gompers, qui succède en 1886 à la *Federation of Organized Trade and Labor Unions of America and Canada*, créée en 1881. L'A.F.L., hostile à toute idéologie politique, voit ses effectifs passer de 50 000 adhérents (v. 1882) à 1 million (1900), puis à 2 millions (1912), grâce à l'adoption d'un programme pratique (journée de huit heures, reconnaissance du droit syndical).

● *L'exercice du pouvoir (1874-1896)*. Pendant toute cette période, le parti républicain conserve le pouvoir, malgré des majorités très réduites et le manque de personnalité de ses présidents, à l'exception peut-être de Garfield, assassiné peu de mois après son installation à la Maison-Blanche (été 1881). Il maintient un strict protectionnisme en matière douanière (tarif de 1883, portant à 40 p. 100 les droits sur les vêtements, tissus de laine et cotonnades; tarif McKinley de 1890, portant ces droits à 50 p. 100, et tarif Dingley de 1897, à 55 p. 100, tandis que les droits sur le sucre brut, fixés à 40 p. 100 par les démocrates en 1894, étaient doublés). Par ailleurs, attachés fermement au monométallisme, les républicains se décident, pour ne pas perdre l'appui de l'Ouest, à acheter tous les mois des lingots d'argent qui seraient thésaurisés (loi du 14 juill. 1890). De plus, pour gagner des électeurs, le président Harrison, disposant d'un gros excédent budgétaire, fait voter une loi accordant de fortes pensions aux anciens combattants nordistes ou à leurs veuves, sans qu'il soit besoin de justifier des causes du décès (juin 1890). Enfin, pour répondre aux critiques suscitées par la pratique désastreuse du *spoils system* et par le renforcement des trusts, le Congrès républicain décide d'instituer progressivement un service civil, dont les membres seraient recrutés au concours (janv. 1883), et d'interdire aux trusts d'entraver le commerce entre Etats (*Anti-Trust Act* du sénateur Sherman, juill. 1890). En fait, ces mesures de circonstances n'avaient été prises que pour pallier le risque d'une désaffection du corps électoral, dont aurait bénéficié le parti démocrate. Celui-ci, compromis par la défaite des sudistes (1865), puis par le scandale de Tammany Hall, découvert en 1871 (corruption, trafic d'influence, etc.), était, en outre, trop divisé pour s'emparer du pouvoir, à moins que des circonstances exceptionnelles ne permissent de grouper sur son candidat à la présidence les voix des riches planteurs sudistes et esclavagistes, celles des ouvriers et des syndicalistes du Nord, mécontents de leurs bas salaires ou du chômage, et celles des fermiers de l'Ouest; ceux-ci, conscients d'ailleurs du fossé qui les séparait normalement des démocrates, constituèrent, par alliance du mouvement des *Grangers* avec les *Knights of Labour*, le parti populiste, qui présenta un candidat à la présidence en 1892 et un seulement à la vice-présidence en 1896, les démocrates ayant alors repris à leur compte une partie de son programme (frappe libre de l'argent, contrôle des trusts, impôt progressif sur le revenu). Finalement, ces

circonstances exceptionnelles ne furent réunies qu'en 1884 et en 1892, quand, à deux reprises, Cleveland, bénéficiant de l'usure des républicains, fut élu à la présidence. Mais, gouvernant en homme d'Etat, il se refusa à pratiquer une politique partisane; sur le plan social, il tenta de résoudre les grèves de 1884-1885 par la création d'une commission fédérale de trois membres, et il réprima par la force celle des usines Pullman à Chicago (1893-1894), deux décisions contraires à la doctrine démocrate. Sur le plan financier, il n'hésita pas, pour arrêter l'inflation, à faire voter l'abrogation de la loi de 1890 sur les achats d'argent (1893), à reconstituer la réserve d'or grâce à un appel aux banques (1895) et à la création d'un impôt de 2 p. 100 sur les revenus supérieurs à 4 000 dollars, impôt d'ailleurs rejeté par la Cour suprême; enfin, il fit procéder à une enquête générale sur les tarifs discriminatoires pratiqués par les chemins de fer, mais ne put empêcher le Congrès démocrate de voter le tarif Wilson (1893), qui, tout en abaissant en général les droits de douane, en créa de nouveaux sur le sucre, pour satisfaire les planteurs sudistes; cette mesure déconsidéra le parti démocrate, qui avait d'autre part perdu de nombreux appuis du fait de la politique intelligente, mais impopulaire de Cleveland.

● *L'impérialisme américain*. L'ouvrage de J. Fiske (*Manifest Destiny*, 1885), les campagnes de Josiah Strong, de J. Burgess (1890), l'apologie du rôle de la puissance navale dans l'histoire par A. Mahan (1890) trouvent un écho décisif vers la fin du siècle, à l'époque où les Etats-Unis deviennent exportateurs de produits finis. Fidèles à l'expansion doctrinale, les Etats-Unis usent d'un impérialisme à forme économique (la « diplomatie du dollar »), même avec le démocrate Wilson. Certains événements antérieurs à la guerre de Sécession sont révélateurs de ce caractère particulier de l'impérialisme américain : acquisitions de bénéfices en Chine (traité de Wanghia, 1844); démonstration de force dans la baie de Yedo (1853), et signature par le commodore Perry du traité nippo-américain, qui ouvre au commerce des Etats-Unis des ports japonais (1854); visées sur Cuba, précisées par la déclaration d'Otende (1854). Pourtant, à partir de 1867, se manifeste nettement une volonté d'expansion territoriale, avec l'achat à la Russie de l'Alaska et avec l'installation, en 1878, aux Samoa, partagée avec l'Angleterre et l'Allemagne en 1889, puis avec l'Allemagne seule (1898). Sous l'impulsion de Théodore Roosevelt, secrétaire adjoint à la Marine de McKinley, une politique d'expansion territoriale, relayant l'expansion intérieure, est entreprise à partir de 1897 : guerre hispano-américaine s'achevant par la reconnaissance de l'indépendance de Cuba, l'annexion de Guam et de Porto Rico et, contre 20 millions de dollars, des Philippines (traité de Paris, 10 déc. 1898); tutelle imposée à Cuba (vote de l'amendement Platt, juin 1901); contrôle économique de Saint-Domingue (1905); occupation de Haïti (1916); achat au Danemark des îles de la Vierge dans les Antilles (1916), ce qui assure aux Etats-Unis le contrôle absolu du golfe du Mexique; appui à la sécession de Panamá d'avec la Colombie (1903), pour acquérir la zone du canal (celui-ci sera ouvert à la navigation en 1914); intervention militaire au Mexique (1914); politique d'arbitrage en Amérique du Sud; pression sur le Japon pour lui faire respecter les nouveaux territoires américains du Pacifique



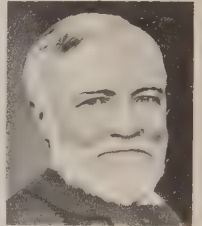
G. J. Gould



C. Vanderbilt



J. Rockefeller



A. Carnegie



P. Morgan



Théodore Roosevelt (au centre), au milieu de ses « Royal Riders »

débarquement
des Américains à Nantes
en 1917



et l'amener à la modération après sa victoire en Mandchourie (traité de Portsmouth, 1905); intérêt porté aux affaires marocaines (conférence d'Algésiras, 1906), et participation à la Conférence de la paix de La Haye (1907).

Cette politique impérialiste, ainsi que la prospérité économique accrue, malgré la crise* de 1907, rejettent au second plan la politique intérieure, marquée d'abord par les incidents qui éclatèrent en Californie contre l'immigration japonaise, encore tolérée, alors que celle des Chinois était interdite depuis 1882. Mais le fait le plus important de cette période, dominée par la personnalité dynamique du président Théodore Roosevelt, est le renforcement par celui-ci des prérogatives du gouvernement fédéral, qui intervient en matières agricoles (constitution de réserves forestières et de réserves d'eau en vue de l'irrigation future, 1902), sociale (prise en charge par l'autorité militaire des mines de charbon lors de la grève de 1902) et économique (mesures judiciaires contre vingt-cinq trusts).

Mais son successeur, Taft, ayant approuvé le tarif Aldrich (1909) qui renforce encore le protectionnisme douanier, se heurte à la minorité républicaine des *insurgents* dirigés par le sénateur La Follette; Théodore Roosevelt en prend la direction et constitue, le 5 août 1912, un nouveau parti progressiste, doté d'un programme particulièrement réformiste (élection des sénateurs par le peuple, octroi du droit de vote aux femmes, adoption d'une importante législation sociale), qui lui vaut un nombre de voix supérieur à celui de Taft, mais ne lui permet pas de reprendre la présidence. A celle-ci accède le démocrate Wilson, qui a bénéficié de la démission des républicains et qui devait faire voter les seizième (1913), dix-septième (1913) et dix-neuvième amendements, autorisant la création de l'impôt sur le revenu, l'élection des sénateurs au suffrage universel et l'octroi du droit de vote aux femmes; ainsi était réalisé le programme progressiste.

● **Les Etats-Unis en 1913.** A cette date, les Etats-Unis sont devenus l'une des premières puissances économiques mondiales, sans avoir pour autant ravi sa primauté à l'Europe, avec laquelle ils font l'essentiel de leur commerce et qui a investi sur leur territoire de nombreux capitaux. Leur population s'accroît à un rythme tellement rapide que le Congrès, craignant que le *melting pot* ne puisse fonctionner normalement, décide d'interdire l'entrée de l'Union aux illettrés, afin d'éliminer surtout les Latins et les Slaves, dont la présence risque de briser l'unité du

pays. Cette difficulté mise à part, aucun problème vraiment sérieux ne se pose au gouvernement fédéral et, quand la Première Guerre mondiale éclate en août 1914, celui-ci, fidèle à la vieille tradition de neutralité définie par Monroe, ne songe pas à y participer.

De la Première à la Seconde Guerre mondiale (1914-1941).

● **Les Etats-Unis dans la Première Guerre mondiale.** Pourtant, très vite, l'évidence d'une guerre longue incite aux options certains immigrants récents. Le retrait des capitaux européens et la réduction des achats allemands (blocus) sèment l'inquiétude; les banques américaines sont autorisées à ouvrir des crédits (24 oct. 1914): la neutralité américaine cesse d'être impartiale puisque l'Union devient fournisseur et créancier d'un seul camp; entre 1914 et 1916, la valeur de ses exportations double presque et l'excédent de sa balance commerciale quadruple. C'est un « boom » sans précédent, qui annonce le déclin de l'Europe.

Dans ces conditions, Wilson, à peine réélu, reçoit une note allemande (31 janv. 1917) l'avisant de la mise en état de blocus des côtes alliées et de la volonté allemande de poursuivre la guerre sous-marine. L'Union riposte à ce qu'elle considère comme une violation des droits des neutres par la rupture des relations diplomatiques et l'armement de ses navires de commerce (26 févr.); à la suite du télégramme Zimmermann (16 janv. 1917) et du torpillage du steamer *Vigilantia* (19 mars 1917), le Congrès déclare la guerre à l'Allemagne (27 avr.). La coalition antiallemande, épuisée par la guerre sous-marine, reçoit l'appoint inestimable de la flotte, puis des armées des Etats-Unis, où le service militaire obligatoire (18 mai) permet d'escamoter un million de combattants en 1918. (V. GUERRE MONDIALE [Première].)

● **Le retour à l'isolement (1919).** En n'adhérant pas au pacte de Londres de septembre 1914, les Etats-Unis indiquaient qu'ils donnaient à la guerre un but différent de celui de leurs alliés. Ils entendaient poursuivre l'anéantissement du militarisme prussien, non d'une Allemagne libérale. Les « quatorze points » de Wilson (8 janv. 1918) exposent au monde le désir américain de paix par la condamnation de la diplomatie secrète, des armements, des barrières économiques, le droit des nationalités, l'égalité entre Etats garantie par une Société des Nations.

L'armistice signé (11 nov. 1918), la Conférence de la paix entreprit ses travaux sur la base des principes wilsoniens, mais les désaccords entre Wilson d'une part, Lloyd George et Clemenceau, d'autre part, se multiplièrent. Lorsque le président proposa au soixante-quatrième Congrès républicain de ratifier le traité de Versailles, auquel le « Covenant » de la S. D. N. avait été incorporé, l'opposition républicaine et isolationniste se déclina contre l'article 10 du pacte de la S. D. N. (garantie de l'indépendance politique et de la souveraineté territoriale des Etats membres) et obtint le rejet du traité au Sénat (20 nov. 1919). Se tenant hors de la S. D. N., les Etats-Unis se contentèrent d'envoyer des observateurs dans les grandes conférences internationales de l'après-guerre (Washington, 1921; Londres, 1930) et durent signer avec l'Allemagne un traité de paix séparé (1921).

● **L'isolement dans la prospérité (1919-1929).** Déçus, les Etats-Unis s'enferment dans une solitude ombrageuse, mais prospère. Sous la pression de milieux chauvins et volontiers xénophobes, ils se ferment à l'immigration européenne (loi de 1921, aggravée par les quotas de 1924), voire à la pensée européenne, également suspecte d'anarchisme (exécution de Sacco et Vanzetti, 1927) et de communisme; hostilité au catholicisme et puritanisme conformiste progressent parallèlement (législation antialcoolique de 1919); la tradition protectionniste est réaffirmée avec éclat. Le « Great Old Party » (républicain) conserve la Maison-Blanche de 1921 à 1933. L'Amérique est satisfaite. Entre 1920 et 1929, la production de l'acier progresse de 70 p. 100, celle des produits chimiques de 94 p. 100, du pétrole de 156 p. 100, de l'industrie automobile de 255 p. 100; le revenu national passe alors de 56,5 milliards de dollars à 87 milliards.

Le maintien des forces armées à Saint-Domingue jusqu'en 1924, au Nicaragua en

1923, d'une part, les clauses du « traité Gordon » (1923), affirmant la compétence d'une commission interaméricaine pour régler les litiges en Amérique du Sud, d'autre part, prouvent que l'isolationnisme officiel concernait seulement les affaires européennes.

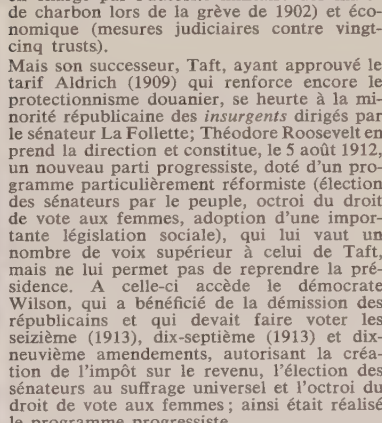
● **La crise de 1929 et ses conséquences.** La fin de 1929 éclate une crise* économique sans précédent, causée par la surproduction qui sature le marché, et par l'abus de la spéculation boursière, qui fait monter artificiellement les cours (les valeurs cotées gagnent 110 p. 100 de 1925 à 1929, tandis que le mouvement des affaires ne progresse que de 15 p. 100). Le krach de Wall Street (24 oct. 1929) inaugure la crise par l'effondrement des cours, qui se répercute sur l'industrie (baisse des achats), dont l'indice de production passe de 120 à 57 entre 1929 et 1932, sur l'agriculture (récolte déficitaire de 1930). L'extension du chômage (15 millions de chômeurs en 1933), la ruine des petits porteurs et les excès communs aux périodes de trouble incitent les électeurs à changer le parti au pouvoir et donnent au démocrate F. D. Roosevelt une majorité de 7 millions de voix (8 nov. 1932). Conseillé par un groupe de jeunes intellectuels techniciens, le *Brain Trust* (Cordell Hull aux Affaires étrangères, Harold Ickes à l'Intérieur, Henry Wallace à l'Agriculture, Morgenthau au Trésor), et par le financier Bernard Baruch, Roosevelt entreprend la réorganisation générale de l'économie; ainsi débute l'ère du *New Deal* (« Nouvelle Donne »). Il proclame un moratoire national, qui permet aux banques de reprendre leur activité (mars 1933), abandonne l'étalon-or (avr. 1933), achète de l'argent dévalue le dollar de 40 p. 100, ce qui permet de restaurer l'économie et d'enrayer l'afflux des importations; un programme de travail organisé par l'Etat doit, en outre, assurer la résorption du chômage, tandis que, grâce à la *Federal Emergency Relief Act*, les sans-travail reçoivent une allocation officielle.

De plus, l'*Agricultural Adjustment Act* (A. A. A.) [12 mai], organisant le crédit agricole, laisse prévoir une revalorisation du prix agricoles par diminution des emblavures et le *National Industrial Recovery Act* (16 juin), visant à imposer une discipline corporative, invite les patrons à améliorer la situation de l'ouvrier en augmentant les salaires et en multipliant les emplois par fixation d'un maximum d'heures de travail. Malgré l'opposition ouvrière et celle des milieux d'affaires, puis de la Cour suprême, qui déclare nulles les mesures du *New Deal* contraires aux libertés garanties par la Constitution (1935-1936), Roosevelt ne cède pas et entraîne derrière lui le pays, qui le réélut à la présidence en 1936.

● **De l'isolationnisme à la Seconde Guerre mondiale (1933-1941).** Les Etats-Unis prennent une part plus importante aux affaires mondiales; abandonnant la diplomatie du dollar et du « gros bâton » (*big stick*), ils évacuent Haïti (1933-1934), le Nicaragua promet l'indépendance aux Philippines (1934) et abrogent leur droit d'intervention permanent à Cuba. Cependant, ils se contentent dans leur politique isolationniste (*Neutrality Act*, août 1935), à l'égard de l'Europe menacée par le totalitarisme, qu'ils décident (30 avr. 1937) de vendre des armes contre paiement comptant et transport par l'acheteur (*cash and carry*), mesure qui, en fait, les démocraties, et bien que Roosevelt ait stigmatisé l'ambition des dictatures (discours de Chicago, oct. 1937).

● **La Seconde Guerre mondiale.** Ce n'est qu'après la fulgurante victoire allemande, qui provoque la rencontre Roosevelt-Churchill (juin 1941), d'où sort la Charte de l'Atlantique, et surtout après l'attaque japonaise sur les bases américaines du Pacifique, notamment sur Pearl Harbor (7 déc. 1941), que les Etats-Unis sortent de leur torpeur. Ayant livré 50 destroyers à l'Angleterre, ils mettent sur pied la loi du *prêt-bail* (mars 1941) et deviennent l'arsenal de la coalition antihitlérienne.

Roosevelt, réélu pour la troisième fois (nov. 1941), entend mener la lutte contre toutes les dictatures. A la demande de l'Angleterre, il décide d'accorder la priorité au théâtre d'opérations européen. La période des revues passées (1942), la machine de guerre américaine équipe à un rythme de plus en plus accéléré les armées des Etats-Unis, constituées



lancement
d'un « liberty ship »



le marché hors cote
à Wall Street



attaque japonaise sur Pearl Harbor

rapidement, et celles de leurs alliés (convois vers l'Angleterre et surtout vers l'U. R. S. S., avec pour port d'aboutissement Mourmansk); les usines, construites par centaines, travaillent 24 heures par jour, fournissent en matériel les troupes qui luttent victorieusement en Afrique du Nord (débarquement de nov. 1942), en Italie (1943), puis en France (débarquement de Normandie, 6 juin 1944), jusqu'à la capitulation sans condition de l'ennemi (8 mai 1945). Roosevelt, qui avait rencontré Chang Kai-shek et Churchill au Caire, Churchill et les généraux de Gaulle et Giraud à Casablanca (janv. 1943), Staline et Churchill à Téhéran (nov.-déc. 1943), puis à Yalta (févr. 1945), tant pour coordonner les opérations militaires que pour jeter les bases de la réorganisation politique de l'Europe, meurt le 12 avril, après une quatrième élection exceptionnelle et triomphale, quelques semaines avant la capitulation complète de l'Allemagne, et quelques mois avant celle du Japon, dont les escadres et les armées avaient dû se retirer progressivement dans le Pacifique central, avant de capituler le 15 août 1945, sur le *Missouri*, à la suite du bombardement d'Hiroshima (150 000 victimes) et de Nagasaki par bombes atomiques.

● *Les Etats-Unis, puissance mondiale (1945-1950).* Le vice-président Truman, successeur de F. D. Roosevelt, est appelé à prendre de lourdes responsabilités pour achever la guerre (utilisation de la bombe atomique, démobilitation rapide de 9 millions d'hommes) et pour faire face aux problèmes posés par l'effondrement des puissances de l'Axe : occupation de l'Allemagne et du Japon, réorganisation politique du monde selon les principes démocratiques (Charte de San Francisco, qui jette les bases de l'O. N. U., 26 juin 1945), remise en ordre des économies des pays vaincus et même alliés, pour y consolider la démocratie libérale par un retour à la prospérité et pour enrayer la poussée du communisme international. L'aide économique promise par le président Truman (discours du 12 mars 1947), et réalisée par des prêts de la banque « Import Export », et surtout par le plan Marshall (discours de Harvard, 5 juin 1947), facilite le retour de l'Europe occidentale à une économie du temps de paix. Mais, n'ayant pu arrêter la guerre froide ni empêcher la création de nouveaux régimes de démocratie populaire (coup de Prague, 1948; blocus de Berlin, 1948), les Etats-Unis décident d'organiser la défense du monde non communiste en créant un système d'alliances militaires dont ils sont la cheville ouvrière : pacte de l'Atlantique Nord (O. T. A. N.), du 4 avril 1949, consolidé par l'envoi de troupes en Europe. Les échecs subis en Asie (triomphe du régime communiste en Chine, malgré l'aide économique apportée à Chang Kai-shek, 1949; guerre de Corée*, 1950-1953) les contraignent à signer de nouveaux accords avec les pays du Pacifique du Sud-Ouest (pacte de sécurité, sept. 1951, et Anzus, août 1952), de l'Asie du Sud-Est (O. T. A. S. E., 19 févr. 1955) ou de l'Est (pacte nippo-américain de sécurité, consécutif au traité de paix, 8 sept. 1951), et même à soutenir ceux du pacte de Bagdad (1957). Ainsi se trouve nouée la chaîne des alliances enserrant le monde communiste; les bases militaires (plus d'une centaine) créées à la périphérie de celui-ci, la couverture aérienne assurée souvent vingt-quatre heures sur vingt-quatre par les bombardiers atomiques du *Strategic Air Command*, la présence permanente des VI^e (Méditerranée) et VII^e flottes (détroit de Formose) assurent la protection des points les plus névralgiques.

Cet appareil guerrier et coûteux ne leur permettant pas de pallier les risques de subversion intérieurs, les Etats-Unis ont dû, en outre, accorder (point IV de la doctrine Truman) une aide financière très substantielle aux pays sous-développés (47 milliards de dollars de 1945 à 1958), qui ne leur assure pas obligatoirement l'amitié des pays bénéficiaires (difficultés avec certains Etats de l'Amérique latine et surtout du Proche-Orient), mais qu'ils doivent poursuivre pour éviter les conséquences, désastreuses pour eux, de la surenchère soviétique.

Les Etats-Unis avaient dû en outre faire face aux conséquences d'un retour trop brusque aux conditions économiques du temps de paix : multiplication des chômeurs, puis des grévistes (4 600 000 en 1946), entraînant l'adoption de la loi syndicale conservatrice Taft-Hartley (1947) et du programme de Fair Deal (discours de Truman, 20 janv. 1949), visant à assurer la sécurité individuelle des citoyens américains (intervention de l'Etat en matières médicale, scolaire, etc.); enfin, début de récession due à la diminution des achats européens (pays reconstruits) et même américains (1949); cette récession est brutalement arrêtée par la guerre de Corée (25 juin 1950) qui relance l'économie américaine (105 millions de tonnes d'acier en 1951), mais dont les Américains critiquent la longueur. Ces difficultés, ajoutées à l'impossibilité pour le président Truman de se représenter à la présidence, le vingt-deuxième amendement interdisant une troisième candidature présidentielle, expliquent l'élection facile (en nov. 1952) du général Eisenhower, prestigieux vainqueur de l'Allemagne nazie. Bien que marquées par des événements intérieurs très importants (intégration scolaire des Noirs [1954], déclarée illégale par six Etats du Sud [1956], et grève de l'acier [1959]), qui contraignent le gouvernement fédéral à renforcer ses pouvoirs au détriment de ceux des Etats, les deux présidences du général Eisenhower ont été dominées par l'évolution de la situation internationale. Les Etats-Unis, où la crainte du communisme avait abouti au maccarthysme* et à un filtrage très sévère des immigrants (*McCarran-Walter Immigration Act*, 1952), renoucent à la politique du statu quo pour adopter celle plus ambitieuse du *roll back* (refoulement), voulue par le secrétaire d'Etat John Foster Dulles, mais qui échoue, les Etats-Unis devant accepter le partage de la Corée (1953), du Viêt-nam (1954), et se contenter, lors de la crise de l'Iraq (juill. 1958), de débarquer très momentanément des « marines » au Liban. En fait, les conflits directs avec l'U. R. S. S. sont moins nombreux et la politique de coexistence pacifique amorcée dès la mort de Staline (1953) aboutit à une relative détente (réception du président Khrouchtchev, 1959), non exempte de compétition politique (interventions, directes ou non, de l'U. R. S. S. dans le Proche-Orient et même dans la mer des Caraïbes) et surtout technique et militaire, accentuée depuis 1957 par les tentatives faites pour contrôler les espaces sidéraux et qui ont révélé un certain retard des Américains. Ainsi la primauté des Etats-Unis, encore incontestable sur le plan économique (50 p. 100 de la richesse mondiale), semble menacée par ailleurs, à un moment où l'échec de la Conférence de Paris (mai 1960) souligne la fragilité de la coexistence pacifique. Ces difficultés ont compté dans la défaite des républicains aux élections de 1960, qui ont vu la victoire du démocrate John Fitzgerald Kennedy, nouveau président des Etats-Unis. (→ Bibli.)

Histoire militaire.

● *Armée et Défense.* Jusqu'à la guerre de l'Indépendance, la sécurité des colons établis dans les futurs Etats-Unis était assurée par des garnisons britanniques. Dès leur création, les treize Etats organisèrent en outre des milices régionales d'autoprotection, dont le noyau, les *minute men*, demeurait en constant état d'alerte. Le 3 juillet 1775, Washington recevait le commandement en chef des milices des treize Etats, qui constituèrent la première armée américaine. En 1776 fut organisée, avec le concours du général prussien von Steuben, promu inspecteur général, une force permanente de 26 000 hommes, qui, grossie par la levée en masse des milices, assura la victoire dans la guerre de l'Indépendance (1781). Mais, après



Superfortress B-29

la paix de Versailles (1783), inaugurant une tradition demeurée permanente au XIX^e s., l'armée entière fut licenciée. Réduite à trois régiments en 1791, portée à 60 000 hommes au moment de la guerre avec l'Angleterre (1812-1815), ses effectifs ne dépassaient pas 5 000 hommes à la veille de la guerre du Mexique (1847). Le conflit provoqua une levée de 20 000 hommes, qui furent licenciés à la paix. Avec la guerre de Sécession* (1861-1865), deux grandes armées furent mises sur pied : celle des fédéraux, qui mobilisa 2 000 000 d'hommes, et celle des confédérés, qui en rassembla 850 000. Après la guerre civile, l'Acte de 1866 ramena l'armée permanente fédérale à 54 000 hommes, effectif qui fut maintenu à peu près constamment (sauf lors de la guerre avec l'Espagne, en 1898) jusqu'en 1914. De 1865 à 1898, cette armée fut engagée, en Californie, au Nevada et au Colorado, dans de longues campagnes de pacification contre les Indiens (Sioux, Apaches, Utes, etc.), où l'on dénombra plus de 900 combats. En 1881 était créée l'école militaire de Fort Leavenworth, devenue en 1902 l'école d'état-major; en 1903 était constitué l'état-major de l'armée.

En 1914, les forces terrestres américaines comprenaient : une *armée permanente* d'engagés volontaires, aux effectifs fixés par le Congrès; une *garde nationale* de 250 000 hommes, recrutés par tirage au sort et placés aux ordres des Etats qui les entretenaient; enfin, des *milices*, constituées, en principe, de tous les hommes en état de porter les armes, mais dont la loi, fidèle à la doctrine de Monroe, interdisait le service hors du territoire national. Le *Selective Service Act* du 18 mai 1917 appela la garde nationale au service fédéral pour la formation du corps expéditionnaire du général Pershing. A l'armistice de 1918, l'armée américaine comptait 30 divisions sur le front et avait perdu au feu 50 000 hommes; 3 700 000 hommes avaient été mobilisés. Repliés sur eux-mêmes et répugnant à toute nouvelle intervention dans les affaires européennes, les Etats-Unis reprirent, en 1920, leur système militaire traditionnel. En 1939, leur armée ne comptait qu'environ 500 000 hommes, toujours répartis entre l'*armée permanente* (170 000 h.), aux ordres du président, la *garde nationale* (200 000 h.) des Etats, enfin les *réserves organisées* (100 000 h.). Le territoire était partagé en neuf régions, formant chacune une division d'active, deux de garde nationale et trois de réserve organisée.

Si la faiblesse de leurs forces terrestres, jointe au puissant courant isolationniste de l'opinion publique, interdit aux Etats-Unis d'aider efficacement les Alliés en 1940, la défaite française marqua le début d'un prodigieux effort militaire, qui allait mettre les Etats-Unis au premier rang des vainqueurs de 1945. Sauf le haut commandement, jalousement conservé par les militaires de carrière, formés depuis 1802 par l'école militaire de West Point, tous les éléments d'une armée moderne durent être créés simultanément. Alimentée par le service obligatoire institué le 16 septembre 1940, l'armée de terre atteignait 1 400 000 hommes en décembre 1941, 5 millions d'hommes en 1942, 8 millions d'hommes en 1945, permettant d'entretenir 90 divisions outre-mer. Le nombre de ses officiers était passé de 15 000 en 1939 à 127 000 en 1942 et à 880 000 en 1945. Sachant voir grand tout en restant pratiques et efficaces, adoptant délibérément les méthodes d'organisation qui avaient fait leurs preuves dans l'industrie, les Américains surent adapter à la guerre



F. D. Roosevelt



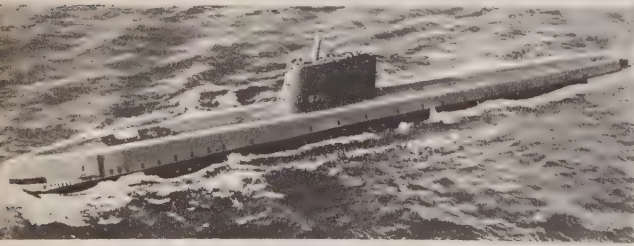
H. S. Truman



D. D. Eisenhower



le général Marshall (à droite), en 1942 et l'amiral W. D. Leahy chef d'état-major auprès du président des ÉTATS-UNIS



le « Nautilus »

moderne les richesses inépuisables de leur potentiel. Aussi les fabrications de guerre furent-elles poussées au maximum, tant au bénéfice de leur propre force qu'à celui de leurs alliés anglais et soviétiques, grâce au système prêt-bail* (1941), qui allait permettre, notamment, le rééquipement de l'armée française d'Afrique en 1943. Au cours du conflit, 80 000 canons, 130 000 blindés et 1 300 000 camions sortirent des usines américaines.

Les conditions dans lesquelles ces forces furent improvisées, puis employées outre-mer, la richesse de leur matériel et, en particulier, de leur appui aérien, le potentiel représenté par la bombe atomique, qui, de 1945 à 1950, demeura un monopole américain, conduisirent le haut commandement à élaborer expérimentalement une doctrine de guerre nouvelle, s'appuyant plus sur la puissance que sur la manœuvre, sur la valeur technique de sa logistique que sur le nombre de ses combattants. Fidèles à leur politique, les États-Unis opérèrent, à partir de 1945, une rapide démobilisation, qui réduisit à 1 million 500 000 hommes l'effectif global de leurs trois armées en 1948. Mais la gravité de la situation internationale amena une réorganisation de la défense opérée par le *National Security Act* de 1947. Ce texte de base autorisait l'appel des effectifs nécessaires, que le seul volontariat ne pouvait plus assurer, créait le *National Security Council* et le Comité des chefs d'état-major (*Joint Chiefs of Staff*), chargés respectivement de définir et de mettre en œuvre la politique militaire du pays, et instituait, enfin, l'*Atomic Energy Commission*, qui élabore et réalise l'armement nucléaire, où les États-Unis ont obtenu, en dix ans, la première place dans le monde occidental. Reprenant, d'autre part, l'esprit de la loi prêt-bail, les États-Unis décidaient, en 1948 et 1949, la mise en œuvre d'un vaste « programme d'aide militaire » en faveur des nations amies ou alliées.

La tension soviéto-américaine de 1948, l'organisation militaire du pacte de l'Atlantique* Nord (1949), l'état précaire des forces américaines lorsque éclata la guerre de Corée (1950), les accords nippo-américains, confirmant, en 1952, le maintien de troupes américaines au Japon, donnèrent une impulsion constante à la réorganisation d'une armée puissante et nombreuse, dont les effectifs s'élevaient à 1 300 000 hommes en 1955.

Depuis 1956, un grand effort de modernisation a été entrepris pour adapter ses structures aux nouvelles armes (armes atomiques et engins* spéciaux) entrées en service dans les unités depuis 1957-1958; en 1959, toutes ses divisions (dont la puissance de feu a doublé ou triplé) sont organisées suivant le système pentomique*. Cette armée possède en propre ses moyens de transport aérien, groupés dans l'aviation d'armée (3 000 avions, 2 500 hélicoptères en 1959). En 1960, ses effectifs atteignent 870 000 hommes, composés en majorité de personnel de carrière très fortement instruit, seul capable de satisfaire aux besoins nés de sa technicité et de la complexité de son organisation; son budget (1960-1961) est de 9,8 milliards de dollars sur un total de 40 milliards de dollars consacrés à la défense, où l'armée (23,5 p. 100) n'arrive plus qu'en troisième position, derrière l'aviation (45 p. 100) et la marine (30 p. 100). Le gouvernement et le haut commandement ont toutefois montré leur volonté de considérer ces divisions traditionnelles comme dépassées, et c'est sur un plan « interarmées » que s'oriente résolument la force militaire américaine. Une loi de 1958 renforce considérablement les pouvoirs du ministre de la Défense, au détriment des départements de la Guerre, de la Marine et de l'Air.

● **Aviation.** C'est en 1914 qu'est organisé, à Annapolis, le premier centre militaire d'aviation américaine, dont les pilotes sont formés dans des écoles françaises. En 1917, les États-Unis, déjà présents au combat par plusieurs formations de volontaires (escadrille « La Fayette »), jettent dans la bataille, aux côtés des Alliés, de nombreuses escadrilles équipées d'avions français. De 1918 à 1939, l'*Air Corps* groupe toute l'aviation dite « de grand quartier général » (bombardement, chasse, reconnaissance), tandis que l'aviation d'observation et l'aérostation restent entièrement placées sous commandement terrestre. Il existe, en outre, une aviation maritime (*Air Navy*) et coloniale. En 1939, l'*U. S. Air Force* réunit 2 000 avions d'arme. Dès cette époque, le matériel aérien américain se classe au premier rang de la technique aéronautique. Les Boeing « Fortresses volantes » exécutent, dès 1938, des raids intercontinentaux, trahissant l'intérêt que portent les États-Unis à leurs bases du Pacifique. Des appareils militaires (B-17), en formation de combat, traversent cet océan d'un seul bond. Les chasseurs (Curtiss P-37) volent à plus de 650 km à l'heure et les « Catalina » de la marine effectuent des vols de 8 000 km sans escale : les États-Unis conquièrent progressivement la première place dans le domaine de l'air.

L'Amérique entre en guerre en 1942 avec une importante puissance aérienne, soutenue par une industrie qui lui permet d'alimenter non seulement ses forces, mais celles de ses alliés (Grande-Bretagne, Chine, France, U. R. S. S., etc.). En 1943, 273 groupes sont présents dans la bataille (100 groupes de bombardement lourd, B-29 et B-17; 34 de bombardement moyen et léger; 87 de chasse; 27 de transport). Un système perfectionné de maintenance assure la permanence de leurs effectifs. A la fin du conflit, l'*U. S. Air Force* groupe 2 300 000 hommes et 45 000 appareils de combat. Premiers dans le domaine de la production (296 000 avions furent construits aux États-Unis au cours du conflit), les Américains surent aussi surclasser leurs adversaires en mettant au point une doctrine stratégique d'emploi de la force aérienne, dont ils firent l'élément décisif de la guerre, tant en Europe qu'en Extrême-Orient; la victoire américaine fut essentiellement celle des bombardiers américains. Bien qu'ayant hâtivement délaissé l'*Air Force* (sur 37 000 avions construits en 1946, 35 000 le furent pour les besoins civils), les États-Unis, surpris par l'intervention chinoise en Corée (1950), durent à leur aviation d'éviter un désastre. Depuis cette date, l'aviation a été constamment renforcée : en cinq ans (1952-1957), plus de 12 milliards de dollars étaient consacrés à la création d'une force aérienne moderne, qui, en 1960, réunissait plus de 20 000 appareils, dont 70 p. 100 à réaction et pouvant, pour la plupart, être dotés d'armes nucléaires.

L'*Air Force* constitue en effet l'élément de base de la stratégie américaine : sa force de frappe est constituée par le « Strategic Air Command », composé de 2 000 bombardiers B-47 et B-52, maintenus constamment en état d'alerte. Les autres unités (*combat wing*) sont stationnées dans près de 300 bases (dont plus de 100 installées en dehors des États-Unis), qui sont progressivement équipées d'engins spéciaux balistiques de type « I. R. B. M. » ou « I. C. B. M. ». C'est l'*Air Force* qui, en 1958, a expérimenté l'« Atlas », premier engin* intercontinental. L'aviation a désormais supplanté la marine dans la hiérarchie des armées américaines : ses généraux occupent une place éminente dans la répartition des grands commandements interarmées. En 1961, son budget atteignait près de 17,2 milliards de dollars, ses effectifs 830 000 hommes. On notera que la protection antiaérienne des principales villes américaines est déjà confiée à des engins sol-air (« Nike »).

● **Marine.** Bien que les États-Unis aient possédé dès leur formation des bâtiments légers pour protéger leur commerce dans l'Atlantique, la marine de guerre ne fait guère parler d'elle avant la guerre de Sécession. Dès 1845, toutefois, est créée l'Académie navale d'Annapolis*, qui forme toujours ses officiers. Le duel fameux du *Monitor* et du *Merrimac*, les opérations de l'amiral Farragut aux bouches du Mississippi,

le blocus exercé par la marine du Nord, les exploits des corsaires sudistes pour forcer ce blocus, constituent les lettres de noblesse de la « Navy ». En 1884, une école de guerre navale est fondée. La doctrine stratégique qu'on y professe est celle que le capitaine de vaisseau Mahan*, son chef, développera alors dans de nombreux ouvrages. Les idées de Mahan sont adoptées par Théodore Roosevelt, ministre de la Marine, puis président des États-Unis; elles inspireront la politique navale américaine jusqu'à la Première Guerre mondiale.

En 1897-1898, la guerre hispano-américaine constitue, pour la jeune marine des États-Unis, une occasion de s'illustrer. Le voyage d'un cuirassé envoyé du Pacifique dans l'Atlantique pour participer au blocus de Cuba, et qui a mis soixante-six jours à faire le tour par le détroit de Magellan, démontre à l'opinion la nécessité de percer un canal à travers l'isthme de Panama. A divers titres, Cuba, les Philippines, Porto Rico deviennent des dépendances américaines, dont la protection et les liaisons avec la métropole exigent une flotte. Ces responsabilités nouvelles font naître une puissante marine, ayant pour objectifs : la défense des côtes métropolitaines et coloniales; le contrôle absolu du canal de Panama (inauguré en 1914), considéré comme partie intégrante du territoire national; l'appui de la doctrine de Monroe. A la veille de la Première Guerre mondiale, la marine américaine dépasse à peine le tiers de la marine britannique; elle compte : 35 cuirassés (dont 10 dreadnoughts), 32 croiseurs, 50 destroyers, 23 torpilleurs, 39 sous-marins; elle a seulement quatre grands bâtiments en construction. Pendant le conflit, la marine américaine prend une part importante à la lutte anti-sous-marine, puis transporte en France, sans pertes appréciables, une armée de plus de 2 millions d'hommes. Cet effort lui donne un prodigieux essor, qui s'accomplit sous l'impulsion du ministre de la Marine Franklin Delano Roosevelt, plus tard président des États-Unis. Par le traité de Washington* (1922), la marine américaine se voit reconnaître l'égalité avec la marine britannique en bâtiments de ligne et porte-avions. En 1939, la flotte américaine totalise 1 213 790 t de bâtiments en service et 205 545 en construction, soit à peu près 80 p. 100 de la marine britannique, tandis que l'aéronavale (*Air Navy*) dispose de 1 500 appareils (certains porte-avions, tels l'*Enterprise* ou le *Saratoga*, ont 100 avions embarqués). En 1940, après la défaite de la France, la Navy prête un concours officieux à la marine britannique dans les eaux américaines, sans que les États-Unis soient encore en guerre. Surprise par les Japonais à Pearl Harbor le 7 décembre 1941, la marine américaine se ressaisit aussitôt; après avoir puissamment contribué à la victoire sur les sous-marins allemands, elle prend une part prépondérante dans les débarquements en Afrique du Nord, en Europe et, sous la conduite de l'amiral Nimitz, dans les îles du Pacifique. En 1945, ses effectifs totalisent 3 300 000 hommes. Les chantiers navals ont construit, au cours du conflit, 8 millions de tonnes de navires de guerre. Depuis 1950, un effort de modernisation considérable est entrepris par l'état-major naval, tant dans le domaine des engins* spéciaux, lancés de navires de surface (engin « Terrier ») ou de sous-marins (engins « Polaris » et « Regulus »), que dans celui de la propulsion atomique (le *Nautilus*, premier sous-marin atomique en 1954). Pièce maîtresse de la stratégie américaine dans l'Atlantique, en Méditerranée (VI^e flotte) et dans le Pacifique (VII^e flotte), la marine américaine est, en 1955, quatre fois supérieure en tonnage à la marine britannique. En 1961, la flotte en service comprend 817 navires, dont 382 de combat : 23 porte-avions, 3 porte-hélicoptères, 15 croiseurs, 226 destroyers, 115 sous-marins (dont 5 atomiques), soit 3 780 000 t, armés par 620 000 hommes. A ce total, il faut ajouter plus de 500 000 t en construction (dont 4 porte-avions et 9 sous-marins atomiques) et 6 800 avions de l'aéronavale (dont 47 p. 100 à réaction). Son budget, en 1961, atteint 12,1 milliards de dollars. Cette force navale travaille en liaison étroite avec le *Marine Corps*, relevant également de l'état-major naval. Créé, le 10 novembre 1775, à quatre compagnies, pour assurer la

garde des vaisseaux, puis constitué en force permanente, ses effectifs, élevés en 1945 à 83 000 hommes, se sont illustrés sur tous les théâtres d'opérations de la Seconde Guerre mondiale. Une aviation adaptée (*Marine Aviation Force*), un recrutement sélectionné, une entente très particulière contribuent à faire du corps des *marines* (« the Old Corps ») l'élite des forces armées américaines. Son effectif atteignait 175 000 hommes en 1961 (3 divisions et 3 Marine Air Wings).

INSTITUTIONS

Les Etats-Unis d'Amérique du Nord constituent un Etat fédéral, dans lequel coexistent des institutions fédérales et des institutions locales.

● **Les institutions fédérales.** La Constitution des Etats-Unis est la première en date des Constitutions écrites actuellement en vigueur. Elaborée en 1787, sous l'influence des idées de Montesquieu sur la séparation des pouvoirs et, dans une certaine mesure, sur le modèle de la Constitution coutumière britannique, elle a été adoptée en 1789. Elle a, depuis, fait l'objet de vingt-trois amendements; les premiers ont tendu à atténuer l'autorité de l'Union sur les Etats membres, alors que la plupart des suivants visaient au renforcement de l'autorité du pouvoir fédéral.

Le président. Le président remplit simultanément les fonctions de chef de l'Etat et de chef du gouvernement, pendant une période de quatre ans, renouvelable une seule fois. A l'origine, aucune limitation n'était prévue, mais le premier président, George Washington, ne s'étant présenté que deux fois, une coutume s'était établie; Franklin Roosevelt ayant rompu avec cette coutume et s'étant fait élire quatre fois, le vingt-deuxième amendement, voté en 1947, a interdit qu'un président puisse remplir plus de deux mandats. Il est désigné par les « électeurs présidentiels »; chaque Etat en désigne autant qu'il dispose de représentants et de sénateurs au Congrès de Washington; à l'origine, chaque Etat désignait ses électeurs à sa guise. Au cours du XIX^e s., une pratique identique a été progressivement adoptée par tous les Etats: ce sont les citoyens qui élisent au suffrage universel les électeurs présidentiels, et ces derniers sont investis d'un mandat impératif: il s'agit là d'une coutume, car six Etats seulement leur en font une obligation). Les élections présidentielles durent presque toute une année; elles comportent trois phases: 1° la désignation des candidats par la convention nationale de chaque parti, généralement au mois de juillet (les délégués aux conventions sont nommés différemment dans chaque Etat; dans douze Etats, ils sont élus au cours d'élections primaires), auxquelles peuvent, parfois, participer les membres d'un autre parti); 2° la désignation des « électeurs présidentiels », le deuxième lundi de novembre; 3° l'élection du président, le deuxième lundi de janvier de l'année suivante. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, la Chambre des représentants choisit le président parmi les trois candidats ayant obtenu le plus de voix, et le Sénat choisit le vice-président parmi les deux candidats à cette fonction ayant obtenu le plus de voix; cette disposition n'a jamais eu à jouer, du fait que deux seuls partis disposent d'une « machine » suffisante sur le plan fédéral, bien qu'à diverses reprises trois candidats se soient affrontés. En fait, le président et le vice-président sont élus au suffrage universel direct, mais, le nombre des électeurs présidentiels n'étant pas proportionnel au nombre des habitants, il est arrivé qu'une majorité de ces électeurs désignent comme président le candidat ayant obtenu le moins de voix.

La Constitution prévoit l'ordre dans lequel il pourra être procédé au remplacement du président, si celui-ci décède, démissionne ou est empêché de remplir ses fonctions; c'est tout d'abord le vice-président qui remplit les fonctions présidentielles, puis le secrétaire d'Etat (ministre des Affaires étrangères), ou, encore, différents hauts personnages de l'Etat. Le remplaçant termine le mandat du président et peut alors se présenter à la présidence. Tant qu'il n'est pas appelé à remplacer le président, le vice-président ne joue qu'un rôle assez effacé: il peut présider le Sénat, mais ne vote qu'en cas de partage des voix; il semble cependant que le vice-président joue depuis 1953 un rôle plus impor-

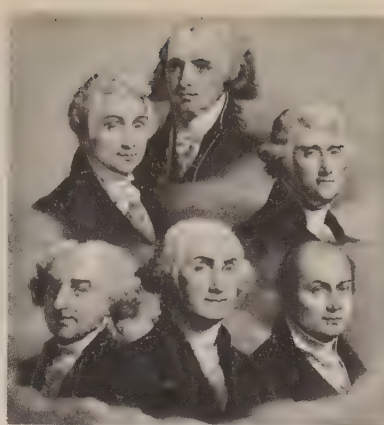
tant, le président lui confiant des missions de plus en plus nombreuses, tant sur le plan de la politique intérieure que sur le plan des relations avec l'étranger.

Le président dirige effectivement la politique de l'Union. Il dispose à cet effet du *cabinet*, constitué par les secrétaires d'Etat, qu'il nomme et révoque, et qui ont chacun, avec l'aide d'un ou de plusieurs adjoints, la direction d'un département ministériel, et de l'*Executive Office of the President*, constitué par ses collaborateurs directs, ses conseillers, dont le nombre et l'importance se sont considérablement accrues depuis Roosevelt. Secrétaires d'Etat et conseillers sont soit des hommes politiques (gouverneurs ou anciens gouverneurs d'Etats, plus souvent que membres du Congrès), soit des techniciens (déjà fonctionnaires, ou hommes d'affaires abandonnant leurs fonctions privées pour remplir une fonction publique). Chargé de l'exécution des lois, le président dispose d'un large pouvoir réglementaire; chef de l'administration fédérale, il nomme tous les fonctionnaires fédéraux (autrefois, la quasi-totalité des fonctionnaires étaient remplacés lorsque changeait le parti ayant conquis la présidence; depuis quelques années, les garanties obtenues par les fonctionnaires ont limité ce qu'on appelait le « système des dévouilles »); il est commandant en chef des armées et dirige, sous le contrôle, parfois tatillon, du Sénat, la politique étrangère de l'Union. Il dispose d'un droit de veto à l'égard des lois votées par le Congrès (il faut que chaque assemblée vote à nouveau, mais à la majorité des deux tiers, le texte contesté pour que ce dernier soit appliqué). Par le « message sur l'état de l'Union », qu'il lit au début de chaque session annuelle, il fixe pratiquement le programme des travaux du Congrès.

Le Congrès. Le pouvoir législatif est confié à deux assemblées: la Chambre des représentants et le Sénat. Les représentants sont élus tous les deux ans, en nombre proportionnel à celui des habitants de chaque Etat. Les sénateurs sont élus pour six ans, avec renouvellement par tiers tous les deux ans; ils sont au nombre de deux par Etat (cette égalité date de l'époque où l'Union était davantage une confédération qu'une fédération). Les assemblées se réunissent séparément et pratiquent le système des commissions permanentes et spécialisées. En principe, elles sont placées sur un pied d'égalité; cependant, en matière d'impôts, la priorité appartient à la Chambre des représentants; une procédure spéciale (mise en œuvre par une commission mixte, dite *Committee of Conference*) a été prévue pour permettre de résoudre les conflits entre les deux chambres. Le Sénat joue en réalité un rôle prépondérant, d'une part, du fait de la plus grande qualité des hommes qui le composent, d'autre part, du fait qu'il doit approuver les actes du président en matière de nominations de fonctionnaires (il s'agit plus souvent d'une formalité que d'un contrôle réel, sauf, peut-être, en ce qui concerne les diplomates) et de politique étrangère (le refus du Sénat de ratifier le traité de Versailles, négocié par Wilson, est un exemple classique de l'importance qu'il attache à son rôle). Les amendements à la Constitution doivent être adoptés à la majorité des deux tiers par chaque chambre, puis, ensuite, par les trois quarts des législatures des Etats membres de l'Union. Depuis une décision de la Cour suprême, en 1937, le Congrès ne peut plus déléguer son pouvoir législatif au président.

La Cour suprême. La Cour suprême (actuellement huit juges, nommés à vie par le président, après ratification du Sénat) joue un double rôle: 1° un rôle judiciaire (elle connaît directement des affaires dans lesquelles est en cause un ambassadeur, un consul, un secrétaire d'Etat, un Etat de l'Union ou un Etat étranger; elle connaît de nombreuses autres affaires en appel); 2° un rôle juridico-politique (elle contrôle la constitutionnalité des lois fédérales et des lois de chaque Etat par rapport à la Constitution fédérale).

● **Les institutions locales.** Chaque Etat membre de l'Union établit librement sa Constitution. Un *gouverneur* élu (le plus souvent au suffrage universel direct) joue sur le plan local un rôle équivalent à celui du président sur le plan fédéral. Dans presque tous les Etats, le pouvoir législatif est confié



Les présidents des Etats-Unis
(date d'entrée en fonction).

1789-1817 : fédéralistes et républicains

Fédéralistes	Républicains
Washington (1789)	Jefferson (1801)
Washington (1793)	Jefferson (1805)
J. Adams (1797)	Madison (1809)
	Madison (1813)

1817-1829 : l'« Ere des bons sentiments »

Monroe (1817)	Monroe (1821)
J. Q. Adams (1825)	

1829-1861 : whigs et démocrates

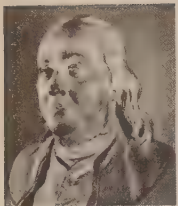
Whigs	Démocrates
Harrison (1841)	Jackson (1829)
Tyler (1841)	Jackson (1833)
Taylor (1849)	Van Buren (1837)
Fillmore (1850)	Polk (1845)
	Pierce (1853)
	Buchanan (1857)

1861-1961 : républicains et démocrates

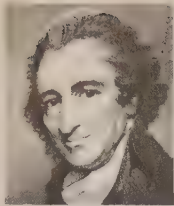
Républicains	Démocrates
Lincoln (1861)	A. Johnson (1865)
Lincoln (1865)	Cleveland (1885)
Grant (1869)	Cleveland (1893)
Grant (1873)	Wilson (1913)
Hayes (1877)	Wilson (1917)
Garfield (1881)	F. D. Roosevelt (1933)
Arthur (1881)	F. D. Roosevelt (1937)
Harrison (1889)	F. D. Roosevelt (1941)
McKinley (1897)	F. D. Roosevelt (1945)
McKinley (1901)	Truman (1945)
Th. Roosevelt (1901)	Truman (1949)
Th. Roosevelt (1905)	Kennedy (1961)
Taft (1909)	
Harding (1921)	
Coolidge (1923)	
Coolidge (1925)	
Hoover (1929)	
Eisenhower (1953)	
Eisenhower (1957)	

la « Maison-Blanche »
à Washington





B. Franklin



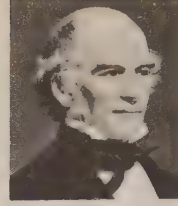
Thomas Paine



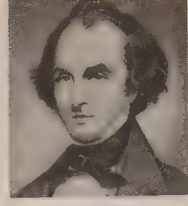
Washington Irving



F. Cooper



W. C. Bryant



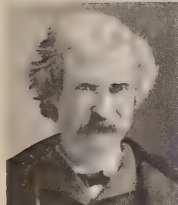
N. Hawthorne



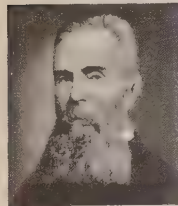
H. W. Long



E. A. Poe



Mark Twain



H. Melville



R. Frost



Gertrude Stein



C. Sandburg



S. Lewis



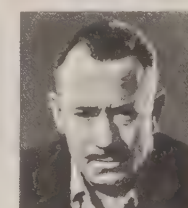
E. O'Neill



W. Faulkner



E. Hemingway



J. Steinbeck



Tennessee

à deux assemblées, un Sénat et une Chambre des représentants, qui constituent soit une législature, soit une assemblée générale, ou une assemblée législative. Dans la plupart des Etats, divers hauts fonctionnaires et de nombreux magistrats sont recrutés par voie électorale. Certains Etats appliquent des procédures de référendum ou d'initiative populaire; quelques Etats pratiquent le *recall*, procédure de révocation par leurs électeurs de hauts fonctionnaires et de représentants. L'institution des gouverneurs joue un rôle considérable dans la vie politique américaine. Les pouvoirs locaux d'un gouverneur sont importants et lui permettent de faire ses preuves; de nombreux présidents de l'Union ont commencé leur carrière politique comme gouverneur d'Etat. Les Etats sont administrativement divisés en comtés*.

LITTÉRATURE

Durant la période coloniale (1607-1674), les premières œuvres écrites sont surtout des Mémoires et des récits de colonisation dus à des Anglais émigrés, John Smith (1579-1631), Roger Williams (v. 1603-1683), John Eliot (1604-1690). Aucun volume ne fut im-

John Adams (1735-1826), de Thomas Paine (1737-1809), de Philip Freneau (1752-1832). En 1787, Joel Barlow (1754-1812) écrivit son poème *The Columbiad*, première épopée sur l'histoire du continent américain. C'est en 1798 que Joseph Hopkinson (1770-1842) composa le premier chant national (*Salut, Columbia!*). Sur toute cette période, les *Mémoires* de Franklin (publiés en 1771) et le *Journal* de John Woolman (1720-1772), publié en 1774, apportent les renseignements les plus précieux.

La première moitié du XIX^e s. voit se former une littérature nationale, qui cherche à n'avoir plus rien de commun avec la littérature anglaise. Si Washington Irving (1783-1859) ne se dégage pas encore entièrement de l'influence européenne, Fenimore Cooper (1789-1851) est le premier romancier qui prend pour décor de ses récits d'aventures le continent américain. William Cullen Bryant (1794-1878) et Richard Henry Dana (1787-1879) sont les premiers poètes dignes d'être cités.

La génération suivante, celle des écrivains qui arrivèrent à leur apogée vers 1850, comprend des esprits originaux, qui contribuent à créer l'âme nouvelle de la littérature amé-

pays. Nathaniel Hawthorne (1804-1864), auteur de *La Lettre écarlate* (1850), et Herman Melville (1819-1891), auteur de *Moby Dick* (1851), témoignent déjà, dans leurs romans, du pessimisme qui marquera par la suite tant d'œuvres de la littérature américaine; mais leur style reste encore alourdi d'ornements trop traditionnels.

C'est dans la seconde moitié du XIX^e qu'apparaissent les écrivains dont les œuvres attestent que la littérature des Etats-Unis a acquis ses caractères propres. Walt Whitman (1818-1892) crée, avec ses *Feuilles d'herbe* (1855), une poésie qui rejette toutes les traditions de la rime et de la cadence. Plus tard, Emily Dickinson (1830-1886) écrit de courts poèmes aux notations précises et savoureuses, qui annoncent l'« imagisme ». Le roman est plus riche encore : la *Case à l'Oncle Tom*, de Mrs. H. Beecher-Stowe (1812-1896), doit son succès universel à une cause généreuse que cette œuvre défend. Bret Harte (1836-1902) est le romancier d'avant-garde et de la couleur locale. Quant Mark Twain (1835-1910), il est le premier grand écrivain populaire dont le réalisme teinté sans cesse d'humour. Deux historiens de valeur, William Hickling Prescott (1796-1859) et George Bancroft (1800-1891), consacrent leur œuvre au passé national.

A partir de 1880, la littérature américaine s'épanouit davantage encore dans le roman : cette évolution est sans doute commune à d'autres littératures, mais le réalisme des romanciers américains, qui doit beaucoup au naturalisme français et à Zola, va donner lieu à des œuvres originales et puissantes, qui, à leur tour, ne manqueront pas d'influencer le roman européen. A côté des longs récits touffus tentant de donner l'image complexe de la vie, naissent des nouvelles dont la brièveté dépouillée éclaire les plus délicats aspects de la condition humaine. W. D. Howells (1837-1920) et surtout Ambrose Bierce (1842-1913), Stephen Crane (1871-1900) et Frank Norris (1870-1902) annoncent cette ère nouvelle du roman américain. Henry James (1843-1916) se livre à une critique subtile de la société de son temps, mais ses raffinements psychologiques l'empêchent, à mesure qu'il vieillit, de la tendance réaliste, qui a pour chef Theodore Dreiser (1871-1945) : en écrivant *Une tragédie américaine*, celui-ci s'est imposé comme le maître de plusieurs générations de romanciers. Le réalisme trouve son climat d'élection au lendemain de la Première Guerre mondiale : l'expansion rapide de la puissance économique et politique des Etats-Unis semble produire par réaction chez les écrivains une vague de pessimisme, de nihilisme, une âpre critique des valeurs établies, un flot de violence et de brutalité. Sherwood Anderson (1876-1941), avec *Winesburg sur Ohio* (1919), Upton Sinclair (né en 1878), Sinclair Lewis (1895-1951), avec *Babbalanja* (1922), Scott Fitzgerald (1896-1940), romancier de l'« âge du jazz », sont des témoins sans pitié de leur temps. La génération suivante, que Gertrude Stein (1874-1946) appelle la « génération perdue », accentue encore l'aspect désespérant

primé avant 1640, date à laquelle parut le *Livre des Psaumes de la Baie*; et c'est encore l'inspiration religieuse qui anime la poétesse Ann Dudley Bradstreet (1612-1672) et Michael Wigglesworth, auteur du *Jugement dernier* (1662). Les premières générations d'écrivains nés sur le sol américain, Cotton Mather (1663-1728), Jonathan Edwards (1703-1758), John Wise (1652-1725), groupent surtout des moralistes et des penseurs profondément marqués par la foi puritaine. Avec Benjamin Franklin (1706-1790) apparaît l'esprit qui, par son influence plus encore que par ses écrits, contribuera à former la conscience nationale et aussi à élargir le domaine de la pensée. Durant toute la période de lutte pour l'indépendance (1764-1788), c'est surtout la littérature politique qui revêt une grande importance : publicistes, orateurs, pamphlétaires vont, dans la presse ou dans des œuvres nées des circonstances, animer les énergies et promouvoir le sentiment patriotique. Les grands créateurs de l'indépendance américaine, George Washington et Thomas Jefferson, Alexander Hamilton et James Madison, doivent être cités ici à côté de James Otis (1725-1783), de Samuel Adams (1722-1803) et

ricaine. L'idéalisme pratique de Ralf Waldo Emerson (1803-1882) eut une influence déterminante et fut à l'origine du « transcendantalisme », qui est moins une doctrine philosophique qu'une tendance à chercher les voies du spiritualisme en dehors des traditions puritaines; James Russel Lowell (1819-1891) est un des représentants les plus caractéristiques de ce mouvement de pensée, qui n'intéressa, toutefois, que l'élite intellectuelle. En revanche, l'individualisme un peu utopique de Henry David Thoreau (1817-1862), auteur de *Walden* (1854), marqua davantage le grand public. Les poètes de cette génération, H. W. Longfellow (1807-1882), John Greenleaf Whittier (1807-1892), Oliver Wendell Holmes (1809-1894), donnent à leurs œuvres un ton moralisateur et sentimental; plus originales sont l'œuvre poétique d'Emerson, et aussi celle d'E. A. Poe (1809-1849), auteur du *Corbeau*, toujours à la recherche des secrets de la beauté poétique; mais c'est plus encore à ses *Contes et histoires extraordinaires* que Poe doit une réputation que ses admirateurs européens, et en particulier Baudelaire et Mallarmé, ont établie bien au-delà des frontières de son

l'existence humaine, vouée à une inexplicable absurdité. John Dos Passos (né en 1896), William Faulkner (né en 1897), Ernest Hemingway (né en 1898) restent les créateurs les plus prestigieux de cette « littérature noire », à laquelle chacun d'eux donne son accent propre. A côté d'eux, des écrivains plus jeunes ont contribué à enrichir encore le domaine du roman : Thornton Wilder (né en 1897), Thomas Wolfe (1900-1938), John Steinbeck (né en 1902), Erskine Caldwell (né en 1903), James T. Farrell (né en 1904), William Saroyan (né en 1908), Carson McCullers (née en 1917), Truman Capote (né en 1924). Toutefois, le roman noir ne reste pas le seul domaine où se soit illustré le roman américain : trois romanciers, Edith Wharton (1862-1937), Ellen Glasgow (1874-1945), Willa Cather (1876-1947), ont sans doute, elles aussi, une vision pessimiste de la société qui les entoure, mais leurs romans, par leur composition, leur style, leur souci d'analyse psychologique, restent davantage dans la tradition. Pearl Buck (née en 1892), Louis Bromfield (1896-1956), Margaret Mitchell (1900-1949) ont obtenu des succès mondiaux par des œuvres qui satisfont surtout l'imaginaire romanesque. Enfin, des écrivains noirs ont apporté leur témoignage sur les problèmes raciaux des Etats du Sud ; le plus célèbre d'entre eux est Richard Wright (né en 1909).

La poésie américaine a trouvé, elle aussi, au xx^e s., des créateurs originaux : E. A. Robinson (1869-1935), Edgar Lee Masters (1869-1950) et Vachel Lindsay (1879-1931) réagissent contre toutes les illusions du lyrisme romantique, en faveur d'une poésie vraie et directe ; Robert Frost (né en 1875) est le plus grand représentant de cette nouvelle poésie ; Carl Sandburg (né en 1878) est davantage dans la lignée de Whitman. Quant au groupe des « imagistes », il a été d'abord animé par Ezra Pound (né en 1885), qui est ensuite revenu, comme Hart Crane (1899-1932), à des formes plus savantes. Robinson Jeffers (né en 1887) est une figure solitaire et tragique de la poésie américaine contemporaine. T. S. Eliot (né en 1888) est un poète intellectueliste : naturalisé anglais, il a renoué les liens de la jeune poésie américaine avec les traditions de la littérature mère.

Quant au théâtre, il n'a, au cours du xix^e s., donné que des œuvres peu originales. C'est seulement après la Première Guerre mondiale que s'affirme Eugene O'Neill (1888-1953) ; il a créé des tragédies modernes, qui, par les problèmes qu'elles soulèvent, restent profondément liées à la civilisation américaine et à l'image de l'homme formé par cette civilisation. Après 1945 se sont révélés deux auteurs dramatiques : Tennessee Williams (né en 1914) et Arthur Miller (né en 1915).

● **La philosophie contemporaine.** La philosophie contemporaine, aux Etats-Unis, s'est modifiée et accrue par l'apport étranger dû à l'émigration de certains philosophes, allemands en particulier. Citons parmi eux les logiciens positivistes du Cercle de Vienne* : Ph. Franck, R. Carnap, H. Reichenbach, etc.

Les Etats-Unis ressentent également l'influence du néo-réalisme anglais (Bertrand Russell) et de la phénoménologie allemande (Husserl), à travers des ouvrages et revues tels que *Philosophy and Phenomenological Research*, fondée en 1940 par le professeur Marwin Farber. Sur le plan strictement américain, l'influence de W. James et de son pragmatisme* est loin de s'éteindre ; un des penseurs les plus écoutés d'Amérique, J. Dewey, se rattache aux idées de James. Il faut également citer l'œuvre de George Santayana, tout à la fois matérialiste et sceptique. De nombreuses recherches annexes se sont développées aux Etats-Unis, en sociologie, psychologie, psychanalyse, ethnologie, théologie. La psychanalyse de Freud, Jung, Adler est, peut-on dire, entrée dans les mœurs. De manière générale, les recherches philosophiques sont accueillies avec faveur, surtout dans leurs rapports avec les sciences et la morale. (→ Biblio.)

BEAUX-ARTS

Architecture.

A l'origine, la plupart des constructions reflètent les coutumes architecturales des colonisateurs. Au $xvii^e$ s., le caractère anglo-saxon

prédomina, donnant naissance à une architecture utilitaire, qualifiée de « style colonial » et dont le bois était l'élément principal ; elle se perpétua jusqu'en 1830. Durant cette première période furent successivement en vogue le style néo-grec, sur les données duquel fut édifiée la nouvelle capitale des Etats-Unis, Washington, le style gothique, le style de la Renaissance, le style du $xviii^e$ s. français.

Les Etats-Unis n'avaient d'abord eu que peu d'architectes nationaux. Aux environs de 1840, il s'en forma qui vinrent faire leur éducation à Paris (Richard Hunt, dont les constructions s'inspirèrent de la Renaissance française ; Henry Hobson Richardson, qui préféra le roman et construisit l'église de la Trinité de Boston). L'*Auditorium* de Chicago, à la fois salle d'opéra, hôtel de voyageurs et bureaux d'affaires, construction à dix-huit étages percée de plus de mille fenêtres, marque les débuts de l'architecture moderne aux Etats-Unis ; c'est une œuvre de Louis H. Sullivan, élève de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris. Cette architecture a trouvé sa plus remarquable expression dans les gratte-ciel*, dont les premiers remontent à 1883.

Au xx^e s., l'art de bâtir aux Etats-Unis n'a pas subi d'aussi profonds changements qu'on pourrait le penser ; dans les campagnes, on a très souvent continué d'avoir recours aux procédés traditionnels et aux matériaux régionaux ; dans les villes, si Le Corbusier et Walter Gropius (venu se fixer en Amérique en 1934, après la fermeture du Bauhaus) ont eu des compagnons de lutte et des émules, le plus grand nombre des architectes sont demeurés fidèles au goût néo-classique, quand ce n'était pas au gothique. Le centre Rockefeller lui-même, dû à Henry Hofmeister, Harvey Wiley Corbett et Raymond Hood, est un impressionnant ensemble de gratte-ciel, mais on ne saurait lui attribuer un véritable caractère de nouveauté. Frank Lloyd Wright s'est montré plus inventif dans sa « maison Kaufmann » (1936), bâtie sur une cascade, son projet de ville-modèle, Broadacre-City, où 1400 familles trouveraient, dans un espace de 6400 m², tous les éléments du bonheur matériel, son musée Guggenheim à New York. L'Etat a financé les intéressantes réalisations de Carl Mackley à Juniata Park (Philadelphie), et favorisé l'aménagement des cités-jardins à l'intérieur des villes, comme, par exemple, Williamsburg, œuvre de Lescaze, que l'on a comparée à une oasis parmi les taudis de Brooklyn. Richard J. Neutra est le remarquable auteur de l'Ecole expérimentale de Los Angeles. Comme partout ailleurs, on a constaté que, tandis que la coûteuse maison particulière devenait un objet de beauté, la qualité moyenne des habitations allait diminuant, et l'on s'est d'autant plus intéressé aux problèmes du fonctionnalisme et de la préfabrication qu'il a été démontré que, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, un million de nouvelles constructions étaient chaque année devenues nécessaires dans l'ensemble des Etats-Unis ; les prototypes établis à Cambridge (Massachusetts) par Philip Johnson, pour répondre à cette préoccupation, semblent promis à un grand avenir.

Sculpture et peinture.

Le premier éveil de l'art américain, au début du $xviii^e$ s., est dû à deux Ecossais : John Watson, qui s'établit comme peintre de portraits à Perth Amboy, en 1715 ; John Smibert, qui vint s'établir à Boston et y mourut en 1751. En Pennsylvanie, c'est Benjamin West qui fut l'initiateur. Il se rendit à Rome, où il s'essaya dans la peinture religieuse.

Au cours du $xviii^e$ s., après ces initiateurs, il convient de mentionner : Copley, peintre de portraits ; Patience Wright, qui modèla en terre cuite et en cire, et fut encouragée par Washington et Franklin ; Willson Peale ; le colonel Trumbull, qui peignit les héros de la Révolution, et des hommes d'Etat ; Gilbert Stuart, à qui l'on doit un portrait de Washington ; Fulton, Dunlap, J. Wright, Jarvis, Vanderlyn, Wilson, le miniaturiste Malbone, Allston, enfin, qui, surnommé « le Titien américain », s'exerça dans presque tous les genres. La Révolution française donna à l'art américain un nouvel essor. Un grand nombre de peintures et de sculptures françaises émigrèrent vers le Nouveau Monde, et y établirent notre influence, particulièrement vive

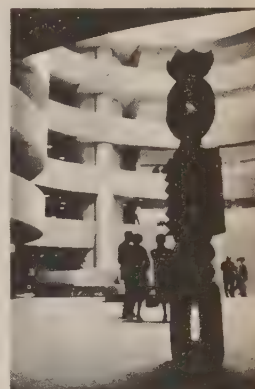


Auditorium de Chicago
par Louis H. Sullivan

pendant tout le xix^e s. Puvis de Chavannes fut appelé à décorer la bibliothèque de Boston.

Un maître américain, Whistler, a fait école en Europe. Parmi les représentants les plus connus de l'art américain, on cite les peintres Mary Cassatt, Sargent, les Harrison, les Inness, Smith-Lewis, Tanner, Alexander, Walter Gay, Dannat ; les sculpteurs Saint-Gaudens, Macmonnies, Bartlett (statue équestre de La Fayette, dans le square du Carrousel).

Au xx^e s., la période du New Deal a été marquée par un renouveau de la peinture murale ; citons l'*Histoire du commerce*, de Boardman Robinson, pour les magasins Kaufmann à Pittsburgh ; les *Activités de l'Amérique*, par Thomas Benton, pour la nouvelle Ecole de recherches sociales à New York ; les grandes décorations abstraites d'Arshile Gorky pour l'aérodrome de Newark. Sous l'influence des Mexicains (Diego Rivera, Siqueiros, Orozco), l'art de la fresque a été remarquablement pratiqué par Edgar Britton, Karl Kepe, William C. Palmer, Michaël Newd, etc. Les idées sociales et l'actualité politique ont particulièrement inspiré William Gropper (*la Mort, la Tempête*), Ben Shahn, Philip Evergood, Peter Blume, dont la *Ville éternelle* allie curieusement le surréalisme à l'antifascisme. D'autres peintres ont continué de s'intéresser à la beauté des paysages et aux scènes de la vie familière : Marsden Hartley, Walt Kuhn, Grant Wood, Ralston Crawford ; en raison de la persistante aversion du public pour ce genre, les nus sont extrêmement rares. Walter Quit a entrepris de démontrer que le surréalisme peut et doit contribuer au progrès social ; le groupe des « transcendantalistes » a pour principaux représentants Dane Rudhyar, Raymond Johnson, Bill Lampkin, George L. K. Morris, Irene Rice Pereira, Stuart Davis, auteur de vastes fresques pour Radio City. Citons enfin deux curieuses figures du primitivisme : Horace Pippin et Grandma Moses, paysanne qui devint peintre à soixante-dix-huit ans.



musée Guggenheim
à New York
par F. L. Wright



Thomas Benton
« les Activités
de l'Amérique »
(détail)



Boardman Robinson
« Histoire du commerce »
(détail)



statue de La Fayette
par Bartlett
square du Carrousel, Paris



E. Varèse



A. Copland



S. Barber



G. Gershwin



Mary Cassatt : « Jeune Fille au chapeau violet ». Coll. part., Chicago



Whistler : « le Paravent doré », ensemble et détail
musée Freer, Washington



Les sculpteurs ont constitué leur Guilde en 1937; William Zorach, José de Creeft, Theodore Roszak sont parmi les « figuratifs » les plus remarquables; la tendance « transcendante » est représentée par David Smith, Isamu Noguchi, Emma Lu Davis, et surtout Alexander Calder, inventeur des « mobiles ». Le musée Whitney fut la première institution entièrement consacrée à l'art national, tandis que le musée d'Art moderne, fondé à New York en 1929, a tout de suite organisé des expositions d'avant-garde (Miro, Tanguy, Pierre Roy, Max Ernst, Dali, etc.), et constitué une collection où dominent les novateurs cosmopolites. D'autre part, les événements survenus sur le plan économique ont conduit les artistes, qui avaient fondé en 1929 la Société des artistes professionnels américains, à s'organiser pour obtenir l'appui de l'Etat afin de se mettre au service du public (Congrès des artistes, à New York, en 1936 et 1937); il en est résulté d'abord un intérêt général plus poussé pour le contenu que pour la forme; grâce aux projets d'art fédéraux, de nombreuses peintures murales ont pu être exécutées; des expositions circulantes ont répandu le goût des arts; des musées sont apparus jusque dans les moindres villages; des vocations ont été suscitées; en 1939, on recensait 5 000 artistes, répartis dans les quarante-huit Etats, sans compter les peintres du dimanche; en revanche, dans le même temps, l'art abstrait gagnait des partisans dans un cercle plus restreint, mais qui était celui des amateurs les plus puissants, et Solomon R. Guggenheim fondait son musée de l'Art non objectif (New York), premier du genre dans le monde. En 1939, l'Exposition internationale de San Francisco put être qualifiée de « modeste et gracieuse »; celle de New York, d'« agressivement moderne ». Pendant la Seconde Guerre mondiale, les projets d'art fédéraux ont fait place à des nécessités plus immédiates et plus urgentes; en 1942, 1 100 artistes répondirent à l'appel lancé par le bureau de l'Emergency Management pour illustrer l'effort de guerre de la nation, et une quarantaine d'associations artistiques se sont fédérées afin de mieux coopérer à cet effort. Depuis 1944, aux projets d'art fédéraux subventionnés par l'Etat se sont substitués des concours, organisés, pour le soutien des artistes, par les grandes entreprises industrielles ou commerciales et les syndicats professionnels (achats d'œuvres et paiement de larges droits de reproduction); l'image en couleurs tend à remplacer, dans les musées secondaires et les lieux de réunion populaires, les ouvrages originaux.

Les syndicats professionnels organisent également de nombreuses expositions de peintures et de sculptures dues à des amateurs; le goût de peindre s'est répandu au point de poser, jusque dans ce domaine, le problème d'une production dépassant de beaucoup les possibilités de consommation; on comptait aux Etats-Unis, en 1952, plus de 50 000 artistes; la plupart d'entre eux sont demeurés fidèles à l'esthétique réaliste; à la démocratisation de l'art répond, par réaction, un besoin de raffinement dans l'expression de concepts transcendants; la même catégorie de connaisseurs attache le plus haut prix aux manifestations de l'instinct esthétique non contrôlées par la raison ou la culture (dessins d'enfants, art pathologique, arts primitifs d'Océanie, d'Afrique, précolombiens, peintures et travaux d'autodidactes pourvus de dons exceptionnels).

Arts décoratifs.

En verres peints, meubles, produits textiles, tapisseries, reliures, mosaïques, poteries et verrerie domestique, les Etats-Unis d'Amérique ont produit des œuvres originales, bien



ensemble, par Knoll

qu'inspirées de l'Europe. Les débuts de l'orfèvrerie y datent du commencement du XIX^e s. Après avoir subi la crise du « modern style », l'Amérique a épousé des principes plus rationnels. Citons la manufacture de faïences de Rookwood (Cincinnati), John La Farge (verrière de l'église de l'Ascension, à New York) et les vitraux de Louis Tiffany, l'ensemblier Samuel Coleman. (→ Biblio.)

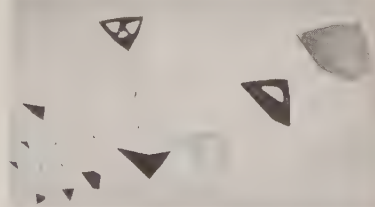
MUSIQUE

Si, dans la première moitié du XVII^e s., la pratique des psaumes était vivante, elle déclina et disparut à la fin de ce siècle, pour être remplacée, au XVIII^e s., par les hymnes de Watts. Dans le Sud, on encouragea la musique profane, et la première représentation d'opéra que l'on connaisse aux colonies eut lieu en 1735. Le premier compositeur indigène fut l'homme politique Francis Hopkinson (1737-1791). Il faut citer également William Billings (1746-1800). La musique et les musiciens étrangers l'emportèrent au XIX^e s. Des virtuoses européens, tels que Jenny Lind, Ole Bull, Henriette Sontag, S. Thalberg et Henri Herz, trouvèrent en

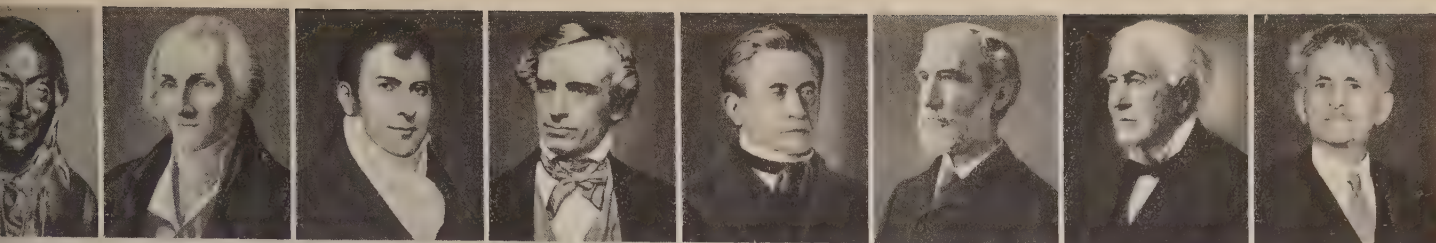
Amérique réputation et fortune. Puis chorales autochtones, orchestres, troupes d'opéra peurent à peu s'organiser.

L'esprit musical du nouveau pays, stimulé par Grieg et Dvorak (le second visita l'Amérique de 1892 à 1895), conduisit les jeunes à étudier sérieusement dans les conservatoires et les universités de l'étranger, particulièrement avec Rheinberger à Munich. Les compositeurs John Knowles Paine (1839-1906) et Edward MacDowell (1861-1908) sont les figures marquantes de cette époque. Après 1880, de sérieux efforts furent tentés pour recueillir la musique des Indiens. La musique du Mexique voisin fournit également aux Etats-Unis un nouvel élément à assimiler, avec son rythme joyeux et syncopé. Les esclaves noirs avaient apporté avec eux certains souvenirs africains et un besoin inné d'évasion musicale, source d'émotion. Sur les plantations prit naissance un chant religieux d'un genre nouveau : le *negro spiritual*. C'est également le XIX^e s. qui donna naissance au *minstrel song*, dont le compositeur le plus compétent fut Stephen Collins Foster (1826-1864). En définitive, la fin du XIX^e s. vit le succès du jazz, qui devait devenir un facteur important dans le développement du style classique de la musique américaine (V. JAZZ.)

Le premier compositeur véritablement moderne fut Charles Martin Loeffler (1861-1935), né en Alsace, mais qui passa la plus grande partie de sa vie à Boston, centre du romantisme germano-américain. C'est l'utilisation de thèmes populaires et d'éléments empruntés au jazz qui assura le succès de l'œuvre de George Gershwin (1898-1937). L'explosion de l'impressionnisme et celle de son complément musical, le dodécaphonisme, ont, jusqu'à présent, à peine été ressenties par les compositeurs américains; bien que les œuvres dodécaphoniques se soient récemment acquies un public enthousiaste. Pas d'influence personnelle plus grande que celle de Nadia Boulanger, à qui s'adressèrent, pour qu'elle les guide, de nombreux chefs de file : Copland, Harris, Piston, Thomson, Finney, Chanler, Blitzstein, Diamond, Bauer, Moore, parmi les plus importants. Egalement significatif fut l'enseignement d'Ernest Bloch (1880-1959), parmi les élèves de qui l'on compte Antheil, R. Thompson, Sessions, Moore, Porter, Chanler. Il convient également de souligner le rôle joué par les compositeurs européens installés définitivement ou temporairement aux Etats-Unis (E. Varèse, Stravinski, Béla Bartók, Darius Milhaud, etc.). Peut-être encore plus variés et individualisés dans leur langue musicale que leurs contemporains européens, les compositeurs américains recherchent le rythme énergétique de la vie américaine tournée vers la machine, un langage harmonique qui soit autre qu'europpéen, des formes et des cadres renouvelés, et une certaine sentimentalité d'expression. La recherche de l'actualité a conduit à quelques-unes des expériences musicales les plus téméraires, comme dans les œuvres de Charles Ives, G. Antheil, H. Cowell et J. Cage. La génération qui atteint la maturité avec la Seconde Guerre mondiale, en essayant d'affirmer



un mobile d'Alexandre Calder



Franklin comte Rumford R. Fulton S. Morse J. Henry W. Gibbs Th. Edison A. Michelson

ance musicale de ses prédécesseurs, about à un néo-romantisme dont les représentants sont S. Barber, L. Bernstein, P. Creston W. Schuman. (→ Biblio.)

SCIENCES

Les premiers savants américains furent des naturalistes. L'Anglais Harriot (1560-1621), qui faisait partie de l'expédition Raleigh, avait publié, en 1588, une description des climats et des plantes de l'Amérique du Nord; cet inventaire fut continué par des naturalistes autochtones, Clayton, Banister, Gmelin, et surtout Bartram (1699-1777) et Engelm (1654-1751). La première université fondée en 1636 par Harvard, et l'œuvre de Galilée, Harvey, Boyle et Newton y furent enseignées par l'Anglais Ch. Morton (1688). Le fait que le puritain Cotton Mather ait lui-même préconisé l'inoculation contre la petite vérole (1721) témoigne de la faveur avec laquelle la science fut accueillie. On en trouve une autre preuve dans le ralliement au système de Copernic, enseigné dès 1659 à Harvard.

Les grandes universités fondées au XVIII^e s. depuis celle de Yale en 1701 diffusèrent la science européenne, avec laquelle elles restent en contact par l'intermédiaire de la Royal Society de Londres. A cette époque appartenait le physicien expérimentateur Benjamin Franklin (1714-1779), l'astronome Rittenhouse (1732-1796), qui créa le premier observatoire permanent d'Amérique, et surtout Franklin (1706-1790). Celui-ci se rendit populaire non seulement par ses recherches sur l'électricité (à partir de 1747), mais aussi par la fondation de la première grande société scientifique américaine, l'*American Philosophical Society* de Philadelphie (1769), avec laquelle rivalisa, en 1780, l'*American Academy of Arts and Sciences* de Boston. C'est à cette époque, aussi, que furent créés le premier musée d'histoire naturelle (1785), la première société de chimie (1792) et le premier journal scientifique (1797). Le prestige de la science était alors tel qu'elle inspira la rédaction de la Constitution américaine, grâce principalement au futur président Jefferson.

En cours de la guerre de l'Indépendance, des hommes de science restèrent fidèles à l'Angleterre : par exemple, les botanistes Colden (1688-1776) et Garden (1730-1792), et le physicien B. Thompson (1753-1814). Ce dernier, venu en 1792 comte Rumford, émit le premier, en 1798, l'idée que l'énergie du mouvement était transformable en chaleur. Inversement, la nouvelle république reçut ses savants émigrés, comme le grand chimiste Lavoisier (en 1794), le chimiste Cooper (1759-1839), le botaniste Rafinesque (1783-1840), le géologue Maclure (1765-1840) et le zoologiste L. Agassiz (1807-1873). Elle en forma à son tour, tels l'entomologiste Say (1787-1834), le chimiste Silliman (1779-1864), le fondateur de l'*American Journal of Sciences and Arts*, Wells (1815-1848) et Morton (1819-1868), inventeurs de l'anesthésie (1846),

Joseph Henry (1797-1878), qui découvrit la self-induction en 1832, deux ans avant Faraday, les astronomes J. W. Draper (1811-1882), H. Draper (1837-1882) et G. P. Bond (1825-1865), l'océanographe Maury (1806-1873), Hall (1811-1898) et J. D. Dana (1813-1895), initiateurs de la théorie des géosynclinaux, le géologue Gilbert (1843-1919), Davis (1850-1934), l'un des créateurs de la géographie physique, les paléontologistes Marsh (1831-1899), Cope (1840-1897) et Leidy (1823-1891), puis Osborn (1857-1935), qui exhumèrent les premiers dinosaures.

Marqué encore par la fondation de la *Smithsonian Institution* (1846) et de la *National Academy of Sciences* (1863), le progrès scientifique aux Etats-Unis, au XIX^e s., resta néanmoins, quantitativement, très inférieur au progrès technique. Aucun savant n'acquiesça un prestige comparable à celui de Fulton, de Morse, de Graham Bell ou, plus tard, d'Edison. C'est seulement au XX^e s. que l'intérêt de la recherche fondamentale se révéla et que furent créés, soit par l'Etat, soit par des mécènes ou des firmes privées, de grands instituts de recherche (fondations Rockefeller, Carnegie, Mellon, Guggenheim; Instituts de technologie de Californie; laboratoires Du Pont de Nemours, Bell, Kodak, etc.). Alors seulement apparurent les premières grandes contributions américaines à la science.

Le mathématicien Newcomb (1835-1909) perfectionna la théorie de la marche de la Lune; Lowell (1855-1916) se consacra à l'étude de la planète Mars; Langley (1834-1906) inventa le bolomètre (1881) et conçut scientifiquement une machine volante; Rowland (1848-1901) obtint, avec ses réseaux (1881), des spectres extraordinairement fouillés; Michelson (1852-1931) créa un interféromètre et mesura la vitesse de la lumière (1881), expérience qui devait être le point de départ de la théorie de la relativité; Gibbs (1839-1903) posa les bases de la chimie physique (loi des phases, 1876); Loeb (1859-1924) établit la théorie des tropismes et réalisa la parthénogenèse artificielle (1901).

A la fin du premier tiers du XX^e s., la science américaine prit un essor fulgurant, que révèle le nombre de ses prix Nobel : cinq de 1901 à 1932 et quarante-sept de 1933 à 1958. Cet essor est dû à l'appui de plus en plus important accordé par l'industrie au développement considérable des grandes universités, et, surtout, à l'émigration d'hommes de science étrangers (Baeckeland, Einstein, Fermi, Zworykin, Gamow, Kuiper, Zwicky, Teller, et la plupart des lauréats Nobel : Waksman, Lipmann, Du Vigneaud, Courmand, Tsung Dao-lee, Chen Ning-yang, etc.). La contribution américaine à l'astronomie est la plus importante du monde. Hale (1868-1938) inventa le spectrohéliographe (1891) et conçut le télescope de 5 m de Palomar (1928); l'université Harvard, avec Ed. Ch. Pickering (1846-1919), publia le catalogue spectral des étoiles (1890); Miss Leavitt (1868-1921) découvrit les céphéides (1912); E. W. Brown (1866-1938) étudia les fluctua-

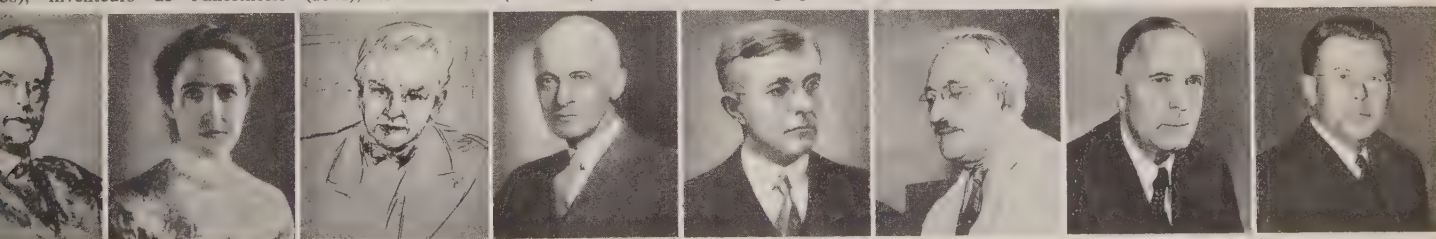
tions de la rotation terrestre (1926). Des observatoires géants, dus à des dons privés (mont Wilson en 1904, mont Palomar en 1948), permirent d'étendre les sondages extragalactiques; Russell (1877-1957) traça le diagramme spectre-luminosité (1913); W. S. Adams (1876-1956) créa la méthode spectroscopique de calcul des parallaxes (1914); Michelson mesura à l'interféromètre le diamètre de certaines étoiles (1920) et Barnard (1857-1923) recensa les nébuleuses obscures galactiques.

Shapley (né en 1885) découvrit la structure de la Galaxie (1918); Hubble (1889-1953) identifia les nébuleuses spirales comme des galaxies (1924) et, avec Humason (né en 1891), énonça, en 1930, la loi de récession, fondée sur un phénomène découvert en 1912 par V. M. Slipher (né en 1875); sur cette loi allait s'édifier la théorie de l'univers en expansion. Tombaugh (né en 1906) découvrit en 1930 la planète Pluton; Kuiper (né en 1905) étudia les planètes; Trumpler (1886-1956), Baade (1893-1960), O. Struve (né en 1897), Zwicky (né en 1898) apportèrent des contributions importantes à l'astronomie stellaire. La cosmogonie fut étudiée, entre autres, par Bok (né en 1906), et la cosmologie par Tolman (1881-1948).

Rappelons encore que c'est sur les travaux de Bowie (1872-1940) que reposent les mesures universellement admises pour l'ellipsoïde terrestre; que l'utilisation des fusées pour l'exploration de la haute atmosphère fut étudiée dès 1915 par Goddard (1882-1945) et que le premier satellite artificiel américain fut lancé en 1958. La radio-astronomie, enfin, naquit des découvertes de Jansky, en 1931, et de Reber, en 1937.

Etant donné l'intérêt que lui portent l'autorité militaire et l'industrie, on ne s'étonnera pas que, de toutes les sciences, la physique soit la plus favorisée. C'est à la guerre que profitèrent les travaux sur l'atome, et à l'industrie, en 1907, l'idée de la triode (Lee De Forest, né en 1873) et, en 1913, celle de la lampe à atmosphère gazeuse (Langmuir, 1881-1957). Mentionnons encore, dans la même direction, l'invention du transistor (Shockley, Bardeen, Brattain, 1948); dans celle de la physique pure, l'étude de la structure fine du spectre de l'hydrogène (Lamb et Retherford, 1947) et, dans celle des hautes pressions, les recherches de Bridgman (né en 1882).

En physique atomique, le premier succès de la science américaine fut, en 1909, la détermination de la charge de l'électron par Millikan (1868-1953). Se succédèrent ensuite : en 1923, la découverte de l'effet Compton par le savant de ce nom (né en 1892); en 1927, la confirmation expérimentale de la diffraction des électrons, par Davisson (1881-1958) et Germer (né en 1896); en 1932, la découverte de l'hydrogène lourd (*deutérium*) par Urey (né en 1893); en 1933, celle du positon par Anderson (né en 1905), lequel obtint encore, en 1938, la première photographie d'un méson. A la même époque,



Morgan H. Swan Leavitt R. A. Millikan H. W. Cushing I. Langmuir Waksman E. P. Hubble E. O. Lawrence

Pauling (né en 1901) appliqua la mécanique quantique à la chimie.

L'épisode américain de la physique nucléaire commença, en 1929, par l'invention du cyclotron par Lawrence (1901-1958). La fission de l'uranium fut étudiée, à partir de 1939, par Bohr et Wheeler; Fermi construisit la première pile en 1942. A partir de 1940, Seaborg (né en 1912) et McMillan (né en 1907) découvrirent les premiers transuraniens. Oppenheimer (né en 1904) dirigea l'équipe qui réalisa la bombe atomique. En même temps furent inventés des accélérateurs de particules de plus en plus puissants : le *bévatron* de Berkeley (1954) développe 6,2 milliards d'électrons-volts. C'est à l'aide de cet appareil que furent obtenus antiproton et antineutron. En 1954, Teller (né en 1908) fit exploser la première bombe thermonucléaire. Le développement de la chimie américaine date de 1914, quand le pays dut se passer des importations allemandes. L'industrie fournit alors aux laboratoires une aide colossale, laquelle explique qu'à part quelques travaux, comme ceux de Lewis (1875-1946) sur les liaisons intramoléculaires (1916), presque tout l'effort des chimistes américains ait porté sur la chimie industrielle. Citons l'invention de la bakélite, en 1908, par Baekeland (1863-1944), celles du Nylon, en 1928, et du caoutchouc synthétique, en 1930, par Carothers (1896-1937), celles de l'essence à haut indice d'octane, d'aliments congelés et vitaminés, d'engrais chimiques, etc.

La biologie américaine est dominée par le nom de Morgan (1866-1945), fondateur de la génétique. Parmi ses disciples, citons, entre autres, Muller (né en 1890), Bridges (1889-1938), Beadle (né en 1904), Lederberg (né en 1925). En physiologie, mentionnons Carrel (1873-1944) pour la culture des tissus animaux (1912), Landsteiner (1868-1943) pour la découverte des groupes sanguins (1900-1940), Cournand et Richards (exploration cardio-vasculaire par sondage, etc.). En pathologie, citons Enders, Weller et Robins pour l'étude de la poliomyélite.

C'est aux Etats-Unis que prit naissance la science des hormones avec Abel (découverte de l'adrénaline en 1897). Notons ensuite la découverte de la thyroxine, en 1914, et de la cortisone, en 1936, par Kendall (né en 1886); celle de vitamines par MacCollum (né en 1879), Doisy (né en 1893), Evans (né en 1882) et Du Vigneaud (né en 1901). N'oublions pas l'importante découverte, en 1935, de la cristallisation des virus par Stanley (né en 1904), les études de Sumner (1887-1955) et de Northrop (né en 1891) sur les enzymes (1926), et la découverte de la streptomycine par Waksman (né en 1888), enfin les études des époux Cori aboutissant à la découverte du cycle des hydrates de carbone, et celles de Lipmann (découverte du coenzyme A).

En chirurgie, retenons le nom de Cushing (1869-1939), créateur de la neuro-chirurgie, et l'importance de la clinique des frères Mayo et de leurs disciples.

Notons la contribution apportée à la psychologie animale, en 1888, par Thorndike (1874-1949) et, en 1904, par Jennings (1868-1947); à la socio-psychologie, en 1924, par Griddings (1855-1931), en 1934 par Moreno (né en 1892), et à la psychologie, en 1899, par Sharp et, en 1916, par Terman (né en 1877). Terminons par la création de la cybernétique, en 1948, par Wiener (né en 1894).

ENSEIGNEMENT

Il n'y a pas de système unique d'enseignement aux Etats-Unis d'Amérique. Il existe des établissements publics gratuits, des écoles paroissiales gratuites ou payantes, des institutions privées. Cet ensemble comprend aussi bien de petits collèges que de grandes universités. La même liberté de choix qui gouverne la vie américaine a présidé au développement de ces écoles.

Chaque Etat possède ses propres lois en matière d'enseignement, et toutes les écoles privées ou religieuses doivent se conformer aux programmes des cours publics de l'Etat où elles se trouvent. Ainsi, les lois relatives à l'obligation scolaire varient d'un Etat à l'autre : dans certains Etats, la fréquentation de l'école est obligatoire de six à seize ans; dans d'autres, de six à dix-huit ans. Les mêmes différences se retrouvent dans les règlements qui concernent la gestion, les programmes, les certificats et les diplômes.

En règle générale, on distingue quatre degrés d'enseignement : l'école primaire (*grammar school*), l'école secondaire (*high school*), le collège (*college*) et l'enseignement supérieur (*graduate school*). Les enfants atteignent l'âge scolaire à cinq ou six ans; ils entrent alors à l'école primaire, où ils passent six ans, puis ils fréquentent pendant six ans l'école secondaire. Ensuite viennent le collège et l'université.

A l'école primaire, les programmes d'études élémentaires sont communs pour tous. Mais, à l'école secondaire, l'élève fait un choix entre l'enseignement technique (*professional school*), qui le prépare au métier qu'il exercera plus tard, et l'enseignement classique, qui vise à une formation intellectuelle menant à des études supérieures au collège ou à l'université.

Dans les collèges, pendant les deux premières années, l'étudiant suit un programme obligatoire d'enseignement général. Les deux autres années passées au collège sont consacrées à la matière choisie par l'étudiant selon la carrière qu'il prépare. Ces quatre années d'études sont sanctionnées par un diplôme de *bachelor of arts* ou *bachelor of science*. Ces collèges forment le noyau d'une université; dans les petits collèges, il peut n'y avoir que deux disciplines : les « arts libéraux » et les « sciences ». Dans une grande université, il y a de nombreux collèges : arts libéraux, sciences, arts appliqués, commerce, ainsi qu'une école normale.

Pourvu du *bachelor's degree*, l'étudiant peut suivre les cours d'une faculté de hautes études ou d'études supérieures (*graduate school*), qui correspond à chacun de ces collèges. Ces facultés de hautes études confèrent la maîtrise (*master's degree*) et le doctorat, *doctor of philosophy* (ou *Ph.D.*), dénomination commune à tous les ordres d'enseignement, scientifiques ou littéraires. Certaines facultés comportent des études de théologie, de droit et de médecine. L'université comprend donc les collèges aussi bien que les facultés de hautes études, ainsi que des établissements supérieurs d'enseignement technique.

Parmi les plus grandes universités privées aux Etats-Unis, il faut mentionner Harvard, Yale, Princeton, Leland, Stanford et Columbia. Parmi les universités subventionnées par un Etat, les plus actives sont celles des Etats de Michigan, Wisconsin, Caroline du Nord, Californie, Pennsylvanie.

INFORMATION

● *Presse.* Aucune liberté de parole ou d'impression n'était accordée aux colonies britanniques du XVIII^e s., et il faut attendre le 25 septembre 1690 pour que paraisse, sur le territoire des actuels Etats-Unis, le premier journal : *Publick Occurrences both Foreign and Domestic*, publié à Boston par Benjamin Harris. Ce journal, destiné à être mensuel, n'eut d'ailleurs qu'un seul numéro, puisque son éditeur fut immédiatement emprisonné. Ce n'est que quatorze ans plus tard, en 1704, qu'un nouveau journal devait être fondé : la *Boston News-Letter*, éditée par le maître des postes de Boston, John Campbell. Puis, toujours à Boston, un nouveau maître des postes, William Brooker, fonde, en 1719, la *Boston Gazette*, qui disparaîtra en 1798. La même année 1719 paraît le premier journal de Philadelphie, *The American Weekly Mercury*, tandis qu'en 1721 un troisième journal naît à Boston : *The New England Courant*, fondé par James Franklin et grâce auquel son frère, Benjamin, commença sa carrière journalistique. Tous ces journaux sont hebdomadaires, de même que *The Pennsylvania Gazette*, fondée à Philadelphie, par Samuel Keimer, en 1728, et passée aux mains de Benjamin Franklin en 1729, et que *The New York Gazette*, premier journal new-yorkais, fondé en 1725 par William Bradford.

Quand éclate la guerre de l'Indépendance, la plupart des colonies britanniques de l'Amérique du Nord possèdent leurs hebdomadaires, qui présentent déjà les caractères de la presse d'aujourd'hui : informations pures, éditoriaux, publicité. Le plus important, la *Boston Gazette*, tire à 2 000 exemplaires. A la fin de la guerre de l'Indépendance, 35 journaux paraissent aux Etats-Unis. Plus de 400 nouveaux journaux naissent alors, dans l'enthousiasme de la liberté reconquise.

En 1783, le trihebdomadaire de Philadelphie, le *Pennsylvania Evening Post*, devint sous le titre de *Pennsylvania Evening Post and Daily Advertiser*, le premier quotidien des Etats-Unis. Un deuxième quotidien naît en 1784, à Charleston, par transformation du bihebdomadaire *South Carolina Gazette and General Advertiser*; puis, en 1785, paraît le premier quotidien new-yorkais, *The New York Daily Advertiser*, tandis que le docteur des quotidiens américains actuels, le *New York Evening Post*, est créé en 1801. Pour sa part, l'actuel *Hartford Courant*, quotidien de Connecticut, fut fondé, comme hebdomadaire, en 1764.

Si, pendant la plus grande partie du XIX^e s., la presse américaine est essentiellement une presse politique, elle tend aussi à devenir une presse populaire, grâce à l'abaissement de son prix de vente. L'élan est donné, en septembre 1833, par Benjamin Henry Day, fondateur du *Sun*, quotidien à un cent, qui fait vendre dans la rue. Son tirage passe 5 000 dès janvier 1834, 10 000 en décembre 1834, 15 000 au milieu de 1835, chiffre qui, dans le monde, n'est alors dépassé que par deux journaux londoniens. Cet élan favorise, dans les années qui suivent, la création des grands quotidiens d'aujourd'hui : *New York Herald* en 1835, *New York Tribune* en 1841, *Chicago Tribune* en 1847, *New York Times* en 1851. De 1833 à 1861, le nombre des journaux passe de 1 200 à 3 000. Il atteint, malgré la guerre civile, 4 500 en 1870, 7 000 en 1880.

A la fin du XIX^e s., les initiatives d'un Pullitt et d'un Hearst donnent à la presse américaine son visage actuel : campagnes de presse, rubriques variées, illustrations abondantes, faits divers nombreux.

Mais ce sont surtout des préoccupations commerciales qui régissent la plupart des journaux des Etats-Unis, d'ailleurs groupés en chaînes, dont les plus importantes sont : « Hearst Newspapers », les « Gannett Newspapers » et les « Scripps-Howard Newspapers ». Au total, les Etats-Unis comptent à la fin de 1957, 1 755 quotidiens, 8 000 hebdomadaires et environ 6 500 revues diverses.

Les quotidiens américains se distinguent par leur volume : de 20 à 40 pages chaque jour, plus de 100 pages le dimanche. Les tirages les plus importants sont détenus par certains journaux du matin, mais, pour l'ensemble des quotidiens américains, les quatre premiers des journaux paraissent en édition du soir. Par l'importance de son tirage, le *New York Daily News*, fondé en 1920, tient largement la première place : 2 millions en semaine, 3,5 millions le dimanche en 1957. Mais les autres quotidiens ne sentent des tirages nettement moins élevés. A New York, on peut citer le *Daily Mirror*, l'*American Journal*, le *New York Times*, le *World Telegram and Sun*, le *New York Herald Tribune*.

Dans les autres villes, il faut surtout noter le rôle important des journaux de Chicago où paraissent le *Chicago Tribune*, l'*American Sun*, le *Times*, le *Chicago Daily News*. Parmi les quotidiens importants, citons encore : à Philadelphie, le *Bulletin* et l'*Inquirer*; à Los Angeles, le *Times*, l'*Examiner*, le *Herald* et *Express*; à Saint Louis, le *Post Dispatch*, journal de Pulitzer; à Milwaukee, le *Journal*; à Detroit, la *Free Press* et le *News*; à Kansas City, le *Star*; à Washington, enfin, le *Post* et le *Herald*.

A côté de ces nombreux quotidiens, la presse hebdomadaire tient également une place importante, notamment sous la forme de magazines et de « condensés ». Citons simplement quelques-uns des plus importants de ces hebdomadaires, dont le tirage atteint souvent plusieurs millions d'exemplaires : *Time*, *Life*, *Newsweek*, *Reader's Digest*, *Saturday Evening Post*.

● *Agences de presse.* Les Etats-Unis possèdent deux des plus grandes agences de presse du monde. Ce sont toutes deux des sociétés privées. L'une, l'*Associated Press* (A. P.), a son origine dans la création, en 1848, de la *Harbour Press Association* de New York. L'autre, l'*United Press International*, résulte de la fusion, en mai 1958, de deux agences d'importance mondiale, l'*United Press* (étalée en 1897) et l'*International News Service* (créée en 1909).

● **Radiodiffusion.** Si l'on excepte 120 stations de radiodiffusion éducative non commerciales (*World Wide Broadcasting Corporation*) et « la Voix de l'Amérique » (service gouvernemental), la radio américaine est aux mains d'entreprises privées, qui détiennent ainsi 97 p. 100 des stations (plus de 3 000). L'exploitation d'une station est cependant soumise à une autorisation délivrée par un organisme gouvernemental, la « Federal Communications Commission ». La plupart des stations sont groupées en réseaux, dont quatre ont une importance nationale : N.B.C. (*National Broadcasting Corporation*), C.B.S. (*Columbia Broadcasting System*), A.B.C. (*American Broadcasting Company*) et M.B.S. (*Mutual Broadcasting System*).

● **Télévision.** Les émetteurs, dont le nombre s'est considérablement développé au cours des dernières années, sont tous aux mains d'entreprises privées et vivent de la publicité.

ÉTATS-UNIS DU BRÉSIL. V. BRÉSIL.

États-Unis d'Europe (les), expression vulgarisée, sinon créée, par Victor Hugo, dans ses discours politiques (*Actes et Paroles*).

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE CENTRALE, confédération des cinq républiques de *Guatemala, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, El Salvador*, ayant existé de 1824 à 1839. (V. AMÉRIQUE CENTRALE.)

ÉTAU n. m. (tiré de *étocs*, plur. de *étoc* ou *estoc*). Instrument formé de deux mâchoires que l'on rapproche à volonté à l'aide d'une vis, de façon à saisir fortement certains objets que l'on veut travailler : *Étau de serrurier, d'orfèvre*. || *Etre pris, serré comme dans un étau*, être serré très étroitement. || *Fig. Avoir le pied dans un étau*, être chaussé trop étroitement. || *Avoir le cœur dans un étau*, être angoissé, affligé.

— **ENCYCL.** Technol. Un étau est composé de deux mâchoires (l'une fixe et l'autre mobile), d'un organe permettant de les rapprocher et d'exercer un serrage, et d'un bâti.

Suivant le mode de déplacement de la mâchoire mobile par rapport à la mâchoire fixe, on distingue : les *étaux à mors parallèles* et les *étaux ordinaires*, dont les plans des mors se coupent suivant l'axe de pivotement de la mâchoire mobile.

La commande de la mâchoire mobile est le plus souvent un système vis-écrou, la mâchoire mobile formant écrou, et la vis étant commandée par levier. On réduit le temps de montage de la pièce à usiner en utilisant un dispositif de serrage par came.

On distingue divers types d'étaux : l'*étau à chanfrein*, formé de deux branches articulées ayant des mors faisant un angle obtus avec les faces verticales ; l'*étau à endosser*, utilisé en reliure, et composé de deux longues mâchoires, l'une fixe, l'autre mobile, entre lesquelles on place le livre à relier pour l'endosser et le grecquer ; l'*étau à goupilles*, constitué par une sorte de pince en acier dont les branches recourbées forment ressort ; l'*étau à griffe*, dont la branche fixe est munie d'une sorte de griffe pour permettre sa fixation ; l'*étau à main*, sorte de pince à vis que l'on peut tenir d'une main ; l'*étau de menuisier*, constitué par une planche que serre une vis en bois ; l'*étau parallèle*, lequel possède une branche mobile pouvant se déplacer parallèlement à elle-même, au lieu de pivoter ; l'*étau à pied*, fixé à demeure sur l'établi et dont le pied s'appuie sur le sol de l'atelier ; l'*étau tournant*, qui ne se différencie du précédent que par la forme de la bride qui le maintient.

ÉTAU-LIMEUR n. m. Mécan. Machine à raboter dans laquelle le mouvement de coupe est obtenu par le déplacement de l'outil. || Pl. des ÉTAUX-LIMEURS.

— **ENCYCL.** Dans l'*étau-limeur*, le mouvement de coupe est dû non pas, comme dans la raboteuse, au déplacement de la pièce, mais à celui de l'outil.

À chaque course, l'outil détache un copeau, puis revient en arrière, soulevé au retour pour que son arête coupante ne frotte pas sur la pièce. Avec une commande par bielle manivelle, la vitesse de l'outil varie constamment ; toutefois, la vitesse moyenne au retour est supérieure à celle de l'aller, pour réduire les périodes improductives. Un étau-limeur permet de raboter une surface horizontale ou verticale, et, en inclinant la tête du porte-

outil, une surface oblique. On peut même, en conjuguant les deux mouvements d'avance de la table et de l'outil, raboter un cylindre ayant un contour quelconque. On peut, en adaptant un dispositif dit de *reproduction**, exécuter automatiquement un travail complexe. Pour usiner des surfaces encombrantes, on utilise l'étau-limeur à tête mobile, l'ensemble porte-tête se déplaçant transversalement sur un bâti allongé.

L'étau-limeur travaille en porte à faux ; aussi sa course est-elle limitée et ne dépasse guère 0,80 m. Il a sur la raboteuse l'avantage d'un faible encombrement et d'une masse en mouvement plus réduite. En revanche, son travail est moins précis. L'étau-limeur n'est utilisé que pour des travaux de petite série, ou dans les services de réparation et d'outillage. Pour les travaux de grande série, il a été détrôné par la fraiseuse, qui donne un travail plus précis et plus rapide. (V. RABOTAGE.)

ÉTAUPINAGE n. m. Action de détruire les taupes.

ÉTAUPINOIR n. m. ou **ÉTAUPINEUSE** n. f. Instrument servant à étaupiner. (Cadre rectangulaire garni de tiges et agissant comme une herse lorsqu'on le tire sur une prairie.)

ÉTAU-PIONNIER n. m. Technol. V. PIONNIER. || Pl. des ÉTAUX-PIONNIERS.

ÉTAUT n. m. Vénér. *Aboyer d'étaut*, crier, en parlant des chiens qui entourent le cerf hallali sur pied.

ÉTAVE n. f. Sorte de tramail à fils très fins.

ÉTAVILLON n. m. Morceau de cuir aminci, et disposé pour faire un gant.

ÉTAVILLONNAGE n. m. Gant. Opération qui consiste à fixer le gant dans sa position définitive, en long sur un calibre en carton ayant la forme de la main de fer qui le fendra.

ÉTAWAH, v. de l'Inde (Uttar Pradesh), sur la Yamuna ; 53 000 hab. Tissage artisanal du coton et de la soie. Ruines d'une forteresse rajpoute du xv^e s.

ÉTAYAGE [etejaz] ou **ÉTALEMENT** n. m. Constr. et Trav. publ. Action, manière d'étayer ; état d'une chose étayée : *Travaux d'étayage*. || Plancher qui soutient un ciel plafonné.

ÉTAYER [eteje] v. tr. (de *étai*). [Se conj. comme *payer*.] Soutenir au moyen d'étais : *Étayer un mur*. || Servir d'étau : *Piller qui étaye* (ou *étaie*) *un plafond*. || *Par extens.* Appuyer : *Ils s'étaient appuyés sur leurs fusils, s'accrochaient aux arbres* (Dorgelès). || *Fig.* Soutenir par des arguments, des preuves : *Étayer un raisonnement, une thèse, une conviction*.

ET CETERA ou **ET CAETERA** (loc. lat. signif. *et les autres choses*). Et le reste. (On emploie cette locution pour se dispenser de faire une longue énumération : *Laboratoire où l'on voit des fourneaux, des cornues, des creusets, et cetera*.) [S'écrit généralement ETC., par abrégé.]

◆ N. m. invar. *Et cetera de notaire*, omission dangereuse faite dans un acte notarié.

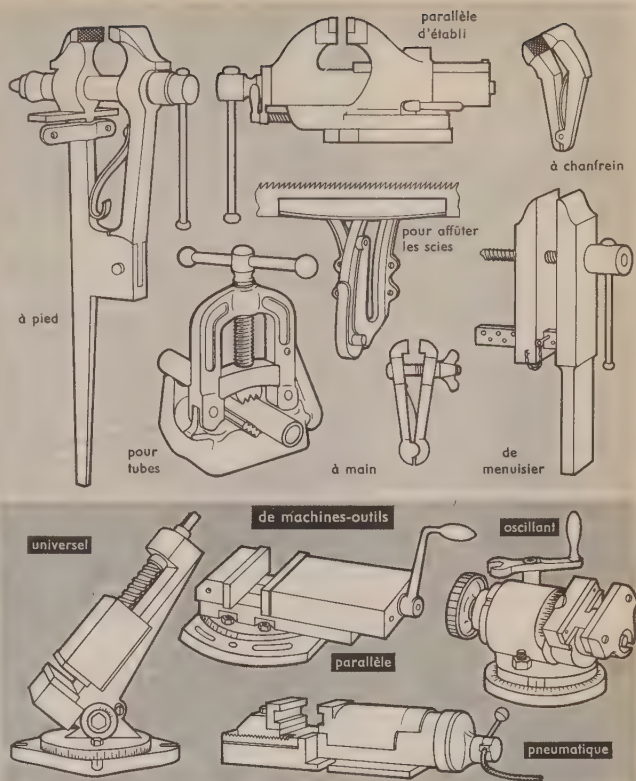
ETCHAHOUN (Pierre TOPET, dit), poète basque (Barcus 1786 - id. 1862). Ce paysan, qui eut une vie agitée et fut condamné à une peine de prison, a écrit des poèmes lyriques et des chansons satiriques.

ETCHEBERRI (Jean d'), poète basque du xviii^e s., né à Ciboure. Docteur en théologie, il est l'auteur de trois livres de piété en vers (1627, 1631, 1636).

ETCHEMIN, riv. du Canada (Québec) ; 80 km. Elle sort du lac Etchemin, et finit dans le Saint-Laurent, un peu en amont de Québec.

ETCHEPARE (Jean), écrivain basque (Marchiquita, Argentine, 1877 - Aldudes, Basses-Pyrénées, 1935). Excellent essayiste, il est un des meilleurs prosateurs basques.

ETCHEVERRY (Denis), peintre français (Bayonne 1867 - id. 1952). Il obtint, en 1892, un second prix de Rome, et se spécialisa bientôt dans le tableau de genre et le portrait mondain. On cite de lui *les Nounous* (musée de Toulouse), *Philémon et Baucis* (musée de Bayonne). Son art est habile et brillant. Sa toile intitulée *Vértige* (1903) a



été popularisée par la reproduction photographique. Il est représenté au musée national d'Art moderne.

ETCHMIADZINE ou **ECHMIADZIN**, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. d'Arménie), à l'O. d'Erevan ; 10 000 hab. Capit. de l'Ar-



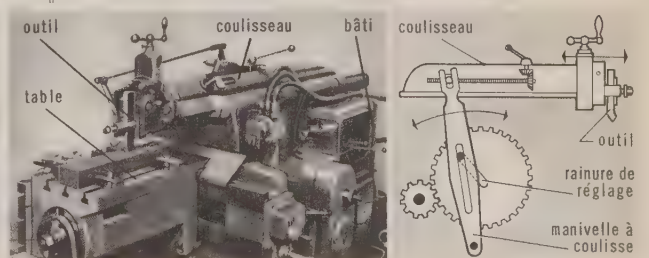
étaux
mécanique. Il est représenté au musée national d'Art moderne.

ÉTCHMIADZINE ou **ECHMIADZIN**, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. d'Arménie), à l'O. d'Erevan ; 10 000 hab. Capit. de l'Ar-

l'église et le monastère d'Etchmiadzine

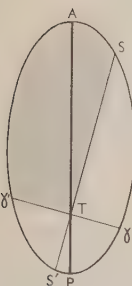
ménie du ii^e au iv^e s. Siège du primat de l'église arménienne ; cathédrale conservant des éléments du iv^e s.

ÉTÉ n. m. (lat. *aestas*). Saison qui suit le printemps et précède l'automne (du solstice de juin [21 ou 22] à l'équinoxe de septembre [22 ou 23]). || Période des chaleurs en général : *L'été rit, et l'on voit sur le bord de la mer | Fleurir le chardon bleu des sables* (Hugo). || — *Fig.* Période où l'on est dans la force de l'âge : *Etre dans l'été de sa vie*. || Commencement d'une vieillesse verte

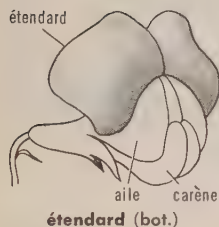


« L'Été »

bas-relief par Clodion
rue de Bondy, à Paris



l'été (astron.)



éténdard (bot.)



Étendard d'Our
détail

et vigoureuse; retour de jeunesse chez un vieillard.

— ENCYCL. Astron. Le grand axe AP de l'orbite elliptique décrite par le Soleil dans son mouvement apparent autour de la Terre n'est pas perpendiculaire à la ligne équinoxiale $\gamma\gamma'$. Dans l'état actuel des choses, la longitude du périhélie* P (arc γAP) est d'environ 282°, et s'accroît d'environ 61" par an. Dans la course du Soleil le long de l'écliptique, l'été correspond à l'arc SA γ' . Cet arc est légèrement plus long que ceux qui correspondent aux autres saisons (93 j 15 h, contre 89 j 0 h pour l'hiver dans la période actuelle). Bien que la distance de la Terre au Soleil soit un peu plus élevée au 21 juin qu'au 21 décembre, l'incidence plus grande des rayons solaires fait que cette saison est la plus chaude pour l'hémisphère Nord. C'est naturellement l'inverse pour l'hémisphère Sud.

Au 21 juin, le Soleil quitte le signe des Gémeaux et entre dans celui du Cancer. Au 21 septembre, il sort du signe de la Vierge pour entrer dans celui de la Balance (V. ZODIAQUE).

— Iconogr. L'été est ordinairement personnifié par une jeune femme couronnée d'épis, tenant une faucille et une gerbe, ou une corne d'abondance. Houdon l'a représentée avec un petit arrosoir (Montpellier). Parfois, ce sont les occupations de la moisson qui évoquent cette saison : bas-reliefs de Bouchardon (fontaine de Grenelle, Paris), de Clodion (hôtel, rue de Bondy, à Paris), tableaux de Poussin (*Ruth et Booz*, Louvre) et de Lancret (Louvre). Ou bien c'est Cérès elle-même qui la personnifie (statue de Hutinot dans le parc de Versailles; plafond de Durameau à la galerie d'Apollon, Louvre).

[V. SAISON.]

Les paysages d'été ont inspiré, en particulier, Bruegel, Van Goyen, les impressionnistes, notamment Cl. Monet, qui, comme Puvion de Chavannes (Chartres), a intitulé une toile l'Été (Berlin).

— Météorol. Les dictons populaires donnent le nom d'été à toutes les périodes de réchauffement qui constituent des singularités*. Les plus connues en Europe sont : l'été de la Saint-Martin (début de novembre), l'été de la Saint-Michel (fin septembre), l'été de la Saint-Luc (mi-octobre).

ÉTÉIGNEUR, EUSE n. Personne chargée d'éteindre les lumières : Un éteigneur de cierges.

ÉTÉIGNOIR n. m. Petit ustensile creux, de forme conique, qui sert à éteindre une bougie, un cierge. || Par extens. Objet de forme conique : Une tour coiffée d'un éteignoir. || Pop. Nez en forme d'éteignoir. || Fig. Ce qui éteint, empêche de briller, de se montrer : La crainte de déplaire est l'éteignoir de l'imagination (Voltaire). || Fam. Personne qui, par son air et son attitude triste, éteint toute joie.

— ENCYCL. L'éteignoir ne commence à porter ce nom que sous le règne de Louis XIV.

Les entonneurs, ou antonneurs, du Moyen Age étaient de véritables pièces d'orfèvrerie, ornées de perles et d'émaux. Au XVII^e s., ils sont en argent, et, au XVIII^e s., utilisés jusque dans les intérieurs modestes. En 1739 fut imaginé un éteignoir automatique, contre-balancé par un poids de sable fin; en 1782, ce poids fit place à un mouvement d'horlogerie.

ÉTÉIN n. m. Mar. V. ESTAIN.

ÉTÉINDRE v. tr. (lat. *extinguere*). [Se conj. comme *craindre*.] Faire cesser de brûler, de briller : Eteindre un incendie, une bougie, l'électricité. Une petite flamme de briquet jaillit, la pluie l'éteignit aussitôt (Dorgelès). || Par anal. Adoucir, affaiblir l'éclat : Le soleil éteint les couleurs des étoffes. La tristesse éteint le regard. || Par extens. Etouffer le son : Un silence singulier éteignait, amortissait tous les vains bruissements qui se mêlent à la pensée (Michelet). || — Fig. Calmer, apaiser, en parlant des sensations ou des sentiments : Eteindre l'ardeur de la fièvre. Eteindre la soif. Eteindre l'espoir, l'ambition. || Etouffer, effacer en parlant de l'esprit ou de certaines activités de l'esprit : Eteindre un souvenir, une légende. Le malheur a éteint son talent. || Détruire, anéantir, mettre fin à : Eteindre une race. Eteindre une guerre. Une aristocratie éteinte. || Annuller, faire cesser : Eteindre des droits. || Eteindre une dette, une rente, l'annuler en payant la dette ou le capital de la rente.

— Matér. Eteindre de la chaux, la mouiller pour la faire tomber en poussière.

— Mil. Eteindre le feu de l'ennemi, le faire cesser en neutralisant ou en détruisant ses armes. (V. CONTREBATTERIE.)

— Peint. Adoucir, atténuer : Eteindre des tons trop crus.

— Technol. Eteindre le fer, le plonger dans l'eau froide après l'avoir chauffé.

— Trav. publ. Eteindre un torrent, empêcher que ses eaux n'entraînent dans leur cours de la boue, des graviers, des pierres, etc.

— S'ÉTÉINDRE v. pr. Cesser de brûler, de briller, d'éclairer. || Cesser d'être en activité, en parlant d'un volcan. || Perdre son éclat, en parlant de la couleur ou du regard. || Cesser de se faire entendre, en parlant des sons : Enfin il gagna l'escalier où s'éteignit son pas de martyr (Courteline). || — Fig. Mourir doucement, cesser d'exister : Vieillard qui s'éteint. Forces qui s'éteignent. Familles qui se sont éteintes. La fièvre s'éteint. Le jour où la France s'éteindrait, le crépuscule se ferait sur la terre (Hugo). || Se calmer, être étouffé, anéanti, en parlant des passions ou des sentiments : Son zèle s'éteint trop vite. J'ai vu l'amour s'éteindre, et l'amitié tarir (Vigny).

ÉTÉINT, E adj. Yeux éteints, qui ont perdu leur éclat, mornes. || Voix éteinte, faible, étouffée. || Personne éteinte, personne dont les facultés sont amoindries.

— Matér. Chaux éteinte, chaux hydratée que l'on mélange au sable pour faire le mortier aérien.

ÉTÉINTE n. f. Adjudication à l'éteinte de chandelle, adjudication où l'enchère reste ouverte tant que la chandelle brûle.

ÉTEL, comm. du Morbihan (arrond. de Lorient), à l'entrée de la rivière d'Étel; 2 841 hab. (2 756 aggl.) [Etellois]. Port de pêche et station balnéaire. Conserves de poisson. Fabrique de glace.

— La rivière d'Étel est une ria profonde et large, aux nombreuses ramifications; mais

son débouché sur l'Atlantique est étroit, c'est une « ria en bouteille ».

ÉTELLE n. f. Mar. Grande vague qui est produite à la suite du mascaret.

ÉTELLE n. f. Technol. Déchet plus gros que le copeau, produit par l'abattage des arbres ou l'équarrissage des grumes à la cognée.

ÉTELON n. m. Epure de charpente, tracé en vraie grandeur sur une aire.

ÉTEMPERCHE n. f. Constr. V. ÉCOPERCHES.

ÉTENDAGE n. m. (de *étendre*). Text. Bâton dont les parois sont constituées par des persiennes. (On y fait sécher les fils et les tissus après teinture, impression au blanchiment.)

— Verr. Dans la fabrication du verre, opération consistant à développer les manchons de verre, après les avoir fendu longitudinalement.

ÉTENDARD n. m. (de *étendre*). Enseigne de guerre : Nos rois allaient recevoir l'étendard sacré au pied des autels (Massillon). Particul. Emblème des troupes montées. Fig. Signe distinctif : L'étendard de la liberté.

— Loc. div. Lever, déployer, arborer l'étendard, entrer en action d'une façon ostentatoire; se mettre à la tête d'un parti. || Lever l'étendard de la révolte, se révolter.

— Bot. Pétale supérieur de la corolle d'une papilionacée, dressé et étalé à la façon d'un étendard (*veixillum*).

— Féod. Enseigne qui était le signe d'investiture d'un comté.

— Hist. Etendard du prophète, v. SANDJAK.

CHÉRIF.

— Mar. Pavillon d'une galère. || Sorte de grand pavillon national qu'on hisse à l'ouverture des jours de fête.

— ENCYCL. Hist. mil. L'étendard exprime un signe de commandement : l'étendard d'un Prophète, de Jeanne d'Arc, etc. Descendant du pennon des bannerets, l'étendard est l'un des plus anciens des emblèmes militaires; il est réservé, par tradition, aux troupes à cheval parce qu'il prit naissance lorsque la cavalerie constituait l'essentiel de l'armée. Fixé à une hampe, la draperie, dont couleurs et ornements variaient avec les capitaines, tendait à devenir carrée au XVI^e s. A partir de 1689, il y eut deux étendards par escadron (un par compagnie), puis un seul au XVIII^e s. (l'étendard blanc, privilège du colonel général de la cavalerie jusqu'à la suppression de ce emploi par Louis XIV, est resté l'emblème des régiments à cheval portant le numéro de la subdivision d'arme, et celui de corps de la Maison du roi. Les autres régiments de cavalerie avaient des étendards d'autres couleurs, mais tous munis de la croix blanche, signe national de ralliement. Depuis le premier Empire (sauf de 1815 à 1830), l'étendard, plus petit que le drapeau* (64 dm², au lieu de 90), est resté tricolore, et dominé du même insigne symbolique que ce dernier. Il désigne aujourd'hui l'emblème des régiments de cavalerie, d'artillerie et du train.

Étendard d'Our, objet de mosaïque découvert en 1928 dans une tombe royale d'Our (début du III^e millénaire), et conservé au British Museum. Il se présente sous la forme de deux panneaux de bois de 47 x 22 cm accolés à angle aigu, et joints par deux parties trapézoïdales également incrustées. Le bois était enduit de bitume, dans lequel étaient incrustés des morceaux de coquillage de lapis-lazuli et de pierre rouge. Chaque panneau comprenait trois registres séparés par une bordure géométrique. L'une des faces, consacrée à la guerre, montre le roi plus grand que ses sujets, devant son char recevant les vaincus. Son armée est composée d'une file de fantassins et de chars montés. L'autre face représente le roi festoyant après la victoire, entouré de ses hommes, tandis que s'avancent troupeaux et porteurs de butin. Les deux petits côtés sont ornés de scènes mythologiques.

ÉTENDARD (PIC DE L'), point culminant du massif des Grandes-Rousses; 3 468 m.

ÉTENDELLE n. f. V. ÉTREINDELLE.

ÉTENDERIE n. f. Verr. Sorte de rouleau en pierre, que l'on porte à une certaine température pour procéder à l'opération de l'étendage du verre à vitres.



étendards
de gauche à droite
garde nationale à cheval
de Louis XVIII :
régiment de Soissons
dragons du Rhône
Louis XVIII
13^e régiment de cuirassiers
musée de l'Armée

TENDEUR, EUSE n. Text. Ouvrier, ou-
lière qui est chargé d'étendre le linge ou
des étoffes pour le faire sécher : *Les éten-
deuses d'une buanderie.*

TENDOIR n. m. Corde ou fil de fer galva-
né sur lesquels on étend du linge pour le
faire sécher.

TENDRE v. tr. (lat. *extendere*). [Se conj.
comme vendre.] Donner plus de surface,
plus de volume : *Etendre une feuille d'or en
battant.* || Faire occuper un plus grand
espace à : *Etendre son front de bataille.* ||
Porter plus loin, reculer : *Etendre l'enceinte
d'une ville.* *Etendre les limites de sa pro-
priété.* || Répandre, éparpiller : *Etendre de
la paille.* *Trois ou quatre vieilles femmes
tendent des grains sur la roche unie qui fait
esplanade (Taine).* || Appliquer par couches
minces : *Etendre un enduit sur une surface.*
On beurre sur du pain. || Déployer dans toute
sa surface, dans tout son volume, allonger :
Etendre ses ailes, la jambe. *Elle étendit le
bras pour tirer le cordon de la sonnette*
(Chateaubriand). || Etaler pour couvrir :
*Etendre une nappe sur la table, un tapis par
terre.* || *Etendre du linge, le placer sur un
tendoir pour le faire sécher.* || Coucher, ren-
verser à terre : *Etendre un blessé sur un ma-
ladas.* *Etendre son adversaire sur le terrain.*
Fam. Se faire étendre à un examen, échouer.
Allonger, affaiblir par l'addition d'une cer-
taine quantité d'eau : *Etendre du vin, de
l'alcool.* || — Fig. Donner plus d'étendue,
augmenter, élargir : *Etendre ses connais-
sances, ses relations, ses affaires.* *Etendre
le sens d'un mot, la clause d'un contrat.* ||
*Etendre la vue, porter les regards sur un
point éloigné.* || Donner un plus grand déve-
loppement à : *Etendre son sujet.* *Etendre sa
protection, les bienfaits de la science.*

— Jeux. *Etendre son jeu, au jacquet,*
*étendre, avec ses dames, le plus de flèches
possible pour faire facilement des cases.*

— Verr. *Etendre le verre, ramollir les man-
chons et les développer en feuilles.* || *Four à
étendre, four dans lequel on effectue l'éten-
dage des manchons.*

S'ÉTENDRE v. pr. Occuper un certain
espace : *Au nord du château s'étendait une
grande semée de pierres druidiques (Chateau-
briand).* || Occuper un certain espace de
temps : *Période qui s'étend du troisième au
quatrième siècle; et, au fig., se laisser aller à
de longs développements : Il s'étendit lon-
guement sur les ennuis de son emploi (Zola).*

Se coucher, s'allonger : *Secrètement fati-
gué, il prit le parti de s'étendre à demi
Colette.* || Se déployer : *L'armée ennemie
s'étend rapidement.* || Par extens. Donner
plus d'étendue à sa puissance, à ses biens :
*La nation, propriétaire qui s'étend de tous
côtés.*

— Equit. En parlant d'un cheval, augmen-
ter l'étendue de ses foulées, sans en préci-
piter la cadence, pour aller plus vite.

ÉTENDU, E adj. Considérable par la variété
ou les limites de sa nature ou de son action :
*Des connaissances très étendues. Pouvoirs
étendus. Esprit étendu. Si étendu que soit le
génie d'un homme [...] la fonction officielle
se diminue toujours un peu (Baudelaire).*
|| Qui s'applique à un grand nombre de choses :
Mot pris dans son acception la plus étendue.

— Philos. Qui a la propriété de l'étendue* :
tout corps est nécessairement étendu.

ÉTENDUE n. f. (de *étendre*). Portion d'es-
pace occupée par un corps : *Le point n'a pas
d'étendue.* || Dans le langage courant, dimen-
sion en superficie : *Un pays d'une grande
étendue.* || Par extens. Portée dans l'espace,
en parlant de la vue, de la voix, d'une
forme, etc. : *Voix qui a de l'étendue. L'éten-
due du tir d'un fusil.* || Portée dans le temps :
*La vie de l'homme est d'une étendue bien
bornée.* || Importance : *Etendue d'un dés-
astre. Etendue des devoirs.* || Développement,
longueur : *L'étendue d'un discours.* ||
Fig. Ce qu'une chose comporte, embrasse :
omaine, importance : *Etendue des facultés
intellectuelles. Je ne pouvais, disait-il, mesu-
rer l'étendue de sa faute (F. Mauriac).*

— Escr. Facilité de se fendre : *Tireur qui a
beaucoup d'étendue.*

— Gramm. et Log. Ensemble des signifi-
cations d'un mot : *L'étendue d'un terme est en
raison inverse de sa compréhension : « ani-
mal » a plus d'étendue et moins de compré-
hension que « quadrupède », et « quadru-*

pède » que « cheval ». (On dit plus souvent
EXTENSION.)

— Mus. Distance comprise entre les sons
extrêmes d'une voix ou d'une mélodie. (On
dit encore AMBITUS.) [V. part. encycl.]

— Philos. Propriété fondamentale de la ma-
tière, par laquelle les corps occupent de
l'espace*.

— Statist. *Etendue d'une population* ou de
la distribution d'une série statistique, diffé-
rence entre les deux termes extrêmes d'une
série statistique rangée par valeurs crois-
santes. (On dit aussi INTERVALLE DE VARIA-
TION, RANGE, MARGE, ou encore ÉCART QUAD-
RATIQUE).

— ★ géométrie, quantité, mesure, limite,
intuition, espace / pensée.

— ENCYCL. Mus. L'étendue d'une voix dé-
pend de son timbre, du travail auquel on
l'astreint. La dimension des cordes est une
indication : longues pour les voix graves,
fines et courtes pour les aiguës. Les voix de
femme les plus répandues sont les sopranos
lyriques, les mezzos ; plus rares sont les colo-
ratures, les falcons (sopranos dramatiques),
les contraltos. Pour les hommes, il y a
surtout des barytons, des ténors lyriques, des
basses chantantes ; rares sont les basses pro-
fondes et les forts ténors. Les voix atteignent
leur étendue complète entre vingt-huit et
trente-cinq ans ; les sopranos légers se for-
ment de dix-huit à vingt-cinq ans.

— Statist. L'étendue d'une population est
le premier et le plus simple des indices de
dispersion. Marquant la grandeur de l'échelle
complète des données, c'est un renseigne-
ment fréquemment utilisé en biologie et dans
le contrôle des fabrications. Facile à déter-
miner et à comprendre, l'étendue n'est pas
très significative : dépendant du nombre des
mesures de la série, elle est trop liée aux
termes extrêmes, souvent exceptionnels, et
non pas à tous les termes. Elle ne renseigne
donc pas sur la distribution entre les
extrêmes.

ÉTENTE n. f. Text. Nom donné par les tis-
seurs à la longueur de chaîne qui existe
depuis l'équipage des lames jusqu'au porte-
fil du métier à tisser.

ÉTEOCLE, en gr. Eteoklès, héros du cycle
thébaïn, fils d'Édipe et de Jocaste, frère de
Polynice. Les deux frères s'emparèrent du
pouvoir à Thèbes, quand leur père se fut
crevé les yeux. Ils convinrent de régner,
alternativement, pendant une année ; mais
Éteocle ayant refusé de rendre le sceptre à
son frère, Polynice, soutenu par son beau-
père Adraste, roi d'Argos, vint assiéger
Thèbes avec six autres chefs. Ce fut la guerre
des Sept contre Thèbes. Les deux frères
s'entre-tuèrent. Créon, qui hérita du trône, fit
faire de magnifiques funérailles à Éteocle,
comme ayant combattu les ennemis de sa
patrie, et fit jeter sans sépulture le corps de
Polynice ; il fit condamner Antigone*, leur
sœur, qui avait rendu les derniers honneurs à
Polynice.

ÉTEOCRÉTOIS (du gr. *eteokrètes*, vrai
Crétois), habitants de la Crète, antérieurs à
l'établissement des Hellènes.

ÉTEOCRÉTOIS n. m. Linguist. Langue de
quelques inscriptions de Praïos (Crète orien-
tale), qui sont rédigées en caractères grecs,
mais n'ont pas été déchiffrées.

ÉTEOCYPRIOTE ou **ÉTEOCHYPRIOTE**
n. m. Linguist. Langue ancienne de Chypre.
(V. CYPRIOTE.)

ETEOPHILUS [lys] n. m. Charançon dont
la larve vit dans les chatons des saules. (Le
genre fait partie des coléoptères, famille des
curculionidés.)

ÉTERNEL, ELLE adj. (bas lat. *aeternalis* ;
de *aeternus*). Hors du temps ; qui n'a ni
commencement ni fin : *On ne peut conce-
voir Dieu autrement qu'éternel. L'aigle, un
soir, planait aux volées éternelles (Hugo).*
|| Qui a un commencement et n'aura pas de
fin : *La vie éternelle. Encourir la damnation
éternelle. Le calme avant-coureur de l'éter-
nelle paix (Lamartine).* || Qui existe de temps
immémorial : *Un printemps éternel. Des
neiges éternelles. Le silence éternel, divinité
du lieu, étendait sa puissance sur les mon-
tagnes (Chateaubriand).* || Dont on ne peut
prévoir la fin ; de très longue durée : *Hiver
éternel. Paix éternelle. Regrets éternels.* ||
Qui se manifeste très souvent ou dure très

longtemps : *Eternels abus de la force. On
faisait sur M^{me} Albertine cent récits. C'était
l'éternelle curiosité des pensionnaires (Hugo).*
|| Par exagér. Qui semble ne devoir jamais
finir ; qui fatigue, ennuie : *Discours éternels.*
*Plaintes éternelles. C'était comme un re-
proche éternel qui marchait dans la maison*
*(Baudelaire) ; et, en parlant des personnes :
L'Eve éternelle tombe dans l'éternel piège*
(Baudelaire). Un éternel causeur. || Précédé
de l'adj. poss., marque une association
étroite avec une personne ou une chose :
*Mon père et son éternelle cigarette. Je mon-
tai vers la petite, que je trouvai installée
dans le salon jonquille, à broder ses éter-
nelles pantoufles (A. Daudet).*

— Loc. div. *Sommeil éternel, la mort.* ||
*Adieu éternel, adieu fait à une personne qu'on
ne reverra jamais, à un mort.* || *Royaume,
séjour éternel, ciel, paradis.* || *Salut éternel,
vie éternelle, bonheur sans fin des élus.* ||
Feu éternel, supplice sans fin des damnés.
|| *Père éternel, nom donné à Dieu le Père,
première personne de la Trinité.* || *Verbe
éternel, nom donné à Dieu le Fils, seconde
personne de la Trinité.* || *Ville éternelle,*
Rome, à qui les Romains promettaient un
Empire sans fin, et que les catholiques
considèrent comme le siège immuable du
chef de l'Eglise.

— ALLUS. LITTÉR. *L'éternel féminin*, expres-
sion de Goethe (*Faust*, 2^e partie, dernière
scène) : « L'éternel féminin nous entraîne
vers les hauteurs. » L'éternel féminin sym-
bolise le rachat de l'homme par l'amour, et
peut-être la triomphe de la femme à travers
les âges. L'expression s'emploie familière-
ment pour désigner certains traits perman-
ents du caractère féminin : coquetterie,
duplicité, etc. || *Le silence éternel de ces
espaces infinis m'effraie*, mot de Pascal
méditant devant l'infini de l'univers (*Pensées*,
éd. Brunschvicg, III, 206). || *Le silence éter-
nel de la Divinité*, expression empruntée au
Mont des Oliviers de Vigny. (V. DIVINITÉ.)

◆ N. m. Ce qui est éternel ; ce qui n'a ni
commencement ni fin : *L'homme monte tou-
jours du fini à l'infini, du temps à l'éternel*
(E. Pelletan). || Dieu (avec une majuscule) :
*Quelques années échappées des mains de
l'Eternel feront justice de tous ces bruits par
un silence sans fin (Chateaubriand).*

— ALLUS. LITTÉR. *Grand chasseur devant
l'Eternel*, proverbe cité dans la Bible, qui
en fait remonter l'origine à l'histoire de
Nemrod, roi de Babylone (Genèse, X, 9). On
le cite souvent en substituant à *chasseur*
quelque autre mot.

Éternel Retour (l'), film français réalisé
par Jean Delannoy, d'après Jean Cocteau
(1943). Cette transposition, dans l'époque
moderne, du thème de *Tristan et Yseult*, est
une œuvre d'une grande qualité plastique et
dramatique, pour laquelle Georges Auric a
écrit une intéressante partition.

ÉTERNELLEMENT adv. De façon éter-
nelle ; sans commencement ni fin. || Sans fin,
toujours : *Toujours, à jamais, éternellement.*
|| *Nuit ! Silence ! Oubli des heures amères*
(Leconte de Lisle). || Sans cesse, continuel-
lement : *Dehors, il faisait jour, éternelle-
ment jour (Loti).* || *Péjor. Perpétuellement :
Un homme qui gronde éternellement.*
*M. Eyssette, de le voir éternellement la
larme à l'œil, avait fini par le prendre en
grippe et l'abreuvait de taloches (A. Daudet).*

ÉTERNISATION n. f. Action d'éterniser,
de faire durer toujours (rare) ; résultat de
cette action.

ÉTERNISER v. tr. (du lat. *aeternus*). Rendre
éternel ; faire durer toujours : *Eterniser son
nom.* || Faire durer très longtemps : *Au
défaut de ses joies, il [l'amour] cherche à
éterniser ses douleurs (Chateaubriand).* ||
Prolonger trop longtemps, traîner en long-
ue : *Eterniser une discussion. Fuis !
Va-t'en !... mais, par charité, n'éternise pas
mon supplice (Courteline).*

— **S'Éterniser** v. pr. Devenir éternel, se
péperuer : *C'est ainsi que les abus s'éter-
nisent.* || Se rendre immortel : *Il n'est pas
donné aux hommes de se renouveler à vo-
lonté et de s'éterniser (Sainte-Beuve).* || Fam.
Rester trop longtemps : *Si elle s'éternisait
devant son miroir, c'était pure paresse*
(R. Rolland).

ÉTERNITÉ n. f. (lat. *aeternitas*). Durée
sans commencement ni fin. || Durée qui a un



« L'Éternel Retour »



Antoine ETEX
« la Paix »
arc de triomphe de l'Étoile

commencement, mais n'a pas de fin : *J'ai souvent vu bâtir pour l'éternité des châteaux plus vite écroulés que mes palais de sable* (Chateaubriand). || *Par extens.* Vie, bonheur sans fin réservés aux justes : *La pensée de l'éternité console de la rapidité de la vie* (Malesherbes). || Immortalité, gloire immortelle : *Rêver d'entrer dans l'éternité.* || Durée indéfinie : *Pour promettre l'éternité de l'amour, il faudrait pouvoir promettre l'éternité de la jeunesse, de la beauté, de l'imagination* (P. Janet). || *Par exagér.* Temps fort long : *Il y a une éternité qu'on ne vous a vu. Cette heure m'a paru une éternité.* || *De toute éternité*, de temps immémorial.

— ALLUS. LITTÉR. *Tel qu'en lui-même enfin l'éternité le change*, vers de Mallarmé. (V. CHANGER.)

— Théol. *Eternité des peines*, dogme chrétien d'après lequel les peines de l'enfer sont éternelles.

— ENCYCL. Philos. Parmi les métaphysiciens, Spinoza est celui qui a rattaché le plus rigoureusement le concept d'éternité au concept d'Être absolu ou de substance, qui, pour lui, se confond avec l'idée de Dieu. Il suppose la substance en dehors du temps, de sorte que l'éternité est tout autre que les modes de la durée. En ce qui regarde le monde, le problème a été discuté. Pour le phénoménisme* de Renouvier, le monde ne saurait être conçu comme éternel sans absurdité ; pour l'empirisme* (de Stuart Mill par exemple), un temps infini ne paraît pas inadmissible. Pour le matérialisme*, la matière est éternelle dans le temps et occupe l'espace jusqu'à l'infini.

ÉTERNUEMENT n. m. Mouvement subit et convulsif des muscles expirateurs, par suite duquel l'air est chassé tout à coup et avec violence par le nez et par la bouche.

— ENCYCL. L'éternuement est un réflexe ayant le plus souvent son origine dans une excitation de la muqueuse des voies respiratoires supérieures, par un corps étranger ou des vapeurs irritantes, mais aussi, chez certains sujets prédisposés, dits « allergiques », par une cause très minime comme l'inhalation d'une substance allergénique (pollen, poussière, etc.) ou une modification des conditions physiques ambiantes (froid, rayons solaires).

ÉTERNUER v. intr. (lat. *sternutare*). Expirer brusquement du nez et de la bouche, par suite d'un mouvement convulsif des muscles expirateurs : *Le poivre, le camphre, le tabac à priser font éternuer.*

— Arg. *Eternuer dans le son ou dans le sac*, être guillotiné.

ÉTÉSIE adj. m. (gr. *etêsios anemos*, vent annuel). *Vents étésies*, vents qui soufflent périodiquement du nord, sur la Méditerranée orientale, pendant l'été. (Les vents étésies déterminent un temps chaud et sec, les reliefs bordiers du Nord provoquant des effets de föhn. Une autre conséquence du relief est la canalisation des vents, d'où les rafales violentes qui gênaient les voiliers de l'Antiquité sur la mer Egée.)

ÉTÉTAGE ou **ÉTÈTEMENT** n. m. Opération qui consiste à couper la cime d'un arbre sur pied. (Cette opération est pratiquée soit pour conduire un arbre en têtard, comme le saule, soit pour le faire croître en largeur, soit pour donner de la lumière à son couvert, soit enfin pour diminuer, au moment de l'abattage, les dégâts que peut provoquer sa chute.)

— Pétr. Séparation de la fraction la plus légère d'un produit, ou *tête*.

ÉTÊTÉ, **E** adj. Hérald. Se dit d'un animal qui n'a point de tête.

ÉTÊTER v. tr. Couper, enlever la tête de : *Êtêter un poisson, un clou.*

— Agric. Couper la tête d'un arbre, d'un arbuste.

— Pétr. Enlever à un produit la fraction la plus légère, ou *tête* de distillation.

ÉTÊTEUR n. m. Pêcheur de morue qui coupe la tête de ce poisson. || Couteau dont il se sert.

ÉTEUF n. m. (origine obscure). Balle à jouer, en cuir, rembourrée de son. (Celle de longue paume, plus petite et en drap, était bourrée de morceaux de drap.) || Boule d'étoffe garantissant la pointe du fleuret.

ÉTEULE n. f. (lat. *stipula*). Agric. Chaume qui reste sur place après la moisson. (On dit aussi ESTEUBLE, ESTEULE et ÉTEUBLE.) || *Éteule blanche*, chaume de céréale.

ÉTEULIÈRE n. f. Agric. Syn. de ÉTEULE.

ETEX (Antoine), sculpteur, peintre, architecte et graveur français (Paris 1808 - Chaville 1888). Il étudia la sculpture chez Dupaty et chez Pradier, la peinture chez Ingres et l'architecture chez Duban. Second prix de Rome en 1829 (*Hyacinthe mourant*, musée d'Angers), il sculpta en 1833 un groupe colossal (*Cain et sa race maudite de Dieu*, musée de Lyon). Ses hauts-reliefs pour l'arc de triomphe de l'Étoile (*la Résistance de la France à la coalition de 1814, la Paix*) sont ses ouvrages les plus connus. Il exécuta, en peinture, une vaste allégorie de la *Gloire des États-Unis*, pour City Hall, à New York (1853). Il a publié, en 1859 : *Étude sur la vie et les ouvrages d'Ary Scheffer, Étude sur la vie et les ouvrages de J. Pradier* ; — Son frère, LOUIS JULES (Paris 1810 - id. 1889), peintre de genre, travailla pour la Galerie historique de Versailles.

ÉTHAL n. m. Chim. Syn. de ALCOOL CÉTYLIQUE*.

ÉTHANAL n. m. Chim. Syn. de ALDÉHYDE* ACÉTIQUE.

ÉTHANE n. m. Chim. Carburé d'hydrogène saturé, de formule C₂H₆.

— ENCYCL. L'éthane est un gaz incolore et inodore, qui se liquéfie à - 84 °C. Il a été découvert en 1848 par Frankland et Kolbe, qui l'obtinrent par électrolyse de l'acétate de potassium. L'éthane se forme également dans l'action du sodium sur l'iode de méthyle, par réduction de l'iode d'éthyle et par hydrogénation de l'éthylène ou de l'acétylène.

ÉTHANETHIOL n. m. Chim. Syn. de ÉTHYLMECAPTAN.

ÉTHANOÏQUE n. m. Chim. Syn. de ACIDE ACÉTIQUE.

ÉTHANOL n. m. Chim. Syn. de ALCOOL ÉTHYLIQUE.

ÉTHANOLAMINE n. f. Chim. Composé aminé dérivant de l'alcool éthylique.

— ENCYCL. Il existe trois éthanolamines : la monoéthanolamine, la diéthanolamine, la triéthanolamine, de formules respectives

$$\text{NH}_2\text{CH}_2-\text{CH}_2\text{OH}, \text{NH}(\text{CH}_2-\text{CH}_2\text{OH})_2, \text{N}(\text{CH}_2-\text{CH}_2\text{OH})_3.$$

Elles se forment simultanément dans l'action de l'ammoniac sur l'oxyde d'éthylène. Les trois bases sont très solubles dans l'eau ; la triéthanolamine est un agent émulsifiant, utilisé dans la fabrication des savons à mousse persistante.

ÉTHANOLYSE n. f. Chim. Alcoolyse par l'alcool éthylique.

ETHE, comm. de Belgique (prov. du Luxembourg, arrond. de Virton), sur le Ton, au N.-E. de Virton : 1 725 hab. Elle fut le théâtre d'un des combats initiaux de la Première Guerre mondiale pendant la bataille des Ardennes*. (Après avoir occupé le village le 28 août 1914, les Allemands le brûlèrent et y fusillèrent 400 habitants.) [V. VIRTON.]

ETHÉEN. V. HITITE.

ETHEL BALD. V. ÆTHELBALD.

ETHELBERT. V. ÆTHELBERHT.

ETHELBURGE ou **EDELBURGE** (sainte). V. AUBIERGE.

ETHELBURGE ou **ÆDILBERGE** (sainte), première abbesse de Barking, près de Londres (VII^e s.), sœur de saint Erkenwald ou Erconwald. Très populaire en Angleterre. — Fête le 11 octobre.

ETHELBURGE, ou **EDILBERGE**, ou **EDELBURGE** (sainte), reine de Northumbrie († Linning VII^e s.), fille de saint Æthelberht, roi de Kent. Baptisée avec son père en 597, elle épousa saint Edwin, roi de Northumbrie, fonda le monastère de Linning et s'y retira une fois veuve. — Fête le 10 septembre.

ETHELFLEDE, **ETHELFRITH**, **ETHELRED**. V. ÆTHELFLEAD, ÆTHELFRITH, ÆTHELRAED.

ETHELWOLD ou **ÆTHELWEALD** (saint), évêque de Winchester (Winchester v. 908 - Beddington, Surrey, 984). Il devint, vers 954,

abbé du monastère d'Abingdon et y introduisit l'observance bénédictine suivant l'habitude de Fleury-sur-Loire et de Corbie. Nommé, en 963, archevêque de Winchester, il entreprit la réforme du clergé et des monastères de son diocèse. Il fut le conseiller intime du roi Edgar et l'ami de saint Dunstan. — Fête le 1^{er} août.

ETHELWOLF. V. ÆTHELWOLF.

ETHEM PACHA. V. EDHEM PACHA.

ÉTHÈNE n. m. Chim. Syn. de ÉTHYLÈNE.

ÉTHÉR [eter] n. m. (lat. *aether*, du g. *aithēr*, air pur). Ancienn., fluide subtil, impondérable, qui remplit les espaces situés au-delà de l'atmosphère terrestre. || *Pour l'Air*, atmosphère : *Je suis l'enfant de l'air, un sylphe, moins qu'un rêve*, || *Diaphane habitant de l'invisible éther* (Hugo).

— Chim. Composé organique résultant de la combinaison, avec élimination d'eau, d'un alcool avec un acide ou bien avec lui-même ou un autre alcool. || Communément, oxyde d'éthyle. (V. part. encycl.)

— Minér. *Éther minéral fossile*, s'est dit quelquefois pour NAPHTHÈ.

— Pétrochim. *Éther de pétrole*, nom donné autrefois à l'essence spéciale « G », essentiellement utilisée en parfumerie.

— Philos. D'après certains philosophes, âme du monde. (V. part. encycl.)

— Physiq. fluide impondérable, élastique, présent aussi bien dans le vide que dans les milieux matériels et qui, dans la théorie de Fresnel, transmettait les ondes lumineuses. (V. part. encycl.)

— ENCYCL. Chim. On a tout d'abord confondu sous le nom d'éthers des composés très divers. L'acide sulfurique, dans certaines conditions, déshydrate l'alcool éthylique, formant un composé volatil appelé en raison de son origine, *éther sulfurique*, quand on eut prouvé que la constitution de ce produit était représentée par la formule C₂H₅OC₂H₅, ou (C₂H₅)₂O, on lui donna le nom d'*éther-oxyde*, qui n'a pas été modifié depuis.

En revanche, la plupart des autres acides agissent, en apparence du moins, sur les alcools de façon identique, formant, par l'élimination d'une molécule d'eau entre une molécule d'alcool et une molécule d'acide un composé, appelé *éther-sel*, capable de régénérer par hydrolyse l'acide et l'alcool. Plus tard, on proposa la substitution du mot *ester* au mot *éther-sel*.

En réalité, les éthers-sels ou esters se divisent en trois catégories bien tranchées : les éthers des acides halohydriques, ou *éthers halohydriques*, les éthers d'oxacides minéraux, les éthers des acides carboxyliques ou *éthers carboxyliques*, auxquels on tend à plus en plus à réserver le nom d'« esters ». Bien que les confusions restent encore fréquentes dans la nomenclature actuelle, les « éthers » seront ici divisés en *éthers-oxydes*, *éthers halohydriques*, *éthers d'oxacides minéraux*, *esters*.

D'autre part, certains auteurs persistent à appeler « éthers » des composés qui résultent que *théoriquement* de l'élimination d'une molécule d'eau entre un alcool et un acide, et qui ne peuvent régénérer ces composés par hydrolyse. Tels sont les *éthers cyanhydriques*, qui constituent les nitriles, les *éthers isocyaniques*, etc. Il vaut mieux dans le nom de ces composés, remplacer le mot « éther » par le mot « dérivé » (*dérivé isocyanique*).

● *Ethers-oxydes*. Les éthers-oxydes ont pour formule générale R—O—R', R et R' étant des radicaux hydrocarbonés. Ils sont dits « symétriques » si R est identique à R'. Les « mixtes » dans le cas contraire. Les éthers oxydes symétriques se préparent généralement par déshydratation des alcools, mais la méthode n'est valable que pour les alcools primaires et quelques alcools secondaires simples ; les agents de déshydratation sont l'acide sulfurique, employé en quantité limitée et vers 135 °C ; l'alumine, employé comme catalyseur de phase gazeuse vers 280 °C ; et, plus récemment, l'acide benzène-sulfonique. Les éthers-oxydes mixtes (comme cas particulier, symétriques) se préparent généralement par action d'un alcoolate sur un éther halohydrique ; les éthers oxydes de formule générale R—CH₂OC₂H₅ se forment dans l'action de l'organomagnésien RMgBr sur l'éther chlorométhylé.

existe également des éthers-oxydes de énols : les éthers-oxydes mixtes tels que l'oxyde de méthyle et de phényle résultent l'action d'un halogénure de méthyle sur le phénol sodé ; les éthers-oxydes phénoliques symétriques ne peuvent être obtenus que par déshydratation des phénols sur la brique à 350 °C.

Les éthers-oxydes sont généralement liquides ; cependant, l'oxyde de méthyle et l'oxyde de méthyle et d'éthyle sont gazeux. Les deux premiers représentants de la fonction sont très solubles dans l'eau ; l'oxyde d'éthyle ne se dissout plus que dans 15 fois son volume d'eau, et les homologues élevés sont insolubles. En revanche, les éthers-oxydes sont miscibles en toutes proportions avec la plupart des solvants organiques.

Les éthers-oxydes sont chimiquement très peu réactifs ; ils ne sont hydrolysés, avec pour aux alcools générateurs, ni en milieu acide ni en milieu neutre ou faiblement alcalin. Seuls les acides très forts les scindent en alcool et éther.

Dans un éther-oxyde, l'oxygène peut prendre une valence trois, engendrant soit des composés oxonium*, soit des solvates. C'est par ce processus que l'oxyde d'éthyle intervient dans la formation des organomagnésiens.

Le corps le plus important de cette série est l'oxyde d'éthyle, appelé encore « éther ordinaire », « éther sulfurique », ou « éther des pharmaciens ». C'est un liquide léger, mobile, bouillant à 34 °C. Il est employé comme solvant d'extraction, comme solvant réactionnel et comme anesthésique.

Éthers halohydriques. Les éthers halohydriques sont identiques aux dérivés monohalogénés des carbures dans lesquels l'halogène est porté par un atome de carbone tertiaire ; on les représente par la formule schématisée RX, où R désigne un radical alcoyle, et X l'un des quatre halogènes.

On les désigne soit comme halogénures d'alcoyle, soit comme carbures halogénés ; ils sont composés de formule $\text{CH}_3-\text{CH}_2\text{Br}$ s'appelle bromure d'éthyle ou bromoéthane.

Les éthers halohydriques se préparent quelquefois par substitution de l'halogène à un atome d'hydrogène d'un carbure, mais plus généralement par étherification de l'alcool avec un acide halohydrique ; il convient toutefois de signaler que ces deux procédés conviennent pour la préparation des éthers chlorhydriques. L'étherification d'un même alcool est plus facile pour l'acide iodhydrique que pour l'acide bromhydrique, et plus facile pour ce dernier que pour l'acide chlorhydrique. Pour un même hydracide, l'étherification est plus facile à l'égard d'un alcool tertiaire qu'à l'égard d'un alcool secondaire, *a fortiori*, primaire ; l'acide chlorhydrique agit le plus en action à froid sur les alcools primaires saturés. Tous les alcools sont transformés en éthers chlorhydriques par le pentachlorure de phosphore, et en éthers bromhydriques par le triiodure de phosphore. Quelques éthers halohydriques se préparent par addition d'un hydracide sur un carbure alcylique, et la double décomposition entre un éther halohydrique et le sel métallique d'un autre halogène permet de passer d'un alcool quantitativement d'un halogène d'alcoyle à un autre ; c'est ainsi que le fluorure d'argent transforme un éther chlorhydrique en l'éther fluorhydrique correspondant.

Les éthers halohydriques sont généralement des liquides ; toutefois, les fluorures de méthyle, d'éthyle, de propyle et d'isopropyle, les chlorures de méthyle et d'éthyle, le bromure de méthyle sont gazeux.

Tous ces composés sont peu solubles dans l'eau, mais miscibles aux solvants organiques usuels ; ils possèdent une odeur éthérée et sont plus ou moins anesthésiques et toxiques. Tous les éthers chlorhydriques et fluorhydriques sont plus légers que l'eau ; les éthers bromhydriques et iodhydriques sont plus lourds que l'eau tant qu'ils ne sont pas très riches en carbone.

En revanche, les éthers fluorhydriques sont chimiquement assez inertes ; les éthers chlorhydriques, bromhydriques et iodhydriques ont une activité chimique croissante avec le poids atomique de l'halogène ; les éthers iodhydriques sont extrêmement actifs, mais une élévation de la température permet plus souvent d'obtenir les mêmes réactions

avec les éthers bromhydriques et même chlorhydriques, moins coûteux.

Les réactions ci-dessous ne s'appliquent que très exceptionnellement aux éthers fluorhydriques.

Les éthers halohydriques sont réduits avec formation du carbure correspondant soit par l'hydrogène naissant, soit par l'hydrogène gazeux en présence de platine.

Les métaux conduisent soit à des dérivés métalliques, parmi lesquels les plus importants sont les organomagnésiens, soit à un carbure formé par l'union de deux alcoyles (réaction de Wurtz), ou à une dismutation*.

Les composés portant un ou plusieurs atomes d'hydrogène mobile enlèvent l'halogène sous forme d'hydracide ; l'alcoyle se lie alors au reste de la molécule. C'est ainsi que l'eau engendre l'alcool ROH ; cette hydrolyse, réaction inverse de l'étherification halohydrique, peut être rendue totale par l'emploi d'une base faible ou insoluble ou très diluée si elle est forte, et qui détruit l'acide halohydrique.

Dans une première phase, l'ammoniac se comporte comme l'eau, engendrant, sous forme de sel halohydrique une amine primaire ; mais la réaction va plus loin, les trois atomes d'hydrogène de l'ammoniac pouvant s'alcoyler successivement, et l'amine tertiaire pouvant additionner une molécule d'éther halohydrique pour former un sel d'ammonium quaternaire (réaction d'Hofmann). En présence de chlorure d'aluminium anhydre, les éthers halohydriques transforment le benzène et ses homologues en carbures alcoylés (réaction de Friedel et Crafts).

Les éthers halohydriques agissent sur la plupart des dérivés métalliques minéraux et organiques par double décomposition ; il s'élimine une molécule d'halogénure métallique, et l'alcoyle se soude au reste libéré par le départ du métal.

C'est ainsi que le sulfure monosodique, le cyanure de potassium, etc., conduisent respectivement aux thiols, aux nitriles, etc., que les alcoolates, phénates, acétates alcalins conduisent aux éthers-oxydes d'alcools et de phénols, aux esters acétiques. Par l'intermédiaire de leur dérivé sodé, l'ester malonique, l'ester acétylacétique, l'acétylacétone, etc., peuvent être alcoylés une ou deux fois ; les cétones en général plusieurs fois ; les carbures acétyléniques une fois.

Toutefois, si le réactif est trop alcalin, il peut enlever à l'éther halohydrique une molécule d'hydracide, libérant un carbure éthylénique ; la potasse alcoolique agit presque toujours dans ce sens.

Il résulte de cette énumération que les éthers halohydriques se comportent comme des agents d'alcoylation de puissance presque illimitée.

Les éthers halohydriques des alcools courants sont commerciaux ; en dehors de leurs emplois en synthèse, le chlorure de méthyle est employé comme agent frigorigène : son évaporation sous pression réduite permet d'atteindre facilement - 60 °C. Le chlorure d'éthyle est anesthésique, à la fois par inhalation et par le refroidissement que produit son évaporation sur la peau (anesthésie locale).

● **Éthers des oxacides minéraux.** Ces éthers se préparent le plus souvent par action des oxacides sur les alcools. Il est remarquable de constater que des acides très faibles, comme l'acide nitreux et l'acide borique, étherifient les alcools primaires bien plus vite que les hydracides forts, les oxacides forts et les acides carboxyliques.

On peut obtenir également ces éthers par double décomposition entre un éther halohydrique et le sel de sodium de l'oxacide, ou par action du chlorure d'acide minéral sur l'alcool ou l'alcoolate de sodium. Enfin, l'oxydation d'un éther sulfureux le transforme en éther sulfurique.

Les éthers d'oxacides minéraux les plus importants sont les éthers nitreux R-ONO, préparés par action de l'acide nitreux naissant sur l'alcool, les éthers nitriques R-O-NO₂, obtenus par action sur l'alcool du mélange sulfonitrique, les éthers sulfuriques acides SO₃HR, résultant de l'action de l'acide sulfurique sur l'alcool, les éthers sulfuriques neutres SO₃R₂, obtenus, quant aux premiers

termes, par distillation des précédents sous pression réduite, grâce à l'équilibre



enfin, les éthers boriques obtenus par action du chlorure de bore ou de l'anhydride borique sur les alcools.

Les éthers d'oxacides minéraux sont parfois gazeux (nitrite de méthyle), le plus souvent liquides (sulfate neutre de méthyle), parfois solides.

Les éthers des alcools simples sont assez solubles dans l'eau, mais, quel que soit l'oxacide, l'hydrolyse est très rapide.

Les éthers nitreux sont des gaz ou des liquides volatils d'odeur éthérée ; ils transforment les amines primaires aromatiques en hydroxydes diazoïques. Le nitrite d'amyle est un vaso-dilatateur et un antispasmodique énergique employé pour combattre l'angine de poitrine, l'asthme, les crises d'épilepsie, les syncopes ; le nitrite d'éthyle a été employé comme diurétique.

Les éthers nitriques de monoalcools sont explosifs, mais n'ont pas d'emploi comme tels ; en très petite quantité, ils ont, sur les essences de pétrole, un effet prodigieux marqué. Les éthers nitriques des polyols sont employés comme explosifs (nitrate de glycol, nitroglycérine, nitrocellulose).

Les éthers sulfuriques acides ne sont généralement pas isolés, mais le produit de l'action de l'acide sulfurique sur un alcool est un agent alcoylant à l'égard des alcools, qui sont transformés en éthers-oxydes, des amines, qui sont alcoylées à l'azote. Le sulfate acide d'éthyle est un intermédiaire dans la déshydratation de l'alcool en éther-oxyde (réaction de Williamson) ou en éthylène.

Les sulfates neutres de méthyle et d'éthyle, les seuls facilement accessibles, sont des agents d'alcoylation plus énergiques et moins coûteux que les éthers halohydriques ; à l'inverse de ces derniers, ils agissent sur les organomagnésiens pour former des hydrocarbures.

Les éthers boriques volatils brûlent avec une flamme bordée de vert ; c'est une réaction analytique de l'acide borique ; on ne les isole généralement pas, mais leur formation et leur hydrolyse extrêmement rapides sont utilisées pour séparer les alcools dans les huiles essentielles.

— **Éthers carboxyliques.** V. ESTER.

— **Anesth.** L'action pharmacodynamique de l'éther se fait sur tous les organes.

Son action paralysante sur le système nerveux lui confère ses qualités anesthésiques ; il donne une narcose qui peut être profonde, et une bonne résolution musculaire.

Il agit également sur les voies respiratoires. Au début de son action, c'est un stimulant donnant une respiration ample et profonde, les sécrétions salivaires et bronchiques sont augmentées à ce stade ; dans les degrés plus profonds de l'anesthésie, le centre respiratoire déprimé ne répond plus à ses excitants habituels (CO₂).

L'éther accélère le rythme cardiaque au début de son action, tandis que dans l'anesthésie profonde on peut observer des tachycardies, mais les risques de fibrillation ventriculaire sont restreints.

La tension artérielle est élevée au départ, normale pendant les premiers degrés du stade chirurgical, puis elle baisse progressivement jusqu'à la paralysie du centre vasomoteur, qui entraîne sa chute verticale. Le tube digestif peut réagir par des nausées et des vomissements, prévenus par les soins préopératoires.

Le foie voit baisser sa réserve de glycogène, ce qui va de pair avec une hyperglycémie, et contre-indique cet anesthésique chez les diabétiques, sauf précautions spéciales.

L'action sur le rein produit une oligurie banale, mais la rétention d'urine postopératoire est fréquente.

Sur la rate, l'éther produit une contraction qui chasse les globules en réserve, agissant dans le sens d'une hémococoncentration.

Enfin l'action prolongée de l'éther rompt l'équilibre acido-basique dans le sens de l'acidose.

L'éther est absorbé par voie pulmonaire et se retrouve intégralement éliminé par le poulmon (90 p. 100), l'urine et la sueur.

Les avantages de l'anesthésie* à l'éther sont importants : sa puissance est une des plus grandes ; la résolution musculaire, qu'elle procure avec sécurité, est excellente ; enfin

elle permet une oxygénation généreuse du patient.

Les inconvénients en sont une action irritante sur les voies respiratoires et sur le rein, son action hyperglycémiant, qui en rend l'emploi délicat chez les diabétiques; il élève la tension intracrânienne, ce qui le fait rejeter par la chirurgie intracrânienne. Enfin, son inflammabilité rend son usage dangereux en présence de flamme.

Mode d'administration. Pratiquement, l'inhalation reste aujourd'hui seule utilisée, les trois systèmes (ouvert, demi-ouvert et fermé) sont utilisés. L'éther, surtout en circuit fermé, peut être associé à de nombreux autres anesthésiques.

— Pharm. L'éther s'emploie à l'intérieur sous la forme de potion, de sirop, de capsules, comme antispasmodique; en inhalations et injections hypodermiques, comme stimulant.

Sa grande volatilité l'a fait utiliser pour la production du froid et l'anesthésie locale. (V. ÉTHÉRISATION.)

— Physiq. et Philos. On appelait jadis *éther* un élément hypothétique qui serait invisible, impalpable, sinon impondérable, répandu partout, aussi bien dans le vide que dans l'intérieur des corps transparents ou opaques, et dont la conception permettrait d'expliquer de nombreux phénomènes physiques. Ce serait l'éther qui, selon le mode et l'intensité du mouvement auquel se trouvent soumises ses particules, donnerait lieu successivement à des phénomènes que nous appelons : lumineux, calorifiques, électriques, magnétiques, etc. Certains philosophes, allant plus loin encore, voyaient dans cet élément unique le principe de la matière elle-même, la constitution de celle-ci, dès lors, ne différant de celle de la force que par le nombre et la rapidité des vibrations de l'éther et, conséquemment, par l'impression différente que les corps dits « matériels » produisent sur nos organes. La théorie de la relativité, brillamment confirmée par de nombreuses expériences (en particulier l'accélération des particules atomiques jusqu'à des vitesses comparables à celles de la lumière) a définitivement éliminé l'hypothèse de l'éther.

ÉTHÉRÉ, E adj. De la nature de l'éther (vieilli) : *L'atmosphère éthérée de la terre est de 68 000 lieues* (Raspail). || — Fig. Extrêmement léger, délicat, fugitif : *Une créature céleste, impalpable, éthérée. Il semble que cette draperie éthérée ait été l'attribut de la reine des ombres* (P. de Saint-Victor). || Qui s'élève au-dessus des sentiments terrestres : *Une âme éthérée. Un amour éthéré.*

— Loc. div. *Matière éthérée, éther des Anciens ou des Modernes. || Régions éthérées, espaces occupés par l'éther ou par un air très subtil; et, au fig., milieu très pur, très noble : Les régions éthérées de la poésie, du sublime. || Volûte, plaine éthérée, ciel, firmament.*

— Chim. De la nature de l'éther (liquide volatil) : *Vapeurs éthérées.* || Qui est propre au liquide appelé « éther » : *Une odeur éthérée.*

— Pharm. Où l'on a mêlé de l'éther : *De l'eau éthérée.*

ÉTHÈRE DE LYON (saint), évêque de Lyon († 602 ou 603). Il succéda à saint Nizier (575), fut écarté par le roi Gontran et ne put siéger qu'en 586. Il entretint une correspondance suivie avec saint Grégoire le Grand. — Fête le 7 octobre.

ÉTHÉRÉEN, ENNE adj. Myth. gr. Surnom des dieux célestes, surtout de Zeus et d'Héra.

ÉTHEREGE (sir George), auteur dramatique anglais (v. 1634 - probablement à Paris 1691). Protégé par les Stuarts, il fut très mêlé à la vie de Cour, accompagna plusieurs missions diplomatiques, et accompagna Jacques II dans son exil en France. Il a laissé trois comédies : *la Vengeance comique* (*The Comical Revenge*) [1664]; *Elle voudrait si elle pouvait* (*She would if she could*) [1667], satire piquante de la société mondaine de la Restauration; *l'Homme à la mode* (*The Man of Mode or Sir Fopling Flutter*) [1676], son chef-d'œuvre, où il crée le type du jeune seigneur infatué de lui-même et entiché des modes françaises. Ces œuvres contribuèrent, avec celles de Wycherley, à créer la comédie de mœurs dans le théâtre anglais.

ETHERIA, ou **AETHERIA**, ou **EGERIA**, dame espagnole ou du sud de la Gaule, qui fit un pèlerinage aux lieux saints, vers la fin du IV^e s. ou le début du V^e s., et a laissé un récit de son voyage, très important pour l'histoire et la liturgie. Etheria ayant été d'abord confondue avec une Silvia, son livre a été longtemps connu sous le titre de *Peregrinatio Silviae*. Il a été édité à Paris en 1948 (*Journal de voyage*).

ÉTHÉRIE ou **ÆTHERIA** n. f. Mollusque bivalve des cours d'eau et des lacs d'Afrique. (Nombreuses espèces. Type de la famille des *éthéridés*.)

ÉTHÉRIFICATEUR n. m. Chim. Appareil spécial dans lequel on effectue l'éthérification.

ÉTHÉRIFICATION n. f. Chim. Transformation d'un alcool (ou d'un acide) en éther. (V. ESTÉRIFICATION ET ÉTHER.)

ÉTHÉRIFIER v. tr. (de *éther*, et du lat. *facere*, faire). Chim. Convertir en éther : *Éthérifier des acides, des alcools.*

ÉTHÉRIDÉS ou **ÆTHERIDÉS** n. m. pl. Famille de mollusques bivalves fluviatiles, à coquille très irrégulière, vivant fixés aux rochers, dans les régions chaudes du globe. (Les genres principaux des éthéridés sont : *éthérie*, *acoste*, *bartlettie*.)

ÉTHÉRISATION n. f. Action d'éthériser. || Mode d'anesthésie générale qui consiste à faire respirer des vapeurs d'éther.

— ENCYCL. Physiol. végét. Les végétaux peuvent être éthérisés, et cette anesthésie leur assure en quelques jours les mêmes effets que produit sur leurs cellules le repos prolongé de l'hiver. On éthérise les plantes en mélangeant à l'air du local où elles sont placées des vapeurs d'éther. C'est surtout sur les plantes et les fleurs destinées au forçage que l'on pratique cette opération, qui permet d'avancer beaucoup le moment où l'on peut les mettre en végétation. (V. FORCERIE.)

ÉTHÉRISER v. tr. Rendre insensible en faisant respirer de l'éther : *Éthériser un malade.*

ÉTHÉRISSEUR n. m. Anesth. Appareil destiné à fournir des vapeurs d'éther pour obtenir une narcose.

— ENCYCL. Anesth. Le premier *éthériseur* fut construit par Morton, dentiste américain, pour sa démonstration à l'hôpital général de Boston. Parmi les appareils récents, citons le masque d'Ombredanne, encore couramment employé, qui fonctionne en circuit demi-clos (avec *rebreathing*); l'Oxford Vaporizer est un éthériseur autonome fonctionnant en circuit ouvert; enfin, tout circuit fermé comporte un évaporateur d'éther inclus dans le circuit et construit selon différents principes (stilligoutte, lèchage en surface, évaporation par mèches, barbotage d'oxygène dans l'éther liquide).

ÉTHÉRISME n. m. Ensemble de phénomènes pathologiques provoqués par l'absorption (toxicomanie) d'éther sous forme de vapeur ou en boisson.

ÉTHÉROMANE n. et adj. Se dit des personnes qui ont la manie de l'ivresse causée par l'éther.

ÉTHÉROMANIE n. f. (de *éther*, et gr. *mania*, folie). Méd. Impulsion morbide à boire ou à respirer de l'éther.

— ENCYCL. Cette impulsion est la conséquence de l'emploi répété de l'éther sous forme de liquide alcoolisé et sucré, ou encore à l'état pur, afin de calmer une douleur ou de mettre un terme à l'agitation, au spasme nerveux et à l'insomnie. L'habitude se transforme en impulsion par le fait même de l'excitation des centres nerveux sensoriels que produit l'éther, et qui donne lieu à des perceptions agréables et parfois voluptueuses. L'intoxication crée les caractères de l'intoxication alcoolique, et peut avoir les mêmes conséquences graves. Toutefois, l'élimination de l'éther étant plus rapide que celle de l'alcool, l'*éthéromanie* est moins résistante au traitement curatif.

ÉTHÉROSULFATE n. m. Chim. biol. Nom donné à des composés sulfo-conjugués qu'on trouve dans l'urine et qui résultent de l'union du soufre, de la cystéine et de la méthionine avec les phénols provenant des fermentations intestinales.

ÉTHIONIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide instable, de formule

$\text{HOSO}_2\text{OCH}_2-\text{CH}_2\text{SO}_3\text{H}$, formé dans l'action de l'anhydride sulfurique sur l'éther ou l'alcool absolu. (Il constitue l'éther sulfurique acide de l'acide éthionique.) || *Anhydride éthionique*, anhydride de formule

$\text{C}_2\text{H}_4\text{S}_2\text{O}_6$, qui dérive du précédent par déshydratation et qui s'obtient par action de l'éthylène sur l'anhydride sulfurique. (C'est un solide blanc fondant à 80 °C.)

ÉTHIOPIANISME n. m. Mouvement religieux, né en Afrique du Sud, qui oppose les Églises noires indépendantes aux missions dirigées par les Blancs.

— ENCYCL. La naissance du mouvement, datée de 1892, fut facilitée par la place importante laissée aux prédicateurs locaux par le méthodisme, et la grande liberté assurée aux communautés paroissiales. Le puissant méthodisme noir des États-Unis l'a encouragé. L'*éthiopianisme* s'est développé dans un climat de tension entre Blancs et Noirs. En 1902, ans, la *Native Separatist Church*, favorisée par la guerre du Transvaal, a rassemblé un million de fidèles en Afrique du Sud. Elle maintient ses effectifs depuis, et mêle ainsi l'élément religieux à l'hostilité qui règne entre Noirs et Blancs en Union sud-africaine. Les Églises « éthiopiennes » existent actuellement dans de nombreuses régions de l'Afrique.

Éthiopie (L'), en gr. *Aithiops*, poème épique grec, d'Arctinos de Milet (VIII^e s. av. J.-C.). Il faisait suite à l'*Iliade* et racontait l'histoire du siège de Troie après la mort d'Hector. Les principaux épisodes étaient : l'arrivée des Amazones et de la reine Penthesilée, qui fut tuée par Achille; le meurtre de Thersite, et la purification d'Achille à Lesbos; l'arrivée de Memnon, qui tuait Antiloque et périssait sous les coups d'Achille; enfin, la mort d'Achille atteinte par la flèche de Paris, ses funérailles, la querelle d'Ulysse et d'Ajax se disputant ses armes. Ces épisodes célèbres ont inspiré souvent les poètes ou les artistes des siècles suivants.

ÉTHIOPIE, en éthiopien *Ityopyā* (du *Aithiopia*), Etat de l'Afrique du Nord-Ouest fédérant l'Empire d'Éthiopie et l'Erythrée sous l'autorité de la Couronne impériale d'Éthiopie, limité par la mer Rouge, la Côte française des Somalis, la Somalie, le Kenya et le Soudan; 1 108 000 km²; environ 15 millions d'hab. Capit. Addis-Abeba.

GÉOGRAPHIE

● *Géographie physique.* On peut distinguer quatre régions : 1° le plateau gâle somali, doucement incliné du S. au N. (1 200 m dans l'Ogaden), qui est une région pauvre et monotone, où les pluies sont irrégulières; c'est le domaine de la vie pastorale nomade; 2° le massif méridional, qui borde le plateau au N. et à l'O., et qui est formé d'une série de massifs de grès et de calcaire et de hauts plateaux basaltiques; c'est un pays de sols fertiles, au climat tempéré grâce à l'altitude. Les vallées sont favorables aux cultures méditerranéennes et subtropicales; le café y pousse à l'état sauvage; 3° le fossé central, partie du grand fossé d'Afrique orientale, qui est occupé, au S., par une série de cuvettes lacustres (lacs Zouaï, Chaouassa, Marguerite, etc.) et drainé, au N., par l'Aouache; la plaine des Danakil, qui lui fait suite, est une des régions les plus chaudes du globe; 4° le massif éthiopien proprement dit, qui est une masse montagneuse peu pénétrable : les *ambas*, sortes de tabliers d'altitudes diverses (1 000 à 2 400 m. Semien et au Goding), sont dominées par pics élevés (Dädjän, 4 620 m; Kollo, 4 300 m). Ces hautes terres, dénudées à l'E., se couvrent de forêts au fur et à mesure que l'on avance vers l'O. Elles peuvent porter des cultures jusqu'à 3 000 m; plus haut, elles sont consacrées à l'élevage. Les vallées y sont nombreuses, généralement étroites, à cause leur encaissement, souvent surchauffées. Trois régions climatiques étagées correspondent à des genres de vie différents : *däga* (*dega*), qui comprend les zones d'altitude supérieure à 2 400 m, régions froides mais favorables à l'élevage, malgré quelques gelées nocturnes; la *woinadäga* (*däga vigna*), zone intermédiaire, qui, selon

régions, descend de 2 400 à 1 800 ou 1 500 m, n'est pas toujours représentée, vu la raideur des pentes ; on la trouve surtout vers l'O. et le S. du massif éthiopien et dans le massif méridional ; cette région, de végétation méditerranéenne (vigne, olivier sauvage) et subtropicale (café, coton), est la plus propice aux cultures ; la *kwolla* ou *kolla*, enfin, qui est formée par les terres au-dessous de 1 800 ou 1 500 m : le plateau galla-somali, la plaine des Danakils et les fonds de vallées encaissées dans les régions montagneuses ; la végétation peut y être exubérante ou presque absente, en fonction de l'humidité, la chaleur y est toujours supérieure à 20 °C. Les pluies sont fonction de la mousson d'été à l'E. du pays : elles sont soumises à une très forte évaporation et ne sont pas suffisantes (250 mm) pour permettre une vie sédentaire (basse vallée de l'Aouache, plaine des Danakils, Ogaden). Au contraire, à l'O., dans le massif central et le massif éthiopien, elles sont régulières et abondantes (1 m, surtout au printemps et en automne).

● **Géographie humaine.** La population éthiopienne est loin d'être homogène. Les Abyssins (Tigréens, Amharas, Choans), qui jouent un rôle prépondérant dans la vie économique et politique du pays, ne forment pas la majorité. En presque totalité chrétiens (coptes*), ils pratiquent l'agriculture et le commerce, qui est surtout le fait des Tigréens. Ils forment les cadres de l'armée et de l'administration et l'essentiel du clergé. Les Gallas, pasteurs ou agriculteurs d'origine hamitique, représentent, avec les Somalis et les Danakils, également hamitiques, plus de la moitié de la population ; ils sont en majorité musulmans. Les Sidamas sont des agriculteurs sédentaires. Les Noirs (Nilotiques, Bantous) sont répartis en différents îlots et vivent de la chasse et de la pêche, ou encore se mettent au service des Abyssins. Beaucoup sont ou ont été esclaves. L'élément européen et asiatique a beaucoup diminué depuis la Seconde Guerre mondiale et se concentre surtout dans les villes (Addis-Abeba, Dirédaoua, Harar, Gondar). [V. ÉTHIOPIEN, Langues éthiopiennes.]

● **Géographie économique.** L'Éthiopie tire essentiellement ses ressources de l'agriculture et de l'élevage. Malgré les procédés très primitifs dont il dispose, l'Éthiopien est un bon agriculteur : la terre est cultivée avec une alternance de jachère et de pâturage ; les labours sont peu profonds. Les cultures pratiquées sont surtout les céréales : le *dourah*, le téf, une sorte de millet, qui constitue la base de la nourriture, de culture facile et résistant aux pluies (7 à 8 q à l'ha), le sorgho, le maïs, l'orge et le blé. Le café, qui pousse à l'état sauvage, est aussi cultivé en plantations, dont la plupart appartiennent soit à l'empereur, soit à des compagnies étrangères. C'est, avec les oléagineux (*noug*), la principale production d'exportation. Enfin, les légumineuses et les fruits réussissent bien en Éthiopie : ils avaient fait l'objet d'une culture rationalisée par les Italiens (bananes). La canne à sucre, enfin, est en extension.

L'élevage est fort important. Les bœufs, les chevaux, les mulets sont élevés surtout dans les régions froides (*däga*), les chameaux à l'E. et au S.-E., les diverses races de moutons et de chèvres se répartissent selon les climats. Il est probable que le sous-sol renferme de grosses quantités de minerais métalliques : fer dans le Tigré, cuivre, zinc, plomb dans le Harar ; mais ces richesses n'ont encore donné lieu à aucune exploitation, sauf en ce qui concerne l'or, connu et exploité depuis très longtemps (Adola) dans les rivières qui descendent vers le S. du Harar. Le manque de sources d'énergie entrave l'exploitation, de même qu'il empêche l'industrialisation du pays. Il n'y a guère à citer que la cimenterie et la filature de coton de Dirédaoua, la sucrerie de Wondji et de petites industries alimentaires (minoterie, biscuiterie, brasserie) et des tanneries, auxquelles s'ajoutent les usines d'Erythrée*. Une usine hydroélectrique, qui pourrait changer la vie économique du pays, en utilisant les eaux du Nil bleu à sa sortie du lac Tana, est depuis longtemps à l'étude.

Malgré le manque d'industrie et l'absence de capitaux d'origine étrangère, la situation financière de l'Éthiopie est saine. Les exportations (café surtout, céréales, oléagineux, peaux et cuirs, cire et miel) l'emportent en

valeur sur les importations (cotonnades, tissus de laine, automobiles, caoutchouc et produits pétroliers, outillage). Les transports se font par fer à partir de Djibouti, par route à partir de Massaoua et Assab (Erythrée*), par avion à partir d'Aden. (→ Biblio.)

HISTOIRE

Les définitions géographique et historique de l'Éthiopie sont restées longtemps imprécises : de ce pays de légende des Africains et des Orientaux (Homère), de cette terre des hommes à cheveux lisses et à cheveux crépus (Hérodote, déjà plus perspicace), il faut attendre les descriptions de Strabon sur les Somalis et leurs mœurs, ainsi que la mention du royaume d'Aksoum par Ptolémée, pour avoir un tableau plus exact. En fait, pendant de nombreux siècles, l'Éthiopie semble avoir été pour les Anciens synonyme d'« Afrique noire », et ainsi s'explique que le premier empire éthiopien connu ait eu pour centre le



montagne de Debra-Sina



Soudan, pays de Couch, qui allait devenir la Nubie*. Sous le nom d'Éthiopie, on étudie ici le royaume d'Aksoum, l'ancienne Abyssinie et l'Éthiopie moderne.

● **L'Éthiopie du royaume d'Aksoum au milieu du XIX^e s.** Le royaume d'Aksoum se constitua progressivement, avec la prépondérance politique prise sur les peuples autochtones noirs et hamites par les tribus sémites émigrées d'Arabie du Sud (dont la tribu yéménite des Habachas (pl. *habašai*, d'où le nom d'Abyssinie). Aux environs du 1^{er} s. de l'ère chrétienne, la capitale du nouveau royaume se trouve dans la ville d'Aksoum, au Tigré (2 170 m d'altitude), et son chef a pris le titre de *negusa nagast* (roi des rois). Le royaume étendit sa domination sur toute l'Éthiopie du Nord, jusqu'au Nil Bleu et aux basses terres qui limitent le massif du Tigré vers l'E., conquiert le royaume de Meroé et se lança même à la conquête du Yémen avec le roi Kaleb (524-575). En relation avec les pays chrétiens par les marchands syriens, auxquels il revendait l'or, l'ivoire, l'encens,



une rue d'Addis-Abeba



mausolée de Ménélik
à Addis-Abeba

en provenance de l'Afrique intérieure, il avait été christianisé sous le règne du négus Aezanas (320-342), par saint Frumence, envoyé du patriarche d'Alexandrie portant le titre d'*abouna**. Rattaché ainsi à l'Eglise égyptienne, il la suivit dans l'hérésie monophysite. La civilisation aksumite, qui connut son apogée du III^e au VI^e s., était à la fois agricole et urbaine, et demeurait fortement marquée par les Sémites. La naissance et la rapide expansion de l'islam aboutirent, au VII^e s., à couper le royaume d'Aksoum des sources de sa civilisation (Arabie du Sud, Egypte). Le littoral de la mer Rouge occupé par les musulmans, le centre de gravité du royaume se déplaça vers le S. Mais au début du X^e s. les Ethiopiens ont repris pied sur le littoral érythréen, reconquis les îles Dahlak et renoué leurs relations avec le Yémen. La suzeraineté du roi des rois s'étend jusqu'à Zeila. Ce renouveau éphémère se terminera, vers la fin du X^e s., par l'effondrement et la disparition définitive du royaume d'Aksoum, victime des révoltes des populations autochtones non christianisées. La dynastie Zagoué émerge de cette « période obscure ». D'origine « agaua », elle règne au Lasta de 1149 à 1270. A cette date, le dernier roi Zagoué cède la place à Yekouno Amlak (1270-1285), qui prétend représenter la dynastie légitime évincée, que la légende fait descendre de l'union de Salomon avec la reine de Saba. Les « salomonides » règnent au Choa, engagés dans une guerre perpétuelle contre les populations islamisées de l'E. et du S. La langue parlée n'est plus le guèze*, mais l'amharique*. Les rois des rois sont également au prises avec les populations du N.-O., païennes ou judaïques; il leur faut christianiser et assujettir les populations fraîchement conquises; au cœur même du royaume, leur autorité se heurte à la tradition d'indépendance des chefs locaux héréditaires, elle s'épuise à lutter contre les hérésies et les dissensions à l'intérieur du clergé. Sous le règne de Lebna Denguel (1508-1540), le royaume chrétien d'Ethiopie fut presque entièrement conquis par les troupes musulmanes de l'imâm Ahmad ibn Ibrahim al-Rhâzi, plus connu sous le sobriquet de « Gragne » (le Gaucher). Il se libéra avec l'aide des Portugais venus des Indes sous les ordres de Cristóvão de Gama (1541-1542). L'Europe avait cru retrouver en Ethiopie le royaume fabuleux du prêtre Jean.



le trône du négus :
sur les marches, un lionceau
emblème du Lion de Juda

L'échec de la tentative de conquête de Gragne laissa chrétiens et musulmans également épuisés par une lutte longue et acharnée, incapables de barrer le passage aux Gallas païens, venus du S.-E., qui repoussèrent les musulmans vers le N.-E., s'infiltrèrent vers le N. le long du contrefort oriental du massif éthiopien, et poussèrent à l'O. jusqu'à la rive du Nil Bleu.

Les missionnaires catholiques, arrivés avec les Portugais, s'efforcèrent de ramener le royaume d'Ethiopie dans le giron de l'Eglise de Rome, ajoutant encore aux difficultés du pouvoir central. Lorsque Sousesios (1607-1632) se convertit au catholicisme (1626), ce fut une révolte générale suivie d'une répression sanglante. Las de répandre le sang de ses sujets, Sousesios abdiqua au profit de son fils Fasiladas (1632-1667). Le catholicisme fut interdit, les missionnaires expulsés. La nouvelle capitale fut établie à Gondar. L'Ethiopie, coupée volontairement de l'Europe, encerclée par l'islam, devait se développer en vase clos.

Les rois des rois s'efforcèrent de maintenir leur autorité centralisatrice et l'unité du pays, de défendre ses frontières et même de les étendre, tandis que les chefs héréditaires des principales provinces (Kouara, Semien, Tigré, Bégamder, Lasta, Choa, Godjam) rivalisaient d'influence à la Cour. Sous le règne de Yassou II (1730-1755), qui avait épousé une femme galla, une faction galla (Yedjou, Wollo, devenus entre-temps adeptes de l'islam) vint s'ajouter à toutes celles qui intriguaient à la Cour. Au début de la seconde moitié du XVIII^e s., le ras Mikaël, du Tigré, confisqua en quelque sorte la monarchie à



stèle monolithique à Aksoum

son profit. Désormais les grands seigneurs conquerront de haute lutte, avec le titre de ras, la réalité du pouvoir, tandis que les rois fantoches auront cessé d'être sur la brèche. Le futur Théodore II mettra fin à la suprématie des ras gallas en vainquant le ras Ali en juin 1853. Deux ans plus tard, il mettait fin à la fiction royale en se faisant oindre et proclamer roi des rois.

● **L'Ethiopie contemporaine.** C'est au XIX^e s. que l'Ethiopie parvint à nouveau à unifier et à centraliser son pouvoir. Devenue l'enjeu des rivalités économiques, religieuses et militaires des Européens (principalement des Italiens), elle se transforma lentement sous leur influence. Un homme énergique, Kassa, d'une famille de chefs du Kouara, dont le père était tombé au combat contre les musulmans venus du Soudan, réussit à s'imposer au milieu de l'anarchie qui régnait depuis le début du siècle et se fit couronner négus (*negous*) sous le nom de Théodore II (1855), après avoir vaincu le ras de Gondar et les chefs du Godjam, du Semien, du Bégamder, du Tigré; il occupa le Choa, dont il emmena en otage l'héritier Ménélik. Hostile aux musulmans, il s'impose aux féodaux, mate une insurrection des Gallas et, le premier, cherche à moderniser son pays en s'appuyant sur des Européens, particulièrement les Anglais, dont il apprécie le consul Plowden; mais la rupture intervint pour de multiples causes (activités des missionnaires protestants, incursions égyptiennes, malentendus diplomatiques); pour délivrer ses res-

sources et ses diplomates emprisonnés, l'Angleterre dut se résoudre à une expédition militaire: les troupes anglaises de sir Robert Napier (1867), soutenues par la révolte de féodaux et des Gallas, écrasent les Ethiopiens (1867), provoquant le suicide du négus (1868) et le retour de l'anarchie pour quatre ans jusqu'à ce que Kassa, chef du Tigré, réussisse à s'imposer et à se faire couronner sous le nom de Jean IV (1872-1889), cependant que Ménélik, échappé, parvenait à sauvegarder l'indépendance du Choa. En face des ambitions européennes développées depuis l'ouverture du canal de Suez (1869) — la France s'installe à Obok (1881) et à Djibouti (1885) — et pour faire face au danger italien (installation des Italiens à Assab [1882] et à Massawa [1885]), Jean IV cherche l'appui de l'Angleterre (établie à Aden dès 1839) et traite avec Ménélik, qu'il reconnaît comme héritier présomptif (1878).

Celui-ci, au contraire, s'appuie sur l'Italie, qui lui cède des armes. Il s'empare de Hara (1887), occupée par les Egyptiens depuis 1875, et, après la mort de Jean IV au combat victorieux de Metemma contre les troupes mahdistes, monte sur le trône (1889).

Tout en poursuivant une politique d'expansion territoriale, Ménélik négocie avec l'Italie par l'intermédiaire du ras Makonnen, le traité d'Ucciali (2 mai 1889), reconnaissant à celle-ci la possession de l'Erythrée et la faculté de s'étendre jusqu'à Asmara, en échange de sa reconnaissance comme empereur. Il modernise le pays (fondation d'une compagnie de chemin de fer franco-éthiopienne, appel à de nombreux techniciens étrangers, transfert de la capitale à Addis-Abeba [1894]); puis, son autorité suffisamment établie, il s'indigne des prétentions italiennes au protectorat, dénonce le traité d'Ucciali (1893), écrase les troupes du général Baratieri à la bataille d'Adoua (1^{er} mars 1896), et impose aux Italiens le traité d'Addis-Abeba, reconnaissant la souveraineté éthiopienne. Mais les convoitises italiennes, toujours vivaces, la course franco-anglaise aux sources du Nil (Fachoda), aboutissent au partage de l'Ethiopie en trois zones d'influence économique, anglaise, française et italienne, par la convention du 13 décembre 1906, qui affirme, d'ailleurs, respecter l'intégrité du territoire. Ménélik atteint d'hémiplégie, constitue un conseil du trône (1907) et se retire (1909), laissant le pouvoir à son fils de quinze ans, Yassou (1910). Celui-ci, dominé par l'impératrice Taïtou, ne résiste pas au mécontentement provoqué par sa politique favorable aux musulmans et est déposé par le ras Tafari, fils du ras Makonnen. Zaouditou, fille de Ménélik, est proclamée impératrice (1917). Tafari, nommé régent, heurte l'impératrice par ses idées progressistes (abolition de la traite, 31 mars 1924) et se consacre à la politique extérieure, adhérant à la S.D.N. (1923) et au pacte Briand-Kellogg (1924). Proclamé négus (1928) à la suite d'un coup d'Etat, il monte sur le trône à la mort de Zaouditou (1930), sous le nom de Haïlé Sélassié I^{er} (Haïla Sellassie), après avoir brisé la révolte de plusieurs provinces. Il s'attache dès lors, d'une part, à promouvoir des réformes politiques prudentes, mais réelles, et, d'autre part, à résister aux entreprises coloniales italiennes. Il octroie une Constitution (1931) qui proclame le pouvoir absolu de droit divin, mais prévoit un Conseil privé, où, progressivement, l'appel aux compétences doit supplanter les considérations de classe sociale; il institue des ministres, dont une ordonnance de 1943 précise les fonctions, et établit un Parlement consultatif, composé d'un Sénat (30 membres choisis par l'empereur) et d'une Chambre de députés (60 membres nommés par les chefs locaux). Simultanément, il doit faire face aux Italiens, qui se réclament de la convention de 1906 pour revendiquer le contrôle économique de l'hinterland entre Somalie italienne et Erythrée. Affirmant sa volonté de décider seul des intérêts de son pays, il signe un traité de commerce avec le Japon et fait appel aux capitaux américains. Aussi l'Italie fasciste, qui s'estime économiquement lésée, entreprend-elle la conquête du pays (théorie de l'espace vital), malgré l'opposition de l'Angleterre et de la France; un incident de frontière au poste d'Oual-Oual fournit le prétexte de l'invasion (3 oct. 1935): l'empereur se réfugie en Angleterre, le recours à la S.D.N.

étant révélé inefficace (mai 1936). Jusqu'en 1941, l'Éthiopie constitue, avec l'Erythrée et la Somalie italienne, l'« Afrique orientale italiana ».

Libérée en 1941 par les troupes anglo-françaises, elle retrouve son indépendance (traité avec l'Angleterre, 31 déc. 1942) et fait valoir ses droits historiques sur l'Erythrée et la Somalie italienne. L'empereur entreprend de donner son pays une structure plus ferme et moins primitive, et réorganise l'administration : division des pays (27 août 1942) en douze provinces, gouvernées chacune par un ras responsable devant les ministres et dépourvues de force armée pour éviter la dissidence (fin de la féodalité des rases); création d'un système judiciaire hiérarchisé (Cour supérieure, Haute Cour, cours provinciales, régionales, communales); réforme du Code pénal (1942), distinguant les pays de droit chrétien et ceux de droit musulman; installation, en 1945, de conseils municipaux élus. Il promulgue une nouvelle Constitution (4 nov. 1955), à l'occasion du jubilé impérial, accordant au Parlement (Sénat, nommé par l'empereur parmi ses hauts dignitaires de l'Etat, et Chambre, élue au suffrage universel à raison de deux députés par circonscription de 200 000 hab.) l'initiative des lois (concurrentement avec le Sénat) et la publicité des débats.

En face des difficultés intérieures qui risquent de se produire avec la progression de l'islam et le développement d'un courant pansomalien musulman, il cherche un appui auprès de l'Eglise catholique, malgré l'opposition du clergé de l'Eglise chrétienne de rite copte, décrétée Eglise nationale.

Membre de l'O.N.U. (1945), puis de l'U.N.E.S.C.O., ayant obtenu que désormais l'aboussa serait un Ethiopien (1948), ayant reçu satisfaction pour constituer avec l'Erythrée (15 sept. 1952) une Fédération qui lui rendait l'accès à la mer, l'Éthiopie s'attache à défendre maintenant ses revendications au sujet de la répartition des eaux du Nil Bleu avec le Soudan, et des frontières, encore contestées en 1959, avec l'ancienne Somalie italienne, dont l'Italie est demeurée puissance mandataire jusqu'en juillet 1960. L'audience internationale de l'Éthiopie progresse cependant, renforcée par l'établissement de relations diplomatiques avec le Vatican (mars 1957) et les voyages du négus aux États-Unis, en Egypte, en Yougoslavie, en J.R.S.S. (juin 1959) et en France (juill. 1959).

Éthiopie (Campagnes d'). Campagne de 1894-1896. Après son installation en Erythrée (1885) et en Somalie (1888), l'Italie cherche à faire la jonction entre ces deux territoires. L'échec de deux colonnes militaires italiennes, massacrées par les Ethiopiens à Dogali et à Saganeiti, l'amène d'abord à traiter avec le négus (traité d'Ucciali, 1889). Mais Ménelik dénonce ce traité en 1893 etrompt avec Rome. Les Italiens envoient alors une armée de 30 000 hommes, commandée par Baratieri, qui, après avoir remporté quelques succès à Coatit et à Addigrat (janv.-févr. 1895), est écrasée à Amba-Alaghi (Amba-Aladjji) [7 déc. 1895] et à Adoua (1^{er} mars 1896) par les Abyssins, qui avaient mobilisé 150 000 hommes. Cette grave défaite contraint l'Italie à renoncer à ses intentions de protectorat éthiopien, et la paix est signée à Addis-Abeba le 26 octobre 1896.

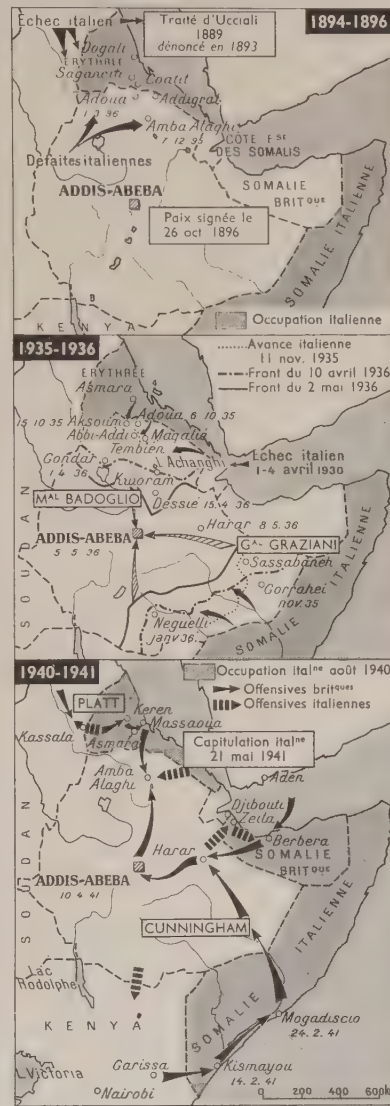
Campagne de 1935-1936. Des incidents ayant éclaté à Oual-Oual en 1934, le gouvernement de Mussolini décide d'intervenir militairement et, sans déclaration de guerre, ouvre les hostilités le 3 octobre 1935. L'armée italienne, forte de 10 divisions (dont 5 de chemises noires et d'importants corps de groupes indigènes recrutés particulièrement en Erythrée), soutenue par 10 groupements blindés et 11 escadrilles d'aviation, s'attaque, à partir de l'Erythrée et de la Somalie, aux forces éthiopiennes de structure féodale, unies autour des 4 000 hommes de la garde du négus.

Les opérations. L'idée de manœuvre du maréchal De Bono, commandant en chef italien, est de constituer tout d'abord, en partant de l'Erythrée, un front continu, contre lequel les Ethiopiens viendraient s'aligner, et qu'il serait facile de rompre en raison du manque d'artillerie et de réserves adverse. Adoua est occupée le 6 octobre 1935, ainsi que la ville sainte d'Aksoum (15 oct.). Un deuxième front, avec 5 divisions fraîches, aboutit à

Magalié (8 nov.); la marche est cependant prudente et le rôle principal est tenu par l'aviation et les troupes érythréennes. En décembre, tandis que De Bono est remplacé par Badoglio, les Ethiopiens refoulent les avant-gardes italiennes dans une première, puis une deuxième bataille du Tembien (janv.-févr. 1936) et reprennent Abbi-Addi. Le front italien est alors tenu par 6 corps d'armée (280 000 h.) et le front éthiopien par 4 armées (180 000 h.). En février, la bataille d'Enderta conduit les Italiens à déborder et à disloquer les forces du ras Moulougiéta; une troisième bataille du Tembien vient à bout de celles du ras Immeroun, dans le Chiré. Dans une dernière phase, le négus, qui a rassemblé 40 000 hommes, réussit à enfoncer les avant-postes italiens au lac

est à Harar et, le 10, fait sa jonction avec Badoglio, auquel il succède bientôt comme vice-roi d'Éthiopie. Les Italiens devaient leur succès tant à un immense effort logistique qu'au rôle prépondérant de leur aviation et de leurs chars contre un adversaire divisé et mal armé. A ce titre, et à part l'usage par les Italiens des gaz de combat, interdits par le droit international, cette campagne préfigurait déjà les combats de la Seconde Guerre mondiale.

Campagne de 1940-1941. Dès août 1940, le duc d'Aoste, commandant en chef en Afrique-Orientale italienne, occupe la Somalie britannique, évacuée par les Anglais, Kassala (Soudan) et menace Nairobi (Kenya). Mais en novembre 1940, les troupes anglaises du Kenya, commandées par Cunningham, pénètrent en Somalie italienne, où elles prennent Kismayo et Mogadiscio (14 et 24 févr. 1941), et entrent, le 10 avril, à Addis-Abeba. Poursuivant leur marche vers le nord à la rencontre des forces de Platt, qui, venant du Soudan et renforcées d'éléments français, ont envahi l'Erythrée*, elles contraignent le duc d'Aoste, réfugié sur le plateau d'Amba-Alaghi, à capituler le 21 mai avec 7 000 hommes. La pro-



Achangi (1^{er}-4 avr.), mais échoue sur les lignes principales et, après la perte de Quorom, doit se réfugier dans les montagnes. Pendant ce temps, une colonne motorisée commandée par l'Italien Starace, part d'Asmara (15 mars) en direction d'Om Ager et, de là, se dirige vers Gondar, qu'elle occupe le 1^{er} avril. La fin de la campagne n'est plus qu'une série de marches forcées vers Dessié (15 avr.) et Addis-Abeba, qui tombe le 5 mai, entraînant la fuite du négus à Djibouti. Sur le front de Somalie, commandés par Graziani, les Italiens s'étaient emparés (nov. 1935) de Gorraheh et de Neghelli (janv. 1936). Leur dernière offensive, poursuivie en avril sur le Harar et en mai à Dagamedo, provoque l'effondrement du front. Le 8 mai, Graziani

inauguration à Adoua, en présence du général De Bono (à cheval), de la stèle rappelant la défaite de 1896 et perpétuant la victoire de 1935 (« l'illustration »)

gression des libérateurs avait été facilitée par l'existence de nombreux maquis de patriotes constitués dès le début de l'occupation italienne. (→ Biblio.)

Éthiopie (ORDRE DE L'ÉTOILE DE L') ou ordre du Choa, ordre éthiopien. Cinq classes. Ruban à quatre bandes verticales : bleu, jaune, vert, rouge.

ÉTHIOPIEN, ENNE adj. et n. (ce mot a désigné originellement l'ensemble des peuples noirs; du gr. *aithiops*; de *ops*, visage, et *aithen*, brûler). Relatif à l'Éthiopie; habitant ou originaire de l'Éthiopie.

— Linguist. Langues éthiopiennes, langues sémitiques de l'Éthiopie et de l'Erythrée, à l'exclusion de l'arabe, parlées par 6 à 7 millions d'individus.

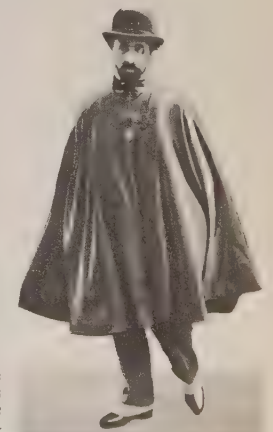
— ENCYCL. Linguist. Les langues éthiopiennes appartiennent à la branche méridionale du sémitique occidental, et sont issues des parlers d'immigrants venus d'Arabie du Sud, plusieurs siècles avant notre ère, et qui se sont établis sur les hauts plateaux de l'Erythrée et de l'Éthiopie septentrionale. Tout en évaluant sur place, ces parlers se sont étendus vers le sud, recouvrant d'anciennes langues couchitiques et subissant, à des degrés divers, leur influence. La plus ancienne inscription connue, qui n'est plus du sudarabique, mais déjà de l'éthiopien, remonte peut-être à la fin du 1^{er} s. apr. J.-C. Écriture et langue apparaissent pleinement constituées dans des inscriptions du IV^e s. trouvées à Aksoum. La langue a été dénommée *guèze* d'après les *ag'az*, peuplade connue par les inscriptions, tandis que les *habasat* ont fourni l'appellation d'*Abyssins* et d'*Abyssinie*. Les termes « Éthiopie, Ethiopiens », qui en grec désignaient des régions et des peuples situés au sud de l'Égypte, ont



armoiries de l'ÉTHIOPIE



inauguration à Adoua, en présence du général De Bono (à cheval), de la stèle rappelant la défaite de 1896 et perpétuant la victoire de 1935 (« l'illustration »)



Haile Sélassié I^{er}

été appliqués par les Abyssins à leur pays et en sont devenus les désignations officielles. Dans le groupe des langues éthiopiennes, on distingue : 1° le *guèze** ; 2° l'*amharique** ; 3° le *tigré*, parlé par environ 200 000 individus dans la partie nord-est de l'Erythrée, qui dérive d'une forme ancienne très proche du guèze ; 4° le *tigrigna*, parlé dans le nord de l'Éthiopie et dans la partie adjacente de l'Erythrée, qui représente une forme évoluée du guèze ; les estimations du nombre d'individus parlant tigrigna varient entre 500 000 et un million ; 5° le *gafat*, pratiquement éteint, qui était assez proche de l'amharique (son domaine se localisait au S.-O. du Godjam) ; 6° l'*argobba*, constitué par deux groupes, argobba-nord, à l'E. d'Ankober, dans le Choa, et argobba-sud près de Harar. Il est encore mal connu, mais paraît assez proche de l'amharique ; 7° le *harari*,

ÉTHIQUE adj. (gr. *ēthikos*, moral ; de *ēthos*, mœurs, caractère). Qui concerne la morale : *Science éthique*.

— Gramm. *Datif éthique*, v. DATIF.

ÉTHIQUE n. f. Science de la morale*.

Éthique, nom de trois ouvrages de morale contenus dans le *Corpus* d'Aristote. On les reconnaît aujourd'hui tous trois comme authentiques. Le plus ancien serait l'*Éthique à Eudème* (ainsi nommée sans doute parce qu'elle aurait été éditée par Eudème), composée lors du séjour d'Aristote à Assos (345 av. J.-C.). L'*Éthique à Nicomaque*, qui aurait été éditée par le fils du philosophe, reprend, développe et précise les mêmes thèmes. Enfin, la *Grande Éthique* expose de façon plus succincte et moins organisée les mêmes idées ; elle représente peut-être un cours intermédiaire entre les deux *Éthiques*. L'*Éthique à Nicomaque* contient donc le dernier état de la pensée morale d'Aristote, et a dû être professée au Lycée, le livre X se situant à la fin de sa carrière. La composition d'ensemble et la pensée y sont d'une grande fermeté. Le bonheur est posé comme la fin suprême de l'activité humaine, et la vertu est définie comme un moyen terme entre deux extrêmes ; les notions de volontaire et d'involontaire, analysées avec précision, permettent de mieux comprendre la nature propre de la vertu. Une étude minutieuse des principales vertus montre une remarquable connaissance des aspects les plus divers de la psychologie pratique : une distinction fondamentale oppose les vertus intellectuelles (comme la prudence) aux vertus morales (force, tempérance, justice). Maîtrise de soi, plaisir et douleur sont longuement étudiés. Deux livres entiers (VIII et IX) sont consacrés à l'amitié, à sa nature, à ses diverses espèces, à ses propriétés et à ses effets. Dans le dernier livre, revenant au problème initial, Aristote montre que le bonheur suprême réside dans la contemplation de Dieu.

Éthique, traité de morale d'Abélard (1079-1142), où la moralité des actions est définie sans relation avec les dogmes religieux, et uniquement fondée sur des « principes rationnels ».

Éthique (L') *démontrée par la méthode géométrique*. Principal ouvrage de Spinoza, écrit en latin ; il parut après la mort de l'auteur (1677). Tout s'y ordonne en définitions, axiomes, démonstrations et corollaires. Spinoza part de la notion de Substance ; il démontre qu'il ne peut y avoir qu'une substance, infinie, ayant une infinité d'attributs infinis, dont deux seulement, l'Étendue et la Pensée, nous sont connus. Les choses finies sont des modes de ces attributs ; l'âme, un mode de la Pensée, le corps, un mode de l'Étendue. L'âme est nécessairement sujette à des passions, mais elle peut acquiescer un certain pouvoir sur elles par la connaissance claire et distincte qu'elle en prend, et, quand elle s'envisage elle-même comme une conséquence nécessaire de l'attribut de la Pensée (*sub specie aeterni*), elle peut atteindre à l'éternité.

ETHMOÏDAL, **E**, **AUX** adj. Relatif à l'os ethmoïde. || *Artères ethmoïdales* (postérieure et antérieure), branches de l'ophtalmique destinées aux fosses nasales. || *Cellules ethmoïdales*, cavités pneumatiques creusées dans l'épaisseur des masses latérales de l'ethmoïde et s'ouvrant dans les fosses nasales. || *Couches ethmoïdales*, v. COUCHE.

ETHMOÏDE adj. et n. m. (gr. *ēthmos*, crible, et *eidos*, aspect). Se dit d'un os de la base du crâne, situé en arrière de l'os frontal, et qui est criblé de petits trous.

— ENCYCL. L'*ethmoïde* est constitué par quatre parties : une lame osseuse verticale et médiane ; une lame horizontale, appelée « lame criblée », à cause des nombreux orifices dont elle est perforée ; et deux masses latérales appendues aux extrémités latérales de la lame horizontale ; ces masses présentent deux lamelles osseuses, appelées *cornet supérieur* et *cornet moyen*. L'ethmoïde s'articule en avant avec le frontal, en arrière avec le sphénoïde. Il prend une part très importante dans la constitution des fosses nasales.

ETHMOÏDITE n. f. Inflammation de l'ethmoïde (muqueuse et, éventuellement, os).

ETHNARCHIE n. f. (de *ethnarque*). Dignité d'ethnarque. || Province vassale des Ro-

maines, placée sous la domination d'un ethnarque.

ETHNARQUE n. m. (gr. *ethnos*, peuple, e. *arkhê*, commandement). Chef, à la fois administrateur et juge suprême, qui dirigeait certaines communautés juives dans les villes antiques, par exemple à Alexandrie.

ETHNIE n. f. (gr. *ethnos*, peuple). Groupe ment organique d'individus de même culture : *L'ethnie française*.

ETHNIQUE adj. (gr. *ethnikos*; de *ethnos*, peuple). Païen, gentil, idolâtre, dans le langage des auteurs ecclésiastiques : *Les superstitions ethniques*. || Se dit de tout caractère ou toute manifestation propres au groupement culturel d'une population, par opposition aux caractères des individus. || Qui désigne les habitants d'une nation, d'un pays : *Gaulois, Français, Saxons sont des noms ethniques*.

ETHNODICÉE n. f. (gr. *ethnos*, peuple, e. *dikê*, droit). Droit des gens, dans la classification d'Ampère.

ETHNOGÉNÉALOGIE n. f. Anthropol. Syn. peu us. de ETHNOGÉNIE.

ETHNOGÉNIE n. f. Branche de l'anthropologie qui s'occupait de l'origine et de la filiation des races humaines. (En fait, le terme d'*ethnogénie* n'est pas adéquat, car il tend à créer une confusion entre la notion purement historique de nation ou de peuple et celle, purement biologique, de race.) [On disait aussi ETHNO-GÉNÉALOGIE et ETHNO-GÉNÈSE.]

ETHNOGRAPHE n. et adj. (gr. *ethnos*, nation, et *graphein*, décrire). Personne qui s'occupe d'ethnographie.

ETHNOGRAPHIE n. f. Branche des sciences humaines qui a pour objet l'étude proprement descriptive des ethnies.

— ENCYCL. L'*ethnographie* se présente soit comme l'étude descriptive de toutes les activités d'un groupe humain déterminé (techniques de la vie matérielle, de l'organisation sociale, religieuse, esthétique), soit comme la description, pour une ethnie ou un ensemble mondial, d'un domaine particulier (ex. : la pêche dans les sociétés primitives). Il ne faut pas confondre l'ethnographie (science d'analyse, et l'ethnologie*, science de synthèse. (→ Biblio.)

ETHNOGRAPHIQUE adj. Qui a rapport à l'ethnographie : *Travaux ethnographiques*.

ETHNOLOGIE n. f. (gr. *ethnos*, peuple, e. *logos*, science). Branche des sciences humaines qui a pour objet la connaissance de l'ensemble des caractères de chaque ethnie afin d'établir des lignes générales de structure et d'évolution des sociétés.

— ENCYCL. L'*ethnologie* emprunte ses matériaux principalement à l'ethnographie, à la sociologie et à la linguistique. La préhistoire et l'archéologie lui fournissent la dimension des faits qu'elle étudie dans le temps. L'anthropologie raciale lui assure la confrontation entre la répartition des types raciaux et celle des cultures. La science ethnologique française s'est constituée dans la synthèse de plusieurs courants de recherches, dont les principaux sont : l'*École des naturalistes* du XVIII^e s. (Linné, Buffon, Blumenbach, Cuvier), qui aboutit à l'anthropologie (Broca) et à la préhistoire (Bouche de Perthes) ; l'*École des sociologues*, qui prend corps au milieu du XIX^e s. avec Auguste Comte et se prolonge dans les travaux de Durkheim, Mauss, Lévy-Bruhl ; l'*École philologique*, qui conduit, à partir des encyclopédistes du XVIII^e s., vers l'orientalisme et l'histoire des religions, durant le XIX^e s. et le début du XX^e (Max Muller, Frazer). Par Mauss et Lévy-Bruhl, ce courant s'est plus ou moins incorporé à la sociologie. L'ethnologie contemporaine, en France, conserve la marque de l'intégration, à laquelle se sont consacrés Mauss et Rivet. On peut y distinguer toutefois plusieurs tendances suivant les bases de prospection de principaux chercheurs : mythologique et religieuse (Griaule, Leenhardt), sociologique (Lévi-Strauss), techno-économique (Leroi Gourhan), techno-linguistique (Haudricourt). (→ Biblio.)

ethnologie (INSTITUT D'), organisme d'enseignement supérieur, créé en 1926, sous l'égide du ministère des Colonies, et qui dépend de l'Université de Paris. Il prépar

1^{er} ORDRE 2^e ORDRE 3^e ORDRE 4^e ORDRE 5^e ORDRE 6^e ORDRE 7^e ORDRE

ሀ ha	ሁ hū	ረ hī	ረ hā	ረ hē	ሀ ha(ē)	ሀ hō
ለ la	ሉ lū	ሊ lī	ላ lā	ላ lē	ለ la	ላ lō
ሐ ha	ሑ hū	ሐ hī	ሐ hā	ሐ hē	ሐ ha	ሐ hō
መ ma	ሙ mū	ሚ mī	ማ mā	ሚ mē	ሞ mā	ሚ mō
ሠ ሠa(sa)	ሡ ሡū	ሢ ሢī	ሣ ሣā	ሢ ሢē	ሣ ሣa	ሢ ሢō
ረ ra	ሩ rū	ሪ rī	ራ rā	ሪ rē	ሪ ra	ሪ rō
ሰ sa	ሱ sū	ሲ sī	ሳ sā	ሲ sē	ሰ sa	ሲ sō
ቀ ka	ቁ kū	ቂ kī	ቃ kā	ቂ kē	ቀ ka	ቂ kō
በ ba	ቡ bū	ቢ bī	ባ bā	ቢ bē	በ ba	ቢ bō
ተ ta	ቲ tū	ቲ tī	ታ tā	ቲ tē	ተ ta	ቲ tō
ኀ ha	ኁ hū	ኂ hī	ኃ hā	ኂ hē	ኀ ha	ኂ hō
ነ na	ኑ nū	ኒ nī	ኔ nā	ኒ nē	ነ na	ኒ nō
አ 'a	ኡ 'ū	ኢ 'ī	ኣ 'ā	ኢ 'ē	አ 'a	ኢ 'ō
ከ ka	ከ kū	ኪ kī	ካ kā	ኪ kē	ከ ka	ኪ kō
ወ wa	ወ wū	ዊ wī	ዋ wā	ዊ wē	ወ wa	ዊ wō
ዐ 'a	ዑ 'ū	ዒ 'ī	ዓ 'ā	ዒ 'ē	ዐ 'a	ዒ 'ō
ዘ za	ዘ zū	ዘ zī	ዘ zā	ዘ zē	ዘ za	ዘ zō
የ ya	የ yū	የ yī	የ yā	የ yē	የ ya	የ yō
ደ da	ደ dū	ደ dī	ደ dā	ደ dē	ደ da	ደ dō
ገ ga	ገ gū	ገ gī	ገ gā	ገ gē	ገ ga	ገ gō
ጠ ta	ጠ tū	ጠ tī	ጠ tā	ጠ tē	ጠ ta	ጠ tō
ሰ pa	ሰ pū	ሰ pī	ሰ pā	ሰ pē	ሰ pa	ሰ pō
ሰ sa	ሰ sū	ሰ sī	ሰ sā	ሰ sē	ሰ sa	ሰ sō
ፀ ፀa(sa)	ፀ ፀū	ፀ ፀī	ፀ ፀā	ፀ ፀē	ፀ ፀa	ፀ ፀō
ፈ fa	ፈ fū	ፈ fī	ፈ fā	ፈ fē	ፈ fa	ፈ fō
ፒ pa	ፒ pū	ፒ pī	ፒ pā	ፒ pē	ፒ pa	ፒ pō

GUTTURALES-AVEC W

ኄ kwa	ኅ kwī	ኆ kwā	ኇ kwē	ኈ kwə
ኰ hwa	኱ hwī	ኲ hwā	ኳ hwē	ኴ hwə
ኸ kwa	ኹ kwī	ኺ kwā	ኻ kwē	ኼ kwə
ኴ gwa	ኵ gwī	኶ gwā	኷ gwē	ኸ gwə

alphabet éthiopien

langue des musulmans de la ville de Harar, qui se rapproche de l'amharique et, par certains traits, des langues septentrionales. Quelques textes, en écriture arabe, remontent au XVI^e s. ; 8^e le groupe *gouragué*, qui désigne un ensemble de dialectes d'une région située au S. du Choa, dont ils sont séparés actuellement par le galla. (→ Biblio.)

ÉTHIOPIQUE adj. Relatif à l'Éthiopie, aux Éthiopiens : *Année éthiopique*.

Éthiopiens (LES) [*Aithiopiakōn*], roman d'Héliodore (III^e s. apr. J.-C.). V. THÉAGÈNE ET CHARICLÉE.

ÉTHIOPS [etjops] n. m. (gr. *aithiops*, au visage brûlé). Nom donné, dans l'ancienne pharmacie, à un grand nombre de préparations de couleur noire : *Ethiops antimonial*, calcaire, martial, graphitique.

deux certificats d'études supérieures ethnologie, en vue des licences ès lettres et sciences. Il forme théoriquement et pratiquement aux diverses disciplines dont la réunion constitue les « sciences de l'homme » : anthropologie, ethnographie, géologie, géologie et paléontologie du quaternaire, préhistoire, etc. Son enseignement connaît un succès considérable, qui attire chaque année et attire, outre les étudiants français, des élèves et spécialistes étrangers, des missionnaires, des fonctionnaires, officiers et médecins métropolitains d'outre-mer. On peut dire que presque tous les spécialistes actuels des diverses sciences ethnologiques en sortent.

Des savants éminents se sont succédés dans ces chaires, parmi lesquels, pour ne citer que des disparus : E. Rabaud pour l'anthropologie zoologique, M. Mauss pour l'ethnographie, Vayson de Pradenne pour la préhistoire, L. Joleaud pour la géologie, etc. L'anthropologie y occupe une place importante et y fut enseignée jusqu'en 1939 par le professeur Paul Rivet, fondateur du musée de l'Homme*, et qui fut le secrétaire général de l'Institut depuis sa fondation. Ses *Travaux et Mémoires de l'Institut ethnologique* ont publié plus de soixante importants ouvrages.

ETHNOLOGIQUE adj. Relatif à l'ethnologie : *Sciences ethnologiques*.

ETHNOLOGIQUEMENT adv. Du point de vue ethnologique.

ETHNOLOGUE n. et adj. Personne qui occupe d'ethnologie. (On dit aussi **ETHNOLOGISTE**.)

ETHNOMUSICOLOGIE n. f. Terme que l'on tend à substituer à ceux de « musicologie comparée » ou d'« ethnologie musicale » pour désigner une branche de la musicologie qui étudie spécialement la musique des sociétés dites « primitives », la musique populaire des sociétés plus évoluées, et également la musique savante des autres civilisations non européennes.

— **ENCYCL.** Les recherches de l'*ethnomusicologie* portent sur la facture et le jeu des instruments, sur les différentes musiques vocales ou instrumentales et les conditions dans lesquelles elles se produisent et se transmettent, enfin sur l'ensemble des procédés techniques qui se trouvent à la base des musiques non européennes ou non savantes d'Europe. Ainsi a été révélé l'usage de la polyphonie chez des civilisations inférieures (Australiens et Mélanésiens, Indiens d'Amérique du Sud, Pygmées d'Afrique, etc.).

ETHOCRATIE n. (gr. *ethos*, mœurs, et *kra-*, pouvoir). Partisan de l'éthocratie.

ETHOCRATIE [si] n. f. Gouvernement qui traiterait fondé sur la seule morale.

ETHOCRATIQUE adj. Relatif à l'éthocratie : *Gouvernement éthocratique*.

ETHOGENE n. m. (gr. *aithein*, brûler, et *gnos*, origine). Chim. Nom donné au nitrate de bore, de formule BN.

— **ENCYCL.** C'est une poudre blanche, légers, insoluble dans l'eau, que l'on peut obtenir par union directe des constituants. Elle dégage de l'ammoniac et donne du métaborane quand on la chauffe avec de la potasse en fusion.

ETHOLIDE n. m. Chim. biol. Lipide provenant de la combinaison réciproque d'acides-alcôols, qu'on trouve dans les cires de certains conifères (sabine, genévrier).

ETHOLOGIE n. f. (gr. *ethos*, mœurs, caractère, et *logos*, étude). Science des mœurs.

— **ENCYCL.** Biol. L'*éthologie* était pour Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, créateur du mot, l'étude des mœurs des animaux et de leurs conditions de vie. Haeckel lui a substitué dans le même sens le mot « écologie ». Actuellement, on réserve le nom d'« éthologie » à l'étude des mœurs, celui d'« écologie » à l'étude des conditions de milieu favorables à diverses espèces.

ETHOLOGIQUE adj. Biol. *Espèce éthologique*, v. *ESPECE*. — *Mor.* Relatif à l'éthologie.

ETHOS n. m. (mot gr.). Doctrine sur laquelle les Grecs fondaient leur conception morale et éducative de la musique. (Cette théorie établit une relation entre l'art des sons et les mouvements de l'âme. Le rythme

et la nature des modes jouent un rôle important dans cette doctrine.)

ETHOX- ou **ETHOXY-**. Chim. Préfixe indiquant la présence, dans une molécule, du radical univalent éthoxyle : *Acide éthoxycétique*. *Acide éthoxypropionique*.

ETHOXALIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $\text{HOCO} - \text{CO}_2\text{C}_2\text{H}_5$, et qui est le mono-ester éthylrique de l'acide oxalique. || Se dit de l'anhydride correspondant

$(\text{C}_2\text{H}_5\text{O} - \text{CO} - \text{CO})_2\text{O}$, obtenu en chauffant le chlorure d'éthoxalyle avec l'acétate de sodium.

ETHOXALYLE n. m. Radical univalent, de formule $\text{C}_2\text{H}_5 - \text{O} - \text{CO} - \text{CO} -$, correspondant à l'acide éthoxalique. (Le chlorure d'éthoxalyle est un liquide d'odeur âcre, bouillant à 135 °C.)

ETHOXYLE n. m. Radical univalent, de formule $\text{C}_2\text{H}_5 - \text{O} -$.

ETHUSE n. f. Bot. V. *ÆTHUSA*.

ETHYL-. Chim. Préfixe indiquant la présence, dans une molécule, du radical éthyle.

ETHYLAMINE n. f. Amine de formule $\text{C}_2\text{H}_5\text{NH}_2$. (Syn. AMINOÉTHANE, MONOÉTHYLAMINE.) || *Par extens.* Nom donné aux amines éthylées : mono-, di-, triéthylamines, qui sont des bases respectivement primaire, secondaire et tertiaire.

— **ENCYCL.** Les *éthylamines* s'obtiennent en mélange dans l'action de l'iode d'éthyle sur l'ammoniac (réaction d'Hofmann). On obtient les iodures des bases, qu'on peut mettre en liberté par la soude.

● *Monoéthylamine* $\text{C}_2\text{H}_5\text{NH}_2$. Elle a été obtenue par Wurtz en décomposant l'isocyanate d'éthyle par un alcali. C'est un liquide mobile, à forte odeur ammoniacale, bouillant à 18,7 °C. Sa densité est 0,696 à 8 °C. Elle est miscible à l'eau en toutes proportions. C'est une base plus forte que l'ammoniaque, qu'elle déplace de ses sels. Elle précipite à l'état d'hydroxydes les sels d'aluminium et de cuivre. Un excès de base redissout le précipité. Les sels d'éthylamine sont solubles dans l'alcool absolu, ce qui permet de les séparer des sels ammoniacaux insolubles.

● *Diéthylamine* $(\text{C}_2\text{H}_5)_2\text{NH}$. On la prépare en chauffant avec une lessive de soude la nitrosodiéthylaniline. C'est un liquide inflammable, soluble dans l'eau, bouillant à 57 °C. Elle est plus basique que la monoéthylamine et que la triéthylamine.

● *Triéthylamine* $(\text{C}_2\text{H}_5)_3\text{N}$. C'est un liquide inflammable, peu soluble dans l'eau, bouillant à 89 °C.

ETHYLANILINE n. f. Arylamine secondaire, de formule $\text{C}_6\text{H}_5 - \text{NH} - \text{C}_2\text{H}_5$.

— **ENCYCL.** L'*éthylaniline* ou *monoéthylaniline* est une huile bouillant à 204 °C, utilisée dans l'industrie des colorants. On l'obtient en chauffant à 180 °C, à l'autoclave, le chlorhydrate d'aniline avec de l'alcool.

ETHYLETE n. m. Dérivé métallique de l'alcool éthylique, de formule $\text{C}_2\text{H}_5\text{OM}$. (Le plus courant est l'éthylate de sodium $\text{C}_2\text{H}_5\text{ONa}$, obtenu par action du sodium sur l'alcool absolu. Il est d'un emploi fréquent en synthèse organique.)

ETHYLATION n. f. Chim. Introduction, dans une molécule, de radicaux éthyliques.

— *Pétr.* Incorporation de plomb tétraéthyle dans une essence. || Installation où atelier où se fait cette opération.

ETHYLBENZÈNE [bè] n. m. Carbone d'hydrogène, de formule $\text{C}_6\text{H}_5 - \text{C}_2\text{H}_5$, bouillant à 136 °C, contenu dans le goudron de houille et préparé par action de l'éthylène sur le benzène, en présence de chlorure d'aluminium. (Au contact de catalyseurs, il se dissocie en hydrogène et styrène.)

ETHYLCCELLULOSE n. f. Matière thermoplastique, obtenue généralement par l'action du chlorure d'éthyle sur de la cellulose traitée à la soude caustique (alcalicellulose).

ÉTHYLE n. m. Radical univalent, de formule $\text{CH}_3 - \text{CH}_2 -$, dérivé de l'alcool éthylique par suppression de l'hydroxyle.

— **ENCYCL.** ● *Chlorure d'éthyle* $\text{C}_2\text{H}_5 - \text{Cl}$ ou *éther chlorhydrique*. On l'obtient au laboratoire en traitant l'alcool par le pentachlorure de phosphore et, industriellement, par addition d'acide chlorhydrique à l'éthylène. C'est un liquide peu soluble dans l'eau, de densité 0,920, bouillant à + 13 °C, com-

bustible, dissolvant du soufre, du phosphore, des graisses. Sa vaporisation produisant un froid très sensible, les chirurgiens l'utilisent comme anesthésique pour les opérations de petite chirurgie. (V. *ÉTHÉR*.)

● *Bromure d'éthyle* $\text{C}_2\text{H}_5 - \text{Br}$ ou *éther bromhydrique*. C'est un liquide incolore, de densité 1,50, bouillant à 38 °C, préparé par action de l'acide bromhydrique sur l'alcool.

● *Iodure d'éthyle* $\text{C}_2\text{H}_5 - \text{I}$ ou *éther iodhydrique*. C'est un liquide de densité 1,97, bouillant à 72 °C, prenant naissance dans l'attaque de l'alcool par un mélange d'iode et de phosphore.

● *Oxyde d'éthyle*. Syn. de *ÉTHÉR** ORDINAIRE.

● *Sulfure d'éthyle* $(\text{C}_2\text{H}_5)_2\text{S}$. Liquide bouillant à 93 °C, obtenu par action du chlorure d'éthyle sur le sulfure de potassium K_2S . Il existe un bisulfure et un trisulfure, d'odeur infecte persistante.

● *Sulfates d'éthyle*. Il existe un sulfate neutre $\text{SO}_4(\text{C}_2\text{H}_5)_2$, liquide à odeur piquante, bouillant à 208 °C, employé comme agent d'éthylation, et un sulfate acide

$\text{SO}_4\text{H} - \text{C}_2\text{H}_5$, appelé *acide sulfovinique*. (V. *ÉTHÉR*.)

● *Nitrate d'éthyle*. V. *ÉTHÉR nitrique*.

● *Nitrite d'éthyle* $\text{C}_2\text{H}_5\text{ONO}$. Liquide à odeur de pomme de reinette, obtenu par action des vapeurs nitreuses sur l'alcool. Il bout à 17 °C; on l'emploie comme antiseptique.

● *Acétate d'éthyle*. V. *ESTER acétique*.

ÉTHYLÉ, **E** adj. Chim. Qui contient le radical éthyle.

ÉTHYLÈNE n. m. Carbone d'hydrogène non saturé, de formule $\text{CH}_2 = \text{CH}_2$, premier terme de la série des carbures possédant une double liaison. (Syn. *ÉTHÈNE*. Syn. désuets : *hydrogène bicarboné*, *bicarbonate d'hydrogène*, *gaz oléfiant* [de l'aspect huileux du dérivé d'addition avec le chlore].)

— *Pétrochim.* *Chlorure d'éthylène*, liquide incolore, de formule $\text{CH}_2\text{ClCH}_2\text{Cl}$, bouillant à 83 °C, obtenu par réaction du chlore sur l'éthylène. (Solvant pour les huiles, les paraffines, le caoutchouc, les plastiques, le chlorure d'éthylène est utilisé dans les fluides antidétonants au plomb tétraéthyle.) || *Éthylène glycol* ou *monoéthylène glycol*, liquide incolore, de formule $\text{CH}_2\text{OHCH}_2\text{OH}$, bouillant à 197 °C, obtenu par hydratation de l'oxyde d'éthylène, utilisé comme antigel ou comme solvant et pour la fabrication de liquides pour freins, de laques, de résines et de fibres synthétiques.

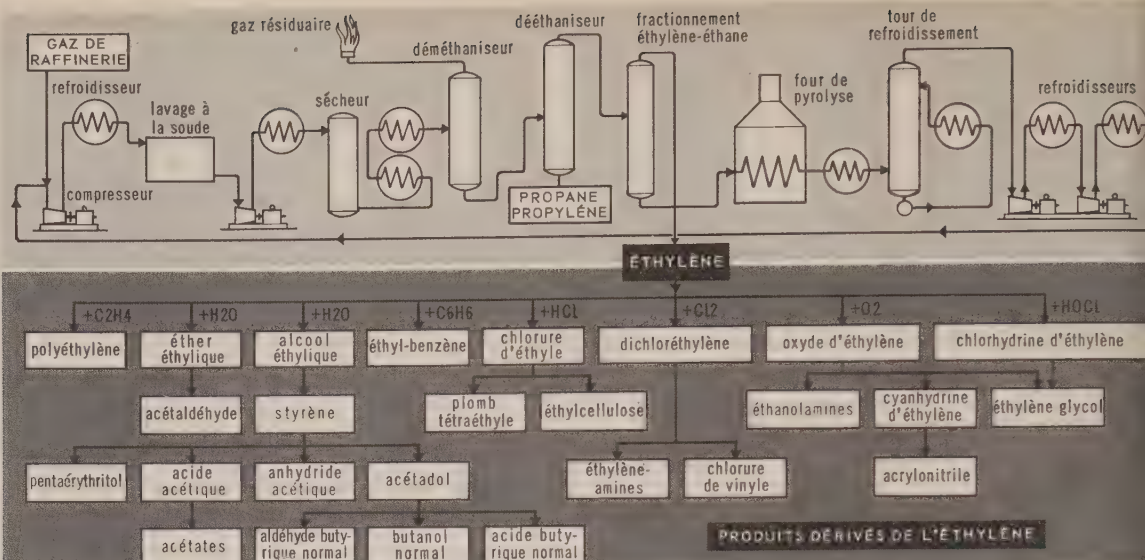
— **ENCYCL.** L'*éthylène* a été découvert en 1795 par quatre chimistes hollandais. Il existe, à faible concentration, dans le gaz de houille et dans les gaz de hauts fourneaux et de cokeries; l'industrie l'extrait parfois de ces derniers. On le prépare au laboratoire par déshydratation de l'alcool, soit en présence d'acide sulfurique vers 160 °C, soit, en phase gazeuse, sur l'alumine à 430 °C. Il est plus pur dans le second cas, car il ne renferme comme impuretés que de l'éther, des traces d'eau et d'alcool, qui sont retenues par barbotage dans l'acide sulfurique à 65° Baumé.

C'est un gaz; il se liquéfie à - 104 °C et se solidifie à - 169 °C. Un litre d'eau en dissout 225 cm³ à 0 °C. L'éthylène est un composé non saturé, c'est-à-dire qu'il peut donner des réactions d'addition. En présence de métaux divisés (cuivre, nickel, platine) et d'hydrogène, il se transforme en éthane. Il additionne à froid le chlore et le brome, formant ainsi le chlorure ou le bromure d'éthylène.

Il additionne aussi l'acide chlorhydrique, l'acide bromhydrique, l'acide iodhydrique, l'acide sulfurique, en formant respectivement le chlorure, le bromure, l'iode, le sulfate acide d'éthyle.

A froid, l'éthylène additionne l'acide hypochloreux pour fournir la monochlorhydrine du glycol; il réduit le permanganate, en se transformant, selon les concentrations de cet oxydant, en glycol, acide oxalique, gaz carbonique.

Il brûle avec une flamme éclairante; mais, à 300 °C, en présence d'argent divisé, l'air l'oxyde en oxyde d'éthylène. En présence de chlorure d'aluminium, il s'additionne au benzène pour former l'éthylbenzène. L'éthylène impur est employé industriellement à la synthèse de l'alcool éthylique; on



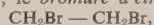
éthylène

l'absorbe par l'acide sulfurique très concentré, et l'hydrolyse du sulfate acide d'éthyle ainsi formé libère l'alcool en régénérant de l'acide sulfurique dilué.

Une grosse partie de l'éthylène industriel est transformée en dérivés du glycol, soit en passant par la monochlorhydrine, soit par l'oxyde d'éthylène.

Une partie importante est utilisée à la préparation du styrène par l'intermédiaire de l'éthylbenzène. Sa polymérisation conduit aux polythènes* (matière plastique).

Les principaux dérivés de l'éthylène sont : le chlorure d'éthylène $\text{CH}_2\text{Cl}-\text{CH}_2\text{Cl}$, ou liqueur des Hollandais, liquide mobile bouillant à 85 °C; le bromure d'éthylène



qui fond à 7,6 °C et bout à 129 °C. L'oxyde d'éthylène $\text{C}_2\text{H}_4\text{O}$, éther-oxyde interne du glycol, est un liquide bouillant à 13 °C, qu'on obtient par action des alcalis sur la chlorhydrine du glycol, ou par oxydation ménagée de l'éthylène. C'est un agent de synthèses industrielles très importantes. (V. ÉPOXYDE.)

L'éthylène, obtenu facilement par cracking d'éthane, de gas-oil ou de naphta, est la plus importante des matières premières de la pétrochimie. Il se polymérise pour donner les polyéthylènes, qui sont des plastiques et des plastifiants. L'oxyde d'éthylène conduit aux glycols, aux amines et à toute la chimie des acryliques. Les chlorures d'éthylène servent à obtenir le plus répandu des plastiques, le chlorure de polyvinyle, et bien d'autres corps. Les possibilités réactives de l'éthylène sont encore loin d'être toutes exploitées.

— Anesth. Utilisé depuis 1924 comme anesthésique, l'éthylène n'est pas toxique et ne lèse aucun organe, mais il a contre lui l'énorme risque d'explosion en présence d'oxygène, qui couvre toutes les concentrations (2,5 p. 100 à 80 p. 100) de son activité narcotique.

En effet, l'analgésie apparaît de 20 à 35 p. 100, l'anesthésie chirurgicale autour de 80 à 90 p. 100. Son mélange avec le protoxyde d'azote réalise aussi un explosif violent. De grandes précautions (v. CYCLOPROPANE) doivent être prises lors de son emploi et, comme le protoxyde d'azote peut le suppléer dans tous les cas, sans avoir cet inconvénient, son utilisation est peu répandue. On l'administre en système clos ou demi-ouvert.

ÉTHYLÈNE-DIAMINE n. f. Diamine, de formule $\text{NH}_2-\text{CH}_2-\text{CH}_2-\text{NH}_2$, bouillant à 116 °C, obtenue en chauffant en tube scellé le chlorure d'éthylène avec de l'ammoniaque en très grand excès. (C'est une base très soluble dans l'eau; son chlorhydrate se décompose vers 300 °C en chlorure d'ammonium et pipérazine.)

ÉTHYLÈNE-GLYCOL n. m. Chim. Syn. de GLYCOL.

ÉTHYLÉNIQUE adj. Se dit des corps possédant, comme l'éthylène, une double liaison dans leur molécule : Carbures, alcools, acides, etc., éthyléniques.

— ENCYCL. Carbures éthyléniques. Ils renferment une double liaison (alcènes), deux doubles liaisons (alcadiènes [v. DIÈNES]), ou plusieurs doubles liaisons (polyènes).

Les carbures monoéthyléniques existent dans le gaz de houille et surtout dans les gaz de cracking des pétroles, dont on peut extraire les termes simples par liquéfaction et distillation fractionnées.

Les représentants plus complexes sont des produits de laboratoire, préparés le plus souvent par déshydratation des alcools, ce qui les fournit rarement purs, par action de la potasse alcoolique sur les éthers haloalcoyliques, ou par désamination des amines (dégradation d'Hofmann). On les obtient plus purs par des procédés synthétiques : condensation du bromure d'allyle avec les organomagnésiens; hydrogénation ménagée des carbures acétyléniques.

Les carbures éthyléniques sont des gaz (jusqu'à C_4), puis des liquides. Comme l'éthylène, ils sont non saturés, c'est-à-dire qu'ils peuvent additionner, sur les atomes de carbone doublement liés, deux atomes ou radicaux univalents. Deux caractères les distinguent de l'éthylène. Dans les additions d'hydracide, le sens de l'addition est orienté, l'halogène se fixe sur le carbone le plus substitué : c'est ainsi que l'addition d'acide iodhydrique au propène donne l'iodeure d'isopropyle et non l'iodeure de propyle; certains agents peuvent attaquer l'hydrogène lié à un atome de carbone immédiatement voisin de l'un des carbones doublement liés, avant d'avoir saturé la double liaison; c'est ainsi qu'à 600 °C, le chlore transforme le propène en chlorure d'allyle.

L'ozone coupe les carbures éthyléniques au niveau de la double liaison (ozonolyse); il en résulte, selon le degré de substitution de celle-ci, des aldéhydes ou des cétones; la connaissance de ces produits de dégradation permet de reconstituer la formule du carbure. L'oxydation au permanganate de potassium concentré conduit soit à des acides, soit à des cétones qui rendent les mêmes services que les produits de l'ozonolyse.

Les acides, les alcalis, l'alumine peuvent provoquer un déplacement simultané d'un atome d'hydrogène et de la double liaison (isomérisation).

Enfin, sous l'action de divers agents, les carbures éthyléniques subissent une polymérisation indéfinie qui, pour les premiers termes, est utilisée à la synthèse de matières plastiques.

ÉTHYLER v. tr. Pétr. Incorporer du plomb tétraéthyle dans une essence.

ÉTHYLGLYCOL n. m. Pétrchim. Glycol, de formule $\text{C}_2\text{H}_4\text{OCH}_2\text{CH}_2\text{OH}$, bouillant à 135 °C, obtenu par condensation de l'oxyde

d'éthylène et de l'éthanol, utilisé comme solvant, fluide hydraulique pour freins, etc.

ÉTHYLIDÈNE n. m. Radical bivalent, de formule $\text{CH}_2\text{CH}=\text{}$. (Le chlorure d'éthylidène $\text{CH}_3-\text{CH}=\text{Cl}_2$ est un liquide bouillant à 57 °C, obtenu par action du pentachlorure de phosphore sur l'aldéhyde acétique.)

ÉTHYLÈNE n. f. Nom générique des esters de l'alcool éthylique.

ÉTHYLIQUE adj. et n. Toxicol. Se dit d'un individu atteint d'éthylisme. (Syn. ALCOOLIQUE.)

ÉTHYLIQUE adj. Chim. Se dit des dérivés du radical éthyle : Alcool* éthylique. Ether* éthyliques.

ÉTHYLISME n. m. Intoxication chronique par l'alcool éthylique ou alcool ordinaire. (Syn. ALCOOLISME.)

ÉTHYLMERCAPTAN n. m. Mercaptan éthylique, de formule $\text{C}_2\text{H}_5\text{SH}$, constituant un liquide d'odeur désagréable, bouillant à 61 °C. (Il est inflammable. On l'obtient en traitant le sulfure monopotassique KSH par l'iodeure d'éthyle.) [Syn. ÉTHANETHIOL.]

ÉTHYLMORPHINE n. f. Syn. de CODÉTHYLÈNE.

ÉTHYLSULFURIQUE adj. Chim. Syn. de SULFOVINIQUE. (V. ÉTHER, sulfate acide d'éthyle.)

ÉTHYLURÉTHANNE n. m. Dénomination commune du carbamate d'éthyle ou uréthane ordinaire. (En expérimentation animale, on l'utilise comme hypnotique. Il favorise la dissolution des sels de quinine. On l'a préconisé dans le traitement de la leucémie.)

ÉTHYNE n. m. Chim. Nom donné à l'acétylène, selon la nomenclature de Genève.

ÉTIAGE n. m. (de étier). Niveau moyen plus bas d'un cours d'eau, qui est marqué par un zéro, point de départ pour mesurer la hauteur des eaux au-dessus de ce point à moyen de chiffres inscrits sur une échelle, augmentant progressivement de valeur à fur et à mesure de leur éloignement du zéro.

— Hydrol. Abaissement exceptionnel du débit d'un cours d'eau. (Le terme de « basses eaux » désigne un abaissement plus normal et plus fréquent.)

— SYN. : maigre. — CONTR. : crue.

— ENCYCL. Hydrol. Il faut que la disette de précipitations se prolonge beaucoup pour produire des étages graves, car, pendant un certain nombre de semaines ou de mois, même sans pluie ou sans fusion, le tribut des nappes souterraines soutient les débits. La phase descendante des étages est beaucoup plus lente que la phase ascendante des crues. Les régimes simples présentent des étages plus accusés que les régimes complexes, il y a toujours plus ou moins compensations. C'est l'inverse pour les crues. Les étages paralysent navigation, irrigation et production hydro-électrique. (V. DÉBIT, RÉGIME.)

iam periere ruinae, mots lat. signif. les ruines mêmes ont péri. Mots de Lucain *Pharsale*, IX, 969) racontant la visite de César aux ruines de Troie. On les cite pour exprimer une ruine complète, qui n'a pas laissé de vestiges.

ÉTIENNE (saint), diacre et premier martyr près de Jérusalem, entre 31 et 36). Disciple de Gamaliel, converti après la Pentecôte, il fut le premier diacre consacré par les apôtres. Accusé d'avoir blasphémé contre Moïse, il fut traduit devant le sanhédrin de Jérusalem, confessa sa foi avec énergie et fut lapidé, proclamant, les yeux au ciel : « Je vois les cieux ouverts et le Fils de l'homme debout à la droite de la majesté de Dieu. » — Fête le 26 décembre.

— Iconogr. Les effigies de saint Etienne sont nombreuses en Occident (en France, dix cathédrales lui sont consacrées). Il est représenté dans sa dalmatique de diacre, portant un livre des Évangiles et une des pierres de la lapidation : fresque de Santa Maria Antiqua (Rome), statues des portails de Chartres, Auxerre, Bourges, Bamberg, peintures de Giotto (Florence), Carpaccio (Milan), Bissolo (Milan), le Greco (*L'Enterrement du comte d'Orgaz*, Tolède), statues de Ghiberti (Florence) et Riemenschneider (Würzburg). Mais les plus belles de ces figures sont sans doute le saint Etienne du portail de la cathédrale de Sens, chef-d'œuvre de la sculpture française (vers 1200), et le *Saint Etienne* de l'antependium *Etienne Chevalier à la Vierge*, de Louquet (Berlin).

On peut voir les épisodes de sa vie sur les fresques carolingiennes d'Auxerre, sur la chaise de Gimel (Corrèze), les tympans de Notre-Dame de Paris (porte Saint-Étienne), Auxerre, Sens, Bourges, Auxerre, les vitraux de Chartres, Beauvais, Rouen, les peintures de B. Daddi (Santa Croce, Florence), Fra Angelico (chapelle de Nicolas V, Vatican), Filippo Lippi (San Stefano de Prato), Caracciolo (pour San Stefano de Venise [auj. à Berlin], Milan, Louvre et Stuttgart), le retable de Rubens (Valenciennes), des tapisseries du xv^e s. (musée de Cluny, Paris). La *Lapidation* est peinte par J. Romain (Gènes), A. Carrache (Louvre), le Dominiquin (Londres), L. Lotto (Milan), le Tintoret (Venise), Finsonius (Arles), Poussin (Caen), Lebrun (Louvre), et l'issue d'après un carton de Raphaël (Vatican). Citons encore son *Ensevelissement* par Delacroix (Arras).

ÉTIENNE (saint). V. ÉTIENNE I^{er}, pape.

ÉTIENNE de Constantinople (saint), dit *Jeune*, moine et martyr (Constantinople 15 - 1^{er} 765). Défenseur du culte des images, il fut, en 764, arrêté sur l'ordre de l'empereur Constantin V et lapidé. — Fête le 8 novembre.

ÉTIENNE de Hongrie (saint). V. ÉTIENNE I^{er} de Hongrie.

ÉTIENNE de Bourg (saint), un des douze compagnons de saint Bruno à la Chartreuse de Meyriat 1118 ou 1119). Il fut chargé de fonder la chartreuse de Meyriat. — Fête le 1^{er} janvier.

ÉTIENNE de Muret (saint), fondateur de l'ordre de Grandmont (Thiers v. 1048 - Muret, près d'Ambazac [auj. en Haute-Vienne], 1124). Elève de Milon de Paris, il le suivit en Italie pendant plusieurs années, puis se retira comme ermite à Muret (v. 1076), où il posa les fondements de l'ordre transféré par ses disciples à Grandmont. Canonisé en 1189. — Fête le 8 février.

ÉTIENNE HARDING (saint), troisième abbé de Cîteaux (en Angleterre v. 1050 - Cîteaux 1134). Il fonda, avec saint Robert, le monastère de Cîteaux, et en devint abbé en 109. Il accueillit et forma saint Bernard. Sous sa direction, l'ordre prit un tel essor, que, en trois ans, furent fondées en France quatre nouvelles maisons, dites les *quatre filles de Cîteaux*. Une autre abbaye fut créée en Italie, à Sant'Andrea di Sesto. On a attribué à saint Etienne Harding la rédaction de la règle de l'ordre, appelée *Charte de charité* 1119). Il entreprit aussi une révision de la Bible d'après le texte hébreu, avec le concours de Juifs. — Fête le 17 avril.

ÉTIENNE (saint), ermite (en Limousin, fin du x^e s. - Bonnaigue 1159). Il fonda le monastère d'Aubazines, dont il devint abbé, et

qu'il affilia à Cîteaux. Ses restes sont conservés dans un tombeau du xiii^e s. de l'église d'Aubazines. — Fête le 8 mars, ou le 11 mars pour les Cisterciens.

ÉTIENNE I^{er} (saint) [Rome - † id. 257], pape (254-257). Contre saint Cyprien de Carthage et beaucoup d'autres évêques, il proclama la validité du baptême des hérétiques. Il s'opposa aussi à saint Cyprien dans la question des *lapsi**. Il est douteux qu'il ait subi le martyre. — Fête le 2 août.

ÉTIENNE II, pape romain. Quelques auteurs appellent Etienne II un prêtre qui fut élu pape en 752, mais qui mourut sans avoir été sacré. Ils donnent alors le nom d'Etienne III à Etienne II, et ainsi de suite.

ÉTIENNE II (Rome - † id. 757), pape (752-757). Menacé par Aistolf, roi des Lombards, il se rendit en Gaule (754), où il sacra Pépin le Bref roi des Francs. Pépin, vainqueur d'Aistolf à l'issue de deux campagnes menées pour protéger la papauté, fit don à l'Eglise romaine de l'exarchat de Ravenne et de la Pentapole. (V. EGLISE [*Etats de l'*].)

ÉTIENNE III (en Sicile v. 720 - Rome 772), pape (768-772). Il fut élu avec l'appui du clergé, malgré la résistance du parti aristocratique. En 769, Etienne III réunit à Rome un concile qui condamna l'antipape Constantin II et précisa la doctrine de l'Eglise à propos du culte des images. Son règne fut troublé par les oppositions lombarde et byzantine.

ÉTIENNE IV (Rome - † id. 817), pape (816-817). Il sacra Louis le Pieux à Reims.

ÉTIENNE V (Rome - † id. 891), pape (885-891). Il lutta contre les prétentions de Photius*, patriarche de Constantinople, et le fit exiler par l'empereur Léon. Après la déposition de Charles le Gros (888), il couronna empereur Guy de Spolète, qui n'était pas carolingien. Contre les Sarrasins, il avait appelé Basile I^{er} en Italie du Sud.

ÉTIENNE VI (Rome - † id. 897), pape (896-897). Il fit exhumer le corps de Formose, son prédécesseur, qu'il accusait d'usurpation, et ordonna de le jeter dans le Tibre. Il fut emprisonné peu après par le peuple, puis étranglé.

ÉTIENNE VII (Rome - † id. 931), pape (928-931). Il donna ou confirma les privilèges des monastères de France et d'Italie. Il est très peu connu.

ÉTIENNE VIII (Rome - † id. 942), pape (939-942). Il subit l'autorité du duc Albéric II. En France, il se montra favorable à la restauration carolingienne et rallia les grands du royaume à Louis IV d'Outremer.

ÉTIENNE IX (en Lorraine, début du xi^e s. - Florence 1058), pape (1057-1058). Fils de Gazon, duc de Basse-Lorraine, et frère de Godefroi le Barbu, duc de Toscane, il était abbé du Mont-Cassin lorsqu'il monta sur le siège pontifical. Il ne sollicita pas l'investiture impériale et réunit à Rome plusieurs synodes pour préparer la réforme de l'Eglise.

ANGLETERRE.

ÉTIENNE DE BLOIS (1097? - 1154), roi d'Angleterre (1135-1154), fils d'Etienne, comte de Blois, et d'Adèle, fille cadette de Guillaume le Conquérant. Henri I^{er} avait légué ses domaines à sa fille Mahaut*. Mais celle-ci et son second mari, l'Angevin Geoffroi Plantagenêt, étaient détestés en Angleterre. Etienne, très populaire, s'empara facilement de la succession, mais il dut payer sa couronne par de nombreuses concessions. Sa faiblesse fut vite exploitée par les Gallois et les Ecossais, par les factions normandes, puis, en Angleterre même, par le parti angevin, dirigé par Robert de Gloucester*. La guerre civile éclata en 1139, plongeant le royaume dans une anarchie totale, tandis que Geoffroi d'Anjou conquerrait méthodiquement la Normandie. La mort de Gloucester, en 1147, sauva Etienne, encore que la Normandie fût solidement tenue par son rival angevin. Un nouveau sursis lui fut accordé par l'hostilité naissante entre le roi de France Louis VII et Henri Plantagenêt, fils et héritier de Geoffroi et de Mahaut. Mais en 1153 la lutte reprit. La mort d'Eustache, fils unique d'Etienne, permit



« la Lapidation de saint ÉTIENNE » par Fra Angelico Vatican

d'établir un compromis. Henri II, héritier légal, succéda à Etienne.

HONGRIE.

ÉTIENNE I^{er} (saint) [Esztergom v. 969 - 975 - Buda 1038], roi de Hongrie (1000-1038). Fils de Géza, duc des Magyars, il épousa la fille de Henri, duc de Bavière, et succéda à son père en 997. Baptisé dans sa jeunesse, il entreprit, avec l'aide de nombreux missionnaires étrangers pénétrés de l'esprit de Cluny, la christianisation de son pays. Pour le récompenser de son zèle, le pape Sylvestre II lui envoya, en l'an 1000, une couronne, qui servit dès lors au sacre des rois magyars. Ayant combattu plusieurs chefs rebelles, il établit solidement l'autorité monarchique et créa dans tout le pays des lois et une administration communes. Le royaume était divisé en comtés (comitats), à la tête desquels il plaça des comtes supérieurs. Le roi, muni de pouvoirs très étendus, était assisté d'un sénat, assemblée composée des évêques et des principaux fonctionnaires; il institua le comte palatin, chargé de rendre la justice en son nom. La Hongrie conserva ces institutions pendant huit siècles. La division du pays en dix évêchés et la création des archevêchés d'Esztergom et de Kalocsa datent également de lui. Les *Décrets de saint Etienne*, et les *Exhortations à son fils Emeric*, où il préconise le respect des étrangers habitant en Hongrie, montrent la sagesse mais aussi la sévérité de ce prince. Il fut canonisé en 1083. — Fête le 2 septembre, et traditionnellement le 20 août en Hongrie.

Étienne (COURONNE DE SAINT). V. COURONNE.

Étienne (ORDRE DE SAINT-). V. SAINT-ÉTIENNE (ordre de).

ÉTIENNE II (v. 1101 - Nagyvárad [auj. Oradea], Roumanie, 1131), roi de Hongrie (1116-1131), fils de Koloman le Bibliophile. Il prit l'initiative de nombreuses guerres contre les Tchèques, les Moraves, la république de Venise, la Pologne et l'empereur byzantin Jean II Comnène, mais il n'eut guère de succès. N'ayant pas d'héritier, il désigna comme successeur Béla II, que Koloman avait fait aveugler, son père, Almos, prétendant à la couronne de Hongrie.



« Dispute de saint ÉTIENNE » par Carpaccio ensemble et détail Bréra

ÉTIENNE III (1147 - Esztergom 1172), roi de Hongrie (1162-1172), fils du roi Géza II. En 1163, Manuel I^{er} Comnène, empereur d'Orient, fit couronner Étienne IV, frère de Géza II, mais Étienne III réussit à conserver son trône.

ÉTIENNE IV (1132 ou 1133-1165), roi de Hongrie en 1163, fils de Béla II l'Aveugle et de Héléne Uroš. Il dut son accession au trône à l'appui de Manuel I^{er} Comnène, empereur de Byzance, qui essaya ainsi de servir ses visées sur la Dalmatie et les marches méridionales du royaume de Hongrie.

ÉTIENNE V (1239 - Buda 1272), roi de Hongrie (1270-1272), fils de Béla IV. Prince de Styrie, il s'attaqua à la Bohême en 1260. Béla IV lui accorda ensuite la principauté de Transylvanie, mais Étienne exigea toutes les régions orientales de la Hongrie, qu'il administra de manière totalement indépendante. Il lutta victorieusement contre Béla IV, qui voulait le priver de cet apanage, et conquit de nombreuses forteresses bulgares le long du Danube (1263-1266). Au cours de la lutte qu'il mena contre les Serbes après la mort de son père, son fils André fut enlevé et Étienne V trouva la mort en poursuivant le ravisseur.

MOLDAVIE.

ÉTIENNE III le Grand (1433-1504), prince de Moldavie (1457-1504), fils de Bogdan II. Chassé par le meurtrier de son père, Pierre Aron, il se réfugia en Valachie, puis vainquit l'usurpateur et reconquit les territoires hérités de sa famille. Son long règne fut le plus glorieux de la principauté. Il combattit avec succès contre les Turcs, auxquels il infligea une défaite à Rahova en 1475. Le pape reconnut qu'il guerroyait à l'avant-garde de la chrétienté en lui donnant le nom d'« athlète du Christ ». Auparavant, il avait remporté une victoire sur les Hongrois de Mathias Corvin, qui dut lui céder deux villes fortifiées en Transylvanie. Enfin, il lutta également contre les Polonais en 1497. Mais, vers la fin de son règne, la progression des Turcs, en menaçant les bouches du Danube et celles du Dniestr, faisait apparaître le danger de la perte d'une voie d'accès à la mer Noire. Ce prince fut un grand bâtisseur d'églises et de monastères.

POLOGNE.

ÉTIENNE I^{er} BATHORY (1533 - Grodno 1586), prince de Transylvanie (1571-1576), roi de Pologne (1576-1586). Issu d'une des plus anciennes familles de Hongrie, où on le connaissait pour son hostilité aux Habsbourg, il fut choisi par la noblesse polonaise, et par son chef, Jean Zamoyski, comme candidat antiallemand à la couronne de Pologne. Son règne glorieux fut marqué par des guerres contre le tsar Ivan le Terrible pour la possession de la Livonie. Bathory, chef de guerre énergique, aidé puissamment par son cousin Jean Zamoyski, grand hetman et grand chancelier, battit successivement les Moscovites à Vitebsk, à Plock et à Pskov. Ivan le Terrible dut subir les conditions de paix polonaises. Étienne essaya de combattre les magnats et la noblesse en Pologne, et s'opposa particulièrement à la famille Zborowski. Catholique libéral, il aida les Jésuites à s'installer en Pologne, et contribua au triomphe de la Contre-Réforme dans ce pays. À la fin de son règne, Bathory rêva d'une guerre de coalition chrétienne contre la Turquie, mais sa mort prématurée empêcha l'exécution de ce plan.

SERBIE.

ÉTIENNE NEMANJA (Ribnica [auj. Titograd], Yougoslavie-mont Athos 1200), prince de Serbie (v. 1170 - v. 1196), fondateur de la dynastie des Nemanjić. Grand joupain de Rascie, il assit son autorité avec l'appui de Manuel Comnène, puis entra en conflit avec lui quand il voulut contrôler la Dalmatie et la Croatie. Après la mort du basileus, il occupa Niš (1187), marcha vers l'Adriatique, annexant le Monténégro, la Dalmatie et, vers le N., l'Herzégovine et la Serbie danubienne, réunissant tous les Serbes sous son autorité et les libérant de la tutelle byzantine. Il contribua également à développer le commerce, notamment avec les Vénitiens, par le port de Dubrovnik, et, animé d'une vive foi reli-

gieuse, il encouragea la fondation d'églises et de monastères. Il facilita la traversée du pays par Frédéric Barberousse, lorsque celui-ci partit pour la croisade. Il abdiqua pour entrer, sous le nom de Siméon, dans un monastère du mont Athos, où l'un de ses fils, Rastko, plus connu sous le nom de saint Sava, l'avait précédé. Il est considéré comme le fondateur du royaume de Serbie.

ÉTIENNE I^{er} NEMANJIC [† 1228], grand joupain de Serbie (1195-1217) et roi de Serbie (1217-1227), second fils d'Étienne Nemanja. À la mort de son père (1200), il fut chassé de ses États par son frère aîné Vuk, qui était soutenu par le Saint-Siège et par la Hongrie; après une réconciliation qui fut l'œuvre de leur frère saint Sava, Étienne reprit ses prérogatives en 1203. Il se rapprocha de Venise: pour accentuer cette politique, il répudia Eudocie, sa première femme, qui était la fille d'Alexis III, et épousa Anna Dandolo, petite-fille du doge Enrico Dandolo. Honorius III lui accorda finalement le titre de roi et le fit couronner par un légat pontifical: Étienne est connu sous le nom d'ÉTIENNE LE PREMIER COURONNÉ (1217). En 1219, il proclama l'Eglise serbe autocéphale, de sorte que la Serbie devint pleinement indépendante comme Etat et comme Eglise. En 1221, saint Sava couronna son frère Étienne une seconde fois, selon les rites orthodoxes, et, fait unique, avec l'autorisation d'Honorius III. À la fin de sa vie, Étienne se retira dans un monastère. Son règne marque le début de l'essor de la civilisation serbe et de la conscience nationale.

ÉTIENNE IV UROŠ I^{er} le Grand († monastère Sopocani, près de Raška [auj. Novi Pazar], 1280), roi de Serbie (1243-1276), troisième fils d'Étienne I^{er} Nemanjić. Il succéda à son frère Vladislav. Il réussit à se concilier les pays voisins et à unir l'Etat et l'Eglise, recevant l'adhésion des différentes confessions religieuses. Il développa les industries minières et créa une monnaie serbe. Étienne IV fut détrôné par son fils aîné Étienne Dragutin, avec lequel il avait refusé de partager le royaume, et se retira dans un monastère sous le nom de Simon.

ÉTIENNE V DRAGUTIN († 1316), roi de Serbie (1276-1282), fils d'Étienne IV Uroš I^{er} et de la princesse française Héléne, fille de Baudouin II, empereur latin d'Orient. Il détrôna son père. Adversaire de Byzance, il fut l'allié de la Hongrie et de Charles I^{er} d'Anjou, roi de Sicile. Il abdiqua en faveur de son frère Milutin; il devint alors vice-roi, gouverna le duché de Mačva et la Bosnie, qui lui furent confiés par le roi de Hongrie, et résida à Belgrade. À la fin de sa vie, il se retira dans un monastère sous le nom de Teoktist.

ÉTIENNE VI UROŠ II MILUTIN († 1321), roi de Serbie (1282-1321). Il entreprit de nombreuses guerres, d'abord contre l'empereur byzantin, avec l'appui de son beau-père, le duc latin Jean de Neopatra, puis s'allia avec le basileus Andronic II contre les Turcs (1283), devint son gendre (1299) et agrandit son royaume vers la Macédoine et l'Adriatique. Grand bâtisseur d'églises et de monastères, il se montra tolérant et laissa en paix catholiques et bogomiles. Il favorisa l'extension d'une culture intellectuelle qui subit fortement l'influence de Byzance, et fit reprendre l'exploitation des mines d'or, d'argent, d'étain et de cuivre, abandonnées depuis l'effondrement de l'Empire romain; il développa, en liaison avec Raguse, le grand commerce d'exportation, surtout celui des fourrures et du blé.

ÉTIENNE VIII UROŠ III DEČANSKI († Zvečan 1334), roi des Serbes (1321-1331), fils bâtard d'Étienne VI Uroš II Milutin. Aveuglé partiellement par son père (1314), contraint par lui de se retirer dans un monastère de Constantinople, puis à Dioclée, il réussit pourtant, grâce au clergé et en invoquant une prétendue guérison miraculeuse de sa cécité, à se faire élire roi des Serbes au détriment de Vladislav, neveu et héritier légitime d'Étienne VI. Il élimina alors Vladislav et un autre compétiteur au trône, Étienne (VII) Constantin, se rapprocha de l'Occident, mais perdit la Zachlounie, c'est-à-dire l'accès à la mer (1322). En revanche, il intervint aux côtés de l'empereur byzantin Andronic II dans la guerre civile qui

l'opposait à Andronic III. Michel, qui voulait annexer la Serbie, fut vaincu et tué à Kjustendil (1330) par Étienne VIII, qui, plutôt que d'annexer la Bulgarie, lui rendit son indépendance sous la régence de sa sœur Anne (1331). Il contraignit également Andronic III à la paix, mais finit étranger (nov. 1331). Étienne Dečanski s'était acquies une grande réputation de piété et de philanthropie; il édifica le monastère de Dečani près de Peć, qui lui valut son surnom.

ÉTIENNE IX UROŠ IV DUŠAN [1300-1331-1355], roi, puis empereur des Serbes (1331-1355), fils d'Étienne Dečanski. Il passa sa jeunesse en exil à Constantinople avec son père. Il avait l'intention d'établir un Empire serbe-byzantin, qui remplacerait l'Empire d'Orient et barrerait la route aux Turcs. Il épousa Héléne, sœur du tsar de Bulgarie Jean Alexandre, et put ainsi restaurer l'autorité serbe sur la Bulgarie (1331). Maître par la suite de la Macédoine occidentale, il dut momentanément renoncer à marcher sur Constantinople, ayant été attaqué (1335) par le roi de Hongrie, Charles-Robert, bientôt soutenu par le ban de Bosnie, Étienne Kotromanović, il se libéra de cette menace en s'alliant à Venise (1340). Il conquiert la Macédoine (1342-1345), puis l'Epire et la Thessalie, sauf Salonique (1348-1349), lors de la lutte entre Jean V Paléologue et Jean Cantacuzène, avec lequel il s'était allié dès 1334 (traité de Prishtina). Le jour de Pâques 1346 dans sa capitale de Skopje, il se fit couronner empereur des Romains et des Serbes, de Bulgares et des Albanais. Peu auparavant, il avait élevé l'archevêque de Peć à la dignité de patriarche, afin de rendre l'Eglise serbe complètement indépendante. Après avoir réagi contre l'attitude hostile de la Hongrie et repris Belgrade (1354), il entreprit en 1355 une importante expédition pour s'emparer de Constantinople et jouer le rôle de défenseur du christianisme contre les Turcs. Il avait déjà enlevé Andrinople quand la mort l'emporta, et son armée prit le chemin du retour. Grand guerrier et conquérant, Étienne IX Dušan est resté le héros national de la Serbie; il fut en même temps administrateur et législateur: il fit élaborer un code le *Dušanov Zakonik*; ce code, fondé sur le droit grec, promulgué en 1349 et complété en 1354, reste un témoin de la civilisation serbe du XIV^e s., qui ne le cédait en rien à celle de l'Occident.

ÉTIENNE X UROŠ V [† 1371], empereur des Serbes (1355-1371), fils d'Étienne IX Dušan. Il laissa rapidement s'écrouler l'Empire qui lui avait été légué: de nombreux principautés indépendantes ou autonomes morcelèrent l'Empire. Uroš V tenta cependant d'arrêter la progression des Turcs, mais il fut vaincu, avec Vukašin, au cours d'une bataille dite de « Sirb-Sindighi » (reine des Serbes), qui eut lieu sur les bords de Marica, et mourut deux mois plus tard (1371).

ÉTIENNE VUKIĆIĆ, prince slave du XV^e s., duc de Hum (1435-1448), duc de Saint-Sava (1448-1466). Voïévode de Hum, il réussit à détacher du royaume de Bosnie pour se placer sous la souveraineté du Sultan. En 1441 il s'intitula *herceg* de Saint-Sava (de l'allemand *Herzog*, duc), d'où le nom de *Herzégovine*, donné à l'ancienne province de Hum. Après avoir conquis la Bosnie, le Sultan tenta vainement de soumettre Vukićić, et l'Herzégovine ne fut conquise qu'en 1482, sous le règne de ses fils.

DIVERS.

ÉTIENNE de Byzance, géographe grec de la fin du V^e s. apr. J.-C. Grammairien de profession, il composa, sous le titre d'*Ethnique*, un lexique géographique dont il subsiste quelques fragments. Un *Abrégé* en fut fait par le grammairien Hermolaüs, sous le règne de Justinien.

ÉTIENNE de Bourbon, dominicain français (Belleville-sur-Saône v. 1190 - Lyon v. 1261). Il prêcha à Vézelay contre les albigeois (1226), fut inquisiteur dans le midi de la France après 1235, porta la parole de Dieu en Auvergne, dans le Forez et en Bourgogne, et écrivit un *Tractatus de diversis materiis praedicabilibus*, recueil d'exemples à l'usage des prédicateurs, qui figure parmi les plus célèbres ouvrages de ce genre.

TIENNE de Bonneuil, architecte parisien de la fin du XIII^e s. En 1287, il partit avec plusieurs compagnons pour Uppsala, où il devait bâtir l'église de la Trinité, imitée de Notre-Dame de Paris.

TIENNE de Mortagne, architecte français (XIII^e s.). Sous sa direction fut bâti le chœur de la cathédrale de Tours, achevé vers 1280. On lui a attribué la construction de l'abbatiale de Marmoutier.

TIENNE (Victor Joseph). V. JOUY (DE).

TIENNE (André) [Cadenet, Provence, 1777 - Paris 1838]. Engagé en 1792, cité comme tambour pour sa bravoure à Arcole, il servit de modèle à David pour le fronton du Panthéon et fut glorifié par Mistral.

TIENNE (Charles Guillaume), auteur dramatique français (Chamouilleux, près de saint-Dizier, Champagne, 1777 - Paris 1845). Un des écrivains de théâtre les plus goûtés du public entre 1800 et 1827, il donna surtout des vaudevilles et des comédies, dont la meilleure a pour titre *les Deux Dendres* (1810). En 1810, il fut censeur général de la police des journaux, puis membre de l'Académie française en 1811, mais, à la seconde Restauration, il fut éliminé de l'Académie (1816), où il entra de nouveau en 1829. Il devint, en 1822, député de la Meuse, puis, en 1839, pair de France.

TIENNE (Eugène), homme politique français (Oran 1844 - Paris 1921). Député républicain « gambettiste » d'Oran, il soutint constamment la politique d'expansion et dirigea un parti colonial influent ; il fut sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Marine et des Colonies (1887 ; 1889-1892). Ministre de l'Intérieur (1905), puis de la Guerre (1905-1906) dans le cabinet Rouvier, il redevint ministre de la Guerre en 1913 (cabinets Briand et Barthou). Sénateur (1920), membre du Conseil supérieur des Colonies, il fonda le Comité de l'Asie française. On a donné son nom au port de la baie du Lévrier (Mauritanie).

TIENNE (Servais), philologue et professeur belge (Glain, Liège, 1886 - Ans, Liège, 1953). A l'université de Liège, où il enseigna les lettres françaises, il mit au point une méthode d'explication littéraire fondée sur un examen interne et rigoureux des textes, en réaction contre la rhétorique paraphrasante et surtout contre les abus de la méthode historique. Sa *Défense de la philologie* (1933) témoigne, dans cet ordre d'idées, d'une dialectique serrée et rigoureuse. Tienne avait débuté comme historien littéraire : on lui doit une étude sur *le Genre romanesque en France depuis l'apparition de « la Nouvelle Héloïse » jusqu'aux approches de la Révolution* (1922). [Acad. royale de langue et de littér. fr., 1938.]

TIENNE-du-Mont (Église Saint-). V. SAINT-TIENNE-DU-MONT (église).

TIENNE ORPÉLIAN, fils de Darsaidj, chef de la famille des Orpélian et prince de Siounikh (Arménie), qui le nomma archevêque de cette ville. En 1294, il tint un concile provincial pour la défense des idées monophysites contre l'Eglise romaine, dont le patriarche d'Arménie Grégoire VII avait adopté les croyances. Il a écrit une *Histoire du pays de Siounikh* (1299).

TIENNE-THÉODORE CUÉNOT (bienheureux), missionnaire français (Le Bélieu, Pons, 1802 - Binh-dinh, aji. dans le Sud-ét-nam, 1861). Envoyé en Cochinchine en 1828, il dut, après le premier édit de persécution (1833), se réfugier à Singapour où il fut sacré évêque *in partibus* en 1835. De retour en Cochinchine, il devint vicaire apostolique en 1840, il vécut traqué pendant vingt ans dans un pays hostile, et mourut en prison à la veille d'être décapité. Béatifié en 1909.

TIER [etje] n. m. (lat. *aestuarium*). Sur les côtes de la Bretagne méridionale, petit estuaire. || Canal étroit et peu profond, faisant communiquer une ville avec un fleuve ou avec la mer, et capable de porter des bâtiments de petit tonnage.

— Expl. sal. Canal principal conduisant l'eau de mer dans les marais salants, à marée haute, et servant également à évacuer les eaux de pluie à marée basse.

ÉTIGNY (Antoine MÉGRET D') (Paris 1719 - Auch 1767). Intendant d'Auch et de Pau (1751-1767), administrateur remarquable, il créa des routes, favorisa le commerce, introduisit la culture des mûriers et des vers à soie, enrichit la France de l'élevage des moutons mérinos. En 1765, le parlement de Pau entra en lutte violente contre le gouvernement royal. Suspendu quelques mois, il fut rappelé et mourut à son poste.

et in Arcadia ego! mots lat. signif. *Et moi aussi, j'ai vécu en Arcadie!* Exclamation élégiaque qui sert d'épigraphie au célèbre tableau de Poussin *les Bergers d'Arcadie*, et qui rappelle que même la vie idyllique des pâtres d'Arcadie aboutit au tombeau.

ÉTINCELAGE n. m. Chirurg. Méthode de destruction de certains tissus à l'aide de l'étincelle électrique (le terme est surtout employé en urologie) : *Un étincelage de la vessie.*

— Mécan. Procédé d'usinage utilisant l'action abrasive d'étincelles électriques à haute fréquence, produites par la décharge d'un condensateur. (V. part. *encycl.*)

— Méd. Utilisation des courants de haute fréquence à tension élevée et faible intensité dans un dessein thérapeutique. (A l'aide des électrodes d'Oudin, de MacIntyre et de Doumer, on obtient un effet analgésique, antispasmodique, antiprurigineux et anti-inflammatoire.) [V. *ÉTINCELLE.*]

— ENCYCL. Mécan. L'*étincelage* produit sur la pièce à usiner une action abrasive qui rappelle l'action érosive des grains de la meule, à cela près que c'est la chaleur de l'étincelle qui joue le rôle du frottement des grains abrasifs. Les opérations d'étincelage sont généralement effectuées en plaçant la pièce à usiner dans un liquide protecteur destiné à éviter son échauffement. Utilisé à l'origine pour percer des trous dans des matières qu'il était impossible d'usiner à l'outil courant, ce procédé, d'origine russe, est actuellement en pleine évolution. Il permet de réaliser des matrices d'estampage*, des filières d'étréage* et de filage* aux formes compliquées, et de procéder également à l'affûtage* d'outils spéciaux constitués par du carbure de tungstène.

ÉTINCELANT, E adj. Qui étincelle, jette une vive lumière : *Un soleil étincelant moirait la mer de rubans de feu* (Lamartine). || Qui semble jeter des étincelles : *La prunelle étincelante semblait se détacher et venir vous frapper comme une balle* (Chateaubriand). || Qui jette de vifs éclats : *Pierreries étincelantes. La grande rue est étincelante d'enseignes dorées* (Nerval). || — Fig. Vif : *Un esprit étincelant. Un style étincelant.* || Brillant : *Discours étincelant.*

— Electr. Tube ou carreau étincelant, tube ou plaque de verre sur lesquels on a collé les uns à la suite des autres de petits rectangles découpés dans une feuille d'étain. (L'étincelle éclatant simultanément entre ces rectangles donne la sensation d'une ligne lumineuse continue.)

ÉTINCELER v. intr. (Se conj. comme appeler.) Jeter de vifs éclats : *Que de soleils sans nombre | Trahis par leur splendeur étincellent dans l'ombre?* (Lamartine). || Scintiller, briller au contact de rayons lumineux : *Et voilà que le dernier sommet des pics étincela* (Heredia). *Des colibris étincellent sur le jasmin des Florides* (Chateaubriand); et, au fig. (en parlant des choses de l'esprit) : *Ouvrage qui étincelle d'éclatantes beautés. Sa conversation étincelle d'esprit.* || Jeter comme des étincelles, en parlant des yeux : *Ce que dit votre bouche étincelle en vos yeux* (Hugo).

ÉTINCELLE n. f. (du lat. *scintilla*). Parcelle incandescente qui se détache d'un corps enflammé ou sous tension électrique, ou qui jaillit du frottement ou du choc de deux corps : *Des gerbes d'étincelles s'élevaient par moments du brasier. L'étincelle du briquet enflamme la mèche.* || Brillant éclat : *Le soleil du matin, | Paillottant chaque fleur d'une humide étincelle* (Verlaine). || — Fig. Ce qui met le feu, faible cause d'un effet plus ou moins grand : *Une étincelle peut provoquer une conflagration générale.* || Ce qui jette une courte et vive lumière ; leur : *Étincelle de génie, de mérite.* || Faible lueur, principe précaire : *L'étincelle de la vie.* || *L'étincelle divine*, l'âme, l'intelligence humaine.

— Electr. *Étincelle électrique*, vive lumière, semblable à un éclair, d'ailleurs de même nature que lui, et qui jaillit en pétillant entre deux conducteurs portés à des potentiels différents. || *Étincelle de rupture*, arc provenant de l'extra-courant de rupture d'un circuit.

— Joaill. Petit diamant monté isolé.

— ENCYCL. Electr. Lorsque deux corps, chargés électriquement à des potentiels différents et plongés dans une substance isolante, liquide ou gazeuse, sont approchés lentement l'un de l'autre, ils se déchargent brusquement en engendrant un phénomène lumineux : l'*étincelle*. La distance à partir de laquelle l'étincelle commence à jaillir s'appelle la *distance explosive*; elle dépend : 1° de la différence de potentiel qui existe entre les deux corps ; 2° de la forme de ceux-ci ; 3° de la nature du milieu isolant ; 4° de sa température et, s'il est gazeux, de sa pression.

L'étincelle se distingue de l'arc électrique en ce que, pour produire l'arc, il faut commencer par mettre les deux corps en contact, et les écarter ensuite.

Les étincelles ne s'obtiennent qu'avec des différences de potentiel élevées ; les machines employées à cet effet sont les machines électrostatiques et les bobines d'induction.

Les formes que peuvent prendre les étincelles dans l'air sont très variées. Courtes, elles sont rectilignes ; dès qu'elles ont quelques centimètres, elles prennent des formes sinueuses, avec des ramifications ; ces formes ne peuvent être attribuées qu'aux remous existant dans l'air, qui font que d'un point à un autre sa pression et sa température sont différentes. (V. *ÉCLAIR.*)

On augmente considérablement la longueur de l'étincelle dans les gaz en opérant à des pressions inférieures à la pression atmosphérique.

L'étincelle transforme partiellement l'oxygène en ozone, comme le fait l'effluve. Elle a la propriété d'exciter la fluorescence d'un grand nombre de corps ; cette propriété lui vient de ce fait qu'elle émet des rayons ultraviolets et des électrons qui sont propres à produire ce phénomène.

Les premiers émetteurs radiotélégraphiques utilisaient, comme source de courants de haute fréquence, des étincelles produites par une bobine de Ruhmkorff*. De tels courants donnaient lieu à des ondes amorties*, se prêtant seulement à la transmission des signaux télégraphiques.

— Méd. L'*étincelle électrique* est utilisée en médecine depuis longtemps (Marat et l'abbé Berthollon, au XVIII^e s.). On a substitué aux machines électrostatiques les générateurs de courant de haute fréquence en utilisant le résonateur d'Oudin (effet de tension), puis les générateurs à tubes électroniques. A l'aide d'électrodes condensatrices, on applique soit directement sur la peau, soit à travers des tissus (friction électrique), les tensions obtenues. (V. *EFFLUVIOTHÉRAPIE.*)

ÉTINCELLEMENT n. m. Etat d'un corps qui étincelle ou scintille ; scintillation : *L'étincellement des étoiles. Les panneaux en miroirs reflétaient l'étincellement de l'eau* (A. Daudet).

et in terra, premiers mots de la deuxième « distinction » du Gloria, la première étant réservée à l'officiant. Ils désignent le Gloria dans les messes complètes en musique depuis le XIV^e s., et dans de très nombreux fragments polyphoniques depuis la fin du XIII^e s.

ÉTOILEMENT [etjɔlmɑ̃] n. m. Etat des plantes privées de lumière et qui, de ce fait, ne forment pas de chlorophylle et allongent exagérément leurs entre-nœuds. (Les plantes étioilées sont longues, molles, d'un jaune très clair.) || Fig. Affaiblissement, dépérissement : *Ils [les bourgeois de Paris] prennent l'étiollement de leur âme pour de la civilisation et de la générosité* (Stendhal).

— Pathol. Chez l'homme, espèce d'anémie caractérisée par une décoloration de la peau et des muqueuses, sans amaigrissement notable, et qui paraît résulter à la fois de l'absence de lumière et de la respiration d'un air pur ou moins vicié ou appauvri en oxygène.

— ENCYCL. Bot. Quand une plante normalement verte se développe à l'abri de la lumière, il ne se forme pas de chlorophylle et la plante reste jaune (xanthophylle, carotène). On utilise ces propriétés d'allongement



étincelage (mécan.)



étincelles électriques

et de blanchissement à l'obscurité pour rendre certaines espèces plus propres à l'alimentation. C'est ainsi qu'en liant les salades ou en les recouvrant de pots à fleurs, on fait blanchir les feuilles intérieures, qui perdent leur âcreté; c'est encore ainsi que l'on cultive la chiorée en cave obscure, pour obtenir la barbe-de-capucin, et la chiorée witloof pour obtenir de l'endive.

ÉTIOLER v. tr. (origine obscure). Rendre grêle et décolorer en soustrayant à la lumière : *L'obscurité étiole les plantes.* || *Par anal.* Rendre pâle, chétif, par le défaut d'air ou de lumière : *L'air des villes étiole les enfants.* || *Fig.* Affaiblir, atrophier, rendre insignifiant : *C'était un fils étiole par un père homme d'esprit, comme Monseigneur par Louis XIV* (Stendhal).

— **S'ÉTIOLER** v. pr. Être, devenir chétif, pâle, faible : *Une plante qui s'étiole faute de soins. Dans le bien-être s'étiole toute vertu* (Gide).

ÉTIOLLES, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Corbeil-Essonnes), entre la Seine et la forêt de Sénart; 750 hab. (610 aggl.). Couvent de Dominicains. — Une fabrique de porcelaines à pâte tendre fut fondée à Etiolles en 1768. Sa marque est M. P., en monogramme (Monier et Pellevé).

ÉTILOGIE n. f. (gr. *aitia*, cause, et *logos*, discours). Science des causes.

— Méd. Partie de la science médicale qui recherche et étudie les causes des maladies.

— **ENCYCL.** Méd. *L'étiologie* comporte essentiellement la recherche de la cause active d'une maladie : agent physique (froid, chaleur, etc.), chimique (toxiques, caustiques, etc.) ou biologique (microbes, virus), mais aussi l'étude de toutes les causes prédisposantes (hérédité, sexe, âge, « terrain ») et des causes déclenchantes (état physiologique actuel, fatigue, insomnie, absence de défense ou facteur externe s'ajoutant à la cause principale).

Souvent la cause principale, l'agent de la maladie, n'agit que dans des circonstances particulières : ainsi le bacille de Koch, agent de la tuberculose, ne produit cette maladie que sur certains sujets et dans certaines conditions. L'étiologie a pour objet l'étude de l'ensemble des causes et conditions d'apparition des maladies ou affections.

ÉTILOGIQUE adj. Relatif à l'étiologie.

ÉTIQUE adj. (de *hectique*, du gr. *hektikos*, habituel). Maigre, décharné, d'une extrême maigreur : *Corps, visage étique. Cheval étique.* || *Par anal.* Petit, mesquin, pauvre : *Un alphabet en petites capitales étiques* (Nodier). *Des baraques étiques* (G. Duhamel).

ÉTIQUET n. m. Bâton fixe, servant à serrer la vis d'un pressoir.

— Pêch. Syn. de CARRELET ou ÉCHIQUIER.

ÉTIQUETAGE n. m. Action d'étiqueter : *L'étiquetage d'une plantation.*

— **ENCYCL.** Jard. *L'étiquetage* provisoire s'effectue au moyen d'étiquettes de bois sur lesquelles sont inscrits, au crayon ou à l'encre indélébile, les noms des plantes. Pour l'étiquetage permanent des collections (rosiers, jardins botaniques, arboretums), il faut employer des étiquettes résistant aux intempéries. Elles peuvent être métalliques (zinc, plomb, aluminium), émaillées ou non. Il existe différentes compositions d'encres inaltérables, mais le meilleur moyen est l'inscriptum en creux au moyen d'une presse imprimante.

ÉTIQUETER v. tr. (Se conj. comme *jeter*). Mettre une étiquette sur : *Étiqueter des*

sacs, des fioles. Une femme monta devant moi un escalier noir et raide, tenant une clef étiquetée à la main (Chateaubriand).

— *Fig.* Ranger sous l'étiquette d'un parti, d'une école : *Étiqueter un homme politique.* || Ranger, classer avec soin : *Étiqueter ses connaissances, ses idées, ses impressions.*

ÉTIQUETEUR, EUSE n. Personne qui pose des étiquettes.

◆ N. f. Technol. Machine à poser des étiquettes sur des bouteilles.

ÉTIQUETTE n. f. (de l'anc. verbe *estiquer*, attacher; du néerl. *stikken*). Marque fixée, fiche placée sur un objet pour en indiquer le contenu, le prix, la destination, etc. : *Étiquette de valise. Etiquette de qualité.* || — *Fig.* Désignation, indication qui classe une personne : *Tout homme dont le nom devient, à tort ou à bon droit, l'étiquette d'un système cesse de s'appartenir* (Renan). || Ordre de préséance (marqué à l'origine par une étiquette); cérémonial de cour; formes cérémonieuses, dans les relations de société : *Les lois de l'étiquette. Une certaine étiquette satisfera toujours et de la même façon que le silence d'un cloître, ceux qui cultivent un rêve personnel un peu intense* (Barres).

— Dr. anc. Petit écriteau que l'on plaçait sur les sacs à procès, et qui donnait des indications sommaires relatives à l'affaire. || *Juger sur l'étiquette du sac*, juger sans lire les pièces. || *Sur l'étiquette*, sans examen. || Placé remis à l'huissier, au commencement de l'audience, pour l'appel d'une affaire. || Affiche apposée par le sergent des criées à la porte des maisons que l'on avait saisies.

— Mus. Petite bande de papier ou de parchemin collée à l'intérieur du violon, sur le fond, et généralement visible de l'extérieur. (Elle porte le plus souvent le nom de l'auteur du violon, son adresse et l'année de fabrication.)

— Organ. *Étiquette de casier*, petite étiquette placée dans un magasin de stockage, sur le casier de chaque matière. (On y inscrit la désignation de la matière et les mouvements : entrées et sorties.)

— Pêch. Syn. de CARRELET ou ÉCHIQUIER. || Couteau à lame barbelée dont on se sert pour détacher les coquilles des rochers, ou tirer du sable les vers qui servent d'appât.

— **ENCYCL.** Hist. *L'étiquette de cour* fixe le cérémonial des cours princières, établit la hiérarchie des courtisans, des ambassadeurs, etc. Elle était rigoureuse et compliquée à la cour de Byzance, et, par imitation, chez les Latins d'Orient. Elle commença de se fixer en France vers le *xv^e s.*, grâce à Anne d'Autriche. Louis XIV en a très clairement exprimé les raisons : élever la personne royale, représentant l'Etat, très au-dessus de tout le monde, d'où l'importance très grande prise par le grand maître des cérémonies. L'étiquette compliquait quelquefois singulièrement l'existence à la Cour. Aussi, au temps de Louis XVI, la vit-on devenir moins rigide.

La cour d'Angleterre l'observe toujours dans son ancienne rigueur; il en fut de même en Espagne jusqu'en 1931. Dans les Etats despotiques de l'Orient, l'étiquette était traditionnellement tyrannique, et les ambassadeurs européens échappaient difficilement à la prostration devant le souverain. A l'opposé, dans les démocraties modernes, l'étiquette tend à s'atténuer considérablement, et à se réduire parfois à la simple politesse. Le protocole en constitue l'équivalent pour régler les relations entre représentants d'Etats différents.

ÉTIRABLE adj. Qui peut être étiré : *Le fer est très étirable à chaud.*

ÉTIRAGE n. m. Action d'étirer.

— Métall. Opération qui a pour objet d'amener une barre ou un tube de dimensions déterminées, par passage à froid à travers une filière, à une longueur plus grande et à une section plus réduite. (V. part. *encycl.*)

— Text. Opération destinée à réduire la section des rubans et mèches de fibres textiles durant la filature. (V. part. *encycl.*) || *Banc d'étirage*, machine utilisée pour l'étirage des matières textiles.

— Verr. Procédé de fabrication continue du verre à vitres, directement à partir du bain de verre fondu. (V. part. *encycl.*)

— **ENCYCL.** Métall. *L'étirage* s'applique à tous les corps suffisamment ductiles, et permet d'obtenir des sections de formes variées : rondes, carrées, hexagonales; on l'emploie surtout pour la fabrication des tubes sans soudure.

L'étirage comporte les opérations suivantes : un recuit à haute température (de 650 à 800 °C), qui a pour objet de préparer l'ébauche laminée en lui donnant une structure d'équilibre; un *décapage* à l'acide sulfurique ou à l'acide chlorhydrique, qui fait disparaître l'oxyde formé lors du recuit (si le recuit est effectué sous atmosphère contrôlée, le décapage peut être évité); un *grillage*, par dépôt électrolytique de cuivre; immersion dans un produit lubrifiant.

L'extrémité du tube ou de la barre est aplatie (pince ou soie) pour permettre à la mâchoire, qui l'entraînera à travers la filière, de la saisir. L'étirage commence. La filière, fixe sur le bâti, oblige la barre ou le tube à diminuer de section par passage dans un défilé à entrée tronconique. Dans le cas des tubes, un mandrin mobile ou fixe entraîne en même temps une diminution de l'épaisseur et un calibrage de l'intérieur.

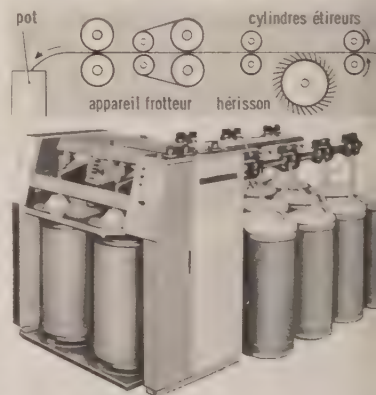
On utilise également des pousse-barres, constitués par un vérin placé en tête du banc devant les filières. Ils saisissent entre deux mors en forme de coin les barres dépourvues de soies et les poussent à travers la filière. Elles sont alors saisies de l'autre côté par les mors du chariot d'étirage.

Au sortir de la filière, les propriétés mécaniques du corps étiré sont modifiées. Il y a eu *écrouissage*. Si une forte diminution de section doit être obtenue, il est souvent nécessaire d'effectuer l'étirage en plusieurs passes avec recuits intermédiaires. Parfois, on termine le travail par une légère passe qui, en supprimant en partie l'action du dernier recuit, laisse au tube un écrouissage limité qui augmente sa résistance et sa rigidité.

Les métaux le plus couramment étirés sont le cuivre, l'acier extra-doux et l'acier doux. Les aciers mi-doux, demi-durs et durs sont réservés pour les pièces réclamant plus de résistance et soumises à des vibrations répétées (cadres de bicyclette, pièces d'automobile et d'aviation).

L'étirage se fait sur des machines horizontales (*bancs à étirer*), à bâti robuste et lourd (V. TRÉFILAGE.)

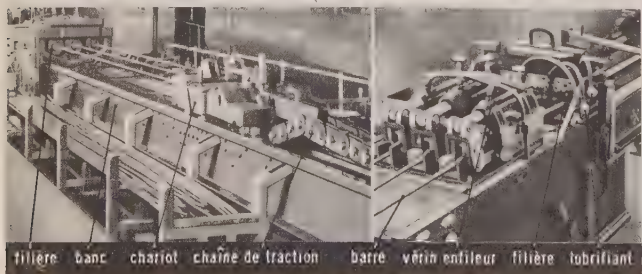
— Text. *L'étirage* s'effectue en faisant passer le ruban de fibres textiles qui y est



soumis entre deux paires de cylindres superposés et fortement pressés l'un contre l'autre : une paire de cylindres d'alimentation et une paire de cylindres délivreurs ou étireurs, la distance horizontale entre ces deux paires de cylindres étant légèrement supérieure à la longueur des fibres travaillées. Les cylindres étireurs sont animés d'une vitesse circumferentielle supérieure à celle des cylindres d'alimentation. Lorsqu'un ruban de fibres textiles est engagé dans un tel mécanisme, les fibres prenant les vitesses des cylindres avec lesquels elles sont en contact, glissent les unes par rapport aux autres, ce qui a pour résultat d'amincir la section du ruban à la sortie. Le rapport des vitesses des cylindres étireurs et des cylindres d'alimentation constitue le *taux d'étirage*. Dans la pratique, les fibres sont maintenues, pendant leur cheminement entre les organes d'étirage, par des cylindres

étirage

1. Banc à étirer
2. Vérins enfleureurs poussant, au début de l'opération, les barres à travers les filières



termédiaires, des barrettes aiguillées ou des lindres-hérissos garnis d'aiguilles, suivant matière travaillée. L'étréage se fait sur les machines dites « bancs d'étréage ». (V. FILAIRE.) Des dispositifs, connus sous le nom de *grands étréages*, ont permis d'augmenter dans de fortes proportions les taux d'étréage sur les métiers à filer et les bancs à broches. On désigne également l'opération d'étréage sous le nom de *laminage*. A signaler enfin la fabrication des textiles synthétiques comprend également une opération d'étréage qui se pratique sur des fils continus et qui pour objet de provoquer l'orientation des chaînes moléculaires.

— Verr. Dans l'*étréage du verre** à vitre, une amorce métallique est amenée au contact du bain en fusion et soulevée; elle entraîne une feuille de verre qui se solidifie et se refroidit progressivement avant d'être découpée. La largeur de la feuille (jusqu'à 1 m) et son épaisseur (de 1,8 à 16 mm) sont réglées par différents dispositifs selon les types procédés industriels (Fourcault, 1902; Abbey-Owens, 1905; Pittsburgh, 1926). La longueur varie à volonté puisque le ruban obtenu est continu.

ÉTIRE n. f. (déverbal de *étirer*). Outil de ferronnerie. || *Étire à blanchir*, lame trépanée à fil retourné, servant à finir le côté noir des cuirs au corroyage, ou bien à les fleurir. || *Étire à mettre au vent*, lame enroulée d'acier ou de cuivre fixée à un manche de bois, utilisée pour aplanir les cuirs et en effacer le grain et les rides avant les sécher.

ÉTIRÉ n. m. Barre métallique ou tube obtenus par étréage. (Comme conséquence de son mode de fabrication, les étrés ont des dimensions rigoureuses, ce qui permet de s'en employer sans usinage du profil [écrous, contre-écrous, tiges de commande, etc.].)

ÉTIREMENT n. m. Action de s'étirer les membres : *Il se leva, roidi de sa longue taille, et d'un étirement il brisa tous ses angles* (Colette). || Etat des traits tirés sur un visage : *Eline, sans répondre, restait distrait, absorbée, un étirement de souffrance de lassitude sur sa pâleur* (A. Daudet).

— Géol. Allongement et amincissement des roches et des fossiles, dus à des phénomènes tectoniques. (On connaît des trilobites, des ammonites, etc., nettement étrés. L'inégale conductibilité pour la chaleur de certains minéraux est aussi un indice d'étréement. Cet étréement peut aller jusqu'à la suppression des couches entières [plis étrés].)

TIRER v. tr. (de *tirer*). Allonger ou étendre par la traction : *Étirer des métaux, du cuir*. Allonger, en parlant du corps humain, des membres : *Étirer ses bras*. On l'avait déjà *étré sur le poteau pour recevoir les coups de fouet* (Renan).

— Géol. *Pli étré*, pli dans lequel un des bords au moins a été étré, et qui ne présente plus la succession complète des couches visibles généralement sur l'autre bord du pli. (Le flanc le plus étré est le *flanc inverse*. Quand l'étréement est considérable, on passe au pli-faillie.)

— Métall. *Étirer une barre, un tube*, etc., diminuer la section et augmenter la longueur par étréage. || *Banc à étrir*, machine servant pour l'étréage. (V. part. encycl.)

— Peauss. Travailler une peau avec l'étré. — Text. Pratiquer sur des rubans, des étoffes, une opération d'étréage.

— *S'étrirer* v. pr. Fam. Étendre ses membres pour leur rendre leur souplesse : *Un chat, aux chais s'étréant, bâillant, tâtent le grater sans confiance* (Colette).

— ENCYCL. Métall. Le *banc à étrir* comprend essentiellement un bâti, sur lequel, à une extrémité, est fixé le porte-filière qui reçoit la filière d'étréage. La soie de la barre étré, engagée dans le trou de la filière, est tirée de l'autre côté par les mâchoires d'un chariot roulant sur les longerons du banc et qui est entraîné par une chaîne Galle sans fin, mise en mouvement par une noix dentée.

ÉTIREUR, EUSE adj. Qui sert à étrir : *Alindre étireur*.

— N. Personne qui étré des métaux, des peaux, des matières textiles.

— N. f. Matér. Appareil permettant la fabrication, au moyen d'une filière, des briques de construction. (La machine est alimentée

par un propulseur, précédé d'un dispositif de désaération par le vide, et complétée par un appareil coupeur.)

ÉTISIE n. f. (de *étique*). Consommation, amaigrissement extrême : *Tomber en étisie*. (Vx.) [Contr. EMBONPOINT, OBÉSITÉ.]

ÉTIVAL-CLAIREFONTAINE, comm. des Vosges (arrond. de Saint-Dié), au N.-O. du bassin de Saint-Dié, sur la Valdange; 2 264 hab. (424 aggl.). Etival doit son origine à une abbaye de Prémontrés fondée au XII^e s. Belle église romane à trois nefs, remaniée au XIV^e s., mais endommagée au cours de la Seconde Guerre mondiale; portail de 1701. Papeterie.

ETIVE (LOCH), long fjord de la côte occidentale de l'Ecosse, qui forme l'estuaire de la rivière homonyme (Argyllshire).

ETNA, massif volcanique de Sicile, situé sur la côte nord-est de l'île, au N. de Catane; 3 295 m. L'Etna, le plus grand volcan actif de l'Europe, dresse sa masse imposante au-dessus de la mer Ionienne et des plaines littorales. Il a toujours été en activité : les Anciens y plaçaient les forges de Vulcain et des Cyclopes. Dans les derniers siècles, il présentait un paroxysme d'activité une fois tous les trois ans; après une période de calme, de 1928 à 1942, son activité a redoublé et a accusé une régularité frappante de 1943 à 1956. En 1950 et 1951, une éruption a duré trois cent soixante-douze jours et laissé un cratère large de 800 m; les coulées de laves descendirent jusqu'aux premiers villages et les détruisirent. En avril 1956, le volcan connut une activité particulièrement importante : pendant trois jours, les explosions se succédèrent au rythme de soixante à la minute, les flammes jaillirent jusqu'à 300 et 400 m de hauteur, et l'aspect du cratère fut complètement modifié : l'immense amphithéâtre terminal s'était comblé, l'ourlet du cratère s'était élevé de quelques mètres et un nouveau cône s'était formé au S.-O., augmentant l'altitude du volcan de 32 m; un million de mètres cubes de laves étaient sortis de la cheminée. En raison de cette activité constante, il est difficile de donner une idée précise de l'aspect du sommet proprement dit. Mais les versants du volcan offrent une grande variété de formes : la « Valle del Bove » est un immense cirque d'explosion; le versant occidental est un vaste champ de laves, mais le versant méridional présente une alternance de coulées de laves et de zones cultivées. C'est par ce versant que l'on atteint le sommet : une route monte jusqu'à 1 900 m d'altitude. A 2 943 m se trouve l'observatoire d'où l'on suit les manifestations de l'Etna. Dès que la fertilité et la sécurité l'autorisent, les pentes sont intensément cultivées. Mais on vit toujours dans la crainte que la montagne ne se réveille très sérieusement et ne détruise en quelques heures les ressources de nombreuses familles.

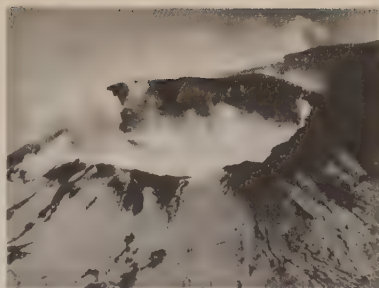
ETNA (L'), poème latin scientifique et philosophique, d'auteur inconnu : attribué à tort à Virgile, il a été peut-être écrit, sous le règne de Claude, par le poète Lucilius Junior. L'auteur célèbre l'Etna, et veut expliquer les causes de son éruption par l'action des vents comprimés dans les cavités terrestres, avec un grand souci de vérité scientifique et un dédain véhément pour les fables mythologiques.

Et nunc erudimini (mots lat. signif. *Et maintenant instruisez-vous*), abréviation courante d'un verset des Psaumes (II, 10), qui servit de texte à Bossuet pour l'Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre : *Et nunc reges intelligite; erudimini qui iudicatis terram*. Et maintenant, rois, comprenez; instruisez-vous, vous les juges de la terre.

ÉTOC n. m. (même étymol. que *estoc*). Mar. Tête de rocher; cime pointue qui apparaît à marée basse. (On dit aussi *ESTOC*.)

— Sylvic. V. *ESTOC*.

ÉTOFFE n. f. (anc. haut allem. **stopfōn*, rembourrer). Nom générique de tout tissu de soie, de laine, de coton, etc., servant à faire des vêtements ou des tentures d'ameublement. — Fig. Matière, élément, sujet (en parlant des choses) : *Roman qui manque d'étoffe*. || Ensemble des qualités, des aptitudes, de la personnalité : *Avoir l'étoffe d'un grand homme*. || *Avoir de l'étoffe*, montrer



L'ETNA : le cratère

les plus grandes qualités; faire preuve de valeur personnelle. || *Avoir l'étoffe d'un héros*, être capable d'une grande bravoure.

— Loc. *On n'a pas épargné ou on n'a pas plaint l'étoffe*, on a fourni plus que le nécessaire.

— Arm. Alliage de fer et d'acier, dont on se servait pour la fabrication des canons.

— Technol. Morceau d'acier commun, employé par les couteliers, les taillandiers, pour former les parties non tranchantes de leurs ouvrages. || Alliage d'étain et de plomb avec lequel sont faits les tuyaux d'orgue.

— **Étoffes** n. f. pl. Arts graph. Bénédicte que l'imprimeur prélève sur le papier et les fournitures diverses qu'il facture.

— ENCYCL. Arts décor. D'après les descriptions les plus anciennes, la décoration du temple de Jérusalem comportait des *étoffes* colorées, ornées de figures de chérubins. Les despotes asiatiques tenaient leur cour, sur les terrasses de leurs palais, dans des sortes de vastes tentes faites d'étoffes éclatantes. Parmi les cadeaux qu'Härrin al-Rachid envoya à Charlemagne figure un pavillon de lin fin, polychrome, et si vaste qu'il contenait, a-t-on dit, autant d'appartements qu'un palais. Une ambassade envoyée par Chilpéric à Constantinople en rapporta des étoffes précieuses, dont il orna sa résidence de Nogent-sur-Marne. Au XIII^e s., des étoffes revêtent les parois, entourent les lits et les chaises; bientôt, elles garnissent les meubles. La tenture prenait elle-même le nom de *chambre* : elle était de serge de Caen sur couleur de vert d'herbe, et brodée de cygnes blancs, en velours de vermeil brodé de bergers, brebis et herbages, etc. Ce luxe se continue au XVI^e s.; les lois somptuaires sont impuissantes contre ce déploiement de magnificences. Le damas à grands ramages, les velours se tendent sur les murs au temps de Louis XIV; les tapisseries au petit point, des demoiselles de Saint-Cyr, sèment dans l'ameublement les oiseaux, les fruits, les chinoïseries en colorations fortes, sur des fonds fréquemment jaunes. Sous Louis XV, les étoffes d'ameublement affectent des couleurs tranchées, qui ne soient pas éteintes par la dorure des bois. Sous Louis XVI prédominent les lampas à bandes longitudinales, fleurettes semées, médaillons. Sur la fin du règne, l'industrie des toiles peintes doit lutter avec les papiers peints, connus d'abord sous le nom de « tapisserie de papier ». Au XVIII^e s. s'organisa à Jouy l'industrie des étoffes imprimées, créée par Oberkampf. Au XIX^e s., des procédés mécaniques (métier Jacquard) ont été pratiquement substitués au travail à la main. Au début du XX^e s., les fleurs furent les principaux éléments décoratifs, avec de fortes oppositions de couleurs; les tons se sont adoucis, et le répertoire des formes décoratives s'est considérablement élargi (modèles par Raoul Dufy, Ruhlmann, Benedictus, Paule Marot). Les tissus décorés par impression dominent à cause de leur bon marché (toiles de Rambouillet, du Landy, de Tournon), ainsi que les étoffes en matière plastique.

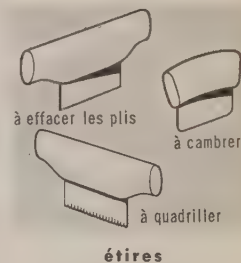
ÉTOFFÉ, E adj. Gras, replet; qui a des formes amples : *Après le Limousin, c'est la Normandie qui fournit les chevaux les plus étoffés*. — Fig. Qui a une matière abondante; développé, riche : *Un récit bien étoffé*. || Qui a de la force : *Voix bien étoffée*.

ÉTOFFEMENT n. m. Action d'étoffer; manière de disposer l'étoffe pour donner plus d'ampleur, plus d'allure aux vêtements.

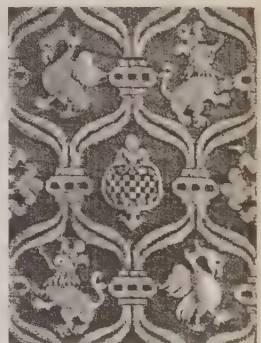
ÉTOFFER v. tr. Garnir d'étoffe : *Etoffer des fauteuils*. || Mettre plus ou moins d'étoffe



L'ETNA vu de Taormina



étoires



étouffe de Damas
Italie, XV^e s.
musée de Cluny

à : *Bien étoffer une robe, une tenture.* || Donner plus d'ampleur à une figure, à un buste, par un déploiement de draperies flottantes. || *Etoffer un paysage*, y introduire des personnages ou des animaux. || *Fig.* Rendre plus nourri, plus plein de faits; corser l'action de, enrichir : *Etoffer un roman, une pièce. Etoffer un personnage.*

— Art culin. Farcir une volaille ou un poisson avec un appareil quelconque. || *Etoffer la crème*, lui donner plus de volume en la fouettant et en la rendant moins liquide.

ÉTOILE n. f. (lat. *stella*). Astre doué d'un éclat propre, observable sous la forme d'un point lumineux. (V. part. *encycl.*, Astron.) || *Etoile filante*, v. MÉTÉORE. || Astre considéré comme influençant la destinée : *L'étoile qui préside à la naissance*; et, au fig., destinée, sort : *Etre né sous une bonne, une mauvaise étoile. Avoir foi en son étoile.* || Par anal. Fleur rayonnant autour d'un point (dans le verre notamment). || Rond-point où se réunissent plusieurs allées ou avenues : *La place de l'Etoile, à Paris.* || *L'étoile des braves*, la croix de la Légion d'honneur. || Par extens. et au fig. Personne qui brille d'un vif éclat par son talent, notamment au théâtre (s'applique surtout aux danseuses) : *C'est une étoile. Une étoile de cinéma.*

— Loc. div. Voir les étoiles en plein midi, recevoir un grand coup qui cause un éblouissement. || *A la belle étoile*, en plein air la nuit : *Loger, coucher, dormir à la belle étoile.* || *Avoir les deux étoiles, les trois étoiles*, être général de brigade, de division.

— ALLUS. LITTÉR. *Ver de terre amoureux d'une étoile*. C'est ainsi que le laquais Ruy Blas parle de lui-même dans la lettre d'amour qu'il ose écrire à la reine d'Espagne (Hugo, *Ruy Blas*, II, II). || *Le soleil est levé, retirez-vous étoiles*, vers de G. de Scudéry, à propos du succès de la comédie de Corneille *La Veuve* (1633).

— AÉRON. Moteur en étoile, moteur dont tous les cylindres sont disposés en étoile autour du carter.

— Archit. et Arts décor. Ornement à rayons pointus, sculpté (moultures romanes), peint ou gravé.

— Arm. *Etoile mobile*, instrument imaginé par Gribeauval et permettant de vérifier sur toute la longueur du canon l'exactitude du calibre d'une arme à feu. (L'étoile mobile permet la vérification du calibre à un centième de millimètre près.)

— Bot. *Etoile jaune*, nom usuel du gagea, ou ornithogale. || *Etoile d'argent*, nom usuel de l'edelweiss.

— Ch. de f. Plaque d'acier évidée selon une croix ou une étoile, légèrement bombée, et dont l'élasticité permet de maintenir le serrage des boulons d'appareils de voie, de longrines, de ponts, etc., lorsqu'on l'interpose entre l'écrou et la pièce à serrer. || Ensemble de lignes rayonnant autour d'une gare : *L'étoile de Mortagne.*

— Chorégr. Le plus haut échelon dans la hiérarchie du corps de ballet de l'Opéra de Paris. (Ce titre, naguère réservé aux danseuses, est officiellement attribué aujourd'hui aussi aux danseurs du même théâtre.) || Par extens. Ballerine de rang et de classe internationaux.

— Coiff. Extrémité d'une tresse de cheveux. — Electr. *Montage en étoile*, manière de grouper plusieurs circuits parcourus par des courants polyphasés, consistant à relier à

un point commun l'une des extrémités des divers enroulements ou appareils correspondant à chaque phase, les autres extrémités étant reliées aux différents fils du réseau. (Le point commun s'appelle *point neutre*. Lorsque trois circuits parcourus par des courants triphasés sont montés en étoile, la différence de potentiel entre deux extrémités quelconques de l'étoile est égale à $\sqrt{3}$ fois celle qui existe entre le point neutre et l'une quelconque de ces extrémités.)

— Fr.-maçonn. *Etoile flamboyante*, étoile à cinq branches, comportant des rayons lumineux dans l'intervalle des pointes, et la lettre G au centre de l'étoile.

— Hérald. Meuble de l'écu, qui est une étoile à cinq rais, dont le rais supérieur est dirigé vers le chef. (Quand un des rais est dans la direction de la pointe, l'étoile est dite *versée*. Si elle a plus de cinq rais, il faut la blasonner; si l'un des rais est plus long, on dit l'étoile *caudée*; une étoile à six rais percée est une molette d'éperon.) [V. pl. HÉRALDIQUE, 120 à 122.]

— Hist. *Etoile jaune*, signe distinctif dont le port fut rendu, par les Allemands, obligatoire aux juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

— Imprim. Chacun des astérisques qui remplacent les lettres supprimées dans un mot que l'on a écrit en abrégé. || *Fam. Monsieur, Madame trois étoiles, de trois étoiles*, personnage qu'on ne veut ou qu'on ne peut pas nommer, ce qui s'exprime, en typographie, par la lettre M suivie de trois astérisques (M***).

— Invert. *Etoile de mer*, nom usuel des astéries.

— Joaill. Chacune des huit facettes triangulaires qui délimitent la table d'une pierre de bijouterie, et plus particulièrement d'un brillant.

— Math. Polygone souvent régulier, comportant des angles rentrants. (Syn. de POLYGONE ÉTOILÉ.)

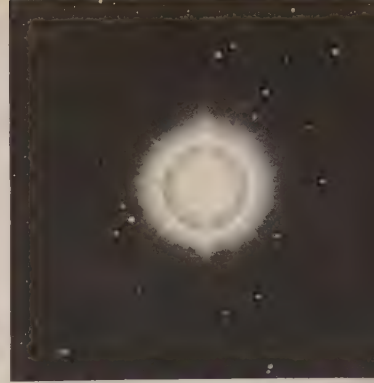
— Mil. Insigne de grade des officiers généraux et assimilés des forces armées françaises. (V. part. *encycl.*) || *Etoile rouge*, insigne adopté par l'armée soviétique dès avril 1918, et porté sur la vareuse, la coiffure et le manteau. (L'étoile rouge soviétique était, au début, surchargée d'un marteau et d'une charue, qui fut remplacée, en 1922, par une faucille.)

— Pyrotechn. Artifice de garniture*, constitué par de petits agglomérats de composition pyrotechnique éclairante.

— Relig. *Etoile de la mer*, invocation des litanies de la Sainte Vierge, et nom donné, surtout par les marins, à la Vierge.

— Zootechn. Marque blanche que certains chevaux et certains bœufs, à robe de couleur foncée, portent sur le front.

— ENCYCL. Astron. Malgré la distinction populaire que l'on fait entre les *étoiles* et le Soleil, celui-ci est cependant une étoile et, même, une étoile « moyenne » dans toutes ses caractéristiques (dimensions, masse, densité, température superficielle et interne, rapidité d'évolution, activité, etc.). En revanche, une distinction doit être formellement établie entre le Soleil et les astres du système solaire (planètes* et leurs satellites*, comètes*, météorites*, etc.), qui ne font que réfléchir le rayonnement solaire et ont des diamètres apparents sensibles. Les étoiles perceptibles à l'œil nu ou avec un

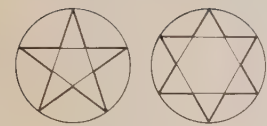


photographie d'étoile très brillante

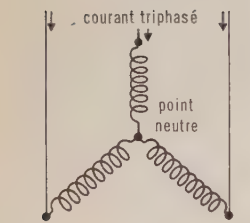
instrument d'optique de moyenne puissance appartient, comme le Soleil, à un univers bien délimité, la Galaxie*, qui, du fait de sa forme de disque aplati, apparaît comme une traînée lumineuse résolvable en des millions d'étoiles, la Voie* lactée. Des instruments plus puissants nous permettent d'apercevoir d'autres galaxies*, qui, malgré une certaine diversité, ont, dans l'ensemble, les mêmes caractéristiques que celles de notre propre Galaxie.

● *Images stellaires.* Les images que l'on obtient des étoiles sont ponctuelles et c'est n'est que par des procédés interférométriques* extraordinairement délicats que l'on a pu faire apparaître, pour certaines d'entre elles, des indications concernant leurs dimensions propres. Cependant, les images photographiques des étoiles, surtout pour les plus brillantes, sont loin d'être ponctuelles, à cause d'un phénomène d'irradiation dans l'émulsion de la plaque photographique (le temps de pose de la plaque étant réglé pour faire apparaître les images d'étoiles faibles). Les images photographiques d'étoiles très brillantes présentent même des rayons lumineux en croix, qui sont introduits par des réflexions parasites à l'intérieur de l'instrument, ou par des halos, qui sont introduits par la réflexion de la lumière sur la face arrière de la plaque photographique. Les images obtenues visuellement sont donc même entourées par des anneaux de diffraction. Si, au lieu d'utiliser des plaques ordinaires, on utilise des plaques sensibilisées pour le rayonnement infrarouge, on voit apparaître sur le cliché une quantité considérable d'étoiles qui restaient invisibles dans le premier cas. Il s'agit d'étoiles qui ne sont pas assez chaudes pour que leur rayonnement soit visible dans les conditions habituelles. On ne peut donc voir habituellement qu'une faible partie des étoiles qui existent dans l'Univers. Une quantité considérable d'entre elles sont, en outre, rendues invisibles par l'absorption produite par la matière diffuse qui remplit les espaces interstellaires.

● *Eclats stellaires.* *Magnitudes.* Les étoiles sont rangées par éclats apparents décroissants, d'après une échelle choisie arbitrairement, mais qui tient compte, dans son ensemble, d'une première classification établie par Hipparque*, cent trente ans avant J.-C. Les étoiles se trouvent ainsi rangées (pour une raison historique) suivant les termes d'une progression géométrique de raison $k = 2,512$ ($\log k = 0,4$). On définit de cette sorte une échelle dite « des magnitudes », dont le zéro a été choisi pour correspondre, en moyenne, à de très nombreuses observations, datant de la seconde moitié du XIX^e s. Cette échelle conduit à affecter des magnitudes légèrement négatives aux étoiles les plus brillantes connues, mais ce ne présente aucun inconvénient. On distingue, suivant le procédé utilisé pour la détermination des magnitudes, des *visuals*, *photographiques*, *photovisuelles*, *photo-électriques*, *radiométriques*. Chacune d'elles correspond une plus ou moins grande sensibilité à telles ou telles radiations provenant de l'étoile, et les nombres différents obtenus pour ces valeurs caractérisent tel ou tel type d'étoile. En particu-

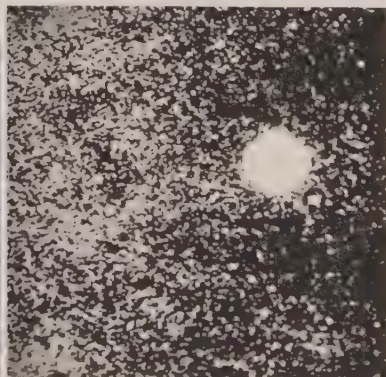


étoiles (math.)



montage en étoile (électr.)

une même région du ciel photographiée à gauche, en lumière bleue, sur plaque photographique ordinaire à droite, sur plaque photographique sensibilisée à l'infrarouge



Indice de couleur* d'une étoile (différence entre la magnitude photographique et la magnitude visuelle), toujours mesurable, supplée fréquemment à l'identification du type spectral des étoiles très faibles. La **magnitude absolue M** d'une étoile correspond à la valeur qu'aurait la magnitude apparente si l'étoile se trouvait transportée à une distance standard de 10 parsecs*. La différence des deux valeurs est évidemment l'indice de la distance réelle de l'étoile. La détermination des distances stellaires (problème essentiel de l'astronomie) revient donc à **apprécier la magnitude absolue d'une étoile** (par comparaison spectrale ou autre avec d'autres étoiles connues) et à **mesurer sa magnitude apparente**.

Les magnitudes visuelles des vingt étoiles les plus brillantes du ciel sont les suivantes :

NOMS	MAGNITUDE VISUELLE
α Grand Chien (<i>Sirius</i>).....	- 1,6
α Carène (<i>Canopus</i>).....	- 0,9
α Centaure (<i>Rigel Kentarus</i>).....	+ 0,1
α Orion (<i>Bételgeuse</i>) [magnitude variable].....	+ 0,1
α Lyre (<i>Véga</i>).....	+ 0,1
α Cocher (<i>la Chèvre</i>).....	+ 0,2
α Bouvier (<i>Arcturus</i>).....	+ 0,2
β Orion (<i>Rigel</i>).....	+ 0,3
α Petit Chien (<i>Procyon</i>).....	+ 0,5
α Éridan (<i>Achernar</i>).....	+ 0,6
β Centaure (<i>Agénia</i>).....	+ 0,9
α Aigle (<i>Altair</i>).....	+ 0,9
α Croix du Sud.....	+ 1,1
α Taureau (<i>Aldébaran</i>).....	+ 1,1
β Gémeaux (<i>Pollux</i>).....	+ 1,2
α Vierge (<i>l'Épi</i>).....	+ 1,2
α Scorpion (<i>Antarès</i>).....	+ 1,2
α Poisson austral (<i>Fomalhaut</i>).....	+ 1,3
α Cygne (<i>Deneb</i>).....	+ 1,3
α Lion (<i>Régulus</i>).....	+ 1,3

Les autres étoiles visibles à l'œil nu se répartissent ainsi, en nombre :

Etoiles de magnitude 2.....	53
Etoiles de magnitude 3.....	157
Etoiles de magnitude 4.....	506
Etoiles de magnitude 5.....	1740
Etoiles de magnitude 6.....	5170

● **Catalogues d'étoiles.** La position d'une étoile étant bien définie, dans le ciel, par ses deux coordonnées, on a pu former des recueils, dits **catalogues**, contenant les coordonnées d'étoiles bien observées, avec leurs grandeurs stellaires et toute autre caractéristique utile.

La première liste systématique d'étoiles fut dressée par Hipparque (130 av. J.-C.), dont les travaux nous ont été conservés par Ptolémée dans son *Almageste*. Ce catalogue, qui renferme 1 022 étoiles, a servi de base à de nombreuses listes postérieures, poursuivies par Ulugh-Beigh, Tycho Brahé (1602), qui donne 777 étoiles, Hevelius, J. Bayer (1603), qui en ajoute 500 et apporte des modifications importantes pour la pratique de l'astronomie sidérale, Halley, Flamsteed, Lacaille, Le Monnier, Bode, J. Herschell, J.-B. Gould, Lalande, dont le catalogue, renfermant 47 390 étoiles, a servi de base à la constitution de celui de l'Observatoire de Paris. Citons encore le catalogue d'Argelander, les cartes éclipitiques de Chacornac, etc., et, surtout, la carte photographique du ciel, œuvre internationale entreprise sous l'inspiration de l'amiral Mouchez.

● **Constellations.** Les étoiles sont classées, dans le ciel*, par constellations*, dont les appellations sont très anciennes, mais qui ont, de nos jours, des délimitations scientifiques.

● **Mouvements propres.** Des mesures répétées à des intervalles de temps assez longs ont fait apparaître des petits déplacements **systématiques** des étoiles, que l'on appelle leurs « **mouvements propres** ». L'étude générale de tous ces mouvements particuliers a permis de mettre en évidence une rotation d'ensemble de la Galaxie. Dans cette rotation, qui est de nature képlérienne, mais irrégulière, le Soleil effectue un mouvement de révolution autour du bulbe central galactique en deux cent vingt millions d'années environ, soit avec une vitesse angulaire de 0",005 5 par an et, compte tenu de sa distance au centre, avec une vitesse linéaire de l'ordre de 216 km/s, dans une direction perpendiculaire à celle de la constellation du

Sagittaire, qui est celle du centre de la Galaxie. Mais il ne s'agit pas d'un mouvement circulaire régulier, et, en fait, le Soleil a, par rapport aux étoiles de son voisinage, un mouvement **différentiel** qui le fait se déplacer en apparence avec une vitesse de 19 km/s, vers un point du ciel nommé l'**apex*** solaire, assez voisin de l'étoile Véga. Outre les mouvements propres en coordonnées, des mesures de déplacements de raies spectrales permettent de connaître avec précision (et cette fois-ci directement en kilomètres par seconde) les **vitesse radiales*** des étoiles par application du principe de Doppler-Fizeau. Ce sont ces vitesses radiales qui ont permis d'apprécier la vitesse de 19 km/s dont il est question ci-dessus.

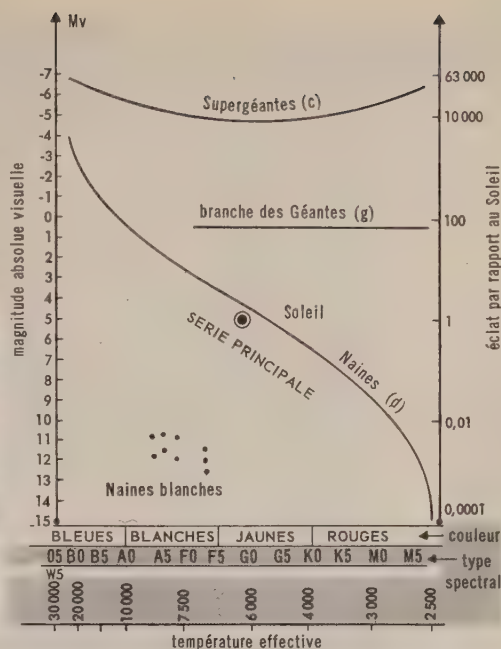
● **Parallaxes stellaires.** Certains mouvements propres stellaires font apparaître une partie systématique ayant pour période exactement une année, introduite par le déplacement de l'observateur terrestre sur sa trajectoire autour du Soleil de 300 millions de kilomètres de diamètre. L'amplitude du mouvement ainsi constaté donne **directement** la distance de l'étoile. Par conséquent, sa magnitude absolue, d'où l'on pourra déduire, par comparaison, celles d'autres étoiles de même type, deviendra également connue. On appelle « **parallaxe*** » de l'étoile, l'angle sous lequel le demi-grand axe de l'orbite terrestre serait vu de l'étoile sous un angle normal. C'est, par définition, l'inverse de la distance mesurée en parsecs. Le nombre des étoiles dont les parallaxes ont été mesurées directement est de 10 000 environ. Aucune de ces parallaxes n'atteint 1".

● **Spectres stellaires.** Les spectres stellaires comportent toujours un fond coloré continu (émis par la partie centrale de l'étoile), sur lequel apparaissent, en surimpression, des raies presque toujours obscures (quelques-unes peuvent être lumineuses), produites par l'atmosphère gazeuse superficielle de l'étoile. (V. PHOTOSPHÈRE ET CHROMOSPHÈRE.) L'étude de chaque raie (largeur, profondeur, intensité) a permis de connaître, au prix de très nombreuses difficultés, la **composition chimique** des atmosphères stellaires, pratiquement identique pour toutes les étoiles. La constitution en masses est de :

76 p. 100 d'hydrogène ;
23 p. 100 d'hélium ;

1 p. 100 de tous les autres corps.

Les proportions en nombre d'atomes sont évidemment différentes : pour 1 000 000 d'atomes d'hydrogène, on a environ 90 000



atomes d'hélium et, par exemple, 400 atomes de calcium. Cependant, les raies de l'hydrogène ne prédominent que dans un type particulier d'étoiles, parce que celles de ces raies que nous sommes susceptibles d'observer dans nos conditions d'observation sont de production très difficile.

● **Types spectraux des étoiles.** De l'identité de la constitution chimique des étoiles et de la diversité des spectres observés, on peut conclure que la connaissance des spectres stellaires permet de déterminer certaines des conditions qui régissent dans les étoiles (températures superficielles et densités, en particulier). Par classification des spectres, on a pu arriver à une classification des étoiles en **types spectraux** continus, correspondant, en gros, à des températures superficielles (photosphériques) allant de 35 000 °K à 2 500 °K environ. Les types spectraux actuellement

étoiles naines et géantes
diagramme
de Hertzsprung-Russell

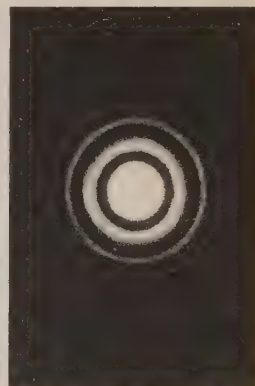
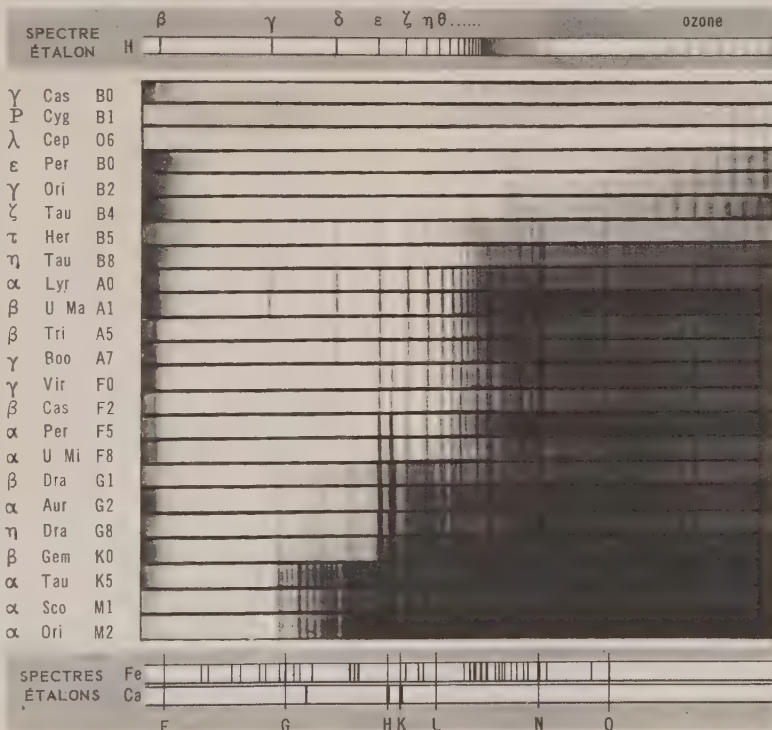


image d'une étoile
très brillante
(anneaux de diffraction)



série de spectres stellaires
couvrant la région violette
et ultraviolette

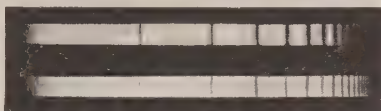


la série de Balmer de l'hydrogène dans le spectre de Véga

admis sont désignés par les lettres W, O, B, A, F, G, K, M, chaque catégorie étant elle-même subdivisée en dix sous-catégories allant de 0 à 9. Ainsi, Bételgeuse est de type M 0, Rigel de type B 8, Aldébaran de type K 5, le Soleil de type G 5, etc. Il faut y ajouter trois types, en réalité très peu fréquents, existant dans les étoiles les moins chaudes et catalogués : R, N et S.

● **Etoiles naines et géantes.** En classant les étoiles de distances connues à la fois par type spectral et par magnitudes absolues, Hertzsprung* et Russell* ont mis en évidence un classement bidimensionnel des étoiles, connu sous le nom de *diagramme de Hertzsprung-Russell* (1905-1914), qui permet de ranger les étoiles suivant différentes classes de luminosité :

- les étoiles de la série principale, dont les étoiles les moins brillantes sont désignées sous le nom de *naines* ;
- des étoiles géantes (à partir du type spectral F 0) ;
- des étoiles supergéantes, dont les magnitudes absolues sont comprises entre (— 5)



et (— 7) et qui sont des supergéantes non seulement par leur luminosité intrinsèque, mais également par leurs dimensions, auxquelles correspondent des valeurs extrêmement faibles de la densité moyenne, qui peut être 60 millions de fois moindre que la densité du Soleil, qui est 1,41. Par la suite, ce graphique a été perfectionné. De nouvelles classes d'étoiles ont été découvertes, en particulier les *naines blanches*, dont la densité moyenne peut atteindre les valeurs fantastiques de 100 000 et même 1 000 000 par rapport à l'eau. Dans de tels astres, la matière est entièrement *dégénérée* : noyaux et électrons des atomes sont entassés pêle-mêle, et 1 dm³ de matière arrive à y avoir une masse de 100. En outre,

les traits mêmes du diagramme se sont affinés au fur et à mesure que se précisaient les valeurs de mieux en mieux connues des magnitudes absolues. Dans le *diagramme de Morgan*, qui perfectionne celui de Hertzsprung-Russell, l'épaisseur de chaque trait doit être considérée, à l'heure actuelle, comme ayant au maximum une demi-magnitude d'épaisseur. Ces résultats s'améliorent d'année en année.

● **Distances des étoiles d'après la connaissance de leurs spectres.** Se référant à toute une série de critères, les spécialistes de la spectrographie stellaire arrivent, de nos jours, à discerner, sans ambiguïté, à la fois le type spectral et la classe de luminosité d'une étoile, dont le spectre est suffisamment détaillé pour pouvoir être analysé avec quelques détails.

Le diagramme de Morgan donne alors la magnitude absolue de cette étoile (à une demi-unité près au moins), d'où l'on déduit sa distance (à 10 p. 100 près en moyenne), et les précisions atteintes vont en s'améliorant d'année en année. On dit, en astronomie, que l'on a ainsi déterminé la *parallaxe spectroscopique* de ces étoiles, opération qui est évidemment, dans la pratique, infiniment plus complexe que les procédés très schématiques qui viennent d'être indiqués.

● **Masses des étoiles.** Il existe dans l'espace un très grand nombre d'étoiles multiples, et plus spécialement d'étoiles doubles* qui gravitent l'une et l'autre autour de leur centre de gravité commun. En admettant que ce mouvement s'effectue suivant la loi de Kepler et que la constante de la gravitation est bien une constante universelle, on arrive à déterminer les masses de chacune des deux étoiles composantes d'un couple, en fonction de la masse du Soleil (bien connue) prise pour unité. Cette étude, très délicate, peut se faire par des mesures optiques simples, des mesures spectrographiques, ou encore photométriques. Le résultat auquel on est arrivé est une *quasi-identité de toutes les masses stellaires*. Celles-ci ne varient que de 1/2 à 20 par rapport à la masse du Soleil, alors que les luminosités intrinsèques varient de 1 à 100 milliards, et les densités de 1 à 100 millions au moins d'une étoile à une autre. Il revient au même de dire que les étoiles, qui se forment par condensation de matière interstellaire, ne peuvent pas dépasser une *masse critique*, voisine de celle du Soleil, au-delà de laquelle elles deviendraient instables.

● **Etoiles d'éclats variables. Céphéides.** Un très grand nombre d'étoiles ont des éclats variables, les uns de façon très régulière, les autres de façon irrégulière. Les premières, dont le type est l'étoile δ Céphée (d'où leur nom de *céphéides**), présentent, en astronomie, un extraordinaire intérêt depuis que l'on a découvert que la *période* de leur variation d'éclat était fonction de leur magnitude absolue. L'observation (facile) de la période aboutit à la connaissance de leurs distances.

● **Autres étoiles variables. Novae. Supernovae.** Certaines étoiles subissent parfois une élévation brusque et considérable de luminosité, se traduisant par un gain de magnitude de l'ordre de 12 unités et même, en certains cas, de l'ordre de 22 unités. Bien que cette appellation ait été reconnue par la suite entièrement inexacte (car il ne s'agit pas d'étoiles nouvelles, comme on l'a cru longtemps), on dit que l'on a affaire soit à une *nova**, soit à une *supernova**.

● **Températures photosphériques des étoiles.** Le Soleil mis à part, les températures photosphériques des étoiles ne peuvent être déduites que de leur rayonnement global, en comparant les résultats obtenus avec des procédés de sensibilités différentes, et en admettant que les étoiles rayonnent à la façon des corps désignés, en physique, sous le nom de *corps noirs**. On a ainsi obtenu des températures photosphériques allant de 35 000 °K à 2 500 °K, lorsqu'on passe du type spectral W au type spectral M 9. Mais on obtient des résultats sensiblement différents à l'intérieur d'un même type spectral, suivant qu'il s'agit de géantes ou de naines. Pour les étoiles de type G 0, par exemple, les températures sont de 6 000 °K pour les naines et 5 200 °K seulement pour les géantes. Pour ces dernières, dans lesquelles la pression est beaucoup moins grande, on peut

arriver à un même degré de l'ionisation des atomes pour une valeur moins grande de la température.

● **Dimensions des étoiles.** Ces dimensions ne sont directement mesurables que pour un nombre infime d'étoiles très brillantes et encore par un procédé interférométrique (Michelson) d'emploi extrêmement délicat. Pour les autres étoiles, le diamètre *angulaire* peut se déduire de la connaissance de la température photosphérique, déterminée comme il vient d'être dit, et de la valeur de la *magnitude radiométrique* directement mesurée. Chaque fois qu'il s'agit d'étoiles de distances connues, on peut en déduire le diamètre métrique. On a ainsi obtenu, en passant pour unité le diamètre du Soleil, le rapport de 460 pour l'étoile supergante Bételgeuse, et de 30 pour l'étoile géante Arcturus : le rapport des *volumes* est respectivement, pour ces deux cas, de 100 millions et 27 000.

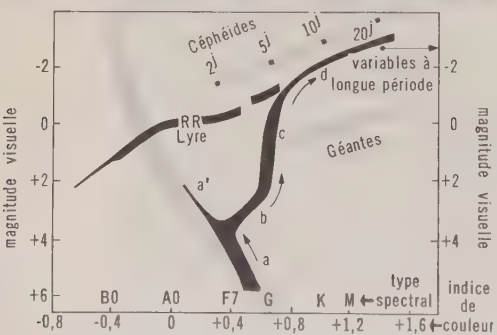
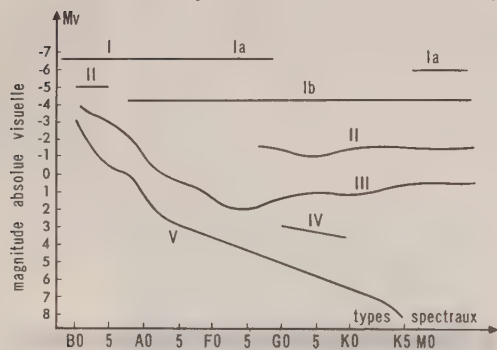
● **Intérieur des étoiles.** La physique interne des étoiles a été étudiée en posant les équations d'équilibre d'une masse énorme de gaz reposant en somme sur elle-même. Ce gaz est, comme nous l'avons dit, composé pour 76 p. 100 par de l'hydrogène et 23 p. 100 par de l'hélium, les autres corps n'entrant que pour 1 p. 100 dans le total. Pour qu'il y ait équilibre, il faut que la température interne soit extrêmement élevée, de telle sorte que l'agitation thermique des particules gazeuses, qui crée la *pression gazeuse*, puisse équilibrer la *pression de gravitation*. Un troisième élément s'introduit d'ailleurs dans ces équations d'équilibre, c'est la *pression de radiation*, qui croît avec la puissance quatrième de la température. Comme cette dernière est fonction de la *masse*, on voit apparaître l'existence d'une *masse limite* pour les étoiles, valeur au-delà de laquelle une étoile cesse d'être en équilibre. La résolution (mathématiquement très difficile) de ces équations d'équilibre permet de calculer d'une façon assez précise les valeurs centrales extrêmes de la température, de la pression et de la densité, ainsi que les *valeurs moyennes* de ces différents éléments. En ce qui concerne le Soleil, dont tous les autres éléments sont connus avec précision, on obtient, pour la région centrale : 14 millions de degrés pour la température, 9 millions d'atmosphères pour la pression, 75 pour la densité.

La densité *moyenne* du Soleil est seulement de 1,41.

● **Origine de l'énergie stellaire.** Cette origine ne peut être recherchée que dans des réactions *thermonucléaires*, rendues possibles par les températures extrêmement élevées qui règnent à l'intérieur des étoiles et vraisemblablement amorcées par l'énergie de contraction au moment de la formation des étoiles. Le physicien Bethe* a étudié en détail les conditions de production d'un *cycle fermé* de réactions, dans lequel le carbone joue un rôle de catalyseur, cycle au bout duquel les atomes d'hydrogène se trouvent agglomérés en atomes d'hélium avec annihilation au passage des atomes de lithium, de béryllium et de bore, qui sont les premiers éléments du tableau général de Mendeleïev*. Les étoiles fonctionneraient ainsi à la façon de gigantesques usines dans lesquelles l'hydrogène, élément fondamental de l'Univers, se transformerait progressivement en hélium. Ce dernier ne peut être détruit dans les conditions régnant à l'intérieur des étoiles (il y faudrait des milliards de degrés) et fonctionne ainsi comme un scorie de la réaction. Ces réactions connues des astronomes depuis 1940, sont remplacées, pour des étoiles comme le Soleil (et moins chaudes), par des réactions plus simples, comprenant la création d'atomes de deutérium, se combinant deux à deux pour aboutir à la formation d'hélium. La possibilité de ces dernières réactions n'a été reconnue que plus récemment (Schatzman 1950).

Ces réactions ne sont pas différentes de celles qui sont prévues pour la bombe à hydrogène.

● **Existence de deux populations stellaires différentes.** Les progrès les plus récents de l'astronomie ont mis en évidence l'existence de deux populations distinctes parmi les étoiles de la Galaxie. Les étoiles, comme le Soleil et la majorité de celles qui nous



en gris, le diagramme de la population I (avec ses Céphéides)
en noir, le diagramme de la population II (avec ses RR Lyre)

entourent, sont relativement récentes. Elles se sont formées en partant de la matière galactique diffuse. Certaines continuent encore à se former et sont relativement jeunes (les supergéantes bleues, par exemple). On les rencontre seulement entre les spirales des galaxies, y compris notre Galaxie. Les céphéides typiques (à moyenne et longue période) font partie de cette population. Au contraire, la population stellaire primitive de l'Univers est constituée par ce que l'on a appelé la *population II*, dont les géantes et supergéantes initiales ont disparu, ainsi que certaines étoiles anormalement massives de la série principale. Les *amas globulaires** et les céphéides à très courte période (RR *Lyrae*) font partie de cette population II, et suivent un diagramme différent de celui de Russell. Ces deux populations diffèrent par de nombreux caractères et, en particulier, par des caractères cinématiques : les étoiles de la population II ne participent pas de la même façon que la population I au mouvement de rotation de la Galaxie. Elles en diffèrent également du point de vue de la composition chimique, les étoiles anciennes de la population II étant, en particulier, dix fois plus pauvres en métaux que les étoiles plus récentes de la population I. (→ *Bibliob.*)

— Mil. *L'étoile* à cinq branches, symbole de la perfection, selon Pythagore, était portée, au XVIII^e s., sur les épaulettes par les princes qui, ayant le grade de maréchal de camp ou de lieutenants généraux, commandaient cependant le régiment dont ils étaient propriétaires. Par imitation, les étoiles furent adoptées, sous la 1^{re} République, comme insigne de grade par les généraux*, et devinrent réglementaires en 1803. Elles sont aujourd'hui portées sur les manches (ou sur les pattes d'épaule) et sur la coiffure des officiers généraux des trois armées. (V. *GRADE.*)

ÉTOILE (L'), comm. de la Somme (arrond. d'Amiens), en Picardie, dans les marais de la Somme; 1 689 hab. Camp antique sur la hauteur voisine. Tissage du jute.

Étoile (ARC DE TRIOMPHE DE L'). V. *ARC de triomphe.*

ÉTOILE (CHAÎNE DE L'), massif calcaire de Provence (Bouches-du-Rhône) s'étendant au N. et au N.-E. de Marseille, entre la vallée de l'Huveaune, à l'E., et la dépression suivie par les routes et la voie ferrée d'Aix, à l'O.; 710 m à la *Croix de Garlaban*, 670 m au *Pilon du Roi*. Le sommet de la *Grande Étoile* (579 m) porte une tour de relais de faisceaux hertziens.

Étoile (ORDRE DE L'), nom donné à un grand nombre d'ordres de chevalerie ayant pris l'étoile pour insigne : *Etoiles africaine**, d'Anjouan*, des Comores*, d'Éthiopie*, des Indes*, de Karageorges*, polaire*, de Roumanie*, etc.

Étoile (ORDRE DE L'), l'un des premiers ordres de chevalerie français, fondé par Jean II le Bon, à Saint-Ouen, en 1351. Les chevaliers portaient un manteau de damas blanc avec une étoile d'or à cinq pointes et trois chaînes d'or émaillées de blanc et de rouge. Sa devise, *Monstrant regibus astra viam* (Les astres montrent la route aux rois), évoque les Mages de l'Écriture sainte. (On l'appelle aussi *ORDRE DE NOTRE-DAME DE LA NOBLE MAISON.*)

Étoile d'or de l'Union soviétique. V. *Héros de l'Union soviétique.*

Étoiles (ORDRE DES Trois-), ordre de chevalerie letton, institué en 1924 et conféré pour services civils et militaires. Cinq classes. Insigne : croix émaillée blanc bordée d'or, et portant un médaillon bleu de trois étoiles, encadré d'un cartouche et chargé de la devise *Per aspera ad astra* (Par les difficultés vers les astres). Ruban bleu clair bordé d'or.

Étoile (PLACE DE L'), carrefour de l'ouest de Paris, formé par la réunion de douze avenues et au centre duquel s'élève l'Arc* de triomphe élevé de 1806 à 1836. La place de l'Étoile est bordée de pavillons de la fin du second Empire, dus à Jacques Hittorff; elle est située au centre de quartiers de résidence (avenues de la Grande-Armée, Foch, Victor-Hugo, Kléber) ou commerciaux (Champs-Élysées, avenue de Wagram).

Étoile noire du Bénin (ORDRE DE L'), ordre fondé en 1889, par le roi Toffa, à Porto Novo, réorganisé en 1892, après l'accession de Toffa au trône du Dahomey, et devenu, en 1896, ordre colonial français. (V. *OUTRE-MER [ordres de la France d']*.) Destiné à récompenser l'activité mise au service de l'influence française en Afrique et dans le monde, l'ordre de l'Étoile noire occupe le deuxième rang des décorations civiles françaises (après la Légion d'honneur). Cinq grades (grand-croix, commandeur avec plaque, commandeur, officier, chevalier). Ruban moiré bleu clair. (V. pl. hors texte DÉCORATION.)

Étoile de Séville (L') [*La Estrella de Sevilla*], comédie attribuée à Lope de Vega (v. 1617). Estrella Tavera, fiancée à don Ortiz de Las Ruellas, a eu le malheur de plaire au roi don Sanche le Brave, qui met tout en œuvre pour la séduire, et s'introduit par ruse dans sa chambre : il y rencontre le frère de la jeune fille, Bustos Tavera, qui se jette sur lui, l'épée haute. Au bruit de la lutte, des serviteurs accourent, et, dans le tumulte, don Sanche parvient à s'échapper. Mais il veut se venger d'un tel affront, fait venir don Ortiz, et lui enjoint de provoquer en duel Bustos, dont il a, dit-il, reçu une sanglante injure. Don Ortiz obéit et tue Bustos. Mais, désormais, le bonheur de don Ortiz est brisé : Estrella aura beau lui pardonner le meurtre de son frère, il ne l'épousera pas.

ÉTOILE (L'). V. *L'ESTOILE (Pierre de).*

ÉTOILÉ, E adj. Qui a la forme d'une étoile : *Il enfonce les molettes étoilées de ses épérons dans les flancs du pauvre animal* (Gautier). || Semé d'étoiles : *Sous le dôme étoilé qui sur nos fronts flamboie* (Hugo). || *La bannière étoilée*, le drapeau des États-Unis d'Amérique. || *Poëtiq. Poussière étoilée*, astres qui brillent la nuit dans le ciel. || *Voûte étoilée*, voûte céleste semée d'étoiles. || *Séjour étoilé*, ciel considéré comme la demeure des bienheureux.

— Anat. *Ganglion étoilé*, le ganglion sympathique cervical inférieur. (Syn. *GANGLION STELLAIRE.*)

— Bot. *Corolle étoilée*, corolle dont le limbe possède des divisions à la fois étalées et très aiguës. || *Feuilles étoilées*, petites feuilles verticillées, disposées en rayons comme dans les caille-lait. || *Poil étoilé*, poil pédicellé ramifié. — Fortif. *Fort étoilé*, fort dont le tracé se composait de saillants et de rentrants disposés en forme d'étoile : *Le fort d'Antibes est un fort étoilé.*

— Hist. *Chambre étoilée*, v. *CHAMBRE.*

◆ N. f. Variété de pomme. (On l'appelle aussi *REINETTE ÉTOILÉE.*)

ÉTOILÉ n. m. Entom. Nom usuel d'un papillon du genre *orgyia**.

étoilé (ORDRE DE LA *Croix*), ordre établi en Autriche en 1668 et approuvé par le pape en 1669, à la suite d'un incendie du palais impérial de Vienne, qui s'arrêta, dit-on, devant une relique de la vraie croix. Il est réservé aux femmes de la noblesse. (On l'a d'abord appelé *ordre des Chevalières de la Vraie Croix*, ordre de la *Noble-Croix.*) Ruban noir.

ÉTOILE-COMÈTE n. f. Pyrotechn. Variété d'étoile qui, en retombant enflammée dans l'air, est suivie d'une queue persistante. || Pl. des ÉTOILES-COMÈTES.

ÉTOILE-DU-CONGO, localité de la banlieue nord-est d'Elisabethville (Etat du Congo, prov. du Katanga). Ancien centre d'exploitation du cuivre.

ÉTOILEMENT n. m. Fêlure en étoile; système de fentes, de crevasses, disposées en étoile : *Etoilement d'une glace. L'étoilement d'un terrain.* || Combinaison de lignes en forme d'étoile : *L'étoilement de la verdure* (Goncourt).

ÉTOILER v. tr. Semer d'étoiles : *La nuit étoile le ciel.* || Eclairer, comme ferait une étoile : *A peine quelque lampe au fond des corridors* | *Étoilaient l'ombre obscure* (Hugo). || Parsemer d'objets qui imitent des étoiles par leur éclat ou par leur forme, leur disposition : *Étoiler une étoffe de paillettes d'or. Les bluets étoilaient les blés mûrs.* || Fêler, fendre en forme d'étoile : *Étoiler un carreau, une glace.*

— *S'étoiler* v. pr. Devenir étoilé, parsemé d'étoiles : *Ô nuit je vois tes cieus* | *S'étoiler calmement* (Apollinaire).

ÉTOILE-SUR-RHÔNE, comm. de la Drôme (arrond. de Valence), au S. de Valence, près du *Rhône*; 2 123 hab. (683 aggl.). Eglise du XII^e s. Ruines de deux châteaux.

ÉTOLE n. f. (lat. *stola*, robe). Ornement sacerdotal, formé d'une large bande de soie, élargie aux extrémités en une plaque appelée *palle*.

— Cost. Longue écharpe de fourrure couvrant les épaules, et terminée par deux pans.

— Dr. canon. *Droit d'étole*, droit que percevaient les curés dans l'exercice de leurs fonctions, et qui s'identifie avec le casuel* selon le Code.

— ENCYCL. Liturg. Chez les Romains, la *stola* était une robe longue, serrée au corps par une ceinture. *L'étole* liturgique n'a rien à voir avec ce vêtement ni avec sa bordure ornée. L'étole apparaît pour la première fois dans les textes, comme linge à usage profane, au III^e s., et à usage liturgique, en Orient, au milieu du IV^e s., et en Occident à la fin du VII^e s. Connue alors sous le nom d'*orarium*, cette pièce d'étoffe ne fut appelée *étole* qu'à la fin du VI^e s., et c'est seulement au IX^e s. que ce terme supplante définitivement *orarium*. L'*orarium* était un carré d'étoffe qui pouvait servir de mouchoir ou de foulard. Dans la liturgie romaine, l'étole est un insigne de fonction, non de juridiction. C'est donc abusivement que certains curés la portent en permanence dans leur église. En dehors de la messe, l'étole est passée autour du cou et les deux bandes tombent parallèlement sans se croiser. C'est ainsi que les évêques la portent toujours. A la messe (où son usage est obligatoire), le prêtre la porte les deux bandes croisées sur la poitrine. Quant au diacre, il la porte sur l'épaule gauche, les deux extrémités étant ramenées sous le bras droit.

L'étole est aussi reçue dans la liturgie grecque, mais l'usage et la forme en sont un peu différents.

ÉTOLIE, en gr. *Aitolia* ou *Etolia*, région montagneuse de la Grèce continentale, au N. du golfe de Corinthe. — *Le nome d'Étolie-et-Acaranie* a 220 200 hab. Ch.-l. *Missolonghi*.

— Hist. Pays montagneux et boisé de la vieille Grèce, l'Étolie était bordée au S. par le golfe de Corinthe, dont Athènes contrôla longtemps l'entrée par le port de Naupacte; à l'O., le fleuve Achéolois la séparait de l'Acaranie; au N. se trouvait l'Épire, et à l'E. la Locride; le lac Trichonis occupait le centre d'une plaine méridionale. L'histoire étolienne a des origines obscures, illustrées seulement par la légende du sanglier de Calydon, que tua Méléagre, et par une mention dans l'*Illiade*. A la période historique, le développement des Étoliens — d'origine illyrienne — est retardé : ils se trouvent à l'écart des courants commerciaux et intellectuels (de Naupacte, les routes partaient soit vers Amphissa et Delphes, soit vers la vallée du Spercheios); on ne leur connaît aucune cité, mais de simples bourgades non fortifiées; ce sont des demi-barbares pour Euripide, des mangeurs de viande crue toujours en armes, dans un pays infesté par les brigands, selon Thucydide. Aussi les Étoliens sont-ils d'excellents soldats, légèrement armés, qui résistent aux Athéniens (426 av. J.-C.). Leur valeur militaire et le culte ethnique rendu à Apollon de Thermon (ancien sanctuaire au N.-E. du lac Trichonis, dont le second temple, reconstruit au VI^e s. av. J.-C., allait peu à peu favoriser le développement d'une agglomération) permettent à l'Étolie de prendre la tête, dès le IV^e s. av. J.-C., d'une ligue Étolienne.

Quand la Grèce fut réduite en province romaine, l'Étolie fit partie de la province d'Achaïe*; byzantine, elle fut intégrée au despotat d'Épire* lors de la fondation de l'Empire latin.

Occupée par les Turcs de Murat II (1437), délivrée par Skanderberg, dominée par les Vénitiens, prise à nouveau par les Turcs, elle revint au royaume de Grèce en 1829, dont, avec l'Acaranie, elle constitua un district, avec Missolonghi pour chef-lieu.

ÉTOLIEN, ENNE adj. et n. Relatif à l'Étolie; habitant de cette région.

◆ N. m. Linguist. Dialecte du grec ancien, parlé en Étolie, appartenant au groupe des dialectes du Nord-Ouest. (Il est connu surtout par des inscriptions datant de la ligue



étole



ordre des Trois-Étoiles (Lettonie)

Etolienne. (V. art. suiv.) L'influence politique de la ligue, au III^e s. av. J.-C., eut pour effet une extension du dialecte par-delà ses frontières et la formation d'une sorte de koiné étolienne.

Étolienne (LIGUE), l'une des ligues grecques (IV^e-II^e s. av. J.-C.). Connue avec certitude dans la première moitié du IV^e s. av. J.-C., la ligue atteignit sa plus grande extension territoriale vers 226 av. J.-C., englobant à cette date, outre l'Etolie, les cités de Calydon, Naupacte et Oiniadaï, au S., l'Acarnanie, les côtes exceptées, à l'O., une partie de la Thessalie, au N. Elle s'étendit à l'E. jusqu'aux Thermopyles et la Bœtie, lorsqu'elle eut imposé sa suprématie à l'amphictyonie delphique. Elle contrôlait aussi la plupart des cités ioniennes et entretenait sur l'Adriatique une marine de pirates. Les institutions fédérales de la ligue comprenaient une assemblée populaire ouverte à tous les citoyens en état de porter les armes et qui tenait deux sessions annuelles; celle des Thermika, réunie tous les ans à Thermos, à l'équinoxe d'automne, élisait les magistrats; plus récente, celle des Panaitolika était réunie chaque année en un lieu différent, à l'équinoxe du printemps. Un conseil de 500 à 1 000 membres — *boulè* ou *syndrion* — comprenait des représentants des cités de la ligue au prorata de leur importance militaire et financière, et s'occupait des affaires courantes. Les décisions urgentes relevaient d'un conseil restreint (30 membres) agissant en accord avec les magistrats. Les plus importants de ceux-ci étaient le secrétaire de la *boulè* — charge dédoublée à la fin du III^e s. — et le stratège, assisté de l'hipparque, pour les affaires militaires. Les rapports des cités — qui restaient autonomes — et du pouvoir fédéral étaient définis soit par *sympoliteia* (identité rigoureuse des droits dans ou hors de chaque cité à l'intérieur de la confédération), soit par *isopoliteia* (octroi des seuls droits civils à l'intérieur de la ligue aux associés plus lointains). A titre individuel, les autorités fédérales pouvaient accorder la *sympoliteia*. Toute la diplomatie, la frappe des monnaies d'argent étaient du ressort confédéral.

Le caractère démocratique de ces institutions, souligné par opposition avec l'oligarchie ligue Achéenne et en se référant à un projet de loi portant abolition des dettes (217), a peut-être été exagéré, comme semblent le prouver l'exil qui frappa les auteurs de ce projet et l'absence de salaire (*misthoi*) pour les boulevistes et les magistrats, qui aboutissaient à réserver ces charges aux plus aisés.

La guerre des Alliés (221-217) et la première guerre de Macédoine coïncident à la ligue, pourtant alliée de Rome, des pertes en Thessalie; cette région lui échappa définitivement après la deuxième guerre de Macédoine, en dépit d'une fidélité renouvelée à Rome. Mécontents, les Etoliens s'allièrent alors à Antiochos III de Syrie (192) dans la « guerre étolysyrienne »; vaincus par Fulvius Nobilior (189), ils durent reconnaître l'hégémonie romaine et accepter les alliances conclues par Rome; ils perdaient ainsi l'indépendance diplomatique, fondement de la Confédération. Après la troisième guerre de Macédoine (167), massacres et déportations frappèrent les chefs de la ligue Etolienne, qui fut démantelée. (V. GRECQUES [ligues].)

ETON, v. de Grande-Bretagne (Buckinghamshire), à l'O. de Londres, sur la Tamise, en face de Windsor; 42 500 hab. Le collège d'Eton a été fondé par Henri VI en 1440. C'est l'établissement d'enseignement le plus important de Grande-Bretagne. Il est ouvert aux garçons de douze à quinze ans, qui y font des études classiques et scientifiques. Les sports y sont aussi largement pratiqués.



ETON
la chapelle du collège

Le collège compte plus de 1 000 élèves. Un grand nombre de personnalités anglaises y ont fait leurs études. Il comprend encore des bâtiments anciens : le *dining hall* (XV^e s.), l'*Upper School* (XVII^e s.) et la *Lower School* (XVI^e s.), la bibliothèque (XVII^e s.), et surtout la chapelle, qui montre, sur les murs nord et sud, une série de peintures à l'huile formant les plus importants témoignages de la peinture murale en Angleterre au XV^e s.; exécutées de 1479-1480 à 1487-1488 par Gilbert et William Baker, dans un style influencé par les Flamands, elles représentent les *Miracles de la Vierge*.

ETON [itan] n. m. Nom donné, par imitation du costume porté par les élèves du collège d'Eton, à un vêtement de garçonnet composé d'un pantalon et d'une petite veste à boutons de métal et à revers appelée *spencer*.

ÉTONNAMENT adv. De façon étonnante.

ÉTONNANT, E adj. Qui frappe l'esprit en suscitant l'admiration par quelque chose d'extraordinaire : *Mémoire, érudition étonnante.* || Qui surprend par quelque chose d'inattendu, d'étrange : *Démarche étonnante. Une rumeur étonnante. C'est étonnant comme, entre littérateurs, on peut s'aimer tout en se débinant* (J. Renard).

— **LANGUE CLASS.** Qui frappe, ébranle, comme un coup de tonnerre : *Ô nuit désastreuse ! ô nuit effroyable, où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : Madame se meurt ! Madame est morte !* (Bossuet).

◆ **N. m.** : *L'étonnant est qu'il soit venu.*

ÉTONNÉ, E adj. Saisi par quelque chose d'inattendu : *L'animal, étonné lui-même du nouveau péril, volte en dedans par une piroquette* (Chateaubriand). || Qui marque la surprise, l'étonnement : *Avoir l'air étonné. Regards étonnés.*

◆ **N. Personne étonnée** : *Jouer, faire l'étonné.*

ÉTONNEMENT n. m. Surprise causée par quelque chose de singulier, d'inattendu : *Etre frappé d'étonnement. Je remarquai avec étonnement qu'elle avait à ses longs doigts deux bagues de diamants* (Vigny).

— **LANGUE CLASS.** Commotion physique, violente et brusque, causée comme par un coup de tonnerre : *Les charrois ont causé un si grand étonnement à ces maisons qu'elles en durèrent moins* (Dict. Acad., 1694). || Epouvante : *La colère de Dieu [...], et sa main qu'il voyait encore si présente, le tenaient dans un profond étonnement* (Bossuet). || Admiration vive et irréfutable : *L'étonnement est un excès d'admiration qui ne peut jamais être que mauvais* (Descartes).

— **Archit.** Ebranlement, lézarde dans un édifice.

— **Joaill.** Fêlure dans un diamant. (V. TAILLERIE.)

— **Métall.** Opération consistant en une calcination accompagnée d'un refroidissement brusque, et par laquelle on cherche à désagréger des matières fortement compactes.

— **SYN.** : *ahurissement, ébahissement, effarement, saisissement, stupéfaction, stupeur, surprise.*

ÉTONNER v. tr. (du lat. pop. **extonare*, frapper de la foudre). Surprendre par quelque chose d'extraordinaire, d'inattendu, d'étrange : *Cette nouvelle nous a étonnés. J'ai été maintes fois étonné que la grande gloire de Balzac fût de passer pour un observateur* (Baudelaire).

— **LANGUE CLASS.** Ebranler par quelque commotion physique, semblable à un coup de tonnerre : *Le branle des cloches a étonné cette tour* (Dict. Acad., 1694). || Causer un ébranlement moral, épouvanter : *Mon Dieu, pourquoi vois-je devant moi ce visage dont vous étonnez les réprouvés ?* (Bossuet).

— **Archit.** Ebranler, lézarder : *Etonner une voûte.*

— **Carr.** Etonner le marbre, y produire des fissures par un mauvais emploi de la mine, || *Etonner la roche*, la chauffer pour y produire des fissures et en faciliter l'abatage.

— **Text.** Etonner du drap, lui faire subir une traction trop forte.

— **Verr.** Etonner le sable, faire fendiller au feu le sable que l'on destine à la fabrication du cristal.

— **SYN.** : *ahurir, ébahir, effarer, étourdir, saisir, stupéfier, surprendre.*

◆ **V. impers. LANGUE LITTÉR.** : *Il m'étonnait que ma jalousie ne fût pas plus modeste* (Radicat).

— **S'Étonner** v. pr. Eprouver de la surprise : *Je me suis étonné d'être un objet de haine, [Ayant beaucoup souffert et beaucoup travaillé]* (Hugo).

— **REM.** *S'Étonner*, suivi d'une proposition, peut se construire avec le subjonctif : *Je m'étonnais que Marinette fût si gaie* (Mauriac); avec l'infinitif : *Je me suis étonné de le voir partir; avec de ce que et l'indicatif : Je m'étonne de ce qu'il n'est pas venu; ou le subjonctif (rare) : Je m'étonne de ce qu'il ne soit pas venu* (Acad.); avec *si* et l'indicatif : *Ne vous étonnez pas s'il en use de la sorte* (Acad.).

ÉTOQUIAU n. m. Autom. Petit ergot porté par chaque lame de ressort de suspension et couissant dans une rainure ménagée sur la face inférieure de la lame placée au-dessus d'elle : *L'étoquiau évite que les lames, en glissant, ne se mettent en éventail.* || Boulon d'assemblage placé au centre des lames de ressort de suspension pour les réunir les unes aux autres. (SYN. ÉTRIER.)

— **Constr.** Pièce d'assemblage servant, notamment, à relier le palâtre à la cloison, et à maintenir l'écartement du palâtre et du foncet. || *Etoquiau percé*, étoquiau sur lequel le foncet est fixé par vis.

ÉTOUFFADE n. f. Art culin. Syn. de ÉTOUFFÉE.

ÉTOUFFAGE n. m. Action d'étouffer, d'asphyxier. || Pop. Escamotage.

— **Séric.** Opération qui consiste à étouffer les cocons. (Pour empêcher que la coque ne soit ouverte par le papillon à son éclosion, on soumet les cocons à la chaleur sèche ou humide [ou même à des vapeurs de chloropicrine], qui tue la chrysalide. Dans la pratique actuelle, on utilise un courant d'air chaud et sec à environ 80 °C, qui, d'abord, tue la chrysalide et, ensuite, la dessèche, ainsi que la coque de soie. Les Anciens, pour le même usage, utilisaient la chaleur solaire.)

ÉTOUFFANT, E adj. Qui fait qu'on étouffe : *Peu à peu la chaleur était devenue étouffante dans la chambre* (Zola). || *Fig.* Qui paralyse : *Une vie étouffante. Le malaise étouffant qui couve les orages pèse sur les âmes* (P. de Saint-Victor).

ÉTOUFFÉ n. m. Indication portée sur les partitions de certains instruments à percussion (cymbales, timbales, etc.), et qui indique aux exécutants qu'ils doivent interrompre, « étouffer », les vibrations déclenchées par leur action.

ÉTOUFFÉE n. f. (ital. *stufata*; de *stufa*, étuve). Mode de cuisson qui consiste à faire cuire certains aliments (viandes ou légumes) en vase clos et très doucement : *Perdrix à l'étouffée.* (On dit aussi ÉTUVÉE, ÉTOUFFADE ou ESTOUFFADE.)

ÉTOUFFEMENT n. m. Action d'étouffer; le fait d'être étouffé : *Un noyé périt par étouffement.* || Difficulté à respirer : *Ce matin, reçu une lettre de ma mère, qui me dit que mon père a été pris d'un étouffement* (J. Renard [V. ASPHYXIE]). || Par extens. Répression, action de réduire au silence : *L'étouffement d'une révolte, d'un scandale.* || Atmosphère étouffante : *La fraîcheur leur semblait bonne après l'étouffement de la guinguette, dont l'aspect était du reste lugubre au jour levant* (A. Daudet).

— **Technol.** Extinction de braises dans un étouffoir.

ÉTOUFFER v. tr. (anc. *estouffer*; d'origine obscure, peut-être altéré du lat. pop. **stuppare*, garni d'étope, par le lat. pop. *extufare*, plonger dans une étuve). Faire mourir en arrêtant la respiration : *On ne saigne pas les pigeons, on les étouffe.* || Par exagér. Générer beaucoup la respiration : *Avoir un asthme qui vous étouffe. Personne que la colère étouffe.* || Par anal. Empêcher la croissance d'une plante par défaut d'air ou de lumière : *Les mauvaises herbes étouffent le bon grain.* || Arrêter la combustion : *Étouffer le feu sous la cendre. Étouffer un commencement d'incendie.* || Amortir, rendre moins éclatant : *Étouffer des sanglots, les sons d'un piano.* || Dominer le bruit de; couvrir : *Le cantique, par instants, étouffe le canon : « Sauvez, sauvez la France, Au nom du Sacré-Cœur »* (Dorgelès). || — **Fig.** Empê-

cher de se produire, de se développer, de se manifester : *Étouffer une révolte. La misère étouffe bien des talents. Ils m'ont étouffée dans leur douceur bourgeoise* (Zola). *Étouffer une affaire, un scandale. Elle rompit la conversation, ne laissant pas aux autres le droit de toucher à ce souvent étouffé au fond d'elle* (Goncourt). || Supprimer, anéantir : *Malheur aussi à la raison le jour où elle étoufferait la religion* (Renan). || Pop. Faire disparaître subrepticement.

— Art culin. Faire cuire à l'étouffée. (On dit aussi ÉTUIVER.)

— Mar. *Étouffer une voile, étouffer la voile*, serrer avec les bras et les mains une voile contre sa vergue ou son mât, pour l'empêcher de prendre le vent quand on amène la voile.

◆ V. intr. Mourir par asphyxie : *Tout animal dépourvu de branchies étouffe dans l'eau.* || *Par exagér.* Avoir la respiration pénible : *Étouffer de chaleur, de rage, de rire.*

— ALLUS. LITTÉR. *J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer*, vers du Britannicus de Racine. (V. EMBRASSER.)

— *S'étouffer* v. pr. Perdre la respiration sous telle ou telle influence : *S'étouffer de colère, de rage, de rire, de crier. S'étouffer en mangeant.*

ÉTOUFFEUR, EUSE n. Personne qui étouffe, qui fait périr.

ÉTOUFFOIR n. m. Récipient métallique, à couvercle étanche, dans lequel on éteint et conserve la braise. || *Par extens.* Récipient étanche servant à conserver à l'abri de l'air des matières facilement inflammables. || *Par anal.* Salle insuffisamment aérée. || *Fig.* Lieu où l'épanouissement est impossible : *Bientôt on le jette dans une maison de banque, un grand étouffoir* (Baudelaire).

— Aéron. Manette et dispositif destinés à arrêter le fonctionnement du moteur en supprimant l'admission d'air.

— Métall. Récipient en tôle, conique ou cylindro-conique, utilisé dans les appareils de la métallurgie du zinc, et servant à retenir ou à étouffer les vapeurs de zinc qui se condensent sous forme de poussières pendant les premiers temps de la distillation : *L'étouffoir s'embôite sur le condenseur.* (On dit aussi ALLONGE.)

— Mus. Pièce de bois, montée ou non sur une tige métallique et garnie de feutre taillé de façon spéciale, destiné à étouffer les vibrations des cordes grattées par le sautereau du clavecin ou frappées par le marteau du piano. (Situé sous la corde par l'Anglais J. Broadwood [1783], sur le marteau en oblique par le Belge P. Taskin [1787], l'étouffoir prend sa place définitive sur la corde avec Collard [1811].)

ÉTOUPE n. f. (lat. *stappa*). Déchet produit lors du tissage et du peignage des fibres textiles libériennes, notamment du lin et du chanvre. (V. part. *encycl.*) || *Fig.* *Mettre le feu aux étoupes*, allumer une querelle, une sédition, etc.; exciter aux passions violentes.

— Mar. Chanvre neuf ou déjà usagé, non tordu en cordage, qui sert à calfatier les navires en bois. (Dans ce dessein, on l'enfoncé à force entre les coutures du bordé et des ponts au moyen d'un ciseau, et l'on recouvre la couture de brai chaud liquide.)

— *ENCYCL.* Text. Les *étoupes* sont formées par les filaments qui ont été rompus lors du tissage et du peignage. Elles sont chargées de nombreuses impuretés : paille et bois. Les étoupes de tissage, beaucoup plus sales que les étoupes de peignage, sont moins appréciées que ces dernières.

Les étoupes sont utilisées en filature. Elles se présentent sous la forme de bourre, composée de filaments assez courts (au maximum 8 à 10 cm pour le lin). On soumet cette bourre à un cardage pour la nettoyer, paralléliser ses filaments et les former en un ruban continu qui subit alors les mêmes transformations que les rubans de lin peigné formés à l'étauseuse.

On peut également, pour homogénéiser les étoupes, procéder, après le cardage, à un peignage sur une peigneuse à fractionnement, analogue à celle qui est utilisée pour le traitement de la laine.

Les fils d'étoupe de lin sont en général moins réguliers que les fils de lin peigné. Ils présentent souvent des grosseurs, ou bouchons, qui les font reconnaître, surtout lorsqu'ils

sont tissés. On obtient alors des toiles à l'aspect étoupeux.

ÉTOUPER v. tr. Boucher avec de l'étoupe ou d'autres matières semblables : *Étouper une fente.*

— Arm. Garnir d'étoupe les projectiles placés dans un caisson pour en empêcher le ballonnement.

— Technol. Chez les doreurs, mettre une pièce à l'endroit où une feuille d'or n'a pas assez d'épaisseur.

ÉTOUPEUX, EUSE adj. Qui est garni d'étoupe, de poils qui ressemblent à l'étoupe. || Qui a l'aspect irrégulier du fil d'étoupe : *Une toile étoupeuse.*

ÉTOUPILLE n. f. Autrefois, mèche d'étoupe enduite de pulvérin, introduite dans la lumière des canons pour mettre le feu à la charge. (On disait aussi FUSÉE D'AMORCE et MÈCHE À ÉTOUPILLE.) || Artifice formé d'un tube de laiton contenant une composition fulminante et servant à la mise à feu des charges propulsives. || *Étoupille obturatrice*, étoupille qui empêche toute fuite de gaz à travers la lumière ou le mécanisme de fermeture du canon, au départ du coup.

— *ENCYCL.* Les *étoupilles*, ainsi nommées parce qu'elles ont remplacé la mèche d'étoupe, se rangent en trois groupes principaux : 1° les étoupilles à friction, dont le premier modèle fait en France est dû à Dambry et fut adopté par l'armée en 1847; dans ces étoupilles, l'inflammation est provoquée par le frottement d'un rugueux* sur de la poudre fulminante; 2° les étoupilles à percussion, dans lesquelles une amorce, en explosant sous le choc, met le feu à une petite masse de poudre noire contenue dans l'étoupille; 3° les étoupilles électriques, dans lesquelles l'amorce est un inflammateur électrique. Pour l'emploi, l'étoupille est soit fixée sur la munition, soit mise en place dans un logement approprié prévu sur la bouche à feu.

ÉTOUPILLER v. tr. Munir d'une étoupille : *Étoupiller un canon, un trou de mine.*

ÉTOURDERIE n. f. Caractère d'étourdi; défaut de prévoyance, de réflexion : *Etre d'une grande étourderie.* || Acte d'étourdi : *Commencer des étourderies.* Autrefois, quand j'entendais parler des joies naïves de l'enfance, des étourderies de cet âge, [...] mon cœur se serrait (Stendhal).

ÉTOURDI, E adj. et n. Stupéfait, hébété, rendu presque ivre : *Ils étaient fort étourdis en sortant, troublés comme des gens à jeun dont le ventre est plein d'alcool* (Maupassant). *Christophe revint chez lui, étourdi de joie* (R. Rolland). || Qui agit sans réflexion, sans attention; ce qui est dit ou fait de même : *Un écolier étourdi. Réponse étourdie.* || *Étourdi* comme un hanneton, fort étourdi.

— *A l'étourdi* loc. adv. Etourdiment : *Il y a [...] des gens qui se fabriquent des haïnes comme des admirations, à l'étourdie* (Baudelaire).

— *SYN.* : écervelé, évaporé, irrésolû.

Étourdi (l'r) v. les *Contretemps*, comédie de Molière, en 5 actes et en vers, jouée à Lyon (1655), puis à Paris, au Petit-Bourbon (nov. 1658). Molière en a emprunté le sujet à l'*Inavvertito*, de Niccolò Barbieri, auquel il a joint quelques souvenirs de l'*Emilia* de Luigi Groto et de l'*Angelica* de Fornaris. L'Élie aime une jeune esclave nommée Célie, qui est au pouvoir d'un vieillard nommé Trufaldin : son valet Mascarille imagine une douzaine de ruses, habilement ourdies, pour enlever la jeune fille et la donner à son maître; mais, à chaque fois, L'Élie, étourdi, ou plutôt non averti, fait échouer lui-même tous ces projets. C'est une comédie d'intrigue, dite « comédie à tiroirs ».

ÉTOURDIMENT adv. En étourdi.

ÉTOURDIR v. tr. (lat. **exturdire* [de *turdus*, grive], mettre dans l'état d'une grive étourdie par les raisins). Ebranler le cerveau; troubler les fonctions des sens : *Étourdir quelqu'un d'un coup de poing.* || Fatiguer par un grand bruit; assourdir, importuner : *Cet enfant m'étourdit. Mon grand-père m'étourdissait sans cesse du grand mot : la connaissance du cœur humain* (Stendhal). || Jeter dans la griserie, dans un commencement d'ivresse : *Certains parfums étourdissent. Un seul verre eût suffi pour étourdir un homme* (Gautier). *Aujourd'hui un laissé-pour-compte*

des soleils d'aout nous grille, nous étourdit, nous détraque (Colette). || *Fig.* Jeter dans un trouble moral, fait d'étonnement et d'admiration : *La Sarah que je connais par sa renommée, qui tient un demi-siècle de place, me trouble et m'étourdit* (J. Renard).

— Loc. div. *Étourdir les oreilles*, fatiguer par le bruit ou les paroles. || *Étourdir la grosse faim*, la calmer un peu par quelques aliments. || *Étourdir la douleur*, la rendre moins vive; et, au fig., distraire l'esprit de ses chagrins.

— Art culin. Cuire à demi : *Étourdir une volaille.*

— *S'étourdir* v. pr. *Fig.* Se griser : *S'étourdir de paroles.* || Se faire volontairement illusion : *S'étourdir de chimères.* || Se distraire d'une peine : *S'étourdir dans le plaisir. Chercher à s'étourdir.*

ÉTOURDISSANT, E adj. Qui étourdit par son bruit : *Clameurs étourdissantes. Musique étourdissante.* || Fatigant : *L'étourdissant caquetage d'un sot.* || *Fig.* Extraordinaire, inattendu, stupéfiant : *Nouvelle étourdissante. Succès étourdissant.* [Gaudissart] fut étourdissant d'esprit, de pointes et de calembours incompris (Balzac).

ÉTOURDISSEMENT n. m. Etat de trouble, de vertige; perte de conscience : *Et il [J.-J. Rousseau] parle de palpitations, d'éblouissements, d'un étourdissement semblable à l'ivresse* (J. Lemaitre). || — *Fig.* Grand trouble : *Le premier étourdissement passé, il retrouva le calme.* || Etonnement extrême : *L'étourdissement où le jeta une telle réponse.* || Action de se distraire violemment : *L'étourdissement d'un joyeux carnaval dans une ville d'Italie chassa toutes mes idées mélancoliques* (Nerval).

— *Pathol.* Etat voisin du vertige, dans lequel il semble au malade que tout tourne autour de lui. (On l'observe surtout au début du vertige de Ménière et des attaques apoplectiformes. Il paraît lié à des troubles des fonctions des canaux semi-circulaires.)

ÉTOURNEAU n. m. Passereau à queue courte, aux formes élancées. (Type de la famille des sturnidés.) [V. pl. OISEAUX, 4.] || *Fam.* Homme étourdi, léger : *Répondre comme un étourneau.*

— Zootechn. Pigeon étourneau, race de pigeon d'agrément de petite taille, d'origine allemande. (Son plumage est ponctué de blanc, comme celui de l'étourneau.)

— *ENCYCL.* Ornith. L'étourneau d'Europe, ou sansonnet (*Sturnus vulgaris*), est d'un brun noirâtre à reflets métalliques, avec des points et des lignes brun clair, plus accusés en hiver. C'est un oiseau insectivore, qui vit en Europe et en Asie occidentale, et qui a été introduit dans d'autres régions (Amérique du Nord, Australie, etc.) pour la protection des cultures. Il vit en bandes nombreuses en hiver. L'étourneau unicolore, noir à reflets vifs, se trouve en Corse et en Afrique du Nord. D'autres espèces habitent une grande partie de l'Ancien Monde; elles sont souvent gris ou brun varié de blanc. Les oiseleurs nomment *étourneaux* divers autres oiseaux, en particulier certains trophées.

ÉTOUTEAU n. m. Technol. Pièce de métal qui, dans un mécanisme, sert de butée à une autre pièce.

E. T. P., sigle d'ECOLE SPÉCIALE DES TRAVAUX PUBLICS, DU BÂTIMENT ET DE L'INDUSTRIE.

ÉTRAÎNTE n. f. Autrefois, ceinture de cuir, d'étoffe ou d'orfèvrerie. || Au XVI^e s., vêtement masculin serré à la taille, comme le haut-de-chausses.

— Horlog. Cheville perpendiculaire, rivee sur le plat d'une roue d'engrenage.

ÉTRAMPAGE n. m. Agric. Syn. de ÉTREMPE.

ÉTRAMPER v. intr. Agric. Syn. de ÉTREMPE.

ÉTRANGE adj. (lat. *extraneus*; de *extra*, hors). Qui est en dehors de l'ordinaire; étonnant, singulier : *D'étranges phénomènes. Une étrange nouvelle. Il est d'étranges soirs où les fleurs ont une âme* (Samain). *Tu ne crains donc pas ce royaume étrange de la forêt sous la neige* (Colette). Un personnage étrange.

— *LANGUE CLASS.* Étranger, lointain : [Ils] se font écouter des nations étrangères (La Fontaine). || Terrible, épouvantable : *O Dieu, l'étrange peine!* (Corneille).



étourneau

— SYN. : bizarre, curieux, drôle, étonnant, extraordinaire, insolite, singulier, surprenant.

◆ N. m. Ce qui est étrange : Nombre d'auteurs, pour donner du nouveau, cherchent l'étrange, le paradoxal.

Étrange Farandole (L'), ballet en 4 mouvements, musique de Dimitri Chostakovitch (1^{re} symphonie), chorégraphie de Léonide Massine, décors et costumes de Henri Matisse. Première mondiale : opéra de Monte-Carlo (1939). Principaux interprètes à la création : Igor Youskevitch, Alicia Markova, Frederik Franklin, Lioubov Rostova. Léonide Massine traça lui-même le scénario de son ballet, sans souci d'affabulation, d'après un thème philosophique, pathétique et grave : celui de l'homme en lutte avec des forces qui le dépassent. Dans l'*Étrange Farandole*, le chorégraphe utilisait librement la danse académique, les mouvements plastiques et même gymniques, créant des lignes et des formes hardies, que mettait en valeur l'association des couleurs des costumes et du décor.

ÉTRANGEMENT adv. De façon étrange, inhabituelle : Homme vêtu étrangement. Elles [des troupes] revenaient du feu et paraissaient étrangement silencieuses (G. Duhamel). || D'une manière surprenante, impressionnante : Personne étrangement vieillie.

ÉTRANGER, ÈRE adj. et n. Qui est d'une autre nation : Langues, plantes étrangères. La terre tremble sous les pas du soldat étranger, qui dans ce moment même envahit sa patrie (Chateaubriand). || Par extens. Qui n'est pas de la famille, n'appartient pas au même groupe : L'Académie n'admet que rarement, dans ses séances, des personnes étrangères. || Qui n'est pas en rapport, en relation avec : Il faut que nous demeurions étrangers l'un à l'autre (Maupassant). || Qui appartient à un autre : Je crois voir à ma place un visage étranger (Musset). || Qui est emprunté ; qui n'est pas propre à quelqu'un ou à quelque chose : Briller d'un éclat étranger. || Qui n'est pas de même nature : Or mêlé à des substances étrangères. || Qui ne concerne pas, n'a aucun rapport : Dissertation étrangère au sujet. Rien de ce qui est humain ne m'est étranger. || Qui n'a point part à : Être étranger à un complot, à tout sentiment de pitié. || Qui n'a aucune notion, aucune pratique de : Nous sommes les petits lapins, | Gens étrangers à l'écriture (Banville). || Qui est indifférent à : Je ne rends plus au jour qu'un regard étranger (Valéry). || Particul. Inconnu, ignoré : Le visage de cette personne ne m'est pas étranger.

— Loc. div. Être étranger dans son pays, n'en point connaître les usages. || Devenir étranger à une personne, cesser d'avoir des rapports avec elle.

— Dr. intern. Affaires étrangères, ensemble des relations d'un pays avec les nations étrangères : Le ministre des Affaires étrangères.

— Méd. Corps étranger, qui se trouve, contre nature, dans le corps de l'homme ou de l'animal.

◆ N. m. Pays étranger : Voyager, passer à l'étranger. Nouvelles de l'étranger. || Dans un sens collectif, les étrangers : Servir l'étranger. Sa haine de l'étranger.

— Dr. canon. Celui qui, ayant un domicile, n'y séjourne pas actuellement, mais se trouve sur un territoire dont l'ordinaire n'est pas celui de son domicile. (V. part. encycl.)

— Dr. intern. Personne qui n'a pas la nationalité du pays où elle réside. (→ Biblio.)

— Hist. relig. Celui qui quittait le paganisme pour embrasser le judaïsme.

— ENCYCL. Dr. canon. Deux principes régissent l'obligation aux lois. Il faut que : 1° la personne en cause soit le sujet du législateur ; 2° qu'elle se trouve sur un territoire soumis à la loi. Il en résulte que les étrangers, n'étant plus sur le territoire de leur domicile et n'étant pas non plus sujets du législateur du territoire où ils résident momentanément, ne sont soumis ni aux lois particulières du territoire de leur domicile, ni aux lois particulières du territoire où ils se trouvent. Ils ne sont soumis qu'aux lois générales de l'Eglise.

Pourtant, les étrangers demeurent soumis aux lois particulières dans trois cas : 1° celles qui régissent les contrats ; 2° celles qui sont édictées pour le bien commun ; 3° celles qui concerneraient précisément les étrangers.

En ce qui concerne les privilèges ou les exemptions locales à la loi générale, les étrangers peuvent user des privilèges concédés au territoire où ils séjournent, mais non des privilèges concédés à leur territoire d'origine.

Étranger (l'), action musicale en 2 actes, paroles et musique de V. d'Indy (op. 53), écrite de 1898 à 1901, et créée au théâtre royal de la Monnaie, à Bruxelles, en 1903. Le thème principal est une simple et douce antienne grégorienne du jeudi saint : *Ubi caritas et amor, Deus ibi est* (Où sont la charité et l'amour, Dieu est). La mise en œuvre est dépouillée, l'auteur n'exprimant que l'essentiel.

Étranger (l'), roman d'Albert Camus (1942), court récit destiné à montrer l'absurdité et l'inhumanité du monde moderne. Dans ce monde, le héros du livre, Meursault, se sent un étranger. Ayant par hasard tué un Arabe par qui il s'est cru menacé, il est condamné à mort par des juges qui ne saisissent pas le sens de ses actes. Publié la même année que le *Mythe de Sisyphe*, ce livre, d'un ton grave et mesuré, en est en quelque sorte l'illustration. Il reste l'un des fondements de la pensée d'Albert Camus.

ÉTRANGETÉ n. f. Caractère de ce qui est étrange : Étrangeté du langage, de la conduite, du style. Notre bouche exaspérée retrouve quelque étrangeté à l'eau pure (Valéry). || Chose étrange : Il est donc probable que je ne resterai à Vienne que juste assez de temps pour voir les étrangetés (Mérimée). — Psychol. Sentiment d'étrangeté, sentiment qui caractérise certains troubles mentaux (confusion, schizophrénie) et par lequel le malade ressent comme étrangers le milieu où il vit et sa propre personne.

ÉTRANGLÉ, E adj. Voix étranglée, son étranglé, voix, son qui a de la peine à sortir : La misérable ! balbutia-t-il d'une voix étranglée, elle veut me rendre fou (Zola).

— Pathol. Hernie étranglée, hernie qui subit une forte striction au niveau du collet. (La hernie devient irréductible, douloureuse, et provoque un syndrome d'occlusion intestinale. Il faut intervenir d'urgence pour éviter l'apparition de graves lésions, dont les plus redoutables sont le sphacèle, puis la perforation d'une anse intestinale. L'étranglement herniaire est d'autant plus à redouter que le collet de la hernie est plus étroit [hernie crurale].)

ÉTRANGLEMENT n. m. Action d'étrangler ; résultat de cette action : On lui pardonnait encore ses noyades turques, ses étranglements vénitiens et les arbres chargés de pendus de son manoir de Plessis-lez-Tours (P. de Saint-Victor) ; et, par extens. : Il a dans sa gorge l'étranglement des sanglots (Barrès). || Etat de ce qui est resserré sur un point : Étranglement d'une rue. [La surface d'un coquillage] se renfle quelquefois, se gonfle de bulbes successifs que séparent des étranglements ou des gorges concaves (Valéry). || Fig. Action d'empêcher tout développement : Le vice n'est que l'étranglement de soi par soi (Alain).

— Autom. Rétrécissement à l'avant du châssis.

— Géogr. Rétrécissement accidentel ou naturel : L'étranglement d'une vallée.

— Mécan. Obstacle volontairement apporté à l'écoulement de la vapeur vers le cylindre, par la fermeture partielle d'une valve, d'une soupape ou d'un registre, employé surtout dans les machines sans détente variable, pour modérer l'allure. || Partie rétrécie de la cheminée de certaines locomotives, des tuyères d'une turbine, destinée à faciliter le tirage par accélération du passage des gaz brûlés ou de la vapeur d'échappement.

— Min. Partie resserrée d'une couche ou d'un filon.

— Pathol. Constriction plus ou moins intense, produite, naturellement ou artificiellement, sur une partie du corps. (Le mot s'emploie surtout pour désigner la complication la plus fréquente et la plus redoutable des hernies : Un étranglement herniaire. [V. ÉTRANGLÉ, E.])

ÉTRANGLER v. tr. (lat. *strangulare*). Faire périr par la constriction ou l'occlusion des voies respiratoires : Oh ! étrangler une perdrix, lui serrer le cou, sentir entre ses doigts cette petite flûte de vie ! (J. Renard). || Par

exagér. Serrer au gosier : Un col de chemise qui vous étrangle. || Gérer la respiration : Un nuage de poussière qui saut le paysage et qui étrangle le voyageur (Taine). || Par extens. Serrer, comprimer : Une ceinture bien ajustée étrangeant sa taille de guêpe (Gautier). Étrangler les manches d'une robe. || — Fig. Remplir d'anxiété : Le remords étrangle le coupable. || Etouffer, empêcher de se manifester : Étrangler la presse. Étrangler une affaire. || Perdre, ruiner : Usurier qui étrangle les gens. Étrangler quelqu'un par ses exigences. || Pop. Étonner par des assertions paradoxales, par du bluff.

— Loc. div. J'ai un mot qui m'étrangle, je ne puis pas ne pas parler.

— Arg. Dérober furtivement. (Vx.)

— Mar. Étrangler un amarrage, brider ses tours. || Étrangler une voile, ramener une voile contre la vergue ou le mât, au moyen des cargues, pour soustraire la voile à l'action du vent.

— **S'ÉTRANGER** v. pr. Par exagér. Être étranglé ; perdre momentanément la respiration : S'étrangler à force de rire. Tout le monde cria : « La reine boit ! la reine boit ! » Elle devint alors toute rouge et s'étrangla (Lamennais). || Fig. Devenir plus resserré, plus étroit : Vallée qui s'étrangle subitement.

ÉTRANGLEUR n. m. Celui qui étrangle.

— Autom. Dispositif placé sur la conduite d'aspiration d'un moteur et servant à régler le débit du mélange gazeux.

— **Étrangleurs** n. m. pl. Nom donné jadis aux membres d'une secte de l'Inde. (V. THUGS.)

ÉTRANGLOIR n. m. Mar. Appareil fixé sur le pont d'un navire et destiné à ralentir ou à arrêter dans sa course une chaîne d'ancre.

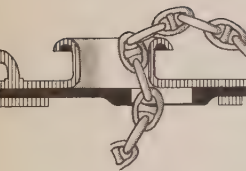
— Papet. Appareil servant à faire des étranglements dans les tubes en carton.

ÉTRANGLURE n. f. Faux pli du drap, occasionné par le foulage.

ÉTRAVE n. f. (pour *estrave*, mot d'origine scand. ; de l'islandais *stafn*, proue). Pièce qui limite le navire à l'avant, de même que l'étambot le limite à l'arrière.

— ENCYCL. Sur les navires métalliques, l'étrave est constituée par un fer plat d'acier, arrondi sur sa face avant, ou par une pièce d'acier moulée, et relié à la quille par une partie arrondie appelée *brion*. L'étrave peut être droite ou inclinée. Elle peut être partiellement fabriquée, c'est-à-dire que la pièce laminée ou moulée qui la constitue s'arrête un peu au-dessus de la flottaison et est prolongée par des tôles façonnées.

ÊTRE v. intr. (lat. pop. **essere* pour *esse*). [Je suis, tu es, il est, nous sommes, vous êtes, ils sont. J'étais, nous étions. Je fus, nous fûmes. Je serai, nous serons. Je serais, nous serions. J'ai été, nous avons été. J'avais été, nous avions été. J'eus été, nous eûmes été. J'aurai été, nous aurons été. J'aurais été. Que j'aie été. Sois, soyez, soyez. Que je sois, que nous soyons. Que je fusse, qu'il fût. Que j'aie été. Que j'eusse été. Etant. Été.] 1. Absol. Exprimer l'existence : Je pense, donc je suis (Descartes). Dois-je exister sans être et regarder sans voir ? (Hugo). Tout me fatigue, même lire ; d'ailleurs que lire ? Etre m'occupe assez (Gide). || En parlant des choses, exprime la réalité : Ce temps n'est plus. Si je le dis, c'est que cela est (Courtelaine). || Exprime aussi la situation, la manière d'être : Il est là. Je suis bien. 2. Impers. Il est, il y a, il existe (il devient explétif) : Il est de bons amis. Il fut un temps où... Il est des vérités qu'on ne prouve point (Lamennais). || Sert aussi à indiquer le moment, le temps : Il est midi. Il est temps de s'arrêter. || Il n'est que de, il suffit de, il n'y a qu'à : Il n'est que de s'entendre. 3. Verbe copulatif, il sert à lier l'attribut au sujet pour marquer la qualité, l'état : Qui êtes-vous ? Etre comme on est. Être soi-même. Le ciel et la terre ne m'étaient plus rien (Chateaubriand). Il était ministre. Il est bon. 4. Verbe auxiliaire, il sert à conjuguer les verbes passifs : Il a été trompé ; les temps composés de certains verbes intransitifs : Je suis venu ; tous les verbes pronominaux et les verbes actifs à forme pronominale : Il s'est souvenu. Il se sont battus. 5. Peut s'employer au sens de aller (aux temps passés seulement, et dans la langue littéraire pour le passé simple, dans la langue plus familière pour les temps composés) : J'ai été à Rome. Narcisse, arrivant à Brest, fut droit chez le cousin ; lui



étrangloir (mar.)



étrave du paquebot France

exposa ses désirs (E. Sue). || 6. Suivi de la prép., de, marque l'origine, la provenance : *Etre de Bordeaux. Etre du peuple. Ces poésies sont de Hugo; celles-ci sont de Baudelaire; l'appartenance à un état, à un corps professionnel : Il se nommait Javert et il était de la police (Hugo); l'occupation, l'affection à un rôle : Etre de service, de corvée, de garde; la qualité : Etre d'une vive intelligence; le prix : Etre d'une grande valeur; la matière : Cette statue est de marbre; la participation : Etre de l'affaire; la conformité, la convenance, l'obligation : Cela n'est plus de mode. Etre de l'avis, de l'opinion de quelqu'un. Il est d'un homme sage de... Il est de bon ton de... Il est de toute justice de...; la dépendance, l'appartenance : Tout ce qui est de l'homme appartient à la littérature (Saint-Marc Girardin). || Si j'étais de vous, que de vous, de lui, etc., à votre place, à sa place, etc. (On dit, plus simplement : Si j'étais vous.) || 7. Suivi de la prép., de, marque le lieu, le temps : *Etre à Paris. Etre au mois de mars; l'appartenance, la dépendance : Cette maison est à moi. Votre vie est-elle à vous? Je suis tout à vous; la situation, l'occupation, la répétition d'action : Etre à jeun. Etre à l'agonie. Il est toujours à grogner; la propension, la disposition, la destination : Le temps est à la pluie. Le baromètre est au beau. Les rentes sont à la hausse. Il n'est pas homme à refuser la chose. Maison qui est à louer. Tout cela est à faire. Ce qui se passe est à faire rire. C'était à en devenir enragé, je te dis (Courteline). Etre à blâmer, à plaindre. || 8. Suivi de la prép., pour, marque la préférence, la destination, la capacité, la tendance : *Je suis pour une promenade en ville. Mes vœux sont pour vous. Seul ce silence des sables était pour impressionner (Loti). Il n'est pas pour reculer devant le danger. || 9. Suivi d'autre prép. : Etre dans marque le lieu, la situation, la participation : Etre dans le voisinage. Etre dans une mauvaise situation. Etre dans une affaire. || Etre en marque le lieu, le temps, la manière d'être : Etre en France. Nous sommes en été. Il est en promenade, en robe de chambre. — Par abrégé, et jam. : Etre en été, en hiver, être vêtu comme en été, comme en hiver. || Etre sur marque la place, la situation : Etre sur le toit. Bronze qui est sur la cheminée; et, au fig., être sur quelque chose, s'en occuper : Etre sur un sujet, une affaire. — Etre prêt à, proche de : Etre sur le départ. Etre sur ses quatre-vingts ans. || Etre sous marque la place, la situation : Etre sous un arbre. Etre sous terre. || Etre après marque l'occupation, le soin, la persévérance : Etre après un travail. — Etre après quelqu'un, l'obséder, le harceler. (La clef est après la porte appartient à la langue familière.) || Etre avec marque la fréquentation, le temps passé avec quelqu'un : Vous étiez avec moi quand je l'ai rencontré. — Ellipt. Etre avec, être du parti de quelqu'un : Il est avec les faibles; vivre avec : En passant par la rue de la Paix, j'ai rencontré mademoiselle [...]. C'est elle qui est avec M. de Boismorand (Mérimee). || Etre sans marque le défaut, le manque : Etre sans famille. Etre sans connaissance, sans vie. Cette chose est sans valeur. — Devant un infinitif : N'être pas sans savoir, ne pas ignorer. || Etre contre marque l'opposition, l'hostilité : Etre contre la tyrannie. || 10. En être marque le point où l'on est parvenu dans quelque chose, dans une affaire : Où en êtes-vous?; et, au fig. : Il ne sait plus où il en est (il n'a plus conscience de ce qu'il fait). Il n'en est pas où il croit (il est loin de ce qu'il attend); la participation : Il en est (il est de cette affaire, de ce complot, etc.); le résultat, la conséquence : Voilà ce qui en est. Il n'en a rien été; la similitude, la conformité : Il en est des écoles de vie comme des écoles d'art : elles ne disparaissent pas sans avoir épuisé tous leurs principes (Barrès); la réalité : Ne croyez pas à cela, il n'en est rien. — N'en être pas à, n'être pas retenu par, ne pas se gêner pour : Les rois d'Angleterre et les rois de France n'en étaient pas à un quel-apens près (Vacquerie). || 11. Y être, être chez soi, être disposé à recevoir quelqu'un : Si l'on me demande, je n'y suis pas; et, au fig., marque la compréhension : Ah! j'y suis; la participation : Non, je n'y suis pour rien. || 12. Suivi de ce, marque l'interrogation : Est-ce lui? Serait-ce ces***

dames?; une supposition extrême : Je le suivrai partout où il ira, fût-ce au bout du monde. || 13. Précédé de ce, v. CE, et, ci-après, Loc. div. — Loc. div. Celui qui est, Dieu. || Le Seigneur est avec lui, Dieu le protège. || Cela n'est pas, ce n'est pas vrai. || Cela sera, cela arrivera. || N'être plus, avoir cessé de vivre. || Etre de quelque chose à quelqu'un, l'intéresser à un titre quelconque. (Vieilli.) || Il ne m'est rien, de rien, nous ne sommes aucunement parents. || Absol. et jam. L'être, être cocu; en être, s'adonner à l'homosexualité. || Comme si de rien n'était, avec un air de complète indifférence, en ne faisant semblant de rien. || Etre bien, être mal avec quelqu'un, être en bons, en mauvais termes avec lui. || C'est à, il appartient à, le moment est venu pour; il convient à : C'est à vous de parler. C'est aux vertus à étouffer les vices (M^{me} Guizot). || C'est à qui marque la rivalité, l'émulation : C'est à qui sera le plus tôt riche. || Ce n'est pas que, il ne faut pas croire pour cela que : Ce n'est pas que je le haïsse. || Fam. Ce que c'est que de... ce que c'est de..., voilà à quoi aboutit..., voilà le sort de..., Ce que c'est que de trop se hâter! Ce pauvre Charles! Ce que c'est que de nous, tout de même! (Maupassant). || Est-ce que, formule interrogative : Est-ce qu'il vient? || Peut se joindre à un autre terme interrogatif : Quand est-ce que vous partirez? (Acad.). A qui est-ce que je dois m'adresser? (Acad.). Qu'est-ce que cela?, et même : Qu'est-ce que c'est que cela? Qui est-ce que c'est qui..., mais le développement de cet emploi appartient à la langue familière ou populaire : Pourquoi est-ce que vous avez fait cela?, au lieu de : Pourquoi avez-vous fait cela? || Qu'est-ce que ne s'emploie pour exprimer une interrogation indirecte que dans la langue populaire : Je me demande qu'est-ce que vous voulez, au lieu de : Je me demande ce que vous voulez. || Soit, employé elliptiquement, marque l'acquiescement : Soit, j'accepte votre proposition; ou une sorte de parenthèse : Soit dit en passant. || Ainsi soit-il, v. AINSI. || N'était, n'eût été, si ce n'était, si ce n'eût été, mis à part : Le paysage à l'infini déploie une couleur fauve, n'était un nuage vert sur un sol rougeâtre (Barrès). — ALLUS. LITTÉR. Etre ou ne pas être, voilà la question, célèbre début de la méditation d'Hamlet dans la tragédie de ce nom, de Shakespeare (III, 1). [En angl. *To be or not to be, that is the question.*] ÊTRE n. m. Existence : Recevoir, perdre l'être. || Essence : L'humanité vit et se développe comme un être organique, et tend à la plénitude de son être (Renan). || Ce qui est, ce qui possède l'existence : Etres vivants. La chaîne des êtres. Devant les eaux, le ciel, les montagnes, on se sent devant des êtres achevés, toujours jeunes (Taine). || Homme, personne, individu : Un seul être vous manque, et tout est dépeuplé (Lamartine). Le régime, soudain, ne fut plus qu'un être unique (Dorgèlès). || Nature intime d'une personne : Un soulèvement de tout son être le précipitait vers elle (Flaubert). Chacun se sentit ému jusqu'au fond de l'être. || Péjor. Quel être!, quel personnage bizarre, ou difficile à vivre. || Etre absolu ou essentiel, Etre infini, Etre parfait, Etre éternel ou immortel, Etre suprême ou souverain, premier Etre, grand Etre, Etre des êtres, Dieu. || Etre de raison, qui n'a de réalité que dans notre pensée. || Non-être, néant, caractère négatif absolu de ce qui n'est pas : L'être et le non-être. — LANGUE CLASS. Position dans le monde, condition : Je fis compliment à M. du Maine sur son nouvel être de prince de sang (Saint-Simon). — ALLUS. LITTÉR. Un seul être vous manque et tout est dépeuplé, v. DÉPEUPLER. — ★ ontologie, essence, existence, immuabilité / devenir, néant. — ENCYCL. Philos. Le problème de l'être est le problème fondamental de la philosophie, sous-jacent à tous les autres problèmes. Il est posé dès la plus haute Antiquité. « Qu'est-ce que l'être? C'est ce qui est. » Malgré son apparente évidence, cette définition a été controversée, et cette controverse a divisé toute l'histoire de la philosophie, des origines à nos jours. 1° Pour les philosophes réalistes, cette définition est juste, l'être est, il existe réelle-

ment, il n'est pas un pur produit de notre imagination, de nos rêves, etc. 2° Pour les philosophes idéalistes, au contraire, l'être n'est que dans l'idée que nous nous en faisons, dans notre pensée; il n'y a pas de réalité indépendante de la pensée, et si personne n'était là pour penser l'être, l'être serait néant. « Etre, c'est être pensé. » Telles sont les deux positions fondamentales et adverses. Par exemple, le réaliste dira : « Cette maison existe, puisqu'elle est là, que j'y suis né, que je la retrouve chaque fois que j'y reviens, et, même si je mourais, elle existerait toujours ». L'idéaliste dira : « Cette maison, et son passé, et les visites que je lui fais, ne sont peut-être qu'un rêve, car lorsque je rêve, je crois voir des maisons, des hommes, etc. Qui me prouve qu'en ce moment je ne rêve pas et que toute ma vie n'est pas un vaste rêve? Je ne puis sortir de là : tout ce que je vois, je ne le vois qu'à travers la vision que j'en ai. Je suis donc peut-être seul à exister (solipsisme), et encore, je n'existe peut-être qu'en tant que pensée; tout ce que je sais, c'est que je suis-une-chose-qui-pense » (hypothèses faites par Descartes lors de son « idéalisme provisoire » et de son « doute méthodique »). Le réalisme est la position la plus commune et la plus spontanée : l'enfant est réaliste, il ne doute pas de l'existence du monde. Mais il est certain aussi que l'idéalisme était amorcé dans certaines expériences qui ont pu troubler l'homme (erreurs des sens, hallucinations, rêves); dans certaines croyances religieuses (croyance à l'illusion, au nirvana, aux transformations fantastiques des divinités, etc.) ou métaphysiques (croyance à l'existence de l'âme, d'un au-delà immatériel, de forces ou d'entités occultes et inconnaissables). En outre, dès l'Antiquité, les « doutes » émis par les sophistes* et les sceptiques* sur la valeur réelle de nos connaissances et de nos jugements ont également amorcé l'apparition de l'idéalisme. Il faut noter aussi la propension naturelle de tout concept* à s'évader hors de l'expérience sensible et à créer un « monde intérieur » qui « double », et parfois supplante, le monde des sens. A ces racines psychologiques, logiques et philosophiques de l'idéalisme, on peut ajouter, selon certains penseurs, l'ensemble des causes historiques qui ont aidé et favorisé l'idéalisme, philosophie en accord avec les religions et avec les pouvoirs, tandis que le réalisme était, du moins sous sa forme matérialiste* (v. plus loin), considéré comme hérétique, subversif et révolutionnaire, parce qu'il plaçait ses buts uniquement ici-bas, en niant toute possibilité de compensation dans l'au-delà. Les deux positions fondamentales, réalisme et idéalisme, se sont elles-mêmes subdivisées au cours de l'histoire de la philosophie. Le réalisme s'est divisé en réalisme matérialiste (croyance que l'être est uniquement matière), réalisme spiritualiste (croyance que l'être est uniquement esprit), et réalisme dualiste (croyance que l'être est double : matière et esprit). L'idéalisme s'est divisé en idéalisme subjectif (croyance que tout se réduit à la pensée individuelle), idéalisme objectif (croyance que tout se réduit à un Esprit, ou à une Idée universelle, cette croyance se rapprochant beaucoup du réalisme spiritualiste), et idéalisme critique (croyance que peut-être l'être existe en dehors de la pensée, mais que la pensée ne peut l'atteindre, qu'elle n'atteint que des représentations, des « phénomènes » : c'est la position agnosticienne*, celle de Kant, de Comte, etc.). — Historiquement ces diverses positions sont ainsi apparues : a) réalisme matérialiste (spontané), chez les premiers philosophes, les Ioniens, Héraclite; b) réalisme spiritualiste (influences religieuses et influence des doutes des sophistes et des sceptiques, ce qui amorce une position idéaliste, mais l'époque n'est pas « mûre » pour systématiser l'idéalisme et elle le traduit à sa manière, qui est imprégnée de religiosité et de spiritualisme. D'où cette position assez curieuse, qui est par exemple celle de Platon, d'un « réalisme des Idées », réaliste puisqu'il croit à une réalité absolue, mais idéaliste puisque cette réalité ce sont les Idées); c) réalisme dualiste (par exemple dans la tradition chrétienne; ce sera aussi la position de Descartes). Ici encore, d'ailleurs, il y a

disposition à l'idéalisme, dans la mesure où l'aspect spirituel de l'être, Dieu, est considéré comme antérieur à son aspect matériel, le monde, et comme créateur de ce monde; l'être premier, l'être par excellence, étant spirituel, on se rapproche de l'idéalisme objectif. Cela pour expliquer que certains philosophes voient la ligne de partage essentielle se faire moins entre réalisme et idéalisme qu'entre réalisme matérialiste et idéalisme, comprenant dans l'idéalisme le réalisme spiritualiste et le réalisme dualiste; d) *idéalisme subjectif*, qui apparaît avec le doute* de Descartes (à titre simplement provisoire, puisque Descartes aboutit ensuite au réalisme dualiste d'inspiration chrétienne) et surtout avec Berkeley, qui nie absolument l'univers extérieur, matériel (*immatérialisme*), et ramène tout à sa propre pensée (*subjectivisme, solipsisme*), comme le fera plus tard Fichte. Mais il est à noter que Berkeley aboutit, dans ses derniers ouvrages (*la Siris*), à un réalisme spiritualiste quasi platonicien; e) *idéalisme critique*, qui apparaît chez Kant, et connaîtra une vaste postérité; f) *idéalisme objectif*, chez Hegel en particulier : « L'Idée dans sa totalité, c'est la nature. »

Ces diverses positions au sujet du problème de l'être et de ses rapports avec la pensée conditionnent toutes les idées philosophiques, et, en particulier, les positions au sujet du problème de la vérité*, tant vérité en général que vérité scientifique. Aucune de ces positions n'a de nos jours disparu, encore que certaines aient vieilli. Le réalisme matérialiste est devenu le matérialisme dialectique de Marx; le réalisme spiritualiste aboutit au « platonisme » de Charles Morgan, de certains mathématiciens comme Lautman, ou de philosophes comme Husserl; le réalisme dualiste vit toujours avec le christianisme; l'idéalisme objectif se poursuit chez les hégéliens actuels; l'idéalisme subjectif aboutit, mêlé d'hégélianisme, à la phénoménologie et à l'existentialisme; l'idéalisme critique a influencé nombre de savants et a donné naissance au positivisme, au pragmatisme, au bergsonisme, au conventionnalisme mathématique, à l'instrumentalisme, etc. (→ Biblio.)

Être suprême (Culte de L'), culte civique institué le 7 mai 1794 par décret de la Convention. En disciple de J.-J. Rousseau, Robespierre estimait qu'avec l'égalité la vertu devait être la base de l'Etat démocratique, et qu'une religion « naturelle » était le support nécessaire de la vertu. Considérant la déchristianisation comme un fait accompli, mais répudiant l'athéisme et les excès des hébertistes, il organisa un culte officiel, de caractère moral et patriotique, qui attacherait les vertus de la nation « à des bases éternelles et sacrées ». L'essentiel de la nouvelle religion était contenu dans l'article premier du décret du 7 mai : « Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. » Le culte consisterait en une série de fêtes consacrées soit aux grandes journées de la Révolution (14 juillet, 10 août, 21 janvier, etc.), soit à diverses entités (l'Être suprême, la Nature, le Genre humain, la Liberté et l'Egalité, etc.), soit enfin aux « vertus les plus utiles à l'homme » (la Vérité, la Pudeur, l'Amour de la patrie, la Haine des tyrans, etc.). Chaque décade du

calendrier républicain serait l'occasion d'une telle fête et prendrait, dans l'esprit des citoyens, la place du dimanche chrétien. En 1796-1797, certains républicains, tel Larevellière-Lépeaux, songèrent à rétablir le culte de l'Être suprême pour contrecarrer l'influence du catholicisme.

Être suprême (FÊTE DE L'), première manifestation de la religion instituée par la Convention sous le nom de *culte de l'Être suprême*; elle se déroula, selon un programme établi par David, le 8 juin 1794 (20 prairial an II), qui coïncidait avec le dimanche de la Pentecôte. Robespierre, élu président de la Convention le 4 juin, y joua le premier rôle. Devant le pavillon central des Tuileries, il prononça un sermon à la gloire de la Divinité et mit le feu à une statue en étoupe de l'Athéisme; une Sagesse incombustible apparut. Les chœurs de l'Opéra chantèrent un hymne à la gloire du « Père de l'Univers, suprême intelligence ». Puis les quarante-huit sections de Paris et la Convention, Robespierre en tête, se dirigèrent vers le Champ-de-Mars, où était dressée une symbolique Montagne, dont le cortège fit le tour, et dont les députés gravirent les sentiers escarpés. On chanta de nouveau l'hymne de circonstance, et la Convention reentra en corps aux Tuileries. La fête de l'Être suprême fut l'apothéose de Robespierre, qui recueillait les applaudissements des assistants, mais irrita la majorité des députés, les uns jaloux de son ascension, les autres hostiles à toute religion, et humiliés d'avoir été associés à cette cérémonie qu'ils jugeaient inutile, voire ridicule.

Être et Avoir, ouvrage du philosophe Gabriel Marcel, paru en 1933, où il expose ses principales thèses philosophiques. L'existentialisme* de G. Marcel, comme celui de Kierkegaard, a comme point de départ une critique de l'idéalisme hégélien (en particulier du néo-hégélianisme de G. Royce) et un désir de philosophie concrète. Converti en outre au catholicisme, G. Marcel ne sépare pas le problème existentiel du problème de l'existence divine. Sa méthode consiste à considérer divers rapports humains : rapport du sujet avec son propre corps (qui n'est ni être ni avoir, le corps et l'âme restant distincts, mais mystérieuse incarnation), rapports avec autrui (fidélité, espérance), qui aboutissent également à des mystères d'ordre ontologique. La philosophie est donc à la fois engagement et mystère, c'est-à-dire religion; réciproquement, la religion ne saurait être raison pure : elle est foi, espérance et charité.

Être et le Néant (L'), ouvrage de J.-P. Sartre, paru en 1943. Dans cet *Essai d'ontologie phénoménologique*, l'auteur expose sa métaphysique. Celle-ci est dite *existentielle* (d'où le mot *existentialiste*) parce qu'elle considère les problèmes divers de l'existence humaine. Mais elle ne fait que les prendre comme applications d'une ontologie très précise, très logique, qui part de la notion d'*en-soi**, ou être absolu. Les avatars par où passe le *pour-soi* (c'est-à-dire l'être conscient, l'homme) dans ses efforts pour se distinguer de l'*en-soi* anonyme, auquel il finit par revenir, sont minutieusement décrits par J.-P. Sartre* et forment la majeure partie de l'ouvrage. Il étudie successivement les Structures du *pour-soi*, la Temporalité, la Transcendance, l'Existence d'autrui (très longuement), la Liberté, et conclut à l'échec de ces diverses entreprises. Le *pour-soi*, formé d'être et de néant, se résorbe dans l'être originel. Le style abstrait, compliqué, adopté par l'auteur dans cet ouvrage, répond à son désir d'approfondissement et d'analyse subtile de l'univers phénoménologique, c'est-à-dire d'une réalité fuyante, à mi-chemin entre l'être et le néant, où toutes les notions sont transitoires et polyvalentes. (V. EXISTENTIALISME.)

Être et Temps (*Sein und Zeit*), ouvrage de Heidegger, paru en 1927, dans lequel il expose les principales thèses de son existentialisme. Sa méthode, ses idées, son langage même, sont difficiles et originaux. Heidegger se donne pour but de déterminer le sens de l'être (ontologie) et utilise pour y parvenir l'analyse phénoménologique. Il distingue soigneusement de l'être ses aspects particuliers, qui forment l'étant (*Seiende*), tel : l'être là

(*Dasein*), qui est aussi l'existant. Il analyse longuement ce *Dasein* et ses diverses situations au sein du monde, mais parvient à l'idée que son essence même est : l'être-dans-le-monde, c'est-à-dire l'existence saisie en elle-même, jetée, pour ainsi dire, dans le monde (eccéité, facticité), et ressentie dans l'angoisse comme toujours incomplète, imparfaite. Elle ne trouve son achèvement, *au fin*, que dans la mort. L'être même du *Dasein* est l'être-pour-la-mort. Malgré ses multiples efforts pour sortir de soi, pour se confondre avec d'autres, l'existant se retrouve toujours seul, angoissé, et ne reprend un sens que dans l'acceptation de son destin, par la conscience du temps (historisme), du néant dont il est tiré, et de sa liberté qui, seule, peut dépasser et transcender le monde. Ainsi *Dasein* est le fondement à la fois de l'intelligibilité et de la réalité, le constructeur du monde.

ÉTRÉCHY, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Rambouillet), aux confins de la Beauce, dans la vallée de la Juine; 2 176 hab. (1 935 aggl.). Belle église des XII^e et XIII^e s.

ÉTRÉCIR v. tr. (lat. pop. **striatiore*, de *strictus*, étroit). LANGUE CLASS. Rendre plus étroit : *Etrécir une rue, un habit*.

ÉTRÉCISSEMENT n. m. LANGUE CLASS. Action d'étrécir; état de ce qui est étréci : *L'étrécissement du lit d'une rivière accélère le cours de l'eau*.

ÉTREIGNANT, E adj. Qui étirent : *Tronc d'arbre couvert de lianes étreignantes*. || Fig. Qui frappe d'émotion : *L'entrée de la cathédrale immense et ténébreuse était toujours étreignante* (Huysmans).

ÉTREIGNOIR n. m. Instrument de menuiserie et de tonnellerie, pour serrer les pièces assemblées.

ÉTREINDELLE n. f. Corps gr. Disque de sparterie, d'alfa ou de tissu grossier, utilisé dans les presses à plateau pour faciliter l'égouttage de l'huile hors de la cage. (On dit aussi ÉTENDELLE.) [Syn. MORFIL.]

ÉTREINDRE v. tr. (lat. *stringere*). [Se conj. comme *craindre*.] Serrer fortement en entourant : *Quelque gros chat fût l'arbre, Camus [...] l'attaqua à bras-le-corps, franchement; souvent même ses bras trop courts n'arrivaient pas à en étreindre complètement le tronc* (Pergaud). || Serrer dans ses bras pour embrasser : *Les deux bras m'étaient si doux, soucieux de m'étreindre assez* (Colette). || Envelopper étroitement : *Elle s'étreignait dans un magnifique châle turc* (Barbey d'Aurevilly). || — Fig. Saisir : *Etreindre la vérité, la beauté*. || Serrer douloureusement, opprimer : *L'émotion m'étreint. L'idée que dans quelques heures ma mère Jacques serait loin m'étreignait le cœur* (A. Daudet).

ÉTREINTE n. f. Action d'étreindre : *Une faible, une forte étreinte. Ils se serrèrent les mains à les briser, dans une étreinte rude et courte* (Zola). || Action de presser tendrement dans ses bras : *Il fallut se séparer le lendemain après beaucoup d'étreintes et de promesses de s'écrire* (Maupassant). || Fig. Pénible contrainte; douloureuse oppression : *De l'étreinte de toutes les désolations jaillit la foi* (Hugo). *L'étreinte de la douleur. L'angoisse m'a pris au cœur, et ne desserre pas son étreinte un instant* (Gide).

— LANGUE CLASS. Lien moral : *D'un sacré nœud l'invincible étreinte* (Cornéille). — Min. Dans le Pas-de-Calais, partie resserrée d'une couche ou d'un filon.

ÉTREMPAGE n. m. ou **ÉTREMPURE** n. f. Action d'étrémper. || Série de trous pratiqués sur l'âge de la charrie pour régler l'enfoncement du soc. (On écrit aussi ÉTRAMPAGE.)

ÉTREMPER v. intr. (de *tremper*, au sens de *modérer*). Enfoncer plus ou moins profondément le soc de la charrie dans la terre, suivant la hauteur à laquelle on fixe le soc, dans les trous pratiqués sur l'âge. (On écrit aussi ÉTRAMPER.)

ÉTRENNÉ n. f. (lat. *strena*). Présent fait à l'occasion du premier jour de l'année (s'emploie ordinairement, dans ce sens, au plur.) : *Tu demandes, en rentrant du bal, ta chandelle à ton portier, et il regimbe quand il n'a pas eu ses étrennes* (Musset). || Par extens. Cadeau en général, pourboire : *Des que nous arrivions à l'étape je le quittais, je donnais bien l'étrénne à son domestique pour soigner*

fête de l'Être suprême au jardin des Tuileries 20 prairial an II



ton cheval (Stendhal). || Premier usage d'une chose : *Linge, vaisselle dont on a étrenné.* || *Fam. N'en avoir pas l'étrénne,* être pas le premier à user, à jouir d'une chose.

— Mar. mil. Présents qu'offraient, au Moyen Age, les bâtiments marchands aux équipages de guerre amis rencontrés, pour assurer leur concours.

— ENCYCL. Hist. Dans l'Antiquité, toutes les dates marquantes (naissance, mariage, anniversaires, etc.) pouvaient donner lieu à offrande de cadeaux destinés à en faire des jours fastes. On donnait le nom d'*étrénnes* (*strenae*) aux cadeaux faits à l'occasion des calendes de janvier et des saturnales, célébrées à Rome à cette date. C'étaient des pots de miel, des dattes recouvertes d'or, des ampes avec leur formule de vœux (*annum ovum faustum felix tibi*). Les enfants avaient licence d'aller de maison en maison annoncer l'an neuf et de recueillir des cadeaux. Cet usage, réprouvé par l'Eglise chrétienne, fut l'occasion de l'institution de jours de pénitence et de jeûne; le concile d'Auxerre (578) interdit de faire des « présents diaboliques » le jour de l'An.

Les quêtes des enfants sont encore en usage dans plusieurs régions; dans les pays de rite orthodoxe, les enfants recueillent leurs étrennes en annonçant la venue de saint Basile (fête le 1^{er} janv.); dans d'autres pays, les quêtes ont lieu à l'occasion de l'Epiphanie (Provence, Flandres), et les enfants portent une étoile découpée au bout d'une perche. En Bretagne, ils annoncent une blé germe (*eghin-aneit*), formule devenue « au gui l'an neuf ».

Dans les familles où la quête n'était pas permise aux enfants, on organisait des fêtes où leur offrir des étrennes. Suivant les pays, les cadeaux sont apportés par saint Nicolas (et son valet Rupert), par le père Noël, par l'Enfant Jésus; en Italie, l'Epiphanie est devenue la fête de la Befana, sorte de sorcière bienveillante. La coutume de donner des étrennes aux adultes n'a pas toujours existé.

— **ETRENNER** v. tr. Etre le premier à user d'une chose. || *Par extens.* Utiliser pour la première fois : *Etreन्नer un chapeau. Beaucoup même étrennent ce jour-là la première paire de bottes de leur existence* (Flaubert).

— **LANGUE CLASS.** Gratifier d'étrennes, d'un présent, et, au fig. : *La nature en vous fait naitre || Vous étrenna de ses plus doux traits* (Voltaire).

— **V. intr.** Faire sa première vente de la journée (vieilli) : *Marchand qui n'a pas encore étrenné.* || *Ironiq.* Recevoir des coups, des reproches, etc.

— **ÉTRÉPAGNY**, ch.-l. de cant. de l'Eure (arrond. des Andelys), dans le Vexin normand; 2 475 hab. (2 199 aggl.) [*Sterpiniens*]. Eglise du xv^e s. restaurée. Château du xv^e s. Fabrique de caoutchouc. Sucrerie. Briqueterie. Fabrique de produits d'entreten. Laiterie. Fabrique d'harmoniums.

— **ÉTRÉPE** n. f. (déverbal de l'anc. franç. *estrepier*; du lat. *exstirpare*, arracher). Houe à défrichement, ou plutôt sorte de pioche rattachée à larges lames dont les parties saillantes ont une direction perpendiculaire l'une à l'autre, et avec laquelle on coupe sous terre les racines des arbustes qu'il s'agit de détruire.

— **ÉTRÉS** n. m. pl. (lat. *extera*, les parties extérieures). Disposition des diverses parties d'une habitation : *Connaître les étres d'une maison.* (On a écrit aussi *AITRES*.)

— **ÉTRÉSILLON** n. m. (préfixe *é*, et *trésillon* d'où *tésillon*; de l'anc. franç. *teser*, tendre). Technol. Pièce de bois placée transversalement dans une fouille ou une tranchée, pour opposer à l'éboulement des terres, ou pour appuyer des murs peu solides. || Pièce rigide destinée à jouer le rôle d'entretoise entre deux pièces qu'il s'agit de maintenir solitaires ou indéformables.

— **ÉTRÉSILLONNEMENT** n. m. Technol. Action d'étrésillonner; résultat de cette action.

— **ÉTRÉSILLONNER** v. tr. Technol. Soutenir une fouille au moyen d'étrésillons.

— **ÉTRESSE** n. f. Feuille de papier de couleur foncée qui se trouve entre le par-devant et

le tarot* de la carte, lui assurant son opacité et ajoutant, par sa qualité, à sa rigidité. (On disait autrefois *MAIN BRUNE*.)

— **ÉTRETAT**, comm. de la Seine-Maritime (arrond. du Havre), sur la côte du pays de Caux, au N. du cap d'Antifer; 1 876 hab. (1 858 aggl.) [*Étretatais*]. C'est une station balnéaire très fréquentée (8 000 hab. en août), mise à la mode par Alphonse Karr, Isabey et Maupassant. Les falaises y forment des arches (Porte d'aval, Manneporte) et une aiguille de 70 m. L'église a une nef et un portail romans du xii^e s., un chœur et un transept gothiques du xiii^e s. (→ *Biblio.*)

— **ÉTREUX**, comm. de l'Aisne (arrond. de Vervins), en Thiérache, sur l'Oise; 1 399 hab. (1 038 aggl.). Tissage de la laine.

— **ÉTRICHÉ**, comm. de Maine-et-Loire (arrond. d'Angers), en Anjou, sur la Sarthe; 823 hab. (261 aggl.). Château du Plessis-Chivré, du xvi^e s.

— **ÉTRIER** n. m. (anc. *ESTRIEU*, d'origine germ.). Sorte d'arceau en métal, suspendu par une courroie de chaque côté de la selle, et sur lequel le cavalier appuie le pied : *S'affermer sur les étriers. Chaussier les étriers.* || *Etrier à pied*, étrier couvert dont on se servait au xv^e s., quand on ne portait pas de solerets.

— **LOC. DIV.** *A franc étrier*, de toute la vitesse de son cheval : *Je pars pour Paris à franc étrier, j'y puis être demain matin à dix heures* (Balzac). || *Vin, coup de l'étrier*, verre de vin qu'on buvait au moment de monter à cheval : *Quelque chose de pensif comme ces petites servantes d'auberge des tableaux flamands qui donnent le coup de l'étrier à un voyageur* (Musset). || *Etre fort, ferme sur ses étriers*, se tenir solidement à cheval, les pieds dans les étriers; et, au fig., défendre énergiquement ses opinions, poursuivre résolument ses projets. || *Perdre, vider les étriers*, laisser ses pieds sortir des étriers; tomber de cheval; et, au fig., perdre l'avantage qu'on avait dans la lutte; se laisser déconcerter. || *Avoir le pied à l'étrier*, être prêt à monter à cheval, à partir; et, au fig., se tenir prêt; être en bonne voie pour réussir : *Agréer à un évêque, c'est le pied à l'étrier pour un sous-diacre* (Hugo). || *Tenir l'étrier à quelqu'un*, lui tenir l'étrier immobile pour l'aider à monter à cheval; et, au fig., l'aider dans ses entreprises, favoriser ses desseins. || *Mettre à quelqu'un le pied à l'étrier*, le favoriser à ses débuts.

— **AGRIC.** Pièce de fer avec laquelle on fixe le coutré contre l'âge de la charrue. (On dit aussi *COUTRIÈRE*.)

— **ALP.** Petite échelle de corde avec planchettes ou barreaux de métal léger, que l'alpiniste accroche à un piton au moyen d'un mousqueton, et dans lequel il engage un pied de manière à se dresser dans les passages difficiles, pour franchir un surplomb, notamment en escalade artificielle.

— **ANAT.** Osselet de l'oreille* moyenne, placé en dedans de l'enclume et s'articulant avec la fenêtre ovale. (Il doit son nom à sa forme.)

— **ARM.** *Etrier d'arbalète*, étrier de fer placé à la tête de l'arbre des arbalètes à moufle, et grâce auquel l'arbalétrier maintenait son arme pendant qu'il en bandait l'arc. || *Etrier d'armes*, sorte de fléau de guerre formé d'un fût, dont la douille était terminée par un anneau ou par un étrier qui retenait quatre ou cinq chaînes de fer, terminées chacune par une masse.

— **CHIRURG.** Accessoire des tables d'examen ou d'opération, destiné à soutenir les pieds. (V. part. *encycl.*) || Instrument de traction pour la réduction des fractures. (V. part. *encycl.*) || Sorte de bandage destiné à maintenir les pansements de la cheville.

— **CONSTR.** Arceau métallique servant à la suspension des échafaudages volants. || Armature métallique servant, dans les constructions en béton armé, à relier entre eux les fers principaux, et s'opposant ainsi au glissement des couches de béton les unes sur les autres. || Lien métallique pour maintenir une poutre rompue. || Bande métallique, de forme variable, qu'on scelle dans un mur et qui sert à appuyer ou à supporter des objets. — **EQUIT.** *Pied de l'étrier*, pied gauche (parce que c'est celui qu'on place généralement dans l'étrier pour monter à cheval).

— **MAR.** *Etrier de machine*, bride. || *Etriers de marchepied*, suspensoirs des marchepieds.



à grille, XVI^e s.



à sole pivotante
XVI^e, XVII^e, XVIII^e s.



d'amazone, XVIII^e s.



1^{er} Empire
bronze doré



début XIX^e s.



japonais, XVIII^e s.



chilien, XIX^e s. (bois et argent ciselé)



— *Etriers des tangons*, supports sur lesquels s'appuient les tangons quand on les rentre contre le bord.

— **MOBIL.** Planchette basse, sur le devant d'un siège (xvi^e s.), et qui pouvait être rabattue vers le sol. (C'était aussi une petite estrade; un marchepied faisant corps avec le meuble; la personne assise y posait ses pieds, afin de les garantir contre le froid.)

— **PÂTISS.** *Etrier de pâtissier*, pâtisserie légère, gaufre à laquelle on ajoutait parfois du fromage.

— **PÊCH.** Petite pièce métallique qui supporte la palette d'une cuiller, tout en lui permettant de tourner autour de son axe.

— **PÉTR.** Partie d'une vanne ou d'une boîte de four servant de point d'appui pour bloquer l'obturateur. (Syn. *ARCADE*.)

— **TECHNOL.** Appareil à crochets que certains ouvriers (couvreurs, électriciens, élagueurs, etc.) se fixent aux jambes pour grimper soit le long d'une corde, soit le long des poteaux de bois ou des arbres. || *Etrier de sécurité*, pièce métallique en forme d'étrier, empêchant la chute d'une autre pièce (axe, ressort, etc.) en cas de rupture.

— **TEXT.** Partie du taquet sur laquelle vient buter la navette des métiers à tisser.

— **ENCYCL.** L'*étrier* est un arceau de métal suspendu par une tête percée d'une fenêtre nommée *œil*. L'arceau est composé de deux



oriental, en usage
depuis le XVI^e s.



actuel



de jockey

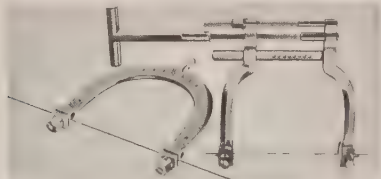


falaises d'ÉTRETAT

branches issues de cette tête et se réunissant inférieurement par une barre transversale que l'on appelle la *sole* ou la *semelle*. La courroie passant par l'œil, et qui se rattache à la selle, est l'*étrivière*. L'Antiquité classique n'a pas connu l'étrier; il faut arriver au VII^e s. de notre ère pour en trouver des exemples en Chine et, au IX^e s., à Byzance et en Occident. Son usage se généralisant en même temps que celui de la selle, et réduisant sensiblement la fatigue des cavaliers (tandis que celui de la ferrure augmentait beaucoup les possibilités des chevaux), eut une influence considérable sur l'emploi et la tactique de la cavalerie, dont la mobilité et le rayon d'action se trouvèrent sensiblement accrus. Donnant, d'autre part, une grande solidité en selle, il eut aussi son influence sur l'armement et l'écriture des cavaliers. Les étriers les plus anciens sont remarquables par la longueur de leurs branches, disposées en angle aigu ogival. A mesure que l'on avance vers le XIX^e s., l'arc des branches tend à se modeler en ovoïde. La sole, ou *planche*, va de même en s'élargissant; dans certains types du XI^e s., elle est souvent presque aussi longue que le pied du cavalier. C'est en quoi ces étriers se rapprochent des types orientaux, où la planche, plane ou à deux talus, est extrêmement vaste. Les cavaliers grecs ou albanais, que l'on appelait « *stradiotes* », en avaient encore, au XVI^e s., de semblables, qu'on nommait « *étriers à la genotte* ». Entre les types les plus anciens et les modernes, il n'existe pas de différences fondamentales; car, au XIII^e s. déjà, on trouve des exemples à sole pivotante, disposition qui a pour objet d'empêcher le pied du cavalier désarçonné de rester pris dans l'arcade. C'est sans doute cette même crainte qui fit construire les étriers dits « *à barbacane* », dont les femmes commencent à user au XVI^e s. Dans ce type, façonné en bout de chaussure et encore d'usage courant en bien des pays, on a assuré le dégagement du pied, qui se bute contre un bout de chaussure en métal. Au XVI^e s., on construisait déjà, pour les joutes et les tournois, des étriers à grille qui imitaient cette forme, mais le bout du chaussure était allégé par de larges fenêtres, qui lui donnaient l'apparence d'une visière grillée.

— Chirurg. Les *étriers de soutien* sont des tiges métalliques réglables en hauteur et en direction, et terminées par un repose-pied en forme d'étrier.

Les *étriers de traction* comportent deux branches à écartement réglable par un pas de vis; une broche fine (fil d'acier de 1 à 2 mm), placée dans l'os, est fixée par boulons aux deux branches de l'étrier, puis tendue par leur écartement; la traction est



étriers et broches de Kirschner

appliquée au point de jonction des deux branches. L'ensemble constitue la méthode des « *broches de Kirschner* », indiquée en cas de fractures avec chevauchement, notamment au niveau des membres inférieurs.

ÉTRIER, ÈRE adj. (même étym. qu'à l'art. précéd.). Constr. Se dit d'une jambe, d'un pilier placés à la tête d'un mur mitoyen : *Pilier étrier*.

ÉTRIEU n. m. (autre forme de *étrier*). Constr. Etai transversal entre deux maisons.

ÉTRILLAGE n. m. Action d'étriller. || Fig. et pop. Raclée : *Recevoir un bon étrillage*. || Perte d'argent.

ÉTRILLE [tri] n. f. (lat. *strigilis*). Instrument formé de petites lames de fer dentelées, placées parallèlement sur une plaque munie d'un manche, et qui sert pour le pansage des animaux, et surtout des chevaux.

— Crust. Nom usuel d'un crabe comestible (*Portunus puber*).

ÉTRILLER v. tr. Frotter avec l'étrille : *Étriller un cheval, un mulet, un bœuf*. || Fig. et fam. Frotter d'importance, battre; et, par extens., l'emporter sur : *Étriller quelqu'un*

aux échecs. || Critiquer vertement : *Louis Veuillot étrillait ses contradicteurs d'une rude manière*. || Raçonner, faire payer trop cher : *Hôtelier qui étrille les voyageurs*.

ÉTRIPAGE n. m. Action de vider les poissons, et en particulier les sardines. || Action de séparer les vins clairs des lies.

ÉTRIPER v. tr. Ôter, retirer les tripes de : *Étriper un lapin*.

ÉTRIQUE, E adj. Qui manque d'ampleur : *Elle faisait peine à voir avec sa robe étriquée et toute noire* (A. Daudet). || Fig. Médiocre, mesquin, sans envergure : *Une vie étriquée. Un esprit étriqué*.

— Vénér. Qui a peu de corps, et qui est haut sur jambes : *Chien étriqué*.

ÉTRIQUEMENT n. m. Action de rendre étriqué; état de ce qui est étriqué : *Sa pensée [d'un peintre], vouée au bleu, se suffisait à s'exprimer par un moyen limité jusqu'à l'étriquement* (E. Bergerat).

ÉTRIFIER v. tr. (mot dialect.; du néerl. *strijken*, froter, lisser). Faire ou rendre trop étroit, trop ample : *Étriquer un habit*. || Fig. Raccourcir, développer de façon insuffisante (rare) : *Étriquer une scène, un discours*.

— Pêch. *Étriquer le hareng*, dans les saumeries, séparer à la main, les uns des autres, les poissons suspendus, pour les empêcher de se toucher.

ÉTRIQUEU n. m. Pêch. Filet, plus long que large, tendu sur un cadre rectangulaire, et porté à l'extrémité d'une perche.

ÉTRISTÉ, E adj. Vénér. Se dit d'un chien courant qui a les jarrets bien formés.

ÉTRIVE n. f. (même origine que *étrier*). Mar. Amarrage que l'on fait sur deux cordages, à l'endroit où ils se croisent.

ÉTRIVER v. tr. Mar. Poser en étrive, changer la direction d'un cordage qui agissait en ligne droite, lui faire faire un coude au moyen d'un renvoi de mouvement.

ÉTRIVIÈRE n. f. (de *étrier*). Courroie par laquelle un étrier est suspendu à la selle. || Par extens. Lanière de cuir servant à châtier. || Correction, mauvais traitement (vieilli) : *Donner, recevoir les étrivières*.

— Text. Bout de corde attaché aux arbalètes des lissers d'un métier à tisser.

— ENCYCL. L'*étrivière* est passée dans l'œil de l'étrier, et sert à le fixer à la selle. Cette courroie, doublée sur elle-même, est munie d'une boucle et percée de trous qui permettent de lui donner la longueur voulue. Elle se fixe à la selle au moyen d'une ferrure dite *porte-étrivière*.

ÉTROEUNGT, comm. du Nord (arrond. d'Avesnes-sur-Helpe), dans le Hainaut, sur la Petite Helpe; 1 697 hab. (779 aggl.). Fromagerie. Filature.

ÉTROIT, E adj. (lat. *strictus*; de *stringere*, serrer). Qui a peu ou pas assez de largeur : *Habit étroit. Poitrine étroite. Voici l'étroit sentier de l'obscur vallée* (Lamartine). || Fig. Borné, qui manque d'étendue, d'élévation : *Esprit étroit. Cerveau étroit. Idées étroites. Que le passé d'un homme est étroit et court!* (Chateaubriand). || Qui tient serré : *Faire un nœud étroit*. || Fig. Pauvre, sans aisance : *En ce temps-là, je ne doutais point que nous ne fussions très pauvres. Il eût suffi, pour m'en persuader, de notre vie étroite* (F. Mauriac). || Par extens. Strict, rigoureux : *Étroite obligation. Être dans une étroite dépendance. Le sens étroit des mots*. || Très serré, très uni, intime : *Liens étroits. Une étroite intimité s'était ainsi établie entre eux* (Zola).

— ALLUS. LITTÉR. *La porte étroite*, expression imagée de Jésus (Matthieu, VII, 13), illustrant les difficultés de la vie chrétienne.

— Ch. de f. *Voie étroite*, voie dont la largeur est inférieure à la largeur normale généralement admise (1,435 m) pour la majorité des réseaux européens.

— Écrit. sainte. *Voie étroite, chemin étroit*, voie du salut, qui est difficile à suivre.

— Hippol. Qui a les côtes resserrées : *Cheval étroit*. || *Cheval étroit de boyau*, cheval dont le ventre est levretté.

◆ Adv. : *Chausser étroit*.

— A l'étrait loc. adv. Dans un espace trop resserré : *Logé à l'étrait. Être à l'étrait dans une voiture*; et, au fig. : *Bonaparte se trouvait à l'étrait dans le rôle de Premier consul*. || Pauvrement : *Vivre à l'étrait*.

◆ N. m. Passage resserré entre deux versants : *L'étrait de la Romanche*.

— SYN. : délié, encaissé, étranglé, exigé, mince, resserré.

ÉTROITE n. f. Outil de vannier, appelé aussi ÉQUARRISSOIR.

ÉTROITEMENT adv. De façon étroite; l'étrait : *Être logé étroitement*. || En pressant fortement : *Serrer étroitement un lier*. Les doigts, étroitement pressés, se meurtrissaient à chaque secousse (Zola). || — Fi. Strictement : *Observer étroitement la règle la loi, les ordres reçus*. || D'une façon intime : *Amis étroitement unis*. || De près : *Surveiller étroitement un prisonnier*.

ÉTROITESSE n. f. Caractère de ce qui est étroit : *Étroitesse d'un chemin, d'une rue. Étroitesse des manches d'une robe*. || Fi. Caractère de ce qui manque de générosité de largeur de vues; mesquinerie : *Étroitesse de cœur, d'esprit. La bonne femme était loin de partager l'étroitesse de principes du Vogel* (R. Rolland).

— Anat. Dimension insuffisante d'une ouverture, d'une cavité naturelle : *Étroitesse du conduit auditif, du bassin*.

ÉTRON n. m. (francique **strunt*). Pop. Matière fécale consistante de l'homme et de quelques animaux : *Étron de chien*.

ÉTRONCONNER v. tr. Arboric. Supprimer toutes les branches basses d'un arbre, de manière à ne lui laisser que le tronc surmonté d'un bouquet de frondaison.

ÉTROPLE n. m. Poisson osseux, très comprimé latéralement et vivement coloré. (habite les eaux douces et saumâtres du sud de l'Inde, et il est comestible. Famille des cichlidés.)

ÉTRURIE. Géogr. anc. Prov. de l'Italie antique, correspondant, en gros, à l'actuel Toscane, et comprise entre l'Arno, le cours supérieur du Tibre et la mer. Elle fut le berceau de la puissance étrusque.

— Archéol. Les grands sites d'Etrurie sont Bolsena, Capena, Cerveteri, Chiusi, Orvieto, Populonia, Tarquinia, Veies, Vetulonia, Vulci et Vulci et, pour l'époque romaine, Cosa, Fiesole, Lucus Feroniae. L'Etrurie constitue aujourd'hui le champ d'application par excellence des nouvelles techniques de la recherche archéologique : photographie aérienne, montage géographique, photographie souterraine.

ÉTRURIE (ROYAUME D'), royaume créé par Bonaparte le 21 mars 1801, au profit de Louis, duc de Parme, neveu de la reine d'Espagne. A Louis I^{er} succéda son fils Louis II, en 1803. Le royaume fut réuni à l'Empire français en 1808, puis érigé en grand-duché de Toscane en 1809 pour Elisa, sœur de Napoléon I^{er}.

ÉTRUSCOLOGIE n. f. Science qui, à l'instar de l'histoire ancienne, étudie le monde étrusque (histoire, langue, art, civilisation), d'après les textes, les monuments et les fouilles.

— ENCYCL. La curiosité pour l'Etrurie antique, qui s'est manifestée dès l'époque romaine, par exemple chez l'empereur Claude, s'éveille surtout au XVIII^e s. (publication posthume des œuvres de Dempster, constitutive de l'académie étrusque de Cortone, travaux de l'abbé L. Lanzi); des fouilles sont entreprises et de grandes collections se constituent. Au XIX^e s., on retiendra l'activité de l'Institut de correspondance archéologique de Rome, des collectionneurs (L. Bonaparte Campanari, les Torlonia, les Barberini, Carpana, Castellani), l'œuvre d'un savant comme Muller, d'un voyageur comme G. Dennis. Les premiers corpus d'inscriptions ou de monuments figurés sont publiés. A la fin du siècle dernier, une archéologie scientifique s'élabore définitivement avec les fouilles de la nécropole étrusque de Bolognina (Zannoni), puis avec celles de Marzabotto (Brizio).

Les grands noms de la science étrusque contemporaine sont, du côté italien, P. Ducati, M. Pallottino, R. Bartocchini; du côté français, R. Bloch, qui, avec la collaboration de l'Ecole française de Rome, fouille le site de Bolsena.

Les principales collections étrusques sont conservées au musée étrusque grégorien (Vatican), au musée archéologique de Florence à la Villa Giulia (Rome), aux musées de

logne, de Tarquinia et de Chiusi, au œuvre et au British Museum. Une revue lienne spécialisée, *Studi Etruschi*, est puée par l'Institut d'études étrusques de Flo- nce.

ETRUSCOLOGUE n. Erudit qui étudie la ngue et l'art étrusques.

ETRUSQUE ou **RASENNE** adj. et n. Rela- à l'Etrurie ancienne; habitant ou origi- re de ce pays.

N. m. Linguist. Langue parlée par les rusques.

ENCYCL. Les Etrusques apparaissent à la du VIII^e s. en Toscane, qui conserve le uvenir de leur nom (*Tusci*, *Etrusci* pour s Latins, eux-mêmes se désignant comme *rasena* ou *Tyrhenoi*).

Origine. Trois hypothèses ont été émises ur expliquer l'origine des Etrusques : La thèse indo-européenne, qui ne trouve us guère de défenseurs aujourd'hui, et selon uelle il s'agirait d'un peuple venu du ord;

La thèse de l'autochtonie, qui s'appuie r l'apparente continuité avec la civilisation illanoviennne; elle a déjà été formulée par enys d'Halicarnasse, qui avait constaté olement culturel des Etrusques, et les présente comme un substrat méditerranéen é-indo-européen;

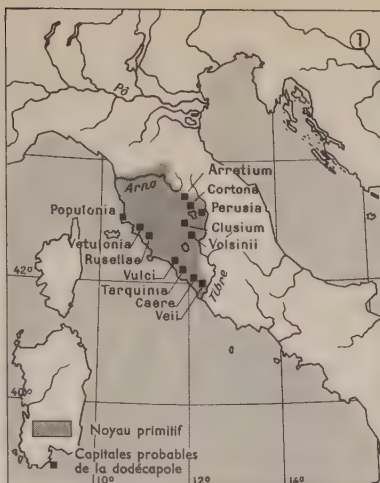
La thèse d'une immigration venue par er d'Asie Mineure (Lydie), thèse repré- ntée par Hérodote, et qui seule explique la usque floraison de la civilisation toscane rs 700 av. J.-C. : les modifications qui bisissent alors les Villanoviens (remplace- nt du rite de l'incinération par celui de nhumation, orientaliation de la culture) pposent un apport extérieur. Une stèle rrite de Lemnos semble jalonneur la route ivie par ces Préhellènes chassés d'Asie ineure par l'invasion achéenne (XV^e-XIV^e s. v. J.-C.) ou plutôt (à la fin du VIII^e s. av. J.-C.) par l'invasion cimmérienne.

Il y a vrai dire, les nouveaux arrivés devaient re peu nombreux : c'était probablement e aristocratie guerrière de type matriarcal, ui a pu se mêler aux autochtones, leur ostant ses coutumes et ses goûts, mais ui a surtout ouvert le pays aux influences rangères, tout en éveillant les forces lan- tes indigènes.

Histoire. De riches cités (*lucumonies*) oupées en confédérations et gouvernées ar des rois, puis (début du V^e s.) par des ligarchies, se développent entre l'Arno, le bre et la mer, grâce à la fertilité du sol, ux mines (de cuivre et de fer) et au com- erce. Dès la seconde moitié du VII^e s. av. J.-C., les Etrusques s'emparent de Rome, it confirmé par l'archéologie : la tradition téraire fait cependant remonter à une ate trop ancienne (616 au lieu de 550 env.) la constitution de l'éphémère dynastie rusque de Rome : Tarquin l'Ancien, Serus Tullius (ou *Mastarna*), dont le nom se trouve sur la tombe François de Vulci, arquin le Superbe, qui furent de grands itisseurs (enceinte, *Cloaca Maxima*, temple irois *cellae* du Capitole).

Appuyée de la puissance étrusque se situe r V^e s., qui la voit, en Campanie (Capoue), oposer aux Grecs. Alliés sur mer à Car- age, les Etrusques battent à Aléria (*Alalia*) 35] les Phocéens de Marseille. Mais Cumès siste.

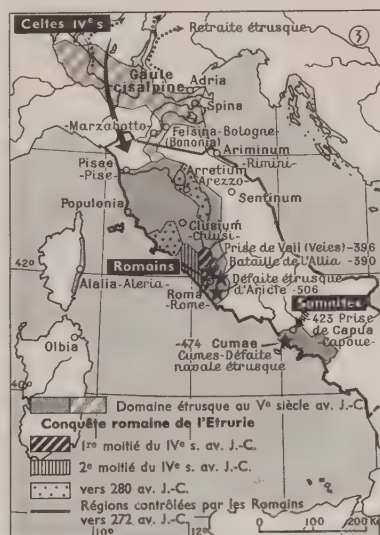
ers le N., l'expansion gagne la plaine du b, où douze cités se seraient constituées à mage des douze villes majeures d'Etrurie; nouvelle métropole est *Felsina* (Bologne), u trafic intense s'établit par le port rusque de *Spina*, mais aussi par les cols s Alpes (voies de l'ambre et des minerais). s'agissait d'ailleurs d'un protectorat com- ercial plus que d'une occupation véritable. ais le particularisme des cités, l'amollisse- nt créé par le luxe, le soulèvement de ome (509), provoqué par la tyrannie de arquin le Superbe, la résistance des Grecs, liés aux Latins (défaite étrusque d'Aricie, 486), coupent l'Etrurie de ses comptoirs can- ians, ruinés par la bataille navale de umes (474) et par la prise de Capoue par s Samnites (423). Le centre de gravité du ommerce étrusque semble s'être alors dé- acé vers le N. et l'Adriatique. Mais, vers 0, les invasions celtiques détruisent Fel- na et Marzabotto. Il fallut encore de longues guerres à Rome



Les Etrusques du VII^e s. av. J.-C.



Expansion étrusque VI^e s. av. J.-C.



Déclin de la puissance étrusque



pour venir à bout de la résistance étrusque : carte de l'ÉTRURIE

La conquête peut être considérée comme achevée vers le milieu du III^e s. av. J.-C. Cependant, même après l'effondrement de la puissance politique des Etrusques, leur influence en Italie continuera à s'exercer, et notamment, à Rome. On en retrouve des traces dans le vocabulaire latin, ainsi que dans la religion (divination par l'examen du foie des victimes) et les arts de Rome.

● **Civilisation.** La vie matérielle, que nous connaissons par les textes et l'archéologie, montre la richesse de cette civilisation, essentiellement urbaine. Les bijoux, les fresques des tombes (v. plus loin *Beaux-arts*) témoignent du goût du luxe et de l'amour de la vie chez les Etrusques. Mais les Anciens, déjà, ont été frappés par l'importance que tenait la religion dans leur univers : des livres sacrés, qui passaient pour révélés par le prophète Tagès et la nymphe Bégioia, ont été transmis jusqu'à l'époque romaine; ils étaient utilisés pour la divination (cf. le foie de bronze de Plaisance). Malgré l'hellénisation des cultes, les Etrusques ont été préoccupés par la vie de l'au-delà, où le mort était censé mener une existence ralentie, hantée, à partir du déclin étrusque (IV^e s. av. J.-C.), par de cruels démons.

La recherche s'efforce aujourd'hui d'étudier la formation de la nation étrusque. C'est à propos de l'Etrurie que s'échafaudent de nouvelles théories sur l'involution des civilisations. On comprend de mieux en mieux comment la culture étrusque s'est modelée grâce aux apports répétés de l'hellénisme; aux VIII^e et VII^e s. av. J.-C., ce dernier pénètre par la Campanie et l'Etrurie du Sud; au VI^e et au début du V^e s., le foyer est constitué par Caere (*Cerveteri*); au V^e s., la crise tyrrhénienne favorise la nouvelle voie maritime de l'Adriatique, et *Spina* devient la méditerranée; l'influence de la Grèce passe ainsi par une succession de phases : orientalisante, dédalique, ionisante et attique.



bijou étrusque VII^e s. av. J.-C. nécropole de Cerveteri musée du Vatican

Louve du Capitole
V^e s. av. J.-C.
les jumeaux sont de l'époque
de la Renaissance
musée des Conservateurs
Rome



● **Linguistique.** Le matériel linguistique parvenu jusqu'à nous est de nature presque uniquement épigraphique. Près de dix mille inscriptions apparaissent sur des objets divers, mais ces textes sont courts et, pour la plupart, représentent de simples épitaphes. Une dizaine d'inscriptions seulement comptent plusieurs lignes. Seul un texte manuscrit, écrit sur des bandelettes de lin qui ont servi ensuite à envelopper une momie d'époque gréco-romaine, est d'une réelle ampleur.

La lecture de l'étrusque ne présente pas de difficulté. Le système alphabétique étrusque est emprunté au grec et ne pose plus aucun problème. En revanche, l'interprétation même de la langue se heurte encore aujourd'hui à des obstacles insurmontables. La raison en est claire. L'étrusque est demeuré jusqu'à présent isolé parmi les familles de langues connues de nous. Aucun idiome ne lui est sûrement apparenté. Dans ces conditions, seul un texte bilingue, rédigé à la fois en étrusque et en une langue connue, grec par exemple, ou latin, nous éclairerait sur la valeur exacte des mots étrusques. En l'absence d'un tel document, le linguiste en est réduit à étudier comparativement les inscriptions étrusques entre elles, en se servant des gloses fournies par les auteurs anciens. La méthode des textes parallèles, qui compare des textes religieux étrusques avec des rituels latins ou ombriens, dont le contenu semble voisin, paraît aussi féconde.

Les résultats acquis ne sont pas négligeables. La phonétique étrusque nous est familière, et l'on observe l'absence de consonnes sonores (seules les sourdes occlusives ou spirantes sont représentées), la tendance des consonnes sourdes à se transformer en aspirées, des aspirées à se transformer en spirantes, la forte accentuation de la première syllabe, qui entraîne la syncope des voyelles en syllabe atone. Du point de vue morphologique, la structure de l'étrusque apparaît fort éloignée de celle des langues indo-européennes; les suffixes y sont oscillants et il y a indétermination de certaines catégories grammaticales. Nous connaissons mal les déclinaisons, plus mal encore le verbe étrusque. Enfin, sur le plan de la sémantique, on a reconnu le sens d'une centaine de racines étrusques. Cela permet de comprendre les inscriptions les plus courtes et les plus banales (textes funéraires); mais les textes les plus longs demeurent encore obscurs (texte écrit sur les bandelettes de la momie de Zagreb; texte de Capoue, le cippe de Pérouse, etc.).

● **Beaux-arts.** L'art étrusque (dont l'évolution s'étend sur sept siècles) plonge ses racines dans la civilisation villanovienne,

pré- ou proto-étrusque, de style géométrique, à la fin du premier âge du fer. De 700 à 575 environ, l'époque orientalissante est dominée par des apports d'Orient, dus peut-être à de lointaines ascendances : jusque vers 625, ce sont les influences de l'Égée (phéniciennes et chypriotes) qui l'emportent; d'autres proviennent de l'Égypte et de l'Asie Mineure. Ce premier art a été brillant dès le VI^e s., ainsi qu'en témoignent les bijoux et les ivoires de tombes luxueuses. De 625 à 575, l'influence grecque détermine la naissance de la grande plastique, de la peinture murale et du réalisme. Entre 575 et 475 (archaïsme) se succèdent des apports ioniens, puis attiques. Alors s'ouvre une période de décadence : au V^e s. et au début du IV^e, l'Etrurie connaît un relatif isolement culturel. Le classicisme du IV^e s. convient moins à son tempérament que le goût hellénistique du pittoresque, du drame et de la sensualité (le III^e s. voit refluer une production originale, abondante, mais inégale). Il faudrait aussi tenir compte du particularisme des cités (chaque lucumonie ou bourgade eut sa spécialité : Chiusi les urnes, Préneste les cistes) et de phénomènes complexes d'avance et de retard.

Les réussites sont nombreuses dans tous les domaines. Pour ce qui concerne l'urbanisme et l'architecture, l'exemple d'une ville comme Marzabotto montre le rôle des Etrusques dans la création des plans urbains réguliers, avec installations hydrauliques et sanitaires (Pérouse et Volterra conservent des vestiges de murailles aux portes sculptées). Les temples (décrits par Vitruve) présentent, sur un podium élevé auquel on accède par l'avant, trois *cellae* précédées d'un portique. La superstructure, souvent en bois et en terre cuite, était ornée d'antéfixes et de frises (le groupe des chevaux de Tarquinia, v. 300, appartenait à un fronton; on possède aussi quelques exemples de sculptures peintes). Au point de vue technique, on retiendra l'emploi de la voûte, que l'Etrurie légua à Rome. Les fouilles ne feraient guère connaître l'architecture domestique si la croyance en une survie des morts n'avait fait reproduire dans les tombes l'image de la maison terrestre : les sépultures à chambres, couvertes ou non d'un tumulus, qui ont succédé aux simples fosses, imitent la *domus*, ses plafonds à caissons ou à poutres apparentes, ses portes à encadrement, ses colonnes, le tout taillé dans le tuf volcanique.

Les tombes sont décorées de fresques figurant des tableaux animés de la vie quotidienne (jeux, banquets, danses), puis, de plus en plus, des scènes sombres et cruelles de l'outre-tombe. En même temps les couleurs se nuancent, et les peintres recherchent les effets de clair-obscur. Les fresques les plus célèbres sont celles de Chiusi et de Tarquinia. Les prospections géophysiques ont permis de belles découvertes (tombe des Olympiades).

La sculpture est représentée par beaucoup moins d'ouvrages de pierre en ronde bosse que par des terres cuites et des bronzes (*Apollon de Veies*; *Mars de Todi*; sarcophage des *époux de Tarquinia*). Un grand atelier a travaillé à Veies et à Rome peu avant 500 autour du sculpteur Vulca. Il faut aussi signaler de beaux bas-reliefs (stèles de Bologne, urnes de Chiusi). Les Etrusques ont excellé dans les arts mineurs : orfèvrerie, bijoux à filigrane ou

à granulation, vases de métal, ivoires, bronzes, statuettes, cistes, miroirs d'inspiration mythologique, mobilier funéraire, tailles, céramique peinte, incisée ou à décor en relief. De nombreuses séries imitent les produits grecs, dont elles suivent l'évolution. D'autres sont originales (canopes, hydries de Caere). Le « bucchero » (poterie noire imitant le métal) a connu une diffusion considérable, et son classement diffuit des données précieuses sur les voies du commerce étrusque.

L'art étrusque a été modelé par les apports répétés de l'hellénisme qui, aux VIII^e, VII^e et VI^e s. av. J.-C., avait pénétré par la Campanie et l'Etrurie du Sud, grâce aux produits et aux artistes; au VI^e s. et au début du V^e, le foyer culturel a été Caere et son port, Pyrgi. Au V^e s., la crise tyrrhénienne éveillant une nouvelle voie maritime de l'Adriatique, Spina devint la médiatrice.

L'art étrusque ne doit pas être considéré comme un rameau provincial de l'art grec. Il présente des caractères originaux : goût du réalisme; goût de la vie (couleur, mouvement, rythme [fréquence du thème de la danse, nervosité générale du style]); attention portée à l'existence quotidienne et aux individus; hantise des monstres (*chimère d'Arezzo*) et profonde inquiétude de l'âme religieuse.

L'Etrurie, ferment de civilisation en Italie, légué à Rome une tendance certaine à la monumentalité de l'architecture, avec le goût du portrait historique. L'art étrusque, peut-être inégal, sans doute composite, en tous cas varié et souvent étonnement moderne par son intensité et son souci de l'expression est une des composantes essentielles de notre civilisation occidentale.

● **Musique.** Les seules sources d'information restent l'iconographie et les textes de auteurs anciens (Hérodote, Caton, Cicéron, Plutarque, etc.). La plupart des figures d'ordre musical proviennent des peintures tombales (Corneto, Orvieto, Chiusi, Vulci, etc.) : procession (funèbre) avec danseurs, joueurs d'aulos double conique pavillon, parfois une seule anche pour les deux tubes et une *phorbeia* (Chiusi); un instrument paraît muni de bulbes et de tubs cylindriques. L'aulos est l'instrument dominant; il accompagne les jeux, les cortèges noces, les banquets, le travail des cuisiniers du boulanger, la lutte, les danses, et même les exécutions capitales. Les Etrusques ont cependant utilisé la petite flûte traversière la grande trompe, la trompette, et peut-être le lituus. La syrinx figure dans un banquet (→ Bibli.).

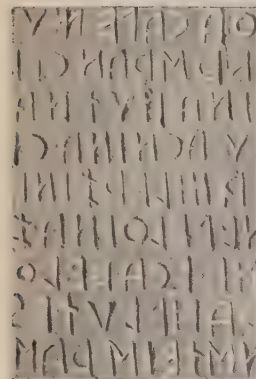
et si omnes..., mots lat. signif. *même si tous*. Début de la réponse de l'Apôtre Pierre Jésus, au jardin des Oliviers (Matthieu xxvi, 33), affirmant que « même si toi devais être ébranlé dans leur foi, lui ne le serait jamais ». Ces premiers mots sont ainsi devenus l'équivalent d'une déclaration de fidélité.

ETTELBRÜCK, v. du grand-duché de Luxembourg (cant. de Diekirch), sur l'Arzette, en amont du confluent avec la Sûre, 4 200 hab. Fonderies. Industries légères (cuir, meuble, tabac). Pépinières de rosiers. Marché régional de fruits et produits laitiers. Hôpital psychiatrique.

ETTER (Philipp), homme politique suisse (Menzingen, 1891). Juge à Zug (1917-1922), il entra dans la politique sous l'étiquette catholique conservateur : membre du gouvernement cantonal de Zug (1922-1928), il fut élu au Grand Conseil fédéral (1934); directeur fédéral du département de l'Intérieur, fut président de la Confédération helvétique en 1939, 1942, 1947 et 1953.

ETTERBEEK, comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Bruxelles), dans la banlieue sud-est de Bruxelles; 51 700 hab. Parc et musée du Cinquantenaire. Métallurgie. Industries chimiques.

ETTINGSHAUSEN (Konstantin, baron von), phytaléontologiste autrichien (Vienna, 1826-1897). Il a étudié les flores fossiles de l'Autriche, sur lesquelles il a publié de nombreux travaux. Il s'est occupé aussi des plantes vivantes (plantes médicinales, fougères, flore autrichienne). Le plus important de ses ouvrages a été publié en collab.



inscriptions gravées
sur un cippe de pierre
musée de Pérouse



Apollon de Veies
VI^e s. av. J.-C.
Villa Giulia, Rome
ensemble et détail



fresque de la tombe du Festin
V^e s. av. J.-C. Tarquinia



tombe des Reliefs, sépulture à chambre
Cerveteri

on avec Pokorny, sous le titre de : *Phytopya plantarum Austriacarum*.

TLINGEN, v. d'Allemagne (Allem. id.), Bade-Wurtemberg), près de Karlsruhe, 17 000 hab. Hôtel de ville et château. Filatures et tissages de coton. Tente. Constructions mécaniques. Par. Cellulose. Victoire de Moreau sur l'archiduc Charles (9 juill. 1796).

TRINGITE n. f. Minér. Sulfate hydraté d'aluminium de calcium et d'aluminium, du système hexagonal.

TY (William), peintre anglais (York 1777 - id. 1849). Il séjourna en Italie (1822), de retour à Londres, fut reçu à la Royal Academy (1828). Il est un des rares artistes anglais ayant peint des nus féminins : *Baigneuse* (Londres), *Baigneuse surprise par un cygne* (Liverpool), *les Grâces* (New York), *Eve* (Louvre). Sa manière, dont on a dit qu'elle avait pu impressionner Delacroix à ses débuts, est caractérisée par l'onctuosité quant à la pâte, et la brillante diversité quant aux couleurs.

UDE n. f. (lat. *studium*, zèle). Application de l'esprit pour connaître, apprendre, approfondir quelque chose : *Se consacrer à l'étude des langues, des arts, de l'histoire*. Il est reconnu dans l'étude du droit un maître de la sociologie (Barrès). Mettre ses idées personnelles dans l'étude des textes, est la méthode subjective (Fustel de Cougères); et, absol. : Aimer l'étude. L'étude est pour moi le souverain remède contre les maux (Montesquieu). || Par extens. Effort intellectuel pour observer ou commander : L'étude du milieu. L'étude du cœur humain. Je pense aussi que l'étude de la nature ne nuit en aucune façon à la pratique de la vie (Hugo). || Travail préparatoire : Préparation à l'étude. Mettre un projet de loi à l'étude.

LANGUE CLASS. Connaissances acquises en étudiant : Avoir de l'étude. Homme sans étude.

Bx-arts. Modèle destiné à l'enseignement du dessin. (V. part. *encycl.*)

Dr. Locaux où un officier ministériel travaille avec ses clients : Étude de notaire, agent de change. || Charge de cet officier public : Acheter une étude. || Personnel de l'officier : Donner congé à son étude.

Enseign. Suite des cours dans un établissement d'instruction : Commencer, terminer ses études. (Ne s'emploie en ce sens qu'au plur.) || Salle d'étude, ou simplement étude, lieu où les élèves, sous la surveillance d'un maître, étudient les leçons et font les devoirs : Aller à l'étude. || Temps passé à l'étude : Être distrait pendant l'étude. || Maître d'étude, maître qui surveille les élèves dans les salles d'étude. || Ensemble des élèves d'une étude : Les trois études s'y aidaient séparément (A. Daudet).

Littér. Ouvrage portant sur un objet spécial : Étude sur le cancer. Études philosophiques.

Mus. Morceau de musique, composé de plusieurs mouvements dans un dessein didactique. (V. part. *encycl.*)

Organ. Bureau d'études, service de l'entreprise chargé de concevoir les produits et de dessiner les plans. (Si les caractéristiques du produit n'exigent pas la confection de plans, on dit alors SERVICE DE RECHERCHES.)

ENCYCL. Bx-arts. Le morceau peint ou modelé que les artistes nomment étude diffère de l'esquisse ou de l'ébauche. C'est un ouvrage le plus souvent préparatoire à une composition et exécuté d'après nature, afin de saisir la réalité sur le vif.

Mobil. En tant que pièce du logis, l'étude est plus aujourd'hui que le cabinet des affaires, des affaires, des affaires, etc. Jusqu'à la fin du XVIII^e s., l'étude est un cabinet de travail ou une pièce où l'on s'isole parmi les œuvres d'art, les livres, les choses précieuses. L'étude du roi René, à Angers, comportait quatre dressoirs tout chargés de curiosités. A dater de la découverte de l'imprimerie, les études prennent les apparences de bibliothèques. Parmi les plus fameuses, cite celle de Claude Le Rous, seigneur de Burgheroulde; de Pierre de L'Etoile; du comte Du Monther; du médecin Hervard; de Sébastien Le Clerc.

Mus. L'étude peut être instrumentale ou vocale. Dans ce dernier cas, on l'appelle plus

couramment *solfège* ou *vocalise*. Il existe des recueils d'études pour presque tous les instruments. Ils sont en général gradués, puisqu'ils visent à développer la technique de l'exécutant. Le terme même d'« étude » sous-entend travail, recherche, mais la recherche peut porter simultanément sur l'élément de pure technique et sur l'élément musical. Aussi les études les mieux écrites font-elles part égale à la musique et à la virtuosité. Par exemple : les vingt-quatre études pour piano de Chopin (op. 10 et op. 25); les douze études de Debussy (dédiées à Chopin), isolant chacune un problème technique, sans jamais laisser l'impression de développer un procédé; les *Études symphoniques* de Schumann (op. 13), qui renouvellent la forme « thème et variations »; les *Études* de Liszt, qui nous laissent toutes entrevoir un renouveau du style pianistique, même lorsque l'auteur adapte la technique du violon au piano. L'étude n'a pas de structure imposée. Le plus souvent elle est de forme binaire ou de forme lied, mais il en est qui sont fugues, ou même rondos.

Les origines de l'étude sont assez lointaines : aux XV^e et XVI^e s., on écrivait déjà des pièces pédagogiques pour l'orgue, le clavicin ou le luth. Elles portaient alors les titres de *prélude*, *ricercare* ou *variations*. Au XVIII^e s., elles ont nom *exercices* ou *sonates* (D. Scarlatti), *inventions*, *préludes* et *fugues* (J.-S. Bach). Au début du XIX^e s., les longues études foisonnent : celles de Czerny, les « exercices » de Clementi, réunis dans le *Gradus ad Parnassum* (1817), les *Caprices* de Rode, ceux de Paganini. Il faut citer aussi les recueils d'études pour piano de Saint-Saëns, les pièces pédagogiques de R. Ducas. Dans l'école étrangère, ce sont surtout les Russes qui nous laissent d'intéressantes études : il y en a d'A. Rubinstein, de Rachmaninov, de Moszkowski, d'A. Scriabine. N'oublions pas non plus les quatre *Études* de Stravinski (1908), les cinq *Études* pour piano et orchestre (1920) de D. Milhaud, et enfin les quatre *Études de rythme* d'O. Messiaen (1949-1950).

Études, revue mensuelle, fondée en 1856 sous le titre *Études de théologie, de philosophie et d'histoire*. Interrompue à deux reprises, de 1880 à 1887, puis de 1941 à 1945 (où elle fut remplacée par *Construire*, à Paris), elle est redigée par un groupe de religieux de la Compagnie de Jésus, qui en ont fait une grande revue française d'information et d'intérêt général.

ÉTUDES (TRAITÉ DES), par Rollin (1726-1728). Ouvrage où l'auteur développe la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres; il y examine l'enseignement des langues, de la poésie, de la rhétorique, de l'éloquence, de l'histoire, de la philosophie, le gouvernement intérieur des classes et des collèges. Il apprécie, en les rapprochant des meilleures compositions des écrivains français, les chefs-d'œuvre des littératures antiques.

ÉTUDES ÉCONOMIQUES (INSTITUT DE PRÉPARATION SCIENTIFIQUE AUX). V. JURIDIQUE (enseignement).

ÉTUDES HISTORIQUES, par Chateaubriand (1831). Ce livre, auquel l'auteur songeait dès 1811, devait être une sorte d'histoire universelle, du début de l'ère chrétienne à la révolution de 1789. Tel qu'il parut en quatre volumes dans la série des *Œuvres complètes* de Chateaubriand, il est une juxtaposition de six études historiques (qui dégagent la philosophie de l'avènement de l'ère chrétienne et de la fin de l'Empire romain) et d'une analyse raisonnée de l'histoire de France. La Providence apparaît dans la suite des événements, et aussi la loi du progrès, à laquelle l'auteur s'est rallié, tout en la rattachant à la Croix comme à son centre fixe.

ÉTUDES DE LA NATURE, par Bernardin de Saint-Pierre (1784). Cet ouvrage, complété en 1790 par les *Harmonies de la nature*, a pour objet de mettre en relief le principe de la finalité dans la nature. C'est dans le quatrième volume des *Études de la nature* que se lit la charmante idylle de *Paul et Virginie*.

ÉTUDES POLITIQUES (INSTITUT D'). V. JURIDIQUE (enseignement).

ÉTUDES RADIOPHONIQUES (CENTRE D'), organisme créé en 1948 pour coordonner et systématiser les diverses recherches expérimentales

radio-phoniques (électro-acoustique, phonétique, psychologie, esthétique, sociologie, musique concrète).

ÉTUDES SYMPHONIQUES, nom que Schumann a donné à une suite de variations pour piano écrites en 1834. Il les désigna longtemps sous le nom de *Pathétiques*; mais elles sont symphoniques par la richesse orchestrale qu'y déploie le seul piano. « Le sujet, écrit Schumann, doit rester en vue, mais il faut le montrer comme à travers des vitres diversement colorées. » Ardues, mais très complètes dans leurs moyens, ces études soumettent la technique au pathétisme.

ÉTUDES ET INFORMATION SUR L'ALCOOLISME (HAUT COMITÉ D'), organisme consultatif créé en 1954.

ÉTUDES DE RECHERCHES AÉRONAUTIQUES (OFFICE NATIONAL D') [O. N. E. R. A.], établissement public à autonomie financière, dont le rôle est de susciter et de coordonner les efforts de la recherche aéronautique sur le plan national. Créé par la loi du 3 mai 1946, l'O. N. E. R. A. est doté d'importantes installations techniques (souffleries, ateliers, laboratoires, etc.), gérant notamment l'établissement de Chalais-Meudon* et le centre de Modane-Avrieux*. Son activité est répartie en cinq branches principales : aérodynamique et mécanique des fluides, énergie et propulsion, matériaux, résistance des structures et construction, et, enfin, la physique générale, qui est nécessaire aux quatre premières branches.

ÉTUDIANT, E n. Celui, celle qui suit les cours d'une université ou d'un établissement d'enseignement supérieur spécialisé : *Étudiant en droit*. *Étudiant des beaux-arts*. Les étudiants, non plus que les grisettes, ne sont pas riches tous les jours (Muset).

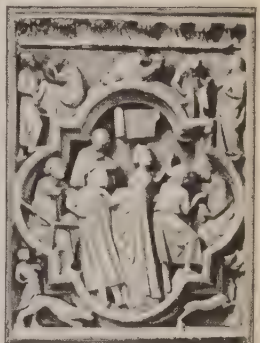
— **ENCYCL.** Les droits et privilèges de l'Université, auxquels les « écoliers* » du Moyen Âge marquaient tant d'attachement, avaient pratiquement disparu à la fin de l'Ancien Régime, et les universités elles-mêmes étaient sur leur déclin. L'Université nouvelle, créée par Napoléon en 1808, est une administration fortement centralisée et n'a plus rien de commun avec la corporation de jadis. Désormais, c'est le nom d'*étudiants* que l'on donne aux jeunes gens qui fréquentent les facultés. Ceux-ci conservent sans doute les traditions d'indépendance frondeuse que leur ont léguées les « écoliers » : à Paris, le « Quartier latin » est toujours resté le théâtre de manifestations pittoresques ou de « monômes » bruyants. Les passions politiques y ont souvent mêlé leurs violences : libérale sous la Restauration et sous Louis-Philippe, républicaine sous l'Empire, la « jeunesse des écoles » n'a jamais manqué d'animer les manifestations politiques sous la III^e et sous la IV^e République.

La condition sociale de l'étudiant n'était, au début du XIX^e s., ni définie ni protégée. La littérature romantique a popularisé l'image de l'étudiant pauvre, vivant dans des conditions misérables pour obtenir le diplôme qui lui ouvrirait une carrière; de fait, seuls les jeunes gens des classes aisées pouvaient facilement accéder aux études supérieures. Sous la III^e République, les étudiants se sont groupés en associations destinées à leur procurer certains avantages matériels ou moraux : les plus anciennes sont celles de Nancy (1876) et de Bordeaux (1881); l'Association générale des étudiants de Paris a été fondée en 1884. En 1907, les diverses associations de toutes les villes universitaires se sont groupées en une *Union nationale*. Ces groupements, tout en créant un courant de solidarité et en animant quelques œuvres sociales (prêts d'honneur, sanatorium des étudiants), n'ont pas été à l'abri des querelles intestines et des scissions; ils n'ont obtenu, avant la Seconde Guerre mondiale, aucune modification légale à la condition de l'étudiant. La seule aide que les étudiants pauvres pouvaient alors obtenir de l'Etat consistait en bourses d'enseignement supérieur, mais le nombre de celles-ci était insuffisant pour que l'enseignement des facultés fût largement ouvert aux jeunes gens de toutes conditions. La création de la Cité* universitaire de Paris (1925) marque toutefois un souci d'améliorer la situation matérielle et morale des étudiants; la plupart des

scènes de la vie d'étudiant au Moyen Âge



école française, XIII^e s.
Bibl. Sainte-Geneviève



bas-relief
Notre-Dame de Paris



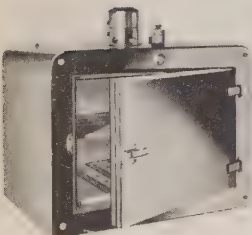
école française, XIV^e s.
Bibl. de Besançon



étui en cuir
XVII^e s.
destiné à un pendant de cou



étui à flacons
musée national
des Arts décoratifs



étuves

ville universitaires de province ont suivi l'exemple de Paris.
Après la Seconde Guerre mondiale, l'Union nationale a pris un caractère syndical afin de défendre un programme de revendications qui garantissent certains droits à l'étudiant. Les œuvres sociales se sont multipliées (restaurants universitaires), et surtout l'affiliation obligatoire des étudiants à la Sécurité sociale (1948) a contribué à leur donner un statut légal. Mais la revendication fondamentale de l'Union nationale porte sur une allocation d'études, qui serait au moins égale au minimum vital et accordée à tous les étudiants : cette allocation se substituerait à l'attribution des bourses, qui, malgré leur accroissement, restent très insuffisantes pour ouvrir l'enseignement supérieur à tous. Si l'augmentation croissante du nombre des étudiants est la conséquence directe de l'évolution économique et sociale, il semble donc que certaines mesures soient encore à prendre pour que l'enseignement devienne vraiment démocratique. Les étudiants de France ont tenu leur rôle dans les relations internationales qui se sont établies entre les groupes de divers pays. Le premier essai d'une Fédération internationale remonte à 1898 ; connue sous le nom de *Corda fratres*, elle n'eut qu'un médiocre succès. Au cours du x^e s., dans la mesure où les événements l'ont permis, des contacts ont été maintenus au cours de congrès internationaux, qui se sont surtout occupés d'intérêts corporatifs et de coopération intellectuelle. (→ Biblio.)

ÉTUDE, E adj. Qui a été préparé avec soin : *Discours étudié*. || Qui sent l'effort ; qui n'est pas naturel : *Sentiments, soupirs étudiés*. *Gestes étudiés*. *Maintien, jeu étudié*.

ÉTUDE v. tr. Se livrer à l'étude de : *Étudier la musique, le dessin, l'histoire, la politique*. || Chercher à comprendre, à connaître par un examen attentif : *Étudier les mœurs d'une contrée*. *J'ai voulu étudier des tempéraments et non des caractères* (Zola). *Étudier une maladie, une affaire*. || *Étudier un auteur*, en faire une étude particulière, approfondie. || Méditer, préparer : *Étudier sa plaidoirie*. || Apprendre par cœur : *Étudier une leçon, un rôle*. || Absol. Faire ses études : *Passer son temps à étudier*. *J'étais censé étudier jusqu'à midi ; la plupart du temps je ne faisais rien* (Chateaubriand).

— Loc. *Étudier le terrain* (au pr. et au fig.), observer, avant d'agir, les circonstances qui peuvent aider ou s'opposer au succès.

— **LANGUE CLASS.** Appliquer son esprit à : *Je m'imaginai que vous avez quelque pensée d'étudier à la magie* (Méré).

— **SYN.** : apprendre, s'instruire.

— **S'étudier** v. pr. Chercher à se connaître : *L'un et l'autre, ils s'étudiaient, autant que l'on peut s'étudier quand on aime* (Barrès). *S'étudier avec soin*. || *S'étudier à*, s'appliquer à, s'efforcer de : *S'étudier à la patience*. *La jeune femme s'étudiait à rester inerte* (Zola). *Soliman s'étudia, en seigneur bien appris, à faire parler la reine autant qu'il put* (Nerval).

ÉTUDE n. f. (ital. *studio* ; du lat. *studiolum*, cabinet). Petit meuble à tiroirs, autrefois destiné à être placé sur un autre meuble.

ÉTU n. m. (déverbal de l'anc. verbe *estuier*, enfermer, d'origine douteuse). Boîte destinée

à contenir un objet et ayant à peu près la même forme que celui-ci : *Étui à lunettes*. *Geneviève ramenait un inconnu, un Suisse avec un étui, dont on ne sut jamais s'il était violoniste ou joueur de tennis* (Giraudoux). || Petite boîte contenant des choses de même nature : *Étui à cigares*. *Étui à aiguilles*.

— Entom. Fourreau dans lequel est logé l'aiguillon de certains insectes. || Nom donné autrefois aux élytres des coléoptères.

— Mar. Enveloppe en toile qui entoure les voiles, quand elles sont fermées sur leur vergue, ou d'autres objets que l'on veut protéger.

— Mil. *Étui de cartouche*, cylindre en laiton, en fer ou en matière plastique, contenant la charge d'explosif des cartouches métalliques. (V. **DOUILLE**.)

— **ENCYCL.** L'étui se distingue de l'écrin, généralement réservé aux bijoux, et du fourreau, le plus souvent destiné aux objets tranchants. À l'époque où l'on emportait en voyage la plupart des meubles et surtout les plus précieux, cette distinction n'existait pas, et l'on fit un abondant usage d'étuis de toutes sortes, principalement en cuir bouilli. Beaucoup de pièces d'orfèvrerie comportaient de doubles étuis : l'un simple et robuste, l'autre élégant ou luxueux. La couronne de France et le bréviaire royal voyageaient en étui. Au Moyen Âge et jusqu'au xvi^e s., on enferma dans des étuis les tableaux, des objets de grand volume, et même de vrais meubles : cabinets, médailliers, caves à liqueurs. Les étuis du xviii^e s., en chagrin, laque, écaillé, galuchat, etc., sont particulièrement jolis et recherchés. On en fit également, et de tout temps, en osier et en bois. Au xx^e s., les plus nombreux sont en matière plastique.

ÉTUPE, comm. du Doubs (arrond. de Montbéliard), dans la région de la Porte de Bourgogne, à l'E. de Montbéliard ; 1 101 hab. Accessoires de cycles.

e tutti quanti. V. **TUTTI QUANTI**.

ÉTUVAGE n. m. Technol. Action d'étuver. — Text. Placer des peaux de mouton dans l'étuve, lors du délainage dit « à l'échauffe ».

— Tonnell. Opération qui consiste à injecter de la vapeur dans les fûts pour les nettoyer.

— **ENCYCL.** Technol. L'étuvage des bois est employé soit comme moyen de conservation par élimination de la sève, soit comme moyen de ramollir les bois en vue d'opérations ultérieures, comme le cintrage et le déroulage. Il ne faut pas confondre cette opération avec le séchage*. Le hêtre étuvé prend une coloration rose, qui le fait apprécier dans certaines utilisations.

On soumet de même à l'étuvage en atmosphère humide les matériaux à base de ciment, pour accélérer leur durcissement.

ÉTUVE n. f. (déverbal de *étuver*). Nom des anciens établissements de bains : *Quelques-uns se croyaient aux étuves, à cause de la buée qui flottait autour d'eux* (Flaubert). || Lieu clos dont on élève la température pour faire transpirer. || *Étuve sèche*, chauffée extérieurement. || *Étuve humide*, où l'on fait pénétrer la vapeur. (On dit aussi **BAINS DE VAPEUR**.) || *Par extens.* Local où la température est très élevée : *Cette chambre est une étuve*.

— Chapell. Armoire métallique garnie intérieurement de plaques perforées ou faites de barreaux, et dans laquelle une source de chaleur, placée à la base de l'armoire, permet le séchage rapide des chapeaux que l'on place sur les plaques.

— Hyg. Appareil clos dans lequel on entretient une température constante fixée à l'avance, et qui sert soit à la culture des microbes dans les laboratoires, soit à la production de phénomènes physiques (dessiccation, déshydratation, séchage), ou de réactions chimiques nécessitant une température fixe, plus ou moins élevée. (V. part. **ENCYCL.**)

— Mar. *Étuve à bordages*, cylindre creux, de 12 à 15 m de longueur, sur 1 m de diamètre, dans lequel on soumet les bordages à un bain de vapeur, afin de les assouplir pour les appliquer sur les surfaces courbes de la carène.

— Technol. Tout appareil dans lequel on pratique l'étuvage industriel. || Cellule servant à l'étuvage des bois. (Ce mot est souvent employé pour désigner un séchoir* à bois.)

— Text. Chambre dans laquelle on suspend les peaux laines de mouton dans le procédé de délainage dit « à l'échauffe ».

— **ENCYCL.** Hist. L'usage des étuves, établissements publics de bains chauds, introduit en Gaule par les Romains. Il y eut au Moyen Âge dans toutes les villes de France, et l'on en comptait, en 1292, près de trente à Paris. Chacun pouvait s'établir à son tour sans payer de redevance, à la condition de respecter les règlements de la corporation dont les statuts figuraient dans le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau. Au point du jour les valets étuveurs parcouraient les rues à l'annonceur par leur cri l'ouverture des établissements auxquels ils étaient attachés. Les grandes familles avaient des étuves à leur hôtel. Celles de la maison royale furent construites dans le jardin du palais. Selon la coutume des Romains, il était de bon ton d'offrir un bain à ses invités, avant de passer à table. Les bains se prenaient dans des baquets de bois, ou *cuves à baigner*. L'accès des étuves publiques était interdit aux lépreux, aux femmes de mauvais mœurs, aux vagabonds. Dès le xiv^e s., pourtant, les étuves se transformèrent en lieux de débauche. Leur abandon date du xvi^e s. Les *barbiers-barbans*, créés par Louis XI en 1637, remplacèrent les étuveurs. L'édit de 1659 fit de l'ancien métier une profession particulière, et celui de 1673 une corporation. En 1706, il y avait à Paris 450 maîtres étuveurs ; le chiffre en fut porté à 650. La corporation disparut à la Révolution.

— Hyg. L'étuve est, en principe, une caisse de tôle à double paroi, pouvant se fermer hermétiquement, et dans laquelle on élève la température ou on répand des vapeurs désinfectantes. Les étuves à culture microbienne ne servent pour objet la désinfection, mais servent à faciliter le développement des microbes dans les conditions de température (entre 30 °C et 40 °C) qui leur sont le plus favorables. On donne encore le nom d'*étuves* à des salles où l'on entretient une température humide élevée, afin de dispenser les bains de vapeur.

Les étuves de désinfection ou de stérilisation sont de plusieurs types :
1° Les étuves à chaleur sèche (devant atteindre 150 à 180 °C), qui sont très employées pour la désinfection des instruments de chirurgie (les modèles les plus utilisés sont le *four Pasteur* et l'*étuve Poupinel*) ;
2° Les étuves à chaleur humide, qui agissent par ébullition de l'eau sous pression (*autoclave Chamberland*) ou par vapeur d'eau sous pression (la plus utilisée est l'*étuve Geneste et Herscher*) ;
3° Les étuves à formol, qui ont l'avantage de ne pas détériorer les vêtements, les soieries, les fourrures, les objets de cuir et de caoutchouc (l'*étuve Gonin* est la plus connue). Elles permettent l'adjonction au formol de vapeur d'eau chauffée à 80 °C environ, ce qui augmente ses actions bactéricide et insecticide. Les étuves municipales sont à la disposition des particuliers pour la désinfection des vêtements, literies, linges, au cours et à la fin de maladies contagieuses.

ÉTUVÉE n. f. Art culin. Syn. de **ÉTOUFFÉE**.

ÉTUVÉ v. tr. Sécher ou chauffer dans une étuve : *Étuver des bois*.

— Art culin. Faire cuire à l'étouffée : *Étuver des pigeons*.

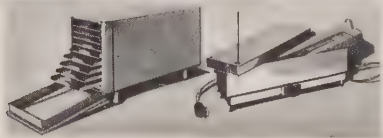
— Technol. Faire subir l'étuvage.

ÉTUVÉ n. m. Appareil servant à cuire à la vapeur des tubercules, des grains, et pour l'alimentation du bétail.

— Hist. Personne chargée des soins de toilette dans les étuves* d'autrefois.

ÉTUVEUSE n. f. Générateur de vapeur pour étuver les futaies.

Etymologicum magnum (le *Grand Etymologique*), lexique grec composé vers la seconde moitié du x^e s., et dont le titre exact est *Etymologikon mega kat'alphabêton*. L'ordre alphabétique n'est pas observé rigoureusement dans cette compilation de renseignements grammaticaux, historiques, mythologiques, où abondent les étymologies plus fantaisistes. C'est, toutefois, une mine précieuse pour l'archéologue et le linguiste. L'auteur en est inconnu ; il est à présumer que le recueil s'est fait par additions successives, dues à plusieurs compilateurs. La p



ère édition, publiée à Venise en 1499 par Musurus et Calliergi, a fondé deux lexiques distincts : un *Etymologikon mega* proprement dit et un *Etymologikon allo*.

ÉTYMOLOGIE n. f. (gr. *etymologia*; de *etimon*, vrai sens, sens étymologique d'un mot, et *logos*, raisonnement, science). Lin-
st. Science qui a pour objet d'étudier l'ori-
gine des mots d'une langue donnée, la
recherche et la reconstitution de l'ascendance
d'un mot : *La base de l'étymologie est désor-
mais placée dans l'induction historique*
(Lévy). || Origine particulière d'un mot :
étymologie douteuse, assurée.

ENCYCL. Le mot grec *etymologia* n'appar-
tint qu'à l'époque hellénistique, chez Denys
d'Halicarnasse; mais on s'était préoccupé
longtemps auparavant de rechercher le sens
des mots; déjà, les philosophes grecs
Pythagore et Démocrite avaient discuté sur
l'origine des mots, mais ils apportaient dans
leurs recherches des soucis d'ordre métaphy-
sique, qu'on retrouve dans le dialogue du
Cratyle, où Platon se borne, pour serrer le
sens d'un mot, à le mettre en rapport avec
autres mots; plusieurs rapprochements
peuvent être envisagés, dont l'un n'exclut
pas l'autre, si bien que Platon constate des
rapports entre divers mots, sans que pour
tant le mot étudié procède de l'un des
mots dont il est rapproché. D'autre part, ces
rapprochements se limitent aux seuls mots
de la langue grecque : on ne fait donc pas
histoire du mot.

Le Moyen Âge, les préoccupations théolo-
giques l'ont emporté sur la recherche scien-
tifique pure; en voulant retrouver dans la
science du langage la doctrine chrétienne, on
est arrivé à croire à l'existence d'une
langue primitive unique d'où toutes les
autres seraient dérivées; c'est ce qu'on
appelle la *monogénèse* du langage; et comme
la langue de la Bible est l'hébreu, on a essayé
de retrouver dans la seule langue hébraïque
l'origine de tous les mots de toutes les
langues.

La véritable science étymologique n'a pu se
développer qu'à partir du moment où l'on a pu
établir scientifiquement les lois de l'évolu-
tion du langage, c'est-à-dire à partir du
xix^e s., grâce aux travaux de Raynouard et
Diez pour les langues romanes, de Bopp,
Müller, Zeuss pour les langues indo-euro-
péennes, qui ont fondé l'étude de ces langues
sur la grammaire comparée. Désormais, la
notion de « loi » s'est imposée aux linguistes,
notamment en ce qui concerne les faits pho-
nétiques. Jusque-là, en effet, on s'était
contenté, comme Ménage, qui fut pourtant
le précurseur de la science étymologique fran-
çaise, de rapprocher les mots en envisa-
geant les lettres, qui ne sont que des signes
graphiques, au détriment des sons, qui cons-
tituent la seule réalité scientifique.

En effet, l'étymologie se propose d'abord de
déterminer le prototype du mot envisagé
(ainsi, le latin *spatium*, qui a donné le fran-
çais *espace*); elle doit pouvoir reconstituer
l'évolution du mot conformément aux lois
phonétiques de la langue. Mais la phoné-
tique n'est que le garde-fou de l'étymolo-
giste. Pour pouvoir faire l'histoire com-
plète du mot, il faut, en outre, établir la
signification des divers sens de ce mot, c'est-à-
dire faire appel à la sémantique*. Cet élé-
ment de l'étymologie d'un mot est essentiel
carqu'il s'agit d'un emprunt à une langue
étrangère : il est alors indispensable de
prendre compte des circonstances qui ont
favorisé cet emprunt, des rapports entre la
langue et le mot, de déterminer, grâce à la
linguistique, l'aire d'expansion de
ce mot, ce qui permettra souvent de retrou-
ver des vestiges de langues parlées avant
l'invasion indo-européenne.

L'étymologie est donc une science complexe,
qui fait appel à la fois à la linguistique et à
toutes les sciences humaines. (→ Biblio.)

ÉTYMOLOGIQUE adj. Linguist. Relatif à
l'étymologie : *Dictionnaire étymologique*.

ÉTYMOLOGIQUEMENT adv. Linguist.
conformément à l'étymologie.

ÉTYMOLOGISTE n. Linguist. Personne qui
occupe d'étymologie.

ÉTYMON n. m. Linguist. Mot que l'on
considère comme donnant l'étymologie d'un
terme donné. (Ainsi, le francique **haswi* est
l'étymon de *hâve*.)

ETZEL, nom d'*Attila* dans la légende hé-
roïque des Germains. (Il est un des person-
nages du *Nibelungenlied*, où il épouse
Kriemhild, veuve de Siegfried.)

ETZEL (Franz), homme politique et écono-
miste allemand (Wesel 1902). Il fit des études
économiques et juridiques, mais dut renoncer
à toute activité politique à l'avènement du
régime hitlérien. Après avoir contribué à la
fondation de la C. D. U., il fut élu au
Bundestag en 1947. Premier vice-président
de la Haute Autorité de la C. E. C. A. (1952-
1957), il fut chargé de préparer un rapport
sur les buts et les devoirs de l'Euratom,
puis fut nommé ministre des Finances (1957).

EU (gr. *eu*, bien). Préfixe qui entre dans la
composition de certains mots pour ex-
primer l'idée de bien, de régulier : *Eugénisme*,
Euphonie, *Eutexie*, etc.; ou de vrai, strict :
eubactériées, plantes *eu-atlantiques* (vivant
strictement dans le domaine atlantique, par
opposition à *late-atlantique*).

Eu, symbole chimique de l'*europium*.

EU, ch.-l. de cant. de la Seine-Maritime
(arrond. de Dieppe), sur la Bresle, aux
confins de la Normandie et de la Picardie;
6 343 hab. (5 786 aggl.) [*Eudois*]. Eglise du
xiii^e s., augmentée au xv^e s. (crypte du
xii^e s.). Château des xvi^e et xvii^e s., parc de
Le Nôtre, chapelle du xviii^e s. (mausolées du
duc de Guise et de Catherine de Clèves), col-
lège du xvi^e s. Ancien port, relié au Tréport
par un canal. La ville possède quelques in-
dustries : fonderie d'aluminium et de cuivre;
robinetterie; verrerie; brasserie; scierie;
tonnellerie; fabrique de cycles. Patrie des
sculpteurs François et Michel Anguier.

— La *forêt d'Eu*, au S. de la vallée de la
Bresle, a 9 395 ha. On distingue la *basse*
forêt d'Eu, au N., près d'Eu, et la *haute*
forêt d'Eu, au S. de Gamaches et de Blangy.
Peuplée essentiellement de hêtres, elle est
traînée en futaie régulière à la révolution de
cent cinquante ans. Menacée de destruction
par ses propriétaires, elle a été expropriée,
en 1913, au profit de l'Etat et du départe-
ment. Au cours de la Seconde Guerre mon-
diale, les Allemands installèrent dans la
basse forêt d'Eu des rampes de lancement
pour V2. Certains de ces projectiles écla-
tèrent prématurément, causant des dégâts
importants aux peuplements, auxquels
s'ajoutèrent ceux qui furent causés par la
riposte des Alliés et par les incendies qui en
résultèrent. Le roboisement des vides résul-
tant de ces sinistres a été effectué en chêne,
chêne rouge d'Amérique et épicéa.

— Hist. *Auga* ou *Augum* fut une ville et un
port fluvial romain. Plus tard, le comté d'Eu
appartint aux maisons de Normandie, de
Lusignan et de Brienne, puis passa aux
comtes d'Artois de la maison de France, qui
se servirent du château pendant la guerre
de Cent Ans. Louis XI fit brûler Eu en 1475
plutôt que de la laisser à Edouard IV, roi
d'Angleterre. Au xvi^e s., la seigneurie appar-
tint au duc de Guise, qui y fit construire le
château actuel par Pierre Leroy, architecte
de Beauvais. Le titre de comte d'Eu passa de
la maison de Lorraine-Guise à celle d'Or-
léans, et a été porté par le prince Gaston
d'Orléans. M^{lle} de Montpensier fit cadeau
de la seigneurie au duc du Maine, pour obte-
nir la liberté de Lauzun. Transformé en hôpital
sous la Révolution, le château fut vendu
à Louis-Philippe, qui le fit restaurer par
Fontaine et décorer par Paul Delaroche. Il
y reçut deux fois (1843 et 1845) la reine Vic-
toria et le prince Albert. Conquis en 1852,
il fut rendu aux princes d'Orléans (1872). Le
comte de Paris y résida jusqu'en 1886. Un
incendie (1902) a nécessité, depuis, d'import-
tantes réfections. La ville subit de graves
destructions au cours de la Seconde Guerre
mondiale. (→ Biblio.)

EU (Gaston, comte d'). V. ORLÉANS.

EUAGORAS. V. EVAGORAS.

EUARTHROPODES n. m. pl. Sous-embran-
chement des arthropodes, comprenant tous
les arthropodes vivants ou fossiles autres que
les trilobites.

EUBACTÉRIÉES n. f. pl. Sous-embran-
chement des bactéries, comprenant celles
qu'on ne croit pas les descendantes d'algues,
de champignons ou de protozoaires dégradés
par le parasitisme.



château d'Eu

EUBÉE, en gr. *Euboia* ou *Evvia*, au
Moyen Âge *Négrepont*, île grecque de la
mer Egée, séparée de la Grèce continentale,
toute proche, par les canaux d'Oreoi, d'Ata-
lante et de l'Euripe; 160 300 hab. (*Eubéens*).

Formée de chaînons tertiaires au N. et de
massifs primaires au S., l'île présente des
reliefs très variés. Dans les plaines et les
bassins s'étendent de riches cultures de
céréales et d'arbres fruitiers. Les régions
montagneuses offrent des pâturages à de
grands troupeaux de moutons. Exploitations
de lignite. — Le *nome de l'Eubée*, qui englobe
les Sporades du Nord, a 164 500 hab. Ch.-l.
Chalcis (*Khalkidha*).

— Hist. De l'éveil économique des Cyclades,
vers 3000 (civilisation commerciale de l'obsi-
dienne), à la fin du vii^e s. av. J.-C., l'Eubée
joua un rôle capital dans l'histoire grecque.
En dépit de l'unité du peuplement ionien
(xi^e s. av. J.-C.), l'île resta morcelée entre
plusieurs cités : Histiaia au N., Styra et
Carystos au S., et surtout, de part et d'autre
de la plaine lélatine, en bordure de l'Eur-
ipe : Chalcis et Erétrie.

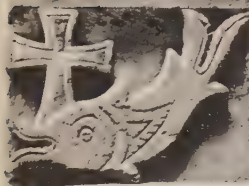
Les richesses du sol et du sous-sol (froment,
élevage des bœufs, dont l'île tira son nom;
minerais de cuivre et de fer, carrières de
marbre) déterminèrent l'ascension d'une puis-
sante oligarchie (*hippobotai*), dont le pouvoir
se perpétua sans crise majeure jusqu'au v^e s.,
et qui fit de l'Eubée le premier pays coloni-
sateur du monde grec. Tandis que des Éré-
triens s'installaient à Corcyre, des Chalci-
diens implantaient à Kymé (Cumes) le plus
ancien (v. 750, et non v. 1100 comme on l'a
cru longtemps) et le plus septentrional des
établissements de Grande-Grèce, puis Par-
thenopé, Neapolis, Dikaiarkheia (Pouzzoles),
enfin Naxos en Sicile; à l'E., les Chalciens
colonisaient la Chalcidique « aux trente-
deux cités ». A cet impérialisme colonial
s'ajoutaient une expansion dans les Cyclades,
où Erétrie prit Andros, Tenos, Keos, et un
grand dynamisme commercial (exportation
des poteries d'Erétrie, des produits métallur-
giques de Chalcis). L'extension du système
métrologique eubéen (euboïque*) témoigne
de l'influence de l'île. A la fin du vii^e s.
av. J.-C., la longue « guerre Lélatine »
opposa, pour la possession de la plaine,
Chalcis (appuyée par Corinthe et Samos) à
Erétrie (aidée de Milet, Egine, Mégare).
Chalcis en sortit victorieuse, mais épuisée
et déclinante à l'heure où se développaient
Corinthe et Mégare. Vaincue par les Athé-
niens (506), elle dut abandonner à leurs
colons, ou clérouques, les meilleures de ses
terres. Par la présence de ces colons, qui
demeuraient en même temps ses citoyens
et ses soldats, Athènes intervint directement
dans la vie de l'île. Cette prépondérance fut
à plusieurs reprises menacée : en 490, les
Perses assiégèrent Carystos, brûlèrent Erétrie,
dont la population fut déportée à Babylone;
en juin 446, l'agitation du parti aristocratique
antiathénien, stimulée par le désastre de
Coronée, aboutit à un soulèvement avec
l'appui de Sparte, de Mégare, de la Béotie.
En 411, un nouveau soulèvement d'Erétrie,
de Chalcis et de Carystos aboutit à la forma-
tion de la *ligue Eubéenne*, dont le rôle éco-
nomique fut considérable. Périclès rétablit la
situation après avoir rasé Histiaia; le parti
antiathénien reprit sa campagne pendant la
guerre du Péloponnèse; l'influence béotienne
domina après Leuctres (371) jusqu'à ce que
la campagne de 359-357 rétablît la prépondé-
rance athénienne; en dépit du soutien de
Philippe de Macédoine aux tyrans des cités
(Callias, à Chalcis), Athènes parvint, par sa
campagne diplomatique de 342, à ramener
dans son sillage plusieurs cités, qui l'ap-
puyèrent au cours de la guerre Lamiaque.



Armes du comté d'Eu
D'azur semé de billettes d'or, au
lion du même brochant.

« Institution
de la sainte eucharistie »
par Nicolas Poussin
musée des Beaux-Arts
Alger

ci-dessous
le poisson et la croix
sarcophage chrétien
Louvre



Soustraite par les Romains au protectorat macédonien (196 av. J.-C.), l'Eubée leur resta fidèle au cours de la guerre étolio-syrienne, à l'exception de Chalcis, où s'établit Antiochos. L'île fit partie de la province romaine d'Achaïe.

Au Moyen Âge, Chalcis, devenue Egrippo, et l'île, appelée Nègrepont, furent occupées par les croisés (1204), dominées par les Lombards, puis par les Vénitiens (1351). Contre la domination turque (1470-1821) se dressa l'insurrection (1821) qui, liée au mouvement insurrectionnel hellénique, prépara le rattachement au royaume de Grèce.

EUBÉEN, ENNE adj. et n. Qui se rapporte à l'Eubée; habitant ou originaire de cette île.

EUBERT (saint), patron de la ville de Lille († fin du III^e s. ou début du IV^e s.). Il aurait évangélisé la Flandre et les régions avoisantes en compagnie de saint Piat. — Fête le 1^{er} février.

EUBLEMMA n. f. Petit papillon méditerranéen dont la chenille protège les mûriers en dévorant les œufs des cochenilles qui les infestent. (Nom sc. : *Eublemma scitula*). Le genre, dont les autres espèces sont végétales, comme tous les lépidoptères, appartient, dans cet ordre, à la famille des noctuidés.)

EUBLÉPHARIS n. m. Lézard voisin du gekko, mais ayant des paupières mobiles, ce qu'indique son nom. (On en connaît une demi-douzaine d'espèces du Sud asiatique et d'Amérique centrale.)

EUBŒOS de Paros, poète grec (IV^e s. av. J.-C.). Il composa, en style homérique, des poèmes burlesques et des parodies, dont il reste de courts fragments.

EUBOÏQUE adj. Numism. Se disait d'un poids et d'une monnaie fictive, en usage chez les Grecs : *Talent euboïque* (originaire de Perse, introduit par Solon dans le système monétaire d'Athènes).

— **ENCYCL.** *Système euboïque*. En Attique et en Eubée, les premières monnaies (VII^e s. av. J.-C.) furent frappées selon le système pondéral dénommé *euboïque*, qui s'oppose au système dit *égénétique*. Le système euboïque, sous le nom de « système attique », adopté par Alexandre le Grand, finit par s'imposer à presque tout le monde hellénique. Il repose sur la mine euboico-attique, du poids de 436 g, dont le centième est la drachme, de 4,36 g; le tétradrachme, la monnaie la plus commune, pesait donc 17,44 g.

Euboïque (L'). V. CHASSEUR (le).

Eubouléos (« De bon conseil »). Myth. gr. Epithète attribuée fréquemment, sous l'influence des doctrines orphiques, à certains dieux (Zeus, Hadès, maître des Enfers). Le Iacchos éleusinien, confondu rapidement avec Dionysos, était qualifié d'« Eubouléos ».

EUBOULIDÈS, noms de deux sculpteurs grecs des III^e et II^e s. av. J.-C. L'un est considéré comme l'auteur d'une statue du philosophe Chrysippe, autrefois au Céramique (décrite par Cicéron), et dont il reste une copie (Louvre); le second, **Euboulidès le Jeune**, petit-fils du précédent, avait décoré (v. 130 av. J.-C.) une maison d'Athènes d'un groupe de statues de dieux et de muses dont il subsiste des fragments.

EUBULE, en gr. **Euboulos**, homme d'Etat athénien (Anaphlyste v. 405 - † v. 330 av. J.-C.). Il administra les finances d'Athènes avant Lycurge. Partisan décidé de la paix, il fut le protecteur d'Eschine et l'adversaire de Démosthène.

EUBULE, en gr. **Euboulos**, poète athénien (IV^e s. av. J.-C.), un des représentants de la comédie moyenne. Il composa cent quatre comédies; d'une soixantaine nous connaissons les titres ou quelques fragments. Il paraît avoir aimé surtout les sujets mythologiques et les parodies de tragédies.

EUBULIDE, en gr. **Euboulidès**, philosophe grec de l'école de Mégare. Il fut le disciple et le successeur d'Euclide; il était né, croit-on, à Milet et vivait dans la seconde moitié du IV^e s. av. J.-C. Il aurait enseigné la dialectique à Démosthène. Il fut l'adversaire acharné d'Aristote. On le représente comme un dialecticien subtil, qui fit surnommer l'école *éristique* (disputeuse) l'école de Mégare. On lui attribue des sophismes* très connus dans l'Antiquité et qui sont au nombre de sept : le menteur, le voilé, le caché, l'électeur, le cornu, le sorite, le chauve. Citons le menteur : Un homme ment et il dit qu'il ment; ment-il ou ne ment-il pas? Le sorite : Un grain de blé fait-il un tas? Non. Alors, deux non plus, ni trois; donc, ou un grain de blé constitue un tas ou cent mille grains n'en feront pas un.

EUCAÏRITE n. f. Miner. Séléniure naturel de cuivre et d'argent, de formule AgCuSe, qui se laisse facilement couper, et dont la couleur est gris de plomb avec éclat métallique. (On la trouve en Suède.)

EUCALODIUM [djom] n. m. Sorte d'escargot logé dans une coquille turriculée, cylindrique, à très nombreux tours de spires serrées. (Cet animal habite l'Amérique centrale, la plupart des espèces vivant au Mexique. C'est un mollusque gastropode pulmoné.)

EUCALYPTOCRINUS [nys] n. m. Encreine cupuliforme, fossile dans le Silurien supérieur et le Dévonien de l'hémisphère boréal.

EUCALYPTOL n. m. Chim. Syn. de CINÉOL.

EUCALYPTUS [tys] n. m. (gr. *eu*, bien, et *kalyptos*, couvert). Très grand arbre originaire d'Australie. (Famille des myrtacées.)

— **ENCYCL.** Cet arbre, à croissance extraordinairement rapide, peut atteindre près de 150 m de hauteur. Il a été introduit dans la zone méditerranéenne en 1869. Le bois, dur et résineux, est excellent pour la construction; on l'utilise encore pour sa cellulose, comme bois de mine et de chauffage. L'eucalyptus assainit les régions marécageuses, et il a servi abondamment au reboisement du Maroc (plus de 15 000 ha). Les écorces de certaines espèces d'eucalyptus sont riches en tanin et sont utilisées pour le tannage des peaux. (V. ÉCORCE.) De ses feuilles, on retire l'eucalyptol, qui possède des propriétés désinfectantes et qui est assez couramment utilisé en pharmacie.

EUCAMPTOGNATHE [gnat] n. m. Entom. Magnifique féronie à reflets métalliques, verte, cuivrée ou pourprée, atteignant 4 cm de long, et qui vit dans les forêts des montagnes de Madagascar. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)

EUCARIDES n. m. pl. Groupe de crustacés malacostracés dont la carapace, qui comprend tous les segments thoraciques, forme un céphalothorax. (Les yeux sont pédonculés, le cœur est court et situé dans le thorax.) [Syn. approximatif et plus usuel : DÉCAPODES.]

EUCARVONE n. f. Cétone terpénique, de formule C₁₀H₁₆O, obtenue par action de la potasse alcoolique sur le bromhydrate de carvone.

EUCARYOTE n. m. (gr. *eu*, bien, et *karyon*, noyau). Biol. Organisme du type cellulaire, c'est-à-dire possédant, dans un territoire cytoplasmique donné, un noyau défini. (Contr. ACARYOTE.)

EUCÉPHALE adj. (gr. *eu*, bien, et *kephalè*, tête). Qui a une tête bien distincte, déjà chitinisée, munie des pièces buccales habituelles. (Se dit des larves de certains insectes diptères. Les moustiques ont des larves eucéphales.)

EUCÈRE n. f. Abeille solitaire, à antennes très longues chez le mâle, et qui fait ses nids en terrier dans les terrains argileux et les approvisionne avec du miel et du pollen. (Nom sc. : *Eucera longicornis*). Le genre fait partie des hyménoptères, famille des apidés.)

EUCHAIRE de Liverdun (saint), en lat. **Eucharius**, martyr et peut-être évêque (près

de Toul-Livernon ou Pompey v. 362). XII^e s., on lui éleva à Toul une église. Ses reliques furent brûlées en 1587 par les protestants. — Fête le 22 octobre.

EUCHAIRE de Trèves (saint), l'un des premiers évêques de Trèves (milieu du III^e s.). Fête le 8 décembre.

EUCHARIS [karis] n. m. Groupe de petites insectes vivant en parasites sur d'autres insectes, tels que certaines fourmis. (La plupart des espèces sont exotiques. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des chalcididés.)

— Bot. Plante bulbeuse des Andes. (On cultive pour leurs belles fleurs très odorantes.) *Eucharis grandiflora* et quelques autres espèces. Famille des amaryllidacées.)

EUCHARISTIAL [ka] n. m. Liturg. Ancien nom du vase où l'on enferme l'eucharistie.

EUCHARISTIE n. f. (gr. *eukharistia*, action de grâces). Sacrement qui, selon la doctrine catholique, contient le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ, sous les espèces ou apparences du pain et du vin.

— **ENCYCL.** Considérée comme un sacrifice, l'eucharistie est liée à la célébration de la messe*; sacrement, elle alimente spirituellement le chrétien par la communion*.

La foi en la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie s'appuie sur les paroles de Jésus-Christ. Le chapitre VI de l'Évangile de saint Jean, consacré à la multiplication des pains, contient cette promesse : « Le pain que je donnerai, c'est ma chair... Mon chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage. »

Les trois évangiles synoptiques (Matth., xxv, 26-29; Marc, xiv, 22-25; Luc, xxii, 19-20) rapportent les paroles décisives de Jésus au cours de la dernière Cène. Ayant pris du pain, il le bénit, le rompit et le donna à ses disciples en disant : « Prenez et mangez, ceci est mon corps... » Il prit de même le calice et, ayant rendu grâces, il le leur donna en disant : « Buvez-en tous, car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle Alliance qui va être versé pour un grand nombre en remission de péchés. » Saint Paul (I Cor., xi, 17-31) reprend le même récit, se faisant ainsi l'écho d'une tradition remontant au Christ et qu'il résume premières communautés chrétiennes.

Le dogme de l'eucharistie se fortifie de toute la tradition catholique, et singulièrement de l'enseignement des Pères. Saint Ignace d'Antioche, dans son martyre († 107), est un témoin du dogme de la présence réelle; saint Justin († 165) décrit la liturgie eucharistique de telle manière qu'on peut dire que ce rituel était considéré au III^e s. comme ayant son origine dans la Cène. Saint Irénée, Tertullien, saint Cyprien, Clément d'Alexandrie, Origène, au III^e s., saint Athanasie, saint Cyrille de Jérusalem, saint Jean Chrysostome, saint Hilaire, saint Ambroise, au IV^e s., proposent tous l'enseignement traditionnel de la présence réelle et de la transsubstantiation, c'est-à-dire de la conversion substantielle du pain et du vin au corps du Christ.

Les liturgies les plus anciennes, les monuments de l'antiquité chrétienne (représentations symboliques des catacombes et monuments épigraphiques) attestent aussi la croyance des premiers chrétiens au dogme de l'eucharistie.

Le magistère de l'Eglise est toujours intervenu pour écarter les opinions erronées concernant l'eucharistie. En 1079, Bérenger doit se rétracter publiquement; une profession de foi eucharistique est imposée aux Vaudois (1208) par Innocent III; IV^e concile de Latran (1215) canonise le terme *transsubstantiation*; la bulle de Martin V contre Jean Hus (1418), le concile de Florence (1439) et surtout le concile de Trente (1545-1563) définissent solennellement ce dogme. La bulle *Autorem fidei* de Pie IX (1854) contre les jansénistes, le décret Pie X (1905) sur la communion fréquente sont parmi les plus importantes affirmations contemporaines sur l'eucharistie.

Le culte rendu à l'hostie, en dehors du sacrifice eucharistique, a pris bien des formes principales sont : la *visite au saint sacrement*, née au XII^e s. et rendue obligatoire, à partir du XV^e s., dans la plupart des congrégations et des ordres religieux; l'*exposition du saint sacrement* en ostensoirs ou monstrances (depuis le XIV^e s.); les *confréries du Saint-Sacrement*, qui se multiplient dès



forêt d'eucalyptus
en Australie



Eucalyptus globulus

re s.; l'adoration du saint sacrement, soit rituelle (quarante heures, xvi^e s.; premier dimanche du mois, xviii^e s.), soit nocturne et répétitive (Notre-Dame-des-Victoires, 1851; Crêpe-Cœur de Montmartre, 1885); les congrès eucharistiques* nationaux ou internationaux; croisade eucharistique, créée par le P. Bessières en 1915. Parmi les congrégations religieuses plus particulièrement vouées au culte eucharistique, la plus importante est celle des prêtres du Saint-Sacrement, fondée par le bienheureux Eymard en 1863. (Biblio.)

Iconogr. Les représentations de la Cène* de la communion des Apôtres ont été nombreuses à toutes les époques dans l'art chrétien. Citons l'Institution de l'eucharistie par Jean de Juanes (Madrid), Ph. de Chamigne (Louvre), N. Poussin (Louvre, Alger), J. Sœur (Louvre). Parfois, le sacrement de l'eucharistie est évoqué allégoriquement : au xv^e au xviii^e s., deux symboles ont eu la faveur des artistes, le Moulin eucharistique (vitraux de Tamsweg, de Berne, de Nuremberg) et le Pressoir mystique (vitraux du mois près de Saumur, de Conches, de la cathédrale de Troyes, et surtout la verrière de Saint-Etienne-du-Mont à Paris, attribuée à Nicolas Pinaigrier). L'eucharistie peut être évoquée par le sacrifice du grand prêtre Melisédech (mosaïque à Saint-Vital de Ratisbonne), le miracle de la multiplication des pains, la Messe de Bolsène (Raphaël, au Vatican), le Miracle des Billettes (vitrail à Saint-Etienne-du-Mont, Paris), le Miracle du Pain (tapisseries du Ronceray, Angers). Le « triomphe de l'eucharistie » est un thème pris en honneur par la Contre-Réforme (tapisseries de Rubens, au Louvre et à Madrid).

EUCARISTIQUE [ka] adj. Qui appartient à l'eucharistie : *Espèces eucharistiques*. Communion eucharistique. || *Colombe eucharistique*, v. COLOMBE. || *Congrès eucharistique*, assemblée de clercs et de fidèles, comportant des séances d'études relatives à l'eucharistie et des cérémonies liturgiques destinées à rendre hommage au saint sacrement.

— **ENCYCL.** L'instigatrice des congrès eucharistiques, une Tourangelle, Emilie Tamisier (1843-1910), organisa d'abord des pèlerinages eucharistiques (1874-1878), puis réunit, en 1881, à Lille, le 1^{er} Congrès international (1 000 hommes), à l'issue duquel fut constitué un Comité permanent des congrès eucharistiques internationaux : celui-ci organisa, de 1882 à 1938, 33 congrès internationaux (tous ses deux ans depuis 1922); le dernier eut lieu à Budapest (1938).

Les congrès nationaux ont été inaugurés en France en 1908 à Faverney; depuis 1922, ils alternent, tous les deux ans, avec les congrès internationaux : contrairement à ces derniers, ils ont repris après la Seconde Guerre mondiale.

EUCHÉIRA [kei] n. m. Papillon d'Amérique, remarquable par les habitudes des chenilles qui tissent en commun de vastes nids enveloppés d'une sorte de papier soyeux, très résistant, et à l'intérieur desquels elles subissent la métamorphose. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des piéridés.)

EUCHÉLIE [kelj] n. f. Entom. V. TYRIA.

EUCHELUS [kelys] n. m. Gastropode marin pieux garni de filaments, à coquille conoïde urbinée, qui habite les océans Indien et Pacifique. (Famille des trochidés.)

EUCHER (saint), évêque de Lyon et sénateur romain (v. 370 - † Lyon v. 450). Fils de Marcus Valerianus, préfet de la Gaule, il épousa une riche Gauloise, Galla, et en eut deux fils, qui devinrent saint Veranius et saint Salomon, et deux filles. Vers 422, il se maria avec eux à Lérins, puis dans l'île sainte-Marguerite, pour se consacrer à la prière et à l'étude. Elu vers 435 évêque de Lyon, il exerça une influence considérable sur sa pensée et son action pastorale. Il assista, en 441, au concile d'Orange. Il assista des *Homélies*, des commentaires de la sainte Ecriture et des traités sur la vie éternelle; la *Passion* des martyrs d'Agathe est probablement de lui. — Fête le 16 novembre.

EUCHER (saint), évêque d'Orléans († monastère de Sarchinium, aui. Saint-Trond saint-Truiden), Belgique, 738). Issu d'une puissante famille orléanaise, il devint moine à Jumièges, puis évêque d'Orléans vers 716.

Il fut exilé à Cologne et dans la région de Liège par Charles Martel. Il termina sa vie en pratiquant l'ascèse bénédictine. — Fête le 20 février.

EUCHÈTES n. m. pl. V. EUCHITES.

EUCHIRUS [kirys] n. m. Scarabée à pattes antérieures démesurément allongées chez les mâles. (Les euchirus habitent la région indomalaise et himalayenne; ils sont roux ou châtain et vivent dans les troncs pourris, où se nourrissent leurs larves. Le genre fait partie des coléoptères, famille des scarabéidés.)

EUCHITES, EUCHÈTES, ou MESSALIENS (les « orants ») n. m. pl. Hérétiques orientaux (iv^e-vii^e s.).

— **ENCYCL.** Les *euchites* regardaient la prière comme l'unique moyen de salut et rejetaient les sacrements. Ils renonçaient à leurs biens et vivaient d'aumônes. Le mouvement, né aux confins de la Syrie et de l'Arménie, se propagea en Asie Mineure au début du v^e s., puis, après 560, en Egypte. A la fin du vi^e s., les *euchites* sont connus sous le nom de *marcanites*. Ils sont sans doute des précurseurs des bogomiles*, qui les auraient assimilés au vii^e s. Les *euchites* furent condamnés vers 390 par le concile de Sidé, puis, en 431, par le concile d'Éphèse.

EUCHOREUTE [ko] n. m. Gerboise propre au Turkestan chinois. (L'euchoreute nasique est de la grosseur d'un loir; il est curieux à cause de la longueur de son nez et de ses oreilles. Ordre des rongeurs, famille des dipodidés.)

EUCHRÆUS [kreys] n. m. Insecte à reflets métalliques, très brillant, parasite des sphérogènes. (Nom sc. : *Euchraeus purpuratus*. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des chrysidiidés.)

EUCHRE [œkr] n. m. Sorte de jeu d'écarté se jouant à deux, trois ou quatre joueurs, avec un jeu de trente-deux cartes.

EUCHROÏTE [kroït] n. f. Minér. Arséniate naturel hydraté de cuivre, qui cristallise en cristaux orthorhombiques de couleur vert émeraude.

EUCHROMA [kro] n. m. Beau bupreste à reflets métalliques cuivres, avec deux miroirs bleu d'acier sur le corselet. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des buprestidés.)

— **ENCYCL.** Les *euchromas* ou buprestes géants (8 cm de long) sont propres à l'Amérique du Sud. On en connaît deux espèces, qui, à l'état vivant, sont couvertes d'une épaisse pruinosité jaune. Les Indiens font, avec les élytres des *euchromas* enfilés dans des cordons, des pendeloques et des pendants d'oreilles.

EUCHROMATINE [kro] n. f. Cytol. Type de chromatine ayant une composition chimique particulière.

— **ENCYCL.** L'*euchromatine* se compose de désoxyribonucléoprotéides combinés à des holoprotéides. Elle est localisée dans certaines portions des chromosomes, qui se colorent moins intensément que d'autres et qui sont peu visibles pendant l'interphase. La longueur des segments à *euchromatine* et leur position sont constantes dans un chromosome donné.

EUCHROMOSOME [kro] n. m. Cytol. Syn. d'AUTOSOME. (Contr. ALLOSOME, HÉTÉROCHROMOSOME.)

EUCINÉSIE n. f. (gr. *eu*, bien, et *kinesis*, mouvement). Physiol. Bon fonctionnement des organes moteurs, et, par conséquent, jeu régulier des mouvements. (Peu us.)

EUCKEN (Rudolf), philosophe allemand (Aurich, Frise-Orientale, 1846 - Iéna 1926). Professeur à Bâle en 1871, puis, en 1874, à Iéna où il se fixa, il fut un des promoteurs de la réaction idéaliste contre la pensée naturaliste. Quoique en dehors de toutes les Eglises, il se disait chrétien et croyait à un monde supérieur de l'esprit. On lui doit entre autres ouvrages : *Histoire et Critique des principes fondamentaux de notre époque* (1878), *La Part de vérité contenue dans la religion* (1901). Lauréat du prix Nobel de littérature en 1908, il signa en 1914 le « Manifeste des intellectuels allemands ».

EUCLADOCÈRE n. m. Nom sous lequel on désignait autrefois quelques cerfs fossiles aux bois très ramifiés, et qu'on range aujourd'hui dans le genre *polycladus*.

EUCLASE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de béryllium.

— **ENCYCL.** L'*euclase*, dont la formule est $\text{AlBeSiO}_4(\text{OH})$, n'a guère été trouvée qu'au Brésil et dans l'Oural, où elle est associée au quartz et à la topaze. Sa cassure est conchoïdale; sa couleur, vert pâle ou bleu ciel, et son éclat, vitreux. L'*euclase* est toujours cristallisée en prismes courts, dont les pans sont marqués de stries verticales. Elle est d'une dureté supérieure à celle de la topaze; malheureusement, elle est d'une extrême fragilité, ce qui rend difficile son usage en joaillerie.

EUCLÉIDAS ou EUKLEIDAS, graveur monétaire syracusain de l'époque de Denys l'Ancien et de ses successeurs (v. 406 - 345 av. J.-C.).

EUCLID, v. des Etats-Unis (Ohio), au N.-E. de Cleveland, sur le lac Érie; 62 500 hab. Constructions mécaniques. Pèlerinage américain de Notre-Dame de Lourdes.

EUCLIDE, en gr. Eukleidēs, archonte éponyme à Athènes, en 403 av. J.-C., après l'expulsion des Trente. Sous son archontat, on rétablit la démocratie en remettant en honneur les anciennes lois, un peu modifiées (l'*atimie** devient personnelle) et on adopta officiellement l'alphabet ionien, désormais seul en usage dans les documents publics.

EUCLIDE, en gr. Eukleidēs, dit le Socratique, philosophe grec, fondateur de l'école de Mégare (Mégare ou Géla, Sicile, v. 450 - † v. 380 av. J.-C.). Il fut le disciple de Socrate après avoir été celui de Parménide. Il recueillit dans sa maison de Mégare les disciples du maître qui quittèrent Athènes après sa condamnation (399). Il ouvrit une école, que fréquenta Platon. Euclide de Mégare essaya de concilier l'éléatisme* avec l'enseignement de Socrate. L'Etre est un, disait l'école d'Elée; cette unité immobile et permanente, c'est, d'après Euclide, le bien; le changement, le mal n'ont pas de relation avec l'Etre. L'Etre et le bien, malgré leur identité, ont mille aspects variés dans lesquels ils se personnifient; l'un et l'autre s'appellent indifféremment : Dieu, la sagesse, l'intelligence, la vertu. Il y a là, semble-t-il, le germe de la théorie platonicienne des Idées. On retrouve de même, chez Euclide, la distinction logique de la puissance et de l'acte, qui joue un rôle si considérable dans la philosophie d'Aristote. La doctrine d'Euclide exclut tout mouvement de la pensée : tout jugement, en effet, paraît impossible, car les idées sont immobiles, sans rapport entre elles, sans aucune puissance; on ne peut affirmer aucune idée d'un individu, car elle est réalité, et lui n'est qu'apparence. La philosophie d'Euclide aboutit à la sophistique la plus abstraite; aussi, ses disciples furent-ils surnommés disputeurs (*eristikoî*), d'où l'*eristique**. Platon a fait de lui un des personnages de son *Théétète*.

EUCLIDE, en gr. Eukleidēs, mathématicien grec du iii^e s. av. J.-C. De sa vie, on sait seulement que vers 300 av. J.-C. il enseignait les mathématiques à Alexandrie, où il avait fondé la plus célèbre école de l'Antiquité. Il est surtout connu par ses *Éléments*, qui n'ont guère cessé, depuis l'époque de leur composition, d'être considérés comme le livre de géométrie par excellence. Au début de cette œuvre, remarquable par une clarté et une rigueur qui n'ont jamais été dépassées, sont posées des définitions, des « notions communes » auxquelles Euclide a recours par la suite à peu près constamment et parmi lesquelles figure son fameux postulat. Puis se déroulent dans un ordre logique les divers théorèmes. L'ensemble comprend treize livres, auxquels on en joint deux autres, attribués à Hypsiclès, mathématicien d'Alexandrie qui vécut probablement au ii^e s. av. J.-C. Les quatre premiers livres sont consacrés à la géométrie du plan avec l'étude des seules figures polygonales ou circulaires. La similitude est traitée dans les deux livres suivants, qui étudient les rapports et les proportions. La théorie des nombres entiers fait l'objet des livres VII, VIII et IX. Le livre X, plus long, mais aussi considéré comme le plus parfait de tous, est consacré à l'étude des irrationnelles algébriques les plus simples. La dernière partie traite de la géométrie de l'espace. Les *Données*, sorte de complément des *Éléments*, ont une forme plus analytique.



euchirus

EUCLIDE
par Juste de Gand
palais Barberini
Rome

EUDES de Montreuil
église de l'hospice
des Quinze-Vingts
gravure par Silvestre
cabinet des Estampes



Un ouvrage perdu, celui des *Lieux à la surface*, aurait eu pour objet l'étude des sections planes des surfaces de révolution du second degré. En revanche, des textes de Proclus et de Pappus nous ont transmis les *Porismes*, sur lesquels on a beaucoup discuté, mais qui, d'après Chasles, renferment en germe les trois théories modernes du rapport anharmonique, des divisions homographiques et de l'involutions. Enfin, dans son *Optique*, Euclide procède comme en géométrie, en mettant en tête quelques propositions fondamentales, dont la plus importante admet la propagation des rayons lumineux en ligne droite.

EUCLIDE (POSTULAT D'), un des axiomes sur lesquels repose la géométrie euclidienne et qui s'énonce : *Par un point du plan, on ne peut mener qu'une parallèle à une droite.*

EUCLIDIA n. f. Papillon voisin des noctuelles, mais qui vole en plein jour et dont la chenille vit notamment sur les trèfles et se chrysalide parmi les mousses dans une coque demi-solide. (Le genre, appelé aussi *gonospileia* ou *euclidimera*, fait partie des lépidoptères, famille des noctuidés.)

EUCLIDIEN, ENNE adj. Relatif à Euclide, à sa méthode. || *Géométrie euclidienne*, géométrie qui repose sur un certain nombre d'axiomes adoptés par Euclide, et en particulier sur le *postulat d'Euclide*. || *Géométrie non euclidienne*, v. GÉOMÉTRIE.

EUCNÉMIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères serricornes, répandus sur tout le globe, particulièrement dans les régions tropicales. (Leurs larves, sans pattes, creusent des galeries dans le bois mort et altéré.)

EUCNÉMIS n. m. Entom. Petit taupin brun, à antennes en scie, qui vit dans les troncs cariés des arbres non résineux. (Nom sc. : *Eucnemis capucina*. L'espèce fait partie des coléoptères et sert de type à la famille des *eucnemidés*.)

EUCNIDE n. f. Herbe urticante du Mexique et du sud des États-Unis. (Famille des *iosacées*.)

EUCOLITE n. f. Minér. Silico-zirconate complexe de calcium, de sodium, de fer, de manganèse, de cérium et de niobium.

EUCOLOGE ou **EUCHOLOGE** [koloʒ] n. m. (gr. *eukhologion*, livre de prières; de *eukhê*, prière, et *logos*, recueil). Livre de prières pour l'office des dimanches et fêtes.

EUCOMIS n. m. Liliacée du cap de Bonne-Espérance. (On cultive dans les jardins *Eucomis regia*, *E. punctata*, etc.)

EUCRASIE n. f. Minér. V. THORITE.

EUCRATIDÈS ou **EUKRATIDÈS**, roi de Bactriane (III^e s. av. J.-C.). Il eut à lutter pour le trône contre Démétrios, fils d'Euthydèmes, puis contre ses vassaux. Vaincu par les Parthes, il périt assassiné par son fils Hétioclès.

EUCRYPTITE n. f. Minér. Silicate naturel d'aluminium et de lithium.

EUCTÉMOS ou **EUKTÉMÔN**, astronome grec (V^e s. av. J.-C.). Il est associé à Méton dans l'invention du fameux cycle lunisolaire de dix-neuf ans ou ennéadécatéride, adopté par les Grecs en 433 av. J.-C.

EUDE. V. EUDES.

EUDEL (Paul), collectionneur français (Le Crotoy 1837 - Gord, Loir-et-Cher, 1911).

Outre un grand nombre d'articles, de revues et de journaux, il a publié *l'Hôtel Drouot et la curiosité* (1882-1891), *le Truquage* (1884), *Collections et Collectionneurs* (1885), *Champfleury* (1891), *l'Habitation et le Mobilier à travers les âges* (1894), *Mes Souvenirs* (1896), etc. On lui doit aussi quelques petites pièces de théâtre.

EUDÈME de Chypre, en gr. Eudèmos, philosophe grec, disciple d'Aristote, qui composa à sa mémoire une *Élégie* où il faisait un éloge de Platon, leur maître commun.

EUDÈME de Rhodes, en gr. Eudèmos, philosophe grec, disciple d'Aristote. Il composa une *Histoire de la géométrie, de l'arithmétique et de l'astronomie*, sous l'impulsion de son maître. La *Morale à Eudème*, contenue dans le *Corpus d'Aristote* et qu'on lui a quelquefois attribuée, est aujourd'hui reconnue comme étant d'Aristote, mais Eudème en fut peut-être l'éditeur.

EUDÉMIS [mis] n. m. Petit papillon dont la chenille cause, depuis le début du XX^e s., de grands dégâts dans les vignobles français. (Nom sc. : *Polychrosis botrana*. L'espèce fait partie des lépidoptères, famille des tortricidés.)

EUDÉMON, Astrol. Quatrième maison dans la figure du Ciel, et qui marque la prospérité, le succès.

EUDÉMONIQUE adj. Relatif à l'eudémonisme.

EUDÉMONISME n. m. (gr. *eudaimôn*, heureux; de *eu*, bien, et *daimôn*, génie). Mor. Théorie morale fondée sur l'idée du bonheur conçu comme bien suprême.

— ENCYCL. La plupart des moralistes ont pensé que la recherche du bonheur est naturelle à l'homme, et ils ont fait de la recherche d'un bonheur déterminé l'activité morale elle-même. Les morales les plus nettement eudémonistes sont l'hédonisme*, l'épicurisme* et la morale d'Aristote*. Pour Epicure, notre bonheur personnel est, en droit, la fin dernière de notre conduite : la tempérance, la science, l'amitié n'ont de valeur qu'à titre de moyens pour la réalisation de cette fin. Au contraire, pour Aristote, ce qui fait le prix, la valeur morale du bonheur, c'est qu'il est inséparable de l'activité normale et qu'il s'élève en pureté et en intensité à mesure que cette activité se rapproche de l'intellection divine.

Quant à l'hédonisme, c'est dans le plaisir immédiat que, selon lui, réside le bonheur. Outre ces « morales du bonheur », certaines autres morales peuvent être appelées eudémonismes, car elles recherchent également le bonheur, même si les moyens employés pour y parvenir semblent austères et ascétiques : telle est la morale stoïcienne. On peut dire, dans l'ensemble, que toutes les morales antiques étaient plus ou moins des eudémonismes. À l'époque moderne, la morale s'est proposée d'autres buts : altruisme, sacrifice, ou réalisation du devoir. Mais ces buts eux-mêmes ne sont conçus comme buts que parce qu'ils satisfont la conscience et procurent par là même un certain bonheur. Il semble donc que le bonheur, évident ou sous-jacent, soit une des notions indispensables à la morale. Même Kant reconnaît qu'il doit être la récompense (ici-bas ou dans l'au-delà) du mérite moral, bien que, au moment d'agir, on doive considérer non le bonheur, mais le pur devoir.

EUDÉMONISTE n. Personne qui professe l'eudémonisme.

◆ Adj. Relatif à cette doctrine.

EUDENDRIUM [drjɔm] n. m. Coelentéré hydroïde constituant des colonies rameuses, grêles et dressées, dont les méduses libres étaient jadis appelées *bougainvillea*. (Les nombreuses espèces d'eudendriums sont répandues dans presque toutes les mers. Type de la famille des *eudendriidés*.)

EUDES ou **EUDON** (saint), abbé de Calmieu en Velay (VII^e s.). Il dirigea l'abbaye qui accueillit saint Ménéle et saint Chaffre, neveu d'EuDES, qui fut son successeur et qui donna son nom à l'abbaye (le monastère Saint-Chaffre, auj. Le Monastier, Haute-Loire). — Fête le 20 novembre.

EUDES (saint Jean). V. JEAN EUDES (saint).

EUDES, duc d'Aquitaine († 735). Vainqueur des Arabes en 721, près de Toulouse, il fut

défait par eux en 731 et dut faire appel Charles Martel pour lutter contre l'invasion. Après la bataille de Poitiers (732), il dut respecter l'autorité de la monarchie franque. Son histoire inspire la légende du roi Yvain dans *les Quatre Fils Aymon* et *Renaud de Montauban*.

EUDES ou **EUDE** (v. 860 - La Fère 899) comte de Paris, puis roi de France (888-898), fils aîné de Robert le Fort. En 866, il était encore trop jeune pour succéder à son père. Entré en possession de ses domaines en 884, il devint le plus puissant seigneur de la France occidentale : outre le comté de Paris, il possédait la plus grande partie de l'Orléanais, du Blésois et de la Touraine. Confiné dux Francorum par Charles le Gros, il disposa des forces de la Neustrie. La vigueur qu'il déploya dans la défense de Paris contre les Normands (885-886), le désigna pour suppléer l'héritier de Louis le Bègue et de Carolingiens, Charles, âgé de huit ans. EuDES fut ensuite élu roi par les grands du royaume et couronné à Compiègne (888). Vainqueur des Normands à Montfaucon-en-Argonne, il fut aussi souvent vaincu et dut plusieurs fois acheter leur départ. Charles le Simple, qui, Foulques, archevêque de Reims, avait sacré en 893, se dressa bientôt contre lui. EuDES traita avec son adversaire en 897, partagea la couronne avec lui et le reconnut comme successeur.

EUDES II (v. 982 - † près de Bar-le-Duc 1037), comte de Blois et de Champagne (996-1037). Il lutta contre l'empereur Conrad I^{er} pour la conquête du royaume de Bourgogne et appuya la révolte de Robert, le plus jeune fils de Robert le Pieux, contre son frère Henri I^{er}, roi de France.

EUDES I^{er} BOREL († 1102), duc de Bourgogne (1078-1102). Il joua un rôle de premier plan, avec Raymond IV de Saint-Gilles, comte de Toulouse, au cours de la croisade contre les musulmans de la péninsule Ibérique, qui commença en 1087.

EUDES III (1166 - Lyon 1218), duc de Bourgogne (1192-1218). Il prit une part importante à la croisade contre les albigeois et commanda l'aile droite française à la bataille de Bouvines (1214).

EUDES de Metz, architecte de l'époque carolingienne, auteur de la chapelle Palatine d'Aix-la-Chapelle (796-805).

EUDES de Montreuil, architecte et sculpteur français (v. 1220 - † 1289). Il suivit Saint-Louis en Palestine, où il édifia les fortifications de Jaffa, et revint en France en 1254. Il construisit à Paris de nombreux édifices aujourd'hui disparus (hospice des Quinze-Vingts [1254], églises des Chartreux [1257], Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie [1268], Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, des Mathurins, des Blancs-Manteaux); il travailla probablement à Notre-Dame de Mantes.

EUDES (Emile François), révolutionnaire français (Roncé, Manche, 1843 - Paris 1888). Disciple de Blanqui, chef de bataillon de la garde nationale en 1870, il fut cassé de son grade pour avoir participé à l'émeute du 31 octobre. Le 18 mars 1871, il fut mis à la tête des troupes de la Commune. Réfugié en Suisse, puis à Londres, il fut amnistié en 1880 et reentra en France, où il aida Blanqui à la reconstitution du Comité central révolutionnaire.

EUDES DE SULLY, évêque de Paris (e. Berry v. 1160 - Paris 1208). Il s'opposa au mariage de Philippe Auguste et d'Agnès de Méran, le roi ayant déjà épousé auparavant Isambour. Il reforma les mœurs des ecclésiastiques de son diocèse et développa la vie monastique; sa législation synodale était très en avance sur son temps. EuDES de Sully surveilla la construction des deux premières travées de la nef de Notre-Dame de Paris.

EUODIALYTE n. f. Minér. Silico-zirconate naturel de calcium, de sodium et de fer.

— ENCYCL. L'*euodialyte* cristallise dans le système rhomboédrique. Elle comprend deux variétés : l'*euodialyte* proprement dite, qu'on trouve au Groenland, et l'*euodolite*, qui existe dans les syénites de Norvège.

EUODYMYTE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel de béryllium et de sodium.

EUDIOMÈTRE n. m. (gr. *audia*, beau temps et *metron*, mesure). Chim. Instrument se

nt à faire l'analyse volumétrique de certains mélanges gazeux, ou la synthèse de certains composés dont les constituants sont eux, en faisant passer une étincelle électrique au sein du mélange.

ENCYCL. Le principe de la méthode d'analyse eudiométrique consiste, lorsqu'un mélange est formé de deux éléments gazeux, à réduire avec lui dans l'eudiomètre un troime gaz qui, sous l'influence de l'étincelle, combine avec l'un des deux composants.

Eudiomètre à eau. Il est dû à Volta. Gay-Lussac s'en servit pour déterminer la composition de l'air et faire la synthèse de l'eau. Il se compose d'une éprouvette en verre épais, fermée à ses deux extrémités par deux garnitures métalliques munies d'un bouchon et d'un entonnoir; d'une tige métallique isolée, qui sort à la partie supérieure et plonge dans l'éprouvette jusque dans le volume de la garniture supérieure, de façon qu'une étincelle puisse jaillir entre cette tige et la garniture. Une bande métallique graduée relie les deux garnitures. Sur la garniture supérieure peut être vissé un *mesureur*, une éprouvette graduée qui servira à évaluer le volume du résidu gazeux après le passage de l'étincelle. Si la combinaison formée n'est pas gazeuse, le volume du gaz disparu est égal à la somme des volumes des gaz entrés dans la combinaison; la composition de l'air étant connue, on en déduit le volume d'un des gaz composant le mélange; l'autre est déduit par différence. Si la combinaison est gazeuse, le résidu comprendra : le gaz provenant de la combinaison, le gaz auxiliaire non employé, le gaz composant le mélange qui ne se combine pas avec le gaz auxiliaire; il sera nécessaire d'absorber le gaz provenant de la combinaison pour déterminer la composition du mélange. L'eau est inconvénient de dissoudre une partie des gaz.

Eudiomètre à mercure. L'eudiomètre à mercure se compose d'une éprouvette graduée dont la partie supérieure est traversée par deux fils de platine isolés et très voisins l'un de l'autre; la partie ouverte de l'éprouvette plonge dans une cuve à mercure. Au moment du passage de l'étincelle électrique, se produit une dépression assez considérable du mercure dans l'éprouvette, qui tend à faire sortir le gaz. Pour parer à cet inconvénient, Gay-Lussac adaptait à la partie inférieure de son eudiomètre une soupape. L'eudiomètre de Mitscherlich et celui de Clausen sont des éprouvettes graduées.

EUDIOMETRIE n. f. Chim. Action d'analyser les mélanges gazeux à l'aide de l'eudiomètre.

EUDIOMÉTRIQUE adj. Relatif à l'eudiométrie : *Analyse eudiométrique.*

EUDISTES n. m. pl. Nom donné habituellement aux religieux de la Congrégation de Jésus-et-Marie (C. J. M.), fondée à Caen par saint Jean* Eudes en 1643, pour la formation des séminaristes et les missions paroissiales. En 1790, la société comptait une centaine de prêtres, dirigeant une douzaine de séminaires diocésains et quelques collèges, dans un esprit antijanséniste. Reconstituée intégralement au cours du XIX^e s., la congrégation des Eudistes, tout en gardant la direction de plusieurs séminaires en France et en Amérique, s'est orientée vers l'enseignement secondaire; elle a aussi la charge de quelques paroisses. Les eudistes, comme les oratores, sont des prêtres vivant en communauté, mais ne prononçant pas de vœux de religion.

EUDOCIE. V. EUDOXIE.

EUDORE, en gr. *Eudōros*. Myth. gr. Fils de Hermès et de Polyméla. Il commandait la partie des Myrmidons qui suivirent Achille au siège de Troie, et combattit aux côtés de Patrocle.

EUDORE, un des principaux personnages des *Martyrs** de Chateaubriand.

EUDORINA n. m. Protozoaire flagellé, type de la famille des *eudorinidés*, dont le cœnobionte comprend normalement trente-deux cellules, disposées dans un ordre déterminé à l'intérieur d'une membrane commune de type liposoïde.

EUDORINIDÉS n. m. pl. Famille de protozoaires flagellés comprenant les genres *eudorina*, *gonium*, *pandorina*, etc., constitués de colonies formées chacune de 2n cellules.

lules issues de la subdivision de la même cellule mère ($n = 3, 4, 5$ ou 6 ordinairement).

EUDOXE de Cnide, en gr. *Eudoxos*, astronome et philosophe grec (Cnide v. 406 - † v. 355 av. J.-C.). D'après Plin, il rapporta d'Égypte en Grèce une connaissance plus exacte de l'année, à laquelle il donna 365 jours 1/4, valeur adoptée plus tard dans le calendrier julien. La plus célèbre de ses hypothèses astronomiques est celle des *sphères homocentriques*, véritable point de départ de l'astronomie traditionnelle. Le problème était d'expliquer les mouvements apparents du ciel, la Terre étant présumée immobile. Eudoxe supposa que chaque planète était attachée à des sphères homocentriques, c'est-à-dire ayant toutes un centre commun, le centre de la Terre, et dont les mouvements « ordonnés et réguliers » se combinaient pour former celui de l'astre considéré. Il fut ainsi amené à envisager trois sphères pour la Lune et le Soleil, quatre pour chacune des cinq planètes. Selon son hypothèse, chaque système était entièrement indépendant des autres : il n'y avait pas de contact entre la sphère enveloppante d'une planète donnée et la sphère la plus intérieure de la suivante. En revanche, les sphères qui commandaient le mouvement de chaque planète étaient conjoints. Cette hypothèse fut reprise par Aristote et Callippe. En philosophie, Eudoxe voulut approfondir la théorie de la participation des choses aux idées, et, comme les idées lui semblaient des principes trop abstraits, il admit que les propriétés des corps s'expliquaient par le mélange de substances participant directement aux idées. On lui doit, enfin, la première théorie des lignes proportionnelles, dans laquelle il fait usage de l'axiome, dit axiome d'Archimède : *Deux segments ou deux nombres étant donnés, il existe toujours un multiple entier du plus petit comprenant le plus grand*. Cet axiome reprend son actualité dans les recherches sur les fondements.

EUDOXE de Cyzique, en gr. *Eudoxos*, navigateur grec du II^e s. av. J.-C., né à Cyzique de Propontide. Envoyé à Alexandrie par ses concitoyens comme ambassadeur, il aurait été par deux fois dans l'Inde et, par deux fois, aurait été dépouillé de ses richesses par les Ptolémées. Selon Plin l'Ancien et Pomponius Mela, il aurait fait, du golfe Arabique à Gadès, le tour d'Afrique par mer.

EUDOXE, en gr. *Eudoxos*, prélat arien (v. 310 - Constantinople v. 370). Evêque de Germanicia, en Syrie, il participa à de nombreux conciles et fut élu patriarche d'Antioche. Exilé après le concile d'Ancyre (358), il fut rappelé au bout de peu de temps (360) et fut élu évêque de Constantinople. Il précéda peu après à la dédicace de Sainte-Sophie et, en 367, baptisa l'empereur Valens dans la communion arienne.

EUDOXIE, en gr. *Eudoxia*, impératrice d'Orient († Constantinople 404), fille du général franc Bauto, épouse d'Arcadius (395). Ambitieuse, énergique et intrigante, elle prit vite sur le faible Arcadius une influence grandissante. Elle eut un redoutable adversaire dans le patriarche Jean Chrysostome. Par son luxe, ses allures frivoles, les galanteries qu'on lui prêtait, elle scandalisait l'Eglise : le patriarche la blâma presque ouvertement du haut de la chaire de Sainte-Sophie. Eudoxie le fit condamner par le synode du Chêne et exiler (399 et 404). Il semble d'ailleurs que les accusations portées contre Eudoxie aient été très exagérées.

EUDOXIE, en gr. *Eudoxia*, impératrice d'Orient (Athènes - † Jérusalem 460), épouse de Théodose II. Fille du philosophe Leontias, Eudoxie, alors appelée *Athénais*, vint à Constantinople, et entra en relation avec l'impératrice Pulchérie, qui la convertit au christianisme sous le nom de *Aelia Eudoxia*. Eudoxie épousa ensuite le jeune Théodose II en 421. Elle exerça une profonde influence à Constantinople, particulièrement dans le domaine intellectuel : elle est à l'origine de la restauration de l'université en 425. Elle avait été proclamée *augusta* en 423 et acquit une puissance considérable, supérieure même à celle de Pulchérie. Mais des accusations sans fondement refroidirent ses rapports avec Théodose ; elle quitta la cour en 443 et s'exila volontairement à Jérusalem, où elle participa

gea son temps entre les préoccupations littéraires et la méditation religieuse, qui la porta vers les doctrines monophysites. Elle composa une *Vie du Christ* avec des centons d'Homère et des poèmes.

EUDOXIE, en lat. *Licinia Eudoxia*, princesse romaine (v. 422 - Constantinople), fille de Théodose II, empereur d'Orient, et d'Eudoxie. Elle épousa en 437 son cousin Valentinien III, et régna avec lui sur l'Occident. Après l'assassinat de son mari (455), elle dut épouser le meurtrier du prince, Maxime. Selon une tradition tardive et peu sûre, elle aurait alors appelé les Vandales en Italie. Elle fut emmenée en Afrique par Geiseric, qui la libéra après sept ans de captivité.

EUDOXIE, princesse romaine (v. 438 - Jérusalem v. 472), fille de Valentinien III et d'Eudoxie. Faite prisonnière à Rome par les Vandales de Geiseric (455), elle dut épouser Hunéric, fils du vainqueur, auquel elle était promise depuis 445. Mais, quand son époux, arien, persécuta les chrétiens, elle quitta l'Afrique et se réfugia à Jérusalem (471).

EUDOXIE, en gr. *Eudoxia Ingerina*, épouse de Basile I^{er}, empereur d'Orient de 867 à 886. Elle était la maîtresse de l'empereur Michel III, quand celui-ci la fit épouser par son favori Basile. Léon VI, successeur de Basile, était en réalité le fils de Michel III.

EUDOXIE FEODOROVNA (Ievdokia Feodorovna LAPOUKHINE, dite) [1669 - Moscou 1731], première femme de Pierre le Grand, empereur de Russie. Mère du tsarévitch Alexis en 1690. Eudoxie appartenait à une famille de *raskolniks*, ou vieux-croyants, secte qui s'opposait aux réformes du patriarche Nikon, puis à celles de Pierre le Grand ; elle en fut plus ou moins complice ; aussi fut-elle internée au monastère Pokrovski de Souzdal, sous le nom d'Hélène (1698). Elle revint à la vie profane et se proposait d'épouser son amant, le major Gliébov, quand Pierre le Grand la fit emprisonner à la forteresse de Schlüsselbourg (1718-1727), fit décapiter son frère, Abraham Lapoukhine, empaler son amant et supplicier son fils, le tsarévitch Alexis.

EUDYNAMIE n. f. Equilibre parfait des facultés physiques.

EUÉNOS. V. EVENUS.

EUFILICALES n. f. pl. Bot. V. LEPTOSPORANGIÉS.

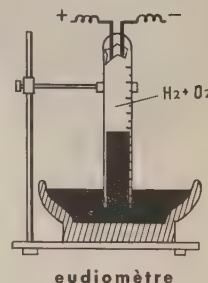
EUGAMMON de Cyrène, poète épique grec (VI^e s. av. J.-C.). Il est l'auteur d'une *Télégonie*, dont le héros était Télégonos, fils d'Ulysse et de Calypso. De ce poème, qui était une suite de l'*Odyssée*, il ne reste rien.

EUGANÉENS, en lat. *Euganei*. Géogr. anc. Peuple ombrien qui résida d'abord sur les côtes de l'Adriatique. Ils luttèrent contre les Vénètes et les Ligures dans la plaine du Pô (VIII^e s. av. J.-C.), et furent plus tard refoulés par les Cénomans dans les montagnes de la Rhétie. Les Romains, devenus maîtres de leur territoire, leur accordèrent le droit de cité.

EUGANÉENS (MONTS), en ital. *Monti ou Colli Euganei*, groupe montagneux d'Italie, en Vénétie, au S.-O. de Padoue ; 610 m au mont Venda. Longs de 10 km et larges de 7 km, les monts Euganéens s'élèvent brusquement au-dessus de la plaine ; ils se composent de pustules volcaniques, qui sont probablement les digitations d'une masse volcanique profonde ayant soulevé les terrains sédimentaires sous-jacents. Le climat, de type méditerranéen, y permet la culture de la vigne, de l'olivier et des mûriers.

EUGASTER [gaster] n. m. Grande sautelle à ailes très courtes, à grosses pattes, à abdomen volumineux. (Les eugasters vivent dans les régions désertiques du nord de l'Afrique. Le genre fait partie des orthoptères, famille des locustidés.)

EUGÉNATE n. m. Chirurg. dent. Pâte durcissante obtenue par le malaxage de l'oxyde de zinc dans l'eugénol. (Cette pâte est universellement utilisée en art dentaire comme pansement non irritant, cicatrisant, comme obturation provisoire, comme ciment temporaire capable de recouvrir un pansement caustique ou antiseptique, enfin comme matériau de base de l'obturation des canaux et des chambres pulpaires.)



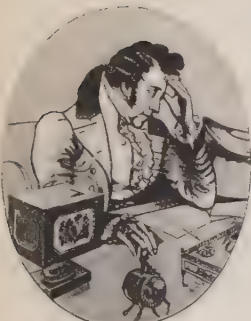
EUDOXIE
épouse de Théodose II
cabinet des Médailles



le Prince EUGÈNE
cabinet des Estampes



l'impératrice EUGÉNIE
en 1866
par Carpeaux
musée de Compiègne



Eugène Onéguine
écrit à Tatiana
dessin de Kardovski

EUGÈNE, v. des Etats-Unis (Oregon), au S. de Salem; 49 900 hab. Industries alimentaires.

EUGÈNE (saint), évêque de Carthage († près d'Albi 505). En 481, le roi des Vandales, Hunéric, permit aux catholiques de Carthage d'élire un évêque, alors que le siège épiscopal était vacant depuis 457. Le choix se porta sur Eugène, qui fut exilé à l'issue du colloque de 484 avec les évêques ariens. Il fut rappelé en 487, mais de nouveau banni après 496 et exilé en Gaule. — Fête le 13 juillet.

EUGÈNE de Paris (saint), martyr († Deuil-en-Paris v. 286). Il fut longtemps confondu avec saint Eugène de Tolède. — Fête le 15 novembre.

EUGÈNE de Tolède (saint), archevêque de Tolède († Tolède 657). Moine à Saragosse, il fut élu évêque de Tolède en 646 et présida les conciles tenus dans cette ville en 653, 655 et 656. Il favorisa le développement du chant liturgique, écrivit plusieurs messes et un ouvrage aujourd'hui perdu, *De Trinitate*, et fut l'un des rares poètes du VII^e s. — Fête le 13 novembre.

EUGÈNE I^{er} (saint) [Rome - † id. 657], pape de 654 à 657. Le clergé de Rome l'élu avant la mort de son prédécesseur, Martin I^{er}, alors exilé en Crimée et qui accepta cette situation sans protester. Le soutien apporté par l'empereur byzantin au monothéisme lui créa de nombreuses difficultés, mais il s'abstint de toute condamnation. — Fête le 2 juin.

EUGÈNE II (Rome - † id. 827), pape de 824 à 827. Son élection fut l'œuvre de la noblesse franque. Il conclut avec l'empereur Louis le Débonnaire la *constitutio romana* (824), qui établissait le protectorat franc à Rome pour y assurer l'ordre, accordait une large autorité à l'empereur et prévoyait un serment de fidélité pour le pape et ses sujets. Eugène II réorganisa l'Etat pontifical et prit l'initiative du concile de Rome de 826.

EUGÈNE III (bienheureux) [Bernardo PAGANELLI DI MONTMAGNO] (Pise - † Tivoli 1153), pape de 1145 à 1153. Il fit profession religieuse à Clairvaux, sous la direction de saint Bernard, qui l'envoya en Italie. Devenu pape au cours de la lutte entre le sénat et le Saint-Siège, il dut quitter Rome peu après son élection, puis une nouvelle fois de 1146 à 1149, et enfin de juin 1150 à sa mort. Il fut sans cesse attaqué par Arnaut^{de} de Brescia et son parti. Il exhorta le roi de France Louis VII à écarter la menace musulmane du royaume de Jérusalem, et chargea saint Bernard de prêcher la deuxième croisade. Il présida le concile de Reims (1148), qui étendit les réformes de Grégoire VII. Il s'opposa à l'annulation de l'union de Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine, qui fut néanmoins décidée par le synode de Beaugency. En 1153, il conclut avec Frédéric Barberousse le traité de Constance, qui assurait au Saint-Siège le soutien de l'empereur contre les Romains. Il avait entretenu des relations d'amitié avec saint Bernard, qui lui avait adressé son ouvrage *De Consideratione*, traitant des devoirs du pape. — Fête le 8 juillet.

EUGÈNE IV (Gabriele CONDULMER) [Venise 1383 - Rome 1447], pape de 1431 à 1447, neveu de Grégoire XII. Moine augustin, évêque de Sienna (1407), puis cardinal (1408), il reconnut Martin V en 1417 et devint légat dans la Marche d'Ancone en 1420. Bien qu'appuyé par les Orsini, il dut quitter Rome de 1434 à 1443. Il tenta d'interrompre le concile de Bâle, ouvert en 1431, et le transféra à Ferrare, puis à Florence, dans le dessein d'obtenir l'union des Eglises d'Orient, ces viles figurant parmi celles que les Grecs avaient agréées. Les membres du concile restés à Bâle suspendirent, puis déposèrent Eugène IV et lui opposèrent l'antipape Félix V (1439). Il triompha du schisme, mais l'union des Eglises, réalisée de 1439 à 1443, n'aboutit pas à des résultats concrets et ne retarda pas l'expansion turque. Les relations du Saint-Siège avec l'Eglise germanique furent particulièrement tendues de 1445 à 1447; enfin, Eugène IV ne put obtenir de la cour de France le retrait de la pragmatique sanction de Bourges. Eugène IV reste, avec Martin V, le triomphateur de la lutte qui opposait les partisans de la monarchie pontificale au pouvoir conciliaire. Il fit travailler Fra Angelico et fut le premier pape à favoriser la Renaissance.

EUGÈNE, en lat. *Flavius Eugenius* († Flavius Frigidus [auj. vallée de la Vipava], Yougoslavie, 394), usurpateur de l'Empire romain (392-394). Il était professeur de rhétorique à Rome lorsqu'il suivit en Gaule Arbogast; il y dirigea l'un des bureaux de Valentinien II. A la mort de celui-ci, à laquelle il n'est peut-être pas étranger, il chercha à se faire reconnaître comme troisième auguste. Chrétien tiède, il refusa d'abord de restaurer le paganisme officiel; mais Théodose ayant refusé de le reconnaître, il autorisa le sénat romain à rétablir l'autel de la Victoire, pénétra en Italie, obtint le ralliement de l'Espagne, mais fut décapité à l'issue d'une bataille longtemps incertaine, qui l'opposa à Théodose au pied des Alpes Dinariques.

EUGÈNE, duc de Wurtemberg (Öls 1788 - Karlsruhe 1857), neveu par alliance du tsar Paul. En 1806, il accompagna son frère, commandant de la réserve de l'armée prussienne, puis passa dans l'armée russe comme attaché à l'état-major de Bennigsen. Lieutenant général après Smolensk (1812), il se distingua à Borodino et à Krasnoï. En 1813, il défendit Bautzen contre Macdonald, et protégea la retraite des Alliés. Un peu plus tard, il se signala à Leipzig, puis, en 1814, à Arcis-sur-Aube et sous les murs de Paris.

EUGÈNE (Eugène DE SAVOIE-CARIGNAN, connu sous le nom de Prince), homme de guerre (Paris 1663 - Vienne 1736), fils du comte de Soissons, Eugène-Maurice de Savoie, et d'Olympe Mancini. Destiné d'abord à l'Eglise, il entra dans l'armée; ayant demandé un régiment à Louis XIV, qui le lui refusa, il passa au service de l'Autriche (1683); il fit ses premières armes contre les Turcs, et sa victoire à Zenta (1697) permit l'ouverture des négociations avec l'Empire ottoman, à l'issue desquelles l'Autriche recouvrit presque toute la Hongrie. Commandant en chef des troupes impériales, il se distingua pendant la guerre de la Succession d'Espagne en remportant, aux côtés de Marlborough, les batailles d'Oudenarde (1708) et de Malplaquet (1709), mais il fut vaincu par Villars à Denain (1712). Après avoir négocié la paix de Rastatt (1714), il partit de nouveau combattre les Turcs et leur enleva Belgrade, événement qui fut célébré en Europe comme une grande victoire chrétienne (1717). Après la paix, il favorisa la colonisation des pays reconquis sur les Turcs, mit définitivement au point l'organisation des confins militaires, et fut constamment consulté par l'Empereur, qu'il suivit encore sur le Rhin en 1733. Général de grand talent, humaniste distingué, qui réunit à Vienne de magnifiques collections de livres et d'œuvres d'art, il avait forcé l'estime de toutes les cours d'Europe. (→ Biblio.)

EUGÈNE (le prince). V. BEAUHARNAIS (Eugène DE).

EUGÈNE, prince de Suède, duc de Næcker, peintre suédois (château de Drottningholm 1865 - Waldemarsudde 1947). Elève de Gude, d'Hafström, puis du peintre impressionniste von Gegerfelt, il vint terminer ses études à Paris (Ecole nationale supérieure des beaux-arts, atelier Bonnat) et fut particulièrement sensible à l'influence de Puvion de Chavannes. Il est l'auteur de paysages, conservés dans les musées de son pays, à l'institut Tassin (Paris), au musée de Tours, à l'institut Svedese de Rome. On lui doit également des fresques dans les monuments publics de Stockholm, où les propriétés qu'il a luguées à la ville comportent une importante galerie d'art moderne. Médecin et philanthrope, il a publié des Mémoires (*Breven berätta*, 1942; *Vidare berätta breven*, 1945).

Eugène Onéguine (*Ievgheni Onéguine*), roman en vers de Pouchkine (1823-1830). Onéguine, jeune homme blasé, refuse avec condescendance une jeune fille, Tatiana, tombée amoureuse de lui. Il tue en duel son meilleur ami, le poète Lenski, et va chercher au loin la consolation. De retour dans la capitale, il retrouve Tatiana, devenue grande dame et épouse d'un général. Il se rend compte qu'il l'a toujours aimée, mais celle-ci, à son tour, lui annonce qu'elle ne saurait faillir à son devoir de femme mariée. L'œuvre est extraordinairement variée, tantôt sceptique, railleuse et cynique, tantôt scrupuleusement réaliste, purement narrative et profondément lyrique. *Eugène Onéguine* est

unanimentement considéré par les Russes comme le premier chef-d'œuvre de leur littérature. — Un opéra (musique de Tchaïkovski) a été tiré de cette œuvre (1879).

EUGÈNE-ÉTIENNE-HENNAYA, com. d'Algérie (départ. et arrond. de Tlemcen) au pied des monts de Tlemcen, dans la plaine de l'Isser; 7 140 hab. (2 314 aggl., 963 musulmans). Centre agricole (céréales, vignobles, oliviers).

EUGÉNÉSIE n. f. (gr. *eu*, bien, et *genesis*, procréation). Biol. Nom donné par Broca au croisement entre races différentes, et de les produits sont indéfiniment féconds, non seulement entre eux, mais encore avec individus des races concourantes.

— ENCYCL. C'est le cas dans le genre humain, où les produits des croisements de races blanche et jaune ou noire sont féconds et l'on a vu là un argument en faveur de l'unité de l'espèce humaine. Mais l'eugénisme n'a pas été rigoureusement démontrée pour les produits issus de deux races très éloignées, comme le Blanc et le Papou, et semble qu'elle n'existe réellement qu'entre les différentes variétés d'une même race (V. HOMOGÉNÉSIE.)

EUGÉNÉSISQUE adj. Qui est propre à améliorer la race : *Des croisements eugénésiques*.

EUGÉNÉSITE n. f. Minér. Syn. de ALLUMINATE DE PALLADIUM.

EUGÉNÈTE n. m. (gr. *eu*, bien, et *genesis*, engendrer). Biol. Individu sain, possédant un patrimoine héréditaire de bonne qualité, et, partant, capable d'avoir une descendance saine et bien équilibrée.

EUGENIA n. f. (en l'honneur du prince Eugène de Savoie). Arbre voisin du myrte aux fruits souvent comestibles. (Famille des myrtacées.)

— ENCYCL. Les *eugenia* sont des arbres des arbrisseaux des régions chaudes d'Afrique et d'Amérique, à feuilles opposées, coriaces et membraneuses. On en connaît environ 700 espèces, parmi lesquelles : le cerisier Cayenne (*Eugenia uniflora*), dont le fruit a la forme et la couleur de la cerise; le jambos ou jamerose (*E. jambos*), cultivé comme plante ornementale et fruitière; le giroflin (*E. aromatica*), type du sous-genre *carphyllus*; le grumichama (*E. Dombeiri*), produit de bons fruits. Certaines espèces, belle venue donnent un bois de bonne conservation, apprécié pour les travaux de torçage et d'ébénisterie.

EUGENIACRINUS n. m. Paléont. Crinoïde à petit calice, en clou de girofle, à tige courte, massive, fortement radiculée. (Abondant dans le Jurassique.)

EUGÉNIE (sainte), vierge et martyre († Rome v. 258). Elle aurait fondé un monastère en Egypte, puis à Rome. Son culte, très ancien, doit sa popularité aux récits fabuleux de ses miracles, reproduits en nombreuses langues. — Fête le 25 décembre; 24 décembre dans l'Eglise grecque.

EUGÉNIE (Eugénia Maria de MONTJOL GUZMÁN, comtesse de TEBA, impératrice [Grenade 1826 - Madrid 1920]). Fille du grand d'Espagne, elle épousa Napoléon en 1853. Brillante, elle rehaussait par sa beauté l'éclat des fêtes des Tuileries. Mais après la naissance du prince impérial (1856), inquiète de l'avenir de la dynastie, elle vint jouer un rôle politique. Catholique soucieuse d'autorité, elle appuya le parti ultramontain opposé à la politique italienne de l'empereur et partisan des prérogatives du pape contre les révolutionnaires romains. Napoléon III lui laissant de plus en plus d'influence, elle poussa dans la guerre contre la Prusse. Investie de la régence en août 1870, après le départ de l'empereur pour le front, elle ne quitta précipitamment Paris au lendemain de la capitulation de Sedan et se retira en Angleterre, où Napoléon III la rejoignit après sa libération. Après la mort de celui-ci (1873), elle confia à Rouher la direction parti bonapartiste. A la mort de son mari (1879), elle vécut dans la retraite et l'exercice de la charité.

— Iconogr. Le plus célèbre portrait de l'impératrice est, par Winterhalter, *L'impératrice au milieu des dames du palais* (musée de Compiègne); d'autres sont dus au prince de Joinville, à Th. Couture, Lami, Dubu-

tons aussi son buste par Carpeaux. (Biblio.)

Arts décor. L'impératrice a joué un rôle dans l'évolution des arts décoratifs. Très visible au souvenir de Marie-Antoinette, elle s'était efforcée de réunir des meubles qui avaient appartenu à la reine; par voie de conséquence, elle s'attacha à en faire copier les lignes par son ébéniste, Georges Grohé, à faire décorer ses appartements dans cet esprit (ceux des Tuileries avaient été terminés par Lefuel vers 1865). La vogue du goût *à la XVI^e Impératrice* fut considérable; longtemps, les salons aristocratiques ou bourgeois firent voisiner les poufs capinés, de style *tapissier*, avec des meubles *empadour*. Les ensembles décoratifs les plus complets dans ce goût se trouvent dans les appartements de l'impératrice à Compiègne.

Eugénie, drame en cinq actes, en prose, de Beaumarchais (1767). L'action se passe en Angleterre: Eugénie, fille du baron Hartley, séduite par le comte de Clarendon grâce à un faux mariage. Or, on apprend bientôt que le comte va épouser une autre femme; Eugénie, qui est enceinte, se désespère; mais, après un duel entre le frère d'Eugénie et Clarendon, celui-ci se jette aux pieds d'Eugénie et obtient son pardon. Cette histoire, empruntée en partie au *Diable boiteux* de Sage, rappelle aussi une aventure arrivée en Espagne à la propre sœur de Beaumarchais, et que Goethe portera à la scène dans son *Clavijo* (1774). Précédée d'un *Essai sur le genre dramatique sérieux* préconisé par Diderot, cette pièce de début, assez bien acceptée, est entachée de déclamation et de sensiblerie.

Eugénie Grandet, roman de Balzac (1833) [séquences de la vie de province]. Eugénie Grandet est la fille d'un ancien tonnelier de saumur qui, par d'habiles spéculations et par l'avarice la plus sordide, a amassé une fortune considérable. Le père Grandet, fidèlement conduit par sa domestique, la grande Nanon, ramène sa femme et interdit à sa fille le mariage d'amour qu'elle rêve de faire avec son cousin Charles, qui a le grand tort d'être iné.

EUGÉNIE-LES-BAINS, comm. des Landes (arrond. de Mont-de-Marsan), dans la Charente; 407 hab. (97 aggl.). Petite station thermale.

EUGÉNISME n. f. ou **EUGÉNISME** n. m. *eu*, bien, et *gennân*, engendrer). Biol. Étude théorique et pratique de tous les moyens capables de protéger, d'accroître et de perfectionner les éléments les plus robustes et les mieux doués des races humaines, c'est-à-dire de sauvegarder la qualité génétique des générations futures.

— **ENCYCL.** Si la science de l'eugénisme est une création relativement moderne, les préoccupations eugéniques sont anciennes. Chez les Grecs, la coutume spartiate élimine les enfants mal conformés. Platon lui-même fait proposer par Socrate un programme de mariage eugénique. Thomas Morus et Campanella se préoccupent de ce problème. En 179, un médecin allemand, J. Peter, propose des mariages eugéniques dans son *Système complet de police médicale*. Darwin est partisan d'une eugénique volontaire. Vers 1870, le cousin de Darwin, Francis Galton, fonde l'*Eugénique scientifique*, dont l'objet, selon lui, est double: empêcher la multiplication des inaptés (eugénique négative) et favoriser la reproduction des plus aptes afin d'améliorer la race (eugénique positive). Galton, en 1904, inaugurerait un enseignement national eugénique à l'université de Londres, et fait ériger don à l'Etat d'un laboratoire d'eugénique. Parmi les Français zélés de l'idée eugénique, on peut citer Vacher de Lapange, Molinari, Ch. Richet, A. Carrel, L. Cuénot.

La génétique moderne a montré que certaines tares sont transmises du parent à l'enfant, avec une certitude d'une régularité presque mathématique. Il semble alors légitime d'enrayer la propagation de ces tares. On ne saurait songer à appliquer à l'homme la double sélection, efficace en zootechnie: suppression totale, par la mort, des exemplaires tarés; 2° choix et union de reproducteurs sains. Il ne faut pas se faire d'illusion sur les possibilités de l'eugénique. Théoriquement, la marche à suivre est simple; mais il faut d'abord empêcher les indésirables de se reproduire, de sélectionner; les

idiots, les malades porteurs de tares dominantes, les délinquants récidivistes ne légueraient plus leurs tares. Le seul procédé efficace pour empêcher la procréation de individus tarés est la stérilisation; la législation de certains pays: Etats-Unis (27 Etats), Canada, Suède, Danemark, Suisse (canton de Vaud), prévoit des mesures de stérilisation eugénique. La légitimité de la stérilisation eugénique a été amplement discutée. La stérilisation serait efficace pour la suppression des tares dominantes, qui, cependant, réapparaîtraient par le moyen de la mutation. Les tares récessives ne seraient atteintes que fort lentement et incomplètement, puisqu'elles sont, le plus souvent, transmises par des sujets sains, porteurs du gène. Il ne faut donc pas attendre beaucoup de la stérilisation eugénique, sans parler du danger des abus, toujours à craindre. Une bonne mesure est de répandre dans le public les éléments de génétique afin que les candidats à des mariages dangereux soient renseignés sur la nature et la probabilité du risque qu'ils encourrent, et qu'ils aient une juste notion de leur responsabilité. En second lieu, accroître le nombre des eugéniques, utiles à la société, porteurs des meilleures qualités héréditaires, en aidant économiquement les familles nombreuses et saines, en accordant par exemple un prêt au mariage aux couples sains, munis d'un certificat prénuptial explicite. Les difficultés d'application sont grandes, car de semblables mesures seraient mal comprises et paraîtraient incompatibles avec le sentiment de l'égalité.

L'eugénique repose sur des bases biologiques solides, mais les réalisations sont difficiles, et il faut bien se garder de lui attribuer une couleur politique. (→ Biblio.)

EUGÉNISTE n. m. Sociol. Qui pratique l'eugénisme* ou eugénique*.

EUGÉNOL n. m. Chim. Composés phénoliques formant la portion principale de l'essence de girofle (*Eugenia caryophyllata*), et contenu dans d'autres essences (laurier, piment de la Jamaïque). (Syn. ACIDE EUGÉNIQUE, ALLYLGAICOL.)

— **ENCYCL.** L'eugénol a la constitution d'un allylgaïacol



Par sa fonction phénolique libre, il est soluble dans les alcalis, propriété mise à profit pour son extraction des essences. C'est une huile à forte odeur de girofle, bouillant à 252 °C. Chauffé avec de la soude alcoolique, il s'isomérise en *isoeugénol* par migration de la double liaison. L'isoeugénol, par oxydation, donne la *vanilline*. L'eugénol tire son intérêt de la fabrication de ce dernier corps.

EUGEREON n. m. Insecte hémiptéroïde découvert à l'état fossile dans les couches permienues de l'Allemagne, et remarquable par ses ailes étalées perpendiculairement à la ligne médiane du corps. (Le genre *eugereon* est le type du groupe des protohémiptères.)

EUGLANDINA n. f. Sorte d'escargot carnassier de l'Amérique centrale. (L'animal, qui a des palpes labiaux très développés, est carnivore, très vorace, s'attaquant même aux individus de son espèce. Famille des oléaciniés.)

EUGLÈNES n. f. pl. Genre d'êtres unicellulaires nageurs, chlorophylliens, sans membrane cellulosique, qui abondent dans le purin et les « eaux vertes ». (Famille des *euglénidés*.)

— **ENCYCL.** Munies à l'avant d'un fouet nageur, ou flagelle, et d'un point sensible à la lumière, ou stigma, les *euglènes* se rassemblent rapidement dans la partie la plus éclairée de l'eau sale où elles évoluent, ce qui leur permet de se nourrir par assimilation chlorophyllienne comme des algues vertes. Mais on peut les « décolorer » en les cultivant à l'obscurité ou sur un milieu organique, et elles adoptent alors le mode de vie des champignons et de certains protozoaires, leur chlorophylle ayant définitivement disparu.

EUGLÉNIDÉS n. m. pl. Famille de protozoaires flagellés, à formes chlorophylliennes ou saprophytiques, jamais phagotrophes, ayant un ou deux fouets locomoteurs. (Cette famille compte de très nombreuses espèces, difficiles à déterminer, réparties en dix genres, dont les principaux sont les genres

menoidium, *ascoglena*, *trachelomonas*, etc. Elle sert de type à l'ordre des *euglénidés*.)

EUGLÉNIENS n. m. pl. Ordre de protozoaires flagellés, caractérisés par la présence, à l'extrémité antérieure du corps, d'un réservoir communiquant avec l'extérieur par un étroit canal d'où s'échappent le ou les flagelles insérés au fond du réservoir. (Ils possèdent, en outre, du *paramylon*, matière de réserve se présentant sous l'aspect de corpuscules de formes variées.)

— **ENCYCL.** L'ordre des *euglénidés* comprend une grande variété de formes, les unes chlorophylliennes, autotrophes, les autres sans plastides ni chlorophylle, saprophytiques ou phagotrophes. La plupart des *euglénidés* sont libres et habitent les eaux stagnantes; d'autres sont coloniaux et temporairement fixés; quelques espèces sont parasites. La physiologie des *euglénidés* a fait l'objet d'un grand nombre de recherches; certains, dépourvus de bouche, ne peuvent utiliser que des aliments dissous; d'autres, pourvus d'une bouche, peuvent ingérer des particules et, parfois également, des substances dissoutes. Le mode de nutrition des *euglénidés* les a fait diviser en quatre groupes: 1° *euglénidés* à nutrition carbonée et azotée minérale; 2° *euglénidés* à nutrition carbonée minérale, mais ayant besoin d'acides aminés comme source azotée; 4° *euglénidés* à nutrition carbonée et azotée organique.

EUGLOBINE ou **EUGLOBULINE** n. f. Biochim. Cénase globulino-lipidique, insoluble dans l'eau pure, mais soluble en présence d'une trace d'électrolyte. (V. GLOBULINE.)

EUGLOSSE n. f. Abeille de coloration métallique, propre à l'Amérique du Sud. (Les *euglosses* vivent en petites républiques comme les bourdons, dans des nids à alvéoles irrégulières. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des apidés.)

EUGLYPHE n. f. ou **EUGLYPHA** n. m. Rhizopode thécamœbien dont la coque hyaline, incolore, est composée d'écaillures circulaires, elliptiques ou scutiformes, régulièrement imbriquées et disposées en rangées longitudinales alternantes. (Type de la famille des *euglyphidés*.)

Eugubines (TABLES) [du lat. *tabulae Igubinae*], nom donné à sept grandes tables de bronze, couvertes d'inscriptions, écrites les unes au moyen d'un alphabet particulier (arrangement de l'alphabet étrusque), les autres avec l'alphabet latin, et découvertes en 1444 près de la ville italienne de Gubbio (lat. *Iguvium*; Moyen Age: *Eugubium*), où elles sont conservées. Ce sont elles qui font le mieux connaître l'ombrien; en outre, le texte, qui contient les actes d'une corporation de prêtres appelés les frères *Atiedii*, renseigne sur la liturgie des anciens Italiens. Elles semblent dater du II^e et du I^{er} s. av. J.-C.

EUH! interj. Marque l'hésitation, l'embarras dans les discours. || Dans les réponses, marque le doute, la restriction, la réticence. Il est souvent répété: « On dit que le malade va mieux? — Euh! Euh! »

EUHAGE n. m. (du celt. *uatis*). Prêtre celtique qui s'adonnait à l'observation de la nature, des phénomènes atmosphériques, et à l'astronomie.

EUHÉDRALE, **E**, **AUX** adj. (gr. *eu*, bien, et *edra*, siège). V. IDIOMORPHE.

EULALIE ou **EULALIA** n. f. Ver marin dont la tête porte cinq antennes: quatre antérieures et une médiane. (Famille des phyllodocécidés, de la classe des annélides polychètes, ordre des errantes.)

EULALIE (sainte), vierge et martyre († Barcelone 304). — Fête le 12 février. — Une vierge du même nom, fêtée le 10 décembre, aurait souffert le martyre, également sous Dioclétien, à Mérida, mais il est probable qu'elle ne fait qu'une avec sainte Eulalie de Barcelone. Cette sainte est l'une des plus populaires en Espagne, surtout à Oviedo. Prudence lui a consacré une hymne, imitée dans la *Séquence de sainte Eulalie* (v. art. suiv.).

Eulalie (SÉQUENCE DE SAINTE), transcription en langue vulgaire d'une séquence latine en l'honneur de sainte Eulalie. Ce poème de vingt-neuf vers fut composé vers 880 à l'abbaye de Saint-Amand (Nord); c'est le plus ancien monument de la poésie française.



un personnage d'Eugénie Grandet la grande Nanon par Henri Monnier Bibliothèque nationale

Il ne doit plus toutefois être considéré comme une « cantilène », qui aurait été une des formes de poésie épico-lyrique dont seraient ensuite issues les chansons de gestes.

EULALIUS, antipape (v. 380 - v. 450). En 418, à la mort du pape Zosime, il fut élu pape par une partie du clergé et du peuple, avec l'appui du préfet de Rome, Symmaque, tandis que la majorité des clercs et des fidèles choisissait Boniface I^{er}. L'empereur Honorius reconnut d'abord Eulalius; mieux instruit, il confirma son compétiteur. Eulalius se soumit (419) et devint évêque de Nepi.

EULAMPE n. m. Oiseau-mouche des Antilles, noir et vert, à gorge rouge, nommé aussi COLIBRI GRENAT (*Eulampis jugularis*).

EULÈME n. f. Sorte de bourdon habitant l'Amérique du Sud. (Son corps velu, noir ou brun, est ordinairement marqué de roux et de jaune. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des apidés.)

EULENBERG (Herbert), écrivain allemand (Mülheim-am-Rhein, Cologne, 1876 - Kaiserswerth 1949). Ses œuvres, d'inspiration néo-romantique, sont animées d'un génère idéal social. Il a écrit des drames : *Barbe-Bleue* (Ritter Blaubart, 1905), *Tout par amour* (Alles um Liebe, 1910), la *Comédie du mariage* (Komödien der Ehe, 1920); et des romans : *Katinka la mouche* (Katinka, die Fliege, 1911), *Nous, oiseaux de passage* (Wir, Zugvögel, 1923). Les portraits littéraires qu'il a tracés dans *Ombres* (Schattenbilder, 1910) sont très vivants.

EULENBURG, ancienne famille de Prusse, qui tire son origine des landgraves de Thuringe. Un de ses descendants, Ernst Christoph d'Eulenburg, reçut, en 1786, du roi Frédéric-Guillaume II, le titre héréditaire de comte.

EULENBURG (Friedrich, comte d'), homme d'Etat et diplomate prussien (Königsberg 1815 - Berlin-Schöneberg 1881). Il reçut, en 1862, le portefeuille de l'Intérieur dans le premier ministère prussien de Bismarck. Ses idées libérales le mirent en désaccord avec ce dernier; il donna sa démission en 1878. On a publié de lui : *Ostasien, 1860-1862*, in *Briefen des Grafen Fritz zu Eulenburg* (Berlin, 1900).

EULENBURG (Botho, comte d'), administrateur et homme politique prussien (Wicken 1831 - Berlin 1912), cousin du précédent, qu'il remplaça comme ministre de l'Intérieur de Prusse; il présenta la loi contre les socialistes, et à la suite d'un conflit avec Bismarck donna sa démission (1881). Président du Conseil de Prusse (1892-1894), il voulut utiliser la force contre les socialistes, se heurta à Caprivi et dut se retirer avec lui.

EULENBURG (Albert), médecin allemand (Berlin 1840 - id. 1917). A partir de 1882, il fut professeur de pathologie nerveuse à la faculté de Berlin. Directeur de l'*Encyclopédie pratique de médecine générale*.

EULENBURG (Philipp), comte, puis (1900) prince d'Eulenburg et d'Hertefeld, homme politique et écrivain allemand (Königsberg 1847 - Liebenberg 1921). Entré en 1877 dans la diplomatie, il termina sa carrière comme ambassadeur à Vienne (1893-1902). Il fut un des hommes de confiance les plus écoutés de l'empereur Guillaume II, et son influence semble avoir été modératrice et même décisive en ce qui concerne le choix des chanceliers (Hohenlohe, 1894; Bülow, 1900) et d'autres personnalités politiques de premier plan.

EULENGBIRGE (« Monts des Hiboux »). V. GÓRY SOWIE.

Eulenspiegel (TILL), héros d'une légende populaire. V. UYLENSPIEGEL.

EULER, famille de mathématiciens suisses. — Le plus célèbre, LEONHARD (Bâle 1707 - Saint-Petersbourg 1783), apprit les premiers éléments de mathématiques de son père, Paul Euler, qui avait étudié avec Jacques I^{er} Bernoulli. Destiné aux études théologiques, il fut envoyé à l'université de Bâle, où il suivit le cours de Jean I^{er} Bernoulli, avec les fils duquel il se lia d'une profonde amitié. Lorsque ceux-ci furent appelés à Saint-Petersbourg par Catherine I^{re}, Euler les y rejoignit et, en 1732, remplaça dans la chaire de mathématiques Daniel Bernoulli, qui retournait en Suisse. Malheureusement, en

1735, une congestion cérébrale provoquée par un excès de travail lui fit perdre l'œil droit, et une cécité progressive affligea une grande partie de son existence. En 1736, Euler publiait un *Traité complet de mécanique*, qui fut le premier grand ouvrage où l'analyse ait été appliquée à la science du mouvement. En 1741, il fut invité à Berlin par Frédéric II, qui le nomma, en 1744, directeur de la classe de mathématiques de l'Académie de Berlin. A cette époque, il acheva sa *Théorie des isopérimètres*, permettant de déterminer les courbes ou les surfaces pour lesquelles certaines fonctions indéfinies sont plus grandes ou plus petites que pour toutes les autres. Cet important problème n'avait reçu que des solutions partielles. Euler développa la méthode qui se cachait sous ces solutions et la définit en formule générale. La même année, il publiait sa *Théorie du mouvement des planètes et des comètes*, remportait le prix proposé par l'Académie des sciences de Paris sur la *Théorie de l'aimantation*, et résolvait, pour le roi de Prusse, les principaux problèmes de balistique. La princesse d'Anhalt-Dessau, nièce du roi, voulut recevoir de lui des leçons de physique. En même temps, il publiait ses deux grands ouvrages d'analyse : *Introduction à l'analyse des infiniment petits* (1748) et les *Institutions du calcul différentiel* (1755), qui restèrent classiques pendant longtemps. Rappelé en 1766 par Catherine II à Saint-Petersbourg, il perdit l'œil qui lui restait, mais cette infirmité ne l'arrêta même pas dans ses travaux, et il fit paraître les *Institutions du calcul intégral* (1768-1770). L'Académie des sciences de Paris avait déjà couronné plusieurs mémoires d'Euler; elle mit au concours pour 1770 et 1773 de nouveaux perfectionnements à la théorie de la Lune : Euler et son fils Johann Albrecht virent leurs mémoires couronnés. L'opération de la cataracte rendit partiellement la vue au grand mathématicien, mais la guérison ne fut pas complète. Il mourut d'une attaque d'apoplexie. (Acad. des sc., 1755.) — Son fils aîné, JOHANN ALBRECHT (Saint-Petersbourg 1734 - id. 1800), fut nommé, à vingt ans, membre de l'Académie de Berlin, qui, en 1758, lui confia la direction de son observatoire. En 1761, il partagea avec Bossut le prix proposé par l'Académie des sciences *Sur la meilleure manière de lester et d'arrimer un vaisseau*. En 1770, il obtint avec son père le prix proposé par l'Académie des sciences *Sur la théorie de la Lune*. En 1772, tous deux perfectionnèrent leur hypothèse, qui fut couronnée en 1773, mais concurremment avec le travail de Lagrange sur le même sujet. (Acad. des sc., 1784.) — CHRISTOPH (Berlin 1743 - in Russia 1812), frère du précédent. Ingénieur militaire au service de Frédéric II, puis de Catherine II, il dirigea la manufacture d'armes de Systerberck et se livra à des travaux d'astronomie pour le compte de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg.

Euler (ANGLES D'), angles permettant de définir la position d'un trièdre trirectangle, lié à un solide mobile, par rapport à un trièdre trirectangle de référence.

Euler (CERCLE D'), cercle sur le périmètre duquel se trouvent les points caractéristiques suivants d'un triangle : milieux des côtés, pieds des hauteurs et milieux des segments joignant l'orthocentre aux sommets. (On dit aussi CERCLE DES NEUF POINTS.)

Euler (CONSTANTE D'), limite, pour n infini, de l'expression

$$C = 1 + \frac{1}{2} + \frac{1}{3} + \dots + \frac{1}{n} - \log n.$$

Cette limite a pour valeur $C = 0,577\ 21\dots$

Euler (DROITE D'), droite sur laquelle sont alignés, dans un triangle, le centre de gravité, l'orthocentre et le centre du cercle circonscrit.

EULER-CHELPIN (Hans von), chimiste allemand (Augsbourg, 1873). Élève aux universités de Berlin, Göttingen, Würzburg, il passa à l'Institut Pasteur et devint, en 1906, directeur de l'institut de chimie biologique de Stockholm. Il appliqua les méthodes de chimie physique à l'étude de la fermentation des sucres, ainsi qu'à celle des diastases et des vitamines. Il a reconnu dans le carotène une provitamine A, et découvert les coenzymes, ce qui lui valut le prix Nobel de chimie pour 1929. Œuvres principales :

Chimie der Enzyme (1910), *Chimie der H und der alkoholischen Gärung* (1915), *Chimie der Tumoren* (1941).

EULIMA n. m. V. MELANELLA.

EULIMENÉ, Myth. gr. Fille du roi de Crète, Cyton. La réponse d'un oracle et un tirage au sort la désignèrent comme victime d'un sacrifice national.

EULIMIDÉS n. m. pl. V. MÉLANELLIDÉS.

EULOGE (saint), moine syrien (en Syrie, v. 540 - † 608). Patriarche d'Alexandrie (581), il combattit avec zèle les monophysites dans une série d'ouvrages aujourd'hui presque entièrement perdus. Ami et correspondant de saint Grégoire le Grand. — Fêté le 13 septembre chez les Latins, et le 13 février chez les Grecs.

EULOGE (saint), prêtre et martyr (Cordoue début du IX^e s. - † 859). Ordonné prêtre, devint chef de l'école de Cordoue, dont enrichit la bibliothèque. Il soutint par sa parole et par ses écrits (*Memoriale sanctorum, Documentum martyrialium*) le courage des chrétiens qui confessaient leur foi devant les tribunaux musulmans. Il fut emprisonné avec son évêque Saül (851). Elu archevêque de Tolède (858), il fut mis à mort avant d'avoir été consacré (859). — Fête le 11 mai.

EULOGIE n. f. (gr. *eulogia*, bénédiction). Liturg. Bénédiction; pain béni.

— ENCYCL. On appela d'abord *eulogies* des pains qui, offerts par les fidèles au commencement de la messe, n'avaient pas été consacrés. Le célébrant les bénissait et les faisait distribuer au peuple. Peu à peu, les évêques prirent l'habitude de s'envoyer mutuellement en signe d'union, des « eulogies », c'est-à-dire des pains qu'ils avaient bénis expressément. On eut coutume d'admettre les fidèles à participer aux eulogies a donné naissance à la pratique du *pain béni*.

Par extension, le mot « eulogies » désigne aussi les menus cadeaux que faisait l'évêque à ses ouailles.

EULOPHE n. m. (gr. *eulophos*, qui a une belle aigrette). Minuscule insecte à abdomen court et aplati, à antennes pectinées, chez le mâle, répandu surtout dans l'hémisphère boréal, et dont beaucoup sont parasites de chenilles de noctuelles, de microptères ou de charançons. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des chalcidides.)

EULOPHIA n. m. Orchidée de l'Inde et de l'Afrique tropicale et australe. (Plusieurs espèces sont cultivées en serre.)

EULOTA n. m. V. FRUTICULA.

EULOTIDÉS n. m. pl. V. FRUTICULACEA.

EULYTÈNE n. f. (gr. *eulutos*, facile à lier). Minér. Silicate naturel de bismuth, formule $\text{Bi}_2(\text{SiO}_3)_3$. (Elle se présente en cristaux d'un brun rougeâtre, ayant l'aspect de petits tétraèdres pyramidaux.)

EUMALACOSTRACÉS n. m. pl. Supra-ordre de crustacés malacostracés, mu d'une carapace qui n'est jamais bivalve, divisée en six segments abdominaux, et de l'abdomen est terminé par un telson qui porte pas de styles caudaux. (Ce sont les mysids, les cumacés, les euphausiacés, les isopodes, les amphipodes, les décapodes, stomatopodes.)

EUMARÈS, peintre athénien (second moitié du VI^e s.). D'après Plinie, il aurait introduit dans la peinture le clair-obscur, distingué le premier la carnation de l'homme de celle de la femme. Il fut le père du sculpteur Antenor, à qui il enseigna son art.

EUMARGARITA n. m. V. MARGARITES.

EUMATHE MACREMBOLITOS. V. MACREMBOLITOS.

EUMECES [meses] n. m. Reptile voisin des scinques, dont il existe une trentaine d'espèces d'Amérique, d'Afrique et d'Asie. (C'est mille des scincidés.)

EUMÉE, en gr. *Eumaïos*, un des personnages de l'*Odyssée*, fidèle porcher d'Ulysse.

EUMÉLOS de Corinthe, poète grec (fin du VIII^e s. av. J.-C.). On lui attribuait l'épopée, les *Corinthiaques*, qui racontent l'histoire légendaire de Corinthe et qui plus tard transcrite en prose.

EUMÈNE n. m. Guêpe solitaire ordinairement noire, tachée de jaune et de roux, abdomen piriforme pédonculé. (Le ge-



Leonhard EULER

t partie des hyménoptères et sert de type à la famille des *euménides*.)

— ENCYCL. Les *eumènes* habitent surtout les régions chaudes; quelques espèces se trouvent en France. Ils construisent de petits nids en mortier, formés de cellules tantôt isolées et tantôt groupées côte à côte, et les provisionnent avec des chenilles arpeuses, qu'ils ont d'abord paralysées.

EUMÈNE, en lat. *Eumenius*, rhéteur gaulois (Autun 260 - *id.* 311). Petit-fils du rhéteur péloponnésien Glaucos, établi en Gaule, il professa à Autun et à Rome, devint secrétaire de l'empereur Claude, puis directeur des écoles à Autun, les *scholae Moenianae*. Auteur de quelques *Panegyriques* adressés aux empereurs.

EUMENÈS, graveur monétaire syracusain, florissant de 415 à 400 av. J.-C.

EUMENÈS, en franc. *Eumène*, général et roi de l'Etat grec (Cardia, Chersonèse de Thrace, v. 360 - ? 316 av. J.-C.). Il fut secrétaire de Philippe, puis d'Alexandre. Après la mort de celui-ci, il s'attacha au régent Perdiccas, contre Antipatros, Ptolémée, Cratère et Néoptolème. Chargé du commandement de Cappadoce, il livra aux deux derniers la sanglante bataille où ils trouvèrent la mort (321). Les chefs macédoniens résolurent alors la mort d'Eumènes, qu'Antigonos attaqua et poursuivit résolument. Retraqué dans la forteresse de Nora, aux confins de Cappadoce, Eumènes s'entendit avec le général Polyperchon et alla, en Babylonie et en Perse, réduire des satrapes qui s'étaient déclarés indépendants (318). Antigonos l'y suivit; à Gadarmata, dans une grande bataille, trahi par les argyraspides, Eumènes fut livré à son ennemi et mis à mort. Politique réaliste, s'il fut soucieux de ses propres intérêts, il fut cependant beaucoup moins accessible à la corruption que les autres chefs macédoniens, habiles à profiter des faiblesses de la monarchie.

EUMENÈS I^{er}, en franc. *Eumène I^{er}*, souverain de Pergame de 263 à 241 av. J.-C. Il eut pour fils adoptif Philétaios, fondateur de l'Etat pergaménien, il triompha, à la bataille de Magnésie, de l'armée de l'empereur séleucide Antiochos II, d'Anchane (v. 262 ou 261) et acquiert, de ce fait, l'indépendance. Véritable fondateur du royaume de Pergame, qu'il accroît du littoral d'Eolide et de la vallée de Kaikos jusqu'au mont Ida, et auquel il donne le cadre territorial qu'il conservera jusqu'à la paix d'Apamée (188 av. J.-C.), il ne prend toutefois pas le titre royal. Poursuivant la politique de Philétaios, il exerce de plus en plus son influence sur les villes grecques voisines.

EUMENÈS II, en franc. *Eumène II*, roi de Pergame (v. 197 - v. 159 av. J.-C.), fils aîné de son prédécesseur Attalos I^{er}. Héritier de l'alliance romaine, il en tire un remarquable parti : aux côtés de Titus Quintus Flaminius contre Nabis, tyran de Sparte (195), puis des Scipions contre Antiochos III à Magnésie (190), il contribue grandement à ses victoires. Il en est payé, à la paix d'Apamée (188 av. J.-C.), par de vastes territoires : toute l'Asie Mineure séleucide, sauf la Carie, la Lycie et les villes grecques qui ont lutté contre Antiochos. Il mène, de 188 à 166, une politique de guerres contre Prusias I^{er}, roi de Bithynie (185), contre les Galates et contre l'armée d'Antiochos I^{er}, roi du Pont, affirmant sa prépondérance en Asie Mineure. Malgré sa fidélité à Rome dans la troisième guerre de Macédoine (lui-même avertit le sénat des entreprises de Persée), le sénat s'inquiète de sa puissance, redoute une trahison, lui refuse l'accès de Rome (167) et protège ses ennemis, les Galates, qu'il bat en 166. En butte à de véritables coalitions des petits Etats d'Asie Mineure, il parvient, par son habileté et sa fermeté, à laisser un Etat intact à sa mort. Pour assurer la cohésion, il multiplie les fondations de villes et de colonies militaires. Pergame est alors prospère; elle contrôle la mer Égée, Andros, et tient une place de choix à Délos, devenu le premier marché de la mer Égée. Protecteur des lettres et des arts, Eumènes II couvre de monuments la colline de Pergame, enrichit sa bibliothèque et fait élever le grand autel de Zeus et d'Athéna, ont la grande frise, représentant la lutte des Dieux et des Titans, commémore en fait la victoire d'Attalos I^{er} sur les Galates, est-à-dire, dans l'esprit de son réalisateur, l'acte de la civilisation sur la barbarie.

EUMÉNIDES n. f. pl. (gr. *Eumenides*). Myth. gr. Nom donné, surtout en Attique, par antiphrase, aux Erinyes*.

Euménides (LES) [*Eumenides*], tragédie d'Eschyle, qui, avec *Agamemnon* et les *Choéphores*, formait la trilogie de l'*Orestie* (458 av. J.-C.). Le titre de la pièce vient du chœur formé par les Erinyes, déesses vengeresses qui, à la fin du drame, deviennent les *Euménides*, c'est-à-dire les *Bienveillantes*. Après le meurtre de Clytemnestre et d'Égisthe, Oreste s'est réfugié à Delphes dans le sanctuaire d'Apollon, où le poursuivent les Erinyes. Grâce au dieu qui le protège, il leur échappe et vient à Athènes. La déesse Athéna réunit un tribunal, qui sera plus tard l'Aréopage, pour entendre tour à tour l'acte d'accusation des Erinyes et la défense prononcée par Apollon en faveur d'Oreste. Oreste, acquitté, part pour Argos, et Athéna apaise la colère des déesses en leur offrant un culte à Athènes. Ce drame, qui clôt par l'apaisement et le pardon la sanglante histoire des Atrides, est admirable par la profondeur du sentiment religieux et national.

EUMÉNIDES n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, renfermant de nombreux genres, répandus surtout dans les régions chaudes.

— ENCYCL. Les *euménides* sont des guêpes solitaires, construisant des nids en terre maçonnée, ou aménagés dans des tiges creuses, où des larves, engourdis d'un coup d'aiguillon, sont entassées dans les cellules pour servir de nourriture.

EUMÉNIDIES n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes d'Athènes, avec procession, en l'honneur des *Euménides*, qui avaient un sanctuaire près de l'Aréopage.

EUMERUS [merys] n. m. Mouche à cuisses postérieures renflées, de couleur sombre, métallique, qui se développe dans les parties souterraines des orobanches, sur les bulbes des lis et des narcisses. (Le genre fait partie des diptères orthorhaphes, famille des syrphidés.)

EUMÉTOPIAS [as] n. m. Otarie des régions boréales et australes de l'océan Pacifique. — ENCYCL. Les *eumétopias* sont des otaries de très grande taille, à tête allongée, puissante, à membres antérieurs assez courts. Le lion marin arctique (*Eumetopias stelleri*) est le type de ce genre. Il n'a pas de crinière, mesure jusqu'à 4 m de long; son pelage est fauve doré verdâtre.

EUMOLPE n. m. (du nom mythol.). Nom commun à plusieurs coléoptères végétariens. — ENCYCL. Le genre *eumolpe* proprement dit comprend d'assez grosses formes (5 à 6 mm de long), bombées, oblongues, brillant du plus vif éclat métallique, qui sont propres à l'Amérique tropicale. Une espèce d'un genre voisin, *Bromius obscurus*, ou *eumolpe* de la vigne, ronge les feuilles, qu'il découpe en sillons ayant l'apparence de caractères (d'où son nom d'*écrivain* ou de *gribouri*); mais c'est surtout sa larve qui est nuisible, en rongant les racines de la vigne.

EUMOLPE, en gr. *Eumolpos*. Myth. gr. Personnage légendaire, à la fois poète, guerrier, devin, prêtre et législateur. Fils de Poséidon et de Chioné, jeté dans les flots par sa mère, recueilli par Poséidon, élevé en Éthiopie, il séjourna en Thrace. Il aurait institué les mystères de Déméter, à Eleusis. C'est en aidant ses habitants en lutte contre Athènes qu'il aurait péri, ainsi qu'Erechthée. Les principaux prêtres d'Eleusis étaient choisis dans la famille des *Eumolpides*.

EUMOLPIDES, en gr. *Eumolpida*. Antiq. gr. Famille sacerdotale d'Athènes, dont le nom (« les Bons Chantres ») reflète la fonction sacrée. Elle partageait avec celle des Kérykes le privilège de fournir les principaux prêtres du culte d'Eleusis.

EUMORPHE n. m. (gr. *eumorphos*, de belle forme). Grand et bel insecte vert ou bleu, avec quatre taches orangées. (Les *eumorphes*, propres aux régions indo-malaises, vivent dans les arbres pourris ou les champignons. Le genre fait partie des coléoptères, famille des endomychidés.)

EUNAPE, en gr. *Eunapios*, historien de la philosophie néo-platonicienne (Sardes, Lydie, v. 347 - ? 420). Il étudia à Sardes, puis à Athènes, où il fut initié aux mystères

d'Eleusis. Elevé au rang des Eumolpides, pontife et hiérophante, il revint à Sardes et y exerça la médecine. Il a écrit une *Chronographie ou Histoire des Césars depuis le règne de Claude II jusqu'à celui d'Arcadius* (268-408), perdue, et des *Vies des philosophes et des sophistes*, ouvrage précieux par ses renseignements sur des penseurs, des rhéteurs et des médecins qui ont vécu depuis Plotin jusqu'à lui. Son histoire, à laquelle il travailla en 414, se proposait surtout de faire l'éloge de Julien.

EUNECE n. m. Enorme boa aquatique, qui habite les régions tropicales de l'Amérique. (Famille des boïdés.)

— ENCYCL. *Eunece murina*, ou *anaconda*, *abouma* et *ikourou* des Indiens de la Guyane, *ketamenio* des Botocudos, etc., est le plus grand des serpents : il atteint plus de 10 m de long. Gris marbré de noir, ou de brun et de roux, il se cache dans les fourrés, dans les arbres au bord des eaux, guettant tous les animaux. Il s'introduit la nuit dans les basses-cours.

EUNEÛS. Myth. gr. Fils de Jason et d'Hypsipyle. Il régna sur l'île de Lemnos. Pendant le siège de Troie, il fournit du vin aux Achéens et leur racheta Lycaon prisonnier.

EUNICE n. f. Ver marin à très nombreux anneaux, avec branchies plumeuses et tête munie de cinq tentacules, et dont certaines espèces de l'océan Indien atteignent 1,50 m de long sur 3 cm de large. (Les nombreuses espèces sont réparties dans toutes les mers; beaucoup ont une magnifique coloration irisée. Une des plus communes, surtout en Méditerranée, est *Eunice Harasi*. Ordre des errantes, de la classe des annélides polychètes.)

EUNICIDÉS n. m. pl. Famille d'annélides polychètes errantes, caractérisées surtout par leurs branchies plus ou moins ramifiées, insérées à la base du carré dorsal. (Quelques euniciidés n'ont pas de branchies, d'autres vivent dans des tubes.)

EUNOMIA, petite planète n° 15, découverte par De Gasparis en 1851. Son diamètre est estimé à 342 km.

EUNOMIENS n. m. pl. Partisans d'Eunomius.

EUNOMIUS, évêque arien de Cyzique (Dacora, Cappadoce, v. 320 - *id.* v. 392). Après une jeunesse agitée, il apprit la théologie sous la direction de l'arien Aëtius et fut sacré évêque de Cyzique en 360. Il enseignait que le Verbe est entièrement inférieur au Père et exerça une influence telle qu'il dut être réfuté par saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Grégoire de Nyse. Ses polémiques lui valurent d'être exilé par l'autorité impériale.

EUNOSIBIUS [zibjys] n. m. Insecte des Guyanes. (Les *eunosibius* vivent en petites sociétés, à l'intérieur de loges creusées dans le pétiole des feuilles de certaines légumineuses, se nourrissant à la fois des tissus de leur nid et du liquide sucré que rejettent diverses cochenilles installées dans leur retraite. Le genre fait partie des coléoptères, famille des cucujidés.)

EUNOSTOS (« le Bon Retour »). Géogr. anc. Port occidental de l'antique Alexandrie (Égypte), compris entre le continent, la digue de l'Heptastade et l'île de Pharos. Le port actuel d'Alexandrie occupe son emplacement.

EUNOUS, esclave syrien, originaire d'Apamée et adepte du culte d'Atargatis. Ayant acquis une grande influence, il prit, avec le titre de roi et sous le nom d'Antiochos, la tête d'une révolte des esclaves et des parias de Sicile (135). Il battit les troupes envoyées contre lui. En 133, Calpurnius Pison l'enferma dans Tauroménion. Cette ville prise, Eunous se cacha dans une caverne, où il fut découvert. Emprisonné à Morgantina, il y mourut peu après.

EUNUCHISME [kism] n. m. Etat de celui qui est eunuque. (L'eunuchisme est l'état du castré précoce, chez qui la castration a produit un hypogonadisme avec troubles de la croissance. Dans quelques cas, cet état n'est pas dû à l'atteinte primitive de la gonade, mais à sa non-stimulation par l'hypophyse. Cette distinction est fondamentale pour le traitement.)



monnaie à l'effigie d'EUMENÈS II



eumolpe

EUNUCHOÏDE [koid] adj. Se dit d'un timbre de voix particulier, qui rappelle celui des castrats. || Se dit de l'aspect général du corps rappelant celui des eunuques.

EUNUQUE n. m. (lat. *eunuchus*; gr. *eunoukhos*; de *eunê*, lit, et *ekhein*, avoir, garder). Homme qui avait subi la castration, et qui était préposé, particulièrement en Orient, à la garde des femmes : *Les sérails, les harems étaient gardés par des eunuques.* || Nom donné à des officiers des rois juifs, chargés de la garde de la chambre, bien que nullement mutilés. || Nom donné à des sectaires fanatiques du III^e s. qui se mutilaient eux-mêmes et forçaient à se mutiler ceux qui tombaient entre leurs mains. (On les appelait aussi VALÉSIENS.) || Fig. Homme sans énergie virile : *Par ce monde, il y a beaucoup plus d'eunuques que d'hommes* (Sand).

— **ENCYCL.** Bien que certains peuples d'Afrique aient châtré leurs prisonniers de guerre, l'émasculature ne semble avoir été employée, dans l'Orient ancien, que comme une mesure punitive, car elle entraîne généralement une diminution de la force musculaire. D'autre part, les Assyriens, puis les Perses préférèrent confier des charges importantes à des eunuques, qui, n'ayant pas de descendants à favoriser, étaient considérés comme plus sûrs et moins ambitieux. Sous les Achéménides, des parents n'hésitaient pas à émasculer un de leurs fils pour lui assurer un avenir à la cour du roi. En Asie Mineure, des jeunes gens se châtraient eux-mêmes par fanatisme religieux, au cours des fêtes de la Grande Déesse; les prêtres d'Attis, les galles, étaient obligatoirement eunuques. C'est dans le cortège des religions d'Asie Mineure que les eunuques furent introduits à Rome et surtout à Byzance, où d'importantes charges auliques ne pouvaient être occupées que par eux. Bien que, par définition, les patrices dussent être des pères, il y eut à Byzance des patrices eunuques, appelés *imberbes* par euphémisme. On a prétendu que c'est à Byzance que les Turcs prirent la coutume de claustrer les femmes et celle de placer des eunuques à leur service. En fait, seuls les eunuques noirs étaient commis à la garde des harems : ils étaient achetés sur la côte de la mer Rouge aux trafiquants abyssins et provenaient de razzias effectuées dans le seul dessein de répondre à la demande du commerce. Les eunuques blancs occupèrent souvent de hautes charges dans l'armée et dans l'administration turques, bien que l'islam interdise catégoriquement l'émasculature.

Dans le christianisme, quoique l'Eglise n'ait jamais approuvé cette pratique, il y eut des eunuques volontaires, qui se mutilaient, comme Origène, pour n'être pas exposés à perdre la chasteté. Ses imitateurs furent si nombreux que le concile de Nicée dut interdire aux eunuques l'accès du sacerdoce.

Eunuque (L') [*Eunuchus*], comédie de Térence, imitée de deux pièces de Ménandre et représentée en 161 av. J.-C. Phédria aime la courtisane Thaïs, et lui fait cadeau d'un eunuque vieux et laid. Un autre amoureux, capitaine fanfaron, lui offre une jolie esclave âgée de seize ans, appelée Pamphile, dont s'éprend Chéréa, jeune frère de Phédria. Chéréa s'introduit chez Thaïs en se faisant passer pour l'eunuque. Resté seul avec Pamphile, il profite de son sommeil pour abuser d'elle. Le cas est grave, car Pamphile est, en réalité, de condition libre, et Thaïs compte la rendre à ses parents. Chéréa épouse Pamphile. On retrouve dans cette pièce les personnages classiques de la comédie latine, mais le personnage de la courtisane Thaïs, centre de la pièce, est doté par Térence d'une humanité et d'une générosité peu conformes à la tradition. La Fontaine a donné de cette comédie, en 1656, une imitation adoucie.

EUOMPHALUS [lys] n. m. Mollusque gastropode muni d'une coquille en disque plat à large ombilic, à tours de spire convexes avec carène dorsale. (Fossile du Silurien au Trias; maximum dans le Carbonifère. Famille des solaridiés.)

EUOSMITE n. f. (gr. *eu*, bien, et *osmê*, odeur). Variété de résine fossile trouvée dans les lignites de Bavière, et qui brûle en répandant une odeur agréable.

E. U. O. U. A. E., abrég. des mots *saeculorum Amen*, qui terminent le second verset

de la petite doxologie. Ils précèdent, par leur notation, la cadence finale du ton psalmodique qui s'y rapporte.

EUPALINOS de Mégare, architecte et ingénieur grec, fils de Naustrophos (VI^e s. av. J.-C.). Le tunnel et la conduite d'eau qu'il perça, vers 530 av. J.-C., pour alimenter l'ancienne ville de Samos, ont subsisté.

Eupalinos ou l'Architecte, essai de P. Valéry (1924). Cet essai, écrit sous forme de dialogue à la manière platonicienne, met en scène les ombres de Socrate et de Phédre. Les deux interlocuteurs évoquent l'œuvre d'un architecte exemplaire, Eupalinos, et, de là, s'élèvent à diverses considérations esthétiques (valeur de l'art, notions d'harmonie et de beau), puis métaphysiques (rôle du démiurge, destinée de l'homme, nature de l'immortalité).

EUPARYPHA n. m. V. THEBA.

EUPATORIA, auj. *Ievpatoria*, v. de l'U. R. S. S. (Ukraine), sur la côte occidentale de la Crimée; 57 000 hab. Grande mosquée, construite, en 1552, sur le modèle de Sainte-Sophie de Constantinople. Port et centre touristique. Industries diverses.

— **Hist.** Au VI^e s. av. J.-C., l'emplacement était occupé par une colonie scythe (Kirkinit). La forteresse d'Eupatoria fut fondée, au III^e s. av. J.-C., par Diophante, général de Mithridate IV Eupator. Au XIII^e s., les Tatars rasèrent la ville et bâtirent à sa place la forteresse de Ghezlev, qui devint une de leurs grandes cités maritimes. Sous la domination des Génois, elle fut entourée d'un rempart, dont on voit encore les ruines, et, lors de la réunion de la Crimée à la Russie (1784), reprit son nom d'Eupatoria. Le 14 septembre 1854, 30 000 Français, 21 000 Anglais, 7 000 Turcs débarquèrent dans la baie d'Eupatoria (plage d'Old-Fort). La ville tomba le jour même, et les Alliés marchèrent, par la côte, vers Sébastopol, située à dix lieues au sud.

EUPATORIUM [rjom] n. m. ou **EUPATOIRE** n. f. Plante à fleurs rosées en très petits capitules, à feuilles très découpées, à fruits noirs munis d'une aigrette blanche, poussant dans les lieux humides. (Famille des composées.)

EUPATRIDES, Antiq. gr. Membres de la classe noble, en Attique. La noblesse héréditaire des Eupatrides forma longtemps une oligarchie, maîtresse du pouvoir politique et militaire, aux VIII^e et VII^e s. av. J.-C. Elle perdit la plupart de ses privilèges par la Constitution de Solon, mais conserva une grande influence par son patrimoine foncier et par les sacerdoce qui lui étaient réservés.

EUELMÉ n. m. Petit insecte à ailes souvent rudimentaires, à thorax ovale, à tarière longue. (*Euepelmus Degeeri* est parasite des bruches de fèves, des cassides, des céciomyies. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des encyrtidés.)

EUPEN, en franç. Néau, comm. de Belgique (prov. de Liège, arrond. de Verviers), au confluent de la Vesdre et de la Helle; 14 200 hab. Eglises gothique et baroque. Barrage sur la Vesdre; centrale électrique. Industries alimentaires. Machines-outils. Filature et tissage de la laine. Etablissement hydrothérapique; sanatorium.

— **Hist.** La ville et la région firent partie du duché de Limbourg jusqu'en 1801, devinrent françaises jusqu'en 1814, puis prussiennes jusqu'en 1919. Eupen, rattachée à la Belgique par le traité de Versailles, fut temporairement annexée au III^e Reich de 1940 à 1944, puis restituée à la Belgique.

EUPEPSIE n. f. (gr. *eu*, bien, et *pepsis*, digestion). Bon fonctionnement de l'estomac. || Bonne digestion.

EUPÉTAURE n. m. Ecureuil volant de la région indo-malaise. (Famille des sciuridés, de l'ordre des rongeurs.)

EUPHAGE n. m. (gr. *eu*, bien, et *phagein*, manger). Genre de passereaux de taille moyenne, dont les mâles sont noirs à reflets brillants, et les femelles brunes. (Ils sont très répandus en Amérique du Nord, où, avec des espèces de genres voisins, on les connaît sous le nom de *black-birds*. Famille des icteridés.)

EUPHAUSIACÉS n. m. pl. (gr. *eu*, bien, et *phausis*, éclat). Ordre de crustacés malacostracés pélagiques, montant la nuit en essaims à la surface de la mer. (Ils ont une allure de

crevette et portent généralement des organes lumineux très caractéristiques. Ils constituent presque à eux seuls la nourriture des baleines.)

EUPHÈME n. f. (gr. *eu*, bien, et *phêmi*, parler). Perruche australienne vert et bleu, ventre jaune, à longue queue.

EUPHÉMIE (sainte), vierge de Chalcédoine martyrisée vers 303-304. Une église l'élève sur son tombeau, où se produisaient des miracles. — Fête le 16 septembre.

EUPHEMIOS, usurpateur byzantin († p. de Syracuse 827). Il gouvernait la Sicile quand, menacé de disgrâce, il se révolta contre l'empereur d'Orient Michel II. Bat d'abord, il appela à son aide le sultan. Kairouan, rétablit ses affaires, mais dans un guet-apens, et la Sicile se trouva livrée aux musulmans.

EUPHÉMIQUE adj. Relatif à l'euphémisme, qui contient un euphémisme : *Expression euphémique.*

EUPHÉMISME n. m. (gr. *euphémismos*; *euphêmos*, de bon augure). Figure qui consiste à adoucir par l'expression la crudité certaines idées ou de certains faits, et qui, même, comme l'antiphrase, jusqu'à employer un mot ou une locution dans un sens contraire à sa signification réelle. (Ex. : *a passé au lieu de il est mort. Prudence n'est que l'euphémisme de peur* [J. Renard].)

— **ENCYCL.** Antiq. Chez les Anciens, l'emploi des euphémismes avait une grande importance. Un mot éveillant une idée fâcheuse était pour eux un mauvais présage. Même dans les textes de lois, on évitait les termes de mauvais augure. C'est ainsi que diverses expressions permettaient d'éviter de désigner la mort (*il a vécu*, etc.). Pour le même motif, on appelait *Euménides*, c'est-à-dire « Bienveillantes », les effrayantes Erinyes et *Pont-Euxin*, c'est-à-dire « Mer hospitalière », une mer fameuse par ses naufrages.

EUPHOLE n. m. Gros charançon vert et bleu, avec des bandes veloutées noires, aux ailes dorées, propre aux Moluques et à la Papouasie. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.)

EUPHONIE n. m. (de *eu*, et du gr. *phônê*, voix). Jeu de l'orgue, à anche libre, en vogue au cours du XIX^e s., abandonné depuis.

— **Ornithol.** Nom scientifique de l'organiste petit passereau d'Amérique tropicale, jaune et noir, à reflets bleus, excellent chanteur (Famille des tanagridés.)

EUPHONIE n. f. (gr. *euphônia*, forme de *eu*, bien, et *phônê*, voix). Phonét. et Gram. Qualité des sons agréables à entendre, s'appliquée pour rendre compte de certains changements phonétiques.

— **CONTR.** : *cacophonie*, dissonance.

— **ENCYCL.** Les lois euphoniques du français ont généralement pour objet d'éviter le hiatus (si l'on au lieu de si on, aime-t-il au lieu de aime-il) ou de faciliter la prononciation des groupes de consonnes (sembler au lieu de semler, tendre au lieu de tenre). La liaison est la forme la plus fréquente de l'euphonie. (V. SANDHI.)

EUPHONIQUE adj. Qui produit, qui est destiné à produire l'euphonie; qui a rapport à l'euphonie : *Après « viendra », devant « il », on met un « t » euphonique : Viendra-t-il ?* (par analogie de « vient-il »).

EUPHONIQUEMENT adv. D'une manière euphonique.

EUPHORBE n. f. ou **EUPHORBIA** n. invar. (de *Euphorbe*, nom du médecin roi Juba). Plante à suc blanc laiteux, toxique à fleurs ordinairement en ombelles, dont existe de nombreuses espèces. (Famille des euphorbiacées.)

— **ENCYCL.** Les euphorbes sont des plantes herbacées ou ligneuses qui contiennent un latex blanc. Certaines euphorbes des pays chauds ont le port des cactus (euphorbes cactiformes); telle est l'*euphorbe officinale* d'Afrique et de l'Inde, dont la tige, haute de 1 à 2 m et grosse comme le bras, porte des feuilles réduites à des épines. On cultive quelquefois ces espèces comme plantes grasses dans les serres chaudes ou tempérées.

EUPHORBE, en gr. *Euphorbos*, Myth. Fils de Panthoos, Troyen célèbre par sa force. Il blessa Patrocle et fut tué par Mé-



euphorbe

. Pythagore prétendait que son âme était assée en lui par l'effet de la métempsychose.

EUPHORBIA n. f. pl. Famille de plantes (herbacées, arbustes ou arbres) à fleurs unisexuées, de couleurs variées. (Ordre des *euphorbiales*.)

ENCYCL. Les *euphorbiacées* contiennent souvent du latex, dans des tubes continus et définitivement ramifiés, qui s'écoulent lorsqu'on brise. Leurs feuilles sont toujours solitaires, ordinairement simples et souvent stipulées. C'est la famille de l'hévéa, du ricin, du manioc, etc.

EUPHORBIALES n. f. pl. Ordre de plantes fleurs, comprenant, outre les *euphorbiacées*, des familles voisines, telles que les *acétacées* (buis), les *callitricacées*.

EUPHORIA n. m. Arbre de l'Asie et de l'Océanie tropicales. (*Euphoria longana* [longanier] à un arille jaunâtre, sucré, à goût doux, que l'on nomme *longane* ou *litchi* *longaneau*, et qui se consomme comme fruit. Le longanier est cultivé en Chine, en Indonésie, au Siam, en Malaisie. Famille des *pinnacées*.)

EUPHORIA n. f. (gr. *euphoros*, aisé à supporter). Méd. Sentiment de confiance, de satisfaction et de bien-être, éprouvé soit en raison de la cessation de la fièvre et d'une amélioration réelle ressentie (convalescence de maladies aiguës), soit, à titre de pure illusion, sous l'influence de certains narcotiques (opium, morphine, éther, hachich). || *par extension*. Sentiment de bien-être, de satisfaction, de contentement, réel ou illusoire ; *équilibre assuré, il vit dans l'euphorie qui fut si longtemps interdite* (Carco).

EUPHORIION ou **EUPHORIÖN**, poète grec d'Halicarnasse, v. 276 - en Syrie v. 200 av. J.-C.). Vers 220, il vint à Antioche, où il fut bibliothécaire d'Antiochos le Grand. Son œuvre, presque entièrement perdue, comprend des monographies historiques, des épiques et des poèmes narratifs, où il se faisait aux savantes interprétations de légendes, aux histoires d'amour, aux métamorphoses, au romanesque.

Euphorion, personnage du second *Faust* de Goethe, et fils de Faust et d'Hélène. Il personnifie l'âme du poète.

EUPHORIQUE adj. Qui éprouve de l'euphorie ou s'accompagne d'euphorie : *Etat euphorique*.

EUPHORISANT, **E** adj. Qui provoque de l'euphorie : *Médicament euphorisant*.

EUPHOTIDE n. f. Pétrogr. Gabbro à cristaux de plus de 1 cm.

EUPHROSINE ou **EUPHROSIA**, philosophe grec du IV^e s. av. J.-C., disciple de Platon, à Oros (Eubée). Favori du roi Perdiccas, il gouverna la Macédoine en son nom. Revenu à Athènes après la mort de Perdiccas, il lutta contre Philippe et se donna la mort quand son parti eut succombé (vers 342).

EUPHRANOR, peintre et sculpteur grec d'Oronte IV^e s. av. J.-C.). Il travailla surtout à Athènes, sculpta des figures de dieux ou de héros, de Philippe et d'Alexandre sur des monnaies. Il avait écrit un *Traité de la proportion et des couleurs*, et décoré le portique de Zeus Eleutherios, au Céramique, de tableaux représentant les dieux, la démocratie, la justice, le peuple, la charge d'Athénien à l'antenne. Toutes ces œuvres, connues par ses textes, ont disparu.

EUPHRASIA n. m. ou **EUPHRAISE** n. f. plante herbacée, comprenant de nombreuses espèces et qui passait pour guérir les ophthalmies. (Famille des *scrofulariacées*.) [Syn. *SSA-LUNETTES*.]

EUPHRASIE (sainte), vierge (Constantinople 380 - † v. 410). Fille d'un gouverneur de Lycie, elle perdit son père de bonne heure ; lors sa mère (elle aussi vénérée comme sainte) et elle-même allèrent vivre comme religieuses dans un couvent de Thébaidé. Fête, en Orient, le 14 mars ; en Occident, le 13 mars.

EUPHRASIE, EUPRAXIE, ou **EUPHROSINE** (sainte), vierge (Alexandrie déb. s. - † 470). Sous le nom de Smaragde, elle traita, d'après sa légende, vécut trente-trois ans habillée en homme, dans un monastère de moines proche d'Alexandrie. Bologne possède des reliques attribuées à sainte

Euphrasie. — Fête le 1^{er} janvier et le 11 février, et, chez les Grecs, le 25 septembre.

EUPHRATE, en turc *Firat*, en ar. *Al Furât*, fl. de l'Asie occidentale, qui arrose les parties orientales de la Turquie et de la Syrie, traverse l'Iraq et aboutit au golfe Persique ; 2 300 km.

Les deux branches mères de l'Euphrate naissent sur les hauts plateaux de l'ancienne Arménie : celle de l'O., ou Kara-Su, naît près d'Erzurum, dont elle arrose la plaine ; celle de l'E., le Murat, se forme au N. du lac de Van, sur les flancs d'un contrefort occidental de l'Ararat. Les deux branches s'unissent au N.-O. d'Elâzığ pour former l'Euphrate proprement dit, qui, après avoir franchi dans des gorges étroites l'extrémité occidentale de l'Anti-Taurus, atteint la plate-forme syrienne à Bircik. L'Euphrate n'est alors qu'à 160 km de la Méditerranée, dont il se détourne : une série de dépressions l'attirent vers le S. et le S.-E. ; il passe à Deir ez-Zor (Dayr al-Zûr), puis reçoit, sur sa rive gauche, son principal affluent, le Khabûr, venu du Kurdistan, et pénètre en Iraq.

La vallée, resserrée parfois en défilés au passage des chaînons qui accidentent le plateau syrien, s'élargit progressivement, entre des escarpements calcaires (« irâq »). Le cours inférieur se déroule dans des plaines basses. L'Euphrate forme alors de multiples bras et se déverse dans de nombreux lacs marécageux, avant d'atteindre le Tigre, avec lequel il forme le Châtt al-'Arab, en amont de Bassora.

Sous l'effet des pluies d'hiver, les eaux de l'Euphrate montent régulièrement jusqu'en avril, et la fonte des neiges provoque, certaines années, des crues catastrophiques ; les eaux baissent ensuite jusqu'au mois d'octobre. Les pluies sont insuffisantes pour entretenir un débit soutenu toute l'année : à partir de Deir ez-Zor, et le fleuve s'affaiblit ; après le Khabûr, il ne reçoit plus d'affluents, et l'évaporation, l'infiltration et l'irrigation réduisent son débit des deux tiers. Les lacs soustraient des eaux au fleuve et n'en restituent qu'une partie, par suite de l'accroissement de l'évaporation sur leurs vastes nappes ; ils servent ainsi de réservoirs naturels ou sont même aménagés pour détourner les crues et pour l'irrigation. L'Euphrate, équipé de barrages (Ramâdi, Hindiyya), alimente cinq canaux permanents et de nombreuses installations de pompage pour l'irrigation, surtout entre Hit et Hindiyya, et dans la région d'Al-Diwâniyya. Le cours même de l'Euphrate a été profondément modifié par l'homme, dont les premiers travaux remontent au III^e millénaire av. J.-C. ; mais les invasions de peuples nomades, et particulièrement des Mongols, amenèrent la destruction de ces antiques réalisations. De nos jours, les Bédouins du désert se rapprochent de l'Euphrate en été, à la recherche de pâturages pour leurs chameaux et leurs moutons. De nombreuses tribus se sont même fixées le long du fleuve, tels les 'Uqayda, entre Deir ez-Zor et Abû Kamâl. Les marches des bords de l'Euphrate (Raqqâ, Deir ez-Zor, Abû Kamâl, 'Ana, Hit, Ramâdi, Al-Nadîaf) se sont établis aux endroits où la traversée de l'Euphrate était relativement aisée ; ils furent longtemps des points de départ de pistes de caravanes, aujourd'hui suivies par les camions qui traversent le désert en direction de Damas et d'Alep. Les rives de l'Euphrate furent toujours une position de choix pour les villes qui s'y succédèrent depuis les plus lointaines époques de l'histoire.

— Hist. L'Euphrate a joué un rôle capital dans l'histoire de la Mésopotamie et de la Chaldée ; c'est en remontant son cours que les Chaldéens, contemporains de Gilgamesh, démunis de bois et de pierre, trouvèrent ces matériaux dans le massif de l'Amanos. Au III^e millénaire, les villes importantes de Sumer et d'Akkad, Our, Eridou, Ourouk, Kish, Babylone, s'élevaient sur ses bords. Barrière fermant les déserts d'Arabie et de Syrie, le fleuve défendait l'entrée des plateaux d'Arménie. Thoutmès III au XVI^e s. av. J.-C., les Hittites au XIV^e s. (gué de Kargamis) le franchirent plusieurs fois en direction de la basse Mésopotamie, que les Kassites, puis les Assyriens (IX^e s.) occupèrent, poussant à leur tour des incursions au-delà du fleuve (Salmanazar le franchit huit fois).

Au VI^e s. av. J.-C., avec Nabuchodonosor, le bas Euphrate redevint le centre d'un grand empire. L'Euphrate sépara les satrapies occidentales des satrapies orientales de l'Empire perse. En face des Parthes, il joua pour la civilisation hellénique le rôle que joua le Rhin pour la civilisation romaine : au-delà, il n'y avait que barbarie. Séparant, à plusieurs reprises, les empires romain et byzantin des Perses, il eut la même fonction contre les Mongols.

EUPHRATE, en gr. *Euphratês*, philosophe stoïcien (Tyr ou Epiphania, Syrie, ou en Egypte - † Rome 108 apr. J.-C.). Il contesta les miracles d'Apollonios de Tyane, et fut l'ami de Plin le Jeune, qui traça de ses vertus et de ses talents le portrait le plus flatteur. Hadrien et Marc Aurèle parlent avec éloge de son éloquence. Devenu vieux et malade, il se suicida, avec l'autorisation de l'empereur Hadrien.

EUPHRATE, en gr. *Euphratês*, hérésiarque du II^e s. Il était, suivant saint Hippolyte, un des fondateurs de la secte gnostique et astrologique des *pérates*, ou *pératiques*, du nom de la ville de *Péra* où résidait le maître. Il enseignait que l'univers se composait de trois mondes différents que le Christ avait successivement rachetés, et identifiait le Christ au serpent. Nous ne savons rien des destinées de sa secte.

EUPHRON, tyran de Sicyone († v. 366 av. J.-C.). D'abord protégé de Sparte, puis de Thèbes, enfin des Arcadiens et des Argiens, il chassa les oligarques et se maintint au pouvoir en sécularisant les biens religieux. Mais il commit de tels excès que les Arcadiens le déposèrent, et il s'enfuit à Thèbes, où il fut assassiné.

EUPHRON, poète athénien de la comédie nouvelle (IV^e s. av. J.-C.). On ne connaît que les titres et des fragments de quelques-unes de ses pièces.

EUPHRONE (saint), évêque d'Autun en 452 († v. 490). Il fut le correspondant de Sidoine Apollinaire et construisit la basilique Saint-Symphorien. — Fête le 3 août.

EUPHRONE (saint) [v. 504 - 573], évêque de Tours. Il présida, en 567, le concile de Tours. Il rebâtit l'église Saint-Martin. — Fête le 4 août.

EUPHRONIOS, potier et peintre de vases athénien (fin VI^e - début V^e s. av. J.-C.). Il a peint pour le potier Cachrylion une coupe du musée de Munich (*Léagros en cavalier, Combat d'Héraclès et de Géryon*) ; le Louvre possède de lui un cratère (*La Lutte d'Héraclès et d'Antée*), le musée de Leningrad un *psykter* représentant des hétaires. D'autres vases de son atelier ont été peints par Panaitios, Onesimos, Pistoxenos (*Thésée devant Amphitrite*, au Louvre). Euphronios est considéré comme le meilleur représentant du « style sévère » : sobriété des moyens, pureté du dessin.

EUPHROSINE, en gr. *Euphrosunê*. Myth. gr. Une des trois Charites.

EUPHROSINE (sainte). V. EUPHRASIE.

EUPHROSINE DOUKAS (Arta, Epire, v. 1150 - † v. 1211), femme d'Alexis III Ange, empereur d'Orient. Belle, intelligente, énergique, elle poussa son mari à usurper le trône (1195) et exerça une influence souveraine sur l'empereur ; mais, par son luxe, son avidité, les scandales de sa vie, elle ruina le Trésor et troubla l'Etat. Tombée aux mains d'Isaac II, restauré par les croisés (1203), elle fut remise en liberté par Alexis V Doukas (1204) ; elle finit par rejoindre son mari et lutta en Macédoine contre Boniface de Montferrat, puis se réfugia en Epire.

Euphues ou *l'Anatomie de l'Esprit* (*Anatomy of Wit*) [1579], suivi de *Euphues et son Angletier* (1580), romans de John Lyly. L'œuvre est une sorte de récit d'aventures, dont le héros est Euphues, un jeune gentilhomme athénien ; mais il est facile de reconnaître sous cette fiction un jeune gentilhomme anglais du règne d'Elisabeth. Il visite l'Italie et l'Angleterre, et nous peint les mœurs contemporaines. Mais c'est le style du livreur, chargé de métaphores raffinées et d'allures savantes, qui assure sa vogue.

EUPHUISME n. m. (de *Euphues*, ouvrage de Lyly). Langage maniéré qui était à la mode à la cour d'Angleterre sous Elisabeth.



euprocte



euplecte

— ENCYCL. L'euphuisme est, en Angleterre, à peu près contemporain du gongorisme espagnol, du marinisme italien, mais la mode n'en a duré qu'une quinzaine d'années; l'euphuisme peut être considéré comme une forme typiquement anglaise de la préciosité qui se développe alors dans les littératures et la pensée occidentales. Shakespeare n'en est pas exempt, bien qu'il ridiculise cette affectation dans *Peines d'amour perdues* (*Love's Labour's lost*). Ben Jonson en fait la satire dans *Chaque homme hors de son humeur* (*Every man out of his humour*); enfin, Walter Scott a fait revivre un euphuiste, sir Peter Shafton, dans son roman *le Monastère* (*The Monastery*).

EUPITHECIA n. f. Petite phalène dont la chenille (arpeuteuse) vit sur les plantes basses et les arbres. (La chrysalide est effilée et conique. *Eupithecia bilunata* se développe dans les galles des chermes sur le sapin. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des géométridés.)

EUPLECTE ou **EUPLECTES** [plektes] n. m. Tisserin à plumage brun rayé de sombre, dont les mâles en plumage de noces ont une livrée éclatante, d'un noir velouté mélangé de jaune ou rouge vifs. (Une espèce est connue sous le nom d'*ignicolore* chez les oisiers. On nomme *veuves euplectes* des oiseaux d'un genre voisin, dont les mâles en plumage de noces ont une queue longue et volumineuse au point de les empêcher parfois de voler lorsqu'ils sont mouillés de pluie. Famille des ploécidés.)

EUPLECTELLE n. f. Eponge siliceuse dont le corps a la forme d'un cylindre creux, atteignant un demi-mètre, dont la paroi est formée par un treillis de fils transparents, tissé régulièrement comme une élégante dentelle de verre. (Ces éponges sont fixées, à la base du cylindre, à un corps solide plongé dans la vase; l'autre bout du cylindre est fermé par un léger grillage, qui empêche les parasites de pénétrer. De longs spicules vitreux entourent la base et contribuent à stabiliser l'animal dans le sol boueux. Les euplectelles vivent dans les mers chaudes, notamment au sud du Japon, jusque vers 2 000 m de profondeur.)

EUPLECTUS [plektys] n. m. Petit insecte (2 à 3 mm de long) à tête triangulaire, à antennes épaissies vers l'extrémité, répandu

surtout dans l'hémisphère boréal, dans l'Inde et en Australie, et vivant avec les fourmis ou dans les détritus végétaux. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des psélaphidés.)

EUPLÈRE n. m. Mammifère carnassier. (Famille des viverridés.)

— ENCYCL. Ce genre comprend des espèces élégantes, rappelant les mangoustes et les civettes, dont elles ont les mœurs, et qui habitent l'est de Madagascar. L'espèce type est *Eupleres Goudoti*, animal à longue queue très fourrée, à pelage laineux brun-roux, luisant et fourni, gris-orangé à la poitrine et au ventre, à petite tête terminée par un museau fin et pointu. C'est le *fanalou* des Malgaches. Sa longueur, du museau à l'extrémité de la queue, est d'environ 70 cm.

EUPLOÏDE n. m. Biol. Polypléide régulier, le nombre basal étant multiplié par 3, 4, 5...

EUPNÉE n. f. (gr. *eu*, bien, et *pnein*, respirer). Respiration normale.

EUPOLÈME, écrivain juif du milieu du 1^{er} s. av. J.-C. Il entreprit, avec un groupe de littérateurs, de répondre aux accusations des Grecs, et de démontrer que la culture juive était la plus ancienne du monde. Les fragments que nous possédons — écrits en grec — dénotent un sûr tempérament de polémiste.

EUPOLIDIEN adj. m. (du poète *Eupolis*). Métrique, anc. Se dit du vers employé dans la comédie grecque. (Il se compose de deux dimètres choriambiques, dont le dernier est catalectique.)

EUPOLIS, poète comique grec (Athènes v. 446 - † 411 av. J.-C.). Il est un des maîtres de la comédie ancienne. A dix-sept ans, il fit représenter sa première pièce et remporta sept fois le premier prix. D'abord ami d'Aristophane, il collabora, dit-on, aux *Chevaliers* (424). Puis les deux poètes se brouillèrent et s'accusèrent de plagiat. Il avait composé une quinzaine de comédies, dans lesquelles il attaquait avec apreté certains hommes politiques, notamment Alcibiade.

EUPORUS [rys] n. m. Beau capricorne vert doré et bleu brillant, habitant l'Afrique tropicale et Madagascar. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des cérambycidés.)

EUPRAXIE n. f. (gr. *eu*, bien, et *praxis*, action). Physiol. Adaptation exacte des mouvements à un but déterminé et précis.

EUPRÉPIE n. f. Petit papillon nocturne jaune ou gris, marqué de noir. (N. usuel : *écaille-chouette*. Plusieurs espèces d'euprépies habitent la France. La chenille d'*Euprepia cribraria* vit sur les plantes basses et sur la bruyère.)

EUPROCTE ou **EUPROCTUS** [tys] n. Zool. Genre de tritons comprenant trois espèces, respectivement propres aux lacs haute altitude des Pyrénées, de Corse et Sardaigne. (Famille des salamandridés.)

EUPROCTIS n. m. Bombyx épais, blanchâtre ou blanc, avec des poils bruns à l'abdomen. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des liparidés.)

— Le cul-brun (nom sc. : *Euproctis phaeorhea*), dont les chenilles dévastent les plantations d'arbres fruitiers et forestiers (notamment le châtaignier), est commun en France. Le papillon apparaît en juin et juillet, et ses invasions redoutables peuvent persister pendant plusieurs années. Pour enrayer les attaques, il faut enlever les nids et les brûler, ou inonder avec une émulsion d'huile lourde avec des solutions de soude caustique d'acétate de cuivre.

EUPSAMMIA n. f. Polypier fossile dans les terrains tertiaires.

EUPSAMMIDÉS n. m. pl. Famille d'arthozoaires madréporaires perforés, représentée par de nombreuses espèces vivantes et fossiles.

— ENCYCL. Les uns restent toujours simples, c'est le cas des *balanophyllia* des mers actuelles; les autres forment des colonies arborescentes (*dendrophyllia* des mers péennes) ou en plaques (*astroïdes* des côtes d'Algérie). La plupart des espèces sont fixées à un support solide.

EUPTELEA n. f. Arbre originaire du Japon. (Famille des trochodendracées.)

EUFRASIEN, ensemble géographique formé par l'Europe et l'Afrique.

EURASIE, ensemble continental formé par l'Europe et l'Asie.

EURASIEN, ENNE n. et adj. (angl. *eurasian*). Métis d'Européen et d'Asiatique, particulier au Viêt-nam, dans l'Inde et l'Indonésie.

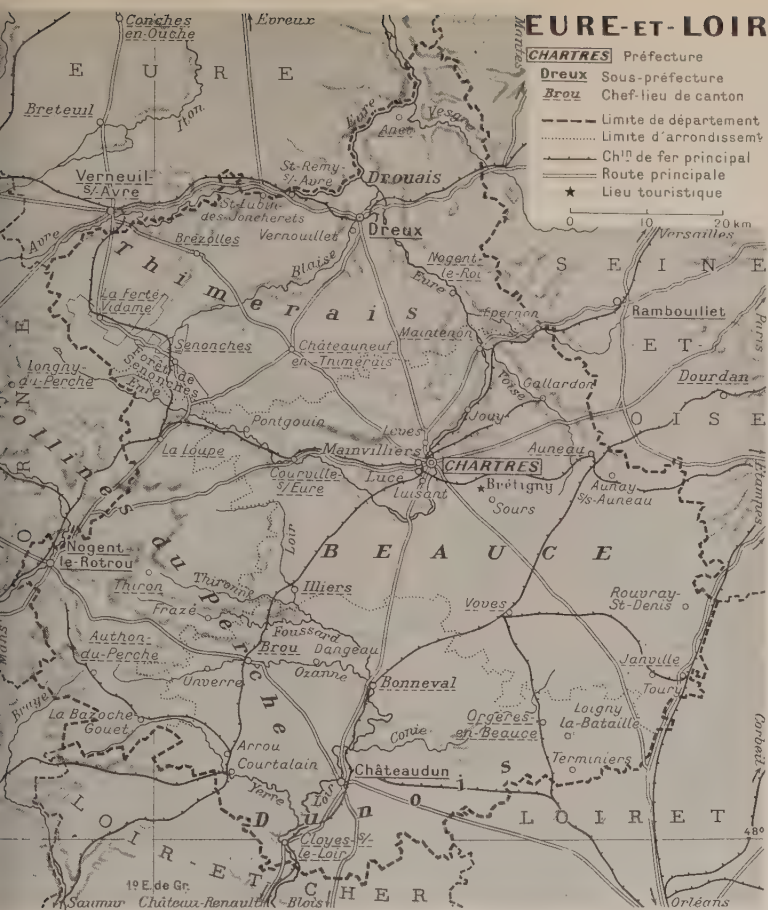
Euratom. V. EUROPEENNES (*Communauté européenne*).

EURE, riv. du Bassin parisien, affl. de la Seine (r. g.); 225 km. Elle naît dans la Perche, et, après un cours rectiligne dirigé vers le S.-E., elle forme une large boucle où la conduit vers le N.-O.; elle passe par Chartres, Maintenon, Nogent-le-Roi, Anet, Pacé, Louviers, et rejoint, à gauche, la Seine, l'Avre et l'Iton, avant de confluer près de Pont-de-l'Arche. (→ Biblio.)

EURE (DÉPARTEMENT DE L'), départ. du Bassin parisien, en Normandie; 6 037 km²; 347 000 hab. (57 au km²). Ch.-l. Evreux, 3^e arrond. (Evreux, Les Andelys, Bernay, 36 cant. et 699 comm. Il fait partie de l^{re} région militaire (Paris), ressortit à la cour d'appel de Rouen, à l'académie de Caen et à l'archevêché de Rouen.

Le département s'étend sur des régions bien individualisées. Au N.-E. de la vallée de la Seine, le *Vexin normand* est une région de grandes propriétés, où l'on cultive du blé et des betteraves à sucre. Dominant la rive gauche du fleuve, des plateaux boisés s'allongent jusqu'à l'Eure; au-delà de cette rivière, les étendues dénudées de la *plaine de Saint-André* et de la *plaine ou campagne du Neubourg*, couvertes d'épais limons, constituent un très riche secteur agricole (blé, betteraves à sucre); des plantes fourragères permettent un élevage important (engraissement, produits laitiers). Vers l'O., part et d'autre de la Risle (ou Rille), le *parc d'Ouche*, dépourvu de limons, couvert de cultures médiocres, d'herbages et de bois, forme un vif contraste avec les pays précédents. L'extrémité occidentale du département s'étend à nouveau sur des terres limoneuses, aux riches cultures : c'est le *Lieuvin*, auquel ses arbres fruitiers et son aspect bocager donnent des paysages du type normand traditionnel. Enfin, entre la vallée inférieure de la Risle et celle de la Seine, le département s'étend sur le *Roumois*, boisé, cultivé par de petits propriétaires. Dans ce département, l'activité industrielle est représentée surtout par les textiles (t.





ages de coton de la vallée de l'Andelle, laine à Louviers) et par les industries laitières, avec quelques industries métallurgiques et mécaniques, le travail du bois et du cuir (tanneries, chaussures), des industries chimiques, la fabrication de disques (Louviers) et d'instruments de musique.

L'Eure enregistre un accroissement notable de sa population par rapport à la période qui a précédé la Seconde Guerre mondiale (+ 9,4 p. 100). [→ Biblio.]

EURE-ET-LOIR (DÉPARTEMENT D'), départ. du Bassin parisien; 5 940 km²; 265 000 hab. (44 au km²). Ch.-l. Chartres; 4 arrond. Chartres, Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou, 24 cant. et 426 comm. Il fait partie de la 1^{re} région militaire (Paris), ressortit à la cour d'appel, à l'académie et à l'archevêché de Paris.

Plus de la moitié du département s'étend sur la Beauce, une des régions les plus uni-

formes et les plus dénudées de la France; semée de gros villages et de fermes isolées, la Beauce est l'un des plus importants secteurs agricoles français pour la production du blé; les betteraves à sucre et l'élevage (moutons sur les chaumes, bovins à l'étable) complètent les ressources. Vers le N., l'argile à silex remplace en partie les limons, et les plaines du Thimerais et du Drouais, moins riches, sont aussi moins austères et plus verdoyantes. Vers l'O., les pittoresques collines du Perche forment un vif contraste avec la Beauce; ce pays bocager est très humide et très vert, mais les parties qui dépendent de l'Eure-et-Loir ne sont pas tourmentées aussi exclusivement vers l'élevage que celles qui ressortissent au département de l'Orne; les cultures de céréales et de plantes sarclées sont importantes.

Dans ce département, l'industrie ne tient qu'une place secondaire: constructions mé-

caniques et électriques (Chartres et Châteaudun), quincaillerie, textiles, caoutchouc.

Eureka!, mot grec qui signif. *J'ai trouvé*, et qui est devenu proverbial. C'est l'exclamation d'Archimède découvrant tout d'un coup, au bain, la loi connue sous le nom de *principe d'Archimède*.

EURHODINES n. f. pl. Chim. Matières colorantes dérivées du noyau de la phénazine.

— ENCYCL. Les eurhodines sont des aminophénazines. On les obtient en oxydant une paradiamine en présence d'une métadiamine, ou en condensant une métadiamine avec un dérivé paranitrosé d'ammine tertiaire. Les principaux colorants de cette série sont le *violet neutre* et le *rouge de toluylène*, teignant le coton mordancé au tannin. Les colorants appelés *safranines* et *mauveïnes* sont des dérivés phénylés d'eurhodines.

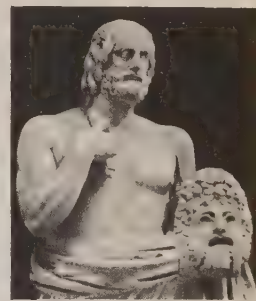
EURHODOLS n. m. pl. Chim. Dérivés hydroxylés de la phénazine, obtenus à partir des eurhodines.

EURIC (v. 420-484), roi des Wisigoths (466-484). Successeur de son frère Théodoric, qu'il avait fait assassiner, il soumit la Gaule jusqu'à la Loire, la Provence et le nord de l'Espagne. Conquérant et administrateur, il se montra arien fervent.

EURIPE n. m. (lat. *euripus*). Antiq. rom. Canal, fossé ou cours d'eau artificiel, et notamment fossé rempli d'eau qui, dans les cirques, séparait l'arène des gradins, et les bêtes féroces des spectateurs.

EURIPE (CANAL DE L'), en gr. Euripos ou Evripas, canal très resserré, séparant la partie méridionale de l'île d'Eubée de la Grèce continentale (Béotie) et franchi par un pont. Les Anciens avaient déjà profité de l'étroitesse du détroit pour y construire une chaussée et un pont. Ils avaient observé aussi le curieux phénomène de renversement du courant: de là le nom d'*Euripos* (changeant, inconstant). Le plus souvent, le courant change de sens régulièrement quatre fois dans la journée: c'est le « courant réglé », dû à la marée. Pendant six à sept jours par mois, le « courant déréglé » change de sens de douze à quatorze fois dans la journée. Suivant une tradition erronée, c'est son incapacité à expliquer ce phénomène qui aurait poussé Aristote au suicide. Ce courant, qui se produit aux moments où l'amplitude de la marée est très faible, est dû à des seiches* marines provoquées par les vents locaux, par les crues brutales des fleuves côtiers, etc.

EURIPIDE, en gr. Euripidès, poète tragique grec (Salamine 480 - Macédoine 406 av. J.-C.). Suivant les uns, il appartenait à une famille noble; suivant d'autres, son père était cabaretier et sa mère marchande de légumes. D'après des traditions un peu suspectes, il aurait d'abord étudié la peinture, et aurait même été athlète. Il avait sûrement étudié la philosophie et les sciences; l'influence des philosophes et des sophistes, d'Anaxagore, de Protagoras ou de Prodicus, est très marquée dans son œuvre. Ce qui est certain, c'est qu'il se tourna vite vers la poésie et le théâtre: à vingt-cinq ans, il fit jouer sa première tragédie, *les Pélides* (455); sa première victoire date de l'année 441. Il s'était, dit-on, marié deux fois, mais n'avait pas été heureux en ménage. Il laissa trois fils, dont l'un fut marchand, le second acteur, le troisième, qui s'appelait aussi Euripide, poète tragique. Vers la fin de sa vie, Euripide se retira à la cour d'Archélaos, roi de Macédoine. Il y mourut dévoré, dit-on, par des chiens. Il avait composé quatre-vingt-douze pièces; du plus grand nombre il ne reste que les titres ou des fragments. Dix-sept tragédies nous sont parvenues entières; on peut déterminer avec plus ou moins de certitude la date de celles-ci: *Alceste** (*Alkestis*) [438], *Médée** (*Mêdeia*) [431], *Hippolyte** (*Hippolytos stephanéphoros*) [428], *les Héraclides* (*Hérakleidae*) [430-427], *Andromaque** (*Andromakê*) [v. 426], *Hécube** (*Hekabê*) [v. 424], *Héraclès furieux** (*Heraclês*) [v. 424], *les Suppliants** (*Iketides*) [422], *Ion** (*Ion*) [v. 418], *les Troyennes** (*Trôades*) [415], *Iphigénie en Tauride* (*Iphigeneia hê en Tauris*) [414], *Electre** (*Elektra*) [413], *Hélène** (*Helenê*) [412], *les Phéniciennes** (*Phoinissai*) [409 ou 408], *Oreste* (*Orestês*) [408], *Iphigénie** à



EURIPIDE
musée du Vatican
Rome

département de l'Eure

population active employée dans

- **l'agriculture** : 34 p. 100
moyenne de la France : 28 p. 100
- **l'industrie et les transports** : 39 p. 100
moyenne de la France : 41 p. 100
- **le commerce, les « services », l'Administration** : 27 p. 100
moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France
6,7 p. 1 000

- **rang du département**
d'après le produit : 47^e sur 90
- **indice du produit par habitant** : 86
France entière : moyen 100

département d'Eure-et-Loir

population active employée dans

- **l'agriculture** : 41 p. 100
moyenne de la France : 28 p. 100
- **l'industrie et les transports** : 29 p. 100
moyenne de la France : 41 p. 100
- **le commerce, les « services », l'Administration** : 30 p. 100
moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France
5,5 p. 1 000

- **rang du département**
d'après le produit : 55^e sur 90
- **indice du produit par habitant** : 90
France entière : moyen 100



Paris

Bruxelles



Luxembourg

Londres



Dublin



de gauche
à droite
Berne
Berlin
Vienne

Aulis (Iphigeneia hē en Aulidi) et les Bacchantes (Bakkhai), composées en Macédoine et représentées après la mort du poète, en 405. Quant à son drame satyrique, le Cyclope* (Kuklōps), il est impossible de savoir la date de sa représentation. Enfin, le Rhésos, qu'on lui a attribué autrefois, semble bien n'être pas son œuvre.*

Comparé au théâtre d'Eschyle et de Sophocle, le théâtre d'Euripide présente beaucoup de nouveautés : importance de l'analyse des passions amoureuses et des rôles de femmes; recherche du pathétique, jusqu'à l'abus et au procédé; préoccupations scientifiques et philosophiques; effort pour rajeunir les mythes et trouver d'autres sujets; usage des prologues; physionomie nouvelle des chœurs, qui deviennent presque indépendants de l'action; souci du costume et de la mise en scène. Ces innovations paraissent avoir d'abord étonné le public athénien; de fait, Euripide ne connut, de son vivant, qu'un succès relatif et remporta seulement cinq victoires. Aristophane le raille sans pitié dans *les Grenouilles* (405) et lui oppose le génie d'Eschyle. Mais, après sa mort, il jouit d'une popularité qui ne devait plus se démentir : Lucien de Samosate a pu parler de l'*euripidomanie* qui s'était emparée du public, non seulement à Athènes, mais dans bien des villes grecques. Son œuvre fut une source d'inspiration pour Corneille (dans sa *Médée*), et plus encore pour Racine (dans *Andromaque*, *Iphigénie*, *Phèdre*). [→ Biblio.]

EURIPIDIEN adj. m. Métrique. anc. Se dit d'un dimètre trochaïque catalectique. (On l'appelle aussi *LECYTHIUM*, en souvenir d'un passage fameux des *Grenouilles* d'Aristophane, où le poète ridiculise le trimètre d'Euripide en ajoutant chaque fois, après la césure, *lecution apôlesen* « u a perdu son ampoule ».)

EURISTIQUE n. f. et adj. Log. V. HEURISTIQUE.

EURITE n. f. Pétr. Rhyolite sans grands cristaux visibles à l'œil nu.

EUROP (CONVENTION), accord conclu entre un certain nombre d'administrations ferroviaires européennes, pour l'emploi en banalité d'un parc de wagons de construction moderne, qui reçoivent la marque distinctive *Europ*.

EUROPA, petite île de l'océan Indien (canal de Mozambique), dépendance de Madagascar. Station météorologique.

EUROPA (PICOS DE), massif des monts Cantabriques, portant le point culminant de la chaîne : 2 665 m à la *Peña de Cerredo*.

EUROPE, deuxième satellite de Jupiter*, découvert par Galilée en janvier 1610; la durée de sa révolution est de 3 j 13 h 17 mn 54 s.

EUROPE, l'un des cinq continents, prolongement occidental de l'Asie, séparé de l'Afrique par la Méditerranée; 10 236 000 km²; 565 millions d'hab. Cet ensemble géographique, de dimensions relativement réduites, apparaît comme une péninsule avancée d'une grande masse « eurasiatique ». Si la limite du Caucase est bien marquée, celle de l'Oural, traditionnelle, est très conventionnelle. Néanmoins, le continent européen présente, tant au point de vue naturel qu'au point de vue humain, une incontestable originalité. Ses régions sont caractérisées par les profondes transformations que de très nombreuses générations ont apportées aux paysages naturels, et par

leur variété, qui résulte tant de l'importance du peuplement que du morcellement du relief, de l'imbriication des terres et des mers, et de la diversité des conditions climatiques. L'Europe offre deux séries de contrastes entre le nord et le sud d'une part, entre l'est et l'ouest de l'autre.

GÉOGRAPHIE

Géographie physique.

RELIEF

Au relief de la partie occidentale de l'Europe, morcelé, aux éléments structuraux divers, s'oppose le relief de la partie orientale, plus simple, plus massif, moins dépourvu des vastes ensembles de la masse asiatique. De même, de nets contrastes de structure de relief apparaissent entre la partie septentrionale de l'Europe et la partie méditerranéenne, de formation plus récente dans l'ensemble.

● Le relief du nord de l'Europe est formé de massifs anciens, de collines et de plaines. Les montagnes se répartissent en deux grands ensembles. Le plus vieil élément tectonique est le massif hercynien, d'âge huronien et calédonien, datant du début de l'ère primaire, est localisé au N.-O., en bordure de l'Atlantique et de la mer de Norvège : ce sont les massifs d'Irlande, d'Ecosse, qui ne dépassent pas 1 500 m d'altitude, le massif scandinave atteignant 2 400 m. L'autre ensemble montagneux est celui de la zone hercynienne (fin du Permien), s'allonge d'O. en E., avec des directions secondaires variées, depuis l'Irlande du Sud jusqu'à l'Ukraine, en passant par la Bretagne, le Massif central français, les Vosges, les Ardennes, les montagnes de l'Allemagne moyenne et la Bohême. L'Oural, l'E. de la plate-forme russe, est également d'âge hercynien. Toutes ces montagnes sont de vieux socles rigides qui ont été rabotés par des phases d'érosion successives ayant laissé la marque de différentes pénélaines affectées par des dislocations à l'ère tertiaire. Ils ont été soulevés ou basculés dans certaines parties, alors que d'autres restaient relativement déprimées ou s'effondraient. C'est à cette longue histoire qu'ils doivent leur relief érodé et fragmenté, où s'ouvrent parfois des gorges profondes. Les dislocations ont provoqué l'apparition d'alignements volcaniques aujourd'hui éteints (en Ecosse et en Irlande, dans le Massif central et l'Allemagne moyenne). Les parties déprimées sont soit des plaines d'effondrement (Alsace, Limagne, plaine du Rhin moyen) remplies d'alluvions récentes, soit des bassins sédimentaires (bassin de Londres, Bassin parisien, bassin de Souabe et de Franconie), où se sont conservés des sédimments secondaires et tertiaires, dont les alternances se traduisent souvent par la formation de reliefs de côtes concentriques. Si la bordure nord de cette zone hercynienne s'allonge un vaste couloir déprimé, occupé par les plaines basses (Flandres, Pays-Bas, plaine de l'Allemagne du Nord, de Pologne). Vers l'E., cette vaste plaine, pour une grande part constituée d'alluvions récentes, s'élargit sur la « plate-forme » russe, dont la monotonie traduit la rigidité du socle. Le relief de cette partie septentrionale de l'Europe doit une très grande part de son caractère aux effets des grandes glaciations de l'époque quaternaire. Les masses glaciaires ont raboté et mamelonné les hauteurs préexistantes, creusé des dépressions lacustres.

foncé les vallées, guiloché les sommets. Dans les plaines, elles ont déposé d'importantes formations morainiques, étalées en longues plaines sableuses ou accumulées en dunes. En dehors de la zone d'action directe des glaciers, de vastes parties de l'Europe ont été soumises à un système d'érosion périglaciaire, qui a modelé les formes actuelles du relief. De même, des sols de grande richesse (loess, limons) sont les conséquences des conditions périglaciaires.

Le relief de l'Europe méridionale présente des caractères très différents. Il résulte, dans l'ensemble, de plissements relativement récents (milieu du Tertiaire) : des socles anciens ont été portés parfois à de très hautes altitudes (zone alpine des Alpes); par ailleurs, des dépôts sédimentaires relativement plastiques, accumulés dans des géosynclinaux, ont été plus ou moins métamorphisés et forment un élément essentiel des grandes montagnes européennes; enfin, des mouvements de bascule affectant les socles ont également provoqué le glissement et le plissement par « écoulement » des terrains de couverture sédimentaires (Jura). Ces phénomènes tectoniques ont donné naissance aux longues chaînes de montagnes qui s'allongent depuis les Pyrénées jusqu'au Caucase, sur un tracé jalonné par les Alpes, les Apennins, les chaînes dinariques, les Carpates, les montagnes des Balkans et celles de la Crimée. Ces chaînes portent les plus hauts sommets de l'Europe : le Mont Blanc, 4 807 m; Elbrous (aux confins de l'Asie), 5 633 m. Vers la fin de l'ère tertiaire, de grands mouvements d'ensemble ont exhaussé en bloc ces chaînes déjà plissées, et dénervé des régions qui ont formé des plaines et les bassins qui bordent les montagnes : bassin de l'Ebre, sud de l'Aquitaine, plaines suisses et bavaroises, plaine du Danube, etc. La formation récente de ces reliefs et leur instabilité actuelle sont attestées par la fréquence des séismes et l'activité d'un cône de volcan (Etna, Vésuve, Stromboli, etc.), principalement dans le sud-est de l'Europe. A la différence des massifs septentrionaux, les montagnes de l'Europe « alpine » forment des reliefs beaucoup plus fouillés et accidentés, de structure bien moins uniforme, juxtaposant des chaînes calcaires ou de matériel tendre, et des échines de roches très dures, anciennes ou métamorphiques. Des éléments de socle rigides se trouvent enclavés dans des unités structurales plus récentes : ils forment des plateaux cristallins ou calcaires, coupés de gorges (Meseta espagnole, Rhodope, plateaux Dinariques).

De tous les continents, c'est l'Europe qui compte, relativement, le plus grand développement côtier : on y compte 1 km de côtes pour 260 km² de surface, proportion quatre fois supérieure à celle de l'Afrique. Si l'Europe orientale présente le plus souvent de longues étendues de côtes d'émersion basses, régularisées, relativement uniformes, c'est en Europe occidentale que les côtes ont le plus grand développement et la plus grande diversité : un phénomène général d'envasement (transgression flandrienne) a provoqué la formation, en bordure des massifs anciens, de côtes rocheuses, plus ou moins escarpées, découpées en rias et, dans les régions qui ont été soumises à la glaciation, en longs et étroits fjords, les fjords. En bordure des plaines, les côtes sont plates, souvent régularisées, bordées de marais, interrompues par de vastes

estuaires. Ceux-ci font défaut sur les rivages de la partie méridionale de l'Europe : la montagne tombe souvent à pic dans une mer profonde; les plaines sont encombrées d'alluvions, et les fleuves se terminent souvent par des deltas.

CLIMAT, VÉGÉTATION, HYDROGRAPHIE

L'Europe bénéficie d'une situation climatique privilégiée, attestée par les densités humaines considérables qui y sont implantées à des latitudes relativement élevées, correspondant, hors d'Europe, aux étendues désertiques et déjà subarctiques du Labrador, de la Sibirie et du Kamtchatka. Ce privilège climatique est dû à l'extension exceptionnelle, dans l'intérieur des terres, du climat tempéré océanique. Située dans la zone du flux atmosphérique planétaire orienté de l'O. à l'E., l'Europe offre une configuration géographique favorable à la pénétration des influences océaniques adoucissantes, à l'inverse de l'Amérique, où la barrière des montagnes Rocheuses empêche cette propagation; de plus, les mers intérieures ou bordières constituent des couloirs propices au cheminement des dépressions atmosphériques et au renouvellement de l'humidité.

On peut distinguer trois grands types climatiques tempérés : dans le climat proprement océanique, les influences maritimes se font sentir pendant la plus grande partie de l'année; dans le climat continental, les dépressions atlantiques exercent leur influence principalement durant la saison chaude; le climat méditerranéen est soumis au flux océanique durant la saison froide. Il n'existe pas, d'ailleurs, de limites rigoureuses entre ces différents domaines : on passe parfois insensiblement de l'un à l'autre, et les régions extrêmes possèdent seules des traits bien accusés. Le relief marque cependant certaines frontières en traçant des limites de masses d'air : ainsi la Suède, abritée des vents d'ouest par le massif scandinave, montre déjà des caractères continentaux (sécheresse, rigueur de l'hiver), qui la distinguent nettement de la Norvège océanique; les Alpes, par ailleurs, empêchent l'extension du climat méditerranéen vers le nord.

● Les climats océaniques s'étendent sur toute la façade ouest et nord-ouest de l'Europe, de la Norvège au Portugal, et, vers l'E., jusqu'à la vallée de l'Oder, l'Allemagne méridionale, les Alpes, le nord-ouest de l'Espagne : les pluies sont abondantes et fréquentes, assez uniformément réparties dans l'année. Les contrastes thermiques sont relativement faibles. En revanche, le temps est caractérisé par son instabilité, les éclaircies, les sautes de vent, les changements rapides de température. Les saisons n'offrent entre elles que des contrastes relativement faibles. A l'intérieur de ce domaine, les températures différencient des régions océaniques fraîches ou froides (Norvège : 0 °C en moyenne en janv., 12 °C en juill.) des régions beaucoup plus chaudes (nord-ouest de l'Espagne : 8 °C en janv., 22 °C en juill.). Ces différences se traduisent dans la végétation naturelle, d'ailleurs le plus souvent disparue ou transformée : la forêt de chênes s'étendait dans les contrées les plus chaudes, celle de hêtres sous les climats plus frais et plus humides. Vers le N., la lande, les tourbières, la forêt de bouleaux caractérisent les contrées fraîches et humides. Bouleaux et conifères constituent l'essentiel de la végétation des contrées où l'hiver est le plus



Helsinki

à gauche, Oslo



Copenhague



Stockholm



Amsterdam



Athènes

de gauche
à droite
Madrid
Lisbonne
Rome



Varsovie

marqué, tant en raison de l'altitude que de la latitude.

● Les climats continentaux affectent avec plus ou moins de rigueur l'Allemagne orientale, la Pologne, les Alpes, les régions danubiennes, la Suède, la Finlande et l'U. R. S. S. Les pluies, sensiblement moins abondantes que dans l'Ouest, sont principalement estivales. La brièveté du printemps souligne la violence du contraste entre l'été et l'hiver. Ce dernier est très froid, relativement sec, caractérisé par des types de temps souvent calmes et ensoleillés. L'été est chaud, lourd, orageux. L'amplitude thermique devient de plus en plus grande vers l'E. Deux grands ensembles s'opposent, cependant, en fonction de la durée et de la rigueur de l'hiver : les pays à hiver long et dur (la moyenne des températures de Moscou est de -12°C en janv.) peuvent être séparés des pays à hiver moins long et moins froid (Roumanie : moins de trente jours de gel, 2°C en janv.) selon une ligne grossièrement orientée de la Finlande vers le Caucase. Dans les pays à hiver rude, la végétation de toundra n'apparaît qu'à la limite septentrionale du continent et sur les montagnes ; la forêt de bouleaux et de résineux, la taïga, constitue la formation végétale prédominante du nord-est de l'Europe. Les sols, gelés en hiver, souvent gorgés d'eau l'été, sont du type podzol : lessivés près de la surface, les éléments fertiles sont entraînés dans un horizon inférieur. Au fur et à mesure de l'amélioration des conditions climatiques, la taïga se mélange d'arbres à feuilles caduques, qui finissent par l'emporter sur les résineux. Les sols sont brun châtain, plus riches en humus assimilable. Plus au S., la forêt, soit par transition naturelle, soit en raison du défrichement, fait place à une formation herbeuse du type prairie, dénommée « steppe » en U. R. S. S. Le sol, en raison d'un équilibre entre l'évaporation et l'infiltration, est particulièrement fertile, noir, constitué par un entassement d'humus : c'est le tchernozem. Dans les régions situées au N. de la mer Noire et de la Caspienne, l'aggravation de l'aridité entraîne une réduction du tapis végétal, qui se transforme en une véritable steppe aux touffes clairsemées. Les sols s'appauvrissent, deviennent grisâtres, se chargent en sels. Le régime des fleuves de climat continental présente un minimum principal d'automne, conséquence de l'évaporation estivale, parfois un minimum secondaire d'hiver, dû au gel, enfin un maximum de printemps, fruit de la débâcle des glaces, de la fonte des neiges, et des pluies importantes, qui provoquent souvent de grandes inondations.

● Le climat méditerranéen, défini en Europe, y présente une extension exceptionnelle (ailleurs, ce type de climat ne figure que sur des franges littorales). Le long couloir ouest-est que constitue la Méditerranée appelle, en hiver, les dépressions atlantiques et favorise leur pénétration loin vers l'E. L'été, marqué par la montée vers le N. des masses d'air tropicales, est chaud, calme, et surtout caractérisé par sa sécheresse. Les autres saisons sont plus ou moins pluvieuses (avec fréquemment deux maximums de printemps et d'automne). Les hivers sont doux, mais ils sont marqués par des vents violents (mistral), et parfois coupés de brusques coups de froid. Les averse, brutales et peu nombreuses, ne sont souvent responsables que d'un médiocre total pluviométrique ; l'utilisation de cette humidité par les

plantes est encore réduite par la violence du ruissellement et de l'évaporation. Aussi les formations végétales montrent-elles le plus souvent une adaptation à la sécheresse. La formation naturelle essentielle est la forêt de chênes verts, le plus souvent très dégradée : elle a laissé place à des maquis sur les sols siliceux et à des garrigues sur les sols calcaires. Les sols méditerranéens, brun-rouge, ocre rouge (la *terra rossa*), sont décalfifiés et pauvres en humus, parfois encroûtés ; ils sont, de plus, gravement attaqués par l'érosion. Le régime des fleuves méditerranéens est fort irrégulier : minimum d'été très accusé ; crues brutales, souvent catastrophiques, d'automne et de printemps.

Géographie humaine.

● Préhistoire. Le peuplement de l'Europe s'est effectué de façon complexe et progressive. A l'époque du paléolithique (un million à 300 000 ans av. J.-C.), où règne un climat plutôt chaud, l'Europe a été peuplée par diverses formes de néandertaliens. Ces populations très peu denses, équipées de bifaces et d'éclats de roches diverses, mais particulièrement de silex, vivent d'une activité de collecte (fruits, tubercules, graines) et accessoirement de chasse. L'Europe est alors le domaine de grands animaux (grands cerfs, rhinocéros, hippopotames, éléphants, grands félins, etc.). Les populations paléolithiques, installées surtout dans les vallées, sur les terrasses, refluent vers le S. à l'apparition des premiers froids qui marquent la glaciation würmienne. La période leptolithique (30 000 à 8 500 ans av. J.-C.) est marquée par le lent reflux des glaciers et un climat froid dans le centre et le sud de l'Europe. Elle voit l'apparition de l'*homo sapiens*, sous la forme de trois races dolichocéphales différentes. La race dite « de Cro-Magnon », de haute stature, au squelette robuste, au front haut, à la face basse et large, au menton proéminent, semble avoir laissé des traces chez les Guanches des Canaries, certaines populations de l'Afrique du Nord, d'Espagne et d'Aquitaine (type ibéro-insulaire). En revanche, la race dite « de Grimaldi », qui évoque les Hottentots et les Bochimans d'Afrique australe, a disparu d'Europe au début du néolithique. Enfin, la race « de Chancelade », de taille relativement petite, à face large et haute, a été rapprochée des Esquimaux. En fait, il apparaît aujourd'hui qu'elle est, comme celle de Cro-Magnon, à la base du peuplement de diverses populations européennes. La période leptolithique se caractérise par un outillage de pierres légères (d'où son nom) beaucoup mieux travaillées, plus efficaces, et spécialisées, parmi lesquelles dominent les lames. Le peuplement, qui ne dépasse guère la latitude de la Loire, est principalement constitué de grands chasseurs carnivores, habitant des grottes (qu'ils ornent de peintures et de gravures), des abris couverts ou des huttes à demi enterrées. Le mésolithique (8500 à 5000 av. J.-C.) est une période de transition marquée par une amélioration progressive des conditions climatiques et la préparation des grandes transformations de ce que l'on peut appeler la « révolution néolithique ». C'est en effet à partir de cette époque (3000 av. J.-C.) que se développent l'agriculture et l'élevage (le chien, puis le porc, les bovins, le mouton, beaucoup plus tardivement le cheval) ; ces activités rendent possible une grande expansion démographique. Les progrès de la production s'accompagnèrent de grands perfectionnements des techniques et, tout d'abord, de celle de la pierre polie. L'époque néolithique est aussi marquée par d'importantes migrations de population et l'expansion de certaines cultures. Assez précocement, une sorte d'infiltration aurait amené, parmi les anciens dolichocéphales, une race nouvelle, dolichocéphale également, d'origine orientale semble-t-il, ancêtre des populations nordiques actuelles. Au néolithique proprement dit, on observe des invasions successives de populations brachycéphales, encore orientales, qui se dirigent du S.-E. vers le N.-O. Au point de vue des types de civilisation, trois grands courants différents, mais d'origine orientale, s'étendent sur l'Europe néolithique. En premier lieu, la civilisation campignienne, celle des premiers cultivateurs, défricheurs de forêts, semble avoir son ori-

gine au N. de la Crimée, entre le Don et le Dniestr ; elle aurait gagné le sud de la Pologne, puis le Danemark, et, longeant la bordure nord des montagnes hercyniennes, atteint un de ses grands centres, le Bassin parisien, avec des points vers l'Espagne, la plaine du Pô. Le courant culturel méditerranéen, d'origine égyptienne et levantine, gagna au néolithique l'Italie du Sud, puis l'Espagne et, de là, la moitié sud de la France. Enfin, le courant culturel danubien d'origine mésopotamienne, s'étendit à l'Europe centrale et orientale.

● Anthropologie. L'Europe est une sorte de vaste entonnoir où, du néolithique au Moyen Âge, sont venues s'entasser les populations. Son peuplement apparaît donc complexe. Bien que constitué essentiellement par des populations de race blanche, celle-ci débordant largement les limites de l'Europe, le peuplement du continent offre une très grande variété anthropologique, sein de laquelle il est possible de schématiser cinq grands groupes raciaux : les races nordiques, est-européenne, méditerranéenne, alpine et dinarique. La race nordique se caractérise par une taille élevée, un corps élancé, une tête plus ou moins allongée, dolichocéphale, et une pigmentation claire de peau, des yeux et des cheveux. Elle correspond au territoire entourant la Baltique, la mer du Nord : Scandinavie, Danemark, Finlande, nord de la Pologne et de l'Allemagne, Hollande, Belgique et nord de la France. Le type le plus pur se rencontre en Suède centrale.

La race est-européenne (ou race orientale ou race est-baltique), plus claire, plus petite, plus brachycéphale, se rencontre en Pologne, en Russie septentrionale et centrale ; elle borde vers la Finlande et les Pays baltes. La race alpine, un peu plus pigmentée, plus petite, de proportions trapues, brachycéphale, est répartie en Europe centrale occidentale (France, Suisse, nord de l'Italie, Allemagne du Sud, Hongrie, Tchécosloquie, sud de la Pologne) ; les Lapons, très petite taille, constituent un rameau spécial de la race alpine. La race dinarique, composée de grands brachycéphales, crâne haut, court et étroit, se rencontre dans les Balkans et les Carpates. La race méditerranéenne enfin, de vaste extension géographique, est formée d'individus de taille variable, bruns, dolichocéphales ; elle comporte plusieurs types. Le teint, les yeux, les cheveux sont en général foncés, les lèvres charnues. Cette race se rencontre surtout dans la péninsule Ibérique, l'Italie du Sud, le sud-est des Balkans et le sud de l'U. R. S. S. On peut distinguer un type ibéro-insulaire de petite taille, de peau brune, dolichocéphale, peut-être héritier des populations pré-néolithiques (Italie du Sud, Espagne) ; un type atlanto-méditerranéen, de grande taille, brachycéphale, occupe le nord de l'Espagne et le sud de la France. De nombreux langages ont eu lieu entre toutes ces races, principalement entre groupes voisins. Aussi les intermédiaires sont-ils nombreux. La détermination des caractères de ces différents groupes raciaux est d'autant plus délicate, outre l'action des mélanges, les aspects somatiques sont pour certains en évolution : la taille des populations de l'Europe occidentale a, par exemple, augmenté en moyenne de 6 à 7 cm depuis une soixantaine d'années, en raison, semble-t-il, d'une amélioration des conditions alimentaires.

● Ethnies. S'il est possible de distinguer cinq grands groupes de races, le nombre d'ethnies est beaucoup plus considérable. En plus, une des caractéristiques de l'Europe est que races et ethnies n'y coïncident guère. L'apparition protohistorique de ces dernières est beaucoup plus tardive que celle des grands groupes raciaux, et il est difficile de raccorder l'apparition des races avec les phénomènes relatifs aux ethnies, de composition souvent très disparate. Une des premières vagues ethniques relativement bien connue est celle qui a donné naissance aux peuples helléniques et latins, qui ont succédé aux peuplades néolithiques. Ils vinrent, de l'E. également, à l'âge du bronze les Celtes, qui s'installèrent en France, passèrent en Angleterre, en Italie du Nord, laissant des traces dans le sud de la Pologne et en Asie Mineure. Les « invasions » ger-



Prague



Budapest



Bucarest

quels à partir du II^e s. ne semblent avoir modifié la composition ethnique de l'Empire romain que sur ses bordures septentrionales (Grande-Bretagne, Belgique, nord et est de France, Suisse). A la même époque, des barbares venaient occuper les côtes orientales de la mer du Nord, et, à la suite des Germains, les Slaves effectuèrent leur progression vers l'O. Les Slaves du Nord, occupant l'ouest de la plaine russe, s'infiltraient dans la plaine polonaise et allemande. Assez différents, les Slaves du Sud pénétraient dans la péninsule des Balkans. Au Moyen Âge, d'autres peuples d'origine asiatique cherchèrent à s'installer en Europe; si les Huns furent refoulés, les Magyars, du même groupe ethnique, se fixèrent dans la plaine hongroise, comme les Bulgares au S.-E. du Danube, et les Finnois, qui s'installèrent sur les rives orientales de la Baltique. Toujours au Moyen Âge, pendant que les Normands s'installaient sur nombre de côtes et jusqu'en Sicile, l'Espagne s'ouvrait à un peuplement arabe provoqué par la conquête arabe. Au X^e s., les Turcs étendaient leur empire sur la Grèce, les Balkans et une partie de l'Europe centrale. Dans l'Est, des Turco-Tatars occupent les steppes russes (ils y ont laissé des foyers de population).

Géographie religieuse et politique. Au recensement ethnique s'ajoutent les divisions religieuses : catholiques en Europe méditerranéenne, en Belgique, en France, en Irlande, en Autriche, en Allemagne rhénane, en Roumanie, en Pologne, en Hongrie et en Tchécoslovaquie; protestants en Grande-Bretagne, en Allemagne, au Danemark, en Scandinavie; orthodoxes dans l'ensemble de l'Europe orientale, les Balkans et la Grèce; communautés musulmanes en Albanie, en Turquie, en Crimée et dans l'est et le sud-est de l'Europe européenne de l'U. R. S. S. Enfin, le peuplement européen, si divers, se répartit en trente et un Etats, dont les limites reflètent les conflits animés par des motifs ethniques, religieux et surtout dynastiques. La carte politique de l'Europe est donc depuis longtemps instable. Certains Etats s'appuient sur des nationalités anciennement constituées (France, Espagne, Angleterre, etc.); d'autres reposent sur des nationalités de formation plus tardive (Italie, Allemagne). L'Europe centrale, les territoires situés entre la mer Noire et l'Adriatique ont été le théâtre de longues luttes entre des impérialismes rivaux pour s'assurer le contrôle de populations très mélangées. Le démembrement de grands empires, composés de nationalités différentes, et l'effort de délimitation de nouvelles frontières tenant compte, dans une certaine mesure, des aspirations nationales ont constitué, au lendemain de la Première Guerre mondiale, une étape provisoire dans le règlement de ces problèmes. La Seconde Guerre mondiale, précédée par les annexions territoriales de l'Allemagne, s'est terminée sur un déplacement vers l'O. des frontières de la Pologne et de l'U. R. S. S., en particulier, par le refoulement des populations allemandes dispersées en noyaux plus ou moins importants dans différents Etats d'Europe centrale et orientale. Enfin, l'Allemagne s'est trouvée partagée en deux Etats, dont la divergence des orientations politiques, économiques et sociales rend très difficile la réunification.

Le peuplement actuel. Aujourd'hui, l'Europe compte près de 600 millions d'habitants, ce qui en fait le continent le plus densément peuplé, avec une moyenne de 100 habitants au km², soit le double de la densité de l'Asie et huit fois celle de l'Amérique. Par rapport aux autres continents, l'Europe présente un peuplement assez uniformément réparti, sans désert important et sans énormes entassements humains sur des territoires exigus. Les régions forestières septentrionales et les steppes du sud-est de l'U. R. S. S. comptent moins de 10 habitants au km². En revanche, des régions montagneuses, comme la Suisse, possèdent plus de 120 habitants au km². C'est en Europe occidentale que se trouvent les régions de plus intense peuplement (parfois de 1 000 hab. au km²), qui correspondent aux grands ensembles industriels et urbains. Ces accumulations d'hommes coexistent avec des contrées rurales dépeuplées. Les Etats le plus densément peuplés

sont les Pays-Bas (342 hab. au km²), la Belgique (296), la Grande-Bretagne (211), l'Allemagne occidentale (210). Certains pays qui ne présentent point de telles fourmilières humaines ont cependant un peuplement encore remarquable : Italie (167 hab. au km²), Hongrie (106), Tchécoslovaquie (105), Danemark (103). Eu égard à son importance industrielle et à ses ressources agricoles, le peuplement de la France est médiocre (80). En revanche, des densités de 93 habitants au km² en Pologne, de 70 en Yougoslavie, de 60 en Grèce, de 59 en Espagne, de 95 au Portugal, de 74 en Roumanie et de 69 en Bulgarie traduisent un peuplement relativement important pour les ressources actuelles. Les Etats le plus faiblement peuplés se caractérisent par des conditions naturelles qui réduisent beaucoup les surfaces exploitables : Suède (18 hab. au km²), Norvège (11), partie européenne de l'U. R. S. S. (28). Les Etats de l'Europe du Nord-Ouest (Allemagne et Autriche comprises) rassemblent 36 p. 100 de la population, l'Europe méditerranéenne 18 p. 100, l'Europe orientale 46 p. 100.

Les fortes densités de population apparaissent suivant une bande orientée de l'E. à l'O., le long du 10^e parallèle, partant du bas Danie et passant par l'Ukraine, la Galicie, la Moravie, la Silésie, la Bohême, la Saxe, la Westphalie, les pays du Rhin, la Hollande, la Belgique et le nord de la France. Elles se continuent en Grande-Bretagne, de Londres à Manchester. Ces densités sont dues à la fois aux grandes ressources agricoles (sols riches) et aux ressources industrielles qui accompagnent les grands bassins houillers bordant les montagnes hercyniennes. Cet axe de peuplement rassemble plus du quart de la population européenne. Ailleurs, les régions de fortes densités sont dispersées : Sicile, Toscane, Pouilles, Campanie, Riviera italienne et française, plaine du Pô, huertas de Valence et de Murcie, Languedoc, Catalogne, nord du Portugal, Bretagne côtière. A l'exception du Piémont alpin, ces densités sont principalement le fait de populations rurales. Une importante fraction de la population européenne vit dans les villes (40 à 50 p. 100). Toutefois, l'Europe compte, à côté de pays très fortement urbanisés (Grande-Bretagne : 84 p. 100), des pays comme la Yougoslavie, où les villes ne rassemblent que 16 p. 100 de la population. Une vingtaine de villes européennes dépassent un million d'habitants, et des agglomérations comme Londres (10 millions), Paris (plus de 5 millions), Moscou (5 millions) sont parmi les toutes premières villes du monde. Si la plupart des villes d'Europe occidentale procèdent du développement de cités antérieures à la révolution industrielle, d'autres, particulièrement nombreuses en U. R. S. S., sont de création beaucoup plus récente.

L'importance du peuplement européen est due, pour l'essentiel, à la vague démographique qui a été plus ou moins contemporaine de la révolution industrielle : les améliorations sanitaires et alimentaires, les progrès de l'urbanisme, les découvertes médicales, ont provoqué un recul rapide de la mortalité, la natalité restant stationnaire, au niveau élevé qu'elle avait jusqu'alors. L'excédent démographique a donc été considérable pendant une période plus ou moins longue selon les pays. De 100 millions d'habitants au XVIII^e s., l'Europe a vu passer sa population à 190 millions à la fin du XVIII^e s., à 266 millions en 1850, à 401 millions en 1900, à 500 millions en 1930, et cela en dépit des pertes dues aux guerres fréquentes, et malgré une importante émigration. Mais les transformations économiques et sociales liées à la révolution industrielle orientèrent les populations, de plus en plus urbanisées, soucieuses d'assurer une formation meilleure à leurs enfants, vers une réduction de la natalité. L'excédent démographique se réduisit donc progressivement, pour devenir très faible, sinon nul dans certains pays. Cette sorte de cycle démographique, caractérisé par un gonflement, puis par une réduction de l'excédent démographique, affecta les pays au fur et à mesure qu'ils étaient touchés par les transformations économiques et sociales modernes : d'abord la Grande-Bretagne et la France, puis l'Europe centrale, enfin les pays de l'Europe orientale et méditerranéenne.

Ces derniers connaissaient encore, entre les deux guerres mondiales, un accroissement sensible de la population, alors qu'en France, en Grande-Bretagne, en Suisse, en Suède, en Belgique, une génération ne remplaçait plus l'autre. En 1960, l'accroissement démographique des pays méditerranéens et de l'Europe orientale s'est ralenti par rapport à l'avant-guerre. Toutefois, certains pays industrialisés, dont la France, ont enregistré un net redressement de la natalité depuis 1945. Néanmoins, l'accroissement démographique annuel moyen de l'Europe, qui n'est plus que de l'ordre de 1 p. 100, résulte d'une natalité relativement basse (20 à 22 p. 1 000) et d'une mortalité qui reste encore forte dans bien des pays (10 p. 1 000). Cependant, l'U. R. S. S. et les Pays-Bas, parmi les pays industrialisés, se caractérisent par des excédents notables (18 p. 1 000 et 13 p. 1 000), que l'on retrouve dans les Etats où la population rurale est nombreuse.

Bien que présentant des situations assez différentes, les populations européennes sont en moyenne composées d'une proportion de personnes âgées relativement forte (10 p. 100) par rapport au reste du monde, et d'une proportion de jeunes assez réduite (30 p. 100), ces caractères étant renforcés dans la plupart des pays les plus industrialisés. Il est à noter que, à la différence du comportement démographique des pays pauvres dans l'ensemble du monde, les pays européens à faible revenu national se caractérisent par un très médiocre accroissement démographique. Aussi la part de l'Europe dans le peuplement mondial tend-elle à décroître assez rapidement : cette part était de 25 p. 100 au début du XIX^e s.; il est probable qu'elle sera inférieure à 15 p. 100 à la fin de ce siècle. Si l'Europe a constitué le foyer essentiel d'émigration au XIX^e s., son déclin démographique constitue une des causes de l'affaiblissement de l'émigration.

L'économie européenne.

Envisagée globalement, la situation économique de l'Europe apparaît nettement privilégiée. Avec environ 25 p. 100 de la population mondiale, elle dispose, en 1954, de 40 p. 100 du revenu mondial, quand l'Asie (50 p. 100 de la population) ne possède que 10 p. 100 de ce revenu mondial. A la même date, l'Europe disposait d'un revenu national moyen, par habitant et par an, de 570 dollars, revenu nettement inférieur à celui de l'Amérique du Nord (1 660 dollars), mais bien supérieur à ceux de l'Amérique latine (240 dollars), de l'Afrique (85 dollars), de l'Asie du Sud et du Sud-Est (70 dollars). Les Européens disposent de près de 35 p. 100 des produits alimentaires, de 37 p. 100 de l'énergie mondiale.

Toutefois, cette vue globale de l'Europe est de plus en plus une abstraction statistique masquant des réalités très différentes. Si l'Europe pouvait apparaître, au XIX^e s., comme un ensemble relativement cohérent, il n'en existait pas moins alors des pays en pleine industrialisation, et d'autres qui restaient essentiellement organisés sur la base de l'agriculture traditionnelle. On pouvait croire alors que ces derniers connaîtraient bientôt un développement analogue à celui des grands pays industriels de l'Europe occidentale. En fait, les différences entre une Europe « industrielle » et une Europe « agricole » se sont aggravées et stabilisées. Mais à des différences d'apparence essentiellement



Belgrade



Sofia



Tirana



Moscou



Répartition de la population
 un point représente 50 000 habitants
 Agglomérations urbaines et conurbations (soulignées) de plus de 500 000 habitants

Répartition des ressources
 I. Revenu national brut (en milliards de dollars)
 (pour l'Europe orientale, les chiffres indiquent le revenu national brut, pour l'Europe occidentale, le revenu national brut avec le déficit n'est pas possible à établir)
 II. Population active industrielle (a) et totale (b) en millions d'habitants
 III. Énergie produite (a) et consommée (b) en équivalent de houille (millions de tonnes)

Europe occidentale Europe orientale

économique entre ces deux groupes d'Etats européens sont venues s'ajouter les conséquences de l'instauration, dans certains pays, d'un système économique, social et politique libéralement différent du capitalisme libéral dans lequel s'était jusqu'alors effectué le développement européen. Le système de type capitaliste a d'abord été le fait de l'U.R.S.S., à partir de 1945, celui d'Etats de l'Europe orientale, les « démocraties populaires ». L'industrialisation de l'U.R.S.S. a constitué une expérience de développement originale, très différente de celle des pays industriels de l'Europe occidentale. Mais le régime capitaliste s'est étendu sur des pays qui, pour un bon nombre, appartenaient avant guerre à l'Europe « agricole ». Il s'agit de pays capitalistes très différents de l'U.R.S.S., malgré les convergences politiques. Enfin, l'évidence de l'inégal développement entre différents pays du globe fait que l'on considère aujourd'hui comme des pays sous-développés la plupart des contrées jusqu'alors rassemblées sous l'appellation assez instable d'« Europe agricole ». Ainsi, apparaît qu'il existe quatre grands groupes de pays européens, différenciés tant par leur développement économique que par leur régime social et politique : des Etats et des régions d'économie avancée, développées dans le cadre du capitalisme libéral, qui constituent véritablement l'Europe « occidentale » ; des pays sous-développés dans le cadre du libéralisme économique (Espagne, Portugal, Italie du Sud) ; un vaste pays développé de type socialiste, l'U.R.S.S. ; et des démocraties populaires, dont plusieurs sont encore, dans une certaine mesure, des pays sous-développés. L'Europe est donc un continent très original par cette réunion, en un espace relativement restreint, de formes d'organisation économique et sociale très différentes. En revanche, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique centrale et méridionale apparaissent comme presque uniformément caractérisées par le sous-développement. Très différents quant à leurs structures et à leurs problèmes, les quatre groupes de pays européens possèdent cependant des caractéristiques communes, en particulier une profonde imprégnation paysanne et l'attachement des collectivités rurales à leur sol, où les ont façonné des paysages agraires différenciés, mais non sans similitudes. Cette mise historique commune les oppose nettement aux pays « neufs », bâtis par les Européens au XIX^e s. sur des territoires vierges, et au domaine des collectivités rurales latino-américaines, africaines ou asiatiques, qui sont organisées sur des bases très différentes.

L'EUROPE OCCIDENTALE

L'Europe occidentale doit certes son originalité à des données naturelles, principalement climatiques ; mais sa structure actuelle est surtout due à un fait historique. C'est à l'intérieur de cette région qu'est apparue et que s'est développée la « révolution industrielle ». Les causes de son déclenchement en Angleterre, au milieu du XVIII^e s., et de sa propagation en France, en Allemagne, en Belgique, en Italie, progressivement, à l'ensemble des contrées constituant cette région, sont complexes. Il apparaît que la gestation et le déclenchement de cette transformation économique majeure sont à mettre en relation avec l'existence, dans ces pays, d'un constant social original, qui n'existait pas ailleurs, fruit d'une longue et complexe évolution historique : la bourgeoisie, au sein de laquelle sont apparus ces « entrepreneurs » qui ont été les agents actifs et déterminants du développement d'une nouvelle forme d'organisation économique et sociale. Celle-ci a été implantée au sein d'une société et d'une économie traditionnelles, qui furent plus ou moins absorbées ou transformées. L'Europe occidentale se caractérise donc par la complexité de ses structures : on y observe des formes d'agriculture encore assez archaïques, des villes très modernisées, de vieilles implantations manufacturières et des organismes industriels créés sur les bases de la technique la plus moderne. L'Europe occidentale, qui a été la première contrée industrialisée, a exercé sur l'ensemble du monde une influence déterminante. Elle a été, jusqu'en 1914, l'acteur mondial qui a suscité et organisé dans des contrées lointaines les productions de matières premières et de produits agricoles qui

lui étaient nécessaires pour satisfaire les besoins de son industrie et de sa population en pleine augmentation. L'Europe occidentale a donc progressivement établi une série d'organisations économiques et sociales qui, dans l'ensemble, se caractérisent par leur relation avec des marchés extra-européens. Les Etats-Unis et la Russie ont eu un développement beaucoup plus autarcique. L'antériorité du développement et l'application d'une sorte de division du travail à l'échelle mondiale sont les facteurs qui déterminent les traits principaux de l'économie de l'Europe occidentale. L'industrie reste marquée par le fait qu'elle s'est peu à peu constituée, au fur et à mesure des progrès techniques : les usines sont nombreuses, souvent petites, dotées d'un matériel toujours utilisable, mais souvent périmé. Sauf exception remarquable, la productivité européenne est inférieure à celle des Etats-Unis. A la différence de ces derniers et de l'U.R.S.S., où la concentration a caractérisé l'industrie dès ses débuts, l'Europe a vu se constituer une foule de petites unités économiques, rassemblées après coup dans des concentrations plus financières que techniques. L'industrie de l'Europe occidentale porte la marque de son ancienneté dans le fait que nombre d'implantations industrielles se trouvent situées sur des gisements miniers (fer ou houille) aujourd'hui épuisés ou très entamés ; ces industries continuent à vivre grâce à une spécialisation extrême ou par le jeu des liaisons financières.

● **Les sources d'énergie et les matières premières.** Le charbon, première et pendant longtemps unique source d'énergie industrielle, concentre sur ses gisements la plus grande part des activités industrielles, et, par-là, de la population. Aujourd'hui, les matières énergétiques nouvelles sont, pour l'essentiel, un complément du charbon, qui reste la source d'énergie la plus utilisée (75 p. 100, contre 25 p. 100 aux Etats-Unis). L'Europe occidentale produit près de 25 p. 100 du charbon mondial et se caractérise par des quotients énergétiques élevés : 5 t de « charbon équivalent » (valeur calorifique de houille ajoutée à la valeur des autres sources d'énergie) par habitant et par an pour la Grande-Bretagne, 4,3 t en Belgique, 3,6 en Allemagne occidentale, 2,7 t en France ; la moyenne mondiale n'est que 1,35 t, mais le quotient des Etats-Unis est de 8,6 t. Ce chiffre marque le retard européen. Par ailleurs, l'industrialisation de l'Europe occidentale est telle que des pays dépourvus de charbon ont cependant des quotients élevés grâce à l'hydro-électricité : Norvège, 5,6 t de houille équivalente ; Suède, 4,6 t ; et un Etat comme le Danemark, totalement dépourvu de ressources énergétiques, parvient, grâce à l'importation, à un quotient de 2,6 t, presque égal à celui de la France. Une fraction croissante de l'énergie utilisée en Europe occidentale (15 p. 100) est constituée par des importations de produits pétroliers, en provenance du Moyen-Orient principalement. A la différence des Etats-Unis et de l'U.R.S.S., qui, à l'intérieur de leur territoire, disposent des ressources nécessaires à une puissante sidérurgie, les producteurs d'acier d'Europe occidentale (27 p. 100 de l'acier mondial) se caractérisent par l'hétérogénéité de leurs ressources en fer et en charbon. Certains (Allemagne occidentale, Grande-Bretagne) doivent importer le minerai de fer, de Suède principalement. La France, riche en minerai, n'a pas suffisamment de coke. Quant à la sidérurgie italienne, elle doit importer et le fer et le charbon. Les pays d'Europe occidentale ont de forts quotients d'utilisation d'acier par habitant et par an (France, 200 kg ; Allemagne, 260 kg ; Grande-Bretagne, 322 kg) ; mais, ici encore, les quotients sont faibles en regard de celui des Etats-Unis (650 kg).

● **L'industrie.** Premières apparues parmi les grandes industries, longtemps fournisseuses d'une clientèle mondiale, les industries textiles tiennent une place exceptionnelle au sein de l'éventail industriel de l'Europe occidentale. Elles utilisent essentiellement des matières premières importées. Si l'industrie lainière connaît une situation relativement bonne, l'industrie cotonnière, qui dispose d'une fraction disproportionnée de l'outillage mondial, souffre d'un chômage chronique. Au contraire, l'industrie chimique, la sidérurgie, l'industrie automobile, la construction de



usines Fiat à Turin

matériel électrique connaissent une grande expansion. Bien que, par rapport au reste du monde, l'Europe occidentale soit encore parmi les premières puissances industrielles, elle a perdu sa prééminence technique, autrefois souveraine, au profit des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. Pourtant, l'Europe occidentale a opéré, après la Seconde Guerre mondiale, une restauration économique remarquable. Nombre d'Etats ruinés connaissent une situation bien meilleure que celle de 1938. Aujourd'hui, la production d'acier est supérieure de 50 p. 100 à celle d'avant guerre ; celle des automobiles est quatre fois plus importante qu'en 1938. Un des grands atouts de l'industrie des pays d'Europe occidentale est le haut pouvoir d'achat de leurs populations.

● **Les échanges commerciaux.** L'Europe occidentale bénéficie, enfin, de relations commerciales qui représentent près de la moitié du trafic mondial. Les échanges inter-européens sont fort importants, et ils sont principalement circonscrits dans les limites de l'Europe occidentale : transports de charbon anglais, allemand et belge, de minerais de fer suédois et français, de bois scandinaves, de produits agricoles et manufacturés. D'autre



usines Krupp à Rheinhausen

part, le commerce mondial se fait, pour la majeure partie, en fonction de l'Europe. Toutefois, le commerce des pays de l'Europe occidentale a subi, depuis quarante ans, de considérables transformations. Autrefois, cette partie du continent exportait du charbon, des produits manufacturés, et importait des matières premières et des produits agricoles. Ces derniers produits figurent encore aux importations, mais le pétrole et des produits manufacturés américains s'y sont ajoutés. Les exportations se heurtent à la concurrence des produits américains ou à d'autres industries extra-européennes, d'où l'apparition d'un déficit commercial plus ou moins marqué selon les Etats. L'intensité des relations commerciales, leur importance dans la vie de l'Europe occidentale déterminent la densité des réseaux de circulation, où le Rhin constitue un axe majeur de navigation intérieure. D'autre part, les grandes routes maritimes du monde convergent vers les rivages d'Europe occidentale, où se pressent, en particulier autour de la mer du Nord, des ports qui sont parmi les plus importants du monde. Les pays d'Europe occidentale disposent de 45 p. 100 de la flotte de commerce mondiale et effectuent 65 p. 100 des constructions navales.

tréfileries au pays de Galles





de gauche à droite
les ports d'Anvers
de Rotterdam
de Hambourg

● **L'agriculture.** L'agriculture des pays d'Europe occidentale se caractérise, dans l'ensemble, par l'importance de ses rendements. Ainsi, le rendement moyen du blé est de 20 q à l'ha, contre 12 q en Amérique du Nord et 7 q en Afrique. De même, la productivité moyenne de l'agriculteur d'Europe occidentale est élevée : plus de 1 t de céréales par agriculteur et par an. Si cette productivité est bien inférieure à celle du cultivateur américain (plus de 5 t), elle est incomparablement plus forte que celle de l'Afrique ou de la majeure partie de l'Asie (moins de 0,4 t). Cette agriculture procède de pratiques modernes plus ou moins développées selon les régions (emploi massif d'engrais, sélection des semences, mécanisation, intégration plus ou moins efficace aux circuits commerciaux), superposées à celles qui furent héritées d'un lointain passé, qui se marquent dans les structures agraires et l'attachement à la terre des populations. Les campagnes d'Europe occidentale sont fort diverses et les formes de monoculture y tiennent une place relativement réduite. L'agriculture s'est adaptée au caractère international du marché et à la demande de consommateurs principalement urbains, bénéficiant d'un haut niveau de vie. Ces facteurs ont pour conséquence une spécialisation régionale et parfois nationale sur la base des cultures ou des activités les mieux adaptées aux conditions climatiques. Aussi, nombre de pays de climat océanique ont réduit leurs cultures de céréales et font un large appel aux importations en provenance des pays neufs. Mais de vastes débouchés sont offerts pour l'élevage des bovins (lait et viande) et pour les cultures maraîchères et fruitières.

● **Structure sociale et niveaux de vie.** L'agriculture de l'Europe occidentale n'emploie que 20 p. 100 de la population active (5 p. 100 seulement en Grande-Bretagne, 20 p. 100 en Suisse, 22 p. 100 en Allemagne, 30 p. 100 en France). En revanche, les secteurs secondaire (industrie) et tertiaire (commerce, administration, « services ») l'emportent nettement : l'industrie occupe 40 p. 100 de l'ensemble de la population (Grande-Bretagne, 49 p. 100; France, 35 p. 100; Allemagne occidentale, 42 p. 100); le secteur tertiaire, 40 p. 100 également (46 p. 100 en Grande-Bretagne). Sur le plan social, les populations se caractérisent par l'importance des « classes moyennes ». Elles bénéficient d'un niveau de vie nettement plus élevé que dans les autres parties de l'Europe. Le nombre de calories alimentaires disponibles par habitant et par jour se tient aux environs de 3 000. Le niveau culturel et sanitaire est relativement bon dans l'ensemble. Les Etats

d'Europe occidentale disposent de revenus nationaux relativement importants. Certains d'entre eux sont parmi les tout premiers du monde. La Suisse (1 000 dollars) et la Suède (950 dollars) viennent en tête, suivies par la Belgique (800), la Grande-Bretagne (780), le Danemark, la Norvège, la France (740), l'Allemagne, les Pays-Bas (500), l'Autriche et l'Italie (310). [Cette dernière souffre des conditions défavorables que connaît l'Italie du Sud, région sous-développée.]

● **L'Europe occidentale dans le monde.** L'Europe occidentale ne détient plus le monopole industriel qui fut le sien jusqu'à la fin du XIX^e s.; elle n'est plus le seul pôle de développement et d'organisation politique et économique pour de vastes contrées. De nombreux pays industriels se sont développés, et une grande partie des territoires coloniaux dépendant de l'Europe occidentale ont obtenu leur indépendance. Enfin, la croissance économique de cette zone est relativement lente, en regard de l'essor des Etats-Unis et des progrès accélérés de l'U. R. S. S. Elle peut apparaître comme vivant essentiellement des fruits de son passé. A plusieurs reprises, elle a dû se résoudre à entamer une partie de son capital. Toutefois, ce « déclin de l'Europe » n'est pas aussi complet qu'il pourrait le sembler. Les Etats d'Europe occidentale bénéficient dans le monde d'investissements encore très importants; leur rôle dans la production pétrolière, par exemple, leur potentiel technique sont considérables. L'exemple des développements relativement autarciques des Etats-Unis et de l'U. R. S. S. a favorisé, entre autres tendances, l'essor d'une idéologie d'unification européenne, particulièrement dans le cadre de l'Europe occidentale. Unifiés, les pays qui la composent formeraient un ensemble économique de taille comparable à celle des deux « grands ». Le sentiment d'appartenir à une communauté historique, le souci de constituer une force appréciable sur l'échiquier international, la volonté d'accroître le commerce intra-européen, remède au recul mondial, ont contribué à la création de multiples institutions européennes. Celles-ci sont essentiellement le fait des pays d'Europe occidentale, qui y tiennent une place prépondérante, sinon exclusive. (V. EUROPÉENNES [Communautés].)

PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS DE L'EUROPE MÉRIDIONALE

Les pays méditerranéens (France du Sud et Italie du Nord non comprises) présentent des structures économiques et sociales bien différentes. Ce sont des pays « sous-développés », où les niveaux de vie sont caractérisés par une certaine insuffisance alimen-

taire, une agriculture incapable de répondre à tous les besoins, une industrialisation réduite, la survivance de structures sociales relativement arriérées, un grand nombre de chômeurs, un niveau culturel faible et un état sanitaire assez médiocre. Cette situation défavorisée est en partie le fait de mauvaises conditions naturelles : des sources d'énergie réduites, des sols souvent pauvres, atteints par l'érosion, l'insuffisance des ressources en eau. L'industrialisation est restée réduite, comme en témoignent les faibles quotients énergétiques disponibles (0,8 t de houille équivalente en Espagne, 0,42 t au Portugal, 0,36 t en Grèce), et l'utilisation réduite d'acier (20 kg par an et par hab. au Portugal, 22 en Grèce). Le principal obstacle auquel heurte le développement de l'industrie l'exiguïté des marchés nationaux. Les revenus sont bas (220 dollars par hab. et par an en Espagne, 180 dollars au Portugal, 200 dollars en Grèce), les populations rurales souvent misérables : l'insuffisance des aménagements hydrauliques, l'existence de vastes propriétés de culture extensive contribuent à confiner de nombreux paysans sur des terres exiguës. La population de ces pays est encore essentiellement rurale, les villes n'offrent guère de possibilités d'emploi. L'agriculture a pour objet principal les produits céréaliers de base de l'alimentation. Si l'élevage des bovins est faible, celui des ovins reste important et la transhumance est encore active.

Socialement, ces pays sont assez différents de ceux de l'Europe occidentale : les classes moyennes sont peu nombreuses, le prolétariat relativement instable et mal individualisé. Dans les campagnes, le paysan, souvent endetté, est lié au grand propriétaire par des relations disparues d'Europe occidentale (système de la clientèle, du métayage, laissant au cultivateur qu'une part très réduite des fruits de son travail). Le niveau culturel est faible : on compte 41 p. 100 d'illettrés en Grèce dans la population plus de dix ans, 49 p. 100 au Portugal. Le réseau de communications est insuffisant (25 km de rail en Espagne pour 1 000 km² contre 75 en France). Enfin, ces pays n'ont que de faibles possibilités d'investissement. Aussi, en dépit de plans prometteurs, le développement industriel est-il médiocre. Les difficultés paysannes, le surpeuplement rendent nécessaires des réformes agraires. Seule, l'Italie du Sud est assez avancée ce domaine.

LES DÉMOCRATIES POPULAIRES

Les Etats groupés sous le nom de « démocraties populaires » correspondent à un ensemble géographique qui a longtemps présenté

de gauche à droite
les ports de Londres
de Marseille
de Gênes



factères de sous-développement. La suppression tardive, au XIX^e s., de l'institution du servage n'avait guère transformé la situation agraire, caractérisée par l'exploitation extensive de très vastes domaines féodaux. Les paysans étaient misérables ; quelques amorces de réformes agraires partielles, réalisées entre les deux guerres, avaient pas porté les fruits escomptés. En dépit de la richesse du sous-sol, le développement de l'industrie était limité à certaines régions, où des capitaux et des initiatives étrangères avaient entraîné l'apparition d'industries extractives.

Seconde Guerre mondiale a entraîné des conséquences capitales pour l'évolution de cette partie de l'Europe. Son occupation par les forces soviétiques s'est accompagnée de la mise en place de gouvernements décidés à la construction d'économies de type socialiste, imitées de l'U. R. S. S. Au lendemain de la guerre, par ailleurs, la situation de ces pays était catastrophique : déjà pauvres, ils avaient été, de plus, très durement touchés par les hostilités, et avaient subi des pertes humaines très importantes.

Dans l'ensemble de ces pays, la grande propriété foncière fut supprimée et partagée entre de nombreux petits propriétaires. Le régime socialiste a été marqué, donc, dans sa première phase, par la grande extension de la propriété privée dans les campagnes. Quelques grands domaines étaient devenus des fermes d'Etat, à l'imitation des sovkhozes de l'U. R. S. S. Une campagne généralisée de collectivisation, visant à regrouper les petites exploitations fraîchement constituées, s'est heurtée à diverses difficultés, tant économiques que sociales. Dans la plupart de ces pays, la collectivisation rurale a été lente ou arrêtée ; elle a même connu des phases de régression (Pologne, Hongrie). C'est le problème le plus difficile auquel se heurtent les divers gouvernements démocratiques populaires. De plus, les progrès de la production agricole restent très modestes. En revanche, c'est dans le domaine industriel que les transformations ont été les plus importantes et les réussites les moins contestables. La grande et la moyenne industrie, étatisées, soumises à une organisation planifiée, bénéficient d'investissements considérables, au détriment parfois d'autres secteurs de l'économie.

L'effort d'industrialisation porte principalement sur l'industrie lourde et sur le développement des biens de production. Si certains pays, en particulier la Tchécoslovaquie, ont pu à l'intérieur de leurs frontières les ressources nécessaires à l'édification d'une industrie lourde complète, d'autres ont réaffecté des unités de production moins rentables, pesant d'un poids sensible sur le niveau de vie du pays. La République démocratique allemande (Allemagne de l'Est), instituée dans une région sans bassin houiller et sans industrie lourde avant guerre, a réalisé un développement puissant et original sur la base de l'exploitation massive des gisements de lignite. L'ensemble des pays de démocratie populaire a un volume de production industrielle plus de cinq fois supérieur à celui de 1937. Ces pays sont associés dans le cadre du Conseil d'assistance économique mutuelle (C. A. E. M.), plus connu sous le nom de « Comecon », où figurent l'U. R. S. S. et la Chine. Cet organisme, voué à l'entraide technique, scientifique et financière, a orienté les industries des démocraties populaires vers une division du travail industriel assez précise.

Ces pays n'ont pas encore fait disparaître les séquelles du sous-développement. Leurs niveaux de vie sont encore assez bas, en raison de l'effort d'investissement réalisé et de la médiocrité agricole, et très différents de ceux des autres par suite de l'inégalité des bases de départ sur lesquelles sont édifiées les économies des divers Etats. Toutefois, certains d'entre eux ont pris place parmi les grandes puissances industrielles. Ainsi la consommation énergétique de l'Allemagne de l'Est est devenue un peu supérieure à celle de l'Allemagne de l'Ouest, pourtant mieux dotée naturellement (3,66 t de houille équivalente contre 3,60). La Tchécoslovaquie, qui dispose d'un des premiers quotients énergétiques européens. Avec 2,75 t, la Pologne a un quotient plus important que celui de la France. Avec des résultats moins

brillants, d'autres pays connaissent un niveau d'industrialisation plus élevé que celui d'avant guerre. La Yougoslavie occupe une place à part, tant par la faiblesse relative de son développement que par l'originalité de son régime, très décentralisé.

L'U. R. S. S.

L'U. R. S. S. ne sera mentionnée que pour mémoire, car son extension hors de l'Europe et sa grande originalité ne peuvent être décrites ici. Ce pays, aujourd'hui très développé, doté de la seconde industrie du monde, a établi sa puissance grâce à une économie collectivisée et planifiée, tant dans le domaine industriel qu'agricole, dans un immense cadre géographique riche en ressources naturelles. Le retard et la pauvreté de l'empire tsariste dans les débuts du XX^e s., l'effort considérable d'investissement, les graves destructions de la Seconde Guerre mondiale expliquent que les niveaux de vie y soient encore sensiblement inférieurs à ceux de l'Europe occidentale. Le revenu national est de 400 dollars environ par habitant et par an, le quotient énergétique de 2,5 t. Mais le rythme pris par le progrès économique est tel depuis quelques années que ce retard relatif semble devoir se combler. (→ Biblio.)

HISTOIRE

Le terme d'« Europe » paraît avant tout géographique, mais la difficulté à lui attribuer, au cours des temps, des frontières constantes suggère que ce terme a aussi un contenu historique. Terre privilégiée pour l'habitat humain, région facile à pénétrer, l'Europe a attiré les invasions ; les races les plus variées s'y sont mêlées, et la civilisation a souvent profité de ces rencontres.

L'Antiquité.

Les régions les plus proches de l'Orient ont évolué plus rapidement : la Crète est civilisée dès le III^e millénaire ; la Grèce, à partir de 1800 av. J.-C., connaît à son tour l'organisation en villes et en Etats, couronnement des techniques nouvelles, et elle dépasse ses modèles orientaux en inaugurant la démocratie. Le mot « Europe » est apparu chez les Grecs : c'est leur pays, la région du Couchant par rapport à l'Orient des grands empires. Pour Hérodote, au VI^e s. av. J.-C., l'Europe est plus que la Grèce : c'est l'ensemble des pays menacés par l'expansion des Perses, qui dirigent l'Asie, et, au point de vue géographique, la totalité des terres septentrionales, limitées au S. par la Méditerranée, le Phase, l'Araxe et la Caspienne (qu'il imagine allongée d'O. en E.). Les Grecs, victorieux de l'impérialisme perse, sont entraînés par Alexandre (334-323) à la conquête de l'Asie. Le roi de Macédoine désire la fusion des races, mais, après sa mort, les Grecs, abandonnant leur patrie ruinée, vont exploiter le Proche-Orient : la fusion des civilisations caractérise le monde hellénistique.

Dès le VIII^e s. av. J.-C., à l'arrivée des Etrusques et des Grecs, l'Italie a commencé à se civiliser. Née de cette double influence, la ville de Rome réunit, au début de notre ère, les royaumes d'Orient et les tribus barbares d'Occident dans un empire méditerranéen ; la civilisation hellénistique se répand dans ce domaine immense, à peine modifiée par les rudes soldats qui le dirigent. Au-delà de l'isthme écossais, du Rhin et du Danube, les Romains laissent indépendants les pays froids, dont les sols de forêts sont médiocres, et dont la population, clairsemée et par ailleurs fort belliqueuse, n'a amassé aucune richesse pour les légions. Rome se flatte de maintenir, avec 250 000 soldats derrière le limes, l'équilibre entre l'Empire riche et civilisé, aux 100 millions d'habitants, et les Barbares, dont les tribus ne doivent guère dépasser au total le million d'hommes. Le III^e s. de notre ère voit, avec la crise économique du monde méditerranéen, le premier recul des Romains. Au IV^e s., l'alerte paraît passée : les frontières sont tenues plus solidement, mais par des légions presque entièrement composées de Barbares ; si la richesse, la civilisation déclinent, le christianisme, devenu religion officielle, paraît un élément d'unité. Au V^e s., cette armée, cessant d'assurer la défense de l'Empire, fait mouvement vers l'intérieur ; des tribus, comme les Vandales, les Burgondes, en profitent pour passer la frontière. Soldats barbares au service de

Rome et nouveaux envahisseurs s'installent sur les terres des grands propriétaires romains, qui doivent partager leurs domaines avec l'occupant : c'est ce que l'on appelle les « invasions barbares ». Les rois fédérés ne voient pas qu'ils ont achevé l'Empire : si, en 476, on a cessé de nommer un empereur en Occident, il en reste un à Constantinople, d'autant plus incontesté qu'il est plus lointain. La notion d'Empire romain unitaire n'est pas prêtes de s'effacer : au VI^e s., l'empereur Justinien (527-565) entreprend de le reconstituer et reconquiert l'Italie, le sud de l'Espagne et l'Afrique du Nord. Mais les invasions continuent : les Lombards envahissent l'Italie (568), les Avars et les Slaves ravagent les Balkans (VI^e-VIII^e s.), et l'Empire byzantin se réduit en Europe à une ceinture de villes littorales.

Le Moyen Âge.

Ailleurs, les invasions ont ruiné la civilisation ; l'Occident, qui n'a plus rien à vendre à l'Orient, se replie sur lui-même. C'est le temps de l'économie domaniale : chaque villa nourrit, habille, équipe ses habitants et son propriétaire. Les grands propriétaires romains ont adopté les mœurs belliqueuses des envahisseurs ; les paysans, déjà attachés à la glèbe à la fin de l'Empire, descendent les degrés de la servitude, alors que l'esclavage disparaît. Tout n'est pas perdu cependant de l'héritage de Rome : au latin succèdent les langues romanes, à peine contaminées par les parlers germaniques. Si l'enseignement a disparu, les moines gardent de la culture antique ce qui intéresse la religion. Certaines tribus barbares, pour s'être converties au christianisme, ont fondé des Etats stables (royaume franc en Gaule, royaume lombard en Italie, royaume wisigoth en Espagne), qui restent d'ailleurs d'une structure primitive.

Ces Etats ont en commun leur origine, mais surtout ils constituent la chrétienté occidentale ou romaine. Le christianisme, malgré sa vocation universelle, n'avait guère dépassé les limites de l'Empire romain. Après les invasions, l'Eglise tend à se morceler. Le transfert de la capitale à Constantinople (330) oppose le patriarche de cette ville à l'évêque de Rome. Peu à peu, la séparation entre les Eglises d'Orient et l'Eglise romaine se précise. Si la chrétienté romaine est l'élément d'unité de l'Europe pendant tout le Moyen Âge, elle n'est pas encore toute l'Europe. Les missionnaires, après avoir converti les Barbares païens installés dans l'Empire, affrontent les peuples du Nord ; ils sont bientôt appuyés par les armées franques. La dynastie carolingienne, qui règne chez les Francs de 752 à 888, soumet et christianise les Saxons de Germanie (772-803), arrête les progrès de l'islam, qui vient de conquérir les rives méridionales de la Méditerranée ; les envahisseurs, arrêtés à Poitiers (732), évacuent le sud de la France ; mais l'Espagne restera leur domaine jusqu'à la bataille de Las Navas de Tolosa (1212) ; une civilisation brillante s'y développe, qui contribuera, au XI^e s., à la résurrection de la science en Occident.

Maître d'un domaine qui coïncide à peu près avec la chrétienté romaine, le roi carolingien Charlemagne (768-814) reçoit la couronne impériale ; le clergé pense ainsi renforcer la puissance du protecteur de l'Eglise. De nouvelles invasions mettent à l'épreuve ce pouvoir impérial : Normands de Scandinavie, qui pillent le littoral de l'Occident à partir de 795 ; Hongrois venus d'Asie, qui ravagent l'Europe centrale à partir de 895. Ces envahisseurs vont se fixer (les Normands en France [911], puis en Angleterre [1016] ; les Hongrois dans la plaine de Pannonie [apr. 955]), se christianiser. Mais l'unité impériale n'a pas résisté à ces secousses : le morcellement politique semble devoir effacer les Etats nés des invasions. Du IX^e au XI^e s., c'est la grande époque de la féodalité : le représentant du roi ou l'homme fort du comté imposent leur pouvoir et le transmettent à leurs descendants ; ils s'attachent leurs soldats (des cavaliers, d'où le nom de *chevalerie*) en leur distribuant des fiefs, terres qui permettent au vassal de servir son suzerain.

La dépression économique, qui date des invasions et qui s'est à peine atténuée à l'époque de Charlemagne (renaissance carolingienne),

Louis IX
partant pour la croisade

Charlemagne



le pape Innocent III

Charles Quint
débarque à La Goulette
près de Tunis (1535)La Renaissance et le XVII^e s.

Le xv^e s. commence et le xvi^e s. achève la Renaissance; c'est un extraordinaire mouvement d'expansion artistique, littéraire et scientifique, parti d'Italie, le pays le plus riche d'Europe.

Des Italiens guident la flotte des petits Etats ibériques, qui, continuant la lutte contre l'islam, cherchent à tourner le Maghreb par le S. Dès le milieu du xv^e s., Génois et Portugais trafiquent sur la côte de Guinée; en 1492, le Génois Colomb, au service de la Castille, découvre l'Amérique; en 1497, le Portugais Vasco de Gama atteint l'Inde par la mer. Les Grandes Découvertes se poursuivent tout au long du xvi^e s. Les Espagnols et les Portugais conquièrent l'Amérique tropicale; les Portugais occupent les points stratégiques de l'Inde et de l'Insulinde, entrent en relation avec la Chine et le Japon. La force d'expansion des Européens est extraordinaire, mais elle n'a triomphé que d'Etats à civilisation incomplète (empires précolombiens) ou de tribus primitives; l'Inde et la Chine n'ont pas de mal à lui résister, et le Japon se ferme à ses entreprises. Si, dans ces terres lointaines, les Européens ont surtout détruit, l'or et l'argent ramenés d'Amérique bouleversent l'économie européenne, lui donnant pour un siècle une fièvre de créations hardies et de spéculations hasardeuses. Le xvii^e s. voit, au contraire, une baisse des prix générale paralyser les efforts d'organisation économique: la source d'argent du Pérou ne donne plus guère.

Dès le xv^e s., l'Europe a vu se constituer de grandes monarchies, fortes du loyalisme dynastique de leurs sujets et du patriotisme national qui commence à les animer: Angleterre, Espagne, Suède ont suivi l'exemple de la France. Les mariages princiers amènent parfois des réunions monstrueuses d'Etats qui menacent de dominer toute l'Europe, mais à la notion d'empire unitaire, qui avait hanté le Moyen Age, s'oppose victorieusement l'idée d'équilibre européen, qui inspire les coalitions contre Charles Quint (1519-1555), Philippe II (1555-1598), Louis XIV (1643-1715). De ces tentatives d'hégémonie, il ne reste que l'éclat des civilisations: Siècle d'or espagnol (xvi^e-xvii^e s.), Siècle de Louis XIV (1661-1715).

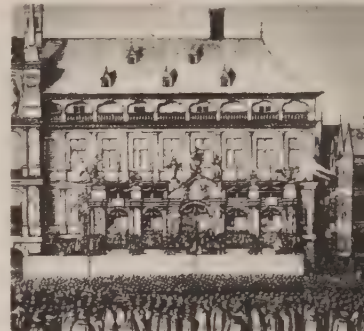
Les erreurs de la papauté sont exploitées par le sentiment national contre une Eglise dominée par les Italiens. Les promoteurs de la Réforme, Luther (1483-1546), Calvin (1509-1564) séparent de Rome la moitié de l'Europe: Grande-Bretagne, Scandinavie, Allemagne, Suisse; l'Eglise catholique arrête leurs progrès en corrigeant les plus criants de ses abus (Contre-Réforme, seconde moitié du xvi^e s.). On essaie de rétablir l'unité par la violence: guerres de Religion en Allemagne (1546-1554), en France (1562-1598), aux Pays-Bas (à partir de 1572). Le xvi^e s., après la guerre de Trente Ans (1618-1648) qui règle les problèmes religieux et politiques de l'Empire, voit s'établir l'équilibre entre les différentes confessions. L'unité de la chrétienté occidentale rompue, la notion de solidarité européenne se laïcise et tend à se confondre avec le dogme de la supériorité des Blancs. La Russie orthodoxe étant rentrée dans le cadre de l'Europe avec le règne de Pierre le Grand (1689-1725), qui copie les institutions européennes, les limites géographiques de cette partie du monde se fixent pour longtemps à l'Oural et à la Caspienne et au Caucase, qui séparent les Russes des peuples qu'ils vont coloniser.

Au xvii^e s., l'expansion coloniale continue, mais la prédominance échappe à la péninsule Ibérique, affaiblie par son effort. Le Portugal ne garde que ses plantations du Brésil; l'Espagne conserve l'Amérique, mais elle ne peut, faute d'une flotte suffisante, l'exploiter convenablement. Les nations du Nord-Ouest, entraînées par la pratique de la pêche, vont saisir la domination des mers. Les Provinces-Unies, petit Etat né de la révolte des Pays-Bas, remplacent les Portugais en Asie et assurent presque tout le commerce européen dans la première moitié du xvii^e s. Les richesses accumulées par les bourgeois d'Amsterdam sont à l'origine d'une civilisation brillante: dans les arts et les sciences, la libre Hollande remplace l'Italie, stérilisée par l'Inquisition. La France, sous le ministère de Colbert (1661-1683), se donne une industrie de luxe qui restera la

première d'Europe, se libère du commerce hollandais et se constitue un empire colonial: aux Antilles (Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe), les plantations de canne à sucre les plus importantes du monde; le Canada, qui prépare l'avenir. Mais la monarchie de Louis XIV, empêchée par guerres continentales, abandonne l'empire maritime de Colbert; les Provinces-Unies s'épuisent à la combattre.

Le XVIII^e s. et la Révolution française

L'Angleterre est la principale bénéficiaire des guerres européennes; protégée par mer, elle se contente d'inspirer les coalitions pour l'équilibre européen. Elle peut consacrer toutes ses ressources à sa flotte, parvenir, à la fin du xviii^e s., à la primauté maritime et économique, qu'elle va garder pendant deux siècles. Au cours du xviii^e s. elle crée la première industrie moderne (concentration des ouvriers, mécanisation, utilisation de la machine à vapeur). Son empire colonial se développe: aux colonies fondées le long de la côte atlantique en Amérique elle ajoute le Canada (1763); installée à

proclamation à Anvers
du traité de Westphalie (1648)

< la Paix de Nimègue > (1678)



Indes, elle en écarte définitivement les Français; presque seule, elle exploite la contrebande des empires espagnol et portugais. Cette richesse s'accompagne d'un brillant essor intellectuel, mais l'Europe admire surtout la réussite politique. Les classes dirigeantes (landlords, marchands et industriels bourgeois) se sont unies pour défendre les libertés religieuses, politiques et économiques; à partir de 1689, elles bénéficient de la monarchie parlementaire et de la tolérance religieuse.

Hantée par l'impérialisme français, l'Angleterre laisse les grands Etats de l'Europe centrale (Autriche, Russie, Prusse) s'agrandir aux dépens des petits pays. Pas de respect des traités, pas de consultation des populations: l'équilibre européen n'est plus qu'une égalité dans les parts de butin (partages de la Pologne, 1772-1795). La France, dont l'économie continue à se développer, est alors le foyer de la civilisation européenne. Utilisant la leçon des Anglais, les philosophes français battent en brèche la religion officielle, le pouvoir absolu, la structure économique et sociale. Le prestige est tel que les grands souverains

(Frédéric II, Catherine II, Joseph II) se proclament leurs disciples (despotisme éclairé), alors qu'ils ne leur empruntent que les recettes propres à accroître leur trésor, leur armée, leurs Etats.

En 1789, la bourgeoisie française, forte de sa richesse et des leçons de la philosophie, profite des embarras financiers de la royauté pour faire disparaître les privilèges d'une noblesse en déclin; la monarchie absolue s'effondre à Paris; le peuple à son tour s'émancipe. Dès lors, les rois répudient toute idée de réforme; l'aristocratie se serre autour des trônes pour lutter contre l'ennemi commun : la philosophie, qui prétend libérer le peuple. A partir de 1792, c'est une guerre sans merci, où la nation française joue son existence; les armées révolutionnaires bouleversent l'Europe, mais, dès 1794, le reflux de l'idéologie jacobine commence avec la chute de Robespierre. Un chef prestigieux, le général Bonaparte, devenu le porte-parole des bourgeois enrichis par la Révolution, consolide le régime (1799). Devenu empereur (1804), il se croit agrégé à la société des souverains et tend au conservatisme le



entrevue de Tilsit (25 juin 1807)

congrès de Vienne (1814-1815)



plus étroit. Il veut unifier l'Europe, mais au bénéfice de la France, et n'aboutit qu'à éveiller les nationalismes. Porté au pouvoir par ses campagnes victorieuses, il disparaît après Waterloo (1815).

Le XIX^e s.

Les souverains victorieux tiennent un congrès européen à Vienne et redessinent la carte politique à leur convenance. La déception est grande chez les peuples que l'occupation napoléonienne a éveillés au sentiment national; malgré les promesses faites en 1813 par les rois qui avaient besoin de troupes contre Napoléon, ils restent morcelés ou soumis à des régimes anachroniques. Le mouvement des nationalités se développe avec le progrès de l'école et de l'enseignement de l'histoire. Au cours du XIX^e s., toutes les régions de l'Europe qui s'étaient opprimées revendiquent leur indépendance ou l'union avec leurs frères de race.

Seules, l'Angleterre et la France ont des régimes modernes et jouissent des libertés essentielles. L'évolution économique, le progrès de la grande industrie, qui, de l'Angleterre, gagne le continent au cours du siècle,

contribuent à propager les idées de liberté économique et politique. La grande bourgeoisie fait reculer la monarchie absolue; les ouvriers militent pour le suffrage universel. Alliés contre le despotisme et l'aristocratie, ces deux classes se heurtent dans l'industrie. La classe ouvrière, estimant n'avoir rien à gagner dans les jeux parlementaires, se groupe en syndicats ou en partis ouvriers pour renverser la domination capitaliste; les socialistes (Marx) voient leurs idées influencer les gouvernements, qui interviennent pour améliorer les conditions du travail. Si la France et l'Angleterre restent à la tête du mouvement intellectuel et artistique, on assiste, avec le progrès de l'enseignement, à une floraison d'œuvres remarquables dans toute l'Europe.

L'Europe a dû renoncer à certaines dominations coloniales : en Amérique, les colons anglais (1776), espagnols et portugais (1810-1825) ont conquis leur indépendance. Les nouvelles nations (Etats-Unis, républiques d'Amérique latine, dominions), dirigées par des Blancs, respectent la solidarité européenne; elles continuent à dépendre de l'Ancien Monde, dont elles reçoivent les capitaux. L'essor économique de l'Europe, renforcé par son essor démographique (190 millions d'habitants en 1800, 430 millions en 1914), exige l'exploitation de toutes les sources de matières premières et l'ouverture d'un marché mondial, seul capable d'absorber tous les produits de son industrie. La seconde moitié du siècle voit une nouvelle expansion coloniale : les vieux empires asiatiques sont ouverts au commerce européen (la Chine en 1842, le Japon en 1854); les puissances se partagent l'Afrique et l'Océanie. Les capitaux surabondants de l'Europe équiper le reste du monde (voies ferrées, routes, mines, plantations), dans la mesure où l'exige le commerce européen. Quarante millions d'émigrants vont s'établir au-delà des mers. Le début du XX^e s. voit l'apogée de l'Europe.

Les guerres mondiales et leurs conséquences.

Si, malgré leur caractère discutable, les frontières se stabilisent, il reste au sud-est une zone névralgique : le recul de la domination ottomane laisse le champ libre à de petits Etats instables, dont les querelles sont entretenues par les rivalités des puissances qui s'intéressent aux Détroits. C'est dans cette région des Balkans que survient l'incident de Sarajevo, qui est à l'origine de la Première Guerre mondiale qui déchire l'Europe : 10 millions de morts, des dégâts incalculables, une meurtrière des esprits telle que toutes les valeurs spirituelles sont remises en question.

La prédominance de l'Europe est ébranlée. Le monde se ferme à ses émigrants. Les Etats-Unis et le Japon, devenus des puissances économiques, se sont enrichis à la faveur de la guerre et ont évincé les capitaux européens investis chez eux. La Russie adopte le régime soviétique (1917) et prend le nom d'U. R. S. S. (Union des républiques socialistes soviétiques), qui ôte aux Russes le caractère de peuple dominant. Les Alliés, victorieux de l'Allemagne, après de timides tentatives pour renverser les Soviets, se contentent du « cordon sanitaire » : une série d'Etats (Finlande, pays baltes, Pologne, Roumanie) restaurés ou agrandis aux dépens de l'impérialisme russe. L'U. R. S. S., avec qui les relations restent rares et réticentes, rompt la solidarité du camp européen en appelant les peuples opprimés à la révolte. Les pays colonisés ont perdu le respect du Blanc après cette lutte fratricide; des insurrections agitent, sans succès, l'Inde, l'Egypte, la Syrie, le Maroc, la Tunisie, le Tonkin, etc. Après la victoire, la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont essayé de reconstruire l'Europe : les traités de 1919-1920 morcellent les empires dynastiques en Etats nationaux — non sans soulever des rancœurs durables — et favorisent l'établissement du régime parlementaire. La France, mal soutenue par ses alliés anglo-saxons, cherche d'abord à perpétuer l'affaiblissement de l'Allemagne, et l'opinion mondiale dénonce l'impérialisme français. Après 1924, Aristide Briand tente la réconciliation franco-allemande; il va jusqu'à proposer une fédération européenne en septembre 1929. Mais la méfiance reste grande des deux côtés du



Rhin; la Grande-Bretagne, à cause des dominions, est réticente. Après la mort de Briand (1931) s'ouvre l'interminable Conférence du désarmement (févr. 1932-avr. 1935), où siègent 62 pays, dont les Etats-Unis et l'U. R. S. S.; elle n'aboutit qu'au réarmement de l'Allemagne, tombée sous le joug de Hitler en janvier 1933.

La crise économique qui débute en 1929 empêche la consolidation des nouvelles démocraties; chaque Etat a recours à l'autarcie, au nationalisme économique. Pour une partie des classes dirigeantes de l'Europe, le seul danger réside dans le bolchevisme. Pour l'endiguier, elles encouragent le développement des dictatures : régimes fondés sur un nationalisme exacerbé, qui fait accepter les privations qu'entraîne l'énorme production d'armements; il ne s'agit pas de se défendre, mais de conquérir sur ses voisins son « espace vital ». C'est alors une vague de revendications territoriales, suivies d'agressions qui trouvent les démocraties divisées : la République espagnole détruite par une insurrection que renforcent les troupes italiennes et allemandes (juill. 1936-mars 1939); l'Autriche annexée à l'Allemagne (mars 1938); la Tchécoslovaquie occupée par la Wehrmacht (mars 1939); l'Albanie saisie par les Italiens (avr. 1939).

Le 1^{er} septembre 1939, l'agression allemande contre la Pologne provoque la Seconde Guerre mondiale (1939-1945). Hitler, appuyé sur le dynamisme de l'économie et de l'armée allemandes, est le chef de la coalition des dictatures : Italie, Slovaquie, Hongrie, Bulgarie, Roumanie. Il ne cache pas son ambition d'unifier l'Europe (« L'Europe sera allemande ou ne sera pas »). Il écrase successivement, de 1939 à 1941, la Pologne, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la France, la Yougoslavie, la Grèce, qui sont mutilés ou démembrés. Partout, des hommes de confiance, munis de pouvoirs dictatoriaux, mettent l'économie de leur pays au service du III^e Reich. En application de ses théories racistes, le régime hitlérien élimine juifs et tziganes, refoule les « races inférieures », Polonais ou Russes; des millions d'hommes sont assassinés dans les camps de concentration. Mais l'« armée européenne » (la Wehrmacht renforcée par des « volontaires » de vingt nations), prise entre l'armée soviétique et les armées anglo-saxonnes, gênée par l'effort de la Résistance, capitule le 8 mai 1945. L'Europe est en ruine; les pertes humaines et matérielles défilent la statistique; 30 millions d'hommes ont perdu leur patrie (personnes déplacées, réfugiés allemands, etc.). L'hégémonie européenne n'est plus qu'un souvenir. Entre les deux « Grands »

le Congrès de Berlin (1878) par von Werner



entrée des Allemands à Prague (mars 1939)

signature du traité de Versailles (1919)



(l'U. R. S. S. et les Etats-Unis), l'Europe se réduit maintenant à sa partie occidentale. L'U. R. S. S. a déplacé ses frontières vers l'O.; la Pologne, l'Allemagne orientale, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, l'Albanie, la Yougoslavie sont devenues des démocraties populaires. Une deuxième vague d'insurrections, cette fois victorieuse, secoue les colonies; la décolonisation semble devoir toucher le monde entier. L'Europe a perdu la plupart des capitaux placés dans le reste du globe; réduite à ses seules ressources, elle manque de tout et particulièrement de sources d'énergie. Elle ne peut se reconstruire sans l'aide étrangère; en 1947, plusieurs pays européens acceptent le plan Marshall et se groupent, en 1948, dans l'O. E. C. E. (Organisation européenne de coopération économique).

Les nations européennes paraissent bien faibles pour affronter l'avenir isolément; des économistes suggèrent l'unification économique de l'Europe; les Etats-Unis souhaitent également le renforcement de leurs alliés européens; des hommes d'Etat désirent éliminer la tendance belliqueuse du nationalisme. Mais l'Europe orientale a déjà changé de camp; l'Angleterre reste réticente à cause du Commonwealth; dans chaque pays, une partie de l'opinion se hérisse à l'idée d'abandonner l'indépendance politique et de subir la concurrence économique. La construction sera lente et partielle, du moins au début.

En 1947, le Mouvement européen propose une Union européenne, avec une Assemblée consultative; on doit se contenter du Conseil de l'Europe*. Renonçant pour le moment à l'intégration politique, les « européens » se tournent vers l'intégration économique; seul, le Benelux* réussit. On tente alors l'intégration par secteur dans le cadre de l'Europe des Six (Allemagne, Benelux, France, Italie); l'idée de la C. E. C. A. est lancée en 1950 par R. Schuman, et en 1959 le traité de Rome (1957) entre en vigueur, instituant trois communautés européennes*. (→ Biblio.)

Europe, revue littéraire et politique, fondée en 1923 par R. Rolland et un groupe d'écrivains de gauche. Parmi ses rédacteurs en chef, on rencontre les noms de J. Guéhenno et de J. Cassou. Après la Libération, sous la direction de P. Abraham, elle s'est rapprochée du communisme.

Europe (CONSEIL DE L'), organisme de coopération intereuropéenne, institué le 5 mai 1949. Il a recueilli l'adhésion des Etats suivants : République fédérale allemande, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède et Turquie. Il est composé d'une Assemblée consultative et d'un Comité des ministres. L'Assemblée est constituée de représentants désignés par les Parlements nationaux; à l'issue de débats publics, elle adopte soit des résolutions à la majorité simple, soit des recommandations à la majorité des deux tiers; elle siège à Strasbourg; des commissions permanentes se réunissent entre les sessions; les délégués siègent par ordre alphabétique et non par nationalité, et se regroupent par affinités politiques (socialistes, démocrates chrétiens, libéraux). Le Comité des ministres est composé d'un ministre par Etat membre; il délibère sur les recommandations qui lui sont adressées par l'Assemblée. Depuis sa création, le Conseil de l'Europe a fait signer par les ministres et ratifier par les Parlements nationaux un grand nombre de conventions concrétisant la coopération intergouvernementale (convention européenne des droits de l'homme) (→ Biblio.).

Europe n° 1, station de radiodiffusion de langue française, émettant sur 1 647 m (grandes ondes), avec une puissance de 400 kW. Ses studios sont situés à Paris et sont reliés par câble spécial à l'émetteur du Felsberg (Sarre), qui a été érigé en 1955. Dirigé par Louis Merlin, Europe n° 1 appartient en partie à l'Etat et en partie à des sociétés privées.

EUROPE, en gr. **Eurôpè**. Myth. gr. Fille de Phénix ou d'Agénor, roi de Phénicie, et sœur de Cadmos. Elle fut enlevée par Zeus métamorphosé en taureau et emmenée par lui en Crète. De leur union naquirent Minos, Rhadamante et Sarpédon. Plus tard, Europe épousa Astérion, roi de Crète. En Crète et dans plusieurs pays de la Grèce continentale, on célébrait en son honneur la fête appelée

Heliotia. Cette légende a pour objet de fonder l'origine ancienne — voire divine — de la dynastie crétoise des Minos.

— Iconogr. L'aventure d'Europe a inspiré des peintures de vases antiques, ainsi que des fresques (Pompéi), des mosaïques (palais Barberini, Rome) et des monnaies (Tyr, Sidon). Son Enlèvement a été représenté par nombre d'artistes modernes, parmi lesquels on cite surtout Véronèse (palais des Doges, Venise), puis Titien (Boston), le Tintoret (Modène), Carrache (palais Farnèse, Rome; palais Fava, Bologne), le Guide (Leningrad), l'Albane (Rome, Milan), Strozzi (Poznan), Maratti (Dublin), Zuccarelli (Venise), Jordaens (Lille), Lemoyne (Londres), Natoire (Leningrad) et Boucher (Louvre, Amiens).



fresque de Pompéi, musée de Naples

On connaît une esquisse de Rubens (Würzburg) et un dessin de Dürer (Albertina).

EUROPE (POINTE D'), en esp. **Punta de Europa**, cap formant l'extrémité méridionale de la péninsule de Gibraltar.

EUROPE (QUARTIER DE L'), quartier du nord-ouest de Paris, au N. de la gare Saint-Lazare, autour de la place de l'Europe.

Europe galante (L'), opéra-ballet de La Motte et Campra. Créé en 1697, il est le second du genre, dont il reste le modèle le plus accompli et le plus célèbre. Le livret « caractérise » l'amour chez différents peuples de l'Europe.

EUROPÉANISER ou **EUROPÉISER** v. tr. Façonner aux mœurs européennes.

EUROPÉEN, **ENNE** adj. et n. Qui se rapporte à l'Europe; habitant ou originaire de ce continent.

— A l'europpéenne loc. adv. A la mode d'Europe.

— Zootechn. **Chats européens**, nom générique donné aux chats domestiques communs, vivant non seulement en Europe, mais dans différentes parties du monde.

— ENCYCL. Zootechn. Un des caractères particuliers du chat européen est la forme de sa tête, qui est ronde, surmontée d'oreilles hautes et largement ouvertes à leur base; les yeux sont ronds, le nez est droit. Parmi les chats dits « européens », on distingue les européens unicolores (qualifiés également d'égyptiens), dont le poil peut être blanc, crème, noir ou roux; les européens marbrés (Tabby), roux, argenté et brun; les européens tigrés, présentant les mêmes teintes de robe; les européens tricolores, écaillé (leur robe rappelle la couleur de la tortue) ou écaillé et blanc. Cette variété, assez commune près de la frontière espagnole, est encore connue, pour cette raison, sous le nom de chat espagnol.

Européen (L'), théâtre de variétés construit à Paris en 1872. Il doit son nom à sa proximité avec la place de l'Europe. Tout d'abord café-concert donnant des tours de chant, on y joua plus tard, pour clôturer la saison, des revues dites « de fin d'année ».

européennes (COMMUNAUTÉS), ententes entre divers pays européens. L'idée d'unification européenne a pris une certaine consistance au lendemain de la Première Guerre mondiale; elle a commencé d'entrer dans les faits dès la Seconde Guerre mondiale. Une première tentative pour constituer des ententes économiques régionales a donné peu de résultats effectifs. Une seconde tentative,

visant à constituer, dans le cadre de l'Europe occidentale, des ententes spécialisées, a permis la création de trois communautés : la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C. E. C. A.), la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), et la Communauté économique européenne (Marché commun). Ces trois communautés sont indépendantes les unes des autres, mais possèdent cependant des organismes communs.

Historique.

● **Les ententes régionales.** C'est au cours de la Seconde Guerre mondiale que les gouvernements de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas (réfugiés à Londres) ont conçu le projet d'instituer une union économique entre les trois pays (**Benelux***). A partir de 1953, plusieurs accords particuliers ont été signés, mais des difficultés, tenant notamment aux disparités de salaires et aux différences de structure des agricultures, n'ont pas permis la réalisation du marché commun aussi rapidement qu'il avait été espéré à Londres.

Une tentative était faite, en 1947, par les divers pays scandinaves en vue d'instituer une union douanière. Celle-ci s'est révélée impossible, chaque pays voulant protéger son agriculture et son industrie. Cependant, dès 1950, un accord était conclu qui prévoyait l'association de la Grande-Bretagne dans un organisme de coopération dénommé **Uniscan**. Depuis 1953, le Conseil nordique (Danemark, Islande, Norvège et Suède) s'efforce de dresser des plans de coopération entre les Etats intéressés, sous forme de recommandations; on lui doit la constitution d'un organisme commun de transports aériens, la **Scandinavian Airlines System**.

Le 13 septembre 1947, la France et l'Italie décidèrent de constituer une union douanière; un traité dans ce sens fut conclu le 26 mars 1949. Les droits de douane devaient être abolis entre les deux pays; des droits de douane communs devaient être opposés aux autres pays; une véritable union économique devait être progressivement établie. Les économies des deux pays n'étant pas complémentaires, il s'agissait surtout, en définitive, de coordonner les productions et les politiques économiques. Les différences de salaires, la rivalité des deux agricultures et la crainte des syndicalistes français devant la concurrence des 2 millions de chômeurs italiens n'ont pas permis la réalisation de ce projet. On notera cependant qu'on était allé jusqu'à prévoir la fusion de cette union avec du Benelux dans une institution commune déjà dénommée **Finabel** par les uns, **Fritulux** par les autres.

● **Les organismes de coopération.** En vue de développer la coopération économique entre pays européens a été créée, en 1947, au sein de l'O. N. U., une **Commission économique pour l'Europe**, qui groupe tous les pays européens. L'action de ses comités techniques reste peu importante. Une tentative plus limitée avait été faite en 1948 pour regrouper dans un organisme commun les pays européens qui bénéficiaient du plan Marshall : l'**Organisation européenne de coopération économique** (O. E. C. E.). Dix-sept pays européens avaient adhéré à cette nouvelle organisation, dont l'ambition était de devenir l'organe directeur moteur de la coopération européenne. Elle fut également l'origine de la constitution de l'**Union européenne des paiements** (U. E. P.), qui, de 1950 à 1958, a contribué à l'extension du commerce intra-européen. Indépendamment de cet organisme avait été institué, en 1950, un **Conseil permanent de coopération douanière**, en vue de rechercher l'harmonisation des systèmes douaniers des pays membres de l'O. E. C. E. (sauf la Suède). En 1960, l'O. E. C. E. a cédé la place à l'**Organisation de coopération et de développement économique** (O. C. D. E.), à laquelle le Canada et les Etats-Unis participent à même titre que dix-huit Etats européens (Allemagne fédérale, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse et Turquie).

Il faut noter la formation de deux blocs d'Etats européens opposés sur le plan militaire : les pays du traité de Bruxelles (1948) et du traité de l'Atlantique Nord (1949), d'un

art, les pays du traité de Varsovie (1955), l'autre part. Il s'agit là de pactes essentiellement militaires, qui comportent cependant une coopération sociale, économique, culturelle et même politique. C'est ainsi que les cinq Etats membres du traité de Bruxelles Belgique, France, Grande-Bretagne, Luxembourg et Pays-Bas) ont créé, en 1949, le *Conseil de l'Europe**, qui comporte une assemblée consultative et un Conseil des ministres, et dans lequel dix autres Etats européens ont été admis depuis.

Les ententes spécialisées. Le 9 mai 1950, Robert Schuman, président du Conseil français, proposait de « placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une haute autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe ». Il s'agissait de réaliser les Etats unis d'Europe par étapes successives, en commençant par « des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait ». Le marché commun du charbon et de l'acier, géré par une autorité supranationale, devait constituer « les premières assises concrètes d'une fédération européenne indispensable à la préservation de la paix ». Après le refus de l'U. R. S. S. et des démocraties populaires, de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves, pour des raisons variées, parmi lesquelles leur hostilité commune à la notion de supranationalité, six pays de l'Europe occidentale signaient, le 8 avril 1951, le traité instituant la *Communauté européenne du charbon et de l'acier*. On emploie parfois les expressions de « Petite Europe » ou d'« Europe des Six » pour désigner l'ensemble de ces pays.

Dans l'esprit des promoteurs des ententes spécialisées, un certain nombre de communautés devaient être successivement constituées, faisant toutes une certaine place à la notion de supranationalité. Ensuite, une Communauté politique, comportant Parlement et gouvernement, devait venir coordonner l'ensemble des « hautes autorités » spécialisées. Le Parlement européen aurait été composé de deux assemblées : l'une élue au suffrage universel par les peuples intéressés, l'autre désignée par les divers parlements nationaux. Un gouvernement supranational, compétent en matières d'affaires étrangères, d'armée et d'économie, et dénommé « Conseil exécutif », aurait été assisté d'un Conseil des ministres des divers Etats membres, chargé d'assurer la liaison entre le Conseil exécutif européen et les gouvernements nationaux.

Cependant, diverses tentatives de constituer de nouvelles « hautes autorités » spécialisées chouèrent au cours des années suivantes. C'est, en 1953, l'échec des pourparlers engagés en vue de constituer la Communauté européenne des transports. C'est ainsi qu'une *Conférence européenne des ministres des transports*, organisme de coordination intergouvernemental, voit le jour ; un « pool » des wagons est organisé ; une *Commission européenne de l'aviation civile*, à pouvoirs consultatifs, est créée en 1954. Un organisme de contrôle des mesures de sécurité aérienne est en cours de constitution sous le nom d'*Eurocontrol*. Par ailleurs, les dirigeants des quatre entreprises nationales de transports aériens ont conclu un accord de moindre concurrence et créé l'*Airunion*. Les pourparlers engagés en vue de constituer la *Communauté européenne de l'agriculture* (dite « pool vert ») aboutissent, en 1954, à la création d'un *Conseil ministériel de l'agriculture et de l'alimentation*, organisme d'informations et d'études fonctionnant à l'intérieur de l'O. C. E. La tentative faite pour coordonner la protection sanitaire et sociale et la mise en commun des ressources thérapeutiques échoue ; le projet de Communauté européenne de la santé (dite « pool blanc ») doit être abandonné. Il s'agit là d'échecs essentiellement techniques. Il n'en est pas de même pour le projet de *Communauté européenne de défense* (C. E. D.). A la suite de la tension internationale occasionnée par la guerre de Corée, les Conseils de l'Europe et de l'Atlantique* admettaient, en 1950, le principe d'une contribution militaire allemande à la défense de l'Occident. Un mois plus tard, la France présentait un plan (plan Plevin) d'armée européenne qui tentait, par le truchement d'un système compliqué d'intégration des unités et de subordination à un commissariat supranational,

d'interdire toute reconstitution d'une nouvelle Wehrmacht. Mis au point en 1951 à Paris, le traité de 1952 instituant la C. E. D. fut complété d'un protocole additionnel sur ses rapports avec le pacte de l'Atlantique Nord, et d'un engagement d'assistance de la Grande-Bretagne, qui, approuvant le traité, refusa d'entrer dans la C. E. D. Un comité fut chargé, à Paris, de préparer son application sans attendre sa ratification par les Parlements. Celle-ci intervint en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg en 1953-1954. En France, le problème de la C. E. D. souleva de vives polémiques : ses partisans se confondaient avec les milieux européens, ses adversaires comptant, outre les communistes, d'importants éléments des milieux politiques et militaires qui n'entendaient pas voir la France renoncer au caractère national de ses forces armées, ni aliéner la direction de sa politique étrangère. Le traité fut finalement repoussé par l'Assemblée nationale française le 30 août 1954. Ce vote ayant mis fin à la C. E. D., le problème de la défense européenne fut repris par les accords de Paris de 1954.

Les partisans de l'unification européenne, conscients des difficultés psychologiques et techniques que rencontrait la réalisation rapide de leurs projets, se sont alors résignés à en ralentir le rythme. Le 1^{er} juillet 1953 est constituée une *Organisation européenne pour la recherche nucléaire*, de caractère purement scientifique, qui réunit la République fédérale allemande, la Belgique, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse et la Yougoslavie. Mais des résultats plus importants sont atteints à Messine, le 1^{er} juin 1955 : les représentants des gouvernements membres de la C. E. C. A. envisagent de tenter d'étendre la coopération européenne au développement des voies de communication, aux échanges de gaz et d'électricité, au développement pacifique de l'énergie atomique et à l'établissement d'un marché commun sous forme d'une union douanière. Les pourparlers engagés aboutissent, le 25 mars 1957, à la signature, à Rome, d'un traité instituant la *Communauté économique européenne* (dite « Marché commun ») et la *Communauté européenne de l'énergie atomique* (Euratom). Le traité de Rome est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1959.

La Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Le traité du 18 avril 1951, signé et ratifié par six pays : République fédérale d'Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas, est entré en vigueur le 10 février 1953, avec l'ouverture du marché commun du charbon, du minerai de fer et de la ferraille ; le 1^{er} mai suivant, le marché commun de l'acier était établi. La *Communauté européenne du charbon et de l'acier* (C. E. C. A.) « a pour mission de contribuer, en harmonie avec l'économie générale des Etats membres et grâce à l'établissement d'un marché commun [...] à l'expansion économique, au développement de l'emploi et au relèvement du niveau de vie dans les Etats membres. La Communauté doit réaliser l'établissement progressif de conditions assurant par elles-mêmes la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé, tout en provoquant la continuité de l'emploi et en évitant de provoquer, dans les économies des Etats membres, des troubles fondamentaux et persistants ». Les gouvernements se sont engagés pour cinquante ans ; la réalisation des objectifs prévus s'échelonne suivant des échéances fixes ; au cours d'une période transitoire de cinq ans, un certain nombre de clauses de sauvegarde et de mécanismes de compensation ont été autorisés. Le 21 décembre 1954, un accord d'association était signé avec la Grande-Bretagne et entraînait en application le 23 septembre 1955. Le Danemark, les Etats-Unis et la Norvège ont établi une mission diplomatique auprès de la haute autorité de la Communauté.

La C. E. C. A. a la personnalité juridique ; ses locaux et bâtiments sont inviolables ; elle est exonérée de tout impôt et de tout droit de douane ; elle bénéficie, sur le territoire des Etats membres, des privilèges diplomatiques. Son siège a été fixé à Luxembourg.

Ses institutions constituent un ensemble assez complexe. Les pouvoirs exécutif et législatif sont confiés à une *Haute Autorité* — assistée d'un *Comité consultatif professionnel* —, qui est responsable devant une assemblée parlementaire disposant essentiellement de pouvoirs de contrôle. Mais les décisions prises par la Haute Autorité en matière législative sont soumises à l'approbation d'une sorte de sénat souverain, appelé *Conseil spécial des ministres*, où sont représentés les gouvernements et qui nomme les membres de la Haute Autorité. Le pouvoir judiciaire appartient à une *Cour de justice*. Depuis 1958, l'Assemblée, qui siège provisoirement à Strasbourg, et la Cour de justice sont communes aux trois Communautés.

Les deux premiers présidents de la C. E. C. A. ont été des Français : Jean Monnet (économiste, qui est le promoteur des nouvelles institutions européennes) et René Mayer (ancien président du Conseil). La Haute Autorité a longtemps joué le rôle d'une sorte de gouvernement fédéral spécialisé ; mais le recul de la notion de supranationalité et les difficultés de l'industrie du charbon en 1959, tout particulièrement en Belgique, ont provoqué certaines frictions entre cette institution et les gouvernements des Etats membres ; les tendances de la Haute Autorité à vouloir imposer ses décisions aux Etats membres ont été ainsi singulièrement freinées.

La Communauté économique européenne.

Le traité instituant la *Communauté économique européenne* (Marché commun), signé à Rome le 25 mars 1957, est entré en application le 1^{er} janvier 1959. Il lie les mêmes Etats que le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier. La Turquie et la Grèce ont demandé leur admission à la Communauté économique, sous réserve d'un statut spécial provisoire. La nouvelle Communauté « a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des Etats membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie, et des relations plus étroites entre les Etats qu'elle réunit ». Le traité de Rome précise : 1^o les fondements de la Communauté (libre circulation des marchandises entre les Etats membres par l'élimination des tarifs douaniers et des contingents et par l'élaboration d'un tarif douanier commun à l'égard des pays non membres ; établissement d'une politique agricole commune ; libre circulation des personnes — suppression des discriminations fondées sur la nationalité des travailleurs et liberté d'établissement —, des services et des capitaux ; établissement d'une politique commune des transports) ; 2^o la politique économique de la Communauté (reconnaissance des accords entre entreprises qui contribuent à améliorer la production et la distribution des produits ou à promouvoir le progrès technique ou économique ; interdiction des accords entre entreprises visant à limiter la production, le développement technique ou les investissements, ou bien à répartir les marchés ou sources d'approvisionnement, ou bien encore à créer des conditions inégales entre des partenaires commerciaux ; interdiction des dumpings et des discriminations fiscales ; rapprochement des législations économiques et sociales). Le traité est conclu pour une durée illimitée ; une procédure de révision en est prévue ; tout Etat européen peut demander à devenir membre de la Communauté, sous réserve de l'accord unanime des anciens membres ; la Communauté peut conclure des accords particuliers avec tout Etat tiers, toute union d'Etats ou toute organisation internationale. Ont été associés à la Communauté les pays et territoires non européens qui entretiennent des relations particulières avec la Belgique, la France, l'Italie et les Pays-Bas. Des étapes ont été fixées pour la réalisation du Marché commun au cours d'une période transitoire de dix ans, susceptible d'être portée à quinze ans ; diverses clauses de sauvegarde ont été prévues en ce qui concerne certains intérêts particuliers de divers Etats membres. Une tentative a été amorcée en 1960 pour accélérer la réalisation du Marché commun.

LES INSTITUTIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

POUVOIR EXÉCUTIF	C. E. C. A.			MARCHÉ COMMUN	EURATOM
	dénomination	une HAUTE AUTORITÉ constituant une sorte de gouvernement fédéral			une COMMISSION disposant d'un pouvoir réglementaire
I. ORGANE À POUVOIR DÉLÉGUÉ	désignation	9 membres : 8 désignés par les gouvernements (majorité des 5/6, mais avec un droit de veto limité), 1 coopté (majorité de cinq voix) par les 8 autres membres. Renouvellement par tiers tous les deux ans le président et le vice-président sont nommés pour deux ans par les gouvernements (majorité des 5/6)			5 membres de nationalités différentes, en fonction de leur compétence, d'un commun accord, par les gouvernements; mandat de quatre ans renouvelable le président et le vice-président sont nommés par les gouvernements (unanimité) pour deux ans
	délibération	majorité de cinq voix 1° décisions obligatoires; 2° recommandations précisant des objectifs obligatoires, mais laissant la liberté des moyens; 3° avis			majorité de trois voix
	dénomination	le CONSEIL DES MINISTRES			le CONSEIL DES MINISTRES
II. ORGANE À POUVOIR SOVERAIN	composition	un ministre représentant le gouvernement de chaque Etat membre			
	fonctions	principales décisions, nomination des membres des principales institutions			
	délibération	majorité des 5/6			majorités diverses (le plus souvent à l'unanimité)
ORGANISMES CONSULTATIFS	dénomination	un COMITÉ CONSULTATIF (30 à 51 membres) qui désigne son bureau dans son sein			un COMITÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (20 membres) qui désigne son bureau dans son sein
	désignation	représentation paritaire des producteurs, travailleurs, utilisateurs et négociants désignée par le CONSEIL DES MINISTRES (les représentants des producteurs et des travailleurs sont choisis sur des listes présentées par les organisations syndicales les plus représentatives)			désignation par le CONSEIL DES MINISTRES pour une durée de cinq ans renouvelable
ORGANISMES D'EXÉCUTION AUTONOMES	dénomination	la BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENTS, dont le capital est souscrit par les Etats membres			l'AGENCE
	rôle	contribuer au développement équilibré et sans heurt du Marché commun			conclure tout contrat de fourniture de minerais, matières brutes ou matières fissiles spéciales venant de l'intérieur ou de l'extérieur de la Communauté
	fonctionnement	le CONSEIL DES GOUVERNEURS (un ministre désigné par chaque Etat membre) le CONSEIL D'ADMINISTRATION (12 membres : 4 désignés par l'Allemagne, 4 par la France, 4 par l'Italie, 3 par le Benelux et 1 par la COMMISSION du Marché commun) le COMITÉ DE DIRECTION (1 président et 2 vice-présidents, nommés par le CONSEIL DES GOUVERNEURS)			le directeur général et le directeur général adjoint sont nommés par la COMMISSION, et placés sous son contrôle (elle dispose d'un droit de veto sur toutes leurs décisions)
ORGANISME DE CONTRÔLE	dénomination	l'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE, de 142 membres			
	désignation	délégués des Parlements des Etats membres : Allemagne, France et Italie : 36; Belgique et Pays-Bas : 14; Luxembourg : 6 ultérieurement, élection au suffrage universel direct selon une procédure uniforme			
	rôle	pouvoir de contrôle sur les organismes exécutifs des trois Communautés : questions écrites et orales discussion publique d'un rapport annuel			
POUVOIR JUDICIAIRE	dénomination	la COUR DE JUSTICE (7 juges et 2 avocats généraux)			
	rôle	assurer le respect du droit dans l'interprétation et l'application des traités ayant institué les trois Communautés			
	désignation	désignation d'un commun accord par les gouvernements parmi les personnalités qualifiées durée du mandat : six ans renouvellement partiel tous les trois ans (3 juges et 1 avocat général une fois, 4 juges et 1 avocat général l'autre fois)			

es pourparlers engagés pour essayer de rapprocher des six pays du Marché commun les sept pays de l'Association européenne de libre-échange (Autriche, Danemark, Grande-Bretagne, Norvège, Portugal, Suède et Suisse, auxquels la Finlande est en voie d'association) n'ont pas encore abouti.

La Communauté économique européenne a une personnalité juridique et un statut international analogue à celui de la C. E. C. A. En attendant qu'un siège commun soit fixé aux diverses Communautés européennes, son siège a été provisoirement fixé à Bruxelles. Ses institutions sont complexes. Un pouvoir législatif et un pouvoir législatif limités sont confiés à une Commission, responsable devant l'Assemblée parlementaire européenne commune aux diverses Communautés. Mais la réalité des pouvoirs exécutif et législatif appartient à une sorte de sénat, dont la toute-puissance n'est guère limitée que par les engagements pris dans le cadre du traité de Rome : le Conseil, où chaque Etat membre est représenté par un de ses ministres et dont ses décisions sont prises à l'unanimité ou, tout au moins, à une très large majorité. La Commission et le Conseil sont assistés de divers organismes consultatifs d'ordre professionnel ou technique, notamment d'un Conseil économique et social, d'un Comité monétaire et d'un Comité consultatif des transports. Par ailleurs ont été créés un Fonds social européen (administré par un Comité spécial, composé de représentants des employeurs et des travailleurs), chargé, pendant la période transitoire, de couvrir la moitié des dépenses consacrées par les Etats membres à assurer aux travailleurs un réemploi productif ou à leur maintenir une rémunération suffisante dans un certain nombre de circonstances imputables à l'institution du Marché commun, ainsi qu'un Fonds de développement pour les pays et territoires d'outre-mer. Le traité de Rome a également prévu la création d'une Banque européenne d'investissement, au capital initial souscrit par les pays membres, qui peut émettre des emprunts et dont l'objectif est de contribuer au développement sans heurt du Marché commun par l'octroi de prêts ou de garanties; elle est habilitée à prendre en considération les projets visant à la mise en valeur des régions moins développées (un prêt a été accordé en vue de l'industrialisation de l'Italie du Sud), les projets communs à plusieurs pays (un prêt a été accordé pour l'édification d'un barrage commun à la frontière belgo-luxembourgeoise), ainsi que les projets de modernisation, de reconversion, de création d'activités nouvelles.

Un Accord monétaire européen (A. M. E.) est entré en vigueur en 1959, lors de la suppression de l'U. E. P. Il prévoit une unité de compte représentant la contre-valeur de 188,888 670 88 g d'or fin, c'est-à-dire, en pratique, un dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Les Etats membres de la Communauté jouent un rôle important dans l'activité commerciale mondiale. En 1958, leur part dans cette activité était de 17,5 p. 100 contre 16,9 p. 100 aux Etats-Unis et 10,9 p. 100 au Royaume-Uni. La Communauté européenne apparaît comme le plus important importateur du monde (17,2 p. 100) et le second exportateur du monde (17,8 p. 100) après les Etats-Unis (20 p. 100).

La Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

Le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), signé à Rome le 25 mars 1957, est également entré en vigueur le 1^{er} janvier 1959. Les cocontractants sont les mêmes que ceux de la C. E. C. A. et du Marché commun. Cette Communauté « a pour mission de contribuer, par l'établissement des conditions nécessaires à la formation et à la croissance rapides des industries nucléaires, à l'élévation du niveau de vie dans les Etats membres et au développement des échanges avec les autres pays ». Le traité prévoit le développement de la recherche, la diffusion des connaissances et le respect du secret, la protection sanitaire, l'approvisionnement en minerais, matières brutes et matières fissiles spéciales (ces dernières sont considérées comme propriété de la Communauté, mais le producteur ou l'importateur ont sur elles un droit de priorité en ce qui concerne leur

emploi). Le traité, conclu pour une durée illimitée, est révisable. Tout Etat européen peut demander à devenir membre de la Communauté; l'accord de chaque Etat membre est exigé.

La Communauté a la personnalité juridique et jouit des mêmes privilèges que la C. E. C. A. et le Marché commun. Elle peut gérer des entreprises communes.

Ses institutions comportent une Assemblée parlementaire, un Conseil, une Commission et une Cour de justice; le Conseil et la Commission sont assistés d'un Comité économique et social et d'un Comité scientifique et technique. La Commission dispose d'une Agence, chargée de l'approvisionnement des Etats membres en minerais, matières brutes et matières fissiles spéciales (plutonium 229, uranium 233, uranium enrichi en uranium 233 ou en uranium 235, ainsi que tout produit contenant un ou plusieurs des isotopes ci-dessus ou toutes autres matières fissiles qui seront définies par le Conseil à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission); les Etats membres lui communiquent tous les renseignements nécessaires à l'exercice du droit d'option qui lui est conféré sur les matières fissiles produites par les Etats membres (une préférence est cependant accordée jusqu'en 1974 aux usines de séparation isotopique et aux réacteurs entrés en fonctionnement avant 1965) et de son droit exclusif de conclure des contrats de fourniture. Les deux premiers présidents de la Communauté ont été les ingénieurs français Louis Armand (1957-1959) et Etienne Hirsch (depuis févr. 1959).

Un accord de coopération technique entre l'Euratom et les Etats-Unis a été signé en novembre 1958, et, en février 1959, entre l'Euratom et la Grande-Bretagne.

Les organismes communs.

Les Communautés européennes comportent des organismes communs :

1^o L'Assemblée parlementaire européenne, composée de 142 membres actuellement, élus au sein des Parlements de chacun des pays membres, dont le rôle est de contrôler l'action des Commissions exécutives de l'Euratom et du Marché commun, et de la Haute Autorité de la C. E. C. A.;

2^o La Cour de justice (7 juges et 2 avocats généraux, nommés pour six ans par l'ensemble des gouvernements), dont le rôle est d'assurer le respect du droit dans l'application des traités qui ont institué les trois Communautés; ses arrêts (sans appel) sont directement exécutoires sur l'ensemble des territoires des membres des Communautés;

3^o L'Université européenne, qui accueillera 250 étudiants à Florence et disposera d'un certain nombre d'instituts d'enseignement supérieur dans les divers pays membres. (→ Biblio.)

EUROPÉENNEMENT adv. D'une manière européenne.

EUROPÉISATION n. f. Création d'un organisme économique ou politique de caractère européen. || Adhésion à un tel organisme. || Adaptation de l'économie d'un Etat à la conjoncture économique européenne : L'euro-péisation de l'économie espagnole.

EUROPÉISER v. tr. V. EUROPÉANISER.

EUROPEUX adj. m. Chim. Se dit des composés de l'euprium bivalent : Chlorure européen EuCl₂.

EUROPINE n. f. Chim. Hydroxyde de l'euprium trivalent, de formule Eu(OH)₃.

EUROPIQUE adj. Chim. Se dit des composés de l'euprium trivalent : Chlorure européen EuCl₃.

EUROPIUM [pjóm] n. m. (de Europe). Chim. Métal du groupe des terres rares.

— ENCYCL. L'euprium est l'élément chimique de numéro atomique 63 et de masse atomique Eu = 152. Existant dans les terres ytriques, c'est un métal gris clair, fondant vers 1 100 °C, donnant deux séries de composés, les sels européens et les sels européens, aux solutions incolores ou roses.

EUROPOORT, port en construction aux Pays-Bas, à l'O. de Rotterdam, entre la Meuse de Brielle et la Nieuwe Waterweg, dans l'ancienne île de Rozenburg. Principal élément du plan d'extension du port de Rotterdam, Europort sera essentiellement des-

tiné à recevoir le pétrole, la houille et les minerais (en particulier le fer du Labrador). Ses installations seront accessibles, après une première série de travaux, aux navires de 65 000 t. Un canal rejoignant la Vieille Meuse (Oude Maas) mettra le port en relation avec la navigation intérieure. Enfin, la création de constructions navales et d'un grand complexe sidérurgique est également prévue à Europort.

EUROPOS (Doura-). V. DOURA-EUROPOS.

EUROS. Myth. gr. Vent du Sud-Ouest, fils d'Eos (l'Aurore) et d'Astraëos. Sa représentation habituelle est celle d'un homme couvert d'un grand manteau.

EUROTAS, en gr. Eurótas ou Evrótas, riv. de Grèce, dans le sud-est du Péloponnèse, aboutissant au fond du golfe de Laconie. Sa vallée fertile (le fleuve ne tarit jamais, même en été) attirait une population nombreuse et fut le berceau de la puissance de Sparte*. Les deux bourgs principaux de la Laconie pré-dorienne, Amyclées et Thérápne, surveillaient les passages de l'Eurotas.

Eurovision (contraction de Union européenne de radiodiffusion et de télévision), organisme international chargé de coordonner entre les pays d'Europe occidentale tous les échanges d'émissions radiodiffusées et télévisées. L'Eurovision dispose d'un Centre administratif, installé à Genève et qui reçoit les offres des pays membres. Un Centre technique, installé à Bruxelles, reçoit les offres de reportages du Centre administratif. Il est chargé de retenir les lignes P. T. T. pour la transmission du son. Ces lignes, de caractéristiques spéciales, sont parfois difficiles à obtenir en raison de la densité élevée des transmissions de radiodiffusion.

Les stations de relais hertziens sont chargées de la transmission de l'image. Chaque station de relais reçoit et envoie une image dans un sens, capte et réexpédie une autre image dans une direction opposée. Ces liaisons sont réalisées à une fréquence de l'ordre de 10 000 mégacycles par seconde, les relais étant placés à une cinquantaine de kilomètres, selon la nature du terrain.

Un convertisseur de définition permet d'utiliser les diverses émissions d'images, quelle que soit la définition employée. Pour parvenir à Paris, dont le standard est de 819 lignes, une image émise en 405 lignes doit être, avant de pénétrer en France, reprise par une caméra électronique qui la convertit en 819 lignes. Ensuite, elle est envoyée sur le réseau intéressé.

EURVILLE, comm. de la Haute-Marne (arrond. de Saint-Dizier), sur la Marne, en amont de Saint-Dizier; 1 357 hab. Tréfilerie. Bonneterie (chemises).

EURY-, élément tiré du gr. *eurus*, large, et entrant dans la composition de quelques mots.

EURYA n. m. Arbre à feuilles glabres, originaire du Japon (*Eurya japonica*), et qui a été introduit en France comme plante ornementale de serre tempérée. (Famille des théacées.)

EURYALE n. f. Plante aquatique, originaire de l'Inde et de la Chine, aux feuilles hérissées d'aiguillons sur leur face inférieure et atteignant 1 m de diamètre, aux fleurs d'un blanc rosé. (Famille des nymphéacées.)

Euryale, jeune Troyen dont Virgile a célébré l'amitié qui l'unissait à Nisus. Ils furent tués ensemble dans la guerre contre les Rutules. — Argonaute, chef des Argiens.

Euryale et Lucrèce (*De duobus amantibus historia*), roman latin d'Aeneas Silvius (1444), plus tard pape sous le nom de Pie II*. Cette histoire d'amour, qui se déroule à Siennese sous l'empereur Sigismond, est l'œuvre d'un humaniste, qui a fait passer dans l'analyse de l'amour toute la sensualité païenne. Jean Bouchet et Octavien de Saint-Gelais (1500) ont imité cet ouvrage, qui connut un grand succès en Italie et en France.

EURYALES n. m. pl. Groupe d'échinodermes marins aux bras tortueux.

— ENCYCL. On désigne sous le nom d'euryales un ordre de la classe des ophiuriidés, comprenant quatre familles. Ces animaux marins, de grande taille, sont caractérisés par leurs bras, très ramifiés et à branches

enchevêtrées dans certaines familles (gorgonocephalides, par exemple), mais qui ne sont pas divisées dans les autres.

EURYALIQUE adj. et n. m. Métrique. anc. Se disait des pièces de vers où chaque vers avait une syllabe de plus que le vers précédent.

EURYDICE et Orphée
par Poussin

Euryanthe, opéra de Weber, donné à Berlin en 1823. Le livret, établi par une poétesse de second ordre, Helmina von Chezy, et surchargé par Weber lui-même, n'a pu assurer la vie à l'ouvrage en dehors des pays germaniques. Mais la richesse et la nouveauté musicales (emploi systématique du leitmotiv, poésie de la couleur orchestrale) ont ouvert une voie au drame lyrique allemand. D'*Euryanthe* dérivent toutes les œuvres de Marschner, et surtout *Lohengrin*, de Wagner.

EURYBATHE adj. Biol. Se dit d'une espèce qui résiste à des changements importants de la profondeur de l'eau. (Contr. STÉNOBATHE.)

EURYBIADÉ, en gr. *Eurubiadés*, Lacédémonien qui commanda la flotte grecque durant la deuxième guerre médique. A l'Arménie, il tint en échec la flotte perse, mais l'annonce de la défaite des Thermopyles l'obligea à battre en retraite vers le sud (sept. 480 av. J.-C.). Sur la demande de Thémistocle, il s'arrêta à Salamine, où il eut sous ses ordres 378 vaisseaux. La prise d'Athènes l'incita à abandonner la lutte, mais, subjugué par Thémistocle et d'ailleurs acculé à la bataille, Euribiade remporta une victoire décisive (29 sept. 480).

EURYCANTHE n. m. Grand insecte robuste, épineux, sans ailes, à grosses cuisses armées de piquants. (Quelques espèces d'eurycantes, qui atteignent jusqu'à 15 cm de long, sont propres à la région mélanésienne. Ils vivent sur les gros arbres, parmi les plantes parasites, où ils se dissimulent. En certaines îles de Mélanésie, les populations autochtones mangent ces phasmes, notamment *Eurycantha horrida* de Nouvelle-Guinée. Le genre fait partie des chéleutophtères, famille des phasmiidés.)

EURYCÉPHALE adj. Anthropol. Se dit d'un crâne dont le diamètre transverse maximal se rapproche du diamètre antéro-postérieur, et qui, par conséquent, a l'apparence d'être large et globuleux.

◆ N. m. Individu qui possède ce caractère : *Huxley* appelait eurycéphales les brachycéphales* de la nomenclature craniométrique.

EURYCÉPHALIE n. f. Anthropol. Caractère des individus eurycéphales.

EURYCÈRE n. m. Petite punaise des bois, plate, à antennes renflées en massue. (Nom sc. : *Eurycera clavicornis*. Le genre fait partie des hétéroptères, famille des tingidés.)

EURYCEROS [seros] n. m. Passereau roux et noir, au bec bulbeux volumineux, propre à Madagascar. (Famille des vangidés.)

EURYCHORIQUE [korik] adj. Se dit des plantes qui ont une aire de répartition très importante. (Syn. EURYTOPE.)

EURYLÉE, en gr. *Eurukleia*, fidèle nourrice d'Ulysse. Elle fut la première à le reconnaître, quand il revint à Ithaque. En lavant les pieds de l'hôte, elle reconnut son maître aux traces d'une blessure qu'il avait reçue à la chasse, longtemps auparavant.

EURYCOMA n. m. Arbre de Cochinchine et des Indes néerlandaises, dont le bois jaunâtre est utilisé en charpente. (Ses fruits jouissent de propriétés antidiabétiques.)

EURYDÈME n. m. Punaise vivant en parasite sur les crucifères, particulièrement sur le chou. (Principales espèces : *Euryderma ornatum* et *E. oleraceum*. Le genre fait partie des hétéroptères, famille des pentatomidés.)

EURYDICE, en gr. *Eurudiké*, dryade, femme d'Orphée. Poursuivie par Aristée, elle fut mordue par un serpent, qui lui fit une blessure mortelle. Orphée, inconsolable, alla la chercher jusqu'aux Enfers. Il obtint qu'elle lui serait rendue, mais à la condition qu'il sortirait des Enfers devant elle, sans se retourner. Il obéit à la convention, et Eurydice lui fut ravie à jamais. — Femme de Créon, roi de Thèbes. Elle se pendit à la mort de son fils Hémon.

— Iconogr. Plusieurs artistes ont représenté la Mort d'Eurydice : Erasmus Quellinus (Madrid), Poussin (Louvre), les sculpteurs

Roubaud, Nanteuil, Elex. Orphée et Eurydice, accompagnés d'Hermès, sont figurés sur un très beau bas-relief du v^e s. av. J.-C. (Naples). Le même sujet a inspiré G. B. Tiepolo (Vienne), Michel Corneille (dessin au Louvre), Canova.

EURYGASTER n. m. Punaise massive, de taille médiocre, à écusson rétréci, de teinte sombre et uniforme, répandue surtout dans l'Ancien Monde et l'Amérique du Nord. (*Eurygaster maurus* est nuisible aux céréales, dont il pique les graines tendres. Le genre fait partie des hétéroptères, famille des pentatomidés.)

EURYGNATHE n. m. Forme anthropologique désignant un sujet à visage large.

EURYHALIN, E adj. Se dit des animaux marins capables de supporter de grandes variations de salure. (Contr. STÉNOHALIN.)

EURYHALINITÉ n. f. Biol. Propriété que possèdent certains animaux marins de pouvoir supporter, sans mourir, de notables et rapides variations dans la salure de l'eau. (Cette propriété est une de celles qui sont nécessaires pour permettre l'habitat des lagunes, aux eaux saumâtres ou sursalées, selon la pluviosité, les marées, etc. Elle est aussi nécessaire aux migrateurs fluviomarins tels que l'anguille. Elle a pour supports l'imperméabilité de la peau [mucus], les échanges de sel au niveau des branchies, la fixation d'une partie de l'eau organique aux protéines, etc.)

EURYHYGRE adj. Biol. Se dit d'une espèce qui résiste à des changements importants de la teneur de l'air en eau. (Contr. STÉNOHYGRE.)

EURYIONIQUE adj. Biol. Se dit d'une espèce qui résiste à des changements de grande amplitude de l'alcalinité. (Contr. STÉNOIONIQUE.)

EURLAIME n. m. Oiseau de taille moyenne ou faible, au plumage souvent brillant, à dominance vert vif ou bleu-noir, blanc et rouge vineux, au bec large et aplati, souvent très coloré, qui habite l'Indo-Malaisie. (Il sert de type à la famille des *eurlaimidés*, passereaux qui se rapprochent des coraciiformes.) [V. pl. OISEAUX, 3.]

EURLYOQUE, en gr. *Eurlukhos*, compagnon d'Ulysse, le seul qui échappa aux enchantements de Circé; ayant égaré en Sicile les taureaux du Soleil, il périt dans le naufrage qui détruisit le vaisseau du héros.

EURLYMAQUE, en gr. *Eurumakhos*. Myth. gr. L'un des plus notables parmi les prétendants de Pénélope, dans l'*Odyssée*; Ulysse le tua d'une flèche.

EURLYMÉDON, en gr. *Eurumedôn*. Géogr. anc. Petit fleuve côtier de Pamphylie (Asie Mineure). C'est aujourd'hui le *Köprü*. Cimon y remporta sur les Perses (468 av. J.-C.) une victoire navale et terrestre décisive, détruisant 200 navires, débarquant et disloquant ensuite l'armée ennemie, s'emparant enfin de la flotte phénicienne de secours. Ce triomphe, qui prolongea, en les dépassant (offensive et non plus défensive), les succès de Marathon et de Salamine, donna à Athènes la maîtrise incontestée de la mer Egée, rallia à sa cause les villes hésitantes de Lycie et de Carie et, par contrecoup, renforça la jeune Confédération de Délos.

EURLYMÉDON, en gr. *Eurumedôn*. Myth. gr. Roi des Géants, et père de Prométhée. — Guerrier grec, cocher d'Agamemnon, tué par Egisthe à Mycènes.

EURLYMÉDON, en gr. *Eurumedôn*, stratège athénien († 413 av. J.-C.). En 427, il commanda une flotte chargée de protéger les Corcyréens contre les Péloponnésiens. En 426, il conduisit une expédition contre Tanagra, puis, avec Pythodôros, Sophocle et Démosthène, la flotte envoyée par les Athéniens en Sicile. Ils perdirent du temps, et la flotte arriva une fois la paix conclue. A son retour, Eurlymédon fut condamné à une amende. En 414, il commanda des renforts envoyés à Nicias qui assiégeait Syracuse, mais il fut tué devant cette ville.

EURLYMÈNE n. f. Phalène qui vole au printemps dans les bois, et dont la chenille vit en automne sur les arbres : chêne, hêtre, tilleul. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des géométridés.)

EURLYNOME, en gr. *Eurunomé*. Myth. gr. Fille d'Okéanos et de Téthys. Aimée de Zéus, mère des Charites, elle avait un temple à Phigalie, en Arcadie, où l'on célébrait des fêtes en son honneur.

EURLYNOME, en gr. *Eurunomos*. Myth. gr. Démon souterrain, dont parle Pausanias et qui dévorait les cadavres.

EURLYNORHYNQUE n. m. Petit bécasseau de l'Asie orientale, dont le bec est en forme de spatule.

EURLYNOTUS [tys] n. m. Paléont. Poisson aux écailles ganôides, au corps plat, forme losangique, fossile dans le Carbonifère des îles Britanniques et de la Belgique (Famille des platysomidés.)

EURLYOPS n. m. Composée de l'Afrique australe et orientale.

EURLYPHARYNX n. m. Singulier poisson osseux des grands fonds, découvert en 1898 par l'expédition du *Travailleur*. (*Euryparynx pelecyanoides* est noir, allongé, grêle,



avec une énorme poche placée sous la mâchoire inférieure, comme celle du bec d'un pélican. Ses nageoires sont atrophiées. Ordre des apodes.)

EURLYPROSOPE adj. Anthropol. Se dit d'un individu ou des races humaines caractérisés par une grande largeur du front par rapport à la largeur maximale de la tête.

EURLYPROSOPIE n. f. Anthropol. Caractère des individus ou des races eurlypsopes.

EURLYPTÉRIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille d'arthropodes du groupe fossile des méroptères. (On les appelle aussi GIGANTOSTRACÉS car ce sont les plus grands arthropodes connus, leur taille pouvant atteindre 2 m. Principaux genres : *eurypterus*, *pterygotus*, *monia*, *stylonurus*, tous paléozoïques.)

EURLYPTERUS [pterys] n. m. Paléont. Méroptère fossile présentant des affinités avec les trilobites et avec les scorpions. (Son corps pouvait atteindre 40 cm, avait une grande paire de pattes-nageoires et se terminait par un aiguillon. Nombreuses espèces du Silurien au Permien. Type de la famille des *euryptéridés*.)

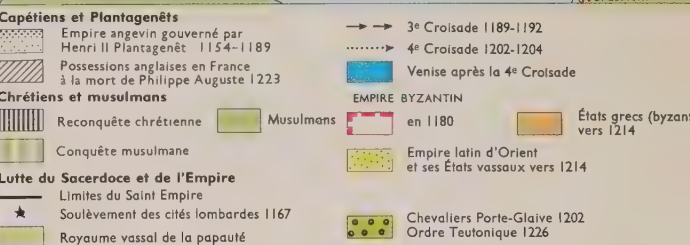
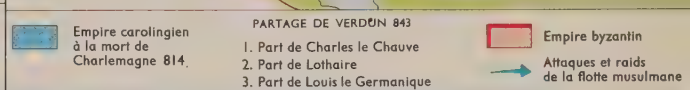
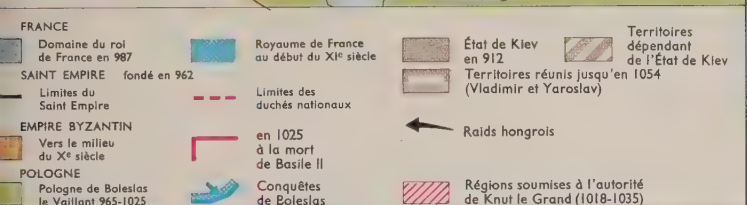
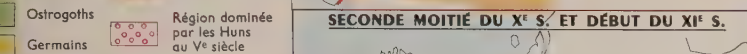
EURLYPYLE, en gr. *Eurupulos*. Myth. gr. Roi légendaire de Thessalie, fils d'Évémène, l'un des prétendants à la main d'Hélène. Il conduisit quarante vaisseaux au siège de Troie, fut blessé par Paris, et guéri par Pénélope. — Fils de Téléphos; tué par Néoptolème, fils d'Achille. — Roi de Cos, fils de Poséidon et d'Astypalée; tué par Héraclès.

EURLYSTERNUM [nom] n. m. Paléont. Type dont on trouve les squelettes entiers, bien conservés, dans les calcaires lithographiques du Jurassique supérieur de la Bavière et de l'Ain.

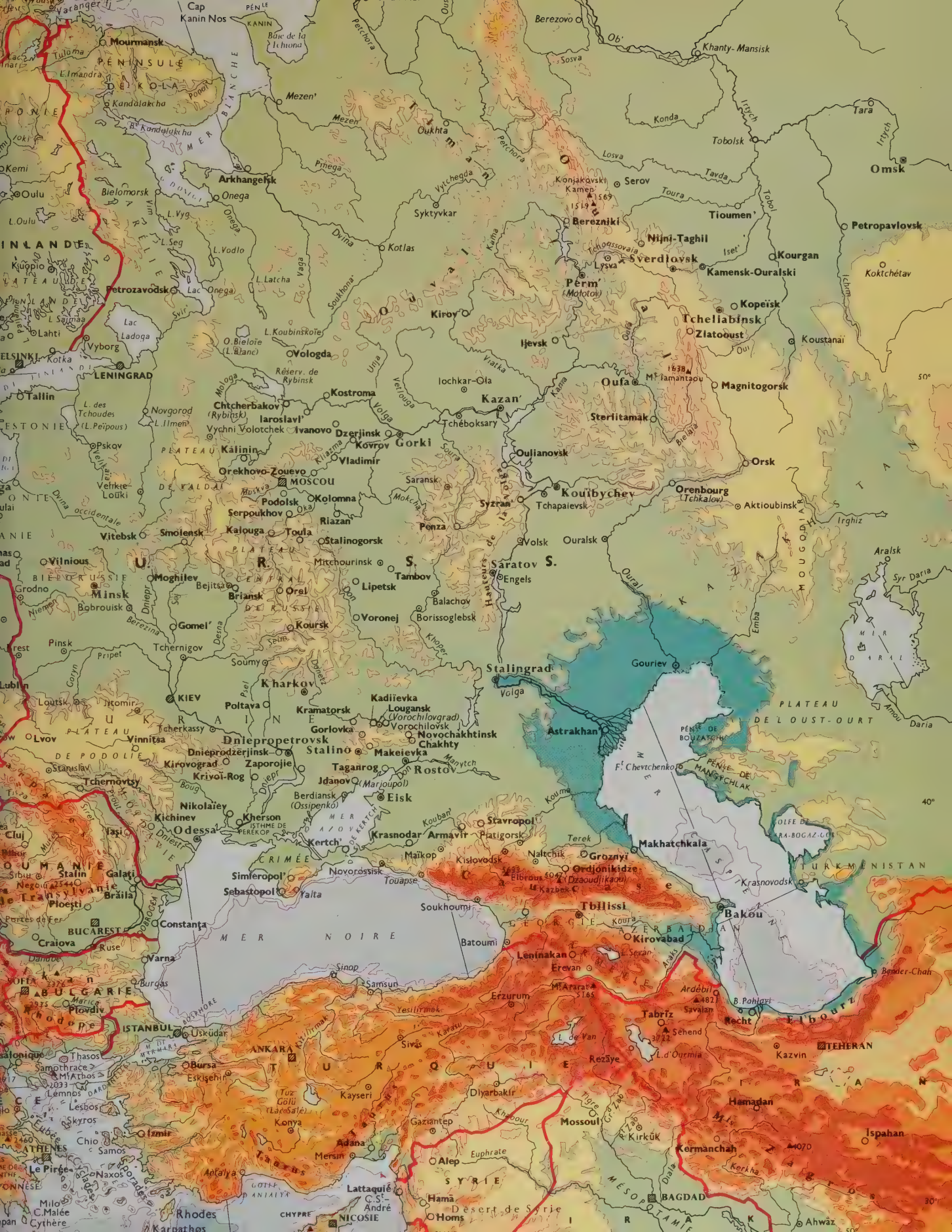
EURLYSTHÉE, en gr. *Eurustheus*. Myth. gr. Roi légendaire de Mycènes et de Tirynthe, descendant à la fois de Persée et de Pélops. Connus surtout pour la haine qu'il avait vouée à Héraclès, son cousin redoublé qui lui était soumis en vertu d'une ruse d'Héra et d'une promesse imprudente de Zeus, il l'obligea à accomplir les douze travaux afin de se défaire de lui. Par la suite, Eurysthée poursuivit les Héraclides de sa haine, après les avoir chassés d'Argos, vint attaquer dans l'Attique, où ils s'étaient réfugiés. Mais il fut tué par les Athéniens.

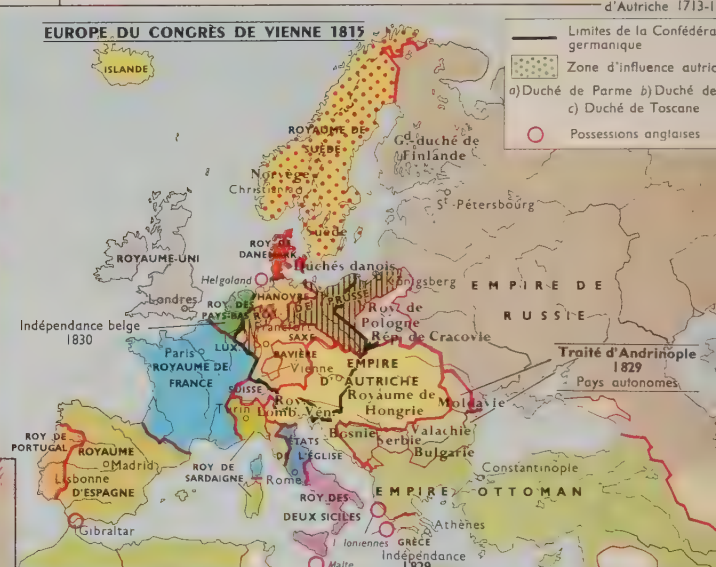
EURLYSTHÉNIDES, en gr. *Eurusthenides*, une des deux familles royales de Sparte issue du mythe *Eurysthénès*. On les appelait aussi *Agides**, du nom d'Agis I^{er}, roi d'Eurysthénès.

EURLYSTOME n. m. Rollier à plumage blanc foncé et à bec large, des régions tropicales d'Afrique et d'Asie, nommé aussi *rollier*. (Les Anglo-Saxons l'appellent *oiseau-dol* à cause de la tache circulaire blanche qui apparaît sur l'aile ouverte. Famille des coraciidés.)









URYSTOMES n. m. pl. Zool. Une des anciennes divisions des cénares, correspondant aux béroïdes de Lamarck, caractérisée par l'absence de tentacules et de sole planaire. (V. BÉROË.)

URYTANES ou **EURUTANES**. Géogr. c. Peuplade de Grèce, occupant en Etolie la région située entre la vallée de l'Achéloos et le mont Œta. Ville princ. *Œchalia*, où roi Eurytos aurait été tué par Héraclès.

URYTANIE, en gr. *Eurutanía* ou *Evritania*, région de la Grèce centrale, s'étendant sur les contrées montagneuses du sud du Péloponnèse et du bassin supérieur de l'Achéloos (Achéloos). — Le nome de l'Eurytanie comptait 39 700 hab. Ch.-l. *Karpenisi*.

URYTHERME adj. Biol. Se dit des organismes qui sont peu sensibles aux variations de température.

URYTHERMIE n. f. Biol. Propriété que possèdent certains organismes de supporter sans mourir des variations importantes de température interne. (Cette propriété, chez les animaux marins, coexiste généralement avec l'euryhalinité. Elle doit être soigneusement distinguée de l'homéothermie, bien que celle-ci, en maintenant constante la température interne, permette également de supporter certains écarts thermiques du milieu extérieur.)

URYTHMIE n. f. (gr. *eurythmia*; de *eurythmos*, et *rhythmos*, rythme). Combinaison harmonieuse des lignes, des sons, des proportions. || *Par extens.* Juste équilibre des cultes.

Urythmie. Méd. Parfaite régularité du pouls, correspondant à la même régularité des contractions cardiaques. (Peu us.)

URYTHMIQUE adj. Qui a de l'eurythmie : *composition eurythmique. Battements eurythmiques du pouls.*

URYTHOË n. f. Ver marin, à caroncule phallique peu lobée. (Famille des amphinoidés, de l'ordre des annélides polychètes tentaculées.)

URYTHYREA n. m. Insecte européen destructeur du bois. (Le genre fait partie des léoprotères, famille des buprestidés.)

ENCYCL. Deux espèces d'*eurythrea* se trouvent en France. *E. marginata*, d'un vert vif éclatant, est propre au Midi. Sa larve attaque les peupliers, où elle creuse de longues galeries rendant le bois impropre à tout usage; *E. quercus*, qui remonte plus au nord, attaque les chênes et les sapins.

URYTOME n. m. Très petit insecte à thorax bossu, à abdomen plat, qui parasite d'autres insectes. (*Eurytoma flavovaria*, par exemple, détruit l'hyléssine du frêne. Le genre fait partie des hyménoptères chalcidiens et est de type à la famille des *eurytomidés*.)

URYTOPE adj. V. EURYCHORIQUE.

URYTOS ou **EURUTOS**. Myth. gr. Roi légendaire des Eurytanes. Fier de son adresse à tirer de l'arc, il promit la main de sa fille Iole à celui qui l'emporterait sur lui. Héraclès le vainquit, mais se vit refuser Iole. Les héros détruisirent Œchalia, tua Eurytos et ses fils, et emmena Iole.

USCARA n. m. Linguist. V. ESKUARA.

USCARIEN, ENNE adj. (du basq. *euscara* ou *eskua*, mot qui sert à désigner la langue basque). Syn. de BASQUE.

USCORPIUS [pjys] n. m. Genre de scorions (famille des chactidés), dont trois espèces vivent dans le midi de la France.

USÈBE (saint), pape († Sicile 309 ou 310). Rec de naissance, élu en 309 ou 310. L'église de Rome était divisée au sujet des *psis* *. Usèbe, combattu par un compétiteur, Éraclius, sans qu'on sache lequel des deux adoptait une position rigoriste, fut exilé avec Éraclius par la police de Maxence, pour éviter des troubles. Rossi a découvert son épitaphe, imposée par saint Damase. — Fête le 29 septembre.

USÈBE de Verceil (saint) [† v. 371]. Précepteur à Rome, élu évêque de Verceil (340), assista au concile de Milan, où il ne put empêcher la condamnation d'Athanase (355), combattit l'arianisme, fut exilé à Scythopolis (355), puis en Cappadoce et en Thébaïde. Appelé par l'empereur Julien, il assista au

concile d'Alexandrie réuni par Athanase, et qui pardonna aux chefs ariens à condition qu'ils redevenaient laïcs. Honoré comme martyr à cause des souffrances endurées de la part des ariens, il a écrit quelques lettres apostoliques qui font l'éloge de la vie monastique qu'il pratiqua avec rigueur avec son clergé dès 345. — Fête le 16 décembre.

USÈBE de Samosate (saint), évêque de Samosate († Doliché, Syrie, 379), adversaire des ariens, qui soutenait l'empereur Valens. Exilé en Thrace (374), rappelé en Syrie (378), il y fut tué par une arienne. — Fête le 21 juin.

USÈBE de Césarée, en gr. *Eusebios*, écrivain et prêtre grec (Palestine v. 265 - † 340), évêque de Césarée (élu en 313). Favori de l'empereur Constantin, il fut mêlé aux luttes de l'orthodoxie et de l'arianisme; son esprit conciliant le mit souvent en conflit avec Athanase. Il fonda vraiment l'historiographie ecclésiastique : il fixa les bases de la chronologie jusqu'en 323, dans sa *Chronique* *, et écrivit une *Histoire ecclésiastique* (histoire du christianisme jusqu'en 323), une *Vie de Constantin*, œuvre d'édification et de panégyrique, dont l'authenticité a été parfois contestée, et qui même a été attribuée à Euzoïus, évêque de Césarée à la fin du IV^e s. Il est également l'auteur du *Triakonterikos*, panégyrique en l'honneur de Constantin, qui décrit la cour céleste, dont celle de l'empereur n'est que le reflet. Il a rédigé deux importants ouvrages apologétiques : *Préparation évangélique* et *Démonstration évangélique*.

USÈBE de Nicomédie, évêque de Constantinople (v. 280 - Constantinople 341). Zélé partisan d'Arius, il fut déposé et exilé après le concile de Nicée (325) pour avoir été (peut-être) le complice de Licinius. Rappelé en 328, il devint le véritable chef des ariens, grâce à son habileté et à la confiance des empereurs Constantin I^{er}, qu'il aurait baptisé, et Constantin II. Evêque de Constantinople en 339, il réunit un concile à Antioche pour nier la primauté de Rome, où un autre concile venait de réhabiliter Athanase (341).

USÈBE, évêque d'Emèse (Edesse v. 295 - Antioche v. 359). Théologien renommé de l'école d'Alexandrie, il semble avoir été un adepte du semi-arianisme. Il vécut longtemps à la cour de Constance II et refusa en 340 le patriarcat d'Alexandrie, lors de la déposition de saint Athanase. Nommé évêque d'Emèse, il fut en butte à l'hostilité des habitants de la ville qui l'accusaient d'arianisme et de pratiques astrologiques.

USÈBE, grand chambellan et chef des eunuques de Constance II. Il contribua par son témoignage à l'exil du pape Libère (355). A l'avènement de l'empereur Julien, il fut condamné à mort (361-362).

USÈBE, évêque de Dorylée (première moitié du V^e s.). Laïque et simple rhéteur, il combattit en 428 l'hérésie de Nestorius, fut élevé à la prêtrise (430), puis à l'épiscopat (448). Ami d'Eutychès, il dénonça néanmoins son hérésie au concile de Constantinople (448); mais il fut déposé au concile d'Éphèse (449), et réhabilité par le concile de Chalcédoine (451-452).

USÈBE, évêque d'Antibes († v. 570), successeur d'Eucherius. On lui attribue l'*Histoire de la translation des corps de saint Vincent, saint Victor et saint Oronce*.

USÈBE BRUNON (v. l'an 1000 - Angers 1081). Evêque d'Angers en 1047. Il favorisa son archidiacre, l'hérésiarque Bérenger, malgré les attaques et les condamnations, et prit part au mouvement réformateur, avec l'appui de Grégoire VII, en intervenant contre Foulques le Réchin, comte d'Anjou, et son métropolitain de Tours. On lui attribue un *Commentaire sur le Pentateuque*.

USÈBIE (sainte), de Bergame, martyrisée à la fin du III^e s., sous Maximien Hercule. — Fête le 29 octobre.

USÈBIE (sainte), martyre du VII^e s. (?). Abbaye du monastère de Saint-Cyr, près de Marseille. La légende veut qu'elle se soit défigurée, avec ses moniales, pour échapper à la brutalité des Sarrasins. — Fête le 12 octobre.

USÈBIE, EUSOYE, YSOYE ou **YSOIE** (sainte) [v. 637 - Hamage, Flandre, v. 660]. Fille de saint Adalbad, comte d'Ostrevant, et

de sainte Rictrude, elle succéda en 640 à Gertrude, son aïeule, abbesse de Hamage. — Fête le 16 mars.

EUSEBIE, en lat. *Eusebia* (v. 330 - v. 360), fille d'un maître de la milice, deuxième femme de Constance II, empereur, qu'elle épousa pendant l'hiver 352-353. Elle protégea Julien, contribua à sa désignation comme César en Gaule (355) et fut favorable aux ariens.

EUSEBIEN n. m. Partisan d'Eusèbe de Nicomédie, qui fut, après 325, le principal représentant de l'arianisme.

EUSITIUS ou **EUSICE** (saint) [Périgueux - † 542]. Retiré dans la solitude à Pressigny, sur le Cher, il y fut consulté par Childébert I^{er}, qui éleva sur son tombeau une basilique, origine de la ville de Selles-sur-Cher. — Fête le 27 novembre.

EUSKALDUNAK ou **ESCUALDUNAC**, nom que se donnent les Basques dans leur propre langue.

EUSKIRCHEN, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), sur l'Erft, affl. du Rhin, au pied de l'Eifel; 17 000 hab. Eglise et hôtel de ville gothiques. Manufacture de draps et de tapis de laine. Fonderies de fer.

EUSOMPHALIEN adj. et n. m. (gr. *eusôs*, sain, et *omphalos*, nombril). Tératol. Se dit de monstres doubles, formés de deux sujets à peu près complets et indépendants, ayant chacun son ombilic, par opposition aux *monomphaliens*.

EUSPICE (saint), prêtre à Verdun († v. 512). Il intercédait pour sa ville auprès de Clovis (498), refusa l'épiscopat et fonda près d'Orléans le monastère de Micy (Saint-Mesmin), dont il fut le premier abbé. — Fête le 16 juin à Verdun, et le 17 décembre à Orléans.

EUSPORANGIÉES n. f. pl. Bot. V. MARANTIALES.

EUSTACHE n. m. (du nom d'*Eustache Dubois*, coutelier à Saint-Etienne). Pop. Couteau de poche, à manche de bois (vieilli) : *Sa veste de cotonnade bleue [...] toujours grosse d'un mouchoir, d'un eustache, d'un fruit* (Balzac).

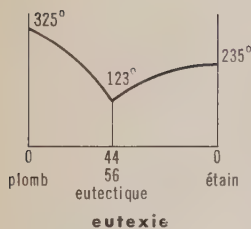
EUSTACHE (saint), martyr à Rome en 118. Son culte est ancien. Selon la légende, il fut converti par la rencontre d'un cerf miraculeux. C'est le patron des chasseurs, d'une église de Rome et d'une église de Paris (v. SAINT-EUSTACHE), qui conservent une partie de ses reliques. — Fête le 20 septembre. — Iconogr. Outre le chef-reliquaire du XIII^e s. conservé à Londres, la figure du saint apparaît sur une statue de la cathédrale de Wells et dans un tableau de Pisanello (Londres), ainsi que dans le *Couronnement de la Vierge* de Lippi (Florence), et le *Retable Paumgartner* de Dürer (Munich). Les épisodes de sa vie sont représentés sur des vitraux de Chartres, Auxerre, Le Mans, Saint-Patrice de Rouen, et sur un siège d'ivoire du XIII^e s. (Salzbourg); parmi ces épisodes, citons la *Vision du cerf* (chapiteau à Autun), le *Baptême de Placide* (retable de pierre, musée de Cluny), le *Passage du fleuve entre le lion et le loup* (portail de la Calende, Rouen), le *Refus de sacrifier aux idoles* (tableau de Pittoni, Venise), et surtout le *Martyre* et l'*Apothéose* (cette dernière au musée de Nantes) peints par Vouet pour le maître-autel de l'église Saint-Eustache (Paris).



« le Martyre de saint Eustache » par Simon Vouet, église Saint-Eustache, Paris



EUTERPE
musée du Capitole
Rome



EUSTACHE le Moine, bénédictin, puis corsaire français (Courset, près de Boulogne - † Douvres 1217). D'abord au service de Jean sans Terre, il passa à celui de Philippe Auguste et, quand Louis, fils de Philippe, accepta la couronne offerte par les barons anglais, il assura les communications entre la France et l'armée débarquée en Angleterre. Il mourut dans un combat, à l'embouchure de la Tamise. Il est surtout connu par un *Roman d'Eustache le Moine*, du XIII^e s.

EUSTACHE DE SAINT-PIERRE, bourgeois de Calais (Saint-Pierre v. 1287 - † 1371), célèbre par le dévouement qu'il témoigna à ses concitoyens lors de la reddition de la ville au roi d'Angleterre (1347). Edouard III, irrité des dommages que les corsaires de Calais causaient depuis un siècle à ses navires, déclara qu'il ferait grâce aux Calaisiens à la condition que six des plus notables bourgeois viendraient, tête et pieds nus, en chemise, la corde au col, lui présenter les clefs de la ville et se mettre à son entière discrétion. Eustache de Saint-Pierre et cinq de ses concitoyens : Jean d'Aire, Jacques et Pierre de Wissant, Jean de Fiennes et André d'Ardes, se dévouèrent. La reine Philippa étant intervenue en leur faveur, Edouard III leur fit grâce.

EUSTACHI (Bartolomeo), médecin italien (San Severino, Marche d'Ancone, v. 1500 - † v. 1574). Il fit de la méthode d'observation la base des sciences médicales ; ses descriptions anatomiques sont remarquables : il a donné son nom à la *trompe d'Eustachi* ou *d'Eustache*, qui fait communiquer l'oreille moyenne avec le pharynx supérieur, et à la *valvule d'Eustachi*, située à l'embouchure de la veine cave inférieure. Il a laissé plusieurs ouvrages importants et de belles planches destinées à un grand ouvrage d'anatomie, retrouvées et publiées en 1714 : *Tabulae anatomicae*.

EUSTASE, EUSTASE ou **EUSTACHE** (saint) [v. 560 - v. 625], disciple de saint Colomban et son successeur comme abbé de Luxeuil (Franche-Comté) ; missionnaire en Bavière. Au concile de Mâcon (624), il défendit la règle de saint Colomban contre les attaques du moine Agrestis. — Fête le 20 mars.

EUSTATHE (saint), en gr. *Eustathios*, (Side, Pamphylie, 260 - Trajanopolis, Thrace, 337), patriarche d'Antioche (323-324). Il assista, comme évêque de Bérée, au concile de Nicée (325), dont il soutint les décisions contre les ariens. Il fut déposé (330) et exilé par Constantin. De ses écrits, on ne conserve que des fragments et un traité contre Origène. — Fête le 16 juillet. (→ Biblio.)

EUSTATHE, évêque de Sébaste (Césarée de Cappadoce - † v. 380). Elu vers 356 au siège de Sébaste, après avoir professé de singulières doctrines sur le mariage, il devint un des chefs du parti semi-arien, et prit part aux conciles d'Ancyre (358) et de Séleucie (359).

EUSTATHE DE CAPPADOCE, en gr. *Eustathios*, philosophe néo-platonicien du IV^e s. Il suivit les leçons de Jamblique et d'Aidéios, à qui il succéda comme chef de l'école philosophique de Cappadoce, et s'efforça, par lutte contre le christianisme, de rajeunir des pratiques superstitieuses. Envoyé par Constantin auprès du roi de Perse Sapor, en qualité d'ambassadeur, il se fixa à la cour de celui-ci.

EUSTATHE le Romain, en gr. *Eustathios Romainos*, jurisconsulte byzantin du XI^e s. Il fut, sous Basile II, questeur et *magister officiorum*. C'est d'après ses arrêts que fut rédigé, vers le milieu du XI^e s., le manuel de droit appelé la *Peira*.

EUSTATHE, en gr. *Eustathios*, écrivain et prêtre byzantin († Thessalonique entre 1192 et 1194). Il vécut d'abord à Constantinople, où il fut professeur à l'université. De cette époque de sa vie datent ses commentaires sur Pindare et sur Homère. Archevêque de Thessalonique (1175), il se signala par son courage quand les Normands prirent sa ville épiscopale (1185) ; il écrivit un récit intéressant de cet événement et plusieurs ouvrages sur la réforme monastique.

EUSTATISME n. m. (gr. *eu*, bon, et *statis*, niveau). Géol. Variation du niveau général des océans.

— Géomorphol. *Théorie de l'eustatisme*, théorie sur l'évolution du relief, due à H. Baulig, qui attribue de nombreux aplanissements à de grandes variations du niveau marin depuis le Miocène.

— ENCYCL. Les niveaux d'aplanissement étagés, particulièrement nets dans les massifs anciens, se trouveraient presque tous à la même altitude : ils résulteraient de grandes variations du niveau marin depuis le Miocène, avec stationnement de la mer à 380 m, 280 m, 180 m, 100 m, etc., cotes en fonction desquelles des aplanissements universels se seraient développés, en dehors naturellement de rares zones soumises depuis cette époque à des déformations tectoniques. Cette théorie a été appliquée notamment au Massif central, à la Bretagne, au Languedoc, au bassin de Paris. Des études plus récentes ont montré que les reconstructions de niveaux étaient faussées à la base et que d'importantes déformations tectoniques expliquaient la localisation de certains rivages anciens utilisés comme preuve de ces variations du niveau marin.

En revanche, les variations glacio-eustatiques* du niveau marin au Quaternaire sont confirmées sans cesse par de nouveaux faits.

EUSTATIQUE adj. Géol. Qui se rapporte à l'eustatisme. || *Mouvement eustatique*, changement du niveau des océans.

— ENCYCL. La cause des *mouvements eustatiques* peut être soit la formation d'eaux juvéniles ou le départ d'eau du fond des mers vers les profondeurs des roches, soit un hypothétique abaissement ou relèvement relatif du fond marin, soit enfin la variation du volume des glaciers continentaux. Pendant les périodes glaciaires, de grandes masses d'eau sont « capitalisées » sous forme de glace ; elles fondent pendant les périodes inter-glaciaires, déterminant une montée du niveau des océans. L'ère quaternaire, par exemple, a compté au moins quatre oscillations de ce genre. La plus forte aurait été capable d'abaisser le niveau marin de 100 m au-dessous du niveau actuel. La Terre est aujourd'hui dans une phase de réchauffement, et tous les marégraphes du monde enregistrent une montée lente du niveau marin à raison de 1,3 mm par an.

EUSTELLE (sainte). V. ESTELLE.

EUSTOCHIE (sainte), en lat. *Eustochium*, abbesse (Rome v. 367 - Bethléem v. 419). Fille de sainte Paule, dirigée par saint Jérôme, elle accompagna sa mère en Orient, s'établit au couvent de Bethléem sous sa conduite, et, à sa mort (404), lui succéda dans la charge d'abbesse. Saint Jérôme entretint avec elle une longue correspondance. — Fête le 28 septembre.

EUSTRATIOS, évêque de Nicée (v. 1050 - v. 1120). Auteur d'ouvrages contre les Latins et de commentaires sur Aristote ; il aida Alexis I^{er} Comnène à combattre l'hérésie ; mais, ancien élève du philosophe Jean Italos, il fut, à son tour, destitué pour hérésie.

EUSTRONGLE n. m. Genre de nématelminthes, dont une espèce vit en parasite dans les reins du chien, plus rarement du cheval et du bœuf, parfois de l'homme.

EUSTYLE n. m. (gr. *eustulos* ; de *eu*, bien, et *stulos*, colonne). Archit. Mode d'entrecolonnement, dans lequel les colonnes sont espacées de deux diamètres et quart, excepté au milieu de la façade et de la partie postérieure de l'édifice, où l'espacement est de trois diamètres.

EUSYNCHITE [kit] n. f. Minér. Vanadate naturel de plomb et de zinc. (C'est une variété de descloizite.)

EUTECTIQUE adj. et n. m. Physiq. Relatif à l'eutexie*. || Se dit du mélange de deux corps dont la composition correspond au point d'eutexie. (V. ALLIAGE.)

EUTECTOÏDE n. m. Métall. Point analogue à l'eutectique, mais dans le domaine des transformations solides.

EUTÉLIE n. f. (gr. *eu*, bien, et *telos*, fin). Biol. Développement équilibré, harmonieux des divers organes.

— CONTR. : *atélie*, *dystélie*, *hypertélie*.

EUTERMES [mes] n. m. Terme répandu dans toutes les régions chaudes du globe.

(Le genre fait partie des insectes isoptère famille des *termitidae*.)

— ENCYCL. *Eutermes trinervius*, terme familier ou récolteur de foin, est commun en Afrique moyenne et méridionale ; *E. macroceros*, récolteur de lichens, habite Ceylan. Les *eutermes* construisent leurs nids sous terre, à la surface du sol, parfois en forme de champignon, ou sur les arbres. *E. p. formis*, espèce australienne, construit ses nids en forme de colonnes pointues qui peuvent atteindre 6 m de haut.

EUTERPE n. m. Palmier grêle, à feuilles très découpées, à petites fleurs. (On en connaît sept ou huit espèces du Brésil et des Antilles. Les plus connues sont *Euterpia racea* et *E. edulis*, dont le bourgeon tendre se mange comme légume : c'est un chépaliste. *E. oleracea* fournit de l'huile de palme.)

EUTERPE, en gr. *Euterpe*, muse* de la Musique. Elle incarnait l'influence de la musique primitive de la Thrace, plus tard le jeu de flûte. Elle est représentée avec la flûte double ou simple, instrument du culte dionysiaque. Les artistes modernes lui ont parfois donné d'autres instruments et un cahier de musique.

EUTEXIE n. f. (gr. *eu*, bien, et *tékton*, fonder). Physiq. Phénomène présenté par des mélanges solides, dont la fusion se fait à température constante, comme celle des corps purs. || *Température, point d'eutexie*, température de fusion d'un mélange allié de deux ou plusieurs corps, fait en telles proportions qu'ils présentent un point de fusion constant. (Si les constituants du mélange binaire ne donnent pas de combinaisons chimiques, ce point de fusion est un point élevé que la température de fusion commune de tout autre mélange des mêmes corps.)

EUTHALIOS ou **EUTHALIUS**, écrivain ecclésiastique (v^e s.). Il divisa, le premier, les chapitres et en versets les Actes des Apôtres et les Epîtres canoniques. On a encore de lui une *Introduction à la vie de saint Paul*.

EUTHANASIE n. f. (gr. *eu*, bien, et *thanatos*, mort). Mort douce et sans souffrance. || *Méthode* qui procure une mort sans souffrance, afin d'abréger les tourments de l'ennemi ou d'une maladie très douloureuse issue fatale, ou afin de satisfaire quelque exigence de nature collective (peine de mort législative eugénique). [V. part. *encycl.*]

— ENCYCL. Art vétér. Les procédés utilisés pour donner aux animaux domestiques l'on veut faire disparaître une mort rapide avec un minimum de souffrance varient suivant les circonstances. Le plus souvent, on utilise des injections intraveineuses de chlorure de chloral en solution concentrée, ou sulfate de magnésium à saturation, ou barbituriques. Les chats sont généralement placés sous une cloche avec un tampon de coton imbibé de chloroforme. L'abat électrique, qui donne une mort instantanée, s'utilise pour le chien.

— Mor. Le terme d'*euthanasie* (« une heureuse ») a été créé par Francis Bacon, qui estimait que « c'est la fonction du médecin de rendre la santé et d'adoucir les peines et les douleurs, non seulement lorsque l'adoucissement peut conduire à la guérison, mais lorsqu'il peut servir à procurer la mort calme et facile ». Par cette affirmation, F. Bacon prenait position dans un débat très ancien, et qui dure encore de nos jours. Un homme, profane ou spécialiste, a-t-il le droit d'attenter à la vie d'autrui pour une cause louable ? et comment définir cette louable ?

L'Antiquité s'est peu intéressée à ce problème, sa conception de l'humanité n'étant pas la nôtre (elle considérait, par exemple, l'esclavage comme normal). C'est pour Platon a pu écrire de façon désinvolte : « Tu établiras dans l'Etat une discipline une jurisprudence se bornant à donner des soins aux citoyens sains de corps et d'âme, quant à ceux qui ne sont pas sains de corps, on les laissera mourir » (*République*, III). Ici, l'euthanasie (sous forme d'abandon pour objet l'utilité collective et l'eugénisme) De nos jours, un tel but semblerait odieusement cynique.

Le judaïsme et le christianisme, au contraire, ont proscrit le meurtre de fait absolu (« Tu ne tueras point ») en se

tant sur l'idée que Dieu seul peut disposer de la vie et de la mort, et que, la douleur ayant en outre une valeur de salut, il est interdit d'abréger les souffrances, même celles de l'agonie. *A fortiori*, il est interdit de tuer pour d'autres raisons, raison d'État ou eugénique. Idées illustrées au ^{xix}^e s. par le médecin juif Maimonide dans sa *Prière* : « Éloigne de moi, ô Dieu, l'idée que je peux mourir ». De même Ambroise Paré : « Je le pensais, mais Dieu seul est maître de vie et de mort, de guérison ou d'agonie, d'angoisse ou de sérénité. »

Avec la Renaissance se dessine une réaction contre ces idées spiritualistes, d'où la position de F. Bacon évoquée plus haut, et celle de Thomas Morus, qui assigne aux prêtres et aux magistrats le devoir d'exhorter à la mort les incurables, en raison de leurs souffrances et de leur inutilité sociale. On perçoit ici les deux motifs majeurs invoqués par des partisans de l'euthanasie, motifs qui sont à bien distinguer l'un de l'autre : soit éviter à un malade ou à un agonisant d'insupportables douleurs (*euthanasie agonique*) ; soit rechercher un but d'utilité collective (*euthanasie sociale* ou *eugénique*). Alors que l'euthanasie agonique, ou apparentée, a pour fin l'individu lui-même, l'euthanasie sociale a pour fin la société, l'individu étant le moyen qu'on y sacrifie. Dans notre morale moderne, centrée sur le respect de la dignité de la personne humaine en tout individu, l'euthanasie sociale apparaît donc comme profondément immorale, tandis que l'euthanasie agonique pourrait être jugée morale. Mais l'argument essentiel des adversaires de toute euthanasie est que l'on peut trop aisément « glisser » de l'euthanasie agonique, si on la rend légale, à l'euthanasie sociale et eugénique. Cela permet de comprendre le sort fait aux diverses manifestations modernes de l'euthanasie. Par exemple, quand Nietzsche réclame l'euthanasie « pour les parasites de la société, ces malades pour lesquels il est inconvenant de vivre plus longtemps, qui végètent lâchement, ayant perdu le sens de l'avenir », cette euthanasie eugénique répugne à notre sens moral. Il en est de même du programme raciste d'euthanasie qui, sous le régime nazi, aboutit à la faim les enfants incurables, et qui fut condamné au procès de Nuremberg. Au contraire, devant le cas des associations qui, en 1903 et 1906, réclamèrent aux États-Unis le droit pour le médecin d'accorder au mourant l'euthanasie agonique, après consultation d'un comité d'au moins quatre personnes, nous éprouvons un conflit de devoirs : devoir de pitié, ou devoir de respecter la vie, lequel des deux sauvegarde le mieux la dignité humaine ?

À ces questions, la loi a jusqu'ici répondu négativement : le Congrès américain refusa d'admettre l'euthanasie agonique ; l'Allemagne, l'Angleterre, la France ont également repoussé de tels projets de lois. Pourtant, chaque fois que des procès d'euthanasie agonique ont eu lieu, ils se sont terminés par l'acquiescement ou des peines minimales, ce qui montre combien la conscience hésite à condamner ces gestes de compassion. Il reste donc là un cas de conscience que chacun, en prenant ses risques, tranche souvent comme il l'entend, sauf s'il se réfère aux interdictions religieuses ou médicales (selon le Code de déontologie médicale, « le souci primordial du médecin doit être de conserver la vie humaine »). [→ *Bibliographie*.]

EUTHANASIQUE adj. Qui a trait à l'euthanasie.

EUTHARIC CILLIGA, prince ostrogoth († 522). Il épousa, en 515, Amalasonte, fille du roi des Ostrogoths d'Italie, Théodoric. Justin, empereur d'Orient, choisit Eutharic comme collègue au consulat, en 519. Il mourut encore jeune, laissant un fils, Atharic, qui succéda à son grand-père.

EUTHE ou **LEUTTE**, chaînon calcaire du Jura occidental, au-dessus de la rive droite de l'Ain, au S.-E. de Poligny, formé de deux crêts dominant le sommet d'un anticlinal effondré entre deux failles.

EUTHÉRIENS n. m. pl. Sous-classe des mammifères comprenant tous ceux qui ont une placenta, c'est-à-dire la très grande majorité des espèces : *Tous les mammifères sont des euthériens, sauf les marsupiaux et les monotrèmes.* (Syn. *PLACENTAIRES*.)

EUTHRIA n. m. Mollusque gastropode probosobranch, à coquille fusiforme munie d'un opercule ovale. (Les euthria vivent dans les régions tempérées : Méditerranée, Japon, Californie, Australie, Tasmanie, Afrique du Sud, Nouvelle-Zélande, etc., et sont nombreux, à l'état fossile, à partir du Miocène. Famille des buccinidés.)

EUTHYDÈME, en gr. Euthudēmos, sophiste grec du ^v^e s. av. J.-C., dont l'existence est attestée par Aristote. Platon a fait le héros d'un de ses plus spirituels dialogues (*l'Euthydème*), où il discute de la valeur de l'éristique.

EUTHYDÈME, en gr. Euthudēmos, roi de Bactriane (v. 230 - 187 av. J.-C.). Il évigna la descendance de Diodote et agrandit ses États vers l'Inde. Il eut à soutenir une rude guerre contre Antiochos le Grand, qui ensuite rechercha son alliance et donna l'une de ses filles à Démétrios, fils d'Euthydème.

EUTHYME, en gr. Euthymos. Myth. gr. Pugiliste de Locres, en Italie, célèbre par sa force extraordinaire. Il délivra la ville de Témessa d'un tribut dû à un démon nommé Alybas.

EUTHYME (saint), moine grec (Mélitène 377 - † 473). Ermite, puis moine en Palestine, où il devint higoumène de la Grande Laure, au désert de Ziphon. Il travailla à la conversion des Arabes des bords du Jourdain et lutta contre l'eutychianisme. — Fête le 20 janvier.

EUTHYMÈTRE n. m. (gr. *euthus*, direct, et *metron*, mesure). Topogr. Stadia tachéométrique pliant à deux bras, pouvant se déployer verticalement et horizontalement.

EUTHYMIDÈS ou **EUTHUMEDÈS**, peintre de vases athénien (fin du ^{vi}^e s. av. J.-C.). Munich conserve de lui deux amphores où, rompant avec les conventions archaïques, son dessin rend avec naturel le mouvement du corps humain.

EUTHYMOS ou **EUTHUMOS**, patriarche de Constantinople (Séleucie d'Isaurie v. 834 - Agathos 917). Très influent sur l'empereur Léon VI, il fut substitué au patriarche Nicolas quand celui-ci s'opposa au quatrième mariage de l'empereur (907). Quand Léon VI mourut (912), il fut relégué dans un monastère.

EUTHYMOS ZIGABÈNOS, moine et polémiste byzantin du ^{xii}^e s., favori de l'empereur Alexis I^{er} Comnène, à la demande duquel il composa sa *Panoplie dogmatique de la foi*, réfutation de toutes les hérésies, au moyen de citations. Il a écrit aussi des commentaires du Nouveau Testament.

EUTHYNE n. m. (gr. *euthynos* ; de *euthuna*, reddition de comptes). Hist. gr. Titre des commissaires athéniens, élus au nombre de dix, qui étaient chargés, avec les *logistes*, de vérifier les comptes des magistrats sortant de charge.

Euthyphron ou *De la piété*, un des premiers dialogues de Platon, dont le principal but est de compléter l'*Apologie* en montrant combien la religion de Socrate est supérieure à la croyance populaire. L'homme pieux, d'après cet ouvrage, n'est pas celui qui possède une sorte d'art propitiatoire et qui fait de nombreuses prières accompagnées d'offrandes, mais celui qui cherche à se rendre, par sa vertu, par sa justice, semblable à l'Être divin. L'interlocuteur de Socrate qui donne son nom au dialogue est un devin qui semble avoir joui d'une certaine popularité à Athènes, où il était considéré à la fois comme un inspiré et un docteur en matière religieuse (fin du ^v^e s.).

EUTIN, v. d'Allemagne (Allem. occid., Schleswig-Holstein), entre le *grand* et le *petit lac d'Eutin* ; 19 100 hab. Beau château du ^{xviii}^e s. ; église Saint-Michel (^{xiii}^e-^{xv}^e s.). Machines agricoles. Equipement électrique. Papier. Industries chimiques et textiles. Patrie de Weber.

EUTOCIE n. f. (gr. *eutokia*, accouchement heureux). Obstétr. Accouchement simple et normal. (S'oppose à *DYSTOCIE*.)

EUTOCIQUE adj. Obstétr. Qui favorise l'accouchement. || Se dit des accouchements normaux.

EUTOCIUS ou **EUTOKIOS** d'Ascalon, mathématicien grec, qui vivait au ^{vi}^e s. de

notre ère. Il a laissé deux *Commentaires*, sur Apollonios de Perga et sur Archimède. Le second, publié à Bâle en 1544, indique les procédés en usage dans l'école d'Alexandrie pour les calculs numériques.

EUTOQUE n. f. Herbe velue américaine, presque toujours annuelle, à fleurs bleues, pourpres ou blanchâtres. (*Eutoca Wrangeliana* est cultivée dans les jardins pour ses belles fleurs bleues. Famille des hydrophyllacées.)

Eutrapel, personnage créé par Noël Du Fail (1520-1591). Joyeux buveur, d'une verve toute rabelaisienne, il anime les *Balverneries* (1548) et les *Contes* (1585) de cet auteur ; son nom a sans doute été inspiré à Du Fail par un personnage qui apparaît dans la dix-huitième épître du poète latin Horace : Eutrapelus (du gr. *eutrapelos*, enjoué). Celui-ci dupe les gens en les comblant de bienfaits qui les grisent et leur font commettre ensuite de fâcheuses maladrances.

EUTROPE (saint), martyr, apôtre de la Saintonge au ⁱⁱⁱ^e s. (fait partie de la mission romaine), probablement le premier évêque de Saintes. Fortunat a composé un poème en son honneur, mais son histoire était déjà perdue au temps de Grégoire de Tours. — Fête le 30 avril.

EUTROPE, en lat. *Eutropius*, historien latin du ^{iv}^e s. Il fut secrétaire de Constantin, accompagna Julien dans son expédition en Perse, et dédia à Valens son *Breviarium historiae Romanae*, en dix livres. Ce résumé de l'histoire romaine fut son grand succès, notamment au Moyen Âge, à son impartialité et à sa sèche précision.

EUTROPE, esclave et eunuque arménien († Constantinople 399). Il gagna la confiance de Théodose, puis prit un grand ascendant sur Arcadius, à qui il fit épouser Eudoxie, fille du Franc Bauto. Il mina peu à peu le crédit du ministre Rufin, et le remplaça. Consul pour l'année 399, grand chambellan, il souleva le peuple par ses abus d'autorité et ses cruautés. Il commit l'imprudence de s'aliéner l'impératrice Eudoxie, qui obtint sa disgrâce. Traqué par la populace, il dut se réfugier dans une église et fut défendu par saint Jean Chrysostome. Il fut exilé, puis décapité sur l'ordre d'Arcadius.

Eutrope (INVECTIVES CONTRE), ouvrage satirique de Claudien, dirigé contre le ministre d'Arcadius. Un souffle puissant de patriotisme anime ce poème. En outre, l'auteur dresse un réquisitoire enflammé contre le régime politique et les mœurs du Bas-Empire oriental, opposé à l'Empire d'Occident et à Rome. En même temps, il exalte Stilicon, son protecteur et, quoique barbare, le champion de Rome.

EUTROPHIE n. f. (gr. *eu*, bien, et *trophé*, nourriture). Physiol. Bon état de nutrition.

EUTROPHIQUE adj. Se dit d'un organisme ou d'un organe qui est en état d'eutrophie. || Se dit aussi de substances qui permettent d'atteindre cet état : *Les vitamines, certaines hormones, certains acides aminés sont eutrophiques.*

EUTROPIA, dame romaine. Elle épousa Hannibalien, puis Maximien, qui devint empereur en 285. De son premier mari, elle eut Théodora, femme de Constance I^{er} Chlore ; du second, Fausta, seconde femme de Constantin I^{er}, et Maxence, empereur romain.

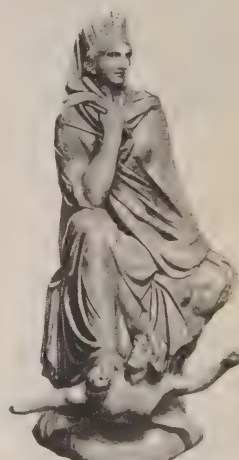
EUTYCHÈS ou **EUTUKHÈS**, hérésiarque (av. 378 - v. 454). Archimandrite d'un monastère voisin de Constantinople, Eutychès, après avoir combattu l'hérésie de Nestorius, tomba dans l'erreur opposée. Il affirmait qu'il n'y avait dans le Sauveur qu'une seule nature, la nature divine, et il n'admettait pas que sa chair fût consubstantielle à celle de l'homme. Déposé en 448, il fut réhabilité par le synode d'Ephèse, mais le concile œcuménique de Chalcédoine (451) le condamna définitivement. L'empereur Marcien l'exila en Egypte.

EUTYCHANISME [kja] n. m. Hérésie d'Eutychès. (Syn. *MONOPHYSISME**)

EUTYCHIDÈS ou **EUTUKHIDÈS** de Siccyone, sculpteur et peintre grec (début du ⁱⁱⁱ^e s. av. J.-C.). Elève de Lysippe, il sculpta en bronze doré la *Tychè* d'Antioche, prototype de toutes les représentations allégoriques ultérieures de la *Ville* (répliques au Vatican et au musée de Budapest).



EUTHYMIDÈS
« Antiope
et ses compagnons »
musée des Antiquités
Munich



EUTYCHIDÈS
Tychè d'Antioche
musée du Vatican

EUTYCHIE [kjɛ], **ENNE** adj. et n. Disciple d'Eutychès; sectateur de ses doctrines. (On dit aussi EUTYCHÉEN, ENNE.)

EUTYCHIE ou **EUTYCHIANUS** (saint) [Luni v. 220 - Rome 283], pape de 275 à 283. On lui attribue le rituel de la bénédiction des champs. Il est douteux qu'il ait subi le martyre. Son corps fut déposé dans le cimetière de Saint-Calixte. — Fête le 8 décembre.

EUTYCHIOS ou **EUTUKHIOS**, en ar. Sa'îd ibn Batrig, patriarche melchite d'Alexandrie (933) et historien (Füştât, Le Caire, 877 - Alexandrie 940). Il combattit les copies jacobites, et écrivit en arabe divers ouvrages, dont des *Annales*, qui racontent l'histoire du monde depuis ses origines et où prennent place des discussions théologiques (premières traductions au XVII^e s.).

EUTYCHITES n. m. pl. V. EUTYCHITES.

EUTYCHIOS ou **EUTUKHIOS** (saint), patriarche de Constantinople (Phrygie v. 512 - † 582). Elu à la mort de Ménas (552), il fut l'un des présidents du concile oecuménique de 553; il refusa de souscrire à un édit peu orthodoxe de l'empereur Justinien et fut déposé (565). Rappelé en 577 par Tibère II, il affirma, dans un *Traité contre les païens*, des idées hétérodoxes sur les corps glorieux, qu'il rétracta sur l'avertissement de saint Grégoire le Grand, alors apocrisiaire à Constantinople. — Honoré comme saint en Orient et à Venise. (Fête le 5 avril.)

EUVILLE, comm. de la Meuse (arrond. de Commercy), sur la Meuse, en amont de Commercy; 820 hab. (587 aggl.). Carrières de pierre de taille ferme (calcaire à entroques blanchâtre).

EUX pron. pers., 3^e pers. m. pl. (lat. *illos*). Ces personnes : *Ceux qu'on aime, il faut les aimer pour eux et non pour soi. L'esprit de parti unit les hommes entre eux.* || *Eux-mêmes*, ces personnes mêmes, et non d'autres; leur propre mouvement, sans intervention d'autrui : *Les coupables se trahissent souvent eux-mêmes.* || *Fam. Eux autres*, ces gens-là dont on parle.

EUXÉNITE n. f. Minér. Titanoniobate naturel d'yttrium, de cérium et d'uranium, qui se présente le plus souvent en masses amorphes d'un noir brunâtre, quelquefois en cristaux dissimulés.

EUXYLOPHORA n. m. Arbre américain produisant le bois du commerce connu sous le nom d'*amarelo* (*pau setim* du Brésil). [Famille des rutacées.]

EUYUK. V. HÜYÜK.

EUZEMIR ou **ÖZDEMİR**, général turc d'origine circassienne († en Nubie 1559). Il réprima une sédition au Yémen à la suite de l'assassinat du beylerbey Uways, en 1547, et s'empara de San'a. Nommé beylerbey du Yémen en 1549, il poussa le sultan Sulaymân à entreprendre la conquête de la Nubie, dont il devint le premier gouverneur ottoman. — Son fils, ÖZDEMİR-OĞLU OSMAN PACHA, fut gouverneur du Yémen en 1567.

E. V., abrégé. de **EN VILLE**, sur les adresses de lettres remises à destination sans passer par l'administration des postes : *Monsieur Durand, E. V.*

eV, symbole de l'électron-volt, unité d'énergie en physique atomique.

ÉVACUATEUR, **TRICE** adj. Qui sert à l'évacuation : *Conduit évacuateur.*

◆ **N. m.** Système de vannes, procurant au besoin l'évacuation des eaux d'un réceptacle quelconque.

— *Trav. publ. Evacuateur de crues*, dispositif assurant l'évacuation des eaux surabondantes d'un barrage. (Syn. DÉVERSOIR.)

ÉVACUATION n. f. (de *évacuer*). Rejet de matière par les voies naturelles ou par une issue artificielle : *Evacuation par haut et par bas. Evacuation du pus d'un abcès.* || *Par extens.* Écoulement : *L'évacuation des eaux d'égoût.* || *Par anal.* Sortie en masse d'un lieu, brusquée ou imposée par les circonstances : *L'évacuation d'une salle de théâtre.* — *Industr.* Purge par le vide de l'atmosphère gazeuse contenue dans un réservoir, une tour, une tuyauterie.

— *Mil.* Retrait, en général volontaire et ordonné, d'une troupe, d'une armée ou de populations civiles à partir d'une région ou

d'une ville où elles étaient installées : *L'évacuation de Narvik par les troupes françaises en 1940.* (L'évacuation des populations civiles menacées dans les agglomérations urbaines en temps de guerre constitue, depuis la Seconde Guerre mondiale, un des problèmes les plus difficiles à résoudre pour les services de la protection* civile.) || En temps de guerre, transport vers l'arrière des blessés et des malades : *L'évacuation des blessés est organisée par le service de santé militaire.* || *Hôpital d'évacuation*, v. HÔPITAL.

— *Procéd. Evacuation des procès*, action de mener à fin tous les procès pendants devant une juridiction.

— **Évacuations** n. f. pl. Matières évacuées : *Évacuations alpines.*

ÉVACUÉ, **E. n.** En temps de guerre, habitant de la zone de combat contraint de quitter son domicile : *Reloger les évacués.* || *Personne blessée ou malade dirigée sur une formation sanitaire : Un soldat affaibli remplissait les fiches, que les évacués attachaient eux-mêmes à leur capote* (R. Dorgelès).

ÉVACUER v. tr. Faire sortir, faire écouler : *Pratiquer un canal pour évacuer l'eau d'un fossé.* || Faire sortir en masse d'un pays, d'un lieu, par mesure autoritaire : *Evacuer la population civile, les malades d'un hôpital. Faire évacuer les tribunes.* || Faire sortir d'un endroit où il est interdit, dangereux de rester : *On évacuait les blessés susceptibles d'attendre encore quelques heures les soins nécessaires* (G. Duhamel). || Cesser d'occuper un pays : *Les troupes françaises évacuèrent la Rhénanie en 1930.*

— *Industr.* Purger l'atmosphère gazeuse d'un appareil ou d'une tuyauterie, en y faisant le vide.

ÉVADÉ n. m. Prisonnier ou condamné qui s'est évadé.

Évadés (MÉDAILLE DES), décoration française, créée en 1926, pour récompenser les actes ou les tentatives d'évasion accomplis par les prisonniers de guerre lors de la Première Guerre mondiale. L'attribution de cette médaille entraîne celle de la croix de guerre. Ruban vert coupé verticalement d'une raie médiane et de deux filets orange. La loi du 20 octobre 1946 exige, pour l'attribution de cette médaille aux prisonniers de la Seconde Guerre mondiale, un minimum de deux tentatives d'évasion, mais ne confère plus automatiquement la croix de guerre à ses bénéficiaires.

Évadés (CROIX DES), décoration belge créée en 1944. Insigne : croix de Malte en bronze. Au centre, écusson grillagé portant le lion belge. Ruban vert rayé de noir.

ÉVADER (S') v. pr. (lat. *evadere*, s'échapper). S'enfuir, s'échapper furtivement d'un lieu où l'on était enfermé : *Il eut l'idée d'aller appeler la garde, mais Jean Valjean pouvait profiter de cette minute pour s'évader* (Hugo). || *Par extens.* Se retirer à la dérobée : *S'évader d'une soirée ennuyeuse.* || *Fig.* Se soustraire à l'emprise de : *S'évader de la vie journalistique. S'évader de ses pensées.* — *LANGUE CLASS.* Se tirer d'embarras par une échappatoire : *Fourbe, tu crois par là peut-être t'évader* (Molière).

◆ *V. intr.* : *Nous nous amusons trop, il est temps d'évader* (Corneille).

ÉVADNÉ ou **ÉUADNÉ**. Myth. gr. Fille d'Iphys et femme de Capanée. Quand son mari eut été foudroyé par Zeus au siège de Thèbes, elle se jeta sur le bûcher où se consumait le cadavre. — Une autre **Évadné**, fille de Poséidon, fut aimée d'Apollon.

ÉVAGINATION n. f. Pathol. Sortie d'un organe hors de sa gaine. || Retourneement d'un canal sur lui-même (comme un doigt de gant).

ÉVAGINULÉ, **E. adj.** (du lat. *vaginula*, petite gaine). Bot. Qui est privé de gaine.

ÉVAGORAS I^{er} ou **EUAGORAS** I^{er} (v. 435 - v. 374 av. J.-C.), roi de Salamine, à Chypre (v. 410 - v. 374). Sa famille, qui depuis longtemps occupait le trône, en avait été dépossédée par les Phéniciens. Evagoras chassa ceux-ci de Salamine et se fit reconnaître comme dynaste (v. 410). Il s'allia aux Grecs, qui lui conférèrent le droit de cité. Après Aigos-Potamos (405), il accueillit

Conon, le fit mettre à la tête d'une flotte armée par Pharnabazos (397), et contribua à la victoire des Athéniens et des Grecs sur les Spartiates à Cnide (394). Il étendit son royaume sur presque toute l'île de Chypre, dont il voulut faire un Etat de type hellénique. Il s'allia, contre les Perses, au roi d'Égypte Acoris. Soutenu par les Athéniens, il prit Tyr et souleva la Cilicie; mais, après la paix d'Antalkidas (387), sa flotte fut anéantie à Kiton (381), par Glôs, gendre de Tiribazos, et les Perses assiégèrent Salamine. Evagoras obtint une paix honorable, à condition d'évacuer toutes les villes de Chypre Salamine exceptée, et de payer tribut au roi des Perses (380). Il mourut assassiné au même temps que son fils aimé Pnytagoras. Isocrate a composé un éloge dans lequel célèbre ce champion de l'hellénisme, et qu'il a dédié à Nicoclès, fils et successeur d'Evagoras. — **Evagoras II**, autre fils ou neveu du précédent, succéda à Nicoclès, qui avait été mis à mort. Chassé de Salamine par son neveu Pnytagoras, il se réfugia auprès du roi des Perses Artaxerxès III Ochus (351). Celui-ci réduisit la Phénicie, soumit Chypre, laissa Salamine à Pnytagoras et nomma Evagoras gouverneur de Sidon. Mais, bientôt, Evagoras perdit la faveur des Perses : revenu à Chypre, il fut pris et mis à mort.

ÉVAGRE le Pontique, en gr. *Evagros*, moine mystique et théologien grec (dans le Pont 346 - désert des Cellules, Égypte, 399). Il adopta les opinions d'Origène, ce qui lui attira les blâmes des Pères de plusieurs conciles aux VII^e et VIII^e s. Parmi ses ouvrages citons : *le Moine ou De la vie pratique*, *le Gnostique ou De ceux qui ont mérité d'arriver à la science*.

ÉVAGRE le Scolastique, en gr. *Evagros*, historien grec (Epiphane de Syrie v. 336 - Antioche fin du VI^e s.). Avocat à Antioche, il fut nommé questeur par l'empereur byzantin Tibère II. Il a composé une *Histoire ecclésiastique* en six livres, qui continue les histoires de Socrate, de Sozomène et de Théodoret; c'est un document essentiel pour l'histoire religieuse des V^e et VI^e s.

ÉVAINÈTE, en gr. *Euainetos*, graveur de monnaies syracusain (fin du V^e s. - † 343 av. J.-C.). Evainète et Kimon ont gravé les coins des fameuses pièces d'or au type d'Héraclès étouffant le lion de Némée. En outre, toute une série de tétradrachmes frappés pour commémorer la victoire remportée par Syracuse sur les Athéniens en 413 sont dus à Evainète. Ils ont pour types la tête d'Aréthuse entourée de dauphins, et, au revers, la course de chars qui évoque les jeux de l'Asinaros institués en la même occasion. Ces monnaies signées comptent au nombre des chefs-d'œuvre de l'art monétaire antique.

ÉVALTONNÉ, **E. adj.** et n. (de l'anc. fran. *valation*, petit valet). Emancipé (rare) : *Se bina [...] fort évalué par trois années passées à Paris chez une vieille indulgente* (Toulet).

ÉVALUABLE adj. Qui peut être évalué : *Quantité évaluable.*

ÉVALUATEUR n. m. Ce qui sert à déterminer la valeur des choses : *Le métal est toujours pour l'évaluateur commun des produits* (Proudhon).

ÉVALUATION n. f. Action d'évaluer : *Faire l'évaluation des marchandises.* || *Calc.* par lequel on cherche en unités d'une autre espèce les valeurs exprimées par une espèce d'unité : *Le peu d'unité dans les mesures met continuellement dans la nécessité de faire des évaluations* (Condillac).

— **ENCYCL.** Dr. fisc. *Évaluation de l'impôt*. Lorsque la loi a défini la matière imposable, il incombe à l'Administration de la décomposer et de l'évaluer. Quatre procédés sont possibles pour y parvenir : la méthode incitative*, la déclaration* contrôlée, le forfait* et l'évaluation administrative (taxation d'office). La dernière méthode consiste à laisser à l'Administration le soin d'apprécier librement la matière imposable. Le procédé, en fait, n'est utilisé qu'à titre de sanction ou en cas d'absence de déclaration.

— *Législ. fin.* *Évaluation du budget*. V. BUDGET.

ÉVALUER v. tr. (de l'anc. fran. *valuer*, valeur). Apprécier, estimer la valeur d'



médaille des Évadés



avers

ÉVAINÈTE
tétradrachme de Syracuse
cabinet des Médailles



revers

importance de : *Évaluer une propriété, la population d'une contrée.* || Fixer approximativement : *On a évalué à quelques années la durée de ce phénomène.*

— SYN. : apprécier, estimer, jauger, mesurer, peser.

VALVE adj. Bot. Qui est dépourvu de valves : *Péricarpe valve.*

VANDRE, en lat. *Euander*, prince légendaire du Latium, qu'il aurait civilisé. Fils d'Hermès et d'une nymphe, il quitta l'Arcadie la suite d'une émeute et après avoir tué son père. Il s'établit dans le Latium, environ dixante ans avant la guerre de Troie, bâtit sur le Palatin la ville de *Pallantium*, introduisit dans le pays la fête des Lupercalia, l'écriture et diverses pratiques agricoles. Dans l'*Enéide*, il s'allie à Enée contre les Latins. Une tradition, étayée par de récentes découvertes archéologiques, lui attribue l'invention de l'écriture.

EVANESCENCE n. f. Qualité de ce qui s'évanouit, s'efface.

EVANESCENT, E adj. (lat. *evanescent*, qui disparaît par degrés.) Se dit du nectar, qui ne disparaît que quand le fruit se développe. || Qui disparaît par degrés : *L'écran isse filtrer les ondes évanescences de la publicité multicolore* (G. Duhamel).

— Phonét. Se dit d'un phonème qui s'amuit.

— Physiq. Qui tend vers zéro : *Pression évanescence.*

EVANGÉLIAIRE n. m. Livre contenant les évangiles de toutes les messes de l'année.

— ENCYCL. Certaines reliures d'évangéiaires de la période byzantine et romane ont de véritables œuvres d'orfèvrerie. Le texte est calligraphié avec art et rehaussé de miniatures.

Les évangéiaires illustrés du Moyen Age sont nombreux : *Évangélaire grec de Rosano* (580), syriaque de *Rabula* (586), irlandais de *Lindisfarne* et *Saint-Gall* (viii^e et ix^e s.). De l'époque carolingienne, citons ceux de *Lothaire*, de *sainte Aure*, d'*Ebbon*, de *Saint-Médard de Soissons*, de *Godescalc*, d'*Ada*, de *Charlemagne*; de l'époque ottonienne, ceux d'*Ottob III* (996), d'*Echternach*, d'*Uota* (x^e s.).

Évangélaire de Reims, manuscrit de la bibliothèque de Reims. Il avait été donné en 874 au trésor de la cathédrale par le cardinal Charles de Lorraine. Une tradition peu sûre veut qu'il ait servi au serment des rois de France, lors de leur sacre, et il en a reçu le nom de *Texte du sacre*. On l'a attribué à saint Jérôme et à saint Procope. En 1842, Sylvestre en a publié un fac-similé sur cuivre; en 1889, Louis Léger en a donné une édition photographique.

EVANGÉLIES n. f. pl. (gr. *euangelia*; de *eu*, bien, et *angelion*, message, nouvelle). Antiq. gr. Fête célébrée à l'occasion d'une bonne nouvelle. || Au sens chrétien, la bonne nouvelle, la parole de Jésus-Christ, d'où *évangile*.

Évangeline, poème de Longfellow (1847). La scène se passe au xviii^e s., lors de la cession aux Anglais de l'Acadie, colonie française, et de la déportation en masse de tous ses habitants de ce territoire. Évangeline, séparée de son fiancé et devenue sœur de charité, ne le retrouve qu'au moment où il a mourir. Idylle romanesque, dans laquelle l'auteur décrit avec une inspiration sincère la nature acadienne.

EVANGÉLIQUE adj. Relatif à l'Évangile; contenu dans l'Évangile : *Doctrine évangélique. Parole évangélique.* Ils couvent de leur bave honneur, droit, république, || *La charte populaire et l'œuvre évangélique* (Hugo). || Conforme aux préceptes de l'Évangile : *Une charité évangélique.*

— Hist. relig. Qui appartient à la religion réformée.

— ENCYCL. En dehors des pays de langue française, les Églises issues de la Réforme se qualifient d'*évangéliques*, de préférence protestantes; les luthériens, en particulier, appellent souvent leur confession « Église évangélique ». D'autre part, le terme est employé, par opposition à « libéral », dans le sens d'« orthodoxe ». (V. EGLISES protestantes et PROTESTANTISME.)

phot. Arch. phot., Bibl. nat.

ÉVANGÉLIQUEMENT adv. De façon évangélique : *Vivre évangéliquement.*

ÉVANGÉLISTATEUR n. m. Personne qui prêche l'Évangile, particulièrement parmi les populations non chrétiennes.

ÉVANGÉLISATION n. f. Action d'évangéliser; résultat de cette action : *Travailler à l'évangélisation d'un pays.*

ÉVANGÉLISER v. tr. Prêcher l'Évangile à : *Évangéliser les nations infidèles.*

ÉVANGÉLISME n. m. Fête de l'Annonciation, chez les Grecs. || Doctrines de l'Église évangélique. || Point de vue consistant à tout ramener à l'Évangile ou à tout fonder sur lui.

ÉVANGÉLISTE n. m. Auteur de l'un des Évangiles canoniques : *Les quatre évangélistes sont : saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean.* || Se dit pour prédicateur, dans les Livres saints. || Dans certaines Églises protestantes, prédicateur laïc. (Il peut être chargé dans certains cas, par délégation renouvelable, d'exercer la totalité des fonctions pastorales.) || Par extens. Propagateur : *Se faire l'évangéliste d'une doctrine nouvelle.*

— Dr. anc. Conseiller qui tenait l'inventaire d'un procès, pendant que le rapporteur lisait les pièces. || Celui qui, dans une compagnie, était nommé pour surveiller un scrutin.

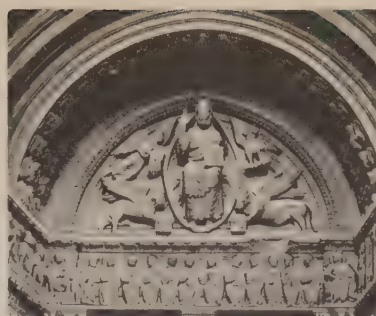
— ENCYCL. Iconogr. Les quatre évangélistes sont parfois représentés comme les quatre fleuves du Paradis s'échappant d'un monticule où trône le Christ (mosaïques de Saint-Paul-hors-les-Murs [Rome], évangélistes d'*Uota* [Munich] et d'*Aschaffenburg*, chapiteaux de Cluny, d'*Anzy-le-Duc* et de la Daurade [Toulouse]), plus rarement comme des anges (chapiteaux romans auvergnats de Volvic, Conques). Mais, surtout, l'iconographie traditionnelle leur attribue les animaux de la Vision d'Ezéchiel et de l'Apocalypse : un jeune homme ou un ange accompagne saint Matthieu, un bœuf saint Luc, un lion saint Marc, un aigle saint Jean. Parfois, l'animal seul évoque l'évangéliste (Titien, Venise), en particulier dans la scène du Christ en majesté, assis dans une mandorle et entouré des animaux symboliques (tympans de Moissac, d'Autun, de Chartres et d'Arles); parfois aussi les évangélistes apparaissent avec un corps humain et une tête d'animal (*Sacramentaire de Gellone*, chapiteau de Cordoue), ou avec une tête humaine et un corps d'animal (calice de Tassilo, Kremsmünster). Signalons encore les évangélistes qui figurent sur un lutrin du xii^e s., à Freudenstadt (Wurtemberg), les peintures de Fra Angelico (Vatican), Berruguete (retable d'Avila), Fra Bartolomeo (Florence), le Corrége (pendentif de San Giovanni di Parme), Rubens (Sans-Souci), le Dominiquin (coupole de Sant'Andrea della Valle, Rome), et surtout de Jordaens (1620, Louvre), qui, contrairement à la vérité, oppose la tendre jeunesse de saint Jean à la vieillesse des trois autres évangélistes.

ÉVANGILE n. m. (lat. *euangelium*; gr. *euangelion*, bonne nouvelle; de *eu*, bien, et *aggellein*, annoncer). Loi et doctrine de Jésus-Christ. || Ensemble des livres qui contiennent la loi et la doctrine de Jésus-Christ : *Il n'y a point de vérité morale ou politique qui ne soit en germe dans un verset de l'Évangile* (Lamartine). || Chacun des livres où sont consignées la vie, la doctrine et la loi de Jésus-Christ (se dit particulièrement des quatre livres canoniques) : *L'Évangile de saint Jean ou selon saint Jean. Les quatre Évangiles.* || Fig. Code, loi sacrée, règle immuable : *Cette lettre était devenue l'évangile de la famille. On la lisait à tout propos, on la montrait à tout le monde* (Maupassant). « *Le Capital* » est l'évangile du marxisme.

— Loc. FAM. Croire une chose comme l'Évangile, y croire fermement. || *Parole d'Évangile*, chose certaine.

— Archéol. *Petit Évangile*, amulette contenant des passages de l'Évangile, en usage chez les Grecs chrétiens. || *Évangile de saint Jean*, sachet renfermant les premiers mots de cet évangile et qu'on portait, au Moyen Age et jusqu'au xviii^e s., pendu au cou ou dans une ceinture, comme protection, notamment contre la foudre.

— Hist. relig. *Évangile éternel*, révélation



qui, d'après les adeptes de certaines sectes, doit succéder à l'Évangile de Jésus-Christ. || *Ministre de l'Évangile*, titre que prennent les pasteurs de l'Église réformée.

— Liturg. Passage des Évangiles que le prêtre lit pendant la messe; moment de la messe où le prêtre lit ce passage. || *Lire l'évangile, donner l'évangile à quelqu'un*, se dit du prêtre qui lit un évangile en plaçant le bout de son étole sur la tête de celui qui est l'objet de cette cérémonie. || *Côté de l'évangile*, côté gauche de l'autel, par rapport aux assistants. (S'oppose à *côté de l'épître*.)

— ★ Christ, apôtre, parabole, Bible, église, charité, catholicité.

— ENCYCL. ● THÉOLOGIE ET EXÈGÈSE. 1^o *Évangiles canoniques*. On appelle ainsi les quatre Évangiles inspirés de Dieu suivant l'Église catholique, qui les a placés dans le canon des Livres saints. Ils relatent la vie du Christ et font une exposition de sa doctrine; d'abord prêchés, ils furent peu à peu consignés par écrit, dans les années 60 à 110 environ. Ce sont les Évangiles selon saint Matthieu*, saint Marc*, saint Luc* et saint Jean*.

Les trois premiers, rapportant à peu près les mêmes faits et les mêmes discours en des termes presque semblables, ont reçu le nom commun de *Synoptiques*. Cette parenté n'exclut pas cependant l'empreinte individuelle de leurs auteurs : saint Matthieu, voulant prouver que Jésus est le Messie, insiste sur les prophéties de l'Ancien Testament; saint Marc, disciple de saint Pierre, raconte de manière vivante les souvenirs de Galilée; saint Luc, compagnon de saint Paul, n'a pas connu le Seigneur, mais il a interrogé ses disciples, et recueilli sur son enfance les souvenirs de la Vierge; son œuvre est celle d'un esprit cultivé ayant le souci du style.

L'Évangile selon saint Jean est très différent des Synoptiques. L'apôtre les connaît certainement et les a complétés. Intime témoin de la vie du Christ, il a rapporté avec émotion des souvenirs personnels, par exemple sa première rencontre avec Jésus, le suprême testament de celui-ci, léguant Marie à Jean. Il a insisté sur la nature divine du Sauveur, en qui il reconnaît le Verbe de Dieu. Son but est de répondre aux erreurs qui se répandaient en son temps et de conduire les chrétiens à la foi dans le fils de Dieu, en écrivant ce qu'il a vu et entendu. Il n'a pas prétendu consigner toutes les actions et les paroles du Christ : « Jésus a fait encore, en présence de ses disciples, beaucoup d'autres miracles, qui n'ont pas été écrits dans ce livre » (Jean, xx, 30-31), mais plutôt porter un témoignage religieux.

L'Église catholique n'a jamais cessé d'admettre l'authenticité des quatre Évangiles. Dès le ii^e s., Ignace d'Antioche, saint Irénée en ont cité des passages. Elle en affirme aussi l'historicité, comme source de la vie de Jésus. Toutefois, surtout depuis le début du xix^e s., la critique rationaliste (Strauss, Renan) a tenté de ruiner la valeur reconnue aux Évangiles. Elle s'est attaquée aux récits des miracles, puis a abordé le problème littéraire, en refusant aux personnages désignés par la tradition la paternité des Évangiles, ou en niant l'authenticité des textes de saint Jean.

Plus récemment, on a nié l'existence historique de Jésus*. Les diverses contestations ont obligé les catholiques à des études plus minutieuses, qui semblent confirmer la solidité de leurs positions.

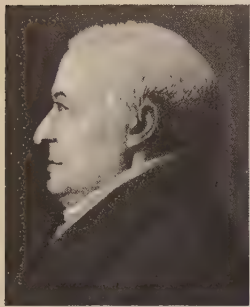
les Évangélistes
Arles, Saint-Trophime
tympans de la façade ouest



évangélaire d'Ebbon
saint Marc
école française
IX^e s.



évangélaire
de Saint-Médard de Soissons
Bibliothèque nationale



Oliver EVANS
gravure par Quennedey
cabinet des Estampes

2° *Evangelies apocryphes*. Beaucoup d'écrivains ont porté le titre d'évangélistes : l'Eglise les a rejetés de son canon. Les uns, d'inspiration judéo-chrétienne (*Evangelies des Hébreux* ou des *Nazaréens*, etc.), écrits dès les premiers siècles, sont assez proches des *Evangelies* canoniques ; les autres, d'origine populaire, ont voulu mentionner avec un sens exagéré du merveilleux des récits de la vie du Christ dont les auteurs sacrés ne parlent pas (*Evangelie de saint Thomas*), etc. ; beaucoup, quoique défaits, ont survécu dans la légende.

● **LITURGIE**. A peine les *Evangelies* furent-ils écrits et publiés, que la lecture en fut introduite dans la liturgie et confiée à un clerc revêtu de l'ordre de lecteur. Bientôt, elle fut réservée aux diacres. La lecture des premiers versets de l'Evangile de saint Jean, à la fin de la messe, n'est obligatoire que depuis le xv^e s. Jusque-là, c'était une pratique de dévotion privée, et on le récitait soit à l'autel, en se dévotant, soit en regagnant la sacristie. (→ *Biblio.*)

Évangile éternel, nom donné à l'ensemble des œuvres de Joachim* de Flore (xii^e s.) par Gérard* de Borgo San Donnino, dans son volume *Introduction à l'Evangile éternel* (Paris, 1254). Ce titre est une vraie supercherie littéraire. Pour Joachim de Flore, l'Evangile éternel, ou plutôt l'Evangile spirituel, c'était l'enseignement proprement spirituel — celui qui devait subsister à tout jamais — des *Evangelies*.

De ces œuvres se dégagent à la fois une vision théologique de l'histoire et le thème d'une évolution sociologique. Joachim estime que l'action de chacune des Personnes de la Trinité se fait sentir sur l'une des périodes de l'histoire du monde : au Père appartient l'Ancien Testament, au Fils le Nouveau, jusqu'à la venue du troisième âge, qui sera celui de l'Esprit et de l'Amour. Le rythme sociologique correspond à ce rythme théologique : le premier âge est celui des gens mariés ; le second, celui des clercs ; le troisième, qui devait advenir en 1260, celui des moines, âge du véritable message évangélique, âge de l'Evangile spirituel.

Toutes ces visions furent accueillies fébrilement par la fraction de l'ordre franciscain qu'on appelle les spirituels* ; on ne saurait sous-estimer leur influence historique et les interprétations qu'en donnèrent les spirituels.

ÉVANIE n. f. Insecte à long corselet, à très petit abdomen latéralement comprimé, à grandes ailes. (Les évánies pondent dans les oothèques des blattes, dont leurs larves dévorent les œufs. Les évánies vivent ordinairement dans les maisons. *Evania appendigaster* se trouve dans le midi de la France. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des évaniidés.)

ÉVANOUL E adj. Fig. Disparu : *Ombre évanoûle. Heures délicieuses et trop tôt évanoûles* (Renan).

ÉVANOUIR (S') v. pr. (lat. *evanescere*). Disparaître sans laisser de trace : *Fantôme qui s'évanoûit. La poussière, un instant épaissie en nuage, se dissipa, s'évanoûit* (Toulet). Le pas sourd des sabots [...] s'évanoûissant progressivement dans la nuit (R. Martin du Gard). || Perdre connaissance, tomber en syncope : *Henri III s'évanoûissait à la vue d'un chat* (Balzac). — Fig. Se dissiper, cesser d'être : *Gloire, bonheur qui s'évanoûit comme un songe. D'ici je vois la vie à travers un nuage | S'évanoûir pour moi dans l'ombre du passé* (Lamartine). || Être annihilé, effacé : *Les systèmes s'évanoûissent devant les faits* (Chateaubriand). || Faire place à, s'effacer devant la réalité : *En Brutus, le père s'évanoûit devant le magistrat. J'ai vu de près les rois, et mes illusions politiques se sont évanoûies* (Chateaubriand).

ÉVANOUISSSEMENT n. m. Action de disparaître : *Notre seul péché, notre méfait unique était le silence, et une sorte d'évanoûissement miraculeux* (Colette); et, au fig. : *Évanoûissement d'une splendeur immense!* (Hugo).

— Pathol. Perte de connaissance, avec ou sans syncope : *Il avait, tout petit, des évanoûissements, des convulsions, des vomissements, quand il éprouvait une contrariété* (R. Rolland). [Syn. LIPOTHYMIE.]

— Radiotechn. *Évanoûissement des signaux radio-électriques* (en angl. *fading-effect*), ensemble des irrégularités qui se produisent surtout dans la réception des postes travaillant sur des ondes de 1 500 à 3 000 Hz, et se traduisant par une diminution ou même une disparition passagère des signaux. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Radiotechn. L'évanoûissement des signaux radio-électriques est généralement suivi, surtout la nuit, par une réception intense. Il est provoqué par les variations de forme de la surface des couches réfléchissantes de la haute atmosphère. Les ondes parvenant à l'antenne de réception suivent des trajets de longueurs différentes et, s'il en parvient plusieurs au même point, elles peuvent tantôt se renforcer, tantôt s'affaiblir mutuellement. Les fluctuations ou évanoûissements des signaux reçus sont souvent désignés par le mot anglais *fading*.

EVANS (Oliver), ingénieur américain (Newport, Delaware, 1755 - New York 1819). Après avoir inventé, à vingt-deux ans, le cardage mécanique pour le traitement de la laine et du coton (1777), il fut l'un des premiers à utiliser la chaudière à vapeur à pression relativement élevée. En 1803, il construisit un véhicule amphibie dont les roues motrices étaient munies de palettes. On l'a appelé LE WATT DE L'AMÉRIQUE.

EVANS (sir George de LACY), général anglais (Moig, Limerick, 1787 - Londres 1870). Il participe aux campagnes contre la France, en Espagne (1808-1813) et à Waterloo (1815). Elu député à la Chambre des communes, il commande la légion levée en Angleterre contre les carlistes (1835).

EVANS (Mary Ann). V. ELIOT (George).

EVANS (sir John), archéologue anglais (Britwell Court, Buckinghamshire, 1823 - Berkhamsted, Hertfordshire, 1908). Président de la Société des antiquaires de Londres (1885), il a publié notamment : *Coins of the Ancient Britons* (1864), *The Ancient Stone Implements, Weapons and Ornaments of Great Britain and The Ancient Bronze* (1881), traduits en français (1878 et 1882). — Son fils, sir ARTHUR JOHN (Nash Mills, Hertfordshire, 1851 - Boar's Hill, Oxfordshire, 1941), entreprit des recherches archéologiques en Finlande et en Laponie, en Dalmatie et aux Balkans. Ses articles du *Manchester Guardian*, où il prenait parti contre les Turcs, le firent emprisonner par les Autrichiens, puis expulsé (1882). Il devint, à Oxford, directeur de l'Ashmolean Museum (1884) et se livra à de fructueuses campagnes de fouilles (Sicile, Grande-Grèce, Cnossos*), dont la relation forme un ensemble d'ouvrages qui lui valurent une renommée mondiale.

EVANS (Robley Dunglison), amiral américain (Floyd Court House, Virginie, 1846 - Washington 1912). Pendant la guerre de Sécession, il servit dans la flotte nordiste et fut blessé à Fort Fischer (1865). Il participa aux opérations navales en Corée (1870), en Chine (1891) et à Cuba (1898), puis se signala comme un des plus ardents partisans de l'expansion maritime américaine.

EVANS (Luther Harris), économiste et historien américain (Sayersville, Texas, 1902). Professeur d'économie politique à l'université de Princeton (1930-1935), directeur des Services de recherche historique (1935-1939), puis (1945) de la Bibliothèque du Congrès, il a consacré depuis 1945 l'essentiel de son activité à l'Unesco, dont il a été directeur général de 1953 à 1958.

ÉVANSITE n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel d'aluminium.

EVANSTON, v. des Etats-Unis (Illinois), agglomération de la banlieue nord de Chicago ; 76 600 hab. Centre universitaire.

EVANSVILLE, v. des Etats-Unis (Indiana), sur l'Ohio inférieur, au terminus du canal Wabash-Erie ; 128 600 hab. Evêché catholique. Centre commercial et industriel, favorisé par la proximité de la houille. Industrie du bois (meubles). Préparation du tabac. Textiles. Constructions mécaniques (automobile). Verrerie.

EVA PERÓN, nom de la province argentine de la Pampa, de 1951 à 1955.

ÉVAPORABLE adj. Susceptible de s'évaporer ou d'être évaporé : *Liquide évaporable.*

ÉVAPORATEUR n. m. Industr. Appareil utilisé pour évaporer l'eau d'un produit liquide, afin de le concentrer. (Syn. CONCENTRATEUR.) [V. part. *encycl.*] || Appareil continu pour la déshydratation des fruits ou des légumes par un courant d'air chaud.

— Frigor. Appareil d'une installation frigorifique dans lequel le fluide frigorigène s'évapore en produisant du froid*.

— Pétr. Appareil servant à vaporiser un produit chaud par détente brusque de pression : *L'évaporateur est une colonne contenant un espace de vaporisation surmonté de plateaux.*

— ENCYCL. Industr. La concentration des solutions liquides, qui, autrefois, se faisait par chauffage dans des bassines à l'air libre, se fait maintenant dans des évaporateurs travaillant sous vide partiel. Les évaporateurs sont à simple effet pour les petits débits ou à multiple effet dans le cas général.

Un évaporateur à simple effet se compose d'un cylindre métallique vertical, dont la partie inférieure est munie d'un faisceau tubulaire autour duquel circule de la vapeur. Ce chauffage va permettre l'évaporation d'une partie du liquide ; les vapeurs produites vont se liquéfier dans un condenseur à eau (condenseur barométrique), ce qui produit le vide nécessaire. L'élimination de l'air et des gaz non condensables est effectuée par une pompe à air ou un ejecteur. Le produit concentré est vidangé par le fond de l'évaporateur.

Les évaporateurs à multiple effet sont constitués de plusieurs évaporateurs qui travaillent à des températures d'ébullition différentes sous des pressions de plus en plus faibles ; ce système permet d'utiliser les vapeurs produites dans l'un des évaporateurs pour le chauffage de l'appareil suivant. Les évaporateurs sont utilisés pour la fabrication des laits concentrés, des concentrés de tomate, pour l'obtention de sirops sucrés, etc.

— Frigor. Parmi les évaporateurs, on distingue les refroidisseurs de liquides et les refroidisseurs de gaz. Les premiers sont généralement des serpents immergés dans un liquide à refroidir, ou encore des évaporateurs multitubulaires horizontaux ou verticaux. Les refroidisseurs de gaz sont soit des serpents fixés au plafond ou sur les parois des chambres, soit des radiateurs à convection forcée dans lesquels le brassage de l'air au voisinage de l'évaporateur est accéléré par un ventilateur.

ÉVAPORATION n. f. Transformation d'un liquide en vapeur, sans ébullition du liquide. || Opération industrielle qui consiste à enlever l'eau d'un produit liquide pour le concentrer. (Syn. CONCENTRATION.)

— Hydrol. *Indice d'évaporation*, syn. DÉFICIT D'ÉCOULEMENT.

— Physiq. *Essai d'évaporation*, détermination rapide de la pureté d'un gaz liquéfié, et le laissant évaporer à l'air libre dans une éprouvette graduée : 95 p. 100 au moins de butane commercial doit être évaporé à température de +1 °C.

— ENCYCL. L'évaporation est une vaporisation irréversible, qui se fait par la surface libre d'un liquide, tandis que l'ébullition est une vaporisation tumultueuse qui se fait dans la masse du liquide, à la faveur de bulles gazeuses constituées par des gaz dissous ; ces bulles apparaissent quand on chauffe le liquide, car la solubilité des gaz diminue quand la température augmente. L'évaporation naturelle enlève annuellement aux cours d'eau, à la mer, une masse d'eau qui paraît sensiblement la même que celle qu'ils restituent par la pluie : c'est l'évaporation spontanée à l'air libre, qui est utilisée dans l'extraction du sel marin. Elle est d'autant plus active : 1° que la surface du liquide est plus grande ; 2° que la température du liquide à évaporer et de l'air environnant est plus élevée ; 3° que l'air est plus sec et plus rapidement renouvelé. Elle a pour conséquence un abaissement de température du liquide qui s'évapore ; c'est sur ce phénomène qu'est fondé l'emploi des alcazarés pour rafraîchir l'eau, et celui des machines à glace Carré, avec lesquelles on faisait les carafes frappées. Le froid produit par l'évaporation de certains liquides est souvent considérable ; on l'utilise quelquefois pour la liquéfaction des gaz ; c'est sur la fa-

refroidissement par évaporation qu'est fondée la théorie du psychromètre.

— Hydrol. L'évaporation est un facteur non négligeable des débits et des régimes. Responsable du déficit d'écoulement, car les eaux d'infiltration reviennent tôt ou tard aux sources d'eau, elle est en relation directe avec la température — d'où l'idée de Martonne de faire entrer celle-ci dans le calcul de l'indice d'aridité (v. ARÉISME). L'évaporation est due à l'imperméabilité de la couche superficielle, l'horizontalité du relief, la brutalité des averse saturant les sols, même les plus perméables.

— Météorol. La vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère provient de l'évaporation des liquides (surtout des océans) et aussi, mais en proportion plus faible, de l'évaporation par le sol et par les plantes. La quantité totale évaporée sur le continent (sol, eaux, plantes) constitue l'évapotranspiration*. L'évaporation est un phénomène capital en météorologie. Elle consomme de la chaleur environ 600 calories par gramme empruntée au milieu évaporant et joue donc un rôle important dans l'économie thermique du climat. Elle diminue les réserves d'humidité, ce qui retentit sur les régimes des cours d'eau, la vie végétale, etc. La tranche prélevée ne suffit donc pas pour caractériser l'humidité d'un climat : il faut connaître aussi la pluie efficace, c'est-à-dire la différence entre quantités précipitées et quantités évaporées.

Les lois exactes de l'évaporation ne sont pas entièrement connues. La loi de Dalton établit que sa vitesse est proportionnelle à $\frac{1}{f}$ (f étant la tension maximale de vapeur correspondant à la température du liquide ; la tension réelle dans la couche d'air sus-jacente). Donc, une mer plus chaude que l'air sus-jacent évaporerait beaucoup : parce que sa tension maximale est supérieure à celle de l'air ; 2° parce que l'air chauffé à la base devient instable et répand une évaporée dans toute sa masse, ce qui diminue la tension réelle au ras de l'eau. En fait, les mesures de Sverdrup sur l'Atlantique montrent que l'évaporation est fonction directe du gradient thermique (eau — air). De même, l'évaporation est énorme sur la Méditerranée, où la mer est presque toujours plus chaude que l'air. D'autre part, les facteurs s'ajoutent à celui qu'invoque Dalton : la vitesse du vent et la pression. Cela expliquerait l'évaporation très active sur les régions océaniques parcourues par les pressions mobiles (vent fort et pression basse). On constate, par exemple, que l'air continental américain, sec originellement, se transforme en quelques heures en air très humide sur 4 à 5 km d'épaisseur, lorsqu'il atteint les secteurs cycloniques voisins de Terre-Neuve. Les facteurs précités sont variables sur les continents. L'évaporation est énorme sur les déserts pendant le jour, sur l'air est sec et le sol très chaud. Au contraire, pendant la nuit, où le sol devient plus froid que l'air (rayonnement intense), la rosée se dépose (mécanisme inverse de l'évaporation).

Il est très difficile de mesurer l'évaporation, surtout au-dessus des continents (sur les mers, on y arrive par des procédés indirects, en évaluant la quantité de chaleur déduite par l'eau à l'air). Les évaporomètres ne représentent pas les conditions véritables du substratum terrestre. Ils ne restituent pas non plus les conditions d'une nappe liquide, sur lesquels subsistent des variations thermiques plus fortes, en raison de leurs faibles dimensions (les valeurs d'évaporation semblent donc fausses par excès). Les lysimètres sont plus exacts, mais leur emploi est pas encore généralisé. Par le calcul, il est possible d'évaluer l'évapotranspiration, mais seulement pour l'ensemble de tout un bassin fluvial. Si H est la tranche pluviométrique moyenne du bassin, Q l'indice d'écoulement mesuré à l'embouchure, a l'indice d'absorption du sol et E l'évapotranspiration, on a $E = H - Q - a$. Comme a est très faible, on peut écrire $E = H - Q = D$ (D étant le déficit d'écoulement, ou rétention).

Lorsqu'il s'agit d'une station déterminée, le climatologue américain Thornthwaite propose des formules empiriques donnant l'évapotranspiration potentielle, c'est-à-dire la quantité limite d'eau qui serait évaporée et

transpirée si l'on assurait l'approvisionnement en eau du sol. Cette valeur exprimerait, d'après l'auteur, le pouvoir desséchant de l'atmosphère et caractériserait donc chaque climat. Malheureusement, les formules de Thornthwaite, valables en Amérique du Nord, ne semblent pas s'appliquer à toutes les régions du globe.

— Physiol. L'évaporation cutanée et l'évaporation pulmonaire interviennent, au cours de la régulation thermique, dans la lutte contre l'élévation de la température du corps.

ÉVAPORATOIRE adj. Propre à l'évaporation. || Groupe évaporatoire, générateur de vapeur important et complexe, comprenant chaudière proprement dite (vaporisateur), surchauffeur, récupérateurs (économiseur, réchauffeur d'air) et leurs accessoires. (Le terme est impropre, puisqu'il y a ébullition.)

ÉVAPORÉ, E adj. Dissipé par l'évaporation : Parfums évaporés. || Fig. Dissipé comme quelque chose qui s'évapore : Soupirs évaporés. || Par extens. En parlant des personnes, qui a un caractère léger, qui se dissipe en choses vaines : La Périhole est au fond une bonne fille, mais fort évaporée (Mérimée).

— SYN. : écervelé, étourdi.

ÉVAPORER v. tr. (lat. *evaporare* ; de *vapor*, vapeur). Résoudre en vapeur : Évaporer un liquide. || — Fig. Répandre, exhiler : Elle évaporait ce qui lui restait d'ennui, dans une espèce de cri fauve (A. Daudet). || Pop. Voler adroitement : Évaporer une montre.

— **S'évaporer** v. pr. Se résoudre en vapeur : L'éther s'évapore facilement. || Par extens. S'exhaler en fluides, en parfums : Voici venir le temps où vibrant sur sa tige | Chaque fleur s'évapore ainsi qu'un encensoir (Baudelaire). || S'exhaler, se dissiper, se perdre : Sa colère s'évapore en menaces. Leur enthousiasme s'évaporait en phrases, et ils n'en avaient plus pour risquer leur peau (Taine). || Fam. Disparaître brusquement : Où est cet enfant ? Il s'est évaporé. || Se dissiper, avoir une conduite légère : Jeune personne qui commence à s'évaporer.

ÉVAPOROMÈTRE ou **ÉVAPORIMÈTRE** n. m. Instrument servant à mesurer le pouvoir évaporant de l'atmosphère. (Syn. ATMISOMÈTRE.)

— ENCYCL. L'évaporomètre est un vase contenant une masse connue d'eau exposée à l'air. On pèse chaque jour la quantité résiduelle, ce qui permet d'évaluer la hauteur d'eau évaporée (tranche) en divisant le poids par la surface. Un autre type (évaporomètre de Piche) donne le poids d'eau évaporée par une surface de buvard constamment humectée. Mais ces valeurs sont illusoire, parce que obtenues en dehors des milieux naturels (nappe fluviale, tapis végétal, sol humide, etc.). [V. LYSIMÈTRE et ÉVAPORATION.]

ÉVAPOROMÉTRIE n. f. Mesure de l'évaporation.

ÉVAPOTRANSPIRATION n. f. Climatol. Quantité d'eau évaporée par le sol et les nappes liquides, et transpirée par les plantes. (Dans l'état actuel de nos connaissances, cette valeur ne peut pas être mesurée directement.) [V. ÉVAPORATION et ÉVAPOROMÈTRE.]

ÉVARISTE (saint), pape et peut-être martyr (Bethléem - † v. 105), élu vers l'an 97. Il succéda au pape saint Clément. — Fête le 26 octobre.

ÉVARONNAGE n. m. Art vétér. Opération qui consiste à extirper ou à tuer sur place les larves d'hypodermes, ou varrons*, qui font subir des pertes considérables à l'industrie du cuir. (Syn. DÉVARONNAGE.)

— ENCYCL. L'extirpation manuelle, par des pressions sur la larve, trop lente, est remplacée par l'évaronnage chimique : on tue la larve par des applications sur la peau d'un produit hypodermicide.

ÉVASÈMENT n. m. Action d'évaser ; état de ce qui est évasé ; orifice ou sommet élargi : L'évasement d'une vasque. Les collines se bombent à leur faite, épauvent leur base, se creusent à l'horizon dans un évase-ment élargi (Flaubert).

— Arm. Elargissement produit par le tir, à la bouche d'un canon.

— Fortif. Disposition particulière donnée à certains fossés d'une place, et qui consistait à les élargir à l'une de leurs extrémités.

ÉVASER v. tr. (de *vase*). Elargir à l'orifice, à l'ouverture : Evaser un trou, un tuyau. A cet endroit les murs escarpés de la montagne s'évasaient (Gauguin).

ÉVASIF, **IVE** adj. (du lat. *evasus*, évadé). Qui n'est pas catégorique ; qui sert à éluder ; d'une signification incertaine : Faire une réponse évasive. Ses nouvelles manières froides et évasives (Proust).

ÉVASION n. f. (lat. *evasio* ; de *evadere*, s'évader). Action de s'évader, de s'échapper : L'évasion prochaine d'Arsène Lupin ne fit plus de doute pour personne (Leblanc). ||

— Fig. Action d'éviter une difficulté (vieilli) : Suivez ce prince dans sa vie, il ne dit et ne fait rien de complet, et laisse toujours une porte ouverte à l'évasion (Chateaubriand). || Action de se soustraire à l'emprise de quelque chose ; divertissement : Evasion hors de la réalité. Besoin d'évasion.

— Dr. Action d'un délinquant qui se soustrait à la garde à laquelle il est soumis et qui est susceptible d'exposer à des peines de gravité variable les complices, les gardiens négligents et — s'il y a bris de prison ou violence — l'évadé lui-même.

— Dr. fisc. Evasion fiscale, fait d'un contribuable qui parvient — par des moyens légaux — à ne pas payer l'impôt qu'il devrait payer, sans en rejeter directement la charge sur une autre personne. (Elle s'oppose à la répercussion* et à la fraude*.)

— Econ. polit. Evasion des capitaux, exportation ou maintien à l'étranger de capitaux dont le propriétaire a moins en vue leur investissement dans un autre pays que leur protection contre la fiscalité, la politique monétaire ou la politique économique de son propre gouvernement.

— ★ fuite, jeu, fiction, rêve, divertissement, imagination, engagement, responsabilité.

— ENCYCL. Evasions célèbres. Parmi les évasions dont l'histoire a gardé le souvenir, signalons, dans les temps modernes, celles de Benvenuto Cellini, du château Saint-Ange (1537) ; du duc de Beaufort, du château de Vincennes (1648) ; du cardinal de Retz, du château de Nantes (1654) ; du baron Frédéric de Trenck, de la forteresse de Glatz (1746) ; de Casanova, des Plombs de Venise (1756) ; de Latude, de la Bastille (1750, 1756 et 1765) ; du comte de Lavalette, de la Conciergerie (1815) ; du prince Louis-Napoléon Bonaparte, du fort de Ham (1846) ; de Bazaine, de Sainte-Marguerite (1874). Pendant les deux guerres mondiales, les évasions de prisonniers ont été nombreuses. Citons, en particulier, celle du général Giraud, en 1942. Il a été créé une décoration spéciale pour les récompenser. (V. EVADÉS [médaillé des].) [→ Biblio.]

ÉVASIVEMENT adv. De façon évasive : Répondre évasivement.

ÉVASURE n. f. Technol. Ouverture plus ou moins grande d'un orifice.

EVATT (Herbert Vere), homme politique australien (East Maitland, Nouvelle-Galles du Sud, 1894). Député à l'Assemblée de la Nouvelle-Galles du Sud, il représenta en 1940 son Etat à l'Assemblée fédérale, puis fut ministre des Affaires étrangères de 1941 à 1949. A la mort de Chifley, il devint le chef du Labour Party. Il a présidé l'Assemblée de l'O.N.U. de 1948 à 1949, puis la Commission des Nations unies pour la Palestine.

ÉVAUX-LES-BAINS, ch.-l. de cant. de la Creuse (arrond. d'Aubusson), dans la Combraille, sur un plateau près du Cher ; 1 919 hab. (1 195 aggl.) [Evaunniens]. Sources thermales, déjà connues des Romains (vestiges de thermes antiques) ; établissement pour la thérapeutique des maladies nerveuses et rhumatismales. Eglise des ^{xv}^e et ^{xvii}^e s., restaurée après l'incendie de 1942 (clocher des ^x^e et ^{xiii}^e s.). Environs pittoresques.

EVAX n. m. Plante herbacée, cotonneuse, à capitules jaunâtres, poussant dans les sables et les pelouses maritimes. (Famille des composées.)

ÈVE n. f. Constr. Nervure ou rainure existant dans une serrure, sur une pièce mobile par translation, et servant au guidage de cette pièce au travers d'une paroi mince munie de l'ouverture correspondante. (Cette ouverture porte également le nom d'« ève » : ève de pêne et ève de clef.)

ÈVE

fragment du portail nord
de la cathédrale d'Autun
musée Rolin, Autun



ÈVE, nom de la première femme et mère de tout le genre humain, selon la Bible (Genèse, III, 20). Adam, placé par Dieu dans le paradis terrestre, était seul. Dieu le plongea dans un profond sommeil pendant lequel il forma la femme avec une de ses côtes. En la voyant, Adam s'écria : « Celle-ci, cette fois, est l'os de mes os, et la chair de ma chair ! » (Genèse, II, 23.)

Séduite par le serpent, la femme cueillit le fruit défendu et entraîna Adam dans sa faute. Condamnée par Dieu à enfanter dans la douleur et à subir la domination de l'homme, elle fut chassée avec son époux du paradis terrestre. Adam et Eve eurent trois fils : Caïn, Abel et Seth, et plusieurs filles. La littérature chrétienne de la fin de l'Antiquité a opposé Eve, qui a perdu le genre humain par son infidélité, à Marie, qui l'a libéré par sa foi.

— **LOC. FAM.** Ne connaître quelqu'un ni d'Eve ni d'Adam, ne pas le connaître du tout.

— **REM.** Fille d'Eve, et parfois simplement Eve, est devenu synonyme de femme frivole, coquette, etc. : Les filles d'Eve adorent la parure (A. France).

— **Iconogr.** Des statues d'Eve, traditionnellement nue, étaient souvent placées aux portails des cathédrales (Reims, Bamberg, Trogir [Trau], Rouen, Sibénik [Dalmatie]); citons encore le bas-relief de l'Eve d'Autun (XII^e s.), le chapiteau de Notre-Dame-du-Port à Clermont-Ferrand, les statues en marbre de Rizzo (palais des Doges, Venise), les peintures de Van Eyck (l'Agneau mystique, Gand), Dürer (Madrid) et Scovel (Haarlem), l'Eva Prima Pandora de Jean Cousin (Louvre), considérée comme le premier nu de la peinture française. La Création d'Eve figure sur l'une des peintures de Michel-Ange à la chapelle Sixtine; l'Union avec Adam, sur les portes de bronze d'Hildesheim (1015), les fresques de Saint-Savin, et une miniature des Antiquités judaïques (XV^e s., Bibliothèque nationale); l'Expulsion du paradis est représentée sur les portes de San Zeno de Vérone, sur le portail de San Petronio de Bologne (par Della Quercia), sur des peintures de Masaccio (Carmine de Florence), Michel-Ange (chapelle Sixtine), Raphaël (Vatican), Pontormo (Florence), du Cavalier d'Arpin (Louvre), du Dominiquin (Louvre), sur des gravures d'Hoibain et de Lucas de Leyde, ainsi que sur la Chaire de Vérité de Sainte-Gudule de Bruxelles. Mentionnons enfin l'Eve vergognosa de la porte de l'Enfer, par Rodin (musée Rodin).

ÈVE (Nicolas), relieur parisien († 1581). Libraire de l'Université et relieur du roi, il fut chargé, en 1578, d'habiller de maroquin orange, semé de flammes et de fleurs de lis, les statuts et ordonnances de l'ordre du Saint-Esprit (Bibliothèque nationale, bibliothèque Sainte-Genève, British Museum).

— Son fils Clovis († 1634) lui succéda en 1584. Les reliures royales qu'il exécuta sont le plus souvent de maroquin rouge, avec un semé de fleurs de lis et d'H couronnés, pour Henri IV, ou un semé d'L couronnés, pour Louis XIII. Un type plus simple ne comporte que les armes au centre des plats, entourées d'un double encadrement de triples filets dorés, avec fleurs de lis aux angles extérieurs du second encadrement. Ce type se maintiendra pendant tout le XVII^e s., des fleurons remplaçant les fleurs de lis d'angle, et sera utilisé par nombre de relieurs. On le nommera à tort, au XIX^e s., décor à la Duseuil[®].

ÈVE (Arthur François). V. MAILLOT.

ÈVE (Jean), peintre français (Somain, Nord, 1900). Il fit divers métiers avant de se consacrer à la peinture (1946); Moïse Kisting fut le premier (1929) à s'intéresser à ses paysages, précis comme des miniatures. Il est

représenté au musée national d'Art moderne et a exécuté un carton pour la manufacture nationale des Gobelins (*Fleurs des champs*, 1951).

ÈVÈCHÉ n. m. Territoire soumis à l'autorité d'un évêque : L'évêché de Paris fut long-temps suffragant de l'archevêché de Sens. || Ville où est la résidence de l'évêque : Dijon, Orléans sont des évêchés. || Palais épiscopal : Loger à l'évêché. (V. ARCHEVÊCHÉ.)

ÈVÈCHÉS (LES TROIS)-. V. TROIS-ÈVÈCHÉS (les).

ÈVECTION n. f. (lat. *evectio*). Antiq. rom. Droit qui pouvait seul conférer l'empereur ou quelque grand dignitaire, et qui autorisait une personne à exiger partout, gratuitement, des chevaux de relais et le logement. — Astron. Inégalité périodique dans le mouvement de la Lune.

— **ENCYCL.** Astron. L'évection a une période de 31,81 jours et une demi-amplitude de 1916'. Elle est due au déplacement du périhélie de l'orbite lunaire et aux variations sensibles de son excentricité (de 0,045 à 0,065). Cette inégalité périodique aurait été découverte par Ptolémée[®].

ÈVEIL n. m. (déverbal de *éveiller*). Action de sortir de son sommeil, de son engourdissement. || Donner l'éveil, exciter à se mettre en garde, attirer l'attention : Donner l'éveil à la police. Personne n'y aurait songé si un mince détail n'avait donné l'éveil. || Action de naître : Eveil de la nature, des sens. Je repensais soudain à mon éveil religieux et à mes premières ferveurs (Gide). || En éveil, attentif, sur ses gardes : Esprit en éveil. Jalousie en éveil. La lecture des notes et les réflexions du supérieur étaient l'unique sanction qui tenait tout en haleine et en éveil (Renan).

ÈVEILLÉ, E adj. Qui ne dort pas : Eveillée, elle semblait lire dans l'avenir (Chateaubriand). || — Fig. Dont l'esprit est en éveil; gai, vif, alerte : Esprit éveillé. Les femmes, petites, jaunes comme des mulâtresses, mais éveillées, étaient naïvement coquettes (Chateaubriand). || Mine éveillée, mine qui annonce de la vivacité, de l'espièglerie.

ÈVEILLER v. tr. (lat. pop. **evigilare*; du lat. *evigilare*, s'éveiller). Tirer du sommeil : Il éveilla le dormeur en lui chatouillant le nez avec une paille (Zola). || — Fig. Rendre plus actif, stimuler : La berge de la rive droite [...] éveillait l'attention de la police (Hugo). || Faire naître, provoquer : L'art d'enseigner n'est que l'art d'éveiller la curiosité (A. France). || Tirer du repos ou d'un état d'indifférence : Sous ses ogives féodales, il erre, éveillant les échos (Gautier). L'influence [...] ne crée rien : elle éveille (Gide).

— **Peaus.** Eveiller le poil, redresser le poil des peaux et le rétablir dans sa position naturelle, lorsque certaines opérations l'ont plus ou moins froissé, couché, entortillé.

— **S'éveiller** v. pr. Sortir du sommeil, cesser de dormir : Oh ! l'ivresse, au matin, de s'éveiller dans sa petite chambre d'enfant...! (A. Daudet). || Par anal. Manifester sa vie : La nature s'éveille et de rayons s'enivre... (Rimbaud). || Par extens. Sortir de son engourdissement : Des qualités que ma première éducation avait laissées dormir s'éveillèrent au collège (Chateaubriand). || Fig. Prendre naissance, être provoqué : La curiosité de l'enfant s'était soudain éveillée.

ÈVEILLEUR n. m. Fig. Celui qui éveille : Un éveilleur d'esprits. Réduit à lui seul, l'esprit critique n'est pas un éveilleur d'idées (Pasteur).

ÈVELLIN (François Jean-Marie Auguste), philosophe français (Nantes 1835 - Paris 1910). Professeur de philosophie, puis inspecteur de l'Académie de Paris et membre de l'Institut. On lui doit : *Infini et Quantité, étude sur le concept de l'infini en philosophie et dans les sciences* (1880), *La Raison pure et les antinomies* (1907). Evellin se prononce contre l'infinisme, qu'il déclare incompatible avec la réalité.

ÈVELYN (John), écrivain anglais (Wotton House, près de Dorking, Surrey, 1620 - id. 1706). Royaliste modéré, il jouit de la faveur de la Cour sous Charles II, mais le catholicisme de Jacques II le rejeta vers Guillaume d'Orange, et il occupa encore divers offices après la révolution de 1688. Ce fut un des

premiers membres de la Royal Society, a laissé un grand nombre d'ouvrages sur sujets les plus divers, notamment un intéressant *Journal* (publié en 1818).

ÈVÈNEMENT n. m. (du lat. *evenire*, advenir). Tout ce qui se produit, arrive ou apparaît et qui se remarque ou peut être remarqué. || Issue, résultat (seulement dans certaines phrases, où ce sens s'explique par le contexte) : Où était l'aberration véritable, c'est ce que l'événement a montré (Bainville). Fait historique important : Notre Révolution a fourni en quinze ans les événements de plusieurs siècles accumulés (Lacretelle).

— **LOC. DIV.** A tout événement, quoi qu'il puisse arriver, à tout hasard (vieilli) : L'homme semblait bon, à tout événement, de me rendre capable de suivre une autre carrière (Chateaubriand). || Faire événement, exciter l'attention de façon inouïable.

— **LANGUE CLASS.** Fait auquel aboutit une situation; résultat : Jamais plus beau commencement n'eut en si peu de temps un triste événement (Molière). || Dénouement d'une pièce de théâtre : Chaque vers, chaque mot court à l'événement (Boileau).

— **DR.** Événement d'une condition, sa réalisation.

— **Statist.** Eventualité qui se réalise : La carte qui a été tirée parmi les cartes d'un jeu est un événement.

— **SYN.** : accident, aventure, fait, incidence.

— **Événements** n. m. pl. Ensemble de faits marquants de l'actualité : Dans l'espérance que sir Sidney Smith arrêterait cet officier au passage et lui ferait connaître les événements récents (A. France).

Événement (L'), journal quotidien, politique et littéraire, fondé à Paris le 1^{er} août 1848, par V. Hugo, et rédigé par Ch. et F. Hugo, Aug. Vacquerie, P. Meunier avec Th. Gautier, A. Karr, Bainville. Défaite de la candidature de Louis-Napoléon, il rompit avec les conservateurs après les élections de mai 1849. Ses campagnes virent, en 1851, entraîner ses suspensions (septembre). Du 20 septembre au 1^{er} octobre, Hugo publia une autre feuille, *L'Événement du peuple*, dont le rédacteur en chef fut Aug. Vacquerie. — Plusieurs autres journaux ont porté le même titre : en 1865-1866 avec Villemessant (Zola y créa le courrier littéraire); en 1868-1869, avec E. Bauer; en 1872 à 1940. Depuis 1946, un hebdomadaire porte ce titre.

ÈVÈNEMENTIEL, ELLE adj. *Histoire événementielle*, celle qui se borne à la narration des événements.

EVENEPOEL (Henri Jacques Edouard), peintre belge (Nice 1872 - Paris 1899). — commença ses études à Bruxelles, puis devint à Paris, en 1893, à l'École des beaux-arts, élève de Gustave Moreau, sur l'atelier et l'enseignement de qui il a laissé, sous forme de lettres à son père, de très intéressants moineages (*Mercurie de France*, 1923; *Flambeau*, 1923 et 1926). Il fit en 1897 voyage en Algérie. En dépit de la brièveté de sa carrière, on a de lui des œuvres importantes (*Portrait du peintre Paul Bagnières*, musée de Bruxelles; *L'Espagnol*, Paris, musée de Gand), qui le font considérer comme un des initiateurs du fauvisme. Le musée national d'Art moderne conserve de lui le *Portrait du peintre Charles Millevoy* (1899).

Evening News (THE), quotidien britannique du soir, fondé en 1881 et passé en 1895 sous le contrôle des frères Harmsworth. Son tirage, qui atteint 1 300 000 exemplaires (1958), en fait le premier journal britannique du soir.

EVENKI(S) ou **EVENI(S)**, peuple de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), en Sibérie septentrionale, à l'E. de l'Eniseï, moyen, organisé dans le cadre d'un « arrondissement national » de 10 000 hab.; capitale, Tura.

ÉVENT n. m. (déverbal de *éventer*). Exposition au grand air (vieilli) : Mettre en évènement l'évent. || Donner de l'évent à une pièce de vin, y pratiquer une petite ouverture pour que l'air pénétre. || Altération de substances restées trop longtemps à l'air (vieilli) : Vin, lard qui sent l'évent. (V. p. encycl., *Émol.*) || Fig. Avoir la tête à l'évent, être très étourdi : Le vieux fût Villeroi, si frivole et tout à l'évent (Michelet).

— Arm. Autref., différence, appelée depuis *vent*, qui, dans les armes où le projectile était pas forcé, existait entre son diamètre et celui du canon. || Petite ouverture destinée généralement à laisser passer la flamme d'une amorce qui doit enflammer une charge de poudre. || *Déboucher l'évent d'une fusée*, pratiquer avec le débouchoir* un trou dans le tube portant la composition fusante. || *Régler l'évent*, déterminer le point où l'évent doit être percé.

— Industr. Orifice de dégazage placé au point haut d'un réservoir, d'une tour, d'une chaudière, pour permettre l'évacuation de l'atmosphère gazeuse lors du remplissage. — Matér. Plâtre éventé et qui, par cela même, a perdu la majeure partie de ses qualités.

— Métall. Chacun des orifices de petites dimensions ménagés dans un moule de fonderie, par lesquels s'échappent l'air contenu dans le moule et les gaz provenant soit de la réaction du métal sur le sable du moule, soit de leur expulsion du métal, au cours de la solidification. (On dit aussi *cheminée*.)

— Min. Fente mince, dans le carter d'un appareil électrique antidéflagrant, destinée à diminuer la pression dans le carter en cas d'inflammation interne de grisou, sans propager la flamme à l'extérieur.

— Technol. Chacune des ouvertures pratiquées dans une meule de charbon de bois pour en régler la combustion.

— Text. Opération consistant à donner de l'air à une étoffe sortant du bain de teinture, et aussi aux soies afin de lisser les cotons.

— Zool. Ouverture du nez, simple ou double, chez les cétacés.

— ENCYCL. Œnol. Maladie du vin due à une faible oxydation, l'évent, caractérisée par la disparition du bouquet, se produit surtout après une oxydation du vin (transpiration, filtration, etc.). Si l'oxydation est temporaire, l'évent disparaît et le vin retrouve ses qualités primitives; si l'oxydation se prolonge, le vin prend un caractère de rancio dans le cas des vins rouges et de cadavre dans le cas des vins blancs.

— Zool. Les *évents* sont situés plus ou moins en arrière sur le sommet de la face, et conduisent directement aux fosses nasales. C'est par les événements que les baleines rejettent de la vapeur d'eau, qui se condense en une colonne. Les baleines ont deux événements séparés. L'ouverture est unique et en forme de croissant chez les dauphins, les hypérodons, les cachalots, etc.

— ÉVENT [ivant] n. m. Mot anglais signif. événement, et le plus souvent précédé de l'adj. *great* (grand) : *Le great event* (le grand événement) de la saison. (Peu us.)

— ÉVENTAGE n. m. Action d'exposer à l'air des peaux destinées au chamoïsage. || Opération qui consiste à étendre sur le sol les mauvaises herbes enlevées par le ratissage, pour les faire sécher avant de les brûler.

— ÉVENTAIL [evantai] n. m. (de l'anc. franc. *ventail*; de *venter*). Sorte de petit écran portatif, qui se replie sur lui-même et sert à giter l'air autour du visage. || Objet quelconque servant au même usage : *Se faire un éventail avec un journal*. || *Éventail brisé*, éventail sans feuille, dont les brins sont simplement réunis par un ruban à leurs extrémités supérieures. || *Éventail en plumes*, éventail sans feuille, dont les supports-brins de la gorge sont prolongés par des plumes d'autruche et autres. || *Par anal.* Objet qui se déploie en forme d'éventail : *Les éventails verts des fougères s'ouvrent sous le soleil, qui les colore sans les flétrir* (Taine). || Fig. Ensemble de choses diverses ou divergentes, de même catégorie : *Un éventail d'articles de bon marché*. *Éventail des prix*.

— Loc. div. En *éventail*, déployé en forme d'éventail, ouvert : *L'oreille en éventail*, la *compagne entre les dents*. || *Ils cheminent, l'œil los* (Leconte de Lisle). || *Éventail à bourrique*, bâton, gourdin. || *Choses qui se disent derrière l'éventail*, propos légers que les femmes chuchotent derrière l'éventail.

— Arbor. et Hortic. Forme qu'on donne aux arbres d'avenue, par élagage, et qui consiste en ce que la cime de l'arbre, très tendue dans le sens de l'allée, est, au contraire, très étroite dans le sens transversal. || Forme que l'on donne à certains arbres fruitiers cultivés en espaliers, ou à des ri-

deaux d'arbres. || Treillage en bois ou en fil de fer disposé en éventail.

— Archit. *Voûte en éventail*, voûte très ouvragée, caractéristique du style gothique perpendiculaire anglais, ou style Tudor (chapelle de Henri VII, dans l'abbaye de Westminster; galerie du cloître de Gloucester).

— Bot. *Palmier en éventail*, espèce de palmier nain, cultivé comme plante d'appartement.

— Carross. Ensemble de plusieurs fers articulés par leur base, et qui servent à soutenir la capote d'une voiture couverte.

— Constr. *Cintre en éventail*, cintre léger dont les poutres sont disposées comme les lames d'un éventail ouvert. || *Croisée en éventail*, croisée dont la partie supérieure est un éventail.

— Cost. *Éventail de corset*, points de soie disposés en palme pour arrêter les baleines.

— Econ. polit. *Éventail des salaires*, v. SALAIRE.

— Géol. *Pli en éventail*, pli dont les flancs ont dépassé l'inclinaison isoclinale, de sorte qu'ils forment un angle aigu ouvert, vers le haut dans un anticlinal, vers le bas dans un synclinal. (Le noyau, ou couche la plus interne, est alors étranglé.) || *Plis en éventail*, faisceau de plis parallèles dont les plans axiaux dessinent un éventail, les plis externes étant déversés, en sens inverse, de part et d'autre, vers l'extérieur.

— Mar. *Mettre ses voiles en éventail*, passer les écoutes du taillvent et de la misaine d'une embarcation, l'une à bâbord, l'autre à tribord, pour éviter qu'elles ne se masquent mutuellement quand on est grand largue ou vent arrière.

— Pêch. *Lancer en éventail*, exécuter une série de lancers dans un espace délimité par un angle ouvert, dont le pêcheur est le sommet.

— Pyrotechn. Groupe de fusées disposées de façon qu'au tir leurs jets divergent comme les brins d'un éventail.

— Zool. *Éventail de mer*, nom donné à plusieurs polypiers du genre gorgone, à cause de leur forme.

— ENCYCL. Archéol. Le *ripis* des Grecques et le *labellum* des Romaines étaient faits de feuilles de lotus ou de plumes de paon fixées à un manche plus ou moins orné. Les plumes de paon continuèrent à garnir les *éventails* au Moyen Âge; on en fit également alors en parchemin; on les portait suspendus à la ceinture par une chaînette d'or; le manche était en métal précieux, en ivoire ou en ébène. L'éventail pliant apparaît à la fin du XVI^e s. On en fit en vélin, garnis de dentelle, ornés d'un miroir et de pierres précieuses. Abraham Bosse, au début du XVII^e s., a dessiné de beaux modèles d'éventails. Boucher et Lancret décorèrent de fines pastorales les éventails du XVIII^e s. Au XIX^e s. et depuis, on en fait en ivoire, en nacre, en écaille, garnis de dentelle, de plumes d'autruche, et de plus ordinaires, en soie et en papier.

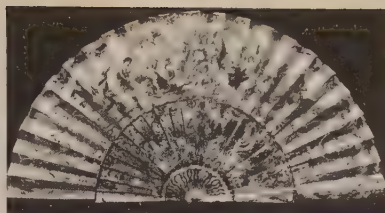
— Technol. Un *éventail* se compose d'une monture et d'une feuille. La *monture* est en bois, en nacre, en ivoire, en ambre, etc.; elle est faite de petites baguettes plates réunies à l'une de leurs extrémités, la *tête* de l'éventail, par un axe horizontal, la *rivure*, autour duquel elles peuvent tourner. Au-delà de la tête, les baguettes sont appelées *supports-brins* et forment la *gorge* de l'éventail; les parties supérieures des baguettes qui supportent la feuille sont appelées *brins* ou *bouts*. Les deux baguettes extérieures de la monture sont les *maîtres brins* ou *panaches*, seuls visibles quand l'éventail est fermé. La *feuille* est faite d'un ou deux morceaux de papier, de tissu (soie, dentelle) ou de peau très fine (peau de cygne, de poulet), plissés et collés sur les brins de la monture.

— ÉVENTAILLERIE n. f. Industrie ou commerce des éventails.

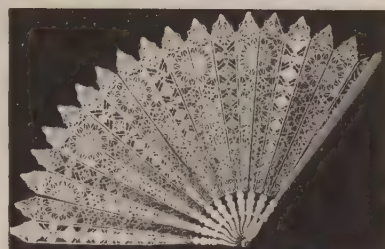
— ÉVENTAILLEUSE n. f. Ouvrière qui fait les éventails de corsets.

— ÉVENTAILLISTE n. Ouvrier, ouvrière en éventails. || Fabricant d'éventails.

— ÉVENTAIRE n. m. (de *éventer*). Plateau que certains marchands ambulants portent devant eux et où ils étalent leur marchandise : *Un tas de colis devant lui comme un éventaire de camelot*, le *fourrier* appelait les *lettres en souffrance* (R. Dorgèlès). || Étalage à l'extérieur de marchands à vendre : *Il*



éventail, XVIII^e s.



éventail sur vélin France, XVI^e s. Louvre

ya des choux à l'éventaire de ce fruitier (Acad.).

— ÉVENTÉ, E adj. Exposé au vent : *Le cap, sorte de parc ou de forêt de pins éventée par toutes les brises du large* (Maupassant). || Altéré par le contact de l'air : *A la façon du vin éventé qui se tourne en vinaigre* (Flaubert). || Fig. Découvert, connu : *Un complot éventé*. *Un truc éventé*.

— ÉVENTEMENT n. m. Action d'éventer; état de ce qui est éventé : *L'éventement du vin*.

— Matér. Altération que subissent le plâtre, la chaux, le ciment, au contact de l'air, par fixation de l'eau ou de l'acide carbonique atmosphérique.

— ÉVENTER v. tr. (lat. pop. **exventare*; de *ventus*, vent). Exposer au vent, à l'air : *Éventer des habits, des meubles*. || Donner du vent, de l'air à : *L'infirmier qui l'éventait tout le temps avec un éventail de fleurs chinoises, ne faisait que remuer sur lui des buées malsaines* (Loti). || Flairer les émanations qu'apporte le vent : *Chien qui évente une trace de bête*. *Mais, soit par ruse, soit qu'il eût éventé le second chasseur, il [l'ours] ne suivit pas sa route ordinaire* (Dumas). || Fig. Découvrir et, par suite, empêcher les effets de : *Éventer un complot, un secret*. || Fam. *Éventer la mine, ou la mèche*, pénétrer un secret, découvrir, l'annihiler (comme des soldats éventent, découvrent, annihilent une mine ennemie).

— Constr. *Éventer une pierre, une pièce de bois*, l'écarter du mur avec une corde, pendant qu'on la hisse, pour éviter qu'elle ne s'y heurte.

— Econ. rur. *Éventer du grain*, le remuer et l'aérer pour qu'il ne s'échauffe pas.

— Text. *Éventer les étoffes*, les battre pour renouveler les surfaces en contact avec l'air lors de la teinture, afin de développer les réactions dans lesquelles l'oxygène intervient.

— V. intr. *Ce cheval évente*, a toujours le nez au vent (Acad.).

— S'éventer v. pr. Se rafraîchir en agitant l'air autour de soi : *C'est ici que la reine, en*



« la Femme à l'éventail » par Berthe Morisot musée Marmottan



voûte en éventail galerie du cloître de Gloucester

écoutant Zémire, | Rêveuse, s'éventait dans la tiédeur des nuits (Samain). || S'altérer à l'air : Le vin aigrit lorsqu'il s'évente. || Fig. Etre évaporé, découru : Le secret s'est éventé.

ÉVENTILLER v. intr. (du lat. *eventilare*, exposer au vent). Se dit d'un faucon qui bat des ailes en se soutenant dans l'air à la même place.

ÉVENTOIR n. m. Grossier écran en osier tressé, utilisé autrefois pour activer le feu des fourneaux de cuisine. (Il a été remplacé par le soufflet.)

ÉVENTRATION n. f. Pathol. Protrusion des viscères abdominaux par déficience de la paroi abdominale. (On distingue deux types d'éventrations : 1° les éventrations spontanées, par aplasie de la paroi abdominale; elles sont congénitales ou acquises; 2° les éventrations traumatiques, accidentelles ou opératoires, de la paroi abdominale; les éventrations postopératoires sont spécialement à redouter lorsqu'on a été obligé d'instituer un drainage.) || *Éventration diaphragmatique*, surélévation permanente d'une coupole du diaphragme par aplasie de ce dernier, sans qu'il y ait de solution de continuité dans le muscle.

ÉVENTRER v. tr. Ouvrir le ventre de : *C'est un spectacle terrible que cette agonie de la tigresse se tordant de douleur et de rage sous la défense de l'éléphant qui l'éventre* (Gautier). || *Par anal.* Défoncer, ouvrir largement : *Éventrer une porte. Une torpille d'avion l'avait éventré* [un cinéma] *en démolissant de haut en bas le mur dans la rue la plus étroite* (A. Malraux).

ÉVENTUALITÉ n. f. Caractère de ce qui est éventuel : *L'éventualité d'une guerre, d'un départ.* || Fait qui peut se produire; événement : *Parer à toutes les éventualités. Il était convenu que je serais marraine — éventualité hier encore éloignée, et à laquelle je ne pensais guère* (J. Renard).

ÉVENTUEL, ELLE adj. (du lat. *eventus*, événement). Qui dépend des circonstances : *Bénéfices éventuels.* || En parlant d'une personne, qui est capable de remplir une fonction, si les circonstances l'exigent; possible : *Avoir un remplaçant éventuel.*

ÉVENTUELLEMENT adv. D'une manière éventuelle; le cas échéant.

ÉVENTURE n. f. Fente ou crevasse que présentent certains canons de fusil défectueux, après l'épreuve.

EVENUS, en gr. *Euénos* ou *Évinos*, fl. côtier de la Grèce (Etolie), se jetant dans le golfe de Corinthe. Le centaure Nessos fut tué sur ses bords par Héraclès.

ÉVÊQUE n. m. (lat. *episcopus*; du gr. *episkopos*, surveillant). Dignitaire de l'Eglise, qui possède la plénitude du sacerdoce et qui a régulièrement la direction spirituelle d'un diocèse : *Nommer, sacrer un évêque.* || *Evêque des évêques*, l'évêque de Rome, le pape. || *Evêque auxiliaire, évêque coadjuteur*, v. AUXILIAIRE, COADJUTEUR. || *Cardinal-évêque*, v. CARDINAL. || *Evêque « in partibus infidelium »* ou, par abrégé, *évêque « in partibus »*, celui qui est promu à un évêché situé dans les pays infidèles. (Leur origine paraît dater du VII^e s. Les musulmans s'emparèrent alors de plusieurs villes d'Orient et d'Afrique. On continua à y nommer des évêques, qui ne pouvaient y exercer leurs fonctions, et résidaient dans les pays catholiques.) || *Evêque métropolitain*, évêque qui a son siège dans une métropole. || *Evêque commendataire*, celui qui tenait un évêché en commendé. || *Evêque suffragant*, celui qui est placé sous l'autorité d'un métropolitain.

— Art culin. *Bonnet d'évêque*, v. BONNET.

— Minér. *Pierre d'évêque*, sorte de quartz améthyste.

— Ornith. Nom qui sert aux oisiliers à désigner divers oiseaux à cause de leur coloration.

— ENCYCL. ● *Les évêques catholiques.* Le nom d'évêque, appliqué aux chefs des Eglises, est très ancien, puisqu'on le trouve employé dans les Actes des Apôtres et les Epîtres de saint Paul. Il signifie « inspecteur ». Au I^{er} s., le nom de *pêtre* était souvent synonyme de celui d'évêque. Dès le II^e s., la distinction du vocabulaire est clairement établie.

Les théologiens distinguent, dans la puissance épiscopale, le pouvoir d'ordre, conféré par la consécration épiscopale, et le pouvoir de juridiction, qui lui vient à la suite de l'institution canonique donnée par Rome. En vertu du premier, l'évêque confère l'ordre et la confirmation. En vertu du second, il gouverne la portion du peuple chrétien qui lui est confiée. Témoins de la tradition et successeurs des Apôtres, les évêques siègent dans les conciles généraux, et, sous la présidence du pape ou de ses légats, concourent aux définitions de foi et à la confection des lois générales. Dans leurs diocèses respectifs, ils surveillent l'enseignement de la doctrine catholique, et ils ont pouvoirs législatif, administratif et, pour les causes ecclésiastiques, judiciaire.

Le droit canonique impose à l'évêque la résidence dans son diocèse, la visite de son diocèse au moins tous les trois ans, le voyage *ad limina apostolorum* (au seuil des apôtres), c'est-à-dire à Rome, dans l'année qui suit son sacre, et, dans la suite, tous les quatre ans.

Le mode de désignation des évêques a beaucoup varié au cours de l'histoire (élection par le peuple et le clergé, désignation par les gouvernements, élection par les chapitres de chanoines, désignation directement par le Saint-Siège).

Actuellement, le régime est assez complexe. Le dernier mot appartient toujours au pape, mais le choix de la personne relève souvent de diverses congrégations romaines.

En France, les élections se font d'après un accord intervenu, en 1921, entre le Vatican et le gouvernement français, et dont la formule précise est fournie par l'aide-mémoire rédigé alors. Le pape désigne l'évêque en tenant compte des propositions faites par l'épiscopat français, et après une enquête menée pratiquement par la nonciature. Puis le nonce informe le ministre français des Affaires étrangères (qui lui-même informe le ministre de l'Intérieur). Le ministère des Affaires étrangères peut donner son assentiment, ou élever des objections d'ordre politique. Dans ce cas, le pape est libre de passer outre, mais il ne l'a jamais fait depuis que l'accord est en vigueur. La déposition d'un évêque n'appartient qu'au Saint-Siège. Quand l'évêque est nommé, il doit se faire consacrer dans les six mois. Entre-temps, il porte le titre d'*évêque élu* de... Le sacre de l'évêque est une cérémonie longue et solennelle : trois évêques y participent, un consécrateur et deux assistants.

Les ornements distinctifs de l'évêque, qu'on lui remet le jour de son sacre, sont la *crosse*, l'*anneau*, la *croix pectorale*, la *mitre*, symboles d'autorité et de paternité spirituelles. L'évêque a droit à des armoiries. Les évêques ont obtenu le titre de *Monseigneur* à la fin du XVII^e s. On les a qualifiés de « Grandeur » au XIX^e s. ; on les qualifie depuis 1930 d'« Excellence révérendissime ». (« Son Excellence, Monseigneur l'évêque de... ».) [→ Biblio.]

● *Les évêques protestants.* L'épiscopat existe dans plusieurs des Eglises de la Réforme. Il faut le noter d'abord dans l'Eglise anglicane, qu'on nomme aussi « épiscopale ». Au-dessus des *diacres* et des *pêtres*, elle a des *évêques*, qui ont seuls le droit d'ordonner, de confirmer et d'exercer la discipline et la juridiction spirituelles. En Angleterre, ils sont nommés par les ministres de la Couronne; on les choisit parmi les trois grandes écoles théologiques du clergé anglican. Ceux des pays où l'Eglise anglicane n'est pas unie à l'Etat sont nommés par le synode du diocèse. En Irlande, ce sont de grands seigneurs; dans les autres pays du Commonwealth et aux Etats-Unis, leur position est plus modeste. Aux Etats-Unis, l'évêque le plus ancien en charge exerce une sorte de primauté. L'Eglise anglicane prétend à la succession épiscopale de ses évêques, niée par la papauté.

Les Eglises luthériennes d'Allemagne et de France ont conservé à la tête de leur diocèse un dignitaire que l'on nomme, suivant les pays, « inspecteur ecclésiastique », « surintendant », « doyen », « senior », et qui correspond à l'ancien évêque. Ses pouvoirs sont très limités par l'autorité représentative des consistoires. Les Eglises luthériennes du Nord (Suède, Norvège, Danemark, Russie) ont conservé le régime épiscopal, presque

sans intrusion de l'élément laïque ou représentatif. En Suède, l'archevêque d'Uppsala n'a point de juridiction sur les simples évêques : il n'est qu'un *primus inter pares*. L'Eglise de Suède, entièrement passée à la Réforme au XVI^e s., prétend également à la succession apostolique.

Les *méthodistes épiscopaux* et quelques autres dénominations (calvinistes hongrois, moraves, etc.) ont un épiscopat purement administratif.

ÈVÈQUE (FONTAINE L'), source vauclusienne de Provence (Var, comm. de Bauduen), près du Verdon, où une partie des eaux se perdent. Son débit est important (4 m³/s au minimum).

ÈVERDUMER v. tr. (de *verd*). Art cul. Tirer une liqueur verte de certains légumes (épinards, oseille, etc.). [Peu us.]

— Confis. *Everdumer des fruits*, leur donner artificiellement une couleur verte pour la confiserie.

ÈVERE, comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Bruxelles), dans la banlieue nord-est de Bruxelles, sur la rive orientale du canal de Willebroek; 20 869 hab. Cultures maraîchères.

EVEREST (sir George), géodésien anglais (Greenwich 1790 - Londres 1866). Lieutenant d'artillerie en 1806, puis adjoint de Lambton (1818) au Service géodésique de l'Inde, il prit la direction en 1823, il se consacra entièrement au développement de la triangulation de l'Inde et de sa cartographie, qui poussa à un point de perfection remarquable pour l'époque. Il en déduisit, en 1830, par exemple, les valeurs des dimensions de l'ellipsoïde terrestre, demeurées encore en usage dans l'Inde. Membre de la Royal Society (1827) et compagnon du Bain (1861), il n'est pas seulement un savant réputé, mais un grand directeur dont l'œuvre s'est continuée jusqu'à nos jours au Survey of India. Son mémoire est perpétué par l'attribution son nom à la plus haute cime de l'Himalaya et du monde.

EVEREST (MONT), la plus haute montagne du globe, située dans l'Himalaya, à la frontière entre le Nepal et le Tibet, culminant à l'altitude de 8 840 m (ancienne cote) ou même de 8 880 m (nouvelle cote). Le nom de montagne lui fut donné en 1851 en l'honneur de sir George Everest.

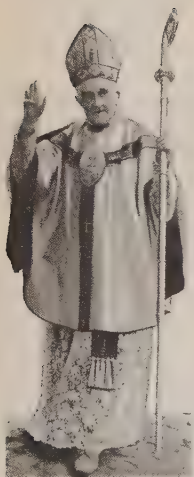
L'Everest est une immense pyramide taillée dans une dalle de calcaire primaire, éléments d'une série de nappes de charriage qui ont été déversées vers le S. Deux faces, la face est et la face nord-ouest, regardent le Tibet; une autre, la face sud-ouest, est tournée vers le Nepal. De puissantes et longues arêtes se séparent, enserrant le glacier de Kangchub à l'E., le glacier de Rongbuk (avec lequel affluent le glacier oriental de Rongbuk) au N.-O. et au N., le glacier de Khombu à l'E. Ces langues glaciaires donnent naissance à des rivières du bassin de la Kosi et de l'Arun, de ces crues sont d'une rare violence et dévastent régulièrement l'avant-pays himalayen.

La première reconnaissance de l'Everest fut faite en 1921 par l'expédition britannique dirigée par C. K. Howard Bury. Elle opéra dans les vallées tibétaines de Rongbuk et de Kharta, et détermina une voie possible vers l'arête nord-est de la montagne par le col Nord (à 7 000 m, sur un éperon secondaire qui sépare le glacier de Rongbuk du glacier oriental de Rongbuk). Toutes les tentatives d'ascension effectuées entre les deux guerres par les alpinistes britanniques eurent emprunter la voie du col Nord.

L'expédition de 1922, dirigée par C. G. Bruce, atteignit l'altitude de 8 225 m, puis de 8 326 m, et se termina tragiquement par la chute de sept porteurs sherpas entraînés par une avalanche.

L'expédition de 1924, commandée par le général Bruce, puis par E. F. Norton, établit son camp VI aux environs de 8 150 m, tandis que Norton parvenait seul, sans oxygène, à l'altitude de 8 570 m. La tentative suivante effectuée par Mallory et Irvine, avec oxygène, conduisit ces deux grimpeurs jusqu'à l'arête nord-est, au-delà de 8 450 m. Mais ne redescendirent jamais et leur disparition reste mystérieuse.

Les expéditions suivantes : 1933 (dirigée par Hugh Ruttledge), 1935 (dirigée par E. E. Sh



évêque

), 1936 (Hugh Rutledge), 1938 (H. W. Tilman), n'eurent pas beaucoup plus de succès; ils permirent d'atteindre à nouveau l'altitude de 8 570 m.

Andis que le Tibet interdisait l'accès de son territoire, après la Seconde Guerre mondiale, le Népal ouvrait ses portes. Après une reconnaissance de H. W. Tilman et de J. Houston à l'automne 1950, qui revint avec des appréciations très pessimistes, et une autre expédition de reconnaissance conduite par E. E. Shipton en 1951, qui envisageait favorablement la possibilité d'atteindre le col Sud (7 900 m), le gouvernement du Népal autorisa trois expéditions : une expédition suisse (1952), une expédition britannique (1953) et une expédition française (1954). En 1952, l'expédition suisse, dirigée par le Dr Wyss Dunant, permit à R. Lambert et au Sherpa N. Tensing d'atteindre l'altitude de 8 600 m sur l'arête sud de l'Everest, au-dessus du col Sud. C'est l'expédition britannique de 1953, commandée par sir John Hunt, qui résolut le problème des « 300 derniers mètres » : le 29 mai, le Néo-Zélandais E. Hillary et le Sherpa N. Tensing parvinrent au sommet, mettant un point final à la conquête du plus haut sommet du monde.



Expédition Bruce de 1924 : les explorateurs Mallory, Somervell, Norton au pied de l'EVEREST

Le 25 mai 1960, il fut de nouveau atteint par trois alpinistes chinois d'origine tibétaine, qui utilisèrent la voie nord, considérée jusqu'alors comme inaccessible. (→ Biblio.)

VERETT, v. des Etats-Unis (Massachusetts), agglomération de la banlieue nord de Boston; 45 900 hab. Métallurgie.

VERGEM, comm. de Belgique (Flandre orientale, arrond. de Gand), dans la banlieue nord de Gand, sur le canal qui unit le port à la mer; 11 099 hab. Industries chimiques.

VERGÈTE adj. (gr. *euergetês*, bienfaisant; *eue*, bien, et *ergon*, œuvre). Hist. gr. Terme de bienfaiteur, souvent décerné par décret aux personnes qui avaient rendu service à l'Etat ou qu'on voulait honorer. || Nom donné à deux rois lagides, Ptolémée III et Ptolémée VII, et qui impliquait un caractère divin.

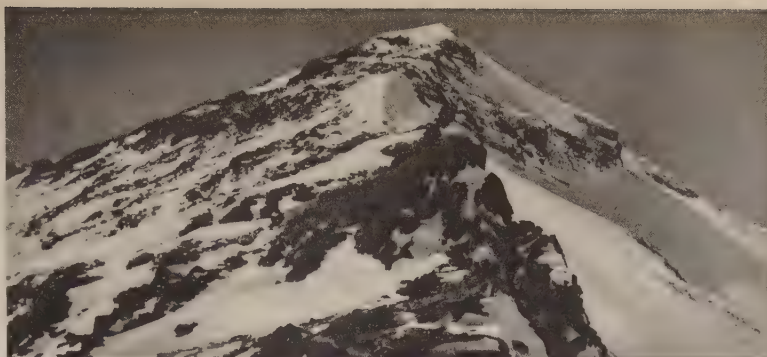
VERGLADES (les), région marécageuse de la Floride méridionale, formant un parc national. Les Everglades, situés vers le lac Okechobee, sont en partie drainés et mis en valeur (canne à sucre et élevage).

VERGLAZE adj. (mot déposé). Se dit d'un traitement d'apprêt appliqué à certains tissus de coton (notamment des cretonnes primées) pour leur communiquer un brillant plus ou moins permanent.

VER, N. m. Par extens. Tissu de coton ou autres fibres, particulièrement de Nylon, uni ou imprimé, cloqué ou façonné, mais toujours revêtu d'un apprêt glacé.

VERLASTING [verlastiŋ] n. m. (m. angl. *fin*, qui dure toujours). Tissu uni, ras, teint en pièce, chaîne et trame de laine. (Syn. *STING*.)

VERNIA n. f. Genre de lichens fruticuleux, communs sur les branches d'arbres. Une espèce, *Evernia prunastri*, est parfois utilisée pour la préparation d'une poudre parfumée.)



l'EVEREST arête sud-est

ÉVERS (Charles, baron), général belge (Bruxelles 1773 - Jambes-Namur 1818). Ayant pris part à la révolte contre l'Autriche en 1790, il fait dans l'armée française les campagnes de la République et de l'Empire, se couvre de gloire en Espagne, à la tête de la légion hanovrienne, et en Russie, où il protège la retraite (1812). En 1814, il entre au service des Pays-Bas comme lieutenant général. Il commande la cavalerie néerlandaise à Waterloo, et meurt gouverneur de Namur.

ÉVERSANT, E adj. Chirurg. Se dit d'un type de suture dans lequel sont affrontées les surfaces internes.

ÉVERSÉ, E adj. Hist. nat. Se dit des organes incurvés vers le dehors, en particulier des canines du sanglier.

— Anthropol. Se dit des lèvres qui présentent de l'éversion.

ÉVERSION n. f. (lat. *eversio*). Renversement, ruine : *L'éversion des vieilles institutions*. (Peu us.)

— Anthropol. Caractère des lèvres de certaines races noires, qui sont à la fois très épaisses et retroussées.

— Pathol. Renversement du pourtour d'un orifice. || Renversement d'une muqueuse au niveau d'un orifice naturel où elle forme un bourrelet débordant. (Les éversions les plus communes sont celles de la muqueuse palpébrale [ectropion] et celle de la muqueuse du col utérin dans les métrites cervicales.)

ÉVERT (Alexei Ermolaïevitch), général russe (1857). Après avoir pris part aux guerres russo-turque (1877) et russo-japonaise (1904), il commanda en 1914-1915 la IV^e armée russe, puis fut mis, en 1916, à la tête du groupe d'armées de l'Ouest, dont il dirigea la retraite sur le Niemen. Ayant fait partie de la délégation qui demandait au tsar de renoncer au trône (1917), il fut relevé de son commandement; il aurait été assassiné pendant la Révolution.

ÉVERTUER (S') v. pr. (de *vertu*, force, puissance). Faire des efforts; prendre de la peine : *Il s'évertua pour lui parler, sans trouver un pauvre mot* (Sand). *Il composait aussi, il s'évertuait à composer* (R. Rolland).

EVESHAM, v. de Grande-Bretagne (Worcestershire), sur l'Avon, à l'O. des Cotswold Hills; 12 000 hab. Eglises du xvi^e s. Industries alimentaires. Un monastère y fut élevé à la fin du vii^e s. C'est près de là que se déroula, le 4 août 1265, la bataille où Simon de Montfort fut vaincu et tué.

EVETRIA n. m. Papillon qui cause parfois de grands dégâts dans les plantations de pins. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des tortricidés.)

ÉVEUX, comm. du Rhône (arrond. de Lyon), au S. de l'Arbresle; 250 hab. (91 aggl.). Centre d'étude des Dominicains, dont les bâtiments sont dus à Le Corbusier.

EVHÉMÈRE, en gr. *Euēmeros*, écrivain grec à tendances philosophiques (Messène? fin du iii^e s. av. J.-C.). Son *Histoire sacrée* témoigne d'un curieux esprit rationaliste. Dans le cadre d'un roman d'imagination, il édifie une cité utopique, *Panchaia*, située dans une île de l'océan Indien, et il expose, d'un point de vue philosophique, en les réduisant à leur aspect purement humain et historique, les anciennes légendes concer-

nant la nature et l'œuvre des dieux. Pour lui, ce ne sont que des hommes, que la crainte et l'admiration de leurs concitoyens ont placés sur les autels. Cette théorie, édictée au moment où la religion de la Grèce classique s'étiolait devant les mythes orientaux, eut une importance considérable et fut vulgarisée dans le monde romain par les poèmes de Quintus Ennius.

EVHÉMÉRISME n. m. Système d'Evhémère, d'après lequel les personnages mythologiques sont considérés comme des êtres humains divinisés par les peuples.

— ENCYCL. Combattu par les hommes attachés aux cultes traditionnels, l'évhémérisme eut pourtant quelque succès. L'*Histoire* d'Evhémère fut traduite en latin par le poète Ennius. Plus tard, Platon de Byblos, Béroë, Diodore de Sicile, Lucien imitèrent son procédé en l'appliquant aux divinités de l'Orient : Baal, Melkarth, Ashtart, Cham-muz, qui devinrent sous leur plume de simples dynasties royales. Les Pères de l'Eglise, notamment saint Augustin, Lactance, Arnobe, firent grand usage d'un livre qui leur servait à montrer la vanité du paganisme. Grâce à eux, Evhémère a obtenu une gloire qui paraît être peu proportionnée avec son mérite véritable. L'évhémérisme, en tant que système général d'interprétation, n'a jamais été entièrement abandonné. Au xvii^e s., Bochart reconnaissait dans Saturne les traits de Noé, et dans Jupiter, Neptune et Pluton, ceux de Sem, Cham et Japhet. Au xviii^e s., l'abbé Banier, dans un livre qui a été très lu (*la Mythologie et la Fable expliquées par l'histoire*), reconstruisait d'après la même idée l'histoire des temps primitifs de la Grèce. Bien que généralement écarté, de nos jours, par la mythologie comparée, l'évhémérisme fut encore défendu, dans une certaine mesure, par Herbert Spencer.

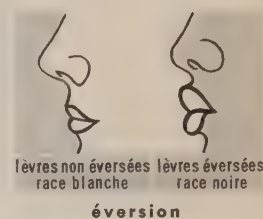
EVHÉMÉRISTE n. et adj. Partisan de l'évhémérisme.

ÉVIAN-LES-BAINS, ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie (arrond. de Thonon-les-Bains), sur la rive méridionale du lac Léman; 4 353 hab. (3 623 aggl.) [*Evianais*]. Distillerie (kirsch). Mécanique de précision (ra-soirs électriques). Evian est l'une des plus importantes stations thermales et climatiques françaises. Ses eaux bicarbonatées sodiques, très faiblement minéralisées, sont utilisées dans le traitement des maladies de l'appareil urinaire (lithiase rénale, insuffisance rénale, séquelles de néphrite), de l'appareil cardio-vasculaire (hypertension), de l'appareil digestif et des maladies de la nutrition (obésité, goutte). L'eau d'Evian est universellement réputée comme eau de table.

ÉVICTION n. f. (lat. *evictio*; de *evictus*, évincé). Dr. Dépossession d'un bien acquis de bonne foi : *Le vendeur est garant de l'éviction que l'acquéreur peut souffrir*. (V. VENTE.) || Par extens. Dépossession en général : *La société nous évince; eh bien, je prends acte de l'éviction* (Proudhon).

— Hyg. *Éviction scolaire*, interdiction faite à un enfant contagieux de se rendre à l'école. (V. part. encycl.)

— ENCYCL. Hyg. *Éviction scolaire*. Toutes les maladies à déclaration obligatoire ou à déclaration facultative entraînent l'éviction des écoles, des colonies de vacances ou des centres aérés, du malade et, parfois, de ses frères et sœurs. *Pour le malade*, le temps



éversion



D'azur au poisson d'argent posé en face avalant un petit poisson du même, ou chef de gueules à la croix d'argent.



evernia

d'éviction est fixé ainsi : brucellose, gale, grippe épidémique, hépatite virale, impétigos et pyodermites, leptospiroses, oreillons, rubéole, angines à streptocoques, érysipèle, teigne, trachome, typhus exanthématique et autres rickettsioses, varicelle, vulvo-vaginite, jusqu'à guérison; coqueluche : 30 jours après les premières quintes; diphtérie : 30 jours après guérison (avec possibilité de réduction); dysenterie amibienne : 15 jours après guérison, dysenterie bacillaire : 20 jours après guérison; méningite cérébro-spinale à méningocoques : 15 jours (avec possibilité de réduction); poliomyélite : 30 jours après le début de la maladie; scarlatine : 40 jours après le début de la maladie (avec possibilité de réduction à 15 jours); fièvres typhoïde et paratyphoïde : 20 jours après guérison (avec possibilité de réduction); varicelle : 40 jours après le début de la maladie.

Pour les frères et sœurs, le temps d'éviction, qui est en rapport avec la durée maximale d'incubation de la maladie, doit être compté après séparation du malade, sauf si un certificat médical prouve qu'ils ont déjà contracté cette maladie ou qu'ils ont été vaccinés contre l'affection en cause. L'éviction reste toujours obligatoire en cas de méningite cérébro-spinale (10 jours), de poliomyélite (15 jours), de fièvre typhoïde (20 jours, avec possibilité de réduction), de dysenterie bacillaire (15 jours, avec possibilité de réduction), de varicelle (15 jours, s'ils n'ont pas été vaccinés ou revaccinés avec succès depuis moins de trois ans), de scarlatine (10 jours). Elle est imposée seulement pour la coqueluche (20 jours) et pour la rougeole (15 jours), aux enfants des écoles maternelles, des jardins d'enfants et des classes enfantines. L'éviction des collatéraux n'est pas exigée s'il s'agit de varicelle, d'oreillons ou de rubéole.

ÉVIDAGE n. m. Action d'évider.

— Céram. Opération consistant à découper, dans une poterie céramique crue, les parties à enlever, que le moulage ne permet pas d'obtenir directement aujourd'hui, et qui sont, de ce fait, moulées en plein. (On dit aussi DÉCOUPAGE.)

ÉVIDÉ, E adj. Archit. Escalier évidé, escalier tournant, dont les marches, non soutenues à l'intérieur, décrivent une ligne spirale.

— Hérald. Se dit d'une pièce percée à jour et qui laisse voir l'émail du champ. (Syn. VIDÉE.)

◆ N. m. Rel. Fer à dorer du XVI^e s., dont le motif est seulement cerné par un filet.

ÉVIDEMENT n. m. Action d'évider; état de ce qui est évidé. (On dit aussi ÉVIDAGE.)

— Chirurg. Opération qui consiste à enlever la moelle osseuse sans toucher au périoste. || *Evidement pétromastoïdien*, opération consistant à creuser la mastoïde et à transformer en une seule cavité largement ouverte la mastoïde et la caisse du tympan. || *Evidement pelvien*, ablation chirurgicale des ganglions du petit bassin, pratiquée dans la cure de certains cancers.

— Constr. Refouillement pratiqué dans une pierre de taille. || Partie de pierre abattue entre deux faces qui se touchent, afin d'y tailler des claveaux, des crossettes.

— Mar. Rétrécissement des formes d'un navire dans la partie immergée, ayant pour objet d'obtenir des lignes d'eau d'une grande finesse.

— Technol. Opération par laquelle on enlève de la matière dans une pièce de bois pour y pratiquer des moulures. || Enlèvement de matière pratiqué dans beaucoup de pièces (métal ou bois), afin de les rendre plus légères ou de faciliter le fonctionnement d'un mécanisme.

— Trav. publ. *Pont à évidement*, pont constitué par deux arcs distincts en maçonnerie ordinaire, laissant entre eux un intervalle, et supportant un tablier horizontal en béton armé recouvrant le vide qui les sépare.

ÉVIDEMENT adv. De façon évidente : Une visite de M. le sous-préfet présageait évidemment quelque chose d'extraordinaire (A. Daudet). || Placé en tête d'une phrase, renforce une affirmation (certainement) : *Evidemment, je souffre du déni de certains (Gide).*

ÉVIDENCE n. f. (lat. *evidentia*; de *videre*, voir). Caractère de ce qui est évident; clarté que présente la vérité à l'esprit : *L'évidence d'un axiome. Quelle que soit l'évidence, on*

ne juge point son père ni sa mère (Alain). || Chose évidente : *Démontrer une évidence.*

— Loc. div. En évidence, nettement apparent, en vue : *Laisser un livre en évidence sur la table. Mettre en évidence la mauvaise foi de quelqu'un.* || *Se mettre en évidence* (en parlant d'une personne), se placer, agir de manière à attirer sur soi l'attention. || *Se rendre à l'évidence*, reconnaître une chose dont l'existence ou la vérité apparaît indubitable. || *Se refuser à l'évidence, aller contre l'évidence*, persister à contester ce que tous perçoivent comme indubitable. || *Dernière évidence*, évidence absolue.

— ★ *objectivité, possible, exactitude, mathématique, logique, certitude, obscur.*

— ENCYCL. Log. L'évidence a été considérée par Descartes comme le critérium de la vérité : elle n'appartenait, d'après lui, qu'aux notions claires et distinctes, auxquelles on parvient par l'analyse des idées complexes, à ce que les Règles pour la direction de l'esprit appellent des « natures simples ». Toutefois, cette thèse cartésienne a été discutée. Par exemple, pour Renouvier, l'évidence ne peut, en aucune façon, être le critère de la vérité*. Nous croyons une proposition évidente quand nous ne pouvons concevoir la contradictoire, et quand les idées que nous exprimons par elle sont tellement d'accord avec nos tendances, nos préjugés, nos connaissances* antérieures et nos hypothèses que, sans aucun effort, nous leur attribuons une pleine valeur objective. L'évidence, pas plus que la certitude, ne se confond avec la vérité. Nous pouvons, malgré notre certitude subjective, être objectivement dans l'erreur. Nous pouvons, de même, ressentir de fausses évidences. Mais, alors, de quel moyen autre que l'évidence disposons-nous pour atteindre la vérité et savoir que nous la possédons ? Nous disposons, certes, de la preuve, méthode discursive par laquelle nous « éprouvons » nos connaissances. Mais la preuve elle-même aboutit à une dernière référence, qui est encore une évidence. Elle reste trop subjective, comme l'étaient le doute, la certitude, ou l'« idée claire et distincte » de Descartes. Cependant, la preuve acquiert une valeur plus objective si elle prend place dans un ensemble méthodique, intelligible et efficace, qui est la science*. L'évidence scientifique est la plus objective de toutes, celle qui a le plus de chances d'atteindre la vérité.

Toutefois, la science elle-même se trompe parfois; nous devons donc la critiquer, comme nous critiquons n'importe quel fait, en la situant dans un processus qui prévoit même ses erreurs provisoires. Ainsi pensée de façon totalement objective, l'évidence scientifique mène à la vérité, même à travers l'erreur du moment. La même critique objective peut porter sur toute autre évidence et lui donner sa véritable valeur objective.

ÉVIDENT, E adj. (lat. *evidens*; de *videre*, voir). Qui est d'une certitude facile à saisir et ne laisse aucun doute à l'esprit : *Vérité évidente. Et d'ailleurs, après la bassesse évidente d'une telle action, quelle justification serait possible ? (Stendhal).* || *Il est évident que...*, il apparaît avec certitude que... : *Il était évident qu'on avait sous les yeux Jean Valjean. Cela rayonnait (Hugo).*

— Log. V. ÉVIDENCE.

— SYN. : assuré, authentique, certain, clair, constant, formel, incontestable, indiscutable, indubitable, manifeste, positif, sûr.

ÉVIDER v. tr. (de *vider*). Creuser intérieurement; tailler à jour, canneler : *Evider une pierre pour en faire une auge. Evider le dossier d'une chaise.* || Echançer : *Evider le collet d'une robe.*

— Archit. Sculpter à jour les pierres formant l'ornement d'une façade d'édifice.

— Art culin. Creuser un légume ou un fruit pour le remplir de farce.

— Chirurg. Pratiquer un évidement.

— Mar. *Evider la carène*, lui donner des formes très fines dans les œuvres vives.

— Technol. Pratiquer l'évidement sur une pièce de métal ou de bois.

ÉVIDURE n. f. Creux d'un objet évidé : Une évidure trop profonde.

ÉVIER n. m. (de *eve*, anc. forme de *eau*). Bassin à rebord plus ou moins haut, percé d'un trou, et dans lequel on lave la vaisselle.

|| Petit canal par lequel s'écoulent les eaux d'une cuisine.

— Constr. Canal en pierres sèches, servant d'égout dans une cour ou dans une allée.

ÉVIER-VIDOIR n. m. Evier dont le trou d'écoulement est remplacé par un dispositif spécial permettant l'évacuation de tous déchets. (V. aussi VIDE-ORDURES.) || PL. ÉVIER-VIDOIRS.

ÉVILMÉRODACH. V. AWÊL-MARDOUK.

ÉVINCEMENT n. m. Action d'évincer; de celui qui est évincé : *L'évincement concurrent.*

ÉVINCE v. tr. (lat. jurid. *evincere*, vaincre, vaincre). [Se conj. comme *plaire*.] Déposséder juridiquement : *Évincer un sésseur de bonne foi.* || *Par extens.* Eloigner, écarter, déposséder par intrigue : *Évincer concurrent.* || *À la fauité des hommes qui n'évince | Pas sur-le-champ (Verlaine).*

ÉVIN-MALMAISON, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), dans le bailliage (groupe d'Hénin-Liétard), au N. d'Hénin-Liétard; 3 683 hab. (3 571 agglom.) Mines de charbon. Brasserie.

EVÏNO n. m. Nom indigène d'un arbre du Gabon (*Vitex pachyphylla*).

— ENCYCL. Abondant dans les peuplements alluvionnaires voisins de la côte, ainsi que dans les dépressions marécageuses, l'évino fournit un bois gris jaunâtre, tendre, lisse à grain fin, très facile à travailler, assez comparable au teck ou au noyer, et qui trouve des utilisations intéressantes dans la menuiserie, l'ébénisterie. On peut l'utiliser aussi pour la charpente, le wagonnage, le charbonnage, la batellerie, les frises de parquet, la sellerie, la tournerie, la chaiserie. La forme souvent irrégulière, de ses billes rend difficile son emploi en déroulage. Il est connu aussi sous d'autres noms : *evoula* au Cameroun, *angona* au Gabon, *vindou* au Congo.

ÉVINOS. V. EVENUS.

EVIPPA n. m. Araignée propre à la région désertique de l'Ancien Monde. (Les évippes dont on connaît un grand nombre d'espèces sont d'assez grande taille, claires, tachetées de brun, couverts d'un duvet gris ou blanc, en rapport avec la teinte du sol sur lequel ils courent avec une étonnante vélocité. Famille des lycosidés.)

ÉVIPPÉ, en gr. *Euippé*. Myth. gr. Divinité de Tyrinmas, roi d'Épire. Elle fut aimée d'Ulysse, et eut de lui un fils, Eurypylus, qu'elle envoya plus tard à Ithaque, où Pénélope poussa Ulysse à le tuer.

ÉVIRÉ, E adj. Hérald. Se dit d'un animal (cheval, lion, etc.) privé de la marque du sexe.

ÉVISA, ch.-l. de cant. de la Corse (arr. d'Ajaccio), dans le Niolo, près du P. de la non loin de la forêt d'Aïtone; 612 (596 aggl.). Centre touristique.

ÉVISCÉRATION n. f. Extirpation des viscères.

— Chirurg. Issue des viscères abdominaux provoquée par la désunion d'une plaie opératoire.

ÉVISCÉRER v. tr. Enlever les entrailles. *Éviscérer un cadavre.*

ÉVITABLE adj. Qui peut être évité : *Un accident évitable.*

ÉVITAGE n. m. Mar. Changement de direction du cap d'un navire à l'ancre, sous l'effet du vent ou de la marée. || Changement de direction du cap d'un navire, au moyen d'amarrage avec la machine. || Espace nécessaire à un navire pour éviter cap sur cap quand il est à l'ancre, ou pour tourner sur place à l'égard de remorqueurs ou d'ausières. || Ensemble des caps d'un navire mouillé sur rade : *Les courants de cette baie sont si étranges qu'il faut éviter chaque navire à un évitage différent.*

— ENCYCL. Quand un navire mouillé sur rade, il est rare qu'il arrive debout au vent, et que le courant soit nul quand le vent souffle; mais, même dans ce cas, la violence du courant donnera au navire, quand l'ancre sera au fond, une position telle qu'il évoluera, pour raidir sa chaîne, en courbant dans une direction opposée au vent. Il sera de même, à plus forte raison, s'il est au courant, ou si l'on mouille en travers.



pont à évidement
pont des Catalans
à Toulouse

nt. Dans toutes ces conditions, le bâtiment te, et, quand on prend un mouillage, il t s'assurer que le navire aura assez de ce pour tourner et faire tête sur l'ancre, s'en rencontrer des dangers, des bas-fonds d'autres navires.

ITE-BOSSE ou **ÉVITE-BUTTE** n. f. Ch. f. Dans un triage, voie de circulation entre faisceau de réception et le faisceau de débranchement, permettant de passer de l'un à l'autre sans utiliser la voie de la butte de déviation. || Pl. des ÉVITE-BOSSES ou des ÉVITE-BUTTES.

ITEMENT n. m. Aéron. mil. *Manœuvre vivement*, manœuvre de dérobage, exécuté par un avion pris dans un tir d'artillerie aérienne.

Ch. de f. *Voie d'évitement*, voie aménagée à côté d'une voie principale, et greffée à cette dernière, pour permettre le garage, croisement ou le dépassement des trains coulant sur la ligne. || *Gare d'évitement*, gare qui comporte une telle voie pour le croisement des trains.

ENCYCL. Aéron. mil. La manœuvre d'évitement, pour être efficace, doit combiner simultanément un changement d'altitude et un changement de route brutal, au cours d'une série de virages effectués de façon très régulière. Elle commence obligatoirement sans que l'avion pénètre dans une zone où densité de l'artillerie de D. C. A. devient dangereuse, et, pendant toute la traversée de la zone, elle rend la visée plus difficile. Or, qu'un grand nombre d'appareils attaquent ensemble un objectif, la manœuvre d'évitement doit être minutieusement réglée, de façon d'un véritable ballet, pour éviter collisions.

ITE-MOLETTES n. m. invar. Min. Dissolvant destiné à empêcher les cages d'extraction de monter jusqu'aux molettes qui montent le chevalement, en cas d'incidence de manœuvre : *L'évite-molettes fait lever le frein de sécurité de la machine d'extraction*, lorsque la cage dépasse la recette d'une hauteur anormale.

ÉVITER v. tr. (lat. *evitare*; de *vitare*, éviter). Echapper ou s'efforcer d'échapper à : *Éviter un obstacle, un danger, les importuns*. Et par moments elle évitait, craintive, Mon œil rêveur qui la rendait pensive (Lamartine). || S'abstenir, se garder de : *Comme expérimentateur, j'évite les systèmes philosophiques* (Cl. Bernard). Ils évitent de se parler en face (Zola). || Epargner : *Il avait voulu éviter à sa vieille mère les fatigues d'une longue station* (A. France).

Ch. de f. *Éviter un wagon*, le placer sur la voie d'évitement.

Mar. En parlant d'un navire, exécuter un mouvement de rotation sur ses ancres, un arrangement de vent ou de marée. || *Navire évité*, navire qui a achevé son évitement.

REM. Quand ce verbe est suivi de la construction *que*, le verbe de la proposition comparative peut toujours être accompagné de *ne* sans qu'il y ait négation formelle dans la pensée : *Pour éviter que mon père me trouât encore là* (Proust). Pour éviter que nos conversations ne devinssent difficiles (M. Maurois).

YAKAF n. m. pl. (ar. *'awqāf*, plur. de *yakaf*). En Turquie, biens de mainmorte consacrés aux mosquées.

VLAKH V. IEVLAKH.

EVLIYA TCHÉLÉBI ou **EVLIYA ÇEÇELI**, voyageur turc (1611-1681), dont les écrits (*Seyahat-nameh*), pleins de détails précis, restent, malgré maintes fantaisies, un des meilleurs documents sur l'Empire ottoman au XVII^e s.

ÉVOABLE adj. Qui peut être évoqué : *mon évocable*. Cause évocable.

Procéd. Qui peut être évoqué par un tribunal : *Affaire évocable*.

ÉVOCATEUR, TRICE adj. Qui évoque les esprits : *On a cru à la magie [...], à l'efficacité de certaines formules, à la vertu évocatrice de certaines plantes* (Lamennais). || Qui a la propriété de faire apparaître des images dans l'esprit : *Le style de Chateaubriand est si évocateur*.

ÉVOCATI n. m. pl. Antiq. rom. Rappelés à la vie, vétérans reprenant du service au titre de

volontaires. (Ils recevaient une solde plus forte et pouvaient se retirer la campagne finie. Auguste en fit un corps permanent attaché à sa personne.)

ÉVOCATION n. f. (lat. jurid. *evocatio*). Action d'évoquer, de faire apparaître par des sortilèges : *Les pratiques de l'évocation ont reparu avec le spiritisme*. || Action de rappeler une chose oubliée : *L'évocation de nos souvenirs*. Ces brillantes évocations, analogues à des cavalcades historiques, procurent à l'âme peu de profit (Barrès).

— Antiq. rom. Cérémonie religieuse que pratiquaient les Romains pour engager les dieux du pays qu'ils allaient combattre à abandonner le territoire ennemi. (On tenait secret le nom du dieu protecteur du pays, pour éviter ses maléfices.)

— Hist. Acte par lequel le roi déclarait se réserver la connaissance d'une cause.

— Procéd. civ. Faculté laissée à une juridiction supérieure, qui infirme une décision avant dire droit d'un tribunal inférieur, de se prononcer alors sur le fond du procès, dès lors que l'affaire est en état d'être jugée, les parties ayant présenté leurs conclusions.

— Procéd. pén. Droit conféré à une cour d'appel de statuer sur le fond, lorsqu'elle annule — pour violation ou omission de forme — un jugement du tribunal correctionnel.

— Psychol. *Evocation des souvenirs*, l'une des fonctions essentielles de la mémoire*, les autres fonctions étant la fixation, la localisation, la conservation, la reconnaissance.

ÉVOCATOIRE adj. Qui donne lieu à une évocation : *Cause évocatoire*. *Manier savamment une langue, c'est pratiquer une espèce de sorcellerie évocatoire* (Baudelaire). || *Cédule évocatoire*, acte par lequel on demandait au Conseil privé l'évocation d'un procès.

EVODIA n. m. Arbre ou arbrisseau à feuilles opposées, à fleurs terminales, de la région tropicale de l'Asie, de la Polynésie et de Madagascar. (Famille des rutacées.)

— ENCYCL. L'*evodia* fournit un bois que les artisans d'Extrême-Orient utilisent pour des travaux de menuiserie ; mais il est recherché aussi comme bois tinctorial ; on en extrait une couleur jaune. Les fruits d'*E. rutaecarpa* du Japon (*gosju-ju*) ont une grande réputation comme purgatifs et sudorifiques.

ÉVOÉ! ou **ÉVOHÉ!** interj. (gr. *euoi*). Cri des bacchantes en l'honneur de Dionysos.

ÉVOLAGE n. m. Aménagements successifs d'une terre en étang et en prairie ou en céréales.

— Pêch. Dans l'Ain, temps pendant lequel les étangs se trouvent remplis d'eau.

ÉVOLAGISTE n. Propriétaire d'un évologe, ou personne qui en a la jouissance.

ÉVOLÈNE, bourg de Suisse (cant. du Valais), sur la Borgne, affluent du Rhône ; 1 300 hab. Station touristique.

ÉVOLUÉ, **E** adj. et n. Qui a subi une évolution ; qui a atteint un certain développement : *Dans les civilisations évoluées, la division du travail est poussée à l'extrême*.

ÉVOLUER v. intr. (lat. *evolvere*; de *volvere*, rouler). Exécuter des évolutions*. || Accomplir des tours ; tourner sur soi-même : *Avions qui évoluent dans le ciel*. || *Par anal.* Faire une suite de mouvements : *Le Nabab évoluait tranquillement à travers cette serre mondaine* (A. Daudet). || *Fig.* Passer par des phases progressives : *Maladie qui évolue*. *L'humanité évolue sans cesse d'une forme à une autre forme* (E. Pelletan).

— Mar. Accomplir un mouvement au moyen de la barre et du moteur (voile ou vapeur) pour changer de cap. || En parlant d'une escadre, exécuter des mouvements tactiques pour changer de formation.

ÉVOLUTIF, IVE adj. Qui est susceptible de transformations progressives ; qui procure ces transformations : *Maladie évolutive*. *Force évolutive des institutions*.

ÉVOLUTION n. f. Mouvement ordonné exécuté par une troupe, des véhicules, des navires, des avions, etc., dans une formation précise choisie *a priori*. (V. part. *encycl.*, Mil.) || *Par extens.* Mouvements divers et coordonnés : *Les évolutions d'un acrobate, d'un avion, d'une armée, d'une escadre, etc.*

|| Mouvements variés : *La chasse, dans ses capricieuses évolutions, dans ses retours soudains et rapides, se rapprochait de nouveau de la clairière* (E. Sue). || — *Fig.* Changement, transformation : *Tout se meut, tout change et tout est évolution dans la société* (Proudhon). || Série de transformations progressives ; développement : *L'évolution des sciences, des idées, d'un peuple*. *Abréger l'évolution d'un jeune être, c'est raccourcir le ressort qui lance sa vie* (Montherlant). || Série de faits coordonnés constituant une époque : *Evolution historique, philosophique, artistique, etc.* *Nous avons déjà vu à Paris l'évolution romantique favorisée par la monarchie* (Baudelaire).

— Biol. *Théorie de l'évolution*, théorie admettant la continuité du monde vivant, les formes animales et végétales dérivant les unes des autres par filiation. (V. part. *encycl.*) || *Evolution ovogénétique*, syn. de OVOGÈNESE. || *Evolution spermatogénétique*, syn. de SPERMATOGENÈSE. || *Evolution régressive*, régression de certains organes. (L'évolution régressive est irréversible [loi de Dollo], c'est-à-dire qu'un organe disparu ne réapparaît jamais.) || *Evolution parallèle*, développement identique d'un organe dans deux groupes vivant indépendamment dans des territoires totalement séparés. (Un des meilleurs exemples est l'évolution du système dentaire chez les marsupiaux et chez les placentaires. Certains marsupiaux sont insectivores, d'autres carnivores, d'autres herbivores, d'autres rongeurs ; ils ressemblent grandement aux placentaires insectivores, carnivores, herbivores, rongeurs, et pourraient être confondus avec eux.)

— Bot. Série de transformations d'un tapis végétal, par suite des modifications des conditions du milieu où il se trouve (facteurs édaphiques, climatiques et biologiques). || *Evolution vasculaire*, états successifs des tissus conducteurs des plantules au cours de leur développement.

— Géol. V. part. *encycl.*

— Littér. *Evolution des genres*, théorie de Ferdinand Brunetière (1849-1906), appliquant à la littérature les idées de Darwin et de Spencer : chaque genre littéraire, comme les espèces vivantes, apparaît, se développe jusqu'à un point de perfection, puis meurt ou se transforme en un autre genre, selon des lois internes et sous l'influence du milieu. (Cette doctrine, trop systématique chez son auteur, a pourtant contribué utilement à orienter la critique vers l'histoire littéraire.)

— Philos. V. part. *encycl.*

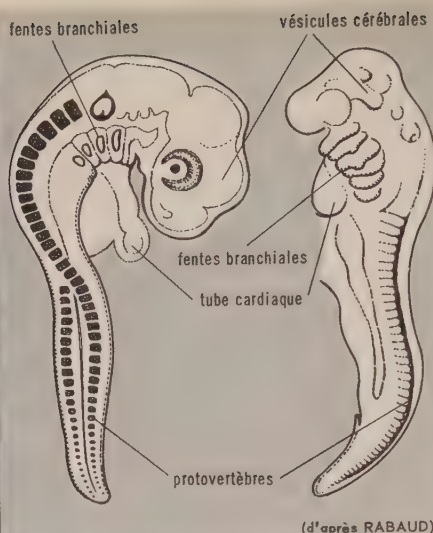
— ★ *évolutionnisme*, *adaptation*, *organisme*, *milieu*, *préformation*, *mutation*, *Darwin*, *Lamarck*, *Spencer*.

— ENCYCL. Biol. L'homme de toutes les époques s'est préoccupé de l'origine et du passé des êtres vivants. Depuis la plus haute Antiquité, deux théories ont tenté d'expliquer la genèse des espèces végétales et animales : ce sont le *fixisme* et l'*évolutionnisme*. L'idée de l'évolution des êtres organisés, de leurs transformations et divergences, à partir d'une souche commune, remonte à l'Antiquité grecque. Parmi les précurseurs, on peut citer Anaximandre de Milet, Empédocle d'Agrigente, des Pères de l'Eglise (saint Grégoire de Nyse, saint Augustin...). Pendant la Renaissance, les idées évolutionnistes des Grecs sont connues. Le XVII^e s. n'apporte rien à l'évolution. Mais le XVIII^e s., avec Buffon et les encyclopédistes, prépare un climat favorable à l'idée d'évolution ; les esprits se libèrent peu à peu des faibles et des superstitions pseudo-scientifiques ; les travaux scientifiques, et notamment ceux de systématique, apportent une meilleure connaissance de la notion d'espèce. Le premier grand évolutionniste fut Buffon ; il semble qu'il aurait pu formuler une théorie de l'évolution, mais il n'a pas osé exposer totalement sa pensée. Parmi les précurseurs du XVIII^e s., il convient de citer Maupertuis, Robinet, Maillet et Erasme Darwin, le grand-père de Charles Darwin. C'est Lamarck, disciple de Buffon, qui, le premier, formula une théorie explicative de l'évolution. L'œuvre de Lamarck eut un grand retentissement, mais, encore trop éloignée des faits, elle suscita de nombreuses critiques, notamment de la part de Cuvier. Celui-ci fut un antiévolutionniste et, cependant, ses beaux travaux d'anatomie comparée, de systématique et,

évolution



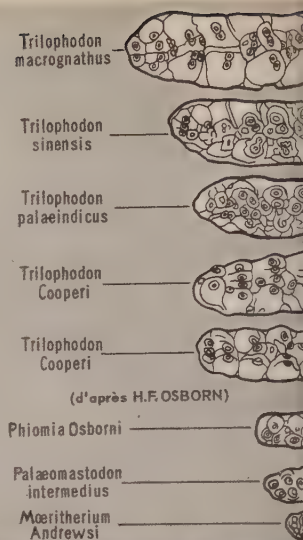
ÉVOLUTION DES PALUDINES DE SLAVONIE (d'après V. FRANZ)



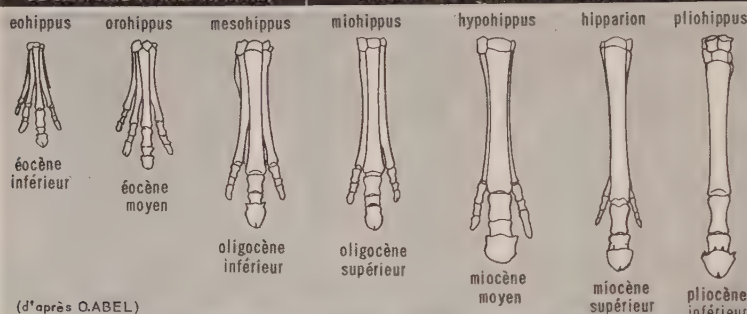
(d'après RABAUD)

A DES STADES CORRESPONDANTS : EMBRYON DE POISSON ET EMBRYON D'OISEAU

ÉOCÈNE OLIGOCÈNE
6 000 000 ans
MIOCÈNE INFÉRIEUR
14 000 000 ans
MIOCÈNE SUPÉRIEUR

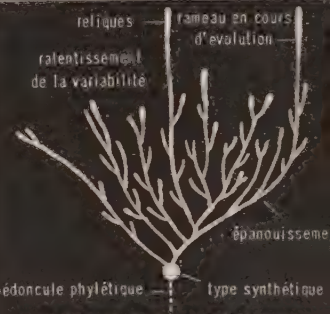


ÉVOLUTION DE LA TROISIÈME MOULAIRE INFÉRIEURE DES MASTODONTES TRILOPHODON (d'après H.F. OSBORN)



(d'après O. ABEL)

DÉVELOPPEMENT PHYLOGÉNÉTIQUE DE LA MAIN DU CHEVAL



SCHEMA D'UN ARBRE GÉNÉALOGIQUE (d'après L. CUÉNOT)

surtout, de paléontologie fournirent des arguments à l'évolution. Puis vint Darwin ; son influence sur les idées évolutionnistes fut décisive. Aujourd'hui, les naturalistes ne doutent plus de l'évolution ; ils admettent la continuité du monde vivant et la dérivation des formes animales et végétales les unes des autres par filiation. Mais ils ne s'entendent plus sur les causes, sur le mécanisme des transformations du monde vivant. C'est pourquoi, périodiquement, on parle d'une crise du transformisme ; mais il faut bien comprendre la nature de cette crise : le « fait de l'évolution » s'impose, mais son mécanisme demeure incertain.

● **Le fait de l'évolution. Ses preuves.** Les preuves de l'évolution sont nombreuses ; les principales ressortent de la paléontologie, de l'embryologie, de l'anatomie comparée.

1° **Preuves paléontologiques.** Le paléontologiste étudie la variation dans le temps ; devant lui se déroule le film de l'évolution des êtres vivants. Il suit l'évolution historique et la filiation des formes vivantes depuis des centaines de millions d'années. Les divers types de végétaux et d'animaux sont apparus successivement dans le temps selon un ordre rigoureux, allant du simple au plus complexe. La progression organique est manifeste, une concordance rigoureuse existe entre l'apparition d'un groupe et la place que lui confère son organisation ; par exemple, chez les vertébrés, les agnathes précèdent les poissons, qui eux-mêmes sont antérieurs aux reptiles, auxquels succèdent les oiseaux et les mammifères. Dans les mammifères, les aplacentaires précèdent les placentaires. La continuité génétique des types successifs s'affirme par les *formes intermédiaires*, qui relient deux ou plusieurs types d'organisation. Ces formes intermédiaires présentent une structure composite, comportant des traits caractéristiques de plusieurs types ; elles sont qualifiées de *syn-*

thétiques. On connaît ainsi des formes intermédiaires entre les poissons crossoptérygiens et les batraciens stégocéphales, entre les batraciens stégocéphales et les anoues. L'archéoptéryx forme le passage entre les reptiles et les oiseaux. Sa structure générale, son faciès et ses plumes en font un oiseau, mais possédant encore de nombreux caractères reptiliens : disposition des os crâniens, présence de dents, d'une longue queue, absence de bec... Certains terrains déposés dans des conditions particulières renferment des séries continues de fossiles qui montrent l'évolution *in situ* d'oursins (micraster) ou de mollusques (planorbis, paludines).

2° **Preuves embryologiques.** L'ontogenèse, ou développement des individus, offre beaucoup de faits qui ne s'expliquent que dans une perspective évolutionniste. Le cœur du fœtus humain se compose d'un simple tube courbé comprenant une oreillette, un ventricule et un bulbe ; ce dispositif correspond exactement au cœur d'un poisson. Les embryons d'amniotes possèdent sur la région cervicale des fentes branchiales analogues à celles des poissons. Toutes ces répétitions demeurent inexplicables si l'on n'admet pas une origine commune aux organismes qui, au cours de leur ontogenèse, passent par les mêmes stades.

3° **Preuves anatomiques.** L'embryologie montre que des organes différents morphologiquement et physiologiquement, chez l'adulte, peuvent cependant avoir une origine commune ; ces organes sont dits *homologues* ; outre leur origine commune, ils présentent avec les organes voisins des rapports constants de situation, d'innervation. La vessie natatoire et le poumon sont des organes homologues provenant d'une évagination du tube digestif antérieur. L'homologie a enrichi l'anatomie comparée. Le plan d'organisation, les organes homologues ne sont compréhensibles que par l'évolution. Les organes intermédiaires entre les poissons crossoptérygiens et les batraciens stégocéphales, entre les batraciens stégocéphales et les anoues, L'archéoptéryx forme le passage entre les reptiles et les oiseaux. Sa structure générale, son faciès et ses plumes en font un oiseau, mais possédant encore de nombreux caractères reptiliens : disposition des os crâniens, présence de dents, d'une longue queue, absence de bec... Certains terrains déposés dans des conditions particulières renferment des séries continues de fossiles qui montrent l'évolution *in situ* d'oursins (micraster) ou de mollusques (planorbis, paludines).

sibles que par l'évolution. Les organes intermédiaires entre les poissons crossoptérygiens et les batraciens stégocéphales, entre les batraciens stégocéphales et les anoues, L'archéoptéryx forme le passage entre les reptiles et les oiseaux. Sa structure générale, son faciès et ses plumes en font un oiseau, mais possédant encore de nombreux caractères reptiliens : disposition des os crâniens, présence de dents, d'une longue queue, absence de bec... Certains terrains déposés dans des conditions particulières renferment des séries continues de fossiles qui montrent l'évolution *in situ* d'oursins (micraster) ou de mollusques (planorbis, paludines).

● **Les modalités de l'évolution.** La paléontologie met en évidence quelques règles suivies par la marche de l'évolution : d'abord, une loi de complexité morphologique croissante ; les mammifères les plus élevés en organisation se présentent les premiers. L'histoire évolutive de chaque groupe présente la même allure, rappelant le développement d'un individu ; le groupe d'une façon plus ou moins explosive, s'élargit, se diversifie, puis il diminue et, finalement, s'éteint, à moins que quelques espèces subsistent et constituent des « reliques » ou « fossiles vivants ». Le groupe commence toujours par de petites espèces peu exigeantes, qualifiées de *généralistes* ou *syntétiques* ; c'est la *loi de Cope*. Après sa période d'expansion, le groupe devient statique, tombe en décadence ; il est alors remplacé par un autre groupe ; cette succession de groupes dominants constitue la *loi du remplacement* ou *loi de Huxley*. L'observation de nombreuses lignées montre que les variations successives paraissent rigides et tendent à réaliser un type d'organisation de plus en plus spécialisé dans un domaine évolutif ; les séries évolutives orientées sont les *orthogénèses*. Enfin, l'évolution régit

irréversible : c'est la loi de Dollo ; un organisme disparu ne réapparaît pas. Si un organisme jouant le même rôle que celui qui est disparu réapparaît, il aura une autre origine. L'évolution est un phénomène constatable, mais d'une extrême lenteur ; un tubercule d'une grosse molette de mastodonte aurait 660 000 ans pour apparaître et 20 millions d'années auraient été nécessaires pour la réalisation de la molette complète. L'homme ne peut saisir pendant sa courte vie une évolution aussi lente ; il éprouve une impression de stabilité. Certaines évolutions paraissent plus rapides que d'autres. Il semble que l'évolution à l'intérieur des grands groupes soit d'autant plus rapide que les groupes sont plus récents.

L'évolution est-elle terminée ? Actuellement, tous les grands groupes paraissent statiques ; depuis des milliers d'années, aucune famille nouvelle n'est apparue. Mais, à l'échelle géologique, l'espèce humaine est encore toute récente. Sera-t-elle panchrone ou subira-t-elle à son tour le phénomène de relais au profit d'un groupe insoupçonné ?

Les théories explicatives de l'évolution. On fait de l'évolution est établi avec une vigueur suffisante, mais son mécanisme demeure hypothétique. Une théorie explicative de l'évolution doit non seulement rendre compte de l'origine des espèces, mais expliquer l'évolution orientée (l'orthogénèse), l'adaptation des êtres vivants à leur milieu, des organes à leur fonction. Des hypothèses variées ont été proposées : les plus importantes sont le lamarckisme* ou influence du milieu, le darwinisme* ou sélection naturelle, le mutationnisme*, le néo-darwinisme*.

Aucune de ces hypothèses ne donne une explication définitive des transformations des plantes et des animaux ; toutes sont passibles de critiques graves et laissent sans solution innombrables problèmes. (→ Biblio.)

— Géol. *Evolution du globe*. Deux conceptions se sont opposées sur ce sujet. L'une, inspirée des grandes catastrophes naturelles, comme les inondations, et renforcée par une interprétation à la lettre de la Bible, avait attribué l'évolution du globe et son aspect actuel à un grand cataclysme (le déluge) ou à plusieurs. Elle régnait encore au début du XIX^e s., chez Cuvier et ses disciples, sous le nom de « théorie des révolutions du globe ». Mais l'observation a montré que les cataclysmes brusques sont rares et peu étendus, et que l'évolution du globe résulte, dans l'immense majorité des cas, de phénomènes lents et continus. Les invasions à la mer ont été lentes : la vitesse d'élévation relative du niveau marin, mesurée depuis cinquante ans, est de 1,3 mm par an environ, et la vitesse de surrection des Alpes, au Tertiaire, n'a pas dû dépasser 0,5 mm par an, en moyenne.

Dans le cadre de ces variations lentes, on peut, en général, distinguer quelques traits de tendances. Les couches de sédiments ont été plissées, au Précambrien ancien, sous des angles de 60 à 70°, en moyenne ; de sorte que si, par la pensée, on les déplisse, on obtient une surface probable voisine de la surface totale du globe : les socles se sont donc rétrécis. Mais, au cours des temps, des chaînes plissées nouvelles s'y adjoignaient, soit sur leurs bords, soit entre eux ou sur leurs points faibles. Toutefois, les plis en sont moins aigus (30 à 50° au Précambrien supérieur, 10 à 40° plus tard, lors des plissements hercyniens ou alpins). Des surfaces nouvelles, définitivement consolidées, se joignaient ainsi aux vieux boucliers et aux socles précambriens, à une vitesse qui paraît avoir été assez constante, de l'ordre de 4 à 10 mm par an, en moyenne.

On connaît des phénomènes volcaniques depuis le Précambrien ancien jusqu'à nos jours, mais on ignore s'il existe une variation ensemble dans leur nature ou dans leur intensité.

On a trouvé des indices de glaciation dans le Précambrien, et celle de l'Éocambrien a été beaucoup plus étendue que celle du Quaternaire ; il est possible qu'au cours des temps le globe ait eu tendance à se réchauffer un peu ; en tout cas, dans l'ensemble, il ne s'est pas refroidi. Il y a eu aussi des phases plus chaudes : ainsi, les récifs coralliens et les palmiers ont prospéré jadis en France.

Depuis le Cambrien, c'est-à-dire depuis cinq cents millions d'années, on trouve des animaux marins, dont beaucoup sont conformés comme les actuels ; aussi pense-t-on que la salure des océans était alors déjà voisine de ce qu'elle est aujourd'hui. Mais, sur ce point, comme sur le volume des océans, les données sont insuffisantes, et tout essai pour tracer une évolution générale, valable pour le globe, ne peut être qu'hypothétique.

— Mil. Les évolutions diffèrent de la manœuvre en ce qu'elles s'exécutent *a priori*, indépendamment de la forme du terrain ou d'une idée tactique. Ignorées au Moyen Âge, elles apparurent aux XV^e et XVI^e s., et prirent le nom des figures compliquées qu'elles imitaient (crochets, ciseaux, devises inscrites par la troupe sur le terrain, telles que « Vive le roi », etc.). Frédéric II les porta à la perfection dans l'armée prussienne. Napoléon ne conserva que celles qui pouvaient être utiles à la manœuvre au combat. Le terme figura dans les règlements d'infanterie et de cavalerie français jusqu'en 1875, date où il fit place à celui d'écoles de compagnie, de bataillon, etc., forme sous laquelle les évolutions subsistent dans l'instruction de l'ordre serré, pour assouplir la troupe et la discipliner.

— Philos. L'évolution est un des modes du changement*, ou devenir*, mode graduel, lent, qui se produit avec le temps et de manière parfois presque imperceptible. A ce mode, les philosophes dialectiques* opposent la révolution, mode brusque, radical, immédiat, qui substitue au changement quantitatif de l'évolution un changement qualitatif. Selon ces mêmes philosophes, le changement qualitatif (révolution) est lui-même préparé par l'accumulation des changements quantitatifs (évolution). Cette théorie concerne aussi bien la nature que la société.

Évolution créatrice (L'), par Henri Bergson (1907). L'auteur de ce livre célèbre se déclare évolutionniste, mais il l'est dans un tout autre sens que Herbert Spencer. Bergson est indéterministe et antimécaniste. Le donné, d'après l'auteur, c'est la durée pure, saisie par intuition, devenir exclusivement qualitatif, qui va d'hétérogène en hétérogène, sans repasser jamais par les mêmes états et en produisant toujours du nouveau. Il est l'élan vital, puissance dynamique et imprévisible, orientée dans un sens que notre instinct pressent plus que notre intelligence ne le comprend. Partant de là, Bergson s'efforce d'interpréter les résultats les plus généraux des sciences, notamment le principe de Carnot. Il croit y trouver aussi le moyen de rendre une valeur aux formules de la philosophie spiritualiste*. C'est ainsi qu'il maintient non seulement la liberté, qui est le dernier mot de sa doctrine, mais encore les oppositions classiques entre l'homme et l'animal, l'intelligence et l'instinct, l'esprit et le corps. Dans sa philosophie, ces notions prennent un sens nouveau et inattendu.

Évolution de l'humanité, par Henri Bergson. V. HUMANITÉ.

Évolution et Réalité (*Process and Reality*), ouvrage d'Alfred North Whitehead, paru en 1929, où l'auteur expose son système philosophique. Whitehead se range du côté des néo-réalistes et centre son étude sur l'être, à la manière platonicienne et spinoziste. Cependant, il adopte une méthode et un point de vue dynamistes, ainsi que l'indique le titre de son ouvrage. Il refuse, comme Bergson, l'abstraction, pour recourir à l'intuition et à l'expérience. Il s'ensuit une critique de certaines philosophies (matérialisme, mécanisme) et une série d'analyses des diverses formes de l'être, qui, par certains côtés, s'apparentent à l'aristotélisme.

ÉVOLUTIONNAIRE adj. Biol. Qui a rapport à la doctrine du transformisme.

ÉVOLUTIONNISTE n. m. Philos. Système fondé sur l'idée d'évolution.

— ENCYCL. La notion d'évolution se définit d'une façon très générale par le passage d'une forme à une autre forme. C'est une notion très ancienne, à laquelle la philosophie et la science du XIX^e s. ont attaché un sens beaucoup plus limité et plus précis. Les premières philosophies grecques, concevant le développement du monde à la façon de celui d'un être vivant (*hylozoïsme*), faisaient

dérivée la multiplicité des formes d'une forme unique ou d'un nombre limité de formes, l'eau, l'air, ou les quatre éléments d'Empédocle. Le système d'Aristote lui-même est une sorte d'évolutionnisme qui veut montrer dans les êtres le passage de la matière pure à la perfection de la pensée. Il y a déjà dans ces philosophies l'une des idées dominantes de tout évolutionnisme : celle de la continuité des formes dans l'univers.

L'évolutionnisme moderne est lié au développement des idées naturalistes*. Le naturalisme ancien n'avait pu prendre une allure bien définie, à cause de l'indétermination du terme de « matière », qui signifie simplement pour les Anciens l'objet du devenir. L'évolutionnisme est devenu une doctrine à la fois plus hardie et plus précise, quand, dans la pensée moderne, on fut arrivé à la notion de la matière comme chose étendue et douée de masse. De là l'effort, qui apparaît pour la première fois nettement dans le *Système de la nature* du baron d'Holbach, pour faire tout dériver de la matière et du mouvement et montrer « une progression ininterrompue, une chaîne perpétuelle de combinaisons et de groupements, dont il résulte que les êtres ne diffèrent entre eux que par la variété de leurs matières élémentaires et des proportions de ces mêmes éléments ». Une autre expression de ce matérialisme mécaniste a été donnée par le philosophe anglais Herbert Spencer*, dont le système se résume dans l'idée d'un passage incessant d'un état incohérent, indéfini et homogène, à un état cohérent, défini, hétérogène : différenciation et intégration des éléments dans des agrégats de plus en plus vastes et complexes. Spencer est ainsi parti de l'idée purement mécanique de la concentration ou condensation de la matière, s'accompagnant de la dissipation ou du rayonnement du mouvement ; mais il y joint l'idée d'organisation, qui est plutôt biologique. Il veut faire « l'histoire complète » du monde, avec « tout son passé et son avenir », en montrant l'univers sous la forme absolument indéterminée et homogène de la nébuleuse, passant à des systèmes comme le système solaire avec ses planètes et leurs satellites séparés du Soleil, puis la Terre se différenciant en liquides, solides, enveloppés d'une atmosphère, puis les masses vivantes se formant et se diversifiant. Cette conception philosophique a eu, au XIX^e s., un très grand succès, parce qu'elle a paru reprendre et envelopper l'idée de progrès mise en valeur par le XVIII^e s., et que surtout elle se juxtaposait à un mouvement scientifique exactement contemporain, mais beaucoup plus limité, le transformisme. Lamarck et Darwin tendaient à établir la mutabilité des types animaux et végétaux sous l'influence des circonstances, du milieu, de l'hérédité. Il y avait là une théorie de portée scientifique précise — explication des différenciations chez les vivants —, très différente, au fond, par sa prudence d'observation, du système philosophique d'un Spencer, mais qui présentait les mêmes idées de transformation et de continuité des formes ; la théorie scientifique de Darwin traduisait aussi la volonté déterministe* d'une explication du complexe par des conditions simples. Aussi, quoique Darwin n'ait pas employé le terme d'« évolution », ce mot lui a été appliqué avec le succès des théories évolutionnistes, et il a pris ici la signification plus restreinte de transformation d'une espèce vivante en une autre. Il faut bien dire aussi que cette application de l'idée d'évolution à l'histoire des espèces conduisait à l'une des positions les plus importantes de la science et de la philosophie modernes : expliquer le passage de certaines formes biologiques à d'autres, ce que n'avaient pas osé faire même les Anciens, comme Lucrèce, qui ont préparé le déterminisme moderne, mais qui affirmaient seulement la production par la terre d'espèces déterminées.

Il en est résulté, sous l'influence de Spencer et de Darwin, des systèmes qui ont surtout insisté sur les origines de l'homme, comme Haeckel, ou les origines de la pensée, comme Büchner, ou qui, comme Spencer lui-même, ont voulu rendre compte de tout le développement psychologique de l'homme.

A cet évolutionnisme inspiré du mécanisme se sont opposées les doctrines à tendances spiritualiste et idéaliste et les doctrines matérialistes. Pour Bergson*, le terme

ÉVORA

Ermida de São Brás



d'« évolution » reste essentiel : se plaçant au centre même de l'évolution — la vie —, il voit le phénomène fondamental dans une impulsion créatrice, l'élan vital, sorte de courant analogue à l'effort conscient. Le P. Teilhard* de Chardin fait de la spiritualité le moteur de l'évolution, et du Christ, le « centre des centres » vers lequel tend à se centrer la noosphère. Les doctrines matérialistes, mais non mécanistes, refusent, elles, de voir dans le changement le seul aspect « évolution* » (c'est-à-dire : continuité) et l'ont complété par l'aspect « révolution* » (c'est-à-dire : discontinuité, bonds, mutations, etc.).

ÉVOLUTIONNISTE adj. Relatif à l'évolutionnisme.

◆ N. Partisan de l'évolutionnisme.

EVOLVULUS [lys] n. m. (du lat. *evolvere*, se dérouler). Petite plante herbacée qui croît dans les régions chaudes des deux continents. (Famille des convolvulacées.)

ÉVONYMINE n. f. Extrait alcoolique d'*Evonymus atropurpureus*. (Il est employé comme purgatif et cholagogue.)

ÉVONYMITE n. f. Chim. Hexite d'abord extraite du cambium du fusain d'Europe et identifiée à la *dulcité*.

EVONYMUS [mys] n. m. Bot. Nom scientifique du fusain.

ÉVOQUER v. tr. (lat. *evocare*; de *vocare*, appeler). Faire apparaître par des prières, des incantations, des sortilèges : *Évoquer les âmes des morts*. || — *Par extens.* Citer, interpellé d'une manière oratoire : *Évoquer les mânes de ses aïeux*. || Rappeler au souvenir : *Évoquer le passé*. Je sais l'art d'évoquer les minutes heureuses (Baudelaire). || Faire apparaître à l'esprit par l'imagination : *Évoquer un problème, une question*.

— Procéd. Se réserver le jugement de : *Évoquer une affaire*.

— SYN. : appeler, rappeler.

ÉVORA, v. du Portugal, ch.-l. de district et métropole de l'Alentejo; 31 200 hab. Archevêché. D'origine romaine (*Ebora cerealis*), occupée par les Maures en 715 et reconquise au XII^e s., Évora fut, au Moyen Âge et pendant la Renaissance, la seconde ville du royaume. Michel de Portugal y signa, en 1834, son bannissement à perpétuité. Elle a conservé de nombreux édifices de son passé : fortifications romaines, aqueduc et temple de Diane du II^e s.; cathédrale des XII^e et XIII^e s.; monastère de São Francisco, exemple de mudéjar portugais (église du XV^e s.); couvent de Saint-Eloi, dit « dos Lóios » (XV^e s.); église et couvent de Notre-Dame-de-Graça (XVI^e s.); cloître de style toscan (XVI^e s.); église et ancien collège des Jésuites (XVI^e s.), siège d'une université jusqu'au

XVIII^e s.; Ermida de São Brás (fin du XV^e s.); vieilles maisons (casa Cordovil, casa de Resende, palais des comtes de Basto, des comtes de Portalegre). C'est un important marché agricole (céréales, huiles, bétail) et un lieu de résidence des grands propriétaires ruraux. Industries textiles et alimentaires.

— Le district d'Évora compte 221 800 hab.

ÉVORA (ÉCOLE D'), une des plus anciennes écoles musicales du Portugal. Elle prit naissance dans la vieille cathédrale de la ville, se distingua d'emblée par l'intense rigidité de son style et par sa technique de la polyphonie *a cappella*.

EVOTOMYS n. m. Campagnol de taille médiocre, ordinairement roux ou d'un blond doré. (*Evotomys rutilus*, commun dans tout le nord de l'Ancien Monde, ne l'est pas moins au Canada. Le genre compte 30 espèces, dont trois européennes. Famille des muridés, de l'ordre des rongeurs.)

ÉVRAN, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord (arrond. de Dinan), au S.-E. de Dinan, sur le canal d'Ille-et-Rance; 1 527 hab. (438 aggl.). Aux environs, château de Beaumanoir (XVII^e s.).

ÉVRARD de Béthune. V. EBERHARD.

ÉVRARD d'Orléans, peintre, sculpteur et architecte français (Orléans v. 1270 - Paris v. 1357). Il fut un des premiers à porter le titre de « peintre du roi ». Il travailla pour l'église abbatiale de Maubuisson, près de Pontoise, et l'hôtel d'Artois, à Paris.

ÉVRARD (Simone), maîtresse de Marat (Tournus 1764 - Paris 1824). C'est avec ses deniers que celui-ci fonda l'*Ami du peuple*. Elle arriva trop tard pour sauver Marat quand il fut frappé par Charlotte Corday. Elle fut arrêtée en l'an IX, à propos de l'attentat de la rue Saint-Nicaise.

ÉVRE, riv. du Maine, affl. de la Loire (r. g.), qui traverse la région des Mauges et conflue un peu en amont d'Ancenis; 91 km.

ÉVRECY, ch.-l. de cant. du Calvados (arrond. de Caen), à la limite de la campagne de Caen et du Bocage normand, au bord du vallon de la Guigne; 590 hab. (413 aggl.). Détruit en 1944.

ÉVREÏNOV (Nikolaï Nikolaïevitch), metteur en scène et auteur dramatique russe (Moscou 1879 - Paris 1953). Comme Meyerhold et Stanislavski, il contribua, à partir des années 1905 et jusque vers 1925, à renouveler en Russie l'art du théâtre. Il quitta la Russie en 1925. Hostile à l'interprétation réaliste et naturaliste des œuvres dramatiques, il soutient que le théâtre ne doit pas chercher à imiter la vie, mais qu'il doit chercher à laisser l'empreinte de « théâtralité ».

ÉVREMOND (saint), en lat. *Ebremondus* († v. 720 ?). D'une famille noble de Bayeux, il quitta la cour du roi Thierry III pour se faire moine dans le Bessin. On lui attribue la fondation du monastère de Fontenay-les-Louvets (diocèse de Sées), dont il fut abbé. — Fête le 10 juin.

ÉVREUX, ch.-l. du départ. de l'Eure, dans un vallon de l'Iton, qui s'y divise en plusieurs bras, à 100 km de Paris; 23 647 hab. (20 441 aggl.) [*Ebroiciens*]. Evêché. Ancienne cité gallo-romaine, Evreux a été plusieurs fois dévasté au cours de l'histoire. Après les destructions de la Seconde Guerre mondiale, la ville a été reconstruite sur un plan qui en modifie considérablement l'aspect. Cependant, elle garde encore de précieux vestiges de son passé : la cathédrale Notre-Dame, endommagée en 1940 (arcades du XII^e s., nef, chœur et abside du XIII^e s.), chapelle absidiale et tour-lanterne du XV^e s.), est décorée par les plus beaux vitraux français du XIV^e s. (notamment les verrières célèbres de Pierre de Mortain et du roi Charles VI). L'ancien évêché (qui abrite un musée municipal contrôlé) et la tour de l'Horloge sont du XV^e s. L'église Saint-Taurin garde une remarquable chasse du XIII^e s. La ville, qui s'est beaucoup développée récemment, possède des industries actives : métallurgie (fonderie de laiton, tréfilerie, constructions électriques, fabrique d'articles métalliques), textiles (tissage du coton, coulis), manufacture de caoutchouc, appareils de radio et de télévision, produits pharmaceutiques. Patrie de Guillaume d'Evreux et

de Buzot. — L'arrond. a 14 cant., 291 com. et 152 421 hab. (→ Biblio.)

— Hist. Aux portes d'Evreux, le « V. Evreux » représente la cité primitive Gauloise Aulerques *Eburovices*, la *Mediunum Aulericorum* des Romains. Ce fut la ville brillante sous le Haut-Empire; descriptions attestent, au I^{er} s., l'existence d'un théâtre et l'essor de l'industrie drapière. Reste d'importantes ruines de l'enceinte Bas-Empire et des vestiges, dégagés XIX^e s., d'un lieu de réunion, avec thermes, aqueduc et temple de Giscas. La ville médiévale s'est construite un peu plus loin, autour de l'abbaye romane de Saint-Taurin.

Le duc de Normandie constitua Evreux comté, qui fut cédé à la France en 1191, donné en apanage par Philippe le Bel à son frère Louis, de qui Evreux posséda des armoiries. Louis fut la tige des comtes d'Evreux, dont le plus célèbre fut son fils Charles le Mauvais, roi de Navarre, duc de Guyenne, comte de Flandre, et duc de saire des rois de France. Cédé de nouveau au roi par le fils du Mauvais, Charles le Bon, en 1404, le comté resta au domaine royal jusqu'en 1642, sauf une courte interruption (1569-1584) en faveur du duc d'Alençon, frère de Charles IX. En 1642, Louis XIV échangea Evreux contre Sedan au duc de Bouillon, dont les descendants le conservèrent jusqu'à la Révolution.

ÉVRILLAGE n. m. Action de priver une vigne de ses vrilles.

ÉVRIPOS (CANAL DE L'). V. EURIPE.

ÉVRON, ch.-l. de cant. de la Mayenne (arrond. de Laval), dans le bas Maine; 3 461 hab. (2 562 aggl.). [*Évronsais*]. Eglise des XII^e, XIII^e et XIV^e s. (chapelle Saint-Cyprien du XII^e s.; fresques romanes tardives du XIII^e s.). Halles du XV^e s. Maison claustrale du XVIII^e s. Importante fromagerie. Elevage de bêtes de boucherie réputées.

ÉVROS, nom grec de la Marica.

ÉVROS. V. HEBROS.

ÉVRÔTAS. V. EUROTAS.

ÉVROULT (saint), en lat. *Ebrulfus*, al. (Bayeux 517 - † 596). Il quitta sa famille pour se faire moine; il devint ensuite abbé d'Ouche (Orne). — Fête le 27 juillet.

ÉVRY-LES-CHÂTEAUX, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Melun), dans la Brie au S.-E. de Brie-Comte-Robert; 613 hab. (439 aggl.). Château du XVI^e s., remanié au XVIII^e s. Eglise des XIII^e et XVI^e s.

ÉVRY-PETIT-BOURG, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Corbeil-Essonnes), sur la rive gauche de la Seine, en aval de Corbeil; 3 293 hab. Le château de Petit-Bourg a été détruit en 1944.

ÉVULSION n. f. (lat. *evulsio*). Chirurgie. Extraction, arrachement : *Pratiquer l'évulsion d'une esquille*.

ÉVZONE n. m. (gr. mod. *évzonas*; d'anc. *euzōnos*, léger, alerte [littéral. « qui a une belle ceinture »]). Nom donné, depuis le XIX^e s., aux soldats d'infanterie légère de l'armée hellénique. (Leur tenue de parade rappelle le pittoresque costume traditionnel grec : fez rouge, veste noire à collet rouge, chemise et fustanelle blanches.)

ÉWA (PRESQU'ÎLE D'), enclave dans le territoire polonais de Szczecin, attribuée au commerce français de la Tchécoslavaquie.

EWAB (ÎLES). V. KEI.

EWALD (Johannes), poète danois (Copenhague 1743 - id. 1781). Après une jeunesse aventureuse, durant laquelle il participa à la guerre de Sept Ans, il se consacra entièrement à la poésie. Klopstock a une influence décisive sur son œuvre et lui indique comme source d'inspiration les vieux récits épiques : c'est à eux qu'il emprunte l'intrigue de ses premières tragédies : *Rolf Krake* (1770), *la Mort de Balder* (1775). Il mène une vie désordonnée où alternent les joies d'une existence facile et les souffrances de la maladie. Aussi trouve-t-on dans ses œuvres lyriques tantôt la quiétude (*les Félicités*, *Rungsted*, 1773), tantôt l'angoisse (*le Pénitent*, 1777). Parmi ses œuvres lyriques, il faut encore retenir l'*Ode à l'âme*, et, parmi



evzone

Blason d'ÉVREUX



D'azur à trois fleurs de lis d'or, à la bande rétrécie componée d'argent et de gueules, brochante sur le tout.

ÉVREUX

abside de la cathédrale



uvres dramatiques, surtout la magnifique éce musicale *Les Pêcheurs* (1779), de laquelle été extrait l'hymne royal danois. Son œuvre t caractéristique du préromantisme, à la is par sa sensibilité, par le retour aux gendes nordiques et par le respect des rmes classiques.

WALD (Heinrich), orientaliste et linguiste lemand (Göttingen 1803 - id. 1875). Il ublia, en 1827, sa *Grammaire critique de la ngue hébraïque*, puis, de 1831 à 1833, une *Grammaire complète de la langue hébraïque* une *Grammaire arabe*. Ses derniers ou- ages : *Histoire du peuple d'Israël* (1864), *Les Livres du Nouveau Testament expliqués* (1872), *la Théologie de l'Ancien et du Nou- veau Testament* (1874), sont conçus dans un esprit ouvertement hostile à la doctrine et à la tradition catholiques. Son refus de recon- naître l'annexion du Hanovre, sa patrie, par la Prusse le fit révoquer; député au Parle- ment allemand, il protesta contre l'annexion e l'Alsace et de la Lorraine.

wald (REPAS D'). Physiol. Repas d'épreuve onstitué par 60 g de pain rassis et 300 ml de é sans sucre, que l'on administre en vue de exploration fonctionnelle de l'estomac. Il oit son nom au médecin allemand Carl nton Ewald (1845-1915).

WÉS. V. EOUÉS.

EWING (Thomas), homme d'Etat et juris- onsuite américain (West Liberty, Virginie, 1789 - Lancaster, Ohio, 1871). Appelé au énat en 1831, Ewing demanda l'abolition de esclavage dans le district de Columbia, évinci ministre des Finances sous Harrison (1841) et de l'Intérieur sous Taylor (1849-1850). Il fut un conseiller écouté du prési- ent Lincoln.

EWING (sir James Alfred), ingénieur et ysiicien écossais (Dundee 1855 - Cam- ridge 1935). Fils de pasteur, lauréat de université d'Edimbourg, il alla professer, e 1878 à 1883, la mécanique appliquée à université de Tôkyô. Revenu dans sa patrie, il reçut une chaire à l'université de Dundee (1883), puis à Cambridge (1890), évinci directeur de l'Education navale (1903) et recteur de l'université d'Edimbourg (1917). Ses recherches les plus importantes ont concerné les machines thermiques, et surtout l'aimantation du fer et des autres étaux; c'est lui qui a, en 1882, en même émps que Warburg, découvert le phéno- mène d'hystérésis magnétique et lui a donné e nom. Il a également inventé un séismo- graphe (1881) et étudié la résistance des ma-ériaux.

EWORTH (Hans), dit *Haward, Eenwouwts, ywooddes, Everts, Evance, Huett*, peintre amical (Anvers début du XVI^e s. - † apr. 1574). Il est vers 1545 à Londres, où il s'affr- me comme portraitiste. S'inspirant tour à our de Holbein, de Moro et de l'école de ontainbleau, il peignit *Thomas Wyndham* (1550), *Marie Tudor* (Burlington House), *ady Dacre* (National Gallery), *Lord Darnley* on frère (1563; Windsor), et, dans une omposition mythologique, la *Reine Elisa- eth* (1569; Hampton Court).

W. P., sigle de EUROPÄISCHER WAGENS- EISTELLUNGS PLAN, tableau européen des ervices directs, réglant la composition et la arche des trains internationaux.

X., particule qui se place devant un nom, uquel on l'unit par un trait d'union, pour xprimer ce que fut et ce qu'a cessé d'être e personne, un groupe de personnes : *Un x-ministre. L'ex-Empire chinois.*

X., abrégé de EXEMPLE.

x abrupto loc. adv. (mots lat.). Brusque- ment; sans préparation : *Entrer en matière ex abrupto*. Une pierre était là. L'évêque y assit. L'exorde fut « *ex abrupto* » (Hugo).

XACERBATION n. f. (de *exacerber*). Exa- ération passagère des symptômes d'une ma- adie.

XACERBER v. tr. (lat. *exacerbare*, irriter). rendre plus aigu; pousser à un haut degré iritation : *Une sensibilité exacerbée par s fatigues de cette guerre* (H. Bordeaux). — Fréquent à la forme pronominale : *Mais lors sa santé faiblit et son système nerveux exacerbé* (Huysmans).

XACT [egzakt ou egza]. **E** adj. (lat. *exac-* ts, achevé). En parlant des choses, rigou-

reusement conforme aux règles prescrites; strict : *Une exacte discipline*. || Rigoureusement conforme à la réalité : *C'est l'exacte vérité*. *Un compte rendu exact*. Il serait presque exact de dire que, pour le monde, ce qui ne s'est pas fait en France ne s'est pas encore fait (Hugo). || Qui reproduit fidèlement le modèle : *Une copie exacte*. || Sans erreur logique : *Un raisonnement exact*. || En parlant des personnes, qui arrive à l'heure prescrite ou convenue; ponctuel : *Etre exact à un rendez-vous*. Le 21 mars 1922, à minuit, exact comme le printemps, mais de meilleure humeur, je débarquai à Landshut (Giraudoux). || *Sciences exactes*, mathématiques et sciences qui reposent sur le calcul : *Les découvertes industrielles et les progrès des sciences exactes sont des choses précieuses* (B. Constant).

— **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Achevé, accom- pli, parfait : *Une exacte police* (Fénelon). Mais Trufaldin pour elle | Fait de nuit et de jour exacte sentinelle (Molière). || Minu- tieux : *En confesseur exact il fit conter l'his- toire* (La Fontaine).

— **SYN.** : assidu, consciencieux, minutieux, ponctuel, précis, régulier, scrupuleux, strict.

EXACTEMENT adv. De façon exacte : *Régler exactement un compte*. Observer exactement une règle, un régime. « *Imbécile* » veut dire exactement « *faible* » (Alain).

EXACTEUR n. m. (lat. *exactor*). Celui qui extorque de l'argent.

— **LANGUE CLASS.** Celui qui exige ce qui lui est dû : *Un maître, sévère exacteur de ses droits* (Bourdaloüe).

— **Antiq. rom.** Agent chargé d'opérer le recouvrement des créances particulières, des legs faits à l'empereur, de l'impôt pour le compte de l'Etat, d'une province, d'une cité. || Fonctionnaire chargé de surveiller la fabri- cation des monnaies. || Agent qui veillait aux travaux publics, à l'exécution des sentences criminelles.

EXACTION n. f. (lat. *exactio*; de *exigere*, faire payer). Action d'exiger ce qui n'est pas dû ou plus qu'il n'est dû : *Durant la der- nière guerre, les exactions avaient redoublé* (Flaubert). || Acte d'un fonctionnaire qui fait payer, par le contribuable ou par l'usager, plus qu'il n'est dû, ou même ce qui n'est pas dû.

— **LANGUE CLASS.** Action d'exiger ce qui est dû, particulièrement en matière d'impôt, de contribution : *Chacun réclame contre l'exac- tion des traitants, la puissance démesurée des intendants* (La Rochefoucauld).

EXACTITUDE n. f. Caractère de ce qui est conforme à la vérité, à la réalité, à la lo- gique : *L'exactitude d'un calcul, d'un raisonnement, d'un fait*. La littérature a été prise, un peu après 1850, d'un grand souci d'exactitude et de vérité (J. Lemaitre). La poésie c'est l'exactitude, le chiffre. Or les gens trouvent l'inexactitude poétique, roma- nesque (J. Cocteau). || En parlant des per- sonnes, qualité de celui qui observe avec minu- tie les règles prescrites : *S'acquitter de sa tâche avec exactitude*. || Qualité de celui qui arrive à l'heure indiquée ou convenue.

— **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Caractère de ce qui est achevé, parfait; précision, correction, en parlant du style : *Il n'a manqué à Ténence ce d'être moins froid : quelle pureté, quelle exactitude, quelle politesse* (La Bruyère). || Minutie : *L'exactitude qu'on y avait [en Egypte] à garder les petites choses maintenant les grandes* (Bossuet).

— **ALLUS. HIST.** *L'exactitude est la poli- tesse des rois*, mot attribué à Louis XVIII, et d'une application constante lorsqu'il s'agit de ponctualité.

— **SYN.** : application, assiduité, conscience, minutie, ponctualité, précision, régularité, soin.

EXAÈDRE n. m. Orthogr. peu us. de HEXAÈDRE.

ex aequo [egzeko ou egzekwo] loc. adv. et adj. (mots lat. signif. à mérite égal). A éga- lité (employé surtout en parlant de concu- rents dans un examen, une épreuve spor- tive, etc.) : *Candidats classés « ex aequo »*. Elèves « *ex aequo* ».

◆ **N. m. invar.** : Deux « *ex aequo* ».

ex aequo et bono (mots latins signif. à partir de ce qui est juste et bon). Juger « *ex aequo et bono* », juger en équité*.

EXAGÉRATEUR, TRICE n. et adj. Qui exagère : *Le grand rhétoricien Villars, grand menteur [...]* ou du moins *exagérateur* (Michelet).

EXAGÉRATION n. f. (lat. *exaggeratio*, en- tasselment). Action de grossir démesurément les proportions des choses : *Tomber dans l'exagération. L'exagération du langage, des dépenses, des gestes*. || Action, parole, écrit empreints d'excès, de démesure : *Quelle exa- gération! Les amusantes exagérations de Rabelais*. || *Par extens.* Développement exces- sif : *L'exagération de l'embonpoint*. Exa- gération de la sensibilité.

— **SYN.** : abus, démesure, excès, outrance.

EXAGÉRÉ, E adj. Qui est excessif; qui va au-delà de la mesure : *Expression exagérée*. || Qui manque de mesure (vieilli) : *Personne exagérée*. En femme exagérée, elle [M^{me} de Bargeton] s'exagérait la valeur de sa per- sonne (Balzac).

◆ **N. m.** Ce qui est exagéré : *M^{lle} Rachel a su charmer le public, parce que dans ce siècle de l'exagéré, elle a su marquer la pas- sion sans l'outrer* (Stendhal).

EXAGÈREMENT adv. De façon exagérée; à l'excès : *Isabelle ignore exagérément les crimes, les accidents, les scandales que les journaux servent chaque matin à notre curio- sité* (P. Adam).

EXAGÉRER v. tr. (lat. *exaggerare*, amon- celer). [Se conj. comme céder.] Déformer les choses en leur donnant des proportions plus grandes qu'elles n'ont réellement : *Exa- gérer les mérites, les torts de quelqu'un, les difficultés d'une entreprise, la gravité d'une situation*. Il n'y a plus qu'à attendre, dit *Demachy*, qui exagérait son air indifférent (R. Dorgelès). || Déformer les choses en dé- passant les normes habituelles : *Exagérer une intonation. Exagérer les précautions*. Il traitait à l'anglaise en exagérant les ressauts (Maupassant). || Porter au plus haut point, faire ressortir (peu us.) : *Souvent une grande idée n'a pas assez d'un seul grand homme pour l'exprimer, pour l'exagérer tout entière* (Gide).

— **SYN.** : accentuer, accuser, amplifier, for- cer, grossir, outrer, surfaire.

◆ **V. intr.** Abuser, aller trop loin : *En toutes choses il [La Fontaine] exagérait, et sincère- ment. Il se prenait tout d'un coup et se don- nait sans réserve* (Taine).

— *S'exagérer* v. pr. Devenir excessif, s'ac- centuer : *Quand nous entrons dans les salles de la sculpture du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle au Louvre [...], nous consta- tons que l'expression est forcée et s'exagère au point d'inquiéter* (Matisse).

EXAKESTIDAS, graveur monétaire sicilien de la fin du v^e s. av. J.-C., auteur des mon- naies de Camarine.

EXALBUMINÉ, E adj. Bot. Se dit des graines ou des embryons dépourvus d'albu- men.

EXALTABLE adj. Qui est propre à s'exal- ter : *Ame exaltable*.

EXALTANT, E adj. Qui exalte, stimule : *Cette exaltante Tolède, voilà la complémen- taire désignée pour un être dégoûté* (Barrès).

EXALTATION n. f. (lat. *exaltatio*, action d'élever très haut). Action d'élever, de porter à un plus haut degré de mérite, de gloire : *Nous regardons cette statue [de l'Ancien Empire égyptien] avec une admiration que nous ne sommes pas allés chercher dans l'exaltation des valeurs bourgeoises* (A. Mal- raux). || Élévation d'un sentiment à un haut degré : *L'exaltation du sentiment religieux*. Ce qui est le propre de l'Espagne, la ten- dance à l'exaltation des sentiments (Barrès). || Etat de surexcitation intellectuelle, délire nerveux : *Je travaillais peu, parce que j'at- tendais le moment du génie, c'est-à-dire cet état d'exaltation qui, alors, me prenait peut- être deux fois par mois* (Stendhal). Etat d'exaltation d'un malade. || Grande anima- tion : *L'exaltation d'un débat, d'un jeu*. || Particul. Redoublement d'activité des fon- ctions des organes des sens : *Le café produit une exaltation passagère*.

— **Astrol.** Dignité planétaire qui accentue, en bien ou en mal, selon sa nature, les pré- sages fournis par une planète dans l'interpré- tation d'un horoscope. (Saturne est en exa- lation dans la Balance, Jupiter dans le Cancer, Mars dans le Capricorne, le Soleil



Hans EWORTH
portrait de Marie Tudor

dans le Bélier, Vénus dans les Poissons, Mercure dans la Vierge, et la Lune dans le Taureau.)

— Bactériol. *Exaltation de la virulence**, accroissement que subit le pouvoir pathogène d'un germe après un ou plusieurs passages chez l'animal ou chez l'homme. (Contr. ATTÉNATION.)

— Chim. anc. Vaporisation : *L'exaltation du soufre*.

— Dr. canon. Promotion à la dignité pontificale.

— Liturg. *Exaltation de la sainte Croix*, fête de l'Eglise catholique, célébrée le 14 septembre, en l'honneur de la croix de Jésus-Christ.

— ENCYCL. Liturg. La cérémonie de l'exaltation de la sainte Croix ou *hupsôsis* (ostension), qui consistait à montrer la croix, est attestée à Jérusalem, où se conservait la vraie Croix, dès le VI^e s., et la date en était fixée au 14 septembre, anniversaire de l'« invention » de la croix.

La relique de la vraie Croix ayant été partagée, une moitié fut apportée à Constantinople, où avait lieu également la cérémonie de l'*hupsôsis*, le 14 septembre.

La croix de Jérusalem, reconquise sur les Perses en 628, arriva la même année à Constantinople, apportée triomphalement par l'armée byzantine, à travers l'Arménie et l'Asie Mineure. Le souvenir de cette reconquête ne put que renforcer l'importance de la cérémonie de l'*hupsôsis*. Cette cérémonie finit par être entourée de solennités qui duraient une semaine.

— Psychol. L'exaltation ressemble à l'enthousiasme, mais elle a un caractère plus morbide. Elle est le contraire de la réflexion calme; elle est caractérisée, du point de vue intellectuel, par la précipitation des idées, qui se succèdent tumultueusement, sans lien logique sérieux. C'est l'imagination qui prédomine dans cet état. Cette réduction de la vie intellectuelle au jeu spontané des images est consécutive à un développement excessif de l'émotion. L'homme exalté peut faire de grandes choses; mais l'empirement qui le meut est souvent éphémère. Chronique, l'exaltation est un état pathologique.

EXALTÉ, E adj. Enthousiaste, ardent, passionné : *Esprits exaltés*. Il parlait sur un ton un peu exalté qui m'inquiéta (Gide).

◆ Adj. et n. Péjor. Fanatique : *Les exaltés sont toujours en petit nombre, mais ils s'imposent en coupant les voies à la conciliation* (Renan).

EXALTER v. tr. (lat. *exaltare*, élever; de *altus*, haut). Porter très haut par des louanges; célébrer, glorifier : *Exalter les vertus d'un héros*. *Exalter le Seigneur*. *Ses camarades le chérissaient et l'exaltaient à l'envi* (Sainte-Beuve). || Élever à un haut degré d'intensité, exciter : *Exalter les esprits, les espérances*. *Le récit des grandes entreprises exalte la pensée* (Nerval). *De jour en jour, ce caractère de femme s'exaltait en violence et en pleurs* (A. Daudet); et, absol. : *Lectures propres à exalter*. || Enthousiasmer, enflammer : *Exalter un auditoire*. || *Exalter l'homme*, l'élever au-dessus de lui-même. || Rendre plus actif, plus puissant, plus agissant : *Exalter la virulence d'un microbe*. *Je les envoie et je les méprisais; et leur dédain [...] exaltait encore ma rancœur* (F. Mauriac). || Faire ressortir, rehausser : *Le bleu exalte le jaune*.

EXALTON n. f. Chim. Cétone cyclique, de formule $C_{10}H_{16}O$, préparée synthétiquement. (Syn. CYCLOPENTACANONE.)

— ENCYCL. L'exaltone prend naissance dans la pyrolyse du sel de calcium du diacide $HOCO-(CH_2)_{14}-CO_2H$. C'est un solide fondant à 63 °C, doué d'une intense odeur de musc.

EXAMEN [ɛgzamɛ̃] n. m. (lat. *examen*, aiguille de la balance, dont la position indique l'équilibre de l'appareil). Action d'observer minutieusement : *L'abbé Niollant communiqua sa hardiesse d'examen [...] à son élève* (Balzac). Il était saisi de la somme de médiocrité et de mensonge qui constitue le trésor artistique d'un grand peuple. Combien de pages résistaient à l'examen? (R. Roland). || Investigation médicale : *Avant de me laisser mettre le pied sur le sol américain, on m'a soumis à divers examens médicaux* (G. Duhamel). || Epreuve ou série d'épreuves

que subit un candidat, en vue de constater son degré d'instruction ou ses aptitudes : *Passer, subir un examen*. Il prétend se passer des derniers cours et préparer son examen tout seul (Gide).

— Mor. *Liberté d'examen*, libre examen, droit d'examen, principe qui consiste à admettre que tout homme peut, en conscience, ne croire que ce que sa raison individuelle juge vrai, sans être tenu d'accepter, surtout en religion, les décisions d'aucune autorité. (V. CONSCIENCE.)

— Procéd. Instruction à l'audience. || Partie de la procédure pénale qui comprend l'interrogatoire de l'accusé, l'audition des témoins et le réquisitoire.

— Relig. *Examen de conscience*, v. CONSCIENCE. || *Examen particulier*, forme spéciale de l'examen de conscience, qui consiste à faire porter l'interrogatoire de la conscience sur un point déterminé, sur un défaut unique; bref exercice de piété collectif et quotidien, comportant un « examen », pratiqué dans les séminaires et les maisons religieuses.

EXAMINABLE adj. Que l'on peut examiner : *Toute assertion est examinable*.

EXAMINATEUR, TRICE n. Personne chargée d'examiner des candidats, en particulier à l'oral : *Répondre aux questions d'une examinatrice*.

— LANGUE CLASS. Celui, celle qui observe minutieusement : *Ces curieux examinateurs des coutumes reçues* (Pascal). On a des examinateurs en proportion qu'on est élevé (Saint-Evremond).

EXAMINER v. tr. (bas lat. *examinare*). Observer, regarder, étudier attentivement, minutieusement : *Examiner un lieu, des offres, une affaire*. Plus j'examine cette personne, plus je crois la reconnaître (Acad.). Vous savez avec quelle rapidité deux femmes s'examinent (Balzac). || En parlant d'un médecin, ausculter : Il [le médecin] m'examina attentivement, ordonna des remèdes (Chateaubriand). || Faire subir un examen, une épreuve à : *Examiner des candidats*. J'étais résolu à ne pas me faire examiner à Paris, comme firent ces sept ou huit élèves qui avaient remporté le premier prix après moi à l'Ecole centrale, et qui tous furent reçus (Stendhal).

◆ V. intr. Approfondir : *Nous ne sommes plus dans le temps où il était bon de dire : Croyez et n'examinez pas* (Chateaubriand).

Examiner (THE), journal anglais du XVIII^e s. Fondé en 1710, ce fut un vigoureux organe tory, animé, au cours de sa première année, par les brillants articles de J. Swift.

ex ante loc. adj. (mots lat. signif. en partant de ce qui était avant). Econ. polit. Calcul « ex ante », état de prévision fait au début d'une période et qui escompte des résultats qui ne pourront être vérifiés que par un calcul *ex post*, c'est-à-dire fait au terme de la période et portant sur les résultats acquis.

— ENCYCL. La distinction *ex ante*, *ex post* est due au professeur Gunnar Myrdal, auteur d'une théorie des anticipations. L'influence du calcul *ex ante* résultant des anticipations est considérable; le niveau de l'activité économique comptabilisé *ex post* aura été en partie conditionné par le calcul prévisionnel, même entaché d'erreur. On saisit par là le rôle que peut jouer la psychologie des chefs d'entreprises sur le niveau de l'activité économique et le déclenchement de processus d'expansion ou de contraction. Quant au calcul *ex post*, en fournissant les résultats acquis dans la période précédente, il deviendra l'un des éléments des anticipations de la période future; il entre donc dans l'établissement du calcul *ex ante* pour celle-ci. (V. ANALYSE économique, et DYNAMIQUE, Analyse dynamique.)

EXANTHÉMATÉUX, EUSE ou **EXANTHÉMATIQUE** adj. Pathol. Qui tient de l'exanthème; relatif à l'exanthème : *Eruption exanthématique*. || *Fièvres exanthématiques* ou *exanthématiques*, fièvres éruptives, fièvres accompagnées d'éruption cutanée : *Typhus exanthématique*.

EXANTHÈME n. m. (gr. *exanthēma*, efflorescence; de *ex*, hors, et *anthein*, fleurir). Méd. Eruption cutanée érythémateuse.

— ENCYCL. L'exanthème est déterminé par un trouble vaso-moteur. Parmi les exan-

thèmes, il faut ranger les éruptions de la rougeole, la rubéole, la roséole, la scarlatine, l'érysipèle et les éruptions, ou *rashs*, qui montrent au cours de diverses infections, notamment de la variole. D'où le nom « fièvres exanthématiques » que l'on donne à quelques-unes de ces maladies. On ne saurait, bien entendu, traiter l'exanthème isolément. Il peut s'accompagner d'un évanthème.

EXARCHAT [egzarka] n. m. Hist. Province gouvernée par un exarque. || Dignité d'exarque. (V. part. encycl.)

— Relig. Circonscription ecclésiastique administrée par un exarque, un patriarche ou un archevêque. (On dit aussi EXARCHAT [V. part. encycl.]

— ENCYCL. Hist. Le mot *exarchat* désigne les gouvernements militaires que l'empereur Maurice constitua, vers la fin du VI^e s., en Italie et en Afrique. Dans un sens plus restreint, ce terme désigne la province d'Italie byzantine directement administrée par l'exarque, c'est-à-dire la région de Ravenne et c'est dans ce sens que le mot demeura en usage jusqu'au XII^e s. Le remaniement des circonscriptions administratives avait pour objet de leur donner plus de cohésion, de force défensive, et de mettre à la tête de l'administration reconstituée un fonctionnaire militaire, chargé essentiellement d'assurer la défense. Le premier exarque de Ravenne connu apparaît vers 584; le premier exarque de Carthage vers 587.

L'exarchat d'Afrique, envahi une première fois par les Arabes en 647, succomba en 709 par la chute de Septem (Ceuta). L'exarchat d'Italie, sans cesse en butte aux attaques des Lombards, succomba en 751 sous les coups d'Astolf.

— Relig. Un certain nombre d'exarchats existèrent dans les Balkans, sous la dépendance du patriarcat de Constantinople; ne reste plus que celui de Patmos. D'autres ont été créés pour les Grecs et les Russes résidant à l'étranger (Londres, Sydney, Paris, Berlin, etc.). L'Eglise romaine en a créé pour ses fidèles de rite oriental. *Exarchat de Bulgarie*. Autocéphale sous les Asénides, l'Eglise bulgare fut ensuite de nouveau soumise à l'autorité du patriarcat byzantin de Constantinople, dont le clergé s'efforçait d'helléniser la Bulgarie. Les Bulgares, qui supportaient avec impatience la domination spirituelle, réclamèrent la constitution d'une communauté autonome dès la renaissance de leur nationalité. Grâce à l'ambassadeur de Russie à Constantinople, qui fit signer l'édit impérial de février 1870 créant l'exarchat bulgare indépendant du Patriarcat, cette émancipation religieuse représenta le premier succès de la cause nationale.

EXARCHIE [ki] n. f. Relig. V. EXARCHAT.

EXARQUE n. m. (lat. *exarchus*; gr. *exarkhos*). Hist. Celui qui commandait, en Italie ou en Afrique, pour les empereurs d'Orient.

— Relig. Titre porté par le chef spirituel de l'Eglise nationale bulgare. || Chef religieux placé à la tête d'une exarchie. (V. EXARCHAT.)

— ENCYCL. Hist. Le titre d'*exarque*, qui, la fin du IV^e s. désignait le préfet commandant une *ala* ou un *numerus*, finit par être, à la fin du VI^e s., réservé aux gouverneurs militaires mis à la tête de l'Afrique et de l'Italie. Représentant direct de l'empereur, revêtu la haute dignité de patrice, l'exarque y avait un véritable vice-roi. Au commandement des troupes, à la direction de la diplomatie, il joignait une autorité fort étendue, l'administration civile, un droit de surveillance sur les affaires ecclésiastiques et, en particulier sur les élections pontificales.

— Relig. Le titre d'*exarque* semble d'origine, à partir du V^e s., un dignitaire inférieur au patriarche, mais supérieur aux métropolitains. Plus tard, il fut fréquemment concédé et un assez grand nombre de métropolitains portèrent le titre d'*exarkhos kai upertimos*.

EXASPÉRANT, E adj. Qui exaspère; irrite : *Il est exaspérant d'être battu pour une faute dont on n'est point coupable* (Zola).

EXASPÉRATION n. f. (lat. *exasperatio*). Etat de ce qui est rendu plus intense, plus pénible; excitation : *Comme si le génie s'accompagnait pas d'une exaspération de sensibilité, laquelle nous fait faire tant sottises* (J. Lemaitre). || Aggravation : *Exaspération d'une maladie*.

KASPÉRER v. tr. (lat. *exasperare*, irriter; *asper*, âpre). [Se conj. comme *céder*.] Irriter, aggraver extrêmement : *Ça m'exaspère l'on dit que je boude* (J. Renard); et, sol. : *Devant les autres, je l'ai dit, Wilde ontrait un masque de parade, fait pour donner ou pour exaspérer parfois* (Gide). || Aggraver extrêmement ; rendre plus pénible : *Exaspérer le mal, la douleur*. || Rendre plus dense : *Et, par un jeu naturel, les blessures sa sensibilité* [de J.-J. Rousseau] *exaspèrent son orgueil* (J. Lemaitre).

S'exaspérer v. pr. Etre, devenir irrité : *l'excès* : *Et je m'exaspérais, faisant la faute orme*, [Ayant raison au fond, d'avoir tort] *ons la forme* (Hugo). || Etre, devenir plus pénible : *Mal qui s'exaspère*.

EXAUCEMENT n. m. Action d'exaucer : *l'exaucement d'une prière*.

EXAUCEUR v. tr. (doublet du verbe *exhausser*, élever à soi en tirant d'en bas). [Se conj. comme *placer*.] Ecouter favorablement quelqu'un, en parlant de la Divinité : *Souvenez-vous cela si fort qu'un dieu, quelque part, en émeuve et l'exauce* (Colette). || Accueillir favorablement un vœu, une prière, en parlant des hommes : *Exaucer les désirs de quelqu'un*.

KAUDET (André Joseph), violoniste français (Rouen v. 1710 - Paris 1762). Violoniste de l'Opéra de Paris en 1749, au Concert spirituel en 1751, il devint, en 1758, ordinaire de la musique de la chambre du roi, et il fit partie des vingt-quatre violons en 1759. Il a publié, de 1744 à 1760, deux livres de sonates pour violon, et un livre de sonates en trio pour 2 violons et basse. C'est dans ce dernier qu'il se trouve le menuet dont la vogue n'a cessé depuis deux siècles.

EXC., abrégé, de EXCELLENCE (ministre, ambassadeur, évêque.)

EXCAECARIA n. m. (de *excaecare*, aveugler). Arbre ou arbrisseau de l'Amérique et de l'Asie tropicales. (Quand on incise les *excaecaria*, il s'écoule de l'incision un latex épaissi, qui leur a fait donner le nom d'*arbres épaississants*. Famille des euphorbiacées.)

EXCARDINATION n. f. Acte par lequel un être se sépare de son diocèse pour se rattacher, en général, à quelque institut religieux.

EXCATHEDRA loc. adv. (mots lat. signif. *du haut de la chaire*). Théol. Officiellement, en vertu de l'autorité didactique que l'on tient de son titre : *Enseigner, parler « ex cathedra »*. (Se dit particulièrement du pape parant comme chef de l'Eglise universelle.)

EXCAVATEUR, TRICHE n. Trav. publ. Engin de terrassement muni d'une chaîne à godets circulant sur une élinde.

ENCYCL. *L'excavateur* a été imaginé par l'homme. Il est utilisé pour les travaux de terrassement importants, en raison de son fonctionnement continu, mais son emploi doit être limité aux terrains homogènes et assez peu résistants. Il est monté sur trucs chenilles ou sur rails, et comporte une chaîne sans fin armée de godets à bords arrondis. Selon la position et la forme de la chaîne, le travail peut être mené en fouille ou en butte. Il existe des excavateurs légers portant plutôt le nom d'« excavatrices », et servant au creusement de tranchées peu profondes (jusqu'à 2,50 m) et étroites (de 0,35 m à 0,60 m). Ces excavatrices creusent verticalement et déversent les déblais sur l'un ou l'autre côté de la tranchée. Elles sont sur chenilles.

EXCAVATION n. f. Action d'excaver : *excavation d'un puits*. || Creux, cavité : *la rivière dessine de profonds méandres, entre des « falaises » grises creusées d'inextricables excavations* (P. Gaxotte).

EXCAVATION Anat. Excavation pelvienne, petit bassin.

EXCAVATRICE n. f. V. EXCAVATEUR.

EXCAVER v. tr. (lat. *excavare*; de *cavus*, creux, cave). Trav. publ. Creuser dans la terre : *Excaver le sol. Excaver une grotte, un tunnel. Quelquefois, en excavant le fossé, on dénégait une langue de terre* (Mérimée).

EXCÉDANT, E adj. Qui excède, dépasse une certaine limite : *Sommes excédantes*. || *Par excessus*. Qui dépasse ce qu'on peut supporter ; qui importune extrêmement : *Ce petit livre [les Déracinés de Barrès], d'une excédante mais admirable tension* (Gide).

EXCÉDENT n. m. (lat. *excedens*; de *excedere*, dépasser). Ce qui excède, dépasse la somme, la quantité fixée : *La confiance dans le travail national a produit des excédents d'impôts qui se chiffrent par plus de cent millions de francs* (Gambetta).

EXCÉDENTAIRE adj. Qui est en excédent : *On a stocké la récolte excédentaire*.

EXCÉDER v. tr. (lat. *excedere*, s'en aller). [Se conj. comme *céder*.] Dépasse en quantité, en valeur, en durée : *Les recettes excèdent les dépenses*. || — Fig. Outrepasser, aller au-delà de certaines bornes : *Excéder ses pouvoirs, ses forces*. || Dépasse la limite de ce que quelqu'un peut supporter ; fatiguer à l'excès : *Excéder son cheval. Elle m'excède de courses et me laisse pour que je la laisse seule* (Balzac). || *Par excessus*. Importuner extrêmement : *Vous m'excédez !* *Octave, excédé de l'ennui que lui avait donné l'obligation de parler, était sorti de bonne heure pour aller au Gymnase* (Stendhal).

EXCELLENTE n. m. (mot espagn.). Ducat d'or des Rois Catholiques (1476-1516), au type des bustes affrontés de Ferdinand et d'Isabelle.

EXCELLEMENT adv. De façon excellente ; à un degré éminent : *La pudeur, en colorant vos joues, vous rend excellemment belle* (Chateaubriand).

EXCELLENCE n. f. (lat. *excellencia*). Degré éminent d'une personne ou d'une chose dans son genre : *Le vicomte était beaucoup trop homme de bonne compagnie pour parler de l'excellence du dîner* (Balzac). || Titre donné aux ambassadeurs, aux ministres, aux archevêques, évêques, etc. (dans ce cas, prend une majuscule) : *S'il plaît à Votre Excellence*. [On écrit en abrégé « S. Exc. » (pour un évêque), et « S. E. » (pour un ministre, un ambassadeur), ou « V. Exc. », pour : *Son Excellence, Votre Excellence*.] || *Fam. Nos Excellences*, les ministres.

— **Par excellence** loc. adv. Au plus haut point, dans toute la force et la vérité des termes : *La vertu est si difficile que nous l'avons appelée « la Vertu »*, c'est-à-dire la force par excellence (Lacordaire). || Proprement, d'une manière spéciale, essentiellement : *« Chapeau » se dit par excellence du chapeau de cardinal*.

— Enseign. Prix d'excellence, récompense décernée dans les établissements scolaires à l'élève qui s'est le plus distingué dans l'ensemble des matières enseignées.

EXCELLENT, E adj. (lat. *excellens*; de *excellere*, exceller). Qui excelle ; qui est dans son genre à un degré éminent : *Un excellent peintre*. || *« Je ne puis rien refuser à un monsieur si honnête qui me donne de si excellents cigares »*, s'écria don José (Mérimée). || *Fam.* Qui a très bon cœur : *C'est un homme excellent. Je m'attachai à la femme qui prit soin de moi, excellente créature appelée la Villeneuve* (Chateaubriand). || Qualification appliquée, dans certaines formules, à de hauts personnages : *Très grand et très excellent seigneur et roi*.

— **LANGUE CLASS. et LITTÉR.** Excellent indiquait une supériorité relative et non point une supériorité absolue, il admettait donc le comparatif et le superlatif : *Il n'est dans tous les arts secret plus excellent* | *Que d'y voir sa portée et choisir son talent* (Corneille). *N'y épargnez rien, grande Reine; employez-y l'or et tout l'art des plus excellents ouvriers* (La Bruyère).

◆ N. m. Ce qui excelle : *Dans l'art il n'y a que l'excellent qui compte* (Sainte-Beuve).

EXCELLENTISSIME adj. (lat. *excellētissimus*, superlatif de *excellens*, excellent). Tout à fait excellent (en style plaisant) : *Un vin excellentissime*. || Qualification appliquée autrefois aux sénateurs de Venise.

EXCELLER v. intr. (lat. *excellere*). Etre dans son genre à un degré éminent ; être très habile : *Il se fût plu au tir de l'arc où il excellait, s'il n'avait jugé médiocre d'être admiré par les commères brugeoises* (Barrès). *Aucun musicien n'excelle, comme Wagner, à peindre l'espace et la profondeur* (Baudelaire).

— **REM.** *Exceller* se construit avec les prépositions *en*, *suivi d'un nom de chose*, ou *à*, *suivi d'un infinitif*.

Excelsior, ballet en 6 parties et 8 tableaux, du chorégraphe Luigi Manzotti, musique de

R. Marenco, décors et costumes de A. Edel. Première mondiale : Scala de Milan, 1881. Composé de danse et de pantomime, dans une mise en scène spectaculaire, *Excelsior* avait comme sujet la lutte de la civilisation contre l'obscurantisme et la victoire du progrès humain. On y voyait le lancement du premier bateau à vapeur, la découverte de la pile électrique, l'apothéose du télégraphe, le percement de l'isthme de Suez et du tunnel du Mont-Cenis. Le ballet s'achevait sur la célébration de la paix et de l'union de toutes les nations du monde. *Excelsior* connut un succès immense. Présenté à Paris en 1883, pour l'inauguration de l'Eden-Théâtre, il fut repris ensuite plusieurs fois, et notamment pour l'Exposition universelle de 1889.

Excelsior, journal quotidien illustré, fondé à Paris par Pierre Lafitte, en 1910, acheté en 1917 par la famille Dupuy, et publié jusqu'en juin 1940. Vendu relativement cher — 100 centimes —, *Excelsior* dut son succès à un élément nouveau pour l'époque : le reportage photographique.

EXCÈNEVEUX, comm. de la Haute-Savoie (arrond. de Thonon-les-Bains), au bord du lac Léman ; 357 hab. (137 aggl.). Station estivale. Travail de l'or et de l'argent.

EXCENTRATION n. f. Mécan. Déplacement d'un centre.

EXCENTRÉ, E adj. Math. Se dit d'une courbe dont l'excentricité n'est pas nulle : *Le cercle est une ellipse qui n'est pas excentrée*.

EXCENTREMENT n. m. Topogr. Distance séparant un point de station où l'on fait des mesures tachéométriques du point du terrain auquel on les rapporte ultérieurement.

EXCENTRER v. tr. Mécan. Déplacer l'axe d'une pièce (de révolution en général).

EXCENTRICITÉ n. f. Etat de ce qui est situé loin du centre : *L'excentricité de certains quartiers d'une ville*. || — Fig. Manière d'être, d'agir en dehors des habitudes reçues ; bizarrerie, extravagance : *Je ne parle pas de l'excellent Wolmar* (personnage de la *Nouvelle Héloïse*) *qui recule les limites connues de l'excentricité philosophique* (J. Lemaitre). || Acte qui révèle ce caractère : *Commencez des excentricités. Il bouleversait la Direction de ses excentricités après l'en avoir réjouie* (Courteline).

— Arm. Déviation de l'axe de l'âme d'une bouche à feu.

— Astron. *Excentricité de l'orbite d'une planète*, excentricité de l'ellipse que la planète décrit autour du Soleil.

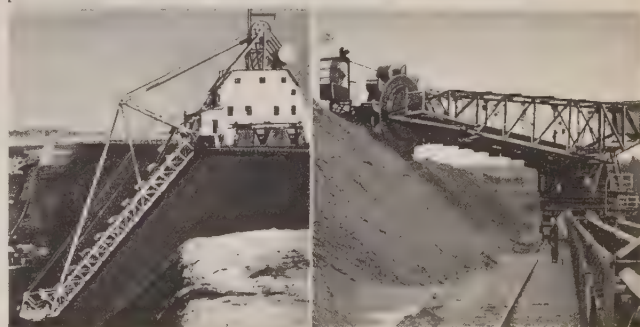
— Bot. *Excentricité des couches ligneuses*, état d'un arbre dans lequel la moelle n'occupe pas la partie centrale du bois.

— Géol. et Topogr. Défaut mécanique du centrage de l'alidade d'un théodolite qui ne pivote pas exactement autour du centre de rapport de la graduation : *L'excentricité se corrige par la lecture de deux verniers décalés d'un demi-tour*.

— Math. *Excentricité d'une conique*, rapport constant qui lie la distance d'un point de la conique à un foyer et sa distance à la directrice relative à ce foyer. (L'excentricité est inférieure, égale ou supérieure à l'unité suivant qu'il s'agit d'une ellipse, d'une parabole ou d'une hyperbole.)

— ENCYCL. Astron. Les excentricités des orbites des planètes principales sont en général faibles, la plus forte étant de beaucoup celle de la planète Mercure, qui est la plus proche du Soleil.

excavateurs



Les valeurs actuellement admises sont les suivantes :

Mercure	0,205 614 9
Vénus	0,006 816 4
Terre	0,016 749 8
Mars	0,093 308 8
Jupiter	0,048 334 8
Saturne	0,055 892 3
Uranus	0,046 344 4
Neptune	0,008 997 0

Pour les petites planètes, les excentricités peuvent être beaucoup plus considérables, et atteindre 0,45, celles-la servant de lien et de transition entre les planètes et les comètes périodiques, dont les excentricités affectent toutes les valeurs, à partir de 0,40 ; quant aux excentricités des satellites, elles sont en général très faibles, la plus forte de beaucoup, égale à 0,166, étant celle de Phébé, neuvième satellite de Saturne.

Les valeurs des excentricités des orbites planétaires sont sujettes à des variations à très longue période, qui peuvent, pendant un assez long temps, être confondues avec des variations séculaires, mais qui sont cependant bien périodiques. Laplace, en étudiant les conditions de stabilité du monde solaire, a établi les limites (assez étroites) de ces variations. L'excentricité de l'orbite terrestre atteindra son maximum dans 24 000 ans, sera croissante ensuite pour atteindre le triple de sa valeur actuelle, puis décroîtra.

EXCENTRIQUE adj. (lat. médiéval *excentricus*; de *centrum*, centre). Situé loin du centre : *Les quartiers excentriques de Paris*.

— Bot. *Ovaire excentrique*, ovaire qui, situé sur le bord du réceptacle, n'occupe pas le centre de la fleur. || *Embryon excentrique*, celui dont l'extrémité de la radicule ne se trouve pas en face du micropyle. || *Couches excentriques*, couches ligneuses qui n'ont pas pour centre commun la moelle de l'arbre.

— Math. Se dit de cercles qui n'ont pas le même centre. || *Anomalie excentrique*, angle ϕ dans la représentation d'une ellipse, dont les axes sont $2a$ et $2b$, par les équations : $x = a \cos \phi$, $y = b \sin \phi$.

— Mycol. Se dit du pied d'un champignon lorsqu'il n'aboutit pas au centre du chapeau. (Ex. : *les pleurotes*.)

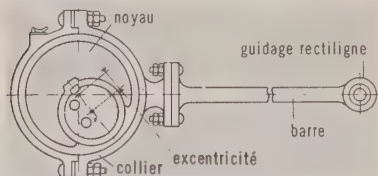
◆ Adj. et n. Fig. Qui est en opposition avec les habitudes reçues ; bizarre, singulier : *Modes excentriques. Conduite excentrique*.

— Music-hall. Comique de music-hall, vêtu comme l'auguste de cirque, travaillant généralement seul et n'interprétant pas tout le répertoire clownesque, mais quelques thèmes essentiels, dans un seul numéro d'une mise au point et d'une exécution parfaites : *Little Tich et Grock étaient des excentriques*. || Artiste qui ajoute à son travail une note comique : *Une danseuse excentrique*.

◆ N. m. Astron. Autrefois, cercle imaginé par les anciens astronomes, et notamment par Hipparque, pour expliquer les principales particularités du mouvement apparent du Soleil autour de la Terre.

— Autom. *Arbre à excentrique*, sorte d'arbre à came ronde, utilisé pour la commande de certains organes annexes. (Dans les moteurs sans soupapes, il sert à commander le coulisement des chemises des cylindres.)

— Mécan. Mécanisme destiné à transformer



un mouvement circulaire uniforme en un mouvement rectiligne alternatif.

— Technol. Mandrin dont les tourneurs se servent pour faire varier le centre de la pièce qu'ils exécutent, sans l'enlever du tour.

— Text. Came servant à commander les lames sur les métiers à tisser les plus simples.

— ENCYCL. Astron. Le « système du monde » des Anciens supposait que : 1° la Terre est le centre du monde ; 2° les astres sont animés d'un mouvement circulaire uniforme ayant la Terre pour centre. Les inégalités du mouvement du Soleil observées par Hipparque (III^e s. av. J.-C.) avaient conduit à

supposer la Terre en position légèrement excentrique par rapport au centre de l'écliptique. En supposant l'écart égal au 1/30 du rayon, on obtenait une interprétation quantitative satisfaisante du phénomène. Cette hypothèse de l'excentrique, qui a prévalu jusqu'au XVI^e s., n'a plus qu'un intérêt historique depuis les découvertes de Kepler et la création de la mécanique céleste.

— Mécan. *L'excentrique circulaire*, ou *excentrique à collier*, joue le rôle d'une manivelle reliée par une bielle à la tige recevant le mouvement alternatif. Il n'est employé que pour la transmission d'efforts peu considérables, tels que le réglage de la distribution dans les machines à vapeur. Dans l'*excentrique à galet*, l'axe de rotation est muni d'une pièce tournante, sur laquelle s'appuie l'extrémité d'une tige guidée dont le prolongement rencontrerait l'axe de rotation, le contact étant maintenu à l'aide d'un galet glissant dans une rainure. La forme de la pièce tournante détermine la loi du mouvement du galet. Si $r = f(\theta)$ est son équation polaire rapportée au centre de rotation, et si l'on suppose $\theta = \omega t$, le mouvement rectiligne du galet a pour équation $x = f(\omega t)$. La came en cœur, formée de deux spirales d'Archimède, légèrement déformées pour tenir compte du rayon du galet, donne une suite de mouvements uniformes. L'inconvénient est double : le brusque changement de sens de la vitesse occasionne des chocs ; de plus, au point anguleux, le galet cesse d'être guidé.

Dans l'*excentrique à cadre*, la pièce mobile glisse entre les côtés opposés d'un cadre solidaire de la tige guidée. Toutes les bandes circonscrites à l'excentrique doivent avoir une largeur égale à la distance des branches du cadre. Cette condition est réalisée :

a) pour un excentrique circulaire, qui donne un mouvement sinusoïdal dont l'amplitude est double de la distance de l'axe de rotation au centre du disque ;

b) pour l'excentrique dit « triangulaire », formé par trois arcs de cercle de rayon r , dont les centres sont les sommets d'un triangle équilatéral de côté r , l'un des sommets étant l'axe de rotation. Si T est la période du mouvement de rotation, on a des mouvements de durée $\frac{T}{3}$, alternant avec

des périodes de repos de durée $\frac{T}{6}$.

EXCENTRIQUEMENT adv. De façon excentrique ; hors du centre : *Cercle tournant excentriquement autour d'un des points de sa surface*. || Fig. D'une façon singulière, bizarre : *Etre excentriquement vêtu*.

EXCEPTÉ prép. Non compris, à l'exception de, sauf.

— Loc. conj. *Excepté que*, si ce n'est que, à cela près que : *Ils se ressemblent parfaitement, excepté que l'un est un peu plus grand que l'autre* (Acad.).

— REM. *Excepté* placé devant un nom ou un pronom joue le rôle d'une préposition, signifiant *hormis*, à l'exception de, et demeure invariable : *Il est bon que les avenues de l'art soient obstruées de ces ronces devant lesquelles tout recule, excepté les volontés fortes* (Hugo). — Quand le nom ou le pronom complément de *excepté* est précédé d'une préposition, on la répète après *excepté*, pour éviter une amphibologie : *On se montra aimable envers tous les étrangers, excepté envers lui*. — Placé après un nom, il conserve sa nature de participle adjectif, et reste variable : *Tous les habitants, les femmes exceptées*. Il en va de même pour *supposé, vu, approuvé, oui, passé, compris, y compris, non compris*, etc. — Les locutions conjonctives formées avec *excepté* ou avec ces divers participes sont toujours invariables.

EXCEPTER v. tr. (lat. *exceptare*, recevoir). Mettre à l'écart ; ne pas comprendre dans : *Si l'on excepte une seule rue [...] nulle boutique dans Tolède* (Barrès).

EXCEPTIF, IVE adj. Log. Proposition *exceptive*, proposition qui comporte une ou plusieurs exceptions.

EXCEPTION n. f. (lat. *exceptio*). Action d'excepter, d'exclure, de réserver : *Tous les enfants, sans exception de classe sociale*. || Ce qui est hors de la loi commune ; particularité : *Loi, règle qui ne souffre pas d'ex-*

ception. Etre un saint, c'est l'exception ; un juste, c'est la règle (Hugo). || Perso- qui ne ressemble à aucune autre.

— Loc. drv. *D'exception*, qui est en dehors du droit commun : *Mesure, loi, tribu d'exception*. || *Un être d'exception*, celui se distingue des autres : *Un chef de bureau semblait un être d'exception, vivant d'une sphère supérieure* (Maupassant). || *Faire une exception*, sortir de la règle commune : *Tous les enfants jouent, lui seul fait exception. Faire une exception pour quelqu'un, pour quelque chose*, l'excepter de la règle.

— A l'exception de loc. prép. Excepté, y compris, sauf.

— Diplom. *Clauses d'exception* ou *reservations*, v. CLAUSE.

— Procéd. Moyen de défense qui, sans combattre directement l'action du demandeur, sans en discuter le mérite au fond, tend simplement soit à faire différer l'examen et la solution du procès, soit à critiquer la forme dans laquelle il a été procédé : *Exception de prescription. Exception de chose jugée. Exception de caution « judicatum solvi ». Exception d'incompétence*, etc. || *Exception dilatoire*, celle par laquelle on réclame devant le tribunal la suspension du procès. *Exception préjudicielle*, moyen de procédure par lequel il est demandé au tribunal le renvoi d'une affaire jusqu'au moment où une autre juridiction aura tranché un point de droit qui n'est pas de la compétence du tribunal saisi, et dont la solution préalable est essentielle au jugement de l'affaire sur le fond.

EXCEPTIONNEL, ELLE adj. Qui constitue une exception : *Congé exceptionnel. Taux de faveur exceptionnel*. || Qui fait exception est hors de l'ordinaire, éminent : *Un talent exceptionnel. Un homme exceptionnel*.

EXCEPTIONNELLEMENT adv. De façon exceptionnelle ; par exception.

EXCEPTIS EXCIPIENDIS, mots lat. signif. exceptant ce qu'il faut excepter.

EXCERPTA n. m. pl. (mot lat. sig. extraits). Titre donné à des morceaux choisis dans l'Antiquité latine, au Moyen Âge, même dans les Temps modernes.

EXCÈS n. m. (lat. *excessus*; de *excedere*, excéder). Ce qui dépasse une quantité ; différence, en plus, d'une quantité sur une autre : *L'excès d'un nombre sur un autre*. || Ce qui dépasse la mesure : *Excès de travail, de pitié, de rigueur, de pouvoir, de colère*. || Par excès de religion, ne laissons pas la religion périr (Chateaubriand). || Fam. *Faire excès, un petit excès*, manger ou boire un peu trop.

— Loc. adv. *A l'excès, jusqu'à l'excès*, on mesure, à l'extrême : *Un vieux médecin avait, soit, ou insuffisamment renseigné, nous a d'abord rassurés à l'excès* (Gide).

— Dr. *Excès de pouvoir*, acte qui est en dehors ou au-delà des attributions de celui qui l'accomplit. (V. part. encycl.)

— Géod. *Excès sphérique*, quantité dont la somme théorique des angles d'un triangle sphérique surpasse 180°. (L'excès sphérique est proportionnel à la surface du triangle inversément proportionnel au carré du rayon de la sphère sur laquelle il est tracé. Leger a démontré que, sur la terre, tout triangle géodésique peut être calculé comme triangle plan, à condition de retrancher à chacun ses angles le tiers de l'excès sphérique, et la longueur de ses côtés soit inférieur à 250 km [environ].)

◆ N. m. pl. Actes de cruauté, abus de force : *Les excès d'un tyran. Excès commis sur une personne*. || Débauches, dérèglements : *S'user par les excès*.

— LANGUE CLASS. Grandeur extraordinaire (sens affaibli, sans idée de superflu) : *Sire, un tel honneur a trop d'excès pour Corneille*. Un excès de valeur brisera qu'elle [La Rochelle] fut ; Un excès de mence en sauva ce qui reste (Corneille).

— SYN. : abus, démesure, exagération, ex- dent, outrance.

— ENCYCL. Dr. *Excès de pouvoir*. En matière judiciaire, quand un tribunal prend une décision qui n'est de la compétence d'une autre juridiction, on dit qu'il y a *excès de pouvoir* et cette irrégularité donne ouverture à recours en cassation (V. PROCÉDURE). C'est particulièrement dans le domaine du contentieux administratif que la théorie

excès de pouvoir, donnant lieu à l'annulation par la juridiction administrative des actes administratifs irréguliers, a pris son développement le plus considérable.

L'heure actuelle, sauf de rares exceptions, un administré lésé dans son intérêt par un acte administratif entaché de vice de forme, d'incompétence, de détournement de pouvoir, de violation de la loi, peut en obtenir sans frais l'annulation par le tribunal administratif ou le Conseil d'Etat, suivant la nature de l'acte. Il lui suffit de rédiger lui-même sa requête sur timbre, et de la déposer dans les deux mois au secrétariat du tribunal à la préfecture de son département. Point est besoin du ministère d'avocat. Ainsi, sur le moyen du recours pour excès de pouvoir, le Conseil d'Etat exerce un contrôle général sur la régularité du fonctionnement de toute administration française. La décision d'annulation a l'effet absolu de la chose jugée : l'acte est retiré de la vie juridique, l'administration ne peut plus l'appliquer, et les tiers ne peuvent plus s'en prévaloir. (C. J. CONTENTIEUX administratif.) [→ Biblio.]

EXCESSIF, IVE adj. Qui excède la mesure ordinaire : Un froid excessif. Une rigueur excessive. Le propre de la vérité c'est de être jamais excessive (Hugo).

— **LANGUE CLASS.** Excessif à (suivi d'un infinitif), qui fait preuve d'excès en... : [...] Corrigant partout la nature | Excessive à payer ses soins avec usure (La Fontaine).

— **SYN.** : abusif, démesuré, énorme, exagéré, extrême, monstrueux, outrancier, outré, prodigieux.

EXCESSIVEMENT adv. Avec excès ; en dépassant la mesure : Elle est devenue excessivement difficile pour sa chaussure, elle veut en valoir son pied (Balzac). || Par extens. Très, extrêmement (sans idée de superflu) : Depuis trois ans, Hortense, devenue excessivement curieuse en certaine matière (Balzac). Un homme néanmoins, quoique excessivement heureux (Chateaubriand). D'autres se vantaient à l'oreille, se confiant des nouvelles excessivement mystérieuses (A. Daudet). [Ce sens est critiqué par certains grammairiens.]

EXCEDEUIL, ch.-l. de cant. de la Dordogne (arrond. de Périgueux), aux confins du Limousin ; 1 663 hab. (1 289 aggl.). Ruines d'un château (XIV^e-XV^e s.) des Talleyrand-Brigord. Maisons anciennes. Eglise avec cadastre du XIII^e s. Conserves alimentaires.

EXCIPER [eksipe] v. intr. (du lat. *excipere*, tirer de, excepter). Procéd. Tirer de quelque chose une exception, un moyen préjudiciel, une fin de non-recevoir : Exciper de l'autorité de la chose jugée. || S'appuyer sur, pour sa défense : Exciper d'une quittance. Exciper de sa bonne foi. Et, comme l'excipiens de mon droit à user de la vie selon ma manière : « Possible ! reprit le commissaire [...] » (Courteline).

EXCIPIENT n. m. Pharm. Substance thérapeutiquement inactive, à laquelle on incorpore un médicament en quantité donnée : Le sucre de cacao est l'excipient habituel des suppositoires.

EXCISE [eksais] n. f. (mot angl., altéré de *excise*). Dr. fisc. Ensemble des droits payés aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne sur certaines fabrications, consommations et certains services. (Correspondant sensiblement aux taxes françaises sur le chiffre d'affaires, ils frappent l'alcool, les allumettes, la bière, les briquets, le glucose, les hydrocarbures, le tabac, les véhicules à moteur, les jeux, les spectacles, etc.)

EXCISER v. tr. (lat. *excidere*, couper). Chirurg. Enlever avec un instrument tranchant : Exciser une loupe.

EXCISION n. f. (de *exciser*). Chirurg. Ablation opérée à l'aide d'un instrument tranchant : Faire l'excision d'une verrue.

EXCITABILITÉ n. f. Faculté qu'ont les corps vivants de se modifier sous l'influence d'une cause stimulante : L'excitabilité est la propriété fondamentale des tissus vivants. || Courbe d'excitabilité, graphique du rapport du seuil de fonctionnement au seuil d'essai en fonction du temps écoulé entre le stimulus* de conditionnement et le stimulus* d'essai. || Excitabilité électrique, propriété inhérente d'un tissu à réagir spécifiquement en réponse à un courant électrique.

EXCITABLE adj. (lat. *excitabilis*). Qui peut être excité : Organes excitables. || Irritable : [Degas] grand disputeur lui-même et raisonneur terrible, particulièrement excitable par la politique et par le dessin (Valéry).

EXCITANT, E adj. Qui excite, stimule l'organisme : Le café est excitant. || Fig. Qui excite, stimule, éveille les sentiments : Des paroles excitantes. Spectacle excitant.

◆ N. m. Ce qui provoque une excitation.

EXCITEUR, TRICE adj. et n. Qui excite : Causes excitatrices. Un exciteur de troubles. De tant de Napoléons, les traits communs nous représentent un exciteur de l'âme (Barres).

◆ N. Celui ou celle qui, dans une communauté religieuse, est chargé d'assurer le réveil.

◆ N. m. Electr. Pièce conductrice munie de manettes isolées, au moyen de laquelle on fait communiquer deux points à un potentiel différent pour en équilibrer le niveau par une décharge. || Excitateur électrostatique, dispositif constitué par une électrode auxiliaire, qui permet l'application d'une force électrostatique connue au diaphragme (métallique ou métallisé) d'un microphone, pour faire son étalonnage primaire. || Excitateur micrométrique, excitateur dont on peut rapprocher les extrémités des deux branches conductrices au moyen d'une vis micrométrique, afin de régler la distance explosive. || Excitateur universel, appareil imaginé par Henley, en 1799, pour produire des étincelles capables de fondre des fils métalliques, des feuilles d'or, d'argent, d'étain, de tuer des animaux, d'enflammer des corps combustibles, etc.

— **Thérap.** Instrument recueillant l'électricité des machines statiques ou à courants induits et l'amenant en un point déterminé du corps. (Il affecte des formes multiples : pointe, boule, plaque, aiguille, balai métallique, sonde, peigne. On ne donne pas le nom d'excitateurs aux électrodes amenant les courants continus.)

◆ N. f. Electr. Génératrice destinée à fournir des courants d'excitation. || Petite dynamo destinée à fournir le courant d'excitation qui traverse le circuit inducteur d'un alternateur industriel : L'excitatrice est généralement calée sur l'arbre de l'alternateur qu'elle alimente.

EXCITATIF, IVE adj. et n. m. Qui est propre à exciter : Moyens excitatifs.

EXCITATION n. f. (lat. *excitatio*). Action d'exciter l'organisme ; résultat de cette action : L'excitation des sens. || — Fig. Action de stimuler l'activité, les sentiments : L'excitation à la révolte. Notre Moi, c'est la manière dont notre organisme réagit aux excitations du milieu et sous la contradiction des Barbares (Barres). L'excitation de l'esprit augmente la sensibilité (Proudhon). || Etat d'agitation, d'irritation : Excitation causée par une émotion.

— **Dr. pén.** Délit consistant à pousser quelqu'un à faire quelque chose de nuisible à lui-même ou à la société. (V. MINEUR.)

— **Electr.** Force magnétomotrice produisant le flux dans un électro-aimant. (V. part. *encycl.*) || Production d'un flux d'induction magnétique dans le circuit magnétique d'une génératrice ou d'un moteur, au moyen d'un courant électrique. || Excitation composée, excitation constituée par une excitation en dérivation et une excitation en série. || Excitation compound, excitation composée additive, dont l'enroulement en série est ajusté de façon que la différence de potentiel aux bornes de la machine soit la même à la charge nominale et à vide. || Excitation en dérivation ou excitation shunt, excitation produite par un courant dérivé entre les bornes principales de la machine. || Excitation différentielle, excitation obtenue au moyen de deux enroulements parcourus par des courants distincts, et dont les forces électromagnétiques sont de sens inverse. || Excitation hypercompound, excitation composée dont l'enroulement en série est ajusté de façon que la différence de potentiel aux bornes de la machine augmente avec la charge. || Excitation hypocompound, excitation composée dont l'enroulement en série est ajusté de façon que la différence de potentiel aux bornes de la machine diminue avec la charge. || Excitation indépendante, excitation produite par une source séparée. ||

Excitation en série, excitation produite par le courant d'induit ou une fraction de celui-ci. || Groupe d'excitation, ensemble constitué par un moteur actionnant une génératrice de courant continu, affectée principalement à l'excitation d'une ou de plusieurs autres machines électriques.

— **Physiol.** Excitation fonctionnelle, mise en activité d'un organe, d'un tissu ou d'une cellule par un excitant interne (influx nerveux, hormone) ou externe (action physique, chimique, psychique, etc.), dans des conditions qui permettent un fonctionnement normal, ce qui suppose des périodes de repos intercalées avec les périodes d'excitation. || Etat qui en résulte.

— **Physiq.** Excitation d'un gaz, changement de structure de certains atomes ou de certaines molécules d'un gaz, caractérisé par le passage d'un électron d'un niveau énergétique à un niveau plus élevé, produit sous l'influence d'un choc d'une particule ou d'un rayonnement.

— **Radiotechn.** Enroulement d'excitation, bobinage qui, dans certains haut-parleurs électrodynamiques, est parcouru par un courant continu et sert à en aimanter la culasse. || Excitation par choc ou par impulsion, excitation d'oscillations à la fréquence propre d'un circuit, sous l'influence d'impulsions très brèves provenant d'un circuit extérieur.

— **ENCYCL.** Electr. L'excitation, dans les machines tournantes, produit le champ électromagnétique nécessaire au fonctionnement en génératrice et en moteur. Les génératrices peuvent être à auto-excitation ou à excitation séparée. Dans ce dernier cas, l'excitation de la génératrice principale est alimentée par une seconde génératrice appelée excitatrice. Les deux machines sont généralement disposées sur le même arbre. Par le rhéostat d'excitation de l'excitatrice, on fait varier la tension aux bornes de l'induit de cette excitatrice. Le courant d'excitation de la génératrice principale suit alors les mêmes variations.

Dans les génératrices à courant continu, on rencontre cinq types d'excitation : shunt, série, compound, hypercompound, hypocompound.

Dans l'excitation shunt, les inducteurs, en fil fin, sont connectés en dérivation sur les balais de la génératrice.

Dans l'excitation en série, les inducteurs, en gros fil, sont parcourus par le même courant que l'induit. Dans les dynamos très puissantes, les inducteurs en série, constitués par des barres de cuivre, ne sont parfois traversés que par une fraction du courant de l'induit. La différence de potentiel est proportionnelle à l'intensité débitée par l'induit.

Dans l'excitation compound, chaque pôle magnétique comporte deux bobinages dont les flux sont additifs : un bobinage shunt en fil fin est connecté en dérivation aux bornes de l'induit ; un bobinage en série, en gros fil, est alimenté par le courant débité par l'induit. Le nombre de spires en série est déterminé de façon à fournir, à toutes les charges, un flux en série compensant la chute de tension interne de la machine. Avec ce type de dynamo, on obtient donc une différence de potentiel égale à la force électromotrice, quelle que soit la charge.

Dans l'excitation hypercompound, chaque pôle magnétique comporte, comme dans les dynamos compound, un bobinage en fil fin et un bobinage en gros fil additifs. Toutefois, ce dernier comporte un nombre de spires supérieur à celui de la machine compound de mêmes caractéristiques. On obtient ainsi une différence de potentiel plus grande que la force électromotrice, non seulement pour compenser la chute de tension interne, mais également pour compenser la chute de tension dans le circuit extérieur d'utilisation. On utilise des génératrices à excitation hypercompound à bord des navires, ainsi que pour l'alimentation des réseaux de traction électrique.

Dans l'excitation hypocompound, chaque pôle magnétique comporte deux enroulements dont les flux sont soustractifs. On obtient ainsi une différence de potentiel en charge très inférieure à la force électromotrice à vide.

Ce type de génératrice est très employé en soudure électrique à l'arc. En effet, l'amorçage de l'arc nécessite une tension de l'ordre



excitateur (électr.)

de 45 volts en courant continu. Pendant la soudure, la tension doit être maintenue constante au voisinage de 24 volts. L'excitation des dynamos et des alternateurs est presque toujours réalisée avec du courant continu produit par une excitatrice. On réalise actuellement des alternateurs auto-excitateurs. Un dispositif de redresseurs secs au sélénium assure le redressement d'une partie du courant alternatif débité par l'induit pour alimenter les inducteurs de l'alternateur.

EXCITATRICE n. f. Electr. V. **EXCITATEUR**.

EXCITÉ, E adj. Physiq. *Atome excité*, atome qui, par suite d'une action extérieure, telle qu'un rayonnement, se trouve dans un état moins stable que son état normal et se montre, par suite, plus réactif. (Il revient alors plus ou moins vite dans son état normal en émettant une radiation.)

EXCITER v. tr. (lat. *excitare*, faire sortir d'un état, d'un lieu). Mettre en action, provoquer, faire naître (au point de vue physiologique) : *Exciter les larmes, le rire. Exciter la soif.* || Activer l'action de : *Le café excite le système nerveux.* || Au point de vue moral, intellectuel, susciter, faire naître : *Exciter l'admiration, la crainte. Il est rare qu'une œuvre d'art soulève quelque animosité sans exciter d'autre part quelque sympathie* (Sand). || Pousser, encourager : *Exciter à l'action, au combat, au mal.* || Accroître, rendre plus vif, stimuler : *L'intempérance excite les passions. Le succès excite le talent. Exciter le courage des soldats.* || Mettre dans un état d'irritation : *Exciter une personne contre une autre. Ils s'amusaient à exciter un brave chien débonnaire, qui sommeillait, le museau allongé entre ses pattes* (R. Roland). || Animer, soulever : *Exciter la foule.* — **LANGUE CLASS.** *Exciter* pouvait se construire avec la préposition dans : *Et dans cette douleur que l'amitié m'excite* (Molière).

EXCITEUR, **EUSE** adj. et n. Qui excite.

EXCITO-MOTEUR, **TRICE** adj. Physiol. Qui produit l'excitation motrice des muscles, ou qui se rapporte à cette excitation motrice : *Nerfs excito-moteurs.*

EXCITO-SÉCRÉTOIRE adj. Physiol. Se dit des nerfs qui excitent les sécrétions glandulaires.

EXCITRON n. m. Electr. Redresseur à gaz, à cathode de mercure et à décharge d'arc du type monoanodique, comportant une anode d'entretien et un dispositif mécanique d'amorçage. (Les excitrons sont scellés jusqu'à 250 A et 200 kW. Au-dessus, leur vide doit être entretenu. Les plus puissants fournissent 800 A et 350 kW. Ils sont utilisés pour l'équipement des locomotives monophasées.)

EXCLAMATIF, **IVE** adj. Qui marque l'exclamation : *Adjectif exclamatif. Phrase exclamative.*

EXCLAMATION n. f. (lat. *exclamatio*). Cri exprimant un sentiment vif et subit de douleur, de joie, d'admiration : *Pousser une exclamation de joie. Le sous-chef eut un sursaut et étouffa mal une exclamation* (Courtelaine).

— Linguist. Mot interjectif ou phrase réduite, dans laquelle l'intonation exprime une émotion violente ou un jugement teinté d'afectivité. (Ex. : *Quelle erreur !*) || *Point d'exclamation*, signe de ponctuation [!] que l'on met après toute phrase de tour exclamatif, après les interjections ou les locutions interjectives.

— Rhét. Figure de style exprimant un sentiment vif et consistant en interjections, en phrases courtes. Ex. : *Ô rage ! ô désespoir ! ô vieillesse ennemie !* (Corneille).

EXCLAMATIVEMENT adv. De façon exclamative.

EXCLAMER (S') v. pr. (lat. *exclamare*). Pousser des exclamations : *« Oui-da et pardi ! s'exclama-t-elle, on va vous obéir comme un enfant de trois ans... ! »* (Sand). || *Particul.* Se livrer à l'admiration : *On s'exclame sur des richesses, et des beautés, et des puissances du dehors* (Barrès).

EXCLAUSTRATION n. f. (du lat. *ex claustris*, hors du cloître). Dr. canon. Départ temporaire d'un religieux hors de sa maison : *L'exclausturation, ou sécularisation temporaire, exige une permission spéciale du Saint-Siège.*

EXCLU, **E** adj. et n. Qui a été rejeté, chassé (au pr. et au fig.). [Jusqu'au XVIII^e s., on a dit aussi **EXCLUS**, **E** : *Pourquoi de ce conseil moi seule suis-je excluse ?* (Racine).]

— Log. *Principe du tiers exclu*, principe dérivé des principes d'identité et de non-contradiction, et qui s'énonce ainsi : « De deux propositions contradictoires, l'une est vraie et l'autre fausse, il n'y a pas de milieu. » (Ce principe, ainsi que les principes d'identité et de non-contradiction, gouverne la logique classique. Il a été mis en doute par la logique dialectique*, en particulier par Hegel, pour qui « toutes les choses sont contradictoires en soi ».)

— Mil. *Exclu de l'armée*, jeune homme ayant encouru des peines criminelles ou certaines peines correctionnelles particulièrement graves, auquel est refusé l'honneur de servir dans l'armée. || *Section d'exclus*, v. part. encycl.

— **ENCYCL.** Mil. La loi du 21 mars 1905 affirme que le service militaire obligatoire et universel est un honneur qui ne peut être accordé à ceux que leur conduite rend indignes de porter les armes. Aussi crée-t-elle, pour les *exclus*, un service d'un type particulier, non militaire, mais de durée égale au service militaire. En temps de paix, les *exclus* sont rassemblés dans des *sections d'exclus*, dirigées par du personnel appartenant à la justice militaire. Ils sont employés à des travaux de terrassement. En temps de guerre, les *exclus* appartenant à des classes mobilisées sont convoqués dans des formations spéciales et employés à des travaux (loi du 31 mars 1928, art. 4). Il ne faut pas confondre les sections d'exclus avec les unités militaires disciplinaires (*sections spéciales*), ni avec les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, qui reçoivent des recrues ayant encouru des peines correctionnelles légères, mais appartiennent à l'armée régulière, dont ils partagent le régime commun.

EXCLURE v. tr. (lat. *excludere*; de *claudere*, fermer). [Se conj. comme *conclure*.] Mettre dehors; chasser quelqu'un de l'endroit où il se trouve : *Exclure un candidat. Exclure d'un syndicat.* || *Ecarter* : *Exclure d'une succession.* || Empêcher de pénétrer; ne pas admettre : *Exclure quelqu'un d'une fête. Exclure toute fantaisie. On a raison d'exclure les femmes des affaires politiques et civiles* (M^{me} de Staël). || *En parlant des choses, rejeter, interdire* : *Exclure la politique des affaires. Sturel était de ces gens qui, de propos délibéré, excluent absolument de leur imagination les réalités mesquines* (Barrès). || Etre incompatible avec : *La dissimulation exclut l'amitié.*

— **LANGUE CLASS.** *Exclure* de (avec un infinitif), empêcher de : *Je ne prétends pas vous exclure d'écrire pour vos affaires* (Bossuet). — *S'exclure* v. pr. Se retirer volontairement; se mettre hors : *S'exclure de la société.* || Se rejeter, se repousser comme incompatibles : *La critique et l'esthétique ne s'excluent pas* (Renan).

EXCLUSIF, **IVE** adj. (lat. médiéval *exclusivus*; de *excludere*, exclure). Qui exclut une autre chose comme incompatible : *Droit exclusif de tout autre droit.* || Qui appartient par privilège spécial : *Un profit, un droit exclusif. La gourmandise est l'apanage exclusif de l'homme* (Brillat-Savarin). || Qui jouit de privilèges spéciaux : *Une compagnie exclusive y exerçait ses droits* (Raynal). || Qui exclut tout partage : *Le christianisme a fait de l'amour de la patrie un amour principal et non un amour exclusif* (Chateaubriand). || Qui s'attache à une seule chose, repousse tout ce qui est contraire à ses goûts ou à ses opinions : *Caractère, patriotisme exclusif. C'est un homme exclusif dans ses idées.*

— Bot. Se dit des espèces qui ne se trouvent que dans une seule association.

— Comm. *Article exclusif*, spécialité d'une maison commerciale, qu'on ne trouve nulle part ailleurs. || *Agent exclusif*, personne seule habilitée, dans une région donnée, à prospecter la clientèle, à lancer une marque.

— Linguist. Se dit, dans certaines langues, de la première personne du pluriel signifiant nous à l'exclusion de vous, par opposition à une autre forme signifiant nous et vous.

◆ N. m. Hist. Nom donné au régime commercial autrefois en vigueur dans les possessions françaises d'outre-mer. (Des

compagnies privilégiées avaient reçu le droit exclusif de commercer avec ces territoires, ainsi la Compagnie des Indes occidentales créée par Colbert en 1664; ce droit fut ensuite étendu à tous les Français.) || *Exclusif maritime*, régime commercial en vigueur à la fin de l'Ancien Régime, et qui autorisait les navires étrangers à réaliser certaines opérations d'importation et d'exportation spécifiées dans quelques ports des Antilles.

◆ N. f. Mesure d'exclusion prononcée, conclue contre un candidat au pontificat. Par *extens*. Disposition d'exclusion prise à l'égard d'un parti, d'un membre du parti, etc. : *Jeter, prononcer l'exclusive.* || *L'objet d'une exclusive*. Dans ce milieu, *Guermantes*, où [...] on prononçait l'exclusive pour des hommes éminents qu'on trouvait ennuyeux ou vulgaires (Proust).

EXCLUSION n. f. (lat. *exclusio*). Acte de chasser, d'écarter : *Proposer l'exclusion d'un candidat. Exclusion d'une succession.* || Action de tenir à l'écart, de repousser : *Ce fut une faveur du ciel pour nous, d'avoir échappé à l'esprit d'exclusion qui se partagea le XVI^e siècle* (E. Quinet). || *A l'exclusion de*, en excluant, à l'exception de : *hérita, à l'exclusion des autres.*

— Chirurg. Type d'opération destinée à soustraire du circuit gastro-intestinal un segment plus ou moins étendu. (*La gastrectomie par exclusion* comporte l'anastomose de la partie haute de l'estomac avec une anse de l'intestin grêle, le duodénum et sa lésion étant mis hors du circuit du chyme gastrique. Les opérations par exclusion se pratiquent dans de nombreuses affections du tube digestif.)

— Dr. Interdiction de l'exercice d'un droit. *L'exclusion de la tutelle frappe les condamnés à une peine afflictive ou infamante.*

— Log. Relation logique de deux classes de deux caractères qui n'ont entre eux rien de commun.

— Physiq. *Principe d'exclusion*, principe physique atomique, énoncé en 1924 par l'irlandais Pauli, qui régit les incompatibilités présentées par les particules douées de spin d'une même cellule d'espace. (Il affirme que plusieurs particules identiques de spin $n + 1/2$ [n étant un nombre entier quelconque] ne peuvent occuper le même état d'énergie. Les électrons, les protons, les neutrons obéissent au principe d'exclusion.) Ce principe a des conséquences fondamentales sur la répartition des électrons dans les différents états d'énergie d'un atome, les distributions possibles entre ces niveaux d'énergie et sur la statistique que suit un ensemble de ces particules [statistique de Fermi-Dirac].

— **SYN.** : destitution, élimination, expulsion, radiation, rejet, renvoi, révocation.

exclusion (BILL D'). Après les « révolutions » de T. Oates*, le sentiment protestant anglais s'était ému du prétendu complot papiste. Par sa raideur, ses maladrotes son catholicisme, Jacques d'York, héritier présomptif des couronnes d'Angleterre d'Ecosse, avait suscité les craintes et les vœux de l'opinion. Aussi, en 1679, puis, nouveau en novembre 1680, la Chambre des communes vota un projet de loi (*bill*) en vertu duquel d'York ses droits successoraux. Seule une très faible majorité de lords, présidée par Charles II, empêcha le bill de transformer en loi.

EXCLUSIVEMENT adv. En excluant tout le reste; uniquement : *Dans le fait, j'ai exclusivement élevé par mon excellent grand-père, M. Henri Gagnon* (Stendhal). En exceptant, non compris : *Lisez depuis le chapitre premier jusqu'au vingtième exclusivement.*

EXCLUSIVISME n. m. Esprit d'exclusivité de parti pris.

EXCLUSIVISTE adj. et n. Qui est exclusif par système, de parti pris.

EXCLUSIVITÉ n. f. Qualité de ce qui est exclusif : [La charité] a de la passion toute qui est feu, impétuosité, austérité, exclusivité, tyrannie (H. de Montherlant). || Droit exclusif de publier un article, de vendre une marchandise, de projeter un film : *disques sont donnés en exclusivité par les artistes éminents* (G. Duhamel). *Film d'exclusivité.*

ex commodo, loc. lat. signif. à loisir, à son aise : *Faites ce travail « ex commodo ».*

EXCOMMUNICATION n. f. Censure ecclésiastique qui retranche de la communion de l'Eglise : *Lancer, fulminer une excommunication.*

— **ENCYCL.** ● *Excommunication chez les Juifs.* Dans l'Ancien Testament, l'excommunication était une sentence qui, en cas de faute grave (par ex., refuser la circoncision, consacrer des enfants à Moloch, s'abstenir de célébrer la Pâque), retranchait le coupable de la communauté religieuse à laquelle appartenait.

La doctrine rabbinique enseigne qu'il existe plusieurs degrés dans l'excommunication. Celui qui avait encouru le *niddouï* (excommunication mineure) ne pouvait avoir de relations qu'avec les membres de sa famille et de sa domesticité : il devait se conformer à toutes les règles du deuil. Celui qui avait encouru le *hérem* (retranchement de la communauté) ne devait avoir de rapports avec aucun de ses coreligionnaires. Le grand réformateur Mendelssohn éleva, au XVIII^e s., une protestation contre tout droit d'exclusion communautaire. Le plus illustre des israélites excommuniés est Spinoza.

● *Excommunication chez les catholiques.* Dès le XII^e s., le Saint-Siège (Célestin III) distingua nettement deux sortes d'excommunication, auxquelles le pape Grégoire IX donna leur désignation définitive au XIII^e s. L'excommunication majeure prive celui qui a encouru des sacrements, des prières publiques de l'Eglise, des bénéfices et des charges ecclésiastiques, enfin de la sépulture en terre bénite. Il est défendu d'avoir des rapports avec les excommuniés *dénoncés*, c'est-à-dire ceux dont les noms ont été publiés solennellement. L'excommunication mineure, qui privait seulement du droit de recevoir les sacrements et d'être pourvu de quelque bénéfice, n'existe plus en fait depuis 1869. On distingue encore l'excommunication *latae sententiae* et l'excommunication *ferendae sententiae*. La première est encourue par le seul fait d'avoir commis telle faute désignée par les canons. Selon sa gravité, elle est réservée au Saint-Siège ou à l'Ordinaire; parfois même, elle n'est pas réservée. La seconde nécessite un jugement préalable. Destinée à sauvegarder la communauté chrétienne par le retranchement d'un membre scandaleux, l'excommunication a aussi pour objet de corriger le coupable : elle n'est donc pas définitive, et le pécheur repentant peut toujours être absous. (V. CENSURE.)

● *Excommunication chez les protestants.* L'excommunication est encore en usage dans les Eglises réformées de stricte observance alviniste. Elle a ses conséquences non dans l'ordre civil, mais dans l'ordre religieux : exclusion de la cène, devoir de remettre aux arrais et marraïne l'éducation religieuse des enfants, privation de la bénédiction nuptiale. La suspension temporaire de la communion et surtout la radiation des registres de l'Eglise sont plus couramment appliquées, avec parfois le risque de création d'une église locale.

EXCOMMUNIÉ, E adj. et n. A l'égard de qui l'excommunication a été prononcée : *On sait que pendant longtemps une place fut réservée vers l'entrée de la nef aux catéchumènes et aux excommuniés* (Mérimée).

— **ENCYCL.** Théol. On distingue deux catégories d'excommuniés : ceux, très rares, qui sont *vitandi*, c'est-à-dire dont la fréquentation est interdite ; et ceux qui sont *tolerati*, et que les fidèles peuvent donc fréquenter.

EXCOMMUNIER v. tr. (lat. *excommunicare*; du préf. *ex*, hors de, et de *communicare*, communiquer). Dr. canon. Retrancher de la communion de l'Eglise. || *Par extens.* Rejeter, mettre dehors : *L'homme de parti excommunierait volontiers les trois quarts d'une nation pour l'épurer* (De Ségur).

ex consensu, loc. lat. signif. du consentement, c'est-à-dire avec l'assentiment de la personne à qui l'on s'adresse ou de qui l'on parle.

EXCORIATION n. f. Pathol. Ecorchure, lésion légère de la peau.

EXCORIER v. tr. (lat. *excoriare*; de *corium*, cuir). Chirurg. Ecorcher superficiellement : *Coup qui a excorié la peau.*

hot. Larousse.

EXCORIOSE n. f. Maladie de la vigne causée par le champignon *Guignardia baccae*.

— **ENCYCL.** L'*excoriose* se manifeste surtout à la base des sarments ; on observe d'abord des taches brunes et une hypertrophie des tissus, puis les couches externes se crevasent et s'excorient. Le champignon s'attaque aussi aux grains, pour causer le faux black-rot.

EXCRÈMENT n. m. (lat. *excrementum*; de *excernere*, séparer). Physiol. Matière excrétée du corps de l'homme ou des animaux, par l'effet d'une évacuation naturelle : *Les matières fécales, l'urine, la sueur sont des excréments.* || Fig. *Excrément de la terre*, rebut, personne vile : *Va-t'en, chétif insecte, excrément de la terre* (La Fontaine).

EXCRÉMENTATION n. f. Physiol. Action d'évacuer les excréments : *Excrémentation laborieuse.*

EXCRÉMENTEUX, EUSE adj. Qui contient un excrément.

EXCRÉMENTIEL, ELLE ou **EXCRÉMENTIELLE, ELLE** adj. Qui tient, est de la nature des excréments : *Sécrétion excrémentielle. Matières excrémentielles.*

EXCRETA n. m. pl. (mot lat.; de *excretus*, part. pass. de *excernere*, trier, séparer). Physiol. Substances de déchet, rejetées hors de l'organisme.

— **ENCYCL.** Les *excreta* ne sont pas seulement représentés par l'acide carbonique expiré, l'urine, les matières fécales, la sueur, la matière sébacée; toute glande qui possède un canal excréteur produit des *excreta*; tels sont les glandes muqueuses nasales, pharyngiennes et bronchiques, les glandes salivaires, gastriques, intestinales, vaginales, urétrales, lacrymales, mammaires, le foie et le pancréas, car leurs produits sont rejetés soit directement, soit indirectement au-dehors.

EXCRÉTER v. tr. (lat. *excretus*, de *excernere*, trier, séparer). Physiol. Evacuer par excrétion.

EXCRÉTEUR, TRICE adj. Physiol. Qui sert aux excrétions : *Organes excréteurs.*

— Anat. et Histol. Conduit excréteur, conduit par lequel une glande déverse le produit qu'elle a excrété.

EXCRÉTION n. f. (lat. *excretio*). Physiol. Opération par laquelle les produits élaborés par une glande (sécrétion) sont rejetés hors de cette glande et hors de l'organisme. || La substance rejetée : *L'urine, la sueur sont des excrétions.*

— **ENCYCL.** Physiol. Le phénomène de l'excrétion commence à la glande elle-même, dont les cellules élaborent des substances qui, lorsqu'elles sont produites en quantité suffisante, ou bien transsudent à travers la paroi, ou bien rompent cette paroi et tombent dans le canal excréteur. Là, elles s'accumulent et, poussées par la vis à torgo, ou, le plus souvent, par la contraction des muscles lisses du canal, sont expulsées soit dans une cavité naturelle du corps (glandes digestives), soit à l'extérieur, directement (glandes sudoripares, glandes sébacées, etc.) ou après leur accumulation dans un organe collecteur (vesie, vésicule biliaire).

— Bot. Il n'existe pas d'excrétion à proprement parler chez les végétaux, mais plutôt des sécrétions*.

EXCRÉTOIRE adj. Physiol. et Pathol. Qui se rapporte à l'excrétion : *Troubles excrétoires.*

EXCROISSANCE n. f. Tumeur qui se forme sur n'importe quelle partie du corps de l'homme ou d'un animal, comme les verrues, les polypes, les loupes.

— Bot. Développement parasite dans quelque partie d'une plante. (Les excroissances proviennent, le plus souvent, de lésions ou d'amputations des végétaux; en général, elles sont nuisibles et peuvent être réduites ou supprimées. Dans certains cas, cependant, elles augmentent la valeur de l'arbre et l'on peut chercher à les provoquer artificiellement [v. BROUSSIN].)

EXCRU, E adj. Sylvic. Se dit d'un arbre isolé, qui croît hors des forêts, mais sur un sol qui en dépend.

EXCUBITOR n. m. (mot lat. signif. *sentinel*). Antiq. rom. Soldat affecté à la garde de l'empereur. (Dans l'Empire d'Orient, un corps de 300 *excubitores* remplaça, vers 468,

les *scholares* et les *domestici*. Le comte qui les commandait était un personnage important.)

EXCURRENT, E adj. (du lat. *excurrere*, courir hors de). Se dit des troncs continus jusqu'au sommet, comme chez les pins, et des nervures médianes, dépassant le limbe, comme chez certaines mousses.

EXCURSION n. f. (lat. *excursio*; de *excurrere*, courir hors de). Voyage fait dans une région afin de la visiter : *Excursion en Italie, dans la montagne. Faire une excursion scientifique. Et pendant toute la semaine on ne parla que de l'excursion projetée* (Maupasant). || Fig. Digression : *Faire une excursion hors du sujet traité.*

— Radiotechn. *Excursion de fréquence*, écart maximal par rapport à la fréquence moyenne, déterminé dans la modulation de fréquence par les amplitudes maximales du signal modulateur.

EXCURSIONNER v. intr. Faire une excursion : *Excursionner à la campagne, à l'étranger.*

EXCURSIONNISTE n. m. Goût des randonnées en montagne, à la campagne, etc.

EXCURSIONNISTE adj. et n. Qui fait une excursion.

EXCURSUS [sys] n. m. (mot lat.; de *excurrere*, courir au-dehors). Dissertation en forme de digression, à l'occasion d'un passage d'un auteur ancien.

EXCUSABILITÉ n. f. Qualité du failli dont l'honnêteté a été reconnue.

EXCUSABLE adj. Qui peut être excusé; qui mérite l'indulgence : *Criminel excusable. Faute excusable. Un si jeune homme était excusable de ne pas comprendre la valeur de l'argent* (Barrès).

— Dr. *Crime ou délit excusable*, crime ou délit dont l'auteur bénéficie d'une excuse légale.

EXCUSE n. f. (déverbal de *excuser*). Raison alléguée pour se disculper ou pour disculper quelqu'un; circonstance propre à disculper : *Fournir une excuse. Mauvaise excuse. Il dit cela en manière d'excuse et pour colorer son départ* (Gide). || Justification : *L'élève rentrant en classe après une absence doit apporter un mot d'excuse.* || Motif allégué pour se dispenser de quelque chose : *Donner le mauvais temps comme excuse.* || Pop. *Faites excuse*, je vous demande pardon. (S'emploie parfois avec une nuance plaisante pour présenter une objection, une réfutation.)

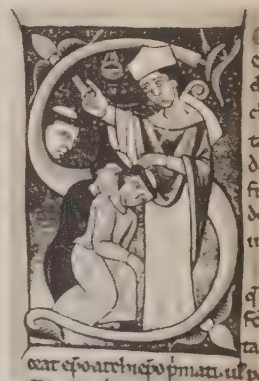
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. *Faire excuse*, ou *faire les excuses*, demander excuse, demander pardon, par politesse : *Je lui fis excuse d'avoir mal pris son sentiment* (Pascal). *Je lui demandais excuse si je ne faisais pas aussi bien que je l'aurais souhaité* (Regnard). || S'emploie aussi pour contredire poliment : *Je vous fais excuse, il n'a pas dit cela.*

— Dr. Cause de dispense de certaines charges : tutelle, service du jury, obligation de témoigner en justice.

— Dr. pén. *Excuses légales*, faits précis, prévus par la loi, dont la constatation par le juge entraîne la réduction de la peine infligée au coupable (*excuse atténuante*) ou même, parfois, l'exemption de la peine (*excuse absolue*). [L'excuse de minorité est une excuse générale qui joue dans toutes les catégories d'infractions; l'excuse de provocation est une excuse spéciale qui n'intervient que pour certaines infractions déterminées.]

— *Excuses* n. f. pl. Témoignage de regret d'avoir offensé quelqu'un : *Exiger des excuses. J'ignorais que ce fût à moi de vous faire des excuses de ce que vous avez failli me renverser* (Barrès). || Simple forme de politesse, pour engager à l'indulgence, quand on a manqué à quelque petit devoir : *Je vous fais mes excuses de vous écrire sur un tel papier.* || Recevoir les excuses, se déclarer satisfait.

EXCUSER v. tr. (lat. *excusare*, mettre hors de cause). Ne pas tenir rigueur à quelqu'un d'une faute; justifier : *Excuser un coupable.* || Pardonner, être indulgent à une faute : *Excuser un oubli, une erreur.* || Accepter les motifs allégués pour se dispenser de quelque chose : *Monsieur le duc est très occupé. Il prie Monsieur de l'excuser et de vouloir bien passer un autre jour* (A. Daudet). || Servir d'excuse (avec un nom de chose pour sujet) : *Cette circonstance m'excuse. Rien ne vous*



excommunication
miniature, XIII^e s.
bibliothèque de Troyes

peut excuser. || Excusez-moi, vous m'excuserez, vous êtes tout excusé, formules de politesse pour atténuer l'effet désagréable d'une parole, d'un geste plus ou moins involontaire.

— LOC. FAM. Excusez du peu!, exprime plaisamment qu'une chose paraît exorbitante.

— LANGUE CLASS. Excuser à, excuser auprès de, aux yeux de: J'ai cherché des raisons pour excuser à ma tendresse le relâchement d'amitié qu'elle voyait en vous (Molière).

— DR. Reconnaître digne d'excuse.

— S'excuser v. pr. Donner des raisons pour se disculper: Il reconnaît les faits, s'en excuse et ne cherche pas même à les expliquer (Gide).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Refuser de: Lorsque Mendos le voulut mener chez elle, il trouvait toujours quelque prétexte pour s'en excuser (Le Sage). || Présenter des regrets: S'excuser d'avoir été empêché. || S'excuser sur, rejeter la faute sur: S'excuser sur quelqu'un. S'excuser sur sa mauvaise santé.

— SYN.: absoudre, blanchir, décharger, innocenter, justifier, pardonner.

EXE, riv. de Grande-Bretagne, qui naît dans le massif de l'Exmoor Forest et draine le Devonshire; elle passe à Exeter et rejoint la Manche par un estuaire; 80 km.

EXEAT [ɛgzat] n. m. invar. (mot lat. signif. qu'il sorte). Dr. canon. Permission donnée à un clerc par son évêque de passer dans un autre diocèse. || Par extens. Permis de sortie délivré à un élève dans un collège, à un malade dans un hôpital, etc. || Fig. Donner son exeat à quelqu'un, lui donner son congé.

EXÉCRABLE [ɛgze ou ekse] adj. (lat. execrabilis). Qu'on doit exécuter, avoir en horreur: Crime, criminel exécutable. La cause la plus simple se change en une cause impie, exécutable, quand on emploie le crime pour la soutenir (Lamennais). || Par exagér. Très mauvais: Un dîner exécutable. En guise de romans d'idées, on ne nous a servi jusqu'à présent que d'exécables romans à thèses (Gide).

— LANGUE CLASS. Accompanyé d'imprécations: Un serment exécutable à sa haine me lie (Corneille).

— SYN.: abominable, détestable, horrible, repoussant, répugnant.

EXÉCRABLEMENT [ɛgze ou ekse] adv. De façon exécutable: Jurer exécutablement.

EXÉCRATION [ɛgze ou ekse] n. f. (lat. execratio). Sentiment d'horreur extrême; haine violente: Non, certainement je ne vous aime pas, puisque je vous ai en exécution, monsieur (Nodier). || Personne ou chose détestée de tous: Cet homme est l'exécution du genre humain.

— LANGUE CLASS. Imprécations, serment accompagné de malédictions: Le chœur lui jette des exécutions à la face, elle en rit et elle récrimine (P. de Saint-Victor).

— Liturg. Perte de la consécration, retour d'un objet consacré à l'état d'objet profane: L'exécution d'une église.

EXÉCRATOIRE [ɛgze ou ekse] adj. Liturg. Relatif à l'exécution: Le serment exécratoire a joué un grand rôle dans les jugements.

EXÉCRER [ɛgze ou ekse] v. tr. (lat. execrari, maudire). [Se conj. comme céder.] Avoir en horreur; détester au plus haut point: Exécuter un même homme! Ah! la raison pulsante de s'aimer (Barrès). Ils s'en prenaient à eux-mêmes, ils s'exécraient (Zola). || Par exagér. Ne pas aimer: Femme qui exécère l'horreur du tabac.

— SYN.: abhorrer, abominer, détester, haïr.

EXÉCUTABLE adj. Qui peut être exécuté, réalisable: Ce qui vaut le mieux dans la théorie n'est pas toujours exécutable dans la pratique (Nodier).

EXÉCUTANT, E n. Musicien qui exécute une partie vocale ou instrumentale dans un concert: Les pages succédaient aux pages, les morceaux aux morceaux, sans que rien pût lasser la patience des exécutants (R. Rolland). || Par extens. Celui qui exécute un ordre, une besogne, une œuvre: L'exécutant n'est pas juge de ce qu'il peut tenter (Alain).

EXÉCUTER v. tr. (de exécuteur). Donner suite à, effectuer, réaliser: Exécuter des projets, des promesses. Quels moyens avais-je d'exécuter cette prodigieuse pérégrination? (Chateaubriand); et, absol.: Ordonnez, nous

exécuterons. || Faire un ouvrage d'après un plan, un projet: Exécuter un canal, un tableau, un monument. On me donna trois mois pour exécuter un groupe de marbre ou de granit (G. Duhamel). || Interpréter une œuvre musicale: Exécuter une partition, un ballet. || Par extens. Rendre effectives les dispositions d'une loi, d'un jugement, etc.: Il est plus facile de faire des lois que de les exécuter (Napoleon). || Mettre à mort par autorité de justice: Mais jamais ils n'oseront faire exécuter le roi, disait-elle (Stendhal). || Par extens. Assassiner: Exécuter son complice. || Par anal. Exécuter quelqu'un, le discréditer, le perdre de réputation, le chasser d'une compagnie.

— LANGUE CLASS. Exécuter sa parole, tenir sa promesse: Je vous dis que je veux qu'elle exécute la parole que j'ai donnée (Molière).

— Banq. et Bours. Exécuter un vendeur, un acheteur, décider son exécution*.

— DR. Exécuter un débiteur, saisir ses meubles, les faire vendre par autorité de justice.

— S'exécuter v. pr. Se résoudre à une chose: S'exécuter de bonne grâce. Il se calma, replongea en son siège, et dit: « Veuillez me remettre cet objet. » Je m'exécutei (Courteline). || Vendre ses biens pour éviter une saisie: Il s'est exécuté pour prévenir les poursuites.

EXÉCUTEUR, TRICE n. (lat. executor; du verbe exsequi, accomplir). Personne qui exécute: L'exécuteur d'un arrêt.

— DR. civ. Exécuteur, exécuteur testamentaire, personne qu'un testateur charge de l'exécution de son testament. (C'est un mandataire non rémunéré [v. DIAMANT], qui doit jouir de sa pleine capacité; il peut refuser le mandat; plusieurs exécuteurs testamentaires peuvent être nommés.)

— DR. pén. Exécuteur des hautes œuvres, des arrêts criminels, ou, simplement, exécuteur, fonctionnaire qui a pour mission de procéder aux exécutions capitales.

EXÉCUTIF, IVE adj. Relatif à l'exécution des lois: Pouvoir* exécutif.

◆ N. m. Le pouvoir exécutif. || Par extens. Organisme exerçant le pouvoir exécutif: Un exécutif de cinq membres.

EXÉCUTION n. f. (lat. executio; de exsequi, poursuivre). Action d'exécuter, d'effectuer, de réaliser: Exécution d'un acte, d'un projet, d'un contrat. Exécution de la loi. || Action de faire un ouvrage: Exécution d'un canal, d'un projet de monument. || Action, manière de rendre son idée, d'en réaliser l'expression: Il [l'art] a, pour ses créations les plus capricieuses, des formes, des moyens d'exécution, tout un matériel à remuer (Hugo). || Action, manière d'interpréter certaines œuvres d'art: L'exécution d'un morceau de musique, d'un ballet, d'un pas de danse. || Action d'exécuter un mouvement. || Exécution capitale, ou, simplement, exécution, action de mettre à mort un condamné. (En France, le mode normal d'exécution est la décapitation par la guillotine dans l'enceinte d'un établissement pénitentiaire; la fusillade est employée contre les condamnés qui ont commis un crime relevant de la justice militaire.) || Par anal. Action de discréditer quelqu'un, de le perdre de réputation, de le chasser d'une compagnie: Critique qui est une exécution en règle.

— LOC. DIV. Mettre à exécution, exécuter: Le lendemain, sans avertir ma mère [...], je mis ce beau projet à exécution (A. Daudet). || Etre en voie, en cours d'exécution, se dit d'une chose dont l'exécution est commencée: Travaux en cours d'exécution. || Homme d'exécution, homme qui exécute résolument ce qu'il a conçu.

— Banq. et Bours. Vente ou achat de titres aux dépens d'un spéculateur défaillant, qui ne peut ni se faire reporter, ni lever (en cas d'achat), ni livrer (en cas de vente) les titres.

— DR. admin. Exécution d'office, privilège accordé à l'Administration de faire exécuter ses décisions par ses agents. (L'Administration est dispensée de se faire délivrer un titre exécutoire par un juge, comme doivent le faire les particuliers avant d'exercer un droit envers un tiers et de mettre en œuvre la force publique; elle peut utiliser la contrainte pour assurer l'application de ses décisions*, mais cette possibilité reste limitée par des règles strictes de légalité qui sauvegardent les droits des individus.)

— DR. civ. et Procéd. Accomplissement d'une obligation, d'un jugement. || Exécution parée, celle qui peut avoir lieu en vertu d'un acte authentique ou d'un jugement revêtu de la formule exécutoire, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir quelque autre permission que ce soit. || Exécution provisoire, celle que les juges de première instance autorisent quelquefois, nonobstant opposition ou appel, contre le jugement qui la prononce. || Saisie-exécution, saisie des meubles d'un débiteur au nom de son créancier, qui en poursuit la vente à son profit. (→ Biblio.) || Exécution forcée, exécution d'une convention ou d'un jugement par un officier public, ou, sous l'assistance de la force armée, suivant les formalités légales. (→ Biblio.) || Acte d'exécution, acte qui a pour objet d'imposer à un débiteur ou à un plaideur condamné l'exécution des obligations résultant d'une convention ou d'un jugement: La saisie mobilière est un acte d'exécution.

— DR. comm. Droit, qui confère les statuts aux dirigeants d'une société, de faire procéder à la vente en Bourse des actions appartenant à ceux des actionnaires qui n'ont pas répondu aux appels de fonds destinés à libérer les actions.

— Industr. Plan d'exécution, plan des diverses parties d'un ensemble.

— Mar. Signal d'exécution, signal fait par un chef d'escadre pour indiquer le moment précis d'une évolution, d'une manœuvre.

— Mil. Exécution militaire, exécution d'une sentence de condamnation à une peine inamortissable ou à la peine de mort, prononcée par un tribunal des forces armées. Mesures de répression exercées autrefois par l'autorité militaire: Limoges fut l'objet d'une exécution militaire ordonnée par le Prince Noir en 1370. [V. part. encycl.] Commandement d'exécution, v. COMMANDEMENT.

— ENCYCL. Mil. On désigna, jusqu'au XIX^e s., par l'expression exécution militaire, l'action de représailles ordonnée par un général à l'égard d'une ville ou d'une population rebelle. L'exécution militaire consistait en une mise à sac des propriétés, accompagnée de meurtres, pillages, etc. Cette pratique cruelle progressivement condamnée par l'usage, interdite par la Convention de La Haye de 1907, fut cependant utilisée pendant les guerres mondiales par les troupes allemandes, notamment en U. R. S. S., en Belgique (Louvain, 1914), en Tchécoslovaquie (Lidice, 1942) et en France (Oradour*, 1944). [V. CRIME DE GUERRE et GUERRE, Loi de guerre.]

— Mus. L'exécution dépend de deux éléments bien distincts: la technique proprement dite, c'est-à-dire la traduction matérielle correcte du texte musical; l'interprétation, c'est-à-dire l'ensemble des qualités de l'expression: rythme et tempo, attaques, émission du son, toucher, articulation, phrasé, nuances et, pour la musique d'ensemble, équilibre des parties. La technique, la virtuosité doivent être les moyens et non le but, et l'exécutant doit s'attacher par-dessus tout à respecter le style de l'œuvre interprétée. L'exécution musicale s'est transformée au cours des siècles; à l'origine, l'absence de signes de mouvement, la nuance, de doigté permettait de prendre aux textes musicaux beaucoup de liberté. P. le XVII^e s. a vu la codification des termes, la publication de « tables d'agréments » qui limitèrent les abus, devenus intolérables. Actuellement, l'abondance et la précision des indications de nuance et de mouvement rendent aisée l'interprétation.

— Psychol. L'exécution est considérée comme le dernier moment de l'acte volontaire, son achèvement, son couronnement. La décision, qui précède l'exécution, ne saurait être volontaire si elle ne comporte pas la volonté d'exécuter l'acte envisagé. Si l'exécution, l'acte volontaire n'est qu'une volonté. (V. VOLONTÉ.)

EXÉCUTOIRE adj. (lat. executorius). Qui doit, légalement, être exécuté: Les lois sont exécutoires en vertu de la promulgation qui en est faite. || Force exécutoire, qualité d'un acte émanant du législateur ou du juge, qui justifie l'usage de la force publique pour assurer l'exécution de ses prescriptions. || Formule exécutoire, formule suivant les usages et les actes notariés, et qui invite le

es représentants de la force publique à prêter main-forte à l'exécution de ces actes. || **titre exécutoire**, acte revêtu de la formule exécutoire.

— N. m. **Exécutoire des dépens**, ordonnance d'un juge fixant le montant des frais de procédure, et donnant pouvoir au créancier d'en exiger le paiement.

EXÉCUTOIREMENT adv. De façon exécutoire.

EXÈDRE n. f. (gr. *exedra*). Dans l'Antiquité, salle de conversation, avec sièges; sorte de arloir. || **Auj.**, volière.

— **ENCYCL.** Dans certains monuments publics grecs (les palestres*) et dans les maisons particulières, l'exèdre était la pièce principale, très décorée, une sorte de salon, ouvert au fond du péristyle, en face de la porte d'entrée.

— **A Rome**, le mot avait un sens moins précis et désignait une chambre munie de sièges, souvent ouverte sur un portique, et dont l'entrée était ornée de colonnes. On trouve des exèdres dans les thermes, près des théâtres. L'exèdre pouvait être aussi un petit monument indépendant : banc couvert demi-circulaire, décoré de niches et de statues (exèdre d'Hérode Atticus, à Olympie). L'ouverture était parfois soulignée par des pilastres soutenant un fronton, la couverture faite d'une demi-voûte (Pompéi).

— **Le terme** était également utilisé pour désigner la partie munie de sièges au fond des basiliques romaines, quelquefois en saillie, arrondie à l'extérieur, et qui deviendra l'abside surélevée des basiliques romanes, avec un siège de l'évêque, puis le chœur du chapitre.

EXÉGÈSE n. f. (gr. *exégêsis*). Explication philologique, historique ou doctrinale d'un texte sujet à discussion. || **Exégèse biblique**, interprétation des Livres saints.

EXÉGÈTE n. m. (gr. *exégêtês*, interprète). **Antiq.** gr. Interprète officiel des rites, des coutumes sacrées, des oracles. || **Interprète** libre des oracles, des prodiges, des songes.

— **Philol.** Scolaste, commentateur des grands écrivains, surtout à l'époque alexandrine. || **Commentateur** des textes de la Bible.

EXÉGÉTIQUE adj. **Philol.** Qui appartient à l'exégèse : *Commentaire exégétique. Science exégétique.* || **Méthode exégétique**, méthode de critique historique fondée sur l'interprétation des textes.

Exegi monumentum aere perennius, mots lat. signif. *J'ai achevé un monument plus durable que l'airain*. Premier vers de la dernière ode du III^e livre des *Odes* d'Horace, dans laquelle le poète se flatte d'avoir créé une œuvre immortelle. (Souvent, on cite seuls ces deux premiers mots.)

EXÉKIAS, potier et peintre attique de vases à figures noires (seconde moitié du VI^e s. av. J.-C.). Il a signé plusieurs pièces célèbres : coupe de Munich (*Dionysos à bord d'un navire*), amphore du Vatican (*les Dioscures*), *Achille et Ajax jouant aux dés*, amphore de Bologne (*Suicide d'Ajax*).

EXELMANS (Remi Isidore, comte), maréchal et pair de France (Bar-le-Duc 1775 - Paris 1852). Engagé volontaire en 1791, il se distingua comme officier de cavalerie en Italie. Colonel à Austerlitz, général à Eylau, devint grand écuyer de Murat. Prisonnier des Anglais, il s'évada et prit part aux campagnes de 1812 à 1814. Pair de France pendant les Cent-Jours, il livra le dernier combat de la campagne à Rocquencourt (1815). Exilé en Allemagne, il reentra en France en 1819. Grand chancelier de la Légion d'honneur en 1850, maréchal de France en 1851, il mourut d'une chute de cheval. (→ **Biblio.**)

EXELMANS (Joseph Maurice), amiral français (1816 - Rochefort 1875), fils du précédent. Aide de camp de Napoléon III en 1855, il défendit Strasbourg en 1870, fut préfet maritime de Rochefort en 1875, et mourut, comme son père, d'un accident de cheval.

EXÉMIE ou **EXHÉMIE** n. f. (préf. *ex*, et gr. *haima*, sang). **Pathol.** Passage anormal du plasma sanguin des vaisseaux vers les espaces extra-cellulaires : *L'exémie est un élément important de certaines phases du choc**.

hot. Alinari, Chauxien.

EXEMPLAIRE adj. (lat. *exemplaris*). Qui peut servir d'exemple, de modèle : *Et il s'appliquait à sa tâche avec une conscience exemplaire* (R. Rolland). || Qui peut servir de leçon : *Châtiment exemplaire*.

— **Log.** *Idee exemplaire*, type idéal d'une chose, par exemple l'idée platonicienne.

EXEMPLAIRE n. m. (lat. *exemplarium*; de *exemplum*, exemple). Chacun des objets formés à l'aide d'un type unique reproduit : *Un exemplaire d'un ouvrage, d'une gravure*. *Mon respect pour le Dante est ancien, il date des exemplaires que je trouvais dans les rayons de la bibliothèque paternelle* (Stendhal). || *Par anal.* Chacun des échantillons d'une même espèce, d'une même catégorie : *Un bel exemplaire d'une plante, d'un insecte, d'un coquillage*. || *Par extens.* Se dit d'êtres, de choses semblables : *Des hommes de cette sorte, on en trouve des centaines d'exemplaires*.

— **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Modèle, exemple : *Il s'y rencontre un haut exemplaire d'équité ou de dureté* (Corneille).

EXEMPLAIREMENT adv. De manière à servir de modèle : *Le pouvoir [...] dispose toujours d'une majorité exemplairement docile* (Lamennais). || De manière à servir de leçon : *Châtier exemplairement*.

EXEMPLARITÉ n. f. Caractère de ce qui est exemplaire. (Rare.)

EXEMPLE n. m. (lat. *exemplum*). Ce qui peut être imité, en parlant d'une chose ou d'une personne : *De bons, de mauvais exemples. La leçon des exemples vaut mieux que celle des préceptes* (La Rochefoucauld). || Ce qui peut servir de modèle : *Il est notre exemple à tous. Exemple à suivre*. || Ce qui peut servir de leçon, d'avertissement; châtement éclatant : *Il m'appela rebelle et promit de faire un exemple* (Chateaubriand). || **Fait** antérieur, considéré par rapport à ce dont il s'agit; précédent : *On a maints exemples de la chose. Fait sans exemple*. || **Fait**, preuve à l'appui d'une assertion : *Voilà un bel exemple de sa sottise!* || **Texte** d'un auteur, phrase citée à l'appui d'une règle, d'une remarque, d'une définition : *Les exemples expliquent la règle*. || **Modèle** d'après lequel l'élève qui apprend à écrire s'exerce à former les lettres (vieilli) : *Un cahier d'exemples*.

— **Loc. div.** *Servir d'exemple*, être pris pour exemple; être une leçon, un avertissement : *Que son malheur vous serve d'exemple*. || *Donner l'exemple*, agir de façon à servir de modèle. || *Prêcher d'exemple*, faire le premier ce que l'on recommande aux autres.

— **Par exemple** loc. adv. Pour confirmer par un exemple : *Quand je demandais de l'argent à mon père, par exemple, parce qu'il me l'avait promis, il murmurait, se fâchait, et au lieu de six francs qu'il m'avait promis m'en donnait trois* (Stendhal). || **Ellipt.** : *Oui, tout en ce monde n'est que mensonge, vol et fourberie! Exemple : hier, je sors, [...] à trois pas de chez moi, on me fait mon mouchoir* (Labiche). || **Fam. Interjectif.** S'emploie pour exprimer une protestation, pour insinuer ce dont il s'agit : *« Vous avez l'air furieux. — Moi, par exemple, pas le moins du monde. »* (Musset). || **Fam.** En revanche, toutefois : *C'est à côté d'ici, cinquante kilomètres. Deux sales côtes, par exemple!* (Colette).

— **A l'exemple** de loc. prép. En imitant l'exemple de : *A l'exemple des grands, les petits méprisent ceux qui sont au-dessous d'eux*.

exempli gratia (en abrégé *e. g.*), loc. lat. signif. *par exemple*. (On dit aussi, dans le même sens, *verbi gratia*.)

exemplum, ut talpa (c'est-à-dire *comme la taupe, par exemple*), mots lat. que La Fontaine a insérés dans la fable *les Compagnons d'Ulysse* (XII, 1), et qui étaient une formule traditionnelle des grammaires latines de l'époque, passée dans l'usage courant comme une locution plaisante utilisable à tout propos.

EXEMPT [egzā], **E** adj. (lat. *exemptus*; de *eximere*, enlever). Non assujéti à; affranchi de : *Etre exempt d'impôts*. || En parlant des choses, dispensé de : *Certificat exempt de timbre*. || **Garanti, préservé** : *Pensez aux maux dont vous êtes exempt* (Joubert); en parlant des choses : *Ouvrage non exempt de défauts. Voilà la vie végétale, exempte*

d'effort, de privation et de recherche, encore plus douce à contempler que celle de l'animal (Taine). || **Non sujet à; qui n'éprouve pas** : *Marc Aurèle, si philosophe, n'est nullement exempt de superstition* (Renan).

— **N. m.** Personne non assujéti à une charge, à un service.

— **LANGUE CLASS.** Ancien officier de police qui commandait une escouade de gardes de la maréchaussée; bas officier de police, en général : *Par les soins vigilants de l'exempt Balafre, ton affaire allait bien, le drôle était coffré* (Molière).

— **Mil.** Officier qui, dans certains corps, commandait en l'absence du capitaine et des lieutenants, et qui était exempt du service ordinaire : *Les exempts portaient un petit bâton de commandement*.

— **Dr. canon.** Clerc qui n'est point soumis à la juridiction de l'évêque diocésain, mais relève d'un autre supérieur ecclésiastique.

EXEMPTÉ, **E** adj. et n. Qui est dispensé de : *Les exemptés de service*.

EXEMPTER [egzâte] v. tr. Rendre exempt; affranchir : *Exempter quelqu'un d'une corvée, d'une taxe*. || **Particul.** Dispenser du service militaire : *Nous n'étions pas mariés, et un sénateur l'avait fait d'abord exempter* (J. Renard).

EXEMPTION [egzapsjō] n. f. (lat. *exemptio*; de *eximere*, enlever). Privilège qui exempte, affranchit de : *Les lettres de noblesse avaient pour but principal l'exemption des impôts* (Staël). || **Particul.** Dispense du service militaire : *La loi prévoit les cas d'exemption*. || **Autref.**, billet de satisfaction donné dans les écoles et servant à l'élève pour se racheter d'une punition.

— **Dr. canon.** Acte par lequel le pape affranchit une communauté ou une personne de la juridiction de l'évêque diocésain.

— **SYN.** : *décharge, dispense, exonération, immunité*.

— **ENCYCL.** **Dr. canon.** L'exemption est l'immunité ecclésiastique qui soustrait une personne ou une institution à la juridiction de l'Ordinaire, un évêché par exemple au métropolitain. C'est surtout aux établissements monastiques que s'est appliquée l'exemption. Le plus ancien exemple en est Bobbio exempté par Honorius I^{er} (628). La constitution de grands ordres religieux a favorisé le développement de l'exemption, qui s'est multipliée aux temps de la réforme du XI^e s. : Cluny s'est développé en bénéficiant de l'exemption. Les chefs d'Etat et leurs successeurs éventuels en bénéficièrent également.

EXENCÉPHALE n. m. et adj. Tératol. Qui présente une exencéphalie.

EXENCÉPHALIE n. f. Tératol. Tumeur saillante du crâne ou de la région supérieure de la face, de taille très variable.

— **ENCYCL.** L'exencéphalie peut être constituée par une simple hernie méningée, le méningocèle, ou contenir des parties du cerveau; on la désigne alors sous le nom d'*exencéphalocèle*.

EXENCÉRATION n. f. Chirurg. **SYN.** de **ÉVISCÉRATION**.

EXEQUATUR [egzekwatur] n. m. invar. (mot lat. signif. *qu'on exécute*). Procéd. Ordre ou permission d'exécuter : *Signer des exequatur*. || **Formule** qui rend exécutoires un jugement rendu à l'étranger ou une sentence rendue par un arbitre.

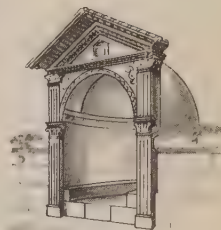
— **Dr. canon.** Consentement donné par un Etat à la publication et à la promulgation des actes du Saint-Siège, qui en conteste d'ailleurs la légalité.

— **ENCYCL.** **Procéd.** L'*exequatur* d'une sentence arbitrale est donné par une ordonnance du président du tribunal de grande instance du lieu où a été rendue cette sentence. S'il s'agit d'un compromis en cours d'appel, l'*exequatur* est donné par une ordonnance du premier président de la cour d'appel. Les difficultés d'exécution sont soumises au tribunal qui a prononcé l'*exequatur*.

EXERCÉ, **E** adj. Qui a acquis par l'exercice une certaine habileté : *Un ail exercé. Il faut savoir lire l'imprimé comme le musicien exercé lit la musique* (Alain).

— **SYN.** : *entraîné, habilité*.

EXERCER v. tr. (lat. *exercere*, tenir en mouvement). [Se conj. comme *placer*.] Entraîner de manière méthodique et suivie; former, habituer : *Exercer un cheval, des recrues,*



exèdre



EXÉKIAS

amphore attique
« Achille et Ajax
jouant aux dés »
musée du Vatican



maréchal EXELMANS



EXETER
la cathédrale

des élèves. *Exercer à la patience.* || Développer : *Exercer son goût, sa mémoire.* || Mettre à l'épreuve (en parlant des choses) : *Exercer la sagacité, la philosophie de quelqu'un.* M^{lle} Chanceny me félicita sur la patience que j'avais d'entendre Martial qui jouait du piano ; je compris que l'exercice la sienne en restait (Stendhal). || Mettre en usage, donner cours à : *Exercer son autorité, sa critique, une surveillance.* Quel charme elle exerçait ! (Musset). || *Exercer une action, une influence, influencer sur.* || Faire valoir : *Exercer son droit.* || En parlant d'une activité professionnelle, mettre en pratique : *Exercer la médecine ; et, absol. : Médecin qui n'exerce pas.*

— **LANGUE CLASS.** Eprouver, tourmenter : *Livré aux mains de Satan pour être exercé par toute sorte de peines* (Bossuet).

— **Dr.** Agir en vertu de : *Exercer les droits de son débiteur.*

— **Dr. fisc.** Evaluer l'importance de la matière imposable à l'impôt indirect (notamment de l'alcool) dans les locaux du contribuable : *Exercer les débiteurs de boissons.*

— *S'exercer* v. pr. Se dresser, se former par la pratique : *S'exercer la main. S'exercer à l'escrime. On s'exerce à durcir son cœur* (Vigny). || *Par extens.* Se mettre en action, en jeu contre : *Les critiques se sont exercés contre lui.*

— **LANGUE CLASS.** *S'exercer dans, sur,* prendre pour objet de ses efforts ou de ses attaques : *Le prédicateur ne s'exerce point sur les questions douteuses* (La Bruyère).

EXERCICE n. m. (lat. *exercitium*). Action d'exercer ou de s'exercer par un travail répété : *Faire des exercices. L'exercice des facultés.* Il y eut un moment de silence, la brusque accalmie, grosse d'angoisse, préluant à l'exercice périlleux d'un gymnaste (Courteline). || Action de se donner du mouvement : *Vous prenez de l'exercice, vous faites de l'hygiène sans le savoir* (J. Renard). || *Particul.* Entraînement des soldats : *D'ailleurs, quand la patrie les appelle à vingt ans, ils savent l'exercice* (Stendhal). || Action de mettre en jeu, en action : *L'exercice de l'autorité se manifeste souvent trop tard.* || Action de faire valoir : *Exercice d'un privilège, d'un droit.* || Action de mettre en usage, en pratique : *L'exercice de toutes les vertus.* || Action de pratiquer un métier, de remplir une fonction : *Ne pas renoncer à l'exercice de la médecine. Exercice du culte.* || Travail propre à exercer les facultés intellectuelles : *Exercice académique. Kain n'est-il donc qu'un magnifique exercice de poésie parnassienne !* (J. Lemaitre). || Devoir donné aux élèves : *Exercice français, latin.* || Livre qui contient ces devoirs : *Exercices sur les participes.*

— **LOC. DIV.** En *exercice*, en activité, en fonction : *Ambassadeur en exercice.* || *Faire de l'exercice*, donner du mouvement à ses membres, marcher. || *Collège, établissement de plein exercice*, collège, établissement qui possède un enseignement complet : *Ecole de médecine et de pharmacie de plein exercice.*

— **LANGUE CLASS.** Peine, embarras : *S'il m'attaque, je lui donnerai bien de l'exercice* (Acad., 1694). || Occupation, travail : *Le principal exercice de cet auteur est l'étude* (Furetière).

— **Comptab.** Période au terme de laquelle l'inventaire, le compte de pertes et profits et le bilan sont établis dans les formes légales : *L'exercice a, le plus souvent, une durée de*

douze mois, qui coïncide généralement avec l'année civile. (V. part. *encycl.*)

— **Dr. fisc.** Contrôle permanent accompli par l'administration des Contributions indirectes chez certains industriels et commerçants pour garantir l'exécution des obligations et formalités imposées par les lois et règlements. (L'exercice peut avoir pour objet un intérêt fiscal : droits frappant les débiteurs de boissons, les distillateurs, brasseurs, etc., ou un contrôle spécial : vérification des poids et mesures.)

— **Hist.** *Exercices publics*, discussions publiques qui avaient lieu dans les écoles de théologie, de droit, etc.

— **Hyg.** *Exercice physique*, v. part. *encycl.*

— **Législ. fin.** Période pendant laquelle sont exécutées les recettes et les dépenses d'un budget. (V. *GESTION*.)

— **Mar.** Apprentissage des spécialités du métier de marin, et en particulier de l'usage du fusil et de l'artillerie. || *Exercice type*, exercice modèle qu'on emploie autant que possible à toutes les pièces, pour manœuvrer partout avec ensemble et de la même façon.

— **Mil.** Action d'exercer ou de s'exercer au maniement des armes et à la manœuvre. (V. part. *encycl.*) || *Exercice à la prussienne*, mouvement d'ordre serré, rigide, ou de drill*, pratiqué par les troupes prussiennes au XVIII^e s. et adopté ensuite dans d'autres pays.

|| *Exercice de cadres*, exercice qui s'adresse aux officiers et sous-officiers, et auquel la troupe ne participe pas. || *Exercice à simple action*, exercice dans lequel l'ennemi n'est pas représenté. || *Exercice à double action*, exercice dans lequel l'ennemi est représenté en vraie grandeur. || *Exercice d'ordre serré*, ancien exercice de combat ayant pour objet de donner à une troupe le sens de sa cohésion et de l'entraîner à une bonne présentation.

— **Mus.** Fragment musical destiné à vaincre telle ou telle difficulté de la technique vocale ou instrumentale.

— **Relig.** *Exercices spirituels*, pratiques de dévotion.

— **ENCYCL.** *Comptab.* L'exercice forme une entité comptable. Partant de la situation laissée par l'exercice antérieur, chaque exercice prend à son compte toutes les opérations effectuées au cours de sa durée. Cette conception, appelée *théorie de la spécialisation des exercices*, a comme conséquence l'ouverture de certains comptes destinés à absorber les charges et produits, les pertes et profits incombant aux exercices antérieurs et postérieurs. Tels sont les comptes : pertes et profits sur exercices antérieurs, charges payées d'avance, charges à payer.

— **Hyg.** *L'exercice physique* est un ensemble de mouvements qui, pendant l'enfance et l'adolescence, contribuent au développement harmonieux du corps, et, à tout âge, activent les combustions organiques et l'élimination des déchets. L'exercice ne comporte pas, comme le sport, un élément d'émulation. Il est indispensable à tout âge et utile dans beaucoup de maladies (obésité, arthritisme, etc.). Il se compose le plus possible de mouvements naturels (marche, saut, course, grimper, natation) et doit être fait de préférence en plein air.

— **Mil.** Dans l'armée, on donne le nom d'exercice à toute instruction ayant un caractère pratique, par opposition à l'instruction théorique ou théorie. Les exercices font l'objet d'une préparation minutieuse de la part de l'officier qui les dirige et des cadres instructeurs. Suivant qu'il s'agit d'instruction technique (armement, tir, etc.) ou tactique, les hommes sont répartis en équipes (dites *ateliers* d'instruction*) ou en petites unités de combat (groupes, patrouilles, etc.). Lorsqu'ils mettent en œuvre des effectifs de l'ordre du bataillon, les exercices prennent le nom de manœuvres*. (→ *Biblio.*)

Exercices spirituels, de saint Ignace de Loyola. Ce livre, écrit en espagnol par le fondateur de la Compagnie de Jésus, fut traduit en latin par le P. Frusius (A. des Freux) [1548], dont le texte constitue la *vulgate*. Il a comporté plusieurs « états » successifs. Comprend des méditations sur le péché et des méthodes pratiques de prière, d'examen de conscience, etc., cet ouvrage a pour but premier le choix ou la réforme de l'état de vie. Les *Exercices* font appel surtout à l'effort personnel, laissant à Dieu le soin d'y répondre par sa grâce. Ils constituent la méthode de spiritualité essentielle de la

Compagnie de Jésus, qui les adapte à divers types de besoins spirituels (retraite de religieux, de religieuses, de clercs, laïques, etc.).

EXERCISEUR n. m. Appareil de gymnastique qui comporte des dispositifs élastiques permettant de faire travailler et d'assouplir la musculature. (Il en existe divers types.)

EXERCITANT, E n. Personne qui fait l'exercice de la retraite spirituelle.

EXÈRESE n. f. (gr. *exaireis*; d'*exairein* retirer). Ablation chirurgicale d'un organe étranger ou d'une partie de l'organisme.

EXERGE n. f. Biol. Mot employé par V. (1929) pour désigner un groupe de traits géographiques apparentées, interfécondes marquant une direction de migration. Lorsque deux exerges d'une même espèce rencontrent, elles forment au point de contact une race mixte ou synexerge.

EXERGUE n. m. (gr. *ex*, hors de, et *ergon* œuvre). Numism. Partie inférieure du type monétaire, qui demeure séparée du type. (On y trouve ordinairement la date, le nom de l'atelier, le nom du graveur, etc.) || qu'on y grave. || *Par extens.* Inscription placée en tête d'un ouvrage : [POIL DE CAROT. Lui donner comme exergue : « Le père et mère doivent tout à l'enfant. L'enfant ne le doit rien. J. R. » (J. Renard).] [Certains grammairiens jugent ce sens fautif, préconisant dans ce cas l'emploi d'ÉPIGRAPHE.] || *F.* Mettre en exergue, mettre en évidence afin de faciliter l'explication de ce qui suit.

EXERT [egzer], E adj. (du lat. *exertus*, tendu, dehors). Se disait des étamines ou du stipe dépassant le périgone. (On écrit aussi EXERT.)

EXETER, v. de Grande-Bretagne, ch.-l. Devonshire, sur l'Exe ; 77 400 hab. Import. marché. Machines agricoles. Industries textiles. Fonderies. Brasseries. Papeteries. Des vestiges romains attestent l'ancienne importance du site occupé par Exeter (anc. *Is. Dumnoniorum*). Au cours du Moyen Âge la ville fut l'enjeu de luttes nombreuses, fut l'un des centres des royalistes dans l'ouest de l'Angleterre pendant la guerre entre Charles I^{er} et le Parlement.

— **Bx-arts.** La cathédrale d'Exeter est des monuments les plus remarquables de style ogival anglais dit « orné », ou « géométrique décoré », ou encore « curvilinéaire son chœur et son transept sont particulièrement typiques (1279-1292). Le transept est construit sous les tours de l'ancienne église normande élevée de 1112 à 1206. Le chœur est séparé de la nef par une triforcie arcature construite par l'évêque Stapledon († 1326). La nef, trop large, est couverte d'une riche voûte avec liernes et tiercerons supportée par des colonnettes à corbeaux sculptés de feuillage ; le triforium compose des arcades triforées, surmontées d'une corniche à balustrade découpée.

L'hôtel de ville (1595) est d'inspiration italienne composite, avec son portique cintré sur étage à colonnes corinthiennes et son architrave grecque.

La ville conserve en outre d'anciens restes, les ruines du château de Rougemont et de vieilles maisons. Mais les bombardements de l'aviation allemande, en 1942, ont provoqué de graves dégâts.

EXETER (Henry COURTENAY, marquis de Devonshire).

exeunt, exit, mots lat. signif. *ils sortent*, et qui sont quelquefois employés dans les textes des pièces de théâtre, pour indiquer la sortie d'un ou de plusieurs personnages.

EXFOLIATIF, IVE adj. Pathol. Qui détermine ou active l'exfoliation.

EXFOLIATION n. f. Action d'exfolier, détacher par lames minces et superficielles. L'exfoliation des ardoises.

— **Bot.** Chute de l'écorce d'un arbre en lames minces couchées : *L'exfoliation de l'écorce du platane est rapide.*

— **Géomorphol.** V. DESQUAMATION.

— **Pathol.** Séparation des parties molles qui se détachent d'un os, d'un tendon, etc. sous forme de petites lames.

EXFOLIER v. tr. (bas lat. *exfoliare* ; de hors de, et *folium*, feuille). Détacher les lames minces et superficielles : *Exfolier une roche, des ardoises.*

EXHALAISON n. f. Gaz ou odeur qui s'exhale d'un corps : *Exhalaison agréable, fétide, méphitique. Le parfum des citronniers rendait encore plus lourde l'exhalaison de cette foule en sueur* (Flaubert).

EXHALATION n. f. Action d'exhaler. — Chim. anc. S'est dit pour ÉVAPORATION. — Physiol. Elimination, à l'état de vapeur, par les poumons ou par la surface de la peau, des produits volatils élaborés par l'organisme, ou qui y ont été introduits (gaz carbonique, alcool, essence d'ail, etc.).

EXHALER v. tr. (lat. *exhalare*; de *ex*, hors de, et *halare*, souffler). Dégager des vapeurs, des odeurs, etc. : *L'acide sulfhydrique exhale une odeur fétide. La ville haletante exhale ses fumées* (Samain). || *Exhaler son dernier soupir*, mourir. || — Fig. Laisser échapper, émettre : *Exhaler des plaintes, des soupirs. Nos deux cœurs exhalaient leur tendresse paisible* (Verlaine). || Exprimer, donner libre cours à : *Exhaler sa rage, sa colère, sa douleur*. || *Par extens.* Produire une sensation de : *Ce lieu exhale la tristesse*.

— **S'exhaler** v. pr. Emaner (au pr. et au fig.) : *Une faible odeur, ce soir, s'exhale des genêts* (Barres). *La civilisation s'exhale de l'art comme le parfum de la fleur* (Hugo). || Fig. *S'exhaler en*, manifester ses sentiments par, s'emporter : *S'exhaler en plaintes, en menaces*.

EXHAURE n. f. (du lat. *exhaurire*, épuiser). Abaissement du niveau de l'eau dans les terrains pour permettre le travail en carrière. — Min. Action de remonter l'eau au jour. (Syn. POMPAGE.) || *Par extens.* Ensemble des venues d'eau d'une mine.

EXHAUSSEMENT n. m. Action d'exhausser; état de ce qui est exhaussé : *L'exhaussement d'un mur*. — Hydrol. Surélévation du fond d'un lit par dépôt d'alluvions. (V. REMBLAEMENT.) — Trav. publ. Remous d'exhaussement, remous causé par un barrage établi sur un cours d'eau, et se manifestant par un reflux de l'eau vers l'amont.

EXHAUSSER v. tr. (du préf. lat. *ex*, et du lat. *altiare*, de *altus*, haut). Augmenter en hauteur; rendre plus élevé : *Exhausser un mur, une maison d'un étage*. || Fig. Elever en dignité, ennoblir : *Sans la douleur, l'humanité serait trop ignoble, car elle seule peut, en les épurant, exhausser les âmes* (Huysmans). — SYN. : élever, enlever, hausser, monter, surélever.

EXHAUSTEUR n. m. Autom. Dans certains modèles anciens, petit réservoir ou nourrice dans lequel un système à dépression aspire l'essence du réservoir principal, et qui alimente le carburateur par gravité.

EXHAUSTIF, IVE adj. (de l'angl. *exhaustive*; du verbe *to exhaust*, épuiser; lat. *exhaustus*). Qui épuise (peu usité au sens propre) : *J'ai peur que tout cela ne soit pour elle une fatigue exhaustive* (G. Duhamel). || Fig. Qui épuise un sujet : *Liste, étude exhaustive*.

EXHAUSTION n. f. (lat. *exhaustio*; de *exhaurire*, épuiser). Action de vider un récipient du gaz ou du liquide qu'il contient. — Log. Énumération de tous les cas possibles dans une question.

— Math. *Méthode d'exhaustion*, méthode permettant de calculer ou de vérifier la valeur d'une grandeur au moyen d'une suite d'approximations dont la finesse devient arbitrairement grande, pourvu qu'on aille assez loin dans la suite. (En particulier, un exemple frappant est celui où, à chaque approximation, la différence avec la valeur à assurer diminue de plus de sa moitié.)

— ENCYCL. Log. et Math. *La méthode d'exhaustion* fut inventée par Eudoxe. Elle a servi à Archimède dans le calcul de π , dans la détermination de la surface de plusieurs figures géométriques, en particulier celle du segment de parabole, etc. Après Archimède, la méthode d'exhaustion s'est perdue, pour réapparaître au XVI^e s. dans la notion de limite.

EXHAUSTIVEMENT adv. De façon exhaustive : *Etudier exhaustivement un auteur*.

EXHÉMIE n. f. V. EXÉMIE.

EXHÉRÉDATION n. f. (préf. *ex*, et lat. *heres*, *heredis*, héritier). Action consistant à exclure de sa succession un ou plusieurs de

ses héritiers. || Etat d'une personne déshéritée.

— ENCYCL. Dr. En droit romain, on appelait *exhérédation* l'acte par lequel un citoyen excluait son héritier de sa succession. Il fallait un acte exprès. Le fils exclu sans motif valable se vit rapidement reconnaître le droit de faire annuler le testament si les juges estimaient l'exhérédation injuste. Puis apparurent quatorze cas d'exhérédation. Mais l'action en rescision n'était ouverte qu'aux héritiers qui n'avaient pas reçu le quart au moins de la portion qui leur serait revenue *ab intestat*, ce quart étant la partie appelée « légitime ». Plus tard, le légitime des enfants fut d'un tiers si le défunt laissait quatre enfants au moins, de la moitié lorsqu'ils étaient cinq ou un plus grand nombre. On retrouve cette institution dans les pays de droit écrit, d'où elle passe dans les pays de droit coutumier. On pouvait déshériter les successibles de l'intégralité de la succession, mais pour une juste cause seulement et à la condition d'une manifestation formelle de volonté exprimée soit par testament, soit par acte notarié spécial, ou par déclaration devant le juge. Quant à la portion disponible des biens, les héritiers pouvaient en être privés sans aucun motif. L'exhérédation fut supprimée en 1794. [V. QUOTITÉ DISPONIBLE, RÉSERVE, SUCCESSION.]

EXHÉRÉDÉ, E n. Qui a été exclu d'une succession : *A Rome, les exhéredés pouvaient attaquer le testament*.

EXHÉRÉDER v. tr. (lat. *exheredare*; de *heres*, *heredis*, héritier). [Se conj. comme *céder*.] Dr. Déshériter : *Il n'est plus permis aux parents d'exhérer leurs enfants*.

EXHIBER [egzibé] v. tr. (lat. *exhibere*; de *ex*, hors de, et *habere*, avoir). Produire en justice : *Exhiber ses titres, des livres de commerce*. || Montrer, présenter : *Exhiber son passeport*. Il n'exhiba point de mandat d'amener (Hugo). Je n'ai pas besoin de rapporter les œuvres qu'il exhiba, en 1878, au Champ de Mars (Huysmans). || Fig. et *péjor.* Faire étalage de; montrer avec ostentation : *Quand nous passâmes, un yacht étranger, en bonne place, à ras de quai, exhibait sans pudeur ses cuivres, son électricité* (Colette). *Exhiber son savoir*.

— **S'exhiber** v. pr. *Péjor.* Se montrer en public en recherchant un effet de scandale; s'afficher.

EXHIBITION n. f. Dr. Action de produire en justice : *Faire l'exhibition des pièces de son contrat*. || Action de faire voir, de présenter : *Faire l'exhibition de tout ce qu'on a dans ses poches*. || Réunion et présentation au public, dans un même lieu, de personnes, d'animaux ou de choses : *Exhibition d'animaux féroces, de tableaux*. || Exposition (vieilli) : *C'est absolument comme aux exhibitions des années précédentes, ce n'est ni meilleur ni pire* (Huysmans). || Fig. et *péjor.* Etalage, déploiement fait avec ostentation : *Faire une pompeuse exhibition de son savoir*. [Les nerveux] ne peuvent supporter de la part des autres l'exhibition des malaises auxquels ils prêtent chez eux-mêmes de plus en plus d'attention (Proust).

— Sports. Manifestation à caractère spectaculaire, dont le résultat n'a aucune valeur de classement.

EXHIBITIONNISME n. m. Psychiatr. Impulsion morbide à se dévêtir et à exhiber ses organes génitaux : *L'exhibitionnisme est réprimé par la loi comme outrage à la pudeur*. || *Par extens.* Action de faire étalage avec impudeur de ses sentiments.

EXHIBITIONNISTE n. m. Psychiatr. Individu atteint de maladie mentale (folie, manie, etc.) qui, impulsivement, fait montre de ses organes génitaux en public.

EXHIBITOIRE adj. Dr. Relatif à l'exhibition : *Mesure, formalité exhibitoire*.

EXHILARANT, E adj. (lat. *exhilarans*; de *hilaris*, gai). *LANGUE CLASS.* Qui réjouit; qui porte à l'hilarité, au rire : *Par la douceur exhilarante de l'harmonie, adoucissant [...] l'aireur de ses esprits* (Molière).

— Chim. Gaz *exhilarant*, ancien nom de l'oxyde azote N_2O .

EXHORTATION [egzortasjō] n. f. (lat. *exhortatio*). Discours, paroles en vue d'exhorter : *Depuis l'exhortation du bénédictin, j'ai toujours rêvé le pèlerinage de Jérusalem*

(Chateaubriand). || Discours pieux, petit sermon : *Les exhortations d'un homme qui s'est voué à Dieu peuvent adoucir les dernières heures d'un mourant* (Mérimee). || Fig. Motif déterminant : *Sa mort est pour nous une exhortation à bien vivre* (Fléchier).

— Rhét. Procédé qui consiste à exciter, par des mouvements oratoires, des sentiments déterminés.

EXHORTER [egzorté] v. tr. (lat. *exhortari*, exhorter). Tenter d'amener quelqu'un par la persuasion à faire quelque chose : *Exhorter quelqu'un au repentir, à la patience, à bien agir*. || *Par extens.* Servir d'incitation : *La brièveté de la vie nous exhorte au mépris des richesses*.

— *LANGUE CLASS.* *Exhorter que* (avec le subj.), *exhorter de* (avec l'infinitif) : *Nous vous exhortons que vous ne receviez pas en vain la grâce de Dieu* (Bossuet). Elle m'exhorta de consulter d'habiles gens (J.-J. Rousseau).

— SYN. : appeler, encourager, engager, inciter, inviter, persuader, recommander.

EXHUMATION [egzymasjō] n. f. Action d'exhumer (au pr. et au fig.) : *Procéder à l'exhumation d'un corps. Exhumation de titres, de vieux parchemins, d'anciens souvenirs*.

— ENCYCL. Dr. admin. et Dr. pén. ● *Exhumations sur la demande de la famille.* L'exhumation en vue du transport dans un autre lieu doit être autorisée par le maire (à Paris, par le préfet de police).

● *Exhumations par mesure administrative.* L'Administration peut faire procéder à l'exhumation lorsque l'inhumation a été opérée sans autorisation, ou sans observer les règles de salubrité, ou dans un lieu non destiné aux ensevelissements; ou encore en cas de translation d'un cimetière, pour faire inhumer les cadavres dans le nouveau lieu de sépulture.

● *Exhumations par autorité de justice.* En vue de rechercher les traces d'un crime, le procureur de la République et le juge d'instruction ont le droit d'ordonner une exhumation.

● *Exhumations illicites.* Le Code pénal prévoit et réprime toute violation de tombeaux ou de sépultures.

EXHUMÉ, E adj. Géomorphol. *Relief exhumé*, relief qui a été fossilisé sous des formations moins résistantes que celles dont il est formé, et qui a été remis au jour avec le déblaiement de ces formations par érosion différentielle : *Les surfaces d'érosion exhumées sont très fréquentes sur le bord des massifs anciens*.

EXHUMER [egzyme] v. tr. (lat. *exhumare*; de *humus*, terre). Tirer de la terre, de la sépulture : *Exhumer un cadavre*. || — Fig. Tirer de l'oubli, rappeler : *Exhumer de vieilles photographies, un nom oublié*. || Faire revivre : *Exhumer de vieilles rancunes*. — SYN. : déterrer.

EXHYMÈNE n. f. Bot. Syn. de EXINE.

EXIDEUIL, comm. de la Charente (arrond. de Confolens), dans le Limousin (Confolentais), sur la Vienne; 1 070 hab. (217 aggl.) [Exideuillois]. Eglise romane. Château du XVI^e s., séjour éphémère de M^{me} de Sévigné. Papeteries. Emballages en carton.

EXIGEANT, E adj. Qui est difficile à contenter; dur, sévère : *Créancier exigeant. Professeur exigeant*. || Qui a l'habitude d'exiger beaucoup de soins, d'attentions, etc. : *Malade exigeant. Plante exigeante*. || En parlant des choses, des idées, des sentiments, difficile à pratiquer, à satisfaire : *Métier exigeant. Pensée exigeante. Orgueil exigeant*.

EXIGENCE n. f. (lat. *exigentia*). Ce qui est commandé par les circonstances, la nature, la satisfaction des besoins, les lois, etc. : *Je me donnais de hautes raisons. Je mettais en avant l'exigence du devoir* (F. Mauriac). *Le point d'honneur, chez lui [Cornille] comme chez les Espagnols, a souvent des exigences qu'il est presque permis d'appeler criminelles* (Brunetière). || Ce qu'une personne réclame : *Chacun des deux êtres qui s'aiment se façonne selon l'exigence de l'autre* (Gide). || Particul. (au plur.) En matière économique, conditions : *Satisfaire aux exigences de ses clients. Quelles sont vos exigences?* || Caractère de celui qui est exigeant : *Rien ne peut satisfaire l'exigence de certaines personnes*.

EXIGER v. tr. (lat. *exigere*). [Se conj. comme *manger*.] Demander comme chose due : *Exiger l'impôt, le silence, la soumission, le respect, le paiement d'une dette. Elle exigea la vérité avec un emportement de désespoir* (Zola). || Demander, réclamer au-delà de son droit, de la justice : *Usurier qui exige d'énormes intérêts*. || Imposer par la force ; commander, sommer : *Exiger que quelqu'un fasse quelque chose. Exiger des prestations en nature*. || Fig. Réclamer, nécessiter, en parlant des choses, surtout morales : *Ce qu'exigent l'honneur, la nature, les circonstances, la fonction. Santé qui exige des soins constants. En France surtout, on prend avec une extrême promptitude les qualités exigées par l'état militaire* (Vigny).

— REM. *Exiger* que se construit normalement avec le subjonctif ; il se construit avec l'indicatif futur lorsqu'il s'agit d'une autorité formelle, ou d'une demande dont la satisfaction est assurée : *Notre honneur exige qu'on ne nous demandera rien d'avilissant. Il exige que ce livre lui sera rendu dans la huitaine*.

EXIGIBILITÉ n. f. Caractère de ce qui est exigible : *L'exigibilité d'une dette*.

— Comptab. Caractère d'une dette dont le paiement peut être exigé immédiatement. (Les dettes de cette nature sont groupées au passif du bilan sous le titre « dettes à court terme ».)

EXIGIBLE adj. Qui peut être exigé.

EXIGU, **Ê** adj. (lat. *exiguus*). Trop petit, de dimensions insuffisantes : *Chambre exigüe. Un autel de proportions exigües s'appuyait contre une porte d'airain* (Flaubert).

EXIGÜITÉ n. f. (lat. *exiguitas*). Caractère de ce qui est exigü : *L'exigüité d'un logement. Enfin elle introduisit dans la vie intérieure autant de confort que l'exigüité des revenus le permit* (Balzac).

EXIL n. m. (lat. *exilium*). Expulsion de quelqu'un hors de sa patrie ; état résultant de cette action : *Oh ! n'exilons personne !... Oh ! l'exil est impie !* (Hugo). || Obligation de vivre hors d'un lieu quelconque ou dans un lieu quelconque : *En sortant du sein de ma mère, je subis mon premier exil ; on me relégua à Plancouët* (Chateaubriand). || Fig. Tout séjour pénible, loin d'un lieu ou de personnes regrettées : *Sans toi, tout s'effeuille et tombe, | L'ombre emplit mon noir sourcil, | Une fête est une tombe, | La patrie est un exil* (Hugo). || Par extens. Lieu où réside l'exilé (au pr. et au fig.) : *Revenir de son exil*. || Poétiq. Retraite loin des hommes : *Mon âme est une infante en robe de parade, | Dont l'exil se reflète, éternel et royal, | Aux grands miroirs déserts d'un vieil Escorial* (Samaïn).

— Astrol. Débilité planétaire. (V. part. encycl.)

— Dr. pén. V. BANNISSEMENT. || *Loi d'exil*, dénomination de la loi du 28 juin 1886, qui interdit la résidence sur le territoire français des chefs des familles ayant régné sur la France, et de leur fils aîné. (Cette loi a été abrogée par celle du 24 juin 1950.)

— Relig. Vie mortelle, par opposition au Ciel, patrie des Elus.

— ENCYCL. Astrol. Les sept planètes qui concourent à la formation de l'horoscope sont dites en *exil* quand elles se trouvent situées dans le signe zodiacal opposé à celui où elles ont leur trône diurne ou nocturne. Par le fait de cette débilité, les indications fournies par l'interprétation de l'horoscope se trouvent affaiblies ou éloignées ; l'exil est un présage de retard ; c'est parfois un signe d'événements se passant au loin, ou ayant une cause lointaine, ou encore devant survenir en voyage ou hors du pays natal.

EXILARCHAT [ka] n. m. Dignité, pouvoir de l'exilarque.

EXILARQUE n. m. (de *exil*, et gr. *arkhein*, commander). Chef politique des Juifs établis en Babylonie après la Diaspora. (Ce haut fonctionnaire représentait le judaïsme babylonien auprès du gouvernement, et recueillait les impôts dus par les communautés à la caisse de l'Etat.)

EXILÉ, **E** n. Personne qui vit en exil : *L'exilé, partout, est seul* (Lamennais).

EXILER v. tr. Bannir de sa patrie : *Exiler un condamné politique. On enferme, | On exile, on proscriit le penseur libre et ferme* (Hugo). || Par extens. Eloigner d'un lieu dé-

terminé : *Louis XIV exila Fénelon*. || Reléguer dans un lieu déterminé : *Les rois d'Espagne exilaient un duc et pair dans ses terres* (Hugo). || Obliger, déterminer à s'éloigner : *Les oiseaux que l'hiver exile | Revieront avec le printemps* (Béranger).

— LANGUE CLASS. Bannir de sa présence : *Exile de mes yeux cet insolent vainqueur* (Corneille).

— SYN. : bannir, chasser, déporter, expatrier, expulser, proscrire.

— *S'exiler* v. pr. S'expatrier volontairement. || Par extens. Se retirer, se mettre à l'écart : *S'exiler à la campagne*.

EXILIEN, **ENNE** adj. (du lat. *exilium*, exil). Qui a rapport à l'exil du peuple juif à Babylone : *La pensée israéliite à l'époque exilienne* (Dufourcq). [On dit aussi EXILIQUE.]

EXIMENIC (Francesco), théologien franciscain (Gerona v. 1340 - Perpignan v. 1409). Reçu maître en théologie à Toulouse, il résida d'abord à Barcelone. Il y écrivit, à la demande du roi Pierre IV le Cérémonieux, une encyclopédie religieuse en treize livres : *El Crestià (le Chrétien)*. Il fut nommé (1408) patriarche de Jérusalem par Benoît XIII, puis évêque de Perpignan et, enfin, administrateur apostolique d'Elne.

EXINCOURT, comm. du Doubs (arrond. de Montbéliard), dans la région de la Porte de Bourgogne, à l'E. de Montbéliard ; 2 735 hab. Industries textiles.

EXINE n. f. (du gr. *exô*, en dehors). Bot. Couche externe, cutinisée et inégalement épaissie (pointes et crêtes, pores et plis), du grain de pollen.

EXINSCRIT, **E** adj. Math. Se dit d'un cercle qui est tangent à un côté d'un triangle et aux prolongements des deux autres.

EXISTANT, **E** adj. Qui existe, qui vit : *Pour moi, j'aime les choses existantes ; je les aime comme elles sont* (Sénancour). || Qui est réel : *Les traités existants*.

◆ N. m. Comptab. Nom sous lequel on désigne toute une catégorie de biens appartenant à une entreprise, à une date donnée. (On dira l'« existant en caisse » pour désigner les espèces devant se trouver dans la caisse ; de même, l'« existant en magasin » est le stock, etc.)

— Philos. Etre possédant l'existence : *L'existant est phénomène, c'est-à-dire qu'il se désigne lui-même comme ensemble organisé de qualités* (J.-P. Sartre).

EXISTENCE n. f. (bas lat. *existentia*). Le fait d'exister ; état de ce qui est : *L'existence des êtres et des choses. Prouver l'existence d'un complot. L'imagination est riche, abondante et merveilleuse ; l'existence pauvre, sèche et déseignée* (Chateaubriand). || Le fait de durer : *La Restauration n'a pas eu une longue existence*. || La vie même : *Donner, recevoir, perdre l'existence*. || Présence : *Depuis son retour, il n'a pas signalé son existence*. || La manière de vivre, la condition : *Trainer une existence misérable. Combien rapidement et que de fois nous changeons d'existence et de chimère !* (Chateaubriand). || *Moyens d'existence*, ressources que l'on a pour vivre. || Les êtres vivants : *Tout ce qui a vécu est l'élément nécessaire de nouvelles existences* (A. France). *Sauver des existences humaines*.

— Math. *Théorème d'existence*, théorème permettant d'établir (parfois sous certaines conditions) l'existence de certaines grandeurs mathématiques ou de certaines figures.

— Philos. *Existence et essence*, v. ESSENCE. || *Problème de l'existence de l'être*, v. ÊTRE. || *Philosophies de l'existence*, v. EXISTENTIALISME.

— ★ *réalité, vie, engagement, activité, liberté, existentialisme/essence, possibilité*.

— ENCYCL. Biol. *Lutte pour l'existence*. Darwin a subi l'influence des idées de l'économiste Malthus, qui prétend que les naissances humaines dépassent de beaucoup les possibilités alimentaires du globe. De cette vue *a priori*, Darwin tira son principe de la lutte pour l'existence (*struggle for life*) ; les organismes luttent entre eux pour conquérir la nature ou posséder les conditions meilleures. La victoire est à ceux qui possèdent quelques avantages sur leurs compétiteurs. Au cours de cette lutte s'exerce donc une sélection naturelle qui commande la sur-

vivance des plus aptes. La sélection naturelle par le jeu de la concurrence vitale, apparaît comme un crible qui retient les individus impropres à la vie dans certaines conditions et ne laisse passer que les plus aptes.

On peut objecter au darwinisme que la lutte pour l'existence n'est pas universelle, et que la mort est bien plus conservatrice que différenciatrice. Elle frappe les individus s'éloignant du type normal, et ainsi la sélection maintient le type moyen.

EXISTENTIALISME n. m. Doctrine philosophique selon laquelle l'existence* précède et crée perpétuellement l'essence*.

— ENCYCL. L'existentialisme apparaît, très généralement, comme une réaction de la philosophie de l'homme contre l'excès de la philosophie des idées ; il s'adosse à une longue tradition qui, depuis Socrate, opposant aux rêveries cosmogoniques des physiciens d'Ionie l'impératif intérieur du « Connais-toi-même », à travers Pascal se dressant contre les cartésiens qui approfondissent trop les sciences et s'inquiètent à peine du tout de l'homme, de sa vie et de sa mort, s'est épanouie avec Kierkegaard, opposant au Système absolu (celui de Hegel) l'Existence absolue. Bref, l'existentialisme est une critique des « arrière-mondes ».

La philosophie de l'existence se présente comme une réflexion concrète sur l'homme et sur sa condition. Et parce que chaque individu possède sa sensibilité propre, principe d'une « intuition du monde » particulière, l'existentialisme s'est développé en diverses philosophies, fondées chacune sur un sentiment particulier de la réalité : existentialisme athée (Heidegger, Sartre), existentialisme religieux (Kierkegaard, Jaspers, Gabriel Marcel). Le centre en est tantôt l'angoisse ou la sérénité du sage antique, tantôt l'espoir ou le déchirement de la conscience chrétienne.

Le trait fondamental de toute philosophie de l'existence est d'être une philosophie de la liberté absolue. La formule « l'existence précède l'essence » signifie que nous ne sommes pas prédéterminés avant de naître, mais que nous créons notre destin par notre volonté libre, que nous sommes absolument responsables de ce que nous faisons de nous-mêmes ; ce qu'exprimait déjà la théorie kantienne du « caractère ». L'existentialisme est donc avant tout une philosophie morale, un « humanisme » prêchant l'engagement, condamnant la spéculation qui, sous le couvert de rechercher indéfiniment des motifs d'agir, conduit à l'abstention et à l'immobilisme.

D'un point de vue théorique, l'existentialisme pose que l'homme n'est pas d'abord un être raisonnable, mais un être incarné. Nous sommes « embarqués » et nous ne pouvons réfléchir qu'à partir de l'existence, qui représente le véritable immédiat. Il s'inscrit, en ce sens, dans la tradition de la pensée marxiste, pour qui l'engagement est la structure de toutes nos pensées. Un approfondissement spéculatif de l'engagement, ou analyse de l'être-là (*Dasein*), a été tenté par Heidegger et constitue une « philosophie existentielle » ou ontologie.

Dans son ensemble, l'existentialisme définit un vaste effort pour penser la totalité des déterminations du monde dans l'immanence de la conscience réelle de soi, et pour aboutir ainsi à une théorie exhaustive du tout de l'homme : à un système d'anthropologie philosophique. (→ Biblio.)

EXISTENTIALISTE adj. et n. Qui concerne ou qui soutient l'existentialisme. || Norm donné, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à des jeunes gens, à des jeunes femmes à la mise négligée, qui affichaient un certain dégoût de vivre, et qui se réunissaient spécialement dans le quartier de Saint-Germain-des-Près.

EXISTENTIEL, **ELLE** adj. Relatif à l'existence. || *Philosophie existentielle*, v. EXISTENTIALISME.

EXISTER v. intr. (lat. *existere* ; de *sistere* être établi, posé). Avoir l'être ; être : *Rien n'est mort que ce qui n'existe pas encore* (Apollinaire). || Etre dans la réalité, dans le temps ou dans l'espace : *Tu perdis ta beauté ta gloire et ton génie | Pour un être impossible, et qui n'existait pas* (Musset). || Vivre, subsister, durer : *Une nation ne peut exister sans lois. Le premier point, c'est d'exister*

(Barrès). *Tant que j'existerai.* || Vivre d'une vie seulement organique : *Car le plus lourd fardeau, c'est d'exister sans vivre* (Hugo). || Avoir de l'importance, de la valeur : *Rien n'existe pour lui que son art.* || *Fam.* *Ci n'existe pas !*, c'est stupide.

— ALLUS. LITTÉR. *Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer*, vers de Voltaire. (V. DIEU.)

EXISTIMATIO n. f. invar. (mot lat.). Dr. rom. Considération dont jouissait le citoyen romain et qui devait être intacte pour qu'il eût la pleine aptitude à tous les droits civils. — ENCYCL. Les principales altérations de l'*existimatio* étaient : 1° l'*infamia*, qui frappait la personne à raison de professions ou d'actes désignés par la loi ou le préteur, ou à raison d'une condamnation ; 2° la *turpitudō*, qui était prononcée par les censeurs comme conséquence de l'indignité de la vie ou de la profession ; 3° l'*ignominia*, résultant de la *nota censoria* par laquelle un citoyen était exclu du sénat ou de sa tribu.

EXIT (verbe lat. signif. *il sort*). Théâtre. Indication scénique de la sortie d'un personnage.

EXITÈLE n. f. Minér. V. VALENTINITE.

EX-LIBRIS n. m. (expression lat. signif. littéralement *des livres de*, faisant partie de la *bibliothèque de*). Vignette que les bibliophiles collent au revers des reliures de leurs livres et qui porte leur nom ou leur devise.

— ENCYCL. L'usage de l'*ex-libris* semble avoir pris naissance en Allemagne, dès le début du XVI^e s. Il apparaît en France vers 1600. L'*ex-libris* est, à l'origine, composé de lettres mobiles ; il fut ensuite dessiné ou frappé sur les plats, puis on le grava et il devint une vignette que l'on collait sur la garde du livre. Il porte le blason, le monogramme ou le nom, la devise du bibliophile. Pour le XVII^e s., on cite les *ex-libris* de Varoquier, Malherbe, Mansart. Au XVIII^e s., les vignettistes en renom s'appellent Boucher, Bouchardon, Choppart, Cochin fils, Eisen, Gravelot, Marillier, Monnet, Moreau le Jeune, Saint-Aubin ; les *ex-libris* les plus remarquables sont ceux de Louis XV, de M^{me} Victoire, de M^{me} de Pompadour, de Champenetz, du président Hénault, de Mirabeau, de Lavoisier.

Au XIX^e s., celui de Victor Hugo s'orne des tours de Notre-Dame de Paris ; celui de Manet est gravé par Bracquemond, celui des Goncourt l'est d'après un dessin de Gavarni. Au XX^e s., l'*ex-libris* tend à se transformer en une marque de bibliothèque, que l'on imprime à l'aide d'un cachet.

EXMES, ch.-l. de cant. de l'Orne (arrond. d'Argentan), à la limite du pays d'Ouche, de la campagne d'Argentan et du Perche, près des sources de la Dives ; 473 hab. (330 aggl.) [Exmois]. Eglise (XII^e-XVII^e s.).

— Hist. L'ancien *Auximum* romain, cité épiscopale, ville forte au Moyen Âge (vestiges des remparts et du château), fut plusieurs fois assiégé par les Anglais pendant la guerre de Cent Ans, et fut démantelé par Henri IV.

EXMOOR FOREST, massif primaire de Grande-Bretagne, dans le nord du Devonshire et dans le Somersetshire ; 519 m au Dunkery Beacon. Sur les hauteurs s'étendent de vastes landes désolées. Mais la chasse et la pêche dans les profondes vallées attirent de nombreux touristes.

EXMOUTH, v. et port de Grande-Bretagne (Devonshire), sur la rive est de l'embouchure de l'*Exe* ; 17 200 hab. Importante station balnéaire. Centre de yachting.

EXMOUTH (Edward PELLEW, 1^{er} vicomte). V. PELLEW.

EXNER (Franz), philosophe autrichien (Vienne 1802 - Padoue 1853). Pédagogue de l'école de Herbart, hostile à Hegel, il fut, en 1848, ministre de l'Instruction publique, et réorganisa les études dans une partie de l'Autriche. On lui doit : *Über Nominalismus und Realismus* (1842), *die Psychologie der hegelischen Schule* (1842), *Über Leibnizens Universalwissenschaft* (1843), *Über die Lehre von der Einheit des Denkens und Seins* (1848).

ex nihilo nihil, loc. lat. signif. *de rien, rien*. Célèbre aphorisme résumant la philosophie de Lucrèce et d'Epicure, mais emprunté à

un vers de Perse (*Satires* III, 84), qui commence par *De nihilo nihil* (« Rien ne vient de rien »), c'est-à-dire : Rien n'a été tiré de rien, rien n'a été créé, la nature existe de toute éternité.

EXO-, élément tiré du grec *exō*, au-dehors, et entrant dans la composition de quelques mots.

EXOASCALES n. f. pl. Ordre de champignons ascomycètes, parasites des plantes vertes, dont les asques seuls font saillie hors des tissus de l'hôte. (Ce sont les champignons des « cloques », tels que *Taphrina deformans* du pêcher ; leurs ascospores produisent des thalles unisexués, dont l'union donne un mycélium secondaire dicaryotique*, comme chez les champignons supérieurs.)

EXOASCUS [kys] n. m. Genre de champignons ascomycètes, synonyme de *taphrina*. (*Exoascus deformans* [*Taphrina deformans*] cause la maladie de la cloque du pêcher.)

EXOBASIDIACÉES n. f. pl. Famille de champignons basidiomycètes, de l'ordre des hyménomycétales.

EXOBASIDIUM [djom] n. m. Genre de champignons basidiomycètes. (*Exobasidium azaleæ* détermine la maladie des galles foliaires de l'azalée.)

EXOCARDIAQUE adj. Se dit de tout bruit du cœur qui se produit hors de sa cavité.

EXOCENTRUS [trys] n. m. Petit insecte court et trapu, roux ou gris, hérissé de poils plus ou moins serrés, vivant en France sur les chênes, les ormes et les tilleuls. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des cérambycides.)

EXOCET [gəzɔsɛ] n. m. Poisson allongé, avec les nageoires pectorales démesurément développées en forme d'ailes. (Famille des scombrésocidés.)

— ENCYCL. Les *exocets*, ou *poissons volants*, vivent par troupes nombruses à la surface des mers chaudes, et s'élancent dans l'air, où ils se soutiennent, en vol plané, pendant quelques secondes, essayant ainsi d'échapper aux autres poissons qui les chassent. Le plus commun est l'hironde de mer (*Exocoetus volitans*), gris bleuté avec le ventre argenté, et qui atteint 45 cm de long ; il est assez commun dans la Méditerranée.

EXOCHOMUS [komys] n. m. Coccinelle très globuleuse et élargie, noir brillant avec taches réniformes rouges, qui vit surtout sur les confères. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des coccinellidés.)

EXOCOL n. m. Partie externe du col de l'utérus.

EXOCRANIEN, ENNE adj. Qui est situé en dehors de la cavité crânienne.

EXOCRINE adj. Physiol. Qui a rapport à la sécrétion de produits éliminés directement au niveau des téguments ou des muqueuses : *Sécrétion exocrine du pancréas, par opposition à sa sécrétion endocrine, qui est l'insuline.*

EXODE n. m. (lat. *exodus* ; gr. *exodos*, sortie). Sortie des Hébreux* d'Égypte sous la conduite de Moïse, en direction de la Terre promise. (S'écrit avec une majusc. en ce sens.) [La date en est discutée. Le pharaon oppresseur a peut-être été Ramsès II ; dans ce cas, l'exode aurait eu lieu sous son successeur Ménéphthah vers 1225 av. J.-C. On a proposé aussi 1440 et, en 1961, on fixa l'événement au 21 avril 1495 (dernière hypothèse) ; il semble que la traversée de l'isthme de Suez ait eu lieu au seuil du Challuf, au S. du petit lac Ansen.] || *Par extens.* Départ en grand nombre : *L'exode des citadins à l'époque des vacances.* || *Exode rural*, migration des ruraux vers les villes. || *Exode de capitaux*, se dit des capitaux qui sortent d'un Etat pour être placés à l'étranger. || *Particul.* Fuite de populations civiles devant l'avance allemande en mai et juin 1940 : *Leur village, depuis dix jours, était inlassablement traversé par des réfugiés du Nord. Ils ont assisté, dix jours durant, à cet intarissable exode* (Saint-Exupéry).

Exode, en hébreu *Schemoth*, second livre du Pentateuque*. Il raconte la vocation de Moïse et son intervention auprès du pharaon, la sortie d'Égypte et la marche au désert, l'alliance et la législation du Sinaï.

EXODE n. m. (lat. *exodium* ; gr. *exodion*). Littér. lat. Pièce comique qui se jouait après les tragédies.

EXODOS n. f. (mot gr.). Littér. gr. Partie d'une tragédie grecque qui suivait immédiatement le dernier chœur et contenait le dénouement. (On dit aussi EXODE.)

EXO-ÉLECTRON n. m. Electron émis par un métal lors d'une transformation allotropique dégageant de l'énergie.

EXO-ÉNERGÉTIQUE adj. Physiq. Se dit d'un phénomène qui dégage de l'énergie.

EXOGAME adj. Qui se marie hors de la famille ou de la tribu.

EXOGAMIE n. f. Mariage entre sujets n'appartenant pas à la même famille ou à la même tribu. (Contr. ENDOGAMIE.)

— ENCYCL. Suivant la structure de la société, l'*exogamie* est pratiquée hors de la descendance maternelle ou paternelle, lorsque les parents appartiennent à des clans différents mais alliés ; elle est pratiquée hors du clan dans d'autres cas. Elle peut s'étendre à tous les sujets de même génération dans un groupe, ou, comme dans nos sociétés, n'intéresser que les frères et sœurs. Pour des raisons dynastiques, dans certaines cultures comme en Égypte ancienne, l'*exogamie* peut disparaître dans la famille régnante (inceste).

EXOGENÈ adj. Qui provient du dehors.

— Bot. Se dit (par opposition à *endogène*) d'un organe ou d'un élément anatomique qui prend naissance à l'extérieur de l'organe ou de l'élément qui l'engendre.

— Statist. *Grandeur exogène*, donnée indépendante ou extérieure à un système.

EXOGNATHIE [gnati] n. f. ou **EXOGNATHISME** n. m. Anthropol. Prédominance dans le développement de l'une des mâchoires, qui se projette en avant. (V. PROGNATHISME.)

EXOGYNE adj. Dont le pistil est saillant en dehors de la fleur.

EXOGYRE ou **EXOGYRA** n. f. Paléont. Mollusque bivalve fossile, voisin des huîtres, dont la coquille, aux valves inégales, est munie de crochets spiraux et recourbés latéralement. (Nombreuses espèces, ordinairement très abondantes dans les terrains jurassiques et crétacés, telle *Exogyra virgula* de certaines couches du Jurassique supérieur, dites, pour cette raison, couches *virguliennes*.)

EXOMIAS n. m. Petit charançon luisant, roux ou brun fauve, avec les antennes et les pattes jaunes, propre aux régions montagneuses de l'Europe. (Le genre fait partie des coléoptères rynchophores.)

EXOMIDE n. f. (gr. *exōmīs*, -idos ; de *exō*, en dehors, et *ōmos*, épaule). Antiq. gr. Tunique ou manteau ouvert ou fermé, mais dégageant l'épaule droite, et que portaient les travailleurs, esclaves, artisans, soldats et marins.

EXOMOLOGÈSE n. m. (gr. *exomologēsis*, aveu). Hist. ecclés. Confession publique pratiquée dans la primitive Église.

EXOMORPHE adj. Caractérisé par l'exomorphisme.

EXOMORPHISME n. m. Pétrogr. Au contact d'une venue de roche endogène, modification des roches encaissantes (métamorphisme de contact).

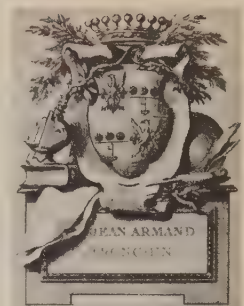
EXOMPHALE n. f. Hernie ombilicale du nouveau-né.

EXONÉRATION n. f. (lat. *exoneratio*). Action d'exonérer : *Demande une exonération des droits d'inscription.*

— Hist. mil. Dispense de service militaire accordée en France, de 1855 à 1868, moyennant un impôt versé à l'Etat.

— Physiol. Evacuation alvine.

— ENCYCL. Hist. mil. Les abus du *remplacement**, et notamment la qualité médiocre des remplaçants fournis par ce système, amenèrent l'Etat à les choisir lui-même en rengageant des soldats libérés ou sur le point de l'être. La loi du 26 avril 1855 prescrivait la création de *caisses de dotation de l'armée*, destinées à recevoir les sommes versées par les remplaçés. Mais l'Etat, puisant souvent dans ces caisses pour d'autres motifs, ne put payer suffisamment de remplaçants, et les effectifs se trouvèrent diminués d'autant ; la



ex-libris



exocentrus



exocet



exo-chomus



exomide

loi Niel, de 1868, rétablit le remplacement libre. (V. RECRUTEMENT.)

EXONÉRER v. tr. (lat. *exonerare*, décharger). [Se conj. comme accélérer.] Décharger, dispenser totalement ou en partie d'une charge, d'une obligation; affranchir de certaines taxes : *Exonérer certains contribuables. Exonérer des marchandises.*

— **SYN.** : affranchir, décharger, dégrever, dispenser, exempter, libérer.

EXOPHORIE n. f. Trouble de la vision binoculaire. (V. HÉTÉROPHORIE.)

EXOPHTALMIE n. f. Saillie de l'œil hors de l'orbite.

— **ENCYCL.** L'exophtalmie est le plus généralement causée par un abcès ou une tumeur du fond de l'orbite, repoussant l'œil en avant. Elle peut également être un signe de la maladie de Basedow. (V. GOÏTRE.) Elle provoque parfois la luxation de l'œil, des douleurs et des troubles de la vue, surtout de la diplopie et la myopie. Le traitement consiste à réduire la luxation, s'il y a lieu, à combattre l'hypertrophie de la thyroïde, et à s'attaquer, si possible, à la tumeur causale.

EXOPHTALMIQUE adj. Qui se rapporte à l'exophtalmie; qui la produit : *Goître exophtalmique.*

EXOPLASME n. m. **SYN.** d'ECTOPLASME.

EXOPODITE n. m. Une des divisions des appendices des crustacés. (L'exopodite est la branche externe du membre typique bifurqué.)

EXOPTÉRYGOTE adj. Entom. V. HÉTÉRO-MÉTABOLE.

EXORBITAMENT adv. D'une façon exorbitante (peu us.) : *Il dépense exorbitamment* (Acad.).

EXORBITANCE n. f. Caractère de ce qui est exorbitant : *Grâce à l'exorbitance de mes années, mon monument est achevé* (Chateaubriand). *L'exorbitance des prétentions d'un vendeur.*

EXORBITANT, E adj. (bas lat. *exorbitans*; de *ex*, hors de, et *orbita*, ornière). Qui sort des bornes; exagéré, excessif : *Demander un prix exorbitant.*

— **DR.** Exorbitant de, qui sort des limites de : *Privilege exorbitant du droit commun.*

— **SYN.** : démesuré, exagéré, immodéré.

EXORBITÉ, E adj. *Par exagéré.* Se dit des yeux qui semblent sortis de l'orbite : *Une bête jaune, marquée de noir, garnie de dents, d'yeux exorbités, d'une langue violacée où écumait la salive* (Colette).

EXORBITER (S') v. pr. *Par exagéré.* Sortir de l'orbite, en parlant des yeux : *Un frisson s'illait le poil de la vache dont les yeux s'exorbitèrent* (Huysmans).

EXORCISATION n. f. Action d'exorciser.

EXORCISER v. tr. (lat. *exorcizare*; gr. *exorkizein*; de *ex*, hors, et *orkos*, conjuration). Conjuré, chasser les démons par les prières spéciales du rituel. || Soumettre à des exorcismes, délivrer du démon : *Exorciser un possédé, une chambre hantée.* || *Par anal.* Soustraire à l'influence du démon, en parlant d'un objet qu'on veut consacrer à un usage religieux : *Exorciser du sel, de l'eau, de l'huile.* Et pour exorciser cet endroit démoniaque, les chrétiens avaient transporté dans une chapelle, près de la source, le corps de saint Babylas, martyrisé sous Décius (Tharaud). || *Fig.* Soustraire à une influence, presser fortement quelqu'un par des raisons, des exhortations : *Le sortilège de la gloire dépasse toutes les magies de l'amour, car la vieillesse ni la mort ne le peuvent exorciser* (Barrès).

EXORCISME n. m. (lat. *exorcismus*; gr. *exorkismos*). Cérémonies, prières pour exorciser : *Faire des exorcismes sur un possédé, sur un catéchumène.* || Prières pour soustraire à l'influence du démon des objets que l'on veut consacrer au culte : *Faire des exorcismes sur le sel.*

— **ENCYCL.** Théol. cathol. On distingue les exorcismes ordinaires et les exorcismes extraordinaires. Les premiers font partie de la liturgie du baptême. Les seconds ont pour objet la délivrance d'un possédé. Ils comprennent des prières, des adjurations, des signes de croix. Aucun exorcisme extraordinaire ne peut être fait aujourd'hui sans la permission de l'évêque.

— **Théol.** protest. L'exorcisme, maintenu par Luther dans la liturgie du baptême, fut conservé par la plupart des ordonnances ecclésiastiques de l'Eglise luthérienne. Il reparait dans la pratique pastorale des diverses Eglises, pour les pasteurs et les fidèles persuadés de l'action du démon.

EXORCISTAT n. m. Troisième ordre mineur conféré aux clercs.

EXORCISTE n. m. Personne qui exorcise, qui conjure le démon. || Clerc qui a reçu le troisième ordre mineur, et dont les fonctions étaient de chasser les démons.

— **Hist. relig.** Juif qui chassait les démons par des prières attribuées à Salomon.

— **ENCYCL.** Théol. cathol. L'ordre d'exorciste est reçu le troisième, après ceux de portier et de lecteur. A partir du IV^e s., les exorcistes sont cités fréquemment. Ils avaient pour mission spéciale de calmer les énergumènes et de délivrer les possédés. Aujourd'hui, l'ordre d'exorciste est conféré par l'évêque, avec les autres ordres mineurs, aux clercs qui se préparent dans les séminaires à recevoir le sacerdoce, mais il n'est jamais exercé par eux.

EXORDE n. m. (lat. *exordium*; de *ordiri*, commencer). Entrée en matière d'un discours. || Commencement d'une entreprise : *La fin de cette affaire fut digne de l'exorde.* || *Exorde ex abrupto*, brusque entrée en matière.

— **ALLUS. LITTÉR.** *Belle conclusion, et digne de l'exorde*, vers de Léandre admirant ironiquement la plaidoirie de Petit-Jean dans les *Plaideurs* de Racine (III, III).

— **SYN.** : entrée en matière, introduction, préambule.

— **ENCYCL.** L'exorde ayant pour objet de préparer les auditeurs à écouter favorablement celui qui leur parle et de leur donner une idée sommaire de la matière du discours, l'orateur doit s'appliquer à fixer l'attention de son auditoire et à lui inspirer de la bienveillance (*captatio benevolentiae*) pour sa personne et pour la cause qu'il défend. L'exorde doit être court, et tiré du fond même du sujet. Les rhéteurs ont distingué différentes sortes d'exorde; les plus remarquables sont l'exorde insinuant et l'exorde véhément ou ex abrupto. Le premier consiste à disposer favorablement les auditeurs, au moyen de précautions oratoires, à détruire leurs préventions, à affaiblir les raisons d'un adversaire puissant et redoutable. On peut citer, comme modèles d'exorde par insinuation, celui du discours de Cicéron *Sur la loi agraire* contre Rullus, celui du plaidoyer pour Milon, celui de l'avocat Desèze pour Louis XVI, etc. L'exorde véhément ou ex abrupto s'emploie, exceptionnellement d'ailleurs, dans des circonstances où l'auditoire, fortement ému par de grands intérêts, par des passions brûlantes, se plaît à voir l'orateur entrer brusquement en matière. On cite comme modèle en ce genre l'exorde du premier discours de Cicéron contre Catilina.

EXORÉIQUE adj. (gr. *exô*, en dehors, et *rhein*, couler). Qui est propre aux régions dont les eaux courantes gagnent la mer : *Les régions exoréiques couvrent 72 p. 100 de la superficie continentale.* (Contr. ENDORÉIQUE.)

EXORÉISME n. m. Caractère des régions dont le réseau hydrographique est raccordé au niveau général des mers et océans. (Contr. ENDORÉISME.)

EXORHIZE adj. (gr. *exô*, en dehors, et *rhiza*, racine). Se dit (par opposition à *endorhize*) de toutes les plantes vasculaires (c'est le plus grand nombre) chez lesquelles la radicule de l'embryon est exogène.

ex oriente lux (de l'Orient vient la lumière), aphorisme latin qui a pris un sens métaphorique : il s'agit le plus souvent de la lumière de la foi chrétienne.

EXOSMOSE n. f. Physiq. Nom donné au courant qui s'établit de l'intérieur vers l'extérieur, à travers une membrane séparant des liquides de concentrations différentes.

— **ENCYCL.** L'exosmose est le phénomène inverse de l'endosmose; c'est une action qui s'exerce entre deux liquides placés de chaque côté d'une membrane osmotique produisant un courant de sens inverse à celui auquel donne lieu la différence de pression osmotique des liquides. Il peut être attribué à une

filtration provenant d'une différence de pression hydrostatique.

Les systèmes dans lesquels la membrane est semi-perméable ne donnent pas lieu à l'exosmose.

EXOSMOTIQUE adj. Physiq. Qui concerne l'exosmose.

EXOSOMA n. f. Insecte végétarien attaquant la tige des liliacées, en particulier de narcisses. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des chrysomélidés.)

EXOSPHERE n. f. Météorol. Couche atmosphérique qui s'étend au-dessus de 1 000 km environ, où les molécules les plus légères échappent à la pesanteur et s'évaluent lentement vers l'espace interplanétaire.

EXOSPORE adj. et n. f. Bot. Se dit surtout de la couche externe cutinisée de la membrane d'une spore. || Se dit aussi d'une spore exogène. (Syn. ÉPISPORE.)

EXOSPORÉ, E adj. Se dit d'un végétal qui a des spores exogènes, par exemple un basidiomycète.

— **Exosporées** n. f. pl. Groupe de myxomycètes* qui portent leurs spores à l'extérieur du réceptacle. (Ce cas est exceptionnel.)

EXOSQUELETTE n. m. Biol. Squelette extérieur des animaux (carapaces des insectes et des tortues, coquilles des mollusques, etc.). || Ensemble des productions épidermiques des vertébrés (poils, plumes, ongles, sabots, écailles). (Syn. PHANÈRES.)

EXOSTEMMA n. m. Arbre ou arbrisseau à fleurs blanches ou rosées, dont on connaît une vingtaine d'espèces des régions tropicales américaines. (Famille des rubiacées.)

EXOSTOME n. m. Bot. Ouverture qui ménage, au sommet de l'ovule, la première couche externe de son tégument.

EXOSTOSANT, E adj. Pathol. Qui produit des exostoses : *La maladie exostosante est due à un trouble de l'ostéogénèse.* (V. OSTÉOGÉNIQUE.)

EXOSTOSE n. f. Pathol. Pseudo-tumeur congénitale de l'os, par « point d'ossification » surnuméraire. (V. part. *encycl.*)

— **Bot.** Protubérance ligneuse qui se rencontre sur les branches ou la tige des arbres (On l'appelle aussi LOUPE ou MADRURE.)

— **ENCYCL.** Pathol. L'exostose vraie appartient à la maladie exostosante (exostose ostéogénique*). Elle crée des excroissances, près des épiphyses, aux os des membres. C'est une anomalie familiale.

L'exostose est différente de l'ostéophyte, qui est une excroissance par calcification par osseuse (arthroses, etc.).

EXOTÉRIQUE adj. (gr. *exôterikos*, extérieur). Philos. Se disait de certains disciples qui attendaient d'être initiés, de certaines doctrines superficielles, et de certains ouvrages d'une forme populaire. (Contr. ÉSOTÉRIQUE.)

— **Occult.** Se dit de l'enseignement qu'il est permis de divulguer à tout le monde.

EXOTÉRISME n. m. Enseignement partiel d'une doctrine occulte qu'il est permis de divulguer aux profanes.

EXOTHÈQUE n. f. (gr. *exô*, en dehors, et *thêkê*, loge). Bot. La plus externe des deux couches que Purkinje distinguait dans la paroi d'une anthère.

EXOTHERMIQUE adj. (gr. *exô*, en dehors, et *thermon*, chaleur). Chim. Qui dégage de la chaleur : *Combinaison exothermique* (V. ENDOTHERMIQUE.)

EXOTIQUE adj. (gr. *exôtikos*; de *exô*, en dehors). Qui appartient aux pays étrangers : *Pas un arbre du pays, pas une fleur de France; rien que des plantes exotiques, des gommières, des calebassiers, des cotonniers* (A. Daudet).

♦ N. m. Ce qui est exotique : *L'intelligence du passé et le goût de l'exotique ont engendré une longue et magnifique lignée de poèmes où revivent l'art, la pensée et la figure des temps disparus* (J. Lemaitre).

EXOTIQUEMENT adv. De façon exotique.

EXOTISME n. m. Caractère d'une œuvre qui évoque les mœurs ou les paysages de pays étrangers. || Ensemble des êtres et des choses ayant ce même caractère (par opposition aux gens et aux productions nationales *M^{me} Sarah Bernhardt me fait toujours l'eff*



exorcisme
présentation à l'église
d'un possédé
détail d'une miniature
de Fouquet

une personne très bizarre qui revient de si loin, elle me donne la sensation de l'exotisme (J. Lemaitre). || Goût des choses exotiques.

ENCYCL. Le terme d'exotisme s'est introduit au cours du XIX^e s. pour désigner le goût des formes d'art et des mœurs des peuples étrangers ; mais la chose exista dès la révolution du Nouveau Monde. Déjà, les objets singuliers importés de l'Extrême-Orient par les Portugais étaient recherchés, et les récits de ces voyageurs avidement lus. La découverte d'un univers nouveau stimula les imaginations. Le thème de la nature bonne et vertueuse apparaît alors : Montaigne oppose le cannibale au guerrier imbu de doctrines. Mais si l'Amérique éveille le goût de l'aventure, elle ne fournit rien aux collectionneurs : l'Orient y supplée. La France de Louis XIV dispute les précieuses cargaisons qu'apportent les carques des Compagnies des Indes, et tous les métiers d'art s'en inspirent. Les elfes, Nevers, Rouen, devant Meissen et les vases, copient les porcelaines de la Chine du Japon ; Lyon, Tours, Saint-Maur, leurs ateliers et leurs soieries ; aux Gobelins, ainsi qu'en Hollande, on imite les laques. Le XVIII^e s. fera de la « chinoiserie » l'un des thèmes de son art. Après la tenture des Indes, composée sur les peintures directes de Jean Eckhout, François Desportes exécutera celle des *Nouvelles Indes*, un des chefs-d'œuvre de la tapisserie française ; après la nature des Chinois de Vernansal, François Boucher créera celle qui fit la gloire de la manufacture de Beauvais. Les pagodes et les pagots hantent les décorations murales de l'atelier, de Huet, de Pillement. Oudry les mêle aux « singeries ». Van Loo, Leprince, l'arabesque substituent aux Chinois les Syriens, les Turcs, les Russiens, tandis que Monquieu confie à son Persan et Voltaire à son Huron l'enseignement de la sagesse aux deux civilisés d'Europe. Le romantisme aura garde de négliger un sujet aussi riche. Bernardin de Saint-Pierre et Chateaubriand transportent dans l'Océan Indien et en Amérique leurs héros. Delacroix, Delahodencq, entendent Fromentin préférer l'Afrique. Une vaine imagination inspirera le peintre Henri Rousseau comme le poète Guillaume Apollinaire, tandis que le « japonisme », puis la « chinoiserie » seront pour E. de Goncourt et Louis Aragon des thèmes littéraires qu'un objet d'étude. L'exotisme n'est pas épuisé ; il est découvert un nouvel aliment dans les « mélanésiens » et, de nouveau, s'enrichit, à partir des documents animistes, de nouvelles interprétations stylistiques, notamment le système cubiste.

exotisme, succession de modes, a enrichi la pensée classique. Il a renouvelé le rôle qu'avait rempli, du XIV^e au XVI^e s., la culture arabe et, bien plus tôt, du haut Moyen Âge au XIII^e s., l'Orient byzantin, le dépôt des traditions antiques.

EXOTOXINE n. f. (gr. *exô*, en dehors, et *toxine*). Substance excrétée par les microbes qui diffuse dans le milieu extérieur : *Le bacille de la diphtérie et celui du tétanos produisent des exotoxines nocives pour le système nerveux.*

EXOTYPE n. m. Biol. Syn. de MUTANT OU VARIÉTÉ HÉRÉDITAIRE.

EXPANDEUR n. m. (du lat. *expandere*, étendre). Pièce métallique qui rend le guidon du tube de direction solidaires de la fourche avant de certaines bicyclettes et motocyclettes d'un type ancien.

EXPANSEUR n. m. Radiotech. Dispositif utilisé dans certains récepteurs de radiodiffusion, en vue d'augmenter le contraste entre les sons les plus faibles et les sons les plus forts. (A l'émission, l'écart entre les intensités des sons les plus forts et celles des plus faibles est réduit en vue d'assurer de meilleures conditions de transmission. L'expansur a pour objet de restituer, à la réception, les rapports d'origine entre ces deux sortes de sons.)

EXPANSIBILITÉ n. f. Caractère de ce qui est expansible.

EXPANSIBLE adj. (du lat. *expansus*, étendu). Physiq. Susceptible d'expansion : *les gaz sont expansibles.*

EXPANSIF, IVE adj. (du lat. *expansus*, étendu). Physiq. Syn. peu us. de EXPANSIBLE.

Fig. Qui aime à communiquer ses sentiments, à s'épancher : *Ame, bonté expansive.* Les natures peu expansives sont presque toujours celles qui sentent avec le plus de profondeur (Renan).

— Matér. Se dit d'un ciment* dont le durcissement est accompagné d'un gonflement contrôlable.

— SYN. : *communicatif, démonstratif, exhibant.*

— ENCYCL. Matér. L'augmentation de volume du ciment expansif, lors de son durcissement, est obtenue par l'addition d'une petite quantité de sulfate de calcium, dont le gonflement est supérieur à la diminution de volume due au retrait du ciment. Le gros avantage de ce matériau est de réaliser un effet d'autocontrainte du béton qui le contient et d'en augmenter la résistance propre ainsi que le module d'élasticité.

EXPANSION n. f. (lat. *expansio*; de *expandere*, déployer). Dilatation d'un corps ; développement en volume ou en surface : *Tous les corps entrent plus ou moins en expansion sous l'influence de la chaleur.* || Objet qui s'étend : *Le lac inférieur de Constance n'est qu'une expansion du Rhin sur des prairies noyées (Chateaubriand).* — Fig. Mouvement par lequel un peuple s'étend au-delà de ses frontières. || *Expansion coloniale*, tendance à s'agrandir par des colonies. || Mouvement par lequel les pensées, les sentiments s'étendent, se communiquent, se propagent : *Des natures plus mâles, plus sévères, sont quelquefois lassées et un peu impatientes de cette douceur et de cette expansion continue (Sainte-Beuve).* Rien n'est doux comme l'expansion des natures habituellement fermées (Sandaun).

— Anat. Développement annexe de certains organes : *L'expansion aponévrotique du biceps.*

— Astron. *Expansion de l'Univers*, théorie suggérée pour la première fois par l'astronome hollandais W. de Sitter, en 1917, et relative à un état d'évolution continue de l'Univers avec ses innombrables galaxies*.

(V. part. *encycl.*) — Balist. *Force d'expansion*, force donnant l'impulsion soit aux projectiles lancés par les armes à feu, soit aux éclats des projectiles explosifs. (De deux matières explosives données, celle qui a la plus grande force d'expansion est, à égalité de masse, celle qui produit la plus grande quantité de gaz le plus rapidement et à la plus haute température.) || *Balle d'expansion*, v. BALLE.

— Bot. Prolongement de certaines parties : *Expansion d'une feuille.*

— Démogr. *Expansion démographique*, accroissement de la population par excès des naissances sur les décès ou par l'effet des migrations, ou par ces deux causes réunies.

— Dr. admin. *Comités d'expansion économique*, organismes consultatifs que le gouvernement peut créer sur le plan local (généralement celui de la région économique) en vue de fournir des avis sur les mesures destinées à mettre au point le développement économique local dans le cadre de la politique générale des pouvoirs publics.

— Econ. polit. *Expansion économique*, accroissement du revenu national.

— Mécan. V. part. *encycl.*

— Pétro. Mode de drainage du pétrole vers un puits en exploitation, et qui est dû à la dilatation du pétrole et, surtout, du gaz naturel dissous dans le pétrole lorsque l'on ouvre ces puits. || Dilatation du pétrole brut et, surtout, du gaz primitivement dissous dans le pétrole, lorsqu'on décomprime partiellement un gisement par mise en exploitation d'un puits.

— Physiq. *Expansion des gaz*, augmentation de volume accompagnée d'une diminution de pression.

— *Expansions* n. f. pl. Manifestations de politesse, de sympathie : *Le tout se termina par des expansions et des échanges de poignées de main au bout de la fosse béante (Courtelaine).*

— ENCYCL. Astron. La théorie de l'expansion de l'Univers est en accord avec celle de la relativité* générale, lorsqu'on ne considère plus seulement le cas d'une masse unique située dans un espace parsemé de quelques points matériels (cas du système solaire avec ses planètes, par exemple). Dans ce cas spécial, l'équation donnant la valeur

de l'intervalle élémentaire d'espace, communément appelé le ds^2 , forme quadratique des différentielles des quatre coordonnées fixant la position d'un événement, dans l'espace-temps (dans l'univers spatio-temporel à quatre dimensions), a été établie par Schwarzschild en 1917, à la suite des travaux d'Einstein. Cette équation est obtenue en annulant un certain tenseur*, dit « tenseur de Ricci », formé à partir des coefficients $g_{\mu\nu}$ du ds^2 . On exprime cette condition sous la forme symbolique $G_{\mu\nu} = 0$.

Dans le cas général, cette relation doit être remplacée par une relation de la forme

$$G_{\mu\nu} - \frac{1}{2} G \cdot g_{\mu\nu} + \lambda \cdot g_{\mu\nu} = -K \cdot T_{\mu\nu}.$$

Dans cette expression, G est un invariant qui se déduit du tenseur précédent, T est un tenseur matériel, dit « tenseur d'impulsion-énergie », K est la constante relativiste de la gravitation, λ un coefficient dit *constante cosmologique*, introduit par Einstein en 1917, mais dont il a convenu lui-même, par la suite, que l'on pouvait se passer. Appliquée au cas particulier précédemment envisagé, cette relation devient $G_{\mu\nu} + \lambda \cdot g_{\mu\nu} = 0$, et non $G_{\mu\nu} = 0$, ce qui semble prouver que λ est une constante très petite et dont les effets sont négligeables dans un univers réduit aux proportions et à la structure du système solaire.

Le coefficient λ apparaît comme une *force de répulsion*, antagoniste de l'attraction, ce qui est une condition pour que l'équilibre soit réalisé en tout point (Univers statique). Lemaître a établi, en 1924, que cet équilibre était instable par rapport à la moindre fluctuation de la densité moyenne de matière.

Le mathématicien russe A. Friedmann a montré, en 1922, que l'on pouvait aboutir à des conclusions identiques sans expliciter l'existence d'une constante λ de répulsion, et Einstein, en 1930, s'est rallié à cette conception. Friedmann a établi, en particulier, qu'un Univers statique était impossible et que l'état de l'Univers dépendait de la valeur de la densité moyenne de matière répartie dans tout l'Univers. D'après les derniers résultats admis pour cette dernière (Oort, 1955), soit 3×10^{-31} g/cm³, l'Univers serait très près d'un état *pseudo-euclidien*, mais conservant néanmoins un caractère nettement expansif, ses différentes particules (galaxies) s'écartant systématiquement les unes des autres. De Sitter, en 1917, et Lemaître, en 1924, étaient arrivés à la même conclusion avec des hypothèses différentes. Or, un fait expérimental indiscutable, connu sous le nom de *récession** des galaxies, montre que les raies spectrales des galaxies présentent un décalage vers le rouge, décalage qui est sensiblement proportionnel aux distances de ces galaxies par rapport à l'observateur terrestre. Ces décalages correspondent-ils ou non à une dilatation générale de l'Univers à caractère homothétique, se traduisant, pour un observateur terrestre, par une apparence de proportionnalité des vitesses et des distances ? Un argument d'une très grande force vient d'être apporté à une telle interprétation. L'effet Doppler agissant sur les longueurs d'onde apparentes λ est le seul qui se manifeste par des décalages proportionnels à la longueur d'onde. Or, la possibilité (toute récente) d'effectuer des observations par les procédés de la radio-astronomie et des longueurs d'onde décimétriques a donné, sans contestation possible, des décalages, observés sur 21 cm, comme étant *six cent mille fois plus forts* que ceux qui sont observés sur les raies H et K du calcium ionisé ($\lambda = 0,3 \mu$ environ).

Le mouvement de récession semble donc bien réel. Mais, s'il s'agit d'un mouvement réel, il ne s'agit pas, cependant, d'un mouvement matériel : chaque galaxie est immobile dans sa partie d'espace, et ce sont les propriétés de ce dernier qui donnent une apparence de mouvement matériel de chaque galaxie. Il en résulte que rien ne s'oppose à ce que l'on observe un jour (quand on pourra examiner des galaxies suffisamment lointaines) des vitesses de récession supérieures à la vitesse de la lumière.

La valeur actuellement admise pour le rapport entre la vitesse apparente d'une galaxie et sa distance, valeur appelée *constante de la récession*, est de :

$$80 \text{ km/s/mégaparsec.}$$

exotisme



tapisserie

des « Nouvelles Indes »
Gobelins, XVIII^e s.
détail :
« le Chasseur au repos »



illustration

de Moreau le Jeune
pour « Paul et Virginie »
de Bernardin de Saint-Pierre



illustration

de Moreau le Jeune
pour « Candide »
(chapitre XI) de Voltaire

Lorsque Hubble donna, en 1928, une première estimation de cette quantité, il avait indiqué 540 km/s/mégaparsec. Ce sont les progrès considérables réalisés dans l'appréciation des distances des galaxies lointaines qui ont conduit à un tel amenuisement de cette valeur. Les valeurs admises initialement, notoirement trop grandes, ont attiré l'attention des astronomes et des cosmologistes sur la notion de courbure et d'expansion de l'Univers. Cette courbure est certainement beaucoup moins sensible qu'on ne l'avait pensé au début.

— Mécan. La vapeur possède la propriété, pendant sa détente, de remplir l'espace dans lequel elle se trouve enfermée, en exerçant, dans cet espace, une pression inversement proportionnelle au volume qu'elle occupe. On utilise cette propriété dans les machines à vapeur. Une machine est dite « à simple, double, triple ou quadruple expansion », suivant que l'organe moteur est constitué par un simple, double, triple ou quadruple jeu de cylindres destinés à absorber en une seule fois (dans le premier cas), en deux, trois, quatre phases successives (dans les autres), la totalité de la détente de la vapeur avant de rejeter celle-ci dans l'atmosphère. Les locomotives sont généralement à simple ou double (compound) expansion; ce sont les machines fixes qui sont à triple et quadruple expansion.

EXPANSIONNISME n. m. Système politique qui préconise l'expansion d'un pays au-delà de ses limites. || Tendance d'un pays où l'accroissement du revenu national est systématiquement encouragé par les pouvoirs publics.

EXPANSIONNISTE adj. et n. Qui est partisan de l'expansion.

EXPANSIVITÉ n. f. Caractère expansif.

EXPATRIATION n. f. Action d'expatrier ou de s'expatrier.

EXPATRIÉ, **E** n. Personne qui a été expatriée, qui s'est expatriée : *Les expatriés sont nombreux à Paris.*

EXPATRIER v. tr. Expulser ou envoyer loin de la patrie : *Expatrier des conspirateurs à l'étranger, outre-mer.* || *Expatrier des capitaines, les placer à l'étranger.*

— *S'expatrier* v. pr. Quitter volontairement sa patrie; subir l'exil : *Aristide dut s'expatrier sous le coup d'une sentence d'ostracisme.*

EXPECTANT, **E** adj. (lat. *expectans*; de *expectare*, attendre). Qui attend pour agir : *Politique expectante. Attitude expectante.* || *Médecine expectante*, qui attend que la nature agisse, pour la seconder.

EXPECTATIF, **IVE** adj. (lat. *expectativus*; de *expectare*, attendre). **LANGUE CLASS.** Qui donne droit d'attendre, d'espérer : *Lettres expectatives. Les indults étaient des grâces expectatives.* || Qui est en espérance : *Une fortune expectative.*

— Chancell. rom. *Grâces expectatives*, grâces que la cour de Rome promettait par des lettres expectatives.

EXPECTATION n. f. (lat. *expectatio*). **LANGUE CLASS.** Attente d'une chose : *L'expectation du public a été heureusement terminée* (Bossuet).

— Méd. Pratique qui consiste à observer l'évolution de la maladie tant que les signes, insuffisamment caractérisés, ne permettent pas encore de préciser le diagnostic et de pratiquer une thérapeutique active. (On se contente de soutenir l'organisme.) [Syn. MÉTHODE EXPECTANTE.]

EXPECTATIVE n. f. (fém. substantivé de *expectatif*). Attente fondée sur des promesses, des probabilités : *L'expectative d'un héritage. Vivre dans une continue expectative.* || Attitude prudente d'une personne qui attend pour agir, pour se décider : *La conduite du duc d'Orléans ne fut qu'une expectative* (Lamartine). *Rester dans l'expectative.* || Espérance de l'acquisition future d'un droit ou d'un bien : *Avoir l'expectative de la première place vacante.*

— Dr. canon. Bref du pape, assurant à un clerc un droit éventuel sur un bénéfice pour le temps où il serait vacant. (Cette pratique fut interdite par le concile de Trente [1653], mais survécut en France jusqu'en 1789 et en Italie, par les chanoines titulaires, jusqu'à nos jours.)

— Enseign. ecclés. Thèse soutenue par un écolier en théologie, qui voulait s'exercer avant la dispute en règle, appelée *vespérie*.

EXPECTORANT, **E** adj. et n. m. Qui facilite l'expectoration.

EXPECTORATION n. f. Méd. Expulsion, par la bouche, de substances provenant des voies respiratoires inférieures (trachée, bronches, poumons). || Produit de cette expulsion. (Syn. CRACHAT.)

EXPECTORER v. tr. (lat. *expectorare*; de *ex*, hors de, et *pectus*, -oris, poitrine). Rejeter des voies respiratoires : *Expectorer des glaires.* || Fig. et fam. Enoncer, prononcer (en mauv. part) : « *Jésuite* » paraît être l'injure que ce brillant nourrisson des muses *expectore avec le plus de soulagement* (Veuillot).

EXPÉDIÉ, **E** adj. Topogr. Se dit d'une méthode hâtive de levé, où la précision réelle des points du canevas est inférieure à l'erreur graphique de report sur la mappe.

EXPÉDIENT, **E** adj. (lat. *expediens*; de *expedire*, être utile). **LANGUE CLASS.** et LITTÉR. Qui est à propos, utile, convenable (ne s'emploie guère qu'avec la forme impersonnelle) : *Il est plus expédient de consulter de bouche que par écrit* (D'Abancourt).

EXPÉDIENT n. m. (de *expédient* adj.). Moyen d'arriver à ses fins ou de se tirer d'embarras : *Génie fertile en expédients. A défaut de la puissance du labeur, ayons du moins quelque ingéniosité d'expédients* (Barres). *La mort est un expédient commode pour les romanciers dans l'embarras* (Saint-Marc Girardin). || *Péjor.* Ressource momentanée pour se tirer d'embarras, sans résoudre la difficulté essentielle : *Ce n'est qu'un expédient.*

— Dr. anc. Conciliation, transaction. || *Juger par expédient*, confirmer par un jugement l'accord intervenu entre les parties. || *Jugement d'expédient*, jugement rendu d'accord entre les parties, après un simulacre de procès.

— *Expédients* n. m. pl. Moyens extrêmes pour se procurer de l'argent : *Etre réduit aux expédients.* || *Vivre d'expédients*, être obligé de recourir à des moyens bizarres, indelicats, voire illicites.

EXPÉDIER v. tr. (de *expédient*). Se hâter d'exécuter; en finir avec : *En un tour de main, elle expédiait le gros ouvrage* (A. Daudet). || *Faire partir pour une destination : Ils [les blessés] nous suppliaient, avec des larmes, de les expédier ailleurs* (G. Duhamel). *Expédier une lettre, un paquet, des marchandises.* || *Péjor.* En finir hâtivement avec quelque chose : *Expédier ses devoirs, son dîner.* || En finir hâtivement avec quelqu'un, le congédier : *Ayant expédié le père Soupe, le jeune homme se mit en devoir d'expédier des choses plus sérieuses* (Courtelaine). || *Fam.* Mettre à mal, blesser, tuer : *Le premier duelliste, Je l'expédie avec les honneurs qu'on lui doit!* (E. Rostand). || *Expédier « ad patres », dans l'autre monde, faire périr, et, par extens., envoyer au loin pour s'en débarrasser.*

— **LANGUE CLASS.** Le sens de *tuer, exécuter*, n'était pas *fam.* au XVII^e s., mais du style le plus relevé : *On la mène à la Grève [...]* Elle fut *expédiée à l'instant* (Sévigné). || Mettre à mal, ruiner, achever : *C'est le coup scélérat, par où tu m'expédies* (Molière). || Raconter à la hâte : *J'entends à demi-mot; achève, et m'expédie* | *Promptement le motif de cette maladie* (Corneille).

— Comm. Remettre une lettre, une marchandise à un transporteur en vue de son expédition.

— Dr. Remettre une copie de la minute d'un acte notarié ou d'un jugement.

— Mar. En parlant d'un navire de commerce, terminer ses opérations de manutention et accomplir toutes les formalités officielles. (Le navire ayant à bord tous les documents réglementaires, jadis appelés *expéditions**, peut alors prendre la mer pour sa destination.)

EXPÉDIT (saint), martyr († Méliène [auj. Eski Malatya], Turquie). Il fait partie d'un groupe de six martyrs. Par un jeu de mots, ce saint a été souvent invoqué pour des cas « urgents », son intercession étant supposée « expéditive ». — Fête le 19 avril.

EXPÉDITEUR, **TRICE** n. et adj. Personne qui expédie, qui fait un envoi : *L'expéditeur d'une lettre, d'un paquet. Faire retourner l'expéditeur.*

— Comm. Intermédiaire qui fait l'expédition des marchandises pour le compte d'autres négociants.

EXPÉDITIF, **IVE** adj. Qui expédie promptement, fait beaucoup de besogne en peu de temps : *Un ouvrier, un juge expéditif.* || Qui permet de faire promptement quelque chose : *Employer des procédés expéditifs.*

EXPÉDITION n. f. (lat. *expeditio*). Act. d'en finir avec, d'achever; exécution rapide : *L'expédition d'une affaire. L'expédition d'affaires courantes.* || *Par extens.* Action de faire partir quelqu'un ou quelque chose vers une destination; envoi : *L'expédition d'une troupe, du courrier. L'expédition d'une lettre, d'un télégramme, de marchandises.* || *Objet expédié : Des expéditions encore en route.* || Voyage d'exploration : *Expédition au pôle Nord. Financer une expédition.* || *Fam.* Voyage touristique, course : *Les vacances après ces expéditions, je regagne la vie* (Hugo). || *Ironiq.* Équipée : *La belle expédition que vous avez faite là!*

— **LANGUE CLASS.** *Homme d'expédition*, termine promptement une affaire.

— Comm. Remise d'une lettre ou d'une marchandise à un transporteur.

— Dr. Copie conforme à l'original : *Les notaires ont seuls le droit de délivrer des expéditions des actes dont ils possèdent les minutes. Expédition des actes de l'état civil. Expédition d'un jugement.*

— Dr. mar. Voyage en mer d'un bâtiment.

— Econ. polit. *Commerce d'expédition*, commerce de transit des marchandises exportées de l'étranger.

— Hist. *Expéditions en cour de Rome*, affaires que des agents négociaient auprès des papes, au nom des évêques et des fidèles.

— Mar. Mission confiée à des navires de guerre agissant en commun. || *Port d'expédition*, port d'où partent les navires de commerce chargés.

— Mil. Opération militaire généralement exécutée hors du territoire métropolitain : *Expédition coloniale.* (V. part. *encycl.*)

— Organ. *Commande ou ordre d'expédition*, dans les entreprises fabriquant à la commande, document présentant la commande du client traduite éventuellement en termes clairs, complets, conformes aux normes en vigueur de spécification, et convenablement disposés sur un imprimé spécial, sous une forme précise et commode.

— Pétr. Secteur d'activité finale d'une raffinerie, consistant à recevoir, garer, trier, remplir et charger tous les moyens de distribution des produits finis.

— **Expéditions** n. f. pl. Mar. Documents que doit posséder à bord un navire en mer : l'acte de propriété du navire, le rôle d'équipage, le permis de navigation, l'acte de francisation (pour tout bâtiment français), etc.

— **ENCYCL.** Mil. *L'expédition militaire* distingue d'une guerre nationale en ce qu'elle vise un objectif stratégique ou politique restreint (expédition du Mexique [1862], des Dardanelles [1915], etc.). Les troupes qui y participent portent le nom de *corps expéditionnaire*, et doivent emporter avec elles tout ce qu'il leur faut pour vivre et pour combattre : le principal problème posé par les expéditions est donc celui de leur ravitaillement. On appelait aussi « l'expédition » le détachement organisé par une armée en opération, en vue d'une mission tactique limitée. (On dit plutôt *COLONNE*.)

Expéditions polaires françaises, nom donné aux campagnes scientifiques entreprises à partir de 1948 dans les régions polaires sous la direction de Paul-Emile Victor. Les deux principaux secteurs où se sont effectuées ces campagnes sont le Groenland, une station de recherches avait été installée au cœur de l'inlandis (1949-1951), et l'Arctique, où furent aménagées, en terre Arctique, les bases de Port-Martin (1950) et de Pointe-Géologie (1952), dans l'île des Pétrés. Pendant la période de l'« Année géophysique internationale » (1957-1959), les Expéditions polaires françaises ont établi une nouvelle base dans l'île des Pétrés (base Dumont d'Urville) et une station de recherche à 2 400 m d'altitude, à l'intérieur de l'inlandis (station Charcot).



Expéditions polaires françaises
à gauche, au Groenland station centrale de l'hivernage 1949
ci-contre, en terre Adélie la base de Pointe-Géologie (1952)

EXPÉDITIONNAIRE adj. et n. Qui fait expédition, l'envoi, ou qui se charge de l'expédition, de l'envoi : *Il est inouï de penser sur trois expéditionnaires, l'un soit le deuxième gîteux et le troisième à terrement* (Courteline).

Admin. Commis qui fait l'expédition, la vie des actes administratifs.

Admin. ecclés. *Notaire, banquier expéditionnaire*, officiers chargés de solliciter à me des brefs en faveur des Eglises et des titulaires.

Mil. Qui est envoyé en expédition : *Le ps expéditionnaire français d'Italie* (1944).

EXPÉDITIVEMENT adv. De façon expéditive : *Mener expéditivement une affaire.*

EXPEDITIO ROMANA, expression latine emphyée au Moyen Age pour désigner le raje du prince germanique élu roi des maïns, qui se rendait à Rome pour recevoir définitivement la couronne impériale. ont donné l'état troublé du Saint Empire de caractère incertain des rapports avec laauté, ce voyage avait souvent le caractère d'une démonstration de puissance militaire.

EXPILLER [lér] n. m. Corps gr. Presse continue pour graines oléagineuses. (Syn. *EXPRESSE CONTINUE*.)

EXPENSILATION n. f. (lat. *expensilatio*, n. de porter en compte la somme payée). rom. Contrat formaliste et de droit strict, se formait au moyen d'inscriptions sur le de de comptes du citoyen romain (*codex epti et depensi*).

EXPÉRIENCE n. f. (lat. *experientia*; de *perire*, éprouver). Action d'éprouver quelque chose, apportant un enrichissement savoir; pratique : *Ne transmettez à ceux vous lisent que l'expérience qui se d'élève de la douleur [...]. Ne pleurez pas en public* (Lautréamont). *Il n'y a point d'expérience qui élève mieux un homme que la découverte d'un plaisir supérieur* (Alain). *l'expérience qui a pour objet d'étudier un phénomène et d'en rechercher les lois : L'expérience seule doit nous diriger; elle est notre érium unique* (Cl. Bernard). || Essai tenté une chose pour en vérifier la nature et la priété : *Faire l'expérience d'un remède.* || ai, tentative : *Une expérience de vie commune.* || Connaissance des choses ou des pernes acquise par la pratique : *L'expérience monde, des affaires. Avoir des années expérience. Pilote sans expérience, je ne ais de quel côté présenter la voile à des ts indécis* (Chateaubriand).

Log. Information qui résulte de l'exercice de nos sens et de notre intelligence : *Les sciences de la physique des objets peuvent assimiler à des résultats d'expérience* (Gonseth). || Fait de provoquer ou de difier un phénomène, afin de l'observer : *l'expérience de chimie.* (Syn. *EXPÉRIMENTATION*.)

Statist. Ensemble d'opérations à exécuter ur vérifier une probabilité.

☆ *épreuve, découverte, expérimentation, tique, empirisme, sagesse/théorie.*

ENCYCL. Philos. Le mot *expérience* a, en losophie, plusieurs sens; il désigne tantôt *expérience concrète* (voire l'expérimentation) telle que la science* l'entend et l'utili-; tantôt toute connaissance sensible; tantôt l'ensemble de la connaissance*, qu'elle lieu par les sens ou par les concepts, les ements, les raisonnements; tantôt l'ac- s constitué au long de la vie d'un indi-

vidu, ou de toute l'humanité; tantôt l'intuition*. Seul, le contexte permettra donc de savoir dans quel sens ce mot est pris par tel ou tel philosophe.

Le problème de la valeur de l'expérience sensible et de sa place dans la connaissance en général a donné lieu, dans l'histoire de la philosophie, à diverses théories. Pour l'empirisme*, toute connaissance vient de l'expérience sensible, et nous n'avons rien dans la pensée qui n'ait d'abord été dans les sens (*Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu*). Au contraire, pour le rationalisme* classique, l'expérience sensible ne suffit pas, et ne serait rien sans la pensée, qui, d'ailleurs, est antérieure, elle, à toute expérience sensible (*Nisi ipse intellectus*). Pour l'idéalisme*, la pensée est la source de toute connaissance, voire de toute expérience, car il n'y a peut-être pas d'expérience sensible, peut-être pas de monde sensible. Pour le réalisme*, l'expérience sensible atteint la réalité, la connaît et agit sur elle, comme le fait la science. (→ *Biblio*.)

— Mor. *Expérience morale*. La notion d'expérience morale répond à la question qui se pose concernant l'origine des règles morales. Selon certains moralistes, les règles morales proviennent de notre conscience, qui les contient de façon innée, universelle, éternelle, soit pour les avoir formées d'elle-même, soit pour les avoir reçues de Dieu (« Conscience, instinct divin », écrit J.-J. Rousseau); ces règles seraient donc, *a priori*, antérieures à toute expérience sensible : c'est le rationalisme moral.

Selon d'autres moralistes, au contraire, les règles morales proviennent de l'expérience sensible. C'est l'empirisme moral. Cet empirisme moral prend lui-même diverses formes : a) croyance à l'expérience individuelle, donnant lieu à autant de morales qu'il y a d'individus (*individualisme moral*); b) croyance à l'expérience sociale, collective, où la morale de l'individu se borne à suivre les mœurs de la société où il vit; la morale n'étant plus alors que la « science des mœurs » (*sociologisme*); c) croyance à l'expérience sociale, mais capable d'évoluer, de progresser, sous l'influence de divers facteurs, parmi lesquels l'action de l'individu lui-même peut être importante, ainsi que l'action de la raison, qui fait la synthèse des expériences (*rationalisme scientifique* et *empirisme* à la fois; c'est, par exemple, la thèse de F. Rauh dans son ouvrage *L'Expérience morale*).

Expérience humaine et la causalité physique (L'), ouvrage de L. Brunschvicg, paru en 1921, et consacré à la critique des diverses idées de la causalité. L'auteur y montre que l'induction passive et mécanique préconisée par Mill est peu féconde, et qu'en revanche l'intervention des mathématiques apporte dans les sciences de nouveaux concepts extrêmement efficaces, où l'esprit évolue enfin à l'aise dans son propre domaine. La causalité n'est pas accessible par l'introspection binaire, mais par l'analyse réflexive, portant sur l'intelligence en pleine activité.

Expérience morale (L'), ouvrage de Frédéric Rauh (1903), où il cherche à déterminer l'essence et la technique de la morale. Partant de l'étude des grands principes moraux et des valeurs traditionnelles, F. Rauh constate que, pour la morale comme pour les sciences, principes et valeurs doivent subir l'épreuve de l'expérience concrète et individuelle, qui, seule, peut leur donner force de loi. L'idéal moral est une réalité

vivante, à remanier sans cesse selon nos propres problèmes, mais dans un esprit objectif et rationnel.

Expérience religieuse (L'), essai de psychologie descriptive (*The Varieties of Religious Experience*). Ouvrage de William James (1902), qui étudie la religion comme fait intérieur, psychologique, et l'apprécie non pas d'après son origine, mais par ses résultats pratiques. La première partie analyse le sentiment mystique de la réalité invivable, de la présence divine, et en trouve le principe à la fois dans l'optimisme et dans le pessimisme envers les maux de l'existence. La conversion a pour effet d'unifier la vie intérieure; le rôle du moi subliminal, ou subconscient, y est prépondérant; explication qui n'exclut en rien l'intervention directe de Dieu. La seconde partie décrit la sainteté et ses manifestations. L'auteur insiste, en terminant, sur la valeur « pragmatique » du sentiment religieux. La religion est essentiellement une expérience individuelle : elle est pour chacun le sentiment « que les parties supérieures de son moi font partie de quelque chose de plus grand que lui, qui agit en dehors de lui et peut lui venir en aide ».

EXPÉRIMENTABLE adj. Qui peut être expérimenté.

EXPÉRIMENTAL, E, AUX adj. Qui est fondé sur l'expérience scientifique; qui peut servir d'expérience scientifique : *La méthode expérimentale ne sera pas un système nouveau de médecine, mais au contraire la négation de tous les systèmes* (Cl. Bernard). || Qui comporte des expériences : *Station expérimentale. Culture expérimentale.*

— Log. Qui se sert de l'expérimentation : *Sciences expérimentales. Médecine expérimentale. Psychologie expérimentale.*

— Mus. *Musique expérimentale*, développement de la théorie et de la réalisation musicales visant à exploiter systématiquement les progrès physiques et technologiques (théorie de l'information, enregistrement sur disque et bande magnétique, instruments électroniques) pour composer des œuvres nouvelles, et déjà prévu par Busoni, Russolo, Schönberg.

— ENCYCL. Mus. Les *musiques expérimentales* comprennent actuellement : 1° la musique concrète (P. Boulez, P. Schaeffer, P. Henry, Arthuis); 2° la musique électronique (école de Cologne : Meyer, Eppler, Eimer, Stockhausen); 3° la musique magnétophonique (école américaine : Ussachevsky, Lüning, Varèse, J. Cage); en outre, divers théoriciens ont contribué à créer ces « musiques nouvelles », parmi lesquels Meyer, Eppler, Moles, Varèse, Winckel.

Les musiques expérimentales partent de l'idée que toute musique est une dialectique de la durée, rendue perceptible par des phénomènes sonores et soumise aux seules exigences esthétiques. Il doit donc être possible, soit à l'aide de bruits naturels convenablement choisis et transformés, soit à l'aide d'instruments électroniques et d'instruments d'orchestre, de construire, par essais et erreurs (compositions authentiques), des assemblages sonores plaisant à l'oreille et présentant tous les degrés entre la musique ordinaire et les bruits. Diverses œuvres ainsi réalisées ont justifié cette manière de voir qui, en même temps qu'elle élargit le cadre de la musique, fournit une doctrine d'emploi de nouveaux instruments : parmi ceux-ci, il faut citer le régulateur temporel, le synthétiseur électronique, le phonogène.

La théorie musicale ordinaire ne fournit pas un cadre dogmatique adéquat à ces tentatives, qui recherchent dans la théorie des communications une base plus générale, reposant sur la psychologie de l'auditeur. Les méthodes des musiques expérimentales sont susceptibles d'applications nombreuses à l'arrangement, qui joue un rôle important dans la musique populaire. La musique expérimentale constitue l'expression la plus caractéristique de l'influence de l'enregistrement sur la musique actuelle.

EXPÉRIMENTALEMENT adv. De façon expérimentale.

EXPÉRIMENTATEUR, TRICE n. et adj. Personne qui se livre à des expériences pour spécifier ou démontrer quelque chose : *Comme expérimentateur, l'évêque les systèmes philosophiques* (Cl. Bernard).

EXPÉRIMENTATION n. f. Action d'expérimenter. || Méthode scientifique reposant systématiquement sur l'expérience.

— Log. Emploi systématique de l'expérience pour vérifier une idée. || Production ou modification des phénomènes en vue de leur observation.

— Méd. *Expérimentation humaine*, essai sur l'homme, à des fins thérapeutiques, d'une substance nouvelle ou d'une nouvelle technique chirurgicale. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Log. L'emploi systématique des expériences est caractéristique des sciences modernes. A peu près ignorée des Anciens, préparée par les recherches des alchimistes, l'expérimentation a fait la puissance et le développement rapide des sciences de la nature. Elle se distingue de l'observation des faits naturels en ce qu'elle dispose des conditions du fait en raison d'une idée, ou hypothèse, dont on veut suivre les conséquences, ou bien en ce qu'elle organise méthodiquement des séries de faits par variation d'éléments définis, ou en ce qu'elle réalise des ensembles de circonstances bien déterminées pour établir la mesure d'un phénomène. La valeur et la puissance de l'expérimentation viennent d'abord de ce qu'elle réalise des conditions meilleures d'observation, en mettant le phénomène à l'échelle de nos moyens, en le produisant au moment voulu et autant de fois qu'il est nécessaire, ensuite et surtout de ce qu'elle a créé des séries de phénomènes dans lesquelles la variation continue d'un élément donne des éléments très sûrs de comparaison; par suite, en raison de ces variations, et aussi grâce aux déterminations très précises que permet la technique des expériences, aidée de toute la science acquise, elle donne une analyse de plus en plus poussée du phénomène.

La théorie de l'expérimentation a été commencée par Bacon et poursuivie par les logiciens et les savants modernes, notamment Whewell, Stuart Mill, Claude Bernard, A. Comte. On a souvent parlé, au sujet de Bacon et de Stuart Mill, des méthodes d'expérimentation; ce sont plutôt des méthodes de raisonnement, applicables aussi bien à l'observation des faits naturels. (V. *INDUCTION*.)

— Méd. L'expérimentation humaine est faite délibérément, mais avec des données très précises et des précautions bien définies à l'avance. Elle englobe, d'une façon générale, toute tentative exercée sur l'homme en vue d'agir sur son corps ou sur son psychisme par un procédé nouveau. De tout temps, la recherche scientifique et le désir de combattre les maux de l'humanité ont conduit à expérimenter, consciemment ou inconsciemment, sur l'homme : de la plante des champs utilisée en « simple » aux cristaux de sels de radium, du scalpel à l'aiguille, de l'électricité à l'hypnose, tous les moyens empiriques ou raisonnés utilisés pour la première fois dans le dessin de soulager et de mieux connaître les maux de l'homme sont des objets d'expérience. Les expérimentateurs ont toujours dirigé leurs essais suivant les influences magiques, religieuses, morales ou philosophiques, qui, suivant les époques et les lieux, limitaient ou étendaient leurs rayons d'action et leurs moyens. Il est certain que l'expérimentation humaine, irremplaçable par sa portée, mais toujours aléatoire dans ses modalités, constitue une arme à double tranchant, et qu'elle présuppose de grandes qualités scientifiques et morales de la part de ceux qui en prennent la responsabilité. On connaît les

affaires d'un Pasteur faisant inoculer pour la première fois son vaccin contre la rage, et personne n'a oublié les atrocités commises à des fins prétendument scientifiques, pendant la Seconde Guerre mondiale, dans les camps de concentration nazis. L'expérimentation humaine ne peut donc être entreprise que sous certaines garanties morales, scientifiques et juridiques, issues des jurisprudences nationales et internationales. Ces principes définissent dans la juridiction française les conditions de validité de l'expérimentation et les responsabilités du médecin expérimentateur, mais, de nos jours encore, des conceptions variables suivant les pays et les idées philosophiques ou religieuses aboutissent à des réglementations nuancées.

En France, c'est l'intérêt du malade qui domine toutes les considérations et commande toutes les précautions. Il faut :

1° Que le médicament ou l'intervention lui soit utile, du point de vue diagnostique ou thérapeutique, pour sa maladie, et l'utilisation ou l'essai systématique dans un dessein purement scientifique sont interdits, même si le patient a donné son consentement. (Aux États-Unis, on pratique des expériences sur les condamnés à mort, sous réserve de leur consentement formel, même s'il ne s'agit pas de les soigner);

2° Que le médicament ne soit pas nocif, et qu'après les essais d'activité et de toxicité sur l'animal on se soit assuré d'une marge thérapeutique suffisante, et que l'épreuve ne soit pas douloureuse inutilement;

3° Que les risques d'emploi de la nouvelle thérapeutique soient inférieurs à ceux qui résultent de la maladie en cause;

4° Enfin, que nulle dérogation ne puisse être faite à la nécessité absolue du consentement du malade, ou de son entourage, dans le cas où il lui est impossible de s'exprimer.

L'expérimentation, conduite par des esprits respectueux de la personne humaine, doit ainsi continuer à faire progresser les connaissances sur les moyens propres à diminuer les souffrances de l'humanité. (→ *Biblio.*)

EXPÉRIMENTÉ, E adj. Instruit par l'expérience : *Un médecin expérimenté. Ce n'était pas seulement un homme expérimenté dans la guerre* (Vigny).

EXPÉRIMENTEUR v. tr. (de l'anc. franç. *experimenter*, expérience; du lat. *experiri*, éprouver). Éprouver, vérifier par des expériences : *Expérimenter un gaz, un vaccin, un nouvel appareil*. || Absol. Effectuer des expériences, dans les sciences de la nature. || Apprendre, connaître par expérience : *On devient plus indulgent à mesure qu'on expérimente la vie. Moi, dit-il, je n'ai jamais eu la chance d'expérimenter mon courage dans une affaire de cette sorte* (Maupassant).

— ENCYCL. Log. V. EXPÉRIENCE, EXPÉRIMENTATION.

EXPERT, E adj. (lat. *expertus*, qui a éprouvé). Versé dans la connaissance d'une chose par la pratique : *Ouvrier expert. Le cœur est expert en tromperies* (Chateaubriand). || [Richelieu] est des plus experts. Il vous corrigera seulement quelques vers (E. Rostand); et, par extens. : *Main experte. Œil expert*.

◆ N. m. Personne apte à juger de quelque chose, connaisseur : *Consultez les experts, le moderne et l'antique* (Musset).

— Loc. div. A dire d'experts, suivant le dire des experts; et, au fig., d'une manière définitive; sans réserve (vieilli).

— Fr.-maçonn. Officier d'une loge, chargé de s'assurer de la qualité des visiteurs en leur demandant le mot d'ordre.

— Mar. *Expert maritime*, ingénieur naval ou officier de la marine marchande, d'une expérience reconnue, chargé de suivre la construction d'un navire de commerce, ou de régler les litiges maritimes. (V. part. *encycl.*)

— Procéd. Technicien désigné par un tribunal pour éclairer celui-ci sur une question exigeant des connaissances spéciales et intéressant un procès : *Il s'appuie sur le rapport des médecins pour demander aux jurés de ne pas aller plus loin que les experts* (Gide).

— Mar. ENCYCL. Les experts des sociétés de classification sont choisis parmi les ingénieurs des constructions navales, les capitaines au long cours et les officiers mécaniciens. Dans les principaux ports de commerce français, il existe des *capitaines experts*, qui règlent les

litiges concernant les avaries au chargement. Ils prêtent serment devant le tribunal de commerce, et leur rôle consiste essentiellement à se prononcer sur les origines des avaries survenues au chargement : fort de mer, mauvais arrimage ou vice propre de la marchandise.

EXPERT (Henry), musicologue français (Bordeaux 1863 - Tourette-sur-Loup, Alpes-Maritimes, 1952). Il vint à Paris vers 1880, entra à l'école de Niedermeyer, où il fit des études sous la direction de G. Lefèvre-Gigout. Il se perfectionna auprès de Fran. Saint-Saëns et Fauré. Transcritureur, éditeur en notation moderne, conférencier, directeur de chœur et fondateur de la Chantierie de Renaissance, professeur à l'École des Hautes études (1902), bibliothécaire du Conservatoire national (1909-1933), il mit toute son activité au service de la publication d'une vaste anthologie de la musique française, des xv^e et xvi^e s. : *les Maîtres musiciens de la Renaissance* (1894-1900), *Bibliographie thématique* (1900), le *Petit huguenot* (1902), *Anthologie choeur la Fleur des musiciens de Ronsard* (1903), *les Monuments de la musique française des temps de la Renaissance* (1924-1929), *Fugle du concert vocal de la Renaissance* (1928-1929). Il a publié, en outre, une série de quatre-vingt-neuf *Chansons modernes XVII^e et XVIII^e siècles, Musique instrumentale de la Renaissance*, Cl. Le Jeune, E. Du Caurroy, *A propos de la musique française au temps de la Renaissance* (l'Encyclopédie de la musique (II, pp. 11-1298).

EXPERT-COMPTABLE n. m. Technicien qui, en son propre nom et sous sa responsabilité, fait profession habituelle d'organiser, vérifier, apprécier et redresser les comptes et les comptes de toute nature. || Pl. EXPERTS-COMPTABLES.

— ENCYCL. Econ. d'expl. L'expert-comptable est d'abord un organisateur de comptabilité, qui, après étude de l'entreprise, de sa structure, de son objet juridique, établit le cadre dans lequel s'inscriront ultérieurement tous ses actes et engagements. Il élabore alors l'organigramme de tous les services comptables de l'entreprise, arrête la nomenclature des comptes (plan comptable), en prévoyant leur fonctionnement.

En second lieu, c'est un vérificateur de comptabilité et un contrôleur de gestion. Il suit l'entreprise dans son développement, contrôle les prix de revient, met en lumière les économies possibles, collabore à l'élaboration des prévisions budgétaires, analyse périodiquement les résultats obtenus, fait à déceler les points faibles par la comparaison des chiffres. Il doit donc rechercher les erreurs et les malversations possibles, rectifier les comptes erronés et les rétablir dans une forme régulière.

L'expert-comptable remplit également le rôle de conseiller auprès du chef d'entreprise, en le mettant en garde contre des initiatives dangereuses, des fabrications inopportunes ou superflues, telles qu'elles apparaissent à la lumière des comptes et des contrôles ou interprétés. Ses constatations et le rapport qu'il en fait à intervalles réguliers permettront au chef d'entreprise d'améliorer son organisation et d'envisager effectivement toutes transformations utiles en vue d'un meilleur rendement. Dans le monde d'idées, il est fréquemment consulté pour des créations, transformations, suppressions, augmentations ou réductions de capital de sociétés.

Les connaissances économiques, juridiques, financières et fiscales de l'expert-comptable lui permettent de déceler les entreprises rentables et de déterminer les techniques les plus productives; en cela, il sert l'économie du pays. Mais son activité est aussi d'ordre juridique. Dans la complexité de la vie des affaires, il est qualifié pour appliquer les textes de droit, particulièrement de droit commercial (droit des sociétés, législation des effets de commerce, des contrats commerciaux), de droit fiscal, de législation sociale et de droit pénal appliqué aux affaires. Aussi les tribunaux de tous ordres font-ils appel aux experts-comptables pour les éclairer dans les litiges et instances qui leur sont soumises.

Mentionnons encore d'autres missions :

commissaire aux comptes de sociétés, celle de conseiller des comités d'entreprise, etc.

Par toutes ces attributions, l'expert-comptable se distingue du comptable salarié, lié à une entreprise dont il est l'employé; il n'est attaché par un lien de subordination à aucun organisme. Il est indépendant; sa profession est libérale.

Depuis très longtemps, l'exercice de la profession fut entièrement libre. Ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale qu'apparut en France la nécessité d'une organisation professionnelle. Un premier pas fut fait dans la voie d'une réglementation officielle par la création, en 1927, d'un diplôme d'Etat d'expert-comptable. Une deuxième étape fut réalisée par l'institution, en 1942, d'un ordre national des experts-comptables et des comptables agréés, réorganisé en 1945.

La profession est ouverte aux personnes munies des deux parties du diplôme : celles-ci ont subies avec au moins trois années d'interalle, au cours desquelles un stage pratique est obligatoire. (→ Biblio.)

EXPERTEMENT adv. De façon experte.

EXPERTISE n. f. Constatation ou estimation effectuée par un technicien qualifié : *Il a une bonne place chez son agent de change, quelques expertises à faire pour le palais* (A. Daudet). || Rapport d'experts : *Attaquer une expertise*.

— Admin. En matière de transport, formation judiciaire ou arbitrale (expertise amiable) laquelle ont recours à l'arrivée le destinataire et le transporteur, en cas de conflit, au sujet de l'état des marchandises.

— Législ. Soc. Arbitrage rendu par un médecin expert lorsqu'un conflit d'ordre médical est né entre le médecin traitant et le médecin conseil d'une caisse de Sécurité sociale. (L'expert est désigné d'un commun accord par les deux médecins en conflit ou, sinon, par le directeur départemental de la santé; son avis est sans appel.)

— Procéd. *Expertise agrammaticale*, expertise faite pour s'assurer si toutes les parties d'un acte, d'un contrat ont été écrites avec la même encre et à la même époque.

— ENCYCL. ● *Expertise en matière administrative*. En principe, les tribunaux administratifs ont toute latitude pour prescrire une expertise, qui parfois même est obligatoire.

Expertise en matière civile et commerciale. L'expertise est légalement obligatoire dans un grand nombre d'instances civiles et commerciales (partages judiciaires, avarie aux objets transportés, fixation du prix des loyers), et les tribunaux y ont recours en maintes autres circonstances pour éclairer leur religion. En principe, il n'est commis qu'un seul expert, mais le tribunal peut en désigner trois. L'expert procède à la mission qui lui est impartie par le jugement, ayant la plus grande liberté d'investigation après avoir prêté serment, obligation dont il peut être dispensé par les parties, qui ont, d'autre part, la possibilité de le récuser (v. RECUSATION). Les-elles-ci peuvent faire tels dires et réquisitions qu'elles jugent convenables, et dont il devra être fait mention dans le rapport que rédigera l'expert. S'il y a plusieurs experts, ils ne doivent formuler qu'un seul avis à la pluralité des voix. Le rapport de l'expert est lie pas le juge.

Expertise en matière criminelle. L'expertise en matière criminelle peut être ordonnée par toute juridiction d'instruction ou de jugement, dans le cas où se pose une question d'ordre technique, à la demande du ministère public ou des parties. Les experts désignés, sur des listes établies par la Cour de cassation ou par les cours d'appel, sont au moins au nombre de deux. Ils prêtent serment et doivent remplir leur mission dans un délai imparti par la décision qui les commet. S'ils sont d'avis différents, ou s'ils ont des réserves à formuler sur des conclusions communes, chacun d'eux indique son opinion ou ses réserves en les motivant. (→ Biblio.)

EXPERTISER v. tr. Faire l'expertise de.

EXPIABLE adj. Qui peut être expié : *Crime expiable*.

EXPIAT n. m. Hist. Syn. de CAGOT.

EXPIATEUR, TRICE adj. LANGUE CLASS. propre à expier; qui sert à expier : *Puisse la cruauté du destin s'épuiser sur moi seul, victime expiatoire pour toute ma famille* (Diderot).

— Myth. Se disait d'un grand nombre de divinités, et particulièrement de Jupiter : *Jupiter expiatoire*.

EXPIATION n. f. (lat. *expiatio*). Action par laquelle on expie; châtement, souffrance considérés comme une compensation du délit ou de la faute : *Nulle expiation ne peut faire qu'un acte n'ait pas été commis* (Barrès). || *L'expiation suprême*, la peine capitale.

— Relig. Cérémonies publiques destinées à réparer une faute commise envers Dieu. || *Fête de l'expiation ou des expiations*, quarantième des fêtes établies par Moïse.

— ENCYCL. Théol. et Hist. relig. D'après la doctrine catholique, l'expiation est la satisfaction offerte à Dieu par le coupable, en réparation de sa faute. Le chrétien doit à Dieu deux sortes d'expiations : la première comme homme, pour le péché originel, la seconde comme individu, pour ses fautes personnelles. Les Fils de Dieu, en s'incarnant et en souffrant pour les hommes, a pris sur lui leur dette et l'a acquittée. Toutefois, l'homme étant responsable de ses actes, il doit expier ses propres fautes. Le chrétien, membre du corps mystique, doit unir ses souffrances à celles du Christ, pour expier, avec ses fautes propres, celles de ses frères.

L'idée de l'expiation se retrouve dans presque toutes les religions qui ont voulu apaiser la justice de Dieu par des sacrifices. Les Juifs célébraient tous les ans une fête de l'expiation, dont les rites principaux étaient l'entrée du grand prêtre dans le saint des saints, l'aspersion du peuple avec le sang d'une victime, et l'envoi au désert d'un « bouc émissaire », chargé des péchés du peuple. Aujourd'hui, les Juifs célèbrent encore la fête de l'expiation, qu'ils appellent *Yôm Kippurim*. Dans les cultes primitifs, l'expiation prenait souvent la forme du sacrifice humain. Chez les Grecs et les Romains, elle était accomplie par des aspersions d'eau lustrale.

Expiation (L'), poème de Victor Hugo, dans les *Châtiments**. Selon le poète, Napoléon a commis un crime : le 18-Brunaire. La punition de ce crime n'est ni la retraite de Russie, ni Waterloo, ni Sainte-Hélène. C'est le 2-Décembre, dont il voit les conséquences du fond de sa tombe. Le saisissant tableau de la retraite de Russie suit d'assez près certaines pages de Chateaubriand dans *De Buonaparte et des Bourbons*, et celui de Waterloo peut être comparé au Waterloo des *Misérables**.

EXPIATOIRE adj. (bas lat. *expiatorius*). Ce qui sert à expier (surtout dans le domaine religieux) : *Victime expiatoire*. *La messe est un sacrifice expiatoire*. || Qui est consacré à perpétuer le souvenir d'un crime que l'on veut expier : *Une chapelle expiatoire*. || *Autel expiatoire*, celui sur lequel on offrait les sacrifices expiatoires : *Et la terre est pour nous l'autel expiatoire* (Lamartine).

EXPIER v. tr. (lat. *expiare*, purifier). Réparer une faute par un châtement imposé : *Le criminel a expié son crime*. || Subir la peine, le contrecoup de : *Expier une erreur, une imprudence*; et, par anal. : *Expier ses torts*. || *Spécialement*. Dans la religion chrétienne, réparer par la pénitence : *Expier ses péchés*; et, au fig. : *J'ai bien expié le péché de les trop aimer* (Balzac).

EXPIATION n. f. (lat. *expiatio*; de *expiare*, dépouiller). Dr. anc. Spoliation frauduleuse; soustraction, détournement de biens. || *Expiation d'hérédité*, soustraction totale ou partielle de biens d'une succession non encore appréhendée par l'héritier.

EXPILLY (Gabriel), violoniste et compositeur français de la seconde moitié du XVIII^e s. Seuls les textes utilisés par lui subsistent; la musique n'a pas été retrouvée pour les *Motets et élévations de M. Expilly pour les quartiers de juillet, août et septembre 1666*. Dix de ces poèmes latins sont de l'abbé Perrin et figurent parmi les œuvres de cet auteur dans le *Recueil de paroles de musique*, manuscrit offert à Colbert, et dans les *Cantica pro sacella regis...* 1665. Dans l'*Épître au roy*, placée en tête de ce dernier volume, Perrin désigne le *Motet pour la fête d'un martyr* comme pièce de concours présentée par Expilly en 1663.

EXPILLY (abbé Jean-Joseph d'), géographe français (Saint-Rémi, Provence, 1719 - en Italie v. 1793). Chanoine de Sainte-Marthe de

Tarascon, il fit de nombreux voyages en France, en Corse et à l'étranger (Espagne, Italie). Confus mais consciencieux, il rédigea de nombreux ouvrages dont les renseignements sont souvent de première main, en particulier dans son *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France* (1762-1770) [inachevé].

EXPILLY (Louis), évêque constitutionnel (Brest 1742 - id. 1794). Il fut élu député du clergé de Saint-Pol-de-Léon aux Etats généraux de 1789. A l'Assemblée nationale, il présida le comité qui élaborait la Constitution civile du clergé, prêta serment dès le premier jour (27 déc. 1790), fut élu évêque du Finistère, et, le premier des prélats constitutionnels, sacré par Talleyrand à l'Oratoire de Paris. Lié avec les Girondins, il signa l'*Appel* aux départements de l'Ouest contre la dictature montagnarde, fut arrêté et guillotiné.

EXPIRANT, E adj. Qui expire, se meurt : *Un malade expirant*. || Par anal. Qui finit : *Une flamme expirante*. *Je marche en la fraîcheur de l'expirant orage* (Verlaine). || *Voix expirante*, que l'on entend à peine.

EXPIRATEUR adj. m. Anat. Qui concourt à produire l'expiration : *Muscles expirateurs*.

EXPIRATION n. f. Action par laquelle l'air, qui a été inspiré et vicié par les échanges gazeux qui se font au niveau des alvéoles pulmonaires, est expulsé au-dehors : *Mes expirations se faisaient avec deux saccades, que ma volonté surtendue ne pouvait complètement retenir* (Gide). [V. RESPIRATION.] || — Fig. Fin d'un temps, d'un terme convenu, d'une fonction : *L'expiration d'un bail*. *On ne l'a libéré à l'expiration de sa peine qu'avec un extrême regret* (Hugo). || Fin d'une durée quelconque : *A l'expiration de l'année*.

— Mus. Action d'employer le souffle, appuyé sur le diaphragme par l'aspiration, de le faire passer entre les cordes vocales et de produire le meilleur son possible en mettant en branle tous les résonateurs du pharynx, du palais, etc.

EXPIRER v. tr. (lat. *expirare*; de *ex*, hors de, et *spirare*, souffler). Physiol. Faire une expiration : *Expier l'air contenu dans les poumons*.

◆ V. intr. Rendre le dernier soupir, mourir : *Un long cri de douleur traversa l'Italie | Lorsqu'au pied des autels Michel-Ange expira* (Musset). [En ce sens, *expirer* prend de préférence aujourd'hui l'auxiliaire avoir.] || Par anal. Aller en s'évanouissant, en s'affaiblissant : *L'ueur qui expire*. *Des flots qui expirent sur la grève*. *Le bruit lointain du monde expire en arrivant* (Lamartine). || — Fig. Cesser d'exister, disparaître, prendre fin : *L'Etat expire*. *Notre liberté expire*. *Aujourd'hui la résistance expire* (Michelet). || Arriver à son terme : *Bail, trêve qui expire*. *Les distractions du dimanche expiraient avec la journée* (Chateaubriand).

EXPLÉTIF, IVE adj. et n. m. (lat. *expletivus*; de *explere*, remplir). Linguist. Se dit d'un terme qui n'est pas nécessaire au sens de la phrase : *Dans « Je crains qu'il ne vienne », « ne » est explétif*. || Pronoms explétifs, qui n'ont pas dans la phrase de fonction définie et servent seulement à marquer l'intérêt du narrateur : *« Moi » est un pronom explétif dans « Prends-moi le bon parti, laisse là tous les livres »* (Boileau). || Préposition *expletive*, préposition (en particulier *de*, *en*, *pour*) introduisant une apposition (la *Ville de Paris*), un sujet réel (il est nécessaire de partir), un attribut (il le prit pour un sot).

EXPLÉTIVEMENT adv. De façon explétive.

EXPLICABLE adj. (lat. *explicabilis*). Qui peut être expliqué : *Tu n'expliques rien, ô poète, mais toutes choses par toi nous deviennent explicables* (Claudel). *Accident explicable*. || Qui peut être justifié, compréhensible : *Conduite parfaitement explicable*.

EXPLICATEUR, TRICE adj. et n. (lat. *explicator*). Qui commente, explique : *Un guide explicateur*. *Notes explicatives*. (Peu us.)

EXPLICATIF, IVE adj. Qui a pour objet d'expliquer : *Une note explicative*. || Qui indique comment se servir d'un appareil, d'un remède, etc. : *Notice explicative*.



Louis EXPILLY

— Gramm. *Proposition relative explicative*, proposition qui ajoute à l'antécédent une explication non indispensable, et qui pourrait être supprimée sans nuire essentiellement au sens de la phrase (Ex. : « Son cocher, qui était ivre, s'assoupit tout à coup » [Maupassant]). Les relatives explicatives se placent généralement entre deux virgules.)

EXPLICATION n. f. (lat. *explicatio*; de *explicare*, déplier). Développement destiné à éclaircir, faire comprendre : *L'explication d'une énigme, d'un problème, d'un nom.* — Ordinairement au plur. s'agissant d'explication orale : *Les explications d'un guide. Pour ne pas le désobliger, il fallut examiner ses comptes, écouter tout au long ses explications infinies* (Gide). || Ce qui rend compte de : *L'explication d'un fait. Entre un phénomène et l'explication d'un phénomène, il y a loin* (P. Leroux). || Enseignement, démonstration : *Explication d'une doctrine.* || En matière scolaire, traduction, commentaire : *Explication latine. Explication française.* || Par extens. Eclaircissement de la conduite : *Exiger une explication.* || Discussion : *Avoir une explication avec quelqu'un. J'assistais à une explication orageuse qui s'achevait sur de pathétiques effusions* (Gide).

— Log. *Explication scientifique des faits*, v. SCIENCE.

Explication des Maximes des saints sur la vie intérieure, par Fénelon. V. MAXIMES.

EXPLICIT [ɛksplisit] n. m. (abrév. du lat. *explicitus*, déployé, terminé; mis pour : *Explicitus est liber* [Le livre est fini]). Mot indiquant la fin d'un ouvrage.

EXPLICITATION n. f. Action de rendre explicite.

EXPLICITE adj. (lat. *explicitus*; de *explicare*, déployer). Formulé, énoncé complètement : *Clause explicite.* || Clair et précis, formel : *Texte bien explicite. Fait des plus explicites. Jésus va dire des mots plus explicites, qui sont dans tous les esprits* (Montherlant).

— Gramm. *Proposition explicite*, s'est dit de la proposition contenant expressément tous les éléments qui la constituent (par ex. : *La terre est ronde*).

— Math. *Fonction explicite*, v. FONCTION.

— Relig. *Foi explicite*, acquiescement formel aux dogmes. || *Croyance explicite*, croyance dont on a fait profession déclarée.

EXPLICITEMENT adv. De façon explicite, formelle et nette : *Une clause explicitement formulée.*

EXPLICITER v. tr. Rendre explicite; éclaircir et préciser : *Expliciter un texte, une clause d'un contrat.*

EXPLIQUER v. tr. (lat. *explicare*, développer, déployer; de *ex*, hors de, et *plicare*, ployer). Éclaircir, faire comprendre par un développement : *Expliquer sa pensée. Expliquer ses secrets. Expliquer un problème. Il m'expliquait tout cela par des comparaisons prises des choses que je connaissais* (Chateaubriand). || Avec un nom de chose comme sujet, montrer, prouver : *Fait qui explique la théorie.* || Faire connaître la cause, la raison de; justifier : *Expliquer un phénomène. Expliquer sa conduite. Il a expliqué qu'il était malade. J'ai été homme fort tard par le caractère, c'est ainsi que j'explique ce manque de mémoire pour les physionomies* (Stendhal). *C'est la chance qui explique son succès.* || Enseigner; exposer en détail : *Expliquer une doctrine.* || En matière scolaire, traduire oralement, commenter : *Expliquer du grec. Expliquer « Britannicus ».* *Quoiqu'il n'ait que neuf ans, il explique Tacite* (Hugo).

— LANGUE CLASS. Déplier (au sens propre) : *Voyez si vous rompez ces dards liés ensemble; | Je vous expliquerai le navid qui les assemble* (La Fontaine). || Découvrir, étaler au grand jour : *Entre elle et moi, Clotandre, expliquez votre cœur; | Découvrez-en le fond* (Molière).

— *S'expliquer* v. pr. Déclarer sa pensée, sa manière de voir, ses sentiments : *L'avocat avait donc commencé par s'expliquer sur le vol de pommes* (Hugo). || Être éclairci; devenir intelligible : *La chose s'explique. Problème, texte qui s'explique facilement.* || Comprendre la raison de : *Je ne m'explique pas sa présence ici.* || Donner ou recevoir des éclaircissements sur; avoir une discussion :

S'expliquer avec quelqu'un. || *Fam.* Avoir à montrer ses capacités, son énergie, lutter : *S'expliquer avec une version latine. Le flot de la guerre peut rouler par-dessus nos têtes, c'est ici qu'ils doivent demeurer pour s'expliquer une bonne fois avec la mort* (G. Duhamel). || *Pop.* Se battre : *Les deux querelleurs sont allés s'expliquer dehors.*

— LANGUE CLASS. Se développer, se dérouler : *Ainsi la tragédie agit, marche et s'explique* (Boileau). *On voit les branches, les feuilles, les fleurs et les fruits s'expliquer et se développer* (Bossuet).

EXPLOIT n. m. (ancien. *espleit*; du lat. *explicitus*, accompli). Action d'éclat accomplie à la guerre : *Les exploits des soldats de la Grande Armée, des Poilus de la guerre 1914-1918.* || Par extens. Action mémorable, ou qui dépasse les limites ordinaires : *Exploit sportif. Exploits galants.* || Ironiq. Action inconsidérée : *Oui, vantez-vous; un bel exploit que vous avez fait là!*

— ALLUS. LITTÉR. *Ses rides sur son front ont gravé ses exploits*, vers de Corneille dans le *Cid* (I, 1). Racine, dans ses *Plaideurs* (I, v), en a fait la parodie en jouant sur le sens du mot *exploit* appliqué à un huissier : *Ses rides sur son front gravaient tous ses exploits.*

— Procéd. Acte (ajournement, saisie, assignation, etc.) signifié par huissier. || *Souffler un exploit*, ne pas en remettre copie, tout en certifiant sur l'original que la copie a été remise.

— ENCYCL. Procéd. Les exploits peuvent intervenir dans des circonstances très diverses, notamment pour assigner un plaideur à comparaître en justice, pour signifier à une partie les conclusions d'une autre ou l'exercice d'une voie de recours, pour la poursuite des procédures relatives à l'exécution forcée d'une convention ou d'un jugement.

Tout exploit est rédigé en original et en copie. L'original reste aux mains de la partie agissante ou requérante, pour faire foi de l'injonction qu'elle a fait adresser au défendeur; la copie, reproduction exacte et textuelle de l'original, est remise au défendeur, soit en personne, soit à son domicile, ou, à défaut, au procureur de la République, et, dans ces deux derniers cas, toujours sous enveloppe fermée.

EXPLOITABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est exploitable : *L'exploitabilité d'une carrière.*

— Sylvic. Qualité d'un arbre parvenu à un état tel que son propriétaire a tout intérêt à l'exploiter plutôt qu'à le laisser vieillir.

EXPLOITABLE adj. Qui peut être exploité avec profit : *Des terres, des mines exploitables. Une industrie exploitable.* || Fig. Qu'on peut exploiter, abuser : *Un homme crédule est facilement exploitable.*

— Eaux et for. *Bois exploitable*, bois dont les arbres ont atteint les dimensions convenables pour pouvoir être abattus.

EXPLOITANT n. m. Personne qui met en valeur une source de richesse : *Exploitant agricole.* || Propriétaire d'une salle de spectacle cinématographique. || Qui exploite, abuse : *Partout le combat entre le riche et le pauvre est établi, partout il est inévitable; il vaut mieux être l'exploitant que d'être exploité* (Balzac).

— Ch. de f. Agent ou dirigeant du service de l'exploitation.

— Eaux et for. *Exploitant forestier*, celui qui exploite une coupe en forêt. (Syn. MARCHAND DE BOIS.) [V. part. *encycl.*]

— ENCYCL. Eaux et for. *L'exploitant forestier* exerce un travail de nature agricole, qui diffère cependant profondément de celui de l'exploitant agricole : son entreprise est, en effet, limitée à une seule opération de récolte d'une durée totale fixée généralement à dix-huit mois. Il achète les bois sur pied au propriétaire, les exploite et les vidange. Dans certains cas, le propriétaire forestier exploite lui-même ses coupes et vend les produits façonnés au commerce; on dit qu'il exploite en régie.

EXPLOITATION n. f. Action de mettre en valeur : *L'exploitation d'une mine, d'un cinéma, d'un téléphérique. Le phénomène de la mise en exploitation du globe [...] et le phénomène démocratique [...] doivent-ils être pris comme décisions absolues du des-*

tin? (Valéry). || Par extens. Lieu où l'on exploite; affaire exploitée : *Exploitation industrielle, commerciale.* || — Fig. Mise en profit : *Exploitation du succès. Exploitation d'un renseignement.* || Action de tirer un profit abusif de quelqu'un ou de quelque chose : *La République, c'est l'émancipation des ouvriers, c'est la fin du règne de l'exploitation* (Blanqui).

— Agric. *Exploitation agricole*, ensemble des terres cultivées par une seule personne ou par une collectivité. (V. part. *encycl.*)

— Ch. de f. *Service de l'exploitation*, service chargé d'organiser et d'assurer le trafic commercial, les transports de toute nature, le mouvement des trains, l'étude et l'application des tarifs, les relations avec le public, etc. (V. part. *encycl.*)

— Comptab. *Compte d'exploitation*, compte dans lequel sont résumées toutes les opérations qui concourent à la formation du résultat.

— Dr. admin. et Législ. fin. V. part. *encycl.*

— Eaux et for. *Exploitation forestière*, ensemble des travaux concernant l'abattage d'arbres, précédé ou non de l'ébranchage, le billonnage des grumes, et quelquefois aussi l'équarrissage et le débitage sur coupe, les sciages et merrains, l'abattage des taillis, le façonnage des perches de taillis et des cimés d'arbres de futaie en vue d'obtenir des bois de chauffage ou d'industrie, l'écorçage de taillis de chêne pour avoir le tan, et toutes autres opérations d'extraction des produits forestiers.

— Econ. rur. *Chemin d'exploitation*, chemin créé pour les besoins d'une exploitation rurale.

— Mil. Phase finale du combat offensif, qui, après la réussite d'une attaque ou la rupture du dispositif ennemi, vise à achever la désorganisation de l'adversaire et, si possible, sa destruction : *L'exploitation rapide et puissante de la percée d'Avranches par Patton, en août 1944, entraîna la retraite de la Wehrmacht derrière la Seine.*

— Pétr. Ensemble des opérations assurant la production* du pétrole à partir d'un puits ou d'un gisement.

— Technol. Technique en général : *Technique d'exploitation des mines.*

— Télécomm. *Exploitation à l'alternat*, exploitation dans laquelle les deux correspondants échangent leurs communications sur un fil et alternent leur trafic (généralement par série de dix télégrammes). || *Exploitation par commutation*, exploitation dans laquelle les différents postes sont mis en relation les uns avec les autres, comme le sont les différents postes d'un réseau téléphonique (maillages). || *Exploitation duplex*, exploitation dans laquelle les deux voies de transmission sont utilisées indépendamment l'une de l'autre, chacune des voies reliant le transmetteur au récepteur opposé. || *Exploitation poste à poste ou point à point*, exploitation dans laquelle les appareils des deux correspondants sont reliés en permanence par un circuit.

— ENCYCL. Agric. Il y a plusieurs modes d'exploitation : le *faire-valoir direct* (propriétaire et exploitant se confondant en une seule personne), le *métayage*, fondé sur le partage des produits, et le *fermage*, résultant d'un contrat dit *bail à ferme*, par lequel l'exploitant (fermier) assume la tâche et les risques de l'exploitation moyennant une redevance. Suivant la région où elles sont situées, les exploitations agricoles fournissent des résultats très différents : elles sont, en effet, sous la dépendance de la nature du sol, du climat, de l'importance des capitaux investis, qui, naturellement, conditionnent les méthodes d'exploitation (main-d'œuvre, machines), les débouchés, etc.; aussi est-ce l'exploitant d'examiner avec soin ces différents considérations avant de commencer son entreprise. Son habileté se manifeste non seulement par la connaissance de tous les facteurs susceptibles de contribuer au meilleur rendement de l'exploitation, mais encore à la mise en pratique des méthodes les plus rationnelles de culture.

— Ch. de f. Le service de l'exploitation est dirigé, dans chaque région ferroviaire, par un chef de service, secondé par des ingénieurs en chef à la tête des divisions : division commerciale, division du mouvement, division du personnel. Dans l'ensemble d'une région, le service est réparti en un certain

nombre d'arrondissements, dirigés par des ingénieurs ou inspecteurs principaux. Ceux-ci disposent eux-mêmes d'un certain nombre d'inspecteurs placés à la tête de *circonscriptions* ou d'*agences*, comprenant chacune un ensemble de gares, stations, haltes, embranchements, etc.

Le personnel subalterne comprend des chefs de sous-chefs de gare, et des employés de différents grades et titres en rapport avec leurs fonctions.

Le personnel des agents des trains — qui ne comprend pas les agents de conduite — est généralement rattaché au service de l'exploitation, et comprend les *agents de contrôle* et les *agents de route*.

Le petit personnel sédentaire comprend : les chefs de manœuvre, les chefs d'équipe, les acteurs, les pointeurs, les hommes d'équipe, les aiguilleurs, les receveurs, etc.

L'*exploitation technique* comprend l'ensemble des mesures destinées à assurer le fonctionnement de tout le service dans les meilleures conditions de sécurité, de rapidité et d'économie. Elle a donc pour rôle de codifier et de réglementer la signalisation, la constitution des trains, leur mouvement, et de déterminer et d'appliquer les principes de mise en œuvre rationnelle des moyens du réseau.

— Dr. admin. *Exploitations industrielles de l'Etat*. On comprend sous le titre de *Produits des monopoles* et *exploitations industrielles de l'Etat* des recettes qui n'affectent pas en apparence le caractère d'un impôt, parce qu'elles représentent la valeur d'une marchandise livrée ou le prix d'un service rendu. Les principales exploitations d'Etat sont : la fabrication des *monnaies* et *médailles*, exécutée en régie administrative sous l'autorité du ministre des Finances; l'*Impri-merie nationale*, qui a le monopole de certaines impressions destinées aux ministères et administrations; l'exploitation en régie des *journaux officiels*; l'exploitation des *postes et télécommunications*, constituant un important budget annexe; le monopole de la fabrication et de la vente des *tabacs*; le monopole de la fabrication des *allumettes*; la fabrication et la vente des *poudres à feu* (poudres de guerre, de chasse, de mine).

Les interventions de l'Etat dans le domaine industriel se sont multipliées, après la Seconde Guerre mondiale, dans un dessein non plus fiscal ou administratif, mais de politique économique et sociale; elles ont abouti à la multiplication des entreprises publiques, qui se séparent donc profondément des exploitations industrielles non par leur activité, mais par leur esprit, indépendamment de toute recherche de bénéfice.

EXPLOITÉ, E n. Personne dont on tire un profit abusif.

EXPLOITER v. tr. (bas lat. *explicitare*; de *explicare*, déployer). Faire valoir; tirer parti de : *Exploiter une ferme, un journal, unrevet*. Il [le père Grandet] exploitait cent arpents de vignes, qui, dans les années pluvieuses, lui donnaient sept à huit cents pions de vin (Balzac). || Fig. Utiliser avantageusement : *Exploiter son talent*. Et cet air de princesse, de créature chimérique et pointine, M^{me} Sarah Bernhardt l'exploite nerveusement (J. Lemaitre). || *Péjor.* Tirer un profit abusif de quelqu'un ou de quelque chose : *Exploiter les clients*. *Exploiter la crédulité publique*. C'est toujours par la peur, avec la peur, en exploitant la peur, que la faction triomphe (Gambetta). [Etienne] montrait les mineurs exploités, supportant à eux seuls les désastres des crises (Zola). || *Exploiter un emploi*, en tirer des profits illégitimes.

— LANGUE CLASS. *Ironiq.* Faire quelque exploit : *Vraiment, vous avez bien exploité* (Dict. Acad., 1694).

— Féod. *Exploiter un fief*, se saisir des produits d'un fief dont le tenancier n'a pas rempli ses obligations féodales.

— Procéd. Assigner, sommer par exploit : *Exploiter sa partie*. || Rédiger et signifier des exploits.

EXPLOITEUR, EUSE n. et adj. Celui, celle qui exploite, et en particulier celui qui tire un profit abusif du travail d'autrui.

EXPLOITS (RIVIÈRE DES), fl. de l'île de Terre-Neuve, qui se jette dans la baie des Exploits; 210 km.

EXPLORABLE adj. Qui peut être exploré : *Pays explorables*.

EXPLORATEUR, TRICE n. et adj. (lat. *explorator*). Celui, celle qui fait un voyage de découverte : *Les explorateurs français en Afrique*. || *Par extens.* Qui se livre à une recherche particulière.

◆ Adj. Arm. *Appareil explorateur*, appareil servant à examiner l'intérieur des armes à feu ou des obus en cours de fabrication. (Il se compose d'un miroir incliné à 45°, sur lequel se réfléchit l'image de la paroi qu'on observe à l'aide d'une lentille.)

— Chirurg. Qui sert à reconnaître l'état de certains organes : *Ponction exploratrice*. *Laparotomie exploratrice*.

◆ N. m. Chirurg. Nom donné à certains appareils servant au repérage et à l'extraction des corps étrangers métalliques dans le corps humain.

— Méd. Appareil permettant au radiologiste de palper le sujet examiné sans que la main pénètre dans le champ traversé par les rayons X. (Syn. *PALPATEUR*.) || Instrument destiné à vérifier la perméabilité et le calibre de l'urètre masculin.

EXPLORATION n. f. Action d'explorer une contrée, un lieu : *Exploration du continent africain, des mers polaires, d'une caverne à ossements*. || *Par anal.* Examen attentif et méthodique : *Exploration d'un terrain*. *Exploration des pièces d'un appartement*. || Fig. Approfondissement : *Exploration d'un sujet, d'un problème*.

— Méd. Ensemble des moyens employés pour arriver à connaître exactement l'état des organes : *Exploration par la palpation, la percussion, l'auscultation, le sondage, l'endoscopie, les rayons X, etc.* (V. part. *encycl.*) || *Exploration fonctionnelle*, ensemble des méthodes cliniques et biologiques qui permettent d'apprécier l'état du fonctionnement d'un organe.

— Mil. Mission de sûreté éloignée, confiée à des éléments rapides qui ont pour objet de chercher au plus loin le contact de l'ennemi : *La cavalerie de Murat fut souvent chargée par l'Empereur de l'exploration*. (On dit plutôt, aujourd'hui, *DÉCOUVERTE*.)

— Min. *Travaux d'exploration*, travaux qui ont pour objet de reconnaître un gisement. (On dit aussi *TRAVAUX DE RECHERCHE*, ou de *RECONNAISSANCE*, qui sont antérieurs aux *travaux préparatoires*, destinés à préparer l'exploitation, et aux *travaux d'exploitation* proprement dits.)

— Pétr. Ensemble des opérations permettant d'effectuer la prospection de gisements de pétrole. (L'exploration comprend les études géologiques de terrain et de laboratoire, les mesures géophysiques et, également, les forages de reconnaissance.)

— Sports et Technol. *Exploration sous-marine*, ensemble des techniques permettant à un nageur d'explorer les profondeurs marines, pour des raisons sportives ou scientifiques. (V. part. *encycl.*)

— Télév. Mode de transmission séquentielle de l'image : *L'exploration est habituellement effectuée sur une suite de lignes horizontales juxtaposées*. (Syn. *ANALYSE, BALAYAGE*.)

— ENCYCL. Méd. L'*exploration* est, en médecine, la base du diagnostic; elle comporte un aspect morphologique, qui porte sur la forme des organes et appareils, et un aspect physiologique, qui tend à apprécier leur fonctionnement. Ces deux aspects sont toujours étudiés conjointement, tant dans l'examen clinique que dans les examens complémentaires radiologiques, physiques, biochimiques, etc.

L'examen clinique est l'ensemble des renseignements fournis par les sens, et recherchés systématiquement. L'inspection, fournie par la vue seule, renseigne sur le siège, la forme, la dimension, la couleur, les limites des lésions, ou, simplement, sur l'aspect normal ou anormal de telle ou telle région du corps. La palpation et le toucher renseignent sur les volumes, la consistance, l'élasticité, la souplesse, les déplacements d'organes profonds.

La percussion renseigne sur l'état de vacuité ou de remplissage des organes creux, par la sonorité et le tympanisme*, ou, au contraire, la matité et la submatité; l'auscultation* est l'audition des sons normaux ou anormaux produits par les organes.

L'examen clinique est complété par l'endoscopie*, qui permet l'inspection des organes internes.

La radioscopie* et la radiographie* montrent la morphologie précise des organes, mais renseignent aussi sur leur fonctionnement : mobilité du diaphragme, contraction du cœur, péristaltisme du tube digestif, temps d'élimination des substances opaques (notamment pour la fonction rénale).

La biologie clinique, fondée sur la physique, sur la chimie biologique et sur la microbiologie, fournit, enfin, de nombreux éléments d'ordre fonctionnel.

L'*exploration fonctionnelle de la respiration* comporte la mesure de la capacité vitale*, de la ventilation* par minute, de la consommation d'oxygène, etc.

L'*exploration fonctionnelle du foie* comporte l'étude séparée de ses différentes fonctions : composition de la bile et mesure de la bilirubinémie*, fonction glycogénique (hyperglycémie* provoquée, galactosurie*), fonctions lipidiques (cholestérol), fonctions protéiques (tests de floculation de Hanger et de Mac-Lagan).

L'*exploration fonctionnelle des reins* repose sur le dosage de l'azotémie, sur l'examen clinique des urines, sur la constante d'Am-bard* et sur les clearances*.

On appelle *exploration fonctionnelle des reins séparés* l'examen de l'urine isolée de chaque rein par cathétérisme urétéral.

L'*exploration fonctionnelle des glandes à sécrétion interne* utilise la mesure du métabolisme de base, les tests à l'iode radio-actif, l'examen clinique du plasma (dosage des ions calcium, potassium, sodium, etc.), les dosages des hormones ou des produits de leur métabolisme (cétostéroïdes*, etc.).

L'exploration du système nerveux fait appel aux techniques de l'électrodiagnostic*, de l'électro-encéphalogramme*, et utilise les renseignements fournis par l'ophtalmologie (fond d'œil, champ visuel) ou par l'oto-rhino-laryngologie (exploration labyrinthique, c'est-à-dire de la fonction d'équilibration, etc.). Les explorations radiologiques, endoscopiques et fonctionnelles permettent d'établir rapidement le diagnostic, et de suivre l'évolution de maladies dont les signes cliniques sont discrets ou non encore apparus, mais, dans tous les cas, elles ne prennent de valeur que si elles sont faites à bon escient, correctement interprétées et confrontées aux autres éléments cliniques ou commémoratifs, au cours d'une étude critique de chaque cas particulier.

— Hist. V. *DÉCOUVERTE*.

— Sports et Technol. *L'exploration sous-marine*. Pendant des milliers d'années, l'homme a rêvé d'explorer le fond des mers. Ce n'est qu'en 1819 que l'invention du scaphandre à casque et à tuyau, par l'ingénieur saxon, naturalisé anglais, Augustus Siebe, lui a permis de séjourner un certain temps dans la masse des eaux. De 1855 à 1860, cet appareil fut perfectionné par un ingénieur des mines et un officier de marine français, Benoît Rouquayrol et Auguste Denayrouze. Le savant français Paul Bert devait, à la fin du XIX^e s., établir la cause des accidents dont les scaphandriers étaient les victimes. Ses travaux, complétés par ceux de l'Anglais J. S. Haldane, fondèrent la physiologie de la plongée, condition première de l'exploration sous-marine. C'est avec le scaphandre à casque et à tuyau que furent entreprises les premières recherches sur le monde sous-marin, notamment par le zoologiste français Milne Edwards, professeur à la Sorbonne, qui plongea près des côtes de Sicile.

Pour atteindre une certaine profondeur, on ne disposait encore au XIX^e s. que de dragues et de chaluts. C'est à eux que recoururent les grandes croisières océanographiques du *Talisman* et du *Challenger*, de même que toutes celles du prince Albert I^{er} de Monaco.

L'exploration sous-marine devait entrer dans une phase nouvelle grâce à l'invention, en 1925, par le commandant Le Prieur, du scaphandre autonome, perfectionné en 1944 par l'ingénieur Gagnan et le commandant J.-Y. Cousteau. L'appareil permet des plongées à 40 et 60 m de fond, exceptionnellement au voisinage de 100 m, en recourant à des mélanges respiratoires où l'azote est remplacé par l'hydrogène ou l'hélium. Sa commercialisation a provoqué un développement

de la plongée qui marque vraiment le début de l'exploration sous-marine et l'intervention dans la mer d'un certain nombre de sciences, à commencer par la biologie. M. Drach, professeur à la Sorbonne, est descendu à 80 m de fond en mer Rouge pour vérifier une hypothèse de Darwin sur la formation des coraux, tandis que H. Tazieff et Romanovsky entreprenaient les premières recherches de géologie sous-marine. Les croisières de la *Calypto*, sous l'impulsion du commandant Cousteau, marquaient un renouveau de toutes les sciences marines.

L'archéologie, elle aussi, a trouvé un prolongement inattendu sous les eaux de la Méditerranée, grâce à la découverte de nombreuses épaves antiques.

L'exploration des grandes profondeurs s'est poursuivie également par l'entremise d'engins nouveaux. En 1934, le bathysphère de W. Beebe descendait à 906 m; en 1948, le bathyscaphe* de Piccard, à 1 380 m et, repris en charge par la Marine française, il atteignait 4 050 m en 1954. Enfin, en 1960, le Trieste du professeur Piccard descendait, dans la fosse des Mariannes, à la plus grande profondeur connue : 11 521 m. L'homme a donc atteint le plus bas de l'abîme, ce qui n'implique pas qu'il connaisse tout le fond des mers. Pour y parvenir, l'océanographie a encore recours aux dragages, aux prélèvements en aveugle et aux « carottes », mais aussi à de nouvelles techniques, comme la photographie à grande profondeur avec flash automatique et la télévision sous-marine.

EXPLORER v. tr. (lat. *explorare*). Parcourir, visiter une contrée, un lieu, en l'étudiant avec soin : *Explorer l'Afrique, un sous-marin, la campagne. J'ai exploré les mers de l'ancien et du nouveau monde* (Chateaubriand). || Fig. Examiner, étudier, sonder : *Explorer du regard. Explorer des documents inédits. Chercher quelque chose hors de Dieu, c'est explorer le néant* (Lamennais).

EXPLOSER v. intr. (de *explosion*). Faire explosion : *La dynamite explose facilement.*

— Fig. Se manifester brusquement et violemment : *Sa colère explosa.* || Avec un nom de personne comme sujet, ne pas pouvoir se contenir, se livrer à un éclat : *Exploser en injures.*

EXPLOSEUR n. m. (du lat. *explodere*, *exploser*). Min. Appareil portatif générateur du courant électrique nécessaire au tir des trous de mine.

— ENCYCL. L'exploseur classique se compose d'une petite magnéto à manivelle, capable de débiter un courant de l'ordre de un ampère, sous une tension dépendant du nombre de mines, pendant le temps très court nécessaire à l'allumage des amorces électriques des différents trous de mine, reliés généralement en série.

EXPLOSIBILITÉ n. f. Aptitude à exploser. (S'applique de préférence à un objet.)

EXPLOSIBLE adj. Se dit d'un appareil, d'un engin, d'une matière susceptible d'exploser.

EXPLOSIF, **IVE** adj. Relatif à l'explosion : *Des bruits explosifs. La nature explosive du coton-poudre.* || Susceptible de faire explosion : *Mélange explosif. Balle explosive.* ||

— Fig. Susceptible de produire des conséquences redoutables : *Des théories explosives.* || Situation explosive, situation tendue. || Tempérament explosif, porté à de brusques violences.

— Arm. Obus explosif, obus* chargé avec un explosif, par opposition aux obus perforants et aux obus fusants. || *Balle explosive*, v. BALLE.

— Electr. Distance explosive, distance maximale de deux électrodes entre lesquelles éclate une étincelle, pour une tension donnée. || Potentiel explosif, tension minimale pour laquelle éclate une étincelle entre deux électrodes à une distance donnée.

— Phonét. Consonnes explosives, ou explosives n. f. pl., consonnes produites par une fermeture complète de la bouche, à laquelle succède une ouverture brusque, qui permet à l'air de s'échapper et détermine une sorte d'explosion. (Les consonnes explosives sont plus souvent appelées *occlusives* ou *momentanées*. En français, les explosives sont : p, t, k, b, d, g.)

EXPLOSIF n. m. Corps capable de se transformer très rapidement, par une violente réaction chimique, en gaz à haute température. || Explosif de sécurité, v. SÉCURITÉ. || Explosif de Sprengel, v. SPRENGEL. || Explosif de sûreté, v. SÛRETÉ.

— ENCYCL. Les explosifs, ou matières explosives, sont classés, selon leur emploi pratique, en deux groupes : les *poudres propulsives*, ou *poudres balistiques*, ou simplement *poudres*, qui agissent par déflagration*, et qui servent soit à lancer un projectile à partir d'une arme à feu, soit à entretenir le mouvement d'un engin autopropulsé*; et les *explosifs détonants*, ou simplement *explosifs*, destinés à détoner* en produisant des effets brisants. Ce second groupe peut se diviser lui-même en *explosifs primaires*, qui, par allumage, prennent d'emblée le régime détonant, et en *explosifs secondaires*, qui détonent par l'action d'un explosif primaire. Le mot « explosif » possède donc un sens large, où il est synonyme de substance explosive, et un sens restreint à celui d'explosif brisant, par opposition à poudre. La distinction entre « poudre » et « explosif » n'est justifiée que d'un point de vue pratique, car il est possible, par un amorçage approprié, de faire détoner une poudre ou, inversement, de faire déflagrer un explosif. On caractérise une substance explosive par son volume* gazeux spécifique, son potentiel*, sa température* d'explosion et sa force* théorique. Pour beaucoup d'explosifs, ces grandeurs caractérisent une réaction d'explosion plutôt qu'une substance, car un explosif donné peut se décomposer selon des équations chimiques différentes.

Du point de vue des applications, on distingue les explosifs militaires et les explosifs civils (explosifs de mine, explosifs agricoles, etc.), quoiqu'une même substance puisse parfois avoir des applications militaires aussi bien que civiles.

Une substance explosive peut être un composé défini, comme la nitroglycérine, ou un mélange, comme la poudre noire. Chimiquement, on distingue :

1° les *azotures** et les *fulminates**; 2° les *explosifs nitrés*, c'est-à-dire esters nitriques et dérivés nitrés proprement dits; 3° les *explosifs nitrates**, à base de nitrate d'ammonium; 4° les *explosifs chlorates**, à base de chlorate de sodium, et *perchlorates**, à base de perchlorate d'ammonium; 5° les *dynamites**, à base de nitroglycérine; 6° les *poudres noires* et les *mélanges analogues*.

Les principaux *explosifs d'amorçage* sont le fulminate de mercure et l'azoture de plomb. En France, la fabrication des substances explosives est un monopole de l'Etat, en vertu de la loi du 13 fructidor an V; la loi du 8 mars 1875 a apporté à ce monopole une dérogation en faveur des dynamites; en outre, l'Administration tolère la fabrication de certains explosifs, comme les explosifs d'amorçage, par des usines privées.

La fabrication des poudres de chasse et de guerre, ainsi que celle des explosifs de mine du monopole sont faites dans les poudreries nationales. (V. *POUDRE, Service des poudres*.) La vente, la détention et le transport des explosifs sont également réglementés. Sont aussi réglementées les expériences sur les explosifs faites, à titre de recherche, par les particuliers. (→ *Biblio.*)

EXPLOSIOMETRE n. m. Appareil portatif utilisé pour vérifier la teneur en gaz inflammable d'une atmosphère.

EXPLOSION n. f. (lat. *explosio*; de *explodere*, rejeter avec violence). Action d'éclater violemment : *L'explosion d'une torpille. On*

n'entend plus rien que ces explosions infernales qui vous déchirent la poitrine (Dorgelès). || Fig. Manifestation soudaine bruyante : *Une explosion de cris, de menaces.* || Apparition brusque : *Explosion d'une épidémie. Explosion du printemps.* Action d'éclater violemment, soudainement, accès de colère : *Ses explosions d'honnêteté, d'humanité, d'humanité.* (M. Aymé).

— Géol. *Cratère d'explosion*, v. CRATÈRE. — Méd. Invasion subite et inattendue de certains symptômes pathologiques.

— Technol. Phénomène au cours duquel du gaz sous pression sont libérés ou engendrés en un temps extrêmement court. || Troisième temps du fonctionnement du moteur suivant le cycle à quatre temps. || Limites d'explosion, concentrations minimale et maximale d'un gaz combustible dans l'air, pour donner un mélange détonant sous l'effet d'une étincelle ou d'une flamme. || Moteur à explosion, moteur* alimenté par la combustion rapide d'un mélange carburé : air-carburant (essence, pétrole, alcool).

— ENCYCL. Technol. L'explosion peut entraîner la rupture d'un récipient renfermant un fluide sous pression, comme l'explosion d'une chaudière à vapeur ou d'une bouteille de gaz comprimé. Elle peut être due à une réaction chimique aussi rapide que violente produisant des gaz : un corps capable d'être le siège d'une telle réaction est un explosif. Ceux-ci ont deux modes types d'explosion : la déflagration* et la détonation*. Celle-ci est 1 000 à 10 000 fois plus brève que celle-là, et donne lieu à des pressions bien plus élevées; la quantité de gaz, ainsi que l'énergie libérée sont du même ordre dans ces deux modes. On conçoit que la détonation a des effets brisants, tandis qu'on peut utiliser la déflagration dans les armes à feu ou dans d'autres dispositifs mécaniques pour en tirer des effets variés.

limites d'explosion

pourcentage de gaz dans l'air à la température ordinaire et à la pression atmosphérique

	LIMITE INF.	LIMITE SUP.
essence	1,5	6
benzol.	1,4	8
méthyléthylcétone.	1,8	10
acétone	2,2	13
méthane	5,3	13,9
éthane.	3,1	15
éthanol	3,3	19
méthanol.	6,7	36
sulfure de carbone	1	50
acétaldéhyde	4	57
oxyde de carbone	12,5	74
acétylène	2,5	80
oxyde d'éthylène	3	80
hydrogène	4,1	84,2

EXPLOSIVITÉ n. f. Aptitude à exploser. (S'applique de préférence à une substance.)

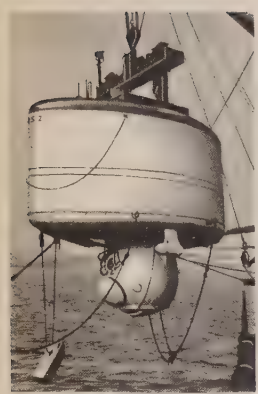
EXPLOSEPHORE adj. et n. m. Chim. Se dit d'un radical ou d'un groupement atomique dont la présence, dans la molécule d'un composé, confère à celui-ci un caractère explosif : *Les groupes NO₂, C≡N—Cl sont des explosophores.*

EXPOLITION n. f. (lat. *expolitio*; de *explere*, polir). Log. Figure qui consiste dans la reproduction de la même idée, pour la graviter mieux dans l'esprit des auditeurs, ou pour donner une expression plus énergique.

EXPONCTUATION ou **EXPONCTION** n. f. (préf. *ex*, et *punctation*). Paléogr. Signe de correction consistant en un point placé sous une lettre, pour indiquer que cette lettre est à supprimer. (Le point est plus rarement placé au-dessus de la lettre. Ce signe est d'usage dès le v^e s. Pour indiquer qu'un mot tout entier est à supprimer, on le souligne ou l'entoure de points.)

EXPONCTUER v. tr. (préf. *ex*, et lat. *punctum*, point). Paléogr. Placer un point au-dessous (rarement au-dessus) d'une lettre pour indiquer qu'elle est à supprimer.

EXPONENTIEL, **ELLE** adj. (du lat. *exponens*, exposant; de *ex*, hors de, et *pone*,



bathyscaphe de Piccard et Cosyns (1948)



mise à l'eau du bathyscaphe de la marine française F. N. R. S. 3



bathyscaphe « Trieste » du professeur Piccard (1953)

mettre). Math. Qui a un exposant variable, indéterminé ou inconnu. || *Calcul exponentiel*, ensemble des calculs relatifs aux quantités exponentielles. || *Courbe exponentielle*, courbe dont l'équation est exponentielle. || *Équation exponentielle*, équation qui contient des quantités exponentielles. || *Fonction exponentielle*, expression de la forme a^x , où a est une constante positive et x un exposant variable.

— N. f. Fonction exponentielle.

— ENCYCL. ● *Fonction exponentielle*. La fonction exponentielle a^x ($a > 0$) est la première des transcendentes simples; elle a pour inverse la fonction logarithmique.

La fonction a^x est continue, croissante si $a > 1$ et décroissante si $a < 1$.

On peut écrire $e^{x \log a}$, e indiquant la base du système des logarithmes népériens; il en résulte que les exponentielles composées ont toujours la forme $e^{f(x)}$. Toutes les dérivées de e^x sont égales à e^x ; il en résulte, en appliquant la formule de Maclaurin :

$$e^x = 1 + \frac{x}{1!} + \frac{x^2}{2!} + \frac{x^3}{3!} + \dots$$

Le second membre de cette formule est une série convergente qui, pour $x = 1$, permet de calculer numériquement la valeur de e , soit 2,718 281 828 459...

● *Exposants imaginaires*. Si l'on suppose l'exposant imaginaire pur, on a, en partant de la définition de e^x ,

$$e^{ix} = 1 - \frac{x^2}{2!} + \frac{x^4}{4!} - \frac{x^6}{6!} + \dots$$

$$+ i \left(\frac{x}{1!} - \frac{x^3}{1.2.3} + \frac{x^5}{1.2.3.4.5} \dots \right).$$

La partie réelle de ce développement est celui de $\cos x$, et le coefficient de i le développement de $\sin x$. Il en résulte

$$e^{ix} = \cos x + i \sin x.$$

En changeant i en $-i$, on a

$$e^{-ix} = \cos x - i \sin x.$$

Des deux dernières relations résultent les formules d'EULER

$$\cos x = \frac{e^{ix} + e^{-ix}}{2}, \quad \sin x = \frac{e^{ix} - e^{-ix}}{2i}.$$

● *EXPORTABLE* adj. Qui peut être exporté : *Des marchandises exportables*.

● *EXPORTATEUR*, *TRICE* n. Personne qui fait le commerce d'exportation.

● *EXPORTATION* n. f. (lat. *exportatio*). Action de transporter à l'étranger des produits nationaux : *Favoriser l'exportation*; et, au fig. : *L'exportation des idées, d'une mode*. || Les produits eux-mêmes : *Hangar réservé aux exportations*. (V. part. *encycl.*)

— Dr. fisc. *Exportation temporaire*, exportation de marchandises destinées à être réimportées, et qui, de ce fait, subissent un contrôle douanier particulier, afin de ne pas être alors soumises au paiement des droits de douane. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Dr. fisc. A l'exportation, les marchandises sont libres ou taxées, parfois prohibées, parfois aidées par des primes ou des dégrèvements. On distingue les exportations libres et celles qui sont soumises à licence; pour ces dernières, il s'agit de marchandises pour lesquelles la rentrée de devises n'équivaut pas à l'inconvénient résultant de la perte subie par l'économie nationale, du fait de leur exportation.

● *Exportation temporaire*. L'administration des Douanes peut autoriser l'exportation temporaire des produits envoyés hors du territoire douanier pour recevoir un complément de main-d'œuvre. Les marchandises peuvent être réadmissibles en franchise de tous droits aux conditions suivantes : être reconnues originaires du territoire français (il doit s'agir des mêmes marchandises, et la réimportation doit être opérée par le même exportateur ou pour son compte); elles ne doivent pas avoir reçu à l'étranger d'autres manipulations que celles qui sont indispensables à leur conservation; la réimportation doit avoir lieu moins de deux ans après l'exportation. La preuve de l'exportation avec réexportation de retour résulte de la production d'un passavant descriptif délivré par le service des Douanes à la sortie, et, le cas échéant, d'acquits-à-caution destinés à garantir le paiement des droits. Pour les tissus, la réadmission peut être opérée au vu de l'estampille apposée par le bureau qui a constaté l'exportation. Un régime spécial est prévu pour

les véhicules à moteur et bicyclettes que les touristes utilisent ou emportent avec eux, lors d'un voyage à l'étranger. (V. *TOURISME*.)

— Econ. polit. Dans la balance des paiements, les exportations comprennent les marchandises vendues à l'étranger. Elles constituent, avec les importations, le « commerce visible », l'« invisible » étant constitué par les services. La valeur des exportations est généralement donnée f. o. b. (*free on board*), c'est-à-dire à leur valeur de sortie, au départ du pays exportateur. Les exportations sont connues à partir des statistiques douanières.

● *L'élasticité**, par rapport aux prix de l'offre nationale d'exportation, exprime les variations proportionnelles des quantités offertes correspondant à une variation proportionnelle des prix exprimés de façon uniforme, en monnaie nationale ou étrangère. L'élasticité des exportations d'un pays est d'autant plus forte que le pays est plus industrialisé et plus spécialisé, en raison de la concurrence que se font les pays. Les élasticités sont faibles dans les pays peu concurrencés en matière d'exportation et fournissent des matières premières et des produits agricoles spécialisés. (V. *COMMERCE*.) [→ *Biblio.*]

● *EXPORTER* v. tr. (lat. *exportare*; de *ex*, hors, et *portare*, porter). Transporter des produits nationaux à l'étranger : *Exporter des vins, des toiles*; et, au fig. : *Exporter une mode*.

● *EXPORT-IMPORT*, abrég. de *EXPORTATION-IMPORTATION*.

● *EXPOSANT*, *E* n. Celui qui expose, fait admettre ses œuvres ou ses produits dans une exposition publique : *Les exposants d'un Salon de peinture*.

— Dr. Personne qui énonce ses prétentions dans une requête judiciaire ou administrative : *L'exposant et son conseil*.

◆ N. m. *Mar. Exposant de charge*, partie du bord extérieur de la coque, comprise entre les tirants d'eau lège et en charge.

— Math. Nombre indiquant la puissance* à laquelle est élevée une quantité, et que l'on écrit à droite et un peu au-dessus de cette quantité.

● *EXPOSÉ* n. m. Développement explicatif, écrit ou oral : *L'exposé d'une doctrine. Faire l'exposé des faits, des voies et moyens*. || *Faire un exposé*, faire une conférence devant un auditoire. || *Compte rendu* : *Exposé d'une situation financière*.

— Diplomat. Partie du discours diplomatique accompagnant souvent le dispositif* et narratif les circonstances qui ont accompagné ou motivé l'acte juridique.

— Instit. polit. *Exposé des motifs*, texte qui accompagne les projets ou propositions de lois, ainsi que les amendements, et où sont expliquées les raisons qui en justifient l'adoption aux yeux de leur auteur. (Un exposé des motifs accompagne parfois les décrets-lois et les ordonnances.)

● *EXPOSEMÈTRE* n. m. Syn. de *POSEMÈTRE*.

● *EXPOSER* v. tr. (lat. *exponere*, refait sur *poser*). Mettre en vue, présenter aux regards dans un étalage : *Exposer des marchandises, des jouets*. — Dans une exposition publique : *Exposer des tableaux, des machines*. || *Par anal.* Placer, orienter d'un certain côté : *Exposer une façade au midi*. || *Par extens.* Mettre en butte à; faire courir le risque de : *Exposer du linge, des plantes au soleil*. || Mettre en butte à, faire courir le risque de : *Exposer quelqu'un à un danger. Exposer sa vie. Exposer des troupes à la rigueur du froid. Il suffisait de porter un nom aristocratique pour être exposé aux persécutions* (Chateaubriand). || *Fig.* Mettre en évidence; expliquer, développer : *Exposer des faits, des théories, le sujet d'un roman. Il exposa ses projets d'avenir d'une voix fiévreuse* (Zola).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Livrer : *Ton destin te trahit, et ta beauté fatale*. || *Sous l'appas d'un hymen l'exposé à ta rivale* (Corneille).

— Loc. div. *Exposer un criminel*, lui faire subir la peine du carcan. || *Exposer un enfant*, l'abandonner dans un lieu public.

— Liturg. *Exposer le saint sacrement, exposer des reliques*, les placer à la vue des fidèles pour les offrir à leur vénération.

— *S'exposer* v. pr. Se montrer : *S'exposer aux regards. Dans « les Mille et Une Nuits »*,

comme dans la Bible, un monde, un peuple entier s'expose et se révèle (Gide). || Se mettre en butte à; courir le risque de (au pr. et au fig.) : *S'exposer à la mort, à la critique. Il s'expose à ce qu'on parle mal de lui. Il me représentait les dangers que j'allais courir en m'exposant à tomber entre les mains des Muscogulges* (Chateaubriand); et, absol., risquer sa vie, se mettre en danger : *Il s'est exposé avec courage dans cette bataille. Il s'expose beaucoup dans cette affaire*.

— LANGUE CLASS. *S'exposer à*, se livrer à : *J'aurais lieu de plainte* | *Si, m'exposant à vous pour me parler sans feinte, | Vous alliez me trahir et me déguiser rien* (Molière).

● *EXPOSITEUR* n. m. Personne qui expose un enfant.

— Dr. pén. *Expositeur de fausse monnaie*, celui qui la mettait en circulation. (Vx.)

● *EXPOSITION* n. f. (lat. *expositio*). Action de mettre en vue; résultat de cette action : *Exposition d'un mort sur un lit de parade*.

|| Étalage pour la vente : *Exposition de marchandises dans un magasin*. || Présentation au public de produits divers, d'œuvres d'art : *Exposition d'agriculture. Exposition de faïences. Exposition de peinture. Il ne manquait pas une première, pas une ouverture d'exposition* (Bourget). || *Exposition universelle*, exposition où sont admis les produits de tous les pays : *Partout une architecture d'expositions universelles, foires peu recherchées des esprits* (Giraudoux). || Endroit où se font ces manifestations : *Entrer à l'exposition*. || *Par extens.* Orientation d'un édifice : *La pièce était minuscule, mais difficile à chauffer à cause de son exposition* (M. Aymé). || Manière dont un tableau, un immeuble, etc., reçoit le jour, la lumière : *Tableau qui est en bonne exposition*. || Le fait d'être soumis à l'influence, à l'action de : *L'exposition à un danger, au froid*. || *Fig.* Action d'expliquer, de développer : *Faire l'exposition d'un fait, d'une cause, d'une doctrine*.

— Dr. pén. *Exposition publique*, peine accessoire ancienne, abolie en 1848, qui consistait, pour les condamnés aux travaux forcés et à la réclusion, à demeurer, durant une heure, exposés aux regards du peuple sur la place publique. || *Exposition d'un enfant*, abandon d'un enfant dans un lieu public. (Le Code pénal frappe « ceux qui auront exposé ou fait exposer, délaissé ou fait délaissé un enfant ou un incapable, hors d'état de se protéger eux-mêmes, à raison de leur état physique ou mental », de peines graduées d'après : 1° le caractère solitaire ou non solitaire du lieu où le fait a été commis; 2° les conséquences plus ou moins dommageables qui en sont résultées pour l'enfant ou l'incapable; 3° les rapports qui unissent le coupable à cet enfant ou à cet incapable.)

— Littér. Partie, début d'une œuvre littéraire, et plus particulièrement d'une œuvre dramatique, dans laquelle on expose le sujet : *Dans le poème dramatique, l'exposition doit être en action* (Marmontel).

— Liturg. Cérémonie qui consiste à montrer aux fidèles ce qu'on veut offrir à leur vénération : *Exposition du saint sacrement*.

— Mus. Dans une composition musicale, section dans laquelle les différents éléments thématiques sont présentés pour la première fois. (Une exposition de fugue* comprend les premières apparitions du sujet, de la réponse et du contre-sujet. L'exposition est la première des trois parties qui composent un mouvement de forme sonate, les deux autres étant le développement et la réexposition.)

— Phot. Action de mettre sous l'influence des rayons lumineux une surface sensible.

— ENCYCL. Agric. Quand les plantes doivent être cultivées en espalier ou sur un sol incliné, l'exposition joue un rôle important. Il faut, en effet, les soustraire aux vents dominants, et leur permettre de recevoir le plus possible de lumière et de chaleur. En général, l'exposition à l'est est fraîche et sèche; l'exposition au sud est la plus lumineuse et la plus chaude; l'exposition à l'ouest, chaude et humide; l'exposition au nord est la plus froide, la plus tardive, et aussi la plus humide, mais les gelées y sont moins redoutables.

Cette question de l'exposition joue un rôle important également dans la grande culture : en effet, les vignes, par exemple, qui sont exposées face au soleil levant, comme celles



Exposition universelle
1900

de la Côte d'Or, bénéficient largement de la chaleur solaire.

— Econ. polit. et Bx-arts. Les *expositions* sont régionales, nationales ou internationales, spéciales ou universelles, selon qu'elles comprennent une seule industrie ou plusieurs unies par un lien de solidarité et de connexité très étroit, ou qu'au contraire l'ensemble des industries de toute nature et de toute importance s'y trouve représenté. (V. FOIRE, MARCHÉ.)

Bien que, sous Louis XI, ait été organisée, à Londres, en 1470, une exposition de produits français, et qu'en 1699 une présentation de machines ait eu lieu dans la Grande Galerie du Louvre, il est admis que la première exposition véritable se tint à Prague en 1791. Elle donna l'idée à François de Neufchâteau,

ministre de l'Intérieur du Directoire, de créer « une exposition publique annuelle des produits de l'industrie française », pour exciter l'émulation des industriels français, tenter de concurrencer l'industrie étrangère, et manifester ainsi la vitalité de l'économie nouvelle. Cette première exposition eut lieu au Champ-de-Mars, pendant les jours complémentaires de l'an VI. Elle réunit 110 exposants. Les guerres empêchèrent la réalisation complète du programme de 1798. Sous l'Empire, des expositions se tinrent en 1801, 1802, 1806.

La Restauration fit trois expositions dans la cour du Louvre, en 1819, 1823, 1827. La dernière surtout fut brillante, bien que le nombre des exposants ne fût pas de beaucoup supérieur à celui des précédentes (1 662

en 1819, 1 642 en 1823, 1 695 en 1827). En 1834, les 2 477 exposants se trouvaient trop à l'étroit sur la place de la Concorde; en 1839, l'exposition fut organisée aux Champs-Élysées, où elle en réunit 3 281.

Au même endroit, les 3 960 exposants de 1844 et les 4 532 exposants de 1849 présentèrent leurs produits au public.

● *Les expositions internationales.* En 1851, l'Angleterre ouvrit la première exposition internationale. Elle était universelle et comportait notamment l'édification du Crystal Palace.

L'Office international des expositions a été créé en 1928; modifié en 1948 (convention de Paris), il fixe notamment les dates. La durée d'une exposition internationale est de six mois; un délai de quinze ans doit séparer, dans un même pays, deux expositions internationales de première catégorie, c'est-à-dire celles où les pays invités ont l'obligation de construire des pavillons (ceux-ci étant facultatifs dans les expositions internationales de deuxième catégorie).

Depuis 1851, les grandes expositions internationales ont été les suivantes: New York (1853), Paris (1855), Londres (1862), Constantinople (1863), Dublin (1865), Porto (1865), Paris (1867); au Champ-de-Mars et dans l'île de Billancourt; premiers services de bateaux-mouches; Londres (1871), Lima (1872), Vienne (1873), Santiago du Chili (1875), Philadelphie (1876), Paris (1878); édification du palais du Trocadéro; Sydney (1879), Melbourne (1880), Amsterdam (1883), Louisville (1883), Boston (1883), Anvers (1885), La Nouvelle-Orléans (1885-1886), Manchester (1887), Bombay (1887), Adélaïde (1887), Iekaterinebourg (1887), Barcelone (1888), Copenhague (1888), Melbourne (1888), Bruxelles (1888), Paris (1889); 33 millions de visiteurs; édification de la galerie des Machines et de la tour Eiffel; Londres (1890), Moscou (1891), Chicago (1893), Anvers (1894), Madrid (1894), San Francisco (1894), Bruxelles (1897), Paris (1900); édification du pont Alexandre-III, du Grand et du Petit Palais aux Champs-Élysées; Glasgow (1901), Hanôï (1902), Saint-Louis (Etats-Unis) [1904; organisée à l'occasion du centenaire de l'acquisition de la Louisiane, elle fut dite « Louisiana Purchase Exposition »]; Liège (1905), Milan (1906), Bruxelles (1910), Gand (1913), San Francisco (1915); pour célébrer l'achèvement du canal de Panama; Riga (1921), Rio de Janeiro (1922-1923), Paris (1925; exclusivement consacrée aux arts et aux industries d'art moderne), Philadelphie (1926), Barcelone (1929), Liège et Anvers (1930), Chicago (1933-1934), Bruxelles (1935), Paris (1937); aménagement du palais de la Découverte au Grand Palais; édification du palais de Chaillot, sur les fondations du Trocadéro, et du palais de New York, dit alors « de Tokyo »; San Francisco (1939), New York (1939-1940), Bruxelles (1958).

● *Autres expositions.* Certaines grandes villes de province ont organisé des expositions internationales. Citons celles de Metz (1861), Bordeaux (1865 et 1895), Lyon (1878 et 1894). D'autres expositions ont été consacrées à un ordre de réalités particulières: première Exposition internationale d'électricité (Paris, 1880), Expositions internationales industrielles de Leipzig (1887) et de Berlin (1895), Expositions coloniales de Marseille (1906 et 1922) et de Vincennes (1931), Exposition coloniale, industrielle et agricole de Strasbourg (1924), Exposition internationale d'architecture (Gand, 1921), Exposition de la houille blanche et du tourisme (Gronoble, 1925), de l'eau (Liège, 1939), Exposition internationale de l'urbanisme et de l'habitat (Paris, 1947), Exposition internationale d'agriculture (Rome, 1952).

En 1921, la France a organisé la première « exposition itinérante », par chemin de fer, à travers le Canada, tandis que sur des bâtiments de l'escadre se tenait le « Salon flottant du goût français ». Après la Seconde Guerre mondiale, une nouvelle formule apparaît: celle d'expositions nationales à l'étranger (expositions françaises générales à Moscou, au Prince, Quinzaine technique française à Téhéran, exposition des Etats-Unis à U.R.S.S., etc.).

L'Unesco, qui a constitué en 1952 une Commission pour les expositions internationales d'art, organise de nombreuses confro-



Exposition internationale
1937

ations internationales, sur des thèmes divers. D'autres sont corporatives (Exposition internationale du livre, à Francfort, annuelle, ainsi que celle de Varsovie ou de Tôkyô); aux États-Unis, chaque année dans une ville nouvelle, se tient une exposition du même ordre (Chicago, 1957; Atlantic City, 1958; Washington, 1959; Chicago, 1960).

Organisées par des villes, certaines manifestations internationales sont périodiques : Triennales des Arts décoratifs, à Milan; Biennales de Venise, de São Paulo, de Paris, de Menton).

Expositions artistiques. Les grandes expositions internationales ont presque toutes comporté d'importantes sections des beaux-arts. Parmi celles qui sont considérées comme les plus significatives et les plus marquantes, citons : à l'Exposition universelle de 1900, la *Centennale de l'art français*; à l'Exposition des arts décoratifs de 1925, le *Pavillon du collectionneur*; à l'Exposition arts et techniques de 1937, *Cent Trente-Sept chefs-d'œuvre de l'art français, du Moyen âge au XX^e siècle*.

Plusieurs expositions organisées dans les musées de Paris ont également marqué une date : les *Primitifs français* (1904), *Portraits peints et dessinés* (1907), *Œuvres de Fragonard* (1921), *Manuscrits, médailles et objets d'art du Moyen Âge* (1926), *Delacroix* (1930), *La Passion dans l'art* (1934), les *Artistes français en Italie, de Poussin à Renoir* (1934), *Art italien de Cimabue à Tiepolo* (1935), les *Trésors des musées de Vienne* (1947), la *Pinacothèque de Munich* (1948), *l'Art mexicain* (1952), *Huit Siècles d'art étrusque* (1955), les *Manuscrits à peintures* (1954 et 1955), le *Musée de l'Or de Bogota* (1956), la *Collection Lehman* (1957), *l'Art japonais* (1958), les *Arts anciens du Pérou* (1959), *l'Art indien, Nicolas Poussin* (1960).

Depuis 1922, l'Association française d'action artistique, organisme d'exécution du ministère de l'Éducation nationale, s'applique, en liaison avec le ministère des Affaires étrangères, à diffuser l'art français à travers le monde et veille au bon accueil des artistes étrangers en France. De nombreux accords culturels ont été passés, suivis d'échanges d'expositions entre grandes villes d'Europe, d'Amérique et du Japon : *Rétrospective de l'art français* (Amsterdam, 1926), *Primitifs et Objets d'art français* (New York, 1927), *De 1200 à 1900* (peintures, sculptures, objets d'art, manuscrits) (Londres, 1932), *Quatre siècles de peinture française* (San Francisco, 1934), le *XVIII^e Siècle* (Copenhague, 1935), *Quatre siècles d'histoire reflétés dans quatre siècles d'art français* (New York, 1939), les *Incunables de la Bibliothèque nationale* (Rotterdam, 1951), *De Poussin à Ingres* (Munich, 1953), les *Impressionnistes* (Londres, 1954), *Dix siècles d'art français* Tôkyô et Fukuoka, (1954), le *Siècle de Louis XIV* (Londres, 1958). [→ Biblio.]

— Littér. L'exposition constitue sous diverses formes le premier moment de l'œuvre dramatique, instruisant le spectateur du sujet, des circonstances de l'action, du caractère et des intérêts des personnages. Dans la division traditionnelle qu'adoptait la poétique de l'Antiquité, elle s'appelait *prolégomènes*. Elle doit être, selon les théoriciens classiques, « entière, courte, claire, intéressante et vraisemblable ». Souvent confiée au chœur ou à un personnage spécial (le *Prologue*) dans le théâtre antique, elle s'intègre ordinairement, dans le théâtre moderne, à la pièce elle-même, et s'y développe tantôt en monologue (*Cinna*, les *Plaideurs*), le plus souvent en dialogues, narratifs (entre héros et confident) ou passionnés (le *Misanthrope*, le *Tartuffe*), parfois même déjà en action (*Hernani*). L'exposition d'*Athalie* (en trente-cinq vers) est souvent citée comme le type de l'exposition parfaite par sa clarté et sa concision.

Exposition du système du monde, par Laplace. Ouvrage paru en 1797. L'auteur y traite des *Mouvements apparents des corps célestes*, des *Mouvements réels des corps célestes*, des *Lois du mouvement*, de la *Théorie de la pesanteur universelle*. L'ouvrage, qui comprend un *Précis de l'histoire de l'astronomie*, permit à Laplace d'entrer à l'Académie française. Traité de mécanique céleste égaré de tout l'attirail des formules incompréhensibles aux profanes, il demeure une admirable précision scientifique.

Exposition de la foi catholique, ouvrage de Bossuet (1671) [le titre exact était *Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique sur les matières de controverse*]. Ce livre habile provoqua plusieurs conversions de réformés. Mais, parmi les catholiques, plusieurs s'inquiétèrent, notamment l'archevêque de Paris et le P. Maimbourg, jésuite. Le pape Innocent XI, après avoir approuvé l'ouvrage, déclara à notre ambassadeur que « cela lui avait échappé ».

ex post loc. lat. Econ. polit. Calcul ex post, V. EX ANTE.

EXPRÊS, ESSE adj. (lat. *expressus*, nettement exprimé). [La prononciation traditionnellement recommandée est *eksprê*, mais l'usage tend à faire prévaloir *ekspres*.] Précis, net, formel : *Ordre exprê*. Défense *exprê*. Loi *exprê*. Il [J.-J. Rousseau] a pris soin d'écrire ses « Confessions » *exprê*, et quelles confessions ! (J. Lemaitre). — Log. Idées *exprê*, terme scolastique désignant les idées élaborées par l'imagination ou la réflexion. (V. ESPÈCE.)

◆ Adj. et n. m. Qui est chargé d'une mission précise et rapide : Envoyer un *exprê*. Le 4 septembre 1836, dans l'après-midi, un *exprê* vint me chercher (Renan). || Rapide, remis immédiatement au destinataire par une personne chargée de ce service : Lettre *exprê*. Colis *exprê*.

EXPRÊS [pre] adv. (de *exprê* adj.). Dans une intention spéciale; à dessein : Il était venu chez nous *exprê* pour m'apprendre cette nouvelle (A. Dauvet). C'était au mois d'avril, et dans une journée : Si douce, qu'on eût dit qu'Amour l'eût faite *exprê* (Hugo). || Fam. C'est un fait *exprê*, comme par un fait *exprê*, se dit d'une coïncidence, généralement fâcheuse : Le dimanche, ce fut comme un fait *exprê*, je m'éveillai plus tôt qu'à l'ordinaire (Courteline). || Etre fait *exprê* pour, avoir justement les qualités requises pour : Homme qui semble fait *exprê* pour commander. || C'est *exprê*, c'est à dessein que j'agis ainsi.

EXPRESS n. m. et adj. (mot angl.). Train *express*, ou plus communément *express*, train de voyageurs à vitesse accélérée, ne s'arrêtant que dans les gares importantes, et dont l'horaire est étudié pour assurer, dans le minimum de temps, les principales correspondances. (Les trains-postes ont des horaires comparables, et seuls les trains dits « rapides » réalisent des moyennes supérieures.)

EXPRESSÉMENT adv. (de *exprê* adj.). En termes *exprê*, formels : La théorie du droit divin dit *expressément* que le monarque n'est responsable qu'envers Dieu (Proudhon). || Par anal. Avec une volonté bien déterminée : Quand il tomba au champ d'honneur, il se battait *expressément* pour venger Péguy (Barres). Les tas de sable des squares sont faits *expressément* pour que les enfants y montent (H. de Montherlant).

EXPRESSIF, IVE adj. (de *expression*). Qui exprime énergiquement ce qu'on veut dire : Elle est si riche, si *expressive*, si *pittoresque*, la langue des arts et métiers (Coppée). || Qui manifeste vivement le sentiment, l'intention : Un regard *expressif*. Il me répondit par cet *expressif* haussement d'épaules qui signifie : Je ne sais pas (Hugo).

— Linguist. Se dit d'un mot, d'un morphème ou d'une construction propres à exprimer un sentiment ou un jugement de valeur : Les hypocoristiques comme « fille » ou « bichette » sont des mots *expressifs*.

— Mus. Se dit d'un texte nuancé, d'un jeu, d'un toucher, d'un coup d'archet, capable d'évoquer les sentiments ou les états d'âme d'un compositeur, d'un interprète. || Se dit d'un type d'harmonium autorisant certaines nuances d'intensité. || Se dit d'un clavier d'orgue (récit, positif) dont toute la tuyauterie est enfermée dans une boîte. (La paroi de cette boîte est formée de lames mobiles.)

EXPRESSION n. f. (lat. *expressio*; de *exprimere*, exprimer). Manifestation extérieure de la pensée, du sentiment, par la parole, le geste, la physionomie, etc. : L'*expression* de la joie, de la douleur. La liberté d'*expression*. || Ensemble des signes par lesquels se manifeste sur le visage un caractère, un sentiment : Il avait [...] une *expression rude, hardie, fatiguée et violente dans les yeux*

(Hugo). || Manifestation, personification, incarnation : V. Hugo est la plus haute *expression* de la poésie romantique (Litttré). || Manière de s'exprimer, terme ou tour du langage parlé ou écrit : *Expression correcte*. *Expression populaire*. Où trouver des *expressions* [...] nuancées, d'une manière assez délicate, pour répondre aux nécessités d'un sentiment exquis ? (Baudelaire). [Le patriotisme au théâtre] ne demande pas seulement des *cœurs sincères* et des mains pieuses, mais une *expression délicate* et une *constante justesse* de ton (Aragon). || Représentation habile par les arts de la vie, des passions : *Chants pleins d'expression*. Danser avec *expression*. Portrait plein d'*expression*. — Loc. div. Au-dessus ou au-delà de toute *expression*, inexprimable. || Réduire à sa plus simple *expression*, réduire à son plus petit volume; et, au fig., réduire à l'état le plus misérable. || *Expression toute faite*, *expression banale*.

— ALLUS. HIST. L'Italie est une *expression géographique*, mot de Metternich dans un *Mémoire* diplomatique du 2 août 1847, refusant de reconnaître le sentiment national italien.

— Industr. Opération consistant à séparer une phase concrète d'un mélange pâteux à la température considérée : On sépare par *expression* l'acide stéarique (stéarine) du mélange des acides gras issus de la scission des glycérides. On obtient les jus de fruit par *expression* du fruit entier.

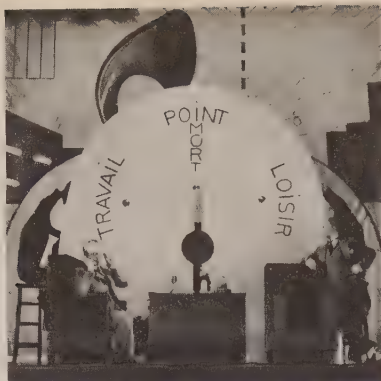
— Math. *Expression algébrique*, ensemble de lettres et de nombres liés les uns aux autres par des signes d'opérations algébriques, et indiquant les opérations qu'il faudrait effectuer sur les mesures de grandeurs données ou inconnues pour en déduire la mesure d'une grandeur dépendant de celles-ci. (Une *expression algébrique* qui ne contient ni le signe de l'addition ni celui de la soustraction est un monôme. — On dit parfois FORMULE ALGÈBRE.) || *Expression entière, rationnelle*, *expression* dont les termes qui la composent sont entiers, rationnels. || Réduire une fraction à sa plus simple *expression*, trouver une fraction égale à la fraction donnée, et ayant ses termes le plus simple possible.

— Mus. Possibilité, sur un orgue ou un harmonium, grâce à une pédale ou à une tirasse, de nuancer l'intensité du son. || Faculté, pour le compositeur ou pour l'interprète, de rendre sensibles certaines idées ou certains états d'âme virtuellement enclos dans la structure d'une œuvre musicale. (V. part. *encycl.*)

— Obstétr. *Expression utérine*, manœuvre, d'intérêt discutable, qui a pour objet d'aider les efforts expulsifs par une pression manuelle sur le fœtus, à travers la paroi abdominale, lors de la dernière phase de l'accouchement.

— ENCYCL. Mus. L'évolution de la technique, du langage et des tendances expressives particulières à chaque époque ou à chaque école a influé sur la nature, le caractère et le mode d'*expression* adoptés par les compositeurs au cours de l'histoire. Les inflexions nuancées de la monodie grégorienne expriment, par des moyens sobres mais efficaces, le contenu des textes liturgiques. La richesse des figures rythmiques du contrepoint de l'école flamande offre une immense variété de symboles expressifs, que les polyphonistes français, en les allégeant, ont orientés vers un tour descriptif. Certains auteurs associent le mouvement d'une mélodie au comportement moral ou physique du personnage qu'elle exprime; A. Péro en cite maints exemples dans l'œuvre de J.-S. Bach.

Le chromatisme apparaît aux madrigalistes italiens comme s'appliquant particulièrement à l'*expression* des sentiments douloureux, voire déchirants. Wagner et la plupart des romantiques l'utiliseront pour exprimer la tension de l'être, et ses aspirations vers un idéal souvent inaccessible. Parmi les éléments techniques qui sont à la base de la musique, le rythme, le timbre, la nature des structures tonales ou modales apparaissent comme des facteurs expressifs déterminants. L'*expression* musicale d'un texte (mélodie ou opéra) a pris des formes bien différentes au cours des siècles, et nous voyons s'affirmer tantôt la prédominance du langage, qui impose son rythme et ses intonations à la musique



« Têtes de rechange »
de J. B. Pellerin
mise en scène de Gaston Baty
théâtre Montparnasse
(1926)

(Monteverdi, Lully), tantôt celle de la musique, qui soumet la prosodie courante à ses lois (Gluck, Rameau).

La philosophie, s'élevant au-dessus des contingences, a cerné le problème de plus près. Le *Vocabulaire* d'A. Lalande propose cette définition : « Expression : au sens général, action d'exprimer, c'est-à-dire de constituer une donnée présente correspondant d'une manière analogue à une réalité éloignée ou cachée. » C'est donc sur l'analogue et sur le caractère qui lui sont propres que se fonderait l'expression musicale.

On peut toutefois concevoir une musique qui n'exprimerait rien d'autre qu'elle-même, et dont la beauté naîtrait d'un pur jeu de notes et de formes, comme c'est le cas pour la musique dodécaphonique et pour la musique concrète.

EXPRESSIONNISME n. m. Tendance artistique et littéraire née dans les premières années du *xx^e* s., et qui, par réaction contre l'impressionnisme, vise non plus à reproduire l'impression faite par le monde extérieur, mais à imposer fortement à la représentation du monde extérieur la sensibilité propre de l'artiste.

— **ENCYCL. Bx-arts.** ● **Arts plastiques.** A la réalité de l'objet considéré visuellement, l'artiste expressionniste substitue, dans ses tableaux, l'image qu'il se fait de cet objet et qu'il estime représenter la véritable signification de celui-ci. La recherche de l'harmonie des formes et des couleurs lui semble secondaire, le plus important étant d'atteindre à la plus haute puissance d'expression, sous le rapport de l'esthétique aussi bien que sous celui de la critique des idées et des hommes. C'est surtout en Allemagne, à partir de 1910, à Munich, Dresde, Berlin, que l'expressionnisme s'est affirmé en tant qu'école se réclamant d'une tradition nationale, et de Grünewald en particulier (le musée Wallraf-Richartz, à Cologne, est le plus riche en œuvres de cette école). On a cependant estimé que l'expressionnisme, mouvement international, proviendrait de certains exemples observés dans l'art du Moyen Âge, aussi bien, et plus directement, que de Cézanne, de Gauguin, de Van Gogh et du fauvisme, dont il n'aurait fait que porter à l'extrême l'application du principe précédemment énoncé par Gustave Moreau, qui, déjà, déclarait ne pas croire à la réalité de ce qu'il

voyait ou touchait, mais uniquement à celle de son sentiment intérieur.

Les expressionnistes allemands le plus souvent cités sont Max Beckmann, Otto Dix, Lyonel Feininger, George Grosz, Ernst Ludwig Kirchner, August Macke, Emil Nolde, Max Pechstein, auxquels s'ajoutent l'Autrichien Oskar Kokoschka et le Tchèque Alfred Kubin, ainsi que le Norvégien Edvard Munch. Durant son séjour en Allemagne, le Russe Kandinsky a lui aussi pratiqué l'expressionnisme.

On a parfois qualifié d'« expressionnistes français » des peintres aussi différents que Georges Rouault, Henry de Waroquier, Marcel Gromaire, Edouard Goerg. Se réclamant de Jérôme Bosch et de Bruegel, les Belges ont James Ensor, Permeke, Van den Berghe, Servaes; les Hollandais, Leo Gestel; les Danois, Sørensen; les Anglais, Lyall Watson. Parmi les peintres de l'école de Paris, on a rattaché à l'expressionnisme Soutine, Pascin et Modigliani.

● **Théâtre.** L'expressionnisme aboutira à des pièces dont l'esprit violemment satirique attaquera l'ordre social et le conformisme moral, et dont la mise en scène rompt avec toutes les traditions établies : les décors arrachent le spectateur à la réalité concrète du monde pour le faire participer à la vision intérieure de l'écrivain; les acteurs recourent à tous les effets de voix et de gestes qui transposent l'existence de leurs personnages sur un plan mystique et symbolique. Ce mouvement expressionniste s'est développé surtout en Allemagne : dès avant 1914, R. J. Sorge, F. von Unruh, C. Sternheim, G. Kaiser, W. Hasenclever ouvrent la voie au théâtre expressionniste, qui connaîtra sa plus belle période après 1918, au moment où l'effondrement politique de l'ancienne Allemagne donne une plus grande résonance à l'idéologie expressionniste; les pièces de E. Toller, *Foule humaine* (*Masse Mensch*) [1921], *Hoppla, nous vivons* (*Hoppla, wir leben*) [1927], sont les plus caractéristiques de cette période qui marque la fin de l'expressionnisme au théâtre. La revue *Der Sturm*, qui, dirigée par H. Walden, avait été, depuis 1910, la plus importante des revues du mouvement, disparaît en 1924. L'influence de l'expressionnisme se découvre chez B. Brecht à ses débuts et chez F. Bruckner, mais l'un et l'autre s'orienteront vers d'autres formules théâtrales.

● **Littérature.** L'expressionnisme trouve dans la poésie son véritable domaine, puisqu'il permet à l'écrivain d'exprimer sa vision subjective du monde. Avec des nuances très différentes, les œuvres poétiques de G. Trakl, de F. Werfel, de G. Benn reflètent le mieux le courant expressionniste, mais d'autres écrivains, G. Heym, E. Lasker-Schüler, J. R. Becker et Rilke lui-même, ont subi son influence. En prose, G. Benn, K. Edschmid, A. Döblin, M. Brod, Heinrich Mann ont usé de l'expressionnisme.

● **Musique.** La revue *Der blaue Reiter* (le Cavalier bleu), fondée par les peintres Mark, Klee et Kandinsky, compta parmi ses collaborateurs trois musiciens : A. Schönberg et ses deux principaux disciples, Alban Berg et Anton von Webern. En fait, le premier numéro de cette revue reproduisait une œuvre de chacun de ces compositeurs. De la sorte, ce volume peut être considéré comme une manière de manifeste expressionniste, et l'on

peut, par conséquent, parler des trois musiciens en question comme ayant incarné un moment donné l'expressionnisme. Cependant, à y regarder de plus près, on s'aperçoit que l'activité expressionniste de ces musiciens se manifeste surtout en domaines extramusicaux. L'expressionnisme constitue essentiellement une certaine vision (plutôt pessimiste) du monde, qui s'élaborait avant tout dans des œuvres poétiques et littéraires. Strindberg et Wedekind peuvent être considérés comme des précurseurs (Berg et Strindberg ont servi de deux drames de Wedekind pour en faire le livret de son second opéra, *Lulu*); Kaiser, Trakl et d'autres réaliseront complètement cette *Weltanschauung* philosophique. Schönberg lui-même — sous l'influence de ces poètes — créera deux drames musicaux : *Erwartung* (l'Attente) et *Die glückliche Hand* (la Main heureuse) — il écrira lui-même le livret du deuxième de ces drames —, qui resteront parmi les exemples les plus caractéristiques de l'attitude et de l'état d'esprit expressionnistes.

● **Cinéma.** L'expressionnisme a trouvé dans le film un moyen idéal de se manifester. Il y a apporté un clair-obscur étrange, des contrastes heurtés de formes et de mouvements, une déformation volontaire du monde et du comportement humain. Les films les plus caractéristiques de cette école sont le célèbre *Cabinet* du docteur Caligari*, réalisé par Robert Wiene (1919), *Nosferatu*, de Murnau, et *Metropolis*, de Fritz Lang (1926). [→ Biblio.]

EXPRESSIONNISTE adj. et n. Qui appartient à l'expressionnisme.

EXPRESSIVEMENT adv. De façon expressive.

EXPRESSIVITÉ n. f. Caractère de ce qui est expressif.

— **Biol.** Degré de manifestation d'un caractère produit par un gène.

— **ENCYCL.** Un gène possède une *expressivité* variable; le degré de manifestation d'un caractère change d'un individu à l'autre dans une même famille. Par exemple, les polydactyles d'une famille présentent des doigts supplémentaires en nombre différent. L'expressivité du gène de la polydactylie est variable.

EXPRIMABLE adj. Qui peut être exprimé : Toute pensée n'est pas exprimable.

EXPRIMER v. tr. (lat. *exprimere*, faire sortir en pressant). Extraire le suc, le jus, en pressant : *Exprimer le jus d'un citron. Exprimer l'eau d'un maillot de bain.* || *Fig.* Manifester par le langage, par le geste, la physiologie, etc. : *Exprimer sa douleur par des cris, son repentir par des larmes.* || *On peut exprimer de beaux sentiments sans le prouver, et les éprouver sans pouvoir l'exprimer* (Balzac). || *Figurer sous une forme sensible, traduire, personifier : L'artiste exprime son univers. Comment faut-il le prendre pour exprimer le beau, le simple le vrai?* (Sand).

— **LANGUE CLASS. ET LITTÉR.** Représenter, reproduire : *Un fat finement exprimé* (Boileau). *C'est elle [Agrippine] que je me suis surtout efforcé de bien exprimer* (Racine).

— **S'exprimer** v. pr. Se faire comprendre par la parole : *S'exprimer difficilement. S'exprimer avec élégance. Une âme candide pouvait seule s'exprimer dans un langage simple* (A. France). || *Etre traduit, figuré. Bonheur qui ne saurait s'exprimer.*

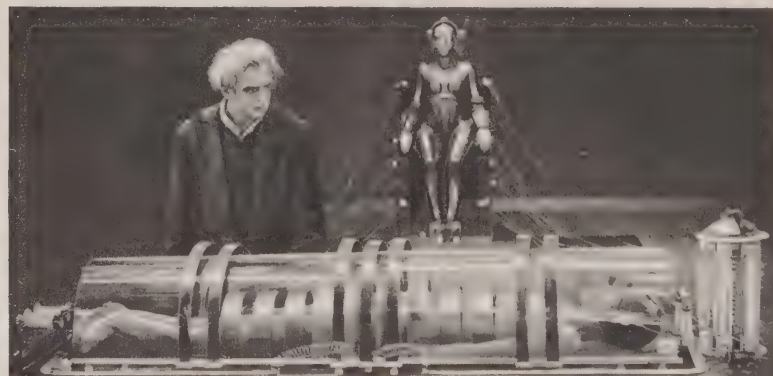
ex professo (mots lat. signif. ouvertement) en homme qui fait profession d'une chose. En exposant d'une manière doctorale : *Parler ex professo.* || En exposant un sujet d'une manière complète, approfondie, et non en passant : *Traiter une question ex professo.*

EXPROMISSION n. f. (lat. *expromissio*). Dr. rom. Substitution de débiteurs, dans laquelle le nouveau débiteur s'engage sans s'être préalablement entendu avec celui qui remplace.

EXPROPRIATEUR, TRICE n. et adj. Qui exproprie. (On dit aussi **EXPROPRIANT** n. r.)

EXPROPRIATION n. f. Action de déposséder légalement quelqu'un de la propriété d'un bien.

— **Dr. admin.** Expropriation pour cause d'utilité publique, cession forcée à l'Administration d'un immeuble nécessaire à l'accro-



une scène du film
« Metropolis »
de Fritz Lang
(1926)

ssement d'une tâche d'intérêt général. (part. *encycl.*)

Dr. civ. **Expropriation forcée**, expropriation par saisie des biens immobiliers d'un débiteur.

ENCYCL. Dr. admin. L'**expropriation** est un mode exceptionnel d'acquisition des biens, il n'est justifié que par l'importance des intérêts en cause. Il peut être nécessaire, indispensable à l'Administration d'acquiescer certains biens pour mener sa mission à bonne fin. Lorsque leur propriétaire refuse de les céder à l'amiable, s'il s'agit de meubles, elle peut employer la réquisition*, alors que, pour les immeubles, elle dispose de l'expropriation. S'agissant d'un droit aussi traditionnellement protégé que le droit de propriété, il est normal que la procédure qui lui est atteinte soit strictement réglementée et qu'elle offre des garanties importantes, surtout en matière d'indemnisation. On doit cependant aligner une évolution constante rendant plus facile l'utilisation de ce procédé.

Les personnes pouvant se servir de l'expropriation sont en effet toujours plus nombreuses; outre l'Etat et les collectivités locales, des établissements publics et certains particuliers (concessionnaires de mines, constructeurs de barrages) se sont vu reconnaître ce droit.

Les motifs s'élargissent également, car la notion d'utilité publique s'entend avec beaucoup plus de souplesse qu'autrefois. C'est ainsi que l'on admet d'exproprier non seulement pour les grands travaux traditionnels, mais aussi la construction des routes ou des ponts, des ferries, mais aussi pour établir des zones, faire des fouilles archéologiques, sauvegarder des familles nombreuses ou remembrer une propriété foncière.

La procédure, enfin, tend à se diversifier par la création, à côté du régime traditionnel, de régimes spéciaux à certaines matières, plus libéraux et, par-là, moins protecteurs des droits des particuliers.

L'expropriation normale comprend une série de phases différenciées, consistant en autant de formalités dont l'accomplissement est obligatoire pour la régularité des opérations. L'enquête est d'abord faite, sur la base d'un avant-projet indiquant les grandes lignes des travaux projetés, au cours de laquelle les intéressés, dûment avertis, pourront faire valoir leurs objections. Puis, sur le vu du rapport du commissaire enquêteur, intervient la déclaration d'utilité publique, rendue obligatoire, étant l'importance, la nature des travaux et les résultats de l'enquête, par une loi, un décret ou un arrêté préfectoral. Alors est faite la détermination précise des biens à exproprier : c'est l'objet du *plan parcellaire*, indiquant la nature et la contenance exacte des immeubles visés, et qui reçoit la plus large publicité. Après écoulement d'un délai nécessaire à la présentation des observations des intéressés, le préfet détermine définitivement, par un *arrêté de cessibilité*, les propriétés qui doivent être cédées, et indique la date à laquelle il en sera pris possession.

La phase administrative de l'opération est terminée; c'est à l'autorité judiciaire qu'il appartient d'effectuer le transfert de la propriété par une *ordonnance d'expropriation* rendue par le président du tribunal dans le ressort duquel les biens sont situés, après vérification de la régularité de la procédure. Cette ordonnance n'intervient toutefois qu'à l'unanimité d'accord amiable, toujours possible, entre les propriétaires et l'Administration. Dès cette formalité accomplie, la propriété des biens est transférée à l'expropriant, mais la prise de possession n'a lieu qu'après paiement de l'indemnité.

L'Administration doit inviter les propriétaires possédés à fixer leurs prétentions, qu'elle accepte ou refuse. En cas de désaccord, une *commission arbitrale d'évaluation* est saisie. Celle-ci, qui remplace depuis 1936 l'ancien jury de propriétaires, est composée, sous la présidence d'un magistrat, de deux fonctionnaires, d'un notaire et d'un contribuable représentant la propriété privée. Elle fixe l'indemnité, conformément à la valeur des biens estimée par elle, au jour de l'ordonnance d'expropriation. L'appel est possible devant le tribunal de grande instance. Il peut arriver que l'Administration, désireuse de s'éclairer avant de poursuivre sa procédure, saisisse la commission arbitrale d'évaluation avant

même l'arrêt de cessibilité; c'est la procédure de l'*expropriation conditionnelle*, qui lui permet de connaître le montant de l'indemnité éventuelle et de décider si elle poursuit ou non l'opération.

Cette procédure se trouve simplifiée ou modifiée dans un certain nombre de cas prévus par des textes spéciaux : l'*expropriation d'urgence*, qui permet de prendre possession des terrains non bâtis et non clos, avant versement de l'indemnité; l'*expropriation pour travaux militaires*, où les formalités sont accélérées; l'*expropriation des îlots insalubres* ou l'*expropriation en vue du reboisement*, etc. L'*expropriation par zones* a pour caractère essentiel de porter sur des biens non nécessaires à l'exécution des travaux, mais dont la possession permettra l'exploitation totale des réalisations entreprises, spécialement en matière d'urbanisme. (→ *Biblio.*)

EXPROPRIÉ, E adj. et n. Qui est l'objet d'une mesure d'expropriation. || *Par extens.* Maison expropriée, maison dont le propriétaire a été exproprié.

EXPROPRIER v. tr. (préf. *ex*, hors de, et du lat. *proprius*, appartenant en propre). Déposséder quelqu'un de sa propriété par voie légale : *Exproprier un débiteur.* || *Exproprier quelqu'un pour cause d'utilité publique*, le déposséder de sa propriété en vue d'un intérêt public et moyennant une indemnité : *Les propriétaires qu'on exproprie ont peut-être parfois bien aises.*

EXPUITION n. f. (lat. *exputio*, cracher). Physiol. Action d'expulser, hors de la bouche, les substances et particulièrement les liquides qui s'y trouvent en abondance, comme la salive. (L'expuition est aussi le dernier terme de l'expectoration.)

EXPULSÉ, E adj. et n. Qui est l'objet d'une mesure d'expulsion.

EXPULSER v. tr. (lat. *expulsare*, fréquenter de *expellere*, chasser). Chasser quelqu'un du lieu où il était établi : *Expulser par la force un espion, un locataire.* || Faire sortir, éliminer, renvoyer : *Expulser un agitateur.* Comme une basse-cour se rue sur le poulet malade pour l'achever ou l'expulser, chaque groupe tend à rejeter ses membres les plus faibles (Barres). || Evacuer, rejeter de soi : *Expulser des mucosités.*

EXPULSEUR, TRICE adj. Qui expulse : Action expultrice. (Fém. rare.)

EXPULSIF, IVE adj. Qui aide à expulser; qui pousse au-dehors : *Remède expulstif.* — Obstétr. Douleurs expulsives, douleurs de la période d'expulsion, quand la tête du fœtus appuie sur le périnée.

EXPULSION n. f. (lat. *expulsio*). Action d'expulser, de chasser quelqu'un du lieu où il se trouvait : *L'expulsion des étrangers.* || Exclusion, renvoi : *L'expulsion d'un élève d'un collège.* Hier, c'était M. Letondu; aujourd'hui, c'est M. Lahrier; quelle est cette fièvre d'expulsion? (Courteline).

— Dr. admin. Mesure administrative consistant à faire reconduire à la frontière un étranger, auquel il est enjoint de quitter le territoire.

— Dr. civ. Action juridique par laquelle on contraint un locataire à vider les lieux qu'il occupe.

— Méd. Evacuation : *L'expulsion d'un calcul.*

— Météorol. V. DÉCHARGE.

— ENCYCL. Dr. intern. L'Etat qui a reçu un étranger peut l'expulser, s'il estime qu'il constitue un danger ou une menace pour sa tranquillité ou sa sécurité. En France, les étrangers munis d'une autorisation de séjour peuvent être expulsés par arrêtés du ministre de l'Intérieur, ou même du préfet dans les départements frontières. Les étrangers sans permis de séjour régulier peuvent être « renvoyés ». C'est-à-dire recevoir l'ordre de quitter le pays.

En temps de guerre, tout Etat belligérant peut légitimement expulser la totalité des sujets ennemis établis sur son territoire, ou les grouper dans des camps de concentration.

EXPURGATION n. f. Action d'expurger : *L'expurgation d'un livre, d'un auteur.*

— Sylvic. Action de couper, dans une futaie, les arbres qui gênent le développement des autres. (On dit aussi *EXPURGADE*.)

EXPURGER v. tr. (lat. *expurgare*, purger). [Se conj. comme *manger*.] Eliminer dans un livre ce qui est contraire à la décence, à la religion ou à la morale : *Expurger un ouvrage, le scénario d'un film.* Edition expurgée. || *Expurger une société*, en exclure les personnes indésirables.

EXQUIS, É adj. (lat. *exquisitus*, cherché avec soin). Recherché, choisi parmi ce qu'il y a de plus délicat pour le goût : *Des mets, des vins, des fruits exquis.* || *Par extens.* Qui produit la plus délicate impression; excellent, délicieux : *Un parfum, des sons exquis.* D'exquises peintures. Cette ville exquise [Athènes] était en même temps une ville irrégulière, à rues étroites (Renan). || — Fig. Raffiné, d'une délicatesse recherchée : *La jeune femme joua son rôle de veuve inconsolée avec une habileté exquise* (Zola). || Qui est d'une délicatesse, d'un charme particuliers : *Une élégance exquise. Tout fut sensations exquis et poignantes de bonheur dans ce voyage* (Stendhal). || Se dit d'une personne très affable : *Un homme exquis. Aujourd'hui que je viens de toucher deux cent quinze francs au « Gil Blas », je souris au comptable, aux caissiers, je suis exquis avec tout le monde* (J. Renard).

— LANGUE CLASS. De choix, de prix : *La maison de la ville et les meubles exquis* (La Fontaine). || En parlant d'un châtimement, extraordinaire, raffiné : *Les rois, comme ministres de Dieu, qui en exercent l'empire, sont avec raison menacés, pour une infidélité particulière, [...] de supplices plus exquis* (Bossuet).

— Littér. *Cadavre exquis*, v. CADAVRE.

— Méd. *Douleur exquise*, douleur vive et nettement localisée.

EXQUISÉMENT adv. De façon exquise : *Les caillottes Régence, exquisément vieillottes, [...] détaillent la langue savante des gavottes* (Samain).

— REM. Le dictionnaire de l'Académie a écrit *exquisément* jusqu'à la 8^e édition (1932).

EXQUISITÉ n. f. Qualité de ce qui est exquis (rare) : *Aucun n'a, dans un art différent, l'exqu Coast mettent dans leur prose* (Huysmans).

EXSANGUE adj. (lat. *exsanguis*; préf. privat. *ex*, et *sanguis*, sang). Pathol. Qui n'a que peu de sang; qui a perdu beaucoup de sang : *Il regarde les mains exsangues du mort* (Gide). || D'une pâleur qui indique l'anémie : *Pâleur exsangue.* || Fig. Dépourvu de vie, de vigueur : *Les mots empruntés à l'étranger devenaient subitement exsangues* (Giraudoux).

EXSANGUINATION n. f. Soustraction du sang d'un sujet pour le remplacer par un sang étranger : *L'exsanguination est le premier temps de l'exsanguino-transfusion.*

EXSANGUINO-TRANSFUSION n. f. Remplacement total ou partiel du sang d'un sujet par le sang d'un ou plusieurs autres individus. || Pl. des EXSANGUINO-TRANSFUSIONS.

— ENCYCL. Les techniques de l'*exsanguino-transfusion* sont variées, mais fondées sur la combinaison aussi simultanée que possible de la soustraction et de l'apport de sang en quantités égales. Le sang injecté doit être du même groupe que celui du malade, et de préférence du même facteur Rh. L'*exsanguino-transfusion* trouve son indication principale en obstétrique, dans les érythroblastoses* du nouveau-né.

Exsecrabilis, constitution apostolique publiée par le pape Pie II à Mantoue le 17 janvier 1460. Elle défend, sous peine d'excommunication, d'en appeler d'une décision pontificale à un futur concile œcuménique et condamne un décret du concile de Bâle auquel avait souscrit Aeneas Piccolomini, le futur Pie II, qui, à ce propos, déclara : « *Aeneas rejicite, Pium recipite.* » (« Rejetez Aeneas, acceptez Pie. »), formule passée depuis en proverbe.

EXSERT, E (lat. *exsertus*) ou **EXSERTILE** adj. Capable de faire saillie au-dehors par évagination : *La trompe exsertile des néréides.* (V. EXERT.)

EXSICCATEUR n. m. Chim. Syn. de DESICCATEUR.

EXSICCATION n. f. Chim. Syn. de DESSICCATION.

EXSTROPHIE n. f. (préf. *ex*, hors de, et gr. *strophê*, renversement). Pathol. Vice de conformation d'un organe qui se présente retourné, sa face interne devenant externe : *Exstrophie vésicale*.

— ENCYCL. L'*exstrophie* de la vessie est le moins rare des défauts de développement ; la vessie se trouve directement ouverte à la paroi abdominale sous-ombilicale, laissant voir les orifices urétraux. Malformation grave, son traitement est difficile et souvent incertain.

EXSUDAT n. m. (préf. *ex*, hors de, et lat. *sudare*, suer). Physiol. et Pathol. Liquide séro-fibrineux extravasé à la faveur d'un processus inflammatoire. || *Exsudat diphtérique*, v. DIPHTÉRIE.

— Bot. Liquide suintant organiquement ou accidentellement d'un végétal.

EXSUDATIF, IVE adj. Pathol. Se dit d'un processus dominé par la formation d'exsudats : *Péritonite exsudative*, *Tuberculose exsudative*. (En pathologie lésionnelle, on distingue les *lésions productives* [augmentations cellulaires et tissulaires] et les *lésions exsudatives* [congestion et œdème, épanchements liquides].)

EXSUDATION n. f. (lat. *exsudatio*). Physiol. et Pathol. Formation des exsudats. (V. part. *encycl.*)

— Bot. V. SUDATION.

— Industr. Présence anormale à la surface d'une pièce d'un de ses constituants : *L'exsudation de graphite dans la fonte gêne l'émailage*.

— ENCYCL. Physiol. et Pathol. L'*exsudation* est normale ou pathologique ; normale, quand elle ne produit que la quantité d'exsudat nécessaire à lubrifier les tissus, comme dans les bourses séreuses ; pathologique, quand des exsudats deviennent trop abondants par suite de l'inflammation des tissus qui les produisent (exsudation pleurale [pleurésie], péritonéale [ascite], interstitielle [œdème]).

EXSUDER v. intr. (lat. *exsudare*, de *sudare*, suer). Sortir par exsudation : *Le sang exsude quelquefois par les pores*.

— Industr. Présenter en surface une concentration anormale de l'un de ses constituants : *Dans un cupro-plomb surchauffé et refroidi énergiquement, le plomb exsude superficiellement*.

◆ V. tr. Emettre par exsudation. || Emettre à travers ses parois, laisser suinter : *Arbre qui exsude de la résine*. || Fig. Exprimer : *Peu à peu cette jalousie intime exsude ; elle adoucit et transforme vos attitudes ; comme une vapeur, elle vous baigne d'une atmosphère spéciale* (Barrès).

EXSUFFLATION n. f. (du lat. *exsufflare* ; de *ex*, hors de, et *sufflare*, souffler). Thérap. Evacuation des gaz contenus dans une cavité naturelle ou pathologique : *Exsufflation d'un pneumothorax*.

Exsurge Domine, bulle publiée le 15 juin 1520, à Saint-Pierre de Rome, par Léon X. Elle condamne quarante et une propositions de Luther comme « hérétiques et scandaleuses ». Luther la brûla publiquement à Wittenberg, le 10 décembre 1520.

EXTASE n. f. (gr. *ekstasis*, transport). Etat d'une personne qui se trouve comme soustraite au monde sensible : *Les extases de sainte Thérèse. Être ravi en extase. J'ai l'extase et j'ai la terreur d'être choisi* (Verlaine). || Par anal. Etat de joie, d'admiration extrême, causé par une personne ou une chose, et qui absorbe tout autre sentiment : *L'extase devant un paysage, un chef-d'œuvre. Et tout était extase, et joie, et plénitude* (Samain).

— Philos. V. INTUITION.

— Psychiatr. Etat mental passager dans lequel le malade, coupant toute communication avec le monde ambiant, est transporté dans un monde impénétrable à autrui, où il se trouve dans un bien-être absolu.

— Théol. Etat mystique privilégié où l'âme s'unit directement à Dieu d'une manière très intime, et goûte une joie céleste.

— ENCYCL. Psychiatr. L'*extase* peut s'observer à l'état pathologique : il s'agit d'un trouble paroxystique qui provoque une rupture complète avec le monde extérieur et transporte le sujet dans un monde idéalisé, tendant vers Dieu. Au cours de l'*extase*, le

sujet demeure immobile, inaccessible à l'environnement et le visage empreint d'une joie sabbatique. Des phases d'excitation peuvent s'associer avec mélange de préoccupations religieuses et érotiques. L'*extase* pathologique peut survenir chez les schizophrènes, les maniaques, les épileptiques, où elle se réduit habituellement à la seule attitude extatique ; en revanche, chez les mystiques pathologiques (notamment hystériques, mythomanes, déliants chroniques), le contenu mystique de cet état s'exprime et s'accompagne volontiers de périodes d'exaltation. Enfin, il ne faut pas oublier la simple supercherie.

— Théol. Saint Paul, sainte Catherine de Sienne, sainte Thérèse d'Avila et d'autres saints ont joui de pareilles faveurs. Toutefois, ce n'est pas l'*extase* qui prouve la sainteté ; c'est la sainteté qui peut permettre de conclure au caractère divin de l'*extase*.

Benoît XIV distingue : l'*extase* naturelle, l'*extase* diabolique et l'*extase* divine. La première se reconnaît à la lassitude, à la tristesse qui l'accompagnent ; la seconde, au désordre et à l'indécence des mouvements, à la perte de tout souvenir et à la fréquence des crises ; la troisième, à ce fait qu'elle est précédée et suivie de sentiments d'admiration, d'exaltation et de joie.

EXTASIÉ, E adj. Rempli de joie, d'admiration profonde.

EXTASIER (S') v. pr. Exprimer son admiration, son ravissement : *On s'extasie sur les vallées de la Suisse* (Chateaubriand). « Voyez-là ! », s'*extasia* l'étranger (Colette).

EXTATIQUE adj. (gr. *ekstatis*). Qui tient de l'*extase* : *Vision extatique. Quand elle jugea le temps venu, la mère Saverini alla se confesser et communia un dimanche matin avec une ferveur extatique* (Maupassant). || Qui exprime l'*extase* : *Un regard extatique*. || Par anal. Profond, exalté : *Une admiration, une joie extatique*.

◆ N. Qui tombe souvent en extase : *On croyait que l'extatique parlait des langues nouvelles et inconnues jusque-là* (Renan).

EXTATIQUEMENT adv. D'une manière extatique : *Le contact du beau hérisse extatiquement la surface des multitudes, signe du fond touché* (Hugo).

EXTEMPORANÉ, E adj. (lat. *extemporaneus*, improvisé). Pharm. Se dit d'une préparation faite au moment où elle doit être administrée. (Contr. OFFICINAL.)

EXTEMPORANÉMENT adv. Pharm. Au moment d'être administré : *La poudre d'ergot de seigle doit être faite extemporanément*.

EXTENDEUR n. m. Matériau ajouté à la peinture pour modifier son état physique ou agir comme diluant en vue d'en abaisser le prix : *La porcelaine est un extenseur*. || Substance d'appoint destinée à abaisser le prix de revient ou à modifier la viscosité d'une colle. — Mat. plast. Produit liquide sans action plastifiante directe, mais miscible à la fois avec les plastifiants et les matières de base, et utilisé pour diminuer le prix de revient final.

EXTENSEUR adj. et n. m. (de *extension*). Qui sert à produire une extension : *Un appareil extenseur*.

— Anat. Qui sert à l'extension : *Les muscles extenseurs du bras*.

— Gymn. Appareil consistant en une bande ou des lanières de caoutchouc qu'on allonge en exerçant une traction alternative ou simultanée des bras.

— ENCYCL. Anat. L'*extenseur commun des doigts* se fixe sur l'épicondyle, puis descend à la face postérieure de l'avant-bras, et se divise en quatre tendons pour chacun des doigts, sauf pour le pouce ; chacun des tendons se fixe à la face dorsale de chacune des trois phalanges. L'*extenseur propre de l'index* et l'*extenseur propre du petit doigt* sont deux petits muscles grêles de la face postérieure de l'avant-bras, qui se terminent respectivement sur le tendon correspondant de l'*extenseur commun des doigts*. Le *court extenseur du pouce* et le *long extenseur du pouce* sont deux muscles grêles allant de l'avant-bras à la première phalange du pouce pour le *court extenseur*, à la deuxième phalange du pouce pour le *long extenseur*. L'*extenseur commun des orteils* s'insère aux deux os de la jambe, puis descend en avant du tibia, et se termine

par quatre tendons qui se fixent à la face dorsale des deux dernières phalanges des orteils, sauf le gros orteil. L'*extenseur propre du gros orteil* descend en dedans de l'*extenseur commun*, et se fixe à la face dorsale de la deuxième phalange du gros orteil.

EXTENSIBILITÉ n. f. Propriété d'être extensible : *L'extensibilité du caoutchouc des muscles*.

EXTENSIBLE adj. Qui peut être étendu. Les métaux sont extensibles à divers degrés, et, au fig. : *Définition extensible*.

EXTENSIF, IVE adj. (du lat. *extensus* ; *extendere*, étendre). Qui produit l'*extension*. Une force extensive.

— Agric. et Géogr. Culture extensive, d'une région de peuplement peu dense, culture s'étendant sur de vastes superficies, de rendement faible. (V. part. *encycl.*)

— Linguist. Qui est pris par extension, développant le sens propre : *Un sens extensif*.

— Log. Qui s'applique à un plus ou moins grand nombre d'objets : *Signification extensive*. (En un autre sens, s'oppose à *intensive* et désigne les grandeurs de la forme, l'étendue, ou susceptibles, comme l'étendue de résulter de l'addition de grandeurs du même type.)

— ENCYCL. Agric. et Géogr. La culture extensive peut être le fait de systèmes économiques et sociaux très divers ; ce terme s'applique ainsi aux grandes cultures de céréales du Nouveau Monde et de l'Australie, et certaines régions de l'U. R. S. S., cultures hautement mécanisées, où le rendement parfois faible, en particulier dans les zones moins arrosées. Mais l'expression « culture extensive » peut s'appliquer également à des régions où les techniques sont archaïques, où l'emploi des fumures est nul ou très limité et où l'absence de pression démographique peut s'accommoder d'un faible revenu par unité de surface (certaines régions du Mexique central français, de la péninsule Ibérique, etc.).

En fait, on observe partout la tendance à améliorer les rendements, et l'emploi de cette notion de « culture extensive », autrefois inséparable de celle de « pays neuf », peut être restreint aujourd'hui de plus en plus.

— Linguist. Certains mots ont changé de signification en prenant un sens extensif. *Panier* était d'abord une corbeille à pain (*panarium*), il a pris le sens d'un ustensile quelconque en osier, en jonc, etc., dans lequel on met des provisions ; le *bureau* était une étoffe de bure, c'est maintenant un meuble la pièce dans laquelle se trouve ce meuble, une branche d'une administration, etc.

EXTENSIMÈTRE n. m. Syn. de ALVIMÈTRE.

EXTENSION n. f. (bas lat. *extensio* ; *extendere*, étendre). Action d'étendre ou de s'étendre, allongement : *L'extension d'une plaque de métal s'opère au marteau ou au laminoir. L'extension des muscles*. || Étendue dimension : *Donner de l'extension à un tissu*. || Trop d'*extension*. Prendre de l'*extension*. Par anal. Action d'accroître, de reculer les limites de : *D'ailleurs, l'extension de la France a-t-elle rien à voir avec des succès militaires en Extrême-Orient ?* (Barrès). Fig. Action d'avoir ou de donner une portée plus générale : *Extension d'autorité, d'influence. Donner à une clause de contrat l'extension*.

— Chirurg. Traction manuelle ou mécanique opérée sur une articulation luxée ou sur un os fracturé, pour obtenir la réduction du déplacement. || *Extension continue*, technique d'immobilisation et de réduction lente des fractures à l'aide d'une traction constante exercée sur le fragment distal de l'os fracturé. (Cette traction est assurée soit par des poids, soit par des systèmes de ressorts, d'où l'action est transmise au moyen de bandes adhésives, ou bien d'une tige métallique passée à travers une extrémité osseuse [broche* de Kirschner].)

— Linguist. *Extension de sens*, modification du sens d'un mot par un développement du sens propre. (V. EXTENSIF, part. *encycl.*) *Extension de morphème*, modification de la forme d'un suffixe par une fausse coupure du mot. (Ex. : le suffixe *-tier* est issu de *tertius* comme *laitier*, *portier*, où il existe en réalité

us la forme -ier, et a servi à former *fermier*.) || *Aire d'extension*, domaine sur lequel on peut observer le même phénomène gustique.

Log. Propriété d'un terme de s'étendre à us ou moins d'objets : *Le terme de christianisme a plus d'extension que celui de catholicisme*. (V. part. *encycl.*)

Mus. Développement du petit doigt, qui permet de faire certaines notes élevées sur la manette, sans déplacement du poignet. || *Acuité* de développer les doigts, dans l'exécution instrumentale.

ENCYCL. Log. L'extension est la sphère us ou moins grande des êtres ou des espèces auxquels s'applique un attribut. La pensée se organise spontanément les choses en classes, après leurs caractères communs, et forme des classes les plus étendues en éliminant des us en plus de caractères. Aussi dit-on que us l'extension croît, plus la compréhension minuit. Par exemple, tant que l'on ne connaît pas de cygnes noirs, le concept « cygne » comportait, dans sa compréhension, l'attribut nécessaire « blanc ». Son extension comportait tous les cygnes connus (qui tous étaient blancs). Après la découverte de cygnes noirs, le concept « cygne » a perdu en compréhension l'attribut « blanc » qui n'était plus nécessaire désormais, et a gagné en extension les nouveaux cygnes découverts.

EXTENSIVITÉ n. f. Philos. Propriété de ce qui est étendu. (V. *ÉTENDUE*.)

EXTENSO (in) loc. lat. V. IN EXTENSO.

EXTENSOMÈTRE n. m. Appareil électrique de mesure de la variation des dimensions d'un solide.

EXTENSOMÉTRIE n. f. Partie de la métrologie comprenant la mise en œuvre des divers appareils de mesure des contraintes mécaniques.

ENCYCL. L'extensométrie offre des méthodes simples et non destructives, permettant de mesurer les déformations superficielles des matériaux sous l'action des contraintes statiques et dynamiques qui y entraînent naissance. Les mesures sont généralement effectuées par l'intermédiaire de jauges de contraintes à fil résistant, ou de capteurs utilisant ces jauges. La grandeur à mesurer est transformée en énergie électrique ; cette énergie très faible est amplifiée, avant d'être appliquée à un pont de mesures convenablement étalonné et gradué.

En pratique, sans aucune perturbation, des mesures statiques de contraintes sur des constructions métalliques (ouvrages d'art, pylônes, charpentes, conduites forcées) ; des mesures statiques et dynamiques de contraintes sur des wagons de chemin de fer, des châssis de voitures automobiles, des éléments d'avions, de bateaux, sur des groupes tournants (alternateurs, turbines hydrauliques, ventilateurs) ; des mesures sur des engins de levage (grues, mâts de charge de navire), sur des presses mécaniques ; des mesures de vibrations, de force de pression de gaz et de liquides, d'accélération, de couples ; le contrôle continu de l'épaisseur des matériaux, de la rugosité des surfaces, etc.

EXTENTE n. f. (anc. franc. *estende*, *étende*). Expertise, évaluation.

ENCYCL. Dans les îles Anglo-Normandes, le désignait de ce nom l'état des revenus et droits appartenant à la Couronne. Ce mot, photographié *extante*, a été employé en Suisse comme une commande avec un sens analogue.

EXTÉNUANT, E adj. Qui épuise : *Travail exténuant*.

EXTÉNUATION n. f. (de *exténuer*). Physiol. Extrême affaiblissement des forces physiques : *Tomber dans une grande exténuation*.

EXTÉNUÉ, E adj. Qui décèle la fatigue, l'épuisement : *Un misérable Christ cadavérique avec ses grands yeux exténués* (Taine).

EXTÉNUER v. tr. (lat. *extenuare* ; de *tenuis*, *ger*). Affaiblir extrêmement par épuisement des forces : *Pourrait les escaliers ne m'exténuaient plus ; je m'exerçais à les gravir la bouche close* (Gide).

LANGUE CLASS. Rendre ténu, amincir, sans cesse d'épuisement : *On voyait cette malheureuse Arachné, dont tous les membres exténués se défiguraient et se changeaient en arai-*

gnée (Fénelon). || *Fig.* Amoindrir la valeur de : *A Dieu ne plaise que j'exténue les bienfaits de milord* (J.-J. Rousseau).

— SYN. : *abattre, accabler, affaiblir, débilité, épuiser, éreinter*.

— *S'exténuer* v. pr. Devenir épuisé de fatigue : *Il s'exténue en de nouveaux efforts, lesquels demeurent sans fruit* (Courtelaine).

EXTÉRIEUR, E adj. (lat. *exterior*). Qui est hors de quelque chose : *Une cour extérieure*. *Je suivis le domestique à la porte extérieure* (Chateaubriand). || Qui existe en dehors de l'individu : *Le monde extérieur*. *Subir une influence extérieure*. *Les choses extérieures n'ont de valeur que par les sentiments humains auxquels elles correspondent* (Renan). || Apparent, visible du dehors : *Les manifestations extérieures de respect*. *Les signes extérieurs de la richesse*. || Particul. Qui a rapport aux pays étrangers : *Commerce extérieur*. *Politique extérieure*.

— Bot. Côté extérieur d'une fleur, celui qui est le plus éloigné de l'axe.

— Math. Angle extérieur d'un triangle, d'un polygone, angle formé par un côté du triangle ou du polygone avec le prolongement du côté adjacent. || *Produit extérieur*, syn. de *PRODUIT VECTORIEL*. || *Région extérieure, région intérieure d'une courbe et d'une surface*, v. part. *encycl.*

— Philos. Monde extérieur, ensemble des objets que nous percevons (par opposition à notre conscience).

— N. m. Ce qui est en dehors : *L'extérieur d'une ville*. || Les pays étrangers : *Nos relations avec l'extérieur*. || Partie d'une chose tournée vers le dehors : *L'intérieur de cette charmante habitation est en harmonie avec l'extérieur* (Balzac). || Les dehors d'une personne, son apparence physique, sa tenue, ses manières : *Deux autres personnages d'extérieur respectable se présentèrent* (Gobineau).

— Art vétér. Branche de l'art vétérinaire qui a pour objet l'étude raisonnée du cheval au point de vue de ses aptitudes mécaniques, que révèle sa conformation, ses proportions, son allure, etc. : *Les élèves de l'Ecole d'Alfort suivent un cours d'extérieur*.

— SYN. : *air, allure, apparence, aspect, dehors, enveloppe, maintien*.

— *Extérieurs* n. m. pl. Ciném. Parties du film tournées en dehors du studio.

— ENCYCL. Math. Tout contour simple fermé tracé sur un plan partage ce plan en deux régions. L'une de ces régions est dite *extérieure* à la courbe, l'autre *intérieure*. Si la courbe a pour équation $f(x, y) = 0$, les deux régions du plan sont caractérisées par le signe que prend $f(x, y)$, lorsqu'on remplace les coordonnées courantes par les coordonnées d'un point quelconque pris dans l'une des régions ; pour tous les points d'une région on a $f(x, y) > 0$, pour tous les points de la courbe $f(x, y) = 0$, pour tous les points de la seconde région $f(x, y) < 0$.

On définit d'une façon analogue les points intérieurs et extérieurs d'une surface $f(x, y, z) = 0$.

EXTÉRIEUREMENT adv. A l'extérieur : *On construit un garage extérieurement*. || Dans la partie extérieure, tournée vers le dehors : *Fruit très beau extérieurement et pourri à l'intérieur*. || *Fig.* En apparence : *Etre un honnête homme extérieurement*.

EXTÉRIORISATION n. f. Action d'extérioriser : *L'extériorisation des sensations*.

— Psychol. *Extériorisation de la sensibilité*, en métapsychique, extension de la sensibilité hors du sujet.

— ENCYCL. Psychol. Vers 1890, au moment de la grande vogue de l'hypnotisme, le colonel de Rochas décrivit, sous le nom d'*extériorisation de la sensibilité*, un phénomène qu'il prétendait réaliser sur des sujets mis en état d'hypnose : leur sensibilité se trouvait projetée hors de leur corps, de telle sorte que si lui, Rochas, s'approchait avec un couteau et piquait, dans l'espace, à une certaine distance d'eux, les sujets poussaient des cris de douleur. C'était une réalisation du *vieil envoûtement*. On sait aujourd'hui que l'opérateur exécutait simplement un phénomène de suggestion. (V. *MÉTAPSYCHIQUE*.)

EXTÉRIORISER v. tr. Reporter ou imaginer en dehors de soi-même ce qu'on voit, ce qu'on éprouve en dedans : *Il se disait presque avec étonnement : « C'est elle », comme si*

tout d'un coup on nous montrait extériorisée devant nous une de nos maladies (Proust). || *Par extens.* Manifester, exprimer : *Cet enfant extériorise ses sentiments*.

— Psychol. Situer à l'extérieur l'objet dont on perçoit l'image. (Dans les hallucinations visuelles, le malade extériorise et croit réelle une image qui n'existe qu'en lui.)

EXTÉRIORITÉ n. f. Philos. Etat, qualité de ce qui est extérieur.

EXTERMINATEUR, TRICE adj. et n. (lat. *eccles.*, *exterminator*). Qui extermine : *Heracle fut l'exterminateur des monstres et des brigands*. *Un conquérant exterminateur*. *Glaive exterminateur*.

— Adj. Relig. Ange exterminateur, v. ANGE.

EXTERMINATION n. f. (lat. *eccles.*, *exterminatio*). Action d'exterminer ; anéantissement, destruction : *L'extermination d'un peuple* ; et, au fig. : *L'extermination des vices*.

— Hist. *Camp d'extermination*, v. CONCENTRATION (camp de).

EXTERMINER v. tr. (lat. *exterminare*, chasser). Anéantir, massacrer jusqu'au dernier ou en très grande partie : *Exterminer un peuple*. || Fam. Mettre à mal un adversaire, le tuer : *Je l'exterminerai*. *Deux nassilards par lui furent exterminés* || *Parce qu'il lui déplut qu'ils parlèrent du nez* (E. Rostand). || Fig. Anéantir : *Je ne me crois pas le droit de tuer un homme ; mais je me sens le devoir d'exterminer le mal* (Hugo).

— LANGUE CLASS. Chasser hors des limites : *Jusqu'à ce qu'il vous extermine de cette terre* (De Sacy).

— SYN. : *anéantir, détruire, éteindre, supprimer, tuer*.

EXTERNAT n. m. Régime que suivent les élèves qui fréquentent les établissements scolaires seulement pendant les heures de cours. || Maison d'éducation où l'on ne reçoit que des élèves externes : *Ouvrir un externat*.

— Méd. Fonction d'externe dans un service hospitalier : *Concourir pour l'externat*. || Le concours qui permet d'accéder à cette fonction. || *Par extens.* Le groupe des externes.

— CONTR. : *internat, pensionnat*.

EXTERNE adj. (lat. *externus*). Qui vient du dehors ou qui est au-dehors : *Causes externes d'une maladie*.

— Anat. Qui est situé en dehors de la ligne sagittale du corps ou d'un membre, dans la position anatomique (par opposition à « interne » : *La paroi externe des fosses nasales*. *La face externe du bras*).

— Diplôm. *Caractères externes d'un acte*, la matière subjective, la mise en page, l'écriture et les représentations figurées, le sceau. (On ne peut les étudier que sur l'original, à la différence des caractères internes, qui apparaissent aussi bien dans une copie bien faite ou un texte imprimé.)

— Géomorphol. *Processus externes*, ensemble des processus de façonnement du relief qui résultent de l'action de l'atmosphère, de l'hydrosphère et de la biosphère : *Le vent, les eaux courantes, la glace, le déferlement de la houle, la genèse des sols sont des processus externes*.

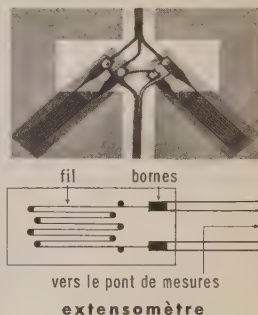
— Hist. *Histoire externe*, étude des sources, des documents appelés à servir à l'histoire proprement dite, à l'histoire interne : *Histoire externe du droit*.

— Math. Angle externe, angle formé par deux lignes coupées par une sécante, et situé à l'extérieur de ces lignes. (V. *ALTERNE*.)

— Méd. *Pathologie externe*, partie de la médecine qui s'occupe des affections externes. (Syn. de *PATHOLOGIE CHIRURGICALE*.) [La chirurgie, autrefois, ne s'intéressait pas au mécanisme interne des affections, ce que tentait de faire la *pathologie interne* ou *pathologie médicale*.]

— N. Enseign. Elève qui suit le régime de l'externat : *Le pensionnat et les externes étaient nombreux, les classes fortes* (Chateaubriand). || *Externe libre*, élève qui ne fréquente un établissement d'enseignement que pendant les classes. || *Externe surveillé*, élève qui, sans prendre de repas au lycée ou au collège, reste à l'étude qu'à lieu après les classes de l'après-midi.

— Méd. *Externe des hôpitaux*, étudiant en médecine qualifié, à la suite d'un concours, pour participer au fonctionnement d'un service hospitalier, et placé sous l'autorité du



médecin-chef et de l'interne. (En général, l'externe ne demeure dans le même service que pendant six mois. Il ne peut se présenter au concours de l'internat qu'après deux années d'externat.)

EXTÉROCEPTIF, **IVE** adj. Neurol. *Sensibilité extéroceptive*, celle qui reçoit les excitations venues de l'extérieur du corps. (La sensibilité extéroceptive se divise en sensibilité tactile et sensibilité thermo-algésique [température et douleur]; chacune de ces sensibilités possède des voies nerveuses propres dans la moelle et le cerveau.)

EXTERRITORIALITÉ n. f. Immunité de droit international qui soustrait certaines personnes à la juridiction de l'Etat sur le territoire duquel elles se trouvent.

— **ENCYCL.** La théorie de l'exterritorialité résidait dans la conception que, le prince étant un souverain absolu, irresponsable, libre de tout contrôle, ses représentants ne pouvaient être assujettis à un pouvoir étranger, et que, de ce fait, les bâtiments occupés par la mission diplomatique constituaient une portion de territoire étranger enclavé dans l'Etat de résidence. On se fonde plus volontiers maintenant sur la théorie du service public. L'intérêt collectif des relations internationales exige, en effet, que les représentants diplomatiques, pour remplir leur mission, soient libérés de toute sujétion à l'Etat de leur résidence.

EXTINCTEUR, **TRICE** adj. et n. m. (lat. *extinctor*). Qui sert à éteindre les incendies : *Grenades extinctrices. Appareils extincteurs.* ♦ N. m. Appareil servant à éteindre un commencement d'incendie. (V. part. *encycl.*) — Matér. Appareil destiné à éteindre, par hydratation, la chaux cuite. (Celle-ci est introduite, avec la quantité d'eau convenable, à l'extrémité d'un tube cylindrique calorifugé. La rotation assure la progression de la matière dans le tube, et la chaux éteinte sort à l'autre extrémité.)

— **ENCYCL.** Les dangers d'incendie s'étant multipliés depuis un siècle par l'emploi de plus en plus courant de produits hautement inflammables, on a été amené à imaginer divers appareils, dits *extincteurs*, destinés à combattre le feu dès son apparition. Les simples bouteilles de verre (grenade), conçues à l'origine, que l'on jetait sur le feu et qui, en se brisant, libéraient leur contenu extincteur, furent abandonnées, puis remplacées par des appareils métalliques, de forme généralement cylindrique et de capacité variable. Entre les petits extincteurs de voiture, de quelques décilitres, et ceux qui sont montés sur roues, de plusieurs centaines de litres de contenance, le choix est vaste. Il ne l'est pas moins en ce qui concerne les produits de remplissage. Citons : 1° les produits halogénés organiques, aux propriétés antioxygène précieuses, mais qui sont toxiques. Les premiers en date furent le tétrachlorure de carbone, puis le bromure de méthyle. Les recherches entreprises après la Seconde Guerre mondiale pour en diminuer la toxicité ont permis d'utiliser de nouveaux produits comme le dibromofluorométhane ; 2° l'anhydride carbonique, gaz plus lourd que l'air, incombustible et incomburant, dont l'action sur le feu est triple : effet de soufflé mécanique dû à la puissance du jet ; effet de refroidissement obtenu par la formation de neige carbonique lors de la détente du gaz à la sortie de l'extincteur ; enfin effet d'étouffement. Sans être toxique, le gaz carbonique est impropre à la respiration, et des précautions sont à prendre pour éviter l'asphyxie

lors de l'utilisation ; 3° les poudres, qui sont en général à base de bicarbonate de sodium pulvérulent ; 4° les mousses, produites par réaction chimique entre deux produits mis en contact ; 5° enfin l'eau, généralement additionnée de produits ignifuges ou mouillants. Les systèmes d'expulsion du produit extincteur sont variables : soit un simple pointeau, qui libère les gaz, soit un orifice à la base inférieure, quand c'est par le retournement de l'appareil qu'est obtenu le mélange de deux produits engendrant le gaz (ces derniers genres d'extincteurs ne peuvent être arrêtés en cours d'utilisation), soit encore une pompe à main.

Certains extincteurs ont un dispositif automatique de mise en route : la chaleur dégagée par l'incendie fait fondre une capsule retenant les produits ou s'opposant à leur mélange.

Il existe aussi des extincteurs fixes, dont le ou les orifices d'expulsion sont situés en des endroits particulièrement exposés. Ces appareils peuvent également être automatiques (V. **GRINNEL**).

La détermination du produit à utiliser est fonction du genre de sinistre (électricité, hydrocarbures, sodium, etc.). [→ **Biblio.**]

EXTINCTION n. f. (lat. *extinctio*). Action d'éteindre ce qui était allumé, de refroidir ce qui était incandescent : *L'extinction d'un incendie. L'extinction du fer chaud dans l'eau.* || Par extens. Affaiblissement, cessation d'une activité : *L'extinction de la voix, de la vue. L'extinction des forces vitales. La morne extinction de l'haleine et du bruit (Hugo).* || — **Fig.** Destruction ; cessation d'existence : *Il fut question pendant le repas de la nouvelle constitution du clergé, de l'extinction des privilèges nobiliaires et des réformes législatives (Nerval).* || Anéantissement, suppression, cessation : *L'extinction de la misère.* || Jusqu'à extinction, jusqu'à épuisement.

— **Biol.** Extinction des espèces et des groupes, v. part. *encycl.*

— **Chim.** Extinction de la chaux, hydratation de la chaux vive ; action de la dilayer dans l'eau.

— **Dr.** Disparition du lien entre créancier et débiteur. || Cessation du droit de poursuite : *L'extinction d'un crime résulte en particulier de la prescription.*

— **Mil.** Extinction des feux, batterie ou sonnerie militaire créée par David Bühl, chef de l'Ecole des trompettes de Saint-Germain, sous le premier Empire, pour marquer l'heure où toute lumière doit être éteinte dans les chambres ou cantonnements.

— **Pharm.** Opération qui consiste à diviser très finement le mercure par trituration avec des matières grasses, pour la préparation des pommades mercurielles.

— **Procéd.** Extinction des bougies et des feux, moment où s'éteignent les trois bougies allumées dans une vente aux enchères, et où la dernière enchère devient ainsi définitive.

— **ENCYCL.** **Biol.** Extinction des espèces et des groupes. L'espèce a une durée de vie limitée ; il n'existe plus aujourd'hui une seule espèce terrestre du Paléozoïque et du Mésozoïque, ni même de l'Éocène inférieur. La liste des grands groupes majeurs disparus est longue ; ils ont disparu au Primaire (graptolites, cystidés, blastoïdes, tétracoraliaires, trilobites, placodermes, ostracodermes), au Secondaire (bélemnites, ammonites, rudistes, stégocéphales, grands reptiles), au Tertiaire (nummulites et divers mammifères). Il est difficile de savoir ce qui les a anéantis ; des causes variées peuvent être invoquées : modifications des biotopes, lutte active avec des carnassiers, diminution de la nourriture entraînant une baisse de la fécondité, épidémies, changements de climats, concurrence intense, mutations léthales.

EXTINGUIBLE [gyibl ou gibl] adj. (lat. *extinguibilis* ; de *extinguere*, éteindre). Qui peut être éteint : *Feu extinguable.* || Qui peut être soulagé (peu us.) : *Soif extinguable.*

EXTIRPABLE adj. Qui peut être extirpé : *Loupe extirpable.*

EXTIRPAGE n. m. Labour superficiel exécuté avec l'extirpateur, pour détruire les plantes adventices.

EXTIRPATEUR, **TRICE** n. Qui extirpe : *Un extirpateur de cors ; et, au fig. : Un extirpateur d'hérésies, de vices, d'abus.*

♦ N. m. Instrument dont on se sert pour extirper, arracher les herbes, et pour effectuer des labours superficiels légers : *propre de l'extirpateur est d'ameublir le rain et de le scarifier.* (V. **CULTIVATEUR**.)

— **ENCYCL.** Les extirpateurs, appelés aussi *déchaumeurs, scarificateurs*, etc., sont constitués par un cadre monté sur roues et portant des traverses auxquelles sont fixées tiges métalliques portant chacune un soc plat et très tranchant, qui coupe et débincine les mauvaises herbes.

EXTIRPATION n. f. Action d'extirper. **Fig.** Destruction radicale : *L'extirpation d'une hérésie.*

EXTIRPER v. tr. (lat. *extirpare* ; de *stir*, souche, racine). Agric. Arracher avec la racine : *Extirper du chiendent, des soucis.* || — **Fig.** Arracher, faire disparaître : *Extirper les préjugés, les abus. On s'est hâté d'amputer la France, de mutiler les populations rhénanes, d'en extirper l'esprit français (Barrès).* || Retirer de, arracher à : *Extirper de prison.*

— **SYN.** : arracher, déraciner, extraire, ôter, retirer.

EXTISPICE n. m. (lat. *extispex*, -icis ; *exta*, entrailles, et *aspicere*, examiner). Anc. Prêtre qui cherchait à découvrir la volonté des dieux par l'inspection des entrailles des victimes immolées dans les sacrifices. (Ce pratique était commune aux Etrusques, aux Romains et aux Grecs.)

EXTORQUER v. tr. (lat. *extorquere* ; de *torquere*, tordre). Arracher, obtenir par force, violence, menace, etc. : *Extorquer une signature, le consentement de quelqu'un. Ils extorquaient de l'argent, mentaient impunément, et se moquaient de lui derrière dos (R. Rolland).*

EXTORQUEUR, **EUSE** n. Personne qui extorque : *Et pour arriver à grossir ce d'or, il faut être usurier, escroc, inexorable extorqueur et meurtrier ! (Pétrus Borel).*

EXTORSION n. f. (lat. *extorsio* ; de *extorquere*, extorquer). Action d'extorquer : *Extorsion de signature.*

— **Dr. pén.** Crime consistant à arracher, par force, violence ou contrainte soit la signature ou la remise d'un titre quelconque portant obligation, disposition ou décharge, soit la remise de fonds ou valeurs. (L'extorsion de fonds sous la menace de révélation d'imputations diffamatoires constitue le délit de chantage*.)

EXTRA (mot lat. signif. *au-dehors*). Prétérit qui entre dans la composition de nombreux mots et qui exprime l'extériorité : *Extraordinaire.* || Placé devant un adjectif, il lui donne souvent la valeur d'un superlatif : *Extra-fin.*

EXTRA n. m. inv. (selon l'Académie [même étymol. que pour extra préfixe]). Qui est en dehors des habitudes courantes, dépense, régal hors de l'ordinaire : *Faire extra. Crevel payait d'ailleurs son dîner et tous les extra (Balzac).* || Repas composé de plats très fins. || Service accidentel qui fait en dehors des heures normales de travail : *Je suis venu faire des extra chez quand vous restiez rue Matignon (M. D. Nay).* || Personne qui fait ce service : *samedi soir et le dimanche matin, les chefs prenaient des extra.*

— **Procéd.** Audience d'extra, audience tenue pendant les vacances.

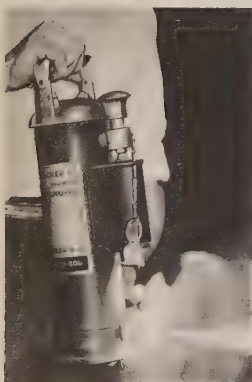
♦ Adj. inv. De qualité supérieure : *Les vins extra.*

EXTRA-AXILLAIRE adj. Bot. Se dit des organes qui naissent hors de l'aisselle de la feuille : *Bourgeons, rameaux, fleurs extra-axillaires.*

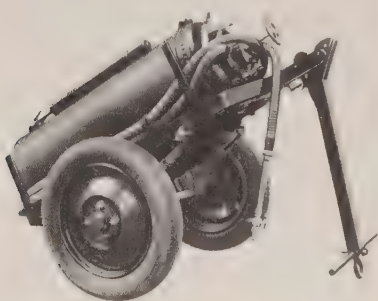
EXTRA-CAPSULAIRE ou **EXTRACAPSULAIRE** adj. Anat. Qui siège en dehors des capsules articulaires.

EXTRA-CARDIAQUE ou **EXTRACARDIAQUE** adj. Se dit de certains souffles bruits perçus à l'auscultation du thorax, dont le rythme est synchrone à celui du cœur, mais dont l'origine n'est pas située dans le cœur.

EXTRA-CELLULAIRE ou **EXTRACELLULAIRE** adj. Biol. Extérieur à la cellule (Nageotte, s'opposant à la théorie cellulaire de Wittchow, a révélé l'importance des lieux extra-cellulaires dans les métabolismes et les échanges tissulaires.)



extincteur à main



extincteur Bouillon
200 litres
fonctionnant
par renversement

TRA-CONJUGAL, E, AUX ou **TRACONJUGAL, E, AUX** adj. En hors des liens conjugaux.

TRA-CONSTITUTIONNEL, ELLE ou **TRACONSTITUTIONNEL, ELLE** adj. En dehors des règles constitutionnelles : *ordre des mesures extra-constitutionnelles.*

TRA-COURANT ou **EXTRACOURANT** m. Electr. Courant qui se produit au moment où l'on ouvre ou ferme un circuit par un courant électrique, et qui se manifeste par des arcs improprement appelés *arcels*.

ENCYCL. Toute variation de l'intensité d'un courant traversant un circuit provoque dans celui-ci un courant d'induction qui se superpose au courant principal et tend à porter un changement dans ce courant, d'après la loi de Lenz. Ce phénomène s'appelle *auto-induction* ou *self-induction*, et le courant en résultant *extra-courant*.

TRA-CRÂNIEN, ENNE ou **EXTRACRÂNIEN, ENNE** adj. Qui siège en dehors de la cavité crânienne : *La portion extra-crânienne du nerf facial.*

EXTRACTEUR n. m. (du lat. *extractus*, trait). Personne qui pratique une extraction : *Un habile extracteur de dents.*

Apic. Appareil destiné à séparer le miel des rayons de cire. (V. part. *encycl.*)

Carr. Ouvrier qui assure l'extraction des pierres meublées dans une carrière.

Chim. Appareil au moyen duquel on distille certaines substances dans des liquides volatils, sans perte de matières. (V. *distillation*.)

Chirurg. Appareil servant à pratiquer l'extraction des corps étrangers dans différentes parties du corps.

Industr. du gaz. Appareil servant à aspirer le gaz au fur et à mesure de sa production dans les usines à gaz de ville et les usineries. (V. part. *encycl.*)

Mil. Pièce de la culasse mobile d'une arme à feu, qui permet d'extraire, à l'aide d'une griffe, l'étui vide d'une cartouche après le départ du coup. (V. *EXTRACTION*.)

Pétr. Instrument de laboratoire permettant d'extraire les hydrocarbures d'une carotte ou de déblais obtenus au cours du forage d'un puits.

Adj. Aéron. *Parachute extracteur*, v. *PARACHUTE*.

ENCYCL. **Apic.** Les rayons désoperculés sont débarrassés du miel qu'ils contiennent par le passage à l'*extracteur*. Celui-ci, application de la force centrifuge, est constitué par un récipient cylindrique, dans lequel sont disposés des cadres métalliques qui reçoivent les rayons et auxquels on imprime un mouvement rapide de rotation par le moyen d'une manivelle ou d'un moteur.

Industr. du gaz. L'*extracteur* sert à supprimer certaines résistances occasionnées par le passage du gaz dans les *barillettes*, les *condenseurs*, les *laveurs* et les *épureurs*. En plus, il doit, pour soulever la cloche du compteur, vaincre la pression due au poids de cet appareil. Il annihile la pression existant dans les cornues ou dans les chambres, et en refoulant le gaz jusque dans le compteur.

Les *extracteurs* sont soit du type « volumétrique », soit du type « centrifuge ».

EXTRACTIBLE adj. Qui peut être extrait.

EXTRACTIF, IVE adj. (du lat. *extractus*, trait). Qui a trait à l'extraction. || Qui tend à extraire. || Qui extrait : *L'industrie extractive.*

Pharm. Se dit d'une substance plus ou moins complexe obtenue au cours d'une extraction.

EXTRACTION n. f. (du lat. *extractus*, trait). Action d'extraire, de tirer hors de : *Extraction d'un clou.* || Action de retirer quelque chose de nuisible, d'étranger : *Extraction d'une balle.* || Action de tirer quelqu'un d'un lieu où on l'a enfermé : *Extraction d'un prisonnier.* || Fig. Origine (vieillesse) : *Une noble extraction.* || *Christophe Colomb, maintenu, sur preuve de sa noblesse d'ancienne extraction, dans son titre* (Chateaubriand).

Apic. Opération qui a pour objet de séparer le miel des rayons de cire. (V. part. *encycl.*)

— **Arm.** Opération qui a pour objet de retirer l'étui de la chambre d'une arme après le départ du projectile. (L'extraction se produit généralement en deux temps : au moment du verrouillage, la griffe de l'extracteur* franchit le bourrelet de l'étui, qu'il accroche solidement et qu'il arrache ensuite au moment du déverrouillage après le départ du coup.) (V. *ARMEMENT*.)

— **Ch. de f.** *Extraction de boues*, opération nécessitée par l'application aux chaudières des locomotives du traitement intégral Armand (T. I. A.), et consistant à ouvrir pendant quelques secondes, à intervalles déterminés, une vanne de purge placée à la partie inférieure de la chaudière.

— **Chirurg.** Opération par laquelle on retire de l'organisme soit un corps étranger, soit une concrétion accidentelle, ou un organe douloureux, nuisible ou inutile : *L'extraction d'une balle, d'une dent, d'un calcul, du cristallin.*

— **Industr.** Opération qui consiste à retirer d'une matière première un ensemble plus ou moins complexe de produits dont certaines propriétés sont analogues et qui constituent l'extract. (V. part. *encycl.*)

— **Math.** *Extraction des entiers contenus dans un nombre fractionnaire*, opération par laquelle on cherche le nombre entier contenu dans un nombre fractionnaire. || *Extraction des racines*, opération par laquelle on cherche la racine d'un nombre ou d'une expression algébrique.

— **Min.** Action de sortir à la surface du sol les matériaux (charbon ou minéral) abattus dans la mine. || Tout ce qui se rattache à cette sortie : *Machine d'extraction. Puits d'extraction. Etage d'extraction.* || *Par extens.* Production d'une mine, d'une carrière : *Poste d'extraction.*

— **Obstétr.** *Grande extraction du siège*, manœuvre obstétricale consistant à extraire le fœtus par les pieds, qui sont d'abord abaissés dans le vagin, puis qui servent de prise pour des tractions dirigées, respectant les différentes phases de l'accouchement.

— **Pétr.** Procédé de raffinage qui, à l'aide d'un solvant sélectif, permet d'extraire certains corps, comme les hydrocarbures aromatiques, que l'on ne peut séparer par distillation. (V. part. *encycl.*)

— **Pharm.** Opération qui consiste à traiter une drogue, végétale par exemple, à dessein d'en retirer un mélange de principes actifs ou un produit chimique pur. (Les méthodes d'extraction varient avec chaque drogue et avec chaque substance à extraire ; ce sont des méthodes physiques [dissolutions par divers procédés, distillations, évaporations, etc.] ou des méthodes chimiques adaptées au produit à purifier.)

— **Sylvic.** Coupe pratiquée hors tour d'aménagement, et qui comporte l'exploitation d'arbres, souvent de grosses dimensions, recouvrant de jeunes peuplements.

— **Therm.** Opération consistant à évacuer une partie de l'eau d'une chaudière, afin de limiter la concentration en sels, et, éventuellement, d'entraîner les boues. (On emploie souvent dans le même sens le nom de *PURGE*.) (V. part. *encycl.*)

— **ENCYCL.** **Apic.** Le procédé employé pour l'extraction du miel des ruches à rayons fixes consiste à briser les rayons et à les jeter sur un tamis, à travers lequel le miel passe pour tomber dans un récipient placé au-dessous. Avec les ruches à cadres mobiles, on emploie un appareil appelé *extracteur*. Ce mode opératoire permet de conserver les rayons intacts, ce qui donne, pour la récolte suivante, une économie importante, les abeilles consommant une grande quantité de miel pour la sécrétion de la cire.

— **Industr.** L'*extraction* se fait généralement soit par pression, soit par épuisement au moyen d'un solvant qui est ensuite éliminé. On fabrique des extraits à partir de nombreuses matières premières végétales ou animales pour l'industrie (extraits tannants) ou pour la pharmacie. En huilerie, l'extraction par pression a été seule pratiquée jusqu'en 1855. L'extraction par solvant, au moyen du sulfure de carbone, a été introduite par Deiss pour obtenir le suif d'os ou dégraisser les laines (1855), et pour le traitement des graisses oléagineuses (1856). Mais c'est en 1892 que la pratique industrielle de ce procédé s'est développée grâce aux efforts

d'Edouard Bataille. Les solvants actuellement utilisés sont l'essence B, le trichloréthylène, le sulfure de carbone, parfois même l'éthanol. On opère soit dans des extracteurs fixes ou rotatifs, isolés ou associés en batterie, soit dans des installations qui fonctionnent en continu. Ces procédés appliquent le principe de la circulation à contre-courant, dans le sens horizontal ou dans le sens vertical. Les miscellés sont ensuite distillés pour la séparation de l'huile et du solvant, lequel est séché et cyclé à nouveau. Le solvant est aussi éliminé du tourteau et réutilisé. D'une parfaite récupération du solvant dépend la rentabilité de l'opération.

— **Pétr.** Le plus ancien solvant d'*extraction* est le mélange d'anhydride sulfureux et de benzol du procédé Edeleanu, encore très utilisé pour extraire les aromatiques du pétrole lampant fuligineux. Pour les huiles de graissage, on préfère maintenant le furfural ou le phénol comme solvant extractif, pour améliorer l'*indice de viscosité*. D'autres procédés utilisent l'acide crésylique, l'urée, le nitrobenzène, les glycols.

Une installation d'extraction comprend essentiellement une colonne de traitement, où le solvant et l'huile, préalablement chauffés, sont intimement mélangés à contre-courant. S'y séparent en haut le *raffinat*, en bas l'*extract*, qui contient les aromatiques et la plus grande partie du solvant. Chaque phase est ensuite débarrassée du solvant dans une série d'évaporateurs et de tours de fractionnement. Le solvant est condensé, récupéré et réutilisé. Ce procédé n'exige ni pressions ni températures élevées.

— **Therm.** Si l'eau de la chaudière contient des sels qui demeurent en solution à chaud, la vaporisation tend à les concentrer. On doit limiter cette concentration pour éviter des dépôts et une action nuisible sur le métal de la chaudière. Pour cela, on évacue une partie de l'eau, qui sera remplacée par de l'eau neuve. La déconcentration par *extraction* était indispensable dans les chaudières marines alimentées en eau de mer. Les extractions servent également à évacuer les boues ; dans ce cas, on les fait en un point bas où ces boues tendent à se rassembler.

EXTRADER v. tr. (lat. *ex*, hors de, et *trahere*, livrer). Dr. intern. En parlant d'un Etat, livrer à un autre Etat, qui le réclame pour le juger, un prévenu réfugié sur son territoire.

EXTRADITION n. f. Procédure par laquelle un Etat requiert d'un autre, sur le territoire duquel s'est réfugié l'auteur d'une infraction pénale ou un condamné de droit commun, la livraison de celui-ci. || *Par extens.* Remise des pièces conservées au greffe d'un tribunal.

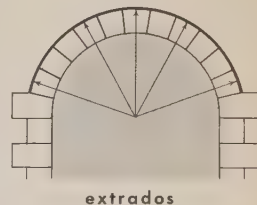
— **ENCYCL.** L'aide que les Etats s'accordent entre eux est fondée sur les *traités d'extradition*, qui excluent les crimes politiques, les délits militaires, douaniers et fiscaux. En France, la loi du 10 mars 1927 subordonne l'extradition à l'autorisation de la Cour d'appel : si elle émet un avis défavorable, l'extradition ne peut avoir lieu ; si elle donne son accord à ce sujet, le gouvernement est libre ou non d'y donner suite. (→ *Biblio.*)

EXTRADOS [do] n. m. (du lat. *extra*, hors de, et de *dos*). Aéron. Surface supérieure d'une aile.

— **Archit.** Surface convexe et extérieure d'une voûte, par opposition à la surface concave et intérieure de cette voûte, que l'on appelle « *intradados* ». || *Extrados en chape*, extrados qui forme un ou plusieurs plans inclinés. || *Extrados de niveau ou horizontal*, extrados qui termine la voûte par un plan horizontal. || *Extrados parallèle*, extrados dont la courbe est concentrique à celle de l'intradados. || *Voûte extradosée*, voûte qui a un extrados.

EXTRADOSSER v. tr. Tailler l'extrados de : *Extradosser une voûte.*

EXTRA-DOUX ou **EXTRADOUX** adj. invar. Se dit de l'acier ordinaire ayant une teneur en carbone très faible, inférieure à 0,15 p. 100. (L'acier extra-doux, très malléable, a remplacé le fer dans de nombreuses applications industrielles ; il constitue ainsi le « fil de fer » et les tôles de carrosserie automobile.)



EXTRA-DUR ou **EXTRADUR** adj. invar. Se dit de l'acier ordinaire ayant une teneur en carbone élevée, comprise entre 0,60 et 0,80 p. 100, qui lui confère une haute résistance mécanique. (Certains outils ordinaires tels que tournevis, limes, burins sont fabriqués en acier extra-dur, traité par trempe et revenu pour lui donner des qualités optimales.)

EXTRA-FIN, **E** ou **EXTRAFIN**, **E** adj. D'une qualité très supérieure à la qualité dite « fine » : *Chocolat extrafin*. || Très fin : *Un gilet très ouvert qui laissait voir une chemise extra-fine* (Balzac).

EXTRAFOLIACÉ, **E** ou **EXTRAFOLIÉ**, **E** adj. Bot. Qui naît en dehors des feuilles.

EXTRA-FORT, **E** ou **EXTRAFORT**, **E** adj. Se dit d'une marchandise d'une qualité très supérieure à la qualité dite « forte ».

◆ **N. m.** Sorte de ganse dont on borde les ourlets et les coutures. || Ruban spécial utilisé dans la confection des vêtements.

EXTRA-GALACTIQUE ou **EXTRAGALACTIQUE** adj. Qui appartient à l'espace situé hors de notre Galaxie.

— **ENCYCL.** Astron. Dans la terminologie actuellement en vigueur, les univers analogues au nôtre sont désignés sous le nom de galaxies*, notre univers propre étant la *Galaxie* (qui s'écrit dans ce cas avec une majuscule). On les désignait souvent jusqu'à ces dernières années sous le nom de *nébuleuses extra-galactiques* ou de *spirales extra-galactiques*. Ces appellations sont l'une et l'autre impropres, puisque ces univers ne sont pas des nébuleuses et que certains d'entre eux seulement affectent une forme de spirale. L'existence de matière diffuse extra-galactique a été mise en évidence sous forme de « ponts de matières » entre galaxies relativement voisines, par les travaux de Zwicki (1954).

EXTRA-HUMAIN, **E** adj. En dehors de l'humanité : *Par un miracle évidemment destiné à certifier l'origine extra-humaine de ces maux, Lydwine ne mangeait plus ou si peu!* (Huysmans).

EXTRAIRE adj. (du lat. *extrarius*, extérieur). Bot. Qui est extérieur : *Embryon extraire des graminées*.

EXTRAIRE v. tr. (lat. *extrahere*). [Se conj. comme *traire*.] Tirer hors de : *Extraire de l'or d'une mine, du lingot d'une malle. Extraire une dent. Ne s'agit-il pas d'extraire, par des opérations purement intellectuelles, l'or enfoui dans les cachettes de province, de l'en extraire sans douleur* (Balzac). || Tirer, obtenir de, séparer de (en parlant des substances) : *N'a-t-on pas, de cette graine, trouvé le moyen d'extraire une huile dite alimentaire?* (G. Duhamel). || *Par anal.* Faire sortir : *Extraire un condamné de sa prison.* || *Fig.* Tirer un passage d'un livre, d'un écrit : *Extraire des citations*.

— **LANGUE CLASS.** Extraire un livre, en faire un abrégé, un sommaire : *Deux cents auteurs extraits m'ont prêté leurs lumières* (Boileau).

— **Chirurg.** Retirer (un corps étranger, un organe malade) : *Extraire une épine, une dent*.

— **Comptab.** Faire le relevé, le résumé, l'état d'un livre de commerce : *Extraire le compte*.

— **Math.** Extraire les entiers contenus dans un nombre fractionnaire, chercher combien de fois l'unité est contenue dans ce nombre. || *Extraire la racine carrée, la racine cubique d'un nombre*, en chercher la racine carrée, la racine cubique.

— **Pétr.** Séparer un produit à l'aide d'un solvant sélectif : *On extrait les aromatiques des huiles de graissage*.

— **Procéd.** Extraire une cause, en faire le sommaire.

EXTRAIT n. m. Passage tiré d'un livre, d'un écrit : *Faire des extraits d'un auteur. Les extraits ne peuvent servir qu'à nous renvoyer à l'œuvre* (Alain). || Abrégé : *Car, songez un peu à ce que doit être un livre de « Pensées »!* Du triple extrait de sagesse, de science et d'expérience (J. Lemaitre).

— **Comptab.** Etat résumé d'un livre : *Faire l'extrait d'un compte.* || Projet de compte expédié par un négociant à son correspondant, ou par un commissionnaire à son commettant.

— **Dr.** Résumé sommaire des énonciations contenues dans un acte public, par opposition à l'« expédition », qui est une copie littérale *in extenso* d'une pièce : *L'extrait doit être certifié conforme.* || Partie d'un acte copiée littéralement sur la minute ou l'original. (S'il est effectué par un officier public, cet extrait possède la même valeur probante que le document lui-même en ce qui concerne la partie reproduite.)

— **Industr.** Préparation obtenue en concentrant jusqu'à un degré déterminé une solution résultant de l'épuisement d'une substance animale ou végétale par un solvant tel que l'eau, l'alcool ou l'éther : *On distingue, d'après leur consistance, les extraits liquides (extraits fluides), les extraits mous, les extraits fermes et les extraits secs.* || *Par extens.* Parfum concentré : *Extrait de lavande.* || *Extrait tannant*, produit obtenu par la concentration d'infusions aqueuses de matières tannantes végétales. (V. part. *encycl.*)

— **Œnol.** *Extrait sec ou extrait de vin*, ensemble de toutes les substances non volatiles du vin. (V. part. *encycl.*)

— **Pétr.** Produit aromatique que l'on sépare d'une huile, d'un kérosène, par extraction : *Les extraits sont des sous-produits dont on se sert généralement comme combustibles.*

— **Pharm.** Médicament complexe, résultant de l'action dissolvante de l'eau, de l'alcool ou de l'éther sur une drogue végétale ou animale, action dissolvante suivie de concentration par évaporation. (V. part. *encycl.*)

— **SYN.** : abrégé, analyse, précis, raccourci, résumé, sommaire.

— **Extraits** n. m. pl. Morceaux choisis d'un ou de plusieurs auteurs : *Lire les « Extraits » des poètes du XIX^e siècle.*

— **ENCYCL.** Industr. Les extraits tannants, colorants, extraits de viande, etc., tendent de plus en plus à se substituer aux matières premières dont ils proviennent. Pour préparer industriellement les extraits, on cherche à dissoudre dans un liquide spécial le principe recherché. Ceux de ces liquides le plus communément employés sont, par ordre de fréquence : l'eau, l'alcool et l'éther. Lorsque les principes utiles sont dissous, on les amène au volume le plus faible possible : on les concentre. Cette concentration s'opère soit au moyen de la chaleur, soit à l'air libre, ou par le vide, procédé qui permet de conserver sans altération ultérieure les extraits d'origine organique, éminemment putrescibles.

Le traitement des feuilles et branches de l'acacia catechu et de l'uncaria gambier, pratiqué depuis la plus haute antiquité en Extrême-Orient, donne le cachou et le gambier, qui entrent dans la composition du bétel, mais qui sont également utilisés en tannerie.

Les extraits les plus utilisés pour le tannage sont ceux des bois de châtaignier et de québracho et ceux d'écorce de mimosa. La première usine d'extraits fut fondée à Lyon en 1860, pour l'extraction du bois de châtaignier. Cette industrie s'est développée en France, en Italie, en Yougoslavie, aux États-Unis. Le bois de québracho est transformé en extrait dans son pays d'origine, l'Argentine. L'écorce de mimosa est extraite au Natal, où sont cultivés les acacias à tanin dits « mimosas ».

Les matières tannantes à extraire sont traitées par l'eau à une température qui varie, pour chacune d'elles, en raison de la résistance de son tanin à l'hydrolyse. Dans le cas des bois de châtaignier et de québracho, l'extraction est avantageusement pratiquée en autoclave, à une température supérieure à 100 °C.

Les bouillons obtenus sont décantés, puis concentrés sous vide. On obtient ainsi soit des liquides sirupeux à 25 °B ou 30 °B — ce sont les *extraits liquides* — ; soit des pâtes semi-fluides à chaud et se prenant en masse par refroidissement : ce sont les *extraits secs*.

L'extrait sec de québracho ne se redissout pas dans l'eau froide. Cet extrait, soluble à chaud, est transformé en *extrait soluble à froid* par le procédé de sulfitation breveté en 1897 par Lepetit, Dolfus et Gansser de Milan. Il devient ainsi utilisable en tannerie. Il constitue plus de 30 p. 100 de la consommation mondiale de tanin.

— **Œnol.** Les substances constituant l'*extrait sec* du vin contribuent à lui donner sa couleur, son arôme et son goût. Ces substances

(sels, acides, glycérine, sucres, matières astringentes, tanins, matières colorantes, pectines, gommes, etc.) sont en dissolution ou en suspension colloïdale dans le vin. En moyen pour un vin complètement fermenté, la teneur en extrait sec est de 15 à 25 grammes par litre. Le dosage de l'extrait sec s'opère par dessiccation, soit au bain-marie à l'air libre soit sous vide, ou par évaporation ménagée (à l'air libre et vide). On peut également le doser d'après la densité.

— **Pharm.** La méthode choisie pour la solution, ou épuisement, peut être l'infusion, la décoction, la digestion, etc. ; c'est le plus souvent la lixiviation, qui permet un épuisement plus complet. Quant à l'évaporation, on l'effectue autant que possible à basse température, ce qui évite une altération possible par la chaleur et permet la récupération du solvant par distillation. L'évaporation poursuit jusqu'à consistance convenable, molle, ferme ou sèche.

On classe les extraits suivant leur consistance ou suivant les solvants utilisés pour leur préparation : extraits aqueux, alcooliques, étherés, hydro-alcooliques, etc. Les extraits sont des médicaments de bonne conservation, renfermant sous le plus petit volume la plus grande quantité possible de principe actif. Mais leur titre est, en général, indéterminé ; aussi, lorsqu'il s'agit de substances particulièrement actives, le Code impose-t-il une concentration définie, laquelle on aboutit par la dilution, avec produit fini, convenablement titré, d'un excipient inerte, le lactose par exemple : l'extrait d'opium est titré à 10 p. 100 de morphine. Les extraits fluides, dits américains, sont préparés par des méthodes analogues, mais épurés à un volume tel qu'ils correspondent poids pour poids à la drogue correspondante.

Les extraits stabilisés, ou intraités de Perrot-Goris, sont des plantes fraîches, stérilisées par les vapeurs d'alcool, puis pulvérisées. Elles sont ainsi préservées des actions enzymatiques qui se produisent au cours de la dessiccation. Les intraités possèdent donc les propriétés des plantes fraîches (marjoram, d'Inde, valériane, etc.).

Les extraits d'organes, ou *opothérapiques*, sont produits animaux (glandes endocrines, etc.) souvent, sont épuisés par l'eau chloroformée, qu'on évapore ensuite à basse température, sous vide. Ces extraits sont riches en principes actifs (hormones, vitamine B₁₂, etc.).

EXTRA-JUDICIAIRE ou **EXTRAJUDICIAIRE** adj. Qui est fait en dehors de l'instance et des formes judiciaires : *L'acte extra-judiciaire revêt souvent la forme d'un exploit d'huissier.*

EXTRA-JUDICIAIREMENT ou **EXTRAJUDICIAIREMENT** adv. Dr. En dehors de l'instance, des formes judiciaires. *Citer quelqu'un extra-judiciairement.*

EXTRA-LÉGAL, **E**, **AUX** ou **EXTRALEGAL**, **E**, **AUX** adj. En dehors de la légalité. *Employer des moyens extra-légaux.*

EXTRA-LÉGALEMENT ou **EXTRALEGALMENT** adv. De façon extra-légale.

EXTRA-LIBÉRIEN, **ENNE** ou **EXTRALIBÉRIEN**, **ENNE** adj. Bot. Qui est en dehors du libéri.

EXTRA-LUCIDE ou **EXTRALUCIDE** adj. En métapsychique, se dit d'une personne à l'égard de laquelle on considère comme douée d'un pouvoir voyance* : *Un médium extra-lucide.*

EXTRALUCIDITÉ n. f. Voyance, en métapsychique*.

EXTRA-MUROS [ros] loc. adv. et s. (mots lat. signif. *en dehors des murs*). H. de l'enceinte de la ville : *Habiter extra-muros. Quartier extra-muros.*

EXTRANÉITÉ n. f. (du lat. *extraneus*, étranger). Qualité d'étranger : *Exception d'extranéité.*

EXTRAORDINAIRE adj. (lat. *extraordinarius*). En dehors de l'usage, de la règle ordinaire : *Dépenses extraordinaires. Un tenancier extraordinaire pour la saison. Ses parens prenaient une douceur extraordinaire de l'air mort et silencieux* (Zola). || Qui étonne par sa bizarrerie : *Un costume extraordinaire. C'est un personnage extraordinaire.* Qui étonne par son étrangeté, son surmenage.

1 : *Le besoin de croire à quelque chose extraordinaire est inné dans l'homme (Kant).* || *Par extens.* Qui dépasse de beaucoup le niveau ordinaire des choses, des personnes ; admirable : *Un talent, un succès, un rivalin extraordinaire. Je ne doute pas qu'à tête des administrations ou des armées il eût été un homme extraordinaire* (Chateauland).

— **LANGUE CLASS.** D'extraordinaire, en sur-sus, non attendu : *Vingt personnes d'extraordinaire à table* (Sévigné).

— **Ch. de f.** Circulation extraordinaire, mouvement de train non prévu aux tableaux horaires.

— **Dr. intern.** Ambassadeur extraordinaire, l'envoyé extraordinaire, celui qui représente un gouvernement pour traiter une affaire de particulière importance ou pour assister à une cérémonie solennelle.

— **Opt.** Rayon extraordinaire, v. part. en-cycl.

— **Sylvic.** Se dit d'une coupe assise, dans une forêt communale, dont le prix de vente est versé dans la caisse municipale. (Dans unillis-sous-futaie, la coupe extraordinaire est assise dans le quart en réserve. Dans une coupe, son volume est égal au quart de la possibilité totale de la forêt.)

— **SYN.** : bizarre, étonnant, étrange, exceptionnel, fantastique, incroyable, inhabituel, insolite, singulier, surprenant.

— **Adj. et n.** **LANGUE CLASS.** Courrier spécial : *Un courrier extraordinaire, il est arrivé un courrier extraordinaire, ou simplem., un extraordinaire.* (Dict. Acad., 1694.)

— **N. m.** Ce qui est en dehors de la règle habituelle : *C'est dans l'extraordinaire que se trouve le plus naturel* (Gide).

— **LANGUE CLASS.** Dépenses, frais hors de l'ordinaire.

— **Admin. anc.** Par opposition à l'ordinaire (revenu du domaine royal), produit des ventes d'argent (taille, aides, gabelle, maltes) étendues à tout le royaume (XVI^e s.). D'abord réservé aux temps de guerre, l'extraordinaire se confondit avec l'ordinaire (XVII^e s.) et constitua l'impôt. || *Contrôleurs de l'extraordinaire*, contrôleurs spéciaux de l'impôt destiné aux mêmes dépenses.

— **Dr. anc.** Règlement à l'extraordinaire, application à un procès des règles de la procédure criminelle inquisitoriale, qui contrastait avec celles de la procédure ordinaire suivie en matière civile.

— **Dr. canon.** Autorité ecclésiastique autre que l'évêque diocésain : *S'adresser à l'extraordinaire.*

— **Dr. fisc.** Timbres à l'extraordinaire, empreinte apposée par les agents de l'Enregistrement sur les papiers (factures, quittances) qui sont présentés avant d'en faire usage.

— **Féod.** Revenu casuel d'une seigneurie.

— **ENCYCL.** Opt. Lors de la réfraction dans un milieu biréfringent, un rayon incident unique peut donner naissance à deux rayons : un rayon ordinaire, qui suit les lois de Descartes, et un rayon extraordinaire, qui ne les suit pas.

— **EXTRAORDINAIRE** adv. En dehors, au-dessus de l'ordinaire : *Courrier expédié extraordinairement. Je ne pensais à rien ; d'importait la pensée ? je sentais extraordinairement* (Gide). || D'une manière bizarre : *Il est vêtu extraordinairement.* || Extrêmement : *Etre extraordinairement content.*

— **EXTRA-ORGANIQUE** adj. Physiol. Qui est en dehors des organes. || Qui est indépendant du fonctionnement d'un organe ou de l'organisme.

— **EXTRA-PARLEMENTAIRE** ou **EX-TRAPARLEMENTAIRE** adj. En dehors du parlement : *Commission extra-parlementaire.*

— **EXTRA-PÉRIOSTÉ, E** ou **EXTRAPÉRIOSTÉ, E** adj. Anat. et Chirurg. Au contact, mais en dehors du périoste.

— **EXTRA-PÉRITONISATION** ou **EX-TRAPÉRITONISATION** n. f. Chirurg. Temps opératoire qui consiste, en chirurgie abdominale, à exclure de la cavité péritonéale soit un organe, soit une région entière : *L'extra-péritonisation du pelvis, d'une tumeur colique, etc.*

— **EXTRAPOLATION** n. f. (formé d'après *interpolation*). Math. Procédure ayant pour

objet de prolonger la validité d'une loi, ou la connaissance d'une fonction, au-delà des limites dans lesquelles elle est donnée : *L'extrapolation est complémentaire de l'interpolation.* (V. part. encycl.)

— **Log.** Généralisation.

— **Statist.** Procédé consistant à prolonger une série statistique en introduisant à la suite des termes anciens un terme nouveau qui obéit à la loi de la série, ou, graphiquement, à déterminer l'ordonnée d'un point situé dans le prolongement d'une courbe et qui vérifie l'équation de cette courbe. (V. part. encycl.)

— **ENCYCL.** Math. Le problème de l'extrapolation se pose quand on veut découvrir une loi générale, connaissant seulement un nombre limité de résultats d'expériences. Quand on a formé une fonction par extrapolation, on peut s'en servir pour calculer les valeurs de cette fonction pour des valeurs de la variable comprises entre les valeurs extrêmes qui ont servi à former la fonction : on dit alors qu'on *interpole* ; si l'on s'en sert pour des valeurs non comprises entre les valeurs extrêmes, on dit qu'on *extrapole*. Ces problèmes sont surtout employés pour caractériser des résultats obtenus en physique. (V. INTERPOLATION.)

— **Statist.** L'extrapolation est surtout employée en matière de prévision économique, et consiste, par exemple, à prolonger une droite de tendance d'une manière hypothétique, mais vraisemblable. Il faut évidemment supposer que la tendance ne se modifiera pas par la suite, conjecture hasardeuse en raison de la rapidité du progrès technique et des changements politiques. Enfin, oubliant les variations aléatoires, cette méthode ne constitue, en définitive, qu'un procédé de prévision rudimentaire dont les résultats sont d'autant plus sujets à caution que l'on s'éloigne de la période d'observation. Son emploi ne s'impose qu'en l'absence de procédés de prévision plus sûrs.

— **EXTRAPOLER** v. intr. Pratiquer l'extrapolation. || *Par extens.* Tirer une conclusion de données fragmentaires.

— **EXTRA-PROFESSIONNEL, ELLE** ou **EX-TRAPROFESSIONNEL, ELLE** adj. Hors de la profession : *Activités extra-professionnelles.*

— **EXTRA-SENSIBLE** ou **EXTRASENSIBLE** adj. Qui n'est point perçu par les sens.

— **ENCYCL.** Ce terme peut s'appliquer soit à des phénomènes naturels, échappant au contrôle de nos sens, soit, dans le domaine métapsychique, à des phénomènes dits *sur-naturels*, ou supposant, pour être connus, un « sixième sens » (télépathie, visions, etc.).

— **EXTRA-SENSORIEL, ELLE** ou **EX-TRASENSORIEL, ELLE** adj. V. EXTRA-SENSIBLE.

— **EXTRA-STATUTAIRE** ou **EXTRASTATUTAIRE** adj. Qui est en dehors des statuts.

— **EXTRASYSTOLE** n. f. Méd. Systole qui survient immédiatement après une systole normale, et, par conséquent, avant le moment physiologique où elle doit régulièrement se produire. (Elle est suivie, par compensation, d'une pause plus longue que la pause normale et s'accompagne d'une sensation de choc plus ou moins fort et quelquefois d'une angoisse momentanée. Elle est rarement le signe d'une affection organique du cœur et paraît plutôt dépendre d'une excitation anormale du sympathique ou du système nerveux intra-cardiaque. On l'observe surtout chez les névropathes, les personnes qui souffrent de l'estomac, ou qui abusent du tabac ou de la digitale. La quinine, et spécialement la quinine, autre principe actif du quinquina, paraît actuellement le remède le plus actif contre les extrasystoles.)

— **EXTRA-TERRESTRE** ou **EXTRATERRESTRE** adj. En dehors de la terre : *Origine extra-terrestre. Jamais Vierge ne fut et plus extra-terrestre et plus vivante* (Huysmans).

— **EXTRA-UTÉRIN, E** adj. Qui est en dehors de l'utérus. || *Grossesse extra-utérine*, grossesse qui se développe ailleurs que dans l'utérus (le plus souvent dans la trompe).

— **ENCYCL.** La grossesse extra-utérine est le développement d'un œuf fécondé en dehors de l'utérus. Elle peut se faire au contact même de l'ovaire (grossesse abdominale) ou,

le plus souvent, dans une des portions de la trompe (pavillon ou isthme). La grossesse extra-utérine ne peut évoluer plus de quelques jours ou de quelques semaines, et elle se termine habituellement par une rupture entraînant une hémorragie interne grave ; un traitement chirurgical d'urgence est alors nécessaire. Si le diagnostic de grossesse extra-utérine a pu être fait avant la rupture, l'intervention est également nécessaire, mais moins grave. De rares cas de grossesse abdominale ont pu évoluer vers l'enkystement de l'œuf, qui peut même se calcifier (lithopédion), mais c'est une éventualité sur laquelle il ne faut pas compter pour retarder l'intervention.

— **EXTRAVAGAMMENT** adv. De façon extravagante : *Nous discourions extravagamment* (Maupassant).

— **EXTRAVAGANCE** n. f. Etat de celui qui est extravagant ; folie, bizarrerie : *Je connais son extravagance.* || Caractère de ce qui est extravagant : *L'extravagance d'un projet.* || Parole ou action extravagante ; excentricité : *Faire, dire mille extravagances.*

— **EXTRAVAGANT, E** adj. et n. (lat. *extravagans*). Qui s'égare hors du sens commun ; fou, excentrique : *Une femme extravagante. Une imagination extravagante. Moi, je buvais, crispé comme un extravagant.* || *Dans son œil [...]* | *La douceur qui fascine et le plaisir qui tue* (Baudelaire).

— **Adj.** Bizarre, singulier, étrange : *Elle passa une nuit d'insomnie à bâtir des plans de rendez-vous extravagants* (Zola). || *Exagéré, excessif* : *Nous avions voulu d'abord faire le voyage avec un voiturier [...], mais on nous demanda heureusement des prix si extravagants* (Gautier).

— **N. m.** Ce qui est bizarre, singulier : *L'extravagant, dans cette aventure, c'est que...*

— **N. f.** Dr. canon. Nom donné aux constitutions des papes rassemblées après les Clémentines, et restées hors de ce recueil.

— **ENCYCL.** Dr. canon. On appelle *Extravagantes* (c'est-à-dire : en dehors du *Corpus*) les recueils formés par des juristes des décrétales de Jean XXII et de celles de divers papes (*extravagantes communes*). Elles entrèrent officiellement, au XVI^e s., dans le *Corpus* juris canonici*. (V. DÉCRÉTALES, GRATIEN, CANON [droit].)

— **EXTRAVAGUER** v. intr. (lat. scolast. *extravagari* ; de *vagari*, errer). Penser, parler, agir hors du sens commun (vieilles) : *Douleur, fièvre qui fait extravaguer. Vous extravaguez, duc ; [...]* vous n'êtes pas amoureux le moins du monde (Gautier).

— **S'extravaguer** v. pr. **LANGUE CLASS.** Se laisser aller à des digressions : *C'est pour cela que je me suis extravaguée, comme vous voyez* (Sévigné).

— **EXTRAVASATION** ou **EXTRAVASION** n. f. Pathol. Passage d'un liquide organique à travers la paroi de la cavité qui le contient : *L'hématome, l'ecchymose sont des extravasations de sang.*

— **EXTRAVASER** v. tr. (lat. *extra*, en dehors, et *vas*, vaisseau, vase). Pathol. Epancher hors des vaisseaux : *Un choc violent extravase du sang.*

— **EXTRAVASION** n. f. Pathol. Syn. de EXTRAVASATION.

— **EXTRAVERSION** n. f. Psychol. Tendance à diriger vers l'extérieur son attention et ses émotions. (Contr. INTROVERSION.)

— **EXTRAVERTI, E** adj. Qui manifeste de l'extraversion. (Contr. INTROVERTI.)

— **EXTREMADURA.** V. ESTRÉMADURE.

— **EXTREMAL, E, AUX** adj. Se dit d'un état extrême.

— **EXTRÊME** adj. (lat. *extremus*, le plus en dehors). Qui est tout à fait au bout : *Extrême limite. La dalle du quai, aux bords extrêmes de la terre et des flots* (Giraudoux). || Qui est tout à la fin : *Extrême vieillesse.* || Qui est au degré le plus intense : *Un froid, une chaleur extrême. La duchesse [...] profitait de l'extrême attention qu'il accordait à ses moindres paroles* (Stendhal). *L'extrême science et l'extrême ignorance se touchent par l'extrême naïveté* (Stendhal). || Qui dépasse les limites ordinaires ; excessif, immodéré : *Climat extrême. Opinions extrêmes. La comtesse qui depuis dix-huit mois environ paraissait souvent préoccupée et d'une gaieté un*

peu extrême (Gobineau). || Violent, hasardeux : *Prendre le parti extrême. Moyens, remèdes extrêmes.* || *Par extens.* Opposé : *Il y a toujours quelque rapport entre les choses les plus extrêmes.* || En parlant des personnes, qui pousse les choses à la dernière limite, qui ne sait se modérer ; excessif : *Un homme extrême en tout.*

— REM. Malgré son sens de superlatif, l'adjectif *extrême* supporte des degrés de comparaison : *Les maux les plus extrêmes.*

◆ N. m. La dernière limite des choses : *Pousser les choses à l'extrême. Degas, que le seul nom des « Beaux-Arts » jetait aux extrêmes de la jureur (Valéry).* || L'opposé, le contraire : *Car ils passaient d'un extrême à l'autre, se prêtant tour à tour des défauts et des charmes qu'ils n'avaient pas (R. Roland).* || Les extrêmes, les choses, les partis opposés, ceux qui forment en politique l'extrême droite* et l'extrême gauche*. || *A l'extrême, au-delà de toute mesure : Je veux bien avoir poussé les choses à l'extrême en disant que l'art n'était bon à rien (G. Sand).*

— LANGUE CLASS. Le parti violent, extrême : *Les extrêmes sont toujours fâcheux ; mais ce sont des moyens sages quand ils sont nécessaires (Retz).*

— ALLUS. LITTÉR. *Les extrêmes se touchent*, expression qui sert de titre au chap. 348 du *Tableau de Paris* de L. S. Mercier. Pascal avait déjà dit : *Les extrêmes se touchent (Pensées, II, 72, éd. Brunschvicg).*

— MATH. Les extrêmes, le premier et le dernier terme d'une proportion : *Dans toute proportion, le produit des extrêmes est égal au produit des moyens.*

— MÉTÉOROL. Valeur la plus élevée (*maximale*) ou la plus basse (*minimale*) d'un élément du temps : température, tranche, nébulosité, humidité, etc.

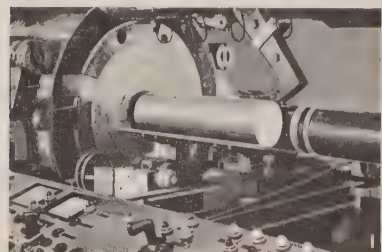
EXTRÊMÈGNE n. m. Linguist. Dialecte castillan influencé par le léonais.

EXTRÊMEMENT adv. Au dernier point ; très, immensément : *J'étais, sans m'en rendre raison, extrêmement sensible à la beauté des paysages (Stendhal). Etre extrêmement vertueux, indulgent, riche.*

EXTRÊME-ONCTION n. f. Dans l'Eglise catholique, sacrement des malades.

— ENCycl. On lit dans l'Épître de saint Jacques (v. 14) : « Avez-vous un malade parmi vous ? Qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, que ceux-ci prient sur lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur. La prière de la foi sauvera le malade et le Seigneur le rétablira, et si c'est quelqu'un qui a commis des péchés, il lui sera pardonné. » C'est la plus ancienne description de ce rite, auquel on donna, au XII^e s., le nom d'*extrême-onction*, ce qui témoigne de l'habitude prise alors de l'appliquer seulement à l'article de la mort. Le concile de Trente a précisé et défini la doctrine catholique la concernant. L'onction des malades n'est pas un simple rite occasionnel, destiné à disparaître, mais un sacrement stable et définitif, qui confère la grâce, efface les péchés (pourvu que le malade ait la contrition pousive) et soulage le malade. Il peut être réitéré, mais non pas au cours du même accès de la maladie. Il consiste en onctions, faites par le prêtre avec l'huile des infirmes, sur les organes des sens, les mains et les pieds ; en cas d'urgence, une seule onction est faite sur le front du malade. Chaque onction est accompagnée d'une prière : « Que par cette sainte onction et sa très pieuse miséricorde, le Seigneur te pardonne les fautes que tu as commises par tel sens. » (→ Biblio.)

EXTRÊME-ORIENT, ensemble des pays de l'Asie orientale : extrémité de l'U. R. S. S., Chine, Japon, Corée, Etats de l'Indochine.



extrusion

1. Introduction d'une billeterie de magnésium dans la presse
2. Profil obtenu

EXTRÊME-ORIENT (ÉCOLE FRANÇAISE D'), institution de recherches archéologiques et scientifiques, installée à Hanoï ; elle a succédé à la « mission » fondée en 1898 par P. Doumer, alors gouverneur de l'Indochine.

EXTRÊME-ORIENT (QUESTION D'), nom donné à l'ensemble des problèmes posés à partir de 1840 (traité anglo-chinois de Nankin, 1842) par l'ouverture des pays d'Extrême-Orient (Chine, Japon, Indochine essentiellement) à la pénétration économique, politique et même militaire de l'Europe (Angleterre, France, Russie, Allemagne) et des Etats-Unis. Celle-ci eut pour conséquences le partage territorial de l'Indochine entre la France et l'Angleterre, le Siam, seul pays conservant son indépendance, étant également divisé en deux zones d'influence entre ces deux pays (accord colonial du 8 avr. 1904) ; l'apparition d'une nouvelle grande puissance, le Japon, rapidement victorieux de la Chine (guerre de 1894-1895) et de la Russie (guerre de 1904-1905) ; le dépècement de la Chine, d'ailleurs déclenché par l'attaque japonaise de 1894, et qui aboutit à la révolte des Boxers (1900), à la proclamation de la République par Sun Yat-sen (1911) et finalement à une longue période d'anarchie. Celle-ci dura en fait jusqu'à l'instauration du régime communiste en 1949, et fut marquée par les efforts des puissances industrielles européennes ou nord-américaines pour accaparer ou se partager le marché chinois, dont le Japon s'efforçait, d'autre part, d'acquiescer le contrôle exclusif, en occupant, à partir de 1932, les côtes, les ports et les régions industrielles du pays.

EXTRÊME-ORIENT SOVIÉTIQUE, division régionale de la partie asiatique de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), comprenant les montagnes de l'Asie nord-orientale, à l'E. de la Léna, les pays du bassin de l'Amour, les régions situées autour de la mer d'Okhotsk, en bordure de l'océan Arctique (mer de Sibérie orientale et mer des Tchoukches) et de la mer du Japon.

EXTRÊME-ORIENTAL, E, AUX adj. Relatif à l'Extrême-Orient : *Politique extrême-orientale.*

EXTRÊMISER v. tr. Fam. Donner l'extrême-onction.

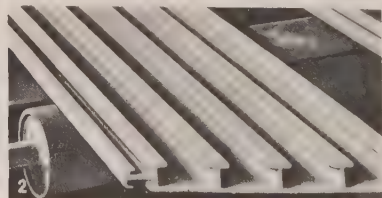
EXTRÉMISME n. m. Tendance à adopter des idées extrémistes, ou à prendre des décisions extrêmes : *L'extrémisme en politique, en sciences.*

EXTRÉMISTE adj. et n. Qui pousse une doctrine jusqu'à ses limites extrêmes. || Qui est favorable aux idées ou aux opinions extrêmes.

EXTRÉMITÉ n. f. (lat. *extremitas*). Partie extrême, le bout, la fin : *L'extrémité d'un bâton. La route suivait le cours d'eau qui s'en échappait, coupant l'extrémité de la forêt (Gide).* || *Par extens.* La dernière limite qu'on peut atteindre : *Parvenu à l'extrémité de sa course, l'homme jette un triste regard en arrière.* || *Particul.* La dernière limite dans le temps, le dernier moment : *Il ne faut pas attendre à l'extrémité pour agir.* || Les derniers moments, le terme de la vie : *Malade à l'extrémité, à toute extrémité.* || *Fig.* Degré extrême : *L'extrémité de la misère, d'un besoin.* || L'état le plus misérable : *Une dure extrémité. Etre réduit à l'extrémité.* || *Parti extrême : Pousser les choses à l'extrémité.*

— *Extrémités* n. f. pl. Violences, excès : *Je regardais mon père, il n'aurait pas la bouche, apparemment de peur de me porter aux dernières extrémités (Stendhal).* || *Pousser quelqu'un aux extrémités, le réduire à un parti désespéré ; ou bien, simplement, le pousser à bout, le mettre hors de lui.* || *Aux extrémités du monde, très loin.*

— Anat. Bras ou jambe : *Extrémités thoraciques, pectorales, supérieures. Extrémités*



pelviennes, dorsales, inférieures. || Pied main : *Dans l'agonie, le froid commence à les extrémités.*

EXTRÊMUM [mɔm] n. m. (mot lat.). Maximum ou minimum d'une quantité susceptible de varier.

EXTRINSÈCISME n. m. Théol. Syst. d'apologétique qui consiste à démontrer propositions religieuses à l'aide d'arguments extrinsèques. (Peu us.)

EXTRINSÈQUE adj. (de l'adv. lat. *extra, secus*, du dehors). Qui vient du dehors, dépend pas du fond intime d'une chose : *Maladie provenant de causes extrinsèques. Objet qui n'a qu'une valeur extrinsèque.*

— Hématol. Facteur extrinsèque, v. TEUR.

— Numism. Valeur extrinsèque, valeur légale d'une monnaie, indépendante de son poids de sa valeur réelle. (On dit aussi VALEUR FACIALE.)

— Physiol. Innervation extrinsèque, semble des nerfs d'un organe qui lui viennent de centres nerveux extérieurs à lui : *Innervation extrinsèque du cœur, par opposition à son innervation intrinsèque, constituée par les centres nerveux et de nerfs situés dans le myocarde même.*

— Rhétor. Arguments extrinsèques, ceux ne sont pas tirés du fond même du sujet.

EXTRINSÈQUEMENT adv. De façon trinsèque.

EXTRORSE adj. (lat. *extrorsum*). Se dit par opposition à *introrse*, des anthères s'ouvrant vers l'extérieur de la fleur (renoncule, iris).

EXTROSPECTION n. f. (lat. *extra, deorsum*, et *specio*, je vois ; sur le mode d'*introspection*). Psychol. Méthode d'observation qui s'attache aux phénomènes du monde extérieur, par opposition à l'*introspection* ou observation de sa propre conscience. Suivant les moments et les besoins, nous faisons d'une manière plus exclusive de l'*extrospection* ou de l'*extrospection* (Binet).

EXTROVERSION n. f. Pathol. Renversement en dehors d'un organe creux.

EXTRUDAGE n. m. Mécan. Syn. de EXTRUSION.

EXTRUSIF, IVE adj. Pétror. Venu au jour par extrusion. (Contr. INTRUSIF.)

EXTRUSION n. f. (lat. *extrudere*, pousser dehors). Géol. Mise en place de matière volcanique par montée et sortie, sans projection ni écoulement sensibles, sous forme d'aiguilles ou de dômes. || *Extrusion visqueuse, extrusion de lave très peu fluide : Les laves acides se formaient l'aiguille de la montagne Pelée à la Martinique, sont des extrusions visqueuses.* — Mat. plast. Procédé de fabrication continu, réalisé à l'aide d'une boudineuse (Placée dans une trémie, la matière à mouler tombe dans les filets d'une vis qui tourne dans un cylindre chauffé. Elle est ainsi comprimée contre une filière située au bout du cylindre, et sort sous forme de tube, de jonc ou de profilé.)

— Mécan. Procédé de fabrication à froid pièces métalliques profilées, par écoulement du métal, sous des pressions très élevées, travers une filière ayant pour section le profil à obtenir. (On dit aussi EXTRUDAGE.)

EXUBÉRANCE n. f. (lat. *exuberant*). Abondance, intensité excessive : *Exubérance de la végétation, du sang. Exubérance de paroles.* || En parlant des personnes, tempérament, entrain excessif : *Enfants qui fatiguent par leur exubérance. Maintenant Lécocelle mieux ; il va mieux sans exubérance, a une gravité qui connaît et prévoit les à-coups de la fortune (G. Duhamel).*

EXUBÉRANT, E adj. (lat. *exuberans*, regorgeant). Abondant, débordant, développant l'excès : *Des formes, une végétation exubérantes. Ecrivain d'une imagination exubérante.* || Qui manifeste ses sentiments d'excessives démonstrations extérieures : *enfants sont exubérants.*

— SYN. : surabondant ; communicatif, monstrosité, expansif.

EXUBÉRER v. intr. (lat. *exuberare*, regorger). [Se conj. comme céder.] Etre exubérant : *Le cheval lancé au galop, en pleine piste, l'homme débordant et jovial, de la rure superbe, exubérant de vie (Huysmans).*

ULCÉRATION n. f. Ulcération superficielle, peu profonde. (Terme habituellement employé pour désigner le chancre syphilitique.)

EXULTATION n. f. (lat. *exsultatio*). Action d'exulter; transport d'allégresse : *Être dans l'exultation de la réussite*.

EXULTER v. intr. (lat. *exsultare*; de *salutare*, ter). Éprouver une joie débordante : *Il paraît qu'il exulterait de nos discordes*.

EXULTET [tɛt] n. m. (mot lat. signif. *qu'il réjouisse*). Chant du diacre, le samedi saint, à la louange du cierge pascal et de la démonsion. (Il apparaît pour la première fois en Gaule au IV^e s., et on ne le rencontre en Italie qu'après la fusion des rites romain gallican.)

EXUPÈRE (saint), premier évêque de Toulouze (fin du IV^e s. ?), selon une tradition remontant au IX^e s. Ses reliques, transférées à Corbeil au moment de l'invasion des Normands (850), y sont demeurées, et il est devenu le patron de l'église, sous le nom de saint SPIRE. Son culte a été très populaire jusqu'à la Révolution. — Fête le 1^{er} août.

EXUPÈRE (saint), évêque de Toulouse (Toulouse v. 411). Il vécut à Rome avant d'être évêque. Il acheva l'église de Toulouse et y transporta les reliques de saint Saturnin et saint Sernin (premier évêque de la ville). Il fut aussi évêque de Jérôme, qui le proposait comme modèle, lui dédia son *Commentaire sur Zacharie*, qui correspondait avec le pape Innocent I^{er}. — Fête le 28 septembre.

EXUTOIRE n. m. Ouverture pratiquée dans une voûte à ciel ouvert, ou tube qu'on y dispose pour faciliter l'écoulement des eaux. || Cours d'eau évacuant les eaux d'un lac ou d'un étang. || Nom donné à des manifestations pathologiques (souvent des écoulements) qui débarrassaient l'organisme de déchets, d'humeurs morbides, ou simplement empêchaient, par leur présence même, l'apparition d'autres troubles. || — Fig. Issue par laquelle peut s'écouler quelque chose qui gêne, qui s'en débarrasser : *La prison, le pénitencier, la guillotine sont les exutoires de la société*. || Dérivé de : *Pour moi, j'ai un exutoire (comme on dit en médecine). Le papier, la plume, et je me soulage* (Flaubert).

EXUVIAL, E, AUX adj. Qui concerne l'exuviation, l'épouillage de mue.

EXUVIE n. f. (du lat. *exuviae*, dépouilles). La peau rejetée à l'occasion de chaque mue.

EXVOLUTÉ adj. Se dit du développement centrifuge de la fructification des champignons.

EX-VOTO n. m. invar. (lat. *ex voto*, en conséquence d'un vœu). Tableau ou objet quelconque suspendu dans une église ou dans un lieu sacré, à la suite d'un vœu ou d'un miracle obtenu. (La formule *ex voto* qui accompagne ces dons est *ex voto suscepto* [d'après un vœu par lequel on s'est engagé]; on la trouve parfois indiquée sous une abréviation : E.V.S.)

ENCYCL. On peut considérer comme *ex-voto*, dans l'ancienne Mésopotamie, les statues, les bas-reliefs, les vases, les armes, etc., que les fidèles dédiaient aux divinités dans les temples. Les princes et les grands personnages se faisaient représenter dans l'attitude de la prière ou accomplissant un geste sacré (libation, apport de l'animal de sacrifice) pour obtenir une longue vie. Une coutume identique existait dans l'Antiquité classique, où les guerriers victorieux, les athlètes vainqueurs aux jeux, les simples particuliers surtout les malades offraient à la divinité des couronnes, statuettes de terre cuite, urnes, têtes, membres détachés, d'un travail assez grossier. En France, les *ex-voto* se trouvent en grand nombre dans les églises de pèlerinage; les plus anciens remontent aux XI^e et XVIII^e s. Ce sont le plus souvent des peintures naïves qui décrivent l'accident auquel on a échappé ou la maladie que l'on surmontée (*Enfant tombant dans la rivière*, *Notre-Dame-de-la-Garde*; *la Peste de Pont-Aven*, à Sainte-Anne-d'Auray). En offrande à sainte Geneviève, Largillière en 1696 et François De Troy en 1726 ont représenté les épidémies parisiennes demandant à la sainte une amélioration du temps (église Saint-Etienne-

du-Mont). Certains objets comptent également parmi les *ex-voto* : statues et bannières de saints protecteurs, bateaux, avions de petit modèle, offerts par les marins, les aviateurs ayant survécu à une catastrophe.

EYBENS, comm. de l'Isère (arrond. de Grenoble), dans la banlieue sud de Grenoble; 1 756 hab. (1 193 aggl.). Briqueterie.

EYCK (VAN). V. VAN EYCK.

EYCKEN (JAN VAN DER). V. EGAS (Annequin).

EYEMOUTH, port de pêche de Grande-Bretagne, en Ecosse (Berwickshire), sur la mer du Nord, à l'embouchure de l'*Eyre*; 2 300 hab. Villégiature.

EYGUIÈRES, ch.-l. de cant. des Bouches-du-Rhône (arrond. d'Arles), au S.-E. des Alpilles; 2 119 hab. (1 569 aggl.). Jolies fontaines.

EYGURANDE, ch.-l. de cant. de la Corrèze (arrond. d'Ussel), à l'E. de la Montagne limousine; 787 hab. (364 aggl.). [*Eyguan-dais*]. Centre ferroviaire. Eglise des XIII^e et XV^e s., restaurée. Caisserie. Saboterie.

EYKENS ou **EYCKENS**. V. YKENS.

EYKENS (Jean Simon), compositeur belge (Anvers 1812 - id. 1891). Il s'essaya de bonne heure à la musique dramatique et fit représenter, dès 1829, une opérette en un acte : *Le Départ de Grétry*. Le théâtre d'Anvers joua ses opéras : *le Bandit* et *la Clé du jardin*. Eykens est également l'auteur de romances, de compositions légères pour le piano, d'une cantate, de plusieurs messes et autres compositions religieuses, d'une abondante production de musique chorale où dominent les voix d'homme, et de fantaisies pour piano.

EYLAU ou **PREUSSICH EYLAU**, v. de l'ancienne Prusse-Orientale, au S.-E. de Königsberg. (V. aussi BRAGATIONOVSK.)

— Hist. Poursuivant l'armée russe de Bannigsen, Napoléon l'atteint à Eylau le 8 février 1807 et, quoique avec des effectifs inférieurs (50 000 hommes contre 80 000), lui livra bataille. Il déborda la gauche de son adversaire, mais acculé dans le cimetière, il n'en est dégagé qu'à grand-peine par Murat. L'arrivée de Davout et de Ney contraignit Bannigsen à la retraite, sans que la victoire soit décisive, ce qui obligea Napoléon à remettre la fin des opérations à l'été (Friedland). La violence du combat et la rigueur du climat avaient rendu la bataille très meurtrière (40 000 victimes).

Eylau (NAPOLÉON SUR LE CHAMP DE BATAILLE D'), vaste peinture du baron Gros (5,33 m x 8 m), au Louvre. Autour de Napoléon, de dr. à g. : Murat, un maréchal non identifié, Davout, Soult, Berthier, Bessières, Caulaincourt; plus bas, le baron Percy, chirurgien en chef.

EYLER (Rulemann Friedrich), théologien protestant allemand (Hamm 1770 - Potsdam 1852). Evêque et prédicateur de la cour du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III (auquel il consacra des *Charakterzüge und historische Fragmente*, 1846), il eut une grande part dans l'établissement de l'« Union évangélique » décrétée par ce prince.

EYMERIC (Nicolás), dominicain espagnol (Gérone v. 1320 - id. 1399). Il fut nommé inquisiteur général d'Aragon par Innocent VI (1356) et poursuivit l'hérésie avec rigueur.

EYMET, ch.-l. de cant. de la Dordogne (arrond. de Bergerac), au S. de Bergerac; 1 905 hab. (1 381 aggl.). [*Eymetois*]. Cette bastide du XIII^e s. garde les restes d'un château et d'une enceinte. Maisons anciennes. Conserves alimentaires. Fleurs artificielles.

EYMOUTIERS, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne (arrond. de Limoges), en bordure de la Montagne limousine, sur la Vienne; 3 330 hab. (2 141 aggl.). La ville s'est formée autour d'une abbaye dont l'église, aujourd'hui église paroissiale, est romane (XI^e s.) et gothique (XV^e s.); beaux reliquaires. Maisons anciennes. Fabrique d'appareils frigorifiques. Bonneterie (chemises).

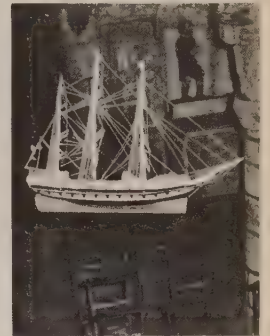
EYNARD (Jean Gabriel), banquier et philanthrope français (Lyon 1776 - Genève 1863). Il prit une part active à la défense de Lyon en 1793 et restaura ensuite les finances de



ex-voto

« Pont-l'Abbé délivré de la peste » (1632) Sainte-Anne-d'Auray

trois-mâts dans l'église de Port-Blanc (Côtes-du-Nord)



plusieurs Etats italiens. Après la période impériale, il travailla à la reconstitution de la Confédération helvétique et mena une active propagande en faveur de l'indépendance hellénique, faisant de Genève le grand centre du philhellénisme européen : il fonda des comités, contracta des emprunts, ouvrit des souscriptions, expédia armes et vivres et aida à la conclusion de l'accord anglo-franco-russe de Londres (6 juill. 1827). Il contribua à la désignation du roi Otton de Bavière.

EYONG n. m. Bois du commerce, d'origine africaine, produit par diverses espèces de *sterculia*, dont *Sterculia oblonga*. (C'est un bois brun-jaune, assez lourd, dur et durable, utilisé en menuiserie extérieure. Famille des *sterculiacées*.)

EYRA n. m. Félin d'Amérique qui vit du Mexique au Paraguay. (Nom sc. : *Felis eyra*.)

EYRAGUES, comm. des Bouches-du-Rhône (arrond. d'Arles), dans le Comtat; 2 015 hab. (1 229 aggl.). Eglise romane et gothique fortifiée. Commerce des primeurs. (→ Biblio.)

EYRE n. f. Commission générale de juges royaux itinérants, dans l'Angleterre médiévale. (L'*Eyre*, cour souveraine d'enquête et de justice, fut un important instrument d'action de la justice royale dans les comtés.)

EYRE (LAC), lagune d'Australie (Australie-Méridionale), formant une grande étendue d'eaux salées plus ou moins permanentes, qui se trouvent à une altitude inférieure à celle du niveau de la mer (— 11 m); 8 900 km².

EYRE (PÉNINSULE D'), péninsule de l'Australie méridionale, entre le golfe de Spencer et la Grande Baie australienne.

EYRE (Edward John), administrateur colonial britannique (Hornsea, Yorkshire, 1815 - près de Tavistock, Devonshire, 1901). Il émigra en 1833 en Australie, où il fit faire d'appréciables progrès à l'élevage ovin, et explora le désert intérieur. Entré dans l'administration coloniale en 1846, il fut gouverneur de la Jamaïque de 1864 à 1866 et réprima une révolte des ouvriers noirs avec tant de brutalité qu'il fut rappelé en Angleterre.

EYRIEUX ou **ÉRIEUX**, torrent du Couloir rhodanien, affl. du Rhône (r. dr.); 80 km. Descendu des Boutières (monts du Vivarais) par des gorges pittoresques, il conflue en amont de La Voulte.

EYRIR n. m. Unité monétaire divisionnaire de l'Islande, valant 1/100 de couronne islandaise. || Pl. des AURAR.

Eyrolles (EDITIONS), maison d'édition française, créée en 1920 par Léon Eyrolles (1861-1945), spécialisée dans l'édition d'ouvrages

v. hors-texte en couleurs
EMPIRE, tome IV, p. 502

« Napoléon sur le champ de bataille d'Eylau »





LES EYZIES-DE-TAYAC

« la Vision d'ÉZÉCHIEL »
par Raphaël, palais Pitti,
FlorenceEYSTEIN MAGNUSSON
marbre

techniques. Orientées à leurs débuts sur les travaux publics et le bâtiment, les Editions Eyrolles ont, en se développant, étendu leurs publications aux techniques les plus diverses : électricité, mécanique, radio, électronique, ainsi qu'à l'organisation du travail et à la législation industrielle et commerciale.

EYSINES, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux); 4 287 hab. (1 735 aggl.) [*Eysinais*]. Vignobles dans les Graves (château Cantinolles, château Vigean-Ségur, château du Vigean). Cultures maraîchères (pommes de terre).

EYSKENS (Gaston), homme d'Etat belge (Lierre, Anvers, 1905). Professeur à l'université de Louvain (1931), député démocrate-chrétien (1939), réélu en 1945 et en 1949, il devient ministre des Finances dans les cabinets Van Acker (1945-1946) et Paul-Henri Spaak (1947-1949). Il forme ensuite, avec l'appui des partis social-chrétien et libéral, un gouvernement de coalition, qui se retire en mars 1950, après le référendum sur la question royale. De nouveau Premier ministre en 1958, il doit faire face au problème de l'indépendance du Congo belge, puis aux grèves provoquées par une loi d'austérité financière; le malaise social et politique aboutit à la dissolution du Parlement en février 1961.

EYSTEIN ASGRIMSSON, scalde islandais († 1361). Moine augustin, il eut de nombreux démêlés avec les autorités ecclésiastiques et laïques. Excommunié par son évêque, il écrivit contre lui une chanson satirique. Son œuvre principale est *Lilja* (le *Lis*), poème sur la Rédemption, qui est considéré comme la première œuvre importante d'inspiration chrétienne de l'Islande.

EYSTEIN HARALDSSON (en Ecosse - † district de Rana, Bohuslän, 1157), roi de Norvège (1147-1157), fils de Harald Gille. Une mésentente continuelle régna entre Eystein et ses frères Sigurd Mund et Inge. Il pilla l'Ecosse, entra en conflit avec l'Eglise; en 1157, il fut abandonné par son parti, dut s'enfuir devant Inge, mais fut rattrapé et tué.

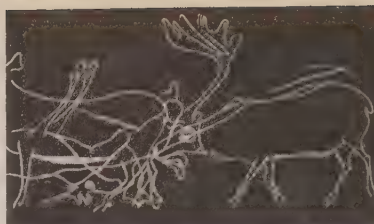
EYSTEIN MAGNUSSON (1088-1123), roi de Norvège (1103-1123), fils de Magnus Barfot. Il régna conjointement avec ses frères Olav Magnusson et Sigurd Jorsalfare.

EYTLANDITE n. f. Minér. Niobate naturel, variété de samarskite.

EYÜP, forme turque d'Ayyüb.

EYVIND FINNSSON, scalde norvégien (v. 915 - v. 990). Mêlé de près aux luttes de l'époque, il les chanta dans deux poèmes : *Hákonarmál* et *Háleygjatal*, qui sont d'utiles sources pour l'histoire de ce temps.

EYZIES-DE-TAYAC (Les), comm. de la Dordogne (arrond. de Sarlat), à l'E.-N.-E. de Sarlat, sur la rive gauche de la Vézère; 1 028 hab. (472 aggl.) [*Eyzicois*]. Exploitation de kaolin. Musée national de la préhistoire, installé dans un château des xv^e et xvii^e s. : il a été fondé en 1918, pour grouper sur les lieux mêmes de leur découverte les objets trouvés dans les grottes de la région. Les environs des Eyzies constituent sans doute, pour la préhistoire, la région du monde où ont été effectuées les découvertes les plus

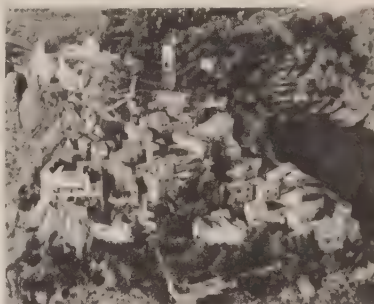


gravure sur schiste, combat de rennes

importantes en ce qui concerne le paléolithique supérieur. Les premières, faites par E. Lartet, Christy et de Vibraye, datent de 1862. Puis furent explorés la grotte du Moustier (1863), l'abri de Cro-Magnon (1868), les gisements de Laugerie-Basse (1872) et de la Madeleine, la grotte de la Mouthe (1895), les grottes de Font-de-Gaume et des Combarelles, décorées d'admirables peintures (1901).

ÉZANVILLE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), dans le nord de la région parisienne, au N.-E. de la forêt de Montmorency; 2 990 hab. Lotissements. Verrière. Appareils médicaux. Produits pharmaceutiques.

ÈZE, comm. des Alpes-Maritimes (arrond. de Nice), sur la Côte d'Azur; 1 440 hab. (85 aggl.). Le vieux village d'Eze est perché



sur un rocher couronné par les ruines d'un château. En contrebas, *Eze-sur-Mer* est une station balnéaire. (→ Biblio.)

ÉZÉCHIAS, treizième roi de Juda, fils et successeur d'Achaz. Il régna vraisemblablement entre 715 et 686 av. J.-C. Sage et pieux, il suivit dès son avènement les conseils du prophète Isaïe. Après avoir renversé les idoles auxquelles avait sacrifié son père, il célébra la fête de la Pâque avec une grande magnificence et rendit son ancienne dignité au culte du vrai Dieu. Par son ordre, des scribes recueillirent les dits de sagesse. Il fit prospérer le commerce et l'agriculture, fortifia Jérusalem, creusa un tunnel pour la pourvoir en eau potable même en cas de siège, et remplit le trésor royal. Il tenta de se libérer des Assyriens, mais dut verser un tribut à Sennachérib. Guéri d'un abcès sur l'intervention du prophète Isaïe, il célébra sa délivrance dans un cantique (Isaïe, xxxviii, 9-20).

ÉZÉCHIAS (CANAL D'), tunnel de 550 m long, que le roi Ezéchias fit creuser en pleine roche, sous la colline de Sion, vers 700 J.-C. Le canal reliait la fontaine de Gihon située hors des remparts de Jérusalem, à la piscine de Siloé, à l'intérieur de la ville, et de parer aux difficultés d'un siège. Il fonctionne encore de nos jours.

ÉZÉCHIEL, prophète juif (v. 627 - v. av. J.-C.), fils de Buzi. Il appartenait à une famille sacerdotale. Il reçut sa vocation en 592. Son activité, qui s'exerce auprès des exilés de Babylonie, se divise en deux parties : de 592 à 586, il annonce le châtiment après la ruine de Jérusalem (586), il prêche l'espérance (vision des ossements desséchés, ch. xxxvii, 1-14). C'était un imaginaire religieux (actions symboliques) plutôt qu'un intellectuel. (→ Biblio.)

— Iconogr. Le prophète apparaît dans l'iconographie chrétienne dès le iii^e s. (synagogue de Doura Europos); les épisodes de son existence sont figurés sur les murs de l'église Schwarzhof, près de Bonn. La *Vision d'Ezéchiel* est le thème d'un tableau de Raphaël (Florence), tandis que le *Miracle de la Résurrection* figure dans l'œuvre de Sigismondo (dôme d'Orvieto), du Tintoret (Venise) et de Collantes (Madrid).

ÉZÉCHIEL (LIVRE D'), recueil des oracles du prophète. On y trouve le mélange de l'esprit sacerdotal et de l'esprit prophétique. Près de 400 ans après le retour à Jérusalem et la reconstruction d'un temple où le sacré sera nettement séparé du profane. Prophète, il envoie l'Alliance nouvelle comme un bien purement gratuit de Dieu; de même que la rétribution collective est remplacée chez lui par la rétribution individuelle, de même il envisage la nécessité d'un cœur nouveau que Dieu donnera à tout homme fidèle. Comme Jérémie, mais dans une autre ligne, Ezéchiel est le père du judaïsme et de sa spiritualité.

ÉZÉCHIEL, poète juif (ii^e s. av. J.-C.). Il est l'auteur d'une *Sortie d'Égypte*, en vers grecs, dont il reste d'assez nombreux fragments.

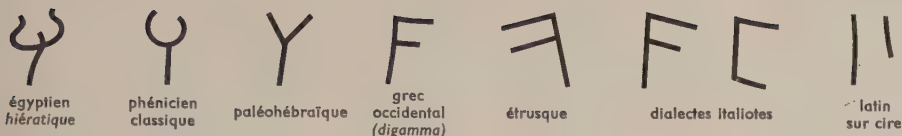
ÉZÉCHIEL ou **ÉZÉQUIEL**, astronome arménien (v. 673 - v. 727). Il voyagea en Grèce et en Syrie, et fonda, à son retour dans sa patrie, vers 710, une école très florissante. On a de lui plusieurs traités.

ÉZIDA, temple du dieu babylonien Nabu à Borsippa.

EZNIK DE KOLB, théologien et écrivain arménien (Kolb v. 397 - † 478). Après avoir étudié à Edesse*, puis à Constantinople, il devint évêque de Bagrevand. Dans son ouvrage *De sectis*, composé entre 445 et 450, il réfute les erreurs opposées à la foi chrétienne par une argumentation d'une remarquable clarté.

ÉZY-SUR-EURE, comm. de l'Eure (arrond. d'Evreux), sur la rive gauche de l'Eure, S.-E. de la plaine de Saint-André, en face d'Anet; 1 849 hab. (1 750 aggl.). Confection de cornes et fabriques de peignoirs, instruments de musique; casques. — A proximité, pèlerinage à la chapelle souterraine de Saint-Germain-la-Truite (xiii^e s.).

EZZELINO DA ROMANO. V. ROMANO



capitale latine classique

n. m. Consonne fricative labio-dentale, qui se définit par rapport à la labio-dentale sonore *v* et aux autres fricatives *s* et *ch*. || Sixième lettre de l'alphabet français.

Arm. Après la guerre de 1870, **F** accompagnait d'indices désignait les poudres à fusil. *I*, puis *F 3* indiquaient, par exemple, la poudre noire du fusil Gras 1874.)

Chim. **F** est le symbole du fluor.

Chronol. **F** représente la sixième lettre dominicale, la sixième dominicale dans le calendrier ecclésiastique, et le vendredi dans les calendriers des anciens rituels.

Electr. **F** est le symbole du farad, unité de capacité électrique.

Génét. **F**₁ désigne la première génération, la première descendance née du croisement d'un couple, **F**₂ la seconde génération filiale qui provient du croisement de deux individus de la première génération.

Météorol. *Couche F*, région de l'ionosphère comprise entre 200 et 400 km.

Métrol. **F** représente le sixième rang. || employé comme signe numérique, au Moyen Âge, valait 40; surmonté d'un trait horizontal (**F**), 40 000. || °**F** est le symbole du degré Fahrenheit, unité de température dans les pays anglo-saxons.

Math. Le signe *f(x)* est le symbole le plus courant d'une fonction de la variable *x*.

Monn. **F** est le symbole de l'anc. franc. cienne unité monétaire française.

Mus. **F** désigne, dans la notation alphabétique, le sixième degré : *fa* (dans la syllabe la lettre « *a* » représente le *la*). || *f* ou *F*, révélation de *forte*; *ff* ou *Ff*, de *fortissimo*.

Numism. Sur les monnaies, **F** désignait trois fois l'hôtel des monnaies de la ville d'Angers.

Photogr. **F** désigne la distance focale : *f* = 10 cm. || **F** : *n* indique l'ouverture relative d'un objectif : *F* : 4,5. (V. OBJECTIF.)

ENCYCL. ● *Histoire de la lettre.* Le **F** latin monte, en dernière analyse, au *waw* sémitique. Son nom : « clou, cheville », répond à la forme phénicienne classique et au *frat* égyptien, dont il peut dériver; on a pensé que le signe pouvait représenter le support sur lequel reposait le mât replié du soutien-nuque (oreiller). Le crétois utilise, cependant, un signe qui peut évoquer un *ou*, mais l'hypothèse qui fait dériver du *ph* de l'alphabet phénicien se heurte par ailleurs à de graves difficultés.

Le *waw* sémitique notait une spirante bilabiale *w*. Les Grecs l'ont utilisé pour noter son *ou* (*upsilon*), mais, ce qui fait difficulté, cette lettre occupe dans l'alphabet grec la vingtième place, entre les signes d'origine phénicienne et les signes complémentaires (*phi*, *khi*, *psi*) que les Grecs y ont ajoutés; cependant, la forme de l'*upsilon* correspond bien à celle du *waw* phénicien. On rencontre, d'autre part, à la sixième place — donc à la place du *waw* dans l'alphabet phénicien — des alphabets archaïques grecs, un signe, le *digamma*, ainsi

appelé parce qu'il ressemble à un *gamma* qui aurait deux barres transversales, ou *vau* (*βav*), qui note un son *v* labio-dental, analogue, probablement, à un *v* français qui serait semi-consonantique, et dont la forme, assez éloignée de celle du phénicien classique, peut cependant s'expliquer par des formes paléohébraïques. Il est donc probable que les Grecs ont dédoublé le *waw* sémitique, faisant de l'un le *digamma*, de l'autre l'*upsilon*.

Le *digamma* a disparu de bonne heure de l'alphabet attique, sauf pour les chiffres, où il signifie 6. Il s'est conservé jusqu'au II^e s. av. J.-C. dans les alphabets occidentaux, auxquels l'étrusque, les dialectes italiotes et le latin l'ont emprunté.

Les écritures archaïques latines ont pour **F** une forme particulière qui correspond à celle de l'*e* latin en deux traits et qui devient, au I^{er} s., caractéristique des écritures sur cire. Son origine est, comme celle de l'*e*, obscure.

Le **F** latin classique a été soumis, au III^e s. av. J.-C., à la même canonisation que le *e*, notamment par l'addition d'empâtements à l'extrémité des traits. L'empâtement inférieur se retrouve dans les formes capitales peintes et livresques, mais ne s'est pas implanté dans les écritures cursives et n'existe pas dans les formes minuscules et onciales. Le signe *ff*, dont les juristes se servaient pour désigner le *Digeste* ou les *Pandectes*, n'est pas, comme on l'a dit, la déformation du *π* (*pi*) grec, mais de l'abréviation *Ϟ* (*D* barré) de *Digeste*.

● *Phonétique.* Le **F** français se prononce toujours de la même manière à l'initiale (*forte*), à l'intérieur (*Afrique*), en finale (*hief*). Toutefois, il ne se prononce pas dans *clef* et se sonorise en *v* dans les groupes de mots *neuf heures*, *neuf ans*.

Le **F** français provient du *f* latin et francique initial (*famen* > faim; **furbjan* > fourbir), de *f* dans les groupes *fr* et *fl* (*sulfurem* > soufre; *sufflare* > souffler). Il peut provenir du *v* assourdi en finale (*bovem* > bœuf). Le **F** latin s'amuit entre voyelles (*scrofelas* > écrouelles).

F2, réseau de renseignements, au service des Anglais, créé par les Polonais dès l'été de 1940 en zone française non occupée; il étendit son activité à toute la France et même à l'Italie, se déplaçant sur les arrières de l'armée allemande au fur et à mesure de l'avance des armées alliées à la Libération. Toujours dirigé par les Polonais, il comptait un nombre croissant de Français, totalisant en 1944 près de 2 000 agents, dont 800 permanents, parmi lesquels 85 furent tués et 150 déportés. Dès la fin de 1942, le réseau envoyait à Londres, tous les quinze jours, un rapport microphotographié de 400 à 800 pages.

FA n. m. (première syllabe du mot *famuli*, au second vers de l'hymne de saint Jean-Baptiste). Quatrième degré de la gamme de *do*. || *Clef de fa*, clef dont l'usage remonte



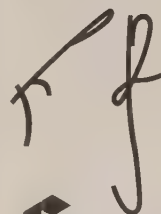
capitale latine peinte, I^{er} s.



graffiti, I^{er} s.



onciale classique, IV^e-VIII^e s.



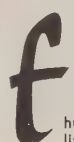
cursive latine, IV^e-VII^e s.



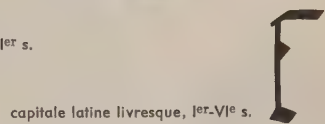
gothique, XII^e-XV^e s.



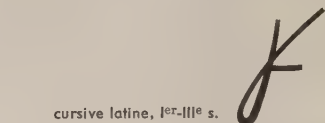
humanistique cursive ou « italique », XV^e s.



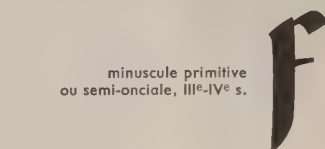
humanistique ronde livresque, XV^e-XVI^e s.



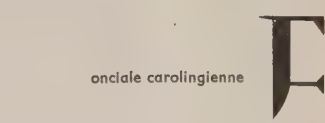
capitale latine livresque, I^{er}-VI^e s.



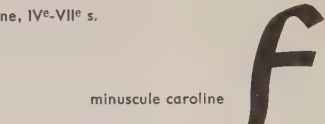
cursive latine, I^{er}-III^e s.



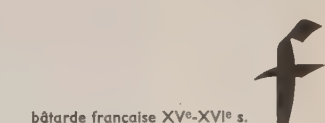
minuscule primitive ou semi-onciale, III^e-IV^e s.



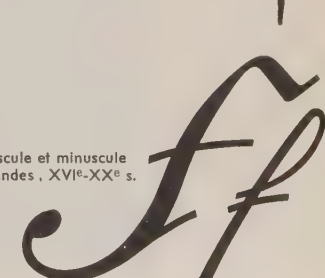
onciale carolingienne



minuscule caroline



bâtarde française XV^e-XVI^e s.



majuscule et minuscule allemandes, XVI^e-XX^e s.



au x^e s., et autrefois représentée par la lettre F. (Elle était placée au début de la ligne horizontale — origine de la portée (x^e-xi^es.) — qui séparait les neumes graves des neumes aigus; elle se figure aujourd'hui par un C retourné suivi de deux points, qui indique que la note placée sur la ligne passant entre les deux points est un *fa*.)

FÂ (MOULIN DU), ancien moulin abandonné de la Charente-Maritime, entre Talmont et Barzan. Le nom conserve le souvenir d'un sanctuaire (*fanum*), peut-être dédié à Mars, sur le podium circulaire duquel s'élève le moulin. Une entrée monumentale s'ouvrait à l'E. On note la présence d'un bassin à ablutions et de trois puits. La *cella*, de type indigène, était probablement entourée d'une galerie. D'après les fragments retrouvés, la décoration devait être luxueuse; le temple (probablement de la première moitié du III^e s.) a pu prendre la place d'un lieu de culte ancien. Des thermes ont été fouillés à proximité, et on a reconnu un tronçon d'aqueduc et les ruines d'un théâtre.

FAABORG ou **FÄBORG**, v. et port du Danemark (amt de Svendborg), sur la côte sud de l'île de Fionie (Fyn); 5 000 hab. Faaborg est une jolie petite ville du XVIII^e s. Ses environs sont réputés pour leurs paysages.

FAAL n. m. Sc. occult. Recueil d'observations astrologiques que l'on consultait dans des circonstances graves.

FAAM ou **FAHAM** n. m. Flor. V. *ANGRÆCUM*. **FABA** n. m. Nom scientifique du genre *fève*. (Le genre *faba*, créé par Tournefort, est souvent considéré comme un synonyme de *VICIA* [vesce].)

FABAGELLE n. f. Nom usuel de *Zygophyllum fabago*, plante vivace, à feuilles opposées assez épaisses, dont les fleurs sont rouge-orangé à la base et blanc au sommet. (La fabagelle a une odeur forte, une saveur âcre et amère; elle était considérée comme astringente, vermifuge et vulnérinaire; type de la famille des zygophyllacées.)

FABALAIRE n. m. Filet en forme de nasse, pour la pêche en mer.

FABARIES n. f. pl. (du lat. *faba*, fève). Antiq. rom. Offrandes qui se faisaient à Rome sur le mont Caelius, le 1^{er} juin, en l'honneur de Carna, femme de Janus, et qui consistaient en lard et gâteaux de farine de fève.

FABBRI (Diego), auteur dramatique, scénariste et journaliste italien (Forlì 1911). Ses pièces, d'inspiration religieuse, sont d'une technique dramatique assez hardie : *Inquisition* (Inquisizione) [1950], *Procès à Jésus* (Processo a Gesù) [1955], *le Séducteur* (Il seduttore) [1956].

FABBRONI (Giovanni Valentino Mattia), homme politique et savant italien (Florence 1752 - id. 1822). Collaborateur de Fontana, il lui succéda comme directeur du cabinet de physique du grand-duc de Toscane, fut chargé d'importantes fonctions scientifiques, et nommé par Napoléon 1^{er} directeur des travaux des ponts et chaussées pour les départements au-delà des Alpes. On lui doit la route du Mont-Genève et les premiers travaux de celle de la Corniche. Il est également connu comme chimiste (il attaqua la théorie du phlogistique) et comme naturaliste.

FABER (Jean) ou **FABRE**, jurisconsulte français (Montbrion - † Angoulême 1340). Professeur à Montpellier, puis sénéchal de La Rochefoucauld, dans l'Angoumois, il rassemble une abondante documentation sur le droit coutumier, et ses ouvrages eurent une grande autorité : *Breviarium in Justiniani imperatoris Codicem* (Paris, 1480, 1545; Lyon, 1594), *Commentarii in Institutiones Justinianae* (Venise, 1488; Lyon, 1593).

FABER (Johann), théologien et humaniste allemand (Augsbourg 1475 - † 1530). Il avait projeté de fonder à Augsbourg une académie pour l'enseignement du grec et du latin, mais la mort de Maximilien I^{er} entrava la réali-

sation de l'entreprise. Peu après, il connut Erasme aux Pays-Bas. Il avait d'abord admis la justesse des thèses de Luther, mais il combattit finalement la Réforme et dut quitter Augsbourg.

FABER (Basilius), théologien luthérien allemand (Sorau 1520 - Erfurt 1575). Recteur du collège augustinien d'Erfurt, il est connu pour ses travaux pédagogiques, ses polémiques contre les calvinistes et sa contribution aux *Centuries de Magdebourg*.

FABER ou **FABRI** (Filippo), théologien italien (La Spianata, près de Faenza, 1564 - Padoue 1630). Il entra chez les frères mineurs conventuels et devint professeur à l'université de Padoue, où, par son enseignement, il donna naissance à l'école scotiste du XVII^e s.

FABER (le P. Frederick William), prêtre et écrivain catholique anglais (Calverley, Yorkshire, 1814 - Londres 1863). Recteur anglican de la paroisse d'Elton, il se convertit à la religion catholique en 1845, et fonda la congrégation de Saint-Wilfrid, qui fusionna en 1848 avec l'Oratoire. Il fonda (1849) l'Oratoire de Londres. Ses principaux ouvrages sont : *Tout pour Jésus*, *Bethléem*, *le Pied de la Croix*, *le Créateur et la créature*.

FABER (Johann Lothar von), industriel allemand (Stein, près de Nuremberg, 1817 - id. 1896). Il succéda à son père dans la direction de la fabrique de crayons que son aïeul Kaspar Faber avait fondée à Nuremberg.

Faber and Faber Ltd., maison d'édition anglaise, née en 1929 de la transformation d'une maison plus ancienne, The Scientific Press, spécialisée dans les livres de médecine et de puériculture. A cette spécialité s'ajoutèrent : la poésie (T. S. Eliot et son fils Richard de la Mare ont été associés à la direction de la maison), les beaux-arts, la littérature générale, les livres de sport, d'agriculture et d'horticulture, les ouvrages pour les enfants, la musique. Aux côtés d'Eliot et de son fils, Ezra Pound, W. H. Auden, Lawrence Durrell, W. Saroyan figurent parmi les auteurs.

FABERT (Abraham DE), maréchal de France (Metz 1599 - Sedan 1662). Engagé à quatorze ans, il se fit remarquer par sa vaillance contre les protestants, en Languedoc et à La Rochelle. Excellent ingénieur, il fut nommé gouverneur de la place de Sedan (1642), participa à de nombreux sièges ou les dirigea, et perfectionna la technique obsidionale (siège de Stenay, 1654).

FABIA (GENS), très ancienne famille patricienne de Rome, issue, prétendait-elle, d'Hercule et d'Evandre. La tradition veut que cette gens se soit chargée à elle seule de la guerre de Rome contre Veies (479 av. J.-C.). Au nombre de 306 et accompagnés de 4 000 clients, les Fabiens se fortifièrent sur les bords de la Crémère. En 477, ils périrent tous dans une embuscade. Un seul, Q. Fabius Vibulanus, resté à Rome à cause de son jeune âge, perpétua la gens, qui s'élargit par voie d'adoption et compta un grand nombre d'hommes illustres. (V. **FABIUS**.)

Fabian Society, association socialiste anglaise, fondée à Londres, à la fin de 1883, par Edward R. Pease, en vue de « reconstruire la société en accord avec le plus haut idéal moral », et selon les méthodes de temporisation de Fabius Cunctator.

Des écrivains (G. B. Shaw et H. G. Wells), des économistes (Sidney et Béatrice Webb et O. Lodge) appartenant au premier noyau, qui s'intéressa aux réalisations immédiatement pratiques (socialisme municipal) et qui publia, en 1889, *Fabian Essays*, où s'exprime un socialisme plus proche de J. Stuart Mill et de W. S. Jevons que de K. Marx; à la notion de la *plus-value* capitaliste, ils opposent celle de la *rente*, que l'Etat doit restituer à la collectivité par la gestion directe des services d'intérêt public. Les Fabians, qui s'associèrent dès 1900 aux trade-unionsistes et aux délégués du parti indépendant du travail, dans un « Comité pour la représentation du travail », contribuèrent puissamment à la naissance du *Labour Party* (1906), auquel beaucoup d'entre eux adhèrent. Longtemps considérée comme moribonde, la Société reprit vie en 1938, en s'adjoignant le *New Fabian Research Bureau*, fondé en 1930 par des députés travaillistes; sous l'impulsion de la présidente Béatrice

Webb, qui multiplia les enquêtes économiques et sociales, la Société s'étendit du monde entier : ses « intellectuels » fortement orientés le parti travailliste, recrutés chez les Fabians la majorité des députés.

FABIANA n. m. Arbrisseau de l'Amérique du Sud, ayant un aspect de bruyère. (fleurs blanches, isolées, terminales, ressemblent aux fleurs de tabac. On cultive par exemple comme plante d'appartement *Fabiana imbricata* ou *pichi*.)

Fabiana (ACTIO) [action *Fabienne*]. Dr. rom. Action prétorienne qui était donnée au patron dans le même dessein que l'*actio visiana*, mais au cas où l'affranchi laissait testament.

FABIANO (Fabien), peintre, dessinateur, reporter français (Lamballe 1882). Il a collaboré au *Rire*, à la *Vie parisienne*, à *Fantasia*. Son modèle favori est la Parisienne. Il écrit et illustre divers reportages (*Les îles*, *l'on meurt d'amour*, *Deux Yeux sur Hollywood*). Il est l'auteur d'un film documentaire : *Au cœur du Pacifique*.

FABIANUS (Papirius), rhéteur et moraliste latin du I^{er} s. Comme philosophe, il appartient à une école dont Sénèque fut le disciple.

FABIEN (saint) [† Rome 250], pape (250) et martyr. Il succéda à saint Antère, partagea la ville de Rome en sept régions (*diaconies*) pour le soin des pauvres. Il fut l'une des premières victimes de la persécution de Dèce. — Fête le 20 janvier.

FABIEN (Georges PIERRE, dit le colon résistant français (Paris 1919 - Cabshe Haut-Rhin, 1944). Ouvrier métallurgiste, membre du parti communiste, il fonda « Bataillons armés de la jeunesse ». Dans les couloirs de la station du métro parisien porte aujourd'hui son nom, il accompli le 21 août 1941, le premier attentat qui coûtait la vie à un officier allemand. Il commanda le groupe de F.T.P. et devint, à la Libération, chef de la brigade F.F.I. de l'île-de-France à la tête de laquelle il prit part à la campagne d'Alsace dans les rangs de la 1^{re} armée française. Il fut tué au combat.

FABIENS n. m. pl. (de *Fabius* n. pr.). Ant. rom. Un des ordres de prêtres qui composaient le collège des luperques.

FABIENS, nom donné aux membres des *gens Fabia*, en 477 av. J.-C.

FABIOLA ou **FABIA** (sainte), chrétienne († 399), de la *gens Fabia*. Remariée, elle repenta de son divorce après la mort de son mari et fit pénitence publiquement. Sur instances de saint Jérôme, elle partit pour la Palestine, mais revint ensuite à Rome, elle mena une vie de charité; elle fonda l'ostie, en 380, le premier hôpital qui existait en Italie. — Fête le 27 décembre. (Son nom ne figure pas au martyrologe romain.)

Fabiola ou l'Eglise des *catacombes*, rotonde du cardinal Wiseman (1854). Fabiola, elle dans le paganisme par son père, le patricien Fabius, est entourée de mauvais païens dont la conduite lui inspire le mépris du culte national, pour lequel elle n'avait jusque-là éprouvé que l'indifférence. Certains de ses parents, amis, et même une esclave, achèvent de conquérir au christianisme par leurs vertus et leur courage. Cette intrigue aux intentions édifiantes permet à l'auteur de reconstituer le décor historique et archéologique de Rome de Dioclétien.

FABISME ou **FAVISME** n. m. (du lat. *faba*, fève). Intoxication produite par la gestion de fèves cuites ou crues, ou de fèves de fèves, parfois même consécutive à l'inhalation du parfum des fleurs dans un champ de fèves (se voit surtout en Italie) [Du à un alcaloïde, le fabisme se manifeste par de la diarrhée, des vomissements, ictère et parfois des hémorragies digestives]. Cette intoxication peut entraîner la mort de 10 p. 100 des cas. Son traitement consiste en diète hydrique, tonocardiaques, sérum glucosé, et, dans les cas graves, transfusions sanguines.]

FABIUS VIBULANUS (Quintus) [† 450 av. J.-C.], consul romain (467, 446, 459). Il survécut seul de sa famille au saccage de la Crémère et fut la souche de diverses branches de la *gens Fabia*; L. Fabius Pictor, il remporta des victoires



maréchal FABERT
par François Poilly
cabinet des Estampes

les Volsques et les Sabins, et fit partie d'émigrer, où il fut associé aux violences d'Appius Claudius (450).

FABIVS AMBUSTUS (Marcus), consul (0, 356, 354 av. J.-C.) et dictateur romain (1). Vaincu dans la guerre étrusque, il fut le triomphe après avoir battu les Héruques, les Falisques, les Tarquiniens et les autres (354). Il s'opposa à l'élection de membres de la plèbe au consulat.

FABIVS MAXIMVS RULLIANVS (Quintus), homme d'Etat romain, cinq fois consul (2, 310, 308, 297, 295 av. J.-C.) et dictateur (315, fils du précédent. Choisi très jeune comme maître de la cavalerie par le dictateur Marcus Papirius Cursor, lors de la guerre numide (325), il livra bataille, malgré l'indignation de son chef et remporta une victoire éclatante. Les menaces de l'armée, les supplications du peuple et du vieux Fabius empêchèrent le dictateur de le faire périr. Il réussit plus tard à faire traverser la forêt minime aux troupes romaines, s'appuyant sur les Ombriens et vainquit les Tarquiniens et les Etrusques en 310. Après la censure d'Appius Claudius, il restaura les traditions officielles de l'ancienne Rome (304). Consul avec Decius Mus, il battit en 295, à Sentinum, les Samnites, les Etrusques et les Gaulois, et eut les honneurs du triomphe. Le premier des Fabius, il reçut le nom de *Maximus*, « très grand ».

FABIVS MAXIMVS GURGES (Quintus), près de Volturne v. 265 av. J.-C.), consul romain (292, 275 et 265), fils du précédent. Il curule en 295, il fit construire un temple à Vénus près du Grand Cirque. Il mena plusieurs fois la guerre contre les Samnites et les Lucaniens, fut vaincu (292), mais obtint le triomphe en partie grâce aux conseils militaires de son père, qui répara la défaite. Consul en 265, il mourut en réprimant une révolte des Etrusques.

FABIVS MAXIMVS VERRUCOSVS (Quintus), dit *Cunctator* (le Temporisateur) (275-203 av. J.-C.), consul (233, 226, 215, 214, 209) et dictateur romain (217), petit-fils de Fabius Maximus Gurgès. Il vainquit les Héruques en 233, s'opposa aux lois agraires du jeune Flaminius et fut envoyé, en 218, à Carthage, pour demander raison de l'agression contre Sagonte, cause de la deuxième guerre punique. Dictateur après le désastre de Trasimène (217), il suivit l'armée carthaginoise à travers l'Italie par des chemins de montagne et, prévoyant les décisions d'Hannibal par cette surveillance de tous les instants, il fortifia à temps les villes menacées, et l'ennemi au cours de multiples escarmouches et gagna ses approvisionnements. Cette tactique prudente lui valut son surnom. Mais les Romains, humiliés de cette temporisation, confièrent des pouvoirs égaux à son lieutenant Minucius. Le désastre de Cannes (216) montra la justesse des vues de Fabius Cunctator. De nouveau consul à plusieurs reprises, Fabius s'empara de Tarente et puni les habitants de leur défection en les condamnant à la servitude. Avant de mourir, il s'opposa au projet de descente en Afrique présenté par Scipion.

FABIVS PICTOR (Quintus), un des plus anciens historiens latins (né v. 254 av. J.-C.), faisait partie d'une famille noble très cultivée. Ambassadeur à Delphes (216). Son ouvrage, publié en grec et traduit plus tard en latin, concernait la période comprise entre les origines (il fixe la fondation de Rome en 754 av. J.-C.) et les premières années de la deuxième guerre punique. Il ne reste que des fragments de cette œuvre, qui a été consultée, avec réserve, par Polybe et Denys d'Halicarnasse. C'est également une des sources de Tite-Live et de Plinius l'Ancien.

FABIVS BUTEVS (Marcus), dernier dictateur de la République (v. 216 av. J.-C.). Il introduisit au sénat, pour combler les vides créés par la bataille de Cannes, les anciens magistrats curules, les anciens édiles, les consuls et questeurs, consacrant le pouvoir à la nobilitas.

FABIVS MAXIMVS (Quintus), consul romain (213 av. J.-C.), fils de Fabius Cunctator. Reprit Arpi à Hannibal (213 av. J.-C.). Pendant son consulat, son père s'étant présenté devant lui à cheval, il lui fit mettre pied à terre. Le vieillard obéit en disant : « J'ai voulu voir, mon fils, si tu savais être consul. »

FABIVS MAXIMVS AEMILIANVS (Quintus) [v. 186-130 av. J.-C.], consul romain (145), fils de Paul Émile, le vainqueur de Persée, et fils adoptif de Fabius Cunctator. Il servit en Macédoine sous son père (168) et devint préteur en Sicile (149-148). En Espagne, au cours de son consulat, il vainquit Viriathe et les Lusitaniens. Il fut le protecteur et l'élève de l'historien Polybe.

FABIVS MAXIMVS SERVLIVS (Quintus), consul romain (142 av. J.-C.). Proconsul, il combattit Viriathe après Fabius Maximus Aemilianus, en 141, mais, après s'être trop avancé en Lusitanie, il fut cerné par Viriathe (140) et dut accepter ses conditions : celui-ci devenait « ami du peuple romain », et le sénat le reconnut comme « roi ». Mais le propre frère de Fabius, Servilius Caepio, rompit l'accord et fit assassiner Viriathe (139).

FABIVS MAXIMVS ALLOBROGICVS (Quintus), consul romain (121 av. J.-C.), fils de Fabius Maximus Aemilianus. Il vainquit les Allobroges et les Arvernes de Bituit au confluent de l'Isère et du Rhône. On lui permit d'élever un arc de triomphe sur la voie Sacrée, le premier du Forum.

FABIVS MAXIMVS (Quintus) [† Rome 45 av. J.-C.], consul romain (45), neveu du précédent. Envoyé par César contre Pompée, il n'osa pas attaquer ce dernier. Après la victoire remportée par César à Munda, il prit la ville (45), triompha après César la même année et devint consul suffect.

FABIVS VALENS. V. VALENS.

FABIVS CILO (Lucius), consul romain (204 apr. J.-C.), puis préfet de Rome. Désigné par Septime Sévère comme tuteur de ses deux fils, il tenta de les réconcilier. Après le meurtre de Géta, Caracalla, malgré l'arnistie, fit tuer Fabius Cilo (212 apr. J.-C.).

FABLE n. f. (lat. *fabula*, propos, récit). Sujet d'entretien (ne s'emploie plus qu'en mauvais part) : *Ne continue pas tes sorties pour rencontrer M^{me} de Guermantes, tu es la fable de la maison* (Proust). || Récit, fiction mythologique : *Les nations et les races se transmettent-elles des fables, comme les hommes se léguent des héritages?* (Baudelaire). || Récit imaginaire : *Les annales humaines se composent de beaucoup de fables mêlées à quelques vérités* (Chateaubriand). || Allégation mensongère : *Ce bruit sur Hugo est une pure fable méchante* (Sainte-Beuve). || Apologue, récit allégorique d'où l'on tire une morale : *Les fables d'Esopé, de La Fontaine*.

— **LANGUE CLASS.** L'ensemble des récits fabuleux, mythologiques de l'Antiquité : *La Fable offre à l'esprit mille agréments divers : Ulysse, Agamemnon, Oreste, Idoménée* (Boileau). || Sujet, canevas, ensemble des faits qui constituent l'action d'une œuvre littéraire : *Voilà les principales choses en quoi je me suis un peu éloigné [...] de la fable d'Euripide* (Racine).

— **SYN.** : fiction, légende.

— **ENCYCL.** La fable, proprement conte ou fiction, se confond à peu près, au sens ordinaire du mot, avec l'apologue, c'est-à-dire l'illustration par un récit d'une vérité morale. En général, cependant, l'apologue, plus bref, n'a qu'une valeur démonstrative, alors que l'élément narratif est souvent, dans la fable, développé pour lui-même.

S'adressant à l'imagination pour enseigner une sagesse ordinairement toute pratique, la fable, avant d'être un genre littéraire, appartient à la tradition orale de tous les peuples (paraboles évangéliques, fables du folklore africain d'aujourd'hui). Mais elle apparaît très tôt dans les plus vieilles littératures. Un recueil indien, le *Panchatātra* (les Cinq-Livres), composé en sanskrit, à une date incertaine, par un brahmane légendaire, Vishnu-Sarma, pour l'instruction de deux jeunes princes, fut traduit au VI^e s. en langue pehlvi, puis répandu au VIII^e s. dans une version arabe sous le titre de *Fables de Bidpay* ou *Pilpay* (personnage fictif, intervenant comme narrateur dans ces récits). D'autres fables plus récentes furent attribuées à un certain Luqmān (Lokman), lui aussi imaginaire. Ces fables, vulgarisées au Moyen Âge dans des traductions latines, unissent le merveilleux à la poésie de la nature.

En Grèce, on trouve déjà des fables chez les plus anciens poètes (Hésiode, « l'Epervier

et le Rossignol » ; Stésichore, « l'Aigle et le Renard »). Mais c'est Esopé, au VI^e s., qui passe pour le créateur du genre, bien qu'il n'ait peut-être rien écrit lui-même. Dès le V^e s. circulaient sous son nom un grand nombre de fables, que Socrate, dit-on, entreprit de mettre en vers dans sa prison, et que Démétrios de Phalère publia, sans doute pour la première fois, vers 300 av. J.-C. La tradition nous a ainsi transmis sous le nom d'Esopé 358 fables en prose, d'une sobriété un peu sèche, où la formule « La fable montre que... » introduit invariablement la morale. Vers la fin du II^e s. apr. J.-C., Babrius transcrivit ces fables en vers : son œuvre, claire et élégante, connue du Moyen Âge seulement par la réduction en quatrains d'Ignatius Magister (IX^e s.), fut en partie retrouvée au Mont-Athos en 1843.

Chez les Latins, la fable n'apparaît comme genre littéraire qu'au I^{er} s. Horace en introduit occasionnellement de très brèves dans ses *Satires* (II, 6 : « les Deux Rats ») et ses *Épîtres* (I, 7 : « le Renard entré dans un grenier ; I, 10 : « le Cheval et le Cerf »). Mais Phèdre, affranchi d'Auguste, traite le genre pour lui-même et compose en vers iambiques cinq livres de *Fables*, imitées d'Esopé, de ton varié, parfois satiriques, d'un style pur et concis, œuvre d'un lettré scrupuleux plus que d'un moraliste. Au IV^e s., le recueil d'Avianus n'est qu'une assez pauvre imitation de Babrius.

Mais jamais la fable ne fut aussi populaire qu'au Moyen Âge (jusqu'à s'introduire dans les sermons) : aux versions latines des fables antiques et orientales s'ajoutent les innombrables *Bestiaires*, les *Ysopets* (recueils de tradition ésopeque, dont le plus célèbre est celui de Marie de France, XII^e s.).

Les humanistes de la Renaissance remettent Phèdre en honneur et adaptent Esopé en prose ou en vers latins (tel l'Italien Abstemius). Les versions en vers français se multiplient (Corrozet, 1542 ; G. Haudouin, 1547 ; G. Guérout, 1550 ; Baif, 1576). Mais les meilleures fables sont celles qui se rencontrent épisodiquement chez les conteurs (Rabelais, Bonaventure Des Périers), chez Marot (« le Lion et le Rat ») ou Rénier (« le Loup, la Lionne et le Mulet », dans la satire III).

C'est en puisant à ces différentes sources que La Fontaine composa ses douze livres de *Fables*, en trois recueils (1668, 1678, 1694). Par la perfection de son art, sa sensibilité et son esprit, la variété du ton et le naturel, non seulement il donna les chefs-d'œuvre du genre, mais il le marqua si bien de sa personnalité qu'il semble l'avoir définitivement accaparé dans notre littérature, faisant complètement oublier ses contemporains (Benserade, Perrault) et ses nombreux imitateurs (Lamotte-Houdar, 1719 ; l'abbé Aubert, 1756 ; Arnault, 1826). C'est à peine si l'on cite encore les *Fables* en prose de Fénelon pour leur valeur pédagogique (1701) et celles en vers de Florian pour la grâce du récit (1792). A la fin du XIX^e s., Ratisbonne, dans la *Comédie enfantine*, s'est efforcé, non sans mièvrerie, de ramener la fable au niveau de l'intelligence des enfants, osant même refaire certaines fables de La Fontaine. De nos jours, les *Fables* de Franc-Nohain (1921) recherchent une drôlerie spirituelle, et les *Fables de mon jardin*, de G. Duhamel (1936), sont plutôt une aimable parabole de moraliste, sans rapports avec la tradition du genre.

La fable a été cultivée aussi avec succès à l'étranger : en Angleterre, par Gay, Johnson, Moore ; en Allemagne, par Lessing, Gellert, Hagedorn ; en Espagne, par Juan Ruiz, archiprêtre de Hita, par Tomás de Iriarte, Samaniego ; en Italie, par Pignotti ; en Russie, par I. F. Bogdanovitch et surtout Krylov, dont l'œuvre peut rivaliser avec celle de La Fontaine. Elle y a reçu, suivant les cas, une forme plus populaire, ou, au contraire, plus philosophique qu'en France.

Fables, de Marie de France. Ces fables, au nombre de 103, ont été écrites en Angleterre à la fin du XII^e s. Elles sont traduites d'un recueil aujourd'hui perdu, le *Romulus* anglo-latin, qui contenait, très altérées, les fables de Phèdre (v. YSOPET). Chez Marie de France, le récit est impersonnel et sec, mais les moralités sont généreuses et touchantes.

Fables, de La Fontaine. Les livres I à VI de ces *Fables* parurent en 1668 ; les livres VII et VIII en 1678 ; les livres IX à XI en 1679 ;



illustration d'Oudry
pour la fable
« le Savetier et le Financier »



Fr.-X. FABRE
portrait de la comtesse
d'Albany
musée Fabre, Montpellier



Jean Henri FABRE

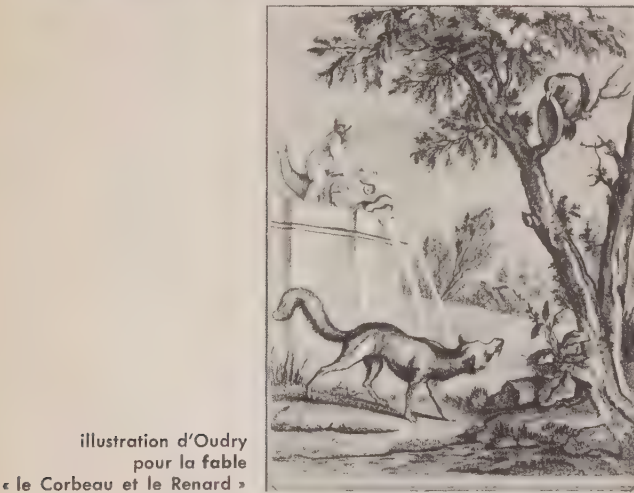


illustration d'Oudry
pour la fable
« le Corbeau et le Renard »

dans Phèdre, puis dans Bidpay et dans d'autres fabulistes, la matière de ses récits, mais, sans jamais enlever à la fable la concision qui est la loi du genre, il sait donner à la narration la vie, la souplesse et la variété. On y retrouve, sous une forme encore plus parfaite, le même art que dans les *Contes*, dont La Fontaine continue la publication tout en écrivant ses fables. Quant à la morale, qui reste pour le poète un élément essentiel de la fable, elle n'aboutit pas toujours à un précepte de haute vertu : elle est parfois la constatation que la force et la ruse sont plus fortes que le droit et l'honnêteté. Aussi a-t-on reproché à La Fontaine son immoralité : Fénelon, J.-J. Rousseau (dans *l'Emile*), Lamartine (dans la préface des *Méditations poétiques*) ont regretté que les fables fussent apprises par les enfants. Ces critiques n'ont nullement fait obstacle au succès des *Fables*, qui sont restées une des sources où se puisent toujours les premiers textes scolaires qu'apprennent par cœur les jeunes Français. Mais tous les âges peuvent y trouver du charme, tant est subtil l'art avec lequel La Fontaine a su créer d'innombrables chefs-d'œuvre, dans un genre poétique qui n'était pourtant, avant lui, considéré que comme un genre secondaire.

Fables, de Florian (1792). Élégamment tournées, elles restent un peu fades en comparaison de celles de La Fontaine; leur morale est irréprochable. Les plus connues sont : « le Grillon », « la Carpe et les Carpillons », « le Château de cartes », « l'Aveugle et le Paralytique », « le Lapin et la Sarcelle ».

FABLIAU n. m. (de *fable*, forme picarde de l'anc. fr. *fablaieu*). Conte gai du Moyen Âge, en vers : il n'y a guère de psychologie dans les *fabliaux* (Lanson).

— ENCYCL. A l'origine simple traduction ou adaptation de fables antiques, le *fabliau* devient un genre nettement différencié vers le milieu du XII^e s. Parmi les quelques 150 *fabliaux* aujourd'hui conservés, il est possible de distinguer une évolution, des histoires d'animaux, morales et comiques, du XII^e s., aux textes satiriques du milieu du XVI^e s., en passant par les récits burlesques et franchement grossiers du XIII^e. La principale qualité de ces *fabliaux* est de restituer, avec une verve éclatante et sous une forme condensée, une peinture des mœurs du Moyen Âge. Le vilain, le bourgeois, le mari trompé, le prêtre sont les cibles favorites des auteurs de *fabliaux*. Parmi les plus célèbres de ces historiettes, on peut citer : *Richet*, qui semble le plus ancien (av. 1170), *Brunain, la vache au prestre, Estula*, la Male Honte, les Trois Aveugles de Compiègne, le Vair* Palefro, Bérengier*. (→ Biblio.)

FABLIER n. m. Recueil de fables, d'apologues : *Acheter un fablier*. || Auteur de fables (ne s'est dit que de La Fontaine) : *La Fontaine, c'est un arbre de plus dans le bois : le fablier* (Hugo).

FABRE (Jean), protestant nîmois (Nîmes 1727 - Sète 1797). Ayant obtenu de prendre aux galères la place de son père, arrêté à une assemblée « du Désert » (1756), il y resta jusqu'en 1762. Un drame de Fenouillot de Falbaire, *l'Honnête Criminel*, représenté en 1778, le rendit célèbre et contribua au renforcement de la tolérance.

FABRE (François-Xavier Pascal, baron), peintre français (Montpellier 1766 - id. 1837). Elève de Louis David, il obtint le prix de Rome en 1787 et séjourna trente-sept ans à Rome, puis à Florence, où il épousa secrètement la comtesse d'Albany. Revenu à Montpellier, il légua au musée, qui depuis porte son nom, une précieuse collection de 330 tableaux et d'objets d'art, qu'Alfieri avait légués à la comtesse d'Albany. C'est là qu'est conservé le meilleur de son œuvre (portraits de Louis XVIII, de Canova, de la Comtesse d'Albany).

FABRE (MUSÉE). V. MONTPELLIER (musées de).

FABRE (Louis), agronome français (Carpentras 1806 - † 1874). Il dirigea longtemps la ferme-école de Vaucluse, et publia, entre autres ouvrages estimés : *Principes d'agriculture appliqués aux contrées méridionales de la France* (1861), *Manuel de l'éleveur de vers à soie et de vers à bourre de soie* (1861), etc.

FABRE (Jean Henri), écrivain et entomologiste français (Saint-Léons, Aveyron, 1823 -

Sérignan-du-Comtat, Vaucluse, 1915). Par les nombreux ouvrages de vulgarisation qu'il a écrits, on peut citer : *la Science élémentaire des lectures courantes* (1862-1865), *les Ravageurs des insectes* (1870), *Astronomie élémentaire* (1871), *les Auxiliaires, récits sur les animaux utiles* (1873), etc. Mais il s'est fait surtout connaître par ses patientes observations sur le monde des insectes, qu'il a décrit en un style pittoresque et coloré dans ses *Souvenirs entomologiques* (1870-1889). [Prix Nobel de littérature, 1910.] (→ Biblio.)

FABRE (Ferdinand), écrivain français (Mondovio 1827 - Paris 1898). Après un court séjour au séminaire de Montpellier, il se rendit à Paris, où il débuta dans les lettres par deux recueils de poèmes : *les Hirondelles* (1848) et *les Feuilles de lierre* (1853). Son premier roman : *les Courbezon* (1862), valut d'être qualifié par Sainte-Beuve de « fort élève de Balzac ». Il allait par la suite publier de nombreux romans sur les paysans cévenols et les curés de campagne, qu'il connaissait bien et qu'il présentait avec toute l'objectivité possible : *Julien Savignac* (1871), *le Chevrier* (1868), *l'Abbé Tigrane* (1871) et une de ses œuvres les plus célèbres, *l'illuminé* (1881), *Mon oncle Célestin* (1888), *Lucifer* (1884), *Madame Fuster* (1887), *Tout saint Galabru* (1887). Son ami Jean-Paul Laurens lui inspira en outre le *Roman d'un peintre* (1878).

FABRE (sir Hector), journaliste, sénateur et diplomate canadien (Montréal 1834 - Paris 1910). Il fut le premier représentant du Canada en France, à titre de commissaire général, de 1882 à 1910.

FABRE (Armand Joseph), homme politique français (Rodez 1844 - Cannes 1916). Député de Rodez (1881-1885), puis sénateur de l'Aveyron (1894-1903), il est l'auteur d'une proposition de loi interdisant tout mandat électif et tout emploi aux membres de familles ayant régné en France (1888). D'autre part, il fit instituer la fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc (1884).

FABRE (Emile), auteur dramatique français (Metz 1869 - Paris 1955). Il débuta au théâtre en 1894, avec *Comme ils sont tous*. En 1895, il fit jouer *l'Argent*, qui forma le dernier spectacle du Théâtre-Libre, et, en 1897, *le Bien d'autrui*. Après une large esquisse de la vie antique dans *Timon d'Athènes* (1899), il donna des pièces où il fait avec réalisme la satire du monde de politique et de la finance : *la Vie publique* (1901), *les Ventres dorés* (1903). Ces préoccupations de satire sociale se retrouvent dans ses drames de la famille : *la Maison d'arg* (1907), *Un grand bourgeois* (1914), *la Maison sous l'orage* (1920). Il a, en outre, adapté à la scène deux romans de Balzac : *la Rabouilleuse* (1903) et *César Birotteau* (1911). Il fut administrateur de la Comédie Française de 1913 à 1936.

FABRE (Henri), ingénieur français (Marseille 1882). Après des études à l'Ecole supérieure d'électricité, il se consacra à l'aviation. Abordant directement la question de l'hydro-aéroplane, il s'attacha surtout aux problèmes posés par les flotteurs, dont ses modèles équipèrent, entre 1910 et 1919, un grand nombre d'hydravions, notamment ceux de Voisin, d'Esnault-Pelterie et de Breguet. Son premier appareil, construit en 1909, fut essayé avec succès sur l'étang de Berre, le 28 mars 1910. C'était la première fois au monde qu'un engin plus lourd que l'air pouvait décoller de la surface de l'eau et s'y poser facilement.

FABRE (Lucien), ingénieur et écrivain français (Pampelonne, Tarn, 1889 - Paris 1955). Ancien élève de l'Ecole centrale (1913), réalisa diverses inventions militaires et industrielles. Ses œuvres littéraires les plus connues sont : *Connaissance de la déesse* (1920), avec une préface importante de Paul Valéry, et surtout *Rabével ou le Mal d'ardents* (prix Goncourt, 1923), roman balzacien de l'homme d'affaires, où l'on trouve l'histoire des générations qui se sont succédées depuis 1870.

FABRE (René), pharmacien français (Aix-en-Provence 1889). Pharmacien en chef de l'hôpital Necker, assistant de toxicologie, agrégé en 1926, puis titulaire de la chaire de toxicologie.

gie de la faculté de pharmacie de Paris, il fut doyen de 1946 à 1950. Parmi de nombreux travaux originaux, citons ses recherches sur la fluorescence, l'absorption de la lumière, le pH, le potentiel d'oxydo-réduction, etc. Son œuvre est surtout consacrée à la toxicologie. Grâce à lui, cette science est sortie du domaine médico-légal pour s'intéresser aux problèmes d'hygiène industrielle, à la phytopharmacie, à l'urbanisme, à l'hygiène alimentaire et à l'hygiène générale. On lui doit : *Leçons de toxicologie* (1944), *Régulation et toxicologie pharmaceutiques* (1945), *Les Toxines végétales* (1947), *Essais d'hygiène et de toxicologie industrielles* (1947), *Les Méthodes physiques et leur emploi en toxicologie* (1948), *Toxicologie des produits phytopharmaceutiques* (1954), *Traité d'urgence des intoxications* (1957). (Acad. des sc., 1955.)

FABRE D'ÉGLANTINE (Philippe FABRE, dit), acteur, poète dramatique et homme politique français (Carcassonne 1750 - Paris 1794). Il avait ajouté à son nom celui d'une églantine d'or gagnée aux jeux Floraux de Toulouse. Arrivé à Paris en 1787, il y acquit une assez bonne réputation d'auteur dramatique, grâce à quelques comédies qui s'inspirent de l'actualité politique : le *Philinte de Colère* ou la *Suite du Misanthrope* (1790), pièce dans laquelle Philinte est devenu un aristocrate perfide en face d'un Alceste qui est un citoyen vertueux et sincère ; le *Convalescent de qualité* (1791) ; les *Précepteurs* (1794), dont le sujet s'inspire de l'*Emile* de J. Rousseau. Il est aussi l'auteur d'une chanson célèbre : « Il pleut, il pleut, berrière ! » Ami de Danton et de C. Desmoulins, membre au club des Cordeliers, il fit partie de la Commune du 10-Août. Député de Paris à la Convention, il participa à la création du calendrier républicain, en octobre 1793 (frimaire an II), en donnant leurs noms nouveaux aux mois de l'année. Compromis dans le scandale de la Compagnie des Indes, qu'il avait lui-même dénoncé, et accusé de corruption, il fut guillotiné avec les dantonistes. » Biblio.)

FABRE D'OLIVET (Antoine), érudit français (Ganges, Hérault, 1768 - Paris 1825). On lui doit des ouvrages philosophiques et philologiques où des hypothèses discutables se mêlent à une érudition réelle ; mais il est surtout connu comme un précurseur des livres. Il a publié en 1803, sous le titre *Troubadour, poésies occitaniques du III^e s.*, une série de poésies languedociennes qui le classent parmi les meilleurs poètes en langue d'oc du début du XIX^e s. (→ Biblio.)

FABRECOULIER n. m. Bot. Autre nom du figuier, dans le midi de la France.

FABRIQUE, centrale hydro-électrique construite sur le gavage de Brousset, dans la haute vallée d'Ossau (Basses-Pyrénées). — Le barrage de Fabriques crée une retenue utile de 700 000 m³ d'eau, régularisant le débit du gavage d'Ossau.

FABRETTI (Raffaele), archéologue italien (Urbino 1618 - Rome 1700), conservateur des archives du château Saint-Ange. On lui doit divers ouvrages sur les antiquités de Rome.

FABREZAN, comm. de l'Aude (arrond. de Carcassonne), en bordure des Corbières, sur l'Orbieu ; 1 267 hab. (1 115 aggl.) [*Fabrezan*]. Patrie de Charles Cros.

FABRI ou **LE FÈVRE** (Jean), évêque de Chartres (Paris v. 1320 - Avignon 1390), conseiller du roi Charles V et ami du pape Clément VII, chargé par Charles VI, en 1381, de négocier la paix avec les Bretons, et, de 1381 à 1388, chancelier de Louis I^{er} de Louis II d'Anjou, rois de Sicile. Il est auteur d'un *Journal* concernant la période comprise entre 1380 et 1388.

FABRI (Jean), imprimeur du XV^e s. Originaire de Langres, il fonda, en 1474, le premier établissement typographique qu'ait possédé Paris.

FABRI (Pierre LEFÈVRE, dit), écrivain français (Rouen XV^e s. - Mérey, Normandie, 1520). Il est l'auteur de *Grant et Vray trait de pleine rhétorique* (1534), dans lequel a réuni nombre de recettes littéraires.

FABRI (le P. Honoré), savant jésuite (Le Grand-Abergement, Ain, 1607 - Rome 1688). Après avoir professé à Lyon la philosophie et les mathématiques, il devint pénitencier de

Saint-Pierre. Il poursuivit des recherches dans le domaine des sciences naturelles, s'intéressa à l'astronomie et attaqua Huygens et Galilée. Indépendamment de Harvey, il découvrit la circulation du sang en 1688. Polémiste ardent, il prit vivement parti contre le jansénisme, défendit le probabilisme et tenta une exégèse orthodoxe de la Déclaration de 1682.

FABRIANO, v. d'Italie, dans les Marches (prov. d'Ancone), sur le Giano, affl. de l'Esino ; 29 200 hab. Evêché. Grandes papiers, dont l'origine remonte au XII^e s.

FABRIANO (FRANCESCO DI GENTILE) V. GENTILE DA FABRIANO.

FABRICANT, E. n. Propriétaire d'une entreprise destinée à la fabrication d'objets, de produits : *S'il avait un fabricant dans la gène, il achèterait ses papiers à vil prix* (Balzac). || Fig. Personne qui fait, qui crée : *Le grec offre aux fabricants de mots nouveaux une facilité vraiment excessive* (R. de Gourmont).

FABRICATEUR, TRICE n. (lat. *fabricator*). Personne qui fabrique (en mauv. part) : *Le souci des fabricateurs de tant d'inutiles mots gréco-français apparaît infiniment ridicule* (R. de Gourmont).

— **LANGUE CLASS.** *Fabricateur souverain, Dieu : Le fabricant souverain [Nou créa besaciers, tous de même manière* (La Fontaine).

FABRICATION n. f. (lat. *fabricatio*). Action ou art de fabriquer. || Ensemble des opérations ou traitements que doit subir une matière première pour devenir utilisable : *Enfin, de temps en temps, lorsqu'il s'agit de mettre en route la fabrication d'une pièce nouvelle [...], on a vraiment [...] l'impression d'être le chef de quelque chose* (J. Romains). *Fabrication de fausse monnaie*. || Fig. Action de former, de construire : *Fabrication de fausses nouvelles*.

— **Organ.** *Ordre de fabrication*, dans l'industrie, document établi pour chaque grand ensemble ou appareil constituant la commande, afin de suivre et de relancer les étapes de la préparation : étude, préparation du travail, affectation des matières, etc.

FABRICI (Georg Alfred, comte von), général saxon (Quesnoy-sur-Deûle 1818 - Dresde 1891). Commandant des troupes confédérées dans le Holstein en 1864, il prit part contre la Prusse, comme chef d'état-major du prince Albert de Saxe, à la guerre de 1866. Ministre de la Guerre après Sadowa, il réorganisa l'armée sur le modèle prussien. A la tête des troupes allemandes d'occupation en France (févr.-juin 1871), il fut à nouveau ministre de la Guerre (1872), puis des Affaires étrangères de Saxe (1882).

Fabrice del Dongo, héros de la *Chartreuse de Parme*, de Stendhal.

FABRICI d'Acquapendente (Giolamo), anatomiste et chirurgien italien (Acquapendente 1533 - Padoue 1619). Élève de G. Falloppia, il lui succéda en 1562, à Padoue, dans la chaire d'anatomie. Il ne se borna pas à l'étude de l'anatomie descriptive, mais il sut tenir compte des données de l'anatomie comparée et de la physiologie. On lui doit la découverte des valvules des veines. Ses *Opera omnia* ont été publiés en 1687.

FABRICIE ou **FABRICIA** n. f. Annélide polychète tubicole, qui possède une paire d'yeux, un segment anal, une paire d'otocystes au premier segment en arrière de la bouche. (Famille des sabellidés.)

FABRICIEN n. m. (de *fabrice*; lat. *fabrica*). Membre de la fabrique d'une paroisse. (V. FABRIQUE [part. encycl].)

FABRICIUS (Caius), surnommé **Luscinus**, à cause de ses petits yeux, consul en 282 et en 278 av. J.-C., un des types de la simplicité et du désintéressement des vieux Romains. Envoyé en négociation auprès de Pyrrhos après la bataille d'Héraclée (280), il se montra incorruptible et insensible aux menaces du roi, qui l'admirait et aurait désiré se l'attacher. Il battit à plusieurs reprises les Bruttiens et les Lucaniens. Censeur en 277, il se montra d'une extrême rigueur et mourut pauvre. Le sénat maria sa fille aux frais de l'Etat, et Fabricius fut, contre tous les usages, enterré dans la ville.

Fabricius (PONT), pont construit en 64 av. J.-C., c'est le plus ancien de Rome qui ait

subsisté. Reliant la rive gauche du Tibre à l'île, il comporte deux arches principales ; la pile centrale est allégée par une arcade secondaire. Une inscription porte le nom de Fabricius, son fondateur. Le revêtement date des XV^e et XVII^e s.

FABRICIUS (David), astronome et théologien hollandais (Esens 1564 - Oostel 1617). Il est connu pour avoir découvert, en 1596, la première étoile variable, *Mira Ceti* ; il aurait également observé, en 1610, les taches solaires qui furent décrites par son fils Joannes.

FABRICIUS (Werner), compositeur allemand (Itzehoe 1633 - Leipzig 1679). De ses œuvres, il faut citer trois collections imprimées : *Deliciae harmonicae*, contenant des airs de danse (allemandes, courantes, etc.) à 5 parties (1656) ; *E. C. Homburgs geistlicher Lieder erster Theil* pour une voix avec b. c. (1659) et *Geistliche Arien, Dialogen und Concerten*. Une instruction pour procéder à l'examen des organes a paru seulement, comme ouvrage posthume, en 1756.

FABRICIUS (Johann Albert), théologien luthérien, philologue et bibliographe allemand (Leipzig 1668 - Hambourg 1736), fils du précédent. Prédicateur et professeur à Hambourg, il publia des ouvrages d'apologétique scientifique et de grands travaux bibliographiques encore utilisés (*Bibliotheca graeca*, 1705-1728 ; *Bibliotheca latina*, 5^e éd., 1721-1722 ; *Bibliotheca ecclesiastica*, 1718, etc.).

FABRICIUS (Johann Christian), entomologiste danois (Tønder 1745 - Kiel 1808). Disciple de Linné, il étudia l'histoire naturelle et la médecine et fut professeur à l'université de Kiel. Fabricius, outre ses travaux d'entomologie descriptive, publia plusieurs ouvrages sur la classification des insectes, dont : *Systema entomologiae* (1775), *Mantissa insectorum* (1787), *Entomologia systematica* (4 vol., 1792-1794), *Systema rhyngotorum* (1803), *Systema antliatorum* (1805).

FABRIQUE n. f. (lat. *fabrica*, action de construire). Etablissement industriel ayant pour objet de transformer les matières premières, déjà préparées, en produits manufacturés susceptibles d'être livrés au commerce : *Des fabriques d'indiennes prospéraient à Puteaux* (J. Romains). [V. part. encycl.]

— **LANGUE CLASS. ET LITTÉR.** *Fabrication* : *C'était un de ces cœurs de fabrique trop fine qui ont besoin de l'amitié de ce qui les entoure* (Stendhal). *L'emploi inconsideré des mots [...] barbares de toute origine, de toute fabrique* (R. de Gourmont).

— **Archit.** Construction ayant pour décoration principale la disposition et l'appareillage des matériaux employés. || Petite construction pittoresque servant à l'ornement d'un parc, plus particulièrement d'un jardin anglais (par exemple, le Hameau du Petit Trianon, la Naumachie du parc Monceau).

— **Bx-arts.** Ensemble de ruines ou d'édifices divers dans les tableaux du genre dit « du paysage historique » (XVII^e-XIX^e s.).

— **Comm.** *Dessin de fabrique*, modèle donné aux ouvriers qui fabriquent des tissus façonnés. || *Marque de fabrique*, v. MARQUE. || *Prix de fabrique*, prix auquel le fabricant vend ses produits au commerce.

— **Dr. admin.** Ensemble des personnes nommées par l'évêque pour administrer les biens d'une église déterminée. (V. part. encycl.)

— **ENCYCL.** La *fabrique* diffère de l'usine, dans laquelle la matière première est traitée au sortir de son extraction et préparée pour les besoins de la fabrication* ; cependant, il arrive que, dans une usine, la préparation suffise à rendre cette matière immédiatement utilisable.

La fabrique est installée généralement à proximité d'une ligne de chemin de fer, d'un cours d'eau, ce qui lui permet de recevoir à moindres frais la matière première, d'expédier les objets qu'elle fabrique, et d'avoir une main-d'œuvre peu onéreuse.

— **Dr. admin.** A l'origine, les *fabriques* étaient composées de membres du clergé (*marguilliers*) qui dressaient la liste des pauvres. Les *fabriciens* furent ensuite des laïques élus par les paroissiens, avec le bureau des marguilliers. Supprimés lors de la Révolution, les fabriques furent rétablies, comme établissements civils, par le Premier consul. Elles comprenaient un *conseil de fabrique*, assemblée délibérante, et un *bureau*



René FABRE

FABRE D'ÉGLANTINE
par Greuze, Louvrefabrique (archit.)
Hameau du Petit Trianon
à Versailles



Corel FABRITIUS
« le Chardonneret »



Charles FABRY

des marguilliers, organe d'exécution. A l'exception du curé et du maire, membres de droit, les fabriciens étaient d'abord nommés par l'évêque et le préfet, puis se recrutaient par élection, avec renouvellement par moitié tous les trois ans. Le bureau des marguilliers, composé du curé et de trois membres élus par le conseil, exécutait les décisions prises dans les quatre sessions du conseil. La loi du 9 décembre 1905, relative à la séparation des Eglises et de l'Etat, supprima les fabriques et leur substitua des associations cultuelles. Les biens des anciennes fabriques devaient être dévolus à ces associations, mais, comme elles ne furent pas constituées, ils furent attribués par décret aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance; certains d'entre eux ont toutefois fait retour à l'Etat, ou, grevés d'une affectation charitable, ont été remis à des établissements publics ou d'utilité publique, dont la destination était conforme à celle de ces biens. Des actions en reprise ou revendication pour inexécution des charges furent exercées par les familles des donateurs. Le régime antérieur à la loi de 1905 continue cependant à s'appliquer en Alsace et en Moselle, où subsistent les fabriques.

FABRIQUER v. tr. (lat. *fabricare*). Trans-former les matières premières en séries d'objets utilisables et qu'on livre par grande quantité au commerce : *Les papeteries d'Angoulême, les dernières où se fabriqueront des papiers avec du chiffon de fil (Balzac).* || *Par anal.* Préparer, faire : *Des cuisiniers en plein vent fabriquent des soupes, des grillades et des pâtisseries (Tharaud).* L'homme se fabrique des outils bien avant d'avoir fixé son langage (Renan); et, pop. : *Que fabriquez-vous là ?* || *Péjor.* Elaborer avec plus de soin que d'art, de spontanéité : *Pourquoi tes dernières lettres sont-elles si différentes de toutes les autres, à la fois crispées et comme fabriquées ? (Vercel).*

— **LANGUE CLASS.** Créer : *Le Ciel, dont nous voyons que l'ordre est tout-puissant, | Pour différents emplois nous fabrique en naissant (Molière).*

FABRIS (Salvator), maître d'armes italien (Bologne 1554 - † v. 1630). Il parcourut l'Espagne, la France et l'Allemagne, et passa en 1590 au Danemark, où il publia en 1606 son traité d'escrime du roi Christian IV. Cet ouvrage (*De lo schema, ovvero scienza d'arma*), édité à Copenhague, est un cours pratique d'escrime en cent quatre-vingt-dix exemples.

FABRIS (Antonio), médailleur italien (Udine 1792 - Venise 1865), établi à Florence vers 1823. On lui doit principalement la médaille frappée pour la consécration de l'église de Possagno, d'après les dessins de Canova.

FABRISTE n. m. et adj. Disciple de Lefèvre d'Étaples.

FABRITIUS (Corel), peintre néerlandais (Midden-Beemster 1622 - Delft 1654). Probablement élève de Rembrandt (1641), il conduisit ses contrastes de lumière dans une gamme plus colorée, qui annonce Vermeer, dont il fut peut-être le maître (*le Chardonneret, La Haye; Portrait d'homme, Rotterdam; Portrait d'un jeune homme, Munich; la Sentinelle, Schwerin*). — Son frère, BARENT (Midden-Beemster v. 1624 - Amsterdam 1673), sut moins se dégager de l'influence de Rembrandt (*les Trois Anges chez Abraham, musée d'Arras; la Présentation au Temple, Copenhague; Portrait de Willem Van der*



le général FABVIER
au siège d'Athènes
lithographie de Maurin
cabinet des Estampes

Helm, Amsterdam; *Chimiste dans son laboratoire, Stockholm*).

FABRY (Jacques), homme politique belge (Liège 1722 - id. 1798). Journaliste de tendances très libérales, il avait adopté les idées des encyclopédistes. Bourgmestre de Liège en 1789, il ne parvint pas à maintenir sa popularité, fut obligé de fuir, revint avec Dumouriez et les Français, et fut nommé président de l'Administration générale provisoire. En 1793, Fabry dut s'exiler en France, où il fut dénoncé à la Convention comme un partisan des Girondins. Il échappa à l'accusation.

FABRY (Charles), physicien français (Marseille 1867 - Paris 1945). Ancien élève de l'Ecole polytechnique (1885), il se consacra à l'enseignement et fut professeur au lycée Saint-Louis à Paris (1893). En 1894, il était nommé maître de conférences, puis professeur de physique industrielle à la faculté des sciences de Marseille. En 1921, il devenait professeur à la Sorbonne et directeur de l'Institut d'optique. Ses travaux se rapportent presque exclusivement à l'optique. Il étudia, avec Pérot, puis avec Buisson, les interférences à ondes multiples, qu'il appliqua à la métrologie, à la spectroscopie et à la physique céleste. Il créa un interféromètre, qui est utilisé dans les laboratoires pour étudier la structure fine des raies spectrales, et établit un système international de longueurs d'onde, grâce à des repères spectroscopiques parfaitement déterminés. Ainsi évalua-t-il la longueur du mètre en fonction de la longueur d'onde de la raie rouge du cadmium. Il découvrit l'ozone de la haute atmosphère et en fit le dosage (1913). Une de ses expériences permit la première vérification directe du principe de Doppler-Fizeau en optique. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages didactiques, ainsi que de *Physique et Astrophysique* (1935). [Acad. des sc., 1927.]

FABRY (Jean), officier et homme politique français (Villefranche-de-Rouergue 1876). Grièvement blessé en 1915, il fut attaché au cabinet du maréchal Joffre (1917) et chargé de mission aux Etats-Unis. Il termina la guerre comme lieutenant-colonel et devint ensuite rédacteur en chef, puis directeur de *l'Intransigeant*. Député de Paris (1919-1936), il présida plusieurs fois la commission de l'Armée, appartenant à divers cabinets, et fut notamment ministre des Colonies (1924) et de la Guerre (1934 et 1935-1936).

FABULATION n. f. (du lat. *fabula*, fable). Présentation romanesque des faits.

— **Psychiatr.** Selon J. Delay, délire de mémoire dans lequel n'existe plus la distinction entre le présent et le passé, le réel et l'imaginaire. (Le sujet prend des créations purement imaginaires pour d'authentiques souvenirs et croit fermement à leur réalité. La *confabulation* [Pick] est une variété consistant à combler un trou dans le récit du passé. Ces troubles inconscients se distinguent de la mythomanie, dans laquelle la fabulation est, tout au moins au début, consciente et utilitaire.)

FABULEUSEMENT adv. De façon fabuleuse, étonnante : *Etre fabuleusement riche.*

FABULEUX, **EUSE** adj. (lat. *fabulosus*). Légendaire, imaginaire : *Ces héros qui conquéraient l'Europe [...] et qui renouvelaient les fabuleux exploits de la chevalerie (Balzac).* || *Par extens.* Qui semble invraisemblable; extraordinaire, prodigieux : *Une fortune fabuleuse. Réaliser des bénéfices fabuleux.*

— **LANGUE CLASS. et LITTÉR.** Qui appartient à la mythologie : *Au bout d'une semaine de cellule, le manteau noir des postulants vous brûlerait les reins, comme la fabuleuse tunique [de Nessus] (L. Bloy).*

◆ **N. m.** Ce qui est fabuleux; genre fabuleux.

FABULISTE n. m. (du lat. *fabula*, fable). Auteur d'un recueil de fables : *Cette connaissance des bêtes manque souvent aux autres fabulistes (Taine).*

FABVIER (Charles Nicolas, baron), général français (Pont-à-Mousson 1782 - Paris 1855). Officier de l'armée impériale, il fut envoyé à Constantinople en 1807, puis en Perse, où il réorganisa l'équipement de l'armée. Colonel en 1815, il fut mêlé à l'agitation libérale sous la Restauration et tenta vainement, sur la Bidassoa, de détourner les soldats du duc

d'Angoulême d'intervenir contre les libéraux espagnols (1823). Il gagna la célébrité rejoignant comme volontaire les rangs des Grecs insurgés contre les Turcs (1823) et dirigeant la défense d'Athènes en 1827. retour en France après 1830, il commanda comme général la place de Paris et devint pair de France en 1845. Mis à la retraite en 1848, il alla réorganiser l'armée danoise.

FABYAN (Robert), chroniqueur anglais (Essex v. 1450 - Cornhill 1513). Ses *Chronicles of England and of France*, écrits en prose, sont fondés sur les œuvres de Bède, de G. de Monmouth, de William Malmebury. Elles vont des exploits féodaux de Brutus, dans la Grande-Bretagne, jusqu'au règne de Henri VII d'Angleterre. Ces *Chroniques*, qui ne sont guère qu'une compilation, furent publiées en 1516.

FAC n. f. Abréviation familière de **FACULTÉ**.

FACADE n. f. (ital. *facciata*). Archit. Chacun des côtés extérieurs d'un édifice (vieil.). || Partie antérieure d'un bâtiment où se trouve l'entrée principale. || *Fam.* Côté antérieur, devant, visage : *Allons, tourne-toi, montre-nous ta façade.* || *Refaire sa façade*, se farder. || *Pop.* Démolir la façade à qu'un, lui donner des coups dans la figure. || *Fig.* Extérieur, apparence : *Tout son labeur n'est que façade.*

— **Arts décor.** *Décor en façade* de palais ou de décor qui, souvent utilisé dans l'art égyptien, imite les redans constituant les faces extérieures des architectures primitives.

— **Mobil.** Face d'un meuble, quand celui-ci affecte une forme architecturale (principalement aux XVII^e et XVIII^e s.).

— **Pyrotechn.** Ensemble d'artifices disposés de façon à être tirés parallèlement vers l'extérieur.

— **Topogr.** Ligne d'opération d'un levé de grande échelle, permettant la mesure d'abscisses et des ordonnées des points de détail ou d'implantation.

— **ENCYCL.** Archit. C'est généralement la façade de la construction que s'ouvre l'entrée principale. Dans l'Antiquité et le Moyen Age, la façade correspond sensiblement aux dispositions extérieures de l'édifice. Les cinq porches de la cathédrale de Bourges correspondent aux cinq nefs; même, la façade de la Sainte-Chapelle de Paris reflète la division horizontale du sanctuaire en deux étages. A partir de la Renaissance, cette concordance tend à disparaître, une décoration indépendante, comme plaquée sur la façade, suivra désormais l'évolution des styles.

Dans l'architecture civile du Moyen Age, le pignon, petit côté de la maison d'habitation, tient lieu de façade plutôt que le grand côté du logis, l'un et l'autre simplement percés de fenêtres. Au XVI^e s., les résidences royales ou seigneuriales, aussi bien que les demeures bourgeoises, ont la façade chargée d'un décor à l'antique (maison des Caryatides, Dijon; maison Philadelphe, Châtillon-sur-Seine; hôtel d'Assézat, Toulouse).

Avec l'âge classique s'imposent la sobriété des façades et l'harmonie de leurs proportions (hôtels Matignon, Biron, place Vendôme, pourtour de Saint-Gervais, à Paris). Aux XIX^e et XX^e s., les façades sont extrêmement variées; Paris oppose à l'éclectisme la façade de l'Opéra le rationalisme de celle du théâtre des Champs-Élysées; à la façade de la Sorbonne, celle de la nouvelle Faculté de médecine; à la façade disparate du Grand Palais, celle, rigoureusement sans décor, du palais de l'UNESCO.

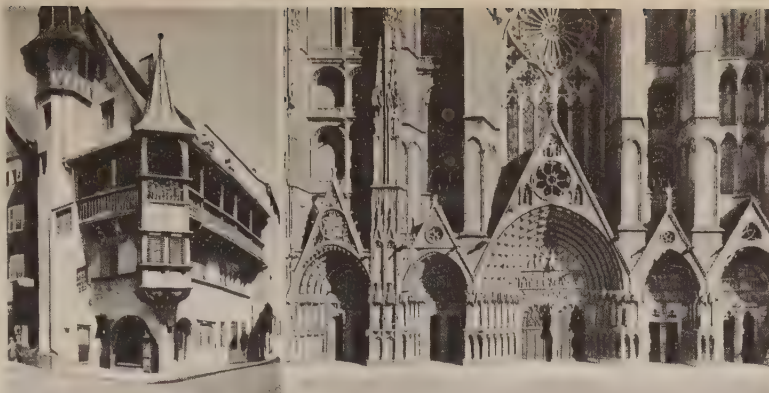
— **Dr. admin.** Les *façades* des immeubles donnant sur la voie publique doivent être conformes à des règlements administratifs concernant l'alignement, la hauteur et l'entretien. Ces règlements trouvent leur fondement dans le Code de l'urbanisme (1954) variant suivant les plans d'aménagement locaux. A Paris, les gabarits d'immeubles sont fixés par le programme d'aménagement de la Ville de Paris, qui fixe les hauteurs suivant une fonction variable avec la largeur de la voie et le degré d'aménagement de l'édifice dont fait partie l'édifice. Ainsi, dans les îlots anciens, constitués en presque totalité par un ensemble de constructions solides, importantes et durables, la hauteur maximale est ainsi fixée : si la voie est d'une largeur inférieure ou égale à 18 m, l'immeuble p

atteindre, à la verticale, une hauteur $H = L + 6$, à laquelle peuvent s'ajouter un segment oblique à 45° , pouvant atteindre 24 m au-dessus de la surface de nivellement, et un second segment oblique de pente 2/3, pouvant s'élever jusqu'au plafond; si la voie est supérieure à 18 m, l'immeuble peut atteindre, à la verticale, $H = \frac{2L}{3} + 12 < 32$, avec un segment oblique de pente 2/3 pouvant s'élever jusqu'au plafond.

Le maximum peut atteindre 37 m (au lieu de 32 m) dans le secteur périphérique, si le raccordement avec les immeubles voisins est traité par des solutions architecturales satisfaisantes et dans la mesure où elles ne portent pas atteinte au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants.

Dans les flots nouveaux, les gabarits sont déterminés par des formules plus larges.

Depuis 1852, le ravalement de la façade des immeubles devait être effectué tous les dix



à gauche
façade de la maison Pfister
à Colmar (1537)
ci-contre
façade de la cathédrale
de Bourges



maison
« Zum Ritter »
(1592)
à Heidelberg

hôtel
Matignon
(1721)
façade
sur la cour

ci-dessous
maisons près
de l'église
Saint-Gervais,
Paris



ans. Cette obligation ne put être remplie lors des deux guerres mondiales, en raison des difficultés financières rencontrées par les propriétaires. En 1959, une circulaire ministérielle a préconisé la remise en vigueur des dispositions prévues dans ce domaine. Les immeubles bordant certaines grandes artères parisiennes ont été les premiers à bénéficier du rétablissement de cette obligation.

FACCHINA (Jean-D.), mosaïste italien (Sé-

quals, près d'Udine, 1826 - Paris 1903). Venu très jeune en France, il collabora avec Charles Garnier (décoration du plafond de l'avant-foyer de l'Opéra).

FACCIOLATI (Iacopo), lexicographe italien (Torreglia 1682 - Padoue 1769). Il donna une nouvelle édition du Dictionnaire de Calepino* et collabora, avec son élève Forcellini, à un grand lexique de la langue latine, *Lexicon totius latinitatis* (1771).

FACE n. f. (bas lat. *facia*; lat. class. *facies*). Partie antérieure de la tête; visage : *Ses cheveux flottent, portés par des faces de chérubins* (Chateaubriand); et, par anal. : *La face du lion*. || Les cheveux qui couvrent les tempes (vieilli) : *En redressant la boucle majeure d'une de ses faces* (Balzac). || Partie antérieure du corps, par laquelle on se présente : *De face, on est séduit par son sourire enfantin* (Gide). || Côté quelconque, chacune des parties extérieures : *Les faces du cristal*. || Fig. Aspect, point de vue, manière d'être, état : *Il l'autorisa à poursuivre cette face de l'affaire complètement et activement* (Barres).

— Loc. div. Avoir deux, plusieurs faces, être à deux, à plusieurs faces, être hypocrite, changeant : *C'était un de ces hommes politiques à plusieurs faces* (Maupassant). || Changer de face, v. CHANGER. || Face de carème, v. CARÈME. || Face contre terre, prospecté de tout son long. || Faire face à, avoir

le visage, le devant tourné du côté de : *Sur la colline de Florence, celle qui fait face à Fiesole...* (Gide); et, au fig., faire front, s'opposer à : *Il faut regarder l'ennemi en face, faire face, comme il disait* (Bernanos); pourvoir à : *La mairie devait faire face [...]* à des obligations écrasantes (A. Camus). || Jeter à la face de, reprocher ouvertement, sans détour. || Perdre la face, perdre son prestige. || Sauver la face, garder les apparences de la dignité après un échec. || Se voiler la face, se couvrir le visage en signe de honte ou de deuil : *Voile-toi la face, ô Muse des comices agricoles!* (A. Daudet).

— Loc. adv. De face, du côté où l'on voit le visage, le devant : *En déjeunant, je le voyais de face* (Gide). || En face, par-devant : *Venez donc ici un peu, que je vous voie en face* (Vigny); fixement, hardiment, sans crainte : *L'avenir seul m'importe et je ne me sens pas encore capable de le regarder en face* (Bernanos). || Face à face, vis-à-vis l'un de l'autre : *Les mains dans les mains, restons face à face* (Apollinaire). || Face à face avec, en présence de, confronté avec : *Nous voilà face à face avec la vérité* (Lamartine).

— Loc. prép. A la face de, en présence de, en s'adressant ouvertement à : *Proclamer sa certitude à la face du monde*. || En face de, vis-à-vis de, devant : *Depuis combien de temps ne s'étaient-ils pas attablés là, l'un en face de l'autre?* (R. Martin du Gard); à l'égard de : *Je trouvais quelque chose de choquant dans cette attitude de Swann en face des choses* (Proust).

— Langue class. et littér. Façade : *S'il rencontre un palais, il m'en dépeint la face* (Boileau). Une maison à face architecturale, sculptée et brodée d'arabesques peintes (Nerval). || Surface : *Le moindre vent qui d'aventure | Fait rider la face de l'eau...* (La Fontaine).

— Archit. Bande, membre plat, moulure plate : *Les faces de l'architrave*.

— Bx-arts. Longueur du visage humain, servant d'unité de mesure : *On divise ordinairement la hauteur du corps en dix parties égales, que l'on appelle faces en terme d'art* (Buffon).

— Bot. Syn. de côté.

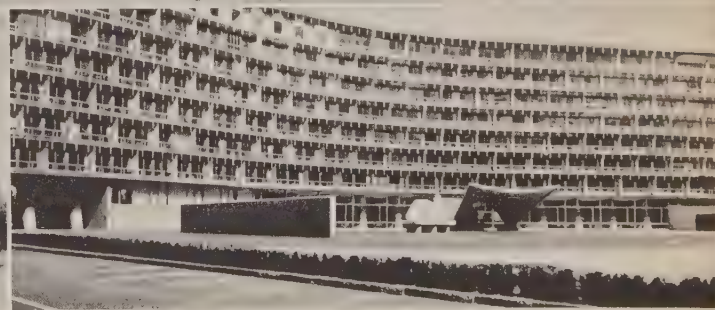
— Constr. Face de derrière, face d'un morceau taillé de pierre, destinée à se trouver en parement arrière ou dans l'intérieur d'un mur.

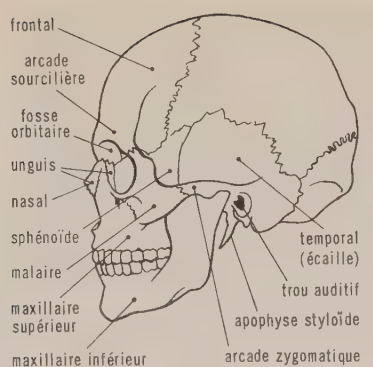
— Eaux et for. Côté d'un baliveau sur lequel on applique l'empreinte du marteau.

façade du Grand Palais à Paris (1900)

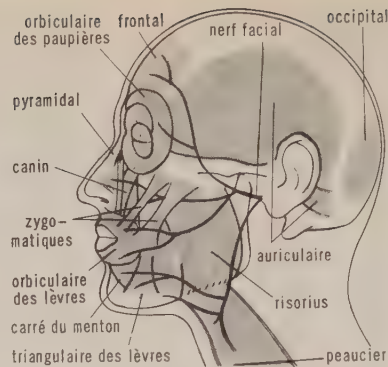


façade du palais de l'UNESCO à Paris (1957)





face (anat.)
muscles peuciers



— Electr. **Face polaire**, dans une machine électrique tournante, surface de l'épanouissement ou de la pièce polaire faisant face à l'entrefer.

— Fortif. **Face d'un ouvrage**, partie du tracé dont la direction générale est parallèle à celle du front. || **Faces d'un bastion**, parties saillantes du bastion*.

— Hippol. Syn. de **CHANFREIN**. || **Belle face**, marque blanche très grande, occupant presque toute la partie antérieure de la tête du cheval et s'étendant jusqu'aux yeux, et même au-delà. (Cette dénomination devrait être remplacée par celle de **face blanche**.)

— Horlog. **Face de pignon**, chacun des plans qui terminent l'épaisseur d'un pignon.

— Math. Chacun des polygones plans qui limitent un polyèdre ou un corps solide. || Chacun des deux plans qui forment un dièdre.

— Mil. Côté d'un bataillon formé en carré. || **Face à gauche, à droite**!, ancien commandement de l'ordre serré pour effectuer une conversion* à gauche ou à droite. || **Faire face**, devise de Guynemer*, adoptée depuis par l'Ecole de l'air.

— Music-hall. Un des premiers plans de la scène, par opposition aux plus éloignés, appelés **lointains**.

— Numism. Côté d'une monnaie qui porte l'effigie du souverain, ou l'image personnifiant soit l'autorité, soit la ville au nom de laquelle la monnaie a été émise. (Syn. **DROIT** ou **AVERS**.) [Au Moyen Age, ce terme s'opposait à celui de **pile**, désignant le côté appliqué sur l'enclume au moment de la frappe.] || **Jouer à pile ou face**, jouer à deviner de quel côté tombera une pièce de monnaie que l'on jette en l'air; et, au fig., s'en rapporter au hasard pour décider une chose : *Jouer la question à pile ou face*.

— Obstétr. **Présentation de la face**, variété de présentation défléchie du sommet (crâne), dans laquelle le diamètre sous-mento-bregmatique de la tête du fœtus passe le premier l'aire du détroit supérieur.

— Technol. **Placage** formant ou destiné à former les couches apparentes du contre-plaqué. (On dit aussi **PLI EXTÉRIEUR** ou **PLACAGE EXTÉRIEUR**, par opposition à la partie centrale, dite **âme**.) || **Machine quatre-faces**, type de machine à haut rendement, donnant, en une seule passe, le profil définitif à une pièce de bois préalablement avivée aux dimensions convenables. (Particulièrement employée pour la fabrication des moulures et des lames de parquet, la machine reçoit d'une façon continue des pièces brutes de sciage, dites **frises**, qui, sur un parcours ne dépassant pas 1,50 m, sont successivement dégauchies sur la face inférieure, rabotées sur la face supérieure, rainées et bave-tées sur les deux faces latérales. La vitesse d'avancement peut atteindre 60 m à la minute.)

— Text. **Etoffe à double face**, ou **double-face** n. f., tissu constitué de trois éléments : deux chaînes et une trame, ou deux trames et une chaîne. (V. part. *encycl.*)

— SYN. : **faciès**, **figure**, **minois**, **physionomie**, **visage**.

— ENCYCL. Anat. Située à la partie antéro-inférieure du crâne, la **face** se compose de deux parties : les mâchoires supérieure et inférieure. La mâchoire inférieure est constituée par un seul os : le maxillaire inférieur. La mâchoire supérieure se compose de treize os, qui se groupent autour de l'un

d'eux, le maxillaire supérieur; ce sont, outre ce dernier : l'os malaire, l'unguis, le cornet inférieur, l'os propre du nez, le palatin (tous pairs) et, enfin, le vomer, le seul qui soit impair et médian.

Les très nombreux muscles de la face sont des muscles peuciers dont le nombre est très grand; ils assurent les jeux de la physiologie. Tous ces muscles sont commandés par un seul nerf moteur, le facial; la sensibilité est assurée par des rameaux du trijumeau ou du plexus cervical superficiel. La vascularisation est surtout assurée par l'artère faciale, branche de la carotide externe. A la face se trouvent réunis tous les organes sensoriels : yeux, oreilles, nez, bouche.

Chez l'homme, le système pileux de la face, sourcils, moustache, barbe, est très développé. Dans l'espèce humaine, la face a une forme légèrement convexe; chez certains animaux, elle est proéminente et allongée en avant (prognathisme).

— Text. En combinant judicieusement la position de brides longues et de brides courtes de deux armures différentes, on obtient, lors du tissage, le recouvrement des brides courtes par les brides longues, ce qui permet de faire apparaître une armure sur une des faces du tissu et une autre armure sur l'autre face. Les **double-faces** se font surtout en laine (tissus pour manteaux). On obtient ainsi économiquement des tissus épais, car on utilise alors, pour l'armure apparaissant à l'envers, des fils plus gros (et composés de laines plus communes) : par exemple, armure d'endroit tissée avec des fils peignés, et armure d'envers avec des fils cardés ordinaires. On tisse également des tissus double-face en soie et en rayonne.

FACE-À-MAIN n. m. Binocle à manche : *Brigitte Pian se servait, pour lire, d'un face-à-main* (F. Mauriac). || Pl. des **FACES-À-MAIN**.

FACELINA n. f. Mollusque gastropode marin nudibranche. (Les **facelina** ont le corps grêle, pourvu de tentacules allongés et de rhinophores foliacés; l'anatus et les orifices génitaux sont placés sur le côté droit. Quelques espèces seulement vivent dans les mers de l'Europe. Type de la famille des **facelinidés**.)

FACELINIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes opisthobranches, comprenant des individus à corps grêle, à papilles insérées directement sur le corps et disposées en faisceaux, à rhinophores lamelleux ou annelés.

FACELLITE n. f. Minér. Silicate naturel d'aluminium et de potassium. (Syn. **KALIO-PHILITE**.)

FACÉTIE [sesi] n. f. (lat. *facetia*; de *facetus*, plaisant). Action, parole ou écrit qui a quelque chose de bouffon : *Dire des facéties*. Un recueil de **facéties**.

FACÉTIEUSEMENT [sesjœ] adv. D'une façon facétieuse.

Facétieuses Nuits du seigneur Straparole (LES) [Le *Placivoli Notti*], recueil de contes, nouvelles et énigmes (1550-1553), que l'auteur, Straparola, suppose racontés par une société de dames et de gentilshommes réunis dans l'île de Murano, pendant le carnaval. Ces contes ont été traduits en français par Louveau et Larivey. Molière, dans *L'Ecole des femmes*, et La Fontaine, dans *ses Contes*, s'en sont inspirés.

FACÉTIEUX [sesjœ], **EUSE** adj. et n. Qui est porté à la facétie : *Ces cousins facétieux dont le jeu est de tirer la nappe sans renverser les compotiers et les verres* (Giraudeau).

◆ Adj. Qui a le caractère de la facétie : *Des histoires, des allusions facétieuses*.

FACETTE n. f. Petite face. || — **Fig. Homme à facettes**, homme qui présente des aspects divers. || **Style à facettes**, style entrecoupé de traits brillants, comme le diamant l'est de facettes.

— Chirurg. dent. Élément prothétique constituant la face vestibulaire de la dent à des fins esthétiques. (La facette peut être en porcelaine ou en matière plastique; ses moyens de fixation sont constitués par des crampons ou une glissière en queue d'aronde.)

— Electroacoust. **Facettes de brunissage**, petites surfaces obtenues en abattant les arêtes vives du burin de gravure d'un disque*, en vue d'améliorer l'état de surface des flancs du sillon.

— Entom. **Yeux à facettes**, v. œil.

— Géol. **Cailloux à facettes**, cailloux résultant de l'usure de galets ou de fragments de pierre par le sable poussé par le vent, et caractérisés par des faces planes ou légèrement gondolées, séparées par des arêtes qui ne sont ni tranchantes ni très émoussées, et dont le tracé est souvent sinueux. (Les cailloux à facettes sont fréquents dans les déserts chauds ou froids actuels, plus rares au bord de la mer; on en trouve dans certaines formations géologiques.)

— Géomorphol. Talus constitué par un escarpement de faille subissant un début de dissection. (Le plan incliné en pente raide représentant l'escarpement de faille persiste sur les croupes comprises entre les petites vallées qui commencent la dissection du bloc soulevé; les facettes s'accompagnent les failles que dans les roches dures et au début de l'évolution géomorphologique.)

— Joaill. Petite face plane obtenue par la taille d'une gemme.

— Passem. Matière première employée en passementerie pour l'exécution des mi-grès, petits ornements généralement quadrilobés.

Facettes (PALAIS À) [*Granovitāia Palata*] palais d'Ivan III, dans le Kremlin de Moscou, construit de 1487 à 1491 par des ouvriers russes, sous la direction des architectes italiens Mario Ruffo et Pietro Antonio Solario. Son nom lui vient des bossages taillés en pointes-de-diamant qui forment l'appareil de sa façade. L'intérieur du palais ne comprend qu'une seule pièce rectangulaire, dont les voûtes rejoignent un énorme pilier carré, peint de vives couleurs. C'est dans cette salle que le tsar donnait audience et que se tenait le conseil.

FACETTER v. tr. Joaill. Tailler à facettes un diamant, une pierre précieuse.

FÂCHER v. tr. (du lat. pop. **fasticare*, issu de *fastidiare*; lat. class. *fastidire*; éprouver du dégoût). Irriter, contrarier vivement : *Il était dangereux d'encourir sa colère ou de le fâcher*. || **Etre fâché avec**, être en mauvais termes avec : *J'ai peur que nous ne soyons fâchés avec Legrandin* (Proust).

Etre fâché contre quelqu'un, avoir des raisons de lui en vouloir. || *Je suis fâché, ou j'en suis fâché*, formule d'excuse. || *Fam. Soit dit sans vous fâcher*, sorte d'excuse qui marque qu'on a parlé ou qu'on va parler librement, mais sans intention de blesser. || *Je n'en suis pas fâché*, cela me fait un certain plaisir.

— **LANGUE CLASS.** Peiner profondément : *En effet ton trépas fâcherait tes amis* (Molière).

|| **Impers.** *Il me (lui, etc.) fâche de*, il m'es (lui est, etc.) profondément pénible de : *Il te fâche en ces lieux d'abandonner ta proie* (Racine). || *Leur fâche d'avoir admiré sérieusement des ouvrages* (Boileau).

— **Se fâcher** v. pr. S'irriter, se mettre en colère : *Je plaisante, ne te fâche donc pas* (Becque). || *Se brouiller avec quelqu'un* : *Il se sont fâchés pour des niaiseries*. || *Fam. S'fâcher rouge, tout rouge*, se fâcher très fort.

— **LANGUE CLASS.** S'affiger : *Remettez-vous mon frère, et ne vous fâchez pas* (Molière).

FÂCHER (EL-), en arabe **Al-Fâcher**, v. du Soudan, capit. du Darfour, sur les pentes méridionales du djabal **El-Fâcher**; 26 200 hab. Ancienne capitale des sultans du Darfour. Marché agricole.

FÂCHERIE n. f. (de *fâcher*). Brouille, désaccord souvent passagers.

— **LANGUE CLASS.** Peine profonde : *La douleur l'a tellement saisi, qu'il est mort de fâcherie* (Furetière).

FACHES-THUMESNIL, comm. du Nord (arrond. de Lille), dans la banlieue de Lille ; 491 hab. (6 379 aggl.). Biscuiterie. Filature de lin. Usine d'appareils de radio. Fabrique de cristaux de soude.

FÂCHEUSEMENT adv. D'une manière fâcheuse, regrettable ; désagréablement : *Nous fâcheusement impressionnés par ses premiers mots.*

FÂCHEUX, EUSE adj. (de *fâcher*). Désagréable ; qui entraîne des conséquences ennuyeuses : *L'affaire des déserteurs allemands prenait une tournure fâcheuse* (J. Romains). || *C'est fâcheux, c'est regrettable ; le feu bien qu'il ne l'ait pas fait exprès ; l'empêche que c'est fâcheux* (Gide).

— **LANGUE CLASS.** Pénible, difficile, rude : *Mais ces secrets pour vous sont fâcheux à comprendre* (Corneille). || *Pénible à vivre ; il est fâcheux à ses enfants* (Acad., 1694).

— **Adj. et n.** Importun : *Faut-il qu'aujourd'hui fâcheux et fâcheux ! Conspirent à troubler les plus chers de mes vœux* (Molière).

FÂCHEUX (LES), comédie-ballet de Molière, en trois actes et en vers, représentée au château de Vaux le 17 août 1661, et à Paris le 4 novembre suivant. Le surintendant Fouquet avait commandé cette pièce, qui fut « congue, faite, apprise et représentée en quinze ours ». Les *Fâcheux* sont un amusant exemple de comédie à tiroirs. Eraste, qui attend sa maîtresse Orphise, est importuné par une série de « fâcheux » : un valet trop complaisant, un marquis ridicule, un dandy, un duelliste, un joueur de piquet, deux précieuses, un chasseur, un pédant, l'amusant Caritides, un inventeur enthousiaste et desogneauux, etc. La musique des entrées de ballet et de l'ouverture était due à Beauchamp ; seule une courante fut écrite par Lully. D'après cette comédie, Boris Kochno a établi le thème d'un ballet (musique de G. Auric, chorégraphie de M^{me} Nijinskaïa, décors et costumes de G. Braque) qui fut créé en 1924 à Monte-Carlo par la Compagnie des ballets russes de Serge de Diaghilev.

FACHODA,auj. Kodok, ville du Soudan, située sur le cours supérieur du Nil, où, en septembre 1898, les 3 200 hommes de lord Kitchener, remontant le Nil sur une trentaine de canonnières depuis mars 1896, afin d'écraser les mahdistes (victoire d'Omdourman, 2 sept. 1898) et de réaliser la jonction du Cap au Caire, rencontrèrent la colonne du capitaine Marchand, qui, partie du Congo français en juillet 1896, tentait de réaliser, au profit de la France, la liaison Dakar-Djibouti et avait atteint Fachoda le 10 juillet 1898. Bien qu'elle eût été assurée de l'appui du parti colonial antibrannique et de celui du ministre des Affaires étrangères, Hanotaux, l'expédition Marchand aboutit à un échec ; ayant refusé une première fois d'évacuer Fachoda, Delcassé, successeur d'Hanotaux, dut s'incliner devant un ultimatum : le 7 novembre 1898, Marchand recevait l'ordre d'évacuation daté du 3 et, le 21 mars 1899, un accord colonial consacrait la perte, au profit de l'Angleterre, de la totalité du bassin du Nil, y compris le Bahr el-Ghazal. Cet échec altéra considérablement les rapports anglo-français, même après la conclusion de l'Entente cordiale (8 avr. 1904).

FACIAL, E, AUX adj. (du lat. *facies*, face). Qui appartient à la face : *Nerf facial*. || *Valeur faciale*, v. EXTRINSÈQUE (valeur).

— **Anthropol.** *Angle facial*, angle formé par la rencontre de deux lignes hypothétiques, l'une presque verticale, qui passe par les incisives supérieures et par le point le plus saillant du front, l'autre horizontale, qui va du conduit auditif aux mêmes dents (on peut déterminer plusieurs genres d'angles faciaux, mais leur signification varie peu) : *L'angle facial est peu ouvert chez les races primitives*. || *Indice facial*, rapport centésimal entre la hauteur de la face et sa plus grande largeur. (On distingue un indice facial supérieur, dans lequel on ne fait pas intervenir le maxillaire inférieur, et un indice facial total. Les indices faciaux ont une très grande importance en vue de la caractérisation des races humaines.)

— **Pathol.** *Névralgie faciale*, névralgie se manifestant dans la face, et due à une atteinte du nerf trijumeau (nerf sensitif), ou de ses origines (et non du nerf facial, nerf moteur).

|| *Paralysie faciale*, paralysie des muscles peauciers de la face, par lésion du nerf facial ou par lésion nerveuse centrale.

— **ENCYCL. Anat.** Le *nerf facial*, ou septième paire crânienne, est un nerf mixte formé par deux racines : l'une, motrice, est le *facial* proprement dit ; l'autre, sensitive, est appelée *nerf intermédiaire de Wrisberg*. Les deux racines s'engagent ensemble dans le conduit auditif interne, puis parcourent l'aqueduc de Fallope, et sortent du crâne par le trou stylo-mastoidien ; le facial se trouve alors dans la loge parotidienne, où il se divise en ses deux branches terminales. Au cours de son trajet, le facial donne le grand et le petit nerf pétreux superficiels, le nerf du muscle de l'étrier, la corde du tympan. Ses deux branches terminales, qu'on divise en temporo-faciale et cervico-faciale, vont innervent tous les muscles peauciers de la face. Le nerf facial est donc le grand nerf de la mimique, et sa paralysie provoque un défaut d'expression de la face.

L'*artère faciale* naît de la carotide externe, au-dessus de la linguale, puis contourne le maxillaire inférieur pour cheminer à la partie antérieure de la face. Elle se termine par l'artère angulaire, qui s'anastomose avec l'artère nasale, branche de l'ophtalmique. Elle donne de nombreux rameaux pour les muscles voisins.

La *veine faciale* suit d'abord le trajet de l'artère, puis se termine dans la veine jugulaire interne par l'intermédiaire du tronc thyro-linguo-facial. (→ *Biblio.*)

FACIENDE [sjãd] n. f. (ital. *faciende* ; du lat. *faciendā*, ce qu'on doit faire). **LANGUE CLASS.** Cabale, intrigue : *Gens de faciende et de manège* (Saint-Simon).

FACIÈS ou **FACIES** [sjes] n. m. (lat. *facies*, face). Aspect du visage : *Un mannequin représentant un monsieur d'âge moyen, au faciès énergique* (J. Romains). || Aspect en général ; apparence extérieure : *Stenterello [...] est le gros bon sens, et l'opinion publique de la foire, sous le faciès d'un rustre indépendant* (Goncourt).

— **Bot.** Aspect général, port, ensemble d'une plante. || **Physionomie** particulière d'une association végétale en un endroit donné.

— **Méd.** Expression du visage dans les maladies. (V. part. *encycl.*)

— **Géol.** Ensemble des caractères lithologiques et paléontologiques observables dans une roche, considérés du point de vue de leur genèse, mais non de leur âge.

— **ENCYCL. Géol.** La notion de *faciès* a une importance capitale dans la géologie moderne. Il est constant, en effet, que les dépôts de même âge, constituant un étage ou un sous-étage, n'aient pas partout le même faciès. Le Crétacé n'a le faciès « craie » que dans le nord de l'Europe ; le Carboniférien n'a pas partout le faciès de « couches à charbon ». L'étude de la modification latérale des faciès des dépôts d'un même âge, d'un même étage, a tout d'abord concentré l'attention des géologues. Un exemple classique a été fourni par Hébert (1860), qui a montré que le gypse du bassin de Paris changeait de faciès au sud de la Marne et passait à une formation synchronique, mais très différente : le calcaire de Champigny.

Haug (1907) a cherché ensuite à représenter sur des cartes la répartition des faciès appartenant à un même étage, et a dessiné des zones isopiques (présentant le même faciès), dont la connaissance est très importante ; ce sont des zones de l'écorce terrestre où les conditions de sédimentation ont été les mêmes à une même époque. Enfin, on a reconnu que beaucoup de fossiles, présumés caractéristiques d'un étage,

sont en réalité des fossiles de faciès, n'indiquant pas d'une façon absolue l'âge d'une couche, mais donnant des renseignements précieux sur les conditions de sa sédimentation (position par rapport au littoral, profondeur, température, salinité, etc.).

Beaucoup de noms d'étages sont en réalité des noms de faciès, plus ou moins locaux. On est convenu de conserver parmi ces multiples noms de faciès le nom le plus ancien s'appliquant à un dépôt de faciès marin. Dans quelques cas, on a conservé aussi le nom le plus ancien s'appliquant à un dépôt continental et on a ainsi une double nomenclature (ex. : Moscovien = Westphalien ; Ouralien = Stéphanien) ; pour établir le synchronisme exact des faciès marins et continentaux, il faut rechercher avec soin les rares localités où les deux faciès s'intriquent.

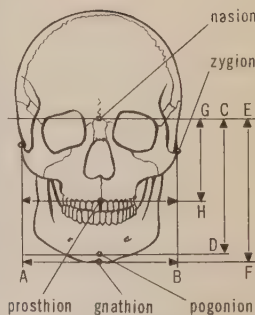
— **Méd.** Les modifications de l'aspect du visage dépendent surtout de l'action du système nerveux sympathique, troublé par des altérations morbides profondes. On distingue plusieurs *faciès* caractéristiques de diverses maladies : le *faciès bouffi*, dans les œdèmes ; le *faciès vultueux*, caractérisé par la congestion et la rougeur du visage, très évocateur d'infection respiratoire ; le *faciès grippé*, avec teint pâle, traits rapetissés, muscles contractés, symptomatique des affections du tube digestif et du péritoine ; le *faciès hippocratique*, avec yeux enfoncés et hagards, tempes creuses, teint plombé, peau sèche, etc., qui s'observe dans les maladies chroniques graves, comme la tuberculose et le cancer, et, parfois, dans les formes malignes des infections aiguës. La nature du faciès donne au médecin des indications souvent utiles pour le diagnostic et le pronostic.

FACILE adj. (lat. *facilis* ; de *facere*, faire). En parlant des choses, qui n'oppose pas d'obstacles, qui se fait sans peine : *La vie humble aux travaux ennuyeux et faciles* (Verlaine). || *Facile à (suivi d'un infin.)*, qui se prête aisément à une action : *C'était une Annonciation [...] facile à attribuer à l'école de Vinci* (H. Bordeaux). || *Impers. Il est facile de, il n'est pas gênant, ennuyeux de : Il est si facile de donner un bonheur qui ne coûte rien !* (Balzac). || *Par extens.* Qui semble fait sans difficulté ; qui est naturel, libre, dégagé : *Démarche, gestes, poses faciles*. || *Vers faciles*, vers qui coulent de source, ne sentent point le travail. || Qui naît, qui se manifeste librement, spontanément : *Rire, larmes faciles*. || En parlant des personnes et des choses, qui fait sans difficulté, qui produit sans peine (vieilli) : *Génie, esprit, talent facile*. *Une plume, un crayon, un burin facile*. || *Accommodant, traitable, commode : Tout le monde sait parfaitement que si ces gens-là travaillent dur, ils ne sont pas faciles en affaires, qu'ils ont écumé le canton* (Bernanos). || *Facile à vivre*, se dit d'une personne à l'humeur commode. || *Par extens.* En parlant seulement des personnes, mou, débonnaire, faible (vieilli) : *J'étais sombre, léger, facile d'apparence, dur dans le fond, extrême dans le mépris* (Valéry). || *Spéciale.* (en mau. part) *Femme facile*, femme dont on obtient aisément les faveurs.

— **LANGUE CLASS. et LITTÉR.** Indulgent, complaisant : *D'une mère facile affectez l'indulgence* (Racine). Dans la conduite des personnes du monde et des femmes particulièrement, *saint François était facile* (Sainte-Beuve). || *Facile à, apte à, capable de : Peut-être a-t-il un cœur facile à s'attendrir* (Racine).

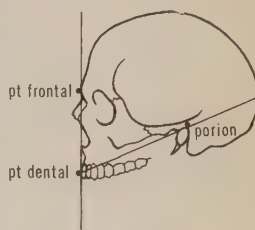
— **SYN.** : *aisé, commode ; dégagé, libre, naturel ; accommodant, arrangeant, conciliant, coulant.*

FACILEMENT adv. Avec facilité ; sans peine : *On ne vient pas facilement à bout de cette peur irraisonnée* (Bernanos).



indice facial

indice facial supérieur : rapport de la hauteur GH à la largeur AB
indice facial total : rapport de la hauteur CD (ou EF) à la largeur AB



angle facial



FACHODA
arrivée de la flottille
anglo-égyptienne
« l'illustration », 1898

facilis descensus Averno (mots lat. signif. la descente vers l'Averne [c'est-à-dire dans le séjour des morts] est facile), citation de Virgile (*Enéide*, VI, 126), qui ajoute : « mais revenir en arrière [...] là est la difficulté ». La citation s'applique à toute entreprise d'abord aisée, mais dont l'issue est problématique.

FACILITATION n. f. Action de faciliter. — Physiol. Augmentation brève de l'excitabilité au-dessus de la normale, soit après une réaction, soit après une série de stimuli inférieurs au seuil. (V. STIMULUS et SEUIL électrique.)

FACILITÉ n. f. (lat. *facilitas*). En parlant des choses, qualité de ce qui se fait sans peine : La facilité d'un travail, d'un projet, d'un texte. || Par extens. Qualité de ce qui semble fait sans peine; aisance, naturel : Vers, style d'une grande facilité. || En parlant des personnes, faculté de faire quelque chose sans peine : Il racontait avec un charme et une facilité vraiment délicieux (A. Maupassant). Les gens du monde appartiennent à une race particulière, remarquable [...] par une admirable facilité à parler de tout avec un air d'esprit (Maupassant). || Faculté de se prêter à; condescendance, complaisance, indulgence : Homme d'une grande facilité en affaires. || Manque de fermeté, de rigueur morale : Je lui parlais de mille spectacles dont tout homme de sens devait être blessé [...], de la facilité des consciences (Fromentin). || Spécialement. En parlant des femmes, défaut de retenue dans les mœurs : La hardiesse de Madame de Montbazou égalait la facilité de sa vie (Chateaubriand).

— **LANGUE CLASS.** Complaisance excessive : Et nos seuls ennemis altérant sa bonté l'Abusaient contre nous de sa facilité (Racine).

— **Banq. et Bours.** Facilité de crédit, avance à très court terme, qu'un banquier consent à un client dont les paiements précèdent accidentellement les rentrées, et qui constitue plus une tolérance qu'une véritable opération de crédit.

— **Facilités** n. f. pl. Moyens qui rendent une chose facile : Facilités de paiement. Les écrits de Mallarmé offraient de grandes facilités aux rieurs et aux railleurs de tous degrés (Valéry).

FACILITER v. tr. Rendre facile : Quelques basses branches facilitaient l'escalade du vieux arbre. La cordialité mutuelle des antagonistes et leur empressement à se faciliter les prises (R. Verclé).

FACINO CANE (Bonifacio CANE, dit), condottiere italien (Casale Monferrato, Piémont, v. 1360 - Pavie 1412), d'une famille gibeline. Soldat des Scaliger, puis du duc de Milan, Jean Galéas Visconti, en lutte contre Mantoue (1397), il se distingua lors de la prise de Bologne et reçut les seigneuries de Castagnole, Monferrato et San Martino, et contribua à la victoire remportée par les Milanais sur les troupes allemandes de l'empereur Robert de Bavière sous les murs de Brescia (1401). A la mort de Jean Galéas (1402), il perdit Bologne, occupée par le pape, puis, quoique nominalelement au service de ses fils, Jean-Marie et Philippe-Marie, il se rendit peu à peu indépendant de fait, en leur enlevant Alexandrie (1403), Plaisance (1406) et Pavie (1410). Il réussit même à obtenir du duc Jean-Marie le titre de comte. Facino Cane mort, Philippe-Marie Visconti épousa Béatrice Lascaris de Tende, veuve du condottiere, et entra ainsi en possession des territoires dont il avait été spolié.

facio ut des (mots lat. signif. je fais pour que tu donnes). Dr. rom. Hypothèse dans laquelle une personne avait accompli un certain fait en vue d'obtenir d'une autre personne une certaine dation.

facio ut facias (mots lat. signif. je fais pour que tu fasses). Dr. rom. Hypothèse qui, comme *facio ut des*, était un cas de *contrat innomé*.

facit indignatio versum (mots lat. signif. l'indignation fait jaillir le vers), expression de Juvénal (*Satires*, I, 79), employée pour exprimer que l'indignation est la source incoercible de l'art du satirique.

FAÇON n. f. (lat. *factio*, *factionis*; de *facere*, faire). Travail de l'artisan ou de l'artiste : La façon d'un habit. || Apprêt que

l'on fait subir à une chose : Donner aux murées les façons nécessaires à leur conservation. || Manière d'être ou d'agir : Il vous regardait de ses gros yeux vaivrons d'une façon qui signifiait : Vous dites? (Balzac). || Sorte, espèce : Il y avait, dans le premier quart de ce siècle, à Montfermeil, près Paris, une façon de gargote (Hugo). Il est du parler, des façons du langage et des idées, comme du sentiment : l'esprit se rouille aussi bien que le corps, s'il ne se renouvelle pas dans le milieu parisien (Balzac). || Imitation : Un meuble en façon d'ébène. Un châteaillon cachemire. || Ornement broché à l'extrémité des coins des bas.

— **LOC. DIV.** A façon, en faisant le travail sans fournir la matière première : Travailler à façon. || A la façon de, à la manière de : Une cité [...] qui s'est construite en tournant sur elle-même, à la façon d'un escargot (A. Camus). || A ma façon, à ta façon, etc., comme moi, comme toi, etc.; à ma guise, à ta guise, etc.; selon certains critères qui me sont personnels, te sont personnels, etc. : Une surprenante malice anime ses yeux gris qui sont beaux à leur façon [...] (J. Romains). || C'est une façon comme une autre de, c'est une manière curieuse, inhabituelle de : C'est une façon comme une autre de réussir en art (A. Camus). || C'est une façon de parler ou, fam., façon de parler, cela ne doit pas se prendre à la lettre. || Ironiq. De belle façon, d'une manière brutale, méchante. || De la façon dont, comme : Elle ne pouvait me voir de la façon dont elle était placée (Proust). || De ma façon, de ta façon, etc., fabriqué, inventé par moi, par toi, etc. — Il lui a joué un tour de sa façon, un mauvais tour bien digne de son auteur. || De toute façon, de tous les points de vue, quel qu'il arrive : C'est de toute façon un homme perdu (Barrès); et, fam. : De toute façon n'ayez pas peur. Vous ne serez pas en retard (J. Romains). || En aucune façon, pas du tout. || En quelque façon, d'une certaine manière. || Façon de (suivi d'un infinitif), manière de : Ces façons de faire lui ont été indiquées par l'herboriste (J. Romains). || Faire des façons, se faire prier exagérément. || Sans façon, sans cérémonie : Il entre dans le sentiment d'une sœur pour un frère un plaisir immense à être traitée sans façon (Balzac). || Homme sans façon, homme simple, qui ne fait pas de manières.

— **LANGUE CLASS.** Action de donner une forme à; création : Ce héros de ma façon sort un peu des règles de la tragédie (Corneille).

— **LOC. CONJ.** De façon que, de telle façon que, en sorte que, à cause de quoi (avec l'indicatif, exprime une conséquence réelle; avec le subjonctif, une conséquence possible) : La nuit vint, de façon que je fus contraint de me retirer. Il faut vivre de façon qu'on ne fasse tort à personne. || De façon à ce que (condamné par les puristes, mais employé par de bons écrivains), indique la conséquence : Elle plaçait son éventail de façon à ce qu'il pût le prendre (Stendhal). De façon à ce qu'on l'aperçût de tous les points du plateau (Barrès).

— **Agric.** Travail se rapportant à la préparation ou à l'entretien des terres (labour, hersage, binage, etc.). || Façon superficielle, travail en surface de la terre.

— **Mar.** Rétrécissement, à l'avant et surtout à l'arrière du maître bau, des parties immergées de la carène : Façons arrière. Façons avant. || Forme générale de la carène.

— **Peauss.** Tout travail manuel ou mécanique effectué sur les cuirs : Façons de corroierie. || Façon sellier, ensemble de procédés propres au sellier, portant sur la couture à la main et l'astiquage des tranches.

— **Façons** n. m. pl. Comportement, manières de faire : Le sacristain [...] sous des façons revêches et même grossières cache une sensibilité capricieuse (Bernanos). || Manières cérémonieuses : Faire des façons pour accepter.

FACONDE n. f. (lat. *facundia*, éloquence). Bavardage abondant et effronté : Laroche-Mathieu se mit à pérorer [...]. Le secrétaire particulier mangeait et buvait tranquillement, accoutumé sans doute à ses douches de faconde (Maupassant).

FAÇONNAGE ou **FAÇONNEMENT** n. m. Art ou action de façonner : Ce façonnement

de l'esprit commence dès la plus tendre enfance (Gide). || Mise en forme d'un objet.

— **Carr.** Opération de mise à la dimension ou à la forme marchande, à partir des blocs abattus en carrière.

— **Sylvic.** Opération par laquelle on transforme les arbres abattus en produits commerciaux (découpage des troncs en billes, des branches en bois de chauffage, en charbonnette, en lattes pour la fabrication de cercles, etc.; des brindilles en fagots et bourrées).

FAÇONNÉ, **E** adj. Habitué aux manières du monde : On l'avait mis [Lancelot] à table tout à côté du roi, probablement comme le plus en renom et le plus façonné des religieux (Sainte-Beuve).

◆ **N. m.** Text. Nom générique de tous les tissus où le croisement de la chaîne et de la trame produit des dessins quelconques : Les brochés et les damassés appartiennent à la classe des façonnés. || Armure ou croisement servant à obtenir ces tissus.

FAÇONNER v. tr. Donner une forme, une façon particulière à : La table était mise. Notre hôte l'avait façonnée du bois de ses arbres (L. Veuillot). Un apprenti en ruine ou se trempait et se façonnait le papier (Balzac). || Faire des ornements à : Façonner un coffret, une robe. || Façonner du bois, ébrancher et scier (vx) : On a laissé Blondeau abattre et façonner tout le bois (P.-L. Courier). || — Fig. Former le cœur, l'esprit d'un quelqu'un : Le règlement, pensait Rivière, est semblable aux rites d'une religion qui semblent absurdes mais façonnent les hommes (Saint-Exupéry). La forte éducation puritaine par quoi mes parents avaient façonné mon enfance (Gide). || Disposer, accoutumer : Façonnés dès l'enfance à croire et à obéir, les habitants de la campagne s'étaient rangés aveuglément sous les ordres des nobles et des prêtres (Nerval).

— **Agric.** Donner une façon culturale (labour, hersage, roulage, etc.) : Façonner une terre pour l'ensemencer.

◆ **V. intr.** **LANGUE CLASS.** Faire des façons : A quoi bon façonner là-dessus? (La Rochefoucauld).

FAÇONNIER, **ÈRE** adj. et n. Qui fait des façons; cérémonieux, maniéré : Maître d'une maison trop façonnière.

— **Technol.** Qui effectue à façon un travail pour le compte de tiers : Un ouvrier façonnier.

◆ **N.** Technol. Ouvrier, ouvrière travaillant à façon.

FAC-SIMILÉ n. m. (lat. *fac simile*, fais une chose semblable). Copie, reproduction, imitation exacte d'une écriture, d'un dessin, d'un tableau, etc.

— **ENCYCL.** Certains *fac-similés* sont les seuls témoignages restant d'œuvres détruites tandis que d'autres réunissent les fragments d'ouvrages répartis entre plusieurs dépôts comme le *Codex Sarravianus Colbertinus* (Nouveau Testament, en grec), dont les originaux se trouvent à Leyde, à Leningrad, à la Bibliothèque nationale, ou les *Commentaires de la guerre gallique*, divisés entre la British Museum, la Bibliothèque nationale et le musée Condé à Chantilly. Les grandes bibliothèques publiques possèdent des collections de *fac-similés* servant à la préservation des pièces les plus rares ou les plus précieuses (manuscrits à peintures, cartes, éditions anciennes, dessins, estampes), communiées elles-mêmes exceptionnellement. Dès le XI^e s., on exécuta des copies d'écritures. Jean Mabillon, au XVIII^e s., fit établir des taille-douce les premiers *fac-similés* proprement dits. On a eu depuis recours à la lithographie, la photolithographie, l'héliogravure, la phototypie, la simligravure.

FAC-SIMILER v. tr. Reproduire au moyen d'un *fac-similé* : *Fac-similer un bordereau*.

FACTA (Luigi), homme politique italien (Pignerol 1861 - id. 1930). Il fut nommé président du Conseil en mars 1922, après une crise prolongée consécutive au départ définitif de Giolitti, auquel il était très lié. Marquant de vigueur, il ne sut opposer aucune mesure utile à la montée du fascisme. Désavoué par le roi Victor-Emmanuel III, qui refusait l'instauration de l'état de siège, son gouvernement s'effondra le 28 octobre 1922 pour faire place à celui de Mussolini. Facta fut nommé sénateur en 1924.

FACTAGE n. m. Transport de colis, de marchandises, au domicile ou au dépôt de consignment : *Payer les frais de factage.* || Entreprise qui se charge de ce transport.

Distribution des lettres et dépêches à domicile.

— **ENCYCL.** On nomme généralement *factage* le transport entre la gare et le domicile de l'expéditeur, d'une part, et du destinataire, d'autre part, des marchandises expédiées par chemin de fer en régime accéléré. Le transport prend le nom de *camionnage* lorsque les marchandises sont expédiées en régime ordinaire.

Le cahier des charges des compagnies de chemins de fer français impose à ces dernières le factage des marchandises à l'arrière, dans certaines conditions, mais non au départ. En fait, il a lieu généralement dans les deux cas, pour les localités importantes. Le factage donne lieu, au profit de la compagnie, à une rémunération fixée ou homologuée par le ministre, et à une augmentation, appropriée aux principaux cas, des délais de transport.

Le factage des lettres ou colis postaux est organisé, en France, par l'Etat lui-même, qui utilise, pour les grandes distances, les chemins de fer de toute catégorie, y compris des trains spéciaux, dits « trains-poste ». L'ensemble du courrier est transporté dans des wagons spéciaux, aménagés pour le service de tri, le classement, etc., pendant le trajet, et dénommés « wagons-poste », ou dans des compartiments réservés, à titre provisoire, pour cet usage.

Les paquebots, les avions commerciaux sont également utilisés par le courrier, ce qui constitue, notamment pour l'aviation maritime, une source notable et permanente de factage.

Pour les faibles distances, ou dans des cas spéciaux, l'Etat a recours à des voitures ou services particuliers de toute catégorie, dénommés communément « courriers », et qui cheminent les lettres ou colis jusqu'aux bureaux locaux, où les agents de l'Administration les reprennent pour en effectuer la distribution à domicile.

FACTEUR n. m. (lat. *factor*, celui qui fait). Agent qui concourt à un résultat : *La misère est un des facteurs de révolution.*

— **Biol.** Terme utilisé autrefois pour désigner un gène : *Le facteur de la couleur rose, du poil frisé.* (Actuellement, il est plus correctement employé.) || *Facteur externe*, chacun des agents constituant le milieu extérieur aux végétaux et ayant une action sur les caractères des individus : *La lumière, la température, l'humidité, l'altitude, la composition du sol sont des facteurs externes étudiés en écologie.* || *Facteur interne*, facteur, génétique ou non, qui est une propriété du végétal et concourt à déterminer sa forme, sa structure et sa physiologie. (S'oppose à *facteur externe*.) || *Facteur limitant*, celui qui, parmi les différents facteurs agissant sur une fonction, limite l'intensité du phénomène. || *Facteurs de l'évolution*, causes naturelles de l'évolution. (V. part. *encycl.*)

— **Ch. de f.** Homme d'équipe ou agent chargé de la manutention, dans les services de grande vitesse. || *Facteur enregistrant*, agent chargé, dans une gare de faible importance, du service d'enregistrement, des lettres, etc., correspondant à l'expédition ou à la réception des marchandises, et de tout ou partie des services des bagages et des voyageurs.

— **Comm.** Agent d'un marchand pour l'achat ou pour la vente : *Jacques Cœur avait trois cents facteurs en Italie et dans le Levant* (Voltaire).

— **Dr. admin.** *Facteur aux halles*, nom donné naguère à des agents spécialement chargés d'effectuer la vente en gros, à la Halle, des denrées alimentaires apportées dans les halles et marchés publics. (Actuellement, cette appellation ne subsiste qu'aux abattoirs de la Villette et de Vaugirard. Aux halles, ils prennent le nom de *mandataires*.)

— **Econ. polit.** *Facteurs de la production*, éléments constituant les forces productives de la société. (V. part. *encycl.*)

— **Electr.** *Facteur de charge*, rapport entre la durée d'utilisation de la pointe de charge et la durée totale de l'intervalle de temps considéré. || *Facteur de demande*, rapport entre la puissance maximale consommée par un ensemble d'installations pendant un in-

tervalle de temps déterminé et la puissance installée de cet ensemble. || *Facteur de diversité*, inverse du facteur de simultanéité. || *Facteur de puissance*, rapport de la puissance active, exprimée en watts, à la puissance apparente, exprimée en voltampères : *Dans le cas de courants alternatifs sinusoïdaux, le facteur de puissance est égal au cosinus de l'angle de déphasage.* || *Facteur de service*, rapport entre la durée de service d'une machine ou d'une installation et la durée totale de l'intervalle de temps considéré. || *Facteur de simultanéité*, rapport entre la puissance maximale absorbée par un ensemble d'installations pendant un intervalle de temps déterminé et la somme des puissances maximales absorbées séparément par les installations pendant cet intervalle. || *Facteur d'utilisation*, rapport de la quantité d'énergie électrique consommée dans un circuit, pendant un temps déterminé, à la quantité qui aurait été consommée si la puissance maximale enregistrée était restée constante pendant ce temps.

— **Hématol.** *Facteur extrinsèque*, *facteur intrinsèque*, substances nécessaires à l'élaboration des globules rouges, et dont l'absence provoque l'apparition des anémies globulaires. (Le facteur extrinsèque est la vitamine B₁₂; le facteur intrinsèque est une substance sécrétée par la muqueuse gastrique normale.) [V. ANÉMIE.] || *Facteur Rhésus*, v. RHÉSUS (*facteur*).

— **Math.** Chacun des nombres ou expressions algébriques qui font l'objet d'une multiplication : *Dans un produit on peut intervertir l'ordre des facteurs sans changer la valeur du produit.* || *Facteur intégrant*, v. MULTIPLICATEUR.

— **Mat. plast.** *Facteur de compression*, rapport de la densité d'un objet moulé à la densité apparente de la matière utilisée.

— **Métall.** *Facteur d'entaille*, rapport entre la résilience déterminée sur une éprouvette normale et la résilience déterminée sur la même éprouvette, mais après l'avoir entaillée.

— **Métrol.** *Facteur balistique d'un appareil de mesure*, rapport entre la première élongation et la déviation permanente, lorsqu'on fait passer brusquement les courants dans l'appareil dans des conditions déterminées.

|| *Facteur de correction*, dans les appareils de mesure, quantité par laquelle il faut multiplier le résultat de la mesure pour obtenir la valeur vraie de la grandeur à mesurer.

— **Mus.** *Facteur d'instruments*, terme couramment utilisé en France, jusqu'au XVIII^e s., pour désigner le faiseur d'instruments. (Le mot *luthier*, qui prévalut au XVII^e s., fut réservé aux seuls fabricants d'instruments à cordes.) [V. part. *encycl.*]

— **Physiq. et Chim.** *Facteur de l'équilibre*, toute grandeur (température, pression, concentration) dont la variation entraîne un changement de composition du mélange en équilibre.

— **Physiq. nucl.** *Facteur de multiplication*, nombre de neutrons libérés quand un neutron disparaît au cours d'une réaction nucléaire. (Pour qu'une réaction en chaîne se développe, il faut que ce facteur soit au moins égal à un).

— **Post.** Nom donné usuellement à l'employé de la poste qui distribue à domicile la correspondance confiée à ce service : lettres, journaux, mandats, échantillons, paquets, etc. (V. part. *encycl.*) [On dit actuellement *PRÉPOSÉ*, en langage administratif.]

— **Sylvic.** Employé d'un adjudicataire, chargé par lui de constater les délits commis dans sa coupe. (Syn. GARDE-VENTE.)

— **Télécomm.** *Facteur de surtension*, rapport dans lequel la présence d'une self-induction ou d'une capacité accroît la tension aux bornes d'un circuit. (V. part. *encycl.*)

— **ENCYCL. Biol.** Les *facteurs de l'évolution* peuvent être classés sous quatre chefs : 1° la *variation* de l'espèce, dont l'étude est inséparable de celle de la transmission des caractères de génération en génération, ou *hérédité*; 2° la *modification* de l'espèce par les conditions du milieu où elle vit; 3° la *concurrence pour vivre*, résultant du conflit entre le très grand nombre de germes et celui, beaucoup plus restreint, des adultes; il s'établit un équilibre entre les diverses causes de destruction et les processus de conservation, la *fécondité* et les *moyens de défense*; des déséquilibres proviennent également de la disparition des espèces et des

groupes; 4° la résultante de l'interaction de ces divers facteurs, c'est-à-dire la *sélection*. Pour les néo-darwiniens, ces facteurs, et en particulier la sélection toute-puissante, suffisent pour expliquer totalement tous les problèmes, et même les novations biologiques et les adaptations. Les biologistes de la fin du XIX^e s. accordaient une importance essentielle à l'influence des conditions extérieures (température, humidité, nourriture, salinité, mouvement de l'eau...), que Giard appelait les *facteurs primaires directs*.

— **Econ. polit.** On a souvent distingué deux *facteurs* originaux, le *travail* et la *terre*, c'est-à-dire l'ensemble des ressources en matières premières et en énergie fournies par le milieu naturel, et un *facteur* dérivé, le *capital*, considéré comme un ensemble de biens produits par l'homme, non consommé directement, mais utilisé dans une œuvre de production ultérieure, permettant d'accroître le produit dans des proportions souvent considérables. L'analyse moderne retient deux facteurs essentiels : le *travail*, c'est-à-dire l'effort humain, et le *capital*. Elle assimile la terre et les facteurs naturels au capital, car, aujourd'hui, ces deux éléments peuvent être considérés comme des ensembles de biens aménagés par l'homme en vue de conserver leur capacité de reproductibilité. Le soin d'assurer la mise en œuvre de l'activité productrice appartient à l'entrepreneur. C'est lui qui a pour mission de trouver les combinaisons de facteurs en quantité et en qualité les plus productives. La rareté relative d'un de ces facteurs peut amener à utiliser davantage l'autre facteur. De toute façon, quelle que soit la combinaison adoptée, on estime que l'équilibre du producteur est réalisé lorsque les productivités marginales pondérées des différents facteurs sont égales entre elles et égales à l'unité. En effet, supposons que, pour une production à laquelle concourent travail et capital, on puisse déterminer, pour chaque facteur, la productivité marginale et le coût marginal — c'est-à-dire la productivité et le coût de la dernière dose de facteur utilisée —; le rapport de ces deux grandeurs, que l'on appelle « productivité marginale pondérée », doit être au moins égal à l'unité, sinon le produit coûtera plus qu'il ne vaut. Si le rapport est supérieur à l'unité, le produit coûte moins qu'il ne vaut, et l'entrepreneur est incité à accroître la production jusqu'au moment où le rapport devient égal à l'unité. A ce point, chaque unité coûte exactement autant qu'elle vaut. L'équilibre du producteur est atteint, ainsi que le maximum de productivité nette. Dans la réalité, l'entrepreneur ne pousse pas le développement de sa production jusqu'à ce point. En effet, on ne peut faire varier à volonté et sans perte le volume des capitaux et de la main-d'œuvre employés selon les fluctuations de la demande et du marché, c'est-à-dire du débit et des prix. L'entrepreneur se contentera d'un équilibre relatif, atteint lorsque sont égalisées simplement les productivités marginales pondérées des différents facteurs. Il ne va donc pas jusqu'à ce que le rapport soit égal à l'unité. Il remplacera la main-d'œuvre par l'outillage s'il constate que cette substitution diminue le coût du produit, et s'arrêtera au moment où il sera indifférent d'employer l'un ou l'autre facteur, les productivités marginales pondérées étant simplement alors égales entre elles.

La rigidité naturelle de la production moderne explique la tendance à l'équilibre relatif des facteurs de la production, et cette tendance à l'équilibre manifeste l'interdépendance, d'une part, des prix des services producteurs (travail, capital), d'autre part, des prix des produits; elle explique l'influence du progrès technique sur la structure de l'économie et l'incidence de la politique économique de l'Etat, spécialement celle des prix, des salaires, de la fiscalité, sur le volume et la structure de la production.

— **Mus.** Le statut juridique des *facteurs* fut, à partir du XIII^e s. — date à laquelle on rencontre leurs premières mentions —, celui des métiers libres. A la suite des ordonnances royales prescrivant l'organisation en jurandes de tous les métiers du royaume, les faiseurs d'instruments se groupèrent au sein d'une communauté spéciale, avec des statuts dont les clauses reproduisent celles de beaucoup d'autres métiers : apprentissage de six ans,

avec interdiction pour le maître d'éduquer plus d'un apprenti à la fois; chef-d'œuvre regu par des maîtres; interdiction d'occuper plusieurs boutiques, de travailler en chambre, de colporter; visite des marchandes par les jurés; interdiction d'acheter en gros des marchandises étrangères sans passer par la communauté. Echappaient à cette juridiction les facteurs du roi, qui apparaissent en France au milieu du xvi^e s. : A. Dargillières (1558), F. des Oliviers, J. Potin (1561), M. Lorillart et A. Potin, P. Lorillart, P. Aubry (1608), J. Le Breton (1624), etc. Très tôt, on observe l'importance des traditions d'ateliers, par la formation de dynasties de facteurs, d'abord à Paris (les Dugué, Denis, Lorillart, Potin, etc.), puis, seulement à partir du $xviii^e$ s., à Mirecourt. Très tôt aussi, les instruments firent l'objet d'un commerce considérable, à l'intérieur d'un même pays et d'un pays à l'autre.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il paraît difficile de dresser une histoire de la facture instrumentale, qui se bornerait, pour la France seule, à rendre à chaque artisan son dû dans le perfectionnement des orgues, clavecins, violons, vents, serinettes, dans l'invention des clefs, qui permettent une nouvelle utilisation de la flûte, dans la création du piano-forte. Si la réunion des facteurs d'orgues, de clavecins et de faiseurs de flûtes, de hautbois, etc., a été prononcée dès 1692, si un règlement interne de cette corporation a été retouché en 1749, si les comptes de cette communauté, au $xviii^e$ s., nous disent le soin avec lequel ils étaient vérifiés, on aperçoit que la corporation perd néanmoins peu à peu de son importance, et que les individualités les plus douées s'en détachent sans toujours obtenir la maîtrise. La corporation disparaîtra définitivement en 1776. Attachés à la Cour, les facteurs du roi — clavecins ou orgues — jouissent de privilèges et d'immunités qui leur valent des haines chez leurs collègues... et des commandes nombreuses chez les particuliers. Parmi eux, citons, au $xvii^e$ s. : J. Denis, Etienne Enocq, Robert Clicquot, Pierre et Alexandre Thierry, J. Carouge; au $xviii^e$ s., J. Tribuot, L. A. et F. F. Clicquot, François Etienne Blanchet I et II, P. J. Taskin. C'est un brevet royal attribué à S. Erard, en 1785, qui lui permettra de mettre au point son piano-forte.

— Post. Les *facteurs*, ou *preposés*, des postes et télécommunications se divisent en facteurs des postes et facteurs des télégraphes. La première catégorie comprend les facteurs de ville, les facteurs locaux, les facteurs ruraux, les facteurs-receveurs. Les *facteurs de ville* sont chargés soit du relevage des boîtes (*facteurs-releveurs*), soit de la distribution des correspondances à domicile dans les villes sièges de recettes composées (*facteurs-distributeurs*). Ils participent aussi au service intérieur des bureaux, au tri, au timbrage des correspondances. Dans les bureaux comptant au moins cinq facteurs de ville, l'un d'eux, *agent principal*, est chargé de la surveillance de la distribution et du transport des *dépêches**, et contrôle ses collègues. Les *facteurs locaux* desservent les communes sièges de recettes simples. Les *facteurs ruraux* recueillent et distribuent les correspondances dans les communes où il n'existe ni recette des postes ni facteur-receveur. Les *facteurs-receveurs* sont chargés, indépendamment de la distribution à domicile, de la gestion des établissements postaux dans les localités peu importantes. Ils tiennent bureau ouvert dans l'intervalle de leurs tournées, et sont parfois assistés par des facteurs ordinaires.

Quant aux *facteurs des télégraphes* ou *facteurs-télégraphistes*, ils se divisent en *facteurs adultes*, qui sont *commissionnés*, et en *jeunes facteurs distributeurs*, qui sont auxiliaires. Les uns et les autres distribuent les télégrammes à domicile, ou sont chargés de certains travaux manuels dans l'intérieur des bureaux télégraphiques.

— Télécom. Pour un bobinage de self-induction L et de résistance R , parcouru par un courant de fréquence f , le *facteur de sur-*

tension Q est $\frac{2\pi fL}{R}$. Pour un condensateur

de capacité C , il est égal à $\frac{1}{2\pi fCR}$, où R désigne la résistance équivalente des pertes.

Le facteur de surtension caractérisant la qualité des organes correspondants est souvent, de ce fait, désigné par le symbole Q , et les appareils qui servent à le mesurer portent le nom de « Q -mètres ».

FACTEUR-RECEVEUR n. m. Post. V. **FACTEUR**.

FACTEUR-TÉLÉGRAPHISTE n. m. Post. V. **FACTEUR**.

FACTICE adj. (lat. *facticius*, fait artificiellement). Qui n'est pas de création naturelle : *Cette épaisse et sombre chevelure, qu'on eût pu croire factice, tant elle était abondante* (Gautier). || *Fig.* Qui n'est pas naturel; feint : *Une voix que la timidité rendait forte et la préméditation, factice* (Proust). *J'empruntais, dans cet enthousiasme factice, les formules mêmes qui, si peu de temps auparavant, m'avaient servi pour peindre un amour véritable* (Nerval).

— Log. *Idees factices*, dans le langage de Descartes, idées élaborées par l'esprit, par opposition aux idées innées et adventices.

— Rel. *Recueil factice*, réunion, sous une même reliure, de divers opuscules.

◆ N. m. Ce qui est factice : *Une révolution est un retour du factice au réel* (Hugo).

— Caoutch. Huile, surtout de colza, vulcanisée vers 160 °C, soit par le soufre (*factice brun*), soit par le chlorure de soufre (*factice blanc*), et que l'on incorpore au caoutchouc dans un dessein économique.

— ★ *apparence, fiction, artificiel, art, falsification/naturel*.

FACTICEMENT adv. De façon factice : *Il importait de créer, le moins facticement possible, telle idée du beau* (Gide).

FACTICITÉ n. f. Caractère de ce qui est factice : *Les fruits dans des verdure grêles ont des facticités de pierreries* (A. Daudet).

— Philos. Caractère de ce qui est en fait, mais dépourvu de nécessité.

— ENCYCL. Philos. Ce mot est surtout employé par Heidegger et les philosophes existentialistes* pour désigner l'être conscient de son existence, mais ne sachant comment la justifier ontologiquement.

FACTIEUSEMENT [faksjœ] adv. D'une manière factieuse.

FACTIEUX [faksjœ], **EUSE** adj. et n. (lat. *factiosus*, agissant, actif), *Péjor.* Qui foment des troubles : *Lignes factieuses*.

◆ Adj. Entaché de l'esprit de faction, de sédition : *Caractère, projet factieux. Des paroles factieuses*.

FACTIF n. m. Cas de la déclinaison de certaines langues finno-ougriennes, exprimant l'idée de devenir telle ou telle chose.

FACTION n. f. (lat. *factio*; de *facere*, faire). Service de surveillance ou de garde, dont est chargé un militaire nommé *factonnaire* ou *sentinelle* : *Etre en faction*. (L'institution de la faction avec relève régulière remonte au $xvii^e$ s. La durée de la faction, habituellement de deux heures, peut être réduite quand le service est trop pénible [froid, combat].) || *Par anal.* Attente prolongée, guet : *Xavier demeurerait en faction auprès de lui* (F. Mauriac). || Parti de gens unis pour une action politique violente : *Il n'est point de faction qui n'ait ses énergumènes* (Voltaire).

— ENCYCL. Antiq. rom. On appelait *factions* les différentes troupes qui, dans les jeux du cirque, se disputaient le succès, et par suite leurs partisans respectifs. On distinguait par leurs couleurs les Blancs, les Rouges, les Verts et les Bleus. A Constantinople, leur rivalité atteignit son apogée quand les Bleus et les Verts eurent absorbé les deux autres factions. (V. **BLEUS** et **VERTS** [les].)

— Hist. On appela *faction*, pendant la Révolution française, et plus précisément pendant la Convention, toutes les tendances politiques hostiles au gouvernement révolutionnaire du Comité de salut public (1793-1794), plus particulièrement celles des hébertistes et des dantonistes éliminés par Robespierre en mars-avril 1794.

FACTIONNAIRE n. m. Soldat ou marin en faction. (V. **SENTINELLE**.)

FACTITIF, IVE adj. (du lat. *factitare*, fréquenter de *facere*, faire). Linguist. Qui indique que le sujet du verbe fait faire l'action : *L'indo-iranien possède un nombre considérable de présents [...] qui ont le sens factitif* (J. Vendryes). [Syn. **CAUSATIF**.]

◆ N. m. Verbe qui indique que le sujet fait faire l'action.

FACTORERIE n. f. (de *facteur*). Comptoir ou agence d'un établissement commercial industriel à l'étranger, et plus spécialement dans les anciennes colonies africaines. (V. — ENCYCL. D'abord simple établissement créé en pays lointain pour le commerce d'échange, la *factorerie* se transforma par suite en une petite ville indépendante, dont les habitants s'administraient selon les usages de leur propre pays.)

FACTORIELLE n. f. (de *facteur*). *Ma Factorielle « m », produit des m premiers entiers positifs. (On désigne habituellement ce nombre par $m!$; ainsi*

$1.2. \dots m = m!$

Par convention, $0! = 1$.) || Plus généralement, produit dont tous les facteurs sont en progression arithmétique.

— ENCYCL. *Math.* ● Arbogast et, après L. Kramp ont adopté le mot *factorielle* pour désigner tout produit dont les facteurs sont en progression arithmétique. Ce produit est de la forme

$a(a+r)(a+2r)(a+3r) \dots [a+(m-1)r]$, et s'écrit souvent, pour abréger : $a^{m/r}$.

Dans la formule $a^{m/r}$, a , qui désigne le facteur élémentaire, s'appelle la *base*; m , qui désigne le nombre des facteurs, l'*exposant*, et r , qui indique la différence de deux facteurs consécutifs, l'*accroissement*.

On montre que toute factorielle à exposant binôme, de la forme a^{m+n} , est le produit de deux factorielles monômes.

Si l'on fait $a = r = 1$, on retrouve l'expression de $m!$

● *Binôme des factorielles*. En dérivant n fois de suite, par rapport à x , les deux membres de l'identité

$x^{a+b} = x^a \cdot x^b$,

on obtient, après simplification, la formule

$(a+b)(a+b-1) \dots (a+b-m+1) =$
 $a(a-1) \dots (a-m+1)$

$+ \frac{m}{1} a(a-1) \dots (a-m+2)b$

$+ \frac{m(m-1)}{1.2} a(a-1) \dots$

$(a-m+3)b(b-1)$

$+ \dots + b(b-1) \dots (b-m+1)$,

que l'on appelle *binôme des factorielles*.

FACTOTUM [tɔm] n. m. (lat. *fac*, fais, *totum*, tout). Qui s'occupe un peu de tout dans une maison : *Vous l'avez établi secrétaire, espèce de factotum* (Beaumarchais). || *Ironiq.* Qui se mêle de tout : *donner des airs de factotum*.

FACTUM [tɔm] n. m. (lat. *factum*, fait). Mémoire publié pour attaquer ou pour défendre : *Je conseille à Beaumarchais faire jouer ses factums, si son Barbier réussit pas* (Voltaire). || Ecrit violent dans lequel on attaque un adversaire.

FACTORATION n. f. Opération consistant à lister, chiffrer, calculer et totaliser les montants des articles fournis par une entreprise commerciale à un de ses clients, ainsi que les incidences fiscales ou autres applicables à ces montants. || Ensemble d'opérations comptables allant de l'enregistrement de la commande à l'exploitation comptable et statistique des éléments de la facture. || Service l'on exécute ces opérations.

FACTURE n. f. (lat. *factura*, fabrication). Exécution, manière dont une chose est faite en matière de beaux-arts ou de littérature : *Des vers d'une bonne facture. Peintre de la facture est celle d'un écolier. Le signe qui distingue ces travaux, de matière si diverse et de facture si personnelle, c'est qu'ils ont tous pour premier souci l'exactitude* (Boguet). || *Couplet de facture*, couplet qui présente de grandes difficultés vaincues, à cause de la rareté des rimes adoptées, de la redoublément, etc.

— Mus. Construction des instruments de musique, spécialement des instruments à clavier, à vent, à percussion, et des harpes : *facture des pianos*. || *Facture d'orgue*, terme employé pour désigner tout ce qui touche la construction des orgues, depuis la fabrication des sommiers, des soufflets, jusqu'à la taille et l'harmonisation des tuyaux.

FACTURE n. f. (lat. *factura*). Ecrit par lequel le vendeur fait connaître à l'acheteur

détail et le prix des marchandises vendues, précise les conditions de livraison et de paiement. || *Facture consulaire*, facture visée par le consul représentant, dans le pays de portateur, le pays auquel sont envoyées les marchandises. || *Facture « pro forma »*, est établie par le vendeur pour permettre à l'acheteur d'obtenir certaines pièces, et notamment une licence d'importation. || *Prix facture*, terme utilisé par certains commerçants pour faire croire à leur clientèle qu'ils vendent sans bénéfice.

ENCYCL. Comm. Entre les mains de l'acheteur, la *facture* prouve l'engagement pris par le vendeur. Une facture acceptée par l'acheteur fait preuve du contrat pour le vendeur. Une facture acquittée prouve que le débiteur est libéré. L'acquit est soumis au droit de timbre proportionnel, sauf en cas de paiement par chèque, virement bancaire ou virement postal. Lorsque la facture dépasse un certain montant, fixé par l'Administration, le paiement doit toujours en être effectué par chèque ou par virement. L'établissement de factures est obligatoire entre commerçants.

FACTURE-CONGÉ n. f. Titre de mouvement des boissons. || Pl. des **FACTURES-CONGÉS**.

ENCYCL. Prévue par la réforme fiscale de 1913, la *facture-congé* peut, à la demande des redevables que le système intéresse, remplacer tout ensemble la facture et les congés. L'opposition d'une vignette et de certaines mentions d'ordre fiscal sur une facture établie dans certaines conditions lui confère le caractère d'un véritable titre de mouvement. Le redevable qui opte pour le système de la *facture-congé* dépose un cautionnement spécial et mentionne, dans une partie de la *facture-congé*, toutes les caractéristiques de livraison (volume des boissons, quantités alcool pur, parcours, moyen de transport, frais, etc.).

FACTURER v. tr. Etablir une facture ou un duplicata de factures.

FACTURIER, ÈRE n. Employé chargé d'établir les factures.

N. f. Machine comptable* adaptée aux travaux de facturation.

FACULE n. f. (lat. *facula*, petite torche). Rayon. Partie brillante du disque solaire, apparaissant généralement en des points où se produisent ultérieurement naissances des taches*.

ENCYCL. Le disque du Soleil* est loin de présenter un éclat uniforme; on distingue, sur certains points de sa surface, des plages brillantes, dites *facules*, aux formes capricieuses, et qui s'étendent sur d'immenses espaces. Les *facules* sont fréquemment associées aux *taches*. Le plus souvent, l'apparition de *facules* brillantes précède la naissance d'une tache, qui en occupe par la suite la partie centrale. En fait, on voit parfois apparaître des *facules* non suivies de taches. Mais on ne voit jamais apparaître de taches qui n'aient été précédées par une *facule* brillante. Les *facules* disparaissent par suite avant les taches auxquelles elles ont donné naissance. Elles sont plus particulièrement visibles vers les bords du disque, où leur éclat tranche vivement sur celui de ces régions du globe qui sont assombries par absorption due aux couches gazeuses qui les environnent. Ce fait semble indiquer que les *facules* ont une épaisseur notable, ou se situent à un niveau élevé : ainsi leur éclat paraît peu atténué par la plus faible épaisseur à travers laquelle elles sont observées.

FACULTATIF, IVE adj. (de *faculté*). Qu'on a la faculté de faire ou de ne pas faire : Un *trajet* est *facultatif* par sa nature : en use qui veut. || *Train, itinéraire facultatif*, train ou itinéraire tracé sur l'horaire et le graphique de la marche des trains, mais qui n'est utilisé que selon les besoins du service, en fonction, par exemple, de l'intensité du trafic. La mise en marche d'un train *facultatif* n'est ainsi faite, à la gare de départ, sans aucune formalité, à la simple diligence des services locaux. || *Arrêt facultatif, halte facultative*, arrêt, halte où un train, un omnibus, etc., ne s'arrête que si un voyageur le demande.

FACULTATIVEMENT adv. D'une manière facultative.

FACULTÉ n. f. (lat. *facultas*, capacité, aptitude). Possibilité physique ou morale : La *faculté* de penser, de vouloir. || Pouvoir de sentir, de ressentir : J'ai vu mourir des centaines d'hommes et la *faculté* d'horreur n'est pas morte au fond de mon cœur (G. Duhamel). || Par anal. Vertu, propriété : L'aimant a la *faculté* d'attirer le fer. || Par extens. Liberté d'agir, soit naturelle, soit concédée : Le fisc nous accorde la *faculté* de respirer, moyennant finance.

— Comm. Marché aux termes duquel le vendeur ou l'acheteur se donnent *faculté* de livrer ou prendre une quantité de marchandises supérieure à celle qui est fixée dans le contrat, et aux mêmes conditions.

— Dr. Droit qui ne peut s'éteindre par prescription. || Possibilité d'exercer un droit : *Faculté de rachat*.

— Enseign. Etablissement d'enseignement supérieur, public ou privé : Les *facultés* libres sont beaucoup moins nombreuses en France que les *facultés* de l'Etat. || Dans une université, corps de professeurs dont l'enseignement se rapporte à l'une des grandes disciplines fondamentales : La *faculté* des lettres, des sciences, de droit, de médecine. || Absol. (avec une majuscule). *Faculté* de médecine, et, par extens., les médecins : Consulter la *Faculté*. (V. part. *encycl.*)

— Littér. *Faculté maîtresse*, v. part. *encycl.*

— **Facultés** n. f. pl. Aptitudes, dispositions : Il possédait de réelles *facultés* oratoires (Barrès). || Ressources dont dispose une personne : Les époux contribuent aux charges du ménage en proportion de leurs *facultés* respectives.

— Dr. mar. Nom générique donné à tout ce qui constitue le chargement du navire, par opposition au *corps*, qui désigne le navire lui-même et tous ses accessoires. || *Assurance sur facultés*, assurance maritime couvrant les marchandises.

— Psychol. V. part. *encycl.*

— ENCYCL. Enseign. ● *Facultés de l'Etat*. Dès le Moyen Age, les maîtres qui enseignaient les différentes disciplines dans les « écoles » se groupèrent en *facultés*, qui formèrent chacune, à l'origine, une corporation, et qui subsistèrent jusqu'à la Révolution; ainsi naquirent la *faculté* des arts (qui dispensait l'enseignement des humanités et de la philosophie), la *faculté* de médecine, la *faculté* de théologie, la *faculté* de décret, ou *droit canon* (qui devait se transformer en *faculté* de droit civil).

Le décret napoléonien de mars 1808 conserva le nom de *facultés* aux corps de professeurs chargés de dispenser, au nom de l'Etat, l'enseignement supérieur; cinq ordres de *facultés*, alors autonomes, sont institués : lettres, sciences, droit, médecine, théologie. Les quatre premiers ont subsisté; mais les *facultés* de théologie ont été supprimées, en tant que *facultés* de l'Etat, en 1885; seule subsiste la *faculté* de Strasbourg. En revanche, l'enseignement de la pharmacie, donné d'abord dans les *facultés* de médecine, fut confié, à partir de 1920, à des *facultés* autonomes. En 1957, les *facultés* de droit ont pris la dénomination de *facultés de droit et des sciences économiques*, et les *facultés* des lettres, celle de *facultés des lettres et sciences humaines*; ces titres correspondent à l'extension qu'ont prise les disciplines enseignées dans ces *facultés*.

A partir de 1885, les *facultés* furent pourvues de la personnalité civile et, en 1896, regroupées en *universités**; ces mesures étaient destinées à stimuler l'activité de l'enseignement supérieur, en lui laissant plus d'indépendance. A l'heure actuelle, chaque *faculté* est administrée par un *doyen**, assisté par un *conseil de faculté*, composé de tous les professeurs titulaires. Le corps enseignant se compose de professeurs, de maîtres de conférences, de chargés de cours, de professeurs assistants. La pratique de la cooptation, privilège qui permettait aux maîtres des *facultés* médiévales de désigner leurs collègues, a été en partie maintenue : en effet, les professeurs titulaires sont nommés par le ministre, mais son choix se limite aux candidats que le conseil de la *faculté* intéressée a désignés sur la liste d'aptitude dressée par le Comité consultatif des universités; les professeurs titulaires doivent être pourvus du *doctorat** pour les *facultés* des lettres et des sciences, de l'*agrégation** pour les fa-



faculté de droit
à Paris vers 1830

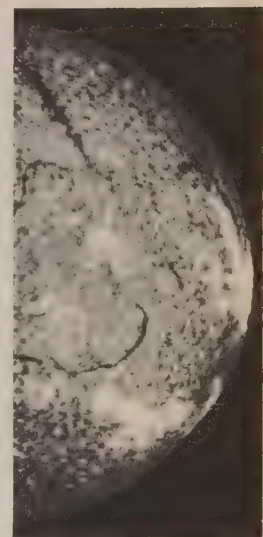
cultés de droit et de médecine; du *doctorat* ou de l'*agrégation* pour les *facultés* de pharmacie. Quant aux maîtres de conférences, ils sont nommés par le ministre sur une liste de propositions dressée par le Comité consultatif des universités (sauf pour les *facultés* de pharmacie, où ils sont recrutés par concours). L'enseignement dispensé par les *facultés* consiste en *conférences* et *cours publics*, mais surtout en *cours fermés*, en *travaux pratiques*, et en *séminaires**, réservés aux étudiants inscrits en vue d'obtenir les grades universitaires. La collation de ces grades reste, comme au Moyen Age, une des prérogatives essentielles des *facultés* : le *baccalauréat**, qui est la sanction des études secondaires, est toujours attribué par les *facultés* des lettres et des sciences; ensuite, la *licence**, puis le *diplôme** d'études supérieures peuvent être obtenus au titre des *facultés* des lettres, des sciences ou de droit; le *doctorat** est le grade supérieur que confère chacune des cinq *facultés*. A ces grades, il faut assimiler certains diplômes d'Etat, tels les diplômes de chirurgien-dentiste et de sage-femme, conférés par les *facultés* de médecine, et le diplôme de pharmacien, conféré par les *facultés* de pharmacie. Outre les grades et les diplômes d'Etat, les *facultés* confèrent des *grades* et *diplômes d'université*, qui sanctionnent les études spéciales que chaque *faculté* peut organiser dans une branche d'enseignement, en particulier dans les *instituts** qui lui sont rattachés.

A quelques rares exceptions, les *facultés*, groupées en universités, ont été maintenues dans les villes où elles se trouvaient dès le Moyen Age et sous l'Ancien Régime, et qui sont devenues chefs-lieux académiques lors de la réorganisation de l'Université par Napoléon. Toutefois, dans l'académie d'Aix-Marseille, les *facultés* ont été depuis longtemps réparties entre les deux villes : *facultés* des lettres et de droit à Aix-en-Provence, *facultés* des sciences, de médecine et de pharmacie à Marseille. D'autre part, certaines universités n'ont pas les cinq ordres de *facultés*; ainsi, il n'y a pas de *faculté* de droit à Besançon, et c'est seulement en 1959 qu'une *faculté* de droit a été créée à Clermont-Ferrand. En médecine et en pharmacie, certains chefs-lieux académiques n'ont longtemps possédé que des *écoles préparatoires* et des *écoles de plein exercice*, devenues aujourd'hui *écoles nationales*, où les étudiants peuvent subir tous les examens, à l'exception du grade de docteur, dont la collation est réservée aux *facultés*. En revanche, l'accroissement de la population qui s'est produit dans certaines villes a déterminé la création, en dehors des villes de *facultés*, d'*instituts** d'études supérieures et de *collèges** universitaires (scientifiques et littéraires). Plus récemment, ce mouvement de décentralisation, surtout nécessaire pour les études scientifiques, a abouti à la création de *facultés* des sciences à Reims, Nice et Nantes (1959).

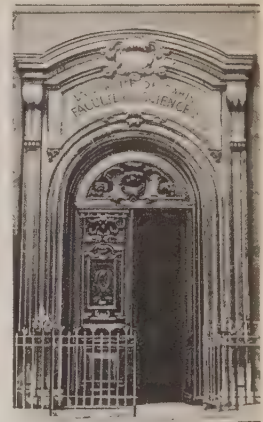


entrée de la faculté
des sciences de Paris

entrée de la faculté
de médecine
de Montpellier



facules
la chromosphère du
Soleil en lumière K
du calcium ionisé



La situation de la faculté de théologie de Strasbourg est assez particulière. En effet, lorsque le gouvernement de la III^e République supprima, en 1885, la faculté de théologie de Paris, Strasbourg était alors annexée à l'Empire allemand, et, après 1919, le maintien du statut de l'enseignement dans les départements recouvrés eut, entre autres résultats, le maintien de la faculté de théologie à Strasbourg. En fait, il y a une faculté de théologie catholique et une faculté de théologie protestante; la première, fondée en 1902 à la suite d'un concordat conclu entre le Saint-Siège et le gouvernement allemand, et reconnue ultérieurement par le gouvernement français, délivre les diplômes de bachelier en théologie, de licencié et de docteur; la seconde, section théologique de la haute école de la « Ville libre » de Strasbourg, fondée en 1538, enseigne encore les sciences bibliques, l'histoire du christianisme et celle des religions vivantes non chrétiennes, la pédagogie religieuse et même la musicologie.

● **Facultés libres.** Tout Français âgé de vingt-cinq ans, ainsi que les associations formées légalement dans un dessein d'enseignement supérieur peuvent ouvrir des cours ou des facultés d'enseignement supérieur (lois du 12 juill. 1875 et du 18 mars 1880). Pour l'enseignement de la médecine et de la pharmacie, il faut justifier, en outre, des conditions requises pour l'exercice des professions de médecin et de pharmacien. Les membres de l'enseignement supérieur libre sont justiciables du conseil académique et du conseil supérieur de l'Education nationale. Les établissements libres d'enseignement supérieur, à condition de compter dans leur personnel autant de docteurs que les plus petites facultés de l'Etat, peuvent prendre le nom de « facultés libres ». L'appellation d'« université » leur est interdite. La collation des grades est réservée aux facultés de l'Etat.

En fait, les facultés libres ont été fondées par l'enseignement confessionnel catholique : à Paris (Institut catholique : 4 facultés), Toulouse (Institut catholique : 3 facultés), Lyon (4 facultés), Angers (4 facultés), Lille (5 facultés), Marseille (faculté de droit). Il faut cependant ajouter les facultés libres de théologie protestante de Paris et de Montauban.

— **Littér.** La *faculté maîtresse*. C'est cette faculté qui, selon Taine (préface de l'*Essai sur Tite-Live*, 1856), détermine chez un homme l'action de toutes les autres « et imprime à notre machine un système nécessaire de mouvements prévus ». Le rôle de la critique littéraire est de la découvrir et de la définir chez l'écrivain, car c'est elle qui explique, avec l'influence de la race, du milieu et du moment, les caractères de l'œuvre.

— **Psychol.** *Facultés de l'âme.* Les psychologues de l'école éclectique ont cru pouvoir distinguer dans l'âme humaine des facultés séparables, considérées comme de véritables organes psychologiques. Ils en comptaient trois : la sensibilité, l'intelligence et l'activité. Ils croyaient souvent avoir suffisamment expliqué les phénomènes psychologiques quand ils avaient montré qu'ils relevaient de la sensibilité, de l'intelligence ou de l'activité. Mais aucune distinction réelle ne correspond à ces divisions.

facultés actives et morales de l'homme (PHILOSOPHIE DES) [*The Philosophy of the Active and Moral Powers*], dernier ouvrage de Dugald Stewart (1828). Son objet est d'« établir une ligne de démarcation bien tranchée entre les principes actifs qui prennent naissance dans la nature intellectuelle de l'homme et ceux qui, par une impulsion aveugle et instinctive, le poussent vers une fin déterminée ». Parmi les principes instinctifs, l'auteur compte les appétits, les desirs, les affections. Les principes « rationnels ou déterminants » sont l'amour de soi et ce qu'il appelle la « faculté morale ». Cette recherche est complétée par plusieurs chapitres sur la religion naturelle, la science du bonheur et la science du devoir.

FACUNDUS, évêque d'Hermiane, en Byzance (auj. Tunisie) † Constantinople v. 571]. Il intervint en faveur des Trois Chapitres, que Justinien voulait faire condamner, et refusa de se soumettre à l'édit de l'empereur, approuvé en 547 par le pape Vigile. Devenu

schismatique, il fut interné à Constantinople en 564, mais resta insoumis.

FAÇURE ou **FASSURE** n. f. Partie de l'étoffe comprise entre le rouleau d'appel et la dernière duite tissée.

FADA n. m. (provenç. moderne *fadas*, du provenç. *fat*, *sot*). Niais : *Oh ! le pauvre fada !* [...] *Mais il est fou, ce pauvre vieux !* (M. Pagnol).

FADA, oasis principale de l'Ennedi (Tchad).

FADAISE n. f. (provenç. *fadeza*, sottise ; de *fat*, *sot*). Plaisanterie fade et sottise : *Dire des fadaïses*. || Choses insignifiantes : *Personne n'attache d'importance à ces fadaïses*. (Ne s'emploie guère qu'au pluriel.)

FADA N'GOURMA, localité de la république de Haute-Volta, ch.-l. de cercle, entre Ouagadougou et Niamey ; 5 100 hab. (59 Europ.). — *Le cercle de Fada N'Gourma* a 224 000 hab. (75 Europ.).

FADASSE adj. Plein de fadeur : *Je n'ai jamais eu la tête troublée par cette blonde un peu fadasse* (Balzac).

FADDEN (sir Arthur William), homme politique australien (Ingham, Queensland, 1895). Membre de l'Assemblée législative du Queensland (1932-1935), puis de la Chambre des représentants d'Australie (1936), ministre adjoint du Trésor et des Approvisionnements (1940), il devint ministre des Finances quand le parti conservateur paysan, dont il était le chef depuis 1941, accéda au pouvoir (1949). Vice-président du Conseil depuis décembre 1949, il assume régulièrement les fonctions de Premier ministre en l'absence de Robert Menzies.

FADE adj. (lat. pop. **fatidus* ; de *fatuus*, fade, influencé par la finale de *sapidus*, qui a de la saveur). Qui manque de saveur : *Le brouet qui froidit sera fade à tes lèvres* (Apollinaire). || *Par anal.* Qui manque d'animation, de vie : *Un homme avec ces traits fades et ces rides prématurées des gens qui vivent près de la scène* (Montherlant). || *Par extens.* Affadi, pris de dégoût : *Avoir le cœur fade*. || *Fig.* Qui n'a rien de piquant ; insipide, insignifiant : *Compliments fades*. *Il faut toujours épicer de son mieux le ragout si fade de la vie* (Loti).

— **LANGUE CLASS.** Ennuyeux, fastidieux : *Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant* (Boileau).

FADE n. m. Arg. Part de vol. || *Avoir son fade*, avoir son compte.

FADEÏEV (Rostislav Andreïevitch), général et écrivain russe (Iekaterinoslav 1824 - Odessa 1884). Il prit part aux campagnes du Caucase, de Crimée (1855) et des Balkans (1877). Panславiste et partisan de l'autocratie, il a publié : *Lettres du Caucase* (1865), *La Puissance militaire de la Russie* (1868), *Lettres sur l'état actuel de la Russie* (1881).

FADEÏEV (Alexandre Alexandrovitch), romancier soviétique (Kimry, gouvern. de Tver', 1901 - Moscou 1956). Il a écrit des romans narratifs et psychologiques, en particulier la *Défaite* (1927), dramatique épisode de la guerre civile dans la région de l'Ossouri (au N. de Vladivostok), roman qui consacra son succès. Il obtint un véritable triomphe avec la *Jeune Garde* (1945), où il relate la fin tragique d'une organisation de résistance, formée par les « komсомолs » de la région du Donets. Bien qu'occupant une situation officielle de tout premier plan (il était président de l'Union des écrivains soviétiques), il fut très affecté par les reproches qu'on lui adressa au cours du congrès de l'Union de 1955, et se serait suicidé au cours d'une crise d'éthylisme.

FADEMENT adv. D'une manière fade.

FADER v. tr. (provenç. moderne *fada*, douer). Arg. Partager. || *Il est fadé*, il a largement son compte.

Fades (VIADUC DES), pont-rail métallique jeté à 132 m au-dessus de la Sioule, au S. de Saint-Gervais-d'Auvergne. Construit de 1901 à 1908, long de 470 m, il est formé de poutres droites à treillis métalliques et de portées inégales (la plus longue a 144 m), soutenues par des piles en maçonnerie, dont les plus voisines de la rivière ont 93 m de haut.

FADET, ETTE n. (provenç. *fadet* ; de *fado*, fée). Nom donné en certaines régions aux

sorciers. || *Lutin : Le fadet ou le farja qu'en d'autres endroits on appelle aussi follet, est un lutin fort gentil, mais un malicieux* (Sand).

FADEUR n. f. Caractère de ce qui est fade. || *Emanation écœurante : L'infirmité l'éventait ne faisait que remuer sur lui des fadeurs déjà cent fois respirées* (Loti). — *Fig.* Caractère de ce qui manque de quant, d'attrait : *La fadeur d'un visage*. Discours, écrits, compliments fades : *Que fadeurs il se disait dans ce salon !*

FADI ou **FADY** n. m. Tabou malgache, variable selon les individus, les villages, familles, fixant les interdits qui doivent être respectés.

FADING [diŋ] n. m. (mot angl.). Radio techn. V. ÉVANOUISEMENT.

FADIOUTH (ÎLE DE), île côtière du Sénégal (cercle de Thiès). Curieux village de pêche vivant de coquillages. Important kjokjening.

FADL IBN AL-RABÎ (Abû l-'Abbâs al-Rabî vizir des deux califes 'abbâssides Hârûn Amin (1^{re} moitié du VIII^e s. - † 824). Il fut l'un des principaux auteurs de la chute des Barmakides.

FADL IBN MARWÂN (Abû l-'Abbâs al-Marwân) [† 864 apr. J.-C.], vizir du calife 'abbâside Mu'tasim. Né de parents chrétiens, il convertit à l'islamisme et fut chargé de l'éducation de Al-Mu'tasim, qui lui confia par la suite le vizirat (833 apr. J.-C.) ; concussif, il fut destitué en 836, et le calife confisqua ses biens.

FADL IBN YAHYÂ, Barmakide, frère du calife Hârûn al-Rachid (766 - Ra. 808). [V. BARMAKIDES.]

FADO n. m. Chanson populaire portugaise qui apparaît au XIX^e s. (Son origine est connue : peut-être le *lundum* brésilien groïde a-t-il donné naissance au fado, envahit les cercles de Lisbonne au retour de Jean VI, en 1822. Cette lamentation douloureuse est d'étymologie mystérieuse : on s'ignore que *fado* viendrait de *fatum*, destin.)

FADRIQUE (don) ou **FRÉDÉRIC**, prince de Castille (1334 - Séville 1358), fils naturel d'Alphonse XI et d'Eléonore de Guzmán, favori, et demi-frère de Pierre le Cruel. A l'avènement de celui-ci, il dut se réfugier dans les Asturies. Réconcilié, il mena plusieurs expéditions contre les Maures de Murcie. Il fut assassiné sur l'ordre de Pierre le Cruel.

FADRUSZ (János), sculpteur hongrois (Pozsony 1858 - Budapest 1903). Sa statue équestre de *Mathias Corvin*, érigée en 1903 à Kolozsvár (Cluj), lui valut un grand prix à l'exposition universelle de 1900 ; celle, équestre, qu'il fit de l'impératrice *Marie-Thérèse*, érigée à Pozsony (Bratislava) fut détruite par les Tchèques. János Fadrusz est considéré comme le plus remarquable sculpteur de son pays au XIX^e s. Il est représenté au musée de Budapest et au British Museum (copie en marbre de *Christ en croix*, 1892).

FADYENA n. m. Nom générique d'une fée (Fadyena prolifera) qui est cultivée en serre chaude.

FÆNICULUM [fœm] n. m. Nom scientifique du fenouil.

FAENZA, v. d'Italie, en Emilie (prov. Ravenne), sur le Lamone ; 50 800 hab. Evêché. La ville est l'antique *Faventia*. Elle appartient de 1322 à 1504, à la famille Manfredi, dont la résidence est devenue le palais communal. La ville possède une enceinte du XV^e s., le dôme (de Giuliano da Maiano, 1474), musée civil, et surtout un très moderne musée international de la céramique qui retracera l'histoire d'une industrie locale, la maiolica, à laquelle on donna le nom de « faïence » fabriquée dès le XII^e s., l'apogée se situant au XV^e et au XVI^e s. ; mais ce musée ne se fait pas de l'évolution de la céramique antique et moderne du moment. Au XVI^e s., Faenza produisit des pots qui ressemblent à ceux d'Urbino. La pâte est fine et transparente, l'émail brillant ; arabesques sont de couleur tendre sur fond coloré en bleu ou en jaune, ou alternativement en bleu et jaune, sans reflets mé-



Alexandre FADEÏEV

ques. Quelquefois, on note un camaïeu bleu clair sur bleu soutenu, et, dans les peintures, la présence du rouge. Le motif décoratif essentiel est un mascarón au crâne pointu, dont la barbe en rinceaux d'acanthe sert de point de départ aux arabesques flocales. On y faisait aussi des carreaux émaillés, des assiettes, des coupes basses, des ragoirs. La fabrication des faïences est encore active; les constructions mécaniques et le travail du bois s'ajoutent à cette activité. Patrie de Torricelli.

FAERNO (Gabriele), humaniste italien (Crémone 1520 - Rome 1561). Auteur d'un recueil de fables latines : *Centum fabulae ex antiquis uictoribus delectae* (1564), dont l'élégance rappelle Phèdre. Ces fables ont été souvent imprimées sous le titre de *Phaedrus alter*. Terrault les a traduites en vers (1699).

FAEROE (ILES). V. FÉROÉ.

FAES (Pieter VAN DER). V. LÉLY.

FAESI (Robert), écrivain suisse de langue allemande (Zürich 1883). Professeur à l'université de Zürich, il a publié, à côté d'œuvres poétiques ou d'histoire littéraire, des tragédies (*Ulysse et Nausicaa*, 1911), ainsi qu'un grand roman à la gloire de sa ville natale, en 3 vol. : *la Ville des pères* (*Die Stadt der Väter*) [1941], *la Ville de la liberté* (*Die Stadt der Freiheit*) [1944], *la Ville de la paix* (*Die Stadt des Friedens*) [1953].

FAFELU, E. adj. V. FARFELU.

FAFETONE n. m. Nom local désignant l'aigrette soyeuse de *Calotropis procera*, plante du Sénégal, avec laquelle on fabrique des tissus légers.

FAFIOT n. m. Arg. Papier, paperasse. || Billet de banque.

FAFNER ou **FAFNIR**. Myth. scand. Dragon, gardien des trésors des Nibelungen, tué par Sigurd (Siegfried).

FAGALES n. fl. pl. Ordre de plantes dicotylédones, comprenant surtout des arbres de la forêt tempérée, aux fleurs sans pétales et nixuées, groupées en chatons, au fruit réti dans une cupule. (Principales familles : *agacées* [chêne, châtaignier, hêtre], *corylées* [noisetier, charme], *bétulacées* [bouleau, ulme]. L'ordre fait partie du super-ordre des Pentifères ou amentales.) [Anc. syn. CUPULIFÈRES.]

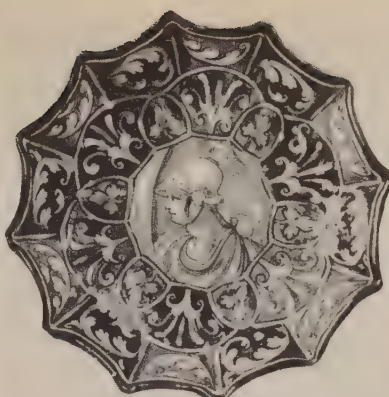
FAGAN (Barthélemy Christophe), auteur dramatique français (Paris 1702 - id. 1755). Il fit représenter des pièces en vers et en prose au Théâtre-Italien, au théâtre de la Foire. La Comédie-Française reçut plusieurs de ses comédies : *la Pupille* (1734), *l'Etourderie* (1761), *les Originaux* (1763).

FAGARA n. m. (de *fagar*, nom ar. de l'esquie type). Genre d'arbres dont certaines espèces donnent des bois de bonne qualité : *fagara Heitzi* (olon), *F. macrophylla* (olonogo), etc. (Famille des rutacées.)

FĂGĂRAȘ, v. de Roumanie, en Transylvanie (région de Brașov), sur les bords de l'Olt; 9 300 hab. Cette vieille ville épiscopale et administrative a donné son nom à une des chaînes les plus sévères des Carpates méridionales, les *monts de Făgăraș*, où se trouvent les points culminants de la Roumanie (pic Negoil 2 535 m) et pic Moldoveanu (2 543 m). Les sommets, aux formes assez lourdes, sont séparés par des cirques modelés par les glaciations.

FAGE (Louis), zoologiste français (Limoges 1883). Professeur au Muséum national d'histoire naturelle, il est l'auteur de nombreux travaux, en particulier sur les arachnides et sur la biologie marine. (Acad. des sc., 1942.)

FAGEL (Caspar), homme d'Etat hollandais (La Haye 1634 - id. 1688). Lorsque Jean de Witt fut assassiné (1672), il lui succéda comme conseiller-pensionnaire de Hollande. Artisan de la famille d'Orange, il contribua à faire déclarer l'hérédité du stadhouderat dans cette famille et prépara l'avènement de Guillaume d'Orange au trône d'Angleterre. Il participa à la signature de la paix de Nimègue et dirigea avec énergie la lutte contre la France. — Son neveu, FRANÇOIS NICOLAAS (Nimègue 1655 - Sluis 1718), feld-maréchal de l'Empire, se distingua contre la France à Fleurus, Ramillies et Malplaquet. — HENDRIK (Amsterdam 1765 - La Haye 1838) fut ministre, et allia les Provinces-



FAENZA

à gauche, coupe sur pied fin du XV^e s.

Louvre

à droite, fond d'une coupe buste de guerrier

Louvre

Unies, pendant la Révolution, avec la Russie et l'Angleterre contre la France. Exilé avec les princes d'Orange, il revint avec eux en 1813. — ROBERT (La Haye 1771 - Paris 1856), frère du précédent, se distingua dans les campagnes de 1793 et de 1794 contre la France. Il fut ministre des Pays-Bas à Paris de 1814 à 1815.

FAGERHOLM (Karl August), journaliste et homme politique finlandais (Siuntio 1901). Il s'affilia dès 1920 au parti social-démocrate. Elu député en 1930, et constamment réélu, il assume la direction de son parti depuis 1934. Ministre des Affaires sociales (1937-1934 et 1944), président de la Chambre (1945) et président du Conseil (1948-1950), il constitua en 1956 un gouvernement de coalition avec le parti du peuple et les agrariens, puis, en 1958, un cabinet qui obtint l'appui du parti conservateur. Président de la Diète (1960).

FAGERSTA, v. de Suède (Västmanland), sur le Kolbäcksan; 14 500 hab. Industries métallurgiques (Västmanfors).

FAGES (Arthur), peintre français (Toulouse 1902). Après avoir obtenu la licence de mathématiques, il devient, en 1927, élève de Paul-Albert Laurens à l'Académie Julian. Paysagiste de Port-Vendres, de Collioure, de Toulouse, d'Espagne, auteur de natures mortes et de compositions à figures, il est représenté au musée national d'Art moderne; il a exécuté des peintures pour le paquebot *Maréchal-Joffre* (1950), l'Ecole polytechnique (1951), le lycée de Bellevue à Toulouse, et a été nommé, en 1955, inspecteur principal de l'enseignement des beaux-arts.

FAGET DE BAURE (Jacques, baron), magistrat et historien français (Orthez 1755 - Paris 1817). Membre du Corps législatif (1810), président de chambre à la Cour impériale de Paris, il signa, en 1814, l'acte qui rappelait en France les Bourbons, et, pendant les Cent-Jours, fit opposition à Napoléon. Il fut, en 1815, vice-président de la Chambre des députés. On a de lui un *Essai historique sur le Béarn* (1818).

FAGGIUOLA (Uguccione DELLA), chef gibelin (Massa Trabaria v. 1250 - Vicence 1319). A la tête de quelques aventuriers, il combattit pour les gibelins à partir de 1297, et devint podestat d'Arezzo en 1303, mais il en fut presque aussitôt expulsé. Il fut ensuite désigné comme chef des gibelins de Toscane et devint podestat de Pise en 1313. Maître de Lucques avec l'aide de Castruccio Castracani (1314), vainqueur des Florentins à Montecatini en 1315, il agit en despote, se rendant odieux aux Pisans, qui le chassèrent en 1316. Il se réfugia alors auprès de Cangrande della Scala, qui le plaça à la tête de ses troupes et le fit nommer podestat de Vicence (1317).

FAGNANO DEI TOSCHI E DI SANT'ONOFRIO (Giulio Cesare), mathématicien italien (Senigallia 1682 - id. 1766). Bien qu'autodidacte, il s'intéressa de bonne heure à l'étude des mathématiques, notamment au calcul infinitésimal, alors à ses débuts, et au développement duquel il contribua pour beaucoup. Ses recherches forment notamment le point de départ de la théorie des fonctions elliptiques, qu'Euler a reproduite en rendant hommage à la sagacité du premier inventeur. Après avoir paru dans des recueils scientifiques italiens, ses travaux ont été

publiés sous le titre : *Produzioni matematiche* (1750).

FAGNE n. f. (mot emprunté au dialecte wallon et signif. proprement, fange). Dans la région des Ardennes, petit marais situé dans les régions les plus élevées. (Le mot s'applique à une région, les Hautes Fagnes, et se retrouve, modifié, dans une foule de noms géographiques : *Fagnon, Fagnières, Faing*, etc. Les fagnes ont été améliorées par l'introduction d'engrais et le reboisement : on y exploite des prairies fauchées selon un système de culture qui fait revenir tous les six ans des plantes fourragères et vivrières.)

FAGNES (Hautes), plateau de l'Ardenne* beige, constitué par les restes d'une très ancienne surface d'érosion, au S.-E. de Liège. Le sol profond de la pénéplaine est couvert de landes. Le point culminant atteint 692 m au signal de Botrange, au N. de Malmédy.

FAGNIEZ (Gustave), historien et archiviste français (Paris 1842 - Meudon 1927). Il fut l'un des fondateurs de la Société d'histoire de Paris (1874), devint l'un des maîtres de l'histoire économique en France, qu'il conçut d'ailleurs surtout sur un plan systématique et non pas encore évolutif (*Etudes sur l'industrie et sur la classe industrielle à Paris au XIII^e et au XIV^e s.*, 1877; *l'Economie sociale de la France sous Henri IV*, 1897, etc.). Il publia des études importantes sur la diplomatie ou sur la société française au temps de Richelieu, dont les plus remarquées sont : *le Père Joseph et Richelieu* (1893-1894) et *la Femme et la société française dans la première moitié du XVII^e s.* (1929). [Acad. des sc. mor. et polit., 1901.]

FAGON (Gui Crescent), médecin et premier botaniste français (Paris 1638 - id. 1718). Il fut premier médecin de Louis XIV, directeur du jardin botanique du roi (actuellement Jardin des Plantes), et membre honoraire de l'Académie des sciences; non seulement il voyagea en France à ses frais pour enrichir ses collections de plantes, mais il suggéra à Louis XIV l'idée d'envoyer des voyageurs dans les pays étrangers. Il est l'auteur d'une thèse hardie, dans laquelle il soutient la théorie de la circulation du sang (1664).

FAGOPYRIQUE adj. Relatif au fagopyrisme.

FAGOPYRISME n. m. (du lat. *fagopyrum*, sarrasin). Dermatose exsudative par photosensibilisation, qui se manifeste chez les bétails (moutons principalement) ayant mangé du sarrasin en fleur.

— ENCYCL. Le fagopyrisme frappe généralement les troupeaux auxquels on fait pâturer les champs de sarrasin (*fagopyrum*), surtout quand ces plantes commencent à porter des graines. Les troubles ne se manifestent que chez les animaux exposés à la lumière solaire et dans les régions privées de laine ou dépeignées. L'affection se traduit au début par de l'érythème, une tuméfaction et un prurit intense; si l'action solaire continue à s'exercer, on peut voir apparaître des vésicules, puis des pustules. Le traitement consiste à supprimer le sarrasin de l'alimentation et à tenir les malades à l'abri des rayons solaires.

FAGOPYRUM [rɔm] n. m. Nom scientifique du sarrasin ou blé noir. (Il y en a deux espèces, cultivées dans les régions tempérées : *Fagopyrum esculentum*, ou blé noir,

bon pour l'alimentation des hommes, et *F. Tataricum*, utilisé pour le bétail. Famille des polygonacées.)

FAGOT n. m. (probablement du prov. *fagot*, emprunté à l'ital. *fagotto*, qui vient peut-être du gr. *phakelos*, faisceau, refait en **phacus*). Faisceau de menu bois, de branches à brûler : *La grande cuisine | Où les rouges fagots claquaient au foyer noir* (Jammes).

— Arg. scol. Elève de l'Ecole forestière.

— Loc. div. *Fagot d'épines*, personne ou chose qu'on ne sait par quel bout prendre : *Il y a des difficultés à tout ; ce monde-ci n'est qu'un fagot d'épines* (Voltaire). || *Etre fait, être habillé comme un fagot*, être mal bâti, ou mal habillé. || *Sentir le fagot*, en parlant d'un homme, d'une opinion, être soupçonné d'hérésie, d'impie (parce qu'on brûlait autrefois les hérétiques). || *Compter des fagots pour des cotrets*, compter une chose pour une autre. || *De derrière les fagots*, se dit de quelque chose de très bon, par allusion au vin que l'on met à la cave derrière les fagots pour l'y laisser vieillir.

— Langue class. Poignée de nouvelles : *Il me conte des fagots fort jolis* (Sévigné). || *Histoires absurdes, balivernes : Tant que vous ne cesserez de nous conter des fagots* (Voltaire).

— Arg. Forçat.

— Comm. Paquet de plumes d'autruche tel qu'il arrive des pays d'origine.

— Fortif. *Fagot de sape*, fascine servant, dans la guerre de siège, à boucher les interstices entre les gabions.

— Pêch. *Pêche au fagot*, pêche utilisant un faisceau de menu bois, dans lequel on inclut de la viande et que l'on jette à l'eau le soir. (Les écrivains pénétrèrent dans le fagot jusqu'à l'appât. Quand le fagot est tiré au sec, les écrivains se trouvent empiétrés et sont faciles à capturer. Cette pêche est prohibée.)

FAGOTAGE n. m. Action de mettre du bois en fagots : *Blondeau est assigné pour le port d'armes [...]. Je crains que mon fagotage n'en souffre* (P.-L. Courier). || Bois propre à être mis en fagots : *Il n'y a que du fagotage dans ce bois*. || Fig. Etat d'une personne vêtue sans élégance, sans goût.

FAGOTER v. tr. Mettre en fagots : *Je me suis arrêté longtemps pour regarder le vieux jardinier Clovis fagotant du bois mort* (Bernanos). || Fig. et fam. Disposer sans art, d'une façon grossière, et, particulièrement, habiller sans goût, sans grâce : *Non, s'écria-t-il, je ne paraîtrai pas fagoté comme je le suis* (Balzac). *La jeune fille à marier, taille fagotée, bras ballants devant un fond sylvestre* (Camus).

FAGOTEUR, EUSE n. Personne qui fait des fagots. || Fig. Personne qui travaille grossièrement : *Fagoteur de romans*.

FAGOTIER n. m. Homme qui fait des fagots : *Le vieux fagotier las qui des forêts, le soir, | Revient avec un tas de feuilles sur la tête* (Hugo).

FAGOTIN n. m. Petit fagot. (Se dit particulièrement des fagots de bois léger et rendu, dont on se sert pour l'allumage d'un foyer de cuisinière, de locomotive, etc.)

Fagotin, nom du singe de Jean Brioché (v. MARIONNETTE), qui fut tué d'un coup d'épée par Cyrano de Bergerac. Ce nom (tiré de *fagoter*) fut donné, jusqu'aux dernières années du XVIII^e s., par les montreurs de marionnettes à leurs singes.

FAGOUÉ n. f. Pancréas du porc.

FAGRÆA n. m. Arbre à grandes fleurs, des Indes orientales, de la Malaisie, de l'Australie. (Famille des loganiacées.)

FAGUET (Emile), critique littéraire français (La Roche-sur-Yon 1847 - Paris 1916). Elève de l'Ecole normale supérieure, docteur ès lettres (1883), il fut professeur suppléant (1890), puis titulaire (1897) à la Sorbonne. Il a collaboré à de nombreux journaux, entre autres au *Journal des débats*, où il remplaça Jules Lemaitre (1896). Grand lettré, chroniqueur brillant, analyste ingénieux, il avait des qualités de bon sens qui pouvaient l'apparenter, dans les débuts de sa carrière, à son ami Francisque Sarcey, mais aussi un sens des inquiétudes spirituelles, une attention à l'évolution morale de son temps, qui expliquent, en particulier, ses sévérités contre le XVIII^e s. L'universelle curiosité de ce journaliste prolifique débordait

de beaucoup le champ de la critique littéraire ; elle va volontiers aux confins de la politique (*Questions politiques*, 1899 ; *Anticléricalisme*, 1906 ; *Le Culte de l'Incompétence*, 1910). C'est néanmoins de la critique et de l'histoire littéraire que relèvent ses principaux ouvrages : *la Tragédie française au XVI^e siècle*, thèse (1883), *les Grands Maîtres du XVII^e siècle* (1885), *Dix-Neuvième Siècle, études littéraires* (1887), *Dix-Septième Siècle, Dix-Huitième Siècle* (1890), *Politiques et moralistes du XIX^e siècle* (1891-1900), *Seizième Siècle* (1894), *Histoire de la littérature française* (1900-1901), *la Politique comparée de Voltaire, Rousseau et Montesquieu* (1902), *Propos littéraires* (1902-1909), *Propos de théâtre* (1903-1905), *En lisant Nietzsche* (1904), *Pour qu'on lise Platon* (1905), *Rousseau penseur* (1912), *l'Art de lire* (1912). [Acad. fr., 1900.] (→ Biblio.)

FAGUIBINE (LAC), grande nappe lacustre de la république du Mali, appartenant au groupe de lacs et de marécages situés à l'O. de Tombouctou, aux confins du Sahara et de la zone soudanienne.

FAGUENDES VARELA (Luís Nicolau), poète brésilien (Santa Rita do Rio Claro 1841 - Niterói 1875). Son œuvre est d'inspiration romantique ; il est l'auteur de *Nocturnes* et de *Voix d'Amérique* (1864).

FAGUS [gys] n. m. Nom latin du hêtre, d'où dérivent les noms usuels *feuille*, *fou*, *foueteau*, *foyard*, *jayard*, etc.

FAGUS (Georges FAILET, dit), poète français (Bruxelles 1872 - Paris 1933). D'abord anarchiste, il évolua en politique jusqu'au royalisme intégral, et en religion jusqu'au catholicisme le plus ardent. Poète savoureux, pittoresque, dont la foi naïve, la verve populaire et forte rappellent les poètes du Moyen Age, il a publié : *Testament de ma vie première* (1898), *Ixion* (1903), *la Danse macabre* (1920), *la Guirlande à l'épousée* (1921), *Frère tranquille* (1922), *Clavecin* (1926), *Frère tranquille à Elsenue* (1932). Il exprima ses idées dans un recueil d'*Aphorismes* (1908) et dans maintes chroniques qu'il réunit sous les titres d'*Ephémères* (1925) et de *Pas perdus* (1926). Son *Essai sur Shakespeare* (1923) contient une large part de son testament poétique.

FAHAM n. m. Flor. V. ANGRÆCUM.

Fahie (MÉTHODE DE). Télécomm. Méthode de localisation d'une perte sur un câble sous-marin, dans laquelle on laisse tel quel le défaut et l'on cherche à équilibrer momentanément le courant naturel en envoyant le courant d'une pile de sens contraire à celui du défaut, de manière à faire l'essai normal par le pont de Wheatstone au moment où ne circule plus aucun courant sur le câble.

FA-HIEN ou **FA-HSIEN**, moine et pèlerin bouddhiste chinois (IV^e-V^e s. apr. J.-C.). Il visita l'Inde de 399 à 414. Il atteignit ce pays par Khotan, Kachgar et le Cachemire, revint par mer et rapporta de nombreux livres sacrés. Sa relation de voyage, le *Fo-kouo-ki*, est l'un des documents les plus importants que l'on possède sur l'Inde ancienne. Il fut imité, au cours des siècles suivants, par de nombreux pèlerins bouddhistes chinois.

FAHLCRANTZ (Carl Johan), peintre suédois (Stora-Tuna, Dalécarlie 1774 - Stockholm 1861). Professeur à l'Académie de Stockholm (1815), il est l'auteur de paysages nocturnes, et est représenté aux musées de Stockholm et d'Helsinki.

FAHLERZ n. m. Minér. Nom générique des cuivres gris. (Ce sont des arséniosulfures et des antimoniosulfures. Ces minerais sont souvent argentifères.) [V. PANABASE, TENNANTITE.]

FAHLUNITE n. f. (de *Fahlun*, v. de Suède). Minér. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de magnésium, provenant de l'altération de la cordiérite.

FAHRENHEIT (Daniel Gabriel), physicien allemand (Dantzig 1686 - La Haye 1736). Fils d'un négociant de Dantzig, il partit très jeune à Amsterdam pour faire du commerce, mais se consacra à la fabrication des appareils de physique, vivant tantôt en Hollande, tantôt en Angleterre. Ayant appris à souffler le verre, il construisit surtout des aréomètres et des thermomètres à alcool. Grâce à l'emploi d'une graduation qui a conservé son nom, il réussit dès 1709 à

obtenir des thermomètres fournissant des indications comparables. En 1715, substituant le mercure à l'alcool, il donna au thermomètre sa forme définitive.

Fahrenheit (ÉCHELLE). V. THERMOMÈTRE.

FAIAL, ancien. **Fayal**, île de la part occidentale de l'archipel portugais d'Açores ; 24 000 hab. Ch.-l. *Horta*. Elevage des bovins.

FAIBLAGE n. m. (de *faible*). Infériorité de poids constatée d'une monnaie. (La *tolérance* ou le *remède* est la limite de l'écart admissible entre le poids droit et le poids réel.)

FAIBLARD, E adj. *Fam.* Un peu faible.

FAIBLE adj. (lat. *flebilis*, digne d'être pleuré). Qui manque de vigueur physique : *Corps, homme faible*. || *L'âge faible*, l'enfance. || Qui manque de solidité, de résistance : *Cordon, bâton, ruban trop faible*.

— Fig. Qui manque de puissance, de ressources : *Prince, Etat, place, armée faible*. Qui manque d'énergie, d'intensité, d'activité de mordant : *Faible vue. Faible odeur. Acides faibles. Vin, café, liqueurs faibles. Une petite lampe électrique [...] donnait un faible lumière* (G. Duhamel). || Qui manque d'étendue, de développement, de grandeur : *Une faible somme. Le désir [...] d'utiliser mon faible talent de musicienne* (Beckue). Qui manque de vigueur morale, d'énergie : *Il est trop faible pour résister aux instances des solliciteurs*. || Sensible (en bonne part) : *Les cœurs faibles et tendres*. || Qui manque de capacité, de savoir : *Un élève faible en latin*. || Qui manque d'importance : *Une culture d'un rendement très faible*.

— Chim. Se dit d'un acide, d'une base, et plus généralement, d'un électrolyte dont le degré d'ionisation est petit : *L'acide carbonique est un acide faible*. (V. FORCE.)

— Escr. *Faible d'une épée*, environ le tiers de la lame à partir de sa pointe.

— Linguist. *Formations faibles*, celles qui dans les langues flexionnelles, présentent un degré réduit du thème.

— Métrique. anc. Se dit d'un pied ou d'un mètre (groupe de deux pieds) sur lequel tombe pas le temps marqué, celui sur lequel on bat la mesure.

— Monn. *Monnaie faible*, monnaie qui n'a pas le poids, le titre légal.

— Phonét. Se dit d'un phonème quand sa place, dans un mot ou un groupe phonétique, l'expose à des altérations ou des changements.

— SYN. : *débile*, *déficient*, *fragile*, *léger*, *maigre*, *menu*, *mince*, *modeste*, *modique*, *petit*.

◆ N. m. Personne dépourvue de ressources matérielles, de force morale : *Au collège, ainsi que dans la société, le fort méprise déjà le faible* (Balzac). || Point le moins solide, le moins résistant : *Le faible d'une place, d'une solive*. || — Fig. Côté faible, vulnérable d'une chose, d'une personne : *Le fort et le faible d'une cause, d'une doctrine. Le jeu est son faible*. || Penchant, préférence : *J'avoue mon faible extrême pour cette enfant* (Feuillet).

— Langue class. Faiblesse, imperfection : *Il ne faut que ce faible à décrier un homme* (Molière).

— Du fort au faible, *Le fort portant le faible* loc. adv. En moyenne, toute compensation faite.

FAIBLEMENT adv. D'une manière faible : *On frappa faiblement à la porte*. || Fig. A un faible degré : *Un sourire de joie [...] éclairait faiblement son visage* (Proust).

FAIBLESSE n. f. Manque de vigueur physique : *Faiblesse de constitution. C'était un petit homme d'environ cinquante ans [...] qui avait dans tous ses membres et dans toute sa personne une sorte de faiblesse malade* (Hugo). || Perte subite des forces évanouissement, défaillance : *Ma tante cessait de regarder l'heure, baillait, se sentait des faibleses* (Proust). || Manque de solidité, de résistance : *La faiblesse d'un lien, d'un pont*. || — Fig. Manque de puissance, de ressources : *La faiblesse d'une place, d'une armée*. || Manque d'énergie, d'intensité, de mordant : *Faiblesse de la voix, du verbe d'une odeur, d'une liqueur*. || Manque d'étendue, de grandeur : *Faiblesse d'une somme d'un nombre, d'une quantité, d'une diffi-*

nce. || Manque d'importance, d'efficacité : *la faiblesse d'un système*; et, au plur., points faibles. || Argumentation qui présente des faiblesses. || Manque de vigueur, d'énergie morale. || *Je ne savais que penser d'une pareille faiblesse chez une femme d'habitude si maîtresse d'elle-même* (Bernanos). || Disposition à faillir; action de faillir : *Les gens qui ont eu point de faiblesses sont terribles* (A. France). || Préférence, penchant : *Avoir une faiblesse pour...* || Incapacité de résister aux passions, et particulièrement à l'amour : *Il est trop souvent l'histoire des faiblesses des hommes* (Hugo). || Manque de capacité intellectuelle, de talent : *Faiblesse d'esprit. La faiblesse d'un écrivain, d'un ouvrage.* || Manque de savoir : *Elève d'une grande faiblesse en histoire.*

— ALLUS. LITTÉR. *Seul le silence est grand, tout le reste est faiblesse*, vers de Rigny, dans « la Mort du loup » (les Destinées), exprimant l'attitude de fierté stoïque recommandée par le poète devant la souffrance et la mort.

— Imprim. En parlant d'un tirage, partie d'impression qui est inférieure à la tonalité générale.

— Peauss. En *faiblesse*, en termes de chamoiseur, se dit des peaux quand, sur la fin de l'habillage, elles sont hors d'eau et commencent à gonfler sous l'effet de l'huile introduite dans les pores.

— ★ *faute, incapacité, irresponsabilité, tulle, sous-développé.*

FAIBLET, ETTE adj. Un peu faible. (Vieilli.)

FAIBLIR v. intr. Perdre de sa vigueur, de sa solidité, de sa résistance, de son intensité, etc. : *La volonté de ne pas faiblir, de ne pas écouter sa fatigue* (J. Romains). || fig. Perdre de son efficacité, de son importance, de sa capacité intellectuelle, de sa vigueur morale : *Raisonnement, doctrine qui faiblit. Intelligence, mémoire qui faiblit.*

FAIBLISSANT, E adj. Qui faiblit : *Voix faiblissante.*

FAIBLISSEUR adj. et n. m. Photogr. Se dit d'un bain servant à diminuer l'opacité d'un cliché ou à éliminer un léger voile gris sur une épreuve : *Le faiblisseur de Farmer*.*

FAÏÇAL. V. **FAYÇAL**.

FAIDHERBE (Louis Léon César), général et colonisateur français (Lille 1818 - Paris 1889). Ancien élève de l'Ecole polytechnique et officier du génie, il sert en Algérie (1842-1847; 1849-1852) et à la Guadeloupe (1848-1849), puis est envoyé au Sénégal (1852), dont il devient gouverneur (1854). Il en entreprend lors (de 1854 à 1861 et de 1863 à 1865) l'organisation et apparaît comme son véritable fondateur. Avec des moyens d'action réduits à 2 bataillons de tirailleurs sénégalais, créés en 1857, une canonnière et 10 avisos), mais connaissant les langues indigènes (il parle arabe et ouolof), il pacifie le pays, dégage Saint-Louis en rejetant les Maures Trarza et leur chef Mohammed el-Habib vers le nord et en annexant le pays ouolof (traité de mai 1858). Il repousse les Toucouleurs d'Al-Fadj Omar (1855-1863) à l'est du haut Sénégal, malgré le siège du fort de Médine (où Paul Holl tient cinquante jours avec 7 hommes, jusqu'à l'arrivée de Faidherbe le 18 juill. 1856), puis annexe le Cayor, dégageant la route Saint-Louis-île de Gorée (1861-1865). Tout en achevant cette conquête (1863), il se consacre à la mise en valeur du Sénégal* en assurant la formation d'« élites » (Ecole des otages, 1857; enseignement laïc parallèle à l'enseignement congréganiste) et le développement économique (création des ports de Rufisque et de Dakar, 1857, etc.).

En 1865, il quitte le pays pour commander en Algérie la subdivision de Bône, et, après Sedan (sept. 1870), reçoit de Gambetta le commandement de l'armée du Nord, qu'il mène à la victoire à Pont-Noyelles (3 déc.) et à Bapaume (4 janv. 1871), mais échoue devant Saint-Quentin (19 janv.). Sa vigoureuse résistance épargnera toutefois l'occupation allemande aux départements du Nord et du Pas-de-Calais. Député du Nord (juill. 1871), aussitôt démissionnaire, il est chargé de mission scientifique en Haute-Egypte, puis est élu sénateur (1879). Outre son livre sur



général
FAIDHERBE

la *Campagne de l'armée du Nord* (1871), il a publié de nombreux travaux de géographie et d'ethnographie, parmi lesquels : *L'Avenir du Sahara et du Soudan* (1863), *Epigraphie phénicienne* (1873), le *Zénaga des tribus sénégalaises* (1877), le *Sénégal* (1889), etc. (Acad. des inscr. et belles-lettres, 1884.) [→ Biblio.]

FAIDIT [fedi] n. m. (du bas lat. *faiditus*, proscri). Au Moyen Age, hors-la-loi, et particulièrement albigeois chassé de son pays.

FAIDIT (Gaucelm). V. **GAUCELM FAIDIT**.

FAÏENCE [fajɛ̃sɛ] n. m. Céram. Fendille ou fissuration de l'émail d'une faïence : *Le faïencage est dû à une contraction thermique trop élevée de l'émail par rapport à celle de la pâte support.* (On dit aussi **TRESSAILLURE**.)

— Constr. Ensemble de petites craquelures apparaissant à la surface d'une peinture ou d'un enduit.

FAÏENCE [fajɛ̃s] n. f. (de *Faenza**, v. d'Italie, ou de *Fayence*, bourg de Provence). Poterie à pâte opaque, poreuse, perméable, à cassure terreuse, colorée ou blanche, recouverte d'un émail qui la rend imperméable aux liquides et permet un décor : *Vaisselle de faïence. Manger dans de la faïence.* || *Se regarder en chiens de faïence*, v. CHIEN.

— ENCYCL. Technol. La composition moyenne de la pâte à poterie est voisine de 40 p. 100 de kaolin, 40 p. 100 de quartz, 20 p. 100 de calcaire. La cuisson se fait à une température de l'ordre de 1 000 °C.

L'émail est une glaçure préparée avec un sable feldspathique et une calcaire résultant de l'oxydation à l'air d'un alliage plomb-étain à 20 p. 100 d'étain.

La *faïence fine feldspathique* possède la blancheur et l'éclat de la porcelaine, mais non sa translucidité ni son imperméabilité. Sa fabrication repose sur l'emploi de quatre matériaux : une argile plastique (20 à 30 p. 100), cuisant aussi blanc que possible et donnant à la pâte sa plasticité, un kaolin (25 à 30 p. 100), qui améliore la blancheur, un dégraissant si ceux comme le silex (25 à 35 p. 100) et, enfin, un fondant feldspathique (15 à 20 p. 100). Ces compositions conduisent, pour la pâte de faïence fine, à une analyse voisine de : silice, 75 p. 100; alumine, 20 p. 100; alcalis, 5 p. 100. La monocuisson de la faïence fine a été mise au point récemment, mais, en général, la poterie subit deux fois l'action du feu : la première cuisson, entre 1 200 et 1 300 °C, donne le biscuit de faïence fine. Le biscuit reçoit une glaçure, généralement posée par trempage, et la cuisson de l'émail se fait, dans des fours intermittents ou continus, à une température de l'ordre de 1 000 °C. La faïence fine peut recevoir une décoration extrêmement riche, sous couverte.

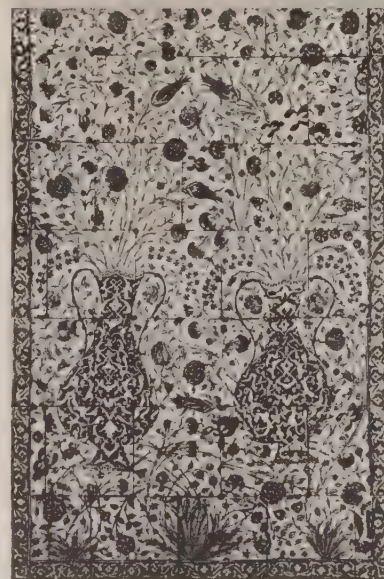
La *faïence fine calcaire* est de moins en moins répandue.

L'emploi de la faïence s'est généralisé pour le service de table, comme revêtement (carreaux), comme matériau sanitaire. Son aspect agréable, sa fabrication économique en font un produit d'emploi massif et varié.

La fabrication de la faïence comprend : 1° le façonnage des pièces, soit par le procédé du tournage de la pâte plastique, soit par celui du coulage de la pâte liquide, ou barbotine, dans des moules en plâtre; 2° la cuisson des pièces crues et non émaillées entre 1 200 et 1 300 °C, ce qui donne le biscuit de faïence; 3° l'émaillage par trempage, arrosage ou pulvérisation, ou au pinceau; 4° la décoration, exécutée à la main, sur la surface de

faïences

1. Art musulman, XIII^e s.
2. De Montpellier, du XVI^e au XVIII^e s.
3. De Faenza, v. 1490
4. De Rouen, fin XVII^e s.
5. De Paris, aux armes de Necker et de sa femme



6. De Marseille (petit feu); 7. De Lille;
8. De Niderviller (1784); 9. De Damas, art turc, XVI^e s.; 10. De Delft (fabrique de Reygens [1667]).



faïence

Meillonnas, XVIII^e s.

Sèvres, 1810

Saint-Amand, XVIII^e s.

Creil, 1830

Strasbourg, XVIII^e s.Nevers
époque RévolutionStaffordshire
v. 1830école de Luca Della Robbia
art italien, fin du XVIII^e s.

v. hors-texte en couleurs
CÉRAMIQUE (faïence)
tome II, page 764

poêle en faïence
v. ALLEMAGNE
tome I, page 273

l'émail cru, au moyen de pinceaux et de couleurs vitrifiables; 5° la cuisson vers 950-980 °C du biscuit émaillé et décoré. Le décor ainsi exécuté est appelé « décor au grand feu », parce qu'il est cuit à la température du grand feu de l'émail. Les faïences de Nevers, de Rouen, entre autres, sont décorées au grand feu. Un autre type de fabrication consiste à émailler le biscuit en blanc et à le cuire sans décor, puis, sur cet émail blanc et cuit, on exécute le décor au moyen de couleurs plus fusibles, et on recuit à un feu inférieur, dit *feu de réverbère*; ce procédé fut employé à Marseille et à Strasbourg.

L'émail stannifère est généralement obtenu par la fusion, dans un four spécial, d'un mélange de calcine (oxyde double de plomb et d'étain), de sable quartziteux, kaolinique et feldspathique de Decize, de minium, de carbonate de soude et de sel marin. On peut remplacer la calcine par une quantité soigneusement calculée de minium et d'oxyde d'étain. (→ Biblio.)

— Arts décor. Il y a lieu de distinguer entre les poteries d'argile, quelque ressemblance qu'elles puissent présenter, celles qui, couvertes d'une glaçure transparente, plombière, sont des « vernissés », et celles qui, revêtues d'un émail opaque, stannifère, sont les *faïences*. Ni l'Égypte, ni l'Orient palestinien, ni la Crète, ni la Grèce n'ont connu celles-ci. En revanche, les frises des anciens palais babyloniens sont décorées d'émail stannifère; sa technique convenait à l'architecture de brique. Elle passa en Perse, où les Arabes l'adoptèrent pour la transporter en Occident : Espagne, Afrique du Nord, Sicile. C'est du nom de leur principal atelier des Baléares, Majorica, que l'Italie du XIV^e s. désignait la céramique stannifère, qui se caractérisait alors par une glaçure métallique à reflets cuivrés : la « poterie dorée » du Moyen Âge. La chute du royaume musulman d'Espagne fit transférer de Grenade à Valence, à Paterna, à Manises, la *maïolique* hispano-mauresque. Ces ateliers, avec leurs filiales de Tolède, de Barcelone, de Talavera, s'éteindront dès l'expulsion des Arabes d'Espagne (1610).

Au XV^e s., la maïolique était passée de la Sicile à Florence, où, le premier, Lucca Della Robbia s'avisait d'appliquer aux stucs en relief de l'architecture un procédé qui les protégeait; il en fit l'expérience à San Miniato (1443); elle fut concluante, et toute la lignée des Della Robbia la diffusa. Puis des ateliers s'installèrent autour de Florence, à Sienne, Urbino, Gubbio, et surtout à Faenza, dont le nom remplaça bientôt celui qu'avait porté d'abord la maïolique. Ces ateliers se développèrent librement; dès 1530, leurs traits différentiels sont fixés. Alors, des ateliers nouveaux se fondent, l'un transposant les estampes (témoin la Casa Pirotta et Caffagiolo), l'autre tirant parti des décorations triomphales (comme Castel Durante, créateur des *trophées*, inventeur des « blancs sur blancs »). Urbino soigne le rendu jusqu'à la miniature. Gubbio et Deruta réhabilitent le lustre métallique en l'éclairant d'un beau rouge rubis. Faenza, au contraire, porte ses recherches vers l'émail blanc, discrètement relevé d'un emblème ou d'une figurine.

Le goût de la céramique décorative se répandait. Au XVI^e s., on voit s'installer des fours à Nîmes, à Montpellier, à Lyon, conduits par des « potiers de terre blanche » immigrés. En 1584, les produits que vit Henri III à Lyon, lors de son entrée solennelle, le firent s'intéresser à cette industrie; des praticiens italiens ou leurs disciples français trouvent accueil : Sigalon à Nîmes, où

il décore de médaillons à effigies des vases à fond bleu; Abaquesne à Rouen, d'où viennent les carrelages d'Ecouen (1542) et de la Bastie d'Urfé (1557); les frères Conrade à Nevers, qui devenaient le principal foyer céramique français. En sa première époque ce foyer avait été tout italien (1610-1660); il utilisait les décors persans à fond bleu, de 1630 à 1740, puis des chinoïseries dès 1750, tandis qu'il élaborait un style populaire plein de saveur dès 1640. Le succès de Nevers suscita la création, à Rouen, en 1644, d'une manufacture qui devait l'éclipser. Edme Poterat, son chef, commença par démarquer à la fois Nevers et la faïence hollandaise, dont le principal centre était, depuis 1611, Delft, encore influencé par les formules italiennes. Rouen se dégagea bientôt du passé. Dès les années 1700, elle adoptait le décor à lambrequins, son invention capitale, puis, de 1720 à 1750, le goût chinois, et la rocaïlle en 1750. Le remplacement de la vaisselle d'argent par la faïence, lors du grand désarroi du Trésor en 1709, servit la production céramique, et particulièrement Rouen. Mais, dans le dernier quart du XVIII^e s., la manufacture allait tenter de rivaliser avec les produits de petit feu de Strasbourg; elle y perdit sa primauté. Elle avait donné naissance à de nombreux ateliers satellites : Sinceny, qui l'imitait habilement dès 1733, Orléans, Moulins, Quimper, Le Croisic, Rennes, Saint-Cloud. Seul, un atelier lointain échappait à son influence : Moustiers, en Provence, qui, d'abord imitateur des Italiens, créait, aiguillonné par la crise de 1709, une formule tout à fait personnelle, en utilisant les « grotesques », tant de Bérain que de Callot, traités en jaune, vert ou bleu. Moustiers sera démarquée par Samadet et Bordeaux, tandis qu'elle-même imitera les productions de petit feu, sans les égaler. Pour les faïences locales d'Apt et d'Avignon, au décor de jaspures, leur rayonnement fut faible.

C'est en 1721 qu'à Strasbourg un Hollandais, Joseph Hannong, commençait à produire des faïences imitant au petit feu de moufle, à quatre couleurs, les compositions à lambrequins de Rouen, cuites au grand feu, donc à palette limitée. Puis il imaginait son décor aux « fleurs des Indes »; enfin, vers 1750, sa formule originale aux « fleurs naturelles » librement disposées sur toute la surface de l'objet et dessinées, les unes par un modèle haché, les autres par un cerne — le *chairon* — inscrivant une touche de carmin d'épaisseur décroissante. Mais Strasbourg s'éteignait en 1779. Elle laissait sa tradition à Niederwiller (qui produisit de 1748 à la fin du siècle), ainsi qu'à tout un essaim d'ateliers : Aprey, Lunéville, Les Islettes et, hors de France, Holtsch (Hongrie), Bayreuth et Stralsund (Allemagne). Rorstrand et Marieberg (Scandinavie). La Provence voyait éclater le même confit du petit feu contre le grand. C'est Marseille qui s'opposait à Moustiers. Dès 1749, Fauchier et Clérissey montent à Marseille deux fours; les ressources du petit feu leur permettent des trouvailles, notamment un vert très lumineux, dont l'agrément, joint à celui de formes ingénieuses, obtint un succès très vif. Nombre d'ateliers rivaux s'installent; notamment celui des Perrin, qui conserva jusqu'à la Révolution son formulaire rocaïlle, tandis que ses émules optaient pour le style « à l'antique », auquel se soumettaient la plupart des manufactures, témoin Sceaux. Si la Lorraine appliquait concurremment les deux formules, le Pont-aux-Choux, produisant une faïence blanche de même effet général, choisissait le style Louis XVI. (→ Biblio.)

La céramique française allait, par l'effet de désastres traités de 1786, s'effacer devant les importations anglaises, dites de « faïence fine », à l'argile très blanche, glacée d'un vernis incolore. Mais cette production n'est pas une faïence. Comme les poteries de Saint-Porchaire, comme celles de Bernard Palissy, comme les grès français et allemands, elle appartient à la famille des vernissés, et, du point de vue technique, elle est différente. La faïence d'émail stannifère reprit, au XIX^e s., sa prospérité d'autrefois. Les faïenceries françaises de Montereau, Creil, de Gien, de Choisy, de Sarreguemine ont réalisé sans défaillance avec les ateliers anglais, allemands, tchèques, scandinaves, belges, hollandais, américains. Sur le plan purement artistique, des maîtres tels qu'Alfred Méthéy sont demeurés sans égaux.

FAÏENCE, E adj. Qui imite la faïence. *Leurs yeux faïencés, grands ouverts comme des ailes de bœuf* (Barbey d'Aurevilly).

FAÏENCERIE [fajãsri] n. f. Fabrique ou commerce de faïence : *Monter une faïencerie*. || Ouvrage, marchandise de faïence : *La faïencerie de Rouen jouit d'une certaine réputation*.

FAÏENCIER [fajãsje], ÈRE n. et adj. Qui fabrique ou vend de la faïence, et plus particulièrement de la faïence d'emploi courant. *Le faïencier d'art se nomme mieux « céramiste »*.

FAI FO. V. HÔI AN.

FAIGNANT, E ou **FEIGNANT**, E adj. et n. *Pop.* Fainéant, paresseux : [Céline] *hélaît sa sœur, la traitant de fainéante* (Huysmans).

FAIL (Noël du), seigneur de La Hérissey, juriste et conteur français (manoir de Château-Letard, près de Rennes, v. 1520-1591). Conseiller au parlement de Rennes en 1571, il finit sa vie au milieu des troubles de la Ligue. Comme magistrat, il a publié les *Mémoires extraits des plus notables et solennels arrêts du parlement de Bretagne* (1579), pour répondre au vœu de Henri III. Imitateur de Rabelais, il doit son succès à son œuvre facétieuse, qui introduit dans les contes le réalisme paysan et une philosophie gaie et rustique. Dans les *Trois Propos rustiques* (1547), il fait l'éloge de la vie agreste. Ses *Baliverneries* (1548) montrent les rencontres d'Eutrapel, de Polygone et de Lupolde. Son troisième recueil, *Contes et discours d'Eutrapel* (1585), expose avec un art plus sûr des sujets plus variés.

FAILLANCE n. f. (de faillir). Manque (rare) : *Par faillance de cœur et défaut de génie* (Chateaubriand).

FAILLE [faj] n. f. (peut-être du néerl. *faille*). Tissu d'armure toile, à grain très marqué formant des côtes, généralement composé de fils de soie organisin en chaîne, avec un trame très souple en soie ou, parfois, en coton glacé. (Elle se fabrique aussi rayonnée.) || Mantille faite avec cette étoffe ou quelquefois en laine noire.

— Pêch. Sorte de filet en usage en Provence.

FAILLE [faj] n. f. (de faillir, manquer, parquer, dans l'exploitation d'une couche de houille, c'est l'endroit où manque le charbon). Cassure le long de laquelle un terrain a été surélevé d'un côté ou abaissé de l'autre. || Intervalle laissé libre : *Le gris parfait du ciel rendait laiteuse l'eau d'un lac dans les failles de vastes champs de nénuphar* (A. Malraux). || Fig. Fissure, point faible. *Ce raisonnement présente une faille*.

— Géol. Faille complexe, grande faille complexe se décompose en une série de petites failles déterminant chacune un rejet particulier. *Faille horizontale*, v. CHARRIAGE. || *Faille*

fidi, nom donné à la grande faille (approximativement horizontale) qui fait chevaucher le Dévonien sur le Carbonifère, dans les assises houillères du nord de la France. || **Angle de faille**, dépression tectonique formée, au pied d'un escarpement de faille, par la partie la plus basse de la surface d'un bloc escarpé vers cette faille. (Cette disposition est favorable à la fixation d'un cours d'eau; on parle alors de *vallée d'angle de faille*.)

— Géomorphol. **Escarpement de faille**, talus issu de la faille, directement ou indirectement. (V. part. *encycl.*) || **Plan de faille**, ligne séparant la lèvre soulevée de la lèvre abaissée. || **Rejet de faille**, dénivellation entre la lèvre soulevée et la lèvre abaissée.

— ENCYCL. Géol. La faille est dite *verticale* quand le plan en est vertical, *oblique* quand il est incliné; dans ce cas, on distingue les failles *normales*, quand le plan de faille descend sous la lèvre abaissée; *inverses*, dans le cas contraire (il y a alors *surplomb*).

Les lèvres, ou murs, des failles peuvent être très rapprochées; mais elles sont souvent séparées par des masses de débris (*brèches de faille*, *brèches de friction*, *brèches de dislocation*, *mylonites*) présentant parfois des traces indubitables de frottements.

D'autres fois, les failles peuvent avoir été emplies par des minéraux cristallisés (veines métallifères) ou par des venues volcaniques (*dykes*).

Les failles se suivent généralement sur de grandes distances, et les plus importantes sont marquées sur les cartes géologiques. Elles se terminent soit brusquement au croisement d'une autre faille, soit progressivement en passant à une flexure monoclinale. Rarement isolées, les failles sont généralement associées en groupes, où elles sont verticales, normales ou obliques, avec des rejets divers. Parfois, une faille en recoupe une autre.

— Géomorphol. **Escarpement de faille**. Si la dénivellation topographique est dans le même sens que le regard de la faille, l'escarpement de faille est dit *conforme*. Dans le cas contraire, il est dit *inverse* et constitue une inversion de relief.

Les escarpements de faille inverses apparaissent lorsque la faille met en contact latéral des couches tendres sur le bloc soulevé des couches dures sur le bloc affaissé. Ces dernières résistent à l'érosion, tandis que les couches tendres sont déblayées sur le bloc géologiquement soulevé, dont la surface topographique finit par se trouver plus basse.

Une telle évolution a généralement son origine dans une surface d'aplanissement tronquant les couches failleées. A la suite d'une reprise d'érosion, l'escarpement de faille inverse apparaît par érosion différentielle.

On distingue, à la suite de l'évolution géomorphologique, les *escarpements de faille originels*, constitués par le relief même qui est apparu lors du jeu de la faille, et les *escarpements de faille exhumés*, constitués par le plan de faille nettoyé des terrains qui étaient en contact latéral avec lui. (On parle parfois, dans ce cas, d'*escarpements de faille rajeunis*.) Les escarpements de faille inversés sont toujours exhumés. Les escarpements de faille exhumés sont aussi désignés du nom d'*escarpements de ligne de faille*.

Les escarpements de faille sont un des types de relief les plus répandus dans les structures abulaires de plates-formes, tant bassins sédimentaires que massifs anciens. De nombreux alus de massifs anciens, que l'on considérerait autrefois comme d'origine cyclique, se révelent à l'étude être des escarpements de failles dégradés.

— Escarpement de faille, lorsqu'il est « frais », présente un tracé rectiligne ou en ligne brisée, d'allure rigide. Il est alors aisément reconnaissable. Lorsque la faille cesse de fonctionner, il se dégrade progressivement : l'érosion le dissèque, le transformant en une succession de croupes et de vallées au relief beaucoup plus confus. C'est dans les couches sédimentaires qu'il alterne faciès tendres et durs que les escarpements de faille se perpétuent le plus aisément, car les reprises d'érosion donnent naissance à des escarpements de faille exhumés.

— Min. En raison du *rejet*, une galerie qui était en couche ou dans un filon trouve d'autres terrains, stériles, de l'autre côté de la faille. Suivant l'importance de la

faille, le rejet peut varier de quelques décimètres à quelques centaines de mètres. Le plan de la faille peut être lisse ou bosselé; il peut ne pas être net et se composer d'une zone de terrains brouillés, dont l'épaisseur peut atteindre plusieurs mètres. On distingue les *failles directes*, dans lesquelles les terrains du toit de la faille ont glissé en descendant par rapport à ceux du mur (ce sont de beaucoup les plus fréquentes), et les *failles inverses*, ou de *refoulement*, dans lesquelles les terrains du toit ont remonté, comme par un effet de poussée horizontale, sur ceux du mur.

FAILLÉ, E adj. Qui est coupé par des failles. || **Gisement faillé**, gisement découpé par des failles nombreuses. (Le terme *faillé* se rapporte plus spécialement à la discontinuité qu'amènent les failles dans le gisement, et *failloux* à la difficulté des terrains.)

FAILLEUX, EUSE adj. Qui est en rapport avec des failles. || **Terrain failleux**, zone failleuse, terrain compris entre des failles rapprochées, ou, dans un remplissage de faille de grande largeur, qui est éboulé et donne de grosses pressions sur le soutènement.

FAILLI [faji] n. m. (ital. *fallito*; de *fallire*, faillir). Commerçant qui a fait faillite.

FAILLIBILITÉ n. f. Possibilité de faillir, de tomber soit en faute, soit dans l'erreur : *La faillibilité existe chez le plus sage*.

FAILLIBLE adj. Sujet à faillir, à tomber soit en faute, soit dans l'erreur : *Tout pouvoir humain est faillible* (Guizot).

FALLIR [fajir] v. intr. (lat. pop. **fallire*; lat. class. *fallere*, tromper). [N'est guère usité qu'à l'infini; au pass. simple : *Je faillis, nous faillîmes*; au fut. : *Je faillirai* (rare); au condit. : *Je faillirais* (rare), et aux temps composés : *J'ai failli*, etc. Part. pass. : *Failli*, e. Du présent de l'ind., seule la 3^e pers., *faut*, s'emploie encore dans de vieilles expressions.] Commettre une faute : *Je le sens bien à présent, j'ai failli* (Gide); et surtout, en parlant d'une femme, se laisser séduire (vx) : *Il se disait peut-être, au fond de sa pensée, qu'une jeunesse qui avait failli pouvait bien faillir encore* (Maupassant). || Faire défaut : *Or la grâce ne peut faillir*, *Puisqu'il sème, il doit recueillir* (Béranger). || Prendre fin (vx) : *Le jour commence à faillir*. || Suivi d'un infinitif, être bien près de : *Il faillit plusieurs fois être renversé par les voitures* (G. Duhamel).

— Loc. div. *Le cœur lui faut*, il perd courage, il défaillit : *A l'idée de devoir annoncer à Gertrude que la vie lui pourrait être rendue, le cœur me faut* (Gide). || *Jouer à coup faillant ou failli*, jouer à la place du premier des joueurs qui manque. (S'est dit au volant et à la paume.) || *A jour faillant*, à la chute du jour. — *A jour failli*, après la chute du jour. || *Failli de cœur*, cœur failli, cœur lâche. (Vx.)

◆ V. tr. ind. [à] *Faillir à une promesse, à un engagement, à sa parole*, y être infidèle.

— Art vétér. *Tendon failli*, chez le cheval, se dit d'un tendon appliqué contre le canon et présentant un profil oblique.

— Hérald. Se dit d'une pièce ou d'un trait de partition qui, au lieu de traverser entièrement l'écu, s'arrête près de l'un des bords. — Mar. *Failli gars*, mauvais matelot, mauvais novice.

FAILLITE n. f. (ital. *fallita*; de *fallire*, faillir). Etat du commerçant dont la cessation de paiement a été constatée par un jugement. || Procédure légale instituée en vue de protéger les créanciers d'un commerçant en état de cessation de paiement. (On appelle *déconfiture* le même état, lorsqu'il s'agit d'un non-commerçant.) || Fig. Incapacité reconnue à une chose de répondre à ce qu'on en attendait; échec total : *La faillite de la science* (Brunetière). *La faillite d'une politique*.

— ENCYCL. ● **Historique**. Le magistrat romain pouvait prononcer l'envoi en possession des biens du débiteur au profit de tous les créanciers, puis décider la vente de ces biens. Cette procédure, remise en vigueur dans les villes italiennes au Moyen Âge, fut introduite en France. L'ordonnance de 1673 réglemente la *faillite* et la banqueroute, sans protéger les créanciers contre les fraudes commises au cours de la période suspecte; en 1807, le Code du commerce, en vue de pallier cette insuffisance, aboutit à une régle-

mentation excessive, que, depuis lors, le législateur s'est efforcé d'adoucir, notamment en 1838, en 1889 (institution de la *liquidation judiciaire* au profit du commerçant malheureux, mais honnête) et en 1955 (substitution du *règlement judiciaire* à la liquidation judiciaire).

● **Généralités**. La faillite, qui entraîne pour le failli un certain nombre de déchéances civiles et professionnelles, et peut aussi entraîner son incarcération, apparaît à la fois comme une mesure protectrice des créanciers, des commerçants, mais aussi de l'ensemble de la profession commerciale. Afin de réprimer l'action néfaste des sociétés de façade, le législateur a prévu la possibilité d'étendre les effets de la faillite à certains dirigeants ou associés qui ont accompli, avec les fonds sociaux et sous le couvert de la société, des actes de commerce dans leur propre intérêt.

Dans la faillite, le débiteur est immédiatement dessaisi de la totalité de son actif au profit de la masse des créanciers, représentés par le syndic, qui doit procéder à la réalisation de cet actif et payer les créanciers au marc le franc.

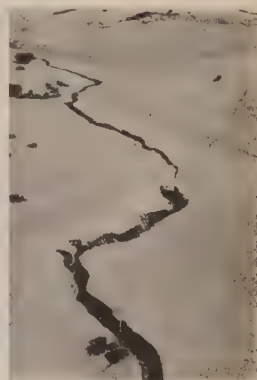
Dans le *règlement judiciaire*, au contraire, le débiteur « malheureux et de bonne foi » conserve l'administration de ses biens sous le contrôle d'un administrateur au *règlement judiciaire*. Il peut même obtenir un concordat*, qui lui permettra de continuer ou de reprendre la direction effective de son commerce.

La faillite et le règlement judiciaire (qui n'interviennent que si le commerçant est en « état de cessation de paiement », c'est-à-dire s'il ne dispose pas des moyens de paiement nécessaires pour faire face, tout au moins, à son passif exigible) sont prononcés par le tribunal de commerce. Ce dernier peut être saisi soit par le débiteur lui-même (déclaration de cessation de paiement obligatoire dans les quinze jours de celle-ci), soit par un créancier (assignation au tribunal de commerce signifiée au débiteur); il peut être saisi d'office dans des cas exceptionnels.

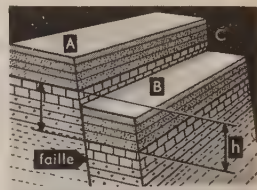
Lorsque les conditions de fonds et de recevabilité sont réunies, le tribunal de commerce prononce soit la faillite, soit le règlement judiciaire, restant maître de son appréciation sans être lié dans son choix par la demande qui lui a été présentée. Le règlement judiciaire est aujourd'hui la procédure la plus normale. Cependant, la faillite est obligatoirement prononcée si le commerçant était en infraction à une interdiction légale d'exercer la profession, s'il y a dissimulation d'actif et exagération du passif, ou comptabilité irrégulière. Elle peut être prononcée en cas de déclaration tardive de cessation de paiement, absence ou résolution de concordat au cours d'une procédure de règlement judiciaire, condamnation pour banqueroute simple, acte de mauvaise foi, imprudences inexcusables.

● **Le jugement déclaratif de faillite**. Le jugement qui prononce la faillite ou le règlement judiciaire a effet à l'égard de tous, notamment en ce qui concerne le dessaisissement et l'arrêt des poursuites individuelles. Il est immédiatement exécutoire, nonobstant opposition ou appel. Il doit préciser la date à laquelle les paiements ont cessé. De cette date part la *période suspecte*, au cours de laquelle les actes accomplis par le débiteur sont inopposables à la masse des créanciers; le report de cette date peut cependant être demandé, soit par le débiteur, soit par le syndic ou l'administrateur.

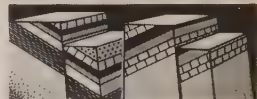
Le jugement désigne, en cas de faillite, un ou plusieurs syndics (trois au maximum), en cas de règlement judiciaire, un ou plusieurs administrateurs (trois au maximum), pris parmi les syndics administrateurs professionnels ou parmi les officiers ministériels agréés. Un membre du tribunal est désigné : le juge-commissaire, chargé tout spécialement d'accélérer et de surveiller les opérations, ainsi que la gestion des syndics et des administrateurs. Il a seul qualité pour autoriser certains actes importants : dispense des scellés, certaines ventes, la réhabilitation ou la continuation des baux. Il convoque et préside les assemblées des créanciers. Il nomme un ou deux contrôleurs parmi les créanciers chargés de l'assister et, éventuellement, de lui donner avis. Tous les créanciers, hormis les créanciers privilégiés, doivent faire admettre leurs



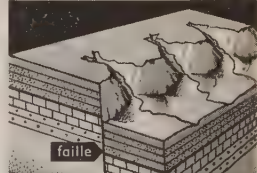
faille (long. 12 km)
tremblement de terre
d'Orléansville (1954)



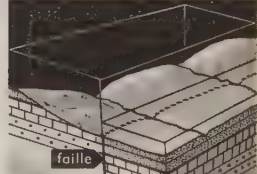
A. Lèvre soulevée; B. Lèvre abaissée; C. Plan de faille; « regard » vers la droite; h, rejet.



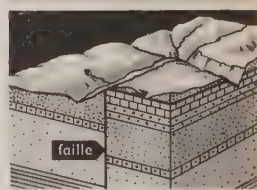
Faille conforme Faille inverse



L'érosion attaque le relief créé par la faille. Le plan de faille est découpé en facettes par les torrents.



L'escarpement de faille a disparu; la faille n'apparaît que sur la coupe géologique.



Escarpement de faille inversé. Le relief de faille évolue selon la différence de résistance des roches.

créances et, dès lors, produire — en principe dans les quinze jours — leurs titres au syndic ou à l'administrateur. Dans la pratique, les créances sont admises jusqu'au moment où la proposition est transmise au juge-commissaire. Les créances sont vérifiées, puis celles qui sont admises font l'objet d'un état déposé au greffe du tribunal. Le juge-commissaire arrête trois mois et demi plus tard l'état des créances non contestées. Les créances admises sont irrévocables; elles ne peuvent plus être augmentées ou contestées.

Le règlement judiciaire aboutit à un concordat* ou est converti en faillite, dont les issues possibles sont les suivantes : l'union, la clôture pour insuffisance d'actif ou la clôture pour défaut d'intérêt de masse.

● **L'union.** L'union est le groupement de tous les créanciers pour réaliser les biens du débiteur et en répartir le produit entre eux. Les créanciers sont de plein droit en état d'union dès le jugement déclaratif de faillite. Le débiteur est complètement dessaisi de l'administration de ses biens au profit du syndic, représentant de la masse et agissant pour son compte.

L'assemblée des créanciers, convoquée par les soins du juge-commissaire, donne alors son avis sur le maintien en fonction du syndic et de l'administrateur. Elle doit être convoquée périodiquement pour entendre le compte rendu de gestion, et statue à la majorité absolue en nombre des créanciers présents ou représentés, participant au vote. C'est elle qui donne mandat de continuer ou non l'exploitation du commerce.

Le syndic procède à la réalisation de l'actif : recouvrement des créances, vente des meubles, du fonds de commerce, des immeubles, ces ventes devant avoir lieu aux enchères publiques et par adjudication. Les fonds ainsi recueillis doivent être versés à la Caisse des dépôts et consignations. La répartition entre tous les créanciers se fait au marc le franc, c'est-à-dire en proportion des créances admises. Elle est ordonnée par le juge-commissaire, qui en fixe la quotité et donne à cette opération toute la publicité nécessaire. Ne sont répartis que les fonds disponibles, c'est-à-dire ceux qui restent après paiement des frais et dépenses de l'administration de la faillite et règlement des créances privilégiées. Lorsque ces opérations sont terminées se tient une assemblée de clôture; le débiteur y étant dûment appelé, le syndic y rend ses comptes aux créanciers. L'union est dissoute à la date de cette assemblée. Le juge-commissaire présente un rapport au tribunal de commerce sur les caractères et circonstances de l'union. Dès lors, tous les organes de la masse qui disparaissent cessent leurs fonctions. Les poursuites individuelles peuvent donc, le cas échéant, reprendre, notamment pour permettre aux créanciers d'obtenir le complément de leur dividende. A ceux qui le demandent, il est délivré, dans ce dessein, un titre exécutoire par le président du tribunal de commerce.

L'union peut être ouverte à la demande des créanciers précédemment en état d'union, et pour des biens appartenant au débiteur avant la clôture et qui n'auraient pas été réalisés par suite d'omission ou de fraude.

● **La clôture pour insuffisance d'actif.** Les opérations de la faillite ou du règlement judiciaire sont closes pour insuffisance d'actif lorsqu'il n'y a plus de fonds suffisants pour faire face aux règlements. Cette clôture est prononcée par le tribunal, soit d'office, soit à la requête du syndic, de l'administrateur ou de tout créancier. Dans les mêmes conditions, ce jugement peut être rapporté. Si les poursuites individuelles peuvent reprendre, le débiteur est dessaisi de l'administration de ses biens au profit du syndic ou de l'administrateur maintenus en fonction. La clôture pour insuffisance d'actif est donc, à proprement parler, une suspension des opérations.

● **Clôture pour défaut d'intérêt de masse.** Elle peut être demandée par le débiteur ou ses héritiers, quand tous les créanciers qui ont produit à la faillite ont été réglés en capital, frais et intérêts. Elle ne peut donc intervenir qu'après l'arrêt définitif de l'état des créances. Le jugement la prononçant décharge le débiteur de toutes les déchéances qui avaient pu le frapper.

● **Les déchéances encourues.** Les jugements prononçant la faillite et le règlement judiciaire sont portés aux bulletins n° 1 et n° 2

du casier judiciaire. Ils font également l'objet d'une publication au *Bulletin officiel du registre du commerce*.

Les déchéances encourues, plus sévères pour le failli que pour le commerçant admis au règlement judiciaire, ne disparaissent qu'avec la réhabilitation.

Le failli ne figure plus sur les listes électorales politiques et est inéligible. Il ne peut prétendre à aucune fonction publique, administrative ou syndicale, ne peut être témoin instrumentaire dans un acte notarié, est éliminé de toute profession commerciale, radié de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire, rayé d'office des cadres s'il est officier de réserve.

Le commerçant admis au règlement judiciaire perd seulement la jouissance des droits civiques et politiques.

● **La réhabilitation.** La réhabilitation fait cesser les diverses déchéances civiles, honorifiques ou professionnelles qui frappent le débiteur. Elle est de droit pour le débiteur qui a intégralement acquitté les sommes dues par lui en capital, intérêts et frais. Elle est facultative pour un débiteur d'une « probité reconnue », pour le concordataire qui a réglé intégralement les dividendes promis, pour le débiteur qui a obtenu la remise de ses dettes par ses créanciers, pour le débiteur qui justifie du consentement unanime de ses créanciers à la réhabilitation. La demande est présentée au procureur de la République de l'arrondissement où la faillite ou le règlement judiciaire a été prononcé, et transmise au tribunal de commerce, qui statue, après une enquête effectuée par le greffier auprès des créanciers non intégralement réglés, et qui ont la possibilité de faire opposition, un délai d'un mois leur étant ouvert à cet effet, et après avis du procureur de la République. Les voies de recours ordinaires sont ouvertes contre ce jugement. (→ Biblio.)

faillite (UNE), drame de B. Björnson (1875). Dans la luxueuse maison du consul Tjaelde, chacun cherche désespérément comment faire passer le temps. Seul, le consul Tjaelde est nerveux et agité; il est au bord de la ruine, et son ultime espoir est de tromper une fois de plus les banques sur l'état de sa fortune. On a invité un banquier influent, auquel on offre un somptueux repas. Mais, après ce dîner extravagant, on assiste à une dramatique entrevue entre Tjaelde et l'avocat Brent, qui, par une claire et froide exposition des faits, réussit à le convaincre de payer toutes ses dettes et de recommencer ensuite honnêtement une nouvelle affaire. A la déclaration de la faillite, les Tjaelde comprennent où se trouvent leurs vrais amis; l'une des filles, fiancée à un superbe lieutenant, le voit s'effacer, alors que l'autre trouve un mari en la personne du fidèle secrétaire de son père. C'est, enfin, étroitement unie que la famille Tjaelde se tourne vers une vie nouvelle. Cette pièce à thèse sociale fut le premier succès international d'un dramaturge norvégien.

FAILLY (Pierre Charles de), général français (Rozoy-sur-Serre, Aisne, 1810 - Compiègne 1892). Il servit en Crimée et en Italie, et fut aide de camp de Napoléon III. Commandant le corps expéditionnaire chargé de la défense des Etats pontificaux en 1867, il écrivit, après Mentana : « Nos fusils Chassepot ont fait merveille. » En 1870, il commandait le 5^e corps, qui, d'abord, resta immobile près de Bitché le 6 août, puis fut battu à Beaumont le 30 août.

FAILSWORTH, agglomération de la banlieue nord-ouest de Manchester (Grande-Bretagne, Lancashire); 18 000 hab. Industries textiles.

FAIM n. f. (lat. *fames*). Besoin de manger : *J'éancherai ma soif, j'assourirai ma faim* (Leconte de Lisle). || *Fig.* Désir ardent : *Avoir faim de richesses*.

— **LANGUE CLASS.** Famine : *Le peuple à qui la faim se faisait déjà craindre* (Racine).

— **LOC. DIV.** *Faim canine, faim de loup*, très grande faim. || *Par exagér.* Mourir de faim, avoir grand-faim, manquer des choses nécessaires : *Partout le peuple ne demande qu'à ne pas mourir de faim pour vivre en repos* (B. Constant). || *Crier la faim*, être pressé de manger. || *Tromper sa faim*, la calmer en mangeant quelque peu. || *Marier*

la faim et la soif, marier deux personnes aussi pauvres l'une que l'autre.

— **ALLUS. LITTÉR.** *La faim, l'occasion l'herbe tendre, et, je pense, | Quelque diable aussi me poussant*, vers de la confession de l'âne dans les *Animaux malades de la peste*, de La Fontaine, que l'on évoque quand on cherche des excuses dans des circonstances alléchantes, irrésistibles.

— **SYN.** : *appétit, boulimie, fringale*.

— **ENCYCL.** La sensation de faim, comme témoignent les expériences de Cannon et de Washburn (examens radiographiques de sujets qui ont la sensation de faim), s'accompagne de contractions de l'estomac. Ces dernières ne sont cependant pas à l'origine de la sensation, puisque celle-ci se manifeste encore après ablation de l'estomac. Alors interviennent des contractions duodénale qui accompagnent normalement, de manière accessoire, les contractions de l'estomac. Ces sensations, fournies par les terminaisons sensibles du nerf pneumogastrique à l'intérieur de l'estomac et de l'intestin, ne sont pas non plus les seules en cause, puisque la section de ce nerf ne fait pas disparaître la sensation de faim. La diminution du taux des éléments constitutifs du sang, en particulier du glucose (expériences d'hypoglycémie provoquée), est encore une cause, des plus importantes, des réactions observées, mais elle ne suffit pas à elle seule à expliquer la sensation de la faim. L'ensemble des phénomènes physiologiques qui déterminent la sensation de faim est donc complexe. L'état psychique intervient, lui aussi, dans l'apparition de la faim; une grave ou importante occupation retarde son apparition, les émotions peuvent la réduire ou l'augmenter, la volonté intervient pour une grande part dans le contrôle des manifestations extérieures et, même, dans la suppression de la sensation pénible de la faim.

La *faim douloureuse* est une douleur abdominale, surtout épigastrique, provoquée par des contractions spasmodiques de l'estomac et du duodénum au cours de certaines affections du tube digestif. (→ Biblio.)

Faim (LA), roman de Knut Hamsun (1890). C'est une description, très largement autobiographique, de l'existence de Hamsun errant dans les rues de Kristiania et presque mourant de faim, avant qu'il ne se décide à s'embarquer pour l'Amérique. Ce roman est aussi une des premières analyses de la vie nerveuse et subconsciente, et a donné aux surréalistes un des premiers exemples de l'écriture automatique. — Du roman de Hamsun, Jean-Louis Barrault a tiré, en 1937, un mimodrame.

FAIM-VALLE n. f. (de *faim* et du bas breton *gwall*, mauvais; poitevin *faimgalle*, altéré en *fraingalle*). Grande faim. (V. FRINGALE.)

FAIN (Pierre), sculpteur et architecte français (XVII^e s.). Il travailla de 1501 à 1507 au palais archiepiscopal de Rouen et au manoir abbatial de Saint-Ouen. Il devint ensuite l'un des maîtres d'œuvre du château de Gaillon en particulier (1508) pour la construction de la chapelle haute, dont le dessin comportait quelques fenêtres et du portique est conservé à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts.

FAIN (Agathon, baron), secrétaire et historien de Napoléon I^{er} (Paris 1778-1837). Attaché au secrétariat général du comité de Salut public, du Directoire et du Consulat, il devint, en 1806, secrétaire-archiviste particulier de l'Empereur, qu'il accompagna dans toutes ses campagnes jusqu'à Waterloo. Louis-Philippe le nomma (1830) premier secrétaire du cabinet, et, plusieurs reprises, intendant de la liste civile. Le département du Loiret l'élu député en 1834. Il a laissé une série d'ouvrages du plus haut intérêt documentaire sur les dernières années de l'Empire (1812-1814).

FAINE n. f. (lat. pop. *fagina*; de *fagus*, hêtre). Fruit comestible du hêtre.

— **ENCYCL.** Par sa structure, la *faine* ressemble à la châtaigne, mais elle est triangulaire et plus petite. Son amande est blanchâtre, riche en corps gras. La faine est comestible pour l'homme; les porcs et la volaille en sont avides; on la récolte en octobre pour en extraire une bonne huile de table.

FAINÉANT [feneâ, ou (pop.) fe'nâ], E. ac. et n. (altér., par étymol. pop., de l'anc. fran.



baron FAIN
par Grevedon



faine

ignant; de feindre, rester inactif, paresseux). Qui ne fait rien, ne veut pas travailler : Un écolier fainéant. Tu es un fainéant qui ne veut pas faire sa fortune (Balzac).

— Hist. Rois fainéants, nom donné aux derniers rois mérovingiens, qui, du fait de leur grande jeunesse, durent abandonner le gouvernement aux maires du palais à partir de Thierry III (675).

FAINÉANTER v. intr. Faire le fainéant.

FAINÉANTISE n. f. Vice du fainéant, paresse : Deux chats engraisés dans la fainéantise (Fromentin).

FAINÉE n. f. Récolte des faines.

FAINS-LES-SOURCES, comm. de la Meuse (arrond. de Bar-le-Duc), sur l'Orain, en aval de Bar-le-Duc; 2 110 hab. (1 308 aggl.). Eglise en partie du XIII^e s. Hôpital psychiatrique. Verrerie. Exploitation forestière.

FAIRBAIRN (sir William), ingénieur écossais (Manchester, Angleterre 1789 - Coldstream, Ecosse, 1874). Il imagina de nombreux procédés mécaniques dans l'industrie textile, notamment un système de transformation d'un mouvement circulaire uniforme en un mouvement alternatif rectiligne avec retour rapide. Il construisit les premiers navires en fer et fit breveter, en association avec Robert Stephenson, un modèle de pont alvéolaire qui fut adopté pour la construction du fameux pont britannique sur le détroit de Menai (pays de Galles).

FAIRBANKS, v. de l'Alaska, au cœur de l'Etat; 10 050 hab. Université. Fondée en 1902 par des chercheurs d'or, la ville fut une base militaire importante pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est le terminus du chemin de fer de l'Alaska.

FAIRBANKS (Douglas), acteur de cinéma américain (Denver 1883 - Santa Monica 1939). Il commence par jouer Shakespeare à New York, puis débute au cinéma, en 1914, sous les auspices de Griffith. Bientôt, Fairbanks crée un personnage de légende, celui du cavalier aventureux, de l'intrépide risqué, tout au sourire étincelant sous une fine moustache. Parmi ses très nombreux films, citons *Les Parias de la vie* (1916), *Une aventure à New York* (1916), *Cauchemar et Superstition* (1919), *La Majesté Douglas* (1919), *Le signe de Zoro* (1920), *Robin des Bois* (1922), *Le Voleur de Bagdad* (1924), *Le Pirate noir* (1926), *L'Homme au masque de fer* (1929), *La Vie privée de don Juan* (1934). — Son fils, Douglas Fairbanks junior (New York 1907), repris à l'écran les rôles de son père et est devenu lui aussi une vedette.

Fair Deal, programme économique défini par le président Truman dans son discours du 20 janvier 1949.

FAIRE v. tr. (lat. *facere*). [Je fais, tu fais, il fait, nous faisons (prononc. fə), vous faites, ils font. Je faisais, nous faisions (prononc. ə). Je fis, nous fîmes. Je ferai, nous ferons. Je ferais, nous ferions. Fais, faisons, faites. Que je fasse, que nous fassions. Que je fisse, qu'il fît. Faisant (prononc. fə). Fait, e.]

« Faire » suivi d'un nom. 1. Créer : *Donc Dieu fit l'univers, l'univers fit le mal* (Hugo). 2. Avec un nom d'être vivant comme complément d'objet direct, donner la vie à : *Faire un enfant*. || *Fam. Faire un enfant à une femme*, la rendre enceinte. || *Faire des petits*, en parlant des animaux, mettre bas. || Etablir en une dignité, instituer : *Faites la paix, sinon faites un roi* (Sembat). || *Faire de quelqu'un quelque chose*, le transformer en... : *Vous en ferez un idiot ou un estropié, de ce petit* (G. Duhamel). || *Dresser, habituer : Faire les enfants à la fatigue*. *Tous étaient faits à ces ruses*. || Contrefaire : *Il fit le malade, joua l'homme légalité* (Balzac). || Jouer (au théâtre, au cinéma) le rôle de : *Faire les pères nobles*. || Estimer, donner pour : *On le fait meilleur qu'il n'est*. || Devenir : *Celui-ci en huit jours fit un vieillard* (Barres). || *Pop. Séduire : Tu as donc fait ton journaliste ?*, répondit Florine, employant un mot du langage particulier de ses filles (Balzac). 3. Avec un nom de chose comme complément d'objet direct, façonner, construire, composer : *Le amoureux m'a dit en songe : Fais ton pain* (Sully Prudhomme). *Monsieur le sous-préfet faisait des vers* (A. Daudet). || Transformer

en : *Les âmes grandes sont toujours disposées à faire une vertu d'un malheur* (Balzac). Il me demandait parfois ce que nous ferions de l'argent (G. Duhamel). || Accomplir, exécuter : *L'essentiel est de faire ce qu'on peut contre le péril du monde* (J. Romains). || Secréter, produire : *Faire du sucre, de l'albume*. *Enfant qui fait ses dents*; et, par euphémisme et intransitiv., évacuer des excréments : *Faire dans sa culotte*. || Produire, cultiver : *Faire du blé, de la betterave*. || Contracter : *Quel malheur qu'il ait fait un mariage tout à fait déplacé*! (Proust). || Causer, provoquer : *Sa nuque maigre faisait pitié* (F. Mauriac). || Procurer, fournir : *Faire un cadeau à quelqu'un*. || S'occuper de; travailler dans; s'adonner à : *M. Achille, vieillard de soixante-douze ans et fort riche, faisait de l'industrie comme les vieux Anglais font du golf* (A. Maurois). Il pensait à ce camarade d'enfance [...] qui avait fait toute une carrière coloniale (J. Romains). *Faire ses études, son droit, Faire de la politique*. || Prononcer : *Faire un discours*. || Etre victime de; éprouver un effet; être atteint de : *Faire une maladie*. Elle nous fait de la rétention et un commencement d'escarre (H. Bazin). || Evaluer, fixer le prix de : *Combien faites-vous ce tableau ?* || Nettoyer; mettre en ordre : *Faire l'argenterie*. Il y avait des commencements de bas dans tous les tiroirs où Rose les remisait au matin, en faisant les pièces (Gide). || Cuisiner : *Si vous leur faisiez un beau morceau de veau ?* (Proust). || *Pop. Voler : Faire une montre*. 4. Avec un nom de chose comme sujet, former : *L'ombre ronde que les pommiers font sur la terre ensoleillée* (Proust). *Chemin qui fait un coude*. || Constituer essentiellement, composer : *L'union fait la force*. Deux moitiés font un entier. || Produire un certain effet : *Cela ne me fait rien, ni chaud ni froid*. *Que me font ces vallons, ces palais, ces chaumières ?* (Lamarine). || Avoir l'air, donner telle ou telle impression : *Ça fait assez vieille demeure historique* (Proust). *Cela fait joli*. Ce tableau ferait bien ici. || Prendre certaine forme grammaticale : « Cheval » fait au pluriel « chevaux ».

(Très souvent, faire forme avec le nom qui l'accompagne [avec ou sans article] une expression équivalente à un autre verbe, et dans laquelle le sens est donné par le nom, faire n'ayant pas de sens précis par lui-même. On trouvera à l'article consacré à ce nom le sens d'expressions comme : *Faire attention, faire le guet, faire des affaires, faire du bien*, etc.)

II. « Faire » suivi d'un infinitif. Provoquer l'exécution (avec un infinitif à sens actif) : *Elle lui faisait répondre qu'elle était fatiguée* (Proust); (avec un infinitif à sens passif) : *Orgeron [...] avait fait éditer un recueil* (Jammes). [Souvent, faire et l'infinitif forment une expression qui n'est plus décomposable et équivalent à un autre verbe : *Faire naître*.]

III. « Faire » suivi d'un adjectif. Avec un adjectif de comparaison (plus, moins, autant), être efficace : *Dans les révolutions un nom fait plus qu'une armée* (Chateaubriand).

IV. « Faire » employé absolument. Agir, se comporter : *Faites comme si vous n'aviez rien vu*. Nous ferons pour le mieux. || Finir, terminer : *On n'aurait jamais fait si l'on voulait tout dire*. || *Fam. Dire* (ordinairement avec sujet inversé) : « J'espère que vous voudrez bien ne pas négliger les Tuileries », fit en souriant l'invité à la redingote bleue (P. Benoit).

V. « Faire » remplaçant un autre verbe, pour éviter une répétition (moins fréquent que dans la langue classique) : *Vous vous consolerez comme je fais en regardant du côté du ciel* (Proust).

VI. « Faire » employé impersonnellement. Avec un adjectif, faire forme une locution indécomposable, pour exprimer l'état de l'atmosphère : *Il fait froid, il fait sombre, il fait clair; et, par extens. : Il faisait laid* (Gide). || *Il fait bon, mauvais* (avec un infinitif) : *Beau temps, n'est-ce pas, il fait bon marcher* (Proust). || Avec un nom, pour exprimer l'état de l'atmosphère : *Il faisait une douce et molle matinée d'automne* (G. Duhamel). || *Fam. Il fait soif, on se soif*.

— Loc. div. A tant faire que de, puis que l'on prend la peine de. || *Avoir à faire avec*, avoir quelque rapport avec : *La couleur des vêtements n'a rien à faire avec le deuil* (Proust).

|| *Avoir fort à faire*, être très occupé; — avec quelqu'un, éprouver des difficultés pour le guider, le vaincre. || *Ce faisant*, en agissant ainsi : *Je croisais, ce faisant, empêcher d'arriver l'avenir* (Gide). || *Fam. Savoir y faire*, savoir s'y prendre; être habile, rusé. || *Faire bien de*, avoir raison de faire : *Ce défaut de prononciation [...] que vous avez fort bien fait de noter* (Gide); avoir intérêt à : *Il ferait bien de se méfier*. || *Faire bien les choses*, ne pas léser. || *Faire que* (avec l'indicatif), être cause que : *Tout cela fit qu'il tomba malade*; (avec le subjonctif), agir de façon que : *Faites que je sois content de vous*. || *Faire quelque chose pour quelqu'un*, lui être utile en cela. || *Faire tout*, être décisif : *D'un bout du monde à l'autre bout l'habit fait tout* (Béranger). || *Faire tout pour* (avec l'infinitif), déployer tous ses efforts pour : *Vous avez tout fait pour le mettre au-dessus de sa position* (Balzac). || *Faites donc, je vous en prie*, formule adressée en réponse à une personne qui s'excuse. || *Fam. Il ne faut pas me la faire*, je ne me laisse pas tromper. || *Il n'y a rien à faire*, il faut se résigner. || *Il y a quelque chose à faire*, il y a un moyen, un remède : *Il en revint persuadé qu'il y avait décidément quelque chose à faire pour modifier son état* (J. Romains). || *N'avoir que faire de*, ne pas se soucier de : *Je n'ai que faire de leurs opinions* (Gide). || *N'en rien faire*, n'en vouloir rien faire, se bien garder de faire ce dont il s'agit. || *Ne faire que*, être sans cesse occupé à : *Ne faire que bavarder*; se contenter de : *Ne faire que passer sans s'arrêter*; faire seulement une chose et non une autre : *Germaine Baader se réveille; depuis quelques minutes, elle ne faisait plus que somnoler* [...] c'était la paresse qui l'empêchait d'ouvrir les yeux (J. Romains). || *Ne faire que de*, venir de : *Je ne fais que d'arriver*. || *Pour bien faire*, pour que la situation soit bonne : *Il faudrait, pour bien faire, être à la fois dans le clocher de Saint-Hilaire et à Jouy-le-Vicomte* (Proust). || *Pour ce que j'en fais*, cela ne m'intéresse pas : *Oh! moi, vous savez [...] après tout, pour ce que j'en fais!* (F. Mauriac). || *Se laisser faire*, ne pas opposer de résistance : *Quand Trotti a vu cela, il a tout de même fini par se laisser faire* (Lichtenberger). || *C'en est fait*, tout est fini, achevé. || *C'en est fait de quelqu'un*, il est perdu sans espoir : *Lorsqu'il venait à considérer [...] que c'en était fait pour jamais de cette personne [...]* il s'étonnait que son âme ne se séparât pas de son corps (Chateaubriand). || *Ce n'est ni fait ni à faire*, c'est du mauvais travail. || *Ce qui est fait est fait*, il ne faut pas revenir sur le passé. || *C'est bien fait (pour moi, etc.)*, c'est bien mérité. || *C'est fait, c'est une affaire faite*, cela est conclu.

— **LANGUE CLASS.** Plus généralement qu'aujourd'hui, le verbe faire : a) remplace un verbe précédent, même avec un nouveau complément : *Je le poursuivis partout comme un chien fait sa proie* (Boileau); b) se joint à un nom avec lequel il forme une expression équivalente à un autre verbe : *La solide vertu dont je fais vanité* (Corneille).

— **Loc. div.** C'est à faire à, il ne s'agit que de : *Et c'est à faire enfin à mourir après lui* (Corneille). || *Faire à*, contribuer à : *Même, si cela fait à votre allègement, j'avouerai qu'à lui seul en est toute la faute* (Molière). || *Faire à quelqu'un*, causer une impression à : *Comment vous fait ce nom ?* (Sévergné). || *Faire de*, imiter : *Tantôt en le voyant j'ai fait de l'effrayée* (Corneille). || *Faire en*, agir comme : *Ayez soin que tous deux fassent en gens de cœur* (Corneille). || *Faire pour*, contre, travailler pour, contre : *Il fait contre son sang pour mieux faire sa cour* (Corneille). || *Faire que foy, que sage*, agir en foy, en sage : *Disant qu'il ferait que sage* || *De garder le coin du feu* (La Fontaine). || *Ne faire que*, venir de : *Je ne fais que sortir de maladie* (Molière). || *Ne faire que de*, ne cesser de : *Ne vous étonnez pas [...] si je ne fais plus [...]* (Bossuet).

— **ALLUS. LITTÉR.** *Je le ferais encore si j'avais à le faire*, vers de Corneille qu'on trouve à la fois dans le Cid (III, iv) et dans Polyeucte (V, iii). Il caractérise la résolution réfléchie du héros cornélien. || *Que voulez-vous qu'il fit contre trois*, vers de Corneille, dans Horace (III, vi).

— **ALLUS. HIST.** *Je fais la guerre*, mot de Clemenceau, en 1917, signifiant que toute



Douglas FAIRBANKS dans « Le Pirate noir »

autre préoccupation devait céder aux exigences du conflit.

— REM. Le participe *fait* suivi d'un infinitif est invariable : *Elle s'est fait faire une robe*. — Admin. *Agent faisant fonction de*, agent utilisé temporairement dans un emploi autre que le sien propre, mais n'ayant ni le grade ni le titre correspondants.

— Arg. des théâtres. Soutenir : *C'est le chef de clique et la presse qui font bien des pièces*. || *Faire feu*, accompagner chaque phrase d'un coup de talon. || *Faire de la toile*, s'embrouiller. || *Faire de la toile fine*, paraphraser le texte pour donner au souffleur le temps de remettre l'acteur en bonne route. || *Faire du canevas*, rester court. || *Faire une salle*, la remplir de spectateurs dont la sympathie est acquise d'avance. || *Faire la roue*, appuyer fortement sur les r. (Syn. RONFLER.)

— Banq. et Bours. Atteindre le taux de : *La Rente fait « tant »*.

— Chass. *Faire balle*, se dit du plomb qui, au lieu de s'éparpiller, se concentre sur une surface peu étendue.

— Jeux. *Faire les cartes*, les mélanger avant de les distribuer; et, absol., donner les cartes : *C'est à vous de faire*. || *Faire une levée*, prendre une carte jouée par l'adversaire. || *Faire tant de points*, gagner tant de points. || *Faire le point*, à l'écarté et au piquet, réussir plus de levées que son adversaire. || *Faire le jeu ou faire la partie d'un joueur*, le favoriser. || Au jeu de billard, *faire un point*, réussir un carambolage.

— Mar. *Faire le nord, le sud*, avoir le cap au N., au S. || *Faire le plus près*, naviguer sous cette allure. || *Faire servir*, quitter la panne et remettre en route.

— Vénér. *Faire sa tête*, en parlant d'un cerf, d'un daim ou d'un chevreuil, se cacher dans un buisson en attendant que le nouveau bois repousse. || *Faire tête*, se retourner contre les chiens et se défendre.

— Se faire v. pr. Pop. Gagner : *Se faire mille nouveaux francs par mois*. || Avec un infinitif, *se faire (aimer)*, faire en sorte que l'on soit (aimé), etc. || Avec un attribut, se donner telle ou telle profession : *Julien cessa de parler de Napoléon, il annonça le projet de se faire prêtre (Stendhal)*. || Se donner tel ou tel rôle : *Tu te fais le vengeur de la morale publique (Barrès)*. || Se donner pour : *Se faire plus pauvre qu'on n'est*.

— Loc. div. *Se faire à*, s'habituer à : *Se faire à la fatigue*. || Etre créé, produit, formé, effectué, exécuté, disposé, dressé, etc. (au pr. et au fig.) : *Toutes les grandes acquisitions de l'industrie et de l'intelligence se sont faites avec une excessive lenteur (Balzac)*. || Arriver à son plein développement, en parlant des personnes : *Cette jeune fille se fait*. || Parvenir au degré souhaité de maturité, de qualité, en parlant des choses : *Un fromage long à se faire*; et, au fig. : *Son style se fait*. || Devenir : *Les abeilles ne butinent qu'un temps; après se font trésorrières (Gide)*. || Se prêter à la forme voulue, en parlant des choses : *Habits, chausseries qui se feront*. || *Cela se fait, cela ne se fait pas*, c'est, ce n'est pas conforme aux usages : *Elle affectait d'être préoccupée, distraite; cela ne se fait point en province (Giraudoux)*. || Pop. *Se faire du mauvais sang, de la bile, des cheveux, de la mousse, s'en faire*, se tourmenter : *Faut pas s'en faire*. || Impers. Se produire, arriver : *Tout à coup il se fit un grand mouvement dans la foule (A. Daudet)*. || Il se fait que, comment se fait-il que, commencer à être : *Il se fait tard. Il se fait nuit*.

— LANGUE CLASS. *Se faire de fête*, s'inviter soi-même : *Il s'offre, il se fait de fête, il fait l'admettre (La Bruyère)*.



faisan doré
de Chine
à collier

FAIRE n. m. Genre, manière de faire d'un écrivain, d'un artiste; son mode d'exécution : *Des faiseurs tout différents. Le faire de Victor Hugo, de Raphaël, de Michel-Ange*.

FAIRE-PART n. m. invar. Lettre de faire part. (V. PART.)

FAIRE-VALEUR n. m. invar. Cirq. Régisseur de piste ou maître de manège qui donne la réplique aux clowns. || *Par extens.* Clown à figure blanche, qui sait tirer par en piste des qualités comiques de ses partenaires : *Le clown est souvent le faire-valoir de l'auguste*. (Depuis quelques années, un faire-valoir d'un nouveau genre est apparu au cirque. Il présente les numéros, anime le spectacle par sa loquacité et attire l'attention du public sur la difficulté d'un exercice.)

— Dr. Action de faire produire des revenus à un bien. || *Faire-valoir direct*, mode d'exploitation agricole dans lequel le propriétaire exploite lui-même le fonds, soit directement, soit par l'intermédiaire de salariés. (S'oppose au *fermage* et au *métayage*.)

FAIRFAX (Edward), poète anglais (Leeds v. 1580 - Fewston, Yorkshire, 1635). Il est connu par une traduction de la *Jérusalem délivrée* du Tasse, publiée sous le titre de *Godefroi de Bouillon (Godfrey of Bulloigne)* [1600]. Il écrivit également, en 1621, un *Discours sur la sorcellerie* (publié en 1859) et quelques éloges.

FAIRFAX (Thomas), général anglais (Denton 1612 - Nunappleton, Yorkshire, 1671). Epousant la cause parlementaire pendant la guerre civile, il participa à la bataille de Marston Moor (14 juin 1644), puis, succédant au comte d'Essex comme chef des forces parlementaires, qu'il réorganisa selon les méthodes de Gustave-Adolphe, il remporta la victoire de Naseby (14 juin 1645), mais fut hostile à la condamnation du roi (8 janv. 1649) et, en juin 1650, ayant refusé de marcher contre les Ecossais, il fut remplacé par Cromwell. A la mort de ce dernier, il aida Monk contre Lambert en vue de la restauration et dirigea la commission envoyée à La Haye (1660) pour ramener Charles II.

FAIRFIELD, v. des Etats-Unis (Connecticut), sur le détroit de Long Island; 30 500 hab. Industries chimiques. Explosifs. Fabrique d'armes. Université.

FAIRFIELDITE n. f. (de *Fairfield*, nom géogr.). Minér. Phosphate hydraté naturel de manganèse et de calcium, en cristaux lamellaires ou fibreux du système triclinique.

FAIRMONT, v. des Etats-Unis (Virginie occidentale), sur la Monongahela; 29 300 hab. Constructions mécaniques. Industries chimiques.

FAIR OAKS, localité des Etats-Unis (Virginie), à l'E. de Richmond. Victoire des confédérés sur les fédéraux pendant la guerre de Sécession (1862).

FAIR PLAY [fæplei] n. m. (mots angl.). Sports. Jeu loyal.

FAIR-TRADE [fætreid] n. m. (de l'angl. *fair*, équitable, et *trade*, commerce). Doctrine que les adversaires du libre-échange ont opposée aux partisans de celui-ci, et préconisant d'appliquer aux échanges commerciaux avec chaque pays étranger le régime que celui-ci leur applique.

FAIRWAY [ferwei] n. m. (mot angl. signif. *bonne voie*). Sports. Partie régulièrement tondue et roulée du parcours de golf. (Contr. ROUGH.)

FAIRWEATHER (MONT), montagne de la chaîne de l'Alaska (4 663 m). Situé à proximité de la côte par 59° de latitude Nord, le mont Fairweather (*mont du Beau Temps*) constitua longtemps un point de repère pour les navigateurs. La première ascension a été effectuée le 8 juin 1931 par A. Carpe et T. Moore, tandis que, le 3 juin, W. S. Ludd et A. Taylor étaient parvenus, dans des conditions très difficiles, à 60 m du sommet.

FAISABLE [fə] adj. Qu'on peut faire; qui est possible.

FAISAN [fəzā] n. m. (lat. *phasianus*, gr. *phasianos*; dérivé de *Phasis*, fleuve de la Colchide, d'où cet oiseau aurait été apporté en Occident par les compagnons de Jason). [La femelle est appelée FAISANE.] Oiseau de l'ordre des gallinacés. || *Faisan*

bâtard, produit du croisement de l'espèce coq et de celle du faisan. || *Faisan coq*, faisane ayant cessé de pondre, et qui arrive à ressembler au mâle. || *Faisan cornu*, nom usuel du tragopan. || *Faisan couronné*, nom usuel du gours. || *Faisan de Carasse*, nom usuel du hocco. || *Faisan d'eau*, nom usuel d'un jacana. || *Faisan huppé*, *Cayenne*, nom usuel de l'hoazin. || *Faisan de montagne*, nom usuel du petit tétras. || *Faisan-paon*, nom usuel de l'éperonnier. || *Faisan-argus*, v. ARGUS.

— Arg. Celui qui vend à vil prix des marchandises achetées à crédit; commerçant malhonnête. || Individu qui vit d'affaires louches. (On a dit aussi FAISEUR.)

— Ichtyol. *Faisan d'eau*, turbot, dont le chair est, parmi les poissons, aussi estimée que celle du faisan parmi les oiseaux.

— ENCYCL. Ornith. On nomme en général *faisans* des gallinacés de forte taille, avec un plumage particulièrement orné chez les mâles. Dans cette acception, les coqs, les éperonniers, les paons sont des faisans. On distingue un groupe d'espèces à longue queue : faisans communs (*phasianus*), dorés (*chrysolophus*), argentés (*gennæus*), oreilliers (*crossopilion*), etc.; et un groupe à queue courte : tragopans, lophophores, pucrasies, etc. Le plumage des mâles présente toujours des teintes vives à reflets métalliques, leur tête est ornée de caroncules rouges ou bleues, qu'ils peuvent prendre, au moment des parades nuptiales, un développement considérable (*lobiophase*); leur tarse est armé d'un croc quelquefois deux éperons. Les femelles sont plus ternes, sans éperon au tarse. (V. POULES, 2.)

Les faisans sont sédentaires dans les régions tempérées et tropicales d'Asie et de Malaisie, souvent en montagne, même à haute altitude (*ithagines*).

Certains vivent en troupes, au moins en dehors de la saison des nids, d'autres restent par couples, d'autres encore sont plus solitaires. Ils se tiennent sur le sol, mais dorment perchés. Leur nid rudimentaire, placé à terre, contient de 4 à 20 œufs. Le faisan de chine de nos régions provient du mélange de diverses races de l'espèce type du groupe *Phasianus colchicus*, répandue dans la grande partie de l'Asie; ces mélanges et l'élevage en semi-domesticité produisent des variations assez importantes dans les détails de coloration du plumage. (→ Biblio.)

— Art culin. On doit avoir soin de ne pas cuire le *faisan* qu'au moment de le cuire, car il se parfume dans sa plume. Il n'est pas hygiénique de trop le faisander. Il se prépare en cocotte à la crème, rôti et truffé, à la Périgieuse, aux choux, à la choucroute, à la Sainte-Alliance, à la Souvarov, en aspic, en chaud-froid, en salmis, etc.

— Chass. Le *faisan* se trouve généralement dans les bois; néanmoins il s'en écarte pour assurer sa subsistance dans les chaumes et les terres, mais toujours dans les premières heures de la matinée ou à partir du milieu de l'après-midi. On le chasse alors au chien d'arrêt; le coq répugne à s'envoler et recoupe ses voies. La chasse en forêt est difficile et dangereuse. (→ Biblio.)

— Hist. *Le Vœu du faisan*. En 1454, après la prise de Constantinople par les Turcs, Philippe le Bon réunit à Lille les barons bourguignons et flamands dans un festin magnifique, au cours duquel le roi d'armes Toison d'Or présenta au duc, selon la coutume, un faisan, et tous firent vœu à Dieu, la Vierge, aux dames et au faisan, d'aller exterminer les Turcs; mais, finalement, le projet ne fut pas exécuté.

FAISANDAGE n. m. Action de faisander. || Fig. Corruption, dépravation : *Dans l'époque de faisandage passionnel où l'homme du dix-neuvième siècle est arrivé (Goncourt)*.

FAISANDÉ, E adj. Fig. Corrompu, dépravé : *Littérature faisandée*.

FAISANDEAU n. m. (dimin. de *faisan*). Jeune faisan.

FAISANDER [fəzāde] v. tr. (de *faisan*). Donner au gibier, en le gardant quelques temps, un fumet que le faisan prend en mourissant; se dit aussi de toute viande qui est utile de garder avant de l'apprêter : *Faisander un bifteck*. (Il peut être dangereux pour la santé de consommer du gibier faisandé.)

FAISANDERIE [fazãdri] n. f. Lieu où l'on ve des faisans.

ENCYCL. Les *faisanderies* sont destinées à l'approvisionnement en faisandeaux des basses gardées. Il faut un terrain parsemé de buissons épais, entouré de clôture en filage métallique s'élevant à 2 m, à raison d'un demi-hectare par cent oiseaux. Les producteurs (un mâle pour quatre ou cinq femelles) sont placés dans des parquets où l'on la parade. Les œufs, recueillis chaque jour, sont soumis à l'incubation (naturelle ou artificielle), qui dure 24 jours en moyenne. On nourrit les jeunes avec des œufs de fourmis, des larves de mouches, des œufs durs, du pain, du chènevis. Après la mue, les faisandeaux peuvent être lâchés dans les lieux peuplés. Les jeunes faisandeaux s'élèvent sous éleveuse artificielle, pendant six à sept semaines, comme les poussins. On trouve dans le commerce des pâtées spécialement préparées, qui remplacent les aliments ménagés ci-dessus. (→ *Biblio.*)

FAISANE n. et adj. f. Femelle du faisan.

FAISANS (ÎLE DES) OU DE LA CONFÉRENCE, îlot situé au milieu de la Bidassoa, fut signé le traité des Pyrénées et négocié le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse (1659). Il appartient par moitié à la France et à l'Espagne.

FAISCEAU [fæso] n. m. (lat. pop. **fascellus*; *fascis*, botte, paquet). Réunion de plusieurs choses liées ensemble dans le sens de leur longueur : *Quant aux aiguilles, grand-père en promenait toujours un faisceau, derrière l'oreille* (Gide). || Réunion de traits de mine : *Les faisceaux des projecteurs* [...]. *croisait comme des sabres* (Malraux). *Fig.* Choses dont la réunion compose un ensemble solide et puissant : *Un faisceau de forces*.

Anat. Groupe de fibres ou de nerfs juxtaposés dans le sens de leur longueur : *Faisceau nerveux*.

Antiq. rom. *Faisceau consulaire*, v. part. *encycl.*

Archit. *Colonne en faisceau*, colonne terminée par la juxtaposition de plusieurs colonnettes, et dite aussi *fasciculée*, par opposition à la colonne *monostyle*.

Autom. *Faisceau de radiateur*, ensemble des tubes et des ailettes formant la partie centrale du radiateur. (Syn. *BLOC*.)

Bot. Chacun des cordons vasculaires ou *veux* des organes des plantes supérieures, servant à la circulation des liquides ou au soutien. (V. part. *encycl.*)

Ch. de f. *Faisceau de voies*, ensemble de voies ferrées groupées de façon sensiblement parallèle, et réunies par des aiguillages ou des embranchements à leurs extrémités.

Electron. *Faisceau cathodique*, ensemble de trajectoires électroniques.

Magnét. *Faisceaux aimantés*, petits aimants que l'on assemble pour multiplier leurs actions.

Math. Ensemble de droites, de courbes, de surfaces dépendant d'un paramètre. || *Paraboles.* *Faisceau de cercles*, famille de cercles ayant deux à deux même axe radical. || *Faisceau de sphères*, famille de sphères ayant aux deux même plan radical. || *Faisceau de droites (de plans)*, famille de droites (de plans) qui passent par un point (une droite). || $D_1 = 0$ et $D_2 = 0$ sont les équations de deux droites du faisceau, celui-ci est défini par l'équation $D_1 + \lambda D_2 = 0$, chaque droite du faisceau étant donnée pour une valeur particulière du paramètre λ . || *Faisceau harmonique*, v. *HARMONIQUE*. || *Faisceau homographique*, v. *HOMOGRAPHIQUE*.

Mil. Ensemble des plans de tir des canons d'une batterie d'artillerie en position de tir. (Les faisceaux peuvent être *parallèles*, *convergents* ou *divergents*, selon que les canons de tir sont parallèles ou convergents avant ou en arrière de la batterie; ils permettent de battre un objectif de dimensions variables, inférieures ou supérieures au front de tir par la batterie. Les opérations de pointage sont effectuées d'abord sur une seule pièce, dite *pièce directrice*.) || Assemblage de trois fusils ou de trois armes portatives semblables qui se soutiennent mutuellement. (V. part. *encycl.*)

Opt. *Faisceaux lumineux*, ensemble de rayons lumineux partis du même point, ou

parfois d'un même objet, et limités par des diaphragmes convenables.

— Télécomm. *Faisceau hertzien*, faisceau d'ondes électromagnétiques ou hertziennes (du nom du physicien allemand Heinrich Hertz qui, le premier, parvint à les produire expérimentalement) servant à établir la liaison entre deux points, afin d'acheminer des signaux de télévision ou des courants téléphoniques.

— Therm. *Faisceau tubulaire*, partie d'une chaudière tubulaire à vapeur, d'un condenseur ou d'un échangeur thermique quelconque, constituée par un assemblage de tubes parallèles, ou à peu près parallèles, dudgeonnés dans deux plaques tubulaires. (Le fluide qui passe à l'extérieur des tubes peut circuler longitudinalement ou transversalement par rapport au faisceau; dans ce dernier cas, les tubes peuvent être disposés en files alignées dans le sens de circulation de ce fluide, ou quinconcés.)

— ENCYCL. *Antiq. rom.* Le *faisceau* était un assemblage de verges liées par une courroie de cuir rouge et que les licteurs portaient devant certains magistrats romains. Il comprenait une hache, qui était retirée à l'intérieur de l'Urbs, le magistrat n'y ayant pas droit de vie et de mort, à l'exception du dictateur, qui la conservait. Le dictateur avait droit à vingt-quatre faisceaux, les consuls et proconsuls à douze, les préteurs à deux à la ville et à six en campagne. Les questeurs n'y avaient droit que dans les provinces. Les faisceaux étaient abaissés devant un magistrat supérieur ou devant l'Assemblée du peuple souverain, pour reconnaître sa supériorité. Pendant les funérailles des magistrats, on les portait renversés; lors d'une destitution, ils étaient brisés. Cet attribut a été fréquemment employé comme motif décoratif à l'époque de la Révolution.

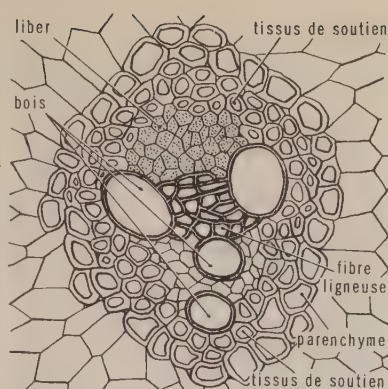
— Bot. Chez les phanérogames, on trouve très fréquemment des *faisceaux de bois* et des *faisceaux de liber* accolés, le bois étant à l'intérieur et le liber vers l'extérieur de la tige. De tels ensembles qui, outre les tissus conducteurs, contiennent des fibres de soutien, portent le nom de *faisceaux libéro-ligneux*. On peut aussi trouver des *faisceaux médullaires*, qui se localisent dans la moelle, et des *faisceaux dits surnuméraires*, en dehors des zones habituelles.

— Hist. V. FASCIO.

— Mil. Le *faisceau* est formé par la réunion de trois fusils ou de trois armes semblables, formant assemblage. Il permet de ranger les armes et d'éviter qu'elles ne s'abiment, lorsque la troupe s'en décharge au moment d'une pause ou d'une halte. Avec les fusils français en service jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les armes étaient assemblées par le quillon ou la croisière de la baïonnette, et deux faisceaux servaient souvent de support au drapeau lorsque le régiment sortait avec son emblème. Depuis, on forme les faisceaux (notamment avec le fusil américain) en engageant les canons de deux armes, placées latéralement, dans le pontet d'une troisième, placée verticalement. Les faisceaux sont assemblés (ou rompus) au commandement de : *Formez (ou rompez) les faisceaux!*

— Télécomm. Pour concentrer les ondes en un *faisceau* étroit, on préfère des ondes très courtes, généralement décimétriques et même centimétriques, projetées à l'aide de réflecteurs paraboliques. D'autres réflecteurs servent à les focaliser, à la réception, sur les collecteurs d'ondes. Se rapprochant des ondes lumineuses par leur longueur, ces ondes très courtes ont également les propriétés. Comme elles se propagent en ligne droite, il est indispensable qu'entre les réflecteurs d'émission et de réception il y ait visibilité optique. On doit donc installer les relais* des faisceaux hertziens aux points culminants des régions desservies et, généralement, au sommet de tours édifiées à cette fin. L'interconnexion entre divers émetteurs de télévision est assurée à l'aide d'un réseau de faisceaux hertziens.

FAISEUR [fə], **EUSE** n. Personne qui fait quelque chose par profession ou d'une façon habituelle. (Vieilli.) || *Faiseur de tours*, saltimbanque. || *Bon faiseur, bonne faiseuse*, chef d'un établissement réputé par le bon goût de ses produits : *Chapeau qui vient de chez le bon faiseur*. || *Absol.* Personne qui travaille habituellement pour le compte de



faisceaux (bot.)
tige de maïs

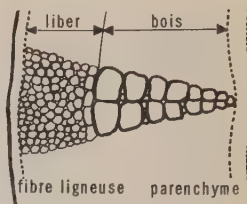


schéma d'un faisceau
libéro-ligneux
(coupe transversale)

quelqu'un : *Editeur qui a ses faiseurs attirés*. || Qui crée, qui procure : *Visiblement dévoré d'angoisse, il reste faiseur de calme, de certitude, de paix* (Bernanos). || *Péjor.* Qui fait, qui compose sans art : *Faiseur de vers*. || Personne qui cherche à se faire valoir; intrigant, hâbleur : *Peu aimés des gens des autres provinces, qui les accusent d'être égoïstes et faiseurs* (H. de Montherlant). || Homme d'affaires véreux. || *Faiseur, faiseuse d'embarras*, v. *EMBARRAS*.

— Hist. *Faiseurs de services*, nom donné, sous le Consulat et au début du XIX^e s., aux hommes d'affaires, munitionnaires ou financiers, qui se chargeaient des fournitures pour l'Etat ou lui faisaient des avances d'argent, et dont Ouvrard a été le type le plus représentatif.

◆ N. f. *Faiseuse d'anges*, avorteuse.

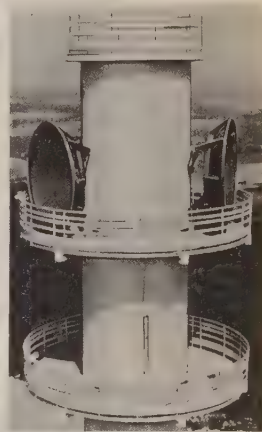
Faiseur (LE) ou Mercadet, comédie en prose d'H. de Balzac, écrite en 5 actes vers 1838-1840, réduite à 3 actes par Denney, et jouée au Gymnase en 1851. Ruinée par la fuite de Godeau, son associé, l'homme d'affaires Mercadet, qui a besoin de son luxe pour soutenir son crédit, ne voit d'autre ressource que de marier sa fille à La Brive, qu'il croit riche, et qui n'est, lui aussi, qu'un aventurier. Mercadet multiplie les expédients pour faire patienter ses créanciers; le retour inespéré de Godeau, qui revient des Indes avec plusieurs millions, rétablit enfin la situation.

FAISSELLE n. f. (lat. *fiscella*). Récipient à parois perforées dans lequel on fait égoutter les fromages. || Table sur laquelle, en Normandie, on presse le marc de pommes pour le faire égoutter.

FAISTENBERGER, famille de peintres et d'imagiers tyroliens. Ses membres les plus notables sont : **BENEDIKT I^{er}** (Kitzbühel 1621 - id. 1693), sculpteur. Il est l'auteur du retable (1663) de Saint-André de Kitzbühel, d'influence palladienne; — **ANDREAS II**, sculpteur (Kitzbühel 1647 - Munich 1736), fils du précédent. Il fit sa carrière à Munich, après un voyage en Italie, taillant, dans le bois, la pierre ou l'ivoire, des crucifix, des retables (à Roding, ainsi que dans diverses églises munichoises, dont celle des Théatins) ou des Vierges (musée de Munich); il participa à la décoration sculptée du palais de la Nouvelle Résidence; — **SIMON BENEDIKT**,



faisceaux d'armes



faisceau hertzien
Bourges-Bordeaux
(relais des Cars)

« le Faiseur », reprise par Charles Dullin au théâtre de l'Atelier (1935) décor et costumes de Louis Touchagues

peintre (Kitzbühel 1695 - id. 1759), neveu du précédent. Très influencé par les œuvres baroques de Rottmayer, il fut appelé à décorer de fresques certaines églises tyroliennes (Sankt Johann, Oberndorf, Kitzbühel, Rattenberg); — ANTON, peintre (Salzbourg 1663 - Vienne 1708), neveu de Benedikt I^{er}. Il se forma à Rome, auprès de Poussin et de Salvator Rosa, puis à Venise, et se fixa à Vienne; on lui doit des paysages composés, à sujets héroïques (Vienne, Nuremberg, Würzburg, Dresde); — JOSEPH, peintre (Salzbourg 1675 - id. 1724), frère et élève du précédent. Il décora de paysages l'appartement impérial à Sankt Florian (autres paysages à Vienne, Erfurt, Berne).

FAIT, E adj. (part. pass. du verbe *faire*). Qui a acquis tout son développement; formé: *Jeune homme fait*. Jeune fille *faite*. Vin qui n'est pas assez *fait*. Certaines détreffes qu'on croit sans importance parce qu'elles ne peuvent guère s'exprimer dans notre langage d'hommes *faits* (Bernanos). || *Fromage fait*, dont l'état est déjà avancé. || Bien ou mal conformé: *Personne mal faite*, bien *faite*. Tu es bien *fait*, tu as une jolie taille, tu portes bien tes habits (Balzac). || *Fait pour*, apte à, propre à, de nature à: *Mal fait pour les affaires*, pour l'enseignement. Voilà qui n'est pas *fait pour* arranger les choses; destiné à: *Les citoyens sont faits pour obéir aux lois*. Christophe protesta que la musique n'était pas *faite pour* être entendue en fiacre (R. Rolland). || *Fait à*, accoutumé à: *Peu fait à la fatigue*. || *Tout fait*, préparé à l'avance: *Vêtement tout fait*. L'usage des cravates toutes *faites* était encore très répandu (J. Romains).

— ALLUS. LITTÉR. *Une tête bien faite*, expression de Montaigne (*Essais*, I, 25, « De l'institution des enfants »), désignant un homme de jugement sain, par opposition au pédant érudit, qui a la « tête bien pleine ».

— Mar. *Flot, jusan fait*, flot, jusan qui a atteint sa vitesse moyenne. || *Mer faite*, état de la mer, quand les lames s'y succèdent fortes, régulières, et qu'elles ont atteint une hauteur en rapport avec la force du vent régnant. || *Vent fait, temps fait*, vent, temps qui paraît fixe, non susceptible de variations prochaines.

FAIT [fè ou fèt] n. m. (lat. *factum*; de *facere*, faire). Action de faire; chose faite, action: *Les faits valent mieux que les discours*. L'intention est réputée pour le fait. Non content d'atteindre les faits et gestes quotidiens [...], il remonte aux origines, fouille dans la famille (Estaunié). || Événement (surtout au plur.): *Toute la ville sut le fait* (Balzac). En tête, huit pages de rapport où il résume les faits (J. Romains). || Ce qui existe réellement (par opposition aux idées, aux principes): *Les faits ne pénètrent pas dans le monde où vivent nos croyances* (Proust). || Ce qui est reconnu comme certain: *Je prétendais que le bonheur est un fait* (Giraudoux). || Ce qui est en question: *En venir au fait*.

— LOC. DIV. *Aller au fait, arriver au fait*, dire l'essentiel. || *C'est le fait de*, c'est le propre de: *Est-ce le fait d'un honnête homme, Lafcadio, je vous le demande, de prendre cette farce au sérieux?* (Gide). || *C'est un fait*, c'est une chose sûre. || *C'est un fait exprès*, v. EXPRES. || *Dire son fait à quelqu'un*, lui dire nettement ce que l'on pense: *Il existe toujours ce type singulier [...], insolent, provocant, libre de dire son fait à chacun* (Tharaud). || *Etat de fait*, réalité: *N'est-ce pas la simple consécration d'un état de fait?* (J. Romains). || *Etre au fait*, être au courant: *Je suis maintenant au fait des subtilités du langage militaire* (G. Duhamel). || *Etre sûr de son fait*, être persuadé d'avoir raison. || *Fait accompli*, fait sur lequel il n'y a plus à revenir. || *Fait d'armes, de guerre*, exploit militaire. || *Faits et gestes*, actions de quelqu'un. || *Hauts faits*, exploits militaires. || *Il est de fait que*, le fait est que, il est sûr que. || *Mettre, poser en fait*, avancer comme une certitude. || *Mettre quelqu'un au fait*, le mettre au courant: *En quatre mots, Pierre me conte son histoire et me met au fait* (E. Henriot). || *Prendre fait et cause pour quelqu'un*, se mettre de son parti: *Chacun prend fait et cause pour ou contre le vizir* (Tharaud). || *Rareté du fait*, singularité de la chose. || *Sur*

le fait, en flagrant délit. || *Voies de fait*, violences physiques.

— LOC. ADV. *Au fait*, tout bien considéré: *Au fait, pourquoi pensionner?* || *Ma muse indépendante et vraie?* (Béranger). || *De fait*, en réalité, effectivement: *Elle grelottait, de fait; un frisson lui secoua les épaules* (Vercel). || *En fait, par le fait*, réellement, véritablement. || *Tout à fait*, entièrement, absolument.

— LOC. PRÉP. *En fait de*, quant à, sous le rapport de: *En fait de souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes* (Renan). || *Par le fait de*, par le seul fait de, pour la raison, la seule raison que: *L'état d'âme [...] dont ce livre était le témoignage, un jour ne serait plus, par le seul fait d'avoir été* (H. de Montherlant).

— LANGUE CLASS. Conduite, attitude: *Tout son fait, croyez-moi, n'est rien qu'hypocrisie* (Molière). || Ce qui convient à une personne: *L'ami du genre humain n'est point du tout mon fait* (Molière). || Exploit: *Les faits de tes aïeux et les vertus des rois* (La Fontaine). || Richesse: *Son fait, dit-on, consiste en des pierres de prix* (La Fontaine).

— LOC. *Au fait et au prendre*, au moment décisif: *Quand c'est venu au fait et au prendre, je n'ai point trouvé l'affaire aussi avantageuse qu'elle paraissait* (Racine).

— Dr. Tout événement extérieur résultant ou non d'une action de l'homme: *Fait de l'homme. Fait des animaux. Fait des choses*. || Acte positif fautif de l'homme, par opposition aux actes fautifs résultant d'une omission ou d'une abstention. || *Possession de fait*, possession réelle, effective.

— Dr. admin. *Fait du prince*, mesures prises par l'autorité administrative, modifiant profondément et unilatéralement les conditions d'un contrat conclu par elle. (Le cocontractant doit être indemnisé intégralement pour les charges supplémentaires qu'il doit supporter ou pour son manque à gagner, car, s'il doit se plier aux nécessités imposées par l'intérêt général, il a droit au maintien d'un certain équilibre financier.)

— Littér. *Faits divers*, rubrique sous laquelle les journaux publient les accidents, suicides, menus scandales, etc.

— Procéd. *Point de fait*, problème qui se pose de savoir si un fait s'est bien produit ou non, par opposition à *point de droit*. || *Fait de charge*, acte accompli par un officier ministériel dans l'exercice de ses fonctions et dommageable à autrui. || *Fait pertinent*, celui qui a rapport avec le procès. || *Faits admissibles*, ceux qui peuvent être admis comme preuve. || *Faits et articles*, faits articulés par le demandeur et sur lesquels est interrogée la partie adverse.

FAÏTAGE n. m. (de *faîte*). Constr. Ligne de partage des eaux, déterminée par l'intersection supérieure de deux pans alternés de couverture. || Arête supérieure d'une charpente* assurant le repos et l'appui immédiat des chevrons qui supportent la couverture. (On dit aussi PANNE FAÏTIÈRE.) || Feuille de plomb ou suite de tuiles semi-circulaires, que l'on met au haut d'un toit pour le protéger. || *Faîtage double*, ou *sous-faîte*, pièce de bois horizontale au-dessous du *faîte* et liée à celui-ci. || *Epi de faîtage*, v. ÉPI.

— Ch. de f. *Faîtage d'un wagon*, partie supérieure du toit d'un wagon, souvent aménagée pour permettre l'aération de l'intérieur du compartiment.

FAÏTE n. m. (du francique **first*, influencé par le lat. *fastigium*). Partie la plus élevée d'un édifice: *Un paon [...] escaladait lentement la faite d'une toiture* (Fromentin). || Sommet, cime: *Ces collines dont le faite offre des ermitages qu'on voudrait tous habiter* (Stendhal). || Fig. Le plus haut degré: *Arriver au faite des honneurs*.

— ALLUS. LITTÉR. Et, monté sur le faite, il aspire à descendre, v. ASPIRER.

— Antiq. rom. Ornement sur le comble d'une maison ou d'un monument, et qui, le plus souvent, était une statue ou une trophée.

— Ch. de f. *Galerie de faite*, dans les travaux de construction d'un tunnel, galerie initiale forcée en avant du chantier, en tête et à la partie supérieure du profil du tunnel, et destinée à être élargie ultérieurement pour constituer l'extrados de la voûte et permettre la mise en place de la maçonnerie.

— Constr. Terme désignant tantôt la pièce de charpente ou panne faîtière, sur laquelle

s'appuient les chevrons à la partie supérieure d'un comble, tantôt l'angle supérieur formé par le toit. || *Ligne de faite ou de couronnement*, ligne suivant laquelle se coupent deux plans du comble.

— Electr. *Circuit des faites*, la partie circuit d'un paratonnerre qui s'étend au-dessus des habitations protégées.

— Géogr. *Ligne de faite*, ligne des points les plus hauts le long d'un relief: *La ligne n'est constituée par la rencontre des versants du relief*.

— SYN.: *apogée, cime, comble, pinacle, sommet*.

FAÏTEAU n. m. Ornement en métal ou poterie, qui décore les parties supérieures d'une charpente.

FAÏTIÈRES n. f. pl. Moules de formes diverses, dont font usage les carreleurs.

FAITHFULL (Emily), féministe anglaise (Headley, Surrey, 1835 - Manchester 1895). Elle prit la défense des ouvriers, établit à Londres une imprimerie qui n'employait que des femmes, et publia la *Victoria Magazine* (1863), organe des femmes inemployées.

FAITHORNE (William), dessinateur et graveur anglais (Londres v. 1626 - id. 1691). Exilé sous Cromwell pour refus de serment, il passa en France et se perfectionna sous la direction de Philippe de Champaigne et Nanteuil. De retour dans son pays (1650), exécuta des portraits au pastel: *Sir Edmund King* (Londres), *John Aubrey* (Oxford), grava notamment d'après Van Dyck *Volout*. Il est l'auteur d'un *Traité sur l'art de la gravure* (1662).

FAÏTIÈRE n. f. Moll. Nom usuel d'une coquille bivalve, la grande tridacne*, dont les valves servent de bédiers dans beaucoup d'églises: *La faîtière présente par une face un cœur ouvert* (Valmont de Bomare).

FAÏTIÈRE n. f. (de *faîte*). Tuile courbe dont on recouvre l'arête supérieure d'un toit. Panne du faîtage. || Perche horizontale assemblée à l'extrémité de perches verticales et qui soutient une toile de tente dans toute sa longueur. || Sorte de lucarne ouverte pour éclairer l'espace qui est sous le comble.

◆ Adj.: *Tuile faîtière*.

— ENCYCL. La faîtière est la tuile semi-cylindrique qui met l'arête supérieure du toit à l'abri des intempéries; chaque faîtière



est réunie à ses voisines par un enduit en plâtre et reliée aux tuiles plates du toit par un solin en plâtre, de manière à empêcher toute infiltration d'eau et à préserver ainsi le faîtage.

FAIT-TOUIT n. m. invar. Equip. ménag. Manteau avec anses et couvercle, servant à différents usages en cuisine. (Elles sont en métal battu, tôle émaillée, aluminium, cuivre, acier inoxydable) ou en terre vernissée.)

FAIVRE (Abel), peintre et caricaturiste français (Lyons 1867 - Nice 1945). Élève de Jules Lefebvre et de Benjamin Constant, travailla ensuite avec Renoir. Ses peintures (*La Femme à l'éventail*, *l'Enfant au livre*) ont valu moins de renommée que ses caricatures, publiées, de 1914 à 1939, dans un grand nombre de journaux (*l'Assiette au beurre*, *le Rire*, *le Journal*, *l'Echo de Paris*). Pendant la Première Guerre mondiale, il volontiers persifla « ceux de l'arrière », a donné quelques affiches.

FAIX [fè] n. m. (lat. *fascis*, botte, paque Charge, fardeau pénible à supporter: *Démageur courbé sous le faix*).

— Archit. Tassement dans une maison mal ou mal construite.

— Obstétr. Fœtus contenu dans l'utérus.

— SYN.: *charge, fardeau*.

FAIZABAD ou **FYZABAD**, v. de l'Inde (Uttar Pradesh), sur la Gogra, affluent du Gange (r. g.); 57 600 hab. Marché du bled de l'arachide et de la canne à sucre. Industries alimentaires. Fondée en 1732, elle fut jusqu'en 1775, la capitale de l'Aoudh. — A l'environs, ruines de l'antique Ayudhya.

FAÏZABAD. V. FAÏZABAD.



FAITHORNE
par John Aubrey
Ashmolean Museum
Oxford



Abel FAIVRE

« Quelle délicate attention ! Comment le reconnaître ? Mais, madame... ce n'est pas un portrait. »
(*l'Assiette au beurre*, 1908)

v. également AFFICHE
tome I, page 125

FALJANS (Kasimir), chimiste allemand, naturalisé américain (Varsovie 1887). Après avoir fait ses études aux universités de Leipzig, Heidelberg, Zurich et Manchester, il fut nommé professeur de chimie physique à l'université de Karlsruhe (1913), puis de Munich (1917). Depuis 1936, il est professeur à l'université de Michigan. Parmi ses recherches, on peut signaler celles qui ont trait aux électrolytes forts, aux éléments radioactifs et à l'isotopie. Il a découvert en 1913, au même temps que Soddy, les lois de filiation dans les transformations radio-actives et est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la radioactivité.

FAKARAVA, une des îles Tuamotu, où l'on a établi le chef-lieu de l'archipel ; 600 hab.

FAKHR AL-DAWLA ('Alī), prince de la dynastie iranienne des Būyides († 997), fils de Rukn al-Dawla. Gouverneur du Djibal pour son frère 'Aḍud al-Dawla, il chercha à se rendre indépendant.

FAKHR AL-DĪN ou **FICARDIN**, émire turc (1572 - Constantinople 1635), de la famille des Banū Ma'n. Emir du Liban à la mort de son père (1585), il resta sous la tutelle de sa mère, Set Neseb. Dès sa majorité, il pratiqua une politique d'extension territoriale (fortifications de Beyrouth ; alliance avec la Perse, 1606), qui inquiéta le sultan 'ahmad I^{er} ; celui-ci envoya une flotte contre lui et fit intervenir le pacha de Damas. Fakhr al-Dīn dut laisser son émirat à son fils 'Alī (1613) et quitter la Syrie pour Livourne. Il séjourna à la cour des Médicis, mais ne put décider l'Europe à l'aider à fonder en Syrie un Etat indépendant. Il revint en 1618, étonné par sa principauté de Beyrouth au Carmel et captura le pacha de Damas. Mais le sultan turc IV résolut de le soumettre. Fakhr al-Dīn perdit la bataille de Ṣafad, où son fils 'Alī trouva la mort (1633). Il put fuir, mais fut capturé à Djézrin, emmené à Constantinople, où il fut décapité. Fakhr al-Dīn est une figure remarquable. Il fit reconstruire et embellir Beyrouth, et y attira des commerçants européens ; il développa la culture du mûrier et établit des villages chrétiens au Liban méridional pour donner l'impulsion à la sériciculture. Il favorisa les chrétiens, fut peut-être chrétien en secret ; il se tendait d'ailleurs descendant des croisés.

FAKHR AL-DĪN RĀZĪ ibn al-Khaṭīb, philosophe, théologien et philosophe musulman de l'école chafé'ite (Rayy, Dījābā ou 'Irāq al-'Adjam, 1149 ou 1150 - Hérāt 1209). Il est l'auteur d'un traité sur les fondements du droit, d'un commentaire du Coran anti-qutubisme et d'un traité de métaphysique.

FAKHR AL-DĪN YŪSUF, émire ayyūbide de Mansourah (1250). Commandant des troupes de Malik Ṣāliḥ, il ne put empêcher la prise de Damiette par la 7^e croisade de Saint Louis (1249). Après la mort de Malik Ṣāliḥ, sous la régence de Chadjar al-Durr, il fut vaincu et tué à la bataille de Mansourah.

FAKIR n. m. (de l'ar. *faqīr*, pauvre). Nom donné, dans l'Inde, à des mendiants qui exécutent des exercices ascétiques. (C'est un terme généralement péjoratif, les véritables ascètes étant appelés *sādhu** ou *yogin**.)

FAKIRISME n. m. Ensemble des phénomènes, d'apparence extraordinaire, attribués à un pouvoir surnaturel, que produisent les fakirs.

— ENCYCL. Le *fakirisme* est connu, depuis le XVIII^e s., par les récits des voyageurs et des missionnaires. À la fin du XIX^e s. parurent, sur les scènes d'Europe, des individus prétendant disposer des secrets de la mystérieuse

Asie et accomplissant, devant le public, des prodiges qui paraissaient inexplicables : catalepsie, immobilité, insensibilité, invulnérabilité, suspension des mouvements de la vie (enterrement), et action du fakir sur la matière (mise en mouvement d'objets à distance, eau qui bout toute seule, dématérialisation, corde qu'on jette en l'air et qui ne retombe pas, etc.). Tous ces phénomènes résulteraient d'une concentration de l'esprit, acquise à la suite d'une longue et pénible initiation. La critique scientifique ne s'est pas laissée prendre aux déclarations des fakirs. Déjà, les anciens observateurs suspectaient beaucoup de jonglerie dans les prodiges du fakirisme hindou. Puis les illusionnistes les plus célèbres : Donato, Dickson, Pickmann, Heuzé et d'autres, s'offrèrent à reproduire ces prodiges sans l'assistance d'aucune force mystérieuse. Des savants eux-mêmes démontrèrent le mécanisme des prétendus miracles.

FALABRÉGUIER n. m. Flor. Syn. de MICOULIER.

FALACHA(S), juifs abyssins établis comme artisans en Abyssinie du Nord. (→ Biblio.)

FALAISE n. f. (mot normando-picard, empr. au francique *falisa*). Géogr. Talus : *La falaise d'Île-de-France*. || Escarpement formé par l'action de la mer sur le rivage.

— ENCYCL. Il peut exister des falaises de sable humide, éphémères, formées dans le haut d'une plage en voie de « démaigrissement » temporaire, et qui s'effondrent dès que le sable est sec ; mais les falaises possédant une certaine permanence sont formées de roches plus cohérentes que le sable (argiles, calcaires, granites, roches volcaniques, etc.). Les processus d'attaque des falaises sont divers. Dans le cas de roches cohérentes, on observe souvent de nombreuses fissures et grottes, aussi bien dans la falaise elle-même que sur l'étrier rocheux découvert en avant à basse mer. Ces traits sont liés à l'action mécanique des vagues, qui excellent à mettre en valeur toutes les différences de dureté de détail de la roche. Il arrive aussi que l'on trouve, à la base de la falaise, une encoche de sapement mécanique ; mais toutes les encoches de base des falaises n'ont pas cette origine, en particulier celles qui, profondes, régulières et générales dans les falaises calcaires des régions tropicales et désertiques chaudes, sont liées à des actions chimiques ou biochimiques.

● Le profil des falaises dépend des roches qui les constituent. Dans les grès, calcaires et roches volcaniques compactes, il approche de la verticalité, et celle-ci est réalisée, par exemple, dans les falaises du pays de Caux, lorsqu'elles sont formées de craie blanche du haut en bas. Les grès peuvent former de grandes marches d'escalier correspondant aux bancs de la roche, quand ils sont voisins de l'horizontale (côte septentrionale de l'Ecosse). Dans les argiles, les profils, moins raides, sont ravinés par le ruissellement. En outre, lorsque des argiles ou argiles sableuses constituent des falaises, la saturation, à la suite de grandes pluies, provoque de vastes glissements de terrain, qui forment un profil chaotique. Les eaux continentales peuvent ainsi être l'agent essentiel de recul de la falaise ; mais la mer joue un rôle indispensable en déblayant ce qui a glissé, et en permettant le renouvellement des glissements, du fait qu'elle empêche le profil de s'adoucir jusqu'à une pente d'équilibre. Dans les granites, les falaises ont des profils raides et irréguliers par suite de l'exploitation par l'érosion des diaclases de la roche ; mais, en France, la plupart des littoraux granitiques

ne sont, sur la plus grande partie de leur profil, que des versants à pente assez douce plongeant vers la mer, et dont la base seule est une « vraie » falaise (côte sud de la baie de Douarnenez, côte des Maures). Dans tous les types de roches, il peut exister des falaises mortes, c'est-à-dire abandonnées par la mer : telle celle qui, en Picardie, prolonge les falaises vives de craie au-delà d'Ault, en direction de la Somme. Leur profil est évidemment adouci par rapport à celui des falaises vives.

● La vitesse de recul des falaises varie avec la force des vagues et avec la nature des roches. Dans les granites, les basaltes, les grès durs, elle est si lente qu'en bien des endroits des côtes de France il ne s'est produit aucun recul depuis que la mer est à peu près à son niveau actuel, c'est-à-dire depuis trois mille à quatre mille ans. Le recul est plus rapide dans les schistes, surtout lorsqu'ils sont au préalable « pourris », comme c'est souvent le cas en surface, et aussi dans des calcaires se délitant en plaquettes, comme ceux d'Aunis et de Saintonge. La vitesse la plus grande du recul se manifeste dans les argiles, sables argileux et limons qui ont été déposés au Quaternaire par les glaciers (côte est de l'Angleterre) ou par les coulées boueuses de la zone périglaciaire (côtes de Bretagne) ; de même, les cendres et scories volcaniques très peu consolidées (Krakatau en Indonésie, îles Tonga dans le Pacifique) forment des falaises en recul très rapide : dans ces roches, le recul peut atteindre plusieurs mètres par an sur de larges fronts de côte. Mais de tels chiffres restent exceptionnels, et, en général, l'érosion marine aux dépens des falaises est bien plus lente qu'on tend à se l'imaginer. La mer construit beaucoup plus vite des flèches de sable et des vasières, en grande partie avec des matériaux fournis par les rivières, qu'elle ne ronge la roche en place.

FALAISE, ch.-l. de cant. du Calvados (arrond. de Caen), dans la campagne de Falaise, à la limite du Bocage normand ; 5 715 hab. (5 289 aggl.) [*Falasiens*]. Marché agricole où se tenait la foire de Guibray (autrefois l'une des plus grandes de France), la ville, bâtie au-dessus du val d'Ante, a eu, pendant la Seconde Guerre mondiale, la plupart de ses monuments endommagés : églises Saint-Gervais (du XI^e au XVI^e s.) et de la Trinité (transept du XIII^e s., porche Renaissance). Le château, établi sur un promontoire aux XII^e et XIII^e s., possède un donjon carré et une grande enceinte flanquée de douze tours. L'industrie est représentée par des fabriques d'appareils ménagers, des fromageries et une carrière de pavés de grès ; on ne compte plus qu'une seule usine de bonneterie, industrie autrefois importante à Falaise. Patrie de Guillaume le Conquérant, Vauquelin de La Fresnaye, Nicolas Yveteaux et Antoine de Montchrestien. (→ Biblio.)

— Hist. Les ducs de Normandie Robert le Diable et Guillaume le Conquérant y résidèrent fréquemment. Philippe Auguste enleva la ville en 1204, mais les Anglais la reprirent en 1417, et lord Talbot, gouverneur, ajouta au château la tour ronde. Falaise fut reprise par Charles VII en 1450 et Henri IV dut en faire le siège contre la Ligue en 1591. La ville fut libérée par les Canadiens le 17 août 1944, au prix de durs combats, au cours de la bataille de Normandie*. (→ Biblio.)

FALAKA n. f. (de l'ar. *falaqa*, mot emprunté par le turc). En Turquie, pièce de bois munie d'une corde, à l'aide de laquelle on serre les jambes d'un condamné pour lui donner la



fakir à Delhi
la langue est transpercée
par une tige de fer



falaises
côtes
de Cornouailles



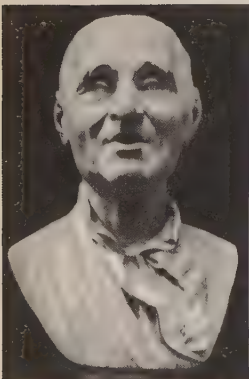
côtes sud
de la Sicile



falcinelle



falconelle

par lui-même
musée d'Angers

Étienne FALCONET

Milon de Crotone
dévoré par un lion

bastonnade sur la plante des pieds. || Supplée de la bastonnade. (Sous l'Ancien Régime, l'agha commandant en chef des janissaires était toujours accompagné de soldats portant la falaka, quand il allait en tournée d'inspection dans la capitale.)

FALAKADJI ou **FALAKACI** n. m. En Turquie, soldat chargé de porter la falaka.

FALAKĪ (Abū Nizām), poète persan (Shamakh, dans le Shirvān - † 1181). Il étudia la poésie et l'astrologie ; il reçut une pension du roi du Shirvān, Minutchehr. Il a composé un *Divān* et un ouvrage astrologique, nommé *Ahkām al-Nudjūm* (Lois des astres).

FALAKRÓ. V. PHALAKRON.

FALANOUC n. m. V. EUPLÈRE.

FALARIQUE n. f. (lat. *falarica*). Antiq. rom. Arme de jet en forme de flèche, qui servait à la guerre et à la chasse. (Un type particulier, entouré de filasse imprégnée de poix, servait de projectile incendiaire.)

FALBALA n. m. (franco-provenç. *farbèlla*, frange). Volant, bande d'étoffe plissée ou froncée, dont on garnissait les robes et les rideaux : *Robes, rideaux à falbalas*. || *Péjor.* Ornaments prétentieux et de mauvais goût.

FALCANDO (Ugo), historiographe sicilien (XII^e s.). Probablement né en Italie méridionale, il vécut en Sicile sous les règnes de Guillaume I^{er} et de Guillaume II. Il écrivit l'histoire des troubles qui affectèrent ces régions.

FALCÃO (Cristóvão de Sousa), poète portugais (Portalegre 1518 - † v. 1557). On lui attribue l'éloge *Crisfal*, dont la beauté naît de la ferveur du sentiment. Mais ce poème pourrait, selon certains historiens de la littérature, être l'œuvre de Bernardim Ribeiro, qui l'a publié dans son propre recueil.

FALCARIA n. m. Plante des champs et des chemins, à feuilles bordées de dents très fines, assez commune dans le midi de la France. (Familles des ombellifères.)

FALCIDIE n. f. Dr. rom. Loi (40 av. J.-C.) aux termes de laquelle un quart de l'héritage (*quarti*) doit être réservé à l'héritier testamentaire, à l'encontre des légataires.

◆ Adj. : *Quarte falcidie*.

FALCIFOLIÉ, E adj. (lat. *falx*, -*cis*, faux, et *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles en forme de faux.

FALCIFORME adj. (lat. *falx*, -*cis*, faux, et de *forme*). Qui est en forme de faux.

— Anat. *Ligament falciforme*, repli péritonéal, qui relie la face supérieure du foie au diaphragme et à la paroi abdominale antérieure. (Il est encore appelé *LIGAMENT SUSPENSEUR DU FOIE*. Il contient la veine ombilicale.)

— Hématol. *Erythrocyte falciforme*, érythrocyte (globule rouge) recourbé en forme de faux et qui apparaît au cours de certaines anémies.

— Zool. Se dit des épines, des éperons et parfois des ailes ayant la forme d'une faux : *Les tibias postérieurs de certains insectes se prolongent en une sorte d'éperon, ou lame falciforme*.

FALCINELLE n. m. Ibis brun roux à reflets verdâtres, répandu dans presque toutes les



régions chaudes et tempérées. (Le falcinelle [*Plegadis falcinellus*] se rencontre accidentellement en France.) || Paradisière de Nouvelle-Guinée, avec un bec long, arqué, une queue longue et étagée.

FÂLCIU, v. de Roumanie, en Moldavie (région de Iași), sur la rive droite du Prut ; 5 100 hab. — Aux environs, Pierre le Grand fut défait par les Turcs (1711).

FALCK, comm. de la Moselle (arrond. de Boulay-Moselle), au N.-E. de Boulay-Moselle ; 2 468 hab. (Falkois).

FALCK (Anton Reinhard), homme d'Etat hollandais (Utrecht 1777 - Bruxelles 1843). Ambassadeur à Madrid, puis secrétaire général des Affaires étrangères sous le règne de Louis Bonaparte, il résilia sa charge quand est prononcée l'annexion de la République batave à la France (1810), prend part à la révolte de 1813 et à l'organisation du nouveau royaume des Pays-Bas. Il est successivement ministre de l'Instruction, de l'Industrie et des Colonies (1818-1824), puis ambassadeur à Londres (1824-1832) lors des troubles de 1830 ; il préconise la séparation de la Belgique et de la Hollande à la conférence internationale de Londres. En 1839, il devient ministre hollandais à Bruxelles.

FALCKENBERG (Richard), philosophe allemand (Magdeburg 1851 - Iéna 1920). Disciple des philosophes Forstner, Eucken, et surtout de Lotze, il enseigna à l'université d'Iéna et, après 1889, à Erlangen. Il a écrit le *Caractère intelligible, critique de la doctrine kantienne de la liberté* (1879), *Histoire sommaire de la philosophie moderne et contemporaine* (1886), *Hermann Lotze, sa biographie, ses lettres et son enseignement philosophique* (1901-1905). Il dirigea, depuis 1901, la *Revue de philosophie et de critique philosophique*, fondée en 1837 par le jeune Fichte, et destinée à soutenir la philosophie chrétienne contre Hegel.

FALCO n. m. (mot lat.). Nom scientifique des oiseaux du genre *falcon*.

FALCÓN, Etat du nord-ouest du Venezuela ; 281 200 hab. Capit. *Coro*.

FALCON (CAP), cap d'Algérie (départ. d'Oran), qui ferme, à l'O., la rade de Mers el-Kébir.

FALCON ou **FAUCON**, moine de Tournus (fin du XI^e s.). Il a laissé une *Chronique de Tournus*, qui comprend les actes apocryphes de saint Valérien, la vie de saint Philibert, et une courte histoire de l'abbaye.

FALCON (Marie Cornélie), cantatrice française (Paris 1812 - id. 1897). Elle a créé, à l'Opéra : *Ali-Baba* (Cherubini), *Don Juan* (Mozart), *la Juive* (Halévy) et *les Huguenots* (Meyerbeer). Elle a donné son nom à la voix de soprano dramatique.

FALCONARA MARITTIMA, comm. d'Italie, dans les Marches (prov. d'Ancone), près de l'embouchure de l'Esino ; 16 000 hab. Rafinerie de pétrole. Station balnéaire.

FALCONE (Aniello), dit *l'Oracolo delle Battaglie*, peintre italien (Naples 1600 - id. 1656). Elève de Ribera et de Giuseppe Cesari, il peignit des tableaux de batailles (*Assaut de cavalerie*, Naples) et des compositions religieuses : décor de la chapelle du prince de Sant'Agata (église San Paolo de Naples), le *Repos en Egypte* (sacristie de la cathédrale) et fresques du Gesù Nuovo. Il vécut longtemps en France.

FALCONE (PUNTA), cap d'Italie, à l'extrémité nord de la Sardaigne.

FALCONELLE n. f. Petit oiseau d'Australie, vert et jaune, dont la tête huppée porte des bandes noires et blanches. (Familles des pachycéphalidés.)

FALCONER (William), écrivain et marin écossais (Edimbourg v. 1732 - disparu en mer 1769). Fils de barbier, il débuta comme mousse dans la marine marchande, puis passa dans la marine royale, où il devint aspirant. Ses nombreuses aventures de mer lui inspirèrent le *Nauffrage* (*The Shipwreck*) [1762], poème dramatique en trois chants. Il publia un *Dictionnaire universel de marine* (1769), qui eut un grand succès. La même année, il embarqua comme commissaire sur la frégate *Aurora*, qui, expédiée aux Indes, se perdit corps et biens.

FALCONER (Hugh), naturaliste britannique (Forres, Ecosse, 1808 - Londres 1866). Il publia des travaux sur la paléontologie, fut nommé, en 1832, directeur du Jardin botanique de Saharanpur. Il fit l'exploration géologique des monts Siwalik, et continua ses travaux dans l'Afghanistan et le Cachemire, puis revint en Angleterre en 1840. Cinq ans après, il était nommé directeur du Jardin botanique à Calcutta. Son principal ouvrage est la *Fauna antiqua Sivalensis*.

FALCONET (Etienne), sculpteur français (Paris 1716 - id. 1791). Fils d'un compagnon menuisier, il suivit les leçons de J.-B. Le Moyne et fut reçu à l'Académie en 1747. Patronné par M^{me} de Pompadour, il devint directeur des travaux de sculpture à la Manufacture de Sèvres (1758-1766), où il donna des modèles de petits groupes (enfants, danseuses, sujets galants). Bien qu'il n'ait pu être pensionnaire du roi à Rome, il sut l'influence du Bernin, par l'exemple de Puget qu'il admirait. Cette influence se manifesta dans son morceau de réception à l'Académie *Milon de Crotone dévoré par un lion* (1770, Louvre), et plus encore dans le *Jésus au jardin des Oliviers* de l'église Saint-Roch. Ses morceaux qu'il présenta aux Salons jusqu'en 1765 le firent comparer par Diderot à Phidias ; ce sont notamment *Pygmalion*, *Galatée* (1763, Leningrad), la *Baigneuse* (Louvre), *l'Hiver* (1765, La Rochelle). Son chef-d'œuvre reste la statue équestre *Pierre le Grand* que Catherine II lui demanda d'ériger à Saint-Petersbourg, où demeura de 1766 à 1779. Dans ce bronze colossal, fixé sur un gigantesque rocher, la Finlande, Falconet mêle à la simplicité classique le goût du mouvement, du pittoresque du théâtral. A son retour en France, il consacra à la traduction commentée de livres de Plin l'Ancien sur les arts.

FALCONET (Françoise Cécile de CHAMONT, dame) [Nancy 1738 - Paris 1819]. Mariée en secondes noces avec le juriconsult Ambroise Falconet, elle montra plus grâce à tenir son salon que de talent à écrire des poèmes et des pièces de théâtre : *Folle Enchère* (1771), *l'Heureuse Rencontre* (1771), *Amour à Tempé* (1773).

FALCONET (Marie-Anne). V. COLLIN (Marie-Anne).

FALCONETTO (Giovanni Maria), peintre et architecte italien (Vérone 1458 - Pado 1534). Le plus important d'une nombreuse famille d'artistes véronais des xv^e et xvii^e s., il se consacra d'abord à la peinture et collabora, avec Melozzo da Forlì, à la décoration de l'église San Nazaro de Vérone, puis il tourna vers l'architecture et vint étudier l'Antiquité à Rome. Vers 1520, fixé à Padoue, patricien Alvise Cornaro le fit travailler sur son palais (loggia, salle de musique). Falconetto s'inspire des arcs romains pour dessiner la porte d'entrée de la villa Cornaro (Este), et les portes Saint-Jean et Savoriole, à Padoue (1528-1530). Il est le premier à avoir implanté en Vénétie l'architecture issue de Bramante et de Raphaël.

FALCONIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant la plupart des rapaces* diurnes à l'exception du serpentaire et des vautours américains. (Ce sont les plus typiques des rapaces : oiseaux à bec crochu souvent très fort, à pattes généralement puissantes munies d'ongles acérés [serres], à ailes développées leur assurant un vol soutenu et rapide. Ce groupe, très cosmopolite, a de représentants dans les milieux les plus variés.)

FALCONIERI (sainte Julienne). V. JULIENNE.

FALCONIFORMES n. m. pl. Nom scientifique des rapaces diurnes.

FALCULIE n. f. Passereau de taille moyenne, noir et blanc, à long bec court qui est propre à Madagascar. (Familles des vangidés.)

FALDISTOIRE n. m. (bas lat. *faldistorium*). Siège liturgique des évêques et de certains dignitaires de l'Eglise, en forme d'X, aux deux accoudoirs, mais sans dossier. (On place au bas de l'autel pour les messes pontificales et sur les marchepieds de l'autel pour la confirmation, les ordinations et les autres fonctions liturgiques. Pour le souverain pontife, il est placé au milieu du chœur.)

FAL n. f. (lat. *fala*). Antiq. rom. Tour en s'd'où l'on lançait des projectiles sur une assiégée. || Tour bâtie sur la *spina* du que, probablement pour des combats ulés.

FALLE n. f. (du nordique *falr*, omac). Nom populaire du jabot des oix de basse-cour, et particulièrement de u du pigeon.

FALÉMÉ, riv. de l'Afrique occidentale, ve des contreforts nord du Fouta-Djalon, minissant dans le Sénégal, un peu en amont Bakel; 650 km. Sa vallée sépare le Ség al du Mali, sauf un secteur de la rive ite, au S. de Kidire, rattaché au Sénégal. ciennes exploitations d'or.

FALÉRIES, en lat. *Falerii*. Géogr. anc. de l'Italie (Etrurie), près de Véies et à km de Rome. Il faut distinguer *Falerii teres*, métropole des Falisques, prise par mille après une longue résistance (395 av. C.), plusieurs fois rebelle, détruite par me en 241 (ruines du temple de Junon, phthéâtre, nécropole, aqueduc), de *Fa-li Novi* (auj. Falleri), édifiée pour la remier (2 km de murs avec tours et portes, s., les habitants de Falerii Novi, pour se térer des Barbares, réoccupèrent le site ial, mieux défendu, qui est l'actuelle ita Castellana.

FALERNE n. m. Vin renommé produit en mpanie. || Vin récolté actuellement aux virons de Naples.

ENCYCL. Les vignobles du *falerne* antique ient en Campanie (*Ager Falernus*) et se isaient en plusieurs crus; le *massique* et *faustin* étaient les plus renommés. C'était in àpre et très spiritueux quand il était ne, mais possédant, lorsqu'on le buvait ans après sa récolte, un bouquet et un rum qui en faisaient un vin très généreux. e *falerne* actuel est un vin parfumé, de cour pâle, qui possède un agréable goût de nit.

FALERO (Luis), duc de Labranzano, inier et peintre espagnol (Grenade 1851- ndres 1896). Il s'intéressa à l'électricité, à stronomie, et à laissent des toiles s'y rappor- (*la Planète Vénus*, *Etoile double*). Il 'l'inventeur d'une préparation industrielle l'oxygène.

FALÉZLEZ n. m. Espèce de jusquame yocyzma *Falezlez*. [Elle servit aux uaregs pour empoisonner les membres de mission Flatters.]

FALGUIÈRE (Alexandre), sculpteur et ntre français (Toulouse 1831 - Paris 1900). ève de Jouffroy, il fut grand prix de Rome 1859. *Pierre Corneille*, destiné à la médie-Française (1872), *Saint Vincent de ul*, destiné au Panthéon (1879), accusèrent tendance réaliste. Il rechercha ensuite les mpositions groupées ou les figures à grande nelle, depuis *La Suisse accueillant l'armée nçaise* (1874), jusqu'à l'énorme *Triomphe la République*, qui a couronné (à l'état dequette) l'arc de triomphe de l'Etoile, de 181 à 1886. C'est à sa verve méridionale il faut rattacher la série de ses *Diane* 1887 et 1891), sa *Femme au paon* (1890), fameuse *Danseuse* (1896), qui fit scandale, rce qu'on y reconnaissait Cléo de Mérode. xécuta encore de nombreux bustes et usieurs monuments, ceux de *Gambetta* à hors (1884), de l'amiral *Courbet* à Abbe- (1890), de *La Fayette* à Washington, du *Cardinal Lavigerie* à Biskra (1900). mme peintre, Falguière a exposé les *Luturs* (1875), *Eventail et Poignard*, *l'Incen- arrier*, panneau décoratif. Il fut professeur à l'école des beaux-arts (1882). [Acad. des arts, 1882.]

FALIER ou **FALIERO**, ancienne famille e Venise, qui a donné à cette ville trois ges : **VITALE**, doge en 1084 († 1096), vain- eur des Normands de Robert Guiscard; **ORDELAFO**, doge en 1102 († 1118), qui prit Zara au roi de Hongrie; — **MARINO** (1174-1155), doge en 1154. Il commandait les ces vénitienues au siège de Zara (1148), battit les troupes du roi Louis de Hongrie. fut décapité pour avoir, de concert avec le rnier Ixiarello et le maçon Calendario, menté un complot contre le gouvernement ricien de Venise.

L'histoire de Marino Faliero a inspiré plusieurs œuvres littéraires importantes, en particulier *Marino Faliero*, drame en cinq actes, de lord Byron. Cette pièce fut écrite en 1820, dans le cadre même de Venise, où se déroule le drame. L'action est très simple, sans grands effets dramatiques, sans profondes études de caractères non plus que de passions. — Casimir Delavigne a repris le sujet dans une tragédie représentée en 1829, et où il a suivi, comme Byron, la version de l'historien Sanudo. — L'histoire du doge octogénaire a été traitée une fois encore par Swinburne, en 1885, à la manière d'un drame élisabéthain. — Le conte d'Hoffmann intitulé *Marino Faliero* (1821) fut inspiré à l'auteur par un tableau de Kalbe.

FALISOLLE, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Namur), sur la Biesme; 3050 hab. Carrières. Fonderies. Poëlerie.

FALISQUE adj. Relatif aux Falisques.

— Métriq. anc. *Vers falisques*, vers latins, assez rarement employés, composés de quatre pieds, dont les trois premiers sont des dactyles et le quatrième un iambe ou un pyrrhique.

FALISQUES, en lat. *Falisci*. Géogr. anc. Peuple vivant autour du mont Soracte, à l'aube de l'histoire romaine, et dont le centre principal était Faléries. Il était partagé entre des influences sabelliennes et étrusques, plus marquées qu'à Rome, dont la culture était cependant voisine; la population était de race et de langue italiques, mais faisait partie de la Confédération étrusque. Rome conclut une alliance avec les Falisques en 343-339 av. J.-C. Une rébellion dut être écrasée en 241 av. J.-C.

FALK (Adalbert), magistrat et homme d'Etat allemand (Metschkau, Silésie, 1827 - Hamm 1900). Ministre de l'Instruction publique et des Affaires ecclésiastiques en 1872, il devint, en cette qualité, l'auxiliaire et l'instrument de Bismarck dans le *Kulturkampf*, et attacha son nom au vote des « lois de mai » contre le clergé catholique. L'abandon de cette politique par Bismarck entraîna sa démission (1879).

FALK (Johannes Daniel) ou **Johannes von der Ostsee** (*Jean de la mer Baltique*), écrivain allemand (Dantzig 1768 - Weimar 1826). Il a écrit des *Satires* (1806), mais il est surtout connu par l'important ouvrage qu'il a consacré à ses souvenirs sur Goethe (*Goethe conté par son entourage*, 1832).

FALK (Max), homme politique hongrois (Budapest 1828 - id. 1908). Appelé à donner des leçons de littérature hongroise à l'impératrice Elisabeth (1867-1868), il fut directeur du *Pester Lloyd* (1868), et l'un des chefs du parti libéral au Parlement de 1869 à sa mort.

FALKBERGET (Johan), écrivain norvégien (Röros 1879). Fils d'un petit cultivateur, il fut mineur à Röros, puis participa à la vie politique en écrivant dans la presse socialiste. Ses opinions se reflètent dans son grand roman *Christianus Sextus* (3 vol., 1927-1935), où, tout en décrivant la vie des mineurs de Röros au XVIII^e s., il allie à ses tendances originellement romantiques, son engagement social. Il faut encore citer, parmi ses romans, *Hiver* (1911), *le Quatrième Veilleur* (1923) et *le Pain de la nuit* (2 vol., 1940-1946).

FALKE (Johannes), historien allemand (Ratzeburg 1823 - Dresde 1876). Il est l'auteur de : *Histoire du développement de la civilisation allemande* (1854-1859), *Histoire du commerce allemand* (1859-1860), *la Hanse* (1862), etc.

FALKE (Gustav), écrivain allemand (Lübeck 1853 - Grossborstel, Hambourg, 1916). Professeur de musique à Hambourg, il débuta dans les lettres par la poésie. Son premier recueil lyrique, *Mynheer der Tod* (1892), est teinté de naturalisme. Il est plus idéaliste, simple et harmonieux dans les poèmes qui suivirent, et qui ont pour thème le printemps et la mort : *Danse et Recueillement* (*Tanz und Andacht*) [1893], et dans un poème en bas allemand, *Une poignée de pommes* (1906). Il est également l'auteur de romans estimés tels que *l'Homme dans la brume* (*Der Mann im Nebel*) [1899] et *la Ville aux tours d'or* (*Die Stadt mit den goldenen Türmen*) [1912], histoire romancée de sa vie.

FALKENBERG, v. et port de Suède (Halland), sur le Cattégat; 10 200 hab. La ville s'est développée au pied d'une ancienne forteresse, à l'embouchure de l'Ätran. Station balnéaire. Ateliers de constructions mécaniques. Fabriques de chaussures. Tuileries.

FALKENHAUSEN (Ludwig, baron von), général allemand (Guben 1844 - Görlitz 1936). Après avoir commandé un détachement d'armée en Alsace (1914-1915), il fut chargé de la défense des côtes, puis succéda à von Bissing comme gouverneur de la Belgique occupée (1917-1918). Il est l'auteur de plusieurs ouvrages de tactique, notamment *Der grosse Krieg der Jetztzeit* (*la Grande Guerre du temps présent*) [1910].

FALKENHAUSEN (Alexander von), général allemand (Blumenthal, Neisse, 1878). Chef de la mission militaire allemande auprès de Chang Kai-shek de 1933 à 1938, il fut nommé gouverneur militaire de la Hollande, de la Belgique et du nord de la France le 20 mai 1940, mais fut arrêté par la Gestapo en raison de sa participation au putsch du 20 juillet 1944. Emprisonné par les Alliés en 1945, il fut condamné par un tribunal belge, en 1951, à douze ans de travaux forcés, mais fut libéré aussitôt sur les instances de Chang Kai-shek, et acquitté par le tribunal allemand de dénazification à Francfort en 1952.

FALKENHAYN (Erich von), général allemand (Burg Belchau, Graudenz, 1861 - Schlosshindstedt, près de Potsdam, 1922). Ministre de la Guerre de Prusse en 1913, il remplace von Moltke après la bataille de la Marne, le 14 septembre 1914, comme chef du grand état-major général. Infatigable travailleur, il cherche à élaborer, dans sa conduite de la guerre, un compromis entre la doctrine de Schlieffen, qui visait à l'anéantissement des adversaires, et celle qui préconisait leur épuisement. Après avoir réussi à prolonger le dispositif allemand jusqu'à la mer, mais échoué dans son dessein de disloquer le front franco-anglais dans les Flandres, il se retourne contre la Russie. Ayant obtenu de brillants succès en Pologne, il refuse à Hindenburg les moyens suffisants pour emporter la décision à l'est, et en arrive à espérer une bataille d'usure, capable d'absorber tous les effectifs français. Ce sera la bataille de Verdun*, dont l'échec entraînera sa démission (août 1916). [V. GUERRE mondiale (*Première*).] Placé à la tête de la IX^e armée, il prend une part décisive à l'écrasement de la Roumanie. Commandant ensuite un groupe d'armées en Asie Mineure, il ne peut, pendant l'hiver 1917-1918, empêcher l'effondrement du front turc. (V. PALESTINE [*campagne del.*]) En 1918, Falkenhayn occupe l'Ukraine* avec la X^e armée allemande.

FALKENHORST (Niklaus von), général allemand (Breslau 1885). Il occupe le Danemark et la Norvège en 1940, commande les opérations dans le nord de la Finlande en 1941, puis devient gouverneur de la Norvège occupée jusqu'à la fin de la guerre. Condamné à la détention perpétuelle comme criminel de guerre en 1946, il est libéré en 1953.

FALKENSEE, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Potsdam), à l'O. de Berlin; 32 900 hab. Constructions électriques.

FALKENSTEIN, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Karl-Marx-Stadt), en Saxe, à l'E. de Plauen; 16 100 hab. Instruments de musique. Appareillage électrique. Fabrication de rideaux. Textiles.

FALKENSTEIN, village d'Autriche (Basse-Autriche), près de la frontière de Tchécoslovaquie, au pied du Galgenberg. Vignoble universellement réputé.

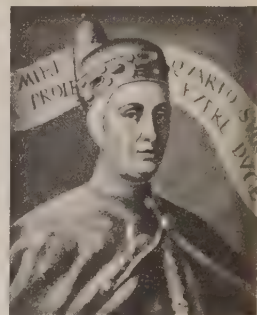
FALKENSTEIN (Johann Paul, baron von), ministre saxon (Pegau, Saxe, 1801 - Dresde 1882). Ministre de l'Intérieur (1844-1848), il fit preuve d'un certain libéralisme. Après la guerre de 1866, il devint président du conseil des ministres.

FALKIRK, v. de Grande-Bretagne, dans le centre de l'Ecosse (Stirling), près de la rive sud de l'estuaire du Forth; 37 500 hab. Centre industriel : métallurgie de l'aluminium; industries chimiques; raffineries de pétrole; explosifs; distilleries; brasseries. Mines de houille aux environs.

FALKLAND, v. de Grande-Bretagne, en Ecosse (Fifeshire), au N.-E. de Perth;



FALGUIÈRE
« la Femme au paon »



Marino FALIERO
Palais ducal, Venise



général von FALKENHAYN

900 hab. Château royal du XVI^e s., où mourut Jacques V.

FALKLAND (ÎLES), anc. **Malouines**, en esp. **Malvinas**, archipel de l'Atlantique Sud occupé par les Britanniques; 16 835 km²; 2 250 hab. Ch.-l. **Stanley** ou **Port Stanley**. L'archipel est formé par deux terres principales, que sépare le *détroit des Falkland* : l'île *Falkland occidentale*, ou Grande Malouine, et l'île *Falkland orientale*, ou Soledad, qui abrite le port de Stanley. Ces îles, couvertes de tourbières, au climat frais et humide, sont essentiellement des bases de pêche à la baleine. Mais l'élevage des moutons fournit aussi d'importantes ressources. L'archipel possède un certain nombre de dépendances : la Géorgie du Sud, les Shetland et les Orcades du Sud, les Sandwich du Sud et la terre de Graham.

Découvertes par John Davis en 1592, visitées en 1690 par Strong, les îles furent colonisées en 1764 par des Malouins qu'y conduisit Bougainville (de là le nom d'îles *Malouines*) et que les Espagnols expulsèrent dès 1766. La même année, une colonie britannique y fut établie; prise par les Espagnols en 1770, elle fut abandonnée en 1774. Louis Vernet y créa une nouvelle colonie au nom de la république Argentine, en 1829. Les Anglais chassèrent les Argentins en 1832. L'Argentine en revendique toujours la possession.

Falkland (BATAILLE NAVALE DES). Ayant doublé le cap Horn après sa victoire à Coronel*, l'escadre de von Spee arrive le 8 décembre 1914 en vue des îles Falkland, croyant que les vaisseaux anglais étaient partis pour l'Afrique du Sud, où il y avait des troubles. En fait, elle aperçoit au mouillage une importante force navale britannique commandée par l'amiral Sturdee, envoyé d'Angleterre après le désastre de Coronel pour détruire l'escadre ennemie. Les Britanniques alignaient les croiseurs de bataille *Invincible* et *Inflexible*, cinq croiseurs cuirassés ou légers. Ces forces, en train de se réapprovisionner en charbon, sont aussi surprises que les Allemands, qui, tentant de fuir, sont poursuivis aussitôt. Le *Scharnhorst*, le *Gneisenau*, les croiseurs *Nürnberg* et *Leipzig* sont successivement coulés au canon. Seul le *Dresden* parvient à s'échapper : il sera coulé le 14 mars 1915 à l'île Más Aguera (Juan Fernández). [→ Bibliol.]

FALKLAND (Lucius CARY, 2^e vicomte), homme politique anglais (Burford, Oxfordshire 1610-Newbury 1643). Intelligent et cultivé, il fut député en 1640. Il participa à la chute de Strafford, mais l'exaltation parlementaire le rejeta vers le roi. Secrétaire d'Etat à l'Intérieur en 1642, il s'efforça désespérément de mettre fin au conflit. Brisé par l'échec, il se fit tuer à la bataille de Newbury*.

FALKNOV NAD OHŘÍ, v. de Tchécoslovaquie, en Bohême (cercle de Karlovy Vary), dans le bassin lignifère et industriel du nord de la Bohême, sur l'Ohře, en amont de Karlovy Vary; 10 000 hab. Industries textiles. Verreries et cristalleries.

FALKÖPING, v. de Suède (Skaraborg); 13 000 hab. Nœud ferroviaire important. Ateliers de constructions mécaniques. Eglise du XIII^e s.; monuments mégalithiques.

FALLA (Manuel DE), compositeur et pianiste espagnol (Cadix 1876-Alta Gracia, Argentine, 1946). Il commença ses études musicales à Cadix, puis vint à Madrid, où il étudia le piano avec Tragó, et la composition avec Pedrell. Il débuta par quelques zarzuelas et par un opéra, la *Vie brève*, pour lequel il obtint un prix en 1905. En 1907, Falla s'établit à Paris, où il devint l'ami intime de Debussy, Ravel, Dukas et Albéniz. En 1914, il revint en Espagne, fit représenter avec un vif succès la *Vie brève* (1915), puis un ballet, *L'Amour* sorcier*, qu'il transforma sous forme de deux suites d'orchestre, et qui fut ainsi le tour du monde. En 1917, eut lieu la première représentation de son tableau lyrique dansé *El corregidor y la molinera*. Cet ouvrage fut transformé en ballet, qui, sous le titre *le Tricorne**, fut mis en scène à Londres, en 1919, par Diaghilev. Falla, qui s'était établi à Grenade, fit quelques voyages (Loncres) en 1921 pour jouer la partie de piano de *Nuits dans les jardins d'Espagne*. En 1922, il organisa un festival de *cante jondo*. Les années suivantes furent présentées

le *Rebato** de Maître Pierre et un *Concerto* pour clavecin et petit orchestre (1928), qui fut donné au congrès international de la Société de musique contemporaine. Après la guerre civile, il quitta sa patrie et s'établit en Argentine, où il entreprit une composition sur le poème l'*Atlantide*, qui est demeurée inachevée.

On peut signaler, outre les pièces déjà citées : *Trois Mélodies* (paroles de Th. Gautier) (1909), *Siete canciones populares españolas armonizadas* (vers 1912), *Psyché*, poème pour chant et cinq instruments (1924), *A Cordoba*, pour chant et harpe (1927), *Pièces espagnoles* (1909) et *Fantasia Betica* (1922), pour le piano, le Tombeau de Dukas, pour guitare, *Suite populaire espagnole*, pour piano et violon. (→ Bibliol.)

FALLACIEUSEMENT adv. D'une façon fallacieuse.

FALLACIEUX, EUSE adj. (lat. *fallaciosus*; de *fallacia*, tromperie). Qui cherche à tromper, à nuire; insidieux, perfide : *Lucien trouva d'abord ce monde fort gracieux; mais plus tard il reconnut le sentiment d'où procédaient ces fallacieux égards* (Balzac). — SYN. : capiteux, insidieux, mensonger, menteur, trompeur.

FALLADA (Rudolf DITZEN, dit Hans), écrivain allemand (Greifswald, Mecklenbourg, 1893-Berlin 1947). Fils d'un magistrat, il s'occupa, dans son pays même, d'exploiter des domaines ruraux. Dans son œuvre, il excelle à rendre la vie des humbles aux prises avec les difficultés et la dureté de la vie. Ses principaux romans sont : *Paysans, bonzes et bombes* (*Bauern, Bonzen und Bomben*) [1931], évocation de la révolte des paysans dans le Holstein; *Et maintenant, mon petit bonhomme?* (*Kleiner Mann, was nun?*) [1932], consacré à la médiocre existence des employés de la grande ville; *Nous avons eu un enfant* (*Wir hatten mal ein Kind*) [1934]; *Vieux Cœur en voyage* (*Altes Herz geht auf die Reise*) [1936]; *Loup parmi les loups* (*Wolf unter Wölfen*) [1937]; *Chacun meurt seul* (*Jeder stirbt für sich allein*) [1947], où il raconte la fin lamentable d'un couple de petits bourgeois après un combat sans espoir contre le nazisme; *le Buveur* (*Der Trinker*) [1950, posthume].

FALE n. m. (de l'ar. *fals*, obole?). Petite monnaie de cuivre qui avait cours, au XVII^e s., en Egypte et sur la côte septentrionale d'Afrique.

FALLIÈRES (Armand), homme politique français (Mézin, Lot-et-Garonne, 1841-id. 1931). Avocat à Nérac, il se lança dans la vie politique après la chute de l'Empire : maire de Nérac, conseiller général du Lot-et-Garonne (1871), député (1876), il fit partie des 363, et fut constamment réélu de 1877 à 1885. Vice-président de la Gauche républicaine, il entra dans la plupart des ministères qui se succédèrent de 1882 à 1892 (ministre de l'Intérieur, 1882-1883 et 1887; de l'Instruction publique, 1883-1885 et 1889-1890; de la Justice, 1887-1888 et 1890-1892) et fut président du Conseil durant quelques semaines en 1883. Le seul incident notable auquel il fut directement mêlé est l'affaire Gouthé*-Soulard (nov. 1891). Membre du Sénat (1890-1906), il en fut président à partir de 1899. Elu président de la République (févr. 1906) comme candidat des gauches, contre Doumer, par 449 voix sur 820, son septennat fut marqué, à l'intérieur, par la prospérité économique et les difficultés sociales et religieuses, et, à l'extérieur, par la tension franco-allemande et la marche vers la guerre; Fallières, s'enfermant dans les étroites limites de ses pouvoirs, ne joua qu'un rôle discret dans l'évolution des événements. Après l'élection de son successeur, Poincaré (1913), il se retira de la scène politique.

FALL LINE, nom donné aux escarpements qui limitent les Appalaches, au-dessus de la plaine côtière. Les rapides des rivières y ont favorisé l'implantation de nombreuses villes, au terminus de la navigation et dans des sites où l'énergie hydraulique était abondante (Trenton, Baltimore, Philadelphie, Washington, Richmond, etc.).

FALLMERAYER (Jakob Philipp), historien et voyageur allemand (Tschötsch, près de Brixen, Tyrol, 1791-Munich 1861). Après

avoir servi contre Napoléon I^{er} dans l'armée bavaroise, puis professé à Augsbourg, Fallmerayer parcourut, de 1831 à 1834, l'Égypte, la Syrie et la Grèce. En 1840 et 1847, entreprit en Orient deux autres voyages. Rentré en Allemagne, il fut envoyé à l'assemblée nationale de Francfort. Il a publié divers ouvrages d'archéologie et d'histoire.

FALLOIR v. impers. (autre forme de *FALLIR*; du lat. *fallere*, manquer). [Il faut...] Il fallait. Il jallut. Il faudra. Il jaudrait. Qu'il faille. Fallu. Faire besoin; nécessaire : *Ma grand-mère a plus d'or qu'il n'en faut pour suffire au luxe de sa maison* (Nodier). *Nous sommes tous deux également modestes dans nos goûts, il nous faudrait de chose* (Balzac). || Etre obligatoire, impératif : *Il me fallait rejoindre en courant mon père et mon grand-père* (Proust). *Il faut que tout soit prêt dans une heure*.

— Loc. div. Comme il faut, comme il convient : *Cette résistance sur un seul point l'empêchera de jouir comme il faut du reste des choses* (J. Romains); et, adjectif : *bien élevé, qui a de bonnes manières* : *Tout avait pour lui l'accablante politesse dont usent les gens comme il faut avec leurs inférieurs* (Balzac). || Encore faut-il que, nécessaire pourtant. || Faut-il, Fallait-il exprime l'étonnement, l'indignation. || *Faut que*, signifie parfois « il est à presumer que » : *Il faut qu'il soit ensorcelé*. || *Il faut voir*, exprime l'admiration, l'étonnement, le scepticisme.

— **LANGUE CLASS.** *S'il faut que*, s'il doit arriver que : *Et s'il faut par hasard qu'un de vous trahisse* (Molière). || *S'il est vrai que* : *Et s'il faut que le Ciel dans votre cœur mis / Un invincible obstacle à vivre au Damis* (Molière).

— **S'en falloir** v. pr. Manquer : *Il s'en faut de (beaucoup, peu, tant)*. || *Tant s'en faut* bien au contraire.

— **REM.** Le participe de ce verbe impersonnel reste toujours invariable.

FALLOPE, FALLOPIA ou FALLOPP (Gabriel), anatomiste et chirurgien italien (Modène 1523-Padoue 1562). Il décrit le premier le développement des os, et fit progresser l'ostéologie du crâne en particulier; il étudia l'oreille interne et décrit l'aqueduc du facial (*aqueduc de Fallope*), le ligament de Fallope, inséré à l'épine iliaque et l'épine du pubis, et enfin la trompe de Fallope, qui conduit les ovules de l'ovaire à l'utérus.

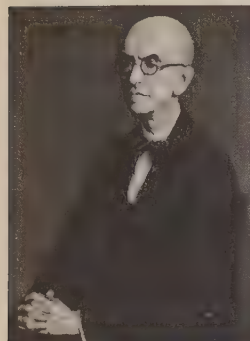
FALLOT (Thomas, dit Tommy), pasteur français (1844-1904). Il fut, pendant son pastorat à Paris, promoteur du « christianisme social » (1886) et de la lutte pour le relèvement de la moralité publique. Retiré (1898) dans des paroisses rurales de Drôme, il déclara avec des accents prophétiques la nécessité de transformer les Eglises en groupements de solidarité fraternelle.

FALLOT (Paul), géologue français (Strasbourg 1889-Paris 1960). Directeur de l'Institut de géologie appliquée de Nancy (1938), professeur au Collège de France (1938), il est l'auteur d'importants travaux de géologie méditerranéenne. (Acad. des sc., 1948).

Fallot (TÉTRADE ou TÉTRALOGIE DE), malformation congénitale du cœur le plus fréquemment rencontrée au cours de la malade bleue, et qui se caractérise par une communication interventriculaire, une hypertrophie ventriculaire droite, une sténose de l'artère pulmonaire et une dextroposition de l'aorte. Non opérée, elle aboutit à la mort avant vingt ans; les progrès de la chirurgie du cœur en ont grandement amélioré le pronostic. Cette malformation doit son nom au médecin-légiste français Etienne Louis Arthur Fallot (Marseille 1850-1911).

Fallot (TRIADÉ ou TRILOGIE DE), malformation congénitale du cœur, associant une communication interauriculaire, une hypertrophie ventriculaire droite, et une sténose de l'artère pulmonaire. (Comme la tétrade Fallot, elle peut bénéficier de la chirurgie cardiaque.)

FALLOUX (Alfred Frédéric, comte de), homme politique français (Angers 1811-1886). Légitimiste convaincu, la révolution de 1830 le détourna de la diplomatie; la révolution de 1848 le ramena à la politique. Il fut contre de M^{me} Swetchine et d'Armand



Manuel de FALLA
par Zuloaga
Bibl. espagnole, Paris



Armand FALLIÈRES

selon l'orienta vers le catholicisme libéral les œuvres de charité. Député de Segré (1846), il plaida pour la liberté de l'enseignement. Élu à la Constituante de 1848, il se rapporta au Comité du travail, participant ainsi, d'une manière directe, à la fermeture des Ateliers nationaux (15-21 juin). Avec le comité de la rue de Poitiers il soutint la candidature de Louis Napoléon, qui lui fit le portefeuille de l'Instruction publique : ministre du 20 décembre 1848 au 30 octobre 1849, il élaborait et soumit à l'Assemblée la loi scolaire qui porte son nom (v. art. 14). Mais qui fut votée sous son successeur, Parieu (15 mars 1850). Député à l'Assemblée législative, il combattit la politique de l'Élysée, ce qui lui valut d'être arrêté au 2 décembre 1851. Retiré en Anjou, il collabora durant l'Empire au *Correspondant*, organe des catholiques libéraux ; après 1871, joua un rôle actif dans la fusion des légitimistes et des orléanistes. Ses *Mémoires d'un royaliste*, publiés en 1888, apportent un témoignage important. (Acad. fr., 1856.)

FALLOUX (Loi), loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement, ainsi désignée du nom du ministre de l'Instruction publique auteur du projet. Votée après deux mois de débats, elle établissait dans l'enseignement primaire et secondaire le principe de la liberté, que ne reconnaissait pas le décret napoléonien du 7 mars 1808 sur l'Université. En fait, la loi falloux donnait maints avantages à l'enseignement confessionnel et congréganiste. Bien qu'elle ait été modifiée par les lois de 1882 et de 1886, sur la laïcité de l'enseignement primaire public, et par les lois de 1901, 1902 et 1904 aboutissant à l'interdiction de l'enseignement congréganiste, elle n'a jamais été totalement abrogée. (V. ENSEIGNEMENT, *perçu historique*.) [→ Biblio.]

FALL RIVER, v. des États-Unis (Massachusetts), à l'embouchure du Taunton, dans la baie profonde et ramifiée de Narragansett ; 25 000 hab. Evêché catholique. Port de cabotage. Centre commercial et industriel spécialisé dans le travail du coton. Industries mécaniques.

FALMOUTH, v. et port de Grande-Bretagne (Cornwall), sur l'estuaire de la rivière Fal, rejoint la baie de Falmouth ; 17 000 hab. Station balnéaire ; centre de yachting. Constructions navales. Brasseries. Parcs à huîtres ; moules. — A l'entrée de l'estuaire, le château de Pendennis, dernière place qui se rendit à Cromwell.

FALOT n. m. (ital. *falò* ; du gr. *pharos*). Lanterne de grande dimension : *Quelques ombres passaient, un falot à la main* (Musset).

— Arg. mil. Le falot, le conseil de guerre. *Passer au falot*, passer en conseil de guerre. — Ch. de f. Grosse lanterne que l'on place à l'avant de la locomotive ou à l'arrière du dernier wagon d'un train.

— Mil. Autrefois, lanterne portée par le soldat accompagnant l'officier ou le sous-officier de ronde. || *Halte au falot !*, commandement d'arrêt lancé autrefois par une sentinelle à l'approche d'une ronde portant un falot.

— ENCYCL. L'usage du falot remonte au Moyen Âge ; ce fut d'abord une carcasse en fer ou en bois recouverte de toile blanche ; plus tard, on employa le fer-blanc. Au xv^e s., le guet, dans les villes du Nord, se servait de falots ; on en allumait pour activer, la nuit, les travaux d'utilité publique dans les villes, et dans les camps, pour les besoins de la guerre. Au xvii^e s., les troubles civils firent que l'on ordonna aux habitants des villes d'éclairer leurs maisons et les carrefours à l'aide de falots. Le guet en faisait usage. Au xviii^e s., ils étaient encore en honneur dans les résidences royales.

Au xviii^e s., on appela « falots » les hommes chargés d'établir, en 1662, dans Paris, un service de porte-flambeaux ; enrégimentés par l'Administration, ils subsistèrent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime ; porteurs de lanternes numérotées, ils accompagnaient jusqu'à son logis le passant attardé, grimassant avec lui les étages, et souvent fouraissaient encore l'amadour, les allumettes, le riquer nécessaires. Attachés à la police, ils furent souvent pour elle de très utiles auxiliaires.

FALOT, E adj. (peut-être de l'angl. *fellow*, compagnon). — Rabelais traduit par *goud*

fallot l'expression anglaise *good fellow*, bon compagnon). Effacé ; un peu ridicule : *On apercevait danser l'ombre falote de Fleurissoire* (Gide).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Plaisant, comique, drôle : *Une de ces figures falotes et drolatiques comme les Chinois seuls en savent inventer pour leurs magots* (Balzac).

FALOURDE n. f. (anc. franç. *vallourde*, d'origine obscure, altéré d'après l'anc. franç. *falourde*, tromperie, qui se rattache au lat. *fallere*). Fagot à deux liens, formé de bûches de pin ou de bouleau écorcé et fendu : *Daniel d'Arthez alla mettre au mont-de-piété sa montre pour pouvoir acheter deux falourdes, afin que son nouvel ami trouvât du feu chez lui* (Balzac).

— Ornith. Nom usuel de la farlouse.

FALQUÉ, E adj. (lat. *falcatus*). Recourbé, infléchi en forme de faux (se dit principalement des ailes des oiseaux et des insectes, du bec des oiseaux) : *Le martinet a les ailes falquées*. (Syn. FALCIFORME.)

FALQUET n. m. (ital. *falchetto*). Nom du faucon hobereau, dressé pour la chasse.

FALSE BAY, baie de l'Union sud-africaine (prov. du Cap), séparée de la ville du Cap par la presqu'île du cap de Bonne-Espérance. Base navale de Simonstown.

FALSEN (Enveold ne), homme politique et écrivain norvégien (Copenhague 1755-Christiania 1808). Membre du gouvernement intérimaire (1807), il s'est fait connaître par des articles de journaux, des chants patriotiques, des pièces de théâtre (*Salvini, les Drôles de cousins*) ; il se serait suicidé.

FALSEN (Christian), homme politique et écrivain norvégien (Christiania 1782-Bergen 1830), fils du précédent. En 1814, il fut un des auteurs du projet de loi constitutionnelle voté par l'Assemblée d'Eidsvoll. Il devint président de la Cour suprême (1827).

FALSIFIABLE adj. Qu'on peut falsifier : *Écriture falsifiable. Denrées falsifiables*.

FALSIFICATEUR, TRICE n. Qui falsifie : *Un falsificateur de titres, d'écritures*.

FALSIFICATION n. f. Action de falsifier. État de la chose falsifiée : *Falsification des vins, des monnaies*.

— Comptab. Altération des écritures (en vue d'en tirer profit) : *Les falsifications d'écritures comptables sont punies par la loi*.

— Dr. Altération d'une pièce en vue de tromper un contractant ou le juge. (La falsification de pièces constitue alors ce qu'on appelle un *faux matériel*.) || Altération d'une marchandise, dans le dessein de tromper un tiers (il y a alors *fraude commerciale*).

FALSIFIER v. tr. (lat. médiév. *falsificare* ; de *falsus*, faux). Frelater, altérer une substance : *Les barmen [...] devaient forcer les doses, sous peine d'être soupçonnés de falsifier les consommations* (Vercel). || *Par anal.* Dénaturer, altérer : *Falsifier un texte*. || *Falsifier la monnaie*, l'altérer quant à sa valeur intrinsèque.

— Equit. *Falsifier les allures d'un cheval*, les changer de bien en mal.

FALSTAFF. Déformation de FASTOLF*.

Falstaff, personnage que Shakespeare a mis en scène dans *Henri IV** et dans les *Joyeuses Commères de Windsor*. C'est une des créations les plus vivantes du poète, qui en a fait le type du débauché bouffon et cynique, aussi poltron qu'il est vantard.

Falstaff, comédie lyrique en trois actes et six tableaux, tirée des *Joyeuses Commères de Windsor* et de plusieurs passages d'*Henri IV* de Shakespeare, livret d'Arrigo Boito, musique de Verdi, créée à la Scala de Milan (1893), et donnée à Paris (Opéra-Comique) en 1894. Traitée dans le style bouffe, cette pièce met en scène un personnage corpulent, poltron et buveur, berné par les femmes qu'il poursuit de ses assiduités. Saliéri (Vienne, 1798), William Balfe (Londres, 1838) et A. Adam (Paris, 1856) ont également composé des ouvrages lyriques portant ce titre.

FALSTER, île de l'archipel danois, au S. de Sjælland ; 645 km² ; 46 700 hab. Deux ponts relient Falster aux îles de Sjælland et de Lolland. L'agriculture, très prospère, produit des céréales et des fruits ; élevage du gros bétail.

FALSTERBO, péninsule de l'extrémité sud-ouest de la Suède, sur le Sund.

FALTERONA (MONTE), sommet de l'Apennin toscan, au pied duquel naît l'Arno ; 1 654 m.

FALTES n. f. pl. Arm. Lames articulées constituant la partie inférieure des cuirasses dépourvues de bracoïnnée*, et ne gênant pas les mouvements du corps (xv^e et xvi^e s.).

FĂLTICENI, v. de Roumanie, en Moldavie (région de Suceava) ; 10 600 hab. Verreries.

FALUA n. f. Bateau à voiles, employé pour le cabotage au Portugal.

FALUCHE n. f. Bêret des étudiants.

FALUDI (Ferencz), poète hongrois (Németújvár 1704-Rohoncz 1779). Entré dans l'ordre des Jésuites, il devint directeur de leur grande imprimerie à Nagyszombat. Plus que ses drames (*Constantin Porphyrogénète*), ses poésies lyriques, d'un style très pur, lui ont valu une juste célébrité.

FALUN n. m. Dépôt calcaire riche en débris coquilliers fossiles, facile à désagréger, et utilisé comme amendement calcaire et phosphaté.

— Verr. *Diamants de falun*, verroteries faites de tubes de verre qu'on plonge dans un alliage de plomb et d'étain.

— ENCYCL. Les *faluns* sont blancs, gris ou rougeâtres. Ceux de Touraine sont d'âge helvétien ; on y a trouvé quelques mammifères (*inastodon, dinotherium*, etc.) et une riche faune de mollusques (*Murex subincrassatus, Pecten substriatus, Arca turonica*, etc.) ; on y distingue deux faciès : le pontilien, très littoral, et le savignéen, un peu plus profond. Les *faluns* de l'Anjou et de la Bretagne sont un peu postérieurs (probablement étage sahélien). Les *faluns* du Bordelais, également très riches, appartiennent à plusieurs étages de l'Oligocène supérieur et du Miocène inférieur (aquitanien, burdigalien, helvétien) ; mais leur stratigraphie est délicate et un peu confuse. Vers le sud-est, dans l'Agenais et l'Armagnac, les *faluns* du Bordelais, marins, passent à des calcaires et à des mollasses d'origine lagunaire ou lacustre.

FALUN, v. de Suède, ch.-l. du län de Kopparberg ; entre les lacs Runn et Varpan ; 18 500 hab. Centre de l'industrie minière et des papeteries du Bergslag. Mine de cuivre exploitée depuis 1230. Musée de l'industrie du cuivre. Eglise de Stora Kopparberg (xv^e s.). Ateliers de constructions mécaniques (wagons et machines). Industrie du cuir. Industries textiles, chimiques, etc.

FALUNAGE n. m. Action de faluner des terres pour les amender. || Exploitation du falun.

FALUNER v. tr. Répandre du falun sur un champ : *Faluner un sol siliceux*.

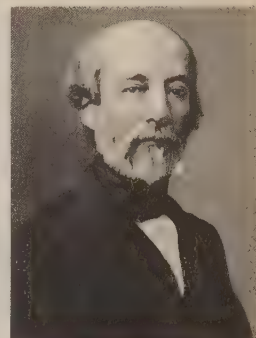
FALUNIÈRE n. f. Carrière d'où l'on tire du falun pour amender les terres.

FALZAR n. m. Arg. Pantalon.

FAMAGOUSTE, en angl. et en turc *Famagusta*, en gr. *Ammokhōstos*, v. de la côte orientale de Chypre, sur la baie de *Famagouste* ; 18 000 hab. Port de pêche et de commerce (exportations d'agrumes). Industries alimentaires.

— Hist. Fondée à l'époque hellénistique, la ville abrita, au Moyen Âge, deux colonies génoises et vénitiennes, qui s'en disputèrent la suprématie économique et politique, sous la dynastie des Lusignan, dont elle fut la capitale. Les Génois triomphèrent en 1374, mais furent expulsés par les Vénitiens (1489), qui en firent la place forte de leur empire. Famagouste subit l'assaut des Turcs, qui s'en emparèrent après un siège célèbre de onze mois (1^{er} août 1571). De 1945 à 1948, les Britanniques internèrent dans un camp situé près de la ville les juifs qui tentaient de pénétrer en Palestine.

— Bx-arts. Famagouste est particulièrement riche en monuments gothiques. L'église Saint-Georges-des-Latins (fin du xiii^e s.) rappelle, par son plan et ses proportions, ainsi que par l'élégante finesse de son style, la Sainte-Chapelle de Paris. La cathédrale Saint-Nicolas-de-Nicosie, l'un des types les plus purs de l'architecture du xiv^e s., est considérée comme une des plus admirables de tout le Moyen Âge ; commencée vers 1290 par Jean Langlois, elle fut probablement terminée,



comte de FALLOUX



dessin de Jost Aman
cabinet des Estampes



Christian FALSEN



Falstaff représenté par
R. Altruis dans « Henri IV »



FAMAGOUSTE
église
des Saints-Pierre-et-Paul

avant 1315, par Guillaume de Sens; par sa nef et ses bas-côtés sans transept, ses trois absides à pans, ses trois portails à frontons aigus et ses deux tours carrées, elle offre de la ressemblance avec Saint-Urbain de Troyes, et, par sa façade, avec la cathédrale de Reims. Signalons aussi le château (1310), et, construites vers 1360 à l'imitation de Saint-Nicolas-de-Nicosie, l'église des Saints-Pierre-et-Paul, ainsi que l'église grecque de Saint-Georges.

FAMARS, comm. du Nord (arrond. de Valenciennes), dans la banlieue de Valenciennes, près de l'Escaut; 918 hab. (878 aggl.). Restes d'une forteresse gallo-romaine et d'un château du XVII^e s. Eglise des XV^e et XVII^e s.

FAMATINA (SIERRA DE), chaîne montagneuse des Andes, en Argentine (prov. de La Rioja et Catamarca); 6 260 m. Minerais polymétalliques.

FAMATINITE n. f. (de *Famatina*, chaîne montagneuse de l'Argentine). Minér. Antimoniosulfure naturel de cuivre, de formule Cu₂SbS₄, isomorphe de l'énargite.

fama volat, mots lat. signif. la renommée vole (Virgile, *Enéide*, III, 121), parfois employés pour exprimer la rapidité avec laquelle une nouvelle se répand.

FAMÉ, E adj. (de l'anc. fr. *fame*; du lat. *fama*, bruit public, réputation). Se dit d'une chose qui a telle ou telle réputation : *Elle allait dans les tavernes les plus mal famées* (Maupassant).

— **LANGUE CLASS. ET LITTÉR.** Se dit d'une personne : *Cet Aragonais était un homme bien famé, fort connu dans le pays* (Mérimée).

FAMECK, comm. de la Moselle (arrond. de Thionville-Ouest), au S.-O. de Thionville; 4 543 hab. (416 aggl.).

FAMÉLIQUE adj. (lat. *famelicus*; de *fames*, faim). Tourmenté par la faim : *Les cris lamentables des loups* | *Et des sorcières faméliques* (Baudelaire).

FAMENNE, région de Belgique comprise dans le plateau ardennais, au S. du Condroz, entre les vallées de la Lesse et de l'Ourthe. Le centre régional est *Marche-en-Famenne*.

FAMENNIEN adj. et n. m. (de *Famenne*, en Belgique). Se dit de l'étage terminal du système dévonien.

— **ENCYCL.** Il est constitué dans la localité type par des schistes et des psammites, dépôts relativement profonds, avec *Spirifer Vernouilli*; déjà, dans le Brabant, il a un caractère plus littoral (bancs à végétaux et *holotyphius*). Dans toute l'Angleterre du Nord et dans une partie de l'Amérique du Nord, il est à l'état de formations terrestres (vieux grès rouges et formations équivalentes).

FAMEUSEMENT adv. *Fam.* D'une manière fameuse, extrêmement : *Elle est fameusement jolite, votre sœur* (Balzac).

FAMEUX, EUSE adj. (lat. *famosus*; de *fama*, bruit public, réputation). Qui a une grande réputation; célèbre : *C'est l'auberge fameuse inscrite sur le livre* (Baudelaire). || *Fam.* Supérieur, remarquable en son genre : *Un vin, un dîner fameux*. « Je viens de voir un fameux homme », dit-je à Juste en entrant (Balzac). Recevoir un fameux soufflet. || *Ce n'est pas fameux, ou pas fameux*, cela n'a pas grande valeur, pas de qualités : *Pas fameuse la mine, mon petit!* || *Ironiq.* Trop vanté : *Tes fameux projets ne tiennent pas debout* (Bernanos).

— **SYN.** : célèbre, illustre, renommé, réputé; extra, supérieur.

familiae emptor. Dr. rom. Nom par lequel on désignait la personne à laquelle un citoyen mancipait son patrimoine pour qu'elle le remit aux personnes désignées par le disposant. (V. **EXÉCUTEUR testamentaire**.)

familiae eriscundae (ACTIO). Dr. rom. Action en partage, donnée dans le cas où l'indivision provenait d'une hérédité à laquelle plusieurs personnes étaient appelées en commun. Le juge procédait à l'*adjudicatio*, attribution des parts.

FAMILIAL, E, AUX adj. Relatif à la famille : *Ce déjeuner familial ne le réjouit pas tous les jours* (J. Romains).

— **Dr. admin.** *Associations familiales*, v. ASSOCIATION.

— **Econ. polit. et Législ. soc.** *Budget familial type*, v. part. *encycl.*

— **Législ. soc.** *Allocations familiales*, v. PRESTATION, *Prestations familiales*. || *Politique familiale*, v. FAMILLE.

— **Méd.** *Maladie familiale*, maladie qui frappe plusieurs sujets d'une même lignée, sans changer de forme ni de nature, et qui apparaît sensiblement aux mêmes époques de la vie chez les ascendants et chez les descendants. (On considère la maladie familiale comme une manifestation de l'hérédité, en vertu de laquelle un certain trouble se montre, au même moment de l'évolution corporelle, sans que ce trouble dépende d'un accident intra-utérin ou d'une infection acquise. L'hémophilie* est un type caractéristique de maladie familiale.)

◆ **Adj. et n. f.** *Voiture familiale* ou *familiale*, voiture automobile de tourisme carrossée de manière à admettre le maximum de personnes.

— **ENCYCL.** **Econ. polit. et Législ. soc.** *Budget familial type*. Les budgets types ont d'abord été établis en vue de constater l'évolution du niveau de vie d'un ouvrier ou d'une famille ouvrière au cours d'une période de temps assez courte. Le mode de vie d'une population se transformant assez vite dans les régions industrialisées, il n'est pas possible d'utiliser ces budgets types pour des comparaisons à long terme; vers 1830, le pain représentait 25 p. 100 des dépenses totales d'un ouvrier et 35 p. 100 des dépenses d'une famille ouvrière à Paris, alors qu'au milieu du XX^e s. il ne représente plus que 9 p. 100 des mêmes dépenses. Il n'est également pas possible de les utiliser pour des comparaisons d'un pays à un autre; le pain et les autres céréales ne représentent que 3 p. 100 du budget d'un ouvrier ou d'un employé de New York; les statisticiens de la Communauté européenne du charbon et de l'acier ont déterminé ce qu'ils appellent le « panier » d'un ouvrier mineur et celui d'un ouvrier sidérurgiste dans chacun des six pays de la Communauté, et ils ont constaté que le travailleur de n'importe lequel des six pays considérés qui irait s'établir dans n'importe lequel des cinq autres pays aurait un sentiment prononcé de frustration s'il conservait la composition de son « panier », alors qu'il aurait le sentiment d'un niveau de vie sensiblement inchangé s'il adoptait la composition du « panier » du travailleur du pays d'établissement.

L'importance des préoccupations d'ordre social et le développement des théories économiques dites « modernes », qui attachent un rôle essentiel à la consommation pour la réalisation d'un équilibre économique correspondant au plein emploi, ont donné de nouveaux rôles aux budgets types. Il s'est d'abord agi de déterminer le montant mensuel minimal de ressources qu'il convient d'assurer à un travailleur d'une région donnée pour lui permettre de vivre normalement. Ce calcul doit tenir compte des possibilités économiques de la région au moment choisi, pour conserver un intérêt pratique. Il suppose également qu'une certaine option soit faite : faut-il tenir compte des seuls besoins incompressibles : logement, nourriture, habillement (en pareil cas, le budget type correspond à ce qu'on appelle un « minimum minimorum »), ou faut-il tenir compte des besoins culturels et des besoins de loisirs? La législation française a consacré la notion de budget type, puisque le salaire minimal interprofessionnel garanti (S.M.I.G.) a été fixé en tenant compte d'un tel budget établi par la Commission supérieure des conventions collectives. Le budget type peut également servir à l'établissement d'un indice du coût de la vie; les diverses organisations syndicales ont ainsi mis au point des budgets types, dont elles suivent l'évolution en fonction des fluctuations des prix, en vue d'appuyer leurs revendications en matière de salaires. La législation française du S.M.I.G., qui établit un lien entre le salaire minimal et les prix, a retenu une base différente; le S.M.I.G. ne varie pas en fonction d'un budget type, mais en fonction d'un indice spécial, dit « des 179 articles »; il en résulte une certaine opposition entre les pouvoirs publics et les organisations ouvrières. La liaison automatique entre les salaires et un budget type ou tout autre indice des prix n'a de sens que sur de très

courtes périodes, du fait de l'accélération de l'expansion économique et de la modification de la structure de la consommation des ménages qui en est la conséquence. C'est ainsi qu'en France, entre 1950 et 1958, la part des dépenses alimentaires est passée de 49,9 p. 100 à 43,5 p. 100 dans les budgets des ménages (chiffres moyens globaux); U. R. S. S., l'analyse du budget d'une famille ouvrière de sept personnes où il entre quatre salaires montre que la part des dépenses alimentaires est tombée de 67 p. 100 en 1955 à 52 p. 100 en 1956 (du fait, notamment, d'un meilleur approvisionnement des magasins; les prix sont moins élevés que sur les marchés kolkhoziens). En France, des études sont régulièrement faites sur l'évolution des dépenses de consommation des Français par le Centre de recherche et de documentation sur la consommation (C. R. E. D. O. C.); il s'agit encore que d'études globales, auxquelles devraient ultérieurement s'ajouter des études par catégories socio-professionnelles, qui permettraient de mieux saisir la réalité vivante. Il faut noter qu'un organisme privé, l'Institut d'observation économique (I. O. E.), suit l'évolution de budgets types par catégories socio-professionnelles; c'est ainsi que, selon cet organisme, en juin 1960, le budget type d'un manœuvre aurait été à l'indice 225,4 (sur la base 100 en 1949), alors que celui d'un ouvrier spécialisé aurait été à l'indice 215,6 et celui d'un cadre moyen à l'indice 222,5.

Il est relativement facile d'établir le budget type d'un travailleur célibataire; il est plus difficile d'établir le budget type d'une famille. Néanmoins, l'Union nationale des associations familiales (U. N. A. F.) tient régulièrement à jour l'évolution du budget type d'une famille de quatre personnes, dont deux enfants (famille moyenne française), l'un de l'autre de 10 ans. Ce budget type n'a qu'une valeur d'indice. Les mouvements familiaux se sont efforcés de mettre au point une méthode qui permette de comparer les besoins des familles ayant un nombre d'enfants différent; ils s'expriment en unités de consommation. L'échelle de comparaison la plus utilisée, dite « échelle d'Oxford », est la suivante : chef de famille, une unité de consommation; conjoint, 0,7; enfant de plus de 16 ans, 0,7; enfant de moins de 16 ans, 0,5. Un autre système consiste à s'exprimer en indices : chef de famille, 100; ménage sans enfants, 182; ménage avec un enfant, 231; ménage avec deux enfants, 284; ménage avec trois enfants, 349; ménage avec quatre enfants, 433. Le désir d'une plus grande précision conduirait à tenir compte davantage de l'âge des enfants (un enfant en bas âge représente une dépense moins grande qu'un enfant d'âge scolaire, mais, contrepartie, il a davantage besoin de la présence de sa mère).

FAMILIARISER v. tr. Rendre quelqu'un familier; accoutumer, habituer à : *Familiariser quelqu'un aux usages du monde*. « Le monde est depuis longtemps familiarisé avec l'ennui » (Bernanos).

— **Se familiariser** v. pr. S'accoutumer, s'habituer à : *Se familiariser avec le latin*. *Mes pieds, au contact perpétuel du caillou se sont durcis, familiarisés au sol* (Gauguin). || Devenir familier, sans façon : *Quant au chevalier de Valois, il disait à Mariette, avec le ton léger d'un grand seigneur qui se familiarise...* (Balzac).

FAMILIARITÉ n. f. (lat. *familiaritas*; *familiaris*, familier). Grande intimité : *A mesure qu'il se glissa dans la familiarité de Berteiller, il distingua les vues d'un véritable homme de gouvernement* (Barrès). || Façon familière, exemptes de gêne. || Manières trop libres, et, particul., privautés qu'on permet avec une femme : *Peut-être valait mieux que sa mise n'invitât pas à trop brusquer la familiarité le jeune homme* (Gide). Manière de parler, d'écrire, qui a le ton simple et aisé de la conversation : *La familiarité du style*. || Expression un peu trop familière : *L'éloquent Bossuet voulait braver quelques familiarités échappées à sa génie* (Voltaire). || Habitude, connaissance parfaite d'une chose, qui s'acquiert par l'usage, l'expérience : *Je trouvais le plaisir grand plaisir à l'introduire [...] dans la familiarité de tant de choses étroitement liées à ma vie* (Fromentin).

FAMILIER, ÈRE adj. (lat. *familiaris*). Qui dans l'intimité de quelqu'un : *Mes plus familiers amis* (La Bruyère). || *Dieux familiers*, les dieux lares des Anciens. || *Dieu, esprit, démon, génie familiers*, êtres surnaturels, divinités, que les Anciens croyaient attachés au foyer de chaque famille pour le téger, ou à une personne pour veiller sur et l'inspirer. || Qui a des manières libres, sans contrainte : *Très amiable, à la fois érent et familier, comme toujours* (Bernos). || Qui a des manières trop libres : *est une personne familière*. || Qui est fait sans contrainte : *Prendre un ton familier*. || Ordinaire, habituel, usité : *Ce n'était plus la vie studieuse, familière* (Bernanos). || Connu : *une langue claire, chaque taillit et chaque ne leur étaient [...]* familiers (P. Hériat). || *Familier avec*, accoutumé à fréquenter : *Il est familier avec les écrivains anglais*. || Linguist. Se dit d'un mot ou d'une connotation caractéristiques de la langue de la conversation.

N. Personne qui vit dans l'intimité de : *Je devins le familier de ceux qui n'ont point de grandes chances* (Giraudoux). || Le le, le ton simple, sans recherche : *Cette on de dire et de conter [...]* unissant le *illier au rare* (G. Duhamel). || *Par extens.* bitué d'une maison ; ami d'une personne. || *Personne qui affecte la familiarité : Faire le illier avec quelqu'un.*

Hist. Au Moyen Âge, conseiller intime du roi. || Dans l'Inquisition espagnole, officier chargé d'arrêter les inculpés.

FAMILIÈREMENT adv. De façon familière.

FAMILIÈRE n. m. (de *famille*, et d'une racine empruntée à *monastère*). Etablissement où plusieurs familles vivent en commun, d'après le système de Fourier. || *Familière de Guise*, v. *Godin*.

FAMILLE n. f. (lat. *familia*, ensemble des habitants de la maison). Ensemble des personnes issues d'un même sang, d'une même race, d'une même maison : *Une des plus illustres familles d'Auvergne*. (V. part. encycl., *biol.*) || Ensemble de ceux qui vivent sous le même toit et, spécialement, le père, la mère et les enfants. || Les enfants seulement : *Je n'ai pas de famille*. || Parents plus ou moins proches : *Il avait pour le moment de la famille à demeure* (Proust). || *Par extens.* Association de personnes ayant la même origine ou les mêmes intérêts. || Ensemble des membres d'un même ordre ou du même monastère, des philosophes de la même école, etc. || Catégorie de choses : *Le plus grand dessein de la famille* (J. G. de la Fontaine). || *Le plus grand dessein de la famille* (J. G. de la Fontaine).

LANGUE CLASS. Ensemble des personnes, y compris les serviteurs, qui vivent dans la même maison : *Il faut qu'avec notre famille nous prenions dès demain chacun une fauce* (La Fontaine).

LOC. DIV. *La Sainte Famille*, Joseph, la Vierge et l'Enfant Jésus ; tableau qui représente ces personnages : *Les Saintes Familles* (Raphaël, de Murillo). || *Père, mère de famille*, personne mariée qui a des enfants. || *Chef de famille*, le père ou le plus âgé des membres de la famille ; le plus âgé de la lignée, lorsqu'il y a des branches collatérales. || *Vie de famille*, vie intime et familiale : *Vous avez été témoin de notre vie de famille* (Beccue). || *Soutien de famille*, personne qui subvient aux besoins d'une famille. || *Fils, enfant de famille*, fils d'une famille connue ou considérée : *Deux ou trois fils de famille, timides, silencieux* (Balzac). || *Conseil de famille*, conseil de parents ou d'amis, légat institué pour veiller aux intérêts d'un mineur ou d'un interdit. (V. *CONSEIL*.) || *Air de famille*, type particulier, traits communs aux membres d'une même famille ; et *par extens.* et au fig., ressemblance marquée : *Les colonies anglaises avaient entre elles, à l'époque de leur naissance, un grand air de famille* (Tocqueville).

ALLUS. LITTÉR. *Où peut-on être mieux au sein de sa famille?*, vers de l'opéra *Le Cid*, de Marmontel, musique de Grétry, qui se rapporte ordinairement avec une valeur ironique. || *Cercle de famille*, expression de V. Hugo dans le poème des *Feuilles d'automne* : *Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille* || Applaudit à grands cris.

Bot. *Famille par enchaînement*, famille qui n'est plus faite de ressemblances

et de termes de passage d'un type à l'autre que de caractères communs à toutes les espèces. (C'est le cas pour la famille des renouclacées, par exemple.)

— Cérâm. V. part. encycl.

— Démogr. *Statistique des familles*, ensemble des statistiques dressées à l'issue d'un recensement, et donnant la composition des familles (au sens strict) selon le nombre d'enfants nés vivants et survivants, selon l'âge des parents, la catégorie socio-professionnelle du père, le lieu de résidence, etc. : *La statistique des familles est une des sources de l'étude de la fécondité des populations*.

— Dr. civ. et Dr. rur. *Bien de famille*, v. part. encycl.

— Dr. pén. *Abandon de famille*, v. *ABANDON*.

— Ethnogr. *Grande famille*, v. part. encycl.

— Gramm. *Famille de mots*, ensemble des mots issus d'une racine commune. (V. part. encycl.)

— Hist. *Famille publique*, ensemble des esclaves romains attachés à un service public. || *Les deux cents familles*, nom donné parfois, sous la III^e République, aux dynasties bourgeoises représentées dans de nombreux conseils d'administration des grandes sociétés industrielles, financières et commerciales. (L'expression trouve son origine dans le fait qu'avant la nationalisation de la Banque de France seuls les deux cents actionnaires possédant le plus grand nombre d'actions de la Banque pouvaient participer aux assemblées générales de celle-ci.) || *Société des familles*, v. part. encycl.

— Hist. nat. Ensemble de genres réunis en raison de leurs nombreux caractères communs : *Famille des papilionacées*. *Famille des félidés*. *Famille des curculionidés*. (V. part. encycl.)

— Math. *Famille de courbes*, de *surfaces*, etc., à *p* paramètres, ensemble de courbes, de surfaces, etc., dépendant de *p* paramètres.

— Météorol. *Famille cyclonique*, série de 3 à 5 cyclones* consécutifs appartenant au même courant perturbé.

— Physiq. nucl. *Famille radio-active*, série d'éléments radio-actifs qui dérivent les uns des autres par transmutation spontanée. (Il existe trois familles radio-actives, dont la plus importante, celle de l'uranium, comporte le radium parmi ses membres.)

★ *hérédité, tradition, puissance paternelle, adoption, société, héritage/individu*.

— ENCYCL. Cérâm. Le mot *famille* est ici synonyme de *groupe*. On l'emploie surtout en matière de classification d'objets orientaux : Chine, Japon, Inde, Iran. La prédominance d'une nuance ou d'un motif ornemental distingue alors la famille. Les trois principales sont : la famille chrysanthémopéenne (bleu, rouge rouille, or mat pour la Chine et le Japon ; rouge et or pour la Perse), la famille rose carminée (Chine, Japon, Perse), la famille verte (Chine), avec prédominance de tulipes en Perse, et, aux Indes, de petites feuilles et fleurettes disposées symétriquement, formant, sur les fonds, des découpures légères, mais très fournies. Ces types fixes résultent d'une organisation singulière du travail, où chaque décorateur, dans les limites d'un patron séculaire transmis intact, de génération en génération, et qu'il transmettra de même à ses successeurs, cultive un genre dont il lui est interdit de sortir.

— Dr. et Sociol. De nombreuses hypothèses, parfois contradictoires, ont été formées en ce qui concerne les origines et l'évolution du groupement familial. Si l'on se rapporte aux seuls temps historiques, il semble bien que la *famille* conjugale ait toujours été connue, même dans les sociétés où se pratiquait un certain communisme sexuel. On peut distinguer trois grands types de familles conjugales : 1° celles qui reposent sur la monogamie, tout au moins sur un plan juridique ou religieux ; ce sont les plus nombreuses ; 2° celles qui reposent sur la polygamie ; elles sont également nombreuses, mais il faut noter la tendance qui se manifeste actuellement dans certains Etats à population musulmane à substituer le mariage monogamique au mariage polygamique ; 3° celles qui reposent sur la polyandrie, qui sont très peu nombreuses et ne sont guère signalées qu'au Tibet et chez les Todas de l'Inde. (La promiscuité pratiquée avant le mariage par certains peuples, ainsi que les coutumes

esquimaudes n'impliquent en aucune façon l'existence en tant qu'institutions d'une communauté systématique des femmes ou de la polyandrie.)

Le groupe familial est une société naturelle d'une très grande importance, car la protection et l'éducation de l'enfant imposent au père et à la mère des devoirs qui ne peuvent être remplis utilement que par l'union durable des deux parents. C'est pourquoi il est toujours reconnu par le législateur sous la pression de la religion et de la morale. Il a revêtu et revêt encore des caractères différents suivant les époques, les peuples, les régions ; c'est ainsi que la famille avait un caractère politique certain en Grèce ou à Rome, ainsi que dans la société féodale, où elle marquait la classe à laquelle appartenait l'individu.

De l'histoire de la famille, on peut dégager une tendance générale : le resserrement du groupe familial et l'affaiblissement progressif du lien collatéral. Chez les Romains, la famille est constituée par l'ensemble des personnes soumises à l'influence du « pater familias » ; y compris les esclaves. Dans la langue française, le terme de « famille » pris dans son sens large correspond à l'ensemble des personnes qui sont unies par le mariage, la filiation ou l'adoption ; dans un sens plus étroit, il désigne l'ensemble des personnes unies par un lien de parenté, qui vivent sous le même toit, sous la direction et avec les ressources du chef de la maison ; dans un sens plus moderne encore, c'est le groupement restreint formé par le père, la mère et les enfants.

Dès avant la Révolution, les autorités politiques et religieuses ont tenté d'humaniser une conception considérée comme trop patriarcale ; les pouvoirs du chef de famille ont été réduits. L'Etat a protégé l'enfant contre les abus de la puissance paternelle ; l'Eglise catholique est intervenue à plusieurs reprises, par exemple pour protéger la femme contre la répudiation, par l'interdiction et la non-reconnaissance du divorce, pour éviter aux enfants les excès d'autorité en les mariant sans exiger l'autorisation des parents.

Sur le plan économique, la famille primitive était un groupement de production ; elle a cessé de l'être pour devenir un groupement de propriété.

La notion d'autorité qu'implique nécessairement le groupement familial l'a fréquemment fait comparer à la monarchie. Qu'il soit un groupement de propriété le fait parfois considérer comme une cellule du système capitaliste. C'est pourquoi l'idée de famille a été souvent attaquée par les démocrates et par les socialistes, alors qu'elle était défendue par les monarchistes sur le plan politique et par les libéraux sur le plan économique. Il en est résulté une dissociation du groupement familial qui, depuis le milieu du XVIII^e s., constitue certainement l'une des raisons de l'effondrement progressif de la natalité française au cours de cette même époque. Les tentatives faites pour rendre à la famille l'importance sociale qui est la sienne n'ont eu d'effet qu'à partir du moment où apparaissait, en France, un courant catholique social de tendances démocratiques et socialisantes. Mais la renaissance de l'idée familiale n'est pas seulement constatée en France ; les dirigeants soviétiques, notamment, ont réhabilité la famille depuis plus de vingt ans.

Les interventions de l'Etat moderne relatives à la structure de la famille ont eu pour objectif, d'une part, la démocratisation du groupement familial et, d'autre part, un certain anticapitalisme. La société familiale n'est plus une monarchie absolue, mais une monarchie démocratique : le mari reste le chef de la famille, mais il ne dispose plus de pouvoirs aussi grands que dans le Code Napoléon. La femme mariée n'est plus l'incapable qu'elle était autrefois : il ne lui est plus fait obligation d'obéir à son mari, mais, en contrepartie, elle doit contribuer aux charges du ménage en proportion de ses facultés (sous cette réserve, elle a la libre disposition du produit de son travail) ; le législateur s'efforce de trouver une formule d'association qui la fasse participer à la gestion des biens communs et qui ne livre plus ses propres biens à l'arbitraire du mari ; elle peut, au même titre que ce dernier,

consentir au mariage des enfants; la puissance paternelle peut être retirée au père et être confiée à la mère (elle peut également être retirée aux deux époux); le droit de correction paternelle est réduit et, pratiquement, délégué au juge des enfants; etc. Les biens de la famille cessent d'être la propriété exclusive des enfants légitimes: l'Etat prélève une partie des successions en ligne directe, les enfants naturels reconnus participent à la dévolution des biens de leurs parents, bien que leur part reste encore réduite par rapport à celle de leurs frères et sœurs légitimes ou adoptifs; l'action en recherche de paternité est possible; l'enfant adultérin peut judiciairement obtenir que ses parents lui versent des subsides, etc.

Mais l'Etat ne se limite pas à transformer la structure interne de la famille, il assume la responsabilité d'une politique économique et sociale d'aide à la famille. Cette politique a pris des formes diverses: suppression ou réduction des droits de succession lorsque le montant de celle-ci est réduit; dégrèvements fiscaux; tarifs réduits pour certains services publics (transports, gaz, électricité, etc.); gratuité de l'enseignement public des premier et second degrés; attributions de bourses d'enseignement; prestations familiales; à certaines époques, subventions économiques en vue d'abaisser le prix de vente de produits particulièrement consommés par les familles, etc. C'est ainsi qu'est opérée une très importante redistribution du revenu national au bénéfice des familles. (V. PRESTATION [Prestations familiales] et SÉCURITÉ SOCIALE.) Il importe de souligner qu'à cet effort direct d'aide s'ajoute un effort indirect: protection maternelle et infantile; construction des bâtiments scolaires rendus nécessaires par le renouveau familial caractérisé par le relèvement de la natalité, le désir plus grand de scolarisation que l'aide directe à la famille permet de satisfaire; formation et recrutement de nouveaux maîtres; orientation scolaire; formation professionnelle; création de nouveaux emplois, etc. Les pouvoirs publics ont également reconnu l'existence d'un corps familial auquel une personnalité juridique propre a été attribuée. (V. ASSOCIATION, Associations familiales.) [→ Biblio.]

— Dr. civ. *Bien de famille*. Pour enrayer la désertion des campagnes, stabiliser le foyer familial, protéger l'épouse et la mère, la loi du 12 juillet 1909, s'inspirant du *homestead* américain, autorise tout chef de famille français ou étranger, admis à domicile en France, à constituer pour lui, pour son conjoint ou pour ses enfants mineurs un bien de famille insaisissable, d'une valeur maximale de 50 000 NF (lors de sa fondation), y compris le cheptel et les immeubles par destination. (Il ne peut en être constitué plus d'un par famille.)

Le bien de famille peut comprendre soit une maison (ou portion divisée de maison), soit ensemble une maison et des terres attenantes ou voisines, occupées et exploitées par la famille, soit seulement des terres exploitées par la famille, soit — depuis 1948 — une maison avec boutique ou atelier, et le matériel et outillage le garnissant, occupés et exploités par une famille d'artisans. Il ne peut être établi que sur un immeuble non indivis. Lorsque le bien est d'une valeur inférieure à 50 000 NF, il peut être porté à cette

valeur au moyen d'acquisitions soumises, alors, aux mêmes conditions et aux mêmes formalités que sa constitution. Le bénéfice de la constitution du bien de famille reste acquis alors même que, par le jeu de la plus-value postérieure à sa constitution, cette valeur se trouve dépassée.

La constitution faite par le mari, la femme, le père, la mère, les aîeuls, ou par un tiers, résulte d'un acte notarié, d'un testament ou d'une donation. L'acte constitutif est affiché (pendant deux mois) et publié, afin de sauvegarder les droits des tiers: inscription des hypothèques ou privilèges antérieurement consentis, opposition par les créanciers chirographaires. Le délai de publicité expiré, l'acte constitutif et les pièces justificatives sont homologués par le juge de paix; puis l'acte est transcrit gratuitement dans le mois à dater de l'homologation.

A partir de la transcription, le bien de famille et ses fruits sont insaisissables, même en cas de faillite ou de liquidation judiciaire, sauf par les créanciers antérieurs qui ont conservé l'exercice de leurs droits sur l'immeuble, et, en ce qui concerne les fruits, pour le paiement des condamnations, impôts, primes d'assurances, dettes alimentaires. Le propriétaire ne peut renoncer à l'insaisissabilité, mais il a la faculté d'aliéner le bien de famille, ou de renoncer à sa constitution, avec le consentement de sa femme s'il est marié, et l'autorisation du conseil de famille s'il a des enfants mineurs. En cas de destruction ou d'expropriation du bien, l'indemnité d'assurance ou d'expropriation est affectée au emploi en immeubles ou en rentes. A la dissolution du mariage, l'insaisissabilité du bien de famille subsiste soit au profit du conjoint survivant, soit au profit des enfants sous forme de maintien de l'indivision jusqu'à la majorité du plus jeune. Le conjoint survivant peut réclamer l'attribution intégrale du bien de famille s'il en est copropriétaire et habite la maison. La demande est formulée soit au moment du décès lorsque les héritiers sont tous majeurs, soit à la majorité des enfants lorsque l'indivision a été maintenue; l'attribution est prononcée par le juge d'instance, après expertise si l'estimation de la valeur du bien est contestée.

— Ethnogr. Le clan se divise en *grandes familles*, qui, elles-mêmes, peuvent être partagées en « familles conjugales ». La grande famille comprend un ensemble d'individus consanguins, de nom identique, et vivant en commun dans un espace restreint, sous l'autorité d'un patriarche. C'est l'ancienne communauté taïble, la *zadruga* des Balkans, la famille romaine agnatique. Il semble que son existence ait été universelle.

Ses membres sont unis dans le culte d'un commun ancêtre. Les individus d'une même génération sont placés sur un plan strictement égal quant aux droits et aux devoirs. La propriété est indivise et le patriarche en est l'administrateur. C'est lui aussi qui dirige et répartit les tâches. La filiation peut être paternelle (agnatique) ou maternelle; mais, dans les deux cas, l'autorité appartient aux hommes; dans le second cas, le chef de la grande famille est l'époux, le frère ou l'oncle maternel de la femme la plus âgée de la plus vieille génération; l'oncle utérin a une position privilégiée. La grande famille habite généralement une même vaste maison, ou encore un même clos ou enclos, où chaque ménage a sa pièce ou son ensemble de pièces. Le ménage, ou famille conjugale, existe partout, mais son rôle et même son existence juridique ne sont pas toujours reconnus au sein des grandes familles. En fait, des liens particuliers d'affection l'unissent toujours. Parfois, les deux formes de familles l'emportent tour à tour; chez les Esquimaux, la grande famille éclate, en été, en familles conjugales, qui se dispersent pour la chasse. Et, même là où la famille conjugale domine, elle est souvent absorbée dans la grande famille à l'occasion de cérémonies collectives.

— Gramm. La *famille de mots* est l'ensemble des dérivés et des composés que la langue a pu créer au cours de son histoire à partir du même radical. Ce dernier se présente souvent sous des formes différentes: ainsi, le mot latin *rationem*, qui a donné en français *raison* (formation populaire), est à l'origine des mots « raisonnement », « déraisonner », etc., ainsi que de « rationalisme »,

« rationalisation », etc. (ces derniers par dérivation savante).

— Hist. *Société des familles*. Après la persécution de la *Société des droits de l'homme* à la suite de l'insurrection d'avril 1834, Barbès, Blanqui et Martin Bernard fondèrent, en juin 1835, une nouvelle société secrète dite « des familles ». Une « famille » était un groupe de cinq initiés, réunis chaque mois auprès de leur chef. La société se recrutait parmi les ouvriers, les commerçants, les militaires. Les révélations du procès Fieschi amenèrent l'arrestation de Barbès et de Barbès, et la condamnation de cinquante-trois membres (août 1836). A sa sortie de prison, Barbès fonda une nouvelle société: celle des *saisons*.

— Hist. nat. On entend par *famille* une division systématique de l'ordre ou du sous-ordre, qui renferme les genres. La famille canidés comprend les genres chien, renard, chacal, etc. La famille est la quatrième division du règne, la première étant l'embranchement, la deuxième la classe, la troisième l'ordre. Ainsi, le chien domestique appartient à l'embranchement des vertébrés, classe des mammifères, ordre des carnassiers, famille des canidés, genre chien. On dit quelquefois la famille en sous-familles tribus.

Les noms de familles prennent généralement en zoologie, la désinence *-idés* et sont masculins pluriels, et, en botanique, la désinence *-acées* et sont du féminin pluriel. Le nombre d'espèces classées dans une famille peut être extrêmement inégal (il y a de 12 000 chez les orchidacées, une seule chez les aptérygides, par exemple), ce qui justifie par le fait que, dans la nature, certains types ne sont représentés que par une seule forme ou un petit nombre de formes, alors que, sur un autre type tout aussi particulier, la nature brode d'innombrables variations de détail. La plupart des familles ont toutefois pour apanage un caractère défini et qui leur est propre.

— Iconogr. On ne relève guère, dans l'art antique, de représentations de la famille. Ce n'est en Egypte: statues du fonctionnaire *Memphite* et de sa femme (Louvre), relief de la famille d'Aménophis IV (Amarna), fresque représentant la famille d'Ouserhat (tombe civile thébaine).

Moyen Age, on voit souvent apparaître la famille du donateur sur certains tableaux religieux (la famille Moreel, sur un retable de Memling [Bruges]; les Beaujeu, sur *Le triptyque de Moulins*; les Montmorency, les vitraux d'Ecouen ou de Montmorency). Au XVI^e s., Holbein a peint sa propre famille (*La Femme et les enfants d'Holbein*, musée de Bâle); Pompeo Leoni a sculpté en bronze les membres de la famille de Charles V (Escorial). Citons, au XVII^e s., les *Neuf peintures des familles paysannes* (le *Retour du baptême*, Louvre), puis Le Brun (*La Famille de Louis XIV*, Versailles), le duc de La Fayette (*La Famille du Grand Dauphin*, Louvre), Tournières (*Réunion de famille*, Nantes), Rubens (*Portrait de l'artiste et sa femme*, Hèlène Fourment et son fils, Munich), Jordaens (Madrid), Corneille Vos (Madrid), Th. de Keyser (*La Famille Meebeek Crugwaghen*, Amsterdam), Rembrandt (*Portrait de famille*, Brunswick), *Famille du menuisier*, Louvre), Van der Velden (*La Famille du père*, Louvre), Horemans (*Famille du tailleur*, Florence), Martinez Mazo (*Famille de l'artiste*, Vienne).

XVIII^e s., citons les compositions moralisatrices de Greuze (*La Malédiction paternelle*, le *puni*, Louvre), les portraits d'Elisabeth Vernet Lebrun (*Marie-Antoinette et ses enfants*, Versailles), Largillière (*L'Artiste et sa femme*, Louvre), Chlodowiecki (*La Famille Calas*, Darmstadt), Fuger (*Marie-Thérèse et ses enfants*, Vienne), Tiepolo (*Apothéose de la famille Soderini*, Trévise), Goya (*Famille de Charles IV*, Madrid), Hogar (*Reynolds*), *La Famille Marlborough*, Berlin), Gainsborough (*La Famille Bampfylde*, Londres). Au XIX^e s., après Gérard (*La Famille Murat*), Ingres (*La Famille de Louis Bonaparte* et la famille Gateaux, Louvre), les impressionnistes et leurs amis s'intéressent particulièrement au portrait de groupe: Bazille (*Réunion de famille*, Louvre), Degas (*La Famille Bellelli*, Louvre) ou Renoir (*Madame Charpentier et ses enfants*, New York).



famille d'Aménophis IV
stèle d'Akhenaton
XVIII^e dynastie
musée du Caire



famille impériale
d'Auguste
art romain
I^{er} s. av. J.-C.
Rome

res eux, signalons encore Picasso, qui a représenté, sur ses toiles des périodes bleue et rose, des clowns et les membres de leur famille (Buffalo, Cambridge), ainsi que la *millie Soler* (Cologne).

Sainte Famille. L'Enfant Jésus entouré sa famille est un sujet qui a fréquemment inspiré les artistes de la Renaissance. Lors de la réunion comprend tous les proches de l'enfant-Dieu, on la nomme Sainte Parenté*.

Sainte Famille, plus réduite, comprend Joseph, Marie et Jésus, soit Anne, Marie Jésus; le petit saint Jean est parfois réuni l'un ou à l'autre de ces groupes. Les plus célèbres Saintes Familles sont sans doute celle de Léonard de Vinci (Louvre), celle de Michel-Ange (Florence), la *Sainte Famille de François 1^{er}* et la *Belle Jardinière* de Raphaël (Louvre). Ces artistes ont peint d'autres compositions sur le même sujet (Vinci, à Madrid; Raphaël, à Londres, Munich, Leningrad). De l'école italienne, citons encore Luca Tomé (Pise), Manccio (Florence), Gozzoli (Pise), Masolino (Rome), Andrea Del Sarto (Florence), le Pérugin (Louvre), Fra Bartolomeo (Florence), les Carrache (Louvre, Leningrad, Ples), Titien (Louvre, Dresde, Florence, Madrid, Rome), Véronèse (Louvre, Florence, Munich, Bruxelles, Leningrad), le Parmesan (Louvre, Florence, Naples, Madrid, Bruxelles), Corrége (Parma, Florence), le Dominiquin (Louvre), le Guerchin (Leningrad). En Allemagne, la scène a été sculptée par Veit Stoss (Nuremberg), peinte par Holbein l'Ancien (Augsbourg) et Baldung Grien; aux Pays-Bas, par



« Sainte Famille », par Titien, Louvre

os Van Clève (Modène), Jean Van Cleef (And), Rubens (Cologne). C'est, en Espagne, des thèmes de prédilection de Murillo (Louvre, Madrid, Londres, Leningrad).

millie (PACTE DE), traité signé pendant la guerre de Sept Ans, à Paris, le 15 août 1763, entre les Bourbons de France, d'Espagne, de Sardaigne et de Naples. Dirigé essentiellement contre l'Angleterre, dont Charles III d'Espagne redoutait l'hégémonie en Amérique du Nord depuis la chute du Canada, et à laquelle Choiseul voulait reprendre la suprématie navale, ce traité ne put empêcher la victoire britannique et coûta à la France la Louisiane, remise à l'Espagne (1762) pour compenser l'annexion par l'Angleterre de la Floride (traité de Paris, 1763). En invoquant les clauses, la France renoua l'alliance espagnole contre l'Angleterre, lors de la guerre d'indépendance américaine (traité d'Aranzaz, 12 avr. 1779).

millie (FRÈRES ET SŒURS DE LA Sainte).
SAINTES FAMILLES.

millie française (MÉDAILLE DE LA), décoration française créée en 1920 pour honorer les mères de famille. Trois modèles : bronze (5 enfants), argent (8 enfants), or (enfants et plus). Ruban rouge à bande blanche.

millie et de la population (HAUT COMITÉ DE LA), organisme consultatif institué en 1955.

et. Larousse, Bulloz.

FAMILLEUREUX, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Charleroi), sur la Sennette; 2 129 hab. Ateliers de construction métallique. Verreries.

FAMILLEUX adj. (de l'anc. franç. *fameiller*, avoir faim; du bas lat. *fameculare*). Se dit d'un faucon qui a constamment besoin de manger.

FAMIN (Pierre Paul), général français (Paris 1855 - id. 1922). Sorti de Saint-Cyr en 1876, il servit dans l'infanterie de marine au Sénégal (1882-1883) et au Cambodge (1886), et participa, de 1891 à 1894, à la délimitation de la frontière entre la Chine et le Tonkin. Il pacifia en 1892 la province de Quang yèn, et, sous Gallieni, réduisit, en 1894, les pirates chinois de Long-lat. Il participa à l'expédition de Crète en 1897 et fut, à partir de 1900, l'un des principaux organisateurs des troupes coloniales.

FAMINE n. f. (du lat. *fames*, faim). Grande disette d'aliments dans un pays : *Le peuple de l'ulcère, de la scoliose, de la famine* (A. Malraux). || *Crier famine*, se plaindre de sa détresse. || *Crier famine sur un tas de blé*, se lamenter alors qu'on est dans l'abondance. || *Prendre quelque chose par la famine*, le soumettre en lui retranchant les subsides. || *Salaires de famine*, salaires trop bas.

— ENCycl. Il ne faut pas confondre la *famine*, qui est le manque total de produits alimentaires dans un pays, dû, en particulier, à une sécheresse longue et excessive, avec la *disette*, qui est la pénurie de vivres en certains points et qui est due à une récolte déficitaire. Les progrès des moyens de transport, l'abaissement des barrières économiques et le développement des relations internationales ont contribué à écarter les risques de famine. Toutefois, il existe encore aujourd'hui des régions sous-alimentées, alors que dans d'autres pays il y a pléthore de produits alimentaires.

La famine est donc presque un phénomène du passé : il y en eut de célèbres dans l'Égypte ancienne, où la crue du Nil, laissée à elle-même, réglait la vie économique du pays. Au Moyen Âge, où les guerres incessantes ruinaient les récoltes, les famines furent nombreuses en France; malgré les défrichements, elles se multiplièrent au XIV^e s., dévastant de nombreuses régions, surtout pendant la guerre de Cent Ans; leur importance fut pourtant toujours exagérée par les chroniqueurs, qui les décrivirent avec soin. Avec le progrès des techniques agricoles, la famine disparut, au moins en Europe occidentale, dès le début du XVIII^e s.; il n'y eut plus, dès lors, que des disettes (ce fut le cas, en France, lors du terrible hiver de 1709 et de la crise de 1847). Pourtant, jusqu'au milieu du XIX^e s., la famine put réapparaître, en Europe occidentale, dans les pays surpeuplés et sous-industrialisés (grande famine de l'Irlande en 1847).

En revanche, les famines se perpétuèrent jusqu'au XX^e s. dans les pays non industrialisés et souvent surpeuplés, au climat sec ou au sol pauvre, de l'Europe orientale (Russie, 1734) ou d'Asie (Arabie, 1868; Chine, 1887 et 1906; Inde, 1876 et 1899). [→ Biblio.]

Famine (PACTE DE), nom donné, à la fin du XVIII^e s., aux manœuvres attribuées au gouvernement pour faciliter la spéculation sur les blés. La dénonciation devant le parlement de Rouen, par un légiste, Le Prévost de Beaumont, d'ailleurs aussitôt emprisonné (1769), des opérations faites par la société Malisset, qui s'était chargée pour dix ans, par la soumission de 1765, d'assurer le ravitaillement en grains de Paris (achat pendant les bonnes années de grains revendus en période de mauvaise récolte, ce qui maintenait les cours), contribua, à la suite de la crise des subsistances de 1765 à 1774, à répandre la légende du « pacte de Famine », dont le roi aurait été le premier bénéficiaire. En fait, le contrat de la société Malisset avait été résilié dès 1768, mais la poursuite de pratiques analogues et certaines maldresses des milieux gouvernementaux firent renaître la légende du pacte de Famine chaque fois qu'une hausse des prix ou un manque de blé se faisaient sentir; il en fut ainsi quand Brienne autorisa la libre exportation des grains (1787). Cette légende, largement répandue, a contribué à la Révolution de 1789.



FAMINTZINE (Alexandre Sergeïevitch), compositeur et musicographe russe (Kalouga 1841 - Saint-Petersbourg 1896). Il fut, de 1865 à 1872, professeur d'histoire de la musique au conservatoire de Saint-Petersbourg et, plus tard, secrétaire de la Société russe de musique. On lui doit deux opéras : *Sardanaïpa* (1875) et *Uriel Acosta* (1883), une *Rapsodie russe* pour orchestre, deux quatuors pour instruments à cordes, et une collection intéressante de chants populaires russes. Il fut, en outre, critique musical de divers journaux. Il a été le grand adversaire du groupe des Cinq.

FANA ou **FAN** [fan] n. m. (abrév. de *fanatique*). Arg. scol. Enthousiaste, passionné.

FANAGE n. m. (de *faner*). Action de faner, ou ensemble des opérations par lesquelles on transforme le fourrage en foin sec. || Ensemble des fanes d'une plante.

— ENCycl. Les fourrages verts renferment de 75 à 85 p. 100 de leur poids d'eau; par le *fanage*, cette proportion est réduite à 15 ou 16 p. 100. En général, la perte d'humidité est obtenue par exposition du fourrage au soleil ou, du moins, à l'air chaud.

Le fanage doit conserver au fourrage le maximum de valeur nutritive, en le soustrayant le plus possible à l'action des pluies ou des rosées, et en évitant les pertes d'organes divers (et surtout des feuilles) au cours des manipulations.

Pour faner, on étale l'herbe coupée sur le sol dès que la rosée est évaporée; pendant la journée, on retourne le fourrage une ou deux fois en le soulevant; le soir, on réunit en petits tas ou meulons. Le lendemain, les tas sont écartés, le fourrage est retourné, et l'on confectionne des tas plus volumineux.

On assure aussi la dessiccation des fourrages au moyen de siccateurs, formés par des supports divers sur lesquels le fourrage est placé lorsqu'il est légèrement ressuyé.

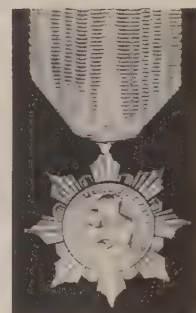
Après le fanage, le foin est bottelé ou comprimé sur place avant la rentrée; le plus souvent, il est conservé en vrac.

1 000 kg de fourrage vert donnent de 220 à 280 kg de foin sec.

FANAISON n. f. Amollissement des rameaux et des feuilles, qui deviennent pendants lorsque l'eau manque dans les tissus. (La turgescence diminue alors dans les cellules, et la rigidité de l'organe également.)



famille paysanne
« le Retour du baptême »
par Louis le Nain
collection particulière



médaille de la
Famille française

« Réunion de famille »
par Bazille
Louvre
salle du Jeu de Paume

FANAL n. m. (ital. *fanale*; gr. *phanos*, flambeau). Grosse lanterne dans laquelle on allume une bougie ou quelquefois une mèche alimentée par un réservoir d'huile : *Le fanal rougeâtre des bateaux mouillés en rade* (Fromentin). || *Fig.* Ce qui éclaire, ce qui guide : *Astre inutile à l'homme, en toi tout est mystère, Tu n'es pas son fanal* (Lamartine).

— Archéol. *Fanal* de cimetières, colonne creuse portant un fanal pendant la nuit. (V. LANTIERNE des morts.)

— Ch. de f. Falot de locomotive.
— Mar. Lanterne ou feu employés à bord des navires et pour le balisage des côtes. || *Fanaux* de côté ou de position, feux vert à tribord et rouge à bâbord, servant à indiquer, la nuit, quel bord présente le navire.

FANATIQUE adj. et n. (lat. *fanaticus*, qui concerne le temple, puis, inspiré, en délire). Qui est emporté par un zèle excessif pour une religion, une cause, un parti, etc. : *Hors de la ville, des assaillants fanatiques dont on ne connaissait pas le nombre* (A. Maurois). Au milieu d'un groupe de fanatiques, [...], mon attitude ne pouvait être que celle d'un étranger (M. Aymé). || *Par anal.* Qui a une passion pour : Un admirateur fanatique des Anciens, de Shakespeare.

— **LANGUE CLASS.** Visionnaire; qui se croit inspiré : *Les trembleurs, gens fanatiques, qui croient que toutes leurs rêveries leur sont inspirées* (Bosquet).

— **Antiq.** Nom sous lequel on désignait, à Rome : 1° les inspirés qui fréquentaient constamment les abords des temples et se livraient à des manifestations de délire sacré; 2° les prêtres de Bellone, qui parcouraient la ville, vêtus de noir, armés de haches, au bruit des trompettes et des tambourins; 3° ensuite, les prêtres de la Grande Mère et de diverses religions à mystères.

FANATIQUEMENT adv. D'une manière fanatique.

FANATISER v. tr. Rendre fanatique : *Au Japon, quand les confrenciers allemands ont commencé la prédication de Nietzsche, les étudiants fanatisés se sont jetés du haut des rochers* (A. Malraux).

FANATISEUR, EUSE n. Personne qui fanatise.

FANATISME n. m. Passion aveugle qui pousse à des excès, en faveur d'une religion, d'une opinion, d'un parti : *L'ignorance reconnue, le refus du fanatisme [...], voici le camp où nous rejoindrons les Grecs* (Camus). || *Par extens.* Attachement passionné : *La plus grande séduction de l'imprimeur était son fanatisme pour Lucien* (Balzac).

— **★** *foi, enthousiasme, partisan, sectarisme, violence / tolérance, critique.*

FANCELLI (Domenico), sculpteur italien (Settignano 1469 - Saragossa 1519). Il fut sans doute l'élève de Mino da Fiesole. Son premier séjour en Espagne date de 1512. Il reçut la commande du tombeau de l'infant Juan, à l'église Saint-Thomas d'Avila, qu'il exécuta en albâtre (1513); on lui doit aussi celui de Diego Hurtado de Mendoza (Séville), ainsi que le monument des Rois Catholiques (1517, cathédrale de Grenade).

FANCHON n. f. (dimin. familier du prénom *Françoise*). Foulard, mouchoir, plié en triangle, que les femmes portent sur la tête et nouent sous le menton. || *Par extens.* Petite coiffure de femme, faite en chenille bouclée et tressée, ou en dentelle.

FANCHON LA VIELLEUSE (Françoise CHEMIN, femme MÉNART, dite), physionomie foraine très connue des Parisiens vers la fin du XVIII^e s. Ce type populaire a inspiré un certain nombre de pièces, dont la principale est une comédie-vaudeville en trois actes, de Bouilly et Joseph Pain, *Fanchon la Vieilleuse* (Vaudeville, 1800).

Fanconi (MALADIE DE), maladie constitutionnelle et familiale, décrite par Fanconi en

1927. C'est une anémie associée à des troubles endocriniens et à diverses malformations.

FANDANGO n. m. Chanson et air de danse espagnole, qui comprend plusieurs variétés : *malagueña, rondeña*, etc. (Le fandango a un mouvement assez vif dans une mesure à 3/4. Il est accompagné par la guitare et les castagnettes. Rimski-Korsakov a introduit un fandango asturien dans le morceau final du *Capriccio espagnol*.)

FANDRIANA, localité de Madagascar (prov. de Fianarantsoa), ch.-l. de district, au S.-E. d'Antsirabé. Fabrication de rabanes. Exploitation de graphite. — Le district de Fandriana a 60 000 hab.

FANE n. f. (déverbal de *faner*). Feuillage tombé de l'arbre; débris de feuilles ou d'herbes ramassés pour servir de litière. || Tiges sèches ou vertes, autres que les plantes fourragères (betterave, pomme de terre, salifis) : *Fane et feuille, c'est la même chose* (La Quintinie). || Enveloppe foliacée des fleurs des anémones et des renoncules.

FANELLI (Francesco), sculpteur, fondeur et ornementiste italien (Florence 1593 - Paris 1665). Il exécuta à Gènes, avant 1610, deux amours en bronze, d'après Paggi ou Orsolino (Santa Maria della Neve). Après cette date, il est, en Angleterre, sculpteur du roi. Il exécuta en 1640 le buste du prince Charles. En 1642, il se fixa à Paris, où il publia des recueils d'eaux-fortes consacrés aux fontaines, aux jets d'eau et aux grottes, d'après les jardins d'Italie.

FANER v. tr. (lat. vulg. *fenare*; du lat. *fenum*, foin). Retourner plusieurs fois l'herbe fauchée d'un pré, pour la faire sécher. || *Par extens.* Altérer l'éclat, la fraîcheur, dessécher, ternir : *Un bruit de feuilles d'or et de roses fanées* (H. de Régnier); et, au fig. : *Le vieux salon fané où l'on jouait au whist* (Balzac). Rien ne se fane plus vite dans une langue que les mots sans racines vivantes (R. de Gourmont).

FANEUR, EUSE n. Qui fane l'herbe fauchée.

FANEUSE n. f. (de *faner*). Machine qui sert à retourner l'herbe fauchée, pour la faire sécher. (V. FANAGE.)

— **ENCYCL.** La *faneuse* se compose d'une série de fourches articulées sur les croisillons qui les portent, pourvues de dents d'acier et animées d'un mouvement circulaire continu, ou de mouvements alternatifs. Dans le cas du mouvement circulaire, les fourches ou les dents, en rasant la surface du sol, soulèvent les herbes fauchées ou les projettent en l'air, selon que leur action est plus ou moins vigoureuse, et selon qu'elles tournent dans le sens de progression de la faneuse ou en sens inverse; on les monte sur des ressorts susceptibles de céder en rencontrant un obstacle. La distance des dents au sol peut être modifiée à volonté. Avec des engrenages qui embrayent sur l'essieu des roues porteuses, on règle à volonté le sens de la rotation. Dans le cas des mouvements alternatifs, les faneuses fonctionnent de bas en haut et d'avant en arrière, de la même façon que les fourches ordinaires maniées par un homme. (V. RÂTEAU.)

FANFAN n. m. et f. (redoublement de la dernière syllabe de *enfant*). *Fam*. Petit enfant.

— **LANGUE CLASS.** Nom tendre et enfantin que l'on donnait quelquefois aux grandes personnes : *Oui, ma pauvre fanfan, pouponne de mon âme* (Molière).

FANFANI (Amintore), homme politique italien (Pieve Santo Stefano, Arezzo, 1908). Professeur d'économie politique, il fut élu député démocrate-chrétien à l'Assemblée constituante (1946). Ministre du Travail et de la Sécurité sociale de De Gasperi (1947-1950), il fut le promoteur d'un plan pour la reconstruction urbaine et rurale. Ministre de l'Agriculture (1951), de l'Intérieur (1953), président du Conseil (janv.-févr. 1954, et juill. 1958-janv. 1959), il fut secrétaire général du parti démocrate-chrétien (1954-1959), dont il dirigea l'aile gauche. En 1960, il est redevenu président du Conseil. Citons, parmi ses ouvrages d'économie politique et sociale : *Le Origini dello spirito capitalistico* (1932), *Cattolicesimo e protestantesimo nella forma-*

zione storica del capitalismo (1934), *Storia delle dottrine economiche* (1945), *Storia del lavoro in Italia dalla fine del sec. XV a' inizi del XVIII* (1943), etc.

Fanfan la Tulipe, chanson populaire d'Emile Debraux. Fanfan est un type soldat français aimant le vin, les femmes, la gloire, *Fanfan la Tulipe* est une sorte de chanson de caserne. Ecrite en 1819 sur l'air d'une chanson beaucoup plus ancienne, dont le titre est : *Boira qui voudra, larrière*, sur un rythme plein de franchise et de gaieté, elle a huit couplets et a engendré plusieurs pièces de théâtre dont Fanfan figurait les héros.

FANFARE n. f. Morceau pour les trompettes et les timbales, joué par des cavaliers. || Ensemble d'airs pour la chasse, généralement *bicinia* à 6/8, sonnés par des cavaliers (recueil du marquis de Dampierre). || *Aux guerriers, motifs d'acclamations, signaux, une ou plusieurs voix, exécutés par des instruments de cuivre à l'occasion de fêtes militaires, de défilés, de réjouissances civiles*.

— Dans un opéra, tout morceau ou passage exécuté sur scène par des cuivres (par exemple dans *Aida*). || Bande française de cavalerie. || *Auj.*, orchestre composé d'instruments de cuivre et qui peut comporter 20 à 150 exécutants. (Si l'on ajoute à ces autres « bois », l'orchestre prend le nom d'*harmonie*. Les petites fanfares ne se composent guère que de saxhorns [bugles, cornets, etc.], dont la technique est beaucoup moins périlleuse que celle de la trompette du cor ou du trombone.) || *Fig.* Manifestation bruyante de joie, de triomphe : *Elle avait des larmes pour tous les malheurs et des fanfares pour toutes les victoires* (Balzac).

— **LANGUE CLASS.** Fracas, grand bruit : *Voilà ton demi-cent d'épingles de Paris. Que tu me donnes hier avec tant de fanfare* (Molière).

— **Rel.** *Reliure à la fanfare*, décor de reliure du XVII^e s. formé de compartiments cernés de trois filets parallèles, ornés de volutes, de feuillages, de palmettes, et comportant au centre un ovale souvent laissé sans décoration. (Il faut rechercher l'origine de cette expression dans une reliure reproduisant le type de décor, et qui fut exécutée vers 1510 par Thouvenin, à l'intention de Ch. Nod pour *Fanfares et courées abbadesques de Roule-Bontemps de la haute et basse champaigne* [Chambéry, 1613].)

— **Vénér.** Nom donné à la sonnerie des trompes de chasse tenant les veneurs courant des diverses péripéties du lièvre, courre, et leur indiquant l'âge de l'animal tué. (Il y a les fanfares de circonstance qui ont succédé aux anciennes « cornues des animaux »; celles d'équipages ou de maîtres d'équipages; et enfin celles de fantasia [la reine des Landes, les adieux de forêt de Paimpont, etc.] qui se sonnent pour agrémenter la curée.)

FANFARON, ONNE adj. et n. (esp. *farrón*; de l'ar. *farfār*, bavard, léger). Qui fait le brave, vante ses exploits réels ou posés : *Mais qui pourrait souffrir un fanfaron?* (La Fontaine). || *Par extens.* Personne qui se vante d'être ce qu'elle n'est, ou qui exagère en paroles ce qu'elle est réellement.

— **ALLUS. HIST.** *Fanfaron de crime*, expression qu'aurait employée Louis XI d'après Saint-Simon, pour peindre le caractère de son neveu Philippe d'Orléans (futur régent).

FANFARONNADE n. f. Action, parole de fanfaron : *Pourquoi tente-t-il aujourd'hui m'en imposer par de pauvres fanfaronnades* (Bernanos).

FANFARONNER v. intr. Faire des fanfaronnades : *Villars n'avait jamais cessé de fanfaronner avec une éffronterie qui lui avait jamais manqué* (Saint-Simon).

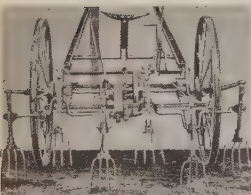
FANFARONNERIE n. f. Caractère du fanfaron; habitude de faire le fanfaron : *C'est pure fanfaronnerie* (Molière).

FANFRE n. m. Autre nom du pois appelé plus souvent pilote.

FANFRÉE n. m. Autre nom du cornier. **FANFRELUCHE** n. f. (de l'anc. franç. *felue*; bas lat. *famfuluca*, altér. du gr. *pholux*, bulle d'air). Ornement brillant, peu de valeur.



reliure à la fanfare aux armes de Henri III comme roi de Pologne



fanseuse



fanchon d'après François Boucher cabinet des Estampes



FANCELLI tombeau de l'infant Juan

— Cost. Du XIV^e au XVI^e s., garniture dé-
coupée, en passementerie, en broderie, pour
les coiffures, les robes, les manteaux. (Les
ennins et les atours à cornes, au XV^e s., ont
emporté des fanfreluches qui, parfois, re-
mbaient jusqu'à terre.)

FANGE n. f. (du germ. *fanga, boue). Boue
resque liquide; vase : Il n'avait pas de
ange en l'eau de son moulin (Hugo). || —
fig. Ce qui souille comme la fange : Le
en qui les étirent est pur de toute fange
arielle (G. Duhamel). || Basse extraction;
ndition sociale tout à fait inférieure. ||
assesse de caractère : Il est des âmes pètries
e fange. || Vie de débauche : Vivre dans la
ange. || Accusations honteuses, insultes gross-
ères : Couvrir de fange un honnête homme.
— SYN. : boue, bourbe, crotte, gadoue,
mon, vase.

FANGEN (Ronald), écrivain norvégien
Kragerø 1895 - près d'Oslo 1946). Journa-
ste, il fonde en 1923 la revue *Vår Verden*,
à il se fait, contre Sigurd Hoel et toute une
cole influencée par le marxisme, le cham-
ion de valeurs plus traditionnelles. Libéral,
moignant de la sympathie pour les pro-
blèmes religieux, il évolue vers le christia-
nisme et se présente comme un des princí-
aux tenants du mouvement dit « d'Oxford ».
La première période appartiennent des
ouvrages tels que le drame *le Jour maudit*
(1926). Dans *Duel* (1932) et *la Voie d'une*
emme (1933), on aperçoit les premiers signes
de sa conversion, qui apparaît clairement
ans *Une révolution mondiale chrétienne*
(1935) et dans le roman *Sur la terre nue*
(1936). Emprisonné par les Allemands pour
son opposition au nazisme de 1940 à 1941, il
essaie, dans *Un ange de lumière* (1945),
d'analyser le nazisme et ses effets en
Norvège.

FANGEUX, EUSE adj. Plein de fange : *Un*
iver précoce, rechigné, fangeux, défigurait
Paris (G. Duhamel); et, au fig. : [Marlbo-
rough] a le teint trouble et faux qui dénonce
des âmes fangeuses (Michelet).

FANGIO (Juan Manuel), pilote argentin de
cours d'automobiles (Balcara, Argentine,
1911). Champion du monde des conducteurs,
victorieux dans de nombreux grands prix
internationaux, Fangio a dominé, de 1945 à
1958, le lot des pilotes de course. Alliant à
une très grande audace un remarquable
sang-froid, il a amélioré la plupart des
records des épreuves auxquelles il a parti-
cipé.

FANGUOM, fondateur du royaume du
Laos († 1374). Elevé à la cour d'Angkor, où
était réfugié son père, chef thaï du haut
Mékong, il épousa une des filles du roi
khmer, qui lui confia, vers 1345, le com-
mandement d'une armée pour reconquérir la
principauté perdue. S'étant fait proclamer roi
à Chiang Dong Chiang Tong (le futur *Luang*
Prabang), il occupa Vieng Chan (auj. *Vien-
tiane*), et fut sacré, en 1353, souverain du
royaume de Lan^{*} Chang. Il fut déposé en
1373.

FANG(S), ou **FAN(S)**, ou **PAHOVIN(S)**,
peuple noir du Nord du Gabon et de la Gui-
née espagnole, venu du Nord-Est, et qui s'est
avancé jusqu'à l'Atlantique. Les Fangs ont le
teint bronzé plutôt que noir. Ils vivent sur-
tout de la chasse et habitent des villages sou-
vent retranchés derrière des palanques. Ils
arient une langue bantoue.

FANION n. m. (de *fanon*). Mil. Petit dra-
peau employé à divers usages. || *Fanion de*
commandement, v. part. encycl.

— Turf. Petit drapeau monté sur une longue
tamppe, servant à jalonner des obstacles, des
couloirs, des points de passage obligés, pour
un cross-country par exemple.

— ENCYCL. Hist. mil. Le *fanion* est men-
tionné pour la première fois dans l'ordon-
nance de Louis XI, organisant le corps des
ancs archers (1469), dont les capitaines
généraux devaient faire porter devant eux un
fanion blanc. Mentionné plus tard, en 1667,
le fanion est un morceau de serge fixé à une
tamppe, et souvent décoré aux couleurs du
régiment et du chef. Insigne de commande-
ment et instrument tactique, il sert au tracé
des camps, aux alignements, aux jalonne-
ments, à la figuration conventionnelle des
unités qui ne sont pas autrement repré-
sentées dans une manœuvre, etc. En 1811,

Napoléon donne un fanion à chaque ba-
taillon du régiment (sauf au premier, qui est
porte-aigle), mais ne lui accorde aucune
signification symbolique. Le fanion prit une
importance spéciale au XIX^e s., en devenant
le symbole particulier de chaque bataillon de
chasseurs, et, depuis la Première Guerre
mondiale, de toutes les unités qui ne pos-
sèdent ni drapeau ni étendard. On tenta, en
vain, d'en uniformiser les couleurs. Enfin, de
nombreux chefs arborent des fanions per-
sonnels, composés à leur convenance, et
qu'ils emportent souvent en quittant leur
commandement.

Le *fanion de commandement* indique, depuis
le second Empire, l'emplacement où se
trouvent les officiers généraux comman-
dant les grandes unités. Sa forme et sa
couleur sont prévues par les règlements : tri-
colore pour les plus hauts échelons du com-
mandement, muni d'une cravate blanche
pour les seuls commandants en chef. Portés
autrefois par un sous-officier de leur suite,
les fanions de commandement sont aujour-
d'hui placés sur les voitures affectées au ser-
vice personnel de ces généraux lorsqu'ils y
ont pris place.

FANJEAUX, ch.-l. de cant. de l'Aude
(arrond. de Carcassonne), aux confins du
Lauragais et du Languedoc; 870 hab.
(408 aggl.). Eglise du XIII^e s. — Aux envi-
rons, célèbre abbaye de Prouille, premier
monastère de religieuses, fondé par saint
Dominique en 1206.

FANNIA n. m. Petite mouche domestique
ou floricole. (*Fannia scalaris* et *F. canicu-
laris* volent à l'ombre des arbres, près des
maisons. Leurs larves vivent normalement
dans les matières organiques en décomposi-
tion, et on les trouve souvent dans les fro-
mages. Elles peuvent provoquer des myias-
es chez l'homme et les animaux. Le genre fait
partie des insectes diptères cyclorhaphes,
famille des muscides.)

FANNIA (GENS), famille plébéienne de
Rome, connue depuis le II^e s. av. notre ère.
Les principaux membres sont : Caius **Fan-
nius Strabon**, consul en 161 av. J.-C.
Auteur d'une des plus anciennes lois somp-
tuaires à Rome (loi *Fannia* sur les dépenses
de table). Il fit chasser de Rome les philo-
sophes grecs; — Caius **Fannius**, cousin du
précédent, tribun en 142, consul en 122. Il fit
la guerre en Afrique et en Espagne. En 122,
il chassa de Rome les Latins et les Alliés, et
fit rejeter le projet de loi de Caius Gracchus,
qui voulait leur octroyer le droit de cité com-
plet. Membre du cercle de Scipion Émilien,
disciple de Panaïtos et attaché à la doctrine
stoïcienne, il était bon orateur et avait com-
posé des *Annales* estimées, aujourd'hui per-
dus; — **Fannius Caepio**, qui conspira
contre Auguste avec Terentius Varro Murena
en 22 av. J.-C. et, trahi par un esclave, fut
mis à mort; — Caius **Fannius**, historien et
orateur de mérite, ami de Pliny le Jeune. Il
avait laissé inachevé un ouvrage sur les vic-
times de Néron, intitulé : *Exitus occisorum*
ac relegatorum a Nerone, dont il ne reste
que des fragments.

FANNIÈRE (Auguste), orfèvre français
(Longwy 1818 - Paris 1900), frère de JOSEPH
(Longwy 1822 - id. 1897), également orfèvre.
Neveu de Fauconnier*, dont ils furent
élèves, ils renouvèrent la technique de l'or-
fèvrerie repoussée et exécutèrent, en 1869, la
trirème offerte à Ferdinand de Lesseps par
l'impératrice Eugénie.

FANNING, atoll du Pacifique, en Polynésie,
faisant partie de la colonie anglaise des îles
Gilbert* et Ellice; 300 hab.

Fanny, roman d'Ernest Feydeau (1858).
Roger est l'amant d'une femme mariée,
Fanny. Rien d'abord ne trouble leur liaison.
Mais il lui prend un jour la fantaisie de
connaître le mari de sa maîtresse. Dès lors,
une jalousie toute physique le torture. Ce
livre hardi inaugure un thème : l'amant
jaloux du mari. Contemporain du roman de
Flaubert *Madame Bovary**, il relève aussi
de l'esthétique réaliste du second Empire.

Fanny, pièce en trois actes et quatre
tableaux, de M. Pagnol (1931). [V. MARIUS.]

FANÔ, île de l'archipel danois (amt de
Ribe), près de la côte occidentale du Jyl-
land; 2 600 hab. Stations balnéaires.

FANO, v. d'Italie, dans les Marches (prov.
de Pesaro e Urbino), sur l'Adriatique, près
des bouches du Métaure; 39 600 hab. Evêché.
Port de pêche et station balnéaire. La ville
possède de beaux monuments : la cathédrale
ogivale, avec des fresques du Dominiquin;
les églises San Michele, Sant' Agostino (ta-
bleaux du Guerchin), Santa Maria Nuova
(tableaux du Pérugin et de Santi); palais de
la Ragione (1299), qui abrite le théâtre de la
Fortune, de L. Poletti (1845-1863). Intéres-
sant musée dans le palais Malatesta (XV^e s.).
Patrie de Clément VIII.

— Hist. Le site fut probablement occupé
par les Romains dès le III^e s. av. J.-C.;
Auguste fit de cette ville (*Fanum Fortunae*,
d'après un temple de la Fortune), une colonie
de vétérans au I^{er} s. av. J.-C. (*Colonia Iulia*
Fanestrus). Elle conserve le plan régulier
ancien, l'arc d'Auguste et des vestiges de
remparts romains. Evêché dès le I^{er} s., dépend-
ant du Saint-Siège, elle connut un remar-
quable développement édilitaire et artistique
sous les Malatesta, qui y instaurèrent leur
tyrannie au début du XIV^e s.; elle fut aussi le
siège d'une université.

FANO (Gino), mathématicien italien (Man-
toue 1871 - Vérone 1952). Titulaire de la
chaire d'analyse et de géométrie analytique
à l'université de Messine de 1899 à 1901,
puis professeur de géométrie analytique et
de géométrie descriptive à l'université de
Turin de 1902 à 1908, il enseigna, jusqu'en
1938, la géométrie descriptive à l'Ecole poly-
technique de cette ville. Son œuvre scienti-
fique intéresse notamment la géométrie pro-
jective et, sur une échelle encore plus
grande, la géométrie algébrique. En 1942, il
atteignit une notoriété incontestable en dé-
montrant l'irréductibilité des formes cubiques
générales dans l'espace à quatre dimensions,
problème resté insoluble pendant plus d'un
demi-siècle. Enfin, il prit une part extrême-
ment importante à la rédaction de l'ency-
clopédie mathématique allemande. Parmi ses
œuvres, il faut citer : *Lezioni di geometria*
descrittiva (1910), *Lezioni di geometria ana-*
litica e proiettiva (1930), *Geometria non*
euclidea, Introduzione geometrica alla teoria
della relatività (1935).

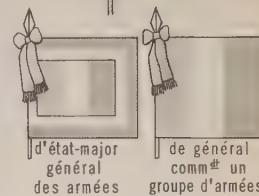
FANOIR n. m. Cône à claire-voie, sur
lequel on étale le foin coupé, pour qu'il
sèche plus vite. (On dit aussi SICCATEUR.)

FANON n. m. (du francique *fano, morceau
d'étoffe). Hist. nat. Repli membraneux ou
cutané du cou de divers mammifères rumi-
nants, comme le taureau, ou des reptiles
sauriens. || L'une des lames cornées qui gar-
nissent la bouche des baleines et des cétacés
mysticètes. (V. part. encycl.) || Touffe de
poils ou de crins que les chevaux ont der-
rière le boulet. || Expansion de la peau qui
pend sous le cou de certains oiseaux, tels
que le dindon.

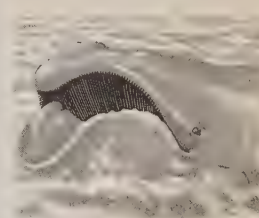
— Hérald. Figure héraldique, à l'image du
petit manipule liturgique des prêtres et des
diacres officiants. (Le fanon héraldique dif-
fère du fanon liturgique en ce que celui-ci
pend au bras gauche de l'officiant, tandis
que le premier est représenté comme pen-
dant au bras droit.) || Chacun des rubans qui
pendent de chaque côté de la tiare pontifi-
cale. || Prolongation décorative de la ban-
nière, qui se trouve dès le XIV^e s.

— Liturg. Chacune des deux bandes de soie
qui pendent derrière la mitre d'un prélat. ||
Chacune des bandes pendantes d'une ban-
nière d'église. || Ornement liturgique du pape,
formé de deux mozzettes de soie superposées,
et porté sur l'aube par le pape officiant ponti-
ficalment.

— ENCYCL. Hist. nat. Les *fanons* des ba-
leines sont de longues lames cornées,
fibreuse, effilées ou frangées, rangées trans-
versalement comme les dents d'un peigne, et
reposant par leur base sur une membrane
très vasculaire de 2 cm d'épaisseur, qui leur
fournit les éléments de leur nutrition et qui
recouvre la voûte du palais, de manière à
former de chaque côté deux rangées. Ces
fanons font office de crible pour retenir,
quand la baleine ferme la bouche, les
petits animaux marins engoulus, et laisser
s'écouler l'eau de mer. La substance élas-
tique de ces fanons était très estimée, dans
le commerce, sous le nom de « baleine ».
Leur nombre varie de trois cents à mille sur
un même animal.

fanfreluche, XV^e s.FANO
l'arc d'Augustede bataillon
de commandant
l'artillerie
d'une région
fortifiée (1939)

fanons



fanons de baleine

FANON n. m. (tamoul *panam*, pièce d'argent). Monnaie des Etablissements français de l'Inde, qui valait 1/8 de roupie. || *Fanon d'or*, monnaie frappée à Pondichéry, au XVIII^e s., au type de la fleur de lis.

FANÓS. V. PHANOS.

FAN(S). V. FANG(S).

FANSHAW (sir Richard), poète et diplomate anglais (Ware Park, Hertfordshire, 1608 - Madrid 1666). Il aborda le parti du roi pendant la guerre civile. A la Restauration, il fut chargé de missions diplomatiques en Espagne et au Portugal. On lui doit une traduction du *Pastor Fido*, de Guarini, et des *Luslades* de Camões.

FAN SI PAN, massif cristallin et éruptif du Viêt-nam septentrional, entre le fleuve Rouge et la rivière Noire; 3 142 m.

FANTAISIE n. f. (lat. *phantasia*, vision, image; emprunté au gr.). Imagination libre, sans contrainte: *Notre jardin, produit sans prestige de la correcte fantaisie du jardinier* (Proust). || Originalité amusante: *Le second mêlait à son zèle une fantaisie qui l'isolait du monde* (Colette). || Idée, pensée qui a quelque chose de capricieux ou de libre: *C'est de la fantaisie, qu'un tel raisonnement*. || Désir bizarre, fantasme ou passager; caprice: *Se plier aux fantaisies de quelqu'un*. || Par extens. Goût particulier; ce qui plaît à quelqu'un: *Vivre, agir selon sa fantaisie*. || Œuvre d'imagination soustraite à des règles fixes: *Fantaisie littéraire*. || Caprice amoureux.

— **LANGUE CLASS.** Esprit, pensée: *Il passe pour un saint dans votre fantaisie* (Molière). || Imagination: *Fantaisie signifiait autrefois l'imagination* (Voltaire).

— **LOC. DIV.** De fantaisie, inventé: *Nom de fantaisie*, pain qui ne se vend pas au poids. || *Fantaisie sur...*, variations libres sur un thème: *La plupart des études nécrologiques pourraient s'intituler: « Fantaisie sur un tel »* (H. de Montherlant).

— **LOC. FAM.** *Se passer la fantaisie d'une chose*, satisfaire le désir qu'on en a.

— **Arg. mil.** *Faire fantaisie*, porter un effet de coupe ou d'étoffe non réglementaires. || *Sonner le réveil en fantaisie*, y ajouter des fioritures.

— Bijout. *Bijoux de fantaisie*, v. part. encycl.

— **Imprim.** Nom générique des caractères d'imprimerie autres que le romain et l'italique, et dont la nomenclature est innombrable. (V. part. encycl.) || Ornement d'un volume (vignette, cul-de-lampe notamment).

— **Mus.** Pièce instrumentale, de structure assez libre, et qui évolue en marge d'une page de même facture, mais de structure plus rigide. (V. part. encycl.)

— **Text.** *Fil fantaisie*, fil qui a un aspect différent de celui des fils simples ou retors ordinaires. (V. part. encycl.)

— **★** *Imagination, rêve, caprice, anomalie, poésie, humour, règle, conformisme.*

— **ENCYCL.** Bijout. Les bijoux dits de fantaisie étaient à l'origine des bijoux en or, en argent ou en alliage, dont on avait fabriqué la décoration par moulage. Au XX^e s., ils sont ornés d'imitations de pierres précieuses, et leur métal rappelle l'or ou le vieil argent.

— **Imprim.** La *lettre de fantaisie* a été introduite en 1822 en France par un imprimeur anglais nommé Smith. Le romantisme en fit un abondant usage. Tout ce que l'imagination peut suggérer d'arrangements bizarres, cette lettre l'accepte.

— **Mus.** La *fantaisie* paraît être, au XVI^e s., une annexe et comme un reflet du ricanement: elle est cultivée alors par les Anglais, qui la nomment « fancy » (Philips), par les Italiens (Frescobaldi), les Français (Guillet, Du Caurroy). Au XVII^e et au XVIII^e s., c'est une annexe et comme un reflet du prélude; elle peut remplacer un prélude très libre (*Fantaisie chromatique*) ou très organisé, comme c'est le cas chez Bach. Au XIX^e s., la fantaisie est comme un reflet de la sonate: Beethoven adopte, pour les deux sonates op. 27, le sous-titre « quasi una fantasia ». Franck, dans sa *Fantaisie en la* pour orgue, et Fauré, dans sa *Fantaisie en sol* pour piano et orchestre, continuent d'intituler fantaisies de longues fresques à plusieurs thèmes dont les différents mouvements sont soudés entre eux, à l'image d'une sonate, en un seul tenant.

— **Text.** Il existe nombre de fils *fantaisie*, et les procédés de fabrication sont multiples. On distingue en général: les fils *simples fantaisie*, obtenus soit par intervention d'une teinture ou d'une impression (fils chinés, fondus, jaspés, mélangés, vigoureux, etc.), soit par un artifice de préparation ou de filature (fils neigeux, fils à boutons, fils à boyaux, fils perlés, etc.); les fils *retors fantaisie*, obtenus soit par retordage normal de fils simples, de nature, couleur ou torsion différentes (fils lamés, fils ondulés, fils retors chinés, etc.), soit par des artifices de retordage, ce qui est le mode de réalisation le plus répandu (fils boutonnés, fils bouclette de tous genres, fils flottés, fils ondulés, fils flammés, fils velours, etc.).

Les fils *fantaisie* se font en coton, laine, soie et textiles artificiels, pour le tissage des tissus *fantaisie* de nouveautés. Leur fabrication étant fondée sur des artifices de réglage ou de montage des machines de filature, il se crée souvent de nouveaux fils *fantaisie* pour la mode.

FANTAISISTE adj. et n. Se dit d'un écrivain ou d'un artiste qui n'obéit qu'aux caprices de son imagination: *Des yeux d'émil [...]* qui semblaient nuancés par un peintre minutieux et fantaisiste (Maupassant). || Se dit aussi d'une œuvre, d'un travail quelconque où une large place est faite à l'imagination, ou qui s'écartent de l'usage ordinaire: *Les graves notaires [...]* une plume de roseau à la main, semblent écrire des actes fantaisistes, tant les caractères qu'ils tracent [...] sont bistournés et gracieux (Tharaud). || Qui agit à sa guise, qui manque de sérieux: *Un employé fantaisiste*. || Qui n'est pas sérieux, peu fondé: *Hypothèse fantaisiste*.

— **Littér.** *Revue fantaisiste*, revue fondée par le premier cénacle parnassien (févr.-nov. 1861), pour défendre une esthétique appuyée sur la liberté créatrice de l'art. (Plus tard, une « école fantaisiste » groupa, vers 1912, autour de Francis Carco, les poètes Jean-Marc Bernard, J. Pellerin, T. Derème, P.-J. Toulet.)

— **N.** Artiste de cabaret qui chante ou raconte des histoires: *Le tour de chant d'un fantaisiste américain*.

FANTASCOPE n. m. (gr. *phantasma*, fantôme, et *skopein*, regarder). Sorte de lanterne magique, inventée par Robertson, qui l'exhiba en 1798 à Paris, dans son théâtre des Soirées-Fantastiques.

FANTASIA [zja] n. f. (origine obscure). Sorte d'exercice militaire exécuté dans les fêtes arabes par des cavaliers qui rivalisent d'adresse, déchargeant et rechargeant leurs armes, ou les lançant en l'air pour les rattraper au vol, tout en poussant de bruyantes acclamations: *Cela fait penser à quelque fantasia de chevaux invisibles* (Tharaud).

FANTASIANTES n. m. pl. Nom donné à la secte monophysite des *apharodocètes*, au début du VI^e s., parce qu'ils niaient que le Christ eût été soumis autrement qu'en apparence aux besoins et aux souffrances de la vie corporelle. (On les appelle aussi *GAÏNITES*, du nom de *Gaïen*, patriarche d'Alexandrie, un de leurs chefs.)

Fantasio, comédie en deux actes, en prose d'A. de Musset (*Revue des Deux Mondes*, 1^{er} janv. 1834; Comédie-Française, 18 août 1866). Dans une Bavière de fantaisie, jeune bourgeois criblé de dettes échappé son créancier en se déguisant en fou de cour et en s'introduisant auprès du roi et de la princesse Elsbeth, à qui il inspire un sentiment informulé voisin de l'amour. Il empêche le mariage d'Elsbeth avec le prince de Matou, un grotesque, qu'il offense en pêchant à la ligne la perruque de l'aide de camp Maronini, que le prince, romanesque pour un fois dans sa vie, avait substitué à sa personne. *Fantasio* incarne le caprice poétique et spirituel de Musset, et aussi sa mélancolie légère, ce sentiment de la solitude des âmes qui jamais ne sortiront d'elles-mêmes pour communiquer entre elles, l'ennui, enfoui d'une existence où tout paraît banal.

FANTASMAGORIE n. f. (formé arbitrairement avec le gr. *phantasma*, fantôme, et un terminaison obscure, soit *agora*, assemblée, soit tirée d'*allegorie*). Art de faire apparaître des spectres, des fantômes, par des illusions d'optique: *La fantasmagorie est née à la fin du XVIII^e s.* || *Par anal.* Effet produit par une scène plus ou moins effrayante, réelle, soit décrite dans un ouvrage, soit représentée sur des spectacles troublants et terribles: *Les batailles brillantes qu'on leur contait [...]*, toutes ces fantasmagories ont disparu (J. Romains). || Chimères, visions. Il aura, lui aussi, ses fantasmagories et créera des impossibilités (Fromentin).

— **ENCYCL.** La *fantasmagorie* consiste à produire dans l'obscurité, sur une toile transparente, au moyen d'appareils de projection dissimulés, des figures lumineuses diaphanes. Le physicien Robertson, qui la langue en soulignait le côté mystérieux par les accessoires et la mise en scène. Ses séances en germinal au VI, au Pavillon de l'Eclair (théâtre des Soirées-Fantastiques) eurent à Paris un énorme retentissement. S'installa ensuite à l'ancien couvent d'Capucins, près de la place Vendôme. Après avoir suivi de longs corridors peu éclairés, on entrait dans la salle tendue de noir où les apparitions s'accompagnaient de bruits lointains de cloches, de chaînes, de tonnerre, fumées, etc.

FANTASMAGORIQUE adj. Qui a quelque chose de fantastique.

FANTASMAGORIQUEMENT adv. D'une manière fantasmagorique. (Rare.)

FANTASMATIQUE adj. Qui tient de la vision, du fantôme. (Vx.)

FANTASME n. m. (gr. *phantasma*, apparition). Hallucination; chimère qu'on forme dans l'esprit: *Les fantasmes de l'ivresse*.

FANTASQUE adj. (par abrég. et altér. de *fantastique*). Sujet à des fantaisies, à des caprices: *Une sensibilité capricieuse, fantasque* (G. Bernanos). || Bizarre, extraordinaire: *Lafcadio, qu'une exaltation fantasque emportait, ne se sentait point d'appétit encore* (Gide).

FANTASSIN n. m. (de l'ital. *fantaccino*, jeune soldat à pied). Militaire de l'infanterie.

— **ENCYCL.** Le terme de *fantassin* fut d'abord employé pour désigner les hommes à pied autres que les archers ou arbalétriers, qui servaient de valets d'armes aux cavaliers; de là vient la signification péjorative qui resta longtemps attachée à ce mot. Depuis qu'aux XVIII^e et XIX^e s. l'infanterie acquit au combat un rôle prépondérant, le terme a perdu tout sens péjoratif. Il désigna plus particulièrement le soldat de ligne, par opposition au *chasseur*, au *volontaire*, au *grenadier*, etc. Le terme s'appliqua aujourd'hui indistinctement à tous les militaires servant dans l'infanterie*.

FANTASTIQUE adj. (bas lat. *phantasticus*, du gr. *phantasia*). Créé par l'imagination, fantaisie: *Il traçait des dessins fantastiques sur son garde-main* (Balzac). || Où domine le surnaturel: *Légende fantastique*. || Qui paraît irréel: *La fantastique beauté d'Alpes*. || *Fam.* Incroyable, extraordinaire: *Un luxe fantastique*.

— **LANGUE CLASS.** Non réel, inventé: *La nuit Zopire à ces dieux fantastiques*.



fantasia marocaine

re un frivole encens et des vœux chimériques (Voltaire). || Chimérique, extravagant : Mais où tend, dira-t-on, ce projet fantastique ? (Boileau).

Littér. Contes fantastiques, contes où on introduit des fantômes, des êtres irréels. N. m. Ce qui n'existe que dans l'imagination ; le genre fantastique : *Le fantastique pas de motifs et ne s'explique pas* (autre).

SYN. : chimérique, extraordinaire, fou, imaginaire, incroyable, inimaginable.

ENCYCL. Littér. Si le fantastique, en littérature, est de toutes les époques, c'est à la fin du XVIII^e s. qu'il se constitue en France comme genre littéraire d'abord, sous l'influence du « roman noir » anglais (Ann Radcliffe) ou allemand (Maturin), dans le drame (Pixerécourt) et le roman (Ducray-Timonin). Puis, à l'imitation de l'Allemagne (allées de Goethe ; Contes d'Hoffmann), le goût du fantastique passe chez les romans : Nodier, vers 1820, crée l'« école onétiq. » et cultive soit un fantastique rêve (Trilby, 1822 ; la Fée aux miettes, 1832) qui annonce celui de Gérard de Nerval (l'Ultime, 1854), soit le fantastique de l'horreur (l'Ultime, 1821), qui séduira V. Hugo (l'Ultime, 1823), et qui, renforcé par l'influence d'Edgar Poe, inspire encore les Diaboliques de Barbey d'Aureville (1874) ou les Contes cruels de Villiers de L'Isle-Adam (1883). La vogue de l'occultisme oriente en même temps le fantastique vers le mystère, parfois jusqu'aux limites de l'hallucination de la folie (G. de Nerval : les Chimeres, 1854 ; Aurélie [1855] ; G. de Maupassant : le Vrai [1887]). Enfin, le surréalisme, en abolissant les frontières entre le rêve et l'action, étend faire du fantastique le climat naturel de l'art et de la vie (A. Breton : Nadja, 1928). De nos jours, les romans d'anticipation scientifique représentent une des formes modernes du fantastique.

FANTASTIQUEMENT adv. D'une manière fantastique : *Le jour qui entre par la porte bleue, et fantastiquement, des poutres, des lacs d'araignées* (Tharaud).

FANTI (Manfredo), général italien (Carpini 1808 - Florence 1865). Il participa aux mouvements révolutionnaires de 1831 et se battit en France, où il servit deux ans dans l'armée, à Lyon. Passé en Espagne pour servir la cause libérale, il y devint colonel d'état-major. Entré dans l'armée sarde, il combattit à Novare (1849), puis en Crimée (1855), à Magenta et à Solferino (1859), commandant les troupes de la ligue de l'Italie centrale, il conduisit une division à Naples contre Garibaldi après avoir été ministre de la Guerre de Cavour (1860). Il se suicida à la mort de ce dernier (1861).

FANTINE n. f. Fée bienfaisante dans les traditions populaires des vallées vaudoises.

Fantine, personnage des Misérables* de V. Hugo. Jolie grisette que l'abandon de son enfant conduit à la prostitution et qui se voue jusqu'à la mort à sa fille Cosette. Elle illustre un thème cher à l'auteur : la déchéance par l'amour maternel de la vie perdue.

FANTIN-LATOUR (Henri), peintre français (Grenoble 1836 - Buré, Orne, 1904). Sa œuvre était d'origine russe. Son père, le peintre Théodore Fantin-Latour (Metz 1805 - Paris 1875), fit de nombreuses copies au Louvre. Henri Fantin-Latour fut élève de Leq de Boisbaudran et ne fit que passer dans l'atelier de Courbet. A son tour, il exécuta au Louvre des copies de Watteau, Véronèse, Giorgione (le Concert champêtre), Van Dyck, Ferdinand Bol, Nicolas Poussin. fut l'ami des impressionnistes et surtout de Manet, et on a dit avec raison qu'il constituait le chaînon qui unit la peinture moderne à la peinture romantique. Rénovateur du portrait collectif, ses œuvres principales sont au Louvre : l'Homage à Delacroix* (1864) ; Coin de table (1872), réunissant Verlaque, Maubaud et divers poètes ; l'Atelier des Bachelles (1870). On lui doit également de nombreux portraits de femmes, plutôt idéalisés que mondains. Amateur de musique et de particulier grand admirateur de Berlioz et de Wagner, il a transposé en peinture l'œuvre de Wagner, notamment, et l'Or du Rhin (1888). Ses natures mortes et surtout ses tableaux de fleurs sont particulièrement

recherchés. Il est représenté, en dehors du Louvre, aux musées d'Alençon, Amiens, Anvers, Berlin, Bruxelles, Douai, Grenoble ; à la Tate Gallery de Londres, au musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris. On lui doit également des lithographies. (→ Biblio.)

FANTI(S), peuple de la côte est du Ghâna, qui appartient au même groupe que les Achantis et parle une langue soudanaise. Ce sont des pêcheurs.

FANTOCHE n. m. (ital. fantoccio, poupée). Marionnette articulée, que l'on met à l'aide de fils. || Fig. Individu qui ne saurait être pris au sérieux : *Nous voulons essayer de ne pas faire, comme les romantiques, des fantoches plus beaux que nature* (Huysmans).

— ENCYCL. Différent du pupazzo, marionnette des guignols qui n'a que la tête et les mains, le corps étant une poche en étoffe à l'intérieur de laquelle l'opérateur passe la main, le fantoche est une poupée de bois ou de carton, mue par des fils que tient l'opérateur placé au-dessus de la scène. Les mains, les jambes et le cou sont de plomb, ce qui lui permet d'obéir à la moindre impulsion sans perdre son centre de gravité. Du sommet de sa tête sort une petite tringle de fer, qui permet de le déplacer aisément. On peut aussi établir sur le plancher des rainures, où passe le support de chaque marionnette ; des contrepoids, ou un machiniste placé sous le théâtre, actionnent ces supports et les fils. Dubois vit en Italie de grands opéras chantés par des marionnettes de 1,30 m de haut, que l'on appelait bamboccie. Après les marionnettes enfantines de Séraphin, rappelés celles, si artistiques, de Holden, celles de Signoret et Bouchor et celles de Podrecca dénommées les Piccoli, hautes d'environ 1 m.

FANTOMAL, E, AUX adj. Qui a l'aspect d'un fantôme.

Fantomas, personnage de roman créé par Marcel Allain et Pierre Souvestre en 1911. Technicien du crime parfait, il échappe sans cesse à son ennemi acharné, l'inspecteur Juve. Le succès que remporta le premier roman consacré à Fantomas détermina les auteurs à lui consacrer une longue série de récits policiers, qu'on peut considérer comme des classiques du genre. De nombreux films ont été tirés des exploits de Fantomas.

FANTOMATIQUE adj. Qui tient de l'apparition, du fantôme : *Presque fantomatique parmi le floconnement obscur des oliviers* (Bourget). D'une maigre fantomatique (Goncourt).

FANTOMATIQUEMENT adv. D'une manière fantomatique : *Le dédale [...] des longs couloirs [...] entre de grands murs vides, fantomatiquement pareils* (Tharaud).

FANTÔME n. m. (lat. pop. *fantasma ; lat. class. phantasma, pris au grec). Apparition, accompagnée de la croyance à l'existence d'une personne qui n'est plus : *Les fantômes ne se montrent qu'à ceux qui doivent les voir* (A. Dumas). || Forme blanchâtre, fantomatique : *Une clarté diffuse baignait les fantômes des pins* (F. Mauriac). || Fam. Homme, femme très maigre : *Ce n'est plus qu'un fantôme*. || — Fig. Chimère que se forme l'esprit, création bizarre de l'imagination : *Papa [...] se laissait des fantômes qu'il avait tirés de l'ombre* (G. Duhamel). || Vaine apparence : *La gloire, fantôme céleste, | Apparaît de loin à ses yeux* (Hugo).

— LANGUE CLASS. Objet trompeur : *Le fantôme brillant attire une alouette* (La Fontaine).

— Electr. Fantôme électrique, fantôme magnétique, v. SPECTRE.

— Méd. Mannequin dont on se sert dans les cours, pour démontrer certaines opérations chirurgicales et surtout obstétricales. — Pêch. Leurre pour la pêche des carnassiers, ressemblant à la fois au devon et au poisson mort.

— Sc. occult. Apparition, sous la forme d'un être réel, d'une imagination de l'esprit ou d'un être immatériel tel que l'âme d'un défunt. (La suggestion établie au préalable par le magicien, le désir ou l'idée fixe de revoir un être cher, la fatigue ou l'excitation de l'esprit, l'influence de nombreuses substances, etc., rendent facile et fréquente l'illusion de voir de telles apparitions.)

◆ Vajp. De la nature du fantôme ; inexistant : *Le adieu [...] semblait partir à toute vitesse*



Henri FANTIN-LATOUR
« Nature morte »
musée des Beaux-arts
Alger

dans la nuit comme un vaisseau fantôme (A. Malraux). || Cabinet fantôme, nom donné, en Grande-Bretagne, à la réunion des membres de l'opposition susceptibles de constituer un gouvernement de remplacement en cas de changement de majorité et dans lequel les portefeuilles ministériels sont répartis par anticipation.

— Electr. Circuit fantôme ou circuit combiné, circuit supplémentaire, constitué à l'aide de deux circuits ayant le même parcours et associés de manière que les conducteurs de l'un, pris en parallèle, servent de conducteur d'aller, et les conducteurs du second, pris en parallèle, de conducteur de retour.

— Méd. Membre fantôme, sensation fréquente chez les amputés, qui ont l'impression d'avoir encore le membre manquant et peuvent même souffrir d'une région précise, par exemple douleur dans l'orteil, dans le talon, etc., alors que la cuisse est amputée.

FANTÔME n. m. Nom commun à plusieurs insectes appartenant aux genres mante et phasme.

FANTON ou FENTON n. m. (de fente). Fer aplati en verge carrée, qui sert de chaîne aux tuyaux de cheminée. || Morceau de bois taillé en cheville. || Ferrure reliant la maçonnerie d'un mur au chambranle d'une cheminée. || Morceau de fer avec lequel on façonne une clef de porte, de meuble. || Tringle métallique reliant les poutrelles d'un plancher.

◆ N. m. pl. Tringles métalliques en botte, pesant de 25 à 50 kilogrammes.

FANTONI (Giovanni), poète italien (Fivizzano 1755 - id. 1807). Membre de l'Arcadie sous le nom de LABINDO, il écrivit cinq Odes en l'honneur du roi de Naples venu en Toscane (1785). Plus tard, il se convertit aux idées révolutionnaires et écrivit l'ode le Fanatismo (1791), contre les prêtres et les rois ; mais il témoigna son hostilité à l'union du Piémont à la France (1799). Ses meilleures œuvres sont ses Odes, où se révèle un classicisme qui annonce Carducci.

FANTSYOLOTRA n. m. V. DIDIEREA.

FANU, E adj. Qui a beaucoup de fane, beaucoup de feuilles : *Légume, blé fanu*.

FANUM [nɔm] n. m. (mot lat.). Antiq. rom. Terrain consacré au culte d'une divinité par certaines prières et cérémonies ; enceinte sacrée. || Temple en général.

— ENCYCL. En Gaule, plus spécialement, le terme désigne de petits sanctuaires d'origine indigène, création originale de l'architecture gallo-romaine ; le plan comporte deux carrés concentriques : une cella entourée de sa galerie ; deux colonnes, une de chaque côté du perron, qui devaient porter un fronton ; la cella devait dominer la galerie, toutes deux étant couvertes de toits en pente.

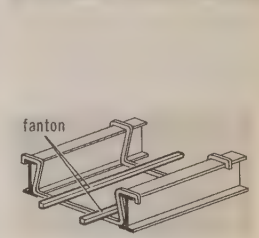
FANUM FORTUNAE. V. FANO.

FANURE n. f. Etat de ce qui est fané : *Cette fanure particulière aux garçons de restaurants de nuit, aux comédiens et aux filles* (A. Daudet).

FANZAGO ou FANZAGA ou FANSAGO (Cosimo), architecte, sculpteur et peintre italien (Clusone, près de Bergame, 1593 - Naples 1678). Il fut chargé de construire, à Rome, la façade de l'église Santo Spirito de' Napoletani, puis il se fixa à Naples, où il éleva un grand nombre de monuments caractéristiques du style baroque napolitain : San Giorgio Maggiore, Santa Maria Maggiore, San Severino et surtout le cloître de la chartrreuse de San Martino (1623-1631). Fanzago y érigea encore la fontaine de Medina, les



par lui-même
collection particulière
ci-dessous, « Liseuse »



fanon

FANZAGO

cloître de la chartreuse
de San Martino, Naples



obélisques de Saint-Janvier et de Saint-Dominique. On lui attribua le remaniement de l'église du Mont-Cassin (détruite en 1944).

FAO, en arabe al-Fāu, localité d'Iraq (prov. de Bassora), sur le Chapt al-'Arab, à proximité du golfe Persique. Ce port exporte des dattes et le pétrole expédié d'Al-Zubayr par pipe-line, mais il a perdu une partie de son trafic depuis que les navires de mer remontent le Chapt al-'Arab jusqu'à Bassora.

F. A. O., sigle de FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION; en franc. **O. A. A.**, ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE. (V. ORGANISATION.)

FAON [fā] n. m. (lat. pop. *feto*; de *fetus*, petit d'animal). Petit des animaux du genre cerf (biche, daim, chevrete, etc.).

FAOU (Le), ch.-l. de cant. du Finistère (arrond. de Châteaulin), sur la rivière du Faou, au fond de la rade de Brest; 1 186 hab. (*Faouistes*). Eglise du XVI^e s. Maisons anciennes. Port de pêche. Conserves de poisson et de coquillages.

FAOÛET (Le), ch.-l. de cant. du Morbihan (arrond. de Pontivy), au N. de Quimperlé, au-dessus de l'Ellé; 3 307 hab. (1 719 aggl.) [*Faouétais*]. Ebénisterie. Eglise des XV^e-XVII^e s.; vieilles halles. — Aux environs, chapelles Saint-Fiacre (beau jubé et vitraux de la Renaissance) et Sainte-Barbe (XV^e-XVII^e s.).

FAPESMO n. m. Terme conventionnel de l'ancienne scolastique, désignant un mode indirect de la première figure du syllogisme.

— **ENCYCL.** Dans ce syllogisme*, la majeure est universelle affirmative (a), la mineure universelle négative (e), et la conclusion particulière négative (o). La lettre f indique que ce syllogisme se ramène au mode direct de la première figure *ferio*; la lettre m, que cette réduction doit se faire par transposition des deux prémisses (*mutare*, changer); la lettre p, que la mineure doit être convertie par accident; la lettre s, que la mineure doit être convertie simplement. En *fapesmo*, on dira, par exemple : « Ceux qui sont contents tiennent à la vie. Or, nul malheureux n'est content; donc, il y a des gens tenant à la vie qui ne sont pas malheureux. »

FAQUIN n. m. (ital. *faccino*, portefaix). Mannequin de bois ou de paille qui servait de cible aux cavaliers, lorsqu'ils s'exerçaient à la lance.

— **LANGUE CLASS.** Portefaix : *Un tas de faquins attendent sur le port ceux qui viennent par eau pour porter leurs hardes* (Scarron). || Homme méprisable : *Venger l'humble vertu, de la richesse altière, | Et l'honnête homme à pied, du faquin en litère* (Boileau).

FAQUINERIE [ki] n. f. Caractère, action de faquin.

FAQUIR (ar. *faqīr*) n. m. V. FAKIR.



son laboratoire
à la « Royal Institution »
cabinet des Estampes

FAR ou **FAR SACH** n. m. En Bretagne, flan fait avec de la farine, du lait ou de la crème et des œufs. || Dans le Poitou, farci fait avec chou, laitue, oseille, fines herbes, crème et œufs, que l'on enfume dans des feuilles de chou, mises dans un filet, et qui cuisent avec le pot-au-feu.

FARA, anc. v. mésopotamienne de *Shou-rouppak*, à 60 km à l'E. de l'Euphrate. Lors de fouilles effectuées en 1902-1903, puis en 1931, trois périodes d'occupation y ont été repérées : 1^o période de poterie peinte (Jemdet-Nasr, IV^e millénaire); 2^o période archaïque et pré-sargonienne (III^e millénaire), qui a livré des tablettes sumériennes et un ensemble de cylindres-sceaux et un ensemble de cylindres-sceaux et un ensemble de cylindres-sceaux pour qu'on y voie une école de glyptique dite « de Fara », caractérisée par des êtres fantastiques stylisés, des combats de personnages et d'animaux étirés; 3^o période contemporaine de la III^e dynastie d'Our (fin du III^e millénaire) avec des plaquettes de terre cuite, des figurines, des tablettes.

FARABEUF (Louis Hubert), médecin français (Bannost, Seine-et-Marne, 1841 - Beton-Bazoches, Seine-et-Marne, 1910). Professeur d'anatomie à la faculté de médecine de Paris, à partir de 1886, il doit être considéré comme le maître et l'animateur de toute l'école chirurgicale française de son époque. Citons de lui : *Précis de manuel opératoire* (1898), *Introduction à l'étude clinique et à la pratique des accouchements*, en collaboration avec Henri Varnier (1891). [Acad. de méd., 1897.]

FĀRĀBĪ (Abū Naṣr Muḥammad ibn Muḥammad ibn Tārkān ibn Awzalagh Al-), philosophe arabe (Wasidj, région de Fārāb, Turkestan, 872 - Damas 950). Tout jeune encore, il partit pour Bagdad, alors foyer de la philosophie et de la science grecques, où il étudia sous la direction de professeurs chrétiens. Il s'établit ensuite en Syrie.

Les travaux d'Al-Fārābī sont d'une importance considérable, et il est le plus grand des philosophes arabes antérieurs à Avicenne, qui fut son disciple. Commentateur d'Aristote et d'autres auteurs grecs, il créa lui-même un système philosophique et rédigea une série de traités sur l'Intelligence et l'Intelligible, l'Âme et ses facultés, l'Unité, le Temps, la Substance, le Vide, l'Espace et la Mesure. Al-Fārābī était aussi considéré comme bon mathématicien, comme médecin, comme éminent musicien. Son *Kitāb al-Mūsīqī-l-Kabīr* (*Grand Livre de la musique*) rappelle les conceptions d'Aristote, d'Aristoxène et de Ptolémée. Disciple d'Al-Kindī, il sera complété par Avicenne. Les derviches mevlevi conservent encore aujourd'hui des chants qui lui sont attribués.

FARAD n. m. (de Faraday, n. pr.). Unité de capacité électrique (sym. : F).

— **ENCYCL.** Le farad est la capacité d'un condensateur électrique entre les armatures duquel apparaît une différence de potentiel électrique de 1 volt, lorsqu'il est chargé d'une quantité d'électricité égale à 1 coulomb. Cette capacité est extrêmement grande; aussi, dans la pratique, on se sert de ses sous-multiples : le microfarad (μF), qui vaut 10⁻⁶F, le nanofarad (nF), qui vaut 10⁻⁹F, et le picofarad (pF), qui vaut 10⁻¹²F. On rencontre fréquemment, dans l'appareillage électrique des tubes d'éclairage fluorescent à cathodes chaudes, des condensateurs de quelques picofarads.

FARADAY n. m. (de Faraday, n. pr.). Quantité d'électricité qui, dans l'électrolyse, rompt une valence-gramme de l'électrolyte. (Cette quantité vaut 96 590 coulombs; elle est le produit de la charge de l'électron par le nombre d'Avogadro.)

FARADAY (Michael), chimiste et physicien anglais (Newington, Surrey, 1791 - Hampton Court 1867). Il naquit dans une famille de quatre enfants; son père était ouvrier forgeron; il ne reçut qu'une instruction sommaire et débuta comme garçon de courses chez un libraire-papetier de Londres, pour devenir ensuite apprenti relieur. Il put ainsi lire de nombreux livres, et s'intéressa particulièrement à la chimie et à l'électricité. Le soir, il assistait à des conférences scientifiques; ainsi alla-t-il suivre les cours que donnait Davy à la Royal Institution. Celui-ci lui offrit là un poste d'assistant; il devait y

rester toute sa vie, devenant directeur du laboratoire en 1825 et professeur de chimie en 1833. En 1844, l'Académie des sciences l'accueillait parmi ses huit associés étrangers. L'œuvre de Faraday est considérable et multiple, et la moindre de ses parties aurait suffi à lui assurer la plus brillante notoriété. Ses premières recherches, relatives à la chimie, lui font découvrir le benzène dans les goudrons de houille. Par compression et refroidissement, dans un appareil simple et ingénieux, il réalise la liquéfaction de presque tous les gaz connus à son époque. En 1831, à la suite de la découverte d'Ersted, il entreprend l'étude de l'électromagnétisme et étudie l'action exercée par un aimant sur un courant électrique, complétant ainsi les théories élaborées par Ampère. Par ce moyen, il réussit à faire tourner un circuit sous l'action d'aimants permanents, donnant le principe du moteur électrique. En 1831, il réalise sa découverte sans doute la plus importante, celle de l'induction électromagnétique, qui produit la transformation du travail mécanique en énergie électrique et permet la construction des dynamos. En 1833, il établit la théorie de l'électrolyse, introduit le nom même du phénomène, ainsi que les termes d'*électrodes* et d'*ions*; il donne les lois qualitatives et quantitatives qui ont conservé son nom. Puis il se consacre à l'électrostatique, vérifie, en 1836, grâce à son cylindre lié à un électroscope, le principe de conservation de l'électricité, donne la théorie de l'électrisation par influence, montre qu'un conducteur creux (*cage de Faraday*) forme écran pour les actions électriques; il découvre, en 1846, que l'énergie électrostatique est localisée dans les diélectriques — idée essentielle qui précède la théorie électromagnétique de Maxwell — peut seule éclaircir les rapports entre l'électricité et les ondes hertziennes; cette découverte lui permet de définir le pouvoir inducteur spécifique des isolants. On peut encore noter qu'il signale, en 1838, le phénomène d'électroluminescence, et que ses dernières découvertes, datant de 1845, sont celles de l'action d'un champ magnétique sur la lumière polarisée et celle du diamagnétisme. Aux approches de sa soixante-dixième année, il se retire dans une maison à Hampton Court, mise à sa disposition par la reine Victoria.

Ses principales découvertes ont été rassemblées dans quelques ouvrages, notamment *Experimental Researches in Electricity* (3 vol., 1839-1844-1855), *Experimental Researches in Chemistry and Physics* (1859).

Faraday (CYLINDRE DE), cylindre métallique creux dont la hauteur est grande par rapport au diamètre, et qui, relié à un électroscope, permet d'évaluer les charges électriques des corps qu'on y introduit.

Faraday (LOIS DE). V. ÉLECTROLYSE.

FARADIQUE adj. Qui se rapporte aux théories de Faraday. || Se disait des courants d'induction. || Se dit d'un courant alternatif asymétrique obtenu ou semblable à celui qui est obtenu aux bornes de l'enroulement secondaire d'une bobine d'induction fonctionnant par interruptions répétées du courant continu dans le primaire.

FARADISATION n. f. ou **FARADISME** n. m. Electrobiol. Utilisation médicale des courants de haute tension, ou courants faradiques.

— **ENCYCL.** Cette application est due à la clinique de Boulogne. La *faradisation* agit surtout sur la contractilité musculaire, l'excitabilité nerveuse. On utilise cette propriété pour soigner les paralysies, et l'on peut, ainsi, souvent, faire mouvoir un membre la volonté est impuissante à remuer. La faradisation réussit surtout dans les paralysies par lésion centrale (hémorragie cérébrale, dans les lésions périphériques (nerf sectionné, traumatisme violent), il y a parfois dégénérescence, et le muscle ne réagit plus ne se contracte plus par la faradisation. La faradisation, trop longtemps prolongée, peut provoquer l'atrophie musculaire. On utilise les effets excitomoteurs, le courant peut avoir une action analgésique, vasomotrice et réversive.

FARADJ (Al-Malik al-Nāṣir) [1386 - Da-1412], deuxième sultan de la dynastie Mamelouks Tchérkesses (1399-1412),

de Barqûq. Il ne put empêcher Tîmûr de prendre Alep (1400). Accouru pour défendre Damas, il fut contraint de rentrer au Caire par suite d'une intrigue de ses émirs. Damas fut prise, mais les Mongols l'évacuèrent bientôt (mars 1401). Le reste du règne de Faradj n'est qu'une suite d'intrigues des émirs. Vaincu par ceux de Syrie, il fut capturé et mis à mort.

FARADIMÈTRE n. m. Appareil de mesure des capacités électriques.

FARAFANGANA, localité de Madagascar (prov. de Fianarantsoa), ch.-l. de distr., sur la côte de l'océan Indien; 7 000 hab. (180 Europ.). Evêché. Petit port exportant du café et des cuirs. Tête de la navigation sur le canal des Pangalanes. — Le district de Farafangana a 153 900 hab.

FARAFRA ou **AL-FARÂFIRA**, oasis du désert libyque égyptien, dans une large dépression. Elle ne comprend qu'un seul village, fortifié (700 hab.). C'est la plus pauvre des oasis égyptiennes.

FARÂH, v. d'Afghanistan, dans la province du même nom, au centre d'une oasis, sur le *Farâh Rûd*; 10 000 hab. L'activité commerciale a été restaurée par la circulation routière : la ville est située au carrefour de voies menant au Séistan, à Harât et à Kandahar. — La province de Farâh, dans le sud-ouest de l'Afghanistan, a 300 000 hab. (principalement Douranis).

FARÂHABÂD, village de l'Iran (II^e prov.), dans le Mâzandarân, sur la mer Caspienne. Ville florissante au XVII^e s., 'Abbâs I^{er} y fit construire un magnifique palais, où il acheva sa vie.

FARÂH RÛD, fl. d'Afghanistan, né sur le versant sud du Safid Kûh, qui traverse les monts Hazârdjât, entre en plaine vers Farâh et aboutit au lac Hâmûn, au centre du Séistan; 450 km environ.

FARNAIS n. m. Filet pour la pêche du corail. || Ficelle avec laquelle on le fabrique.

FARAL (Edmond), érudit français (Médéa, Algérie, 1882-Paris 1958). Professeur au Collège de France à partir de 1925, et administrateur de cet établissement de 1937 à 1955, il a consacré ses études à la littérature française du Moyen Âge : *Contes et Romans courtois du Moyen Âge* (1913), *la Légende arthurienne* (3 vol., 1929), *la Chanson de Roland* (1932), *Geoffroi de Villehardouin* (2 vol., 1939), *la Vie quotidienne au temps de Saint Louis* (1943), *Jean Buridan* (1948). [Acad. des inscr., 1936.]

FARAMEUX, EUSE adj. *Fam. Etonnant, extraordinaire : Des prix farameux.*

FARANAH, localité de Guinée, ch.-l. de circons., au S.-E. du Fouta-Djallon. Centre commercial. — La circonscription de Faranah a 68 200 hab. (9 Europ.).

FARANDOLE n. f. (provenç. *farandoulo*). Danse provençale.

— **ENCYCL.** On applique volontiers une tradition antique à la *farandole* : parenté avec les danses athéniennes et crétoises expliquée par l'apport des Grecs en France sur le littoral méditerranéen. Les mouvements serpentins et spiralés caractérisent la farandole, qui, en cela, pourrait de même être rapprochée des danses en file primitives ou populaires européennes. Le foyer de la farandole se situe entre Arles et Avignon, mais son aire d'exécution est plus vaste, s'étendant à toute la Provence, et même au-delà du comtat Venaissin. Elle peut être chantée, mais elle est généralement conduite aux galoubets et tambourins provençaux, sur un air à 6/8.

FARANDOLER v. intr. Danser la farandole.

FARANDOLEUR, EUSE adj. et n. Qui fait partie d'une farandole.

FARASKOUR, en arabe *Fâraskûr*, localité d'Égypte (prov. de Dakahlîeh), en Basse-Égypte, sur le bras oriental du delta du Nil (rive est). On y bâtit chaque année, après les hautes eaux, un barrage provisoire de pierre et de terre (un « sâdd ») pour empêcher la remontée de l'eau de mer; il est ouvert au début de la crue suivante.

FARATI n. m. Pêch. Entrée d'une madrague.

FARAUD, E adj. et n. (peut-être anc. prov. *faraute*, héraut, messager). Qui affecte l'élégance (vx) : *Un jeune homme d'un habillement assez équivoque, et d'un balancement de hanches très faraud* (Balzac). || Qui fait le fier : *Les gens de la campagne, si bruyants tantôt, si farauds, maintenant la bouclaient* (H. de Montherlant).

FARAVELLI (Luigi), amiral italien (Stradella 1852-Rome 1914). Entré en 1870 dans la marine, il participa aux opérations de Crète (1897). Lors de la guerre italo-turque (1911), il assura le débarquement italien à Tripoli, puis succéda à Aubri comme commandant en chef des forces navales. Sénateur en 1912, il présidait à sa mort le Conseil supérieur de la marine.

FARAXIMÈTRE n. m. Appareil pour mesurer les chronaxies en millièmes de microfarad.

FARAZDAQ (AI-), poète arabe (v. 640-Bassora 732). Il parvint à jouir de la faveur des califes omeyyades de Damas, et eut de retentissants démêlés avec Djarîr. Sa poésie, composée de panégyriques, de satires, d'épigrammes, de poèmes grivois, est appréciée à cause de sa richesse verbale.

FARBAUTI. Myth. scand. Epoux de Laufey et père de Loki. Il est « celui qui en frappant fait naître le feu ».

Farbwerke Hoescht AG, l'une des grandes firmes de produits chimiques allemandes. Fondée en 1863 sous le nom de « Meister Lucius und Co », devenue, en 1867, « Meister Lucius und Brüning », elle se consacre à la fabrication des colorants d'aniline. En 1869, elle entreprend la production synthétique de l'alizarine et des colorants au soufre, qui sont à la base de son développement. Après l'absorption de la Chemische Fabrik Griesheim, qui réalise en 1890 la première électrolyse industrielle chloro-alkaline — point de départ de l'électrochimie moderne —, Hoescht se tourne vers les produits pharmaceutiques synthétiques; elle crée l'Antipyrine, la Novocaïne, les sérum antidiptérique et antitétanique, elle réalise, la première, une synthèse d'hormones (1904). De 1914 à 1918, la société développe ses fabrications de produits minéraux et d'acide nitrique, base de sa production actuelle d'engrais. De 1925 à 1945, elle est rattachée à l'I. G. Farbenindustrie. A la saisie des biens de cette dernière, Hoescht retrouve son autonomie sous contrôle allié, puis, en 1951, redevient une entreprise privée.

FARCE n. f. (lat. pop. **farsa*; de *farcire*, remplir). Viandes hachées et épicées, ou hachis d'herbes cuites, qu'on met dans l'intérieur d'une volaille, d'un poisson, d'un légume. || A partir du XIV^e s., mais surtout aux XV^e et XVI^e s., pièce de théâtre comique, en général courte et à peu de personnages, où s'insèrent volontiers des chansons ou fragments de chanson, d'où peut-être son nom. || *Par extens.* Bouffonnerie, pièce de théâtre d'un comique bas, grossier : *Molière commença par composer des farces.* || Comique bas et grossier : *Les traits plaisants d'Aristophane me paraissent souvent bas : ils sentent la farce* (Fénelon). || Action, parole burlesque; grosse plaisanterie; tour plaisant : *Est-ce le fait d'un honnête homme [...] de prendre cette farce au sérieux?* (Gide). || Actions légères, conduite dérangée (vieilli) : *Jeune homme qui fait ses farces!* (Gavarni). || *Tourner à la farce*, perdre tout caractère sérieux : *Un bougre en haillons dans le chœur, ça tournerait vite à la farce* (Bernanos).

— **ALLUS. HIST.** *Baissez le rideau, la farce est jouée*, mot d'authenticité douteuse, attribué à Rabelais mourant. C'est le *Plaudite, acta est fabula* des Latins et le *E finita la commedia* des Italiens, à la fin des comédies. On prête un mot analogue à Auguste. (V. PLAUDITE CIVES.)

◆ **Adj. Fam.** Drôle, plaisant, qui prête à rire (vieilli) : *Comme dirait ton camarade Monsieur Bloch, c'est assez farce* (Proust). — **ENCYCL. Littér.** La farce est, avec la sottie, la principale forme du théâtre comique du Moyen Âge. Il faut en chercher l'origine sans doute dans le répertoire de monologues comiques, de sermons joyeux des jongleurs, héritiers de la tradition des mimes latins, et dans les scènes populaires ou bouffonnes

dont on *farcissait* la représentation des Mystères. Alors que la sottie est une pièce d'actualité politique, la farce ne vise qu'à faire rire par ses plaisanteries, souvent grossières, et par la peinture satirique des mœurs et des caractères dans des scènes de la vie quotidienne traitées avec la même verve réaliste que dans les fabliaux : satire des femmes, des maris trompés, des moines, des gens de justice, ruses de filous, etc. L'habitude était, semble-t-il, de représenter une farce à la suite d'une moralité et d'une sottie; elle était jouée par les mêmes confréries joyeuses d'amateurs : clercs de la Basoche, Enfants Sans-Souci, Cornards, etc. Le répertoire de ce théâtre populaire, probablement très riche mais peu littéraire, resta longtemps sans être fixé : nous ne possédons qu'environ cent cinquante farces du Moyen Âge, dont plusieurs sont les variantes du même thème. Si la plus ancienne, le *Garçon et l'Aveugle*, remonte au XIII^e s., nous n'en avons aucune du XIV^e, et c'est seulement du XV^e s. que datent la plupart de nos textes : le *Cuvier*, le *Pâté et la Tarte*, la *Cornette*, etc., et surtout le chef-d'œuvre du genre, la *Farce de maître Pathelin* (v. 1465), d'auteur inconnu. La vogue du genre se prolongea au XVI^e et au XVII^e s. : Molière ne le dédaigna pas et apprit peut-être son métier de comédien auprès des farces de son temps; après lui, Lesage et Dancourt écrivirent encore des farces pour les théâtres de la Foire.

FARCEUR, EUSE n. et adj. Qui fait rire par ses propos, par ses bouffonneries : *Un farceur criait de temps en temps : « Orgeat! limonade! bière! »* (Maupassant). || *Par extens.* Personne qui n'agit ou ne parle pas sérieusement; qui a une conduite dérangée. — **LANGUE CLASS.** Comédien qui joue la farce (terme méprisant) : *C'est une pratique ancienne dans les cours de donner des pensions à un maître de danse, à un farceur, à un joueur de flûte* (La Bruyère).

Farcheville (CHÂTEAU DE), château des confins sud-est de la Beauce (Seine-et-Oise, comm. de Bouville), à l'E. d'Etampes. Bel édifice féodal du XIII^e s.; la chapelle garde des enluminures du XIV^e s.

FARCHOUT, en arabe *Farchût*, v. d'Égypte, en Haute-Égypte (prov. de Kénêh); 18 000 hab.

FARCIENNES, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Charleroi), sur la Sambre; 11 600 hab. Charbonnages. Fonderies. Carrosserie.

FARCIN n. m. (lat. *farciminum*). Nom donné aux localisations cutanées de la morve des équidés, à une actinomycose exotique des bovidés et à la lymphangite épizootique des équidés.

— **ENCYCL.** Le *farcin* des équidés représente la localisation cutanée de la morve. Il se traduit par des tumeurs, ou « boutons », qui s'ouvrent en laissant écouler un liquide jaune, visqueux, appelé « huile de farcin », et donnent naissance à des ulcères dont le développement s'accompagne de l'engorgement des vaisseaux lymphatiques. Les lymphatiques enflammés dessinent des « cordes », qui aboutissent aux ganglions; ceux-ci réagissent et s'hypertrophient, en formant des glandes. Le *farcin* des bovidés est une maladie contagieuse, inoculable, à évolution chronique, due à une actinobactérie du genre *nocardia*. Il est caractérisé par une inflammation des vaisseaux et des ganglions lymphatiques. Cette maladie ne sévit que dans les pays tropicaux. Le *farcin* de rivière ou *farcin* d'Afrique n'est autre que la lymphangite épizootique des équidés.

FARCIR v. tr. (lat. *farcire*, remplir, bourrer). Emplir de farce ou de salpicon l'intérieur d'un poisson, d'une volaille, etc. : *Farcir un poulet, des concombres.* || *Fig.* Surcharger, truffier : *Farcir un texte de mots étrangers.*

— **Littér.** *Pièces farcies*, au Moyen Âge, pièces de vers, souvent satiriques, où le latin se mêlait au français.

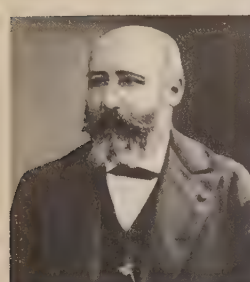
— **Liturg.** *Épître farcie*, v. ÉPÎTRE.

— *Se farcir* v. pr. *Pop.* S'octroyer, se donner.

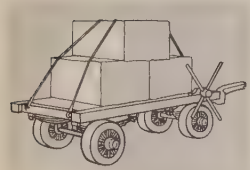
FARCOT, famille d'ingénieurs français. — MARIE JOSEPH DENIS (Paris 1798-Saint-Ouen, Seine, 1875) débuta comme apprenti



Farce de Maître Pathelin
édition de Pierre Levet
(v. 1489)



Joseph FARCOT



fardier



basilique de l'abbaye de Farfa
reconstitution de Tarchi



Guillaume FAREL
cabinet des Estampes

chez un fabricant d'instruments de précision. En 1823, il fonda à Paris une importante maison de fabrication de machines à vapeur, transférée à Saint-Ouen en 1847. On lui doit de multiples inventions, notamment un système de distribution de vapeur à détente variable (1836), un régulateur compensateur à cônes de friction (1843), un générateur à chauffage méthodique par gradation (1844), etc. — Son fils, JOSEPH (Paris 1823 - Saint-Ouen 1906), s'associa à ses travaux dès sa sortie de l'Ecole centrale. Il contribua aux progrès des machines à vapeur par nombre d'inventions telles qu'un régulateur isochrone à bras et bielles croisés (1854-1856), un générateur de vapeur à faisceau de tubes et foyer mobiles, réunissant à la fois les systèmes tubulaires et cylindriques (1854), et surtout le servo-moteur, ou moteur asservi (1868). — Le fils du précédent, PAUL (Paris 1850 - ?), construisit des pompes centrifuges à grand rendement et les utilisa pour l'irrigation de la Basse-Egypte.

FARCY (Eugène), marin français (Passy 1830 - Paris 1910). Il mit au point un type d'affût flottant, dit *canonnière Farcy*, construit à Saint-Denis sur ordre de Napoléon III, et qui rendit service dans la campagne du Tonkin. Très populaire à Paris, il fut député d'extrême gauche de la Seine (1871-1899).

FARD n. m. (déverbal de *farder*). Composition de différentes couleurs, qu'on applique sur la peau pour en rehausser l'éclat ou masquer les défauts : *Sur ce teint fauve et brun le fard était superbe* (Baudelaire). || *Fig.* Déguisement, dehors spécieux, feinte : *Parler sans fard. Un courage factice et mal assuré n'est, en réalité, que le fard de la peur* (Noë). || *Particul.* Faux ornements de style : *Soyez simple avec art, | Sublime sans orgueil, agréable sans fard* (Boileau). || *Fam.* Piquer un fard, rougir d'émotion, de confusion.

FARDAGE n. m. (de *farde*). Plan de bois disposé sur le fond de la cale ou du faux pont pour préserver les marchandises d'un contact direct avec les tôles du plafond de ballast ou du faux pont. (Il existe également en abord, mais porte alors le nom de *VAIGRAGE*.) || Ensemble de superstructures, roufs, mâture, etc., qui donne prise au vent : *Un navire qui a trop de fardage*. || Tromperie commerciale qui consiste à couvrir des produits avariés ou de seconde qualité par des produits de choix.

FARDAGE n. m. Défaut qu'offre la partie blanche d'une étoffe qui se trouve légèrement colorée par le passage, sur cette partie, du rouleau imprimeur.

FARDE n. f. (de l'ar. *farda*, demi-charge du chameau). Nom sous lequel on désigne un ballot, de poids variable, servant à expédier en Europe certaines matières premières exotiques (cannelle de Ceylan, séné de la Palthe, etc.). || Balle de café moka, pesant 185 kg.

FARDEAU n. m. (de l'ar. *fard*, charge d'un chameau). Charge pesante qu'il faut lever ou transporter : *Il s'arrêta souvent pour changer son fardeau d'épaule* (F. Mauriac). || *Fig.* Ce qui est dur à supporter, épreuve : *Peut-être Dieu a-t-il voulu mettre sur mes épaules le fardeau dont il venait de délivrer sa créature épuisée* (Bernanos). || Obligation pénible : *Ce noble cœur accepta le fardeau qui allait peser sur lui* (Balzac). || *Poétiq.* *Fardeau des ans*, vieillesse. || *Fardeau de la terre*, homme, race d'hommes inutiles ou nuisibles.

— *SYN.* : charge, faix.

FARDEE n. f. Nom usuel de deux papillons : *Monima miniosa*, dont la chenille vit sur le chêne et le bouleau, et *Cosmia aurago*, dont la chenille vit sur le hêtre. (Famille des noctuidés.)

FARDEL n. m. Unité de compte employée en Allemagne dans le commerce des draps, et qui contient 45 pièces de 22 à 24 aunes chacune.

FARDER v. tr. (probablem. francique **farwidhon*, teindre). Mettre du fard sur : *Farder le visage d'un acteur*. Cette ville facile, avec son défilé de jeunes filles fardées (A. Camus). || *Fig.* Déguiser sous une apparence trompeuse : *Ils cherchaient devant*

le public à farder leur mine (Barrès). *Farder la vérité*.

— *ALLUS. LITTÉR.* Avec la liberté d'un soldat qui sait mal farder la vérité, réponse de Burhus à Agrippine, dans le *Britannicus* de Racine (I, II). [Ces mots annoncent une franchise sans ménagements.]

FARDIER n. m. (de *fardeau*). Voiture à roues très basses, solidement construite, qui sert au transport de charges très lourdes, telles que gros troncs d'arbres, pierres de taille, blocs de marbre, etc. || *Chariot à vapeur inventé en 1771 par l'ingénieur Cugnot, qui le destinait à remplacer les attelages de l'artillerie de campagne.* (V. AUTOMOBILE.)

FARE n. f. Pêche générale que les pêcheurs faisaient le jour de leur fête, vers le mois de mai, au XVIII^e s. (Interdite parce qu'elle dépeuplait les rivières.)

— *Expl. sal.* Réservoir qui occupe habituellement le pourtour d'une saline, dans plusieurs localités de l'Ouest.

FARE ou BURGONDFARE (sainte) [595-656 ou 667]. Fille d'Agnéric et baptisée par saint Colomban, elle fait vœu de virginité et fonde l'abbaye bénédictine de Faremoutiers* (v. 627). Après sa mort, elle fut l'objet d'un culte et provoqua plusieurs miracles retentissants au XVIII^e s. — Fête le 3 avril.

FARE, ch.-l. de l'île de Huahine (Polynésie française); 326 hab.

FAREHAM, v. de Grande-Bretagne (Hampshire), au S.-E. de Southampton; 42 500 hab. Port important au Moyen Age, Fareham est aujourd'hui un centre industriel : cuirs, poteries, cordages. — Aux environs, vestiges romains.

FAREINISME n. m. Secte des fareinistes.

FAREINISTE n. m. Membre d'une secte janséniste, fondée à la fin du XVIII^e s.

— *ENCYCL.* Les fareinistes tirent leur nom du village de Fareins (Dombes), où ils furent fondés vers 1776 par le curé et le vicaire, les deux frères Claude et François Bonjour, anciens élèves des oratoriens de Lyon, imbus des doctrines jansénistes. La lecture des relations des sœurs Brigitte et Véronique les attacha aux convulsionnaires* : ils entraînèrent avec eux les paroissiens de Fareins. La pénitence et l'austérité se mêlaient chez eux à un singulier relâchement de mœurs. Sur le plan doctrinal, ils se réclamaient des possibilistes*. Les frères Bonjour furent arrêtés (1789), puis exilés (1800). La secte persista à Fareins et dans les environs à travers le XIX^e s. (quelques centaines de membres), n'ayant presque plus de dogmes ni de pratiques de culte, mais ayant conservé la rigidité janséniste.

FAREINS, comm. de l'Ain (arrond. de Bourg-en-Bresse), dans la Dombes, près de la Saône; 1 045 hab. (179 aggl.). Château construit par Androuet du Cerceau.

FAREL (Guillaume), réformateur français (Les Fareaux, comm. de Gap, 1489 - Neuchâtel 1565). D'une famille noble du Dauphiné, il fut, à Paris, le disciple de Lefèvre d'Étaples, qu'il rejoignit à Meaux (1521). Conquis à la Réforme intégrale, il dut bientôt se réfugier à Bâle, auprès d'Oecolampade (1523), à Montbéliard (1524), à Metz (1525), puis à Strasbourg, où il retrouva Lefèvre, publiant alors la première liturgie en langue française, la *Sommaire et Brieve Declaration d'aucuns lieux fort nécessaires à ung chascun chrestien* (1525), niant la présence réelle. Il se rendit alors à Berne, évangélisa le pays de Vaud, abolit le catholicisme à Neuchâtel (1530) et subit de plus en plus l'influence de la pensée de Zwingli, dont il retint surtout l'aspect destructeur (*Manière et façon qu'on tient des lieux que Dieu de sa grâce a visités* (1533). De Neuchâtel, dont il organisa l'Eglise, il réussit à conquérir Genève à la Réforme; il y fonda la première Eglise (1535) et il y retint Calvin (1536), avec lequel il réorganisa la vie morale et religieuse de la ville. Ses adversaires réussirent à l'expulser avec Calvin, et il dut se réfugier à Neuchâtel (1538). Rappelé par ses partisans, il parvint à convaincre Calvin de rejoindre également Genève (1541), puis se retira à Neuchâtel, où il acheva sa vie. (→ Biblio.)

FAREMOUTIERS, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Meaux), à l'O. de Coulommiers; 904 hab. (818 aggl.). L'abbaye bénédictine de femmes de Faremoutiers fut

fondée par sainte Fare*, sous la direction de saint moines de Luxeuil, dans la règle de saint Colomban. Elle fut très prospère (100 reli- gieuses au XI^e s.) et rayonna (XII^e s.) dans les diocèses de Meaux, de Sens et de Troyes (7 prieurés). Réformée par l'abbé Bernard (1099), par Marie Cornu, qui introduisit la réforme de Fontevault (1518), elle eut, au XVII^e s., de grandes abesses (Françoise de la Châtre [1605-1643], Jeanne de Plas [1677], M^{me} de Bié d'Uxelles [1685]). Supprimée et détruite par la Révolution, elle a été restaurée en 1931. (→ Biblio.)

FARET (Nicolas), écrivain et moraliste français (probablem. à Bourg-en-Bresse 1596 - Paris 1646). Il se fit d'abord connaître comme avocat et comme poète dans sa ville natale. Il se rendit à Paris, où, protégé par Boisrobert, il devint secrétaire de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, puis gentilhomme de la chambre de Monsieur (1626). Il publia, en 1627, le *Recueil de lettres nouvelles* et, en 1630, l'*Honnête Homme ou l'Art de plaire à la cour*, qui eut un grand succès. En une prose claire, qui rappelle celle de Guez de Balzac, Faret y développe un ensemble de maximes pratiques qui ont contribué à fixer la politesse mondaine de son temps. En 1643, il fut nommé conseiller secrétaire du roi. (Acad. fr., 1634.)

FAREWELL, en danois Farvel, en groenlandais Umanarsuak, cap formant l'extrémité sud du Groenland, sur l'île Egger, située à l'entrée méridionale du détroit de Davis.

Farfa (ABBAYE DE), monastère bénédictin d'Italie, situé dans la commune de Fara in Sabina. Fondée vers 680 par Thomas de Maurienne († 720), l'abbaye fut gouvernée par des abbés francs et richement dotée par les papes, les rois lombards et les empereurs germaniques. Très puissante en Italie, elle fut détruite par les Sarrasins (898), puis, restaurée par Ratfred, elle connut une période troublée et adopta la règle de Cluny, apportée par Odilon de Cluny et Guillaume de Dijon (1001). Ayant retrouvé sa prospérité après la consécration de son église par Nicolas II (1060), elle fut déclarée abbaye nullius par Urbain IV. Commanditaire (fin du XIV^e s.), elle fut unie à l'évêché de Sabine (1842), puis cessa d'être abbaye (1862). Un monastère y fut rétabli, en 1919, avec quelques moines.

FAREADET n. m. (provenç. mod. *farjadet*, altér. de *fadet*; de *fado*, fée). Lutin, esprit follet, taquin et malicieux, mais non méchant. (V. FADET.)

FARFARIA, partie septentrionale de la dépression dont le chott Melhri occupe le fond. De nombreux petits oueds descendent du massif de l'Aurès s'y perdent avant d'atteindre le chott. Inondée pendant l'hiver, la Farfaria se dessèche dès le début du printemps.

FAREFELU, E adj. (origine inconnue). Bizarre, extravagant, fantasque : *Projet farfelu*.

FARFOUILLEMENT n. m. *Fam.* Action de farfouiller.

FARFOUILLER v. intr. (de *fouiller*, avec un préfixe qui vient peut-être de *farcir*). *Fam.* Fouiller en mettant tout sens dessus dessous : *Farfouiller dans un tiroir. Dans tous les livres farfouille | Sans avoir pu jamais s'instruire* (Voltaire).

FARFOUILLEUR, EUSE n. et adj. Qui aime à farfouiller.

FARGARD n. m. Nom donné à chacune des divisions ou chapitres de l'*Avesta*.

FARGE (Yves), journaliste et homme politique français (Salon-de-Provence 1899 - Tbilissi 1953). Rédacteur en chef au *Progrès de Lyon* (depuis 1931), il entra dans la Résistance après l'occupation de la zone Sud, fonda le mouvement Franc-Tireur et contribua à l'organisation du maquis du Vercors. Commissaire de la République de la région de Lyon (1945), ministre du Ravitaillement dans le cabinet Gouin (juin 1946), il présida ensuite le mouvement Combattants de la paix et de la liberté, dont il dirigea l'hebdomadaire *Action*, et reçut le prix Staline de la paix.

FARGEAU (saint). V. FERJEU.

FARGHĀNĪ (Muhammad ou Ahmad ibn Kathīr Al-) ou **ALFRAGANUS**, astronome

abe (IX^e s.), originaire du Ferghana. Il a composé un *Livre de la science des étoiles des mouvements célestes*, traduit en latin par Jean de Séville et Gérard de Crémone. **FARGITE** n. f. Minér. Variété rouge de métotype.

FARGNIERS, comm. de l'Aisne (arrond. de Laon), dans la vallée de l'Oise; 3 786 hab. (1975; 718 aggl.).

FARGO, v. des Etats-Unis (Dakota du Nord), dans les Grandes Plaines, sur la Red river; 38 300 hab. Evêché catholique. Grand carrefour ferroviaire et routier. Centre commercial.

FARGUE (Léon-Paul), poète français (Paris 1876 - id. 1947). Après des études au collège Rollin, puis au lycée Janson-de-Sailly, il entre au lycée Henri-IV pour y préparer le concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure. Mais il renonce bientôt à ce projet et fréquente assidûment les milieux littéraires — notamment le salon de Mallarmé, de la rue de Rome —, se consacre désormais à la littérature. Il publie, dès 1894, quelques poèmes dans *l'Art littéraire* et donne, en 1895, sa première œuvre de quelque importance, *Tancrède*, qui paraît dans la revue *l'Art* et sera éditée en librairie en 1911. En 1896, le *Mercur* de France lui consacre la plus grande partie d'une de ses livraisons. On y trouve alors bon nombre de pièces poétiques qui seront ultérieurement réunies dans ses recueils *Poèmes* (1912) et *Pour la musique* (1914), publiés par une nouvelle maison d'édition, la Nouvelle Revue française. « Poète, constamment poète », selon le mot de Valéry, L.-P. Fargue est dès lors devenu, et restera jusqu'à sa mort, une des figures les plus parisiennes de la littérature française. Fondateur, en 1923, avec Paul Valéry et Valéry Larbaud, de la revue *Commerce*, il y publiera, pendant plus de dix ans, de nombreux textes, poèmes en prose, réunis ensuite en recueils : *Espaces*, *Epaississeurs*, *Culture* (1929), et *Sous la lampe*, *Suite familière*, *Banalité* (1930). Parisien et chantre de Paris, il consacre ensuite deux œuvres importantes à sa ville natale : *D'après Paris* (1932) et *Le Piéton de Paris* (1939). Chroniqueur plein d'humour, de poésie et d'érudition, il se livre régulièrement, dès 1935, à divers quotidiens et hebdomadaires. La guerre de 1939 vient modifier le cours de son inspiration : *Haute Solitude* (1941) est d'une recherche poétique plus profonde. Mais, dès lors, c'est à des livres et souvenirs qu'il se consacre : *Refuges* (1942), *Lanterne magique* (1944), *Méandres* (1947), *Portraits de famille* (1947). [→ Biblio.]

FARGUER v. intr. Mar. *Pop. Matelot qui fargue mal*, matelot mal habillé, qui a mauvaise apparence. || *Navire qui fargue bien*, navire bien peint, propre et bien entretenu.

FARGUES n. f. pl. (altér. de *falque*, dérivé de l'esp. *falca*, même sens). Petits bordages s'élevant au-dessus des plats-bords des embarcations et dans lesquels sont percées les

trous du bateau provençal ▶

canot de l'Etat

lames de nage des avirons. || *Fargues volantes*, fargues démontables qu'on peut mettre en place pour exhausser les bords des embarcations.

FARGUES-DE-LANGON, comm. de la Gironde (arrond. de Langon), au S.-O. de Langon; 584 hab. (81 aggl.). Vins réputés du pays de Sautesnes.

FARIA n. m. Argot des ramoneurs de Haute-Savoie.

FARIA (Manuel SEVERIM DE), historien portugais (Lisbonne 1583 - Évora 1655). Il fut chanoine et chantre à la cathédrale d'Évora et l'un des plus savants numismates de son temps. Il a laissé de nombreux ouvrages, dont une *Vie de Camões* (1624).

FARIA (José Custódio DE), connu sous le nom d'abbé de Faria, magnétiseur (Condom de Bardès, Indes portugaises, v. 1756 -

Paris 1819). Il comptait un brahmane parmi ses ancêtres. Il entra dans les ordres à Rome, puis se rendit à Paris lors de la Révolution, à laquelle il prit une part active, et acquit une assez grande réputation comme magnétiseur. C'est lui qu'Alexandre Dumas a mis en scène dans *le Comte de Monte-Cristo* et qu'il fit mourir au château d'If.

FARIA Y SOUZA (Manoel DE), historien et poète portugais (Pombelo 1590 - Madrid 1649). Il passa en Espagne en 1631, fit un séjour de quatre ans à Rome et revint à Madrid, où il se consacra entièrement aux lettres. Il est l'auteur d'une *Histoire du Portugal et de ses colonies d'Afrique et d'Asie* (1666-1681), et de travaux sur Camões.

FARIAS BRITO (Raimundo DE), philosophe brésilien (São Benedito, Ceará, 1862 - Rio de Janeiro 1917). Il est l'auteur d'ouvrages spiritualistes : *la Finalité du monde* (1895), *le Monde intérieur* (1914).

FARIBOLE n. f. (probablement dialect., d'origine obscure). Propos sans valeur; chose vaine et frivole : *N'ayez aucun égard pour le nom, le titre et autres fariboles* (Bernanos).

FARIDKOT, v. de l'Inde (Pendjab); 20 400 hab. Ancien ch.-l. d'une principauté sikh. Marché de céréales. Industries chimiques et pharmaceutiques.

FARILLON n. m. (déformation de *pharillon*). Foyer qu'on allume la nuit sur un bateau de pêche, pour attirer le poisson.

FARINA (Carlo), violoniste italien (Mantoue v. 1600 - † 1640). Il se fixa à Dresde, et fut l'un des premiers compositeurs qui, écrivant pour le violon, employèrent le terme de *sonata*. Il a publié cinq volumes (1626-1628), contenant des *mascherate*, *arie francesi*, *volte*, *ballette*, *sonate* et *canzoni*, *pavane*, *gagliarde*, *brandi*.

FARINA (Jean-Marie ou Giovanni Maria), chimiste et négociant italien (Crana, prov. de Novare, 1685 - Cologne 1766). En 1709, il alla, avec ses frères, se fixer à Cologne, où il entreprit le commerce des denrées exotiques, ainsi que la fabrication d'un produit, nommé depuis *eau de Cologne*, dont il aurait tenu la recette d'un marchand ambulant, Gian Paolo Feminis (1670).

FARINA (Achille), peintre et céramiste italien (Faenza 1804 - id. 1879). D'abord peintre d'histoire, il se consacra à la céramique (1868) et commença par des imitations d'ouvrages du XVI^e s., qui induisirent en erreur plusieurs conservateurs de musée. De 1872 à 1877, il dirigea une manufacture, dont les majoliques rouges sur fond clair sont particulièrement remarquables. — Son fils, LUDOVICO, prit sa suite, et exécuta de nombreuses pièces décoratives bleu sur bleu et à reflets métalliques.

FARINA (Salvatore), romancier italien (Sorso, Sassari, Sardaigne, 1846 - Milan 1918). Il a écrit de nombreux romans, d'un sentimentalisme idyllique, où il décrit la petite bourgeoisie, et qui valent par la justesse de l'observation morale. Son œuvre la plus connue reste le cycle de nouvelles : *Mon fils* (*Mio figlio*) [1877-1881].

FARINACCI (Prospero), en lat. *Farinacius*, jurisconsulte romain (Rome 1544 - id. 1618). Après avoir fait fortune comme avocat, il fit carrière de magistrat. Ses ouvrages, notamment *Praxis* et *theorica criminalis* (1616), ont fait autorité en Italie jusqu'au XVIII^e s.

FARINACCI (Roberto), homme politique et journaliste italien (Isernia 1892 - Milan 1945). Il fut l'un des fondateurs du fascisme. Député (1921-1922), secrétaire général du parti fasciste (1925-1926), membre du Grand Conseil fasciste (1935), ministre d'Etat en 1938, il s'affirma comme le chef de la fraction radicale antisémite, et fut exécuté lors de la Libération.

FARINADE n. f. En Corse, bouillie de châtaignes, additionnée d'huile d'olive.

FARINAGE n. m. Art culin. Plat préparé à base de farine. || Apprêt de pâte.

— Peint. Apparition, à la surface externe d'un film de peinture, d'un système pulvérulent, peu adhérent.

— ENCYCL. Peint. Le *farinage* est dû aux constituants solides du film lui-même, et non à des poussières atmosphériques, dont l'ap-

parition, en amas plus ou moins généralisés et uniformes, correspond au phénomène d'encrassement*, d'ordre physique. Il s'élimine naturellement, sous l'effet d'érosion légère des vents et des eaux de ruissellement, ou artificiellement, par léger frottement du doigt ou d'un chiffon.

FARINATA. V. **UBERTI** (famille DEGLI.)

FARINE n. f. (lat. *farina*). Poudre provenant de la mouture de l'amande du grain de blé, des autres céréales et de quelques espèces végétales : *Farine de froment*, *de seigle*. (V. part. encycl.) || *Fleur de farine*, farine de froment très pure et de très belle qualité. || *Folle farine*, farine si ténue que le moindre souffle la disperse : *Les murs des moulins sont couverts de folle farine*.

— LOC. DIV. *De la même farine*, v. **EUJSEMUS FARINAE**. || *Reprocher à quelqu'un sa farine*, lui reprocher son humble origine, dont il porte encore les marques.

— LANGUE CLASS. Fig. Faux ornements (par allusion à la farine dont les bouffons, dans les farces, comme aujourd'hui les clowns dans les cirques, se couvraient le visage) : *Ses bons mots ont besoin de farine et de plâtre* (Boileau).

— Géol. *Farine glaciaire*, dépôt fin, limoneux, dû au frottement des glaciers sur leur lit.

— Matér. Produit de broyage pulvérulent. (Syn. **FILLER**.) || Dans la constitution des bétons, agrégat dont la plus grande dimension est inférieure à 0,1 mm.

— Min. *Folle farine*, poussière très fine, projetée par les dégagements instantanés de grisou ou de gaz carbonique.

— Minér. *Farine fossile*, nom usuel de trois substances différentes : 1° Variété pulvérulente et cotonneuse de carbonate de calcium, qui recouvre assez souvent les parois de casures du calcaire grossier des environs de Paris; 2° Substance formée de débris siliceux de diatomées (c'est le *tripoli*, ou farine fossile siliceuse; on doit le classer avec l'opale ou silice hydratée); 3° Variété d'une argile smectique de Chine, qui contient une certaine proportion de matières organiques.

— Pêch. *Maquereau de farine*, maquereau péché à la ligne, après avoir été attiré à l'aide de farine d'arachide. (Cette dernière sert également, mélangée avec de la rogue, à attirer les sardines.)

— Pharm. V. part. *encycl*.

— Technol. *Farine de bois*, poudre extrêmement fine, obtenue par le broyage de la sciure de bois sous des meules ou dans des broyeurs à marteau.

— Zootechn. *Farine de viande*, poudre de viande desséchée, provenant de l'équarrissage d'animaux et qui, stérilisée, peut être utilisée pour l'alimentation des animaux.

— ENCYCL. Les farines fournies par les céréales et les légumineuses jouent un grand rôle dans l'alimentation de l'homme et des animaux; leurs propriétés nutritives sont sensiblement proportionnelles à leur teneur en substances azotées; elles sont, en général, constituées par de l'eau, des glucides (amidon, dextrines, saccharose, glucose, cellulose), des protéides, ou matières azotées (gluten, albumine, acides aminés), des lipides, ou matières grasses, et des substances minérales (phosphate, potassium, magnésium), des enzymes (amylase) et des vitamines (E, B, PP).

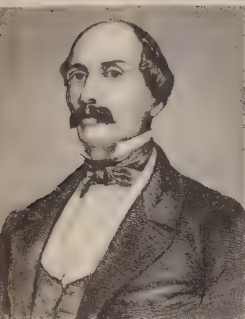
La farine de froment, la plus employée, se présente sous la forme d'une poudre blanche, légèrement jaunâtre, douce au toucher, adhérente au doigt, se pelotonnant sous la main par compression. L'addition à la farine de son volume d'eau fournit une pâte liante et homogène. Sa composition moyenne est de 14 à 16 p. 100 d'eau, 60 à 70 p. 100 d'amidon, 1 à 2 p. 100 de sucre, 8 à 12 p. 100 de matières azotées, dont 7 à 12 p. 100 de gluten, 0,45 à 0,60 p. 100 de matières minérales, 1,20 à 1,40 p. 100 de matières grasses, avec des traces de matières celluloses.

Pour contrôler la qualité, la pureté et l'état de conservation d'une farine, on dose l'humidité, la teneur en gluten, en matières grasses, l'acidité, puis on fait un essai à l'alvéographe* de Chopin et une panification d'essai.

Pour apprécier la valeur boulangère d'une farine, on peut utiliser plusieurs méthodes : soit effectuer des essais sur les qualités plastiques de la pâte ou sur ses aptitudes fermentatives, soit faire un essai de panification.



Léon-Paul FARGUE



Luigi Carlo FARINI
d'après « l'illustration »
1860



Henri FARNAN
en 1908



Pier Luigi FARNÈSE
par Titien
musée de Naples

En France, la méthode la plus utilisée actuellement est l'essai à l'alvéographe de Chopin. Cet appareil permet de déterminer, en particulier, les caractéristiques des blés et des farines, que l'on désigne par W. Les farines usuelles correspondent à un W de 100 à 120.

On distingue, en meunerie, diverses qualités de farine. Une farine très blanche est dite farine « fleur », ou farine supérieure; elle provient directement de la première mouture, une fois ôtées les semoules et les issues. Les farines encore blanches, provenant des semoules, sont les farines premières; puis les farines de plus en plus teintées sont les farines deuxième, troisième, quatrième. Les farines basses, ou farines dégraissées, sont des farines plus teintées que les farines premières. La farine de gruau est une farine supérieure, contenant beaucoup de blé de force. Les farines quatrièmes, ou farines fourragères, chargées de fragments de son, sont vendues pour l'alimentation du bétail. Une farine panifiable est une farine qui peut être vendue en boulangerie. La farine est désignée par son taux d'extraction, c'est-à-dire par la quantité de farine obtenue à partir de 100 kg de blé : les farines panifiables ont un taux d'extraction variant de 72 à 80 p. 100. (→ Biblio.)

— Pharm. Le mot *farine* s'applique communément à la poudre de graine de lin et à la poudre de graine de moutarde noire. La *farine de lin*, la plus souvent privée d'huile, est utilisée, pour son mucilage, en cataplasmes émollients. La *farine de moutarde* provient de la pulvérisation des graines de moutarde noire; elle est en général déshuillée. En présence d'eau, elle développe une essence sulfurée réulsive (sénévol allylique), résultant de l'action enzymatique de la myrosine sur un hétéroside, le sinigrinside. La farine de moutarde est utilisée, de ce fait, comme réulsif, en enveloppements ou en cataplasmes, associée à la farine de lin. On l'emploie également pour la confection des sinapismes*.

FARINES (GUERRE DES), troubles qui coïncident avec la promulgation de l'édit de Turgot sur la liberté du commerce des grains à l'intérieur du royaume (13 sept. 1774) et la mauvaise récolte de 1774 qui fit monter le prix de la livre de pain à trois sous un quart (mai 1775). Des émeutes éclatèrent à Dijon, Pontoise et Paris. Dès le 2 mai, des émeutiers pénétraient dans les cours du château de Versailles. Avec 25 000 hommes qui surveillaient les marchés, Turgot réussit à étouffer ce mouvement, probablement provoqué par des profiteurs opposés aux réformes.

FARINÉ, E adj. Fig. Blême, blafard : Il avait les yeux creux, le teint fariné (Marc Elder).

FARINELLI (Carlo Broschi, dit), castrat italien (Naples 1705 - Bologne 1782). Il travailla le chant avec Porpora, et se fit applaudir sur les principales scènes européennes entre 1722 et 1737; il composa également des cantates et des duos. Nommé directeur du spectacle italien à Madrid, il délaissa l'Espagne à la mort du roi Ferdinand (1759), et se fixa à Bologne.

FARINELLI (Arturo), professeur et érudit italien (Intra 1876 - Turin 1948). Professeur à l'université d'Innsbruck, puis à celle de Turin, il a publié de solides études sur le mouvement romantique et sur les grandes figures de la vie spirituelle moderne dans les différentes littératures européennes.

FARINER v. tr. Art culin. Saupoudrer de farine : Fariner le poisson avant de le faire frire.

◆ V. intr. Produire une poussière semblable à la farine : Une plante, une dartre qui farine.

FARINET n. m. Dé à jouer marqué sur une seule face.

FARINETTES n. f. pl. Corps gr. Débris végétaux très fins, qui se forment au cours du broyage et de la pression des graines oléagineuses, et dont la production doit être évitée, car ils obturent filtres et canalisations.

FARINEUX, EUSE adj. Qui contient de la farine ou de la féculé. || Par anal. Qui ressemble à de la farine : Une poudre farineuse. || Par extens. Couvert ou qui semble couvert de farine ou d'une substance ressemblant à

de la farine : Feuilles farineuses. Peau farineuse.

◆ N. m. Légume farineux (haricots en grains, pomme de terre, etc.) : Les farineux font engraisser.

— ENCYCL. Econ. rur. On désigne sous le nom de *farineux* diverses graines de légumineuses. Tels sont les pois, les haricots, les lentilles, les fèves et les féveroles, etc. Ces légumineuses constituent les aliments végétaux les plus riches en azote.

FARINGDON, v. de Grande-Bretagne (Berkshire), au S.-O. d'Oxford; 9 200 hab. Eglise gothique.

FARINI (Luigi Carlo), homme politique italien (Russi, prov. de Ravenne, 1812 - Quarto al Mare, près de Nervi, 1866). Il participa à l'insurrection de Bologne en 1831 et fut expulsé des Etats pontificaux (1843). Rappelé à Rome à l'avènement de Pie IX, il devint sous-secrétaire d'Etat, suivit le pape à Gaète, puis se démit de ses fonctions et fut exilé à Turin, où il collabora au journal de Cavour, *Il Risorgimento*. Naturalisé piémontais, il devint ministre dans le cabinet d'Azeglio et soutint la politique de Cavour. Commissaire extraordinaire du Piémont à Modène (juin 1859), il réussit à y faire reconnaître sa dictature, ainsi qu'à Parme, et, en novembre, dans les Légations; il remit ses pouvoirs le 18 mars 1860, après le plébiscite assurant l'annexion totale de l'Emilie au Piémont. Lieutenant général à Naples après l'annexion du royaume des Deux-Siciles (1860-1861), il devint Premier ministre à la suite de la démission de Rattazzi (déc. 1862), mais l'état de sa santé le contraignit à se démettre (mars 1863). On l'a surnommé L'OMBRE DE CAVOUR.

FARINIER, ÈRE n. Personne qui fait mouler le grain en gros et fait le commerce des farines.

◆ N. f. Boîte plate, munie d'un couvercle à glissière, servant à fariner les poissons.

FARKAS (Mihály), général hongrois (1904). Il adhéra de bonne heure au parti communiste. Secrétaire d'Etat à l'Intérieur après la Libération, ministre de la Défense nationale (1948), il fut destitué du Politburo et du comité central (1955), et expulsé du parti (1956). Condamné en 1957 à seize ans de prison, il fut amnistié en 1960.

FARKHAD, centrale hydro-électrique de l'U.R.S.S., construite en 1948 sur le Syr-Daria, à la sortie de la Ferghana. L'installation alimente un important système d'irrigation, et fournit du courant au centre industriel voisin de Begovat et à l'ensemble de l'Ouzbékistan.

FARLATI (le P. Daniele), historien et jésuite illyrien (San Daniele, Frioul, 1690 - Padoue 1773). Il aida le P. Ricciuti dans la composition d'une histoire ecclésiastique de l'Illyrie, et, après la mort de son confrère (1742), il resta seul chargé de ce grand ouvrage, qui parut sous le titre : *Illyricum sacrum* (1750-1775; 5 in-8°).

FARLOUSE n. f. Nom usuel d'un petit passereau, dit aussi *pipit** des prés.

FARMAN, nom de deux frères, aviateurs et constructeurs d'avions français, d'origine britannique. — HENRI (Paris 1874 - id. 1958), ancien élève de l'Ecole des beaux-arts, vint à l'aviation en 1907, après avoir gagné de nombreuses courses de tandems, puis de motocyclettes et d'automobiles. Le 13 janvier 1908, il s'attribua le grand prix de l'Aviation (coupe Deutsch-Archdeacon), en couvrant, le premier en Europe, à Issy-les-Moulineaux, un circuit aérien fermé d'un kilomètre. Dès lors, les exploits se succédèrent : premier vol avec passager (28 mars 1908), premier vol de ville à ville, entre Bouy et Reims (30 oct. 1908), records de vitesse et d'altitude en Angleterre, en Allemagne et en Belgique (1910). Créateur de la première école de pilotage sans visibilité à Toussus-le-Noble (1911) et de l'une des premières compagnies de navigation aérienne ouvertes aux passagers (1919), il fonda une entreprise de constructions aéronautiques qui produisit de nombreux avions et hydravions de tous types, allant du léger appareil de tourisme au puissant multimoteur commercial ou militaire. — MAURICE (Paris 1877) fut champion de France cycliste en 1895 et prit part avec succès à plusieurs courses d'automobiles.

Vers 1910, il créa un type d'avion biplace qui permit à Eugène Renaux d'atterrir sur puy de Dôme. Cet appareil armait un grand nombre de nos escadrilles au début de la Première Guerre mondiale, époque à laquelle s'associa avec son frère Henri.

FARMER (Henry George), musicologue, chef d'orchestre anglais (Birr, Irlande, 1883). Il a publié notamment *Memoirs of the Royal Artillery Band* (1904), *A History of Arabian Music to the 13th century* (1925), *The Organ of the Ancients* (1931), *Studies in Oriental Musical Instruments* (1931-1933), *Collection of Oriental Writers on Music* (5 vol., 1933-1942), *New Mozartiana* (1933), *A History of Music in Scotland* (1934), *Handel's Ketteldrums* (1950), *Military Music* (1950), *Cavaliere Zaverlari and the Royal Artillery Band* (1951), *History of the Royal Military Music* (1953), *History of the Royal Artillery Band* (1954).

Farmer (FAIBLISSEUR DE). Photogr. Solution diluée de ferricyanure de potassium d'hyposulfite de sodium, mélangés au moment de l'emploi. Son action superficielle destine surtout à l'élimination du voile.

FARNABY (Giles), musicien anglais (Truro, Cornwall, 1569 - Londres v. 1640). Il contribua aux collections de psaumes de Thomas East (1592) et de Ravenscroft (1621). Son œuvre profane, qui lui assure une place de choix parmi ses contemporains, comprend quelque cinquante pièces, contenues dans *Fitzwilliam Virginal Book* et conçues pour les cordes pincées. On y retrouve les qualités qui distinguent son recueil de *canzonette* à quatre voix : invention mélodique jointe à une subtilité rythmique naissant des jeux de contrepoint. Il excelle dans les variations sur des thèmes traditionnels, les transcriptions ornements de madrigaux ou d'airs, les danses nobles ou vives, les pièces évocatrices.

FARNBOROUGH, v. de Grande-Bretagne (Hampshire), au S.-O. de Londres; 27 700 hab. Tombeaux de Napoléon III, de l'impératrice Eugénie et du prince impérial. Importante exposition aéronautique annuelle (base aérienne s'étendant en partie sur le camp d'Aldershot). — Aux environs, académie militaire de Sandhurst*.

FARNÈSE, grande famille romaine de Turcie, dont les origines remonteraient au X^e siècle souveraine à Parme depuis 1545. Très liée à la papauté, elle se constitua un vaste domaine autour du vieux château de Castrum Farneti, près du lac de Bolsena, du XI^e au XIV^e s. S'étant alliée à de grandes familles aristocratiques au XV^e et au XVI^e s., les Farnèse, humanistes et mécènes éclairés, accédèrent au Saint-Siège au XVI^e s. avec Alexandre, connu comme pape sous le nom de Paul III, qui fit commencer la construction du palais Farnèse. Liés aux Guise, les Farnèse furent rejetés dans le camp français à la suite de l'assassinat de Pier Luigi, fils de Paul III (1547), de l'occupation par le vice-roi de Lombardie, Ferdinand de Gonzague, de son duché de Parme et, surtout, de la mort du pape (1549). Ils associèrent ensuite leur destinée à celle de l'Espagne des Habsbourg (Alexandre Farnèse, gouverneur des Pays-Bas, 1578) ou des Bourbons (Elisabeth, épouse de Philippe II d'Espagne).

Ses principaux membres sont : RANUCCI le Vecchio (Ranuce le Vieux), sénateur de 1417, défenseur militaire de l'Etat pontifical. Grâce à de riches alliances matrimoniales, favorisa l'ascension sociale de sa famille, très protégée par le pape Eugène IV; consacra une des îles du lac de Bolsena aux sépultures des Farnèse; — ALESSANDRO (Alexandre) [Canino 1468 - Rome 1545], petit-fils du précédent, cardinal, puis pape sous le nom de Paul^{III}; — GIULIO (Julie) [1474-1524], sœur du précédent, épouse d'Orsino Orsini, maîtresse du pape Alexandre VI et mère de Giovanni Borgia.

— PIER LUIGI (Pierre Louis) [1490-1547], fils d'Alexandre. Il naquit avant l'ordination de son père, dont il reçut, sans la sanction impériale, l'investiture héréditaire des duchés de Parme et de Plaisance (1545), ce qui facilitait les alliances princières de ses fils. Mais, fait de ses procédés tyranniques, il fut assassiné (1547), et Ferdinand de Gonzague, sans doute instigateur de ce meurtre, occupa le duché. Il avait fait bâtir à Parme un immense

lais royal, qui deviendra le fameux théâtre farnésien; — OTTAVIO (*Octave*) [† 1586], fils de Pier Luigi, duc de Parme (1547-1586). Il épousa Marguerite d'Autriche dite « Marguerite de Parme », fille naturelle de Charles Quint. L'assassinat de son père et l'occupation du duché de Parme par Fernand de Gonzague le rejettent dans le camp français. Aussi, le nouveau pape Jules III déclara-t-il la guerre et il ne put prendre définitivement possession de son duché qu'en 1566; — ORAZIO (*Horace*) [† au siège de Pesdin 1553], duc de Castro (1549), fils de Pier Luigi. Il épousa Diane, fille naturelle de Henri II et de Diane de Poitiers, mais léguée en France (1552); — ALESSANDRO (*Alexandre*) (Valentino 1520 - Rome 1589), fils de Pier Luigi, cardinal, humaniste et poète. Il fit peindre, par les frères Taddeo et Federico Zuccaro, les fresques de la villa Farnésine (*Histoire de la famille Farnèse*), construite l'église du Gesù, à Rome, par Bramante; — ALESSANDRO, duc de Parme (1586-1592), fils d'Ottavio. (V. ALESSANDRO FARNÈSE.) — RANUCCIO I^{er} (*Ranuce*), fils d'Alessandro, duc de Parme (1592-1622); — ODOARDO (*Edouard*), fils de Ranuccio I^{er}, duc de Parme (1622-1646); — RANUCCIO II (*Ranuce*), fils d'Odouard, duc de Parme (1646-1694); — ELISABETTA, nièce des derniers ducs FRANCESCO (duc de 1694 à 1727) et ANTONIO (duc de 1727 à 1731). Elle épousa Philippe V d'Espagne, duc de Parme (1592-1622), réussit à transmettre le duché à ses fils, le futur Charles III d'Espagne (1731) et Philippe (1748). [V. ELISABETH FARNÈSE.]

FARNÈSE (COLLECTION), collection d'objets d'art antérieurs conservée au palais Farnèse. Elle comprend des pièces célèbres (*Hercule, Icare, Taureau Farnèse*), passées au Musée national de Naples.

FARNÈSE (PALAIS), l'une des plus belles constructions de la Renaissance, à Rome, sur la rive gauche du Tibre, commencée v. 1514 pour le cardinal Alessandro Farnèse, futur pape Paul III, par Sangallo le Jeune, achevée par Michelangelo (loggia postérieure) et Michelangelo (loggia centrale, entablement, troisième ordre d'arcades de la grand-cour et de la deuxième cour). L'intérieur comporte de belles salles ornées de fresques (les Carrache, Dominiquin). Le palais Farnèse est le siège de l'ambassade de France près le Vatican depuis 1874; l'Ecole française de Rome y est également installée depuis 1875. » Biblio.)

FARNÈSE (PLACE), place de Rome, située devant la façade du palais Farnèse; elle est ornée de deux bassins de granite provenant des thermes de Caracalla, surmontés du liseré farnésien et transformés en fontaine.

FARNÈSE (TASSE), grand camée de sardonxy sous forme d'assiette plate, chef-d'œuvre de la sculpture et l'un des monuments les plus importants de l'art alexandrin (v. 181-173 av. J.-C.). Il provient des trésors du pape Paul II, acquis en 1471 par Laurent le Magnifique, et représente la triade royale, incarnation sur terre de la triade divine (le roi mort Osiris, la reine mère Isis [Cléopâtre I^{re}], qui transmet la puissance royale au roi vivant, assimilé à *Horus* distribuant les bienfaits de l'inondation du Nil). C'est un symbole de l'efficacité divine, de la puissance royale et de la continuité dynastique des pharaons, mais le mythe égyptien est interprété à la manière grecque (Musée national de Naples).

FARNÉSIE, ENNE adj. et n. Se dit des anciens membres de l'Ecole française de Rome, installée au palais Farnèse.

FARNÉSINE (VILLA), villa construite à Rome, près du Tibre, pour le banquier Agostino Farnèse, en 1509-1511 (peintures de Raphaël de ses élèves), puis propriété des Farnèse; aujourd'hui, siège de l'Académie dei Lincei. Ses fouilles dans les jardins (1878) ont fait découvrir une riche villa romaine de la fin de la République et du début de l'Empire, qui appartient vraisemblablement à Clodia, maîtresse de Catulle, avant de passer à Lellie. Le musée des Thermes conserve les fresques et les stucs, d'inspiration hellénistique, qui en proviennent.

FARNÉSOL n. m. Alcool sesquiterpénique, formule $C_{15}H_{26}O$, extrait de diverses plantes : ambrette, tilleul, rose. (C'est un

liquide huileux, distillable sous très basse pression. La synthèse totale a pu être réalisée.)

FARNETA (CHARTREUSE DE), monastère fondé en 1338, près de Lucques, où les Chartreux s'installèrent après leur expulsion de France, en 1303, et dont ils firent le centre du gouvernement de leur ordre.

FARNHAM, v. de Grande-Bretagne (Surrey), au S.-O. de Londres, au pied des North Downs; 23 900 hab. Ancien palais des évêques de Winchester (XVIII^e s.).

FARNHAM, v. du Canada (Québec), sur la Yamaska; 5 900 hab. Installation hydro-électrique. Manufacture de tabac. Industrie textile. Fabrique de linoléum. Raffinerie de sucre.

FARNIENTE [farnjente] n. m. (mot ital.; de *far*, faire, et *niente*, rien). Douce oisiveté : Avec quelle facilité les écrivains ne glissent-ils pas dans le *far niente*, dans la bonne chère et les délices de la vie luxueuse (Balzac). [On a longtemps écrit *far niente*.]

FARNWORTH, agglomération de Grande-Bretagne (Lancashire), au S. de Bolton; 28 600 hab. Industries textiles (coton). Produits chimiques.

FARO n. m. Bois du commerce, d'origine africaine, produit par diverses espèces de *daniellia* (*D. thurifera*, *D. klainei*, *D. ogea*, etc.). [Nommé *lonlaviole* au Gabon, *singa n'dola* au Congo, ce bois, d'un brun pâle, fibreux, est utilisé en menuiserie et en caisserie.]

FARO n. m. (mot belge du dialecte wallon). Bière légère, additionnée de sucre et de lambic* de coupeage, qui se fabrique dans les environs de Bruxelles.

FARO, v. du Portugal, ch.-l. de district, métropole de l'Algarve; 22 000 hab. Évêché. Port de pêche (thon). Conserves. Important commerce de figues, d'amandes et de liège. La ville fut détruite par le tremblement de terre de 1755. — Le district de Faro a 328 000 hab.

FARO (CAP DEL), cap de Sicile, à l'extrémité nord-est de l'île et à l'entrée du détroit de Messine.

FAROUCHON (Jean-Baptiste Eugène), sculpteur et médailleur français (Paris 1812 - id. 1871). Élève de David d'Angers, il est l'auteur de nombreux jetons et médailles sous la Restauration et Louis-Philippe. On lui doit un remarquable portrait d'Ingres et des modèles de monnaies pour le concours monétaire de 1848. En sculpture, il a produit les bronzes de la porte Saint-Vincent-de-Paul à Paris, *Jean-Jacques Rousseau*, le *Général Hoche* et la *Nymphe* du nouveau Louvre.

FAROE (ÎLES). V. FÉROÉ (ÎLES).

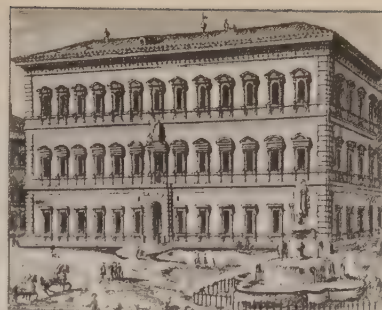
FARON (MONT), sommet calcaire de la côte de Provence (Var), dominant Toulon; 560 m. Il est parcouru par une route pittoresque. Carrières de marbre à fond crème, parfois veiné de vert.

FARON ou **BURGONDIFARO** (saint), évêque de Meaux (v. 592-672). Référendaire de Dagobert, il quitta le monde sur le conseil de sa sœur, sainte Fare, et devint, vers 627, évêque de Meaux, où il fonda plusieurs monastères. — Fête le 28 octobre.

FARONS n. m. pl. Membres de l'aristocratie du royaume mérovingien de Bourgogne au VI^e et au VII^e s.

FAROUCH n. m. Nom méridional du trèfle* incarnat.

FAROUCHE adj. (de *forasche*; lat. *forasticus*, étranger; de *foras*, dehors). Sauvage, qui n'est point apprivoisé, qui fuit à l'approche de l'homme, en parlant des animaux : Une bête farouche. || *Far anal*. Qui craint, qui évite le contact de ses semblables, en parlant des hommes : Un enfant farouche. || — *Fig.* Cruel, barbare comme une bête sauvage, peu sociable : Un farouche Enclade | Se soulève, une feuille morte entre les dents (H. de Régnier). || *Femme qui n'est pas farouche*, femme qui se laisse facilement courtiser. || Qui est poussé jusqu'à un emportement sauvage : Avec une sorte de violence concentrée, farouche (Bernanos). || Qui exprime un caractère sombre et sauvage, des sentiments malveillants : L'homme eut un regard soudain farouche (J. Romains).



le palais Farnèse au XVII^e s.

|| Qui a une rudesse sauvage, en parlant des lieux : Par les vagues jeté sur cette île farouche (A. Chénier).

FAROUCHEMENT adv. D'une manière farouche : Lèvres serrées, la jeune fille, farouchement, secoua la tête (G. Duhamel).

FAROUK ou **FARÛQ** (Le Caire 1920), roi d'Égypte (1936-1952) et roi du Soudan (1951-1952). Fils et successeur de Fouad I^{er}, il essaya d'abord d'écarter le parti politique essentiel, le Wafd, pour gouverner effectivement, mais, en 1942, l'Angleterre lui imposa Nakhâs pacha comme ministre, pour couper court aux manœuvres de l'Axe. Après la guerre, Farouk voulut prendre sa revanche; en janvier 1952, il renvoya Nakhâs pacha, mais en juillet un coup d'État militaire l'obligea à abdiquer. Privé de la nationalité égyptienne (1958), il se fit naturaliser monégasque (1959).

FARQUHAR (George), auteur dramatique anglais (Londonderry, Irlande, 1678 - Londres 1707). Il fut d'abord acteur. Ses comédies sont : le *Couple fidèle* (*The Constant Couple*) [1699], *Sir Harry Wildair* (1701), *L'inconstant* (1702), les *Rivaux jumeaux* (*The Twin Rivals*) [1702], la *Diligence* (*The Stage Coach*) [1704], le *Sergent recruteur* (*The Recruiting Officer*) [1706], le *Stratagème des petits-maîtres* (*The Beaux' Stratagem*) [1707]. Ces deux dernières pièces sont les plus remarquables. D'une verve animée et spirituelle dans le dialogue, avec moins de grossièreté que ses contemporains, mais aussi peu de moralité, Farquhar construisait habilement ses intrigues.

FARR (William), statisticien britannique (Kenley, Shropshire, 1807 - Londres 1883). Il est l'auteur d'importants rapports sur l'hygiène publique en Angleterre, d'après les recensements.

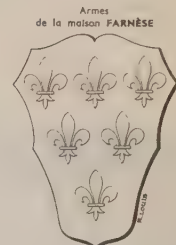
FARRAGO n. m. (mot lat. signif. *amas*). Mélange de différentes espèces de grains, que l'on donne aux bestiaux. (Vx.) || *Fig.* Mélange confus de choses disparates (peu us.) : Au milieu du farrago scolastique, de la fadeur ou de la subtilité alambiquée qui corrompait la théologie d'alors (Sainte-Beuve).

FARRAGUT (David Glasgow), amiral américain (près de Knoxville, Tennessee, 1801 - Portsmouth, New Hampshire, 1870). Il prit part à la guerre contre l'Angleterre (1812-1814) et à la guerre de Sécession dans les forces nordistes, où il se distingua dans la prise de La Nouvelle-Orléans (1862). Après avoir remporté dans la baie de Mobile* une victoire décisive (1864), il fut placé à la tête de l'escadre américaine d'Europe (1867).

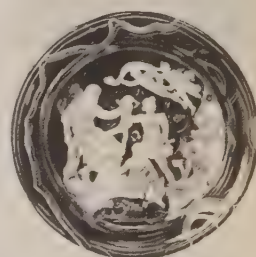
FARRAR (Frederic William), théologien protestant et philologue anglais, chapelain



Ottavio FARNÈSE cabinet des Estampes



D'or à six fleurs de lis d'azur.



tasse Farnèse Musée national Naples



villa Farnésine

FAR WEST

frise du capitol de Lincoln (Nebraska)
l'exode des pionniers
vers l'Ouest



de la reine Victoria (Bombay 1831 - Canterbury 1903). Après plusieurs livres sur la vie de collège, dont *Eric, or Little by little* (1858), et *Julian Home* (1859), il se livra à des études sur la science du langage, puis publia, en 1874, une *Vie du Christ*, dirigée contre celle de Renan. Dans un volume de sermons, *Eternal Hope* (1878), il se prononça contre l'éternité des peines. En 1890, il devint chapelain de la Chambre des communes et, en 1895, doyen de Canterbury.

FARRE (Jean), général français (Valence, Drôme, 1816 - Paris 1887). Il servit en Algérie, à Rome et, en 1870, à l'armée du Nord. Ministre de la Guerre dans les cabinets Freycinet (1880) et Ferry (1880-1881), il organisa l'expédition de Tunisie.

Farrebique, documentaire français, réalisé en 1946 par Georges Rouquier. Tourné sans grands moyens techniques, ce film présente la vie d'une ferme du Rouergue. Par son réalisme poétique, il a introduit un style jusque-là inconnu dans les documentaires français.

FARRELL (James Thomas), romancier américain (Chicago 1904). Issu d'une pauvre famille catholique irlandaise, il fait ses premières classes dans les écoles confessionnelles de la banlieue sud de Chicago, puis poursuit des études à l'université de cette ville, où son talent le signale au professeur et critique Robert Morss Lovett, qui l'encourage à écrire. En 1929, il publie son premier conte, *Studs*, et en 1932 son premier roman, *Young* Lonigan*, histoire d'un petit Irlandais des bas quartiers de Chicago, à laquelle il donne une suite, en 1934, avec la *Jeunesse de Studs Lonigan*. Entre-temps, il a publié un autre livre, très influencé par Joyce, *Gas-House McGinty* (1933), description d'une journée dans les bureaux d'une société de transports. Ce sont ensuite, successivement, *le Jugement dernier* (1935), qui décrit la longue agonie physique et morale de Studs Lonigan, puis un long roman autobiographique en quatre volumes : *Un monde que je n'ai jamais fait* (*A World I never made*) [1936], *Aucune étoile n'est perdue* (*No Star is lost*) [1938], *Père et fils* (*Father and Son*) [1940] et *Mes jours de colère* (*My Days of Anger*) [1943], où James T. Farrell s'affirme le digne disciple de Theodore Dreiser, ainsi, d'ailleurs, que dans ses autres livres : la *Croisade de Tommy Gallagher* (1939), *Ellen Rogers* (1941), *Bernard Clare* (1946), *Cet homme et cette femme* (1951), *Encore d'autres eaux* (1952), *le Visage du temps* (1953).

FARREN (Elisabeth), comtesse de Derby, actrice anglaise (Cork v. 1759 - Knowsley Park, Lancashire, 1829). Fille de comédiens ambulants, elle débuta en province, puis joua à Londres de 1777 à 1797. Elle épousa Edward, 12^e comte de Derby. Lawrence a peint son portrait.

FARREN (William), acteur anglais (Londres 1786 - id. 1861). A partir de 1818, il joua à

Covent Garden, puis, de 1828 à 1837, à Drury Lane, et revint à cette date à Covent Garden. En 1850, il prit la direction de l'Olympic Theatre. Il fut un excellent interprète de Shakespeare et de Sheridan.

FARRENC (Aristide), flûtiste, éditeur et musicologue français (Marseille 1794 - Paris 1865). Il a laissé une très importante collection, *le Trésor des pianistes*, anthologie des œuvres pour clavier du XVI^e s. à 1850. — Sa femme, LOUISE (Paris 1804 - id. 1875), professeur de piano au Conservatoire, a écrit un *Traité des abréviations employées par les clavecinistes des XVII^e et XVIII^e siècles*.

FARRÈRE (Frédéric Charles BARGONE, dit Claude), officier de marine et écrivain français (Lyon 1876 - Paris 1957). Entré à l'Ecole navale en 1894, il fait carrière dans la marine de guerre et achève ses services en 1919 comme capitaine de corvette. Emule de Pierre Loti, il publie de nombreuses œuvres où l'exotisme tient une large place. En 1905, *les Civilisés* le révèlent au grand public. Ce succès est confirmé par la *Bataille* (1909). Citons encore de lui : *Fumée d'opium* (1904), *les Petites Alliées* (1911), *Thomas l'Agnelet* (1913), *la Dernière Déesse* (1920), *Cent Millions d'or* (1927), *le Chef* (1930), *les Quatre Dames d'Angora* (1934), *l'Homme seul* (1942), *les Petites Cousines* (1953). [Acad. fr., 1935.]

FARRO n. m. (mot esp.). Art culin. Potage espagnol, qui se fait avec de l'avoine cuite dans du bouillon gras ou maigre, ou dans un lait d'amandes.

FARRUKHĀBĀD, v. de l'Inde (Uttar Pradesh), près du Gange; 69 400 hab. Marché agricole. Cotonnades imprimées. Une des huit cités saintes des bouddhistes.

FARRUKHSIYAR (Muhammad) [au Bengale 1686 - Delhi 1719], empereur de l'Hindoustan (1713-1719), de la dynastie des Grands Mogols. Il succéda en 1713 à son oncle Jahandar-Shāh, petit-fils d'Aurangzeb, qu'il fit étrangler. Il fut déposé, puis massacré, en 1719, après un règne trouble.

FARS ou **FĀRSISTĀN**, anc. prov. d'Iran, riveaine du golfe Persique, qui forme, avec le Līstān, la VII^e province; elle est limitée, à l'O., par le Khūzistān, au N. et à l'E. par les X^e et VIII^e provinces; 1 656 000 hab. Pays d'origine des Perses, dont le souvenir est perpétué par les ruines de Pasargades et de Persépolis, le Fārs s'étend sur la partie méridionale des monts du Zagros et sur les hautes plaines qui interrompent ou bordent la montagne. Les éleveurs nomades des tribus Qashqai et Khamseh se déplacent, au rythme des saisons, des plaines à la montagne. Des oasis s'étendent au contact de la plaine et de la montagne, et dans les vallées. Les dattes, le blé, le vin et le safran sont les principales productions. Les villes, Chīrāz, Kazerūn, Nirīz, sont des marchés agricoles et des centres d'industrie textile.

La région littorale, chaude et humide, est un lieu de séjour très éprouvant; mais les ports de Būchīr et de Līnga assurent des relations commerciales régulières avec la côte arabique, l'Iraq et l'Inde.

FĀRSALA. V. PHARSALA.

FARSĀN, archipel de la mer Rouge, au large de la côte du Asīr, dépendant de l'Arabie Saoudite. Récifs coralliens.

FARSETIA [sja] n. f. Plante à fleurs jaunes, pâle, que l'on trouve dans les rocaillies, dont les graines possèdent de larges ailes (famille des crucifères.).

FĀRSISTĀN. V. FARS.

FART n. m. (mot norvégien). Corps dur dont on imprègne le patin du ski, pour éviter l'adhérence de la neige.

FARTAGE n. m. Action de farter.

FARTER v. tr. Enduire de fart.

FARTHING [fɜrɪŋ] n. m. Monnaie anglaise de bronze, valant un quart de penny (0,1/48 de shilling), frappée d'abord en Écosse par Alexandre III (1249-1292).

FĀRŪQ. V. FAROUK.

FĀRŪQ (Al-), surnom donné à 'Umar (Omar), deuxième calife, parce qu'il sut discerner (en ar. *farāqa*) le vrai du faux, distinguer entre l'idolâtrie et l'islām.

FAR WEST (« Lointain Ouest »), dénomination américaine appliquée, surtout au XIX^e s., aux plaines qui s'étendent du Mississippi aux Rocheuses, et qui étaient alors des terres de colonisation agricole. Cette vaste région a encore maintenant une physionomie particulière dans l'Union; elle le doit à sa forte prédominance agricole et à la faible densité de sa population, inférieure, parfois de beaucoup, à celle des territoires situés à l'E. du Mississippi.

— Ciném. On appelle *films de Far West* les œuvres cinématographiques ayant pour cadre les grandes étendues désertiques de l'Ouest américain et relatant les aventures de pionniers dans la pénétration vers l'océan Pacifique. Ces œuvres, toutes de mouvement d'action, s'opposent au cinéma littéraire et théâtral.

— Hist. Au XVIII^e s., le Far West représentait pour les colons britanniques d'Amérique du Nord l'ensemble des territoires situés à l'O. des Appalaches. Sa conquête débuta dès la fin du XVIII^e s., avec la transformation en États des deux territoires du Kentucky (1792) et du Tennessee (1796); au fur et à mesure que la conquête progressait, le Far West reculait vers l'ouest, au-delà de la ligne mouvante du front pionnier, c'est-à-dire de la frontière*. A la fin du XIX^e s., la conquête était achevée. (V. ETATS-UNIS.)

FAS (expression abrégée commerciale formée des initiales des mots anglais *franco alongside ship*, signif. « franco le long du navire »). Vente maritime dans laquelle le prix convenu comprend tous les frais qui supportent la marchandise jusqu'au moment où le vendeur la livre le long du navire désigné par l'acheteur. (Le transfert de la propriété et des risques a lieu dès que le vendeur a livré la marchandise le long du navire désigné par l'acheteur, les frais de manutention antérieurs à la mise sous palan étant seuls à la charge du vendeur.)

FASANO, v. d'Italie, dans les Pouilles (prov. de Brindisi), proche de l'Adriatique; 28 600 hab. Centre agricole. — Aux environs, ruines de l'antique *Gnatic*, colonie grecque.

FASCE [fas] n. f. (du lat. *fascia*, bande, Arch. Bande, partie plate des architraves, des archivoltes, des chambranles, etc.

— Hérald. Pièce formée par deux lignes parallèles traversant horizontalement l'écu (La fasce diminuée prend le nom de *burélé divisé* ou *trangle**.) [V. pl. HÉRALDIQUE, 49 et 51.]

FASCÉ [fascé], E adj. Hérald. Divisé en un nombre pair de parties égales d'émaux alternés, dans le sens de la fasce. (A partir de 10 divisions, on a le *burélé*. Quand le fasce est divisé par un trait de parti et que les émaux alternent dans les deux moitiés, on le *contrefascé*.) [V. pl. HÉRALDIQUE, 54, et 67.]

FASCEAUX [faso] n. m. pl. Pêch. Savats garnies de pierres, dont on se sert pour caler le soc du chalut.



Claude FARRÈRE



J. T. FARRELL

FAR WEST
labourage « en contours »
permettant de retenir
l'humidité sur les pentes
à droite, bétail et cow-boys
dans le Montana



SCCELLINE [fascelin] n. m. Phalène rote, à ailes larges et entières. (*Fascellina lonica*, de Ceylan, est véritable rayé de n. La chenille, rouge et noir, vit sur le melier. Le genre fait partie des insectes dixipèdes, famille des géométrides.)

SCÉ-PAL [fas] n. f. Hérald. Réunion de pasce et d'une moitié du pal, posée soit en f, soit en pointe, et d'un émail unique. || *des FASCES-PALS.*

SCH (Johann Friedrich), compositeur allemand (Buttelstedt, Weimar, 1688-Zerbst 8). Maître de chapelle de la cour de bsb à partir de 1722, il a laissé une *Passio n Christi*, des messes, des motets, un grand nombre de cantates, et de la musique instrumentale, notamment de nombreuses « ouvertures françaises ». — **CARL FRIEDRICH** (Zerbst 6-Berlin 1800), fils du précédent. Claveciniste du roi de Prusse Frédéric II, fondateur de la « Singakademie » de Berlin, on connaît de ses œuvres : une messe à seize voix, un *Requiem*, des cantates, des motets, un lied et de la musique instrumentale.

SCI (plur. de l'ital. *fascio**, faisceau), év. de FASCI DEI LAVORATORI (*Faisceaux travailleurs*), groupements d'ouvriers agricoles et d'ouvriers mineurs, constitués en Sicile à la suite de l'agitation provoquée, en 1893, par l'insuffisance des salaires et sous du travail des enfants dans les mines. Le mouvement fut réprimé par Crispi.

SCIA [fasja] n. m. (mot lat. signif. *bande*). Anat. Terme employé pour désigner des formations aponevrotiques, des membranes très fibreuses, tantôt celluluses, qui revêtent ou enveloppent des muscles ou des os.

Anat. *Fascia cribriformis*, nom donné à la partie supérieure de l'aponévrose fémorale. (Il doit son nom au fait qu'il est traversé par de nombreux rameaux vasculaires nerveux.) || *Fascia dentata*, syn. de CORPS DORONÉ*. || *Fascia iliaca*, aponevrose de couverture du muscle psoas-iliaque. || *Fascia lata*, lame tendineuse qui descend sur la face externe de la cuisse. || *Fascia superficialis*, membrane fibro-celluluse qui double le peau à sa face profonde. || *Fascia transversalis*, lame fibreuse qui recouvre superficiellement le feuillet pariétal du péritoine et sépare du muscle transverse de l'abdomen.

SCIAL [fasjal], **E. AUX** adj. Anat. Relatif à un fascia : *Expansion fasciale*.

SCIATION [fasja] n. f. (du lat. *fascia*, bandelette). Bot. Anomalie dans laquelle les racines, les rameaux, les pétioles et les pédoncules concrescents forment une lame plus ou moins aplatie. (On est parvenu à fixer dans les végétaux d'ornement ces formes foliaires ; telle est, entre autres, la belle fleur d'amarante appelée *passe-velours*.)

SCICULAIRE [fasi] adj. (du lat. *fasciula*, petit faisceau). Bot. Syn. de FASCICULÉ. Anat. Relatif aux faisceaux musculaires.

SCICULATION [fasi] n. f. Anat. Disposition en fascicules, en faisceaux : *La fasciculation des muscles du larynx*.

SCICULE [fasi] n. m. (du lat. *fasciculus*, petit faisceau). Quantité d'herbes ou de plantes qu'on peut porter sous le bras. (Vx.) Cahier ou groupe de cahiers d'un ouvrage relié par fragments successifs : *Deux fascicules de mille lignes à livrer chaque semaine* (Dorgelès). || Brochure ou numéro de revue : *Il reprit le fascicule resté ouvert sur le genou* (F. Mauriac).

Hist. nat. Petit faisceau, houppe de feuilles. (S'emploie indifféremment pour les animaux et les plantes.) || *Fascicules unguéaux*, les araignées, brosses de poils situées immédiatement au-dessous des griffes.

Mil. *Fascicule de mobilisation*, feuille insérée dans le livret individuel d'un soldat contenant son service militaire actif, et qui porte les indications et ordres de route nécessaires en cas de mobilisation.

SCICULÉ [fasi], **E. adj.** Hist. nat. Réuni en fascicule, en touffe ou en faisceau (en parlant des poils, des épines, des écailles, des os, etc.).

Bot. *Racines fasciculées*, appareil radiaire dans lequel aucune racine n'est beaucoup plus grande que les autres et dans lequel les racines sont nombreuses, mais elles sont ramifiées. (Contr. *RACINES PIVOTES*.)

— **Pathol.** *Tumeur fasciculée*, tumeur constituée en grande partie par des fibres disposées en faisceaux.

FASCICULOIRE [fasi] n. f. Paléozoologie. Bryozoaire cyclostomate, dont les colonies sont disposées à l'extrémité de branches cylindriques. (Fossile du Jurassique au Tertiaire.)

FASCICULITE [fasi] n. f. Substance minérale appartenant au genre amphibole. (Variété de hornblende.)

FASCIE [fasi] n. f. Bot. Tige ou rameau affectés de fasciation.

— Moll. Bande colorée ornant certaines coquilles.

FASCIÉ [fasje], **E. adj.** (du lat. *fascia*, bandelette). Zool. Qui porte des bandes droites ou ondulées transversales : *Les élytres fasciées des clytes*.

— Bot. Déformé par fasciation.

FASCINAGE [fasi] n. m. Action de confectionner des fascines : *Faire du fascinage*. || Ces fascines elles-mêmes : *Revêtement en fascinage*. || Endroit où l'on confectionne les fascines : *Aller au fascinage*.

— Trav. publ. Opération consistant à empiler des fascines le long des rives d'un cours d'eau, de manière à former un revêtement destiné à empêcher la corrosion des rives par le flot. (Le fascinage est aussi utilisé, dans les terrains sous ou marécageux, comme fondations soit d'ouvrages d'art, soit de routes, en particulier en Hollande.)

FASCINANT [fasi], **E. adj.** Qui exerce un vif attrait ; séduisant : [Elle] vous regarde d'un œil si fascinant, si bizarre, qu'on s'arrête subjugué (Huysmans).

FASCINATEUR [fasi], **TRICE** adj. Qui fascine ; qui exerce une sorte d'hypnose ; qui subjugue : *Un regard fascinateur*.

— **SYN.** : ensorcelant, séducteur.

FASCINATION [fasi] n. f. (lat. *fascinatio* ; de *fascinare*, fasciner). Action de fasciner ; son résultat. || Ensorcellement portant plus spécialement sur la vue, qui est immobilisée et disposée à admettre comme réelles des apparences imaginaires. (Un point brillant, un spectacle horrible ou d'un intérêt exceptionnel produisent une telle action sur le regard. Les croyances populaires ont attribué le même pouvoir à certains animaux [dragon, basilic, serpent, etc.]) || *Fig.* Charme irrésistible ; prestige qui éblouit : *Tu appartiens à une race d'hommes que l'injustice flaire de loin [...]. Tu n'échapperas pas à sa fascination, à son vertige* (Bernanos).

— **Psychol.** V. HYPNOTISME.

FASCINE [fasin] n. f. (lat. *fascina*, fagot). Fagot de branches liés par des harts, en bois ou en fer, et employé dans les travaux du génie civil et militaire : *J'aperçus [...], au bord d'un sentier, un abri constitué par un toit de fascines posant sur quatre piquets* (M. Aymé).

— Trav. publ. Série de planches disposées en chicanes, pour faire ruisseler l'eau dans certaines installations.

— **ENCYCL.** Fortif. On emploie, dans la guerre de siège, les fascines à tracer (matérialisant sur le sol le tracé d'un ouvrage), les fascines de couronnement (surélevant un gabionnage), les fascines de siège (servant au revêtement des batteries), les fascines goudronnées (artifices incendiaires ou d'éclairage) et les petites fascines, ou fagots* de sape.

FASCINER [fasi] v. tr. (lat. *fascinare* ; de *fascinum*, charme). Captiver par la puissance du regard : *Il eut cru voir ramper | Un serpent fasciné par l'œil d'une colombe* (Hugo).

— *Fig.* Attirer : *Le vide fascine ceux qui n'osent pas le regarder en face, ils s'y jettent par crainte d'y tomber* (Bernanos). || Séduire, tromper : *Car j'ai pour fasciner ces dociles amants | De purs miroirs qui font toutes choses plus belles* (Baudelaire).

FASCINER [fasi] v. tr. Trav. publ. Garnir de fascines.

FASCINEUR [fasi] n. m. Trav. publ. Ouvrier exécutant des travaux de fascinage.

FASCIO [faʃjo] n. m. (mot ital. signif. *faisceau*). En Italie, ligue d'action politique ou d'action sociale. || Pl. des FASCI.

— **ENCYCL.** A la fin de 1917, des sénateurs et des députés formèrent, en dehors des partis, un *fascio*, ou groupe d'union nationale,

pour réagir contre les extrémistes perturbateurs et contre l'inertie du gouvernement Boselli ; ils firent surgir des *fasci* provinciaux et communaux, unis par un sentiment national et un désir d'ordre. Des préoccupations électorales ruinèrent cet essai. L'idée fut reprise et réalisée par Benito Mussolini, dans le *fascisme**.

FASCIOLA [fasjo] n. f. invar. (mot lat. signif. *ruban*). Ver plat, ovale, de 2 à 3 cm de long, ayant l'aspect d'une feuille, parasite des animaux et de l'homme. (Syn. *GRANDE DOUVE*.)

— **ENCYCL.** Ces vers, dont *Fasciola hepatica* est le type, ont des œufs ovovivipares et operculés, de 140 sur 80 µ. Leur évolution se fait chez un hôte intermédiaire, qui est un mollusque d'eau douce, *Limnea trunculata* dans nos pays. A l'état adulte, les *fasciola* portent deux ventouses (d'où le nom de *distomes* qui leur est encore donné). Elles sont surtout des parasites du mouton et du bœuf, mais on en trouve également chez l'homme et un grand nombre d'animaux, tels le lapin, le porc, le cheval, le chameau, etc. Elles irritent les canaux biliaires, où elles se fixent, et produisent une atrophie du tissu hépatique. Le sujet atteint meurt par anémie. Elles peuvent être nombreuses chez un même animal et se rencontrer jusque dans la veine cave. Chez l'homme, une seule peut déterminer les graves accidents de la distomatose*.

FASCIOLARIA [fasjo] n. f. Mollusque gastropode prosobranchien marin. (Type de la famille des *fasciolaridés*.)

— **ENCYCL.** Les *fasciolaria* sont des animaux lents, vivant dans presque toutes les mers du globe. L'animal a un pied presque carré, des tentacules courts, les yeux à la base des tentacules. La coquille est solide, lisse ou ornée de côtes ondulées, avec une ouverture oblongue fermée par un opercule. On les trouve, à l'état fossile, depuis le Crétacé.

FASCIOLARIIDÉS [fasi] n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes prosobranchiens, comprenant des animaux marins caractérisés par la brièveté de leur pied, leur radule à dent médiane étroite et à dents latérales larges, pourvues de très nombreuses cuspidés. (Les principaux genres de cette famille sont les *fusus*, les *fasciolaria*, les *lathyrus*.)

FASCIOLÉ [fasjol] n. f. Zool. Nom donné aux bandes sinuées qui marquent la surface du test chez les oursins.

— **ENCYCL.** Chez les oursins irréguliers, on remarque des bandes sinuées, les *fascioles*, ressemblant à des rubans, qui parcourent la surface du test et qui sont couvertes d'un semis de très fins tubercules, portant de très petits piquants spéciaux, dit *clavules*. Leur parcours est varié selon les espèces d'oursins, et forme des dessins comparables à une bandelette ondulée et flexueuse de velours. Les fascioles sont riches en terminaisons nerveuses ; elles jouent un rôle dans le maintien de la propreté du test de l'oursin.

FASCISME [faʃism ou fasism] n. m. (ital. *fascismo* ; de *fascio*, ligue). Régime établi en Italie de 1922 à 1945, fondé sur la dictature d'un parti unique, l'exaltation nationaliste et le corporatisme. || *Par extens.* Doctrine visant à substituer un régime autoritaire et nationaliste à un régime démocratique.

— **ENCYCL.** Hist. ● *Débuts du fascisme italien.* L'Italie est durement frappée par la crise qui suit la guerre de 1914-1918. Ses déceptions sont multiples : humiliation de Caporetto, promesses d'agrandissement des Alliés en partie non tenues, restrictions à l'immigration, finances et économie ruinées par la guerre, recours, devenu habituel, aux méthodes de violence dans un pays dépourvu de tradition démocratique (le suffrage universel date de 1913). Les paysans saisissent les grands domaines ; les ouvriers, hantés par le chômage, pillent les boutiques et les usines, massacrent certains de leurs adversaires politiques. Les présidents du Conseil laissent faire, convaincus que le bolchevisme est impossible en Italie : les fonctionnaires n'obéissent plus ; prêtres, officiers sont insultés dans la rue.

C'est alors que l'ancien socialiste Mussolini*, qui avait créé, en 1915, les Faisceaux* d'action révolutionnaire, pour amener l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés des Alliés, les transforme en Faisceaux italiens de combat (*Fasci italiani di combattimento*), le



élytres fasciés

23 mars 1919, avec un programme républicain, démocratique et socialiste. Mais il déclare bientôt : « Le fascisme est pragmatiste : il n'a pas d'« a priori » ni de buts lointains. » Son programme est en perpétuelle évolution. L'essentiel, c'est l'organisation de choc (bientôt appelée *Chemises* noires*), qui recueille la lie de la population et qui use de la même brutalité dans la propagande et dans la lutte politique. Mussolini exploite les rancœurs des nationalistes, qui auraient voulu annexer la Dalmatie; aidé, dès 1919, par certains bureaux de la Guerre et de la Marine, il peut jouer, grâce aux grèves et au désordre, le rôle de sauveur de l'Italie contre le bolchevisme; subventionné par des banquiers, des industriels, des grands propriétaires, bénéficiant de l'appui moral de la petite bourgeoisie, qui fournit les cadres de son armée d'aventuriers, disposant même d'officiers de réserve payés par l'Etat et que lui prête le gouvernement Giolitti, il peut organiser, à partir de l'été 1920, des « expéditions punitives » : des groupes transportés en camions surprennent de nuit une ville, abattent les dirigeants de gauche devant leurs familles et obligent la population à changer de municipalité. Les fascistes détruisent d'abord les cercles culturels slovènes en Istrie; puis, en haute Italie, ils brûlent les maisons du peuple, les bourses du travail, faisant des milliers de morts, sans que la

du député socialiste Matteotti lui vait d'être assassiné par la milice (10 juin 1924); l'opinion s'indigne; l'opposition quitte le Parlement, décision justifiée, mais maladroite, qui permet à Mussolini d'instaurer la dictature. Il interdit les autres partis politiques, les syndicats non fascistes, et, aux élections de 1929, les électeurs n'ont plus qu'à approuver une liste élaborée par le Grand Conseil du fascisme.

● *Méthodes et réalisations du fascisme.* Le régime, dont les théoriciens sont Mussolini et Giovanni Gentile*, a été influencé par le syndicalisme antiparlementaire de Lagardelle, par la doctrine de la violence de Georges Sorel, par le nationalisme de Maurras et par D'Annunzio; il rejette les idées du XVIII^e français, la croyance au progrès, la démocratie, le pacifisme. Mais il est avant tout opportuniste, et son apport personnel se trouve dans la création d'un régime totalitaire, dans la première dictature moderne. Le régime est fondé sur le culte de l'obéissance et du chef du parti fasciste, le Duce (Mussolini) [le Duce a toujours raison, art. 8 du Décalogue des milices], qui est également chef du gouvernement, détenteur unique du pouvoir exécutif depuis la réforme constitutionnelle de 1926; il cumule les ministères (sept. 1935), procède à des mutations brutales, dispose pleinement du pouvoir de légiférer (les Parlements successifs, Chambre

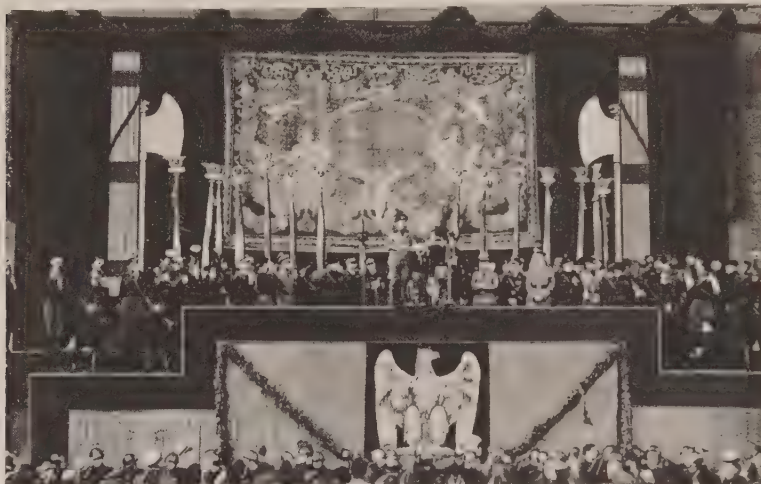
(condamnation à vingt de prison du communiste Antonio Gramsci en 1928), avide de protester en vain contre son emprise totalitaire sur la jeunesse. La masse des Italiens terrorisée, se tait; quant à ceux qui se permettent une contre-propagande souterraine (*Ne pas céder*, bulletin d'information du régime fasciste, janv.-oct. 1925; association secrète Italia Libera, de 200 membres), la police politique (O.V.R.A.*) les dépiste, les traduit devant le Tribunal spécial pour la défense de l'Etat, créé le 25 novembre 1925 et qui pratique généreusement l'emprisonnement et l'internement aux camps des Lipari.

Enfin, la politique économique s'oriente tout vers l'autarcie (dangereuse dans un pays aussi pauvre), pour des raisons de prestige et d'indépendance politique et militaire; pour la rendre viable, le régime, en utilisant tout main-d'œuvre habile, sélectionnée par le camouflage et peu exigeante du point de vue salaires, se lance dans de grandes réalisations : bonification* intégrale des marais Pontins (gain de 1 700 000 ha), bataille du blé (la production du blé passe de 50 à 80 millions de quintaux, mais le pain n'est pas chéri, et les vergers et pâturages reculent); politique de grands travaux (autostrades, embellissement de villes et spécialement de Rome), industrialisation accélérée (développement de l'énergie hydro-électrique, surtout, des textiles, de l'industrie chimique de l'automobile). Mais les travailleurs retirent aucun profit de ces progrès et, après l'inflation provoquée par la multiplication des fonctionnaires fascistes, le régime est victime de la grande crise de 1929 : baisse des salaires, chômage total ou partiel de moitié des hommes. La situation ne s'améliore qu'après 1934, avec la fabrication d'armements. Extérieurement brillants, les résultats économiques et sociaux (disparition des troubles des fascistes sont attribués à vingt-deux corporations*, l'âme des principales bases du fascisme. Grève et lock-out sont interdits, mais le patronat garde une certaine indépendance, l'Etat n'intervient guère que pour arbitrer les conflits sociaux).

● *Politique étrangère et fin du fascisme.* Le régime fasciste sera bientôt victime de ses slogans nationalistes : l'Italie mal récompensée par les Alliés; l'armée italienne qui craint personne; les Italiens trop nombreux dans un pays trop pauvre. Il se lance d'abord dans l'expansion outre-mer : colonisation brutale de la Libye* (1922-1933), qui entretient chez les Arabes la haine des Italiens; conquête de l'Ethiopie* (1935-1936), qui avant tout une opération de prestige (tentative de restaurer l'ancien Empire romain). Ainsi s'ouvre la série des agressions conduisant à la Seconde Guerre mondiale. Le point d'honneur pousse le Duce à intervenir, en juin 1940, aux côtés de Hitler. La guerre accroît l'impopularité du régime, les défaites provoquent son effondrement. Dans la nuit du 24 au 25 juillet 1943, les dirigeants du parti somment Mussolini de remettre ses pouvoirs au roi (ordre du roi Victor-Emmanuel le fait arrêter). L'Italie passe dans le camp des Alliés, le Duce est libéré par les parachutistes allemands (12 sept. 1943). Répudiant la monarchie, qui l'a trahi, Mussolini tente de protéger le régime fasciste en organisant, sous la protection de Hitler, une République sociale italienne, avec un gouvernement composé de fascistes fidèles et appuyés sur des *Chemises noires* d'assaut, une Garde nationale républicaine, une police républicaine. Il tente alors, pour gagner l'opinion publique, de promouvoir un fascisme plus libéral et un réformisme sur le plan social; mais les complots, nombreux en Italie du Nord (soutien des miliciens), et l'effondrement de la Wehrmacht, en avril 1945, entraînent définitivement celui du fascisme restauré.

Le fascisme disparu, on peut tenter de faire le bilan. Des constructions grandioses, une industrie moderne montrent que le Duce a réalisé ses rêves tout en servant les intérêts des classes dirigeantes. Mais rien de tout cela ne peut effacer le caractère sanglant du régime, les crimes qui ont amené les fascistes au pouvoir, la guerre acceptée d'un cœur léger pour régler les problèmes économiques ou pour satisfaire à un point d'honneur discutable. Le fascisme, qui exalte la violence, qui divinise le chef, se révèle

Mussolini distribue des prix aux étudiants combattant en Afrique orientale



justice ni la police interviennent. En 1921, ils créent des syndicats fascistes, recrutant surtout les chômeurs, et s'en servent pour briser les grèves; les fascistes, qui étaient 20 000 en octobre 1919, sont 310 000 en octobre 1921.

Pensant les apaiser, Giolitti les a fait entrer dans son Bloc national aux élections de mai 1921, qui ont amené au Parlement une trentaine de fascistes; Mussolini n'est plus républicain et prône maintenant le libéralisme économique. Devant l'aggravation de la situation sociale, le président du Conseil, Facta, offre quelques ministères aux fascistes (juill. 1922). Mussolini exige les principaux; les socialistes déclenchent alors (1^{er} août 1922) une grève générale, brisée en trois jours par les *Chemises noires*. Le 24 octobre, Mussolini annonce à Naples la marche sur Rome, et lance un ultimatum à Facta, qui démissionne le 27; 100 000 fascistes occupent les chemins de fer, les postes en Italie centrale. Victor-Emmanuel III offre le pouvoir à Mussolini le 29, et les *Chemises noires* font une entrée triomphale dans Rome le 31.

Le premier cabinet Mussolini ne comprend que quatre fascistes sur quatorze ministres. La Chambre lui octroie les pleins pouvoirs : l'ordre se rétablit et, peu à peu, les fascistes, sans modifier la Constitution, vont s'insérer dans tous les rouages de l'Etat et briser toutes les oppositions; les *Chemises noires* se transforment en « milice volontaire pour la sûreté de l'Etat ». Après le retrait des ministres du parti populaire (Dom Sturzo), Mussolini impose une loi favorisant les listes majoritaires et dissout la Chambre (janv. 1924); aux élections d'avril 1924, les fascistes ont 406 sièges sur 535. Le réquisitoire (30 mai)

des députés jusqu'au 7 oct. 1938, Chambre des faiseux et Corporations après, étant entièrement à sa dévotion) et d'administrer (il supprime les libertés locales, substitue aux maires élus des podestats nommés). Il s'appuie sur le parti fasciste, parti unique, chargé de la propagande, de la défense du régime, auquel il fournit les miliciens (750 000 en 1924); il s'ouvre peu aux nouveaux adhérents (1 million seulement à la fin de 1931), mais permet d'accéder au pouvoir. Il comprend les *principi* (premières lignes) et les *triari* (réserves), divisés en escouades, manipules, cohortes et légions, dont les officiers sont, en principe, nommés par le roi. Enfin, le parti est officiellement dirigé par le Grand Conseil du fascisme et son secrétaire général, nommé par le Duce. Le régime repose également sur le culte de l'Etat italien, continuateur de l'Empire romain, appelé à régir le monde grâce à sa puissance démographique (politique nataliste, restriction à l'émigration), à l'adhésion de ses membres (propagande omniprésente; entrée des instituteurs dans les *Chemises noires*; encadrement de la jeunesse dans des organisations uniques de style militaire soit de garçons [*Balilla* : 8 à 14 ans; *Avanguardisti* : 14 à 18 ans; *Giovane Fascista* : 18 à 21 ans], soit de jeunes filles; organisation des loisirs des travailleurs [*Dopolavoro*]; contrôle de la presse par le parti; nombreuses manifestations politiques de style théâtral). Enfin, il s'appuie, au moins au début, sur la seule force spirituelle non intégrée au fascisme : l'Eglise catholique, qui a retrouvé, grâce à lui, sa prédominance en Italie (accords du Latran de 1929) et qui l'approuve de combattre en Italie le communisme, ennemi déterminé du fascisme

téologie sommaire sous une forme théâtrale. — peut séduire par là même : Hitler et la plupart des dictateurs d'entre les deux guerres mondiales s'en sont inspirés et ont hérité de nombreuses séquelles. (→ Biblio.)

— **Mor. et Sociol.** Le terme de *fascisme*, qui désignait tout d'abord uniquement un régime politique bien défini en Italie, a été par la suite étendu à d'autres formes politiques et aussi (ceci explique cela) à toutes les tendances politiques, sociales, idéologiques, voire individuelles, où l'on retrouve ou croit retrouver certains traits dominants, qui sont : le racisme*, le totalitarisme*, l'impérialisme*, le recours à la terreur et à la suppression des libertés démocratiques, l'obscurantisme*, le mépris de la dignité de la personne humaine, l'emploi de procédés inhumains, tels que les camps de concentration, les tortures, etc. A ce titre, les termes de « fascisme » et de « fasciste » sont chargés d'un contenu de réprobation violente et sont devenus des injures couramment employées en politique.

— **FASCISTE** [faʁist ou fasist] adj. (ital. *fascista*). Qui appartient au fascisme.

— **Adj. et n.** Qui est partisan d'un régime dictatorial.

— **FASSEILLER** v. intr. Mar. V. FASEYER.

— **FASERKIESEL** n. m. Minér. Variété très compacte de *sillimanite*, avec laquelle on a fabriqué jadis des outils. (Syn. FIBROLITE.)

— **FASEYER** v. intr. Mar. En parlant d'une voile orientée dans l'axe du vent, flotter à la manière d'un pavillon : *Une voile faseye lorsqu'on lofe à la risée ou qu'on brasse les vergues au vent, ou encore lorsque le vent refuse.* (On écrit aussi FASEILLER.)

— **FASHION** [faʃən] n. f. (angl. *fashion*; du rang. *façon*). Mode, ton et manières du beau monde. || Société élégante (vieilli) : *Il est un des rois de la fashion parisienne* (Balzac).

— **FASHIONABLE** adj. et n. Qui appartient au beau monde (vieilli) : *Pour être fashionable, il faut jouir du repos sans avoir passé par le travail [...], être fils de millionnaire, prince, sinécure ou cumulard* (Balzac). *Des rangées de tables des deux côtés de la route sont garnies de fashionables et des bagantes de Péra* (Nerval).

— **FASHN.** V. FECHN.

— **FASIEMENT** n. m. Mar. Ensemble de petits battements d'une voile qui se dégonfle et commence à battre.

— **FASIN** n. m. Mélange de cendre, de terre et de brindilles, dont on couvre le fourneau d'une forge.

— **FASOLO** (Giovanni Antonio), peintre italien (Orzinuovi 1530 - Vicence 1572). Il décora, dans un style inspiré de Véronèse, plusieurs des édifices élevés par Palladio à Vicence (Théâtre olympique, 1556-1562; loggia del Capitano, 1568; villa Cologno) et à Thiène (villa Colleoni).

— **FASQUELLE** (Eugène). V. CHARPENTIER (Gervais).

— **FASS** n. m. Ancienne mesure de capacité, usitée dans la Prusse rhénane, le Brunswick et plusieurs autres pays, et variant suivant les localités et les matières qui étaient mesurées.

— **FASSAÏTE** n. f. (de *Fassa* n. géogr.). Minér. Variété de pyroxène du genre augite, qu'on trouve dans un calcaire métamorphique du Tyrol.

— **FASSET** n. m. Corsage de femme (xv^e s.), ouvert devant, et complété par la pièce d'escamot*.

— **FASSI, E** adj. et n. Relatif à Fès; habitant ou originaire de cette ville.

— **FASSURE** n. f. Autre orthogr. de FAÇURE.

— **FASTE** n. m. (lat. *fastus*, orgueil, luxe). Étalage de magnificence (en bonne ou en mauv. part) : *Le faste de la cour de France.*

— **Eclat, brillant, solennité** : *Le romantique, par le faste qu'il apporte dans l'expression, tend toujours à paraître plus ému qu'il ne l'est en réalité* (Gide). || Étalage d'une chose par ostentation (vieilli) : *Sa maîtresse [...] réprouva le faste de ses révérences et ses plus précieuses grâces* (Balzac).

— **LANGUE CLASS.** Orgueil : *On ne voit point en eux ce faste insupportable* (Molière).

— **SYN.** : brillant, éclat, lustre, magnificence, somptuosité, splendeur.

— **FASTE** adj. (lat. *fastus*; de *fas*, ce qui est permis). Se disait, dans l'ancienne Rome, des jours où il était permis de rendre la justice et, plus généralement, de se livrer à certains actes publics ou privés : *Les jours fastes et les jours néfastes.* || *Par extens.* Heureux, en parlant des choses : *Moment faste.*

— **Fastes** n. m. pl. Dans l'ancienne Rome, listes annuelles où étaient indiqués, par ordre chronologique, les noms des magistrats éponymes, en particulier des consuls (*fastes consulaires*), ainsi que leurs actes principaux, leurs triomphes par exemple (*fastes triomphaux*). || Calendrier établi par les pontifes (*fastes pontificaux*) et opposant les jours fastes aux jours néfastes. || *Par extens.* Histoire, annales, récits mémorables. || *Inscrire son nom dans les fastes de la gloire*, se rendre illustre.

— **ENCYCL.** Antiq. rom. Listes des jours fastes, c'est-à-dire, en fait, calendrier religieux, les tables connues sous le nom de *fastes* ne se bornaient pas à donner les noms des consuls qui servaient à distinguer les années : elles relaient les actes publics des diverses collectivités romaines et formaient de véritables chroniques. Conservées par les inscriptions, elles constituent un document historique important. Les fragments de marbre retrouvés au Forum romain, et sur lesquels étaient inscrites des listes de magistrats depuis les origines de Rome, ont été transportés au Capitole (musée des Conservateurs), d'où leur nom de *fastes capitulins*. Les *fastes* étaient placés non sur les murs de la *Regia*, à Rome, comme on l'a cru longtemps, mais sur l'arc d'Auguste, au Forum. Certaines tables, déjà falsifiées par l'orgueil des grandes familles, ont, naturellement, été reconstituées à une époque tardive. D'autres listes ont été retrouvées à Antium (Anzio), Ostie, Urbisaglia.

Parmi les compilateurs de *fastes*, l'un des plus célèbres est le *Chronographe* de 354, dont l'œuvre, fragmentaire, comprend des listes de papes, de préfets de Rome, un calendrier, et surtout les *fastes consulaires* jusqu'en 354.

— **Fastes (LES)** [Fasti], poème d'Ovide, composé de l'an 3 à l'an 8 de notre ère. Poème d'intention didactique, dans lequel Ovide mentionne, pour chacun des jours de l'année, les phénomènes célestes et les fêtes, dont il raconte l'origine et décrit les cérémonies. L'ouvrage est inachevé et ne comporte que six chants, relatifs aux six premiers mois de l'année. C'est une source précieuse pour l'archéologie, mais la valeur poétique de l'œuvre est médiocre.

— **FASTENRATH** (Johannes), écrivain allemand (Remscheid 1839 - Cologne 1908). Eminent hispanisant, il a contribué à faire connaître en Allemagne l'histoire et la littérature espagnoles.

— **FASTIDIEUSEMENT** adv. De façon fastidieuse : *Pérorer fastidieusement.*

— **FASTIDIEUX, EUSE** adj. (lat. *fastidiosus*; de *fastidium*, dégoût). Qui rebute par l'uniformité, etc. : *Quoi de plus rebutant, de plus fastidieux dans Rousseau que les théories sur le retour à la Nature...?* (Gide).

— **SYN.** : ennuyeux, fatigant, lassant.

— **FASTIER ou FUSTIER** n. m. Bateau muni à l'avant d'un farillon et servant à la pêche nocturne.

— **FASTIGIÉ, E** adj. (lat. *fastigiatus*; de *fastigium*, faite). Se dit des tiges, des rameaux et des inflorescences qui sont dressés et serrés, formant une pyramide étroite et élancée : *Le peuplier pyramidal est fastigié.*

— **FASTIGIUM** [ʒjom] n. m. (mot lat.). Archit. Autref., faite d'une construction, et en particulier fronton d'un temple, orné de figures et d'acrotères.

— **FASTNET**, îlot rocheux, surmonté d'un phare et situé au large de la côte sud-ouest de l'Irlande. Le Fastnet a donné son nom à une course-croisière fameuse, organisée tous les deux ans par le Royal Ocean Racing Club, et qui est considérée comme la compétition de yachting de croisière la plus difficile d'Europe. Cette course a lieu en été et est réservée aux yachts des classes I et II du R. O. R. C. Partant de Cowes, les coureurs passent aux îles Scilly, puis vont virer au

Fastnet pour revenir, toujours par les Scilly, jusqu'à Plymouth, où a lieu l'arrivée, ce qui constitue un parcours de 630 milles en haute mer. Il est rare que cette épreuve se déroule sans que le mauvais temps vienne imposer aux yachts et aux équipages une lutte sévère contre les éléments, parfois très hostiles à l'entrée de l'océan Atlantique.

— **FASTOLF** (sir John), capitaine anglais qui a servi de modèle au Falstaff de Shakespeare (v. 1378 - Caister 1459). Il se distingua à Azincourt (1415) et, devenu gouverneur de l'Anjou et du Maine (1423-1426), remporta une brillante victoire à Verneuil (1424). Placé sous le commandement de Talbot, il obtint un nouveau succès devant Orléans en 1429 (journée des Harengs), mais fut peu après vaincu à Patay.

— **FASTOUL** (Baude). V. BAUDE FASTOUL.

— **FASTOV**, v. de l'U. R. S. S. (Ukraine), au S.-O. de Kiev; 30 000 hab. Nœud routier et ferroviaire.

— **FASTRADÉ**, troisième femme de Charlemagne († Francfort-sur-le-Main 794). Elle épousa le souverain en 783 et lui donna deux filles. Elle fut enterrée à Saint-Alban de Mayence.

— **FASTUEUSEMENT** adv. De façon fastueuse.

— **FASTUEUX, EUSE** adj. (lat. *fastuosus*; de *fastus*, faste). Qui aime le faste (en mauv. part) : *Homme fastueux. Cour fastueuse.* || Où il y a du faste : *Il paraît [...] qu'il mène une vie fastueuse, quelque part, au bord de la Méditerranée* (Bernanos). || Qui évoque une idée de luxe, de somptuosité : *Les arbres [...] s'empourprent de feuillages fastueux* (H. de Régnier).

— **LANGUE CLASS.** Qui parade; qui tire vanité de quelque chose : *Tous les jours on y voit, orné d'un faux visage [...]* L'ignorant s'ériger en savant fastueux (Boileau). || Qui s'étale avec ostentation, en parlant des choses : *Une valne et fastueuse érudition* (La Bruyère).

— **SYN.** : brillant, éclatant, magnifique, pompeux, somptueux, splendeur.

— **FAT** [fat] n. et adj. (provenç. *fat*, sot; lat. *fatuus*, insipide, sot). Suffisant, vaniteux : *Il regarda d'un air passablement fat madame de Bargeton* (Balzac).

— **LANGUE CLASS.** Sot, stupide : *Pourquoi hausser le ton? Est-ce qu'on parle en fat?* (Molière). || Coquin méprisable : *Il faut que de ce fat j'arrête les complots* (Molière).

— **Adj.** Le fém. FATE est rare : *Une attitude à la fois très fate et très gênée* (Alain-Fournier).

— **FATAL, E, ALS** adj. (lat. *fatalis*; de *fatum*, destin). Qui doit nécessairement arriver : *Nous ne parlâmes que de la guerre qu'il prévoyait fatale* (Gide). || Qui entraîne inévitablement le malheur : *L'exemple de Napoléon, si fatal au dix-neuvième siècle par les prétentions qu'il inspire à tant de gens médiocres* (Balzac). || *Femme fatale*, femme qui semble envoyée par le destin pour perdre ceux qui en sont épris. || *Poétiq.* Le moment fatal, celui qui est marqué par le destin. (Désigne aussi un moment qui doit avoir une conséquence importante.) || *Moment, jour, terme fatal, heure fatale*, moment de la mort.

— **LANGUE CLASS.** Imposé par le destin : *Rome poursuit en vous un ennemi fatal* (Racine). || *Fatal à une personne*, que cette personne devait nécessairement faire : *C'était une chose fatale à la race des Brutus de délivrer la république* (Vaugelas).

— **Dr.** Terme fatal, terme après lequel tout délai expire.

— **Myth.** Livres fatals, livres sibyllins. || *Déesse fatales*, les Parques. || *Barque fatale*, barque de Caron. || *Urne fatale*, urne du destin.

— **SYN.** : funeste, inéluctable, inévitable, néfaste.

— **FATALEMENT** adv. D'une manière inévitable.

— **LANGUE CLASS.** Selon la destinée : *Il s'est trouvé fatalement engagé dans cette affaire* (Molière).

— **FATALISME** n. m. (de *fatal*). Théorie qui considère tous les événements comme irrévocablement fixés à l'avance par une cause unique et surnaturelle. || *Par extens.* Attitude de celui qui s'abandonne aux événements.

— ENCYCL. Le *fatalisme*, ou déterminisme théologique, qui est à distinguer soigneusement du déterminisme* scientifique, a revêtu, au cours des siècles, diverses formes. Son évolution est d'ailleurs corrélatrice de celle du concept contraire : l'idée de *liberté**.

Dans l'Antiquité, la plupart des doctrines considèrent les événements comme régis par la Nécessité (*anagkê*) ou par le Destin (*fatum*), forces mystérieuses et souveraines auxquelles les dieux eux-mêmes sont soumis. Cette fatalité toute-puissante est présente dans la tragédie grecque, et aussi dans les philosophies antiques, en particulier chez les stoïciens. Selon eux, nous ne pouvons pas changer les événements extérieurs. La seule manière de nous en délivrer est de les accepter (« les destins entraînent celui qui résiste; ils conduisent celui qui accepte »); liberté, par conséquent, tout intérieure.

Avec le christianisme et la croyance à la Providence divine, le problème devient plus difficile, car il est nécessaire de ménager pour l'action humaine une liberté du choix, de la décision, permettant de considérer l'homme comme responsable de ses actes et méritant le salut ou la damnation. Il faut concilier la liberté de l'homme et la toute-puissance de Dieu.

A ce problème théologique, diverses solutions ont été données : celle de Plotin (Dieu nous a prédéterminés à être libres), celle de saint Thomas d'Aquin (Dieu, étant éternel, voit tout, même l'avenir et par conséquent nos actes futurs, même librement décidés par nous), celle de Malebranche (c'est à l'« occasion » de notre décision que Dieu produit l'effet). Toutefois, les théories de la *prédestination** sacrifient la liberté à la Providence.

Avec l'apparition et l'essor de la pensée scientifique, le fatalisme recule devant le déterminisme scientifique, qui cherche à connaître les nécessités naturelles pour mieux les vaincre. La nécessité, une fois connue, cesse d'être fatalité, pour devenir liberté*, ainsi que l'a noté Spinoza. Il n'y a plus d'imprévisible absolu, d'irrationnel absolu, donc plus de fatalité aveugle. Le *hasard** lui-même (dernière « incarnation » du Destin antique) est peu à peu traduit en calculs statistiques.

FATALISTE adj. Relatif au fatalisme : *Doctrines fatalistes*.

◆ Adj. et n. Partisan du fatalisme. || Qui s'abandonne aux événements; résigné.

FATALITÉ n. f. (lat. *fatalitas*). Destin, force occulte qui, selon certaines doctrines, règle d'avance et d'une façon irrévocable tous les événements; destinée inévitable. || Concours de circonstances imprévues et inévitables; le plus souvent, adversité inévitable : *Par quelle horrible fatalité les frères sont-ils dispersés et les méchants réunis!* (Voltaire). Une sorte de fatalité charmante me conduisait aux lieux qu'il avait traversés (Gide).

— SYN. : destin, destinée, étoile, sort.

★ *prédestination*, *déterminisme*, *hasard*, *résignation*, *matérialisme historique*, *fatalisme*, *astrologie*, *tragédie*, *libre arbitre*.

— ENCYCL. Mythol. La *fatalité* a joué un rôle important dans la religion et dans la poésie des Anciens. Elle était personnifiée par diverses divinités allégoriques : les *Moirai*, les *Erinnyes*, *Tyché*, chez les Grecs; *Fatum* ou les *Parques*, chez les Romains. Cette croyance à la fatalité explique la formation des vieilles légendes où s'affirmait le triomphe du Destin, comme les légendes des Atrides, d'Œdipe ou de Crésus.

FATCHAN. V. FO-CHAN.

FATEHPŪR SIKRI, v. de l'Inde (Uttar Pradesh); 8 200 hab. Ancienne capitale de l'empereur Akbar, fondée en 1569, à 35 km d'Agra. Remarquablement conservée, l'ancienne ville est l'un des rares témoignages de ce que furent les capitales des Grands Moghols (beaux bâtiments de style indo-musulman, la plupart en grès rouge). En 1585, elle fut abandonnée comme capitale pour Agra.

FATH (Jacques), couturier français (Maisons-Laffitte 1912 - Paris 1954). Comptable à la Bourse, il fonde, en 1937, une maison de couture qui connaît le grand succès après la Seconde Guerre mondiale. Il signe alors un contrat avec le manufacturier américain Joseph Halpert et crée pour lui des modèles

de robes destinées à être exécutées en grande série. Son influence sur la mode d'après guerre a été importante.

FATH 'ALĪ CHĀH (1771 - Ispahan 1834), chāh de Perse (1797-1834), de la dynastie des Qājārs. Il succéda à son oncle Agha Muhammad, fondateur de la dynastie. Son règne ne fut pas heureux; les Russes lui enlevèrent la Géorgie en 1803, et menacèrent l'Azerbaïdjan. Fath 'Alī rechercha l'alliance de Napoléon I^{er}, mais fut sacrifié au traité de Tilsit (1807). En 1821, il déclara la guerre à la Turquie; après des opérations indécises, le *statu quo* fut rétabli. Fath 'Alī crut pouvoir profiter des troubles qui suivirent l'avènement de Nicolas I^{er}, mais ses troupes furent écrasées par Paskievitch, et le chāh dut céder au tsar toute l'Arménie jusqu'à l'Araxe (traité de Turkman-Tchāy, 1828).

FATHOM [faθəm] n. m. (mot angl.). Unité de longueur anglo-saxonne équivalant à 6 feet (pieds) ou 2 yards, soit environ 1,828 8 m.

FATIANOVO, localité de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), près de Jaroslavl'. Elle a donné son nom à la civilisation du nord de la Russie, vers 2000 av. J.-C., dont le domaine s'étendait entre la Russie centrale et la Sibérie. Elle résultait d'influences occidentales, caucasiennes et asiatiques, et présentait une unité remarquable, tant dans l'aspect de ses tombes que dans le style de ses poteries avec ornements en dents de peigne et de ses haches de bronze surnommées « haches-bateaux ».

FATICK, comm. du Sénégal (région du Sine-Saloum), ch.-l. de cercle, au N.-O. de Kaolack; 3 276 hab. (176 Europ.). Port sur le Sine (exportations d'arachides).

FATIDIQUE adj. (lat. *fatidicus*; de *fatum*, destin, et *dicere*, dire). Qui révèle les arrêts du destin : *Le vol fatidique des oiseaux*. || Fixé par le destin et marquant généralement une circonstance importante : *Heure fatidique*. *Rencontre fatidique*. || Prononcé au moment fatal, à la mort : *On ne dit pas quelle fut sa parole fatidique : on aimerait à avoir un recueil des derniers mots prononcés par les personnes célèbres* (Chateaubriand).

— Sc. occult. *Cercles fatidiques*, tableaux qui contiennent les éléments — arcanes et symboles — d'après lesquels on détermine le présage. (On compte 7 cercles fatidiques. Chaque cercle a 78 symboles.)

FATIDIQUEMENT adv. De façon fatidique.

FATIGABILITÉ n. f. Physiол. Disposition de l'être vivant ou d'un organe à se fatiguer.

FATIGABLE adj. Sujet à la fatigue.

FATIGANT, E adj. Qui fatigue le corps ou l'esprit : *Il faut tout de suite se livrer à des efforts de mémoire fatigants et désagréables* (A. Lichtenberger). || *Par extens.* Ennuyeux, importun, fastidieux : *Un collègue fatigant*.

FATIGUE n. f. (déverbal de *fatiguer*). Physiол. et Méd. Diminution du pouvoir fonctionnel, provoquée par un excès de travail et accompagnée d'une sensation caractéristique de malaise. || Sensation pénible que l'on éprouve après tout travail, physique ou mental, prolongé et intense : *L'œil ne ressent plus la fatigue de s'accommoder à la lumière* (Tharaud). || *Ellipt.* La *fatigue* de la *marche*, du *cheval*, etc., la fatigue que causent la marche, les mouvements du cheval, etc. (V. part. *encycl.*)

— Loc. div. *Cheval de fatigue*, cheval qu'on emploie aux travaux les plus rudes. || *Vêtement de fatigue*, celui que l'on met pour travailler, voyager, etc.

— Mar. *Fatigue d'un navire*, effort anormal imposé à un navire ou à une de ses parties, du fait du mauvais temps, d'une mauvaise répartition du chargement, de circonstances anormales, etc. : *Ce violent tangage entraîne une fatigue pour l'avant du navire*.

— Mécan. Effort supporté par l'unité de section d'un corps soumis à des forces extérieures. (V. part. *encycl.*) || Déformation affectant un matériau qui a travaillé un grand nombre de fois sous des efforts alternés en direction. || *Essai de fatigue*, essai ayant pour objet de faire subir à des produits (métallurgiques notamment) un grand nombre d'efforts relativement faibles, afin de voir comment ils se comportent à ce mode de sollicitation.

|| *Formule de fatigue*, formule donnant, dans chaque cas, la fatigue d'une fibre que conque d'un corps prismatique, en fonction des efforts extérieurs, de la section du prisme et de la position de la fibre envisagée.

— SYN. : *abattement*, *épuisement*, *harassment*, *lassitude*.

— ENCYCL. Mécan. Les pièces métalliques soumises à des efforts répétés ou alternés peuvent se rompre, même si l'effort maximal est inférieur à la limite élastique. La vie de ces pièces est d'autant plus longue que les efforts sont plus faibles.

Dans les laboratoires, on réalise des essais de *fatigue* en soumettant une éprouvette métallique, sur des machines spéciales, à des efforts de traction-compression ou flexions alternées, le nombre de cycles pendant lesquels elle résiste avant la rupture, la seconde étant plus ou moins grand. Pour la plupart des aciers, il existe un effort critique au-dessous duquel la rupture n'apparaît qu'au bout d'un temps considérable, fonction de la cadence des sollicitations. Cet effort, exprimé en kg/mm², est la limite de fatigue de l'acier.

La cassure d'une pièce rompue par fatigue offre un aspect caractéristique. On y reconnaît deux zones distinctes : une zone à surface lisse et mate, et une zone à grains apparents. Les régions de la pièce avoisinant la première zone ne présentent pas d'allongement sensible. Si l'on examine avec attention les bords de cette zone, on y distingue le plus souvent, des striures prenant naissance en des défauts de la surface externe de la pièce.

L'origine de la cassure semble résider dans une fissure minuscule, qui s'est étendue progressivement jusqu'à ce qu'il ne soit plus resté assez de métal sain dans la section transversale pour supporter l'effort appliqué; la rupture brutale et soudaine s'est alors produite. La zone lisse de la cassure résulte du frottement prolongé des bords de la fissure; la zone à grains apparents est celle où l'arrachement a été produit par la rupture finale.

On calcule les pièces métalliques soumises à des efforts répétés de façon qu'en aucun point l'effort par millimètre carré ne dépasse la limite de fatigue. Cela oblige à raccorder les parties de sections différentes par des congés de grand rayon de courbure et à soigner l'état de surface. On ne connaît pas actuellement avec précision le processus du phénomène de fatigue. (→ *Biblio.*)

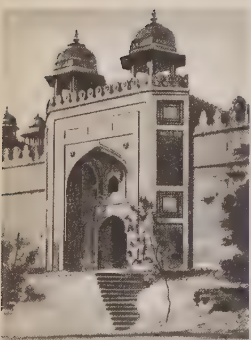
— Physiол. La *fatigue* neuromusculaire a été étudiée expérimentalement (ergographie de Mosso et dynamographe de Ch. Henry). Elle se traduit par l'incapacité du muscle à se contracter à la suite d'un travail intense et de durée suffisamment longue.

La composition chimique du muscle est différente selon qu'il est à l'état de repos ou de fatigue. Dans ce dernier cas, il y a diminution du stock des composés chimiques nécessaires à la contraction et accumulation de substances de déchet, dont la principale est l'acide lactique. Le repos permet la reconstruction des stocks et la disparition des déchets, qui se font encore plus vite si la circulation est accélérée (massage). Le muscle cardiaque, soumis à un travail exagéré, se fatigue, mais pour produire ce travail et assurer sa tâche, il subit une dilatation de ses cavités. L degré de dilatation donne une mesure de sa fatigue.

Les centres nerveux sont fatigables. En revanche, les nerfs ne le sont pas. A part de rares indices de fatigabilité (indice neuromusculaire de Cardot et Laugier), il n'y a pas de tests qui mesurent objectivement la fatigue. On étudie surtout sa répercussion sur le fonctionnement global de l'organisme (retentissement de la fatigue sur les grandes fonctions : circulatoire, respiratoire, sur la force musculaire, sur la précision et la coordination des mouvements, sur l'attention, etc.).

La *fatigue subjective* est une sensation de fatigue non nécessairement en rapport avec un effort important; elle accompagne de nombreux états pathologiques. La *fatigue industrielle* se mesure de manière indirecte par les tests des accidents des malfaçons, du roulement de la main d'œuvre, etc. (→ *Biblio.*)

FATIGUER v. tr. (lat. *fatigare*). Rendre las, accabler par un travail pénible : *La maison fatiguée, âme après âme, va s'endormir* (Gide). || Affecter désagréablement par un



FATEHPŪR SIKRI
la porte du Roi, XVI^e s.

ction pénible ou prolongée : *Le soleil fatigue les yeux. Eulalie savait [...] comme personne distraire ma tante sans la fatiguer* (Proust). || Importuner, accabler : [Naïs] *était fatiguée, jusqu'au dégoût, de la vie de province* (Balzac). || Par extens. Harceler, enir constamment en haleine : *Et quand longtemps ainsi tu auras fatigué ton désir, neut-être [...] verras-tu jaillir de ton âme le rayon qui éclaire la vie* (Tharaud). || User, éfraîchir : *Un bibliophile sérieux ne communique pas ses livres, lui-même ne les lit pas, de crainte de les fatiguer* (Nerval). || Entendant, pour la millième fois, les expressions fatiguées de ces rengaines (Huysmans). || Voix fatiguée, voix qui a perdu sa facilité et sa fraîcheur.

— **LANGUE CLASS.** *Fatiguer un champ*, le travailler avec peine : *Des camarades qui atteignent un terrain ingrat avec quatre bœufs* (Voltaire).

— **Agric.** Se dit des terres dont la fertilité diminué par suite de l'abondance des récoltes, des arbres qui donnent moins de fruits, des plantes qui ont souffert, etc.

— **Art culin.** *Fatiguer une salade*, la tourner et retourner longuement après l'avoir assainée.

— **Mar.** *Fatiguer le grément*, lui imposer un effort trop grand. || *La mer fatigue le navire*, elle le secoue beaucoup et gêne sa marche. || *La voileur fatigue le navire*, il y a trop de voile pour le temps qu'il fait. || *Navire fatigué*, navire en bois délié par le mauvais temps.

— **Technol.** Devenir trop secs et trop cassants pour l'usage, en parlant des outils du batteur d'or : *Quand un outil est fatigué, on le revivifie par le planage*.

— **SYN.** : épuiser, éreinter, exténuer, harasser, importuner, lasser, user.

♦ **V. intr.** Faire une grande dépense de force : *Plus les troupes fatiguaient, plus il semblait qu'elles redoublèrent de vigueur* (Racine); et, par extens. : *Une poutre qui fatiguait beaucoup rompit*.

FĀṬĪHA n. f. (mot ar. signif. *celle qui ouvre* [le Coran], ou bien commencement). Première sourate (sūra, chapitre) du livre sacré des musulmans et leur prière quotidienne. (Formée de 7 versets, dont le premier serait une addition postérieure aux 6 versets primitifs, la fāṭiha, qui ouvre le Coran et qui en résumerait tout le contenu, est l'une des trois plus courtes sourates de ce livre. En voici le texte : « Au nom de Dieu, le clément, le miséricordieux : 1. Louange à Dieu, maître de l'univers; 2. Le clément, le miséricordieux; 3. Souverain au jour de la rétribution; 4. C'est toi que nous adorons, c'est toi dont nous implorons le secours; 5. Dirige-nous dans le sentier droit; 6. Dans le sentier de ceux que tu as comblés de tes bienfaits; 7. Non pas de ceux qui ont encouru ta colère, ni de ceux qui s'égarent. »)

FĀṬĪMA, fille du prophète Mahomet et de Khadija (La Mecque - † 633). Elle épousa 'Alī, cousin du Prophète, et en eut Hasan, Husayn, et, selon une tradition, un autre fils, Muḥassin. En souvenir de Fāṭima, beaucoup de femmes musulmanes s'appellent de ce nom, déformé souvent en *Fāṭma*.

FĀṬĪMA, v. du Portugal, sur les plateaux calcaires d'Estrémadure (district de Sancaem); 4 710 hab. En 1917, trois jeunes bergers déclarèrent y avoir été les témoins de six apparitions de la Sainte Vierge et de phénomènes surnaturels : une foule de plus en plus grande, évaluée à 30 000 personnes à la cinquième apparition et à 70 000 le 13 octobre (lorsque se serait produit le prodige du soleil tournant et descendant en spirale vers la terre), accourut de tout le Portugal. Depuis, le sanctuaire de Fāṭima, proche du village, est devenu un lieu de pèlerinage très fréquenté. Pie XII le favorisa particulièrement. (→ Bibli.)

FĀṬĪMIDES, dynastie chi'ite qui régna en Afrique du Nord au x^e s., puis en Egypte, de 969 à 1171. Elle prit la place, en Afrique du Nord, des Aghlabides de Kairouan, des Rustemides de Tahert (Tiaret) et des Idrisides de Fès, en Egypte des Ikchidides. La dynastie fut fondée par 'Ubayd Allāh al-Mahdi, descendant de 'Alī et de Fāṭima, d'où leur appellation de Fāṭimides et de 'Ubayyides, par Ismā'īl, fils du sixième imām 'alīde, Djā'far al-Šādiq. Alors que les chi'ites duodéc-

imains continuent la ligne des imāms par Mūsā al-Kāzīm, 7^e imām, que Djā'far substitua à son fils aîné Ismā'īl par suite de l'intempérance de celui-ci, les chi'ites ismā'élites ou septuaginta considèrent que la désignation d'Ismā'īl ne pouvait être révoquée, et, comme Ismā'īl mourut avant son père Djā'far, ils continuent la ligne des imāms par Muḥammad, fils d'Ismā'īl. Avec lui commence la période des imāms « cachés », qui dura jusqu'au jour où, à la suite d'une intense propagande secrète, le Mahdī* (nom, chez les chi'ites, de l'imām caché, dont le retour est attendu) 'Ubayd Allāh, descendant de Muḥammad ibn Ismā'īl, mais dont la généalogie a été contestée, put réapparaître et, en 910, se faire proclamer calife à Kairouan, dans l'Ifrigiya, qui lui avait été conquise par son Dā'ī (missionnaire) Abū 'Abdallāh avec l'aide de la tribu berbère des Kitāma, gagnée à sa doctrine. 'Ubayd Allāh étendit sa domination de la Tripolitaine aux confins du royaume idriside du Maroc et reconquit la Sicile. Ses corsaires pillèrent les côtes d'Italie, de Provence et de Corse, ravagèrent la Sardaigne et occupèrent Gênes. Il fonda une nouvelle capitale, Mahdiyya, en 916, et s'y établit en 926. Sous ses successeurs, le domaine fātimide s'étendit au Maroc. La conquête de l'Egypte, tentée dès le règne de 'Ubayd Allāh, fut réalisée en 969 par le quatrième calife fātimide, Al-Mu'izz, qui vint s'établir en 972 dans la nouvelle capitale fondée en Egypte, Le Caire, où il ouvrit l'université Al-Azhar. L'empire fātimide s'étendit alors sur l'Afrique du Nord, l'Egypte, la Palestine et la Syrie centrale et sur les îles de la Méditerranée occidentale; la dynastie acquit une suzeraineté, souvent remise en question, sur les lieux saints. Al-Mu'izz avait laissé le Maghreb à Bologgin (Bulukkīn) ibn Ziri, fondateur de la dynastie des Zirides, qui répudia la suzeraineté fātimide au x^e s. et reconnut le calife 'abbāsīde. Pour se venger, en 1052, le calife fātimide Al-Mustansir lança sur l'Afrique du Nord des tribus arabes qui la dévastèrent, mais l'Ifrigiya et le Maghreb n'en furent pas moins perdus. La décadence du califat fātimide, due aux rivalités entre les milices turques, berbères et noires, à des famines successives et à une crise financière qui obligea le calife à vendre, en 1068, les trésors du palais, fut enrayée par le vizir Badr al-Djamālī. Mais bientôt les Turcs Seldjoukides s'installèrent en Syrie et en Palestine, puis vinrent les croisés, qui ne laissèrent aux Fātimides, en Palestine, que la place d'Ascalon (1099). L'Egypte, où les désordres intérieurs ne firent que s'accroître, se replia sur elle-même et se mêla peu aux affaires de Syrie. Puis, une nouvelle puissance étant apparue en Syrie avec Nūr al-dīn, les Fātimides, que les Latins commençaient à menacer directement et qui prirent Ascalon en 1153, entrèrent en relations avec lui; ainsi s'établit un chassé-croisé d'interventions des troupes latines et des troupes de Nūr al-dīn en Egypte, qui aboutit à la prise de possession de l'Egypte par Chirkuḥ et son neveu Saladin, lieutenants de Nūr al-dīn. Saladin devint vizir (1169) du dernier calife fātimide, Al-'Adīd, qui mourut peu après que Saladin eut fait proclamer l'autorité du calife 'abbāsīde, mettant fin ainsi au califat fātimide (1171), et sans qu'Al-'Adīd se fût douté du changement. Bientôt Saladin se rendit indépendant de Nūr al-dīn et fonda la dynastie ayyūbide.

L'époque fātimide fut pour l'Egypte, dans l'ensemble, une période de prospérité et de vive activité économique, pendant laquelle les relations commerciales avec l'Europe se développèrent. Les Fātimides se distinguèrent par leur tolérance à l'égard des chrétiens, qui, la période de persécutions du calife Al-Hākim* mise à part, jouirent en Egypte d'une situation favorable. Les Fātimides, qui régnèrent deux cent soixante et onze ans, dont deux cents en Egypte, ont laissé de nombreux témoignages de leur civilisation, qui fut marquée au Caire par une vie de cour fastueuse; plusieurs mosquées rappellent encore dans cette ville le souvenir de la dynastie qui fonda la nouvelle capitale de l'Egypte islamique.

FĀṬMA. V. FĀṬĪMA.

FATOUVILLE (Nolant de), magistrat et auteur dramatique français, originaire de

Normandie († av. 1715). Une étude parue en 1936 semble avoir démontré qu'il s'appelait Anne MAUDUIT et qu'il était fils de Pierre Mauduit, sieur de Fatouville, conseiller à la cour des comptes de Rouen, et non au parlement de cette ville, comme on l'a cru longtemps. Il a donné au Théâtre-Italien (de 1682 à 1692) des comédies ou des farces en trois actes, dont la plus remarquable est *Arlequin Grapignan* ou *Arlequin procureur* (1684), qui eut un franc succès. Gherardi a publié, dans son *Théâtre italien* (1700), les quatorze pièces de cet auteur.

FATRAS [tra] n. m. (du lat. *farsura*, remplissage). Amas confus de choses : *Un fatras de vieux papiers*. || *Fig.* Ensemble confus d'idées, de paroles ou d'écrits : *Il est bon de lire Balzac avant vingt-cinq ans [...]* *A travers quel fatras on y va chercher nourriture* (Gide).

— **LANGUE CLASS.** Ensemble de choses frivoles, de bagatelles : *Je dédaigne de m'amuser à de menus fatras de maladies ordinaires, à ces bagatelles de rhumatismes* (Molière).

— **Littér.** V. FATRASIE.

— **Mar.** Vieux filin.

FATRASIE n. f. (de *fatras*). Genre lyrique burlesque, mis à la mode vers la fin du xiii^e s. (On l'appelle aussi RÈVERIE.)

— **ENCYCL.** On s'ingéniait à accumuler dans les *fatrasies* des mots incohérents et des nonsens. Philippe de Beaumanoir ne dédaigna pas d'en composer. Au xiv^e s., le genre évolua et fut réduit à une forme fixe, dite *fatras*; il comportait une strophe de onze vers sur deux rimes, le premier et le dernier vers de cette strophe étant fournis à l'avance par un distique. C'était une sorte de jeu de société que d'insérer neuf vers saugrenus entre les deux vers d'un distique raisonnable. Ces bouffonneries étaient quelquefois satiriques, rarement spirituelles, en tout cas étrangères à toute poésie. Il reste trente fatras de Watrquet de Couvin (début du xiv^e s.); la vogue du genre se maintint jusqu'à la fin du xv^e s.

FATRY (les), montagnes de Tchecoslovaquie, situées en Slovaquie, à l'O. des Tatry, et formées de noyaux de granite entourés de roches sédimentaires (rides de calcaires primaires). Elles contribuent à séparer le bassin du Hron de celui du Vah. Les *Grandes Fatry* (*Velky Fatry*), en bordure des Basses Tatry, culminent à 1 600 m; elles sont plus massives que les *Petites Fatry* (*Maly Fatry*), qui, malgré leur nom, sont cependant plus élevées (1 711 m au mont Krivan). Toutes ces montagnes sont entièrement couvertes de forêts.

FATSIA n. m. Genre d'arbustes, composé de deux espèces à grandes feuilles toujours vertes, très découpées et brillantes, originaires du Japon. (*Fatsia papyrifera* entre dans la fabrication du célèbre papier de Chine. *F. Japonica* est une espèce semi-rustique, très ornementale, cultivée dans l'ouest et le midi de la France, en appartement et dans les jardins. Famille des araliacées.)

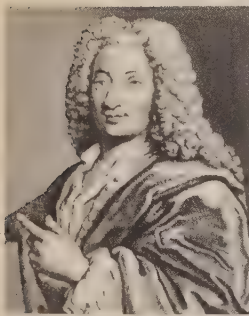
FATTORI (Giovanni), peintre italien (Livourne 1825 - Florence 1908). Il est l'auteur de grandes compositions militaires, mais est estimé surtout comme paysagiste. Citons en particulier la *Rotonde de Palmieri* (1866) [Musée d'art moderne de Florence].



pèlerinage à FATIMA



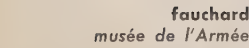
FATTY



Pierre FAUCHARD



faubert (mar.)

fauchard
musée de l'Armée

FATTY (Roscoe ARBUCKLE, dit), acteur comique du cinéma muet américain (Kansas City 1887 - Hollywood 1933). Son surnom lui fut donné à cause de son obésité, qui provoquait les rires. Après avoir fait du théâtre et du music-hall, il vint au cinéma en 1908, et se fit surtout remarquer dans le groupe de comédiens réunis par Mack Sennett. Sous la direction de celui-ci et de ses assistants, il tourna jusqu'en 1920 une série de courts métrages. On le vit plusieurs fois aux côtés de Charlie Chaplin, en particulier dans *Fatty sur le ring*. En 1921, il fut impliqué dans l'assassinat d'une actrice et, bien qu'il eût bénéficié d'un non-lieu, il dut quitter le cinéma.

FATU-HIVA (ÎLE), île de l'archipel des Marquises (Polynésie française); 304 hab.

FATUITÉ n. f. (lat. *fatuitas*; de *fatuus*, sot). Sotte vanité : *Aussi vois ce souris fin et voluptueux* | *Où la fatuité promène son extase* (Baudelaire).

FATUM [tom] n. m. (mot lat. signif. destin [pl. *fatal*]). Fatalité : *Le fatum des Anciens*. — **ENCYCL.** Ce mot est usité dans l'adage stoïcien : *Fata nolentem trahunt, volentem ducunt* (Les destins entraînent celui qui résiste, guident celui qui accepte), signifiant qu'il faut subir, bon gré, mal gré, les événements. (V. FATALISME ET STOICISME.)

FATWA n. f. (mot ar.). Réponse donnée par un mufti à une consultation juridique.

— **ENCYCL.** Les consultations juridiques étaient demandées soit par un juge, soit par un particulier, ou par le gouvernement. Les réponses servaient à suppléer au silence des livres de loi dans les cas non touchés par eux ou dans des cas douteux; c'est d'après les *fatwas* qu'un juge prononçait sa sentence dans un cas litigieux, qu'un particulier orientait sa conduite, que le gouvernement prenait telle ou telle décision. Les *fatwas* de droit public étaient demandées par le gouvernement, celles de droit privé par les juges ou les particuliers. Le mufti devait s'appuyer sur ces précédents déterminés et n'avait pas le droit de suivre son propre jugement.

Chez les Ottomans, le mufti de Constantinople était le plus important et le chef des ulémas de l'Empire; il portait le titre de « cheikh ul-islam », et avait une fonction politique par ses *fatwas* relatives aux questions de politique (sur une déclaration de guerre, sur la mise à mort des frères du sultan régnant, sur la destitution du vizir, etc.) ou d'ordre public (sur la consommation du café, sur l'établissement de l'imprimerie, etc.), tandis que les demandes de *fatwas* privées étaient adressées à un mufti spécial. Les décisions du mufti de Constantinople étaient universellement respectées, et un sultan déclaré indigne de régner s'y soumettait; mais ce qu'un mufti avait fait, un autre pouvait le défaire.

FAU [fau] n. m. Nom méridional du hêtre.

FAUBERDER v. tr. Mar. Syn. de FAUBERTER.

FAUBERT n. m. (du néerl. *zwabber*, nettoyeur). Mar. Balai de fils de caret, disposés autour d'un erseau formant poignée et servant à assécher les ponts. || *Donner un coup de faubert haut et bas*, assécher partout et nettoyer avec le faubert.

— **Pêch.** Ensemble de vieux filets réunis, lestés au moyen de chaînes, que les pêcheurs traînent en remorque pour draguer des coquillages et surtout des oursins.

FAUBERT (Ida), poétesse haïtienne, fille du président Salomon (Port-au-Prince v. 1883). Ses poèmes élégiaques ont été recueillis sous le titre de *Cœur des Iles* (1939).

FAUBERTER v. tr. et intr. Mar. Nettoyer ou éponger au moyen du faubert : *Fauberter le pont*. (On dit aussi FAUBERDER.)

Faublas (AMOURS DU CHEVALIER DE), roman de Louvet de Couvray, publié en dix-neuf parties, de 1787 à 1790. Vingt personnages et plusieurs intrigues s'y mêlent. Le héros, Faublas, est un joli garçon de seize ans, bien tourné, spirituel, galant et hardi. Trois femmes de caractères différents : la mar-

quise de B..., qui l'initie à l'amour, la comtesse de Lignolles, capricieuse et passionnée, Sophie de Pontis, pure et naïve, intéressent son cœur. Il finit par épouser la dernière, non sans avoir, chemin faisant, satisfait bien d'autres caprices. Cet ouvrage longtemps célèbre, qui allie l'esprit au romanesque et la sensibilité à l'érotisme, est un tableau assez piquant de la vie élégante au XVIII^e s.

FAUBONNE n. f. Art culin. Espèce de potage.

FAUBOURG [fobur] n. m. (altér. de l'anc. franç. *forsbourg*; lat. *foris*, hors de, et *burgum*, bourg). Partie d'une ville située en dehors de l'enceinte : *Au cœur d'un vieux faubourg, labyrinthe fangeux* (Baudelaire). || Nom conservé par certaines rues ou certains quartiers : *Les gens du faubourg Saint-Antoine n'appellent jamais autrement ce quartier célèbre que le « faubourg »* (Balzac). *Un des hommes les plus choyés de la haute société du faubourg Saint-Germain* (Proust). || *Le noble faubourg*, autrefois, le faubourg Saint-Germain, à Paris, où beaucoup de familles nobles avaient leurs hôtels. || *Par extens.* Les faubourgs, la population ouvrière des faubourgs.

Faubourg (RÉVOLTE DU), mouvement qui éclata au faubourg de Cordoue, situé sur la rive gauche du Guadalquivir, vers 818, contre la tyrannie du calife Al-Hakam. Vaincus, les Cordouans furent exposés pendant trois jours à toutes les fureurs des soldats du calife, puis chassés de leur ville. Ils s'établirent à Fès, dans le quartier dit « des Andaloux ». Les Cordouans qui, à la même époque, s'établirent à Alexandrie, puis en Crète, semblent avoir émigré de leur ville natale quelque temps avant la révolte.

FAUBOURIEN, ENNE adj. et n. Qui appartient aux faubourgs; qui est des faubourgs : *C'était la voix d'un homme de bonne éducation, sans trace d'accent faubourien* (J. Romains). *C'est grâce au faubourien de Paris que la révolution, mêlée aux armées, conquiert l'Europe* (Hugo).

FAUCARD n. m. (de *faucher*). Sorte de faux munie d'un long manche, ou encore système de faux articulées, pour couper les herbes dans les rivières et étangs.

FAUCARDAGE ou **FAUCARDEMENT** n. m. Action de faucarder.

— **ENCYCL.** Le *faucardage* d'un étang où l'on élève des poissons, comme la carpe, consiste à couper, à une vingtaine de centimètres au-dessous de la surface, toutes les plantes émergées. Celles-ci, en effet, sont nuisibles par leur ombrage et par leur couvert, qui sert d'abri aux animaux malfaisants, tels que les oiseaux aquatiques, les couleuvres, les grenouilles, etc.

FAUCARDER v. tr. Couper avec le faucard.

FAUCARDEUR n. m. Bateau spécial muni d'un faucard mécanique.

FAUCARDEUSE n. m. Instr. agric. Machine utilisée dans les étangs et les cours d'eau, pour couper les herbes aquatiques.

— **ENCYCL.** La *faucardeuse* comprend deux barres de coupe, perpendiculaires l'une à l'autre et placées à l'avant d'une embarcation. Le même moteur peut animer l'instrument et l'embarcation. La faucardeuse ouvre un chenal libre en coupant la végétation submergée.

FAUCHAGE n. m. Action de faucher : *Le fauchage des blés qui fait écarter les genoux pour prendre un aplomb solide* (Maupassant). [V. part. *encycl.*]

— **Arm.** Procédé de tir d'un canon ou d'une mitrailleuse, utilisé pour battre méthodiquement une zone de terrain, ou part et d'autre d'une direction de tir ou d'un objectif. (Le tir avec fauchage s'effectue sur hausse unique, par déplacement du canon dans son champ de tir horizontal. L'étendue de la zone battue est fonction de celle du rectangle de dispersion à la distance considérée.)

— **ENCYCL.** Agric. Le *fauchage* des plantes fourragères doit avoir lieu lorsque les fourrages renferment le maximum de matières utiles; les herbes jeunes sont plus nutritives que les herbes âgées; c'est généralement un peu avant la pleine floraison que se présente le meilleur état. On coupe plus tôt les fourrages destinés à la consommation en vert; on attend davantage quand il s'agit de trans-

former le fourrage en foin, afin de faciliter la dessiccation.

On fauche de bonne heure lorsque les fourrages sont envahis par les mauvaises herbes, afin d'empêcher la formation des graines, lorsque, étant versés, ils risquent de se dessécher.

Le fauchage des céréales est effectué au moment de la maturité; il vaut mieux couper prématurément, pour éviter les pertes de grain, quand on n'utilise pas la moissonneuse-batteuse.

Le fauchage est exécuté de plus en plus par les moyens mécaniques : faucheuse, moissonneuse-javeluse, moissonneuse-lieuse, moissonneuse-batteuse.

FAUCHAILLES n. f. pl. Époque de la fauchaison.

FAUCHAISON n. f. Action de faucher. Temps où l'on fauche les prairies.

FAUCHARD n. m. Arme d'hast, dérivée de la faux, en usage surtout du XIII^e au XV^e (Muni d'un large fer à tranchant convexe orné d'une pointe ou d'un crochet, le fauchard demeura comme arme de rempart jusqu'au XVIII^e s.) [Syn. FAUSART.]

— **Instr. agric.** Serpe à deux tranchants opposés l'un à l'autre, en forme de double croissant et munie d'un long manche, qu'on emploie pour couper les branches des arbres.

FAUCHARD (Pierre), chirurgien-dentiste français (en Bretagne 1678 - Paris 1763). Il est considéré comme le père de la dentisterie moderne. Le manuscrit original de son *livre le Chirurgien-Dentiste ou Traité des dents* terminé en 1723 et paru en 1728, est déposé à la Bibliothèque de la faculté de médecine de Paris.

FAUCHE n. f. (de *faucher*). Le temps ou produit du fauchage. (Vx.) || Largeur d'un coup de faux. || *Prairie de fauche*, prairie destinée à être fauchée (par opposition à pâture). || **Pop.** Vol; butin.

FAUCHE (Hippolyte), sanskritiste français (Auxerre 1797 - Juilly, Seine-et-Marne, 1861). Il est l'auteur de nombreuses traductions parmi lesquelles les stances de Bhartṛihī (1852), le *Rāmāyana* (1854-1858), le *Das kumārācharita* (1862) et la plus grande partie du *Mahābhārata* (1863-1868).

FAUCHE-BOREL (Louis), agent secret Louis XVIII (Neuchâtel 1762 - id. 1829). Il raconta sa vie aventureuse dans des *Mémoires* (1828). Imprimeur à Neuchâtel, agent de liaison entre l'armée de Condé et la France, il approcha notamment Pichegru, Moreau et Barras. Plusieurs fois emprisonné, mais libéré, sur la demande de la Prusse, comme sujet prussien, il n'obtint de la Restauration aucune récompense de son dévouement, et se suicida.

FAUCHÉE n. f. (de *faucher*). Quantité d'herbe qu'un faucheur peut couper dans une journée ou avant d'affiler à nouveau la faux. || Largeur du coup de faux.

FAUCHER v. tr. (lat. pop. **falcare*, de *faux*). Couper avec une faux : *Faucher l'herbe, du blé. Sur les champs fauchés le vibre* (Gide). — **Fig.** Couper : *Le parti [à la guerre] forti et beau, revenu à la pieds fauchés* (Maupassant). || Abattre, supprimer, détruire : *Pauvre jeunesse sera fauchée comme un pré* (Proust). || **P.** Voler, dérober : *Faucher un portefeuille*. || *Être fauché, fauché comme les blés*, ne pas avoir d'argent.

— **Arg.** Couper, en divers sens. || Guider.

— **Arm.** Exécuter un tir en utilisant le procédé du fauchage.

FAUCHER (Jean), pasteur et théologien protestant français (Uzès, seconde moitié du XVI^e s. - Nîmes 1628). Il exerça les fonctions pastorales à Uzès et à Nîmes, où il professa même temps la théologie. Lorsque, en 1622, le duc de Rohan conseilla aux protestants de déposer les armes, Faucher opposa vivement. On a de lui : *la Véronique* (1625), dirigée contre le jésuite Véron; *charité ou la Sainteté du mariage* (1627),

FAUCHER (César et Constantin de), généraux français, frères jumeaux (La Réole-Bazadais, 1760 - Bordeaux 1815). Officiers dragons, ralliés à la Révolution, ils furent



Georges ROUAULT. « L'Apprenti ouvrier. »
Musée national d'Art moderne.



James ENSOR. « La Vieille aux masques. » Collection particulière.



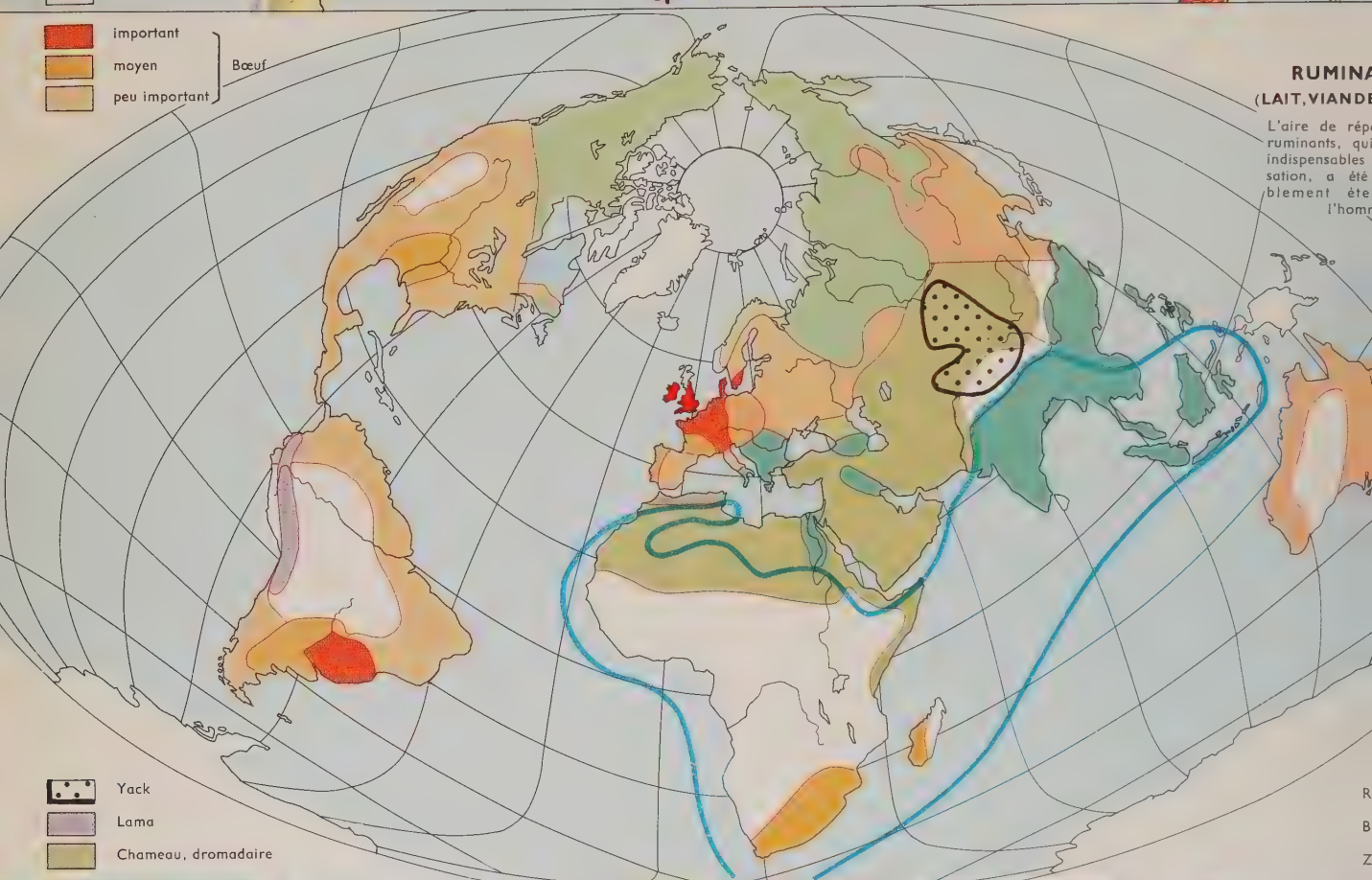
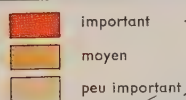
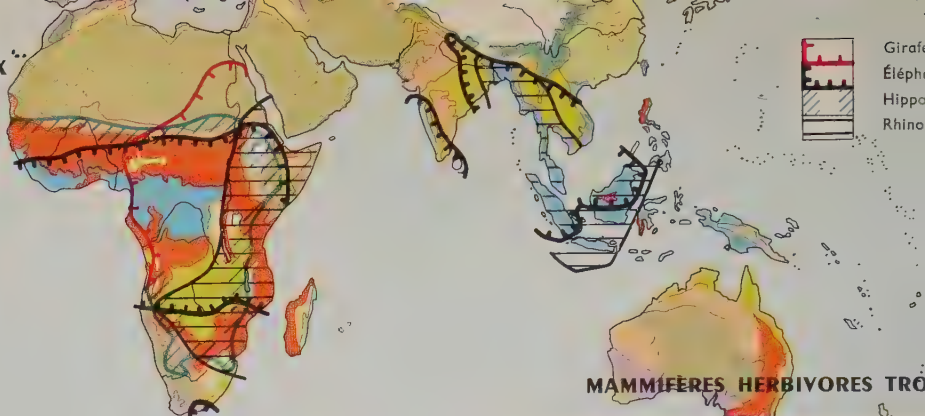
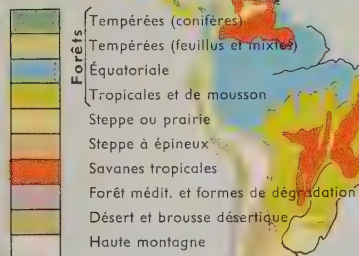
◀ Chaïm SOUTINE. « Portrait de femme. » Petit Palais, Paris.

· Phot. Giraudon.

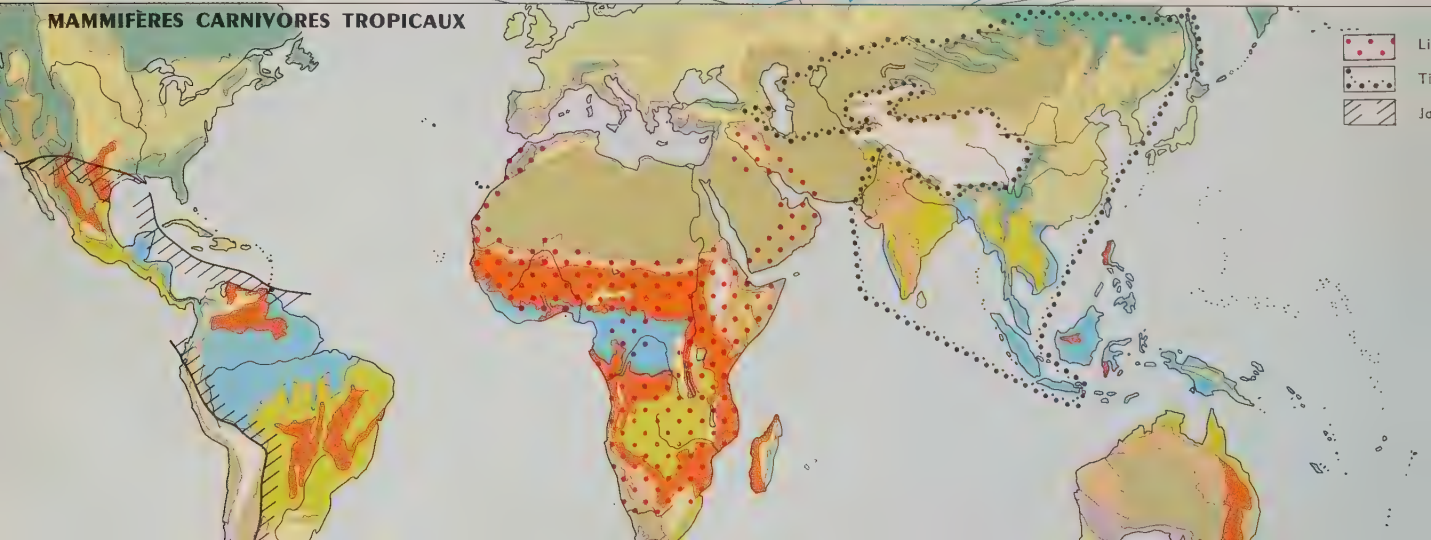
Max BEKMANN. « Le Poisson. » Musée national d'Art moderne.

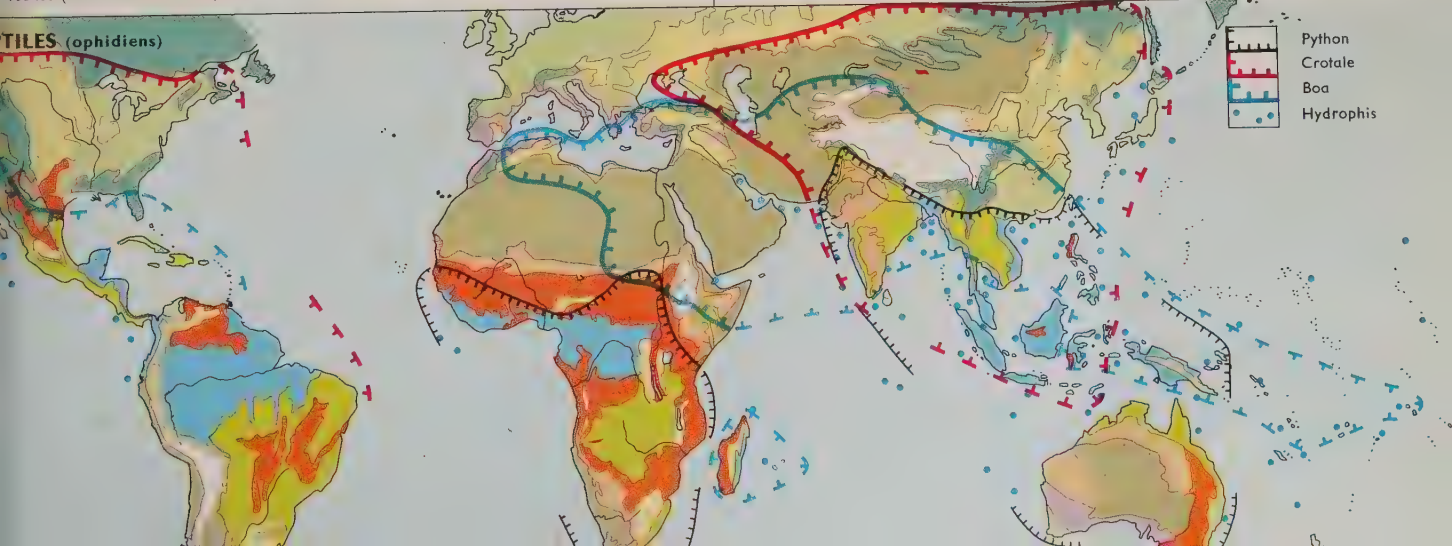
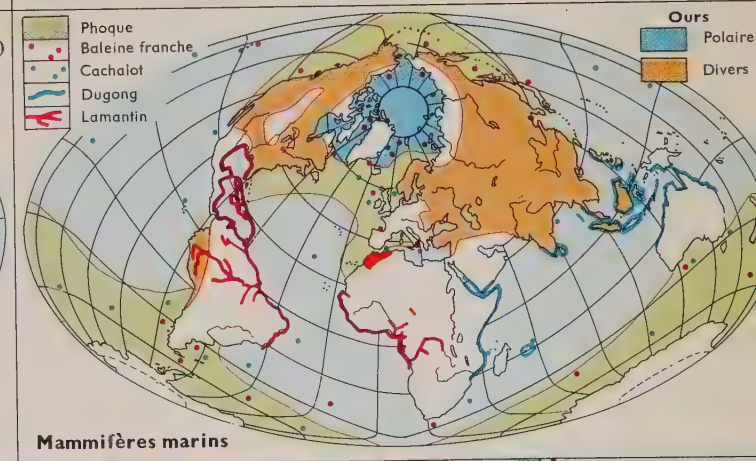
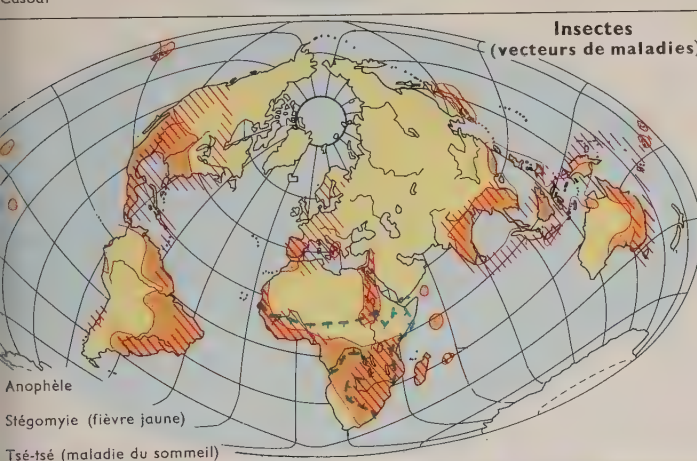
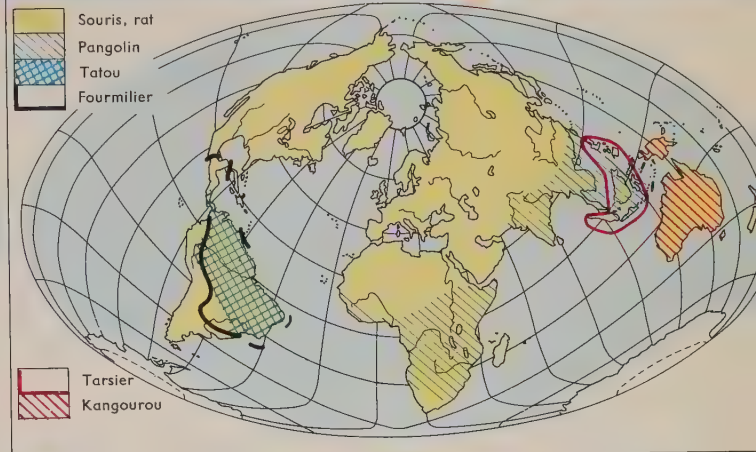
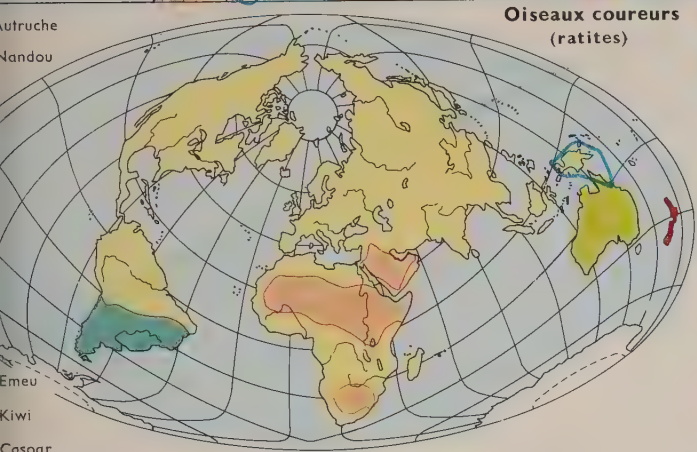
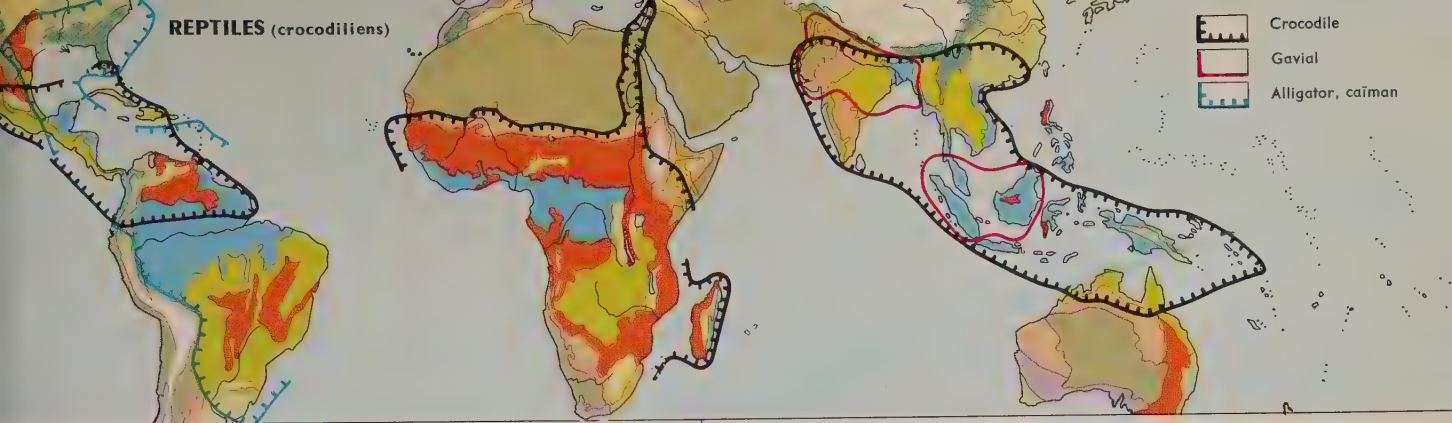


FAUNE **RÉPARTITION DES ANIMAUX** **A LA SURFACE DU GLOBE**



MAMMIFÈRES CARNIVORES TROPICAUX





FAUVISME



Othon FRIESZ. « Portrait de Fernand Fleuret. »

Musée national
d'Art moderne.

Henri MATISSE. « Le Luxe. »



Albert MARQUET. « La Vedette à Hambourg. » Collection particulière.



André DERAÏN. « Le Parlement à Londres, la nuit. » Collection Lehmann.



Robert GIRAUDON.

élus à des charges municipales à La Réole, mais partirent comme capitaines dans le corps des volontaires en 1792. Blessés en Vendée, ils furent l'un et l'autre promus généraux. Suspects de fédéralisme, ils échappèrent une première fois à la mort. Plus tard, la maladie les força à quitter l'armée. Ils s'occupèrent de commerce, mais reprirent du service en 1814; un général anglais les fit condamner à mort, mais Marmont obtint leur grâce. En 1815, inculpés d'avoir constitué chez eux un dépôt d'armes, ils furent condamnés à mort à Bordeaux par le conseil de guerre, sans trouver de défenseur. Chacun se fit l'avocat de l'autre.

FAUCHER (Léon), homme politique français (Limoges 1803 - Marseille 1854). Collaborateur du *Temps*, il défend les idées libérales. Député de 1847 à 1851, il contribue à la chute de Guizot. Ministre des Travaux publics (20 déc. 1848), puis de l'Intérieur, il facilite, par sa dépêche du 12 mai — qui désignait les députés hostiles au gouvernement —, le succès des conservateurs aux élections législatives du 13 mai 1849. Membre de la commission qui prépare la loi du 31 mai 1850 limitant l'exercice du suffrage universel, il devient ministre de l'Intérieur en avril 1851, mais se retire en octobre et renonce définitivement à la politique après le coup d'Etat du 2-Décembre.

FAUCHER (Eugène), général français (Saivre, Deux-Sèvres, 1874). Sorti de Polytechnique dans le génie en 1896, breveté d'état-major en 1907, il commande en 1914 le génie du 20^e corps. Il sert ensuite au 3^e bureau du grand quartier général et termine la campagne, en 1918, comme lieutenant-colonel adjoint d'un régiment d'infanterie. Dès février 1919, il est affecté à la mission militaire française de Prague, chargée de l'organisation de l'armée tchécoslovaque. Il en sera le chef, depuis sa promotion au grade de général de brigade (1926) jusqu'au moment où la signature des accords de Munich (1938) l'amène à démissionner et à se placer à la disposition du gouvernement tchèque. Chargé, en 1939, de la mise sur pied des unités tchèques en France, il milite, après 1940, dans la Résistance, est arrêté par la Gestapo en janvier 1944 et interné en Allemagne jusqu'à la fin du conflit.

FAUCHER (Daniel), géographe français (Romans 1882). D'abord professeur d'école normale, il est l'élève de Raoul Blanchard à Grenoble. Docteur ès lettres en 1927 avec une thèse sur les *Plaines et bassins du Rhône moyen entre bas Dauphiné et Provence*, il professe, à partir de 1926, à la faculté des lettres de Toulouse, dont il devient le doyen. Dans la diversité des travaux de D. Faucher apparaît l'attachement qu'il porte aux problèmes de la géographie agraire; il a d'ailleurs publié une *Géographie agraire* (1949) et un livre sur le *Paysan et la machine* (1954). Il a dirigé la *France, géographie, tourisme* (1951-1952), important ouvrage sur la géographie des régions françaises.

FAUCHÈRE n. f. (provenç. *falquiero*). Tringle de bois qu'on met aux mulets de charge, pour leur tenir lieu de croupière.

FAUCHET n. m. (de *faucher*). Agric. Râteau à dents de bois, qui sert à ramasser les foin ou à séparer la paille du blé battu. || Petite serpe en forme de croissant, qui sert à faire des fagots.

— Archéol. Serpe ou faucille pour la taille des arbres (XIV^e-XV^e s.).

— Ornith. Un des noms usuels du pinson.

FAUCHET (Claude), évêque et Conventionnel français (Dornes, Nivernais, 1744 - Paris 1793). Prêtre à Saint-Roch, puis grand vicaire de l'archevêque de Bourges, partisan des idées nouvelles, appelant Jésus-Christ la « divinité concitoyenne du genre humain », il participa à la prise de la Bastille, fonda en 1790 un journal démocrate, la *Bouche de fer*, et transforma une loge maçonnique du Palais-Royal en un club, qu'il appela le « Cercle social » et dont il fut le principal orateur, commentant et expliquant le *Contrat social* de Rousseau. Evêque constitutionnel du Calvados, député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, il attaqua violemment Louis XVI, mais ne vota pas sa mort; il se prononça contre le mariage des prêtres et pour la liberté des cultes. Il fut guillotiné

pour avoir voulu suspendre les prêtres mariés de son diocèse. (→ *Biblio.*)

FAUCHETTE n. f. (de *faux*). Serpe pour couper les arbustes bordant les plates-bandes. || Petite serpe pour faire les fagots.

FAUCHEUR, EUSE n. Personne qui fauche l'herbe des prairies : *Une troupe de faucheurs*. || *Par extens.* Qui abat, supprime : *Faucheur d'hommes, de têtes*.

◆ N. m. Entom. Nom commun à divers arachnides de l'ordre des opilions ou phalangides*. (Ce nom est dû aux mouvements de faux qui animent pendant quelques instants leurs pattes détachées du corps.) [On dit aussi FAUCHEUX.]

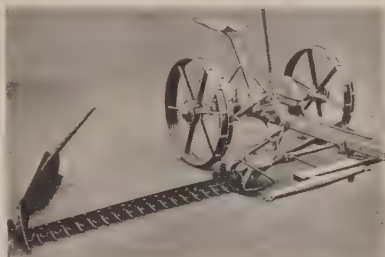
— Hist. mil. *Faucheurs polonais*, nom donné aux paysans insurgés, enrégimentés en 1793 par Kościuszko dans la milice de Cracovie. (Les faucheurs, ne disposant que de leur faux et portant une sorte d'uniforme blanc à passepoil amarante, parvinrent à battre les troupes régulières russes à Racławice, en 1794. Devenus le symbole de la volonté d'indépendance polonaise, les faucheurs, citadins cette fois autant que paysans, reprirent lors des insurrections de 1831, 1848 et 1863, tant en Pologne qu'en Lituanie.)

— Ichtyol. Autre nom du renard* marin.

◆ N. f. Instr. agric. Machine servant à faucher. || *Absol.* La *Faucheuse*, la Mort.

— Jeux. Variété de baccara à un seul tableau.

— ENCYCL. Instr. agric. La *faucheuse* *traînée* ou *semi-portée* comprend essentiellement



deux bâtis. L'un, fixe, porte le timon d'attelage, les engrenages de transmission du mouvement, les leviers de manœuvre et un siège pour le conducteur (*faucheuse traînée* par un cheval). L'autre, mobile, s'articule sur le premier et porte l'ensemble des organes de coupe. La lame, animée d'un mouvement de va-et-vient dans le porte-lame garni de doigts divisant la récolte en petites touffes et terminé par un sabot, emprunte son mouvement au plateau circulaire par l'intermédiaire d'une bielle de bois. Les *faucheuses à tracteur* et certaines *faucheuses à traction animale* sont animées par un moteur auxiliaire. Il existe des *faucheuses portées* dont le bâti fixe est le tracteur, le bâti mobile comportant les mêmes éléments entraînés par la prise de force du tracteur.

Dans tous les cas, au repos, le porte-lame est relevé contre le bâti ou le tracteur.

FAUCHEUSE-ESSOREUSE n. f. Machine servant à récolter les fourrages sans préfanage. || Pl. des FAUCHEUSES-ESSOREUSES.

— ENCYCL. La *faucheuse-essoreuse* est munie d'une barre de coupe identique à celle d'une faucheuse. Le fourrage coupé est ensuite broyé entre des rouleaux d'acier afin d'accélérer le fanage naturel. Puis la machine abandonne le fourrage sur le sol.

FAUCHEUSE-HACHEUSE-CHARGEUSE n. f. Machine servant à la récolte des fourrages. || Pl. des FAUCHEUSES-HACHEUSES-CHARGEUSES.

— ENCYCL. Cette machine, appelée aussi *field-forage-harvester*, est munie d'une barre de coupe ou d'un organe de coupe rotatif. La récolte coupée est ensuite divisée en petits éléments ou lacerée; elle est alors reprise par un puissant ventilateur qui l'envoie dans une remorque à l'aide d'un tuyau terminé par une goulotte orientable. La faucheuse-hacheuse-chargeuse accélère beaucoup la récolte du fourrage destiné à être ensilé et déshydraté, mais elle absorbe une puissance élevée; de ce fait, elle ne peut être animée que par la prise de force d'un tracteur ou par un moteur auxiliaire.

FAUCHIER (Laurent), peintre français (Aix-en-Provence 1643 - id. 1672). Fils d'un orfèvre, élève de Mimault, il fit à Aix une carrière de portraitiste, après un court séjour à Paris (1667-1668). Il fut le maître de François Puget et semble avoir subi l'influence de Nicolas Mignard. Aucune des œuvres qu'on lui attribue n'est signée (musées de Nantes, Montpellier, Marseille).

FAUCHIER (Joseph), faïencier français (Peyruis, Basses-Alpes, 1681 - Marseille 1751). Directeur de la manufacture du faubourg Saint-Lazare à Marseille (1711), il fonda une fabrique (1732) et est considéré comme le maître de la faïence de grand feu marseillaise (musées de Limoges et de Sèvres). — En 1744, son neveu et fils adoptif, JOSEPH, dit *Joseph II*, devint son collaborateur; il lui succéda (1745), et travailla dans le même style.

FAUCHILLE (Paul), juriste français (Loos-lès-Lille 1858 - Fontenay-aux-Roses 1926). Rédacteur en chef de la *Jurisprudence générale Dalloz*, fondateur de la *Revue générale de droit international public*, il fut membre de l'Institut de droit international et fonda l'Institut des hautes études internationales de Paris.

FAUCHOIS (René), auteur dramatique français (Rouen 1882). D'abord acteur, il fit représenter en 1902 un *Louis XVII*, puis donna en 1905 *l'Exode*, drame moderne. Mais il s'est surtout fait connaître en portant à la scène des « Vies » de personnages illustres : *Beethoven* (1909), *Rossini*, *Mozart* (1925). On lui doit aussi des comédies : *Mademoiselle Jockey* (1926), *Prenez garde à la peinture* (1932), *Rêves d'amour* (1943), *Quand le diable y serait* (1947), ainsi que le livret de *Pénélope*, musique de G. Fauré (1913).

FAUCHON n. m. (de *faux* n. f.). Coutelas ou épée en usage du XIII^e au XV^e s., à large lame droite et dont le tranchant est placé suivant le contour le plus long.

— Instr. agric. Sorte de faux voisine de la sape. || Faux armée (garnie d'un râteau pour soutenir les herbes coupées).

FAUCIGNY, région des Préalpes françaises du Nord, entre le Chablais et les Bornes, drainée par l'Arve et le Giffre. Les activités y sont variées : industries laitières, exploitations forestières, horlogerie et électrometallurgie. (Hab. *Faucignerans*.)

— Hist. La baronnie constituée au XI^e s. autour du château de Faucigny échu au dauphin de Viennois, par mariage (1241), puis à la couronne de France. Elle fut cédée à la Savoie (1355) et revint à la France par le traité de Turin (1860). (→ *Biblio.*)

FAUCILLE [fosij] n. f. (lat. *falcicula*). Instrument consistant en une lame d'acier courbée en demi-cercle et emmanchée dans une poignée en bois, dont on se sert pour couper les herbes et les céréales. (Les faucilles sont à lame unie ou à lame dentée en scie.)

— Loc. div. Fig. *Mettre la faucille dans la maison d'autrui*, empiéter sur les fonctions, le métier d'autrui. || Ironiq. *Droit comme une faucille*, tortu, contrefait.

— Entom. Papillon nocturne d'Europe (*Drepana falcataria*), dont la chenille vit sur les trembles, les peupliers, les bouleaux. (Famille des drépanidés.)

— Ornith. Plume arquée de la queue du coq.

— Pêch. Instrument pour tirer le poisson du sable.

— Symbol. La *faucille* et le *marteau*, emblème de l'U. R. S. S. et des partis communistes, symbolisant l'union de la classe paysanne et de la classe ouvrière.

FAUCILLE (COLLE LA), col du Jura français, à la limite de la zone franche (Ain); 1 323 m. Il est emprunté par la route de Gex à Morez. Panorama sur le pays de Gex, le lac Léman et les Alpes. Station de sports d'hiver.

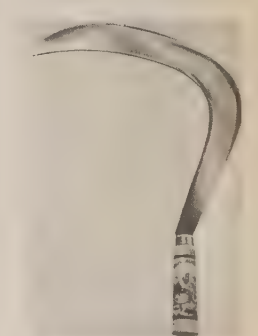
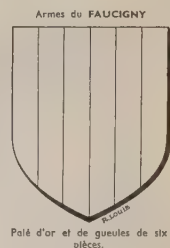
FAUCILLES (MONTS), nom donné par les anciens géographes aux plateaux calcaires ou gréseux compris entre les Vosges et le plateau de Langres, qui forment la ligne de partage des eaux entre les tributaires de la Moselle et de la Meuse, d'une part, et ceux de la Saône, d'autre part. Ils correspondent en partie à la région de la Voge.



faucheur (entom.)



Laurent FAUCHIER
« portrait d'homme »
musée de Nantes



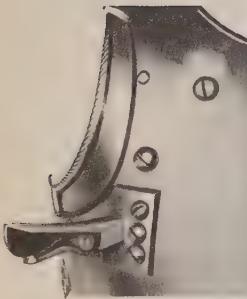
faucille



faucon
sur affût
musée de l'Armée



faucon pèlerin au bloc



faucue
musée de l'Armée

FAUCILLETTE n. f. Nom usuel du martinet noir.

FAUCILLON [fosijs] n. m. Petite faucille pour couper les menus bois. || *Bois à faucillon*, menu-bois que l'on coupe avec le faucillon.

— Technol. Petite lime qui sert à terminer et à évider le panneton de la clef, pour permettre le passage des gardes de la serrure. || Crochet que forme parfois l'extrémité d'un rouet de serrure.

FAUCOGNEY-ET-LA-MER, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône (arrond. de Lure), dans les Vosges comtoises, au confluent du Breuchin et du Bulletin; 870 hab. (640 aggl.). Chapelle des ^{xiii}, ^{xiii} s. Restes de fortifications. Tour du ^{xi} s. Eglise du ^{xviii} s.

FAUCON n. m. (lat. *falco*). Rapace diurne, de taille moyenne ou faible, caractérisé par des formes robustes, des ailes longues et pointues, un bec court, très crochu et denticulé. (Type de la famille des *falconidés*.) [V. part. *encycl.*] || *Faucon sociable*, rapace gris foncé (*Rosthamus sociabilis*), dont le bec, terminé par une longue pointe courbe, lui permet d'extraire de leur coquille les mollusques aquatiques dont il se nourrit. (Il habite l'Amérique intertropicale.)

— Arm. Pièce d'artillerie en usage aux ^{xvi} et ^{xvii} s. (De calibre très variable, le faucon pèse, vers 1550, environ 700 kg, et, dans les *six calibres de France* [Henri II], il est porté comme tirant un boulet de 2 livres. En 1698, faucon et fauconneau sont des canons analogues dont le boulet pèse de 300 à 900 g.)

— ENCYCL. Le plus répandu des faucons est le pèlerin (*Falco peregrinus*), gris ardoisé dessus, blanc dessous, avec des barres transversales noires. La face porte deux taches noires en forme de moustaches. Les jeunes sont bruns. (V. pl. OISEAUX, 2.) Les faucons ont un vol puissant et particulièrement rapide, qui leur permet de capturer leurs proies au vol. (On a cité le chiffre de 280 km à l'heure pour les piqués du faucon pèlerin.) Les petites espèces sont volontiers insectivores.

Il en existe de nombreuses espèces sur tout le globe. En France nichent régulièrement les faucons pèlerin, hobereau, crécerelle. Le gerfaut, le kobez, la crécerellette, l'émerillon sont plus rares. (V. aussi FAUCONNET, SACRE, LANIER.)

Les faucons, ou oiseaux de haut vol, employés en fauconnerie sont, par ordre de taille : le gerfaut, le sacre, le pèlerin, le lanier, le hobereau et l'émerillon.



« le Fauconnier
du roi Henri VIII »
par Hans Holbein
(1533)
musée de La Haye

— Hérald. Le faucon héraldique peut être *au naturel*, *chaperonné* quand il est coiffé du chaperon, *longé* s'il porte aux pattes ses verveles ou ses liens, *perché* quand il est posé sur une branche ou sur son bloc, *grilleté* quand il porte ses sonnettes soit aux pattes, soit au cou.

Faucon-Blanc (ORDRE DU) ou de la **Vigilance**, ordre de chevalerie saxon, fondé en 1732 par Ernest-Auguste, duc de Saxe, pour récompenser les services rendus dans les fonctions publiques.

FAUCON ou **FALCON** (Nicolas), chanoine prémontré de Poitiers, au ^{xiv} s. C'est à lui que le prince arménien Héthoum ou Hayton, entré dans l'ordre en 1304 et retiré à Poitiers, où il mourut vers 1308, dicta en français sa *Fleur des histoires d'Orient*. Faucon la mit ensuite en latin (*Historia Orientalis*).

FAUCONNEAU n. m. Jeune faucon.

— Arm. Pièce d'artillerie, réduction du faucon*, en usage du ^{xvi} au ^{xviii} s., et dont le calibre n'a jamais été très régulier. || Aux ^{xvi} et ^{xvii} s., sorte de grue actionnée par un treuil et un câble à poulies, destinée à lever les fardeaux.

FAUCONNER v. intr. Equit. Monter à cheval du pied droit, comme les fauconniers, qui portaient l'oiseau généralement sur le poing droit. (On dit aussi MONTER EN FAUCONNIER.)

FAUCONNERIE n. f. Art de dresser les oiseaux de proie destinés à la chasse : *La fauconnerie fut très en honneur au Moyen Age*. || Chasse au faucon. || Lieu où l'on élève les faucons.

— ENCYCL. La fauconnerie, très ancienne, était déjà connue en Asie au ^v s. avant l'ère chrétienne. Introduite en France sous les Mérovingiens, elle a atteint son apogée sous Louis XIII. Elle est encore en honneur chez les Orientaux. L'officier chargé de la surintendance de la Fauconnerie royale portait le titre de *grand fauconnier*.

On distinguait la *fauconnerie de haut vol* et celle de *bas vol*. Pour la première, on employait les gerfauts, laniers, faucons et émerillons; la seconde utilisait les autours et les éperviers.

Cette science a une terminologie spéciale et compliquée : les instruments de dressage et les drogues abondent. Le dressage et les soins à donner varient suivant l'âge et l'espèce.

Le faucon se porte généralement sur le poing droit, la tête couverte d'un chaperon. Dès qu'apparaît une proie, le fauconnier enlève le chaperon, lève et baisse alternativement le poing. Le faucon prend son vol en rasant la terre, puis s'élève peu à peu en décrivant des cercles, jusqu'au moment où il voit la proie; il la poursuit alors sans relâche, la harcèle du bec et des serres jusqu'à ce qu'elle tombe épuisée; les chiens de chasse s'en emparent, et le faucon revient alors sur le poing du chasseur, qui le récompense en lui donnant le *leurre*. (→ Biblio.)

FAUCONNET n. m. Nom donné à de très petits faucons (*microhierax*), au plumage blanc et noir varié de roux, dont certains ne sont pas plus grands qu'un moineau. (Ils habitent l'Afrique tropicale et l'Indo-Malaisie. On dit aussi FAUCON NAIN ou FAUCON-MOINEAU.)

FAUCONNIER n. m. Celui qui dresse, qui gouverne, qui fait voler les oiseaux de proie pour la chasse.

— Hist. *Grand fauconnier*, officier de la Cour, qui avait autorité sur toute la fauconnerie, du ^{xv} s. à la Révolution.

FAUCONNIÈRE n. f. Gibecière que portaient les fauconniers. || *Par extens.* Sac plié en deux et pendu à l'arçon de la selle, pour porter de menus harpes.

— ENCYCL. La *fauconnière* contenait les instruments, les drogues, les engins utiles pour la chasse au faucon. Le fauconnier portait cette gibecière ordinairement pendue à sa ceinture. A partir du ^{xvii} s., on la voit plutôt passée en écharpe; à cette époque, le mot prend un sens plus large et s'applique à toute sacoche en cuir qui s'accroche à l'arçon de la selle.

FAUCRE n. m. (de l'anc. franç. *fautre*). Arm. Support à charnière vissé sous le bras, au côté droit de la cuirasse.

— ENCYCL. Le mot *faucure* a pour origine *fautre*, garniture feutrée qui, aux ^{xii} et ^{xiii} s., avant l'invention de l'arrêt, entourait la partie de la lance placée sous le bras du cavalier; au moment de l'action, il empêchait la hampe de glisser sous l'effet du choc. Le faucure est devenu ensuite un crochet fixé à la partie droite de la cuirasse. Il servait à maintenir la lance couchée horizontalement, à permettre ainsi au jouteur de guider plus facilement son fer et à supporter à sa place le choc de la lance, grâce à l'arrêt de lance. Ce dernier consistait en un bracelet de cuir entourant la lance en arrière de la main; l'épaisseur de ce bracelet venait buter contre l'arrêt de cuirasse et s'opposait au recul de la lance.

FAUDAUE n. m. Action de fauder une étoffe. || Marque appliquée sur les étoffes pliées et appointées.

FAUDE ou **FAUDIÈRE** n. f. Vieux mot désignant, au Moyen Age, le postérieur. *Chaise en manière de faude*, chaise façonnée en creux.

— Arm. Aux ^{xiv} et ^{xv} s., grande braco nière ou jupe de mailles qui prolongeait la cuirasse.

FAUDER v. tr. (de l'anc. haut allem. *faldan*, plier). Plier une pièce d'étoffe en double dans sa longueur, de manière que les lisières touchent. || La marquer avec de la soie, lorsqu'elle est ainsi appointée.

FAUDET n. m. (de *fauder*). Grille de bois posée sur la perche à lainer, et sur laquelle on place l'étoffe au fur et à mesure qu'elle est lainée.

FAUDEUR n. m. Ouvrier qui faude les étoffes.

FAUFIL ou **FAUFILÉ** n. m. (de *faufiler*). Fil qu'on emploie pour faufiler. || Point bâti très allongé, servant de tracé à l'exécution de la couture définitive.

FAUFLAGE n. m. Cout. Syn. de FAUFILÉ.

FAUFILER v. tr. (altér. de *forfiler*; de *for* en dehors, et *filer*, proprement « passer le fil en dehors de la couture à faire »). Coudre provisoirement à longs points, avant la couture définitive : *Faufiler un corsage*.

♦ V. intr. **LANGUE CLASS.** Etre en relation avec : *Sachez que je faufile | Avec ducs, archiducs, princes, seigneurs, marquis (Regnard).*

— **Se faufiler** v. pr. S'insinuer adroitement (par un mouvement analogue à celui du quand on faufile); se glisser à travers : *M. Tourte [...] s'était faufilé à la maison comme être subalterne, ne s'offensant rien, bon flateur de tous (Stendhal). Se faufiler au milieu des voitures. || Se faufiler passage, se faire une route en se glissant (rare). Les petits enfants me touchèrent les genoux pour se faufiler passage (H. de Montherlant).*

FAUFILEUR n. f. Couture provisoire à points espacés.

FAUGÈRE (Armand), érudit français (Bograc 1810 - Paris 1887). Après avoir étudié le manuscrit autographe de Pascal, il a donné en 1844, sous le titre de : *Pensées, fragments et lettres de Blaise Pascal, publiés pour la première fois conformément aux manuscrits originaux*, une édition que l'on peut regarder comme la véritable édition princeps de *Pensées*. En 1854, il révéla au public les *Mémoires de M^{me} Roland*, puis les *Ecrits inédits de Saint-Simon* (1881-1883).

FAUJAS DE SAINT-FOND (Barthélemy), naturaliste français (Montélimar 1741 - Saint-Fond, Isère, 1819). Il reconnut dans le basalte une ancienne roche volcanique (1778). Il fut le premier professeur de géologie nommé en France (1793).

FAUJASITE n. f. (de *Faujas* n. pr.). Mine de Zéolite sodico-calcique, silicate hydraté naturel d'aluminium, de sodium et de calcium.

FAULDE n. f. Syn. de CHARBONNIÈRE.

FAULHABER (Michael von), prélat allemand (Klosterheidenfeld 1869 - Munich 1950). Il fut évêque de Spire (1911), archevêque de Munich (1917) et cardinal (1921). L'une des personnalités les plus marquantes de l'épiscopat allemand, il s'éleva contre le racisme et fut l'un des plus fermes adversaires du national-socialisme. Il s'occupa aussi de questions sociales, créa l'œuvre des lot

sements pour les réfugiés, à Munich, après 1945, et fit bâtir de nombreuses églises.

FAULHORN, montagne de Suisse (cant. de Berne), entre la vallée de Grindelwald et le lac de Brienz; 2 684 m. Beau panorama sur les Alpes bernoises.

FAULKNER (William), écrivain américain (New Albany, Mississippi, 1897). D'une vieille famille du Sud, il a grandi dans le climat particulier du Mississippi, imprégné par les souvenirs de la guerre de Sécession. Durant la Première Guerre mondiale, il s'engagea à titre de volontaire dans la Royal Air Force. Revenu dans son pays, il y fit divers métiers, tant dans le Mississippi qu'à La Nouvelle-Orléans et à New York. Il donna en 1926 *Monnaie de singe* (*Soldiers' Pays*), puis *Moustiques* (1927), le *Bruit* et la Fureur* (*The Sound and the Fury*) [1929], *Sartoris** (1929), *Tandis que j'agonise* (*As I lay dying*) [1930]. En 1931, *Sanctuaire** devait lui apporter la célébrité. Se succédèrent ensuite : *Lumière d'août* (*Light in August*) [1932], *Docteur Martino et autres histoires* (1934), *Pylône* (1935), *Absalom! Absalom!* (1936), *l'Invaincu* (1938), *les Palmiers sauvages* (*The Wild Palms*) [1939], *l'Intrus* (*Intruder in the Dust*) [1949], *le Gambit du cavalier* (*The Knight's Gambit*) [1949], *Requiem pour une nonne* (1951), œuvre curieuse, mi-roman, mi-pièce de théâtre, qu'A. Camus a adaptée à la scène en 1956; *Une fable* (1954), *la Ville* (1957), *Parabole* (1958).

Ecrivain difficile, usant d'une technique complexe que sa subtilité même ne protège pas toujours de l'obscurité et qui, à tout le moins, rend assez ingrate la lecture de beaucoup de ses ouvrages, Faulkner a largement décrit les Etats du Sud, évoquant sous le nom de Jefferson la ville d'Oxford. Mais il va bien au-delà du régionalisme, et du particulier se hausse au permanent et à l'universel. D'une psychologie aiguë, chargés de symboles, ses romans, qui ont souvent une sorte de ton épique, baignent dans une atmosphère marquée de pessimisme, d'amertume et de tragique. N'hésitant devant la description d'aucune scène, Faulkner, par son goût du macabre et de l'horrible, n'est pas, dans son humour sombre, sans rappeler Edgar Poe. On l'a également rapproché de Hawthorne et de Melville. Une âpre poésie se dégage de ses livres, où la fatalité tient un rôle essentiel. (Prix Nobel de littérature, 1949.) [→ Biblio.]

FAULQUEMONT, ch.-l. de cant. de la Moselle (arrond. de Boulay-Moselle), au S. de la forêt de Saint-Avoid, sur la Nied; 3 152 hab. (1 228 aggl.) [*Faulquinois*]. La ville avait beaucoup souffert pendant les combats de la Libération, en 1944. Mines de houille.

FAUNA, divinité romaine, sœur-épouse de Faunus, diseuse de bonne aventure. Elle s'identifie à Bona Dea et entre comme elle dans le cycle d'Hercule. D'après certains récits, celui-ci l'aurait rendue mère de Latinius, roi du Latium.

FAUNALIES n. f. pl. Fêtes champêtres en l'honneur du dieu latin Faunus, célébrées au printemps et en décembre. (On offrait au dieu du vin, de l'encens, une brebis ou un chevreau.)

FAUNE n. m. (lat. *faunus*). Nom donné à des divinités champêtres, chez les Latins. (Créés à l'image de Pan, c'étaient de petits dieux bienveillants, protecteurs des troupeaux. On se les figurait généralement velus, cornus, avec des pieds de chèvre et les oreilles mobiles. Ils personnifiaient la fécondité de la nature. Leur influence enrichissait la ferme, mais leur vue donnait la mort.)

FAUNE n. f. Ensemble des animaux qui vivent dans un espace déterminé : *La faune de France. La faune des Alpes. La faune forestière. La faune des grottes. La faune d'un mur.* || Ouvrage qui contient l'énumération et la description de ces animaux.

— **ENCYCL.** Le mot *faune* englobe, pour les animaux, deux notions qui distinguent en botanique les expressions « flore » et « types de végétation ». C'est que les ensembles animaux ont rarement un aspect aussi frappant que les formations végétales : il faut les étudier en détail avant de les saisir dans leur totalité. Le premier stade de la science qui traite des faunes, la faunistique, est donc un recensement rigoureux des espèces en cause.

Leur identification est parfois facilitée par des ouvrages de détermination, appelés aussi « faunes » ; mais la complexité du monde animal est telle qu'il n'existe de « faune » complète pour aucun territoire de quelque étendue.

Une faune n'est pas due à la rencontre fortuite d'animaux sur un territoire. Entre les individus de toute espèce qui y vivent, il y a des rapports multiples. Il y en a entre faune et végétation, et entre celles-ci et le milieu physique. L'étude des conditions de vie des êtres et des interactions entre eux et le milieu est du ressort de l'écologie : elle précise à quelles conditions la faune considérée forme un ensemble cohérent, en équilibre approché. Mais l'équilibre est parfois très sensible à des causes d'apparence minime. A la Jamaïque, en 1872, on introduisit neuf mangoustes de l'Inde (carnivores) pour détruire les rats. Elles réussirent si bien que leurs descendants envahirent la grande île, exterminant en grande partie la faune ancienne. La disparition d'oiseaux et de reptiles insectivores amena une pullulation d'insectes nuisibles à la végétation et compléta le bouleversement dans la faune et la flore. A la longue s'établit un nouvel équilibre, dont font partie rats et mangoustes. Bien des observations attestent que, dans une faune équilibrée, l'introduction ou la suppression d'espèces, ou encore des modifications, même légères, du milieu (par exemple du climat) peuvent déclencher des crises de ce genre.

On peut, d'autre part, rechercher les étapes par où s'est constituée une faune actuelle, et retracer son histoire d'après les données géologiques et paléontologiques. On sait que les contours géographiques ont varié, que des terres ou des mers aujourd'hui séparées ont pu communiquer à certaines périodes géologiques, et inversement ; qu'ainsi des éléments de faunes ont pu, alors, soit passer de l'une à l'autre, soit être isolés. On sait aussi que l'aire de distribution d'un groupe se modifie au cours des temps : restreinte quand le groupe apparaît, elle peut s'étendre ensuite, puis se réduire par variations du milieu. Ainsi, les proboscidiens (mastodontes et éléphants), apparus dans l'Eocène d'Egypte, se sont répandus ensuite dans l'Ancien Continent, puis en Amérique du Nord et même (mastodontes) en Amérique du Sud, et ont disparu ensuite de presque toutes ces contrées (disparition des derniers mammouths en Sibérie du temps de l'homme, par changement de climat) : il ne reste que deux espèces d'éléphants, l'une en Afrique, l'autre en Inde. Les marsupiaux, les lémurins, connus au Tertiaire jusqu'en Europe, sont restreints, aujourd'hui, les premiers à l'Australie et à l'Amérique, les seconds à Madagascar, à l'Inde et à l'Afrique.

Les questions concernant la répartition et la dispersion des êtres vivants relèvent de la chorologie. Les aires de répartition des groupes peuvent être très inégales. Pour de rares animaux, dits « ubiquistes », l'aire peut s'étendre à toutes les terres : grâce à sa technique, c'est le cas de l'espèce humaine, et, avec elle, de ses espèces compagnes (tels ses parasites). A l'opposé, certains groupes sont dits « endémiques », c'est-à-dire localisés à certains territoires relativement restreints. Leur endémisme résulte soit de ce qu'ils ne se sont jamais étalés au-delà de leurs limites actuelles, soit de ce que leur aire s'y est réduite après une grande extension. On parle aussi de l'endémisme d'un territoire, et on l'évalue d'après la proportion numérique de ses groupes endémiques. L'endémisme de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de Madagascar était grand avant l'arrivée des Européens, en raison de l'isolement ancien de ces terres ; celui des îles Britanniques est très faible, car elles étaient unies au continent dans un passé récent. Il n'est pas de territoire dont l'endémisme soit total, et la délimitation de régions zoogéographiques ne peut être qu'approximative et statistique, définie par le nombre de groupes plus ou moins vastes qui leur sont plus ou moins spéciaux. Il ne faut ni opposer ni séparer les points de vue écologique et chorologique. La capacité de dispersion d'une espèce dépend de son écologie. Un mammouth ne peut passer d'une terre à une autre, sinon par un isthme ; mais un oiseau, une chauve-souris, un insecte ailé peuvent passer en vol, et véhiculer de

petits animaux, même aquatiques, s'ils résistent à la dessiccation ; certains vertébrés terrestres traversent à l'occasion un détroit à la nage ou portés sur des bois flottés, mais ni les batraciens ni les vers de terre ne le peuvent, parce que l'eau salée les tue. D'autre part, pendant la dispersion d'une espèce, les conditions de milieu doivent toujours lui suffire : des circonstances climatiques (désertiques ou montagnardes, par exemple) peuvent établir pour elle une barrière aussi rigoureuse qu'un océan. De la détermination des espèces à l'écologie et à la chorologie, l'étude des faunes forme un tout si complexe qu'il n'est pas de recherche faunistique qui ait épuisé son sujet.

● **Faunes marines.** Communiquant tous plus ou moins largement, les océans offrent assez peu d'obstacles à l'extension de leurs faunes. Les grands groupes d'animaux marins sont pour la plupart ubiquistes, mais avec une abondance variée et des représentants divers. La définition de régions fauniques marines résulte donc surtout de facteurs écologiques, température et éclaircissement en premier lieu.

On distingue des animaux *benthiques*, plus ou moins liés au fond, et des animaux *pélagiques*, totalement ou largement affranchis du fond, de sa flore et de sa faune. De nombreux poissons (sardines, harengs), mais aussi des animaux qui flottent entre deux eaux comme les méduses, sont le jouet des courants et constituent le *zooplancton*. Le terme *plancton* désigne l'ensemble du zooplancton et du phytoplancton, fait d'algues microscopiques et de bactéries.

Facteur écologique ici prépondérant, la lumière est indispensable aux algues planctoniques. Utilisant grâce à elle les matières minérales, ces algues pullulent et alimentent de petits animaux, tels que des crustacés copépodes ou cladocères, eux-mêmes dévorés par des pélagiques carnassiers. Des bancs de poissons suivent ceux de plancton, dont se nourrissent aussi les baleines. Des céphalopodes carnivores ou des requins attaquent jusqu'aux baleines. Les débris de ce monde pélagique, tombant lentement, alimentent la vie ambiante et les animaux benthiques. Les variations de température sont plus ou moins tolérées. Il est des espèces d'eaux chaudes et d'autres d'eaux froides, et le zooplancton diffère suivant la latitude, nuancé par les courants chauds ou froids. En mers froides, il compte surtout de petits crustacés et des larves et œufs flottants d'espèces pélagiques ou benthiques. Mais, dès les abords des tropiques, s'y ajoutent en abondance de grandes méduses, de grands siphonophores, des pyrosomes, des radiolaires, des foraminifères comme les globigérines ; on y a rencontré des essaims de salpes ou de vélèles, longs de plus de 100 km ; parmi les poissons, des formes comme les poissons volants sont caractéristiques. Sur nos côtes, les plus beaux pélagiques sont méditerranéens, ou sont apportés à l'occasion par les courants atlantiques chauds. Sous nos latitudes s'imposent d'ailleurs les variations du climat : le phytoplancton se développe rapidement au printemps (grâce à l'insolation accrue), et, avec lui, le zooplancton ; mais cette poussée épuise les ressources de la mer en nitrates et en phosphates, et se freine ainsi elle-même dès l'été. L'Amérique formant une barrière continue de l'Arctique au cap Horn, et l'Ancien Continent en formant une autre, presque aussi efficace, les faunes pélagiques tropicales (atlantique et indo-pacifique) sont séparées par des mers froides ou tempérées qui leur sont néfastes : elles diffèrent donc assez pour faire distinguer deux régions océaniques chaudes. Au nord, on peut considérer une seule région boréo-arctique, avec deux sous-régions boréales, atlantique et pacifique, séparées par une sous-région arctique plus froide. Les mers tempérées et froides du Sud, continues entre elles, forment une région austro-antarctique, avec deux sous-régions à peu près latitudinales, australe et antarctique.

Tout cela concerne la surface des mers, où pénètre une lumière appréciable jusqu'à une profondeur variable selon l'insolation et la transparence des eaux. L'absorption sélective fait que vers 200 m on n'a plus guère affaire qu'à de la lumière bleue ou violette ; l'ultraviolet disparaît lui-même vers 1 000 m. Il existe cependant au-dessous, jusqu'aux



cardinal von FAULHABER



William FAULKNER



faune dansant
bronze antique
musée de Naples



fresque des bœufs
peinture rupestre
du Tassili des Aijer

plus grands fonds et en eaux toujours froides, une faune dite « bathypélagique », que les recherches récentes, faites notamment au bathyscaphe, ont montrée plus riche et plus variée qu'on ne le croyait. Elle ne peut guère s'entretenir que par la pluie de débris organiques tombant de la surface insolaire. Il y a pourtant des rapports entre elle et les pélagiques superficiels, en raison des déplacements verticaux considérables de certains animaux, aidés par des courants de même orientation. Les représentants typiques de cette faune profonde peuvent avoir des caractères curieux : formes étranges, organes lumineux, appendices démesurés, couleurs vives, yeux énormes, etc.

La même division régionale des océans vaut pour les faunes benthiques. C'est que la dispersion de la plupart des espèces enfouies dans le sol ou fixées se fait par larves ou autres stades mobiles, éléments transitoires du plancton. Mais ces stades de propagation ont une existence limitée à quelques mois au plus (parfois quelques minutes), après quoi le cycle de développement ne peut s'achever que s'ils reprennent contact avec le sol. Leur dispersion efficace se fait donc le long des côtes, et de vastes océans leur sont presque infranchissables, comme ils le sont aussi pour la plupart des poissons benthiques. Dans une même région latitudinale, de l'Atlantique ou du Pacifique, les faunes benthiques diffèrent donc nettement d'une rive à l'autre, sauf au Nord, où les côtes sont presque continues.

Les sols marins peuvent être durs (roches, pierres) ou meubles (sables et vases). Sur les sols durs, beaucoup d'animaux sont fixés (éponges, coelentérés, bryozoaires, ascidies, brachiopodes, crustacés cirripèdes, huîtres, moules, etc.) et forment avec des algues des revêtements plus ou moins denses. Ils se nourrissent, en général, de petit plancton et de particules en suspension dans l'eau ; mais il en est de carnivores, comme certaines anémones. Sur les roches ainsi peuplées, ou au-dessus d'elles, rampent ou nagent des animaux (échinodermes, vers, crustacés, mollusques, poissons), dont les uns sont prédateurs et les autres rongent algues ou animaux fixés. Ainsi se créent des ensembles fauniques locaux, en équilibre plus ou moins stable ou fluctuant : telles les roches à moules et à cirripèdes, où ces animaux sont la proie d'astéries, de poulpes, de mollusques variés. Plus spectaculaires sont les récifs de coraux tropicaux, édifiés par des coraux, des bryozoaires, des algues calcaires, mais troués par toute une faune perforante, grouillant de bien d'autres animaux, et abritant des nuées de poissons, dont certains broutent les coraux eux-mêmes.

« le Lion blessé »
art assyrien
milieu du VII^e s. av. J.-C.
British Museum



Toute une microflore et une microfaune peuvent vivre dans les sédiments, soit entre les grains de sable, soit dans la vase superficielle. Elles alimentent certains des animaux plus gros (échinodermes, vers et mollusques surtout) enfouis dans le sol, d'autres ingérant le sédiment en masse, et d'autres encore prenant l'eau en surface et se nourrissant des particules en suspension. Sur de tels milieux ne se développent guère de grandes algues, mais plutôt des « herbiers » de phanérogames enracinées (posidonies de Méditerranée, zostères de nos côtes atlantiques), où vit une faune fixée ou libre. Des poissons benthiques (raies, soles, etc.) cherchent leur nourriture sur les sables et les vases.

La végétation n'existe, évidemment, que là où parvient la lumière. Au-dessous de quelques dizaines de mètres, la vie benthique n'est plus qu'animale et bactérienne. Elle existe jusque dans les plus grands fonds, où elle montre des caractères spéciaux, analogues à ceux de la vie bathypélagique. Mais, à proximité des terres émergées, et à moindre profondeur, la faune est plus abondante, du fait des apports alimentaires fluviaux et littoraux. Le plus souvent, les continents s'enfoncent en pente douce, formant, sur une centaine de kilomètres de largeur moyenne et jusqu'à 200 m de profondeur environ, un plateau continental, limité par un talus plus rapide qui se raccorde aux grands fonds. Cette zone est ordinairement riche en animaux et l'on y pratique la grande pêche,



hippopotame en céramique ; art
égyptien, Moyen-Empire. British Museum

autrefois sur le seul plateau continental et maintenant jusque sur le talus.

Dans les mers à amples marées, la zone qui découvre offre des conditions d'autant plus dures qu'on approche de sa limite supérieure, longuement exondée chaque jour. Non seulement la dessiccation menace, mais la lumière vive est funeste à bien des animaux. La température varie largement et rapidement, ainsi que la salure (par apport d'eau douce ou par évaporation) et la réaction ionique de l'eau (du fait de l'assimilation du gaz carbonique par les végétaux). La faune s'appauvrit donc de bas en haut, et finit par ne plus compter que quelques espèces très résistantes.

Outre la latitude, la profondeur de l'eau influe donc sur la richesse et la composition des faunes. Aussi faut-il distinguer non seulement des régions, mais aussi des étages fauniques, littoraux et bathyaux, qui se succèdent de la côte aux plus grands fonds, mais que l'on ne peut étudier ici.

● **Faunes continentales.** Tout autant que les faunes marines, celles des continents dépendent de facteurs physiques, ici spécialement complexes. La température, aux variations amples et rapides, est étroitement liée aux conditions hygrométriques, donc à la pluviosité. D'autres données (lumière comprise) s'ajoutent à celles-là pour constituer le climat. Climat et sol sont conditions de la végétation, dont la nature importe essentiellement aux herbivores, et indirectement à toute la faune (qui ressent d'ailleurs aussi les effets immédiats du climat, et même du sol). Il y a donc des faunes chaudes ou froides, humides ou sèches, d'ombre ou de soleil, des faunes de forêts, de prairies, de déserts, de montagnes, etc.

Climat et végétation étant largement fonction de la latitude, on distingue des faunes polaires (arctique et antarctique), des faunes boréales et australes, des faunes tempérées (nord et sud), des faunes subtropicales, tropicales et équatoriales, toutes passant, unes aux autres et s'appauvrissant, dans l'ensemble, à mesure que la latitude s'élève. Mais le climat est fortement différencié aussi par l'altitude, la proximité de la mer, le régime des vents et des pluies, et par le type de végétation, qui lui-même résulte du climat et du sol. Des conditions climatiques sévères peuvent créer entre des faunes d'obstacles peu franchissables : telle celle qui forme, dans l'Ancien Continent, le Sahara et les déserts arabiques, les grandes chaînes montagneuses, les hauts plateaux glacés du Tibet et les déserts de l'Arabie centrale, le désert de Gobi.

Les terres émergées sont d'ailleurs divisées en plusieurs masses continentales. Leur développement initial est certainement d'origine marine, mais dans un passé si reculé (Dévonien ou Carbonifère au moins) que les évènements depuis lors énormément variés que les continents actuels ont pu être tant séparés et tantôt réunis : d'où intermède du mélange au moins partiel de leurs faunes. Le degré d'endémisme des faunes continentales actuelles dépend de cette histoire. L'ensemble des conditions écologiques et chorologiques précédentes définit plusieurs grandes régions fauniques, dont les limites ne coïn-



cheval, terre cuite émaillée ; art chinois
époque T'ang, VII^e s. Coll. d'Andign

cident que partiellement avec les rivages actuels. Dans leur description, les exemples seront tirés surtout des mammifères.

1^o **Région australienne** (Australie, Tasmanie, Nouvelle-Guinée). Jusqu'à l'arrivée d'Européens, presque tous les groupes y montraient un remarquable endémisme, dû à l'isolement très ancien. Sauf quelques chauvesouris, de petits rongeurs, et le chien dingo amené par les Malais, l'Australie n'avait comme mammifères que des types très particuliers (marsupiaux et monotrèmes), mais divers suivant les milieux : prairies (kangourous), déserts, forêts tropicales ou tempérées. Les marsupiaux ayant eu au Tertiaire une extension bien plus grande, et ne trouvant plus, d'autre part, qu'en Amérique (sarigues), on considère que l'Australie leur a servi de refuge, tandis que se développaient ailleurs des mammifères plus évolués. L'introduction récente d'espèces compagées de l'homme (moutons, lapins, rats, etc.) a bouleversé cet état de choses.

2^o **Région sud-américaine ou néogénée.** La partie orientale, brésilienne, a été anciennement unie à l'Afrique, et il en est resté de fortes affinités entre les faunes néogénée et africaine. Les relations avec l'Amérique du Nord sont bien plus récentes, et la liaison par l'isthme de Panama date du Pliocène : un mélange de faunes correspondant n'a produit d'effets sensibles qu'en Amérique centrale et à ses abords. L'endémisme relatif donc élevé. Les forêts tropicales comptent des singes plathyriniens, inconnus dans l'Ancien Monde, mais pas un seul des singes catarrhiniens qui y sont répandus ; la séparation de l'Afrique a été antérieure à la différenciation de ces deux groupes de singes. Les forêts tropicales abritent aussi des y-

es, des fourmiliers et des tatous; ces trois groupes se rencontrent à peu près sous toutes les latitudes, jusqu'aux pampas de Patagonie, si bien que les édentés, auxquels appartiennent ces animaux, caractérisent la faune néogéenne, et elle seule. Les édentés sont représentés dans les Andes par les lamas, endémiques aussi, mais il n'existait dans la région ni chevaux ni ruminants à cornes creuses, alors que chevaux et ovins ont fait la richesse des prairies du Sud près leur introduction par les Européens.

° *Région éthiopienne* (Afrique australe et tropicale; Arabie). La limite de cette région est marquée par les déserts du Sahara et l'Arabie. Avant d'acquiescer ses dimensions actuelles, elle a été soit isolée, soit unie à l'Amérique du Sud, à l'Inde, à Madagascar : l'existence de certaines affinités fauniques, mais aussi l'endémisme marqué. Les girafes, les éléphants, l'autruche sont spéciaux aux savanes africaines. Les antilopes sont très variées, mais il n'existe ici ni cervidés ni ovidés indiens. Les hippopotames sont purement africains, alors que l'éléphant et les rhinocéros ont des congénères indiens. Dans les forêts, on compte plusieurs genres exclusifs de singes (parmi eux, gorilles et chimpanzés) et deux genres représentant les lémuriens.

° *Région malgache* (Madagascar et îles voisines). Longtemps unie à l'Inde et à l'Afrique, Madagascar n'a dû avoir, au Tertiaire, que des rapports épisodiques avec cette dernière. Sa faune indigène, très spéciale, ne compte ni singes, ni écureuils, ni grands fauves, ni éléphants, ni rhinocéros, ni



Vaches et pâturages, par Paul Potter
détail, musée de Turin

serpents venimeux, ni crapauds, etc. Ses oiseaux eux-mêmes diffèrent beaucoup de ceux de l'Afrique et de l'Inde. Le groupe le plus caractéristique est celui des lémuriens, avec une cinquantaine d'espèces très diverses. Ce groupe et quelques autres expriment des affinités indo-africaines qui résultent de l'histoire géologique.

° *Région indo-malaise* (Inde, Indochine, Philippines et Indonésie). Par l'Inde, cette région a eu quelques rapports avec l'Afrique et Madagascar, tandis que la Malaisie et les îles indonésiennes s'étirent vers la Nouvelle-Guinée, au nord de laquelle se marquent des affinités australiennes : quelques marsupiaux arrivent ainsi jusqu'à Célèbes, tandis qu'inversement les porcs atteignent la Nouvelle-Guinée. La limite conventionnelle entre les régions indo-malaise et australienne est généralement située au détroit de Bali. Vers le nord, la région indo-malaise est bien définie par les grandes montagnes et les déserts du centre de l'Asie, sauf dans les plaines de Chine, où se fait une transition vers la région holarctique : le tigre, élément indo-malais typique, se retrouve jusqu'en Sibérie orientale. D'autres types indo-malais caractéristiques sont des singes catarrhiniens (gibbons et orangs-outans), beaucoup de bovidés, de cervidés, mais une seule antilope; beaucoup de gallinacés aussi (paons, faisans, coqs), dont cette région semble être la patrie d'origine. On a vu les affinités africaines (éléphants, rhinocéros, pangolins) et malgaches (trois lémuriens spéciaux) de cette faune.

° *Région holarctique* (Asie du Nord, Europe, Afrique du Nord, Amérique du Nord, terres arctiques). Toutes les terres



« Chasse au loup »
par Desportes
musée de Rennes

chien
art chinois
époque Han
musée Cernuschi



situées au N. des précédentes appartiennent à une même région holarctique. C'est que, dans un passé récent, il y a eu de multiples liaisons entre l'Amérique et l'Eurasie, si bien que leurs faunes septentrionales sont peu différentes. La formation de la Méditerranée est également récente, et la faune nord-africaine, séparée de l'éthiopienne par le Sahara, a bien moins d'affinités avec elle qu'avec la faune holarctique. Celle-ci ne se comprend d'ailleurs que si l'on tient compte des grands changements de climat du Quaternaire : périodes froides et humides répétées, avec extension de l'inlandsis jusqu'au nord de l'Allemagne et des glaces alpines jusqu'à Lyon; entre elles, des périodes interglaciaires plus chaudes et plus sèches, permettant la réoccupation du terrain par les formes que le froid avait refoulées, et obligeant, au contraire, les faunes froides à se déplacer vers le nord ou à se réfugier dans les hautes montagnes (espèces « reliques »). Nous sommes dans une phase de réchauffement, et l'état actuel de la faune résulte du brassage récent. Beaucoup de groupes tropicaux restent exclus de la faune holarctique par cette histoire et par le climat. Sont caractéristiques de la région les batraciens urodèles, certains rongeurs (castors) et insectivores (taupes), et, dans les eaux, les esturgeons, les saumons et les brochets. Primitivement, les grands ongulés n'étaient pas rares (équidés, bovidés, cervidés, chameaux, très peu d'antilopes). Mexique et Amérique centrale offrent un contraste entre les faunes holarctique (en montagne) et néogéenne (dans les régions basses et chaudes). En Afrique, une période sèche récente a créé le désert saharien, qui forme la limite de la région et dont la faune est surtout éthiopienne. Une autre barrière, par rapport à la faune indienne, est constituée par les montagnes et déserts d'Asie centrale.

● *Quelques problèmes de faunistique.* a) *Les îles.* Les faunes insulaires sont d'autant plus endémiques que leur isolement est plus ancien et plus complet. Certaines îles dites « océaniques », d'origine volcanique ou corallienne, peuvent n'avoir jamais été en rapport avec aucune terre émergée : leur peuplement a dû se faire uniquement par les airs et par les eaux. Dans le Pacifique, beau-

coup d'îles sont de ce type, et leurs faunes semblent s'appauvrir quand on va de la Nouvelle-Guinée vers l'est : le peuplement paraît donc avoir été progressif et est encore inachevé à partir de cette terre.

b) *Les migrations.* Beaucoup d'animaux (oiseaux et poissons surtout) effectuent des migrations, souvent très régulières et parfois assez amples pour les faire passer d'une région faunique à une autre. Ainsi, nos hirondelles, nos cigognes vont en Afrique, et même en Afrique du Sud. Beaucoup d'oiseaux américains migrants parcourent presque tout le continent. Des oiseaux holarctiques d'Asie migrent jusqu'en Indo-Malaisie. La faune de mammifères et d'oiseaux antarctiques ne comprend que des migrants (phoques, manchots, etc.), qui passent l'hiver sur les côtes sud-américaines.

c) *Les eaux continentales.* Que les eaux continentales soient douces, saumâtres ou salées (mers intérieures), elles forment des milieux morcelés, dont l'endémisme est parfois élevé (notamment certains lacs : Baïkal, Tanganyika). Dans l'ensemble, leur peuplement s'est fait surtout à partir des mers, mais aussi (insectes, mollusques pulmonés) par des animaux terrestres réadaptés à la vie aquatique. En certaines régions (Antilles, Afrique australe, etc.), beaucoup d'espèces de poissons vivent indifféremment en rivière et en mer. Parmi les poissons migrants, il en est d'ailleurs (anguilles, saumons, aloses) dont les migrations régulières se font, entre la mer et les eaux douces, en rapport avec la reproduction.

d) *L'influence de l'homme sur les faunes.* A propos de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Amérique du Sud, on a vu comment l'arrivée des Européens avait bouleversé les faunes. Cette influence humaine est très générale et très ancienne, mais s'accroît rapidement. Beaucoup d'espèces ont disparu à l'époque historique ou préhistorique, du fait de la chasse et de la pêche. Le défrichement et l'exploitation des milieux naturels, l'expansion des cultures, l'industrialisation et l'expansion des villes, l'utilisation de produits toxiques, etc., modifient sans cesse la répartition des formes animales. Le développement des transports et l'introduction d'animaux qui en résulte, volontairement



tête de taureau
art crétois
petit palais de Cnossos



chouette, art grec
Louvre

« Chevaux »
par Géricault
aquarelle

« Le Lièvre »
par Dürer
Vienne, Albertina





« Tigre dévorant une gazelle », par Barye
Louvre



« Ours blanc », par Pompon
musée national d'Art moderne



« Faucon », par Brigaud
musée de la Chasse, Gien

ou non, font que les caractéristiques endémiques disparaissent rapidement, et que l'on tend vers une uniformisation des faunes, dans des conditions écologiques semblables du moins. Les grands animaux dont la race n'est pas éteinte ne subsistent plus guère que grâce à une stricte protection et à une réglementation ou une interdiction de leur chasse : éléphants, rhinocéros, grands fauves, girafes, antilopes, bisons. Mais la protection des milieux s'impose elle-même si l'on veut protéger aussi la petite faune avec la flore, dans un état voisin de l'état naturel. C'est pourquoi, dans le monde entier, ont été prises des mesures et créées des réserves naturelles surveillées, grandes ou petites, pour sauvegarder le mieux possible, par places, les paysages, les végétations et les faunes. (→ Biblio.)

— Iconogr. L'art pariétal nous a laissé d'admirables images de bovidés ou de cervidés, peintes probablement dans l'esprit de s'assurer, par la magie, des animaux représentés (fresques de Lascaux, d'Altamira, du Tassili). L'animal est particulièrement fréquent dans l'art égyptien, tantôt figuré avec réalisme (hippopotame, Londres), tantôt stylisé. L'imagination des Égyptiens a également formé d'ingénieuses combinaisons mythologiques du corps humain et du corps animal (Horus*, Hathor*, Anubis*). L'animal se trouve abondamment dans la sculpture chaldéenne et assyrienne (taureaux ailés, lions), dans l'art chinois (chevaux, dragons, oiseaux), ainsi que dans l'art crétois (taureaux du palais de Minos), l'art grec (chevaux du Parthénon, vache de Myron), et l'art romain (la Louve romaine).

L'insertion de l'animal dans les formes architecturales est plus rare ; on peut pourtant citer le chapiteau de Suse (Louvre), formé de deux protomes de taureaux, et le chapiteau indien aux lions (musée de Sarnath). Le bestiaire du Moyen Âge est particulièrement fantaisiste ; ses plus savoureuses productions se trouvent dans la sculpture romane poitevine, qui prodigue éléphants (Aulnay en Saintonge), rapaces et monstres mythiques ; dans les miniatures, les monstres les plus bizarres entrent dans la composition des lettres initiales. L'époque gothique pratiquera plus rigoureusement le réalisme, pour aboutir aux chefs-d'œuvre de Pisanello ou de Dürer. Ce sont ensuite les Hollandais et les Flamands qui s'appliquent plus particulièrement à peindre le monde animal (Potter, Cuyt, Snyders et Fyt), et à leur suite les Français Desportes (chiens) et l'Anglais Stubbs (chevaux et chiens). L'école romantique s'intéressera aux chevaux (Delacroix, Géricault), comme, plus tard, Degas. Citons enfin un dessin de Picasso, le *Singe* (Baltimore). A l'époque moderne, les sculpteurs animaliers les plus remarquables sont Barye, Pompon, Brigaud.

FAUNESQUE adj. Relatif aux faunes ; qui en a le caractère : *Une beauté faunesque animée de la joie de vivre* (Goncourt).

FAUNESSE n. f. Nympe qui avait les mœurs et la figure des faunes, et qui s'alliait à eux.

FAUNEUSE n. f. Nom que porte, à Bruxelles, l'ouvrière dentelière chargée de faire les jours des fleurs.

FAUNIQUE adj. Relatif à la faune : *Les grandes régions fauniques du globe*.

FAUNISTIQUE adj. et n. f. Qui traite des faunes.

FAUNUS, dieu romain des troupeaux et des bergers, dont le culte était localisé sur le Palatin, à Rome. Son nom le désigne comme

un être bienfaisant, favorable (*qui favet*), identifié avec le dieu arcadien Pan. Il fournit un support à la personnalité du roi Evandre* (l'Homme bon) et permit la légende de l'immigration des Arcadiens sur le Palatin. Pendant peu à peu son caractère divin, il apparut comme le premier roi du Latium, et aurait eu pour successeur son fils (ou celui d'Hercule, v. FAUNA), Latinus. La personnalité divine de Faunus persiste, mais en se multipliant : les faunes* étaient des divinités rustiques, équivalents des satyres grecs. La procession des *Lupercalia* se rapportait à son culte.

— Iconogr. Il ne convient pas de considérer comme des représentations du Faunus national des Romains celles qui nous l'offrent sous les traits du Pan hellénique, ou des Panisques de Silène ou de Marsyas. L'image authentique du dieu ne saurait être signalée nulle part avec quelque certitude. Un historien romain l'a décrit vêtu d'une peau de chèvre, et c'est ainsi que le montrent des statuettes de bronze ; il tient dans la main droite une corne d'abondance ou, d'autres fois, une massue noueuse ; dans la main gauche, une corne à boire ; la figure est barbe, assez semblable à celle que les artistes romains prêtent à Jupiter. Son attribut est la couronne, radiée ou formée de feuillage.

FAUPERDRIEU, FAUPERDRIEUX ou **FAUPERDRIER** n. m. (de l'anc. franç. *fauc*, faucon, et de *perdrix*). Ancien nom du busard des marais.

FAUQUE n. f. Pêch. Planches que les pêcheurs ajustent à coulisses autour de leurs bateaux, pour empêcher les lames d'y pénétrer. (Syn. FARGUES.)

— Savon. Planche à coulisses qui sépare en compartiments les mises du savonnier. (On écrit aussi FOQUE.)

FAUQUEMBERGUES, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais (arrond. de Saint-Omer), dans l'Artois, sur l'Aa ; 842 hab. (757 aggl.). Eglise avec flèche du XIII^e.

FAUR (Louis François), écrivain français (v. 1755 - v. 1815). Il composa des comédies en vers et en prose, des livrets d'opéras-comiques, des drames, dont l'un, *Monstrosité* et *Amélie* (1783), eut un vif succès, moins toutefois que sa piquante *Vie privée du maréchal de Richelieu* (1790).

FAURE (Jean-Baptiste), baryton et compositeur français (Moulin 1830 - Paris 1914). Il entra à l'Opéra en 1861 et y resta quinze ans. Il a composé quelques mélodies, dont *le Crucifix* et *les Rameaux*. Professeur au Conservatoire, il a écrit une méthode : *la Voix et le Chant*.

FAURE (Félix), homme politique français (Paris 1841 - id. 1899). Riche négociant du Havre, d'origine bourgeoise et parisienne, cet ancien tanneur, aimant le faste et les mondanités, est élu député républicain modéré de Seine-Inférieure (1881). Il fait partie de cinq gouvernements, détenant à deux reprises le ministère des Colonies, notamment dans le deuxième cabinet Ferry, qui réalise la conquête du Tonkin (1883-1885), et deux fois celui de la Marine, qu'il quitte pour la présidence de la République (1895-1899). Élu au second tour de scrutin (17 janv. 1895) par la droite et les modérés coalisés (430 voix) contre Brisson, candidat des gauches (361 voix), Félix Faure contribue à renforcer l'alliance franco-russe en recevant le tsar Nicolas II à Paris (1896) et en lui rendant visite à Saint-Petersbourg (1897). Sous sa présidence, marquée par la conquête de Madagascar, l'affaire de Fachoda, dont il aurait inspiré

l'évacuation, et le maintien au pouvoir modérés (ministère Méline, 1896-1898), échauffa l'affaire Dreyfus : il sera hostile à la solution. Sa mort brutale par apoplexie le 16 février 1899, à l'Élysée, provoque une émotion violente : des rixes éclatent sur les Boulevards le jour de ses obsèques, et Déroulède d'entraîner vers l'Élysée les troupes du général Roget (23 févr. 1899).

FAURE (Maurice), homme politique et écrivain français (Saillans, Drôme, 1850 - Paris 1919). Député (1885-1902), puis sénateur (1902-1919) radical de la Drôme, ministre de l'Instruction publique (1910-1911), fondeur des idées de décentralisation littéraire et artistique, et fonda à Paris la société « la Cigale ». Il a été l'un des plus ardents défenseurs de la renaissance du langage d'oc.

FAURE (Sébastien), anarchiste français (Saint-Étienne 1858 - Royan 1942). Entré noviciat jésuite, il le quitta à la mort de son père et devint partisan des doctrines anarchistes. Il fonda divers journaux : *l'Agitation* (1892), *le Libéraire* (1895), et publia plusieurs ouvrages : *Autorité ou Liberté* (1895), *Philosophie libertaire* (1895).

FAURE (Léonce), agronome et administrateur français (Sainte-Foy-la-Grande 1863 - Paris 1909). Ingénieur agronome, il effectua diverses missions à l'étranger, entra ensuite au ministère de l'Agriculture et devint directeur général des améliorations agricoles et professeur à l'Institut agronomique. Il fut à l'origine du Service du génie rural.

FAURE (Jean-Louis), chirurgien français (Sainte-Foy-la-Grande, Gironde, 1863 - Saint-Laurent-Combes, Gironde, 1944), fils du précédent. Professeur de clinique gynécologique à la faculté de médecine de Paris (1919), membre de l'Académie de médecine (1924), président de la Société nationale de chirurgie (1925), membre de l'Académie des sciences (1934), il est l'auteur de nombreux ouvrages, consacrés surtout à la gynécologie (*l'Hystérectomie*, le *Cancer de l'utérus*, et un *Traité de gynécologie* en collaboration avec Sirey, etc.). Créateur de techniques nouvelles, il a en outre écrit un livre sur *l'Âme du chirurgien*, un volume de *Claude Bernard*, de très belles études sur grands chirurgiens, des poésies, et a rassemblé ses œuvres non techniques sous le titre : *l'Âme du chirurgien*.

FAURE (Elie), essayiste et historien français (Sainte-Foy-la-Grande, Gironde, 1873 - Paris 1937), frère des deux précédents, neveu d'Elisée Reclus. Son principal ouvrage est une *Histoire de l'art* (1909-1921) ; l'œuvre d'art n'y est pas appréciée seulement pour sa beauté, mais en tant, aussi, que représentative d'un moment de la vie des civilisations. *L'Esprit des formes* (1927) précise sa philosophie. André Malraux et René Huyghe, notamment, ont écrit sous son influence. *Les Constructeurs* (1914), *Montaigne et ses trois premiers-nés* (1926), il étudie la formation de l'esprit moderne ; dans *Découverte de l'archipel* et *D'autres terres en vue* (1928) l'âme de diverses nations. (→ Biblio.)

FAURE (Gabriel), écrivain français (Toulon 1877). Après divers volumes de vers et de prose, il a publié des romans : *la Rose de volupté* (1904), *l'Amour sous les lauriers* (1905), *les Amants enchaînés* (1920) et des recueils d'essais, en particulier de nombreuses promenades littéraires à travers la vie (*Heures d'Italie*, 1910-1921 ; *Italie*, 1921). (→ Biblio.)

FAURE (Paul), homme politique français (Périgueux 1878 - Paris 1960). Militant socialiste très jeune, il collabora dès 1901 à la direction du parti ouvrier aux côtés de J. Guesde. Il fonda en 1904 le *Populaire*, le *Centre*, qu'il dirigea jusqu'en 1914. En 1914, au lendemain de la scission du Congrès de Tours, il devint secrétaire général du S. F. I. O. Député en 1924, 1928 et 1936, fut favorable aux accords de Munich (1938) et défendit ses thèses contre J. Blum et la majorité du parti. Son pacifisme le conduisit à accepter la défaite de juin 1940, et, en 1944, il fut exclu de la S. F. I. O.

FAURE (Edgar), avocat et homme politique français (Béziers 1908). Docteur en droit, diplômé de l'Ecole des langues orientales, devint directeur des services législatifs



Félix FAURE
par Chaplain (1897)

Paul FAURE

Comité français de Libération nationale à Alger (1943-1944) et fit partie de la délégation française au procès de Nuremberg (1945). Député radical-socialiste du Jura (1946-1958), il participa sans interruption aux conseils du gouvernement de février 1949 à mars 1952 et de juin 1953 à janvier 1956. Généralement titulaire des ministères économiques ou financiers, il fut aussi à deux reprises président du Conseil (janv.-févr. 1952 et févr. 1955-janv. 1956). Sa seconde présidence, marquée par l'indépendance accordée au Maroc, s'acheva par des élections anticipées, les conditions constitutionnelles nécessaires à la dissolution de l'Assemblée ayant été remplies (2 janv. 1956). Exclu à cette époque du parti radical, il conserva la direction du Rassemblement des gauches républicaines (R.G.R.) et fut ministre des Finances du cabinet Plimlin (mai 1958). Non réélu député en novembre 1958, il devint sénateur du Jura en 1959.

FAURE (Renée), actrice française (Paris 1919). Second prix de comédie au Conservatoire, où elle fut l'élève d'André Brunot, elle débuta à la Comédie-Française dans *Angélique, de l'Epreuve*, en 1937. Elle a créé *Asmodée* (1937), *la Reine morte* (1942), de Montherlant, *les Mal-Aimés*, de Mauriac (1945), et joué dans de nombreux films. Elle fut nommée sociétaire en 1942.

FAURÉ (Gabriel), compositeur français (Pamiers 1845 - Paris 1924). Maître de chapelle (1877) à la Madeleine, il devient organiste titulaire de cette église en 1896. Inspecteur des beaux-arts en 1892, il est nommé professeur de composition au Conservatoire en 1896 et directeur de cette institution en 1905. Reçu à Londres en 1898 pour diriger la musique de scène de *Pelléas et Mélisande*, il donne son *Prométhée* à Béziers en 1900. Critique musical du *Figaro* (1903), membre de l'Institut en 1909, il préside à la naissance de la Société musicale indépendante l'année suivante, séjourne plusieurs fois en Suisse, où il met la dernière main à *Pénélope*, et passe, à la fin de sa vie, quelques hivers à Nice ou près d'Annecy. Professeur ayant fait école (Ravel, L. Aubert, Kœchlin, Vuillemin, N. Boulanger, R. Ducasse, Ladmirault, F. Schmitt, Laparra, Le Boucher), Fauré domine, avec Debussy et Ravel, la musique française contemporaine. Il a excellé dans la mélodie, le piano et la musique de chambre.

Ses œuvres vocales comportent : une soixantaine de mélodies, séparées en trois recueils, écrites de 1868 à 1900, puis les cycles (*la Bonne Chanson* [Verlaine, 1891-1892], *la Chanson d'Eve* [Van Lerberghe, 1916-1918], *Mirages* [baronne de Brimont, 1919], *l'Horizon chimérique* [de La Ville de Brimont, 1922]) ; des œuvres pour plusieurs voix (*le Cantique de Racine* [4 v. mixtes, av. 1866], *la Tarentelle* [duo, vers 1870], *Pleurs d'or* [duo, 1896]) ; des œuvres avec chœurs (*les Dinns* [1875], *la Naissance de Vénus* et *le Requiem* [1882]).

Ses œuvres instrumentales comprennent près de cinquante pièces de piano, parmi lesquelles quatre valse-caprices (1883-1894), six impromptus (1883-1913), treize nocturnes (1883-1922), treize barcarolles (1883-1921), neuf préludes (1910) et deux œuvres avec orchestre (*la Ballade* [1881] et *la Fantaisie* [1919]) ; de la musique de chambre : deux quatuors avec piano (1879, 1886), deux sonates pour piano et violon (1876, 1917), deux quintettes avec piano (1906, 1921), deux sonates de violoncelle (1918, 1922), un trio pour piano, violon, violoncelle (1923), un quatuor à cordes (1924) ; de la musique symphonique (un concerto de violon et une symphonie, inédits). On lui doit, en outre, des œuvres dramatiques : musiques de scène pour *Caligula* (1888), *Shylock* (1889), *Pelléas et Mélisande* (1898), *Masques et Bergamasques* (1920) ; deux tragédies lyriques (*Prométhée* [3 actes, 1900], *Pénélope* [3 actes, 1913]).

Ayant, en pleine période romantique, subi l'influence de l'esprit classique, à lui révélé par l'enseignement de l'école Niedermeyer, Fauré, grand admirateur de Beethoven, disciple spirituel de Chopin en ses premières œuvres de piano, continuateur de Schumann (musique de chambre), subit l'envoûtement wagnérien comme nombre de ses contemporains français. Mais son art évolua insensiblement vers un retour à la tradition natio-

nale. Sens des lignes horizontales, subtilité du trait, abondance des canons mélodiques, allègement du discours, mais plénitude harmonique, audace des modulations et des enchaînements d'accords, densité de la pensée, concision et fermeté de la forme, emploi des modes, tels sont finalement les éléments premiers de cet art secret qui se réclame autant de l'intelligence que de la sensibilité, et qui a porté en lui une lente révolution, incomplète d'abord du public. (→ Biblio.)

FAURE-BIGUET (Paul Vincent), général français (Crest, Drôme, 1838 - Lugano 1919). Il servit dans l'infanterie de marine au Mexique et en Cochinchine, combattit en 1870 dans l'armée de Paris, et fut gouverneur militaire de la capitale de 1901 à 1903.

FAURIEL (Claude), érudit et critique français (Saint-Etienne 1772 - Paris 1844). Secrétaire particulier de Fouché au ministère de la Police, il démissionna par conviction républicaine (1802), pour se consacrer entièrement à l'étude. En 1830, on créa pour lui, à la faculté des lettres, une chaire de langues et littératures de l'Europe méridionale. Il ne publia qu'un petit nombre d'ouvrages (*Chants populaires de la Grèce moderne*, 1824-1825 ; *Histoire de la poésie provençale*, 1847), mais il fut un des animateurs des études d'histoire littéraire. (Acad. des inscr., 1836.)

FAURIS DE SAINT-VINCENS (Jules François Paul), numismate français (Aix-en-Provence 1718 - id. 1798), membre associé de l'Académie des inscriptions (1786). Ami de Vauvenargues, lié avec tous les érudits de l'époque, il forma une belle collection de livres, de médailles et d'antiquités. Il a laissé : *Mémoires sur les monnaies et les monuments des anciens Marseillais* (1771), et a rédigé la partie numismatique de l'*Histoire de Provence*, de Papon (1778-1784).

FAURADE n. f. Enceinte de filets dans laquelle le poisson se trouve pris quand la marée se retire.

FAUSÉRITE n. f. Minér. Sulfate hydraté naturel de magnésium et de manganèse.

FAUSSAIRE n. (lat. *falsarius*). Personne qui commet un faux. || Fig. Celui, celle qui altère la vérité : *Qui ne gueule pas la vérité, quand il sait la vérité, se fait le complice des menteurs et des faussaires!* (Péguy). [V. FAUX.]

FAUSSEMENT adv. D'une manière fausse : *Etre fausement accusé de vol.*

FAUSSEMENT n. m. Dr. féod. Action de déclarer qu'un jugement n'est pas conforme à l'équité. (C'était une voie de recours contre les jugements. On pouvait fausser la cour entière ou seulement un des juges. Toutefois, nul ne pouvait fausser le jugement de son seigneur, sous peine de félonie. Saint Louis ordonna que le faussement du jugement aurait toujours lieu sans combat, alors que, durant très longtemps, il n'avait eu d'autre issue que le duel judiciaire.)

FAUSSER v. tr. (bas lat. *falsare*, altérer, falsifier). Altérer, dénaturer : *Rien ne fausse plus la réalité que d'y vouloir trouver des types absolus et complets* (Barrès). *Ma plus sincère émotion, dès que je l'exprime, est faussée* (Gide). || Rendre faux, corrompre : *Je crains que vos succès scolaires n'aient jadis un peu faussé votre jugement* (Bernanos). || Déformer un objet, un instrument : *Fausser une clef, une serrure.* || *Fausser compagnie à quelqu'un*, le quitter sans l'avertir : *Il faussa compagnie aux hôtes du château [...] et se rendit lui-même à la gare* (Feuillet).

— Dr. féod. *Fausser le jugement*, déclarer qu'un jugement a été « fausement et méchamment rendu ». (V. FAUSSEMENT.)

— Jeux. *Fausser la coupe*, se dit de tous les moyens employés par les tricheurs pour éviter une coupe régulière aux jeux de cartes.

◆ V. intr. Chanter ou jouer faux (vieilli) : *Ténor qui a faussé.*

FAUSSET n. m. (de faux). Voix de tête des hommes, qui s'en servent le plus souvent pour produire des effets comiques ou imiter la voix féminine.

FAUSSET ou **FOSSET** n. m. (de fausser, signif. autref. percer). Petite cheville de bois pour boucher le trou fait à un tonneau avec un foret : *Mettre un fausset. Tirer au fausset.*

— Méd. Bouchon conique en bois, en verre ou en caoutchouc, servant à obturer les drains ou les sondes.

FAUSSETÉ n. f. Caractère de ce qui est faux : *La fausseté d'une nouvelle. Au moment où je reconnus la fausseté de l'amour même* (Apollinaire). *Elles se mirent à chanter ; j'entendis des sons uniques par leur fausseté* (Stendhal). || Caractère de celui qui est faux. || Chose fausse : *Ne dire que des faussetés.*

Faust, héros de nombreuses œuvres littéraires ou artistiques. Des témoignages historiques permettent d'affirmer qu'il a existé un Faust, né à Knittlingen vers 1480, mort à Staufen-Brigau vers 1540. La légende s'empara de bonne heure de ce personnage et en fit le héros d'aventures merveilleuses, dont on trouve la première version écrite dans un recueil anonyme, paru en 1587 à Francfort-sur-le-Main, chez le libraire Spiez. Dans ce *Livre populaire* (*Volksbuch*), comme on l'appelle, Faust, assoiffé de plaisir et aussi de science, vend son âme au démon, qui s'engage, en retour, à le servir pendant vingt-quatre ans. Le diable lui procure toutes sortes de voluptés, l'initie à la science occulte et lui confère le pouvoir d'accomplir des miracles. Le *Livre populaire* eut de nombreuses éditions et fut l'objet de divers remaniements qui visaient à amuser ou à édifier le lecteur.

Ce n'est pas en Allemagne, mais en Grande-Bretagne qu'apparaît le premier drame sur Faust, celui de Marlowe (1588). Le thème reparait en Allemagne avec Lessing, qui ébaucha un drame sur ce sujet, mais c'est Goethe qui, faisant de Faust l'œuvre fondamentale de toute sa carrière, enrichit et amplifie la légende, lui donne une profonde valeur philosophique et humaine. C'est du Faust de Goethe que naîtront les œuvres de Klinger (1791), de Lenau (1836), ainsi que l'opéra dont Spohr écrivit la musique (1818). Dans la littérature française, la légende de Faust n'a pas inspiré d'œuvre littéraire originale, mais la très belle traduction que Gérard de Nerval a donnée de la première partie du poème de Goethe a largement contribué à faire connaître l'ouvrage.

La partition de Berlioz et, plus encore, l'opéra de Gounod ont popularisé en France l'histoire de Faust. Quant à l'ouvrage de Valéry intitulé *Mon Faust* (1945), il présente une image de Faust qui n'a guère que le nom de commun avec le personnage de Goethe. (→ Biblio.)

— Mus. Ce sont principalement le Faust de Lenau et celui de Goethe qui ont retenu l'attention des musiciens.

Liszt conçut aussi l'idée d'une *Faust Symphonie* (1854) en trois parties (Faust, Marguerite, Méphistophélès) ; il y ajouta un chœur final en 1857. Wagner compose son ouverture en 1839, après avoir consacré antérieurement sept compositions au Faust de Goethe (1831-1832). Schumann a écrit une mélodie sur le « Chant de Lyncée », et Schubert a emprunté à Goethe le texte de trois lieder. Quant au *Méphisto Valse* de Liszt et à la *Procession nocturne* d'H. Rabaud, ils sont inspirés du Faust de Lenau.

Si un tel sujet devait nécessairement tenter les compositeurs de théâtre (tels H. H. Pierson, A. Adam, J.-L. Hatton, Spohr, Boito, etc.), les trois chefs-d'œuvre essentiels que le poème de Goethe a inspirés sont ceux de Schumann, de Berlioz et de Gounod.

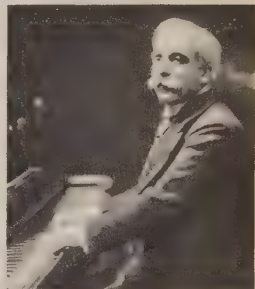
C'est en 1844 que Schumann commence la réalisation de son Faust ; il ne l'achève qu'en 1853, après de nombreux abandons temporaires. Conçu dans la forme de l'oratorio, cet ouvrage se divise en trois parties, précédées d'une ouverture. On retrouve, dans le langage musical adopté par le musicien, l'expression de la personnalité de Schumann et de ses aspirations profondes.

La Damnation de Faust*, issue des huit scènes écrites en 1828 d'après la traduction de G. de Nerval et reprises en 1845, achevée en 1846, reflète le caractère tourmenté de Berlioz et incarne un des aspects essentiels du romantisme français.

Le Faust de Gounod (livret de J. Barbier et M. Carré) prend davantage de libertés avec le texte de Goethe. Le mérite de cette œuvre est d'avoir réintroduit, à son apparition en 1859, le sens de la mesure, du goût et d'une certaine distinction dans le genre de



Edgar FAURE



Gabriel FAURÉ

l'opéra. Parmi les airs les plus connus, citons celui des *Bijoux*, la *Ballade du roi de Thulé*, le *duo d'amour*. La scène de l'église est une des plus dramatiques de l'œuvre. (→ Biblio.)

— Iconogr. La vieille légende allemande avait déjà inspiré une miniature du *Matutinal de l'abbé Conrad* (XIII^e s., Munich) et une célèbre eau-forte de Rembrandt. L'œuvre de Goethe fut un des thèmes d'illustration les plus goûtés du romantisme; citons les éditions ornées de gravures de Pierre de Cornélius (1810), Tony Johannot (1847 et 1868), de J.-P. Laurens (1885), et surtout de Delacroix, qui illustra de dix-sept lithographies la traduction d'A. Stapfer (1828). On connaît aussi sur ce thème des toiles d'Ary Scheffer (*Faust dans son cabinet*, *Faust apercevant Marguerite pour la première fois*, *Faust et Marguerite dans le jardin*, *Faust et Méphistophélès*) et de James Tissot (*la Rencontre de Faust et de Marguerite*).

Faust (LA TRAGIQUE HISTOIRE DU DOCTEUR), drame anglais de Marlowe (1588, publié en 1601). Faust, dans cette pièce, n'est pas, comme il le sera dans celle de Goethe, un vieillard dégoûté de tout : c'est un homme jeune, qui jouit avec délice de tous les plaisirs achetés au prix de sa damnation. En même temps qu'un désir de puissance et de connaissance universelles, Marlowe lui a prêté le culte de la beauté qu'incarnait Hélène de Troie. La mort de Faust est la plus belle scène de ce drame : on assiste au désespoir d'une âme immortelle qui se voit près de souffrir éternellement.

Faust, drame de Goethe, en deux parties. C'est l'œuvre la plus puissante que la légende ait inspirée. Le poète commença en 1773 à jeter sur le papier les premiers linéaments de son drame, qu'il considéra comme achevé en 1831, mais auquel, en 1832, il apportera encore des retouches. Les quelques scènes écrites en 1773-1774 forment l'*Urfaust* (Faust original), qui n'a été publié qu'en 1887. En 1790, Goethe fit paraître un *Fragment* (*Faust, ein Fragment*) qui comprenait à peu près la moitié de la première partie. Puis il compléta ce *Fragment* à partir de 1797 et publia, en 1808, la première partie de son drame (*Faust, eine Tragödie*), qui, désormais, ne fut plus remaniée. Dans cette première partie, de beaucoup la plus accessible, Goethe a mêlé des souvenirs personnels aux données légendaires. Son Faust se donne au démon par désir de savoir et soif de jouir. Il séduit l'innocente Marguerite, qu'il abandonne ensuite. La malheureuse, réduite au désespoir, tue son enfant et est condamnée à mort. Elle expire entre les bras de Faust; mais, déclare une voix céleste, elle est sauvée par son repentir.

Ce drame de la passion, qu'on appelle d'ordinaire *Tragédie de Marguerite*, n'est d'ailleurs qu'un simple épisode. Le nœud de l'action est un pari engagé entre Méphistophélès, qui se fait fort de ravalier Faust au niveau de la brute, et le Seigneur, qui affirme que Faust sera capable, par ses seules forces, de triompher de la tentation. Dès lors, Faust devient le symbole de l'humanité tout entière, qui « erre tant qu'elle agit », mais qui doit agir pour réaliser l'idéal perçu par sa conscience. C'est cette idée surtout qui est le ressort de l'action de la seconde partie. De cette seconde partie, Goethe avait donné les grandes lignes dès

1816 dans *Poésie et Vérité*; mais il n'en commença la rédaction qu'en 1826, publiant l'année suivante l'épisode d'Hélène (*Helena, klassisch-romantische Phantasmagorie*). En 1828, la première partie du premier acte et le groupe des scènes à la cour de l'Empereur sont achevés. Mais Goethe, en réalité, ne terminera jamais son « Second Faust », et à la version publiée en octobre 1832 (*Faust, der Tragödie zweiter Teil in fünf Akten*, t. xli des œuvres complètes et t. 1^{er} des œuvres posthumes) le poète apportait encore des retouches quelques semaines avant sa mort.

Le ton de cette seconde partie est entièrement nouveau, et les thèmes développés sans commune mesure avec ceux de la première partie. Alors que, dans celle-ci, la vie apparaissait dans sa réalité de passions, dans la deuxième, le poète, qui n'avait pas loin de quatre-vingts ans et qui avait fait presque toutes les expériences (ministre, architecte, géologue, directeur de théâtre), très maître désormais de sa forme, a, avec un calme véritablement olympien, introduit son héros dans le monde apaisé de l'Hellade, lui a donné Hélène pour épouse et le sauve de la damnation, parce que Faust « n'a jamais cessé de tendre vers un idéal ». Cet idéal, c'est celui de l'humanité et, à propos de Faust, Goethe tente de poser, sinon de résoudre, tous les problèmes de l'homme : sa place dans la nature, ses rapports avec Dieu et avec ses semblables, les limites de sa puissance. Quant à l'union de Faust et d'Hélène, elle n'est autre que le symbole de l'harmonie gothéenne entre les aspirations de l'âme moderne et l'équilibre antique.

La première partie de Faust a été notamment traduite par Gérard de Nerval (1828), dont la version était très estimée de Goethe, et la deuxième partie par Alexandre Arnoux (1947).

Faust, roman de F. M. von Klinger (1791). Faisant de Faust l'inventeur de l'imprimerie, Klinger le montre d'abord aux prises avec les problèmes de la morale et de la théologie, puis, déçu par ses tentatives, décidé à évoquer Satan. C'est Léviathan, envoyé par Satan, qui répond à l'appel. Le pacte est conclu. Faust constate, à travers l'Europe entière, que ni les femmes, ni les prêtres, ni les juges, ni les princes ne résistent aux séductions de l'or ou de la volupté. Dégoûté de cette expérience, il retourne en Allemagne, où il retrouve les siens dans le malheur. Alors il demande à Léviathan de le descendre aux enfers.

Faust, poème épico-dramatique de Lénau (1836). Faust est à la recherche des secrets de la création. Il ne les trouve nulle part : ni à l'amphithéâtre d'anatomie, ni dans les laboratoires de chimie, ni dans le mystère des forêts. Survient Méphistophélès, à qui Faust vend son âme pour peu que ses fantaisies soient satisfaites. De nombreuses aventures le laissent dégoûté et lassé. Il se précipite alors du haut d'un rocher. Méphistophélès emporte son âme. L'œuvre, à la fois lyrique et épique, sentimentale et philosophique, contient d'émouvants passages, mais il n'est guère possible de la porter à la scène.

FAUSTA (Flavia Maxima), princesse romaine (v. 289 - 326), fille de l'empereur Maxime et d'Eutropia. Elle épousa en 307 Constantin 1^{er}, veuf de Minervina. Douée de tous les charmes de l'esprit et du corps, Fausta se laissa entraîner aux intrigues politiques et aux déverglements. Elle causa par sa trahison la mort de son père, dont elle avait d'abord encouragé les projets contre Constantin. Elle ne fut pas étrangère à l'exécution du César Crispus, né du premier mariage de son mari. Accusée d'adultère, elle fut condamnée à mort et périt étouffée dans un bain chaud.

FAUSTE (saint), en lat. *Faustus*, évêque de Riez (Grande-Bretagne v. 400 - Riez apr. 485). D'abord avocat, il devint moine (v. 426), puis abbé de Lérins (433). Evêque vers 452, il combattit les ariens et fut exilé par Euric, roi des Wisigoths (de 477 à 484). Il est un des représentants les plus éminents de la doctrine semi-pélagienne. Il l'exposa au synode d'Arles (471), qui la sanctionna, puis dans son ouvrage capital *De gratia Dei et humanæ mentis arbitrio*. — Fête le 28 septembre.

FAUSTIN n. m. (Enol. V. FALERNE).

FAUSTIN (saint), martyrisé avec Jovite à Brescia (culte ancien; date inconnue). Fête le 15 février. — Nom de plusieurs saints et martyrs.

FAUSTIN, 5^e évêque de Lyon. Il n'est connu que par les listes épiscopales et par la lettre 68 de saint Cyprien au pape saint Etienne, qui fait mention de son zèle à combattre le novatianisme (254).

FAUSTIN le Luciférien, en lat. *Faustinus*, prêtre du clergé romain (IV^e s.). Il était un fidèle du pape Libère et de l'antipape Ursin (355-367), il combat leurs compétiteurs, Félix, puis Damase, et est exilé par ce dernier, avec Marcellin, sans doute à Eleutheropolis, en Palestine, où ils s'attachent à deux à Lucifer de Cagliari. Faustin adopte l'attitude intransigeante à l'égard des ariens, dont il combat les thèses dans le traité *De Trinitate*, qu'il dédie sans doute à l'impératrice Flaccilla (v. 384).

FAUSTIN 1^{er}, empereur d'Haïti. V. S. LOUQUE.

FAUSTINA (Annia Galeria), impératrice romaine (104 - † 141 apr. J.-C.), fille d'Antonin Verus, préfet de Rome. Elle épousa Antonin le Pieux et lui donna deux fils et deux filles. A sa mort, l'empereur la mit au rang des déesses, fonda en son honneur de nouvelles institutions alimentaires (*puellæ Faustinianæ*); à la mort d'Antonin, le sénat consacra à tous deux un temple, dont l'empereur San Lorenzo in Miranda offre encore de magnifiques débris.

FAUSTINA la Jeune (Annia Galeria), impératrice romaine (Rome 125 - Halala, Cappadoce, 175 ou 176). Fille de la précédente et d'Antonin le Pieux, elle épousa Marc Aurèle et eut de lui de nombreux enfants. Elle l'accompagna dans tous ses voyages, même dans la guerre de Germanie, où les soldats lui donnèrent le surnom de *Mater castorum*. Les historiens postérieurs l'accusent des plus infâmes débauches.

Faustrecht, expression allemande signifiant *droit du poing*, symbolisant l'état archaïque de l'Allemagne du Grand Interrègne (1250-1273).

FAUSTULUS, gardien des troupeaux de Numitor, et époux d'Acca Laurentia. Ce lui qui, d'après la légende, découvrit Romulus et Remus, abandonnés après leur naissance, et les apporta à sa femme, qu'elle les nourrit et en prit soin. Il avait une statue dans le temple de Romulus.

FAUSTUS de Byzance, historien arménien (Byzance, d'où son surnom de *Bouzantinos*, v. 318 - † v. 395). Il écrivit en grec une histoire d'Arménie de 344 à 392, qui nous est parvenue dans une traduction en arménien sous le titre de *Bibliothèque historique*. Sa forme est un peu lourde, mais le fond est précieux pour la connaissance de l'Arménie au V^e s.

FAUTE n. f. (lat. pop. **fallita*; de *fallere* faillir). Mauvaise action; manquement à une règle morale ou religieuse : *Pour la première fois, ma tristesse n'était plus condamnée comme une faute punissable* (Proust). Manquement à une règle (en matière de science, d'art, de sports, etc.) : *Faute de photographie, d'impression. Lire sans faute*. Responsabilité, culpabilité : *C'est sa faute si cet accident lui est arrivé*. || Manquement à une règle : *Commettre une faute en matière de savoir-vivre*.

— Loc. div. C'est de ma faute, (fam.) c'est ma faute, j'en porte la responsabilité. || *Ma faute*, dans un état de culpabilité : *Ma faute, dans l'aise, se sentait pris en faute* (M. Aymé). || *Faire faute*, manquer, fauter, défaut. || *Faire une faute* (en parlant d'une femme), se laisser séduire. || *Il y a, il y a de sa faute*, il a une part de responsabilité. || *Comme s'il y allait de sa faute à elle* (Gautier). || *Ne pas se faire faute de*, ne pas s'abstenir de : *Deux billets de cent francs que je ne fis pas faute d'empocher* (M. Aymé). || *Sans faute*, à coup sûr : *Venez à midi sans faute*.

— **Faute** de loc. prép. Par manque de; défaut de (avec un nom ou avec un infinitif) : *Faute d'exercice, les passions se raffaiblissent en grandissant des choses minimes* (Balzac). Tout le mal vient de l'éducation.



FAUSTINA
épouse d'Antonin
buste d'Antonin
découvert à El-Djem

Faust
et Méphistophélès
« la Chevauchée »
illustration de Delacroix



ils nous ont transmise, faute de connaître une autre manière de penser (Bernanos). || *faute de mieux*, parce qu'il est impossible de réaliser des conditions meilleures.

LANGUE CLASS. Manque : *Je n'ai ni faute de cœur ni faute de courage* (Corneille). [Sens corrélatif dans quelques expressions. LOC. DIV.]

ALLUS. LITTÉR. *La faute en est aux yeux*, || *Qui la firent si belle*, vers passés proverbe et empruntés à un élégant malgal de Jean de Lingendes :

Si c'est un crime de l'aimer
On n'en doit justement blâmer
Que les beautés qui sont en elle ;
La faute en est aux dieux
Qui la firent si belle,
Et non pas à mes yeux.

resset, dans le *Méchant* (II, VII), a parodié vers sous la forme : *La faute en est aux yeux, qui la firent si bête.* || *C'est la faute Voltaire...*, *c'est la faute à Rousseau*, refrain d'une chanson satirique de la Résurrection (que chante Gavroche dans les *Misérables*, V^e partie, liv. I, ch. XV) attirant toutes les catastrophes aux philosophes du XVIII^e s., comme avaient tendance à faire les partisans de l'Ancien Régime.

Dr. Acte ou omission qui cause un dommage à autrui, mais sans la volonté de nuire || caractérise le dol* : *Faute civile*. *Faute morale*.

|| *Faute commune*, cause d'un dommage qui résulte d'une double faute, celle de l'auteur et celle de la victime. || *Faute contractuelle*, celle qui est commise par le débiteur qui n'exécute pas son obligation.

|| *Faute délictuelle*, celle qui ne résulte pas de l'exécution d'une obligation contractuelle. || *Faute de responsabilité*.

|| *Faute inexorable*, faute d'une exceptionnelle gravité, qui implique chez son auteur la conscience du danger créé par un acte ou une omission volontaires. || *Faute intentionnelle*, faute résultant d'un acte ou d'une omission volontaires impliquant l'intention de nuire. || *Faute légère*, celle que ne commettrait pas une personne d'intelligence supérieure. || *Faute lourde*, celle que ne commettrait pas une personne d'intelligence inférieure. || *Faute quasi délictuelle*, faute non intentionnelle, qui met néanmoins en jeu la responsabilité* de son auteur.

Dr. admin. V. part. *encycl.*

Technol. Crevasse survenue dans un tuyau de plomb.

ENCYCL. Dr. adm. Les agissements des services administratifs et l'activité des agents publics peuvent être fautifs. Une distinction importante quant à ses conséquences sur la responsabilité* doit être faite entre la *faute personnelle* de l'agent et la *faute de service*.

est normalement au service dans son ensemble, à l'administration indistinctement sera imputé l'acte fautif, bien qu'évidemment un individu en soit l'auteur. Il n'y aura donc personne, mettant en cause la responsabilité individuelle du fonctionnaire, que lorsque l'acte incriminé sera détachable du service, indépendant de son exécution, et qu'il révélera, selon la formule de Laferrière, « l'homme avec ses faiblesses, ses passions, ses imprudences ».

FAUTE de l'abbé Mouret (LA), roman d'Emile Zola, cinquième volume des *Rougemont-Macquart** (1875). Épuisé par l'exaltation mystique, l'abbé Mouret tombe fouvoyé par une fièvre cérébrale. Quand il vient à la vie, son éducation religieuse et sa piété sont comme anéanties. Et, trouvant Albine près de lui, Albine rayonnante de jeunesse et d'amour, dans ce jardin enchanté du Paradou dont les eaux, les prés, les arbres exhalent de toutes parts une haleine sève féconde, il s'abandonne à l'amour charnel. Mais le remords naît en lui. Il quitte Albine. Rentré au presbytère, il se bat misérablement contre les assauts de la chair. Le vrai héros du roman est le Paradou, en son épanouissement végétal.

FAUTER v. intr. Fam. Se laisser séduire (en parlant d'une femme) : *Si l'occasion de fauter ne s'était pas présentée, Elisa n'aurait pas été au-devant* (Goncourt).

FAUTEUIL [fotɛj] n. m. (francique **faltstol*, siège pliant). Grand siège à dossier à bras : *Deux magnifiques fauteuils Louis XIII [...] occupent les deux côtés de la fenêtre* (J. Romains). || Siège d'académie : *Le fauteuil académique est un lit de repos, où le bel esprit sommeille* (Fonten-

nelle). || — Fig. *Briguer un fauteuil à l'Académie*, une place d'académicien. || Siège de président, présidence d'une grande assemblée : *Occuper le fauteuil*. || *Quarante et unième fauteuil*, siège imaginaire que l'opinion publique attribue à des écrivains qui auraient dû faire partie de l'Académie française. || Fam. *Arriver comme dans un fauteuil*, dans une compétition, arriver en tête sans difficulté.

— Chirurg. dent. *Fauteuil dentaire*, siège spécialement conçu pour asseoir le patient au cours des interventions de chirurgie dentaire.

— Méd. *Fauteuil à spéculum*, fauteuil avec porte-jambes employé par les médecins gynécologues. || *Fauteuil de malades*, fauteuil à roulettes, servant au transport des personnes qui ne peuvent se mouvoir.

— ENCYCL. Mobil. Les Egyptiens ont eu des fauteuils ornés d'incrustations de métal et d'ivoire, et dont le fond était tressé ; les accotoirs étaient formés de têtes d'oiseaux du Nil ou de bouquins ; les pieds, de pattes de lions, de gazelles, de taureaux.

En Grèce et à Rome, le *thronos* et le *solum* sont des fauteuils à côtés pleins et à dossier rectangulaire très élevé et très large ; ils sont garnis de coussins et accompagnés d'un tabouret mobile ; peu en usage dans la vie domestique, le fauteuil est le siège des dieux et des rois. Pendant la période romano-byzantine, les formes ne sont qu'à peine dégagées et découpées ; les montants et les pieds, cylindriques le plus souvent, sont fréquemment terminés en boule ; les côtés, les bras et le dos sont quelquefois évidés en arcades reposant sur des colonnettes ; le siège est garni de coussins.

Le fauteuil carolingien est un pliant en forme de chaise curule. Jusqu'à l'époque de la Renaissance, il présente des formes architecturales et toutes les caractéristiques du style ogival ; des matières précieuses remplacent souvent le bois (v. CHAIRE). Au XVI^e s., les balustres, les colonnes torsées, l'entrejambe dégagé, maintenu par des croisillons, les bras plus déliés, les ornements empruntés aux âges classiques fixent peu à peu la conception du meuble, sans cesse plus confortable, qu'affectionnera le XVII^e s. ; l'étoffe, après le cuir, garnit le siège, largement ouvert, et le dossier ; le bois sert d'encadrement et de support aux garnitures rembourrées ; la dorure apparaît. Le fauteuil Louis XV a les pieds en S ; le dossier est de forme violonnée ; il s'adonne de coquilles et de rocailles. Le fauteuil Louis XVI a les pieds droits, à cannelures longitudinales et parallèles ; le dossier, souvent ovale, est accoté de deux colonnettes surmontées de la pomme de pin ; les garnitures sont en tapisserie de Beauvais ou d'Aubusson, en lampas à tons doux, à bandes ou à fleurettes. Dans le fauteuil Empire, l'acajou domine ; des anneaux de bronze doré se mêlent au bois ; les garnitures, en vert sur fonds foncés, sont à couronne de laurier ou de chêne. Sous Louis-Philippe, les formes rappellent, en plus ample et plus lourd, celles du style Louis XV ; l'étoffe empiète sur les bois jusqu'à les dissimuler ; c'est le triomphe des capitonnages, des passementeries, des glands, des franges. Le fauteuil moderne, d'un rigorisme étudié, tend à bannir l'ornement et se distingue par l'équilibre des masses, le confortable ; la forme basse, en baquet, prévaut ; le dossier et les côtés sont pleins, épousant la forme du corps. Des étoffes forment la garniture. (V. BERGÈRE, CAPUCINE, GONDOLE.)

FAUTEUR, TRICE n. et adj. (lat. *fautor* ; de *fautus*, favorisé). Qui favorise, soutient quelque chose de mauvais : *Un fauteur de troubles*. *Nous connaissons ces théories, fautrices de paresse, qui, basées uniquement sur des métaphores, permettent au poète de se considérer comme un oiseau bavard* (Baudelaire).

— LANGUE CLASS. Qui favorise, protège (sens conforme à l'étymologie) : *Sans biens, sans emploi, sans fauteur* (Rousseau).

FAUTEUR n. m. (de *faute*). Se dit des monnaies ou des médailles dont les inscriptions contiennent une ou plusieurs fautes, ou dont la fabrication a des défauts.

FAUTIF, IVE adj. Plein de fautes, erroné, incorrect : *Citation fautive*. || Qui est en faute, coupable : *Un enfant fautif*.

◆ N. Coupable : *Que le fautif se dénonce !* — LANGUE CLASS. Sujet à faillir : *La foi humaine est toujours fautive et douteuse*. (Bossuet).

FAUTIVEMENT adv. D'une manière fautive.

FAUTRAGE ou FAULTRAGE n. m. (de *faux* ou *faucher*). Dr. féod. Droit de fautrage ou de préage, redevance sur les prés, que le vassal payait au seigneur soit en nature, soit en argent.

FAUVE adj. (german. **falwa*). Roux ou roussâtre : *Sur ce teint fauve et brun le fard était superbe* (Baudelaire). || *Bêtes fauves*, v. BÊTE.

◆ N. m. Couleur fauve : *Dans l'état de domesticité, le pelage du cerf passe du fauve au blanc*. || Animal féroce, de couleur plus ou moins fauve (tigre, lion, etc.) : *Allant et venant à la façon d'un fauve en cage* (Gide).

|| Fig. Homme avide, sans scrupules : *Un de ces quartiers d'affaires où les fauves du négoce [...] crachent tout le jour, dans le téléphone, des ordres et des menaces* (G. Duhamel).

— Bx-arts. *Les fauves*, nom donné, au début du XX^e s., à un groupe de peintres. (V. FAUVISME.)

— Zootechn. *Fauve de Bretagne*, race très ancienne de chiens, connue dès le Moyen Âge, disparue aujourd'hui, et caractérisée par une robe fauve rougeâtre. (Le basset fauve de Bretagne est sans doute issu de cette race par mutation.) || *Fauve de Bourgogne*, lapin d'apparence massive, de couleur fauve uniforme, avec des taches blanches autour des yeux, sous la tête et sous le ventre. (Le fauve de Bourgogne est l'une des meilleures races à viande, lapin rustique venant vite et bien.)

FAUVEAU n. m. Beuf de couleur fauve.

FAUVEAU (Félicie DE), femme sculpteur, née à Florence, de parents français (1799-1886). Elle se rattache à l'école romantique par son style et par ses sujets historiques et littéraires, souvent inspirés de Dante et de Walter Scott. Elle est représentée au Louvre par un bas-relief (*Christine et Monaldeschi*).

Fauvel, roman en vers, au ton violemment satirique, composé en 1310-1314 par Gervais du Bus, notaire de la Chancellerie royale. Fauvel est un animal symbolique, emprunté à l'imagerie populaire : âne ou cheval qui incarne tous les vices humains, résumés dans les six lettres de son nom (Flat-terier, Avarice, Vanité, Vilenie, Envie, Lâcheté) ; tous les hommes — pape, roi, seigneurs, prêtres et religieux, bourgeois et vilains — n'ont d'autre souci que de « torcher Fauvel ». Ce poème traduit les protestations des milieux fidèles à l'esprit de Saint Louis contre la politique de Philippe le Bel.

FAUVERIE n. f. Ménagerie pour fauves. || Section des fauves dans un jardin zoologique.

FAUVERIE n. f. (de *fauve*). Petit oiseau passereau de teinte fauve ou grisâtre, parfois variée de blanc ou de noir, aux formes



roman de Fauvel
miniature, début XIV^e s.

fauteuil (mobilier)
v. illustr. page suivante



fauteuil de dentiste

1. Pédales de commande du tour électrique
2. Pédales de manœuvre du fauteuil
3. Fauteuil
4. Crachoir
5. Pompe à salive
6. Seringue à eau
7. Appareil de radiographie
8. Scapulaire
9. Tour électrique
10. Tablette
11. Tableau de commande
12. Appui-tête



assyrien



égyptien, XIII^e dynastie



romain



flamand XIII^e s.



Venise XV^e s.



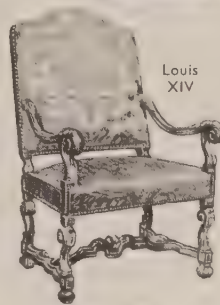
caquetoire
XVI^e s.



Louis XIII



Louis
XIV



Régence



Louis XV



Louis XVI



anglais
style Chippendale



premier Empire



Louis-Philippe



second
Empire



1925



1930

fin, au chant sonore et agréable, vivant dans les buissons de nos régions. (Nom sc. : *Sylvia*, type de la famille des sylviidés.) [V. part. *encycl.*, et pl. OISEAUX, 3.] || *Par extens.* Nom de quelques autres sylviidés. || *Fig. et fam.* Chanteuse à la voix légère. || *Avoir un gosier de fauvette*, chanter agréablement.

— Entom. Papillon noctuidé aux ailes fauves (nom sc. : *Amathes circellaris*), dont la chenille vit sur les peupliers et les saules. — *ENCYCL.* Ornith. Les *fauvettes* sont nombreuses surtout dans la région méditerranéenne. Parmi les plus communes en France, citons la fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), grisâtre à calotte noire, la fauvette grisette (*S. communis*), brune à tête grise et gorge blanche, etc. Dans des groupes voisins figurent les rousserolles, ou fauvettes de roseaux, les locustelles, les hypolaïs. Parmi les formes exotiques, une des plus remarquables est la fauvette couturière, ou orthotome.

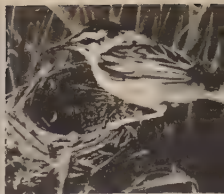
FAUVILLE-EN-CAUX, ch.-l. de cant. de la Seine-Maritime (arrond. du Havre), dans le pays de Caux; 1 258 hab. (1 187 aggl.) [Fauvillais]. Marché agricole. Teillage du lin. Nœud de routes (d'où le dicton : *On y entre comme à Fauville*).

FAUVISME n. m. Mouvement pictural de la première moitié du XX^e s.

— *ENCYCL.* Le fauvisme doit son nom au critique Louis Vauxcelles, qui, rendant compte du Salon d'automne de 1905, voulut caractériser ainsi l'art audacieux, tant sous le rapport de la conception que sous celui du coloris, de tableaux groupés dans une salle qu'il appela la « cage aux fauves ». L'exemple de Van Gogh et celui de Gauguin ont joué un rôle dans la formation de ce mouvement; mais il convient d'y ajouter l'enseignement, à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, de Gustave Moreau, disant à ses élèves, parmi lesquels se trouvaient Matisse, Marquet, Rouault : « Je ne crois à la réalité ni de ce que je vois ni de ce que je touche, mais uniquement à celle de mon sentiment intérieur; l'art est la poursuite acharnée, par la seule plastique, de l'expression de ce que vous pouvez avoir dans le cœur et dans l'esprit; allez au musée voir les Anciens et les Modernes, c'est-à-dire saisir les qualités par lesquelles ils s'affirmaient maîtres, et qui sont le style, la matière, l'arabesque, le transformé imaginaire de la couleur. » Dans le vestibule commun à l'atelier Gustave Moreau et à l'atelier Bonnat, Matisse et ses amis convertirent à cette doctrine Othon Friesz et Raoul Dufy, tandis que, de leur côté, à Chatou, Vlaminck et Derain l'appliquaient instinctivement, sans en connaître les principes. Le fauvisme, essentiellement, tendit à tout exprimer par le moyen de l'orchestration de couleurs pures, et principalement le sentiment et la pensée de l'artiste devant les spectacles de la nature, considérés comme des thèmes à développer dans ce sens et non pas à imiter formellement. Après avoir ainsi contribué, avec les symbolistes, à ouvrir la voie au cubisme, au surréalisme, à l'abstraction, à l'irréalisme, la plupart des fauves, dès 1908, se sont engagés dans d'autres directions. En sus des peintres précités, on rattache à ce mouvement Louis Valtat et Charles Camoin, Georges Braque (qui n'y adhéra que fort passagèrement), Henri Manguin, Jean Puy, Van Dongen, ainsi que Chabaud et Seyssaud. (V. pl. hors texte p. 921.) [→ Biblio.]

FAUX, FAUSSE adj. (lat. *falsus*; de *fallere*, tromper). 1. En parlant des choses, contraire à la vérité*, à la réalité : *Fausse nouvelle. Faux témoignage.* || Contraire à ce qui semble juste, raisonnable : *Faux système. Fausse doctrine. Fausse opinion.* || Qui n'a d'une chose que l'apparence : *Fausse porte. Fausse*

fauvette
de roseau



gloire. *Fausse grandeur. Fausse science.* || *bâtiment qui a un faux air de casern.* || Qui prend, pour tromper, l'apparence d'une chose : *Faux nez. Fausse clef. Fausse naïve. Ses faux cheveux déplacés laissent son front chauve* (Proust). || Qui est simple, artificiel : *Fausse alerte. Fausse attaque. Effectuer une fausse sortie. Sa gaieté ne pas paru fausse ni même affectée* (Bernard). || Qui manque de rectitude, de justesse de base : *Esprit, jugement faux. Fausse intuition. Voix fausse. Accompagnement faux.* || Qui manque d'exactitude : *Faux poids. Faux calcul. Vers faux. Fausse mesure.* || Qui est équivoque (l'adjectif se place après le nom). *Se trouver dans une situation fausse.* || n'est pas naturel; qui contraste avec la réalité ou avec le vrai artistique : *Un style faux. Le roman est un genre faux, parce qu'il dépeint les passions pour elles-mêmes* (Lautréamont). 2. En parlant des personnes, qui n'est pas ce qu'il semble être : *Un faux Nérone. Le faux Dimitri. Un faux prophète.* || Qui affecte des sentiments trompeurs : *Vous n'êtes que qu'un faux ami!* (Balzac).

— *LOC. DIV.* Le mot *faux* entre dans grand nombre de locutions qu'on trouve mot principal (comme par exemple à B. PAS, ROUTE, SAUNIER, etc., s'il s'agit des faux bond, faux pas, etc.).

— *À faux* loc. adv. Sans raison; à tort. *Accuser quelqu'un à faux.* || *Porter à faux*, se dit, en mécanique et en architecture, des pièces ou de parties de pièce maintenues en équilibre par une force extérieure lorsqu'elles ont leur centre de gravité se projetant en dehors du polygone de sustentation. || *Fig.* Manquer le but : *Le sacrifice qui porte à faux, encore le sacrifice* (Hugo). || *En porter à faux*, se dit de ce qui n'est pas à l'aplomb, son point d'appui : *Théâtre dont les premiers loges sont en porte à faux.* (V. PORTE-À-FAUX). || *Par extens.* A faux (avec d'autres verbes) sans résultat : *Souvent leurs filets tâtonnaient à faux sur le corps des poissons* (M. Genevoix). || A tort : *Elle parut à leurs yeux s'occuper peu d'avoir ainsi confondu son cœur* (Giraudoux).

◆ Adv. D'une manière fautive : *Chaque faux. Le son même de leur voix sonnait faux* (Gide).

— *Arbor.* *Faux bois*, branches menues ne pouvant ni servir d'ornement ni donner des fruits. || *Faux bourgeon*, jeune ramification herbacée qui se développe après la chute d'un pincement, par départ en végétation des yeux latéraux situés à l'aisselle des feuilles. || *Fausse coupe*, branche coupée trop en bec de flûte, forme qui empêche le recouvrement de la plaie par l'écorce, cause presque toujours l'avortement du bouton placé au-dessous, et quelquefois la mort de la branche.

— *Archit.* *Fausse ailette*, pied-droit en arc, corps, qui porte une arcade ou une poutre. || *Faux attique*, v. ATTIQUE. || *Faux comble*, partie supérieure d'un comble* bâti sur des poutres. || *Bot.* *Faux acacia*, v. ACACIA. || *Faux baguenaudier*, séné bâtard. || *Faux balastron*, v. BALASTRON. || *Faux ébénier*, dénomination usuelle donnée par le code forestier au cèdre (luburnum). || *Faux lis*, paradis. || *Faux ron*, nom usuel d'une espèce de polygone.

Fausse oronge, amanite tue-mouches. || *aux persil*, aethusa. || *Faux platane*, sycamore. || *Faux poisvair*, schinus. || *Faux tissu*, tissu. || *Fausse camomille*, nom usuel d'*Anthemis arvensis*. || *Fausse margeline*, mouton.

— Charp. *Faux chevêtre*, pièce de bois plus sible que le chevêtre. || *Fausse coupe*, syn. de *COUPE BIAISE*. || *Faux limon*, pièce de charpente destinée à recevoir les bouts des marches dans les escaliers en pans de bois.

— Comptab. *Faux emploi*, emploi d'une somme portée à tort en dépense.

— Constr. *Fausse aire*, v. AIRE. || *Fausse arcade*, renforcement cintré. || *Faux comble*, partie supérieure d'un comble brisé. || *Faux plafond*, plafond fait au-dessous du plafond principal. (On dit aussi FAUX PLANCHER.) || *Fausse gorge*, pièce utilisée dans certaines serrures, rappelant la forme de la gorge, mais n'en possédant pas les caractéristiques conditionnant la sûreté. (Elle peut être une cale d'épaisseur ou servir à maintenir le pêne aux positions de fermeture et d'ouverture.)

— Dr. Altéré, falsifié, supposé : *Un acte faux*. *Un titre faux*. *Une signature faussee*. *Fausse monnaie*. (V. PRÊT, SERMENT, TÉMOIGNAGE.)

— Entom. *Faux bombyx*, groupe de papillons nocturnes, renfermant des genres qui ressemblent au bombyx, tels que les arcties, les callimorphes, les lithosies et quelques autres. || *Faux bourdon*, v. ABEILLE.

— Horlog. *Fausse plaque*, plaque en cuivre sur laquelle est fixé le cadran, par trois pieds ouïillés à la platine inférieure du mouvement.

— Impr. *Faux décalques*, reports, sur lanchettes lithographiques, de la couleur destinée à être placée sur le papier, par trois pieds ouïillés à la platine inférieure du mouvement.

— Mar. *Faux bord*, bord d'un navire inégal à l'autre. || *Faux foc*, foc qui s'amure entre le grand et le petit foc, sur le bout-dehors de l'abord. || *Faux pont*, autre, plancher d'abord volant, puis fixe, des entreponts; || *u*, pont et entrepont situés au-dessous du pont cuirassé ou du pont principal. (A part ces navires affectés au transport des pondéreux [charbon, minerai, etc.], les navires de charge ont généralement un faux pont au-dessous du pont supérieur. Certains gros cargos en ont même deux. On construit de plus en plus des navires équipés de faux ponts volants, qui peuvent se rabattre contre la coque et permettent à ces cargos de transporter indifféremment des pondéreux en vrac ou des marchandises diverses, en sacs, en caisses, en balles, etc.)

— Math. Règle de fausse position, méthode élémentaire de détermination des racines d'une équation, par une suite de tâtonnements. (La règle de fausse position n'est autre chose que la théorie de la méthode élémentaire d'interpolation.)

— Méd. *Faux croup*, v. LARYNGITE striduleuse. || *Fausse couche*, v. AVORTEMENT.

— Mil. *Fausse balle*, balle en carton ou en bois, aux dimensions de la balle réelle, qui sert lieu de projectile dans la cartouche à blanc*. || *Fausse botte*, garniture de cuir souple, dite *basane*, qui, jusqu'en 1914, remplaçait, à partir du mollet, le bas du pantalon des troupes montées. (Le terme a été conservé pour désigner le housseau, qui a remplacé la basane.) || *Fausse braie*, v. BRAIE.

— Min. *Faux mur*, mur* tendre, impropre à l'appui du soutènement.

— Minér. *Faux albâtre*, albâtre gypseux. || *Fausse améthyste*, spath fluor cubique, de couleur violette. || *Fausse chrysolite*, quartz yalin, de couleur jaune verdâtre. || *Faux lapis*, émail bleu qu'on tire du cobalt.

— Mus. *Fausse corde*, corde qui n'est pas montée au ton. || *Corde faussee*, corde qui manque essentiellement de justesse, qui ne peut fournir le son qu'elle est appelée à donner. || *Note faussee*, note juste en elle-même, mais émise hors de son lieu. || *Fausse note*, note qui manque essentiellement de justesse. || *Fausse relation*, succession, dans deux parties différentes, de deux notes placées à la distance d'un demi-ton chromatique. (Le procédé de la faussee relation est condamné par les traités, en raison de sa dureté.) || *Fausse relation enharmonique*, relation entre deux cordes qui font, à un ton d'intervalle, le rapport qui existe entre le dièse de l'inférieure et le bémol de la supérieure. || *Fausse relation de triton*, nom que les anciens contrapuntistes donnaient au rapport du si au fa, dans l'enchaînement de l'accord de la sous-dominante à celui de la dominante.

— Sports et Jeux. *Balle faussee*, à la pelote basque, balle qui franchit les limites du terrain de jeu avant de rebondir, ou qui rebondit sur les lignes. (La balle qui frappe la raie du fronton est également faussee, et le point est perdu pour celui qui l'a lancée.) || *Fausse queue*, au billard, coup de queue porté à faux et qui glisse sur la bille.

— Technol. *Fausse équerre* ou *sauterelle*, v. ÉQUERRE.

— Text. *Faux corps*, chez les tisseurs, réunion de mailloons dont les mailles sont fixées à une tringle immobile, placée à environ 0,20 m du corps et sur le derrière, afin de dégaier les tenues. || *Faux coup*, frappement irrégulier du cylindre contre la planchette d'aiguille; duite passée dans une faussee levée.

◆ N. m. Ce qui est contraire à la vérité : *Être dans le faux*. *Plaider le faux pour savoir le vrai*. || Ce qui n'est pas naturel; ce qui est invraisemblable.

— Dr. Altération, imitation d'un acte, d'une pièce, d'une signature : *Faux en écriture publique*, en *écriture privée*. || *Faux incident*, action en faux intentée dans le cours d'une procédure. || *Faux principal*, imputation de faux indépendante de tout autre procès. || *S'inscrire en faux*, attaquer une pièce comme faussee. (Une action en inscription de faux ne s'impose que si la pièce incriminée est un acte authentique, ou bien un acte sous seing privé déjà vérifié en justice.)

— CONTR. : *authentique, avéré, certain, évident, exact, indubitable, juste, manifeste, notoire, officiel, patent, positif, réel, véritable, vrai*; — *droit, fidèle, franc, loyal, sincère*.

★ *illusion, erreur, hypothèse, artificiel, fabulation, mythomanie*.

— ENCYCL. Dr. Les faux consistent en des altérations de la vérité, commises pour porter préjudice à autrui.

La contrefaçon, l'altération ou la falsification de monnaies métalliques françaises ou étrangères ayant cours légal sont punies de peines criminelles.

Il en va de même à l'égard des billets de banque, des effets du Trésor, des sceaux de l'Etat, des timbres, marteaux et poinçons de l'Etat.

Les faux en écritures sont extrêmement variés. Quant à leurs formes, on distingue les faux matériels, qui se consomment par une altération physique d'un écrit, et les faux intellectuels, qui portent sur le contenu d'un acte sans laisser de trace matérielle. Le Code pénal punit de peines criminelles ou correctionnelles, selon le cas : les faux en écriture publique ou authentique; les faux en écriture privée, de commerce ou de banque; les faux commis dans certains documents administratifs, dans les feuilles de route et certificats (livrets, cartes, récépissés, passeports, certificats officiels, certificats privés de toute nature dont il peut résulter lésion envers des tiers ou préjudice envers le Trésor public).

L'usage des objets ou documents ainsi falsifiés est réprimé comme les faux eux-mêmes. Pour ce qui concerne les objets d'art et de curiosité, la loi qualifie d'escroquerie le fait de vendre une copie pour un original et de remettre à l'acheteur des documents fabriqués, afin de rendre vraisemblables des allégations mensongères. L'auteur de ces documents peut être puni, si sa mauvaise foi est démontrée. Est également délictueuse la mise en vente ou en circulation d'œuvres

revêtues de noms, de signatures, de signes apocryphes. (→ Biblio.)

— Hist. Obtenus par le moyen d'artifices malhonnêtes, il existe toutes sortes de faux (v. TRUQUAGE) : faux archéologiques (crânes, armes, poteries, gravures), faux artistiques (tableaux, dessins, estampes, sculptures, meubles, métaux ouvragés, céramiques, ivoires, tissus, tapisseries, dentelles, émaux, verreries, reliures), faux littéraires (manuscrits, autographes, éditions originales, œuvres posthumes). Ces trois catégories relèvent du droit civil. Le faux peut consister en la copie d'un objet, être conçu d'après le style d'une époque ou la manière d'un maître, dont on imite la technique, les matériaux. La copie, le pastiche, la parodie ne sont, en soi, nullement répréhensibles. Seul est délictueux le fait de mettre en vente une chose ne correspondant pas à la définition que l'on en donne et à laquelle on attribue sciemment une origine mensongère. C'est ainsi, par exemple, que nombre de copies, exécutées par des artistes dont le dessin n'était que d'étude, sont devenues des faux lorsque, dans l'intention d'en tirer profit, on les a signées, après coup, du nom de l'artiste copié; on n'a pas davantage le droit de remplacer, sur un tableau, une signature par une autre; il en est de même pour les estampilles, les cachets, tous les signes susceptibles de donner une illusion de garantie d'authenticité.

Dès l'époque de l'Empire romain, on a confectionné des faux, destinés à satisfaire les amateurs de sculptures et de monnaies grecques. Au Moyen Âge, la tromperie porte surtout sur les reliques de saints et de martyrs, les fragments de la vraie croix, les morceaux du saint suaire, les épines de la couronne, et ce n'est pas toujours innocemment que l'on copie les chartes, les manuscrits enluminés. Au temps de la Renaissance et au XVII^e s. vient le tour des antiques, puis celui des peintures (celles de Jérôme Bosch et de Dürer surtout), des productions d'Extrême-Orient. Au XVIII^e s. apparaissent des manuscrits abusivement attribués à des moines médiévaux. Avec le XIX^e s. commence l'âge d'or des faussaires, stimulés par une énorme demande d'antiquités (sous l'influence de David et de son école, des fouilles d'Herculanum, de Pompéi, des théories de Winckelmann), puis d'objets d'art gothique (sous l'influence du romantisme). L'histoire du faux à travers les âges est parallèle à celle des idées et des goûts, ou même s'y entremêle : Goethe admira les poèmes d'Ossian, prétendument découverts et traduits par James Macpherson, considéré à juste titre comme ayant joué un rôle dans l'évolution de la littérature de son époque.

Parmi les affaires de faux qui ont fait le plus de sensation, citons celle des os préhistoriques gravés par Edward Simpson (1863), auteur également du « crâne de Calaveras » (1866); celle, en 1869, des vingt-sept mille documents historiques vendus à Michel Chasles, de l'Académie des sciences, par Vrain-Lucas (autographes, notamment, de Cléopâtre, Lazare, Vercingétorix); celles des faux Daubigny (1883), des faux Millet (1891); celle de la tiare de Saitaphernès, vendue au Louvre (1896) comme objet précieux datant du III^e s. av. J.-C., en réalité l'ouvrage d'un Russe de Crimée, Rouchomovski; celles des faux Delacroix et des faux Corot (1903); celle du gisement de Glozel (1924); celle de la *Minerve mutilée*, antique fabriquée par le sculpteur italien Dossena, et vendu 30 millions de francs (1927); celle des faux Van Gogh et des faux Utrillo (1930 et 1950); celle des Vermeer de Van Meegeeren (1937-1943), et, en particulier, des *Pèlerins d'Emmaüs*, acquis par le musée Boymans. (On compte encore des partisans de l'authenticité de ce tableau, de même que de celle des objets recueillis à Glozel.)

Dans la plupart des pays il a été créé, au XX^e s., des services de police chargés de dépister les faux et les faussaires. Il arrive que l'autorité des experts soit contestée; la profession de ceux-ci n'est pas réglementée; dans la pratique, l'expert n'est judiciairement responsable que si sa complicité avec le faussaire peut être démontrée. Le sens esthétique et la connaissance de l'histoire suffisent ordinairement à fournir les éléments d'appréciation d'un objet d'art, sous tous les rapports, et, notamment, sous le rapport de l'authenticité.



On a également recours à l'examen de laboratoire, les progrès de la science multipliant les moyens d'investigation (compteur Geiger, spectrographie, rayons X, photographie au microscope électronique, analyse chimique des pigments, exposition à la lumière ultraviolette, photographie à la lumière infrarouge). Parmi les grands laboratoires spécialisés, citons ceux du musée du Louvre, du musée des Beaux-Arts de Boston, du British Museum, ainsi que le Clarendon Laboratory d'Oxford. (→ Biblio.)

Fausse Confidences (LES), comédie en 3 actes et en prose, de Marivaux (Théâtre-Italien, 1737). Pour approcher Araminte, jeune et riche veuve qu'il aime, Dorante, de bonne condition mais pauvre, s'est fait agréer par elle comme intendan. Grâce aux artifices de son valet Dubois, grâce surtout à son tact, à son dévouement, il la détache d'un comte à qui sa mère, M^{me} Argante, personne vaine et ridicule, voudrait la marier pour résoudre le procès qui les oppose, et il se fait épouser.

Araminte, tendre et enjouée, si pleine de bon sens spirituel et d'indulgente expérience, est une des plus charmantes créations de Marivaux, et l'analyse des sentiments qui rapprochent pour leur bonheur les deux jeunes gens est d'une exquise délicatesse.

FAUX n. f. (lat. *falx*). Lame d'acier légèrement recourbée, fixée à un long manche, qui sert à couper l'herbe, les céréales, etc. (V. part. encycl.) || **Poétiq.** L'un des attributs du Temps et de la Mort.

— Anat. Nom donné à certains replis membraneux, en raison de leur forme recourbée. || **Faux du cerveau**, grand repli de la dure-mère, étendu sur la ligne médiane, d'une extrémité à l'autre du crâne, et placé entre les deux hémisphères cérébraux. || **Faux du cervelet**, repli de la dure-mère, médian et vertical, situé entre les deux hémisphères cérébraux. || **Faux de la coronaire et faux de l'hépatique**, noms donnés à deux replis du péritoine : l'un supérieur, soulevé par l'artère coronaire stomacale, l'autre inférieur, soulevé par l'artère hépatique. (Ces deux replis, situés en regard l'un de l'autre, délimitent un orifice qui met en communication l'arrière-cavité des épiploons avec l'hiatus de Winslow.)

— Arm. **Faux de guerre**, arme d'hast du Moyen Âge, composée d'une lame de faux montée au bout d'une longue hampe.

— Papet. Outil au moyen duquel on partage les chiffons en petits fragments. (On dit aussi **DÉROMPOIR**.)

— Peauss. Couteau rigide à deux manches et à lame bien affilée, possédant le profil d'une faux et servant à écharner les cuirs. (Un autre couteau à écharner, le **tranchant**, possède une lame souple.)

— Pêch. Espèce de filet monté sur deux quenouilles ou petites perches.

— ENCYCL. Hist. La **faux**, utilisée dès la fin du XVIII^e s. pour moissonner les céréales secondaires (avoine, orge) et les fourrages, et malgré une fabrication accrue entre 1789 et 1815, ne s'est définitivement substituée à la faucille, en France, que dans la seconde moitié du XIX^e s., époque où le manque de main-d'œuvre nécessita un outillage plus puissant.

— Instr. agric. La **faux** simple se compose d'une lame d'acier d'environ 60 cm de longueur, large de 6 à 7 cm au talon, et allant en s'amincissant vers la pointe. Courbée légèrement, cette lame est renforcée à sa partie dorsale, et faiblement bombée; un anneau et un coin servent à la fixer au manche, terminé ou non en béquille, mais pourvu à sa partie médiane d'une poignée. À l'aide de cet instrument, le faucheur abat à chaque course de son bras une portion de pré de 1,80 m de long sur 0,15 à 0,30 m de profondeur. Quand la faux perd de son tranchant, l'ouvrier l'aiguise à l'aide d'une pierre, qu'il porte dans un coffre contenant de l'eau et suspendu à sa ceinture; si le tranchant est perdu, il faut battre le tranchant de la lame sur une enclumette, avec un marteau plat. La **faux à râteau** est le même instrument, pourvu d'un dispositif formé par des baguettes de bois et qui retient les tiges coupées; on l'utilise pour la coupe des avoines. On l'appelle aussi **faux armée** ou **fauchon**.

FAUX-BOURDON n. m. Mus. Expression que l'on rencontre couramment, à partir de 1430 environ, en pays de langue française, et qui répond à une manière de chanter comportant des successions d'accords de tierce et de sixte encadrées, d'incise à incise, par des accords en octaves et des quintes vides. || Pl. des FAUX-BOURDONS.

— ENCYCL. Le **faux-bourdon** continental doit beaucoup au *discantus* ou *descant* anglais, qui consistait à faire improviser par les chœurs, sur un cantus firmus grégorien placé à la voix la plus grave, une ou deux autres voix doublant cette basse à la tierce ou à la sixte, ou à ces deux intervalles réunis : procédé purement mécanique, mais néanmoins de nature à faire ressortir, avec un vif relief, la séduction de ces intervalles, que la théorie continentale avait, pendant de longs siècles, réputés dissonants. Dufay, qui a été en contact avec les musiciens anglais, dont probablement John Dunstable, lors de la guerre de Cent Ans, a été le premier à utiliser les ressources de cette « contenance » dans des compositions qui durent paraître comme des nouveautés sensationnelles à ses contemporains continentaux, éduqués sous le régime du contrepoint par mouvement contraire. Le **faux-bourdon** surviva au XVI^e s., voire au-delà, sous le nom de *falsobordone*, pour désigner une forme d'harmonisation qui n'a plus de commun avec le faux-bourdon primitif que la déclamation syllabique du texte sur une succession d'accords strictement homorhythmiques, mais non soumis au parallélisme des tierces et des sixtes.

FAUX-FUYANT n. m. (de *fors*, dehors, et de *fuir*). Moyen détourné de se tirer d'embarras : *Je sentis que toute question n'amènerait que des faux-fuyants* (Fromentin).

FAUX-LA-MONTAGNE, comm. de la Creuse (arrond. d'Aubusson), dans la montagne limousine, au-dessus de la Feuillade, affl. de la Vienne; 829 hab. (341 aggl.). Eglise du XIII^e s., qui est une ancienne chapelle des Templiers. Ruines d'un château. Pierre branlante du Dorat. Barrage sur le Dorat.

FAUX-MARCHER n. m. Vénér. Allure de la biche qui biaise en marchant, et du cerf après qu'il a mis bas son bois.

FAUX-MONNAYEUR n. m. Personne qui fabrique ou utilise des pièces de monnaie imitant les espèces légales.

Faux-Monnayeurs (LES), roman d'André Gide (1925). André Gide a défini cet ouvrage son « premier roman », pour le mieux distinguer de récits comme la *Porte étroite* et de sottises comme les *Caves du Vatican*. Dans cette œuvre complexe, il a uni un roman d'aventures (inspiré par trois faits divers de 1906-1909), un drame de l'« essence de l'être », et les Mémoires du romancier Edouard, qui nous livre son journal d'auteur des *Faux-Monnayeurs*. Dans la littérature européenne, cette œuvre originale, mais discutée, se situe entre les *Possédés* de Dostoïevski et *Contrepoint* d'Aldous Huxley.

FAUX-QUARTIER n. m. Région du sabot du cheval dont la corne est inégale, fendillée, raboteuse, désunie sur une zone plus ou moins étendue, offrant des sillons, quelquefois des plaques cornées qui se chevauchent ou poussent l'une sur l'autre.

— ENCYCL. La production du **faux-quartier** est due à la destruction ou à l'absence d'une des parties sécrétrices de la corne. Le plus souvent, le faux-quartier est accidentel; il peut être déterminé par la fourbure, les javarts, les fistules ou les ulcères de la couronne, et, le plus fréquemment, par la mauvaise ferrure.

Le traitement principal consiste dans l'application d'un fer à planche et en pansements antiseptiques.

FAUX-SEMBLANT n. m. Ruse, prétexte mensonger. || Pl. des FAUX-SEMBLANTS.

FAVANNE (Henri Antoine de), peintre français (Londres 1668 - Paris 1752). Il suivit des leçons de Houasse, séjourna à Rome (1695), se rendit en 1705 à Madrid sur la demande de Philippe V. Reçu académicien en 1704, recteur en 1748, il peignit surtout des portraits, dont celui du duc d'Anjou, futur Philippe V (Orléans), et une *Allégorie avec le portrait du cardinal Alberoni* (Versailles).

FAVARA, v. d'Italie, en Sicile (prov. d'Agente), à l'E. de cette ville; 25 650 hab. Importantes souffrères.

FAVART (Charles Simon), auteur dramatique français (Paris 1710 - Belleville 1781). Il a joui, pendant un demi-siècle, d'une vogue immense en portant à son apogée la comédie vaudeville dramatique et en créant la comédie musicale. Fils d'un pâtissier, et pâtissier lui-même, il commence à travailler pour le théâtre de la Foire en 1732; mais c'est en 1740 et 1763 environ qu'il compose ses meilleures œuvres : *la Chercheuse d'esprit* (1740), *le Coq de village* (1743), *les Amours du bien* (1745), *le Villageois* (1753), parodie du *bourgeois gentilhomme* de Molière, *le Villageois* de J.-J. Rousseau, *les Trois tantes* (1761), *Annette et Lubin* (1762), *les glais à Bordeaux* (1763), *la Fée Urgèle* (1764). Entre-temps, il avait épousé l'actrice Marie Duronceray (1745), dirigé le théâtre de M. de M. de la Foire en 1745, et, après une courte exil à Strasbourg, afin d'éviter les conséquences d'une lettre de cachet (1747), protégé de M^{me} de Pompadour, il devint le fournisseur habituel du théâtre des Comédiens; puis il prend la direction du théâtre de l'Opéra-Comique (1757), et, enfin, en 1761, il donne son nom au théâtre construit par les comédiens italiens, sur l'emplacement de l'hôtel de Choiseul. Ses *Mémoires* et sa correspondance ont été publiés, en 1809, par son petit-fils. — Sa femme, Justine Duronceray, cantatrice française (Avignon 1717 - Belleville 1772), débuta à Paris, à la Foire Saint-Laurent, en 1745, et, après une aventure amoureuse avec le maréchal de Saxe, reparut avec éclat au Théâtre-Italien (1747). Elle a souvent collaboré avec son mari, et tout pour les livrets. — Leur fils, Charles Nicolas Favart (Paris 1749 - id. 1806), au Théâtre-Italien, puis devint bibliothécaire du Tribunal. Il a laissé des poésies, des opéras-comiques et des comédies (*les Trois Folies*, 1786; *la Sagesse humaine ou le vain Memnon*, 1787).

FAVÉ (Idelfonse), général français (Digne 1812 - Paris 1894). Polytechnicien, officier d'ordonnance de Napoléon III, il participa à la défense de Paris en 1870. Il publia en 1845 à 1872, des ouvrages sur l'histoire de la technique de l'artillerie. (Acad. des sciences, 1876.)

FAVÉ (Louis), ingénieur hydrographe français (Paris 1853 - id. 1922). Outre de nombreux levés et cartes hydrographiques, on doit l'invention d'un marégraphe. (Acad. des sciences, 1918.)

FAVELLE n. f. (du lat. *favere*, protéger). Conceptacle des algues de l'ordre des Charales, appelé aussi CYSTOCARPE.

FAVELLIDIE n. f. (dimin. de *favelle*). F. conceptaculaire des algues de l'ordre des Charales.

FAVEREAU (Jacques), poète français (Angoulême 1590 - † 1638). Conseiller à la cour, il a écrit un recueil de poésies latines, *Mercurius radivivus* (1604), et un épithalame pour le mariage de Louis XIII, *la France consolée* (1625), lui attribue une satire contre Richelieu, *le Gouvernement présent* (1638), écrit aussi sous le nom de *Miliade*.

FAVERGES, ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie (arrond. d'Annecy), dans la *cluse* de Faverges (partie inférieure de la cluse d'Annecy); 3 496 hab. (2 200 aggl.) [*Faverges* Ancien bourg romain (*Casuria*). Soient Machines pour l'industrie textile. Appareils ménagers. Maroquinerie. Gaines. Traçage du bois.

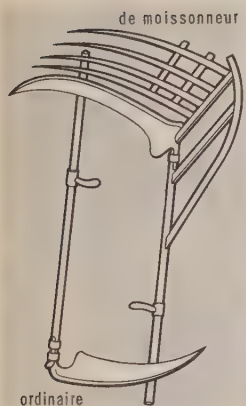
FAVERNEY, comm. de la Haute-Savoie (arrond. de Vesoul), sur la Lanterne, au S. d'Amance; 1 257 hab. (1 014 aggl.). Eglise avec porche du XIII^e s., transept et chœur du XV^e s., mise au tombeau du XV^e s. Remède du XVIII^e s. de l'ancienne abbaye. Fabrique d'agglomérés. Tissage du coton. Broderie.

Faverolles (RACE DE), race de poules très son nom d'une commune d'Eure-et-Loire obtenue par croisement entre les races chinchinoise, brahma, dorking et la race Houdan. Très appréciée pour sa précocité, sa rusticité et son volume, c'est l'une des premières races françaises pour la production de poulets.

FAVERSHAM, v. de Grande-Bretagne (Kent), sur un petit estuaire, à l'O. de Chatham.



faux-bourdon



faux (instr. agric.)



race de Faverolles



erbury; 12 300 hab. Eglise gothique restaurée. Parcs à huîtres. Brasseries. Construction de bateaux.

FAVEUR n. f. (lat. *favor*). Disposition à traiter quelqu'un avec une bienveillance spéciale, à accorder une préférence : *Obtenir la faveur de quelqu'un. Donner sa faveur à quelqu'un. Rappelez-vous l'Ancien Testament : les biens de la terre y sont très souvent le gage de la faveur céleste* (Bernanos).

Marque exceptionnelle de bienveillance, l'amitié : *Les faveurs de la Fortune. Compter quelqu'un de faveurs. Ces deux hommes étaient devenus des familiers de la maison, de ces familiers à qui on accorde des faveurs spéciales* (Maupassant). || *Par extens.* Décision indulgente, grâce, bienfait : *Solliciter une faveur. Elle n'avait envie d'aucun traitement de faveur* (J. Romains). || *Crédit qu'on a auprès de quelqu'un : Etre en faveur, en grande faveur.* || Petit ruban de soie souple, uni, ayant un centimètre de largeur : *Une faveur rose.*

— *LOC. DIV.* *Trouver faveur auprès de quelqu'un, être bien accueilli.* || *Prendre faveur en parlant des choses), gagner en crédit, en vogue : Cette opinion prend faveur.* || *Tour de faveur, privilège par lequel on passe avant on tour.* || *En faveur de, par considération pour : Nous excusons des années de vanité en faveur de quelques jours de pénitence* (Fléchier); à l'avantage de : *Raisons qui militent en faveur de quelqu'un.* || *A la faveur de, et, ancienn., sous la faveur de, grâce à : S'avancer sans être vu, à la faveur des ténèbres.*

— *SYN.* : bienfait, grâce, bon office, plaisir, service; — amitié, crédit.

— *Comm.* *Jour de faveur, jour de délai accordé aux négociants pour le paiement de leurs billets, après l'échéance : On accordait trois ou quatre jours de faveur.*

— *Théâtre.* *Billet, entrée de faveur, invitation gratuite ou comportant seulement le paiement des taxes.*

— *Faveurs* n. m. pl. Marques d'amour qu'une femme donne à un homme : *Une femme oublie d'un homme qu'elle n'aime plus jusqu'aux faveurs qu'il a reçues d'elle* La Bruyère). || *Les dernières faveurs, le plus complet abandon d'une femme à celui qu'elle aime.*

— *ENCYCL.* *Mod.* La faveur fut d'abord, comme la manche honorable, une pièce détachée de leur costume par les femmes, qui en avaisaient, dans les tournois, le champion de leur choix. C'était souvent une écharpe, qui, dans les carrousels, devint un simple ruban.

FAVEUX, EUSE, ou FAVIQUE adj. Parasitol. Relatif au favus.

FAVIER (Jean-Louis), publiciste français (Toulouse v. 1711 - Paris 1784). Successeur de son père comme syndic général des états du Languedoc, puis secrétaire d'ambassade à Turin, il fut écarté de la diplomatie régulière à la suite des désordres de son existence; il devint agent secret. Il doit sa célébrité, qui fut considérable, à ses ouvrages. L'un d'entre eux, *Conjectures raisonnées sur la situation actuelle de la France dans le système politique de l'Europe*, composé en 1773 à la demande du comte de Broglie, fut publié en 1794 sous le titre de *Politique de tous les cabinets de l'Europe*. Auparavant, des copies en circulaient, dont certaines parvinrent à Louis XV. Favier, considéré comme un homme de génie, fut le maître des diplomates de la fin du XVIII^e siècle. Sa doctrine (anéantissement de l'Angleterre et alliance avec la Prusse) inspira les hommes politiques de la Révolution.

FAVIER (Alphonse), lazariste français (Marsannay-la-Côte, Côte-d'Or, 1837 - Pékin 1905). Il partit pour la Chine en 1862. En 1871, au lendemain des massacres de Tientsin, il força le gouvernement chinois à accorder à la France les réparations qui lui étaient dues. Evêque de Pékin en 1899, il fut, moralement, l'un des héros du siège des légations par les Boxers* (1900).

FAVIER (André), officier français du génie (Saint-Benoît-du-Sault, Indre, 1837 - id. 1889). Il inventa les explosifs au nitrate d'ammonium qui portent son nom. (V. NITRATÉ.)

FAVIÈRES (Etienne Guillaume François DE), auteur dramatique français (Paris 1755 - id. 1837). Conseiller au parlement de Paris avant la Révolution, il écrivit ensuite des

poésies et des pièces de théâtre. Citons un poème, *Montfort* (1789), et des *Poésies diverses* (1837), *Aline, reine de Golconde*, musique de Berton (1803), et *l'Aimable Vieillard*, comédie (1801).

FAVIGNANA, une des îles Egades*; 6 900 hab.

FAVIQUE adj. Parasitol. V. FAVEUX.

FAVISME n. m. (du lat. *faba*, fève). Anémie hémolytique d'allure dramatique, provoquée chez certains sujets par l'ingestion de fèves. (Syn. FABIEMIE.)

FAVISSA n. f. (mot lat.). Cuve ou ancienne citerne où l'on enfouissait, pour les soustraire à la profanation, soit les images des dieux tombés en désuétude, soit les objets sacrés hors d'usage. Les favissae recélaient souvent des œuvres d'art bien conservées, telles celles de Mari, de Khafadje ou du Capitole.)

FAVORABLE adj. (lat. *favorabilis*, digne d'être favorisé, en faveur). Disposé en faveur de quelqu'un : *Nous avons fait en sorte que la presse nous fût favorable* (Barrès). || Qui est en faveur, à l'avantage de : *Je n'avais pas une opinion bien favorable de ma défunte nièce* (Bernanos).

— *LANGUE CLASS.* Agréable, sympathique : *De David à ses yeux le nom est favorable* (Racine).

FAVORABLEMENT adv. Avec faveur.

FAVORI, ITE adj. (ital. *favorito*; de *favorire*, favoriser). Qui est l'objet d'une faveur, d'une bienveillance spéciale : *Un de ces petits événements [...] qui [...] deviennent le thème favori des conversations* (Proust).

◆ N. m. Personne qui jouit particulièrement de la prédilection de quelqu'un : *Enfant qui est le favori de sa mère.* || Personne qui est l'objet d'une bienveillance spéciale : *Auteur qui est le favori du public.* || *Absol.* Personne qui jouit exclusivement des bonnes grâces du prince : *Comme un favori qui craint une disgrâce* (Balzac).

— *Sports.* Celui que l'on croit généralement devoir gagner la course, le match, le combat, etc. : *Il [un cheval] est donné favori par plus de la moitié des journaux* (J. Romains).

◆ N. m. pl. Touffe de barbe qu'on laisse croître de chaque côté de la figure, à l'exclusion du menton : *Ils raillaient ses deux longues pendeloques de favoris blancs* (Barrès).

◆ N. f. Maîtresse d'un roi.

— *Coiff.* Au XVII^e et au XVIII^e s., ajustement dans la toilette des femmes : deux boucles de cheveux formant sur le front un croissant renversé.

Favorite (LA), château voisin de Mantoue, près duquel Bonaparte vainquit les Autrichiens de Provera, le 16 janvier 1797. Cette victoire amena la capitulation de Mantoue, où était enfermé Wurmser.

Favorite (LA), palais construit, en 1725, près de Baden-Baden (grand-duché de Bade), pour Augusta Sybilla, veuve du margrave Louis Guillaume. — Le château de l'Electeur de Mayence, transformé vers 1710, portait aussi le nom de la Favorite. Sa conception générale imitait celle de Marly; il a été complètement détruit.

Favorite (LA), opéra en 4 actes, tiré du *Comte de Comminges* de Baculard d'Arnaud, livret d'A. Royer, G. Waëz et Scribe, musique de Donizetti, représenté à l'Opéra en 1840. Ignorant que Léonore est la favorite du roi de Castille, le comte Fernand s'prend d'elle et l'épouse. Le roi, l'apprenant, se retire dans un cloître, où Léonore le rejoint avant de mourir, pardonnée.

FAVORINUS [nys] n. m. Mollusque opisthobranché de la famille des facilinidés. (Le corps est grêle, allongé, avec des tentacules longs et des rhinophores renflés à leur sommet; sa coloration est variable, ordinairement café au lait avec un revêtement blanc opaque. Il est commun dans la Méditerranée.)

FAVORISÉ, E adj. et n. Auquel la fortune a été favorable : *Aux plus favorisés il manque toujours quelque avantage* (M^{me} E. de Girardin).

FAVORISER v. tr. (de *faveur*; d'après le lat. *favor*). Traiter avec faveur, avec une bienveillance spéciale : *Favoriser les gens de*

bien. || *Seconder, aider, être favorable à : Mon fils, si Dieu favorise mes soins, héritera ces vertus de notre nation* (Barrès); et, en parlant des choses : *La pente du pré favorisait nos enjambées énormes* (Gide). *Vaisseau favorisé par un grand aiglon* (Baudelaire). || *Favoriser de, gratifier de, faire bénéficier d'une faveur : Favoriser quelqu'un d'un regard.*

FAVORISME n. m. Tendance à accorder des avantages d'une manière injuste ou illégale.

FAVORSKI (Vladimir Andreïevitch), peintre, graveur et décorateur soviétique (1886). On lui doit des portraits (*Dostoïevski, Lermontov*), l'illustration du *Dit de la Compagnie d'Igor* (1950), ainsi que des décors de théâtre. Il a dessiné la façade du pavillon soviétique à l'Exposition internationale de Paris, en 1937, et l'on cite ses fresques pour le Musée historique de Moscou.

FAVORY (André), peintre français (Paris 1889 - id. 1937). Elève de Marcel Baschet et d'Henri Roger à l'académie Julian (1912), il se montra surtout sensible à l'influence des cubistes et des fauves. Un éclatant et frais coloris caractérise ses nombreux paysages du Quercy et de la Provence, ainsi que ses nus féminins. Il est représenté au musée national d'Art moderne.

FAVOSITES [tes] n. m. Coralliaire fossile, aux polypiers massifs formés de tubes prismatiques, généralement hexagonaux. (Il est très répandu dans les terrains primaires, surtout dans le Silurien et le Dévonien. Type de la famille des favositidés.)

FAVOSITIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de coralliaires, aux polypiers massifs ou branchus, formés d'éléments prismatiques perforés latéralement et divisés par des cloisons ou tables. (De là, le nom de *tabulés** qu'on donne au groupe exclusivement paléozoïque qui comprend cette famille.)

FAVRAS (Thomas DE MAHY, marquis DE), officier de cavalerie (Blois 1744 - Paris 1790). Il fut impliqué, en 1790, dans un procès de lèse-majesté encore mal éclairci. Il aurait fait partie d'une conspiration organisée par le comte de La Châtre, pour se débarrasser de Louis XVI et instaurer une régence du comte de Provence. Il fut pendu. (→ *Biblio.*)

FAVRE ou **FABRE** n. m. (du lat. *fabr̃*, forgeron). Autres formes du mot *FÈVRE*, nom des ouvriers en métal. (Au XIII^e s., la rue des Fabres, à Marseille, était celle des corporations d'armuriers.)

FAVRE (Pierre), théologien jésuite (près de Genève 1506 - Rome 1546). Il fut l'un des sept premiers jésuites en 1534. Le pape Paul III le nomma professeur de théologie à Rome et l'envoya au concile de Trente, en qualité de théologien.

FAVRE (Antoine), dit le **Président Faber**, juriconsulte (Bourg-en-Bresse 1557 - Chambéry 1624). Il publia, à vingt-trois ans, les premiers livres des *Conjecturae juris civilis libri*, dont la hardiesse étonna Cujas. Il eut pour fils le grammairien Vaugelas.

FAVRE (abbé Jean-Baptiste), écrivain languedocien (Sommières 1727 - Celleneuve, Languedoc, 1783). Ses œuvres, un peu truculentes parfois, sont encore populaires dans le Midi, notamment : *lou Sermoun de moussu Sistre, lou Siège de Cadaroussa*, poème héroïque-comique où est évoqué le souvenir d'Avignon au temps des vice-légats; deux pièces de théâtre : *lou Tresor de substancioun*, comédie, et *l'Opéra d'Aubais*; un conte, *Istoria de Jan l'an pres* (*Histoire de Jean l'ont pris*).



château de la Favorite près de Baden-Baden



Jules FAVRE



Louis FAVRE



Hervé FAYE

FAVRE (Jules), homme politique et avocat français (Lyon 1809 - Versailles 1880). Député républicain de Paris (1848-1851), il fut l'un des meilleurs orateurs des Assemblées constituante et législative. Il combattit la politique du Prince-Président et tenta d'organiser la résistance au coup d'Etat du 2 décembre 1851. Opposant à l'Empire, il fut l'un des cinq républicains élus dans la Seine au Corps législatif en 1857. Défenseur d'Orsini (1858), sa plaidoirie et le rôle qu'il joua dans la transmission et peut-être dans la rédaction de la lettre de l'accusé du 11 février contribuèrent à renforcer en France la cause de l'unité italienne. Hostile à l'expédition du Mexique (1862), mais favorable au maintien de la France en Cochinchine (1863), il ne fut ni un opposant systématique, comme Gambetta, ni un soutien déterminé, comme Emile Olivier, de l'Empire libéral. Ayant en vain tenté de faire voter par le Corps législatif une motion de déchéance de l'empereur dans la nuit du 3 au 4 septembre 1870, il dirigea ses membres sur l'Hôtel de Ville, éliminant ainsi les chefs révolutionnaires au profit d'un gouvernement de la Défense* nationale, dont il devint le ministre des Affaires étrangères (4 sept.). Sollicitant une médiation des neutres (circulaire du 6 sept.) et convaincu que la Prusse combattait Napoléon III et non la France, il fut déçu par les exigences territoriales de Bismarck (entrevue de Ferrières, 19-20 sept. 1870), s'opposa aux exigences plus modérées qu'il présenta à Thiers à Versailles (nov.) et refusa même de faire représenter la France à la Conférence de Londres* chargée de consacrer la neutralisation de la mer Noire par la Russie (janv. 1871). Pressé par les défaits, il dut accepter de lier la capitulation de Paris à l'armistice (28 janv. 1871) et de négocier, comme ministre de Thiers, la paix de Francfort (10 mai 1871). Il démissionna le 2 août et se réfugia dans une demi-retraite. [Acad. fr., 1867.]

FAVRE (Pierre), orientaliste français (Janville, Eure-et-Loir, 1812 - Paris 1887). Entré dans les ordres en 1838, puis au séminaire des Missions étrangères, il fut envoyé en 1842 dans la péninsule malaise. De retour en France en 1857, il devint professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes. Le premier en France, il entreprit l'étude comparée des langues malayo-polynésiennes, et publia des dictionnaires et des grammaires consacrés au malais et au javanais.

FAVRE (Pierre Antoine), chimiste français (Lyon 1813 - Marseille 1880). Préparateur de Pélégot au Conservatoire des arts et métiers, il fut nommé professeur de chimie à la faculté des sciences de Marseille, puis doyen de la même faculté, et professeur à l'Ecole de médecine. Il inventa, avec Silbermann, un calorimètre, à l'aide duquel furent faites, au Conservatoire des arts et métiers, les premières mesures de thermo-chimie, notamment celles des chaleurs de combustion de corps organiques (1846). De 1850 à 1855, ces savants étudièrent les phénomènes calorifiques produits dans les piles et les circuits électriques, confirmant ainsi le principe d'équivalence. On leur doit le choix de la *calorie* comme unité de quantité de chaleur (1852).

FAVRE (Louis), ingénieur suisse (Chêne-Bourg, près de Genève, 1826 - Göschenen 1879). Ouvrier charpentier, puis entrepreneur de travaux publics, il exécuta le percement du tunnel du Mont-Cenis, ensuite celui du Saint-Gothard, mais mourut d'apoplexie dans le tunnel même, avant de le voir terminé.

FAYDHERBE
monument de
l'archevêque Cruesen

FAVRE (Joseph), cuisinier suisse (Vex, Valais, 1849 - Paris 1903). Il travailla beaucoup en France et dans plusieurs pays d'Europe; il fonda, en 1877, à Genève, le premier journal consacré à l'art de la cuisine. En 1882, il organisa la première exposition culinaire. Il est l'auteur du *Dictionnaire universel de cuisine pratique* (4 vol.).

FAVRETTO (Giacomo), peintre italien (Venise 1849 - id. 1887). Il est l'auteur de petits tableaux aux sujets inspirés par la vie quotidienne, dessinés avec un grand soin. Il est représenté aux musées de Berlin (*le Serviteur endormi*), Milan (*Leçon d'anatomie*), Rome (*Après le bain*) et Venise (*Portrait du père de l'artiste*).

FAVUS [vys] n. m. Parasitol. Maladie parasitaire du cuir chevelu, causée par un champignon microscopique et caractérisée par la présence de godets à la base du poil.

— **ENCYCL.** Parasitol. Le *favus*, ou *teigne favreuse*, ou *teigne favique*, est une dermatomycose due à des champignons du genre *sabouraudites*; c'est une maladie contagieuse, dont on trouve des cas dans le monde entier, mais plus spécialement dans les pays chauds. Il ne se contracte que pendant l'enfance, mais peut durer toute la vie et ne guérit jamais spontanément. Il est suivi d'une alopecie cicatricielle en taches lisses, vernissées et rouges. Il existe également des formes de *favus* atteignant la peau glabre, les ongles et, même, l'intestin. Le diagnostic se fait par l'examen microscopique du cheveu et par la culture. Le traitement à l'iode est efficace.

— **Art vétér.** Rare chez le cheval, les carnivores et le lapin, le *favus* est assez fréquent chez la poule, où il se traduit par de petites taches blanchâtres ou blanc grisâtre, pouvant devenir confluentes, sur la crête, les barbillons, les oreillons et, parfois même, sur des régions couvertes de plumes. L'application de préparations iodées donne de bons résultats. L'isolement des malades et une désinfection rigoureuse des locaux et des ustensiles contaminés s'imposent.

FAWCETT (Henry), économiste anglais (Salisbury 1833 - Cambridge 1884). Aveugle à vingt-cinq ans, il écrivit un *Manuel d'économie politique* (1863) et fut nommé professeur d'économie politique à Cambridge. Il est disciple de Smith, Ricardo et Stuart Mill. Député en 1865, il épousa Millicent Garrett en 1867. Ministre des Postes (1881-1884), il fit une large place aux femmes dans les bureaux, et réorganisa les caisses d'épargne postales.

FAWCETT (Millicent Garrett), réformatrice britannique (Aldeburgh, Suffolk, 1847 - Londres 1929), femme du précédent. Infatigable animatrice du mouvement pour les droits électoraux des femmes, organisant les «suffragettes», multipliant les appels à l'opinion publique et sachant se ménager l'appui de personnalités éminentes, elle réussit, après cinquante et un ans d'efforts, à faire adopter la loi électorale de janvier 1918.

FAWKES (Guy), soldat et conspirateur anglais (York 1870 - Londres 1906). Converti au catholicisme, il fut le principal agent d'exécution de la Conspiration des poudres, et fut arrêté dans la cave du Parlement, qu'il devait faire sauter le lendemain.

FAWKES (Francis), poète anglais (Warmsworth, près de Doncaster, 1720 - † 1777). Il est l'auteur de quelques pièces de vers, telles que *le Parc de Bramham* (1745), *la Chasse à la perdrix* (*Partridge Shooting*) [1764]. Mais il est surtout réputé comme traducteur des poètes grecs de l'Anthologie, d'Anacréon, Théocrite, Sapho, Apollonios.

FAWTIER (Robert), historien et médiéviste français (Bône 1885). Professeur successivement aux facultés des lettres du Caire (1926-1928), de Bordeaux (1928-1949) et de Paris (1949-1958), il publia d'abord des études critiques des sources de l'histoire médiévale (*Sainte Catherine de Sienne, essai de critique des sources*, 2 vol., 1921-1931; *les Comptes du Trésor royal en 1477*, 1931), *la Chanson de Roland*, étude historique (1933), puis des ouvrages d'ensemble, tels que *l'Europe occidentale de 1270 à 1328* (t. VI de l'« Histoire générale », de Glotz, 1940), et, enfin, des livres destinés à dégager l'essence de l'histoire d'une période (*les Capétiens et la France*, 1942) ou d'une âme (*la Double Expérience de Caterina Benincasa* [sainte

Catherine de Sienne], en collaboration avec Louis Canet, 1948). Il a dirigé, avec F. de Mély, deux volumes sur *l'Histoire des institutions françaises au Moyen Age* (1957-1958). [Acad. des inscr. et belles-lettres, 1946.]

FAXA (BAIE DE), en islandais Faxaflói, large baie de la côte ouest de l'Islande sur laquelle est établie la capitale de Reykjavik.

FÁY (András), patriote et écrivain hongrois (Kohány 1786 - Pest 1864). Il prit une part active à la rénovation sociale de son pays et fut le créateur de la première caisse d'épargne en Hongrie (1840). Dans ses romans, il a peint avec optimisme la vie de son temps; les plus connus sont : *la Famille Béteky* (1832), qui a été le premier roman social hongrois, et *le Docteur Javor* (1840). On lui doit aussi plus de six cents fables dont le premier recueil a paru en 1820 et ont été traduites en plusieurs langues.

FAYA. V. LARGEAU.

FAYAL. V. FAIAL.

FAYALITE n. f. (de Fayal ou Faial, n. géogr. Minér. Silicate naturel de fer, de formule Fe_2SiO_4 , de symétrie orthorhombique.

FAYARD ou FOYARD n. m. (lat. *factus*). Nom usuel du hêtre.

Fayard (Librairie ARTHÈME), maison d'édition française, fondée par Arthème Fayard (François Fayard (1836-1895). Celui-ci, venu à Paris pour étudier le droit, préféra la carrière d'éditeur, dans laquelle il débuta en 1855 en publiant les *Chansons de Béranger* par fascicules à 5 centimes; il se spécialisa dans l'édition des collections populaires, bon marché. Son fils, Joseph Arthème (1836-1936), lui succéda en 1895 et acheta le fonds. Il étendit l'activité de la maison dans « Moderne Bibliothèque », créée en 1905, et dans « Le Livre de demain », créée en 1927, il publia les œuvres des grands romanciers contemporains. Il eut pour associés, puis comme successeurs, son gendre F. Brouty et son fils Jean Fayard (né en 1902), écrivain de talent (prix Goncourt 1931). La Librairie Arthème Fayard publie « les Grandes Etudes historiques », la bibliothèque « Ecclesia », « Je sais, je crois » (encyclopédie du catholicisme), « les Œuvres libres ». Avant 1939, elle éditait l'hebdomadaire *Candide*.

FAY-AUX-LOGES, comm. du Loiret (arrond. d'Orléans), dans la forêt et sur le canal d'Orléans; 1 536 hab. (810 ag.). Eglise des XI^e, XII^e et XIII^e s. Presbytère au-dessus de la cave du XIII^e s. Laiterie.

FAYCAL. V. FAYSAL.

FAYDĀBĀD ou FAIZĀBĀD, v. de l'Afghanistan, capit. du Badakchān, dans le Tadjikistan, entre le haut Amou Daria et l'Hindoukouch; 25 000 hab. Centre commercial; industries alimentaires. — Aux environs, mines de rubis, d'onyx et de lapis-lazuli; minerais fer et gisements houillers.

FAYDHERBE ou FAYD'HERBE (Lucas), sculpteur et architecte flamand (Louvain 1617 - id. 1697). Il fut l'un des disciples favoris de Rubens et le plus « rubénien » des sculpteurs baroques. Ses œuvres principales ornent les églises de Malines, parmi lesquelles il construisit celles de Notre-Dame d'Hanswyck et du prieuré de Leliendael. Le chef-d'œuvre est sans doute le monument de l'archevêque Antoine Cruesen (Saint-Robert, Malines). On lui doit aussi des ivoires (*Bacchanales*, *Jeux d'enfants*, à Munster, Karlsruhe, Vienne).

FAYE (PAS DE LA), col de la haute Provence (Alpes-Maritimes), au-dessus de Grasse, emprunté par la route de Grasse à Castellane, 981 m. Panorama sur la Côte d'Azur.

FAYE (Hervé), astronome français (Saint-Benoît-du-Sault, Indre, 1814 - Paris 1902). Sa sortie de l'Ecole polytechnique, Arago fit entrer à l'Observatoire de Paris. Il découvrit, en 1843, une nouvelle comète périodique, la quatrième, dont il calcula les éléments et qui a conservé son nom. Professeur de géodésie à l'Ecole polytechnique de 1845, puis recteur de l'académie de Nancy, professeur d'astronomie à la faculté des sciences de cette ville, il fut nommé, en 1871, président du Bureau des longitudes. Il

artie, comme ministre de l'Instruction publique, du ministère de Rochebourn. Les vues fondamentales de Faye, en astronomie ont profondément ébranlé le système cosmogonique de Laplace. (Acad. des sc., 1847.)

FAYE (Eugène DE), pasteur et savant français (Lyon 1860 - Paris 1929). Professeur à l'Ecole des hautes études (1894) et à la Faculté de théologie protestante de Paris (1907), il consacra ses travaux aux gnostiques *Introduction au gnosticisme*, 1903; *Gnosticisme et gnosticisme*, 2^e éd., 1925 et à l'école d'Alexandrie (*Clément d'Alexandrie*, 1^{re} éd., 1906; *Origène*, 3 vol., 1923-1928).

FAYE (Léon), officier français (1899 - fusillé à Sonnenburg 1945). Commandant de l'armée de l'air, organisateur du premier mouvement de résistance en Afrique du Nord, il fut l'abord arrêté par la police de Vichy en mai 1941 et condamné à cinq mois de prison. Fondateur, avec Loustaunau-Lacau et Marie-Adeleine Méric, du réseau de renseignements *Alliance*, emprisonné deux fois et deux fois évadé, au retour de sa troisième mission aérienne clandestine de nuit France-Angleterre il fut arrêté par la Gestapo* en septembre 1943 et condamné à mort par le tribunal militaire de Fribourg.

FAYE-D'ANJOU, comm. de Maine-et-Loire (arrond. d'Angers), dans le vignoble angevin; 1 030 hab. (255 aggl.). Vins blancs.

FAYE-LA-VINEUSE, comm. d'Indre-et-Loire (arrond. de Chinon), dans le Richelais; 222 hab. (332 aggl.). Anc. collégiale du XII^e s., fortifiée au XVI^e s. et restaurée depuis (belle crypte). Hôtel du XV^e s.

FAYENCE, ch.-l. de cant. du Var (arrond. de Draguignan), en haute Provence, au N.-E. de Draguignan; 1 235 hab. (727 aggl.). *Fayençois*. Fayence fut, au XVII^e s., un centre de céramique très actif. Cultures florissantes.

FAYET (Le), localité de la Haute-Savoie, dans la comm. de Saint-Gervais-les-Bains, dans le bassin de Sallanches. Eglise moderne. Station touristique. Installation hydroélectrique sur l'Arve (centrale du type fil de fer, dont la puissance installée est de 1 000 kW).

FAYET (Gaston), astronome français (Paris 1874). Après avoir débuté à l'Observatoire de Paris en 1889, il fut affecté en 1911 à l'observatoire de Nice, et en devint directeur en 1917. Ses travaux concernent l'astronomie de position : détermination des longitudes géographiques, mesures d'étoiles doubles, constitution de catalogues d'étoiles, études sur les orbites des comètes et des astéroïdes. Il a perfectionné un certain nombre d'instruments et de méthodes d'observation. (Acad. des sc., 1935.)

FAYL-BILLOT, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne (arrond. de Langres), au S. du Basigny; 1 425 hab. (1 367 aggl.). Ecole nationale d'osiericulture et de vannerie. Fabriques de meubles en rotin. Patrie de M^{re} Darboy.

FAYMOREAU, comm. de la Vendée (arrond. de Fontenay-le-Comte), dans le Bocage vendéen; 736 hab. (381 aggl.). Ancienne exploitation de houille, abandonnée en 1958.

FAYOL (Henri), ingénieur français (Constantinople 1841 - Paris 1925). Entré, en 1860, à la sortie de l'Ecole des mines de Saint-Etienne, à la compagnie de Commentry-Fourchambault-Decazeville, il en devient directeur général en 1888. Frappé par le gaspillage de forces qui caractérise la marche de cette entreprise, il élabore une doctrine administrative qui a pour objet le gouvernement de l'entreprise dans son ensemble, et dont il résume les principes dans son ouvrage *Administration générale et industrielle* (1916). Le *fayolisme* — comme on l'appelle souvent — préconise la structure hiérarchique de l'entreprise. A la tête de chaque bureau ou de chaque atelier doit se trouver un chef technique, lui-même subordonné à un chef de service; les chefs de service sont subordonnés au chef de l'entreprise. A tous les échelons, le commandement doit être assuré en permanence. L'importance des capacités administratives de chacun de ces chefs croît avec la mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie, car « la capacité essentielle des grands chefs est la capacité administrative », alors que

« la capacité essentielle des agents inférieurs est la capacité professionnelle caractéristique de l'entreprise ». Dans une entreprise, toutes les opérations se répartissent en six fonctions : administrative, technique, commerciale, financière, comptable, de sécurité. La fonction administrative, la plus importante, se combine à toutes les autres, et revient à prévoir, organiser, commander, coordonner et contrôler. Fayol insiste également sur la nécessité d'un enseignement administratif, qui prépare les futurs chefs à leur fonction.

FAYOLIA n. m. (de *Fayol*, nom du géologue qui l'a trouvée). Nom donné parfois à des fossiles qui seraient des œufs de squales paléozoïques.

FAYOLISME n. m. Doctrine administrative exposée par Henri Fayol*, constituée par un ensemble de principes, de règles et de procédés qui ont pour but de faciliter et de rationaliser le gouvernement des entreprises.

FAYOLLE (Emile), maréchal de France (Le Puy 1852 - Paris 1928). Ami de Foch, sorti de Polytechnique dans l'artillerie en 1875, il professe le cours d'emploi de son arme en 1904 à l'Ecole de guerre et est atteint par la limite d'âge de général de brigade en 1912. Mis à la tête d'une division de réserve en 1914, il se distingue à la défense de Nancy et reçoit, en 1915, le commandement du 32^e corps, puis, en 1916, celui de la VI^e armée, avec laquelle il prend une part prépondérante à la bataille de la Somme. En 1917, après Caporetto, le gouvernement le choisit pour commander les six divisions franco-anglaises envoyées en Italie, où il rétablit la situation. Rappelé en France en 1918, au moment de la grande offensive allemande de printemps, il est placé à la tête du groupe d'armées de réserve, et sauve Compiègne en organisant la contre-attaque de Mangin sur le Matz. A partir de juillet, il concourt à l'offensive victorieuse des Alliés par son action en direction de la trouée de la Sambre. Le Gouvernement lui confère, en 1921, la dignité de maréchal de France.

FAYOT n. m. (lat. *phaseolus*). Pop. Haricot. — Arg. Marin renégat, fantassin colonial rengagé. || *Doublez le cap Fayot*, être réduit, faute de vivres frais, aux haricots secs.

◆ N. et adj. Pop. Qui manifeste un zèle excessif au travail.

FAYOTAGE n. m. Arg. Excès de zèle au travail.

FAYOTER v. intr. Arg. mil. Travailler avec trop d'ardeur.

FAYOUM (le), en ar. *Al-Fayyūm* (du nom copte *Phiom*, « le Pays du lac »), prov. d'Egypte, en Haute-Egypte, à l'O. de la vallée du Nil; 764 000 hab. Ch.-l. *Médinet el-Fayoum*.

Le Fayoum est une dépression profonde, semblable aux oasis de l'Ouest, mais reliée à la vallée par un étroit couloir qu'emprunte le Bahr Youssef. Elle recueille donc une partie des hautes eaux du Nil, qui forment un lac (l'ancien lac Moeris) et déposent des limons. Avec le temps, et probablement les travaux séculaires, ce déversement a diminué et le lac a rétréci. Aujourd'hui il ne reçoit plus que les eaux qui permettent le drainage des 12 000 ha cultivés grâce aux canaux en éventail dérivés du Bahr Youssef. (V. BIRKET KAROUN.)

La différence de niveau entre le seuil d'entrée des eaux et le lac (de + 22 m à — 45 m) explique la présence de moulins, d'une petite centrale électrique et la simplicité des arrosages, qui ont valu depuis longtemps à cette province la réputation d'être le verger de l'Egypte. On y trouve beaucoup d'arbres fruitiers : oranges, vigne, dattiers, oliviers. Mais la culture porte surtout sur le blé, le trèfle, le sorgho, le maïs, le riz et le coton. Les volailles du Fayoum sont réputées.

— Hist. A l'origine vaste zone de marécages où les pharaons venaient volontiers pour chasser et pêcher, le Fayoum fut couvert de nombreuses constructions par ceux de la XII^e dynastie. L'un d'eux, Aménémès III, le légendaire Moeris, paraît y avoir entrepris des travaux d'irrigation. Faute d'une documentation suffisante, l'histoire du Fayoum à l'époque pharaonique est mal connue. De l'époque gréco-romaine, en revanche, subsistent d'importantes ruines (Crocodylopolis, Tebtunis, Magdola, Dionysias Socnopoué-

nos, Bacchias, Theadelphia, Philadelphie, etc.); d'innombrables papyrus grecs, textes littéraires et documents administratifs, proviennent des villes du Fayoum. La région, pleinement mise en valeur, avait été fortement hellénisée, après que Ptolémée II y eut installé ses vétérans macédoniens. Durant toute l'Antiquité, la principale divinité du Fayoum fut le dieu-crocodile Soukhos.

Fayoum (PORTRAITS DU), peintures sur plaquettes de bois (du I^{er} au IV^e s. de notre ère), dues à des artistes grecs. Trouvées pour la première fois par Champollion, vers 1820, dans les tombeaux d'Egypte, elles étaient soit disposées à côté des momies, soit incorporées à celles-ci, au moyen de bandelettes, à la place traditionnelle du masque mortuaire. Exécutées tantôt à la détrempe, tantôt à l'aide de couleurs naturelles mélangées à de la cire d'abeille, tantôt encore en recourant à l'une et l'autre de ces techniques, au pinceau et à la spatule, ce sont des portraits que l'on devine ressemblants et dans lesquels on a cru reconnaître une sorte de synthèse, préluant à l'art byzantin, entre les conceptions plastiques de l'Orient et le réalisme occidental; les yeux, agrandis, frappent par l'intensité du sentiment intérieur qu'ils expriment; les personnages représentés ont tous les caractères de la jeunesse, soit que l'image ait été peinte bien avant la mort du modèle, soit que celui-ci ait été rajeuni (British Museum, musées de Florence, Leningrad, Guizhè); la *Dame du Fayoum*, que conserve le Louvre, est un des plus beaux spécimens de cet art; Georges Rouault, au XX^e s., a pu sembler s'en être inspiré.

FAYRFAK (Robert), compositeur anglais (v. 1460-1521). On lui doit six messes, douze motets, deux *Magnificats*, neuf chansons et deux pièces instrumentales. Le *Magnificat Regali* est la seule pièce publiée de nos jours.

FAYSAL I^{er} (Ta'if, Arabie Saoudite, 1883 - Berne 1933), premier roi d'Iraq (1921-1933), fils de Husayn, roi du Hedjaz, de la famille hachémite. Soutenu par Lawrence, il commanda la révolte arabe contre l'Empire ottoman, participa à la prise de Damas avec le corps d'armée anglais du général Allenby (1918), et devint roi de Syrie (1920). Devant l'opposition française, il dut abandonner son trône. Il devint roi d'Iraq avec l'appui de l'Angleterre; il obtint la suppression du protectorat anglais et l'admission de l'Iraq à la Société des Nations en 1932.

FAYSAL II (Bagdad 1935 - id. 1958), roi d'Iraq (1939-1958), fils de Rhâzi I^{er}. La reine mère lui fit quitter l'Iraq secrètement, lors de la révolte de Rachid Ali, en 1941, et le fit entrer à Harrow. Jusqu'à sa majorité (1953), le gouvernement resta confié au régent 'Abd al-Ilâh. En 1958, il devint chef de la nouvelle fédération arabe Iraq-Jordanie. Malgré une certaine popularité, le jeune roi fut assassiné lors de l'insurrection de Bagdad, qui aboutit à la proclamation de la république.

FAY-SUR-LIGNON, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire (arrond. du Puy), aux confins du Velay et du Vivarais, au-dessus du Lignon; 756 hab. (411 aggl.). Vestiges d'un château.

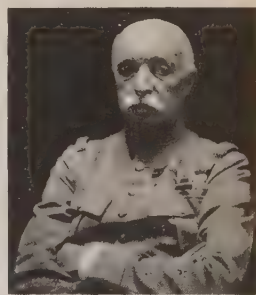
FAYT-LEZ-MANAGE, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Charleroi), au N.-E. de La Louvière; 5 646 hab. Matériaux de construction. Industries électriques. Machines à bois. Brasseries.

FAZEKAS (Mihály), poète et botaniste hongrois (Debrecen 1766 - id. 1828). Abandonnant ses études, il s'engage dans l'armée et parcourt la Moldavie et la France. A son retour, il écrit des poèmes lyriques et religieux. Dans ses œuvres, il se montre favorable aux serfs et aux classes opprimées. Son conte poétique *Ludas Matyi* (1815), dirigé contre les privilèges de la noblesse, est la première expression, dans la littérature hongroise, des idées démocratiques.

FAZENDA n. f. (mot portug.). Au Brésil, grande propriété. (Dans le nord-est du Brésil, les fazendas appartiennent souvent à des sociétés, qui y pratiquent une agriculture mécanisée. Dans le centre, elles sont souvent des propriétés individuelles, dont les détenteurs, faute de capitaux suffisants, ne peuvent les exploiter rationnellement sur l'ensemble de leur superficie.)



Henri FAYOL

portrait de femme
provenant du FAYOUM
Louvre

maréchal FAYOLLE

FAYSAL I^{er}

FAZIO DEGLI UBERTI. V. UBERTI.

FAZL MUSTAFA PACHA. V. MUSTAFA.

FAZOGL ou **FÄZÜGHÜ**, région du Soudan (Nil bleu). Productrice d'or et d'esclaves au XIX^e s., elle fut conquise en 1822 par les Égyptiens, passa aux Mahdistes, et en partie à l'Éthiopie.

FAZY (Jean Jacob, dit **James**), homme d'Etat et publiciste suisse, du parti radical (Genève 1794 - id. 1878). Fixé en France, il fonda plusieurs journaux où il attaqua violemment Charles X. Il créa le *Journal de Genève* (1826), qu'il dut abandonner. Revenu à Genève en 1833, il mena, dans la *Revue de Genève*, une lutte acharnée contre le Conseil d'Etat conservateur. Député radical au Grand Conseil, lorsque, en 1846, se fonda la ligue du Sonderbund*, il fit de vains efforts pour déterminer le Grand Conseil à voter la guerre et provoqua le soulèvement qui renversa le gouvernement genevois. Devenu maître de Genève, il fit voter la Constitution de 1847 et accepter par le canton la dissolution du Sonderbund. Battu aux élections de 1853, il revint au pouvoir en 1855, mais dut à nouveau le quitter en 1861. Il demeura le chef de son canton jusqu'en 1864. Les *Mémoires de J. Fazy, homme d'Etat genevois*, ont été publiés en 1947.

F. B. I., sigle de **FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION**, service du département de la Justice des Etats-Unis, qui a charge de la police fédérale. Cet organisme a été fondé en 1908 et porte son nom actuel depuis 1935. On appelle ses membres **G-men**.

f. c. é. m. Electr. Abrév. de **FORCE CONTRE-ELECTROMOTRICE**.

Fe, symbole chimique du fer.

FÉAGE n. m. (de *fief*). Dr. féod. Contrat d'inféodation. || Chose inféodée ou héritage tenu en fief.

FÉAL, E, AUX adj. (de *foi*). Loyal, fidèle : *Roland, du Guesclin, Bayard étaient de féaux chevaliers* (Chateaubriand). [Ce mot faisait autrefois partie de la formule d'introduction des lettres royales : *A nos amés et féaux conseillers, gens tenant cours et parlements*.] ♦ N. m. Partisan dévoué : *Les féaux du socialisme. J'allais sous le ciel, Muse, et j'étais ton féal* (Rimbaud).

FEARNLEY (Thomas), peintre et aquafortiste norvégien (Friedrichsdal 1802 - Munich 1842). Principalement paysagiste, il est représenté aux musées de Christiania (*Cascade de Labro*), Hambourg (*Dolmen*) et Weimar (*Paysage de montagne*).

FEATHER-WEIGHT [fəðərwəit] n. m. (en angl. *poids plume*). Turf. Cheval qui a le plus léger poids à porter, dans une course handicap. (Contr. **TOP-WEIGHT**.)

FÉAUTÉ n. f. (de *féal*). Féod. Serment de fidélité prêt par le vassal à son seigneur. || En Lorraine, tribunal paroissial, composé des principaux fidèles, et jugeant les causes inférieures.

FÉBRICITANT, E adj. Pathol. Qui a la fièvre : *Un homme fébricitant*.

FÉBRICITER v. intr. (lat. *febricitare*; de *febris*, fièvre). Avoir la fièvre (rare) : *Et cet auguste poulx n'a plus fébricité!* (E. Rostand.)

FÉBRICULE n. f. (lat. *febricula*; de *febris*, fièvre). Fièvre légère ne dépassant pas 38 °C, mesurée dans le rectum.

FÉBRIFUGE n. m. et adj. Médicament propre à diminuer ou à supprimer la fièvre. (Syn. **ANTIPYRÉTIQUE**.)

FÉBRIGÈNE adj. (lat. *febris*, fièvre, et gr. *genos*, naissance). Qui engendre la fièvre.

FÉBRILE adj. (lat. *febrilis*). Qui a ou qui accuse de la fièvre : *Un poulx fébrile*. || Qui tient de la fièvre : *Mouvements fébriles*. || Fig. Nerveux, agité : *Une impatience fébrile*.

FÉBRILEMENT adv. De façon fébrile : *En faisant danser fébrilement son genou gauche* (Colette). Elle fouille fébrilement dans sa robe (Huysmans).

FÉBRILITÉ n. f. Caractère de ce qui est fébrile. || Etat de fièvre : *Nous traversons une crise de fébrilité où l'imagination publique, prête à délirer, admet des fantômes dont il faudrait hausser les épaules* (Barrès).

FÉBRONIANISME n. m. Théorie émise par Febronius, dans *De praesenti statu Ecclesiae deque legitima potestate Romani Pontificis liber singularis* (1763), et condamnée par Clément XIII (1764).

— **ENCYCL.** Le fébronianisme réclamait pour les évêques une large autonomie et le retour aux principes du concile de Bâle* (reconnaissance de la primauté et de l'infaillibilité du concile général, supérieur au pape et aux évêques, car il représente les fidèles, seuls détenteurs, dans leur totalité, du pouvoir ecclésiastique). Apparenté au gallicanisme, il a eu de l'influence en Allemagne et en Autriche, où il inspira la politique de Joseph II.

FÉBRONIEN, ENNE adj. et n. Sectateur de Febronius ou Hontheim.

FEBRONIUS (Justinus). V. **HONTHEIM** (Johann Nikolaus von).

FÉBRUALES ou **FEBRUARIA** n. f. pl. (du lat. *februiarius*, février). Antiq. rom. Fêtes de la purification obtenue en apaisant les morts par des sacrifices et des offrandes, et qui se célébraient au mois de février.

— **ENCYCL.** Les *fébruales* avaient été, dit-on, instituées par Numa. Ces cérémonies se faisaient pendant la nuit, à la lueur des torches. Tous les temples étaient fermés pendant ce temps. Aucun mariage ne se célébrait; on n'entendait le son d'aucun des instruments de musique en usage dans le culte.

FEBRUUS. Antiq. rom. Personnification divine des rites de purification de la cité et d'apaisement des morts, que l'on accomplissait en février, mois des morts et dernier mois de l'année. Februus a été identifié tardivement à *Dis Pater*, le Pluton latin, dieu du Royaume des morts.

FEBVRE ou **FÈVRE** (Michel), nom sous lequel un religieux capucin, le P. Justinien de Neuville, envoyé v. 1663 en mission en Arménie, a écrit plusieurs ouvrages, notamment : *Etat présent de la Turquie* (1674) et *Théâtre de la Turquie* (1682), récit de ses missions en Asie Mineure et tableau politique révélant les faiblesses de l'Empire ottoman.

FEBVRE (Lucien), historien français (Nancy 1878-Saint-Amour, Jura, 1956). Influencé par l'aspect économique et social de l'œuvre de Paul Mantoux et de Henri Pirenne, ainsi que par le caractère à la fois scientifique et humain que Vidal de La Blache donna à la géographie en soulignant ses liens avec l'histoire, il publia une thèse sur *Philippe II et la Franche-Comté* (1911). Cette première œuvre révélait les principales préoccupations de son auteur : écrire l'histoire non des faits, mais des hommes et des sociétés en utilisant, pour expliquer leur comportement, non seulement les facteurs politiques, économiques, sociaux, religieux ou culturels, mais encore les données des autres sciences. En 1919, il devint professeur à l'université de Strasbourg. Soulignant les liens de l'histoire et de la géographie, il publia la *Terre et l'évolution humaine* (avec Marcel Bataillon, 1922) et le *Rhin* (avec Albert Demangeon, 1935); insistant sur l'aspect nécessairement synthétique de la connaissance humaine, il soutint la *Revue de synthèse* de Henri Berr et conçut, dès 1933, la publication de l'*Encyclopédie française*, qui devait révéler l'unité de la pensée et des problèmes humains à travers la multiplicité des sciences; enfin, attiré par le XVI^e s., il publia, pour en mieux faire comprendre la mentalité religieuse sous ses différents aspects : *Un destin, Martin Luther* (1928); *Le Problème de l'incroyance au XVI^e s.*, la *Religion de Rabelais* (1942), *Origène et Des Périers* ou l'*Enigme du « Cymbalum mundi »* (1943) et *Autour de l'Heptaméron* (1944). Lucien Febvre voulut aussi faciliter la diffusion de ces idées nouvelles. La fondation, dès 1929, en collaboration avec Marc Bloch, des *Annales d'histoire économique et sociale*, celle de la 6^e section de l'Ecole pratique des hautes études (1947) ainsi que son élection à la chaire d'histoire de la civilisation moderne au Collège de France (1933) lui permirent de diffuser ses conceptions, qu'il présenta dans un recueil de ses articles, *Combats pour l'histoire* (1953). [Acad. des sc. mor. et polit., 1951.]

FÉCAL, E, AUX adj. Physiol. Relatif aux fèces : *Le bol intestinal se transforme peu à peu en bol fécal dans le gros intestin, partie sous l'influence des bactéries*. || *Matières fécales, excréments de l'homme*. (S. FÈCES.)

FÉCALOÏDE adj. (de *fécal*). Se dit des missements qui surviennent dans l'occlusion intestinale et qui ont l'odeur des matières fécales.

FÉCALOME n. m. Pathol. Accumulation localisée de matières fécales dans l'intestin qui simule une tumeur. (Le fécalome s'observe surtout chez les vieillards et il peut provoquer une occlusion intestinale.)

FÉCALURIE n. f. Emission, par l'urinaire, de matières fécales mélangées à l'urine, indiquant l'existence d'une fistule faisant communiquer l'intestin avec la vessie.

FÉCAMP, ch.-l. de cant. de la Seine-Maritime (arrond. du Havre), sur la côte du pays de Caux; 18 201 hab. (17 193 ag. [Fécampois]). De l'abbaye de la Trinité, reste l'église Notre-Dame, très vaste édifice de la fin du XII^e s., avec de nombreuses additions du XIV^e s. Musée dans une vieille maison du XVIII^e s. Etablissements de la Bénédiction, de style gothique et Renaissance agrandis au XIX^e s. Musée de peinture d'art régional (folklore local, souvenirs de l'ancienne abbaye de Fécamp); musée de l'Enfance (objets de toutes les époques).



Fécamp : l'avant-port, au premier plan.

collections iconographiques concernant l'enfance et l'enfant dans l'art). Port de commerce local, dont l'activité remonte au XII^e s. Fécamp est surtout un important port de pêche (hareng et morue). Station balnéaire. La ville possède des industries diverses : chantiers navals, industries alimentaires (conserves de poissons, chocolaterie, minoterie, sécherie de morue, fabrique de liqueur [Bénédictine], huileries); mécanique générale, corderie, cartonnerie, teillage du textile, etc. Patrie d'A. Gosset.

— **Hist.** La ville s'est établie sur un site occupé dès l'époque protohistorique. Vers 660, un monastère est fondé à Fécamp, est, depuis longtemps, un lieu de pèlerinage. Détruit lors des invasions scandinaves, le monastère est restauré à la fin du X^e s. devient l'abbaye bénédictine de la Trinité. Port maritime actif, le port de Fécamp souffrit de la concurrence du Havre depuis le XVII^e s. (→ **Bibliog.**)

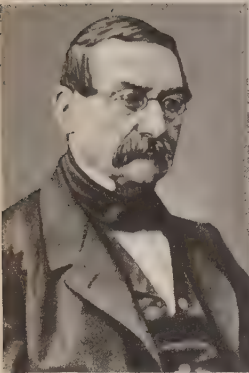
FÈCES n. f. pl. Physiol. Excréments solides de l'homme et des animaux.

— **ENCYCL.** Le chyme, après s'être concentré dans le gros intestin par résorption de l'eau et des matières assimilables, prend la forme des fèces. Les produits de décomposition de la bile leur donnent une couleur caractéristique. Leur odeur est due aux produits de putréfaction bactérienne (protides (phénol, indol, scatol, acides gras volatils). Elles contiennent aussi des matières inattaquables par les sucs digestifs, des éléments qui ont échappé à la digestion, des sels, des débris épithéliaux et de nombreux micro-organismes.

FÉCHAIN, comm. du Nord (arrond. de Douai), dans le Cambrésis, sur la Seneffe; 1 295 hab. Fabrique de mouchoirs.

FÉCHELLE n. f. Art culin. V. **FAISSELLE**.

FECN ou **FACHN**, v. d'Égypte, en Haute-Égypte (prov. de Minieh), sur la rive ou-



James FAZY
bibliothèque universitaire
Genève



De sinople à trois tentes d'argent, au chef d'azur chargé d'un faucon essorant, tenant dans ses serres une corne d'abondance d'où s'échappent des grains et brochant sur le champ, le tout d'argent.



Lucien FEBVRE

du Nil; 12 000 hab. Centre de culture de la canne à sucre.

FECHNER (Gustav Theodor), philosophe allemand (Gross-Särchen 1801-Leipzig 1887). D'abord médecin, il devint professeur de physique à l'université de Leipzig (1834). Menacé de cécité, il interrompit son enseignement (1840), et le reprit, en 1846, pour occuper, cette fois, une chaire de philosophie. Il enseignait que Dieu est au monde comme l'âme est au corps, que les âmes individuelles sont des parties de l'âme divine, que la matière se réduit à des centres de forces. La correspondance entre le physique et le psychique s'exprime, selon lui, dans la célèbre loi psychophysique qu'il a empruntée au physiologiste Weber : « La sensation varie comme le logarithme de l'excitation. » On lui doit : *Zend Avesta oder über die Dinge des Himmels und des Jenseits* (1851), *Théorie physique et philosophique des atomes* (1855), *Éléments de psychophysique* (1860).

FECHT (la), riv. d'Alsace, affl. de l'Il (r. g.), formée, près de Munster, de deux ruisseaux qui descendent des Vosges; 50 km. Elle passe à Turckheim, et envoie vers l'E. un bras, le Logebach, qui traverse Colmar.

FECHTER (Charles Albert), acteur français (Paris 1824-Richland Centre, Bucks County, Pennsylvanie, 1879). Il débuta à la Comédie-Française (1845), et créa l'Armand Duval de *la Dame aux camélias* (1852), au Vaudeville. Après avoir été directeur de la scène à l'Odéon et directeur au Lyceum de Londres, il se rendit aux États-Unis (1870). Il fit jouer *Noir et Blanc*, drame en collaboration avec Collins (1869).

FÉCIAUX n. m. pl. V. FÉTIAUX.

FÉCLAZ (la), sommet du massif des Bauges (Savoie), au N.-E. de Chambéry; 1 540 m. Station de sports d'hiver en contrebas, à 1 380 m d'alt. Télébienne.

FÉCOND, E adj. (lat. *fecundus*). Propre à la reproduction de l'espèce : *Leurs reins féconds* [des chats] *sont pleins d'étincelles magiques* (Baudelaire). || *Femme féconde*, femme ayant mis des enfants au monde. || *Par anal.* Qui a une grande puissance productive; qui produit beaucoup : *La graine des chardons vole et rôde, cherchant le sol fécond où fixer des racines* (Gide); et, au fig. : *Auteur fécond. L'âme active et féconde* || *Du poète qui crée* (Hugo). || *Fécond en*, riche en : *Machine aveugle et sourde en cruautés féconde* (Baudelaire). — SYN. : fertile, plantureux, riche.

FÉCONDABILITÉ n. f. Démogr. Aptitude des femmes à être fécondées. || *Taux de fécondabilité*, nombre de fécondations intervenant dans un groupe donné de femmes fertiles* (ou de couples fertiles), pendant une durée de temps déterminée. (Le taux de fécondabilité maximal, par cycle menstruel de la femme, dans des couples fertiles ne pratiquant aucune forme de contraception, varie entre 25 et 30 p. 100.)

FÉCONDABLE adj. Qui peut être fécondé.

FÉCONDANT, E adj. Qui féconde ou fertilise; qui donne ou développe les germes reproducteurs : *La poussière fécondante des fleurs*. Engrais fécondants.

FÉCONDATEUR, TRICE adj. et n. Qui a la puissance de féconder.

FÉCONDATION n. f. Action de féconder; son résultat : *Les Grecs [...] savaient bien qu'Aphrodite ne naît point d'une fécondation naturelle* (Gide).

— Biol. *Fécondation croisée*, fécondation résultant de la fusion d'un anthérozoïde et d'une oosphère formés par des plantes différentes, après pollinisation croisée. || *Fécondation directe*, fécondation résultant de la fusion d'un anthérozoïde et d'une oosphère formés par la même fleur. (La pollinisation directe précède la fécondation directe.)

— ENCYCL. Biol. et Physiol. La *fécondation* est la conjugaison, la fusion du gamète mâle (anthérozoïde ou spermatozoïde) avec le gamète femelle (oosphère ou ovule), pour donner un œuf, ou zygote. Les spermatozoïdes avaient été découverts à la fin du XVII^e s. par van Leeuwenhoek; mais la fécondation elle-même ne fut mise en évidence qu'au milieu du XVIII^e s. par Spallanzani.

Jusque-là, on croyait que la semence du mâle exerçait à distance une influence sur

les œufs. Pour prouver la réalité de la fécondation, c'est-à-dire le contact direct entre le sperme et les œufs, Spallanzani, au moment du rapprochement sexuel, infligea à des grenouilles mâles le port de petits caleçons. Les accouplements s'effectuaient, mais ils n'étaient jamais suivis du développement des œufs.

Depuis, la fécondation a fait l'objet de nombreux travaux, notamment de Barry (1839), Fol (1877) et, plus récemment, de Hertwig, Boveri, Van Beneden, Wilson et beaucoup d'autres. En 1854, Thuret découvrit le premier la fécondation chez un végétal, le *juncus* de nos côtes.

Le stade de l'ovogénèse*, où l'ovule devient fécondable, est constant pour une espèce donnée, mais il varie avec les espèces. La pénétration du gamète mâle se fait soit avant la première mitose de maturation (ascaris), soit entre la première et la deuxième mitose de maturation, ou après l'élimination des deux globules polaires (oursin).

L'œuf vierge présente une sorte de cône d'attraction, ou une dépression, ou une condensation du cytoplasme, à l'endroit où entrera le spermatozoïde. La tête seule du spermatozoïde peut pénétrer, ou le spermatozoïde pénètre en entier et la queue se détache ultérieurement.

Généralement, un seul spermatozoïde pénètre dans l'œuf; c'est la *monospermie*. Chez les séliaciens, les reptiles, certains insectes, plusieurs spermatozoïdes pénètrent (*polyspermie*), mais un seul d'entre eux s'unit avec le noyau de l'ovocyte.

Après l'entrée du spermatozoïde, les divisions de maturation s'achèvent rapidement, et le noyau de l'ovotide se reconstitue en *pronucleus femelle*; la tête du spermatozoïde subit quelques modifications, qui en font le *pronucleus mâle*. Les deux pronucleus s'unissent : c'est la phase capitale de la fécondation, ou *amphimixie*. Elle est suivie par la première division de segmentation, accompagnée d'une modification de la perméabilité de l'œuf et d'un intense accroissement de ses oxydations.

Trois mécanismes de la fécondation demandent une explication : 1° les spermatozoïdes sont attirés par l'œuf; cette attraction d'ordre chimique, exercée par des substances issues de l'œuf, les gamones, est un *chimiotactisme*; 2° un seul spermatozoïde, en général, pénètre dans le cytoplasme de l'œuf; la formation immédiate de la membrane de fécondation et les modifications physico-chimiques du cytoplasme ovulaire semblent la cause de la monospermie; 3° la réalisation de la parthénogénèse* expérimentale a permis de dissocier deux phénomènes, l'activation de l'œuf et son développement, qui, tous deux, sont sous l'action de facteurs physico-chimiques. Mais, en tout état de cause, le retour de l'œuf à l'état diploïde (2 n chromosomes), qui est celui des cellules non reproductrices, semble hautement favorable au développement.

Autofécondation. L'autofécondation est la fusion de deux gamètes produits par un même individu. Ce type de fécondation est rare, car il ne peut s'observer que chez des individus hermaphrodites ou monoïques. L'autofécondation est rigoureusement assurée chez les fleurs cléistogames (violette), qui ne s'ouvrent pas et qui passent directement de l'état de bouton à l'état de fruit.

Fécondation croisée. La fécondation croisée consiste dans la fusion de deux gamètes produits par des individus différents. Ce type de fécondation, beaucoup plus fréquent, est la règle chez les plantes dioïques et chez les animaux à sexes séparés.

Mais la fécondation croisée intervient également chez des animaux hermaphrodites (ver de terre) et chez les végétaux hermaphrodites ou monoïques; souvent, en effet, les grains de pollen et le pistil d'une même fleur sont incapables de s'unir, parce qu'ils sont séparés, soit dans le temps, par suite d'une maturité successive (*dichogamie*), soit dans l'espace, par suite d'un obstacle anatomique (*hercogamie*), ou par suite d'incompatibilité (*hétérostylie*, *autostérilité*).

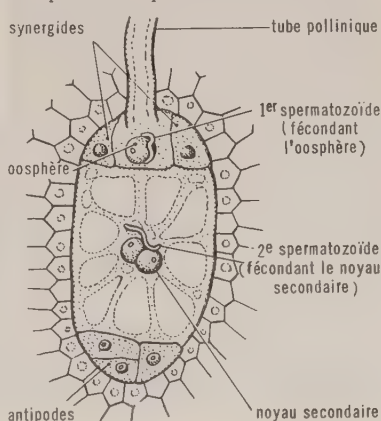
Fécondation artificielle. La fécondation artificielle consiste à provoquer la fécondation de l'ovule en dehors des conditions naturelles. La fécondation, pour s'accomplir normalement, exige une série complexe de

compatibilités anatomiques, physiologiques, humorales et endocriniennes; que l'une ou l'autre de ces conditions manque ou soit déficiente, et la fécondation devient impossible. La fécondation artificielle est une expression très générale, qui ne préjuge pas du mode d'intervention utilisé. Elle englobe aussi bien la *parthénogénèse** que l'*insémination artificielle*.

En 1725, Ludovic Jacobi obtint des alevins de saumon en arrosant avec la laitance d'un mâle des œufs évacués par pression de l'abdomen d'une femelle mûre. Les pisciculteurs utilisent encore cette méthode.

— Bot. Nawaschine (1898) et Guignard (1899), en étudiant les phénomènes intimes de la reproduction, ont découvert la *double fécondation*. Chez les phanérogames angiospermes, le grain de pollen, tombé sur le stigmate, y germe et donne un tube pollinique qui s'enfonce dans le stigmate, suit le tissu conducteur du style, atteint le micropyle d'un ovule, qu'il franchit, dissocie le sommet du nucelle et vient placer son extrémité au contact de l'oosphère.

On sait, en effet, que le sac embryonnaire, dans l'ovule définitivement constitué, possède typiquement huit noyaux (à n chromosomes) : à la partie supérieure, au voisinage du micropyle, il y a trois noyaux, dont l'un est l'*oosphère* et les autres sont les *synergides*; à l'extrémité opposée du sac embryonnaire, trois autres noyaux constituent les *antipodes*; enfin, vers le centre, deux noyaux, qui, le plus souvent, fusionnent, sont les ou les *noyaux secondaires du sac embryonnaire*. Lorsque le tube pollinique arrive au contact du micropyle, son extrémité se gélifie, et les deux noyaux mâles, ou *anthérozoïdes* (à n chromosomes), sont mis en liberté dans le sac embryonnaire. Un de ces noyaux arrive au contact de l'oosphère et fusionne avec elle pour constituer l'*œuf*, dont les cloisonnements rapides vont bientôt donner l'embryon (2 n chromosomes); l'autre noyau générateur va fusionner avec les noyaux secondaires du sac embryonnaire pour former ensuite, par des cloisonnements répétés, l'*albumen* (à 3 n chromosomes), qui doit servir à nourrir l'embryon au cours de son développement. Il y a donc, chez les angiospermes, une double fécondation, aboutissant à la formation d'un *œuf-embryon* et d'un *œuf-albumen*. Les cas de *xénie** peuvent être interprétés comme vérifiant expérimentalement la double fécondation. Les autres noyaux du sac embryonnaire peuvent être accidentellement fécondés; il y a, dans ce cas, *polyembryonie*, c'est-à-dire formation de plusieurs embryons dans le sac embryonnaire (mimosa, dompte-venin, etc.). Il n'existe pas de double fécondation chez les gymnospermes; dans ce groupe, la division du sac embryonnaire est poussée beaucoup plus loin que chez les angiospermes, et aboutit à la formation d'un tissu spécial, l'*endosperme*. A la surface de l'endosperme se différencie un petit nombre (variable) d'archégones, contenant chacun une oosphère. Le grain de pollen tombe directement dans la chambre pollinique qui occupe le sommet du nucelle, et le tube pollinique engage finalement (sauf chez les natrices) son extrémité dans le col d'un archégone, de manière à atteindre l'oosphère correspondante.



phénomène cytotologique de la fécondation

Chez les cryptogames et les natrices, la fécondation résulte souvent de l'union d'un anthérozoïde mobile avec une oosphère immobile (cryptogames vasculaires, bryophytes, beaucoup d'algues); mais l'anthérozoïde peut aussi être immobile (floridées).

Fécondation artificielle. V. POLLINISATION. (→ Biblio.)

FÉCONDER v. tr. (lat. *fecundare*). Rendre fécond : La plupart des poissons ne fécondent leurs œufs qu'après la ponte. || Rendre fertile, productif : La pluie féconde la terre; et, au fig. : La civilisation romaine fut fécondée par l'hellénisme. Ainsi le germe qui était en moi fut fécondé (Renan).

FÉCONDITÉ n. f. (lat. *fecunditas*). Caractère, qualité de ce qui est fécond : La fécondité des espèces est proportionnelle aux chances de destruction qui menacent ces espèces (Toussene). || Par anal. Fertilité : La fécondité de la terre; et, au fig. : La fécondité de l'esprit, de l'imagination, d'un écrivain. Avec une infaillible fécondité la haine engendre la haine (A. France).

— Biol. Fécondité différentielle, v. part. encycl.

— Démogr. Fécondité des femmes, mise au monde d'enfants par les femmes. (On parle aussi de la fécondité des couples.) || Fécondité légitime, illégitime, fécondité résultant, respectivement, d'union légitime ou illégitime. || Taux de fécondité, rapport du nombre des naissances annuelles intervenues dans un groupe déterminé de femmes à l'effectif de ce groupe. (En 1957, en France, le taux de fécondité légitime des femmes de 25 à 29 ans était de 219 pour 1 000.) || Taux de fécondité générale, rapport du nombre des naissances à l'effectif des femmes en âge de procréer. (Il s'agit, le plus souvent, des femmes âgées de quinze à cinquante ans.)

— ENCYCL. Biol. La fécondité, c'est-à-dire le nombre de germes (œufs, grains ou spores), varie extraordinairement suivant les espèces. Les poissons, les mollusques pondent de nombreux œufs. Annuellement, la morue pond de 5 à 7 millions d'œufs, une huître plate, 1 million, la moule, de 10 à 15 millions, un petit crapaud de Cuba, 1 œuf. L'hippopotame, le dromadaire ont un petit par an, la chauve-souris, un ou deux. Les orchidées produisent une cinquantaine de millions de graines; le champignon lycoperdon donne 7 000 milliards de spores.

De nombreux facteurs agissent sur la fécondité. Une nourriture abondante et riche en principes assimilables exerce une importante action. En élevage, il est important de connaître la nourriture adéquate à chaque race pour le service spécial qu'on lui demande. Une alimentation intensive favorise la fécondité des animaux domestiques (bœuf, poule, cane...). La température intervient aussi. Un individu bien nourri, dans une température optimale, sera plus fécond qu'un malingre ayant souffert pendant sa croissance. L'habitat joue aussi un rôle. Le nombre des œufs est aussi fonction de la taille, chez les animaux qui commencent à pondre avant d'avoir atteint leurs dimensions adultes (échinodermes, crustacés).

Un rapport s'établit automatiquement entre les chances de destruction des jeunes individus et le nombre de germes. Les espèces aquatiques, qui produisent des millions d'œufs, possèdent des larves pélagiques, soumises à des métamorphoses, d'où une mortalité considérable. Cette destruction massive, parallèle à une extrême fécondité, détermine une stabilité numérique, les mêmes espèces se maintenant sans grande modification du nombre des individus.

Fécondité différentielle. Etant donné deux formes qui habitent le même milieu et qui ont les mêmes besoins, la plus féconde remplace automatiquement celle qui l'est moins; c'est un phénomène de substitution. La concurrence pour vivre est surtout une concurrence de fécondité. Le mécanisme de la fécondité différentielle intervient également dans l'espèce humaine; les peuples à natalité élevée submergent les peuples à basse natalité. (→ Biblio.)

FÉCULAGE n. m. Action d'ajouter de la féculé à une denrée alimentaire. (V. FRAUDE.)

FÉCULE n. f. (lat. *faecula*). Substance de réserve pulvérulente, abondante dans cer-

tains tubercules. || **Fécule verte**, féculé humide avant séchage. (V. FÉCULERIE.)

— ENCYCL. Amidon et féculé sont une même substance, de formule générale $(C_6H_{10}O_5)_n$. Elle existe dans presque toutes les parties des végétaux (racines, tubercules, tiges, feuilles, fruits graines). Mais on a adopté plus particulièrement le nom de « féculé » pour désigner l'amidon des organes souterrains, tubercules et racines (manioc, igname), en réservant celui de « amidon » pour le produit industriel tiré des graines (blé, riz, maïs). On retire industriellement la féculé des pommes de terre. (V. FÉCULERIE.) Outre ses emplois culinaires, la féculé est utilisée dans les industries alimentaires, en pâtisserie, en charcuterie, dans les farines diététiques, la confection des entremets et poudings, et dans l'alimentation des veaux. En pharmacie, elle sert à la confection de comprimés et de certains cataplasmes. Dans l'industrie textile et la papeterie, elle est employée souvent, avec transformation préalable, pour l'appât et l'encollage. La féculé est également une matière première de choix pour les colles à papiers peints et divers adhésifs. Elle entre dans la composition de certains détartrants de chaudière. En métallurgie et en céramique industrielle, elle est utilisée pour l'agglomération des poudres (oxydes métalliques).

A l'état de pureté, la féculé est insoluble dans l'eau froide, l'alcool, l'éther. Dans l'eau, elle donne, par éclatement de ses grains, une solution colloïdale, l'empois de féculé. Par hydrolyse, elle se transforme en dextrines, maltose et glucose.

Parmi les autres féculés alimentaires, on peut citer la féculé de manioc, de patate douce, l'arrow-root, le sagou (extrait de la moelle du sagoutier).

Il y a aussi des féculés médicinales (arum, belladone, bryone, ciguë, jusquiame, pivoine).

FÉCULENCE n. f. (lat. *faeculentia*; de *faex*, lie). Etat des substances qui contiennent de la féculé : La féculence des lentilles, des haricots. || Etat des liquides qui sont chargés de lie, de sédiment.

FÉCULENT, E adj. (lat. *faeculentus*). Qui contient de la féculé; qui est composé de féculé : Graines féculentes. Aliment féculent. || Qui dépose une lie, un sédiment : Liquide féculent.

◆ N. m. Légume qui contient de la féculé : La pomme de terre est un féculent.

FÉCULER v. tr. Réduire en féculé : Féculer des pommes de terre. || Ajouter de la féculé à une denrée alimentaire : Féculer du saucisson.

FÉCULERIE n. f. Usine dans laquelle on fabrique de la féculé.

— ENCYCL. La fabrication de la féculé, pour laquelle on emploie la pomme de terre (ou d'autres racines, comme le manioc), comporte : 1° l'épilage et le lavage des tubercules, qui éliminent les pierres, les corps étrangers et la terre, mélangés aux pommes de terre au moment de leur arrachage du champ; 2° le râpage, ou broyage, qui se fait successivement sur deux râpes, pour arriver à une finesse de râpure libérant au maximum les grains de féculé des enveloppes cellulaires; 3° l'extraction, au cours de laquelle les grains de féculé sont entraînés par l'eau à travers la râpure, sur des tamis vibrants ou des machines spéciales. L'eau qui a entraîné les grains de féculé et aussi des débris cellulaires est appelée « lait de féculé brut ». Les peaux de la pomme de terre, ainsi que les parois cellulaires dont on a extrait la féculé, constituent la pulpe, qui est évacuée dans des fosses (sous-produit utilisé pour l'alimentation du bétail après ensilage ou séchage); 4° l'épuration du lait brut, tendant à donner une suspension de féculé très pure dans l'eau; l'eau de végétation contenue encore dans le lait brut est éliminée dans des appareils centrifuges ou dans des hydrocyclones spéciaux. La purification est faite par des concentrations et des dilutions successives avant tamisage. Sur le tamis et dans l'effluent des machines centrifuges, les sons fins sont éliminés; 5° l'essorage, au cours duquel le lait purifié passe dans desessoreuses à axe horizontal et à paroi perforée, ce qui donne une féculé humide à 38 p. 100 d'eau environ, dite féculé verte. (Cet essorage peut se faire aussi sur un filtre à vide.)

La féculé verte passe dans un séchoir à vapeurs ou pneumatique jusqu'à une humidité de 20 p. 100. La féculé, blutée sur un plâtrier, est mise en sacs. Le blutage est supprimé dans le cas du séchage pneumatique.

FÉCULEUX, EUSE adj. Qui contient de la féculé : Ce pâté est féculeux.

FÉCULIER, ÈRE adj. Destiné à la fabrication de la féculé : Pomme de terre féculière.

◆ N. m. Personne qui fabrique de la féculé.

FÉCULISTE n. m. et adj. Syn. peu us. FÉCULIER.

FÉCULOMÈTRE n. m. Instrument destiné à l'essai des féculés.

FÉDALA, v. et port du Maroc. V. MOHAMEDIA.

— Hist. Les Américains y débarquèrent avec leurs troupes les 8 et 9 novembre 1942. C'est à Fedala que fut signé, entre Nogués et Patton, l'armistice mettant fin aux hostilités entre Américains et Français.

FEDDÂN n. m. Mesure agraire usitée en Egypte, ainsi qu'en Turquie, et qui équivaut à 58 ares environ.

FEDDERSEN (Berend Wilhelm), physicien allemand (Schleswig 1832 - Leipzig 1919). Professeur de physique à Leipzig, il prouva expérimentalement, en 1861, à l'aide d'un miroir tournant projetant l'étincelle sur une plaque photographique, l'existence des oscillations électriques lors de la décharge d'un condensateur.

FEDELE (Cassandra), dame italienne célèbre par son savoir et son esprit (Venise 1465 - id. 1558). Admirée par le Politién, elle écrivit, en latin, des *Epistolae* et *Orationes* (1589). Veuve du médecin Giammaria Mape, elle se retira dans un couvent de Venise.

FEDÉLI (COMICI) (« les Comédiens fidèles »), troupe d'artistes italiens qui se constituait, en 1605, pour continuer la tradition des *Comediosi*, dispersés à la mort d'Isabelle Andreini. Le fils de celle-ci, Jean-Baptiste Andreini, déjà acteur, fut le fondateur, le directeur et l'un des auteurs des *fedeli*. Plusieurs anciens *gelosi* en firent partie. Les principaux sujets furent Virginia Ramponi, Giovanni Paolo Fabri, dit Flaminio; Nicolo Barbieri à la scène Beltrameda Milano; Domenico Bruni, le premier amoureux; Girolamo Garini, qui jouait les capitans; Diana Ponti, qui tenait les rôles d'amoureuses. En 1607, les *fedeli* eurent à Milan un grand succès avec *Maddalena lasciva e penitente*, et, en 1610, avec *Adamo*, pièce d'Andreini, dédiée à Marie de Médicis. Cette reine appela la troupe à Paris, où elle joua jusqu'en 1616, tantôt à la Cour, tantôt à l'hôtel de Bourgogne. De 1621 à 1623, Andreini fit jouer et imprimer en France cinq pièces de sa façon. De nouveau à Paris en 1624-1625, il se fit ensuite en Italie, où Beltrameda devint son associé. La troupe se sépara en 1652. Elle avait poursuivi les traditions de la *commedia dell'arte*.

FEDER (Johann Georg Heinrich), philosophe allemand (Schornweissbach, près Bayreuth, 1740 - Hanovre 1821). En 1767, professeur au lycée de Cobourg, puis, en 1768, à l'université de Göttingen, on confia, en 1797, la direction du lycée de Hanovre. A partir de 1811, il vécut dans la retraite. Se rattachant à la philosophie de Locke, et hostile aux recherches de Kant, se fit connaître surtout par des manuels, et par que le *Compendium de logique et de métaphysique* (1769), *De l'espace ou De la causalité ou Examen de la philosophie de Kant* (1787), *la Volonté humaine* (1779-1793).

FEDER (Adolphe), peintre français d'origine russe (Odessa 1886 - camp d'Auschwitz 1943). Ses portraits d'André Spire, Mme Welter et d'Anatole de Monzie sont parmi ses plus remarquables. Il a illustré notamment : *A l'ombre de la Croix de J. J. Tharaud*, ainsi que les *Œuvres* d'Arthur Rimbaud. Il est représenté au musée national d'Art moderne et au musée d'Art occidental de Moscou.

FÉDÉRAL, E, AUX adj. (du lat. *foederis*, alliance). Qui appartient, qui a rapport à une fédération d'Etats : Les troupes fédérales. La Constitution fédérale de la Suisse. — Instit. polit. Etat fédéral, unité internationale distincte, issue d'une union d'Etats.



Adolphe FEDER
portrait de M^{me} Welter
musée national
d'Art moderne

qui lui ont cédé leurs prérogatives en matière de souveraineté interne. (V. part. *encycl.*)

— Mil. *Tir fédéral*, tir que, chaque année, la Suisse organise au chef-lieu d'un de ses cantons.

— **Fédéraux** n. m. pl. Hist. Nom donné, pendant la guerre de Sécession* (1861-1865), aux combattants américains du Nord, qui luttèrent pour le maintien de l'Union fédérale contre les combattants du Sud, ou *confédérés*. (Les *fédéraux* étaient aussi appelés *fédérés* « nordistes », les *confédérés* « sudistes ».)

— **ENCYCL.** *Inst. polit. Etat fédéral.* L'Etat fédéral naît, le plus souvent, de la transformation d'une confédération d'Etats. Des Etats unis par certains liens historiques, culturels ou économiques constituent une union dirigée par des organismes auxquels ils rétrocèdent une certaine part de leur souveraineté; l'autorité des organismes dirigeants tend à croître progressivement et à réduire l'autonomie de chaque Etat membre; lorsque les organismes confédéraux imposent leur point de vue, la confédération se transforme en une fédération; lorsqu'ils échouent, la confédération se désagrège. Les Etats-Unis d'Amérique du Nord et la Suisse — bien que celle-ci ait conservé son appellation de « Confédération helvétique » — sont des Etats fédéraux. Dans l'Etat fédéral, les collectivités territoriales conservent une assez large autonomie, ce qui le distingue de l'Etat centralisé.

FÉDÉRALISER v. tr. Organiser en fédération : Pendant la première Révolution, on essaya de fédéraliser la France.

FÉDÉRALISME n. m. Système politique dans lequel plusieurs Etats indépendants abandonnent chacun une part de leur souveraineté, au profit d'une autorité supérieure.

— ★ *Etat, souveraineté, décentralisation, communauté, coexistence, Etats-Unis, particularisme, intégration.*

— **ENCYCL.** Nouvel humanisme pour les fédéralistes contemporains, le fédéralisme demeure surtout un principe d'organisation interne des sociétés humaines (décentralisation) et un essai d'organisation externe de leurs rapports (abandon, par chacune, d'une partie de sa souveraineté au profit d'un pouvoir commun). Souvent distincts, ces deux sens sont quelquefois opposés.

● Le *fédéralisme interne* revendique l'association et la multiplication des pouvoirs comme condition de la libération effective de l'homme. Avec Fénelon, Boulainvilliers, Montesquieu (*L'Esprit des lois*) et d'Argenson s'esquisse la théorie du développement des corps intermédiaires entre l'individu et l'Etat. Au centralisme étatique né de la Révolution française s'opposent ensuite plusieurs courants : libéraux, de la première moitié du XIX^e s. (B. Constant, Tocqueville); chrétiens libéraux, érigeant en nécessité sociale la promotion de l'individu, de la famille, des collectivités locales et professionnelles (lettre de Lacordaire à Montalembert, 1831); socialistes proudhoniens, visant la destruction de l'Etat réduit à « une fédération de fédérations » politiques et économiques (« qui dit socialisme dit fédérations ou rien »). Vers le milieu du siècle, le fédéralisme interne, marié au nationalisme, devient, pour la pensée française de droite, une forme d'hostilité à la toute-puissance de l'Etat moderne (de Taine à Ch. Maurras). Il perd, après la Seconde Guerre mondiale, cette filiation politique, en se présentant comme la solution aux difficiles problèmes de la gestion des sociétés modernes.

● L'affaiblissement de la cité grecque au IV^e s., l'aspiration à la paix générale (Isocrate, *Sur la paix*), la louange d'Alexandre le Grand, « harmonisateur » du monde (Plutarque), apparaissent comme les premières marques du *fédéralisme externe*. Encore confus, son idéal reparait au « siècle des lumières », préconisé soit comme parade au péril extérieur pour les petites républiques (Montesquieu), soit comme moyen de donner corps à une communauté internationale qui se cherche (William Penn, abbé de Saint-Pierre, Rousseau, Kant). Jusqu'au milieu du XIX^e s., tandis que s'élabore le panaméricanisme (conférence de Panama, 1826), le fédéralisme européen se nourrit à quatre sources : religieuse (W. Penn), socialisante (Saint-

Simon), nationaliste idéaliste (Mazzini), libre-échangiste, enfin, après 1840 (Cobden). Au congrès de Paris des Amis de la paix (1849) est exprimé l'espoir d'une société internationale fondée sur l'organisation fédérative des nationalités. Mais, déjà, ce fédéralisme externe revêt un caractère « gauchisant », accentué par l'anticléricalisme républicain du 2^e congrès des Amis de la paix, à Paris (1867), présidé par Garibaldi. L'épreuve de la Première Guerre mondiale lui vaut une audience beaucoup plus large : l'idée des unions continentales, lancée par le juriste américain Alejandro Alvarez (1917), est reprise par les libéraux italiens (Einaudi) et par l'Union paneuropéenne du comte Richard Coudenhove Kalergi (auteur de *Panuropa*, 1923), qui rassemble de prestigieux concours : Karl Renner, Edvard Beneš, Schacht, Adenauer, Ed. Herriot (appel en faveur de l'Europe unie, 1925), Y. Delbos, Sforza, Valéry, Claudel; à l'Union s'ajoute l'Union économique et douanière d'Y. Le Troquer et Ch. Gide (1926), étendant ses comités en France, en Allemagne et en Belgique; le mouvement atteint en pleine crise (1930) son apogée, avec le dépôt, à la S. D. N., du mémorandum Briand sur l'organisation européenne — conforme à l'article 21 du pacte sur les organisations régionales —, violemment combattu par la droite française. Peu de réalisations sanctionnent cette première vague fédéraliste, aux programmes équivoques, au recrutement volontiers conservateur et mondain. L'idée fédéraliste, thème de propagande pour le III^e Reich hitlérien, lui est disputée par les forces de la résistance en Europe (en France : Henry Frenay; à Alger : discours du général de Gaulle en faveur des Etats-Unis d'Europe, 1943; à Londres : regroupement des réfugiés au sein de la Federal Union).

L'après-guerre voit naître un puissant courant fédéraliste, aux sources multiples (pacifistes, libéraux, chrétiens, socialistes, internationalistes). Les associations mondialistes (*Movement for World Federal Government*, 1947-1951) et, plus souvent, européanistes naissent en grand nombre et se groupent au sein du *Comité international de coordination pour l'unité européenne* (juill. 1947). Le congrès de La Haye (mai 1948) prépare la création du Conseil de l'Europe.

Sur le plan pratique, exclusion faite des éphémères ligues militaires (symmachies grecques, Ligue lombarde du XI^e s.) et des regroupements centralisateurs (Saint Empire), trois types de constructions fédérales sont à dégager : les Etats fédéraux (*koinè* ou ligues étolienne, achéenne, Suisse, Etats-Unis, Brésil, République fédérale allemande), l'association d'Etats autonomes ou même indépendants (Commonwealth, Communauté), les organismes de coopération — voire de police — internationale, officiels et officieux (Société des Nations, puis Organisation des Nations unies, Conseil de l'Europe et services rattachés, Conseil des communes d'Europe, groupements économiques et culturels [Marché commun, Communauté européenne du charbon et de l'acier, Euratom]). [→ *Biblio.*]

FÉDÉRALISTE adj. Relatif au fédéralisme : *Aux tendances fédéralistes des Girondins, les Montagnards opposaient la République « une et indivisible ».*

◆ N. Partisan du fédéralisme.

— **ENCYCL.** *Insurrections fédéralistes.* Avant même l'élimination des Girondins*, le 2 juin 1793, le mécontentement provincial contre la dictature parisienne s'exprima par la création de comités révolutionnaires des départements (sept. 1792), puis de comités révolutionnaires fédéralistes (Marseille [5 mai 1793], Avignon, Tarascon). Après le 2 juin, les députés girondins réfugiés en province y fomentèrent une série de soulèvements contre la toute-puissance des sans-culottes parisiens : la Montagne en dénonça le caractère séparatiste, « fédéraliste ».

La Normandie (Buzot, Pétion, Barbaroux, réfugiés) donna le signal : le directeur de l'Eure décida de lever 4 000 hommes (7 juin), celui du Calvados emprisonna les Montagnards Romme et Prieur de la Côte-d'Or, en mission; le bataillon normand fut arrêté à Pacy-sur-Eure (13 juill.); puis les départements bretons, ceux du Sud-Ouest et ceux du Sud-Est — avec la participation des royalistes — entrèrent dans le soulèvement :

au total, une soixantaine de départements furent touchés.

La réaction de la Convention fut énergique : destitution des administrations départementales rebelles et remplacement par des administrateurs nommés, proclamation d'un délai maximal de trois jours pour rentrer dans l'ordre (26 juin). Seuls résistèrent plus longtemps Marseille, Lyon, assiégé par Kellermann (août-oct. 1793), et Toulon, réduit par le général Dugommier et le capitaine Bonaparte (déc. 1793).

Politiquement, l'émeute provoqua l'éphémère suppression des conseils généraux, et des présidents et procureurs-syndics des départements (cadres de l'insurrection), tandis que les administrations de districts, dans l'ensemble fidèles, voyaient leurs pouvoirs accrus (loi organique du 14 frimaire, abrogée, pour l'essentiel, par les Thermidiens). Pour circonscrire le danger, de nouveaux départements furent créés : Rhône, Loire, Vaucluse.

Fédéraliste (PARTI), premier parti politique ayant existé aux Etats-Unis*, généralement considéré comme l'expression du capitalisme américain à ses débuts : industriels, commerçants et banquiers du Nord-Est, et grands fermiers. Si l'aile extrémiste du parti (A. Hamilton) en fut effectivement le porte-parole (renforcement du pouvoir central, « oligarchisme » politique tendant à enlever le droit de vote aux pauvres, puissante armée fédérale pour lutter contre la France et briser les particularismes intérieurs), on ne saurait omettre l'influence du parti dans les milieux agricoles qui lui valut la grande victoire électorale de 1796, et l'existence d'un fort courant modéré conduit par J. Adams, second et dernier président fédéraliste (1796-1800). Le désaccord entre ces deux tendances explique finalement le triomphe des Républicains, auxquels se rallièrent, en 1800, les modérés du parti fédéraliste.

FÉDÉRATIF, IVE adj. (du lat. *foederatus*, allié). Qui appartient au fédéralisme : *Les Etats-Unis d'Amérique ont une Constitution fédérative.*

FÉDÉRATION n. f. (de *fédérer*). Union de plusieurs Etats particuliers en un Etat collectif. || *Par extens.* Groupement organique de collectivités humaines : Etats, associations, syndicats, etc.

— Hist. Sous la Révolution, association formée pour lutter contre les ennemis de la liberté. (V. part. *encycl.*) || *Fête de la Fédération*, fête nationale organisée le 14 juillet 1790 par l'Assemblée constituante. (V. part. *encycl.*) || L'un des groupes d'entrées volontaires qui se formèrent pendant les Cent-Jours. || Association, sous l'autorité d'un comité central de vingt-six membres, de deux cent quinze bataillons parisiens de la garde nationale (sur deux cent soixante-dix) en une « Fédération républicaine de la garde nationale » (13 mars 1871). [V. COMMUNE DE PARIS, FÉDÉRÉS.] || Système politique préconisé par la fraction proudhonienne (Delescluze, Pierre Denis), et, dans une moindre mesure, internationaliste (Varlin, Theisz, Frenkel), de la Commune de Paris, selon lequel l'unité française sera réalisée par une libre fédération de communes autonomes (Déclaration au peuple français, 19 avr. 1871). [Les tentatives « communalistes » (Lyon, Marseille, Saint-Etienne, etc.) furent rapidement réprimées.]

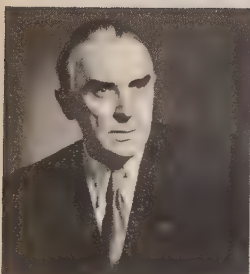
— **ENCYCL.** Hist. Sous la Révolution, le mouvement des *fédérations* exprime d'abord une volonté de défense révolutionnaire : les gardes nationaux de départements voisins se réunissent et promettent de se prêter mutuellement main-forte en cas de besoin : près de Valence (29 nov. 1789), Pontivy et Dole (févr. 1790), Lyon (mai), Strasbourg et Lille (juin).

Puis ces réunions deviennent de grandioses cérémonies et des actes de foi à la gloire de la Révolution. On doit aux fédérations l'institution des premières fêtes chômées non religieuses et la vogue des prénoms choisis hors du calendrier des saints.

L'Assemblée constituante décida de célébrer à Paris, le 14 juillet 1790, une fête de la Fédération sur le Champ-de-Mars, à l'instigation des quarante-huit sections parisiennes; 14 000 délégués y représentèrent les fédérations provinciales. Entouré de 300 prêtres ceints de l'écharpe tricolore, l'évêque Talleyrand célébra la messe sur l'autel de la



fête de la Fédération
au Champ-de-Mars
(14 juill. 1790)
cabinet des Estampes



FÉDINE

Patrie, face à une foule gigantesque; tour à tour le roi et La Fayette — chef de la Fédération — prêtent serment à la Constitution. L'idéal des fédérations faiblit avec les difficultés. La fête du 10 août 1793, organisée par le peintre David, sous la présidence de Hérald de Séchelles, ne connut pas la ferveur spontanée de 1790. Les fédérés de 1792 sont à l'origine de la journée du 10-Août*. Au cours des Cent-Jours, un mouvement d'inspiration jacobine et bourgeoise reconstitua des « fédérations » en Bretagne (avr. 1815), à Paris (14 mai) et surtout dans l'Est (Lorraine, Strasbourg, Bourgogne, Dauphiné). L'exaltation des souvenirs révolutionnaires fut leur principale activité, l'Empereur se refusant à exploiter un mouvement qui eût pu lui apporter un secours important.

Fédération syndicale mondiale (F. S. M.), fédération internationale de syndicats constituée en octobre 1945. Elle groupait à l'origine des délégués du monde entier et visait à assurer la solidarité du monde du travail. Avec le début de l'antagonisme entre l'Ouest et l'Est et les problèmes posés par la mise en route du plan Marshall, de graves divergences opposèrent les délégués des Etats qui appartenaient à l'un ou à l'autre bloc. Dès 1948, les syndicats britanniques se retirèrent de la F. S. M.; ils furent suivis par la majorité des syndicats suisses, néerlandais, belges, scandinaves, et par le C. I. O. des Etats-Unis, qui se regroupèrent dans la Confédération* internationale des syndicats libres (1949). Cependant, avec l'extension des régimes de type socialiste, la F. S. M. compte aujourd'hui le plus grand nombre d'adhérents et certains grands syndicats de l'Ouest y sont affiliés, en particulier la C. G. T. Son siège est à Prague.

FÉDÉRÉ, E adj. (lat. *foederatus*; de *foedus*, traité). Qui fait partie d'une fédération : *Cités fédérées*.

◆ N. Membre d'une confédération. || Nom donné à l'origine aux peuples barbares liés à Rome par un traité (*foedus*), puis à des troupes de mercenaires barbares au service de l'Empire romain. || Représentant envoyé à la fête de la Fédération de 1790. || Engagé volontaire de 1815. || Insurgé parisien de la Commune de 1871 : *La défaite des fédérés*. || *Mur des Fédérés*, au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, mur contre lequel ont été fusillés les insurgés de la Commune en 1871.

— ENCYCL. Hist. rom. Au sens large, le mot latin *foedus* désigne un traité; dans un sens plus restreint, un traité conclu d'une manière

spontanée par une nation voisine avec les Romains, et, plus particulièrement, une alliance offensive et défensive, aux clauses égales (*foedus aequum* : première ligue avec les Eoliens, Rhodiens, Juifs) ou inégales (*foedus iniquum* : les *foederati* [fédérés, c'est-à-dire alliés] doivent alors à Rome fidélité comme les clients à un patron).

Les fédérés non-barbares (alliés latins, villes demeurées libres et alliés au sein des provinces romaines jusqu'aux Antonins) jouissaient à Rome de nombreux droits : *amicitia* (alliance), *hospitium* (hospitalité) et, parfois, *jus connubii* et *jus commercii*. Certaines *cités fédérées* italiennes bénéficiaient du *jus Latii*. Pour les fédérés barbares, le statut à Rome était, au début, celui du simple droit des gens. Jusqu'au IV^e s., le recours aux fédérés demeura limité : dès César, Gaulois et Germains vaincus (indépendamment des *deductes**) fournirent des contingents auxiliaires (légion gauloise, garde germanique et batave d'Auguste). Sous le Haut-Empire, les mercenaires furent groupés en corps complémentaires (*nationes*), avant d'être incorporés dans l'armée romaine (édit de Caracalla, 212).

A partir du IV^e s., en revanche, des peuples entiers sont installés dans les zones limitrophes de l'Empire. Puis commence la pénétration de l'Empire même, légale, selon le double procédé de l'*hospitalitas* et de la *tertio** (installation des Ostrogoths de Théodoric en Thrace, 382), et illégale (invasion des Saliens en Gaule, 306, 312, 340).

Solution du problème barbare, heureuse initiation des Barbares à la « Romanité », qui a permis de modérer les effets de leur déferlement ultérieur, élément du redressement du pouvoir impérial au IV^e s. : certains historiens apprécient ainsi le rôle des fédérés. Pour d'autres, le recours à ces Barbares a introduit au sein de l'Empire un véritable cheval de Troie.

— Hist. *Fédérés de 1871*. On a donné spécialement le nom de *fédérés* aux gardes nationaux des bataillons parisiens, pendant l'insurrection de la Commune* de Paris.

A l'origine, volontaires dépourvus de sens militaire, les fédérés groupèrent théoriquement 80 000 hommes pour la garde active, 115 000 pour la garde sédentaire; en fait, les effectifs utiles ne dépassèrent pas 40 000 hommes. L'autorité de la commission militaire de la Commune et des délégués à la Guerre (Cluseret, Rossel, Ch. Delescluze) sur les fédérés fut constamment entravée par le Comité central des fédérés, qui parvint à se faire représenter à la commission militaire au moyen d'une commission d'organisation (Bouit, Baroud, Boursier, Tournois).

Opposés, jusqu'au 11 avril 1871, aux troupes de Vinoy dans une guerre d'escarmouches, les fédérés affrontèrent ensuite la grande armée de Mac-Mahon, qui perça les défenses extérieures de Paris (20 avr. 1871). La semaine sanglante (21-28 mai) coûta aux fédérés plusieurs milliers de tués et 26 000 arrestations, sans compter les 20 000 personnes exécutées au cours de la semaine suivante, et dont le souvenir est annuellement commémoré par les groupements de la gauche française (mur des Fédérés).

FÉDÉRER v. tr. (de *fédéré*). [Se conj. comme *accélérer*.] Former en fédération : *Fédérer* de petits Etats.

FEDERER (Heinrich), écrivain suisse d'expression allemande (Brienz, Berne, 1866 - Zurich 1928). Il fut d'abord prêtre, puis renonça au sacerdoce pour des raisons de santé. Ses nombreux récits et romans évoquent surtout l'Obwald, pays de Nico de Flue : *Histoires de Lachwill* (1911), *La moiselle Thérèse* (1913).

FEDERERZ n. f. Minér. Antimoniosulfure naturel de plomb. (Syn. PLUMOSITE.)

FEDERIGHI (Antonio), architecte, sculpteur et ornemaniste italien (1431-1499). Maître d'œuvre des cathédrales de Sienne d'Orvieto (1451-1456), il exécuta une partie du pavement historié de la cathédrale de Sienne (scène de la *Libération de Béthléem* 1473); on lui doit encore le bémier du même cathédrale, et les arcades de la Loggia del Papa (Sienne).

FEDERZONI (Luigi), homme politique, journaliste italien (Bologne 1878). L'un des créateurs du mouvement nationaliste italien (1910), député en 1913, plusieurs fois ministre, il présida le Sénat (1929-1934), se prononça le 25 juillet 1943 contre Mussolini, fut condamné (1945) puis amnistié en 1947.

FEDI (Pio), sculpteur italien (Viterbe 1811-Florence 1892). D'abord apprenti orfèvre à Florence, il travailla ensuite à Rome. On lui doit le groupe colossal de *Pierre Torrigiani et ses fils* (1856), et le *Rapt de Polyxène* (1866) [Loggia des Lanzi].

FÉDIE n. f. Petite plante (10 à 30 cm) à tige creuse mais épaisse, à feuilles ovales et fleurs roses, que l'on trouve dans les cultures des régions méditerranéennes. (Famille des valérianiacées.)

FÉDINE (Constantine Alexandrovitch), romancier soviétique (Saratov 1892). Après avoir débuté dans la littérature en 1913, adhéra au groupe littéraire des « frères Srapion » (1921), et conquit la notoriété par deux excellents romans psychologiques, écrits dans une langue quelquefois maniérée, dans lesquels il étudie les problèmes que posent aux intellectuels les événements de la révolution : *les Villes et les Années* (1924) et *les Frères* (1928). En 1949, il a obtenu le prix Staline pour ses deux romans, *Première Joie* (1945) et *Un été extraordinaire* (1946-1948). On lui doit aussi des récits retraçant la vie des premiers révolutionnaires, avant la révolution et pendant la guerre civile.

FEDJEDJ (CHOTT), partie orientale du chott el-Djérid (Tunisie), séparée de ce chott proprement dit par la péninsule du Nefzaoua.

FEDJ-M'ZALA, comm. d'Algérie (département de Constantine, arrond. de Mila), dans les monts du Merdjoua; 17 775 hab. (1 317 agglomération non-musulmans). Centre d'éducation professionnelle. Gisement de mercure.

FÉDOR I^{er} ou **FIODOR I^{er}** (1557-1598) tsar de Russie (1584-1598), fils d'Ivan IV le Terrible, dernier membre de la dynastie des Riourikovitch. Malade et faible d'esprit, il laissa les grandes familles de boyars prendre une influence décisive sur l'Etat; il se chargea du pouvoir sur son beau-frère Boris Godounov, officiellement régent en 1598. A sa mort, en janvier 1598, et après l'abdication de sa veuve, Irène, une assemblée désigna Boris comme tsar.

FÉDOR II ou **FIODOR II** (1589-1605) tsar de Russie (1605), fils de Boris Godounov.

Napoléon I^{er}
passant en revue les Fédérés
des faubourgs de Paris
(14 mai 1815)
cabinet des Estampes

à droite
les Fédérés de 1871
à la défense
du pont de Neuilly
cabinet des Estampes



dounov. Il fut assassiné après que le premier des faux Dimitri eut été proclamé tsar à sa place.

FÉDOR III ou **FIDOR III** (Alexeïevitch) [1661-1682], tsar de Russie (1676-1682), fils d'Alexis Mikhaïlovitch. Malade et de volonté faible, il se heurta aux partisans de la famille Narychkine et de la seconde femme d'Alexis. Il avait reçu les leçons de l'humaniste Siméon Polotski et fit pénétrer à Moscou les influences polonaise, latine et occidentale. Parmi les réformes esquissées sous son règne, la plus importante est l'abolition du « Mestnitchestvo », règlement qui fixait de façon minutieuse et rigide les nominations dans le service de l'Etat. La mort de Fédor III, qui n'avait pas d'enfants, entraîna une crise de succession. (V. SOPHIA.)

FEDOROV. V. FIODOROV.

FEDOTOV (Pavel Andreïevitch), peintre russe (Moscou 1815-Saint-Pétersbourg 1852). Ses petits tableaux, où il raille avec esprit les fonctionnaires et les marchands moscovites, rappellent Boilly et Gavarni. (Musée russe, Leningrad; galerie Trétiakov, Moscou.)

FEDTCHENKO (Alexeï Pavlovitch), naturaliste et explorateur russe (Irkoutsk 1844-† dans le massif du Mont-Blanc 1873). Après avoir étudié la géologie et la zoologie à l'université de Moscou, il entreprit de 1868 à 1871 des voyages d'exploration scientifique dans le Turkestan russe (haute vallée du Zaravchan, sables du Kyzyl Koum) et dans le Turkestan chinois (monts T'ien-chan, Pamir). Ses *Voyages au Turkestan* ont été publiés à Saint-Pétersbourg en 1874.

FEDTCHENKO (GLACIER), glacier de l'U. R. S. S., dans la chaîne de l'Académie-Sciences (haut Pamir, Tadjikistan). Long de 77 km, large de 3 à 4 km, il descend de 7 000 m à 2 900 m. On y a mesuré des épaisseurs de glace de 500 à 600 m.

FÉE n. f. (lat. pop. *fata*; de *fatum*, destin). Etre imaginaire, du sexe féminin, doué d'un pouvoir surnaturel : *Ces fées aux cheveux verts qui incantent l'été* (Apollinaire). || *Par extens.* Femme remarquable par la grâce, l'esprit, la bonté, l'habileté : *La femme est une fée bienfaisante* (Karr). || *Vieille fée, fée Carabosse*, vieille femme revêche, d'aspect rébarbatif : *Et Dominique, sur les routes, prisonnière d'une vieille fée sans entrailles* ? (F. Mauriac). || *Conte de fées*, v. CONTE. || *Ouvrage de fée*, travail d'une perfection extrême. || *Travailler comme une fée*, merveilleusement. || *Doigts de fée*, se dit de doigts (féminins) qui exécutent à la perfection des ouvrages délicats. || *Pays des fées, château de fées*, pays, château enchanté, merveilleux, imaginaire. || *Pierre aux fées*, nom donné, dans le langage populaire, aux monuments mégalithiques.

— Géomorphol. *Cheminée des fées*, v. CHEMINÉE.

◆ Adj. Enchanté (vieilli) : *Arbre fée. Fontaine fée*; et, par anal. : *Chacun se montrait cette voiture fée* (Balzac).

— ENCYCL. Depuis les temps les plus anciens, on rencontre chez la plupart des peuples la croyance à des êtres surnaturels, qui se mêlent à la vie des hommes, président à leur naissance pour les « douer » plus ou moins heureusement, et leur font sentir au cours de l'existence l'action de leur bienfaisance ou de leur malveillance : *moirai* grecques, ou parques, devenues les *tria fata* d'Ausone, mornes, trolls, elfes, kobolds scandinaves et germaniques, etc. Les fées semblent bien appartenir au monde celtique. C'est dans les cycles d'Arthur et de la Table ronde que l'on voit apparaître Mélusine, Viviane, Morgane. Sous l'influence des croyances chrétiennes, les fées, en dépit de leur origine païenne, se christianisèrent plus ou moins : on les voit recommander aux chevaliers le respect des observances de l'Eglise. Les croyances se rapportant à elles durèrent de longs siècles : il y est fait des allusions très précises dans le procès de Jeanne d'Arc. Les légendes relatives aux fées sont devenues ensuite des thèmes littéraires. Elles ont eu un vif succès au XVIII^e s. (sous l'influence de Ch. Perrault) et au XIX^e s.

Fée aux miettes (LA), conte fantastique de Charles Nodier (1832). Cette histoire est censée être racontée par le jeune charpentier Michel, pensionnaire de l'hôpital des Lunatiques, de Glasgow. Il a été aimé d'une petite

naine, très vieille, propre, savante, surnommée « la Fée aux miettes » parce que les écoliers lui faisaient l'aumône de leurs déjeuners. Il l'épouse. Elle se révèle à lui dans toute sa beauté : elle est la divine Balkis qui fut, il y a trois mille ans, la reine de Saba. Mais il doit maintenant, pour la retrouver, découvrir « la mandragore qui chante ». Modèle du conte fantastique dans la manière chère à Nodier, mêlée d'humour et de poésie. Le surréalisme et la psychanalyse s'en disputent l'interprétation.

FÉE (Apollinaire), pharmacien et naturaliste français (Saint-Vincent-d'Ardentes, Indre, 1789 - Paris 1874). D'abord pharmacien militaire, il participe à la guerre d'Espagne de 1809 à 1813, et en profite pour étudier la flore locale. Maître en pharmacie en 1815, médecin en 1833, il est professeur d'histoire naturelle à la faculté de Strasbourg de 1833 à 1871. Promoteur de l'acclimatation et de la culture des quinquinas dans les colonies africaines, président de la Société de botanique de France, il est l'auteur d'importants travaux de botanique, de cryptogamie et d'hydrologie. Il a publié : *la Flore de Virgile* (1822), *Essai sur les cryptogames des écorces exotiques médicinales* (1824), *Commentaires sur la botanique et la matière médicale de Plin* (1833), *Mémoire sur la famille des fougères* (1844-1866).

FEED-BACK [fɛdbæk] n. m. invar. Cybern. Terme employé par les Anglo-Saxons pour désigner une action de contrôle en retour. (Syn. de RÉTROACTION.)

FEEDER [fidər] n. m. (de l'angl. *to feed*, nourrir). Electr. Chacun des câbles d'alimentation reliant une station génératrice ou un poste de transformation à des centres de distribution : *Aucune dérivation ne doit être prise le long d'un feeder*. (Les centres de distribution peuvent être de nouveaux postes de transformation, dans lesquels la tension doit être maintenue constante.) || Canalisation de gaz, de vapeur reliant les centres de production aux centres de distribution.

— Ch. de f. Sur les lignes électrifiées, câble placé en renfort pour l'alimentation en courant des caténaires, auxquelles il est relié.

— Mar. Sorte de réservoir construit dans les faux ponts d'un navire prenant un chargement en vrac (grains, charbons, etc.), qu'on remplit au départ pour compenser en cours de traversée les vides qui se produisent dans la cargaison par suite du tassement et assurer ainsi la stabilité du navire, et qui se déverse dans la cale : *Il y a généralement un feeder sur le panneau de charge et des feeders aux angles du faux pont*.

— Radiotechn. Conducteur destiné à transporter avec le minimum de pertes l'énergie à haute fréquence entre l'émetteur et l'antenne d'émission, ou bien entre l'antenne de réception et le récepteur. (Aux fréquences élevées, le feeder est généralement constitué par un câble coaxial*.)

— Verr. Distributeur automatique de verre fondu, au départ d'un four à bassin, combiné avec une machine à bouteilles entièrement automatique.

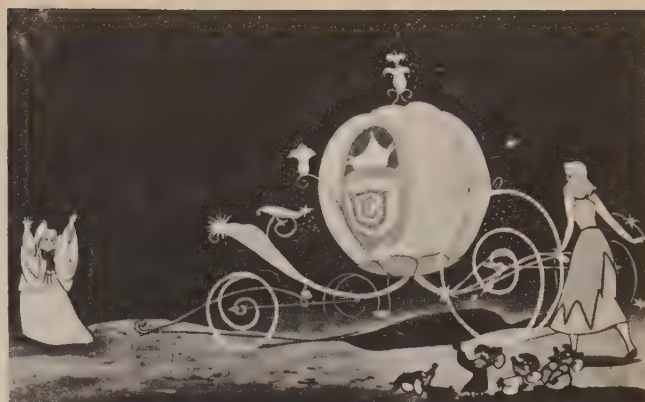
FÉER [fee] v. tr. Rendre fée; douer d'un pouvoir surnaturel : *Je vous fée et vous refée* (formule des anciens contes).

FEER (Henri Léon), orientaliste français (Rouen 1830 - Paris 1902). Il a professé le tibétain et le mongol à l'Ecole des langues orientales de Paris et au Collège de France. Principaux ouvrages : *les Ruines de Ninive* (1864), *la Puissance et la Civilisation mongoles au XIII^e siècle* (1867), *Etudes bouddhiques* (1871-1875, 1881-1885) ; il a publié, dans le *Journal asiatique*, *le Tibet : pays, peuple et religion* (1886), etc.

FÉERIE [feri] n. f. Art, pouvoir des fées : *La féerie est essentiellement manichéenne* (Gautier). || Monde fantastique, merveilleux, des fées : *Comme dans les féeries où les géants se font engager comme cuisiniers* (Proust). || *Par extens.* Ce qui est d'une merveilleuse beauté : *Les enfants s'émerveillaient de cette féerie de couleurs*.

— Théâtre. Pièce fondée sur la magie, sur le merveilleux.

— ENCYCL. Théâtre. Le merveilleux qui caractérise le spectacle féerique tient une large part dans le répertoire classique, tant dramatique que lyrique. Des œuvres aussi dissemblables que *la Tempête* et *le Songe*



la baguette de la fée, marraine de Cendrillon, transforme la citrouille en carrosse. Dessin animé de Walt Disney.

d'une nuit d'été de Shakespeare, les comédies fiabesques de Gozzi, les opéras de Lully, de Gluck et de Rameau, *la Flûte enchantée* de Mozart, certains opéras-comiques de Grétry entreraient dans un catalogue de la féerie. Mais il y faudrait inscrire également *Andromède*, *la Toison d'or*, de P. Corneille, et *Psyché*, qu'il écrivit avec Molière et Quinault; et d'une manière générale toutes les « pièces à machines » représentées par les Comédiens-Français, les Comédiens-Italiens et l'Opéra. Ces « machines » se prolongèrent dans les prestiges et les « trucs » des mises en scène de féeries du XIX^e s. A cette époque, les féeries se multiplièrent sur les théâtres populaires du « boulevard du Crime » (Ambigu, Cirque-Olympique, Gaîté, Funambules, etc.), dont elles firent la fortune, aussi bien que le mélodrame et la pantomime. Le genre eut ses auteurs spécialisés, comme Martainville, auteur du *Pied de mouton* (1806), et surtout les frères Cogniard, qui « imitèrent » à leur tour le *Pied de mouton* (1850) et écrivirent *la Biche au bois*, *la Chatte blanche*, *les Bibelots du diable*. Parmi les féeries célèbres, il faut compter aussi les *Pilules du diable* d'Anicet Bourgeois. Peu à peu, ce genre dramatique fut moins pratiqué et il fut destiné spécialement à l'enfance; le théâtre du Châtelet en fut le dernier refuge. Mais le cinéma et le dessin animé semblent avoir annexé la féerie : Georges Méliès, dès les débuts du cinéma, assumait largement ce transfert de la scène à l'écran et ouvrit la voie à Walt Disney. Cependant, des féeries poétiques parurent encore : *Peter Pan* de J. M. Barrie, *l'Oiseau bleu* de Maeterlinck, tandis que le répertoire lyrique moderne propose *Ariane et Barbe-Bleue* de Dukas, *la Forêt bleue* de L. Aubert, ou *l'Enfant et les sortilèges* de Ravel.

FÉRIQUE [ferik] adj. Qui appartient au monde des fées : *Pour bâtir dans la nuit mes féeriques palais* (Baudelaire). || *Par extens.* Merveilleux : *On jouit de là d'un coup d'œil féérique* (Proust).

— Théâtre. Se dit d'un spectacle participant de la féerie, ou, auj., fort somptueux, même sans apparences magiques.

FÉRIQUEMENT [ferik] adv. D'une manière féérique.

FÈFRE (saint). V. FIACRE.

FEGERSHEIM, comm. du Bas-Rhin (arrond. d'Erstein), dans la plaine d'Alsace,



à la station de télévision de la tour Eiffel, un feeder relie l'antenne à l'émetteur de grande puissance

sur l'Andlau; 1 857 hab. Fabrique de cartonnages.

FEHLING (Hermann), chimiste allemand (Lübeck 1811 - Stuttgart 1885). Elève de Liebig, il devint en 1839 professeur à l'Ecole polytechnique de Stuttgart. On lui doit des travaux sur les eaux minérales, les salines, la boulangerie, le tannage; mais il est surtout connu pour sa découverte du réactif cupro-potassique dit *liqueur de Fehling*.

Fehling (LIQUEUR DE), liqueur cupro-potassique (du nom de son inventeur). Voici le mode de préparation : dissoudre 34,65 g de sulfate de cuivre cristallisé et pur dans 200 cm³ d'eau, et verser cette solution peu à peu, en agitant, dans 480 cm³ d'une lessive de soude de densité 1,14, contenant 173 g de sel de Seignette. Etendre la solution à 1 litre.

Les aldéhydes réduisent la liqueur de Fehling, en en précipitant l'hydroxyde cuivreux jaune, qui se déshydrate rapidement en oxyde cuivreux rouge. Toutefois, cette réduction n'est pas spécifique de la fonction aldéhyde. Elle sert dans les laboratoires au dosage du glucose, 1 cm³ de cette liqueur étant réduit par 5 mg de glucose.

FEHRBELIN, v. d'Allemagne (Allem. orient., district de Brandebourg), au N.-O. de Berlin; 3 900 hab. Victoire éclatante de l'Electeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume sur les Suédois réputés invincibles (28 juin 1675), appelée parfois le « Rocroi prussien ».

FEHRENBACH (Konstantin), homme politique allemand (Wellendingen, Bade, 1852 - Fribourg-en-Brisgau 1926). Il fut à la Chambre badoise (1901), puis au Reichstag (1903), l'un des leaders du parti du Centre. Président du Reichstag en 1918, puis de la première Assemblée nationale de Weimar, il fut chargé en juin 1920 par le président Ebert de former un ministère de coalition centriste, mais dut démissionner dès l'année suivante à la suite de l'ultimatum de Londres au sujet de la dette de guerre allemande.

FEHRENBACH (Charles Max), astronome français (Strasbourg 1914). Professeur d'astronomie à l'université de Marseille, directeur de l'observatoire de cette ville, et directeur adjoint de l'observatoire de Saint-Michel (Basses-Alpes), il a, en particulier, mis au point une méthode pour la mesure des vitesses radiales des étoiles, en utilisant un prisme-objectif à réversion.

FEHRMAN (Daniel), graveur en médailles suédois (Stockholm 1710 - id. 1780). Elève d'Hedinger, il fut attaché à la Monnaie de Stockholm. On lui doit un grand nombre de médailles, de sceaux, de jetons.

FEI (Alessandro), dit *del Barbieri*, peintre italien (Florence 1543 - id. 1592). Elève de Ghirlandajo, puis de P. Francia, il a peint des scènes religieuses en de somptueuses architectures : la *Flagellation* (Santa Croce, Florence), le *Miracle de saint Dominique* (cloître de Santa Maria Novella).

FEIGNANT, E n. V. FAIGNANT, E.

FEIGNIES, comm. du Nord (arrond. d'Avesnes-sur-Helpe), dans le Hainaut, sur la Flamenne; 5 599 hab. (3 226 aggl.) [*Finé-siens*]. Forges et aciéries. Usines de produits réfractaires, de carrelage et de céramique.

FEIJOA n. m. (du nom de J. De Silva *Feijo*). Arbruste originaire de l'Amérique. (*Feijoa Sellowiana* est un arbre fruitier assez répandu. Il est cultivé dans le midi de la France et en Afrique du Nord. Famille des myrtacées.)

FELÍO Y MONTENEGRO (Benito Jerónimo), bénédictin espagnol (Casdemiro 1676-Oviedo 1764). Esprit d'un immense savoir, travailleur infatigable, il a combattu dans ses œuvres les traditions et les superstitions populaires, au nom d'un rationalisme formé à la lecture d'Erasmus, de Bayle et de Fontenelle. Ses multiples essais, réunis dans son *Théâtre critique* (1726-1739) et ses *Lettres érudites* (1742-1760), touchent à tous les domaines : philosophie, mathématiques, histoire, politique, biologie, littérature.

FEIL (Charles), chimiste et industriel français (Paris 1824 - Choisy-le-Roi 1887). Il a fabriqué de grandes lentilles en flint et en crown qui permirent la réalisation de télescopes puissants. Il parvint, en outre, à repro-

duire divers minéraux : rubis, émeraude, sa-phir, etc.

FEILING (Keith Grahame), historien britannique (1884). Parmi ses divers ouvrages, on peut noter ses études sur le parti tory (*History of the Tory Party, 1640-1714, 1924; The Second Tory Party, 1714-1832, 1932*) et une bonne histoire générale de l'Angleterre (*A History of England, 1950*).

FEILLENS, comm. de l'Ain (arrond. de Bourg-en-Bresse), dans la Bresse, près de la Saône, au N. de Mâcon; 2 153 hab. (848 aggl.) [*Feillendits*]. Marché de volailles. Salaisons.

FEIN (Edouard), juriste allemand (Brunswick 1813 - près d'Eisleben 1858). Professeur de droit romain à Zurich (1844), à Iéna (1845), à Tubingen (1852), il a publié : *Kollation* (1842); *Recht der Kodizille*, formant les t. XLIV-XLV des *Erläuterungen der Pandekten* de Gluck (1851-1853).

FEINDRE [fèdr] v. tr. et tr. ind. (lat. *findere*, façonner, puis inventer, imaginer). [Se conj. comme *craindre*.] Simuler pour tromper : *Feindre la tristesse, l'indifférence. Un peu de cet émoi devait être sincère pour qu'elle désirât d'en feindre davantage* (Proust). || *Feindre de, faire semblant de : Est-il sot, ou feint-il de l'être ?* (Bernanos). || *Feindre quelque chose, créer une ressemblance avec : Les autans langoureux dehors feignaient l'automne* (Apollinaire).

— **LANGUE CLASS.** Inventer : *Il débite ses nouvelles qui sont toutes les plus tristes que l'on pourrait feindre* (La Bruyère). || Donner comme vrai : *Le roi, pour vous tromper, feignait cet hyménée* (Racine). || *Feindre suivi de l'infinitif, faire semblant de : Lui qui n'était novice au métier d'asséséant [...]* *Feignit vouloir graver* (La Fontaine). || *Feindre à quelqu'un que, faire croire que : Euphorbe vous a feint que je m'étais noyé* (Corneille). || *Feindre que, supposer que : Je pouvais feindre que je n'avais aucun corps* (Descartes). || *Feindre à ou de, hésiter à : Nous feignons à vous aborder* (Molière). ♦ V. intr. Equit. Boiter légèrement et d'une façon presque invisible.

— **Se feindre** v. pr. **LANGUE CLASS.** Se donner pour ce qu'on n'est pas : *Tu te feins criminel pour te justifier* (Racine).

— **SYN.** : affecter, faire semblant, simuler.

FEININGER (Lyonel), peintre américain d'origine allemande (New York 1871 - id. 1956). Il vécut en Europe jusqu'à l'avènement du nazisme, puis se classa parmi les principaux cubistes de son pays. Il est représenté, notamment, au musée d'Art moderne de New York, au musée d'Art de Philadelphie, à l'institut d'Art contemporain de Boston, au musée d'Art de Cleveland (Ohio) et au Walker Art Center de Minneapolis (Minnesota).

FEINT, E adj. Simulé, hypocrite : *On répond à ses insolences, à ses colères, vraies ou feintes, par des coups, des farces grossières* (Tharaud).

— **Archit.** Se dit d'une partie postiche : *Une porte, une fenêtre, une colonne feinte*.

FEINTE [fêt] n. f. Action de feindre : *Il y a dans la sincérité d'un aveu plus d'éloquence [...] que dans les plus savantes feintes de l'éloquence* (Gide). || Manœuvre, coup, attaque simulés par lesquels on cherche à tromper un adversaire sur ses véritables intentions. || *Fam.* Ruse, attrape, déguisement : *Cette somnolence n'était qu'une feinte*.

— **LANGUE CLASS.** Fiction, invention de poète : *En ces sortes de feinte, il faut instruire et plaire* (La Fontaine).

— **Equit.** Défaut du cheval qui feint, qui boite très légèrement.

— **Imprim.** Défaut provenant d'un manque d'encre. (La feinte se manifeste sur la feuille imprimée par un espace plus ou moins étendu sur lequel les caractères n'ont laissé qu'une empreinte grise.)

— **Mus.** Ancien nom des altérations accidentelles et des touches du clavier correspondant aux notes dièses ou bémolisées.

— **Prestidig.** Manœuvre destinée à égarer l'esprit critique des spectateurs, et qui consiste soit à faire une première fois la véritable opération naturelle à titre d'indication et une seconde fois les mêmes gestes avec, en outre, une passe ou manœuvre ignorée du public; soit à faire une première fois une

opération suspecte, à montrer au public qu'on proteste que l'on n'a rien fait que de nature et, à la faveur de cette opération, à faire l'prise, le dépôt ou l'échange que l'on voulait.

— **Sports.** Simulation d'un coup qui trompe l'adversaire et lui fait porter sa défense sur un point qu'on n'a pas l'intention d'attaquer.

— **Text.** Place où la trame manque, dans une pièce d'étoffe.

— **SYN.** : affectation, déguisement, dissimulation, ruse, simulation.

FEINTER v. tr. et intr. Tromper un adversaire en simulatant certains coups : *Un joueur de football doit savoir feinter*. || *Fig. et fam.* Surprendre quelqu'un par une repartie, un ruse soudaine.

— **Sports.** *Feinter la passe*, simuler la passe. || *Feinter l'adversaire*, le tromper d'une feinte.

FEINTEUR, **EUSE** adj. et n. Qui a l'habitude de feinter : *Un habile feinteur*.

FEINTISE n. f. **LANGUE CLASS.** et **LITTÉR.** Action de feindre : *Au lieu de se dire sans feintise homme de gauche pure, du Croisé avait ostensiblement adopté les opinions qui formulèrent un jour les 221* (Balzac).

FEIRA DE SANTANA, v. du Brésil (Etat de Bahia), au N. de Salvador; 27 300 hab. Importantes foires de bétail. Textiles.

FEIS (Herbert), économiste américain (New York 1893). Il fut conseiller économique du gouvernement de Washington, notamment pendant la Seconde Guerre mondiale, et joua un rôle important dans les conférences panaméricaines (Buenos Aires, 1936-1937; Lima, 1938).

FEITAMA (Sijbrand), auteur dramatique hollandais (Amsterdam 1694 - id. 1758). On lui doit des tragédies, des drames allégoriques et des traductions en vers de la *Henriade* et *Télémaque* et de tragédiens français.

FEITH (Rhijnvis), poète hollandais (Zwoll 1753 - id. 1824). Il devint bourgmestre de sa ville natale, et membre du collège de l'amirauté. On a de lui des tragédies : *Thirza* (1784), *Johanna Gray* (1791), *Inès de Castro* (1793); des poésies lyriques et patriotiques : *Odes et Poésies diverses* (1796-1800); de poèmes : *le Tombeau* (1792), *la Vieillesse* (1802). Influencé par Klopstock, Young, Ossian et le *Werther* de Goethe, sa poésie se plaît dans une sentimentalité brumeuse, désespérée et lugubre. Parmi ses ouvrages en prose, nous citerons un roman, *Ferdinand et Constantin* (1785).

FEIZI (Abul). V. ABŪL AL-FEIZI.

FEJÉR, départ. de Hongrie, entre Budapest et le lac Balaton; 350 000 hab. Ch.-l. Székesfehérvár.

FEJÉR (György), historien hongrois (Köszeg 1766 - Pest 1851). Auteur de nombreux ouvrages, il a attaché son nom à la composition d'un grand recueil de textes relatifs à l'histoire de la Hongrie : le *Codex diplomaticus Hungariae*, en 43 volumes (1829-1844).

FEJÉRVÁRY (Géza, baron), général d'Etat hongrois (Josefstadt 1831 - Vienne 1914). Après Solferino, il fut anobli et décoré de l'ordre de Marie-Thérèse. Il devint, en 1884, ministre de l'armée hongroise. Opposé au programme des nationalistes, qui visaient à rendre l'armée hongroise complètement indépendante de l'armée commune austro-hongroise, il forma deux cabinets, dont la légalité ne fut pas reconnue par la majorité du Parlement hongrois, et qui n'eurent qu'une durée éphémère (juin-sept. 1905; oct. 1905-avr. 1906).

FEL (Marie), cantatrice française (Bordeaux 1713 - Paris 1794). Elle débuta en 1733 à l'Opéra de Paris, où elle créa les ballets et les opéras de Rameau, Rebel, Colin de Blamont et Mondonville. Liée avec Chausson, Grimm et le peintre Quentin de La Tour, elle prit sa retraite de l'Opéra en 1757, mais continua de faire partie de la musique de la chambre du roi jusqu'en 1770.

FELANIA n. f. invar. Mollusque bivalve à la coquille régulière arrondie, aplatie. (Les felania sont propres à l'Afrique occidentale et elles vivent dans les sables littoraux. L'espèce type est *Felania* (*Diplodonta*) *diaphana*, d. Sénégal; c'est le félan d'Adanson. Familles des unguinidés.)



Marie FEL
par Quentin de La Tour

quelques félibres



Mistral



Roumanille



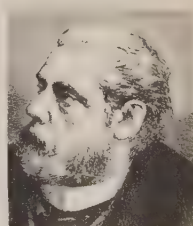
Gras



Aubanel



Vermeuzen



Balaguer

FELANITX, v. d'Espagne, dans l'île de Majorque (Baléares); 11 800 hab.

FELAPTON n. m. Terme conventionnel de l'ancienne scolastique, désignant un syllogisme* de la troisième figure, dans lequel la majeure est universelle négative (e), la mineure universelle affirmative (a), et la conclusion particulière négative (o). [La lettre *f* indique que ce syllogisme se ramène au mode de la première figure *ferio*, la lettre *p* que cette réduction doit se faire en convertissant la mineure par accident. Exemple de syllogisme en felapton : « Nul homme ne peut se quitter soi-même. Or tout homme est ennemi de soi-même. Donc, il y a des ennemis qu'on ne saurait quitter. »]

FÉLATIER n. m. Ouvrier verrier, qui tire le verre avec la fêle. (On dit aussi, par corruption, FÉRATIER.)

FELDBERG, nom de plusieurs sommets de l'Allemagne hercynienne, s'élevant au-dessus des forêts, et couverts de landes; ils forment notamment les points culminants de la Forêt-Noire (1 493 m), du Taunus oriental (880 m).

FELDIS, en romanche *Veulden*, station d'été et de sports d'hiver de Suisse (cant. des Grisons), sur un replat dominant le Rhin postérieur, en amont de son confluent avec le Rhin antérieur; alt. 1 500 m.

FELDKIRCH, v. d'Autriche (Vorarlberg), sur l'Ill; 15 100 hab. Eglise et hôtel de ville du xv^e s. Château de Schattensburg. Industrie textile et industrie du bois. Station de sports d'hiver (alt. 459 m).

FELDMAN (Wilhelm), critique littéraire et homme politique polonais (Zbaraz 1868 - Cracovie 1919). Il a préconisé l'« activisme », en 1915, dans *l'Allemagne, la Pologne et le danger russe*. Critique littéraire de premier ordre, il a exercé une forte influence par la revue *Krytyka* et les quatre volumes de sa *Littérature polonaise contemporaine* (1908).

FELDMANN (Markus), journaliste et homme politique suisse (Thoune 1897 - Berne 1958). Conseiller national (1935-1945 et 1947-1958), il fut élu conseiller fédéral par le canton de Berne (1945-1951) et président de la Confédération (1956). Représentant du parti des paysans, artisans et bourgeois, il se signala par son énergie, son patriotisme et son intégrité.

FELD-MARÉCHAL n. m. (de *feld*, champ, et *marischall*, maréchal). Mot allemand francisé, désignant le rang le plus élevé de la hiérarchie militaire allemande, autrichienne, anglaise, russe et suédoise. || Pl. des **FELD-MARÉCHALX**.

— ENCYCL. Dans les pays germaniques, l'appellation de général feld-maréchal était donnée aux commandants des troupes des États allemands, eux-mêmes subordonnés, jusqu'à la disparition du Saint Empire (1806), au Reichsgeneralfeldmarschall. L'armée prussienne compta 54 feld-maréchaux de 1701 à 1870. Le titre fut ensuite repris dans l'armée allemande du II^e (19 titulaires) et du III^e (25 titulaires) Reich. En Angleterre, le titre de feld-maréchal fut introduit par la dynastie de Hanovre, en Suède par Gustave-Adolphe, et en Russie par Pierre le Grand.

FELDSPATH [feldspat] n. m. (alle. *Feld*, champ, et *Spath*). Minér. Nom donné à tout un groupe d'aluminosilicates naturels de potassium, de sodium, de calcium et de baryum. (Ces minéraux jouent un rôle capital dans la constitution d'un grand nombre de roches primitives et éruptives.) || *Feldspath*-*aventurine*, variété de feldspath orthose, à reflets dorés. || *Feldspath nacré*, variété de feldspath que l'on trouve dans l'île de Ceylan et que l'on appelle aussi ARGENTINE, ŒIL-DE-POISSON, PIERRE DE LUNE. || *Feldspath vert*, autre variété, appelée aussi PIERRE DES AMAZONES ou AMAZONITE, et VERT CÉLADON. || *Feldspath argiliforme*, kaolin.

— ENCYCL. Les différentes espèces de *feldspaths* constituent une famille minéralogique où l'on distingue essentiellement les *feldspaths* potassiques et les *feldspaths* calcosodiques. Dans les *feldspaths* potassiques, le plus important est l'orthose $KAlSi_3O_8$, appartenant au système monoclinique. L'*adulaire* est une variété transparente d'orthose. Dans la *sanidine*, le *microcline*, l'*anorthose*, une partie du potassium de l'orthose est remplacée par du sodium. Les *feldspaths* calco-

sodiques, ou *plagioclases*, appartiennent au système triclinique et forment une série isomorphe allant de l'albite $NaAlSi_3O_8$ à l'anorthite $CaAl_2Si_2O_8$ avec, comme composés intermédiaires, l'*oligoclase*, l'*andésine*, le *labrador*, la *bytownite*, dont la composition chimique résulte du remplacement de plus en plus important de NaSi par AlCa. Les *feldspaths* sont les constituants prédominants de la plupart des roches éruptives et métamorphiques. En particulier, les *feldspaths* alcalins constituent, avec le quartz et le mica, le granite. Dans le porphyre, le feldspath apparaît en cristaux développés.

FELDSPATHIFORME adj. Se dit des minéraux qui ont l'apparence du feldspath.

FELDSPATHIQUE adj. Qui contient du feldspath : *Un grès feldspathique*.

FELDSPATHISATION n. f. Pétrogr. Formation de feldspaths par action métamorphique du magma éruptif sur les roches qui se trouvent à son contact immédiat.

FELDSPATHOÏDES n. m. pl. Silicates d'alumine, qui se distinguent des feldspaths par leur faible teneur en silice, et qui jouent un grand rôle dans la composition des roches volcaniques tertiaires et actuelles (leucite, néphéline, etc.).

FELDWEBEL [feldvebəl] n. m. Mot allem. désignant le sergent-chef (infanterie) ou le maréchal des logis-chef (armes montées). [Il correspond en réalité au grade d'adjudant de l'armée française.]

FÈLE ou **FELLE** n. f. (lat. *fistula*). Barre de fer creuse pour souffler le verre.

FELEKI, poète persan. V. FALAHI.

FÈLER v. tr. (lat. *flagellare*, frapper). Fendre sans qu'il y ait disjonction des parties : *Fèler une cloche. La marquise, au-dessus de la porte, a des vitres fêlées* (J. Romains). || *Par anal. Voix fêlée, son fêlé, voix mate*, son mat semblable à celui que rend par la percussion un objet fêlé. || *Fig. Avoir le cerveau, la tête, le timbre, etc., fêlés*, être atteint d'une sorte de folie.

FÉLETZ (Charles-Marie DORIMOND, abbé DE), critique littéraire français (Gumond, Corrèze, 1767 - Paris 1850). Il fut arrêté pendant la Révolution et, après le 18-Brumaire, entra au *Journal des débats*, que venaient de fonder les frères Bertin, ses condisciples. Ses articles de critique furent favorables à la tradition classique. (Acad. fr., 1826.)

FELFEL n. m. Nom usuel du piment employé en Afrique.

FELGUERA (LA), v. d'Espagne (prov. d'Oviedo), à l'E.-S.-E. d'Oviedo; 7 000 hab. Centre métallurgique. Industries chimiques.

FÉLIBIEN (André), sieur des *Avaux* et de Javerzy, architecte et historiographe français (Chartres 1619 - Paris 1695). Secrétaire du marquis de Mareuil, ambassadeur à Rome (1647), puis historiographe des bâtiments, secrétaire de l'Académie d'architecture (1671) et garde du cabinet des Antiques (1673), il a publié : *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes* (1666-1688), que l'on cite surtout. On lui doit également : *Description sommaire du château de Versailles* (1674), *Principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et des autres arts qui en dépendent*, avec un *Dictionnaire des termes propres* (1676-1690), *Description des tableaux, statues et bustes des maisons royales* (1677).

FÉLIBIEN (dom Michel), moine bénédictin (Chartres 1665 - Paris 1719), de la congrégation de Saint-Maur, fils du précédent. Il a écrit l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis* (1706) et, sur la demande de Bignon, prévôt des marchands, l'*Histoire de la ville de Paris*, que compléta et publia dom Lobineau (1725; 5 vol.).

FÉLIBRE n. m. (pour l'étymol., v. FÉLIBRIGE). Poète ou prosateur en langue d'oc. (On emploie parfois le féminin FÉLIBRESSE pour désigner une femme de lettres qui écrit en langue d'oc.) || Membre d'une association félibréenne, et, d'une manière générale, toute personne qui prête son concours à l'œuvre entreprise par le félibrige.

— ENCYCL. On confond parfois à tort *félibre* et *cigalier* : les cigaliers sont des Méridionaux qui, sans accepter d'école, sont groupés

à Paris au nom du souvenir du pays natal; les félibres forment, au contraire, une véritable école littéraire, école vaste, multiple, organisée, ayant pour principal but la culture des dialectes provinciaux du Midi. (V. FÉLIBRIGE.)

FÉLIBRÉE, **ENNE** adj. Relatif aux félibres, à la poésie provençale : *Le mouvement félibréen. La littérature félibréenne*.

FÉLIBRIGE n. m. (v. l'étymol. à la part. *encycl.*). École littéraire constituée en Provence, au milieu du xix^e s., pour le maintien et l'épuration de la langue provençale et des autres dialectes occitans, ainsi que pour la renaissance d'une littérature qui conserve le caractère original des civilisations du midi de la France.

— ENCYCL. La publication, en 1774, d'une *Histoire littéraire des troubadours*, due à l'abbé Millot, et le *Choix de poésies originales des troubadours*, publié de 1816 à 1821 par Raynouard, contribuent à préparer une renaissance occitane, qui va replacer le provençal à son rang de langue littéraire. Préinitiateur de cette renaissance, Fabre d'Olivet, originaire de Ganges, publie, en 1803, un recueil de poésies « occitaniques » qu'il feint d'attribuer à des troubadours du xii^e s., tandis qu'un de ses disciples, le marquis de la Fare-Alais, édite, en 1844, les *Castagnados*, écrites en cévenol. D'autres, tels Joseph-Marie Dioulouf (1771-1840), Marius Bourrelly (1820-1896) à Marseille, Jasmin (1798-1864) à Agen, Mestre Verdie (1779-1820) à Bordeaux, Xavier Navarrot (1799-1862) en Béarn, contribuent efficacement à la création d'un climat favorable à un retour à l'occitan. Si, dès 1823, Marseille avait vu la publication du *Bouquet provençal*, recueil collectif de poésies provençales, si, en 1841, avait paru une éphémère revue, *lou Tambourinaire* et le *Ménestrel*, c'est à Joseph Roumanille que l'on doit l'élan définitif. En 1851, il édite *li Prouvençalo*, œuvre collective à laquelle collaborent Mistral, Aubanel, Croussillat, Gaut, Castil-Blaze, A. Mathieu. L'année suivante, à Arles, et, en 1853, à Aix, J.-B. Gaut organise des « Roumavagi », petits congrès de poètes occitans dont les participants affirment la nécessité de rattacher le mouvement de rénovation à la tradition des troubadours. Enfin, le 21 mai 1854, au château de Font-Ségugne, près d'Avignon, se réunissent sept des jeunes poètes provençaux : Aubanel, Brunet, Mathieu, Roumanille, Tavan et Giera. C'est au cours de cette réunion que, pour qualifier les membres de la nouvelle école, Mistral propose le nom de *félibres*, d'où sont dérivés *félibrige* et *félibrejado* (félibré, réunion de félibres). Ce nom, Mistral l'avait recueilli dans une vieille cantilène où la Vierge Marie raconte qu'elle a un jour trouvé ses fils dans le temple « parmi les sept félibres de la loi » (*emé li sèt félibre de la lei*), et il donne à ce mot le sens de « docteur de la loi ». On a également rattaché ce vocable à un mot de la basse latinité, *felibris* ou *fellebris*, qui désigne « un nourrisson qui vit encore de lait », et auquel on a pu faire signifier, par extension, « nourrisson des Muses ». Toutes les autres étymologies proposées se sont révélées inexactes.

Le félibrige ainsi créé, il restait à assurer sa pérennité. Dès le début de 1855, les « sept » lancent l'*Armana Prouvençal*, à la fois organe de propagande et recueil de textes, qui paraît tous les ans et impose à ses collaborateurs la règle de l'orthographe félibréenne, à laquelle se soumettent, bon gré, mal gré, tous les poètes de langue d'oc. Dès lors, les œuvres se multiplient : la *Mireio* (1859) de Mistral, la *Miograno entreduberto* (la *Grenade entrouverte*, 1860) d'Aubanel, la *Farandoulo di Poutoun* (1862) d'Anselme Mathieu, la *Rampelado* (le *Rappel*, 1862) de Louis Roumieux, la *Bresco* (le *Rayon de miel*) de Croussillat, *li Parpaïoun blu* (les *Papillons bleus*, 1868) de l'Irlandais William C. Bonaparte-Wyse, enrôlé dans le félibrige comme « cigale d'Irlande ».

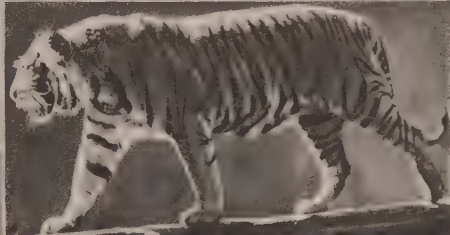
Mais le mouvement ne se borne pas à la réunion de quelques poètes et prosateurs; sous l'impulsion de ses fondateurs, il s'étend peu à peu à d'autres provinces de la langue d'oc, notamment à la Catalogne, grâce à l'alliance, célébrée en 1869, de Mistral et du catalan Balaguer. Cette extension révèle bientôt l'impossibilité de maintenir une unité totale entre



1. Chat; 2. Lion;
3. Guépard;
4. Tigre;
5. Panthère.



félinés ou félins



tous les félins, et, en 1876, le félibrige se donne un nouveau statut, plus souple : le territoire de la langue d'oc est divisé en quatre *maintenances* (Provence, Languedoc, Aquitaine, Catalogne), au sein desquelles se regroupent toutes les écoles locales. Cinquante *majoraux* (maîtres) gouvernent ces maintenances et élisent un *capoulié*, véritable grand maître du félibrige. Roumanille occupera cette fonction jusqu'à sa mort, en 1891. Son beau-frère, Félix Gras (1844-1901), le remplacera alors.

Mais tous les poètes de langue d'oc ne sont pas félibres fervents, et la même année 1876, où le félibrige se donne son nouveau statut, voit paraître la *Lauseto* (*l'Alouette*), « armanac dal patrio languadocian », que publie une école languedocienne dissidente, à tendance fédéraliste, et qui compte dans ses rangs le pasteur Napoléon Peyrat (1809-1881), historien des albigeois, le poète Auguste Fourès (1848-1891) et le parnassien Xavier de Ricard (1843-1911). De même, en 1877, naît une école marseillaise (*l'Escolo del Mar*), animée par Auguste Marin (1860-1904) et Valère Bernard (1860-1936).

En revanche, à Paris, la *Cigale*, fondée en 1876, et le *Félibrige de Paris*, créé en 1879, restent attachés au félibrige original, alors que le mouvement lancé à Paris en 1892 par Frédéric Amouretti (1863-1903) et Charles Maurras (1868-1952) se révèle de tendance « fédéraliste ».

Ces luttes, qui souvent revêtent un aspect plus politique que littéraire, n'empêchent pas la fin du XIX^e s. et le XX^e d'être marqués par la parution d'œuvres nombreuses, en Provence comme en Languedoc, en Quercy comme en Limousin, dont beaucoup sont d'une valeur réelle : li *Carbounié* (les *Charbonniers*, 1876) de Félix Gras, la *Cansoun de la lauseto* (la *Chanson de l'alouette*, 1876) d'Achille Mir (1822-1901), *Lis Aupihò* (1887) de Marius Girard (1838-1906), *lou Rousari d'amour* (1889) de Falco de Barancelli (1869-1943), la *Chanson Lemousina* (1889) de l'abbé Joseph Roux (1834-1905), *les Gants du solelh* (1891) d'Auguste Fourès, la *Glori d'Esclarmondo* (1894) de Marius André (1868-1927), *Flour de broussou* (1895) d'Arsène Vermeuzou (1850-1910), li *Chant dou terraire* (1897-1900 et 1904) de Charles Rieu (1845-1924), *En Camargo* (1909) de Marius Jouveau (1878-1949), *Francilho* (1910) de Robert Benoît (1862-1941), *lou Lausié d'Arles* (la *Laurier d'Arles*, 1913) de Joseph d'Arbaud (1872-1950), *lo Libre dels ausels* (1924 et 1930) d'Antonin Perbosc (1861-1944), la *Feruno* (1930) de Valère Bernard, *Una princessa dins la tor* (1932) de J.-B. Chèze (1870-1935), etc.

Une telle liste, nullement limitative, tend à prouver la vitalité des langues d'oc, vitalité qui ne s'est pas démentie après la période

1939-1945. Le félibrige reste vivant et continue sa propagande par ses journaux et par ses fêtes. Considérée dans l'ensemble, son action a été féconde et bienfaisante. Il a défendu contre la tendance à l'uniformité les caractères particuliers des provinces françaises, et il a suscité une littérature qui abonde en œuvres intéressantes. Les lacunes qu'on est forcé d'y reconnaître s'expliquent par les conditions où ce mouvement s'est développé. Si, par exemple, les félibres ont peu produit pour le théâtre, c'est sans doute qu'ils en ont été détournés par la difficulté de trouver des interprètes. Et s'ils ont délaissé les thèmes de la haute poésie philosophique, c'est peut-être faute d'une tradition et d'un vocabulaire approprié, mais c'est aussi pour rester à la portée d'un grand public. Pour les mêmes raisons, les prosateurs se sont bornés à décrire et à raconter; mais il est vrai qu'ils y ont excellé. Au surplus, la littérature provençale a exercé une influence heureuse sur la littérature proprement française, grâce aux productions où des écrivains méridionaux tels qu'A. Daudet et P. Arène ont introduit l'esprit, la couleur et des expressions savoureuses du Midi. (→ *Biblio.*)

FELICE (Fortunato Bartolomeo DE). V. DE FELICE.

FÉLICE (Guillaume DE), pasteur et professeur français (Ottersberg 1803 - Lausanne 1871). Pasteur à Bolbec, puis professeur à la faculté de théologie protestante de Montauban (1838), il fut réputé pour son éloquence classique et sa vigoureuse orthodoxie. On lui doit une *Histoire des protestants de France* (7^e éd., 1880).

FÉLICIE n. f. Composée du Cap et d'Ethiopie.

— *ENCYCL.* La *félicie délicate* (*Felicia tenella*) est une petite plante annuelle, rameuse, étalée, pubescente, à feuilles aiguës, linéaires, d'un vert pâle; ses fleurs sont disposées en capitules solitaires terminaux, longuement pédonculés, jaunes au centre, d'un blanc lilas à la circonférence. Cette plante est cultivée dans les jardins d'Europe, de même que la pâquerette bleue (*F. amelloides*).

FÉLICIE de Foligno (saint), martyr romain (II^e-III^e s.). Evêque de Foligno, il mourut victime de la persécution de Decius, lors de son transfert à Rome. — Fête le 24 janvier.

FÉLICIE (saint), martyr romain († Rome fin du III^e s. ou début du IV^e s.). Une basilique lui était dédiée, ainsi qu'à son frère Prime, sur la voie Nomentum. Leurs actes sont légendaires. — Fête le 9 juin.

FÉLICIE (sainte), en lat. *Felicianus*, martyre à Tomes, dans le Pont, avec les saints Paul et Cyriaque, à une date inconnue. — Fête le 20 juin.

FÉLICIE n. m. pl. Partisans de l'adoptionisme* de Félix* d'Urgel. (Syn. *ADOPTIENS*.)

FÉLICISME, laïc carthaginois, qui devint l'un des chefs de l'opposition schismatique à saint Cyprien dans l'affaire des *lapsi*. Condamné et excommunié par le concile de Carthage de 251, il essaya d'intriguer à Rome. Entre-temps, les évêques opposés à Cyprien lui avaient conféré les saints ordres et même l'épiscopat.

FÉLICITATION n. f. Action de féliciter; compliment : *Ecrire une lettre de félicitation. Recevoir de nombreuses félicitations.*

FÉLICITÉ n. f. (lat. *felicitas*; de *felix*, heureux). Grand bonheur; contentement intérieur : *Il triomphait, il se vengeait, il baignait dans la félicité* (Barres). *Une félicité m'envahit comme quand un médicament puissant commence à agir et nous enlève une douleur* (Proust).

— *SYN.* : béatitude, bien-être, bonheur, euphorie, plaisir, prospérité.

FÉLICITÉ (sainte), martyre († Rome II^e s.). Des hagiographes lui ont donné pour fils les sept martyrs honorés le 10 juillet, qui la précéderent dans la mort. — Fête le 23 novembre.

FÉLICITÉ (sainte), martyre africaine († Carthage 203). Malgré son état de grossesse, elle fut arrêtée, comme chrétienne, avec une noble matrone, Perpétue, et trois autres fidèles, Révocat, Saturninus et Secundulus. Avant d'être livrée aux bêtes avec ses compagnons,

elle écrivit le récit de ses souffrances et ses visions. Son tombeau a été récemment trouvé. — Fête le 7 mars.

FÉLICITER v. tr. (lat. *felicitare*, rendre heureux; de *felix*, -icis, heureux). Complimenter sur un événement heureux ou sur une chose qui fait honneur : *Féliciter quelqu'un de ses succès*.

— *Se féliciter* v. pr. S'applaudir de; s'estimer heureux de, que : *Dans son état de dépression, il se félicita d'éviter un gouffre inconnu* (Barres). Chacun se félicitait que tout fût déjà prêt.

FÉLIDÉS n. m. pl. (du lat. *felis*, chat). Famille de mammifères carnassiers, comprenant notamment tous les chats, le lion, le tigre, le léopard, les guépards et les lynx. (Syn. *FÉLINS*.)

— *ENCYCL.* Les *félinés* sont les plus puissants et les mieux adaptés de tous les carnassiers, les plus souples et les mieux armés. Leurs molaires sont toutes tranchantes, leurs crocs aigus, leurs griffes généralement rétractiles* et robustes. C'est avec elles qu'ils peuvent tuer les animaux qui leur servent de proies. La répartition des *félinés* dans le monde est très vaste : ils ne manquent qu'à Madagascar et dans la région australienne. On trouve notamment en Asie : le tigre, le panthère, l'once, le lynx, le chat; en Afrique : le lion, la panthère, le guépard, le serval, le chat doré; en Amérique : le lynx, le puma, le jaguar, l'ocelot, le chati, le jaguarundi. Les *félinés* fossiles du Tertiaire et du Quaternaire étaient plus forts et plus puissants que nos plus grands *félinés* actuels. *Machrodus cultridens* ressemblait à un énorme tigre. Les *félinés* ne peuvent, sauf le guépard, s'approprier. Le chat est le seul à être domestique.

FELIN n. m. Ancien poids employé par les orfèvres et dans les hôtels des monnaies pour peser les flans. (Sa valeur était de 7 grains ou cinquième.) || Au Moyen Âge et en Angleterre, division du denier esterlin. (Un denier valait 2 mailles, une maille, 2 felins. Le felin pesait 0,33 g ou 0,38 g.)

FÉLIN, E adj. (lat. *felinus*; de *felis*, chat). Qui appartient au genre des chats : *La raie féline*. || Qui tient du chat : *La souplesse féline*. — *Fig.* Qui est d'une douceur perfide : *Une caresse féline*. || Souple, gracieux. *Une grâce toute féline*.

♦ N. m. Tout animal carnassier appartenant à la famille des *félinés*.

— **Félin** n. m. pl. S'emploie dans le langage courant comme synonyme de *FÉLIDÉS*.

FÉLINITÉ n. f. Caractère félin, qui a la souplesse et la ruse du chat.

FELIŃSKI (Alojzy), poète polonais (Luce Volhynie, 1771 - Krzemieniec 1820). Directeur du célèbre lycée de Krzemieniec, administrateur de la littérature française, il traduisit *l'Homme des champs* de Delille. Il se connaît par une tragédie, *Barle Radziwiłł* (1811), qui est un excellent spécimen du genre pseudo-classique.

FELIŃSKI (Zygmunt), prélat et patriote polonais (Wojutyn, Volhynie, 1822 - Cracovie 1895). Archevêque de Varsovie en 1862, conseiller d'Etat, il lutta pour obtenir un gouvernement russe la grâce des patriotes déportés en Sibérie. Arrêté en 1863, il resta longtemps emprisonné dans la forteresse de Jaroslavl'.

FELIS n. m. (mot lat.). Nom générique du chat, du lion, du tigre, du léopard, etc.

FELIÚ Y CODINA (José), auteur dramatique et journaliste catalan (Barcelone 1841 - Madrid 1897). Défenseur du nationalisme catalan sur les plans politique et littéraire, il a contribué puissamment à relever le théâtre catalan. Il est également l'auteur de trois drames, écrits en castillan, et qui obtinrent un grand succès : *la Dolorés* (1891), *Miel de la Alcarria* (1895), *Dans les jardins de Murcie* (Maria del Carmen, 1896). C'est un riche et coloré les murs de l'Arac de l'Alcarria et de Murcie.

FELIX (mot lat. signif. qui porte des fruits féconds, donc « heureux », l'ami des dieux) surnom porté pour la première fois par Sulpice (1^{er} roi, 82 av. J.-C.) et qui entra dans la titulature officielle des empereurs à la fin du I^{er} s. apr. J.-C. seulement : Commode

Caracalla, notamment, l'adoptèrent, pour soulager le caractère divin de leur fonction et, à travers elle, de leur personne.

FÉLIX (Marcus Antonius), procureur de Judée (1^{er} s. apr. J.-C.). À partir de 52, il pourchassa en Judée les brigands et les faux messies. Il fit emprisonner saint Paul.

FÉLIX (saint), un des sept martyrs romains du 10 juillet, dont on a fait les sept fils de sainte Félicité*.

FÉLIX (saint), martyr. Il serait, avec les diacres Achillée et Fortunat, le fondateur de la chrétienté de Valence, où saint Irénée, évêque de Lyon, les aurait envoyés. — Fête le 23 avril.

FÉLIX de Nola (saint), évêque de Nola (Nola, aul. prov. de Caserte, Italie, v. 200 - † v. 260). Il souffrit de la persécution des Decius, échappa néanmoins au dernier supplice et mourut en paix dans la retraite. Il était très renommé aux IV^e et V^e s., et le pèlerinage de Nola était alors très fréquenté. — Fête le 14 janvier.

FÉLIX et ADAUCTE (saints), martyrs romains sous Maximien († fin du III^e s. ou début du IV^e s.). Un chrétien anonyme s'étant joint à Félix pour aller au martyre, on le désigna sous le nom d'« ajouté » (*Adactus*). — Fêtes le 30 août et le 24 octobre.

FÉLIX (saint), évêque de Trèves († 400). En difficulté avec bon nombre d'évêques pour sa complaisance à l'égard des Ithaciens*, il est néanmoins loué pour sa piété par Sulpice Sévère. Il dut probablement démissionner (399). — Fête le 26 mars.

FÉLIX (saint), évêque de Nantes (549-582). Il s'employa à pacifier les princes bretons. — Fête le 7 juillet.

FÉLIX de Cantalice (Félix Porri) [saint], convers capucin (Cantalice, près de Cittaducale, aul. Italie, 1515 - Rome 1587), célèbre pour sa piété joyeuse. Béatifié en 1587, canonisé en 1712. — Fête le 18 mai.

FÉLIX de VALOIS (saint), ermite (v. 1127-monastère de Cerfroid, près de Meaux, 1212). Il menait déjà une vie retirée lorsque saint Jean de Matha vint le rejoindre. En 1197, les deux solitaires obtinrent d'Innocent III l'autorisation de fonder, sous le nom de *Trinitaires*, un ordre religieux qui avait pour but le rachat des chrétiens captifs des Maures. Son nom le fit identifier comme le fils de Raoul de Valois et l'arrière-petit-fils d'Henri 1^{er}, roi de France, mais cette origine princière semble avoir été créée postérieurement de toutes pièces. — Fête le 20 novembre.

FÉLIX 1^{er} (saint) [Rome - † id. 274], pape (269-274). Il admit la condamnation de Paul de Samosate. Son martyre n'est pas certain. — Fête le 30 mai.

FÉLIX II († Porto 365), antipape (355-365). Diacre de l'Eglise romaine, il fut désigné par Constance pour remplacer le pape Libère, exilé. Lorsque des relations normales reprirent entre Libère et Constance, celui-ci décida que Libère et Félix exerceraient en même temps l'autorité pontificale; le concile de Sirmium (358) adopta cette solution. Mais, sous l'influence du peuple romain, Félix dut se retirer. Certains donnent le nom de Félix II au pape qui figure sous le nom de Félix III dans l'*Annuaire pontifical* et modifia ainsi toute la liste des papes qui ont pris le nom de Félix.

FÉLIX III (saint) [Rome - † id. 492], pape (483-492). Il rejeta l'hénétique, ou édit d'union de l'empereur Zénon, et excommunia le patriarche de Constantinople, Acace. Il encouragea les chrétiens d'Afrique persécutés par Hunéric, roi des Vandales. Avant d'entrer dans les ordres, Félix avait été marié; il fut le bisaïeul de saint Grégoire le Grand. — Fête le 1^{er} mars.

FÉLIX IV (saint) [Bénévent - † Rome 530], pape (526-530). Il ne fut pas élu, mais désigné par Théodoric. Félix IV construisit à Rome l'église des Saints-Côme-et-Damien et condamna le semi-pélagianisme dans une lettre à saint Césaire d'Arles, que le concile d'Orange (529) convertit en canons. — Fête le 30 janvier.

FÉLIX V, antipape. V. AMÉDÉE VIII de Savoie.

FÉLIX d'Urgel, évêque d'Urgel (en Espagne v. 750 - Lyon 818). En 791, il soutint que

Jésus-Christ n'est que le Fils adoptif de Dieu. Cette doctrine trouva des adhérents, qui reçurent le nom d'*adoptiens* ou de *féli-ciens*. Condamné à diverses reprises, il finit par être déposé.

FÉLIX (Félix Tassy, dit), chirurgien français († 1703). C'est lui qui opéra Louis XIV de sa fistule, le 21 novembre 1687.

FÉLIX (le P. Célestin), prédicateur jésuite (Neuville-sur-Escaut 1810 - Lille 1891). Il fut chargé des conférences de Notre-Dame de 1853 à 1869. Il y exposa les *Vérités fondamentales de la religion*, puis après 1855 le *Progrès par le christianisme*.

FÉLIX (Rachel). V. RACHEL.

FÉLIX (Arthur), microbiologiste anglais (Tarnów 1887 - † 1956). Membre de la Royal Society en 1943, directeur de l'Institut Lister, il a découvert avec Weill la réaction d'identification du typhus exanthématique à partir du proteus X 19, les formes S et R des bactéries, l'antigène Vi des salmonelles.

felix culpa! (« heureuse faute ! »), paroles transportées d'une homélie de saint Augustin dans l'hymne *Exultet jam*, qui se chante le samedi saint, pendant la bénédiction du cierge pascal : *O felix culpa, quae talem ac tantum meruit habere redemptorem!* (« Heureuse faute, qui a mérité un si grand rédempteur ! ») [Il s'agit du péché originel.]

felix qui potuit rerum cognoscere causas, vers de Lucrèce, cité par Virgile (*Géorgiques*, II, 490), qui signifie : *Heureux celui qui a pu pénétrer les causes secrètes des choses*. Ce vers s'applique en général à l'esprit scientifique, qui dissipe les craintes superstitieuses.

FELIXSTOWE, station balnéaire de Grande-Bretagne (Suffolk), au S.-E. d'Ipswich; 15 100 hab. Centre de yachting.

FELL (John), théologien protestant anglais (Longworth, Berkshire, 1625 - Oxford 1686). À l'avènement de Charles II, il fut nommé chapelain du roi; il devint, en 1675, évêque d'Oxford. Principaux ouvrages : *The Interest of England stated* (1695); des éditions critiques d'Aratus et d'Eratosthène (1672), de saint Cyprien (1682) et de Clément d'Alexandrie (1683).

FELL (John Barraclough), ingénieur anglais (Londres 1815 - id. 1902). Constructeur de voies ferrées en Angleterre, il vint en Italie en 1852 et conçut un système de locomotive utilisant l'adhérence supplémentaire de roues horizontales sur un rail central, système utilisé pour la construction du tunnel du Mont-Cenis. Il construisit des lignes à crémaillère en Suisse, au Brésil et en Nouvelle-Zélande.

FELLAGA ou **FELLAGHA** n. m. (pl. de l'ar. *fellāg*, coupeur de route). Nom donné, en Tunisie puis en Algérie, aux partisans groupés ou non en bandes armées, soulevés contre l'autorité établie.

FELLĀH ou **FALLĀH** n. m. (mot ar. signif. *laboureur*). Paysan égyptien.

— **ENCYCL.** Les *fellāhin* forment 55 p. 100 de la population active de l'Égypte. Généralement musulmans, ils sont souvent coptes en moyenne Égypte, encore que les habitants de cette région soient surtout des citadins. Ils se groupent en gros villages, qui peuvent atteindre 8 000 hab. et qui sont formés de basses huttes de briques crues. Parmi eux, 1 400 000 sont journaliers; 700 000 sont fermiers; 2 millions sont de petits propriétaires qui ne possèdent, en moyenne, qu'un carré de terre de 41 m de côté; 12 000 grands propriétaires se sont partagé le tiers du sol cultivable de l'Égypte, mais une réforme agraire doit limiter à 90 ha l'étendue dévolue à chaque chef de famille. (→ *Biblio.*)

FELLE n. f. Technol. V. FÊLE.

FELLENBERG (Philipp Emanuel von), agronome et philanthrope suisse (Berne 1771 - Hofwil 1844). Pour améliorer l'agriculture et développer la philanthropie dans les classes aisées, il créa plusieurs écoles, de différents degrés, à Hofwil, près de Berne, et appliqua à l'agriculture et à l'industrie les machines et les instruments perfectionnés.

FELLER (François-Xavier de), jésuite belge (Bruxelles 1735 - Ratisbonne 1802). Professeur et apologiste, il vécut à la cour du prince-évêque de Freising après la suppression de la compagnie et dirigea avec succès le *Jour-*

nal historique et littéraire (1774-1794). Deux ouvrages surtout lui ont assuré la notoriété : le *Catéchisme philosophique* (1773) et le *Dictionnaire historique* (1781-1784), composé sur le modèle du dictionnaire de dom Chaudon*, souvent réédité sous le titre de *Biographie universelle* (dernière édition, 1856), et dont la substance a passé dans tous les travaux biographiques postérieurs.

FELLERER (Karl Gustav), musicologue allemand (Freising, Bavière, 1902). On lui doit de remarquables ouvrages sur le chant grégorien, sur Palestrina (1929) et sur la musique d'orgue (1929, 1932). Auteur d'une histoire de la musique sacrée (1940).

FELLERIES, comm. du Nord (arrond. d'Avesnes-sur-Helpe), à l'E. d'Avesnes; 2 035 hab. (1 277 aggl.). Brasserie.

FELLETIN, ch.-l. de cant. de la Creuse (arrond. d'Aubusson), dans la Marche, au-dessus de la rive droite de la Creuse; 2 518 hab. (1 860 aggl.) [*Felletinois*]. Eglises du Moultier (XII^e et XV^e s.), avec clocher de 1451) et Notre-Dame du Château (XV^e et XVI^e s.). Maisons du XVI^e s. Tâillerie de diamants. Patrie d'A. Chaumeix.

— **Bx-arts.** C'est à Felletin que s'installèrent, au début du XV^e s., les premiers ateliers de tapisserie de la Marche. Ils travaillaient à basses lisses. Leur production ressemble de très près à celle d'Aubusson, qui supplantera sa voisine dès la fin du XVI^e s. et obtiendra, en 1742, l'ordonnance en vertu de laquelle les ouvrages de Felletin seront bordés d'une lisière brune, pour les différencier des siens, marqués du sigle des manufactures royales et bordés de bleu.

FELLING, agglomération industrielle de Grande-Bretagne (Durham), au S.-E. de Gateshead; 25 300 hab. Mines de houille. Industries chimiques.

FELLINI (Federico), cinéaste italien (Rimini 1920). Après divers métiers, il devient après la guerre le collaborateur de Rossellini, avec lequel il forme sa personnalité. Sa première œuvre de réalisateur est *Lo Sceicco bianco* (*le Cheik blanc*) [1952], et son talent arrive à pleine maturation avec *I Vitelloni* (*les Inutiles*) [1953]. Ce n'est cependant qu'avec *La Strada* (1954) qu'il obtient la consécration. Il donna ensuite *Il Bidone* (1955), *les Nuits de Cabiria* (1957), *la Douceur de vivre* (*La Dolce Vita*) [1960].

FELLOW [felo] n. m. (mot angl. signif. *compagnon*). Dans les universités anglaises, membre d'une corporation jouissant des revenus attachés à un collège. || *Fellow traveller* (« compagnon de route »), personne qui est amenée à coopérer partiellement avec une organisation, un parti, en particulier le parti communiste.

— **ENCYCL.** Les *fellows* sont les membres d'une sorte de corporation jouissant des revenus d'un collège. Le choix des bénéficiaires est réglé d'après les dispositions arrêtées par les auteurs des fondations et d'après les statuts des collèges. En principe, les allocations sont accordées pour la vie. Elles sont généralement réservées à des membres du clergé attachés aux paroisses des universités.

FELLOWES (Robert), philosophe et publiciste anglais (Norfolk 1771 - † 1847). Entré dans le clergé protestant en 1795, il s'éloigna des doctrines de l'Eglise établie. Il fut un des fondateurs de l'université de Londres.



FELLINI
une scène
de la « Dolce Vita »,
avec Anita Ekberg
et Mastroianni

On lui doit : *A Picture of christian philosophy* (1798), *Morality united with policy* (1800), *Religion without cant* (1801), *The Religion of the universe* (1836).

FELLOWS (sir Charles), archéologue anglais (Nottingham 1799 - Londres 1860). Il découvrit en Lycie les ruines de Zanthé et de Tios, publia *Journal écrit pendant une excursion dans l'Asie Mineure* (1839), puis *Relation des découvertes faites en Lycie* (1841), et recueillit des sculptures (British Museum). On lui doit également : *Voyages et Recherches en Asie Mineure* (1852), *Essai sur la date des monuments lyciens qui se trouvent au British Museum* (1855).

FÉLON, ONNE adj. (origine douteuse). Féod. Déloyal envers son seigneur : *Vassal félon*. || Par extens. Déloyal, traître : *Chevalier félon*. Cœur félon. Et l'ignorais son naturel félon (Voltaire).

◆ Adj. et n. Coupable de trahison : *Le maître du précepteur félon se sentait soudain déchiré* (Bourget).

FÉLONIE n. f. (de félon). Féod. Déloyauté, offense ou trahison d'un vassal envers son seigneur. || Manquement à la foi jurée. || Acte de déloyauté.

— ENCYCL. Le mot, qui signifiait primitivement *trahison*, désigne particulièrement l'injure grave faite par le vassal à son suzerain. Sous le titre de *félonie*, on rangeait le refus d'hommage et de service militaire, l'infraction aux règlements de la cour du suzerain, l'atteinte portée à son honneur ou à sa vie, le préjudice causé à ses biens. La peine appliquée était la commise, ou retrait du fief. Le suzerain pouvait aussi être coupable de félonie envers son vassal.

FÉLOUPES ou **FLOUPES**, nom donné par les Portugais à un complexe ethnique composé de Diolas et de diverses tribus, au sud de l'embouchure de la Casamance, au Sénégal et en Guinée portugaise. Ce sont des pêcheurs et des agriculteurs.

FÉLOUQUE n. f. (esp. *faluca*; de l'ar. *fulj*, navire). Petit bâtiment ayant presque la forme d'une galère, gréé d'une ou deux voiles latines avec des mâts inclinés sur l'avant.

— ENCYCL. Les *felouques* servaient autrefois aux pirates barbaresques; elles étaient rapides et marchaient aussi bien à la voile qu'à l'aviron. Rarement pontées, elles avaient deux mâts légèrement inclinés sur l'avant, portant des voiles dans le genre de celles des tartanes. Quelques barques à voiles latines ont encore ce nom.

FELS n. m. Monnaie de bronze en usage chez les Arabes depuis le Moyen Âge et jusqu'à notre époque. (Ce terme est dérivé du mot *folles*, qui désignait chez les Romains un sac de monnaies et, à l'époque byzantine, la monnaie même.)

FELS (Jean Michel), pédagogue suisse (Saint-Gall 1761 - id. 1833). Curé de Saint-Gall et doyen du chapitre, il fut inspecteur de l'instruction publique. On a pu l'appeler « le Réformateur de l'enseignement en Suisse ». Son principal ouvrage est intitulé : *Améliorations à introduire dans les écoles de filles* (1791).

FELSINA. Géogr. anc. Nom de la Bologne étrusque (fin du VI^e - début du V^e s. av. J.-C.). On n'en connaît que les nécropoles, riches en vases grecs. La ville fut prise vers 350 par les Celtes Boïens et devint *Bononia*.

FELSINOTHERIUM [terjom] n. m. Invar. Mammifère sirénien, fossile du Pliocène du midi de la France et de l'Italie. (Les *felsinotherium* étaient de grands animaux marins, se rapprochant des dugongs actuels et surtout des *halitherium*.)

FELSITE n. f. Pétr. Rhyolite sans grands cristaux visibles à l'œil nu.

FELSÖBANYA. V. BAIA-DE-SUS.

FELSÖBANYITE n. f. Minér. Sulfate hydraté naturel d'aluminium.

FELSODACITE n. f. Minér. Variété d'andésite quartzifère, avec aspect porphyroïde.

FELT (Dorr Eugene), industriel américain (Beloit, Wisconsin, 1862 - id. 1930). On lui doit l'invention, en 1887, du *Comptometer*, additionneuse à enregistrement par touches et impression des chiffres inscrits.

FELTEN (Iouri Matveïevitch), architecte russe (Dantzig 1730 - † 1801). Il se forma à Tübingen, à Berlin, et fut, à Saint-Petersbourg, l'élève de Choumakher. A partir de 1754, il devint l'un des principaux collaborateurs de Rastrelli pour la construction du palais d'Hiver (1760). Professeur à l'Académie des beaux-arts (1772), puis directeur (1789-1794), ses œuvres les plus importantes, à Saint-Petersbourg et dans les environs, sont : le Vieil-Ermitage (1775-1784), la clôture du jardin d'Été, en collaboration avec Iégorov (1770-1784), l'église luthérienne Sainte-Catherine (1768-1771) et celle de Sainte-Anna (1760-1780), ainsi que la partie architecturale du monument de Pierre le Grand par Falconet.

FELTHAM, agglomération de la banlieue ouest de Londres (Middlesex); 44 800 hab. Automobiles. Matières plastiques. Constructions mécaniques.

FELTHAM (Owen), écrivain anglais (v. 1602 - Great Billing 1668). Il est surtout connu par un recueil d'essais : *Resolves, divine, moral, political*, qui obtint un succès considérable.

FELTIN (M^{re} Maurice), prélat français (Delle, territoire de Belfort, 1883). Ordonné prêtre en 1909, il fut sacré évêque de Troyes (1928), et promu archevêque de Sens (1932), puis de Bordeaux (1935). Pendant la Seconde Guerre mondiale, il se signala par son intransigence envers l'occupant, hébergeant les Juifs et les jeunes du S. T. O. Nommé archevêque de Paris en 1949, cardinal-prêtre en 1953, il créa des paroisses de rite oriental à Paris (1954) et dut résoudre des problèmes délicats, notamment celui des prêtres-ouvriers. Il est président international du mouvement Pax Christi.

FELTON (John), officier anglais (près de Sudbury, Suffolk, v. 1595 - Tyburn 1628). Il assassina le duc de Buckingham en 1628, par dépit personnel et par hostilité politique.

FELTRE, v. d'Italie, en Vénétie (prov. de Belluno), à l'extrémité du synclinal de Belluno, en amont des Préalpes vénitiennes; 22 000 hab. Evêché.

— Hist. Feltre occupe une position de premier ordre dans les Alpes, entre les vallées de la Brenta et de la Piave, qui la désignent maintes fois aux Barbares du V^e au X^e s. Elle fut gouvernée à partir du X^e s. par ses évêques-comtes, puis par divers princes de 1248 à 1404, et, enfin, par la république de Venise jusqu'en 1797. Elle fut érigée en duché par Napoléon I^{er} pour le général Clarke. Prise en 1917 par les Autrichiens après Caporetto, elle fut reconquise par le général Diaz* le 31 octobre 1918, au lendemain de la victoire de Vittorio Veneto.

FELTRE (Vittorino DA). V. VITTORINO DE' RAMBALDONI DA FELTRE.

FELTRE (CLARKE, duc DE). V. CLARKE.

FELTRO (Morto). V. MORTO DA FELTRO.

FÊLURE n. f. Fente d'une chose fêlée : *La fêlure d'une vitre*. — Fig. Blessure morale : *Trop de ménages ont une fêlure*. || Léger dérangement du cerveau. || *Fêlure dans la voix*, altération du timbre de la voix, due à un sentiment ou à une émotion : *Claude crut remarquer dans sa voix une fêlure de dépit* (Vercel).

FELUY, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Charleroi), sur la Samme, au N.-E. de La Louvière; 2 138 hab. Carrières de pierre bleue dite « petit granite ». Cartonnerie. Papeterie.

FELZE n. f. (mot ital.). Dans les gondoles vénitiennes, capot amovible qui forme la cabine centrale abritant les passagers.

f. é. m. Electr. Abrév. de FORCE ÉLECTROMOTRICE.

FEMELIN, E. adj. (de *femelle*). Se disait d'une race de bovins dont les mâles avaient une apparence efféminée et qui, autrefois répandue dans les vallées de la haute Saône et du Doubs, est aujourd'hui pratiquement disparue.

FEMELLE n. f. (lat. *femella*; de *femina*, femme). Animal du sexe féminin : *Une femelle féconde*. || Fam. Femme (en mauv. part) : *C'est une adroite femelle*.

— Constr. Morceau de fer scellé dans un mur, et creusé pour recevoir le pivot d'un vantail de porte.

— Génét. *Femelle homogamétique*, femelle dont les ovules possèdent tous le même chromosome sexuel. (La femelle homogamétique a pour formule XX.) || *Femelle hétérogamétique*, femelle qui produit deux sortes d'ovules, possédant chacun un chromosome sexuel différent.

◆ Adj. Qui est du sexe féminin : *Une perdrix femelle*. *Les héritiers mâles et femelles*. || Fam. et péjor. L'espèce femelle, le peu de femelle, les femmes.

— Biol. V. part. encycl.

— Bot. Se dit des fleurs ou des organes mâles qui reçoivent le pollen et produisent le fruit. || Se dit des plantes qui portent exclusivement des fleurs femelles.

— Technol. Se dit de la partie creusée d'un outil ou d'un instrument qui en reçoit un autre appelée « branche mâle » : *Pièce femelle d'un assemblage*.

— ENCYCL. Biol. Le sexe femelle ne peut être distingué que chez les espèces où la reproduction est non seulement sexuée, mais hétérogame, c'est-à-dire réalisée par la fusion de deux gamètes différents. C'est alors, par définition, le plus volumineux et le moins mobile des deux gamètes qui est dit « femelle » de sorte que le produit (zygote) est fait, pour la plus grande part, de matière vivante d'origine femelle (toutefois, le *noyau* de l'ovule fécondé contient à peu près la même quantité de chromatine mâle et femelle). Chez les végétaux, le gamète femelle est l'« oosphère » chez les animaux, c'est l'« ovocyte » l'ovotide suivant le stade où il est fécondable.

Tant chez les animaux que chez les végétaux, la lignée germinale femelle engendrée en même temps que des gamètes fertiles, un nombre plus grand de cellules non fécondables et plus ou moins atrophiées : chez les animaux supérieurs, trois globules polaires pour un ovotide ; chez les plantes supérieures (angiospermes), deux synergides, trois antipodes et un « noyau secondaire » diploïde pour une seule oosphère (le noyau secondaire donnera l'albumen*).

Il est fréquent, dans les deux règnes, que la fécondation ait lieu dans l'organisme maternel et que le zygote ne soit expulsé qu'après s'être développé plus ou moins loyalement au contact de celui-ci, et en y puisant sa nourriture à travers une membrane d'échange, ou placenta* : c'est le cas chez les animaux vivipares* et chez les plantes graminées, notamment. Il en résulte que, contrairement aux organes reproducteurs mâles, qui n'ont pour objet que la production et l'utilisation des gamètes, les organes génitaux femelles ont aussi pour objet la protection, la nutrition, la conduite à terme de l'œuf fécondé, voire les soins post-natals (incubation, allaitement, etc.), ce qui leur donne une place relativement plus importante dans l'organisme, aussi bien chez les espèces hermaphrodites que chez les plantidiques* ou les animaux gonochoriques, chez lesquels les individus sont unisexués. Dans le dernier cas, on dit, substantivement, « mâle » et une « femelle ».

FEMELOT n. m. (de *femelle*). Mar. Chacune des ferrures à deux branches embrassant l'étambot et présentant des logements destinés à recevoir les aiguillots du gouvernail : *Sur les navires de construction métallique, les femelots du gouvernail sont généralement venus de fonderie avec l'étambot et leur nombre dépend du creux du navire*.

Femina (PRIX), prix fondé en 1904 par M^{me} C. de Broutelles (il s'appelait alors « prix Femina-Vie heureuse »), et décerné fin d'année, quelques jours avant le prix Goncourt, à une œuvre d'imagination. Le jury groupe douze femmes de lettres qui s'attachent à découvrir de bons écrivains. Parmi les œuvres qui ont obtenu le prix Femina on peut citer : *la Conquête de Jérusalem* Myriam Harry (premier prix décerné, 1903), *Jean-Christophe* (1^{er} vol.) de R. Rolland (1905), *Marie-Claire* de Marguerite Audou (1910), *les Croix de bois* de R. Dorge (1919), *Silbermann* de J. de Lacretelle (1922), *la Joie* de G. Bernanos (1929), *Vol de nuit* d'A. de Saint-Exupéry (1931), *la Rose de mer* de P. Vialar (1939), *Bonheur d'occasion* de Gabrielle Roy (1947), *les Hauteurs de ville* d'E. Roblès (1948), *Le pays où l'*



felouque sur le Nil



cardinal FELTRIN

arrive jamais d'A. Dhôtel (1955), *L'Empire élaste* de Françoise Mallet-Joris (1958).

FÉMININ, E adj. (lat. *femininus*; de *femina*, femme, et *fé* (femelle)). Qui est propre à la femme, physiquement ou moralement : *La grâce, la sensibilité féminine*.

— Linguist. Qui a la forme attribuée grammaticalement aux noms désignant, en principe, des êtres femelles (ou considérés comme tels) et aux qualificatifs de ces noms (genre naturel), mais qui souvent ne répond plus qu'à certaines caractéristiques purement grammaticales (genre formel) : *Un nom, un pronom, un adjectif féminin*. Poule, pierre, miroir, sont des noms féminins. || Genre féminin ou le féminin n. m., le genre de ces noms et de ces qualificatifs. || *Féminin*, anc. nom de l'f muet.

— Versif. Rime féminine, rime que termine une syllabe muette. [Ex. : *Enfant ! Quand tu t'endors, tu ris. L'essaim des songes / Tourbillonne joyeux dans l'ombre où tu te plonges* (Hugo).] || Vers féminins, vers terminés par une rime féminine.

— N. m. Ce qui est propre à la femme.

— ALLUS. LITTÉR. *L'éternel féminin*, ÉTERNEL.

FÉMINISATION n. f. Action de féminiser ; résultat de cette action : *L'art grec consiste dans la féminisation de toutes les vertus et de toutes les beautés* (Toussenet).

FÉMINISER v. tr. (de *féminin*). Donner le type féminin à : *Avant le christianisme, on ne féminisait pas les dieux ou les héros que l'on voulait faire séduisants* (Gautier). || *Rendre efféminé : Féminiser ses manières*.

— Gramm. Attribuer le genre féminin à : *L'usage a féminisé les mots « affaire », « épigramme », « étude »*.

— *Se féminiser* v. pr. Devenir plus féminin, plus doux : *Depuis qu'elle avait cessé de parler, elle se féminisait [...] parce que l'abandon de la volonté adoucissait ses traits* (A. Malraux). || *Volonté efféminée*.

FÉMINISME n. m. Doctrine qui a pour objet l'extension du rôle des femmes dans la société.

— Physiol. Etat d'un individu du sexe masculin présentant des caractères de féminité plus ou moins marqués. (V. part. encycl.)

— ENCYCL. Des tendances féministes se sont manifestées à toutes les époques et dans toutes les sociétés. Préparé par les philosophes et les femmes de lettres du XVIII^e s., le mouvement féministe apparaît sous la Révolution. En 1791, Olympe de Gouges écrivait la fameuse *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. Les saint-simoniens, les fouriéristes firent de l'émancipation féminine un article essentiel de leur programme ; aussi, nombreuses sont les femmes qui se lancent dans l'aventure de l'émancipation féminine : Flora Tristan vers 1840, Pauline Roland, qui rejoignit les saint-simoniens et tenta, lors de la révolution de 1848, de réaliser ces idées. Des clubs féminins apparurent. Une femme se présenta aux élections françaises de 1849. L'opinion publique, très réticente, fut sinon gagnée par les doctrines (l'*Assujettissement des femmes*, de Stuart Mill, paraît en 1869), tout au moins contrainte, par les circonstances, de reconnaître la réalité de l'émancipation féminine ; celle-ci se réalisa d'abord sur le plan économique (travail salarié), puis sur le plan intellectuel, grâce au développement de l'instruction, et sur le plan politique, par l'obtention des droits de vote et d'éligibilité. L'égalité politique des sexes ne fut obtenue qu'après de longues luttes, en particulier en Angleterre, où Mrs. Pankhurst, de Manchester, créa l'Union féminine sociale et politique, dont les membres, connus sous le sobriquet de *suffragettes*, provoquèrent une agitation parfois violente (1903). [V. FEMME.]

— Physiol. Dans le *féminisme*, les modifications morphologiques qui rapprochent, plus ou moins, l'homme de la femme concernent surtout les caractères sexuels secondaires : développement des seins et des hanches, absence de barbe, finesse de la peau, etc. Elles créent, au point de vue psychique, non seulement une tendance à l'homosexualité, mais encore des dispositions pour les occupations, les métiers et les goûts féminins. On attribue cet état à l'absence ou à l'insuffisance des sécrétions internes testiculaires ; en effet, l'atrophie des organes génitaux masculins est presque de règle dans le féminisme.

FÉMINISTE adj. et n. (du lat. *femina*, femme). Qui concerne la femme, les revendications féminines : *La question féministe*. ♦ Adj. et n. Partisan du féminisme. || Qui adhère au féminisme : *Le groupe féministe*. Un écrivain féministe.

FÉMINITÉ n. f. Caractère particulier, distinctif de la femme : *Ces yeux noyés et le léger gonflement de ses lèvres accentuaient [...] sa féminité* (A. Malraux).

FEMME [fam] n. f. (lat. *femina*). Personne du sexe féminin : *Les femmes qui exercent un métier intellectuel [...] femmes médecins, femmes professeurs, femmes écrivains* (Prévert). || Epouse, compagne de l'homme : *Sa femme attendait qu'il revînt* (Apollinaire). || Personne qui est nubile : *La voilà bientôt femme*. || Personne du sexe féminin, attachée au service d'une autre personne : *Cattarina avait appelé ses femmes ; une toilette élégante avait remplacé le déshabillé paresseux où l'avait trouvée son amie* (Gobineau).

— Loc. div. *Bonne femme*, femme d'un âge avancé : *Ces gens parlaient d'un moineau blessé, qu'une bonne femme avait trouvé dans une cour* (J. Romains). || *Conte de bonne femme*, histoire invraisemblable. || *Remède de bonne femme*, remède populaire. || *Femme de chambre*, v. CHAMBRE. || *Femme de charge, de ménage*, v. CHARGE, MÉNAGE. || *Femme de lettres*, femme écrivain. || *Femme de mauvaise vie*, prostituée. || *Maîtresse femme*, femme autoritaire et qui dirige avec compétence une maison. || *Prendre femme*, se marier. || *Chercher femme*, chercher à se marier. || *Cherchez la femme*, pour comprendre la conduite d'un homme, cherchez le mobile passionnel. (L'origine du mot est incertaine.)

— ALLUS. LITTÉR. *La femme forte des Écritures*, allusion à la description de l'épouse active telle que la présente la Bible (Proverbes XXXI, 10-31). || *Souvent femme varie, Bien fol est qui s'y fie*, distique gravé sur une vitre du château de Chambord par François I^{er}, dit-on, mais l'authenticité en reste douteuse. V. Hugo l'a reproduit dans *Le roi s'amuse* (IV, II). C'est la paraphrase du vers de Virgile (*Enéide* IV, 569) : *Varium et mutabile semper femina* (« la femme, créature qui toujours varie et change »). || *Je consens qu'une femme ait des clartés de tout*, v. CLARTÉ. || *Et je sais même sur ce fait / Bon nombre d'hommes qui sont femmes*, vers de la fable de La Fontaine la Femme et le secret, faisant allusion à la difficulté pour les femmes de garder un secret. On cite ces vers à propos de défauts communément attribués aux femmes, mais dont les hommes ne sont pas exempts.

♦ Adj. Qui possède à un haut degré le caractère, les habitudes, les mœurs de la femme : *Quand la femme vraiment femme avance dans la vie, toutes ses grâces émigrent du corps à l'esprit* (G. Sand).

— ★ *amour, sexe, féminisme, matriarcat, émancipation, péché originel, misogynie*.

— ENCYCL. Anat. et Physiol. Les différences anatomiques entre l'homme et la femme apparaissent surtout au moment de la puberté, qui développe chez cette dernière les seins et les hanches. En dehors de ces caractères sexuels secondaires et de la disposition spéciale de ses organes génito-urinaires, la femme présente certaines particularités anatomiques : les os sont moins gros par rapport à leur longueur, le crâne est moins volumineux ; la partie lombaire de la colonne vertébrale est plus longue par rapport aux membres inférieurs, plus courts ; le bassin est plus large et son diamètre transverse dépasse celui des épaules, à l'inverse de ce qui se passe chez l'homme, et le trou ischio-pubien est triangulaire et non ovalaire ; le fémur s'articule plus obliquement sur le bassin, ce qui tend à rapprocher les genoux et donne à la marche une allure hanchée. Les muscles sont moins volumineux, sauf aux cuisses, destinées à porter le poids du fœtus et de ses annexes quand la femme est enceinte. Un tissu cellulaire et adipeux abondant recouvre cette musculature et donne à la femme des formes plus arrondies. Plus rentrés chez l'homme, les hypocondres contribuent avec le développement des hanches à produire une taille plus mince. Enfin, la peau, plus fine, est privée de poils, sauf au crâne, aux aisselles et au pubis. Ces différences morphologiques,

qui s'accroissent à la puberté, s'atténuent en partie après la ménopause.

La physiologie de la femme adulte diffère de celle de l'homme, en raison du caractère cyclique de ses sécrétions endocrines, liées au cycle menstruel, et en raison des grossesses. Le cycle menstruel retentit sur la température (v. COURBE thermique) et sur le poids, qui augmente avant les règles, en raison d'une rétention d'eau, ce qui entraîne un encombrement plus ou moins accentué des veines et des capillaires. L'équilibre du système neuro-végétatif et l'activité cérébrale (caractère, aptitude au travail, etc.) sont modifiés dans des sens variables selon les sujets et selon les périodes du cycle (v. SYNDROME prémenstruel). Bien qu'une femme normale ne présente en principe que des variations minimes de ces éléments, les dérèglements sont fréquents. Le cycle menstruel influe peu sur le fonctionnement digestif ; en revanche, l'insuffisance hépatique est cause de nombreux troubles endocriniens chez la femme. La ménopause voit s'estomper, avec la disparition du cycle menstruel, toutes les différences physiologiques entre la femme et l'homme.

La grossesse modifie considérablement le métabolisme général, qu'elle augmente dans tous ses éléments : augmentation des besoins alimentaires et de l'anabolisme ; augmentation de la fonction respiratoire, obligeant le thorax à un effort supplémentaire (la respiration thoracique prédomine sur la respiration abdominale, même en dehors des grossesses, alors que l'homme a une respiration abdominale prédominante). La grossesse modifie les postures de la femme : elle bascule en arrière le haut du corps, pour équilibrer le poids de l'utérus, ce qui entraîne des modifications statiques (position debout) et dynamiques (marche) des courbures vertébrales et des positions du bassin et des membres inférieurs.

Enfin, à corpulence égale, on admet que l'homme peut fournir un effort instantané plus intense, mais la résistance à un effort modéré est plus longue chez la femme.

Les organes des sens, les réflexes, la motricité volontaire ou automatique ne sont pas affectés par la différence sexuelle, et l'accession progressive de la femme à la plupart des activités et professions en est une preuve.

— Bx-arts. *La représentation de la femme dans l'art*. V. page 949.

— Dr. et Sociol. L'inégalité juridique et économique des sexes est constatée dans la plupart des sociétés, tout au moins à des degrés divers. Il semble que cette inégalité tienne à trois causes : 1° la maternité enchaîne la femme à l'enfant ; 2° la reconnaissance du droit de propriété à la femme risque de faire sortir une partie du patrimoine de la société familiale ; 3° l'activité économique de la femme risque de concurrencer celle de l'homme. La situation de la femme a varié dans le temps et dans l'espace : aussi n'est-il pas possible d'évoquer une promotion progressive de la femme des civilisations primitives aux sociétés occidentales présentes ; toutefois, la situation actuelle de la femme marque sans doute un progrès, du fait que la promotion est constatée sur plusieurs plans différents ; c'est pourquoi certains observateurs auraient tendance à proclamer l'avènement prochain d'un matriarcat, dont ils affirment avoir constaté les premiers signes aux États-Unis. La promotion actuelle de la femme s'est effectuée sur un plan social, un plan éducatif, un plan juridique, un plan économique et un plan politique.



féminisme
britannique
début du XX^e s.



« Mère et enfant au berceau », par Lécipic



« Fileuse », par Maes



« L'Été », par Marguerite Gérard



« les Repasseuses » par Degas

● **La promotion sociale.** A diverses reprises, la femme a joué un rôle assez important dans le fonctionnement des sociétés; mais il s'est agi souvent de périodes de grande démoralisation, qui ont été suivies de réactions moralistes antiféministes. Il convient d'insister sur l'idée que les civilisations primitives reposant sur le matriarcat n'ont aucunement constitué un âge d'or pour la femme; ce sont les parents masculins de la femme qui gouvernent, notamment le frère aîné; ces civilisations méritent davantage la dénomination d'« avunculaires »; la femme demeure dans sa famille propre; de deux choses l'une, ou bien son mari s'installe dans celle-ci, ou bien il visite sa femme de temps à autre, notamment à l'occasion d'une aide qu'il vient donner à sa belle-famille.

Dans les civilisations patriarcales, l'homme veut s'assurer des héritiers mâles; il peut — et parfois même il doit — répudier sa femme stérile, ou bien prendre une seconde femme ou une concubine. La fidélité de la femme est considérée comme l'indispensable gage de la légitimité des enfants, sans laquelle le patrimoine sortirait de la famille du sang.

La civilisation grecque, à ses débuts, repose essentiellement sur l'inégalité: inégalité des hommes entre eux, inégalité des sexes. Jusqu'au ^v^e s. av. J.-C., la femme n'hérite pas, et peut ainsi passer d'un groupe social fermé à un autre sans poser de problème de patrimoine; si Platon fait une place égale à l'homme et à la femme dans sa République, Aristote justifie l'esclavage et l'incapacité juridique de la femme. Pour Démosthène, on prend une épouse pour avoir des enfants légitimes, des concubines pour être bien soigné, et l'on fréquente les courtisanes pour les plaisirs de l'amour. En fait, seules quelques hétaires avaient une vie intellectuelle et sentimentale; il s'agit d'accroître les joies des hommes qui les fréquentent; en effet, chez les Grecs, la femme est méprisée au point que les hommes lâches et injustes doivent renaître sous la forme de femmes.

A Rome, la situation de la femme est meilleure; elle est respectée parce que généralement sans rivale: dans les populations où le nombre des femmes est insuffisant pour justifier la polygamie, la fidélité de l'homme est aussi nécessaire que celle de la femme, puisque toute infidélité masculine exigerait l'infidélité de la femme d'un autre.

Les chrétiens reconnaissent l'égalité de l'homme et de la femme devant Dieu et réverent la chasteté de l'un autant que celle de l'autre. Ils interdisent la répudiation de la femme et proclament l'indissolubilité du mariage. La rencontre du christianisme et de la civilisation germanique — qui repose sur le respect de la femme et de la mère —, aurait certainement provoqué la promotion sociale de la femme si le droit romain n'était fondé sur la notion d'invulnérabilité de la propriété. C'est dans la mesure où l'évolution économique a joué contre cette notion, où l'évolution juridique a donné à la femme — tout au moins en dehors du mariage — des droits égaux à ceux de l'homme et où l'ensemble des femmes a pu accéder à un niveau suffisant d'instruction qu'est intervenue la promotion sociale de la femme. La polygamie a disparu en Afghanistan, en Tunisie et en Turquie; en Egypte, on ne comptait plus, en 1948, que 888 maris quadrangames; presque partout, la femme tend à conquérir ses droits politiques. Notons, cependant, que la promotion sociale de la femme n'est pas encore totale: il reste de nombreux éléments d'inégalité dans la vie économique et surtout dans l'esprit des hommes; par ailleurs, malgré le développement de l'éducation, l'accroissement du niveau de vie et l'amélioration des équipements résidentiels et ménagers, la vie quotidienne de la femme ne comporte pas encore suffisamment de possibilités de loisirs.

● **La promotion intellectuelle.** Toutes les civilisations ont connu des femmes instruites, mais en petit nombre et dans les classes privilégiées. Tout se passe comme si l'homme avait considéré comme incompatibles la culture et l'exercice des travaux ménagers. Dans les couvents du Moyen Age, les religieuses recevaient une éducation généralement soignée; à la même période, il semble que les femmes de la noblesse aient été souvent

plus instruites que leurs frères et maris; elles disposaient de loisirs et écoutaient les jongleurs et les clercs errants qui se rendaient de château en château. A l'époque de la Renaissance, l'émancipation intellectuelle de la femme donne quelques savantes, mais s'accompagne d'une paganisation des mœurs qui provoque nécessairement une réaction. Le mouvement féministe apparaît avec Christine de Pisan et Mme de Gournay (fille adoptive de Montaigne); il reçoit un certain appui des hommes, puisque Cornelius Agrippa von Nettesheim défend les droits de la femme à l'instruction. A la fin du ^{xviii}^e s., les Etats-Unis ouvrent les écoles publiques aux filles, mais, en France, les révolutionnaires n'admettent les filles à l'école publique que jusqu'à l'âge de huit ans; ensuite, leur éducation est confiée aux parents ou à des institutions d'orphelins. Au ^{xix}^e s., la mère de famille est respectée, mais souvent d'une façon condescendante, du fait de son insuffisant développement intellectuel; néanmoins, les portes des écoles s'ouvrent progressivement aux filles: d'abord l'enseignement primaire, puis l'enseignement primaire supérieur. En 1880, la loi Camille Sée crée pour les jeunes filles un enseignement secondaire spécial; l'auteur du projet de loi ne cache pas sa pensée: les femmes ne doivent pas « songer à faire usage de leurs diplômes, ni prétendre entrer dans les facultés ». Il semble bien qu'on désire alors écarter les femmes de l'enseignement secondaire masculin et surtout de l'enseignement supérieur; c'est qu'en effet, dès 1861, M^{lle} J. V. Daubie (1824-1874) s'était vu décerner, à l'âge de trente-sept ans, le diplôme du baccalauréat par l'université de Lyon; dix ans plus tard, elle avait été autorisée à s'inscrire à la faculté des lettres. L'enseignement secondaire féminin dure cinq ans seulement et est sanctionné par le diplôme d'études secondaires, disparu seulement en 1948, mais tombé en désuétude depuis qu'un décret de 1924 avait établi le principe de l'égalité entre l'enseignement secondaire masculin et l'enseignement secondaire féminin; avant cette dernière date, la préparation des jeunes filles au baccalauréat était seulement tolérée dans l'enseignement public.

Aujourd'hui, l'égalité des sexes est reconnue en matière d'éducation, mais on notera cependant qu'un petit nombre d'établissements d'enseignement supérieur ou d'enseignement technique restent fermés aux femmes, notamment, outre les écoles militaires, les Ecoles nationales des ponts et chaussées, des mines, du génie rural et des eaux et forêts, l'Ecole nationale supérieure de géologie, l'Ecole nationale supérieure de céramique, l'Ecole nationale des sciences géographiques, etc.

En 1957, on dénombrait, en France, 43 390 candidates et 51 865 candidats à la première partie du baccalauréat, 32 773 candidates et 40 341 candidats à la seconde partie; dans toutes les séries de l'examen, le pourcentage des candidates admises a été supérieur au pourcentage des candidats. Dans l'enseignement supérieur, les étudiantes sont plus nombreuses que les étudiants à la faculté des lettres, et en nombre presque égal à la faculté de droit; en revanche, elles restent encore beaucoup moins nombreuses dans les facultés des sciences, de médecine et de pharmacie.

● **La promotion juridique.** Dans les temps primitifs, la femme est toujours incapable et ne peut avoir de patrimoine à elle. En droit oriental, puis, à partir du ^v^e s. av. J.-C., en droit grec, elle a un patrimoine personnel, mais ne peut en disposer librement. En droit romain ancien, la jeune fille sans fortune dispose librement d'elle-même, mais la riche est en tutelle. Au Moyen Age, l'Eglise confie à des femmes le pouvoir abbatial, leur permettant ainsi d'administrer d'immenses domaines. La coutume d'Anjou accorde à la femme mariée le droit d'ester en justice pour les affaires relatives à son commerce, si elle est marchande publique. En droit moderne, la femme a la même capacité juridique que l'homme, mais le mariage fait d'elle une incapable, à moins que les époux n'optent pour la séparation de biens, qui n'a de sens que si la femme est capable d'administrer elle-même ses biens, et qui présente l'inconvénient de rendre difficile la création d'une épargne commune. L'incapa-

cité de la femme mariée a pour objet de garantir une certaine sécurité, mais pèche au mari indélicat de dilapider les biens communs et même les biens de sa femme. Le législateur français a cherché à mettre sur pied une association conjugale propre à protéger la femme tout en maintenant une certaine unité de direction au ménage. Il s'agit pas d'un problème d'école, car il résulte d'une enquête effectuée dans milieux populaires que, dans la grande majorité des foyers, c'est la femme qui gère pratiquement le budget du ménage. Il est vrai que les revendications féministes émanent de femmes de la bourgeoisie, où budget est, le plus souvent, géré par l'homme et où la femme dispose d'un patrimoine propre qui, dans les régimes communautaires, pourrait parfois être dilapidé par le mari.

● **La promotion économique.** Partout et toujours, la femme participe à l'activité productrice de la famille lorsque celle-ci est autonome (c'est notamment le cas des femmes et des filles de commerçants d'agriculteurs). Lorsque la famille ne constitue pas une unité de production, il arrive que la femme ait une activité professionnelle. A toute époque, les femmes ont exercé des professions domestiques; en Europe occidentale, dès le Moyen Age les femmes s'adonnent à certains métiers pour leur propre compte: métiers de l'aiguille, petits métiers d'artisans, commerces à caractère artisanal (par exemple coiffure et blanchisserie). Au ^{xiii}^e s., on signale l'existence, à Paris, de deux « v^{er}rières » (sages-femmes); au ^{xiv}^e s., de jeunes filles nobles, cultivées et pauvres, des dames de compagnie ou — parfois — enseignantes dans quelques écoles; à la même époque, un édit royal réglemente l'accès des hommes et des femmes à la profession de médecin (à la fin du ^{xv}^e s., quinze femmes auraient exercé la médecine à Francfort-sur-le-Main).

Jusqu'au ^{xiv}^e s., la femme qui travaille le fait chez elle ou dans le foyer de son maître. D'ailleurs, qu'elle essaie d'avoir une activité propre, elle se heurte aux règlements corporatifs. Pour trouver du travail, il lui faut entrer dans une corporation, un couvent ou un béguinage. L'accès de la maîtrise lui est généralement fermé, à moins que, veuve, elle ne succède à son mari lorsqu'elle a travaillé avec celui-ci de son vivant; mais elle ne peut alors engager d'autre personnel que celui que dirige son mari. Les hommes s'efforcent, en effet, de limiter la concurrence des femmes; le travail est peu abondant et la main-d'œuvre relativement nombreuse (au ^{xiii}^e s., on recense contre des ouvriers lingers); sous prétexte de protéger la femme, on lui interdit les métiers prétendus trop pénibles, par exemple la confection de tapis de haute laine. Les compagnonnages organisent des grèves et des boycotts contre le travail des femmes. C'est pas étonnant qu'en riposte elles forment des corporations féminines, dont les maîtres masculins sont exclus (fileuses et tisseuses de soie, modistes, brodeuses) et qui sont dirigées par des « prouefemmes »; la corporation des linières ne remonte qu'à 1666, celle des couturières qu'à 1675, tant la réticence des hommes était considérable.

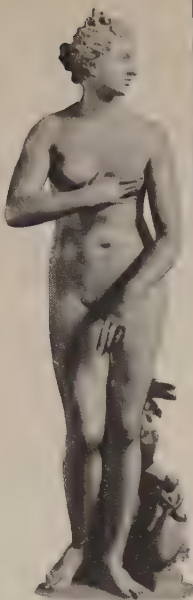
Il devient de bon ton de considérer le travail des femmes comme infamant; c'est pour quoi, à la fin du ^{xvii}^e s., on exclut les femmes des jurandes. Cela n'empêche pas le développement du travail salarié féminin et du travail des enfants. En 1788, en Angleterre, 142 fabriques de tissus occupent 59 000 femmes et 48 000 enfants. Le mouvement s'accroît avec le développement du capitalisme industriel. Si des tentatives législatives sont faites pour protéger les enfants, il faut attendre — en France tout au moins — la fin du ^{xix}^e s. pour que des mesures soient prises en vue de la protection de l'ouvrière contre certains abus (limitation de la durée de la journée de travail, obligation d'interruption d'au moins une heure, repos hebdomadaire et les jours fériés, interdiction du travail de nuit et de certains travaux, mise à la disposition de sièges, suspension du travail des femmes en couches, etc.). La France reste encore un des rares pays à avoir proclamé le principe de l'égalité des salaires entre l'homme et la femme.

Les deux guerres mondiales ont rendu particulièrement sensible la participation de

(suite de ce texte page 950)



la dame Toui
art égyptien
XVIII^e dynastie



Vénus de Médicis
style de Praxitèle
III^e s. av. J.-C.



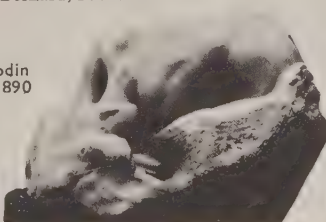
Vénus de Milo
art grec, II^e s. av. J.-C.



« Eve », par A. Rizzo
Renaissance italienne



« Vénus
victorieuse »
par Canova
(1811)



Rodin
v. 1890



J. Fouquet
XV^e s.



Vinci
(v. 1503-1506)



Titien
début XVI^e s.



Rubens
XVI^e s.



Mignard
XVII^e s.

— Bx-arts. Depuis les Dames aurignaciennes de Lespugue ou de Laussel, la femme a joué un grand rôle dans l'art de tous les temps et de tous les pays. Les figures sumériennes sont parées avec la même coquetterie que les statuettes crétoises (la Femme à l'écharpe, Louvre), que celles des Indes (torse de Yakshi, 1^{er} s. av. J.-C., musée de Boston), que celles de Chine (Kouan-yin, collection de la Compagnie des Indes).

La sculpture grecque a fait de bonne heure une grande place à la femme : jeunes filles ou corai (v. coré), d'abord un peu figées, puis animées du sourire ionien. A l'époque de Phidias, le type féminin est encore de lignes austères : Athéna, Amazones, Aphrodite genitrix. Praxitèle fait porter ses recherches sur l'anatomie féminine ; la femme est alors typiquement l'Aphrodite nue, sortant du bain, dont l'un des plus célèbres exemples est la Vénus de Milo (Louvre). A la même époque, les potiers de Tanagra et de Myrina modèlent d'innombrables statuettes qui représentent la femme grecque dans ses occupations journalières.

L'art chrétien a longtemps limité à Eve la représentation de la nudité féminine. L'idéal était donné par la Vierge Marie, hiératique et surnaturelle (Duccio), puis atteinte progressivement par le réalisme ; le meilleur exemple en est celle de Fouquet (Anvers), dont les traits sont ceux d'Agnès Sorel. La grâce de leurs contemporaines avait séduit les miniaturistes (Très Riches Heures du duc de Berry, Chantilly) ou les lissiers (la Dame à la licorne, musée de Cluny). Assez tôt, le thème du Jugement dernier et la représentation d'Eve donnèrent lieu à des nudités féminines (Eve d'Autun) ; le premier exemple pictural en est le retable de Van der Weyden (Beaune). La Renaissance italienne, en adoptant à nouveau la mythologie, fit aux déesses une grande place ; c'est ainsi qu'est magnifiée la beauté du corps féminin par Raphaël (Triomphe de Galatée, Farnésine, Rome), Palma, le Giorgione, Titien (Vénus du Pardo, Louvre), le Corrège (Léda, Berlin ; Antiope, Louvre), le Parmesan, les peintres de l'école de Fontainebleau. Au XVII^e s., Rembrandt traite l'anatomie féminine avec plus de réalisme et d'intimité ; Rubens exalte de grasses beautés flamandes, tandis que les effigies de grandes dames restent empreintes de la finesse la plus aristocratique (Van Dyck, Mignard), qui marque jusqu'aux saintes de Zurbarán (Madrid, Gènes). Plus tard, Largillière, Boucher, Nattier, Reynolds, Gainsborough, suivent l'évolution esthétique qui mène aux grandes bourgeoises ou aux odalisques peintes par Ingres, aux élégantes et aux filles de Constantin Guys, puis aux nus de Manet, de Renoir, aux intimités de Degas, Bonnard, Vuillard, au réalisme de Toulouse-Lautrec. Plus près de nous, citons Matisse, Friesz, Rouault, Modigliani, Picasso, Dunoyer de Segonzac, Touchagues, Dignimont.

En sculpture moderne, le nu féminin, où excellait Houdon (Diane, Louvre), est pratiqué par Rodin (Eve, le Baiser, musée Rodin), puis par Maillol, Joseph Bernard, Paul Belmondo.



Boucher XVIII^e s.



Fragonard
fin XVIII^e s.



Ingres, XIX^e s.



Degas, XIX^e s.



Winterhalter, XIX^e s.



Corot, XIX^e s.



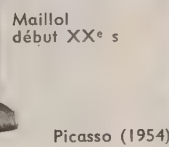
Renoir (1890)



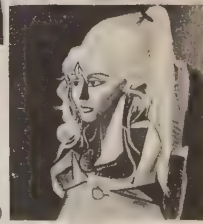
Van Dongen (1926) ▶



Manet (1882)



Maillol
début XX^e s



Picasso (1954)

femme à la vie économique du pays : remplacement des hommes mobilisés ; nécessité pour les femmes dont le mari était mobilisé et pour les veuves de guerre de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille ; augmentation de la différence entre le nombre des femmes et celui des hommes, qui condamne un nombre croissant des premières au célibat. En France, le nombre des femmes exerçant une activité professionnelle non agricole a relativement peu augmenté depuis le début du xx^e s. (4 360 000 en 1906 ; 4 730 000 en 1954) ; mais, d'une part, les emplois qu'elles occupent se sont diversifiés (l'augmentation de la main-d'œuvre féminine est surtout accusée dans les professions libérales et dans l'administration ; la pharmacie leur avait été ouverte pendant la Révolution ; elles n'ont pu devenir médecins ou dentistes qu'en 1892 et avocates qu'en 1900, et, d'autre part, l'accroissement du travail des femmes et des jeunes filles dans la bourgeoisie s'est accompagné d'une diminution dans les classes laborieuses). Dans les professions non agricoles, le taux d'activité est de 45 p. 100 dans la population masculine et de 22 p. 100 dans la population féminine ; le taux maximal d'activité se situe entre vingt et quarante-neuf ans pour les hommes, à dix-neuf ans pour les femmes. Un tiers des femmes mariées abandonnent leur profession au moment de leur mariage, et beaucoup de mères de famille (pour un temps plus ou moins long) lors de la naissance de leurs enfants. Le taux d'activité d'une femme mariée dont le mari est un salarié non agricole est de 34 p. 100 lorsque la femme n'a pas d'enfants, de 24 p. 100 lorsqu'elle a un enfant, de 15 p. 100 lorsqu'elle a deux enfants, de 10 p. 100 lorsqu'elle en a trois et de 6 p. 100 lorsqu'elle en a quatre. La discontinuité du travail féminin et l'importance de l'absentéisme féminin constituent des freins à l'accession de nombreuses femmes aux professions pour lesquelles la formation professionnelle pratique dans l'entreprise est assez longue (profession d'ingénieur, par exemple).

De 1900 à 1950, la participation des femmes à la vie économique a peu varié, en Grande-Bretagne (32 p. 100 de la population active non agricole était féminine en 1900 et en 1950), en France (37 et 35 p. 100), aux Pays-Bas (27 et 25 p. 100), en Italie (31 et 28 p. 100) et en Suisse (36 et 34 p. 100) ; elle a diminué en Allemagne (27 et 33 p. 100), en Finlande (27 et 41 p. 100), en Suède (28 et 31 p. 100) et aux Etats-Unis (23 et 30 p. 100). La proportion des femmes travaillant dans l'industrie varie fortement d'un pays à l'autre. Sur 100 femmes actives non agricoles, il y a 86 salariées en France, 87 en Italie, 83 en Belgique, 96 en Grande-Bretagne, 93 en Suède et au Danemark, 95 aux Etats-Unis et au Canada ; depuis 1930, la proportion des salariées tend à s'accroître, mais on est en droit de penser que les statistiques enregistrent parfois comme salariées des chefs d'entreprises à forme sociétaire.

D'une manière générale, on peut dire que l'importance du travail des femmes croît souvent en même temps que les pays s'industrialisent, que partout les femmes tendent à accéder à tous les emplois, y compris certains échelons élevés de la hiérarchie administrative, que le nombre des femmes mariées qui travaillent augmente (notamment en ce qui concerne les femmes de plus de trente-cinq ans). La solution du conflit entre la vocation maternelle de la femme et la nécessité d'accroître les revenus du ménage n'a encore été trouvée ni dans le cadre des divers systèmes de prestations* familiales, qui

comportent des allocations spéciales dites « de la femme au foyer », du fait de l'insuffisance de ces allocations, ni par l'organisation du travail à mi-temps des femmes mariées, du fait du peu de persévérance enregistrée à ce jour par les promoteurs de cette idée ; il semble cependant qu'une harmonisation des deux procédés devrait permettre de répondre aux besoins psychologiques de l'enfant, aux préoccupations des mouvements familiaux, à l'insuffisance des revenus des ménages et aux exigences des économies en expansion.

● **La promotion politique.** La femme esclave n'avait évidemment guère de droits politiques, mais on notera que la femme romaine pouvait parler au forum. Au Moyen Age, le droit féodal fait peu de distinction entre la femme et l'homme seigneur de fief ; le pape Innocent IX reconnaît le droit électoral de tous les majeurs de quatorze ans, hommes et femmes. En France, les femmes titulaires d'un fief peuvent désigner un mandataire, qui vote pour elles lors de la désignation des députés aux états généraux ; il semble même qu'avant Philippe le Bel des bourgeoisies aient participé à l'élection du tiers état ; M^{me} de Sévigné siègea aux états de Bretagne ; des femmes ont été régentes. En Angleterre, des femmes de grandes familles étaient représentées au Parlement et ont rempli les fonctions de juges de paix, jusqu'au moment où, au début du $xviii^e$ s., on les priva de leurs droits électifs.

L'influence politique des femmes n'est pas uniquement du ressort juridique, mais également du domaine des faits ; elles exercent parfois une forte influence sur leur mari, leur amant ou leurs enfants. Elles participent aux revendications d'indépendance aux Etats-Unis et obtiennent certains droits politiques — pour peu de temps, il est vrai —, au New Jersey et en Virginie. Elles jouent un rôle important au cours des principales manifestations populaires qui jalonnent l'histoire de la Révolution française. Il est possible que l'activité publique de certaines d'entre elles — notamment Marie Gouze, dite Olympe de Gouges, guillotinée pendant la Terreur — et l'immoralité dont on les accusait figurent parmi les causes qui ont empêché la promotion politique de la femme française dès la Révolution.

Au cours du xix^e s., cette promotion s'amorce, notamment par suite du développement du féminisme*. Dans certains pays, les femmes obtiennent le droit de vote aux élections locales. En 1893, elles l'obtiennent pour les élections législatives en Nouvelle-Zélande. L'Australie (1902), la Finlande (1906) et la Norvège (1913) suivent. A la veille de la Première Guerre mondiale, aux Etats-Unis, douze Etats ont reconnu le droit de vote aux femmes. Pendant le conflit, c'est le tour du Danemark, des Pays-Bas, de l'Islande et de l'U. R. S. S. ; en 1918, les femmes anglaises votent, mais à trente ans seulement (la majorité politique sera ramenée à vingt et un ans, plus tard). Entre les deux guerres mondiales, la promotion politique de la femme s'affirme dans un très grand nombre de pays d'Europe, des deux Amériques, et même d'Asie (Ceylan, Thaïlande, Inde, Birmanie, Philippines) ; en France, trois femmes entrent au gouvernement en 1936, mais les droits politiques ne sont accordés qu'en 1944. En 1955, la promotion politique de la femme était un fait accompli dans 63 Etats ; mais les femmes, bien que généralement majoritaires, n'étaient que peu d'entre elles. C'est parce qu'elle était la veuve d'un chef de parti politique assassiné qu'une femme est devenue, en 1960, Premier ministre de Ceylan.

Le 20 décembre 1952, l'Assemblée générale de l'O. N. U. a adopté, à une très forte majorité, une Convention sur les droits politiques de la femme. (V. FÉMINISME.) [→ Biblio.]

— **Mil.** Au cours de la Seconde Guerre mondiale, les femmes formèrent des unités combattantes (notamment dans l'armée soviétique, à l'exemple de l'armée tsariste) ; la plupart furent employées dans les services sanitaires, administratifs ou dans la défense antiaérienne (lottas finlandaises, auxiliaires anglaises, etc.). En France, elles furent constituées officiellement depuis 1945, d'abord sous le nom d'*Auxiliaires féminines de l'armée de terre* (A. F. A. T.), puis, depuis 1950, sous celui de *Personnel* féminin de l'armée de terre* (P. F. A. T.), auquel correspondent des formations semblables dans l'armée de l'air et la marine.

— **Pathol.** La femme est exposée aux mêmes maladies que l'homme, mais elle présente en outre, un certain nombre d'affections spéciales qui dépendent de ses organes génitaux : affections des ovaires, des trompes, de l'utérus, etc. D'ailleurs, en raison de l'influence qu'exerce, sur son organisme tout entier, ses sécrétions génitales, la plupart des maladies offrent, chez elle, de la puberté à la ménopause, des caractères particuliers, qui en modifient l'allure et la gravité. La plupart des affections de ses organes génitaux internes retentissent sur son état général, toute maladie générale peut retentir sur son fonctionnement génital, comme le montre l'étude des causes et des conséquences des aménorrhées* et des dysménorrhées*.

Certaines affections ou états physiopathologiques, tels que l'obésité, la constipation, certaines psychoses, etc., qui se manifestent spécialement chez la femme, bien que liées souvent à des troubles endocriniens, sont encore plus souvent dus au mode de vie : sédentarité, l'absence de soucis (ou leur excès) entraînent dans ces cas un déséquilibre entre les besoins énergétiques réels et les apports alimentaires, ou un trouble neuro-psychique, et le sexe ne joue alors qu'un rôle très effacé. L'âge moyen de la vie, plus élevé chez la femme dans la plupart des pays, semble obéir à des facteurs analogues.

Femme adultère (LA), épisode de l'Evangile de saint Jean (VIII, 3-13).

Femme de trente ans (LA), roman d'H. de Balzac (*Scènes de la vie privée*) [1831-1834]. Julie, femme du colonel d'Aiglemont, a résisté à l'amour de lord Grenville, qui donne sa vie pour sauver son honneur. Marie elle se lie avec le jeune diplomate Charles de Vandenesse, et connaît toutes les douleurs qui peuvent suivre les entraînements d'une « femme de trente ans ». — Charles de Bernard, ami de Balzac, écrira la *Femme de quarante ans*.

Femmes d'Alger dans leur appartement, tableau d'Eugène Delacroix, au Louvre (1834, 1,80 m × 2,29 m). C'est la première peinture importante de Delacroix après son voyage au Maroc et en Algérie (1832). Il y a reconstitué dans une vérité d'atmosphère que les impressionnistes ont particulièrement admirée, l'agencement d'un corsaire barbaresque.

femmes peintres, sculpteurs, graveurs, décorateurs (UNION DES), association fondée en 1881 sous le titre d'*Union des femmes artistes*, par M^{me} Léon Bertaux. Cette association, reconnue d'utilité publique (1892), a pour objet de représenter et de défendre les intérêts généraux des femmes artistes d'organiser chaque année un Salon.

Femmes savantes (LES), comédie de Molière, en cinq actes et en vers (1672). Philaminte, femme autoritaire du bourgeois Chryste, est entichée de poésie et de science, ainsi que sa belle-sœur, la romanesque Bélise, et que sa fille aînée, Armande. Philaminte peut supporter que Martine, la servante, manque en son langage aux règles de la grammaire, et la chasse de chez elle sans qu'Chryste ose s'opposer à sa volonté. Elle décide de marier sa fille cadette, Henriette, au bel esprit Trissotin. Mais Henriette aime le jeune Clitandre et repousse les projets de sa mère. Elle succomberait néanmoins, malgré le ridicule dont se couvre Trissotin dans une querelle avec le pédant Vadius, si le frère de Chryste, Ariste, ne démasquait, par une ruse habile, la cupidité de Trissotin, qui

« Femmes d'Alger »
par Delacroix
ensemble et détail





« les Femmes savantes »

illustration de J.-M. Moreau le Jeune

recherche que la dot et disparaît aussitôt qu'il la croit perdue. Henriette épousera donc Cléandre. La pièce est une satire des salons mondains où les maîtresses de maison s'entichaient de belles-lettres, de philosophie ou de science. Il est exact, en effet, que les dames cartésiennes étaient, en 1670, plus nombreuses ou plus remuantes que les cartésiennes authentiques, et l'on s'explique que l'écrivain ait été agacé par cet engouement. L'idéal de Molière, c'est Henriette, jeune fille intelligente mais qui s'intéressera plus à son mari qu'à son ménage qu'à la grammaire et à Descartes.

Femmes de bonne humeur (LES), ballet en un acte, d'après une comédie de Goldoni, musique de Domenico Scarlatti (arrangement par V. Tommasini), chorégraphie de Léonide Massine, décors et costumes de Léon Bakst. Principaux interprètes à la création : L. Massine, Lidia Lopoukhova, Lioubov Tchernichova, S. Idzikovski, et Enrico Cecchetti (Rome, théâtre Costanzi, 1917). Dans ce ballet, qui se déroule au XVIII^e s. à Venise, défilent les personnages typiques du Carnaval. Comédie dansée, réalisée au moyen d'une pantomime dans le style de la *Commedia dell'arte*, c'est le premier ballet d'inspiration populaire italienne et espagnole particulier à la seconde période des Ballets russes, et où Léonide Massine devait brillamment s'affirmer.

FEMMELETTE [fam] n. f. Petite femme; femme faible, ignorante : *La moindre femmelette de ce temps-là* [le XVII^e s.] *vaut mieux pour le langage que les Jean-Jacques, les Diderot, les d'Alembert* (P.-L. Courier). || *Par extens.* Homme mou, efféminé : *C'est [Lucien] une femmelette qui aime à paraître, le vice principal du Français* (Balzac).

FÉMORO(-) [lat. *femur*, -oris, cuisse], préfixe employé en anatomie pour désigner le fémur ou la cuisse. (Le nerf fémoro-cutané est une branche du plexus lombaire; c'est un nerf sensitif de la fesse et de la cuisse.)

FÉMORAL, E, AUX adj. Qui appartient ou qui a rapport soit au fémur, soit à la cuisse : *La diaphyse fémorale. L'artère fémorale.*

◆ N. m. Entom. Partie de la patte des insectes.

— **ENCYCL.** L'artère fémorale est l'artère principale de la cuisse. Elle fait suite à l'artère iliaque externe, au niveau de l'arcade de Fallope, puis elle descend à la partie antéro-interne de la cuisse, pour contourner le bord interne du fémur, où elle devient artère poplitée. L'artère fémorale parcourt dans toute son étendue le canal fémoral, vaste entonnoir ouvert en haut et que limitent le muscle quadriceps en dehors, les muscles adducteurs en arrière, l'aponévrose fémorale en avant. L'artère fémorale donne plusieurs collatérales : la sous-cutanée abdominale, la circonflexe iliaque superficielle, les artères honteuses externes, supérieure et inférieure, et, surtout, l'artère fémorale profonde, qui donne la vascularisation des portions postérieure et interne de la cuisse; la fémorale profonde a même été considérée par certains anatomistes comme une branche de division de l'artère fémorale commune, le tronc de la fémorale portant alors le nom de fémorale superficielle. (V. CUISSE.)

La veine fémorale suit l'artère fémorale en s'enroulant de dehors en dedans et de bas en haut autour de sa face postérieure.

FEMUND (LAC), lac de Norvège (Hedmark); 204 km². Il s'écoule dans le lac Vänér par une rivière qui prend successivement les noms de *Trysil* et de *Klar*.

FÉMUR n. m. (lat. *femur*, cuisse). Nom donné à l'os de la cuisse.

— **Archit.** Partie d'un triglyphe, qui se trouve entre les cannelures.

— **Zool.** Chez les arachnides et les insectes, troisième article de la patte, le premier étant la hanche et le second le trochanter.

— **ENCYCL.** Anat. Le fémur est un os long qui forme à lui seul le squelette de la cuisse; il s'articule en haut avec l'os iliaque et, en bas, avec le tibia. C'est le plus volumineux des os de l'organisme.

Le corps de l'os donne insertion aux principaux muscles de la cuisse; son bord postérieur, saillant, épais et rugueux, est désigné sous le nom de *ligne âpre*.

Son extrémité supérieure comprend une saillie articulaire sphéroïde, la *tête du fémur*; deux saillies rugueuses, le *grand trochanter* et le *petit trochanter*; et un segment de cylindre, le *col du fémur*, qui réunit la tête aux trochanters et au corps du fémur.

L'extrémité inférieure est volumineuse; elle présente deux éminences articulaires, situées latéralement, appelées *condyles*, séparées l'une de l'autre, en arrière, par une dépression profonde, l'*échancrure intercondylienne*. Malgré sa résistance, le fémur peut être le siège de fractures, toujours graves. Il faut souligner, chez le vieillard, la fréquence des fractures du col du fémur, particulièrement difficiles à traiter.

FEN n. m. Métrol. Anc. unité de mesure chinoise de superficie, qui valait 61,44 m² environ.

— **Monn.** Unité monétaire chinoise, valant 1/100 de yuan.

FENAILLE (Maurice), historien d'art français (Paris 1855 - *id.* 1937). Industriel, il s'était fait connaître comme écrivain par un *Œuvre gravé* de P.-L. Debucourt (1899), que suivra un *François Boucher* (1925). On cite surtout son monumental *Etat général des tapisseries des Gobelins*, en cinq in-folios (1903-1923), qui relate en leur détail technologique la réalisation des tentures exécutées dans la manufacture, depuis Henri IV. Dès 1908, Fenaille avait acquis, pour en faire don à l'Etat, le château de Montal avec son mobilier. Il a fondé à Nice la musée Chéret, et à Rodez un musée qui porte son propre nom. (Acad. des bx-arts, 1919.)

FENAIN, comm. du Nord (arrond. de Douai), dans le bassin houiller (groupe de Valenciennes); 5 144 hab. (4 579 aggl.). Houille.

FENAISSON n. f. (du lat. *fenum*, foin). Récolte des foins; époque où se fait cette récolte : *Commencer la fenaison*. || Dessiccation, sur le pré même, des foin* que l'on a coupés : *Pour la fenaison, il faut un temps sec et chaud*. (Dans cette dernière acception, on emploie de préférence le mot *fanage*.)

FENAROLI (Fedele), musicien italien (Lanciano 1730 - Naples 1818). Elève de Durante, il se distingua surtout dans l'enseignement. On lui doit un livre élémentaire intitulé *Regole per i principianti di cembalo*, suivi d'une série de basses chiffrées à réaliser.

FENASSE n. f. Nom usuel de *Arrhenaterum elatius* ou fromental.

FENASSE n. f. Débris végétaux que le foin laisse sur le plancher des fenils.

FENASSIER n. m. Ouvrier qui fait les provisions de fourrage, et les dépose dans les écuries.

FENCHÈNE [fē] n. m. Chim. Nom de quatre carbures terpéniques de formule C₁₀H₁₆, désignés par les lettres α, β, γ, δ. (L'α-fenchène bout à 156 °C; il se forme dans la déshydratation de l'isofenchol, dont il régénère l'acétate par fixation d'une molécule d'acide acétique.)

FENCHOL [fē] n. m. Chim. Alcool terpénique de formule C₁₀H₁₇OH, isomère du bornéol. (Syn. ALCOOL FENCHYLIQUE.)

— **ENCYCL.** Il existe deux *fenchols* optiquement actifs, fondant à 45 °C, bouillant à 201 °C, obtenus par hydrogénation des fen-

chones droite et gauche. (Il y a inversion du pouvoir rotatoire pendant la réduction.) L'*isofenchol* s'obtient, comme l'isobornéol, à partir de son acétate préparé par acétylation du fenchène.

FENCHOLIQUE [fē] adj. Chim. Se dit d'un acide de formule C₁₀H₁₆O₂, fondant à 19 °C, isomère de l'acide camphorique, et obtenu par fusion alcaline de la fenchone.

FENCHONE [fē] n. f. Chim. Cétone terpénique de formule C₁₀H₁₆O, bouillant à 193 °C, dont la variété *dextrogyre* se rencontre dans l'essence de fenouil, et la variété *lévogyre* dans l'essence de thuya. (La fenchone, isomère du camphre, lui est très comparable par ses propriétés. Elle conduit par réduction aux fenchols, semblables aux bornéols. Les alcalis fondus la transforment en *acide fencholique*.)

FEN-CHOUËI ou **FEN-HO**, riv. de la Chine du Nord, qui parcourt le plateau du Chan-si, arrose la ville de T'ai-yuan et se jette dans le Houang-ho, peu avant le coude de T'ong-kouan; 800 km.

FENCHYLE [fē] n. m. Chim. Radical univalent de formule C₁₀H₁₇, dérivé du fenchol par suppression de l'hydroxyle. (Les *chlorures de fenchyle* C₁₀H₁₅Cl s'obtiennent par action du pentachlorure de phosphore sur les fenchols, ou par addition d'acide chlorhydrique sur le fenchène.)

FENCHYLIQUE adj. Alcool *fenchylique*, syn. de FENCHOL.

FENDAGE [fā] n. m. Action de fendre.

— **ENCYCL.** Technol. Le *fendage* avec le merlin ou avec les coins est utilisé pour le façonnage du gros bois de feu en quartier. Ce dernier peut être refendu en morceaux plus petits, soit pour le chauffage domestique, soit pour les gazogènes à bois cru. Il est aussi pratiqué pour obtenir certains produits qui doivent être de droit fil comme le merrain*, les échals, les bardeaux, etc.

FENDANT, E [fā] n. (de *fendre*). Fanfaron (vieilli) : *Nous étions trente mille va-nu-pieds contre quatre-vingt mille fendants d'Allemands* (Balzac). || *Faire le fendant*, prendre des airs arrogants.

◆ N. m. Ardois. Petit coin métallique de 20 cm environ de longueur, dont se sert l'ouvrier ardoisier dans les opérations de débitage du schiste.

— **Escr.** Coup de tranchant, donné de haut en bas.

— **Vitic.** Variété de chasselas cultivé en Suisse, dans le canton de Vaud, ainsi nommé parce qu'il se fend sous la dent, et qui donne du bon vin blanc. (On en connaît plusieurs variétés : *fendant roux*, *fendant vert*, *fendant rose*.)

FENDANTE [fā] n. f. Lime rectangulaire mince, taillée seulement sur les bords.

FENDERIE [fā] n. f. Action de fendre le fer ou le bois. || Machine pour les fendre. || Lieu où on les fend.

FENDEUR [fā] n. m. Ardois. Ouvrier ardoisier travaillant au jour, et chargé de diviser en épaisseur les répartons venant du quernage, afin d'obtenir des feuilletts appelés *fendis minces*.

— **Joail.** Personne qui dégrossit le diamant plat et travaille les pierres précieuses déparées par de légers défauts.

— **Sylvic.** Ouvrier qui fend des billons de bois de chêne pour produire du merrain.

FENDEUSE [fā] n. f. Ouvrière qui fend les roues de montre ou de pendule.

— **Technol.** Machine servant à fendre le bois de chauffage, et constituée par un merlin doté d'un mouvement alternatif.

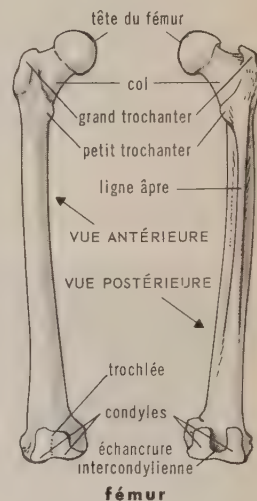
— **Vann.** Machine servant à fendre l'osier, remplaçant le fendoir manuel.

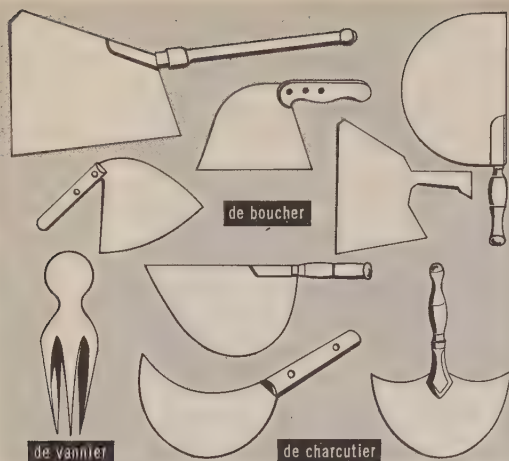
FENDILLEMENT [fā] n. m. Action de se fendiller : *Le fendillement du bois. C'était un christ Louis XIII encadré de chêne [...]* avec des fendillements verticaux dans l'ivoire (Montherlant).

FENDILLER [fā] v. tr. Produire de petites fentes, des gerçures dans : *Les vieux murs de la maison, fendillés, bossués* (Balzac).

— *Se fendiller* v. pr. Etre sillonné de petites fentes : *La figue se fendille quand elle est en pleine maturité* (G. Duhamel).

FENDIS [fā] n. m. Ardois. Plaque régulière de schiste ayant l'épaisseur de l'ardoise définitive, mais qui n'a pas encore été taillée par rondissage.





fendoirs **FENDLERA** [fen] n. m. Arbuste d'Amérique du Nord. (*Fendlera rupicola* a une valeur ornementale comparable à celle du philadelphus. Famille des saxifragacées.)

FENDOIR [fɑ̃] n. m. Nom commun à divers outils qui servent à fendre, employés dans un grand nombre d'industries.

— Vann. Morceau de bois dur en forme de poire, dont le petit bout taillé en ailette permet de fendre les osiers en quartiers, avant de les transformer en éclisses.

FENDRE [fɑ̃dr] v. tr. (lat. *findere*). [Se conj. comme *vendre*.] Couper dans le sens de la longueur : *Je détachais du doigt l'écorce sans la fendre* (Lamartine). || Produire des fentes, des crevasses dans : *La masse des maisons que la chaleur du jour paraît avoir fendue* (Tharaud). || *Par extens.* Traverser les parties d'une masse : *Mais brusquement s'échappa Lafcadio, fendant la foule à coups de canne* (Gide). || *Etre fendu*, être dessiné, ouvert largement en parlant des yeux ou de la bouche : *Bouche fendue jusqu'aux oreilles*.

— Loc. div. *Geler à pierre fendre*, geler très fort, ce qui fend réellement les pierres quand l'eau les a pénétrées. || *Fendre l'air*, avancer très vite. || — *Fig.* *Fendre le cœur*, exciter un sentiment très vif de compassion : *Ne pleure pas, je t'en supplie. Tu me fends le cœur* (Maupassant). || *Etre bien fendu*, avoir les jambes et les cuisses longues et droites ; avoir un grand écartement de jambes.

— Ardois. Préparer à partir d'un bloc de schiste, ou réparer, des feuillettes minces, appelées *fendis*.

— Arg. mil. *Fendre l'oreille*, réformer, mettre à la retraite (allusion à l'opération consistant à fendre l'oreille aux chevaux de cavalerie réformés).

— *Se fendre* v. pr. Se couvrir de fentes ; se crevasser : *La cheminée avant, fauchée, s'abat ; la cheminée arrière se fend du haut en bas* (Chack). || *Pop.* *Se fendre ou se fendre de*, verser une importante somme d'argent, se livrer à quelque libéralité : *Je vous paye un exemplaire de ce groupe mille écus. Oh ! oui, sapristi ! mille écus, « je me fends »* (Balzac). || *Se fendre la gueule*, la pêche, rire.

— Escr. Porter vivement une jambe en avant, pour attaquer, en laissant l'autre pied à sa place.

FENDU adj. V. FENDRE.

FENDUE [fɑ̃] n. f. Min. Dans les houillères du Centre et du Midi, galerie inclinée débouchant au jour : *Fendue d'extraction*.

— ENCYCL. Min. Une *fendue* peut être soit tracée dans la couche si celle-ci affleure, soit dans les terrains stériles ; sa pente est généralement modérée, de façon à y faire l'extraction par les berlines ou par « skip » roulant sur des rails, soit par convoyeur à bande caoutchoutée. Lorsque la pente est forte, c'est un *puits incliné*.

FÉNELON (Bertrand de SALIGNAC de La Mothe-), homme de guerre et diplomate français († Bordeaux 1599). Il prit part au siège de Metz (1552) et à la campagne de Flandre terminée par la victoire de Renty (1554). Ambassadeur extraordinaire en Angleterre (1570-1574), il négocia le projet de mariage entre le duc d'Alençon et Elisabeth, et réussit à obtenir l'alliance anglaise malgré la Saint-Barthélemy. Sa *Correspondance diplomatique* a été publiée en 1838-1840.

FÉNELON (François de SALIGNAC de La Mothe-), prélat français (château de Fénelon, Périgord, 1651 - Cambrai 1715). Il appartenait à une famille de très vieille noblesse, mais ruinée. Élève au séminaire de Saint-Sulpice, il est ordonné prêtre, probablement en 1675. En 1678, il est nommé directeur des Nouvelles Catholiques, institution destinée à la rééducation de jeunes filles protestantes converties au catholicisme. Son premier ouvrage, *Trois Dialogues sur l'éloquence*, date de cette époque, mais ne sera publié qu'en 1718 ; en 1685 ou 1686, et de nouveau en 1687, il est chargé d'une mission officielle en Aunis et en Saintonge, pour surveiller la conversion au catholicisme de protestants de ces régions. Cependant, son rôle de directeur de conscience le met en relation avec la famille de Colbert ; c'est pour le duc de Beauvillier, gendre du ministre et père de huit filles, qu'il rédige son *Traité de l'éducation des filles* (1687). Quand Beauvillier fut nommé gouverneur du duc de Bourgogne (1689), il fait agréer la nomination de l'abbé de Fénelon comme précepteur du petit prince.

Jusque-là, Fénelon n'avait marqué aucun intérêt particulier pour le mysticisme ; élève de Bossuet, ses préoccupations étaient surtout métaphysiques et morales. Mais au début d'octobre 1688, il fait la rencontre de M^{me} Guyon, femme remarquable qui enseignait les voies particulières de la spiritualité ; Fénelon est d'abord inquiet par certaines tendances de cette doctrine et par les traits qu'elle pouvait avoir de commun avec le quietisme de Molinos, récemment condamné à Rome. Mais il finit par juger que cette doctrine est bonne, et que seules des imprudences de langage la font paraître dangereuse. D'autres censeurs étaient cependant plus sévères. Se sentant suspecte, M^{me} Guyon sollicite un jugement sur sa doctrine : Bossuet, M^{re} de Noailles se réunissent à Issy pour l'étudier (juill. 1694 - mars 1695). Lorsqu'en février 1695 Fénelon est nommé archevêque de Cambrai, il se joint à eux. Les conférences d'Issy aboutissent à un accord apparent. Mais Bossuet est maintenant décidé à combattre avec une extrême vigueur le

quietisme, qu'il juge dangereux. Fénelon pour défendre cette doctrine, publie une *Explication des Maximes* des saints* (févr. 1697) ; c'est le début d'une querelle extrêmement violente. En apparence, Fénelon se vaincu. Le Saint-Siège, sous la pression de Louis XIV, condamne l'ouvrage de Fénelon (12 mars 1699), et celui-ci est exilé dans son diocèse et privé de ses titres et pensions. Mais dans les années qui suivent, plusieurs de ceux qui l'avaient soutenu à Rome sont élevés au cardinalat ; le cardinal Albani, qui avait été le plus zélé de ses défenseurs, devient pape sous le nom de Clément X. Cependant, Louis XIV ne rappelle pas Fénelon ; c'est qu'un autre événement, survenu un mois après la condamnation pontificale, encore accru la méfiance du roi ; en effet, par suite de l'indiscrétion d'un libraire, les *Aventures de Télémaque** ont été publiées à l'insu de leur auteur. Composé probablement vers 1694, ce roman sur l'éducation d'un jeune prince pouvait paraître une critique sévère du gouvernement de Louis XIV. Les contemporains y découvrirent même, contre les intentions de Fénelon, des portraits satiriques du roi, de M^{me} de Maintenon et de plusieurs grands personnages du temps. Ce qui appelait de leurs vœux une transformation de la politique saluèrent dans *Télémaque* des maximes propres à faire régner dans la société la raison, la justice, l'humanité. Retiré dans son diocèse, Fénelon y garda jusqu'à sa mort une attitude très digne et très charitable. Il publie les *Fables* et les *Dialogues* des morts* (1700), qu'il avait composés pour son élève. *L'Examen de conscience d'un roi* et les *Tables de Chauli* (1711) prouvent qu'il garde toujours l'espoir de voir réformer le gouvernement de France. Un de ses derniers écrits est *Lettre sur les occupations de l'Académie française* (écrite en 1714, publiée en 1716), il développe, sur la littérature, des idées qu'il avait déjà ébauchées dans son discours de réception à l'Académie française (31 mars 1693).

Réaliste et mystique, ambitieux et désinvolte, Fénelon a une personnalité faite de contrastes ; son idéalisme politique, sa crainte du despotisme annoncent déjà l'attitude des philosophes du XVIII^e s., mais il reste un grand seigneur, fier de sa noblesse. Classique par ses doctrines littéraires, il a une imagination poétique et une sensibilité qui laissent prévoir les premières formes du romantisme. (→ Biblio.)

— Iconogr. Son portrait le plus connu est celui de Joseph Vivien (Munich), qui a inspiré une gravure à Drevet fils ; son buste par J.-B. Lemoyne (Cambrai) est le seul resté de son tombeau qu'il lui avait élevé et qui fut détruit sous la Révolution. Ce monument a été réplacé, en 1826, par une œuvre de David d'Angers (cathédrale de Cambrai). Lecomte, sous Louis XVI, la commande d'une statue de Fénelon (Institut de France), souvent reproduite en biscuit de Sèvres.

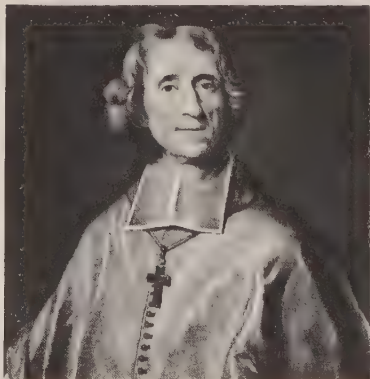
FÉNELON (Gabriel-Jacques de SALIGNAC de La Mothe-), homme de guerre et diplomate français (La Mothe-Fénelon 1688 - Raucoux 1746), neveu du précédent. Ambassadeur aux Provinces-Unies en 1717, puis au congrès de Soissons, en 1727, il conclut un traité de neutralité avec les Provinces-Unies en 1733, bien qu'il passe pour avoir favorisé une politique agressive. Lier



tombeau de FÉNELON
par David d'Angers



D'or à trois bandes de sinople

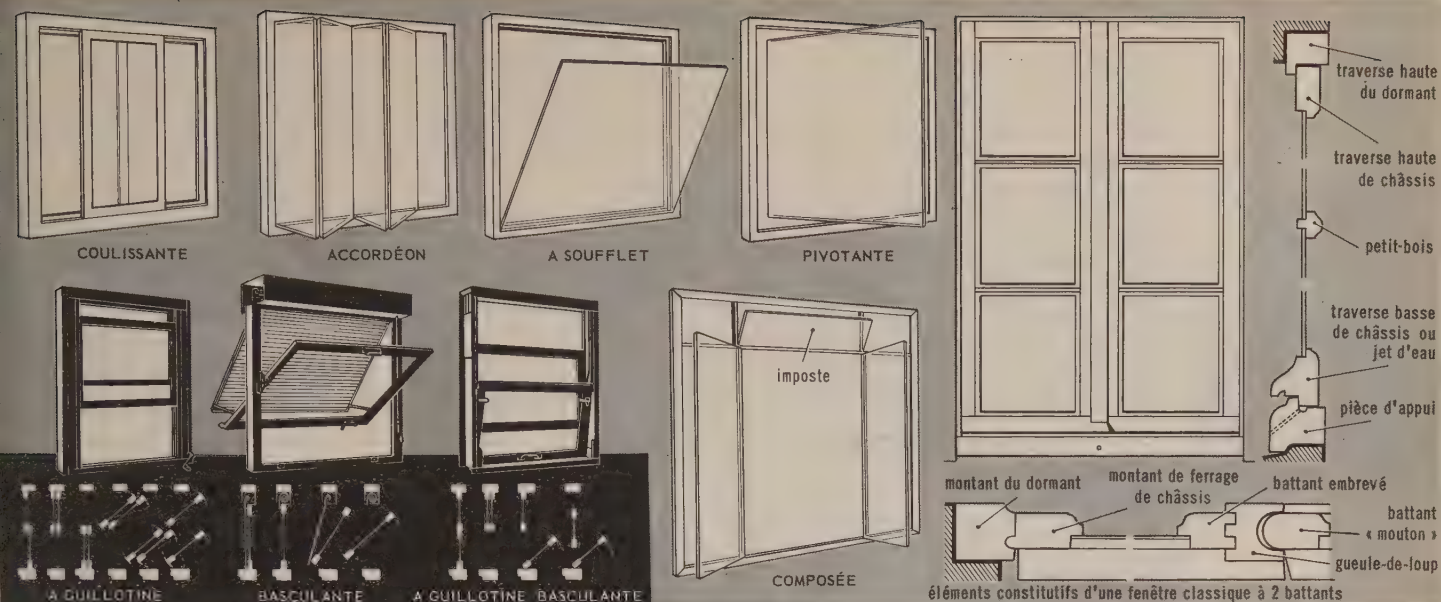


FÉNELON
par J. Vivien
musée de Munich



château de Fénelon, à Carennac
illustration de Moreau le Jeune
pour « les Aventures de Télémaque »





tenant général, il fut tué à la bataille de Raucoux. Auteur de *Mémoires* diplomatiques sur ses missions.

FÉNELONISTE n. m. Admirateur de Fénelon. || Partisan du quétisme, doctrine que soutint Fénelon.

FÉNÉON (Félix), écrivain français (Turin, Italie, 1861 - Châtenay-Malabry, Seine, 1944). Commis principal au ministère de la Guerre, il fut l'un des premiers tenants du symbolisme. Il fonda, en 1883, la *Revue indépendante*, où collaborèrent Verlaine et Mallarmé, et dirigea la *Revue Blanche* (1893-1905). Il créa, dans le journal *le Matin*, la rubrique des faits divers intitulée « Nouvelles en trois lignes ». Impliqué, en 1894, dans un complot anarchiste, en raison de ses relations littéraires avec plusieurs chefs de ce mouvement, il fut reconnu innocent et acquitté. Son ouvrage sur les *Impressionnistes* (1886), son *Botin des lettres* (1893) et d'autres essais critiques réunis dans ses *Œuvres* (1948) révèlent un critique très pénétrant du mouvement littéraire et artistique de son temps.

FÉNÉRIVE, ch.-l. de district de Madagascar (prov. de Tamatave), sur la côte de l'océan Indien, au N. de Sainte-Marie; 4 650 hab. (150 Europ.). Petit port exportant le café et le girofle. — Le district de *Fénérive* a 128 400 hab.

FENESTELLA n. f. (mot ital. signif. *petite fenêtre*). Archit. Petite niche pratiquée dans le mur d'enceinte d'un chœur d'église, pour recevoir la piscine.

FENESTELLA n. f. Paléont. Bryozoaire constituant des colonies disposées en entonnoir et en éventail. (Nombreuses espèces depuis le Silurien jusqu'au Permien, abondantes surtout dans le Carbonifère.)

FENESTELLA, historien latin (v. 51 av. J.-C. - Cumes v. 19 apr. J.-C.). Il avait composé des *Annales*, qu'il résuma lui-même. Son œuvre, très diffusée dans l'Antiquité, conserva une grande autorité auprès de ses successeurs. Il a fourni nombre de renseignements sur la vie, les mœurs et le droit romains.

FENESTELLIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de bryozoaires localisés dans les terrains paléozoïques, et comprenant les genres *fenestella*, *archimèdes*, etc.

FENESTRAGE n. m. Constr. Action de percer de fenêtres un bâtiment. || Ensemble des fenêtres d'un bâtiment. || Façon dont les fenêtres d'un bâtiment, d'un appartement, d'une chambre sont réparties. || Réunion des divers éléments dont se compose la fenêtre : boiserie, châssis, vitraux ou vitres, etc. || Arcade, encadrement en plein cintre ou en ogive. || Niche ayant les formes d'arcades ou d'encadrements. (On écrit aussi FENÊTRAGE.)

— Orfèvre. Ornement formant arcade cintrée ou ogivale, en usage au Moyen Age.

FENESTRATION n. f. (du lat. *fenestra*, fenêtre). Archit. Autre., ouverture percée dans un plein, ou orbevoie la simulant.

— Chirurg. Opération consistant à créer une nouvelle fenêtre dans l'oreille interne, et à appliquer contre cette fenêtre un lambeau cutané chargé de transmettre les vibrations sonores. (Elle est indiquée dans les surdités dues à l'otospongiose.) —> Biblio.]

FENESTRÉ, E adj. Percé de petits trous : Des découpages plus frères et plus fenestrées qu'une dentelle du Brabant (Gautier).

FENESTRELLE n. f. Archit. Petite fenêtre. (Peu us.)

FENESTRELLE, comm. d'Italie, dans le Piémont (prov. de Turin), dans la haute vallée du Chisone; 560 hab. Centre touristique. Ville fortifiée par Louis XIV en 1696 et par les ducs de Savoie, elle commande un passage des Alpes vers Suse et un accès au col du Mont-Génèvre. La citadelle servit de prison à Xavier de Maistre.

FENESTRER v. tr. (du lat. *fenestra*, fenêtre). Archéol. Ajouter une surface pleine en y pratiquant des ouvertures ou fenestrations.

FENÊTRAGE n. m. Archit. Syn. de FENESTRATION.

FENÊTRANGE, ch.-l. de cant. de la Moselle (arrond. de Sarrebourg), au N. de Sarrebourg, en bordure de la forêt de *Fenêtrange*; 1 064 hab. (831 aggl.). Eglise du xv^e s.; beau tombeau du xiv^e s. Vestiges d'enceinte.

FENÊTRE n. f. (lat. *fenestra*). Ouvrage placé dans une baie ouverte dans un mur, servant à l'éclairage, et, le cas échéant, à l'aération des bâtiments. (V. part. *encycl.*, Constr.) || Fenêtre en accordéon, ensemble de plusieurs châssis ouvrant comme un soufflet d'accordéon, par rotation verticale et translation horizontale de leurs rives. || Fenêtre à l'anglaise, fenêtre à un ou deux vantaux ouvrant vers l'extérieur par rotation autour d'un axe vertical situé le long d'un montant de rive. || Fenêtre à l'australienne, fenêtre à deux châssis équilibrés sur bielles, ouvrant par rotation horizontale autour des axes des bielles, et translation verticale de leurs traverses haute et basse. || Fenêtre basculante, fenêtre à un ou plusieurs châssis superposés, ouvrant par rotation autour d'un axe horizontal quelconque. (Cet axe coïncide généralement avec l'axe horizontal passant par le centre de gravité du châssis.) || Fenêtre à la canadienne, fenêtre à un ou plusieurs châssis superposés suspendus par bielles, s'ouvrant à l'intérieur (éventuellement à l'extérieur), par rotation horizontale autour des axes des bielles, et translation verticale de sa ou ses traverses

basses. || Fenêtre composée, fenêtre constituée de plusieurs châssis accolés ou superposés, fixes ou mobiles (de constitution semblable ou non), séparés par des parties dormantes : Fenêtre composée à la canadienne.

|| Fenêtre coulissante, fenêtre à un ou plusieurs châssis accolés, ouvrant par translation horizontale dans leur plan. || Fenêtre à la française, fenêtre à un ou deux vantaux ouvrant vers l'intérieur, par rotation autour d'un axe vertical situé le long d'un montant de rive. || Fenêtre à guillotine, fenêtre à un ou plusieurs châssis superposés, ouvrant par translation verticale dans leur plan. || Fenêtre à l'italienne, fenêtre à un ou plusieurs châssis superposés soutenus par bielles, s'ouvrant à l'extérieur (éventuellement à l'intérieur) par rotation horizontale autour des axes des bielles, et par translation verticale de sa ou ses traverses hautes. || Fenêtre pivotante, fenêtre à un ou plusieurs châssis accolés ouvrant par rotation autour d'un axe vertical quelconque. || Fenêtre à soufflet, fenêtre à un châssis ouvrant par rotation autour d'un axe horizontal situé le long de la traverse basse.

— Loc. div. Jeter son argent par la fenêtre, le dépenser sans compter. || Entrer, rentrer, revenir par la fenêtre, faire une chose malgré une volonté adverse : Le père ouvre la porte au matériel époux. || Mais toujours l'idéal entra par la fenêtre (Musset). || Ouvrir une fenêtre sur, donner des aperçus nouveaux sur. || Il est homme à jeter la maison par les fenêtres, se dit d'un fanfaron. — Pop. Faire la fenêtre, se dit d'une femme qui, de sa fenêtre, attire les hommes par des signes. || Boucher une fenêtre à quelqu'un, lui donner un coup de poing sur l'œil.

— Alp. Brèche étroite, de forme géométrique.

— Anat. Nom donné à deux ouvertures placées à la paroi interne de la caisse du tympan. (V. part. *encycl.*)

— Archéol. Faire fenêtre, mettre les bannières et blasons des chevaliers tenants des tournois aux fenêtres des maisons placées au voisinage de la lice. (Le placement en était dirigé par les hérauts d'armes qui menaient le cortège des poursuivants d'armes et des demoiselles chargées de distribuer les prix.)

— Coiff. Cheveux taillés en fenêtre, mode de porter les cheveux, au xv^e et au xvi^e s., coupés court sur le front, et retombant par ailleurs jusqu'au bas du visage qu'ils encadraient.

— Cost. Ouverture (taillade ou crevé) de vêtement.

— Dr. V. VUE.

— Géol. Ouverture ménagée par l'érosion dans une nappe de recouvrement, et qui laisse apparaître les terrains sous-jacents (forme découverte par Pierre Termier).



fenestration (archit.)

— Horlog. Ouverture pratiquée dans la platine d'une montre ou d'une horloge.

— Imprim. Absence d'impression dans une page, occasionnée par interposition d'un corps étranger (fragment de papier volant, agglomération de pâte qui se détache par la suite) entre la forme et la feuille. (Le corps étranger est appelé *larron*.)

— Joaill. Facette taillée sur un diamant brut et opaque, pour permettre d'étudier l'intérieur de la pierre.

— Trav. publ. Débouché à flanc de montagne des galeries d'attaque d'un tunnel, perpendiculaires à l'axe de l'ouvrage et qui servent à l'accès des travailleurs et surtout à l'évacuation des déblais.

— ENCYCL. Anat. Les *fenêtres du tympan* sont deux orifices, garnis chacun d'une fine membrane, qui mettent en communication la caisse tympanique et l'oreille interne : l'une, la *fenêtre ovale*, fait passer les sons de la série des osselets dans le vestibule interne; l'autre, la *fenêtre ronde*, fait passer les vibrations de l'air de la caisse tympanique dans le liquide de la rampe du limaçon.

— Archéol. La *fenêtre*, baie plus ou moins décorée, servant à l'éclairage et à l'aération de l'habitation, appartient à l'architecture. Mais le même mot, dès le XII^e s., a désigné l'ensemble des garnitures de cette baie.

Jusque vers le milieu du XV^e s., dans les maisons particulières, ce furent des espèces de volets de bois qui, bouchant complètement les vides entre les meneaux, obstruaient le jour ou ne lui livraient passage qu'à travers des découpages de petites dimensions. Dans les églises, les baies, primitivement cintrées, se garnissent ensuite d'un réseau de pierre, fait de roses, de trèfles, de soufflets, de flammes, et orné de vitraux. Au XVI^e s., la fenêtre, parfois divisée par des meneaux cruciformes, se simplifie et s'entoure d'un décor architectural inspiré de l'antique : pilastres, fronton, chambranles sculptés d'arabesques.

Sous le règne de Louis XIII, dans la plupart des demeures royales, les châssis de papier alternaient encore avec des vitres et des « fonds de bouteille ». L'ère moderne de la fenêtre commence avec la seconde moitié du XVII^e s. : le verre blanc se substitue au vitrail peint. Les fenêtres à petits carreaux, telles qu'on les faisait au temps de Louis XIV, sont demeurées en usage, presque sans changement, jusque vers la moitié du XIX^e s. Les progrès réalisés dans la fabrication du verre ont permis, depuis, d'avoir recours à des vitres pouvant aller jusqu'à garnir d'un seul morceau tout un vantail.

— Constr. Les principales parties qui limitent une *fenêtre* sont : le *linteau*, élément monolithique ou composé recouvrant le vide d'une baie, d'un jambage à l'autre; l'*appui*, ou partie inférieure de la baie; l'*allège*, ou mur bas, d'épaisseur réduite, au-dessous de l'appui; la *feuillure*, qui est le logement du dormant de la croisée en arrière du tableau; et dans certains cas, l'*ébrasement*, partie prolongeant la feuillure jusqu'au parement intérieur du mur. (V. CHÂSSIS.)

FENÊTRÉ, E adj. Anat. Se dit des lamelles de tissu élastique percées de trous.

— Bot. Se dit des feuilles percées à jour, comme celle d'*Ouvirandra fenestralis*.

— Chirurg. Se dit des pansements ou des appareils plâtrés dans lesquels on a pratiqué de petites ouvertures : *Un plâtre fenêtré*.

FENÊTRER v. tr. (lat. *fenestrare*). Constr. Ménager des fenêtres, et les munir de châssis fixes ou mobiles avec la vitrerie nécessaire.

FENG YU-HIANG. V. FONG YU-HSIANG.

FEN-HO. V. FEN-CHOUËL.

FENIAN, E adj. Hist. angl. Relatif au mouvement fenian : *Conspiration feniane*.

fenian (MOUVEMENT), société secrète révolutionnaire irlandaise, fondée aux États-Unis en 1858 par O'Mahoney, et qui formait une branche de la Fraternité républicaine irlandaise; elle s'assignait pour but de combattre par les armes la domination britannique; elle avait pris le nom (irland. *fianna*) des légendaires guerriers de Finn MacCumhaill (Fingal), héroïques défenseurs de l'Irlande antique. Composée d'abord de réfugiés irlandais, elle fonda des filiales dans de nombreux pays; elle prit pied en Irlande même, où apparut en 1865 son journal, *The Irish People*. Un soulèvement devait éclater en Irlande, accompagné d'attaques de diversion

au Canada et en Angleterre; décapité par l'arrestation dès 1865 d'un grand nombre de chefs, le mouvement fenian n'obtint aucun résultat. Le mot même de « fenian » disparut bientôt de l'usage, mais non l'esprit qui avait animé le mouvement. Tandis que la Fraternité républicaine irlandaise continuait d'exercer une influence aussi considérable qu'occulte sur la vie politique de l'île, de nouveaux groupes terroristes surgirent périodiquement, animés de la même passion pour la république d'Irlande.

FENIANISME n. m. Association, doctrine des fenians.

Fenice (THÉÂTRE DE LA), dernier des huit théâtres d'opéras que Venise ouvrit au XVIII^e s. Sa longue histoire est riche d'événements d'importance dans le siècle du mélodrame, surtout dans la période pendant laquelle l'imprésario Alessandro Lanari présida à sa destinée. Rossini, Bellini, Donizetti et Verdi y firent représenter plusieurs opéras pour la première fois. Bien connu est l'échec de la *Traviata* en 1853. Aujourd'hui encore, la Fenice maintient une saison d'opéra, mais doit surtout sa renommée au festival international de musique contemporaine qui s'y déroule chaque année.

FENIER n. m. Dans le centre de la France, grosse meule de foin.

FENIL [nîl ou nî] n. m. (lat. *faenile*; de *faenum*, foin). Lieu pour serrer les foin.

— ENCYCL. Econ. rur. Quand le *fenil* n'est pas isolé et que, par nécessité, on a dû le placer au-dessus de l'étable ou de l'écurie, le plancher doit en être joint à rainures et languettes, afin d'éviter autant que possible la pénétration des gaz venus du logement des animaux. En général, une trappe fait communiquer le fenil avec le local où l'on prépare les rations alimentaires du bétail.

FENIN (Pierre de), sire de Grincourt, chroniqueur français († Arras 1506). Sa *Chronique* relate les faits relatifs à la rivalité des Armagnacs et des Bourguignons depuis le meurtre du duc d'Orléans (1407) jusqu'en 1427.

FENIOUX, comm. de la Charente-Maritime (arrond. de Saint-Jean-d'Angély), à l'E. de Saint-Savinien; 150 hab. (8 ag.). Lanterne des morts du XII^e s. Eglise romane avec portails richement sculptés.

FENNEC [fēnek] n. m. (ar. *fennek*). Canidé africain, remarquable par sa petite taille, sa tête ronde, son museau pointu et fin, et ses oreilles énormes.

— ENCYCL. Le *fennec* (*Fennecus zerdā*), ou renard du Sahara, est couleur de sable en dessus et a le ventre blanc; il mesure 40 cm de long, dont 17 pour la queue, ronde et fourrée. Il est nocturne et passe le jour dans de longs terriers; il se nourrit de petits animaux : oiseaux, reptiles, insectes, escargots. Il s'approprie aisément.

FENNER VON FENNEBERG (Ferdinand), révolutionnaire autrichien (Trente 1820 - Brezenz 1863). Officier, démissionnaire en 1843, il quitta l'Autriche. En 1848, il revint à Vienne, où il prit une part active à la révolution, puis commanda les insurgés du Palatinat (1849). Il dut se réfugier en Amérique.

FENNOMANE adj. Se dit, en Finlande, d'un parti national finnois opposé à l'influence suédoise.

— ENCYCL. Au début du XIX^e s., ce nom désignait un groupe d'hommes qui rêvaient d'accomplir l'unification de la Finlande par la fusion de ses diverses nationalités. Depuis 1820, il s'est appliqué aux partisans exclusifs de la langue et de la nationalité finnoises. Sur-tout littéraire à l'origine avec R. Van Becker, G. Renvall, Z. Topélius, Lönnrot, M. A. Castrén, le mouvement fennomane affirma de bonne heure des tendances politiques et sociales. Ce fut seulement en 1844-1846 que J. V. Snellmann formula définitivement, dans le journal *Saima*, les doctrines fennomanes, fondées sur le principe des nationalités et sur la nécessité de soustraire la masse de la population finnoise à l'influence de la culture suédoise, prépondérante. Appuyé sur le clergé et les paysans, possédant depuis 1877 la majorité de la Diète, le parti fennomane exerça sur les affaires une influence croissante. Vers la fin du XIX^e s., il se divisa en parti *vieux-fennomane*, conservateur en religion et en politique, et en parti *jeune-fennomane*, non moins intransigeant en matière linguistique,

mais plus libéral en politique et disposé à collaborer avec le parti suédois (*suecom*). Après que la Finlande eut recouvré son indépendance (1917), de nouvelles classifications de partis s'établirent, mais la lutte linguistique persistait entre l'élément suédois et nationalisme finnois. Cet antagonisme, ardent aux environs de 1930, s'est apaisé à la suite des épreuves communes supportées au cours de la guerre de 1939 à 1944 et pratiquement pris fin aujourd'hui.

FENNOSCANDIE, nom parfois donné à l'ensemble formé par la Finlande, la Suède et la Norvège, qui s'étend sur un massif ancien.

Fenocchio, type ou masque de la comédie italienne, qui date de 1560. C'est une espèce de valet fripon, qui s'emploie volontiers dans les intrigues amoureuses. Il est souvent en rivalité avec Arlequin.

FENOSA (Apelles), sculpteur espagnol (Barcelone 1899). Fixé à Paris dès 1921, on lui doit les bustes de Jean Cocteau, Picasso, Paul Eluard, Henri Michaux, Jules Supervielle, Colette, ainsi qu'un monument aux *Martyrs d'Oradour-sur-Glane*. Il est représenté au musée national d'Art moderne.

FENOUIL [nuj] n. m. (lat. pop. *feniculum*). Plante qui remplace souvent l'anis dans la préparation des tisanes. (Famille des ombellifères.) [Syn. ANETH DOUX.] || *Fenouil bâtard*, nom usuel de l'anethum, ou faux anis (V. ANETH.) || *Fenouil des Alpes*, autre nom usuel du cistre (*meulin*).

— ENCYCL. Art culin. Le *fenouil* est une plante aromatique dont on consomme le bulbe en gratin, à la crème, à la grecque, au beurre, etc., ou cru, en salade. Les tiges, grêles, parfument les poissons, et les graines séchées, entrent dans les soupes de poisson et la bouillabaisse.

— Bot. Les *fenouils* sont des herbes ordinairement vivaces, des régions tempérées de l'Ancien Monde, à feuilles découpées en divisions presque linéaires, à fleurs jaunes sans involucre ni involucelle, à fruits ornés de côtes épaisses, à peu près égales. Le fenouil commun (*Faeniculum officinale*), haut de 1,50 m, est une plante médicinale très aromatique, dont la racine est diurétique; les semences, apéritives et carminatives comme celles de l'anis, entrent dans la composition de l'anisette, de la chartreuse, etc. Le fenouil doux de Florence (*F. dulce*) est une plante annuelle basse et trapue, dont la base des pétioles forme une sorte de pomme, de saveur aromatique et sucrée, peu appréciée en France, très consommée en Italie, où on la mange crue, à l'état jeune, comme hors d'œuvre (*carosella*), ou cuite (*finocchio*).

FENOUILLET (le) ou **FENOUILLEDE** (les), région des Pyrénées orientales, au S. des Corbières, formée par un bassin drainé par l'Agly et ses affluents entre deux crêtes calcaires. Vignobles.

FENOUILLET [nuje] n. m. ou **FENOUILLETTE** n. f. Pomme grise, petite, qui a le goût du fenouil.

FENOUILLETTE n. f. Comm. Eau-de-vie distillée avec de la graine de fenouil. (V. F. PRIT.)

Fenris, le loup de la mythologie scandinave, l'un des trois enfants de Loke et d'Angerboda. Les Ases précipitèrent Hel dans le pays des brouillards et le serpent dans les abîmes de la mer. Quant au petit loup Fenris, il le gardèrent dans le Walhalla. Il était très féroce qu'il fallut le maîtriser avec un lien magique fabriqué par les nains noirs. Un jour, il sembla la terreur et la destruction et anéantira Odin lui-même. On a voulu voir dans le loup Fenris un symbole du feu dévorant destiné à détruire le monde.

FENS (prop. *marais*), plaines basses de l'Angleterre orientale, autour de l'estuaire de la Wash. Sur 3 000 km² environ, elles constituent une région humide, tourbeuse, sillonnée en tous sens de digues et de canaux. Les travaux de drainage et les amendements du sol ont fait de ce pays un des secteurs agricoles les plus riches de la Grande-Bretagne, cultures maraîchères et florales.

FENTE [fât] n. f. (lat. pop. **finditus*; cf. *findere*, fendre). Division, séparation, ouverture dans le sens de la longueur : *Des volets qui chantent un air triste [...] sortent par quelque fente des blancheurs enténébrées* (Thaïaud).



fennec



fenouil



premier « fenian »
jurant fidélité
coricature de Davitt
cabinet des Estampes

— Aéron. Dispositif hypersustentateur* permettant de retarder l'apparition du décollement* sur une aile. (V. part. *encycl.*)

— Anat. Nom donné à certains interstices. || *Fente cérébrale* de Bichat, nom donné à une dépression profonde creusée entre les hémisphères cérébraux et le mésencéphale. || *Fente ethmoïdale*, orifice situé sur la lame horizontale de l'ethmoïde et livrant passage à un prolongement de la dure-mère. || *Fente olfactive*, intervalle étroit compris entre le cornet moyen et la cloison. (Cette fente divise les fosses nasales en deux parties, l'une inférieure, ou respiratoire, l'autre supérieure, ou olfactive.) || *Fente palpébrale*, interstice compris entre les deux paupières, quand l'œil est fermé. || *Fente sphénoïdale*, interstice compris entre la grande aile et la petite aile du sphénoïde, occupant l'angle supéro-externe de l'orbite. (Elle livre passage au nerf moteur oculaire commun, au nerf pathétique, au nerf moteur oculaire externe, au nerf lacrymal, au nerf frontal, au nerf nasal [ces trois derniers sont des branches du nerf ophtalmique de Willis] et à la veine ophtalmique.)

— Arbor. Greffe en fente, v. GREFFE.

— Ardois. Action de fendre le schiste ardoisier : La fente comprend le tierçage du répartition, et les fabrications du contrefendus, du fendis, du jet et du feuillet, dans lequel on taille l'ardoise.

— Arm. Fente de visée, ouverture pratiquée dans le blindage d'un char pour permettre à l'équipage d'observer. (V. part. *encycl.*)

— Ch. de f. Rail à fente, rail comportant dans son profil une gorge pour le passage du boudin et la protection de celui-ci contre les déformations du pavage ou de l'empierrement de la chaussée dans laquelle il est placé. (On le désigne aussi sous le nom de rail à gorge ou rail type Broca.)

— Dr. civ. Division d'une succession en deux parts égales, lorsque les seuls héritiers sont des ascendants ou des collatéraux, chaque partie étant dévolue à l'héritier ou aux héritiers les plus proches dans la ligne maternelle, d'une part, et dans la ligne paternelle, d'autre part. (V. part. *encycl.*)

— Gant. Opération qui consiste à découper, à l'aide du balancier à main ou de la presse électrique, trois ou quatre paires de gants étavilonnés et placés sur le calibre, ou main de fer.

— Géol. Fente de retrait, fissure de retrait relativement large et longue. (Quand l'argile, ou une terre qui en contient, se dessèche, il s'y forme des fentes de retrait, qui dessinent des polygones; parfois, la fente est ensuite remplie de sable; certaines roches anciennes montrent de tels aspects.)

— Géomorphol. Fente en coin ou, improprement, coin de glace, phénomène dû à des dérangements des couches meubles par cryoturbation, résultant du remplissage de veines de glace (polygones de toundra) par des matériaux meubles, lors de leur fusion : En coupe, les fentes en coin apparaissent sous la forme de fentes triangulaires remplies de matériel remanié.

— Sports. En escrime, action de se fendre. || Longueur des jambes d'un athlète. || Sursaut d'un haltérophile passant sous la barre qu'il vient de lever.

— Sylvic. Bois de fente, celui qu'on débite en le fendant pour faire des douves pour tonneau, des échelles, des lattes ou autres pièces de bois découpées selon la direction des fibres.

— ENCYCL. Aéron. Pour remédier aux décollements, on utilise une fente pratiquée longitudinalement dans l'aile. Cette fente a pour effet de « coller » les filets d'air au profil et, ainsi, de maintenir à l'aile ses qualités sustentatrices. L'idée de l'aile à fente revient à l'ingénieur français Constantin, qui la fit expérimenter dès 1912.

— Arm. Située dans la coque, dans la tourelle ou dans un volet*, la fente de visée n'était pas protégée dans les premiers chars, de sorte que les balles qui la frappaient se trouvaient laminées et atteignaient gravement l'équipage. C'est pourquoi les fentes de visée ont été protégées par de petits volets escamotables, puis par des appareils optiques. (V. DIASCOPE et EPISCOPE.)

— Dr. civ. Dans les pays de coutume, la succession aux propres se résume, d'après le droit définitif, dans la fente, ou division en deux parts : l'une venant du père ou de la famille paternelle, l'autre venant de la mère

ou de la famille maternelle; chaque masse retourne d'où elle vient. La Convention décida qu'à défaut de descendant la succession se diviserait en deux parts égales, l'une pour la ligne paternelle, l'autre pour la ligne maternelle, et que, s'il y avait lieu, cette fente serait suivie de refente. Le système de la fente a été consacré par le Code civil.

FENTON n. m. Technol. V. FANTON.

FENTON (sir Geoffrey), écrivain et homme politique anglais (Nottinghamshire v. 1539 - Dublin 1608). Au cours d'un séjour à Paris, en 1567, il effectua une traduction libre de l'adaptation française des *Nouvelles* de Baudouin; c'est de cette traduction que Shakespeare et d'autres dramaturges élisabéthains tirèrent les sujets de quelques-uns de leurs drames. De 1580 à 1608, il occupa le poste de secrétaire du gouverneur d'Irlande.

FENTON (Elijah), poète anglais (Shelton, Staffordshire, 1683 - East Hampstead, Berkshire, 1730). Il collabora avec Pope à la traduction en vers de l'*Odyssée*. Ses *Poésies* (1707 et 1717), odes, épîtres, élégies, sont estimables, sans plus. Sa tragédie de *Mariamne* (1723) eut un immense succès. Il a traduit encore divers poètes latins et rédigé une *Vie de Milton* (1725).

FENTSCH (la), riv. de Lorraine, affl. de la Moselle (r. g.). La vallée de cette courte rivière abrite d'importantes agglomérations industrielles (Florange, Hayange, Knutange, etc.).

FENUGREC n. m. (lat. *faenugraecum*; de *faenum*, foin, et *graecum*, grec). Nom usuel du trigonella, plante à fleurs bleues, jaunes ou blanches, que l'on trouve dans les pelouses ou les champs, et souvent cultivée. (Famille des papilionacées.)

— ENCYCL. Le fenugrec est une herbe fine, très odorante après dessiccation, à feuilles composées de cinq folioles pennées; sa longue gousse renferme des graines comprimées. Ces graines jaunâtres, de forme presque carrée, répandent une odeur forte quand on les écrase. Elles ont une saveur amère. Riches en mucilage, elles entrent dans la composition des farines résolutives.

FÉNUSE n. m. Insecte dont les larves minent les feuilles des érables, des peupliers ou des chênes. (Le genre fait partie des hyménoptères tenthredinidés.)

FENWICK (sir John), soldat et conspirateur jacobite anglais (dans le Northumberland v. 1645 - Londres 1697). Arrêté en 1696 alors qu'il complottait l'assassinat de Guillaume III, il révéla les contacts de certains membres du gouvernement avec la cour du prétendant.

FEO (Francesco), compositeur italien (Naples 1691 - id. 1761). Il donna son premier opéra, *Amor tirannico*, à Naples, en 1713, et, dix ans après, *Siface, re di Numidia*. Il fit représenter ensuite, à Rome, *Ipermestra* (1728), *Andromaca* (1730) et *Arsace* (1740), puis revint à Naples. Feo écrivit cent cinquante œuvres de musique religieuse.

FÉODAL, E, AUX adj. (bas lat. *feodalis*; de *feodum*, fief). Relatif à un fief : Château féodal. Droits féodaux. || Relatif à la féodalité : Le régime féodal. Les institutions féodales. || Les temps féodaux, les temps où la féodalité était en vigueur.

◆ N. m. Fam. Grand propriétaire terrien.

FÉODALEMENT adv. En vertu du droit féodal : Le duc de Rohan saisit féodalement la terre de Guéméné (Saint-Simon).

FÉODALISME n. m. Système féodal.

FÉODALITÉ n. f. Régime politique et social de l'Europe occidentale du IX^e au XIII^e s. et qui avait pour base la constitution du fief. || Par extens. et péjor. Toute puissance économique ou sociale qui rappelle l'organisation du régime féodal : La féodalité financière. Il est vivifiant de penser qu'un jeune fonctionnaire vous estime assez pour qu'il vous ait demandé d'abattre la féodalité des pétroliers français (J. Romains).

— ★ chevalerie, suzeraineté, vassalité, droit coutumier / monarchie absolue.

— ENCYCL. Jusqu'au XVIII^e s., le mot « féodal » a surtout désigné les relations de seigneur à tenancier. Les travaux des historiens ont abouti à une définition plus précise. La féodalité ne doit pas être confondue avec le régime de la seigneurie rurale, qui est plus

ancien et qui lui sert de support. Elle y ajoute la prédominance d'une classe de guerriers spécialisés, des liens d'homme à homme qui remplacent la sujétion normale à un Etat, la disparition de la notion d'autorité publique. Le régime féodal résulte de la rencontre, au milieu du bouleversement des invasions, de la société romaine et de la société germanique, qui n'avaient pas atteint le même degré d'évolution. Elles se sont disloquées et ont fusionné au moment où l'affaiblissement économique ralentissait la vie de relations. L'autorité royale, du modèle le plus simple, restaurée pour un temps par les Carolingiens, s'affaiblit avec les nouvelles invasions du IX^e s. Le nouveau type de société s'étend sur les pays entre Loire et Meuse, où s'était le mieux réalisée la fusion entre les envahisseurs francs et les propriétaires gallo-romains; à partir de cette zone, il va gagner, mais sans avoir toujours la même netteté d'institutions, l'Allemagne, l'Italie du Nord, le nord de l'Espagne, où le nombre très important des alleux ne diminue qu'au X^e s.; il est transplanté ensuite, par les Normands, en Italie du Sud, à partir de 1030, en Angleterre après 1066; il est inconnu en Frise, en Irlande, et a fort peu pénétré dans la péninsule scandinave. En revanche, à la suite des croisades, il s'implante dans les Etats latins d'Orient, où des inféodations sont pratiquées dès le règne de Baudouin I^{er} (début du XII^e s.). En fait, à la fin du IX^e s., ses institutions sont en place en Occident et permettent une étude qui reste valable jusqu'au XI^e s.

Le régime féodal, avec sa classe de guerriers à niveau de vie élevé (pour l'époque), suppose une masse de paysans travaillant pour eux (domaine* seigneurial). Le guerrier est à la fois propriétaire et seigneur : il donne à ses paysans une terre et reçoit en contrepartie des versements en nature, des corvées de toutes sortes; il exerce sur eux son *ban* (commandement), et les juge, le cas échéant. Tout cela constitue le régime seigneurial qui apparaît dès la fin de l'Empire romain et dure jusqu'à la Révolution française.

Depuis l'époque mérovingienne, l'homme libre, qui n'est qu'un petit propriétaire, juge utile ou prudent de se mettre au service d'un homme puissant, il devient son *vassal**, sans perdre sa liberté. La cérémonie de l'engagement se déroule ainsi : le vassal, à genoux, place ses mains jointes entre celles de son seigneur et devient ainsi son homme; c'est l'*homage**; il engage ensuite sa *foi*, par un serment sur l'Evangile ou sur des reliques. Le vassal promet son entier dévouement, le seigneur sa protection; parfois, le recommandé reçoit la concession d'une terre, ce que l'on appelle un *benefice**.

Le souverain carolingien, qui entreprend de restaurer le pouvoir royal, va utiliser les institutions vassaliques. Faute de communications commodes, il ne peut connaître tous les hommes libres de son immense domaine, ce qui est grave à une époque où seules comptent les relations personnelles. Il distribue les biens d'Eglise en bénéfices aux personnages les plus importants, et il invite les autres à se lier aux puissants par l'engagement vassalique, les plus riches lui répondant de la fidélité des autres.

Les invasions normandes au IX^e s. détruisent le système carolingien. Le souverain ne retient plus ses fidèles par l'éclat de ses victoires, il n'est plus le donateur généreux du siècle précédent, le service vassalique cesse de monter jusqu'à lui. L'autorité se fractionne et, bientôt, n'est plus que privée; l'armée royale se divise en milices locales. Devant le péril normand, faute de recevoir des secours d'un souverain lointain, les hommes libres se groupent autour d'un guerrier fort et hardi, qui organise la défense à partir d'un château; s'ils ne l'étaient pas déjà, ils deviennent ses vassaux. Parfois, le groupement s'opère autour du comte, représentant du souverain; ce dernier obtient rapidement que ses fonctions (*honores*, dans le latin du temps) passent normalement à son fils; et, en même temps, il usurpe les domaines royaux de son comté. La royauté s'étiolant du même coup, le monde féodal se trouve constitué.

L'homme puissant, le seigneur, s'appelle le *suzerein*; il commande une troupe de vassaux; il peut en garder quelques-uns indéfiniment auprès de lui, mais, le plus souvent,

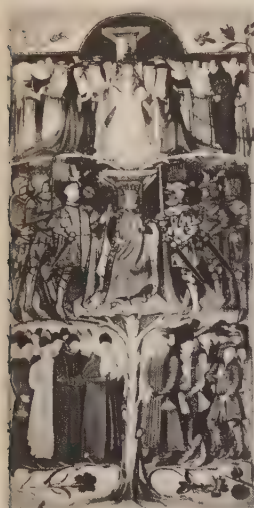
fermée

ouverte

fente (aéron.)



fenugrec



miniature
de « l'Arbre des batailles »
XV^e s.
Charles VII entre le Dauphin,
futur Louis XI, à sa droite, et
le connétable de Richemont
bibl. de l'Arsenal

les vassaux sont *chassés*, c'est-à-dire dotés d'un *fief** (le mot a remplacé celui de « bénéfice »). A une époque où il n'y a plus de rémunération en argent, pour se débarrasser du soin de son entretien et le récompenser de sa fidélité, le seigneur concède à son vassal un domaine ou une part de redevances. Le vassal prête l'hommage, puis reçoit de son suzerain un objet, symbole de cette terre : c'est la cérémonie de l'*investiture**. Il doit à son seigneur *aide* et *conseil* de la façon la plus absolue. Le fief est inaliénable et viager ; à la mort du suzerain, le vassal doit payer le *droit de relief*, pour garder son fief. En cas de *félonie* du vassal, la cour seigneuriale prononce la *commise** (reprise du fief). La féodalité comprend une hiérarchie de suzerainetés : au bas, le vassal non chassé, qui garde jour et nuit son seigneur ; le *vavas*seur, qui n'est seigneur d'aucun autre guerrier. Au-dessus, la masse des seigneurs, qui ont plusieurs vassaux et dépendent eux-mêmes d'un suzerain ; celui qui a sous sa bannière toute une troupe de fidèles est *banneret*. S'il prête directement hommage au roi, il est *capital* (tenant en chef) ou *baron*. Un petit nombre de seigneurs possèdent une principauté territoriale : *comtes* ayant usurpé le ban royal qui leur était délégué dans l'étendue de leur comté ; *comtes* qui, ayant regroupé plusieurs comtés, ont pris le nom de « comte », de *duc* (commandant de troupes), de *marquis* (commandant d'une marche). Enfin, il y a les royaumes, dont les frontières ne changent guère après le IX^e s. L'hommage prêté au roi ne lui assure le service et l'obéissance que des plus petits et des plus proches



Charles V reçoit l'hommage
de Du Guesclin
miniature, XV^e s.
bibl. Sainte-Geneviève

de ses vassaux, mais le souverain reçoit, avec le sacre, un pouvoir religieux ; il est le sommet de la hiérarchie féodale, celui qui ne prête pas l'hommage. Il continue à assurer, dans la mesure de ses moyens, des services publics : justice, défense du royaume. Le clergé lui-même a dû se plier au système féodal : il a besoin de terres et du travail des paysans pour assurer sa fonction ; en échange des fiefs qu'il reçoit, il devra rendre des services féodaux. L'investiture des biens d'Eglise provoque une longue contestation au XI^e s. (querelle des Investitures). Quant aux services, il en est, comme l'aide militaire, qu'un clerc ne saurait rendre, puisque le droit canon lui interdit de verser le sang. L'évêque, l'abbé devront recourir à un *avoué**, qui s'en chargera, moyennant rétribution sous forme de fief. Pourtant, le système féodal n'est pas universel ; certains princes territoriaux du X^e au XII^e s. n'ont pas été vassaux du roi ; de plus, dans les régions où il s'étend, certaines terres, les *alleux**, sont possédées en propriété complète et directe ; ce sont des cas rares, et leur nombre va en diminuant. D'autre part, le système revêt des aspects différents selon les régions où il est implanté. Dans les Etats latins du Levant et, surtout, dans le royaume de Jérusalem, la féodalité se caractérise d'abord (1100 à 1130 env.) par une extrême mutabilité des fiefs, dont les causes sont multiples : importante mortalité pour faits de guerre, grand nombre de cadets de famille non mariés venus en Terre sainte ;

interdiction faite à un héritier déjà chassé de cumuler par héritage deux fiefs (son plus proche parent non pourvu doit en bénéficier, afin de faciliter le peuplement du royaume). Au contraire, à partir de 1130, les fiefs se stabilisent et, après 1150, même se concentrent entre les mains d'une haute noblesse, qui restreint l'inféodation aux héritiers directs et obtient en outre du roi qu'il renonce à son droit de retrait (pas de sous-inféodation, vassalité à un seul degré) ; quant à la masse des chevaliers, ils sont simplement titulaires de fiefs en besant. L'époque féodale est dominée par la classe des guerriers (on dit alors *chevaliers**), dont la fonction est de lutter, au service de leur suzerain, contre leurs semblables. Si un chevalier est victime d'un autre chevalier n'appartenant pas au même vasselage, seule la guerre peut régler leur querelle. Cette période du Moyen Age est marquée par l'insécurité et le triomphe de la brutalité. L'influence du clergé, de la bourgeoisie s'emploie à lutter contre les instincts batailleurs et pillards des seigneurs (paix* de Dieu, trêve* de Dieu), surtout dans le Midi, où l'émiettement de l'autorité est le plus marqué. Ailleurs, on peut compter un peu sur les *cours** seigneuriales, où les vassaux réunis par leur suzerain jugent leur *pair**.

L'âge féodal perd de ses caractères dès le XII^e s. L'arrêt des invasions libère les rois et les princes d'une tâche accablante ; en même temps, il permet l'essor démographique, qui commence à cette époque. La densité accrue rend le maintien de l'ordre plus facile, favorise le renouveau économique. L'économie monétaire et l'impôt reparaissent. Les services rendus par les vassaux fiefés peuvent être demandés à d'autres personnages, plus efficaces et moins encombrants : fonctionnaires salariés, comme les baillis et les sénéchaux de Philippe Auguste ; vassaux de classe servile, comme les *ministeriales** d'Allemagne ; soldats mercenaires, qui n'ont pas le souci d'un fief à défendre. La renaissance culturelle rend les esprits plus aptes à concevoir la notion de puissance publique.

Les structures de la féodalité ne tombent pas d'un seul coup, elles se modifient peu à peu. La chevalerie, ouverte à tous ceux qui étaient assez riches pour payer leur équipement, va devenir héréditaire : la *noblesse** apparaît. La notion de dévouement et d'aide militaire fait place, dans les relations vassaliques, à celle de profit pécuniaire. L'aide se limite en se précisant : c'est l'*aide* aux quatre cas, contribution financière à certaines grosses dépenses du suzerain (rançon, chevalerie du fils aîné, mariage de la fille aînée, croisade). Quant à l'aide militaire, elle se réduit à l'ost annuel de quarante jours, avec un nombre bien précis de cavaliers. Au XII^e s., le fief est devenu héréditaire, puis au XI^e s., le vassal a acquis le droit de disposer librement de son fief, moyennant certaines taxes (lods et ventes*, relief*). Le seigneur ne choisit plus ses vassaux, et il arrive que des vassaux reçoivent des fiefs de plusieurs suzerains, ce qui pose des cas de conscience au moindre conflit ; on convient alors d'appeler *hommage lige* celui qui est prêté au suzerain dont on a reçu le fief le plus important et qui prime les autres.

Au XIII^e s., le roi de France, qui est intervenu par les armes dans toutes les parties de son royaume, peut compter sur l'*aide* de tous ses vassaux et arrière-vassaux ; il a reconstitué la pyramide vassalique rêvée par les premiers Carolingiens. Mais avec les légistes de Philippe le Bel (1285-1314) est ressuscitée la notion de puissance publique, à l'exemple de l'*imperium* romain. La vie politique ne se fonde plus sur le contrat vassalique ; les obligations concrètes sont désormais à sens unique, au bénéfice du souverain, qui ne doit plus de comptes qu'à Dieu et dont l'administration surveille tous les habitants du royaume. Dans certains pays, comme l'Angleterre, l'époque féodale laisse après elle les institutions qui contrôlent la monarchie ; en France, la féodalité, dès la fin du XIII^e s., n'est plus la force prépondérante du royaume ; pourtant, elle semble s'être maintenue au cours du XIV^e s., et, plusieurs fois renforcée, ne s'être effacée, malgré les efforts de la noblesse apanagée du XV^e s., qu'à l'aube des Temps modernes. Cependant, les formules de la féodalité, presque vidées de leur sens, persisteront théoriquement jusqu'à la Révo-

lution française de 1789, qui en interdit l'usage. (→ Biblio.)

FÉODOR. V. FÉDOR.

FEODOSI, peintre russe (fin du XV^e s. à v. 1525). En 1508, les fresques de la cathédrale de l'Annonciation (Kremlin de Moscou) furent exécutées sous sa direction.

FEODOSSIA, v. de l'U. R. S. S. (Ukraine) sur la côte méridionale de la Crimée. Vestiges d'une tour génoise (XV^e s.). Musées archéologique. Cultures florissantes. Port de commerce et de pêche. Industries alimentaires (conserves de poissons). Station balnéaire. — Hist. La ville fut fondée vers 500 av. J. par les Grecs de Milet (*Theodosia*), puis détruite par les Huns. Au XV^e s., les Génois s'y établirent, formant la colonie de Kaffa. Elle fut occupée par les Russes au XVIII^e s.

FEOU-SIN, en angl. *Fusin*, v. de la Chine du Nord-Est (Leao-ning), à l'O. de Chen-yan, 188 600 hab. Important centre houillier.

FÉQUANT (Philippe), général français (Montmorency 1882 - Paris 1938). Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie coloniale, il se rendit au Tonkin, puis devint un des pionniers de l'aviation militaire. Le premier, il exécuta une mission photographique en relevant l'Yennéaire Mourmelon-Vincennes, en 1911. Deux ans plus tard, il boucle un long périple aérien en Afrique occidentale, pour étudier l'organisation de services d'aviation outre-mer. En 1915, il est versé à l'aéronautique militaire, commande, en 1916, un des quatre groupes de combat (le G.C. 13) qui viennent d'être constitués, et termine la guerre comme chef d'état-major de la 1^{re} division aérienne. De 1936 à sa mort, il occupe le poste de chef d'état-major général et inspecteur général de la défense aérienne du territoire.

FER n. m. (lat. *ferrum*). Métal tenace et malléable, le plus important pour son utilisation industrielle, surtout sous forme d'alliages d'aciers et de fontes. || Nom donné, par cathèse, à un autre métal servant au même usage : *Des fers d'or. Cheval qui porte des fers d'argent.* || Poétique. Arme : *Le fer brille un cri part : guerriers, volez aux armes* (Hugo).

— LOC. DIV. *Battre le fer quand il est chaud*, profiter d'une circonstance favorable pour agir. || *Croiser le fer*, se battre en duel. *De fer*, très robuste, très résistant : *Naturel tempérament, constitution de fer. Longtemps, je m'étais demandé quelle partie vulnérable dans cette organisation de fer, un mal que conque avait pu frapper* (Fromentin). — I. flexible, dur, rigoureux : *Cœur, tête, volonté de fer. Discipline, joug de fer. La loi de fer*. Des besoins consiste en ceci, que celui qui essaie de mépriser les besoins s'y trouve aussitôt soumis comme une bête (Alain). || *Mar de fer* dans un gant de velours, autorité fer sous les apparences de la douceur. || *Age de fer, siècle de fer*, période de malheurs qu'on d'après la mythologie antique, a suivi l'âge d'or ; et, par extens., toute période marquée par des cruautés, des crimes. || *Digérer de fer*, avoir un estomac à toute épreuve. || *En ployer le fer et le feu*, user de moyens violents pour parvenir à ses fins. || *En fer cheval*, en demi-cercle ou en demi-ovale. *Ne pas valoir les quatre fers d'un chien*, valoir absolument rien. || *Porter le fer*, opprimer un blessé, un malade, et, au fig., appliquer un remède brutal à une situation difficile. || *Tomber les quatre fers en l'air*, tomber sur le dos, en parlant d'un animal ; et, par plaisant., en parlant d'une personne, tomber à la renverse.

— Art culin. *Fer à gaufres*, à oublies, et ustensiles dans lesquels on coule, pour faire cuire, de la pâte à gaufres, à oublies, etc.

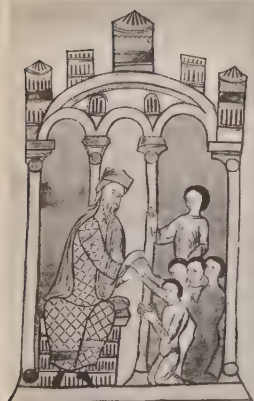
— Bot. *Bois de fer*, nom donné dans le commerce à des bois très durs, fournis par différents arbres exotiques (*robinier* de la Guyane, *rhannus* des Antilles, *sideroxylon* de Malaisie, *calcepinia* du Brésil, etc.).

— Céram. *Terre de fer*, sorte de faïence particulièrement résistante.

— Chass. Plumes rouges qui forment demi-cercle sur le ventre du perdreau mâle. — Ch. de f. *Chemin de roulement* proprement dit de la voie, c'est-à-dire les rails eux-mêmes et leurs pièces d'assemblage : éclisses, boulons, etc.

— Chim. V. part. encycl.

— Chim. biol. V. part. encycl.



Alphonse II le Chaste
reçoit l'hommage
des nobles de Perpiñan
archives
de la couronne d'Aragon
Barcelone

— Coiff. *Fer à onduler*, instrument du coiffeur pour onduler les cheveux.
— Constr. Barre de fer ou d'acier doux, présentant une section particulière : *Fer en U*, à *T*, en *cornières*. || Barre d'acier servant d'armature au béton, dans la construction en béton armé. || *Fer d'amortissement*, aiguille métallique entée sur un poinçon, pour tenir certains objets servant de couronnement. || *Fer Zévalé*, fer profilé à section en forme de W.

— Cost. En lingerie, petite pièce de toile qui sert de doublure aux épaulettes d'une chemise d'homme.

— Dr. anc. *Fer ardent* ou *fer chaud*, épreuve judiciaire qui consistait à saisir une barre de fer, à mettre la main dans un gantelet ou à marcher sur des socs de charrue, tous rougis au feu, sans être brûlé, pour prouver son innocence. (L'Eglise interdit cette épreuve dès le XII^e s.)

— Equip. ménag. *Fer à repasser*, outil de fonte ou d'acier, utilisé, lorsqu'il est chauffé, pour le repassage du linge et des vêtements.

— Escr. La lame d'un fleuret ou d'une épée.
— *Par extens.* Le fleuret, l'épée ou le sabre : *Croiser le fer*.

— Floc. V. FER-À-CHEVAL.

— Fortif. *Fer à cheval*, au XVIII^e s., ouvrage extérieur de fortification, ayant la forme d'un demi-cercle.

— Géogr. V. part. encycl.

— Hist. *Age du fer*, époque de la diffusion du fer.

— Jeux. Passe sous laquelle on faisait autrefois rouler la bille du billard.

— Mar. Grosse ancre de galère, du XV^e au XVIII^e s. || En construction navale, élément métallique employé dans la construction du navire. || *Être sur le fer*, être amarré sur une ou plusieurs ancres. (Vx.) || *Fer à calfat*, ciseau du calfat. || *Fer de gaffe*, croc terminant le manche de la gaffe. || *Serper le fer*, dans la langue des galères, lever l'ancre. (V. part. encycl.)

— Maréch. *Fer à cheval*, demi-cercle de fer dont on garnit la corne des pieds des chevaux. || *Fer couvert*, fer à cheval à branches très larges. || *Fer à l'anglaise*, fer qui couvre beaucoup le pied de l'animal. || *Fer à glace*, fer garni de clous, qui mordent sur la glace. || *Fer à pantoufle*, fer à cheval qui a plus d'épaisseur en dedans qu'en dehors et qui s'amincit du côté de la corne. || *Fer à la turque*, fer dont la branche intérieure est courte, étroite, épaisse et taillée en talus sur le bord extérieur. || *Fer à planche*, fer dont les branches sont réunies au moyen d'une traverse. || *Fer à la florentine*, fer fixé au pied, sans pignon, et dépassant la pince. || *Fer de bœuf*, ferrure usitée pour les pieds des bœufs. (V. part. encycl.)

— Métall. *Fer Armcô*, fer particulièrement pur, ayant subi un affinage très poussé. || *Fer battu*, fer travaillé par martelage sous forme de tôle ou de feuille. || *Fer-blanc*, v. ce mot. || *Fer carbonylé*, fer obtenu à partir du carbonyle de fer, composé de fer et d'oxyde de carbone. || *Fer doux*, fer ou acier extra-doux recuit, utilisé pour les noyaux de circuits magnétiques. || *Fer électrolytique*, fer très pur obtenu par électrolyse d'un sel de fer. || *Fer fondu*, fer élaboré par fusion au creuset. || *Fer forgé*, fer travaillé par forgeage sur l'enclume. || *Fer galvanisé*, fer ou acier doux revêtu de zinc. (V. GALVANISATION.) || *Fer puddlé*, fer obtenu par puddlage*. || *Fer de Suède*, fer obtenu, suivant le procédé suédois, à partir de fonte affinée au charbon de bois. || *Fil de fer*, fil obtenu par le passage de barres cylindriques de fer ou d'acier doux dans les trous d'une filière. || *Paille de fer*, masse de copeaux en forme de fils plus ou moins fins, provenant de la raboteuse ou du tour, et servant à décaper les parquets. (V. part. encycl.)

— Métrol. *Fer à cheval*, calibre* à fourches, comportant deux parties d'ouvertures différentes, l'écart entre les deux dimensions étant déterminé d'après la nature de l'assemblage à réaliser. (On dit plutôt CALIBRE à MÂCHOIRES.)

— Minér. *Fer météorique*, combinaison de fer, nickel, chrome, cobalt, etc., que l'on trouve dans les météorites. || *Fer natif*, fer qui se trouve en cristaux appartenant au système cubique. (On le rencontre au Groenland, sous forme de gros blocs à l'intérieur du basalte. Il peut contenir du carbone.) || *Fer arsenical*, syn. de MISPICKEL. || *Fer car-*

bonaté, variété argileuse de sidérose. || *Fer oligiste*, oxyde de fer (hématite rouge), appelé aussi FER SPÉCULAIRE lorsqu'il se présente sous forme de lamelles foncées brillantes. || *Fer spatique*, syn. de SIDÉROSE. || *Fer chromé*, syn. de CHROMITE. || *Fer limoneux*, syn. de LIMONITE. || *Fer titané*, oxyde naturel de titane et de fer. (Syn. ILMÉNITE.) || *Fer des marais*, dépôt ferrugineux, parfois véritable minéral, dû à la réduction de l'oxyde ferrique (Fe₂O₃) en oxyde ferreux (FeO), puis à sa transformation en carbonate (FeCO₃) ou en limonite. (L'action d'une diatomée (*Gallionella ferruginea*) paraît importante dans ce processus.) || *Gypse fer de lance*, nom vulgaire d'une variété de gypse cristallisé.

— Pathol. *Rein en fer à cheval*, malformation urinaire caractérisée par la réunion du pôle inférieur des deux reins sur la ligne médiane, créant ainsi une sorte de fer à cheval.

— Peauss. *Tannage au fer*, préparation de cuir par traitement des peaux au moyen de sels de fer. (V. part. encycl.)

— Pêch. Syn. d'HAMEÇON : *Le poisson est retenu par le fer*. || *Hameçon fin de fer*, hameçon très acéré, constitué par un fil d'acier aussi ténu que possible. || *Hameçon gros de fer*, hameçon robuste et épais.

— Peint. *Oxyde de fer*, type de pigments minéraux, diversément colorés, naturels ou artificiels, provenant des minerais de fer. (V. part. encycl.)

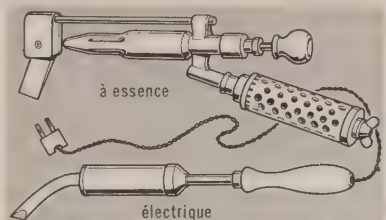
— Pharm. V. part. encycl.

— Photogr. *Procédé aux sels de fer*, v. FER-ROPRUSSATE.

— Rel. *Fer à dorer*, outil en métal (cuivre, acier) gravé en relief, utilisé pour décorer à la main ou au balancier les couvertures de livres reliés : *Les fers du XVI^e s. sont à or plein, azurés ou évidés (fers adins)*. || *Petits fers*, fers à dorer de petite dimension, utilisés en les répétant ou en les faisant figurer dans des compositions variées : *Le style des reliures et les ateliers qui les ont exécutées se reconnaissent aux petits fers employés : les reliures de Badier (XVII^e s.) à une petite tête humaine, celles de Derome (XVIII^e s.) à un oiseau, etc.*

— Sports. Club* de golf à tête métallique, destiné aux coups de moyenne ou courte distance. (V. part. encycl.)

— Technol. Lame d'acier constituant la partie coupante d'un rabot. || Lame des dégauchisseuses, raboteuses et toupies à bois. || Nom donné à des outils de calfat, de cimentier, bitumier, etc., servant à lisser, à égaliser du mortier, du ciment, etc. || *Par extens.* Instrument métallique : *Le fer de la charrue*. || *Fer à découper*, v. EMPORTE-PIÈCE. || *Fer à souder*, outil utilisé à la fusion de la soudure,

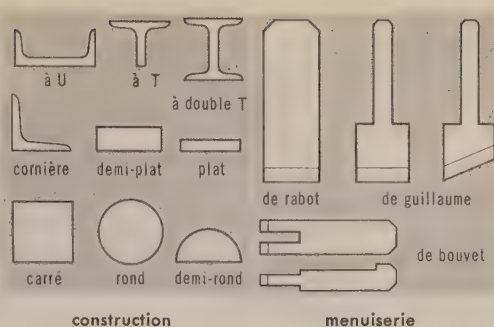


dans les soudures par métal d'apport. (Beaucoup de ces fers, qui doivent produire leur effet à chaud, sont conçus pour être chauffés électriquement.) || *Fer à tuyauter*, instrument à l'usage des repasseuses de fin, pour tuyauter des garnitures de lingerie, dentelles et volants.

— Fers n. m. pl. Chaînes, menottes : *Mettre les fers aux mains, aux pieds d'un criminel*. || Fig. Esclavage, état d'oppression : *Il n'y a de liberté durable que pour ceux dont le temps a usé les fers* (Chateaubriand). || Particul. Nom donné à une peine militaire : *Marins mis aux fers*. || *Jeter dans les fers*, mettre en prison.

— Dr. pén. *Peine des fers*, peine criminelle qui a été substituée à l'ancienne peine « des galères » par le Code pénal de 1791, et qui est devenue, dans le système du Code pénal de 1810, la « peine des travaux forcés ». (Son nom lui venait de ce que les condamnés traînaient « à l'un des pieds un boulet attaché avec une chaîne de fer ».)

— Obstétr. Nom usuel du forceps.



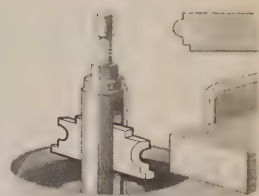
construction

menuiserie

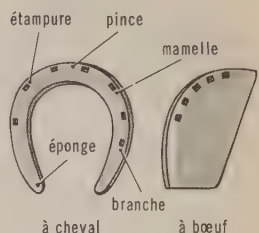
— ENCYCL. L'âge du fer proprement dit, caractérisé par une utilisation courante du métal, commence vers 1200 av. J.-C. et coïncide avec l'invasion des « peuples de la mer ». Des gisements se trouvaient dans le Taurus, le Caucase, les monts d'Arménie et en Perse. Entre 1200 et 1000, l'industrie du fer connaît un brusque accroissement en Iran, en Transcaucasie, en Syrie et en Palestine, puis en Mésopotamie, dans le Caucase, à Chypre et en Crète. Les Assyriens ont emprunté aux Hittites l'usage du fer, et il est probable que les Israélites l'ont hérité des Philistins. Le roi néo-babylonien Nabonide (550 av. J.-C.) faisait venir le minéral de l'Amanus et du Liban.

En Europe occidentale, l'âge du fer occupe le premier millénaire avant J.-C. Il se caractérise par l'extension de l'industrie métallurgique et de ses dérivés, due au fait que les gisements de fer sont nombreux en Europe et souvent faciles à exploiter.

Le premier âge du fer, désigné d'après la station éponyme de Hallstatt (Haute-Autriche), commence après l'an 1000 et s'étend jusqu'après 500 av. J.-C. ; le second âge du fer, désigné d'après la station éponyme de La Tène (Suisse), se poursuit en trois périodes jusqu'à la conquête romaine, et même se prolonge, en Irlande, en Scandinavie et dans les régions de Germanie restées à l'écart de la conquête romaine, jusqu'à la christianisation de ces pays. La première période se caractérise par des influences celtiques encore partielles, par un art géométrique proche de celui de la Grèce archaïque et de l'Italie villanovienne. Les objets de bronze sont encore en circulation. L'habitat est concentré dans des oppidums situés sur des hauteurs et entourés d'une enceinte de terre et de pierre, traversée de poutrages de bois. Les chefs usent du char de guerre et se font enterrer avec un char d'apparat. Les tombes sont de vastes tumulus recouvrant les fosses funéraires. Des rapports commerciaux ont lieu entre les divers peuples d'Europe, qui échangent des bijoux et des armes. La poterie, qui ignore le tour, est variée et souvent décorée de motifs incisés. La seconde période se caractérise par une influence celtique prédominante et par des échanges suivis entre Gaule, Italie, pays danubiens et Grèce. Les villes s'étalent dans la plaine ou s'abritent derrière de vastes enceintes. Le décor celtique, éminemment linéaire et surtout curvilinéaire, s'organise : les motifs végétaux et, même, animaux sont schématisés ou déformés avec fantaisie ; la spirale envahit le décor ; la palmette, empruntée à l'art grec, reçoit des formes nouvelles. On utilise encore le tumulus, mais les rites de l'inhumation et de l'incinération se combinent également avec l'usage des tombes plates. L'armement se perfectionne, le char est toujours utilisé, et l'on en trouve encore dans les tombes. Les œuvres d'art les plus typiquement celtiques de cette époque sont, outre les vases peints et incisés, les monnaies gauloises. Du III^e s. à l'époque de la guerre des Gaules, un grand nombre de peuples de la Gaule ont frappé monnaie, d'or, d'argent et de bronze. Imitées, à l'origine, des « philippes » macédoniens, ces monnaies se sont peu à peu détachées de leur modèle, interprétées avec une liberté, une fantaisie, une volonté d'abstraction qui font de ces petites œuvres d'art, longtemps méconnues, des chefs-d'œuvre du génie celtique. La sculpture préromaine est particulièrement brillante dans le Midi de la France (statues de Roque-



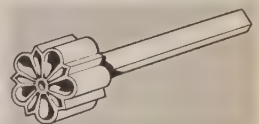
fer de toupie



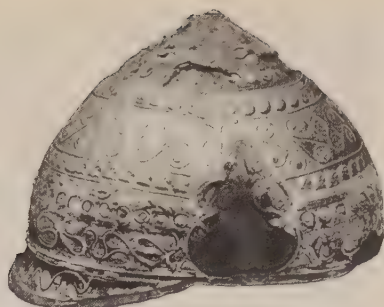
fer à cheval



fers à dorer (rel.)

deuxième âge du fer
ornement gaulois
musée des Antiquités nat.
Saint-Germain

deuxième âge du fer
casque d'Amfreville
musée de Rouen



pertuse, d'Entremont, de Saint-Rémy-de-Provence).

— Archit. Dès 1778, Brébion, architecte du Louvre, avait employé le fer pour la construction des combles du salon Carré; le pont des Arts (1802) est en fer, de même que l'admirable dôme de la Bourse de commerce (ancienne Halle aux blés, à Paris, 1809). Le premier monument où le fer est utilisé en tant que matériau principal et apparent, déterminant les rythmes essentiels de l'architecture, est la bibliothèque Sainte-Geneviève (1841-1850), de Henri Labrousse. Les autres maîtres de l'architecture du fer, dépassée au xx^e s. par l'avènement du béton, sont Victor Baltard (Halles centrales, 1851), Viollet le Duc (palais de l'Industrie, 1885), Hittorff (gare du Nord, 1863), Dutert (galerie des Machines, 1889), Eiffel (tour de 300 m, 1889) et Frantz Jourdain (la Samaritaine, 1906).

— Arts décor. Selon les légendes chinoises, l'emploi du fer daterait du iii^e millénaire; il fut répandu par les Aryens. En Egypte et en Chaldée, au ii^e millénaire, il est considéré comme un métal précieux, utilisé pour les armes de parade, volontiers niellé d'or ou d'argent. D'un usage militaire courant chez les Celtes, il est, au Moyen Age, utilisé dans les riches édifices : églises et châteaux, qu'il orne et protège.

Son travail s'apparente souvent à l'orfèvrerie dans l'exécution de serrures, de pentures, d'armures, de lanternes, de sièges ou de trônes. A partir du $xvii^e$ s., son emploi se généralise dans les instruments domestiques usuels et dans l'outillage professionnel le plus varié; naissent aussi les premières grilles monumentales, les rampes, les balcons.

Le fer forgé fut un moment supplanté par la fonte de fer décorative, mais les ferronniers modernes rétablissent son usage dans tous les domaines de la décoration. (V. FERRONNERIE.)

— Chim. Le fer est l'élément chimique de numéro atomique 26 et de masse atomique $Fe = 55,85$. C'est un solide blanc-gris, de densité 7,8, fondant vers $1530^{\circ}C$ et bouillant au-delà de $3200^{\circ}C$. Avant de fondre, il se ramollit et devient pâteux, ce qui permet de le façonner. Assez malléable et ductile, il est dur et le plus tenace des métaux usuels. C'est, enfin, le principal métal magnétique.

Malheureusement, à l'air humide, il est lentement attaqué et transformé en rouille, oxyde ferrique hydraté; cette rouille étant poreuse, la corrosion est profonde et se poursuit jusqu'à destruction totale du métal; aussi est-il indispensable de le protéger.

Le fer peut s'unir directement à la plupart des métalloïdes. Au rouge blanc, il brûle dans l'oxygène en donnant de l'oxyde magnétique

Fe_2O_3 . C'est cet oxyde qui se forme quand des parcelles métalliques, détachées du métal par un choc violent, brûlent à l'air en donnant des étincelles; il se produit aussi quand on forge le fer au rouge (oxyde des battitures). Le fer brûle également dans le chlore, s'unit à chaud au soufre et au carbone. Il décompose la vapeur d'eau au rouge, en donnant de l'hydrogène, et se dissout facilement dans les acides dilués.

● **Composés du fer.** Il en existe deux séries principales : les composés ferreux, où le fer est bivalent, et les composés ferriques, où il est trivalent.

L'oxyde ferreux FeO , ou protoxyde, noir, est obtenu par réduction de l'oxyde ferrique, à haute température. L'hydroxyde correspondant $Fe(OH)_2$ est un précipité vert résultant de l'action d'un alcali sur un sel ferreux. L'oxyde ferrique Fe_2O_3 , ou sesquioxyde, est très répandu dans la nature; la rouille en est un hydrate. On le prépare par calcination du sulfate ferreux. Sous le nom de « colcoitar », de « rouge d'Angleterre » ou « de Venise », il sert à polir le verre et les armes. L'hydroxyde ferrique $Fe(OH)_3$, de couleur rouille, résulte de l'action d'un alcali sur un sel ferrique.

L'oxyde salin Fe_3O_4 , ou oxyde magnétique, constitue la pierre d'aimant naturelle; on l'obtient artificiellement par combustion du fer ou par action de la vapeur d'eau. C'est une poudre noire, qu'on peut considérer comme une combinaison des deux autres oxydes. L'oxyde ferrique peut d'ailleurs fixer d'autres oxydes que l'oxyde ferreux, pour donner des ferrites, appartenant au groupe des spinelles. Par oxydation au moyen du chlore, on obtient des ferrates, tel K_2FeO_4 , dérivant d'un oxyde FeO_3 non isolé.

Tous ces oxydes sont réductibles à chaud par l'oxyde de carbone, et cette action est à la base de la métallurgie du fer.

Le chlorure ferreux $FeCl_2$ se prépare par action de l'acide chlorhydrique sur le fer; il cristallise, hydraté, en prismes d'un vert bleuâtre. Le chlorure ferrique $FeCl_3$ résulte de l'action du chlore sur le métal; c'est un solide rouge; il coagule le sang, d'où son emploi en médecine.

Le sulfure FeS , obtenu par synthèse, sert à préparer l'hydrogène sulfuré. Le bisulfure FeS_2 est la pyrite naturelle; son grillage fournit le gaz sulfureux, nécessaire à la fabrication de l'acide sulfurique.

Le sulfate ferreux hydraté $FeSO_4 \cdot 7H_2O$ se présente en cristaux (vitriol vert, couperose verte), obtenus par action de l'acide sulfurique sur le fer. Par chauffage, il devient anhydre en blanchissant. Calciné, il donne l'oxyde ferrique. Il a tendance à s'oxyder, pour donner du sulfate ferrique, et sa solution ne se conserve pas à l'air. C'est, par suite, un réducteur.

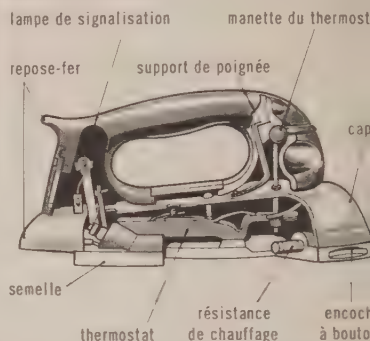
Le sulfate ferrique $Fe_2(SO_4)_3$, provenant de l'action de l'acide sulfurique sur l'oxyde ferrique, est rouge-orangé en solution. Il forme avec les matières organiques des composés imputrescibles; on l'emploie pour l'épuration des eaux industrielles et des eaux d'égout; il coagule le sang dans les abattoirs, pour le transformer en engrais.

● **Caractères des sels de fer.** Les sels ferreux ont des solutions vertes à saveur astringente. Les alcalis y produisent un précipité vert, les sulfures alcalins, un précipité noir. Les sels ferriques sont jaunes ou rouges. Les alcalis y produisent un précipité rouille, les

sulfures alcalins, un précipité noir. Le fer cyanure de potassium donne avec eux un précipité de bleu de Prusse.

— Chim. biol. Les animaux supérieurs les végétaux contiennent environ 5 cg de fer par kilogramme de poids. Une partie seulement du fer apporté par les aliments est absorbée au niveau de l'estomac et du duodénum, et se trouve stockée dans le foie, la rate, la moelle rouge des os. La plus grande partie de ce fer est utilisée sous forme de chromoprotéide, d'hémoglobine en particulier, et joue un rôle important dans les phénomènes respiratoires. Le lait ne contient pas de fer, le nourrisson utilise, jusqu'à l'époque du sevrage, les réserves accumulées dans les organes hématopoïétiques pendant la vie fœtale.

— Equip. ménag. Les fers à repasser sont soit à chauffage indirect, et ils doivent être posés sur une source de chaleur, soit à chauffage direct, quand ils portent entre la semelle et la poignée la source même de chaleur. Dans les premiers, on trouve les fers à fonte, plus ou moins lourds (fer polonais, fer à glacer, fer de tailleur, dit carreau), les fers de métal pour chauffage au gaz. Dans les seconds, il y a encore l'ancien fer à charbon de bois, mais la grande majorité sont les fers électriques nickelés ou chromés, dont la résistance chauffante fait corps avec le fer.



Dans ces deux catégories, on trouve également des fers à coque et des fers à tuyau.

— Géogr. Production mondiale. Bien que le fer soit un des principaux constituants du globe terrestre, et qu'il soit très répandu à sa surface, les minerais de fer, riches dont le teneur en métal est supérieure à 25 p. 100, ne forment pas des gisements uniformément répartis. Il existe trois sortes de gisements de minerais : les minerais magnétiques, généralement de très haute teneur et de grande pureté, qui sont dus à des phénomènes de ségrégation dans les roches cristallines ou métamorphiques (Laponie suédoise); les minerais sédimentaires (Lorraine), qui sont souvent moins riches et moins purs; enfin, les minerais dont la formation est alluviale ou éluviale (minerais latéritiques). Les réserves actuellement connues sont très importantes, mais on ne considère comme économiquement exploitables que celles qui sont situées à proximité des grandes régions sidérurgiques (leur teneur peut alors être faible) et, parmi les gisements lointains, celles qui sont proches des côtes et qui ont une forte teneur. Le minerai de fer est extrait surtout dans des minières à ciel ouvert (en France, toutefois l'exploitation se fait essentiellement par galeries et puits). A la différence d'autres minerais métalliques, dont la teneur peut être relativement très faible, le minerai de fer est plus souvent transporté sans avoir subi de traitement d'enrichissement ou de concentration.

Les grandes régions industrielles du monde (Europe occidentale, U. R. S. S., Etats-Unis) produisent les trois quarts du total mondial. La France, avec 20 millions de tonnes de métal contenu, est le principal producteur d'Europe occidentale. La production est concentrée en Lorraine et en Normandie. La Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Belgique, pays dotés d'industries sidérurgiques puissantes, doivent importer des tonnages considérables de minerai (l'Allemagne et la Grande-Bretagne ne produisent chacune que 4 millions de tonnes, soit à peine le tiers de leurs besoins). La Suède, avec ses gisements



construction
de la tour Eiffel
en 1887

de haute teneur de Laponie (Kiruna, Kiruna-
vare, Gällivare), produit 11 millions de
tonnes, principalement exportées par Narvik.
Le commerce du minerai de fer porte sur des
quantités croissantes (plus de 25 millions de
tonnes). Les principaux fournisseurs de l'Euro-
pe occidentale sont la Suède, la France,
l'Espagne, l'Afrique du Nord et, depuis peu,
mais en tonnages croissants, l'Afrique occi-
dentale, Terre-Neuve et le Labrador. La
C.E.C.A. (Communauté européenne du
charbon et de l'acier) organise la production
et le commerce du minerai en France, en
Allemagne de l'Ouest, en Belgique, en
Hollande, au Luxembourg et en Italie.
L'U.R.S.S. tend à rattraper la production
des Etats-Unis, ces deux pays produisant
près des deux tiers du total mondial.
L'U.R.S.S. dispose d'importants gisements :
Krivoi-Rog (à l'O. du Dniepr), Kertch,
Koursk, l'Oural (Magnitogorsk), le Ka-
zakhstan, et la Sibirie centrale et orientale.
Le ravitaillement en minerai de la région
industrielle du Donetz nécessite des trans-
ports à grande distance. Mais le grand
« combinat » qui unissait le minerai de
l'Oural et le charbon du Kouzbass (plus de
2 000 km de distance) a fait place, depuis
1948, à des organisations régionales plus
rentables.

La production américaine (50 millions de
tonnes) repose essentiellement sur les gise-
ments situés près du lac Supérieur (Minne-
sota). Le minerai est transporté sur les Grands
Lacs vers les rives du lac Eri, vers Chicago
et vers la Pennsylvanie, où sont installés les
principaux centres sidérurgiques. Toutefois,
ces gisements sont en voie d'épuisement, les
minerais qui y subsistent étant de teneur rela-
tivement faible. Aussi d'autres gisements
sont-ils mis en exploitation, ou soumis à une
exploitation accrue, dans certaines régions
des Etats-Unis. Bien que ce pays dispose de
vastes réserves, il s'oriente vers une poli-
tique d'importation massive en provenance
du Labrador et du Venezuela.

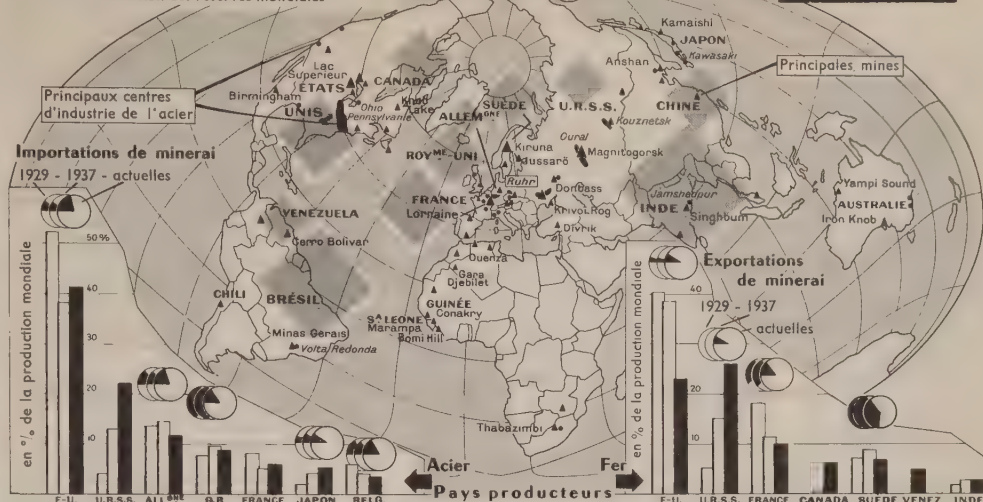
En effet, les besoins des grandes puissances
(tant en raison du développement de la sidé-
rurgie que de l'épuisement des gisements tra-
ditionnels) et les progrès des techniques du
transport par grands cargos minéraliers et
trains lourds entraînent la mise en exploita-
tion de gisements éloignés des grands centres
industriels : le Labrador (district d'Ungava),
dont la production approche de 30 millions de
tonnes ; le Venezuela (Cerro Bolivar), qui
doit produire environ 15 millions de tonnes.
A ces gisements s'ajoutent les perspectives
offertes par l'Afrique : Guinée, Sierra Leone,
Libéria, Mauritanie (Idjil), Sahara algérien
(Gara Djebilet). Ces gisements doivent être
de très grande taille pour que leur production
puisse amortir assez rapidement d'importants
investissements, en particulier ceux qui sont
nécessaires à la construction de nouvelles
voies ferrées. L'industrie métallurgique con-
stituant la base et le symbole du dévelop-
pement économique, nombre de pays sous-
développés se sont orientés vers l'exploitation
de leurs gisements : Brésil, Colombie, Chili,
Inde, Chine, etc.

Le plus souvent, le minerai de fer est traité
près des mines de charbon. Cependant, il
existe des centres sidérurgiques de plus en
plus nombreux, localisés sur les gisements de
minerai de fer (Lorraine, Oural) ou près des
ports d'importation du minerai (nouvelle
zone de sidérurgie près de Baltimore, aux
Etats-Unis). D'autre part, il est rare que de
grands organismes industriels se soient con-
stitués essentiellement à partir de la produc-
tion du minerai de fer. En règle générale, les
entreprises productrices de minerai de fer
dépendent des grandes firmes productrices
d'acier.

— Mar. A bord des petits navires, on utilise
des fers en L pour la confection des mem-
brures et des barrots. Sur les navires de fort
tonnage, on utilise surtout des fers en L à
boudin, des fers en U et des fers en Z. Les
fers à T ou à double T sont employés pour
les barrots qui supportent un pont en bois.

— Maréch. Le fer est approprié à la forme
du pied des animaux ; il se fixe à l'aide de
clous à tête. Un fer à cheval est une lame
de fer recourbée, percée de trous (étampures),
où viennent se loger les têtes des clous ; il
comprend une pince, des mamelles, des quar-
tiers et des éponges ; les mamelles et les
quartiers forment les branches du fer ; quand

Les carrés représentent l'évaluation des réserves pour
chaque pays. Leur surface est proportionnelle au
pourcentage des réserves de chaque pays, par rapport
à l'estimation des réserves mondiales



l'extrémité des branches est relevée en talon,
on l'appelle *crampon*. Tandis que les fers des
membres antérieurs sont à peu près de forme
ronde et ne comportent pas de crampons, les
fers destinés aux membres postérieurs sont
plus allongés. Les fers portent généralement

directement du minerai par réduction avec
le carbone, surtout au moyen de charbon de
bois. Durant l'Antiquité et jusqu'au Moyen

mine de fer à ciel ouvert à Atikokan
au nord de l'Ontario (Canada) ▶

▼ extraction du minerai de fer

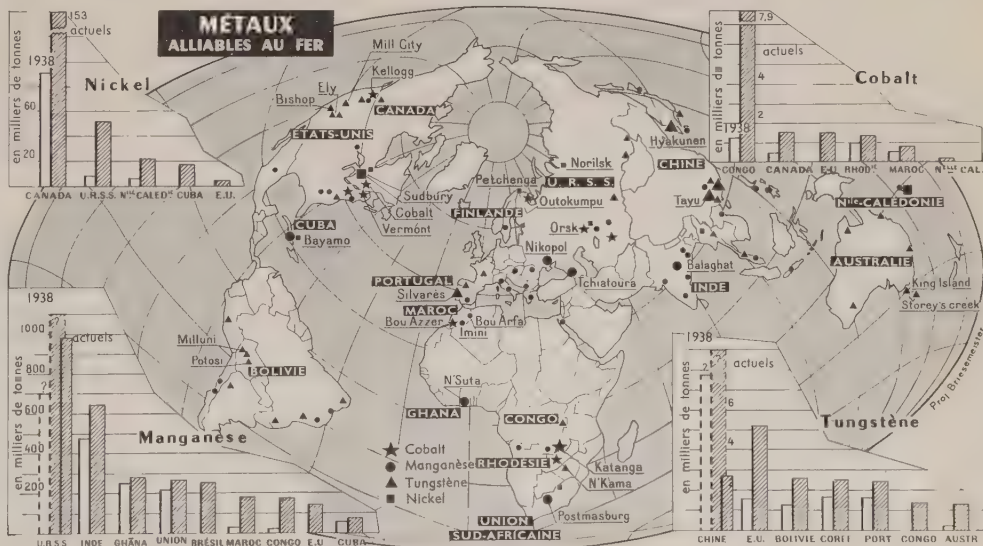


un *pinçon*, qui se rabat sur le sabot et donne
de la solidité.

Le fer du bœuf est une plaque dont on munit
un seul des ongles, ou les deux.

— Métall. et Minér. Connus et utilisés depuis
les époques préhistoriques (âge du fer suc-
cédant à l'âge du bronze), le fer était extrait

Age, les procédés restèrent sensiblement les
mêmes dans leur principe : fours à cuve, fours
catalans, fours à bas foyer. Les Babyloniens,
les Egyptiens, les Arméniens et les Cauca-
siens, surtout dans la région du Pont-Euxin,
les Grecs, puis, à partir de l'ère chrétienne,
les Germains et les Celtes, utilisèrent le fer.





Croix de fer
v. hors-texte en couleurs
DÉCORATIONS, tome III

A partir du XIII^e s., la métallurgie du fer se confond avec celle de la fonte et de l'acier, dont le développement est dû à l'utilisation de souffleries actionnées hydrauliquement et à la construction des premiers hauts fourneaux. Jusqu'au XVIII^e s., le fer est encore obtenu par affinage, à l'état pâteux, de loupes soudées, au four à bas foyer, ou four d'affinerie. Diverses améliorations intervinrent néanmoins : remplacement du charbon de bois par la houille ou le coke, soufflage par machines actionnées à la vapeur. Le procédé du puddlage, inventé à la fin du XVIII^e s., permit d'obtenir des fers purs durant tout le XIX^e s. Il fut pratiquement abandonné devant l'apparition des procédés modernes d'élaboration de l'acier, autorisant, dans de nombreuses applications, la substitution de l'acier extra-doux au fer puddlé.

● **Minerais de fer.** Les plus répandus sont les carbonates (sidérose ou fer spathique) et les oxydes, hydratés ou non. Parmi les oxydes hydratés les plus abondants, l'hématite brune $2\text{Fe}_2\text{O}_3 \cdot 3\text{H}_2\text{O}$ est le constituant essentiel des minerais français de Lorraine (minette phosphoreuse), dont la teneur en fer atteint 40 p. 100. D'autres oxydes de fer, hématites rouges Fe_2O_3 anhydres, constituent le fer oligiste et le fer spéculaire, ou micacé, surtout abondant en Russie, dans le bassin du Donetz, et aux Etats-Unis. La magnétite Fe_3O_4 , titrant jusqu'à 70 p. 100 de fer, est moins couramment exploitée. L'exploitation des mines se fait soit par galeries souterraines, soit à ciel ouvert. En Styrie, la « montagne de fer » de l'Erzberg, curieusement sculptée en gradins, constitue une masse riche en hématite brune et en sidérose.

● **Classification des fers industriels.** Les types de fers utilisés industriellement sont classés suivant leur mode de production.

Fer puddlé. On l'obtient par oxydation de la fonte liquide à l'aide d'une scorie ferrugineuse, sur la sole d'un four à réverbère. Par combustion du carbone de la fonte, le fer se présente à l'état pâteux sous forme d'une loupe, qui doit être cinglée pour éliminer la scorie. Ce procédé d'affinage est abandonné depuis une vingtaine d'années.

Fer forgé. Il est élaboré, à partir de minerais très purs, par voie pâteuse. Le fer de Suède, obtenu à partir de fonte au bois, s'utilise comme matière première pour la confection d'aciers fins ou, en raison de sa bonne soudabilité, pour le travail du métal par forgeage.

Fer coulé. Ce type de fer se confond avec l'acier extra-doux, à teneur en carbone inférieure à 0,05 p. 100 ; on l'obtient par les procédés classiques d'élaboration de l'acier (fours Martin, Thomas, électrique). Une qualité particulière de fer coulé est le fer Armco, caractérisé par sa haute pureté, ses propriétés magnétiques, et sa bonne tenue à la corrosion : il est obtenu par des procédés spéciaux d'affinage au four Martin et au four électrique.

Fer électrolytique. Obtenu par électrolyse de chlorure ferreux avec anode soluble en acier ou en fonte, ce type de fer de haute pureté, mais fragile en raison des gaz qu'il contient, surtout de l'hydrogène, est très apprécié pour ses propriétés magnétiques, d'un grand intérêt en métallurgie des poudres.

Fer aluminothermique. Il est formé lors de la réaction exothermique de l'oxyde de fer et de la poudre d'aluminium, après amorçage de la réaction par une capsule à base de magnésium ; les rails peuvent être soudés sur place par ce procédé.

Fer carbonylé. Ce fer de haute pureté, préparé sous forme de poudre fine par décomposition du pentacarbonyle de fer $\text{Fe}(\text{CO})_5$ gazeux, s'emploie en quantité limitée, en métallurgie des poudres, pour la fabrication de pièces de hautes caractéristiques magnétiques (fer doux spécial).

Fer réduit. Il est obtenu à l'état de poudre par réduction d'oxydes, minerais ou batteries, dans un milieu gazeux réducteur (hydrogène, oxyde de carbone). Une qualité de ce fer, très utilisée en métallurgie des poudres, est préparée par réduction du minerai suédois (magnétite) dans des pots réfractaires : la galette déformée (éponge de fer) est ensuite broyée.

Un nouveau procédé, d'origine américaine (iron process), permet l'obtention directe du fer par réduction et pulvérisation du minerai fondu en milieu réducteur.

● **Caractéristiques et emplois des fers industriels.** Le fer est utilisé en majeure partie sous forme d'aciers ou de fontes. Néanmoins, certaines applications nécessitent l'emploi de fer dont les origines d'élaboration permettent de distinguer les différents « fers industriels ». A l'état brut de forgeage ou de laminage, le fer pur industriel a une résistance à la traction de 30 kg/mm², une limite d'élasticité de 20 kg/mm² et un allongement à la rupture d'environ 25 p. 100. Bonnes à froid, ses propriétés de plasticité sont parfois altérées à chaud, et le métal, dit *rouverin*, présente une fragilité qui gêne son forgeage. Cette fragilité, due à la présence de soufre et aussi d'oxygène, est supprimée par addition de manganèse. Lorsque le fer est suffisamment pur, sa résistance à la corrosion atmosphérique est bonne ; la colonne en fer de très haute pureté de Delhi, datant du IV^e s., n'est pas corrodée, bien qu'exposée en plein air.

Il est difficile de délimiter les emplois spécifiques des fers purs et ceux des aciers extra-doux à faible teneur en carbone. En raison de leurs possibilités de soudage, de forgeage, d'étrépage, de tréfilage, les fers sont employés à la confection de tôles, de feuillards, de boulons, de fils, de tubes, etc. Leurs propriétés magnétiques (principalement faible champ coercitif) les font utiliser, à l'état recuit, dans des appareillages électromagnétiques, pour la constitution des « noyaux de fer doux » : pièces polaires d'électro-aimants, tôles de machines électriques, noyaux de relais, etc.

Le fer pur s'emploie pour l'élaboration d'aciers fins, aciers ordinaires ou spéciaux, comme matière première de la fusion au creuset.

La poudre de fer, réduite ou électrolytique, est utilisée industriellement, soit en métallurgie des poudres pour fabriquer des pièces poreuses frittées, soit pour constituer des enrobages d'électrodes de soudage et d'oxydage. (→ Bibli.)

— Mœurs et cout. **Le fer à cheval** est censé garantir un bonheur d'autant plus durable que les clous qui y restent attachés sont plus nombreux. Le clou de fer à cheval œuvre en forme de bague ou la tête de ce clou en forme de chaton, ont la réputation de protéger contre le mauvais œil, les accidents, le meurtre.

— Peauss. Les solutions basiques de sulfate ferrique peuvent être utilisées pour le tannage des peaux, comme les solutions basiques de sulfate chromique. Elles sont très instables, ce qui rend le tannage au fer beaucoup plus malaisé que le tannage au chrome. Cet inconvénient a été surmonté par l'emploi de sels stabilisants. Néanmoins, la pratique du tannage au fer reste délicate ; elle ne s'est développée qu'en période de pénurie de sels chromiques.

— Peint. On distingue les oxydes de fer naturels des oxydes de fer artificiels. Parmi les premiers, on compte les minerais de fer purs : hématite, oxydes de fer noirs, oxydes de fer micacés, rouge d'Espagne, rouge de Perse ; et les minerais de fer chargés de silicate d'aluminium (argiles ferrugineuses, riches en oxyde ferrique hydraté) : ocre rouge, bol rouge, sanguine. Parmi les seconds figurent les oxydes de fer obtenus par voie sèche (calcination de minerais de fer naturels) et ceux qui sont obtenus par voie humide ou électrolytique (rouge de Mars, oxyde de fer magnétique noir, etc.).

— Pharm. En dehors du sesquioxyle de fer gélatineux, ou fer dialysé, employé comme contrepoison de l'anhydride arsénieux, les sels de fer, d'autant plus actifs qu'ils sont à l'état ferreux, sont utilisés dans le traitement des anémies hypochromes. La thérapeutique a recours à la limaille de fer, aux sels organiques ferreux (oxalate, glycérophosphates, etc.). Le gluconate ferreux peut être administré par voie intraveineuse. Le composé le plus actif semble être le sous-carbonate de fer fraîchement préparé, ou safran de Mars apéritif, administré « per os » à la dose de 3 g par jour.

— Sports. Numéroté de 1 à 9 selon que sa face d'attaque accuse un angle plus ou moins fermé, le fer de golf imprime à la balle une trajectoire en cloche suivie d'un trajet de roulement réduit ou nul (pitch). Moins puissant que le bois, il se révèle plus précis pour les coups au green et les approches de tous

genres. Le niblick, destiné à sortir du sabot des bunkers, et le putter, employé à faire rouler la balle sur les greens, sont aussi des fers.

FER (ÎLE DE). V. HIERRO.

fer (CROIX DE), ordre prussien créé par Frédéric-Guillaume III, en 1813, pour récompenser ceux qui se distinguèrent pendant la guerre de Libération. Il comportait, à l'origine, deux classes, et Blücher, seul titulaire de la première avec étoile, lui donna son nom (*Blücherstern*). L'ordre le plus prisé de l'armée allemande, la Croix de fer fut décernée pour la première fois en 1870-1871, en 1914-1918 et en 1939-1945. Hitler y créa les grades de chevalier, chevalier avec feuille de chêne et glaive, chevalier avec feuille de chêne, glaive et diamant (27 titulaires), chevalier avec feuille de chêne en or, glaive et diamant (un seul titulaire : Rudel). La Croix de fer a été reconnue, en 1956, par le gouvernement fédéral allemand. (La croix gammée y a été remplacée par une feuille de chêne.)

fer (GARDES DE). V. GARDES DE FER.

fer (ORDRE DE LA COURONNE DE). V. COURONNE.

FER (Nicolas DE), graveur et géographe français (1646 - Paris 1720). Sa production cartographique est considérable (cartes de France et des provinces, d'Europe, etc.). Il est également l'auteur d'une *Introduction à la géographie* (1708).

FÉRA n. f. Nom d'un corégone du Léman. (Ce poisson a une chair extrêmement délicate. Il se prépare surtout à la meunière.)

FER-À-CHEVAL n. m. Flor. Nom usuel de l'hippocrépis. || Pl. des FERS-À-CHEVAL.

— Mamm. Nom donné à deux grands chauves-souris de l'Ancien Monde, en raison de la forme de leur nez. (Le grand fer-à-cheval est le rhinolophe unifier, ou *Rhinolophus ferrum-equinum*, dont l'envergure atteint 0,33 m ; le petit fer-à-cheval, ou rhinolophe bifer, est *Rhinolophus hipposideros* ayant une envergure de 0,23 m.)

Fer-à-cheval (CIRQUE DU), vaste hémicycle de falaises calcaires dominant la vallée supérieure du Giffre et de ses affluents, dans les Préalpes (Haute-Savoie). — Une « reculée » porte également ce nom sur la bordure occidentale du Jura, près d'Arbois.

FERALIA (mot lat.). Antiq. rom. Fêtes en l'honneur des morts, qui se célébraient du 13 au 21 février. (Pendant ces fêtes, tous les autres cultes chômaient et les affaires viciaient. *Feralia* est un terme populaire ; terme propre est *parentalia*, et, plus tard, on se servit du mot *genialia* ; de jeux, *ludi geniales*, furent célébrés à leur occasion. Les *feralia* témoignent de vieilles pratiques superstitieuses.)

FÉRAT (Serge JASTREBZOFF, dit Serge), peintre français d'origine russe (Moscou 1881 - Paris 1958). Fixé dès 1905 à Moscou, collectionna, le premier, les œuvres du Douanier Rousseau. En 1913, il fit paraître *Soirées de Paris*, revue précédemment fondée par André Salmon et André Billy, qu'il dirigea avec Guillaume Apollinaire ; celui-ci lui demanda, en 1917, les décors et les costumes des *Mamelles de Tirésias*, dont Serge Férat dessina, en 1918, les illustrations. Il introduit dans le cubisme l'esprit et les couleurs de l'art décoratif moscovite, et représenté au musée national d'Art moderne et à exécuté des cartons pour la manufacture nationale des Gobelins (*le Cirque*, *la Baïteuse*, *la Parade*).

FÉRATIER n. m. Verr. Syn. de FÉLATIER.

FÉRAUD (Jean-François), lexicographe français (Marseille 1725 - id. 1807). Il fit ses études au collège de Belzunce et termina son noviciat dans la Compagnie de Jésus. Il enseigna à Besançon la langue latine, la rhétorique et la philosophie. Il publia un *Nouveau Dictionnaire des sciences et des arts* (1753), mais, surtout, un *Dictionnaire grammatical de la langue française* (Avignon 1761 ; Paris, 1786). Féraud y réunit toutes les observations faites par les grammairiens français avant cette date. Le *Dictionnaire* de Féraud rend encore de précieux services quand on étudie la langue des écrivains du XVI^e, du XVII^e et du XVIII^e s.

FÉRAUD ou **FERRAUD** (Jean), Conventionnel français (Arreau, Hautes-Pyrénées, 1764 - Paris 1795). Député des Hautes-Pyrénées, il vota la mort du roi sans appel ni sursis. Envoyé en mission aux armées des Pyrénées, du Nord, de Rhin-et-Moselle, il y eut preuve d'une grande bravoure. A la Convention, il tenta de sauver les Girondins, se prononça contre Robespierre, et fut déporté à Barras au 9-Thermidor.

Le 1^{er} prairial an III (20 mai 1795), il fut massacré dans la Convention envahie, qu'il tentait de défendre contre l'émeute jacobine. Sa tête, portée au bout d'une pique, fut alluée par Boissy d'Anglas, qui présidait. Il aurait été victime d'une confusion avec le député Fréron.

FÉRAUD (Eugène Jean-Baptiste), général français (Constantine 1862 - Paris 1941). Chef de cavalerie qui s'illustra, en 1918, à la tête du 1^{er} corps de cette arme au cours des opérations du Kemmel, puis sur l'Aisne, il fut inspecteur de la cavalerie de 1921 à 1924.

FÉRAUDY (Maurice DE), acteur français (Joinville-le-Pont 1859 - Paris 1932). Premier prix de comédie au Conservatoire (1880), il débuta aussitôt à la Comédie-Française, dont il sera sociétaire de 1887 à 1929. Son jeu plein de finesse et de gaieté s'est affirmé dans de nombreuses créations, surtout dans le répertoire moderne. Professeur au Conservatoire, auteur dramatique, poète et, même, auteur de romances, il a fait représenter *Ecole des vieux* (1901), *Leurs amants* (1902), *Brichanteau* (1905).

FERBER (Ferdinand), officier et aviateur français (Lyon 1862 - Boulogne-sur-Mer 1909). Après de brillantes études à l'Ecole polytechnique, il fut nommé, en 1897, professeur à l'Ecole d'application de l'artillerie, Fontainebleau; mais, en 1898, reprenant ses études de Lilienthal, il consacra désormais à l'aviation sa fortune, sa carrière et sa vie. En 1905, il construisit un aéroplane (le N° VIII), qui aurait dû assurer à la France une priorité indiscutable. Malheureusement, abandonné en plein air, l'appareil fut détruit par un ouragan. Reconstitué en 1908, il donna les très beaux résultats qu'il aurait pu obtenir trois ans plus tôt. Ayant quitté l'armée en 1906, Ferber (sous le pseudonyme de DE RUE) se consacra entièrement à l'aviation, et fit œuvre de brillant propagandiste, tant par ses conférences et les ouvrages qu'il a publiés que par ses démonstrations en vol. Il trouva la mort dans un accident d'aviation.

FER-BLANC n. m. Tôle fine d'acier doux, recouverte d'étain. (V. ÉTAMAGE.)

— **ENCYCL.** L'emploi du fer-blanc dans le mobilier remonte, en France, au moins au 15^e s., et il tint sa place à la cour de Louis XIV. Il servit beaucoup à former des serrures de coffres, des chandeliers, puis des plats, assiettes, lampes, lanternes, abat-jour, etc. Actuellement, il est utilisé pour la fabrication d'un grand nombre d'objets usuels et surtout pour la confection des boîtes de conserves alimentaires. Le décapage de la tôle a constitué pendant longtemps une sorte de secret, et rendit la France tributaire, pour le fer-blanc, de l'Allemagne, d'abord, et de l'Angleterre, ensuite. Ce fut Réaumur qui, en 1710, révéla aux industriels français que le secret qui est la base du travail du fer-blanc se réduit à dégraisser la tôle dans des acides, et que le fin du secret est de la dégraisser dans les eaux qui coûtent le moins ».

Un procédé classique d'obtention du fer-blanc consiste à étamer la tôle d'acier doux dans un bain d'étain fondu, après son décapage par passage dans une couche de chlorure de zinc fondu; à la sortie de la cuve, la tôle étamée traverse une couche de graisse. Un autre procédé plus ancien consiste à décaper à l'acide sulfurique la tôle, qui est ensuite lavée et séchée. Elle est alors immergée dans un bain à base de suif fondu, puis, ainsi protégée de l'oxydation, elle est étamée. Le procédé de fabrication du fer-blanc a été remplacé, en grande partie, par l'étamage électrolytique, qui permet une régularité d'épaisseur de dépôt et l'automatisation de la production.

FERBLANTERIE n. f. Métier, commerce, boutique de ferblantier.

— Arg. mil. Brochette de décorations. (On dit aussi BATTERIE DE CUISINE.)

FERBLANTIER n. m. Celui qui fabrique ou vend des objets en fer-blanc.

— Arg. Officier de marine appartenant à l'un des corps administratifs ou techniques qui portaient alors des galons d'argent. (Vx.)

FER-CARBONYLE n. m. Chim. Nom générique des combinaisons de fer et d'oxyde de carbone, de formule générale Fe (CO)_n.

FER-DE-LANCE n. m. Nom usuel d'un serpent venimeux du genre *bothrops*. || Pl. des FERS-DE-LANCE.

— Mamm. Nom commun à trois espèces de chauves-souris du genre *phyllostome*, habitant le Brésil et le Pérou.

FER-DE-MOULIN n. m. Hérald. Meuble constitué par deux crochets en forme de C adossés et réunis par deux traverses. (Dans l'anille, ces crochets sont accolés.) [V. pl. HÉRALDIQUE, 201.] || Pl. des FERS-DE-MOULIN.

EMPEREURS

FERDINAND I^{er} DE HABSBOURG (Alcalá de Henares, Espagne, 1503 - Vienne 1564), roi de Bohême et de Hongrie (1526), roi des Romains (1531) et empereur germanique (1558-1564). Elevé en Espagne, il fut le petit-fils préféré de Ferdinand II d'Autriche, qui, pourtant, ne prévint pour lui qu'une régence en Espagne, en cas d'absence de son frère aîné; en revanche, Maximilien d'Autriche, son grand-père paternel, lui ménagea la double succession de la Bohême et de la Hongrie. A la suite de son mariage avec Anne de Hongrie (1521), Charles Quint dut lui reconnaître, par le traité de Worms (1521), la possession, en toute souveraineté, des cinq Etats des Habsbourg (Haute- et Basse-Autriche, Carinthie, Styrie, Carniole), puis, par les conventions de Bruxelles (1522), le titre de gouverneur des contrées de l'Allemagne du Sud, du Tyrol à la Haute-Alsace. Sa vie fut marquée par une double lutte : la première fut dirigée contre l'islam, sur le front du Danube, où, après la mort de Louis II, à Mohács (1526), il fut élu roi de Bohême et de Hongrie, et dut aussitôt contenir la poussée ottomane aux abords de Vienne; il ne put s'emparer de Bude (1541), dut signer la trêve de huit ans (1562), contre le versement d'un tribut annuel au sultan et la reconnaissance, en Transylvanie, de la dynastie rivale de Jean Zapolya (Szapolyai); la seconde lutte fut dirigée contre les protestants, avec une relative tolérance, par Ferdinand, élève et ami des jésuites, mais qui avait été influencé lors de son séjour en Flandre par les humanistes, surtout Erasme. Dans cet esprit, il participa à l'assemblée de Ratisbonne de 1524, qui décida une première réforme catholique en Allemagne (diminution des fêtes chômées, abandon aux princes laïcs du cinquième des revenus ecclésiastiques), constitua avec les cinq cantons catholiques primitifs de Suisse une « Union chrétienne » (1529) pour combattre l'hérésie protestante, signa avec la ligue de Smalkalde la paix de Kadan qui interdisait à la Reichskammergericht de procéder, en matière religieuse, contre ses propres membres (1534); enfin, il écrasa une révolte de seigneurs tchèques en Bohême (1547), mais il souhaitait des réformes dans l'Eglise : il tenta d'obtenir de Rome la communion sous les deux espèces (1554) et s'efforça d'atténuer le conflit religieux en négociant la paix d'Augsbourg (1555).

Il réforma, d'autre part, le système monétaire, réorganisa le conseil aulique et assura la succession impériale à son fils Maximilien II. Elu roi des Romains (1531), il accéda à l'Empire lors de l'abdication de Charles Quint (1551), mais cette renonciation à son profit ne fut ratifiée définitivement qu'en 1558.

FERDINAND II DE HABSBOURG (Graz 1578 - Vienne 1637), empereur germanique (1619-1637), fils de Charles de Habsbourg, petit-fils du précédent et neveu de Maximilien II. Roi de Bohême (1617), de Hongrie (1618), il fut couronné empereur en 1619. Connu d'abord sous le nom de « Ferdinand de Styrie », comte de Tyrol, où il succéda à son oncle Ferdinand, ce prince, formé par les jésuites d'Ingolstadt, appuyé par l'armée de la Sainte Ligue catholique, fut le champion de la Contre-Réforme d'abord dans ses Etats, où ses sujets durent choisir entre la

conversion ou l'exil, puis dans l'Empire, où il voulait rétablir l'autorité impériale par la défaite du protestantisme et le rétablissement de l'unité religieuse (v. DÉFENESTRATION, *Défenestrations de Prague*). Ferdinand II fut déchu à Prague, et l'Electeur palatin Frédéric V, chef de l'Union évangélique, fut élu à sa place roi de Bohême (août 1619). Mais les Tchèques, écrasés par Tilly à la Montagne Blanche (1620), perdirent toutes leurs libertés et subirent une sévère répression. Les troupes du duc de Bavière occupèrent le Haut-Palatinate (1621-1623); Ferdinand III attribua l'electorat du palatinat au duc de Bavière (1623) et, grâce à l'armée constituée par Wallenstein, triompha du Danemark, intervenu dans la guerre (1625-1629). Apparemment tout-puissant, l'empereur, conseillé par Wallenstein, tenta d'imposer à l'Empire l'édit de Restitution, de faire élire son fils « roi des Romains », c'est-à-dire héritier désigné de l'Empire par la Diète de Ratisbonne (1630). Il échoua du fait de la résistance des princes allemands (catholiques ou protestants), d'ailleurs soutenus par le P. Joseph, éminence grise de Richelieu; il dut même remercier Wallenstein. L'intervention suédoise (1631), la diplomatie de Richelieu, l'entrée dans la guerre de la France et de l'Espagne (1635) transformèrent la lutte en conflit international. Malgré le soutien espagnol et malgré la puissante armée dont il s'était rendu maître en faisant assassiner Wallenstein, dont l'attitude était douteuse (1634), Ferdinand II ne put terminer victorieusement la guerre. Il mourut sans avoir vu la fin du conflit, qui devait être fatal aux ambitions impériales.

FERDINAND III DE HABSBOURG (Graz 1608 - Vienne 1657), empereur germanique (1637-1657), fils du précédent. Roi de Hongrie en 1625, de Bohême en 1627, il dirigea l'armée impériale après la mort de Wallenstein, prit Ratisbonne et vainquit les Suédois à Nordlingen (1634). Il fut élu roi des Romains en 1636 et succéda à Ferdinand II en 1637. Héritier de la situation créée par la guerre de Trente* Ans, il poursuivit la politique paternelle de lutte contre les Bourbons, de Contre-Réforme dans ses Etats, mais, après les défaites que Français et Suédois infligèrent à ses troupes et aux troupes espagnoles, il fut contraint, dès 1641, d'accepter des négociations, qui aboutirent aux traités de Westphalie* (1648).

ARAGON.

FERDINAND I^{er} le Juste (v. 1380 - Igualada 1416), roi d'Aragon et de Sicile (1412-1416), second fils de Jean I^{er}, roi de Castille, et d'Aliénor d'Aragon (fille du roi Pierre IV le Cérémonieux). A la mort de son frère aîné Henri III, roi de Castille, il devint régent de ce royaume pendant la minorité de son neveu Jean II, et remporta sur les Maures la bataille d'Antequera, près de Málaga (1410). Appelé, en 1412, grâce aux droits de sa mère et à l'éloquence de saint Vincent Ferrier, aux trônes d'Aragon et de Sicile (compromis de Caspe*), il triompha de ses compétiteurs dans ces deux Etats (emprisonnement du comte d'Urgel, 1413), qu'il gouverna avec autant d'habileté que d'énergie. Il exerça une grande influence en Italie, dans l'Empire germanique, et au concile de Constance.

FERDINAND II le Catholique (Sos, Aragon, 1452 - Madrigalejo 1516), roi d'Aragon et de Sicile (1479-1516), roi (Ferdinand V) de Castille (1474-1504), roi (Ferdinand III) de Naples (1504-1516), fils de Jean II d'Aragon et de Jeanne Henriette. Son mariage (1469) avec l'infante Isabelle* de Castille — union personnelle et non fusion organique de deux royaumes au terme des « capitulations » matrimoniales — scella, cependant, l'unité espagnole et associa durablement à l'expansion atlantique de la Castille les ambitions méditerranéennes de l'Aragon.

D'une œuvre souvent malaisée à distinguer de celle d'Isabelle, deux aspects sont à retenir : le souci de l'autorité monarchique et l'exclusivisme religieux. Le premier dessein se manifesta par l'humiliation de la haute noblesse et sa domestication (interdiction des guerres privées, prépondérance de la justice royale); l'ouverture à la petite noblesse turbulente de théâtres d'opérations extérieures (colonies, conquête du royaume de Naples, sur Louis XII [1502-1504]) et natio-



FERBER



FERDINAND I^{er}
DE HABSBOURG
par Hans Kels



FERDINAND II
DE HABSBOURG
gravure par Kilian
cabinet des Estampes



FERDINAND III
DE HABSBOURG
gravure par Cornelius Galle
cabinet des Estampes



FERDINAND II d'Aragon
« le Catholique »
par Pietro del Milano, Louvre



FERDINAND de Bulgarie



saint FERDINAND III
d'Espagne
gravure anonyme



FERDINAND VII d'Espagne
par Goya, Prado

naux (achèvement de la libération du territoire par la conquête de Grenade, 1492); le contrôle des ordres militaires, désormais administrés par la Couronne; la transformation de l'Hermandad — police des villes — en police d'Etat; l'introduction des *corregidores*, nommés dans les municipalités; les rares convocations des Cortès (il n'y en eut pas de 1488 à 1497); la création d'administrations centralisées (« conseils » pour chaque royaume, chancellerie et *audiencias* de justice, offices coloniaux).

Sur le plan religieux, Ferdinand exploite, pour en faire des ferments d'unité nationale, le ressentiment social, et la haine religieuse à l'égard des Maures et des juifs. Le tribunal de l'Inquisition (1478) frappe d'abord les juifs mal convertis; ils sont ensuite expulsés (1492). Le roi, le grand inquisiteur Torquemada et le Premier ministre Cisneros redoublent d'efforts contre les Maures, qui, en 1502, sont chassés de Castille. Si cette politique vaut au couple royal le titre reconnaissant de « Rois Catholiques », décerné par Alexandre VI (1494), elle prive l'Espagne de la partie la plus industrieuse de sa population. Dans l'immédiat, spoliations et confiscations enrichissent le trésor. Régent en Castille après la mort d'Isabelle (1504) et de son gendre Philippe le Beau (1506), Ferdinand eut à réprimer un soulèvement des nobles; il paracheva son œuvre par la conquête de la Navarre (1512), du Milanais (1513), et des « présides » africains : Oran (1509), Bougie (1510), Tripoli (1511), etc. La survivance d'un particularisme médiéval l'incita vainement à tenter de maintenir en Aragon une dynastie autonome (remariage avec Germaine de Foix). Il accepta finalement, par testament, d'en offrir la couronne à son petit-fils Charles de Gand — futur Charles Quint —, déjà roi de Castille.

— Iconogr. Les Rois Catholiques sont figurés en donateurs sur les façades de Santa Cruz de Ségovie, de Santa Engracia de Saragossa, de l'université de Salamanque, et sur le retable que Biguerny sculpta pour la chapelle royale de Grenade, où Ferdinand et Isabelle reposent sous un tombeau sculpté par D. Facelli. La figure de Ferdinand apparaît encore en bronze au tombeau de Maximilien I^{er} (Innsbruck).

AUTRICHE.

FERDINAND I^{er} (Vienne 1793 - Prague 1875), empereur d'Autriche (1835-1848), roi de Bohême et de Hongrie (1830-1848), fils aîné de l'empereur François I^{er}. Faible de santé et de caractère, il passa sa jeunesse à voyager et reçut une instruction médiocre. Il n'eut aucune part au gouvernement, qu'exerça en son nom la Conférence d'Etat, comprenant son oncle, l'archiduc Louis, le chancelier de Metternich et son rival le ministre de l'Intérieur Kolowrat. Surpris par la révolution de 1848, il s'enfuit au mois de mai à Innsbruck avec la famille impériale, revint à Vienne en août et dut l'abandonner de nouveau après les Journées d'octobre, pour se réfugier à Olmütz. Le sentiment de son insuffisance et la pression de son entourage le déterminèrent à abdiquer en faveur de son neveu François-Joseph (2 déc. 1848). Il s'établit à Prague et consacra sa retraite à des études héraldiques.

BOHÈME.

FERDINAND I^{er}, II, III, rois de Bohême. V. FERDINAND I^{er}, II, III, empereurs.

BULGARIE.

FERDINAND (Vienne 1861 - Cobourg 1948), prince de Saxe-Cobourg-Gotha (1861-1948), prince de Bulgarie (1887-1908), roi ou tsar de Bulgarie (1908-1918), fils du prince Auguste et de la princesse Clémentine d'Orléans, fille de Louis-Philippe. Officier catholique dans l'armée hongroise, il fut élu, grâce à Stambolov, prince de Bulgarie par le Sâbranie, en juillet 1887, à la suite de l'abdication d'Alexandre de Battenberg. Il se hâta de prendre possession de son trône malgré l'opposition de la Russie, qui fit hésiter l'Europe à le reconnaître. Son mariage avec une princesse catholique, Marie-Louise de Bourbon-Parme, et l'attitude de son ministre Stambolov aggravèrent cette hostilité. La mort du tsar Alexandre III, puis la chute de Stam-

bolov (1894) provoquèrent une détente, que le baptême suivant le rite orthodoxe du prince héritier Boris ne fit qu'accentuer. Reconnu par la Russie, Ferdinand ne tarda pas à l'être par les autres nations européennes. Très ambitieux, il se révéla bientôt comme étant le « Machiavel de Sofia », unifié de fait son Etat et contribua à sa modernisation rapide. Il prépara le partage des Balkans par la convention secrète austro-bulgare de 1898.

Mettant à profit la révolution jeune-turque de 1908 et l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche, il rompit les derniers liens de vassalité avec la Porte en se proclamant tsar des Bulgares (1908). Puis, s'étant lié par des accords secrets avec la Serbie et la Grèce, il fit entrer la Bulgarie dans l'Entente balkanique qui, en 1912, attaqua l'Empire ottoman, déjà affaibli par une guerre contre l'Italie. Les trois alliées remportèrent de brillantes victoires. Confiant dans la valeur de son armée, le roi Ferdinand n'hésita pas à attaquer ses alliés de la veille (28 juin 1913). Succombant sous le poids d'une coalition à laquelle s'était jointe la Roumanie, la Bulgarie fut vaincue et obtint au traité de paix des avantages territoriaux inférieurs à ceux de ses voisins. La Première Guerre mondiale apparut au roi Ferdinand comme une occasion de prendre sa revanche. Après avoir observé une attitude équivoque jusqu'en octobre 1915, il engagea résolument son pays aux côtés des Empires centraux. Le front bulgare fut le premier à céder sous les coups des armées alliées (armistice du 28 sept. 1918). En présence du désastre et de la révolte qui grondait, il abdiqua en faveur de son fils Boris (oct. 1918). Retiré au château de Cobourg, il devait y vivre encore trente ans.

CASTILLE ET ESPAGNE.

FERDINAND I^{er} le Grand (v. 1017 - en León 1065), comte de Castille (1029-1035), roi de Castille (1035-1065) et de León (1037-1065), troisième fils de Sanche III le Grand, roi de Navarre, et de Munie Elvire, comtesse de Castille. Marié à Sancha de León, fille du roi Alphonse V, il entra en conflit avec son beau-frère, Bermude III, roi de León. L'ayant tué à la bataille du río Carrion (1037), il lui succéda, unissant ainsi les deux royaumes. Ferdinand répliqua aux attaques des Navarrais, fut vainqueur de son frère Garcia à Atapuerca (1054) et annexa progressivement la Navarre (1054-1064). Profitant du démembrement du califat de Cordoue, il s'attaqua avec succès aux émirs de Tolède (1062) et de Séville (1063), et prit Coimbra en 1064. Il fut le véritable précurseur des grands rois de la monarchie castillane. A sa mort, ses Etats furent partagés entre ses trois fils et ses deux filles.

FERDINAND II (v. 1145 - Benavente, Zamora, 1188), roi de León et de Galice (1157-1188), régent de Castille durant la minorité d'Alphonse VIII. (V. LEÓN.)

FERDINAND III (saint) [1199 - Séville 1252], roi de Castille (1217-1252) et de León (1230-1252), fils d'Alphonse IX, roi de León, et de Bérengère, reine de Castille. Son père voulut le priver du royaume de Castille à la mort de Henri I^{er}, mais Ferdinand obtint l'adhésion de la noblesse castillane par son autorité et son esprit de décision, et unit, après la mort d'Alphonse IX, le León et la Castille (1230); dès lors, les deux Etats ne furent plus séparés. Ferdinand III se rendit surtout célèbre par ses conquêtes sur les Maures, qu'il refoula jusqu'au sud de l'Espagne, leur enleva Cordoue (1236), le royaume de Murcie (1243), Jaén (1246), Séville (1248), et réduisit le royaume de Grenade à l'état de vassal. Il fit traduire le *Fuero Juzgo* en castillan, qui devint langue officielle. Il fut canonisé en 1671. — Fête le 30 mai.

— Iconogr. Les traits du saint roi nous sont connus par une statue du cloître de la cathédrale de Burgos. Parmi les œuvres plus tardives, citons celles de Zurbarán (musée du Prado, Madrid; Séville), Murillo (Louvre), Ch. J. Flipart (Salesas Reales de Madrid).

FERDINAND (ORDRE MILITAIRE DE SAINT-V. SAINT-FERDINAND (ordre militaire de).

FERDINAND IV l'Ajourné (Séville 1285 - Jaén 1312), roi de Castille et de León (1295-

1312), fils aîné du roi Sanche IV le Brave de Marie de Molina. Sa minorité fut orageuse : contre la reine mère se forma une puissante coalition d'intérêts, groupant l'Aragon, le royaume de Grenade, le Portugal, les oncles du roi, Jean et Henri, et les grandes familles nobles de Haro et de Lara. Ces difficultés ne cessèrent qu'en 1304. Il reprit guerre contre les Maures, échoua devant Alagésiras, mais s'empara de Gibraltar (1309).

FERDINAND V, roi de Castille. V. FERDINAND II le Catholique, roi d'Aragon.

FERDINAND VI le Sage (Madrid 1700 - Villaviciosa 1759), roi d'Espagne (1746-1759), fils du roi Philippe V et de Marie Louise de Savoie. Il conclut, en 1748, la paix d'Aix-la-Chapelle, qui mit fin à la guerre de Succession d'Autriche. Naturellement pacifique, il sut maintenir la balance égale entre ses ministres, le francophile marquis de Ensenada et l'anglophile Carvajal, et ne put jouer le « pacte de famille » qui lia les Bourbons de France et d'Espagne. Louis XV protégea même à sa place les Bourbons d'Italie. Ferdinand VI vécut miné par sa femme Marie-Thérèse Barbe de Portugal, distraite de sa mélancolie nocturne par le chanteur Farinelli, emoussé, quelques mois après la mort de la reine.

FERDINAND VII (San Ildefonso 1765 - Madrid 1833), roi d'Espagne (1808, puis 1812, en fait 1814-1833), fils aîné du roi Charles IV. Alors qu'il était encore prince des Asturies, il chercha à s'assurer l'appui de Napoléon pour préserver ses droits au trône, qu'il estimait menacés par Godoy. En mars 1808, l'émeute d'Aranjuez le fit déposer, mais les troupes de Napoléon, commandées par Murat, occupèrent Madrid. L'empereur fit abdiquer Charles IV, obligea Ferdinand à signer la sienna et l'envoya en exil à Valençay. Il ne le libéra qu'en décembre 1813. Rentré en Espagne en mars 1814, Ferdinand VII abolit la Constitution libérale que l'Espagne s'était donnée pendant son absence, poursuivit ses adversaires avec acharnement et changea successivement ses ministres, dont la carrière se terminait en exil ou en prison. Les colonies d'Amérique se rendirent indépendantes et l'armée de Cadix s'insurgea. Ferdinand dut, en 1818, rétablir la Constitution, à la suite de la révolte de Riego*, mais reprit le pouvoir absolu en 1823, grâce à l'appui des troupes françaises. Il passa le reste de sa vie à lutter contre les apostoliques, qui viciaient la droite du parti qui le soutenait. Il abrogea la loi salique, introduite en Espagne par Philippe V, et laissa le trône à sa fille aînée Isabelle II.

DEUX-SCILES.

FERDINAND I^{er} DE BOURBON (Naples 1751 - id. 1825), roi des Deux-Siciles (1816-1825), troisième fils de Charles III, roi de Naples (Charles VII de Sicile). Appelé au trône d'Espagne (1759), son père lui abandonna les deux royaumes de Sicile; sur le royaume insulaire (Naples), Ferdinand régna sous le nom de Ferdinand III (1759-1816); sur le royaume péninsulaire, il régna sous le nom de Ferdinand IV (1759-1799; 1808-1815-1816). Son règne, bienfaissant, fut marqué par le ministère de Tanucci, ne fut plus, après la disgrâce de cet homme d'Etat (1777), qu'une série de calamités pour ses sujets. D'un caractère faible, Ferdinand se laissa gouverner par sa femme, Marie-Caroline d'Autriche, influencée elle-même par le ministre favori Acton. C'est elle qui le fit entrer une première fois dans la coalition contre la France (1793), puis violer le traité de 1796 et marcher sur Rome (1798), occupée par les Français, qui le refoulèrent et entrèrent à Naples pendant que lui-même s'enfuyait en Sicile (1799). La République parthénopéenne n'ayant duré que quelques mois, les Anglais le ramenèrent bientôt dans sa capitale. Régent à une paix onéreuse et humiliante par le premier consul (armistice de Folligno, 1801), il reprit les armes pendant que Napoléon combattait les Austro-Russes à Austerlitz (1805). Napoléon attribua à son frère Joseph (1806) le royaume péninsulaire. Ferdinand s'enfuit en Sicile, où il tomba sous la domination anglaise, qui l'obligea à éloigner Marie-Caroline (1811) et à donner à ses sujets la Constitution (1812). Rentré à Naples en 1815,

redevint roi absolu, malgré la proclamation de Messine (1815), qui prévoyait le maintien des réformes sociales, et fit fusiller Murat. Il réunit ses deux États en un seul, qui fut appelé royaume des Deux-Siciles », et prit dès lors le nom de **FERDINAND I^{er}** (1816). L'insurrection de 1820, dirigée par le général Pepe, le contraignit de promettre une nouvelle Constitution. Mais, peu après, s'étant rendu, sous prétexte de la défendre, au congrès de Laïach, il provoqua l'intervention de la Sainte-Alliance dans ses États, qu'occupa, en 1821, une armée autrichienne. Il eut pour successeur son fils aîné, François I^{er}.

FERDINAND II DE BOURBON (Palerme 1810 - Caserte 1859), duc de Calabre, puis roi des Deux-Siciles (1830-1859), fils aîné du roi François-Xavier I^{er} et de Marie-Isabelle de Bourbon, infante d'Espagne. Il eut presque constamment à combattre des tentatives révolutionnaires et ne put résister au mouvement de 1848 : un parlement sicilien proclama sa déchéance (13 avr.), et il ne se maintint à Naples qu'en accordant, dès janvier, une Constitution, et en envoyant des troupes et une escadre contre l'Autriche. Mais les divisions des libéraux lui permirent de ne pas appliquer la Constitution, et le refus de Pie IX de faire la guerre à l'Autriche l'encouragea à rappeler ses troupes; bientôt, il eut Messine, après un bombardement qui lui valut le nom de **RE BOMBA** (fin sept. 1848), puis Palerme (mai 1849). Le gouvernement royal reprit son caractère absolutiste. Son fils aîné, François II, lui succéda.

FLANDRE.

FERDINAND DE PORTUGAL, dit **Ferrand** (1186-1233), comte de Flandre et de Hainaut (1211-1233), fils de Sanche I^{er}, roi de Portugal. Il succéda à Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, à la suite de son mariage avec Jeanne de Flandre, fille de ce dernier (janv. 1212). Ferrand reconnut comme suzerain Philippe Auguste, qui avait autorisé son mariage, et bien qu'il eût été obligé de céder au roi Aire et Saint-Omer. Malgré la pression des communes de Flandre, déjà alliées au roi d'Angleterre, il tenta de rester fidèle à son serment. Mais, lorsque Philippe Auguste envahit ses États, il se joignit à Jean sans Terre et à Otton IV (mai 1213) et prêta hommage au roi d'Angleterre (janv. 1214). Ferrand fut blessé et fait prisonnier à Bouvines (1214); il fut présenté à la population de Paris et interné au Louvre, en dépit de l'intervention de Jeanne de Flandre, son épouse. Ferrand fut libéré en 1226 par Louis VIII, mais dut céder Lille, Douai et L'Escluse; les seigneurs et bourgeois de Flandre durent renouveler le serment direct de vassalité au roi de France. Désormais, Ferrand resta fidèle à son suzerain et l'aida même Blanche de Castille contre les barons révoltés.

PARME.

FERDINAND DE BOURBON (Parme 1751 - Fontevivo 1802), duc de Parme et de Plaisance (1765-1801), fils du duc Philippe et de Louise-Elisabeth de France, fille du roi Louis XV. Elève du philosophe français Condillac, il résista à la cour de Rome, expulsa les Jésuites et abolit l'Inquisition. Entraîné plus tard un moment par sa femme, Marie-Amélie de Habsbourg-Lorraine, dans une coalition contre la France, il acheta la paix de Bonaparte en 1796, mais ne put, en 1801, empêcher la France de lui imposer l'échange de Parme contre la Toscane, érigée en royaume d'Etrurie, échange qui n'était pas encore effectué lorsqu'il mourut.

PORTUGAL.

FERDINAND I^{er} (Coimbra 1345 - Lisbonne 1383), roi de Portugal (1367-1383), second fils du roi Pierre I^{er} et de Constance de Castille. Il passa la plus grande partie de son règne à intervenir sans succès dans les affaires intérieures de la Castille, qu'il eût voulu annexer après le meurtre de Pierre le Cruel (1369); il dut finalement consentir au mariage de sa fille Béatrice avec Jean I^{er} de Castille, qui risquait d'aboutir à l'annexion du Portugal par la Castille, et fut contraint de traiter avec elle. Béatrice fut cartée du trône au profit d'un frère naturel de Ferdinand, Jean, alors grand maître d'Aviz, qui devint Jean I^{er} de Portugal.

FERDINAND DE PORTUGAL, dit le **saint Infant** (Santarem 1402 - Fès 1443), sixième fils du roi Jean I^{er} le Grand. Il prit part en 1437 à l'expédition que son frère Henri le Navigateur dirigea contre Tanger, et qui échoua. Ferdinand, laissé comme otage, fut livré au roi de Fès, qui, ne pouvant obtenir la reddition de Ceuta, lui fit subir jusqu'à sa mort toutes les rigueurs de l'esclavage. Son corps fut plus tard rapporté et enseveli avec honneur au couvent de Batalha, à Lisbonne. Fête le 5 juin. (Ne figure pas au martyrologe romain.)

ROUMANIE.

FERDINAND I^{er} (Sigmaringen 1865 - Sibiu 1927), roi de Roumanie (1914-1927), deuxième fils du prince Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen et d'Antonia, née infante de Portugal. Adopté en 1889 comme héritier présomptif par son oncle, le roi Charles I^{er} de Roumanie, resté sans enfants, il joua longtemps un rôle effacé en s'adonnant entièrement à sa carrière militaire. Roi à la mort de son oncle, le 10 octobre 1914, Ferdinand, moins fidèle que lui à ses origines allemandes, résista aux pressions des Empires centraux et entra en guerre dans le camp de l'Entente, en août 1916. Il supporta avec beaucoup de dignité les rapides revers infligés à l'armée roumaine par les forces austro-allemandes, bulgares et turques, dont la défection russe avait accru la puissance. Réfugié avec son Gouvernement à Iasi, il y poursuivit la résistance à l'ennemi, sur lequel son armée remporta même quelques succès, notamment à Mărăști et à Mărăsești. La victoire des Alliés lui permit de réaliser, au traité de paix, le rêve national roumain en annexant la Transylvanie et en récupérant la Bessarabie et la Bucovine. La période consécutive à la guerre fut consacrée à consolider la situation de la Roumanie, à l'intégration des populations des nouveaux territoires, à la poursuite de la réforme agraire et à des innovations de nature sociale. Les dernières années du roi furent attristées par les déceptions provoquées par son fils aîné Charles, qu'il dut écarter du trône pour laisser celui-ci à son petit-fils Michel. De son mariage (1892) avec la princesse Marie d'Edimbourg naquirent cinq enfants : Charles (1893), marié à Hélène de Grèce; Elisabeth (1894), mariée au prince Georges de Grèce; Marie (1900), mariée au roi Alexandre de Yougoslavie; Nicolas (1908); et Liléana (1909), qui épousa l'archiduc Antoine de Habsbourg.

SICILE INSULAIRE.

FERDINAND I^{er}, roi de Sicile insulaire. V. **FERDINAND I^{er}**, roi d'Aragon.

FERDINAND II, roi de Sicile insulaire. V. **FERDINAND II**, roi d'Aragon.

FERDINAND III, roi de Sicile insulaire. V. **FERDINAND I^{er}**, roi des Deux-Siciles.

SICILE PÉNINSULAIRE (Naples).

FERDINAND I^{er} ou **FERRANTE** (v. 1431-1494), roi de Sicile péninsulaire (1458-1494), fils naturel d'Alphonse V le Grand, roi d'Aragon (Alphonse I^{er} des Deux-Siciles) et de Lucrèce d'Alaïon. Son père lui légua sa conquête napolitaine, mais il fut d'abord combattu par le pape Calixte III, qui, en fonction de la bulle d'inféodation de 1265, argua de sa bâtardise pour contester ses droits (1458). Pie II lui donna l'investiture et le soutint contre la maison d'Anjou, qui représentée par Jean de Calabre, fils du roi René, débarqua près du Vulturne (1459), l'emporta d'abord à la bataille de Sarno (1460), mais vit ses prétentions à jamais ruinées par la défaite de Troia (1462) et disparut en 1470. Ferdinand I^{er} lutta ensuite contre l'instable noblesse de son royaume. A la suite de la conspiration des Pazzi et de sa répression, il déclara la guerre à Florence (1479), puis signa une paix séparée (1480). Il combattit aussi les Turcs, qui prirent Otrante en 1480, mais en furent chassés (1481); le roi dut céder, du fait de cette menace, de nombreux privilèges à Venise. Ayant besoin de troupes, il utilisa les *condottieri*, dont Iacopo Piccinino, qu'il fit exécuter (1465), et Federico da Montefeltro. Pour renforcer l'autorité royale, il tenta de reconstruire le domaine, limita les immunités ecclésiastiques, développa la centralisation monarchique, brisa, à deux reprises, les révoltes

des barons et les fit arrêter par surprise. Il introduisit l'imprimerie à Naples (1474), protégea avec sollicitude les arts, les lettres (il fit recopier de nombreux ouvrages), le commerce et favorisa l'élevage, mais se fit détester par sa perfidie et sa cruauté. Il mourut au moment où Charles VIII, roi de France, héritier de la maison d'Anjou, préparait l'invasion de la péninsule. Il eut pour successeur son fils aîné, Alphonse II.

FERDINAND II, dit **Ferrandino** (Naples 1467 - id. 1496), roi de Sicile péninsulaire (1495-1496), fils aîné du roi Alphonse II et d'Ippolita Maria Sforza. Son père ayant abdicé au moment où Charles VIII, roi de France, envahissait le royaume, il fut vaincu à San Germano par Louis d'Armagnac, et dut s'enfuir en Sicile. Mais la coalition de Venise (1496) ayant peu après obligé Charles VIII à quitter l'Italie, il entra dans ses États avec l'armée espagnole de Gonzalve de Cordoue, força Gilbert de Montpensier à capituler, mais mourut subitement. Son oncle Frédéric lui succéda. (V. tableau ARAGON.)

FERDINAND III, roi de Sicile péninsulaire. V. **FERDINAND II**, roi d'Aragon.

FERDINAND IV, roi de Sicile péninsulaire. V. **FERDINAND I^{er}**, roi des Deux-Siciles.

TOSCANE.

FERDINAND I^{er} et **FERDINAND II**, grands-ducs de Toscane. V. **MÉDICIS**.

FERDINAND III (Florence 1769 - id. 1824), archiduc d'Autriche, grand-duc de Toscane (1790-1801; 1814-1824), deuxième fils de l'empereur Léopold II. Après avoir accepté d'entretenir des relations diplomatiques avec la République française (1793), il fut contraint par les Anglais d'adhérer à la deuxième coalition; chassé de ses États par les Français (1799), il put y rentrer quelques mois après, mais en fut de nouveau dépossédé après Marengo par le traité de Lunéville (1801). Il obtint en compensation la principauté de Salzbourg (1803), qu'il échangea, grâce au traité de Presbourg (1805), contre le grand-duché de Würzburg. Les événements de 1814 lui rendirent la Toscane, où, sans renoncer à son autorité, il s'abstint de toute réaction violente. Son fils Léopold II lui succéda.

DIVERS.

FERDINAND, prince de Saxe-Cobourg-Gotha (Vienne 1816 - Lisbonne 1885), régent de Portugal (1836-1855). En 1836, il épousa Marie II, reine de Portugal, veuve d'Auguste de Beauharnais, duc de Leuchtenberg, et partagea son trône. A la mort de Marie, il devint régent pour son fils aîné Pierre V (1853-1855), puis, avec l'appui de Prim, fit acte de candidature en 1870 au trône d'Espagne. Remarié à la cantatrice Elisa Hensler, il ne s'occupa plus ensuite que de beaux-arts.

FERDINAND de Cordoue, savant espagnol (Cordoue 1420 - † début du xvi^e s.). Il réunissait une variété de connaissances extraordinaires. On a de lui, entre autres ouvrages, des commentaires sur l'Apocalypse et sur l'*Almageste* de Ptolémée.

FERDINAND, archevêque et prince-électeur de Cologne, prince-évêque de Liège et de Münster (Munich 1577 - Arnsberg 1650), fils de Guillaume V, duc de Bavière. Coadjuteur de son oncle, Ernest de Bavière, dès 1596, il lui succéda, en 1612, dans l'archevêché de Cologne, ainsi que dans les évêchés de Liège, Münster et Hildesheim. Il occupa aussi le siège épiscopal de Paderborn (1618). Il soutint la maison d'Autriche pendant la guerre de Trente Ans. Ses évêchés furent dévastés et troublés par des révoltes, particulièrement à Liège.

FERDINAND d'Espagne, dit le **Cardinal-Infant**, cardinal espagnol (Madrid 1609 - Bruxelles 1641), troisième fils du roi Philippe III. Il devint, fort jeune encore, archevêque de Tolède, cardinal en 1619, puis vice-roi de Catalogne, et fut nommé, en 1634, gouverneur des Pays-Bas, où il s'illustra par son administration et sa valeur militaire; il repoussa, en 1635, l'invasion franco-hollandaise, pénétra, l'année suivante, en France jusqu'à Corbie, puis dut reculer, défendit longtemps les Flandres, mais, à partir de 1640, il ne put empêcher Richelieu de conquérir la plus grande partie de l'Artois.



FERDINAND I^{er} DE BOURBON
par Kauffmann
Palais royal de Capodimonte



FERDINAND DE PORTUGAL
par Pierre Balthazar
cabinet des Estampes



FERDINAND I^{er} de Roumanie



FERDINAND d'Espagne
par Velasquez (Prado)

FERDINAND (Charles Joseph d'ESTE ou), archiduc d'Autriche (Milan 1781 - Gmünden 1850). Il ne fut pas compris dans la capitulation d'Ulm (1805) et gagna la Bohême, qu'il défendit contre les Bavarois. En 1809, il envahit le grand-duché de Varsovie, mais Poniatowski le refoula en Hongrie. Il fut nommé plus tard gouverneur général de la Hongrie (1816), puis de la Galicie (1830), et se retira en Italie en 1846.

FERDINAND (Louis ELLE, dit). V. ELLE.

FERDINAND (Roger FERDINAND, dit Roger-), auteur dramatique français (Saint-Lô 1898). Professeur d'anglais, il débuta au théâtre en auteur d'avant-garde avec *la Machine à souvenirs* (1924), *Irma* (1926), *Un homme en or* et *la Foire aux sentiments* (1927), pièces pleines d'ironie et de scepticisme. Plus légères, plus aimables et directement rattachées au théâtre du Boulevard devaient être les œuvres suivantes : *Chotard et C^{ie}* (1928), *Batoche* (1932), *le Président Haudecœur* (1938), *les J3 ou la Nouvelle Ecole* (1943), *les Derniers Seigneurs* (1945), *le Père de Mademoiselle* (1952), *Les croquants se portent bien* (1959).

FERDINANDEA (ÎLE), plus connue sous le nom d'île Julia, îlot éruptif qui surgit dans la mer Méditerranée au mois de juin 1831, au S.-O. de la Sicile. Elle disparut quelques mois plus tard.

FERDJOUA (MONTS DU), montagnes d'Algérie appartenant à l'ensemble de l'Atlas tellien ; 1 488 m. Elles prolongent vers l'E. la chaîne des Bibans et les monts du Gour. Les monts du Ferdjoua, constitués de petits chaînons, sans ligne principale de relief, se fondent progressivement dans les plaines de Constantine.

FERDOUSI. V. FIRDŪSI.

FERÉ (LA), ch.-l. de cant. de l'Aisne (arrond. de Laon), au confluent de la Serre et de l'Oise ; 3 485 hab. (2 859 aggl.) [*Laférois*]. Exploitations forestières. Meunerie. Musée de toiles. Pendant la Première Guerre mondiale, la Feré fut occupée par les Allemands le 3 septembre 1914. Après leur repli en 1917, la ville, située sur la position Siegfried, fut un des principaux bastions de la ligne Hindenburg et ne fut libérée par l'armée Debény que le 10 octobre 1918.

FERÉ (Charles Samson), médecin français (Auffay, Seine-Inférieure, 1852 - Paris 1907). Élève de Charcot, spécialiste des maladies du système nerveux, il devint médecin de l'hospice de Bicêtre. On lui doit : *Sensation et mouvement* (1887), *Traité élémentaire d'anatomie médicale du système nerveux* (1886), *Dégénérescence et criminalité* (1888), *Épilepsie* (1892), *Pathologie des émotions* (1892), *l'Instinct sexuel, évolution et dissolution* (1900), etc.

FERÉ-CHAMPENOISE, ch.-l. de cant. de la Marne (arrond. d'Épernay), dans la Champagne pouilleuse ; 2 073 hab. (*Fertons*). L'église a une tour du XIII^e s. et un chœur du XV^e s. Cimetière national. Fabrique de bas. Laiterie. Confitures. — Théâtre d'une défaite des Français par les Alliés le 25 mars 1814. Au cours de la bataille de la Marne, en 1914, la ville fut occupée par la garde prussienne le 9 septembre au matin et reprise dès le soir par la division Grossetti du détachement d'armée Foch, qui remportait ainsi un succès décisif en ce point crucial de la bataille. (V. MARNE [*bataille de la*].)

FERÉ-EN-TARDENOIS, ch.-l. de cant. de l'Aisne (arrond. de Château-Thierry), sur l'Ourcq ; 2 250 hab. (1 807 aggl.) [*Férois*]. Eglise (XV^e-XVI^e s.). Halles du XVI^e s. Tuyaux. Appareils électriques. Chaussons. Sablières. — Au cours de la Première Guerre mondiale, l'armée Degoutte y livra, les 28 et 29 mai 1918, une vigoureuse action retardatrice, et réoccupa la ville le 28 juillet suivant. (V. CHÂTEAU-THIERRY [*bataille de la*].)

FERENCZY (István), sculpteur hongrois (Rimászombat, auj. Rimavská Sobota, 1792 - id. 1856). Il subit à Rome l'influence de Canova, entra dans l'atelier de Thorwaldsen. Son *Eurydice*, après avoir été inhumée avec lui, fut placée dans l'église de Rimászombat. Il est principalement représenté au musée des Beaux-Arts de Budapest.

FERENTINO, bourg d'Italie, dans le Latium (prov. de Frosinone), à la limite occidentale

de la Ciociaria ; 16 700 hab. Evêché fondé en 320, dépendant directement du Saint-Siège. C'est l'antique *Ferentinum*, capitale de la Fédération des cités du Latium. Le palais épiscopal a remplacé l'acropole antique, mais on voit encore les vestiges des murs cyclopéens. Eglise romane de Santa Maria Maggiore.

FERENTUM. Géogr. anc. Ville d'origine étrusque, à une dizaine de kilomètres de Viterbe. Elle conserve les restes d'un théâtre, d'un hippodrome, d'un aqueduc. Ferentum fut détruite par Viterbe en 1172.

FERET n. m. Technol. V. FERRET.

FERÉTRIEN adj. (lat. *feretrius* ; de *ferire*, frapper). Myth. rom. Qui frappe. (Epithète de Jupiter, à qui l'on consacrait les dépouilles opimes.)

FERGHANA, v. de l'U.R.S.S. (Ouzbékistan), dans le bassin auquel elle donne son nom ; 80 000 hab. Centre d'industries textiles (coton et soie). Métallurgie de l'antimoine. Raffinerie de pétrole.

FERGHANA ou **FERGANA**, grand bassin intérieur de l'U.R.S.S. (Ouzbékistan, Kirghizistan et Tadjikistan) situé entre le Tien-Chan et le Pamir, entre la dépression touranienne et la haute Asie chinoise ; 2 millions d'hab. La Ferghana, dont la longueur dépasse 200 km et dont la largeur atteint 100 km, est un bassin d'envoyage qui s'est enfoncé de près de 10 000 m par rapport aux chaînes qui l'encadrent (chaînes de Tchatkal et de Kouramin au N.-O. [4 045 m] ; chaîne de la Ferghana au N.-E. et à l'E. [4 490 m] ; chaînes de l'Alaï au S. [5 366 m]). Il faut effectuer des sondages très profonds dans la Ferghana pour atteindre les sédiments qui constituent les montagnes bordières. Le centre du bassin est occupé par une épaisse série de terrains tertiaires, riches en horizons pétroliers. La Ferghana est traversée par le Naryn, qui prend dans cette région le nom de Syr-Daria. Un important système d'irrigation, réalisé entre 1935 et 1950, réunit les anciennes oasis qui bordaient la dépression ; elles forment aujourd'hui une ceinture continue, consacrée aux cultures subtropicales (coton surtout) et entourent une plaine centrale, âpre et encore fébrile. Cette région possède plusieurs grandes villes : Leninabad, Kanibadam, Khokand, Ferghana, Andijan, Namangani.

FERGHANITE n. f. (de *Ferghana* n. géogr.). Minér. Vanadate naturel hydraté d'uranium, $U_3(VO_4)_2 \cdot 6H_2O$, de couleur jaune soufre.

FERGUS MÓR († 501), chef des colons scots* qui quittèrent l'Ulster pour l'Argyll et fondèrent à la fin du VI^e s. (entre 495 et 498) le royaume de Dalriada*.

FERGUSON (Robert), homme politique écossais (Badfurrow, près d'Alford, Aberdeenshire, v. 1637 - † 1714) ; ami de Shaftesbury et de Monmouth, qu'il ne cessa de pousser à l'aventure, il fut de tous les complots ourdis contre les Stuarts et participa à la révolution de 1688 ; il ne tarda pas à changer de camp et déploya la même violence dans les complots jacobites.

FERGUSON (Adam), philosophe et historien écossais (Logierait, Perthshire, 1723 - Saint Andrews 1816). Il devint en 1759 professeur à l'université d'Edimbourg. Son premier ouvrage, *Essai sur la société civile* (1767), obtint un grand succès. Il voyagea avec le comte de Chesterfield en 1778, fit partie de la légation envoyée en Amérique pour traiter avec le congrès et réconcilier les deux puissances. De retour en Ecosse, il se consacra à son grand ouvrage : *History of the progress and termination of the Roman Republic* (1783).

FERGUSON (sir Samuel), poète et historien irlandais (Belfast 1810 - Howth, Dublin, 1886). Outre divers écrits qui ont paru dans le *Blackwood's Magazine*, il a publié *Lays of the Western Gael* (1865), *Congal*, poème épique (1872), *Poems* (1880) ; son principal ouvrage historique, *Ogham Inscriptions in Ireland, Wales, Scotland*, a été édité en 1887.

FERGUSON (Harry George). V. HARRY FERGUSON LIMITED.

FERGUSONITE n. f. Minér. Niobate naturel trouvé en Suède et au Groenland, conte-

nant du cérium, de l'yttrium, de l'uranium du fer et du calcium.

FERGUSSON (Robert), poète écossais (Edimbourg 1750 - id. 1774). Il mourut foudroyé à l'asile de Darien House. Ses poèmes, publiés dans le *Weekly Magazine*, à partir de 1771, le rendirent célèbre. Composés en dialecte écossais, ils ont des qualités d'expression et de rythme qui ne furent pas sans influencer R. Burns.

FERGUSSON (sir William), chirurgien anatomiste écossais (Prestonpans, East Lothian, 1808 - Londres 1877). Il s'acquitta comme chirurgien du King's College, Londres la réputation d'un savant professeur et d'un praticien habile ; devenu chirurgien extraordinaire de la reine, il fut créé baronnet en 1865.

FERGUSSON (James), archéologue écossais (Ayr, Ecosse, 1808 - Londres 1886). Il voyagea dans l'Inde, la Chine, l'Europe et l'Asie, publia : *Description des temples de l'Inde* (1845), *l'Architecture ancienne de l'Hindoustan* (1847), *Essai sur la topographie Jérusalem antique* (1847), *Histoire de l'architecture ancienne et moderne* (1865).

FERGUSSON (sir Charles), général écossais (Edimbourg 1865 - Maybole, Ayrshire 1951). Il fit campagne au Soudan, et pendant la Première Guerre mondiale commanda en France les 2^e et 17^e corps d'armée. Gouverneur de la zone d'occupation anglaise d'Allemagne (1918-1919), il est nommé, de 1919 à 1930, gouverneur général de la Nouvelle Zélande.

FERHAT PACHA, général ottoman († Istanbul 1595). Beylerbey de Roumanie, puis commandant de l'armée opérant contre Perse, il dégagea Tabriz assiégée et remporta une grande victoire en 1586. Il fut grâvié de 1591 à 1592 et le redevenant sous le règne de Mehmet III. Il fut nommé ensuite commandant des troupes opérant au N. du Danube, mais à la suite d'un échec il fut accusé de trahison et exécuté.

FÉRIAL, E, AUX adj. Liturg. Qui concerne la férie : *Office férial*.

FÉRIANA, comm. de Tunisie (gouvern. Sbeitla), sur les hautes steppes ; 4 900 hab. — Au N., ruines importantes de Thélépte (basilique chrétienne, thermes, théâtre, citadelle byzantine).

FÉRIDJI n. m. Tissu grossier de poil chameau feutré, employé en Algérie et en Tunisie pour fabriquer des tentes.

FÉRIDŪN, septième roi légendaire de Perse qui aurait renversé l'usurpateur Dahhāk.

FÉRIDŪN AHMAD BEY ou **FÉRIDŪN AHMET BEY**, chancelier ottoman († Istanbul 1583). Secrétaire du conseil d'État (*Diwān Kātibī*), il se distingua au cours de plusieurs campagnes militaires, puis fut grâvié de Sceaux (*nichāndārī*) en 1573 et en 1575. Il est connu pour avoir réuni sous le nom de *Munshā'at as-Salāṭīn* (*Correspondances des Sultans*) un recueil de lettres et documents de la fondation de l'Empire jusqu'à Murat III (1574), d'un grand intérêt historique.

FÉRIE n. f. (lat. *feria*). Antiq. rom. Jour pendant lequel il était prescrit de cesser tout travail. (V. part. *encycl.*)

— Liturg. Terme dont se sert l'Eglise pour désigner les différents jours de la semaine du lundi, 2^e férie, au vendredi, 6^e férie. *Faire l'office de la férie*, célébrer l'office du jour.

— ENCYCL. Antiq. rom. Les *feries* étaient des jours consacrés aux dieux. Ces fêtes chômées sauf cas d'urgence ou exceptions prévues par les pontifes, étaient destinées à obtenir une purification ; elles étaient célébrées par des jeux, des sacrifices et des repas en commun. Les *feries* marquaient ordinairement un achèvement ou un commencement dans le cycle des travaux des champs : moissons, récolte, vendange, ou une époque de la vie humaine (fiançailles, prise de virilité, anniversaires de naissance ou de mort. Plus tard, elles rappelaient surtout les grands anniversaires historiques.

On appelait *feries latines* des cérémonies célébrées sur le mont Albain par les villes de la Confédération latine, en l'honneur

Jupiter Latial. Cette confédération fut dissoute en 338 av. J.-C., mais les fêtes durèrent environ jusqu'à l'an 400 apr. J.-C. Toutes les villes qui participaient à la ligue en 338 y étaient représentées. Les deux premiers jours étaient consacrés à des réjouissances populaires. Le troisième jour, après une procession solennelle, le consul romain sacrifiait à Jupiter un taureau blanc.

FÉRIÉ, E adj. (de *ferie*). Se dit d'un jour pendant lequel la cessation du travail est prescrite par la religion, et aussi d'un jour où tribunaux et administrations vaquent en vertu de la loi : Noël et la Toussaint sont des jours fériés. Chez tous les peuples chrétiens, le dimanche est un jour férié (Arago). [V. FÊTE.] || Jour demi-férié, jour non férié pendant lequel on ne peut pas dresser un procès, exiger un paiement ou effectuer un dépôt (le lundi suivant le 1^{er} janvier, le 14 juillet, le 15 août, le 25 décembre lorsque le jour de fête légale tombe un dimanche; mardi 2 novembre quand la Toussaint tombe un lundi; samedi lendemain de toute fête légale tombant un vendredi; lundi précédant toute fête légale tombant un mardi).

— **ENCYCL.** Les jours reconnus fériés par l'Eglise catholique, outre le dimanche, sont appelés fêtes* d'obligation.

FÉRIN, E adj. Méd. *Toux férine*, toux saccadée, quinteuse, de « bête sauvage ».

FÉRIO. Log. Terme mnémotechnique des scolastiques, désignant un syllogisme* de la troisième figure, dans lequel la majeure est universelle négative (e), la mineure particulière affirmative (i) et la conclusion particulière négative (o). [Ex. : « Le juste n'est pas envieux. Il y a des hommes justes. Donc, il y a des hommes qui ne sont pas envieux. »]

FÉRIR, V. tr. (lat. *ferire*). Frapper : *Féris quelqu'un de l'épée.* (Vx.) || Ne s'emploie plus que dans l'expression sans coup férir, sans frapper un coup, sans combattre; et, au fig., sans difficulté, sans obstacle.

FÉRIERON. Log. Terme mnémotechnique des scolastiques, désignant un syllogisme* de la troisième figure, dans lequel la majeure est universelle négative (e), la mineure particulière affirmative (i) et la conclusion particulière négative (o). [La lettre *f* indique que ce mode se ramène au mode de la première figure *ferio*, la lettre *s* que cette réduction doit se faire par conversion simple de la mineure. Ex. : « Nulle sottise n'est éloquent. Or il y a des sottises qu'on applaudit. Donc, il y a des choses qu'on applaudit et qui ne sont pas éloquentes. »]

FERJEUX, FARGEAU ou **FERRUTIN** (saint), en lat. *Ferrutius*, martyr v. 211. (V. *FERRÉOL*.)

FERKESSEDUGOU, v. de la Côte-d'Ivoire (départ. du Nord, cercle de Korhogo), sur le chemin de fer d'Abidjan; 7 000 hab. Important centre commercial.

FERLAGE n. m. Action de ferler une voile. || *Raban de ferlage*, chacune des cordelettes qui servent à ferler.

FERLAND (abbé Jean-Baptiste), historien canadien (Montréal 1805 - id. 1865). Professeur à l'université de Québec, il poursuivait l'œuvre de Garneau, en publiant son cours sur l'Histoire du Canada (régime français) [1861-1865].

FERLAND (Albert), écrivain canadien d'expression française (Montréal 1872 - id. 1943). Un des fondateurs de l'école littéraire de Montréal, il écrivait des vers parnassiens avant de se révéler le poète de la nature canadienne (*Le Canada chanté*, 1908-1910).

FERLER v. tr. (angl. *to furl*). Relever une voile pli par pli, sur la vergue, après l'avoir carguée, et l'attacher au moyen de rabans (qui entourent la voile et la vergue) ou de jarretières.

FERLO, pays du Sénégal intérieur, au sol argilo-sablonneux, compris entre le Sénégal et la Gambie. Souvent qualifié de désert, ce n'est en fait qu'une région où la nappe phréatique est trop profonde pour être atteinte par des procédés primitifs. Il est couvert par une végétation arbustive clairsemée et des pâturages, utilisés par les Peuls.

FERLUCHE ou **FRELUCHE** n. f. (origine obscure). Agrément de passementerie en

forme de houppe, qui sortait d'un bouton, d'une ganse, etc. (On le disait aussi des fils qui volent dans l'air en été, et des choses frivoles, comme *FANFRELUCHE*.)

FERLUS (François), bénédictin et écrivain français (Castelnaudary 1748 - Sorèze 1812). Il adopta les principes de la Révolution, prêta le serment exigé par la constitution civile du clergé et fonda le collège de Sorèze. Il a écrit : *De l'influence que doit avoir la Révolution sur l'éducation de la jeunesse* (1790), *Projet d'éducation nationale présenté à l'Assemblée nationale* (1791).

FERMAGE n. m. Dr. et écon. rur. Loyer d'une ferme. (V. *FERME* [bail à ferme].) || Etendue de terrain comprise dans un bail.

FERMAIL [fermaj] n. m. (de *fermer*). Nom générique d'un objet d'orfèvrerie (boucle, agrafe, fermoir, etc.) servant à tenir quelque chose fermé. || Pl. des *FERMAUX*.

— **Hérald.** Meuble représentant une boucle garnie de son ardillon. (V. pl. *HERALDIQUE*, 200.)

— **ENCYCL.** Le *fermail* était, au Moyen Age, une agrafe qui retenait sur la poitrine les deux pans du manteau. C'est un bijou de forme ronde, ovale ou losangée, orné d'émaux, de cabochons, de filigranes. Au xiv^e s., des figures d'animaux (aigle, griffon, cerf, tourterelle) y prennent place; au xv^e s., des chiffres, des lettres entrelacées et même des portraits. Certains étaient de véritables bijoux. Le *fermail* désignait également le fermoir de livre. Presque toutes les reliures en furent munies. De nos jours, le *fermail* sert à fixer l'attache de la chape réservée à l'évêque diocésain.

FERMAILLET n. m. (dimin. de *fermail*). Petit *fermail*. || Chaîne d'or à *fermail* que les dames portaient jadis dans leur coiffure.

FERMAILLER n. m. Artisan qui fabriquait les *fermaux*, ou marchand qui en vendait.

FERMAN (Alexandre Ievghenievitch), géochimiste soviétique, né en 1883. Elève et collaborateur de Vernadski, il a publié, de 1933 à 1939, le traité le plus complet de géochimie et dirigé les travaux de l'école russe, en particulier l'inventaire des ressources minérales de la Russie. Il est directeur de l'Institut Lomonosssov de l'Académie des sciences de l'U. R. S. S.

FERMANAGH (COMTÉ DE), comté de l'Irlande du Nord, de part et d'autre des deux Lough Erne; 53 000 hab. Ch.-l. *Enniskillen*.

FERMANT, E adj. Qu'on ferme; qu'on peut fermer : *Armoire fermante.* || *A portes fermantes*, quand on ferme les portes (vieilli) : *Rentrer à portes fermantes.*

FERMANVILLE, comm. de la Manche (arrond. de Cherbourg), sur la côte du Cotentin dominant la mer au cap Lévi; 831 hab. (96 aggl.). Port de pêche et plage.

FERMAT (Pierre DE), mathématicien français (Beaumont-de-Lomagne 1601 - Castres 1665). Conseiller au parlement de Toulouse en 1631, il sut, au milieu des devoirs de sa charge, se créer des occupations littéraires et étudia les mathématiques avec passion. Pascal le nomme « le premier homme du monde » et avoue qu'il ne peut pas toujours le suivre dans ses recherches. Fermat publiait rarement ses découvertes et négligeait même d'en écrire les démonstrations. Aussi un grand nombre de ses travaux ont-ils été perdus. Les trois plus hautes autorités, d'Alembert, Lagrange et Laplace, lui font honneur de la première idée du calcul différentiel. Des lettres de Fermat, de 1636, prouvent qu'il savait représenter les courbes par des équations, antérieurement à la publication de la géométrie de Descartes. Enfin, Laplace pense que Fermat doit partager avec Pascal l'honneur de l'invention du calcul des probabilités. Les principaux écrits de Fermat ont été publiés par son fils Samuel, en 1679, sous le titre de : *Varia Opera mathematica*.

Fermat (PRINCIPE DE), principe général de l'optique géométrique, s'énonçant ainsi : Pour aller d'un point à un autre, la lumière suit le trajet de durée minimale ou maximale. Ce principe est équivalent aux lois de Descartes sur la réflexion et la réfraction.

Fermat (THÉORÈME DE), théorème des plus importants de la théorie des nombres, et qui

peut s'énoncer ainsi : *L'expression $A^{p-1} - 1$, dans laquelle p est un nombre premier ne divisant pas A, est divisible par p.*

Fermat (DERNIER THÉORÈME DE), théorème énoncé par Fermat, qui déclarait en posséder la démonstration, malheureusement demeurée inconnue : *Si n est un entier positif supérieur à deux, l'équation*

$$x^n + y^n = z^n$$

ne peut être satisfaite par des valeurs entières positives des inconnues x, y et z.

FERME adj. (lat. *firmus*). Qui ne fléchit pas; solide, stable : *Un terrain ferme.* || Qui a de la consistance; compact : *Le poisson de mer a la chair plus ferme que le poisson de rivière.* || Qui ne tremble, ne vacille pas : *Agir d'une main ferme. Être ferme sur ses jambes. Décidément le marchais d'un pas ferme* (Gide). || — **Fig.** Solide, assuré : *Parler d'un ton ferme.* || Qui montre de l'autorité, de l'énergie : *Un père ferme avec ses enfants.* || Précis, impératif : *J'ai là-dessus des instructions très fermes* (A. Malraux).

— **LOC. DIV.** *Terre ferme*, continent : *Aborder en terre ferme.* || *De pied ferme*, sans reculer, sans bouger; résolument, courageusement : *Attendre l'ennemi de pied ferme. Attendre de pied ferme l'adversité.*

— **Banque et bours.** Stable (en parlant du cours des valeurs) : *Les pétroles sont fermes.* || Opération d'achat ou vente à terme qui devrait, en principe, se terminer par la livraison des titres (par opposition à l'achat ou la vente à primes).

— **Ch. de f.** *Tarif ferme ou forfaitaire*, tarif établi une fois pour toutes, pour une catégorie de marchandises déterminée, entre deux points, deux grands centres généralement, désignés à l'avance.

— **Equit.** *Sauter de ferme*, en parlant d'un cheval quand il effectue des sauts d'école, sauter dans la même place. || *Cavalier ferme sur ses étriers*, cavalier qui se tient bien en selle.

— **Matér.** *Pierre ferme*, pierre calcaire employée en construction, dont la densité est comprise entre 1 850 et 2 350 kg/m³, et dont la résistance varie de 120 à 520 kg/m² : *Dans la gamme des duretés de pierre, la pierre ferme se situe entre la pierre tendre et la pierre dure.*

— **SYN.** : constant, inébranlable, inflexible.

◆ Adv. Solidement, sans fléchir : *Un clou qui tient ferme. Tenir ferme contre l'ennemi.* || Beaucoup, fortement : *On discute ferme parmi les éclatements périodiques des bouillons de limonade* (A. Camus). Et passant quelquefois des après-midi chez moi, à m'em-bêter ferme (Léautaud).

◆ N. m. Min. Gisement en place qui existe sur le côté d'une galerie. || *Galerie au ferme* ou *en ferme*, galerie tracée dans une partie encore non exploitée d'un gisement, par opposition à une galerie « entre remblais », qui est bordée par les vieux travaux.

— **Véner.** *Tenir le ferme*, les abris du sanglier. || *Ferme roulant*, hallali courant.

— **LANGUE CLASS.** Interjection employée pour encourager : *Allons! ferme! Poussez mes bons amis de cour* (Molière).

FERME n. f. (substantif verbal de *fermer*). Constr. Assemblage des pièces de bois qui portent le faite d'un comble. || *Demi-ferme d'arêtier*, moitié de la ferme d'un comble qui est placée dans le plan de l'arêtier. || *Demi-ferme de croupe*, moitié de la ferme d'un comble placée dans le milieu de la croupe. || *Ferme brisée*, ferme d'un comble en mansarde.

— **Ch. de f.** Poutres cintrées, transversales ou longitudinales, destinées à soutenir et à renforcer le ciel du foyer d'une chaudière, et dont la consolidation est particulièrement difficile à réaliser.

— **Théât.** Châssis de décor qui s'élève des dessous, puis qui y est redescendu. (Si la ferme doit être de grande hauteur, elle est divisée en deux parties : la partie inférieure, fixée aux dessous et soutenue par des mâts; la partie supérieure, venant en raccordement avec la base [ferme à couronnement], équipée dans les cintres comme une frise.)

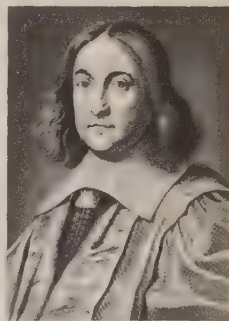
— **ENCYCL.** Constr. Une ferme, en bois, en fer ou en fonte, comprend des pièces inclinées (*arbalétriers*) suivant la pente du toit, une pièce verticale (*poinçon*) s'assemblant



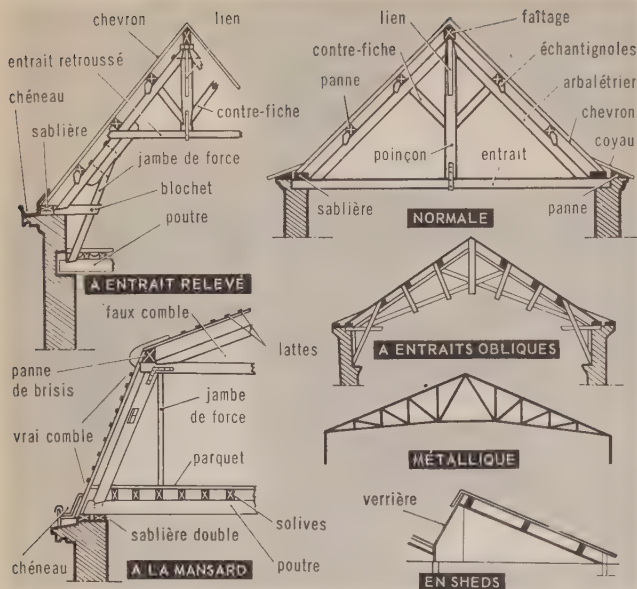
du manteau royal de Louis IX
Louvre

fermail

art allemand, XIV^e s.
musée de Cluny



Pierre de FERMAT
par Poilly
cabinet des Estampes



fermes (constr.)

par sa partie supérieure au sommet des arbalétriers, une pièce horizontale (*entrait ou tirant*) reliant les parties inférieures des arbalétriers et s'assemblant de bas en haut avec le poinçon, le *fâtage*, qui repose sur la tête du poinçon, deux *contre-fiches*, reportant sur le poinçon la pression exercée sur les arbalétriers par les *pannes*, sur lesquelles sont disposés les *chevrons*, qui supportent la couverture. Lorsque la portée est considérable et les arbalétriers de grande longueur, on soulage ces derniers à l'aide d'une pièce horizontale (*entrait retroussé* ou *faux entrait*); on renforce alors les angles formés par les arbalétriers et par le faux entrait, au moyen d'*aiseliers* ou *esseliers*, que l'on remplace parfois par de fortes équerres en fer.

De petites pièces de bois, les *chantignoles* ou *échantignoles*, taillées en triangle et clouées sur les arbalétriers, empêchent les pannes de glisser sur ceux-ci.

Dans les fermes métalliques, les pièces sont assemblées par boulons, rivets ou soudure.

FERME n. f. (bas lat. *firma*, convention; de *firmus*, ferme, convenu). Contrat par lequel un propriétaire abandonne à un locataire l'exploitation d'un domaine, moyennant le paiement d'un loyer. || Ce domaine : *Exploiter une ferme*. || Habitation d'un fer-

mier et même, plus généralement, d'un cultivateur. || *Ferme modèle* ou *ferme-école*, exploitation agricole dans laquelle on forme de jeunes agriculteurs. || *Pop. Manger la ferme*, se ruiner.

— **Diplom.** Nom donné, au Moyen Âge, dans certaines villes du nord de la France, à un dépôt d'actes privés.

— **Dr. admin.** Accord par lequel l'Etat autorise, moyennant rétribution, un particulier à exercer un certain monopole, par exemple ouvrir et tenir une maison de jeu.

— **Dr. fisc.** Convention par laquelle l'Etat confie à un particulier le recouvrement de taxes ou d'impôts moyennant le versement d'une somme forfaitaire, les excédents éventuels devenant la propriété du fermier. (V. part. *en cycl.*)

— **Dr. rur.** *Bail à ferme*, v. part. *en cycl.*

— **Jeux.** Jeu qui se joue avec six dés, marqués d'un seul côté de 1 à 6, et dans lequel le grand coup, qui est de 20 points, porte le nom de *ferme*.

— **ENCYCL. Agric.** Il est nécessaire que les divers bâtiments d'une *ferme* soient assez rapprochés les uns des autres, pour que, de son habitation particulière, le fermier puisse facilement exercer la surveillance; toutefois, ils doivent rester séparés, pour pouvoir être transformés ou agrandis, au besoin, et surtout, en cas d'incendie, afin de n'offrir qu'un champ vite circonscrit.

On dispose donc chaque bâtiment dans la situation qui lui convient le mieux : l'écurie s'ouvrant face au midi, la vacherie face à l'E. ou à l'O., la bergerie au S. ou au N.; fenil, magasin à fourrages et laiterie sont, autant que possible, éloignés du clapier, de la porcherie et des étables, qui laissent toujours échapper de mauvaises odeurs. Les granges et hangars sont construits là où il est possible aux voitures et instruments aratoires de circuler commodément. A proximité des étables, on établit la plate-forme à fumier avec sa fosse à purin. Une propriété minutieuse doit régner partout : un puits ou une fontaine doit fournir l'eau en abondance. (→ *Biblio.*)

— **Dr. fisc.** La *ferme* a de très graves inconvénients au point de vue du rendement; le Trésor perd toute la différence entre la somme forfaitaire que lui versent les fermiers et celle que ces derniers récupèrent sur les contribuables. Sans doute, cette différence équivaut-elle théoriquement aux frais de perception : mais la richesse des fermiers sous l'Ancien Régime montre que l'Etat supportait un énorme manque à gagner. D'autre part, les fermiers doivent créer une immense administration pour organiser le recouvrement : la ferme devient ainsi un Etat dans l'Etat; sa situation de monopole lui permet presque de dicter ses conditions au gouvernement, qui alors ne se trouve plus libre de ses ressources.

— **Dr. rur.** *Bail à ferme*. Jusqu'en 1946, le principe de la liberté et des conventions

s'appliquait au bail à ferme; une grande variété de types de baux s'offrait ainsi aux intéressés. Sous l'effet de considérations diverses (pression démographique des demandeurs de ferme qui permettait aux propriétaires d'imposer plus facilement leurs exigences; volonté d'assurer plus de sécurité aux fermiers; recherche d'une efficacité technique plus grande; constatation de l'accroissement constant du capital d'exploitation nécessaire), le législateur a mis fin à la liberté des parties et supprimé un grand nombre de types de baux. A cette fin, il a élaboré un corps de dispositions générales d'ordre public applicable dans tout le pays. (Après expérience, la rigidité du nouveau système a été assez fortement critiquée et des corrections proposées.)

Depuis 1946, la liberté des parties ne joue plus en ce qui concerne notamment :

- les biens susceptibles d'être loués : ne peut louer ni un bien que l'on a soi-même pris à ferme à la fois pour supprimer les sous-locations et le fermage général, ni surtout un bien repris par le propriétaire à ferme ou métayer ou un bien acheté alors qu'il était auparavant loué à ferme ou métayage;
- la personne du preneur à bail, qui ne peut être qu'un exploitant et qui, à l'expiration du bail en cours, doit être, à nouveau, un fermier sortant ou les enfants de celui-ci s'ils désirent rester;
- les obligations du bailleur, qui doit nécessairement supporter, sans pouvoir les rejeter sur le preneur, les impôts, les assurances, l'entretien des bâtiments, et doit, en principe, consacrer à des améliorations ou réparations immobilières une partie du fermage, tout en indemnisant obligatoirement en fin de bail le fermier de ses améliorations;
- les obligations du preneur, qui, non seulement ne peut se voir imposer les charges strictement réservées au bailleur, mais doit pas, non plus, être astreint par le bail à des redevances soit en nature, soit en travail;
- le prix du fermage, qui n'est plus librement fixé, mais basé sur le prix de certains produits agricoles et qui peut être révisé;
- la durée du bail, qui ne peut être moindre de neuf années et qui, en réalité, est rendue indéfinie par le droit de renouvellement du fermier;
- la possibilité de disposer soit de la propriété du fonds loué, sur lequel un droit de préemption est accordé au preneur à bail, soit du droit au bail qui ne peut, en principe, être cédé.

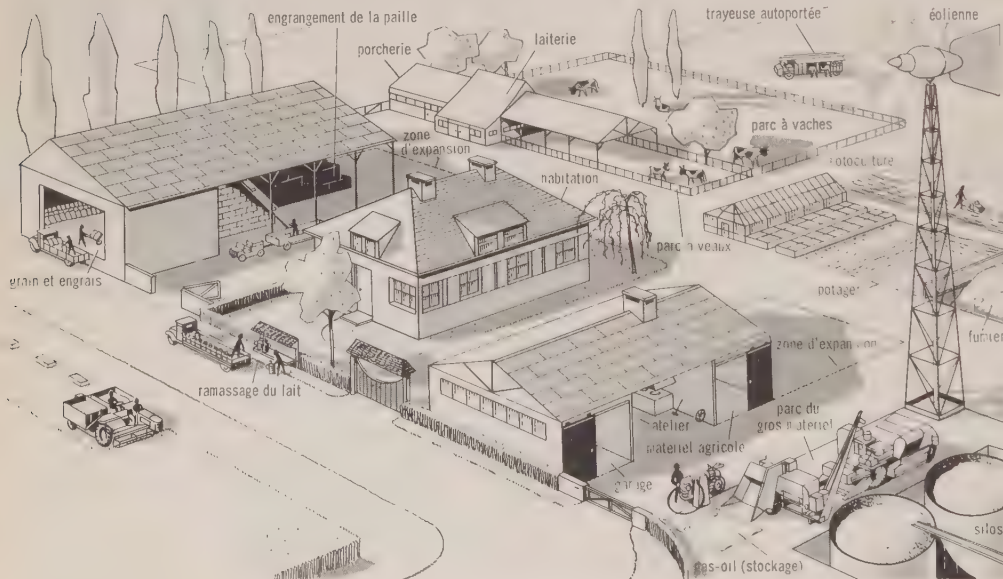
Lorsque les parties n'ont pas rédigé d'école régulière, toutes les clauses de leur bail sont imposées par un règlement type, élaboré dans le cadre départemental par la Commission consultative des baux ruraux qui a pour charge d'assouplir au niveau local la réglementation générale.

Les différends sont tranchés par une justice spéciale, les *tribunaux paritaires des baux ruraux*, présidés par un magistrat comportant autant d'assesseurs fermiers que d'assesseurs propriétaires.

Les baux ruraux ont pris un caractère nouveau et original : le droit du preneur à bail rural sur le domaine lui-même s'est considérablement renforcé; c'est plutôt l'exploitation, l'entreprise que le législateur a voulu sauvegarder sur sa tête. Mais ce droit de maintien de l'entreprise se traduit pour le preneur par un droit hybride sur les bâtiments et les terres de l'exploitation, qui présente plusieurs caractères essentiels du droit réel : il vise à la perpétuité, le preneur pouvant, en principe, renouveler indéfiniment son bail, est, plus que jamais, opposable à l'ensemble des tiers, puisqu'il permet au preneur à bail d'éliminer par son droit de préemption tous les acheteurs éventuels.

Les droits ainsi accordés au preneur prennent un caractère exclusivement personnel et familial; ils sont, en principe, inaliénables, intransmissibles, mais la loi en permet la transmission familiale.

A la différence du métayage, le fermier n'est pas maître de son exploitation, la libre jouissance des biens loués lui étant assurée. Il organise donc cette exploitation à son gré sans toutefois pouvoir apporter des changements susceptibles de risquer d'avilir le domaine, ce qui pourrait donner lieu à la résiliation du bail.



puvoirs du preneur se limitent par l'intérêt durable de l'exploitation : il peut même apporter son droit de bail à une coopérative de culture.

Cette maîtrise du fermier sur l'exploitation le rend seul responsable, envers les tiers, des dommages causés par elle.

Le preneur a le droit de chasser sur le fonds ouverts. (→ *Biblio.*)

— Géogr. La répartition des divers bâtiments constituant la ferme présente de nombreuses variétés. Ainsi, en France, on a pu distinguer plusieurs grands types ; le plus élémentaire, celui de la « maison-bloc » ; se rencontre surtout dans l'Ouest (Bretagne) et le Sud-Ouest (Landes, Charentes) ; un seul bâtiment juxtapose le logement, formé souvent d'une pièce unique, et l'étable ; le grenier abrite le foin (Bretagne). Dans les pays de vignoble, on observe souvent que le logement est situé à l'étage, le rez-de-chaussée servant de remise et de cellier (Mâconnais, par exemple).

Lorsque la ferme se compose de plusieurs bâtiments, on distingue deux types de dispositions : la ferme en « ordre serré », autour d'une cour fermée, fréquente dans les grandes exploitations (Brie, Beauce, Picardie, Flandre) ; la ferme construite en « ordre lâche », dont un exemple a été préconisé précédemment, fréquente en Normandie (« mesure » du pays de Caux), dans la Bresse, le Bourbonnais, etc.

— Hist. L'affermage de certains impôts fut pratiqué dès l'Antiquité : constitution de sociétés d'adjudicataires, agréés par les magistrats à Athènes au IV^e s. av. J.-C., puis dans les monarchies hellénistiques ; formation, dans la Rome du III^e s., de puissantes sociétés de *publicani**, très redoutables pour les contribuables. Aussi Auguste restreignit-il le nombre des impôts affermés, en les limitant au *tributum*, au revenu des douanes et du domaine, et soumit-il au contrôle de l'Etat les fermiers, ou conductores*. Ses successeurs limitèrent les fermes à certaines provinces de l'Orient ; Dioclétien les réduisit aux droits de douane et de péage.

Par les Romains, le système de la ferme se perpétua en France jusqu'en 1789. La monarchie, qui trouvait à ce système des avantages considérables (rentrées plus rapides et parfois anticipées des impôts, réduction au minimum du personnel administratif financier) qui compensaient les avantages consentis aux fermiers adjudicataires, afferma très tôt les recettes des prévôts, puis du domaine royal (baux de 3 mois à 3 ans au maximum), en pratiquant le système de la surenchère. Les impôts indirects furent ensuite recouvrés selon ce système, en particulier les aides affermées par paroisse, et qui étaient chacune l'objet d'un bail annuel et distinct (ordonnance de 1508) conclu en juillet, débutant au 1^{er} octobre ; leur produit devait être versé mensuellement au receveur des aides, qui le transférait au receveur général de son ressort ; il en fut de même des traites (malgré un retour temporaire à la régie directe en 1540) et de la gabelle (lettres patentes du 4 janv. 1548, constituant des fermes particulières ; décision de 1578, leur substituant une ferme générale pour les pays de grandes gabelles). A la fin du XVI^e s., tous les impôts indirects faisaient donc l'objet d'un bail distinct, préparé par le Conseil d'Etat, adjugé au rabais par les trésoriers généraux et que la Chambre des comptes pouvait amender ; les litiges suscités par leur établissement relevaient de la cour du Trésor dans la généralité de Paris (depuis 1544) ; les baux étaient, en outre, conclus par province, soit avec un seul adjudicataire, le *traitant*, soit avec plusieurs, qui se partageaient les frais et les bénéfices, les *partisans*. Ils étaient souvent étrangers, notamment italiens, ce qui rendait plus insupportable encore leur appât à faire vendre au maximum l'impôt, puisqu'ils versaient d'avance à l'Etat le montant évalué par l'Administration. En 1584, les baux partiels furent rompus, et les cinq principaux droits de traite furent affermés ensemble pour huit ans (1584-1592) et formèrent les cinq grosses fermes.

Sully réunit les baux anciens et réserva les nouveaux aux seuls Français. Pour renforcer le contrôle royal, il groupa l'ensemble des fermes en quatre *fermes générales* : traites (1604), gabelles de France (ou grande gabelle), gabelles de Languedoc, aides (1604).

Pendant les minorités de Louis XIII et Louis XIV, les abus reparurent, et Colbert dut reprendre l'œuvre de Sully. Pour la perception des traites, il confia à une seule compagnie de fermiers les treize provinces du Centre, dite « de l'étendue des cinq grosses fermes » (1664-1667).

Par l'ordonnance de juillet 1681, il unifia temporairement les fermes du roi en une ferme générale, ce qui explique la constitution, en 1691, de la Compagnie des fermiers généraux, tandis qu'en 1693 était créée une ferme générale des Postes, qui dura jusqu'en 1789 ; finalement, la ferme générale des Droits du roi était définitivement créée en 1726. Un bail unique (bail Fauconnet, 1680) était signé par le contrôleur général des Finances, pour six ans, avec une seule personne agissant comme mandataire des fermiers généraux. Pour réunir les sommes nécessaires, ceux-ci s'associaient et empruntaient à des personnes auxquelles ils abandonnaient une part d'intérêt, ou *croupe*. Ils percevaient un intérêt de 10 % de leur cautionnement, en plus d'une indemnité fixe, mais escomptaient surtout le bénéfice procuré par la levée de l'impôt. Pour faire rendre à celui-ci le maximum, ils avaient créé une organisation remarquable et disciplinée, comportant des *tourneurs*, ou inspecteurs en tournée, sous la surveillance d'un conseil d'administration. Cette organisation devait servir de modèle lors de la création de l'administration des Contributions indirectes sous le Consulat. On estime à un cinquième la part qui restait aux fermiers généraux ou traitants après la perception des différents impôts. L'unification des fermes par Colbert n'avait été que passagère. Une ordonnance de 1726 unifia définitivement la ferme générale des Droits du roi (aides, gabelles, traites, domaine).

Le gouvernement majora constamment les sommes exigées de la ferme générale : 80 millions de livres en 1726, 99 millions en 1738, 152 millions en 1774, 150 millions en 1786, léger abaissement expliqué par la mise en régie, par Necker, en 1780, des aides et des domaines : la ferme était démembrée. La méthode de la ferme (adoptée d'ailleurs également par le clergé pour le recouvrement de ses revenus et, même, de la dîme) réduisait, en effet, sensiblement le rapport de l'impôt pour l'Etat, tout en accablant les sujets ; l'impopularité des 40 fermiers généraux (60 de 1756 à 1780) était grande, tant en raison de leur fortune acquise aux dépens du royaume que des perquisitions vexatoires de leurs agents, soutenus par la police et la justice royales. Aussi les économistes critiquèrent-ils le principe même de la ferme ; Turgot envisagea sa suppression, bientôt réclamée par les cahiers de doléances de 1789, et réalisée par l'Assemblée Constituante. Cependant, si des fermiers généraux firent mauvais usage de leur fortune, excitant ainsi la colère populaire, comme les frères Paris-Duverney devaient en faire l'expérience au début du règne de Louis XV, d'autres l'employèrent à favoriser leurs travaux littéraires, comme Helvétius, ou scientifiques, comme Lavoisier. Ce dernier n'en sera pas moins guillotiné en 1794, victime des rancœurs accumulées contre les traitants.

Fermes (HÔTEL DES), à Paris. Une vaste cour, communicant de la rue du Louvre, n° 15, à la rue du Bouloi, n° 24, marque l'emplacement d'une demeure historique qui ouvrait sur les rues de Grenelle-Saint-Honoré (J.-J. Rousseau) et du Bouloi. Acquis en 1573 par Françoise d'Orléans, veuve de Louis de Bourbon, prince de Condé, elle fut vendue par son fils, Charles de Soissons, au duc de Montpensier (1605), qui la céda au duc de Bellegarde (1612). Celui-ci l'embellit et la vendit au chancelier Séguier (1634), qui y réunit chaque semaine, jusqu'en 1673, l'Académie française. L'hôtel fut acquis alors par les fermiers généraux, qui y tinrent leurs réunions et y eurent leurs bureaux, tandis que ceux de la douane s'établissaient dans les jardins. On l'appela « hôtel des Fermes ». Maison d'arrêt sous la Révolution, elle devint le siège des messageries Lafitte et Caillard. Comte y eut son théâtre (1820). Une partie des bâtiments est occupée par une imprimerie ; le reste a été démolé et reconstruit (1888 à 1890).

FERMÉ, E adj. Loc. div. A la nuit fermée, lorsqu'il fait complètement nuit (vieilli) : Ce

ne fut qu'à la nuit fermée [...] que nous aperçûmes un groupe de bâtiments (Nerval). || Avoir la main fermée, être avare. || Air fermé, visage fermé, qui extériorise peu ses sentiments. || Être fermé à, être insensible, inaccessible : Cœur fermé aux bons sentiments. Être fermé aux sciences. || Dormir à poings fermés, dormir très profondément. || Maison, société fermée, cercle, salon fermé, compagnie dans laquelle il est difficile d'entrer : Dans une petite société aussi fermée que la nôtre, ce contrôle réciproque est légitime (G. Bernanos). || Les yeux fermés, avec certitude : Pouvoir aller dans un endroit les yeux fermés ; et, au fig., avec pleine confiance : Signer les yeux fermés.

— Bot. Formation fermée, tapis végétal où les plantes recouvrent entièrement la terre sans laisser de sol nu entre les individus. (Syn. FORMATION DENSE. — Contr. FORMATION OUVERTE ou SUBDÉSERTIQUE.)

— Ch. de f. Signal fermé, signal donnant au mécanicien une indication restrictive pour la marche de son convoi.

— Hérald. Couronne fermée (ou close), couronne surmontée d'ornements se réunissant au-dessus de la tête, et qui est l'attribut de la puissance impériale ou royale.

— Mar. Port fermé, port condamné pour la navigation. || Rade, baie, port fermés, rade, baie, port protégés par la configuration de la côte ou par des travaux d'art.

— Math. Ensemble fermé, v. ENSEMBLE. || Intervalle fermé ou segment (a, b), ensemble des points d'abscisses x, tels que $a \leq x \leq b$; ensemble qui contient ses bornes.

— Mor. Morale fermée, dans la philosophie de Bergson, morale abstraite et rigide, élaborée par la société au mépris de l'élan vital et de la diversité créatrice de l'intuition. (Bergson l'oppose à la morale naturelle, humaine, libre, qu'il nomme morale ouverte, dans son ouvrage *Les Deux Sources* de la morale et de la religion.*)

— Phonét. Voyelle fermée, voyelle prononcée avec la bouche presque fermée : la langue se rapproche du palais et ne laisse qu'un étroit passage pour l'air. (Exemple :

[u], [o], [i], [e]
[y], [ø],

sont des voyelles fermées, ainsi dans les mots : coup, rose, dire, été, vu, deux. Par opposition, certaines voyelles sont appelées « ouvertes ».) || Syllabe fermée, syllabe qui se termine par une consonne (men-tir).

— Vénér. Pincées fermées, pincées que les gros cerfs tiennent serrées l'une contre l'autre quand ils vont d'assurance.

FERME-IMPOSTE n. m. invar. Constr. Dispositif permettant de manœuvrer à distance les impostes : Un ferme-imposte se compose, en général, de trois parties : une poignée, une tringle coulissante et un loqueteau.

FERMENT adv. De façon ferme, solidement : S'appuyer fermement. || Fig. Avec volonté, avec assurance : Il voulait se battre, il avait cette intention et cette résolution fermement arrêtées (Maupassant).

FERMENT [fɛrmɑ̃] n. m. (lat. *fermentum* ; de *fervere*, bouillir). Catalyseur biochimique produit par les cellules vivantes, agissant en petites quantités et permettant certaines réactions chimiques. (Syn. ENZYME.) || Germe microbien : Les ferments acétiques. || Fig. Ce qui excite ou entretient : Un ferment de haines, de discordes.

— ENCYCL. On distinguait autrefois les ferments solubles, sécrétés par les cellules glandulaires, des ferments figurés, représentés par des micro-organismes, levures ou bactéries, dont on pensait qu'ils étaient les agents essentiels de la fermentation. Des travaux ultérieurs ayant montré que ces fermentations ne sont pas dues aux micro-organismes eux-mêmes, mais à certains produits solubles de leur métabolisme, cette distinction est devenue superflue, et le terme « ferment » est devenu synonyme de « enzyme » ou « diastase ».

FERMENTABLE adj. Qui peut entrer en fermentation.

FERMENTAIRE n. et adj. Par opposition à « azymite », membre d'une secte de chrétiens orthodoxes qui, dans la consécration, se servent de pain fait avec du levain.

FERMENTANT, E adj. Qui fermente.

FERMENTATIF, IVE adj. Qui produit la fermentation.

FERMENTATION n. f. (lat. *fermentatio*). Transformation que subissent les matières organiques sous l'action d'enzymes sécrétées par des micro-organismes : *La fermentation des sucres sous l'influence des levures donne de l'alcool.* || *Par extens.* Dégénération enzymatique de la matière organique. || *Fig.* Agitation, sourde effervescence des esprits : *Qu'on juge de la fermentation que produisent ces idées jetées au milieu des masses, et surtout parmi la jeunesse des écoles (Nerval).* || *La plupart des grands hommes apparaissent au milieu des grandes fermentations populaires (Hugo).*

— **SYN.** : ébullition, effervescence.

— **ENCYCL.** Biochim. Bien que les fermentations soient parmi les plus anciens procédés chimiques qui aient été appliqués par l'homme, le sens du terme « fermentation » a subi de nombreuses modifications : à l'origine, il signifiait le léger bouillonnement observé dans la transformation spontanée des jus de fruits ; après les travaux de Gay-Lussac sur la fermentation alcoolique, le terme indique la conversion du sucre en alcool et gaz carbonique ; les recherches de Pasteur sur les causes des fermentations le conduisent à définir la fermentation comme la « vie sans air ». Actuellement, le mot est devenu plus étroitement associé aux micro-organismes et aux enzymes sécrétées par eux. Comme il existe un très grand nombre de micro-organismes dans la nature et que chacun est capable de produire une fermentation, le nombre de métabolismes microbiens est considérable, et seuls quelques-uns sont utilisés industriellement. Les germes responsables des fermentations diffèrent entre eux par la morphologie, le mode de reproduction, la réaction vis-à-vis de l'oxygène libre, la possibilité d'attaque de différentes substances, etc. Ils appartiennent aux groupes des levures, des bactéries ou des moisissures. Depuis les travaux de Buchner, on sait que les germes agissent par l'intermédiaire d'enzymes, ou diastases, appelées autrefois catalyseurs, sécrétées par eux et agissant comme catalyseurs biochimiques, soit à l'intérieur de la cellule microbienne, soit à l'extérieur de celle-ci.

On distingue deux sortes de fermentations par rapport à l'approvisionnement en oxygène : la fermentation *aérobie*, qui est le métabolisme dans lequel l'oxygène libre de l'air est indispensable comme accepteur d'hydrogène (c'est le cas des fermentations acétique et citrique) ; la fermentation *anaérobie*, qui est le métabolisme dans lequel l'oxygène atmosphérique n'est pas engagé, mais où d'autres substances, tels que les aldéhydes, l'acide pyruvique, etc., servent d'accepteur d'hydrogène. (Ex. : les fermentations alcoolique, lactique ou butyrique.) Alors que la fermentation était utilisée autrefois essentiellement pour la préparation de produits alimentaires (boissons, pain, produits laitiers, conserves, etc.) ou agricoles (rouissage, tannage, etc.), la demande accrue de produits chimiques a conduit à appliquer quelques procédés de fermentation pour la fabrication de certains de ces produits (alcool, acide citrique, glycérol, alcool butylique, dextranes, etc.), et de nouvelles fermentations ont été développées pour produire des corps chimiques nouveaux, tels que les enzymes (amylase, protéase, pectinase), les antibiotiques (pénicilline, streptomycine) et les vitamines (riboflavine).

Les principales fermentations utilisées industriellement se font au détriment des sucres ; la fermentation des matières azotées est souvent appelée « putréfaction ».

La fermentation alcoolique permet la transformation de sucres fermentescibles par les levures en alcool et gaz carbonique, avec dégagement de chaleur, selon la formule de Gay-Lussac :

$C_6H_{12}O_6 \rightarrow 2 C_2H_5OH + 2 CO_2 + 22 \text{ Cal.}$

Il se forme également des produits secondaires, les plus importants étant le glycérol, l'acide succinique, l'acide acétique, les alcools amyliques (huile de fusel). Cette fermentation est utilisée pour la fabrication industrielle de l'alcool (v. DISTILLERIE) ou du glycérol, et intervient dans la préparation des boissons fermentées (vin, bière, cidre, kéfir, etc.), en panification pour la levée de la

pâte (fermentation panaire), pour la fabrication des eaux-de-vie (cognac, armagnac, calvados, whisky).

La fermentation lactique permet la transformation des sucres sous l'action des bactéries lactiques, ou lactobacilles, en acide lactique accompagné de nombreux autres produits, en quantité variable suivant les souches utilisées. Cette fermentation permet la production d'acide lactique et intervient dans la fabrication de nombreux produits laitiers (beurre, fromage, yaourt, etc.), ainsi que dans la conservation de nombreuses denrées végétales (choucroute, cornichons, olives, ensilage).

La fermentation acétique se caractérise par la transformation, en présence d'air, de l'alcool éthylique, sous l'influence de bactéries acétiques, ou acétobacter. Elle est recherchée dans la fabrication du vinaigre, mais est cause d'accidents dans la préparation des boissons fermentées comme le vin ou le cidre.

La fermentation butyrique, fermentation anaérobie, se fait sous l'action de bacilles (*Clostridium butyricum*) au détriment des sucres ou de l'acide lactique, et est responsable d'accidents de fabrication dans de nombreuses industries alimentaires.

La fermentation acétobutylique, également produite par un clostridium, permet la préparation de l'alcool butylique et de l'acétone à partir de mélasse ou d'infusions de grains. Les moisissures (*aspergillus*, *penicillium*, etc.) sont aussi responsables de fermentations, dont certaines sont utilisées pour la préparation de l'acide citrique, de l'acide glutamique, des antibiotiques, des enzymes, etc.

Dans le sol, de nombreuses fermentations ont lieu, dont les plus connues sont les fermentations nitruse et nitrrique et la dégradation de la cellulose, réactions de la plus haute importance pour le maintien de la valeur agronomique des sols, parce qu'elles assurent la fermeture des cycles* du carbone et de l'azote. (→ **BIBLIO.**)

FERMENTÉ, E adj. Boissons fermentées, nom générique des boissons provenant de la fermentation de jus sucrés (vin, bière, cidre, hydromel, kéfir, etc.).

FERMENTER v. intr. (lat. *fermentare*). Etre, entrer en fermentation : *Pâte, moult qui commence à fermenter* ; et, au fig. : *Un sentiment de malaise inexprimable commença donc à fermenter dans tous les jeunes cœurs (Musset).*

FERMENTESCIBILITÉ n. f. Qualité de ce qui est fermentescible.

FERMENTESCIBLE adj. Qui peut entrer en fermentation : *Presque tout ce qui est alimentaire est fermentescible (Brillat-Savarin).*

FERMENTEUR n. m. Appareil dans lequel on effectue une fermentation.

FERME-PORTE n. m. invar. Appareil à ressort qui l'on tend en ouvrant une porte et qui la referme automatiquement en se détendant.

FERMER v. tr. (lat. *firmare*, rendre ferme, fortifier). Appliquer devant une ouverture une chose qui sert à clore : *Fermer une porte, un verrou. Et quand viendra l'hiver aux neiges monotones / Je fermerai partout portières et volets (Baudelaire).* || Clore ce qui était ouvert : *Fermer une maison, un tiroir, un robinet. En passant devant les pharmacies, encore fermées, on regardait les grands thermomètres d'email (J. Romains).* || Rapprocher les deux parties écartées d'une chose : *Fermer un livre, la bouche, les yeux.*

|| *Par extens.* Fermer les poings, contenir sa colère : *Elle ferma les poings et tint les mâchoires serrées (G. Duhamel).* || Enclorre : *Bâtissons une ville et nous la fermerons (Hugo).* || Marquer la limite de : *Tout au loin, fermant l'horizon [...] une longue suite de montagnes bleuâtres (Maupassant).* || Obstruer, empêcher le passage : *Fermer l'entrée, l'accès.* || Interdire l'usage de : *Fermer un couvent.* || Rendre inaccessible : *Fermer un port* ; et, au fig. : *Fermer son cœur à la pitié.* || *Fig.* Clore, arrêter, mettre fin à : *Fermer une liste, un scrutin, une discussion.*

— **Loc. div.** Fermer une blessure, une plaie, calmer, apaiser. || *Fermer sa bourse à quelqu'un*, refuser de lui donner, de continuer à lui donner de l'argent. || *Fermer la marche,*

marcher le dernier. || *Ne pas fermer l'œil*, ne pas dormir. || *Fermer les yeux*, faire semblant de ne pas voir : *Il savait fermer les yeux pour supprimer les apparences qui l'auraient gêné dans sa représentation du monarque (J. Romains).* ; refuser de voir : *Quiconque est possédé de l'esprit de système ferme les yeux à la vérité (Chateaubriand).* || *Fermer les yeux à, de quelqu'un*, l'assister au moment de la mort. || *Fermer l'oreille à, faire semblant de ne pas entendre.* || *Fermer la parenthèse*, mettre le signe qui indique qu'elle est terminée ; et, au fig., terminer une digression. || *Fermer la porte à, empêcher l'entrée, arrêter le développement de : Fermer la porte aux abus.* || *Fermer la porte au nez de quelqu'un*, refuser brutalement de le recevoir. || *Fermer sa porte à, refuser de recevoir.* || *Pop.* Fermer sa boîte, sa malle, fermer, se taire. (On dit elliptiquement *La ferme !...* pour signifier : tais-toi !)

— **Ch.** de f. Fermer un signal, mettre signal dans la position donnant une indication restrictive pour la marche du convoi. Fermer la voie, interdire la circulation d'un train sur la voie et la pénétration sur ce dernier à partir d'un point choisi. (La voie peut être fermée à l'aide d'un simple signal — mécanique, ou fait à la main par un agent désigné à cet effet — ou interceptée matériellement par un dispositif mécanique électrique approprié.)

— **Chirurg.** Suturer une plaie chirurgicale ou accidentelle.

— **Contr.** Fermer une voûte, poser la clef de voûte.

— **Electr.** Fermer un circuit, établir une communication conductrice et continue permettant le passage d'un courant continu dans ce circuit. || Fermer un interrupteur, enclencher cet interrupteur de manière à permettre le passage du courant.

— **Equit.** En parlant d'un cheval, terminer d'une manière complète : *Fermer une voltige.*

— **Hist. ecclés.** Fermer la bouche, en parlant du pape, poser les doigts sur la bouche d'un cardinal nouvellement préconisé, cours d'une cérémonie, pour signifier qu'il n'a pas encore voix délibérative.

— **Jeux.** Fermer le jeu, aux dominos, poser ceux-ci de telle façon que l'adversaire ne puisse continuer à jouer.

— **Mar.** Fermer un objet par un autre, duire l'angle que font ces deux objets et rapprocher de leur alignement. || Voir suivant un alignement : *Fermez un peu le caduc, cher par le sémaphore. On a fermé l'île par la phare S 45° O.* || Fermer la voileure, brasser au vent.

— **Min. et Pêtr.** Fermer un puits, arrêter l'exploitation de ces puits.

— **Orfèvre.** Rétrécir au marteau l'évasement d'une pièce de forme.

— **Sports.** Fermer le jeu, en parlant d'une équipe, refuser de prendre des risques.

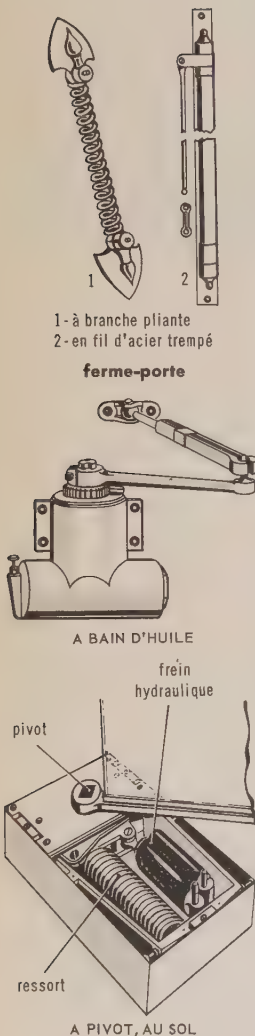
♦ **V. intr.** Assurer une clôture ; être fermé. Bureaux qui ferment à seize heures. Je ne sais brièvement que la Bibliothèque ferme à sept heures (J.-P. Sartre). || La rente fermée à « tant », elle était à tel taux lorsque la Bourse a fermé.

— **Se fermer** v. pr. Etre, devenir clos. Mes yeux se ferment aussitôt que j'entre dans le (Balzac). || Se cicatriser (au pr. et au fig.) : *La cruelle secousse a reçu et la cruelle blessure quand la secousse ne devait durer qu'une heure et la blessure se fermait aussitôt ! (Bourget).* || *Fig.* Devenir insaisissable, inaccessible à : *Dans le malheur prenant, le cœur se ferme, s'endurcit. Sa capacité naturelle [...] se fermait naturellement aux notions vagues compliquées, fausses (Taine).* || *Se fermer quelque chose*, perdre la disposition, l'usage : *Il s'est finalement fermé l'appui de ses protecteurs.*

— **LANGUE CLASS.** Prendre la résolution de : *Le roi s'était fermé à n'accorder plus de survivances (Saint-Simon).*

— **SYN.** : barricader, boucher, cadenas, clore, obturer, verrouiller.

FERMETÉ n. f. (lat. *firmitas* ; de *firmare*, fermer). Etat de ce qui est ferme, fixe, solide, consistant, compact : *La fermeté d'un pont, d'un pont. La fermeté des os, des chairs.* || *Par extens.* Force, vigueur : *La fermeté du bras, des reins.* || Assurance, sûreté de mouvements : *Chirurgien qui a de la fermeté dans la main.* || — *Fig.* Fixité : *La fermeté des cours.* || Hardiesse, assurance : *Répon-*



avec fermeté. || Constance, énergie morale : *Supporter un malheur avec fermeté.*

— Banq. et Bours. Tendance du marché lorsque les demandes sont supérieures aux offres et que les cours montent.

— Littér. et Bx-arts. Précision, vigueur dans l'expression ou dans l'exécution : *La fermeté du style, du dessin.*

FERMETTE n. f. Trav. publ. Petit chevalet métallique. || *Barrage à fermettes*, v. BARRAGE.

FERMETTE n. f. Petite ferme.

FERMETURE n. f. Action de fermer ; résultat de cette action : *Ordonner la fermeture d'un établissement.* || Ce qui sert à fermer : *Une fermeture solide.*

— Ch. de f. *Fermeture d'un signal*, mise en position « voie fermée » de ce signal. || *Signal à la fermeture*, signal en position « voie fermée ».

— Chirurg. Suture d'une plaie chirurgicale ou accidentelle : *Fermeture d'une laparotomie en trois plans.*

— Comptab. *Fermeture d'un compte*, opération comptable qui consiste à porter du côté le plus faible, comme sommes, le solde débiteur ou crédeur du compte.

— Confect. Dispositif permettant de relier à volonté les parties écartées d'un vêtement. (Ces fermetures se font avec boutonnières ou brides et boutons, avec des agrafes, des pressions, des fermetures à curseur, etc.) || *Fermeture Eclair* (nom déposé), système de fermeture à glissière, composé de deux rubans bordés d'une crémaillère dont les dents s'engrènent au moyen d'un curseur. || *Fermeture à glissière*, système de fermeture souple constitué de deux chaînes à mailles spéciales, serties sur des ganses de tissu et se joignant au moyen d'un curseur.

— Constr. Ensemble des éléments constitutifs d'une fenêtre ou d'une porte. (V. part. *encycl.*) || Clôture mobile en bois ou en fer, appliquée aux devantures des boutiques. (On distingue : la *fermeture à lames de tôle*, pouvant s'abaisser ou se relever au moyen de chaînes ou de vis manœuvrées par une manivelle, et la *fermeture à feuilles de tôle ondulée*, à laquelle on donne le mouvement de montée ou de descente au moyen d'une tige métallique.) || *Fermeture de cheminée*, tablier en tôle fermant l'entrée d'une cheminée.

— Géol. Caractéristique d'une structure ou d'un accident géologique qui est responsable de l'accumulation du pétrole dans un gisement.

— Math. Réunion* d'un ensemble et de son ensemble dérivé.

— Phonét. Qualité des phonèmes dits « fermés ».

— ENCYCL. Constr. Si les portes et les croisées sont des fermetures au sens large, le mot *fermeture* est aujourd'hui plus particulièrement réservé aux volets, persiennes, grilles, rideaux, soit que ceux-ci assurent une protection efficace contre l'effraction, soit qu'ils réalisent une obturation totale ou partielle de la lumière. Les fermetures sur en acier ou sont constituées par un voile de lames de bois montées sur des rubans. Les systèmes les plus courants exigent le ménagement d'un tambour d'enroulement dans la partie haute des ouvertures. Les fermetures sont généralement préfabriquées dans d'importantes usines.

FERMI (Enrico), physicien italien (Rome 1901 - Chicago 1954). Fils d'un fonctionnaire du ministère des Communications, il fit ses études à l'Ecole normale de Pise, et obtint en 1922 son doctorat avec une thèse sur la réfraction des rayons X. Il fit ensuite un séjour à Göttingen chez Max Born, fut nommé professeur à Florence, et reçut en 1926 la chaire de physique théorique à l'université de Rome. Ce savant, dont l'œuvre est particulièrement importante, s'occupa principalement de physique atomique. Il créa en 1927, avec P. Dirac, une statistique qui s'appuie sur le principe d'exclusion de Pauli et s'applique aux grains d'électricité. Dès 1932, il se tournait vers la physique nucléaire. Il définit un champ d'un genre nouveau, assurant la stabilité du noyau de l'atome, et émit à ce propos, en même temps que Pauli, l'hypothèse du neutrino. Il montra qu'un neutron peut se scinder en un proton

et un électron, avec dégagement d'énergie. C'est lui qui préconisa l'emploi de neutrons lents pour la désintégration des atomes, méthode dont l'efficacité est due à l'absence de charge de cette particule et qui eut ensuite toutes sortes d'applications, lui permettant notamment de réaliser la première fission de l'uranium. Cette œuvre lui valut le prix Nobel de physique pour 1938. Il passa aux Etats-Unis en 1939 et y fut nommé professeur à l'université Columbia, puis, en 1945, à celle de Chicago. Durant la Seconde Guerre mondiale, il participa activement aux travaux américains qui permirent la libération de l'énergie atomique. Il s'occupa du problème expérimental de la réaction en chaîne et fut le réalisateur de la première pile à uranium et graphite, en 1942, à Chicago. Principales œuvres : *I raggi Röntgen* (1922), *Introduzione alla fisica atomica* (1928), *Fisica* (1929), *Nuclear Physics* (1950), *Elementary Particles* (1951). [→ Biblio.]

FERMIER, ÈRE n. Personne qui loue la terre qu'elle cultive. || *Par extens.* Personne, propriétaire ou non, qui exploite un domaine agricole.

— Dr. admin. *Fermier de jeux*, celui qui a obtenu le droit d'ouvrir, de tenir une maison de jeux.

— Hist. *Fermier général*. V. FERME. || *Fermier des monnaies*, entrepreneur chargé de la fabrication des monnaies.

— Jeux. Le banquier, au jeu de la ferme.

◆ Adj. Relatif aux fermes ; qui se trouve ordinairement dans les fermes : *Exploitation fermière.*

Fermiers généraux (ÉDITION DES), édition des *Contes* de La Fontaine désignée sous ce nom parce qu'elle fut exécutée aux frais d'un certain nombre de ces financiers. Elle fut publiée en 1762, à l'adresse d'Amsterdam, en deux volumes in-8° ornés de 80 planches d'Eisen et de 57 culs-de-lampe de Choffard gravés avec une extrême délicatesse. Les exemplaires richement reliés à l'époque en maroquin sont particulièrement appréciés par les bibliophiles.

Fermina Marquez, roman de Valery Larbaud (1911). C'est l'histoire d'une belle étrangère à l'âme mystique, la Péruvienne Fermina Marquez, des adolescents d'un collège, chez lesquels son arrivée jette le trouble, et d'un fort en thème qui rêve de la conquérir, mais n'y parviendra pas. Ce roman dépeint la psychologie de l'adolescence avec, à la fois, de la finesse, une certaine ironie et une feinte ingénuité qui lui confèrent beaucoup de charme.

FERMIUM [mjɔm] n. m. (du nom du physicien Fermi). Chim. Élément artificiel (symb. : Fm) de nombre atomique 100, découvert en même temps que l'einsteinium*.

FERMO, v. d'Italie, dans les Marches (prov. d'Ascoli Piceno), sur la Tenna, près de l'Adriatique ; 29 200 hab. Archevêché. Industrie textile (coton). Fonderie de cloches. Réservoir d'époque romaine ; remparts du XIII^e s. ; dôme romano-gothique ; palais Renaissance ; musée de peinture.

— Hist. Ville des Sabins, *Firmum Picenum* devint colonie latine en 264 av. J.-C. Elle fit partie plus tard des territoires cédés par Pèpin le Bref au Saint-Siège. Fermo appartenait ensuite à plusieurs seigneuries, dont celle des Este (1214), des Visconti (1360-1366) et des Sforza (1433-1446). Elle fit de nouveau partie des États de l'Eglise, sauf dans la première moitié du XVI^e s., au cours de laquelle elle fut prise par des condottieri.

FERMOIR n. m. Attache, agrafe en métal, qui sert à tenir fermé un livre, un portefeuille, un porte-monnaie, un collier, un bracelet, etc.

— Rel. Ensemble d'agrafes fixées sur les bords des plats d'un livre relié, du côté de la tranche de gouttière, servant à maintenir le volume fermé.

— Sculpt. Ciseau de sculpteur dont la lame évasée est taillée en biseau.

— Sell.-marq. Système de fermeture métallique à charnière se montant sur les sacs de dame.

— ENCYCL. L'art égyptien a produit de curieux *fermoirs*, formés notamment d'un verrou. Tous les genres ont été connus des Grecs et des Romains. Au Moyen Âge, les escarcelles, les aumônières, ont le plus sou-

vent des fermoirs de métal gravé ou ciselé, parfois enrichi de pierreries. Les fermoirs modernes des sacs à main de dame sont souvent de riches œuvres de joaillerie, et parfois même d'orfèvrerie, mais la matière plastique domine.

FERMORITE n. f. Minér. Arséniophosphate naturel de calcium et de strontium, du groupe de l'apatite.

FERNAMBOUC. Géogr. Orthogr. anc. de Fernambouc. (V. RECIFE.)

FERNANA, comm. de Tunisie (gouvern. de Souk-el-Arba), au N. de Souk-el-Arba ; 3 300 hab. Important marché. Centrale hydro-électrique alimentée par les eaux de l'oued Ellil que retient le barrage de Ben Métir.

FERNANDEL (Fernand Joseph Désiré CONTANDIN, dit), acteur français (Marseille 1903). Il débuta au café-concert dans la région marseillaise, comme comique troupier. Venu à Paris (1928), il joue à Bobino, au Concert-Mayol. Marc Allégret, l'ayant remarqué, le fait débiter au cinéma dans *le Blanc et le Noir* (1930). Fernandel a interprété depuis lors un nombre considérable de films, vaudevilles militaires, comédies, drames. Citons notamment : *le Rosier de M^{me} Husson* (1932), *Angèle*, l'un de ses meilleurs rôles (1934), *Regain*, *le Schpountz*, *Ignace et François 1^{er}* (1937), *la Fille du puisatier* (1940), *Meurtres* (1950), la série des *Don Camillo*, *le Mouton à cinq pattes* (1953), *La loi, c'est la loi* (1958), *Crésus*, *le Caid* (1960).

FERNANDES (Vasco), peintre portugais. V. GRÃO VASCO.

FERNANDES (Mateus), architecte portugais († Batalha 1515). Il travailla d'abord à Santarem (1480), à Alcobaça, puis se consacra à la construction du monastère de Batalha, achevée par son fils Mateus le Jeune. On lui doit principalement le portail monumental de la rotonde des *Capelas imperfeitas* (1509), considéré comme un des chefs-d'œuvre de l'art manuelin.

FERNÁNDEZ (Alejo), peintre espagnol (Séville v. 1470 - id. 1543). Il travailla d'abord à Cordoue (retable du couvent des Hiéronymites), puis à Séville à partir de 1508. Il a peint notamment la *Vierge à la rose* (Santa Ana, Séville), la *Vierge des navigateurs* (Casa de Contratación, Séville). Citons encore le décor du maître-autel de la cathédrale de Séville et le triptyque de celle de Saragosse (*la Cène*).

FERNÁNDEZ (Lucas), auteur dramatique espagnol (Salamanque v. 1475 - id. 1542). On a de lui six compositions dramatiques, publiées sous le titre de *Farsas y Eglogas* (1514), qui comportent trois comédies payannes et trois drames sacrés.

FERNÁNDEZ (Gregorio). V. HERNÁNDEZ (Gregorio).

FERNÁNDEZ (Diego), capitaine et historien espagnol (Palencia v. 1520 - Séville 1581). Nommé en 1555 historiographe du Pérou, il publia à son retour en Espagne sa *Primera y segunda parte de la historia del Perú* (1571).

FERNÁNDEZ (Juan), pilote espagnol (Cartagène v. 1536 - † v. 1599). Il navigua au long des côtes occidentales de l'Amérique



Enrico FERMI



fermoir d'aumônière France, XVI^e s., Louvre



FERNANDEL



Mateus FERNANDES portail des « Capelas imperfeitas » monastère de Batalha

Alejo FERNÁNDEZ « la Vierge à la rose » Santa Ana, Séville

du Sud et y découvrit plusieurs îles, entre autres *Juan* Fernández*.

FERNÁNDEZ (Francisco), peintre et graveur espagnol (Madrid 1605 - id. 1646). Élève de Vicente Carducho, il eut une grande réputation de portraitiste et de peintre d'histoire. Philippe IV lui fit plusieurs commandes de décoration pour les palais de Madrid. On cite de lui : *Saint Joachim, Sainte Anne, les Obsèques de saint François de Paule* (couvertement de la Vitoria, Madrid) et la plupart des eaux-fortes des *Diálogos de la pintura* de Carducho (1633).

FERNÁNDEZ (Ramon), écrivain français (Paris 1894 - id. 1944), fils d'un diplomate mexicain et d'une mère française. Il adhéra au marxisme en 1934, puis au Parti populaire français de Jacques Doriot en 1937. Sa position politique, particulièrement discutée durant l'occupation allemande, ne l'empêcha pas de conserver, dans ses essais littéraires, son intégrité de critique et d'affirmer l'originalité de sa pensée. Parmi ses principaux ouvrages, il faut citer : *Messages* (1926), *De la personnalité* (1927), *André Gide* (1931), *Marcel Proust et l'itinéraire français* (1943), *Balzac* (1944), ainsi que deux romans : *le Pari* (1932) et *les Violents* (1935).

FERNÁNDEZ DE AVELLANEDA (Alonso), pseudonyme sous lequel fut publiée une *Suite* à la première partie du *Don* Quichotte* de Cervantès (1614). On l'a attribué, entre autres, au dominicain Luis de Aliaga.

FERNÁNDEZ DE CÓRDOBA (Gonzalo). V. GONZÁLEZ DE CORDOUE.

FERNÁNDEZ DE CÓRDOBA (Francisco), navigateur espagnol († Cuba 1518). Il fut le premier explorateur du Yucatán, et montra ainsi à Cortés la route du Mexique.

FERNÁNDEZ DE CÓRDOBA (Francisco), conquistador espagnol (v. 1475 - León, Nicaragua, v. 1526). Il conquist et colonisa en partie le Nicaragua, où il fonda les villes de Grenade et de León (1523). Mais, ayant prétendu acquérir l'indépendance du pays pour le gouverner, il fut jugé et décapité.

FERNÁNDEZ DE CÓRDOBA (Luis), général espagnol (Cadix 1798 ou 1799 ? - Lisbonne 1840). Il embrassa la cause de Ferdinand VII contre les « constitutionnels », et soutint l'expédition française de 1823 en Espagne. Plus tard, il prit parti pour la reine Isabelle et combattit ardemment les carlistes. Avant participé, en 1838, à une conspiration à Séville, il dut émigrer au Portugal.

FERNÁNDEZ DE CÓRDOBA Y VALCÁRCEL (Fernando), général et homme politique espagnol (Buenos Aires 1809 - Madrid 1883). Il participa à la guerre contre les carlistes et commanda les troupes espagnoles qui, en 1849, allèrent secourir Pie IX à Rome. Progressiste assez tiède, il fut président du Conseil lors de la révolution de juillet 1854 et plusieurs fois ministre.

FERNÁNDEZ DE MORATÍN. V. MORATÍN.

FERNÁNDEZ ou **HERNÁNDEZ DE OVIEDO Y VALDÉS** (Gonzalo), chroniqueur espagnol (Madrid 1478 - Valladolid 1557). Il prit part aux campagnes de conquête en Amérique et fut gouverneur de Saint-Domingue. Son *Histoire générale des Indes* fournit une quantité de renseignements et de détails curieux.

FERNÁNDEZ DURO (Cesáreo), marin, géographe et historien espagnol (Zamora

1830 - † 1908), auteur d'une *Histoire de la flotte espagnole depuis la réunion des royaumes de Castille et d'Aragon* (1895-1903).

FERNÁNDEZ GUERRA Y ORBE (Aureliano), auteur dramatique et érudit espagnol (Grenade 1816 - Madrid 1894). Certains de ses drames obtinrent un grand succès : *la Fille de Cervantes*, *Alonso Cano*, *la Tour de l'or* (1842), *la Grande Dame* (1854). Comme historien, il a publié : *Itinéraire de l'Espagne romaine* (1862), *le Roi don Pèdre de Castille* (1868), *Chute et ruine de l'Empire wisigoth d'Espagne* (1888). Ses ouvrages de critique littéraire sur Quevedo sont importants.

FERNÁNDEZ VILLAVEVERDE Y GARCÍA DEL RIVERO (Raimundo), homme d'Etat et financier espagnol (Madrid 1848 - id. 1905). Gouverneur de Madrid (1885) et plusieurs fois ministre, il fonda avec Silvela le parti conservateur indépendant. Au lendemain des désastres de la guerre hispano-américaine, il réalisa, au ministère des Finances, une œuvre réparatrice (1899-1900).

FERNÁNDEZ Y GONZÁLEZ (Manuel), romancier espagnol (Séville 1821 - Madrid 1888). Ses premières œuvres, poésies et chroniques, s'inspiraient des grandes légendes de l'histoire nationale. Ses romans, dont la manière rappelle celle d'Alex. Dumas, puisent également leur sujet dans l'histoire espagnole : *Don Juan Tenorio* (1851), *les Sept Enfants de Lara* (1853), *Martin Gil* (1854), *Don Ramiro* (1856), *le Cuisinier du roi* (et *le Cocinero de Su Majestad*, 1857).

FERNANDO DE NORONHA, archipel brésilien de l'Atlantique, formant un territoire situé par 34°49' de latitude sud et 32°23' ouest ; 1 000 hab. Colonie pénale.

FERNANDO PÓO ou **FERNANDO PO**, île espagnole d'Afrique, située au fond du golfe de Guinée ; 2 017 km² ; 40 500 hab. Ch.-l. *Santa Isabel*, capit. de la Guinée espagnole. D'origine volcanique, cette île atteint 3 106 m d'alt. Les principales productions sont le cacao, le café et la banane.

— Hist. Découverte par les Portugais (vers 1482), qui s'y établirent, elle fut cédée à l'Espagne en 1778, mais les colons l'abandonnèrent dès 1781. En 1827, les Anglais essayèrent, avec l'assentiment de la cour d'Espagne, de fonder une colonie à Port Clarence (Santa Isabel) pour surveiller la contrebande des esclaves ; l'Espagne réclama et obtint l'île en 1845. L'insalubrité du climat fit de Fernando Póo un lieu de déportation sous Isabelle. Rattachée à la Guinée espagnole (1904), elle en constitua l'un des deux districts (1935) avant de devenir province espagnole (1958).

FERNÁN NÚÑEZ, v. d'Espagne, en Andalousie (prov. de Cordoue), au S. de Cordoue ; 12 000 hab.

FERNAN VAZ, grande lagune formée par l'Atlantique, sur la côte du Gabon. Exploitations forestières dans la région.

FERNEL (Jean), astronome, mathématicien et médecin français (Clermont-en-Beauvaisis 1497 - Paris 1558). Docteur à Paris en 1530, il commença à professer dès 1534 et acquit une grande réputation. D'autre part, il tenta de trouver la longueur du degré du méridien en mesurant la hauteur méridienne du Soleil et en cherchant la distance qui sépare Paris d'Amiens. Au point de vue médical, Fernel, qui fut certainement un des plus grands médecins du XVI^e s., reçut le nom de GALIEN MODERNE. Il guérit Diane de Poitiers d'une maladie grave, et devint médecin d'Henri II. (→ Biblio.)

FERNEY-VOLTAIRE, ch.-l. de cant. de l'Ain (arrond. de Gex), dans le pays de Gex, sur la frontière suisse et non loin du lac Léman ; 1 275 hab. (979 aggl.) [*Ferneysiens*]. C'est un véritable faubourg français de Genève. Tuileries. Céramiques. Ferney doit sa célébrité à Voltaire, le « patriarche de Ferney », qui acheta cette terre et y résida de 1758 à 1778. La château, très simple, contient quelques souvenirs et un pastel de Voltaire par La Tour. Pour agrandir l'aérodrome de Genève-Cointrin, un accord entre la France et la Suisse (1956) a enlevé à Ferney-Voltaire la partie méridionale de la commune, échangée partiellement contre des parcelles situées dans un autre secteur.

FER-NITROSYLE n. m. Chim. Composé de formule Fe(NO)_x.

FERN, en gaélique *Fearna*, village de la république d'Irlande (prov. de Leinster, comté de Wexford), au S. des monts Wicklow ; 450 hab. Evêché. Ferns est une cité déchue, l'ancienne capitale du Leinster. Vestiges d'une abbaye du XIII^e s. Ruines impressionnantes d'un château du XIII^e s.

FÉROCE adj. (lat. *ferox*, fier, farouche, dur). Sauvage et sanguinaire (en parlant d'animaux) : *De féroces oiseaux perchés sur leur pâture* (Baudelaire). || *Par anal.* Sanguinaire, barbare (en parlant des hommes) : *Les hommes sensibles ne sauraient être féroces* (B. Constant). || *Fam.* Rigoureux, exigeant : *Un examinateur féroce*. || Qui annonce la cruauté : *Un air féroce. Des regards féroces*. || *Par extens.* Pénible à supporter ; qui fait mal (au sens pr.) : *On sentait la féroce brûlure rien qu'à toucher le tigeon léger d'un chèvrefeuille* (J. Giono) ; et, au fig. : *La première expérience du malheur est féroce* (B. nanos). || *Fam.* Il n'est pas féroce, il n'est pas très capable.

— *LANGUE CLASS.* Brutal, farouche : *L'homme parle d'une région où les vieillards sont galants, polis et civils, les jeunes gens contrairement durs, féroces, sans mœurs ni pitié* (La Bruyère).

FÉROCÉMENT adv. D'une manière féroce. *Leur pantomime si vraie dans sa froide folie si férocement comique dans son outrance* (Huysmans). || *Fam.* Extrêmement : *Tout le monde se férocement* (A. Camus).

FÉROCITÉ n. f. (lat. *ferocitas* ; de *ferox*, orgueilleux). Naturel d'un animal féroce. *Rien ne peut dompter la férocité de certains animaux*. || *Par anal.* Caractère féroce, cruauté, barbarie (en parlant des hommes) : *La férocité d'un tyran*.

— *LANGUE CLASS.* Fierté farouche : *Il gaudait au milieu de son amour la férocité de son nation* (Racine). || Impolitesse brutale : *Il aurait une espèce de férocité à rejeter indifféremment toute sorte de louanges* (La Bruyère). C'est été une férocité que de manquer (Séigné). || Acte de férocité : *Les arts [...] font que les autres nations nous paraissent nos férocités et nos folies* (Voltaire).

— *SYN.* : atrocité, barbarie, cruauté, inhumanité, sauvagerie.

FÉROCOSSE ou **FÉROGOSSE** n. m. Nom donné à Madagascar, d'un chou-palmiste, dont on mange le bourgeon terminal.

FÉROÉ (ÎLES) ou **FAEROE** ou **FAEROE**, danois *Færøerne*, archipel danois de l'Atlantique Nord, à 350 km au N. de l'Ecosse. Capit. *Thorshavn*, dans l'île de Strömmø, 34 200 hab. Entièrement volcaniques, les îles surgissent de la mer en formant de puissantes falaises de basalte semblables à celles du nord de l'Islande. Les Féroé sont au nombre de dix-huit (dont dix-sept habitées) ; elles comprennent en outre une quantité d'îlots d'écueils. Les hivers sont tièdes, les étés frais et le climat est très humide. Les brumes sont fréquentes. Les vents violents bannissent les arbres. Des pâturages nourrissent des bovins, des chevaux et des moutons. On cultive l'orge, le seigle, la pomme de terre et les raves, mais la pêche est cependant la principale activité des habitants de l'archipel.

— Hist. Ces îles désertes ne furent atteintes que vers 800 par les Norvégiens, qui les colonisèrent au cours du IX^e s. ; mais elles résistèrent à rester indépendantes jusqu'en 1035. Converties au christianisme au temps d'Olaf Trygvason (début du XI^e s.), elles appartinrent au Danemark au lendemain de l'Union de Kalmar (1397), et ses habitants se convertirent au luthéranisme à la fin du XVI^e s. Attaquées par des écumeurs de mers britanniques, elles furent défendues énergiquement par Magnus Heineson, prêtre norvégien envoyé par le roi du Danemark Frédéric II. Occupées temporairement par les Anglais (1807-1814), elles sont restées, depuis la paix de Kiel (1814), possession du Danemark. Mais, au début du XX^e s., les habitants des îles Féroé réclamèrent la constitution d'un gouvernement autonome. Un parti d'Indépendance fut constitué (1906) et obtint, dès 1912, que la langue locale soit utilisée dans l'enseignement au même titre que le danois. Sa population ayant rapidement doublé malgré la guerre, l'archipel,



Jean FERNEL
gravure par Pinchard
cabinet des Estampes



le château
de FERNEY-VOLTAIRE
gravure de Quevedo
d'après Siguy

l'occupation britannique avait entraîné le relâchement des liens l'unissant à la métropole (1940-1944), obtint la reconnaissance, en 1948, de son autonomie pour la gestion des affaires d'intérêt local (constitution d'une assemblée législative, ou *Lagting*, de 20 membres, élus pour quatre ans, et d'un gouvernement, ou *Landstyre*); enfin, depuis la Constitution de 1953, deux députés représentent les îles au Folketing. Malgré ces concessions, des incidents violents faillirent provoquer une sécession avec la métropole, mais les élections de novembre 1958 du *Lagting*, marquées par un glissement à gauche, ont abouti à un renforcement des groupes partisans du maintien des liens constitutionnels avec le Danemark. (→ *Biblio.*)

FÉROÛLITE n. f. Minér. Syn. de **MÉSOLITE**. (C'est une variété de thomsonite.)

FÉROÛEN, **ENNE** adj. et n. m. Se dit de la langue parlée aux îles Féroé depuis leur colonisation par les Vikings norvégiens (seconde moitié du IX^e s.).

— **ENCYCL.** Le *féroïen* est un curieux mélange de conservatisme morphologique et de bouleversement phonétique. Les changements morphologiques se réduisent à quelques simplifications, surtout de la flexion verbale, tandis que le phonétisme des mots a abouti parfois aux résultats les plus étranges. La plupart de ces changements sont masqués par l'orthographe actuelle, calquée sur l'orthographe islandaise. Le féroïen n'a, par ailleurs, pratiquement pas de littérature ancienne. Malgré les dimensions exigües de son aire, le féroïen présente une différenciation dialectale notable.

FERONIA n. m. Arbre de l'Inde et de Cochinchine, aux nombreux usages. (Famille des rutacées.)

— **ENCYCL.** *Feronia limonia* est un arbre de 10 à 15 m de haut; il fruit, sphérique, à pulpe épaisse, se mange cru; on en fait aussi une gelée rafraîchissante ou une boisson analogue à notre limonade; les feuilles sont employées dans le traitement des dysenteries; elles sécrètent une essence à odeur d'anis, qui les fait employer aussi comme stomachiques. Le bois, dur, à grain fin, sert dans de nombreux travaux de construction.

FÉRONIE n. f. (du nom mythol. *Féronie*). Nom donné à divers coléoptères dont les principaux genres (*pterostichus*, *abax*, *percus*, *lamostenus*) sont répandus dans toutes les régions du globe, surtout dans les régions froides et tempérées ou montagneuses. (Ce sont des insectes glabres, luisants, à l'éclat souvent métallique, terrestres et carnassiers.)

FÉRONIE, en lat. *Feronia*, déesse romaine des Sources et des Bois, dont le culte était généralement associé à celui d'un dieu solaire. Elle était vénérée en Italie centrale. A Capène, au cours d'une fête annuelle, ses prêtres marchaient pieds nus sur des charbons ardents. Dans son temple, à Terracine, on affranchissait les esclaves. Son culte public disparut après la deuxième guerre punique.

FERONIELLA n. m. Petit arbre épineux de l'Extrême-Orient. (Famille des rutacées.)

FÉRONIENS n. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des pterostichinés, comprenant surtout les féronies*.

FÉROUHER n. m. (mot pers.; forme moderne du vieux pers. *fravarti*, issu lui-même du zend *fravashi*). Nom donné, dans la religion avestique, aux innombrables esprits qui y jouent un rôle analogue à celui des génies romains et de nos anges gardiens. (On a écrit aussi *FERVER*.)

FEROZEPORE, v. de l'Inde (Pendjab occidental), sur la Sutlej; 82 500 hab. Marché agricole. Métallurgie légère (armes). Fabrication de cotonnades et de produits chimiques. — Aux environs, champ de bataille où combattirent, durant deux jours, en 1845, Sikhs et Anglais.

Ferozesha (BATAILLE DE), près d'Âgra (Hindoustan), victoire des Anglais sur les Sikhs, le 22 décembre 1845. Cette bataille brisa définitivement la puissance des Sikhs.

FERRABOSCO (les), famille de musiciens italiens, établis dès la seconde génération en Angleterre : DOMENICO MARIA (Bologne 1513 - id. 1574), maître de chapelle, publia

un recueil de madrigaux à quatre voix; — Son fils ALFONSO I^{er} (Bologne 1543 - id. 1588), publia, à Venise, en 1587, deux recueils de madrigaux; — ALFONSO II, violoniste et compositeur à la cour d'Angleterre (Greenwich 1575 - id. 1628), écrivit, de 1605 à 1611, la musique de plusieurs masques de Ben Jonson, et publia un recueil de pièces pour « lyra-viol »; — Il faut citer également les trois fils du précédent, tous joueurs d'instruments à vent à la cour de Charles I^{er}: ALFONSO III (v. 1620 - av. 1660); HENRY (v. 1623 - v. 1658); JOHN (1626-1682).

FERRACINA ou **FERRACINO** (Bartolomeo), mécanicien italien (Solagna, près de Bassano, 1692 - id. 1777). Scieur de long, il se signala par son génie inventif. Outre des machines ingénieuses, on lui doit : l'horloge de Saint-Marc, à Venise; le pont de bois sur la Brenta, à Bassano; la voûte de la grande salle de Padoue; une machine hydraulique pour préserver la ville de Trente des inondations (1749). Cet artisan de génie ne put jamais apprendre à lire.

FERRADE n. f. Action de marquer les bœufs ou les chevaux avec un fer rouge. || Fête célébrée à cette occasion en Provence, surtout à Arles et en Camargue.

FERRADO n. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité qui, usitée dans les provinces du nord de l'Espagne, valait à La Corogne 16,746 litres, et au Ferrol 17,074 litres.

FERRAGE n. m. (de *ferrer*). Action de garnir un objet avec du fer : *Le ferrage d'une roue*. || Traitement consistant à déposer électrolytiquement une mince couche de fer sur une pièce. || Action de ferrer un cheval. || Action de mettre les fers à un condamné. (On disait encore **FERREMENT**.)

— Constr. Fixation d'un vantail à une partie dormant à l'aide d'une pièce permettant la rotation. || Pose sur une porte des différents organes métalliques servant à son fonctionnement. || *Ferrage à fleur*, ferrage suivant lequel la tête entre dans une entaille de son épaisseur pour rester apparente. || *Ferrage en retrait*, ferrage suivant lequel la tête entre placée légèrement en retrait pour être masquée par un enduit avant d'être peinte.

— Mil. *Masse de ferrage*, masse allouée, dans les régiments montés, pour la ferrure des chevaux. (Le ferrage à clous apparaît en Occident au IX^e s. Jusqu'à cette époque, les cavaliers appliquaient diverses recettes pour durcir la corne des pieds des chevaux. Employé couramment au XII^e s., le ferrage permit à la cavalerie* de jouer un rôle capital au combat.)

— Pêch. Action de ferrer.

— Technol. Action de garnir de métal l'extrémité des lacets.

FERRAILLAGE n. m. Technol. Ensemble des fers d'une construction en béton armé.

FERRAILLE n. f. (de *fer*). Débris de pièces en fer, fonte ou acier; vieux fers hors d'usage : *Bruit de ferraille*. *Un gros canon rouillé, dans la boue encroûtée* | *Vieux monstre d'arsenal, retourne à la ferraille* (Léo Larguier). || *Bon pour la ferraille*, se dit d'objets métalliques, de machines hors d'usage. || *Pop.* Menue monnaie.

FERRAILLER v. intr. (de *ferraille*). Frapper l'une contre l'autre des lames de sabre ou d'épée. || Se battre au sabre ou à l'épée (en parlant particulièrement des spadassins) : *Tant mieux, c'est où je brille et j'aime à ferrailer* (Regnard). || *Par anal.* Tirer l'épée contre; se battre avec : *Il laisse à une nation belliqueuse, comme la française, le soin de ferrailer envers et contre tous* (d'Alembert). || *Fig.* S'escrimer en paroles, disputer : *Te voilà engagé à ferrailer indéfiniment avec des gens que tu méprises* (Barrès).

— Constr. Disposer les fers dans les constructions en béton armé.

— Escr. Prendre des parades inutiles et embrouiller le jeu de l'adversaire. || Mal tirer, à l'escrime.

FERRAILLEUR, **EUSE** n. Marchand, marchand de ferraille : *La corporation des ferrailleurs avait pour patrons saint Sébastien et saint Roch*. || Breteux, duelliste. || *Fig.* Personne qui aime les querelles : *Beaumarchais était ferrailleur et souvent cherchait noise* (P.-L. Courier).

— Technol. Ouvrier sachant réaliser, d'après plan, les éléments de ferraillement, et assurer

leur mise en place, en vue de la construction d'ouvrages en béton armé.

FERRALITE n. f. Sol ayant subi un certain type d'altération.

— **ENCYCL.** La *ferralite* résulte d'une évolution dans les régions tropicales humides : les silicates complexes subissent une hydrolyse totale, qui libère les oxydes de fer et surtout, phénomène essentiel, l'alumine. La silice est entraînée avec les bases en migration profonde, tandis que les sesquioxides restant sur place modifient considérablement l'aspect et les réactions du sol. Dans les sols ferralitiques typiques, le rapport de la masse de silice à celle d'alumine ($\text{SiO}_2/\text{Al}_2\text{O}_3$) est inférieure à 1,7. L'horizon d'accumulation, très compact, rouge, enrichi en fer et alumine libre, reste, sous la forêt équatoriale, très stable et relativement meuble. En revanche, en milieu plus sec, et sous l'influence de la dénudation végétale, il peut se dessécher, et les sesquioxides déshydratés, en se cimentant, forment une carapace durcie, puis une cuirasse stérile : la latérite*.

FERRALITIQUE adj. Caractérisé par la présence de fer et d'alumine à l'état libre. (Les sols ferralitiques, ou latéritiques, se rencontrent dans la zone tropicale.)

FERRALS-LÉS-CORBIÈRES, comm. de l'Aude (arrond. de Narbonne), en bordure des Corbières, sur l'Orbieu; 1 082 hab.

FERRAND (David), poète normand (Rouen v. 1590 - id. 1660). Il était imprimeur et libraire dans sa ville natale. Son principal ouvrage, la *Muse normande* ou *Recueil de plusieurs ouvrages facétieux en langue purique ou gros normand* (1625-1653), contient des pièces pleines de gaieté et de curieux détails de mœurs. On lui doit encore : *les Vérités plaisantes ou le Monde au naturel* (1641), *les Evritins de la muse normande* (1657).

FERRAND (Antoine François Claude, comte), homme politique et historien français (Paris 1751 - id. 1825). Conseiller au Parlement de Paris, il émigra dès 1789 et rentra en 1800. Très fidèle aux Bourbons, il soutint activement la Restauration et fut comblé d'honneurs par Louis XVIII, qui le fit pair de France en 1815. Il a laissé des *Mémoires* (1897) et quelques ouvrages historiques. (Acad. fr., 1816.)

FERRAND (Marie Louis), général français (Besançon 1753 - Porto Hincado, Saint-Domingue, 1807). Il combattit en Amérique lors de la guerre d'Indépendance, puis dans l'armée de Sambre-et-Meuse, après avoir été emprisonné sous la Terreur. Il suivit Leclerc à Saint-Domingue et lui succéda dans le gouvernement de la partie française de l'île (1802). Attaqué en 1803 par Dessalines, il réussit à le repousser, mais, encerclé en 1807 par les Noirs insurgés, il préféra la mort à la reddition et se suicida.

FERRAND (Olivier Claude), auteur dramatique français (Saint-Paul-sur-Risle - † Rouen 1809). D'abord marchand de coton, il se fit improvisateur populaire dans les carrefours, et écrivit, de 1792 à 1804, cinquante-huit pièces de théâtre, dont la meilleure est *le Savetier de Péronne* (comédie).

FERRANDAIS, **E** adj. et n. Se dit d'une race de bovins rustiques, à la robe rouge et blanc, élevée autrefois principalement dans le Puy-de-Dôme, et qui compte maintenant très peu de représentants.

FERRANDIL n. m. Cépée à maturité tardive, cultivée dans le département de la Haute-Garonne.

FERRANDINE n. f. (de *Ferrand*, nom d'un industriel lyonnais). Tissu de soie tramé laine, en usage aux XVII^e et XVIII^e s. (On le nommait aussi **BURAIL**.) [Au XVIII^e s., on fit des ferrandines à trame de poil de chèvre, de fil ou de coton.]

— Archéol. Coffre double, se plaçant sur le dos d'un mulet, et servant, dans les armées, à serrer la vaisselle ou les provisions, et pouvant servir de table.

FERRANTI (Jérôme), charlatan italien, né au XVII^e s. à Orvieto, d'où il prit le surnom d'*Orviétan*. Il se rendit à Paris, s'établissant sur le Pont-Neuf et y vendit, comme une panacée, une drogue, devenue fameuse sous le nom d'*orviétan*, avec laquelle il fit sa fortune.



FERRARE
la cathédrale
le château d'Este



FERRANTI (Sebastian ZIANI DE), ingénieur anglais, d'origine italienne (Liverpool 1864 - Zurich 1930). Très jeune, il s'intéressa à l'électrotechnique, entra en 1879 chez W. Siemens, et construisit un four à induction, ainsi qu'un alternateur (1882). Il étudia la fabrication des câbles de transport sous haute tension, et découvrit de nouveaux procédés d'isolement. A partir de 1900, il s'occupa de la réalisation des aubages de turbines à vapeur, pour lesquels il utilisa des aciers résistants aux températures élevées.

FERRÁN Y CLÚA (Jaime), médecin et biologiste espagnol (Corbera, Tarragone, 1852 - Barcelone 1929). Professeur à la faculté de médecine de Barcelone, il découvrit en 1884 un vaccin contre le choléra, tenta le premier, en 1887, l'immunisation contre le typhus, et fut un initiateur dans la notion des mutations du bacille de Koch et dans la préservation antituberculeuse par voie biologique.

FERRAR (Nicolas), théologien et réformateur anglais (Londres 1592 - Little Gidding, Huntingdonshire, 1637). Il fonda en 1625, à Little Gidding, une communauté protestante fonctionnant comme un monastère, où il transporta certaines pratiques de la discipline romaine. Ce groupement fut dispersé par les « Parlementaires » en 1647.

FERRARA (Francesco), économiste et homme politique italien (Palermo 1810 - Venise 1900). Elu, en 1848, membre du gouvernement provisoire, il fut en 1848 nommé professeur d'économie politique à Turin. Suspendu en 1859 pour ses idées libérales, il alla professer à Pise, puis rentra en Sicile en 1860 et occupa la chaire d'économie politique de Palerme. Il fut ministre des Finances dans le cabinet Rattazzi. Fondateur du *Giornale di statistica* (1840) et de la *Biblioteca dell'economista* (1850-1870), il est l'auteur de plusieurs ouvrages d'économie politique.

FERRARAIS, E adj. et n. Relatif à Ferrare ; habitant ou originaire de cette ville.

— Bx-arts. Ecole ferraraise, école de peinture italienne qui naquit à la cour des Este, grâce aux apports de Van der Weyden, Pisanello, Mantegna et Piero Della Francesca.

— ENCYCL. Bx-arts. Le chef de l'école ferraraise est Cosme Tura (v. 1425-1495), dont deux chefs-d'œuvre (*L'Annonciation* et le *Saint Georges*) se trouvent au musée du Dôme. Son art, très personnel, est dur et vigoureux ; le dessin aigu souligne des formes étranges, des contours métalliques, des motifs minutieux. Autour de lui travaillent Francesco Del Cossa (v. 1436 - v. 1478) et Ercole de Roberti (v. 1450-1496). L'œuvre la plus im-



école ferraraise
détail du salon des Mois
palais Schifanoia, Ferrare

pressionnante de l'école est le décor du salon des Mois, au palais Schifanoia (v. 1469) : cette forte composition, qui constitue une démonologie complète, déroule en trois registres les allégories des mois : zodiaque, travaux des champs et scènes de la vie de Borso d'Este, où le réalisme pittoresque s'allie au fantastique. Il faut nommer ensuite Lorenzo Costa l'Ancien (v. 1450-1535), P. Dosso Dossi (v. 1490 - v. 1542) et Garofalo.

FERRARE, en ital. Ferrara, v. d'Italie, en Emilie, ch.-l. de prov., sur le Po di Volano ; 148 900 hab. Archevêché. Ville commerçante et industrielle (sucreries, travail du lin, chaussures). — La province de Ferrare a 416 900 hab. Elle couvre la partie méridionale du delta du Pô.

— Hist. Sous la domination de l'Eglise au VIII^e s., comme partie de l'exarchat de Ravenne, elle s'en affranchit rapidement et, au X^e s., appartenant au comte de Modène, Tedaldo. Cependant, dotée d'une organisation communale autonome (consuls et capitaines), elle est conquise par la comtesse Mathilde (1101), qui en fait don au pape Pascal II, la remplaçant ainsi dans la suzeraineté de l'Eglise tout en lui conservant son organisation communale, dont, au XII^e s., les puissantes familles des Adelardi (guelfes) et des Salinquare (gibelins) se disputent la maîtrise, faisant passer la ville sous la domination impériale (1164) ou, au contraire, l'incorporant à la Ligue lombarde contre l'empereur.

Après le mariage d'Azzo VI d'Este (1170-1212) avec Marchesella, héritière de Guillaume Adelardi, l'héritage des Adelardi passa aux Este* (1184), et la lutte se circonscrivit entre ceux-ci et les Salinquare. Enfin, en 1240, les Este (éliminés depuis 1215) prirent la ville, aidés de Bologne et de Venise, qui imposa son protectorat économique, et s'installèrent définitivement : Azzo VII se fit proclamer podestat perpétuel (1242) et fit élire Obizzo II (1264-1293) seigneur perpétuel (1264).

S'appuyant sur le pape, qui le nomme capitaine général, défenseur des Etats de l'Eglise, celui-ci lance Ferrare dans une politique d'expansion, visant la domination du delta du Pô et le contrôle des axes économiques Milan-Ancône et Bologne-Ravenne, par l'acquisition de Reggio (1288), Modène (1290), et l'extension du territoire jusqu'aux frontières de Mantoue (Polésine de Rovigo).

En guerre contre Venise, qui voulait annexer ses territoires (riches en blé), et en conflit avec le pape, qui l'assiégea sous Azzo VIII (1293-1308), elle fut cédée aux Vénitiens par Fresco (10 oct. 1308), mais, prise par les troupes pontificales, reçut un légat gouverneur (1309). Les Este ne reprirent le pouvoir qu'après une révolution populaire (août 1317), qui les proclama seigneurs de Ferrare, mais la querelle avec la papauté ne sera close que par Hercule II (1539), après que la ville eut été érigée en duché par Paul II (avr. 1471) et que Borso II (1450-1471) eut été créé duc de Reggio et de Modène par Frédéric, la même année. Pendant ce temps, Ferrare était devenue un centre important de la Renaissance (développement de l'université, fondée par Albert V [mars 1391]), avec Leonello (1441-1450), Hercule I^{er} (1471-1505) et Alphonse I^{er} (1505-1534), qui bâtit le théâtre et fit de la ville la capitale de l'art scénique. Protectrice des calvinistes sous Hercule II (1534-1550), épouse de Renée de France (séjour de Marot, Calvin), elle atteint son apogée sous Alphonse II (hôte du Tasse), mais, à sa mort, le duché fit retour à l'Eglise (22 janv. 1598) et perdit sa gloire sous l'administration des légats. Occupée par les Français (23 juill. 1796), intégrée au royaume d'Italie (1801-1814), la ville de Ferrare fut ensuite occupée par les Autrichiens, jusqu'à son rattachement à l'Italie (1860).

— Bx-arts. La cathédrale, de style lombard, à la fois roman et gothique, commencée par Wiligelmo en 1135, a une large façade de marbre à trois portails (sculptures de Nicolo) et un campanile Renaissance attribué à L. B. Alberti. De pittoresques demeures anciennes longent le flanc sud (beaux bas-reliefs des Mois, fin XII^e s., d'un élève d'Antelami, musée du Dôme) ; le château d'Este (XIV^e-XVI^e s.), entouré d'eau, conserve de belles fresques du XVI^e s. Une série de palais à frises de terre cuite, arcs monumentaux

et pilastres bordent les larges avenues du XV^e s. ; palais des Diamants (façade de bloc de marbre taillés à facettes, pinacothèque et musée Boldini), palais Schifanoia (Musée civique et fresques des Mois), palais Roverella, Sacratì, de Renée de France. Le palais de Ludovic le More (cour monumentale, plafond de Garofalo) abrite le très riche musée gréco-étrusque de Spina (céramiques, bronzes, bijoux). A signaler encore le palais communal (escalier du XV^e s.), l'élégante Palazzo di Marfisa d'Este (XVI^e s.), la Casa Romei (XV^e s.), le couvent San Antonio di Polesine (fresques du XVI^e s.), de vieilles rues et la Certosa. (V. FERRARAIS, école ferraraise.)

Ferrare (CONCILE DE), concile tenu en 1438-1439. Le 1^{er} janvier 1438, le pape Eugène IV transféra à Ferrare le concile qui se tenait à Bâle. L'assemblée s'ouvrit le 10 janvier ; elle s'occupa surtout, mais sans succès, de l'union des Eglises latine et grecque, et de controverses sur le purgatoire et le *filiocque**. Jean VIII Paléologue et une importante délégation de prélats grecs y assistèrent. Après seize sessions, le concile fut transféré à Florence* en 1439.

FERRARI (Gaudenzio), peintre, sculpteur et architecte italien (Valduggia v. 1480 - Milan 1546). Il travailla dans l'atelier de Léonard de Vinci, mais s'inspira plutôt de Bramantino (chapelle de la Pietà, au Sacro Monte de Varallo). Après avoir collaboré avec Raphaël (1516) au décor de la Farnésine, à Rome, il exécuta à Varallo (1523), pour le Sacro Monte, une nouvelle série de fresques et une suite de statues moulées. Il travailla également à Saronno (*Concert d'anges* [1535]) et à Vercelli (fresques à San Cristoforo [1532-1534]).

FERRARI (Bartolomeo), moine italien (Milan 1499 - id. 1544). Il fonda en 1530, avec ses amis saint Antoine Marie Zaccaria et Giacomo Morigia, l'ordre des clercs réguliers du Saint-Paul, ou barnabites*, et une congrégation de religieuses appelées angéliques*.

FERRARI (Ludovico), mathématicien italien (Bologne 1522 - id. 1565). Elève, puis collaborateur de Jérôme Cardan, il fut l'un des plus grands représentants de l'école bolognaise, à qui l'on doit d'importants progrès en algèbre. Sa principale découverte fut la résolution algébrique de l'équation générale du quatrième degré. Avec Cardan, il donna la démonstration de la formule de résolution des équations du troisième degré, que Tartagliola leur avait communiquée sous forme d'énigme.

FERRARI (Giovanni Battista), jésuite italien (Sienne 1584 - id. 1655). Professeur d'hébreu, il collabora à la traduction de la Bible en arabe et s'occupa aussi d'agriculture. Son ouvrage intitulé *Hesperides sive Malorum aureorum cultura et usus* (les Hespérides ou Traité de la culture et des usages des oranges [1646] est un des meilleurs qui existent sur les orangers et les citronniers.

FERRARI (Benedetto), dit **Ferrari Dell'**
Tiorba, compositeur italien (Reggio Emilia 1597 - Modène 1681). Virtuose du théorbe à Rome, il ouvrit ensuite, à Venise, le premier théâtre d'opéra, le San Cassiano, avec F. Manelli, et y donna *Andromeda*. Il y fit représenter ses propres opéras (*L'Armida* 1639 ; *Il Pastor regio*, 1640, etc.). En 1645 il se fixa à Modène, comme maître de chapelle de la Cour. Il a publié trois livres de *Musica a voce sola* (1633-1641) et fait représenter un oratorio et neuf opéras avec des intermèdes et des ballets.

FERRARI (Iacopo Gottifredo), musicien italien (Rovereto,auj. Rovereto, 1759 - Londres 1842). Elève de Latilla et de Paisiello, il parcourut l'Italie, puis se rendit en France et devint accompagnateur de la reine Marie-Antoinette, puis claveciniste au théâtre Feytaud. Il fit jouer sans succès au théâtre Montanier un opéra intitulé *les Evénements imprévus*, et se fixa comme professeur de chant à Londres. Là, il fit jouer quelques opéras italiens et deux ballets. Il a publié un *Traité de chant*, des romances françaises et italiennes, enfin un volume de Mémoires.

FERRARI (Giuseppe), philosophe italien (Milan 1811 - Rome 1876). Avocat, il se consacra à la recherche philosophique et émigra

en France, où il pensait trouver des conditions de travail plus satisfaisantes. Il publia en français *Vico et l'Italie* (1839). Nommé en 1842 à l'université de Strasbourg, il fut révoqué à cause de ses idées républicaines. De retour en Italie en 1859, il fut élu député et combattit la politique unitaire de Cavour. Quelques semaines avant sa mort, il devint sénateur. Il a écrit une *Histoire des révolutions d'Italie* (1856-1858).

FERRARI (Paolo), auteur dramatique italien (Modène 1822 - Milan 1889). Il a écrit des comédies historiques populaires et surtout des comédies à thèse, dans lesquelles il donne des solutions de bon sens aux problèmes moraux qu'il étudie. Ses principales pièces sont : *Goldoni e le sue sedici commedie nuove* [1851], la meilleure, parce que la plus simple, de ses comédies, la *Satire* et *Parini* (*Parini e la satira*) [1854-1856], le *Duel* (*Il Duello*) [1868], *Causes et effets* (*Cause ed effetti*) [1871], le *Suicide* (*Il Suicidio*) [1875], *Deux Dames* (*Le Due Dame*) [1877].

FERRARI (Severino), poète et érudit italien (Alberino, Molinella, 1856 - Collegliato, Pistoia, 1905). Il fut le disciple préféré de Carducci, et sa poésie ressemble parfois à celle de son maître ; mais on sent aussi l'influence de Heine dans son poème satirique *le Magicien* (*Il Mago*) [1884]. Peu à peu sa personnalité s'affirme : il chante sa famille, son pays natal, les amis de sa jeunesse dans ses *Versi* (1892) et ses *Sonetti* (1901).

FERRARIA n. m. (de *Ferrari*, botaniste ital.). Plante à rhizome tubéreux, à feuilles allongées, épaisses, à tige simple ou rameuse. (Familles des iridacées.)

— ENCYCL. Les fleurs du *ferraria* sont très belles, mais Jurent peu. Ce genre comprend six espèces de l'Afrique australe, dont deux sont cultivées dans les serres des régions tempérées, où on les multiplie facilement de caïeux, qu'on détache quand les feuilles sont desséchées.

FERRARIS (Amalia), danseuse italienne (Voghera 1830 - Florence 1904). Élève de Carlo Blasis, elle débute à douze ans au théâtre Regio de Turin. Deux ans après, à la Scala, elle est consacrée étoile. Après des triomphes à Londres et à Vienne, elle débute en 1856 à l'Opéra de Paris dans *les Elfes* (ballet de Mazilier, musique d'Adam). Elle dansera successivement dans ce théâtre : *Marco Spada* ou la *Fille du bandit* (Mazilier et Auber) et dans l'opéra d'Auber le *Cheval de bronze*; enfin, en 1858, elle créera le grand ballet *Sakountala* (Th. Gautier, Ernest Reyer et Lucien Petipa). Elle excelle dans les ballets de Jules Perrot, *Faust* et *Esmeralda*, et dans la *Sylphide*, *Giselle*, *Paquita*. En 1858, elle est au Théâtre impérial de Saint-Petersbourg. Elle quitte bientôt la Russie, après avoir dansé *Eoline* ou la *Dryade*, *Faust*, le *Diable à quatre*, *Giselle*, *les Naiades*, etc. Au faite de sa carrière, elle crée à la Scala de Milan, en 1868, deux ballets du chorégraphe Hippolyte Monplaisir : la *Camargo*, de style XVIII^e s., et *Brahma*, ballet de style exotique oriental.

FERRARIS (Galileo), ingénieur et physicien italien (Livorno Vercellese, Piémont, 1847 - Turin 1897). Il occupa la chaire de physique technologique à l'Ecole des ingénieurs de Turin pendant près de vingt ans. Il a fondé en Italie, en 1866, la première école supérieure électrotechnique, qui porte aujourd'hui son nom. Spécialiste d'électricité industrielle, Ferraris est surtout connu par sa découverte (1885) du champ magnétique tournant, qui fut à l'origine des moteurs asynchrones à courants polyphasés. Ses travaux ont été réunis en trois volumes en 1903.

FERRASSE n. f. Verr. Cadre où le miroitier fixe les glaces pour les travailler. || Bande de fonte garnissant les plateaux circulaires horizontaux (moellons), dont la rotation permet de dresser la surface de la glace par usure au sable (douceur). || Chariot servant à transporter les produits fabriqués ou à recuire.

FERRASSIE (La), site de la comm. du Bugue (Dordogne, arrond. de Sarlat). Le paléontologiste Peyrony y découvrit en 1909 et 1910, dans un abri-sous-roche, plusieurs squelettes humains de type néandertalien.

FERRAT (cap), cap de la côte des Alpes-Maritimes, entre les rades de Villefranche et de

Beaulieu. Phare. Site pittoresque ; centre de villégiature.

— Cap d'Algérie, au N.-E. d'Arzew.

FERRAT (Jean-Baptiste) et son frère (Louis), faïenciers à Moustiers (Basses-Alpes) dans la seconde moitié du XVIII^e s. Ils imitèrent les décors à fleurs de Marseille et de Strasbourg (musée de Sèvres).

FERRATA (Ercole), sculpteur italien (Pellio Inferiore, près de Côme, 1610 - Rome 1686). Élève de l'Algarde, il collabora avec le Bernin à l'exécution du trône de Saint-Pierre et composa des reliefs pour Sainte-Agnès. En 1677, il transporta de Rome à Florence trois antiques célèbres : la *Vénus de Médicis*, les *Lutteurs* et le *Rémouleur*.

FERRATA (Domenico), cardinal italien (Gradoli, prov. de Viterbe, 1847 - Rome 1914). Sous-secrétaire des Affaires ecclésiastiques extraordinaires (1883), il devint, en 1885, nonce à Bruxelles, et contribua activement à la reprise des relations, rompues depuis six ans, entre la Belgique et le Saint-Siège. En 1891, il fut nommé nonce à Paris, au moment où Léon XIII préconisait la politique de ralliement à la république. De retour à Rome en 1896, créé cardinal, il fut préfet de diverses congrégations. Le pape Benoît XV, dès son avènement, désigna Ferrata comme secrétaire d'Etat (3 sept. 1914), mais le cardinal mourut cinq semaines après. Ses *Mémoires* (1920-1921, 3 vol.) sont d'un vif intérêt.

FERRATE n. m. Chim. Nom générique de sels dérivant d'un acide ferrique H_2FeO_4 , non isolé.

— ENCYCL. Le *ferrate* de potassium K_2FeO_4 s'obtient en faisant passer un courant de chlore sur de l'oxyde ferrique en suspension dans la potasse. C'est une poudre noire, isomorphe du sulfate et du manganate de potassium, qui se dissout dans l'eau en donnant une solution rouge. Les acides le décomposent en hydroxyde ferrique et oxygène.

FERRATIER n. m. Commerçant en ferrailles.

— Technol. Marteau pour forger les fers des chevaux.

FERRAZ DE CAMPOS SALES (Manuel). V. SALES (Manuel Ferraz de Campos).

FERRE n. f. Pince pour façonner le goulot des bouteilles de verre.

FERRÉ, E adj. Chemin ferré, route ferrée, chemin, route empierrés. || *Eau ferrée*, autrefois, eau dans laquelle on avait fait rouiller du fer ou plongé un fer rougi au feu, et qui passait pour fortifiante. || *Fig. et fam. Etre ferré sur un sujet*, le connaître à fond.

— Ch. de f. *Voie ferrée*, chemin de fer.

— Matér. *Pierre ferrée*, pierre qui présente des petites zones ou bandes très dures dans la hauteur de son banc.

FERRÉ (LE GRAND), paysan de Rivecourt (Picardie), qui se distinguait, comme lieutenant du capitaine Guillaume l'Aloue (Alaud), au cours de la jacquerie du Beauvaisis et dans la lutte contre les Anglais, en 1358. Géant d'une force herculéenne, il défendit avec vaillance le château de Longueil, à la tête de ce qui restait de la garnison, après la mort de l'Aloue. Armé de sa lourde hache, il aurait abattu à lui seul quatre-vingt-cinq de ses agresseurs. Etant tombé malade, les Anglais crurent le surprendre au lit, mais il se leva et en tua cinq.

FERRÉ (Charles), membre de la Commune (Paris 1845 - Satory 1871). Il se signala à la fin de l'Empire par son activité révolutionnaire, prit part à l'insurrection du 18 mars 1871, et devint membre du Comité de sûreté générale, puis délégué à la Préfecture de police (14-24 mai). Après l'entrée des troupes de Versailles, il prit part à la résistance, ainsi qu'à l'exécution des otages. Arrêté en juin, il fut condamné à mort le 2 septembre, et fusillé.

FERREIRA (António), poète portugais (Lisbonne 1528 - id. 1569). Magistrat, figure éminente du mouvement humaniste, surnommé l'HORACE PORTUGAIS, Ferreira, pétrarquisant dans ses sonnets, excelle à l'ode, à l'épître, à l'épigramme (*Poèmes lusitaniens*) [1598] comme au théâtre : *Bristo*, le *Jaloux*. Mais son admirable *Tragédie d'Inês de Castro*, composée vers 1558, et plagée par Jerónimo Bermúdez (1577) avant d'être publiée en 1587, constitue, par sa sévère beauté, sa gloire la plus sûre.

FERREIRA (José), jésuite portugais (Zibéria v. 1578 - au Japon 1653), envoyé au Japon en 1610. Il se distingua d'abord par son zèle apostolique, puis, en 1633, abjura sa religion et aida les gouverneurs de Nagasaki à traquer les chrétiens. Après vingt années passées au service de la police shōgunale, il se rétracta, et fut martyrisé à son tour.

FERREIRA (le P. Manuel), jésuite portugais (Lisbonne 1630 - id. v. 1696). Il partit, en 1658, pour le Tonkin. Emprisonné pendant une persécution (1684), il parvint à recouvrer sa liberté et rentra en Europe.

FERREIRA (Alexandre Rodrigues), voyageur et naturaliste portugais (Bahia, Brésil, 1756 - Lisbonne 1815). De 1783 à 1792, il explora scientifiquement l'intérieur du Brésil ; à son retour en Europe, il devint administrateur du Cabinet royal d'histoire naturelle et du Jardin botanique de Lisbonne.

FERREIRA DE LACERDA. V. LACERDA.

FERREIRA DE VASCONCELOS (Jorge), écrivain portugais (Lisbonne 1515 - † av. 1585). Sa meilleure œuvre est une comédie réaliste, *Euphrosine*, sur la vie des étudiants de Coimbra.

FERREIRA DO ALENTEJO, v. du Portugal (district de Beja) ; 9 000 hab. Important carrefour routier.

FERREMENT n. m. Action de river les fers d'un prisonnier. (Vx.)

— Constr. Collier de gouttières.

— *Ferments* n. m. pl. Constr. Garnitures de fer qui entrent dans la construction d'un bâtiment.

— Technol. Objet, garniture en fer : *Les ferments d'un coffre*.

FERRÉOL n. m. Bois du commerce, d'origine américaine, produit par diverses espèces de swartzia (*Swartzia tomentosa*, *S. leiocalycina*, *S. benthamiana*), de l'ordre des légumineuses. (Ce bois, encore appelé *montouchi* [Guyane française], *panacoco* [Brésil], est dur, d'un travail difficile, susceptible d'un beau poli, et utilisé en ébénisterie, tabletterie, dans la fabrication des outils et en tournage.)

FERRÉOL (saint), martyr à Besançon vers 211. Les saints Ferréol et Ferjeux auraient été envoyés par saint Irénée pour évangéliser la Séquanais. Leur passion est légendaire. — Fête le 16 juin. Fête de l'invention, le 5 septembre.

FERRÉOL (saint), évêque de Limoges (Limoges v. 520 - † v. 591). En 579, il apaisa la rébellion de Limoges soulevée contre le roi Chilpéric I^{er}, et répara, plus tard, l'église Saint-Martin de Brive (581). — Fête le 18 septembre.

FERRER v. tr. (lat. pop. **ferrare*; de *fer-rum*, fer). Garnir un objet avec du fer : *Ferrer une roue*. || Garnir les extrémités avec du fer ou un autre métal : *Ferrer des lacets*. || Clouer des fers aux pieds d'une bête de somme : *Je pense à ces chevaux rétifs que, petit enfant, j'allais voir ferrer chez le maréchal* (Bernanos). || *Ferrer à glace*, munir un cheval de fers cramponnés qui ne glissent pas sur la glace. || *Fig.* Dominer, commander : *Ne te laisse pas ferrer*.

— LOC. FAM. *Ferrer la mule*, faire des profits illicites. (Cette locution viendrait, selon la légende, de ce qu'un esclave de Vespasien, pendant un voyage de son maître, fit ferrer sans nécessité une mule de l'empereur pour donner à un solliciteur, qui l'avait payé pour cela, le temps de présenter un placet. L'empereur, informé du marché, voulut, dit-on, partager avec le muletier. [Suétone, *Vespasien*, XXIII.]

— Dr. fisc. Appliquer une marque en plomb sur des marchandises, pour indiquer qu'elles ont été visitées à la douane. (On dit mieux *PLOMBER*.)

— Pêch. *Ferrer un poisson*, imprimer un mouvement à une canne ou à une ligne tenue à la main, de façon à faire pénétrer l'hameçon dans les chairs du poisson qui s'est emparé de l'esche.

FERRER (Jaume), navigateur catalan (né à Vidreres, Gérone, XVIII^e s.). Quand, après la découverte du Nouveau Monde, une contestation éclata entre Jean II de Portugal et Ferdinand et Isabelle d'Espagne au sujet de la limite de leurs possessions respectives, Jaume traça, à 370 lieues à l'O. des îles du



FERRER BASSA
« Sainte Bonaventure »
monastère de Pedralbes



Guglielmo FERRERO



général FERRIÉ

Cap-Vert, la ligne de démarcation qui partageait le monde entre le Portugal et l'Espagne (traité de Tordesillas, 7 juin 1494).

FERRER (Bartolomé), navigateur espagnol du XVI^e s. Il explora la côte occidentale de la Californie en 1543, après la mort de João Rodríguez Cabrillo, dont il était le premier pilote.

FERRER BASSA, peintre et miniaturiste catalan (v. 1290 - Barcelone v. 1348). Il travailla pour les rois d'Aragon Alphonse IV et Pierre IV, à Barcelone, à Saragosse, à Perpignan, à Lérida. On lui doit un ensemble de fresques au couvent des franciscains de Pedralbes (près de Barcelone), commencées en 1343, et marquées d'une forte influence siennoise.

FERRER GUARDIA (Francisco), anarchiste espagnol (Alicia 1859 - Barcelone 1909). Secrétaire de Ruiz Zorrilla pendant son exil à Paris (1885-1895), il rentre en Espagne (1901), ouvre une école laïque rationaliste pour les enfants, donne une maison d'édition où il publie des ouvrages pédagogiques en collaboration avec Elisée Reclus, et devient le chef du mouvement anticlérical. Une levée de troupes pour le Maroc ayant provoqué cinq jours d'émeutes antireligieuses à Barcelone (juill. 1909), il en est rendu idéologiquement responsable, et fusillé. Son procès fut révisé (1911) et sa condamnation reconnue erronée (1912). [→ Biblio.]

FERRERO (Guglielmo), historien italien (Portici 1871 - Mont-Pèlerin, Genève, 1943). Elève de Lombroso, il se fit d'abord connaître comme criminaliste, puis comme journaliste, enfin comme sociologue à tendances marxistes, avec ses études sur l'organisation des sociétés européennes. Sa renommée repose avant tout sur son histoire romaine : *Grandeur et décadence de Rome* (1902-1907), complétée par *la Ruine de la civilisation antique* (1921). Certains critiques lui reprochent, d'une part, de vouloir tout expliquer par l'évolution économique et sociale de Rome, et, d'autre part, de se laisser entraîner par un fatalisme qui rejoindrait la philosophie providentialiste de Bossuet. Mais on ne peut s'empêcher d'admirer la vie des portraits et l'évocation des foules de la Rome antique, et aussi d'être intéressé par la hardiesse de ses hypothèses explicatives. Parmi ses autres œuvres, citons : *Bonaparte en Italie* (1936), *Talleyrand à Vienne* (1940), etc. Libéral et antifasciste, il émigra en Suisse en 1930, et enseigna à l'université de Genève et à l'Institut supérieur d'études internationales.

FERRERO (Leo), écrivain italien (Turin 1903 - Santa Fe, Nouveau-Mexique, 1933), fils du précédent. Diplômé de lettres et d'histoire de l'art à l'université de Florence, il émigre à Paris en 1928 à cause de ses idées politiques antifascistes. Il voyage alors dans toute l'Europe, au Mexique et aux Etats-Unis. De formation positiviste, il aboutit à une découverte des valeurs religieuses universelles, où l'influence des sages de l'Inde et de la Chine a été essentielle. Auteur inquiet et plein de sensibilité, il publie ses premiers ouvrages à dix-huit ans. La plupart de ses œuvres ont été publiées en langue française, notamment le drame *Angelica* (1929), joué en 1936 par les Pitoëff au théâtre des Mathurins, *Léonard de Vinci ou l'Œuvre d'art* (1929), traduit avec préface de Paul Valéry, *Paris, dernier modèle de l'Occident* (1932), *Espoirs, Désespoirs*, poèmes (1933). [→ Biblio.]

FERRER n. m. (de fer). Outil de verrier, servant à prendre le verre en fusion. || Petit bout (en métal, pierre précieuse, etc.) d'une aiguille, d'un lacet. (V. part. *encycl.*) — Minér. Noyau dur dans les pierres. || Nom usuel de l'hématite rouge, appelée aussi FERRET d'ESPAGNE.

— *ENCYCL.* Suivant que les aiguillettes devaient être nouées ou lacées, les ferrets en étaient triples, doubles ou simples. Ils furent en usage du XII^e au XVII^e s. On en fit en or, en argent, rehaussés d'émail ou terminés par une perle. La forme en fuseau était le modèle le plus courant.

FERRER, nom de deux vallées, l'une suisse, l'autre italienne, qui se font suite au pied oriental du mont Blanc, d'Orsières (Suisse) à Entrèves (Italie), et que réunit le *Grand Col Ferret* (ou *Ferrex*) [2 543 m]. Le village

de *Ferret*, au pied du *mont Ferret* (2 981 m), est situé dans le val suisse, drainé par la *Drance de Ferret*. (→ Biblio.)

FERRERIET n. m. Marteau pour forger les fers des chevaux. (On dit aussi FERRATIER et FERTIER.)

FERRÉTISATION n. f. Processus pédagogique, aboutissant à la formation d'un horizon d'accumulation d'oxydes de fer, le ferreto.

FERRETO n. m. (mot ital.). Accumulation d'oxydes de fer, donnant des limons ou sables rouges. (Il s'agit, en général, du produit de l'altération de cailloutis quaternaires.)

FERRETTE, ch.-l. de cant. du Haut-Rhin (arrond. d'Altkirch), en bordure du Jura alsacien ; 684 hab. (395 aggl.). Château ruiné d'où l'on jouit d'une vue superbe sur la plaine d'Alsace et sur la Suisse.

— Hist. La ville fut la capitale d'un comté issu du démembrement du vaste comté de Bar et Montbéliard, et fondé en 1105 par Frédéric I^{er}, comte de Montbéliard. Le comté passa, en 1324, à Albert II, duc d'Autriche, fut cédé à la France en 1648, et attribué, sans les droits souverains, à Mazarin. Sa famille le conserva jusqu'à la Révolution.

FERRETTI (Domenico ou Emilio), juriste, conseiller et diplomate italien (Castelfranco di Sotto 1489 - Avignon 1552). Après avoir été secrétaire de Léon X, il passa au service du roi de France François I^{er}, qui l'utilisa comme conseiller au parlement et le chargea de missions diplomatiques. Ses œuvres complètes ont été publiées à Lyon (1553).

FERRETTI (Giovanni), compositeur italien (Venise v. 1540). Il a publié, de 1567 à 1591, des *Canzoni alla napoletana*, sept *Libri a 5 e 6 voci* et des *Madrigali a 5 voci*.

FERRETTI (Giovanni Domenico), dit *Domenico da Imola*, peintre italien (Florence 1692 - † av. 1769). On lui doit des tableaux religieux (le *Martyre de saint Barthélemy* et la *Translation du corps de saint Guide*, Pise ; la *Conception de la Vierge* et l'*Adoration des Mages*, Florence), des décors à fresque (coupole du Filippini à Pistoia, palais Sansedoni à Sienne) et des portraits (*Ferdinand II*, Pise).

FERREUR n. m. et adj. Ouvrier qui ferre les chevaux, les bœufs. || Celui qui pose les ferrets, les ferrures.

FERREUX, EUSE adj. (lat. *ferrosus* ; de *ferrum*, fer). Qui contient du fer : *Minerais ferreux*.

— Chim. Se dit des composés chimiques dans lesquels le fer* a la valence 2 : *Oxyde ferreux FeO*.

FERREY (Benjamin), architecte anglais (Christchurch 1810 - Londres 1880). Elève d'Augustus Pugin, il milita pour le retour à l'architecture gothique (église Saint-Etienne, Westminster ; agrandissement des palais épiscopaux de Wells et de Cuddesdon, Oxfordshire). Il a publié les *Antiquités de l'église du Christ à Oxford* (1834).

FERRI, Chim. Préfixe indiquant la présence de fer trivalent dans un composé (par ex. : *ferricyanure*).

FERRI (les), famille de verriers d'origine vénitienne, venue en Provence au XV^e s. et patronnée par le roi René. On trouve un *Jean Ferri* à Nantes, en 1588, où il crée l'industrie de la faïence et de la verrerie.

FERRI (Ciro), peintre, architecte et graveur italien (Rome 1634 - id. 1689). Elève de Pierre de Cortone, il termina les peintures du palais Pitti, commencées par son maître, et s'imprégna de son style. Citons, parmi ses œuvres : *Sainte Martine*, *Saint Ambroise* et l'*Histoire de Cyrus* (Rome), le *Christ sur la Croix* et *Alexandre lisant Homère* (Florence), *Saint Augustin* (Milan), *Saint Louis évêque* et *Saint Louis roi* (Cortone), ainsi que la décoration de la coupole de l'église Sant' Agnese, à Rome.

FERRI (Luigi), philosophe italien (Bologne 1826 - Rome 1895). Professeur de philosophie et d'histoire à l'université de Rome (1871), il a défendu un spiritualisme* qui tient le milieu entre l'éclectisme français et le néoplatonisme de Rosmini. Il a écrit : *Il Genio d'Aristotele* (1866), *Studi su Leonardo da*

Vinci (1871), *La Psicologia di Pietro Pompa nazi* (1877), *Essai sur l'histoire de la philosophie en Italie au XIX^e siècle* (1869), etc.

FERRI (Enrico), criminaliste et homme politique italien (San Benedetto Po, prov. de Mantoue, 1856 - Rome 1929). Elève d'Eller et de Lombroso, il fut connu de bonne heure par une thèse retentissante : *L'Imputabilità umana e la negazione del libero arbitrio* (1879), et par ses *Nuovi Orizzonti del diritto e della procedura penale* (1881) [traduits en français sous le titre de *Sociologie criminelle* 1929], qui devinrent le manifeste de l'école positiviste sous sa forme sociologique. Professeur à l'université de Rome, auteur d'un projet de Code pénal (1921), il est considéré comme le fondateur de la criminologie moderne, et connu comme écrivain et orateur socialiste. D'abord député radical, il adhéra à l'orthodoxie marxiste (1893), et il fut un des chefs les plus intransigeants du parti, bientôt chargé de la direction de l'*Avanti* (1900-1905). Mais il évolua et adhéra par la suite au fascisme.

FERRICALCITE n. f. Minér. Syn. de CÉRITE.

FERRICHLORURE [klo] n. m. Chim. Se compose de formule générale $MFeCl_4$, où M est le symbole d'un métal univalent.

FERRICO- (du lat. *ferrum*, fer). Chim. Préfixe qui indique la présence d'un sel ferrique dans certains composés : *Sel ferrico-ammoniac*.

FERRICYANHYDRIQUE adj. Se dit de l'acide $H_2Fe(CN)_6$, peu stable, obtenu à l'état de solution, et dont dérivent les ferricyanures.

FERRICYANOGENÈ n. m. Radical trivalent $Fe(CN)_6$ des ferricyanures.

FERRICYANURE n. m. Chim. Sel de l'acide ferricyanhydrique.

— *ENCYCL.* Chim. Le *ferricyanure de potassium* $K_3Fe(CN)_6$, ou prussiate rouge, s'obtient par oxydation du ferrocyanure au moyen du chlore. Il forme des cristaux rouges solubles dans l'eau. Il possède des propriétés oxydantes.

Les ferricyanures sont, comme les ferrocyanures, des sels complexes, dans lesquels le fer, comme le cyanogène, est dissimulé. Ils donnent au contact de la solution d'un sel ferreux un précipité bleu de ferricyanure ferreux, appelé *bleu de Turnbull*, qui, voisin du bleu de Prusse, ne lui est pas identique.

— Photogr. Le *ferricyanure de potassium* est employé en photographie pour l'affaiblissement des phototypes et dans la fabrication des papiers pour le tirage industriel.

FERRIDE n. m. Chim. L'un quelconque des corps simples ayant pour type le fer. (Vx.)

FERRIÉ (Gustave), général et savant français (Saint-Michel-de-Maurienne, Savoie 1868 - Paris 1932). Sorti de Polytechnique dans le génie, il est d'abord pontonnier, mais son affectation comme officier télégraphiste à Mont-Valérien, en 1893, décide de sa vocation. Dès 1899, enthousiasmé par les premières expériences de Marconi, il s'impose la tâche de doter son pays d'une télégraphie sans fil puissante et perfectionnée. Il débute modestement à Palaiseau, puis s'installe au pied de la tour Eiffel (1903) et enfin, dans le sous-sol, où se font des travaux remarquables sur les antennes, les selfs, les condensateurs et les détecteurs. Il met au point des postes émetteurs-récepteurs pour la marine et les colonies. De 1903 à 1908, grâce à ces résultats, la portée de l'émetteur de la tour Eiffel passe de 400 à 6 000 km. En 1904, il crée un réseau entre Paris et les places fortes de l'Est, et de appareils émetteurs-récepteurs sont mis en œuvre pour la première fois lors de la campagne du Maroc. Pendant la Première Guerre mondiale, il porte la radiotélégraphie militaire française au premier rang de l'armement allié : il substitue les ondes entretenues aux ondes amorties, fait construire les lampes triodes (dites « de la télégraphie militaire ») et poursuit l'équipement du réseau français d'outre-mer. Ses disciples poussèrent l'étude des ondes courtes, d'où sortira plus tard le radar. (Acad. des sc. 1922.)

FERRIER (Arnaud du), jurisconsulte français (Toulouse v. 1508 - Paris 1585). Président

de la chambre des enquêtes, à Paris (1555), il fut représentant du roi au concile de Trente (1562). En 1563, il y fit un grand discours, reprochant aux pères de retarder la réforme de l'Eglise pour empiéter sur le pouvoir des souverains temporels. Il occupa longtemps le poste d'ambassadeur à Venise (1563-1567 et 1570-1582). Rallié au protestantisme, il devint chancelier du roi de Navarre.

FERRIER (Jérémie), pasteur français (Milhaud v. 1576 - Paris 1626). Pasteur de Nîmes et professeur à l'académie de cette ville, il se rendit célèbre par son affirmation que le pape Clément VIII était l'Antéchrist, par ses invectives contre les jésuites, puis par son apostasie, préparée depuis 1611 et exécutée entre les mains du cardinal Duperron, qui lui concilia la faveur de Louis XIII et de Richelieu.

FERRIER (Susan Edmonstone), romancière écossaise (Edimbourg 1782 - id. 1854). On a d'elle trois romans, publiés sous le voile de l'anonymat : *Mariage* (1818), *l'Héritage* (*The Inheritance*) (1824) et *Destinée* (1831). Elle y donne une image vivante et incisive de la société écossaise au début du XIX^e s.

FERRIER (James Frederick), philosophe écossais (Edimbourg 1808 - Saint Andrews 1864). Il était l'oncle de miss Susan Ferrier et le beau-frère de Wilson, dit « Christopher North ». Professeur d'histoire en 1842 à l'université d'Edimbourg, puis de philosophie à celle de Saint Andrews (1845), très lié avec William Hamilton, il rédigea, à partir de 1840, de nombreux articles. Dans ses *Instituts de métaphysique* (1854), il s'efforce d'établir un système d'idéalisme* au moyen d'une série de propositions démontrées à la manière d'Euclide. Sa doctrine rappelle celle de Berkeley.

FERRIER (sir David), médecin et physiologiste écossais (Aberdeen 1843 - Londres 1928). Ses travaux ont presque exclusivement porté sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie nerveuses. Son livre le plus connu a pour titre les *Fonctions du cerveau* (1876). Il a créé la revue *The Brain*.

FERRIER (Gabriel), peintre français (Nîmes 1847 - Paris 1914). Il obtint le prix de Rome en 1872 et fut professeur à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (1906). Il a décoré, dans un style académique, le plafond du théâtre de Nîmes, a peint de nombreux tableaux de genre et s'est distingué surtout dans le portrait. Il est représenté dans divers musées de province, ainsi qu'au musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris. (Acad. des bx-arts, 1906.)

FERRIÈRE n. f. Sac de cuir renfermant les outils d'un maréchal-ferrant ou d'un serrurier.

— Archéol. Aux XVI^e et XVII^e s., bouteille de métal, souvent en argent, qui servait à emporter du vin en voyage ou dans laquelle on mettait des parfums.

FERRIÈRE (Claude DE), jurisconsulte français (Paris 1639 - Reims 1715). Professeur de droit à Reims, puis avocat au parlement de Paris, on lui doit : *Jurisprudence du Digeste* (1677-1688), *Commentaires sur la coutume de Paris* (1679). — Son fils, CLAUDE JOSEPH (Paris v. 1680 - † 1750), fut nommé (1703) doyen de la faculté de droit de Paris; il a complété les œuvres de son père.

FERRIÈRE (Adolphe), pédagogue suisse (Genève 1879). Fondateur du Bureau international des Ecoles nouvelles (1899), professeur à l'Institut Jean-Jacques-Rousseau de Genève (1912-1922), il fut l'un des créateurs de la Ligue internationale pour l'Education nouvelle (1921) et du Bureau international de l'Education (1925). Dans ses ouvrages, il s'est montré l'un des promoteurs des méthodes actives : *Transformons l'école* (1920), *L'école active* (1920), *La Pratique de l'école active* (1924), *La Liberté de l'enfant à l'école active* (1928), *L'avenir de la psychologie génétique* (1931), *Libération de l'homme* (1943), *L'école active à travers l'Europe* (1948), etc.

FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS (LA), comm. de l'Orne (arrond. d'Argentan), au S. du Bocage normand, près du mont Brûlé; 1 318 hab. (367 aggl.). Mines de fer.

FERRIÈRE-EN-BRAY, comm. de la Seine-Maritime (arrond. de Dieppe), dans le pays de Bray, près de l'Epte; 1 321 hab.

(973 aggl.). Fromagerie. Cidrerie. Fabrique de produits réfractaires.

FERRIÈRE-LA-GRANDE, comm. du Nord (arrond. d'Avesnes-sur-Helpe), dans la région de Maubeuge, sur la Sambre; 4 515 hab. (4 073 aggl.) [*Ferriérois*]. Fabrique de machines-outils. Constructions mécaniques. Chaudronnerie. Usine d'engrais. — A 1 km se trouve **Ferrière-la-Petite**; 1 149 hab. (1 096 aggl.). Carrières. Fabrique de matériel frigorifique.

FERRIÈRE-LARCON, comm. d'Indre-et-Loire (arrond. de Loches), au S. du plateau de Sainte-Maure; 615 hab. (364 aggl.). Belle église romane surmontée d'un clocher carré à la croisée du transept et dont le chœur, voûté d'ogives, a été élevé au XIII^e s. Cuve baptismale romane.

FERRIÈRES ou FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS, ch.-l. de cant. du Loiret (arrond. de Montargis), dans le Gâtinais; 1 397 hab. (1 041 aggl.) [*Ferriérois*]. Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul, qui possède une intéressante rotonde octogonale du XIII^e s. et une tour des XII^e, XIII^e et XV^e s. C'est l'église d'une abbaye célèbre fondée au VII^e s. et dont il reste différents bâtiments du XV^e s. Maroquinerie. — Aux environs, ruines du château du Mez-le-Maréchal (XIII^e s.).

FERRIÈRES, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Meaux), dans la Brie, au S. de Lagny; 673 hab. (554 aggl.). Eglise du XIII^e s. Château où furent tenues, les 19 et 20 septembre 1870, entre Jules Favre et Bismarck, des conférences infructueuses, en vue de l'armistice. (V. DÉFENSE NATIONALE [gouvernement de la]). Produits réfractaires.

FERRIÈRES-SUR-SICHON, comm. de l'Allier (arrond. de Vichy), dans le Bourbonnais; 1 026 hab. (400 aggl.). Eglise du XVI^e s. Ruines du château de Montgilbert. — Aux environs, château du XV^e s., restauré, et, dans la vallée du Sichon, grotte des Fées. Au N.-E., lieu-dit de Glazol*.

FERRIFÈRE adj. Se dit d'une roche sédimentaire où domine un sel de fer ou un oxyde de fer (fer oolithique, pisolithique, carbonaté, etc.).

FERRIPRIVE adj. (lat. *ferrum*, fer, et *privare*, priver). Méd. *Anémie ferriprive*, anémie* hypochrome, qui s'améliore par l'ingestion de doses répétées d'un sel ferreux, protoxalate de fer par exemple.

FERRIPYRINE ou FERROPYRINE n. f. Combinaison de l'antipyrine avec le chlorure de ferriq. (C'est un hémostatique local.)

FERRIQUE adj. Se dit de l'oxyde Fe₂O₃, ou sesquioxyde, ainsi que des sels dans lesquels le fer a la valence 3. || Se dit aussi de l'anhydride FeO₃ et de l'acide H₂FeO₄, non isolés, d'où dérivent les ferrates*.

FERRISULFURIQUE adj. Se dit d'un acide complexe formé par union de l'acide sulfurique et du sulfate ferrique.

FERRITE n. m. Chim. Sel dérivant de l'anhydride Fe₂O₃. (V. FER.)

FERRITE n. f. Métall. Fer pur de la variété allotropique dite α , stable au-dessus de 900 °C, apparaissant sous forme de polyèdres dans l'analyse micrographique des alliages ferreux.

— Télécomm. Céramique ferromagnétique caractérisée par sa haute perméabilité magnétique en même temps que par sa résistance électrique élevée.

— ENCYCL. Télécomm. La ferrite est utilisée pour la confection de noyaux magnétiques servant dans des bobinages parcourus par des courants de haute fréquence. Du fait de sa haute perméabilité, la self-induction des bobinages est considérablement accrue, sans que, pour autant, les pertes dans le noyau entraînent de graves conséquences, la résistance élevée réduisant au minimum l'intensité des courants de Foucault.

FERRITINE n. f. Combinaison du fer avec une protéine spécifique, forme transitoire de stockage du fer au niveau du foie. (Elle est utilisée parfois comme antianémique.) [Syn. ALBUMINATE DE FER.] || On désigne aussi sous ce nom des combinaisons du fer et de l'albumine de l'œuf.

FERRO-. Chim. Préfixe indiquant la présence de fer bivalent dans un composé (par ex. : *ferricyanure*).

FERRO n. m. Arts graph. En photogravure et en héliogravure, épreuve, sur papier au ferrocyanure, d'un cliché négatif qui servira à établir la maquette de mise en pages.

— Métall. Tout alliage de fer et d'un autre métal (ferro-aluminium, ferrochrome, ferromanganèse, etc.). [Ces ferros sont employés, pour la plupart, en métallurgie comme éléments d'affinage, et apportent, dans les fontes et aciers spéciaux, l'élément métallique qu'ils contiennent à côté du fer.]

FERRO-ALLIAGE n. m. Nom générique de tous les alliages contenant du fer, plus particulièrement de ceux qui sont utilisés en sidérurgie pour l'affinage et la fabrication des aciers spéciaux : *Les ferro-alliages sont fabriqués soit au haut fourneau (ferromanganèse), soit au four électrique (ferromolybdène), ou par aluminothermie (ferrochrome).* [On désigne chacun d'eux par le préfixe *ferro*, suivi du nom de l'élément uni au fer : *ferromanganèse*.] (Syn. FERRO.)

FERRO-ALUMINIUM [njom] n. m. Alliage de fer et d'aluminium (10 à 20 p. 100), utilisé, comme désoxydant et calmant, dans l'élaboration des aciers. || Pl. des FERRO-ALUMINIUMS.

FERROBACTÉRIALES n. f. pl. Ordre de bactéries* comprenant des espèces qui vivent dans les eaux ferrugineuses et se procurent l'énergie nécessaire à leur vie et à leur croissance par chimiosynthèse*, en réalisant, dans le milieu qui les entoure immédiatement, l'oxydation exothermique du fer.

FERRO CAAVEIRO (Lucas), architecte espagnol (Puentedeume, La Corogne, v. 1699 - Saint-Jacques-de-Compostelle 1770). Disciple de Casas y Novoa, il lui succéda comme maître d'œuvre de la cathédrale de Saint-Jacques-de-Compostelle, où la décoration de la salle du chapitre est son œuvre principale.

FERROCALCITE n. f. Minér. Carbonate naturel de calcium, renfermant une certaine quantité de fer.

FERROCÉRIUM ou FERRO-CÉRIUM [rjom] n. m. Alliage de fer et de cérium, donnant des étincelles au choc et utilisé comme pierre à briquet.

FERROCHROME ou FER-CHROME n. m. Métall. Alliage de fer et de chrome pour la fabrication des aciers inoxydables et spéciaux, et que l'on prépare au four électrique par réduction de la chromite, ou fer chromé, oxyde double de fer et de chrome : *Le ferrochrome contient 60 à 70 p. 100 de chrome et jusqu'à 10 p. 100 de carbone pour le produit ordinaire, et moins de 1 p. 100 pour le produit affiné.*

FERROCOBALTITE n. f. Minér. Arsénio-sulfure naturel de fer et de cobalt. (Variété de mispickel.)

FERROCOLUMBITE n. f. Minér. Tantaloniobate naturel de fer. (Syn. TANTALITE.)

FERROCYANHYDRIQUE adj. Se dit d'un acide de formule H₄Fe(CN)₆, que l'on obtient en traitant un ferrocyanure par l'acide sulfurique. (Il se présente sous l'aspect de petites aiguilles blanches, solubles dans l'eau et l'alcool.)

FERROCYANOGENÈ n. m. Radical quadrivalent Fe(CN)₆ des ferrocyanures.

FERROCYANURE n. m. Chim. Sel de l'acide ferrocyanhydrique H₄Fe(CN)₆.

— ENCYCL. Le plus courant des *ferrocyanures* est le ferrocyanure de potassium K₄Fe(CN)₆, appelé aussi *prussiate jaune*. On l'obtient dans l'industrie en chauffant des matières organiques azotées (déchets de cuir, de corne, etc.) avec du carbonate de potassium en présence de fer. Il constitue également un sous-produit de la fabrication du gaz d'éclairage. Dans ces deux modes de formation, il se produit, intermédiairement, un cyanure qui se transforme aisément, en milieu alcalin et en présence d'un composé de fer, en ferrocyanure. Le passage inverse du ferrocyanure au cyanure s'effectue facilement par chauffage.

Le ferrocyanure de potassium constitue de gros cristaux jaune citron, solubles dans l'eau. Il est oxydé par l'eau de chlore en ferricyanure.

Les ferrocyanures sont des sels complexes, dans lesquels ni le fer ni le cyanogène ne donnent les réactions habituelles. Ainsi, au



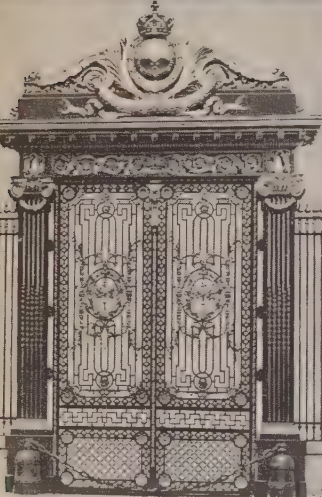
église de
FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS



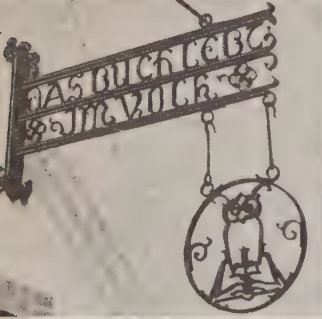
« L'Entrevue de FERRIÈRES »
caricature anonyme
cabinet des Estampes

ferroserie
de gauche à droite,
section ronde, section carrée,
2 variétés de torsades

rampe d'escalier du XVIII^e s.
à Dantzig (Gdansk) ▼



grille du palais de Justice à Paris (1787)



enseigne de libraire à Hambourg



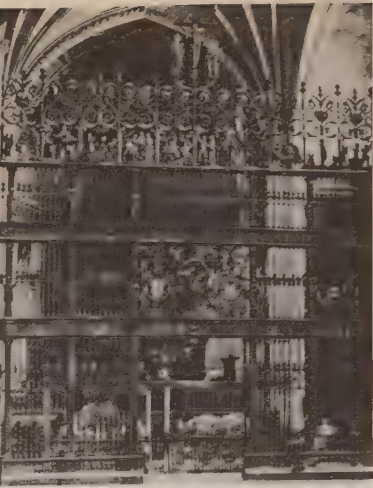
Notre-Dame de Paris, peintures
du portail de la Vierge



détail d'une porte du XVII^e s.
galerie d'Apollon, Louvre



rampe d'escalier par R. Subes
pour un hôtel particulier, XX^e s.



cathédrale de Grenade
grille de la chapelle royale (1519)

contraire des cyanures, ils sont peu toxiques. Les solutions de ferrocyanures donnent avec les sels ferriques un précipité de ferrocyanure ferrique qui est le bleu de Prusse. Cet essai, caractéristique des sels ferriques, permet aussi de déceler les cyanures grâce à leur facile transformation en ferrocyanures.

FERRODYNAMIQUE adj. Se dit d'un appareil ou d'une machine dont l'action électrodynamique est renforcée par des pièces ferromagnétiques. || *Haut-parleur ferrodynamique*, haut-parleur du type électrodynamique, dans lequel l'excitation est fournie par un aimant permanent.

FERROFERRITE n. f. Minér. Syn. de MAGNÉTITE.

FERROGALLIQUE adj. Photogr. *Papier ferrogallique* ou *héliographique*, papier photosensible, dont la composition est très voisine du papier dit « au ferroproussiate », mais fournissant des traits bleu-noir sur fond blanc. (Son emploi est presque complètement abandonné.)

FERROGÉLATINOGRAPHIE n. f. Ancien procédé de reproduction des calques à un petit nombre d'exemplaires en traits noirs (ou de toute autre couleur) sur fond blanc.

FERROILMÉNITE [ferroilmenit] n. f. Minér. Variété de niobite.

FERROL (Le), en esp. *El Ferrol del Caudillo*, v. d'Espagne, en Galice (prov. de La Corogne); 80 500 hab. C'est l'un des principaux ports militaires de l'Espagne. Patrie du général Franco.

— Hist. Les Anglais tentèrent vainement de s'en emparer en 1800. Le maréchal Soult réduisit la ville à capituler en 1809.

FERROMAGNÉTIQUE adj. Physiq. Se dit d'une substance telle que le fer, pour laquelle la perméabilité* magnétique est très supérieure à 1, et qui conserve une aimantation rémanente en l'absence de champ magnétique. (En plus du fer, le nickel, le cobalt sont dans ce cas, ainsi qu'un certain nombre d'alliages.)

FERROMAGNÉTISME n. m. Physiq. Propriété des substances ferromagnétiques. (V. MAGNÉTISME.)

FERROMANGANÈSE n. m. Alliage de fer et de manganèse, ayant une teneur en manganèse supérieure à 25 p. 100 (80 p. 100 couramment) et une teneur en carbone inférieure à 8 p. 100 : *Le ferromanganèse est utilisé dans l'affinage et l'élaboration des aciers, pour introduire du manganèse et aussi du carbone dans le bain (rôle de désulfurant, désoxydant et recarburant).*

FERROMOLYBDÈNE n. m. Alliage de fer et de molybdène (40 à 80 p. 100), employé pour introduire le molybdène dans les aciers spéciaux et fontes spéciales.

FERRON (Théophile Adrien), général français (Pré-Saint-Evroult, Eure-et-Loir, 1830 -

Lyon 1894). Polytechnicien, officier du génie, il fut ministre de la Guerre dans le cabinet Rouvier, en 1887, et révoqua Boulanger. Membre du conseil supérieur de la guerre, il mourut d'un accident de cheval. On lui doit : *Considérations sur le système défensif de la France et de Paris* (1873), *Instruction sommaire sur le combat* (1883), etc.

FERRONICKEL n. m. Alliage de fer et de nickel, ayant une teneur en nickel supérieure à 25 p. 100, utilisé pour ses propriétés particulières de dilatation, de magnétisme et de résistance à la corrosion.

— ENCYCL. Métall. Les alliages fer-nickel, ayant une teneur en nickel inférieure à 25 p. 100 sont assimilés aux aciers au nickel en raison de leur structure et de leurs propriétés; les autres constituent les *ferronickels* proprement dits. Au-dessus de 32 p. 100 de nickel, les alliages sont constitués à température ambiante par une solution solide (austénite) ferromagnétique. Ces alliages sont dits « réversibles » en raison de la réversibilité de certaines propriétés (magnétisme, résistivité électrique, thermo-électricité) à l'échauffement au point de Curie, température de disposition du magnétisme.

Les principaux ferronickels utilisés industriellement sont les suivants : le *ferronickel* à 25-30 p. 100 de nickel et 0,2 p. 100 de carbone, constituant des éléments tubulaires et des organes résistants à la corrosion alcaline et parfois acide (nickel, acétique);

l'*Invar*, à 36 p. 100 de nickel et 0,2 p. 100 de carbone, dont le coefficient de dilatation nul entre + 100 °C et - 50 °C, permet son utilisation en chronométrie et métrologie; le *Platinite*, à 46 p. 100 de nickel et 0,3 p. 100 de carbone, ayant le même coefficient de dilatation que celui du verre, ce qui permet de l'utiliser pour constituer des fils soudables au verre (lampes);

le *ferronickel* à 50 p. 100 de nickel, dont les caractéristiques magnétiques permettent son emploi pour les noyaux de transformateurs et autres accessoires de radio-électricité; le *Permalloy*, ou *Mumetal*, à 78 p. 100 de nickel, dont la haute perméabilité magnétique (50 fois celle du fer dans de faibles champs magnétiques) et une faible hystérésis, expliquent l'utilisation dans des appareils électriques et, particulièrement, des câbles sous-marins.

FERRONNERIE n. f. Fabrique de gros ouvrages de fer ou de cuivre. || Ces ouvrages eux-mêmes. (Jusqu'à la fin du XVIII^e s., ce mot s'appliquait uniquement aux petits ouvrages en fer que pouvaient fabriquer et vendre les cloutiers.) || Dans le bâtiment, ouvrage réalisé au moyen de fer travaillé à la main, à chaud ou à froid, avec ou sans combinaison d'autres métaux ou alliages.

— ENCYCL. Le sens actuel de *ferronnerie* recouvre des arts décoratifs concernant le travail du fer, ou même d'autres métaux, appartenant à la fin du XIX^e s. L'activité qu'il désignait auparavant sous le nom de *serrurerie* date des temps les plus reculés : l'invention des premiers fourneaux, le travail de la forge marquent l'un des progrès décisifs de l'humanité. Cet art, sans doute originaire de l'Orient, se répandit lors des invasions indoeuropéennes, et les Celtes y excellent particulièrement, surpassant en ce domaine les peuples méditerranéens, plus civilisés. S'il ne reste pas d'œuvre importante de ferronnerie antérieure au XI^e s., l'oxydation en est certainement la cause, car les premiers travaux, conservés, des XI^e et XII^e s., révèlent une technique très sûre, qui ne peut se fonder que sur une tradition.

Le ferronnier du Moyen Age tirait parti de l'invention du moulin pour actionner un martinet permettant de battre le fer et de le corroyer. Le reste du travail était effectué à la forge, en utilisant la malléabilité du fer chauffé au rouge et la propriété qu'il offre en cet état de se souder à lui-même par martelage, en le fendant à l'aide du burin et en le décorant à l'aide de poinçons. Les grilles de Notre-Dame-du-Puy, celles d'Ourscamp de Conques sont faites de petits éléments de fer façonnés en enroulement à double volute et assemblés les uns aux autres par embrasses rabattues; l'armature de la grille est réduite au minimum. Des barres de fer travaillées de façon analogue sont utilisées à la même époque en peintures, pour assurer

la cohésion des éléments composant les vantaux d'une porte.

La fin du ^{xiii}^e s. voit la découverte d'un procédé nouveau : l'étampage, qui consiste à faire entrer à la force du marteau le fer chauffé au rouge dans un petit moule fixé sur l'enclume. Les œuvres y acquièrent une délicatesse exceptionnelle; les artisans, dits « serruriers », sont experts à souder entre elles, à la « chaude suante », de petites brindilles ainsi ornées. Les peintures de Notre-Dame de Paris (pièces de fer qui font pivoter les vantaux), constituent, au ^{xiii}^e s., l'exemple le plus achevé de cet art; les grilles utilisant les mêmes procédés restent plus sobres.

Au ^{xiv}^e s., de nouveaux progrès techniques entraînent une régression de l'art. Les ornements sont réalisés à partir de plaques de fer battu, découpées au burin; on y adjoint, vers la fin du siècle, le travail à la lime; les assemblages peuvent être obtenus à l'aide de rivets.

Au ^{xv}^e s., un nouveau procédé, appelé à connaître un succès et un développement considérables, vient encore diminuer la part du véritable travail de forge : on façonne des ornements en tôle, relevés au marteau, à froid, que l'on rive sur l'armature de fer. Ce type de décor se développe surtout en Autriche, en Italie et en Espagne, où il s'allie à un travail du fer dans sa masse, sous forme de balustres, selon une technique que connaissent les serruriers français, qui ne l'utilisent que pour de petits ouvrages.

En France, au ^{xvi}^e s., les grilles du château de Maisons-Laffitte, où l'emploi des tôles rapportées est poussé à ses conséquences extrêmes, constituent un exemple tout à fait exceptionnel d'un style qui, d'ordinaire, reste plus sobre. Ce ne sont plus les ressources et les possibilités propres au travail du fer qui engendrent l'œuvre, mais des considérations décoratives et architecturales; la nouvelle technique d'assemblage des fers par tenon et mortaise favorise le maintien de ce caractère au siècle suivant. Le fer forgé connu alors un succès d'autant plus considérable que, accompagné d'éléments de tôle repoussée, il s'accorde parfaitement avec les décors à rinceaux, puis à rocaille, lorsqu'il ne les suggère pas.

On peut citer les travaux que l'émigré français Tijou exécuta en Angleterre de 1689 à 1710; les clôtures du chœur de l'église Saint-Ouen, à Rouen (1738-1749), par Poitesin et Flambart; mais l'œuvre la plus caractéristique de cette période est l'ensemble des grilles monumentales de Jean Lamour, de 1750 à 1758, pour la place Stanislas, à Nancy. A cette époque ont été produites des serrures dont la précision, la complexité et la richesse décorative sont admirables.

Lors du retour à l'antique (fin du ^{xviii}^e s.), on préfère à la souplesse du fer la sobriété de l'acier doux, poli, accompagné de motifs de bronze; de nombreuses œuvres capitales viennent le jour : les rampes du Petit Trianon, du château de Compiègne, de l'Ecole militaire, la grille de cette même école, réalisée par Fayer en 1773, et celle du Palais de justice, par Bigonnet, en 1785. Mais l'Empire laisse tomber cet art dans le discrédit, et la décadence s'accélère par l'usage de la fonte de fer décorative, d'un prix de revient bien moins élevé.

Lorsque, au milieu du ^{xix}^e s., Viollet-le-Duc eut besoin, au cours de ses restaurations, d'ouvrages de serrurerie, il fallut que le ferronnier Boulanger redécouvrit un métier oublié, en disséquant et en réparant les peintures de Notre-Dame, avant d'exécuter, entre 1860 et 1878, par application d'une technique remarquable, celles qui manquaient au portail central.

L'art rigoureux du ^{xiii}^e s. retrouvé, on l'utilisa surtout pour effectuer des copies de style médiéval ou classique. Le mérite d'Emile Robert, au début du ^{xx}^e s., fut d'utiliser ce savoir-faire pour des créations nouvelles, dans lesquelles il met sa virtuosité au service du goût pour le décor végétal; il modèle au marteau feuilles et pétales de fleur, et les soude à la forge.

Avec les créations de Brandt, Szabo, Desvrières, R. Subes, l'Exposition de 1925 vit s'affirmer le succès de la ferronnerie; elle contribua alors, comme au ^{xviii}^e s., à définir le nouveau style décoratif, dont elle exprime les sinuosités fort décorées. A partir de 1930,

on forma en fer des dessins plus simples, plus géométriques, pour s'orienter vers des formes sobres, déterminées par les virtualités de la matière traitée, et qui permettent de lire, à travers l'œuvre achevée, le travail de forge. Les ferronniers ne refusent pas de pratiquer, parmi les techniques modernes, celles qui ne nuisent pas à la qualité de leur travail : soudure autogène et soudure électrique, petit marteau-pilon remplaçant le martinet médiéval, poinçonneuses et perceuses, étouleur exécutant rapidement les entailles, cisailles et tronçonneuses.

L'époque contemporaine a vu produire des œuvres de ferronnerie les plus diverses, depuis des portes monumentales de 10 m de haut jusqu'à de petits objets décoratifs, en passant par le mobilier. La qualité technique, la richesse du répertoire décoratif, la variété des effets et des compositions font de cet art au moins l'égal de ce qu'il a été à ses plus brillantes époques. (→ Biblio.)

FERRONNERIE (RUE DE LA), vieille rue de Paris, située dans le quartier des Halles. Henri IV y fut assassiné par Ravaillac, en face du n° 11 (14 mai 1610).

FERRONNIER n. m. (de *ferron*). *Ferronnier d'art*, serrurier hautement qualifié, capable de concevoir et d'exécuter des pièces présentant une certaine recherche artistique. || *Ferronnier de bâtiment*, serrurier exécutant plus particulièrement les ferrures.

FERRONNIÈRE n. f. Bijou composé d'une chaînette d'or encastrant une pierre précieuse ou un camée. (Les dames la portaient sur le front à l'époque de la Renaissance.)

FERRONNIÈRE (la Belle), une des maîtresses de François I^{er} (Castille - † v. 1540). Femme d'un bourgeois ou d'un avocat au parlement, nommé Le Ferron, elle aurait été séduite par François I^{er}. Le mari, selon la tradition, aurait contracté la syphilis afin que son épouse la communiquât au roi.

Ferronnière (la Belle), titre sous lequel on désigne communément un portrait, dû à Léonard de Vinci (Louvre, 0,62 × 0,44). Il s'agit plus vraisemblablement de Lucrezia Crivelli, favorite de Ludovic le More entre 1494 et 1497.

FERROPRUSSIATE n. m. Chim. Syn. de FERROCYNURE.

— Photogr. Papier au ferroproussié, papier imprégné superficiellement d'une solution de sels ferriques (citrate, oxalate) et de ferri-cyanure de potassium, qui, à l'état sec, sous l'influence de la lumière, passent à l'état de sels ferreux complexes de couleur bleue et insolubles dans l'eau. (Un simple lavage élimine les sels non impressionnés. Ces papiers sont surtout destinés aux tirages des dessins industriels sur calque, appelés couramment bleus d'atelier.)

FERROSILICITE n. f. Métallogr. Silicate de fer qui se rencontre dans certaines météorites.

FERROSILICIUM [sjòm] n. m. Alliage de fer et de silicium (à teneur variable entre 10 et 90 p. 100 de silicium), employé comme désoxydant et pour incorporer le silicium dans les fontes et aciers, ou pour confectionner des récipients inattaquables aux acides (météallures).

FERROSO- (du lat. *ferrosus*, ferreux). Chim. Préfixe qui indique la présence de fer bivalent dans un corps (par ex. : *sel ferrosocalcique*).

FERROTANTALITE n. f. Minér. Syn. de TANTALITE.

FERROTELLURITE n. f. Minér. Tellurate naturel de fer.

FERROTITANE n. m. Alliage de fer et de titane (20 à 60 p. 100) plus ou moins carburé (jusqu'à 8 p. 100 de carbone), utilisé pour l'élaboration des aciers spéciaux.

FERROTITANITE n. f. Minér. Syn. de SCHORLOMITE.

FERROTUNGSTÈNE n. m. Minér. Tungstène naturel ferrifère. (Syn. TAMMITE.)

— Métall. Alliage de fer et de tungstène (60 p. 100 généralement), utilisé comme additif dans l'élaboration des aciers et fontes au tungstène.

FERROTYPE n. f. Procédé photographique employé autrefois par les photographes fo-

raints. (Une plaque de tôle vernie noire était recouverte d'une émulsion au collodion, qui, traitée de façon appropriée, donnait une image positive par réflexion.)

FERROTYPE adj. Qui concerne la ferrotypie : *Epreuve ferrotypique*.

FERROUD (Pierre Octave), compositeur français (Chasselay, Rhône, 1900 - Debrecen, Hongrie, 1936).Animateur de la société de musique de chambre « le Triton », on lui doit une cinquantaine d'œuvres, entre autres : un trio d'anches (1933), un quatuor à cordes (1934), *Foules*, pour orchestre (1924), etc.

FERROVANADIUM [djòm] n. m. Alliage de fer et de vanadium (50 p. 100 généralement), employé pour introduire le vanadium dans les aciers spéciaux.

FERROVIAIRE adj. (ital. *ferroviario*; de *ferrovia*, voie ferrée). Relatif aux voies ferrées, à leur exploitation, etc. : *Le matériel ferroviaire*.

FERRUCCI (Francesco di SIMONE, dit), sculpteur italien (Fiesole 1437 - Florence 1493). Il travailla à Pérouse, Rimini, Urbino d'Alessandro et Bologne. Il est l'auteur du tombeau Tartagni (San Domenico de Bologne, 1477) et du portail du palais Bevilacqua (Bologne).

FERRUCCI (Andrea), dit **Andrea da Fiesole**, sculpteur et architecte italien (Fiesole 1465 - Florence 1526). Influencé par Sansovino, il exécuta, pour la cathédrale de Florence, les statues d'apôtres qui avaient été commandées à Michel-Ange, ainsi que des bustes commémoratifs comme celui de Marsilio Ficino. On lui doit aussi les fonts baptismaux de Pistoia (1499) et, à Santa Maria Novella (Florence), le mausolée d'Antonio Strozzi, que terminèrent ses élèves.

FERRUCCI (Francesco), dit **del Tadda**, sculpteur italien (Fiesole ou Florence 1497 - Florence 1585). Selon Vasari, il aurait inventé un procédé de trempe des outils d'acier, permettant de tailler le porphyre. Il travailla surtout à Florence pour les ducs Cosme I^{er} et François I^{er}. Pour la cour du Palazzo Vecchio (Florence), il exécuta, en 1555, un puits en porphyre, orné de l'Amour au dauphin de Verrocchio. Il est aussi l'auteur du socle du Persée de Benvenuto Cellini et du tombeau de G. F. Vogio (Campo Santo de Pise).

FERRUCE (saint), soldat martyrisé à Mayence v. 290 ou 300 (?). Son culte est attesté depuis le ^{vi}^e s. — Fête le 28 octobre.

FERRUGINEUX, **EUSE** adj. (du lat. *ferugo*, -inis, rouille de fer). Qui renferme du fer à l'état métallique ou à l'état de composé : *Roches ferrugineuses. Eaux ferrugineuses. Les médicaments ferrugineux.*

— ENCYCL. *Eaux ferrugineuses*. Ce sont celles où le fer domine les autres éléments. Leur goût est ordinairement styptique et elles laissent à l'air déposer un précipité ocreux. Elles peuvent être froides ou chaudes. Elles semblent agir non seulement par la quantité de fer qu'elles contiennent, mais aussi par le régime spécial (tonique, hydrothérapique) qui accompagne leur administration. Leurs principales indications sont les anémies, les asthénies (posthémorragiques, de convalescences, du postpartum, etc.).

FERRUGINOSITÉ n. f. Minér. Qualité de ce qui est ferrugineux.

FERRURE n. f. Action ou manière de ferrer les chevaux, ânes, mulets, bœufs. || Ensemble des fers d'une bête de somme, d'un cheval. (V. part. *encycl.*) || Garniture de fer que l'on fixe sur une porte, une croisée, une caisse, etc., pour la consolider : *Une lourde porte à clous, avec une ferrure en forme de main de Fathma* (Tharaud).

— Bourrell. Pièce métallique placée sur le chant des attelles, pour éviter l'usure de celles-ci, produite par le frottement du limon. — Mar. Ensemble des aiguillots, femelots et armatures d'un gouvernail. || *Ferrure à branches*, ferrure mobile d'un gouvernail de fortune. || *Ferrure d'un pivot*, armature métallique du pivot, destinée à empêcher l'usure.

— ENCYCL. Le maréchal commence par rogner la corne, devenue trop longue, ce qui s'appelle « parer le pied »; puis il forge le fer, en lui donnant, par le martelage, la forme du pied (*tournure, ajusture*). Il broche



« la Belle Ferronnière »

alors les clous, c'est-à-dire qu'à travers les trous ménagés dans le fer (*étampures*) il les fait pénétrer dans la corne, de telle manière qu'ils doivent en ressortir à la même hauteur. Les *tricoises* servent à couper entre leurs mors les tiges ou pointes de ces clous, au ras de la paroi de la corne; elles aident, en outre, à soutenir par leurs mors fermés et à river en quelque sorte les parties tranchées des clous, à l'extérieur de la corne, pendant qu'en même temps l'opérateur frappe sur la tête de chaque clou avec le brochoir. La râpe vient régulariser la rivure ainsi exécutée. La *ferrure à chaud*, consistant à appliquer sur la sole du pied le fer chaud, permet de le mettre en contact plus immédiat avec le pied; les inégalités de la corne qui brûle disparaissent complètement. La *ferrure à froid* permet d'éviter les brûlures possibles de la sole, mais donne une moins bonne adhérence du fer. *Ferrure du bœuf.* Ce fer est une plaque mince, ayant la forme exacte de la surface plantaire. Le fer de l'onglon externe et celui de l'onglon interne sont identiques. Parfois, on ne ferre que l'onglon externe.



Jules FERRY

— Archéol. Si les Romains ignorèrent la *ferrure* à clous, ils inventèrent du moins la *solea*, ou hipposandale, chaussure en fer du sabot, destinée aux chevaux blessés au pied et leur permettant de guérir en marchant au pas à la suite des colonnes. Le fer à clous apparaît pour la première fois, et simultanément, sur les documents figurés byzantins et latins, au IX^e s. Du IX^e jusqu'au XII^e s., le fer à clous est peu en usage; au XII^e, il devient la règle; au XIV^e s., la ferrure est légère, étroite, ondulée avec étampures allongées et clous en clé de violon; puis apparaissent les étampures carrées, les clous en tronc de pyramide et à grain d'orge, l'ajusture, les pinçons, etc., de fer non ondulés, plus larges et plus lourds. Aux Indes, en Chine et au Japon, la ferrure à clous fut inconnue jusqu'au XVIII^e s. — Arts décor. Dès le XIV^e s., les *ferrures* jouèrent un rôle dans la décoration des



Abel FERRY



de coffre, XV^e s.
église Notre-Dame, à Noyon

ferrures

portes, des meubles et des coffres, sous forme de pentures, de serrures, de charnières, de rinceaux, de fausses pentures. Une ferrure peut être en cuivre doré comme en tout autre métal. Au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, on a donné ce nom aux armatures qui servaient à monter les vitraux, et aux verges qui les consolidaient.

— Turf. L'emploi de *ferrures* susceptibles d'augmenter la gravité des atteintes et des chutes auxquelles sont exposés jockeys et chevaux pendant une course est interdit. Les métaux légers sont autorisés. Ces restrictions sur les ferrures ne concernent que le galop, à l'exclusion du trot.

FERRUS (Guillaume Marie André), médecin français (Château-Queyras, Dauphiné, 1784 - Paris 1861). D'abord chirurgien dans la garde impériale, il étudia ensuite les maladies mentales. Assistant de Pinel à la Salpêtrière, médecin en chef de Bicêtre (1826), et, en 1835, inspecteur général des établissements d'aliénés, c'est en partie grâce à lui que fut votée la loi de 1838 sur les aliénés.

FERRY (Paul), théologien protestant français (Metz 1591 - id. 1669). Choisi comme pasteur de l'Eglise réformée de Metz (1611), il ouvrit, avec son *Catéchisme général de la Réformation de la religion* (1654), une controverse avec Bossuet. Il défendit les libertés accordées par l'édit de Nantes et sut gagner l'estime des catholiques de Metz.



de la porte du trésor
de l'église Notre-Dame
à Noyon

FERRY (Eugène Louis Gabriel DE BELLE-MARE, connu sous le nom de **Gabriel**), écrivain français (Grenoble 1809 - en mer 1852). Il passa sept ans au Mexique, revint en France, et publia, dans la *Revue des Deux Mondes*, des récits et des études de mœurs qui furent publiés après sa mort : *Costal l'Indien* (1852), *le Coureur des bois* (1853), *Scènes de la vie mexicaine* (1854), *les Squatters, la Clairière du bois des Hogues* (1858), *les Révolutions du Mexique* (1864).

FERRY (Jules François Camille), avocat et homme d'Etat français (Saint-Dié 1832 - Paris 1893). Rédacteur au *Temps*, auteur célèbre de deux brochures stigmatisant le régime impérial, les *Comptes fantastiques d'Hausmann* et les *Grandes Manœuvres électorales*, il fut élu député républicain de Paris (1869), et rompit avec le Tiers Parti et l'Union libérale, lors de la conférence tenue par les chefs de la gauche chez Jules Favre (18 oct. 1869). Conjointement avec celui-ci, il entraîna les membres du Corps législatif à l'Hôtel de Ville, où il constitua, aux dépens des chefs de l'insurrection ouvrière, un gouvernement de la Défense nationale auquel il participa, et qu'il sauva, le 31 octobre, de la pression de l'émeute qui éclata à l'annonce de la capitulation de Metz. Nommé secrétaire du gouvernement délégué près de l'administration du département de la Seine (6 sept. 1870), enfin maire de Paris après la démission d'Arago (16 nov.), tout en conservant la charge de l'administration départementale avec les attributions de préfet de la Seine, il dut, à la fois, nourrir Paris assiégé et assurer l'ordre, mais sa rigoureuse politique de vivres lui valut une solide impopularité (surnom de « Ferry-Famine ») et il dut fuir la capitale le 18 mars 1871, au début de la Commune. Il fut ambassadeur à Athènes (1872-1873). Presque continuellement au pouvoir de 1879 à 1885, soit comme ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (févr. 1879-nov. 1881; janv.-août 1882; févr.-nov. 1883), soit comme président du Conseil (sept. 1880-nov. 1881; févr. 1883-mars 1885) ou comme ministre des Affaires étrangères (nov. 1883 - mars 1885), Jules Ferry réalisa une œuvre capitale dans le triple domaine de l'affermissement du régime, de l'enseignement et de l'expansion coloniale. Ayant contribué à l'organisation des libertés publiques en faisant voter les trois lois consacrant les libertés de réunion (juin 1881), de la presse (29 juill. 1881), du syndicat (27 mars 1884), il réorganisa la vie administrative sur le plan local (lois du 28 mars 1882, confiant l'élection des maires aux conseils municipaux, et du 5 avril 1884, autorisant ces derniers à siéger en séances publiques). Positiviste et anticlérical, il attacha son nom aux lois scolaires qu'il élaborait avec l'aide de Ferdinand Buisson, et qui instituèrent l'enseignement laïque, enlevant à l'enseignement privé la collation des grades universitaires (12 mars 1880), proclamant la gratuité (16 juin 1881), la laïcité et l'obligation (28 mars 1882) de l'enseignement primaire, étendant aux jeunes filles le bénéfice de l'enseignement secondaire d'Etat (loi Camille Sée, 21 déc. 1880), créant des lycées et collèges de jeunes filles, une Ecole normale supérieure féminine, à Sèvres, et une agrégation féminine. Il brisa toutes les oppositions et, se heurtant au mauvais vouloir des magistrats qui refusaient de sanctionner la non-observation des décrets Jules Ferry des 29 et 30 mars 1880, il donnait trois mois aux jésuites pour se disperser et aux autres congrégations non autorisées pour se mettre en règle avec la loi (300 congrégations d'hommes furent dissoutes), et n'hésitait pas à suspendre pour trois mois l'inaévitabilité des juges (30 août 1883). Enfin, malgré l'opposition de la droite et celle de l'extrême gauche, dirigée par Clemenceau, qui voulait concentrer uniquement les forces militaires françaises le long de la frontière des Vosges, Jules Ferry fut le protagoniste de l'expansion coloniale, afin de renforcer le prestige politique de la France et de ménager son avenir économique. Assuré de la neutralité bienveillante de Bismarck, il imposa, pendant sa première présidence, le protectorat français à la Tunisie (traité du Bardo, 12 mai 1881), puis assura sa pacification par une seconde expédition (août-déc. 1881); lorsqu'il revint au pouvoir, en 1883, il fit occuper Tamatave et Diégo-Suarez

pour assurer la défense des intérêts français à Madagascar; c'est à lui, également, que la France est redevable de la conquête du Congo et du droit de préemption sur le Congo, qui lui fut attribué par Léopold en échange de la reconnaissance de ses propres droits sur le Congo (avr. 1884). Grâce à lui, la pénétration française reprit depuis le Sénégal en direction du Niger et poursuivit pendant dix ans; enfin il prétexta de l'assassinat du commandant Rivière (19 mai) pour obtenir de la Chambre le vote (29 déc.) des crédits nécessaires à la conquête du Tonkin, l'un des débouchés du marché chinois. L'extension du conflit à la Chine, le contraignant à multiplier les envois renforts et les demandes de crédit, déclencha une violente opposition des milieux anticoloniaux, notamment de Clemenceau, qui, par son intervention passionnée à l'annonce de l'incident de Lang-sou*, provoqua sa chute le 30 mars 1885, par 306 voix contre 149.

Jules Ferry fait figure, à juste titre, d'homme d'Etat dont l'œuvre politique scolaire et coloniale survécut à une impopularité rare, qui lui valut les surnoms de **FERRY-FAMINE** de 1870-1871, de **FERRY-TONKIN** en 1885, et qui faillit provoquer une émeute quand sa candidature eut été proposée pour la présidence de la République (1887). Hostile au boulangisme, il ne fut pas réélu en 1889, mais entra au Sénat (1891), dont il devint président à la veille de sa mort. (→ Biblio.) — Son frère, CHARLES (Saint-Dié 1834 - Paris 1909), Chef de cabinet et ami de Gambetta, préfet de Saône-et-Loire, il soutint passionnément la politique de son frère à la Chambre (1885-1885, 1893-1902) et au Sénat (1888-1891).

FERRY (Abel), homme politique français (Paris 1881 - Jaulzy, Aisne, 1918), fils de Charles Ferry. Héritier politique et spirituel de son oncle, Jules Ferry, député des Vosges (1909), sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères chargé de l'Afrique du Nord dans le cabinet Viviani (14 juin 1914), il est, trente-trois ans, le plus jeune ministre de l'III^e République. En l'absence de Poincaré et de Viviani, en voyage officiel en Russie, il prend la responsabilité de modifier, en accord avec le ministre de la Guerre, le général Messimy, le plan de mobilisation des troupes du Maroc, portant l'ordre de rappel, en cas de guerre, de quatre bataillons et trois batteries à un corps d'armée (27 juill. 1914), dont l'intervention sera décisive lors de la victoire de la Marne, car il écrasera la garde impériale sur l'Ourcq et aux marais de Saint-Gond. Bien que réformé, et tout en restant sous-secrétaire d'Etat, il rejoint le front, d'où il renvoie le conseil des ministres sur les problèmes du combattant. Simple combattant après la démission du cabinet Viviani (29 oct. 1915), il doit quitter l'uniforme pour exercer ses fonctions de délégué, puis commissaire aux armées; il refuse d'entrer dans le ministère Clemenceau par fidélité à la mémoire de Jules Ferry, et est mortellement blessé au cours d'une de ses missions Vauxaillon (Aisne). Ses « carnets secrets » qu'il n'a jamais relus et qui relatent les problèmes politiques et militaires de la période et les heurts opposant le gouvernement au haut commandement, n'ont été publiés qu'en 1957.

FERRY-BOAT [feribout] n. m. (de l'an. ferry, passage, et boat, bateau). Bateau spécialement aménagé pour le transport des voitures et des wagons de chemins de fer. || *des FERRY-BOATS.*

— ENCYCL. Le *ferry-boat* est utilisé chaque fois qu'on ne peut jeter un pont par-dessus une étendue d'eau et qu'il s'agit de mettre en communication les extrémités de deux lignes du chemin de fer s'arrêtant sur chacune des rives opposées. C'est un navire dont le plancher porte, de bout en bout, une ou plusieurs voies, et dont les extrémités sont aménagées pour pouvoir s'emboîter dans des rails disposés à cet effet et se raccorder aux voies de terre. Le passage des voitures et des wagons d'un continent à l'autre évite transbordements de voyageurs et de marchandises, et, par suite, les pertes de temps, les avaries, etc. Les véhicules sont solidement arrimés, en vue de parer aux chocs provoqués par les mouvements du bateau; modèles modernes disposent aussi d'un pont spécial pour le transport des automobiles. On en trouve, aux Etats-Unis, qui jauge

000 tonnes et peuvent prendre jusqu'à cent wagons. Il existe une ligne de ferry-boats entre Dunkerque et Douvres, depuis 1936. Au Danemark, en 1939, les Chemins de fer possédaient 30 ferry-boats, qui transportaient 150 000 wagons par an.

FERRYVILLE. V. MENZEL-BOURGUIBA.

FERSEN (Fredrik Axel, comte DE), homme politique suédois (Stockholm 1719 - id. 1794). Issu d'une famille lionnienne d'origine écossaise, il mena de front une carrière militaire et une carrière politique : feld-maréchal, chef du parti des Chapeaux, il fut un des plus ardents défenseurs des privilèges de la noblesse contre le pouvoir royal. Après le coup d'Etat de Gustave III (1772), il entra dans l'opposition et fut emprisonné plusieurs mois en 1789.

FERSEN (Hans Axel, comte DE), maréchal de Suède (Stockholm 1755 - id. 1810). Officier de dragons de la garde suédoise, il devint, en 1779, colonel du régiment français de Royal-Bavière, et se distingua, pendant la campagne d'Amérique, comme aide de camp du général Rochambeau. Très en faveur à la cour de Versailles, où il séjourna longtemps, il avait voué une sorte de culte à Marie-An-



Hans Axel
de FERSEN
par
K. von Breda
château
de
Gripsholm

toinette. Lors de la fuite à Varennes (1791), déguisé en cocher, il conduisit la famille royale jusqu'à Bondy. Après l'arrestation du roi, il s'enfuit en Belgique, puis reentra en Suède. Très impopulaire, il fut accusé d'avoir empoisonné le prince Christian Auguste d'Augustenborg. Au cours des funérailles, il fut lapidé et massacré sans que la troupe intervint. (→ Biblio.)

FERSMANNITE n. f. Minér. Silicate naturel de titane, de calcium et de sodium.

FERSTEL (Heinrich, baron VON), architecte autrichien (Vienne 1828 - Grinzing, près de Vienne, 1883). On cite de lui un palais Renaissance pour l'archiduc Louis Victor, des églises à Brunn et à Schonau, le Musée autrichien, une villa pour l'archiduc Charles Louis à Reichenau, l'université de Vienne.

FERT [fert], mot lat. signif. *il supporte* et qui accompagne la devise de la maison de Savoie. On considère aussi ces lettres comme les abréviations de quatre mots, et l'on développe diversement, p. ex. : *Fortitudo ejus Rhodum tenuit* [sa valeur a sauvé Rhodes] ou *Frappez, Entrez, Rompez tout.*

FERTÉ n. f. (lat. *firmitas*, solidité). Mot ancien conservé dans plusieurs noms de villes, jadis places de guerre, longtemps appelées *firmatates* (forteresses), d'où *fertés* : La Ferté-Milon (La Forteresse de Milon).

Ferté (la), nom donné à un ouvrage formé de deux blocs bétonnés reliés par une galerie souterraine, situé à l'extrémité ouest du secteur fortifié de Montmédy, dont la garnison (une centaine d'hommes) succomba le 18 mai 1940 à l'assaut mené par les pionniers allemands. (Après de violents combats, les Allemands détruisirent à l'explosif les embrasures et projetèrent à l'intérieur des engins fumigènes qui asphyxièrent les survivants.)

FERTÉ-ALAIS (LA), ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise (arrond. de Corbeil-Essonnes), sur l'Essonne, au N.-E. d'Etampes; 1 175 hab. (Fertois). Cette ancienne place forte conserve une belle église des XI^e et XII^e s.

FERTÉ-BERNARD (LA), ch.-l. de cant. de la Sarthe (arrond. de Mamers), dans le Perche, sur l'Huisne; 5 442 hab. (4 987 aggl.)

[Fertois]. Belle église gothique Notre-Dame-des-Maraîs des XV^e et XVI^e s. (verrières du XVI^e s.). Porte fortifiée du XV^e s. Vieilles maisons et halles du XVI^e s. Fonderies. Tissage du jute. Caoutchouc. Constructions de matériel d'équipement aéronautique. Cidrerie. Laiterie. Cartonnerie. Fabriques de cintres et de toiles métalliques. Patrie de R. Garnier.

FERTÉ-FRÉNEL (LA), ch.-l. de cant. de l'Orne (arrond. d'Argentan), dans le pays d'Ouche; 395 hab. (307 aggl.) [Fertois]. Eglise romane. Ruines d'un château de Guillaume le Conquérant. Dolmen.

FERTÉ-GAUCHER (LA), ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne (arrond. de Provins), dans la Brie, sur le Grand Morin; 2 019 hab. (1 741 aggl.). Eglise des XIII^e et XVI^e s. Minoteries.

FERTÉ-IMBAULT (LA), comm. de Loir-et-Cher (arrond. de Romorantin), en Sologne, sur la Sauldre; 1 171 hab. (827 aggl.). Château des XVI^e et XVII^e s. remanié. Portail (XII^e s.) de l'ancienne collégiale Saint-Thaurin.

FERTÉ-LOUPIÈRE (LA), comm. de l'Yonne (arrond. d'Auxerre), aux confins du Gâtinais et de la Champagne; 777 hab. (318 aggl.). Restes de fortifications. Eglise des XII^e et XV^e s., avec de curieuses fresques du XV^e s.

FERTÉ-MACÉ (LA), ch.-l. de cant. de l'Orne (arrond. d'Alençon), dans les collines de Normandie, près de la forêt de La Ferté-Macé; 5 614 hab. (3 705 aggl.) [Fertois]. Petit centre industriel : chaussures, câbles électriques, fabrique de tresses, travail du cuir et du bois, corseterie, fabrique de housses d'auto, industrie de matières plastiques. La fabrication des toiles, autrefois réputée, est abandonnée.

FERTÉ-MILON (LA), comm. de l'Aisne (arrond. de Château-Thierry), au S. de Villers-Cotterêts; 1 844 hab. (1 590 aggl.) [Fertois]. Vestiges du château construit pour le duc Louis d'Orléans (1393-1407). Belle façade ornée d'un bas-relief, le *Couronnement de la Vierge*. Eglises Notre-Dame (XII^e et XVI^e s.) et Saint-Nicolas (XV^e-XVI^e s.; vitraux du XVI^e s.). Statue de Jean Racine (né à La Ferté-Milon en 1639) par David d'Angers. Huilerie. Fabrique de stylos. (→ Biblio.) — Hist. mil. C'est en avant de La Ferté-Milon que s'arrêta la puissante offensive allemande du 27 mai 1918 en direction de Paris. (V. CHÂTEAU-THIERRY.)

FERTÉ-SAINT-AUBIN (LA), ch.-l. de cant. du Loiret (arrond. d'Orléans), en Sologne, sur le Cosson; 4 192 hab. (3 316 aggl.) [Fertiens]. Château construit au XII^e s. sur les plans de F. Mansart. Eglise des XII^e et XVI^e s. Industries actives : munitions, fonderie, fabrique de limes, confection, cartonnerie, scierie, tuilerie. — Seigneurie, érigée en duché-pairie en 1665 par le maréchal Henri de Sennectère (Saint-Nectaire), duc de La Ferté.

FERTÉ-SOUS-JOUARRE (LA), ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne (arrond. de Meaux), au N. de la Brie, sur la Marne; 5 015 hab. (4 074 aggl.) [Fertois]. Cette ancienne place forte fut un centre protestant aux XVI^e et XVII^e s. Machines à tricoter. Bonneterie. Scierie. Cycles. Minoterie. Carrières de pierre meulière (les meules de La Ferté-sous-Jouarre ont une grande réputation). Patrie du prince de Condé.

FERTÉ-VIDAME (LA), ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir (arrond. de Dreux), aux confins du Perche et du Thymerais; 802 hab. (582 aggl.) [Fertois]. Forêt. Ancien patrimoine du duc de Saint-Simon, qui y rédigea ses *Mémoires*. Château du XIX^e s. Ruines du château du XVIII^e s.; beau parc. Fabrique d'appareils de levage.

FERTIER n. m. Maréchal. Syn. de FERRETIER.

FERTILE adj. (lat. *fertilis*). Qui produit beaucoup : *Des terres fertiles.* || *Par extens.* Se dit d'une période de temps pendant laquelle la terre produit beaucoup : *Une année fertile.* || *Fertile en, abondant en :* *Cybèle alors fertile en produits généreux* (Baudelaire); et, au fig. : *Fertile en ressources. Temps fertile en miracles. Nul roi ne fut jamais plus fertile en bons mots* (Voltaire). || *Fig. Esprit fertile, d'une riche imagination : Ulysse, le prudent et fertile esprit de la Grèce* (Maurras).



ferry-boats
en Angleterre



— Démogr. Se dit d'une femme ou d'un couple dont la femme est apte à être fécondée : *La fécondité des couples fertiles dépend de leur comportement à l'égard de la procréation.* (Contr. STÉRILE.)

FERTILEMENT adv. D'une manière fertile. (Rare.)

FERTILISABLE adj. Qui peut être fertilisé.

FERTILISANT, E adj. Qui fertilise : *Le fumier peut perdre, dans sa fermentation, beaucoup de principes fertilisants.*

FERTILISATION n. f. Action de rendre fertile. || *Plus particul.* Apport d'amendements, d'engrais organiques et minéraux, en vue de mieux alimenter les plantes cultivées et d'obtenir les rendements optimaux.

— Biol. Dans les ouvrages scientifiques de langue anglaise, tout ce qui, dans la fécondation, n'est pas la simple union des pronuclei mâle et femelle : exsudation de liquide périvitellin, pénétration de mitochondries mâles dans le cytoplasme femelle, etc.

FERTILISER v. tr. Rendre fertile : *Je fertiliserai mes champs mieux que je n'ai fait de mon esprit* (Fromentin).

FERTILITÉ n. f. (lat. *fertilitas*). Qualité de ce qui est fertile : *La fertilité d'un pays donne, avec l'aisance, la mollesse* (Montesquieu); et, au fig. : *Fertilité d'esprit, d'imagination.*

— ENCYCL. Agric. La fertilité exprime l'aptitude d'une terre à fournir des récoltes plus ou moins abondantes; elle est caractérisée par le niveau de production auquel un sol parvient grâce au travail de l'agriculteur. La fertilité naturelle serait celle des terres vierges; c'est la capacité foncière de production dépendant des seules qualités propres du sol. La fertilité acquise résulte d'une culture soignée suffisamment prolongée. La fertilité peut être détruite (épuisement du sol); elle ne peut être conférée brusquement à un sol stérile par un apport d'engrais. Les conditions climatiques (facteurs eau, chaleur, lumière) sont fondamentales, puisqu'elles influencent toute végétation et déterminent l'évolution des sols. La fertilité se rapporte donc toujours à des conditions de milieu données. Elle est également en rapport avec la structure, la composition chimique et l'activité biologique des micro-organismes du sol. Elle dépend donc des facteurs qui influent sur les rendements; elle constituerait une fonction complexe de nombreuses variables, dont la plupart ne sont ni simples ni indépendantes.

FERTÖ (LAC), nom hongrois du lac Neusiedl.

FERTOIS, E adj. et n. Relatif à l'une des diverses villes portant le nom de La Ferté; habitant ou originaire d'une de ces villes. (FERTISIEN est utilisé pour certaines autres localités portant également le nom de « Ferté ».)

FERTON (Charles), officier et naturaliste français (Chierry, Aisne, 1856 - Bonifacio 1921). Elève de l'Ecole polytechnique, il se consacra entièrement, à partir de 1895, aux études biologiques. C'est surtout le monde des hyménoptères (abeilles, osmies, mégachiles, guêpes, polistes, spheks, amorphiles, pompiles, etc.) qui fit l'objet de ses études. Observateur patient et d'une rigoureuse exactitude, Ferton n'a publié, de son vivant, que des *Notes détachées*, réunies par Etienne Rabaud et François Picard sous le titre de *La Vie des abeilles et des guêpes* (1923).



église de
LA FERTÉ-BERNARD



château de
LA FERTÉ-MILON



ferula



la porte de la mosquée des Andalous

FÈS

les deux villes anciennes Fès Bali et Fès Djedid

FÉRU, E adj. (part. pass. du verbe *férer*). Pris par; atteint de (vieilli) : *Féru qu'il était de méchante folie* (P.-L. Courier). || Epris, amoureux. || Passionné d'une science, d'une idée : *Féru de grammaire*.

FERULA n. m. ou **FÉRULE** n. f. Genre de plantes comprenant quatre-vingts espèces des régions méditerranéennes chaudes. (Famille des ombellifères.)

— ENCYCL. Les *ferula* sont de grandes herbes à feuilles divisées en lanières étroites, à fleurs jaunes. *Ferula assa-fetida*, de la Perse et de l'Inde, fournit la gomme-résine appelée *assa-fetida*. *F. narthex* est la férule des Anciens, retrouvée par Tournefort en Grèce, où elle est très commune. Ce sont probablement *F. galbaniflua* et *rubescens* qui fournissent le galbanum. Le sagapenum, ou gomme sérapique, passe pour venir de *F. persica*, et l'opoponax, résine odorante, de *F. hooshe*. Une plante d'un genre voisin, *Dorema ammoniacum*, fournit la gomme ammoniac, entrant dans la composition de l'emplâtre diachylon gommé. Quelques espèces sont cultivées pour leur feuillage élégant. (V. FÉRULISME.)

FERULAGO n. f. Plante ressemblant au ferula, mais plus petite (0,30 cm-0,60 cm), que l'on rencontre parfois sur les coteaux du midi de la France. (Famille des ombellifères.)

FÉRULE n. f. (lat. *ferula*). Palette de bois ou de cuir, au bout aplati et élargi, avec laquelle on frappait dans la main des écoliers en faute; coup appliqué avec la férule. || — Fig. Direction sévère, autorité : *Etre sous la férule de quelqu'un*. || Tenir la férule, régenter. || Critique, réprimande : *Nous aimons à voir ceux qui jugent composer à leur tour et venir tendre aux férules ces doigts qui ont cinglé de si bons coups* (Th. Gautier).

FÉRULIQUE adj. (de *ferula*, nom de plante). Se dit d'un acide hydroxyméthoxycinnamique contenu dans *Ferula assa-fetida*. (Syn. MÉTHYLCAFFÉIQUE.)

— ENCYCL. L'acide férulique peut s'obtenir en épuisant par l'alcool l'assa-fetida. Il se prépare synthétiquement en traitant la vanilline par l'acétate de sodium et l'anhydride acétique.

FÉRULISME n. m. Intoxication grave, souvent mortelle, provoquée par l'ingestion de *Ferula communis*, et observée surtout en Afrique du Nord, chez les ruminants et les porcins.

— ENCYCL. Les symptômes du *férulisme* consistent en de l'hyperthermie, des épistaxis, suivies du rejet de sang avec l'urine et les excréments. La férule n'est dangereuse que certains mois, en certaines régions, pendant une période relativement courte de la croissance de la plante.

FERRUSSACIA n. m. (de *Ferussac* n. pr.). Mollusque gastropode, pulmoné et pourvu d'un pore muqueux caudal, logé dans une coquille cornée, transparente, brillante, de forme cylindrique oblongue, avec une ouverture très allongée. (La columelle n'est pas tronquée à sa base.) [Type de la famille des *ferussaciidés*.]

— ENCYCL. Les *ferussacias* vivent dans la mousse, au pied des arbres; les espèces, assez nombreuses, sont caractéristiques des régions méditerranéennes; elles habitent également quelques îles de l'Atlantique (Madère, Canaries) et l'on en connaît, à l'état fossile, à partir de l'Éocène.

FERRUSSACIIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes pulmonés, à petite coquille polie, à tours peu convexes. (L'ouverture, presque longitudinale, présente rarement des dents.)

Fervaal, action musicale en 3 actes, poème et musique de V. d'Indy, op. 40. L'œuvre fut écrite de 1887 à 1895, et créée au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, en 1897.

L'action se passe à l'époque légendaire des invasions sarrasines, dans le midi de la Gaule, entre le chef celtique Fervaal, le druide Arfagard et la jeune Guilhen, fille d'un émir sarrasin. L'influence wagnérienne se manifeste dans le cadre, les symboles et l'emploi systématique des thèmes conducteurs. Mais la mise en œuvre est essentiellement française, de même que la symphonie orchestrale.

FERVANITE n. f. Minér. Vanadate naturel de fer hydraté.

FÉRVENT, E adj. (lat. *fervens*, part. prés. de *fervere*, bouillir). Qui a de la ferveur : *Un des croyants de l'an mil n'était pas plus fervent* (Bourget). || Ardent : *Les amoureux fervents et les savants austères* (Baudelaire). || Par extens. Enthousiaste : *Disciples fervents*.

Fervet opus, mots lat. signif. *Le travail bouillonne*. Expression employée par Virgile (*Géorgiques*, IV, 169), pour peindre l'activité des abeilles, et qu'on applique à toute activité fiévreuse.

FERVEUR n. f. (lat. *fervor*, chaleur). Zèle ardent pour les choses de piété, de charité : *La résignation dans la souffrance est un effort plus difficile et plus rare que la ferveur dans la dévotion* (B. Constant). || Par extens. Ardeur passionnée, enthousiasme : *Ils se font part de leurs enthousiasmes avec une ferveur religieuse* (G. Duhamel).

FÉRY (Charles), physicien français (Paris 1865 - id. 1935). Professeur à l'Ecole de physique et chimie de Paris, il a créé une pile électrique à chlorure d'ammonium, électrodes de zinc et de charbon, dans laquelle l'air joue le rôle dépolarisant. Il est également l'inventeur de nombreux appareils devenus classiques : un spectrographe, un actinomètre, un réfractomètre, un pyromètre à rayonnement, etc. Il est encore l'auteur d'une théorie chimique des accumulateurs au plomb, et d'études sur la haute atmosphère.

Féry (FILE). V. FILE.

FÈS ou **FEZ**, v. du Maroc, ch.-l. de prov. et d'une préfecture urbaine, entre les chaînons prérifains et le causse du Moyen Atlas, dans la plaine du Saïs; 179 400 hab. (15 800 non-musulmans). L'agglomération, qui est située au carrefour formé par la route de Rabat à Alger et par la route de Tanger, se compose de trois villes distinctes, allongées au pied du djebel Zalagha, dans la vallée de l'oued Fès, petit affluent de l'oued Sebou.

En aval, la plus vieille d'entre elles, *Fès Bali* (al-Bali), fondée par les Idrisides, a pris son essor grâce à l'afflux d'émigrés de Cordoue et de Kairouan (IX^e s.). Toutes les dynasties marocaines se sont préoccupées de l'agrandir et de l'embellir. Véritable capitale traditionnelle du Maroc, elle est entourée de murailles aux portes monumentales, flanquées de caravansérails. Au centre, autour de la mosquée Qarawiyyin, s'étendent les divers souks (librairie, orfèvrerie, parfumerie, tissanderie, cordonnerie, chaudronniers, potiers, teinturiers, tanneurs) ils constituent l'ensemble artisanal le plus divers et le plus actif de l'Afrique du Nord. Un peu en amont de Bali, *Fès Djedid* (al-Djdid) [« Fès la Neuve »] a été fondée en 1276 par les sultans marinides; la ville est constituée essentiellement de palais, de jardins, de casernes et de quartiers musulmans ou israélites.

Enfin, tout à fait en amont, sur le plateau de la ville dite « européenne », beaucoup moins importante (15 000 hab.), étend ses quartiers administratifs, ses cantonnements militaires et de nouvelles médinas.

— Bx-arts. Fès n'a conservé que peu de souvenirs des Idrisides qui la fondèrent. Toutefois, c'est de leur temps, en 859, que les deux quartiers qui composent la vieille ville furent dotés chacun d'un sanctuaire, embryons de la mosquée des Andalou et de la mosquée Qarawiyyin encore existantes. Toutes deux comportaient une salle de prière, divisée comme les premiers oratoires orientaux, par des nefs transversales, c'est-à-dire parallèles au mur du fond. La mosquée Qarawiyyin agrandie en 956, le fut de nouveau en 1131 par les Almoravides, qui étendirent les nefs primitives et en adjoignirent de nouvelles au noyau central. Elle compte maintenant 10 nefs, que de robustes piliers divisent en 21 travées. La cour, rectangle très large flanqué de nefs, précède cette salle hypostyle. Le minaret, très simple, s'élève sur le petit côté droit de la cour. En avant du minaret et sur la face opposée se détachent deux kiosques construits au XVI^e et au XVII^e s., l'imitation des pavillons de la cour des Lions à l'Alhambra. Tout l'édifice est couvert par des toits de tuiles. L'allée médiane de la salle porte neuf coupoles, dont des travaux récents ont restitué la beauté. En arrière du minaret est l'oratoire des enterrements, qu'abrite une autre coupole meublée de stalactites.

Au XII^e s., les Almohades, qui firent leur capitale de Marrakech, négligèrent la ville de Fès. Mais elle retrouva toutes les faveurs des Marinides aux XIII^e et XIV^e s. A vrai dire, ceux-ci désertèrent la vieille cité, Fès al-Bali, et ils fondèrent Fès la Neuve (Fès al-Djdid) en 1276. Cette ville officielle fut pourvue de sa grande mosquée et, plus tard, de la mosquée Rouge; l'une et l'autre, d'une grande simplicité de plan, présentent une salle de prière, divisée en nefs perpendiculaires au mur du fond, avec une nef transversale longeant ce mur. La cour, à peu près carrée, est entourée de galeries. Fès al-Bali ne fut cependant pas oubliée par les Marinides. En 1341, le sultan Abū al-Hasan y construisit une mosquée. Mais la dynastie déploya sur tout sa munificence en bâtissant des médersas : Medersa al-Sahri (1321), al-'Attāri (1323), Mesbahya (1346), Bū 'Ināniyya (1350-1355). Le thème architectural comporte une grande cour sur laquelle prennent jour des chambres d'étudiants, précédant la salle de prière qui peut servir à l'enseignement. Ce collège, d'une noble ordonnance et d'une grande élégance de décor, compte parmi les créations les plus parfaites de l'art hispano-mauresque. La Bū 'Ināniyya est la plus monumentale; pourvue d'un minaret et d'une chaire à prêcher, elle a les attributs d'une mosquée.

De l'époque des Marinides la vieille ville conserve quelques demeures privées, un fondouk (caravansérail) et un bain. L'époque des chérifs (XVII^e-XIX^e s.) vit s'élever de forts protégeant la place, et divers palais entrecoupés de jardins et de vastes cours. Enfin, jusqu'à nos jours, de très belles maisons, dont les chambres et les galeries encadrent des *riyād*, avec leurs plantations et leurs fontaines, attestent le goût du luxe et du confort des riches bourgeois de Fès (→ Biblio.)

— Hist. mil. Appelées par le sultan Mūlā Hāfiz, assiégé dans son palais par des Berbères révoltés, les troupes françaises de



général Moynier entrèrent à Fès le 21 mai 1911 et y laissèrent une garnison qui, un an plus tard, y réprima une nouvelle insurrection. (V. MAROC, Hist. mil.)

FESAPO, Log. V. **FAPESMO**.

FESCELLE ou **FESSELLE** n. f. Autre orthographe de faisselle.

FESCENNIN, **INE** adj. *Vers fescennins, chants fescennins*, poésie satirique latine, qui avait, dit-on, pour origines les improvisations des paysans de Fescennium, s'adressant mutuellement, après la moisson, les plus grossières moqueries. (D'après Horace [Épîtres, II, 1, 139 et suivants], la licence de ces chants devint telle qu'on dut prévoir des sanctions contre les propos diffamatoires qu'ils contenaient : la loi des Douze Tables punit, en effet, les délits de ce genre. La tradition des vers fescennins se maintint longtemps ; aux approches de l'ère chrétienne, ils constituent un genre littéraire, mais gardent toujours quelque chose de leur grossièreté primitive. Claudien et Ausone en ont composé.)

FESCH (Willem DE), compositeur et violoniste néerlandais (Alkmaar 1687 - Londres v. 1757). A Amsterdam, il avait commencé à composer des œuvres instrumentales qui devaient beaucoup à l'Italie, et principalement à Albinoni et à Vivaldi ; c'est alors que parurent ses œuvres 1 à 4 (sept ouvrages). A Londres, il publia des sonates, des concertos, des duos instrumentaux, et se rendit célèbre par des canzonettes à l'italienne et des oratorios.

FESCH (Joseph), cardinal et archevêque de Lyon (Ajaccio 1763 - Rome 1839). Fils d'un officier suisse au service de Gênes, qui avait épousé en secondes noces Maria Pietra Santa, mère de Letizia Bonaparte, il était l'oncle de Napoléon I^{er}. Archevêque et prévôt du chapitre d'Ajaccio au moment de la Révolution, il renonça alors à la prêtrise et, en 1795, fut nommé par son neveu commissaire des guerres à l'armée d'Italie. Il reprit l'habit ecclésiastique en 1800, fut nommé archevêque de Lyon en 1802, puis cardinal (1803). Désigné par Napoléon comme ambassadeur auprès du Saint-Siège, il obtint que Pie VII vînt sacrer le nouvel empereur. Nommé grand aumônier de l'Empire, comte-sénateur, il refusa, en 1809, l'archevêché de Paris, ne voulut pas s'associer aux mesures prises par son neveu contre le pape, et présida le Concile national de 1811 avec indépendance. En 1812, une lettre écrite par lui au pape prisonnier à Fontainebleau le fit disgracier. En 1814, il se retira à Rome, mais refusa de se démettre de ses fonctions d'archevêque de Lyon. C'est au musée de Lyon qu'il légua la majeure partie de sa collection de tableaux.

FESCHES-LE-CHÂTEL, comm. du Doubs (arrond. de Montbéliard), dans la région de la Porte de Bourgogne, à l'E. de Montbéliard ; 2 407 hab. Fabrique d'appareils ménagers.

FESLE n. f. Technol. V. **FÊLE**.

FESSE n. f. (lat. pop. *fissa*; de *fissum*, fente; de *findere*, fendre). Chacune des deux parties charnues qui forment le derrière de l'homme et de certains animaux : *Un singe assis sur ses fesses*. *Un pardessus marron, très usé et si étroitement ajusté qu'il collait à la raie des fesses* (M. Aymé). || — *Fig. et pop.* N'y aller que d'une fesse, faire mollement une chose. || *Avoir chaud aux fesses*, avoir une chaude alarme. || *Serrer les fesses*, avoir peur.

— **Mar.** Chacune des parties arrondies de l'arrière des anciens navires en bois à arrière saillant.

— **ENCYCL. Anat. V. FESSIER.**

— **Zootechn.** On donne le nom de *fesses* à la région du membre postérieur des animaux, comprenant le bord postérieur de la cuisse, depuis l'origine de la queue jusqu'à la naissance de la corde du jarret. On appelle *pointe* ou *angle de la fesse* la saillie correspondant à la tubérosité de l'ischion. La fesse peut être rebondie ou plate, longue ou courte, suivant la race ou les individus.

FESSECUL n. m. Nom usuel de l'arroche, ou pourpier de mer.

FESSÉE n. f. Coups sur les fesses : *Donner, recevoir une fessée*.

FESSE-MATHIEU n. m. (origine douteuse : représenterait *faisse*, bande, ceinture, symbolisant le sachet de saint Matthieu, ancien collecteur de taxes, ensuite symbole de l'usu-

rier). **LANGUE CLASS.** Usurier, et, par extens., avaré : *Jamais on ne parle de vous que sous les noms d'avare, de ladre, de vilain et de fesse-mathieu* (Molière). || Pl. des FESSE-MATHIEUX.

FESSENDEN (Reginald Aubrey), radio-électricien américain (Milton, Canada, 1866 - îles Bermudes 1932). Professeur à l'université de Pittsburgh (1893), il construisit un générateur de haute fréquence, qui permit en 1907 des communications radiotéléphoniques sur 320 km. Il imagina divers appareils de mesure, ainsi qu'un détecteur électrolytique et un téléphone électrodynamique.

FESSENHEIM, comm. du Haut-Rhin (arrond. de Guebwiller), dans la plaine de haute Alsace, près du Rhin ; 1 569 hab. (676 aggl.). Centrale hydro-électrique sur le grand canal d'Alsace, dont la productivité est de 1 040 millions de kilowattheures.

FESSER v. tr. Frapper sur les fesses : *Fesser un enfant*. || *Fig. Se faire fesser*, s'exposer aux traitements les plus pénibles, les plus humiliants.

FESSEUR, **EUSE** adj. et n. Qui fesse ; qui aime à fesser. || *Frère fesseur*, celui qui, chez les jésuites, était chargé de fesser publiquement les écoliers.

FESSIER, **ÈRE** adj. Qui appartient aux fesses. (S'applique aux muscles, aux artères et aux nerfs de la région supérieure et postérieure du membre inférieur.)

— **Sell-marocq.** V. **BÂT.**

◆ **N. m.** Les fesses : *Elle [...] alla et vint à travers la pièce, le fessier rond et serré dans sa robe* (Colette).

— **ENCYCL. Anat.** La région fessière occupe la partie postérieure de la hanche ; elle est limitée en haut par la crête iliaque ; sa limite inférieure est marquée par le pli fessier.

Elle est constituée principalement par les trois muscles fessiers, *grand fessier*, *moyen fessier* et *petit fessier*, de la superficie à la profondeur. Ces trois muscles s'étendent de l'os iliaque au fémur. Sur le même plan que le petit fessier, on trouve les muscles pyramidal, obturateur interne, jumeaux supérieur et inférieur, le carré crural, l'obturateur externe. Les vaisseaux et nerfs qui abordent la région fessière passent par la grande échancrure sciatique, en formant deux pédicules séparés par le muscle pyramidal. En haut, on trouve l'artère fessière, branche de l'iliaque interne, et le nerf fessier supérieur ; en bas, l'artère ischiatique, l'artère honteuse interne, le nerf petit sciatique, le nerf honteux interne, le nerf anal et surtout le nerf grand sciatique, ce qui explique le point fessier de la névralgie sciatique.

Chez l'homme, la puissance des muscles fessiers, muscles extenseurs de la cuisse, est en rapport avec la station debout.

FESSLER (Ignaz Aurelius), historien hongrois (Czuredorf 1756 - Saint-Petersbourg 1839). Après une vie agitée, il finit surintendant de l'Eglise luthérienne en Russie (1808). Il a laissé, outre une autobiographie, quelques romans historiques, et une *Histoire de Hongrie* (1812-1825).

FESSU, **E** adj. Qui a de grosses fesses : *Un homme fessu*.

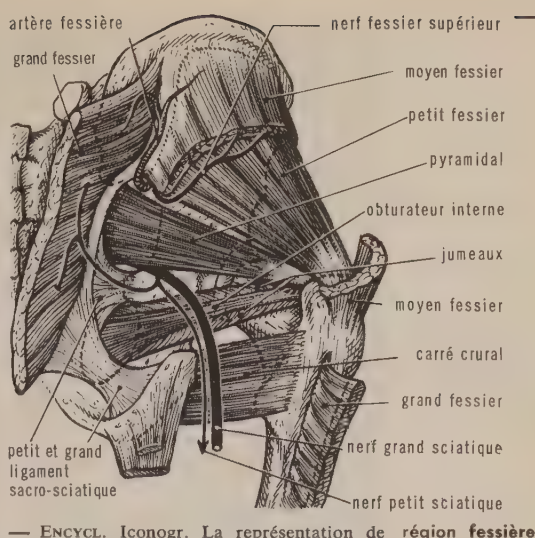
FESTA (Costanzo), compositeur italien (fin du xv^e s. - † Rome 1545). Il a donné une impulsion considérable à deux formes de l'art polyphonique profane : la frotola et le madrigal. On lui doit deux recueils de madrigaux, un livre de magnificat, un livre de litanies.

FESTAL n. m. Alliage inoxydable de fer, de cobalt, de chrome, de carbone et de nickel, s'usinant facilement, employé à la fabrication des garnitures d'appareils sanitaires.

FESTE n. f. (mot allem., dérivé de *Festung*, forteresse). Groupe d'ouvrages fortifiés, formant un point d'appui de grande étendue dans la fortification* allemande de la fin du xix^e s. : *Les festes de Metz*.

FESTETICS, famille noble de Hongrie, qui avait reçu la dignité comtale en 1766, la dignité princière en 1911, et dans laquelle les cadets portent le nom de comtes *Festetics de Tolna*. Elle a fourni nombre de généraux, d'administrateurs et de diplomates.

FESTIN n. m. (ital. *festino*; de *festia*, fête). Repas d'apparat ; repas somptueux : *Festin de noces*. *Les festins des rois*.



région fessière

— **ENCYCL. Iconogr.** La représentation de repas somptueux est fréquente. Citons, pour le Moyen Age, le *Festin du duc de Berry* (*Très Riches Heures*, Chantilly) et celui de l'empereur Charles IV (*Grandes Chroniques de France*, Bibliothèque nationale) ; au xvii^e s., les repas de corps de Frans Hals ; au xix^e s., la grande toile de Thomas Couture, les *Romains de la décadence* (Louvre). Certains repas de la Bible ont parfois été traités avec le faste d'un banquet : ainsi la Cène, par le Tintoret (Venise), et surtout la triade fameuse due à Véronèse, les *Noces de Cana* (Louvre), le *Repas chez Simon* (Louvre, Milan, Turin) et le *Repas chez Lévi* (Venise). Mentionnons encore le *Festin de Balthazar* de Rembrandt (Londres), de Pencz (Schwerin), du Calabrese (Naples), de Monsu Desiderio (Poitiers) et de Verhaeghen (Bruxelles).

Festin de l'araignée (LE), ballet en un tableau, de Gilbert de Voisins, d'après les *Souvenirs* de H. Fabre. Musique d'A. Roussel. Première mondiale : théâtre des Arts, 1913, dans une chorégraphie de Léo Staats. Repris en 1922 au théâtre de l'Opéra-Comique à Paris, ce ballet est entré en 1939 au répertoire du théâtre national de l'Opéra dans une chorégraphie d'Aveline. Il dépeint la vie cruelle des insectes guettés par l'Araignée, et que vengera une mante. L'œuvre a connu un égal succès comme pièce symphonique, grâce à la suite d'orchestre qu'en a tirée l'auteur.

Festin joyeux ou la Cuisine en musique (LE), curieux recueil de recettes culinaires en vers, mises en musique sur des airs à la mode, paru en 1738, sous la signature de J. Lebas, officier de bouche.

Festin de pierre (LE). Théâtre. V. **DON JUAN**. *festina lente*, mots lat. signif. : *Hâtez-vous lentement*. Traduction d'un adage grec, familier à l'empereur Auguste et repris par Boileau dans son *Art poétique* (I, 171) : *Pour*



cardinal FESCH par David

festin
« le Repas chez Simon »
par Véronèse (détail)
Louvre



bien faire son travail, s'appliquer patiemment c'est gagner du temps.

FESTINATION n. f. (du lat. *festinare*, se hâter). Neurol. Symptôme de la maladie de Parkinson, qui consiste en une accélération de la marche pour éviter la chute en avant.

FESTINER v. intr. LANGUE CLASS. Faire un festin.

◆ V. tr. Fêter quelqu'un en lui offrant un festin : *C'est ainsi que vous festinez les dames en mon absence* (Molière).

FESTINOI ou **FESTINOI**, v. de Grande-Bretagne, dans le nord-est du pays de Galles (Merionethshire); 7 200 hab. Importantes ardoisières.

FESTINO. Log. Terme mnémotechnique des scolastiques, désignant un syllogisme* de la deuxième figure, dans lequel la majeure est universelle négative (e), la mineure particulière affirmative (i) et la conclusion particulière (o). La lettre *f* indique que ce syllogisme se ramène au mode de la première figure *ferio*, la lettre *s* que cette réduction doit se faire par conversion simple de la majeure. Ex. : « Le juste n'est pas envieux. Or quelque savant est envieux. Donc quelque savant n'est pas juste. »

FESTIVAL, **E**, **ALS** adj. (du lat. *festivus*, de fête). Lettres festives, lettres que les évêques de la primitive Eglise s'écrivaient à l'occasion des fêtes.

◆ N. m. Concert ou série de manifestations artistiques ayant un caractère exceptionnel par leur périodicité, le cadre où ils se déroulent, le nombre ou la qualité des participants, la nature des ouvrages inscrits au programme. || Série de représentations consacrées à un art, à un artiste : *Festival du film japonais*. *Festival Maurice Chevalier*.

— **ENCYCL.** Ciném. Parmi les principaux festivals internationaux, il faut citer ceux de Venise (*Mostra internazionale d'arte cinematografica*, manifestation biennale de 1932 à 1935, puis annuelle), de Bruxelles (depuis l'Exposition universelle de 1935), de Cannes (depuis 1946), de Locarno (depuis 1946), de Karlovy Vary (à partir de 1946 à Mariánské Lázně, puis à Zlín, et, depuis 1950, à Karlovy Vary), d'Edimbourg (depuis 1946), de Berlin (depuis 1951), etc.

— Hist. du théâtre. C'est en France que fut créé le premier festival dramatique, à Orange (1869), dans le cadre du théâtre antique; pendant toute la fin du XIX^e s., la « Chorégie » d'Orange fut à peu près la seule manifestation périodique de ce genre; en 1903, Nîmes eut à son tour son festival. Mais le développement des festivals dramatiques est dû à J. Copeau, qui organisa à Nuits-Saint-Georges (1925), à la cathédrale de Chartres (1927), à la basilique de Domrémy (1938), à l'hôtel-Dieu de Beaune (1943), des représentations qui montrèrent comment les « hauts lieux de l'art et de l'esprit » peuvent contribuer au prestige de l'œuvre théâtrale. Dès lors, les festivals de ce genre se sont multipliés : Avignon (1948), Aix-en-Provence (1948), Arras (1951), Arles (1953) ont des festivals annuels. Beaucoup d'autres villes de province organisent, à des occasions exceptionnelles, des fêtes où le théâtre a sa place à côté d'autres manifestations artistiques; l'activité des centres* dramatiques régionaux en favorise la création. A Paris, tous les ans, depuis 1954, des troupes théâtrales étrangères donnent un festival international (Théâtre des nations).

A l'étranger, les festivals annuels de Berlin et de Venise laissent une place importante au théâtre; c'est uniquement aux œuvres de Shakespeare qu'est consacré le festival de Stratford-sur-Avon (fondé en 1879). En U. R. S. S., c'est surtout sous forme de concours entre les troupes théâtrales que se présentent les festivals dramatiques.

— Mus. Les plus anciens festivals remontent au XVIII^e s. et ont eu lieu en Angleterre, qui, au XIX^e s., perpétua cette tradition avec les festivals de Norwich (1824) et Leeds (1874). En Allemagne, le festival Beethoven, donné à Bonn en 1845, et les trois festivals Bach, donnés à Berlin (1901), Eisenach (1907), Leipzig (1911), sont restés célèbres. Pour les représentations de ses œuvres à Bayreuth, Wagner a usé de l'expression « festival scénique » dès 1876.

Entre les deux guerres et depuis la fin du dernier conflit, le nombre des festivals s'est considérablement accru. La France a fait un

effort particulier dans ce domaine : Aix-en-Provence, Besançon, Strasbourg, Prades, Sceaux sont dignes de figurer au calendrier international des festivals par leur qualité. L'Allemagne perpétue la tradition wagnérienne à Bayreuth, rend hommage à Bach chaque année à Ansbach, et la plupart des grandes villes ont leur festival : Cologne, Francfort, Berlin, Munich, etc. En Autriche, Salzbourg célèbre Mozart annuellement, et Vienne accueille les œuvres contemporaines. L'Italie reste fidèle au Mai florentin et sollicite les auditeurs à Rome, Venise, Pérouse, Milan. L'Angleterre organise des manifestations musicales l'été à Glyndebourne, et l'Ecosse à Edimbourg. La Hollande a son festival durant un mois d'été. La Suisse a su faire de Zurich et de Lucerne des centres musicaux de premier plan.

FESTIVITÉ n. f. (lat. *festivitas*). Caractère de fête. (Vieilli.)

— **Festivités** n. f. pl. Réjouissances.

FESTOIEMENT n. m. Action de festoyer.

FESTON n. m. (ital. *festone*; de *festa*, fête). Guirlande de feuillage, de fleurs ou de fruits, dont on parait, aux jours de fêtes, les façades des maisons.

— **LANGUE CLASS.** Guirlande de feuilles, de fleurs : *De festons odieux ma fille couronnée* (Racine).

— Anat. *Feston gingival*, bourrelet muqueux en forme de guirlande, qui constitue la partie terminale de la gencive en contact avec la dent. (Le bourrelet fait le tour complet de chaque dent à l'état normal.)

— Archit. Ornement architectural en forme de festons.

— Brod. Broderie dont le dessin forme des dents arrondies ou pointues, qui terminent généralement un bord.

— Décorat. Elément principal d'un décor drapé, qui utilise le tombé naturel du tissu pour former une succession de plis superposés, dont le galbe augmente progressivement vers le bas : *Feston régulier*, *feston boiteux*, *feston écussin*.

— Géol. Ondulation que dessine, sur une carte, le bord frontal d'une nappe de charriage. (La nappe s'est avancée à l'emplacement des synclinaux préexistants, plus loin que devant les anticlinaux où elle a buté. Ex. : dans les Basses-Alpes.)

— Géomorphol. Disposition que prennent souvent les pierres noyées dans une matrice meuble, sous l'effet de la cryoturbation*.

— **ENCYCL.** Brod. Le point de *feston* rentre dans la série des points d'ornement utilisés en couture et en lingerie. C'est un point bouclé qui se forme en piquant l'aiguille devant soi et en laissant le fil sous l'aiguille pour former bouclette quand on tire l'aiguille. Pour faire une bordure festonnée, il faut : tracer la feste; bourrer en suivant le dessin; faire le point de feston proprement dit; découper au ras de la bouclette. (V. BRODERIE.)

— Décorat. Ornement d'architecture très ancien, mais que le Moyen Age ignora et qui ne fit son apparition chez nous qu'au XVI^e s., le *feston* entremêle des fleurs et des fruits suspendus en guirlandes. Les festons des housses ou des rideaux sont des découpures ou des broderies. Mains jolis meubles du XVIII^e s. sont ornés de festons de bronze doré, ainsi que les lustres et les tapisseries.

FESTONNÉ, **E** adj. Econ. dom. Ourlet *festonné*, ourlet cousu de manière à former des petites dents arrondies, sans pour cela être brodé de points de feston. (Il est appelé couramment *ourlet cocotte*.)

FESTONNER v. tr. Orner de festons : *Vingt chaumières dont la vigne et les roses grimpanes festonnent les murs* (Nerval). || Fig. Garnir, orner comme d'un feston : *Devant chaque maison [...] les domestiques ou même les maîtres, assis et regardant, festonnaient le seuil d'un liseré capricieux et sombre* (Proust).

FESTOYER [festwaje, ancienn. fetwaje] v. tr. (de *feste*, anc. forme de fête). [Se conj. comme *aboyer*.] Recevoir avec empressement, et, par extens., fêter quelqu'un par un festin. (Vieilli.)

◆ V. intr. Faire bombance.

FESTRE (col du), col des Alpes (Hautes-Alpes), entre le Dévoluy et le Bochaîne; 1 441 m.

FESTUBERT, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), entre Béthune et

La Bassée, au N. du canal d'Aire; 740 ha. La prise du village par les Britanniques, 23 mai 1915, leur coûta 7 000 hommes. Ils remportèrent une nouvelle victoire le 12 juin 1918.

FESTUCA n. f. Bot. Nom latin de la fétuque.

FESTUGIÈRE (R. P. André Marie), helléniste français (Paris 1898). Elève de l'Ecole normale supérieure (1918), membre de l'Ecole française de Rome (1921), puis de l'Ecole d'Athènes (1922), il est entré dans l'ordre des dominicains en 1924. Spécialisé dans l'histoire de la pensée et de la religion grecques, il y a consacré de pénétrantes études; docteur ès lettres (1937), directeur d'études à l'Ecole des hautes études depuis 1943, il a accompli de nombreuses missions d'enseignement dans des universités étrangères. Il a publié : *l'Idéal religieux des Grecs et l'Evangile* (1932), *Socrate* (1934), le *Monisme gréco-romain au temps de N.-S.* (1935), *Contemplation et vie contemplative selon Platon* (1936), etc. [Acad. des inscript., 1958].

FESTUS (Pompeius). V. POMPEIUS FESTUS.

FET ou **FOETH** (Afanassi Afanassievitch) [le nom de son père était CHENCHINE], poète russe (Novosselki, près de Mtsensk, 1820, Moscou 1892). Partisan résolu de l'art pour l'art, il a écrit de nombreuses poésies très appréciées pour leur musicalité et une remarquable sensibilité de la nature. Citons le *Panthéon lyrique* (1840) et *Feux du soir* (1891).

FETA n. f. Fromage grec à pâte molle, fabriqué à partir de lait de brebis et de lait de chèvre.

FETAN, en romanche **Ftan**, comm. de Suisse (cant. des Grisons), dans la basse Engadine. Station d'été et de sports d'hiver. Alt. 1 650 m.

FÉTARD n. m. Fam. Celui qui fait la fête viveur : *C'est aussi l'heure où des bandes de fétards commencent à se répandre en courtilles* [les Halles] (A. Breton).

FETCH n. m. (mot angl.). Océanogr. Distance à partir de laquelle les vagues n'augmentent plus de hauteur lorsque le vent souffle depuis la terre : *Dans l'Atlantique septentrional, la longueur du fetch varie entre 600 et 900 milles*.

FÊTE n. f. (lat. *festum*). Solennité religieuse commémorative : *La fête de Pâques, de Pentecôte, de Noël, de l'Ascension. La fête de saint Laurent, de saint Jean-Baptiste. Fête carillonnée*, chacune des grandes fêtes de l'Eglise, annoncée la veille par le son des cloches. || *Fête fériée ou chômée*, celle qui entraîne suspension de travail. || *Fêtes mûbles*, v. ci-dessous. || *Fête double*, celle où les anciennes se chantaient deux fois, c'est-à-dire avant et après chaque psaume. || *Fête d'obligation*, fête qu'on est tenu d'observer comme le dimanche. || *Fête des morts*, solennité célébrée le 2 novembre, pour le repos des âmes du purgatoire. || Jour consacré à mémoire d'un saint considéré comme le patron d'un pays, d'une association, ou de personnes qui ont reçu son nom comme nom de baptême; réjouissances auxquelles on livre à l'occasion de ce jour : *Souhaiter fête à quelqu'un. Xavier chercha dans son paroissien la fête du jour* (F. Mauriac). Réjouissances publiques en l'honneur d'un fait mémorable, d'un héros national : *La fête de l'Armistice*. || *Festin*, bal, etc., offert par un grand personnage, une ville, un particulier. || Réjouissances familiales ou amicales. || Partie de plaisir et même de débauche. || *Après une nuit de fête et de dépense, il est doux de s'éveiller* (P. Morand).

— Loc. div. *Air de fête*, air gai. || *Donner un air de fête à quelque chose*, l'enjouer, l'orner. || *Faire fête à quelqu'un*, l'accueillir avec un empressement joyeux. || *Faire fête*, se livrer au plaisir, au désordre. || *Faire une fête de quelque chose*, s'en permettre beaucoup de plaisir : *Cela était l'Adrien la perspective de son séjour en Bretagne et son trajet même, dont il se faisait ordinairement une fête* (P. Hériat). || *Fête d'une personne*, jour de la fête du saint dont elle a reçu le nom. || *Souhaiter une bonne fête à quelqu'un*, lui présenter des vœux bonheurs à l'occasion de sa fête. || *Ne s'être jamais trouvé, vu, ou n'avoir jamais été pareille fête*, n'avoir jamais eu autant de joie



feston (archit.)

autant de plaisir. || *La nature est en fête*, la nature est riante.

— **LANGUE CLASS.** *Faire fête à quelqu'un de quelque chose*, la lui laisser espérer. || *Faire fête de quelque chose*, le vanter : *Elle l'avait invité à souper comme bel esprit et jamais il ne parut si sot*, parmi une demi-douzaine de gens à qui elle avait fait fête de lui (Molière). || *Se faire de fête*, se mêler d'une affaire sans y avoir été appelé : *Les armées ne manquent pas de gens qui aiment à se faire de fête et à s'empreser* (Saint-Simon).

— *S'inviter : Tout le monde se veut faire de fête auprès des grands* (Bossuet). — *Se vanter de quelque chose : Elle sait bien des choses dont elle ne se fait point de fête* (M^{me} de Sévigné).

— **Hist. littér.** *Fête des Fous, fête de l'Ane*, fêtes burlesques du Moyen Âge. (V. FOU.)

— **Fêtes** n. f. pl. Jours pendant lesquels ont lieu des réjouissances : *Nous aperçûmes [...] Legrandin qui, à cause des fêtes, restait plusieurs jours à Combray* (Proust).

— **ENCYCL. DR. Fêtes légales.** En France, les fêtes légales sont : Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint (arrêté du 29 germinal an X), le 1^{er}-Janvier (avis du Conseil d'Etat du 23 mars 1810), le 14-Juillet, anniversaire de la prise de la Bastille (loi du 6 juill. 1880), les lundis de Pâques et de Pentecôte (loi du 8 mars 1886), le 11-Novembre, anniversaire de l'armistice de 1918 (lois du 10 nov. 1921 et du 24 oct. 1922), le deuxième dimanche de mai, fête de Jeanne d'Arc (loi du 10 juill. 1920) et le 1^{er}-Mai, fête du travail (lois du 30 avr. 1947 et du 29 avr. 1948). [La loi du 20 mars 1953 avait précisé que le 8 mai, anniversaire de la capitulation allemande de 1945, était jour férié.] Les dimanches sont considérés comme des jours fériés (loi du 18 germinal an X).

En principe, le 1^{er} mai est — pour tous — un jour chômé et payé ; le travail des femmes et des enfants (moins de dix-huit ans) est interdit les autres jours fériés. Quand les jours fériés sont chômés (du fait de la loi, des conventions collectives ou par décision de l'employeur), les heures de travail perdues peuvent être récupérées.

Les administrations publiques et la Bourse sont fermées les dimanches et jours de fête. Les notaires peuvent, les jours fériés, recevoir les actes volontaires, mais non les inventaires, procès-verbaux, protêts, etc. Les bureaux des receveurs de l'enregistrement et ceux des conservateurs des hypothèques doivent être fermés les jours fériés. Les tribunaux vaquent les jours fériés ; les actes de procédure sont suspendus, et une permission du président du tribunal est nécessaire pour qu'un exploit soit donné ou une assignation en référé.

Si l'échéance d'une lettre de change ou de tout autre effet est un jour férié, l'effet est payable le premier jour ouvrable qui suit. Le protêt est fait le second jour ouvrable qui suit. Le paiement ne pourrait être exigé, ni le protêt dressé, le lendemain du jour férié si celui-ci tombe un dimanche ou un vendredi, ni la veille de ce jour s'il tombe un mardi. Il en est de même le 2 novembre, si le 1^{er} novembre tombe un lundi. L'échéance est alors reportée au premier jour ouvrable qui suit. Les condamnations ne peuvent être exécutées les dimanches et fêtes, mais la saisie-revendication peut être autorisée en raison de son caractère urgent.

— **Ethnogr.** Ensemble de manifestations et de réjouissances destinées à commémorer un événement, la fête correspond à un besoin profond de l'individu, qui peut s'y exprimer et se récréer de manière inhabituelle. Les fêtes sont le plus souvent collectives et font intervenir l'ensemble des membres d'une famille ou d'un groupe social tout entier ; elles fournissent l'occasion au groupe intéressé d'affirmer sa cohésion ; elles sont presque toujours associées à des phénomènes religieux pour les peuples dont les croyances sont inséparables de la vie quotidienne : elles permettent, en effet, un dépassement de la condition matérielle des individus, et leur donnent le sentiment de s'approcher du monde des dieux et des ancêtres, souvent associés. Aussi, les fêtes s'accompagnent souvent d'un renversement des règles habituellement en vigueur dans la collectivité intéressée, allant fréquemment jusqu'à toutes sortes de désordres et d'excès, des orgies, ou la plus grande licence. De plus, la participa-

tion active à la fête implique parfois la connaissance d'un mythe qui s'y trouve reproduit ; les non-initiés sont alors réduits au rôle de spectateurs plus ou moins effrayés. L'occasion d'une fête peut être un événement familial (naissance, circoncision, mariage, mort) ; ce peut être aussi un événement de la vie collective, d'ordre économique (fête agricole), d'ordre religieux (initiation), ou encore un événement d'ordre politique (l'issue heureuse d'une guerre, par exemple). Le lieu de la fête varie selon son caractère : familiale, elle se déroule dans l'habitation, parmi les sociétés déjà évoluées ; collective, elle se déroule dans un lieu public, sur la place du village le plus souvent.

La fête peut durer un ou plusieurs jours et s'accompagner de manifestations variées : on y consomme généralement une grande quantité d'aliments, alors que la vie quotidienne oblige souvent à mesurer la nourriture. On assiste même, parfois, à de véritables dilapidations de biens, dont le désir d'ostentation n'est pas non plus exclu. Il en est de même pour les cadeaux qui s'offrent ou s'échangent dans les fêtes, et font partie de tout un système de dons. L'honneur des protagonistes est souvent en jeu, et dépend de la valeur des objets offerts. Dans certains cas (Océanie), on expose même les provisions amassées pour la fête, et leur plus ou moins grande quantité fera la réputation du « maître de la fête ». Aussi se prépare-t-on de longue date. Les années de mauvaise récolte voient les fêtes diminuer considérablement. L'abus de nourritures variées s'accompagne d'abondantes libations : l'ivresse contribue encore à « dépassement de soi », qui semble un des buts recherchés par la fête. Presque tous les peuples connaissent l'usage des boissons fermentées et aussi celui des excitants (tabac, bétel, chanvre). La recherche d'une parure et d'ornements contribue à donner à chacun un aspect inhabituel. La danse, qui s'accompagne souvent de musique, a été définie par Mauss comme « un effort pour être autre chose que ce qu'on est » ; elle constitue le point culminant de la fête, le moment le plus attendu ; dans certains cas, elle peut conduire à des états de transe, pendant lesquels le monde supranaturel paraît tout proche, et le danseur est souvent considéré comme mû par un esprit. Enfin, la présence de masques, représentant souvent les ancêtres, ascendants réels ou mythiques, fait participer directement ces derniers à la fête ; souvent, ils la justifient, et les acteurs prennent alors conscience de leur place dans le groupe social tout entier, dont la cohésion se trouve ainsi renforcée.

— **Iconogr.** Les fêtes champêtres ou villageoises ont été l'un des sujets de prédilection des peintres des Pays-Bas : Teniers (Louvre, Vienne, Dresde, Leningrad), Bruegel le Vieux (Munich), D. Rijckaert (Vienne), Rubens (Louvre, Madrid), C. Bega (Leningrad), D. Calvaert (Naples), Van Ostade (Besançon), J. Steen (Louvre), Maes (Amsterdam), Dirck Hals (Louvre, Amsterdam). Pour la France, citons Claude le Lorrain (Louvre) ; la *Fête de Saint-Cloud* (1770) a inspiré à Fragonard un de ses chefs-d'œuvre (Banque de France, Paris).

Les fêtes de cour ont été souvent représentées, depuis les miniatures des *Très Riches Heures du duc de Berry* (Chantilly). Signolons, au XVI^e s., les tapisseries de l'*Histoire d'Artemise*, qui évoquent les fastes des Valois, comme aussi un dessin de Caron, *Fête d'eau sur le grand étang de Fontainebleau* (Edimbourg) ; au XVII^e s., les gravures de Silvestre ; au XVIII^e s., celles de Cochin ; sous le second Empire, les peintures de Winterhalter. Pour Venise, il faut citer Gentile Bellini, Carpaccio, Guardi, Canaletto et Tiepolo.

Les fêtes liturgiques apparaissent dans l'illustration des livres de prières (*Heures d'Adélaïde de Savoie* [Chantilly], de Louis de Laval [Bibl. nat.], de René II de Lorraine [Arsenal]). Quant à celles qui ont trait aux grands ordres de chevalerie, on les trouve sous le pinceau des miniaturistes bourguignons (*Toison d'or*), de Fouquet (*Saint-Michel*), de Philippe de Champaigne (*Saint-Esprit*). Citons encore la *Fête de la Fédération*, par Hubert Robert (Versailles), la *Fête de saint Nicolas*, par J. Steen (Amsterdam).

La fête galante, réunion d'hommes et de femmes en plein air, fut un des thèmes de



fête de cour enluminure des « Très Riches Heures du duc de Berry » musée Condé, Chantilly

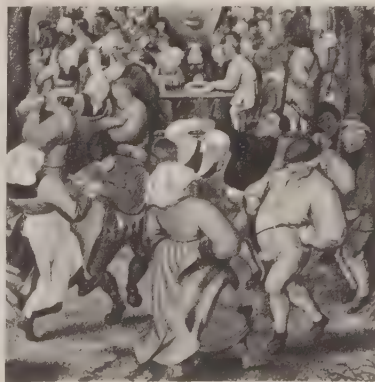
prédilection de la peinture en France, au début du XVIII^e s. Un sens très raffiné de l'amour s'y allie à la poésie de la nature. Citons, de Watteau, *l'Amour au Théâtre-Français* (Berlin), *Assemblée dans un parc* (Louvre), *Amusements champêtres* (Londres, coll. Wallace), et surtout *l'Embarquement pour Cythère* (Berlin, esquisse au Louvre), qui reste le chef-d'œuvre du genre. Après Watteau, il fut pratiqué par Pater (*Fête champêtre*, Louvre), Lancelotti (*Conversation galante*, Londres, coll. Wallace), Octavien (*la Répétition dans le parc*, Nancy), Bonaventura de Bar (*Fête champêtre*, Louvre).



Philippe Mercier, Pierre-Antoine Quillard et Barthélemy Ollivier.

— **Mœurs et cout.** La fête du pays ne coïncide pas partout avec celle du saint patron de la commune. La fête anniversaire de la fondation de la paroisse se nomme la *voto* (de « vœu ») en Quercy, en Périgord et en Auvergne ; la *vogue* (de « vœu » également), en Dauphiné et en Savoie ; la *ducasse* (dédiace de l'église), en Artois et en Alsace ; la *festu majou*, ou *maje festu*, dans la plupart des pays d'oc. Les fêtes du pays sont nommées : *apport* (Bourbonnais), *ballade* (Poitou et Limousin), *balochau* (Touraine),

fête de village par Teniers le Jeune Louvre



« la Kermesse » par Bruegel le Vieux Pinacothèque de Munich



« Fête des archers à Bruxelles » par David Teniers musée de Vienne

à droite, « le Bal des ifs » au château de Versailles 1745, cabinet des Estampes



bal aux Tuileries sous le second Empire « l'illustration »

fête galante de gauche à droite « Assemblée dans un parc » par Watteau (détail) Louvre « Fête de Saint-Cloud » par Fragonard (détail) Banque de France

assemblée (Normandie, Saintonge, Beauce et Landes ou *festin* (région niçoise). [→ Biblio.] — Relig. ● Fêtes juives. V. JUDAÏSME.

● **Fêtes catholiques.** Les fêtes religieuses sont des jours consacrés au culte, et elles sont destinées à honorer le Seigneur (dimanche) ou à commémorer soit les événements de la vie du Christ (la Nativité, l'Épiphanie, Pâques*, l'Ascension) ou de la Vierge (Assomption), soit le sacrifice des confesseurs de la foi (*dies natalis*, c'est-à-dire anniversaire de la mort des martyrs), etc. Si la célébration des uns se fait à jour fixe (la Toussaint) un grand nombre sont dites *mobiles*, car elles sont liées à la date de célébration de la fête de Pâques*, qui varie selon les années (v. COMPUT). En raison de leur multitude, les fêtes ont été divisées en deux catégories : les *fêtes de précepte*, pour lesquelles le repos et l'assistance à la messe sont obligatoires (depuis 1802, on en compte quatre en France : Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint), et les *fêtes de dévotion*. Enfin, une hiérarchie a été établie entre ces fêtes, les unes étant dites *double* (célébrées par le clergé *in choro* et par les fidèles *in foro*), et les autres *simples* (célébrées seulement par le clergé); on distingue même, aujourd'hui, des fêtes doubles mineures, majeures, de seconde ou de première classe, semi-doubles, etc.

● **Fêtes orthodoxes.** L'Eglise orthodoxe célèbre les principales solennités de l'année liturgique dans le même ordre que l'Eglise latine. Elle a quelques fêtes qui lui appartiennent en propre, comme le dimanche de l'Orthodoxie, et elle honore de nombreux saints ignorés de l'Eglise latine.

● **Fêtes musulmanes.** L'islam ne connaît théoriquement pas d'autres fêtes que celle qui termine le mois du jeûne, appelée « fête de la Rupture du jeûne » (*'Id al-fitr*) ou « Petite Fête » (*al-'id al-sarhir*), au 1^{er} du mois de *chawwāl*, et la fête des Sacrifices ou des Victimes (*'Id al-Qurbān*, *'Id al-adhā*) ou Grande Fête (*al-'id al-kabir*), au 10 du mois de *Dhū l-hijja*, qui, malgré son nom, est moins importante que l'autre. C'est la « fête du Mouton » en Algérie. Mais les musulmans célèbrent l'anniversaire de certaines dates de leur histoire religieuse : le 10^u du mois de *muḥarram*, ou jour de *'Achūrā*, qui commémorait la noyade du pharaon dans la mer Rouge, était d'abord un jeûne, aboli après l'institution du ramadān, puis devint la commémoration de divers événements de la vie des anciens prophètes, et, en particulier chez les chi'ites, la célébration de la mort de Husayn en 680; le 12 du mois de *Rabi' al-awwal*, anniversaire de la naissance



du Prophète, le *Mawlid* (au Maghreb, *Mūlūd*). Ces deux dernières fêtes, comme les premières, sont officielles en Afrique du Nord. Le premier jour de l'année (*Ra's al-'ām*), en revanche, n'est pas une fête légale, non plus que la fête appelée *Nawrūz* (nouvel An), fête populaire dans l'ancien monde musulman, célébrée à des dates diverses selon les régions et les époques, et toujours principal jour de fête civile en Perse. D'autres fêtes commémoratives sont : le 15 *radjab*, la *Laylat al-rarhā'ib* (« nuit des vœux »), ou nuit de l'Annonciation, pendant laquelle *Āmina*, mère du Prophète, sentit sa grossesse, et le 27 *radjab*, la *Laylat al-mi'rādī* ou « nuit de l'ascension de Mahomet »; le 15 *cha'bān*, la *Laylat al-barā'a*, où Dieu est censé examiner les actions des hommes et fixer leur destin pour l'année. D'autre part, toutes les nuits du mois du ramadān sont des nuits de réjouissances, et particulièrement celle du 27, « nuit du Destin » (*Laylat al-Qadr*), dans laquelle la première révélation du Coran fut envoyée.

● **Fêtes hindoues.** Les fêtes indiennes sont des fêtes religieuses; très nombreuses, elles se célèbrent à dates fixes et durent parfois plusieurs jours. Les principales sont : *Makara Sankranti*, le premier jour du mois de *Magha* (janv.-févr.), où les hindous se baignent et se frottent avec de l'huile de sésame; *Vasant Panchami*, le cinquième jour de la quinzaine claire du même mois, en l'honneur du printemps, où les étudiants déposent de quoi écrire et des livres aux pieds de la déesse *Sarasvatī*; *Çivarat*, la nuit de *Çiva*, au milieu ou à la fin de février, où l'on offre des fleurs au dieu; *Holi*, sorte de saturnales à l'équinoxe de printemps, où les jeunes gens et les jeunes filles s'aspergent de poudre jaune ou rouge; *Janam Açami*, le huitième jour de la quinzaine sombre du mois de *Çavana* (juill.-août), commémorant la naissance de *Krishna*, où l'on baigne la statue du dieu; *Ganeça Chaturthi*, le quatrième jour du mois de *Bhadra* (août-sept.), où l'on honore une statue en argile du dieu-éléphant; *Dasaha* ou *Dussera*, le dixième jour du mois des *Açvin* (sept.-oct.), en l'honneur de *Durgā*, épouse de *Çiva*; *Divali* ou fête des Lampes, à la nouvelle lune du mois de *Kartika* (oct.-nov.), en l'honneur de *Lakshmi*, épouse de *Vishnu* et déesse de la prospérité, et où une multitude de lampes allumées sont confiées au flux des rivières et de l'océan.

Fêtes galantes, recueil de poésies de P. Verlain (1869). Verlain commença par subir la discipline du Parnasse, et ses deux premiers volumes de vers, les *Fêtes galantes* comme les *Poèmes* saturniens*, parus en

1866, en portent la trace manifeste. Mais ici, il s'éloigne du Parnasse et laisse pressentir le futur Verlain, tout musical et tout de nuances. Ces poèmes dans le ton de Watteau, écrits en un temps où Watteau était la mode (par exemple dans l'œuvre des Goncourt; chez l'historien de l'art Charles Blanc, auteur d'un livre sur les *Peintres des fêtes galantes*), ont le double caractère des petits maîtres du XVIII^e s. : volupté et mélancolie.

FÊTE-DIEU ou **FÊTE DU SAINT-SACREMENT** n. f. Fête en l'honneur de l'Eucharistie. || Pl. des FÊTES-DIEU.

— ENCYCL. Instituée officiellement en 1264 par Urbain IV, pour honorer la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie,



Fête-Dieu est la solennité du corps du Christ célébrée par l'Eglise romaine, en fait, depuis le début du v^e s., en l'honneur de l'Eucharistie. Mais elle n'a été adoptée que petit à petit. Elle est fixée au jeudi qui suit l'octave de la Pentecôte. En France, la solennité est renvoyée au dimanche suivant. L'office de la Fête-Dieu a été en grande partie composé par saint Thomas d'Aquin. Hors de France, on l'appelle souvent *Corpus Christi* (« corps du Christ »).

FÊTER v. tr. Célébrer la fête de : *Fêter un saint. Fêter Pâques, Noël, la Pentecôte, l'Armistice.* || Célébrer un événement : *Elle voulait fêter son grand succès d'actrice pour un souper dont on parlerait (Zola).* || *Peu extens.* Accueillir avec empressement, faire fête à : *Fêter un explorateur à son retour. Fam. Fêter la bouteille, aimer à boire.*

— Loc. C'est un saint qu'on ne fête plus se dit d'un homme qui a perdu toute influence, tout crédit.



FETESTI, v. de Roumanie, en Muntenie (région de Constanța), sur la rive gauche du Danube, en face de la grande île dite « Baltalomalței », en aval de Călărăși; 11 900 hab. Tête du pont du chemin de fer qu'emprunte la voie ferrée de Bucarest à Constanța pour franchir le premier bras du Danube.

FÊTEUR, EUSE n. Personne qui célèbre une fête : *Nous étions une dizaine de fêteurs dans le bac qu. traversait la Creuse* (Theuriet).

Fetha-nagast (*Droit des rois*), recueil canonique hérité de l'Eglise copte. C'est d'après son texte que furent rendus les jugements en Ethiopie jusqu'au xx^e s.

FÉTIAL [sja], **E, AUX** ou **FÉCIAL, E, AUX** adj. (du lat. *fetialis*). Qui appartient aux fétiaux : *Le droit fétial*.

— **Fétiaux** n. m. pl. Prêtres et magistrats dont la fonction était de veiller au respect des traités et des règles du droit international. (On écrit aussi **FÉCIAUX**, et l'on n'emploie guère le sing. **FÉTIAL** ou **FÉCIAL**.)

— **ENCYCL.** Le collège des vingt fétiaux, présidé par le *magister fetialium*, était chargé d'apprécier les conditions du déclenchement et de l'arrêt des hostilités en accomplissant les formalités juridiques et religieuses nécessaires. Ils décidaient des extraditions (*deditiones*) sollicitées par Rome ou qui leur étaient demandées par des cités étrangères. Sous la direction d'un *pater patratus populi romani*, leurs ambassades (deux ou quatre fétiaux) procédaient aux déclarations de guerre par jet d'un javelot au-dessus de la frontière après avoir laissé trente-trois jours de réflexion à l'adversaire pour accorder réparation de l'offense. Dès la deuxième guerre punique, ces rites devinrent purement symboliques et on fit acheter à un soldat de Pyrrhos un terrain en face du temple de Bellone, hors de l'enceinte, pour y élever une colonne. Sur ce sol, devenu l'image de tout pays ennemi, les fétiaux pratiquèrent les cérémonies de la déclaration de guerre. Dépourvus de pouvoir, les fétiaux se maintinrent cependant jusqu'au iv^e s. apr. J.-C.

FÉTICHE n. m. (du port. *feitico*, objet, fée, maléfice; du lat. *facticius*, qui provient d'une fabrication, non naturel). Objet ou animal auquel sont attribuées des propriétés surnaturelles, bénéfiques pour le possesseur : *Les fétiches sont communs à toutes les civilisations*. || **Fig.** Personne pour laquelle on a une sorte de culte.

— **ENCYCL.** Dans l'usage ordinaire, on désigne par le terme imprécis de *fétiche* tout objet naturel ou artificiel dont les hommes se servent pour des usages superstitieux. Il n'existe aucune règle pour déterminer le genre ou le nombre des fétiches. Toutes les substances paraissent propres à les composer : animaux, métaux, pierres, coquillages, morceaux de bois peints ou sculptés, poils d'animaux. Par extension, on a considéré les fétiches comme désignant particulièrement les objets du culte dans les religions dites « animistes ». Il en résulte une grande confusion dans l'usage du mot, qui s'applique indifféremment à des statuettes, des récipients contenant une composition magique, des objets naturels (pierres, plantes, ossements), et en général à tout ce qui se rapporte aux pratiques religieuses des groupes humains dits « fétichistes ».

FÉTICHEUR n. m. Maître des fétiches, capable de les fabriquer, d'en assurer l'efficacité, de les procurer à ceux qui font appel à ses services.

— **ENCYCL.** Le féticheur joue un grand rôle dans les civilisations africaines, où il est représenté avec les caractéristiques du sorcier européen de notre histoire médiévale. Même mystère enveloppant son initiation, sur laquelle circulent des récits impressionnants, même prestige redoutable, souvent assorti d'une véritable crainte, puisque le féticheur peut à la fois faire vivre et faire mourir, guérir les maladies en combattant leur cause profonde, les esprits hostiles, ou rendre malade en utilisant ses mêmes esprits. Son action mêle les manifestations psychiques et une connaissance empirique des remèdes.

FÉTICHISME n. m. Ensemble des pratiques religieuses des peuples considérés comme primitifs. — **Fig.** Vénération profonde, excessive, superstitieuse. || Respect scrupuleux :

Par un fétichisme peut-être excessif de l'exactitude [...] je me suis toujours astreint à rassembler le plus de renseignements possible (R. Martin du Gard).

— **Psychol.** Anomalie sexuelle consistant à ne pouvoir éprouver de plaisir qu'en présence d'objets déterminés.

— **ENCYCL.** Le fétichisme, qui désigna d'abord, sous la plume du président Des Brosses, la religion des peuples de l'Ouest africain (*Du culte des dieux fétiches*, 1760), est fondé sur le besoin de protection éprouvé par l'homme aux prises avec les forces mystérieuses de la nature. En se munissant de fétiches, il s'arme contre les embûches et, en même temps, il se donne le moyen d'agir sur les éléments qui contrediraient ses intentions, mais qui peuvent aussi l'aider à les réaliser. Le fétichisme est donc lié à une conception magique du monde, que l'on peut qualifier de « religieuse », à condition de ne pas serrer ce terme de trop près, car l'importance donnée à l'objet, au fétiche, est en fait plus considérable que celle qui est accordée à l'esprit sur lequel le fétiche donne prise. Fétichisme et animisme sont normalement liés, mais le fétichisme dure bien plus longtemps que l'animisme, et les amulettes, les porte-bonheur et autres manifestations subsistent dans les civilisations attachées à des conceptions religieuses monothéistes, ou à un rationalisme théorique. (→ **Biblio.**)

FÉTICHISTE adj. Relatif au fétichisme : *Culte fétichiste*.

◆ **Adj.** et **n.** Qui pratique le fétichisme. || Qui est atteint de fétichisme sexuel.

FÉTIDE adj. (lat. *foetidus*; de *foetere*, puer). Qui a une odeur forte et répugnante : *Emanations, exhalaisons fétides. Deux ouvriers creusaient un trou [...] mettant au jour [...] une terre verte et fétide* (Duhamel). || En parlant de l'odeur elle-même, nauséabonde, écœurante : *Une odeur fétide de fumier*. || **Fig.** Immonde, répugnant : *Un fétide apostat* (Hugo).

FÉTIDITÉ n. f. Caractère, état de ce qui est fétide : *La fétidité d'une odeur*.

FÉTIS (François Joseph), musicologue et musicien belge (Mons 1784 - Bruxelles 1871). Nommé en 1821 professeur au Conservatoire de Paris, il lance la *Revue musicale* (de 1827 à 1835). Puis, après avoir été pendant quelques années bibliothécaire au Conservatoire, il est appelé à la direction du Conservatoire de Bruxelles (1833), dont il organise l'enseignement, et devient maître de la chapelle du roi. En 1835, la *Revue musicale* fusionne avec la *Gazette musicale*. En 1845, l'Académie royale de Belgique le reçoit.

Beaucoup de compositions de Fétis sont perdues. Il faut citer ses pièces pour piano (1818-1823), ses opéras-comiques (dont *L'Amant et le Mari*, le *Bourgeois de Reims*, etc.), ses œuvres religieuses (une messe, un requiem [1850], etc.), ses trois quintettes (1865), un sextuor, deux symphonies, un concerto pour flûte, etc.

La partie théorique de son œuvre reste importante. Citons différents traités relatifs à l'harmonie (1824, 1844), au contrepoint et à la fugue (1824), des méthodes d'accompagnement (1829), de piano (1837), de chant (1837) ou de plain-chant (1843), de solfège progressif. Enfin, ses travaux de musicologie restent célèbres : mentionnons ses articles de la *Revue musicale* et de la *Revue et Gazette musicale de Paris*, ses comptes rendus à l'Académie de Belgique, son *Histoire générale de la musique* (1869-1876, 5 vol.), et la fameuse *Biographie universelle des musiciens et bibliographie générale de la musique* (1835-1844, 8 vol.).

Malgré son goût pour la composition, Fétis a surtout laissé un nom comme théoricien. Il fonde ses traités sur la pratique et sur la connaissance de l'histoire, dans le dessein d'arriver à une vaste synthèse, à une « Encyclopédie des connaissances musicales », dont il a donné le plan. Enfin, l'œuvre du musicologue garde une grande valeur : elle est le résultat d'un long labeur et de recherches faites sur des documents, qui, parfois, ont été perdus. C'est ainsi que la *Biographie universelle* reste une mine de renseignements.

FETTI (Domenico), peintre italien (Rome v. 1589 - Venise 1624). Elève de Cigoli à Rome, il devint peintre de la cour de Man-

toe et exécuta de grandes fresques pour la cathédrale de cette ville. Fixé à Venise en 1621, il interpréta dans la manière des scènes de genre les sujets religieux : *la Multiplication des pains* (Mantoue), *la Brebis perdue* (Dresde), *la Mélancolie* (Louvre), *la Madeleine* (Galerie Doria, Rome), *la Fuite en Egypte* (Vienne).

FETTSTEIN n. m. Minér. Syn. de **ÉLÉOLITE**.

FÊTU n. m. (bas lat. *festucum*; lat. class. *festuca*). Brin de paille. || Autre., cérémonie au cours de laquelle on jetait loin de soi un fêtu, pour signifier qu'on renonçait à une foi promise.

— **Loc. div.** *Se soucier d'une chose comme d'un fêtu*, ne pas s'en soucier du tout. || *Ne pas donner un fêtu d'une chose*, n'en pas faire le moindre cas.

— **Dr. crim. anc.** Barre de fer avec laquelle l'exécuteur rouait les criminels.

FÊTUQUE n. f. (du lat. *festuca*, fêtu, brin de paille). Herbe extrêmement commune en France, et dont il existe de nombreuses variétés, poussant généralement dans les lieux arides ou les rocailles. (Famille des graminacées.)

— **ENCYCL.** Le genre *fétuque*, voisin des bromes et des pâturins, renferme des plantes généralement vivaces, formant des touffes serrées à tige presque nue, terminée par de petites fleurs verdâtres. Les fétuques jouent un rôle considérable en agriculture; elles forment, en quelque sorte, la base des pâturages naturels, et quelques-unes servent, mélangées il est vrai à d'autres plantes, à établir des prairies artificielles. Certaines espèces (fétuque des prés, fétuque faux roseau), fréquentes dans les prairies naturelles, se trouvent dans les sols parfois inondés, mais toujours bien drainés.

FETZARA (LAC), étendue marécageuse, aujourd'hui asséchée, occupant la partie occidentale de la plaine de Bône, en Algérie.

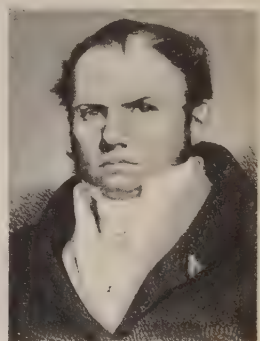
FEU, E adj. (lat. pop. **fatutus*, qui a accompli son destin [*fatum*]). Défunt, décédé depuis peu : *Le salon, modernisé par feu madame Séchard, offrait d'épouvantables boiseries* (Balzac).

— **REM.** Placé avant l'article ou un déterminatif quelconque, ou encore devant un nom propre, *feu* était traité comme adverbe et toujours invariable : *Feu la reine Christine d'Espagne. Feu mon père. Feu ma tante. Feu Marie Stuart*. Placé après l'article, il restait adjectif et s'accordait : *La feu reine, les feus rois*. L'accord est toléré aujourd'hui dans tous les cas.

FEU n. m. (lat. *focus*, foyer). Dégagement simultané de chaleur et de lumière, produit par la combustion du bois, du charbon et de certains autres corps : *C'est Prométhée qui, selon la Fable, aurait enseigné aux hommes l'usage du feu*. || Matière allumée qui chauffe, qui cuit, qui éclaire : *Un feu de boulets agonisait dans la cheminée* (G. Duha-



Domenico FETTI
« La Madeleine »
galerie Doria, Rome



François Joseph FÉTIS



précolombien
figure votive



fétiches

océanien
l'homme-
oiseau

mel). || *Par extens.* Source de lumière : *L'extinction des feux.* Au tournant d'une rue brûlant || *De tous les feux de ses façades* [...] (Apollinaire). || Ce qui est nécessaire pour faire du feu : *Offrir, demander du feu.* || *Le coin du feu*, un des deux côtés de la cheminée : *Au coin du feu le soir auprès d'une âme aimée* (Baudelaire). || Incendie : *Forêt endommagée par le feu.* || Ménage, foyer, famille : *Un village de vingt-cinq feux.* || Unité conventionnelle pour la répartition de l'impôt : *Impôt réparti par feux.* (V. FOUAGE.) || *Par anal.* Météore lumineux ; étoile, astre quelconques : *Les feux du firmament.* || *Par extens.* Vif éclat : *Les feux d'un diamant.* *Le feu des regards.* Un regard de feu lancé par Louise [...] lui donna le courage d'achever (Balzac). || Décharge d'une ou de plusieurs armes, par lesquelles un projectile est lancé par la combustion de la poudre : *Le gardien était là [...] ayant consigné de faire feu sur quiconque s'introduirait dans l'un ou l'autre appartement* (G. Sand). || Inflammation, chaleur intérieure : *Le feu de la fièvre.* *Avoir la bouche en feu.* *Le midi me trouva égaré et la gorge en feu dans cette prison vallonnée* (J. Giono). || Saveur brûlante des boissons alcooliques : *Des vins rouges et blancs qui ont encore assez de feu* (Nerval). || Chaleur extrême. || *Fig.* Ardeur, véhémence, fougue : *Toutes mes paroles [...] étaient soutenues par le feu le plus franc* (G. Duhamel).

— Loc. div. *A petit feu*, sur un feu très doux. || *A plein feu*, de toute sa violence :



le culte du feu
céramique sassanide

La batterie [...] canonne à plein feu la 23^e division turque (P. Chack). || *Attiser le feu*, l'activer ; et, au fig., aggraver un désaccord. || *Fam.* *Avoir le feu au derrière*, être très pressé, très agité. || *Beau feu*, ardeur, zèle qui ne dure pas : *Et ce beau feu de travail qui vous prend par accès?* (Fromentin). || *C'est le feu et l'eau*, se dit de deux personnes ou de deux choses tout à fait opposées. || *Coup de feu*, v. COUP. || *Craindre comme le feu*, redouter : *Les employés le craignaient comme le feu* (Bernanos). || *Crier au feu*, appeler au secours dans un incendie. || *Dieu du feu*, Vulcain. || *Employer le fer et le feu*, recourir à des mesures énergiques. || *En feu*, incendié ; brûlant, échauffé : *L'estomac en feu* ; ardent, excité : *Le cerveau en feu.* || *Essuyer le feu*, recevoir les coups, les injures. || *Etre entre deux feux*, être attaqué de deux côtés. || *Etre tout feu tout flamme*, être rempli de zèle, d'ardeur. || *Faire feu des quatre fers*, ou des quatre pieds, employer toutes ses ressources ; se mettre en colère. || *Faire feu de tout bois*, savoir utiliser toutes les possibilités. || *Faire feu qui dure*, ménager son bien, sa santé. || *Faire la part du feu*, faire un vide, un abattis autour d'un incendie, pour empêcher le feu de s'étendre ; et, au fig., abandonner quelque chose pour sauver le reste : *Ce n'était pas un homme à faire la part du feu* (Bernanos). || *Faire long feu*, ne pas réussir (comme une arme dont le coup ne part pas). || *Ne pas faire long feu*, ne pas durer longtemps. || *Faire mourir à petit feu*, altérer la santé de quelqu'un par les chagrins ou les inquiétudes qu'on lui cause. || *Feu d'artifice*, succession rapide de mots spirituels : *Une fois la verve de Rivarol excitée, le feu d'artifice ne cessait pas* (Sainte-Beuve). || *Feu de cheminée*, embrasement de la suite accumulée dans une cheminée. || *Feu de camp*, soirée de chansons et de jeux en plein air autour d'un feu, chez les scouts, les campeurs. || *Feu de joie*, feu allumé en plein air en signe de

réjouissance : *Aussi se hâta-t-il de s'approcher du feu de joie qui brûlait magnifiquement au milieu de la place* (Hugo) ; et, au fig., destruction d'objets de valeur. || *Feu de la Saint-Jean*, feu de joie allumé le 24 juin (coutume en voie de disparition). || *Feu d'enfer*, feu très ardent. || *Feu de paille*, état d'âme qui dure peu : *Les soupçons que pouvait parfois lui inspirer Eulalie n'étaient qu'un feu de paille et tombaient vite, faute d'aliment* [...] (Proust). || *Feu du ciel*, foudre. || *Feu du rasoir*, sensation cuisante que l'on éprouve après s'être rasé. || *Feu rouge*, feu vert, signal d'arrêt ou de passage : *Le feu vert qui libérait de profondes files de voitures* (R. Vercl). || *Feu roulant*, suite rapide de plaisanteries, de sarcasmes, de propos échangés, etc. || *Feu sacré*, v. SACRÉ. || *Jeter de l'huile sur le feu*, aggraver un désaccord. || *Jeter feu et flamme*, s'emporter violemment. || *Jeter son feu*, tout son feu, obéir à ses instincts, puis s'apaiser ; donner dans une première œuvre tout ce dont on est capable et ne plus rien faire de bon. || *Jouer avec le feu*, s'exposer imprudemment à un danger : *La coquette d'une femme qui se plaisait à jouer avec le feu* [...] (Balzac). || *Le dos au feu*, dans une position confortable. || *Le feu est dans la maison*, tout est en agitation, en désordre : *Sa nièce arrivant, c'est le feu dans la maison* (Nerval). || *Le feu n'est pas à la maison*, rien ne presse. || *Mettre le feu et à sang*, saccager, ravager. || *Mettre le feu aux poudres*, faire éclater un drame, un scandale encore latent. || *Mettre sa main au feu* que... soutenir une chose avec une entière conviction. || *N'avoir ni feu ni lieu*, n'avoir pas de domicile. || *N'y voir que du feu*, n'y rien comprendre ; ne rien remarquer. || *On y court comme au feu*, on s'y rend avec empressement. || *Passer à travers le feu pour quelqu'un*, se jeter au feu pour quelqu'un, lui être tout dévoué. || *Fam.* *Péter du feu* ou le feu, être très actif, très zélé. || *Premier feu*, sentiment violent et peu durable : *Leur premier feu ne résisterait pas à une séparation* [...] (F. Mauriac). || *Prendre feu*, s'emporter, s'enthousiasmer : *Puis soudain, sur un mot d'Hubert, Philé prenait feu, et ils parlaient tous à la fois* (F. Mauriac) ; devenir amoureux.

— *LANGUE CLASS.* Passion amoureuse : *Souviens-toi du beau feu dont nous sommes épris* (Corneille). || *Inspiration poétique* : *Apollon de son feu leur fut toujours avare* (Boileau).

— *ALLUS. HIST.* *Feu sacré*, feu que les vestales^{es} devaient entretenir à Rome sur l'autel de la déesse Vesta, sans jamais le laisser éteindre. Par analogie, on dit de quelqu'un qu'il a le feu sacré lorsqu'il est possédé, pour une cause, d'une ardeur que rien ne peut éteindre.

— *Aéron.* *Feux de position*, signaux lumineux que, dès la tombée du jour, tout aéronef doit porter.

— *Archéol.* Assemblage des ustensiles qui font la garniture du foyer.

— *Arm. et Mil.* *Arme à feu*, arme constituée par un tube de longueur et de qualité adaptées à son emploi, destinée à orienter vers un objectif un projectile lancé soit par l'explosion d'une charge propulsive, soit par la réaction d'une charge fusante. (V. part. encycl.) || *Bouche à feu*, v. BOUCHE. || *Coup de feu*, décharge d'une arme à feu. || *Faire feu*, tirer. || *Faire long feu*, se dit d'un projectile qui ne part que difficilement et avec un certain retard. || *Ouvrir le feu*, commencer à tirer. || *Feu ! Commencez le feu ! Cessez le feu !* commandements verbaux ou sonneries de clairon marquant le début ou la fin d'un tir. || *Feu à volonté*, feu de salve, feu par rafales, v. VOLONTÉ, SALVE, RAFALE. || *Halte au feu*, commandement ordonnant l'interruption momentanée du tir d'une arme automatique. || *Feu grégeois*, v. part. encycl. || *Par extens.* Tir des armes à feu : *La puissance du feu.* *Les feux de l'artillerie.* *Etre pris entre deux feux.* (V. part. encycl.) || *Feux croisés*, tirs exécutés de directions différentes pour se croiser ou se réunir sur le même objectif : *Flanquer un ouvrage à feux croisés.* || *Feux de file*, de rangs, tirs exécutés successivement par les files ou les rangs d'une troupe rangée en ordre serré. || *Eteindre le feu de l'ennemi*, v. ÉTEINDRE. || *Base de feu*, école à feu, plan de feu, v. BASE, ÉCOLE, PLAN. || *Absol.* *Le feu*, le combat : *Aller au feu.* *Recevoir le baptême du feu.*

— *Art culin.* *Grillade au feu d'enfer*, viande saupoudrée de beaucoup de poivre et grillée devant un feu ardent. || *Coup de feu*, v. COUP.

— *Arts décor.* *Arts du feu*, la céramique, la verrerie, l'émaillerie, etc.

— *Art vétér.* *Marques de feu*, taches roussâtres qui se produisent sur la peau de certains animaux. || *Couteau à feu*, lame rouillée au feu avec laquelle on cautérise une tumeur qu'on veut résoudre. || *Feux liquides*, topiques composés de poudre de cantharide ou d'euphorbe, etc., avec lesquels on fait des frictions cutanées pour obtenir un effet révulsif ou fondant. || *Feu anglais*, feu français, feu parisien, sortes de feux liquides à composition plus ou moins variée. || *Feu d'herbe*, v. ÉCHAUBOULURE, URTICAIRE.

— *Astrol.* *Feux élémentaires*, feux plus purs que le feu terrestre, qui existent dans les régions célestes. || *Signes de feu*, les trois signes zodiacaux du Bélier, du Lion et du Sagittaire.

— *Autom.* Signal lumineux destiné à indiquer la modification d'allure ou de direction d'un véhicule. (Le feu rouge continu avertit d'un freinage, et le feu rouge clignotant d'un changement de direction.) || *Feux de position*, ensemble des lumières qui indiquent le gabarit d'un véhicule durant la nuit. || *Feu de signalisation*, appareil lumineux utilisé pour régler la circulation dans les artères des grandes villes.

— *Céram.* Nature chimique de l'atmosphère interne d'un four en cuisson : *Feu oxydant*, *feu réducteur*. (Syn. CUISSON.) || *Grand feu*, période de la cuisson pendant laquelle la pâte acquiert sa dureté et sa coloration définitives, la glaçure fond et les couleurs se développent. || *Petit feu*, phase de la cuisson qui a pour effet de déshydrater l'argile, et qui se fait à des températures comprises entre 200 et 600 °C.

— *Ch. de f.* Signal constitué par une lumière blanche ou colorée (feu rouge, vert, orangé, etc.), fixe ou intermittente (feu clignotant), destiné à attirer l'attention du mécanicien et à traduire un ordre ou une indication à respecter pour la marche et la sécurité de son convoi ou de ceux qu'il peut croiser ou rencontrer sur son parcours. || *Jeter le feu*, *tomber le feu*, éteindre le foyer en le vidant de tout combustible en ignition et, au fig., s'arrêter par lassitude. || *Mettre au feu*, alimenter en charbon le foyer de la locomotive.

— *Dr. crim. anc.* *Supplice du feu*, ou simplement *feu*, supplice qui consistait à livrer les condamnés aux flammes. || *Brûler à petit feu*, brûler lentement un condamné pour rendre le supplice plus horrible : *Miché Servet fut brûlé à petit feu.* || *Epreuve du feu*, épreuve judiciaire consistant à faire porter au prévenu une barre de fer rouge, et à le condamner s'il gardait des traces de plaie après un certain nombre de jours.

— *Eaux et for.* *A feux croissants*, se disait d'un droit d'usage sur les bois d'origine seigneuriale, dans lequel le prélèvement global croissait avec le nombre des habitants.

— *Equit.* *Avoir du feu*, en parlant d'un cheval, être vif et ardent.

— *Géophys.* *Feu central*, v. CENTRAL.

— *Liturg.* *Feu nouveau*, feu qu'on allume et qu'on bénit le samedi saint.

— *Mar. Phare*, fanal allumé sur une côte pour guider les navigateurs ou marquer un danger : *Feu fixe.* *Feu à éclats.* (V. part. encycl.) || *Foyer de chaudière à vapeur.* || *Une chaudière à six feux.* || *Navire en vue pendant la nuit : On aperçoit trois feux devant.* || *Donner le feu à un bâtiment*, dans l'ancienne construction en bois, chauffer la coque pour y appliquer du goudron. || *Feu d'un navire*, fanal réglementaires que doit porter un navire suivant sa nature, son tonnage, sa situation : *Feux de route*, de mouillage, de pêche. || *Feux de position*, signaux lumineux que, dès la tombée du jour, tout navire doit obligatoirement porter. (La nature de ces feux varie suivant la nature du bâtiment.) || *Les feux sont clairs*, les fanal du navire éclairent bien. || *Mettre bas le feu*, éteindre les foyers de la chaudière. || *Pousser, activer les feux*, augmenter la chauffe pour accroître la vitesse. || *Ramener les feux sur l'avant des foyers*, réduire la chauffe au minimum.

— *Métall.* Bas fourneau, où s'opère la réduction du métal. || *Feu catalan*, bas fourneau en forme de renardière. || *Mise à feu*

mise hors feu, expressions indiquant l'allumage ou l'extinction d'un haut fourneau.

— *Météorol. Feu Saint-Elme*, petite aigrette lumineuse qui apparaît à l'extrémité des mâts de navires ou aux filaments des cordages, et qui est due à l'électricité atmosphérique.

— *Min. Combustion spontanée* du charbon qui s'est échauffé dans le massif, à la suite d'infiltrations d'air à travers des fissures. (Certains charbons, notamment s'ils sont et surtout dans les couches épaisses, sont tendres et pyriteux — le lignite également — particulièrement propres à donner des feux spontanés, qui couvent dans le massif en dégageant des fumées nauséabondes, et qui risquent de déboucher à l'air libre par un parement de chantier ou de galerie, en donnant lieu à un incendie*.) || *Long feu*, défaillance d'un coup de mine, qui explose incomplètement, ou avec un retard imprévu et considérable. || *Mise de feu*, dispositif d'inflammation de l'explosif.

— *Pathol. Feu Saint-Antoine*, nom donné autrefois à des épidémies probablement dues à une intoxication par le seigle ergoté. (Cet ergotisme* était caractérisé notamment par des gangrènes.) || *Feu de dents*, éruption de la face, qui se produit chez les enfants durant leur première dentition.

— *Pêch. Pêche à feu*, v. part. *encycl.*

— *Pétr. Point de feu*, température à partir de laquelle un produit pétrolier enflammé continue à brûler pendant au moins cinq secondes : *Le point de feu est généralement supérieur de quelques degrés au point d'éclair*.*

— *Physiq. V. CHAUFFE, COMBUSTION, FLAMME.*

— *Phytopathol.* Nom donné à certaines maladies parasitaires des plantes lorsque les organes paraissent brûlés sous l'influence du parasite. (Le feu bactérien du poirier est causé par la bactérie *Erwinia amylovora*. Cette maladie sévit surtout aux Etats-Unis, où elle cause de gros ravages; les fleurs se dessèchent, l'extrémité des pousses noircit, les feuilles se replient, brunissent et meurent en restant fixées aux rameaux. Le feu du narcisse est causé par le champignon *Botrytis cinerea*, le feu volant du mûrier par le champignon *Verticillium mori*, et le feu noir du tabac par la bactérie *Pseudomonas angulata*.)

— *Procéd.* Petites bougies allumées au début de certaines ventes publiques aux enchères. (L'adjudication est prononcée lorsque trois de ces bougies ont été consumées successivement depuis la dernière enchère.) || Temps pendant lequel reste allumée chaque bougie.

— *Pyrotechn.* Nom générique des compositions pyrotechniques à effet lumineux, coloré ou non : *Feu blanc*, *Feu vert*. || *Feu Coston*, artifice lumineux de signalisation, dont la flamme présente des colorations successives, auxquelles on rapporte des significations conventionnelles. (Il y a dans les feux Coston neuf combinaisons de couleurs, telles que rouge-blanc, vert-blanc, etc.) || *Feu d'artifice*, v. ARTIFICE. || *Feu de Bengale*, v. BENGAL. || *Feu d'eau*, artifice tel que feu de Bengale, gerbe ou girandole, monté sur un flotteur pour être lancé, après allumage, sur l'eau. || *Feu grégeois*, composition incendiaire à base de salpêtre et de matières bitumineuses, dont l'invention est attribuée à Callinicos, et qui brûlait même au contact de l'eau. (Il fut employé au vi^e s. par les Byzantins, qui en gardaient jalousement le secret pour s'assurer la supériorité maritime.) || *Coup de feu*, v. COUP. || *Lance à feu*, syn. de LANCE. || *Roche à feu*, ancienne composition incendiaire, constituée par un mélange de soufre et de pulvérin.

— *Statist.* Ensemble des personnes habitant un même local et constituant un groupe familial, pris en considération en tant qu'unité lors du partage des bois d'affouage* — lorsque celui-ci a lieu par foyer et non par tête —, ou pour la jouissance des communaux*. (Les statisticiens d'autrefois distinguaient entre le *feu allumant* — ou feu réel — et le *feu contribuable*; dans les paroisses prospères, le nombre de feux contribuables pouvait être plus élevé que celui des feux allumants; c'était le contraire dans les paroisses appauvries par une calamité.)

— *Théâtre.* Allocation que reçoivent certains acteurs, en sus de leurs appointements fixes, chaque fois qu'ils paraissent en public. ||

Gratification que les directeurs de théâtre donnent aux artistes, et même aux employés, pour tout service extraordinaire. (Cette expression vient d'une allocation en bougies faite jadis aux acteurs.)

— *Théol. Feu de l'enfer*, tourments sensibles des damnés, définis dans l'Evangile par ces mots. || *Feu du purgatoire*, peines temporaires des âmes du purgatoire. || *Le feu impur*, les passions sensuelles.

— *Thérap. Pointes de feu*, cautérisation ponctuelle qui s'emploie pour produire une rubéfaction et une révulsion locales. (Les pointes de feu se font aujourd'hui avec le thermocautère ou le galvanocautère.)

— *Therm. Conduite du feu* ou *des feux*, v. CHAUFFE. || *Coup de feu*, accident consistant dans la brûlure d'une partie de la surface de chauffe d'une chaudière, exposée au rayonnement du foyer ou au contact de la flamme, et insuffisamment refroidie par l'eau. (V. COUP.) || *Pompe à feu*, terme désuet et prêtant à confusion, car il a été utilisé dans les divers sens de machine à vapeur, de pompe mue par machine à vapeur, et de pompe à incendie.

— *Verr. Premier, second ou troisième feu*, dans les verreries, divers degrés de l'avancement du travail du verre. || *Feu d'atteinte*, feu ardent que l'on produit dans le four dès le commencement de la cuisson du verre peint.

— *ENCYCL. Arm.* Le tube ou canon d'une arme à feu sert toujours à donner au projectile une direction déterminée lors de son lancement. Lorsque le projectile est lancé par l'explosion d'une charge propulsive, le tube de l'arme à feu est hermétiquement fermé à l'une de ses extrémités par une culasse, permettant d'emmagasiner la charge de poudre. Plus la quantité de poudre placée en arrière du projectile sera importante et plus petit sera l'espace dans lequel elle se consumera, plus la force — et donc la portée de l'arme — sera grande : on peut ainsi faire varier la portée soit en modifiant ces éléments (v. CHARGE), soit en agissant sur l'inclinaison du canon. L'arme à feu élémentaire, qui reste réalisée dans le mortier lisse, comprend donc une chambre de combustion, un tube ou canon, un dispositif de mise de feu (mèche, fusée ou amorce frappée par un percuteur). Ce n'est qu'au XIX^e s. que furent mises au point les armes modernes se chargeant par la culasse; leur fonctionnement est beaucoup plus complexe (v. ARMEMENT), mais leurs qualités balistiques sont très supérieures (v. ARTILLERIE). On notera, au contraire, que dans les armes à feu où le projectile est lancé par la réaction d'une charge fusante, le tube doit être ouvert aux deux extrémités. Le rôle de l'arme à feu se réduit alors à celui d'un simple organe de guidage, porteur seulement d'un dispositif d'allumage. C'est le cas des armes à feu lançant toute la gamme des projectiles autopropulsés*.

— *Ethnogr.* On considère habituellement que le feu est, avec la fabrication de l'outil, un des critères d'humanité. Le sinanthrope, à l'aspect physique très primitif, a pu être qualifié d'« homme » de Pékin du jour où l'on a découvert à ses côtés des cendres en même temps que des pierres taillées.

On ne sait rien des premiers modes d'acquisition du feu. A l'heure actuelle, seuls les Négritos des îles Andaman (golfe du Bengale) ignoreraient comment obtenir volontairement le feu, qu'ils se bornent à entretenir. On est réduit aux hypothèses quant à l'origine de leur premier feu : foudre, emprunt à des voisins plus avancés, ou invention fortuite et non renouvelée. Partout ailleurs, on sait comment allumer du feu. Les procédés sont multiples, mais se ramènent à deux grands types : par frottement et par percussion, le choix de l'une ou de l'autre méthode étant essentiellement une question de milieu naturel.

● Le frottement se fait au moyen de deux morceaux de bois, la sciure produite étant chauffée jusqu'à l'incandescence. Le frottement peut être effectué en long (sciage) ou circulairement (forage). On peut scier un tronc avec une baguette, un bâton, avec une liane ou deux demi-bambous. Dans le forage, c'est le mode de rotation qui différencie les types : la baguette tournant perpendiculairement à une pièce de bois peut être roulée entre les mains, ce qui requiert une grande



feu d'artifice
au bois de Boulogne

agilité (Afrique, Amérique du Sud); en Argentine, la baguette est courbe et est tournée à la façon d'un vilebrequin; ailleurs, elle est actionnée par l'intermédiaire d'une courroie qui s'enroule et se déroule; cette courroie peut être tenue à deux mains (Esquimaux, Inde) ou attenante à un arc (Esquimaux, insulaires du Pacifique Nord, peuples de l'Amérique du Nord); c'est par forage qu'on obtenait, à Rome, le feu entretenu par les vestales.

● L'obtention du feu par percussion suppose l'emploi de pierres dures (silex) ou de pyrite de fer; les étincelles obtenues en battant les pierres (briquet) portent à l'incandescence une étoupe ou toute substance aisément inflammable (Esquimaux du Pacifique Nord et peuples de l'extrême sud de l'Amérique). Ce briquet se perfectionne quand l'un des deux éléments est en métal (Asie, Europe). Enfin, en Asie méridionale et en Indonésie, on utilise l'air violemment comprimé dans un cylindre (briquet à air).

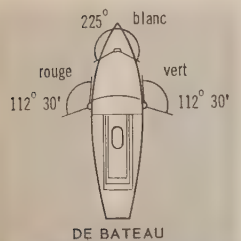
L'étincelle obtenue par l'un quelconque de ces procédés est communiquée à des substances dont la durée de combustion est de plus en plus longue.

Le feu une fois obtenu est rarement rallumé. Partout, il est d'usage de chercher un tison chez des voisins, et l'on juge avec sévérité celui qui l'a laissé éteindre.

— *Hist. mil.* Probablement inventé par les Chinois, auxquels Turcs et Maures l'empruntèrent, et utilisé au moment des croisades, le *feu grégeois* était un mélange de naphthe, de soufre et de charbon. Des pelotes de feu grégeois étaient lancées avec des arbalètes, des balistes ou des mangonneaux, et pouvaient brûler même sur l'eau. Leur flamme était, en l'air, suivie d'une queue et produisait un sifflement strident. Ce genre de projectile prit au XII^e s. le nom d'« artillerie ». Plus tard, on lança le feu grégeois à l'aide de bouches à feu, de sarbacanes. Philippe Auguste l'utilisa à Dieppe contre les Anglais; son emploi fut fréquent dans les combats navals, et son perfectionnement fit



Indiens Gouaraounos
allumant du feu
(Venezuela)



feux



les feux Saint-Elme
illustration de Gustave Doré
pour « la Chanson
du vieux marin »

apparaître la force propulsive des fusées. Cette découverte réapparut sous la forme des engins de Congreve, ancêtres des fusées* modernes. La puissance du feu n'appartut que très longtemps après les armes à feu, qui datent pratiquement des xv^e (canon) et xvi^e s. (arquebuse). Mais les progrès de la technique furent si lents qu'au xviii^e s. encore le choc passe toujours avant le feu, qui n'est qu'un moyen auxiliaire au combat. Ce n'est qu'au xviii^e s. que l'apparition du fusil et la transformation de l'artillerie firent du feu l'élément prépondérant; le principe divisionnaire de la combinaison des armes permit au commandement de coordonner et de diriger l'emploi des feux dans la bataille. Mais la puissance du feu, conséquence des progrès de l'armement au xix^e s., fut une révélation de la guerre de 1870 et, jusqu'en 1914, les doctrines ont oscillé entre deux pôles : le feu et le mouvement. Si la guerre russo-japonaise montra le caractère implacable du feu des armes automatiques, elle en indiqua aussi la parade dans une organisation plus poussée du terrain et de la fortification de campagne. L'enseignement de l'Ecole de guerre française affirmait, en 1914, avec Pétain et Foch, que la puissance du feu, et en particulier du feu d'artillerie (dont les effets avaient été décuplés par l'apparition de l'obus explosif en 1885), constituait le moyen d'action le plus redoutable. La Première Guerre mondiale illustra ce principe : la puissance du feu sembla avoir atteint à Verdun son paroxysme et interdire pratiquement le mouvement et, par là même, la décision, jusqu'à ce que le char, combinant feu, mouvement et choc, fût capable de réaliser la rupture. La théorie allemande de la guerre éclair chercha, au début de la Seconde Guerre mondiale, à s'affranchir des effets du feu par la rapidité et la surprise, tandis que le commandement français, plus fidèle aux enseignements de Verdun qu'à ceux des offensives de 1918, croyait à l'invulnérabilité des fronts continus et à la puissance du feu des positions défensives. La Seconde Guerre mondiale vit s'accroître encore les moyens de feu par la multiplication des engins (fusées, engins autopropulsés, etc.) et l'apparition décisive et massive du feu aérien. Mais la révélation, depuis 1945, des effets de l'arme atomique, son apparition à l'échelon tactique dans l'armement des grandes unités (1957-1960), la souplesse et la précision données au feu par le guidage des engins* spéciaux bouleversent désormais les données classiques du combat en conférant une valeur essentielle aux organes lanceurs de feu, à leur protection et à leur engagement. (→ Biblio.)

— Iconogr. Les Anciens avaient divinisé le feu en la personne de Vulcain*. Les Modernes, dans les allégories des éléments*, ont, à leur tour, souvent représenté ce dieu; une des plus célèbres représentations fait partie des *Quatre Eléments* de l'Albane (musée de Turin). Le Moyen Age avait fait de la salamandre l'emblème du feu.

— Mar. Les feux sont des appareils lumineux destinés à assurer la sécurité de la navigation sur les côtes, à l'entrée des ports, etc. (V. PHARE, BATEAU-FEU.) On nomme également « feux » les signaux lumineux que les navires doivent porter la nuit, lorsqu'ils sont en mer, afin d'indiquer leur route et d'éviter les abordages. Des accords internationaux, dont le plus récent est celui de la conférence de Londres de 1948, relative à la sécurité de la vie humaine en mer, ont fixé le nombre et la disposition de ces feux. La France, qui a ratifié les conclusions de cette conférence, les a transposées dans le domaine pratique par le décret du 1^{er} juin 1953. Les feux doivent être allumés du coucher au lever du soleil. Ils sont blancs ou colorés, et la signification de chacun résulte de la place qu'il occupe sur le navire; cette place, ainsi que le rayon de visibilité de chaque feu, sont déterminés par le décret.

Le voilier en marche porte à bâbord un feu rouge et à tribord un feu vert, l'un et l'autre ayant une portée de 2 milles, et munis d'écrans disposés de telle façon que chaque feu soit visible depuis l'avant jusqu'à deux quarts (22,5°) sur l'arrière du travers.

Un vapeur en marche porte les mêmes feux, et, en outre, au mât de misaine un feu blanc, visible à 5 milles, depuis l'avant jusqu'à deux quarts sur l'arrière du travers, plus un

deuxième feu blanc de mêmes caractéristiques au grand mât, ou mât arrière, placé à 4,57 m au moins au-dessus du précédent (facultatif pour les navires d'une longueur inférieure à 45,72 m).

Voilier et vapeur (et par ce dernier mot il faut entendre tout navire à propulsion mécanique) doivent porter à l'arrière un feu blanc, dit *feu de poupe*, visible à 2 milles, depuis l'arrière jusqu'à six quarts de chaque côté.

Un navire au mouillage doit porter à l'avant un feu blanc visible sur tout l'horizon à 3 milles. Si sa longueur dépasse 45,72 m, il devra porter à l'arrière un feu de même nature, placé à 4,57 m au-dessous du premier.

Enfin, les bateaux pilotes, les navires de pêche ont également des feux particuliers. Un bateau pilote porte un feu rouge visible sur tout l'horizon, au-dessous du feu blanc du mât avant. Les bateaux de pêche* portent des feux blancs disposés de différentes façons, d'après la nature et la longueur des engins de pêche.

On emploie également des feux blancs ou colorés pour les signaux* d'entrée et de sortie de port, les signaux de marée, les signaux de mauvais temps, les signaux des sémaphores, etc.

— Pêch. La pêche à feu (ou au feu) se pratique encore en Méditerranée. L'avant du bateau est muni d'un farillon, ou de toute autre source de lumière, dont l'éclat puissant éblouit le poisson, qui fait surface et est alors relativement facile à capturer au moyen d'un filet. Anciennement, elle était pratiquée à la foène : le pêcheur harponnait les poissons au passage, lorsqu'il les voyait évoluer sous la lueur attirante d'un feu vif allumé dans une grille surplombant l'eau à l'avant de l'embarcation. (V. LAMPARO.)

— Relig. Culte du feu. Ce culte peut dériver du culte du Soleil, aussi bien que du rôle du foyer, soigneusement entretenu. Les Indoriens, tout spécialement, étaient des adorateurs du feu : l'éclair dans un sens, la flamme sacrificielle dans l'autre, étaient les moyens de communication entre l'homme et le ciel. Agni était le dieu du Feu. Chez les Perses, des feux perpétuels brûlaient en l'honneur d'Ahura-Mazda. Ce culte du feu s'est perpétué chez les Parsis. Les Grecs ont vénéré dans Héphaïstos les effets du feu, dans Prométhée l'habileté à s'en servir et dans Hestia la flamme du sacrifice et du foyer. A Rome, les vestales avaient la garde du feu perpétuel du temple de Vesta.

— Superst. D'après les croyances populaires, certains esprits apparaissent sous la forme d'une flamme; les esprits du feu habiteraient les régions sublunaires. Une fiction très répandue est celle des *feux follets*, qu'il ne faut pas confondre avec le follet, esprit serviteur de la maison. Les feux follets, *ignes fatui* de l'Antiquité, se manifestent la nuit, par une flamme bleuâtre, surtout dans les lieux humides. Pour les gens de la campagne, c'étaient des êtres maléfiques. Les feux follets voltigent sur les tombes où se trouvent des trésors. Ils se montrent, sous le nom de *feux Saint-Elme*, après une tempête. Les Anciens croyaient voir dans la chevelure de certains mortels des feux, signe de la présence divine. Il est assez curieux de constater que, d'après la loi du couvre-feu édictée par Guillaume le Conquérant, il était permis aux feux follets, qu'on désignait sous le nom de *Guillaume de Wisp*, de faire briller leur lumière céruleenne. Dans la tradition de Paracelse, les esprits du feu se nommaient *salamandres*.

Feu (LE) [*Il Fuoco*], roman de G. D'Annunzio (1900). Une tragédie, la Foscarina, qui aime Stelio Effrena, poète et musicien, s'efface devant une rivale plus jeune qui sera l'animatrice de Stelio. L'œuvre est une espèce d'autobiographie où l'écrivain exalte sa propre personnalité.

Feu (LE), *journal d'une escouade*, d'H. Barbusse (1916). Ce roman, qui souleva de nombreuses protestations, dut son succès à la vigoureuse réaction que son auteur y manifestait à l'endroit des peintures conventionnelles de la Première Guerre mondiale. Ce témoignage vécu expose le point de vue du simple soldat, en même temps qu'il brosse un saisissant tableau de la vie quotidienne dans la boue des tranchées.

FEU (Terre de). V. TERRE DE FEU.

FEUANG ou FUANG n. m. Petite monnaie d'argent, autrefois en usage au Siam, et valant la huitième partie du tical.

FEUARDANT (François) [Coutances 1539 - Paris 1610], prédicateur, controversiste et agitateur de l'ordre des Frères mineurs observants. Gardien du grand couvent de Paris, se jeta à corps perdu dans les agitations de la Ligue et s'y signala par la violence de ses invectives contre Henri III, puis contre Henri IV. Après l'abjuration de ce dernier, s'exila momentanément. Ses ouvrages de controverse, écrits contre les protestants, sont ceux des pamphlets.

FEUCHÈRE (Jean-Jacques), sculpteur français (Paris 1807 - id. 1852). Elève de Cortot et de Ramey, il débuta par des travaux d'orfèvrerie; il a sculpté un des bas-reliefs de l'Arc de triomphe de l'Etoile (*le Pont d'Arcole*) et des figures historiques : *Jeanne d'Arc sur le bûcher* (Rouen), *Simon de Montfort* (Versailles).

FEUCHÈRES (Sophie DAWES, baronne DE), aventurière d'origine anglaise (Saint Helens - île de Wight, 1795 - Londres 1840). Issu d'une famille très humble, elle avait attiré l'attention du duc de Bourbon, futur prince de Condé, alors en exil à Londres, et devint sa maîtresse. Le duc lui donna une éducation soignée et lui fit épouser le baron de Feuchères. Sa beauté et son esprit lui permirent de tenir un rang très important à la cour de Louis XVIII et de Charles X.

FEUCHTMAYER (Josef Anton), sculpteur et stucateur allemand (Linz 1696 - Mimmelshausen 1770). Il affectionne les figures longues, élégantes, les attitudes dansantes. Sa décoration de l'église de Birnau est considérée comme son chef-d'œuvre.

FEUCHTWANGER (Lion), écrivain allemand, naturalisé américain (Munich 1884 - Los Angeles 1958). Ses premières œuvres sont des romans historiques à travers lesquels l'écrivain évoque des problèmes contemporains, et en particulier la destinée du peuple juif : *le Juif Süss* (*Jud Süß* [1925], dont le sens fut ensuite détourné au profit de la propagande antisémite; *la Guerre juive* (*Der jüdische Krieg*) [1932]. D'autres œuvres prennent leur sujet dans les faits contemporains : *Succès* (*Erfolg*) [1930], *les Sœurs Oppenheim* (*Die Geschwister Oppenheim*) [1933]. L'avènement de l'héritisme l'obligea à s'exiler en France, d'où il réussit à s'échapper lors de l'invasion de 1940 pour gagner l'Espagne et les Etats-Unis. C'est en anglais qu'il publia *Simone* (1944), récit sur la Résistance française, et en allemand la biographie romancée de Goya (1951).

FEUDATAIRE n. et adj. (lat. médiév. *feudatarius*; de *feodum*, fief). Féod. Possesseur d'un fief; vassal : *Les grands feudataires*. Le comte de Flandre était feudataire de l'empereur.

FEUDISTE n. m. (lat. médiév. *feudista*; de *feodum*, fief). Homme versé dans l'étude du droit féodal.

— ENCYCL. Les feudistes ont en quelque sorte codifié le droit féodal et coutumier. L'école feudiste joua, au xv^e s., un rôle important dans le développement, l'unification et la clarification du droit français. Elle eut pour fondateur Charles Dumoulin (*le Livre des fiefs*, 1539), hostile à la féodalité. D'Angeant s'efforça au contraire de donner au droit féodal et coutumier la prédominance sur le droit romain.

FEUERBACH (Paul Johann Anselm von), criminaliste allemand (Hainichen, près d'Alten 1775 - Francfort-sur-le-Main 1833). Professeur à Iéna (1799), à Kiel (1802), à Landshut (1804), il prit, comme conseiller aulique, une part considérable à la réforme judiciaire en Bavière. Il fit abolir la torture. Il est l'auteur du code pénal bavarois (1813) et, avec Arnt et Gönner, du code Maximilien. Il se mêla au mouvement national de 1813 et 1814, notamment par son écrit : *Über deutsche Freiheit* (1814), et fut nommé (1817) président de la cour d'appel d'Ansbach. Il est, en droit criminel, l'un des représentants de la doctrine de la relativité, et l'auteur de la théorie de la contrainte psychologique.

FEUERBACH (Anselm von), archéologue allemand (Iéna 1798 - Fribourg-en-Brisgau

1851), fils du précédent. Son ouvrage sur *l'Apollon du Vatican* (Nuremberg, 1833) fit sa réputation. La plupart de ses études ont paru, posthumes, à Brunswick en 1883. Il avait professé la philologie à l'université de Fribourg-en-Brisgau.

FEUERBACH (Karl Wilhelm), mathématicien allemand (Iéna 1800 - Erlangen 1834), frère du précédent. Professeur de mathématiques à Erlangen, il se signala par ses recherches sur les triangles et sur les pyramides triangulaires (1827). On désigne quelquefois sous le nom de *théorème de Feuerbach* la condition analytique pour que quatre points soient sur un même cercle.

FEUERBACH (Ludwig), philosophe allemand (Landshut 1804 - Rechenberg, près de Nuremberg, 1872), frère des précédents. D'abord hégélien, il changea d'opinion à la suite de ses travaux historiques sur la philosophie moderne de Bacon à Spinoza et sur Bayle. Il écrivit alors une *Critique de la philosophie hégélienne* (1839) et se rallia au matérialisme*. Son *Essence du christianisme* (1841) montre que le sujet objet de la religion, c'est l'homme, et que le dieu n'est que l'idéal d'un peuple. On lui doit encore : *Thèses préliminaires à la réforme de la philosophie* (1842), *Principes de la philosophie de l'avenir* (1843), *Théogonie* (1857). Les idées de Feuerbach ont été étudiées, dans leurs rapports avec le marxisme, par Marx (*Thèses sur Feuerbach*), Engels (*L. Feuerbach et la fin de la philosophie classique allemande*), et Lénine (*Matérialisme et empiriocriticisme*).

FEUERBACH (Friedrich), orientaliste et savant allemand (Munich 1806 - Nuremberg 1880), frère des précédents. Il a écrit : *Theanthropos ou l'Homme-Dieu* (1838), *la Religion de l'avenir* (1843-1847), *Pensées et faits* (1862).

FEUERBACH (Anselm von), peintre allemand (Spire 1829 - Venise 1880), fils de l'archéologue Anselm von Feuerbach. Elève à Paris de Thomas Couture (1852-1854), il est l'auteur de nombreuses scènes antiques (musées de Bâle, Stuttgart, Munich). Ses portraits constituent le meilleur de son œuvre. Il fut professeur à l'Académie de Vienne (1873-1876).

FEUERBLLENDE n. f. Minér. Syn. de PYROSTILPITE.

FEUIL [fœj] n. m. Chim. phys. Assemblage caractéristique des molécules d'agents de surfaces adsorbées aux interfaces : *Le mot « feuil » a été adopté pour remplacer le terme « film » dans les acceptions autres que les acceptions cinématographiques.* (Syn. COUCHE SUPERFICIELLE.)

FEUILLADE (Louis), metteur en scène français de cinéma (Lunel 1874 - Nice 1925). D'abord journaliste et scénariste, il devient metteur en scène chez Gaumont en 1906. Sa vive imagination et son sens du cinéma produisent des œuvres diverses, toujours intéressantes. Spécialisé dans le film à épisodes, alors fort à la mode, il donna, après plusieurs courts métrages comiques, la série *la Vie telle qu'elle est*, puis des films mettant en vedette l'enfant prodige Bout-de-Zan (1911-1913), enfin ses meilleures séries : *Fantomas* (1913-1914), *les Vampires** (1915), *Judex* (1916), et d'autres « ciné-feuilletons » de valeur inégale.

FEUILLAGE n. m. Ensemble des feuilles d'un arbre : *Le feuillage du cyprès s'élève en pyramide.* || Branches coupées, chargées de feuilles.

— Archit. Genre d'ornementation de corniches, de chapiteaux, etc., formé par des imitations de feuilles.

— ENCYCL. Arts décor. Le feuillage a, de tout temps, joué un grand rôle en décoration intérieure. Nos ancêtres ornaient de feuillages frais ou d'herbe le sol, et de rameaux les murs de leurs chambres. On établit d'ailleurs un rapport entre cet usage et l'apparition, au xv^e s., de grandes tapisseries à décor végétal appelées *verdures*. Au xviii^e s., l'herbe céda la place au parquet et aux fleurs, qui, elles-mêmes, s'effacèrent plus tard devant le tapis. Sous forme d'ornement peint ou sculpté, le feuillage n'a jamais cessé, jusqu'à l'époque moderne, de s'adapter à la parure du meuble et de l'habitation. Le « modern style » des années 1900, notamment, en a fait un très grand usage.

FEUILLAGE, E adj. Garni de feuillage : *Une petite galerie aux pilastres plaqués de morceaux de glace, feuillagés d'acanthé* (Goncourt). || Travaillé en forme de feuillage.

FEUILLAGISTE n. m. Chez les fabricants de fleurs et de feuillages artificiels, ouvrier qui accentue au pinceau quelques coloris ou détails aux feuilles et aux fleurs. (On disait autrefois OMBREUR.)

FEUILLAISSON n. f. Phénomène par lequel un végétal se couvre de nouvelles feuilles. || Epoque à laquelle a lieu ce phénomène.

— ENCYCL. L'apparition des feuilles est due à un ensemble complexe de divers facteurs (température, humidité, lumière, durée du jour, cycle végétatif). Elle n'est d'ailleurs point uniforme pour tous les végétaux, et l'on observe à cet égard d'énormes différences. Un fait, cependant, qui est commun à presque toutes les espèces végétales, c'est que les bourgeons supérieurs de chaque branche se développent les premiers.

FEUILLANTINE n. f. (fém. de feuillant). Religieuse cistercienne réformée de l'étroite observance.

— ENCYCL. Hist. relig. Les *feuillantines* ou *feuillantes* étaient des religieuses instituées par J. de La Barrière et Marguerite de Polastron et approuvées par Sixte Quint. Leur premier couvent, établi à Montequioui (diocèse de Rieux) en 1588, fut transféré à Toulouse en 1590. Anne d'Autriche établit des feuillantines à Paris, en 1622, dans le faubourg Saint-Jacques. La Révolution les supprima. (C'est dans une maison sécularisée de ce couvent [12, impasse des Feuillantines] que V. Hugo passa auprès de sa mère une partie de son enfance.) Les feuillantines portaient une robe de laine blanche et un voile noir.

FEUILLANTINE n. f. Pâtisserie feuilletée. (On détaille l'abaisse de pâte, avec la pointe d'un couteau, en tranches de 5 cm sur 2 ; on humecte le dessus avec du blanc d'œuf, on le saupoudre de gros sucre et l'on fait cuire à four modéré.)

FEUILLANTS n. m. pl. Religieux de l'ordre de Cîteaux, réformés en 1577 par Jean de La Barrière, abbé de Feuillant (diocèse de Rieux).

— ENCYCL. Le pape Sixte Quint exempta les *feuillants* de la juridiction de Cîteaux, et les constitua en ordre indépendant (1586). Leur règle, trop rude, dut être plusieurs fois adoucie, notamment en 1595. Ils portaient une robe blanche, avec un capuchon, sans scapulaire. Ils furent appelés à Paris en 1587 par Henri III, qui les installa dans un terrain compris entre la rue Saint-Honoré actuelle et la terrasse des Tuileries. Ils comptaient vingt-quatre maisons en France et 162 religieuses en 1768. En 1791, les feuillants furent dissous et dispersés. L'Assemblée constituante depuis son retour à Paris, l'Assemblée législative, la Convention avant son transfert aux Tuileries occupèrent une partie des bâtiments du monastère.

Feuillants (CLUB DES). Installé dans le couvent de ce nom, à Paris (v. art. précéd.), en juillet 1791, il naquit de la scission du club des Jacobins, qu'abandonnèrent ses éléments modérés lorsque, après l'affaire de Varennes, celui-ci se fut prononcé pour la déchéance du roi. La Fayette, Sieyès, Barnave, Dupont et les Lameth en furent les principaux animateurs. Ils souhaitaient le maintien de la Constitution de 1791 et de la royauté contre l'agitation populaire. 264 députés de la Législative s'y inscrivirent et formèrent la droite de l'Assemblée jusqu'au 20 août 1792. Son influence fut rapidement éliminée par celle des Brissotins, les futurs Girondins.

Feuillants (COUVENT DES), ancien couvent cistercien de Paris (rue Saint-Honoré), issu en 1587 du monastère de Feuillant (Gascogne). Le portail de l'église était de François Mansart ; il subsiste quatre immeubles de rapport (229-235, rue Saint-Honoré), élevés au xviii^e s. par les religieux. Le couvent avait donné son nom à l'une des terrasses du jardin des Tuileries.

FEUILLARD n. m. Menues branches d'arbres garnies de leurs feuilles, que l'on fait sécher pour servir de nourriture aux bestiaux pendant l'hiver.

— Technol. Chacun des brins de saule ou de châtaignier qui, fendus en deux, servent à la fabrication des cerclés de tonneau. ||

Métal en feuilles. || Bande métallique mince et étroite, que l'on emploie pour consolider un ouvrage en bois, un emballage, etc. || Lame d'acier employée pour fabriquer des scies. || Bande de tôle de fer, fixée à la barbotière, qui assure l'assemblage des panneaux de vitrail dans une fenêtre.

◆ Adj. m. : *Fer feuillard*.

— ENCYCL. Zootechn. Le *feuillard* est fourni par les feuilles et les ramilles de certains arbres, notamment de ceux qui sont exploités en émonde, en haie vive ou en taillis. L'utilisation des feuillards pour l'alimentation animale n'est faite qu'en période de disette ou dans des pays pauvres. Les ramures de l'année du robinier, du frêne, du charme, du mûrier et surtout de l'orme donnent un fourrage qui, après séchage, peut remplacer le foin. On peut également conserver ces ramures par ensilage. Les pousses d'ajonc, broyées dans un appareil spécial, donnent un fourrage dont la valeur alimentaire se rapproche de celle de la luzerne.

FEUILLARD (Louis), violoncelliste français (Dijon 1872 - Paris 1941). Violoncelle solo aux Concerts d'Harcourt, puis aux Concerts Colonne, il se consacra par la suite à l'enseignement. Il a publié une *Méthode* et de très nombreuses transcriptions.

FEUILLE n. f. (lat. *folium*). Bot. Expansion latérale de la tige, caractérisée par sa forme aplatie, sa symétrie bilatérale, ses dimensions définies et sa croissance limitée dans le temps et l'espace. (V. part. *encycl.*, Bot. et Zootechn.) || *Feuille carpellaire*, nom donné aux feuilles modifiées qui portent les ovules. || *Feuilles primordiales*, premières feuilles qui existent déjà dans la gemme de l'embryon, et dont la forme diffère souvent de celle des feuilles qui doivent leur succéder. || *Feuilles séminales*, syn. de COTYLÉDONS. || *Fig.* Morceau de papier d'une certaine grandeur : *Il tire de sa grande serviette en chagrin gaufré une large feuille de papier ministre* (A. Dau-det). || — Par extens. Journal, gazette : *Il s'est fondé des feuilles qui ne tiraient qu'à un numéro* (Barrès). || Papier sur lequel sont consignées des notes, des observations.

— Loc. div. *Feuille volante*, ou simplement *feuille*, feuille détachée d'un cahier, d'un livre ; écrit imprimé sur une feuille détachée. || *Feuille de chou*, journal sans valeur, sans importance. || *Feuille de vigne*, ornement en feuille de vigne qui, dans les statues, cache le sexe. || *Chute des feuilles*, époque où les arbres perdent leurs feuilles. || *Trembler comme une feuille*, avoir grand-peur. || *Tomber en feuille morte*, en parlant d'un avion, tomber en tournant sur lui-même. || *Pop. Etre dur de la feuille*, être un peu sourd.

— Anat. *Feuille de figuier*, sillons profonds, creusés pour l'artère méningée moyenne, à la surface interne des os temporal et pariétal.

— Archit. *Feuilles d'acanthé*, ornement en forme de feuilles d'acanthé, usité dans le chapiteau corinthien et le composite. || *Feuilles d'angle*, feuilles sculptées aux coins des cadres et des plafonds. || *Feuilles d'eau*, feuilles simples et ondules, surtout usitées dans les ouvrages de serrurerie. || *Feuilles de fougère*, dessin que présentent un grand nombre de balustrades de la fin du xv^e s. ; disposition particulière des lames de parquet. || *Feuilles frisées*, feuilles recourbées aux extrémités. || *Feuilles incisées*, feuilles découpées par des incisions aiguës et étroites. ||



Ludwig FEUERBACH



Anselm von FEUERBACH
autportrait
musée de Karlsruhe



feuille, art gothique, XV^e s.
détail d'un chapiteau
musée de Toulouse



façade de la maison
des Feuillants
rue Saint-Honoré

Feuilles laciniées, feuilles allongées irrégulièrement. || *Feuilles de laurier*, ornement du chapiteau corinthien, partagé par bouquets de trois feuilles. || *Feuilles lobées*, feuilles divisées en plusieurs lobes. || *Feuilles lyrées*, feuilles dont la partie supérieure du disque est entière, tandis que la partie inférieure se divise en lobes qui vont en décroissant. || *Feuilles d'olivier*, ornement du chapiteau corinthien. || *Feuilles de persil*, ornement du chapiteau corinthien, découpé plus menu que les feuilles d'acanthé. || *Feuilles pennatifides*, feuilles divisées en segments semblables à des ailes. || *Feuilles de refend*, feuilles dont les bords sont découpés comme l'acanthé et le persil. || *Feuilles runcinées*, feuilles bordées de dents semblables à une scie.

— Bijout. Petite lame de métal qu'on place sous une pierre fausse pour lui donner de l'éclat.

— Ch. de f. *Feuille de marche*, feuille imprimée remise au chef de train ou au mécanicien pour lui préciser l'horaire et les détails de sa marche et destinée à recevoir toutes les inscriptions de contrôle ou de passage en cours de route.

— Constr. Carreau de verre que l'on place dans un cadre ou un châssis.

— Dr. *Feuille d'audience*, feuille de papier timbré sur laquelle le texte des jugements rendus au cours d'une audience de justice est transcrit. || *Feuille de présence*, feuille ou formule destinée à être émarginée par des personnes dont on veut constater la présence dans un bureau, dans une réunion (notamment une assemblée générale), etc. || *Feuille de journée*, feuille récapitulative utilisée dans certaines administrations, notamment dans les établissements de la marine, pour constater les dépenses de main-d'œuvre et d'emploi des matières premières. || *Feuille de paie*, expression familière désignant le bulletin de paie*.

— Dr. mar. *Feuille de temps*, document qui permet de calculer les jours de planche employés au chargement ou au déchargement d'un navire.

— Hist. *Feuille des bénéfices*, nom donné à la liste des bénéfices, confiée en général au grand aumônier. (Elle fut établie à la suite du concordat de Bologne [1516], permettant au roi de disposer des bénéfices ecclésiastiques.)

— Imprim. Ensemble de pages contenues dans un format donné, tant au recto qu'au verso. (Le format d'une feuille détermine le nombre de pages du cahier formé par la feuille pliée. On dit feuille *in-plano* quand la feuille est tirée recto, ou recto et verso; *in-folio*, quand elle est tirée sur quatre pages; *in-4^o*, sur huit pages; *in-8^o*, sur seize pages; *in-12*, sur vingt-quatre pages; *in-16*, sur trente-deux pages; *in-18*, sur trente-six pages, etc.). || *Bonne feuille*, feuille d'un tirage définitif. || *Feuille en blanc*, feuille qui n'est imprimée que d'un côté. || *Feuille de décharge*, feuille de papier spongieux que l'on passe pour enlever l'excès d'encre. || *Feuille de mise*, feuille de mise en train. || *Feuille de passe*, chacune des feuilles que l'on met en supplément lors du tirage (dans la proportion généralement de 3 à 5 p. 100). || *Feuille en retiration*, feuille qui est imprimée au recto et au verso. || *Lever la feuille*, recevoir la feuille imprimée au sortir de la machine.

— Mar. *Feuille de doublage*, feuille de laitton, servant à doubler la carène des navires en bois.

— Menuis. Large et mince lame de bois précieuse, obtenue par sciage ou, le plus souvent, par tranchage, et employée par les ébénistes dans le placage des meubles. || Chacune des lames qui forment un parquet. || Assemblage de menuiserie faisant partie des contrevents ou de la fermeture en bois d'une boutique.

— Mil. *Feuille de déplacement*, titre de transport que tout militaire isolé doit présenter pour avoir droit, sur les chemins de fer, au tarif réduit dit « tarif militaire », à l'occasion d'un déplacement de service prescrit par une autorité responsable. (Établie par un intendant, elle indique la date de mise en route, l'itinéraire, l'autorité ayant prescrit le déplacement et les avances de fonds perçues avant le départ.) || *Feuille de journée*, ancienne appellation de la pièce administrative établie quotidiennement dans les corps de troupes pour constater le nombre des journées de présence effective des militaires et justifier ainsi le montant de leurs droits en

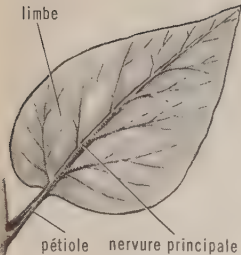
solde, vivres, etc. (Depuis 1945, la feuille de journée est remplacée par des documents appelés « états journaliers » de mutation et de contrôle nominatif.) || *Feuille de prêt*, document établi chaque quinzaine par le commandant d'une unité administrative (compagnie, escadron, batterie), pour permettre au corps de se faire rembourser des sommes payées à titre de prêt* aux militaires du contingent. || *Feuille de route*, ancien nom de la *feuille de déplacement*; bon de transport établi pour une troupe utilisant un train spécialement mis en route pour son déplacement.

— Orfèvr. Extrémité d'une cuiller ou d'une fourchette, où l'on grave des armes ou un monogramme.

— Papet. Élément de papier ou de carton d'un format* déterminé (généralement rectangulaire). || Bande continue de papier ou de carton, au cours de sa fabrication.

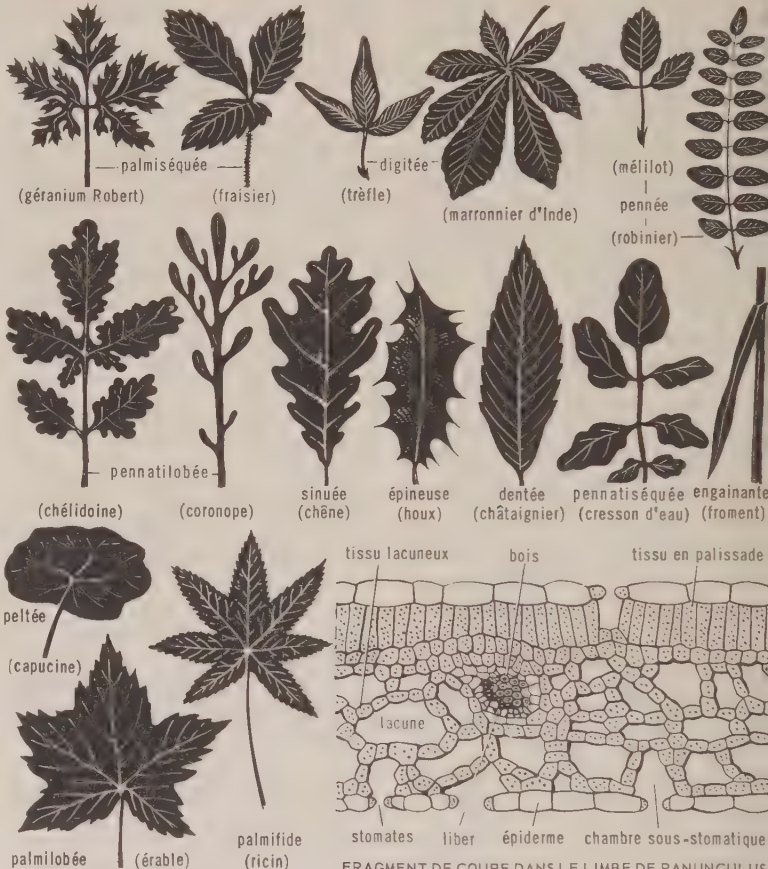
— Pêch. Nom que l'on donne aux alevins de cyprinidés (carpe, tanche, gardon, etc.) qui

dans chaque espèce, à une loi déterminée. Les feuilles sont dites *solitaires*, *éparses* ou *alternes* quand chaque nœud en porte une seule; *opposées*, quand il en porte deux, placées l'une en face de l'autre; *verticillées*, quand, plus nombreuses, elles forment autour de chaque nœud une sorte de couronne circulaire ou verticille (v. PHYLLOTAXIE). Les feuilles, soit simples (limbe unique), soit composées (folioles plus ou moins nombreuses), peuvent avoir des contours variés : on dit qu'elles sont entières, dentées, crénelées, lobées, ...fides, ...partites et ...séquées; ces trois derniers qualificatifs s'emploient généralement combinés avec d'autres (pennatifide, palmatifide...). Les faisceaux libéro-ligneux isodiamétriques de la tige pénètrent dans le pétiole et ramifient dans le limbe, où ils forment des nervures. La nervation, caractéristique de l'espèce, peut affecter des formes très différentes : on distingue les feuilles unives, penninervées, palmatinervées, parallèles, penninervées et peltées. La nervation et l



feuille (bot.)

feuille ornementale
v. hors-texte en couleurs
en regard de la p. 38



servent au repeuplement des étangs et des rivières.

— Sylvic. Chacune des années de croissance du bois, depuis la dernière coupe : *Ce taillis est à sa dixième feuille*. || Volume dont un bois s'accroît en une année.

— Technol. Sorte de couperet à l'usage des bouchers et des charcutiers. || Bande de papier, d'étoffe ou de peau très fine, qui est d'abord plissée à l'aide d'un moule spécial en carton dur, puis collée sur les brins de l'éventail. (Elle peut être simple ou double.)

— Encycl. Bot. La partie essentielle de la feuille est le *limbe*, région plate qui est souvent attachée à la tige par une partie grêle ou *pétiole* (communément « queue »); parfois, la base de la feuille, pétiole ou non, se dilate en une *gaine*, qui enveloppe plus ou moins complètement la tige; les feuilles s'insèrent sur la tige au niveau des *nœuds*; de part et d'autre de l'insertion de la feuille sur la tige se trouvent souvent deux petites lames foliacées, ou *stipules*. Une feuille sans pétiole est dite *sessile*. Le mode de répartition des feuilles à la surface de la tige est soumis,

forme de la feuille sont étroitement liées. Le pétiole de la feuille est protégé par un épiderme qui continue celui de la tige. L'épiderme du limbe, percé de stomates, surtout ou même exclusivement à la face inférieure recouvre un parenchyme chargé de chlorophylle. Parfois homogène, le parenchyme est souvent hétérogène (parenchyme palissadique sur la face supérieure, lacuneux sur la face inférieure). Les conditions réalisées par le milieu extérieur exercent une notable influence sur la structure de la feuille : c'est ainsi que l'action du milieu aquatique fait disparaître les stomates, réduit la cutinisation de l'épiderme, y provoque la formation de chlorophylle, favorise le développement des lacunes dans le parenchyme et y réduit les tissus de soutien. Ébauchant son développement dans le bourgeon, la feuille l'achève après l'épanouissement de cet organe. Si durable est d'ailleurs limitée : dans les arbres à *feuilles caduques*, toutes les feuilles meurent à l'automne qui suit l'épanouissement de bourgeons (v. CHUTE); dans les arbres à *feuilles persistantes*, ou arbres verts, elle

durent plusieurs étés, et la plante reste chargée de feuilles même en hiver. La sècheresse a également une action profonde sur la structure des feuilles : le limbe peut être extrêmement réduit, voire nul ; la cuticule peut s'épaissir et les tissus de soutien prendre une grande importance : c'est ainsi que l'on explique la formation de feuilles-épines (ajoncs).

La feuille est, normalement, le siège d'une respiration, d'une assimilation chlorophyllienne et d'une transpiration actives ; la sève brute, apportée par les vaisseaux ligneux des nervures et répandue dans le parenchyme, y est transformée en une sève élaborée, qui reprend le liber pour la distribuer dans tout le corps de la plante : telles sont les fonctions essentielles de la feuille. Sans parler des phénomènes de mouvement dont elle peut être le siège, elle peut s'adapter aussi à des fonctions très diverses : défense (épines de robinia, de berberis), protection (écailles des bourgeons), réserve nourricière (écailles des bulbes), fixation (villes des papilionacées), capture des proies (feuilles de drosera, de dionée, ascidies des sarracénies, des népenthès), etc. Mais la plus importante de ces adaptations secondaires est celle par laquelle la feuille se consacre à la formation des corps reproducteurs (feuilles sporangifères des cryptogames vasculaires, pièces florales des phanérogames). Rappelons, enfin, que les feuilles des monocotylédones sont généralement verticales, parallèles à l'axe, et à structure homogène (ex. : feuille d'iris), tandis que les feuilles des dicotylédones sont horizontales, à nervation ramifiée et à structure hétérogène (face supérieure plus verte et plus cunéiforme que la face inférieure).

— Bx-arts. L'architecture a employé des feuilles comme ornement dans les chapiteaux et dans une multitude de parties des monuments. La *feuille de vigne*, destinée à cacher en partie la nudité, date du XVIII^e s.

— Zootechn. Les feuilles de plusieurs arbres peuvent fournir du fourrage pour les animaux domestiques. La valeur nutritive des feuilles varie non seulement avec les espèces, mais aussi avec l'époque de l'année. Dans les pays du Nord, en Norvège et en Allemagne, on utilise les feuilles de chêne, d'orme, de noisetier, notamment, séchées ou pulvérisées, ou hachées et cuites dans l'alimentation hivernale des volailles. Celles de mûrier constituent la nourriture à peu près exclusive du ver à soie ; on peut aussi les donner aux animaux domestiques, qui les consommeront fraîches ou desséchées.

Feuilles d'automne (LES), recueil de poésies, publié par V. Hugo en 1831. Dans sa préface, le poète définit fort bien lui-même le caractère de son œuvre : intimité, vie du foyer, vie intérieure. Dans la première pièce du recueil, il explique son inspiration quand il dit :

Tout souffre, tout rayon [...] Fait feuillet et vibre mon âme de cristal, Mon âme aux mille voix que le Dieu que j'adore Mit au centre de tout comme un écho sonore.

Intimisme et communion avec les hommes : c'est là le double caractère du nouveau romantisme qui est né vers 1830, quoique, à la vérité, un certain nombre de poèmes, comme la série des *Soleils couchants*, soient contemporains des *Orientales** et de la même veine qu'elles.

Feuilles d'herbe (*Leaves of grass*), recueil poétique de Walt Whitman (1855). A dire vrai, ces vers sont plutôt des lignes de prose de longueur fort variable (entre quatre et trente mots), et le rythme en est assez difficile à saisir. Mais le livre est l'histoire de toute une existence. L'écrivain y apparaît avec son indépendance démocratique presque libertaire, son amour païen du corps humain. Tumultueux, parfois obscène, W. Whitman a choqué nombre de ses compatriotes par sa franchise, mais il reste bien américain par son respect des forces collectives de la foule au travail.

FEUILLÉ, E adj. Garni de feuilles : *Rameaux, bosquets feuillés*.

— Archit. *Colonne feuillée*, colonne ornée de feuilles sculptées.

— Hérald. Se dit des plantes dont les feuilles sont d'un émail particulier, des fleurs et des fruits qui ont des feuilles contre leur ordinaire.

◆ N. m. Peint. Manière d'imiter le feuillage en peinture : *Un feuillu minutieux*.

FEUILLE-DE-SAUGE n. f. Chirurg. Sorte de bistouri.

— Technol. Petite lime de forme oblongue, très allongée et coupant sur ses deux longs côtés, qui sert à fendre la tête des vis et à travailler les parties creuses peu ouvertes. || Une des pièces d'une serrure. || Pl. des FEUILLES-DE-SAUGE.

FEUILLÉE n. f. Feuillage des arbres : *Près du ruisseau sous la feuillée* | *Menons la Muse émerveillée* (Banville).

— **Feuillées** n. f. pl. Tranchée dissimulée derrière des feuillages et destinée à servir de latrines aux troupes en campagne.

FEUILLÉE (JEU DE LA). V. JEU DE LA FEUILLÉE.

FEUILLE-MORTE adj. invar. et n. m. Qui est de la couleur jaune-brun des feuilles sèches : *Des passereaux feuille-morte*.

FEUILLE-MORTE n. f. Entom. Nom usuel d'un papillon lasiocampide (*Gastropacha quercifolia*), qui vole sur le chêne, l'aubépine et le prunier, mais dont la chenille vit sur les arbres fruitiers, les prunelliers, etc. (La couleur du papillon, rousse ou brune, la disposition des ailes au repos lui ont fait donner le nom de *bombyx feuille-morte*.) || Nom usuel d'un papillon voisin du précédent, le bombyx du pin ou *Dendrolimus pini*, dont la chenille est nuisible aux pins. (V. LASTOCAMPE.)

FEUILLER v. intr. Pousser des feuilles : *Arbres qui ont commencé à feuiller*.

FEUILLÈRE (Edwige Caroline CUNATI, dite Edwige), actrice française (Vesoul 1907). Premier prix de comédie au Conservatoire, elle passe deux ans à la Comédie-Française (1931-1933). Elle s'est fait applaudir à la scène dans la *Dame aux camélias*, *Sodomie et Gomorrhe* (1943), *L'Aigle à deux têtes* (1946), *Partage de midi* (1948), *Pour Lucrèce* (1953). Elle a été, au cinéma, l'interprète de nombreux films, parmi lesquels : *J'étais une aventurière* (1938), la *Duchesse de Langeais* (1941), *Julie de Carneilhan* (1949), *Le Blé en herbe* (1953), *Les Fruits de l'été* (1954), *Le Septième Commandement* (1956).

FEUILLERET [fœjœrɛ] n. m. Bouvet de menuisier ou de parqueteur, à l'aide duquel ces ouvriers poussent une feuillure de porte ou de fenêtre, d'un plancher, etc. (Il sert également aux ébénistes pour pousser certaines moulures de formes diverses.)

FEUILLET n. m. (dimin. de *feuille*). Partie d'une feuille de papier pliée une ou plusieurs fois sur elle-même : *Registre de cent feuillets*. *Tourner un feuillet*. *Sauter un feuillet*. || Page d'un carnet : *Le régla, c'est quand je puis noter sur mon feuillet ce qui rit en ma fantaisie, un mouvement, un geste...* (R. Rolland.)

— Ardois. Plaque mince.

— Arts graph. Ensemble de deux pages, recto et verso, d'un livre ou d'un cahier. (Un feuillet est ordinairement une partie d'une feuille de papier pliée et découpée pour constituer l'un des cahiers d'un volume. Si le feuillet doit se couvrir ou se coller dans un volume, c'est un *onglet*.) || *Feuille mobile*, page d'un registre de comptabilité ou d'un ouvrage de documentation, qu'un système spécial permet d'insérer ou de retirer à volonté. (L'emploi de feuillets mobiles permet un classement méthodique des comptes, une durée illimitée assurée par intercalation de nouvelles feuilles et, en ce qui concerne les ouvrages de documentation, une mise à jour continue.)

— Bot. Chacune des lames qui garnissent le dessous du chapeau des agarics.

— Embryol. *Feuillets embryonnaires*, v. part. *encycl*.

— Géol. Subdivision mince d'une couche de terrain.

— Mamm. Troisième cavité de l'estomac des ruminants, ainsi nommée en raison des replis feuilletés de sa paroi interne.

— Physiq. *Feuille magnétique*, aimant lamellaire, en général fictif, dont les faces ont des densités magnétiques égales et de signes contraires. (Un circuit fermé parcouru par un courant électrique peut être assimilé à un feuillet magnétique. On peut encore

définir un feuillet magnétique : l'ensemble de deux surfaces aimantées de signes contraires, parallèles, infiniment voisines, pour lesquelles l'intensité d'aimantation est, en tous les points, normale à la surface ; la puissance du feuillet en un point est le produit constant de l'intensité d'aimantation par la distance des deux faces du feuillet. La considération des feuillets magnétiques permet de résoudre simplement un certain nombre de problèmes d'électromagnétisme.)

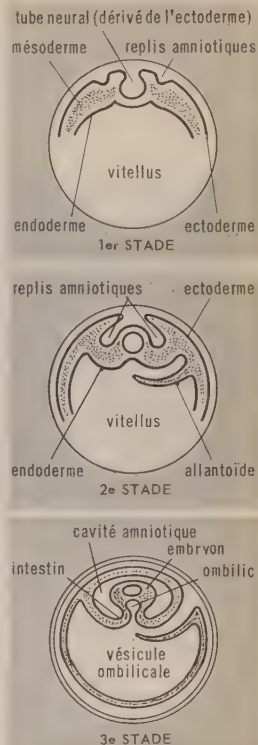
— Technol. Plaque mince de chêne ou de sapin servant à la fabrication des panneaux de menuiserie. (Les panneaux de contre-plaqué remplacent souvent les panneaux de feuillets, même dans la menuiserie traditionnelle.) || Scie à chantourner des tonneliers.

— Text. Une des nappes élémentaires des fils de chaîne sur le métier à tisser : *Diviser l'ensemble de la chaîne en plusieurs feuillets*.

— ENCYCL. Embryol. *Feuillets embryonnaires*. Chez les métazoaires, la segmentation de l'œuf donne naissance à une blastula*, qui se différencie en une gastrula comportant d'emblée plusieurs feuillets : ectoderme, endoderme, mésoderme (et matériel cordal chez les cordés). Elle ne comprend que deux feuillets chez les acelomates (spongiaires, coelentérés). Chaque feuillet a une destinée précise et engendre une série d'organes. L'*ectoderme* donne le tissu de recouvrement et aussi le système nerveux, les glandes cutanées, la préhypophyse des vertébrés et, le plus souvent, les portions antérieure et postérieure du tube digestif. L'*endoderme* donne l'intestin et ses annexes et, chez les vertébrés aériens, les poumons. Le *mésoderme* et le *mésenchyme* donnent les éléments du squelette, des muscles, du sang, du tissu conjonctif, les organes excréteurs. Beaucoup d'organes ont une origine embryonnaire mixte ; la peau est ectodermique par l'épiderme et mésodermique par le derme.

FEUILLET (Raoul Auger), maître de ballet et chorégraphe français, né en 1660. Il inventa un système de notation de la danse, publié en 1701 : *Chorégraphie ou l'Art d'écrire la danse par caractères, figures et signes démonstratifs*. Il publia également plusieurs recueils où sont décrites et mises en chorégraphie nombre de danses créées par son maître Louis Pécourt pour l'Opéra. Sa *Chorégraphie* est importante pour l'histoire de la technique de la danse au XVII^e s., car on y trouve définies les cinq positions classiques et l'en-dehors ; les mouvements des bras, déjà très étudiés ; les pas sautés, les jetés, les sautés, les cabrioles, les entrechats. C'est déjà l'expression de l'école académique française.

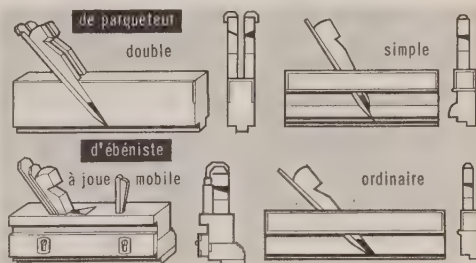
FEUILLET (Octave), écrivain français (Saint-Lô 1821 - Paris 1890). Les plus importantes de ses œuvres sont : au théâtre, *Le Pour et le Contre* (1853), *Pérol en la demeure* (1855), *Le Village* (1856), *Montjoie* (1856), *Dalila* (1857), *Le Cheveu blanc* (1860), *le Sphinx* (1874), *la Partie de dames* (1884), *Chamillat* (1886) ; dans le genre romanesque, *la Petite Comtesse* (1857), *le Roman* d'un jeune homme pauvre* (1858), *Histoire de Sibylle* (1862), *Monsieur de Camors* (1867), *Julia de Trécaur* (1872), *Histoire d'une Parisienne* (1881), *la Morte* (1886). Son prestige fut considérable sous le second Empire, pendant lequel il a fait figure d'écrivain officiel du régime. Il fut pendant trente ans le représentant d'un genre qui résista au réalisme et au naturalisme, et y opposa un « idéalisme » souvent artificiel. Il n'en a pas moins incarné, dans *Monsieur de Camors*, l'immoralisme du « monde », et a étudié, avec un sens très juste de la psychologie de son temps, un type de la jeune femme nerveuse et fantasque, que



feuillet (embryol.)



Octave FEUILLET



feuillets

plusieurs de ses romans nous présentent avec des nuances diverses. (Acad. fr., 1862.)

FEUILLET DE ACCHES (baron Félix Sébastien), écrivain français (Paris 1798 - id. 1887). Employé au ministère des Affaires étrangères, il devint maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs, et fut mis à la retraite comme directeur du protocole en 1874. Il a publié : *Méditations métaphysiques et Correspondance de Malebranche avec de Mairan* (1848), *Lettres inédites de Michel Montaigne et de quelques autres personnages, etc.* (1863), *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth, lettres et documents inédits* (1864-1873), *les Salons de conversation au XVIII^e siècle* (1883), etc.

FEUILLETAGE n. m. (de Feuille, nom d'un chef pâtissier de la maison de Condé). Action de feuilletter de la pâte : *Le feuilletter est une partie très difficile de la pâtisserie.* || Pâtisserie feilletée : *Aimer, ne pas aimer le feilletage.*

— ENCYCL. Cette pâte aurait été inventée par Claude Gellée, dit le Lorrain, peintre célèbre du XVII^e s., apprenti pâtissier dans sa jeunesse. Cependant, dans une charte de Robert, évêque d'Amiens (1311), il est déjà fait mention de gâteaux feilletés. Pour le feilletage, on emploie les mêmes proportions de farine fine et de beurre fin, du sel et de l'eau. On place en tas la farine sur la table, on fait la fontaine et l'on met le sel, puis l'eau; on délaie vivement pour obtenir une pâte lisse et molle. On laisse reposer celle-ci dix minutes. On l'abaisse avec le rouleau, on la ploie et l'abaisse encore une fois. On pétrit le beurre de façon qu'il soit de même consistance que la pâte, puis on l'étend sur celle-ci, dont on replie les bords. On saupoudre de farine et on laisse reposer un quart d'heure avant d'abaisser à nouveau avec le rouleau, sous forme d'une bande longue d'environ 80 cm; on replie la pâte en trois parties en appuyant avec le rouleau, opération qu'il faut répéter cinq ou six fois, en laissant chaque fois reposer la pâte pendant un quart d'heure et en la tournant à chaque fois.

FEUILLETÉ, E adj. Qui a l'aspect de feuillets.

— Entom. Se dit des antennes des insectes quand chaque article présente une lame latérale mince et allongée, ou feilleté.

— Géol. *Roche feilletée*, roche qui se divise en feuillets. (Les feuillets suivent d'anciens lits ou strates, ou bien ils ont été engendrés par tassement ou compression. Les argiles feilletées font transition vers les schistes.)

◆ N. m. Etat de la pâte feilletée : *Un feilleté léger.* || Gâteau feilleté.

FEUILLETER v. tr. (Se conj. comme *jeter*). Tourner les pages d'un livre, d'un registre, etc. : *Il ouvrit et feuilleta ses meilleurs dossiers* (Barrès). *On feuillette jour et nuit les oraisons funèbres de Bossuet* (Chateaubriand). || Lire négligemment et à la hâte : *Feuilleter des volumes.* || Fig. Se livrer à l'étude de : *Il est sain de toujours feuilletter la nature* (Hugo).

— Pâtiss. *Feuilleter de la pâte*, la pétrir avec du beurre, à l'eau froide, de façon qu'elle lève et se sépare en feuillets très minces. (V. FEUILLETAGE.)

FEUILLETIS n. m. Ardoise. Délit où l'ardoise a eu son plan de fissilité dérangé, froissé en quelque sorte.

— Joaill. Partie d'une pierre fine, et plus particulièrement d'un brillant, où les facettes se terminent dans le bord.

FEUILLETISER v. tr. Joaill. Tailler le feilletis d'une gemme.

FEUILLETON n. m. Article de littérature, de science, de critique, etc., inséré au bas d'un journal : *Un critique dramatique dont le feuilleton avait une grande influence* (Zola). || Roman qui paraît par fragments.

— Imprim. Non donné quelquefois au petit cahier de 8 pages, format in-12, composé du tiers de la feuille imprimée. || Article qui, dans un journal, occupe la partie inférieure de la page, sous un filet (à la manière du roman-feuilleton quotidien) : *Lire le feuilleton de la chronique théâtrale.*

— Instit. polit. Petit cahier par l'intermédiaire duquel les parlementaires sont informés de la vie intérieure de leur assemblée et de ses commissions : composition des

groupes parlementaires, ordre du jour des séances, projets et propositions de lois déposés, etc.

— Papet. Papier fort ou carte de qualité inférieure.

— ENCYCL. En installant sa critique dramatique au « rez-de-chaussée » du *Journal des débats*, pour attirer l'attention des lecteurs, Geoffroy inaugura sous le Consulat le *feuilleton littéraire*, qui devint l'une des formes les plus en vogue de la critique jusqu'à nos jours. Tous les grands journaux eurent leur feuilleton critique : c'est ainsi que parurent les *Lundis* de Sainte-Beuve, successivement dans le *Constitutionnel*, le *Moniteur* et le *Temps*. Le succès de cette présentation fut tel que, en 1842, pour occuper la place les jours où il n'y avait pas de feuilleton critique, le même *Journal des débats* fit paraître un roman, les *Mystères de Paris*, d'Eugène Sue. De grandes œuvres furent d'abord publiées sous cette forme, tels les *Mémoires d'outre-tombe*, de Chateaubriand, dans la *Presse*, de 1848 à 1850. Mais surtout le procédé engendra un genre nouveau, le *roman-feuilleton*, roman populaire de psychologie sommaire, mais riche d'action rebondissant en multiples épisodes qui soutenaient l'intérêt du lecteur d'un numéro à l'autre du journal. A. Dumas père fut le maître du genre, illustré aussi par Paul Féval, Gustave Aymard, Xavier de Montépén, Ponson du Terrail, etc. Le succès du cinéma fit naître le *feuilleton-cinéma*, dont les épisodes étaient projetés sur l'écran au fur et à mesure de leur publication, dans le journal (*les Mystères de New York*, en 1915, furent le premier feuilleton-cinéma paru en France).

FEUILLETONISTE n. et adj. Qui rédige des feuillets, ou fait paraître des romans-feuillets, dans les journaux : *Un Paris dont les feuilletonistes ni les reporters ne parlent jamais, et qui lui rappelait sa province* (A. Daudet).

FEUILLETTE n. f. Métrol. Petite mesure pour les liqueurs qui, usitée dans certaines provinces, valait 0,466 l. || Futaille qui vaut généralement la moitié de la pièce, et dont la contenance varie de 114 à 136 litres. (V. FÛT.)

FEUILLOLER v. intr. Se couvrir de feuillets (rare) : *J'ai vu feilloler nos forêts* (Apolinaire).

FEUILLU, E adj. Garni, fourni de feuilles : *Ce jardin que j'ai vu planter est déjà feuillu, touffu, compliqué* (Gide).

— Sylvic. Se dit des arbres qui ont des feuilles à limbe développé, le plus souvent caduques, tels que le chêne, le hêtre, l'orme, le frêne, etc., par opposition aux arbres résineux, dont les feuilles sont en aiguilles et généralement persistantes.

◆ N. m. Le feuillu, ensemble des arbres, des bois qui sont feuillus.

FEUILLER n. f. Menuis. Élégi, angle rentrant, le plus souvent d'équerre, poussé le long de la rive d'une pièce de bois, et destiné à recevoir une partie de menuiserie mobile ou fixe : *Les feuillures se poussent avec le feuillet, le guillaume. Dans les croisées, les verres sont posés dans des feuillures.*

— Arm. Vide qui peut exister entre le culot d'une cartouche introduite dans la chambre et la culasse mobile, après le verrouillage de l'ensemble canon-culasse. (Lorsqu'il y a excès de feuillure, c'est-à-dire lorsque ce vide est trop important, le culot de l'étui s'arrache sous la pression des gaz, et l'extraction ne peut plus se produire.)

FEULEMENT n. m. Cri du tigre.

FEULER v. intr. Crier, en parlant du tigre, du chat, etc. : *Ouarâ piétinait, soufflait, feulait, à mesure que les rugissements [...] se rapprochaient* (A. Demaison).

Feulgen (COLORATION DE). Histol. Méthode permettant de mettre en évidence l'acide thymonucléique (acide désoxyribonucléique).

FEUQUIÈRES, comm. de l'Oise (arrond. de Beauvais), en Picardie; 1 117 hab. Verrerie.

FEUQUIÈRES (Isaac Manassès DE PAS, marquis DE), général et diplomate français (Saumur 1590 - Thionville 1640). Maréchal de camp en 1629, puis ambassadeur auprès des cours protestantes d'Allemagne, il réussit à resserrer leur alliance avec la France et la Suède (1633-1634). Promu lieutenant général en 1637, il fut battu et blessé à mort devant Thionville.

FEUQUIÈRES (Isaac DE PAS, marquis DE) homme de guerre et diplomate français (Paris 1618 - Madrid 1688), fils du précédent. Colonel d'un régiment d'infanterie (1636), maréchal de camp (1646), lieutenant général (1653), il ne fut vice-roi d'Amérique que quelques mois (1660-1661). Diverses ambassades lui furent ensuite confiées.

FEUQUIÈRES-EN-VIMEU, comm. de la Somme (arrond. d'Abbeville), dans le Vimeu 2 010 hab. Eglise du XVI^e s. Fonderie. Serrurerie. Fabrique de mobilier métallique.

FEURE (Georges DE), peintre et décorateur français (Paris 1868 - id. 1928). Il est l'auteur de compositions hautes en couleurs et tribuées par aplats, représentant des femmes idéalisées, parées de bijoux et d'étoffes luxueuses. Il a donné des modèles de couture de tapisseries, de meubles, de tissus, de vêtements, de céramiques, de costumes, ainsi que des décors de théâtre. On lui doit encore des illustrations (*La Porte des rêves*, de Marcel Schwob), des peintures murales, des affiches. Il a déterminé la mode du verre gravé au jet de sable et a joué un rôle important dans l'élaboration du modern style. Il est représenté au musée national d'Art moderne.

FEURRE ou FOUARRE n. m. (francique) **fodare*). Paille de toute sorte de blé : *Une gerbe de feurre*.

FEURS, ch.-l. de cant. de la Loire (arrond. de Montbrison), dans la plaine du Forez, près de la Loire; 5 381 hab. (5 026 aggl.). [Foréziens]. Ancienne capitale du Forez au Moyen Âge, Feurs fut un éphémère chef-lieu du département de la Loire (de 1793 à 1801). Vestiges gallo-romains de l'antique *Forum Segisavorum*, qui a donné son nom au Forez. La ville est aujourd'hui un centre d'industries métallurgiques : fonderie, décolletage, outillage, ferronnerie, pièces pour cycles. Frigorifiques. Fabrique de mallettes. Patrie de J.-G. du Verney et du général Berthelot.

FEUTRABLE adj. Qui peut être feutré.

FEUTRAGE n. m. Text. Opération qui consiste à produire l'aggrégation intime des filaments textiles isolés, pour en former des étoffes flexibles et solides, sans filature ni tissage. (V. part. encycl.) || Transformation par l'usage, d'une étoffe quelconque en feutre : *Le feutrage d'un tricot sous les bras*.

— Mus. Opération qui consiste à recouvrir de feutre de différentes épaisseurs et d'une plus ou moins grande souplesse les parties sensibles de certains mécanismes du piano : les étouffoirs, les marteaux, les coussins et boutons d'échappement, de freins, les butées de ressorts, les coussins des petits leviers, les mouches du clavier, la barre de pédale douce, la pédale céleste, les butées de pédales douce et forte, ainsi que les silets.

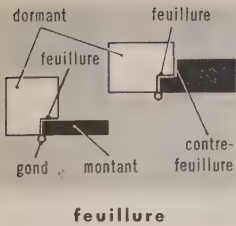
— Papet. Opération par laquelle les fibres sont enchevêtrées les unes aux autres sur la toile* d'une machine à papier ou sur les formes* rondes d'une machine à carton, de façon à former une feuille uniforme et solide.

— ENCYCL. Text. Le *feutrage* détermine une transformation mécanique de la masse en augmentant l'épaisseur du produit, en raison de la diminution de la surface. Il ne peut s'opérer que sur des matières d'origine animale, telles que la laine et les poils d'animaux, mais les aptitudes au feutrage sont très variables suivant les matières. L'aspect extérieur des fibres a un rôle essentiel dans leur pouvoir feutrant. Celles de laine, dont la surface extérieure est écaillée, sont très feutrantes, alors que des poils beaucoup plus lisses feutrent difficilement. Mais cet aspect extérieur ne suffit pas à provoquer le feutrage : il faut toujours opérer à une certaine température, en milieu humide et en présence d'adjuvants (eau acidulée, eau de savon, émulsion d'huile, bain de carbonate de sodium, par exemple), et comprimer la masse fibreuse. Si l'on désire soumettre certains poils à faible pouvoir feutrant à une opération de feutrage, on doit leur faire subir préalablement un sécrétage, en les traitant dans des solutions de nitrate d'acide de mercure, ce qui les fait créper plus ou moins fortement. On feutre différemment suivant qu'on désire obtenir des feutres en pièces ou en chapellerie.

FEUTRANT, E adj. Qui peut opérer le feutrage : *Les propriétés feutrantes de la laine* (Syn. FEUTRIER, ÈRE.)



D'or au pot à feu en forme de marmitte de sable vomissant des flammes de gueules.



feuilleure

FEUTRE n. m. (du francique **filtir*). Etoffe obtenue par le feutrage, qui servait autrefois presque uniquement à la fabrication des chapeaux, mais qui s'emploie aujourd'hui également pour faire des tapis, des semelles de chaussures, des étoffes imperméables : *Feutre de poil de lapin, de castor, de lièvre. Semelle de feutre.* || *Par extens.* Chapeau de feutre : *Divers types de feutres à larges bords se partageaient la faveur des messieurs (J. Romains). Comme elle était prête à sortir, un petit feutre mou la coiffait (Gide).* || *Feutre verni*, feutre croisé, recouvert d'une huile siccatrice et verni par ponçages successifs.

— Bourrell. Large pièce de cuir que l'on place sous une autre moins large (appelée *blanchet*), pour lui donner plus de force.

— Expl. sal. Dans les marais salants et les Salins, tapis végétal qui revêt parfois le fond des tables.

— Hippol. Morceau de cuir formant doublage de certaines pièces du harnachement, pour empêcher le frottement, sur le corps du cheval, de boucles susceptibles de le blesser.

— Papet. *Feutre coucheur*, feutre supportant la feuille de papier humide et l'engageant entre les cylindres de la presse coucheuse*. || *Feutre glaceur*, feutre sècheur d'un type particulier, utilisé dans la fabrication du papier frictionné uni. || *Feutre leveur*, feutre décollant les couches fibreuses des formes rondes de la machine à carton. || *Feutre sècheur*, feutre appliquant la feuille de papier ou de carton sur les cylindres sècheurs*. || *Feutre vergeur*, feutre sècheur d'un type particulier, portant à sa surface des vergeuses* marquant le papier (papier frictionné vergé) de lignes parallèles alternativement sombres et claires. — Sell. Bourre qui emploient les selliers pour rembourrer les selles.

— ENCYCL. Technol. Le *feutre de chapellerie* est fait de poil ou de laine d'animal; le plus estimé se fabrique avec le poil de castor. Les poils de lièvre ou de lapin donnent des feutres de moins bonne qualité; quant aux laines d'agneau et aux poils de chameau, le feutre obtenu avec ces matières est de qualité inférieure. Le feutre en pièces a de multiples usages dans les domaines industriels et vestimentaires. (V. FEUTRAGE.)

FEUTRÉ, E adj. Garni de feutre : *Pour commencer, ouvrir la porte. Elle était garnie de bourrelets feutrés [...]* (G. Duhamel). || Qui a pris l'aspect du feutre : *Laine feutrée.* — *Fig.* Pas feutrés, pas silencieux, comme ceux d'une personne dont les chaussures sont garnies de feutre. || Assourdi, étouffé : *Le bruit du coup de feu était feutré.*

FEUTREMENT n. m. Action ou manière de feutrer le poil ou la laine. || Action de garnir (un collier, une selle) de bourre ou de feutre.

FEUTRER v. tr. Agglomérer des poils, de la laine, etc., pour en constituer une étoffe appelée *feutre*. || Garnir de feutre.

◆ V. intr. Se transformer en feutre.

FEUTRIER, ÈRE adj. Se dit de certains poils, de certaines laines propres à la fabrication du feutre. (On dit aussi FEUTRANT, E.) || Se dit encore d'un industriel ou ouvrier qui fabrique le feutre : *Ouvrier feutrier.*

◆ N. m. Industriel, ouvrier qui fabrique le feutre.

◆ N. f. Chapell. Morceau de toile forte sur laquelle, jadis, le chapelier étalait les poils dont il voulait faire un chapeau.

FEUTRIER (Jean), prélat français (Paris 1785 - id. 1830). Curé de la Madeleine, il devint évêque de Beauvais en 1826. Ministre des Affaires ecclésiastiques (1828) dans le cabinet Martignac, il prépara les ordonnances royales du 16 juin 1828, qui incorporaient les petits séminaires à l'Université et excluaient les jésuites de leur direction. Tous les évêques de France protestèrent.

FEUTRINE n. f. Feutre léger, mais très serré et fortement foulé. (La feutrine est utilisée, après teinture, pour la confection de vêtements féminins et pour certaines applications en ameublement et en décoration.)

FEUTRY (Aimé Ambroise Joseph), poète français (Lille 1720 - Douai 1789). Avocat à Douai, conseiller du roi, maire de Châtillon-sur-Loing, il se pendit dans un accès de démence. Ses meilleurs poèmes sont : *le Temple de la mort* (1753), récit d'un songe infernal, *les Tombeaux* (1755) et *les Ruines* (1767), méditations en vers sur la mort. Imitateur de

Pope et surtout de Young, Feutry se plaît dans l'élégie funèbre. Parmi ses autres œuvres, on cite le *Supplément à l'art du serrurier* (1781), traduit du hollandais, et dont le véritable auteur serait, dit-on, Louis XVI, passionné pour la serrurerie.

FÉVAL (Paul), romancier et auteur dramatique français (Rennes 1817 - Paris 1887). Ses débuts d'avocat au barreau de sa ville natale furent assez malheureux. Devenu correcteur au *Nouveliste*, il y publia plusieurs récits qui attirèrent sur lui l'attention du directeur de la *Revue de Paris*. Le *Club des phoques*, qu'il écrivit pour cette revue, est suivi, en 1843, du *Loup blanc*, puis, en 1844, des *Mystères de Londres*, publiés dans le *Courrier français* : ce dernier ouvrage, destiné à concurrencer les *Mystères de Paris* d'E. Sue, a un grand succès. Sa production devient alors extraordinairement abondante : parmi ses romans-feuilletons et ses récits d'aventures, les plus célèbres sont : *l'Homme de fer* (1856), *les Compagnons du silence* (1857), *le Bossu** ou *le Petit Parisien* (1858), qui reste un modèle du genre, *le Roi des gueux* (1859), *le Poisson d'or* (1863), *la Première Aventure de Corentin Quimper* (1876). Il écrivit aussi des mélodrames : *le Bossu* (1862), adaptation de son roman, les *Puritains d'Ecosse*, *le Capitaine fantôme*. Devenu catholique pratiquant sur le tard, il a retranché de ses livres tout ce qui offrait trace de ses anciennes opinions de libre penseur. Les *Etales d'une conversion* (1877-1881) sont un roman autobiographique qui retrace cette évolution de ses convictions. — Son fils PAUL (Paris 1860 - id. 1933) continua la même tradition, écrivit une suite au *Bossu* avec *le Fils de Lagardère* (1893), et publia des romans d'aventures (*les Bandits de Londres*, 1905; *le Fils de d'Artagnan*, 1914).

FÈVE n. f. (lat. *fabā*). Plante potagère à gousses. (Famille des papilionacées.) || *Par extens.* Nom donné à beaucoup de graines qui ont à peu près la même forme que celle de la fève vraie. || *Fève de Calabar*, graine de *Physostigma venenosum*, grande liane originaire du Calabar. || *Fève d'Egypte*, graine de *Nelumbo speciosa*. || *Fève tonka*, graine cylindrique et ridée (*Coumarouna odorata*) de la Guyane, qui renferme de la coumarine. || *Gâteau de la fève*, gâteau que l'on mange le jour des Rois, et dans lequel est cachée une fève. || *Roi de la fève*, celui à qui échoit la fève cachée dans le gâteau. (V. EPIPHANIE.)

— Art vétér. Gonflement du palais, chez le cheval. (Syn. LAMPAS.) || *Germe de fève*, marque noire qui se montre au creux des coins, chez le cheval, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à sept ou huit ans.

— Entom. Nom donné à quelques chrysalides, notamment à celle du ver à soie.

— Moll. Nom usuel d'une espèce de buccin. || *Fève marine*, opercule d'une coquille du genre sabot, à laquelle on attribuait jadis des vertus médicinales.

— ENCYCL. La *fève* (*Faba vulgaris*) est une plante annuelle, haute parfois d'un mètre, que l'on trouve surtout dans les jardins méridionaux. Elle préfère les sols perméables. Les fleurs, de couleur blanche ou violette avec une tache noire sur chaque aile, sont groupées en grappes et fournissent des gousses sessiles, grosses et courtes, noires à maturité, qui contiennent de deux à dix graines volumineuses, aplaties, avec un hile noir et allongé. La fève a été cultivée depuis les temps préhistoriques en Europe, en Egypte, en Arabie, etc., pour ses graines alimentaires, que les Romains appréciaient fort, et qu'on emploie volontiers pour l'engraisement des bestiaux. Il faut semer en novembre dans le Midi et fin février dans les régions plus froides; au cours de la végétation, il faut butter et pincer.

— Hist. Les fèves ont joué un grand rôle alimentaire dans l'Antiquité. En quelques cités grecques, elles servaient de jetons de vote pour l'élection des magistrats. Les fèves constituaient un symbole chthonien et les philosophes prenaient résolument parti pour ou contre leur consommation.

— Pharm. La *fève de Calabar* est la graine de *Physostigma venenosum* (papilionacées), dont on extrait l'ésérine. La *fève de Saint-Ignace* est la graine de *Strychnos Ignatii* (loganiacées), arbre voisin du vomiquier. On l'utilise sous forme de poudre et de teinture et pour l'extraction de la strychnine.

La *fève tonka* est la graine de *Coumarouna odorata* (légumineuses), riche en coumarine; elle est utilisée en parfumerie.

FÉVEROLE n. f. (dimin. de *fève*). Nom usuel d'une variété de fève. (On dit aussi FAVEROLE.)

FÉVIER n. m. Nom usuel du gleditschia, arbre de 25 à 30 m de hauteur, à gousses rougeâtres. (Famille des césalpiniacées.)

— ENCYCL. Les *féviers* ont souvent leur tronc et leurs branches couverts de fortes épines, constituées par des rameaux modifiés; leur gousse est plane, comprimée, coriace, indéhiscence ou tardivement bivalve, et remplit d'un tissu pulpeux, à saveur douceâtre d'abord, puis astringente.

FÉVILLÉE n. f. Arbuste d'Amérique du Sud. (Famille des cucurbitacées.) [On écrit aussi FEUILLÉE et FEVILLA.]

— ENCYCL. Les *févillées* sont des arbustes grimpants, à fleurs dioïques, dont le fruit est une grosse baie cortiquée, contenant un petit nombre de grosses graines à embryon riche en huile, fixées au centre du fruit sur une colonne libre, épaisse et triangulaire. On en connaît six ou sept espèces originaires de l'Amérique tropicale, parmi lesquelles *Fevillea cordifolia*, qui fournit la « noix de serpent », médicament célèbre aux Antilles.

FÉVIN (Antoine DE), compositeur français (Arras v. 1470 - Blois 1511 ou 1512). Après la prise d'Arras par Louis XI (1477), les Févin vont s'établir à Orléans. Antoine y déploie son activité, ainsi qu'à Blois, où il meurt au service du roi Louis XII. Ses œuvres consistent en messes (une dizaine), motets, magnificat, lamentations et chansons françaises, le tout conservé en manuscrit et dans des recueils imprimés relativement nombreux. Le fait que Petrucci ait consacré, en 1515, un livre entier à ses messes prouve qu'il était très apprécié à l'étranger. Sa polyphonie, moins encombrée d'artifices que celle de la plupart de ses contemporains néerlandais, brille par une légèreté et une élégance qui la rendent particulièrement séduisante. On est tenté de voir dans ces qualités, qui lui ont valu les surnoms de LE PROPELET et de GENTIL FÉVIN, ce quelque chose de spécifiquement français qui distingue aussi un Loyset Compère et un Louis Van Pulaer. — Moins connu, et de moindre importance, le Cambrésien Robert de Févin était, vers 1500, au service du duc de Savoie. On ne sait s'il était apparenté au précédent. Il a laissé des messes et des motets qui n'ont pas encore été étudiés jusqu'à présent.

FEVRET DE SAINT-MESMIN (Charles Balthazar Julien), dessinateur et archéologue français (Dijon 1770 - id. 1852). Ancien officier des gardes-françaises, rentré en France à la Restauration, conservateur du musée de Dijon (1817), il sauva de la destruction les richesses artistiques de la chartreuse de Champmol, rétablit le puits de Moïse et contribua à la restauration des tombeaux de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur.

FÉVRIER n. m. (bas lat. *febrarius*). Second mois de l'année grégorienne.

— ENCYCL. *Février* était primitivement le douzième mois de l'année romaine, mois des morts et des lustrations (lupercales). Il a vingt-huit jours, vingt-neuf dans les années* bissextiles, c'est-à-dire celles ayant un millésime divisible par 4, à l'exception des années de siècle, dont seules sont bissextiles celles ayant un millésime divisible par 400. Son influence étant considérée comme néfaste par les Romains, ceux-ci avaient été conduits à en faire un mois court, et cette tradition s'est continuée dans les calendriers* modernes.

février 1848 (JOURNÉES DES 22, 23, 24), journées qui ont marqué la chute de Louis-Philippe. (V. JUILLET [monarchie de] et RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848.)

février 1917 (RÉVOLUTION DE), révoltes et grèves marquant le début de la Révolution bolchevique en Russie. (V. RÉVOLUTION RUSSE.)

février 1934 (LE 6), journée d'émeute, qui opposa à Paris certains éléments de droite à la police. A la suite du scandale Stavisky et de la mutation du préfet de police Chiappe, très populaire à Paris, les milieux de droite invitèrent les Parisiens à manifester à la Chambre, où se présentait le ministère Dala-dier, soutenu par la gauche. L'opinion, excitée



fève à longue gousse



mois de février
cathédrale d'Amiens



manifestation
des anciens combattants
le 6 février 1934



Georges FEYDEAU



Jacques FEYDER



fez

contre la corruption parlementaire et par les difficultés de la crise économique, répondit en masse à l'appel des ligues de droite (Croix-de-Feu, Action française, Jeunesse patriote, Union nationale des combattants). Des incidents violents éclatèrent et surpris les forces de police, insuffisantes, qui durent faire feu sur le pont de la Concorde pour défendre l'accès de la Chambre. On releva une vingtaine de morts et de nombreux blessés. Dalaudier, bien qu'il eût rallié la majorité avec le concours de la gauche, préféra démissionner le 7 pour ramener le calme dans Paris et fut remplacé par Doumergue le 9. Dans la nuit du 7 au 8 février, des émeutiers défoncèrent les vitrines dans le centre. Le 9, une contre-manifestation, organisée par le parti communiste, se heurta au service d'ordre (8 morts, 300 blessés), et fut suivie, le 12, par une grève générale.

FÉVRIER (Victor François), général français (Grenoble 1823 - id. 1908). Après avoir servi en Crimée et en Italie, il se distingua en Lorraine (1870). Grand chancelier de la Légion d'honneur en 1889, il démissionna au moment de l'affaire Dreyfus, en 1895.

FÉVRIER (Henry), compositeur français (Paris 1875 - id. 1957). Ses premières œuvres sont consacrées à la musique de chambre : un trio, une sonate pour piano et violon. C'est ensuite toute une série de drames lyriques et d'opéras-comiques, parmi lesquels : *le Roi aveugle* (1906), *Monna Vanna* (1909), *Carmosine* (1913), *Gismonda* (1919).

FEYDEAU (Ernest), écrivain français (Paris 1821 - id. 1873). Il débuta par un recueil de vers : *les Nationales* (1844), puis se livra à des opérations de Bourse. Revenu aux lettres, il publia un ouvrage d'érudition archéologique : *Histoire des usages funéraires et des sépultures des peuples anciens* (1857-1861), et des romans, dont le plus célèbre est *Fanny* (1858), récit passionnel qui a pour thème la jalousie de l'ami pour le mari. Parmi ses autres romans, les plus connus sont : *Daniel* (1859) et *la Comtesse de Châlis* (1867). Ami de Flaubert, E. Feydeau donne lui aussi une image réaliste de la société de son temps, mais ne cherche pas, comme l'auteur de *Madame Bovary*, à faire du roman une œuvre d'art.

FEYDEAU (Georges), auteur dramatique français (Paris 1862 - Rueil 1921), fils du précédent. Il obtint son premier grand succès avec *le Tailleur pour dames* (1887). Puis, seul ou en collaboration, principalement avec Desvallières, il donna toute une série de vaudevilles : *la Lycéenne* (1887), *les Fiancés de Loches* (1888), *l'Affaire Edouard* (1889), *le Mariage de Barillon* (1890), *Monsieur chasse* (1892), *Champignol malgré lui* (1892), *le Système Ribadier* (1892), *Un fil à la patte* (1894), *l'Hôtel du libre-échange* (1894), *le Dindon* (1896), *la Dame de chez Maxim* (1899). Feydeau parut évoluer quelque temps vers la comédie proprement dite avec *le Bourgeois* (1906), *La main passe* (1907), mais il revint au vaudeville avec *la Puce à l'oreille* (1907), *Occupe-toi d'Amélie!* (1908). Parmi ses dernières œuvres, les meilleures sont des pièces en un acte : *On purge bébé* (1910), *Mais n'te promène donc pas toute nue* (1912), *Hortense a dit « J'm'en fous »* (1916), où il a créé un type de femme honnête, butée, insupportable, d'une savoureuse vérité caricaturale. Les vaudevilles de G. Feydeau sont les chefs-d'œuvre du genre ; on y trouve une habile utilisation de tous les procédés qui sont naitre le rire, mais aussi un esprit d'observation qui sait puiser dans la vie quoti-

dienne des traits d'un comique irrésistible. (→ Biblio.)

Feydeau (THÉÂTRE), ancien. théâtre de Monsieur, qui fut célèbre à Paris pendant la période révolutionnaire. Créé en 1788 par Léonard Autié, coiffeur de la reine Marie-Antoinette, aidé de Viotti et de Cherubini, le théâtre de Monsieur donna d'abord ses représentations dans une salle du palais des Tuileries. En 1791, il se transporta rue Feydeau. En 1801, ses artistes se réunirent à ceux du théâtre Favart et formèrent la troupe de l'Opéra-Comique, qui joua à la salle Feydeau. En 1829, la salle, menaçant ruine, ferma ses portes, et les artistes s'installèrent salle Ventadour.

FEYDER (Jacques FRÉDÉRIX, dit Jacques), metteur en scène français (Ixelles, Belgique, 1888 - Rives-de-Prangins, Suisse, 1948). Il débute au cinéma comme acteur et scénariste avant de devenir l'un des meilleurs metteurs en scène de son temps. Son style est souple, aisé ; sa maîtrise technique ne déborde jamais sur son sujet. Il a écrit : « Le cinéma est encore tout empiété dans la technique. Il lui arrive de prendre ses progrès matériels pour la découverte d'un style. » Il est le chef de l'école réaliste française. A l'époque où le cinéma, en France, était divisé entre une avant-garde d'esthètes et des commerçants dépourvus de sens artistique, il sut, selon le mot de René Clair, « faire des films qui s'adressaient à toutes les classes du public et qui étaient des films de qualité ». Parmi ses œuvres principales, citons : *la Faute d'orthographe* (1919), *l'Atlantide* (1921), *Crainquebille* (1922), *l'Image* (1925) [tourné à Vienne], *Thérèse Raquin* (1928) [tourné à Berlin], *le Grand Jeu* (1934), *Pension Mimosas* (1935), *la Kermesse* héroïque* (1935). En 1938, il tourne en Allemagne *les Gens du voyage*, en Norvège et en France *la Piste du Nord* (1939). Pendant la guerre, il tourna en Suisse, puis supervisa en 1945 *Macadam*, son dernier film.

FEYEN (Eugène), peintre français (Bey-sur-Seille, Meurthe-et-Moselle, 1815 - Paris 1908). Elève de Paul Delaroche, il s'est consacré à la représentation de scènes de la vie des pêcheurs de Cancale. — Son frère FRANÇOIS, dit Feyen-Perrin (Bey-sur-Seille 1826 - Paris 1888), se spécialisa dans le même genre (musées de Nancy, Rennes, Aix, Angers, etc., et collections de l'Etat).

FEYERABEND (Sigmund), imprimeur et graveur allemand (Heidelberg 1528 - Francfort-sur-le-Main 1590). Après son apprentissage à Augsbourg et à Venise, il installa un atelier à Francfort et se spécialisa dans la publication de livres illustrés, avec la collaboration de Virgil Solis et de Jost Amman.

FEYLER (Ferdinand Adolphe), colonel et écrivain suisse (Lausanne 1863 - id. 1931). D'origine alsacienne, il servit dans l'infanterie et fut professeur à l'Ecole militaire de Zurich. Ses ouvrages, pour la plupart consacrés à la Première Guerre mondiale, ont joui d'une certaine notoriété.

FEYZIN, comm. de l'Isère (arrond. de Vienne), près du Rhône, dans la grande banlieue de Lyon ; 2 418 hab. (2 374 aggl.) [Feyzinois]. Industrie du caoutchouc. Fabrique de films. Cultures florales. Poterie industrielle.

FEZ n. m. (du nom de la ville du Maroc). Calotte tronconique de laine, généralement rouge, munie ou non d'un gland, et qui fut longtemps la coiffure obligatoire des Turcs.

FEZ. V. Fès.

FEZENSAC, ancien comté de Gascogne (départ. du Gers), au N.-O. d'Auch. Capit. Vic-Fezensac. — Comté dès le début du IX^e s., il fut séparé en 960 du comté d'Armagnac*, mais lui fut réuni en 1140.

FEZENSAC. V. MONTESQUIOU.

FEZENSAGUET, vicomté érigée en 1163, au profit d'un cadet de la famille d'Armagnac ; elle fit retour à l'Armagnac en 1403. Capit. Mauvezin.

FEZZAN, prov. du sud-ouest de la Libye ; 400 000 km² env. ; 54 400 hab. Capit. Sebha. Entièrement saharienne, cette province se compose, au N., de plateaux crétacés (hamada el-Homra), recouverts partiellement de basaltes (djebel es-Soda) ; ils dominent le socle primaire recouvert par l'erg d'Oubari.

Au S., d'autres plateaux crétacés, formant une vaste cuvette, sont morcelés par d'escarpements et occupés au centre par l'hamada el-Homra, Ouadi el-Ajal, Sebha, Bouanis, au pied de la hamada de Mourzouk, Ouadi Etba, Mourzouk, Höfra Cherguiya, Gatroun enfin).

Pays de contact entre nomades arabes nord, Touaregs ajers à l'est, Tebous au sud, le Fezzan compte aussi plus de quatre-vingts villages habités par des sédentaires petits propriétaires utilisant pour leurs cultures l'eau des sources et des puits.

— Hist. Cette région du territoire des Garamantes* fut conquise par L. Cornélius Balbus Minor ; les Romains l'appellèrent Phazania. Indépendante et chrétienne après l'invasion des Vandales, elle fut envahie par les Arabes (666). Au XVI^e s., un chérif marocain fonda la dynastie des Beni-Mohammad tributaire du pacha de Tripoli, puis indépendante. Vers 1840, le Fezzan fut annexé à l'Empire turc. Avec la Tripolitaine, il fut conquis par les Italiens en 1913-1914, puis nouveau en 1929-1930. A la suite de la campagne de 1941-1942, la France établit au Fezzan plusieurs petites garnisons (Ghadam, Ghat, Sebha, etc.), y institua en 1950 une administration autonome, puis l'évacua après le traité franco-libyen du 10 août 1957. (→ Biblio.)

FEZZAN (CAMPAGNE DU). Le colonel Leclerc en liaison avec les Britanniques, déclencha en janvier 1941, une offensive débouchant sur Tibesti sur le Fezzan. Il lança des raids victorieux sur Mourzouk (11 janv.) et Kouf (1^{er} févr. 1941), détruisit, l'hiver suivant, tous les postes italiens entre Tedjé et Zouila, poussant au N. sur Brak et Sciun (déc. 1942). En liaison avec la grande offensive anglaise en Libye*, Leclerc, à la tête de 4 000 hommes et de 700 voitures, rejoignit Tripoli, le 24 janvier 1943, la VIII^e armée britannique de Montgomery.

FEZZAN, E adj. et n. Relatif au Fezzan, habitant du Fezzan, et, autrefois, de Fès.

FF n. f. pl. Ouvertures placées au centre de la table du violon et rappelant la forme de la lettre F. (Les FF, appelées aussi « ouïes », ont une importance certaine pour le son. Elles laissent échapper l'air vibrant de la caisse de résonance. Le cran intérieur du FF sert de point de repère pour la place du chevalet.)

F.F.C., sigle de FORCES* FRANÇAISES COMBATTANTES.

FFESTINIOG. V. FESTINIOG.

F.F.I., sigle de FORCES* FRANÇAISES L'INTERIEUR.

F.F.L., sigle de FORCES* FRANÇAISES LIBRES.

F.F.S., sigle de FERROVIE FEDERALI SVIZZERE (Chemins de fer fédéraux suisses) [Voir C.F.F. et S.B.B.]

fg, symbole de la frigorie, unité calorifique.

FI n. m. Langue négro-africaine de l'estuaire de la Cross River. (V. SOUDANAIS.)

FI! interj. Sert à exprimer le dégoût, la désapprobation (vieilli) : *Fi! que c'est mal !* *Fi! monsieur, c'est très mal.* *Fi!* sert à exprimer le dédain : *Fi de la célébrité ! s'il faut courir après elle!* (Chateaubriand) *Fi faire fi de, dédaigner : Les générations nouvelles ont toujours fait fi des générations qui les précédaient* (Saint-Marc Girardin).

FI ou **FIL** n. m. Art vétér. Syn. de ric.

FIABESQUE adj. (de l'ital. *fiaba*, fable). Littér. ital. Se dit de comédies féeriques.

— ENCYCL. C'est principalement Carlo Gozzi qui a mis à la mode, en Italie, le genre fiabesque. Il a tiré presque tous ses sujets d'un recueil de légendes populaires : *Lo Cunt de' delli cunti*. Les plus célèbres de ces pièces sont : *l'Amour des trois oranges*, *la Femme-serpent*, *la Princesse Turandot*.

FIACCHI (Luigi), poète italien, puis sous le nom de *il Clasio* (Scarpia, Toscana, 1754 - Florence 1825). Il fut prêtre, enseigna au séminaire et aux écoles léopoldines. Son œuvre la plus connue est un recueil de fables, simples et faciles (57 dans l'édition de 1795, 100 dans celle de 1807).

FIACRE n. m. (de saint Fiacre, parce qu'une image du saint était exposée à Paris dans la boutique d'un loueur de voitures). Voiture



de louage, que l'on prenait à la course et à l'heure : *Un sot qui a un moment d'esprit étouffe et scandalise, comme des chevaux de fiacre au galop* (Chamfort). || Le cocher de fiacre : *Il a recours à un fiacre de ses amis* (Diderot).

FIACRE ou **FÈFRE** (saint), ermite, frère de sainte Syre (v. 610 - v. 670). D'après les traditions de Meaux, Fiacre était un ermite scot venu en Gaule. Saint Faron lui concéda un terrain à défricher, où s'élevèrent plus tard le monastère et le village de Breuil. Saint Fiacre était, avant la Révolution, l'un des saints les plus populaires de la France. Il est le patron des jardiniers. On l'invoquait pour plusieurs maladies, notamment pour les hémorroïdes, vulgairement appelées *mal de saint Fiacre*. — Fête le 30 août.

FIADONI (Bartolomeo), théologien italien (Lucques 1236 - Torcello 1326). Dominicain, dignitaire de son ordre (1300-1303), évêque de Torcello (1318), il a laissé une importante *Historia ecclesiastica nova* (24 vol.) de Jésus-Christ à 1294, complétée par les biographies de papes du XIV^e s. Sa *Determinatio de jurisdictione imperii* exalte la théocratie papale.

FIALHO DE ALMEIDA (José Valentim), écrivain portugais (Vilar de Frades 1857 - id. 1911). Après des débuts difficiles, il se fit connaître par des *Contes* (1881), puis par un recueil de nouvelles d'inspiration romantique, *la Cité du vice* (1882). De 1889 à 1894, il publia des chroniques assez mordantes contre les nobles et la monarchie, sous le titre *les Crocs*.

FIALINISTE n. m. Membre d'une secte de la fin du XVIII^e s.

— **ENCYCL.** La secte est du type eschatologique et se relie au figurisme*. Elle a pour fondateur *Fialin*, curé de Marciilly-le-Châtel (Loire), qui persuada ses paroissiens de la prochaine venue d'Elie, et les entraîna en 1794 à la rencontre du prophète, pour aller fonder à Jérusalem la *République de Jésus-Christ*, sans roi et sans prêtres. Fialin finit par se marier et devint cabaretier à Bercy.

FIALON (Charles Henri), pharmacien français (Rueil 1846 - id. 1931). Dernier représentant d'une longue lignée de pharmaciens, il constitua une collection de grande valeur, aussi bien par la qualité que par le nombre des objets, se rapportant à la pharmacie, collection qu'il légua au musée de la faculté de pharmacie de Paris.

Fiammetta (*Elegia di Madonna Fiammetta*), roman composé par Boccace vers 1343. Fiammetta raconte son amour pour Pamphile et son désespoir lorsque l'infidèle quitte Naples et l'abandonne. L'œuvre, alourdie par les allusions mythologiques, n'en contient pas moins de délicates analyses psychologiques. Elle a sans doute pour source une aventure personnelle de Boccace, qui aurait toutefois interverti les rôles, puisqu'on dit qu'il fut abandonné de celle qu'il aimait. Cette Fiammetta est traditionnellement identifiée à Maria d'Aquino, fille naturelle du roi de Naples, mais l'existence historique de cette Maria n'est attestée par aucun document. Il se pourrait que Fiammetta ne soit que l'image poétique de la femme aimée : elle apparaît dans plusieurs autres œuvres de Boccace.

FIANARANTSOA, v. de Madagascar, ch.-l. de prov. et de district, sur les hauts plateaux, à 1 200 m d'alt.; 26 500 hab. (2 600 Europ.). Evêché catholique. La vieille ville, perchée sur une butte, domine la ville moderne, qui se développe en contrebas. Fianarantsoa est le grand centre commercial du pays betsileo; un chemin de fer assure la liaison avec la

côte est, à Manakara. Savonneries. Huileries. Rizeries. Conserves. Manufactures de tabac. Tuilerie. — La province de *Fianarantsoa*, qui s'étend sur les hauts plateaux du pays betsileo et sur la plaine orientale, a 1 105 000 hab.; le district a 147 200 hab.

FIANÇAILES n. f. pl. Promesse mutuelle de mariage, faite avec une certaine solennité. — **ENCYCL.** Dr. canon. Les anciens canonistes distinguaient les fiançailles par parole de présent et celles par parole de futur. Dans le premier cas, c'était un mariage véritable, et qui pouvait être conclu sans l'intervention d'un prêtre. Le concile de Trente a aboli cette pratique abusive. Dans le second cas, c'était une simple promesse de mariage. Aucune loi ecclésiastique ne déterminait d'une manière précise la forme des fiançailles. L'Eglise exigeait seulement, pour leur validité, qu'elles fussent contractées librement et à l'âge légitime. L'usage d'un acte écrit est rarissime, sauf en Espagne et en Amérique latine.

L'habitude tend à s'introduire de solenniser les fiançailles par une petite cérémonie paratiturgique : en 1947, une bénédiction en français a été approuvée par la congrégation des Rites. L'Eglise grecque regarde comme adultère celui qui épouse une jeune fille déjà fiancée à un autre, si ce dernier est encore vivant.

— **Dr.** D'après la jurisprudence, une promesse de mariage est nulle, ainsi que toute clause stipulée en vue d'en assurer l'exécution. Mais des dommages-intérêts peuvent être alloués pour réparer le préjudice matériel ou moral dont le fiancé est l'auteur en se retirant sans motif raisonnable. (→ *Biblio.*)

— **Hist.** des instit. ● *Grèce.* A l'époque classique, et en diverses cités, existe un acte dit *engysis*, qui, à Athènes, remonte probablement au début du VI^e s. av. J.-C., et par lequel le chef de famille donne sa fille à celui qui va devenir son mari. Certains considèrent que c'est le premier acte du mariage lui-même; d'autres y voient un simple contrat de fiançailles. Ce contrat était d'autant plus important que le droit grec ignorait le régime de la communauté. Le mariage était célébré au septième mois suivant.

● *Rome.* Les fiançailles, ou promesses de mariage (*sponsalia*), étaient conclues, à l'origine, entre les futurs époux et leurs parents. Dans le droit classique, il n'y eut plus de forme spéciale, mais on ne pouvait contracter de nouvelles fiançailles sans avoir rompu les précédentes. Celui qui rompait des fiançailles sans motif perdait les *arrhae sponsaliciae*, ou cadeaux de fiançailles. En cas de mort de l'un des fiancés, les arrhae étaient restituées.

● En droit germanique, les fiançailles consistaient, comme chez beaucoup de peuples primitifs, dans l'achat de la femme à son père, forme qui avait succédé au rapt. Mais cet achat avait fini par n'être plus que fictif.

FIANCÉ, E n. Jeune homme, jeune fille, engagés par une promesse de mariage : *Un de ces cortèges qui traversent chaque nuit la ville : jeune fille qu'on emmène dans la maison de son fiancé* (Tharaud).

◆ N. f. Entom. Beau papillon gris, aux ailes inférieures écarlates, largement bordées et marquées de noir, dont la chenille vit en mai-juin, sur le chêne. (Nom sc. : *Mormonia sponsa*. Famille des noctuidés.) || Autre nom de la lichénée rouge. || Papillon gris-brun, aux ailes inférieures jaunes bordées de brun, dont la chenille vit, au printemps, sur les plantes basses. (Nom sc. : *Agrotis pronuba*. Famille des noctuidés.) [On l'appelle aussi hibou.] || Autre nom de *Lestes sponsa*, sorte de libellule.

Fiancée d'Abydos (LA) [*The Bride of Abydos*], poème oriental de Byron, récit dramatique des amours de Selim et Zuleika (1813). Tous deux fuient pour échapper au pacha Giafir, qui veut les désunir. Ils se réfugient dans une grotte, où les assassins envoyés par le pacha les découvrent. Selim tue les assassins, mais une balle perdue l'atteint mortellement. Zuleika meurt de désespoir.

Fiancée de Corinthe (LA) [*Die Braut von Corinth*], ballade de Goethe (1797). Le sujet en est tiré d'un récit grec du II^e s. apr. J.-C. Un jeune homme, venu à Corinthe pour y retrouver sa fiancée, voit s'approcher de son lit une femme voilée, d'une extraordinaire

beauté : c'est le fantôme de sa fiancée, qui lui apprend que, vouée au Dieu des chrétiens par sa mère, elle ne peut l'épouser. Elle s'unit pourtant à lui, mais cette étreinte est aussi mortelle pour celui qu'elle aime.

Fiancée juive (LA), peinture par Rembrandt (v. 1665), dite aussi *les Epoux* (1,215 m × 1,665 m), au Rijksmuseum d'Amsterdam. Considérée comme un des plus hauts chefs-d'œuvre de l'art, la *Fiancée juive* pourrait représenter le portrait du poète juif Miguel Barrios et de sa femme; on a également pensé que Rembrandt avait songé à Isaac et Rébecca. Il s'agit, en tout cas, d'une très précieuse et très émouvante image de l'amour humain.

Fiancée de Lammermoor (LA) [*The Bride of Lammermoor*], roman de W. Scott (1819). Le récit, qui a pour décor l'Ecosse du XVII^e s., raconte les amours tragiques de deux jeunes gens, Lucie et Edgar, qui appartiennent aux familles ennemies de Ashton et des Ravenswood. A la suite de diverses circonstances dramatiques, Lucie devient folle et meurt, tandis que son fiancé périt en s'enlisant dans des sables mouvants. Un opéra, *Lucie de Lammermoor*, fut tiré de ce roman par Salvatore Cammarano (trad. franç. de Royer et Waëz), avec musique de Donizetti (1835).

Fiancée de Messine (LA) [*Die Braut von Messina*] ou *les Frères ennemis*, tragédie en 5 tableaux et en vers, mêlée de chœurs, de Schiller, représentée en 1803. Sur l'instance de leur mère, dona Isabelle, princesse de Messine, don Emmanuel et don César, véritables frères ennemis, se réconcilient, et c'est sur cette réconciliation que se lève le rideau. Mais tous deux sont amoureux de la même jeune fille, Béatrice, et, surprenant César dans les bras de Béatrice, Emmanuel le tue, n'apprenant qu'ensuite que Béatrice est en réalité leur sœur. Il se condamnera alors à la mort. Le mérite de Schiller, dans cette œuvre tout entière placée sous le signe de la fatalité, est d'avoir tenté de ressusciter la tragédie grecque, à la fois par le thème et par la forme, en y introduisant le chœur.

Fiancés (LES) [*I Promessi Sposi*], roman, publié en 3 volumes par Manzoni de 1825 à 1827, et réédité, avec de très nombreuses corrections, de 1840 à 1842. Modèle du roman historique, l'ouvrage a fait de Manzoni le chef du romantisme italien. L'action se déroule pendant la guerre de Trente Ans, dont quelques événements donnent lieu à d'excellentes descriptions : la révolte des Milanais poussés à bout par la famine, la peste de 1630. Sur cette trame historique, l'intrigue imaginée par Manzoni (les obstacles mis par un hobereau espagnol au mariage de deux jeunes villageois) n'a guère d'importance; ce qui compte, c'est la peinture des malheurs du peuple italien sous la domination étrangère, faite à une époque où l'Autriche dominait la Lombardie, dont Manzoni était originaire. Ainsi, les *Fiancés* ont largement contribué à créer l'état d'esprit du Risorgimento. Enfin, bien que Lombard, Manzoni a écrit son roman en toscan, apportant ainsi une solution au problème, capital au début du XIX^e s., de la langue littéraire italienne. Mais si l'intrigue même paraît secondaire à côté de la valeur symbolique de l'œuvre, il n'en reste pas moins que sa valeur purement littéraire est très grande, tout particulièrement grâce à l'analyse extrême-



fiancée (entom.)



« la Fiancée juive » par Rembrandt
Rijksmuseum, Amsterdam

mement bien menée des caractères des personnages.

FIANCER v. tr. (de l'anc. franç. *fiance*, engagement; de *fier*). [Se conj. comme *placer*.] Promettre solennellement en mariage : *Fiancer sa fille à un ingénieur*. || Engager (vieilli) : *Etait-elle blême d'avoir ainsi fiancé son avenir ou du déshonneur qui pouvait l'atteindre...*? (Barrès).

— **Se fiancer** v. pr. S'unir volontairement par une promesse de mariage.

FIANGA, localité du Tchad (région du Mayo-Kebbi), au S. de Bangor; 3 000 hab. (20 Europ.). Culture du coton (station de recherches).

FIANNA Fáil (« Soldats de la destinée »), parti politique irlandais, fondé en 1927 par E. de Valera, pour grouper les anciens sinnefeiners hostiles au traité de Londres, mais désireux de n'être pas définitivement écartés de l'activité parlementaire. Nationaliste et républicain, ce parti a élaboré un programme quelque peu socialisant, ce qui est une des raisons de la faiblesse du travaillisme irlandais; c'est, depuis 1932, le parti le plus nombreux de la Dáil.

FIARNAUDS n. m. pl. Nom donné, au temps des croisades, aux novices de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. (En Palestine, tandis que les *poulains* étaient ceux qui naissaient de parents chrétiens, les *fiar-nauds* étaient ceux qui venaient d'au-delà des mers.)

FIASCO n. m. (mot ital. signif. *bouteille*). Mesure de capacité pour les liquides, qui était employée dans certaines parties de l'Italie, notamment à Florence, où elle valait 2,089 litres pour l'huile, 2,279 litres pour le vin. || Pl. des FIASCHI.

FIASCO n. m. (ital. *far fiasco*, d'origine obscure). Fam. Echec complet, en quelque genre que ce soit : *Des fiascos. Faire fiasco*.

FIASELLA (Domenico), dit **il Sarzana**, peintre italien (Sarzana 1589 - Gênes 1669). Il travailla à Rome avec le Passignano et Giuseppe Cesari, avant de retourner à Gênes, où il décora des églises (*Saint François Xavier* à Saint-Ambroise; les *Miracles de la Sainte Face* à Saint-Barthélemy). On lui doit aussi un ensemble de fresques à l'Annunziata et au palais Lomellini (par la suite Patrone).

FIASQUE n. f. (ital. *fiasco*). Bouteille à col long et à panse large clissée, en usage en Italie.

FIAT! [fjat] interj. (mot lat. signif. *que cela soit fait*, et qui est le subj. de *feri*, être fait, devenir). Fam. Soit!

◆ N. m. Psychol. Dans l'étude de l'acte volontaire, terme désignant la décision qui prend place entre la délibération et l'exécution. (V. VOLONTÉ.)

Fiat, société industrielle fondée à Turin en 1899. La *Fabbrica Italiana Automobili Torino* est un puissant complexe industriel, représentant 70 p. 100 de l'industrie métallurgique italienne. L'année même de sa fondation, avec 50 ouvriers seulement, la Fiat entreprend la construction de ses premières voitures 6 CV. Pour faire connaître leur marque, les dirigeants de la firme s'engagent dans les compétitions automobiles. Cette forme de publicité porte ses fruits, puisque, dès 1904, l'usine initiale triple sa superficie et s'adjoint la construction de véhicules industriels, d'omnibus et de fourgons militaires. L'année suivante, la jeune société aborde la construction navale, avec la création des chantiers « Fiat Mugiano ». C'est à cette époque que Giovanni Agnelli, l'un des fondateurs, rachète en Bourse toutes les actions de la société et en devient l'unique propriétaire. Sous son impulsion, la firme de Turin absorbe les « Carrosseries Rothschild » et fonde la « Fiat San Giorgio », société navale spécialisée, qui fabrique des sous-marins pour une partie de l'Europe. Agnelli s'était rendu compte, aux Etats-Unis, du danger redoutable que représentait la concurrence américaine sur le marché de l'automobile. Aussi, dès 1912, sort-il de ses ateliers le prototype d'une des premières voitures européennes de série. Grâce à l'accroissement de la production consécutif à l'effort de guerre italien pendant la Première Guerre mondiale, il réussit à produire une voiture utilitaire à moins de 10 000 lires. Depuis la

fin de la Seconde Guerre mondiale, les fabrications d'automobiles représentent 80 p. 100 de l'activité de la Fiat, qui produit également du matériel roulant de chemin de fer, des tramways, des trolleybus, des moteurs marins et des avions. Contrôlant l'Istituto finanziario italiano, groupe financier de caractère semi-public, la Fiat exerce une très forte emprise sur de nombreuses firmes italiennes.

Fiat lux, mots lat. signif. *Que la lumière soit*. Allusion à la parole de la Genèse (1, 3) : « Dieu dit : Que la lumière soit, et la lumière fut. » Ces mots sont devenus le symbole de toute création.

Fiat voluntas tua, mots lat. signif. *Que votre volonté soit faite*. Paroles tirées de l'Oraison dominicale (Matthieu, vi, 10), et qui expriment un acquiescement total.

FIBER [ber] n. m. (mot lat. signif. *castor*). Mamm. Nom scientifique des rongeurs du genre *castor*.

FIBICH (Zdeněk), compositeur tchèque (Všebořice, près de Dolní Kralovice [Bohême], 1850 - Prague 1900). On lui doit plusieurs mélodrames, une trilogie dramatique (*Hypodamie*), sept opéras et des poèmes symphoniques.

FIBIGER (Johannes), médecin danois (Silkeborg 1867 - Copenhague 1928). Directeur de l'Institut d'anatomie pathologique de cette ville, il est surtout connu pour ses travaux sur le cancer expérimental. (Prix Nobel de médecine, 1927.)

FIBONACCI (Leonardo). V. LÉONARD DE PISE.

FIBRAGGLO n. m. Panneau de fibre de bois agglomérée avec un liant hydraulique (ciment, plâtre), utilisé dans la construction. (V. BÉTON léger.)

FIBRANNE n. f. Textile artificiel cellulosique, élaboré en fibres de longueur limitée, qui doivent présenter des rugosités pour pouvoir adhérer les unes aux autres au cours du filage : *La fibranne peut être mélangée à la laine*. (V. RAYONNE.)

FIBRAVYL n. m. (nom déposé). Qualité particulière de fibre de chlorure de polyvinyle.

FIBRE n. f. (lat. *fibra*). Anat. et Histol. Nom donné aux éléments d'aspect filamenteux qui constituent certains tissus : *Fibre musculaire, élastique, nerveuse*. (V. part. encycl., Histol.) || Fig. Disposition à s'irriter, à s'émouvoir : *Personne qui a la fibre délicate, sensible, chatouilleuse*. || *Fibres du cœur, de l'âme, sensibilité* : *Je suis le premier [...] qui ait donné à la muse, au lieu d'une lyre à sept cordes, les fibres mêmes du cœur de l'homme* (Lamartine).

— Bot. Cellule très allongée, à membranes épaisses, et effilée en pointe aux deux extrémités. (V. part. encycl.)

— Mar. *Fibre neutre*, plan horizontal de la coque d'un navire, où ne se font pas sentir les fatigues longitudinales. (V. part. encycl.)

— Mécan. Volume engendré par un élément de surface infiniment petit de la section transversale d'un prisme, quand il se déplace parallèlement à la courbe décrite par le centre de gravité de la section qui engendre le prisme. || *Fibre élémentaire*, l'une quelconque des fibres qui composent un corps, dans la théorie générale de la résistance des matériaux. (V. part. encycl.) || *Fibre moyenne* ou *fibre neutre*, fibre qui contient les centres de gravité de toutes les sections d'un corps soumis à une contrainte.

— Pêch. *Canne en fibres de verre*, v. VERRE. || *Fibre de hackle*, barbe de la petite plume qui constitue un hackle.

— Technol. Élément allongé constitutif d'un fil, d'une feuille de papier et, plus généralement, de toute substance. (Les fibres de coton et de laine ont des longueurs variant de 2 à 5 cm; les fibres de cellulose pour papeterie ont des longueurs variant d'une fraction de millimètre à quelques millimètres; les fibres de soie, de rayonne, de Nylon sont indéfinies.) || *Fibre de bois*, ou simplement *fibre*, bois découpé en lanières minces sur une défibreuse*, que l'on utilise pour l'emballage des fruits, des œufs, de divers objets, ou comme armature de certains agglomérés. (Les essences employées sont l'épicéa, les pins et le peuplier. La fibre est définie par sa section, exprimée en centièmes de millimètre, qui varie de 12 × 100 à 30 × 400. L'emballage

des œufs exige de la fibre 15 × 600 destinée à la paroi restant cellulosique et d'autres dont la paroi épaissie s'est lignifiée au cours du vieillissement, pendant que le protoplasme meurt. Ce sont ces cellules qui constituent la majeure partie de l'appareil de soutien des plantes cellulaires. Suivant leur localisation, on distingue des fibres libériennes cellulodiques, qui accompagnent les tubes criblés des fibres péricycliques, à l'extérieur du cylindre central.

— ENCYCL. Bot. On distingue des fibres dans la paroi restant cellulosique et d'autres dont la paroi épaissie s'est lignifiée au cours du vieillissement, pendant que le protoplasme meurt. Ce sont ces cellules qui constituent la majeure partie de l'appareil de soutien des plantes cellulaires. Suivant leur localisation, on distingue des fibres libériennes cellulodiques, qui accompagnent les tubes criblés des fibres péricycliques, à l'extérieur du cylindre central.

On utilise comme fibres textiles des fibres cellulodiques de grande taille, comme celles du lin, du chanvre, du coton, de *Phormium tenax*, de l'agave, etc.

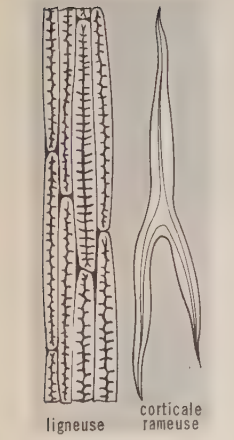
— Histol. Les fibres sont des éléments anatomiques de signification très différente n'ayant entre eux d'autre caractère commun que leur aspect filamenteux. On en distingue plusieurs sortes : 1° Les fibres conjonctives et les fibres élastiques, qui font partie du tissu conjonctif; les premières contiennent du collagène, les secondes sont une variété de collagène; 2° Les fibres musculaires, qui affectent deux formes : la forme striée et la forme lisse. Dans la première, il existe une différenciation longitudinale, dont les segments alternatifs ont une réfringence différente et changent respectivement de forme au moment de la contraction. Les fibres striées sont des formations plasmodiales plurinucléées. La fibre lisse est une cellule musculaire complète, à noyau allongé et présentant une différenciation moins marquée du cytoplasme. Les fibres du muscle cardiaque sont striées, mais, contrairement aux autres fibres striées, leur noyau est central, et elles présentent entre elles de nombreuses anastomoses; 3° Les fibres nerveuses, qui ne sont autre chose que les axones ou les prolongements protoplasmiques des neurones, entourés ou non d'une gaine, renfermant ou non de la myéline. Les fibres de Remak sont les mêmes éléments nerveux du système sympathique.

— Mar. Quand un navire prend de l'arc*, les éléments longitudinaux supérieurs travaillent à la traction et les éléments inférieurs à la compression. S'il prend du contre-arc*, c'est le contraire qui se produit. Entre les parties hautes et les parties basses de la coque existe une fibre neutre. Elle est généralement voisine de la flottaison lège.

— Mécan. La théorie générale de la résistance des matériaux repose sur l'étude de la manière dont les fibres se comportent lorsqu'on les soumet à des forces qui les tendent, les compriment, les fléchissent ou les tordent. Dans le cas de la flexion plane, sous l'action d'une force quelconque, les fibres s'allongent ou se raccourcissent proportionnellement à leurs distances à l'axe d'équilibre ou à la fibre neutre, qui n'est, elle, ni tendue ni comprimée. On démontre que, dans chaque section, la résistance de la pièce fléchie dépend du moment d'inertie de la section par rapport à un axe perpendiculaire au plan de flexion et passant par son centre de gravité. Lorsqu'on a à tenir compte de la résistance des bois, il faut toujours distinguer le cas des efforts s'exerçant parallèlement aux fibres de celui où ils s'exercent perpendiculairement aux fibres; dans ce dernier cas, on prend souvent comme charge de sécurité le septième des charges de sécurité adoptées lorsque les efforts s'exercent suivant les fibres. Le sens des fibres constitue ce qu'on appelle le fil du bois. Les bois qui ont des fibres tordues (fibres torsées) et tressées sont dits « bois ronceux ». Ce défaut est fréquent chez les chênes de taillis sous futaie, les ormes des routes et des avenues, les frênes et les peupliers. Il provient de ce que l'arbre a crû sur de vieilles souches, ou bien de ce qu'il a été périodiquement émondé ou élagué. C'est dans la portion haute du fût, au niveau de l'intersection des anciennes



fiasques



fibres (bot.)

branches que l'on trouve du bois ronceux, lequel donne des marbrures qui ont des dessins bizarres et variés, recherchés en ébénisterie.

— Text. Le nombre de substances que l'on peut considérer comme *fibres textiles* est considérable, mais, en réalité, très peu reçoivent des applications, car elles doivent répondre à certaines caractéristiques techniques de finesse, de longueur et de résistance, et être de production facile et rémunératrice. On considère trois classes de fibres textiles : 1° les fibres d'origine minérale ; 2° les fibres d'origine végétale ; 3° les fibres d'origine animale. L'amiante est le seul représentant des fibres minérales. Les fibres végétales sont le coton, le lin, le chanvre, l'alouès, *Phormium tenax*, ou lin de la Nouvelle-Zélande, le jute, ou chanvre du Bengale, l'agave, le sisal, l'abaca, etc. Les fibres d'origine animale sont la laine fournie par le mouton, les poils et duvets de divers animaux (chameau, chèvre, lapin, etc.) et la soie (du bombyx mori ou d'autres chenilles), qui est la seule matière livrée par la nature sous forme d'un fil continu déjà élaboré. On peut également classer sous le nom de « fibres textiles » toutes les matières artificielles et synthétiques, qu'elles se présentent sous forme de fils continus ou de fibres discontinues.

FIBRERIE n. f. Industrie du défilage du bois en vue d'obtenir la fibre pour emballage.

FIBREUX, EUSE adj. Formé d'une réunion de fibres ; de la nature des fibres : *Tissu fibreux. Racine fibreuse.*

— Histol. *Tissu fibreux*, tissu conjonctif formé de faisceaux de fibrilles conjonctives non différenciées. (Il constitue les tendons, les ligaments articulaires, les périostes, les aponeuroses d'enveloppe et les membranes fibreuses des reins, des testicules, les fibrocartilages et, en partie, les tuniques vasculaires.)

— Minér. Dont la structure ou la cassure présentent des fibres longitudinales.

— Pathol. *Tissu fibreux*, tissu cicatriciel conjonctif, riche en collagène.

FIBRILLAIRE [læʁ] adj. Histol. Qui se compose de filaments très déliés : *Le tissu conjonctif est fibrillaire.*

— Biol. *Théorie fibrillaire*, théorie de Kupffer, d'après laquelle le protoplasme serait formé de fibrilles individualisées, permanentes et entrelacées en réseau. (Cette théorie ne présente plus qu'un intérêt historique, puisque le protoplasme est un hydrogel colloïdal.)

FIBRILLATION [lāsijō] n. f. Cardiol. Succession de contractions très rapides, incoordonnées et inefficaces, des fibres musculaires du myocarde. || *Fibrillation auriculaire*, fibrillation n'atteignant que les fibres des oreillettes, et qui entraîne l'arythmie complète des contractions ventriculaires. (La fibrillation auriculaire est compatible avec la vie, mais elle nécessite un traitement digitalique.) || *Fibrillation ventriculaire*, fibrillation généralisée à toutes les fibres cardiaques, et qui entraîne rapidement la mort en l'absence d'un traitement d'extrême urgence. (V. part. *encycl.*)

— Papet. Action de libérer, au cours du raffinage* d'une pâte à papier, les fibrilles constituant l'enveloppe externe des fibres de cellulose : *La fibrillation favorise l'hydratation de la cellulose.*

— ENCYCL. Cardiol. *La fibrillation ventriculaire* est une complication très grave de certaines anesthésies ; en l'absence de traitement, elle conduit à la mort en quelques minutes. Elle est favorisée par un terrain « cardiaque » préalable, par des manœuvres chirurgicales juxta-cardiaques ou intracardiaques, par l'anoxie* ou par l'emploi d'une anesthésique inadéquat.

On prévient son apparition par l'utilisation préalable d'atropine, de novocaïne locale, par une oxygénation abondante et par l'élimination des anesthésiques halogénés. Son traitement comporte obligatoirement l'association de la respiration artificielle avec le massage cardiaque, avant la mise en œuvre de la défibrillation* pharmacologique ou électrique proprement dite.

FIBRILLE [fibrij] n. f. Petite fibre.

— Bot. Nom donné à certains organes d'une

extrême ténuité, notamment aux dernières ramifications des racines et aux filaments déliés qui naissent de la fronde ou thalle des lichens.

— Histol. *Fibrille conjonctive*, structure de la substance fondamentale collagène, mise en évidence au microscope électronique. (Les fibrilles collagènes sont longues, le plus souvent parallèles, et baignent dans une substance non fibrillaire, homogène.) || *Fibrille striée*, fibrille à stries transversales, constitutive de la fibre musculaire. (V. CONJONCTIF, FIBRE ET MUSCLE.)

— Papet. Filament constitué par la juxtaposition de chaînes de cellulose : *L'ensemble des fibrilles constitue l'enveloppe externe des fibres de cellulose.*

FIBRILLEUX, EUSE adj. Hist. nat. Qui se compose de fibrilles : *Tissu fibrilleux.* (On dit aussi FIBRILLÉ, E.)

FIBRINE n. f. Biochim. Globuline qui résulte de la transformation du fibrinogène* au cours d'un ensemble de réactions enzymatiques dit « coagulation ».

— ENCYCL. *La fibrine* précipite sous forme de filaments disposés en réticule, qui enserrant les éléments figurés (globules rouges et blancs), constitue un *caillot*, d'où un liquide clair, le *sérum*, se trouve expulsé. La fibrine apparaît au cours de la coagulation du sang, mais on peut aussi la trouver dans certains *exsudats* pathologiques (pleurésie, péricardite), et elle est le constituant essentiel des *croûtes* obturant les plaies au cours des processus de cicatrisation.

FIBRINÉMIE n. f. Taux de fibrinogène par litre de sang, normalement aux environs de 4 g par litre. (La fibrinémie s'élève au cours de certaines maladies, notamment dans le rhumatisme articulaire aigu, dont elle est un test d'évolution.)

FIBRINEUX, EUSE adj. Relatif à la fibrine ; de la nature de la fibrine : *Caillot fibrineux.*

FIBRIN-FERMENT n. m. Syn. de THROMBINE. || Pl. des FIBRINS-FERMENTS.

FIBRINOGENÈSE n. m. Globuline rencontrée dans le plasma sanguin. (Au cours de la coagulation, le fibrinogène se transforme en fibrine* sous l'influence de la thrombine.)

— ENCYCL. Le *fibrinogène* se rencontre non seulement dans le plasma, mais dans un grand nombre de liquides physiologiques ou pathologiques : lymph, épanchements séreux, etc.

La teneur du plasma en fibrinogène est d'environ 5 g par litre. Elle est diminuée dans les affections de la cellule hépatique (cirrhose) et dans l'afibrinogénémie*. Elle est augmentée dans l'ictère par rétention, dans le rhumatisme articulaire aigu, dans les maladies infectieuses.

FIBRINOGENOPÉNIE n. f. Abaissement du taux du fibrinogène dans le sang. (Cette affection peut être congénitale ou acquise [présence d'enzymes protéolytiques circulants, qui détruisent le fibrinogène].)

FIBRINOLYSE n. f. Destruction du caillot sanguin par des enzymes protéolytiques, qui pénètrent dans la circulation, dissolvent la fibrine.

— ENCYCL. Les *fibrinolyses* aiguës sont le fait de chocs, de brûlures ou d'hémorragies importantes, ou sont secondaires à des interventions chirurgicales ; les *fibrinolyses* chroniques se voient au cours de leucoses ou de cirrhoses du foie. Leur symptôme commun est l'apparition ou la reprise d'hémorragies. (→ Biblio.)

FIBRINOPÉNIE n. f. Insuffisance de fibrine. || Se dit, abusivement et par contraction, pour FIBRINOGENOPÉNIE.

FIBRINURIE n. f. Élimination de fibrine par les urines.

FIBROBLASTE n. m. Cellule fusiforme du tissu conjonctif indifférencié.

FIBROBLASTOME n. m. Pathol. Tumeur formée par des fibroblastes.

FIBROCARTELAGINEUX, EUSE adj. Histol. Relatif au fibrocartilage.

FIBROCHONDROME [kōdrōm] n. m. Pathol. Chondrome dans la structure duquel il entre une certaine proportion de tissu fibreux.

FIBROCIMENT n. m. (nom déposé). Matériau en amiante-ciment.

— ENCYCL. Le *Fibrociment* est un matériau léger (densité 1,8 à 2), résistant aux intempéries, incombustible et mauvais conducteur de la chaleur (coefficient de conductibilité : 13,9). Sa fabrication a commencé, en France, vers 1901. En plaques planes, il est utilisé pour les cloisons, les revêtements de murs, les plafonds et les sous-toitures. En plaques ondulées et en ardoises, il constitue une couverture appréciée. En tuyaux, on l'emploie pour les canalisations.

FIBROFERRITE n. f. Minér. Sulfate hydraté naturel de fer, qui se présente en masses fibreuses jaunes.

FIBROÏDE adj. Histol. Qui a l'apparence ou la constitution des fibres.

— Anat. Se dit de toute substance homogène striée longitudinalement, mais non décomposable en fibres.

◆ N. m. Tumeur analogue au fibrome.

FIBROÏNE n. f. Chim. Substance albuminoïde homogène et transparente, qui constitue en partie la soie du cocon des insectes séricigènes.

FIBROKYSTIQUE adj. Pathol. Se dit des tumeurs fibreuses présentant des kystes. (On a écrit quelquefois FIBROKYSTIQUE.)

FIBROLITE n. f. Minér. Silicate naturel d'aluminium, très abondant dans les gneiss métamorphiques. (C'est une variété compacte de sillimanite.)

FIBROMATOSE n. f. Etat pathologique caractérisé par la prolifération de tumeurs fibreuses en plusieurs points : *Fibromatose cutanée. Fibromatose utérine.* (→ Biblio.)

FIBROME n. m. Pathol. Tumeur constituée par un tissu fibreux. (Syn. CORPS FIBREUX.)

— ENCYCL. Les *fibromes*, constitués par une substance fondamentale fasciculée, au milieu de laquelle sont disposés des fibroblastes entrecroisés (fibres conjonctives), forment des tumeurs dures, parfois très volumineuses, ordinairement non douloureuses. Elles ne sont pas malignes, et ne se généralisent pas comme le cancer. On peut les rencontrer dans toutes les régions, mais surtout là où se trouvent des tissus fibreux (aponévroses, tendons, périoste, etc.). Les fibromes de la peau portent les noms de *chéloïde*, *molluscum*, *papillome*. On donne souvent le nom de « fibromes » à des tumeurs de l'utérus qui sont, en réalité, des *fibromyomes**.

FIBROMYOME n. m. Pathol. Tumeur formée à la fois de tissu fibreux, comme les fibromes, et de tissu musculaire, comme les myomes.

— ENCYCL. Les *fibromyomes* les plus communs sont ceux de l'utérus. Pouvant atteindre de très grandes proportions, et étant le plus souvent multiples, ils donnent lieu à quelques accidents, dont les plus importants sont les hémorragies (ménorragies) et les phénomènes de compression. Ils peuvent, en outre, compliquer l'accouchement, en constituant un obstacle mécanique. Parmi ces tumeurs, on distingue des *fibromyomes interstitiels*, développés dans le myomètre (muscle utérin) ; des *fibromyomes sous-séreux*, qui tendent à se développer dans le péritoine et, même, peuvent se pédiculer, certains se développant entre les deux feuillets du ligament large (*fibromyomes inclus*), d'autres pouvant se bloquer dans la concavité sacrée (*fibromyomes enclavés*) ; enfin, les *fibromyomes sous-muqueux*, qui se développent à l'intérieur de la cavité utérine.

Le nombre et la dimension des *fibromyomes* sont variables, de 1 à plus de 10 pour un même utérus, et de 1 à plusieurs dizaines de centimètres.

Les *fibromyomes* sont durs et encapsulés, ce qui permet leur ablation isolée, la *myomec-tomie*.

Les signes cliniques sont multiples, le principal étant représenté par les *ménorragies* ; le *fibromyome* peut évoluer lentement et, souvent, par petites poussées ; il vit de la vie du muscle utérin et se stabilise à la ménopause.

Leur production résulte d'une action hormonale excessive (hyperfolliculaire) et d'une dystrophie de réceptivité utérine. Ils n'apparaissent jamais après la ménopause. Leur involution est constante après celle-ci. Le seul traitement radical est chirurgical. L'hor-

monothérapie donne néanmoins des succès permettant souvent d'atteindre la ménopause.

FIBROSÉREUX, EUSE adj. Histol. Qui est formé d'une membrane séreuse superposée à une membrane fibreuse et qu'on observe dans les *capsules articulaires*.

FIBROTHORAX n. m. Envassement d'un hémithorax par du tissu fibreux, à la suite d'un processus infectieux pulmonaire ou pleural (pleurésie, sclérose pulmonaire), donnant une image radiologique sombre et, le plus souvent, rétractée.

FIBROVASCULAIRE adj. Histol. Se dit des tissus formés par la réunion d'un certain nombre de fibres conjonctives et de vaisseaux : *Le bourgeon charnu inflammatoire est un tissu fibrovasculaire*.

FIBULATION n. f. (lat. *fibulia*, agrafe). Ancienne opération chirurgicale, consistant à réunir à l'aide d'une agrafe les deux lèvres d'une plaie cutanée. (Cette pratique, modernisée, est encore employée quand la suture ne s'impose pas.)

FIBULE ou **FIBULA** n. f. Mollusque gastropode voisin des céphalopodes et fossile dans les terrains secondaires.

FIBULE n. f. (lat. *fibula*, épingle). Archéol. Epingle de sûreté ou fermoir de métal (bronze, fer, métal précieux) servant à agraffer les vêtements.

— **ENCYCL.** La *fibule* a été utilisée depuis l'âge du bronze jusqu'au Bas-Empire romain et à l'époque mérovingienne. D'abord simple épingle, elle fut munie d'un appendice servant à la fixer (gorge ou plaque). La très longue évolution de ses formes et de son décor permet à l'archéologie d'établir des chronologies précieuses. Certaines pièces sont des œuvres d'art très révélatrices de l'esthétique de telle ou telle civilisation, tandis que leur répartition géographique renseigne sur les voies commerciales.

FIC n. m. (du lat. *ficus*, figue). Verrue qui se développe en diverses régions du corps, chez les bovins et les équidés. (Syn. *VERRUE*, *PAPILLOME*, *FI.*) || *Fics à la fourchette*, végétations qui se produisent sur la sole du pied du cheval atteint de crapaud. || *Fics de l'espace interdigité*, v. *FOURCHET*.

FICAIRE n. f. (du lat. *ficus*, figue). Petite plante à tige couchée, à feuilles en cœur, poussant dans les endroits frais. (Famille des renouclacées.)

— **ENCYCL.** La *ficaire* (*Ficaria ranunculoides*), appelée encore *petite éclair*, *herbe aux hémorroïdes*, épanouit au premier printemps ses fleurs jaunes, assez semblables à celles des renouclacées, mais comptant trois sépales et de six à neuf pétales; les racines sont munies de tubercules allongés. Les *ficaires* vivant dans les lieux éclairés produisent des graines; celles des localités ombragées se multiplient par leurs tubercules radicaux et par des bulbilles axillaires. La racine, en infusion ou en décoction, est employée contre les hémorroïdes.

FICELAGE n. m. Action de ficeler; résultat de cette action : *Procéder au ficelage d'un paquet. Un ficelage bien fait.*

FICELER v. tr. (de *ficelle*). [Se conj. comme appeler.] Attacher avec de la ficelle : *Le paquet était enveloppé d'un beau papier d'emballage vert, et ficelé (J. Romains).* || — *Fig. et fam.* Arranger, habiller : *Qui donc vous a ficelé ainsi? Aussi l'inconnue était-elle, pour ne pas perdre l'expression pittoresque créée par le soldat français, ficelée dans une robe verte (Balzac).* || *Ficelé* comme une andouille, vêtu de vêtements trop serrés.

— *Se ficeler* v. pr. *Fam.* S'arranger, s'habiller : *Il met deux heures à se ficeler. Le secret qu'ont les danseuses espagnoles de se ficeler à la ville ignominieusement (Montherlant).*

FICELIER ou **FICELLIER** adj. et n. *Fam.* Qui vit d'expéditions : *Comédien, cycliste, plus ficelier qu'un autre.*

FICELLE n. f. (lat. pop. *filicella*; de *filum*, fil). Cordelette mince, en fil de chanvre, de lin, etc., pour lier, retenir, etc. || — *Fig.* Moyen usé et rebattu dont on se sert pour amener un effet au théâtre (par allusion aux ficelles qui manœuvrent les marionnettes). || Moyens secrets, artifices, ruses : *Connaitre toutes les ficelles. Ce fut un fragment de western, qui ne la retint qu'une minute :*

les ficelles y étaient plus gênantes encore (R. Vercl).

— **LOC. DIV.** *Tenir, tirer les ficelles*, faire agir les autres sans être vu (comme celui qui fait mouvoir des marionnettes). || *On voit la ficelle*, on voit l'artifice caché.

— **Arg. mil.** Galon d'officier : *Attendre sa quatrième ficelle.*

— **Art culin.** *Gigot à la ficelle*, gigot rôti en le suspendant par une ficelle devant un feu vif.

— **Comm.** Pain de fantaisie mince et correspondant à la demi-baguette.

— **Rel.** Ensemble de fils de chanvre fixés verticalement sur le cousoir et engagés dans les grecques avant la couture. (V. *RELIURE*.)

— **Trav. fém.** *Broderie de ficelle*, broderie qui s'exécute sur toile, la ficelle étant cousue au point de Boulogne. (Avec des ficelles de couleur, on peut également faire des bourrages qui forment le fond de broderies très artistiques : tentures, drapeaux, etc.)

♦ **N. f. et adj.** Qui emploie des procédés retors, indécidés : *Je n'étais point ficelle, fin, méfiant, sachant me tirer avec un excès d'adresse et de méfiance d'un marché de douze sous (Stendhal). Ton oncle est une vieille ficelle (Huysmans).*

— **ENCYCL.** Text. La *ficelle* se fabrique en utilisant comme matières premières le lin, le chanvre, le jute et le sisal. On a également fabriqué, surtout dans les périodes de pénurie, des ficelles de papier.

La ficelle est élaborée en partant d'un fil simple, obtenu en filature soit au métier à filer, soit, le plus souvent, au banc fileur. On retord ensuite deux ou plusieurs fils simples sur un métier à retordre, la torsion de retordage étant d'un sens opposé à la torsion de filature. Pour certaines applications particulières, on peut faire également des ficelles câblées, obtenues en retordant ensemble plusieurs ficelles ordinaires. Après fabrication, les ficelles sont généralement apprêtées en les imprégnant d'une colle à base de matières amyliques. Elles sont quelquefois teintées. Enfin, dans la majorité des cas, les ficelles sont mises mécaniquement en pelotes, qui sont leur présentation commerciale la plus fréquente.

On distingue, parmi les ficelles les plus courantes : la ficelle à bourses, de trois torsions retordus; la capitone, de fils plus gros; la ficelle dreux, comportant neuf fils simples; la ficelle à fouet, ou fouet, fine ficelle câblée; les ficelles dites « d'arcade », « ligne », « lignerolle », « cheville », etc.

Les ficelles fabriquées en sisal, contenant une proportion d'ensilage assez importante, sont presque exclusivement utilisées en agriculture (moissonneuses-lieuses ou presses à fourrage et à paille). Certaines ficelles de sisal sont toutefois également utilisées pour l'emballage. Elles sont appréciées pour leur teinte blanche, mais doivent alors avoir été désensimées et rasées, pour supprimer les fibres hérissées qui nuisent à leur aspect.

FICELLERIE n. f. Fabrique de ficelle. || Dépôt, magasin de ficelle.

FICHAGE n. m. Constr. et Trav. publ. Action de ficher les joints.

FICHAISE n. f. *Fam.* Chose sans valeur; niaiserie : *Laissez toutes ces fichaises. Je veux que tu sois heureuse, moi! Mais c'est des fichaises! Passons (Huysmans).*

FICHANT, E adj. Mil. Se dit d'un tir dans lequel l'ordonnée de la trajectoire n'atteint une hauteur égale ou inférieure à celle de l'objectif qu'au voisinage immédiat de ce dernier : *Un plan de jeux doit éviter les tirs fichants, qui multiplient les angles morts. (Contr. RASANT.)* || *Pop.* Ennuyeux, contrariant.

FICHARD n. m. Partisan de l'affaire des fiches*.

FICHE n. f. (déverbal de *ficher*). Feuille de papier ou de carton léger, utilisée pour prendre des notes, enregistrer des indications relatives à une idée, une personne, un objet, etc., et classée avec d'autres documents de même format dans un fichier. (V. *part. encycl.*, *Organ.*)

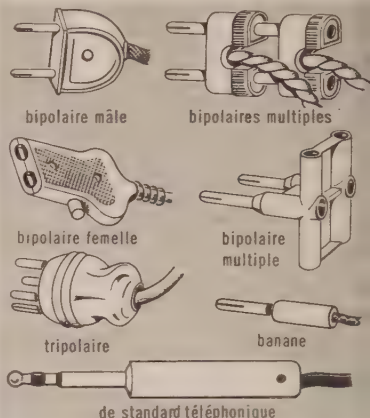
— **Banq. et Bours.** Feuille de papier fort, destinée à recevoir, pendant les séances de Bourse, les ordres du spéculateur à son agent. || Engagement échangé entre maisons pour chaque affaire négociée, avant la Bourse du lendemain. (Il mentionne la quantité, la valeur, le cours, la coupure, le sens de l'opération.)

— **Carr.** Élément d'une meule en pierre naturelle.

— **Comptab. V. part. encycl.**

— **Constr.** Ferrure de rotation : *Fiches de portes, de fenêtres, d'armoires. Fiches à gonds.* || *Fiche à bouton*, tringlette métallique avec tête en forme de bouton, réunissant les deux parties dont l'ensemble forme une charnière. || *Fiche Chanteau*, fiche employée pour le ferrage des croisées et des portes de placards, ayant une lame dont la hauteur est la moitié de celle du nœud.

— **Electr.** Pièce destinée à être engagée dans un alvéole de forme appropriée, pour établir un ou plusieurs contacts. || *Fiche multiple*,



fiche de prise de courant munie d'alvéoles qui lui permettent de recevoir une autre fiche de prise de courant. || *Fiche de prise de courant*, partie d'une prise de courant destinée à être reliée à un câble souple.

— **Jeux.** Rondelle ou rectangle d'os, d'ivoire, etc., servant de marque ou de monnaie à certains jeux.

— **Menus.** Pièce métallique, généralement en cuivre, formée de deux ailes unies par une rivure et utilisée pour des assemblages.

— **Mil.** *Fiche d'instruction*, résumé, sur une fiche cartonnée, de certaines matières de l'instruction militaire correspondant à l'enseignement distribué en une séance. (Les fiches sont destinées à faciliter la tâche des instructeurs, et à uniformiser les méthodes d'instruction.)

— **Pêch.** Perche que l'on enfonce dans le fond d'une rivière (étang ou lac) pour y amarrer un bateau de pêche. || *Ustensile (de fer ou de bois) que les pêcheurs fixent dans le sol ou sur le bord d'un bateau pour soutenir la canne au-dessus de l'eau.*

— **Technol.** *Fiche à dents*, outil constitué par une lame dont les arêtes sont découpées en scie, et qui sert aux paveurs à enfoncer le sable entre les pavés, aux maçons à pousser le mortier sous les pierres ou dans les joints.

— **Télécomm. V. part. encycl.**

— **Topogr.** Sorte de longue et grosse aiguille ayant une tête en forme d'anneau, qu'emploient les géomètres et les arpenteurs, lorsqu'ils mesurent un terrain, pour fixer les portées de chaînage. || *Fiche plombée*, fiche munie, un peu au-dessus de sa pointe, d'une petite masse de plomb qui sert, lorsqu'on procède au chaînage en terrain meuble, à la faire tomber verticalement à chaque chaînée.

— **Trav. publ.** Longueur dont un pieu est enfoncé dans le terrain d'assise.

— **ENCYCL.** *Organ.* La *fiche*, par sa souplesse de classement, d'intercalation et de déclassement, est un instrument très efficace et très utilisé dans les affaires comme mémoire de l'entreprise. Des repères sur les parties visibles ou des cavaliers facilitent les sélections et donnent la possibilité de provoquer des relances, etc.

Les problèmes de classement, de recherche et de tri des fiches ont fait l'objet de procédés ingénieux, imaginés par les fabricants. On distingue principalement : les fiches simples classées les unes derrière les autres; les fiches à bords visibles, classées dans des meubles (genre Kardex) ou des reliures (genre Visiblex), qui permettent la totalisation des nombres figurant sur le bord visible; les fiches libres dans des fichiers (genre Nova carte, etc.).

Certaines fiches portent des perforations, grâce auxquelles on peut faire des sélections à l'aide d'aiguilles; d'autres sont constituées par des microfilms (microfiches). Les cartes perforées, par leurs possibilités immenses de tri et de calcul, permettent de résoudre des problèmes extrêmement complexes.

— **Comptab.** La tenue des comptes sur fiches présente un double avantage : d'une part, il est aisé de passer une écriture par superposition de la fiche et du journal; d'autre part, les fiches peuvent être classées dans un ordre rationnel en groupant les comptes d'une même nature.

— **Télécomm.** Une *fiche téléphonique* est constituée par une petite broche cylindrique que l'on enfonce dans un jack* pour établir une connexion double dans un circuit. Le câble téléphonique à deux conducteurs isolés y pénètre par un manche en matière isolante, et est relié à deux pièces cylindriques en cuivre, séparées par un collier isolant. Ce sont ces pièces qui établissent les contacts avec les ressorts du jack lorsque la fiche y est enfoncée.

Fiches (AFFAIRE DES), nom donné au système instauré par le général André, ministre de la Guerre de 1901 à 1904, par lequel l'avancement des officiers était subordonné à leurs opinions politiques et religieuses, consignées sur des « *fiches* » établies avec la collaboration des loges maçonniques, en dehors de toute voie hiérarchique, et transmises directement au cabinet du ministre. L'affaire des Fiches se situe dans le cadre de la crise religieuse et politique qui secoua la France au début du XX^e s. Elle souleva de violentes polémiques dans l'armée, dans l'opinion et au Parlement, qui entraînèrent la démission du général André. (V. FRANCE, Hist. mil.)

FICHÉ, E adj. Hérald. Se dit du pal, de la croix, dont la partie inférieure est effilée en pointe. (Pour la croix, on dit aussi AU PIED FICHÉ.) [V. pl. HÉRALDIQUE, 70.]

FICHE-ÉCHALAS n. m. in var. Appareil qui s'adapte au pied, et avec lequel on enfonce les échelas dans le sol.

FICHER v. tr. (lat. pop. **figicare*; de *figere*, attacher, fixer). Faire entrer par la pointe enfoncer : *Ficher un clou dans le mur. Ficher des pieux en terre.* || *Fig.* Fixer, arrêter sur : *Les yeux fichés au ciel, ils [les poètes] s'en vont en rêvant (Gautier).* || *Fam.* Mettre, jeter : *Ficher quelqu'un à la porte. Ficher son chapeau à terre.* (On dit aussi **FICHE** : *Vous devriez fiche le bonhomme à la porte (Bernanos).*) || Donner, appliquer : *Ficher des coups à quelqu'un.*

— **Loc. div.** *Pop.* **Ficher dedans**, tromper. || **Ficher le camp**, s'échapper, se sauver, s'en aller : *Céline fiche le camp, tous les soirs (Huysmans).* || *Je t'en fiche!* allons donc! ce n'est pas cela du tout. || *On t'en fichera!* on t'en donnera encore! (ironiquement, à quelqu'un qui n'est pas satisfait).

— **Constr. et Trav. publ.** Au moyen de la fiche, introduire du mortier dans les joints des pierres.

— **Organ.** Inscire sur une fiche.

— **Trav. publ.** Refouler du sable jusqu'au refus, dans les joints existant entre les pavés, au moyen d'une lame métallique ou d'un jet d'eau sous pression.

— **Se ficher** v. pr. *Fam.* Se mettre : *Se ficher une idée dans la cervelle.* || Se moquer : *Se ficher du monde.* || *Je m'en fiche*, cela m'est absolument égal : *La disgrâce, je m'en fichais bien, rends-toi compte (Bernanos).* || Se jeter, tomber : *Se ficher par terre.*

FICHET n. m. Archéol. Au XVII^e s., morceau de papier en forme de pointe et servant à cacheter une lettre.

FICHET (Guillaume), érudit et théologien français (Aulnay, Ile-de-France, 1433 - Rome v. 1480). Prieur de Sorbonne en 1461, recteur en 1467, professeur de rhétorique en 1470, sa réputation d'orateur lui valut de devenir ambassadeur de Louis XI, puis camérier du pape Sixte IV. Il fit venir à Paris trois ouvriers imprimeurs, Ulrich Gering, Martin Crantz et Michael Friburger, et installa, en Sorbonne, le premier atelier typographique français. Sa *Rhétorique* y fut imprimée en 1471.

FICHEUR n. m. Maçon qui introduit le ciment sous la pierre de taille, au moyen de la fiche.

FICHER n. m. Meuble contenant des fiches.

|| Ensemble de fiches ou de cartes perforées se rapportant à un même sujet.

— **Statist.** Inventaire de référence.

— **ENCYCL.** **Statist.** Les difficultés rencontrées dans la réalisation des recensements généraux, ainsi que leur coût élevé, incitent à utiliser d'une façon plus systématique les documents administratifs existants pour en tirer des renseignements statistiques. A cet usage, beaucoup d'administrations publiques ou privées ont été amenées à constituer des *fichiers*. En effet, les unes et les autres ont à connaître et à suivre individuellement, pour l'exercice de leurs fonctions, des personnes (électeurs assujettis à la Sécurité sociale, mobilisables, redevables de chaque impôt ou taxe, travailleurs étrangers, etc.) ou des biens (établissements industriels et commerciaux, automobiles, immeubles, exploitations agricoles, etc.) qui forment des ensembles. Pour assurer une exploitation statistique coordonnée de ces ensembles particuliers, on peut concevoir, pour des collectivités encore plus vastes qui les comprendraient, des inventaires ou des *fichiers* généraux auxquels ces ensembles seraient rattachés par une référence commune attribuée à chacun de leurs éléments. Celle-ci est un numéro d'identification, lui-même non seulement simple numéro d'ordre mais aussi définition caractérisée de l'élément identifié. Le fichier général des établissements industriels et commerciaux créé par l'I. N. S. E. E. constitue le type de ces inventaires, qui fournissent une référence commune à des inventaires spécialisés. Il coordonne l'inventaire des employeurs de personnel salarié tenu par la Sécurité sociale, et les inventaires des différents impôts et taxes qui frappent les entreprises industrielles et commerciales. Sa mise à jour est assurée par les renseignements communiqués par l'un ou l'autre des services utilisateurs et qui profitent à chacun d'eux. Le fichier permet de dresser par la mécanographie la liste des entreprises relevant de tel ou tel secteur d'activités : liste des quincailliers, des boulangers, des fabricants de conserves de légumes et de fruits. L'exploitation statistique d'un tel instrument de travail fournit périodiquement des renseignements généraux sur la structure de l'industrie et du commerce en France. Le fichier permet, en outre, de dépouiller plus commodément et plus utilement les inventaires qui lui sont rattachés, c'est-à-dire les ensembles de documents existant dans telle ou telle administration, sans qu'il soit besoin de recourir à des enquêtes directes, dont les résultats sont toujours aléatoires. Il fournit aussi une base à des exploitations par sondage de ces ensembles de documents, beaucoup plus économiques que les exploitations complètes. La coordination des inventaires particuliers que réalise l'inventaire général de référence rend aussi plus homogènes les résultats statistiques qui peuvent en être extraits. Une nomenclature peut, en effet, toujours faire l'objet de divergences. Le fichier de référence garantit que chaque groupe d'activités comprendra bien les mêmes établissements dans tous les inventaires rattachés. Enfin, le fichier des établissements facilitera l'exécution d'enquêtes par sondage sur l'industrie et le commerce, notamment dans des secteurs mal connus, comme la distribution.

FICHISTE n. Personne chargée de la tenue d'un fichier : établissement des fiches, classement, utilisation, etc. (On fait souvent suivre ce mot de l'indication de l'objet des fiches : un *fichiste* matières, un *fichiste* clients, etc.)

FICHOIR n. m. Morceau de bois fendu, qui sert à fixer sur une corde tendue du linge, des estampes ou des papiers. (On dit aussi ÉPINGLE.)

FICHT (Michel Charles), dessinateur et lithographe français (Troyes 1817-Paris 1903). Il fut un des illustrateurs habituels du *Magasin pittoresque* et de *l'Illustration*.

FICHT (Eugène), hydrographe français (Le Creusot 1867 - Tabanac, Gironde, 1939). Directeur du service hydrographique de la marine, il a étudié les marées et leur utilisation industrielle. (Acad. des sc., 1925.)

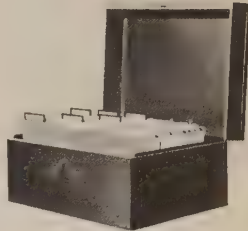
FICHTE (Johann Gottlieb), philosophe allemand (Rammenau, Saxe, 1762 - Berlin 1814). Élevé chez un pasteur de campagne, puis au

collège de Schulpforta, il manifeste, par une fugue célèbre, un ardent amour de la liberté. La lecture des écrits de Lessing, défenseur de la liberté de pensée, a une grande influence sur son esprit. A dix-huit ans, il étudie la théologie à l'université d'Iéna, mais sa réflexion personnelle le tourne vers la philosophie. N'ayant pu obtenir une place de pasteur dans son pays, il doit accepter une situation de précepteur, en Suisse d'abord, puis en Pologne. De cette époque date son étude enthousiaste de Kant. D'humeur inquiète et insoumise, il ne peut se faire au métier de précepteur. En passant à Königsberg en 1792, il rend visite à Kant, qui le reçoit froidement. Après trois mois de privations, Fichte remet à son maître un manuscrit sur la *Critique de toute révélation*. C'est le début de la gloire. Il épouse à Zurich, en 1793, la nièce de Klopstock. Sa réputation de libéral et de démocrate ne l'empêche pas d'être appelé, en 1794, à l'université d'Iéna, où il occupe, jusqu'en 1799, la chaire de philosophie. Obligé de quitter Iéna à la suite d'une accusation d'athéisme, il se rend à Berlin. En 1805, il est professeur à l'université d'Erlangen et, en 1806, il enseigne à Königsberg; après une fuite à l'étranger pour échapper aux troupes de Napoléon, il revient en 1807 à Berlin, où il prononce ses *Discours* à la nation allemande*, manifeste du nationalisme allemand (1807-1808); en 1811, il est nommé recteur de l'université de Berlin.

La philosophie de Fichte s'exprime, dès sa formation, à la fois comme une pensée théorique (*Essai d'une critique de toute révélation* [*Versuch einer Kritik aller Offenbarung*], 1792) et une pensée militante (*Contributions destinées à rectifier le jugement du public sur la Révolution française* [*Beiträge zur Berichtigung der Urteile des Publikums über die französische Revolution*], 1793). L'effort de Fichte sera toujours de réaliser l'unité de la théorie et de la pratique, et de l'exposer en un vaste « système de la science » (*Wissenschaftslehre*), qui organise sous un principe suprême la théorie de la connaissance, la philosophie pratique, la philosophie du droit et la morale. Cet ensemble se complètera, par la suite, d'une théorie de la religion. Le système de la science n'est pas un système des sciences, un positivisme qui ferait de la philosophie le lien entre les sciences particulières; le terme de « science » s'applique à la philosophie, et désigne la détermination systématique et la compréhension intégrale de la condition humaine. Dans sa forme, la pensée de Fichte se présente comme une puissante analyse logique, complexe et difficile. Il y a, pour Fichte, une différence capitale entre la *forme* de la philosophie et son *contenu*. Par son *contenu*, la philosophie est une analyse de l'homme, ou analyse de la conscience réelle. Elle déploie sous une forme logique et discursive la conscience primitive que l'homme a de lui-même, mais qui reste pour lui obscure et implicite. A son achèvement, la réflexion du philosophe est parfaitement adéquate à la conscience réelle; la réflexion rejoint l'existence. L'explication discursive de l'homme donnée par le philosophe s'identifie avec l'existence consciente de soi; et le sentiment originaire d'exister est pour Fichte, comme pour Kant, la conscience de sa destination morale, de la liberté absolue, qui ne se réalise, comme Kant l'a prouvé, que dans la volonté conforme à la loi morale. C'est une théorie morale qui achève la philosophie. Bref, la philosophie, qui, par sa forme, se présente comme un système logique infiniment difficile, n'est, au fond, qu'une explication de la conscience commune, une compréhension intelligible de notre être et de notre destination. Elle s'oppose au réalisme dogmatique, qui fait de la connaissance le reflet de l'objet, et à l'idéalisme dogmatique, qui déduit l'être de la pensée. Ici, la pensée est la compréhension intelligible distincte de l'existence réelle; elle l'explique sans la créer. La distinction de la forme et du contenu de la pensée permet de définir la philosophie de Fichte comme un idéalisme formel ou transcendantal, qui détermine les conditions de possibilité (l'Essence) de l'existence réelle.

Toutes les œuvres de Fichte se présentent comme les moments d'un système unique, dont la partie théorique est un idéalisme et la partie pratique un réalisme. De 1794 à

divers types de fichiers





Johann Gottlieb FICHTE

1812, le système paraît avoir considérablement évolué d'un humanisme à un mysticisme, d'une théorie de la liberté humaine à une théorie de la grâce divine. La grandeur de la philosophie de Fichte est d'unir en un système cohérent une recherche théorique de la vérité et une doctrine pratique (morale et théorie de l'Etat). L'action de la philosophie sur le monde réel devait se faire, selon Fichte, grâce à l'éducation et au progrès de la culture. En fait, par sa difficulté, la philosophie théorique de Fichte ne reste vivante que pour un petit nombre de spécialistes; en revanche, sa philosophie pratique, sa théorie de l'Etat, sa pensée militante eurent une influence historique considérable, mais assurément pas celle que pouvait lui souhaiter Fichte. Sa pensée politique véritable, de républicain libéral et de philosophe humaniste, demeura méconnue. Fichte est le premier des philosophes modernes, en ce que sa philosophie théorique pose non plus le problème de Dieu, mais de l'autonomie du discours philosophique, et sa philosophie pratique celui de la relation effective de ce discours au progrès de l'histoire. Ses principaux ouvrages sont : *la Théorie de la science** (*Über den Begriff der Wissenschaftslehre und Grundlage der gesamten Wissenschaftslehre* [1794]), complétée par deux *Introductions* (1797), *les Fondements du droit naturel selon les principes de la théorie de la science* (*Grundlage des Naturrechts und Prinzipien der Wissenschaftslehre* [1796]), *la Doctrine des mœurs* (*System der Sittenlehre nach den Prinzipien der Wissenschaftslehre* [1798]), *la Destination* de l'homme* (*Die Bestimmung der Menschen* [1800]), *l'Etat commercial fermé* (*Der geschlossene Handelsstaat* [1800]), *l'Introduction à la vie bienheureuse* (*Anweisung zum seligen Leben, oder auch die Religionslehre* [1806]), *Discours à la nation allemande* (*Reden an die deutsche Nation* [1807-1808]). (→ *Biblio.*)

FICHTE (Immanuel Hermann von), philosophe allemand (Iéna 1796 - Stuttgart 1879), fils du précédent. Il professa à l'université de Bonn (1840), puis à celle de Tübingen (1842), fut anobli, et prit sa retraite à Stuttgart en 1867. Déiste convaincu, il soutint la théorie de l'existence de Dieu dans l'homme et au-dessus de l'homme. Dans un dessein d'entente et de conciliation, il provoqua des réunions périodiques des philosophes allemands, dont la première eut lieu à Gotha en 1847. Il publia les *Œuvres complètes de Johann Gottlieb Fichte* (1845-1846), *Vie et Correspondance littéraire de J. G. Fichte* (1862), et fit connaître les théories de son père dans : *Contributions à la caractéristique de la philosophie moderne* (1829). Enfin, il publia, à partir de 1837, la *Revue de philosophie et de théologie spéculative*.

FICHELGEIRGE, massif ancien d'Allemagne, en Bavière, à la jonction de l'Erzgebirge et du Böhmerwald; 1 051 m au *Schneeberg*. Il constitue un bloc surélevé entre des failles, qui sépare le Thüringerwald et l'Oberpfälzerwald. Une longue érosion l'a réduit à des bosses arrondies dominant des cuvettes remplies d'arènes épaisses, où l'écoulement est incertain. Les hauteurs restent couvertes de forêts de pins, tandis qu'une économie pastorale et industrielle s'est développée dans les bassins, à l'imitation de l'Erzgebirge. La cuvette de Wunsiedel est un centre industriel : travail du bois (lutherie, jouets), petites industries mécaniques, fabrication de chaussures, et, surtout, faïenceries et verreries. Aux *xiv^e* et *xv^e* s., ce pays fournissait de grandes quantités de métaux non ferreux : argent, or, plomb, cuivre, zinc.

FICHTRE ! interj. (de *fiche*, infin. de *ficher*, altéré par *foutre*). *Fam.* Marque l'étonnement, l'admiration, la douleur : *Fichtre ! je ne l'aurais pas cru. Fichtre ! je me suis fait mal.*

FICHTREMENT adv. *Fam.* Extrêmement : *C'est fichtrement gênant.*

FICHU, *E* adj. (part. pass. du verbe *ficher*). *Fam.* (et, par euphémisme, pour *foutu*). Jeté : *Des papiers fichus dans un coin.* || Mis, poussé : *Un valet fichu à la porte.* || Ruiné, perdu sans ressource : *Argent fichu. Santé fichue.* || Fâcheux, détestable, insupportable : *Une fichue position. Un fichu caractère. Je maudis la fichue idée que j'ai eue de venir ici (Gide).* || Mal fait, ridicule :

Un fichu compliment. || *Fichu comme quatre sous*, être très mal fait ou très mal habillé. || *Fichu de*, capable de : *Je ne suis plus fichu de prononcer vingt paroles jusqu'à l'arrivée (Maupassant).*

FICHU *n. m.* (de *ficher*; proprem. « mis à la hâte »). Pointe d'étoffe souple (laine, soie, dentelle) que les femmes se drapent sur les épaules. || *Fichu Marie-Antoinette*, pièce de linon, de dentelle ou de soie de forme triangulaire, qui, posée sur les épaules, est croisée sur la poitrine et dont les extrémités sont nouées à la taille.

— **ENCYCL.** L'emploi du mot *fichu* en ce sens remonte au début du *xviii^e* s., pour désigner une pièce d'habillement en forme de triangle, qui se faisait en toile, en batiste, en mousseline, en dentelle, en soie, en broderie. Quand on y ajouta, vers 1770, un coqueluchon tenu droit sur les épaules par une garniture d'apprêt, ce fut le *monte-auriel* ou le *parlement*.

FICHUMENT adv. *Fam.* Beaucoup, extrêmement.

FICHURE *n. f.* (de *fiche*). Archéol. Bossette, tôte de clou. || *Fichures de harnais*, ornements faits de plaques d'acier damasquiné, recouvrant les harnais, au *xvi^e* s.

FICIN (Marsile), en ital. **Marsilio Ficino**, humaniste italien (Figline, Toscane, 1433 - Careggi, Florence, 1499). Destiné par son père à la médecine, il est encouragé par Cosme de Médicis à se consacrer entièrement à l'étude de Platon. Dès 1462, entouré d'humanistes, de poètes, de philosophes, qui forment une académie, il s'entretient avec eux de la pensée platonicienne et poursuit ses travaux sur le philosophe grec. A son avènement, Laurent le Magnifique devient à la fois son protecteur et son auditeur; ordonné prêtre en 1473, Ficino continue son enseignement jusqu'au moment où l'arrivée des Français (1494), puis l'agitation des partisans de Savonarole troublent la ville de Florence. Ficino a laissé une *Théologie platonicienne* (1482) et une traduction des œuvres de Platon (1477); il a également traduit les *Ennéades* de Plotin. Son œuvre et son influence ont largement contribué à développer le platonisme dans l'Italie de la Renaissance; mais l'admiration de Ficino pour la pensée antique n'est pas inconciliable avec l'esprit du catholicisme, et il tente d'harmoniser la tradition religieuse avec la libre recherche philosophique. (→ *Biblio.*)

FICINITE *n. f.* (de *Ficinus*, *n. pr.*). Minér. Phosphate naturel qui est une variété de triplite.

FICK (Heinrich), juriste et homme politique russe, d'origine allemande, du début du *xviii^e* s. Il fut l'un des inspirateurs de la réforme administrative instituée par Pierre le Grand. Avec le prince Galitzine, il projeta une réorganisation politique de la Russie sur le modèle occidental. Mais ces plans, élaborés en 1730, furent rejetés par l'impératrice Anna Ivanovna.

FICKER (Julius von), historien allemand (Paderborn, Westphalie, 1826 - Innsbruck 1902). Réputé comme diplomate et comme historien du droit, il a publié, entre autres ouvrages : *Forschungen zur Reichs- und Rechtsgeschichte Italiens* (*Recherches sur l'Empire italien et sur l'histoire du droit italien*) [1868-1874]. Il a défendu contre Sybel le point de vue de la Grande Allemagne en histoire.

FICOÏDE *n. f.* (du lat. *ficus*, figue, et du gr. *eidos*, forme). *V.* MESEMBRYANTHEMUM.

FICQUELMONT (Karl Ludwig, comte von), homme d'Etat et général autrichien (Dieuze, Moselle, 1777 - Venise 1857). Fils d'un émigré français, il servit dans l'armée autrichienne contre les armées de la Révolution française. Entré dans la diplomatie, il représenta l'Autriche à Pétersbourg, puis devint ministre d'Etat (1840) et des Affaires étrangères (1848). Très impopulaire, il dut rapidement démissionner.

FICTICE adj. (lat. *fictitia*). *Dr. rom.* Action fictice, action dont l'intention contenait une fiction. (C'était un moyen employé par le préteur pour étendre la protection de la loi à un cas où l'une des conditions légales de l'action faisait défaut; il délivrait la formule comme si cette condition existait.)

FICTIF, IVE adj. (du lat. *fictus*, imaginé). Qui est créé par l'imaginaire; inventé : *Je me résumai d'abord dans un livre qui parut sous un nom fictif* (Fromentin). || Qui n'a rien de réel : *Valeur fictive.* || *Entrepôts fictifs*, *v.* ENTREPÔT.

— **ENCYCL.** Econ. d'expl. Une valeur est fictive lorsqu'elle n'existe que par supposition ou convention.

En comptabilité, on désigne par *actif fictif* tous les comptes de frais non amortis figurant au bilan. De même, le *passif fictif* est le capital personnel de l'exploitant, qui, en sa qualité de commerçant, se doit ce passif à lui-même.

Distribuer des *dividendes fictifs*, c'est répartir entre les actionnaires d'une société des bénéfices imaginaires, aux dépens du capital. Cette distribution, faite de mauvaise foi par les administrateurs ou gérants d'une société, est assimilée à l'escroquerie.

FICTION *n. f.* (lat. *fictio*; de *fictus*, feint, imaginé). Création de l'imaginaire : *Le fait vient trop souvent démentir la fiction à laquelle on voudrait croire* (Balzac). || *Par extens.* Ce qui n'a qu'une valeur, qu'une réalité de convention : *L'or et l'argent sont une richesse de fiction ou de signe* (Montesquieu). *Ce pays de pure fiction est d'une mauvaise lecture pour un enfant* (Proust).

— **LANGUE CLASS.** Mensonge : *Tout ce discours n'était que fiction* (Cornille).

— **Dr.** Fiction légale, fiction de droit, procédé de technique juridique, par lequel on suppose l'existence d'un fait non réel pour en faire le fondement d'un droit. (La personnalité morale des sociétés est une fiction de droit; l'assimilation d'un enfant simplement conçu à un enfant né est une fiction légale.)

Fiction et Vérité. *V.* POÉSIE ET VÉRITÉ.

FICTIVEMENT adv. Par fiction : *Les grands du monde ne sont tels que fictivement.*

FICUS [kys] *n. m.* Nom scientifique du figuier.

— **FIDE**, élément tiré du lat. *findere*, diviser, et employé en botanique pour indiquer des organes fendus jusqu'au milieu. (La feuille fendue est dite *palatifide* si sa nervation est palmée, *pennatifide* si sa nervation est pennée, etc.)

FIDÉEN, ENNE adj. et *n.* Qui se rapporte à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde); habitant ou originaire de cette ville.

FIDÉICOMMIS *n. m.* (du lat. *fideicommissum*, ce qui est commis à la bonne foi). *Dr.* Disposition par laquelle, en gratifiant une personne, on la charge de rendre l'objet donné ou légué à un tiers, que l'on gratifie en second ordre. (Les fidéicommiss, soit purs et simples, soit à terme, ou conditionnels, sont admis dans le droit français pourvu qu'ils ne présentent aucun des caractères qui les feraient ressembler à une substitution* prohibée.)

— *Dr. rom.* Prière adressée à un héritier testamentaire ou légal, à un légataire, de restituer tout ou partie des biens qu'il tenait du disposant à un tiers qui était le fidéicommissaire. De plus en plus réglementés, les fidéicommiss perdirent de leur valeur pratique mais, au *ii^e* s., on leur découvrit de nouvelles utilités de grande importance sociale (*restitutiones post mortem*, par exemple). Faits en faveur de parents ou d'affranchis, ils furent des moyens de maintenir, par la persistance d'intérêts communs, soit une certaine solidarité familiale, soit une sorte de clientèle.

FIDÉICOMMISSAIRE *n. m.* *Dr.* Bénéficiaire réel d'une libéralité laissée à une autre personne par fidéicommiss.

— *Dr. rom.* Magistrat chargé de veiller à l'exécution des fidéicommiss.

FIDÉISME *n. m.* (du lat. *fides*, foi). Philos. Théorie selon laquelle la foi religieuse dépend du sentiment et non de la raison. (C'est, par exemple, la théorie de Pascal : « La foi, c'est Dieu sensible au cœur. ») || Théorie selon laquelle la foi atteint des « vérités supérieures », inaccessibles à la raison.

— **ENCYCL.** Théol. cathol. Le *fidéisme* a eu surtout pour représentants l'abbé Bautain, Bonnetty et le P. Ventura. Bautain a été vivement impressionné par la critique kantienne; il est hostile au « rationalisme » scolastique, et d'ailleurs peu au fait des thèses de la théologie spéculative. Son intuition fondamentale, c'est l'impuissance de la raison hu-

maine à atteindre ce qu'il appelle les *vérités-principes*. Où donc prendre ces vérités ? Dans l'enseignement de Dieu. Pour construire l'édifice des vérités nécessaires, ce n'est donc pas la raison qu'il faut mettre à la base, c'est la foi. La raison travaillera ensuite sur les principes donnés par la foi ; elle les éclairera, et en tirera toutes les conséquences. Le fidéisme fut condamné par le concile du Vatican. L'Eglise enseigne que, dans l'ordre des principes *naturels*, la raison est capable d'arriver, par ses propres forces, à la connaissance de la vérité.

— Théol. protest. Le *fidéisme*, ou *symbolo-fidéisme*, qui distingue la foi des dogmes et la tient seule pour nécessaire au salut, a eu Eugène Ménégoz* pour principal représentant en France.

FIDÉISTE adj. Qui concerne ou qui soutient le fidéisme.

FIDÉJUSSEUR n. m. (lat. *fidejussor* ; de *fides*, foi, et *jussor*, qui ordonne). Dr. rom. Celui qui s'engage comme caution dans la forme de la fidéjussion.

FIDÉJUSSON n. f. Dr. rom. Caution, garantie.

— ENCYCL. La *fidéjussion* était l'un des modes d'*adpromissio*, c'est-à-dire de cautionnement contracté *verbis*, en la forme d'une stipulation. Elle fut adoptée à la fin de la République, pour éviter quelques-uns des inconvénients de la *sponsio* et de la *fidepromissio*. Il résultait, dans ce cas, de la forme de l'interrogation, que la caution donnait en quelque sorte un ordre au créancier (*jussum*) et qu'elle assumait par là la responsabilité du crédit que le créancier allait faire au débiteur principal.

FIDÉJUSOIRE adj. Dr. rom. Qui a rapport à la fidéjussion : *Engagement fidéjussaire*.

FIDÈLE adj. (lat. *fidelis* ; de *fides*, foi). En parlant des personnes, en qui l'on peut avoir confiance, qui tient ses engagements, ses promesses : *Dans Ithaque attend une Pénélope fidèle* (Gide). || Qui est persévérant, constant, attaché à : *Il cherche un cœur fidèle ami de ses douleurs* (Hugo). || Scrupuleux, sincère, vrai : *Historien fidèle. Fidèle témoin. Fidèle en ses paroles* (Bossuet). || En parlant des choses, conforme à la vérité ; exact : *Récit, description fidèle*. || Traduction fidèle, conforme au texte original. || *Mémoire fidèle*, mémoire qui retient bien et avec exactitude.

— LANGUE CLASS. En parlant des personnes, qui ne revient pas sur ce qu'il a dit : *Et Dieu trouvé fidèle en toutes ses menaces* (Racine). || Qui ne dément pas son caractère : *Que m'importe après tout que Néron, plus fidèle / D'une longue vertu laisse un jour le modèle* (Racine). || En parlant des choses, sûr, authentique : *Là je vous ferai voir une preuve fidèle / De l'infidélité du cœur de votre belle* (Molière).

— Hist. Très *Fidèle*, titre accordé, en 1748, par Benoît XIV à Jean V et à ses successeurs, rois de Portugal.

— Métrol. Se dit d'un instrument de mesure (balance, thermomètre, etc.) dont les indications sont comparables à elles-mêmes. (V. **FIDÉLITÉ**.)

— Relig. Qui a la foi, la vraie foi ; qui appartenait à l'Eglise.

— *Les fidèles* n. m. pl. Ceux qui pratiquent une religion : *Je n'entends plus [...] que le claquement des baboues et les murmures des fidèles qui se rendent aux mosquées* (Thaïraud). || *Spécialement*. Les chrétiens.

FIDÈLE de Sigmaringen (saint), de son vrai nom Markus Roy (Sigmaringen 1578 - See-wis 1622). Avocat, il fut choqué par les usages de sa profession et entra chez les capucins (1612), devint supérieur à Feldkirch et à Fribourg-en-Brisgau, et obtint la confiance des protestants en raison de son attitude envers eux. En mission dans les Grisons, il fit tant de conversions parmi les réformés que ceux-ci, lors de leur révolte contre l'autorité autrichienne, l'assailirent et le mirent à mort.

FIDÈLEMENT adv. Avec fidélité : *Il continuait, depuis qu'il était orphelin, à venir très fidèlement nous voir* (Proust). || Avec exactitude : *Traduire fidèlement un texte. Interpréter fidèlement un rôle*.

FIDELI (Ercole SALOMONE DA SESCO, dit), nommé encore *Ercole da Pesaro* ou *Ercole da Sesso*, orfèvre italien (Sesso 1465 - Fer-

rare 1521). Il entra en 1487 au service de la cour de Ferrare. Il est souvent question de lui dans les lettres d'Isabelle d'Este. Il doit sa principale célébrité aux somptueuses armes qui sortirent de son atelier. La plus belle de ces pièces est la magnifique épée de César Borgia, dite « la reine des épées », qui se trouve à Rome, chez les comtes Gaetani, et dont le fourreau est à Londres, au Victoria and Albert Museum.

Fidelio, opéra de Beethoven (Vienne, 1805), remanié en 1806 et 1814. Le titre était d'abord *Léonore ou l'Amour conjugal*, d'après un livret français de J. N. Bouilly, mis en musique par Gaveaux (Paris, 1798), puis par Paër (Dresde, 1804). Léonore, déguisée en garçon, entre au service d'un géolier et sauve son mari, injustement emprisonné. Beethoven s'élève du style gracieux à la vigueur dramatique, et donne une ampleur grandiose au chant des captifs et au finale.

FIDÉLITÉ n. f. (lat. *fidelitas* ; de *fides*, foi). En parlant des personnes, exactitude à remplir ses engagements, à tenir ses promesses, en particulier quand il s'agit du mariage : *Il adressa aux nouveaux époux une allocution chrétienne. Il parla de la fidélité, longuement, en termes pompeux* (Maupassant). || Attachement, constance, persévérance : *La fidélité d'un ami, d'un serviteur* ; et, par extens. : *La fidélité du chien*. || *Fidélité à quelque chose*, volonté de s'adapter à cette chose, de coïncider avec elle : *Nous manquons seulement de la fierté de l'homme qui est fidèle à ses limites, amour clairvoyant de sa condition* (Camus). || En parlant des choses, exactitude, vérité : *La fidélité d'un récit, d'une traduction, d'un témoignage*. || *Fidélité de la mémoire*, exactitude du souvenir.

— Bot. Notion qui révèle dans quelle mesure les espèces sont confinées dans certains groupes.

— Métrol. *Fidélité d'un instrument de mesure*, qualité d'un instrument qui, pour une même grandeur mesurée plusieurs fois, donne des indications concordant entre elles à une haute approximation.

— Radiotechn. *Fidélité d'un récepteur de radiodiffusion*, aptitude d'un récepteur à reproduire sans déformation la modulation du signal « son » à l'entrée. || *Fidélité d'un téléviseur*, aptitude d'un téléviseur à reproduire sans déformation la modulation du signal « son » et du signal « image » à l'entrée. || *Haute fidélité*, qualité d'un ensemble reproducteur de son (récepteur de radio, électrophone, lecteur de bande magnétique ou de film sonore, etc.) restituant sans altération tous les caractères de la musique originale. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Iconogr. Deux mains l'une dans l'autre sont l'emblème ordinaire de la *fidélité*, de même que la tourterelle est fréquemment son attribut, concurremment avec la clef, le sceau, le cœur. Sur les tombeaux du Moyen Âge, le chien couché aux pieds des époux est un symbole du même ordre.

— Radiotechn. La *fidélité* d'un récepteur de radiodiffusion ou de télévision est évaluée par la caractéristique de réponse exprimant la variation de l'amplitude du signal à la sortie en fonction de la fréquence du signal de modulation à l'entrée. La *haute fidélité* d'un récepteur implique la reproduction correcte du spectre sonore (hauteur, timbre et intensité relative de tous les sons), avec le minimum de distorsion et sans que certaines plages de fréquence soient renforcées ou affaiblies par rapport au niveau général.

— Relig. La *fidélité*, dans la Bible, désigne la loyauté réciproque des rapports entre Dieu et les hommes.

Fidélité (MÉDAILLE DE LA), décoration attribuée par Louis XVIII, en 1816, à la Garde nationale de Paris, qui, ne se contentant pas de la décoration du Lys, demanda à son profit une distinction particulière. Étoile à cinq branches portant à l'avant la tête du roi et la devise « Fidélité-Dévouement », au revers les dates « 12 avril-3 mai 1814, 19 mars-8 juillet 1815 ». Ruban bleu et blanc.

Fidélité française (MÉDAILLE DE LA), décoration créée en 1922 pour récompenser les Alsaciens et les Lorrains emprisonnés ou exilés par les Allemands au cours de la Première Guerre mondiale, en raison de leur attachement à la France. Ruban tricolore sur lequel une étoile indique chaque année de prison ou d'exil.

Fidélité (ORDRE DE LA), ordre badois, créé en 1715 et remanié en 1840. Il était réservé aux souverains et aux hauts dignitaires. Une classe. Ruban jaune-orangé bordé de gris clair. (D'autres ordres, aujourd'hui disparus, ont porté ce nom au Danemark [1672] et en Prusse [1701].)

FIDÈNES, en lat. *Fidenae* ou *Fidena*. Géogr. anc. Ville d'Italie, dans le pays des Sabins. Colonie étrusque, puis soumise au roi d'Albe, elle fut une des premières conquêtes des Romains, mais elle se révolta à plusieurs reprises (VI^e-V^e s. av. J.-C.). La ferme de Castelgiubileo, sur le Tibre, occupe l'emplacement de sa citadelle.

FIDENZA, v. d'Italie, en Emilie (prov. de Parme), sur la voie Emilienne et le Strone ; 20 500 hab. Evêché. Remarquable cathédrale de style roman-lombard (XII^e-XIII^e s.) ; au porche central, sculptures de l'école d'Antelami (lions, prophètes aux voussures encadrant un christ en majesté, frise au linteau et sur les côtés du portail : vie de San Donnino). Centre agricole et industriel (industries chimiques et électriques). C'est l'antique *Fidentia Iulia*.

FIDEPROMISSIO n. f. (mot lat.). Dr. rom. Nom donné à l'un des modes d'*adpromissio*, c'est-à-dire de cautionnement contracté *verbis*.

FIDÈS. Myth. rom. Déesse de la parole donnée, représentée comme une vieille femme, plus âgée que Jupiter. On lui offrait des sacrifices, la main droite serrée d'un linge blanc.

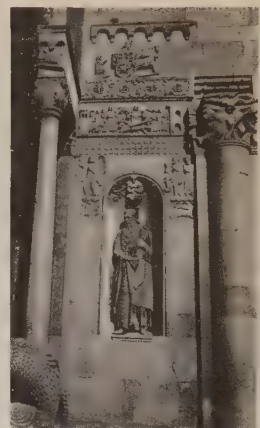
F. I. D. E. S. (sigle de *Fonds d'Investissements pour le Développement Economique et Social*), organisme qui était chargé d'assurer le financement du plan d'équipement des territoires d'outre-mer de l'Union française.

FIDIUS. V. SANCUS.

FIDJI ou **FIJI** (îles), archipel du Pacifique Sud, traversé par le méridien 180° (antipode de celui de Greenwich), et entre 16° et 22° de lat. Sud ; 18 300 km² ; 368 000 hab. Ch.-l. Suva, sur l'île Viti Levu. Découvert par Tasman en 1643 et annexé par l'Angleterre en 1874, l'archipel comprend 320 îles ; les deux plus importantes (Viti Levu [10 493 km²] et Vanua Levu [5 515 km²]) ont une superficie égale à 87 p. 100 de la superficie totale de l'archipel. Les autres terres ne sont, en effet, que de petits îlots volcaniques (Ovalau, Tootaya, etc.) ou des atolls, en particulier les îles Lau, au S.-E.

Viti Levu et Vanua Levu sont toutes deux montagneuses ; leur altitude maximale est cependant relativement faible (1 300 et 1 000 m, respectivement). Elles sont constituées, en grande partie, de roches sédimentaires, mais les reliefs les plus escarpés sont formés par des volcans éteints. Des plaines côtières fertiles forment une frange discontinue autour de ces deux îles.

Le climat, tropical, est très humide dans les régions exposées aux alizés du S.-E. Dans les régions abritées (« sous le vent »), la savane remplace souvent la forêt. La race mélanésienne domine à Viti Levu. Après être descendue à 83 000 individus en 1919, la population fidjienne proprement dite augmente aujourd'hui rapidement. Elle est toutefois dépassée par la population indienne installée à Viti Levu et, dans une moindre mesure, à Vanua Levu, depuis un demi-siècle, pour la



cathédrale de FIDENZA
Ezéchiel



casse-tête fidjien
musée de l'Homme

un village des îles FIDJI



culture de la canne à sucre. Le sucre est, en effet, la grande ressource des îles Fidji. La canne est cultivée par les Indiens (94 p. 100) dans les plaines côtières de Viti Levu et de Vanua Levu. Après la récolte, elle est transportée, par un chemin de fer à voie étroite (200 km), jusqu'aux cinq raffineries de la Colonial Sugar Refining. L'exportation atteint 170 000 tonnes de sucre par an. La production de coprah est surtout indigène (35 000 t, en moyenne, par an). La culture vivrière essentielle des Fidjiens est celle des tubercules (taro, patates douces).

Des gisements d'or assez importants sont exploités à Viti Levu. On a découvert des gisements de manganèse exploitables. Enfin, Viti Levu est devenue une grande escale pour la navigation (port de Suva) et pour l'aviation (aéroport de Nandi).

— Hist. Découvertes par le Hollandais A. Tasman (1643), puis par Cook (1774) et Bligh (1792), les Fidji furent explorées par Dumont d'Urville (1827) et annexées par les Anglais (1874), qui leur laissèrent toujours une certaine autonomie de gouvernement (définie par la lettre patente du 2 avr. 1937, modifiée par l'ordonnance de 1944). De violentes émeutes raciales y éclatèrent en décembre 1959.

— Bx-arts. La sculpture se réduit à des décorations géométriques, fines et subtiles, sur les casse-tête. Les tapas, assez développés, sont inspirés de l'art polynésien. Mais ces îles possèdent une céramique originale, aux formes ingénieuses, notamment des récipients accolés en série, dont les anses se confondent.

FIDJEN, ENNE adj. et n. Relatif aux îles Fidji; habitant ou natif de ces îles.

— ENCYCL. Ethnol. Avec leur teint brun chocolat et leurs cheveux crépus, les *Fidjiens* se rattachent au type mélanesien, mais sont métissés d'éléments polynésiens; leur langue fait partie de la famille polynésienne. Grands et robustes, ils sont d'adroits pêcheurs, habiles à travailler le bois. Naguère, ils pratiquaient l'anthropophagie, qui n'était d'ailleurs le fait que des chefs et des guerriers, et interdite aux hommes de condition inférieure et aux femmes.

F. I. D. O., sigle de l'expression anglosaxonne FOG INTENSIVE DISPERSAL OPERATION, servant à désigner une méthode de dispersion du brouillard sur les aérodromes. Cette technique, fondée sur l'utilisation de rampes de brûleurs à essence, permet d'élever le plafond* d'une centaine de mètres en quelques minutes. Cependant, le système F. I. D. O. est très onéreux pour les grands aérodromes.

FIDONIE n. f. Phalène jaune et fauve, tachée de brun. (Le groupe fait partie des insectes lépidoptères géométridés.)

— ENCYCL. Une espèce commune en France est *Ematurga atomaria*, jaune varié de brun; sa chenille vit sur les scabieuses, les genêts, etc. La chenille de *Bupalus piniarius*, verte avec des lignes dorsales blanches et une latérale jaune, vit sur les pins et les sapins.

FIDUCIAIRE adj. (lat. *fiduciarius*; de *fiducia*, confiance). Dr. Qui est chargé d'un fidécommis, ou grevé de fiducia: *Héritier fiduciaire*. || Qui contient une clause de fiducia: *Contrat fiduciaire. Legs fiduciaire*.

— Comm. Se dit des valeurs fictives, fondées seulement sur la confiance accordée à celui qui les émet: *Titres fiduciaires*. || *Monnaie fiduciaire*, billet de banque, jeton. (V. part. encycl.) || *Circulation fiduciaire*, circulation du papier, des billets de banque. || *Société fiduciaire*, établissement s'occupant de l'organisation commerciale, comptable et administrative des exploitations commerciales et industrielles, de la fiscalité et, d'une manière générale, des missions dévolues aux experts-comptables.

— Dr. rom. *Père fiduciaire*, citoyen auquel un père faisait une vente fictive de son fils, en vue de l'émancipation de celui-ci.

◆ N. m. Personne chargée d'un fidécommis ou grevée de fiducia.

— ENCYCL. Comm. *Monnaie fiduciaire*. La monnaie fiduciaire était, dès l'origine, une monnaie qui circulait pour une valeur supérieure à sa valeur intrinsèque. Elle supposait déjà une certaine confiance de la part du public. Aujourd'hui, l'essentiel de la monnaie fiduciaire est représenté par la monnaie-papier, c'est-à-dire les billets de banque incon-

vertibles en métal. Elle est principalement une réserve des banques de dépôts et sert surtout aux paiements effectués par les particuliers. Son volume est fixé en fonction des besoins des transactions et compte tenu du volume des autres types de monnaie (monnaie scripturale*, en particulier), mais sans aucune référence à une quelconque couverture métallique or ou argent.

FIDUCIAIREMENT adv. De façon fiduciaire: *Léguer fiduciairement une somme*.

FIDUCIE n. f. (du lat. *fiducia*, confiance). Opération juridique qui consiste dans le transfert d'un bien à une personne, à charge pour celle-ci de le rendre après un temps convenu et à des conditions déterminées.

— ENCYCL. Dr. rom. La *fiducie* était un contrat de bonne foi, consistant dans une *datio* accompagnée de la convention de rendre la chose à celui qui en a transféré la propriété. Ce contrat avait les plus larges applications au début de l'époque classique: il servait à réaliser l'adoption, l'émancipation, la donation par personne interposée, à donner une sûreté réelle au créancier, etc. Elle disparut sans doute avec la *mancipatio*.

FIDUCIEL, ELLE adj. (du lat. *fiducia*, confiance). Se dit, dans certains arts, des lignes ou points d'après lesquels on se guide pour déterminer les autres.

— Horlog. *Pendule fiduciel*, pendule étalon à l'aide duquel les horlogers règlent le mouvement des horloges et montres qu'ils fabriquent.

fidus Achates, mots lat. signif. le fidèle Achate. Expression de Virgile (*Enéide*) en parlant d'Achate, le plus fidèle des compagnons d'Enée. On l'emploie parfois, mais le plus souvent ironiquement, pour désigner un ami intime.

FIE n. f. Art vétér. Nom usuel du papillome* du cheval.

FIEBERBRUNN, station de sports d'hiver d'Autriche (Tyrol), dans les Préalpes calcaires de Kitzbühel; 2 800 hab. Alt. 790 m.

FIEDLÉRITE n. f. Minér. Oxychlorure hydraté naturel de plomb.

FIEF [fjef] n. m. (bas lat. *feodum*, *feudum*, d'origine germ.). Terre ou autre bien qu'un vassal tenait d'un seigneur. (V. part. encycl.) || *Par extens.* Bien propre, possession exclusive: *Un fief électoral*.

— Dr. féod. *Fief abrégé*, *fief restreint*, fief pour lequel les services sont limités et restreints. || *Fief en argent* ou *fief de bourse*, somme d'argent qu'un seigneur assignait à titre de fief sur son trésor, jusqu'à ce qu'il pût l'assigner sur quelque terre. || *Fief banneret* ou *de bannière*, fief de chevalier banneret astreint au service de bannière. || *Fief en besant*, nom porté, dans le royaume latin de Jérusalem, par le fief-rente. (V. part. encycl.) || *Fief de corps*, fief lige comportant service militaire obligatoirement personnel. || *Fief de dignité* ou *dignitaire*, fief auquel étaient attachés les titres de prince, duc, marquis, comte, vicomte, baron, etc. (Il revenait en entier à l'aîné de la famille.) || *Fief dominant*, fief dont un autre relevait immédiatement. || *Fief franc*, v. FRANC-FIEF. || *Fief incorporel* ou *fief en l'air*, fief qui ne comprenait que mouvances et redevances, sans domaine réel. || *Fief lige*, fief pour lequel le vassal, en prêtant foi et hommage à son seigneur dominant, s'engageait à le servir envers et contre tous et obéissait tous ses biens. || *Fief mouvant*, fief qui relevait d'un autre fief. || *Fief parager*, portion d'un fief tenue en parage. || *Fief-rente*, tenure féodale apparue dès le milieu du XI^e s. et constituée par une rente annuelle et fixe, en argent ou en nature (sous cette dernière forme, elle disparut, en fait, dès le XII^e s., sauf aux Pays-Bas), assignée par le suzerain sur certains de ses revenus en faveur de son vassal. (V. part. encycl.) || *Fief de reprise*, héritage allodial et noble acquis par un seigneur, puis repris en fief par l'aliénateur. || *Fief royal*, fief concédé par le roi avec titre de dignité (duchés, marquisats, etc.). || *Fief servant*, fief relevant d'un autre fief, dit « fief dominant ». || *Fief simple*, fief pour lequel l'homme n'est pas lige. || *Arrière-fief*, v. à son ordre alphab.

— ENCYCL. Le fief, partage du droit de propriété, caractérise la féodalité. Le mot remplaça celui de *bénéfice* vers le IX^e-X^e s. Jusqu'au XI^e s., il désignait toute donation conditionnelle; l'objet concédé pouvait être



« Investiture par l'étendard »
Bibl. de Heidelberg

une terre, un cens, un droit, un péage, un office, un serf ou un groupe de serfs; le bénéficiaire devait, en échange, payer un cens* ou assurer une prestation corporelle, honorable ou servile. N'importe qui, par conséquent, pouvait recevoir un fief, pourvu qu'il contractât un engagement personnel, par la cérémonie de l'hommage envers le feudataire (donateur), qui investissait par l'étendard son nouveau vassal de son fief. Le régime du fief devint, vers le XI^e s., quasi universel; l'alleu était presque seul à lui échapper.

Au XII^e s., le sens du mot « fief » se restreint: il ne désigne plus que la tenure honorable, jusque-là nommée *franc-fief* ou *fief noble*, la seule désormais à comporter l'hommage et qui s'oppose à la censive* du paysan.

Ce fief noble comporte, à l'origine (entre le IX^e et le XI^e s.), un dévouement absolu du vassal envers le feudataire, ou suzerain, qui, lui, doit sa protection. Vers les XI^e-XII^e s., l'aide* se précise et se limite à trois ou quatre cas, en plus du service d'ost de quarante jours par an, de l'assistance obligatoire à un petit nombre de cours seigneuriales. Le suzerain conserve toujours sur son bien concédé un droit éminent qui s'oppose au droit utile du vassal et qui peut aboutir à une reprise, par exemple en cas de félonie du vassal (commise). Le contrat de fief est rompu par le délit, rupture de la foi jurée par l'un des contractants, et par la mort de l'un d'eux.

Le vassal doit maintenir le fief dans l'état où il était lors de l'investiture, afin de pouvoir, le cas échéant, le restituer. Il ne peut, par conséquent, ni le démembrer (sauf dans le cas de la sous-inféodation, admise de très bonne heure) ni l'aliéner. Lorsque son suzerain meurt, il doit payer un droit de relief pour obtenir une nouvelle investiture. Assez vite (au XI^e s., au plus tard), le fief est devenu héréditaire, et le fils du vassal doit payer un droit de relief pour succéder à son père; le



« Hommage de la Normandie au duc Richard », miniature, XV^e s.

droit d'aînesse assure l'indivisibilité du fief (tenure en parage). Lorsque l'héritier était une fille, le suzerain avait le droit de lui choisir un époux; lorsque l'héritier était mineur, il avait la garde seigneuriale (tutelle de l'enfant et administration du fief) ou bien il acceptait que le service féodal soit assuré par un baillistre. Au XIII^e s., le fief devient aliénable sous certaines réserves. Si le bien passe à l'Eglise, qui ne paiera pas souvent de droit de relief (mainmorte*), le fief est dit *abrégi* (diminué dans sa valeur) ou *amorti*; ces pertes de valeur, si elles sont acceptées par le seigneur, donnent lieu à des taxes spéciales d'abrégement ou d'amortissement. En cas de vente, le suzerain percevait un droit dit « de quint » (1/5 de la valeur) ou « de lods et ventes », et, au cas d'aliénation à titre gratuit, un droit de relief. De plus, il peut se substituer à l'acquéreur — c'est le retrait féodal — en lui remboursant le prix. Le fief noble pouvait-il advenir à un roturier? Une ordonnance de Saint Louis interdit aux roturiers de tenir fief, mais des ordonnances de Philippe III (1273 et 1275) admettent que le roturier tienne le fief qu'il a acquis par succession, par mariage, ou qu'il a acheté depuis plus de vingt ans; il doit alors payer le droit de franc-fief (fief exempt d'impôt).

Le fief ne rapportant plus guère au feudataire, on voit peu de nouveaux fiefs après le XIV^e s. Le service d'ost disparaît, avec la formation d'une armée royale soldée et la réglementation de la guerre privée (de Louis IX à Louis XI). Cependant, les termes féodaux subsistent très longtemps encore: ils sont traditionnels et flattent la vanité de ceux qui les emploient. Finalement, sous la Révolution française, le décret du 27 juillet 1793 en interdit l'usage.

Les juristes du XIII^e s. se sont évertués à distinguer différentes sortes de fiefs. D'abord s'opposent le *fief avec seigneurie* (comportant vassaux ou serfs) et le *fief sans seigneurie*, assez rare. Puis le *fief simple* et le *fief de dignité*, auquel est attaché un titre nobiliaire. Le *fief vrai* et le *fief de reprise* (le possesseur d'un alleu fait entrer sa terre dans la mouvance d'un seigneur, qui la lui rend en fief). Suivant la nature de la donation, on distingue le *fief-terre*, le *fief-office*, le *fief-argent* (ou *fief de revenu*), dont les principaux exemples sont le *fief-rente* (France, Angleterre surtout) et le *fief en besant* (royaume latin de Jérusalem).

● Le *fief-rente*, généralisé du XI^e au milieu du XIV^e s. en Angleterre, dans les pays entre la Loire et le Rhin, et dans les Etats latins d'Orient, où il portait le nom de *fief en besant*, resta pratiquement inconnu dans les pays où l'économie monétaire était peu développée (Espagne, Italie du Sud, Sicile). Cette tenure permit aux souverains, surtout de France et d'Angleterre, de se constituer de vastes réseaux de *fidélité politique, diplomatique* (conseillers influents auprès des souverains étrangers) ou *militaire* (mode de recrutement des mercenaires au XV^e s.) dans tous les pays, en utilisant les techniques bancaires nouvelles et sans contraindre le vassal à gérer des terres (versements effectués par les Templiers jusqu'au XIII^e s., par les banquiers italiens ensuite). Après 1450, les contrats fondés sur la concession d'une rente n'entraînent plus la prestation de l'hommage et le fief-rente disparaît.

● Le *fief en besant* était constitué par une rente en argent d'une valeur moyenne de 400 à 500 besants, assignée sur les revenus royaux, en particulier ceux des villes et des ports (marchés, douanes, etc.). Plus répandus dans les zones côtières que dans celles de l'intérieur, les fiefs en besant l'emportèrent en nombre au XIII^e s. (recul des croisades vers la côte).

FIEFFÉ, E adj. Pourvu d'un fief. || *Fig.* Qui fait en quelque sorte son fief d'un défaut et le porte au suprême degré : *Un ivrogne fieffé. Un fieffé menteur.*

FIEFFER v. tr. Dr. féod. Donner en fief. || *Fieffer un domaine*, le donner à titre de fief. || *Pourvoir quelqu'un d'un fief : Fieffer un noble, un roturier.* || *Auj.*, en Normandie, vendre contre une rente perpétuelle ou foncière : *A vendre ou à fieffer de gré à gré dix boutiques.*

FIEGENSCHUH (Jean Joseph), officier français (La Robertsau, près de Strasbourg,

1869 - la Kadja 1910). Explorateur de l'Afrique équatoriale, il fut massacré par trahison, avec tout son détachement, au passage de l'oued Kadja, qui forme aujourd'hui la frontière entre le Tchad et le Soudan.

FIEL [fjɛl] n. m. (lat. *fel*). Physiol. Sécrétion externe du foie. (Syn. BILE.) || *Fiel de bœuf*, nom donné généralement à la bile du bœuf. (Il trouve son emploi soit chez les dégraisseurs, pour faire disparaître les taches des étoffes, soit chez les enlumineurs et les peintres, pour donner du brillant aux couleurs, ou encore en thérapeutique, comme cholagogue et excito-moteur intestinal, dans diverses affections digestives.) || — *Fig.* Amertume des sentiments; douleur amère : *Le long fleuve de fiel des douleurs anciennes* (Baudelaire). || *Animosité, haine, humeur caustique : Avec leurs beaux grands yeux d'enfants, sans peur, sans fiel* (Hugo).

— ALLUS. LITTÉR. *Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévôts!* vers de Boileau dans le *Lutrin* (I, 12), parodiant un vers célèbre de Virgile (*Enéide* I, 11) : *Tantaene animis caelestibus irae* (Tant de courroux entre-t-il dans l'âme des dieux ?)

— Verr. *Fiel de verre*, écume non vitrifiable qui se sépare des matières en fusion destinées à la fabrication du verre, et qui monte à la surface.

FIELD (Nathan), auteur dramatique et acteur anglais (Londres 1587 - id. 1633). Il a écrit deux comédies pleines de verve : *La femme est une girouette* (*A woman is a weathercock*), représentée probablement en 1609, et *Amende honorable aux dames* (*Amends for ladies*) [1611], ainsi qu'une tragédie avec Ph. Massinger : *le Fatal Héritage* (*The Fatal Dowry*), éditée en 1632.

FIELD (John), pianiste et compositeur irlandais (Dublin 1782 - Moscou 1837). Élève de Clementi, il se fixa, en 1804, à Saint-Petersbourg, où il demeura jusqu'en 1832. Il entreprit ensuite des tournées en France, en Angleterre et en Italie. Il eut le mérite de créer un style de piano original, en publiant douze nocturnes où il se montre l'inventeur du genre; il a certainement exercé une influence sur la musique de Chopin. On doit encore à Field sept concertos pour piano, quatre sonates, et des œuvres de musique de chambre, toutes avec piano.

FIELD (Cyrus West), industriel américain (Stockbridge, Massachusetts, 1819 - New York 1892). Fabricant de papier, il s'est fait un nom en établissant le premier câble sous-marin qui ait relié l'Amérique à l'Ancien Continent (1858-1866). Il continua à s'intéresser aux entreprises de télégraphie sous-marine, et organisa encore, en 1871, la pose du câble entre San Francisco et les îles Sandwich. Il s'intéressa aussi à l'Elevated Railway de New York.

FIELD-FORAGE-HARVESTER [fɪlfoʊədʒ-ˈhɑːrvɛstər] n. m. invar. Mach. agric. V. FAUCHEUSE-HACHEUSE-CHARGEUSE.

FIELDING (Henry), écrivain anglais (Sharnham Park, Glastonbury, Somersetshire, 1707 - Lisbonne 1754). De famille noble, il fait ses études à Eton, puis part faire son droit à Leyde, mais, manquant d'argent, revient bientôt à Londres, où il se tourne vers le théâtre pour assurer sa subsistance. Sa carrière dramatique a duré une dizaine d'années, de 1728 à 1737. Pendant ce laps de temps, il produit vingt-trois comédies, farces et parodies des mœurs littéraires de l'époque, dont on retiendra surtout : *l'Amour sous plusieurs masques* (*Love in several masques*) [1728], *le Petit-Maitre au temple* (*The Temple Beau*), *la Farce de l'auteur* (*The Author's Farce*), *Tom Pouce* (*Tom Thumb*) [1730], *la Tragédie des tragédies* (1731), *la Tragédie de Covent Garden* (1733), *Don Quichotte en Angleterre* (1734). Dans quelques-unes de ces pièces, le talent persifleur de Fielding se donne libre cours à l'endroit des dramaturges contemporains. Mais, quand il eut fait jouer les *Annales historiques de 1736* (*Historical Register for the year 1736*), où il satirisait le ministre Walpole, le gouvernement anglais décida, en 1737, de créer une censure préventive et de limiter à deux le nombre des théâtres autorisés. Fielding se détourne alors de la scène. Trois ans plus tôt, en 1734, il avait épousé une riche héritière, Charlotte Cradock, mais il n'avait pas tardé à dissiper la fortune de sa femme. Il se fait donc ins-

crire au barreau, plaide, puis devient journaliste. Cependant, il va bientôt commencer une nouvelle carrière d'auteur. Richardson ayant, en 1740, publié son roman *Paméla*, Fielding entreprend d'en ridiculiser la sentimentalité dans un ouvrage parodique : *les Aventures de Joseph* Andrews* (1742). En fait, il y dépasse de beaucoup la caricature et atteint souvent à une expression extrêmement vivante des caractères. Le livre obtient un grand succès. Après avoir publié trois volumes de *Mélanges* (*Miscellanies*) [1743], Fielding crée et dirige deux journaux favorables au gouvernement : *le Véritable Patriote* et *le Journal Jacobin*, qui lui valent d'être nommé juge du comté de Middlesex et de Westminster. Mais il ne tarde pas à revenir au roman avec *l'Histoire de Tom* Jones, enfant trouvé* (*Tom Jones or The History of a foundling*) [1749], où il décrit avec réalisme le monde de la pègre et que l'on peut considérer comme son œuvre maîtresse. Il allait encore donner *Amelia* (1751). Ses jours, cependant, sont comptés. D'une santé fragile, il décide de partir pour le Portugal, espérant qu'un climat plus doux lui serait profitable. Il y meurt quelques semaines après son arrivée.

Fielding a largement contribué à créer le roman moderne. Réaliste, il a décrit la société anglaise de son temps avec beaucoup de vérité, de verve et d'humour. Ecrivain doué d'une vive imagination, il possédait de grands dons d'invention. Son style est direct, rapide, et sert à merveille ses qualités d'observateur et de pénétrant psychologue. Selon le mot de Byron, il fut « l'Homère de la nature humaine ».

FIELDING (sir John), juriconsulte anglais († Londres 1780). Frère du précédent, il le remplaça en 1754 dans son siège de juge à Westminster; aveugle depuis l'âge de dix-neuf ans, il aida à multiplier les établissements de charité, et est surtout célèbre par la guerre qu'il fit aux voleurs de Londres.

FIELDING (Copley), aquarelliste anglais (Londres 1787 - Worthing 1855). On lui doit principalement des marines et des scènes des South Downs. Il exposa avec succès à Paris (Salon de 1824), reçut à Londres, en 1825, la visite de Delacroix et est considéré comme ayant exercé de l'influence sur les paysagistes de 1830. Il est représenté aux musées d'Avignon, de Hambourg, et surtout, à Londres, au Victoria and Albert Museum.)

FIELDITE n. f. Minér. Variété de panabase.

FIELLEUX, EUSE adj. Qui tient du fief; qui est amer comme le fiel. || *Fig.* Haineux, méchant : *Un discours fiellex.*

FIEMME (VAL DE), partie moyenne de la vallée de l'Avisio, dans les Dolomites (Italie). C'est une région aux riches ressources agricoles et pastorales. Ses communes possèdent en indivis les bois et les pâturages.

FIENNES, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Boulogne-sur-Mer), au S.-O. de Guines; 762 hab. (304 aggl.). Une des douze baronnies du comté de Guines. Elle a été le berceau d'une famille connue depuis le XI^e s.

FIENNES (Robert, dit Moreau de), connétable de France (1356) [† ? 1382]. Il lutta contre les Anglais, en Picardie et en Ile-de-France, contre le roi de Navarre Charles le Mauvais, et contre les bandes de routiers, qu'il écrasa en Bourgogne et dans le Midi (1364). En 1370, il se démit de sa charge de connétable en faveur de Bertrand du Guesclin.

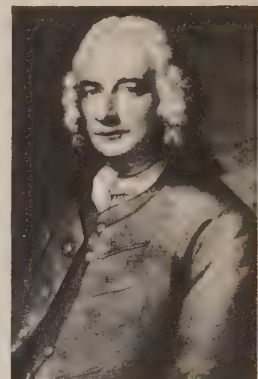
FIENNES (William), vicomte Saye and Sele. V. SAYE AND SELE.

FIENNES (Nathaniel), homme politique anglais (Broughton v. 1608 - Newton Tony, Wiltshire, 1669), deuxième fils du vicomte Saye and Sele. Il se distingua par son ardeur calviniste et combattit dans l'armée parlementaire.

FIENTE [fjɛ̃t] n. f. (bas lat. *femita*; de *finus*, fumier). Excréments de certains animaux : *Fiente de loup. Les fientes de pigeon et de poule forment un engrais très actif.*

FIENTER [fiɛ̃t] v. intr. En parlant des animaux, faire ses excréments.

FIER [fjɛr], **ÈRE** adj. (lat. *ferus*, sauvage, farouche). En mauv. part, qui se croit supérieur aux autres; dédaigneux, méprisant : *Il n'était pas fier dans les premiers temps [...] quand il quémardait des poignées de*



Henry FIELDING



FIESOLE
la cathédrale

main républicaines (Barrès). || Qui s'enorgueillit, tire vanité de : *Fier de sa fortune, de ses succès, de ses aïeux. Il est [...] stupide ment fier de son succès* (R. Verce). || En bonne part, qui a des sentiments élevés; digne, noble : *Une âme fière. Un cœur fier.* || Qui dénote de la fierté : *Un regard fier. Une démarche fière.* || Fam. Fort, grand, fameux : *Un fier menteur. Il nous donnait de fières taloches quand sa grosse intelligence s'apercevait enfin que nous nous moquions de lui* (Stendhal).

— Loc. div. *Etre fier comme un Ecossais, avoir beaucoup d'orgueil.* || *Fier comme Artaban**, plein de morgue : *Je l'avais vu qui passait [...] en calèche, fière comme Artaban* (Proust). || *Il n'est pas fier*, il est tout décontenancé.

— Langue class. Cruel, barbare : *Des fiers Domitius l'humeur triste et sauvage* (Racine). || Fougueux, violent : *Les feuilles [...] tombent des forêts, quand un fier aquilon [...] fait gémir les troncs des vieux arbres* (Fénelon).

— Equit. Se dit d'un cheval, lorsqu'il est d'une allure dégagée, vive, gracieuse.

— Technol. Se dit du marbre et des pierres qui sont difficiles à travailler à cause de leur grande dureté.

◆ N. *Faire le fier*, montrer de la fierté, le plus souvent mal à propos.

— Syn. : *altier, dédaigneux, hautain, méprisant, orgueilleux, suffisant, vaniteux.*

FIER [fje] (SE) v. pr. (lat. pop. *fidare, confier; de fidus, fidèle). Mettre sa confiance : *Ce sont des personnages importants qui ne se fieraient pas au premier venu* (J. Romains). *Je ne me fie dans aucune disposition formelle des programmes* (Barrès). || *Fiez-vous-y, croyez-le; comptez là-dessus.* — *Il ne s'y fie pas*, il ne s'y risque pas. || *Ne pas se fier à ses yeux, à ses oreilles*, ne pas croire ce qu'on voit, ce qu'on entend.

— Langue class. *Fier* pouvait s'employer transitivement, dans le sens de « confier » : *Ciel, à qui voulez-vous désormais que je fie* || *Les secrets de mon âme et le soin de ma vie* (Corneille).

FIER, riv. des Préalpes du Nord, affl. du

Rhône (r. g.); 66 km. Le Fier prend naissance dans le massif des Aravis et débouche sur le Rhône par des gorges étroites. Ses principaux affluents sont, à gauche, le Thiou, exutoire du lac d'Annecy, et le Chéran, venu du massif des Bauges. Il est utilisé par les centrales de Brassilly, Chavaroche, Vallières et Motz-Val de Fier.

FIER (DÉPARTEMENT DU), départ. de la fin du premier Empire (1814-1815), formé de deux arrondissements de l'ancien département du Mont-Blanc (Savoie) et d'une partie de celui du Léman (territoire de Genève). Ch.-l. Genève.

FIER-À-BRAS [fjerabra] n. m. (tiré du nom d'un géant sarrasin des chansons de geste; mot de formation obscure). Fam. Fanfaron, matamore : *Pour noble, on l'est d'abord qu'on fait le fier-à-bras* (Th. Cornille). [Les formes du vieux français sont FIERBRAS et FIERBRACHE.] || Pl. des FIER-À-BRAS ou FIER-À-BRAS.

Fierabras, chanson de geste de la fin du XII^e s., en 6 000 alexandrins rimés. Le duel entre Olivier et le géant sarrasin Fierabras et la conversion de celui-ci n'en forment qu'un épisode. Le sujet principal est la reconquête des reliques de la Passion, dont Fierabras s'était emparé après avoir pris Rome. Cette chanson, comme plusieurs autres (v. FLOUVANT, et PÉLERINAGE DE CHARLEMAGNE), se chantait à la foire du Lendit, à Saint-Denis, à l'occasion de laquelle ces reliques étaient exposées dans la basilique.

Fierabras (BAUME DE), baume sans cesse invoqué par Don Quichotte et qui avait, dit-on, la vertu de guérir toutes les blessures. Il doit son nom à un chirurgien charlatan du XVI^e s., maître Hervé Fierabras. En 1550, il publia la *Méthode briefve et facile de garder la santé, d'éviter la maladie, avec aucuns secrets de l'âme, non encore mis en lumière*. Ce petit livre eut une telle vogue que Cervantes put, un siècle plus tard, en avoir connaissance.

FIERASFER [fjerasfer] n. m. (mot lat.). Petit poisson osseux des mers chaudes, vivant abrité soit dans l'intestin d'une holothurie, soit entre les deux valves d'une huître perlière, qui, parfois, l'enrobe de sa nacre. (Ce poisson, de forme allongée, ne possède ni nageoires pelviennes ni caudale, et ses écailles sont atrophiées. On l'appelle couramment AURIN.)

FIERAVANTI (Aristotile) ou Aristotile da Bologna, architecte et ingénieur italien (Bologne v. 1415 - Moscou v. 1486). Il édifia le « campanazzo » de Bologne (1459). Entré au service des Sforza, il exécuta des travaux hydrauliques dans le Tessin, puis, appelé en Hongrie (1467), construisit un pont sur le Danube. En 1474, il participa à la reconstruction du Kremlin de Moscou, à l'intérieur de l'enceinte duquel il édifia la cathédrale de la Dormition (1476-1479).

FIÈREMENT adv. Avec arrogance. || Avec dignité, noblesse, courage : *Répondre, s'avancer fièrement.* || Avec hardiesse, vigueur (quand il s'agit d'arts ou de littérature) : *Tableau fièrement touché. Ouvrage fièrement écrit.* || Fam. Beaucoup, grandement : *Etre fièrement habile. Il faut une fièrement jolie femme pour un si beau bouquet* (Hugo).

FIERENS (Paul), écrivain d'art belge (Paris 1895 - Bruxelles 1957), fils de Fierens-Gevaert. De 1921 à 1934, il a exercé la critique d'art dans divers journaux et revues de Paris, et notamment au *Journal des débats*. A la mort de son père (1926), il fut nommé professeur d'esthétique et d'histoire de l'art moderne à l'université de Liège, puis conservateur des musées royaux de Belgique (1945) et conservateur en chef (1947). Président de l'Association internationale des critiques d'art (1949), il a publié principalement : *les Le Nain* (1933), *la Peinture flamande* (1938-1942), *l'Art en Belgique* (1939), *la Grand-Place de Bruxelles* (1941), *Chaires et confessionnaires baroques* (1943), *James Ensor* (1943), *les Grandes Etapes de l'esthétique* (1945), *l'Art flamand* (1945).

FIERENS-GEVAERT (Hippolyte), écrivain d'art belge (Bruxelles 1870 - Liège 1926). Son *Essai sur l'art contemporain* (1890) fut suivi de *la Tristesse contemporaine* (1899), puis d'un *Essai sur Bruges* (1901) et d'une étude

sur *l'Hôtel de Ville de Paris* (1902). Après avoir publié un roman (*le Tocsin*, 1903), il revint à la critique d'art : *Nouveaux essais sur l'art contemporain* (1905), *la Renaissance septentrionale dans les Flandres* (1906), *la Peinture en Belgique* (1908-1911), *l'Art belge ancien et moderne* (1923), *la Peinture à Bruges* (1923). Son principal ouvrage est *l'Histoire de la peinture flamande des origines à la fin du XV^e siècle*, en partie posthume. Conservateur des musées royaux de Belgique, Fierens-Gevaert fut professeur d'histoire de l'art à l'université de Liège.

FIERLINGER (Zdeněk), homme politique tchécoslovaque (Olomouc, Moravie, 1891). Ancien diplomate, il devint Premier ministre après la libération de la Tchécoslovaquie (1945). Président du parti social démocrate, il s'allia aux communistes et participa au coup d'Etat de 1948. Vice-président du conseil dans le cabinet Zapotocky (1948), directeur de l'administration des Affaires ecclésiastiques (1950), président de l'Assemblée nationale (1953).

FIÉROT, **OTE** adj. et n. Assez fier, dédaigneux : *Faire le fiérot.*

FIERTE n. f. (pour *fierté*; du lat. *feretrum*, brancard). Archéol. Châsse, cercueil reliquaire. (Le mot, surtout en usage dans le nord de la France, en Normandie et en Angleterre, s'applique particulièrement à la châsse de l'archevêque de Rouen saint Romain. L'évêque de cette ville eut, jusqu'au XVIII^e s., le privilège de délivrer un condamné à mort, à condition pour celui-ci de « lever la fierte », c'est-à-dire de la porter pendant la procession, qui se faisait encore au XVIII^e s.)

FIERTÉ, **E** adj. (mot d'anc. franç. signif. « découpé à jour »; de *ferret* ou *fer*). Hérald. Se dit de la balaine, lorsque ses fanons sont d'un émail particulier.

FIERTÉ n. f. (de *fier*). Caractère d'une personne qui se croit supérieure aux autres; dédain, mépris : *Abaisser la fierté de quelqu'un.* || Dignité, noblesse : *Il souffrait dans sa fierté, dans sa fierté d'homme fier.* (Bernanos.)

— Langue class. Férocité, cruauté : *Il avait été nourri dans une fierté brutale. C'était un monstre et non pas un roi* (Fénelon). || Fougue, violence : *Le cheval d'Antiope, malgré sa fierté, frémit et recule* (Fénelon). — Archit. Force et solidité dans la construction d'un édifice : *Le dorique grec a de la fierté.*

FIERTON n. m. (du saxon *feorthing*, quart). Poids équivalant à 1/8 de la livre, ou à 1/4 du marc. (Il pesait 61,19 g.)

FIERTONNEUR n. m. Ancien officier des monnaies, institué par Philippe le Bel en 1214, pour s'assurer du poids exact des flans et des espèces.

FIESCHI. V. FIESQUE.

FIESCHI (Giuseppe), conspirateur corse (Murato 1790 - Paris 1836). Soldat napolitain, il trahit à deux reprises Murat, roi de Naples, au profit des Autrichiens. Condamné en Corse, pour vol et escroquerie, il s'évada et vint à Paris, où il fut agent secret de la police, puis s'avisait, le 28 juillet 1835, de faire éclater une « machine infernale » au moment où Louis-Philippe et sa suite se rendaient à la Bastille pour célébrer l'anniversaire de la révolution de Juillet. Il y eut de nombreuses victimes, dont le maréchal Mortier : Fieschi lui-même fut blessé. Les princes ne furent pas atteints. La Cour des pairs condamna Fieschi et ses complices à être décapités. Fieschi n'avait pas agi en vertu de ses opinions politiques, mais seulement poussé par des amis républicains.

FIESOLE, comm. d'Italie, en Toscane (prov. de Florence), dominant Florence; 12 500 hab. Belles villas et panorama. Fiesole est un ancien centre de civilisation étrusque : vestiges étrusques (enceinte) et romains (théâtre, temple, thermes). Cathédrale (1028), agrandie au XII^e et au XIV^e s. Couvent de San Domenico, où vécut Fra Angelico, qui y a décoré de nombreuses cellules (scènes de l'Ecriture, saints de l'ordre dominicain). Le couvent Badia di Fiesole, construit par Brunelleschi, mais qui conserve des parties du XII^e s., a servi de siège à l'académie de Laurent de Médicis et de résidence à Pic de la Mirandole. Musée Bandini (œuvres de Mino da Fiesole). [V. FLORENCE.]

l'attentat de FIESCHI
28 juillet 1835
musée de Versailles



FIESOLE (Fra Beato, Fra Angelico ou Fra Giovanni DA). V. ANGELICO (*Fra*).

FIESQUE, en ital. *Fieschi* (sing. *Fiescho*), famille féodale guelfe de Gênes, rameau de la famille Lavagna. Durant le XIII^e s., ses membres luttèrent contre les Spinola et les Doria. Deux papes (Innocent IV et Adrien V), trente cardinaux, un grand nombre de prélats, des généraux, des amiraux et des personnages remarquables sont sortis de cette famille. Les principaux membres en sont : Luc (*Luca*) [† Avignon 1336], cardinal en 1300. Habile politique, il délivra Boniface VIII des mains de Guillaume de Nogaret et de Sciarra Colonna, à Anagni. Il fut légat du pape Jean XXII en Angleterre ; — CATHERINE (*Caterina*) [1447-1510], veuve de Giuliano Adorno (v. CATHERINE de Gênes [sainte]) ; — JEAN-LOUIS (*Gian Luigi*), comte de Lavagna, patricien génois (Gênes v. 1522 - id. 1547), dont l'histoire a été popularisée par le cardinal de Retz, son admirateur. Il ambitionnait de rendre à sa famille la suprématie politique qu'elle avait perdue, et de renverser Andrea Doria du pouvoir. Avec l'appui tantôt de François I^{er}, tantôt du duc de Plaisance Pier Luigi Farnèse, fils du pape, il rassembla à Gênes un grand nombre de mercenaires, sous prétexte d'équiper des galères. Le complot éclata en 1547. Les conjurés étaient déjà maîtres des points importants de la ville et du port, lorsque Gian Luigi, en se rendant à sa galère, tomba à la mer et se noya. Privés de leur chef, les conjurés se dispersèrent. Doria fit raser le palais de Fiesque, et mettre à mort tous les conjurés. Le plus jeune frère, SCIPIONE (*Scipione*), qui s'était réfugié en France, fit souche d'une branche qui francisa son nom et s'éteignit en 1708. Une autre branche de la famille, restée en Italie, celle des comtes de Savignone, survécut jusqu'au XIX^e s.

Fiesque (LA CONJURATION DE). V. CONJURATION.

Fieubet (HÔTEL), hôtel parisien, situé quai des Célestins, élevé par J. Hardouin-Mansart pour Gaspard de Fieubet, conseiller au parlement, et malencontreusement remanié au XIX^e s.

FIEUX n. m. (forme picarde de fils). Fils, enfant : *Biaux chires leups, n'écoutez mie | Mère tenchent chen fieux qui crie* (La Fontaine).

FIEUZAL (Marie Louis), médecin français (Cahors 1836 - Paris 1888). Il fut médecin en chef de l'hôpital des Quinze-Vingts. On lui doit la fondation du journal *la Clinique des Quinze-Vingts*. Il a encore publié : *Clinique ophtalmologique des Quinze-Vingts* (1876), *Hygiène de la vue dans les écoles* (1886). On lui doit la formule d'un verre de lunettes de teinte particulière (verre Fieuzal), tirant sur le marron-jaune foncé.

FIÉVÉE (Joseph), publiciste et écrivain français (Paris 1767 - id. 1839). D'abord ouvrier typographe, puis rédacteur à la *Chronique de Paris*, dirigée par Condorcet, il collabora ensuite au *Mercur* et à la *Gazette de France*, où il manifesta des idées conservatrices. Directeur du *Journal des débats* au commencement de l'Empire, destitué peu après par Napoléon I^{er}, il devint ensuite maître des requêtes, conseiller d'Etat et préfet de la Nièvre (1813). Sous la Restauration, Fiévée collabora à des journaux royalistes. Citons de lui : *les Rivaux du cloître*, opéra-comique (1792), *Sur la nécessité d'une religion* (1795), *la Dot de Suzette* (1798), *Frédéric*, roman qui eut un vif succès (1799), *Lettres sur l'Angleterre* (1802), une *Correspondance politique et administrative*.

FIEVRE n. f. (lat. *febris*). Syndrome de défense, caractérisé par l'élévation anormale de la température du corps associée à l'accélération du rythme cardiaque et respiratoire, la diminution des sécrétions et la sécheresse de la peau, l'agitation et parfois le délire. || — *Fig.* Ardeur, surexcitation : *Il était calme et parlait sans fièvre* (F. Mauriac). || Manie, passion, recherche ardente : *Une fièvre de lecture, de voyages*.

— Loc. *Fièvre de cheval*, fièvre violente.

— Pathol. *Fièvre aphteuse*, v. APHTEUX. || *Fièvre des armées*, des hôpitaux (vieilli), syn. de TYPHUS. || *Fièvre bilieuse hémoglobinu-*

rique, icterè fébrile avec hémoglobinurie, observé au cours du paludisme traité par la quinine. (Cette affection semble être d'origine allergique.) || *Fièvres éruptives*, nom générique des maladies fébriles s'accompagnant d'une éruption cutanée (scarlatine, rougeole, rubéole, varicelle, varicelle, etc.). || *Fièvre des foies*, affection qui se manifeste généralement au moment de la floraison des plantes (arbres, graminées) et qui témoigne d'une allergie respiratoire. (Elle se manifeste par du coryza ou de l'asthme.) || *Fièvre hectique*, état de cachexie avec grandes variations de température. || *Fièvre herpétique*, fièvre de peu de durée, qui s'accompagne d'herpès labial et buccal. || *Fièvre intermittente, marmatique, palustre, paludéenne, à quinquina, tellurique, rémittente*, syn. de PALUDISME. || *Fièvre jaune*, maladie due à un virus filtrant, et transmise par divers moustiques. (Syn. TYPHUS AMARIL, YELLOW FEVER, VOMITO NEGRO.) || *Fièvre de lait*, élévation de température qui suit parfois l'accouchement, due à une infection puerpérale légère, et qui peut coïncider avec la montée laiteuse. || *Fièvre de Malte*, dite encore *fièvre méditerranéenne, ondulante*, maladie infectieuse à rechutes, due à *Micrococcus Melitensis*, qui serait transmis aux hommes par les chèvres. (V. BRUCELLOSE.) || *Fièvre miliaire*, la suette* miliaire. || *Fièvre muqueuse*, nom donné autrefois aux fièvres typhoïdes peu graves, et souvent aux fièvres paratyphoïdes, qui n'étaient pas encore individualisées. || *Fièvre ortiée*, syn. de URTICAIRE. (L'urticaire, ainsi que bien des accidents allergiques, peut s'accompagner de fièvre.) || *Fièvre ourlienne*, syn. de OREILLONS. || *Fièvre pétihiiale*, fièvre accompagnée de taches rougeâtres des téguments (pétéchies). || *Fièvre Q* ou *Q fever*, ou *fièvre du Queensland*, rickettsiose transmise par des tiques. (Elle s'observe parfois sous nos climats et se caractérise par la fièvre, les signes pulmonaires et l'atteinte de l'état général. Le pronostic est assez favorable ; seules les formes graves justifient l'usage des antibiotiques.) || *Fièvre quarte*, fièvre intermittente revenant après trois jours. (Il y a deux accès en quatre jours.) || *Fièvre récurrente*, v. TYPHUS RÉCURRENT. || *Fièvre tierce*, fièvre intermittente revenant après deux jours. (Il y a deux accès en trois jours.) || *Fièvre de trois jours*, maladie infectieuse à évolution brève, observée surtout dans les Balkans, et dont l'agent pathogène est transmis à l'homme par la piqûre d'un diptère, *Phlebotomus papatasi*. (On l'appelle encore FIEVRE À PAPATACCI, FIEVRE DE VOLHYNIE.) || *Fièvre urinaire*, fièvre due à la rétention d'urine ou à son infiltration. || Pour les autres fièvres (scarlatine, typhoïde, etc.), v. à leurs noms.

— Art vétér. *Fièvre charbonneuse*, ou *charbon bactérien*, maladie épizootique, transmissible à l'homme, déterminée par un microbe aérobic, *Bacillus anthracis*, ou *bactérie charbonneuse*. (V. CHARBON.) || *Fièvre du Texas*, syn. de PIROPLASMOSE BOVINE. || *Fièvre aphteuse*, v. APHTEUX. || *Fièvre Q*, *fièvre de la vallée du Rift*, *fièvre vitulaire*, v. part. encycl.

— ENCYCL. Pathol. La fièvre a pour effet d'augmenter les combustions intra-organiques et, par conséquent, d'activer la destruction des déchets de fonctionnement accumulés et des toxines bactériennes. C'est pourquoi on distingue deux sortes de fièvres : les fièvres *dyscrasiques*, produites par l'accumulation de déchets endogènes, fièvre de fatigue et de surmenage, fièvre de la goutte, fièvre digestive, fièvre de lait, fièvre de certains cancers, etc., causées par la suractivité de certains organes, muscles, viscères, glandes, dont les déchets de fonctionnement n'ont pu être éliminés assez rapidement ; et les fièvres *infectieuses*, provoquées par les toxines bactériennes. Dans les deux cas, le mécanisme de la fièvre est le même : les substances nocives circulant dans le sang vont irriter les centres thermorégulateurs et perturbent ainsi la *régulation thermique*, qui, normalement, grâce à la vaso-dilatation périphérique, à la respiration cutanée et à la sudation, maintient constante la température centrale de l'homme. Le dérèglement thermique annule, pour ainsi dire, ces moyens naturels de défense contre l'élévation de notre température ; mais il a, d'autre part, pour conséquence d'augmenter les oxydations intra-organiques dans une proportion considérable, ce qui se traduit par la disparition

des réserves adipeuses et l'amaigrissement prononcé du malade. Les substances ainsi détruites n'apparaissent généralement pas tout de suite dans les urines, qui sont d'habitude rares et foncées pendant la période fébrile. C'est pourquoi ce n'est guère qu'au moment de la défervescence (crise) que les urines deviennent abondantes et très chargées en matériaux solides, urée et phosphates notamment, et que s'accroît la perte de poids subie par le patient.

Dans la fièvre, la température varie de 38 °C jusqu'à 43 °C, 44 °C et même 45 °C. Ce dernier état n'est supporté que pendant quelques heures, la mort étant fatale par destruction du tissu nerveux.

Au point de vue de l'allure, on classe les fièvres en : *continues*, *rémittentes* et *intermittentes*. Dans les premières, la température se maintient presque au même niveau pendant toute leur durée, et la fièvre se termine brusquement ou graduellement ; dans les secondes, il y a des séries d'accès fébriles, se répétant à intervalles rapprochés, pendant lesquels la température ne revient pas à la normale ; dans les dernières enfin, l'accès fébrile peut revenir très vite (fièvre pseudo-palustre) ou ne réapparaître qu'à des intervalles parfois très longs, pendant lesquels la température revient à la normale (fièvre ondulante).

Au point de vue de l'évolution, on distingue : la période de *croissance*, pendant laquelle la fièvre monte progressivement ; la période d'*état*, pendant laquelle la fièvre se maintient à peu près au même niveau ; la période de *déferescence*, pendant laquelle la fièvre tombe parfois brusquement en quelques heures, parfois beaucoup plus lentement, en quelques jours ou même quelques semaines. Souvent, et principalement dans les infections aiguës, la défervescence est suivie d'une période d'hypothermie pendant laquelle la température peut tomber à 36 °C et même au-dessous. L'hypothermie est d'ailleurs un des signes les plus sûrs de la convalescence vraie.

La température se mesure à l'aide d'un thermomètre spécial, dit « thermomètre médical », que l'on place sous l'aisselle ou, mieux, dans la bouche ou dans le rectum. Sous l'aisselle, en effet, le thermomètre est exposé à des changements de position qui altèrent l'ascension de la colonne mercurielle, et le chiffre qu'il donne est inférieur, en moyenne, de cinq dixièmes de degré à la température rectale. Dans tous les cas, le thermomètre doit rester en position jusqu'à ce que la température ne monte plus, ce qui exige au moins cinq à six minutes dans le rectum.

L'élévation de la température n'est pas le seul signe de la fièvre. A son début, elle est souvent accompagnée d'accélération du pouls et de frissons, qui indiquent la lutte que la régulation thermique soutient pour maintenir constante la température du corps. Ses autres signes (malaises, maux de tête, douleurs musculaires, anorexie, sécheresse de la bouche et de la peau, diminution des sécrétions, agitation, délire, etc.) sont les manifestations de l'atteinte portée aux centres nerveux par les poisons endogènes et exogènes. Aux signes précédents, il faut ajouter la soif et l'oligurie, qui sont, dans une certaine mesure, solidaires l'une de l'autre. Aussi ne faut-il pas craindre de donner abondamment à boire aux fiévreux : boissons fraîches, acidulées, légèrement sucrées, thé très léger.

La fièvre, qui est un procédé de défense, ne doit être combattue que si elle est prolongée et trop élevée, car elle risque alors d'épuiser la résistance du malade. Pour la combattre, nous disposons de trois moyens : 1° ceux qui s'attaquent à la cause (quinine et arsenicaux, qui détruisent l'hématozoaire et les autres protozoaires pathogènes ; sulfamides et antibiotiques dans les infections reconnues) ; 2° ceux qui s'attaquent aux centres nerveux pour en modérer l'excitation (antithermiques et antipyrétiques [aspirine, amidopyrine]) ; 3° enfin, ceux qui s'attaquent à la température elle-même pour la diminuer, en refroidissant la périphérie du corps (bains tièdes ou froids, vessies de glace, drap mouillé, enveloppements froids). Ces derniers ont eu, à un moment, une grande vogue ; ils sont aujourd'hui un peu délaissés, et à tort, attendu que leurs effets, toniques et diurétiques, sont de beaucoup préférables



« le Fivre »
par Édouard Manet



fifty-fifty



Pedro FIGARI
« Danse créole »
musée nat. d'Art moderne

à ceux des antipyrétiques et des antithermiques, qui sont des dépresseurs cardio-vasculaires et nerveux. (→ Biblio.)

● **La fièvre des foins** (*hay fever* des Anglais) apparaît, chez les personnes prédisposées, au mois de mai ou au début de l'automne; elle ne donne pas, malgré son nom, d'élévation de température. Le malade est pris brusquement de démangeaisons dans l'intérieur du nez, d'éternuements, et d'un écoulement nasal presque aqueux très abondant. La lumière, la chaleur augmentent ces troubles divers, tandis que l'obscurité semble les atténuer. Souvent on note aussi une oppression avec expectoration abondante, indiquant que la muqueuse bronchique est atteinte. La fièvre des foins est une manifestation caractéristique d'allergie, la substance sensibilisante étant le pollen. Les traitements en sont multiples et variés, depuis les traitements du nez, qui ne devront qu'exceptionnellement être mutilants, jusqu'aux traitements généraux de désensibilisation spécifique.

● **La fièvre jaune** est caractérisée par deux accès de fièvre de quatre à cinq jours, séparés par une courte rémission. La première période est marquée par un état congestif, la seconde par un ictère, des hémorragies et des vomissements noirs. Il existe deux formes de fièvre jaune : une forme urbaine ou portuaire, et une forme rurale ou forestière. Elles présentent un aspect semblable, mais sont transmises par des moustiques différents, ce qui oblige à des prophylaxies différentes. Dans les cas typiques, la mortalité peut atteindre 90 p. 100. C'est une maladie africaine et américaine des régions équatoriales. La vaccination, qui est très efficace, et la lutte contre les moustiques sont actuellement les meilleurs moyens de se protéger contre les redoutables épidémies de fièvre jaune. (→ Biblio.)

— **Art vétér.** La *fièvre Q* est observée chez le mouton et la chèvre sous forme d'avortements ou de broncho-pneumonies. Dans les autres espèces animales, l'infection reste inapparente.

● **Fièvre de la vallée du Rift.** C'est une maladie infectieuse, virulente, inoculable, commune à l'homme et aux ruminants; elle est due à un ultra-virus spécifique et se caractérise cliniquement par une entérite diarrhéique, des avortements et, anatomiquement, par des lésions nécrotiques du foie. La maladie, transmise par des arthropodes vecteurs, est essentiellement africaine.

● **Fièvre vitulaire.** C'est une maladie nutritionnelle, observée dans les jours qui suivent l'accouchement, se traduisant le plus souvent par un hypofonctionnement du système nerveux, sous forme de parésie et de coma, mais parfois aussi par des manifestations convulsives. Fréquente chez la vache, la maladie est plus rare chez les petits ruminants, la truie et la jument.

Le terme de « fièvre vitulaire », consacré par l'usage, est incorrect étant donné qu'il n'y a pas d'hyperthermie, mais, au contraire, une hypothermie progressive. L'insufflation d'air dans la mamelle par les trayons a été pendant longtemps la seule thérapeutique préconisée. Les sels de calcium et de magnésium, en injections intraveineuses, sont actuellement très utilisés.

FIÈVREUSEMENT adv. De façon fiévreuse; avec ardeur : *Travailler fiévreusement. Nous déchirons fiévreusement chaque matin la bande du journal* (Proust).

FIÈVREUX, EUSE adj. Qui cause la fièvre : *Le voisinage des rivières est fiévreux.* || Causé par la fièvre : *Chaleur fiévreuse.* || Sujet à la fièvre : *Tempérament fiévreux.* || Qui dénote la fièvre : *Foies fiévreux.* || *Fig.* Ardent, tourmenté, agité : *Une imagination fiévreuse. On n'entendait, sous la musique fiévreuse, que la cadence mécanique du régiment en marche* (R. Dorgèlès).

◆ N. m. Malade qui a de la fièvre : *Quelle impression de force donnait alors ce fiévreux!* (Barrès).

FIFE NESS, cap. d'Ecosse, à l'entrée de l'estuaire du Forth (rive nord).

FIFESHIRE, comté de Grande-Bretagne, dans le centre de l'Ecosse, entre les estuaires du Forth et du Tay; 322 200 hab. Ch.-l. Cupar.

FIFILLE n. f. (de *fil*). Fam. Fillette : *Montre-moi ton or, fifille* (Balzac).

FIFOTE n. f. Nom que les pêcheurs normands donnent à l'étoile de mer.

FIFRE n. m. (du suisse allem. *Pfifer*, celui qui joue du fifre). Petite flûte traversière percée de six trous, en usage sous l'Ancien Régime, dans l'infanterie.

— **ENCYCL.** Le *fifre* est originaire de Suisse et fut employé pour la première fois, dans l'armée française, lors de l'institution des légions par François I^{er}, en 1534. L'usage des fifres s'est conservé en France jusqu'à Louis XVI; ils reparurent ensuite dans la garde impériale sous le premier Empire, dans les Cent-Suisses pendant la Restauration, puis sous Napoléon III.

Le *fifre* est percé de six trous; il est sans clefs. Il comprend deux octaves, ordinairement dans le ton de *ré*.

Fifre (LE), peinture (1,607 m × 0,97 m), par Edouard Manet (1866; musée du Louvre, collection Camondo), représentant un enfant de troupe de la garde impériale. Ce fut ce tableau, refusé par le jury du Salon de 1866, qui inspira à Émile Zola ses fameux articles parus dans *l'Événement*. Il en proclamait la justesse et la simplicité, et concluait : « La place de Manet est marquée au Louvre. »

FIFRELIN ou **FIFERLIN** n. m. (mot pop. empr. à l'allem. *Pfifferling*, sorte de champignon). Chose sans valeur; moins que rien : *Cela ne vaut pas un fifrelin*.

FIFTY-FIFTY n. m. (mot angl.). Yacht de croisière auquel on a donné la même importance à la propulsion mécanique et à la voile. || Pl. des **FIFTY-FIFTIES**.

◆ Adj. et n. Fam. *Partage fifty-fifty*, partage des bénéfices par moitié.

— **ENCYCL.** En général, les yachts à voiles sont avant tout des voiliers, sur lesquels sont installés des moteurs auxiliaires dont le rôle est secondaire. Il existe aussi des yachts à moteur pouvant, en cas de nécessité, établir une voile auxiliaire. Le *fifty-fifty* se situe entre ces deux classes de navires, et est en général un bon bateau de croisière ne réalisant que des performances moyennes sous voiles, mais dont les formes de coque et les superstructures permettent des installations intérieures confortables.

FIGALO (CAP), petit cap d'Algérie, à l'O. d'Oran.

FIGARI, comm. de Corse (arrond. de Sartène), dans le sud de l'île; 1 264 hab. (1 068 aggl.). — Dans le golfe de Figari se jette le San Giovanni. Tour du XIII^e s.

FIGARI (Pedro), peintre, écrivain et homme politique uruguayen (Montevideo 1861 - id. 1938). Après avoir été député, avocat, esthéticien, directeur de l'Institut des arts et métiers, il se retire, à cinquante ans, de la vie publique, pour se vouer à la peinture. De 1921 à 1925, il travaille à Buenos Aires, puis, de 1926 à 1935, à Paris, où il devient l'ami de Pierre Bonnard, à l'art de qui le sien s'apparente. Ses sujets sont principalement empruntés à la vie des Noirs et des gauchos en Amérique du Sud. Pedro Figari est représenté au musée national d'Art moderne (*Danse créole*).

Figaro, type créé par Beaumarchais dans sa trilogie dramatique composée du *Barbier de Séville* (1775), du *Mariage de Figaro* (1784) et de *la Mère coupable* (1792). Celui du *Barbier de Séville* garde encore les traits du valet de comédie, et il aide le comte Almaviva à enlever la jeune Rosine à son affreux tuteur Bartholo. Celui du *Mariage de Figaro* est toujours entreprenant, mais il doit lutter pour défendre son bonheur, compromis par les menées d'Almaviva; il s'insurge contre les privilèges de la noblesse et annonce déjà l'esprit révolutionnaire du tiers état. Celui de *la Mère coupable* est devenu sensible et déclamatoire.

FIGARO (LE MARIAGE DE). Théâtre. V. **MARIAGE DE FIGARO** (le). — Mus. V. **NOCES DE FIGARO** (les).

FIGARO n. m. (par allus. au personnage de Beaumarchais). Fam. Coiffeur : *L'on aperçoit dans l'ombre la face blanche de savon d'un matelot, qu'un maigre figaro tient par le bout du nez* (Goncourt).

Figaro (LE), hebdomadaire satirique fondé en 1854 par H. de Villemessant, qui avait eu dans le journalisme des débuts difficiles et qui reprit un titre déjà utilisé sous la Restauration

et la monarchie de Juillet. En 1866, il devint quotidien. Monarchiste après la guerre de 1870-1871, il évolua ensuite vers la tendance républicaine modérée. Villemessant, mort en 1879, fut remplacé par F. Magnard, et, au début du XX^e s., par G. Calmette, assassiné en 1914. A. Capus et R. de Flers eurent une place marquante dans le journal quand il fut racheté par François Coty. Leurs successeurs furent A. Chaumeix, L. Romier, P. Brisson. Replié à Lyon, le *Figaro* cessa de paraître le 10 novembre 1942. En août 1944, il a repris sa publication, tous jours sous la direction de P. Brisson, et a l'un des plus forts tirages des quotidiens français. Le *Figaro* édite en outre deux hebdomadaires, le *Figaro littéraire* et le *Figaro Sélection* (résumé des nouvelles destinées à l'étranger), ainsi qu'un mensuel, le *Figaro agricole*.

FIGÉ, E adj. Fam. Stupéfait, interdit. — **Linguist.** Se dit d'un mot, d'une construction qui cessent de subir dans la langue une évolution et sont considérés comme morts : *L'adjectif « prime » (premier), dans l'expression « de prime abord », est un élément figé de la langue.*

FIGEAC, ch.-l. d'arrond. du Lot, au contact de la Châtaigneraie (Massif central) et du Quercy, sur le Célé; 7 062 hab. (5 636 aggl.) [*Figacois*]. La ville est bâtie en amphithéâtre sur les pentes du puy Sainte-Marie; elle garde de nombreuses maisons du Moyen Âge et de la Renaissance; ainsi que l'abbatiale Saint-Sauveur (XII^e-XIII^e s.), l'église Notre-Dame-du-Puy (XIV^e s.), l'hôtel de la Monnaie (fin XIII^e s.), qui abrite un musée, un pont du XIII^e s. sur le Célé. Marché agricole. Fabrication d'hélices et de pièces détachées pour l'aéronautique. Charpentes métalliques. Confections. Patrie de Champollion. — L'arrond. a 9 cant., 120 comm. et 49 369 hab. — **Hist.** Figeac doit son origine à un lieu de refuge fondé par une abbaye bénédictine. Elle devint rapidement une ville importante, notamment aux XII^e et XIV^e s.

FIGEAGE n. m. Arrêt de la circulation et du triage des trains de marchandises un ou deux jours par semaine.

FIGEMENT n. m. Action d'un corps gras qui se fige. || Etat de ce qui est figé.

FIGER v. tr. (lat. pop. **fedicare*; de **fedicum*, foie; propret. *faire ressembler au foie*). [Se conj. comme *manger*.] Congeler, épaissir, condenser par le froid : *L'air froid fige la graisse des viandes.* || *Fig.* Rendre froid, glacial, impénétrable : *Une intensité fixe semblable à celle d'un somnambule donnait seule vie à ce visage figé* (A. Malraux).

— Ch. de f. Exécuter le figeage* des trains de marchandises.

— **Se figer** v. pr. Devenir, être congelé, épaissi : *Le beurre fondu se fige.* || *Par exagér.* En parlant du sang, sembler suspendre son cours dans les veines, à la suite d'une violente émotion : *Tout le sang d'Albertus se figea d'épouvante* (Gautier). || En parlant d'un être ou d'un organisme, s'immobiliser : *La ville entière s'est figée dans une gangue pierreuse* (Camus).

FIGITES [zites] n. m. Petit insecte noir, aux pattes rousses, à abdomen tranchant par-dessous, dont la larve vit en parasite dans la puppe des mouches domestiques. (Nom sc. : *Figites scutellaris*. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des cynipidés.)

FIGL (Leopold), homme politique autrichien (Rust, Basse-Autriche, 1902). Membre du parti du peuple (catholique), interné par les Allemands dans un camp de concentration de 1938 à 1943, il fut chancelier de la République autrichienne de 1945 à 1953. Ministre des Affaires étrangères (1953-1959), il signa, le 15 mai 1955, le traité d'Etat qui libérait son pays et rétablissait ses frontières de 1938. Il a été élu en 1959 président de l'Assemblée nationale autrichienne.

FIGLINE VALDARNO, comm. d'Italie, en Toscane (prov. de Florence), sur l'Arno; 12 900 hab. Centre agricole. Verreries.

FIGLIUCCI (Vincenzo), en lat. *Filliucci*, jésuite italien (Sienne 1566 - Rome 1622). Ses *Morales quaestiones* (1623-1625) sont l'un des ouvrages où Pascal a puisé pour ses *Provinciales* des exemples de la casuistique jésuite.

FIGNER (Vera Nikolaïevna), révolutionnaire russe (près de Kazan' 1852 - Moscou 1942). Après des études de médecine en Suisse, elle adhéra au populisme et participa à la fondation de l'association terroriste « Terre et Liberté ». Elle prit part aux attentats contre le tsar Alexandre II, notamment à celui qui devait lui coûter la vie (1881). Elle échappa à la répression. Arrêtée plus tard, elle resta enfermée vingt ans dans la citadelle de Schlüsselburg (1884-1904). Elle a rédigé d'intéressants *Mémoires d'une révolutionnaire*.

FIGNOLAGE n. m. Action de figner. || Manière de peindre, de faire un travail avec trop de recherche : *En peinture, comme en poésie, nous en sommes encore au Parnasse. Du fignoleur et du truc, et rien de plus* (Huysmans).

FIGNOLER v. intr. (de *fin*, au sens de « subtil », « recherché »). Raffiner en quelque chose : *Qui fignole veut briller*. (On a écrit FINOLER).

◆ V. tr. Exécuter avec soin, avec minutie : *Figner sa toilette. J'ai [...] figné mon ouvrage comme un maître fignoleur* (J. Giono).

FIGNOLEUR, EUSE adj. et n. Qui fignole ; qui raffine.

FIGUE n. f. (lat. *figus*). Fruit du figuier ordinaire. || *Figue d'été, figue-fleur, première figue*, figue qui ne mûrit pas à l'automne, mais qui, arrêtée dans son développement pendant l'hiver, mûrit l'été suivant. || Nom donné, improprement, à beaucoup d'autres fruits : *figue banane*, fruit de *Musa sapientum* ; *figue de Barbarie*, fruit des opuntia ; *figue caque*, fruit de *Diospyros kaki* ; *figue d'enfer*, grand pignon d'Inde, fruit de *Jatropha curcas*. (V. FIGUIER.) || *Figue des Hottentots ou figue marine*, v. CARPOBROTUS.

— LOC. FAM. *Faire la figue à*, faire un geste de moquerie à quelqu'un en montrant le bout du pouce entre l'index et le médium ; railler, se moquer de (vieilli) : *Faire la figue à tous ses ennemis*. || *Mi-figue, mi-raisin*, ambigu, mitigé.

— Expl. sal. Dans les salins, fragment de feutre ou de sol sous-jacent qui souille le sel récolté.

— ENCYCL. Bot. Le fruit du figuier ordinaire (*Ficus Carica*) est un sycone, réceptacle charnu et creux d'une inflorescence portant à sa surface interne de nombreux petits fruits, et s'ouvrant par l'œil au sommet.

La *figue fraîche* se consomme crue, à l'état naturel. On la sert en hors-d'œuvre dans certaines provinces françaises, mais elle paraît plus souvent au dessert. Avec les figues, on prépare une boisson fermentée consommée surtout par les Arabes. La *figue sèche* est beaucoup plus riche en sucre après sa dessiccation ; elle est consommée en hiver soit nature, soit cuite au vin sucré. En Europe centrale, on torréfie les figues et l'on s'en sert comme de la chicorée en France.

FIGUEIRA (Guilhem). V. GUILHEM.

FIGUEIRA DA FOZ, v. du Portugal (dist. de Coimbra), à l'embouchure du Mondego ; 11 200 hab. Port de pêche en voie d'ensablement. Séchage des morues. Plage très fréquentée.

FIGUEIREDO (Cristóvão DE), peintre portugais († apr. 1542). Beau-frère de Jean de Rouen, il dut commencer à produire vers 1515 et devint peintre du roi Manuel I^{er}, puis du cardinal-archevêque. Après avoir travaillé avec Francisco Henriques, il forma avec Gregório Lopes et García Fernandes une association qui domina toute la peinture portugaise de la première moitié du XVI^e s. Citons notamment le retable de *L'Enfance du Christ* (Lisbonne).

FIGUERAS, v. d'Espagne, en Catalogne (prov. de Gérone), dans la plaine de l'Am-purdán ; 16 600 hab. Ancienne place forte surveillant la frontière française toute proche. La forteresse (XVIII^e s.) a été en partie détruite en 1939. Industries textiles et chimiques.

FIGUERAS Y MORAGAS (Estanislao), homme politique espagnol (Barcelone 1819 - Madrid 1882). Député républicain (1851), il combattit énergiquement le rétablissement de la monarchie (1868) et fit une incessante opposition au gouvernement d'Amédée de Savoie. A la proclamation de la république, il fut nommé chef du pouvoir exécutif, mais,

rapidement débordé, il dut démissionner (févr.-juin 1873).

FIGUERES (José Pepe), homme politique du Costa Rica (né en 1908). Durant dix ans (1948-1958), « Don Pepe » domina la vie du Costa Rica. Président de la République de 1953 à 1958.

FIGUERIE n. f. Lieu planté de figuiers.

FIGUEROA (Francisco DE), poète espagnol (Alcalá de Henares v. 1540 - id. v. 1620). La carrière militaire, qu'il suivit pendant une partie de sa vie, lui permit de connaître l'Italie ; il composa à la manière italienne des pastorales et des comédies, et fut le premier à employer en espagnol le vers blanc, importé d'Italie.

FIGUEROA (Cristóbal SUÁREZ DE). V. SUÁREZ DE FIGUEROA (Cristóbal).

FIGUEROA (Gómez SUÁREZ DE). V. SUÁREZ DE FIGUEROA (Gómez).

FIGUEROA ALCORTA (José), écrivain et homme d'Etat argentin (Córdoba, Argentine, 1860 - † 1931). Vice-président de la République en 1904, il fut appelé, aux termes de la Constitution, à prendre la présidence à la mort de Manuel Quintana (1906-1910).

FIGUEROA Y REINA, famille d'architectes espagnols du XVIII^e s. — LEONARDO (Utiel, près de Cuenca - † Séville milieu XVIII^e s.) construisit à Séville, à partir de 1680, des monuments qui comptent parmi les plus importants du baroque espagnol : la façade du collège-séminaire San Telmo (1725), l'église des Jésuites ; Saint-Louis (1709-1731) ; — MATÍAS JOSÉ, fils du précédent (Séville 1698 - id. 1765), travailla avec son père à San Telmo. On lui doit l'église San Jacinto et plusieurs projets d'urbanisme pour Séville ; — AMBROSIO, autre fils de Leonardo (Séville 1700 - id. 1775). Maître d'œuvre de la cathédrale de Séville, il construisit plusieurs églises de la ville, et travailla à Huelva (couvent de la Merced), ainsi qu'à Manzánilla (Huelva), où il est l'auteur du clocher baroque de l'église (1760) ; — ANTONIO MATÍAS, petit-fils de Leonardo. Il est le dernier représentant du baroque sévillan ; son œuvre principale est la tour San Gil d'Ecija (1772-1782), une des plus admirées d'Andalousie.

FIGUEROLA Y BALLESTER (Laureano), économiste espagnol (Calaf, près de Barcelone, 1816 - Madrid 1903). Il soutint ardemment les idées libre-échangistes au congrès de Bruxelles de 1856. Il fut ministre des Finances dans les gouvernements de Serrano (1868-1870). On lui doit notamment : *la Reforma arancelaria de 1869* (1879), *el Socialismo en Suiza y Francia* (1894), et divers articles et discours.

FIGUIER [gje] n. m. Arbre de 8 à 10 m de hauteur, donnant sans interruption (lorsque les conditions climatiques sont favorables) des fruits appelés *figues*. (Famille des moracées, ou des urticacées pour certains auteurs.) — Hist. rom. *Figuier ruminal*, figuier sauvage qui croissait au milieu du Forum et sous lequel, disait-on, Romulus et Remus avaient été trouvés suçants les mamelles d'une louve : de là le nom de ruminal, de *rumen*, mamelle.

— ENCYCL. Les *figuiers* sont des arbres ou des arbrisseaux quelquefois grimpants, souvent lactescents, à bois mou, dont les feuilles, ordinairement alternes, sont pourvues de larges stipules. Leurs fleurs unisexuées sont distribuées à la surface interne d'un réceptacle globuleux ouvert à son sommet (œil) ; c'est ce réceptacle (*sycone*) qui, après la fécondation, se renfle en une masse gorgée de matières sucrées : la *figue*.

On en connaît plus de 750 espèces, habitant toutes les régions chaudes. La plus célèbre est le figuier ordinaire ou de la Carie (*Ficus Carica*), originaire de l'Orient. Il s'accommode d'un sol pierreux et aride et préfère l'exposition au midi. On le multiplie par rejets, marcottes ou boutures. Comme il arrive chaque année que certaines figues (*figues-fleurs*) ne mûrissent pas et, se conservant pendant l'hiver, n'atteignent leur maturité qu'à l'été suivant, l'arbre donne ordinairement deux récoltes. La fécondation n'est souvent possible que grâce à la présence d'un hyménoptère (*Blastophaga psenes*) qui se développe dans les fleurs du figuier mâle (caprifiguier), pour aller ensuite féconder les fleurs des pieds femelles situés dans le voisinage.

La figue constitue un aliment très usité dans le nord de l'Afrique. Il y en a de nombreuses variétés, cultivées dans l'Europe méridionale et en Afrique, et qui diffèrent par leur forme, leur taille, leur couleur, l'époque de leur maturité. On consomme les figues fraîches ou sèches. En Algérie, les figues servent à la préparation d'une eau-de-vie de figues sèches (*arak*).

Le figuier des pagodes (*F. religiosa*) et le figuier banian (*F. Indica*) sont remarquables par leurs racines aériennes, qui se fixent au sol et constituent autant de piliers soutenant les grosses branches horizontales. L'un et l'autre, sous l'irritation provoquée par la piqûre d'un hémiptère (*Coccus laccæ*), fournissent une gomme laque. Le latex de *F. elastica*, plante ornementale, contient du caoutchouc : c'est cette espèce qui fournit la plus grande partie du caoutchouc de l'Inde.

Le figuier de Barbarie est *Opuntia vulgaris* ; le figuier d'Adam est un bananier (*Musa sapientum*). [→ Biblio.]

— Paléobot. Les *figuiers* semblent apparaître dans l'Infra-crétacé d'Amérique. Pendant les époques crétacée et tertiaire, et même pendant le Quaternaire, ce genre avait une distribution plus étendue que de nos jours. Certaines espèces, comme *Ficus Carica*, ont été rencontrées dans les tufs quaternaires de La Celle, près de Paris.

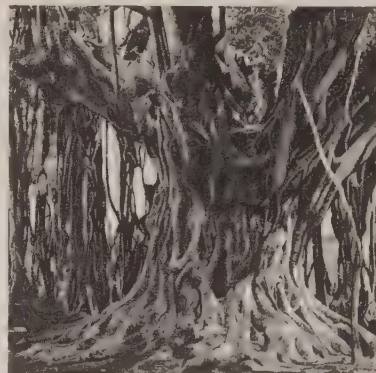
FIGUIG (le), oasis saharienne du Maroc sud-oriental (prov. d'Oujda), près de la frontière du territoire algérien ; 15 000 hab. env. (*Figuigiens*). L'oasis comprend plusieurs ksours, dont le plus important est Zenaga ; le centre administratif porte le nom de *Figuig*. L'oasis possède plus de 200 000 palmiers. Fabrication de tissus, de burnous, d'objets en cuir. De nombreux Figuigiens émigrent comme ouvriers ou comme commerçants.

FIGULIN, E adj. (lat. *figulinus* ; de *figulus*, potier). Se dit : 1^o de ce qui est relatif aux potiers et à la poterie : *Signes figulins* ; 2^o des terres que l'on peut pétrir et qui peuvent servir à la fabrication des poteries : *Argile figuline*.

— ENCYCL. L'argile *figuline*, ou terre glaise, est une variété d'argile plastique moins compacte, plus friable, se délayant plus facilement dans l'eau ; elle contient généralement un peu de calcaire, et sert à la fabrication des tuiles et poteries.

FIGULINE n. f. (du lat. *figulus*, potier). *Rustiques figulines*, poteries émaillées offrant des figures d'animaux (serpents, batraciens, etc.) et de fruits en relief.

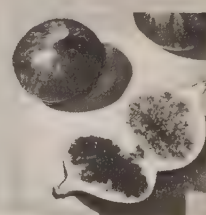
— ENCYCL. Le terme *figuline* ne se rencontre guère, dans les textes de notre ancienne langue, que sous la plume de Bernard Palissy, qui prit le titre d'« yventeur des rustiques figulines des rois de France ».



figuiers



de Barbarie

banian
de Ceylond'Europe
feuille et fruit

FIGURANT, E adj. Théol. Qui représente quelque chose sous forme symbolique. (Syn. **FIGURATIF**, **IVE**.)

◆ N. Acteur, actrice à qui l'on ne demande que la présence, sans aucun rôle ni réplique : Une buvette où les figurants descendaient boire pendant les entr'actes (Zola). || **Fig.** Personne qui fait seulement acte de présence, sans jouer aucun rôle réel.

— Dr. Personne qui figure dans un acte judiciaire ou commercial.

FIGURATIF, IVE adj. (bas lat. *figurativus*, figuré; de *figura*, figure). Qui est la représentation d'une chose. || **Carte figurative**, plan, dessin figuratif, ou, substantiv., un figuratif, carte, plan, dessin qui représente une ville, une propriété, un endroit ou une chose quelconque avec leur forme réelle, et non pas seulement en plan ou par des lignes de convention. || Qui représente par figure, par symbole : Pour montrer que l'Ancien Testament n'est que figuratif (Pascal). Les points figuratifs de nombres imaginaires.

— Esthét. Se dit d'un art qui s'exprime au moyen de la représentation de la réalité extérieure. (La peinture figurative s'oppose à la peinture abstraite ou non figurative.)

— Théol. Qui représente quelque chose, comme une figure ou un symbole.

— Versific. **Poésie figurative**, pièce de vers figurant, par la disposition des mètres adoptés, divers objets matériels (ainsi la *dive bouteille* dans le livre V de Rabelais). [On dit aussi **POÉSIE FIGURÉE**.]

◆ Adj. et n. f. Linguist. Syn. de **CARACTÉRISTIQUE** : « *Ment* » est en général la syllabe figurative des adverbes de manière français. S'est la figurative du pluriel français.

FIGURATION n. f. (lat. *figuratio*). Action de représenter quelque chose sous une forme visible. || Tout le personnel des figurants dans un théâtre, un studio de cinéma : Des silhouettes rapides filaient, des hommes costumés, des femmes à demi nues [...] toute la figuration du second acte (Zola). || **Figuration intelligente**, ensemble des acteurs à qui l'on demande un peu plus que de la figuration ordinaire.

— Mil. V. part. *encycl.*

— Minér. Figure particulière d'un minéral. — **ENCYCL.** Mil. **Figuration des feux**. Afin d'animer les exercices de combat ou les manœuvres sur des terrains ne permettant pas l'usage du tir réel, l'arbitrage organise la figuration des feux adverses que la troupe subirait normalement dans la réalité de la guerre. Un règlement précise l'emploi des fumigènes, bengales, fusées de couleur, sonneries ou batteries, fanions, etc., pour représenter la nature des feux d'infanterie, d'artillerie ou les mines que doit affronter la troupe de manœuvre.

La figuration de l'ennemi, dans des exercices de combat à simple action, consiste à représenter les forces adverses par des éléments réduits auxquels recourt l'arbitrage pour provoquer dans la troupe qui manœuvre les réflexes du combat.

FIGURATIVEMENT adv. En exprimant quelque chose d'une façon allégorique, symbolique : Tous les mystères de la nouvelle loi sont compris figurativement dans l'ancienne.

FIGURE n. f. (lat. *figura*, forme). Partie antérieure de la tête; visage, face, et, par extens., expression du visage : Jolie figure. Figure aimable. Figure maussade. Leurs figures, qu'ils veulent faire sereines, trahissent leurs battements de cœur (Barrès). || — **Fig.** Air, mine, contenance : On fut curieux de voir quelle figure « le Père Duchesne », qui avait tant parlé de la guillotine, allait faire (Michelet). || **Personnage** : Une veuve et sa fille [...] n'étaient pas les deux figures les moins intéressantes de cette société (Balzac). || **Personnalité** remarquable, type : Une grande figure de la Révolution. || **Symbole**, image allégorique : L'agneau pascal était une figure de l'eucharistie.

— Loc. div. **Faire triste figure**, avoir sombre mine; et, au fig., être dans une piètre situation. || **Faire bonne figure dans le monde**, y jouer un rôle important, y tenir sa place. || **Faire figure de**, jouer le rôle de : À l'apogée de ces gens, un Français du Midi fait figure de personnage silencieux (Montherlant).

— **LANGUE CLASS.** Forme extérieure des choses : Un homme d'esprit sait qu'il y a des

outils dont il ne connaît ni l'usage, ni le nom, ni la figure (La Bruyère). || **Aspect général** d'une personne : On craint de se montrer sous sa propre figure (Boileau). || **Statue** : Un homme d'esprit n'est point jaloux d'un statuaire qui vient d'achever une belle figure (La Bruyère).

— **Archéol.** **Figure d'avant** ou **de proue**, représentation d'une figure humaine, d'un dieu, d'une créature fantastique, qui était fixée à l'avant des anciens navires, sous le beaupré, et qui rappelait souvent l'origine du nom porté par le bâtiment. (Les figures de proue, momentanément supprimées par le décret de 1785, n'ont disparu qu'avec la marine à voile.)

— **Archit.** **Figure d'un bâtiment**, dessin représentant les contours de l'édifice.

— **Bx-arts.** Image, représentation d'homme ou d'animal : Peintre qui ne sait pas faire la figure. (Dans le langage des artistes, ce mot ne désigne pas une tête, mais un personnage entier; représenté seulement jusqu'à la ceinture, c'est une *demi-figure*.) || **Format*** d'un châssis destiné à recevoir une toile à peindre.

— **Céram.** Statuette à un ou plusieurs personnages.

— **Chorégr.** Groupement de plusieurs pas en enchaînements figurés, par plusieurs personnes et en même temps. (Les figures de danse sont composées de plusieurs enchaînements, formant un tout complet, un assemblage de pas fixant la partie d'une danse. On dit 1^{re}, 2^e, 3^e figure, des parties composant une danse entière. Dans le ballet, le mot « figure » peut correspondre à celui d'entrée et désigne une partie de l'ensemble de l'œuvre.)

— **Jeux.** Carte sur laquelle est représenté un personnage : roi, dame ou valet.

— **Log.** Chacune des formes du syllogisme* résultant de la place du moyen terme dans les prémisses.

— **Math.** Dessin servant à la représentation de certains êtres mathématiques : On se sert souvent en géométrie d'une figure pour faciliter une démonstration.

— **Mobil.** Sculpture en ronde bosse représentant un personnage, pour la décoration d'un meuble.

— **Mus.** Dans la notation actuelle, représentation conventionnelle qui a pour objet d'indiquer la durée d'un son ou d'un silence. (Il

pause	demi-pause	soupir	demi-soupir
ronde	blanche	noire	croche
quart de soupir	huitième de soupir	seizième de soupir	
double croche	triple croche	quadruple croche	

y a sept figures de sons : la ronde, la blanche, la noire, la croche, la double croche, la triple croche, la quadruple croche, auxquelles correspondent sept figures de silence : la pause, la demi-pause, le soupir, le demi-soupir, le quart de soupir, le huitième de soupir, le seizième de soupir.) || **Motif** rythmique et mélodique analogue à la cellule.

— **Physiq.** **Figures de Lissajous**, v. **LISSAJOUS**.

— **Sports.** Exercice de patinage, de ski, de carrousel équestre, etc. (V. part. *encycl.*)

— **Styl.** Chacun des aspects que peuvent revêtir les diverses expressions de la pensée. || **Figure de rhétorique**, forme particulière qu'on donne à sa pensée pour la rendre plus frappante et plus belle. || **Figures de mots**, celles qui consistent à étendre ou à détourner le sens propre des mots, à intervenir l'ordre de construction, ou à grouper les mots d'une certaine façon pour produire un effet. || **Figures de pensée**, celles qui consistent en certains tours de pensée indépendants de l'expression. (V. part. *encycl.*)

— **Technol.** **Figure d'un bois**, aspect d'un bois dont le tranchage révèle des irrégularités de veinage, le rendant particulièrement apprécié en ébénisterie.

— **ENCYCL.** **Arts décor.** Toutes sortes d'objets, en dehors des meubles, peuvent être décorés de figures, notamment les aiguières et les flambeaux. A partir du XVII^e s., le mot désigne des bustes, des statues, des statuètes, de formes, de dimensions et de matières extrêmement variées, concourant à la décoration des intérieurs. Au XVIII^e s., les figures de saxe et de biscuit furent à la mode; au XIX^e, les figures de bronze, moins fragiles, connurent la même faveur, et l'usage, de nos jours, n'en a pas été aboli.

— **Sports.** Dans la compétition de patinage artistique ou de plongeon, il existe deux sortes de figures : les figures imposées, que tous les concurrents sont tenus d'exécuter, et les figures libres, laissées à leur choix. Le classement s'effectue d'après le total des points obtenus pour chaque sorte de figures.

— **Styl.** On désigne sous le nom de figure (gr. *skhēma*, lat. *figura*) chacun des aspects que peut prendre l'expression d'une idée. On distingue : 1^{re} les figures de pensée : l'antithèse, l'apostrophe, l'exclamation, l'interrogation, l'énumération, la gradation, la périphrase, l'hyperbole, la litote, la prosopopée, l'hypotypose, etc.; 2^e les figures de mots, ou tropes, qui se rapportent aux changements de sens des mots : la métaphore, l'allégorie, l'ironie, le sarcasme, la catachrèse, l'hypallage, la synecdoque, la métonymie, l'euphémisme, l'antonimase, l'antiphrase, etc.; 3^e les figures de construction, qui ont rapport aux constructions grammaticales : l'ellipse, le zeugma, la syllepse, l'hyperbole, le pléonasme, la répétition, l'opposition. L'ancienne grammaire distinguait aussi les figures de diction : la prothèse, l'épenthèse, l'aphérèse, la syncope, l'apocope, la métabèse, la crase, qui, de nos jours, font partie du domaine de la phonétique.

FIGURÉ, E adj. Représenté par des signes, par des figures : L'écriture n'est qu'une parole figurée. || **Monuments figurés**, ceux où sont représentés, en sculpture ou en dessin, des hommes, des animaux, etc. || Symbolisé, représenté allégoriquement.

— **Anat.** **Élément figuré**, élément qui affecte une forme propre, visible au microscope, par opposition aux éléments amorphes. || **Ferment figuré**, agent vivant (bactérie ou levure) de certaines fermentations, par opposition aux diastases, qui sont des ferments non figurés.

— **Arts décor.** Se disait autrefois, de l'étoffe, du tissu, du cuir ou de la peau décorés de figures, pour les distinguer de ceux qui étaient nus (on le disait aussi du bois sculpté, de la céramique et du cristal) : Cinq grands goblets de cristal figuré.

— **Diplom.** **Copie figurée**, celle qui imite un original et en reproduit les dispositions même matérielles. (Elle a parfois servi, dans le haut Moyen Âge, à dissimuler des altérations ou des interpolations.)

— **Gramm.** **Style figuré**, où l'on emploie un grand nombre d'images, de métaphores.

— **Hérald.** Se dit de toute pièce qui porte une figure humaine. (C'est ainsi que le soleil est « figuré », c'est-à-dire représenté d'or avec un visage humain, tandis que l'ombre de soleil n'est jamais représentée avec ces attributs.)

— **Linguist.** Se dit d'un mot détourné de son sens propre et employé comme image (par ex. : Le chemin qui mène au village [sens propre]. Le chemin de la vie [sens figuré]).

— **Math.** **Nombres figurés**, nombres* définis à l'aide d'une figure ou d'une configuration.

— **Mil.** V. part. *encycl.*

— **Mus.** **Musique figurée**, composition mesurée et contrepointée, par opposition au plain-chant. || **Basse figurée**, basse dont les notes portant accord sont subdivisées en plusieurs autres notes de moindre valeur. || **Contrepoint figuré**, syn. de **CONTREPOINT*** FLEURI, par opposition à la première espèce de contrepoint « note contre note ».

— **Technol.** **Bois figuré**, bois qui présente une figure.

— **Versif.** **Poésies figurées**, syn. de **POÉSIES FIGURATIVES**.

◆ **N. m.** **Topogr.** **Figuré du terrain**, représentation des accidents du terrain sur les

cartes topographiques, au moyen de courbes, de hachures ou de teintes variées et conventionnelles.

— **ENCYCL.** Mil. *L'ennemi figuré* est le parti adverse représenté, dans les manœuvres à double action, par des éléments isolés qui, conventionnellement, correspondent à des unités plus fortes. C'est un système intermédiaire entre celui de l'ennemi supposé, où l'on opère contre un adversaire fictif, et celui où l'ennemi est représenté en vraie grandeur par des unités qui manœuvrent. Dans ce cas, l'exercice est dit à *double action*.

— **Technol.** Par sa structure et sa coloration, tout bois a une *figure*, mais, dans la plupart des cas, sans particularité digne de considération. Aussi réserve-t-on le terme de *figuré* à celui qu'un intérêt de curiosité et d'agrément rend susceptible d'un bel effet ornemental. Les figures se rencontrent surtout dans les fourches, dans les loupes, parfois dans le fût tout entier, dont le fil peut être ondulé. L'ébéniste obtient des effets en opposant à plat, symétriquement, deux faces obtenues par une même coupe.

FIGURÉMENT adv. De façon figurée : *Parler figurément*.

FIGURER v. tr. (lat. *figurare*). Représenter par le dessin, la peinture, la sculpture, etc. : *Figurer une Minerve en cire. Figurer sur un mur des persiennes. Une tapisserie sans fin | Qui figurait son histoire* (Apollinaire). || Représenter par un signe de convention : *Sur les cartes géographiques on figure souvent les évènements par une croix.* || Etre, constituer : *Un cousin de velours noir figurait l'unique siège où l'on pût s'asseoir* (Farrère). || — **Fig.** Symboliser, représenter allégoriquement un être abstrait : *On figure souvent l'éternité par un serpent qui se mord la queue.* || Exprimer par métaphore, allégorie, ne s'emploie guère ainsi qu'au participe passé).

— **LANGUE CLASS.** Représenter à l'esprit sous certains traits, dépendre : *Ce Dieu, maître absolu de la terre et des cieux, | N'est point tel que l'erreur le figure à vos yeux* (Racine). || *Figurer avec*, jouer son personnage à côté de : *Parler sans cesse à un grand que l'on sert, figurer avec lui le dos appuyé à une cheminée* (La Bruyère).

♦ **V. intr.** Jouer un rôle important ; faire figure : *Figurer dans le monde. Quelquefois aussi figurait un monsieur, aristocrate humble d'allures, disant des choses plébéiennes* (Flaubert). || Au théâtre, faire le métier de figurant. || Se trouver, apparaître : *Le mot n'a pas été conservé, mais il figure encore dans les dictionnaires* (R. de Gourmont).

— **Se figurer** v. pr. S'imaginer, se mettre dans la tête, croire : *Nous nous figurons trop [...] que la démocratie est déjà plus ou moins installée un peu partout dans l'humanité* (J. Romains). || A l'impér. : *Figurez-vous que...*, simple formule pour attirer l'attention et amener le récit d'un événement. || Se représenter quelque chose par l'imagination : *Elle se figurait sous de riantes couleurs son séjour dans une ville de Flandre* (A. France). || A l'impér. : *Figurez-vous*, simple formule pour amener une description : *Figurez-vous un bambin de sept ans efflanqué* (A. Daudet).

FIGURINE n. f. (ital. *figurina*). Statuette en terre cuite, en bronze, etc.

— **ENCYCL.** La *figurine* fut une forme d'art très répandue dans le Proche-Orient ancien, l'argile étant une matière qui ne coûtait rien ; à tous les niveaux ont été retrouvées de petites statuettes modelées ou moulées, ou des plaquettes sculptées en faible relief. Elles jouaient un rôle différent suivant l'endroit où elles étaient déposées : dépôt votif dans les temples, protection contre les démons et les esprits mauvais dans les tombes, amulettes et participation au culte domestique dans les maisons. Les premières figurines mésopotamiennes trouvées à Our ont une tête de serpent et un corps de femme ; certaines allaient un enfant. A Suse, le visage est à peine ébauché, seul le nez est parfois indiqué. Quelques-unes portent des traces de peinture. La technique du pastillage et de l'incision est utilisée pour les yeux, les cheveux et certains détails. Les bras ne sont que des moignons et les pieds sont liés. Cette technique se retrouve en Syrie (Hama) et dans la vallée de l'Indus. Au III^e millénaire, c'est surtout le type de la femme nue tenant ses seins, symbole de fécondité, qui est représenté. On trouve également de nombreux animaux.

Sous la III^e dynastie d'Our et la I^{re} dynastie de Babylone (fin du III^e-début du II^e millénaire), les plaquettes sont très répandues, représentant des divinités, des scènes de culte (porteurs de chevreux, musiciens) ou de la vie de tous les jours. Les figurines humaines et animales ne diffèrent pas des objets similaires et peu artistiques retrouvés en Asie et en Europe. En Anatolie, des figurines féminines de terre cuite, des figurines de bronze et d'or ont été trouvées dans des tombes du II^e millénaire (Alaca Höyük). Les sites palestiniens (Megiddo, Gezer, Tell Beit Mirsim, Beth-Shan) ont révélé de nombreuses figurines de femmes nues s'élevant au Moyen Bronze à la seconde phase de l'âge du fer (1400-600 av. J.-C.). [V. CLOU.]

Le même mot sert à désigner, depuis 1760, toutes sortes de statuettes, en terre cuite, faïence, porcelaine, ivoire, bronze. Les figurines de Tanagra sont les plus admirées, parmi celles de l'Antiquité. Parmi les modernes, ce sont les figurines de Saxe et de Sèvres.

FIGURISME n. m. Méthode qui consiste à systématiser les données du sens figuratif de l'Ancien Testament, à retrouver sous les images bibliques le déroulement de l'histoire de l'Eglise et à en prévoir l'évolution future de la même manière.

— **ENCYCL.** Le fondateur du *figurisme* fut l'abbé d'Etemare, lui-même impressionné par l'enseignement de Duguet en ce qui concerne la conversion future des Juifs. D'Etemare eut des disciples, qui rejoignirent les convulsionnaires au XVIII^e s. Le diacre Paris passait pour avoir eu des idées sur le retour prochain du prophète Elie. De là, de ferventes prières pour appeler Elie, destiné à épurer l'Eglise.

Dans un tout autre sens, le nom de « *figurisme* » est quelquefois employé pour désigner un système d'apologétique conçu et exposé par les P.P. de Prémare Bouvet et Foucquet, et destiné à montrer aux Chinois que l'enseignement de leurs anciens philosophes est comparable à celui de la Bible, qu'il représente une expression de la Révélation primitive, et qu'il rejoint mystérieusement les livres de l'Ancien Testament (par des figures dont les P.P. proposaient la clef). Il leur suffit de le dépasser pour arriver à l'Évangile. L'écho des théories figuristes a été plus considérable en Europe qu'en Extrême-Orient, où les décisions romaines dans l'affaire des Rites ont coupé court à l'apologétique du dépassement si brillamment définie par le P. Ricci.

FIGURISTE n. m. Mouleur de figures en plâtre, par opposition au sculpteur ornementiste.

— **Théol.** Partisan du figurisme.

FLJI (îles). V. FIJII (îles).

FIKRET (Tevfik), poète turc (Constantinople 1867 - id. 1915). Il introduisit dans la poésie turque les formes de la poésie française, y compris le sonnet.

FIL n. m. En Iraq et en Jordanie, unité monétaire divisionnaire valant 1/1000 de dinar, unité principale.

FIL n. m. (lat. *filum*). Brin long et fin d'une matière textile (chanvre, lin, soie, coton, etc.). || Réunion de ces brins tordus et filés : *Fil de soie*. (V. part. *encycl.*, Text.) || Cylindre de longueur indéfinie et de diamètre uniforme d'une matière quelconque, caractérisé par une certaine résistance à la rupture. (V. part. *encycl.*, Méc.) || *Par anal.* Métal transformé par l'étréage en un brin long et menu, souple et flexible, de longueur indéterminée, mais de très faible section (généralement circulaire). [V. part. *encycl.*, Electr.] || Liaison télégraphique ou téléphonique : *Seul journal français reliant par ses fils spéciaux les quatre premières capitales du globe* (J. Romains). || — **Fig.** Série, succession continue, dont l'interruption met fin à une existence physique ou morale (par allusion à la fable qui mettait dans la main des Parques le fil de la vie des hommes pour le dévider, puis le couper) : *Le fil de la vie, des jours, de la destinée. Le long fil importun d'une trop longue vie* (H. de Régnier). || Suite, liaison, enchaînement : *Perdre le fil d'une affaire. J'étais déçu quand il reprenait le fil de son récit* (Proust). || *Moyen secret d'action ou d'influence* (par allusion aux fils cachés qui servent à manœuvrer les marion-

nettes) : *Tenir tous les fils d'une affaire, d'une conspiration*.

— **LOC. DIV.** *Au fil des heures, des jours*, à mesure que se déroulent les heures, les jours. || *Fam. Coup de fil*, coup de téléphone. || *Cousu de fil blanc*, dont on découvre facilement le secret. || *De fil en aiguille*, par une série de déductions, de démarches. || *Donner du fil à retordre*, causer des embarras. || *Fil à la patte*, engagement dont on voudrait se libérer. || *Fil d'Ariane*, ce qui sert à guider, à diriger (par allusion au fil que donna Ariane à Thésée pour se diriger dans le Labyrinthe), d'où fil, fil conducteur. || *Fil de l'eau*, direction naturelle de l'eau courante. || *Se laisser aller au fil de l'eau*, profiter de circonstances favorables qui suppriment tout effort. || *Fil de l'épée, du rasoir, etc.*, tranchant, partie coupante. || *Passer au fil de l'épée*, tuer. || *Fil du bois, de la viande*, direction des fibres. || *Fil en trois, en quatre, etc.*, eau-de-vie : *Rosalie, apporte la fine, la surfine, le fil en dix* (Maupassant). || *Fam. N'avoir pas inventé le fil à couper le beurre*, ne pas être très malin. || *Ne tenir qu'à un fil*, être fragile, précaire.

— **Car.** Dans un banc ou dans un morceau de pierre ou de marbre, surface de fêlure, de forme et de direction quelconques. || *Fil hélicoïdal*, câble de 4 à 6 mm de diamètre, composé de trois torons en acier dur enroulés en hélice, et utilisé pour scier la pierre. (Le fil hélicoïdal sert de véhicule à un mélange d'eau et de grès broyé qui use la roche. Le fil, sans fin, est entraîné par une poulie motrice, soutenu par des poulies d'orientation et tendu par un chariot mobile. Il est utilisé soit pour le sciage à la masse [il mesure alors parfois plusieurs centaines de mètres], soit pour le débitage de blocs au chantier de taille.)

— **Ch. de f.** *Fil de contact*, dans la distribution de courant à suspension caténaire, fil sur lequel frotte la semelle du pantographe pour assurer le captage du courant.

— **Constr.** *Fil à plomb*, masse de métal, ordinairement de plomb, attachée à l'extrémité d'un fil, et servant à vérifier l'aplomb d'objets ou d'ouvrages de charpente, de maçonnerie, etc. : *La direction du fil à plomb en un lieu déterminé s'appelle la verticale du lieu*.

— **Electr.** *Au fil de l'eau*, se dit d'une centrale hydro-électrique ne comportant pas de barrage, dont le canal d'amenée est à faible pente et ne comporte aucune réserve d'eau.

— *Fil dérivé*, fil relié à deux points d'un circuit déjà fermé. || *Fil à enveloppe isolante* ou *fil isolé*, fil métallique recouvert d'un guilage de fil de soie, de coton, ou d'une couche de gutta-percha ou de matière plastique. || *Fil de garde*, fil tendu au-dessus d'une ligne de transport d'énergie et relié à la terre pour protéger cette ligne contre les surtensions et les coups de foudre. || *Fil à ligature*, fil de fer galvanisé ou de cuivre, servant à opérer une ligature entre deux fils de ligne. || *Fil neutre*, fil relié au point neutre d'une machine génératrice à courant triphasé ; fil qui, dans certains réseaux de distribution d'énergie électrique, reste constamment au même potentiel que le sol. (Ce conducteur sert éventuellement de fil d'équilibrage ; en principe, il n'y circule aucun courant.) || *Fil nu*, fil métallique non isolé. || *Fil pilote*, conducteur auxiliaire destiné aux mesures, aux commandes, aux protections, à la télécommunication, etc., dans un réseau électrique.

— **Electro-acoust.** *Fil magnétique*, support matériel d'enregistrement filiforme, généralement métallique, comportant une matière ferromagnétique. || *Fil magnétique plaqué*, fil comportant une âme magnétique recouverte d'une matière ferromagnétique.

— **Géod.** *Fil invar*, fil en métal invar, utilisé par les géodésiens pour les mesures de base* très précises. (D'une longueur de 24 m, ce fil, qui a un diamètre de 1,6 mm, est terminé à chaque extrémité par une règlette de 8 cm graduée en millimètres, à l'aide de laquelle on apprécie, à la précision de 0,1 à 0,2 mm, la position d'un trait de repère supporté par un trépied indépendant.)

— **Horlog.** *Fil de pignon*, fil d'acier cannelé en forme de pignon.

— **Invert.** *Fil de fer*, v. AGRIOTE.

— **Joail.** *Fil couteau*, lame métallique extrêmement fine, sur laquelle on sertit des pierres précieuses appelées « illusions » à cause de leur petitesse.

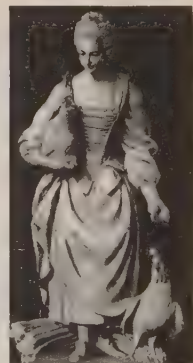
— **Mar.** *Fil de caret*, v. CARET. || *Fil de marque*, fil de caret goudronné ou blanc



déesse, terre cuite
néo-babylonienne
Louvre



figurines en biscuit
XVIII^e s.
musée de la Vénérie
Senlis



(marque de l'Etat), intercalé dans un filin pour indiquer sa provenance.

— Méd. V. part. *encycl.*

— Mil. *Fil de fer barbelé*, fil de fer muni de pointes, utilisé comme matériel de défense accessoire en fortification de campagne. (V. part. *encycl.*)

— Min. *Fil de la mine*, dans les mines de fer lorraines, coupure naturelle plus ou moins marquée dans le minéral et dans le toit; direction de ces coupures, parallèles entre elles.

— Mod. *Fil de papier*, lanière très fine de papier, roulée sur elle-même, utilisée pour constituer des pailles (panama de papier), des laizes (imitation de Bakou) et des matières de soutien à tissage de canevas (labo).

— Pêch. *Fil de ligne*, fil utilisé pour la confection des lignes. (Les fils de ligne sont les crins, les guts, les racines, les soies, les cordonnets, dont les matières premières sont : le crin naturel ou artificiel [Nylon], les fibres de soie artificielle, la soie naturelle ou artificielle, le lin, le coton, le chanvre.) || *Fil à filet*, fil utilisé pour la confection des filets. (Les fils à filet sont des fibres câblées de lin, de chanvre, de coton ou de Nylon.)

— Physiq. *Fil de Wollaston*, fil de platine argenté, très fin, jadis employé comme électrode dans certains détecteurs électrolytiques et comme conducteur dans les bolomètres.

— Technol. Direction générale des éléments allongés constituant le bois (fibres et vaisseaux chez les feuillus, trachéides chez les conifères). [V. part. *encycl.*]

— Télécomm. *Fil d'antenne*, conducteur constituant un collecteur d'ondes électromagnétiques. (On utilise généralement à cet effet un câble présentant une surface assez grande.) || *Fil divisé* (improprement appelé « de Litz », de l'allemand *Litze*, toron), fil à brins multiples, isolés et toronnés, que l'on utilise dans les bobinages pour hautes fréquences afin de réduire les pertes d'énergie dues à l'effet pelliculaire et aux courants de Foucault. || *Fil de ligne télégraphique*, fil de fer galvanisé ou de bronze dans lequel passent les courants télégraphiques. || *Fil omnibus*, fil qui dessert plusieurs stations sur son parcours. || *Fil de sonnerie*, conducteur métallique fermant le circuit d'une sonnerie dans lequel il y a une pile et un interrupteur. || *Fil téléphonique*, fil d'un circuit de téléphone. || *Fil de terre*, conducteur assurant la liaison électrique entre un appareil télégraphique ou radio-électrique et la terre, ou une masse métallique qui en tient lieu. (On peut ainsi relier la « prise de terre » des récepteurs de radiodiffusion aux tuyaux de canalisation d'eau ou à ceux de chauffage central, à une charpente métallique, etc.)

— Text. *Droit fil*, sens des fils d'une étoffe. || *Faux fil*, v. FAUSEL. || *Fil bobiné*, fil enroulé sur bobine. || *Fil câblé*, fil formé de plusieurs fils retors retordus ensemble, le sens de la torsion de câblage étant inverse de celui qui est utilisé pour former les retors constitutifs. || *Fil cardé*, fil obtenu sur des cardes. || *Fil chiné*, fil teint qui présente sur sa surface des teintes différentes et dégradées, obtenues par impression superficielle. || *Fil continu*, fil composé de brins non coupés, tels que fil de soie, de Nylon ou de rayonne. || *Fil dévidé*, fil mis en écheveau. || *Fil discontinu*, fil composé de fibres naturellement courtes (coton, laine) ou de fibres coupées à longueur déterminée, telles que les fibres de rayonne appelées « fibranne », ou fibres artificielles, ou synthétiques. || *Fil double spun*, fil simple qui a subi une torsion supplémentaire pour lui donner une

résistance presque égale à celle du fil retors.

|| *Fil droit* ou *fil fixe*, fil qui, fortement tendu dans le tissage des gazes, se trouve toujours en dessous de la trame. || *Fil d'Ecosse*, fil de coton rond, imitant le grain du cordonnet et le brillant de la soie. || *Fil écriu*, fil de couleur naturelle sans teinture. || *Fil à gants*, fil très fort, sorte de cordonnet, qui sert à coudre les gants. || *Fil gazé*, fil simple, ou retors, ou câblé, dont le duvet a disparu par un gazage. || *Fil à gorre*, ficelle fortement câblée, à l'usage des emballleurs. || *Fil jaspé*, fil retors dans lequel chacun des fils simples qui le composent a une couleur différente ou est constitué par une matière différente : *Fil jaspé noir et blanc*, *jaspé laine et coton*. || *Fil mercerisé*, fil trempé dans un bain de soude caustique, qui lui donne un aspect brillant. || *Fil mouliné*, fil formé par la réunion de plusieurs fils simples tordus faiblement ensemble : *Fil mouliné cinq bouts*, *douze bouts*. || *Fil ombré*, fil teint à fond, qui prend des teintes décroissantes fondues entre elles. || *Fil de pennes*, fil qui reste attaché aux ensouples des tisserands, après qu'ils ont levé la toile. || *Fil pers* ou *à marquer*, fil teint avec l'indigo. || *Fil de plain*, fil provenant du chanvre le plus fort, dans les fabriques de lacets. || *Fil plat*, fil formé de deux ou trois brins à peine tors. || *Fil de remise*, fil très fin, à trois brins, avec lequel on fait les mailles des lices dans lesquelles sont passés les fils de la chaîne. || *Fil retors*, fil formé de plusieurs fils simples retordus ensemble. || *Fil sous-filé*, fil qui a subi une torsion inférieure à celle qui pourrait supporter la matière. || *Fil surfilé*, fil qui a subi une torsion supérieure à celle qui pouvait supporter la matière. || *Fil teint*, fil passé en teinture soit au moment de sa fabrication (teint dans la masse), soit en bourre, soit sur peigné, soit en écheveau. || *Fil de tour*, fil de chaîne qui, dans la confection des tissus, exécute un croisement alternatif de droite à gauche et de gauche à droite, en passant en dessous d'un fil fixe, utilisé notamment pour le tissage de la gaze. || *Fil de Turquie*, poil de chèvre filé. (On l'appelle aussi LAINE DE CHEVRON.) || *Fil vergé*, fil ayant diverses couleurs. || *Toile de fil*, toile de lin ou de chanvre (par oppos. à la toile de coton).

— Théâtre. Nom donné par les machinistes à chacune des cordes qui servent à la manœuvre des décors. (On dit aussi FICELLE.) [Le mot « corde » est prosaïque du vocabulaire de scène, comme étant de mauvais augure.] || *Marionnette à fils*, v. MARIONNETTE.

— Verr. Fine traînée incurvée, plus ou moins régulière, dans la masse du verre. — Zool. *Fils de la Vierge* (échappés, selon l'imagination populaire, du fuseau de Marie), fils des araignées qui couvrent de leurs flocons blancs et soyeux les herbes des champs, à l'automne. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Text. Dans l'industrie textile, on distingue deux sortes de fils : les fils formés de fibres de longueur limitée, réunies par l'opération du filage (fils de coton, de laine, de lin, de chanvre); et les fils obtenus en tordant ensemble des brins continus (fils de soie). Ils sont destinés soit au tissage, soit à la couture. Les premiers se subdivisent en *fils de chaîne*, présentant une grande résistance, que l'on obtient en augmentant leur torsion, et en *fils de trame*, qui, au contraire, sont *floches* ou peu tordus. Quelquefois, vu le genre de travail auquel sont destinés ces fils, on donne à ceux-ci une torsion intermédiaire, ce qui les fait appeler *fils*

demi-chaîne. Souvent aussi, on est obligé, pour augmenter la résistance de la chaîne, de retordre deux fils ou plus ensemble. On a ainsi les *fils retors*, tandis que les autres se nomment *fils simples*.

Parmi les fils destinés à la couture, il faut distinguer les *fils câblés*, spécialement usités pour la couture, et les *fils moulinés*, plus employés dans la fabrication des objets de bonneterie.

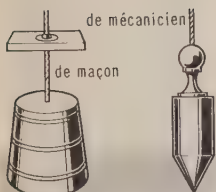
Les fils de soie sont obtenus par simple réunion de fils de cocons, et ils portent, dans ce cas, le nom de *fils grèges*. Lorsque ces derniers sont assemblés en nombre plus ou moins considérable et subissent l'opération du retordage, ils s'appellent *organsins*, *trames* ou *poils*, suivant que la torsion à laquelle ils sont soumis est plus ou moins grande.

Les fils de soie grège sont quelquefois utilisés sous cet état, mais, le plus souvent, ils sont retordus. Les types de fils ainsi obtenus sont très nombreux et sont produits par l'industrie du moulinage. Les plus courants sont les organsins, utilisés en trame, les trames, les poils, les crêpes, etc.

La grosseur des fils s'indique par leur numéro* ou titre*. Il existe trois systèmes de numérotage : le *numérotage métrique*, exprimant en kilomètres la longueur du fil pesant 1 kg (c'est une numérotation *inverse* les numéros métriques élevés s'appliquant aux fils les plus fins); le *titrage en deniers*, exprimant le poids en grammes de 9 000 m de fil (c'est une numérotation *directe*); le *titrage en tex*, exprimant le poids en kilogrammes de 1 000 m de fil. Ce dernier système, adopté universellement, qui est une numérotation *directe* et qui s'applique indistinctement aux fils et aux fibres, remplace progressivement les deux précédents. (→ Biblio.)

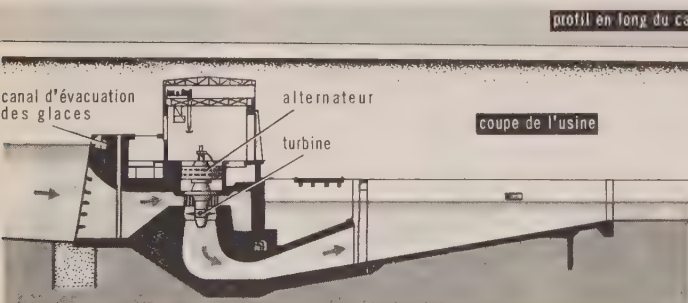
— Electr. Les *fils métalliques* assurent la conduction de l'énergie électrique; ils constituent des conducteurs limités par un isolant. Si cet isolant est formé par l'atmosphère, le conducteur est *nu*. Si la partie conductrice est recouverte d'un isolant spécial, le conducteur est dit *isolé*. Pour de faibles intensités, on emploie des fils, c'est-à-dire des conducteurs, simples. Pour de fortes intensités, on juxtapose des fils de faible section dont l'ensemble constitue un *câble*. Dans le cas du courant alternatif, cette division de la partie conductrice a pour effet d'assurer une meilleure répartition du courant dans le plan de la section principale de chaque conducteur.

Pour être utilisé comme conducteur électrique, un métal doit avoir une bonne conductibilité électrique, pouvoir être facilement tréfilé, avoir une résistance mécanique suffisante et ne pas être d'un prix prohibitif. Pratiquement, les seuls métaux employés pour cet usage sont le cuivre et l'aluminium, purs ou alliés à de faibles quantités d'autres métaux. On utilise : 1° le cuivre, d'origine électrolytique, ayant une teneur d'au moins 99,9 p. 100 de cuivre chimiquement pur. On le désigne sous les vocables de « cuivre » ou de « cuivre électrolytique » (on rencontre encore fréquemment les termes « bronze phosphoreux » ou « bronze silicieux télégraphique », vestiges de l'époque où l'on ne parvenait pas à éliminer industriellement le phosphore ou le silicium, impuretés subies et non constituants voulus; ces termes ne doivent plus être employés); 2° des bronzes à base de cuivre pur et contenant de 1 à 3 p. 100 de composants secondaires (étain, cadmium, antimoine, etc.); 3° l'aluminium, ayant une teneur d'au moins 99,5 p. 100 d'aluminium chimiquement pur; 4° des alliages tels que l'alimélec, à base d'aluminium (défini ci-des-

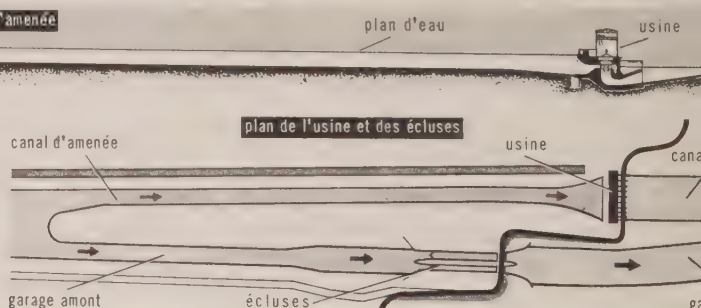


fils à plomb

centrale hydro-électrique au fil de l'eau



profil en long du canal d'aménée



sus) et contenant de 1 à 3 p. 100 de composants secondaires : fer, magnésium, silicium, etc.

Les lignes aériennes de transport d'énergie peuvent être constituées par des fils de cuivre, d'aluminium, d'alliage d'aluminium ou d'aluminium et d'acier. Les lignes souterraines de transport d'énergie sont constituées par des fils de cuivre ou d'aluminium. Les lignes de contact pour les réseaux ferroviaires électrifiés peuvent être en cuivre ou en bronze. Les fils rainurés en bronze portent une rainure supplémentaire de faible profondeur pour les différencier des fils de cuivre. Les fils métalliques constituant les lignes aériennes de télécommunications sont en bronze. Leur diamètre a été normalisé pour répondre aux besoins et aux habitudes de certaines grandes administrations.

Pour l'installation de lignes aériennes de télécommunications à grande portée, on utilise des fils de bronze ayant une charge de rupture variant de 72,5 kg/mm² pour le fil de diamètre 1,1 mm, à 57 kg/mm² pour le fil de diamètre 4 mm. Leur conductibilité varie entre 60 et 72 p. 100 de celle du fil de cuivre recuit.

La technique du transport des courants à haute et très haute fréquence nécessite l'emploi de conducteurs spéciaux, dits *câbles coaxiaux**, comportant un fil central en cuivre, disposé à l'intérieur d'un écran en tube de cuivre ou en tresse de cuivre. L'isolant du fil axial est formé par de l'air, avec des entretoises en polythène. Dans certaines applications, dans les radars par exemple, le fil axial est isolé par un tube étanche en polythène remplissant entièrement le tube-écran extérieur.

— Mécan. Les fils métalliques sont obtenus par étirage et tréfilage. Ils sont utilisés pour leur résistance mécanique ou pour leur conductibilité, ou, assez souvent, en raison de leur conductibilité et de leur résistance mécanique. Un métal chimiquement défini peut présenter des caractéristiques très différentes selon les traitements physiques qu'il a pu subir : déformation et efforts de traction, d'une part ; chauffage, d'autre part.

Le tréfilage augmente considérablement la charge de rupture et très légèrement la résistivité, alors que le chauffage produit l'effet inverse. Une combinaison judicieuse des opérations de chauffage et de tréfilage permet d'obtenir des fils plus ou moins écrouis (on dit également *durs*) ou plus ou moins recuits.

Un fil écroui est élastique et possède un module d'élasticité bien défini. Un fil recuit, au contraire, ne reprend pas sa longueur initiale après suppression de la charge appliquée, et son allongement dépend du temps d'application de cette charge ; il est beaucoup plus grand, à charge égale, que pour un fil écroui. On ne considère pas, pour les fils recuits, la notion de module d'élasticité. En principe, et pour des installations définitives, les conducteurs électriques des lignes aériennes sont constitués uniquement de fils durs ; les conducteurs isolés sont généralement constitués de fils recuits. Entre ces deux extrêmes : dur et recuit, on peut, pour certains cas particuliers bien définis, rechercher des nuances intermédiaires, que l'on désigne sous les noms de *demi-dur* et *quart-dur*. Pour le cuivre, ces nuances sont utilisées pour constituer non pas des conducteurs, mais des objets destinés à être déformés, tels que rivets, crusher, etc. Pour l'aluminium, la nuance mi-dur est utilisée pour les conducteurs isolés. Les caractéristiques essentielles des fils métalliques au point de vue de leur emploi dans les lignes électriques sont : la densité, la résistivité, la charge de rupture et la limite élastique, le module d'élasticité, le coefficient de dilatation et la chaleur spécifique.

Un fil métallique peut être employé seul ou toronné avec d'autres fils, en hélice, en une ou plusieurs couches, pour constituer un câble. On peut câbler ensemble des fils de métaux différents et former ainsi un *câble composé*, sous réserve de ne pas mettre en contact des métaux formant couple électrolytique pouvant entraîner des corrosions. Ses caractéristiques découlent de façons très diverses de celles des fils composants. La charge de rupture est un élément très complexe, car la répartition entre les différents fils d'un effort total appliqué au câble dépend

de nombreux facteurs. Pour le cas des câbles d'aluminium-acier de constitution normale, l'aluminium se rompt quand l'acier n'a pas encore atteint la limite de charge qu'il est capable de supporter.

Les fils de fer et d'acier sont utilisés dans l'industrie pour fabriquer des câbles d'appareils de levage, d'ascenseurs et monte-charge, de marine, de halage. On les utilise également dans la fabrication des grilles, des treillis, des pointes et clous, des aiguilles et épingles, des électrodes pour souder à l'arc électrique ou au chalumeau oxy-acétylénique, des cordes d'instruments de musique, des ressorts, des tamis, des noyaux magnétiques pour petits transformateurs, etc. Ils sont en métal pur ou à l'état d'alliage, par addition de chrome, de nickel ou autres métaux non ferreux, pour améliorer les qualités mécaniques ou la résistance à la corrosion.

Les fils de platine s'emploient en orfèvrerie, dans la fabrication des appareils de laboratoire et des couples thermo-électriques.

Les fils d'argent et d'or sont utilisés dans la passementerie, la bijouterie, l'orfèvrerie. Les fils d'argent constituent généralement la partie fusible des coupe-circuit électriques. Les fils de tungstène sont utilisés dans la fabrication des filaments des lampes à incandescence.

Les fils de magnésium sont utilisés dans certaines lampes de photographie et dans la soudure aluminothermique.

Les fils de quartz et de verre entrent dans la fabrication des appareils de mesures de précision, en raison de leur absence de résidu de torsion. Les fils de verre sont très utilisés comme matériau isolant thermique et incombustible.

— Méd. Les fils à ligatures sont des objets de pansement destinés à faire des sutures ou des ligatures chirurgicales. Tantôt ils sont d'origine organique (fils de lin, de soie, catgut, crin de Florence, fils de Nylon), tantôt d'origine inorganique (fils d'argent, de fer, de bronze, d'aluminium) ; les uns, résorbables, servent pour les sutures profondes (catgut), les autres, non résorbables, pour les sutures superficielles (crin de Florence, fils de soie, d'argent). De diamètre variable suivant les besoins, leur emploi est subordonné à la détermination de leurs coefficients physiques et à leur parfaite aseptie.

— Mil. Employé en réseaux accrochés à des piquets de bois ou de fer, le *fil barbelé* a été d'un usage constant dans la fortification permanente. Il constitue un obstacle facile et rapide à construire et à réparer, difficile à détruire et particulièrement efficace contre l'infanterie. La combinaison, en fortification de campagne, du réseau de fil de fer et de l'arme automatique constituait, au début de la Première Guerre mondiale, un obstacle quasi infranchissable qui conduisit à la stabilisation du front. Il fallut attendre l'apparition du char de combat (1917) pour en assurer le franchissement. On en vint alors à truffer les réseaux de mines antichars et antipersonnel. L'emploi du fil de fer, souvent traversé par un courant électrique, est encore de règle chaque fois que le front est stabilisé.

— Technol. Le fil du bois correspond normalement à la direction de l'axe du fût. S'il est oblique par rapport à celui-ci, on dit que la fibre est *torse* ; s'il présente des variations locales successives, on dit que le bois a du contre-fil*. La connaissance du fil est capitale dans le travail du bois et dans les usages du matériau, car les propriétés mécaniques ne sont pas les mêmes dans le sens axial et dans le sens radial et tangentiel. Le bois sans défaut de ce point de vue est dit *de fil*. Il faut, dans l'usinage du bois, éviter d'affaiblir la force des pièces en tranchant le fil. La fente, qui suit le fil du bois (v. MERRAIN), évite cet inconvénient, en même temps qu'elle fournit une pièce imperméable transversalement. Le fil intervient dans la fabrication des panneaux contre-plaqués*, où les fils de deux feuilles successives sont croisés, généralement à 90°. Un panneau fini a le fil en long ou en travers suivant que le fil des faces est parallèle ou perpendiculaire à leur grande dimension.

— Zool. *Fil des araignées*. Les fils produits par les araignées sont de plusieurs sortes. Certains sont cotonneux, adhérents, et sont lancés par les fusules du *cribellum* sous forme d'un jet gommeux qui est cardé à mesure par le calamistrum, organe des pattes

postérieures. Ce sont ceux-là qu'on appelle les « fils calamistrés » et qui diffèrent des grands fils simples par lesquels sont suspendues les toiles, et dits « fils suspenseurs ». Les fils calamistrés, destinés à retenir les proies, occupent les intervalles de ceux-ci.

● *Fils de la Vierge*. La plupart du temps, ce sont de jeunes araignées qui dardent les fils de la Vierge dans la direction du vent et s'en servent comme d'un appareil de sustentation pour se transporter au loin, parfois jusqu'à 200 km de leur point de départ. C'est ce phénomène que l'on a appelé le *vol des araignées*. Certains thomistes dardent ainsi non pas un fil, mais tout un faisceau argenté, qui s'envole dans l'air en entraînant l'animal avec lui. De véritables migrations d'araignées ont ainsi lieu à l'automne.

FILABRES (SIERRA DE LOS), chaînon montagneux de l'Espagne méridionale, partie des chaînes Bétiques, au N. d'Almería ; 2 137 m. Mines de fer.

FILADIÈRE n. f. (mot d'origine provençale). Petite embarcation à fond plat, pointue de l'avant et de l'arrière, en usage sur certaines rivières du Nord et sur la Garonne.

FIL-À-FIL n. m. Tissu de laine ou de coton, spécial pour les vêtements d'hommes, dans lequel l'effet chiné est obtenu en ourdissant et en tramant successivement un fil clair, un fil foncé, etc., d'où le nom.

FILAGE n. m. Archit. Action de filer une moulure.

— Céram. Procédé de façonnage consistant à mettre une pâte plastique en forme continue au moyen d'une filière, précédée d'un propulseur et suivie d'un appareil coupeur : *Le filage est très employé dans la fabrication des briques, tuiles, tuyaux, etc.*

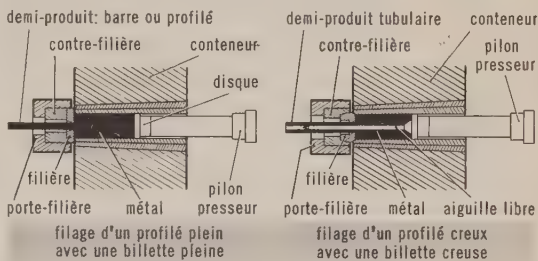
— Constr. Chez les peintres en bâtiment, action de tracer ou de tirer des filets.

— Jeux. Substitution frauduleuse d'une carte à une autre.

— Manut. Action de descendre un tonneau dans une cave au moyen de cordages.

— Mar. *Filage de l'huile*, opération consistant à répandre de l'huile sur la mer en vue de la calmer, quand elle est trop violente.

— Mécan. Procédé moderne de façonnage de l'acier et des métaux non ferreux, permettant d'obtenir des tuyaux, des barres, des profilés de sections très variées, par compression, à chaud et même à froid, du métal



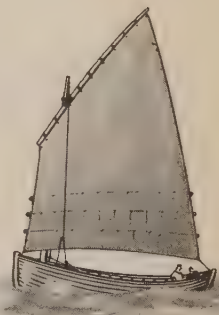
dans un pot de presse et son écoulement par le fond, pourvu d'un orifice, ou filière, de forme et de dimensions appropriées. (Pour exécuter ce travail, qui nécessite des efforts considérables, de 100 à 5 000 t et plus, on utilise une presse hydraulique spéciale, dite *presse à filer* ou à *extruder*.)

— Prestidig. Opération par laquelle on remplace une carte par une autre à l'insu du public. (Dans le *filage dessus*, la carte, tenue entre deux doigts de la main droite, est placée sur le paquet tenu de l'autre main qui s'éloigne aussitôt, laissant la seconde carte entre deux autres doigts de la main droite ; dans le *filage dessous*, la carte à échanger est mise sous le paquet, et une autre prise de la même main. Le filage se fait aussi avec des pièces, des anneaux.)

— Tab. Dans les manufactures de tabacs, action de filer les rôles.

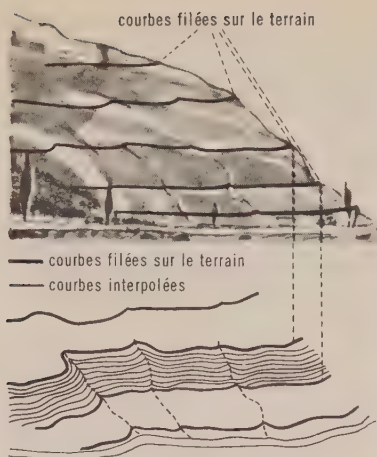
— Text. Transformation des fibres textiles en fils parfaits. || Ouvrage du fileur.

— Topogr. Détermination par points successifs d'une courbe de niveau par rayonnements au tachéomètre à lunette horizontale, en visant, d'une station connue, un jalon mobile réglé d'avance à la cote de la courbe. (Celle-ci est ensuite dessinée d'un trait continu.)



filadière

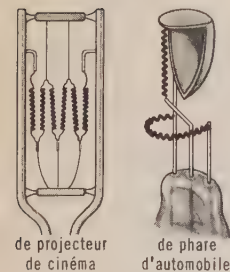
filage (métall.)



filage (topogr.)
établissement du relief
d'après les courbes filées
sur le terrain



d'éclairage
domestique



filaments (électr.)

— ENCYCL. Mar. Dans le *filage de l'huile*, celle-ci ne diminue pas la hauteur des lames, mais elle les empêche de déferler. L'expérience a montré qu'en répandant de l'huile à la surface de l'eau on fait cesser les brisants des lames, qui sont transformées alors en une houle encore dangereuse pour les obstacles fixes (jetées, digues, etc.) qu'elle vient rencontrer, mais beaucoup moins pour les navires. On utilise l'huile quand on est à la cape. Dans une embarcation capeant sur son ancre* flottante, on pourra amarrer sur celle-ci un petit sac rempli d'étoupe imbibée d'huile qui filera petit à petit, et les pellicules minces qui se répandront sur la mer empêcheront les lames de déferler sur l'embarcation. Un navire capeant debout à la lame pourra filer de l'huile par ses écubiers ou par un tuyau placé de chaque côté de l'étrave. Les huiles les plus efficaces sont les huiles épaisses d'origine animale et végétale.

FILAGO n. m. Petite plante (de 6 à 20 cm) que l'on trouve dans les terrains incultes, dont les tiges sont plus ou moins cotonneuses et les fleurs, en capitules, jaunâtres. (Nom usuel : cotonnière. Famille des composées.)

FILAIN, comm. de l'Aisne (arrond. de Soissons), près de la r. g. de l'Ailette, à l'E. du fort de la Malmaison; 145 hab. (70 aggl.). Théâtre de violents combats au cours de la bataille de la Malmaison (26 oct. 1918).

FILAIRE adj. Mil. Se dit des appareils de transmission fonctionnant par fil : *Les moyens filaires* (par opposition aux moyens radio).

FILAIRE n. f. Nom donné à un grand nombre de vers ronds, filiformes, dont la plupart sont parasites des vertébrés et provoquent chez l'homme des maladies parfois graves.

— ENCYCL. Parmi les principales *filaires*, on cite : la *filaire loa* ou *loa-loa*, femelle plus longue que le mâle (30 mm à 55 mm). Elle vit de préférence dans le tissu cutané, mais, douée d'une grande mobilité, elle se retrouve dans les organes les plus divers (péricarde, œil). Sa longévité est fort grande : elle peut vivre quinze ans chez le même individu. C'est un parasite de l'Afrique équatoriale, mais il ne semble pas exister sur la côte orientale; la *filaire de Médine* (*Dracunculus Medinensis*),

qui provoque la dracunculose*; la *filaire de Bancroft* est l'agent de la filariose*, tandis que les onchocercas déterminent diverses onchocercoses*.

— Art vétér. Rare en Europe, la *filaire cruelle* vit à l'état adulte dans les cavités droites du cœur et l'artère pulmonaire du chien. Lorsque les parasites sont nombreux, ils déterminent des troubles respiratoires et circulatoires très graves. La prophylaxie et la thérapeutique sont également incertaines.

FILAKOPÉ. V. PHYLAKOPÉ.

FILALI n. m. (mot ar.). Cuir de mouton tanné, souple, le plus souvent rouge, rarement jaune, dont le « maroquin » du Maroc est la variété la plus anciennement connue en Europe. (De l'Inde à la Guinée, il sert à la confection de toutes les chaussures arabes, de gibecières, sachets, courroies, harnachements, coussins. Ces objets reçoivent souvent des broderies de couleur, de fil d'or ou d'argent, parfois très artistiques.)

FILAMENT n. m. (lat. médiév. *filamentum*, étoffe de fil). Brin long et délié; fibre ou matière qui a cette forme : *Les filaments d'une écorce*. *Les filaments nerveux*. *Les filaments de l'amiant*.

— Anat. *Filament axile*, cylindre ou axone des neurones. || *Filaments spermatisques*, les spermatozoïdes.

— Bot. *Filament chercheur*, nom donné à des filaments mycéliens qui semblent rechercher l'algue et l'enserrer fortement dans la symbiose algue-champignon, chez les lichens.

— Electr. Dans les ampoules électriques, fil fin conducteur, rendu incandescent par le passage du courant. (V. part. *encycl.*)

— Lum. *Filament émissif*, filament de métal réfractaire, qui est de surcroît revêtu d'une substance émissive (oxyde de métaux alcalino-terreux), ce qui lui permet, à la température d'incandescence, d'émettre beaucoup plus d'électrons. (Les filaments émissifs sont utilisés dans les lampes fluorescentes à cathode chaude et dans les tubes à vide.

— Radiotechn. Fil très mince, généralement de tungstène, chauffé par le passage d'un courant et utilisé dans les lampes de radio comme source directe ou indirecte d'émission électronique. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Electr. Le *filament* est constitué par un fil conducteur extrêmement fin, monté sur un support isolant au sein d'une ampoule de verre vide d'air ou contenant un gaz inerte. Chauffé par le courant, il devient lumineux; comme le meilleur rendement s'obtient en portant ce filament à la plus haute température possible, on doit le préparer avec les substances les plus réfractaires; d'abord en charbon de bois de bambou, puis en tantale, on le fait aujourd'hui en tungstène.

Dans les lampes de radio à faible consommation, le filament est recouvert d'une couche de thorium ou d'oxydes de métaux alcalino-terreux (baryum, strontium), qui, doués d'un grand pouvoir émetteur d'électrons, permettent l'emploi de faibles courants de chauffage.

— Radiotechn. Dans les tubes à chauffage direct, surtout utilisés dans les récepteurs alimentés par batteries ou dans les émetteurs, le *filament* de tungstène, porté à l'incandescence, émet des électrons dans le vide environnant. On peut abaisser sa température de fonctionnement, en même temps que la consommation du courant, en le recouvrant d'une couche de substance (généralement des sels de thorium) émettant des électrons à une température relativement peu élevée, corres-

pondant au rouge sombre. Ainsi sont faits les filaments des lampes de radio à faible consommation.

Dans les lampes à chauffage indirect, le filament communique la chaleur développée, à travers un cylindre de matière réfractaire qui l'entoure, à un cylindre de nickel recouvert d'une substance émettrice d'électrons et constituant la cathode* proprement dite.

FILAMENTEUX, **EUSE** adj. Qui est composé de filaments; qui est de la nature des filaments : *Vianne filamenteuse*.

— Anat. *Membrane ou tunique filamenteuse* ou *caduque*, membrane utérine expulsée après la gestation, avec le placenta et les membranes de l'œuf.

FILANDIER, **ÈRE** adj. Poét. *Sœurs filandières* (La Fontaine), ou les *Filandières* n. f. pl., les Parques, qui, suivant la Fable, filaient, dévidaient et coupaient le fil de la vie des hommes.

FILANDRE n. f. (forme altérée de *filande*; de *filer*). Matér. Veine de matière plus tendre qui divise le marbre.

— Technol. Chez les boyaudiers, filament qui, lors du dégraissage, se détache des boyaux et qui est employé pour nouer et réunir ensemble ces boyaux.

— Verr. Ensemble de défauts de vitrification se traduisant par des taches blanchâtres dans la masse du verre.

FILANDREUX, **EUSE** adj. Rempli de fibres longues et coriaces : *Vianne filandreuse*. || *Fig.* Enchevêtré, long, confus : *Discours filandreux*. *Orateur filandreux*.

FILANGIERI (Gaetano), publiciste et juriste-consulte italien (Naples 1752 - Vico Equense 1788). Il soutint les réformes apportées par Tanucci, ministre de Charles III d'Espagne, à l'administration de la justice. Sa *Science de la législation* (1780-1788) se caractérise par une interprétation philosophique de l'histoire. Filangieri s'y montre le disciple de Rousseau (*Contrat social*) et des physiocrates, et il prétend que tous les problèmes économiques peuvent être résolus par la législation. Il prend pour exemple l'agriculture, qui, selon lui, pourrait nourrir un beaucoup plus grand nombre d'habitants si, grâce à une bonne législation, elle faisait l'objet d'une exploitation rationnelle.

FILANGIERI (Carlo), prince de Satriano, duc de Taormina, général napolitain (Cava dei Tirreni 1784 - Naples 1867), fils du précédent. Fuyant la réaction royaliste de 1799, il se réfugia en France et fut admis au Prytanée militaire. Fait capitaine à Austerlitz (1805), il servit dans l'armée napolitaine et se distingua en Espagne (1808). Aide de camp de Murat, il commanda une brigade sur le Pô durant les campagnes de 1813 à 1815. Disgracié en 1820, il fut, en 1831, directeur de l'artillerie et du génie napolitains et réduisit le soulèvement de Sicile, dont il fut nommé vice-roi (1848). Il termina sa carrière comme Premier ministre de François II en 1859-1860.

FILANT, **E** adj. Qui file, qui coule doucement, sans se diviser : *Un sirop filant*.

— Astron. *Etoiles filantes*, v. ÉTOILE et MÉTÉORE.

FILANZANE n. m. Chaise légère, suspendue à deux barres qui soutiennent sur leurs épaules quatre porteurs, et qui servait au transport des voyageurs, surtout à Madagascar.

FILAO n. m. Bot. Syn. de CASUARINA. (Le filao de la Réunion donne un bois apprécié pour la charpente et le chauffage.)



filaire

De Sica (Vittorio), par R. Régent.
désinence, par J. Perrot.
désinfection (*Agric.*), par R. Braconnier; (*Art vétér.*), par C. Bressou et A. Charton; (*Hyg.*), par le Dr J. Lacorne.
Desmoulins (Camille), par Ph. Brissaud.
Despiau (Charles), par M. Gauthier.
despotisme, par G. Lafforgue.
Des Prés (Josquin), par A. Ghislanzoni.
dessin (*Bx-arts*), par C. Roger-Marx; (*Ciném.*), par J. Glandard; (*Technol.*), par M. Gauthier.
détecteur (*Radiotechn.*), par E. Aisberg.
déterminisme, par J. Moreau.
détonation (*Autom.*), par J. Bonnet et J. Dalbanne; (*Pyrotechn.*), par L. Médard.
détroit (*Dr. intern.*), par M. Cottreau et P. Thibault.
dette (*Législ. fin.*), par R. Rulhière.
Deux-Siciles (*royaume des*), par J.-J. Rudent.
dévaluation, par G. Blardonne.
développement (*Photogr.*), par R. Mauge.
devoir (*Mor.*), par M^{me} M. Le Bras.
diabète (*Méd.*), par le Dr R. Tournier; (*Art vétér.*), par C. Bressou et A. Charton.
Diaghilev (Serge de), par F. Reyna.
diagnostic, par le Dr A. Domart.
dialecte, par Ch. Rostaing.
dialectique (*Philos.*), par J. Hyppolite.
Dialogues de Platon, par J. Defradas.
diamant (*Minér.*), par J. Wyart; (*Joail.*), par J. Dalbanne et G. Janneau; (*Technol.*), par F.-A. Bordrionnet et J. Dalbanne.
diamètre (*Math.*), par F. Gonseth; (*Astron.*), par P. Tardi.
Diane (*Hist.*), par R. Harot; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.
diapason, par R. Dussaut et A. Mendel.
diaphragme (*Anat.*), par le Dr J. Bruézière; (*Photogr.*), par R. Mauge; (*Technol.*), par F.-A. Bordrionnet.
dicétone, par C. Prévost.
dichogamie (*Bot.*), par F. et J.-M. Turmel.
Dickens (Charles), par G. Knoché.
dictature (*Hist. rom.*), par J. Martel; (*Polit.*), par P. Thibault; (*Sociol.*), par M^{me} M. Le Bras.
Dictionnaires de l'Académie française, alphabétique et analogique, etc., par C. Bruneau.
didactique, par G. Brabant.
Diderot (Denis), par P. Richard.
Didot, par J. Dalbanne.
diène, par C. Prévost.
Dieppe, par C. Dubois.
diesel (*Mécan.*), par J. Dalbanne.
diète (*Hist.*), par P. Grappin.
Dieu (*Philos. et Théol.*), par le chanoine E. Jarry et M^{me} M. Le Bras; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.
diffamation (*Dr. pén.*), par R. Degrange.
différenciation (*Biol.*), par M^{lle} A. Tétry.
différentiel (*Mécan.*), par J. Bonnet et J. Dalbanne.
diffraction (*Opt.*), par A. Maréchal.
digestif (*Anat.*), par le Dr J. Bruézière et le Dr D. Fritel; (*Anat. comp.*), par H. Friedel.
digestion (*Physiol.*), par L. Dontcheff; (*Physiol. comparée*), par H. Friedel; (*Physiol. végét.*), par F. et J.-M. Turmel.
Dijon (*Géogr.*), par C. Dubois; (*Hist.*), par R. Harot.
dilatation (*Physiq.*), par E. Jockey.
dimanche (*Relig., Cout. et Dr.*), par R. Harot.
dîme, par R. Harot, le chanoine E. Jarry et P. Thibault.
dimorphisme (*Biol.*), par M^{lle} A. Tétry; (*Bot.*), par F. et J.-M. Turmel; (*Minér.*), par J. Wyart.
dindon (*Ornith.*), par B.-L. Dumont et R. Pero.
dinosauriens, par R. Furon.
diocésain (*Associations diocésaines*), par J. Garagnon.

diocèse (*Antiq. rom.*), par J.-J. Rudent; (*Hist. et Dr. can.*), par P. Thibault.
Dioclétien, par E. Lebas.
Dionysos (*Myth. gr.*), par J. Martel; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.
Dionysos (*théâtre de*), par J. Bousquet.
dioptre, par A. Maréchal.
diphthérie, par le Dr A. Domart; (*Art vétér.*), par C. Bressou et A. Charton.
diplomatie, par P. Pierrard.
diplomatie, par M^{me} M.-A. Yvon.
diplôme (*Diplom.*), par M^{me} M.-A. Yvon; (*Instr. publ.*), par L. Lejealle.
diptères (*Zool.*), par E. Seguy.
direction (*Autom.*), par J. Bonnet; (*Organ.*), par l'Organisation Paul Planus et J. Dalbanne.
Directoire (*Hist.*), par J. Godechot.
dirigeable (*Aéron.*), par J. Pellandini; (*Mar. mil.*), par J. Mordal.
discipline militaire, par le général M. Weygand.
discours (*Littér.*), par G. Picart.
Discours de la méthode, par M^{me} M. Le Bras.
disjoncteur (*Electr.*), par J. Dalbanne et R. Huchet.
dispense (*Dr. can.*), par le chanoine E. Jarry; (*dispenses de service militaire*), par P. Dufourcq.
dispersion (*Balist.*), par R. Guillot.
disque (*Bot.*), par F. et J.-M. Turmel; (*Electro-acoust.*), par R. Huchet; (*Hist.*), par R. Lafaurie.
Disraeli (Benjamin), par D. Curran.
dissection, par le Dr L. G. Cordier.
dissémination, par F. et J.-M. Turmel.
dissociation (*Chim.*), par R. Deluchat.
dissolution (*Instit. polit.*), par R. Mane; (*Physiq. et Chim.*), par E. Jockey.
distillation (*Physiq.*), par R. Deluchat; (*Industr.*), par P. Bidan, J. Dalbanne, R. Le Paslier et J. Nougaro.
distillerie (*Dr. fisc.*), par G. Rulhière.
distique, par Y. Le Hir.
distributeur (*Comm.*), par M. Rives; (*Instr. agric.*), par J. Delasnerie.
distribution (*Dr.*), par J. Charrier; (*Econ. polit.*), par R. Mossé; (*Electr.*), par R. Dechène; (*Mécan.*), par J. Bonnet, F.-A. Bordrionnet et J. Dalbanne.
Divine Comédie (*la*), par M^{me} M. Brandon-Albini.
division (*Hist. mil.*), par P. Dufourcq; (*Math.*), par M. Parodi.
divorce (*Hist.*), par R. Harot; (*Dr.*), par R. Mane.
divortialité, par R. Pressat.
Djakarta, par G. Grelou.
Djamāl al Din al Afrhāni, par G. Grelou.
Djibouti, par J. Dresch.
Dniepr (*le*), par P. George.
doctorat, par L. Lejealle.
dodécaphonisme, par R. Leibowitz.
doge, par P. Thibault.
dogme (*Théol. cathol.*), par le chanoine E. Jarry; (*Théol. protest.*), par E.-G. Lénard.
doigt (*Anat. et Pathol.*), par le Dr J. Bruézière; (*Zool.*), par H. Friedel.
Dolet (Etienne), par J. Bailbé.
Dolgorouki ou Dolgoroukov, par A.-L. Villanyi.
domaine (*Dr. admin.*), par J. Garagnon; (*Hist.*), par G. Lafforgue.
domestication, par M^{me} C. Lacoste.
domination (*Econ. polit.*), par G. Blardonne.
dominicain, par le R.P. A. Duval et le chanoine E. Jarry.
Dominicaine (*république*) [*Géogr.*], par R. Lamorisse; (*Hist.*), par G. Grelou; (*Littér.*), par G. Pillement.
dominion, par D. Curran.
Dominique (saint), par le R.P. A. Duval et le chanoine E. Jarry; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.

Domitien (Titus Flavius Domitianus), par J.-J. Rudent.
don (*Dr. admin.*), par J. Garagnon; (*Dr. civ.*), par J. Charrier.
Donatello (Donato di Betto Bardi, dit), par A. Chastel.
Donbass, par P. George.
Don Juan, par A. Adam et L. Lejealle.
Don Quichotte de la Manche, par J. Camp.
Dordogne (*la*), par J. Bastié.
Dordogne (*département de la*), par S. Laboureur.
Doria, par R. Harot et M. Gauthier.
dorien (*Linguist.*), par J. Defradas.
Doriens, par L. Klausner.
dorure (*Rel.*), par P. Le Roy.
dos (*Anat.*), par le Dr J. Bruézière; (*Anat. compar.*), par H. Friedel; (*Art vétér.*), par C. Bressou et A. Charton.
Dos Passos (John Roderigo), par J. Brown.
Dostoïevski (Fiodor Mikhailovitch), par G. Knoché.
Douai, par S. Laboureur.
douane (*Dr. fisc. et Econ. polit.*), par G. Rulhière et R. Mane.
Doubs (*département du*), par S. Laboureur.
Douglas, par D. Curran.
douleur (*Philos.*), par M^{me} M. Le Bras; (*Physiol.*), par L. Dontcheff.
douma, par E. Lebas.
Doura-Europos, par M^{lle} A. Spycket.
douve, par G. Cherbonnier.
Doyle (sir Arthur Conan), par G. Knoché.
dragage (*Mar. mil.*), par J. Mordal.
dragon (*Hist.*), par H. Del Médico; (*Hist. mil.*), par H. Lachouque.
drainage (*Agric.*), par R. Braconnier.
drame (*Littér.*), par P. Blanchart et G. Brabant.
drap (*Text.*), par J.-F. Maillard.
drapeau (*Hist. mil.*), par H. Lachouque.
draperie (*Hist.*), par L. Klausner.
Dreiser (Theodore), par J. Brown.
Dresde (*Géogr.*), par J. Tricart; (*Hist.*), par L.-P. Letonturier.
dressage (*Zootechn.*), par B.-L. Dumont.
Dreyfus (*affaire*), par P. Thibault.
droit (*Dr.*), par R. David et R. Mane; (*Hist.*), par R. Harot; (*Instit. polit.*), par E. Lebas.
droits de l'homme et du citoyen (*Déclaration des*), par P. Thibault.
droits de l'homme (*Ligue des*), par P. Thibault.
Drôme (*département de la*), par S. Laboureur.
druides, par M. Meslin.
Druzes ou Druses, par G. Grelou.
Dryden (John), par R. Lalou.
Dublin (*Géogr.*), par S. Laboureur; (*Hist.*), par D. Curran.
Dubois (Guillaume), par L. Klausner.
duc et duché, par J.-J. Rudent.
Du Cerceau (Androuet), par M. Gauthier.
Duchés (*guerre des*), par P. Thibault.
duel (*Hist.*), par R. Harot.
Dufy (Raoul), par M. Gauthier.
Duhamel (Georges), par H. Perruchot.
Duisburg, par J. Tricart.
Dukas (Paul), par G. Samazeuilh.
dulçaquicole, par H. Friedel.
Dulles (John Foster), par P. Thibault.
Dumas (Jean-Baptiste), par R. Touren.
Dumas (Alexandre), par P. Moreau.
Dumas (Alexandre), dit *Dumas fils*, par P. Moreau.
Dumont d'Urville (Jules Sébastien César), par A. Fröhlich.
Dumouriez (Charles François du PÉRIER, dit), par P. Brissaud.
dumping, par R. Mane.

dune, par J. Tricart.
Dunkerque (*Géogr.*), par S. Laboureur; (*Hist. mil.*), par R. Tessier.
Dunoyer de Segonzac (André), par M. Gauthier.
Dupanloup (Félix), par P. Thibault.
Du Pont de Nemours, par J. Perrin.
Duralumin (*Métall.*), par R. Le Roux.
Durance (*la*), par J. Bastié.
Dürer (Albrecht), par A. Hultegger.
Durkheim (Emile), par M^{me} M. Le Bras.
Du Vergier de Hauranne (Jean), dit Saint-Cyran, par le chanoine E. Jarry.
Dyle (manœuvre) [*Hist. mil.*], par R. Tessier.
dynamite, par L. Médard et C. Prévost.
dynamo (*Electr.*), par R. Dechène et R. Huchet.
dysenterie (*Pathol.*), par le Dr D. Fritel; (*Apic.*), par M. Rousseau; (*Art vétér.*), par C. Bressou et A. Charton.
e (*Histoire de la lettre*), par R. Marichal; (*Phonét. et phonét. hist.*), par M^{me} M. Peyrollaz.
eau (*Chim.*), par R. Touren; (*Biol.*), par M^{lle} A. Tétray; (*Dr. admin.*), par J. Garagnon; (*Hyg.*), par le Dr J. Lacorne; (*Océanogr.*), par S. Laboureur; (*Pharm.*), par le Dr R. Davy; (*Thérap.*), par le Dr J. Hazard.
eau-de-vie, par P. Bidan.
Eaux et Forêts (*administration des*), par C. Perrot.
ébène, par P. Jolibois et J.-F. Leroy.
Ebert (Friedrich), par P. Pierrard.
éboulis, par J. Tricart.
ébullition (*Physiq.*), par E. Jockey.
écaïlle (*Zool.*), par G. Cherbonnier et H. Friedel.
écarté (*Jeux*), par C.-M. Laurent.
ecclésiast, par R. Harot.
ecclésiastique, par le chanoine E. Jarry.
échange (*Dr.*), par R. Mane; (*Econ. polit.*), par G. Bardonnet.
échappement (*Horlog.*), par J. Loiseau; (*Therm.*), par J. Dalbanne.
échecs (*Jeux*), par C.-M. Laurent.
échelle (*Acoust. et Mus.*), par J. Chailley; (*Dr. et Econ. polit.*), par R. Mane.
échinodermes, par G. Cherbonnier.
éclairage (*Lum.*), par M. Dérivé.
éclipse (*Astron.*), par P. Tardi.
écliptique (*Astron.*), par P. Tardi.
écluse (*Trav. publ.*), par J. Dalbanne.
écologie, par M. Sorre.
économétrie, par G. Bardonnet.
économie (*Econ. polit.*), par R. Mane.
écorce (*Bot.*) et (*Technol.*), par F. et J.-M. Turmel; (*Géophys.*), par E. Selzer.
écossais, par F. Gourvil.
Ecosse (*Géogr.*), par S. Laboureur; (*Hist.*), par D. Curran; (*Littér.*), par H. Perruchot; (*Bx-arts*), par M. Florisoone et M^{lle} M. Bécit.
écoulement (*Physiq.*), par A. Touren; (*Hydrol.*), par J. Bastié.
écoumène, par M. Sorre.
écrevisse (*Zool.*), par G. Cherbonnier; (*Pêch.*), par J. Nadaud.
Écrins (*barre des*), par J. Franco.
écrire (*machine à*) [*Bur.*], par F. Girard.
écriture (*Hist.*), par J. Vendryès.
écrou (*Technol.*), par F.-A. Bordignon et J. Dalbanne.
écuyer, par E. Lebas.
eczéma, par le Dr R. Leclercq.
Eden (sir Anthony), par D. Curran.
Édimbourg, par S. Laboureur.
Edison (Thomas Alva), par R. Touren.
édition, par J.-E. Martin-Allanic.
Édouard I^{er}, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, par D. Curran.
éducation, par Y. Brunsvick; (*Sports et enseign.*), par le Dr R. Jacquet.
Education nationale (*ministère de l'*), par R. Mane.
effectif (*Hist. mil.*), par P. Dufourcq.
effet (*Log.*), par M^{me} M. Le Bras; (*Biol.*), par M^{lle} A. Tétray; (*Comptab.*), par L. Callien; (*Cybern.*), par A. Ducrocq; (*Jeux*), par C.-M. Laurent.
égalité (*Dr. publ.*), par J. Garagnon; (*Econ. fin.*), par G. Rullière; (*Mor. et Sociol.*), par M^{me} M. Le Bras.
Égine (*Hist.*), par R. Harot; (*Bx-arts*), par J. Bousquet.
Église catholique, par le chanoine E. Jarry et P. Thibault.
Églises orientales, par R. Janin.
Églises protestantes, par F. Dreyfus.
église (*Archit.*), par P. du Colombier.
égrenouse (*Instr. agric.*), par J. Delasnerie; (*Text.*), par J.-F. Maillard.
Égypte (*Géogr.*), par J. Besançon; (*Hist.*), Égypte pharaonique; par J. Yoyotte; de la période hellénistique à nos jours; par G. Lafforgue; (*Hist. mil.*), par J. Chabanier; (*Hist. relig.*), par Y. Bonnaz; (*Littér.*), par G. Lefebvre; (*Bx-arts*), par M^{me} C. Desroches-Noblecourt; (*Sciences*), par P. Rousseau.
Eiffel (*tour*), par J. Dalbanne.
Einstein (Albert), par R. Touren.
Eisenhower (Dwight David), par J. Chabanier.
éjecteur (*Mécan. des fl.*), par R. Kling.
Élam (*Hist. et Relig.*), par H. Del Medico; (*Bx-arts*), par M^{lle} A. Spycket.
élasticité (*Physiq.*), par A. Touren.
Elbe (*l'*), par J. Tricart.
électeur (*Hist.*), Electeur d'Empire, par J.-J. Rudent.
élection, par R. Mane.
électricité (*Historique*), par P. Rousseau et R. Touren; (*Divisions de l'électricité : électrostat. et électrocin.*), par R. Dechène; (*électromagnét.*), par G. Vaudet; (*électricité atmosphérique*), par E. Selzer; (*Géogr. de l'électr.*), par Y. Lacoste; (*Minér.*), par J. Wyart; (*Pêch.*), par J. Nadaud.
Electricité de France (*E.D.F.*), par R. Huchet.
électrification des chemins de fer, par J. Dalbanne et P. Patin.
électrique (*énergie*), par J. Dalbanne et R. Huchet.
électro-aimant, par G. Vaudet.
électrobiogénèse, par L. Dontcheff.
électrocardiographie, par le Dr J.-L. Beaumont.
électrode (*Métall.*), par R. Le Roux.
électro-encéphalogramme, par le Dr J.-C. Gautier.
électroluminescence (*Lum.*), par M. Dérivé.
électrolyse (*Physiq.*), par R. Dechène.
électromagnétisme, par G. Vaudet.
électrometallurgie, par R. Huchet.
électromètre, par R. Dechène.
électron, par O. Garreta.
électronique (*Physiq.*), par R. Dechène; (*Industr.*), par J. Perrin; (*Mil.*), par R. Guilhot; (*Mus.*), par A. Moles.
électrophorèse, par R. Dechène et le Dr J. Bourneuf.
électroscope, par R. Dechène.
électrovalence, par R. Deluchat.
élégie, par G. Brabant.
éléphant (*Zool.*), par P. Bullier; (*Chass.*), par P. Reine; (*Paléont.*), par R. Furon.
élevage (*Géogr.*), par P. Veyret; (*Zoo-techn.*), par B.-L. Dumont.
Élide, par P. Thibault.
élimination (*Math.*), par M. Parodi.
Eliot (Mary Ann Evans dite George), par H. Perruchot.
élisabéthain (*Bx-arts*), par M^{me} M. Le Noan-Vizioz; (*Littér.*), par G. Knoché.
Élisabeth I^{re} et Élisabeth II d'Angleterre, par D. Curran.
Élisabeth de Russie, par E. Lebas.
ellipse (*Math.*), par M. Parodi.
ellipsoïde (*Math.*), par J. Dalbanne et M. Parodi; (*Géod.*) par J.-J. Levallois.
elliptique (*Math.*), par M. Parodi.
éloge (*Littér.*), par G. Brabant.
éloquence (*Littér.*), par L. Lejealle.
Éluard (Eugène Grindel, dit Paul), par H. Perruchot.
embauchage (*Dr. du trav.*), par R. Mane.
embolie, par le Dr R. Tourneur.
emboutissage, par F.-A. Bordignon et J. Dalbanne.
embranchement (*Zool.*), par H. Friedel.
embrayage (*Technol.*), par F.-A. Bordignon et J. Dalbanne.
embryogénèse, par M^{lle} A. Tétray.
embryologie, par M^{lle} A. Tétray.
Emerson (Ralph Waldo), par J. Brown.
émigration (*Démogr.*), par R. Pressat; (*Géogr. et Hist.*), par Y. Lacoste et G. Lafforgue; (*Hist. littér.*), par G. Knoché.
Émile ou De l'éducation, par P. Richard.
Émilie, par M^{lle} A.-M. Seronde.
émilienne (*Bx-arts*), par A. Chastel.
émilien-romagnol, par J. Nicolas.
émission (*Physiq.*), par E. Jockey; (*Radio-techn.*), par E. Aisberg.
Emmanuel (Maurice), par N. Dufourcq.
Emmanuel-Philibert, Tête de Fer, par L.-P. Letonturier.
émotion, par M^{me} M. Le Bras.
Empédocle, par M^{me} M. Le Bras.
empereur (*Hist.*), par G. Lafforgue; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.
emphysème (*Pathol.*), par le Dr J. Lacorne; (*Art vétér.*), par C. Bressou et A. Charton.
empire (*style*), par R. Guilly.
Empire (*premier*), par M. Dunan.
Empire (*second*), par P. Thibault.
Empire britannique, par D. Curran.
Empire colonial espagnol, par L. Klausner.
Empire colonial français, par H. Deschamps.
Empire colonial italien, par P. Thibault et M. Vaussard.
Empire colonial néerlandais, par L. Klausner.
Empire colonial portugais, par L. Klausner.
empirisme (*Philos.*), par M^{me} M. Le Bras.
emploi (*Dr. du Trav.*), par R. Mane; (*Mil.*), par P. Dufourcq.
empoisonnement (*Toxicol.*), par le Dr J. Corby; (*Dr. pén.*), par R. Mane.
emprunt (*Légl. fin.*), par G. Rullière.
en, par G. Gougenheim.
encéphalite (*Neurol.*), par le Dr J.-C. Gautier; (*Art vétér.*), par C. Bressou et A. Charton.
enclenchement (*Ch. de f.*), par P. Patin.
enclosure, par D. Curran.
encre (*Arts graph.*), par G. Baudry.
encyclopédie, par J.-E. Martin-Allanic.
Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par P. Richard.
endocrinologie, par le Dr L. de Gennes.
endogène (*Pétrogr.*), par A. Cailleux.
Énéide (*P.*), par Claude Santelli; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.
énergie (*Physiq. et Mécan.*), par O. Garreta et A. Touren; (*Dr. admin.*), par J. Garagnon; (*Géogr.*), par Y. Lacoste; (*Industr.*), par J. Armanet, J. Dalbanne, R. Huchet et C. Rougeron.
enfance (*Dr. pén.*), par R. Degrange.
enfant, par le Dr A. Berge, B. Barrau et M^{me} B. Mamaliga; (*Dr.*), par R. Mane; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon; (*Mil.*), par H. Lachouque; (*Littér.*), par G. Knoché.
Enfantin (Barthélemy Prosper), par P. Pierard.
enfer, par M^{me} J. Auboyer, M. Canard et le chanoine E. Jarry.
Engadine, par J. Tricart.
engagement (*Mil.*), par P. Dufourcq; (*Mor.*), par M^{me} M. Le Bras.
Engels (Friedrich), par M^{me} M. Le Bras.

- engin (*Mil.*), par R. Guillot.
engrais (*Agric.*), par R. Braconnier.
engrenage (*Mécan.*), par F.-A. Bordrionnet et J. Dalbanne.
enquête (*Agric.*), par R. Braconnier; (*Dr. admin.*), par J. Garagnon; (*Procéd.*), par R. Degrange; (*Statist.*), par G. Rullière.
enregistrement (*Dr. fisc.*), par G. Rullière; (*Technol.*), par R. Huchet.
enregistreur (*Technol.*), par F. Girard.
enseigne (*Hist. mil.*), par H. Lachouque; (*Mœurs et cout.*), par P.-L. Menon.
enseignement, par L. Lejealle.
ensilage, par R. Braconnier.
ensor (James), par G. Charensol.
entente (*Econ. polit.*), par R. Mane.
Entente cordiale, par P. Pierrard.
entomologie, par E. Seguy.
entre, par G. Gougenheim.
entrepreneur (*Econ. polit.*), par R. Mane.
entreprise, par R. Mane.
entreprise (*chef d'*), par M. Rives.
enzyme, par R. Davy.
Éocène, par A. Cailleux; (*Faune*), par R. Furon; (*Flore*), par E. Boureau.
éolien, par J. Deffradas.
éolien (*Géomorphol.*), par J. Tricart.
éolienne (*Mécan.*), par F.-A. Bordrionnet.
épacte (*Chronol.*), par P. Tardi.
épagneul, par B.-L. Dumont.
Épaminondas, par M. Meslin.
épargne (*Econ. polit.*), par G. Blardonnet et R. Mane.
épaule (*Anat.*), par le Dr J. Bruézière; (*Art vétér.*), par C. Bressou et A. Charton.
épée (*Arm.*), par H. Lachouque; (*Bx-arts*), par G. Janneau; (*Sports*), par J. Glandard.
épervier (*Ornithol.*), par P. Barruel; (*Pêch.*) par J. Nadaud.
Éphèse, par M. Meslin.
épices (*Art culin.*), par P. Andrieu; (*Hist.*), par L. Klausner et J.-M. Richez.
Épictète, par M^{me} M. Le Bras.
Épicure, par M^{me} M. Le Bras.
épidémie, par le Dr A. Domart; (*Dr.*), par R. Degrange; (*Dr. intern.*), par M. Cottreau.
épilepsie, par les Drs J.-C. Gauthier et F. Lhermitte.
Épinal, par C. Dubois.
épingle, par J. Boyer.
Épire (*Géogr.*), par A. Blanc; (*Hist.*), par J.-M. Richez.
épistolaire, par G. Brabant.
épizootie (*Art vétér.*), par C. Bressou et A. Charton.
éponge, par G. Cherbonnier.
épouée (*Hist. littér.*), par G. Brabant.
épuration (*Hist.*), par H. Michel; (*Industr.*), par J. Dalbanne.
Équateur (*Géogr.*), par P. Monbeig; (*Hist.*), par G. Grelou; (*Littér.*), par G. Pillement.
équation (*Math.*), par M. Parodi; (*Astron.*), par P. Tardi.
équestre (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.
équilibre (*Mécan.*), par F.-A. Bordrionnet et J. Dalbanne.
équilibre (*Biol.*), par M^{lle} A. Tétty; (*Econ. polit.*), par G. Blardonnet; (*Physiol.*), par le Dr J.-C. Gautier; (*Physiol. comp.*), par H. Friedel.
équipage (*Mar. mil.*), par J. Mordal; (*Mil.*), par P. Dufourcq.
équipe (*Organ.*), par R. Mane.
équitation, par J. Saint-Fort-Paillard.
érable, par C. Perrot.
Érasme, par J. Bailbé.
Érinées, par L. Lejealle.
Ermitage (*musée de V'*), par M. Gauthier.
ermite, par P. Pierrard.
érosion (*Géomorphol.*), par J. Tricart.
érotisme (*Littér.* et *Bx-arts*), par F. Bérence.
erreur (*Math.*, *Métrol.* et *Statist.*), par J. Dalbanne, M. Parodi et A. Pérard; (*Log.*), par M^{me} M. Le Bras.
éruption (*Géol.*), par H. Tazief.
- Érythrée (*Géogr.*), par J. Dresch; (*Hist.*), par L. Klausner.
Erzberger (Matthias), par P. Grappin.
Erzgebirge, par J. Tricart.
escadron (*Hist. mil.*), par H. Lachouque.
escalade (*Alp.*), par J. Franco.
escalier (*Technol.*), par J. Dalbanne.
escargot, par G. Cherbonnier.
Escout, par R. Lamorisse; (*Dr. intern.* et *Hist.*), par J.-M. Richez.
Eschine, par L. Klausner.
Eschyle, par J. Scherer.
esclavage, par P. Pierrard.
Escorial (*el*), par M^{me} M. Le Noan-Vizioz.
escrime, par P. Lacaze.
escroquerie (*Dr. pén.*), par R. Degrange.
espace (*Math.*), par M^{me} M. Le Bras.
espace-temps, par F. Gonseth.
Espagne (*Géogr.*), par B. Bomer; (*Niveaux de vie*), par G. Rullière; (*Hist.*), par J.-J. Rudent; (*Hist. mil.*), par J. Chabanier; (*Lang.*), par B. Pottier; (*Littér.* et *Enseign.*), par J. Lemartinel; (*Bx-arts*), par A. Bonet-Correa; (*Information*), par G. Knoché.
Espagne (*guerre civile d'*), par P. Dufourcq.
espallier (*Arboric.*), par G. Trébuchet.
espèce (*Biol.*), par M^{lle} A. Tétty.
esprit des lois (*De V'*), par P. Richard.
Esquimaux, par J. Malaure.
essai (*Aéron.*), par J. Pellandini; (*Littér.*), par J. Bailbé; (*Mar.*), par le commandant P. Bohé; (*Monn.* et *Orfèvr.*), par L. Davrainville; (*Technol.*), par F.-A. Bordrionnet et P. Jolibois; (*Text.*), par F. Maillard.
Essais, par J. Bailbé.
essaïm, par M. Rousseau.
essaimage, par M. Rousseau.
essence (*Chim.* et *Industr.*), par C. Prévost; (*Péir.*), par A.-H. Saurat; (*Philos.*), par M^{me} M. Le Bras.
estampage (*Mécan.*), par F.-A. Bordrionnet, J. Dalbanne et R. Le Roux.
estampe, par M. Gauthier.
ester, par C. Prévost.
esthétique, par R. Bayer.
Estienne, par J. Bailbé et J.-E. Martin-Allanin.
estomac (*Anat.* et *Physiol.*), par le Dr J. Bruézière et le Dr D. Fritel; (*Anat. compar.*), par H. Friedel.
Estonie (*Géogr.*), par P. George; (*Hist.*), par P. Hallynck et J.-M. Richez; (*Littér.*), par L. Lejealle; (*Bx-arts*), par M. Gauthier.
estuaire, par Y. Lacoste et J. Tricart.
établissement (*Dr. admin.*), par J. Garagnon.
étain (*Arts décor.*), par M. Gauthier; (*Chim.*), par R. Touren; (*Industr.*), par A. Goulmy et R. Le Roux.
étalon, par C. Bressou et A. Charton.
étalon (*Métrol.*), par F.-A. Bordrionnet; J. Dalbanne et A. Pérard.
étamage, par J. Dalbanne et R. Le Roux.
étamine (*Botan.*), par F. et J.-M. Turmel.
étape (*Hist.*), par H. Del Medico.
état (*Dr. admin.*), par J. Garagnon; (*Dr. civ.*), par J. Charrier; (*Hist.*): États généraux, par L. Klausner; États provinciaux, par L. Klausner.
État (*Dr.*), par J. Garagnon; (*Dr. intern.*), par M. Cottreau; (*Dr. pén.*), par R. Degrange; (*Hist.*), par M. Cottreau.
Etats de l'Église, par G. Lafforgue.
état-major (*Hist. mil.*), par H. Lachouque et R. Tessier.
États-Unis d'Amérique (*Géogr.*), par R. Lamorisse; (*Niveaux de vie*), par G. Rullière; (*Hist.*), par L. Klausner et P. Thibault; (*Hist. mil.*), par J. Chabanier; (*Institutions*), par R. Mane; (*Littér.*), par J. Brown; (*Bx-arts*), par M. Gauthier; (*Mus.*), par R.-E. Wolf; (*Sciences*), par P. Rousseau; (*Enseign.*), par S. Woods; (*Information*), par G. Knoché.
- étaiu-limeur, par F.-A. Bordrionnet.
éther (*Chim.*), par C. Prévost; (*Anesth.*), par le Dr J. Landry.
Éthiopie (*Géogr.*), par J. Dresch; (*Hist.*), par L. Klausner.
Éthiopie (*campagnes d'*), par L. Yvon.
éthiopien (*Linguist.*), par R. Schneider.
Éthique, par M^{me} M. Le Bras.
éthylène, par C. Prévost.
éthylénique, par C. Prévost.
étiage (*Hydrol.*), par J. Bastié.
étirage (*Métall.*), par P. Picamal; (*Text.*), par F.-A. Maillard.
Etna, par M^{lle} A.-M. Seronde.
étoffe (*Arts décor.*), par G. Janneau.
étoile (*Astron.*), par P. Tardi.
Étolie, par L. Klausner.
Étolienne (*ligue*), par L. Klausner.
être (*Philos.*), par M^{me} M. Le Bras.
étrier, par J. Saint-Fort-Paillard.
étrusque (*Hist.*), par R. Chevallier; (*Linguist.*), par R. Bloch; (*Bx-arts*), par R. Chevallier.
étudiant, par L. Lejealle.
étymologie, par C. Rostaing.
Eubée (*Hist.*), par L. Klausner.
eucharistie, par P. Pierrard.
Euclide (*Math.*), par J. Dalbanne.
eudémonisme, par M^{me} M. Le Bras.
eugénique ou eugénisme, par M^{lle} A. Tétty.
Euler (*Math.*), par J. Dalbanne.
Euménès II, par J.-J. Rudent.
Eupalinos, par la duchesse E. de La Rochefoucauld.
Euphrate (*Géogr.*), par G. Grelou.
Eure (*département de V'*), par S. Laboureur.
Eure-et-Loir (*département de V'*), par S. Laboureur.
Euripide, par J. Scherer.
Europe (*Géogr.*), par Y. Lacoste; (*Hist.*), par G. Lafforgue.
européennes (*Communautés*), par R. Mane.
euthanasie (*Art vétér.*), par C. Bressou et A. Charton; (*Mor.*), par le Dr J. Corby et M^{me} M. Le Bras.
Évagoras I^{er} et Évagoras II, par G. Lafforgue.
évangile, par Y. Bonnaz.
évaporation, par E. Jockey.
Ève, par Y. Bonnaz; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.
évêque, par le chanoine E. Jarry.
Everest (*mont*), par J. Franco.
évidence (*Log.*), par M^{me} M. Le Bras.
évolution (*Biol.*), par M^{lle} A. Tétty; (*Géol.*), par A. Cailleux.
évolutionnisme, par M^{me} M. Le Bras.
excitation (*Electr.*), par R. Huchet.
excommunication, par l'abbé J. Dheilly, le chanoine E. Jarry et E. Léonard.
existentialisme, par M^{me} M. Le Bras.
exotisme, par F. Bérence.
expansion de l'univers (*Astron.*), par P. Tardi.
expérience (*Philos.* et *Mor.*), par M^{me} M. Le Bras.
expérimental (*Mus.*), par A. Moles.
expérimentation (*Log.*), par M^{me} M. Le Bras; (*Méd.*), par le Dr J. Corby.
expert (*Econ. d'expl.*), par A. Veyrenc.
expertise, par J. Charrier, R. Degrange et R. Mane.
exploration (*Méd.*), par le Dr J. Bourneuf; (*Sports*), par Ph. Diolé.
explosif (*Pyrotechn.*), par J. Dalbanne et l'ingénieur général L. Médard.
exportation (*Dr. fisc.*), par G. Rullière; (*Econ. polit.*), par G. Blardonnet.
exposition (*Econ. polit.*), par G. Blardonnet et M. Rives; (*Expositions artistiques*), par M. Gauthier.
expression (*Mus.*), par G. Ferchault.

- expressionnisme** (*Bx-arts*), par M. Gauthier; (*Littér.*), par César Santelli; (*Mus.*), par R. Leibowitz.
- expropriation** (*Dr. admin.*), par J. Garagnon.
- extincteur**, par M. Flamant.
- f** (*Histoire de la lettre*), par R. Marichal; (*Phonét.*), par M^{me} M. Peyrollaz.
- Fabian Society**, par P. Pierrard.
- fable**, par G. Brabant.
- fabliau**, par J. Passeron.
- façade** (*Archit.*), par M^{lle} M. Bécet; (*Dr. admin.*), par J. Garagnon.
- faciès ou facies** (*Géol.*), par A. Cailleux; (*Méd.*), par le D^r A. Domart.
- facteur** (*Biol.*), par M^{lle} A. Tétty; (*Econ. polit.*), par G. Bardonnet; (*Mus.*), par N. Dufourcq et F. Lesure.
- faculté** (*Enseign.*), par L. Lejealle.
- Faidherbe** (Louis Léon César), par P. Dufourcq, P. Pierrard et P. Thibault.
- faïence** (*Technol.*), par H. Lafuma; (*Arts décor.*), par M. Gauthier.
- faïlle** (*Géol.*), par A. Cailleux; (*Géomorphol.*), par J. Tricart; (*Min.*), par J. Armand.
- faillite**, par J. Charrier et R. Mane.
- faisan** (*Ornith.*), par P. Barruel.
- falaise**, par A. Guilcher.
- familial** (*Econ. polit.*), par R. Mane.
- famille** (*Dr. et Sociol.*), par R. Mane; (*Dr. civ.*), par V. Serge Petitlaurent; (*Ethnogr.*), par Y. Lacoste; (*Hist. nat.*), par H. Friedel; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.
- fanion** (*Hist. mil.*), par H. Lachouque.
- Faraday** (Michael), par R. Touren.
- farce** (*Littér.*), par G. Brabant.
- farine**, par P. Bidan.
- Farnèse**, par M^{me} J. A. Richard Remillet.
- fascisme** (*Hist.*), par G. Lafforgue; (*Mor. et Sociol.*), par M^{me} M. Le Bras.
- fatigue** (*Mécan.*), par L. Guillet; (*Physiol.*), par L. Dontcheff.
- Fatimides**, par G. Grelou.
- fauconnerie**, par J.-P. Villenave.
- Faulkner** (William), par J. Brown.
- faune**, par M. Prenant; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.
- Fauré** (Gabriel), par N. Dufourcq.
- Faust**, par L. Lejealle; (*Mus.*), par G. Ferchault.
- fauvisme**, par M. Gauthier.
- faux** (*Dr.*), par R. Degrange; (*Hist.*), par M. Gauthier.
- Favre** (Jules), par P. Thibault.
- Fayoum (le)**, par J. Besançon; (*Hist.*), par J. Yoyotte.
- Febvre** (Lucien), par P. Thibault.
- fécondation** (*Biol. et Physiol.*), par M^{lle} A. Tétty; (*Bot.*), par F. et J.-M. Turmel.
- fécule**, par P. Bidan.
- fédéralisme**, par L. Klausner.
- fédération** (*Hist.*), par L. Klausner.
- feldspath**, par J. Wyart.
- félibrige**, par A. Berry.
- femelle** (*Biol.*), par M^{lle} A. Tétty et H. Friedel.
- femme** (*Anat. et Physiol.*), par le D^r J. Bruézière; (*Dr. et Sociol.*), par M^{me} Mane-Rouyer; (*Bx-arts*), par J.-P. Babelon.
- Fénelon** (François de Salignac de La Mothe-), par A. Adam.
- féodalité**, par G. Lafforgue.
- fer**, par P.-M. Duval et M^{lle} A. Spycket; (*Chim.*), par R. Touren; (*Géogr.*), par Y. Lacoste; (*Métall. et Minér.*), par R. Le Roux et J. Wyart.
- Ferdinand I^{er} et Ferdinand II de Habsbourg**, par P. Thibault.
- Ferdinand II le Catholique**, par L. Klausner.
- Ferdinand de Bulgarie**, par R. Ristelhueber.
- Ferdinand I^{er} et Ferdinand II de Bourbon**, par E. Lebas.
- Ferdinand I^{er} de Roumanie**, par C. Marinnesco et R. Ristelhueber.
- ferme** (*Dr. rur.*), par V.-S. Petitlaurent; (*Hist.*), par P. Hallynck.
- fermentation** (*Chim. biol.*), par P. Bidan.
- Féroé (îles)**, ou **Faeroe**, ou **Farœ**, par S. Laboureur; (*Hist.*), par P. Thibault.
- Ferrare**, par J.-M. Richez.
- feronnerie**, par R. Subes.
- Ferry** (Jules), par M^{me} E. Pisani Ferry.
- Ferry** (Abel), par M^{me} Abel Ferry.
- Fès ou Fez** (*Géogr.*), par Y. Lacoste; (*Bx-arts*), par G. Marçais.
- fête** (*Dr.*), par R. Mane; (*Ethnogr.*), par M^{me} C. Lacoste; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon; (*Relig.*), par P. Thibault.
- feu** (*Arm. et Hist. mil.*), par H. Lachouque; (*Ethnogr.*), par M^{me} C. Lacoste; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon; (*Mar.*), par le C^t P. Bohé; (*Relig.*), par P. Thibault.
- feuille**, par F. et J.-M. Turmel.
- fichier** (*Statist.*), par J. Dalbanne et G. Rulière.
- Fichte** (Johann Gottlieb), par D. Jullia.
- Fidji ou Fiji (îles)** [*Géogr.*], par A. Huet de Lempis; (*Hist.*), par Y. Bonnaz.
- fiel**, par G. Lafforgue.
- Fielding** (Henry), par H. Perruchot.
- fièvre** (*Pathol.*), par le D^r A. Domart; (*Art vétér.*), par C. Bressou et A. Charton.
- figuier**, par J. F. Leroy.
- figurine**, par M^{lle} A. Spycket.
- fil** (*Text.*), par F. Maillard; (*Electr. et Mécan.*), par R. Huchet.

BIBLIOGRAPHIE

N. B. La notice relative à la bibliographie se trouve dans l'avant-propos (t. I^{er}).

D

déshydratation Hatamk, *Contribution à l'étude de la soif avec déshydratation chez le nourrisson* (Ed. générales, Genève, 1954).

Desmoulins (Camille) P. Labracherie, *Camille Desmoulins* (Hachette, 1948). — J. Matrat, *Camille Desmoulins* (Ed. J. A. R., 1956).

Desnos (Robert) P. Berger, *Robert Desnos* (Seghers, « Poètes d'aujourd'hui », 1949). — Desnos (Youki), *les Confidences de Youki* (Fayard, 1957).

Despiau (Charles) M. Gauthier, *Charles Despiau* (Les Gémeaux, 1949). — G. Waldemar, *Despiau vivant* (Fischbacher, 1953).

Desportes (Philippe) J. Lavaud, *Un poète de cour au temps des derniers Valois, Philippe Desportes (1546-1606)* [E. Droz, Genève, 1936]. — M. T. Marchand-Roques, *la Vie de Philippe Desportes, abbé de Tiron, poète de cour à Vanves de 1580 à 1606* (Les Belles Lettres, 1949).

dessin Bx-Arts. R. Huyghe et Ph. Jaccottet, *le Dessin français au XIX^e siècle* (Mermod, Lausanne, 1948). — P. Lavallée, *le Dessin français* (Larousse, « Arts, styles et techniques », 1948); *les Techniques du dessin, leur évolution dans les différentes écoles de l'Europe* (Van Gest, 1949). — G. Diehl, *le Dessin français au XIX^e siècle romantique et réaliste* (Hypérion, 1951). — Ph. Jaccottet, *le Dessin français au XX^e siècle* (Mermod, Lausanne, 1951); *le Dessin français au XVIII^e siècle* (Mermod, Lausanne, 1952). — G. Fraipont, *le Crayon et ses fantaisies* (Laurens, 1953). — J. Valléry-Radot et Ph. Jaccottet, *le Dessin français au XVII^e siècle* (Mermod, Lausanne, 1953). — J. Adhémar, *le Dessin français au XVI^e siècle* (Mermod, Lausanne, 1954). — J. Arestein, *Encyclopédie pratique du dessin* (Nathan, 1954).

— Ciném. J. Lo Duca, *le Dessin animé, histoire, esthétique, technique* (Prisma, 1948). — M.-T. Poncet, *l'Esthétique du dessin animé* (Nizet, 1952). — W. Disney, *l'Art du dessin animé* (Hachette, 1960).

— Technol. T. Bouisset, *le Croquis schématisé d'après nature* (Vigot, 1945). — R. Fontaine, *Cours de dessin industriel* (Béranger, 1949). — G. Serre, *les Premières Leçons de dessin industriel* (Dunod, 1952). — P. Belvalette, *Exercices de dessin industriel* (Dunod, 1953, 3 vol.). — M. Norbert, *Cours de dessin industriel et de technologie des machines* (Ed. de la Capitelle, Uzès, 1953, 2 vol.). — R. Couet et B. Dubuisson, *Cours de dessin typographique* (Eyrolles, 1955). — A. Nachtergal, *Géométrie descriptive appliquée au dessin industriel* (Desforges, 1955). — J. Thézard, *le Dessin sans maître en douze leçons* (A. Michel, 1955). — R.-J. Clot, *Comment enseigner le dessin* (Nathan, 1956). — J. Monge, *Éléments de dessin d'architecture et de construction architecturale* (Eyrolles, 1956). — H. Ribérol, A. Chevalier et R. Cluzel, *Aide-mémoire de dessin industriel* (Delagrave, 1956). — R. Vitali et U. Ghianda, *Traité de dessin du bâtiment* (Dunod, 1956). — G. Kienert et J. Pelletier, *Cours de dessin graphique* (Eyrolles, 1957). — R. Pasquet et P. Burtel, *Dessin industriel* (Hachette, 1957). — R. Macheret, *Cours de dessin industriel* (Dunod, 1958-1960, 3 vol.). — R.-H. Munsch, *Physionomie de la lettre* (Eyrolles, 1958). — A. Stern et P. Duquet, *Du dessin spontané aux techniques graphiques* (Delachaux et Niestlé, 1958).

destinée Ch. Nicolle, *la Destinée humaine* (Alcan, 1936). — P. Lamy, *le Problème de la destinée* (P. U. F., 1947). — R. Le Senne, *la Destinée personnelle* (Flammarion, 1951).

Destour F. Garas, *Bourguiba et la naissance d'une nation* (Julliard, 1956).

Desvallières (George-Olivier) A. Garreau, *George Desvallière* (Les Amis de Saint-François, 1942).

détergent J. P. Sisley, *Index des huiles sulfonées et détergents modernes* (Ed. Teintex, 1950-1954, 2 vol.). — W. Kopalzewski, *les Détergents* (Masson, 1952); *les Détergents en pharmacie* (Masson, 1953); *les Détergents en hygiène et cosmétique* (Masson, 1954). — J. Bergeron, *Savons et Détergents* (A. Colin, 1953).

déterminisme Dr E. Huant, *Des fissures du déterminisme à l'émergence des finalités* (Vigot, 1946). — G. Gurvitch, *Déterminismes sociaux et liberté humaine* (P. U. F., 1954). — P. Fèvre, *Déterminisme et Indéterminisme* (P. U. F., 1955). — J. Moreau, *Au carrefour de deux philosophies : finalisme et déterminisme* (S. E. D. E. S., 1955). — J. Moreau, E. Bauer et autres, *le Déterminisme* (Union rationaliste, 1956). — P. Vendryès, *Déterminisme et Autonomie* (A. Colin, 1956). — L. Bounoure, *Déterminisme et Finalité* (Flammarion, 1957). — A. Chouguine, *l'Histoire et la vie, les lois, le hasard, la volonté humaine* (Rivière, 1957).

détroit Dr Savidis, *le Régime des Détroits* (Bosphore et Dardanelles) [Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1951].

Devéria (Achille et Eugène) M. Gauthier, *la Vie et l'Art romantiques. Achille et Eugène Devéria* (Floury, 1925). — R. Ancely, *la Vie pyrénéenne d'Eugène Devéria* (Impr. Lescher-Montoué, Pau, 1940). — Alone, *Eugène Devéria (1805-1865)* [Fischbacher, 1942].

devise H. Tausin, *Dictionnaire des devises ecclésiastiques* (Lechevalier, 1907). — Ch. Boursier, *800 Devises de cadrans solaires* (Berger-Levrault, 1936).

devoir R. Le Senne, *le Devoir* (P. U. F., 1949).

Dewey (John) Ou Tsuin Chen, *la Doctrine pédagogique de John Dewey* (Vrin, 1958).

diabète S. Doubrow, *l'Alimentation dans le diabète sucré* (R. Lépine, 1953). — G. Pathé et A. Morel, *le Diabète sucré. Pourquoi et comment équilibrer un diabète* (J.-B. Baillière et fils, 1954). — P. Uhry, P. Ducas et E. Eliachari, *le Diabète infantile et juvénile* (Masson, 1955). — P. Bastenie et coll., *Cortico-surrénale et diabète humain* (Masson, 1956). — R. Boulin, *Traitement du diabète sucré* (Doin, 1956). — M. Cohen, *Diabétiques, vous devez savoir...* (La Caravelle, Tunis, 1956). — J. Lebon, *le Diabète en pratique médicale* (Masson, 1956). — H. Quilliot, *Recherches sur la pathogénie et le traitement du diabète* (Vigot, 1956). — P. Uhry, *Traitement du diabète* (Conseils pratiques) [Masson, 1956]. — Colloque endocrinien de 1957, *Diabète sucré. Diabète insipide. Régulation électrolytique* (Doin, 1957). — A. Passebecq, *le Diabète. Ses causes. Les dangers de l'insuline. Le rétablissement par les soins hygiénistes* (A. G. Nizet, 1957). — P. Royer et H. Lestrade, *le Traitement du diabète infantile en régime libre* (Ed. médicales Flammarion, 1958).

diable A. Brincourt, *Satan et la poésie* (Grasset, 1948). — R. Villeneuve, *le Diable dans l'art* (Denoël, 1957). — D. Grivot, *le Diable dans la cathédrale* (Ainé, 1960). — M. Milner, *le Diable dans la littérature française, de Cazotte à Baudelaire* (Corti, 1960, 2 vol.).

Diaghilev (Serge de) S. Lifar, *Chez Diaghilev. Sept ans aux Ballets russes* (A. Michel, 1948); *Serge de Diaghilev, sa vie, son œuvre, sa légende* (Ed. du Rocher, Monaco, 1954). — N. Gontcharova, M. Larionov et P. Worms, *les Ballets russes, Serge de Diaghilev et la décoration théâtrale* (P. Worms, Belvès, Dordogne, 1955).

diagnostic E. Van den Dungen, *les Diagnostics extraordinaires* (Université du Sphinx, 1937). — N. Fiessinger, H. Olivier et M. Herbain, *Diagnostics biologiques et fonctionnels* (Maloine, 1949). — N. Fiessinger, *Diagnostics pratiques* (Masson, 1951).

dialectique V. I. Lénine, *Cahiers sur la dialectique de Hegel* (Gallimard, 1938). — P. San-

dor, *Histoire de la dialectique* (Nagel, 1947) — Le P. P. Foulquié, *la Dialectique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1949). — J. P. Gonseth, *Théâtre de veille et Théâtre de songe* (Dunod, 1950). — L. Lavelle, *la Dialectique de l'éternel présent* (Aubier, 1951-1953, 4 vol.); *la Dialectique du monde sensible*, nouv. éd. (P. U. F., 1954). — B. Parain, *Sur la dialectique* (Gallimard, 1953). — M. Merleau-Ponty, *les Aventures de la dialectique* (Gallimard, 1955). — L. Goldmann, *Recherches dialectiques* (Gallimard, 1959). — J.-P. Sartre, *Critique de la raison dialectique* (Gallimard, 1960).

diamant L. Rosenthal, *Au jardin des gemmes* (Payot, 1925). — P. Gemme, *le Diamant dans le monde* (Office de publicité, Bruxelles, 1947). — J. et J. P. Lenormand, *l'Or et le Diamant en France métropolitaine et dans l'Union française* (S. E. F., 1951). — E. Bruet, *le Diamant* (Payot, 1952). — S. Hatem, *l'Empire des perles et des pierres précieuses* (Plon, 1956).

Diane de Poitiers Ph. Erlanger, *Diane de Poitiers* (Gallimard, 1955).

diarrhée M. Jeune et D. Dechavanne, *les Diarrhées chroniques de l'enfant* (Masson, 1945). — J. Daniaud, *les Diarrhées* (Doin, 1955). — J. Levesque, *Traitement des diarrhées du nourrisson* (Doin, 1955).

diathèse J. Ménétrier, *la Médecine fonctionnelle. Les diathèses* (Le François, 1958).

Dickens (Charles) Alain, *En lisant Dickens* (Gallimard, 1945). — S. Monod, *Dickens romancier* (Hachette, 1953). — G. K. Chesterton, *Dickens*, nouv. éd. (Gallimard, 1958).

diction L. Chancercel, *l'Art de lire, réciter, parler en public* (Bourrellier, 1954). — H. Mignot, *Guide technique pour enseigner l'art de lire*, *Anthologie du XV^e siècle au XX^e siècle* (Centres d'activités pédagogiques, 1956).

Diderot (Denis) J. Le Gras, *Diderot et l'Encyclopédie* (Malfère et Nizet, 1928). — A. Billy, *Vie de Diderot* (Flammarion, 1943). — A. Cresson, *Diderot, sa vie, son œuvre, avec un exposé de sa philosophie* (P. U. F., 1948). — Y. Belaval, *l'Esthétique sans paradoxe de Diderot* (Gallimard, 1950). — P. Mesnard, *le Cas Diderot* (P. U. F., 1952). — D. Mornet, *Diderot, l'homme et l'œuvre* (Boivin, 1952). — J. Mayer, *Diderot homme de science* (Les Nourritures terrestres, Rennes, 1960).

Didon (le P. Henri) Le P. Stanislas Reynaud, *le Père Didon : sa vie et son œuvre* (Perrin, 1904).

diélectrique J. Granier, *les Diélectriques* (Dunod, 1949). — R. Jouaust, *les Diélectriques solides* (Soc. de la Revue d'Optique, 1950). — A. R. von Hippel, *les Diélectriques et leurs applications* (Dunod, 1960).

Dieppe R. Herval, *Dieppe* (Ozanne, Caen, 1947). — A. Boudier, *Dieppe, dieppoises, dieppoises* (Impr. des Informations dieppoises, Dieppe, 1951, 7 vol.); *Dieppe et la région à travers les âges. Pages d'histoire locale* (Chez l'auteur, 27, rue des Fontaines, Dieppe, 1953). — C. Féron et A. Boudier, *Rues de Dieppe, voici votre histoire* (Impr. commerciale de la Vigie de Dieppe, Dieppe, 1959).

Dierx (Léon) M.-L. Camus-Clavier, *le Poète Léon Dierx* (P. U. F., 1942).

diesel E. Marcotte, *les Moteurs à combustion* (A. Colin, 1951). — F. Navez, *Technique moderne du Diesel auto* (Desforges, 1955). — O. L. Adams, *Fonctionnement et entretien des moteurs Diesel* (Dunod, 1957).

diététique M. Lust, *Traité de diététique du nourrisson* (Masson, 1947). — H. Rouèche, *Diététique de l'enfance* (J. B. Baillière et fils, 1951). — C. Brobecker, *Éléments de diététique naturelle* (Lamarre, 1955). — J. Boulet-Gercourt, *Manuel de diététique* (Berger-Levrault, 1956). — H. Warembourg et J. Lekieffre, *Formulaire encyclopédique permanent : diététique et vitaminothérapie* (Heures de France, 1956); *Complément* (Heures de France, 1956). — J. Lederer, *Diététique du médecin praticien*

- (Masson, 1957). — P. Oudinot, *la Conquête de la santé. Précis de diététique naturiste* (Ed. Dangles, 1957). — J. Trémolières, A. Mosse et L. Delbes, *Diététique thérapeutique* (Doin, 1958).
- Dieu** Daniel-Rops, *Quêtes de Dieu* (Ed. du Vieux-Colombier, 1946). — Le P. H. de Lubac, *De la connaissance de Dieu* (Ed. du Témoignage chrétien, 1948). — Fr. Michaeli, *Dieu à l'image de l'homme* (Delachaux et Niestlé, 1949). — Le P. R. Garrigou-Lagrange, *Dieu, son existence et sa nature* (Beauchesne, 1951, 2 vol.). — J. Maritain, *Approches de Dieu* (Alsatia, 1953). — R. Le Senne, *la Découverte de Dieu* (Aubier, 1955). — G. L. Prestige, *Dieu dans la pensée patristique* (Aubier, 1955). — E. Souriau, *l'Ombre de Dieu* (P. U. F., 1955). — P. Blanchard, *l'Attention à Dieu selon Malebranche* (Desclée De Brouwer et C^{ie}, 1956). — M^{re} E. Blanchet, *Absence et présence de Dieu* (Spes, 1956). — Le P. Jean Daniélou, *Dieu et nous* (Grasset, 1956). — W. K. C. Guthrie, *les Grecs et leurs dieux* (Payot, 1956). — R. Jolivet, *le Dieu des philosophes et des savants* (A. Fayard, « Je sais, je crois », 1956). — M. Picard, *la Fuite devant Dieu* (P. U. F., 1956). — Le P. P. Teilhard de Chardin, *le Milieu divin* (Ed. du Seuil, 1957). — S. Weil, *Attente de Dieu* (Ed. du Vieux-Colombier, 1957). — K. Barth, *la Preuve de l'existence de Dieu d'après saint Anselme* (Delachaux et Niestlé, 1958).
- digestion** L. Spallanzani, *Expériences sur la digestion de l'homme et de différentes espèces d'animaux* (Gauthier-Villars, 1956).
- Dijon** V. Flipo, *la Cathédrale de Dijon* (Laurens, 1928). — C. Oursel, *Abbaye Notre-Dame de Dijon* (Laurens, 1931). — A. Leguail, *Dijon et Louis XI, 1461-1483* (Impr. Bernigaud et Privat, 1947). — R.-L. Boireau, *Guide pratique : Dijon et la Côte-d'Or* (Association amicale des policiers de la Côte-d'Or, Dijon, 1954). — J. Barthomeuf, *Dijon, Beaune* (L'Art vivant, Nevers, 1956). — *Palais des ducs et palais des Etats de Bourgogne* (Impr. Darantière, Dijon, 1956). — P. Quarré, P. Gras et autres, *le Diocèse de Dijon, histoire et art* (Impr. Darantière, 1957).
- Dilthey** (Wilhelm) R. Aron, *la Philosophie critique de l'histoire* (Vrin, 1950). — F. Suter, *Philosophie et histoire chez Wilhelm Dilthey* (Verlag für Recht und Gesellschaft A. G., Bâle, 1961).
- dimension** M. Boll, *les Deux Infinis* (Larousse, 1949). — J. Favard, *Espace et Dimension* (A. Michel, 1950).
- Dinan** H. Froter de La Messelière, *La Poudrerie et le canton de Dinan-Est* (chez l'auteur, 19, rue de Brest, Saint-Brieuc, 1949). — M. E. Monier, *Quinze Promenades autour de Dinan* (Impr. bretonne, Rennes, 1956); *Dinan, ville d'art* (Impr. bretonne, Rennes, 1958).
- dinarique** E. Patte, *les Dinariques. Leur origine. Introduction à l'étude critique des races* (Hermann, 1953).
- diocèse** Le P. Fr. de Dainville, *Cartes anciennes de l'Eglise de France* (Vrin, 1956).
- Dioclétien** W. Seston, *Dioclétien et la tétrarchie* (E. de Boccard, 1946).
- Diogène d'Apollonie** J. Zafiropolo, *Diogène d'Apollonie* (Les Belles Lettres, 1956).
- Diogène le Cynique** C. Castera, *le Livre de Diogène le Cynique* (A l'enseigne du pot cassé, 1950).
- Dion Chrysostome** L. François, *Essai sur Dion Chrysostome, philosophe et moraliste cynique et stoïcien* (Delagrave, 1921).
- Dionis** (Pierre) Barritault, *l'Anatomie en France au XVIII^e siècle. Les anatomistes du jardin du Roi : Dionis, les Cureau, Duverney* (Impr. de l'Anjou, Angers, 1940).
- Dionysos** H. Jeannmaire, *Dionysos, histoire du culte de Bacchus* (Payot, 1951). — A. Bruhl, *Liber Patet. Origine et expansion du culte dionysiaque à Rome et dans le monde romain* (E. de Boccard, 1953).
- diphthérie** R. Debré, *la Vaccination contre la diphthérie* (Masson, 1932). — G. Carrière, *la Diphthérie* (Masson, 1936).
- diplomatie** R. Genet, *Traité de diplomatie et de droit diplomatique* (Pedone, 1931-1932, 3 vol.). — C. S. Blage, *l'Evolution de la diplomatie* (Pedone, 1938). — Ch. de Chambrun, *l'Esprit de la diplomatie* (Corrêa, 1946). — P. Rain, *la Diplomatie française* (Plon, 1950). — A. F. Frangulis, *Dictionnaire diplomatique* (Académie diplomatique internationale, 1954, 5 vol.). — A. F. C. de Saint-Aulaire, *Je suis diplomate* (Ed. du Conquistador, 1955). — L. B. Pearson, *Politique mondiale et diplomatie* (La Colombe, 1958). — R. Aron, *la Société industrielle et la guerre* (Plon, 1959).
- diplomatique** A. Giry, *Manuel de diplomatique* (Hachette, 1894). — A. de Bourard, *Manuel de diplomatique française et pontificale* (Picard, 1921-1952, 5 vol.). — G. Tessier, *la Diplomatie* (P. U. F., « Que sais-je? », 1952).
- direction** A. Le Gall, *Psychosociologie des entreprises* (Ed. sociales françaises, 1956). — P. Pietri, *Principes et Pratiques de la direction du personnel* (Ed. de l'entreprise moderne, 1956). — J. Romeuf et J.-P. Guinot, *Manuel du chef d'entreprise* (P. U. F., 1960).
- Directoire** L. Madelin, *la France du Directoire* (Plon, 1922). — A. Mathiez, *le Directoire, du 11 brumaire au IV au 18 fructidor au V* (A. Colin, 1934). — J. Godechot, *les Commissaires aux armées sous le Directoire* (P. U. F., 1941, 2 vol.); *les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire* (P. U. F., 1951). — P. Bessand-Massenet, *la France après la Terreur 1795-1799* (Plon, 1946). — G. Lefebvre, *le Directoire* (A. Colin, 1946); *la Révolution française*, nouv. édit. (P. U. F., 1957). — G. Dejoint, *la Politique économique du Directoire* (Rivière, 1951).
- dirigisme** J. Romeuf, *l'Economie planifiée* (P. U. F., « Que sais-je? », 1949). — J. Rueff, *Epître aux dirigistes* (Gallimard, 1949). — A. Angelopoulos, *Planisme et Progrès social* (Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1952).
- discipline** G¹ Tanant, *la Discipline dans les armées françaises* (Charles-Lavauzelle, 1938). — Ministère de la Guerre, *Discipline générale* (règlement du service dans l'armée) [Charles-Lavauzelle, 1954].
- discothèque** R. de Candé, *Ouverture pour une discothèque* (Ed. du Seuil, 1956). — C. de Nys, *la Discothèque idéale* (Ed. universitaires, 1960).
- disque** J. Raphe, *Enregistreurs à disques* (Société parisienne d'édition, 1953). — M. Douriaux, *les Disques et leur reproduction phonographique* (Libr. de la Radio, 1954). — M.-J. Igot, *le Disque et ses utilisations dans l'enseignement* (Le Guide du concert et du disque, 1957). — R. Homburg, *Producteurs de phonogrammes et droits d'auteur* (Impr. des Saints-Pères, 1958). — *Répertoire de disques* (Institut pédagogique national, 1958).
- Disraeli** (Benjamin) A. Maurois, *la Vie de Disraeli* (Gallimard, 1927).
- distillation** Ch. Marillier, *Distillation et rectification des liquides industriels* (Dunod, 1943); *Distillerie agricole et industrielle* (J.-B. Baillière et fils, 1951). — J. Dujardin, *Recherches rétrospectives sur l'art de la distillation* (Dujardin-Salleron, 1955). — A. et L.-A. Bouron, *Calcul et disposition des appareils de distillation* (Béranger, 1959).
- distribution** Econ. polit. F. Nepveu-Nivelle, *Distribution et organisation commerciale* (Dunod, 1949). — M. Rives, *Traité d'économie commerciale* (P. U. F., 1958-1960, 3 vol.). — Electr. E. Marec, *Production, transport, distribution de l'électricité* (J.-B. Baillière et fils, 1950). — A. Mauduit, *Installations électriques à haute et basse tension* (Dunod, 1956, 2 vol.).
- Divico** E. Quinche, *les Helvètes, Divico contre César* (Payot, 1948).
- divination** P. Cormon, *la Divination par la radiophonie* (Schmitt, Luxeuil-les-Bains, 1935). — Dr. G. Contenau, *la Divination chez les Assyriens et les Babyloniens* (Payot, 1940). — Yuan-Kuang, *Méthode pratique de divination chinoise par le « Yi-King »* (Vega, 1952).
- division** Etat-major de l'Armée, *Instruction provisoire sur les grandes unités* (Charles-Lavauzelle, 1936).
- divorce** abbé J.-M. Mayaud, *l'Indissolubilité du mariage, étude historico-canonique* (Le Roux et C^{ie}, Strasbourg, 1952). — M. Planiol, G. Ripert et A. Rouast, *Traité pratique de droit civil français* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, tome II, 1952). — J. Casel et L. Lécuyer, *le Divorce et la Séparation de corps* (Ed. sociales françaises, 1956). — L. Parès, *Divorce, Séparation de corps* (Rousseau, 1958).
- Dixmude** M. Baulu, *la Retraite d'Anvers et la bataille de l'Yser* (Perrin et C^{ie}, 1918). — J. Pinguet, *Trois Etapes de la brigade des mousquetaires : la Marne, Gand, Dixmude* (Perrin et C^{ie}, 1918). — L. Boquet et E. Hosten, *l'Agonie de Dixmude* (Tallandier, s. d.). — Ch. L. Goffic, *Dixmude : les fusiliers-marins* (Flammarion, 1934).
- Djibouti** A. Goum, *Djibouti, création française, bastion de l'Empire* (Comité de l'Afrique française, 1939).
- Djidjelli** Ph. Marçais, *Textes arabes de Djidjelli* (P. U. F., 1954).
- doctorat** H. Capitant et L. Juliot de La Morandière, *la Thèse de doctorat en droit* (Dalloz, 1951).
- documentation** S. Briet, *Qu'est-ce que la documentation?* (Ed. documentaires, industrielles et techniques, 1951). — H. Bernaldini, *Comment concevoir, réaliser et utiliser une documentation* (Les Ed. d'organisation, 1955).
- Dodds** (Alfred Amédée) Ministère de la Guerre, *Direction des troupes coloniales, Biographie des coloniaux illustres* (Imprimerie nationale, 1935). — L. G. Binger, *Une vie d'explorateur. Carnets de route* (Soriot, 1938).
- Dogons** M. Griaule, *Jeux dogons* (Institut d'ethnologie, 1938); *Masques dogons* (Institut d'ethnologie, 1938); *Dieu d'eau* (Ed. du Chêne, 1948). — D. Paulme, *Organisation sociale des Dogons* (Domat-Montchrestien, 1940). — M. Palau Marti, *les Dogons* (P. U. F., 1957).
- Dol-de-Bretagne** Ch. Robert, *Guide du touriste archéologue à Dol-de-Bretagne* (Impr. F. Hamono, Dol-de-Bretagne, 1948).
- Dole** P. Mourin, *Dole, ville d'art et d'histoire* (Impr. Néotype, Dole, 1959).
- Dolet** (Etienne) O. Galtier, *Etienne Dolet, Vie, œuvre, caractère, croyances* (Flammarion, 1908).
- Dollfuss** (Engelbert) H. Maurer, *Vie et Mort de Dollfuss, chancelier d'Autriche* (Flammarion, 1935).
- dolmen** P. Gruyer, *Menhirs et Dolmens bretons* (Laurens, 1927). — F. Niel, *Dolmens et Menhirs* (P. U. F., « Que sais-je? », 1958).
- Dolomites** Dolomites (S. F. L., « les Grands Itinéraires européens », 1956). — F. Germain, *les Dolomites* (Arthaud, 1959).
- domaine** A. Lanoé et E. Flavien-Girard, *Traité du domaine de l'Etat* (Lefebvre, 1948).
- Dombes** J. Dupond, *le Parlement et l'ancienne justice de Dombes* (Ed. de Trévoux, 1951). — Ch. Vaucher, *Oiseaux du Marais* (R. Kister, Genève, 1953).
- Domfront** G. Lasseur, *Histoire de la ville de Domfront* (Solé, Domfront, 2 tomes, 1948).
- dominicain** E. Baumann, *Mon frère le dominicain* (Grasset, 1927). — Le P. M.-H. Lelong, *les Dominicains des prisons* (Alsatia, 1947). — R. Zeller, *les Dominicains gardes-malades des pauvres* (Alsatia, 1948); *la Vie dominicaine* (Grasset, 1951). — Le P. M. Gasnier, *les Dominicains de Saint-Honoré* (Ed. du Cerf, 1950). — C. Jégou, *les Sœurs de charité dominicaines de la Présentation de Tours* (Grasset, 1951). — Sœur H. D. Monnier, *Aux origines des dominicaines enseignantes* (Ed. du Cerf, 1951). — M.-Th. Laureille, *Saint Dominique et ses fils* (Fayard, 1956).
- Dominicaine** (république) G. Marion, *Notes de voyage en Amérique du Sud* (Masson, 1936); *Troisième Voyage en république Dominicaine* (Masson, 1939). — A. de Montpeyroux, *Pages d'histoire aux Iles du Vent* (Ed. de la N^{lle} Revue héraldique, Lyon, 1944).
- Dominique** (saint) Le P. M. H. Vicairie, *Histoire de saint Dominique* (Ed. du Cerf, 1957, 2 vol.). — Dr J. Girou, *Saint Dominique révolutionnaire de Dieu* (A. Michel, 1959).
- Donatello** L. Goldscheider, *Donatello* (Phaidon, 1947).
- donation** A. Toulemon, *Comment faire donations et testaments* (Delmas, 1957).
- don Juan** A. t'Serstevens, *la Légende de don Juan* (J. Gonet, 1946). — E. Van Loo, *le Vrai Don Juan, don Miguel de Manara* (S. F. E. L. T., 1950). — G. Maraño, *Don Juan et le donjuanisme* (Stock, 1958).
- Donne** (John) R. Ellrodt, *John Donne et les poètes de la tradition chrétienne* (Corti, 1960).

- D'Orbay** (François) A. Laprade, *François d'Orbay, architecte de Louis XIV* (Vincent, Fréal et Cie, 1960).
- Dordogne** *La Dordogne et sa région* (Bière, Bordeaux, 1959).
- Doré** (Gustave) H. Leblanc, *Catalogue de l'œuvre complet de Gustave Doré* (Bosses, 1931).
- Dormoy** (Marx) G. Rougeron, *Marx Dormoy (1888-1941)* [Ed. du parti socialiste, 1956].
- Dorval** (Marie) F. Moser, *Marie Dorval* (Plon, 1947).
- Dostoïevski** (Fiodor Mikhaïlovitch) E. Thurneysen, *Dostoïevski ou les confins de l'homme* (Ed. Je sers, 1934). — J. Madaule, *le Christianisme de Dostoïevski* (Bloud et Gay, 1939). — H. Troyat, *Dostoïevski* (Fayard, 1940). — N. Berdiaeff, *L'Esprit de Dostoïevski* (Stock, 1945). — R. Guardini, *l'Univers religieux de Dostoïevski* (Ed. du Seuil, 1947). — A. Gide, *Dostoïevski* (Plon, 1948). — B. Zweig, *Trois Maîtres : Balzac, Dickens, Dostoïevski* (Grasset, 1949). — Le P. H. de Lubac, *le Drame de l'humanisme athée* (Spes, 1950). — M. L. Slonim, *les Trois Amours de Dostoïevski* (Corrêa, 1955). — T. Athanassiadis, *la Vie passionnée de Dostoïevski* (L'Intercontinentale du livre, 1957).
- dot** P. A. Raynaud, *la Nature juridique de la dot* (Sirey, 1934).
- Douai** V. Bufquin, *Histoire de la ville de Douai* (Lauverjat, Douai, 1951); *Histoire de la chartreuse de Douai* (Impr. P. Dutilleux, 1954). — R.-L. Boireau, *Guide pratique : Douai, Cambrai et leurs arrondissements* (Amicale nationale des policiers anciens combattants, Malo-les-Bains, 1955).
- Douala** R. Dizain et A. Cambon, *Etudes sur la population du quartier Naw-Bell à Douala* (Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer, 1956).
- douane** J. Bastid, *les Douanes* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1959). — J. M. Petit et P. Franceschini, *la Pratique du commerce extérieur. Exportations, importations, douanes* (Delmas, 1959).
- Douaumont** G. Gras, *Douaumont, 24 octobre 1916* (Rébata et Roujard, Toulon, 1916). — Ga¹ J. Rouquerol, *le Drame de Douaumont* (Payot, 1931). — W. Beumelburg, *Douaumont : 25 février-25 octobre 1916* (Payot, 1932). — H. Bordeaux, *Verdun 1916* (Plon, 1936). — Lt R. Ménager, *les Forts de Moulinville et de Douaumont sous les 420* (Payot, 1936).
- Doubs** R.-L. Boireau, *Guide pratique du pays de Montbéliard et de la région de Pontarlier* (Amicale nationale des policiers anciens combattants, Lyon, 1956). — M. Piquard, *Images du Doubs* (Ed. du Cerf, 1957).
- Doué-la-Fontaine** J. de Geoffroy de Charbrignac, *le Canton de Doué-la-Fontaine* (Siraudeau, Angers, 1955). — H. Prud'homme, *Doué et son histoire* (Impr. Richou, Saumur, 1958).
- douleur** R. Leriche, *le Chirurgien de la douleur* (Masson, 1937). — J. Lhermitte et le P. B. M. Morineau, *Qu'est-ce que la douleur ? Réponse du médecin, réponse du théologien* (Desclée De Brouwer et C^{ie}, 1941). — A. Souques, *la Douleur dans les livres hippocratiques* (Impr. Monnoyer, Le Mans, 1942). — J. Regnault, *la Douleur, sa nature, ses variétés* (Ed. Médicis, 1947). — F. J. J. Buytendijk, *De la douleur* (P. U. F., 1951). — Th. Alajouanine et coll., *la Douleur et les douleurs* (Masson, 1956). — M. L. Esnaurizar, *la Douleur. La dystonie et la dystrophie d'origine sympathique* (Ed. Lamarre, 1958). — P. Chaudard, *la Douleur* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1959).
- Doyle** (Conan) J. D. Carr, *la Vie de sir Arthur Conan Doyle* (Laffont 1958).
- dragon** Direction de la cavalerie et du train du ministère de la Guerre, *Instruction provisoire pour les unités de dragons portés* (Impr. nationale, 1933). — Ch. A. de Gontaut-Biron, *les Dragons au combat* (Impr. Maillet, 1954).
- Drancy** J. Darville et S. Wichené, *Drancy-la-Juive ou la Deuxième Inquisition* (Imprimerie Breger, Cachan [Seine], 1946).
- drap** J. Dantzer et de Prat, *les Tissus classiques* (Béranger, 1949, 2 vol.). — A. Massat, *la Fabrication du drap* (L'Imprimerie à l'école, Cannes, 1952).
- drapeau** Comm^t J., *Histoire et Légende du drapeau français* (J. A. Quéréuil, 1933). — Dr Ch. Hacks et Ga¹ de Linares, *Histoire du drapeau français* (Union latine d'éditions, 1935). — A. Chabot, 1779, *l'histoire sur l'origine de nos trois couleurs* (Charles-Lavauzelle, 1936). — P. Noury, *Nos drapeaux* (Ed. de Cluny, 1939). — A. Cart, *Trois Couleurs : un drapeau* (G. Leroy, 1942). — Comm^t Andolenko, *les Drapeaux de la Grande Guerre* (1914-1918) [Stähle, Stuttgart, 1945]. — H. Le Pointe, *Histoire de nos drapeaux de 1792 à nos jours* (Jouve, s. d.). — A. Maury, *Emblèmes et drapeaux de la France* (A. Colin, s. d.).
- Dreux** C¹ Le Menestrel, *Dreux, histoire d'un centre de la Résistance au cours des âges jusqu'à nos jours* (Firmid-Didot, 1948). — P. d'Espèzel, *Mémorial de la première famille de France. La chapelle royale de Dreux* (Les Quatre Fils Aymon, 1957). — Ch. Maillier, *Dreux et le pays drouais* (L'auteur, 1, rue Chevènement, Dreux, 1958).
- Dreyfus** (affaire) J. Kayser, *l'Affaire Dreyfus* (Gallimard, 1946). — M. Baumont, *Aux sources de l'Affaire* (Les Productions de Paris, 1959). — P. Miquel, *l'Affaire Dreyfus* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1959). — P. Boussel, *l'Affaire Dreyfus et la presse* (A. Colin, 1960). — H. Giscard d'Estaing, *D'Esterhazy à Dreyfus* (Plon, 1960). — M. Thomas, *l'Affaire sans Dreyfus* (Fayard, 1961).
- Dreyfus** (Alfred) A. Dreyfus, *Souvenirs et correspondance* (Grasset, 1936).
- Drieu la Rochelle** (Pierre) B. Frank, *la Panoplie littéraire* (Julliard, 1958). — P. Vandromme, *Pierre Drieu la Rochelle* (Ed. universitaires, 1958).
- droit** A. Coste-Floret, *les Problèmes fondamentaux du droit* (Daloz, 1946). — H. Decugis, *les Etapes du droit des origines à nos jours* (Sirey, 1946, 2 vol.). — G. Ripert, *le Déclin du droit. Etudes sur la législation contemporaine* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1948); *Droit maritime* (Rousseau, 1950-1953, 4 vol.); *les Forces créatrices du droit* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1955). — P. Arminjon, B. Nolde et M. Wolff, *Traité de droit comparé* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1949-1951, 3 vol.). — F.-L.-J. Guérin et Ph. Avron, *Précis de législation maritime* (Gauthier-Villars, 1951, 3 vol.). — L. Julliot de La Morandière, P. Esmein, H. Lévy-Bruhl et G. Scelle, *Introduction à l'étude du droit* (Rousseau, 1951). — P. Roubier, *Théorie générale du droit, histoire des doctrines juridiques* (Sirey, 1951). — H. Courcier, *Etudes sur la formation du droit humanitaire* (Imp. du Journal de Genève, Genève, 1952). — Ch. Georgin, *Cours de droit administratif* (Eyrolles, 1952, 2 vol.). — P. de La Pradelle, *le Droit médical international* (Ed. inter-nationales, 1952). — R. Savatier, *les Métamorphoses économiques et sociales du droit civil d'aujourd'hui* (Daloz, 1952); *Cours de droit international privé* (Pichon et Durand-Auzias, 1952). — A. Gruber, *le Droit dans la vie courante* (Eyrolles, 1953). — Fr. Olivier-Martin, *Précis d'histoire du droit français* (Daloz, 1953). — H. Donnedieu de Vabres, *Précis de droit criminel* (Daloz, 1954). — M. Le Goff, *Manuel de droit aérien, Droit public* (Daloz, 1954). — L. Strauss, *Droit naturel et histoire* (Plon, 1954). — R. Charles, *Histoire du droit pénal* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1955); *le Droit musulman* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1956). — G. Burdeau, *Droit constitutionnel et institutions politiques* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1956). — A. Perraud-Charmantier, *Petit Dictionnaire de droit* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1956). — R. et J. Savatier, J. M. Aubry et H. Péquignot, *Traité de droit médical* (Librairies techniques, 1956). — A. Colin, H. Capitan et L. Julliot de La Morandière, *Précis de droit civil* (Daloz, 1957, 2 vol.). — A. de Laubadère, *Manuel de droit administratif* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1957). — L. Rolland, *Précis de droit administratif* (Daloz, 1957). — A. Rouast et P. Durand, *Précis de droit du travail* (Daloz, 1957). — M. Villey, *le Droit romain* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1957). — Catalogue des sources de documentation juridique dans le monde (U.N.E.S.C.O., 1957). — L. Crémieu, *Traité élémentaire de droit civil* (La Pensée universitaire, Aix-en-Provence, 1958, 2 vol.). — J. Des Gravières, *le Droit canonique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1958). — Répertoire de droit commercial (Daloz, 1959).
- *Droit et histoire* (Sirey, « Archives et philosophies du droit », 1959). — M. Waline, *Droit administratif* (Sirey, 1959). — J. Rivero et J. Savatier, *Droit du travail* (P. U. F., 1960). — P.-C. Timbal, *Droit romain et ancien droit français* (Daloz, 1960).
- droits de l'homme et du citoyen** (Déclaration internationale des) *Autour de la nouvelle déclaration universelle des droits de l'homme* (Ed. du Sagittaire, 1948).
- Drôme** (département de la) R.-L. Boireau, *Guide pratique : Valence, Romans, Montélimar et la Drôme* (Amicale nationale des policiers anciens combattants, Malo-les-Bains, 1954). — *La Drôme, aspect géographique, historique...* (Alépée, 1954).
- Drouet** (Juliette) P. Souchon, *Juliette Drouet, inspiratrice de Victor Hugo* (Tallandier, 1942); *les Deux Femmes de Victor Hugo* (Tallandier, 1947). — R. Masson, *la Prisonnière d'Olympio* (Laffont, 1959).
- Drouot** (Antoine, comte) W. Serieux, *Drouot et Napoléon* (Tallandier, 1929). — R. P. Lacordaire, *Drouot, le sage de la Grande-Armée* (Berger-Levrault, 1934). — G. Lenotre, *En suivant l'Empereur* (Grasset, 1935).
- Druze** C^{ae} G. Carbillat, *Au Djebel Druze* (Argo, 1929). — C^{ae} N. Bouron, *les Druzes. Histoire du Liban et de la montagne haouranaise* (Berger-Levrault, 1930). — J. Mascle, *le Djebel Druze* (Impr. Jeanne-d'Arc, Beyrouth, 1936). — G¹ Clément-Grandcourt, *Au Levant : histoires de brigands, histoires vraies* (Attinger, 1936). — G¹ Andréa, *la Révolte druze et l'insurrection de Damas 1925-1926* (Payot, 1937). — A. Geiger, *En Syrie et au Liban*, (Arthaud, 1942).
- Dubois** (Guillaume) le P. P. Bliard, *Dubois, cardinal et premier ministre* (Lethielleux, 1901-1903, 2 vol.). — J. L. Aujol, *le Cardinal Dubois* (Ed. du Bateau Ivre, 1948).
- Du Bos** (Charles) M.-A. Gouhier, *Charles Du Bos* (Vrin, 1951). — J. Mouton, *Charles Du Bos, sa relation avec la vie et avec la mort* (Desclée De Brouwer et C^{ie}, 1955).
- Du Camp** (Maxime) Dr A. Finot, *Maxime Du Camp* (Impr. H. Gignault et fils, Issoudun, 1949).
- Dufour** (Guillaume Henri) E. Chapuisat, *le Général Dufour* (Impr. Kundig, Genève, 1941).
- Dufy** (Raoul) M. Gauthier, *Raoul Dufy* (Les Gêmeaux, 1949). — J. Cocteau, *Dufy* (Flammarion, 1950). — P. Courthion, *Raoul Dufy* (P. Caillet, Genève, 1951). — G. Besson, *Dufy* (Braun, 1953). — B. Dorival, *la Belle Histoire de la fée électricité* (Le Palme, 1953). — J. Lasaigne, *Dufy* (Skira, 1954). — R. Cogniat, *Raoul Dufy décorateur* (Cailler, Genève, 1957). — Dessins de Raoul Dufy (Mermoud, Lausanne, 1959).
- Duguay-Trouin** (René) J. Lanore, *Duguay-Trouin, le vainqueur de Rio* (F. Lanore, 1935). — J. Auzanet, *le Corsaire Duguay-Trouin* (Ed. de France, 1936). — Lt-C¹ H. Carré, *Duguay-Trouin corsaire et chef d'escadre* (Gallimard, 1941). — R. Vercei, *Visages de corsaires* (A. Michel, 1943). — P. David, *Grands Captifs français* (Ed. du Seuil, 1943). — H. Malo, *la Vie de Monsieur Duguay-Trouin* (Ed. littéraires de France, 1949).
- Duhamel** (Georges) H. Mondor, *Lettres et Images pour Georges Duhamel* (Gallimard, 1937). — C. Santelli, *Georges Duhamel, l'homme, l'œuvre* (Bordas, 1947). — P. H. Simon, *Georges Duhamel* (Ed. du Seuil, 1947). — W. F. Falls, *le Message humain de Georges Duhamel* (Boivin, 1948). — A. Terrisse, *Georges Duhamel éducateur* (Nathan, 1951).
- Duhem** (Pierre) E. Picard, *la Vie et l'Œuvre de Pierre Duhem* (Gauthier-Villars, 1922). — H.-P. Duhem, *Un savant français : P. Duhem* (Plon, 1936).
- Dukas** (Paul) G. Favre, *Paul Dukas, sa vie, son œuvre* (La Colombe, 1948).
- Dulles** (John Foster) L. Brandt-Peltier, *Conceptions américaines de politique étrangère : Kennan, Dulles* (Ed. du Conquistador, 1953).
- Dullin** (Charles) L. Arnaud, *Charles Dullin* (L'Arche, 1952). — P. Teilon-Dullin, *Charles Dullin ou les ensorcelés du Châtelard* (Brient, 1955).

Dumas (Alexandre) J. Charpentier, *Alexandre Dumas* (Tallandier, 1947). — R. Gaillard, *Alexandre Dumas* (Calmann-Lévy, 1953). — H. Clouard, *Alexandre Dumas* (A. Michel, 1955). — A. Maurois, *les Trois Dumas* (Hachette, 1957). — L. Thorens, *la Vie passionnée d'Alexandre Dumas* (Gérard et C^{ie}, Verviers, 1957).

Dumas (Alexandre), dit **Dumas fils** H. Lyonnet, « la Dame aux camélias » de Dumas Fils (Malfère, 1930). — T. Linge, *la Conception de l'amour dans le drame de Dumas Fils et d'Ibsen* (Champion, 1935). — E. Saunders, *la Dame aux camélias et les Dumas* (Corrêa, 1954).

Dumont d'Urville (Jules Sébastien César) C. Vergniol, *Dumont d'Urville* (La Renaissance du livre, 1930). — George-Day, *Dumont d'Urville* (Les Ed. ouvrières, 1947).

Dumouriez (général) H. Pouget de Saint-André, *le Général Dumouriez* (Perrin, 1914). — A. Monchanin, *Dumouriez* (A. Michel, 1925).

dumping R. Pericat, *Apologie du dumping* (Ed. Genin, 1958).

Dunant (Henri) A. François, *le Berceau de la Croix-Rouge* (A. Jullien, Genève, 1918); *Aspects d'Henri Dunant* (Georg, Genève, 1948). — F. Gigon, *l'Épopée de la Croix-Rouge* (Gallimard, 1943). — S. Markus, *Henry Dunant, apôtre de la Croix-Rouge* (Les Deux Sirènes, 1948). — J. Riverain, *Dunant, fondateur de la Croix-Rouge* (La Table ronde, 1960).

Dunkerque H. Cras, *Jaguar, Chacal, Léopard, La 2^e Division de contre-torpilleurs à Dunkerque* (Julliard, 1942). — R. Bethégnes, *le Sacrifice de Dunkerque 1940* (Demaillay, Lille, 1947). — G¹ J. Armengaud, *le Drame de Dunkerque, mai-juin 1940* (Plon, 1948). — J. Mordal, *la Bataille de Dunkerque* (S. E. L. F., 1948). — A. Chatelle, *Dunkerque, ville ardente* (Ozanne, 1950). — R. Le Gentil, *la Tragédie de Dunkerque, mai-juin 1940* (Magne, Lisieux, 1952). — R.-L. Boireau, *Guide pratique : Dunkerque* (Amicale nationale des policiers anciens combattants, Malo-les-Bains, 1954). — A. Odouard, *Dunkerque et la compétition Dunkerque-Anvers* (Lille, faculté de droit, 1958). — L.-A. Bouly de Lesdain et P. Daudry, *Notices généalogiques sur quelques familles patriciennes de Dunkerque* (Durand et fils, Fécamp, 1959).

Dunois (Jean d'Orléans, comte de) M. Calfin de Mérouville, *le Beau Dunois et son temps* (Les Sept Couleurs, 1961).

Dunoyer de Segonzac (André) P. Jamot, *Dunoyer de Segonzac* (Floury, 1941). — M. Gauthier, *Dunoyer de Segonzac* (Les Géméaux, 1949). — Cl. Roger-Max, *Dunoyer de Segonzac* (Cailler, Genève, 1952). — B. Dorival, *Dunoyer de Segonzac* (Kister, Genève, 1956). — A. Lioré et P. Cailler, *Catalogue illustré de l'œuvre gravé de Dunoyer de Segonzac*, en cours (Cailler, Genève, 1958, 1 vol. paru). — *Dunoyer de Segonzac* (Art et Style, 1960).

Duns Scot (John) Beraud de Saint-Maurice, *Jean Duns Scot, un docteur des temps nouveaux* (Vrin, 1948). — E. Gilson, *Jean Duns Scot* (Vrin, 1952).

duodénium P. Hillemand, *Maladies de l'estomac, de l'œsophage et du duodénium* (Flammation, 1950). — F. Albot, F. Poilleux, Boquien, et autres, *Duodénium et pancréas* (Masson, 1957).

Dupanloup (Félix) M^{re} F. Lagrange, *Vie de M^{re} Dupanloup, évêque d'Orléans* (J. de Gisors, 1883-1884, 3 vol.). — E. Faguet, *Monseigneur Dupanloup, un grand évêque* (Hachette, 1914).

Duparc (Henri Fouques) Ch. Oulmont, *Musique de l'amour*, t. II, *Henri Duparc* (Desclée De Brouwer et C^{ie}, 1935).

Du Petit-Thouars (Aristide Aubert) R. Charny, *la Vie héroïque d'Aristide Du Petit-Thouars* (Baudinière, 1941). — St. Pizella, *Dupetit-Thouars, le héros d'Aboukir* (Denoël, 1942).

Dupleix (Joseph-François) A. Martineau, *Dupleix, et l'Inde française (1722-1741)* [Champion, 1920]; *Dupleix, sa vie et son œuvre* (Ed. géogr., marit. et colon., 1933). — G. Jouveau-Dubreuil, *Dupleix ou l'Inde conquise* (A. Maisonneuve, 1942).

Duplessis (Alphonse Plessis, dite Marie) E. Saunders, *la Dame aux camélias et les Dumas* (Corrêa, 1954). — M. Rat, *la Dame aux camélias* (Del Duca, 1958). — P. Tousseint, *Marie Duplessis, la vraie dame aux camélias* (Gallimard, 1958).

Du Plessis de Grenedan (Jean) Comte J. Du Plessis de Grenedan, *la Vie héroïque de Jean Du Plessis* (Plon, 1949).

Dupont de Nemours (Pierre Samuel), Dr R. Dujarric de la Rivière, E. I. Dupont de Nemours, élève de Lavoisier (Librairie des Champs-Élysées, 1954). — P. Jolly, *Dupont de Nemours, soldat de la liberté* (P. U. F., 1956). — M. Dorian, *Dupont de Nemours* (Plon, 1961).

Dupré (Marcel) abbé R. Delestre, *l'Œuvre de Marcel Dupré* (Ed. Musique sacrée, 1952).

Dupuy (Jean) M. Dupuy, *Un homme, un journal, Jean Dupuy (1844-1919)* (Hachette, 1959).

Dupuytren (Guillaume) L. Delhoume, *Dupuytren* (J. B. Baillière et fils, 1935). — H. Mondor, *Dupuytren* (Gallimard, 1945).

Duquesne (Abraham) A. Jal, *Abraham Duquesne et la marine de son temps* (Plon, 1872, 2 vol.). — Lt-colonel H. Carré, *Duquesne et la marine royale de Richelieu à Colbert* (S. F. E. L. T., 1950).

Duquesnoy (François) M. Fransolet, *François duquesnoy, sculpteur d'Urban VIII (1597-1643)* [Palais des Académies, Bruxelles, 1942].

Duralumin J. Reinhold, *Etude et calcul des structures en alliages légers* (Béranger, 1955). — R. Gadeau, *l'Aluminium* (A. Colin, 1957).

Durance I. Wilhelm, *la Durance* (Lavein, 1913). — Ch.-P. Pégy, *Haute Durance et Ubaye* (Impr. Allier, Grenoble, 1947). — M. Pezet, *Durance et Luberon* (Horizons de France, 1958).

Durand (Marie) D. Benoit et A. Fabre, *Marie Durand, prisonnière à la tour de Constance (1715-1768)* [Nouvelle Société d'éditions de Toulouse, Dieulefit, Drôme, 1955].

Duranty (Louis Edmond) L.-E. Tabary, *Duranty* (Les Belles Lettres, 1954).

durée G. Bachelard, *la Dialectique de la durée* (P. U. F., 1950). — G. Poulet, *Etude sur le temps humain* (Plon, 1950-1952, 2 vol.).

Dürer (Albrecht) M. Gauthier, *Dürer* (Nilsen, 1925). — P. Du Colombier, *Albert Dürer* (A. Michel, 1927). — H. Bodmer, *Dürer* (Rombaldi, 1948). — F. Winkler, *Quatre-Vingts Dessins d'Albert Dürer* (Braun, 1951). — D. Wild, *Dürer* (Payot, Lausanne, 1952). — A. M. Cetto, *Aquarelles d'Albrecht Dürer* (Holbein, Bâle, 1954). — M. Brion, *Dürer, l'homme et son œuvre* (Somogy, 1960).

Durkheim (Emile) G. Davy, *Sociologies d'hier et d'aujourd'hui* (Alcan, 1931). — J. Vialatoux, *De Durkheim à Bergson* (Bloud et Gay, 1939).

Duvergier de Hauranne (Jean) J. Orcibal, *les Origines du jansénisme*, t. III : *Jean Duvergier de Hauranne* (Vrin, 1948).

dynamite J. Lehalleur, *Poudres, explosifs et artifices* (1935). — A. Dejean et P. Le Play, *Code des explosifs* (Dunod, 1938). — H. Muraour, *Poudres et explosifs* (P. U. F., 1948).

dynamo A. Guilbert, *Théorie, fonctionnement et calcul des machines électriques* (Dunod, 1951). — M. Beyaert, *les Petits Moteurs électriques* (Dunod, 1958).

dyschromatopsie R. Khérumian et R. W. Pickford, *Hérédité et Fréquence des anomalies congénitales du sens chromatique* (Vigot, 1959).

dyschromie E. Sidi, J. Bourgeois-Spinasse et P. Planat, *Dyschromies et Vitiligo* (Expansion scientifique française, 1957).

dysenterie J. Dumas, *la Dysenterie bacillaire* (Doin, 1938).

dyslexie Cl. Chassagny, *l'Apprentissage de la lecture chez l'enfant. Dyslexie, Dysgraphie* (P. U. F., 1954). — F. Kocher, *la Rééducation des dyslexiques* (P. U. F., 1959).

dysménorrhée P. Meunier, *Etude clinique de la dysménorrhée* (Maloine, 1950).

dyspareunie A. Binet, I. Bernard et coll., *les Dyspareunies et les anaphrodisies chez la femme* (Expansion scientifique française, 1951).

dyspepsie L. Caillon, *le Livre du dyspeptique* (Maloine, 1941).

dyspnée P. Cantonnet, *Traitement de l'emphysème, des dyspnées scléreuses, de l'angine de poitrine* (Maloine, 1948). — H. Heckscher et R. Elliot, *Rééducation fonctionnelle par la gymnastique dans les insuffisances respiratoires chroniques* (Masson, 1959).

E

eau A. Raestad, *la Mer territoriale. Etude historique et juridiques* (Pedone, 1913). — R. et A. Koechlin, *les Eaux souterraines. Leur utilisation comme eau potable. Leur enrichissement artificiel* (F. Rouge, Lausanne, 1945). — J. Rouch, *Traité d'océanographie physique*, t. II, *l'Eau de mer* (Payot, 1946). — P. Vivier, *la Vie dans les eaux douces* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1946). — H. Jarlan, *l'Eau* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1947). — E.-S. Auscher, *l'Art de découvrir les sources et de les capter* (J.-B. Baillière et fils, 1948). — H.-W. Harvey, *Chimie et Biologie de l'eau de mer* (P. U. F., 1948). — V. Frolow, *l'Eau des continents et ses mécanismes* (Les Editeurs français réunis, 1951). — M. Launay, *Législation des eaux associations syndicales* (Eyrolles, 1951). — J. Martin, *Guide pratique pour la pose et l'entretien d'une distribution d'eau* (Béranger, 1951). — Dr G. Sirjean, *Analyse physico-chimique des eaux de consommation* (Le François, 1951). — F. Trombe, *les Eaux souterraines* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1951). — A. Renaud, *l'Assainissement. Egouts et stations d'épuration* (Eyrolles, 1953). — S. R. Riedman, *l'Eau, sang de la terre* (Plon, 1955). — A. Sayour, *Notre amie l'eau* (Jeheber, 1955). — Dr E. Dubot, *les Eaux minérales* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1956). — H. Schöeller, *Géochimie des eaux souterraines* (Ed. Technip, 1956). — E. Dégremont, *Mémento technique de l'eau* (E^{ts} Dégremont, Reuil-Malmaison, 1958). — R. Gillot, *Distribution de l'eau dans les immeubles d'habitation* (Dunod, 1958). — P. Julitte et R. Pézard, *l'Eau à la ferme et aux champs* (Hachette, 1958).

Eaux et Forêts (administration des) *Les Forêts et le Forestier au XX^e siècle* (Rivières, forêts, numéro spécial) [P. E. M. A., 98, bd Malesherbes, 1955]. — A. Bouquet de La Grye, *la Surveillance des forêts, de la chasse et de la pêche* (La Maison rustique, 1956).

ébénisterie M. Deheures, *Pour finir un meuble* (Dunod, 1950, 2 vol.). — D. Ledoux-Lebard, *les Ébénistes parisiens, 1795-1850* (Gründ, 1951). — J. Panetié, *Cours de dessin d'ébénisterie* (Dunod, 1952). — F. de Salvette, *les Ébénistes du XVIII^e siècle* (Van Gest, 1953). — J. Nicolay, *l'Art et la manière des maîtres ébénistes français au XVIII^e siècle* (Guy Le Prat 1955-1959, 2 vol.). — R. Petit, *Manuel pratique de l'ébéniste* (J.-B. Baillière et fils, 1955). — P. Verlet, *les Meubles français du XVIII^e siècle : ébénisterie* (P. U. F., 1955). — L. Chausson, *Nouveau Traité d'ébénisterie* (Girardot et C^{ie}, 1960).

Ecclésiaste A. M. Dubarle, *les Sages d'Israël* (Ed. du Cerf, 1946). — J. J. Weber, *Job et l'Ecclésiaste* (Desclée et C^{ie}, 1947). — A. Nehher, *Notes sur Qohelet* (Les Ed. de Minuit, 1951). — Abbé J. Steinmann, *Ainsi parlait Qohelet* (Les Ed. du Cerf, 1955).

échafaudage Y. Gasc, *les Echafaudages. L'outillage de chantier* (Eyrolles, 1949).

échange E. Milhaud, *Deux Notions économiques de base, prestations et contre-prestations* (Rivière, 1950). — M. Moret, *l'Echange international* (Rivière, 1957).

échec P. Morra, *le Jeu des échecs, principes, techniques, traité à l'usage des profanes des débutants* (Garnier, 1952). — S. Tarrasch, *Traité pratique du jeu d'échecs* (Payot, 1952). — X. Tartacover, *Bréviaire des échecs* (Stock, 1952). — G. Beudin, *Traité du jeu d'échecs* (A. Michel, 1953). — M. Euwe, *les Echecs position et combinaison* (Payot, 1954). — C. Boutteville, *Technique moderne et règle des échecs* (S. E. I. P., Fédération française des échecs, 1956). — J. Du Mont, *les Bases de la combinaison aux échecs* (Payot, 1957). — F. Reinfield, *la Perfection aux échecs* (Payot, 1957).

échelle R. Thomas, *l'Echelle mobile des salaires* (Libr. sociale et économique, 1939).

- Eckhart** (Johann) H. Delacroix, *Essai sur le mysticisme spéculatif en Allemagne au XIV^e siècle* (Alcan, 1900). — J. Ancelet-Hustache, *Maître Eckhart et la mystique rhénane* (Ed. du Seuil, 1956). — V. Lossky, *Théologie négative et connaissance de Dieu chez maître Eckhart* (Vrin, 1960). — M. Michelet, *le Rhin mystique, de Maître Eckhart à Thomas à Kempis* (Fayard, 1960).
- éclairage** R. Jousaut, *l'Eclairage* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1949). — J. Parisot, *l'Arc électrique intensif* (Gauthier-Villars, 1949). — R. Laurent, *l'Eclairage électrique moderne* (Ed. de la Guillotière, Lyon, 1945). — M. La Toison, *les Lampes à incandescence* (Eyrolles, 1951). — C. Zwinker, *Eclairage fluorescent* (Dunod, 1952). — H. Piroux, *Lumière et sources lumineuses* (Dunod, 1954). — M. Déri-béré, *les Applications pratiques de la luminescence* (Dunod, 1955). — V. Ronchi, *Histoire de la lumière* (A. Colin, 1956). — H. Zijl, *Manuel de l'éclairagiste* (Dunod, 1957).
- éclairé** R. Baden-Powell, *le Livre des éclaireurs* (Delachaux et Niestlé, 1937); *le Livre des louveteaux* (Delachaux et Niestlé, 1937); *les Mille et Une Activités des éclaireurs* (Delachaux et Niestlé, 1946); *le Guide du chef éclaireur* (Delachaux et Niestlé, 1946).
- écologie** M. Sorre, *les Fondements de la géographie humaine*, t. I, *les fondements biologiques, essai d'une écologie de l'homme* (A. Colin, 1947). — G. Azzì, *Ecologie agricole* (J.-B. Baillière et fils, 1954). — F. S. Bodenheimer, *Précis d'écologie animale* (Payot, 1955). — Ch. Mathon, *la Vie des plantes, écologie végétale* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1958).
- économétrie** R. Roy, *Etudes économétriques* (Sirey, 1935). — J. Tinbergen, *l'Econométrie* (A. Colin, 1954). — H. Guittion, *Statistique et Econométrie* (Daloz, 1959).
- économie** Sous la direction de H. Truchy, *Traité d'économie politique* (Sirey, 1934-1948, 10 vol.). — G. Pirou, *Traité d'économie politique*, en cours (Sirey, 1946-1954, 5 vol. parus). — E. James, *Histoire des théories économiques* (Flammarion, 1950). — *Histoire de la pensée économique au XX^e siècle* (P. U. F., 1955, 2 vol.). — H. Guittion, *l'Objet de l'économie politique* (Rivière, 1951). — *Economie politique* (Daloz, 1959, 2 vol.). — L. Walras, *Éléments d'économie politique pure* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1952). — A. Philip, *la Démocratie industrielle* (P. U. F., 1955). — Académie des sciences de l'U. R. S. S., *Manuel d'économie politique* (Ed. sociales, 1956). — L. Baudin, *Manuel d'économie politique* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1958). — J. Billy, *la Politique économique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1958). — H. Culmann, *les Mécanismes économiques* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1958). — L. J. Lebre, A. Piettre, R. Delprat et A. Sauvy, *Economie et Civilisation* (Ed. ouvrières, 1958). — J. Romeuf, *l'Economie planifiée* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1958). — A. Sauvy, *la Préhension économique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1958). — R. Barre, *Economie politique* (P. U. F., 1959, 2 vol.). — Ch. Gide et Ch. Rist, *Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates* (Sirey, 1959, 2 vol.). — C. Gini, *Pathologie économique* (Payot, 1959). — J.-M. Jeanne, *Economie politique* (P. U. F., 1959). — A. Marchal, *Systèmes et Structures économiques* (P. U. F., 1959). — A. Piettre, *Histoire de la pensée économique et analyse des théories contemporaines* (Daloz, 1959). — J. Valarche, *l'Economie rurale* (Rivière, 1959). — F. Perroux, *Economie et Société* (P. U. F., 1960); *l'Univers économique et social* (Sté nouvelle de l'Encyclopédie française, 1960). — J. Roux, *l'Organisation scientifique de l'économie nationale* (I. S. E. F., 1961).
- Écosse** D. D. Burjeau, *Sur la structure et le relief de l'Ecosse* (Impr. nationale, Bucarest, 1942). — Ch.-M. Garnier, *Histoire d'Ecosse* (Aubier, 1954). — A. Herisson-Laroché, *Visages et Paysages de Grande-Bretagne* (Lanore, 1954).
- Écouen** Ch. Terrasse, *le Château d'Écouen* (Laurens, 1925). — G. Ganier, *le Château d'Écouen* (Lecerf, Rouen, 1950).
- écrevisse** M. André et E. Lamy, *les Ecrevisses de France* (Muséum national d'histoire naturelle, 1935). — D^r J. Brel, *l'Ecrevisse* (Flammarion, 1950). — M. André, *les Ecrevisses françaises* (Lechevallier, 1961).
- Écrins** (barre des) H. Isselin, *la Barre des Écrins* (Arthaud, 1954).
- écriture** (machine à) A. Kréder, *Cours complet de dactylographie* (Foucher, 1950, 2 vol.). — A. P. Choplin, *Entretien et Réparation des machines à écrire* (Desforges, Les Editions de Montligeon, 1951). — M. et Ch. Grandjean, *le Virtuose dactylographe* (Société de sténotypie Grandjean, 1952). — R. Blazquez et J. Touzet, *Dactylographie. Etude graduée de la vitesse et des applications dactylographiques* (Dunod, 1956). — A. Aurières, *Méthode de dactylographie* (Dunod, 1959).
- écriture** J. G. Février, *Histoire de l'écriture* (Payot, 1948). — A. Lecerf et G. Mialaret, *l'Ecriture et la connaissance des enfants* (Bourrellet, 1951). — R. H. Munsch, *l'Ecriture et son dessin* (Eyrolles, 1951). — M. Cohen, *l'Ecriture* (Editions sociales, 1953). — Ch. Higounet, *l'Ecriture* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1955). — R. Trillat, *Comment enseigner l'écriture, ou art et psychologie de l'écriture* (Nathan, 1958). — M. Cohen, *la Grande Invention de l'écriture* (Imprimerie nationale, 1959, 3 vol.). — E. Dobholfer, *le Déchiffrement des écritures* (Arthaud, 1959).
- écurie** M. Ringelmann et R. Bescher, *Ecuries, étables* (La Maison rustique, 1941) — *Ecuries* (La Maison rustique, 1948).
- Edison** (Thomas) R. Lewinsohn, *A la conquête de la richesse* (Payot, 1928). — W. H. Meadowcroft, *Edison* (Payot, 1929). — P. Devaux, *les Aventuriers de la science* (Magneard, 1947). — E. Larsen, *Douze hommes qui ont changé notre vie* (Horay, 1955).
- édition** J. Escarra, J. Rault et F. Hepp, *Doctrine française du droit d'auteur* (Grasset, 1937). — P. Bertrand, *l'Edition musicale* (Les Œuvres françaises, 1947). — R. Basch, *l'Auteur et son éditeur* (Nathan, 1948). — B. Grasset, *Evangile de l'édition selon Péguy* (Bonne, 1955). — P. Monnet, *Monographie de l'édition* (Cercle de la Librairie, 1956). — R. E. Barker, *le Livre dans le monde, étude sur le commerce international du livre* (U. N. E. S. C. O., 1957). — M. T. Genin, *l'Éditeur* (Librairies techniques, 1960). — P. Angoulevant, *l'Edition française au pied du mur* (P. U. F., 1961, 2^e éd.).
- Edouard VII** L. Lemonnier, *Edouard VII, le roi de l'entente cordiale* (Hachette, 1950). — A. Maurois, *Edouard VII et son temps* (Flammarion, 1950).
- éducation** C. Bouglé, *Education et instruction* (Encyclopédie française, t. XV, 1939). — A. Medici, *l'Education nouvelle* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1942). — G. Duveau, *la Pensée ouvrière sur l'éducation pendant la Seconde République et le Second Empire* (Domat-Montchrestien, 1948). — M.-I. Kalinin, *l'Education communiste* (Ed. de la nouvelle critique, 1950). — *l'Education des adultes, tendances et réalisations actuelles* (U. N. E. S. C. O., 1951). — B. Gosh, *Problèmes et méthodes d'éducation ouvrière* (B. I. T., Genève, 1953). — *Jeunesse et éducation de base* (U. N. E. S. C. O., 1954). — *l'Education dans le monde* (U. N. E. S. C. O., 1955). — *Education. La formation des cadres de l'éducation de base* (U. N. E. S. C. O., 1955). — *Les Rapports officiels sur l'éducation* (U. N. E. S. C. O., 1956). — Alain, *Propos sur l'éducation* (P. U. F., 1956). — Ch. Blondel, J. Bussienne et autres, *Culture ouvrière et action syndicale* (Les Ed. du Cerf, 1956). — G. Vidalenc, *l'Education ouvrière* (Libr. économ. et syndicale, 1956). — J. Maritain, *Pour une philosophie de l'éducation* (Fayard, 1960).
- éducation physique** G. Hébert, *l'Education physique virile et morale par la méthode naturelle* (Vuibert, 1937-1955, 7 vol.). — H. de Genst, *Histoire de l'éducation physique* (Fédération belge de gymnastique éducative, Bruxelles, 1947-1956, 3 vol.). — R. Suaudeau, *les Méthodes nouvelles de l'éducation physique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1951). — D^r L. Ehrenfried, *De l'éducation du corps à l'équilibre de l'esprit* (Aubier, 1956).
- effet** G. Friedel, *De l'innoposabilité des exceptions en matière d'effets de commerce* (Rousseau, 1951). — P. Lescot et R. Roblot, *les Effets de commerce. Lettres de change. Billets à ordre et au porteur. Warrants* (Rousseau, 1953, 2 vol.). — B. Geisenberger, *l'Aval des effets de commerce* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1955).
- Eglise catholique** A. Dufourcq, *l'Avenir du christianisme* (Plon, 1903-1953, 10 vol.). — A. M. Jacquin, *Histoire de l'Eglise*, en cours (Desclée, De Brouwer et C^{ie}, 1929-1948, 3 vol. parus). — Chanoine Boulenger, *Histoire générale de l'Eglise* (Vitte, 1931-1950, 9 vol.). — Ch. Poulet, *Histoire du christianisme*, en cours (Beauchesne, 1932-1961, 38 fascicules parus). — G. Schnürer, *l'Eglise et la civilisation au Moyen Age* (Payot, 1933-1935, 2 vol.). — Sous la direction d'A. Fliche et V. Martin, puis de J.-B. Duroselle et E. Jarry, *Histoire de l'Eglise depuis les origines jusqu'à nos jours*, en cours (Bloud et Gay, 1935-1960, 19 vol. parus). — H. Lietzmann, *Histoire de l'Eglise ancienne* (Payot, 1936-1949, 4 vol.). — Dom Ch. Poulet, *Histoire de l'Eglise de France* (Beauchesne, 1946-1950, 3 vol.). — G. de Plinval, R. Pittet et autres, *Histoire illustrée de l'Eglise* (Ed. du Cerf, 1946-1948, 2 vol.). — G. Jacquemet et coll., *Catholicisme hier aujourd'hui demain*, en cours (Letouzey et Ané, 1947-1960, 21 fasc. parus). — Daniel-Rops, *Histoire de l'Eglise du Christ*, en cours (Fayard, 1948-1960, 8 vol. parus). — A. Latreille, *l'Eglise catholique et la Révolution française* (Hachette, 1950, 2 vol.). — Abbé R. Morcay, *Nouvelle Histoire de l'Eglise* (Lanore, 1954). — E. Beau de Loménie, *l'Eglise et l'Etat, un problème permanent* (Fayard, 1957). — Abbé G. Courtois, *Histoire de l'Eglise* (Ed. de Fleurus, 1957). — M. Pacaut, *la Théocratie, l'Eglise et le pouvoir au Moyen Age* (Aubier, 1957). — M^{sr} L. M. de Bazelaire, *Les laïcs aussi sont l'Eglise* (Fayard, 1958). — M^{sr} E. Blanchet, *l'Eglise de Dieu* (Spes, 1958). — M^{sr} E. Guerry, *l'Eglise et la communauté des peuples* (La Bonne Presse, 1958). — M^{sr} Ch. Journet, *Théologie de l'Eglise* (Desclée De Brouwer et C^{ie}, 1958). — J. M. Leroux, *Eglise peuple de Dieu* (Les Ed. ouvrières, 1958). — E. Delaruelle et A. Latreille, *Histoire du catholicisme en France*, en cours (Spes, 1959, 2 vol. parus). — J. Gaudemet, *l'Eglise dans l'Empire romain, IV^e, V^e siècles* (Sirey, 1959). — B. Guillemin, *la Chrétienté, sa grandeur et sa ruine, de l'an mille au milieu du XV^e siècle* (Fayard, 1959). — J. Guittion, *l'Eglise et l'Evangile* (Grasset, 1959). — L. V. Méjan, *la Séparation des Eglises et de l'Etat* (P. U. F., 1959). — L. Mendigal, *Découverte de l'Eglise* (Spes, 1959). — J.-B. Palanque, *De Constantin à Charlemagne à travers le chaos barbare* (Fayard, 1959). — G. Lepointe, *les Rapports de l'Eglise et de l'Etat en France* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1960).
- Eglises orientales** E. Behr-Sigel, *Prêtre et sainteté dans l'Eglise russe* (Ed. du Cerf, 1950). — Bonteano, *les Douleurs de la deuxième naissance* (Plon, 1952). — Métropole Scraphim, *l'Eglise orthodoxe* (Payot, 1952). — Le P. R. Janin, *les Eglises orientales et les rites orientaux* (Letouzey et Ané, 1955, 4^e éd.). — P. S. Boulgakoff, *l'Orthodoxie* (Balzon, d'Altonnes et C^{ie}, 1958). — J. Meyendorff, *l'Eglise orthodoxe hier et aujourd'hui* (Ed. du Seuil, 1960). — M. J. Le Guillou, *l'Esprit de l'Orthodoxie grecque et russe* (Fayard, 1961).
- Eglises protestantes** A. N. Bertrand, *Protestantisme* (Je sers, 1931). — *Positions protestantes* (Ed. du Cerf, 1946). — Révérend S. Jones, *l'Eglise d'Angleterre et le Saint-Siège* (Arthaud, 1947). — K. Barth, *l'Eglise entre l'Est et l'Ouest* (Ed. Roulet, Genève, 1950); *Dogmatique* (Labor et Fides, Genève, 1953-1959, 2 vol.); *Communauté chrétienne et communauté civile* (Labor et Fides, Genève, 1958). — E. G. Leonard, *Histoire du protestantisme* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1950); *le Protestant français* (P. U. F., 1953); *Histoire générale du protestantisme*, en cours (P. U. F., 1961, 1 vol. paru). — A. Latreille et A. Siegfried, *les Forces religieuses et la vie politique* (A. Colin, 1951). — H. Strohl, *la Pensée de la Réforme* (Delachaux et Niestlé, 1951). — Pasteur A. Espaze, *Catéchisme doctrinal, vie de l'Eglise* (Sté centrale d'Évangélisation, 1953). — L. Bouyer, *Du protestantisme à l'Eglise* (Ed. du Cerf, 1954). — M. Bégner, *l'Eglise* (Berger-Levrault, 1955). — J. de Senarclens, *Héritiers de la Réformation* (Labor et Fides, Genève, 1956-1959, 2 vol.). — P. Fath, *Du catholicisme romain au christianisme évangélique* (Berger-Levrault, 1957). — W. Monod, *la Nuée de témoins* (Berger-Levrault, 1957). — G. Tavad, *le Protestantisme* (Fayard, 1958). — S. Mours, *les Eglises réformées en France* (Libr. protestante, 1958). — M. Bégner, J. Bosc et autres, *Protestantisme français d'aujourd'hui* (Les Bergers et les Mages, 1959). — B. Gavalda, *les Eglises en Grande-Bretagne*

(P. U. F., « Que sais-je? », 1959). — P. Lestringant, *Visage du protestantisme français* (« Les Cahiers du Réveil », Tournon, 1959).

égout A. Renaud, *l'Assainissement. Egouts et stations d'épuration* (Eyrolles, 1953).

Egypte Géogr. H. Lorin, *l'Égypte d'aujourd'hui, le pays et les hommes* (Sté royale de géographie d'Égypte, Le Caire, 1926). — J. Lozach, *Le Delta du Nil* (Impr. E. et R. Schindler, Le Caire, 1935). — J. Lozach et G. Hug, *l'Habitat rural en Égypte* (Sté royale de géographie d'Égypte, Le Caire, 1935). — J. Mazuel, *Le Sucre en Égypte* (Sté royale de géographie d'Égypte, Le Caire, 1937). — H. Ayrout, *Mœurs et coutumes des fellahs* (Payot, 1938). — A. Demangeon, *Problèmes de géographie humaine* (A. Colin, 1942). — S. Saffa, *Exploitation économique d'un domaine rural égyptien* (Sté royale de géographie d'Égypte, Le Caire, 1946). — I. N. S. E. E., *l'Égypte* (P. U. F., « Mémentos économiques », 1949). — Service agronomique de la Société d'entreprises commerciales en Égypte, *la Culture du coton en Égypte* (Alexandrie, 1950). — Direction de la Documentation, *l'Économie égyptienne* (1950). — Centre national du commerce extérieur, *Égypte* (1952). — M. Baud et M. Parisot, *Égypte* (Hachette, « les Guides bleus », 1956). — J. Besançon, *l'Homme et le Nil* (Gallimard, 1957).

— Hist. G. Jéquier, *Histoire de la civilisation égyptienne* (Payot, 1923). — A. Moret, *le Nil et la civilisation égyptienne* (A. Michel, « L'Évolution de l'humanité », 1926); *Histoire de l'Orient* (dans *Histoire générale*, publ. sous la direction de G. Glotz, t. 1^{er} et II, P. U. F., 1936). — Divers, *Précis d'histoire de l'Égypte* (Institut français d'archéologie orientale, Le Caire, 1932, 2 vol.). — G. Hanotaux, *Histoire de la nation égyptienne* (Plon, 1935-1940, 7 vol.). — Groupe d'études de l'Islam, *l'Égypte indépendante* (Hartmann, 1938). — P. Montet, *la Vie quotidienne en Égypte, au temps des Ramsès* (Hachette, 1946); *Isis ou à la recherche de l'Égypte ensevelie* (Hachette, 1956); *Géographie de l'ancienne Égypte*, en cours (Klinckschek, 1957, 1 vol. paru); *l'Égypte et la Bible* (Delachaux et Niestlé, 1959). — J. Vercoûtter, *l'Égypte ancienne* (P. U. F., « Que sais-je? », 1946). — Ch. H. Pouthas, R. Clément et J.-B. Duroselle, *Histoire de l'Égypte (1517-1937)* [Hachette, 1948]. — J. Sainte Fare Garnot, *la Vie religieuse dans l'ancienne Égypte* (P. U. F., 1948). — D^r E. Massoulard, *Préhistoire et protohistoire d'Égypte* (Institut d'ethnologie, 1949). — J. Vandier, *la Religion égyptienne* (P. U. F., 1949). — M. Chrétien, *Histoire de l'Égypte moderne* (P. U. F., « Que sais-je? », 1951). — M. Colombe, *l'Évolution de l'Égypte* (G. P. Maisonneuve, 1951). — E. Drioton et J. Vandier, *les Peuples de l'Orient méditerranéen*, t. II, *l'Égypte* (P. U. F., « Clio », 1952). — E. Erman, *l'Égypte des pharaons* (Payot, 1952); *la Religion des pharaons* (Payot, 1952). — A. Erman et H. Ranke, *la Civilisation égyptienne* (Payot, 1952). — M. Brier, *Histoire de l'Égypte* (Fayard, 1954). — J. et S. Lecouture, *l'Égypte en mouvement* (Ed. du Seuil, 1956). — W. Wolf, *le Monde des Égyptiens* (Corréa, 1956). — S. Sauneron, *les Prêtres de l'ancienne Égypte* (Ed. du Seuil, 1957). — J. Doresse, *les Livres secrets des gnostiques d'Égypte* (Plon, 1958-1959, 2 vol.). — E. Drioton, *l'Égypte pharaonique* (A. Colin, 1959). — G. Posener, *Dictionnaire de la civilisation égyptienne* (Hazan, 1959). — J. Pirenne, *Histoire de la civilisation de l'Égypte ancienne*, en cours (A. Michel, 1961).

— Littér. E. Drioton, *le Théâtre égyptien* (Ed. de la Reine du Caire, Le Caire, 1942). — G. Lefebvre, *Romans et Contes égyptiens de l'époque pharaonique* (A. Maisonneuve, 1950). — S. Schott, *les Chants d'amour de l'Égypte ancienne* (A. Maisonneuve, 1956).

— Sciences. O. Gillain, *l'Arithmétique au Moyen Empire* (Vromant et C^{ie}, Bruxelles, 1927). — A. Rey, *la Science orientale avant les Grecs* (A. Michel, « l'Évolution de l'humanité », 1942, 2^e éd.). — N. Riad, *la Médecine au temps des pharaons* (Maloine, 1955). — G. Lefebvre, *Essai sur la médecine égyptienne de l'époque pharaonique* (P. U. F., 1956).

— Bx-Arts. G. Maspero, *Égypte* (Hachette, « Ars una », 1912). — J. Capart, *l'Art égyptien. Choix de documents accompagnés d'indications bibliographiques* (Vromant et C^{ie}, Bruxelles, 1922-1947, 4 vol.). — P. Montet, *les Scènes de la vie privée dans les tombeaux égyptiens de l'Ancien Empire* (Public. de la Faculté

des lettres de l'université de Strasbourg, fasc. 24, 1925). — Ch. Desroches-Noblecourt, *le Style égyptien* (Larousse, « Arts, styles et techniques », 1946); *Art égyptien* (Massin, 1961). — J. Vandier, *Musée du Louvre. Le département des antiquités égyptiennes* (Ed. des musées nationaux, 1948); *la Sculpture égyptienne* (Hazan, 1951); *Manuel d'archéologie égyptienne*, en cours (Picard, 1952-1958, 6 vol. parus); *Égypte. Peinture des tombeaux et des temples* (U. N. E. S. C. O., 1954). — E. Drioton, *Encyclopédie photographique de l'art. Le Musée du Caire* (Tel, 1950); *l'Art égyptien* (Arts et Métiers graphiques, 1950); *Temples et Trésors de l'Égypte* (Art et Style, 1954). — A. H. Gardiner et N. M. Davies, *la Peinture égyptienne ancienne* (Guillot, 1953-1954, 5 vol.). — A. Lhote et Hassia, *les Chefs-d'œuvre de la peinture égyptienne* (Hachette, 1954). — A. Mekhitarian, *la Peinture égyptienne* (Skira, 1954). — A. Champdor, *l'Égypte des pharaons* (Guillot, 1955). — H. Ranke, *Chefs-d'œuvre de l'art égyptien* (Ed. Holbein, Bâle, 1959).

Égypte (campagne d') J. Bainville, *Bonaparte en Égypte* (Flammarion, 1936). — F. Charles-Roux, *Bonaparte gouverneur d'Égypte* (Plon, 1936). — H. d'Estré, *Bonaparte. Le mirage oriental. Égypte* (Plon, 1946). — M. Dupont, *Napoléon en campagne*, t. 1^{er} (Hachette, 1950). — P. Vendryès, *De la probabilité en histoire, l'exemple de l'expédition d'Égypte* (A. Michel, 1952).

égyptien J. Farina, *Grammaire de l'ancien égyptien* (Payot, 1927). — G. Lefebvre, *Grammaire de l'égyptien classique* (A. Maisonneuve, 1955, 2^e éd.).

Eiffel (Gustave) J. Prévost, *Eiffel* (Rieder, 1929). — F. Poncetton, *Eiffel, le magicien du fer* (Ed. de la Tourneille, 1939). — M. Basset, *Eiffel* (Hatier, « Art et Artistes », 1957).

Einstein (Albert) L. de Broglie, *la Physique contemporaine et l'œuvre d'Einstein* (Palais de l'Institut, 1949). — Ph. Frank, *Einstein, sa vie et son temps* (A. Michel, 1950). — L. Barnett, *Einstein et l'univers* (Gallimard, 1951). — A. Vallentin, *le Drame d'Albert Einstein* (Plon, 1954).

Eisenhower (Dwight David) A. Maurois, *Eisenhower* (Fayard, 1946). — K. Mac Cann, *Un général sans képi* (Lafont, 1952).

Eisenstein (Sergheï Mikhaïlovitch) J. Mitry, S. M. Eisenstein (Ed. universitaires, 1955). — M. Seton, *Eisenstein* (Ed. du Seuil, 1957).

Élam J. de Morgan, *Mémoires de la délégation en Perse* (Leroux, 1900-1912, t. I à XIII); puis *Mémoires de la mission archéologique de Susiane* (Leroux, 1913, t. XIV); puis *Mission archéologique de Perse* (Leroux, 1914, t. XV); puis *Mémoires de la mission archéologique de Perse. Mission en Susiane* (Leroux, 1921-1939, t. XVI-XXVIII); puis *Mémoires de la mission archéologique en Iran. Mission en Susiane*, en cours (P. U. F., 1941 sq., t. XXIX et suivants). — P. Selk, *Une princesse d'Élam, XXIV^e siècle avant J.-C.* (Leroux, 1915).

M. Pézard et Ed. Pottier, *Musée national du Louvre. Catalogue des antiquités de la Susiane* (Musées nationaux, 1926, 2^e éd.). — Ch. Zervos, *l'Art de la Mésopotamie de la fin du IV^e millénaire au XV^e siècle avant notre ère* (Ed. « Cahiers d'Art », 1935). — C. Huart et L. Delaporte, *Iran antique, Élam et Perse, et la civilisation iranienne* (A. Michel, « l'Évolution de l'humanité », 1952, 2^e éd.). — L. Vanden Bergh, *Archéologie de l'Iran ancien* (E. J. Brill, Leyde, 1956).

élasticité G. Pigeaud, *Résistance des matériaux et élasticité* (Gauthier-Villars, 1948-1950, 2 vol.). — H. T. Jessop et F. C. Harris, *Photo-élasticité. Principes et méthodes* (Dunod, 1952). — G. Manuel, *Résistance des matériaux* (Dunod, 1953).

Elbe (île d') P. Gruyer, *Napoléon roi de l'île d'Elbe* (Hachette, 1905). — P. Bartel, *Napoléon à l'île d'Elbe* (Perrin, 1947). — Ph. Leca, *la Corse et l'île d'Elbe* (Hachette, 1948). — M. Wolgensinger, *Elbe* (Marguerat, Lausanne, 1957). — R. Christophe, *Napoléon, empereur de l'île d'Elbe* (Fayard, 1960).

Elbeuf Ch. Brisson, *Elbeuf, ma ville* (Maugard, Rouen, 1951).

élection Ch. Morazé, *Mac Callum et autres. Études de sociologie électorale* (A. Colin, 1947). — M. Beaufils et R. Vidal, *Toutes les Elections* (Publications administratives, 1948, mises à jour 1948 et 1953). — Fr. Lépine, *la*

Réforme électorale par une véritable représentation proportionnelle (L. Venot, Dijon, 1950). — F. Goguel, *Géographie des élections françaises de 1870 à 1951* (A. Colin, 1951); *Nouvelles Études de sociologie électorale* (A. Colin, 1954). — A. Taillandier et R. Vidal, *Manuel de révision de la liste électorale* (Publications administratives, 1954). — *Les Elections européennes au suffrage universel direct* (Ed. de l'Institut de sociologie Solvay, Bruxelles, 1961).

électricité H. Cavaillès, *la Houille blanche* (A. Colin, 1946). — M. Denis-Papin, *Cours élémentaire d'électricité générale* (A. Michel, 1948). — L. Jumau, *Piles et accumulateurs électriques* (A. Colin, 1948). — P. Maurer, *M. Denis-Papin, Cours élémentaire d'électricité industrielle* (A. Michel, 1948). — J. Nele, *le Courant alternatif expliqué par les mathématiques élémentaires* (Dunod, 1948). — J. Sudria, *les Unités électriques* (Vuibert, 1949). — R. Couffon, *Transport de l'électricité* (A. Colin, 1950). — P. Devantéry, *les Prix de l'électricité* (Dunod, 1950). — P. George, *Géographie de l'énergie* (Libr. de Médecin, 1950); *Etude géographique de la production et de la consommation de l'énergie électrique* (C. D. U., 1951). — A. Touvy, *Mon électricien? c'est moi!* (Flammarion, 1950, 2 vol.). — P. Sève, *les Courants alternatifs* (A. Colin, 1951). — M. Perrin, *Cours d'électricité* (Sté des Publications mécaniques, 1951-1955, 5 vol.). — G. Thaller, *la Houille blanche* (P. U. F., 1952). — G. W. Vinal, *les Piles électriques* (Dunod, 1953). — R. Ginocchio, *Cours de législation de l'électricité* (Eyrolles, 1955). — R. A. Harvey, *Emploi et charge des accumulateurs électriques* (Dunod, 1956). — P. Chaudier et M. Lesage, *l'Électricité à la ferme* (Sté pour le développement des applications de l'électricité, 1957). — R. Huchet, *Manuel pratique de l'électricien* (Dunod, 1957). — E. Maurice, *l'Electricien d'automobile* (Eyrolles, 1957). — L. Pastouriaux et L. Varoqueaux, *Electricité industrielle* (Delagrave, 1957, 4 vol.). — C. Souchet, *Éléments d'électricité* (Eyrolles, 1957). — P. Baudoux, *Electricité* (Dunod, 1960, 2 vol.).

électro-aimant A. Jung, *Calcul des électro-aimants industriels* (Dunod, 1958).

électrocardiogramme A. Larcen et C. H. Huet, *l'Electrocardiogramme dysmétabolique. Perturbations ioniques et électrocardiogramme* (Masson, 1959).

électrocardiographie P. Bardin et G. Mayonade, *Notions pratiques d'électrocardiographie* (Expansion scientifique française, 1949). — A. Jouve, J. Senez et J. Pierron, *Diagnostic électrocardiographique* (Masson, 1954). — M. Thaon, *Notions fondamentales d'électrocardiographie normale et pathologique* (Maloine, 1955). — V. Fattorusso et O. Ritter, *Atlas d'électrocardiographie* (Masson, 1956, 4^e éd.). — P. Duchosal et J. Grosgrain, *Atlas d'électrocardiographie et de vectocardiographie* (Karger, Bâle, 1958). — C. Lian et B. Colblentz, *Guide d'électrocardiographie* (Masson, 1958). — E. Cabrera, *l'Electrocardiographie clinique. Théorie et pratique* (Masson, 1959).

électrochimie R. Audubert et M. Quintin, *Electrochimie. Principes* (P. U. F., 1942). — W. A. Koehler, *Applications de l'électrochimie* (Dunod, 1950). — G. Charlot et D. Bézier, *Méthodes électrochimiques d'analyse* (Masson, 1954). — V. Gaertner, *Electrochimie pratique* (Eyrolles, 1955). — G. Charlot, J. Badoz-Lambling et B. Trémillon, *les Réactions électrochimiques. Les méthodes électrochimiques d'analyse* (Masson, 1959).

électrochoc J. Delay, *l'Electrochoc et la psychophysiologie* (Masson, 1946). — P. Delmas-Marsalet, *Electrochoc et thérapeutique nouvelles en neuro-psychiatrie* (J. B. Baillière et fils, 1946). — M. Lapie, J. Rondepierre et autres, *Contribution à l'étude physique, physiologique et clinique de l'électrochoc* (Maloine, 1947).

électro-encéphalogramme I. Bertrand et R. S. Lacape, *Théorie de l'électroencéphalogramme. Etats élémentaires* (Doin, 1943). — H. Fischgold et C. Dreyfus-Brissac, *Savoir interpréter un électro-encéphalogramme* (Ed. de Visscher, « Savoir interpréter », Paris-Bruxelles, 1957).

électro-encéphalographie A. Baudoin et H. Fischgold, *Electroencéphalographie clinique* (Expansion scientifique française, 1946). — N. T. Koresios et M. Marchal, *Essai de mesure des phénomènes électriques accompa-*

- gnant la pensée émotive (Maloine, 1946). — J. Delay, *l'Électricité cérébrale* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1950). — G. Verdeaux, *l'Electro-encéphalographie et ses applications médicales* (Imprimerie alençonnaise, Alençon, 1950). — H. Fischgold et H. Gastaut, *Conditionnement et Réactivité en électroencéphalographie* (Masson, 1957). — A. Husson, *Electro-encéphalographie* (Maloine 1957). — G. Ruggiero, *l'Encéphalographie fractionnée* (Masson, 1957).
- électroluminescence** A. Cusquel, A. Givélet et J. Weizel, *l'Eclairage par fluorescence et électroluminescence* (Dunod, 1954).
- électrolyse** R. Audubert, *Electrolyse* (P. U. F., 1953). — A. T. Vagramian et Z. A. Solovieva, *le Dépôt électrolytique des métaux* (Dunod, 1958).
- électromagnétisme** L. Quevren, *Electromagnétisme. Induction électromagnétique* (Eyrolles, 1951). — M. Jouguet, *le Champ électromagnétique* (A. Colin, 1952). — E. Dubois, *Electromagnétisme* (Delagrave, 1955). — J. A. Stratton, *Théorie de l'électromagnétisme* (Dunod, 1960). — D. Kastler, *Introduction à l'électrodynamisme quantique* (Dunod, 1961).
- électroménager** E. Bonnafant, *Appareils électro-ménagers* (Technique et vulgarisation, 1955).
- électrometallurgie** A. Levasseur, *l'Electrochimie et l'électrometallurgie* (Dunod, 1950, 2 vol.). — J. Bistesi et M. Denis-Papin, *les Fours d'électrometallurgie* (Desforges, 1952).
- électrométrie** J. Granier, *Mesures électriques* (A. Colin, 1955). — P. Bréant, *Mesures électriques* (Eyrolles, 1957, 2 vol.).
- électron** P. Bricout, *Ondes et Electrons* (A. Colin, 1953). — M. E. Nahmias, *Libération et exploitation de l'énergie nucléaire* (Larousse, 1953). — J. Granier, *l'Electron et son utilisation industrielle* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1955). — M. Duquesne, *Matière et antimatière* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1958). — W. Hume-Rothery, *Electrons, atomes, métaux et alliages* (Dunod, 1959).
- électronique** G. Dupouy, *Eléments d'optique électronique* (A. Colin, 1952). — G. M. Chute, *Applications industrielles de l'électronique* (Dunod, 1958). — E. Gillon, *l'Electronique et ses applications* (Libr. universitaire, Louvain, 1959). — *L'Electronique* (Hachette, « Carrières », 1959). — M. Pélegrin, *Machines à calculer électroniques, arithmétiques et analogiques* (Dunod, 1959). — J. et J. Poyen, *le Langage électronique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1960). — G. Thalmann, *Electronique et radio-électricité* (Dunod, 1960).
- électrophorèse** Marchebœuf, Rebeyrotte et autres, *la Micro-électrophorèse. Electrophorèse sur papier. Electro-rhéophorèse* (Papeterie d'Antin, 1954). — J. Enselme et J. C. Dreyfus, *Sémiologie électrophorétique des protéines du plasma sanguin* (Ed. Camugli, Lyon, 1955). — Ch. Wunderly, *Electrophorèse sur papier. Méthodes et résultats* (Vigot, 1956). — R. Audubert et S. de Mende, *les Principes de l'électrophorèse* (P. U. F., 1957). — M. Girard, J. Dechosal et F. Rousselet, *Pratique d'électrophorèse sur papier en biologie clinique* (Doin, 1958).
- électroradiologie** L. Delherm et autres, *Nouveau Traité d'électroradiologie* (Masson, 1951, 3 vol.). — P. Ferrand, *Electroradiologie du médecin praticien* (A. Legrand, 1954).
- électrotechnique** G. Collet, *Technologie de l'appareillage électrique* (Chiron, 1953). — R. Huchet, *Manuel pratique de l'électricien* (Dunod, 1954). — E. Pillet, *Electrotechnique élémentaire* (Dunod, 1958). — P. Roberjot et J. Loubignac, *Electrotechnique appliquée* (Dunod, 1958). — P. Mathivet, *Electrotechnique, t. II du Précis d'électricité* (J.-B. Baillière et fils, 1961).
- électrothérapie** J. Laborderie, *Electrothérapie* (Maloine, 1956).
- éléphant** F. Melland, *les Eléphants d'Afrique* (Payot, 1939). — F. Fallon, *l'Eléphant africain* (Van Campenhout, Bruxelles, 1944). — A. Jeannin, *l'Eléphant d'Afrique, zoologie, histoire, folklore, chasse, protection* (Payot, 1947). — F. Horvat, *la Capture des éléphants sauvages* (Ed. Louvois, 1957). — G. Lewis et B. Fish, *les Eléphants du voyage* (Bonne, 1957). — G. Blond, *la Grande Aventure des éléphants* (Gayard, 1959). — R. Carrington, *les Eléphants* (Horay, 1959).
- Éleusis** (mystères d') G. Méautis, *les Mystères d'Eleusis* (Ed. de la Baconnière, Neuchâtel, 1934). — Th. de Scheffer, *Mystères et oracles helléniques* (Payot, 1943). — V. Magnien, *les Mystères d'Eleusis* (Payot, 1950). — A. Delatte, *le Cycéon, breuvage rituel des mystères d'Eleusis* (Les Belles Lettres, 1956).
- élevage** P. Veyret, *Géographie de l'élevage* (Gallimard, 1951). — C. Craplet, *Génétique et Elevage* (Vigot, 1953). — Ch. Clarac, *Productivité de l'élevage* (Flammarion, 1961).
- élévateur** Ch. Legras, *la Manutention mécanique* (A. Colin, 1957).
- Élie** A. Indermuhle, *le Prophète Elie* (s. n. d'éd., Neuchâtel, 1941). — *Elie le prophète* (Desclée De Brouwer et C^{ie}, « Etudes carmélitaines », 1956, 2 vol.).
- Eliot** (George) M. L. Cazamian, *le Roman et les idées en Angleterre. L'influence de la science* (Istra, 1923). — E. J. Pond, *les Idées religieuses et morales de George Eliot* (P. U. F., 1927). — P. Bourl'honne, *George Eliot. Essai de biographie intellectuelle et morale* (Champion, 1937). — Le Fr. P. G. Maheu, *la Pensée religieuse et morale de George Eliot* (Didier, 1959).
- Eliot** (Thomas Stearns) J. H. Edward Greene, *T. S. Eliot et la France* (Boivin, 1951). — G. Cattau, *T. S. Eliot* (Ed. universitaires, 1957).
- Élisabeth de Hongrie** (sainte) comte de Montalembert, *Sainte Elisabeth de Hongrie* (Mame, Tours, 1950). — J. Ancelet-Hustache, *Sainte Elisabeth de Hongrie* (Ed. franciscaines, 1958). — P. Antoine, *Sainte Elisabeth de Hongrie, une princesse infirmière* (Ed. et Impr. du Sud-Est, Lyon, 1958).
- Élisabeth de Wittelsbach** K. Tschuppik, *Elisabeth, impératrice d'Autriche* (Plon, 1933). — E. C. Corti, *Elisabeth, impératrice d'Autriche* (Payot, 1936). — H. Vallotton, *Elisabeth d'Autriche, l'impératrice assassinée* (Fayard, 1957). — M. Paléologue, *Elisabeth, impératrice d'Autriche* (La Palatine, Paris-Genève, 1958).
- Élisabeth de France** V. de La Vergne, *Madame Elisabeth de France, d'après des documents inédits* (Téqui, 1936). — Henriette, *princesse de Belgique, duchesse de Vendôme, Madame Elisabeth de France* (Flammarion, 1942). — Mère Madeleine-Louise de N.-D. de Sion, *Madame Elisabeth inconnue* (Beauchesne et ses fils, 1955). — M. La Fuye et A. E. Babeau, *Madame Elisabeth* (Lethielleux, 1957).
- Élisabeth I^{re}**, reine d'Angleterre L. Strachey, *Elisabeth et le comte d'Essex* (Gallimard, 1929). — J. H. Grew, *Elisabeth d'Angleterre dans la littérature française* (Gamber, 1935). — J. Chastenot, *Elisabeth I^{re}* (Fayard, 1953). — M. Irwin, *Elisabeth, princesse captive* (Stock, 1953). — R. Chauviré, *le Temps d'Elisabeth* (Didier, 1960).
- Élisabeth II** A. Leroy, *Elisabeth II et la famille royale anglaise* (Juilliard, 1952). — Princesse Bibesco, *Elisabeth II* (A. Michel, 1957).
- Élisabethville** A. Chapelier, *Elisabethville, essai de géographie urbaine* (Académie royale des sciences coloniales, Bruxelles, 1957).
- Eloi** (saint) P. Parsy, *Saint Eloi* (Gabalda, 1907). — R. Moutard-Uldry, *Saint Eloi, patron des orfèvres, des métallurgues, des maréchaux-ferrants* (H. Lefebvre, 1943). — A. Baudoux, *les Saints Patrons de Noyon* (Impr. du Progrès de l'Oise, Compiègne, 1952).
- éloquence** le P. J. D. Rambaud, *l'Eloquence française* (Vitte, 1949, 2 vol.). — D. Carnegie, *l'Art de parler en public et de persuader dans les affaires* (Amiot-Dumont, 1950). — A. Siegfried, *Savoir parler en public* (A. Michel, 1950). — J. Senger, *l'Art oratoire* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1952).
- Eluard** (Paul) P. Emmanuel, *le « Je » universel chez Paul Eluard* (G. L. M., 1948). — L. Parot et J. Marcenac, *Paul Eluard* (P. Seghers, « Poètes d'aujourd'hui », 1951).
- émail** L. Magne, *l'Art appliqué aux métaux, le cuivre et l'or* (s. n. d'éd., 1911). — J. J. Marquet de Vasselot, *les Emaux limousins de la fin du XV^e s. et de la première partie du XVI^e s.* (Picard, 1921); *Orfèvrerie, émaillerie, gemmes* (Ed. des Musées nationaux, 1924); *les Gemmations limousins du XIII^e siècle* (Klincksieck, 1952). — M. M. S. Gauthier, *Emaux limousins champlevés des XII^e, XIII^e et XIV^e s.*
- (Gérard Le Prat, 1950). — B. Everard, *Traité de peinture à froid* (Bornemann, 1951). — *Porcelaines et Emaux* (La Documentation française, 1953).
- émaillage** L. E. Millenet, *Manuel pratique d'émaillage sur métaux* (Dunod, 1956, 5^e éd.).
- emballage** M. Quétard, *Etude générale sur les emballages* (Dunod, 1949).
- embauchage** Ph. Fargeaud, *le Problème de l'embauchage et du licenciement de la main-d'œuvre* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1939).
- embolie** P. Bardin, *l'Embolie pulmonaire* (Masson, 1937). — R. Leriche, *les Embolies de l'artère pulmonaire et des artères des membres* (Masson, 1947). — J. Boudreaux, *Prophylaxie et traitement des complications veineuses post-opératoires* (Doin, 1955). — A. Tourniaire, M. Tartulier et autres, *le Cœur pulmonaire aigu dans l'embolie pulmonaire* (Expansion scientifique française, 1956).
- emboutissage** R. Dupas, *Découpage, cambriage, emboutissage* (Girardot, 1951).
- Embrun et Embrunais** D. Martin-Civat, *Histoire d'Embrun, métropole des Alpes Cottiennes* (Jugy, Embrun, 1927). — P. Veyret, *les Pays de la moyenne Durance alpestre* (Arthaud, 1944).
- embryologie** C. Dawydoff, *Traité d'embryologie comparée des invertébrés* (Masson, 1928). — J. Delmas, *Embryologie* (Maloine, 1948). — P.-J. Gineste, *Questions d'embryologie humaine* (J.-B. Baillière et fils, 1951). — A. Dalcq, *Initiation à l'embryologie générale* (Desoer-Masson, Liège-Paris, 1952). — M. Caullery, *l'Embryologie* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1950). — A. Giroud et A. Lelièvre, *Eléments d'embryologie* (Le François, 1957). — L. Gallien, *Problèmes et concepts de l'embryologie expérimentale* (Gallimard, « l'Avenir de la science », 1958).
- embryopathie** J. B. Bourquin, *les Malformations du nouveau-né causées par les virus de la grossesse et plus particulièrement la rubéole (embryopathie rubéoleuse)* (Le François, 1948).
- Emerson** (Ralph Waldo) R. Michaud, *l'Esthétique d'Emerson* (Alcan, 1927); *la Vie inspirée d'Emerson* (Plon, 1930). — E. L. Marters, *Emerson* (Corrêa, 1956).
- Emery** (Jacques-André) M^{sr} E. Méric, *Histoire de Monsieur Emery et de l'Eglise de France pendant la Révolution* (Palmé, 1885, 2 vol.). — J. Leflon, *Monsieur Emery, le prêtre qui osa résister à Napoléon* (La Bonne Presse, 1945-1947, 2 vol.).
- émigration** R. Gonnard, *Essai sur l'histoire de l'émigration* (Valois, 1927). — H. Bunle, *Mouvements migratoires entre la France et l'étranger* (Imprimerie nationale, 1943). — F. Nourissier et A. Pillepich, *Enracinement des immigrés* (Bloud et Gay, 1951-1954, 2 vol.). — A. Girard et J. Stœtzel, *Français et Immigrés* (P. U. F., 1953, 2 vol.). — M. Sorre, *les Migrations de peuples* (Flammarion, 1955). — P. A. Ladame, *le Rôle des migrations dans le monde libre* (E. Droz, Genève, 1958).
- Emmanuel** (Pierre) A. Bosquet, *Pierre Emmanuel* (Seghers, « Poètes d'aujourd'hui », 1959).
- Emmerich** (Anna Katharina) G. Dirheimer, *Anne Catherine Emmerich et Clément Brentano. Etude sur l'authenticité des visions d'A. C. Emmerich* (Téqui, 1923). — Le P. K. E. Schmüger, *Vie d'Anne Catherine Emmerich* (Téqui, 1950, 3 vol.).
- émotion** Dr E. Dupré, *Pathologie de l'imagination et de l'émotivité* (Payot, 1925). — R. Dejean, *l'Emotion* (Alcan, 1933). — M. Latour, *Premiers Principes d'une théorie générale des émotions* (Alcan, 1935). — J. Barbier, *Emotions, émotivité, constitution émotive* (Inter-éd.-publicité, Lyon, 1947); *Emotion, émotivité, constitution émotive* (Vitte, Lyon, 1947). — R. de Saint-Laurent, *le Guide de l'émotif* (Aubanel, Avignon, 1950). — E. Forti, *l'Emotion, la volonté et le courage* (P. U. F., 1951).
- Empédocle** J. Zafropoulos, *Empédocle d'Agrigente* (Les Belles Lettres, 1953). — Y. Battistini, *Trois Contemporains : Héraclite, Parménide, Empédocle* (Gallimard, 1955).
- empereur** (Rome) M^{sr} L. Cerfaux et J. Tondriaux, *le Culte des souverains dans la civilisation gréco-romaine* (Desclée et C^{ie}, 1957). —

R. Etienne, *le Culte impérial dans la péninsule ibérique d'Auguste à Dioclétien* (E. de Boccari, 1958).

emphysème P. Cantonnet, *Traitement de l'emphysème, des dyspnées scléreuses, de l'angine de poitrine* (Maloine, 1946). — G. Faivre, *l'Emphysème bulleux pulmonaire de l'adulte* (Doin, 1946). — J. Charpin, A. Zafropoulos et R. Bertrand, *Guide pratique pour la rééducation respiratoire des asthmatiques et des emphysemateux* (Maupetit, Marseille, 1959). — H. Heckscher et R. Elliot, *Rééducation fonctionnelle par la gymnastique dans les insuffisances respiratoires chroniques* (Masson, 1959).

Empire (style) P. Lafond, *l'Art décoratif et le mobilier sous la République et l'Empire* (Laurens, 1899). — E. Dumonthier, *Etioffe style Empire* (Massin, 1914). — R. de Félice, *le Meuble français sous Louis XVI et l'Empire* (Hachette, 1920). — P. Marmottan, *le Style Empire. Architecture et décoration* (Morancé, 1924-1925, 3 vol.). — P. Francastel, *le Style Empire* (Larousse, 1939).

Empire (premier) L. Bignon, *Histoire de France sous Napoléon* (Didot, 1838-1850, 14 vol.). — E. Driault, *Napoléon et l'Europe* (Alcan, 1912-1927, 5 vol.). — G. Pariset, *le Consulat et l'Empire* (dans *Histoire de France contemporaine*, publiée sous la direction d'E. Lavisse, t. III) (Hachette, 1921). — E. Lavisse et A. Rambaud, *Napoléon* (dans *Histoire générale*, t. IX) [A. Colin, 1925]. — L. Madelein, *la France de l'Empire* (Plon, 1926); *Histoire du Consulat et de l'Empire* (Hachette, 1935-1954, 16 vol.); *Napoléon* (Hachette, 1958). — L. Villat, *la Révolution et l'Empire*, t. II : *Napoléon* (P. U. F., « Clio », 1936). — J. Robiquet, *la Vie quotidienne au temps de Napoléon* (Hachette, « La Vie quotidienne », 1944). — J. Lucas-Dubreton, *la France de Napoléon* (Hachette, 1947). — J. Godechot, *les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire* (P. U. F., 1951). — G. Lefebvre, *Napoléon* (P. U. F., « Peuples et civilisations », 1953, 4^e éd.). — A. Fugier, *la Révolution française et l'Empire napoléonien* (dans *Histoire des relations internationales*, publiée sous la direction de P. Renouvin, t. IV, Hachette, 1954).

Empire (second) P. de La Gorce, *Histoire du second Empire* (Plon, 1894-1905, 7 vol.). — J. Maurain, *la Politique ecclésiastique du second Empire, de 1852 à 1869* (Alcan, 1930). — M. Deslandres, *Histoire constitutionnelle de la France de 1789 à 1870*, t. II (Sirey, 1932). — O. Aubry, *le Second Empire* (Fayard, 1938). — A. Dansette, *Deuxième République et second Empire* (Fayard, 1942); *Louis-Napoléon à la conquête du pouvoir (1808-1851)*, dans *Histoire générale du Second Empire*, t. I (Hachette, 1961). — G. Deveau, *la Vie ouvrière en France sous le second Empire* (Gallimard, 1946); *la Pensée ouvrière sur l'éducation pendant la seconde République et le second Empire* (Domat-Montchrestien, 1948). — M. Altem, *la Vie quotidienne sous le second Empire* (Hachette, « La Vie quotidienne », 1948). — Ch.-H. Pouthas, *Démocraties et capitalisme, 1848-1860* (P. U. F., « Peuples et civilisations », 1948). — L. Girard, *la Politique des travaux publics du second Empire* (A. Colin, 1952). — H. Hauser, P. Benaerts, J. Maurain et F. L'Huillier, *Du libéralisme à l'impérialisme (1860-1878)* (P. U. F., « Peuples et civilisations », 1952). — M. Blanchard, *le Second Empire* (A. Colin, 1957). — G. Pradalié, *Le Second Empire* (P. U. F., « Que sais-je? », 1957).

Empire britannique A. Demangeon, *l'Empire britannique. Etude de géographie coloniale* (A. Colin, 1923). — J. J. Chevallier, *l'Evolution de l'Empire britannique* (Ed. internationale, 1930, 2 vol.). — P. Muret, *la Prépondérance anglaise* (P. U. F., « Peuples et civilisations », 1937). — J. Crokaert, *Histoire de l'Empire britannique* (Flammarion, 1947); *Histoire du Commonwealth britannique* (P. U. F., « Que sais-je? », 1949). — R. Ronze, *le Commonwealth britannique et le monde anglo-saxon* (Ed. du Rocher, Monaco, 1947). — A. J. Halford, *le Commonwealth britannique et l'Europe occidentale* (Sté d'impress. typographiques, Nancy, 1953). — Ch. Rousseau, *le Commonwealth dans les relations internationales* (Les Cours de Droits, 1958, 3 vol.).

Empire colonial espagnol B. H. et F. M. Gescher, *l'Espagne dans le monde* (Payot, 1937). — P. Chaunu, *Histoire de*

l'Amérique latine (P. U. F., « Que sais-je? », 1949); *les Philippines et le Pacifique des Ibériques*, (XVI^e, XVII^e, XVIII^e s.), en cours (S.E.V.P.E.N., 1960, 1 vol. paru). — H. et P. Chaunu, *Séville et l'Atlantique (1505-1650)*, en cours (S.E.V.P.E.N., 1955-1960, 12 vol. parus). — S. de Madariaga, *l'Essor de l'empire espagnol d'Amérique* (A. Michel, 1955); *le Déclin de l'empire espagnol d'Amérique* (A. Michel, 1958).

Empire colonial français G. Hanotaux et A. Martineau, *Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le monde* (Plon, 1929-1935, 6 vol.). — M. Allain, *Notre belle France d'outre-mer* (Quillet, 1934, 2 vol.). — G. Hardy, *la Politique coloniale et le partage de la terre aux XIX^e et XX^e siècles* (A. Michel, « L'Evolution de l'humanité », 1937); *le Problème religieux dans l'Empire français* (P. U. F., 1940); *Histoire de la colonisation française* (Larose, 1947); *Histoire sociale de la colonisation* (Larose, 1953). — M. Jean-Brunhes Delamarre, *la France dans le monde, ses colonies, son empire* (Mame, Tours, 1940). — R. Lemaigen, L. Senghor et prince S. Youtévong, *la Communauté impériale française* (Alsatia, 1945). — R. Delavignette et Ch.-A. Julien, *les Constructeurs de la France d'outre-mer* (Corréa, 1946). — Ch.-A. Julien, *les Voyages de découvertes et les premiers établissements (XV^e-XVI^e s.)* [P. U. F., « Colonies et Empires », 1948]. — M. Martin du Gard, *la Carte impériale de la France outre-mer* (Bonne, 1949). — H. Deschamps, *la Fin des empires coloniaux* (P. U. F., « Que sais-je? », 1950); *les Méthodes et les Doctrines coloniales de la France* (A. Colin, 1953). — P.-F. Gonidec, *Droit d'outre-mer* (Montchrestien, 1959).

Empire colonial néerlandais P. Gonnaud, *la Colonisation hollandaise à Java, ses antécédents, ses caractères distinctifs* (Challamel, 1905). — Ch. Robequain, *le Monde malais* (Payot, 1946). — J. Bruhat, *Histoire de l'Indonésie* (P. U. F., « Que sais-je? », 1958).

Empire colonial portugais E. Bohm, *la Mise en valeur des colonies portugaises* (P. U. F., 1934). — R. Gonnard, *la Conquête portugaise, découvreurs et économistes* (Libr. de Médisis, 1947). — G. Le Gentil, *les Portugais en Extrême-Orient* (Hermann, 1947). — G. Freyre, *Maîtres et Esclaves* (Gallimard, 1952). — Ch. Nowell, *Histoire du Portugal* (Payot, 1953). — Rémy, *Goa, Rome de l'Orient* (France-Empire, 1955). — G. Renault, *les Caravelles du Christ* (Plon, 1956). — J. F. Roland, *les Portugais et la conquête de l'Asie* (Club français du livre, 1956). — P. Sérent, *Salazar et son temps* (Les Sept Couleurs, 1961).

empirisme D. Bertrand-Barraud, *Des bases critiques d'un empirisme psychologique radical* (Vrin, 1926). — F. Brentano, *la Psychologie du point de vue empirique* (Aubin, 1944). — B. Deleuze, *Empirisme et subjectivité* (P. U. F., 1953). — Textes choisis par L. Grateloup, *Expérience, connaissance* (Hachette, 1957).

emploi J. Robinson, *Introduction à la théorie de l'emploi* (P. U. F., 1948). — T. Palogh, F. A. Burchard et autres, *l'Economie du plein emploi* (P. U. F., 1948). — R. Sauliol et C. Cochlin de Clery, *Manuel du candidat à un emploi réservé* (Charles-Lavauzelle et C^{ie}, 1948). — J. M. Keynes, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (Payot, 1950). — M. Bouniatian, *le Problème du plein emploi et les experts des Nations Unies* (Sirey, 1951). — J. Jaccard, *Politique de l'emploi et de l'éducation* (Payot, 1957). — J. Rivero et J. Savatier, *Droit du travail* (P. U. F., 1960).

employé A. Gazier, *l'Employé, ses droits, ses devoirs* (P. U. F., 1941).

employeur *Guide de l'employeur. Sécurité sociale* (Fédération nationale des organismes de sécurité sociale, 1952).

empoisonnement V. Balthazard, *Précis de police scientifique* (J. B. Baillière et fils, 1936). — E. Locard, *Traité de criminalistique* (Desvignes et C^{ie}, Lyon, 1936, 6 vol.). — A. Dehel, *le Poison au service du crime* (Société parisienne d'éditions, 1946). — E. Martin, *Précis de médecine légale* (Doin, 1950, 3^e éd.). — R. Villeneuve, *le Poison et les Empoisonnements* (Plon, 1961).

emprunt G. Rainer, *le Financement des sociétés anonymes par l'emprunt obligatoire* (Libr. technique et économique, 1937). — *Législation financière. Le Crédit public et la*

dette (Carus, 1943). — J. Salmon, *le Rôle de organisations internationales en matière de prêts et d'emprunts* (Pedone, 1958).

émulsion E. Lazuech, *Lois fondamentales sur les émulsions* (Dunod, 1954).

encéphale A. Delmas, B. Pertuiset et H. Pigneau, *Topométrie cranio-encéphalique chez l'homme* (Masson, 1958). — G. Heuyer, M. Feld et J. Gruner, *Malformations congénitales du cerveau* (Masson, 1959).

encéphalite J. Levaditi et coll., *les Encéphalites humaines épidémiques* (Masson, 1934). — L. Marchand et A. Courtois, *les Encéphalites psychosiques* (Le François, 1935). — J. Radermecker, *Systématique et électroencéphalographie des encéphalites et des encéphalopathies* (Masson, 1956).

encéphalographie P. Duran et coll., *Diagnostic encéphalographique* (Doin, 1951). — G. Ruggiero, *l'Encéphalographie fractionnée* (Masson, 1957).

encre G. Nedeby, B. Carnaut et autres, *Peintures, vernis, encres d'imprimerie* (Presses documentaires, « Cours professionnels des industries de la chimie », 1955, 2 vol.). — P. Archambeau, *Encres d'imprimerie* (Imprimerie de Dermont, 1956).

encyclique L. Choupin, *Valeur des décisions doctrinales et disciplinaires du Saint-Siège* (Beauchesne et C^{ie}, 1907). — H. Guittion, *Encycliques et messages sociaux* (Daloz, 1948). — Le P. P. Cattin et le P. H.-T. Conus, *Aux sources de la vie spirituelle* (Ed. Saint-Paul, 1951).

Encyclopédie L. Ducros, *les Encyclopédistes* (Champion, 1901). — R. Hubert, *les Sciences sociales dans l'Encyclopédie* (Alcan, 1923); *Rousseau et l'Encyclopédie* (Gamber, 1927). — J. Le Gras, *Diderot et l'Encyclopédie* (Malfère, 1928). — A. Cazes, *Grimm et les Encyclopédistes* (P. U. F., 1933). — R. Naves, *Voltaire et l'Encyclopédie* (Les Presses modernes, 1938). — P. Grosclaude, *Un audacieux message : l'Encyclopédie* (Nouvelles Editions latines, 1951). — *L'Encyclopédie et les progrès des sciences et des techniques* (P. U. F., 1952).

endocrine A. Lichtwitz et R. Parlier, *Examen clinique et traitement d'un endocrinien* (Expansion scientifique française, 1954, 2 vol.). — A. Lévy et P. Barjon, *Fonction rénale et glandes endocrines* (Expansion scientifique française, 1955). — Dr Raymond Kehl, *les Glandes endocrines* (P. U. F., « Que sais-je? », 1956). — L. Wilkins, *Diagnostic et Traitement des maladies des glandes endocrines de l'enfance et de l'adolescence* (Maloine, 1959). — L. de Gennes, *Maladies des glandes endocrines* (Flammarion, nouv. éd., 1960).

endocrinologie P. Battesti, *Précis d'endocrinologie clinique et thérapeutique pratiques* (Expansion scientifique française, 1954). — M. Albeaux-Fernet, *l'Endocrinologie du médecin praticien* (Masson, 1955); *les Consultations journalières en endocrinologie* (Masson, 1961). — J. Decourt, Gilbert-Dreyfus, M. Albeaux-Fernet, *Trente Exposés sur des sujets actuels d'endocrinologie* (Masson, 1956). — L. Franc, *l'Endocrinologie source de vie* (Debresse, 1958).

énergie P. Masson-Oursel, E. Bréhier, Fr. Perrin et autres, *l'Energie dans la nature et dans la vie* (P. U. F., 1949). — P. George, *Géographie de l'énergie* (Libr. de Médisis, 1950). — V. Romanovsky, *la Mer, source d'énergie* (P. U. F., « Que sais-je? », 1950). — P. Rousseau, *l'Energie* (Fayard, 1950). — Ch. Brunold, *Histoire abrégée des théories physiques concernant la matière et l'énergie* (Masson, 1951). — P. Maillet, *l'Energie* (P. U. F., « Que sais-je? », 1954). — P.-E. Pilet, *l'Energie végétale* (P. U. F., « Que sais-je? », 1956). — C. Rougeron, *les Applications de l'explosion thermonucléaire* (Berger-Levrault, 1956). — G. Darrois, *Matière, électricité, énergie* (P. U. F., « Que sais-je? », 1957). — B. La gasse de Loch, *l'Energie nucléaire et la coordination mondiale des autres sources d'énergie* (Ed. universitaires, Bruxelles, 1957). — Th. Reis, *l'Energie nucléaire dans le monde* (Dunod, 1957). — L. Armand, *Quelques Aspects du problème européen de l'énergie* (P. U. F., 1960).

enfant F. Challaye, *la Psychologie de l'enfant dans Nouveau Traité de psychologie* tome VIII (P. U. F., 1943). — R. Allendy, *l'Enfance méconnue* (Ed. du Mont-Blanc, Ge

- nève, 1946). — J. Piaget, *la Représentation du monde chez l'enfant* (P. U. F., 1947); *le Jugement moral chez l'enfant* (P. U. F., 1957). — H. Donnedieu de Vabres et M. Ancel, *le Problème de l'enfance délinquante* (Sirey, 1947). — H. Wallon, *les Origines de la pensée chez l'enfant* (P. U. F., 1947, 2 vol.); *l'Évolution psychologique de l'enfant* (A. Colin, 1950); *les Origines du caractère chez l'enfant* (P. U. F., 1954). — Claparède et Niestlé, *Psychologie de l'enfant et pédagogie expérimentale* (Delachaux et Niestlé, 1946-1947, 2 vol.). — J. Chazal, *le Juge des enfants* (Sirey, 1948); *Études de criminologie juvénile* (P. U. F., 1952); *l'Enfance délinquante* (P. U. F., « Que sais-je? », 1953); *les Droits de l'enfant* (P. U. F., « Que sais-je? », 1959). — P. Guillaume, *l'Imitation chez l'enfant* (P. U. F., 1950). — R. Michel, *Petit Guide de l'enfance irrégulière* (Juris-Classesurs, 1950). — A. Berge, *l'Éducation sexuelle et affective* (les Ed. du Scarabée, 1951); *le Métier de parent* (Aubier, 1952); *les Défauts de l'enfant* (Aubier, 1953); *l'Éducation sexuelle chez l'enfant* (P. U. F., 1958). — A. Binet et Th. Simon, *la Mesure du développement de l'intelligence chez les jeunes enfants* (Bourrellier, 1951). — J. Dehaussy, *l'Assistance publique à l'enfance. Les enfants abandonnés* (Sirey, 1951). *L'Emploi de la main-d'œuvre enfantine et la scolarité obligatoire* (U. N. E. S. C. O., 1951). — M. Vismard, *Traité théorique et pratique de l'adoption et de la légitimation adoptive* (Sirey, 1951). — A. Adler, *Psychologie de l'enfant difficile* (Payot, 1952). — L. Carmichael, *Manuel de psychologie de l'enfant* (P. U. F., 1952, 2 vol.). — A. Le Gall, *Caractéologie des enfants et des adolescents à l'usage des parents et des éducateurs* (P. U. F., 1952); *les Insuccès scolaires* (P. U. F., « Que sais-je? », 1954); *l'Éducation sexuelle selon les caractères* (Néret, 1956). — G. Jacquin, *les Grandes Lignes de la psychologie de l'enfant* (Ed. Fleurus, 1952). — P. Le Moal, *l'Enfant excité et déprimé* (P. U. F., 1953). — J.-A. Néret, *les Enfants inadaptés* (les Ed. sociales françaises, 1953); *Documents pour une histoire de l'éducation sexuelle en France, du XVI^e s. à nos jours* (Néret, 1957). — E. Pichon, *le Développement psychique de l'enfant et de l'adolescent* (Masson, 1953). — G. Robin, *l'Éducation des enfants difficiles* (P. U. F., « Que sais-je? », 1953). — R. Sorel, H. Auban, H. Bouissou et R. Levrat, *Médecine de l'enfant et de l'adolescent* (Foucher, 1953). — A. M. Fournié, *la Protection judiciaire de l'enfance en danger* (Ed. juridiques et techniques, 1954). — *Le Niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire* (P. U. F., 1954, 2 vol.). — C. Kohler, *les Déficiences intellectuelles chez l'enfant* (P. U. F., 1954). — G. Amado, *les Enfants difficiles* (P. U. F., 1955). — B. Andrey, J. Simon, R. Zazzo et J. Merlet, *l'Adaptation de l'enfant au milieu scolaire* (P. U. F., 1955). — A. Carnois, *le Drame de l'infériorité chez l'enfant* (Vitte, Lyon-Paris, 1955). — P. Cesari, *Psychologie de l'enfant* (P. U. F., « Que sais-je? », 1955). — J. L. Lang, *l'Enfant peureux* (L'Ecole des Parents, 1955). — A. Medici, *l'Ecole et l'Enfant* (P. U. F., 1955). — Y. Mourad, *l'Veil de l'intelligence* (P. U. F., 1955). — L. Thevenin, *Enfant bien élevé, enfant mal élevé* (Ecole des Parents, 1955). — M. Debesse, A. Berge, H. Brulé et autres, *Psychologie de l'enfant, de la naissance à l'adolescence* (Bourrellier, 1956). — Th. Maurette, H. Gratiot-Alphandéry et autres, *Loisirs et formation culturelle de l'enfant rural* (P. U. F., 1956). — M. Prudhommeau, *les Enfants déficients intellectuels* (P. U. F., 1956). — A. Gesell et F. L. Ilg, *le Jeune Enfant dans la civilisation moderne* (P. U. F., 1957); *l'Enfant de 5 à 10 ans* (P. U. F., 1959). — L. Michaux et D. J. Duché, *l'Enfant inadapté, rôle médico-social du médecin* (Doin, 1957). — A. Dupoux, *Sur les pas de M. Vincent. 300 ans d'histoire parisienne de l'enfance abandonnée* (Revue de l'Assistance publique, 1958). — C. Launay, et D. J. Duché, *l'Enfant physiquement handicapé. Le rôle médico-social du médecin* (Doin, 1958). — J. Burstin, *l'Évolution psycho-sociale de l'enfant de 10 à 13 ans* (Delachaux et Niestlé, 1959). — R. Debré et A. Doumic, *le Sommeil de l'enfant avant trois ans* (P. U. F., 1959). — R. Fau, *les Groupes d'enfants et d'adolescents* (P. U. F., 1959). — P. Greco et J. Piaget, *Apprentissage et connaissance* (P. U. F., 1959). — M. Porot, *l'Enfant et les relations familiales* (P. U. F., 1959). — N. Béhar et C. Jouvin, *les Enfants-problèmes* (Denoël, 1960). — A. Berge et S. Herbinère-Lebert, *Guide de la seconde enfance (de 2 à 7 ans)*, t. II, *Guide familial* (Ed. sociales françaises, 1960). — R. Zazzo, *Manuel pour l'examen psychologique de l'enfant* (Delachaux et Niestlé, 1960). — J. Zourbas, *Guide de la seconde enfance (de 2 à 7 ans)*, t. I^{er}, *Guide médical* (Ed. sociales françaises, 1960). — P. Oléron, *l'Éducation des enfants physiquement handicapés* (P. U. F., 1961). — M. Primault, H. Lhong et J. Malrien, *Terres de l'enfance* (P. U. F., 1961). — G. Teindas et Y. Thireau, *la Jeunesse dans la famille et la société modernes* (Les Editions sociales françaises, 1961, 2 vol.).
- Enfantin** (Prosper) S. Charléty, *Enfantin* (Alcan, 1931). — H. R. d'Allemagne, *Prosper Enfantin et les grandes entreprises du XIX^e s.* (Gründ, 1935).
- enfer** A. Michel, *l'Enfer et la règle de la foi* (Beauchesne, 1921). — *L'Enfer* (Ed. du Cerf, 1950). — J. Staudinger, *l'Homme moderne devant le problème de l'au-delà* (Casterman, 1950). — G. Panneton, *le Ciel ou l'Enfer*, t. II, *l'Enfer* (Beauchesne 1956).
- Engels** (Friedrich) G. Cogniot, *la « Dialectique de la Nature », une œuvre géniale d'Engels* (Ed. sociales, 1953). — Lénine, *Karl Marx. Friedrich Engels* (Editions en langues étrangères, Moscou, 1954). — A. Cornu, *Karl Marx et Friedrich Engels* (P. U. F., 1957-1958, 2 vol. parus).
- engin** A. Ducrocq, *les Armes secrètes allemandes* (Berger-Levrault, 1947). — A. Danton et P. Muller, *Satellites artificiels et engins extra-terrestres* (Flammarion, 1961).
- engrais** G. L. Ducet, *Utilisation rationnelle des engrais* (Éditeurs français réunis, 1950). — D. Leroux, *Engrais, amendements, produits pour la protection des cultures* (Gauthier-Villars, 1951). — *Les Engrais : production, consommation, prix et commerce dans les pays européens, 1953-1956* (P. U. F., 1956). — A. Gros, *Engrais. Guide pratique de la fertilisation* (La Maison rustique, 1960).
- engrenage** E. Bellut et J. Berthoud, *le Calcul des engrenages à la portée de tous* (Sté des Publications mécaniques, 1951). — P. Aussant, *Détermination rapide et dessins des engrenages* (Gauthier-Villars, 1955). — D. W. Dudley, *la Pratique de l'engrenage* (Béranger, 1958).
- enquête** Econ. polit. P. L. Reynaud, *la Psychologie économique* (Rivière, 1954). — Procéd. pén. M. Dubois, *l'Enquête policière et le rapport* (Impr. Thourret, Rabat, 1952). — H. Söderman et J. O'Connell, *Manuel d'enquête criminelle moderne* (Payot, 1953). — Sociol. Le P. L. Lebre, *Guide pratique de l'enquête sociale* (P. U. F., 1951-1952-1955-1958, 4 vol.). — Statist. F. Yates, *Méthodes de sondage pour recensements et enquêtes* (Dunod, 1951).
- enregistrement** E. Blanc, *Principes d'enregistrement* (Librairie du Journal des notaires et des avocats, 1953). — L. Cassan et R. Rolland, *les Principes de l'enregistrement* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1953). — R. E. B. Hickman, *l'Enregistrement magnétique* (Dunod, 1958). — J. Raphe, *Enregistreurs à disques, à fil, à ruban, microphones électriques et à ruban* (Sté Parisienne d'édit., 1958). — D. A. Snel, *Enregistrement magnétique du son* (Dunod, 1961).
- enseigne** E. de La Quérière, *Recherche historiques sur les enseignes des maisons particulières* (Didron, Rouen, 1852). — L. de Bouillé, *les Drapeaux français de 507 à 1872* (Dumaine, 1874). — Ed. Fournier, *Histoire des enseignes de Paris* (Dentu, 1884, nouv. éd.). — L. Netelhorst, *Enseignes et publicité dans le bâtiment* (Vincent, Fréal et C^{ie}, 1954). — C. Bury, *les Enseignes du Vieux Liège* (Gothier, Liège, 1960).
- enseignement** L. Grimaud, *Histoire de la liberté d'enseignement en France* (Rousseau et l'Apostolat de la presse, 1946-1954, 6 vol.). — M. Glatigny, *Histoire de l'enseignement en France* (P. U. F., « Que sais-je? », 1949). — J. Pellissier, *Grandeurs et Servitude de l'enseignement libre* (La Bonne Presse, 1951). — J.-B. Piobetta, *les Institutions universitaires de France* (P. U. F., « Que sais-je? », 1951). — L'Organisation de l'enseignement en France (Centre national de documentation pédagogique, 1952). — P. Sagé, *Grandeurs et Devoirs de l'enseignement chrétien* (Bloud et Gay, 1953). — C. A. Richardson, H. Brulé et H. Snyder, *la Formation du personnel enseignant, France, Angleterre, Etats-Unis* (U. N. E. S. C. O., 1954). — *Coût et Développement de l'enseignement en France* (P. U. F., 1958). — *Panorama de l'enseignement technique* (Ministère de l'Éducation nationale, 1958). — P. Mayeur et R. Guillemoteau, *Précis de législation scolaire* (Bourrellier, 1958). — M. Gontard, *l'Enseignement primaire en France de la Révolution à la loi Guizot 1789-1833* (Les Belles Lettres, 1959). — J. Morel, *les Grandes Ecoles de France* (Association pour la diffusion de la pensée française, Impr. Maisonneuve, Metz, 1960). — L. Cros, *la Vie scolaire en France* (Institut pédagogique national, s. d.). — *Encyclopédie pratique de l'éducation en France* (Sté d'éd. de dictionnaires et d'encyclopédies, 1961).
- Ensérune** J. Jannoray, *Ensérune. Contribution à l'étude des civilisations pré-romaines de la Gaule méridionale* (E. de Boccard, 1955).
- ensor** (James) A. De Ridder, *James Ensor* (Rieder, 1930). — A. Croquez, *Catalogue de l'œuvre gravé de James Ensor* (Caillier, Genève, 1951). — F. Fels, *James Ensor* (Caillier, Genève, 1951). — P. Fierens, *James Ensor* (Ed. Hyperion, 1943). — P. Haesaerts, *James Ensor* (Elsevier, Bruxelles, 1957). — *Hommage à James Ensor* (Brépols, Bruxelles, 1960).
- entente** E. Moreau et J. Merlot, *les Ententes professionnelles devant la loi* (La Documentation française, 1953).
- entérite** G. Faroy, *Hygiène et Diététique de l'entérite* (Doin, 1933). — L. Morénas, *Entérites et Colites parasitaires* (Masson, 1939).
- entomologie** R. Perrier, *la Faune de la France illustrée* (Delagrave, 1926). — E. Ségu, *Faune de France*, t. 28, *Diptères nématocères* (Brachycères) [P. Lechevalier, 1934]; *Atlas des diptères de France, Belgique, Suisse* (N. Boubée et C^{ie}, 1951, 2 vol.). — J. H. Fabre, *Souvenirs entomologiques* (Delagrave, 1951). — G. Colas, *Guide de l'entomologiste* (N. Boubée et C^{ie}, 1956).
- entraînement** M. Boigey, *l'Entraînement* (Masson, 1948). — Etat-Major général des forces armées, *l'Entraînement physique militaire* (Berger-Levrault, 1955).
- Entremont** F. Benoit, *Entremont, capitale celto-ligure des Salvens* (La Pensée universitaire, Aix-en-Provence, 1957).
- entrepreneur** W. B. Given Jr, *le Patron, premier de cordée* (Ed. sociales françaises, 1952).
- entreprise** R. Mane, *Economie privée. Vie et mécanismes des entreprises* (Berran, 1951). — J. Romeuf, *l'Entreprise dans la vie économique* (P. U. F., « Que sais-je? », 1951). — Ch. Corbin, *Financement, autofinancement et administration des grandes entreprises* (Daloz, 1953). — U. Vaes, *la Hiérarchie dans la structure de l'entreprise* (Dunod, 1953). — R. Dumas, *l'Entreprise et la Statistique* (Dunod, 1954). — J. E. Abeille, *Droit, capital, travail* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1955). — J.-P. Palewski, *l'Organisation scientifique du travail* (P. U. F., « Que sais-je? », 1955). — G. Doffessé, *la Gestion financière des entreprises* (P. U. F., 1956-1957, 2 vol.). — A. Le Gall, *Psychosociologie des entreprises* (Les Editions sociales françaises, 1956). — P. Loeb, *le Budget de l'entreprise* (P. U. F., 1956, 2 vol.). — J. Mottin, *Mémento des comités d'entreprise* (Dunod, 1956). — M. Despax, *l'Entreprise et le Droit* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1957). — G. L. Campion, *Traité des entreprises privées* (P. U. F., 1958, 2 vol., nouv. éd.). — R. B. Thibert, *la Gestion prévisionnelle et contrôlée de l'entreprise* (Dunod, 1958). — R. Barraine, *Gestion des entreprises et comptabilité* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1959). — B. Rouyer Hameray, *l'Entreprise industrielle et les relations humaines* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1959). — J. Romeuf et J. P. Guinot, *Manuel du chef d'entreprise* (P. U. F., 1960). — Ph. Suet, *l'Application pratique de la législation du travail dans les entreprises* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1960).
- énurésie** A. Berge, *le Facteur psychique dans l'énurésie* (Ed. du Seuil, 1946). — M. et N. Soulié, *l'Enurésie* (P. U. F., 1961).
- Enver pacha** G^l Liman von Sanders, *Cinq Ans de Turquie* (Payot, 1922).
- envoûtement** le P. J. de Tonquédec, *les maladies nerveuses ou mentales devant les manifestations diaboliques* (Beauchesne, 1938). — A. Leprince, *Envoûtements* (Sté d'éd. littér.

franç., 1946). — Fr. Des Aulnoyes, *Envoûtement, désenvoûtement, contre-envoûtement* (Niclaus, 1953). — Papus, *l'Envoûtement* (H. Durville, 1954). — A. Osmont, *Envoûtements et Exorcismes à travers les âges* (Ed. des Champs-Élysées, 1955).

enzyme L. Massart, *Acquisitions récentes dans le domaine de l'enzymologie* (Masson, 1946). — Anselme, Dreyfus et Creysse, *Enzymes. Glucides, eau et sels. Lipides* (Camuglia, Lyon, 1954). — E. Aubel, *Quelques Questions actuelles concernant les enzymes* (Gauthier-Villars, 1956).

Éon (Charles de Beaumont, chevalier d') O. Hombert et F. Jousselin, *Un aventurier au XVIII^e siècle. Le chevalier d'Eon (1728-1810)* [Plon, 1904]. — J. J. Brousseau, *La Chevalière d'Eon* (Flammarion, 1934). — P. Pinsseau, *l'Etrange Destinée du chevalier d'Eon* (Clareuil, 1945). — A. Frank et J. Chaumely, *D'Eon, chevalier et chevalière, sa confession inédite* (Amiot-Dumont, 1953). — E. Boysède, *Considérations sur la sexualité, les infirmités sexuelles, les changements de sexe et le chevalier-chevalière d'Eon* (Ed. du Scorpion, 1959).

éosinophilie L. Derobert, *l'Eosinophilie générale et locale* (J. B. Baillière et fils, 1942).

épagueul R. Munsch, *l'Epagueul breton* (Ed. de l'Eleveur, 1937). — M. Lessard, *l'Epagueul breton* (Crépin-Leblond, 1952).

épargne P. Sumien, *Traité théorique et pratique des assurances terrestres et des opérations de capitalisation d'épargne* (Daloz, 1937). — R. Laurent, *le Rôle des caisses d'épargne dans la formation de l'épargne nationale* (Les Ed. de l'Epargne et de la prévoyance sociale, 1947). — B. de Jovenel, *l'Epargne* (Les Ed. de l'Epargne, 1956). — J. M. Pradel, *l'Epargne et l'investissement* (P. U. F., « Que sais-je? », 1959).

épaule A. Basset et J. Mialaret, *l'Epaule, anatomie des formes extérieures, anatomie radiographique, chirurgie opératoire* (Masson, 1934). — R. Merklen, *les Rhumatismes de l'épaule* (Doin, 1937). — F. Coste, *l'Epaule douloureuse* (Expansion scientifique française, 1959). — S. de Sèze, A. Ryckewaert et M. Maître, *l'Epaule en pratique rhumatologique* (Masson, 1959).

épave Cdt E. Ellsberg, *Sauveteurs d'épaves* (Ed. France-Empire, 1956). — P. de Latil et J. Rivoire, *Trésors engloutis* (Plon, 1959).

épée E. de Beaumont, *la Fleur des belles épées* (Libr. des Bibliophiles, 1875).

Épée (Charles Michel, abbé de l') F. Berthier, *l'Abbé de l'Épée* (Lévy frères, 1852). — A. Excoffon, *l'Abbé de l'Épée* (Tolra, 1930).

Épernon J. de Welles, *les Ducs d'Epernon, leurs artistes et leurs comédiens* (Impr. Bière, 1955).

éphémère L. de Boisset, *les Ephémères* (Stock, 1942). — M.-L. Verrier, *Biologie des éphémères* (A. Colin, 1956).

Éphèse Ch. Picard, *Ephèse et Claros* (E. de Boccard, 1922). — L. Massignon, *les Fouilles archéologiques d'Ephèse et leur importance religieuse pour la chrétienté et l'Islam* (Impr. C. Tsoumas, Le Caire, 1952).

Ephrem (saint) C. Emeraue, *Etudes critiques de littérature et de philologie byzantines: saint Ephrem le Syrien, son œuvre littéraire grecque* (Leroux, 1919).

épice H. Leclerc, *les Epices, plantes condimentaires de la France et des colonies* (Masson, 1929). — S. E. Howe, *les Grands Navigateurs à la recherche des épices* (Malfère, 1939).

Épictète A. Jagu, *Epictète et Platon* (Vrin, 1946).

Épicure P. Nizan, *les Matérialistes de l'antiquité: Démocratie, Epicure, Lucrèce* (Ed. sociales internationales, 1936). — Le P. A. J. Festugière, *Epicure et ses dieux* (P. U. F., « Mythes et religions », 1946). — J. Fallot, *le Plaisir et la Mort dans la philosophie d'Epicure* (Juliard, 1951). — A. Cresson, *Epicure, sa vie, son œuvre* (P. U. F., « Philosophes », 1958, nouv. éd.).

épicurisme J. Brun, *l'Epicurisme* (P. U. F., « Que sais-je? », 1959).

Épidaure A. Defrasse et H. Lechat, *Epidaure* (Libr.-impr. réunies, 1895). — F. Robert, *Epidaure* (Les Belles Lettres, 1935).

épidémie R. Dujarric de La Rivière, *Prophylaxie nationale et internationale des mala-*

dies épidémiques (Ed. médicales Flammarion, 1948). — H. Harant, *les Epidémies* (P. U. F., « Que sais-je? », 1953). — W. von Drigalski, *l'Homme contre les microbes* (Plon, 1955). — Direction centrale des services de santé des armées, *Bulletin officiel volume 622/5: Mesures prophylactiques* (Charles-Lavauzelle, 1960).

épidémiologie A. Darbon, *Epidémiologie et prophylaxie* (Masson, 1953). — W. Reynes, *Précis d'épidémiologie et prophylaxie des grandes endémies tropicales* (Masson, 1955, 3^e éd.). — J. Boulet-Gercourt, *Manuel d'épidémiologie* (Berger-Levrault, 1959).

épigastre R. A. Gutmann, *les Syndromes douloureux de la région épigastrique* (Doin, 1951-1952, 2 vol., 5^e éd.).

épigraphie E. Cuq, *Etudes d'épigraphie juridique* (E. de Boccard, 1881). — M. Holleaux, *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques* (Ed. de Boccard, 1938, 3 vol.). — M. Labat, *Manuel d'épigraphie akkadienne* (Office des Editions universitaires, 1951). — R. Bloch, *l'Epigraphie latine* (P. U. F., « Que sais-je? », 1952).

épilepsie G. Ferrière, *Conduite du traitement de l'état de mal épileptique* (Doin, 1942). — H. Roger, L. Cornil et J. Paillas, *l'Épilepsie, problèmes actuels physiopathologiques, anatomo-cliniques et thérapeutiques* (Ed. médicales Flammarion, 1950). — P. et D. Vercelletto, *la Prédisposition à l'épilepsie* (Expansion scientifique française, 1954). — P. Delmas-Marsalet, *Une conception nouvelle de l'épilepsie essentielle* (A. Legrand, 1955). — C. Pernot, *l'Epilepsie chez les cardiaques* (Impr. Loos, Saint-Dié, 1955). — J. A. Chavany, *Epilepsie. Etude clinique, diagnostique, physiopathologique et thérapeutique* (Masson, 1958). — Divers, *Bases physiologiques et aspects cliniques de l'épilepsie* (Masson, 1958). — Z. Helman, *Rorschach et électroencéphalogramme chez l'enfant épileptique* (P. U. F., 1959).

Épinal O. Lehmann, *Epinal, l'histoire de la guerre 1939-1944* (Impr. coopérative, Epinal, 1953-1954, 2 vol.). — P. Testart, *Epinal à travers les siècles* (Impr. Humblot, Nancy, 1956).

Épinay (Louise d') M^{me} d'Épinay, *Histoire de Madame de Montillant*, publiée par G. Roth (Gallimard, 1951). — H. Valentino, *Madame d'Épinay* (Perrin, 1952).

épistémologie J. Piaget, *Introduction à l'épistémologie génétique* (P. U. F., 1950, 3 vol.). — Cl. Merklen, *l'Epistémologie française contemporaine et la connaissance de l'esprit* (Université de Nancy, 1952). — R. Bayer, *Epistémologie et logique depuis Kant jusqu'à nos jours* (P. U. F., 1954). — P. Césari, *la Logique et la Science* (Dunod, 1955). — L. Apostel, B. Maudelbrat et J. Piaget, *Logique et Equilibre* (P. U. F., 1957). — E. W. Beth, W. Mays et J. Piaget, *Epistémologie génétique et recherche psychologique* (P. U. F., 1957). — R. Verneaux, *Epistémologie générale ou critique de la connaissance* (Beauchesne, 1959).

épizootie H. Hours, *la Lutte contre les épizooties et l'Ecole vétérinaire de Lyon au XVIII^e siècle* (P. U. F., 1957).

Épona R. Magnen et E. Thévenot, *Epona, déesse gauloise des chevaux, protectrice des cavaliers* (Delmas, 1953).

équarrissage H. Martel, *l'Industrie de l'équarrissage* (Dunod, 1928).

Équateur R. Veneau et P. Rivet, *Ethnographie ancienne de l'Equateur* (Gauthier-Villars, 1912). — Venezuela, Colombie, Equateur (Centre national de commerce extérieur, 1949). — D. Ogrizek, *l'Amérique du Sud* (Odé, 1957). — A. Mueller, *Equateur* (Marguerat, Lausanne, 1959).

équilibre Econ. polit. G. Pirou, *les Théories de l'équilibre économique*. L. Walras et V. Pareto (Domat-Montchrestien, 1938). — J. Dumontier, *Equilibre physique, équilibre biologique, équilibre économique* (P. U. F., 1949). — Cl. Gruson, *Esquisse d'une théorie générale de l'équilibre économique* (P. U. F., 1949). — Ch. Magaud, *l'Equilibre économique à travers la pensée moderne* (S. E. D. E. S., 1950). — G. Myrdal, *l'Equilibre monétaire* (Génin, 1950). — J. Vibert, *Salaires et Equilibre économique* (Sirey, 1951). — B. Ducros, *l'Action des grands marchés financiers sur l'équilibre monétaire* (A. Colin, 1952).

— Physiol. A. Thomas, *Equilibre et Equilibration* (Masson, 1940). — L. Halpern, *le Syndrome d'induction sensorimotrice dans les troubles de l'équilibre* (Masson, 1951).

équitation E. Beudant, *Dressage du cheval de selle* (Berger-Levrault, 1938). — J. Licart, *Equitation raisonnée* (Delmas, 1939); *Dressage* (Delmas, 1954); *Comment apprendre à monter à cheval* (Delmas, 1957, nouv. éd.). — J. Razac, *A cheval! renouveau d'un art éternel* (A. Michel, 1939). — Lt-colonel Aublet, *Manuel d'équitation* (Charles-Lavauzelle, 1959). — Lt-colonel R. Repellin, *l'Instruction du cavalier* (Crépin-Leblond, 1959).

Érasme J.-D. Burger, *Erasmus en face de la Réforme* (Labor et fides, Genève, s. d.). — L. Gauthier-Vignal, *Erasmus* (Payot, 1936). — A. Renaudet, *Erasmus et l'Italie* (Droz, Genève, 1954); *Humanisme et Renaissance* (Droz, 1958). — Le P. L. Bouyer, *Autour d'Erasmus* (Ed. du Cerf, 1955). — J. Huizinga, *Erasmus* (Gallimard, 1955). — G. Marlier, *Erasmus et la peinture flamande de son temps* (De Nobele, 1955).

Ératosthène A. Thalamos, *la Géographie d'Eratosthène* (Impr. Ch. Barbier, Versailles, 1921).

Erb (Marie-Joseph) P. de Breville, A. Schweitzer, N. Dufourcq et autres, *Un grand musicien français: Marie-Joseph Erb* (Le Roux, Strasbourg, 1948).

Erckmann-Chatrian E. Hinzeln, *Erckmann-Chatrian* (Ferenczi et fils, 1928).

ergothérapie D. Sommer, *Méthodes actives de réadaptation motrice et psychologique par l'occupation, le travail, les loisirs* (Vigot, 1954).

Ermenonville R. Mathieu, *Ermenonville, histoire du domaine* (Touring-Club de France, 1957).

ermite *Enquête sur l'érémisme* (Ecole des hautes études, VI^e section, 1952). — Dom J. Leclercq, *Seul avec Dieu: la vie érémitique* (Plon, 1955).

Erni (Hans) J. Gabus, *les Fresques de Hans Erni* (La Baconnière, Neuchâtel, 1955). — Cl. Roy, *Erni* (P. Cailler, Genève, 1956). — Rosner, *Erni* (P. Cailler, Genève, 1958).

Ernst (Max) J. Bousquet et M. Tapié, *Max Ernst* (R. Drouin, 1950). — P. Walberg, *Max Ernst* (J. J. Pauvert, 1958).

Éros A. Nygren, *Eros et Agapè, la notion chrétienne de l'amour et ses transformations* (Aubier, 1953, 2 vol.).

érosion R. Furon, *l'Erosion du sol* (Payot, 1947). — W. Vogt, *la Faim du monde* (Hachette, 1950). — J. Pouquet, *l'Erosion* (P. U. F., « Que sais-je? », 1951). — J. Bourcart, *les Mécanismes de l'érosion* (C. D. U., 1955, 2 fasc.); *l'Erosion des continents* (A. Colin, 1957). — F. Fournier, *Climat et Erosion* (P. U. F., 1960). — H. et G. Termier, *Erosion et Sédimentation* (Masson, 1960).

érotisme Cl. Elsen, *Homo eroticus. Esquisse d'une psychologie de l'érotisme* (Gallimard, 1953). — R. Varin, *l'Erotisme dans la littérature française, morceaux choisis* (Ed. de la pensée moderne, 1953). — Lo Duca, *l'Erotisme au cinéma* (J. J. Pauvert, 1956-1960, 2 vol.). — G. Bataille, *l'Erotisme* (Les Ed. de Minuit, 1957). — F. des Aulnoyes, *Histoire de l'érotisme* (Ed. de la pensée moderne, 1958).

érythème P. Rimbaud, *les Erythèmes* (Ed. Varia, 1954).

érythrémie C. Monge, *les Erythrémiés de l'altitude* (Masson, 1929).

érythrodermie R. Degos, *les Erythrodermies primitives streptococciques de l'adulte* (Doin, 1933).

escalier L. Riboulet, *l'Escalier en bois* (S. N. E. E. P., 1950). — J. Jarousseau, *le Trait de charpente, 3^e partie, l'escalier* (Institut technique du bâtiment, 1954).

escargot J. Cadart, *les Escargots* (P. Lechevalier, 1955). — F. Lesourd et A. Thevenot, *l'Escargot et la grenouille comestible* (La Maison rustique, 1955).

eschatologie M. J. Lagrange, *le Messianisme chez les Juifs* (Gabalda, 1909); *le Judaïsme avant Jésus-Christ* (Gabalda, 1931). — R. Guardini, *les Fins dernières* (Ed. du Cerf, 1950).

Eschyle J. Dumortier, *les Images dans la poésie d'Eschyle* (Les Belles Lettres, 1935). — G. Méautis, *Eschyle et la Trilogie* (Grasset, 1936). — J. Defradas, *les Thèmes de la pro-*

- gande delphique* (Klincksieck, 1954). — J. de Romilly, *la Crainte et l'Angoisse dans le théâtre d'Eschyle* (Les Belles Lettres, 1958).
- esclavage** Gaston-Martin, *l'Abolition de l'esclavage* (P. U. F., 1948); *Histoire de l'esclavage dans les colonies françaises* (P. U. F., 1948). — V. Schœlcher, *Esclavage et colonisation* (P. U. F., 1948). — G. Freyre, *Maîtres et Esclaves* (Gallimard, 1952). — C. Bretagne, *Nègres à vendre* (A. Martel, 1955). — M. Lenggellé, *l'Esclavage* (P. U. F., « Que sais-je? », 1955). — Divers, *Etat et classes dans l'antiquité esclavagiste. Structure. Evolution* (Ed. de la Nouvelle Critique, « Recherches internationales à la lumière du marxisme », 1957). — D. Raj, *l'Esclavage dans l'Inde ancienne* (A. Maisonneuve, 1959).
- escompte** S. Guvenis, *la Politique d'escompte* (Sirey, 1950).
- escrime** C. Prévost, *Escrimeurs et Duellistes* (Quillet, s. d.). — L. R. Cléry, *Traité d'escrime de pointe. Le fleuret et l'épée* (Société française de presse, 1948). — R. Ducret, *D'estoc et de taille* (Ed. Médicis, 1949).
- Esdra** Van Hoonacker, *Nouvelles Etudes sur la restauration juive après l'exil de Babylone* (Leroux, 1896).
- ésotérique** J. Marquès-Rivière, *Histoire des doctrines ésotériques* (Payot, 1940). — M. C. Ghyka, *le Nombre d'or* (Gallimard, 1952, 2 vol.). — Divers, *Magie des extrêmes* (Desclée De Brouwer et C^{ie}, 1952). — E. Schuré, *les Grands Initiés* (Perrin, 1953, nouv. éd.). — R. Guéron, *Aperçus sur l'ésotérisme chrétien* (Les Ed. traditionnelles, 1954). — J. Chatterji, *la Philosophie ésotérique de l'Inde* (Adyar, 1955). — P. Séran et R. Abellio, *Au seuil de l'ésotérisme* (Grasset, 1955).
- espace** M. Boucher, *l'Espace et la gravitation* (Alcan, 1937). — J. Piaget et B. Inhelder, *la Représentation de l'espace chez l'enfant* (P. U. F., 1948). — J. Favard, *Espace et Dimension* (A. Michel, 1950). — A. Einstein, *la Théorie de la relativité restreinte et générale* (Gauthier-Villars, 1954). — G. Gamow, *Un, deux, trois... l'infini* (Dunod, 1955). — H. P. Wilkins, *les Mystères de l'espace et du temps* (Payot, 1956). — G. Bachelard, *la Poétique de l'espace* (P. U. F., 1958). — H. Weyl, *Temps, espace, matière, leçons sur la théorie de la relativité générale* (Blanchard, 1958).
- Espagne** Géogr. J. Brunhes, *l'Irrigation dans la péninsule ibérique et dans l'Afrique du Nord* (Naud, 1902). — M. Sorre, *Méditerranée. Péninsules méditerranéennes* (dans Géographie universelle, t. VII, 1^{re} partie, A. Colin, 1934). — B. H. et F. M. Gescher, *l'Espagne dans le monde* (Payot, 1937). — *Espagne* (Centre national du commerce extérieur, 1949). — Direction de la Documentation, *la Situation économique en Espagne* (Présidence du Conseil, 1950). — A. A. Casares et M. Blanco, *Espagne* (Nagel, 1952). — J. Sermet, *l'Espagne du Sud* (Arthaud, 1953). — Y. Bottineau, *l'Espagne* (Arthaud, 1955). — J. Milleron, *Etude sur l'économie espagnole* (Soc. d'études économiques, sociales et statistiques du Maroc, Rabat, 1955). — D. Aubier et M. Tuñon de Lara, *Espagne* (Ed. du Seuil, 1956). — J. Watin, *Vivante Espagne. Art, paysage, vie* (Privat, Toulouse, 1956). — M. N. Schweitzer, *Espagne* (Hachette, « Les Guides bleus », 1957). — *Aspects de l'économie espagnole (1940-1957)* [La Documentation française, 1958]. — H. Lapeyre, *Géographie de l'Espagne morisque* (S. E. V. P. E. N., 1960). — Hist. A. Fugier, *Napoléon et l'Espagne* (Alcan, 1930, 2 vol.). — A. Girard, *le Commerce français à Séville et Cadix, au temps des Habsbourg* (E. de Boccard, 1932). — H. Hauser, *la Prépondérance espagnole* (P. U. F., « Peuples et civilisations », t. IX, 1940). — J. Jolinon, *Guérillas, 1808* (Charlot, Alger, 1942). — Chanoine C. Cardo, *Histoire spirituelle des Espagnes* (Aux Portes de France, 1945). — J. Lucas-Dubreton, *Napoléon devant l'Espagne* (Fayard, 1946). — J. Calmette, *Histoire de l'Espagne* (Flammarion, 1947). — A. Mousset, *Histoire d'Espagne* (Société d'Ed. françaises et internationales, 1947). — F. Mirandet, *l'Espagne de Franco* (Hachette, 1948). — J. Descola, *Histoire de l'Espagne chrétienne* (Laffont, 1951). — E. Lévi-Provençal, *Histoire de l'Espagne musulmane* (G. P. Maisonneuve, 1951-1953, 3 vol.). — L. Pericot Garcia, *l'Espagne avant la conquête romaine* (Payot, 1952). — F. G. Bruguera, *Histoire contemporaine d'Espagne (1789-1950)* [Ophrys, Gap, 1954]. — R. Altamira y Crevea, *Histoire d'Espagne* (A. Colin, 1956). — I. Olague, *Histoire d'Espagne* (Ed. de Paris, 1958). — H. Terrasse, *Islam d'Espagne* (Plon, 1958). — P. Vilar, *Histoire de l'Espagne* (P. U. F., « Que sais-je? », 1958). — J. Descola, *Histoire d'Espagne* (Fayard, 1959). — C. Martin, *Franco, soldat et chef d'Etat* (Les Quatre Fils Aymon, 1959). — F. Pietri, *l'Espagne du siècle d'or* (Fayard, 1959). — Psychol. S. de Madariaga, *Anglais, Français, Espagnols* (Gallimard, 1932). — Littér. G. Delpy, *Initiation à l'espagnol* (Hachette, 1948). — J. Camp, *la Littérature espagnole des origines à nos jours* (P. U. F., « Que sais-je? », 1952). — R. Larrieu et R. Thomas, *Histoire de la littérature espagnole* (Didier, 1952). — G. Boussagol, *Anthologie de la littérature espagnole des débuts à nos jours* (Delagrave, 1953). — J. Supervielle et J. Vauthier, *l'Age d'or espagnol* (Julliard, 1955). — G. Cirot et M. Darbord, *Littérature espagnole européenne* (A. Colin, 1956). — J. Manier, *Introduction à l'espagnol* (Bouret, 1956). — Divers, *la Littérature de l'Espagne* (Europe, n° 345-346, janv.-févr. 1958). — Bx-Arts. E. Lambert, *l'Art gothique en Espagne aux XII^e et XIII^e siècles* (Laurens, 1931); *l'Art en Espagne et au Portugal* (Larousse, 1945); *Art musulman et Art chrétien dans la péninsule ibérique* (Privat, Toulouse, 1958). — P. F. Bailly, *Ferromeries d'Espagne* (Ed. de la Cigogne, Casablanca, 1943). — G. Pillement et N. Daniloff, *la Sculpture baroque espagnole* (A. Michel, 1945). — J. Babelon, *Peintures d'Espagne* (Les Ed. universelles, 1946). — P. Guinard et J. Baticle, *Histoire de la peinture espagnole* (Tisné, 1950). — J. P. Andrade, *Cathédrales d'Espagne* (Ed. des Deux Mondes, 1951). — J. Lassaing, *la Peinture espagnole* (Skira, 1952-1953, 2 vol.). — A. t'Serstevens, *l'Espagne* (Les Documents d'art, Monaco, 1952). — E. Gallois, *le Costume d'Espagne et du Portugal* (Laurens, 1953). — G. Pillement, *l'Espagne inconnue* (Grasset, 1954). — *Espagne* (Peintures romanes en Catalogne) [U.N.E.S.C.O.-Braun, 1957]. — G. Rouchès, *la Peinture espagnole* (A. Michel, 1958). — J. Subira, *la Musique espagnole* (P. U. F., « Que sais-je? », 1959). — M. de Fayet, *Meubles et ensembles Renaissance espagnole* (Massin, 1961).
- Espagne** (guerre civile d') G¹ M. Duval, *les Espagnols et la guerre d'Espagne* (Plon, 1938). — H. Rabasseire, *Espagne et creuset politique* (Fustier, 1938). — C. Berneri, *Musulini à la conquête des Baléares* (B. D. I. P., 1938). — R. Brasillach et M. Bardèche, *Histoire de la guerre d'Espagne* (Plon, 1939). — C. Rougeron, *les Enseignements aériens de la guerre d'Espagne* (Berger-Levrault, 1939). — *L'Allemagne et la guerre civile espagnole (1936-1939)* [Les archives secrètes de la Wilhelmstrasse] (Plon, 1952). — Cl. G. Bowers, *Ma mission en Espagne (1936-1939)* [Flammarion, 1956]. — P. Nenni, *la Guerre d'Espagne* (Maspero, 1959). — P. Broué et E. Témime, *la Révolution et la guerre d'Espagne* (Ed. de Minuit, 1961).
- espèce** L. Cuénot, *l'Espèce* (Doin, 1936). — H. Decugis, *le Vieillessement du monde vivant* (Plon, 1945). — L. Cuénot et A. Tétry, *l'Evolution biologique* (Masson, 1951). — E. Rabaud, *le Hasard et la Vie des espèces* (Flammarion, 1953). — G. Dingemans, *la Tragédie de l'univers, t. III, Formation et transformation des espèces. Nouvelles théories* (A. Colin, 1956).
- espéranto** P. Delaire, *l'Espéranto en douze leçons* (Espéranto-Office, Orléans, 1945). — J. Couteaux, *Ce qu'il faut savoir de l'espéranto* (Union espérantiste de France, 1946). — G. Waringhien, A. B. C. d'espéranto (Union espérantiste de France, 1948). — A. Ribot, *l'Espéranto, cet inconnu* (A. Michel, 1954).
- espionnage** J. Bloch-Morhange, *les Fabricants de guerre* (Je sers, 1950). — C¹ Passy, *Souvenirs* (R. Solar, 1948, 2 vol.); *Missions secrètes en France* (Plon, 1951). — W. Hagen, *le Front secret* (Plon, 1952). — K. Singer, *Les plus grandes espionnes du monde* (Gallimard, 1953); *les Espions du siècle* (Gallimard, 1955). — G¹ M.-H. Gauché, *le Deuxième Bureau au travail* (Amiot-Dumont, 1954). — L. Farago, *les Secrets de l'espionnage* (Les Presses de la Cité, 1955). — E. Gimpel, *Ma vie d'espion* (Arthaud, 1956). — W. Schellenberg, *Le chef du contre-espionnage nazi parle* (Julliard, 1957). — R. Boucard, *les Dessous de l'espionnage (1939-1958)* [Descamps, 1958].
- Esquimaux** J. Gabus, *Vie et Coutumes des Esquimaux Caribous* (Payot, Lausanne, 1944). — G. de Poincis, *Kablouna* (Stock, 1947). — R. Gessain, *les Esquimaux du Groenland à l'Alaska* (Bourrelle, 1947). — R. Bulliard, *Inuk. 15 ans chez les Esquimaux* (Nouvelles Editions latines, 1949). — P.-E. Victor, *Aventure esquimaux* (Julliard, 1949). — M. Monestier, *Avec les rois du Nord* (La Table ronde, 1953). — F. Mowat, *Mœurs et coutumes des Esquimaux Caribous* (Payot, 1953). — A. H. Eide, *Tam-tam arctique* (Bonne, 1954). — J. Malaurie, *les Derniers Rois de Thulé* (Plon, 1954). — K. Birket-Smith, *Mœurs et coutumes des Eskimos* (Payot, 1955). — F. Ilingworth, *la Vie au nord du cercle polaire arctique* (Payot, 1955). — Y. Thériault, *Agaguk* (Grasset, 1958).
- essai** F. Desonay, *les Littératures étrangères du XX^e siècle, t. II, la Poésie et l'essai* (Casterman, 1945).
- essence** E. Gilson, *l'Etre et l'essence* (Vrin, 1948).
- Esséniens** A. Vincent, *les Manuscrits hébreux du désert de Juda* (Fayard, 1955). — M. Burrows, *les Manuscrits de la mer Morte* (Laffont, 1957); *Lumières nouvelles sur les manuscrits de la mer Morte* (Laffont, 1959). — Le P. J. Daniélou, *les Manuscrits de la mer Morte et les origines du christianisme* (Ed. de l'Orante, 1957). — D. Howlett, *les Esséniens et le christianisme* (Payot, 1958). — H. Del Médico, *le Mythe des Esséniens* (Plon, 1958). — A. Dupont-Sommer, *les Ecrits esséniens découverts près de la mer Morte* (Payot, 1959). — J. Van der Ploeg, D. Barthélémy, O. Betz et autres, *la Secte de Qumrân et les origines du christianisme* (Desclée De Brouwer et C^{ie}, 1959). — *Les Manuscrits de la Mer Morte. La règle de la guerre des fils de la lumière contre les fils des ténèbres* (Letouzey et Ané, 1959). — H. Serouya, *les Esséniens* (Calmann-Lévy, 1959).
- estampe** *Estampes des écoles anglaise et française des XVII^e, XVIII^e et du début du XIX^e siècle* (Kundig, Genève, 1934). — J. Tschilhold, *l'Estampe chinoise ancienne en couleurs* (Holbein, Bâle, 1940). — J. Adhémar, *l'Estampe satirique et burlesque en France (1500-1800)* [Bibliothèque nationale, 1950]. — K. Shunsho, *Estampes japonaises* (Payot, 1954). — J. Hillier, *les Maîtres de l'estampe japonaise* (Phaidon, Londres, 1957). — J. Laran, *l'Estampe* (P. U. F., 1959, 2 vol.).
- Estaunié** (Edouard) C. Cé, *Regards sur l'œuvre d'Edouard Estaunié* (Perrin, 1935).
- Esterel** P. Foncin, *les Maures et l'Esterel* (A. Colin, 1910).
- esthétique** G. Deshaies, *l'Esthétique du pathologique* (P. U. F., 1947). — Ch. Lalo, *Notions d'esthétique* (P. U. F., 1948); *Esthétique du rire* (Flammarion, 1949). — Alain, *Propos sur l'esthétique* (P. U. F., 1952). — B. Berenson, *Esthétique et Histoire des arts visuels* (A. Michel, 1952). — R. Maurin, *l'Encyclopédie d'esthétique* (chez l'auteur, 5, rue Gounod, 1952, 3 vol.). — E. Souriau, *Pensée vivante et perfection formelle* (P. U. F., 1952). — E. Souriau, Ch. Lalo, P. L. Le Goupil et autres, *Esthétique industrielle* (P. U. F., 1952). — M. Dufrenne, *Phénoménologie de l'expérience esthétique* (P. U. F., 1953, 2 vol.). — D. Huisman, *l'Esthétique* (P. U. F., « Que sais-je? », 1954). — M. Nédoncelle, *Introduction à l'esthétique* (P. U. F., 1955). — R. Bayer, *Traité d'esthétique* (A. Colin, 1956). — E. Faure, *l'Esprit des formes* (Club des Libraires de France, 1957). — Ch. Lapique, *Essais sur l'espace, l'art et la destinée* (Grasset, 1958). — *L'Esthétique industrielle aux Etats-Unis* (P. U. F., « Publications de l'O. E. C. E. », 1959). — A. Lamourette, *la Théorie harmonique esthétique* (Dunod, 1961).
- Estienne** (Jean-Baptiste) G¹ P. A. Bourget, *le Général Estienne* (Berger-Levrault, 1958).
- Estienne d'Orves** (Honoré d') G. de Bénouville, *Vie exemplaire du commandant d'Estienne d'Orves* (Plon, 1950).
- estomac** E. Pron, *la Pratique des maladies de l'estomac* (Maloiné, 1938). — M. Chiray et P. Chêne, *Proses gastriques et coliques; doctrine, clinique, thérapeutique* (Masson, 1939). — H. Monges, *les Stases gastriques* (Doin, 1949). — P. Hillemand, *les Maladies de l'estomac, de l'œsophage et du duodénum* (Flammarion, 1950). — G. Albot, F. Poilleux et autres,

l'Estomac (Masson, 1954); *la Maladie ulcéreuse de l'estomac* (Masson, 1961). — R. Gueullette, *Chirurgie de l'estomac* (Masson, 1956). — R. A. Gutmann, *le Diagnostic du cancer d'estomac à la période utile* (Doin, 1956). — T. Schops, *la Grosse Tubérosité de l'estomac normale et pathologique* (Doin, 1961).

Estonie J. Cathala, *Portrait de l'Estonie* (Plon, 1937). — Z. Ligers, *Histoire des villes de Lettonie et d'Estonie des origines jusqu'à la fin du XVIII^e siècle* (P. U. F., 1947). — V. Droujinine, *l'Estonie soviétique* (Ed. en langues étrangères, Moscou, 1953).

Estrées (Gabrielle d') Lt^e-C^l de Lanouvelle, *Gabrielle d'Estrées et les Bourbon-Vendôme* (Calmann-Lévy, 1936). — R. Ritter, *Charmante Gabrielle* (A. Michel, 1947).

Estrémadure J. Sermet, *l'Espagne du Sud* (Arthaud, 1953).

étable Ministère de l'Agriculture, *Comment construire ou aménager l'étable* (Imprimerie nationale, 1956).

établissement Ch. Gabolde, *Manuel juridique des établissements dangereux, incommodés et insalubres* (Sirey, 1951). — H. T. Adam, *les Etablissements publics internationaux* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1957). — R. Connois, *la Notion d'établissement public en droit administratif français* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1958).

étain A. Neel, *le Marché mondial de l'étain* (P. U. F., 1953). — Tardy, *les Etains français* (L'auteur, 104, rue du Temple, 1958-1960, 4 vol.). — Ch. Boucaud, *les Pichets d'étain* (L'auteur, 25, rue du Bac, 1959).

étalage A. Manera, *Etalages parisiens* (Arts et Métiers graphiques, 1950). — G. Fournials, *l'Etalage, bases théoriques et méthodes pratiques* (Dunod, 1957).

étalon P. Richard, *Etalons de pur sang de France* (Les Ed. Pur Sang, 1954, 2 vol.).

étalon J. E. Mertens, *la Naissance et le développement de l'étalon-or (1696-1922)* [P. U. F., 1944]. — J. Perrenoud, *l'Etalon-or. Son avenir après l'accord monétaire de Bretton Woods* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1950).

Etampes A. Caillet, *le Folklore étampois* (Impr. Humbert et fils, Largentière, 1953). — Chanoine L. Guibourg, *Etampes, ville royale* (L'auteur, 11, bd Henri-IV, Etampes, 1958).

étang M. Sire, *l'Etang, sa flore, sa faune* (Boubée et C^{ie}, 1953).

état civil M. Loisel, *Petit Guide de l'état civil* (Ed. sociales françaises, 1949). — A. de Taillandier, *Manuel-formulaire des officiers de l'état civil* (Publications administratives, 1954).

états généraux G. Picot, *Histoire des états généraux* (Hachette, 1888, 2^e éd., 5 vol.). — J. Garillot, *les Etats généraux de 1439* (Impr. de l'« Est Républicain », Nancy, 1947). — M.-R. Vilette, *les Etats généraux du Cambrésis de 1677 à 1790* (Impr. R. Vilette, 1950). — J. Cadart, *le Régime électoral des états généraux de 1789 et ses origines* (Sirey, 1952). — G. Lefebvre et A. Terroine, *Recueil de documents relatifs aux séances des Etats généraux, mai-juin 1789* (Centre national de la Recherche scientifique, 1953).

Etat A. de Monzie, H. Puget et P. Tissier, *l'Etat moderne* (Encyclopédie française, t. X, 1935). — U. Campagnolo, *Notions et droit* (P. U. F., 1938). — S. Trentin, *la Crise du droit et de l'Etat* (Alcan, 1938). — F. J. Leenhardt, *Le chrétien doit-il servir l'Etat?* (Je sers, 1940). — Le P. J. Leclerc, *l'Eglise et la souveraineté de l'Etat* (Flammarion, 1945). — C. Cambier, *la Responsabilité de la puissance publique et de ses agents* (F. Larcier, Bruxelles, 1947). — J. Maritain, *l'Homme et l'Etat* (P. U. F., 1953). — M. de La Bigne de Ville-neuve, *l'Activité étatique* (Sirey, 1954). — Ch. Durand, *Confédération d'Etats et Etat fédéral* (Rivière, 1955). — J. Dabin, *l'Etat ou le Politique* (Dalloz, 1957). — J. Donnedieu de Vabres, *l'Etat* (P. U. F., « Que sais-je? », 1957). — H. F. Kochlin, *la Responsabilité de l'Etat en dehors des contrats de l'an VIII à 1873* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1957). — R. Massigli, *Sur quelques maladies de l'Etat* (Plon, 1958).

état-major Lt-colonel Hittle, *les Etats-majors, leur histoire, leur évolution* (Berger-Levrault, 1958). — Etat-Major de l'Armée, *l'Etat-Major de l'Armée* (Bulletin officiel vo-

lume 211) [Charles-Lavauzelle, 1960]; *le Service d'état-major* (Bulletin officiel, volume 401) [Charles Lavauzelle, 1960]; *l'Ecole d'état-major* (Bulletin officiel, volume 835) [Charles-Lavauzelle, 1960].

Etats-Unis Géogr. Ch. Cestre, *les Etats-Unis* (Larousse, 1927). — A. Siegfried, *les Etats-Unis d'aujourd'hui* (A. Colin, 1930); *Qu'est-ce que l'Amérique?* (Flammarion, 1938); *Tableau des Etats-Unis* (A. Colin, 1954). — R. Blanchard, *l'Amérique du Nord* (Fayard, 1933). — H. Baulig, *Amérique septentrionale* (dans *Géographie universelle*, t. XIII, 2^e part., A. Colin, 1936). — J. Canu, *Villes et paysages d'Amérique* (J. de Gigord, 1937). — E. Pépin, *le Panaméricanisme* (A. Colin, 1938). — J. Demangeot, *les Etats-Unis* (Bordas, 1946). — P. George, *l'Economie des Etats-Unis* (P. U. F., « Que sais-je? », 1946). — D. de Rougemont, *Vivre en Amérique* (Stock, 1947). — R. Dumont, *les Leçons de l'agriculture américaine* (Flammarion, 1949). — J. Gottmann, *l'Amérique* (Hachette, 1949). — S. Wolff, *les Etats-Unis, première puissance économique mondiale* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1950). — E. de Margerie, *Etudes américaines* (A. Colin, 1952). — O. E. C. E., *les Chemins de fer aux U. S. A.* (P. U. F., 1952). — F. Bourriez-Gregg, *Essai sur le problème des classes sociales aux Etats-Unis* (Imprimerie nationale, 1955). — H. Miller, *le Cauchemar climatique* (Gallimard, 1954). — W. Rappard, *A quoi tient la supériorité économique des Etats-Unis?* (Génin, 1954). — J. K. Galbraith, *le Capitalisme américain* (Génin, 1955). — J. Romains, *Passagers de cette planète, où allons-nous?* (Grasset, 1955). — Services américains d'information, *Structure de l'agriculture américaine* (Services américains d'information, 1955). — L. Dermigny, *U. S. A. Essai de mythologie américaine* (P. U. F., 1956). — A. A. Berle, *le Capital américain et la conscience du roi* (A. Colin, 1957). — M. Perpillou, *Géographie économique des Etats-Unis* (C. D. U., 1958). — O. E. C. E., *Troisième Rapport sur les politiques agricoles en Europe et en Amérique du Nord* (P. U. F., 1958). — M. Butcher, *les Noirs dans la civilisation américaine* (Buche-Chastel, 1959). — M. Isy-Schwartz, *Incroyable Amérique* (Société d'Édition géographique et touristique, 1959). — *l'Évolution de la population des Etats-Unis* (La Documentation française, 1959). — R. Cartier, *les Cinquante Amériques* (Plon, 1961). — G. Colm et Th. Geiger, *l'Économie du peuple américain* (Libr. de Médicis, 1961).

— Hist. A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique* (Ch. Gosselin, 1835; Gallimard, 1951). — A. Moireau, *Histoire des Etats-Unis de l'Amérique du Nord* (Hachette, 1892). — D. Pasquet, *Histoire politique et sociale du peuple américain* (A. Picard, 1924-1931, 3 vol.). — F. Simiand, *Inflation et Stabilisation alternées : le développement économique des Etats-Unis des origines coloniales au temps présent* (Domat-Monchrestien, 1934). — L. R. Frank, *l'Expérience Roosevelt et le milieu social américain* (Alcan, 1937); *Histoire économique et sociale des Etats-Unis de 1919 à 1949* (Aubier, 1950). — G. Piou, *les Nouveaux Courants de la théorie économique aux Etats-Unis* (Domat-Monchrestien, 1939-1943, 2 vol.). — W. Lippmann, *la Politique étrangère des Etats-Unis* (Ed. de la Maison française, New York, 1944). — E. Pyle, *G. I. Joe* (Overseas Editions, New York, 1944). — M. Gayda, *Armées des Etats-Unis et britanniques : insignes et grades* (Cart, 1945). — J. Canu, *Histoire des Etats-Unis* (P. U. F., « Que sais-je? », 1946). — P. Sagnac, *la Fin de l'Ancien Régime et la Révolution américaine, 1763-1789* (P. U. F., « Peuples et civilisations », 1947). — E. Préclin, *Histoire des Etats-Unis* (A. Colin, 1950). — F. Roz, *Histoire des Etats-Unis* (Fayard, 1950); *les Grands Problèmes de la politique des Etats-Unis* (A. Colin, 1956). — R. E. Sherwood, *le Mémorial de Roosevelt* (Plon, 1950, 2 vol.). — Ch. et M. Beard, *Histoire des Etats-Unis* (Hachette, 1951). — L. Brandt-Peltier, *Conceptions américaines de politique étrangère* (Ed. du Conquistador, 1953). — J. Burnham, *Contenir ou libérer* (Calmann-Lévy, 1953). — S. B. Clough, *Histoire économique des Etats-Unis depuis la guerre de Sécession* (P. U. F., 1953). — L. Villard, *la France et les Etats-Unis* (I. A. C., 1953). — J. Freymond, *De Roosevelt à Eisenhower* (Droz, Genève, 1955). — R. Lacour-Gayet, *la Vie quotidienne aux Etats-Unis à la veille de la guerre de Sécession* (Hachette, 1955). — J. Janssens, *Petite Histoire des Etats-*

Unis (Mame, 1956). — A. Maurois, *Histoire du peuple américain* (Ed. littér. de France, 1956, 2 vol.); *Histoire des Etats-Unis* (A. Michel, 1959, 2 vol.). — Ch. Cadoux, *la Cour suprême et le problème noir aux Etats-Unis* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1957). — V. Alexandrovitch, *l'Ours et la Baleine, l'Histoire des relations extraordinaires russo-américaines* (Stock, 1958). — Le P. R. Bruckberger, *la République américaine* (Gallimard, 1958). — H. U. Faulkner, *Histoire économique des Etats-Unis d'Amérique* (P. U. F., 1958, 2 vol.). — J. Maritain, *Réflexions sur l'Amérique* (Fayard, 1958). — R. Rémond, *Histoire des Etats-Unis* (P. U. F., « Que sais-je? », 1959). — A. Tunc, *les Etats-Unis* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1959). — C. Alphonandery, *L'Amérique est-elle trop riche?* (Calmann-Lévy, 1960). — J. B. Durosselle, *De Wilson à Roosevelt, politique extérieure des Etats-Unis, 1913-1945* (A. Colin, 1960). — C. Julien, *le Nouveau Monde* (Julliard, 1961, 2 vol.). — B. B. Nye et J. E. Morpurgo, *Histoire des Etats-Unis* (Gallimard, 1961).

— Littér. R. Michaud, *le Roman américain d'aujourd'hui* (Boivin, 1926); *Panorama de la littérature américaine contemporaine* (Kra, 1928). — L. Lewisohn, *Psychologie de la littérature américaine* (Rieder, 1934). — L. Villard, *la Poésie américaine* (Bordas, 1945). — P. Brodin, *les Écrivains américains de l'entre-deux-guerres* (Horizons de France, 1946); *les Maîtres de la littérature américaine* (Horizons de France, 1948). — M. E. Coindreau, *Aperçus de littérature américaine* (Gallimard, 1946). — Y. Winters, *Aspects de la littérature américaine* (Ed. du Chêne, 1947). — Ch. Cestre, *les Poètes américains* (P. U. F., 1948). — M. Le Breton, *Anthologie de la poésie américaine contemporaine* (Denoël, 1948). — Cl. E. Magny, *l'Âge du roman américain* (Ed. du Seuil, 1948). — J. Simon, *le Roman américain au XX^e s.* (Boivin, 1950). — A. Kasin, *Panorama littéraire des Etats-Unis de 1890 à nos jours* (Marin, 1952). — C. Arnauv, *Histoire littéraire des Etats-Unis* (Hachette, 1953). — J. Brown, *Panorama de la littérature contemporaine aux Etats-Unis* (Gallimard, 1954). — M. Mohrt, *le Nouveau Roman américain* (Gallimard, 1955). — J. F. Cahen, *la Littérature américaine* (P. U. F., « Que sais-je? », 1958). — Numéro spécial d'Europe, *Littérature des Etats-Unis*, févr.-mars 1959.

— Bx-Arts A. Barr, J. Mac Andrew, B. Newhall et I. Barry, *Trois Siècles d'art aux Etats-Unis* (catalogue d'exposition) [Ed. des musées nationaux, 1938]. — O. W. Larkin, *l'Art et la Vie en Amérique* (Plon, 1952).

— Mus. W. L. Landowski, *la Musique américaine* (Horay, 1952). — G. Chase, *Musique de l'Amérique, depuis les pionniers jusqu'à nos jours* (Buche-Chastel, 1957).

éther B. Bourbon, *l'Ether, essai de synthèse des théories de la physique moderne* (Dunod, 1948). — A. Einstein, *l'Ether et la théorie de la relativité* (Gauthier-Villars, 1953).

Éthiopie A. Kammerer, *Essai sur l'histoire antique d'Abyssinie. Le royaume d'Aksum et les voisins d'Arabie et de Meroe* (Geuthner, 1926); *la Mer Rouge, l'Abyssinie et l'Arabie depuis l'Antiquité* (Leroux, 1929-1935, 2 vol.). — J.-B. Coubleaux, *Histoire politique et religieuse d'Abyssinie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'avènement de Menelik II* (Geuthner, 1929, 3 vol.). — M. Griaule, *Jeux et Divertissements abyssins* (Leroux, 1935). — A. H. M. Jones et E. Monroe, *Histoire de l'Abyssinie* (Payot, 1935). — H. de Monfreid, *le Drame éthiopien* (Grasset, 1935); *les Guerriers de l'Ogaden* (Gallimard, 1936); *Vers les terres hostiles de l'Éthiopie* (Ferenczi, 1939); *Du Harrar au Kenia* (Ed. du Triplet, 1949). — A. Fanton, *l'Abyssinie lors de l'expédition anglaise, 1867-1868* (Geuthner, 1936). — F. Maurette, *Afrique équatoriale, orientale et australe* (dans *Géographie universelle*, t. XIII, A. Colin, 1938). — Fr. Balsan, *Poursuite vers le Nil Blanc* (Susse, 1947). — J. d'Esme, *A travers l'empire de Menelik* (Office colonial d'édition, 1948). — D. Ogrizek, *Afrique noire, Éthiopie, Madagascar* (Odé, 1953). — J. Doresee, *l'Éthiopie antique et moderne. Au pays de la reine de Saba* (Guillot, 1956); *l'Empire du prêtre Jean* (Plon, 1957, 2 vol.). — M. Cleret, *Éthiopie, fidèle à la croix* (Ed. de Paris, 1957). — M. Leiris, *la Possession et ses aspects théâtraux chez les Éthiopiens de Gondar* (Plon, 1958). — Centre national du commerce exté-

rieur, *Ethiopie, Erythrée, Soudan* (Centre national du commerce extérieur, 1959). — H. Leuenberger, *l'Ethiopie* (Elsevier, Bruxelles-Paris, 1960).

Éthiopie (campagne d') P. Gentizon, *la Revanche d'Adowa* (Berger-Levrault, 1936); *la Conquête de l'Éthiopie* (Berger-Levrault, 1936). — Maréchal Badoglio, *Commentaires sur la campagne d'Éthiopie* (Grasset, 1937). — A. Gingold-Duprey, *De l'invasion à la libération de l'Éthiopie* (Impr. Dupont, 1956).

éthiopien M. Cohen, *Études d'éthiopien méridional* (Geuthner, 1931); *Traité de langue amharique* (Institut d'éthnologie, 1936); *Nouvelles Études d'éthiopien méridional* (Impr. Protat, Mâcon, 1939).

ethnographie; ethnologie G. Montandon, *la Race. Les races. Mise au point d'ethnologie somatique* (Payot, 1933); *Traité d'ethnologie cyclo-culturelle* (Payot, 1934). — P. Rivet, *l'Espèce humaine* (dans *Encyclopédie française*, t. VII, Encycl. française, 1936). — A. Leroi-Gourhan, *Milieu et Techniques* (A. Michel, 1945). — M. Mauss, *Manuel d'ethnographie* (Payot, 1947). — A. Varagnac, *Civilisation traditionnelle et genres de vie* (A. Michel, 1948). — M. Griaule, *Méthode de l'ethnographie* (P. U. F., 1957). — C. Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale* (Plon, 1958). — J. A. Mauduit, *Manuel d'ethnographie* (Payot, 1960).

étoile D. Barbier, *les Atmosphères stellaires* (Flammarion, 1952). — J. Delhaye, *Astronomie stellaire* (A. Colin, 1953). — P. Couderc, J. C. Pecker et E. Schatzman, *l'Astronomie au jour le jour* (Gauthier-Villars, 1954). — G. Du Fay, *Nébuleuses galactiques et matière interstellaire* (A. Michel, 1954). — P. Sizaire, *le Guide des étoiles* (Grandes Éditions françaises, 1955). — V. de Callatay, *Atlas du ciel* (Gauthier-Villars, 1959). — L. Rudaux et G. de Vaucouleurs, *Astronomie* (Larousse, 1959).

étranger C. Danjou, *la Condition civile de l'étranger dans les trois derniers siècles de la monarchie* (Sirey, 1939). — R. Desage, *la Réglementation des étrangers en France* (Berger-Levrault, 1950). — A. Mabelly et Ottaviano, *le Statut des étrangers... et le guide de la nationalité* (Annales des loyers, Forcalquier, 1951). — J. Niboyet, *Traité de droit international privé français*, t. II, *la Condition des étrangers* (Sirey, 2^e éd., 1951). — F. Villey, *Mémento pratique des étrangers* (La Documentation française, 1952). — S. Dairannes, *les Étrangers et les sociétés étrangères en France. Statut juridique, fiscal et social* (Ed. de Villefort, 1957). — J. Portemer, *l'Étranger dans le droit de la Révolution française* (Ed. de la librairie encyclopédique, Bruxelles, 1958). — *Le statut de l'étranger et le marché commun* (Libr. techniques, 1959). — A. Romeu Pobllet, *le Régime juridique des étrangers en France* (Ed. Coquemard, Angoulême, 1961, t. I seul paru).

être M. Blondel, *l'Être et les êtres* (Alcan, 1936). — M. Heidegger, *Qu'est-ce que la métaphysique?* (Gallimard, 1938); *Introduction à la métaphysique* (P. U. F., 1958). — O. Philippe, *l'Être* (Vrin, 1938). — J.-P. Sartre, *l'Être et le Néant* (Gallimard, 1943). — L. Lavelle, *De l'être* (Aubier, 1947). — E. Gilson, *l'Être et l'Essence* (Vrin, 1948). — R. Guéron, *les États multiples de l'être* (Véga, 1957). — A. Mercier, *De l'amour et de l'être* (Nauwelaerts, Louvain, 1961).

Étretat R. Lindon, *Étretat, son histoire, ses légendes* (Ed. de Minuit, 1949).

étrusque A. N. Desvergers, *l'Etrurie et les Etrusques* (Didot, 1862-1864, 2 vol.). — M. Renard, *Initiation à l'etruscologie* (Office de publicité, Bruxelles, 1943). — A. Grenier, *les Religions étrusque et romaine* (P. U. F., 1946). — M. Pallottino, *la Civilisation étrusque* (Payot, 1949); *la Peinture étrusque* (Skira, Genève, 1952). — R. Bloch, *l'Art et la Civilisation étrusque* (Plon, 1955); *les Etrusques* (P. U. F., « Que sais-je? », 1959). — S. Cies-Reden, *les Etrusques* (Arthaud, 1955). — A. Hus, *les Etrusques, peuple secret* (Fayard, 1957); *les Etrusques* (Ed. du Seuil, 1959). — H. Harrel-Courtes, *l'Italie des Etrusques. Promenade au pays des ombres* (A. Michel, 1960).

étudiant M. de La Fournière et Fr. de Borella, *le Syndicalisme étudiant* (Ed. du Seuil, 1954). — *Folklore étudiantin (Problèmes, n° 17, 1954)*. — *Problèmes syndicaux* (Jeunesse étudiante chrétienne, 1956).

étymologie A. Dauzat, *Dictionnaire étymologique de la langue française* (Larousse, 1954). — O. Bloch et Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française* (P. U. F., 3^e éd., 1960).

Eu J. Duhamel, *le château d'Eu* (Impr. centrale de l'Ouest, La Roche-sur-Yon, 1955).

eucharistie A. d'Alès, *Eucharistie* (Bloud et Gay, 1934). — *Eucharistia* (Bloud et Gay, 1934). — Le P. Hérès, *le Mystère de l'eucharistie* (Siloé, 1944). — Dom O. Casel, *le Memorial du Seigneur dans la liturgie de l'antiquité chrétienne* (Ed. du Cerf, 1945). — Dom Vonier, *la Clef de la doctrine eucharistique* (Ed. du Cerf, 1947). — Le P. H. de Lubac, *Corpus mysticum. L'Eucharistie et l'Eglise du Moyen Âge* (Aubier, 1949). — Chanoine E. Masure, *le Sacrifice du corps mystique* (Desclee De Brouwer et C^{ie}, 1950). — Dom J. Juglar, *le Sacrifice de louange du 1^{er} au IV^e s.* (Ed. du Cerf, 1953).

Eugène (Prince) P. Frischauer, *le Prince Eugène : un homme et un siècle* (Attinger, 1934).

Eugénie (l'impératrice) R. Sencourt, *la Vie de l'impératrice Eugénie* (Gallimard, 1933). — O. Aubry, *l'Impératrice Eugénie* (Fayard, 1948). — S. Desternes et H. Chandet, *la Vie privée de l'impératrice Eugénie* (Hachette, 1955). — J. Bertaut, *l'Impératrice Eugénie et son temps* (Le Livre contemporain, 1956). — A. Mévil, *Vie espagnole de l'impératrice Eugénie* (Ed. Ventadour, 1957).

eugénique (J. Sutter, *l'Eugénique. Problèmes, méthodes, résultats* (P. U. F., 1950). — Congrès de Psychiatrie, Génétique et Eugénique (Hermann, 1950). — J. Audit et M. Tisserand-Perrier, *l'Eugénique et l'Euthénique* (J. B. Bailière et fils, 1953).

Eure H. de Brye, *En flânant dans les vallées de l'Eure, de l'Avre, de l'Iton, du Rouloir* (R. Bigot, Caen, 1954).

Eurê (département de l') R. L. Boireau, *Guide pratique : Eure et Eure-et-Loir* (Amicale nationale des policiers anciens combattants, Impr. du Bugey, Belley, 1958).

Euripide M. Delcourt, *la Vie d'Euripide* (Gallimard, 1930). — E. Delebecq, *Euripide et la guerre du Péloponnèse* (Klincksieck, 1951).

Europe Géogr. P. Vidal de Lablache, *Etats et Nations de l'Europe* (Delagrave, 1889). — J. Deniker, *les Races de l'Europe* (Association française pour l'avancement des sciences, 1899-1908). — A. Demangeon, *le Déclin de l'Europe* (Payot, 1920). — A. Meillet, *les Langues dans l'Europe nouvelle* (Payot, 1928). — H. de Keyserling, *Analyse spectrale de l'Europe* (Stock, 1930). — A. Siegfried, *la Crise de l'Europe* (Calmann-Lévy, 1935). — J. Ancel, *Manuel géographique de politique européenne* (Delagrave, 1936, 3 vol.). — G. Duhamel, *Mon Europe* (Flammarion, 1936). — A. Reithinger, *le Visage économique de l'Europe* (Payot, 1937). — G. Poisson, *le Peuplement de l'Europe* (Payot, 1939). — A. Dauzat, *l'Europe linguistique* (Payot, 1940). — A. Viaut, *Aspect du temps en Europe occidentale* (Blondel La Rougery, 1947). — Ch. Bettelheim, *Esquisse d'un tableau économique de l'Europe* (Domat, 1948). — G. de Reynold, *Qu'est-ce que l'Europe?* (Egloff, 1948). — P. George, *l'Economie de l'Europe centrale, slave et danubienne* (P. U. F., « Que sais-je? », 1949); *les Démocraties populaires* (Ed. sociales, 1952). — H. d'Hérouville, *l'Economie de la nouvelle Europe* (P. U. F., « Que sais-je? », 1949). — L.-R. Nougier, *les Civilisations campigniennes en Europe occidentale* (Impr. Ch. Monnoyer, Le Mans, 1950). — R. Triffin, *Aspects de la reconstruction monétaire de l'Europe* (Domat-Montchrestien, 1950). — E. Bonnefous, *l'Europe en face de son destin* (P. U. F., 1952). — E. Giscard d'Estaing, *la France et l'unification économique de l'Europe* (Génin, 1953). — A. Philip, *l'Europe unie et sa place dans l'économie internationale* (P. U. F., 1953). — A. Sauvy, *l'Europe et sa population* (Ed. internationales, 1953). — *L'Intégration économique de l'Europe* (P. U. F., 1953). — P. George et J. Tricart, *l'Europe centrale* (P. U. F., 1954). — J. G. D. Clark, *l'Europe préhistorique. Les fondements de son économie* (Payot, 1955). — R. Plessia, *l'Europe unie. Problèmes et perspectives économiques* (Pedone, 1955). — C. Beaucourt, J.-Y. Calvez, B. Goriély et S. R. Schram, *les Frontières européennes de l'U. R. S. S.* (A. Colin, 1957). — J. Chardonnet, *les Grandes Puissances*, tome 1^{er},

l'Europe (Dalloz, 1957). — O. E. C. E., *les Politiques agricoles en Europe et en Amérique du Nord* (P. U. F., 1957). — M. Derruau, *l'Europe* (Hachette, 1958). — J. Chardonnet, *l'Europe* (Dalloz, 1960). — Collège d'Europe, *Sciences humaines et intégration européenne* (Sythoff, Leyde, 1960). — O. E. C. E., *la Recherche sociale et l'industrie en Europe, problèmes et perspectives* (P. U. F., 1960); *l'Europe et l'économie mondiale; 11^e examen annuel de la situation économique* (P. U. F., 1960).

— Hist. H. Pirenne, *Histoire de l'Europe des invasions au XVI^e s.* (Alcan, 1936); *Histoire économique de l'Occident médiéval* (Desclee De Brouwer et C^{ie}, 1951). — F. Lot, *les Invasions barbares et le peuplement de l'Europe* (Payot, 1937). — G. Weil, *l'Europe du XIX^e siècle et l'idée de nationalité* (A. Michel, « L'Evolution de l'humanité », 1938). — J. Calmette, *les Premières Grandes Puissances* (dans *Histoire générale*, t. VII, 2^e part., P. U. F., 1939). — J. Madaule, *Petite Histoire de l'Europe* (P. U. F., 1941). — E. Berl, *Histoire de l'Europe* (Gallimard, 1946-1947, 2 vol.). — P. Renouvin, *la Crise européenne et la première guerre mondiale* (P. U. F., « Peuples et civilisations », 1948). — V. G. Childe, *l'Aube de la civilisation européenne* (Payot, 1949). — N. J. G. Pounds, *Géographie historique de l'Europe* (Payot, 1950). — Ch. Seignobos, *Essai d'une histoire comparée des peuples de l'Europe* (P. U. F., 1950). — E. A. Freeman, *Histoire de l'Europe* (Payot, 1953). — H. Heaton, *Histoire économique de l'Europe* (A. Colin, 1953, 2 vol.). — R. Latouche, *les Origines de l'économie occidentale, IV^e-XI^e s.* (A. Michel, « L'Evolution de l'humanité », 1956). — J. Albert-Sorel, *le Destin de l'Europe* (Payot, 1958). — H. Brugmans, *les Origines de la civilisation européenne* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1958). — Cl. Delmas, *le Monde atlantique* (P. U. F., « Que sais-je? », 1958). — A. Schönberger et Halldor-Soehner, *l'Europe du XVIII^e siècle* (Ed. des Deux-Mondes, 1960). — G. Bonneville, *Prophètes et Témoins de l'Europe* (A. W. Sythoff, Leyde, 1961).

Europe (Conseil de l') P. Duclos, *le Conseil de l'Europe* (P. U. F., « Que sais-je? », 1956). — G. Rencki, *l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Essai de définition de sa nature juridique* (Pedone, 1956). — P. Ginestet, *l'Assemblée parlementaire européenne* (P. U. F., « Que sais-je? », 1957).

européennes (Communautés) H. T. Adam, *l'Organisation européenne de coopération économique* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1949). — E. Bonnefous, *l'Idée européenne et sa réalisation* (Ed. du Grand Siècle, Versailles, 1950). — B. H. Liddell Hart, *Défense de l'Europe* (Calmann-Lévy, 1951). — G^l E. de Larminat, *l'Armée européenne* (Berger-Levrault, 1952). — J. Fourastié et A. Varagnac, *Puissance économique et culturelle de l'Europe unie* (La Plaque tournante, 1953). — E. Giscard d'Estaing, *la France et l'unification économique de l'Europe* (Ed. de Médisis, 1953). — B. Lavergne, *l'Armée dite européenne* (Ed. de Médisis, 1953). — P. Reuter, *la Communauté européenne du charbon et de l'acier* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1953). — J. Legaret et E. Martin-Dumesnil, *la Communauté européenne de défense* (Vrin, 1953). — *Les Institutions internationales européennes* (Secrétariat général du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1953). — A. Fabre-Luce, *Histoire de la Révolution européenne* (Domat-Montchrestien, 1954). — *La Vérité sur l'armée européenne* (Hachette, 1954). — J. Monnet, *les Etats-Unis d'Europe ont commencé* (Laffont, 1955). — Le P. E. Rideau, *Euratom, marché commun et C. E. C. A., espoirs et risques* (Les Ed. ouvrières, 1955). — R. Aron et D. Lerner, *la Querelle de la C. E. D.* (A. Colin, 1956). — *Manuel des organisations européennes* (Secrétariat du Conseil de l'Europe, 1956). — M. Riou et Cl. Georges, *l'Ecuil de l'Euratom* (Ed. sociales, 1957). — J. Errera, E. Symon, J. Van der Meulen et L. Vernaev, *Euratom. Analyse et commentaire du traité* (Ed. de la librairie encyclopédique, Bruxelles, 1958). — R. Maury, *l'Intégration européenne* (Sirey, 1958). — L. de Sainte-Lorette, *le Marché commun* (A. Colin, 1958). — P. Romus, *Expansion économique régionale et communauté européenne* (A. W. Sythoff, Leyde, 1958). — J. de Soto, *la Communauté européenne du charbon et de l'acier* (P. U. F., « Que sais-je? », 1958). — F. J. Deniau, *le Marché commun* (P. U. F., « Que sais-je? », 1959). — *Le Rôle de l'organisa-*

tion européenne de coopération économique (O. E. C. E., 1959). — M. Allais, *L'Europe unie, route de la prospérité* (Calmann-Lévy, 1960). — R. Houdet, *L'Agriculture au seuil du Marché commun* (P. U. F., 1960). — P. O. Lapie, *les Trois Communautés* (Fayard, 1960). — E. Saadia, *le Marché commun et son combat* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1960). — O. E. C. E., *l'Energie en Europe. Nouvelles perspectives* (O. E. C. E., 1960). — Service d'information des communautés européennes, *La Communauté européenne : les faits* (1960).

Eustache d'Antioche (saint) M. Spanneut, *Recherches sur les écrits d'Eustache d'Antioche* (Facultés catholiques, Lille, 1948).

euthanasie G. Kiselstein, *L'Euthanasie, son aspect médico-juridico-moral* (la Pensée catholique, 1935). — A. F. Hurny, *le Problème de l'euthanasie en droit pénal* (A. Quillet, Montpellier, 1942). — *L'Euthanasie* (Lethielleux, « Cahiers Laennec », 1949). — R. Charles, *Peut-on admettre l'euthanasie?* (Librairie du Journal des notaires et des avocats, 1955).

évangile Le P. E. B. Allo, *Evangile et Évangélistes* (Ed. du Cerf, 1948). — M. F. Amiot et Daniel-Rops, *les Évangiles apocryphes* (Fayard, 1952). — M^{re} L. Cerfaux, *la Voix vivante de l'Évangile au début de l'Eglise* (Casterman, 1956). — Pasteur P. Maury, *Quand Jésus est là. Méditations sur les Évangiles* (St^e centrale évangélique, 1956). — J. Cambier, Br. de Solages, A. Deschamps et autres, *la Formation des Évangiles* (Desclée De Brouwer et C^{ie}, 1957).

évasion F. Bernard, *les Evasions célèbres* (Hachette, 1869). — A. Vidal, *l'Evasion des détenus* (Impr. H. Clédér, Toulouse, 1934). — A. Piatier, *l'Evasion fiscale et l'assistance administrative entre États* (Sirey, 1938). — G¹ Giraud, *Mes évasions* (Julliard, 1946). — H. Iselin, *les Evasions historiques* (Gedage, 1953). — R. Regis, *les Evasions romanesques* (Larousse, « Contes et gestes historiques », 1953).

évêque J. Colson, *l'Evêque dans les communautés primitives* (Ed. du Cerf, 1951). — M^{re} Théas, *l'Evêque dans l'Eglise* (Apostolat de la prière, Toulouse, 1952). — M^{re} E. Guerry, *l'Evêque* (Fayard, 1954).

Everest F. Younghusband, *l'Épopée de l'Everest* (Arthaud, 1947). — G. Chevalley, R. Dittier et R. Lambert, *Avant-premières à l'Everest* (Arthaud, 1953). — Sir J. Hunt, *Victoire sur l'Everest* (Amiot-Dumont, 1953). — M. Morin, *Everest, du premier assaut à la victoire* (Arthaud, 1953). — W. H. Murray, *Histoire de l'Everest* (Payot, 1953). — E. Hillary, *L'aventure est sur les cimes* (Amiot-Dumont, 1955).

évolution G. R. de Beer, *Embryologie et Evolution* (Legrand, 1933). — H. Rouvière, *Anatomie philosophique. La finalité dans l'évolution* (Masson, 1941). — G. Salet et L. Lafont, *l'Evolution régressive* (Ed. Franciscaines, 1943). — L. Cuénot, *le Sens de la vie et de l'évolution* (Librairie du Palais de la Découverte, 1947). — A. Vandel, *l'Homme et l'Evolution* (Gallimard, 1949). — G. G. Simpson, *Rythme et modalités de l'évolution* (A. Michel, 1950); *l'Evolution et sa signification* (Payot, 1952). — P. Ostoya, *les Théories de l'évolution* (Payot, 1951). — E. Rabaut, *le Hasard et la Vie des espèces* (Flammarion, 1953). — F. Meyer, *Problématique de l'évolution* (P. U. F., 1954). — J. Huxley, *l'Evolution en action* (P. U. F., 1956). — J. Anthony, P. Grapin et autres, *l'Evolution humaine, Spécialisation et relation* (Flammarion, 1957). — R. Collin, *l'Evolution, hypothèses et problèmes* (Fayard, 1958). — *L'Evolution humaine* (Lumières et Vie, Lyon, 1958).

Évreux G. Bonnenfant, *Notre - Dame d'Évreux* (Picard, 1939).

excès P. Landon, *Aux sources du recours pour excès de pouvoir* (Sirey, 1942). — L. Imbert, *l'Evolution du recours pour excès de pouvoir, 1872-1900* (Dalloz, 1952).

exécution J. Donval, *le Refus des autorités publiques de déférer à la formule exécutoire* (Dalloz, 1939). — P. Baugas, *l'Exécution provisoire* (Cujas, 1958).

Exelmans (René Isidore, comte) E. André, *le Maréchal Exelmans (1775-1852)* [Comte-Jacquart, Bar-le-Duc, 1898].

exercice 3^e Bureau de l'Etat-Major de l'Armée, *Règlement provisoire de manœuvre*

de l'infanterie (Charles-Lavauzelle, 1950, 3 vol.); *l'Artillerie antiaérienne au combat* (Charles-Lavauzelle, 1952); *Règlement provisoire des troupes blindées* (Berger-Levrault, 1956); *Manuel des manœuvres de forces du génie* (Charles-Lavauzelle, 1958); *Notice provisoire sur le combat de l'infanterie en coopération avec les autres armes* (Imprimerie nationale, 1959).

existentialisme G. Marcel, *Du refus à l'invocation* (Gallimard, 1940). — E. Souriau, *les Différents Modes d'existence* (P. U. F., 1943). — J.-P. Sartre, *l'Existentialisme est un humanisme* (Nagel, 1946). — J. Benda, *Tradition de l'existentialisme* (Grasset, 1947). — E. Mounier, *Introduction aux existentialismes* (Denoël, 1947). — J. Maritain, *Court Traité de l'existence et de l'existant* (Hartmann, 1947). — J. Wahl, *Petite Histoire de l'existentialisme* (Ed. du club « Maintenant », 1947); *les Philosophies de l'existence* (A. Colin, 1954). — L. Chestov, *Kierkegaard et la philosophie existentielle* (Vrin, 1948). — K. Jaspers, *la Situation spirituelle de notre époque* (Desclée De Brouwer et C^{ie}, 1951). — J. Lacroix, *Marxisme, existentialisme, personnalisme* (P. U. F., 1951). — P. Foulquié, *l'Existentialisme* (P. U. F., « Que sais-je? », 1958). — R. Jolivet, *Aux sources de l'existentialisme chrétien* (Fayard, 1958). — R. Garaudy, *Perspectives de l'homme* (P. U. F., 1959).

expérience L. Brunschvicg, *l'Expérience humaine et la causalité physique* (P. U. F., 1949). — M. Born, *l'Expérience et la théorie en physique* (Gauthier-Villars, 1955).

expérimentation D. Papp, *A l'aube de la méthode expérimentale : la loi de la chute libre et la circulation du sang* (Impr. Alençonnaise, Alençon, 1954). — Ch. Nicolle, *l'Expérimentation en médecine* (Alcan, 1934). — *L'expérimentation humaine en médecine* (Lethielleux, « Centre d'études Laennec », 1952). — J. de Larebreyette, *De l'expérimentation sur l'homme* (Presses de l'Yonne Républicaine, Auxerre, 1954). — *Perspectives et Limites de l'expérimentation sur l'homme* (Spes, 1961).

expert M. Aydalot, *l'Expertise comptable judiciaire* (P. U. F., 1949). — A. Grevoul, *Éléments d'expertise comptable pénale* (St^e de comptabilité de France, 1950). — J. Baude, *Traité intégral de contrôle et d'expertise comptables* (Les Ed. scientifiques et littéraires, Amiens, 1959).

expertise L. Mallard, G. Roussel et P. Hertzog, *Traité formulaire de l'expertise judiciaire* (Librairies techniques, 1955). — G. Rousseau, *Manuel de l'expertise* (Dalloz, 1958). — L. Vinnais, *la Pratique des expertises judiciaires* (Delmas, 1958). — P. J. Doll, H. Guerin et G. Amédée-Manesme, *la Réglementation de l'expertise en matière pénale* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1959).

explosif L. Vennin, E. Burlot et H. Lecorché, *les Poudres et explosifs* (Béranger, 1932). — M. Patry, *Combustion et détonation des substances explosives* (Hermann, 1933). — J. Pepin Lehalleur, *Traité des poudres, explosifs et artifices* (J. B. Baillière et fils, 1935). — A. Dejean et P. Le Play, *Code des explosifs* (Dunod, 1938). — J. Cottenet, *les Explosifs au service de l'agriculture* (La Maison rustique, 1956).

exportation W. Büchler, *les Exportations productives* (Dunod, 1949). — J. M. Petit, *Exportations, importations, douanes* (Delmas, 1950). — G. Le Pan de Ligny, *Exportation* (Dunod, 1955).

exposition M. Isaac, *les Expositions internationales* (Larousse, 1936). — R. Isay, *Panorama des expositions universelles* (Gallimard, 1937). — M. Tamir, *les Expositions internationales à travers les âges* (Galerie Jeanne Bucher, 1939). — E. Carboni, *Expositions et présentations* (Vincent, Fréal et C^{ie}, 1958).

expressionnisme Lotte-H. Eisner, *l'Ecran démoniaque, influence de Max Reinhardt et de l'expressionnisme* (Bonne, 1952). — P. Haesaerts, *l'Expressionnisme dans la peinture européenne d'aujourd'hui* (Pauwels, Bruxelles, 1953). — W. George, *l'Expressionnisme* (Somogy, 1956).

expropriation P. Josse, *Traité des travaux publics et de l'expropriation* (Sirey, 1958). — A. Le Tanneur, *Manuel de l'expropriation* (Dalloz, 1960). — Y. Nicolas, *le Nouveau Régime de l'expropriation* (Berger-Levrault, 1961).

extincteur L. Amy, C^t A. Etienne, A. Faure et P. Poulain, *les Extincteurs* (France Sélection, 1955).

extradition C. Markees, *l'Extradition et l'assistance internationale dans la période d'après-guerre* (Impr. administrative, Melun, 1952). — P. Papathanassiou, *l'Extradition en matière politique* (Sirey, 1954).

extrême-onction C. de Clercq, *Ordre, mariage, extrême-onction* (Bloud et Gay, 1939). — Le P. G. Morin, *le Sacrement des malades* (Droguet et Ardant, Limoges, 1955). — J. Ch. Didier, *le Chrétien devant la maladie et la mort* (Fayard, 1960).

Eyragues L. Blanc, *Recherches sur l'histoire d'Eyragues* (Impr. Macabet, Vaison-Romaine, 1948).

Èze Abbé P. Bonifassi, *Èze-Village, cité médiévale, le nid d'aigle de la Côte d'Azur* (Impr. nouvelles réunies, Nice, 1958).

Ézéchiél P. Auvray, *Ézéchiél* (A. Michel, 1948). — Abbé J. Steinmann, *le Prophète Ézéchiél et les débuts de l'Exil* (Ed. du Cerf, 1953); *Ézéchiél* (Desclée De Brouwer et C^{ie}, 1961).

F

fabliaux A. de Montaiglon et G. Raynaud, *Recueil général et complet des fabliaux des XIII^e et XIV^e siècles* (Librairie des Bibliophiles, 1872-1890, 6 vol.). — J. Bédier, *les Fabliaux* (Champion, 4^e éd., 1925). — I. Cluzel, *le Fabliau dans la littérature provençale* (Privat, Toulouse, 1956). — P. Nykrog, *les Fabliaux, étude d'histoire littéraire et de stylistique médiévale* (E. Munksgaard, Copenhagen et S. A. B. R. I., Paris, 1957). — M. Tessier et H. Nicolas, *les Fabliaux* (Lanore, 1959).

Fabre (Jean-Henri) L.-V. Bujau, *l'Œuvre de J.-H. Fabre et la psychologie des insectes* (P. U. F., 1940). — E. Revel, *Fabre, l'Homme des insectes* (Delagrave, 1951). — G. V. Legros, *la Vie de J. H. Fabre* (Delagrave, 1952).

Fabre d'Eglantine (Philippe Fabre, dit) A. Mathiez, *Études robespierristes, t. II, la Conspiration de l'étranger* (A. Colin, 1918). — L. Jacob, *Fabre d'Eglantine, chef des « Fripons »* (Hachette, 1946).

Fabre d'Olivet (Antoine) L. Cellier, *Fabre d'Olivet* (Nizet, 1953).

facial M. Bouchet et G. Dulac, *Anatomie radiographique du massif facial* (Masson, 1955). — 16^e congrès français de stomatologie, *Traumatismes accidentels en stomatologie. Massif facial et incisives supérieures* (Masson, 1959).

Faguet (Émile) E. Seillière, *Émile Faguet, historien des idées* (Nouvelle Revue critique, 1938).

Faidherbe (Louis Léon César) A. Demaison, *Faidherbe* (Plon, 1932). — G. Hardy, *Faidherbe* (Ed. de l'Encycl. de l'Empire français, 1948).

faïence Lacour-Bréval et G. Edinger, *Dictionnaire pratique de céramique ancienne* (A. Michel, 1925). — Ch. Dugas, *la Céramique grecque* (Payot, 1927); *les Vases orientalisants de style non méléen* (E. de Boccard, 1936); *les Vases attiques à fleurs rouges* (E. de Boccard, 1953). — Ch. Dugas et C. Rhomaïos, *les Vases préhelléniques et géométriques* (E. de Boccard, 1936). — Ch. Chenet, *la Céramique gallo-romaine d'Argonne au IV^e s. et la terre sigillée à la molette* (Impr. Protat, Mâcon, 1942). — J. Helbig, *Faïences hollandaises (1640-1800)* [Musées royaux d'art et d'histoire, Bruxelles, 1942]. — A. M. Dugardin, *Faïences fines de nos provinces et du Luxembourg* (St^e royale d'archéologie, Bruxelles, 1945). — J. Chompret, *les Faïences françaises primitives d'après les apothicaireries hospitalières* (Nomis, 1946); *Répertoire de la majolique italienne* (Nomis, 1949, 2 vol.); *les Faïences de Dijon* (Musée de Dijon, 1955). — G. Fontaine, *la Céramique française* (Larousse, 1948). — J. Giacomotti, *la Céramique* (Flammarion, 1949, 3 vol.). — P. Cintas, *Céramique punique* (Klincksieck, 1950). — H. Haug, *la Faïence de Strasbourg* (C^{ie} des arts photoméc., 1950). — S. et G. Ramie, *Céramiques de Picasso* (Skira, 1950). — H. Metzger, *les Représentations dans la céramique attique du IV^e s.* (Ed. de Boccard, 1952); *la Céramique grecque* (P. U. F., « Que sais-je? », 1953). — E. Pélitch, *les Faïences de Nyon* (Musée historique, Nyon, 1952).

- H. J. Reynaud, *Ferrat à Moustiers (1758-1891)* [Impr. Chérix, Lyon, 1952]; *Faïences de Marseille (XVII^e et XVIII^e s.)* [La Nef de Paris, 1954]; *les Faïences anciennes de Provence : Marseille et Moustiers* (Payot, Lausanne, 1955). — J. P. Van Goidenhoven, *la Céramique chinoise* (Ed. de la connaissance, Bruxelles, 1953). — M. Haussonne, *Technologie générale céramique : faïences, porcelaines* (J. B. Baillière et fils, 1954). — E. Tilmans, *Faïences de France* (Ed. des Deux Mondes, 1954). — G. Chenet et G. Gaudron, *la Céramique sigillée d'Argonne des I^{re} et III^e siècles* (C. N. R. S., 1955). — Tardy, *les Poteries, les faïences et les porcelaines européennes* (chez l'auteur, 104, rue du Temple, 1955, 2 vol.). — E. Gadeyne, *les Faïences liégeoises du XVIII^e s.* (Acad. royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, Bruxelles, 1956). — G. Schmitt, *Faïences fines anciennes (1767-1858) de la manufacture de Boch à Septfontaine-lez-Luxembourg* (Impr. Linden, Luxembourg, 1956). — D. A. Wittopkonning, *Pots de pharmacie de Delft* (Ed. de Ijssel, Davenport, 1956). — H. P. Fourst, *les Faïences de Delft* (P. U. F., 1957). — J. C. Gardin, *Céramiques de Bactres* (Klincksieck, 1957). — A. C. Heiligenstein, *Précis de décoration dans les arts du feu* (Dunod, 1957). — A. Lesur et Tardy, *les Poteries et les faïences françaises* (chez l'auteur, 104, rue du Temple, 1957-1961, 5 vol.). — P. Munier, *Technologie des faïences* (Gauthier-Villars, 1957). — Y. Brunhammer, *la Faïence française* (Massin, 1959). — J. M. Dos Santos Simoes, *Carreaux céramiques hollandais au Portugal et en Espagne* (Nijhoff, La Haye, 1959). — H. Lehmann, *les Céramiques précolombiennes* (P. U. F., 1959). — D. Lion-Goldschmidt, *Céramique ancienne de l'Asie* (Office du Livre, Fribourg, 1959); *Céramique chinoise* (Massin, 1959). — L. Alaurent, *Traité pratique de décoration céramique* (J. B. Baillière et fils, 1960). — P. Huillard, *la Faïence en Bourgogne auxerroise depuis 1725 à 1850* (Larousse, 1961).
- faillite** M. Lagarde et L. Méjanes, *Traité théorique de la faillite et du règlement judiciaire* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1955). — J. Argenson, G. Toujas et J. Duthiel, *Règlement judiciaire et faillite* (Libr. techniques, 1956); *Règlement judiciaire et faillite, traité et formulaire* (Libr. techniques, 1958). — G. Bonnefoy, *le Nouveau Régime des faillites, des règlements judiciaires et de la réhabilitation* (Sirey, 1957). — L. Issèle, *la Faillite et le Règlement judiciaire* (Ed. sociales Mercure, 1957). — P. Safa, *la Faillite en droit international privé* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1958).
- faim** W. Vogt, *la Faim du monde* (Hachette, 1949). — E. Lohr von Wachendorf, *l'Homme et les Fléaux* (La Table ronde, 1955). — R. Brittain, *la Guerre contre la faim* (Alsatia, 1956). — J. de Castro, *Géopolitique de la faim* (Les Ed. ouvrières, 1956); *le Livre noir de la faim* (Les Ed. ouvrières, 1961). — R. Masseyeff, *la Faim* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1956). — *La Faim dans le monde* (l'Agro, n° 26, oct.-nov. 1959). — G. Ardan, *le Monde en friche* (P. U. F., 1960). — E. Bonnefous, *la Terre et la faim des hommes* (Fayard, 1960). — G. Zottola, *la Faim, la soif et les hommes* (Hachette, 1960).
- faisan, faisanderie** F. Vidron, *l'Élevage du faisan* (Saint-Hubert, 1948). — D. Fraguilhone, *le Faisan, son élevage et sa chasse* (Crépin-Leblond, 1953). — C. Craplet, *le Faisan, son élevage* (J. B. Baillière et fils, 1955).
- Falachas** W. Leslau, *Coutumes et Croyances des Falachas* (Institut d'ethnologie, 1957).
- Falaise** R. Herval, *Falaise* (Ed. Lainé et de la Vicomté, Rouen, 1955).
- Falkland** (bataille navale des) J. Irving, *la Chasse aux croiseurs allemands. Coronel et les Falkland* (Payot, 1928). — H. Pochhammer, *la Dernière Croisière de l'amiral von Spee* (Payot, 1929). — H. C. Bywater, *les Mystères de la guerre navale* (Payot, 1932). — Cl. Farrère, *deux combats navals* (Flammarion, 1932). — J. Lietzmann, *la Croisière du sacrifice* (Berger-Levrault, 1938).
- Falla** (Manuel de) Roland-Manuel, *Manuel de Falla* (Ed. Cahiers d'art, 1930).
- Falloux** (loi) G. Goyau, *l'Ecole d'aujourd'hui* (Perrin, 1899-1906), 2 vol.). — A. Dansette, *Histoire religieuse de la France contemporaine* (Flammarion, 1946-1948, 2 vol.). — R. Gri-
- maud, *Histoire de la liberté d'enseignement* (Rousseau, 1947-1954, 6 vol.). — G. Gogniot, *la Question scolaire en 1848 et la loi Falloux* (Ed. Hier et Aujourd'hui, 1948). — Daniel-Rops, *l'Eglise des révolutions* (Fayard, 1960).
- famille** J. Lacroix, *Force et Faiblesse de la famille* (Ed. du Seuil, 1949). — G. Marcel, D^r Biot, F. Charmot, L. Doucy, H. Dumery, A. Forest, J. Guittion, E. Masure, R. Savatier, P. Tiberghien, J. Lacroix, *Recherche de la famille. Essai sur l'être familial* (Ed. familiales de France, 1949). — M. Duthiel, *Familles, connaissez-vous vos droits?* (La Bonne Presse, 1950). — A. et G. Braive, *Encyclopédie familiale Larousse* (Larousse, 1951). — M. Planiol, G. Ripert et A. Rouast, *Traité pratique de droit civil français*, t. II, la Famille (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1952). — H. Lepointe, *la Famille dans l'ancien droit* (Domat-Montchrestien, 1953). — F. Leclercq et E. Gaultier, *Petit Guide des familles* (Ed. sociales françaises, 1954). — R. Prigent, *Renouveau des idées sur la famille* (P. U. F., 1954). — P. Breton, *la Civilisation quotidienne* (Encyclopédie française, t. XIV, 1955). — *Sociologie comparée de la famille contemporaine* (C. N. R. S., 1955). — *Institutions sociales de la France* (Documentation française, 1955). — J. Nègre et R. Hébrard, *Éléments de législation familiale et sociale* (Lanore, 1956). — D. Cecaldi, *Politique française de la famille* (Privat, Toulouse, 1957). — P. Laroque, *Les Grands Problèmes sociaux contemporains* (Les Cours de droit, 1957, 2 vol.). — *La Famille d'aujourd'hui* (Chronique sociale de France, Lyon, 1958). — A. Michel, *Famille, Industrialisation, Logement* (C. N. R. S., 1960).
- famine** Fr. Vincent, *Histoire des famines à Paris* (Génin, 1946).
- Fantin-Latour** (Henri) G. Kahn, *Fantin-Latour* (Rieder, 1926). — E. Fougerat, *Fantin-Latour* (Laboratoire Chantreaux, Arcueil, 1953).
- Farel** (Guillaume) Pasteur S. Delattre, *Guillaume Farel* (Ed. S. Delattre, Privas, 1931).
- Faremoutiers** *Sainte-Fare et Faremoutiers, treize siècles de vie monastique* (Abbaye de Faremoutiers [S.-et-M.], 1956).
- Fargue** (Léon-Paul) C. Chonez, *Léon-Paul Fargue* (Seghers, 1949). — A. Beucier, *Vingt Ans avec Léon-Paul Fargue* (Ed. du Milieu du Monde, Genève, 1952).
- farine** R. Geoffroy, *le Blé, la farine, le pain* (Dunod, 1950). — J. F. Lockwood, *la Meunerie* (David, La Jarrie [Char-Marit.], 1950). — L. Hopf, *Manuel pratique de la meunerie* (Nehlig Heuser, Strasbourg, 1952).
- Farnèse** (palais) F. de Navenne, *Rome et le palais Farnèse pendant les trois derniers siècles* (Champion, 1923, 2 vol.). — R. de Broglie, *le Palais Farnèse* (H. Lefebvre, 1953).
- fascisme** Mussolini, *Fascisme, doctrine et institution* (Denôël et Steele, 1933). — G. Bourgin, *l'Etat corporatif en Italie* (Aubier, 1935). — B. Mussolini, *Édition définitive des œuvres et des discours de Benito Mussolini* (Flammarion, 11 vol. 1935-1938). — M. Prétot, *l'Empire fasciste* (Sirey, 1936). — S. Trentin, *Dix ans de fascisme totalitaire en Italie* (Ed. sociales internationales, 1937). — A. Rossi, *la Naissance du fascisme, l'Italie de 1919 à 1922* (Gallimard, 1938). — D. Guérin, *Fascisme et grand Capital* (Gallimard, 1945); *le Fascisme, promesses et réalités* (Librairie des sciences humaines, 1956). — G. Ciano, *Journal politique* (1939-1943) [La Baconnière, Neuchâtel, 1946]. — W. Sperco, *l'Ecrolement d'une dictature* (Hachette, 1946). — C. Malaparte, *Technique du coup d'Etat* (Grasset, 1948). — A. Fabre-Luce, *Histoire de la révolution européenne* (Domat, 1954). — Divers, *les Origines du fascisme, Italie, Hongrie, Allemagne* (Ed. de la Nouvelle Critique, 1957). — H. Lemaître, *les Fascismes dans l'histoire* (Ed. du Cerf, 1959). — G. Roux, *Mussolini* (Fayard, 1961).
- fatigue** Mecan. P. Laurent, J. Valeur et S. Bogroff, *les Bases de la résistance mécanique des métaux et alliages* (Dunod, 1947). — R. Cazaud, *la Fatigue des métaux* (Dunod, 4^e éd., 1959).
- fatigue** physiol. V. Lapié, *la Fatigue nerveuse. Ses causes, ses effets, ses remèdes* (Olivier, 1950). — M. Pedoya, *la Fatigue. Les effets de la chaleur et du froid* (Ed. Val de Grâce, 1952). — M. B. Ray, *Vivez sans fatigue!* (Payot, Lausanne, 1953). — P. Chauchard, *la*
- Fatigue* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1956). — P. Bugard, *la Fatigue* (Masson, 1960).
- Fatima** L. Montour, *Fatima, message de vie* (Ed. Notre-Dame du Cap, Cap-de-la-Madeleine, Canada, 1952). — F. Baumann, *Fatima et le salut du monde, son histoire, son message* (Ed. Salvator, Mulhouse, 1953). — C. Barthas, *Fatima, merveille du XX^e s.* (Fatima-Ed., Toulouse, 1956). — Le P. D. P. Auvray, *le Sens de Fatima* (Ed. du Vieux-Colombier, 1959).
- Fauchet** (Claude) J. Espiner-Scott, *Claude Fauchet, sa vie, son œuvre* (Droz, Genève, 1938, 2 vol.).
- Faucigny** R. Perret, *l'Évolution morphologique du Faucigny* (Andriveau-Goujon, 1931). — E. Gaillard, *Hautes Alpes calcaires et Faucigny* (Ed. Lire, Chambéry, 1947). — L. Deruaz, *le Faucigny à l'ombre de ses ruines* (Société d'imprimerie de presse et d'édition, Thonon-les-Bains, 1956).
- fauconnerie** A. Crozat, *les Faucons, élevage, dressage, utilisation* (H. Harvey, Gaillac-sur-Tarn, 1931). — A. Boyer et M. Planiol, *Traité de fauconnerie et d'atourserie* (Payot, 1948).
- Faulkner** (William) S. D. Woodworth, *William Faulkner en France 1931-1952* (Lettres modernes, 1959).
- faune** E. L. Trouessart, *la Distribution géographique des animaux* (Doyn, 1921). — E. de Martonne, A. Chevalier et L. Cuénot, *Traité de géographie physique*, t. III, Bibliographie (A. Colin, 1927). — M. Prenant, *la Géographie des animaux* (A. Collin, 1933). — *Les Êtres vivants* (Encyclopédie française, t. V, 1937). — P. Grassé, *Traité de zoologie* (en cours, Masson, 1948-1960, 14 vol. parus). — L. Bertin, *la Vie des animaux* (Larousse, 1949-1950, 2 vol.). — E. G. Boulenger, *la Faune des océans* (Payot, 1952). — A. Cailloux, *Biogéographie mondiale* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1953). — R. Fiason, *l'Homme contre l'animal* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1957). — L. Germain, *la Faune des lacs, des étangs et des marais de l'Europe occidentale* (Lechevalier, 2^e éd., 1958).
- Faure** (Elie) *Hommage à Elie Faure* (Europe, numéro du 15-12-1937).
- Faure** (Gabriel) A. Dujet, *Gabriel Faure* (Sansot, 1921). — A. Chevalier, *l'Italie de Gabriel Faure* (Variétés littéraires du Pigeonnier, Saint-Félicien, 1922). — L. Aurenche, *l'Œuvre de Gabriel Faure* (E. de Boccard, 1926). — J. Conrazier, *Gabriel Faure, étude critique* (Horizons de France, 1933).
- Fauré** (Gabriel) Ch. Koechlin, *Gabriel Fauré* (Plon, 1927). — F. Fauré-Frémiet, *Gabriel Fauré* (Rieder, 1929). — V. Jankélévitch, *Gabriel Fauré, ses mélodies, son esthétique* (Plon, 1951).
- Faust** G. Ferchault, *Faust, une légende et ses musiciens* (Larousse, 1948). — G. Bianquis, *Faust à travers quatre siècles* (Aubier, 1955). — Ch. Dédéyan, *le Thème de Faust dans la littérature européenne* (Lettres modernes, 1956).
- fauvisme** les Fauves, œuvres de Braque, Derain, Dufy, Friesz, etc. (Ed. du Chêne, 1948). — J. E. Muller, *le Fauvisme* (Hazan, 1956). — B. Dorival, *les Peintres du XX^e siècle, t. I^{er}, Nabis, Fauves, Cubistes* (Tisné, 1958). — A. Salmon, *le Fauvisme* (Gründ, 1958). — U. Apolloniou, *Fauves et Cubistes* (Flammarion, 1959). — G. Duthuit, *les Fauves* (Artia, Prague, 1959). — J. Leymarie, *le Fauvisme* (Skira, 1959). — L. Vauxcelles, *le Fauvisme* (Caillier, Genève-Paris, 1959).
- faux** M. Fournier, *De la protection des parties dans les ventes d'antiquités et d'objets d'art* (Rousseau, 1938). — F. Pollet-Chadelat, *le Faux intellectuel* (Domat-Montchrestien, 1953). — F. Mendax, *le Monde des faussaires* (La Table ronde, 1956). — S. Cole, *Faux Crânes et faux tableaux* (Hachette, 1958). — G. Isnard, *Faux et Imitations dans l'art* (Fayard, 1959, 2 vol.). — D^r E. Locard, *les Faux en écriture et leur expertise* (Payot, 1959). — J. Gayet, *Manuel de police scientifique* (Payot, 1961).
- Favras** (Thomas des Mahy, marquis de) M. Lecoq, *la Conspiration du marquis de Favras* (Foliguet et Rigot, 1955).
- Fécamp** G. Monmarché, *Le Havre, Etretat, Fécamp* (Hachette « Guides bleus illustrés », 1937). — Dom G. Lecroq, *les Annéciennes de Fécamp, filles de Jehanne de France* (Impr. L. Durand et fils, Fécamp, 1947). — Abbé

J. Daoust, *Fécamp, l'abbatiale de la Sainte-Trinité* (Impr. Durand, Fécamp, 1958).

fécondation L. Bounoure, *L'Origine des cellules reproductrices et le problème de la lignée germinale* (Gauthier-Villars, 1939). — J. Carles, *La Fécondation* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1949). — J. Rostand, *la Parthénogenèse animale* (P. U. F., 1950).

fécondité J. Bourgeois-Pichat, *Mesure de la fécondité des populations* (P. U. F., 1950). — L. Henry, *Fécondité des mariages. Nouvelle méthode de mesure* (P. U. F., 1953).

fédéralisme M. Mouskhely et G. Stefani, *L'Europe face au fédéralisme* (F. X. Le Roux et C^{ie}, Strasbourg, 1949). — L. de Sainte-Lorette, *L'Idée d'Union fédérale européenne* (A. Colin, 1954). — Ch. Durand, *Confédération d'Etats et Etat fédéral. Réalisations acquises et perspectives nouvelles* (Rivière, 1955). — H. Brugmans, *Panorama de la pensée fédéraliste* (La Colombe, 1956). — G. Berger, J. J. Chevalier, C. Durand, M. Duverger et autres, *le Fédéralisme* (P. U. F., 1955). — R. Aron, J. Baréth et autres, *L'Ere des fédérations* (Plon, 1958). — J. Secretan, *Nations unies ou Fédéralisme ?* (Sirey, 1958). — A. Marc, *Europe, terre décisive* (La Colombe, 1959). — R. Bowie et C. Friedrich, *Etudes sur le fédéralisme* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1960).

félibrige E. Ripert, *le Félibrige* (A. Colin, 1948).

fellâh H. Ayrout, *Fellâhs* (Ed. Horus, Le Caire, 1942). — W. S. Blackman, *les Fellâhs de la Haute-Egypte* (Payot, 1953). — J. Berque, *Histoire sociale d'un village égyptien au XX^e siècle* (Mouton et C^{ie}, 1957).

femme M. Lipinska, *les Femmes et le Progrès des sciences médicales* (Masson, 1930). — E. Téchoueyres, *la Femme, étude médico-psychologique* (J. B. Baillière et fils, 1938). — B. Zénope, *le Mystère de la femme. Etude physiologique* (Le François, 1942). — J. Besançon, *le Visage de la femme* (Vigot, 1942). — Chauveau, *le Statut de la femme mariée depuis les lois du 22 septembre 1942 et du 1^{er} février 1943* (Journal des notaires et des avocats, 1943). — A. Binet, *Morphologie médico-artistique. Les formes de la femme* (Vigot, 1947). — S. de Beauvoir, *le Deuxième Sexe* (Gallimard, 1949, 2 vol.). — H. Deutsch, *la Psychologie des femmes* (P. U. F., 1949-1953, 2 vol.). — 52^e Congrès des notaires de France, *Statut juridique de la femme mariée* (Impr. Yvert, Amiens, s. d.). — D^r E. Harding, *les Mystères de la femme dans les temps anciens et modernes* (Payot, 1953). — F. J. J. Buytendijk, *la Femme, ses modes d'être, de paraître, d'exister* (Desclée De Brouwer et C^{ie}, 1954). — D. Guillot, *Mesdames, connaissez-vous vos droits ?* (Ed. I. R. C., Chambéry, 1955). — P. Archambault, *la Femme entre deux mondes* (Jeheber, 1955). — M. Duverger, *la Participation des femmes à la vie politique* (U. N. E. S. C. O., 1955). — M. Guilbert et V. Isamber-Jamati, *Travail féminin à domicile* (C. N. R. S., 1956). — Congrès des notaires de France, *la Femme mariée dans l'économie moderne* (Impr. du Sud, Toulouse, 1958). — A. Pierre, *la Femme en Union soviétique* (Spes, 1961). — *La Femme au travail* (Esprit, numéro de mai 1961).

Fénelon (François de Salignac de La Mothe-) H. Bremond, *Apologie pour Fénelon* (Perrin, 1910). — J. Lemaître, *Fénelon* (Fayard, 1910). — A. Chérel, *Fénelon ou la religion du pur amour* (Denoël, 1934). — E. Carcassonne, *Fénelon, l'homme et l'œuvre* (Boivin, 1955). — J. L. Goré, *la Notion d'indifférence chez Fénelon et ses sources* (P. U. F., 1956); *l'Itinéraire de Fénelon. Humanisme et Spiritualité* (P. U. F., 1956). — F. Varillon, *Fénelon et le pur amour* (Ed. du Seuil, 1957). — L. Cognet, *Crépuscule des mystiques : le conflit Fénelon-Bossuet* (Desclée et C^{ie}, 1958). — A. de La Gorce, *le Vrai Visage de Fénelon* (Hachette, 1958). — B. Dupriez, *Fénelon et la Bible* (Bloud et Gay, 1961).

fenestration M. Sourdil et coll. *Tendances évolutives de la fenestration* (Masson, 1955).

féodalité M. Bloch, *la Société féodale* (A. Michel, 1939, 2 vol.). — J. Calmette, *le*

Monde féodal (P. U. F., 1942, 2^e éd.); *la Société féodale* (A. Colin, 1952). — F. L. Ganshof, *Qu'est-ce que la féodalité ?* (Office de publicité, Bruxelles, 1944). — F. Funck-Brentano, *Féodalité et Chevalerie* (Ed. de Paris, 1946). — R. Boutruche, *Seigneurie et Féodalité* (Aubier, 1959).

fer G. Charpy et P. Pingault, *Notions élémentaires de sidérurgie* (Gauthier-Villars, 1946). — J. G. Platon, *Conduite du haut fourneau* (Béranger, 1953). — R. Durrer, *Réduction des minerais de fer* (M. Auxenfaus, 1956). — L. Colombier, *Métallurgie du fer* (Dunod, 1957).

ferme R. Déroulède, *le Nouveau Statut du fermage et du métayage* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1946). — E.-Ch. Debray, *la Ferme moderne* (A. Michel, 1948). — P. Ourliac et M. de Juglard, *Fermage et Métayage dans la législation récente* (Librairies techniques, 1951). — R. Viard, *Constructions rurales et bâtiments agricoles* (Eyrolles, 1951, 2 vol.). — D^r A. Besson et G. Dabat, *Questions d'hygiène et de technique rurales* (J. B. Baillière et fils, 1952). — L. Soyez, *le Statut du fermage* (Le Syndicat agricole, Lille, 1954). — L. Govin, *Constructions rurales : la ferme* (J. B. Baillière et fils, 1957, 2 vol.). — J. Mégret, *Baux ruraux, fermage, métayage* (Sirey, 1959). — J. Guilbault, *le Statut du fermage et du métayage* (Ed. sociales, 1961).

fermentation H. Gaehtlinger, *Lutte contre les fermentations digestives* (J. Oliven, 1946). — E. Aubel, *les Fermentations* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1952).

Fermi L. Fermi, *Atomes en famille* (Gallimard, 1959).

Fernel (Jean) A. Herpin, *Jean Fernel, médecin et philosophe* (Vrin, 1949). — J. Roger, *Jean Fernel et les problèmes de la médecine de la Renaissance* (Libr. du Palais de la Découverte, 1960).

Ferro R. Chevallier, *Au pied des volcans polaires* (Lanore, 1953).

Ferrer Guardia (Francisco) *Les Actes officiels du procès Ferrer* (Bibl. de propagande, Bruxelles, 1910). — J. Cruzel, *l'Affaire Ferrer devant les Cortes* (Schleicher, 1911). — S. Ferrer, *le Véritable Francisco Ferrer* (Les Deux Sirènes, 1948). — M. Dommanget, *Francisco Ferrer* (S.U.D.E.L., 1952).

Ferrero (Leo) G. Lombroso Ferrero, *l'Œuvre de Leo Ferrero à travers la critique* (Grivet, Genève, 1943).

Ferret (val) E. Lovey-Troillet, *le Val Ferret* (Attinger, 1947).

feronnerie F. Contet, *Feronnerie ancienne du XII^e au XVIII^e siècle* (Contet, 1908-1929, 8 vol.). — H. Clouzet, *la Feronnerie moderne* (Moreau, 1920-1929, 3 vol.); *le Fer forgé du Moyen Age à la fin du XVIII^e siècle* (Calavas, 1929). — C. Enlart, *Feronneries catalanes dans le Levant* (Geuthner, 1924). — R. Subes, *la Feronnerie d'art* (Ducher, 1928); *Feronnerie moderne* (Vincent, Fréal et C^{ie}, 1948); *la Feronnerie d'art du XII^e au XX^e siècle* (Flammarion, 1954). — G. Henriot, *Feronnerie du jour* (Massin, 1929). — H. Julière, *Feronnerie et serrurerie modernes* (E. Thézard et fils, Dourdan, 1937); *Feronnerie, serrurerie d'art* (Girardot, 1956). — G. Poillerat, *Feronnerie d'aujourd'hui* (Moreau, 1950, 2 vol.). — *Feronneries anciennes du Maroc* (Ed. de la Cigogne, Casablanca, 1951). — P. F. Bailly, *Feronneries d'Espagne* (Ed. de la Cigogne, Casablanca, 1953). — G. Eudes, *Feronnerie rustique et de style* (Massin, 1955). — G. Surnon, *143 modèles de feronnerie* (Eyrolles, 1956); *230 modèles de feronnerie* (Eyrolles, 1958). — H. Scheel, *Feronnerie et serrurerie* (J. Hoffmann, Stuttgart, 1959). — R. Klein, *le Fer forgé dans la maison* (Massin, s.d.).

Ferry (Jules) G. Froment-Guieysse, *Jules Ferry* (Encycl. colon. et maritime, 1945). — M. Reclus, *Jules Ferry* (Flammarion, 1947). — L. Legrand, *l'Influence du positivisme dans l'œuvre scolaire de Jules Ferry* (Rivière, 1961).

Fersen (Hans Axel comte de) *Correspondance et Journal intime inédits du comte Axel*

de Fersen, publié par A. Söderjhelm (Grasse, 1930). — E. Dard, *Un rival de Fersen : Quintin Craufurd* (Flammarion, 1947). — Ch. Kunstle, *la Douceur d'aimer. Le roman de Fersen* (Hachette, 1951). — H. Vallotton, *Mariage Antoinette et Fersen* (La Palatine, 1952).

Ferté-Milon (La) A. Hurtret, *La Ferté Milon. Louis d'Orléans, Racine, La Fontaine* (Impr. Poidevin, 1953).

Fès C. Maclair, *Fès, ville sainte* (Laurent, 1920). — J. et J. Tharaud, *Fez ou les bourgeois de l'Islam* (Plon, 1930). — D. Madras et B. Maslow, *Fès, capitale artistique de l'Islam* (P. Bory, Casablanca, 1948). — R. Le Tourneau, *Fès avant le Protectorat. Etude économique et sociale d'une ville de l'Occident musulman* (Firmin-Didot, 1952). — Ch. Penz, *Belles Images du Maroc* (Ed. Ogé, Casablanca, 1956). — B. Rouget, *Trois Villes saintes du Maroc, Fès, Meknès, Moulay-Idriss* (chez l'auteur, 7, rue Rouget-de-l'Isle, Casablanca, 1956).

fête A. Van Gennepe, *Manuel du folklore français contemporain* (A. et J. Picard, 1938, 8 vol.). — G. Mourey, *les Fêtes foraines de Paris* (Droin, 1945). — R. Vaultier, *les Fêtes populaires à Paris* (Ed. du Myrte, 1946). — M. Dommanget, *Histoire du premier mai* (S.U.D.E.L., 1953). — F. X. Weiser, *Fêtes et coutumes chrétiennes* (Mame, 1961).

fétichisme C. Garnier et J. Fralon, *le Fétichisme en Afrique Noire* (Payot, 1950). — J. Alapini, *les Initiés* (Aubanel père, Aignovion, 1953). — P. D. Gaisseau, *Forêt sacrée. Magie et Rites secrets des Toms* (A. Michel, 1953). — V. Ellenberger, *Afrique* (Le Livre contemporain, 1958). — P. Fromentin, *Mangeurs d'âmes. Sorciers, magiciens et fantômes* (Bonne, 1958).

feu A. Faure et R. Beltramelli, *le Feu* (P.U.F., « Que sais-je ? », 1952). — M. Mercier, *le Feu grécois, les feux de guerre depuis l'antiquité, la poudre à canon* (Geuthner, 1952).

Feydeau (Georges) Molière, *Feydeau* (Juliaud, « Cahiers de la C^{ie} Madeleine Renaud Jean-Louis Barrault », 1956). — M. Achard, *Rions avec eux* (Fayard, 1959).

Fezzan F. Bernard et P. de Peyerimhoff, *Mission scientifique du Fezzan (1944-45)* [P. Lechevalier, 1948]. — Ph. Diolé, *le Plus Beau Désert du monde* (A. Michel, 1955). — Dans le Fezzan inconnu (A. Michel, 1956). — R. Muller-Feuga, *Contribution à l'étude de la géologie, de la pétrographie et des ressources hydrauliques et minérales du Fezzan* (Impr. officielle de Tunisie, Tunis, 1957).

fiançailles Ph. Cherix, *Fiançailles et Mariage* (Attinger, 1945). — Ch. Lambacha, *les Fiançailles dans la doctrine et la jurisprudence française* (Impr. C. Risold, Lausanne, 1946). — C. Leplae, *les Fiançailles* (P. U. F., 1947).

fibrinolyse J. Favre-Gilly, F. Potton et M. M. Potton, *la Fibrinolyse et les diathèses hémorragiques fibrinolytiques* (Camugli, Lyon, 1952).

fibromatose C. Bimes, *Recherches sur la fibromatose expérimentale* (Vigot, 1945).

Fichte (Johann Gottlieb) X. Léon, *Fichte et son temps* (A. Colin, 1922-1927, 3 vol.). — G. Vlachos, *Fédéralisme et raison d'Etat dans la pensée internationale de Fichte* (Pedone, 1948).

Ficin (Marsile) A. Chastel, *Marsile Ficin et l'art* (Droz, Genève, 1954). — R. Marcel, *Marsile Ficin, (1433-1499)* [Les Belles Lettres, 1958].

fièvre J. Albert-Weil, *Faut-il ou non combattre la fièvre* (J. B. Baillière et fils, 1934). — P. Mollaret, *le Traitement de la fièvre jaune* (J. B. Baillière et fils, 1936). — J. et J. R. Traubaud, *le Guide clinique du médecin praticien* t. I., *Les fièvres* (Vigot, 1943).

figuier V.-A. Eyreneoff, *les Arbrisseaux à fruits* (Flammarion, 1947).

fil P. Burkard, *le Fil de laine* (Ed. « Textile et Technique », 1952, 3 vol.). — J. Séjournet, *le Filage de l'acier avec verre lubrifiant* (S^{ts} des ingénieurs civils de France, 1958). — *La Filature du coton* (Institut national de sécurité, 1958).

FEB 16 1984

